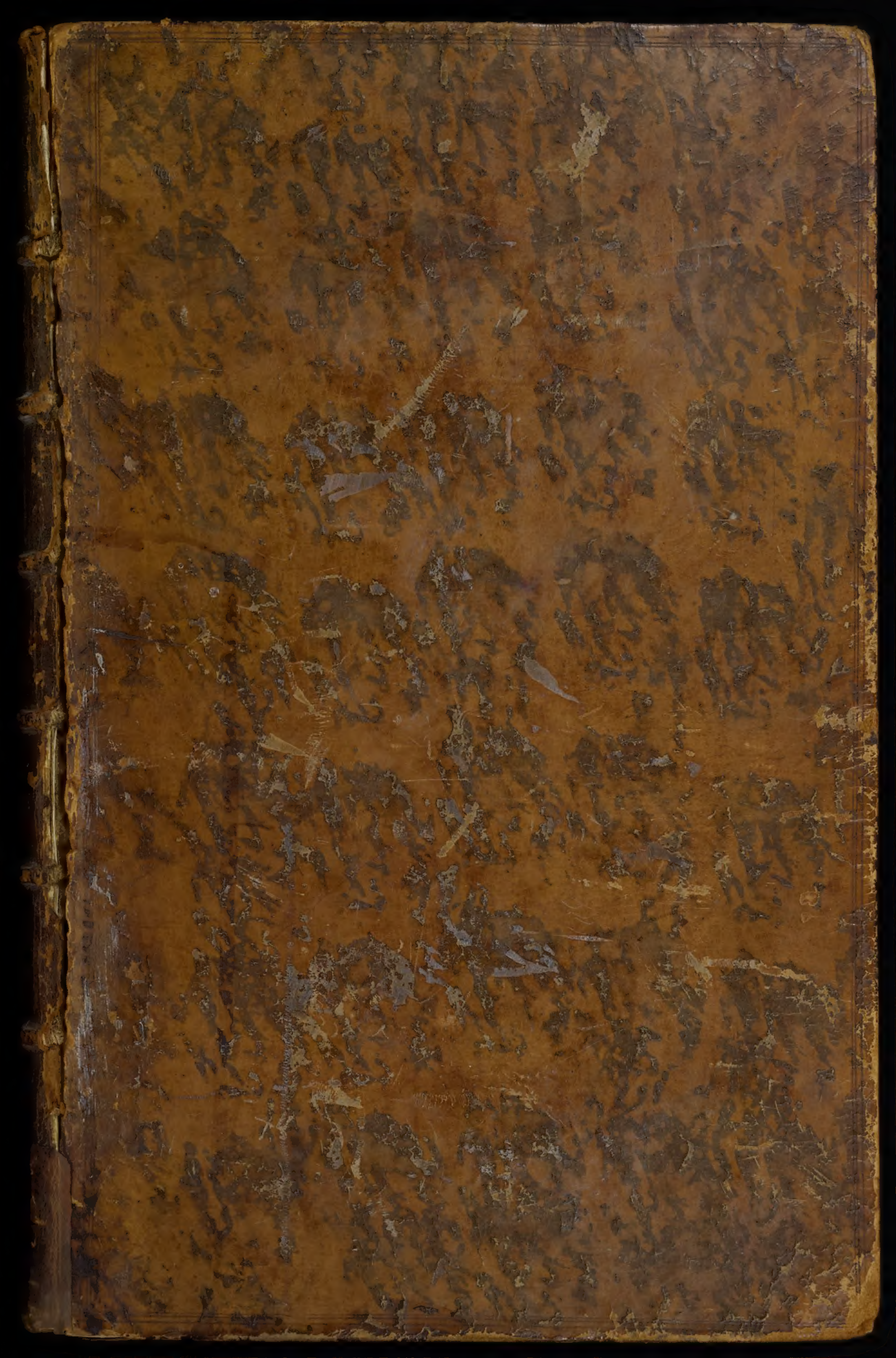



FIRM
EX LIBRIS
HON·HEW·HAMILTON·
·DALRYMPLE·



LE GRAND

# DICTIONNAIRE

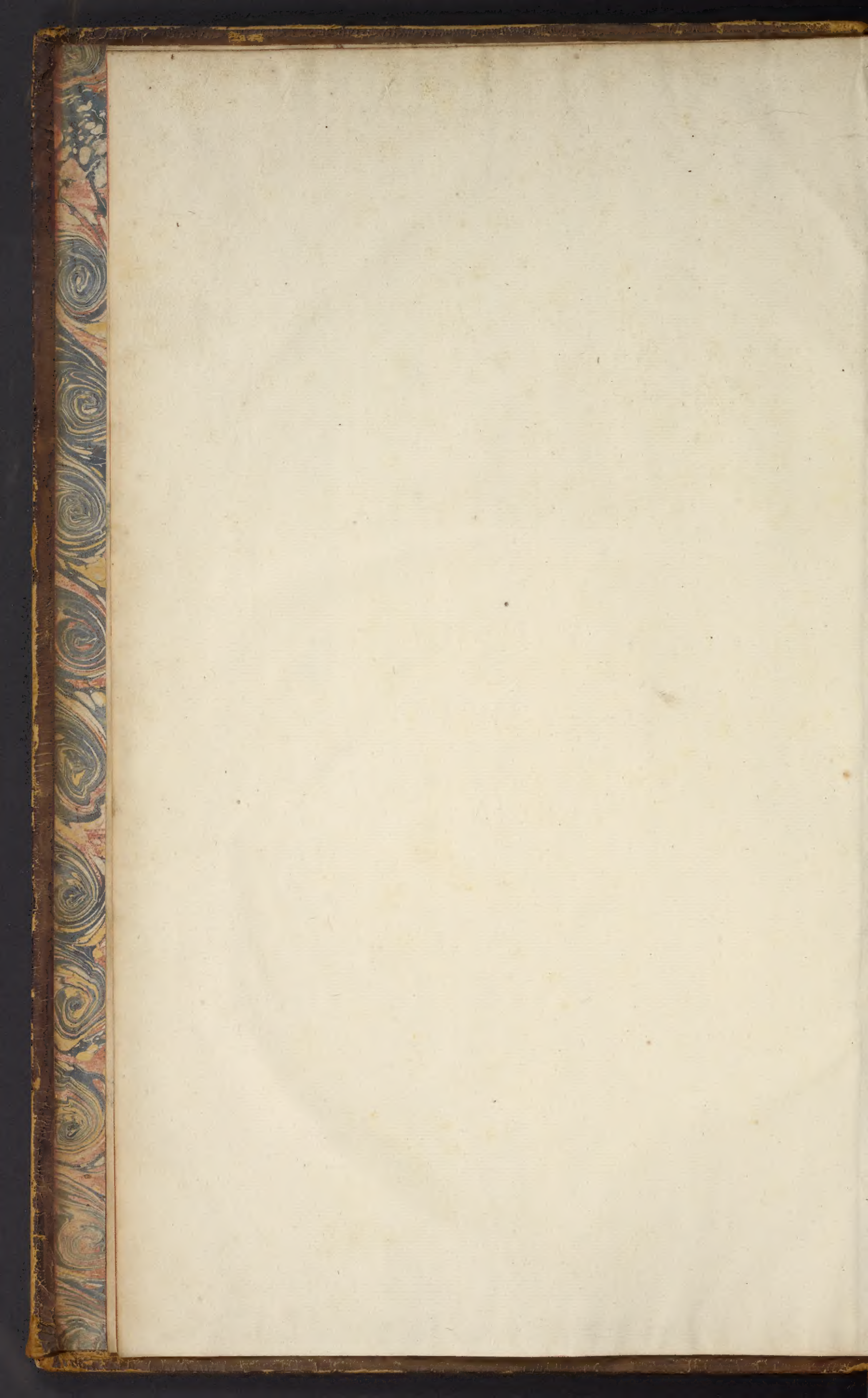
HISTORIQUE

OU MORERI.

NOUVELLE ET DERNIERE EDITION.

TOME TROISIEME.

COM.



# LE GRAND DICTIONNAIRE HISTORIQUE DU MORÉRI.

NOUVELLE ET DERNIERE ÉDITION.

*TOME TROISIÉME.*

COM.

Chez
LE MERCIER, rue S. Jacques, au Livre d'or.
DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
JEAN-THOMAS HERISSANT, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.
BOUDET, rue S. Jacques, à la Bible d'or.
VINCENT, rue S. Severin.
LE PRIEUR, rue S. Jacques, à la Croix d'or.

# LE GRAND DICTIONNAIRE HISTORIQUE,

OU

*LE MÊLANGE CURIEUX*

DE L'HISTOIRE SACRÉE ET PROFANE,

*QUI CONTIENT EN ABRÉGÉ*

L'HISTOIRE FABULEUSE

Des Dieux & des Héros de l'Antiquité Païenne:

*LES VIES ET LES ACTIONS REMARQUABLES*

Des Patriarches; des Empereurs; des Rois; des Princes illustres; des Grands Capitaines; des Papes; des saints Martyrs & Confesseurs; des Peres de l'Eglise; des Evêques; des Cardinaux & autres Prélats célébres; des Heresiarques & des Schismatiques:

*L'Histoire des Religions & Sectes des Chrétiens, des Juifs & des Païens:*

Des Conciles généraux & particuliers:

Des Auteurs anciens & modernes; des Philosophes; des Inventeurs des Arts, & de ceux qui se sont rendus recommandables en toute sorte de Professions, par leur Science, par leurs Ouvrages, & par quelque action éclatante:

*L'ÉTABLISSEMENT ET LE PROGRÈS*

Des Ordres Religieux & Militaires; & LA VIE de leurs Fondateurs:

*LES GÉNÉALOGIES*

Des Familles illustres de France, & des autres Pays de l'Europe:

*LA DESCRIPTION*

Des Empires, Royaumes, Républiques, Provinces, Villes, Isles, Montagnes, Fleuves & autres lieux considérables de l'ancienne & de la nouvelle Géographie, où l'on remarque la situation, l'étendue & la qualité du Pays; la Religion, le Gouvernement, les Mœurs & les Coutumes des Peuples:

Par Mre LOUIS MORÉRI, Prêtre, Docteur en Théologie.

*NOUVELLE ÉDITION, dans laquelle on a refondu les Supplémens de M. l'Abbé* GOUJET.
Le tout revu, corrigé & augmenté par M. DROUET.

*TOME TROISIÉME.*



A PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. D. CC. LIX.

*AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.*



# LE GRAND DICTIONNAIRE HISTORIQUE, OU LE MÉLANGE CURIEUX DE L'HISTOIRE SACRÉE ET PROFANE.

## C



CETTE lettre, qui a la troisiéme place dans l'alphabet des Latins, & dans celui des langues vivantes de l'Europe, semble tirer son origine du *Caph* des Hébreux. Selon le sentiment de Scaliger, le C est la moitié du K des Grecs; car si l'on retranche la colonne de cette lettre, les deux pointes qui restent, forment le C, en les arondissant pour en rendre la figure plus aisée. Elle a différentes prononciations: elle se prononce d'ordinaire comme un K devant les voyelles A, O, U, à moins qu'il n'y ait une cédille: ce qui fait une lettre que les imprimeurs nomment un *C à queue*, qui désigne qu'il faut le prononcer comme une S; mais devant les voyelles E & I, elle se prononce toujours comme une S. Dans ce cas, les Italiens la prononcent par *Ch*, & les anciens Romains la prononçoient apparemment de la même maniere, puisqu'on voit dans les anciennes inscriptions *Cheionius*, pour *Ceionius*. Le P. Mabillon remarque que Charlemagne écrivoit son nom par un C, (*Carolus*) au lieu que les rois de la seconde race nommés *Charles* l'écrivoient par un K, (*Karolus.*) Chez les Latins, le G prenoit quelquefois la place du C, mais sur tout quand il précédoit une N, comme *Gneius* pour *Cneius*. Ils écrivoient indifféremment *Vicesimus* & *Vigesimus*, & le C se changeoit en G dans les mots composés de *Centum*. On a trouvé un si grand rapport entre le C & le Q, que plusieurs grammairiens ont voulu rejetter le Q comme une lettre superflue, prétendant que le C & l'U peuvent suffire. La différence de ces lettres est pourtant si nécessaire, que nous voyons que les anciens poëtes emploient le C où nous mettons un Q, lorsqu'ils veulent diviser le mot. Ainsi Lucrece a dit *cuïret*, trissyllabe, pour *quiret*; & Plaute *acua* & *relicuus* pour *aqua* & *reliquus*. Ausone parle ainsi de ces deux lettres:

*Prævaluit postquàm Gammæ vice functa priùs* C
*Atque aliam pro se titulo replicata dedit* Q...

La lettre C étoit nommée la lettre fatale, parceque, chez les Romains, c'étoit dans les causes capitales une marque de condamnation, de même que l'A en étoit une d'absolution & de pardon. Comme le C exprimoit souvent chez les Latins le nom propre *Caius*, aussi le C renversé signifioit *Caia*, nom de femme. Au reste la lettre C exprimoit le nombre de cent, & avec une barre pardessus C, cent mille; comme encore aujourd'hui dans le chiffre romain. Suidas remarque que le K romain se mettoit d'ordinaire sur les souliers des sénateurs, comme une maniere de C ou de lune.

*Appositam nigræ lunam subtexit alutæ.* Juvenal. *Satir. 7.*

Le C signifie aussi *Consule*, & deux CC *Consulibus*. * Plaute, *Cistell. Act. 2, sc. 1.* Auson. *de litter.* Pierius, *liv. 7, hierogl. c. 23.* Vossius, *de grammatic.*

### CAA

CA, premiere partie d'un Tchag ou cycle de dix années, que les Cataïens font rouler avec un autre cycle de douze, pour composer une période de soixante ans, qui sert à marquer les caracteres de leurs années, &

de leurs époques. * D'Herbelot, *bibliothèque orientale.*

CAAB ou CAB-BEN-ZOHAIR, poëte distingué parmi les Arabes, étoit aussi un des rabbins, parmi ceux qui avoient embrassé le judaïsme. Mahomet le haïssoit, & il fit la guerre aux tribus arabes qui professoient le judaïsme, dans le dessein de se saisir de lui, & de le faire mourir, pour se venger d'un poëme satyrique contre sa secte & ses impostures particulieres. Caab échapa pendant quelque temps à sa fureur; mais lorsque Mahomet fut devenu maître de l'Arabie, Caab craignant de tomber entre ses mains, il se réconcilia avec lui, en se faisant mahométan, & dans tous les endroits de son poëme, où il avoit mis le nom de cet imposteur, il mit celui d'Abubeker. Comme ces bassesses ne gagnoient pas encore le cœur de Mahomet, Caab le prit par l'endroit le plus foible, en faisant un poëme à l'honneur d'une de ses maîtresses, qu'il aimoit éperdument. Ce moyen criminel lui réussit auprès d'un homme, que mille désordres avoient fait monter au degré où il étoit parvenu. Mahomet lui donna son amitié, & le considéra depuis ce temps-là comme un de ses plus chers favoris. Il lui donna même le manteau qu'il portoit, & que Moavias acheta dans la suite, quand il parvint à l'empire. Depuis ce temps-là, lui & tous ses successeurs de la maison d'Ommiah, le porterent dans les occasions distinguées. On dit que Caab a eu grande part à l'alcoran, ouvrage si fécond en impiétés & en rêveries. Selon d'Herbelot, il mourut la premiere année de l'hégire, de J. C. 622. * Prideaux, *vie de Mahomet*, p. 99. D'Herbelot, *bib. orient.*

CAABAH ou KIBLAH, nom que l'on donne au temple de la Mecque, ou pour parler plus exactement, à la tour quarrée qui est au milieu de l'amphithéâtre de la mosquée. D'Herbelot dit que *Caabah* est un mot arabe qui signifie un *dais*, ou une *maison quarrée.* Ricaut, *de l'empire Ottoman*, donne une autre signification à ce mot. Il dit que *Kiblah*, qui est le même que *Caabah*, est un mot arabe qui veut dire, un *lieu vers lequel on a le visage tourné*, & se donne par les Turcs à ce lieu de la mosquée de la Mecque, parcequ'ils doivent regarder de ce côté-là en priant. C'est pour cela, ajoute Ricaut, que dans toutes les mosquées de la Turquie, il y a une niche à la muraille, du côté qui regarde la Mecque, & que cette niche est aussi nommée *Kiblah.*

CAANTHUS, selon la fable, étoit fils de l'Océan, & frere de Mélice. Celle-ci ayant été enlevée par Apollon, Caanthus, que son pere envoya pour chercher sa sœur, alla trouver ce dieu prétendu, lui redemanda celle qu'il tenoit injustement en sa puissance, & n'ayant pu l'obtenir, il mit le feu, de dépit, au bois isménien. Mais Apollon, en fureur, lui décocha une fléche, dont il le tua. Pausanias, *livre* 9 de sa *description de la Gréce*, dit que l'on voyoit son tombeau près du temple d'Apollon Isménien, dans la Béotie. Apollon eut deux enfans de Mélice, selon la même fable, Tencrus & Isménus : il donna au premier l'art de prédire l'avenir, & pour faire honneur à l'autre, il voulut qu'un fleuve portât son nom : c'est le fleuve que l'on nommoit auparavant *Ladan.*

CAATH, fils de Lévi, pere d'Amram, & aïeul de Moïse, naquit, selon S. Epiphane & la plupart des chronologistes, en la 34 année de son pere Lévi, c'est-à-dire, l'an du monde 2312, & avant J. C. 1723. Il mourut à l'âge de 133 ans, en l'année du monde 2445, & avant J. C. 1590. * *Exod. c.* 6, *v.* 18. S. Epiphan. *in anchorat.* Euseb. *de præparat. évang. l.* 9. Usser. *in annal.*

CAB, mesure hébraïque contenant un peu plus de 90 pouces cubiques d'eau. * Cumberland, *des mesures & des poids des Heb. en anglois.*

CAB-BEN-ZOHAIR, poëte arabe, *cherchez* CAAB.

CABA, *cherchez* CAVA.

CABADE ou CAVADE (*Cabades*) roi de Perse, fils de Perozes, succéda l'an de J. C. 486, à Obalas son oncle. En 497 il fut chassé du trône, parcequ'il vouloit que les femmes fussent communes, pour autoriser le penchant qu'il avoit à la débauche. Blase son frere fut élu en sa place; mais quatre ans après, Cabade s'étant sauvé de prison, sous les habits de sa femme, fit crever les yeux à son frere, & remonta sur le trône. Il persécuta long-temps les chrétiens, jusqu'à ce qu'un évêque eût chassé les démons d'un château, où ce prince trouva de grands trésors. En reconnoissance de ce service, il laissa vivre les fidéles en paix. Les Manichéens conspirerent contre lui, & entreprirent de lui ôter la couronne pour la donner à son fils, qui leur promettoit de les favoriser. Ce projet l'irrita si fort, qu'il en fit punir un grand nombre, en chassa plusieurs hors du royaume, & déclara ceux qui y restoient, incapables d'exercer aucune charge. Il fit la guerre à l'empereur Anastase, & en 502 il commença le siége d'Amida, ville de Mésopotamie, qui dura cinq mois. Il la prit par la trahison des moines, ausquels il fit couper la tête pour les payer de leur perfidie. En 503, la ville fut reprise. Cabade fit avec Anastase une paix qu'il renouvella avec Justin son successeur; elle dura quelque temps; & depuis Justinien remporta de grands avantages sur Cabade, par la conduite de Belisaire. Cabade mourut l'an 531 de J. C. après un regne de 41 ans, en deux fois. Ceux qui ne lui donnent que 35 ans de regne se trompent. Son fils Chosroës lui succéda. * Marcellin, *in chron.* Agathias, *liv.* 4. Procope, *de la guerre des Perses.* Nicephore, *liv.* 16. *hist. miscel. liv.* 152. Theophane. Cedrene. Pagi, *crit. ann. Baron. an.* 481, 496, 501, 530.

CABALE ou CABBALE, secte qui a été parmi les Juifs. Ce mot de Cabale est tiré de l'hébreu *Kibbel*, qui veut dire, *tradidit, il a enseigné.* Ainsi les Cabalistes sont des gens qui se sont principalement attachés à la tradition des anciens, ou à la science qui renferme, à ce qu'ils prétendent, tous les mysteres de l'ancienne loi, les secrets du nom ineffable de Dieu, les hiérarchies célestes, les sciences des nombres, &c. On croit que cette secte étoit déja formée dès le temps de J. C. & que les Juifs visionaires croyoient même que le Sauveur n'opéroit des miracles, qu'avec le secours de la cabale. Les Cabalistes divisent leur science en *Theorétique*, qui ne consiste que dans la spéculation & dans la recherche de ces mysteres; & en *Pratique*, qui consiste dans les talismans, & dans la connoissance des astres; & peut-être dans la magie, & dans la recherche de la pierre philosophale. Car la cabale est la source de toutes ces vaines imaginations, qui font le fondement de la magie. Il y a plusieurs Juifs entêtés de cabale, qui s'adonnent à la magie en abusant du nom de Dieu & des anges, dans la vue de faire des choses surnaturelles. Il y a apparence que la cabale tire son origine de la philosophie de Pythagore & de Platon, que quelques Juifs ont mêlée avec le judaïsme, & chargée d'une infinité de rêveries, nées de l'oisiveté & de la superstition; comme cela se voit dans les livres d'Adam, d'Enoc, de Salomon, de Zohar, de Bahir & dans plusieurs autres. Dans les premiers siécles de l'église, les hérétiques donnoient facilement dans ces superstitions cabalistes. Les Valentiniens, & sur-tout les Basilidiens, y étoient attachés, & on trouve encore des agathes de ces derniers, avec des médailles gravées & chargées de figures hiéroglifiques assez semblables aux talismans judaïques. On voit encore de leur façon quelques-unes de ces figures que les Latins nommoient *Amuleta.* C'étoit un reméde préservatif, qu'on attachoit au cou des enfans, ou même des animaux, contre toutes sortes de maux, & particulierement contre les enchantemens.

Le P. Kircher Jésuite, qui s'est bien donné de la peine à ces sortes de découvertes, entre dans un détail plus précis. Il divise la cabale en trois parties, que l'on nomme *Gematria*, *Notarica*, & *Themura.* La Gématrie est une interprétation qui se fait, par la transposition des lettres du mot. Par exemple, il est dit dans l'Exode : *Præcedet te Melachi* (id est *Angelus meus.*) Les Cabalistes trouvent que cet ange est S. Michel, parceque les lettres de *Melachi*, étant transposées font *Michaël.* La Notarique fait de chaque lettre un mot entier, ou explique un mot par un autre qui contient le même nombre. Il est

écrit dans le Pseaume 3, *Multi insurgunt in me.* Le mot hébreu qui signifie *multi*, est composé d'une R, d'un B, d'un I, & d'une M. De-là les Cabalistes conjecturent que ces ennemis sont les Romains, les Babyloniens, les Ioniens, c'est-à-dire *les Grecs*, & les Medes. Ils disoient aussi que *Macon* est le même nom que *Jehova*, parceque les lettres de ces deux mots écrits en hébreu font le même nombre de 186. L'art que l'on nomme *Themura* ou *Ziruph*, consiste dans le changement des lettres que l'on fait équivalentes en certaines combinaisons. En voici un exemple dans la langue latine. Après avoir fait la combinaison des lettres en cette maniere, AB, CD, EF, &c. on prétend que les deux lettres de cette combinaison se mettent l'une pour l'autre : & que ce qui sera écrit DBCF, se pourra dire CADE, c'est-à-dire, *Tombez.* Cette cabale dans toutes ces trois parties n'est bonne qu'à amuser les petits esprits ; car pour reprendre les mêmes exemples, au lieu de *Michaël*, ne peut-on pas dire, *Chamiel*, *Kimaël*, &c. c'est-à-dire, ange de feu, ange de playes, &c. Par les quatre lettres R, B, I, M, on peut entendre les Rabbins, les Bactriens, les Italiens, & les Moabites. Cette division de la cabale n'est qu'une superstition inventée par les nouveaux Rabbins. Les plus habiles divisent la cabale en deux parties, l'une appellée *Mercava*, c'est-à-dire, *science du chariot*, & l'autre *Beresith*, c'est-à-dire, *ouvrage de la création.* Celle-là considere le monde intellectuel, & celle-ci le monde visible. * Reuchlin, ou Capnion, qui étoit un très-savant homme du dernier siécle, s'amusa à écrire sur cette matiere, *De Cabala & verbo mirifico.* On a imprimé en Allemagne *Ars Cabalistica.* On pourra aussi voir *Porta lucis* de Pic de la Mirande. *Urna mannæ. Liber Jezira.* Le traité des Talisinans de Gaffarel, le Pere Morin, M. Simon, Athanase Kircher, *in œdip. ægyptiac.* Voyez les *remarques sur l'origine, l'antiquité, les illusions*, &c. *de la cabale*, par M. de la Nauze, dans les *Mem. de l'Académie des inscript. & belles lettres*, Tom. IX, p. 37, *& suiv.*

CABALE, c'est ainsi qu'on nomma en Angleterre un conseil de confiance que le roi Charles II se forma en 1670. Le but de ce prince étoit, dit-on, de ruiner dans ce royaume la religion protestante, d'obtenir le support aux catholiques, & de se rendre absolu. Le conseil secret qu'il composa devoit l'aider dans ces vues. Ce conseil fut nommé *Cabale*, parceque les lettres initiales des noms des cinq membres choisis par le roi, forment ce mot. Ces conseillers étoient Thomas *Clifford*, qui étoit catholique déclaré ; *Arlington*, secrétaire d'état, catholique secret ; *Buckingham*, homme de beaucoup d'esprit, mais dont les mœurs étoient bien éloignées d'être pures, & qui passoit d'ailleurs pour n'avoir aucune religion ; *Ahsley*, qui fut ensuite comte de Shaftsbury, un des plus grands génies d'Angleterre : mais selon le pere d'Orleans, Jésuite, dans ses *révolutions d'Angleterre*, ce seigneur n'avoit ni religion ni conscience ; il étoit ami zélé, & implaçable ennemi ; enfin *Lautherdale*, lequel étoit grand partisan du pouvoir arbitraire. Ces conseillers, avec le roi & le duc d'Yorck, formoient, dit-on, tout le conseil de la cabale. Ce conseil se doutant bien qu'il trouveroit de grandes oppositions dans l'esprit des Anglois, résolut de lever une armée par terre & par mer. Le prétexte que l'on prit pour armer fut de faire la guerre à la Hollande. La suite a montré le peu de succès de cette entreprise. * Voyez l'*abrégé de l'histoire d'Angleterre* de Rapin Thoyras, tome III, page 353, & le *supplément françois de Basle*, tome II, page 1.

CABALE, endroit dans la Sicile où Denys le tyran gagna une bataille contre les Carthaginois. * Diodore de Sicile, *liv. 15.* C'est aussi le nom d'une ville de Cilicie. * Appianus. Et d'une ville de Thrace. * Cedrenus & Zonaras. Ces auteurs font encore mention d'un château de ce nom près d'Iconie.

CABALLIN, *Caballinus*, fontaine d'une eau très-claire du mont Helicon dans la Béotie, consacrée aux Muses. Les Grecs la nommoient *Hippocrene*, c'est-à-dire, *fons equi*, la fontaine du cheval ; parceque le cheval Pegase après avoir frapé une roche de son pied, en fit sortir une fontaine : ce qui fait que Strabon la nomme *le Pegase.* Perse, en parlant de cette fontaine dans son prologue, assure qu'il n'y a jamais bu :

*Nec fonte labra prolui Caballino.*

Et Properce, liv. 3, élégie seconde, v. 1.

*Visus eram molli recubans Heliconis in umbra,*
*Bellerophontæi qua fluit humor equi.*

Stace dit :

*Pendentis bibit ungulæ liquorem.*

* *Liv. 2, Silv. 7, in Genethliaco Lucani, v. 4.*

CABALLO (Emanuel) illustre Génois, a immortalisé son nom par une entreprise très-hardie qu'il fit, pendant que les François assiégeoient la ville de Gênes. Après seize mois de siége, les François qui s'étoient emparé de la citadelle, avoient réduit les Génois à la derniere extrémité. Un vaisseau génois chargé de vivres & de munitions parut près de la ville ; & ne sachant pas que la citadelle étoit prise, alla s'y ranger, dans le dessein d'éviter la flotte des ennemis. Les Génois s'étant apperçu de cette erreur, ne songeoient plus qu'à se rendre, lorsque le brave Caballo demanda un vaisseau pour délivrer celui qui étoit pris. Une troupe de jeunes gens se joignirent à lui, & ils tirerent droit à la citadelle, passant au milieu des François, malgré les continuelles décharges que l'on faisoit sur eux. Lorsqu'ils y furent arrivés, Caballo coupa les cordages du vaisseau qui y étoit arrêté, & l'emmena dans la ville. Cette action généreuse fut suivie des acclamations & des applaudissemens de tous les Génois, qui regarderent Caballo comme le libérateur de la patrie, & lui rendirent des honneurs extraordinaires. Cela arriva en 1513. * Ub. Foglieta, *élog. clar. viror.*

CABALLO (François) de Bresse en Italie, fut un médecin très-célébre à la fin du XV[e] siécle, & au commencement du XVI[e]. Il professa la médecine à Padoue avec beaucoup de réputation. Il mourut à Bresse même dans un âge très-avancé l'an 1540, ou environ. On a de lui un livre où il traite de l'animal qui entre dans la thériaque. Il se trouve avec les conseils d'Antoine Cermisoni, imprimé à Venise en 1503, *in-fol.* & il a été souvent réimprimé depuis dans d'autres collections. La derniere édition est de Nuremberg en 1652, *in-fol.* avec les ouvrages choisis de médecine de Barthelemi Montagnana. * *Voyez* Manget, *bibliot. script. medic. libro tertio, tom. 2, pag. 1 & 2.*

CABALLUS, selon d'autres CAVALLUS (Bonaventure) évêque de Caserte, étoit originaire d'Amanthée dans le royaume de Naples, d'une famille illustre qui est encore aujourd'hui une des patriciennes de Venise où elle fleurit. On le destinoit au siécle, & sa mere combattoit le penchant qu'il avoit à embrasser l'état ecclésiastique, pour lequel seul il avoit de l'inclination. La mort de sa mere, arrivée lors du grand tremblement de terre qui fit beaucoup de ravages en Calabre l'an 1637, le laissa libre de se déterminer lui-même. Caballus entra dans l'ordre des Minimes, où on lui donna le nom de Bonaventure, au lieu de celui de Jean-Baptiste qu'il avoit reçu au baptême. Après avoir étudié à Naples, à Rome & à Boulogne, & avoir enseigné lui-même ; il prêcha en différens endroits, & s'acquit une grande réputation d'éloquence. La république de Venise voulut être témoin de ses talens, elle le fut ; y applaudit, & lui offrit de riches présens ; & Caballus ayant refusé de les recevoir, la république les lui envoya à Amanthée. L'empereur Léopold le fit aussi venir à Vienne, où Caballus satisfit l'empereur & toute sa cour. L'empereur imita la conduite des Vénitiens ; il offrit à Caballus de grands présens en argenterie. Caballus, par tout également desintéressé, s'excusa de les accepter, & il fallut encore les lui faire tenir à Amanthée. Son ordre, flaté de son mérite, le nomma commissaire général ; & le 10 décembre 1669, il fut

nommé à l'evêché de Caserte, qu'il eut beaucoup de peine à accepter. Caballus, quoiqu'évêque, continua sa maniere ordinaire de vivre & de s'habiller, & il fut le pere des pauvres; il mourut le 10 juin 1689. Comme ses immenses charités lui avoient fait contracter quelques dettes, la chambre apostolique se chargea de les payer. Caballus est auteur de l'ouvrage suivant: *La Vita di Nicol. Albergati*, imprimé à Rome en 1654, *in*-4°. * Ughelli, *Ital. sacra*, tom. VI, pag. 516, &c. *Supplément françois de Basle*, tome. II, page 8.

CABANE (Raimond) étoit un jeune Sarasin, ainsi nommé, parceque Raimond de Cabane, major-dome ou principal officier de la cuisine de Charles II, roi de Naples, l'avoit acheté d'un corsaire, l'avoit fait instruire & baptiser, & lui avoit permis de prendre son surnom, après lui avoir fait imposer au baptême celui de Raimond. Le Sarasin plut à son maître, & s'éleva par dégrés: il devint intendant de la cuisine, amassa beaucoup de bien dans ce poste, & se fit aimer de tous les seigneurs de la cour. De ce premier grade, il passa à la garde-robe du roi, & fut armé chevalier à la recommandation de la duchesse de Calabre. Il épousa ensuite la Catanoise: cette femme avoit été d'abord l'épouse d'un pêcheur; mais ayant été choisie pour être la nourrice du jeune prince Louis, & n'ayant pas moins d'esprit que d'ambition & de souplesse, elle s'étoit acquis un grand crédit, & étoit dans une haute faveur, lorsque Raimond Cabane l'épousa. Raimond fut revêtu de la charge de sénéchal, & mourut dans cette dignité, laissant un fils, qui suit. * M. d'Egly, *histoire des rois des deux Siciles de la maison de France*, tom. II, pag. 3, & suivantes.

CABANE (Robert de) fils du précédent & de la Catanoise, fut pourvu après la mort de son pere, & par le crédit de sa mere, de la charge de grand sénéchal. Sa mere lui fit donner de plus le comté d'Evoli. Le pape Clément VI ayant promis par un bref à André, mari de la reine Jeanne, de lui faire donner le titre de roi, ce bref alarma la reine qui vouloit régner seule, & n'alarma pas moins son conseil secret, lequel étoit composé de la Catanoise, de Robert de Cabane son fils, & de Sanchia sa petite-fille. Le crédit de Robert étoit alors si grand, qu'on ne craignoit pas de répandre qu'il avoit avec la reine Jeanne un commerce illégitime, & cela par l'entremise de la Catanoise. Le soupçon étoit appuyé sur ce que toutes les affaires importantes se décidoient par ces trois confidens. Ce conseil ne s'occupa plus que des moyens d'empêcher l'association d'André à la couronne de sa femme. La reine Jeanne sollicita la même chose auprès du pape, en quoi elle fut soutenue par Philippe de Valois, roi de France; & sur ces sollicitations, le pape révoqua la commission qu'il avoit donnée à son légat de couronner le prince André. Ce prince qui avoit découvert que la reine étoit enceinte, quoiqu'ils ne vécussent point ensemble, voulut faire éclater son ressentiment; mais il fut assassiné le 18 de septembre de l'an 1345. Cet assassinat fit beaucoup de bruit, & la reine se vit obligée de faire faire d'exactes perquisitions pour en découvrir les auteurs. En vertu de la commission qu'elle donna à Bertrand de Baux, on arrêta entr'autres la Catanoise, Robert de Cabane & Sanchia. On leur fit donner la question dans une place sur le bord de la mer, à la vue de tout le peuple assemblé; mais une palissade empêchoit que l'on ne pût approcher assez près pour entendre leur déclaration. On mena ces trois criminels au supplice, sans que la reine, qui s'intéressoit vivement pour eux, pût les sauver. La Catanoise accablée de vieillesse, & par les douleurs de la torture, mourut avant d'arriver au lieu du supplice; Robert de Cabane & Sanchia furent tenaillés. * *Voyez* l'histoire citée à la fin de l'article précédent, tom. II, pag. 9, & suivantes.

CABARNES, *Cabarni*, étoit le nom des prêtres de Cerés dans Paros. Ce mot dans son origine est phénicien ou hébreu קרבנע, *Carbarnin*, qui vient du mot קרב *careb*, offrir, d'où vient קרבך, *Carban*, oblation, offrande. Josephe fait voir par Théophraste que ce mot étoit en usage dans ce sens parmi les Syriens. * Hesych. Suidas. Etienne de Bysance.

CABASILAS (Nicolas) Grec de nation, archevêque de Thessalonique, vivoit dans le XIV siécle, sous l'empire des Andronics. Il étoit neveu de Nil Cabasilas archevêque de Thessalonique, qui l'envoya l'an 1346 à l'empereur Cantacuzene, pour lui proposer de quitter l'empire. L'an 1347 Cabasilas fut envoyé par Cantacuzene qui venoit de se mettre en possession de Constantinople, vers l'impératrice Anne lui faire des propositions de paix. Il succéda l'an 1350 à son oncle dans l'archevêché de Thessalonique. Il soutint le schisme des Grecs, & écrivit deux traités contre les Latins, l'un des causes de la division des deux églises, & l'autre de la primauté du pape; & une exposition de la liturgie grecque, que nous avons de la version de Gentien Hervet, & qu'on a depuis mise dans la bibliothéque des Peres. On a encore de Cabasilas un traité de la *Vie en Jesus-Christ*, partagé en six livres, où il parle des sacremens, & un discours contre les usuriers. Il avoit outre cela composé un grand traité de la procession du saint Esprit, & quantité d'opuscules & d'homélies qui n'ont point été imprimées, mais que l'on trouve dans les bibliothéques. On lui attribue quelques autres ouvrages qui ne sont pas de lui. Les deux premiers traités ont été imprimés à Londres en grec & sans date: à Bâle en grec & en latin en 1544 & en 1555, & avec les notes de Saumaise, à Hanau en 1608, & à Amsterdam en 1645. L'exposition de la liturgie a été imprimée en grec à Paris en 1524, & la version en avoit déja été imprimée à Venise en 1545, & à Anvers en 1560. La traduction des six livres de la *Vie en Jesus-Christ* a paru à Ingolstad en 1604. Les ouvrages de cet auteur sont pleins d'érudition, & écrits avec beaucoup d'ordre & de netteté. Le P. le Long, dans sa *bibliothéque sacrée*, *in-fol.* p. 660, cite de Cabasilas une *exposition sur la vision d'Ezechiel des quatre animaux*; une autre sur celle du même prophéte d'un champ plein d'ossemens secs; une autre sur les quatre Evangiles. * Jean Cantacuzene, *liv.* 3, *chap.* 53 *&* 99, *l.* 4, *chap.* 16. Bellarmin, *script. eccles.* Hervet. Possevin. Sponde. Pontanus. Leo Allatius *de Nilis*. Du Pin, *bibliothéque des auteurs ecclésiastiques du XVI siécle*.

CABASSOLE (Philippe de) gentilhomme Provençal, natif de Cavaillon, ville de Provence, fut chanoine dans sa cathédrale, puis archidiacre, prévôt & évêque de la même ville en 1334. Il fut honoré de la qualité de chancelier de Sanche, reine de Sicile, par son mari Robert en 1341, pour gouverner le royaume avec cette princesse pendant la jeunesse de Jeanne sa petite-fille. En 1366, il fut nommé patriarche de Jérusalem, & fut chargé de l'administration de l'évêché de Marseille; enfin Urbain V l'éleva à la dignité de cardinal, & le fit son vicaire général pour le spirituel & le temporel, dans le diocèse d'Avignon. Il fut aussi fait évêque de Sabine. Gregoire XI lui donna le gouvernement des terres du saint siége en Italie, dans le temps que les papes résidoient à Avignon. Il mourut à Pérouse en 1372, & son corps fut porté en Provence, où il est enterré à la chartreuse de Bon-Pas. On attribue à ce cardinal un traité *de Nugis curialium*, des sermons, & deux livres de la vie & des miracles de sainte Marie-Magdeléne, qui sont dans la bibliothéque de S. Victor à Paris. Pétrarque, qui avoit beaucoup de part à son amitié, lui dédia son livre de la vie solitaire, & lui écrivit diverses lettres. Les autres auteurs de son temps parlent aussi de lui avec éloge. * Pétrarque, *liv.* 2, *ep.* 1 *&* 2. Sainte-Marthe, *Gall. Christian.* Frizon, *Gall. purpur.* Baluze, *Vitæ Pap. Aven. t.* 1.

CABASSUT, (Jean) prêtre de l'Oratoire, né à Aix en Provence, entra dès l'âge de seize ans dans la congrégation de l'Oratoire. Il fut professeur en droit canon à Avignon, & mourut à Aix le 25 septembre 1685, âgé de 81 ans. Il a donné de grands exemples d'humilité, de retraite continuelle, de mortification & de désintéressement admirable. Le cardinal Grimaldi le choisit pour son directeur, le mena à Rome, où il fut fort esti-

mé, & le détermina à donner divers ouvrages au public. Il ne perdoit jamais de temps, mais il interrompoit ses études dès qu'on venoit lui proposer des cas de conscience ou des difficultés : il les décidoit avec une clarté, une précision & une modestie qui gagnoit tous les cœurs. Les personnes de la condition la plus basse avoient audience aussitôt que les plus distinguées. Il a donné en latin *la théorie & la pratique du droit canonique pour le fore de la pénitence & pour le contentieux, tant ecclésiastique que séculier*, imprimée pour la premiere fois à Lyon en 1660, & réimprimée plusieurs fois depuis. La meilleure édition qu'on ait de cet ouvrage est celle qui a été faite à Poitiers en 1738, augmentée de sommaires & de notes de feu M. Gibert, célébre canoniste, & de plusieurs édits, arrêts, &c. concernant la jurisdiction ecclésiastique. Il a donné encore, aussi en latin, une *Notice des conciles*, qui a paru à Lyon en 1667, & pour la seconde fois en 1670, *in-8°*. Il y donne en effet une notice des conciles, il en explique les canons ; & dit quelque chose sur les rits anciens & nouveaux de l'église, & sur les principales parties de l'histoire de l'église. Il augmenta dans la suite cet ouvrage, & le fit imprimer *in-fol.* en 1685 à Lyon, sous ce titre : *Historiarum, Conciliorum & Canonum invicem collatorum veterumque Ecclesiæ rituum ab ipsis Ecclesiæ Christi incunabulis ad nostra usque tempora, notitia ecclesiastica*. Il y a inséré des dissertations utiles, & qu'on ne lira pas sans profit. Mais il faut avoir aussi l'édition de 1670, où l'on trouve quelques dissertations qui ne sont point dans celle que nous citons, comme la dissertation sur les empêchemens dirimans des ordres. Cabassut a aussi composé un *traité de l'usure*, imprimé à Aix, & a laissé quelques décisions sur diverses questions sous le titre de *Horæ subcisivæ*. * M. Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclésiastiques du XVII siécle*, *tom.* 3.

CABBEDO DE VASCONCELLOS (Michel) né à Setuval en 1525, s'appliqua avec un succès merveilleux à l'étude du droit, tant en Portugal, qu'en France, où son oncle maternel Gonçalo Pinheiro, qui étoit évêque de Vizeu, l'avoit fait venir. Il étudia la langue grecque avec beaucoup de soin, & parvint à la savoir assez bien pour faire une traduction latine très-élégante du *Plutus* d'Aristophane. Cabbedo composa cet ouvrage dans sa jeunesse, lorsqu'il étoit à Paris. Il fut successivement conseiller au parlement, auditeur criminel, & président des provinces de Beira, Minho & Tras-los-Montes ; & il étoit un des trois sénateurs qui gouvernoient la ville de Lisbonne, lorsqu'il mourut en 1577, étant âgé de 52 ans. On a de lui des lettres au roi Jean III, à Antoine Pinheiro, évêque de Miranda, & d'autres ouvrages en vers imprimés à Rome en 1597, *in-8°*. * *Mémoires envoyés de Portugal*. Lundorp. *lib.* 17, *histor.*

CABBEDO DE VASCONCELLOS (George) fils du précédent, ne fut pas moins illustre que son pere. Dès sa jeunesse il professa le droit civil dans l'université de Conimbre ; & étant âgé de 28 ans, il fut fait sénateur. Philippe II & le prince Albert l'honorerent de leur estime : on le vit successivement *Dezembargador do paço*, (du palais) grand chancelier du royaume, & enfin membre du conseil d'état de Madrid pour le Portugal. Cette derniere charge contribua beaucoup à altérer sa santé : il ne put supporter l'air d'Espagne ; & étant retourné en son pays, il y mourut le 4 mars 1604, âgé de 45 ans. On a de lui divers ouvrages imprimés à Lisbonne. *Decisiones supremi Lusitaniæ senatus*, en deux parties, 1602 & 1604, in-fol. *De Patronatibus Ecclesiarum regiæ coronæ Lusitanæ*, 1603, *in-4°*. * *Mémoires envoyés de Portugal*.

CABE, petite riviere du royaume de Galice en Espagne, qui passe près de Montfort de Lemos, & se jette dans le Velezar, & avec lui dans le Minho. On l'appelle en latin *Chalibs*, c'est-à-dire, *acier*, parceque, dit-on, ses eaux sont fort bonnes pour tremper ce métal. * Mati, *diction.*

CABEDIUS, (Michel) *cherchez* CABBEDO.

CABELLIAU, (Georges) Flamand, moine d'Aldenbourg, dans le diocèse de Bruges, de l'ordre de S. Benoît, vivoit dans le seiziéme siécle. Il a laissé l'ouvrage suivant sur l'histoire de la ville & de l'abbaye d'Aldenbourg : *Historia urbis & abbatum Aldenburgensium*. Cette histoire, qui est conservée manuscrite dans le lieu dont on vient de parler, commence à la fondation de la ville, parle de sa destruction par Attila & par les Normans, & est continuée jusqu'à l'an 1570. On conserve encore une autre chronique de l'église & abbaye d'Aldenbourg, mais on en ignore l'auteur. * *Voyez* la *bibliothéque belgique* de Valere André, édition de 1739, tom. I, *in-4°*. pages 332 & 333.

CABES, CAPES, CAPE, TACAPA, ville considérable, de la côte de Barbarie, dans le royaume de Tunis, vis-à-vis de Trapani en Sicile, à l'embouchure de la riviere de Capes dans le golfe de ce nom, qui autrefois étoit appellé *la petite Syrte*. Cette ville, qui autrefois étoit épiscopale, a un port, qui n'est pas, dit-on, de grand usage, parcequ'il est exposé aux vents. Elle est défendue par une bonne citadelle. Ptolémée nomme le lac qui est en cet endroit, *Tritonis* ; on dit qu'il est chaud, & qu'il guérit de la lépre. Leon l'Africain dit que Capes étoit une ville des Romains, très-importante par sa force. * *Diction. Anglois*. Mati, *diction.* Pline l'appelle Tacape, & il y a bien de l'apparence que c'est le nom qu'elle avoit de son temps : car celui de Capes, qui ne se trouve dans aucun auteur ancien, ne lui a été donné que par quelques modernes, qui ne sachant que faire d'une médaille de Lepidus, où étoit écrit COL. CABE, ce qui signifie *Cavaillon*, *Colonie*, ont prétendu corriger Pline, & lire *Cabe* dans son texte, afin d'avoir en Afrique une ville à qui donner cette médaille ; ce qui étoit d'autant plus mal imaginé, que Lepidus ne fut pas maître de l'Afrique.

CABERA, fille de Protée, eut de Vulcain trois garçons nommés Caberes, & pareil nombre de filles nommées Caberides, à qui on a bâti des temples. * Strabon, *lib.* 16.

CABESTAN, bourg de France dans la province de Languedoc près de Nîmes. C'est de ce bourg qu'a tiré son nom GUILLAUME ou GUILHEN DE CABESTAN, ou de CABESTAING, gentilhomme & poëte Provencal, qui vivoit dans le XIII siécle. Il étoit de l'ancienne maison de Servieres, & avoit passé les premieres années de sa vie auprès du seigneur de Cabestan. Il devint amoureux d'une dame de la maison de Baux, & fit des vers à sa louange. Cette dame, que ces vers mettoient en réputation, craignant que Guillaume de Cabestan ne devînt infidéle, lui fit manger d'une certaine herbe qui pensa lui être mortelle; car ayant produit un effet contraire à celui qu'elle avoit espéré, ce malheureux poëte perdit d'abord toute sorte de connoissance. Un médecin lui donna un antidote qui lui rendit la santé. Alors Cabestan détestant la dame de Baux, servit Tricline Carbonel, de la maison de Roussillon, femme de Raimond de Seillans. Cabestan qui avoit du mérite, & que ses vers avoient rendu célébre, plut à cette dame, qui lui témoigna trop d'estime & de complaisance. Son mari en devint si jaloux, qu'ayant rencontré le poëte à la campagne, il le tua, & lui arracha barbarement le cœur, qu'il fit manger à sa femme comme une autre viande. Elle le fut, & en mourut de déplaisir vers l'an 1213. Petrarque parle de Guilhen de Cabestan dans son triomphe d'amour, * Petraque, *trionfo d'amor*, *c.* 4. Nostradamus, *vie des poëtes Provencaux*, *chap.* 12.

CABGIAK & CAPTCHAK, tribu des Turcs orientaux, à laquelle Oghuz Kan donna ce nom. Ce prince qui faisoit la guerre à un prince de la nation des Tartares, fut obligé de reculer. Une femme qui étoit dans son camp pressée d'accoucher, se cacha dans le creux d'un arbre où elle accoucha. Oghuz l'ayant su, prit soin de cet enfant, le fit élever comme son fils, l'adopta, & voulut lui donner un nom qui marquât l'aventure de sa naissance, qui fut celui de Cabgiak, qui signifie *écorce de bois*. Cabgiak eut ensuite une postérité fort nombreuse, qui se

répandit jusqu'au nord de la mer Caspienne. Ces peuples sont encore aujourd'hui connus sous le nom persien & turc, *Descht Kitchak.* C'est de ces gens-là que sont sorties les grandes armées qui ont ravagé les états que les Mogols possédoient dans la Perse. Ce fut chez eux que Bajazet premier sultan des Turcs, fit de grandes levées de troupes contre Tamerlan. * D'Herbelot, *bibl. orient. Voyez* CAPSCHAC.

CABILLAUX, *Cabelgenses*, nom d'une faction qui s'éleva en Hollande en 1350. Une autre faction qui lui fut contraire, prit le nom de *Hoëckenses.* Jean de Leyde parle ainsi de ces deux factions. Ceux qui étoient de la premiere faction prirent le nom d'un poisson que les Latins nomment *Asellus*, c'est-à-dire, un *Cabbeliau*, pour marquer que, comme ce poisson dans la mer dévore tous les autres, de même ceux-ci viendroient à bout de leurs adversaires, & qu'ils les vaincroient. Ceux de l'autre parti s'appelloient *Hoeckenses*, mot qui signifie *Hameçonniers*, ou un *hameçon*, pour faire entendre qu'ils seroient comme le hameçon qui prend d'ordinaire le poisson, quel qu'il puisse être. * Joannes à Leydis, *lib.* 29, *cap.* 16.

CABILLE ou CABILAH, c'est parmi les Arabes une tribu qui vit sous un chef. Ces tribus ou cabilles sont indépendantes, & ne reconnoissent aucun souverain. Ce sont des troupes de vagabonds qui marchent sous un chef qu'ils appellent cacique. On compte quatre-vingt de ces tribus parmi les Arabes. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

CABILLEAU (Baudouin) Jésuite, étoit d'Ypres en Flandre. Il fut en son temps un poëte distingué. On loue l'éloquence & la facilité de son style, de même que la vivacité de son esprit. Il fit toujours un bon usage du talent qu'il avoit pour la poësie; & la pieté qui le guidoit dans ses actions, paroît dans ses écrits; il est mort à Anvers le 13 novembre 1652 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Toutes ses poësies sont en latin. 1. *Epigrammata*, à Anvers en 1621, *in*-12, & 1634, *in*-16. & encore ailleurs; c'est un choix d'un plus grand nombre sorti des mains de l'auteur. 2. *La Magdelène*, tragédie sainte, à Anvers, 1625. 3. *Le Phosphore*, ou *Jean-Baptiste*, à Louvain 1642, *in*-8°. Il paroît, par la maniere dont s'exprime Valere-André, que c'est un recueil de vers lyriques, d'épigrammes, d'élégies, & de symboles, apparamment à la louange de S. Jean-Baptiste. 4. Deux livres d'élégies dont le titre général est, *Agar exilée pour la seconde fois*, à Louvain. 5. *La Chasse sacrée*, ou *l'Enfant Jesus perdu par sa mere*, en quatre-vingt élégies, à Louvain. 6. *Lemmata historica, tetrastichis comprehensa*, à Louvain, 1614. 7. Epîtres de héros & d'héroïnes (*Epistolæ heroum & heroïdum*) en vers élégiaques, & en quatre livres, à Anvers 1636, *in*-8° * Valer. Andr. *Bibliotheca belgica*, édition de 1739, *in*-4°. tome I, page 116.

CABIRES, certains dieux qui étoient révérés en Samothrace, isle de la mer Egée, selon Hérodote, *liv.* 8. Ce nom vient peut-être de l'hébreu *Cabir*, qui signifie *grand* & *puissant.* On avoit une si grande vénération pour ces Cabires, que c'étoit un crime de les nommer parmi le peuple. On croyoit que ceux qui étoient initiés dans leurs mysteres étoient favorisés de leur protection, & qu'ils en obtenoient tout ce qu'ils pouvoient souhaiter. Les anciens auteurs ne sont pas d'accord touchant le nombre de ces dieux. Mnaseas en comptoit trois, *Axieros*, *Axiocersa* & *Axiocersus*; c'est-à-dire, Cerés, Proserpine & Pluton. Dionysiodore en ajoutoit un quatriéme, qu'il nomme *Casmil*, c'est-à-dire, Mercure. D'autres tiennent qu'il n'y eut que deux Cabires, Jupiter qui étoit l'aîné, & Dionysius le plus jeune. Atenion dit que de Jupiter & d'Electra naquirent Jasion & Dardanus, qui furent nommés Cabires. Quelques-uns croyoient que c'étoient les ministres des dieux; d'autres les mettoient au rang des démons ou génies. Ils avoient aussi un temple en Egypte, dont l'entrée n'étoit permise qu'aux seuls prêtres de ces divinités, & un autre au territoire de Thèbes. Dans une médaille de Claude le Gothique il n'est représenté qu'un dieu Cabire, la tête couverte d'un chapeau, tenant un marteau d'une main, & une tenaille de l'autre; & l'on apprend de Plutarque dans la vie d'Alexandre, que c'étoit le dieu tutélaire de Thessalonique, ce qui est confirmé par les médailles frapées dans cette ville au coin de Valerien. Il y avoit encore des Cabires de Cerés, qui étoient tellement respectés, qu'on s'imaginoit que ceux qui auroient osé les battre, n'échaperoient jamais à la vengeance des dieux. Les Phéniciens avoient des dieux appellés Cabires ou Caberes, qui étoient particulierement révérés à Beryte. *Voyez* Meziriac, qui s'étend fort au long sur les Cabires. Bochart en parle presque de la même maniere dans la seconde partie de sa géographie sacrée, *liv.* 1, *chap.* 12; & selon sa méthode ordinaire, il remonte jusqu'à la langue phénicienne, d'où les Grecs ont formé les noms des dieux Cabires, en les accommodant au génie de leur langue.

Le mot de Cabires a un autre sens dans Origène contre Celse, où il se prend pour les anciens Perses. M. Hyde qui a donné depuis quelques années une histoire de la religion de ces anciens Perses, tirée de leurs écrits en leur langue, a remarqué que le mot de Cabire est persan, *Cabiri*, dit-il, au ch. 29 de son ouvrage, *sunt Gabri, voce persicâ aliquantulùm detortâ.* En effet, ceux qui ont donné des relations de la Perse, nous apprennent qu'il reste encore aujourd'hui chez les Persans des descendans de ces anciens Gabres ou Giaores, adorateurs du feu; mais ils n'ont aucun rapport aux Cabires, dont on a parlé ci-dessus. M. Hyde qui en traite fort au long dans son histoire de la religion des anciens Perses, prétend qu'ils ne rendent point au feu & au soleil un véritable culte, mais seulement un culte civil, & qu'ainsi ils ne sont point idolâtres: prétention insoutenable, & qui tend à condamner de folie & d'entêtement tous les martyrs de Perse. * Sanchoniaton cité par Eusebe, *au liv.* 1. *de la Prep. évang.* Le Scholiaste d'Apollonius. Damascius, *dans* Photius. Hesychius. Casaubon. Bochart. Meursius, *des Fêtes des Grecs.*

CABIROLE, c'est une des montagnes des Pyrenées. Elle est sur les confins du comté de Foix, de celui de Cerdaigne & de Conserans. * Mat, *dict.*

CABO, *Caput*, royaume d'Afrique au pays des Négres, que l'on dit plein de mines fort riches, sur le Rio-grande, vers le sud.

CABO de AQUER, *Caput Aquarum*, place de Barbarie, au royaume de Maroc, & dans la province de Hea, avec un port sur la côte de l'Océan Atlantique, entre Meza & Trefana, au pied du grand Atlas. On l'appelloit premierement *Santa-Cruz*, lorsque les Portugais s'y fortifierent en 1505. Les Maures la nomment *Darramia*, c'est-à-dire maison des Chrétiens; mais ils en ont chassé les Portugais il y a long temps.

CABO D'ISTRIA, ville, *cherchez* CAPO D'ISTRIA.

CABOCHIENS. Parti de mutins & de rebelles, qui fit beaucoup de désordres en France au commencement du XV^e siécle: il n'étoit presque composé que de bouchers. Il prit son nom de Simon Caboche, valet de boucherie, qui gagnoit sa vie à échorcher des bêtes, & qui fut un des principaux de ces révoltés. Ce qui est étonnant, c'est qu'ils furent ensuite employés par l'autorité séculiere, & que loin de réprimer leur insolence, on la fortifia par le pouvoir dont on les revêtit. Voici ce qu'en dit le moine de S. Denys dans son histoire de Charles VI. « On trouva, *dit-il*, fort étrange que le comte de Saint-Pol, » gouverneur de Paris, au lieu de cultiver l'affection des » plus considérables familles, & de rechercher l'amitié » des plus honnêtes gens de la ville, cherchât des créatures dans les familles les plus abjectes, & jusque dans » la boucherie de Paris. On fut surpris qu'il n'eût point » de honte de partager son emploi avec les trois fils d'un » boucher du roi, nommés les *le Goix.* C'étoient, *continue le moine de S. Denys*, des gens sans mérite, qui » n'avoient d'autre considération auprès de lui, que

» celle d'avoir témoigné dans la guerre précédente ; » qu'ils étoient *Bouchers* d'inclination, comme de naissance ; qu'ils aimoient le carnage ; & qu'il n'y en avoit » point de plus propres à faire une sédition. Ce ne fut » que pour ce sujet, *dit toujours le même historien*, que » le comte de Saint-Pol leur donna, & à quelques autres » du même caractere, un commandement absolu, dont il » leur fit expédier des lettres du roi, sur un corps de cinq » cens compagnons bouchers & écorcheurs, dont il leur » abandonna le choix. Cela déplut aux gens de qualité ; » ils furent offensés qu'on soudoyât cette canaille aux » dépens de la ville, sous le nom de *Milice royale* ; & » que non seulement il leur fût permis de marcher en armes par les rues, mais encore qu'ils eussent charge de » remarquer ceux du parti d'Orléans, c'est-à-dire, de » faire insulte à qui ils voudroient, & que ce fût à eux » de s'entremettre des intérêts de la ville de Paris, & de » rapporter aux conseils du roi les requêtes des particuliers & des bourgeois. » Ainsi parle le moine de S. Denys. Ces Cabochiens ou Bouchers firent aussi de grands ravages à Boulogne en Picardie.

CABOT (Vincent) jurisconsulte, qui s'est rendu célébre dans le XVI siécle, & dans les premieres années du XVII, étoit né à Toulouse d'une famille honnête, qui tant du côté paternel que du côté maternel a eu plusieurs hommes qui se sont distingué par leur savoir. Ses parens le laisserent jeune & héritier de peu de bien, mais de beaucoup de vertu, & d'un grand amour pour l'étude des lettres. Il s'appliqua particulierement à la jurisprudence, & il n'avoit encore que vingt-quatre ans, lorsqu'il disputa à Paris une chaire de droit canon. L'estime qu'il s'acquit dans cette grande ville, engagea sans autre recommendation, l'université d'Orléans à l'appeller dans son sein peu de temps après. C'est-là que malgré les troubles de la ligue, aussi appliqué à l'étude, que si l'on eût joui d'une paix parfaite, il remplit ses fonctions avec beaucoup d'honneur, & composa deux livres de disputes du droit public & privé qui furent fort bien reçus. Ils furent imprimés à Paris en 1598, *in-8°.* sous ce titre, *Variarum juris publici & privati dissertationum libri duo.* Cabot enseigna l'un & l'autre droit pendant quatorze ans à Orléans. Sa réputation excita le zéle & l'affection de M. du Faur de Saint-Jorry, premier président du parlement de Toulouse, qui le rappella dans sa patrie, & le fit élire pour y remplir une chaire dans l'université. Il la remplit pendant vingt-deux ans avec autant d'assiduité, que d'utilité pour ses disciples. On rapporte qu'il disoit à ceux qui auroient desiré plus d'ornement & d'éloquence dans ses leçons, qu'il étoit gagé du public pour enseigner avec fruit, & non pour paroître vainement éloquent ou savant. Il ne méprisoit pour tant pas l'éloquence, mais il préféroit une clarté simple à la pompe des paroles. Loin de toute ambition, il ne faisoit sa cour à personne ; qu'autant que l'utilité publique le requéroit. Il est auteur d'un traité des bénéfices, que Jean Doujat a publié en 1656, sous le nom de *J. Dart*, & dont il a reconnu ensuite Vincent Cabot pour l'auteur, *lib.* 5. *Prænotion. canonicar. cap.* 9. Quelques années avant sa mort, il avoit entrepris un grand ouvrage sur la politique dont il ne put achever qu'une partie. Il laissa son manuscrit en mourant à Léonard Campistron, qui après avoir mis en ordre, & revu ses papiers, dressa un plan de l'ouvrage & le fit imprimer. Il vint pour cet effet à la cour en 1624, & présenta ce plan à presque tous ceux qui composoient le conseil du roi, aux principaux membres du parlement & de l'université de Paris, & à plusieurs ministres d'état. Ce plan fut fort approuvé, on loua le dessein de l'auteur, on regréta qu'il ne l'eût pas entierement exécuté, & M. Campistron fut exhorté à donner ce qui étoit achevé. Ses affaires particulieres l'empêcherent quelque temps de satisfaire à cet empressement ; mais la maladie qui affligea la ville de Toulouse en 1629, l'ayant obligé de se retirer à la campagne, il profita du loisir que cette retraite lui laissoit, pour mettre le premier volume en état de paroître : c'est le seul que nous ayons : il fut imprimé à Toulouse en 1630. Campistron le dédia à M. le cardinal de Richelieu : c'est un gros volume *in-8°.* intitulé *les Politiques de Vincent Cabot, Tolosain*, à Tolose par Pierre Bosc, marchand libraire. L'éditeur y fit réimprimer en tête le plan dont on a parlé. Cet ouvrage devoit comprendre cinq tomes en vingt-huit livres. De ces vingt-huit livres, le tome que nous avons n'en contient que six d'une impression fort chargée. Dans le premier, après avoir expliqué ce que c'est que la politique, il parle de l'origine des républiques, & de la différence entre le politique & l'économe. Le deuxiéme livre traite des diverses sortes de commandemens économiques nécessaires à la constitution de la cité ; le troisiéme de toute possession, & de l'acquisition naturelle & artificielle des biens ; le quatriéme de la cité & des citoyens ; le cinquiéme de la souveraineté, & le sixiéme de l'institution des hommes, & en particulier combien l'institution de la jeunesse est nécessaire à un état. Il y a d'excellentes maximes dans cet ouvrage, & on y voit une vaste lecture ; mais l'érudition sacrée & profane y est trop prodiguée, l'ordre & la méthode y seroient pareillement à desirer, aussi-bien que moins de diffusion. L'auteur y juge fort bien de la politique de Machiavel. Dans les autres tomes il devoit parler de la religion, des loix & ordonnances, de la justice, des magistrats, officiers & gouverneurs des provinces, du conseil, des assemblées publiques & générales, de l'établissement & réformation d'un état, de la monarchie, & de ses diverses espéces, de la tutelle & régence des royaumes, des qualités nécessaires aux princes, des finances, de la discipline militaire, de la guerre, des duels, des ambassadeurs, des traités de paix, &c. L'auteur a écrit son ouvrage en françois par amour pour notre langue, & parcequ'il croyoit qu'on devoit lui faire honneur préférablement aux autres langues. * Voyez l'avertissement au lecteur dressé par M. Campistron.

CABRA, c'étoit autrefois une ville épiscopale nommée *Agabra* ou *Ægabra*. Maintenant c'est un petit lieu d'Espagne, situé dans l'Andalousie, aux confins de la Grenade, entre la ville de ce nom & celle de Cordoue, & à onze lieues de l'une & de l'autre. * Mati, *diction.*

CABRAL (Pierre-Alvarez) fils de Fernand Cabral, seigneur considérable en Portugal, fut commandant de la seconde flote que le roi D. Emanuel envoya aux Indes en l'an 1500. Cabral ayant eu, après un mois de navigation, une grosse tempête à essuyer, fut jetté sur les côtes du Brésil, qui étoit inconnu alors, & auquel il donna le nom de Sainte-Croix. Il en prit possession au nom du roi de Portugal le 24 avril de cette même année 1500. Il fit voile de-là à Sofala, où il arriva avec sept vaisseaux, en ayant perdu six des treize que le roi lui avoit donnés ; & étant allé ensuite à Calecut, il traita avec le zamorin ou empereur, qui lui permit de bâtir une maison de commerce pour les Portugais. La perfidie de ce barbare obligea peu après Cabral de lui déclarer la guerre : un vaisseau de la Mecque pris, quinze autres vaisseaux brulés à l'ancre, la ville battue de tous côtés, forcerent le zamorin à être plus exact. Cabral traita aussi avec le prince de Cananor, & revint en 1501 en Portugal avec sa flote richement chargée. Il a eu soin de décrire son voyage, que Ramusio a fait imprimer avec plusieurs autres à Venise, après l'avoir traduit en Italien. * *Mémoires envoyés de Portugal.*

CABRAL, famille ancienne de Portugal. Antoine Brandam dans la partie quatriéme de sa *Monarchia Lusitana*, *lib.* 15, *cap.* 36, croit que la famille de Cabral a existé en Espagne dès le temps des Grecs, & que les deux chevres, que ceux de cette famille portent pour armes, ont l'origine de ce que Caranus, roi de Macédoine, consultant l'oracle de Delphes sur l'endroit où il fixeroit sa cour, celui-ci lui fit réponse, qu'il n'avoit qu'à choisir la place où deux chevres le meneroient, au rapport de Solin, & de Justin. Quoi qu'il en soit, cette famille porte de *gueules aux deux chevres passant armées de pourpre & de sable*, & posséde depuis fort long-temps la châtellenie de Belmonte dans la province de Beira, & d'autres sei-

gneuries & fiefs : & elle a le privilége de ne prêter ni ferment, ni hommage.

I. Nous ne commencerons cette famille, qu'à GIL-ALVARES Cabral, qui épousa *Marie-Gil* Cabral, sa cousine germaine : il fonda des messes à Belmonte, & fut pere de

II. PIERRE-ANNE Cabral, qui vivoit en 1260, & fut Reposteiro-mor, ou grand-maître de la garde-robe d'Alphonse III, roi de Portugal, fut pere de

III. AYRES-PIRES Cabral, qui vivoit au temps du roi Denys, & garda les places de Portalegre, Mouram, Aronches, & Castello de Vide, qu'il conserva toujours pour l'infant Alfonse frere de ce monarque, épousa *Catherine-Anne* du Loureiro, sœur de *Jean-Anne* du Loureiro, de laquelle il eut entr'autres enfans,

IV. ALVARO-GIL Cabral, qui épousa *N*..... de Figueiredo, fille de *Diegue*, ou *Jacques-Alfonse* de Figueiredo, & de *Constance-Rodrigues* Pereyra ; & par ce mariage, il hérita la seigneurie de Moimenta da Serra, d'Azurara, & da Torre, & le château de S. André. Il a été châtelain de la ville de Guarda, & de Belmonte. Il suivit le roi Jean I à la bataille d'Aljubarrota, & se distingua beaucoup dans cette fameuse journée ; & ayant perdu son équipage, où il avoit les donations des rois, & d'autres titres appartenans à sa maison, le roi lui en fit expédier d'autres, en déclarant que les Espagnols lui avoient pris les originaux; il eut entr'autres enfans,

V. LOUIS-ALVARES Cabral, seigneur de tout ce que son pere possédoit, a été premier maître d'hôtel de l'infant Henri, fils du Roi Jean I. Il épousa, 1°. *Constance-Anne*, de laquelle il a eu FERDINAND-ALVARES Cabral, qui fuit ; & *Isabelle* Cabral : 2°. *Eleonor* Domingues morte sans postérité.

VI. FERDINAND-ALVARES Cabral, guardamor de l'infant D. Henri, fut tué au siége de Tanger en Afrique. Il épousa *Thérese* d'Andrade, fille de *Roderic Freyre* d'Andrade, fils de *Nuno Freyre* d'Andrade, grand-maître de l'Ordre de Christ, & de *Marie-Fernandes* de Meira, de laquelle il a eu FERDINAND Cabral, qui suit ; & *Aldonce* Cabral, qui fut femme de *Vasco-Martins* Monis, commandeur de Panoyas.

VII. FERDINAND Cabral, châtelain de Belmonte, & Adiantado, ou commandant des frontieres de la province de Beyra, épousa D. *Elizabeth* de Gouvea, fille de *Jean* de Gouvea, seigneur d'Almendra, & châtelain de Castello-Rodrigo, dont elle devint l'héritiere. Il en a eu JEAN-FERNANDES Cabral, qui suit; *Louis-Alvares* Cabral, PIERRE-ALVARES Cabral, *dont il sera parlé ci-après* ; D. *Violante* ou *Yolande*, femme de *Louis* da Cunha, seigneur de Sentar ; D. *Beatrix*, femme de D. *Pierre* de Noronha, châtelain d'Almeida, qui étoit *bâtard de* D. Pierre de Menesès, premier marquis de Villareal.

VIII. JEAN-FERNANDES Cabral, châtelain de Belmonte, épousa D. *Jeanne* de Castro, fille de D. *Rodrigue* de Castro, dit de *Monsanto*, & de D. *Marie* Coutinho, dont il eut FERDINAND Cabral, qui suit ; *Rodrigue-Fernandes* Cabral, qui se maria aux Indes avec D. *Elizabeth* de Vasconcellos, fille de *Diego*, ou *Jacques* de Mesquita, gouverneur de Sofala ; & *Georges* Cabral, gouverneur des Indes en 1550.

IX. FERDINAND Cabral, châtelain de Belmonte, épousa D. *Marie* de Castellobranco, fille de D. *Jean* de Castellobranco, châtelain de Castellobranco, & de D. *Eleonor* de Sousa, dont vinrent NUNO-FERNANDES Cabral, qui suit ; D. *Philippine* de Castro, qui épousa *Emanuel* de Sousa Ribeiro de Vasconcellos, châtelain de Pombal; & d'autres qui n'ont point laissé de postérité.

X. NUNO-FERNANDES Cabral, châtelain de Belmonte, épousa D. *Marie* de Noronha, fille de *Henri* de Noronha, grand commandeur de S. Jacques, & de D. *Guiomar* de Castro, dont sont issus FERDINAND Cabral, qui suit ; D. *Aldonce* de Noronha, épouse d'*Antoine* Lobo, châtelain de Monsany & d'autres qui se firent religieuses.

XI. FERDINAND Cabral, châtelain de Belmonte, épousa D. *Jeanne* de Castro, fille & héritiere de son oncle *Georges* Cabral, gouverneur des Indes, dont naquirent NUNO-FERNANDES Cabral, qui suit ; D. *Marie* de Noronha, premiere femme de D. *Alvaro* de Sousa, capitaine d'une des compagnies d'hallebardiers de la garde du roi, morte avec postérité.

XII. NUNO-FERNANDES Cabral, châtelain de Belmonte, épousa D. *Marguerite* de Menesès, fille de D. *François* de Sousa, capitaine d'une compagnie d'hallebardiers Allemands de la garde du roi, dont il eut *Ferdinand* Cabral, mort en exil sans postérité pour avoir coupé les oreilles à François de Mello, gentil-homme des Indes orientales ; *François* Cabral, qui après la mort de son frere épousa D. *Marie* de Silva, fille unique & héritiére de *Jean* de Mendoca ; PIERRE-ALVARES Cabral, qui suit ; D. *Louise* de Castro, épouse de D. *Pierre-Fernandes* de Castro, seigneur de Boquilobo ; & des filles religieuses.

XIII. PIERRE-ALVARES Cabral, châtelain de Belmonte, troisiéme fils de NUNO-FERNANDES Cabral, épousa à Penamacor D. *Eleonor* de Menesès, fille & héritiere de D. *Jean* de Menesès, dit *le Roxo*, commandeur de Penamacor, & de *Josephine-Marguerite* de Par: quelques-uns croient que le véritable nom de sa famille étoit *Parme*, & qu'elle étoit *bâtarde du fameux* Alexandre Farnèse, duc de Parme, & d'une dame Flamande de la maison de Boquoi, qui est une branche de celle de Longeval. Ses enfans furent *Jean-Rodrigues* Cabral, mort sans alliance ; D. *Marguerite* de Menesès, épouse de *Rodrigues* de Figueiredo d'Alarcam ; FERDINAND Cabral, qui suit ; *Nuno-Fernandes* Cabral, qui ne laissa point de postérité ; *François* Cabral, qui épousa D. *Marianne* de Sa de Menesès, morte sans enfans ; mais il a laissé *pour bâtardes D.* Marguerite, *religieuse de sainte Monique* ; *D.* Philippine, *épouse de* Louis Gonçalo *de Sousa de Macedo*, *fils d'*Antoine *de Sousa de Macedo*, *secrétaire d'état du roi Afonse VI. D.* Marguerite Maurice, *qui épousa* François *de Brito Freire*, *vice-amiral ; D.* Philippine, *morte sans alliance ; D.* Louise *& D.* Josephine, *religieuses à sainte Monique.*

XIV. FERDINAND Cabral, châtelain de Belmonte, a servi à la guerre contre l'Espagne, qui commença en 1640. Il fut nommé après gouverneur de Pernambuc dans l'Amérique, où il mourut. Il épousa D. *Marie-Antoinette* de Brito Freire, fille d'*Antoine* de Brito Freire, & de D. *Isabelle* Lobo, dont il eut PIERRE-ALVARES Cabral, qui suit ; *Cajetan-François-Louis* Cabral, qui épousa D. *Josephe-Marie* Pereyra, fille de *Gaspard* d'Abreu de Freitas, ambassadeur en Angleterre, du conseil des finances, & commandeur de l'ordre de Christ ; D. *Eleonor*, épouse de *Louis-Antoine* de Basto Bahaum, gouverneur du Fort de S. Antoine, morte sans postérité en 1729.

XV. PIERRE-ALVARES Cabral, châtelain de Belmonte, brigadier d'infanterie, & ministre plénipotentiaire à la cour d'Espagne, où il étoit en 1734, a épousé D. *Catherine*, fille de D. *Antoine* d'Almeida, comte d'Avintes, dont il n'avoit point d'enfans.

VIII. PIERRE-ALVARES Cabral, troisiéme fils de FERDINAND Cabral, châtelain de Belmonte, II du nom, dont nous avons parlé plus haut dans un article séparé, épousa D. *Isabelle* de Castro, fille de D. *Ferdinand* de Noronha du conseil du roi Jean II, & frere cadet de D. Pierre de Noronha, grand-maître du roi Jean II, & seigneur du Cadaval, dont sont issus FERDINAND-ALVARES Cabral, qui suit ; D. *Constance* de Noronha, épouse de *Nuno* Furtado, commandeur da Cardiga.

IX. FERDINAND-ALVARES Cabral, commandeur de Banho dans l'ordre de Christ, périt sur mer à son retour des Indes, étant capitaine du vaisseau le S. Benoît. Il épousa D. *Marguerite* de Castro, fille de D. *Gonçalo* Coutinho, commandeur d'Arruda, dont il eut *Pierre-Alvares* Cabral, page de Catherine d'Autriche, épouse du roi Jean III, tué à la journée d'Alcacer en 1578.

JEAN-

JEAN-GOMEZ Cabral, qui fuit; *Ruy-Dias* Cabral, tué aux Indes orientales dans la guerre du Malabar.

X. JEAN-GOMEZ Cabral, capitaine de la garde des rois Jean III, & Sebaftien, fut tué en Afrique. Il épousa D. *Beatrix* de Barros, fille d'*Antoine* ou *François* de Barros, dont il eut FERDINAND-ALVAREZ Cabral, qui fuit.

XI. FERDINAND-ALVAREZ Cabral époufa D. *Jeanne* de Carvalhofa, fille de *Ruy-Gomez* de Carvalhofa, grand tréforier de Portugal au temps du roi Sébaftien, dont vint D. *Marie* de Menefès, époufe de D. *Jean-Louis* de Vafconcellos de Menefès, gouverneur de Maragam, avec une illuftre poftérité. * *Mémoires manufcrits communiqués par feu* M. le comte d'Ericeyra.

CABRERA (Dom Bernard de) miniftre d'état fous le regne de Pierre IV roi d'Aragon, fut très-utile à ce prince, tant qu'il demeura auprès de lui; mais l'envie de ceux qui ne l'aimoient pas, l'obligea enfin de fe retirer dans un monaftere. Pierre IV s'apperçut bientôt de la perte qu'il avoit faite; & dans le deffein de la réparer, il alla lui-même tirer Cabrera de fa folitude. C'étoit en 1349. Plufieurs années après, ce même prince eut la foibleffe d'écouter les calomnies des envieux de fon miniftre, qui le firent paffer pour un traître dans fon efprit, & de lui faire trancher la tête le 26 juillet 1364. Son regret trop tardif, fuivit de près cette exécution. Il reconnut qu'on l'avoit trompé, & pleura en vain une perte qu'il ne pouvoit plus réparer. Tout ce qu'il put faire, fut de déclarer dans fon teftament, que Cabrera avoit été fait mourir injuftement, & d'ordonner que fon petit-fils feroit rétabli dans les biens de fon grand-pere, qui avoient été confifqués, & qu'on lui accorderoit d'autres marques de diftinction. * Mariana, *hiftoire d'Efpagne*, *l.* 19, *c.* 15, *&c.*

CABRERA (Bernard de) favori de Martin, roi de Sicile, neveu de Jean I roi d'Aragon, fut d'un grand fecours par fa valeur & par fa prudence à Martin, & ce fut à lui que ce prince dut d'avoir été reconnu généralement roi de Sicile en 1386. Par reconnoiffance, Martin le fit préfident de ce royaume. Mais il abufa de fon autorité; & lorfque le trône de Sicile vaqua en 1410, il l'ambitionna, & pour y parvenir, il voulut engager la veuve de Martin, Blanche, fille de Charles III roi de Navarre, à l'époufer. Cette reine l'ayant refufé, il l'affiégea dans le château de Syracufe; & quoi qu'il eût été forcé de lever le fiége peu de temps après, il continua fes hoftilités à Palerme jufqu'en 1412, qu'il fut pris & enfermé d'abord dans une citerne defféchée, d'où il fut transféré dans une haute tour, que l'on environa peu après d'un filet, dans lequel Cabrera tomba en voulant s'évader. On l'y laiffa pendant un jour fufpendu en l'air, & en fpectacle au peuple. Ferdinand, infant de Caftille, fucceffeur de Martin, lui fit grace, à condition qu'il fortiroit inceffamment de la Sicile, ce qui fut exécuté. Il mourut peu après fon exil. * Mariana, *hiftoire d'Efpag. liv.* 18, 19, 20. Laurent Valla, *de Ferdinando*, *liv.* 2.

CABRERA MORALES (Francifco de) Efpagnol, natif du bourg dit *las Brozas*, dans l'Eftrémadure, vivoit au commencement du XVII fiécle. Il favoit les langues, qu'il avoit enfeignées à Samalanque; & depuis étant venu à Rome, il y fut théologien du cardinal Deza, mort en 1600. Il a continué l'hiftoire des papes de Ciaconius, & a travaillé à quelques autres ouvrages. * Nicolas Antonio *biblioth. Hifpan.*

CABRERA (François de) religieux de l'ordre de S. Auguftin, étoit Efpagnol, & a publié les généalogies des maifons de Ponce de Léon, de Cordoue, &c. Il eft mort en 1649. * Nicolas Antonio, *biblioth. Hifpan.*

CABRERA (Louis de) de Cordoue, vivoit l'an 1630. Il étoit gentilhomme, & fut capitaine d'infanterie. Il a compofé l'hiftoire de Philippe II roi d'Efpagne, & un traité de l'hiftoire. * Nicolas Antonio, *bibl. Hifp.*

CABRERA (Pierre de) de Cordoue, étoit religieux de l'ordre de S. Jerôme dans le XVI fiécle. Il a écrit fur S. Thomas; & fon frere nommé Alfonfe, religieux de l'ordre de S. Dominique, a été un excellent prédicateur. Il mourut en 1598 âgé de près de 50 ans. * Nicolas Antonio, *bibl. Hifp.*

CABRERE (la) *Capraria*, petite ifle d'Efpagne, dans la mer Méditerranée, proche de l'ifle de Majorque, dont elle n'eft éloignée que de deux lieues au midi vers le cap des Salines.

CABRERE (la) ou la terre Cabrera, *Capraria*, contrée d'Efpagne, dans la partie feptentrionale du royaume de Léon, dans les montagnes. Il n'y a aucun lieu de confidération.

CABREUIL (Barthelemi) chirurgien françois, étoit de la ville ou du diocèfe de Montpellier. Il fut chirurgien du roi Henri IV & du connétable de Montmorenci. Il eft mort avant le milieu du XVII fiécle. Il poffédoit fort bien l'anatomie, fur laquelle il a donné plufieurs ouvrages, entr'autres: *Alphabeton anatomicum*, *id eft*, *anatomes elenchus accuratiffimus*, *&c.* à Genève chez Jacques Chouet, en 1604, *in*-4°. *Obfervationes variæ*, avec les obfervations de plufieurs autres anatomiftes habiles, imprimées à Francfort en 1668, *in*-4°. On trouve auffi dans le même recueil le *collegium anatomicum*, du même; & plufieurs autres opufcules fur l'anatomie, dans un autre recueil de cette efpéce, imprimé à Hanovre en 1654, *in*-8°. * *Voyez* Manget, *biblioth. fcriptor. medicor. liv.* 3, *pag.* 2, in-fol.

CABRIERES, bourg dans le comté Venaiffin en Provence. *Voyez* MERINDOLE, lieu fameux.

CABRUS, *Cabrus*, eft le nom d'un Dieu des Phafélites, citoyens d'une ville de Pamphilie. Ils lui offroient du poiffon falé: de-là vient qu'on appelloit proverbialement du poiffon falé, un facrifice de Phafélites. Suidas appelle ce dieu *Calabrus*, & Erafme prétend qu'il faut dire *Caprus*. On peut croire que *Caprus* s'étoit dit plutôt pour *Cabirus*.

CABSEEL, ville de la tribu de Juda; elle fut la patrie de Banaïas. * *Jofué XV*, 21.

CABUL, la terre de Cabul ou de Chabul. C'étoit une contrée de la tribu d'Afer, au midi des montagnes de Tyr. Elle contenoit une ville, vingt bourgs ou villages, que Salomon donna à Hiram roi de Tyr, pour le bois & l'or que ce roi avoit fourni pour bâtir le temple de Jerufalem. * *I Reg. IX*, 15.

☞ CABUL, ville de l'Inde en deçà du Gange, au royaume de Cabul ou Cabuliftan, dont elle eft la capitale. C'eft une fort grande ville qui a deux bons châteaux; & comme il y a eu deux rois qui y ont tenu leur cour, & que plufieurs princes enfuite l'ont eu pour apanage, il y a beaucoup de palais. * La Martiniere, *dict. géog.*

☞ CABULISTAN (le) province d'Afie dans l'empire du Mogol. Ce pays a pour limites au nord la Tartarie, dont il eft féparé par le mont Caucafe, que les orientaux appellent *Caf Dagui*. Kachemire eft à fon orient: il a à fon occident le Zabuliftan, & une partie du Candahar; & à fon midi le pays de Multan. Il a été quelquefois fous la domination des Perfans. Deux des rivieres qui groffiffent l'Indus ont leur fource dans fes montagnes, d'où elles arrofent la province, & ne la rendent pas pour cela plus abondante: car comme le pays eft très-froid, il eft peu fertile, fi ce n'eft aux endroits qui font couverts de montagnes; cependant il ne laiffe pas d'être fort riche, parcequ'il s'y fait un très-grand trafic de la Tartarie, du pays des Usbecs, de la Perfe & des Indes. Les Usbecs feuls y vendent tous les ans plus de foixante mille chevaux; & cette province eft fi commodément fituée pour le commerce, que l'on y apporte de toutes parts ce qui y manque, & les chofes y font à bon marché. Les mirabolans croiffent dans les montagnes de ce pays, & c'eft la caufe que les Orientaux les appellent *Cabuly*. C'eft particulierement de cette province d'où l'on fait venir les cannes dont on fait les hallebardes & les lances, & beaucoup de fes terres en font plantées. Le Cabuliftan eft rempli de petites villes, de bourgs & de villages, & la plupart des habitans font Gentils: c'eft pourquoi il y a beaucoup de pagodes. Ils comptent leurs mois par lunes, & célébrent avec grande

vénération leur fête nommée *Houby*. Elle dure deux jours : leurs temples sont alors remplis de peuple qui y vient prier & faire ses offrandes. Le reste de la célébration consiste à danser par troupes dans les rues, au son des trompettes. Ils ont tous à cette fête des habits d'un rouge foncé. Plusieurs font des mascarades, & visitent ainsi leurs amis. Ceux qui sont de même tribu mangent ensemble, & le soir on allume des feux par les rues. Cette fête se célébre tous les ans à la pleine lune de février, & elle finit par la destruction de la figure d'un géant, contre lequel un petit enfant tire des fléches pour représenter ce qu'on fait croire au peuple : à savoir que Dieu étant venu au monde sous le nom de *Cruchman*, il y parut sous la forme d'un enfant ; qu'un grand géant qui craignoit d'en être détruit, voulut le perdre ; mais que cet enfant lui lança si adroitement une fléche, qu'il le renversa par terre & le tua. Il semble que ces peuples aient autrefois été instruits de la religion chrétienne ; mais s'ils en ont eu quelque teinture, elle est bien gâtée par les fables & les contes ridicules qu'on leur a faits, ausquels ils conforment leur vie & leur religion. Leur plus considérable charité consiste à faire creuser beaucoup de puits, & à faire élever quantité de petits bâtimens d'espace en espace dans les grands chemins, pour la commodité des voyageurs. Ce pays fournit au reste des Indes beaucoup de médecins, qui sont tous de la caste des Banians : il y en a de très-habiles, qui ont de beaux secrets pour la médecine : entr'autres remédes, ils se servent souvent de l'ustion. * La Martiniere, *dict. Geogr.*

CABUS, surnommé *Schams al Maala*, c'est-à-dire, *le soleil dans son apogée*, étoit fils de Vaschmeghir ou Vaschamghir, & neveu de Mardavige. Vaschmeghir étoit fils de Siad, & prétendoit descendre de Raasch, ancien gouverneur de la province de Ghilan, du temps que Kai Khosru, prince de la dynastie des Cajadines, regnoit en Perse. Il entra à la cour de Nub, fils de Nasser, sultan de la dynastie des Samanides l'an de l'hégire 332, de J. C. 943. S'y étant fait connoître pour homme de valeur & de conduite, on lui confia une armée avec laquelle il conquit l'année suivante la province de Giorgian. Après la mort de Vaschmeghir, son fils aîné lui succéda, & regna jusqu'en 336 qu'il mourut, laissant sa succession à son cadet nommé Cabus, qui est celui dont nous parlons. Cabus fut un prince de très-grande réputation pour toutes les belles qualités qu'il possédoit. Il avoit l'esprit noble & élevé ; il étoit savant & éloquent, & écrivoit avec beaucoup de politesse. Ces belles qualités ne l'empêcherent pas d'être malheureux. Ayant donné retraite à Fakreddulat, prince de la maison des Buydes, chassé de ses états par son frere Muiaddulat, celui-ci entra l'an de l'hégire 371, de J. C. 981, avec son armée victorieuse dans le Giorgian, & contraignit Cabus de se réfugier lui-même avec Fakreddulat dans le Khorasan, où il demeura près de 13 ans fugitif & dépouillé. Le comble de son chagrin, fut que Fakreddulat étant rentré après la mort de son frere dans ses états, loin de le rétablir dans ses états, s'en empara lui-même. Après la mort de cet ingrat, qui arriva l'an 387 de l'hégire, de J. C. 997, Cabus fut reconnu par les peuples du Giorgian & du Mazanderan pour leur prince légitime. Entré dans ses états, il les augmenta peu après des provinces de Ghilan & de Tabarestan ; mais il ne jouit pas long-temps du fruit de ses victoires. Sa sévérité, qu'on nommoit d'un titre plus odieux, ne plaisant pas à ceux qui vouloient pécher avec impunité, les grands de sa cour conjurerent contre lui & se saisirent de sa personne, & envoyerent à Manugeher son fils, pour lui faire savoir qu'ils vouloient le placer sur le trône de son pere ; & que s'il refusoit leurs offres, ils les feroient à quelqu'autre. Manugeher ne voyant pas d'autre parti à prendre, accepta les offres ; mais dès qu'il eut été reconnu & proclamé sultan, il alla à Bastham, où son pere étoit retenu, baisa la terre devant lui, l'assura de son obéissance, & lui dit que s'il le lui commandoit, il lui offroit au péril de sa couronne & de sa vie de punir les rebelles, & de le rétablir. Cabus content des soumissions de son fils, lui dit sagement : *J'ai fixé ici le terme de mes actions & de ma vie, & je vous remets toute mon autorité entre les mains.* Cabus ne songeoit plus dans sa prison, qu'à servir Dieu. Mais ses ennemis appréhendant qu'il ne pût un jour se venger d'eux, subornerent des gens qui le firent mourir par le poison. Ce prince étoit savant. Il a composé des lettres & des vers qui ont été fort estimés. Il fit beaucoup de caresses & de présens à Avicenne, qui avoit guéri son neveu d'une passion amoureuse fort violente. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CACA, sœur de Cacus, découvrit à Hercule le larcin que son frere avoit fait de ses bœufs, & mérita d'être honorée par des sacrifices qui lui étoient offerts par les Vestales, dans une petite chapelle bâtie à Rome sous son nom, selon Servius, *sur le* 8 *livre de l'Enéide.* Virgile néanmoins *au même lieu*, & Ovide, *au* 1 *livre des Fastes*, disent que ce larcin fut découvert d'une autre maniere. *Voyez* CACUS.

CAÇAÇA, ville de la province de Garel, dans le royaume de Fez en Afrique, sur la côte de la mer Méditerranée, à sept lieues de Melile, par mer, d'où elle n'est éloignée que de deux lieues par terre. Le duc de Medina s'en étoit rendu maître en 1496, après la prise de Melile. Les habitans qui n'avoient osé attendre sa venue, s'étant retirés ailleurs, il fit raser la ville, ne conservant que le château qui est fort, & situé sur un roc que l'on ne peut miner. * Marmol, *de l'Afrique, liv.* 4.

CACALLA (Augustin) étoit de Valladolid en Espagne, & fut long-temps prédicateur de l'empereur Charles-Quint ; mais il apostasia pour embrasser les opinions de Luther. Après la mort de Charles-Quint, il fut condamné par l'inquisition, & brulé à Valladolid le 21 mai 1559. * Théod. Beza *Icones virorum doctrinâ simul & pietate illustrium*, à l'article *Martyres Hispani.*

CAÇALLA ou CAZALLA, bourg d'Espagne, situé dans l'Andalousie, vers le royaume de Léon, à douze lieues de Seville & à quatorze d'Ecija. On croit que *Laconimurgium*, ancienne ville épiscopale, pouvoit être en ce lieu, ou à Constantina, ou à Colmenar. * Baudrand.

CAÇARFARAON, ou *Château-Pharaon*, ville ruinée, située sur la montagne de Zarhon, proche de la ville de Fez en Afrique. On dit qu'elle a été bâtie par les Goths ; & les habitans, sur une tradition fabuleuse, en attribuent la fondation à Pharaon roi d'Egypte. Les plus célébres historiens la nomment le palais Zarhon, ou Zarahanum, & non pas de Pharaon. On voit encore en plusieurs endroits des inscriptions en lettres gothiques, qui font connoître qu'elle fut bâtie ou embellie par les Goths. Toutes les collines & les vallées d'alentour sont couvertes d'oliviers. * Marmol, *de l'Afrique liv.* 4.

CAÇAR, ville du royaume de Fez. *Cherchez* ALCAÇAR.

CACCIA (Augustin) natif de Novarre dans le Milanez, vivoit vers l'an 1550. Il porta les armes avec réputation dans l'armée de l'empereur Charles-Quint, & s'attacha aussi à faire des vers. Lorsqu'il fut avancé en âge, il composa deux volumes de poësies spirituelles, & en dédia un à Catherine de Medicis reine de France, & l'autre au cardinal de Grandvelle. * Nicolas Antonio, *bibl. Hisp.*

CACCIA (Frederic) cardinal & archevêque de Milan. Etant nonce en Espagne, il fut nommé cardinal par le pape Innocent XII le 12 décembre 1695. Il mourut à Milan le 16 janvier 1699, âgé de 65 ans.

CACCIALUPI (Jean-Baptiste) de San-Severino en Italie, jurisconsulte, vivoit dans le XV siécle vers l'an 1407. C'étoit le docteur de son temps le plus consulté sur les matieres civiles & ecclésiastiques. Il écrivit divers ouvrages de droit : *De justitia & jure. De debitore suspecto fugitivo. De pactis. De modo studendi. De transactione defensorum juris, &c.* Il enseignoit à Sienne en 1464. * Forster, *in vit. jurisc.* Bumaldi, *biblioth. Bonon. &c.* M. Simon, *biblioth. des auteurs de droit.*

CACCIANEMICI est le nom d'une famille de Bou-

logne en Italie, d'où sortoit GERARD de Caccianemici pape sous le nom de LUCIUS II, & HUMBERT de Caccianemici, que le même pape fit cardinal en 1144. Il rendit de grands services à Alexandre III durant le schisme, & mourut peu de temps après sous son pontificat. * Sigonius, *de episc. Bon. liv. 1.* Baronius. Onuphre, &c.

CACEGAS (Louis) religieux de l'ordre de S. Dominique en Portugal. Il travailla à l'histoire de sa province en portugais, & à celle de la vie de dom Barthelemi des Martyrs; & Louis de Sousa se servit de ses mémoires. Cacegas mourut vers l'an 1610 âgé de plus de 70 ans. * Nicolas Antonio, *biblioth Hisp.*

CACERES, petite ville de l'Estrémadure d'Espagne. Elle est sur la petite riviere de Sarlot, environ à six lieues d'Alcantara. * Baudrand.

CACERES ou CACERES DE CAMARINHA, ville de l'isle de Luçon, l'une des Philippines, avec évêché suffragant de Manille. Elle est située sur le détroit dit *Estrecho de Manitha*, avec un bon port qui est aux Espagnols. On voit dans cette isle la montagne de Mayonque qui jette des flammes. * Baudrand.

CACHAN ville de Perse dans la province d'Yerak, à vingt-deux lieues d'Ispahan, vers Kom. Il y a de beaux bazars ou marchés, & plusieurs caravanseras bâtis en brique. Un grand nombre d'ouvriers en soie y font des brocards d'or & d'argent, des plus riches & des mieux travaillés qui sortent de la Perse. On y compte plus de mille familles de Juifs, qui se vantent d'être descendus de la tribu de Juda, de même que ceux d'Ispahan & de Kom. * Tavernier, *voyage de Perse.*

CACHEMIRE, royaume. *Cherchez* KACHEMIRE.

CACHET (Jean) Lorrain, né à Neuchâteau dans le diocèse de Toul, entra chez les Jésuites à Nanci le 8 janvier 1617 à l'âge de 20 ans. Il fit les vœux simples à Pont-à-Mousson, le 9 janvier 1619. Après avoir régenté quelque temps les basses classes, & avoir été élevé au sacerdoce, on ne le chargea plus que d'emplois faciles à remplir. Sa mauvaise santé, & diverses maladies qui le tourmentoient fréquemment, ne permirent point qu'on le plaçât dans des postes pénibles. Il est mort à Pont-à-Mousson le 22 décembre 1633. On a de lui 1. *La vie de Jean Brachmans, religieux de la compgnie de Jesus*, composée en italien par le R. P. Virgilio Cepari, & mise en françois par le pere Jean Cachet; à Paris, 1630, *in*-8°. 2. *Conférences spirituelles*, traduites de l'espagnol du R. P. Nicolas Arnaza; à Paris, 1630, *in*-4°. 3. *Abrégé de la vie de S. François de Borgia*; à Pont-à-Mousson, *in*-12. 4. *La vie de S. Isidore patron des laboureurs, & de la bienheureuse Marie de Cabeça, sa femme*, par un pere de la compagnie de Jesus; à Verdun, 1631, *in*-12. C'est une traduction de l'espagnol de Jérôme Quintana. 5. *La vie de S. Joseph, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré*; à Pont-à-Mousson, 1632, *in*-12. 6. *L'horreur du péché*; à Pont-à-Mousson, 1633, *in*-4°. & à Rouen, 1681, *in*-12. * *Mémoires manuscrits* communiqués par le pere Oudin, Jésuite.

CACHIEU ou CAECHEU, bourg ou petite ville de la Nigritie en Afrique. Il est sur la riviere de saint Domingo, & a un bon port fréquenté par les Européens. Mati, *dict.*

CACHOUB, c'est un bout de la Pomeranie, qui est resté au roi de Pologne, & qui commence à huit lieues de Dantzick. Ce ne sont que des montagnes & des bois, qui n'ont que de petits sentiers faits, ce semble, seulement pour les cerfs: il n'y a ni terre cultivée, ni village. * *Mém. du Chev. de Beaujeu.*

CACIQUE, nom des gouverneurs ou princes sous les anciens incas ou empereurs du Perou. Les plus considérables des nobles originaires du pays, retiennent encore ces noms d'incas & de caciques, quoiqu'ils obéissent aux Espagnols. Les princes de l'isle de Cuba, dans l'Amérique septentrionale, portoient le même nom de caciques, lorsque les Espagnols s'en rendirent les maîtres. * Herrera. Antonio de Solis, &c.

☞ CACONGO, petit royaume d'Afrique, dans la basse Guinée à l'occident, & presqu'à l'embouchure du Zaïr, depuis laquelle il s'étend jusqu'à la mer. * La Martiniere, *diction. géog.*

☞ CAÇORLA ou CAZORLA, ville d'Espagne en Andalousie, sur le ruisseau de Vega, entre deux montagnes, vers les frontieres du royaume de Grenade. Elle est du domaine de l'archevêque de Tolede, à qui elle appartient, avec le pays aux environs, nommé *Adelantamiento de Caçorla.* Elle n'est qu'à deux lieues de la source du Guadalquivir, & à six de Baéça, selon Rodrigue de Silva. * La Martiniere, *dict. géog.*

CACOUCHAS, peuple de l'Amérique septentrionale. Ils sont dans le Saguenai, contrée de la nouvelle France, & au nord de la ville de Tadoussac. * Mati, *dict.*

CACQUERAI (Louis de) écuyer, sieur de Valmeinier, étoit d'une ancienne noblesse de Normandie. Cette famille, qui s'est partagée en vingt-trois branches, tire son origine de GUILLAUME de Cacquerai, écuyer, sieur de la Folie en Valois, qui en 1470 épousa *Antoinette* du Bosc de Rudepont. Les titres & les services de cette famille furent approuvés dans la recherche que l'on fit des nobles en 1669, & dans l'arbre généalogique dressé par M. d'Hozier en 1720.

LOUIS de Cacquerai s'établit à la Martinique en 1651, & y amena un grand nombre de domestiques. M. du Parquet, alors seigneur propriétaire de l'isle, le reçut avec joie. Il lui accorda tout le terrein qu'il voulut, & une exemption de tous droits. En 1654, M. du Parquet le nomma gouverneur de la Grenade. A son retour en 1657, il fut fait capitaine de la premiere compagnie de cavalerie, qui fut mise sur pied dans les Isles, & en cette qualité, il rendit des services considérables à la compagnie de 1664, en dissipant plusieurs séditions qui s'étoient élevées contre le nouveau gouvernement. Le roi ayant retiré les Isles des mains de la compagnie, & les ayant réunies à son domaine en 1674, le sieur de Baas, lieutenant général de ses armées, & premier gouverneur général des Isles, ayant eu de nouvelles preuves de la bravoure & de la fidélité de Louis de Cacquerai, surtout lorsque la flotte hollandoise, commandée par Ruiter, attaqua le Fort Royal de la Martinique, le nomma pour premier conseiller du conseil souverain qu'il établit à la Martinique par ordre du roi le 2 novembre 1675.

LOUIS-GASTON de Cacquerai, son fils, a servi en France dans la Marine depuis l'année 1687. Il se distingua en 1690 au combat de la Manche, où il fut blessé à la jambe par un éclat. Il fut fait major, & peu après lieutenant de roi à Saint-Christophe, à la paix de Riswick. S'étant trouvé à la Guadeloupe en 1703, lorsque les Anglois l'attaquerent, il y fit paroître beaucoup de bravoure. Il étoit à Paris en 1717, lorsqu'on y reçut la nouvelle d'un soulevement à la Martinique contre le gouverneur général. La cour le fit partir aussitôt avec le sieur de la Guarigue Savigny, major de la même isle, pour appaiser ce désordre. Il s'étoit marié en 1700, avec *Rose* le Vassor de la Touche, dont il a eu un fils qui a servi dans les mousquetaires du roi. * Le pere Labat, en ses *nouveaux voyages aux Isles françoises de l'Amérique*, tome V, page 466. *Supplém. franç. de Basle*, tome II page 7. On peut consulter aussi l'*Histoire de Saint-Domingue*, par le pere Charlevoix, Jésuite: il y est parlé en plusieurs endroits de messieurs de Baas & du Parquet, nommés dans cet article.

CACUS, berger d'Italie, du grec κακὸς, méchant, faisoit sa demeure sur le mont Aventin, qui fut depuis renfermé dans l'enceinte de la ville de Rome, & exerçoit de continuels brigandages aux environs. On dit qu'Hercule revenant d'Espagne, après avoir tué Géryon, passa près du mont Aventin, avec le troupeau de ce roi qu'il emmenoit: Cacus lui enleva pendant la nuit quelques bœufs, les tirant par la queue dans sa caverne, afin que leurs pas imprimés à reculons ne pussent découvrir le lieu où ils étoient. Hercule ayant reconnu ce larcin, chercha vainement aux environs de la caverne de Cacus, & ne s'imagina pas que ses bœufs y fussent renfermés, parceque les vestiges donnoient lieu de croire

le contraire. Cependant il entendit le cri d'un de ses bœufs qui sentant le reste du troupeau, commença à mugir. Aussitôt il enfonça la porte de cette caverne, & assomma ce voleur à coups de massue. Les poëtes disent que Cacus étoit fils de Vulcain, & qu'il jettoit des flammes par la bouche : peut-être parcequ'il bruloit les maisons, après les avoir pillées. Quelques-uns ont prétendu qu'il avoit été domestique d'Evandre. Ils ajoutent que c'étoit un géant d'une grandeur prodigieuse, qu'il vivoit de chaire humaine, & qu'il étoit demi-homme, comme on nous représente les Satyres. D'autres disent que Cacus habitoit l'Espagne Taragonnoise; qu'il donna son nom au mont Caĉus, maintenant Moncaïo, dans l'Aragon, sur les confins de la Castille-vieille; qu'il étoit affreux à voir, & d'une humeur extrêmement sauvage; ce qui avoit donné lieu de l'appeller *Demi-homme*; qu'il avoit inventé certaines armes à feu, & une poudre semblable à notre poudre à canon; ce qui le fit passer pour le fils de Vulcain : enfin qu'il poursuivit Hercule jusqu'en Italie, où il lui déroba quelques-uns de ses bœufs. * Tite-Live, *liv.* 1. Virg. *Enéid.* 8. Ovid. *Fast. liv.* 1. Propert. *liv.* 4, *eleg.* 10, *v.* 7. Gerund. *liv.* 1. *paralip. Hisp.* Martial, *liv.* 5, *epig.* 67, *v.* 5. Solin, *chap.* 1. *Voyez* Saumaise, *sur Solin.*

CADALOÜS ou CADOLUS, évêque de Parme, fut élu pape l'an 1061, par la faction de l'empereur Henri IV contre Alexandre II qui avoit été élevé sur le saint siége par les cardinaux, après la mort de Nicolas II. Cadaloüs fut reconnu sous le nom d'Honoré II, par les évêques & par les princes deçà les Alpes. Il vint avec une armée devant Rome pour se mettre en possession de cette ville; mais il fut repoussé par les troupes de Godefroi marquis de Toscane, & de Mathilde sa femme, qui avoit pris le parti d'Alexandre, & fut contraint de se retirer à Parme. Cette premiere tentative ne lui ayant pas réussi, il revint une seconde fois avec un plus grand nombre de troupes, & s'empara de la partie de la ville nommée Leonine, & de l'église de S. Pierre; mais il fut encore chassé, & ses troupes mises dans un si grand désordre, qu'il pensa être pris, & fut obligé de s'enfermer dans le château Saint-Ange, d'où il eut bien de la peine à se sauver, en donnant de l'argent à ceux qui l'avoient assiégé. Quelque temps après on assembla un concile à Mantoue, pour juger le différend qui étoit entre Alexandre & Cadaloüs. Cadaloüs y soutint foiblement son droit & se retira. Alexandre y fut reconnu pour pape légitime, mais on l'obligea à pardonner à Cadaloüs. Ce concile fut tenu l'an 1064, en présence d'Hannon archevêque de Cologne, qui étoit le principal administrateur des affaires d'Allemagne, sous l'empereur Henri IV. Cadaloüs mourut depuis misérablement, sans avoir voulu renoncer à la qualité de pape. * Leon d'Ostie, *l.* 3, *c.* 20. Platine, *dans Alexandre II.* Baronius, *A. C.* 1061, 1062, 1064. Du-Pin, *biblioth. des auteurs eccles. du XI siécle.*

CADAMUSTI (Louis) de Venise, a vécu vers l'an 1504. Il publia une relation de ses voyages de mer, que nous avons en latin, par les soins d'Archangelo Madrignani.

CADARIENS ou CADARITES, secte parmi les Musulmans, qui nie le destin & la prédestination, & croit qu'il est absolument en notre pouvoir de faire le bien ou le mal, & d'user de notre liberté comme il nous plaît. Cette secte est opposée à celle des Giabares, qui dépouillent l'homme de sa liberté, & regardent le destin comme la seule cause de toutes nos actions. *Cadar* signifie pouvoir; & les Cadariens prennent ce nom, parcequ'ils soutiennent que l'homme peut faire ce qu'il juge à propos, & agit selon sa volonté, en ce qu'il est de bien ou de mal. * Ricaut, *de l'empire Ottoman.*

Le premier auteur de cette secte fut Mabed ben Khaled Algiohni, que Hégiage fit mourir à Bassora. Ben Aun, un des plus célébres docteurs du musulmanisme, ne saluoit point les Cadariens, ou Motazales, (car ce sont les mêmes) & disoit qu'ils étoient les Manichéens du musulmanisme, parcequ'ils admettoient deux principes, savoir Dieu & l'homme. Schaabi disoit, que pour n'être point Cadarien ou Motazale, il faut rapporter toutes les bonnes actions à Dieu, & les méchantes à l'homme. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CADAVRE ou CORPS MORT. Il n'y a point de nation qui n'ait eu ses cérémonies pour l'enterrement des morts. Les Romains gardoient pendant huit jours le corps dans la maison, & pendant ce temps l'on mettoit d'ordinaire un cyprès à la porte, sur tout si c'étoit une personne riche, pour empêcher le monde d'entrer; le huitiéme jour ils faisoient avertir le peuple par un crieur, afin qu'il assistât à l'enterrement : EXEQUIAS L. TITIO L. FILIO QUIBUS EST COMMODUM, IRE JAM TEMPUS EST : OLLUS EX ÆDIBUS EFFERTUR; c'est cet avertissement au peuple que Festus appelle *Funus indictivum*. Le peuple étant arrivé, on mettoit le corps dans une espece de lit, avec des linceuls fort propres. Les pleureuses alors se présentoient devant la maison du défunt, où elles faisoient de leur mieux pour marquer une tristesse qu'elles ne sentoient point : elles versoient des larmes en concert, & pleuroient assez haut pour faire une espece de musique funébre. La pompe funébre marchoit; un joueur d'instrumens précédoit le corps, & chantoit les louanges du défunt. Lorsque les anciens mettoient le corps sur le bucher pour le bruler, on lui ouvroit les yeux comme pour lui faire regarder le ciel; & l'ayant appellé plusieurs fois à haute voix, le plus proche parent mettoit le feu au bucher avec une torche, en tournant le dos pour dire que c'étoit à regret qu'il rendoit ce service au défunt. Pline veut que l'usage de bruler les corps des défunts ne soit pas fort ancien à Rome; vu, dit-il, que nous ne voyons pas qu'aucun de la famille de Cornelius ait été brulé jusqu'à Sylla; mais Pline semble se contredire lui-même, puisqu'il écrit que le roi Numa défendit d'arroser de vin les feux qu'on allumoit pour bruler les corps; aussi Plutarque assure que le même Numa défendit expressément qu'on brulât son corps après sa mort, mais qu'il ordonna de faire deux tombeaux de pierre, dans l'un desquels on mettroit son corps, & dans l'autre on y enfermeroit les livres sacrés qu'il avoit composés sur la religion & le culte des Dieux : ce qui est une preuve que l'usage de bruler les corps est fort ancien, & qu'il se pratiquoit même de son temps. Les loix des douze Tables faites trois cens ans après la fondation de Rome, qui défendoient d'enterrer & de bruler les corps dans la ville, ne favorisent point le premier sentiment de Pline; & l'on n'en peut rien conclure autre chose, si ce n'est que les deux manieres d'enterrer les corps & de les bruler, étoient en usage, & qu'il n'étoit défendu de les bruler & de les enterrer dans la ville, qu'à cause de l'infection & des incendies qui en pourroient arriver.

Ciceron nous apprend que la coutume d'enterrer les corps fut introduite à Athènes par Cécrops, & qu'on enterroit les Athéniens du côté du soleil couchant : au lieu qu'à Mégare ils avoient le visage tourné au soleil levant. La coutume d'enterrer les corps a duré fort longtemps par toute la Grece.

Les Egyptiens embaumoient les corps des défunts, pour les préserver de la corruption. Les Ethiopiens avoient divers usages; quelquefois ils les jettoient dans le courant des fleuves & des rivieres, quelquefois ils les bruloient ou ils les enfermoient dans des vaisseaux de terre cuite, selon le témoignage d'Hérodote & de Strabon. Les Indiens les mangeoient, pour leur donner par ce beau secret, une seconde vie, les changeant ainsi en leur propre substance. Ceux qu'Hérodote appelle MACROBIENS, c'est-à-dire, de *longue vie*, desséchoient leur corps, puis peignoient leurs visages, avec du blanc leur donnant leur coloris naturel. Ils les enfermoient ensuite dans une colonne de verre, puis ayant gardé le corps un an en cet état, ils l'exposoient en quelque lieu proche de la ville, où on le voyoit. Diodore de Sicile rapporte qu'il y avoit certains peuples qui bruloient les

corps, puis enfermoient leurs cendres & leurs os dans des statues d'or, d'argent & de poterie, les revêtant de verre pardessus. Les Garamantes les enterroient sur le bord du rivage dans le sable, afin qu'ils fussent lavés des eaux de la mer.

Pour revenir à la coutume des Grecs & des Romains de bruler les corps, le corps du défunt ayant été consumé par le feu, après que les assistans lui avoient dit le dernier adieu : *Vale æternum, nos eo ordine quo natura voluerit, sequemur ;* les proches parens en ramassoient les cendres, & recueilloient les os que l'on arrosoit d'eau lustrale, & qu'on enfermoit dans des urnes de matiere différente, pour les mettre ensuite dans des tombeaux, versant dessus des larmes, qui étoient reçues dans de petites phioles appellées *lacrimatoires*, qu'on enfermoit pareillement avec l'urne dans le tombeau. On ne voit pas trop bien de quelle maniere ils pouvoient recueillir les cendres, & empêcher qu'elles ne se mêlassent avec celles du bois & des autres choses que l'on bruloit avec le corps. Pline fait mention d'un lin qui croît dans les Indes, nommé par les Grecs *Asbeste* ἄσβεστος, c'est-à-dire, *incombustible*, dont on faisoit de la toile qui ne bruloit point, quoiqu'on la jettât dans le feu. L'on pouvoit en envelopper le corps, & ramasser aisément les cendres du défunt, sans qu'elles fussent mêlées avec celles du bois ; mais peu de personnes pouvoient s'en servir, puisque le même Pline assure que cette toile étoit fort rare, & qu'on la gardoit pour les rois du pays. Peut-être se servoient-ils d'une autre toile faite de la pierre d'Amiante, qu'on avoit alors le secret de filer au rapport de Pline : & Plutarque nous assure qu'il y avoit de son temps une carriere de cette pierre dans l'isle de Negrepont ; on en trouve même dans l'isle de Chypre, dans celle de Tinés, & ailleurs. Ils pouvoient encore avoir quelque autre invention, comme de mettre le corps sur le bucher dans un cercueil d'airain ou de fer, d'où il étoit fort aisé de recueillir les cendres & les os qui n'étoient point brulés. * Joan. Rosin. *Antiquités romaines.* Thom. Dempster. Petr. Danet. Perse, *Sat.* 3, *v.* 103. Lucan. *liv.* 5, *v.* 442.

Les Grecs & les Romains avoient coutume de fermer les yeux à leurs morts : ils remettoient tous les membres dans leur situation naturelle, quand ils avoient été dérangés par quelques convulsions ou par les derniers efforts du malade. Ils lavoient leurs cadavres & les embaumoient, soit qu'ils dussent les enterrer ou les bruler. C'est disent quelques auteurs, parceque l'usage étant de garder les corps pendant long-temps, on vouloit, par ce moyen, faire cesser, ou du moins diminuer l'infection du cadavre. Les Grecs habilloient soigneusement leurs cadavres que l'on devoit enterrer, dans la fausse persuasion où ils étoient, que les morts étant sensibles au froid, ils seroient incommodés par les rigueurs de l'hiver. Les habits mortuaires n'étoient pas uniformes par rapport à la qualité de l'étoffe, chacun ne consultoit que son amitié pour le mort, ou l'envie qu'il avoit de paroître, en lui donnant des habits magnifiques. Enfin les magistrats Romains étoient distingués par la richesse de leurs parures, qui étoient quelquefois de pourpre & même enrichies d'or ; mais ils étoient semblables quant à la façon, car c'étoit toujours une robe qui enveloppoit le mort depuis la tête jusqu'aux pieds. Les pauvres comme les riches mettoient une couronne sur la tête des morts, parsemoient leurs bierres ou tombeaux de fleurs, avoient également soin de mettre une piéce de monnoie dans leur bouche, pour obliger Caron à les faire passer dans sa barque, ce fleuve si renommé chez les Grecs & les Romains. Ils tiroient ensuite le mort de son lit, & le mettoient en quelque autre endroit de la maison. Dans les funérailles des princes, les domestiques du mort avoient coutume d'entourer le cadavre, & d'agiter l'air, afin d'en éloigner les mouches. On les exposoit aussi dans des lits de parade, les pieds tournés du côté de la porte. Quand la mort avoit défiguré le cadavre, on substituoit en sa place une figure de cire. Ils s'adressoient par trois fois, & parloient au mort, comme s'il avoit été encore vivant, & n'en ayant point de reponse, ils publioient son décès avec des pleurs & des lamentations extraordinaires. Lorsqu'un homme avoit fait des dettes, ses créanciers s'emparoient de son cadavre, & ne le rendoient qu'après le payement entier de leurs créances. On regardoit comme une infamie le peu de cas que les héritiers ou les amis du défunt auroient fait d'aquitter ses dettes. L'empereur Severe fut obligé de rendre un édit contre la dureté des créanciers, qui détenoient les cadavres, & qui ne les vouloient rendre qu'après avoir été payés. Les enterremens se faisoient presque toujours la nuit; il n'y avoit rien de fixé sur l'heure, mais la coutume étoit de prendre celles qui précédoient immédiatement l'aurore. On gardoit les cadavres plusieurs jours après leur mort, soit pour les préparatifs des funérailles, ou par une prudente précaution, de peur qu'ils ne fussent dans quelque léthargie, & qu'ils n'eussent pas encore rendu l'ame. Quelques-uns cependant, pour ôter un spectacle aussi triste de devant leurs yeux, faisoient enterrer leurs cadavres sur le champ. Les parens ou les plus proches héritiers, les amis ou les domestiques, portoient le mort en terre : parmi les gens du commun, on se servoit de gens à gages : mais on transportoit souvent dans des chars les personnes de distinction, depuis leur porte jusqu'au lieu de leur sépulture. Les meres ensevelissoient leurs enfans, & les portoient elles-mêmes en terre. Dans les funérailles des personnes de distinction, on portoit leur statue à la tête du convoi, & on la posoit dans la place publique avec celles de leurs parens, qui s'étoient rendu recommandables dans la république. On portoit aussi la marque des charges, dont le mort avoit été honoré. Cela étoit accompagné de joueurs d'instrumens.

Lucien, dans son traité du Deuil, décrit agréablement les cérémonies qui se pratiquoient lorsque quelqu'un étoit mort : « Après, dit-il, que le plus proche parent a re-» cueilli l'ame du mort, & qu'il lui a fermé les yeux, on » a soin de lui mettre une piéce d'argent dans la bouche » pour payer le batelier des enfers, qui est Caron, sans » considérer si c'est une monnoie qui ait cours dans le » pays, joint qu'on feroit mieux, à mon avis, de ne » rien donner, afin qu'on fût contraint de le renvoyer » ici. Après cette cérémonie on lave d'eau tiéde le corps » du défunt, comme s'il n'y avoit point d'eau là-bas, » ou qu'il dût assister à quelque festin en arrivant ; car » outre cela, on le parfume, on le couronne de fleurs, » on l'habille de ses plus beaux habits ; soit qu'on ait peur » qu'il meure de froid en chemin, ou qu'on ne le traite pas » selon sa condition. Tout cela est accompagné de plain-» tes & de regrets, de larmes & de sanglots, pour ré-» pondre à un maître de cérémonies, qui préside à l'ac-» tion, & qui rapporte d'un ton lugubre les anciennes » calamités, pour faire pleurer, si l'on n'en avoit point » d'envie. Les uns donc s'arrachent les cheveux, les au-» tres se frapent l'estomac ou s'égratignent le visage : » il y en a qui déchirent leurs habits, & qui mettent de » la poussiere sur leurs têtes, ou qui se couchent par » terre & se heurtent contre les murailles : si bien que le » mort est le plus heureux de la bande : car tandis que » ses amis & ses parens se tourmentent, il est placé en » quelque lieu éminent, lavé, nettoyé, parfumé & cou-» ronné, comme s'il vouloit aller en compagnie. Ensuite » son pere & sa mere, s'il en a, sortent de la troupe & » le viennent embrasser avec des lamentations si ridicules, » que cela seroit capable de le faire crever de rire, s'il » avoit quelque sentiment. Il y en a qui à la mort de » leurs parens égorgent leurs chevaux & leurs esclaves, » pour les aller servir en l'autre monde, & brulent ou » enterrent avec eux ce qu'ils ont de plus précieux, » comme si cela leur devoit être fort utile. Cependant tout » ce que ces gens-là disent, ce n'est ni pour le mort, qui » ne les sauroit entendre, quand ils crieroient dix fois » plus haut, ni pour eux-mêmes ; car il suffiroit de parler » tout bas : si bien qu'il ne reste, sinon que ce soit par » coutume, de peur qu'on ne les croie sans amitié &

» sans sentiment pour leurs proches. S'il les entendoit » donc, voici ce qu'il pourroit leur dire : *Qu'avez-vous » tant à pleurer, & à vous tourmenter pour moi, qui suis » plus heureux que vous ? Est-ce que les ténébres où je » suis vous font peur, & que vous apprehendez que je ne » sois suffoqué par la pesanteur de mon sépulcre. Mais un » mort n'a rien à craindre, puisqu'il ne sauroit plus » mourir, & mes yeux pourris ou brulés n'ont plus be- » soin de voir la lumiere. D'ailleurs, quand je serois mi- » sérable, à quoi me serviroient toutes vos plaintes, & » tous ces coups donnés contre l'estomac à la cadence des » instrumens, & cette tombe couronnée, ces effusions & » ces lamentations de femmes ? Croyez-vous que ce vin que » vous répandez descende jusqu'aux enfers, ou qu'il soit en- » core bon à boire en l'autre monde ? Car pour les bêtes que » vous brulez en sacrifice, une partie s'en va en fumée, » & le reste n'est que cendres, qui seroient un fort mauvais » aliment.* Voilà donc les plaintes que l'on fait pour les » morts, qui sont semblables à Rome & en Grece ; mais les » sépultures sont différentes selon les différentes nations. » Car les uns les brulent ou les enterrent & les autres les » embaument. J'ai assisté à des festins en Egypte, où on » les place au bout de la table, & quelquefois un homme » par nécessité prête la carcasse de son pere ou de sa mere » pour servir à cet usage. Pour les monumens, les co- » lomnes, les pyramides, & les inscriptions, y a-t-il » rien de plus inutile ? Il y en a qui célébrent des jeux à » la mémoire du défunt, & qui font des oraisons funé- » bres sur son sépulcre, comme si cela lui devoit servir » là bas de certificat & d'attestation de vie & de mœurs. » Après tout cela on traite l'assemblée, où les amis vous » consolent, & vous convient à manger. *Jusqu'à quand,* » disent-ils, *voulez-vous pleurer un mort ? vous ne le rap- » pellerez pas à la vie par vos larmes. Voulez-vous vous » faire mourir pour désespérer vos amis, & laisser vos en- » fans orphelins ? Il faut pour le moins manger, quand ce » ne seroit que pour faire durer votre deuil.* » Voilà ce que dit Lucien. * Pitiscus, *Lexicon antiquitatum*, &c.

☞ CADÉE (Ligue de la) ou MAISON DE DIEU. C'est le nom que l'on donne à la seconde ligue des Grisons, que l'on nomme en allemand *Gotts Haussbundt*, parcequ'elle renferme l'église épiscopale de Coire, & que plusieurs de ses terres en dépendoient autrefois, comme quelques-unes en dépendent encore. Cette ligue est partagée en onze grandes communautés, qui se subdivisent en vingt & une petites qu'on nomme *Jurisdictions*. Voici les noms de ces grandes communautés, suivant le rang qu'elles tiennent dans les diétes du pays. Coire, Pergell, Furstenau & Ortenstein, Obersax, haute-Engadine, basse Engadine, Fatz & Bergun, les quatre villages, Puschiavo, Stallen & Aversa, & Munsterthal. * *Délices de la Suisse*, p. 605.

Les habitans de la ligue de la Cadée firent quelque confédération entr'eux l'an 1400 ; mais ensuite ayant affaire à un évêque remuant nommé *Jean Abundius Naso*, ils se liguerent de nouveau l'an 1419, & confirmerent leur confédération, la réduisant à une forme fixe & constante. Six ans après, la ligue grise ayant été établie, quelques communautés de la Cadée se joignirent à elle : ce furent celles d'Obersax, de Fatz, de Stallen & Aversa, de Bergun, & de Furstenau. * *Délices de la Suisse*, p. 657.

Après diverses alliances particulieres que quelques communautés avoient faites avec deux ou trois d'entre les cantons Suisses, la ligue grise ayant fait une alliance perpétuelle avec les sept anciens cantons en 1497, l'année suivante la ligue de la Cadée fit aussi la même alliance avec les mêmes cantons. * *Ibid.* p. 670. Dans les assemblées générales, cette ligue, qui tient le second rang, a vingt-quatre voix. * *Ibid.* p. 674.

On trouve dans la ligue de la Cadée une diversité dans le langage. Dans le pays de Pergell & de Puschiavo, on parle une langue qui approche beaucoup de l'italienne. La ville de Coire, Motta, dans la communauté d'Obersax & Aversa parlent allemand : tout le reste de la ligue parle une langue particuliere corrompue du latin & de l'allemand, que l'on appelle *Ladin* dans l'Engadine. * *Délices de la Suisse*, p. 634. * La Martiniere, *dict. géog.*

CADEMOTH ou CADIMOTH, ville des Levites, dans la tribu de Ruben, dont il est parlé dans le I livre des Paralip. cap. 6, vers. 79, & de Josué, cap. 21, vers. 36. Il y avoit un désert de ce nom, d'où Moyse envoya des députés au roi d'Hesebon, pour lui demander passage sur ses terres. * *Deut.* 2, *v.* 26.

CADENAC, petite ville de France, *cherchez* CAPDENAC.

CADENE, (Michel) de Nuremberg, étoit considérable dans le seiziéme siécle, dans le parti des protestans d'Allemagne. L'empereur Charles-Quint étant à Plaisance, à son retour d'Espagne, les protestans d'Allemagne lui envoyerent une ambassade en 1529, & Michel Cadene fut un des trois envoyés. L'empereur leur fixa le 12 de septembre pour leur donner audience. Ils lui représenterent que le décret qui avoit été fait trois ans auparavant, mais qui avoit été cassé depuis peu, causoit une grande agitation dans le parti protestant ; qu'on espéroit qu'il feroit enfin assembler un concile libre, & que pendant que ce concile feroit assemblé, le parti protestant promettoit de ne rien faire qui ne pût être aprouvé, soit pour le bien de l'Empire en général, soit pour le service particulier de l'empereur. Charles-Quint leur délivra sa réponse le 13 d'octobre. Elle portoit qu'il étoit exactement instruit de ce qui s'étoit fait à la diéte de Spire par le roi Ferdinand & ses adjoints ; qu'il étoit fâché de toutes les divisions qui étoient dans l'Empire ; qu'il desiroit le concile, quoiqu'il ne le jugeât pas nécessaire, & qu'il étoit plus à propos de se réunir, afin de concourir à repousser le Turc, qui déja s'étoit avancé dans la Hongrie. Cette réponse ayant été faite par écrit, les ambassadeurs délivrerent leur appellation à Alexandre Schveisse qui la remit entre les mains de l'empereur. Le même jour, Charles-Quint fit faire défense aux ambassadeurs de sortir de leur logis, ni d'écrire à leurs chefs, jusqu'à ce que d'autres ordres leur eussent été donnés ; cette défense leur fut faite sous peine de confiscation de corps & de biens. Cadene n'étoit pas avec les autres, lorsque cet ordre leur fut donné ; & ayant appris d'un de ses domestiques ce qui se passoit, il en fit part sur le champ par lettres au sénat de Nuremberg. Les ambassadeurs eurent ordre de se rendre à Parme, & ils obéirent. Ce fut là que Nicolas Granvelle leur déclara le 30 octobre, que leur appellation déplaisoit à sa majesté impériale, qu'ils pouvoient cependant s'en retourner chez eux, excepté Cadene à qui il fut défendu sous peine de la vie de se retirer. Voici la raison de cette défense particuliere. Le landgrave avoit donné à Cadene en partant un petit livre relié proprement, lequel renfermoit un abrégé de la doctrine chrétienne ; c'est-à-dire, de celle des protestans, pour l'offrir de sa part à l'empereur. L'ambassadeur le présenta en effet à Charles-Quint dans le temps que l'empereur alloit pour assister à la messe, & Charles-Quint l'avoit remis à un évêque Espagnol pour l'examiner. L'évêque ouvrant le livre, y trouva le passage qui se lit au vingtiéme chapitre de S. Matthieu, verset 25, où Jesus-Christ dit : *Vous savez que ceux qui sont princes parmi les nations, les dominent, & que les grands les traitent avec empire*, &c. On dit que ce prélat ne s'étant pas donné la peine d'examiner quelle application l'on faisoit de ces paroles, dit à l'empereur que ce livre enlevoit le droit du glaive au magistrat chrétien & le livroit aux Gentils. Telle fut, continue-t-on, la cause du traitement différent qui fut fait à Cadene & aux deux autres ambassadeurs, qui étoient Jean Ehinger & Alexis Fraventrute. Cadene s'imaginant que l'on avoit dessein d'aller plus loin contre lui, monta secrettement à cheval & prit la route de Ferrare & de Venise, pour s'en retourner dans son pays. Dès que le sénat de Nuremberg eut reçu les lettres que Cadene lui avoit adressées, il en fit part à l'électeur de

Saxe, au landgrave de Hesse & à tous les alliés. L'affaire ayant été mise en délibération le 24 d'octobre, il fut arrêté que sur la fin de novembre on s'assembleroit à Smalcalde. * Sleidan, *de l'état de la religion & de l'empire*, livre VII, au commencement. *Supplément françois de Basle*, tome II, page 8.

CADENET, bon bourg de France dans la viguerie d'Apt en Provence, à demi-lieue de la Durance, à trois d'Apt & à cinq d'Aix. * Mati, *diction.*

CADER *Billah*, fils d'*Isaac*, & petit-fils du calife *Moctader*, fit, dit-on, un songe qui l'avertissoit de sa grandeur future & de la longueur de son régne; & immédiatement après il fut élevé au califat par Baaheddulah, sultan de la maison des Buides, l'an de l'hégire 381, de Jesus-Christ 991, après la déposition de Thai son prédécesseur. Il fut le vingt-cinquiéme calife de la maison des Abbassides. Cader ayant fait son entrée dans Bagdet, & étant entré en possession de sa nouvelle dignité, ordonna toutes choses avec plus d'autorité que n'avoient fait ses prédécesseurs depuis long-temps. Baaheddulah, qui avoit fait déposer Thai, à cause qu'il en prenoit trop, trouva la sienne beaucoup affoiblie sous ce calife, qu'il avoit élevé lui-même; d'autant plus que son régne fut fort long, car il régna quarante-un ans & trois mois, & ne mourut qu'en l'an 421 de l'hégire, de Jesus-Christ 1030. Cader, qui croyoit qu'Ali étoit celui qui lui avoit annoncé en songe son élévation, témoigna toujours être fort reconnoissant de cette faveur, en procurant de grands avantages à tous ceux de sa famille. L'an 416 de l'hégire, & de Jesus-Christ 1025, Cader déclara son fils *Caim Beemrillah* pour son successeur; & l'an 421, il mourut dans la 81[e] année de son âge, fort regretté de ses sujets, ausquels il avoit toujours rendu très-bonne justice. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

CADERD, fils de *Giafer Beg*, fils de *Mikail*, fils de *Selgiuk*, premier sultan de la seconde race des Selgiucides, qui a établi une dynastie particuliere dans le pays de Kerman, qui est la Caramanie persique. Ce fut son oncle paternel, nommé *Togrul Beg*, premier sultan de la premiere race des Selgiucides de Perse, qui le fit gouverneur de ce pays-là l'an de l'hégire 433, de Jesus-Christ 1041. Il y devint en peu de temps si puissant, que de simple gouverneur il se rendit prince souverain, & il ajouta même à cette province celle que l'on nomme Fars, qui est la Perse proprement dite; ensorte que l'an 455, il s'étoit fait un état très-considérable dont il se pouvoit contenter. Mais l'ambition l'ayant porté à entreprendre sur les états de Malek Schah son neveu, il se donna entr'eux une des plus sanglantes batailles que la Perse eût encore vues. La victoire se déclara enfin pour Malek Schah. Caderd, fait prisonnier, fut conduit dans un château, où il fut empoisonné par l'ordre du victorieux. Il avoit régné trente-deux ans, & il laissa pour successeur un fils nommé *Soltan* Schah, qui régna toujours sous la dépendance de Malek Schah, son cousin germain, qui lui fit rendre ses états. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

CADÈS, ville dans le désert de Pharan & de Sin, qui est entre la terre promise, l'Egypte & l'Arabie. Chodorlahomor, roi des Elamites, & les rois ses alliés, après être entré dans le désert de Pharan, revinrent à la fontaine de Misfat. * *Genes.* 14, *v.* 7. Il est encore fait mention de ce lieu, *Deuter.* 32, *v.* 51, & 20, *v.* 14 & 16. Ce fut-là que Marie, sœur de Moyse, mourut & fut enterrée. * *Num.* 20, *v.* 1. Les Israélites y séjournerent après être sortis d'Asion-Gaber, & avant d'aller à la montagne de Hor. Il y avoit dans la Palestine d'autres villes qui portoient le nom de Cadès, comme *Cadès-Azor* & *Cadès-Barné*, au midi de la terre promise.

CADÈS ou CEDÈS, ville de Galilée, dans la tribu de *Nephtali*. Josephe l'appelle *Cedesa*. C'étoit une ville de refuge, qui fut donnée aux Levites de la famille de *Gerson*. Elle étoit située au haut d'une montagne, à l'occident du lac de Lamechon. Ce fut-là où Jonathas, frere de Judas *Machabée*, accompagné d'une poignée de gens, qui sembloient n'être animés que par le désespoir, poussa & poursuivit avec tant de furie une grosse armée de Démétrius *Nicanor*, qu'il lui tua trois mille hommes. * *I Machab. XI*, 63. *Josué*, *XX*, 7.

☞ CADESSIA, ville d'Asie, dans l'Irac babylonienne, à quinze parasanges de Cufa. Cette ville est aussi célébre parmi les Arabes, à cause de la bataille qu'ils y gagnerent sur les Perses, que celle d'Arbelle l'a été chez les Grecs. La bataille de Cadesie, ou Cadessia, fut donnée l'an 15 de l'hégire, & de Jesus-Christ 636, sous le califat d'Omar, par Saad, fils d'Abu-Vacaz général des Arabes, contre Rostan, surnommé *Fero-Khzad*, général d'Izdegerd, dernier roi de Perse, de la dynastie de Khosroès, ou des Sassanides. Après trois jours de combat, la victoire se déclara pour les Arabes, & la monarchie des Perses se trouva détruite, Izdegerd ayant péri près le fleuve Gihon, où il s'étoit enfui après la défaite de son armée. * La Martiniere, *dict. géog.*

☞ CADILLAC, petite ville de France en Guienne près de la Garonne, à quatre lieues au-dessus de Basas. C'est le chef-lieu du comté de Benauges. * La Martiniere, *dict. géog.*

CADILESCHKER ou CADILESQUER, dans l'empire du Turc, est le chef de la justice, qui juge toutes les causes dans le divan. *Cadi* signifie juge, & *Leschker* armée: d'où est venu le nom de *Cadileschker*, c'est-à-dire, juge de l'armée, parcequ'il étoit le juge des soldats. Il n'y a que trois Cadileschkers dans toute l'étendue de l'empire du grand-seigneur. Le premier, est celui de l'Europe: le second, celui de la Natolie ou de l'Asie: & le troisiéme, celui du grand Caire. Ce dernier fut établi lorsque Selim eut conquis l'Egypte, & il est le plus considérable: car sa jurisdiction s'étend sur les Egyptiens, les Syriens & les Arabes, & sur une partie de l'Arménie. Aujourd'hui les Cadileschkers n'exercent plus aucune jurisdiction sur les soldats, qui ont le privilége de ne pouvoir être jugés que par les officiers qui les commandent. * Ricaut, *de l'empire Ottoman.*

CADIS, juges des causes civiles dans l'empire du Turc. Ils connoissent aussi des affaires spirituelles, dans le Biledulgeride en Afrique. Cadis se prend ordinairement pour le juge d'une ville. Les juges des provinces se nomment Mollas. * Ricaut, *de l'empire Ottoman.*

CADIS, CALIS ou CADIX, que les Anglois & ceux du Pays-Bas nomment Calis Malis, isle & ville d'Espagne, près de la côte occidentale d'Andalousie, au nord du détroit de Gibraltar. Elle a été connue à César, à Strabon, à Pline, à Pomponius Mela, & à divers autres auteurs, qui en parlent sous le nom de *Gades* & de *Gadira*. Elle en eut encore d'autres, comme celui de *Tartessus*, que lui donne Festus Avienus.

Strabon dit qu'il y avoit autrefois deux villes de ce même nom; mais Pline n'en met qu'une, dite *Julia Gaditana*, parceque Jules-César, après avoir soumis l'Espagne, y laissa une colonie de Romains. On croyoit aussi autrefois que Cadis étoit comme le terme de la navigation, & qu'on ne pouvoit pas avancer au-delà. On y avoit bâti un temple à Hercule, qui y amena, dit-on, les bœufs de Geryon. C'est dans ce temple, où l'on dit que Jules-César ayant vu la statue du grand Alexandre, versa des larmes, en se souvenant de tout ce qu'avoit fait ce conquérant, à l'âge de 33 ans. On dit que Cadis a été la patrie de L. Cornelius Balbus, & du poëte Canius qui vivoit du temps de Martial. Columella assure aussi de lui-même que Cadis étoit le lieu de sa naissance.

L'isle de Cadis est plus longue que large: sa longueur est environ de six lieues. Elle a vers le septentrion le golfe appellé Baye de Cadis, où se rend la riviere de Guadalquivir. Du côté d'orient elle n'est séparée de la terre-ferme que par un petit bras de mer qu'on y passe même sur un pont nommé *la puente de Suaco* ou *le pont du Sac*. Presqu'au bout de l'isle, du côté de l'océan occidental, il y a une langue de terre séparée par un petit golfe & un grand fossé rempli d'eau, où est bâtie la ville de Cadis; de sorte qu'elle semble être une seconde

isle. De chaque côté du rivage, & sur-tout à l'entrée du port, il y a plusieurs forts, entre lesquels ceux de San Filippo & de San Sebastiano sont les plus considérables. On a même eu soin d'en bâtir un sur un rocher, qui s'éleve au milieu de la mer. Les Espagnols n'ont rien négligé pour fortifier cette place, quoiqu'elle ne le soit peut-être pas aussi régulierement que celles qu'on fortifie à la moderne. Depuis l'avénement de Philippe V, petit-fils de Louis XIV, à la couronne d'Espagne, on a beaucoup augmenté ses fortifications. C'est le rendez-vous ordinaire des galions d'Espagne & des plus grands vaisseaux, parceque le port est très-beau, & c'est-là qu'arrivent les flottes des Indes occidentales, avec l'or & l'argent du Perou. Cadis est une clef d'Espagne, l'une des trois qu'on dit que l'empereur Charles-Quint recommanda au roi Philippe II son fils, & dont la garde est d'une extrême importance pour la conservation de cet état. Les deux autres étoient Flessingue & la Goulette, l'une dans les Pays-Bas, & l'autre en Afrique. Son terrein est mêlé de plaines & de montagnes, mais sans aucunes fontaines; défaut auquel on supplée par quantité de puits. L'entrée de la baye de Cadis est fort dangereuse, à cause des écueils appellés le *Diaman* & *Los Bueros*. Le port de la ville, qui est situé à la pointe de l'isle, regarde l'orient. La ville est peuplée d'un grand nombre de riches marchands, qui y ont les plus beaux magasins de l'Europe. Le château a été bâti par les Mores, & depuis il a été mis dans un très-bon état. Le fort de saint Sébastien a été construit pour défendre l'entrée du golfe: & le fort de saint Philippe pour assurer le port. La ville est le siége d'un évêché, & l'on y voit plusieurs églises, dont la structure est assez bien entendue. La terre de l'isle produit de si bons pâturages, que le bétail creveroit, si on l'y abandonnoit, & si l'on n'avoit soin de le saigner tous les mois. On y trouve des salines, dont le sel est excellent. * Pline, *liv.* 4, *chap.* 22, *& liv.* 5, *chap.* 5. Pomponius Mela, *liv.* 3, *chap.* 6. Silius Italicus, *liv.* 1 *&* 3. Nonius, *Hisp. chap.* 9. Mariana. Marinæus. Merula. Jouvin, *voyage d'Espagne*. P. Labbe, *géographie royale*.

CADIZADELITES, secte de Mahométans qui imitent à peu près la maniere de vivre des Stoïciens. Ils fuient les festins & les divertissemens, & affectent une gravité extraordinaire dans toutes leurs actions. Ils parlent incessamment de Dieu en public & en particulier. Le chef de cette secte s'appelloit *Birgali-Effendi*. Il inventa plusieurs cérémonies qui se pratiquent aux enterremens. Lorsqu'on prie pour les ames des défunts, leur iman, ou prêtre, crie aux oreilles du corps mort, qu'il se souvienne qu'il n'y a qu'un Dieu & un prophéte. La plupart de ceux qui suivent cette secte, sont des Russiens, & des chrétiens renégats, qui font un mélange du christianisme & de la religion de Mahomet. On en voit sur les limites de la Hongrie & de la Bosnie. Ils lisent l'évangile en esclavon, & l'alcoran en arabe. Ils boivent du vin pendant le mois de Ramazan, qui est le mois du jeûne des Mahométans, mais ils n'y mettent point de canelle, ni d'autres liqueurs; & alors il passe parmi eux pour une liqueur permise. Ils aiment & protégent les chrétiens autant qu'il leur est possible. Ils croient que Mahomet est le S. Esprit, & que la descente des langues de feu au jour de la Pentecôte, étoit une figure de la venue de ce faux prophéte. Ils pratiquent aussi la circoncision, comme les Juifs, & se servent de l'exemple de Jesus-Christ pour l'autoriser. * Ricaut, *de l'empire Ottoman*.

CADLUC ou CADLUCUS, (Vincent) c'est le nom corrompu de Kadlubeck ou Kadlubko, dont nous parlons en son lieu. *Cherchez* KADLUBECK.

CADMUS, roi de Thèbes, étoit Egyptien de nation, ou selon les poëtes Grecs, fils d'Agenor, roi de Phénicie & de Théléphassa, frere de Phénix & de Cilix, & petit-fils d'Epaphus. Son frere Phénix & lui fonderent ensemble le royaume de Tyr & de Sidon. Il passa depuis dans la Béotie, & y bâtit Thèbes, ou du moins la citadelle nommée Cadmée, l'an 2545 du monde, 1490 avant Jesus-Christ. Ce fut lui qui apporta en Gréce ces seize lettres, α, β, γ, δ, ε, ι, κ, λ, μ, ν, ο, π, ϱ, σ, τ, υ, ausquelles Palamede ajouta ces quatre, ξ, ϑ, φ, χ, du temps de la guerre de Troye, & Simonide ces quatre autres, η, ω, ζ, ψ, plus de six cens ans après. Les poëtes ajoutent qu'il sortit de son pays pour chercher sa sœur Europe, que Jupiter avoit enlevée; mais que n'ayant pu apprendre de ses nouvelles après de longs & périlleux voyages, il alla consulter l'oracle de Delphes, qui lui ordonna de bâtir une ville à l'endroit où un bœuf le conduiroit. S'étant mis en devoir, avant toutes choses, de sacrifier aux dieux, il envoya ses compagnons à la fontaine de Dircé, qui étoit proche, afin d'avoir de l'eau, mais ils furent dévorés par un dragon. D'autres disent qu'il n'y en eut qu'un seul de dévoré. Minerve, pour consoler & venger Cadmus de cette perte, lui ordonna d'aller tuer ce monstre, & d'en semer les dents sur la terre; ce qu'ayant exécuté, il en vit naître un grand nombre de soldats armés, qui s'entretuerent l'un l'autre, à l'exception de cinq, qui étant restés de ce carnage, lui aiderent à bâtir une ville, qui fut Thèbes, dans la Béotie, où il régna plusieurs années. Il épousa enfin Hermione, ou Harmonie, fille de Mars & de Venus, de laquelle il eut Polydore, qui lui succéda, Semelé, Ino, Autonoé, & Agavé, toutes célébres dans la fable, par leurs aventures. Ceux qui cherchent la vérité historique dans les fictions, assurent que Cadmus ayant passé dans la Béotie, province de Gréce, qui s'appelloit alors Eolide, y tua un prince du pays nommé Dracon; qu'il mit adroitement la division parmi les peuples qui vouloient s'opposer à son établissement; & que profitant de leurs désordres, il se rendit maître du pays. Par le nom qu'il donna à la ville qu'il bâtit, il voulut marquer la premiere origine de ses ancêtres, souverains de la grande ville de Thèbes en Egypte. Il poliça ses peuples, & leur communiqua l'invention de l'écriture. Depuis, les malheurs de sa maison l'obligerent d'aller finir ses jours en Illyrie. La fable ajoute que sa femme & lui furent changés en serpens.

Cadmus, selon d'autres, étoit maître-d'hôtel d'un roi de Tyr ou de Sidon; & *Hermonie* ou *Harmonie* sa femme étoit une joueuse de flute. Le nom de Cadmus semble être venu de *Cadmoni*, qui est le nom d'une nation de la Palestine, la même que les *Hevéens*. Harmonie tire son origine de *Harmon*, montagne du même pays, & l'on a dit qu'elle étoit changée en *serpent*, parceque le mot Hevéen signifie en syriac un serpent. On dit que Cadmus sema des dents de serpent, & qu'il en naquit des hommes armés, parcequ'en phénicien, pour dire des gens *armés de javelots de cuivre*, on se sert de certains mots, qui peuvent être traduits, *armés de dents de serpent*. Conon rapporte que Cadmus qui étoit puissant parmi les Phéniciens, fut envoyé de Thèbes, ville d'Egypte, en Europe, par le roi de Phénicie; qu'il laissa son frere Tasus dans l'isle de Tasos, & qu'étant allé en Béotie, il y bâtit la ville de Thèbes; que les Béotiens l'ayant attaqué, les Phéniciens se défendirent avec tant de vigueur, qu'ils se rendirent maîtres de toute la Béotie. La frayeur que les Béotiens eurent des armes des Phéniciens, qui parurent avec des casques & des boucliers (ce qu'on n'avoit pas encore vu) & qui leur dressoient des embuscades, leur fit croire que ces hommes étoient sortis tout armés de la terre. Ils les appellerent des serpens, comme ayant été semés en ce pays. C'est-là, selon Conon, la véritable histoire de Cadmus, & de la fondation de Thèbes. L'arrivée de Cadmus en Gréce, & la fondation de la ville de Thèbes est marquée dans les marbres d'Arondel, à la 64[e] année de l'ére attique, 1519 avant Jesus-Christ, 3195 de la période julienne. Si l'on en croit les Grecs, c'est aux Phéniciens qu'on est redevable des lettres que Cadmus fit passer en Gréce. Ce peuple osa le premier, selon Lucain, exprimer ses pensées par différentes figures.

*Mansuram*

*Mansuram radibus vocem signare figuris :*

Pensée que Brebœuf, dans sa traduction de la Pharsale, a heureusement étendue dans ces quatre vers :

*C'est de lui que nous vient cet art ingénieux*
*De peindre la parole, & de parler aux yeux ;*
*Et par les traits divers de figures tracées,*
*Donner de la couleur & du corps aux pensées.*

Il est plus vraisemblable que les lettres ont été en usage chez les Hébreux, long-temps avant Cadmus, qui ne passa en Europe avec Phénix que l'année d'après la sortie des Israélites d'Egypte.* Ovid. *Metamorph. liv.* 4, *v.* 575. Orat. *liv. Carm. Od.* 10, *v.* 17. Pausanias, *liv.* 3. Hygin, *dans ses fables.* Natalis Comes, *liv.* 9, *chap.* 14. Lucien. Brebœuf, *traduction de la Pharsale.* Bochart, *in Canaan.* Voyez le livre intitulé, *Palæographia Græca*, de dom Bernard de Montfaucon.

CADMUS, de Milet, fils de Pandion, est le premier des Grecs qui ait écrit l'histoire en prose ; on croit qu'il vivoit dans le temps qu'Halyattes régnoit en Lydie : du moins il est certain qu'il est un peu plus ancien que Pherecydes, qui florissoit du temps de Cyrus. Ceux qui l'ont cru un peu plus récent qu'Orphée, n'avoient aucune connoissance des temps ; la Gréce a toujours eu de ces écrivains, qui par ignorance ont rapproché des faits éloignés les uns des autres de plusieurs siécles. Cadmus écrivit les antiquités de Milet, & de toute l'Ionie en quatre livres. Denys d'Halicarnasse dit qu'on lisoit de son temps un ouvrage sur cette matiere attribué à cet historien ; mais que les habiles gens le croyoient supposé : s'il ne se trompe pas, on n'a pas beaucoup perdu de ce que cet ouvrage n'est pas venu jusqu'à nous ; mais on ne peut trop regretter la perte de l'original. On parle d'un autre CADMUS, fils d'Archelaüs, qui composa l'histoire d'Athènes en seize livres : Suidas, qui est le seul qui ait conservé sa mémoire, ne dit pas en quel temps il vécut. * Vossius, *hist. grec.*

CADOGAN (Guillaume) comte de Cadogan, descendoit d'une ancienne famille angloise. Il étoit petit-fils du colonel GUILLAUME Cadogan, qui se distingua en 1641 contre les Irlandois rebelles. Son pere, le chevalier HENRI Cadogan, mourut à Dublin l'an 1715, & laissa de *Bridged*, fille du chevalier Hardres Waller, GUILLAUME dont il s'agit, & *Charles.* Guillaume s'aquit beaucoup de gloire par sa valeur & son expérience militaire : il donna des preuves de l'une & de l'autre dans la guerre de la succession d'Espagne, particulierement dans les Pays-Bas, & d'abord sous le commandement du duc Marlboroug. Il étoit encore en 1704 avec ce duc, en qualité de quartier-maître général. En 1705 il devint brigadier, & obtint un régiment de cavalerie. En 1708, il parvint à la charge de major général ; & en 1709 il fut fait lieutenant général, gouverneur de Four, & envoyé extraordinaire & plénipotentiaire à la Haye & à Bruxelles. Dans ce dernier emploi, il donna lieu à plusieurs griefs par son amour immodéré pour le gain, & par la maniere dure avec laquelle il agissoit dans les Pays-Bas Espagnols. George I étant monté sur le trône d'Angleterre, Guillaume devint grand-maître de la garde-robe, & obtint le commandement d'un régiment aux gardes comme colonel. On l'envoya ensuite en qualité de plénipotentiaire d'Angleterre à la Haye, à Bruxelles & à Vienne ; & il contribua beaucoup au traité de la Barriere, qui fut conclu cette année à Anvers. Le roi George le nomma en 1716 conseiller intime & chevalier de l'ordre du Chardon, baron de Reading ; & en 1718 baron d'Oakley, vicomte de Cavesham dans le comté d'Oxford, & comte de Cadogan. La même année, il fut député pour la seconde fois à la Haye, comme ambassadeur extraordinaire, pour y travailler à la conclusion d'un traité d'alliance avec les Etats Généraux. Peu de temps après, il fut fait général en chef de l'infanterie, colonel du premier régiment aux gardes, & gouverneur de l'isle de Wight. Son opiniâtreté, sa dureté & son avarice firent tort à ses grandes qualités, & lui attirerent sur la fin de ses jours beaucoup d'ennemis, entr'autres, M. Robert Walpole. Le roi, à qui il avoit aussi parlé durement, n'eut plus pour lui la même confiance ; & sans lui ôter le commandement, on le borna tellement, qu'il n'eut plus le pouvoir de congédier un officier, ou de nommer à une place vacante. On dit qu'il recouvra en partie la faveur du roi, peu de temps avant sa mort, qui arriva au mois de juillet 1726. Il ne laissa que deux filles : *Sara*, épouse du duc *Charles* Lenox de Richmond ; & *Marguerite. Charles*, son frere, colonel d'un régiment d'infanterie, & marié avec la fille du chevalier *Jean* Sloane, a hérité la plus grande partie de ses biens, & le titre seulement de baron de Reading & Oakley. * *Mémoires de Lamberti, tome V. Supplément françois de Basle, tome II, page* 12.

CADOI, ville de Mytie, dit Etienne de Byzance, Strabon en dit autant, livre 12 ; mais Ptolemée la place dans la Lydie sur les frontieres de la Phrygie, & non seulement dans Hieroclès elle est appellée ville de la Phrygie Capatiane, mais on trouve qu'un évêque de cette ville souscrivit au sixiéme concile de Constantinople, *Philippe évêque de Cadoi de la Capatiane.* Cette ville a dû être considérable au troisiéme siécle ; car on trouve qu'elle frapoit des médailles du temps de l'empereur Valerien.

CADOLUS, antipape, *cherchez* CADALOÜS.

CADORINE, ou IL. CADORINE, pays d'Italie dans la Marche Trévisane, dans les états de la république de Venise. C'est le plus septentrional de toute l'Italie. Il a le comté de Tirol, & les Alpes au couchant & au septentrion, le Frioul au levant, & la Marche au midi. Ce pays est divisé en neuf centuries ou centaines, qui sont celles de la Pieve, Domeges, il Valle, Comelico dessus, Comelico dessous, Saint-Vito, Aurouzo, delà la Pieve, & Venanzo. La ville capitale est LA PIEVE DE CADORE, située sur la riviere de Pieve ou Piave, qui sépare ce pays en deux. Il étoit autrefois sujet au patriarche d'Aquilée, mais il appartient à la république de Venise depuis l'an 1420. Il n'a pas plus de 75 milles de tour, & ses habitans sont exempts à perpétuité de toutes sortes d'impôts & de subsides, par concession du sénat de Venise, à cause de leur fidélité envers la république. La centaine d'Ampezo, & le château de Butistagno étoient aussi de cette province ; mais ils furent cédés en 1505 à la maison d'Autriche par le traité de paix entre l'empereur Maximilien I & les Vénitiens : ainsi ils sont présentement maîtres d'une partie du Tirol, selon que le marquent plus au long les sieurs Guidot & Leonard Cethereo, recteur de Sainte-Justine d'Aronzo. * Baudrand.

CADOUIN, en latin *Cadunium*, ou *Caduinum*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, diocèse de Sarlat dans le Perigord. On dit que l'on y garde le saint suaire de Jesus-Christ, qui fut autrefois retiré des mains des infideles, & qui fut déposé dans une église de la ville de Jérusalem, où il demeura jusqu'à l'an 1000, qu'il fut transporté à Antioche, dans le temps que le calife de Babylone faisoit une cruelle guerre aux chrétiens. Ce trésor fut conservé à Antioche jusqu'en l'an 1099, où les François s'étant rendu maîtres de Jérusalem & de la Terre-sainte, Aymard, évêque de Pui en Velai, légat apostolique de l'armée chrétienne, le retira de la ville d'Antioche. Il le garda pendant sa vie, & le confia en mourant à un de ses aumôniers, natif du Perigord, qui l'apporta, dit-on, en son pays l'an 1105, avec l'histoire du même suaire, & le cacha dans une église proche de Cadouin. Le feu y ayant pris par accident, y consuma tout, à la réserve du coffre où cette relique étoit enfermée. Les religieux de l'abbaye de Cadouin accoururent à ce miracle, enleverent le coffre du milieu des flammes, & le porterent dans leur église. Depuis ce temps-là il y vint un concours extraordinaire de toutes parts ; cette dévotion s'augmentant de jour en jour, non seulement dans la France, mais aussi en Italie, en Espagne & en Angleterre. Les Anglois ayant dessein d'enlever ce précieux

trésor, on le transporta à Toulouse en 1392, où par permission du pape, l'archevêque le porta solemnellement par la ville, accompagné de neuf évêques. Les religieux de l'abbaye de Cadouin intenterent ensuite procès devant le pape & le roi, pour être remis en possession de cette relique, mais ils furent obligés de s'en désister. Néanmoins en 1456, le saint suaire fut emporté de la ville de Toulouse, & rapporté à Cadouin. Le roi S. Louis l'alla visiter en 1269, Charles VI ordonna en 1399, qu'il lui fût apporté à Paris pour le révérer; & Louis XI l'ayant vu, donna quelques biens à l'église de Cadouin. Quelques-uns disent que ce fut Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, qui apporta le saint suaire en France, après la conquête de la Terre-sainte, du temps du pape Urbain II, vers l'an 1099. * *Histoire du roi Charles VI. Chroniq. de l'abbaye de Moissac.* Du Puis, *histoire des évêques de Perigueux.*

L'abbaye de Cadouin fut fondée au commencement du XII siécle par Giraud de Sales, compagnon de Robert d'Arbrissel, qui lui donna des constitutions de Cîteaux, ausquelles il en joignit de particulieres. Le même Giraud fonda d'autres monasteres sous la dépendance de Cadouin, qui devint ainsi chef d'une congrégation, qui s'est divisée depuis. * Heliot, *histoire des ordres monastiq. tome* 6, *chap.* 14.

CADRITES, sortes de religieux mahométans, dont le fondateur qui s'appelloit Abdul Cadri, avoit la réputation d'être grand philosophe & jurisconsulte. Ils passent une partie de la nuit du vendredi à tourner en rond, se tenant tous par la main, & répétant incessamment le mot *Hai*, qui signifie *vivant*, & qui est un des attributs de Dieu, pendant qu'un des religieux joue de la flute pour les animer à cette danse extravagante. Ce sont de grands sophistes & de fins hypocrites qui ne révelent leurs secrets qu'à ceux de leur profession. Ils ne se rasent point les cheveux, ni ne se couvrent jamais la tête, & marchent toujours les pieds nuds: on leur permet de sortir du couvent, & de se marier s'ils le veulent, à la charge de porter des boutons noirs pour se distinguer du peuple. * Ricaut, *de l'empire Ottoman.*

CADIMA ou CEDIMA, anciennement *Carima*, *Carinna.* C'étoit autrefois une ville, maintenant ce n'est qu'un village de la province de Beira en Portugal. Il est à la source de la riviere de Giraon, à quatre lieues de la ville de Conimbre, & à deux de la mer. On dit qu'il y a dans ce lieu une fontaine ou bassin qui engloutit à l'instant tout ce qu'on y met, quelque résistance qu'on y apporte. * Mati, *dictionnaire.*

☞ CADRY (Jean-Baptiste) qui a été connu long-temps sous le nom de *Darcy*, qui est l'anagramme du sien, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine-théologal de l'église de Laon, étoit né sur la fin de l'année 1680, à Trez, gros bourg & baronie en Provence, au diocèse d'Aix. Il reçut sa premiere éducation sous les yeux d'un oncle paternel, supérieur du célébre séminaire fondé par le cardinal de Grimaldi. Ayant été obligé de quitter ce séminaire vers l'année 1710, il se rendit à Paris, où ses talens supérieurs pour annoncer dignement la parole de Dieu le firent rechercher pour la place de vicaire de la paroisse de S. Etienne du Mont. Il y demeura jusqu'en 1716, qu'il passa de cette paroisse à celle de S. Paul, en la même qualité de vicaire. M. de Clermont, évêque de Laon, le choisit pour son théologal en 1718; & M. Cadry demeura paisible possesseur de cette place, qu'il remplit avec succès, jusqu'à la mort de ce prélat. Son opposition à la bulle *Unigenitus* lui fit perdre son canonicat, & il fut obligé de revenir à Paris. Après y avoir fait quelque séjour, il se retira à Palaiseau, où il demeura jusqu'en 1748, que la mort du curé l'obligea de quitter cet endroit. Il se lia pour lors d'une maniere particuliere avec M. de Caylus, évêque d'Auxerre, dont il devint l'homme de confiance, le conseil, l'ami & le théologien. La mort de ce prélat l'obligea de chercher une nouvelle retraite, il la trouva au village de Savigni, près Paris, où il demeura jusqu'à sa mort arrivée le 25 novembre 1756, à la fin de la 76e année de son âge. M. Cadry avoit consacré le temps de ses retraites à la composition de plusieurs ouvrages. Voici la liste de tous ceux dont il est auteur. 1. *Prône sur l'appel*, prononcé dans l'église de S. Paul en 1718, *à l'occasion de l'appel de son éminence M. le cardinal de Noailles, où l'on montre que les appellans ne sont point excommuniés*, &c. *in*-12, 1718, premiere édition; seconde édition, plus exacte & plus correcte; la même année, *in*-12, 42 pages. 2. *Relation de ce qui s'est passé dans l'assemblée générale de la congrégation de la mission, tenue à Paris* (à S. Lazare) le premier août 1724, *in*-4°, 44 pag. 3. *Apologie pour les Chartreux, que la persécution excitée contr'eux, au sujet de la bulle* Unigenitus, *a obligé de sortir de leurs monasteres*, 1725, *in*-4°, 60 pag. 4. *Témoignage des Chartreux contre la constitution* Unigenitus, *in*-12. 5. *Défense des Chartreux fugitifs, où l'on traite particuliérement de la fuite dans les persécutions*, 35 pages *in*-4°. 6. *Préface* à la tête des *preuves de la liberté de l'église de France dans l'acceptation de la Constitution* Unigenitus, ou *recueil d'ordres émanés de la cour*, &c. *in*-4°, 1726, 40 pages. 7. *Histoire de la condamnation de M. l'évêque de Senez par les prélats assemblés à Embrun*, 164 pag. *in*-4°, 1728. 8. *La cause de l'état abandonnée par le clergé de France*, ou *réflexion sur la lettre de l'assemblée du clergé au roi du onze septembre* 1730, 68 pag. *in*-4°. 9. *Avertissement* placé à la tête de l'*Avis des censeurs nommés par la cour du parlement de Paris, pour l'examen de la nouvelle collection des conciles*, faite par les soins du P. Hardouin, Jésuite, imprimé en 1730, 16 pages *in*-4°. 10. Les trois derniers volumes de l'*histoire du livre des réflexions morales, & de la constitution* Unigenitus. Cet ouvrage qui finit à la mort de M. le cardinal de Noailles, est en quatre volumes. Le premier est de feu M. Louail. 11. *Réflexions abrégées sur l'ordonnance de M. l'archevêque de Paris* (Vintimille) *du* 29 *septembre* 1729, *au sujet de la constitution* Unigenitus, en trois parties, imprimées en 1729. 12. *Observations théologiques & morales contre le P. Berruyer*, 3 vol. *in*-12, 1756. M. Cadry fut pendant quelque temps théologien de M. de Verthamon, évêque de Pamiers; & il a été employé en plus d'une occasion par M. Soanen, évêque de Senez, spécialement dans le temps de l'instruction pastorale de ce prélat, qui donna lieu au concile d'Embrun. * *Mémoires du temps.*

CADUCÉE, c'est ainsi qu'on appelloit la verge que Mercure reçut d'Apollon en échange de la lire à sept cordes, dont il lui fit présent. Quelques-uns veulent que ce mot tire son origine du mot latin *cadere*, qui signifie *tomber*, parceque, selon la fable, cette verge avoit la vertu de faire tomber, c'est-à-dire, d'appaiser toutes sortes de querelles & de differends. C'est pourquoi les ambassadeurs ou les hérauts pour la paix à Rome, portoient un caducée d'or à la main, & on les appelloit à cause de cela *CADUCATORES*, comme ceux qui alloient déclarer la guerre se nommoient *FECIALES.* Les anciens Egyptiens ont orné cette verge de deux serpens, dont l'un étoit mâle & l'autre femelle, lesquels entortillés à l'entour & comme noués ensemble par le milieu, venoient s'entrebaiser, & faisoient comme un arc de la plus haute partie de leurs corps, à quoi l'on ajouta deux aîlerons. Ceci est fondé, disent les mythologistes, sur ce que Mercure ayant trouvé un jour deux serpens qui se battoient opiniâtrement, il jetta sa verge entre-deux, & aussitôt les accorda; de sorte que depuis il la porta toujours pour une marque & symbole de paix. D'autres disent que le caducée marque la force de l'éloquence, qui adoucit les esprits & gagne les cœurs; que les serpens sont les symboles de la prudence nécessaire à l'orateur, & que les aîles signifient la sublimité du discours & la promptitude à parler; d'où vient qu'Homere appelle les paroles *aîlées.* Cette verge, selon les poëtes, avoit encore d'autres propriétés, comme de conduire les ames aux enfers, ou de les en faire sortir; d'exciter ou de troubler le sommeil. * Pierius, *in hieroglyph.*

Vossius, *in voce caduc.* Virgil. *Æneid. l.* 4, *v.* 242.

CADURCIENS; (les) *Cadurci*, sont des peuples qui occupoient le pays que nous nommons aujourd'hui le *Querci*, & étoient, selon Strabon, un des quatorze peuples qui habitoient entre la Loire & la Garonne. Ils passent pour être les inventeurs des lits & des matelats. * *Voyez* Valois, *not. Gall.*

CADUSIENS, peuples de l'Asie, près du Pont Euxin. Voici la description que Plutarque fait de leur pays dans la vie d'Artaxercès. *Il est fort raboteux & fort sujet aux brouillards : on n'y recueille point de grain, & la terre produit seulement des pommes & des poires, & d'autres semblables fruits, dont ces nations braves & belliqueuses se nourissent.* Etienne de Byzance les met entre le Pont-Euxin & la mer Caspienne ; & Strabon qu'il cite au livre II, dit effectivement que les Cadusiens, qu'il surnomme Montagnards, tenoient la partie septentrionale de la Médie Atropatene, partie, qu'il dit pleine de montagnes & de rochers, & fort froide : un peu après il dit que les Cadusiens habitent sur la mer d'Hyrcanie, qui est la mer Caspie ; & plus haut, que les Cadusiens tiennent la côte pleine de montagnes dans l'étendue d'environ cinq mille stades. Ptolémée s'accorde avec Strabon dans son livre VI, chapitre 2, & met les Cadusiens entre les Caspiens à l'occident, la mer Caspie au septentrion, les Geles à l'orient, & les Marundes & Carduques vers le midi. Il répond au pays que nous nommons à présent le Schirvan ; & selon les nouveaux géographes, il se trouve, comme le dit Etienne de Byzance, entre le Pont Euxin & la mer Caspienne, qui dans leur sentiment leur est orientale. * Mati, *diction.* La situation des Cadusiens est bien fixée par M. Freret, dans les *observations sur la cyropédie de Xenophon*, II partie, insérées au tome VII des *mem. de l'académie des inscriptions & belles-lettres*, p. 428 *& suiv.*

CÆADAS étoit un lieu souterrain, ou une espece de gouffre, proche de Lacédémone, dans lequel on précipitoit les criminels ; & comme il y avoit plusieurs cadavres les uns sur les autres, les renards, par le moyen des crevasses souterraines qui y répondoient, se glissoient dans ce gouffre pour se nourrir de la chair des cadavres qu'on y jettoit. Un nommé Aristomene y ayant été jetté, tomba par hazard d'une maniere à ne se point blesser. Après y avoir demeuré deux jours, il apperçut le troisiéme, à travers d'une foible lumiere, un renard qui rongeoit un cadavre, sur lequel s'étant jetté, comme la nécessité est ingénieuse, il empoigna la queue de cet animal, qui ne cherchant plus qu'à s'enfuir, l'entraîna à travers tous ces passages étroits. Il se sauva par le moyen de cet animal, qui le conduisit toujours, montant par différens chemins, jusqu'à un trou qui étoit à rase terre. Pausanias n'est pas le seul qui rapporte cette histoire, mais encore Polien, *Stratagem. l.* 2, *c.* 31, & Plin. *l.* 11, *c.* 13, où il traite des renards.

CÆCULUS, fils de Vulcain, *cherchez* CECULUS.

CÆLIUS, *cherchez* CŒLIUS.

CÆLIUS ANTIPATER, *voyez* ANTIPATER.

CÆLIUS JANSONIUS, imprimeur, *cherchez* BLAEU.

CAEN, sur la riviere d'Orne, ville de France, capitale de la basse Normandie, dans un pays très-fertile & agréable, avec officialité dépendante de l'évêque de Bayeux, présidial, bailliage, élection, généralité, bureau des finances, des trésoriers & université. Les auteurs latins la nomment *Cadomum*, mot dont on explique diversement l'origine. Le président Fauchet croit que Caën est un mot corrompu & abbrégé de celui de Quenwic ou Quentovic, une des villes où Charles *le Chauve* faisoit battre monnoye ; mais il s'est trompé, & a trompé Hondius, Janson, Berthius & quelques autres ; car dans leurs cartes géographiques, on trouve Quentovic mis pour Caën, sur la riviere d'Orne, entre Bayeux & Falaise. D'autres disent que Caïus César la fit bâtir, & qu'il la nomma *Cadomum*, comme qui diroit *Caii domus.* Cela est encore fabuleux, quoique très-bien exprimé dans un poëme de M. Hallei, professeur royal en éloquence de l'université de Caën, & par M. Rousset dans cette épigramme :

*Mite solum, fluvios per gemmea prata liquentes ;*
*Adspicis, immites rursus ab arce minas.*
*Hic cum Marte jocos credas miscere Dionem,*
*Sic ad bella facit deliciasque locus.*
*Adveniens Cæsar ; nostri sint cætera juris,*
*Dixit ; erit Caii Cæsaris ista domus.*

Il faut mettre encore entre les fables les étymologies de quelques auteurs, qui tirent le nom de *Cadomum*, de la situation de Caën, qui la rend maîtresse de la campagne voisine, *Campodomus.* Le sentiment de Guillaume le Breton n'est pas plus heureux, lorsqu'il s'est imaginé dans sa Philippide, que Caën avoit pour fondateur un certain Caïus, maître d'hôtel du roi Artus. Bochard, qui n'a pas été un des moindres ornemens de la ville de Caën, a tiré ce nom du mot saxon latinisé, *Kadonum*, comme qui diroit, *demeure agréable & divine.* Quoi qu'il en soit, Caën n'est point une ville ancienne, & elle n'est devenue considérable que depuis le XIII[e] siécle. Aujourd'hui la ville de Caën est grande, belle, riche & bien peuplée. La riviere d'Orne la sépare du fauxbourg de Vaucelle, & ces deux parties de la ville communiquent ensemble par le pont S. Jacques, & par le pont S. Pierre. La maison de ville bâtie sur ce dernier, est un grand édifice avec quatre grosses tours. Caën a aussi un bon château bâti sur une éminence. Il y a de belles églises, divers monasteres, & tout ce qui peut contribuer à l'ornement des villes, comme des édifices publiques, des places, des fontaines, & des promenades, & deux abbayes, sur-tout remarquables par leur origine. Le pape Nicolas II accorda l'an 1059 à Guillaume duc de Normandie, qui fut depuis roi d'Angleterre, une dispense pour épouser Mathilde fille du comte de Flandre sa parente, à condition qu'ils bâtiroient chacun un monastere à leurs dépens pour les personnes de leur sexe. Guillaume bâtit S. Etienne de Caën, où il mit pour premier abbé le B. Lanfranc, prieur du Bec ; Mathilde bâtit celui de la sainte Trinité, où elle mit des religieuses. Nous avons marqué les divers tribunaux de justice qui sont à Caën. Le roi Henri II y établit une chambre des monnoyes. L'université y a été fondée l'an 1431, comme nous le disons ci-après. Les Jésuites ont aussi un collége dans cette ville. Elle a été féconde en gens de lettres, & sur-tout dans ces derniers siécles. On y a encore établi sous ce régne une académie, composée de personnes de mérite & de savoir, *nous en parlons plus bas.* Caën est une ville de commerce ; car elle n'est qu'à trois ou quatre lieues de la mer, d'où remontent avec la marée de gros navires sur l'Orne, qui y reçoit l'Oudun au pont S. Pierre. L'Oudun qui traverse la ville par des canaux, y sert pour divers usages aux habitans, & remplit les fossés. Il y a un de ces canaux qui passe près d'une des places, dite la Place Royale, & une autre à celle de S. Sauveur, où est le collége du Bois. Caën a diverses foires, entre lesquelles, celle de la *Quasimodo* est des plus renommées. Au reste cette ville eut beaucoup de part, sur la fin du XVI[e] siécle, aux guerres civiles : elle tomba au pouvoir des Huguenots, qui y abolirent l'exercice de la religion catholique en 1562. Quelque temps après elle rentra sous l'obéissance du roi, qui fit une déclaration en faveur des habitans pour la liberté de conscience : peu de temps après, les habitans qui étoient presque tous huguenots, en vinrent aux mains avec ceux du château. Colligni donna du secours aux habitans. Ils assiégerent le château dans les formes au mois de mars, & ils l'emporterent. Ceux de Caën se vantent d'avoir toujours été très-fideles à nos rois ; & ils disent même que c'est pour cette raison qu'on leur a permis de porter trois fleurs de lys dans leurs armes. On croit que le second concile, que Maurille archevêque de Rouen célébra en 1063, fut tenu à Caën en présence de Guillaume *le Bâtard.* Ce prince y est

enterré dans l'abbaye de S. Etienne, qu'il y fonda; comme Mahaut ou Mathilde de Flandre sa femme y fonda celle de la Trinité. * Chronique de S. Etienne de Caën, Charles de Bourgueville, *recherches des antiquités de Normandie, & de Caën.* Du Chêne, *recherches des villes de France.* Papire Masson, *descript. flum. Gall.* De Thou, *hist. sui temp. lib.* 33. De Brieux, *in epist.* Robert Cenalis. M. Huet, *origine de Caën.*

*Université de Caen.*

Caen a aussi une université célébre, dont Henri VI roi d'Angleterre est le fondateur, comme on le voit par ses lettres patentes données à Rouen au mois de janvier 1431. La publication en fut faite par l'official de Bayeux. Henri n'y établit alors que les facultés du droit canon & du droit civil. Ses lettres furent vérifiées au parlement de Paris le 12 novembre 1433, malgré l'opposition de l'université de Paris, qui offroit d'enseigner le droit civil. Par de nouvelles lettres données à Rouen le 15 février 1436, Henri ajouta les facultés de théologie & des arts; & l'année suivante, il établit la faculté de médecine, par d'autres lettres données en Angleterre. Le pape Eugène IV confirma ces établissemens par ses bulles données à Bologne le 30 mai 1437; & le 19 mai 1439. Charles VII, roi de France, ayant conquis la Normandie, usurpée par les Anglois, & s'étant rendu maître de Caën en l'année 1450, les habitans présenterent requête à ce prince, par laquelle ils lui demanderent, comme à leur roi légitime, une nouvelle érection de leur université. En conséquence, Charles donna des lettres patentes à Ecouché le 30 juillet 1450, par lesquelles il permet provisionnellement la continuation des exercices des facultés, à la réserve de celles des loix; & en 1452, il ôta cette restriction, & fit expédier des lettres de nouvelle création & fondation de l'université dans toutes ses facultés. Il y confirme aussi le bailli de Caën dans la charge de conservateur des priviléges royaux de ladite université, en restreignant toutefois les droits accordés par les Anglois. L'évêque de Bayeux en est chancelier, & les évêques de Lizieux & de Coutances sont les conservateurs des priviléges apostoliques. Cette université est composée de trois colléges, qui sont ceux du Bois, du Cloutier, & des Arts. Les grandes écoles où se font les assemblées, les actes & les lectures publiques, sont un présent de Marie de Cleves, mere de Louis XII, par ses lettres données à Blois au mois de mars 1476.

*Académie des Belles-Lettres.*

Jacques Mosant de Brieux, dont nous avons parlé à son article, a donné commencement à l'académie de Caën, à l'occasion que nous allons rapporter. C'est une ancienne coutume à Caën, comme dans la plupart des autres villes, que les honnêtes gens sans emploi s'assemblent en quelque place de la ville pour se voir & s'entretenir des affaires publiques, & des leurs particulieres. Le carrefour de S. Pierre a toujours été à Caën le lieu de ce rendez-vous. Le concours y étoit plus grand au lundi, jour auquel la poste, qui depuis est devenu plus fréquente, apportoit les lettres & la gazette. Plusieurs personnes curieuses se trouvant dans cette place pour avoir le plaisir de cette lecture, & la rigueur du temps les incommodant quelquefois, M. de Brieux qui, après avoir brillé à Metz par son esprit, lorsqu'il y étoit conseiller, cultivoit solidement les muses à Caën depuis qu'il s'y étoit retiré, offrit à ces messieurs sa maison, qui étoit située dans la même place. On l'accepta, & la commodité du lieu faisoit qu'après la lecture de la gazette & le débit des nouvelles, on passoit volontiers à des conversations savantes. On y prit goût, les gens d'esprit aimerent à s'y trouver. M. de Brieux en particulier en étoit charmé: il proposa de donner une forme à ces assemblées, & d'en faire une compagnie. On y consentit: les permissions furent demandées aux supérieurs & obtenues. Le lieu fut fixé dans la même maison de M. de Brieux, & le temps fut marqué au lundi au soir, depuis cinq heures jusqu'à sept. On doit dire à l'honneur de cette académie, qu'elle étoit composée alors de sujets éminents en science, & il eût été difficile de faire un meilleur choix. Les principaux étoient, outre M. de Brieux, Nicolas du Moutier, sieur de la Motte, qui fut dans la suite lieutenant-général au bailliage de Caën, Jacques Paulmier de Grentemesnil, si connu par sa vaste littérature; Jacques Graindorge, sieur de Premont, si recommandable par sa vertu, la douceur de ses mœurs, & la lumiere de son esprit; Jacques Savari, un des poëtes les plus délicats de son temps, & qui faisoit des vers avec une extrême facilité; Antoine Halley, dont le mérite est connu de quiconque cultive les lettres; Philippe le Sueur, sieur de Petiville, conseiller au parlement de Rouen; Antoine de Garaby, sieur de la Luzerne, poëte latin; Louis Touroude, de qui nous avons une excellente géographie de la Grèce; Regnauld de Segrais, poëte François, d'un mérite distingué; Pierre-Daniel Huet, mort ancien évêque d'Avranches, qui a réuni tant de talens différens dans sa personne; & plusieurs autres hommes illustres, dont la plupart ont eu des successeurs qui ont fait aussi beaucoup d'honneur à la république des lettres. Après la mort de M. de Brieux, qui arriva en 1674, M. de Matignon, lieutenant de roi de la province, qui faisoit alors sa demeure à Caën, & qui occupoit la même maison de M. Brieux, l'offrit à l'académie. Elle s'en servit pendant quelque temps. Elle pensa même alors à obtenir des lettres patentes pour rendre son établissement plus solide, & à créer des officiers, à l'exemple de l'académie françoise de Paris. Mais ces desseins n'eurent point d'effet, & peut-être même se seroit-elle dissipée enfin par les changemens qui survinrent, & par la mort de M. de Matignon, si M. de Segrais, l'un des membres de ce corps, n'eût pris soin de sa conservation, en lui fournissant une demeure très-propre & très-convenable. Après la mort de M. de Segrais, M. Foucauld, intendant de la généralité de Caën, desirant faire revivre le goût & l'amour des lettres dans la principale ville de son département, employa son crédit pour le rétablissement de cette académie, & la fit ériger en compagnie réglée, par des lettres patentes données au mois de janvier de l'année 1705.

Cette compagnie étant presque anéantie depuis la mort de M. Foucauld, elle a été renouvellée en 1731, sous les auspices & par la protection de M. Albert de Luynes, alors évêque de Bayeux, aujourd'hui archevêque de Sens & cardinal, ce prélat en ayant été déclaré alors protecteur. A cette occasion on a réimprimé en 1731 les lettres patentes de 1705, & les statuts; & l'on y a joint le procès-verbal du renouvellement, & les discours qui furent prononcés dans cette circonstance. Depuis, en 1754, on a donné de nouveau plusieurs des mêmes piéces dans un volume *in-8°*, intitulé: *Mémoires de l'académie des belles-lettres de Caën.* On trouve dans ce volume la liste des académiciens, divers discours, quelques piéces de vers, & plusieurs dissertations physiques.

Cette académie de belles lettres s'étant renfermée dans l'étendue de ce terme, les matieres de physique & de mathématiques n'y furent point admises. C'est ce qui engagea quelques membres de ce corps qui avoient du goût pour ces dernieres sciences, d'ériger à l'occasion de la cométe de 1664, une petite académie particuliere, qui tint ses assemblées chez M. Huet, qui a été dans la suite évêque d'Avranches. On destina à ces assemblées l'après-dînée du jeudi de chaque semaine; & comme l'on s'appliquoit principalement à l'anatomie, on s'assembloit extraordinairement quand il se présentoit quelque sujet rare à disséquer. On cultivoit aussi l'astronomie, la chymie, la botanique, & on ne négligeoit aucune partie de la physique. Ces exercices se continuerent jusqu'en 1667, avec un grand succès. M. Chamillard, intendant de la généralité de Caën, protégea cette académie, & desira de lui donner une autre forme. M. Colbert approuva son dessein, & voulut que ces exercices, qui n'étoient pas

ſans dépenſe, ſe fiſſent aux frais du roi. Il chargea M. Huet d'aſſurer la compagnie d'une penſion annuelle, dont il avança une année. Mais cette ſociété, que l'eſprit d'intérêt affoiblit inſenſiblement, ſe diſſipa entiérement en 1676, à la mort de M. Graindorge, chez qui elle tenoit ſes ſéances, depuis que M. Huet avoit été obligé de quitter Caën tout-à-fait.

*Le Palinod.*

La premiere inſtitution du PALINOD fut en l'année 1527. Son origine vient de la dévotion particuliere que les Normans ont toujours eue envers la ſainte Vierge, & principalement envers la fête de la Conception, qui pour cela a été nommée *la fête aux Normans.* L'univerſité la ſolemniſoit à Caën dans l'égliſe des peres cordeliers, avec beaucoup de cérémonie. En 1527, Jean le Mercier, ſieur de S. Germain, célébre avocat, rendant à ſon tour les pains-bénits, ajouta aux ſolemnités ordinaires une invitation aux poëtes, pour célébrer en ce jour l'*Immaculée Conception de la Vierge*, à l'imitation du Puy qui étoit auparavant érigé à Rouen. Mais ce qui ne ſe faiſoit alors que par des libéralités fortuites, fut enſuite établi en divers temps par des fondations perpétuelles, de gens zélés pour l'honneur de la Mere de Dieu, & amateurs de la poëſie. Cette pieuſe inſtitution étant déchue par le temps, Jacques le Maître, ſieur de Savigny, chanoine d'Avranches, & principal du collége du Bois à Caën, prit ſoin de la rétablir. * Conſultez les *origines de Caën, par feu* M. Huet, ancien évêque d'Avranches, *ſur-tout la ſeconde édition de cet ouvrage, qui eſt beaucoup plus exacte & plus ample que la premiere. La vie de ce prélat compoſée par lui-même*, ſous le titre de: *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*; & les *lettres de M.* de Moſant de Brieux, &c.

CÆNIS, fille d'*Elathée* Lapithe, qui fut aimée de Neptune, & changée en un homme invulnérable. Il combattit contre les Centaures pour les Lapithes, ſans qu'il reçût aucune bleſſure; mais il fut accablé ſous la chute des grands arbres. Virgile nous apprend qu'elle reprit ſon ſexe après ſa mort; mais Ovide veut qu'elle ait été changée en oiſeau.

CÆPOLLA (Barthelemi) natif de Verone, fut un des plus ſavans juriſconſultes du XV^e^ ſiécle. Il avoit étudié la juriſprudence à Boulogne, ſous Ange Aretin, & Paul de Caſtres. Il y reçut le bonnet de docteur en 1446, & dans les féries ſuivantes il expliqua l'*ædilitium edictum*, avec beaucoup d'applaudiſſement. Son érudition lui valut une chaire à Padoue, la qualité de noble, & le titre de comte palatin. Cependant les *cautions* ingénieuſes qu'il avoit inventées, lui firent perdre la réputation d'homme franc & conſcientieux. On croit qu'il mourut à Padoue en 1477.

CAERLEON ou CAERLION, anciennement *Iſca, Iſla, Siturum, Legio 2, Auguſta*, petite ville d'Angleterre. Elle eſt dans le comté de Monmouth, à cinq lieues de la ville de ce nom, & ſur la riviere d'Ouſque, environ à une lieue de ſon embouchure dans la Saverne. Caërlion eſt une ville ancienne, qui fut une des trois métropoles, que les premiers chrétiens établirent dans la Grande-Bretagne. Son ſiége transferé à Saint-Davids par les Saxons, a été depuis ſoumis à celui de Cantorberi. * Mati, *dict.*

CÆRON. *Voyez* CERON.

CAERPHILLI, bourg du pays de Galles, dans le comté de Glamorgan, qui eſt la capitale de ſon canton. Il y a un beau château. Il eſt à 122 milles anglois de Londres. * *Dict. Anglois.*

CÆSALPINI (André) né à Arezzo en Italie, a profeſſé long-temps la médecine dans l'univerſité de Piſe. Il a été premier médecin du pape Clément VIII. Il étoit fort attaché à la philoſophie des Péripatéticiens, qu'il avoit beaucoup étudiée. Il eſt mort à Rome en 1603. Il a donné: *Speculum artis medicæ Hippocraticum*, qui a été imprimé pluſieurs fois. C'eſt un ouvrage eſtimé. On a encore de ce médecin, *de Plantis, lib.* 16, à Florence en 1583, *in*-4°. *Appendix ad libros de plantis*, à Rome, en 1603. *De metallicis libri tres*, à Nuremberg, en 1602. *Quæſtionum medicarum libri duo: de medicamentis libri duo*, à Veniſe en 1593, *in*-4°, chez les Juntes. * Manget, *Biblioth. ſcript. medic. tom. II p.* 2.

CÆSAREOPOLIS, ville, *voyez* KESMARCKT.

CÆSARIUS (Jean) médecin & philoſophe, né à Juliers, a fleuri au XVI^e^ ſiécle. Il enſeigna à Cologne, d'où il fut chaſſé en 1543, comme ſuſpect de luthéraniſme: ce qui l'obligea de ſe retirer chez le comte de Nuwenar & de Meurs, où il mourut en 1550, âgé de plus de 90 ans. Quelques-uns cependant diſent qu'il rentra dans la religion catholique, & qu'étant mort à Cologne en 1551, il fut enterré au couvent des Hieronymites, proche le grand-autel, où l'on avoit placé une longue épitaphe, qui marquoit entr'autres choſes, qu'il n'avoit jamais été marié. Il a procuré l'édition de pluſieurs auteurs, dont on trouvera le détail ci-après. Son zèle pour l'avancement des ſciences fut très-grand, & il n'y épargna point ſes peines; mais bien loin de faire en cela quelque choſe pour ſa fortune, il ſe mit hors d'état d'avoir de quoi ſubſiſter pendant ſa vieilleſſe; & il ſeroit mort de faim, ſi ſes amis ne l'euſſent aidé. Alexandre Hegius, dont il avoit été diſciple à Deventer, ſe trouvant trop âgé pour accepter l'offre qu'on lui faiſoit, le propoſa pour la direction de l'école qu'on fonda à Munſter vers la fin du XV^e^ ſiécle: ce qu'il refuſa auſſi; & l'on choiſit pour cet emploi Simon Camener, qui étoit un de ceux que Cæſarius avoit propoſés.

☞ Les ouvrages dont on eſt redevable aux ſoins de Jean Cæſarius, ſont, *Diomedes grammaticus, emendatus, ſcholiiſque illuſtratus*, Coloniæ, 1536. *Rhetorica*, à Paris, chez Wechel, & à Fribourg, en 1541. *Dialectica*, à Cologne, en 1532, & encore ailleurs, avec les notes de Rayanus & de Henri Glareanus. *Commentaria in Jodoci Clichtovæi introductionem cognitionis terminorum*, à Paris, chez Wechel. *Epitome introductorii geometrici Caroli Bovilli*, à Baſle. *Caii Plinii ſecundi opus hiſtoriæ naturalis*, avec des argumens & des ſcholies, à Cologne, 1524. *C. Plinii libri duo de medicina piſcium*, avec des ſcholies, à Strasbourg, 1534. *Boetius, de conſolatione philoſophiæ recognitus*, à Cologne, 1535, avec des commentaires de Murmellius & de Rodolphe Agricola. * Chytræus, *in Saxonia, lib.* 16, *& p.* 80. Valere André, *biblioth. Belg. p.* 479. Joannes Sturmius, *præfat. tom. II. orationum Ciceronis.* M. Goujet, *Mem. mſſ.*

CÆSENNIUS, *cherchez* PETUS, capitaine Romain.

CAFFA, ville de la petite Tartarie, eſt ſituée ſur le bord de la mer Noire, du côté de l'ancien Boſphore Cimmerien, qui a été depuis appellé détroit de Caffa, du nom de cette ville. Les Génois s'en rendirent maîtres dans le XIII^e^ ſiécle, du temps de la guerre ſainte, & de la décadence de l'empire d'Orient. Mahomet II la prit en 1475 ſur les Génois; & les ſultans y ont depuis entretenu une forte garniſon. Il y a deux châteaux, dont l'un commande les environs, & eſt la demeure du bacha; & l'autre eſt plus petit, mais bien muni d'artillerie. On compte quatre mille maiſons dans Caffa; trois mille deux cens de mahométans, Turcs, & Tartares; & huit cens de chrétiens, catholiques, Grecs & Arméniens. On n'y voit aucun édifice de pierre; excepté huit anciennes égliſes, qui ont été bâties par les Génois: quoique d'autres rapportent qu'il y a quarante-cinq égliſes: une pour les catholiques, dédiée à S. Pierre, douze pour les Grecs, & trente-deux pour les Arméniens. Les maiſons ordinaires ſont de terre & de mortier. L'air y eſt très-ſain; mais les eaux n'y ſont pas bonnes. Il y croît auſſi fort peu de fruits; pour ce qui eſt des autres alimens, on dit qu'il n'y a point de ville au monde où ils ſoient meilleurs & à plus bas prix. Le mouton y a un goût excellent, & la livre n'en coûte que quatre deniers. Les autres viandes, la volaille, le beurre & le pain ſe vendent à proportion encore moins: mais le poiſſon frais y eſt aſſez rare, & l'on n'en pêche aux environs du port

que de fort petits en automne ou au printems. Presque tous les Turcs & les Tartares, qui sont-là, portent de petits bonnets de drap, doublés de peau de mouton ; & comme le bonnet est dans toute l'Asie la coëffure la plus ordinaire des chrétiens, ceux de Caffa sont obligés d'attacher à ce bonnet une petite piece de drap (comme en Allemagne les Juifs en ont à leur manteau) afin que cette marque les distingue des mahométans. La rade de Caffa est commode & fort assurée pour les vaisseaux ; il s'y fait un plus grand commerce qu'en aucun port de la mer Noire. Le trafic le plus ordinaire est de poisson salé, & de caviar, qui vient de la mer de Zabache, & qui se transporte dans l'Europe, & jusqu'aux Indes : on dit que l'on prend dans cette mer des poissons qui pesent huit à neuf cens livres chacun, & dont on fait trois ou quatre quintaux de caviar. La raison que les gens du pays apportent de l'abondance & de la grosseur des poissons, qui se trouvent dans la mer de Zabache, est que son eau est limoneuse, grasse & peu salée, à cause du Don ou Tanais, qui s'y jette ; c'est pourquoi elle attire, à ce qu'ils disent, le poisson du Don, & de la mer Noire, le nourrit & l'engraisse en peu de temps. La pêche se fait depuis le mois d'octobre jusqu'en avril. Outre le transport du poisson, on vient encore charger à Caffa du bled, du beurre, & du sel pour Constantinople & pour d'autres lieux. Le beurre de ce pays est le plus excellent de Turquie. Les Vénitiens ont souvent demandé la permission d'y négocier ; mais on la leur a toujours refusée. L'an 1672, le chevalier Quirini fit de grandes dépenses pour l'obtenir, & il l'obtint en effet ; mais le douanier de Constantinople la fit révoquer, ayant remontré au grand visir, que le négoce des Vénitiens sur la mer Noire, étoit très-dommageable au grand seigneur, & à son état ; que c'étoit ouvrir aux princes chrétiens une nouvelle voie de communiquer, & de se lier avec ceux qui sont sur les côtes de cette mer, lesquels ne supportent qu'avec peine le joug des Turcs ; que cette permission ruineroit une infinité de gens, sujets du grand seigneur, parceque les Vénitiens feroient ensorte d'être les seuls voituriers de la mer Noire ; & que chacun croiroit avoir plus de sureté de s'embarquer avec ses marchandises sur leurs vaisseaux : ces raisons furent goutées du grand visir, qui ordonna au gouverneur de Constantinople de ne laisser passer aucun vaisseau Vénitien à la mer Noire. * Le chevalier Chardin, *voyage de Perse en* 1673.

CAFFA (Melchior) plus connu sous le nom de *Maltois*, du nom de sa patrie, naquit en 1631. Etant entré dans l'école du Bernin, il se rendit si habile sculpteur, qu'il devint bientôt le rival de son maître. L'on voit dans plusieurs églises de Rome des morceaux de sculpture, qui sont autant de preuves de sa capacité. Le grouppe de S. Thomas de Villeneuve, donnant l'aumône aux pauvres, qui est dans l'église des Augustins de cette ville, est un de ses principaux ouvrages, quoique demeuré imparfait par sa mort arrivée en 1687. Il fut achevé par Hercule Ferratha. Le Maltois étoit excellent dessinateur, & d'un génie des plus féconds. * *Mém. du temps.*

CAFFARO (dom Antoine) fils de dom THOMAS Caffaro, qui avoit été créé sénateur du sénat de Messine de la part de la noblesse, au mois d'avril 1674, s'est distingué aussi dans le dernier siécle. La ville de Messine étoit alors dans une grande agitation par les intrigues du gouverneur dom Louis Del-Hojo, Espagnol, qui s'étoit mis dans l'esprit de détruire le sénat & la noblesse pour se rendre absolu. De-là naquirent les deux partis des *Merli*, qui tenoient pour le gouverneur, & des *Malvizzi* qui soutenoient le sénat & les libertés de Messine. Dom Thomas Caffaro voyant que le nouveau gouverneur don Dieguo Soria, n'étoit pas mieux intentionné que son prédécesseur ; qu'il étoit même d'un caractere plus violent, crut que le seul moyen de sauver Messine étoit de recourir à la protection de la France, & de faire en sorte que le roi voulût prendre Messine sous sa sauvegarde. Dans cette vue, il envoya Antoine Caffaro, son fils aîné, à Rome, pour traiter avec M. le duc d'Estrées, ambassadeur de France en cette ville, & avec M. le cardinal d'Estrées, frere du duc. Antoine Caffaro, muni des lettres du sénat, partit sous prétexte d'aller négocier avec l'ambassadeur d'Espagne. Le duc d'Estrées promit le secours que l'on demandoit, & ne tarda pas à dépêcher un courier en France. Le duc & le cardinal, son frere, furent d'avis qu'Antoine Caffaro se rendit lui-même à Toulon pour s'aboucher avec M. le duc de Vivonne, qui se préparoit à conduire une armée navale en Catalogne, afin que si le roi lui ordonnoit d'envoyer une escadre à Messine, dom Antoine pût s'y embarquer & aider les François à s'introduire dans la ville. Dom Antoine n'ayant pas trouvé le duc à Toulon, alla le joindre en mer & en fut parfaitement bien reçu. Le duc de Vivonne ayant écrit en cour, reçut ordre d'envoyer une escadre à Messine avec des provisions, sous les ordres du commandeur de Valbelle. Dès que les Génois & les Maltois eurent appris que la France envoyoit du secours à Messine, ils rappellerent leurs galeres qu'ils avoient prêtées au marquis de Bajona. Celui-ci, privé de ce secours, se voyant alors trop foible pour empêcher le dessein des François, fit aux révoltés des propositions qui n'eurent aucun effet. Les révoltés ne pouvant même retenir leur joie, en donnerent aussitôt des marques en enlevant le portrait du roi d'Espagne de dessous le dais où il étoit placé à la porte du palais du sénat. M. de Valbelle parut le 28 septembre, & alla mouiller à un mille de Messine. Dom Antoine Caffaro descendit à terre, & alla rendre compte de sa commission au sénat, qui, au bruit des tambours & des trompettes, fit arborer par-tout l'étendard & les armes du roi de France. Le lendemain, le même sénat proclama Louis XIV roi & souverain des Messinois. Dom Antoine eut peu après ordre de se rendre en France pour exposer au roi la nécessité pressante où la ville de Messine étoit d'avoir des vivres. Ce député eut une prompte audience, il fut introduit selon le cérémonial usité pour les autres ambassadeurs, & il trouva sa majesté disposée à continuer ses secours aux Messinois. En effet, M. le marquis de Vallavoire reçut ordre de conduire à Messine un nouveau secours & quantité de provisions sur l'escadre du commandeur Valbelle. L'escadre entra à pleines voiles dans le port de Messine, le troisiéme de janvier 1675, sans que les Espagnols, qui se retirerent d'abord, eussent fait aucun mouvement pour lui disputer le passage. Le marquis de Villavoire fut accueilli au milieu des cris de joie & des acclamations de *vive le roi de France, notre maître & notre libérateur.* Le 28 du mois d'avril suivant, les Messinois prêterent serment de fidélité au roi Louis XIV, entre les mains de M. le duc de Vivonne comme viceroi. * Voyez l'*histoire des rois des deux Siciles de la maison de France*, par M. de Monthenault d'Egly, tome IV, pag. 266 & suivantes.

CAFFARELLI, ou CAFARELLI, famille de la plus ancienne noblesse de Rome. Elle possede un duché dans le royaume de Naples, & plusieurs terres auprès de Rome. Les suivans sont, dit-on, de cette famille.

CAFFARELLI (Jean) Romain, s'est rendu fort habile dans les humanités & dans la théologie. Il fut d'abord chanoine de sainte Marie-Majeure à Rome ; & le 26 février de l'an 1427, il fut nommé à l'évêché de Forli. On lui ôta cet évêché en 1433, mais on en ignore les raisons : ce qu'on sçait, c'est qu'il obtint l'an 1437 celui d'Ancone. Ce prélat a servi le saint siége dans plusieurs occasions importantes. Le pape Eugene IV qui l'estimoit beaucoup, l'employa à l'ouverture du concile tenu à Ferrare. Caffarelli mourut à Rome au mois d'avril de l'an 1460. * Ughelli, *Italia sacra*, tome I page 338, & tome II page 583. *Supplément françois de Basle*, tome II page 15.

CAFFARELLI (Prosper) évêque d'Ascoli, étoit de la même famille que le précédent, & ne se distingua pas moins par son amour pour les sciences. Il fut pourvu

de l'évêché d'Ascoli l'an 1464, & il le gouverna avec beaucoup d'honneur. C'est en qualité de nonce apostolique qu'il affermit la paix entre Matthias Corvin, roi de Hongrie, & l'empereur Fréderic III, comme le témoigne Antoine Bonfinius dans son livre *de pudicitiâ*, & dans son histoire de Hongrie. Abraham Barschiaijus rend le même témoignage dans sa chronologie des rois de Hongrie. Prosper Caffarrelli mourut à Rome le 14 février 1500. * Ughelli, *Italia sacra*, tome I pag. 470. *Supplément françois de Basle*, tome II pag. 15.

CAFFARRELLI-BORGHESE (Scipion) Romain, fils de *Marc-Antoine* Caffarrelli, & d'*Hortence* Borghèse, sœur du pape Paul V. Il prit le surnom de Borghèse, à cause de Paul V son oncle, qui le créa cardinal le 18 juillet 1605. Il fut aussi grand pénitencier, archevêque de Boulogne, & évêque de Sabine, & mourut le 2 octobre 1633, âgé de 57 ans. Il est auteur de plusieurs ouvrages, dont on cite les suivans : 1. *Carmina de cardinalibus à Paulo V creatis, ac episcoporum ab eo institutorum præstantia*. 2. *Epistolæ negotiales plures*. * Witte, *diarium*; Mandosii *bibliotheca romana*. *Supplément françois de Basle*.

CAFFARRELLI (Fauste) archevêque de San-Severino, étoit natif de Rome, fils d'ALEXANDRE Caffarrelli & de *Panta* Astalla. Après qu'il eut fini ses études de droit, le pape Paul V le créa avocat consistorial. Il devint ensuite référendaire du saint siége, & successivement vicaire de l'église principale du Vatican, & archevêque. Il fut depuis revêtu de la charge de nonce apostolique, & à son retour, il ne s'occupa plus que du soin de son troupeau qu'il gouverna avec beaucoup de zèle & de sagesse. Il mourut le 17 de novembre de l'an 1651. * Car. Cartharius, *Syllabus advocatorum consistor.* Ughelli, *Italia sacra*, tome IX page 489. *Supplément de Basle*.

CAFRERIE, ou côte des CAFRES, pays d'Afrique, qui occupe la partie la plus méridionale de l'Ethiopie. Les uns mesurent l'étendue de ce pays depuis le cap Negre du côté de Congo, jusqu'à la riviere de Cuama, qui le sépare du Zanguebar; & les autres placent ses bornes, sous le Tropique du Capricorne. Toutes ces côtes de la Cafrerie ont onze ou douze cens lieues de longueur; elles sont bornées dans les terres par une longue chaîne de montagnes, que les monts de la lune forment, & qui enferment le Monomotapa. Les Portugais ont nommé *Picos Fragosos*, pointes ou roches aiguës, cette partie des montagnes qui s'avancent du côté du cap de Bonne-Espérance, qui est le plus considérable du pays & la pointe la plus méridionale de l'Afrique. Ce mot de Cafre veut dire sans loi, & vient du mot *Cafir*, au plurier *Cafiruna*, que les Arabes appliquent à tous ceux qui nient l'unité d'un Dieu, & qu'on a donné aux habitans de ce pays, parce qu'on a cru qu'ils n'avoient ni princes, ni religion : ce nom de Cafres leur est inconnu. On a depuis appris par les relations qu'ils ont divers rois, & entr'autres ceux de Malemba, de Chicanga, de Sedanda, de Quietava, de Cefala, & de Metavan. Les peuples y sont noirs, brutaux, cruels; & il y en a même d'antropophages, c'est-à-dire, *mangeurs d'hommes*. Les Cafres du côté de l'orient sont beaucoup plus civilisés, & plusieurs sont soumis au roi de Monomotapa. Ceux qui sont près de la mer, vendent leurs denrées aux étrangers. On comprend dans le pays des Cafres le royaume de Zofala ou Sofala, qui est si abondant en or & en éléphans, que quelques-uns le prennent, mais sans beaucoup de fondement, pour l'Ophir, où Salomon envoyoit sa flotte. Les Portugais y ont la forteresse de Sofala, ou de Cuama, vis-à-vis de Madagascar. Ce pays est habité par divers peuples, qui ont leurs chefs particuliers. Les principaux de ceux qu'on a découverts, sont les *Goringhaiconas*, qui demeurent tous vers le cap de Bonne-Espérance, à cinq lieues aux environs du fort des Hollandois; & les *Cochoquas*, les *Cariguriquas*, les *Hosaas*, les *Chainouquas*, les *Cobonas*, les *Sonquas*, les *Namaquas*, les *Heusaquas*, les *Brigoudis*, & les *Hancumquas*, &c.

Voici ce que les voyageurs nous disent de ces peuples dans leurs relations. Les *Goringhaiconas*, que les Hollandois appellent *Watermans*, c'est-à-dire, hommes d'eau, sont quatre ou cinq familles de Cafres, qui font environ le nombre de cinquante personnes, sous la conduite d'un chef. Les *Gorachouquas*, surnommé larrons de tabac, sont trois ou quatre cens hommes, capables de porter les armes, qui ont aussi leur capitaine. Les *Gorinhaicas*, ou gens du cap, ainsi appellés, parceque ce sont eux qui s'attribuent la propriété du cap de Bonne-Espérance, peuvent fournir environ quatre cens bons soldats, & obéissent à un petit prince. Les *Cochoquas*, ou Soldanhars, sont quatre ou cinq cens familles qui occupent quinze ou seize villages dans les vallées de Saldanha-bei, qui sont à vingt-sept lieues du cap de Bonne-Espérance vers le nord-ouest. On dit qu'ils ont plus de cent mille bêtes à corne, & que leurs moutons au lieu d'une laine frisée, ont le poil long, moucheté, & de diverses couleurs : ces peuples ont un chef, lequel prend le titre de Coëque, & prétend être le roi de tous les Cafres qui demeurent aux environs du cap à quatre-vingt lieues à la ronde. Les *Cariguriquas* & les *Hosaas* demeurent proche des vallées de Saldanha-bei, & font le métier de pasteurs. Tous ces Hottentots ou Cafres habitent vers le cap de Bonne-Espérance : ceux dont on va parler, sont plus éloignés de la côte. Les *Chainouquas*, demeurent à plus de trois mois de chemin du cap : leur chef est habillé d'une peau de léopard, & a tout le corps luisant de graisse, selon la coutume du pays. Les *Cobonas* sont au-delà des *Chainouquas*. Ce sont des antropophages qui rôtissent tout vifs ceux qu'ils attrapent, sans épargner les Cafres même; ils sont les plus noirs d'entre les négres, & ils portent les cheveux fort longs. Les *Sonquas* habitent sur de hautes montagnes; les hommes & les femmes s'adonnent à la chasse; aussi ne vivent-ils que de venaison, & d'une racine qui leur sert de pain. On trouve dans leur pays des chevaux & des ânes sauvages, qui sont mouchetés, de plusieurs couleurs très-vives, & très-belles. Ordinairement les chevaux y sont bien pris, & ont le dos & le ventre tachetés de jaune, de noir, d'écarlate & d'azur : mais la peau des ânes sauvages est marquée de blanc, & de couleur de noisette. En 1662, les *Sonquas* porterent une de ces peaux au cap de Bonne-Espérance, & la donnerent pour du tabac aux Hollandois, qui l'ayant remplie de paille, la suspendirent dans la salle du château, comme une chose digne de la curiosité des étrangers, qui prennent terre sur cette côte : ces Cafres sont voleurs de profession, & tout le bétail qu'ils peuvent enlever est de bonne prise : les autres Hottentots ne sauroient ni les attraper, ni les trouver dans leurs cavernes : leurs habits sont de peaux de bufles cousues ensemble dont ils font une espece de manteau. Les femmes portent un parasol fait de plumes d'autruches, qu'elles attachent autour de leur tête. Les *Namaquas* se tiennent à plus de cent cinquante lieues, & quelquefois à deux cens lieues du cap de Bonne-Espérance : ce sont des gens de belle taille; ils se couvrent le corps de peaux de bêtes, embellies de grains de verre de Chambaye, qu'ils achetent des Portugais, pour des brebis & des chévres, pénétrant souvent jusques dans le Monomotapa. Les hommes portent une plaque d'yvoire au bas du ventre, & les femmes se couvrent cette partie d'une belle peau : elles portent un parasol sur la tête comme celles des *Sonquas*, & ont tout le reste du corps nud. Ces Cafres obéissent à un roi. Lorsqu'ils reçurent les Hollandois en 1661, une troupe de joueurs d'instrumens les vint saluer : ils souffloient chacun dans un roseau, dont le son imitoit celui d'une trompette marine. Le roi régala les Hollandois de lait & de chair de mouton; & ceux-ci lui firent présent d'eau-de-vie, de tabac, de grains de corail, & de quelques morceaux de cuivre. Les *Heusaquas* demeurent fort loin, au nord-ouest du cap. On n'a jamais été dans leur pays, & on en a seule-

ment vu quelques-uns qui étoient venus sur la côte, avec le chef des Chainouquas pour faire trafic de bétail. Ils sont pasteurs comme les autres Cafres; mais ils ont cela de particulier, qu'ils s'adonnent à l'agriculture. Ils cultivent entr'autres une certaine racine, qu'on nomme *dacha*, laquelle étant infusée dans de l'eau, enyvre comme le vin le plus fort. On dit que ces Heusaquas tendent des piéges pour attraper des lions, qu'ils les apprivoisent, & les rendent aussi dociles que des chiens: jusques-là même qu'ils les ménent avec eux à la guerre, & les lâchent contre leurs ennemis dans la chaleur du combat. Les *Brigoudis* n'ont point encore été vus des voyageurs: on a seulement oui dire que c'étoit un peuple fort riche en bétail. Les *Hancumquas* demeurent auprès des Heusaquas; mais on n'a point de commerce avec eux.

La plupart des Cafres ont le teint bazané & olivâtre, le nez plat, les lévres grosses & le visage affreux. Ceux qui ont quelque communication avec les Hollandois se civilisent peu à peu: les autres sont fort sauvages, & vivent dans une grande ignorance. Leurs armes sont l'arc & les fléches, avec une zagaie ou javelot: ils ne se nourrissent que de racines cuites dans l'eau, ou rôties sur les charbons; de la chair de leurs plus méchantes bêtes (qu'ils ne tuent point, si elles ne sont vieilles ou malades,) ou du poisson qu'ils trouvent mort sur le rivage. Ils se font un morceau délicat d'un chien de mer, & ils n'en manquent pas; car il en vient par centaines sur la côte où les sauvages les tuent à coups de bâtons. Ils s'adonnent aussi à la chasse des éléphans, des élans, des rhinoceros, des tigres, des lions & des bufles. Les Cafres vivent fort long-temps, & la plupart vont jusqu'à cent ou six-vingts ans. On enterre les morts assis & nuds, & l'on observe dans leurs funérailles une cérémonie très-dure & fâcheuse; car tous les parens du défunt sont obligés de se couper le petit doigt de la main gauche, pour le jetter dans la fosse auprès du mort; c'est pourquoi ils n'aiment pas à voir mourir leurs parens. Les Cafres vivent à la campagne sous des tentes, faites de branches d'arbres, & couvertes de nattes de jonc. Il y en a de si grandes qu'une famille de trente personnes s'y peut retirer. Tous les Hottentots du cap parlent la même langue; mais elle est si confuse, que leurs mots ressemblent plutôt au son des cloches, qu'à des paroles articulées. Le langage des Bas-Bretons & des Basques est fort doux en comparaison du leur. Quoique les étrangers ne puissent apprendre leur langue, les Cafres néanmoins apprennent aisément celle des étrangers, & il y en a beaucoup qui se font entendre en flamand. Ces peuples ne font pas beaucoup d'état des toiles, des étoffes & des laines, des miroirs, ni des sonnettes, dont les Negres sont si amoureux; mais ils estiment le fer, le cuivre, le laiton, les haches, les couteaux, & autres pareils instrumens. Ils aiment aussi le corail, le tabac, & l'eau-de-vie: ils donnent une vache pour deux piéces de laiton de la largeur de la main, avec un morceau de tabac. A l'égard de leur religion, ils reconnoissent qu'il y a un être souverain, auquel ils donnent le nom de *Humma:* mais ils ne l'adorent guères que quand il leur envoie du beau temps: & ils se plaignent de lui, lorsque le vent ou la pluie, le froid ou la chaleur les incommodent: ils rendent aussi quelque culte à la lune, lorsqu'elle commence à paroître, ils passent toute la nuit à chanter & à danser. On apprend par les nouvelles relations, que le pays vers le cap est rempli de montagnes fort hautes: elles ne parlent d'aucune ville ou lieu considérable, mais seulement de quelques golfes & de quelques terres, comme la côte déserte, la terre de Natal, la terre des Fumées, la terre des Naonetas, la baye de Sardaigne, celle de la Table, celles de saint Sebastien, de saint Basile, de sainte Catherine, de saint François, & la baye de Lagoa, ou du Marais. Depuis l'an 1653, les Hollandois ont commencé de s'habituer en ce pays-là, en faisant un fort près la baye de la Table au cap de Bonne-Espérance, avec une colonie auprès, qui devient tous les jours plus considérable. Depuis quelques années ils ont fait une habitation assez forte qu'ils nomment Hellenbock, à dix lieues avant dans le pays, ainsi qu'on l'apprend des relations du chevalier de Chaumont, & de l'abbé de Choisi, qui ont passé en ces quartiers, en allant à Siam dans les Indes orientales. * Dapper, *descript. de l'Afrique.* Ludolf, *Hist. Ethiop. l.* I.

CAGAN, *cherchez* CHAGAN.

CAGALGAR, lieu ou passage très-fort dans les montagnes de la Transoxane, où il y a une porte qui ferme aux nations barbares du septentrion, l'entrée dans les plaines fertiles de cette province. On dit de ce lieu, qu'il a la tête au ciel & le pied dans l'eau. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

☞ CAGAYAN, province de l'isle de Luçon, l'une des Philippines, dans sa partie septentrionale. Elle est arrosée par une riviere nommée aussi *Cagayan.* Cette province est la plus grande qui soit dans les isles, & s'étend quatre-vingts lieues en longueur, & quarante en largeur. Ses paroisses sont desservies par des Dominicains. La ville principale se nomme NOUVELLE SÉGOVIE.

☞ CAGLI, ville d'Italie, dans le duché d'Urbin, au pied de l'Apennin & du mont Petroso, au-dessus de l'endroit où le Baoso tombe dans le Cantiano, entre Urbin & Eugubio. Elle a, quoique petite, un évêché suffragant d'Urbin. Cet évêché est assez ancien; car Grecianus, évêque de Cagli, (*à Calle*) est nommé dans un fragment de S. Hilaire, selon Holstenius, comme s'étant trouvé au concile de Rimini: & Viticanus, autre évêque de ce lieu, souscrivit au premier concile romain tenu sous Symmaque. Le P. Charles de S. Paul nomme ce lieu en latin *Callium.* Antonin le nomme *ad Calem.* Il y a encore sur le Baoso un pont que les anciens Romains y ont bâti, ce lieu étant sur la voie flaminienne. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CAGLIARI, ou CALLIARI, en latin *Caralis*, ville capitale de l'isle de Sardaigne, avec archevêché & université, située sur une petite montagne, au bord de la mer, avec un bon château & un grand port; & elle est divisée en trois bourgs différens. Outre son commerce qui la fait valoir, elle est encore habitée par une partie de la noblesse de l'isle. Elle donne son nom à un cap voisin dit *Capo Cagliari. Caralitanum promontorium*, & au golfe de Cagliari, *Caralitanus sinus.* Ce golfe est le plus grand de tous les golfes qui sont sur la côte de l'isle. Pline, Tite-Live, & Pomponius Mela, parlent de Cagliari, qui est une ville très-ancienne. Il en est aussi fait mention dans l'itinéraire d'Antonin, & dans Claudien. Elle appartenoit autrefois aux Pisans, mais Jacques II, roi d'Aragon, la prit sur eux en 1330, & depuis ce temps elle a été soumise aux Espagnols, aussi bien que le reste de l'isle, qui vient d'être cédée au duc de Savoye. Le viceroi y fait son séjour ordinaire. Ç'a été la patrie du pape S. Hilaire; & Martin roi de Sicile y mourut en 1409. Cette ville a des priviléges singuliers. Le siége métropolitain y est fondé dès les premiers siécles du christianisme, puisque le célébre Lucifer en étoit prélat sous l'empire de Constantin *le grand*, & de Constantin *le jeune.* Il y a un ouvrage latin imprimé l'an 1639, à Cagliari, sous ce titre: *Defensio sanctitatis B. Luciferi, nec-non primatûs archiepiscopi Caralitani.* Cagliari étoit la métropole civile de Sardaigne, & des isles d'alentour: elle fut aussi dans la suite métropole ecclésiastique; elle l'étoit au moins en 681, du temps du pape Agathon. Quelques-uns ont prétendu qu'avant ce temps-là elle avoit été immédiatement soumise à l'église de Rome. S. Saturnin fut martyrisé en cette ville du temps de Dioclétien, vers l'an 303. Il a été considéré comme le patron de toute l'isle de Sardaigne. Lucifer honoré comme saint dans l'isle de Sardaigne, quoiqu'auteur d'un schisme dans l'église, étoit évêque de Cagliari, ainsi qu'on l'a déja dit. S. Eusebe qui fut depuis évêque de Verceil, étoit né dans la ville, ou du moins dans le territoire de Cagliari. * Baillet, *topogr.* des

des Saints. Tite-Live, *l.* 30. Leandre Alberti, *desc. Ital.* Le Mire, *notit. episc. orbis.*

CAGLIARI (Paul) *cherchez* CALIARI.

CAGNATI (Marsile) étoit de Vérone, & fut premier lecteur en médecine à Rome, dans le XVI siécle, sous les papes Clément VIII & Paul V. Il avoit étudié à Padoue sous Zabarella. Il avoit beaucoup de littérature, & il a été considéré comme le premier de son temps dans sa profession. Ayant été appellé à Rome à cause de son mérite, on l'engagea à y enseigner la philosophie & la médecine, dans le collége de cette ville, & on lui donna des appointemens considérables. Comme il possédoit parfaitement le grec & le latin, & qu'il avoit lu avec attention les meilleurs historiens qui ont écrit en ces deux langues, il s'exprimoit lui-même avec politesse, & il semoit ses leçons de quantité de traits d'histoire, qui réveilloient l'attention & qui lui concilioient l'estime & l'application de ses auditeurs. Il disoit qu'il en usoit ainsi, principalement pour diminuer la sécheresse de ses leçons, sur-tout quand il n'expliquoit encore que les principes des sciences qu'il enseignoit, & quand il avoit affaire à de jeunes gens, à qui il faut faire gouter ce qu'on leur apprend, en s'attirant leur amitié, & en fixant leur attention. Cagnati a écrit deux livres, où il traite de la maniere de conserver la santé: dans l'un, il parle de la nourriture & de la regle qu'on doit garder, soit en la prenant, soit dans la qualité des viandes: dans le second, il traite de l'exercice qu'il faut prendre, & des bornes, comme de l'étendue, qu'on doit lui donner. Ces deux livres ont été imprimés à Rome en 1591, & à Padoue en 1605. Il a écrit encore sur les inondations du Tibre, sur la bonté de l'air de Rome pour la santé, sur les maladies épidémiques, sur le vingt-quatriéme aphorisme d'Hippocrate, qu'il prétend n'avoir point encore été entendu jusqu'à l'explication qu'il lui donne, & de la maniere dont on procéde à Rome, dans la guérison des fiévres. L'érudition profonde de Cagnati paroît dans ses quatre livres d'observations diverses, qui parurent à Rome en 1587, & que Gruter a inserés dans le troisiéme volume de son *thesaurus criticus*, imprimé à Francfort en 1604, *in*-8°. Le pere Labbe, dans sa bibliothéque des manuscrits, parle d'un cinquiéme livre desdites observations, mais qui n'a point encore été imprimé. Ce fut Cagnati qui fit l'oraison funébre de Jean-Baptiste Ferrari, Jésuite, professeur de l'écriture sainte dans le collége romain. Vanderlinden dans son traité *de scriptoribus medicis*, dit aussi que Cagnati avoit fait un traité, *de ligno sancto*; un autre, *de morte causâ partûs*; & une autre de différentes choses (*enarrationum liber.*) Ces traités ont été recueillis & imprimés *in*-4°. en 1603, avec plusieurs autres du même. La plupart de ces opuscules avoient déja paru séparément. Draudius lui attribue: *nuove efemeridi de pianeti e altri corpi celesti*, à Rome en 1604. * Maffei, *Verona illustrata*, in-fol. dans le liv. 4 *de gli scrittori Veronesi.* Manget, *bibl. script. medic. tom.* 2, *pag.* 3.

CAGNAZZO (Jean) religieux de l'ordre de saint Dominique, est connu sous le nom de *Tabiensis*, quoique le sien fût Cagnazzo; il prit l'autre du lieu de sa naissance, qui est un bourg sur la côte de Gènes & dans le diocèse d'Albinga: ce bourg est aujourd'hui fameux par ses bons vins muscats. Jean de Cagnazzo fut ami du cardinal Cajetan, auquel il dédia sa somme des cas de conscience, qu'on appelle ordinairement *Summa Tabiena*, ou *summa summarum.* Il mourut en 1521. * Bellarmin, *de script. eccles.* Leander Alberti, *descript. Ital.* Antoine de Sienne, *de illust. Domin.* Soprani, *script. Ligur.* Echard, *script. ord. Præd.*

CAGNOLI (Jerôme) jurisconsulte célébre, étoit de Verceil, dans le Piémont, & fut nommé par le duc de Savoye conseiller d'état, & chevalier de l'ordre de S. Lazare: il professa assez long-temps à Turin, puis à Padoue, où la république de Venise l'attira, & où il mourut le premier février 1551, âgé de 59 ans. Il a composé divers ouvrages: *Variæ legum enarrationes*, *de vita & regimine boni principis*, &c. * Thomasini, *in elog.*

CAGNOLI (Bellemonte) connu sous le nom de l'abbé Gagnoli, Italien de nation, s'est distingué au commencement du XVII siécle. Il avoit quelque érudition, mais ses talens étoient obscurcis par de grands défauts. Il a laissé divers ouvrages en prose & en vers, comme un poëme de la réduction d'Aquilée, un éloge de S. Gregoire *le Grand*, &c. Il est mort vers le milieu du XVII siécle. * Janus Nicius Erythræus, *Pin. I, imag. illust. c.* 8. Le Mire, *de script. sæcul. XVII.*

CAGOTS ou CAPOTS. C'est le nom de certaines familles habituées en Béarn & en plusieurs endroits de Gascogne, descendues, selon quelques-uns, des Wisigoths, qui resterent en ces quartiers après leur déroute générale: ils sont censés ladres & infects, & par un article de la coutume de Béarn, & par l'usage des provinces voisines, il leur est défendu très-sévérement de se mêler avec le reste du monde: dans les églises, ils ont une porte séparée pour y entrer avec le bénitier & leurs siéges pour toute la famille: ils sont logés à l'écart des villes & des villages. En plusieurs endroits les prêtres ne veulent pas les recevoir à la confession: ils sont charpentiers, & ils ne peuvent porter d'autres armes ni ferremens que ceux qui sont propres à leur travail: ils ne sont point reçus en témoignage. L'ancien for de Béarn leur faisoit cette grace, de prendre sept témoins d'entr'eux, pour en valoir un d'un autre homme du commun. On croit qu'ils ont été appellés *Cagots*, comme pour dire, *Caas Goths*, c'est-à-dire, *Chiens Goths*; ce reproche leur étant resté de même que le soupçon de ladrerie, en haine de l'arianisme, dont les Goths faisoient profession, & des rigueurs qu'ils avoient exercées dans ces pays. Ils sont tous charpentiers, parce, dit-on, que pour peine de leur servitude, on leur avoit imposé la nécessité de couper le bois, comme les Israélites firent aux Gabaonites. En 1460 les états de Béarn demanderent à Gaston de Béarn, prince de Navarre, qu'il leur fût défendu de marcher pieds nuds par les rues, de peur d'infection; & qu'en cas de désobéissance, on leur perçât les pieds avec un fer; & qu'ils portassent sur leurs habits leur ancienne marque de pied d'oye ou de canard, animal aquatique & qui se lave souvent, pour marquer qu'ils étoient immondes, & qu'ils avoient besoin d'être lavés. On les a aussi appellé *Gézïatins*, comme descendans de Giezi, serviteur d'Elisée, qui fut frapé de lépre. * Marca, *histoire de Bearn*, *l.* 1, *c.* 16.

CAGUAI, dans la Jamaïque, *cherchez* PORT-ROYAL.

CAGURRIA, bourg de la Navarre, situé aux confins de la Castille vieille, dans une petite isle que forme une riviere qui tombe dans l'Ebre, au-dessus de Logrogno, & de Calahorra. On prend communément Cagurria pour l'ancienne *Gracuris*, que quelques-uns pourtant placent au bourg d'Agreda. * Mati, *dict.*

CAHAIGNES (Jacques) étoit de Caën, fils de Pierre de Cahaignes médecin, originaire de la paroisse de Matthieu. Il perdit son pere fort jeune, mais il tâcha de le faire revivre dans sa personne par sa science & ses talens. Il étudia & prit les dégrés de médecine dans l'université de Caën, dont il fut recteur. Il avoit pris des leçons de Julien le Paumier, célébre médecin. Il fut aussi professeur royal dans cette faculté. Il ne se maria point. Il pratiqua la médecine, & il fut élu échevin de Caën. Sur l'entrée de sa vieillesse, il quitta ses emplois pour se donner tout entier à la composition. Il commença par quelques petits ouvrages. Il composa & récita les oraisons funébres de Jean Rouxel & de Nicolas Michel, professeurs royaux en éloquence. Il ramassa & publia les poësies latines du même Rouxel. La seconde édition parut à Caën avec ses oraisons en 1636, *in*-8°. Il traduisit de latin en françois le livre de Julien le Paumier sur le cidre, & un autre du même auteur sur le mal vénérien. Lorsqu'il se préparoit à publier la paraphrase de la physiologie de Fernel, qu'il avoit faite, il conçut le dessein de composer les éloges des illustres de Caën, & quitta tout pour s'appliquer à cet ouvrage. Il n'en a publié que

la premiere centurie : elle est en latin ; & parut à Caën en 1583 & en 1609, *in-4°.* Il y fait paroître beaucoup de candeur, de probité & d'amour pour sa patrie. Son style est trop diffus & languissant ; il sort souvent de son sujet pour se jetter dans des moralités communes, & sa diction, quoiqu'aisée, n'est pas d'une pureté assez exacte. Il n'a parlé dans cette centurie que de ceux qu'il avoit connus, & les a arrangés selon le temps de leur mort. Il eût rendu le même devoir aux autres dans les centuries suivantes, si leurs héritiers avoient répondu à l'invitation qu'il leur avoit faite de lui fournir les instructions nécessaires. Cahaignes a fait encore un discours latin sur les propriétés de la fontaine d'Hebrecrevon de S. Gilles en Côtentin, à Caën en 1612 ; & un anonyme ayant attaqué son discours, il y répondit, & cette réponse a été imprimée en latin à Rouen en 1614. M. Huet ne parle point de ces deux écrits dans ses *origines de Caën.*

CAHAIGNES (Etienne) proche parent du précédent, étoit aussi de Caën, & suivit pareillement la profession de médecin. Il alla de bonne heure étudier à Leyde en Hollande ; & à son départ, Jacques, *dont on a parlé dans l'article précédent*, le chargea d'une lettre pour Joseph Scaliger, & d'une bourse pour le même, en broderie d'or, faite à Caën qui étoit alors en réputation pour ces sortes d'ouvrages. Scaliger en remercia Jacques Cahaignes, par une belle lettre que l'on voit dans le recueil des épîtres de ce savant, qui par son érudition soutenoit dans un pays étranger l'honneur du nom françois. Etienne Cahaignes dit à son retour, que dans le moment qu'il donnoit cette bourse à Scaliger, la princesse d'Orange étant survenue, celui-ci lui en fit présent. Cahaignes prit affection pour Scaliger ; & comme il s'exerçoit beaucoup à la peinture, il fit le portrait de ce savant qui fut trouvé très-ressemblant. Il eut la douleur de le voir mourir, & il fut un de ceux que l'on choisit pour porter un des coins du drap mortuaire dont on couvrit le cercueil : les trois autres étoient encore un François & deux Hollandois, & l'on avoit fait ce choix pour marquer le lieu de la naissance de Scaliger & celui de sa mort. Cahaignes à son retour, entra dans la faculté de médecine où il brilla. M. Huet dit dans les mémoires de sa vie, qu'il l'eut pour son ami & son médecin, & il le loue beaucoup pour son esprit & l'étendue de ses connoissances. * *Voyez* sur Jacques & Etienne Cahaignes, M. Huet, ancien évêque d'Avranches, dans ses *origines de Caën*, & dans les mémoires de sa vie écrits en latin. Sur Jacques seulement, *voyez* de plus le Long, dans deux endroits de la *bibliothéque des historiens de France*, &c.

CAHER Billah, dix-neuviéme calife de la maison des Abbassides ; il étoit fils du calife Motadhed : il étoit prisonnier & destiné à la mort, parcequ'il avoit été proclamé calife dans une sédition, lorsque le calife *Moctader* son frere venant à mourir, lui donna par sa mort la vie & le califat. Il fut si avare, qu'on dit, que pour avoir de l'argent, il tourmenta les enfans de son frere & même sa belle-mere, jusqu'à lui faire souffrir la question, quoiqu'elle l'eût élevé, & qu'elle fût hydropique : cette cruauté & cette avarice souleverent contre lui les grands seigneurs de sa cour, & lui attirerent la haine générale des peuples. Munas l'eunuque, un des plus considérables de tout l'empire, & quelques autres, conjurerent contre lui ; mais le calife averti, les prévint, fit couper la tête à Munas, & à deux autres des conjurés ; mais Ben Mocla, qui étoit aussi de la conjuration, se sauva, & demeurant caché, conduisit si bien son intrigue, qu'il gagna *Sima*, chef de la milice turque ; le palais impérial fut assiégé, & on se saisit de Caher. Il fut aussitôt privé de la vue & de la liberté, n'ayant joui du califat que dix-huit mois ; son régne ayant fini l'an de l'hégire 322, de J. C. 933. Il vécut jusqu'au califat de Mothi, & fut réduit, après avoir recouvré la liberté, à une si extrême misere, qu'il alloit tous les vendredis à la porte de la grande mosquée, avec les autres aveugles, & disoit aux passans : *Souvenez-vous de celui qui étoit autrefois votre calife, & qui vous demande aujourd'hui l'aumône.* Il mourut l'an 399 de l'hégire, âgé de 55 ans. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CAHORLE ou CAORLE, petite isle avec une ville épiscopale, mais mal peuplée, à cause du mauvais air qu'on y respire : elle est dans le golfe de Venise, sur les côtes du Frioul, & au midi de la ville de Concorde. L'évêché de Caho rle, suffragant du patriarche de Venise, ne s'étend pas au-delà des murailles de la ville. * Mati. *dict.*

CAHORS sur le Lot, ville de France, capitale de la province de Querci, avec un riche évêché, autrefois suffragant de Bourges dans la premiere Aquitaine, & à présent d'Albi, depuis l'érection de cette église en métropole, une sénéchaussée du ressort du parlement de Toulouse, & une université. C'est la *Divona Cadurcorum* des anciens. Elle est située dans une presqu'isle que forme la riviere du Lot, & elle est élevée d'un côté sur un rocher escarpé, où étoit bâtie la citadelle. Cahors est une ville ancienne, assez grande & bien peuplée ; Ptolémée & Pline en font mention. Ausone assure qu'Exupere fameux rhéteur de Toulouse, mourut en cette ville, qui a été depuis honorée par la naissance de Jacques d'Ossa, évêque de Fréjus, puis cardinal & souverain pontife sous le nom de Jean XXII. C'est ce pape qui pour témoigner l'amour qu'il avoit pour sa patrie, y fonda l'an 1331 une université célébre par l'érudition de ses professeurs. Bzovius s'est trompé en disant que ce pape y fonda l'évêché : il y est établi dès les premiers siécles du christianisme. L'église cathédrale de S. Etienne est une des plus anciennes, & l'on croit même que S. Martial la consacra. Il y a eu plusieurs illustres évêques, entre lesquels Genulphe, Ursice, ou plutôt Ursicin, Didier, & Ambroise sont reconnus pour saints ; mais sur-tout S. Genoû (*Genulphus* selon les uns, & *Genulus* selon d'autres) a passé pour évêque de Cahors, & même pour le premier. Mais on croit qu'il ne fut tout au plus qu'évêque régionaire & passager dans la ville & le diocèse. S. Didier (*Desiderius*) fut fait évêque l'an 629, après la mort de Rustique son frere aîné qui avoit été assassiné. Il mourut l'an 654, au pays des Albigeois, lieu de sa naissance, à l'âge de 75 ans. Après la mort de Capuan qui avoit succédé à S. Didier, & qui avoit tenu le siége pendant 50 ans entiers, jusqu'à la fin du VII siécle, cette église demeura plongée pendant cinquante autres années dans de grands désordres, sous les derniers rois de la premiere race, & on ne connoît aucun de ses évêques dans cet intervalle. Ce fut dans les commencemens du régne de Pepin, que pour réparer les maux qu'elle avoit soufferts & rétablir son ancienne discipline, S. Ambroise fut fait évêque du lieu vers l'an 752 ; mais il se rebuta au bout de cinq ans & se retira. Les plus renommés des autres évêques, sont Geraut, Hector, Guillaume Bertrand, François de Cardaillac, Geraut de Barras, Sicard de Montagu, Hugues Geraldi, Guillaume d'Arpajon, Jean de Castelnau, Louis d'Albret, & Dominique de Carrette cardinaux, Pierre Bertrand, Antoine Ebrard de saint Sulpice, Pierre Habert, & Alain de Solminihac : ce dernier dont la mémoire est en benédiction, y tint un synode l'an 1639. Outre la cathédrale il y a un grand nombre d'autres églises, de monasteres, & un collége de Jésuites, depuis l'an 1605. L'évêque prend le titre de baron & comte de Cahors ; & on dit qu'il est en droit d'officier avec la botte & les éperons. Quelques auteurs ont pris cette ville pour l'*Uxellodunum*, qui fut la derniere qui se défendit dans les Gaules contre César ; mais quoiqu'elle ait été dans le Querci, il n'y a pas apparence que ce soit Cahors. La riviere de Lot sert aux habitans pour diverses manufactures, & on la passe sur trois ponts de pierre. Cahors souffrit beaucoup dans le XVI siécle, pendant les guerres civiles. En 1562 les huguenots, avec le secours des écoliers qui étudioient en droit sous François Roaldez, grand jurisconsulte, commencerent à y faire des prêches

publiquement, après avoir fait venir de Montauban un ministre nommé Dominique Ceſtat. Les catholiques s'en formaliſerent, & prirent les armes pour l'empêcher : ce qui ne ſe put faire ſans que pluſieurs y perdiſſent la vie. En 1580, le roi Henri IV, qui n'étoit alors que roi de Navarre, prit la ville après un ſiége de trois jours, & la mit au pillage. Cahors étoit alors une ville forte, tant par ſa ſituation, que par les fortifications d'un château bâti ſur un roc, qui a été détruit. * Ptolémée, *liv.* 2. Pline, *l.* 4, *ch.* 20 *hiſt.* Auteſerre, *hiſt. d'Aquit. liv.* 1, *ch.* 8. De Thou, *hiſt. liv.* 31. Du-Chêne, *recherches des antiquités des villes.* Papire Maſſon, *deſ. flum. Gall.* Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* François Roaldez, *diſcours des choſes mémorables de Cahors*, 1582. Guillaume de la Croix, *de epiſc. Cadurc.*

CAHUSAC (Roger de) *cherchez* ROGER.

CAJACS. C'eſt le nom que l'on a donné à un corps de deux cens gentilshommes, pour le ſervice de la marine, qui fut établi en 1668. Il doit ſon origine à M. de Cajac fils de M. Camin, ſeigneur de Ham & de Cajac, qui fit cet établiſſement avec la permiſſion du roi. Il en fut fait commandant, & eut pour lieutenant M. le marquis de la Roche-Courbon. Les Cajacs furent auſſi appellés *les Vermandois*, parceque Louis, duc de Vermandois, prince légitimé de France, étoit alors amiral. Cette compagnie fut éteinte à l'occaſion d'un démêlé qu'eut M. de Cajac avec un des principaux officiers de la marine. Les Cajacs furent diſperſés, & le roi Louis XIV ne voulut point remplacer les officiers qui mouroient; ainſi cette compagnie tomba preſque auſſitôt qu'elle fut formée. Il en eſt parlé dans l'hiſtoire de la ville de Rochefort, imprimée en 1733, *in*-4°, pages 189, 190.

CAJADO (Henri) connu ſous le nom d'HERMICUS CAJADUS, poëte célébre, & Portugais de nation, vivoit ſur la fin du XV ſiécle, vers l'an 1495. Un de ſes oncles nommé Nonio Cajado lui perſuada de paſſer en Italie, où la réputation d'Ange Politien l'appelloit depuis long-temps; ce fut-là qu'il s'attacha à cet habile homme, & qu'il conſulta les ſavans qui étoient à Florence, à Ferrare & à Boulogne. On publia à Boulogne en 1501 un recueil de ſes poëſies, *in*-4°, ſous ce titre : *Eclogæ, Sylvæ & Epigrammata.* Cajado étudia auſſi en droit, comme on le peut voir par ces vers, qu'il envoya à ſon oncle :

*Legibus incumbo, Noni, tua juſſa ſecutus :*
*Namque jubere potes, & pater & dominus :*
*Ingenium, muſas, vitam tibi debeo; Cæſar*
*Non dare plura poteſt, non dare plura Deus.*

Il mourut à Rome en 1508, comme on le croit, & l'on dit que ce fut d'un excès de boire. Eraſme juge qu'il a été heureux dans ſes épigrammes, & Beroalde l'aîné témoigne que ſes vers ſont voir que Cajado avoit du génie; qu'ils ont de l'élégance, des ornemens recherchés, de l'agrément & du ſel; que ſes expreſſions ſont véritablement latines, ſes penſées tout-à-fait poëtiques, & ſa verſification polie; enfin que ſes épigrammes ſont fort régulieres, qu'elles ont une fin aiſée, & que la pointe en eſt juſte & ingénieuſe. Il eſt à remarquer que le pape Alexandre VII en fit donner à dom Nicolas Antonio un témoignage favorable, par le ſavant & vertueux cardinal Bona; & que c'eſt à ce pape que l'on a obligation de le voir inſéré dans la bibliothéque des écrivains d'Eſpagne. * Eraſme, *in Cicer.* François Beroalde, *in reſp. ad Texeir.* Nicolas Antonio, *bibl. ſcript. Hiſp. tom.* 1, *p.* 432, 433. M. Baillet, *jugemens des ſavans ſur les poëtes modernes.*

CAJAN, évêque de Jéruſalem, *cherchez* GAIAN.

CAIANIDES, ſeconde dynaſtie des anciens rois de Perſe, qui ſont proprement ceux que les Grecs ont connus pour rois de Perſe. Pour ceux de la premiere dynaſtie qui ſont nommés Piſchdadiens, ils doivent plutôt paſſer pour rois des Babyloniens, des Aſſyriens & des Medes, que des Perſes, ſelon la connoiſſance que les Grecs nous en ont donnée.

Cette ſeconde dynaſtie a tiré ſon nom de Cai, mot qui ſignifie dans l'ancienne langue perſienne nommée *Pehelevienne*, un *grand roi* ou un *géant* : elle contient neuf rois qui ont régné 734 ans, ſelon le Lebtarik, & 938, ſelon le Tarikh Montekeb; de ſorte qu'il faut pour remplir ce nombre d'années, compter néceſſairement quelques-uns de ces rois parmi ceux des Medes & même des Aſſyriens. Voici la ſucceſſion de ces rois ſelon les hiſtoriographes Perſiens.

Le premier roi & fondateur de cette dynaſtie eſt Caicobad.
Le ſecond, Caikaus, fils de Caicobad.
Le troiſiéme, Caikhoſru, fils de Siaveſch.
Le quatriéme, Lohoraſp, fils d'Orond Schab.
Le cinquiéme, Kiſchtaſp, fils de Lohoraſp.
Le ſixiéme, Ardſchir, dit Bahaman, fils d'Asfendiar.
Le ſeptiéme, Homai, fils d'Arſchir Bahaman.
Le huitiéme, Darab ou Darius, fils de Bahaman.
Le neuviéme, Dara ou Darab, que nous appellons Darius ſecond du nom, fils de Darab premier.

Celui-ci qui eſt le dernier des Caianiens ou Caianides, fut défait par Eskander Roumi, Alexandre le Grec, que nous appellons le Grand, lequel paſſe pour le dixiéme roi de cette dynaſtie, ſelon quelques hiſtoriens. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

Toute cette ſuite de rois eſt fauſſe, & imaginée par les Arabes, qui n'ont eu aucune connoiſſance de l'hiſtoire ancienne : M. d'Herbelot ne devoit point y reconnoître les rois de Perſe, dont les Grecs ont fait mention, mais dire ſeulement que tous les Arabes avoient ſubſtitué cette liſte de rois à celle des anciens rois de Perſe. Tout ce qu'on lit des princes de ces dynaſties dans les articles particuliers eſt faux, & ne mérite aucune créance. M. d'Herbelot n'a pas eu ſoin de les faire conformes à celui-ci.

CAJANIE (la) *Bothnia orientalis*, *Cajania*, province de Suede, au pays de Finlande, que l'on appelle autrement la Bothnie orientale, a de long vingt-quatre milles de Suede, & de large près de quarante. Elle s'étend entre le golfe de Bothnie qui eſt au couchant, la Laponie au ſeptentrion, & la Finlande propre au levant & au midi; & eſt ſéparée de la Bothnie occidentale par la riviere d'Elff. Les lieux plus conſidérables ſont Waſa, Vlabourg, Carleri & Cajanebourg.

CAJANS, *cherchez* CAINISTES.

CAJAPHAS, *cherchez* CAIPHE.

CAJAZZO & GAIAZZO, *Caiata*, ville d'Italie, dans le royaume de Naples, dans la terre de Labour, avec évêché ſuffragant de Capoue : elle eſt ſituée près de la riviere de Vulturne entre Capoue, Teleſe & Calvi. Cajazzo eſt ancienne, mais aujourd'hui peu conſidérable. Ciceron, Ceſar, Pomponius Mela, & Pline, en font mention. * Cluvier. Leand. Alberti.

CAICOBAD, fils de *Zab*, fils de *Tahamasb*, fils de *Manugeher*, premier roi de la ſeconde dynaſtie de Perſe, que l'on nomme des *Caianiens* ou *Cajanides.* Ce prince monta ſur le trône après la mort de Kerſa Schaf, dernier roi de la dynaſtie nommée des *Piſchdadiens*, tant par le droit qu'il prétendoit avoir à la couronne, comme deſcendant de la lignée de Naudar, ou de Manugeher, que par le crédit de Zalzer, qui avoit toutes les forces de l'état entre ſes mains : il reconnut les obligations qu'il lui avoit, en faiſant paſſer toutes les charges qu'il avoit à Roſtam ſon fils. Ce héros de la Perſe, ſe voyant à la tête des armées, les fit marcher auſſitôt contre Afraſiab roi du Turqueſtan, qui s'étoit emparé d'une grande partie de la Perſe, après la mort de Naudar. Il lui livra pluſieurs combats, & l'obligea enfin à demander la paix; & chaſſé pour une ſeconde fois de la Perſe, il fut contraint de ſe retirer en ſon pays, au-delà du fleuve Gihon. Caicobad régna 120 ans, ſi on en veut croire les anciens hiſtoriens de Perſe, qui diſent auſſi qu'il vivoit du temps du prophéte Samuel, & qu'il apprit de lui la connoiſſance du vrai Dieu, qu'il adora & qu'il fit adorer à ſes ſujets. Ce fut lui qui établit les décimes, & ordonna que les chemins fuſſent marqués de quatre mille

en quatre mille pas, ce que les Perſans nomment *Forſenk*, & les Grecs & les Latins ont appellé *Paraſanges*. Il choiſit auſſi la ville d'Iſpahan, dans l'Iraque perſienne, pour en faire ſa capitale : il y fit ſon ſéjour ordinaire, & y fut enterré après ſa mort. * D'Herbelot, *bibliothéque orientale.*

CAICOBAD *Alaeddin*, fils de *Dai-Khoſru*, fut le dixiéme ſultan de la dynaſtie des Selgjucides de Rum ou de Natolie : il ſuccéda à ſon frere *Cai Caus*, qui mourut ſans enfans l'an de l'hégire 616, de J. C. 1219. Il fit la guerre au roi des Khuarezmiens, conjointement avec le ſultan d'Egypte & de Syrie, & ils remporterent des avantages conſidérables ſur lui. Peu après il envoya des ambaſſadeurs à Octai Khan, qui avoit ſuccédé aux états de Genghis-Khan ſon pere : ils en furent bien reçus ; il loua la prudence de leur maître, & répondit gravement à leurs complimens, que ſi Caicobad venoit à ſa cour, il lui donneroit une des principales charges, & le laiſſeroit jouir des revenus de ſes états. Le ſultan bien ſurpris d'entendre parler ce Mogol d'un ton ſi fier, diſſimula ſon reſſentiment, & ſongea ſeulement à ſe prévaloir de la bienveillance que ce prince lui témoignoit : pour cet effet il entreprit dès l'an 630 de l'hégire, de J. C. 1232, de rompre avec Malek al Aſchraf & Malek al Kamal, princes de la dynaſtie des Ajubites ou Jobites, c'eſt-à-dire, de la maiſon de Saladin, qui régnoient en Egypte, en Syrie & en Méſopotamie : il prit ſur le premier les villes d'Akhlat & de Sarmarai ; & ſur le ſecond, celle de Roha ou Edeſſe : il n'épargna dans cette derniere ni les chrétiens, ni les mahométans ; il pilla les égliſes, & ruina tout le plat pays. Les villes de Harran, de Racca, & de Bir ſe rendirent auſſi à lui ; mais enfin preſſé d'un côté par les Mogols, & de l'autre par les Jobites, il fut obligé, après avoir fait un très-grand butin, de retirer ſes troupes de leurs états pour veiller à la conſervation des ſiens. Ce prince, de retour chez lui, plein de gloire, après avoir étendu bien loin ſon nom & ſes conquêtes, & rétabli la réputation du grand nom des Selgiucides, que les enfans de Kilige avoient un peu flétri par leur diviſion, mourut au milieu des ſiens, l'an de l'hégire 634, ſelon Ben Schonah, qui met le commencement de ſon régne l'an 616 : ou l'an 636, ſelon Khondemir, qui fixe ce commencement en l'année 610, & qui par conſéquent lui donne 26 ans de régne. Ce dernier auteur dit que ce prince fut empoiſonné par l'ordre de Cai Khoſru ſon fils, qu'il avoit déclaré ſon héritier, & qui effectivement lui ſuccéda. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

CAICOBAD, fils de Faramoz, neveu de Gaiatheddin Maſſud, eſt le dernier ſultan de la dynaſtie des Selgiucides, qui ont régné dans la Natolie : il avoit ſuccédé à ſon oncle, qui mourut l'an 687 de l'hégire, de J. C. 1288, ſous l'autorité de Gazan Khan empereur des Mogols : mais s'étant révolté contre ce prince, les Tartares envahirent ſes états, & lui ôterent la vie, éteignant ainſi en ſa perſonne la famille & la dynaſtie des Selgiucides. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

☞ CAICOS, ou CAIQUOS, iſles de l'Amérique, au nord de l'iſle de Saint-Domingue. Ces iſles ſont au nombre de ſix. La plus grande ſe nomme *Caïcos*. Les Portugais avoient rapporté qu'on y trouvoit quantité de ſel ; mais quelques recherches qu'aient fait les Anglois & les Hollandois, ils n'en ont pas trouvé un grain, quoiqu'ils y aient remarqué beaucoup d'etangs, & pluſieurs aires propres à le congeler. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CAIDU KHAN, fils de *Dutumnam* & de *Menulun*, ſeptiéme aïeul de Genghiz-Khan, fut empereur des Mogols, ayant échapé ſeul à la furie des peuples nommés *Gialair*, qui firent mourir huit de ſes freres avec la reine leur mere : la cauſe de ce cruel maſſacre fut le refus qu'avoit fait Ménelun aux Gialairs, de labourer & de cultiver les terres de ſes états. Caidu Khan ayant imploré le ſecours des peuples de Gin & de Magin (ce ſont les Chinois) contre les Gialairs, leur fit long-temps la guerre, & les réduiſit enfin à lui donner ſatisfaction : les Gialairs, par la mediation des Chinois, lui livrerent entre les mains 70 des principaux auteurs du crime, qui furent punis de mort, pour expier celui de toute la nation. Caidu, après cette guerre inteſtine, régna paiſiblement ſur tous les Mogols, & eut trois enfans nommés *Baiſancor*, *Giucalenghun* & *Giurmaghin*. Le premier lui ſuccéda dans l'empire, & les deux autres devinrent princes & chefs de deux grandes tribus, renommées parmi les Mogols, & connues ſous les noms de *Tahiut* & de *Sahiut*. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CAIEM, ou CAIEM-ADAM, vingt-quatriéme calife, ou ſucceſſeur de Mahomet, régna après Ozmen, qui mourut en l'an 260 de l'hégire, & de J. C. 873 : il eut de grandes guerres contre les Perſes & contre les Grecs, qui implorerent le ſecours des Turcs, & leur donnerent entrée dans l'empire mahometan. Mais il réduiſit ces rebelles ; & après avoir déſolé leurs provinces, il tourna ſes forces contre l'empereur de Conſtantinople. Nicéphore Phocas, depuis empereur, & pour lors général des Romains, le vainquit, & lui prit la ville de Beroë.

Marmol eſt tombé ici dans un nombre infini de contradictions groſſieres. Ce Caiem-Adam, ſelon ſa ſupputation, auroit régné au moins 80 ans ; car Nicéphore Phocas ne parvint à l'empire qu'en 963 de J. C. L'hiſtoire des califes eſt abſolument contraire à cette longue durée de régne. Le Caiem-Adam de Marmol eſt ſans doute Cahir Mahometh, ou Caher Billah, qui ne régna que 6 ans ſelon les uns, ou 18 mois ſelon les autres, & qui mourut l'an de l'hégire 322, & de J. C. 933. * Marmol, *de l'Afrique*, *l.* 1. Elmacin. Abulfarage. D'Herbelot.

CAIEM-BEM-RILLAH, vingt-ſixiéme calife des Abbaſſides, étoit fils de Cader Billah, à qui il ſuccéda l'an de l'hégire 422, de J. C. 1030. L'an 447 de l'hégire, de J. C. 1055, Rais al Ruſſa, viſir du calife Caiem, ayant eu de grands différends avec Beſſaſſiri, un des principaux chefs de l'armée des ſultans de la race de Buiah, qui gouvernoit pour lors le califat, Beſſaſſiri fut obligé de ſortir de Bagdet, & de ſe mettre ſous la protection de Moſtanzer, calife d'Egypte. Ce prince lui donna des troupes, avec leſquelles il vint piller & ſaccager tous les environs de Bagdet : ce qui obligea le calife Caiem d'appeller à ſon ſecours Togrul Beg le Selgiucide, dont la puiſſance s'étoit établie depuis peu dans le Khoraſan : ce ſultan vint avec une groſſe armée de Turcs, & entra dans Bagdet, où il rendit au calife tous les honneurs qui étoient dus à ſa dignité ; mais le peuple s'étant ſoulevé peu de temps après contre les Turcs qui commettoient des inſolences, & les ayant chargés à coups de pierres, Togrul Beg fit piller la ville. La ſédition étant appaiſée, & le ſultan Malek al Rahim, généraliſſime des armées du calife, s'étant rendu près de Togrul Beg ſur ſa bonne foi, celui-ci le fit mettre en priſon : & en lui finit la dynaſtie des ſultans Buides, qui avoit duré 127 ans. Après diverſes révolutions, le calife Caiem déclara ſon fils Abdallah pour ſucceſſeur au califat, & on le ſurnomma Moctadi. Caiem fut tout-à-fait ſous la dépendance de Togrul Beg, ou de ſon fils Malek Schah, les douze dernieres années de ſa vie ; & il mourut l'an 467 de l'hégire, de J. C. 1074. Son régne fut de 44 ans & huit mois : il eut la réputation d'un prince ſage, & il cultiva les belles lettres & la poëſie. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CAIEM-BEM-RILLAH, fils de Mahadi, premier calife des Fatimites en Afrique, lui ſuccéda l'an de l'hégire 322, de J. C. 933. Abu-Jezid ſon chancelier, qui étoit fort puiſſant, ſe révolta contre lui ; & ayant formé un gros parti, l'obligea de ſe renfermer dans le château de Mahadi : il y fut aſſiégé pendant quelque temps ; & ſa mort ſeule, qui arriva l'an 334 de l'hégire, & de J. C. 945, le mit en pleine liberté. Son fils Al Manſur Iſmail, qu'il avoit déclaré ſon ſucceſſeur, le vengea de l'affront qu'Abu-Jezid lui avoit fait ſouffrir. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

CAIEM-BEM-RILLAH (Abulbaca Hamzah) fils d'Al Motavakel, fut le quatorziéme calife de la race des Abbassides en Egypte. Il succéda à son frere Mostacfi l'an 855 de l'hégire, 1451 de J. C. & il fut dépossédé l'an 859 par Malek al Aschraf Inal, douziéme sultan de la dynastie des Mamelucs Circassiens. Voici comment. Le sultan ayant ce calife pour suspect, le fit venir en sa présence pour lui reprocher son ambition; car on l'accusoit d'avoir affecté la souveraineté dans le temporel, au préjudice du sultan. Caiem craignant que ce prince ne le privât de sa dignité, lui dit brusquement: *Je m'abdique moi-même du califat; mais en même temps je vous déclare déchu de la qualité de sultan.* Le calife n'eut pas plutôt prononcé ces paroles, que sa démission fut acceptée; & en même temps on lui déclara que s'étant dépouillé le premier de son autorité, il ne pouvoit plus l'exercer sur la personne du sultan. Il fut relégué à Alexandrie, & il y demeura jusqu'à sa mort, qui arriva l'an 863 de l'hégire, 1458 de J. C. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CAIENNE, isle de la Guiane, sur la côte de la mer du nord dans l'Amérique méridionale: elle regarde au midi l'embouchure de la riviere de Caienne, qui coule entre le pays des Caraibes, & celui des Galibis. Cette isle a environ 7 lieues de longueur, 3 de largeur, & 18 ou 20 de circuit. Elle forme quelques caps ou promontoires, dont les plus remarquables sont ceux de Fort-Louis, de Seperou & de Mahuri: on y voit quantité de belles prairies, que les sauvages appellent *Savanes.* Les principales habitations de l'isle sont de Mahuri, d'Armine, du Bourg, & de Mashouri, sans y comprendre celles des sauvages. L'air y est tempéré, quoique l'isle ne soit qu'à quatre dégrés de la ligne équinoxiale du côté du nord, & cette proximité est cause que les jours y sont égaux aux nuits: les bois y sont pleins de gibier, & les rivieres de poisson. Le principal trafic du pays consiste en tabac. Les François en sont les maîtres, & y ont bâti le Fort-Louis, dans l'habitation du bourg, qui est ainsi nommé, parcequ'il n'est point fermé de murailles, & qu'il n'est composé que de deux cens cases ou maisons, qui forment deux rues. Le Fort-Louis a été appellé de ce nom, parcequ'il fut bâti par les ordres du roi Louis XIII. Il est situé sur une hauteur, & ses batteries sont toujours en état de faire feu sur le bourg, & sur la mer. Le port a un fort bon ancrage; & l'entrée en est défendue par quatre grosses piéces de canon. Les François s'y étoient établis les premiers en 1625; mais ils ont été contraints plusieurs fois de se retirer: après y être retournés en 1640, ils s'en retirerent en 1654, faute de secours. Les Hollandois s'y établirent vers l'année 1656, & y resterent jusqu'en 1664 qu'ils en furent chassés par les sieurs de Traci & de la Barre. Les François s'étant encore mis en possession de cette isle, l'abandonnerent en 1676 aux Hollandois, qui en furent chassés en 1677 par M. d'Estrées, vice-amiral. * De Laët, *histoire du nouveau monde.* Relation *de la riviere des Amazones.*

CAIER-BEI, bassa ou gouverneur d'Alep & de Comagène, pour se venger de l'empoisonnement de son frere, trahit son prince Campson soudan d'Egypte, & l'engagea malicieusement dans une guerre avec Selim empereur des Turcs. Comme il étoit général des armées du soudan, il tourna ses armes contre son maître, & fut cause de la défaite de ses troupes & de sa mort le 24 d'août l'an 1516. Cette victoire ouvrit à Selim les portes de toutes les places de la Syrie: & depuis ce temps-là l'Egypte obéit aux Turcs, avec lesquels Caïer-bei, & quelques autres des principaux Mamelucs se joignirent, sans néanmoins avoir eu aucun pouvoir, que fort limité. * Daviti.

CAIERNITTES, petites isles situées proche de la côte occidentale de l'Isle Espagnole. On va à ces isles pour y pêcher des tortues, parcequ'il y en a beaucoup, & de fort grosses. Une de ces tortues peut fournir plus de deux cens livres de viande, sans compter la graisse, que l'on fond, & dont les habitans François & Espagnols se servent pour assaisonner des légumes: il y en a qui fournissent plus de trente pintes d'huile: la chair de ces tortues est de fort bon gout, & assez nourrissante; & les aventuriers en font des régals. On prend ces tortues avec des rets, que les insulaires nomment *folbes*, qu'ils tendent sur les fonds d'herbes où elles paissent ordinairement, ou avec des harpons & bâtons armés au bout d'un fer pointu, qu'ils leur lancent sur le dos; ou bien en les renversant lorsqu'elles viennent à terre pour pondre: ce qu'ils font en posant un bâton sur le sable par où la tortue doit passer, & quand elle a les deux pates de devant passées par-dessus ce bâton, ils le levent & jettent la tortue à la renverse, qui ne peut plus se relever. Lorsque la tortue est prise, ils la frapent avec le manche d'un couteau sur le nez qui est au-dessus du bec, en forme de deux petits trous, par où elle prend l'air, ce qui la fait saigner en abondance, & elle meurt bientôt après; il faut nécessairement la blesser en cet endroit: car si on la frapoit sur la tête ou ailleurs, on ne pourroit pas l'assommer même avec un levier. * Witflet, *des Indes occidentales.* Oexmelin, *hist. des Indes.*

CAIET ou CAYET (Pierre-Victor Palma) né en 1525 à Montrichar en Touraine, d'une famille pauvre de la religion prétendue réformée, fut entretenu dans ses études d'humanités par un gentilhomme du pays: comme il y réussit, ceux de la religion prétendue réformée le firent étudier en théologie; & ensuite lui donnerent le titre de ministre, & l'établirent d'abord à Poitiers vers l'an 1582. Il le fut ensuite à Montreuil-Bonnin. Caïet quitta bientôt son église, se mit à la suite de la cour, & fut placé en qualité de ministre auprès de la princesse Catherine sœur du roi de Navarre Henri IV, depuis roi de France; mais environ deux ans après la conversion de ce prince, comme il fut soupçonné de s'adonner aux sciences curieuses, il fut accusé de magie & d'avoir fait un livre infâme, & fut déposé pour ce sujet dans un synode: peut-être parceque les ministres prévoyoient qu'il étoit disposé à se faire catholique. En effet il fit solemnellement abjuration à Paris l'an 1595, & en reçut un bref de congratulation du pape Clement VIII, daté du 20 mars 1596. Il se retira ensuite au collége de Navarre, où il se mit en état d'être reçu docteur en théologie de la faculté de Paris. Il reçut l'ordre de la prêtrise, & le bonnet de docteur en l'année 1600, & fut nommé professeur royal en langue hébraïque après la mort de François Jourdain ou Jourdan, auquel il succéda. Il mourut le 22 juillet 1610, & fut enterré dans l'église de S. Victor, où il avoit choisi sa sépulture.

Il a composé plusieurs livres de controverse contre les prétendus réformés. Dès qu'il fut sorti de leur communion, il publia les motifs de sa conversion dans un livre, auquel le ministre Rotan fit une réponse en 1596. Caïet publia la même année une remontrance chrétienne à messieurs de la noblesse de France qui ne sont point catholiques; un traité de l'eucharistie; la vraie intelligence du sacrifice de la messe; un avertissement sur les points de la religion, pour en composer les différends. En 1597 il donna un traité de la condamnation de Calvin par lui-même, un traité de l'église & de la succession directe & légitime des pasteurs. Il eut en 1602 une conférence avec le ministre du Moulin; & publia trois écrits sur leur dispute, avec un autre écrit contre du Moulin sur le purgatoire: il fit enfin en 1603 un traité sur le sacrifice de la messe. Après avoir été controversiste, il travailla à l'histoire de son temps: il avoit déja fait en 1598 une relation de la guerre entre les Turcs & les chrétiens de Hongrie depuis 1597, jusqu'au printemps 1598. En 1605, il publia sa chronologie septenaire depuis la paix qui se fit à Vervins l'an 1598 jusqu'en 1604. Cet ouvrage fut si estimé, que quelques-uns des plus grands seigneurs de la cour l'obligerent d'ajouter à son histoire de la paix celle de la guerre que le roi Henri IV avoit faite pendant neuf ans, depuis son avénement à la

couronne en 1589, jusqu'à la paix de Vervins. C'est ce qu'il fit dans les trois tomes de sa chronologie novennaire, qui fut imprimée à Paris en 1608, & dans laquelle, avant que d'en venir au régne de Henri IV, il fait un abrégé de ce qui se passa de plus considérable pendant la ligue jusqu'à la mort de Henri III. Il a composé encore deux autres livres, dont l'un a pour titre: *Concilium pium de componendo religionis dissidio*; & l'autre, aussi en latin, est une instruction des quatre principales langues orientales, imprimé à Paris en 1596. On a attribué à Caïet un livre intitulé: *Remede aux dissolutions publiques*; mais Caïet, lui-même, dans sa *chronologie novennaire*, dit expressément que ce livre n'est point de sa façon, & il ajoute qu'il avoit été imprimé plus de quarante ans auparavant. Bayle avoue qu'il en avoit vu des exemplaires sous le titre: *Discorso del remedio delle publiche dissolutioni, di Nicolo Perretto.* C'est le célébre Nicolas Perrot, archevêque de Siponte. * Consultez *le discours funébre sur la mort de feu M. Cahier, docteur en théologie, & professeur du roi ès langues orientales, &c.* Launoy, *hist. colleg. Navarr. in-4°*, tome II. Colomiés, *Gallia orientalis*, parmi ses opuscules, p. 144 & suiv. Niceron, *Mémoires*, &c. tome XXXV. Bayle a fort maltraité le docteur Caïet; mais il a été solidement réfuté par M. l'abbé Joly, dans ses *remarques* sur son *dictionnaire hist. & crit.*

CAJETAN, maison qui a donné à l'église un pape, dit Boniface VIII, & plusieurs cardinaux, est originaire d'Espagne, selon quelques auteurs, d'où elle vint s'établir à Cajette en Italie, & prit le nom de Cajetan, comme l'assurent les mêmes auteurs. Quoi qu'il en soit, l'on rapporte ici la postérité de cette maison depuis

I. MATTHIAS Cajetan, qui commandoit les armées de Mainfroi, roi de Sicile, & qui fut pere de LOFFROI, qui suit; de *Pierre*, évêque de Sora, puis de Todi & d'Anagnie en 1226, & de *Adinulphe* Cajetan podestat de Viterbe, qui fut pere de *Jacques* Cajetan, qui eut pour fils *Benoît* Cajetan, qui fut créé cardinal par le pape Celestin V en 1294, & mourut le 11 octobre 1296.

II. LOFFROI, LUITFROI ou GEOFROI Cajetan, chevalier, vivoit en 1255. Il épousa *N.* de la famille des comtes de Segni, & niéce du pape Alexandre IV, dont il eut LOFFROI II qui suit; & *Benoît* Cajetan, qui fut pape sous le nom de Boniface VIII. *Voyez* BONIFACE VIII.

III. LOFFROI Cajetan II du nom, comte de Caserte, seigneur de Sermonette, &c. épousa *N.* dont il eut PIERRE, qui suit; & *François* Cajetan qui fut nommé cardinal par son oncle en 1295, & mourut en mai 1312.

IV. PIERRE Cajetan, comte de Caserte, seigneur de Sermonette, &c. épousa *Jeanne* de Ceccano, veuve de *Guillaume* Sdendardi, & fille de *Landolfe* de Ceccano, seigneur de Calvi, dont il eut LOFFROI III, qui suit; & BENOÎT Cajetan, comte palatin, qui épousa 1°. *Jeanne* des Ursins: 2°. *Hilaire* de Sus, qui étoit déja veuve de trois maris, & en dernier lieu de *Philippe* de Gianville, comte de Saint-Angele. Du premier lit vinrent BONIFACE, qui suit; *François*; *Lucrece*, mariée à *Ernaud* Monadelchi, seigneur d'Orviette; & *Françoise* Cajetan, alliée à *Robert* de Capoue. BONIFACE Cajetan, comte palatin, épousa *Emperieze*, fille de *Matthieu* Ceccani, dont il eut BONIFACE Cajetan, comte palatin, qui épousa *Marie* Conti, dont la postérité finit à la troisiéme génération.

V. LOFFROI Cajetan III du nom, comte de Fondi, épousa 1°. *Marguerite*, comtesse palatine de la maison d'Aldobrandescha, qu'il répudia: 2°. *Jeanne* d'Aquila, fille & héritiere de *Ricard*, comte de Fondi: 3°. *Catherine* de Ratta, fille de *Diegue*, comte de Montorio & de Caserte. Du second mariage sortit NICOLAS, qui suit; & du troisiéme vinrent *Jacques*, qui laissa postérité; *Jean*, consul romain; & *Charles* Cajetan, châtelain de Mole.

VI. NICOLAS Cajetan, comte de Fondi, grand chambellan du royaume de Naples, épousa 1°. *Jeanne* des Ursins: 2°. *Violante* Ratta, sœur de *Catherine* sa bellemere, & fut pere d'HONORÉ, qui suit; de JACQUES, qui continua la postérité, *rapportée après celle de son frere aîné*; & de *François* Cajetan, châtelain de Mole.

VII. HONORÉ Cajetan, comte de Fondi, seigneur de Sermonette, mourut en 1401. Il épousa *Catherine* de Baux, fille de *Bertrand*, comte d'Andric & de Montescagieso, dont il eut *Christophe*, mort peu après son pere sans avoir été marié; & *Jeannette* Cajetan, comtesse de Fondi, alliée à *Baltasar*, duc de Brunswic, dont elle n'eut point d'enfans.

VII. JACQUES Cajetan, fils puîné de NICOLAS, fut comte de Fondi, &c. & épousa *Sueve* de saint Severin, veuve de *Henri* de Leonesse, & fille de *Robert*, comte de Carrigliano, dont il eut CHRISTOPHE, qui suit; JACQUES, qui a fait *la branche de* SERMONETTE, *rapportée ci-après*; *Antoine*, créé cardinal en 1402, mort le 11 Janvier 1412; *Roger*; *Colette*; *Jeannelle*, mariée à *Charles* de Artus, comte de sainte Agathe; & *Angele* Cajetan, alliée à *Jean* Thomacelli, neveu du pape Boniface IX.

VIII. CHRISTOPHE Cajetan, comte de Fondi, &c. grand protonotaire du royaume de Naples, épousa 1°. *Isabelle* de Piczutis, dont il n'eut point d'enfans: 2°. *Jeannelle* de Furno, dont il eut HONORÉ II, qui suit; *Gaspard-Jacques*, qui fit *la branche des seigneurs de* Longano; *Nicolas*, mort sans enfans de *Catherine* Colonne; *Jourdain*, archevêque de Capoue en 1447, puis patriarche d'Antioche, mort le 13 octobre 1496; *Melchior*, seigneur de Campello; & ALFONSE Cajetan, seigneur de Celese, qui étoit le second fils, lequel épousa *N.* dont il eut JEAN-BAPTISTE, qui suit; & *Honoré* Cajetan, mariée à *Hector* Burgarelli, seigneur de Vico; JEAN-BAPTISTE Cajetan, seigneur de Telese, épousa *Couelle* Caraffe, dont il eut *Alfonse*, mort sans alliance; & *Hippolite* Cajetan, mariée 1°. à *Vincent* Giudice: 2°. à *Jacques* Gargano.

IX. HONORÉ Cajetan II du nom, comte de Fondi, Trajetto & Morcone, grand protonotaire du royaume de Naples, mourut en 1489. Il épousa 1°. *Françoise* de Capoue, fille de *Fabrice*, comte de Molise: 2°. *Catherine* Pignatelli, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de sa premiere femme furent BALTASAR, qui suit; PIERRE-BERARDIN, qui fit *la branche des comtes de* MORCONE *& de* FONDI, *ducs de* TRAJETTO, *mentionnée ci-après*; ANTOINE, qui fit *celle des seigneurs de* S. MARCO, *aussi rapportée ci-après*; *Jeannelle*, mariée à *Jean* Cantelmi, comte de Popoli; *Catherine*, alliée à *Charles* de Sangro, seigneur de Torremaggiore; *Lucrece*, qui épousa *Henri* Pandone, comte de Venafco; & *Fueve* Cajetan, femme de *Baltasar* Spinelli.

X. BALTASAR Cajetan, comte de Trajetto, mourut avant son pere, ayant eu d'*Antonelle* Carraccioli sa femme, fille de *Jean* prince de Capoue, *Jeannelle*, mariée à *Jerôme* de saint Severin, prince de Capoue, & *Laure* Cajetan, alliée à *Antoine* de Guevara, comte de Potenza.

*COMTES DE MORCONE ET DE FONDI, ducs de* TRAJETTO.

X. PIERRE-BERARDIN Cajetan, second fils d'HONORÉ II du nom, comte de Fondi, fut comte de Morcone, grand protonotaire du royaume de Naples, & mourut en mars 1487. Il épousa *Constance* des Ursins, fille de *Robert*, grand connétable du royaume de Naples, dont il eut HONORÉ III qui suit; & *Jacques-Marie* Cajetan, comte de Morcone, qui de *Constance* Pignatelli, fille d'*Hector* duc de Monteleon, eut pour enfans *Victoire*, comtesse de Morcone, mariée à *Scipion* Caraffe, fils du prince de Stigliano; *Hieronyme* Cajetan, alliée à *Baltasar* Aquaviva, marquis de Bellante.

XI. HONORÉ Cajetan III du nom, comte de Fondi, fut créé duc de Trajetto en 1497, prince d'Altamire en 1507, & mourut après l'an 1528. Il épousa *Lucrece* d'Aragon, fille *naturelle d'Alfonse*, duc de Calabre,

puis roi de Naples, dont il eut 1. *Frederic*, qui eut la tête tranchée en 1528 pour cause de rebellion, ayant eu de *Catherine* de saint Severin, fille de *Bernardin*, prince de Bisignano, *Beatrix* Cajetan, mariée à *Jean-Jourdain* de Arena; 2. LOUIS, qui suit; 3. *Nicolas*; 4. *Jeanne*, mariée 1°. à *Jean* duc de Ferrandine, 2°. à *Jean-Berardin* Aquaviva, duc de Nardo; 5. *Porcia*, alliée à *Diomede* Caraffe, duc de Madalone; 6. *Beatrix*, qui épousa *Camille* Cajetan, duc de Sermonette; & 7. *Ferdinand* Cajetan, seigneur de Grottola, qui de *Cassandre* de Capoue, sœur de *Vincent*, duc de Termoli, eut pour enfans *Jean*, seigneur de Grottola, mort sans laisser de postérité de *Catherine* de Cardines, fille de *Leonard*, des marquis de Laino; & *Victoire* Cajetan, mariée à *Antoine* Caraffe, duc de Laurino.

XII. LOUIS Cajetan d'Aragon, mourut avant son pere, laissant de *Lucrece*, fille de *Louis* de Montale, SCIPION, qui suit.

XIII. SCIPION Cajetan d'Aragon, duc de Trajetto, laissa de *Camille* Zurla, LOUIS, qui suit; ALFONSE, qui a fait *la branche des ducs de* LAURENZANO, *rapportée ci-après*; & *Cassandre* Cajetan, mariée à *Scipion* de Moccia.

XIV. LOUIS Cajetan d'Aragon II du nom, duc titulaire de Trajetto, seigneur de Montepelosa, &c. épousa 1°. *Lucrece* des Ursins, fille de *Raymond* comte de Pacentro, 2°. *Cornelie* Caraffe, fille de *Fabio*, seigneur de saint Maur. Du premier mariage sortit *Scipion* II du nom, duc de Trajetto, mort sans laisser d'enfans de *Hyeronyme* Bozzato. Du second vint *Camille* Cajetan, mariée à *Philippe* Cajetan, duc de Sermonette.

*DUCS DE LAURENZANO.*

XIV. ALFONSE Cajetan, second fils de SCIPION, duc de Trajetto, fut duc de Laurenzano. Il épousa 1°. *Julie* de Rogeriis, barone de Laurenzano: 2°. *Camille* Revertera, des ducs de Salendre, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier mariage furent FRANÇOIS, qui suit; *Louis*, Jésuite; *Ferdinand*; *Frederic*, chevalier de Malte; & *Camille* Cajetan, mariée à *Joseph* Cantelmi, duc de Popoli.

XV. FRANÇOIS Cajetan d'Aragon, duc de Laurenzano, &c. épousa *Diane* de Capoue, dont il eut ALFONSE, qui suit; *Charles*, seigneur d'Avignano, mort en 1688; *Louis*, colonel, tué à l'armée; *Jean*, Théatin; *Joseph*, clerc de chambre; & *Julie* Cajetan, mariée à *Placide* de Sangro, prince de saint Severo.

XVI. ALFONSE Cajetan d'Aragon, duc de Laurenzano, mourut en Catalogne en 1645. Il épousa *Hippolyte* Caraffe, veuve de *Ferdinand* Caraccioli, duc d'Airole, & fille d'*Antoine* Caraffe, duc d'Andrie, dont il eut *François*, mort enfant; *François*, duc de Laurenzano, mort à la fleur de son âge; ANTOINE, qui suit; *Joseph*, chevalier de Malte, puis archevêque de Neocesarée, nonce à Florence, patriarche d'Alexandrie, clerc de chambre sous le pape Innocent XII; *Françoise*, & *Julie*, religieuses; & *Diane* Cajetan, mariée à *Joseph* Cantelmi, duc de Popoli.

XVII. ANTOINE Cajetan d'Aragon, duc de Laurenzano, &c. épousa *Cecile* Aquaviva d'Aragon, fille de *François* duc d'Atri, dont il eut NICOLAS, qui suit; *François*, capitaine; *Dominique*, capitaine & conseiller de guerre du roi d'Espagne; *Louis*, capitaine de cavalerie en Espagne; *Thomas*, capitaine de cavalerie en Flandre; *Hippolyte*; *Therese*; *Diane*, & *Anne* Cajetan, religieuses.

XVIII. NICOLAS Cajetan d'Aragon, duc de Laurenzano, a épousé *Aurore* de saint Severin, veuve de *Jerôme* Aquaviva, comte de Conversano, & fille de *Charles* de S. Severin, prince de Bisignano, dont il eut PASCHAL, qui suit; *François-Marie*; & *Cecile* Cajetan.

XIX. PASCHAL Cajetan d'Arragon, comte d'Alise.

*SEIGNEURS DE S. MARCO.*

X. ANTOINE Cajetan, troisiéme fils d'HONORÉ II du nom, comte de Fondi, épousa *Medée* de S. Acapit, dame de S. Marco de Licatola, dont il eut *César*, seigneur de S. Marco, mort sans alliance en 1511; SEBASTIEN, qui suit; & *Lucrece* Cajetan, mariée à *Philippe* Caraccioli, seigneur de Monte-Folcione.

XI. SEBASTIEN Cajetan, seigneur de saint Marco, épousa *Catherine*, fille de *Jean-François* Sangro, dont il eut JEAN-ANTOINE, qui suit.

XII. JEAN-ANTOINE Cajetan, eut de *N.* sa femme, MARC-ANTOINE, qui suit.

XIII. MARC-ANTOINE Cajetan, seigneur de S. Marco, épousa *N.* Storente, dont il eut *Prosper*, seigneur de S. Marco, mort sans alliance; JEAN-BAPTISTE, qui suit; & *Victoire* Cajetan, mariée à *Fabrice* de Tocco.

XIV. JEAN-BAPTISTE Cajetan, seigneur de S. Marco, épousa *N.* Palma, fille de *N.* duc de Santelia, dont il eut *Violante*, dame de S. Marco, alliée à *Pompée* Pignatelli, marquis de Paglietta; & *Jeanne* Cajetan, alliée à *Hercule* Pignatelli, frere de *Pompée*.

*DUCS DE SERMONETTE, marquis de* CISTERNA, *princes de* CASERTE.

VIII. JACQUES Cajetan, fils puîné de JACQUES, comte de Fondi, mourut avant son pere. Il épousa *Rogasse* d'Eboli, dame de Macchia, veuve de *Thomas* Mazzani, comte d'Alise, dont il eut *Roger*, seigneur de Sermonette, grand chambellan du royaume du Naples, mort sans alliance; JACQUES, qui suit; *Louis*; & *Sueve* Cajetan, mariée à *Laurent* Colonne, comte d'Alba.

IX. JACQUES Cajetan, seigneur de Sermonette, épousa 1° *Jeanne* des Ursins, fille de *Pierre*, comte de Nole: 2°. *Angele* des Ursins, dont il eut HONORÉ, qui suit; *Jeannelle*, mariée à *Pierre-Louis* Farnese, seigneur de Montalto; & *Beatrix* Cajetan, alliée à *Berard-Gaspard* d'Aquin, comte de Lorette, marquis de Pescaire.

X. HONORÉ Cajetan, fut créé duc de Sermonette, & fut dépouillé de ses biens par le pape Alexandre VI. Il épousa *Catherine* des Ursins, dont il eut 1. *Nicolas* Cajetan, duc de Sermonette, pere de *Berardin* Cajetan, qui fut étranglé par l'ordre de ce pape en 1499; 2. GUILLAUME, qui suit; 3. *Jacques*, protonotaire, qui fut empoisonné par l'ordre du même pape en 1499; & *Isabelle* Cajetan, mariée à *Paul* Morgani.

XI. GUILLAUME Cajetan, fut rétabli dans tous ses biens par le pape Jules II, & fut duc de Sermonette, &c. Il épousa *Françoise* Conti, dont il eut CAMILLE, qui suit; & *Ersilie* Cajetan, mariée à *Jean-François* des Ursins, comte de Pitigliano.

XII. CAMILLE Cajetan, duc de Sermonette, &c. épousa 1°. *Beatrix* Cajetan d'Aragon, fille d'*Honoré* III du nom, comte de Fondi, dont il n'eut point d'enfans: 2°. *Flaminia* Savelli, dont il eut BONIFACE, qui suit; & *Nicolas*, né le 24 février 1526, qui fut créé cardinal à l'âge de dix ans par le pape Paul III en 1536, & mourut le 7 mai 1585; *Guillaume*, & *Attile* Cajetan morts jeunes.

XIII. BONIFACE Cajetan, duc de Sermonette, seigneur de Cisterna, épousa *Catherine* Pio, des comtes de Carpi, dont il eut HONORÉ, qui suit; *Henri*, né le 6 août 1550, créé cardinal par le pape Sixte V le 18 décembre 1585, patriarche d'Alexandrie, légat de Bologne, puis en France, où il étoit pendant le siége de Paris, & en Pologne, & camerlingue de la sainte église, mort le 13 décembre 1599; *Camille*, patriarche; *Beatrix*, mariée à *Ange* Cesi, duc d'Aqua-Sparta; *Jeanne*, alliée à *Virginio* des Ursins, duc de S. Gemini; *Isabelle* & *Cecile* Cajetan.

XIV. HONORÉ Cajetan, duc de Sermonette, seigneur de Cisterna, chevalier de la toison d'or, épousa *Agnès* Colonne, fille d'*Ascagne*, duc de Palliano, dont il eut *Pierre* duc de Sermonette, &c. chevalier de la toison d'or, mort sans laisser de postérité de *Felice-Marie* des Ursins, sœur & héritiere de *Michel* duc de Gravina; PHILIPPE, qui suit; *Antoine*, archevêque de Capoue en 1605, nonce en Allemagne & en Espagne, fut créé

cardinal par le pape Gregoire XV en 1621. L'académie des Humoristes lui doit en partie son établissement, & il mourut le 17 mars 1624, âgé de 58 ans; *Boniface*, évêque de Cassano, qui fut créé cardinal par le pape Paul V en 1606. Il prêcha étant cardinal, fut fait archevêque de Tarente en 1613, & mourut le 29 juin 1617, âgé de 50 ans; *Roger*; *Gregoire*, chevalier de Malte; *Guillaume*, & *Benoît*, morts jeunes.

XV. PHILIPPE Cajetan, duc de Sermonette, marquis de Cisterna, épousa *Camille* Cajetan d'Aragon, fille de *Louis* duc de Trajetto, dont il eut FRANÇOIS, qui suit; *Gregoire*, chevalier de S. Jacques; *Louis*, né en 1595, patriarche d'Antioche, puis archevêque de Capoue en 1624, sur la démission de son oncle: il fut créé cardinal par le pape Urbain VIII le 19 janvier 1626, & mourut le 8 avril 1642; *Honoré*, patriarche d'Alexandrie; & *Cornelie* Cajetan, mariée à *Jerôme* Cesarini, duc de Citta-Nova.

XVI. FRANÇOIS Cajetan, duc de Sermonette & de S. Marco, marquis de Cisterna, &c. chevalier de la toison d'or, fut viceroi de Valence, gouverneur du Milanez, viceroi de Sicile, conseiller d'état, & mourut à Rome en octobre 1683, âgé de 92 ans. Il épousa 1°. *Anne* Aquaviva d'Aragon, fille & héritiere d'*André-Matthieu*, prince de Caserte: 2°. en 1662 *Eleonore*, dite aussi *Mencie* Pimentel, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier mariage furent PHILIPPE, qui suit; *André-Matthieu*, abbé; & *Marie-Isabelle* Cajetan, religieuse.

XVII. PHILIPPE Cajetan, duc de Sermonette & de S. Marco, prince de Caserte, &c. mourut en décembre 1687. Il épousa 1°. *Cornelie* d'Aquin, princesse de Castiglione & de Feroleto: 2°. *Françoise* de Medicis, fille d'*Octavien*, prince d'Ottajano, desquelles il n'eut point d'enfans: 3°. *Theopatie* Cajetan, veuve de *Jean-François* Fardello, prince de Paceco, &c. & fille de *Pierre* Cajetan, marquis de Sortino en Sicile, prince de Cassaro, dont il eut FRANÇOIS, qui suit; *André-Hierome*, abbé, mort en septembre 1688; *Anne* & *Camille*, religieuses à Rome au monastere de Torre-Specia; & *Isabelle* Cajetan, mariée en 1692 à *Baltasar* Catanée, prince de S. Nicandre.

XVIII. FRANÇOIS Cajetan, duc de Sermonette, prince de Caserte, &c. après avoir reconnu Philippe V roi d'Espagne pour son souverain, fut l'un des auteurs de la révolution du royaume de Naples en 1701, en faveur de l'empereur, pour lequel il leva des troupes; ce qui causa la confiscation de tous ses biens, dans lesquels il fut rétabli par l'empereur, & mourut en septembre 1716, âgé de 64 ans. Il épousa le 20 janvier 1681, *Constance* Barberin, fille de *Maphée*, duc de Palestrine, morte en décembre 1687, dont il eut MICHEL-ANGE, qui suit; *Eleonore*, mariée en 1699 à *François* Caraccioli, comte de Bucino; *Lucrece*, & *Anne* Cajetan.

XIX. MICHEL-ANGE Cajetan, duc de Sermonette, prince de Caserte, &c. a épousé en juin 1708 *Anne* Strozzi, fille de *Jean-Baptiste*, marquis de Forano.

Il y a encore en Sicile une branche de la maison de Cajetan, dont l'origine n'est pas connue, & d'où sortoient les

*MARQUIS DE SORTINO, PRINCES DE CASSARO.*

I. PIERRE Cajetan, noble citoyen de Pise, fut appellé en Sicile en 1417 à cause de ses belles qualités, par le roi Alfonse VII du nom, qui le nomma l'un des gouverneurs de son royaume; il y acquit quatre châteaux, savoir, Chiaramonte, Dirillo, Caltabiano & Tripi, & épousa *Catherine*, dont il eut GUI, qui suit; *Louise*, mariée à *N.* Agliata; *Brigitte*, alliée à *Gerard* de Agrigento; *Jacqueline*, qui épousa *Luc* Bellacera; & *Barnabé* Cajetan, seigneur de Tripi, mort sans postérité de *N.* Alagon.

II. GUI Cajetan, seigneur de Chiaramonte & de Dirillo, acquit la terre de Sortino, & mourut en 1459. Il épousa *Lucrece* Barrese, fille de *Jean-Baptiste*, baron de Melitello, dont il eut PIERRE, qui suit; *Dieque*, qui laissa postérité; & *Elisabeth* Cajetan, mariée à *Blaise* Alagon.

III. PIERRE Cajetan, seigneur de Sortino, épousa *N.* sœur de *Blaise* Alagon, & fut pere de GUI, qui suit.

IV. GUI Cajetan, seigneur de Sortino, mourut en 1504, laissant de *N.* Vintimille, PIERRE, qui suit; & *Henri* Cajetan, mort sans laisser de postérité de *N.* Crisafi, fille de *N.* baron de Linguagrossa.

V. PIERRE Cajetan, seigneur de Sortino, laissa de *Marguerite* Siracusa, fille de *Pierre*, seigneur de Cassaro, *Gui*, seigneur de Sortino & de Cassaro, qui fut accablé avec sa mere en 1542, de la chute du château de Sortino, causée par un tremblement de terre; & CESAR, qui suit.

VI. CESAR Cajetan, seigneur de Sortino & de Cassaro, après son frere, épousa *Antoinette* del Bosco, sœur de *N.* comte de Vicari, dont il eut PIERRE, qui suit; *Octave*; *François*; *Melchiore*; *Laure*, mariée à *N.* baron de Siculiana; & *Leonore* Cajetan, alliée à *François* Moncade, baron de Turturici.

VII. PIERRE Cajetan, seigneur de Sortino & de Cassaro, épousa *Jeanne* Moncade, fille de *César*, prince de Paterno, dont il eut 1. CESAR, qui suit; 2. *François*, Jésuite; 3. *Fabrice*, qui épousa *Emilie* Moncade, dont il eut quatre enfans, morts sans postérité; 4. *Blaise*, mort sans enfans d'*Isabelle* Norra; 5. *Antoinette*, mariée à *Gaspard* de Porto, baron de Sommatino; & 6. *Lucrece* Cajetan.

VIII. CESAR Cajetan, marquis de Sortino, prince de Cassaro, épousa 1°. *Anne* de Tagliava-Aragon, sœur de *N.* prince de Castelvetrano: 2°. *Anne* de Caretto, sœur de *N.* comte de Ragalmura. Du premier mariage vint *Jeanne*, mariée à *Antoine* de Requesens-d'Aragon, prince de Pentellaria. Du second sortirent PIERRE, qui suit; *Joseph*, mort avant son pere sans enfans d'*Isabelle* Bardi; & *Antoinette* Cajetan, alliée à *N.* duc de S. Jean.

IX. PIERRE Cajetan, marquis de Sortino, &c. épousa *Antoinette* Saccano, veuve de *Baltasar* Naselli, comte de Comiso, dont il eut *Anne*, mariée à *Ignace* de Moncade; & *Theopacie* Cajetan, alliée 1°. à *Jean-François* Fardella, prince de Paceco: 2°. à *Philippe* Cajetan, duc de Sermonette, prince de Caserte, &c. dont elle fut la troisiéme femme, & dont elle eut des enfans. * *Voyez* de Lille, *histoire de la noblesse de Naples*. Imhoff, *en son histoire d'Italie & d'Espagne, &c.*

CAJETAN (Constantin) abbé bénédictin de S. Baronte, au diocèse de Pistoye, étoit de Syracuse: il fleurit dans le commencement du XVII siécle, jusqu'à l'an 1650 qu'il mourut âgé de 85 ans. On lui est redevable d'une édition des œuvres de S. Pierre de Damien, en quatre volumes *in-folio*, imprimés à Rome en diverses années; & réimprimés depuis à Paris en 1642, & encore en 1663. Constantin Cajetan étoit très-affectionné à la gloire de son ordre, & crut qu'il étoit de son honneur de lui donner quantité de grands hommes, que l'on croit communément n'avoir point été de cet ordre. Il commença par Amalarius Fortunatus, sur lequel il fit un livre imprimé à Rome en 1612, pour soutenir qu'il étoit de l'ordre de S. Benoît. Il fit ensuite un écrit sur le monachisme bénédictin de S. Gregoire, qui fut réfuté par Gallonius. Cajetan y fit une réplique en 1620. Il composa en 1627 un écrit, pour montrer que S. Colomban avoit suivi la régle de S. Benoît. Il a composé plusieurs écrits, pour prouver que l'imitation de J. C. est d'un abbé bénédictin nommé Gessen. Enfin il a publié en 1641 à Rome un livre, dans lequel il soutient que saint Ignace de Loyola a été bénédictin, & que son livre des Exercices est presque tout tiré de celui de Garcias Cisneros, abbé du Mont-Serrat: *De religiosa sancti Ignatii sive Enneconis fundatoris Societatis Jesu, per Patres Benedictinos institutione; deque libro exercitiorum ejusdem, ab exercitatorio venerabili servi Dei Garciæ Cisnerii abbatis Montis-Serrati, magna ex parte desumpti, Constantini abbatis Cajetani Vindicis Benedictini libri duo.* A l'égard

gard de S. Ignace, la congrégation du Mont-Cassin désavoua Cajetan en 1644, & celle des bénédictins de Portugal en fit autant l'année suivante. Cajetan faisoit encore de S. François d'Assise, de S. Thomas d'Aquin, &c. autant de bénédictins; & il étoit si accoutumé à voir des bénédictins par-tout, que cela fit dire au cardinal Scipion Cobellucci, qu'il craignoit que bientôt Cajetan ne transformât S. Pierre en bénédictin. * Bouhours, *vie de S. Ignace*, *l.* 1. Theophile Raynaud, *de bonis & malis lib. num.* 230. M. Du-Pin, *bibliothéque des auteurs ecclésiastiques du XVII siécle*, *t.* 1. M. Goujet, *mém. manusf.*

CAJETAN (Octavio) de l'illustre maison des marquis de Sortino, naquit le 22 avril de l'an 1566, à Saragosse en Sicile. Il entra dans la compagnie de Jesus en 1582, & mourut à Palerme l'an 1600, âgé de 34 ans, après s'être extrêmement distingué dans son ordre, par sa sagesse & par son érudition. On publia à Palerme un ouvrage posthume de sa façon *in-4°.* en 1707. En voici le titre: *Isagoge ad historiam sacram siculam, auctore P. Octavio Cajetano Syracusano Societatis Jesu. Opus posthumum & diu expetitum, nunc primùm prodit cum duplici indice.*

CAJETAN (Thomas de Vio, surnommé) cardinal, *cherchez* VIO.

CAJETTE, *cherchez* GAIETTE.

CAIFUNG, ville autrefois capitale de la province de Honan dans la Chine. Elle étoit située dans un fond au sud de la riviere de Huang, qui n'en est éloignée que d'une lieue & demie; & parceque l'eau de ce fleuve étoit beaucoup plus haute que le terrein de la ville, il y avoit une grande digue de pierres qui la retenoit, & l'empêchoit d'inonder la campagne. Lorsque cette ville fut assiégée par l'usurpateur Lyncungh en 1642, les assiégés percerent la digue pour submerger l'armée ennemie: ce qui réussit, & obligea les assiégeans de se retirer sur les hauteurs; mais les mêmes eaux ayant pris leur cours vers Caifung, & y venant fondre avec impétuosité, renverserent toutes les maisons, noyerent plus de trois cens mille habitans, & firent un grand lac de cette ville, qui étoit autrefois le séjour des empereurs. Elle s'est rétablie depuis, & est encore la capitale de la province, selon Martin Martini. * *Ambassade des Hollandois au Japon.*

CAIKAUS, second roi de Perse de la seconde dynastie, nommée des *Caïanides*, étoit ou fils, ou petit-fils de *Caicobad* son prédécesseur; car les historiens ne conviennent pas sur ce point. Il fit la guerre dans le Mazanderan, & tua le prince qui y commandoit, dans une bataille qu'il lui livra; mais ayant fait une seconde expédition dans le même pays, il fut fait prisonnier, & demeura en cet état jusqu'à ce que Rostam vint le délivrer. Peu après il tourna ses armes du côté de l'Egypte, de la Syrie, & de l'Asie mineure, où toutes choses lui succéderent heureusement par la bonne conduite & par la valeur du même Rostam, auquel, en récompense il donna sa propre sœur en mariage: ce prince eut deux enfans, *Siavesch* & *Faramorz*. Le premier fut accusé par Saudabah, sa belle-mere, de l'avoir voulu corrompre; ce qui l'obligea à quitter la cour du roi son pere, & de se retirer auprès d'Afrasiab roi du Turquestan; ce Turc le reçut fort bien, lui donna en mariage sa propre fille, nommée *Frankis* ou *Franghiz*, de laquelle il eut *Cai-Khosru*, qui succéda à Caikaus son aïeul. Siavesch qui se faisoit distinguer par les rares qualités qu'il possédoit, attira bientôt sur soi la jalousie des plus grands seigneurs du Turquestan. De la jalousie ils passerent à une haine mortelle; ils conjurerent contre lui, & le tuerent avant que sa femme, qui étoit grosse, eût accouché. Après la mort de Siavesch, son cadet, nommé *Faramorz*, se porta pour héritier du roi son pere; mais Cai-Khosru, qui étoit son neveu, fils de Siavesch, lui fut préféré. Caikaus étoit fort appliqué à l'étude de l'astronomie, & fit bâtir deux grands observatoires, l'un dans Babel sur l'Euphrate, & l'autre sur le Tygre, au lieu qui a porté depuis le nom de Bagdet. Plusieurs historiens le font contemporain de David & de Salomon. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CAIKAUS, surnommé *Ezzeddin*, fils de *Cai-Khosru Gaïatheddin*, septiéme sultan des Selgiucides, de la dynastie de *Rhûm*. Il mourut de phtisie l'an de l'hégire 609, de J. C. 1212, après avoir regné seulement un an. Alaëddin Caicobad, son frere, lui succeda. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

CAI-KHOSRAU ou CAI-KHOSRU, troisiéme roi de Perse, de la dynastie ou race des Caïanides, étoit fils de *Siavesch*, fils de Cai-Kaus fils de *Caicobad*. Sa mére se nommoit *Frankis*, & étoit fille d'*Afrasiab*, roi du Turquestan, lequel avoit été maître pendant quelque temps de la Perse sous la dynastie précédente des Pischdadiens. Il naquit quatre mois après la mort de son pere, & fut conduit en Perse après avoir été élevé: ce prince étant arrivé en Perse, trouva un fort parti formé contre lui; mais la prise du château de Bahaman dans la ville d'Ardebil, décida en sa faveur. Ce prince devenu paisible possesseur de la Perse, porta la guerre dans le Turquestan, pour venger la mort de son pere. Après plusieurs combats, qui ne décidoient rien, la guerre fut réduite à un combat d'honneur entre douze Turcs & douze Persans, ou comme on les appelloit alors, entre douze Touraniens & douze Iraniens. Ce combat qui est fort fameux dans les histoires de Perse, se termina heureusement pour les Perses, qui vainquirent les Turcs; ce qui rétablit la paix entre les deux nations. Elle ne dura pourtant pas long-temps; mais Cai-Khosru remporta tant d'avantages sur les Turcs, qu'il obligea Afrasiab & Garsiavesch son frere de s'enfuir du côté d'Adherbigian, leur ayant entierement coupé le chemin du Turquestan. Ces princes fugitifs, après avoir couru long-temps de province en province, furent enfin resserrés dans les montagnes de la Médie, & envelopés par les troupes de Cai-Khosru, qui les défit entierement, & leur fit perdre la vie. Ce prince vécut, selon le calcul des Persans, 90 ans, & en régna 60. Il déclara pour successeur son fils *Lohorasp*, qu'il mit en possession de ses états avant sa mort, s'étant retiré dans une montagne de la province de Ghilan pour y faire sa retraite, & vaquer seulement au service de Dieu. On dit que du temps de ce prince, il parut un dragon furieux dans les montagnes qui séparent l'Irac d'avec la Perse, auquel on donnoit le nom de *Gavschid*. Ce dragon faisoit un tel ravage dans le pays, que les habitans épouvantés fuyoient de toutes parts. Cai-Khosru lui donna long-temps la chasse, & le tua enfin de sa propre main. Il fit bâtir ensuite sur le lieu un pyrée ou maison consacrée au feu, & ce pyrée retenant le nom du serpent, est renommé dans toute la Perse, & conserve encore le nom de *Deir Gavschid*, c'est-à-dire, *le Temple de Gavschid.* * Lebtarikh. Montekheh.

CAI-KHOSRU *Gaïatheddin*, second du nom, fils de *Caicobad*, dixiéme sultan des Selgiucides, fut chassé par les Mogols ou Tartares de ses états de Natolie & d'Arménie, après un regne de huit ans, l'an de l'hégire 644, de J. C. 1246. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CAI-KHOSRU, troisiéme du nom, fils de *Soliman*, fils de *Cai-Khosru*, second du nom, fut le douziéme des sultans Selgiucides de Rhum, étant encore enfant. Abaka Khan, empereur des Mogols, épousa sa mere, & lui donna pour tuteur Pervaneh Kaschi. Il regna dix-huit ans, à la fin desquels il fut tué l'an 682 de l'hégire, de J. C. 1283, par l'ordre d'Ahmed-Khan, empereur des Mogols ou Tartares, & Massud, fils de Cai-Kaus, fut établi ensuite son successeur par Argun-Khan, qui avoit succédé à Ahmed-Khan. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

CAILLET (Jean) Jésuite Flamand, étoit de Douay, où il est mort en 1628, le 4 de septembre, âgé de 50 ans. On lui doit l'ouvrage intitulé: *Illustria sanctorum virorum exempla & facta lectissima per singulos anni dies*, en 6 tomes. * *Voyez* la bibliothéque belgique de Valere André, édition de 1739 *in-4°*, tom. I, pag. 599.

CAILLET ( Benigne ) né à Dijon, a professé la rhétorique au collége de Navarre à Paris pendant plus de trente ans : il est mort en 1714, âgé d'environ 70 ans. On ne connoît de lui que des poësies françoises & latines, entr'autres ; vers latins héroïques & élégiaques en l'honneur de M. Bossuet, lorsqu'il étoit supérieur de la maison & du collége de Navarre, *in*-4°. Vers lyriques, adressés au même prélat. Sonnets sur le panégyrique du roi ( Louis XIV ) prononcé par le recteur de l'Université de Paris, vers l'an 1697. Tragédie françoise de S. Benigne, dédiée au même M. Bossuet. Cette tragédie est demeurée manuscrite. * Voyez la *biblioth. des auteurs de Bourgogne.*

CAILLET ( Jean ) fils de *Jean-Baptiste* Caillet avocat au parlement, né à Dijon le 27 septembre 1649, a été bachelier de Sorbonne, & fut pendant plusieurs années théologal de Metz, sous M. de la Feuillade, évêque de cette ville, qui l'estimoit beaucoup. M. Caillet avoit une grande érudition, & une mémoire très-profonde. Il a été long-temps principal du collége des Grassins à Paris, & il est mort dans ce collége au mois de mars 1726. On a de lui : *Ad Claud. & Leonardum Bouchu, cùm theses philosophicas propugnarent in regiâ Navarræ, oratio & ode*, à Paris, *in*-4°. Caillet avoit prononcé ces deux piéces au collége de Navarre, au mois d'août 1675, étant bachelier de Sorbonne. Ode latine à M. Germain-Bénigne Legoux, lorsqu'il soutint sa thèse de philosophie au collége des Jésuites de Dijon, à Dijon, 1701, *in*-4°. Vers latins, à la tête du *dictionnaire françois-latin* de l'abbé Danet, de l'édition de Lyon, 1707, *in*-4°. * *Bibliothéque des écrivains de Bourgogne.*

CAILLI ( Jacques de ) natif d'Orléans, de bonne famille, chevalier de l'ordre de S. Michel, connu sous le nom d'Aceilli, qui est l'anagramme de son nom, vivoit sous le ministere de M. Colbert. C'étoit un génie facile, aisé & naturel, qui s'est acquis une réputation considérable, par la facilité qu'il avoit à composer des vers. Il nous reste de lui un petit recueil de plusieurs épigrammes en françois, où il a très-bien réussi. Il fit imprimer ce recueil, où il a pris le nom d'*Aceilli*, en 1667, *in*-12. Il mourut avant 1674. Ce que nous avons de lui est écrit d'un style simple & naïf, & où on trouve néanmoins quelques pensées fines & délicates, ou même des pensées communes, mais exprimées avec tant de naturel, que cette ingénuité seule tient lieu de délicatesse. On a réimprimé ses poësies avec plusieurs autres piéces, principalement le voyage de Bachaumont & de Chapelle, *in*-8° à Amsterdam 1708, & depuis dans un recueil de poësies en deux volumes *in*-12, donné par M. de la Monnoie en 1714, à Paris, quoique le titre porte Amsterdam.

☞ Jacques de Cailli fut reçu dans l'ordre de S. Michel le 8 mars 1656, & il fut un des cent que Louis XIV confirma dans la qualité de chevaliers dudit ordre, par son ordonnance du 12 janvier 1665. Les statuts de cet ordre le qualifient seigneur de Ruilly, & gentilhomme ordinaire du roi. Il étoit peut-être fils d'un autre Jacques de Cailli dont on a imprimé quelques vers françois, latins, italiens & espagnols dans un recueil d'inscriptions & de poësies faites à la louange de Jeanne d'Arc, dite *la Pucelle d'Orléans*. MM. de Cailli étoient de la famille de cette fille extraordinaire. * Recueil des poëtes François depuis Villon jusqu'à Benserade. Recueil d'épigrammes, tome I. Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes modernes*. M. Goujet, *mem. manus.*

CAIMACAN, dans l'empire Ottoman, est le nom du gouverneur de Constantinople, qui est comme le lieutenant du grand visir : outre celui-là il y en a encore un autre qui est toujours auprès du Sultan. On choisit ordinairement pour caimacan de Constantinople un homme courageux, intrépide, & capable de résister aux insultes des Janissaires & des autres troupes qui pourroient se mutiner en l'absence du grand visir. Quand il arrive quelque incident entre les gens de guerre, ou entre les ambassadeurs, le caimacan en donne aussitôt avis au grand visir, ou bien il va recevoir les ordres du grand seigneur. Lorsque le grand visir est à Constantinople, le caimacan n'a aucune autorité. On a vu de ces officiers parvenir à la charge de grand visir. * Ricaut. La Croix, *état de l'empire Ottoman*. La Guill.

CAIMAN, isle de l'Amérique septentrionale, dans le golfe de Mexique, célébre par la grande pêche des tortues qui y viennent terrir. Elle est au septentrion de l'isle de Cuba, dont elle est éloignée de près de quarante lieues. On la nomme Caiman la grande, pour la distinguer d'une autre de ce nom sur le même golfe, dite *Caiman Pequegna*, la petite Caiman, aujourd'hui aux Anglois. Les François l'appellent quelquefois l'isle des Lézards. * Sanson. Baudrand.

CAIMI ou CAIMO ( Eusebe ) d'Udine, évêque de Citanova, a vécu dans le XVII siécle. Il étoit frere de Pompée, excellent médecin. Leur famille est originaire de Milan, où elle a été des plus considérables ; & depuis elle s'établit dans le Frioul en l'état de Venise. Jacques Caimo y devint pere d'Eusebe & de Pompée. Eusebe étudia à Padoue sous le jurisconsulte Menochius. Il exerça des emplois importans à Udine, qui étoit sa patrie, & fut un de ceux que le sénat avoit nommés, pour fixer les limites de cette province. Depuis il eut un canonicat à Aquilée, & fut envoyé à Venise en 1606, pour y complimenter le nouveau doge Jean Bembo. Il s'y acquit tant de réputation, que l'évêché de Citanova d'Istria ayant vaqué peu de temps après par la mort de François Monini, qui étoit aussi d'Udine, Eusebe Caimo fut nommé pour remplir cette place. C'étoit un prélat de grand mérite, savant, zèlé & ami de la paix. Il mourut en 1640, âgé de 75 ans. Il a laissé quelques ouvrages manuscrits. *Responsorum volumina II. De retractu lib. III, Juris miscellanea.* * Thomasini, *in vit. illust. viror.*

CAIMI ou CAIMO ( Pompée ) frere du précédent, étudia sous Jerôme Mercurialis, & fit un grand progrès dans les sciences & dans les langues. Tous les princes d'Italie s'empresserent à l'envi de l'attirer dans leur cour ; mais il se fixa à Rome, où il fut reçu chez le cardinal de Montalte, & où on le fit professeur au collége romain. Depuis, le sénat de Venise l'ayant appellé à Padoue, il fut président du collége des médecins de cette ville, & premier professeur de la médecine théorique, & y publia plusieurs de ses ouvrages, entr'autres trois livres *De calido innato*. César Cremonini improuva ses principes, comme César Lagalla l'avoit déja fait à Rome. Depuis, la peste ravageant le territoire de Padoue, Caimi se retira à Titiano dans le Frioul, où il mourut le 30 novembre 1631, âgé de 63 ans. Il a encore écrit, *De febrium putridarum indicationibus. De nobilitate. Dell' ingegno humano*, & beaucoup d'autres dont Thomasini rapporte les titres. * Thomasini, *in illust. viror. elogiis.* Imperiali, *in Mus. histor.* Janus Nicius Erythræus, *Pinac. I, imag. illust. cap.* 25. Voyez parmi les lettres de Naudée, la 14, 15 & 20$^{e}$.

CAIMO ( Marc-Antoine ) jurisconsulte de Milan, & professeur dans l'université de Pavie, vivoit vers l'an 1550, & fut très-consideré de l'empereur Charles-Quint. Il a écrit sur le code.

CAIN, dont le nom signifie *acquisition*, fils aîné d'Adam & d'Eve, naquit au commencement de la seconde année du monde. Il laboura le premier la terre, & offrit à Dieu des fruits de son travail. Il se laissa si fort emporter à l'envie, que voyant les sacrifices de son frere Abel mieux reçus que les siens, il le tua l'an 130 du monde. Lorsque Dieu lui demanda où étoit Abel, il lui répondit qu'il ne le savoit point, & qu'il n'étoit point le gardien de son frere. Ce crime le fit maudire de Dieu, & condamner à être vagabond sur la terre. Après avoir couru long-temps, il établit sa demeure en un lieu nommé *Nod*, où il eut plusieurs enfans. Mais bien loin que son châtiment le rendît plus juste, au contraire il en devint encore plus méchant, car il s'abandonna à toutes

ſortes de voluptés ; ravit pour s'enrichir, le bien d'autrui, raſſembla des méchans & des ſcélérats, dont il ſe fit le chef, & leur apprit à commettre toutes ſortes de crimes & d'impiétés. Il fut le premier qui mit des bornes pour diſtinguer les héritages, & qui bâtit une ville qu'il nomma *Enoch* ou *Enochie*, du nom de ſon fils aîné. Il l'enferma de murailles, & la peupla d'habitans. L'ancienne tradition des Hébreux, que S. Jerôme ſemble approuver, & qui l'a depuis été par Rupert, Rabanus Maurus, Liranus, Cajetan, Abulenſis, & par pluſieurs autres commentateurs, rapporte des choſes aſſez ſingulieres touchant la mort de Caïn ;car elle aſſure qu'il fut tué par Lamech, lequel allant à la chaſſe, & voyant remuer les feuilles d'un buiſſon, ſous lequel Caïn étoit couché, crut que c'étoit une bête fauve, lui tira une fléche & le tua, non pas l'an 701 du monde, mais après l'an 875, puiſque ce ne fut qu'en cette derniere année que Lamech naquit, 3161 ans avant Jeſus-Chriſt : comme il n'y a pas d'apparence que Lamech ait été chaſſeur dès le berceau, il faut conclure que Caïn avoit près de 900 ans, lorſqu'il mourut. * *Geneſe, chap.* 4. Joſephe, *liv.* 1 *antiquit. chap.* 2. S. Jerome, *ep.* 125, *ad Damaſ. q.* 1. Pererius Liranus, &c. *in c.* 4. *Gen.* Uſſer, *in annal. vet. Teſtam.*

CAINAN l'*ancien*, fils d'Enos, naquit l'an 325 du monde, ſon pere étant âgé de 90 ans : il eut Malaléel à 70 ans, l'an 396 du monde, & il mourut âgé de 910 ans, en 1235 du monde, & avant J. C. 2800. * *Geneſe*, 5.

CAÏNAN *le jeune*, fils d'Arphaxad, naquit l'an 1694 du monde, ſon pere étant âgé de 35 ans. Salé ſon fils naquit l'an 1724 ; & Caïnan mourut âgé de 360 ans, en 2054du monde. * *Geneſe*, 11, *verſ.* 14, *ſelon les ſeptante*, & *Luc* 3, *verſ.* 36.

Il faut remarquer que le nom & les années de ce ſecond Caïnan ne ſe trouvent point dans l'original hébreu de la Geneſe & du Deuteronome, dans la Vulgate, dans la paraphraſe chaldaïque, dans Joſephe, dans Beroſe, dans Philon, dans Théophile d'Antioche, dans Jule Africain, dans S. Epiphane, mais ſeulement dans la traduction des Septante, & dans la généalogie de ſaint Luc. Pluſieurs auteurs croient qu'il s'y eſt gliſſé par la faute des copiſtes, & ſoutiennent que dans les plus anciens exemplaires il ne ſe trouve point, & veulent qu'on l'omette. Auguſtin d'Eugubio, Sixte de Sienne, Cajetan, Janſenius, évêque de Gand, Genebrard, Benedictus, Pererius, Cornelius *à Lapide*, le pere Petau, Uſſerius, retiennent la généalogie de Caïnan, & avouent qu'il vaut mieux confeſſer qu'on ne ſait pas la cauſe de l'omiſſion de ſon nom dans l'hébreu, que d'accuſer le texte de l'évangile de corruption, ou d'avoir ſuivi l'erreur des Septante ; ce que Torniel & Salien prouvent par pluſieurs raiſons & par l'autorité de S. Auguſtin. Salien établit ſon opinion par vingt-ſix ou vingt-ſept argumens, qu'Uſſerius a eſſayé inutilement de réfuter. * Sixte de Sienne, *liv.* 5, *bibl. ſacr. num.* 88. Auguſtin d'Eugubio, *in cap.* 11. *Geneſ.* Cajetan, *in cap.* 3. *Luc.* Janſenius, *conc. evang. cap.* 14. Genebrard, *in chron.* Torniel, Sponde & Salien, *in annal. vet. Teſtam.* Uſſer, *in chron. ſacr.*

CAINISTES, CAIANS ou CAIENS, hérétiques ainſi appellés du nom de Caïn qu'ils honoroient, ſuccéderent aux Nicolaïtes, ou plutôt la ſecte des Nicolaïtes paſſa dans celle des Caïniſtes, comme Tertullien le remarque dans ſon livre *des preſcriptions.* Ils étoient auſſi du nombre des Gnoſtiques ; mais ils ont commencé avant les Valentiniens, ſelon S. Irenée, quoique S. Epiphane & Théodoret les en faſſent deſcendre. Ils diſtinguoient deux vertus, l'une ſupérieure qu'ils appelloient *ſophie* ou ſageſſe, & l'autre inférieure ou poſtérieure qui a fait le monde. Ils diſoient que Caïn, Eſaü, Coré, les Sodomites, & tous les autres criminels de cette nature, appartenoient à la vertu ſupérieure ; & que c'eſt pour cela qu'ils avoient été combattus par le Créateur de ce monde, qui ne leur avoit néanmoins porté aucun préjudice, parcequ'ils s'étoient cachés, & étoient retournés dans le ſouverain Æon : que ces choſes avoient été ſues particulierement de Judas, qui connoiſſant la vérité avoit achevé le myſtere de la trahiſon, par lequel les choſes terreſtres & céleſtes avoient eu leur diſſolution ; ſoit qu'ils cruſſent que J. C. avoit été trahi juſtement, parcequ'il renverſoit la véritable doctrine ; blaſphêmes que quelques-uns oſoient avancer, ſoit qu'ils cruſſent que par la mort de J. C. toute la puiſſance du Créateur devoit être détruite. Ils condamnoient la loi dont ils prétendoient que Dieu n'étoit point auteur, & nioient la réſurrection. Ils exhortoient les hommes à détruire les ouvrages du Créateur, & à commettre toutes ſortes de crimes, perſuadés qu'ils étoient que les hommes ne pouvoient être ſauvés qu'ils n'euſſent fait toutes ſortes d'actions. Ils invoquoient les anges à chaque crime qu'ils commettoient, parcequ'ils croyoient qu'il y avoit un ange qui aſſiſtoit à chaque péché, & à chaque action honteuſe, & qui aidoit à la faire. Enfin ils croyoient que la ſouveraine perfection conſiſtoit à faire hardiment les actions les plus horribles, celles même qu'il n'eſt pas permis de nommer.

Le principal livre de cette ſecte étoit l'évangile de Judas. S. Irenée dit qu'ils avoient encore d'autres écrits, pour apprendre à détruire les œuvres du Créateur, c'eſt-à-dire, à commettre toute ſorte de crimes : & S. Epiphane parle d'un livre, dans lequel on rapportoit les noms & les actions des Anges qui avoient favoriſé & aſſiſté les méchans. L'*aſcenſion de S. Paul au ciel*, étoit encore un livre apocryphe, dont cette ſecte ſe ſervoit. Ce livre étoit rempli de blaſphêmes & d'impuretés horribles, comme ſi c'eût été là les paroles ſecrettes que l'apôtre avoit entendues dans ſon raviſſement. Il y eut du temps de Tertullien une femme de cette ſecte nommée *Quintille*, qui vint en Afrique, & qui pervertit pluſieurs perſonnes en parlant contre le baptême, comme Tertullien le témoigne dans ſon livre du baptême, qu'il compoſa à cette occaſion. * M. Du-Pin, *biblioth. des auteurs eccl., trois premiers ſiécl. tome* 2.

CAIPHAS, ville de la Paleſtine, ſituée ſur le bord de la Méditerranée au pied du Mont-Carmel, & à deux lieues par eau de Saint-Jean d'Acre, qui eſt vis-à-vis ſur l'autre rivage du port : ce n'eſt maintenant qu'un village habité par des Maures, des Juifs & des Grecs. Son château & ſes murailles ſont renverſés depuis que Saladin fit démolir cette ville en 1191, avec Jaffa, Céſarée, & quelques autres places maritimes, de crainte que les chrétiens qui avoient repris Saint-Jean d'Acre ne s'emparaſſent de ces villes, & ne s'y fortifiaſſent. La ville de Caïphas avoit, dit-on, pris ce nom de Caïphe, grand prêtre des Juifs, qui l'avoit fait rétablir du temps de J. C. Elle étoit le ſiége d'un évêché ſuffragant de Tyr ; & dans le temps que les chrétiens étoient maîtres de la terre-ſainte, il y avoit des ſeigneurs à Caïphas qui étoient très-puiſſans. Le pere Labbe en rapporte la généalogie dans ſon lignage d'outre-mer. * Doubdan, *voyage de la Terre-ſainte.*

CAIPHE ou CAIPHAS, ſurnommé *Joſeph*, grand-ſacrificateur des Juifs, ſuccéda à Simon fils de Camithe, l'an 26 de J. C. par la faveur de Valerius Gratus, gouverneur de Judée pour les Romains. Lorſque les Juifs tinrent conſeil pour faire mourir J. C. Caïphe prophétiſa qu'il étoit expédient qu'un homme mourût pour conſerver la nation. L'écriture ſemble même inſinuer qu'il détermina les Juifs à ſe défaire de J. C. & qu'il accéléra en quelque façon ſa mort. Caïphe interrogea J. C. pour ſavoir s'il étoit fils de Dieu, & l'entendant répondre clairement qu'il l'étoit, il déchira ſa robe, comme s'il eût entendu un blaſphême, ne ſongeant pas que cela lui étoit défendu par la loi, dans le Lévitique, *chapitre* 21. Cet impie jugea le Sauveur du monde digne de mort, à cauſe de ce prétendu blaſphême. Quelque temps après, ſous l'empire de Tibere l'an de J. C. 35, Vitellius lui ôta ſa dignité qu'il avoit re-

tenue près de neuf ans, ce qui l'affligea si sensiblement, qu'il se donna lui-même la mort de désespoir, si on en croit ce qui est rapporté dans les constitutions de saint Clément, ouvrage manifestement supposé. Nicéphore, auteur assez peu exact, dit la même chose d'Anne ou Ananus, *cherchez* ANANUS I. * Saint Jean, *évang. chap.* 11, *vers.* 49, *chap.* 18, *vers.* 14. Josephe, *liv.* 18 *ant. chap.* 3. S. Clément, *in const. lib.* 8, *cap.* 1. Nicéphore, *hist. l.* 2, *&c.*

CAIQUOS, isles de l'Amérique, *cherchez* CAICOS.

CAIRE ou le grand CAIRE, que les Turcs nomment en leur langue Caherah & Al Caherah, est la plus grande ville de toute l'Afrique, & la capitale de l'Egypte; elle est située sur le bord oriental du Nil, dont un canal passe même dedans. On dit qu'autrefois elle surpassoit en grandeur cinq fois la ville de Paris. L'origine de son nom vient de ce que Giavhar, général de l'armée de Moëz Lednillah, premier calife de la race des Fathimites, qui avoit subjugué par la force de ses armes toute l'Egypte, voulut que l'on jettât les fondemens de la ville qu'il entreprit d'y bâtir sous l'horoscope ou ascendant de Mars, à qui les astrologues Arabes donnent l'épithéte de Caher, qui signifie vainqueur & conquérant; de sorte que cette ville fut nommée Al Caherah, comme qui diroit *la victorieuse*.

Le Caire fut bâti auprès de l'ancienne capitale d'Egypte, que l'on nommoit pour lors Mesr ou Fostath : mais Saladin fit depuis enfermer ces deux villes d'une seule muraille, qui avoit vingt-six mille coudées de tour. Ce prince ne put pas cependant achever entierement son ouvrage, quoiqu'il y eut fait travailler sans discontinuation jusqu'à sa mort. Giavhar n'avoit employé que cinq ans à bâtir sa nouvelle ville; car les fondemens en furent jettés l'an de J. C. 969, & de l'hégire 358, & le calife Moëz y fit son entrée l'an 973 & de l'hégire 362. On appelle communément aujourd'hui l'ancienne ville de Fostath le vieux Caire, & on en a bâti même une autre nommée Kebasch, entre le vieux & le nouveau. Ce sont ces trois villes jointes ensemble que l'on appelle aujourd'hui d'un seul nom LE GRAND CAIRE. Le calife Hakem Beemrillah y fit mettre le feu par ses soldats, qui en brulerent la quatriéme partie vers l'an de J. C. 1019 & 410 de l'hégire, pendant que le reste de la ville étoit au pillage. L'on dit que le Caire étoit si peuplé pendant le régne des sultans Mammelucs, qu'en l'année de J. C. 1343 & de l'hégire 744, la peste y faisoit mourir vingt mille hommes par jour, au rapport de Ben Dokmak dans son histoire.

Saladin, outre l'enceinte qu'il fit faire au vieil & au nouveau Caire, y fit bâtir une mosquée & un collége au lieu où étoit la sépulture de l'imam Scafêi, un des quatre chefs des sectes orthodoxes du musulmanisme. Cette mosquée & le collége qui y est joint, s'appellent d'un nom commun la Salehiah, du nom de ce prince, dont le titre royal étoit *Al Malek Al Saleh*, le bon roi. Il l'accompagna ensuite d'un grand hôpital qu'il fit bâtir à ses dépens, & assigna à chacun de ces trois édifices de fort gros revenus, vers l'an de J. C. 1176, & de l'hégire 572, selon le rapport de Ben Schohnah. La ville du Caire est grande, bien peuplée, & même marchande; mais elle est diminuée extrêmement, & est devenue bien différente de ce qu'elle étoit, lorsqu'elle servoit de demeure au sultan d'Egypte; car elle est maintenant sous la domination des Turcs, depuis que Selim la prit l'an de J. C. 1517, & de l'hégire 923, sur les Mammelucs, qui l'avoient gardée environ 270 ans.

Marmol, moins croiable en ceci que les auteurs orientaux, croit que la véritable ville du Caire fut fondée par un renégat Esclavon; qu'elle contenoit six mille maisons bien bâties, avec plusieurs riches palais, qui répondoient sur la riviere; & une mosquée admirable par sa structure. Il ajoute aussi que la ville de Memphis, où les Pharaons tenoient leur siége, & qui est aujourd'hui détruite, étoit sur le canal du Nil, à quelques lieues du Caire, où l'on voit encore ses ruines.

Quelques auteurs veulent que le Caire d'aujourd'hui soit la Babylonne d'Egypte des anciens; mais ils se trompent : on en voit encore les masures près du Caire.

Il y en a qui divisent cette ville en quatre parties, qui sont Boulac, le vieux Caire, le nouveau Caire & Charafat, qui ont un vuide considérable entre deux. Ils ajoutent que ces quatre parties ensemble, avec leurs fauxbourgs, ont dix ou douze lieues de long, sept ou huit de large, vingt-cinq de circuit, & que toutes ensemble, elles ont seize ou dix-huit mille rues, six mille mosquées publiques, vingt-mille particulieres, deux cens mille maisons, & un très-grand nombre de places, bazars ou marchés. Mais les voyageurs moins sujets à l'exagération, disent que le Caire séparé des bourgs & des masures qui l'environnent, n'est pas plus grand que Paris; qu'il n'y a rien d'extraordinaire; que les rues y sont fort étroites, & qu'enfin cette ville est beaucoup diminuée de ce qu'elle a été. C'est la ruine du négoce qui a rendu cette ville moins considérable; car depuis que la navigation a ouvert une route par mer, pour aller aux Indes, nous recevons en Europe de ce côté-là les denrées qui ne nous venoient autrefois que du Caire & d'Alexandrie; car son grand commerce consistoit en épiceries, qu'on transportoit de la mer rouge sur le Nil, & de-là par Alexandrie en Europe : mais présentement que ce commerce a cessé, & qu'il n'y a plus de soudan en Egypte, cette ville a assez perdu de sa grandeur ancienne, quoiqu'elle soit encore fort peuplée, & le séjour du bacha d'Egypte.

Le Caire a un château sur un roc, qui est très-beau & assez fort; les peintures & les ornemens qui y restent ont encore quelque chose qui se ressent de la magnificence des soudans d'Egypte. Sa vue sur la ville, sur le Nil & sur les campagnes voisines, est incomparable. L'eau y est portée du fleuve sur un aqueduc de 350 arcades; car elle est près de la rive droite du Nil, lequel un peu au-dessous se partage en deux grands bras, qui forment ce pays, qu'on appelle Delta; mais elle n'a point de fortifications; & quoiqu'elle soit encore fort grande, bien peuplée & fort considérable, qu'elle ait de grands fauxbourgs, néanmoins elle est bien plus petite & moins peuplée que Paris. On prétend qu'il y a une très-grande quantité de mosquées, plusieurs églises de chrétiens Cophtes & quelques-unes de Grecs. L'on va dans le Caire sur des ânes, comme on fait à Paris en carosse. Les Turcs y ont introduit cette coutume, afin de garder leurs chevaux pour eux. Il y a diverses manufactures, & entr'autres de ces beaux tapis que nous appellons tapis de Turquie. Le Caire est à quatre-vingt mille pas de la côte de la Méditerranée au midi, à six vingt d'Alexandrie. Les voyageurs ne manquent par d'aller voir les célébres pyramides & les momies qui sont près du Caire, & les greniers & les puits de Joseph, qu'on trouve dans la ville; mais en cela comme en d'autres choses, ils nous en font souvent bien accroire. * Marmol, *liv.* 11, *chap.* 24. Texeïra, *l.* 1. Sanut, *liv.* 9. Leon d'Afrique, *part.* 8. César Lambert, Montconis, Sanson, Duval, Golius, & Pierre de Laval, ont écrit amplement du grand Caire.

### *Concile du Caire.*

Quelques ecclésiastiques & quelques Jésuites le tinrent l'an 1582, par ordre du pape Gregoire XIII, pour faire connoître les erreurs de Nestorius & de Dioscore aux Cophtes & les ramener dans le sein de l'église. Le patriarche de ces Cophtes y assista avec les abbés & les personnes les plus considérables de sa communion. On leur fit avouer qu'il y avoit deux natures en J. C. & ils abjurerent leur erreur de bouche; mais après la mort du patriarche, au commencement de l'année suivante; son vicaire qui prétendoit à cette dignité, empêcha qu'on ne donnât cette abjuration par écrit. * Possevin, *tom.* 2. *appar.* Sponde, *A. C.* 1582.

CAIRGUENT (Gregoire) de l'ordre de S. Benoît,

a composé des ouvrages historiques. * Simler & Vossius; *De historicis latinis*, *lib.* 2.

CAIRO, bourg ancien de l'Italie dans le Montferrat, au pied de l'Apennin, près de la riviere de Bormida, entre Final & Aqui, environ à cinq lieues de l'une & de l'autre. * Mati, *diction.*

CAIROALDE, d'autres disent CARIVALDE. Felix évêque d'Auvergne étant mort, le clergé & le peuple demanderent Prix ou Preject pour leur évêque, comme étant un homme de sainte vie, qui avoit gouverné successivement avec édification & avec fruit la paroisse d'Yssoire, & un monastere de la même province. Mais Cairoalde acheta l'épiscopat à prix d'argent : il étoit alors archidiacre de cette église. C'étoit en 674. Cet usurpateur simoniaque mourut quarante jours après. Un ancien auteur anonyme qui a écrit un livre des églises & des autels de la ville de Clermont en Auvergne, marque, *ecclesia sancti Galli, ubi altare sanctæ Mariæ, ubi requiescunt sanctus Gallus & sanctus Ubicus, & sanctus Gerivaldus.* M. Savaron croit que ce Gerival est le même que Cairoalde ; mais outre que la différence de ces deux noms est assez grande, la vie de Cairoalde ne nous porte pas à croire qu'on lui ait donné la qualité de Saint après sa mort. Le pere de Longueval, Jésuite, a fait la même remarque & la même réflexion dans son histoire de l'église Gallicane, *liv.* 10, *page* 101, *du tom.* 4.

CAIROAN ou CARVAN, est le nom d'une ville & d'une province d'Afrique, que l'on dit avoir été *Cyrene*, & la province Cyrenaïque des anciens : les Arabes l'appellent *Caïravan.* Elle fut fondée par les Mahométans l'an 652. Cette ville, aujourd'hui dépendante du royaume de Tunis, fut prise par les Arabes Mahométans l'an 46 de l'hégire, & de J. C. 666, sous le califat de Moavie, qui la fit démolir pour en bâtir une autre qui porta le même nom, & qui fut quelque temps la capitale de l'empire des Musulmans en Afrique : on y voit une mosquée où sont quelques tombeaux des rois de Tunis. Il y avoit aussi une académie composée de plusieurs docteurs, où l'on accouroit autrefois de tous les côtés d'Afrique, comme les François viennent à Paris, & les Espagnols à Salamanque. Tout le pays d'alentour est plein de sablons, où il ne croît ni bled ni fruits ; c'est pourquoi on en apporte d'ailleurs. On ne boit que de l'eau de citerne, parcequ'il n'y a ni source, ni puits, ni riviere. Lorsque l'empereur Charles-Quint chassa Barberousse de Tunis en 1535 ; les habitans de Cairoan élurent pour roi le principal alfaqui ou docteur de la grande mosquée ; mais il fut tué par Dragut, qui le surprit la nuit, & se rendit maître de la place, l'an de l'hégire 956 & 1549 de J. C. Elle est encore aujourd'hui au pouvoir des Turcs. On croit, dit Baudrand, qu'elle a été bâtie des ruines de l'ancienne *Thysdrus* ou *Thisdrus* ville de la Bisacene, ou de celles d'*Uzena*, qui en étoit voisine, ou peut-être de toutes les deux. Elle est environ à quarante mille pas de la Méditerranée & du golfe de Capes au couchant, sur la riviere Capulia, & à quarante mille de Hamamethe vers le midi. *Voyez* CYRENE. * Marmol, *de l'Afrique*, *liv.* 6. D'Herbelot, *bibl. orient.*

CAIROAN, petite ville de Barbarie, dans le royaume de Barca, dont elle étoit autrefois la capitale sous la domination du Turc. Elle est située sur une montagne près de la riviere Doreo, à mille pas de la côte de la Méditerranée, & à 70 mille pas de Barca, vers le septentrion.

CAIT-BEI, sultan d'Egypte & de Syrie, étoit originaire de Circassie, & né esclave. Les Mammelucs, d'une commune voix, l'élurent pour leur souverain. Il défit près de Tarse, l'armée de Bajazet, empereur des Turcs, commandée par Querseol son gendre, qui étoit un vaillant homme, qui fut fait prisonnier : ensuite de cette victoire, il repoussa Assimbée qui régnoit en Mésopotamie, & qui s'étant rendu maître de la ville de Bir sur l'Euphrate, faisoit des courses bien avant dans la Syrie. Il mit aussi les Arabes sous le joug, & dissipa cette multitude d'esclaves Ethiopiens, qui s'étant assemblés en très-grand nombre pour détruire les Mammelucs, menaçoient l'Egypte d'un terrible orage. Il mourut l'an de J. C. 1449 & de l'hégire 853, & le 33 de son régne. * Paul Jove, *liv.* 1.

CAITHNESS ou CATHNESS, est la province la plus septentrionale de l'Ecosse : elle s'avance dans l'océan caledonien en forme de promontoire, jusqu'aux isles Orcades, dont elle n'est séparée que par le détroit de Pentland : elle confine du côté de la terre au comté de Southerland & de Strathavern. Quoique le Caithness soit sous le 59 & le 60 dégré de latitude, & ainsi fort septentrional, l'air ne laisse pas d'y être tempéré, & le terroir fort fertile en grains, & même en fruits : ses rivieres, ses lacs & ses mers abondent si fort en poissons, que ses habitans en font un grand commerce. Il y a aussi de bons pâturages. Ses lieux principaux sont Wych, capitale, Thurso & Dungisbi. Cette province donne le titre de comte à une des familles de *Sinclaire* ou *Sainte-Claire ;* le premier de ce nom, qui fut élevé à cette dignité, en ayant épousé l'héritiere. Il étoit pannetier du roi d'Ecosse. * *Diction. Anglois.* Mati, *diction.*

CAIUS, nom propre. Les Romains disoient *Caïus* & *Caïa*, pour marquer les deux sexes ; & la lettre C dans la situation naturelle signifioit *Caïus*, comme le même Ͻ renversé signifioit *Caia.* Quintilien rapporte que dans les épousailles & fêtes nuptiales des anciens Romains, on faisoit également mention de *Caïus* & de *Caïa ;* ce que Plutarque confirme, lorsqu'il dit : « Pourquoi ceux qui conduisent l'épouse » en la maison du mari lui font-ils prononcer ces » mots : *Où tu seras Caïus, je serai Caïa.* N'est-ce » pas pour faire voir qu'elle y entre à cette condition, » qu'elle aura sa part à tous les biens & au gouverne- » ment de la famille ; & que *Caïus* étant maître, *Caïa* » doit être maîtresse ? » Ainsi ces mots signifient la même chose que ceux-ci : UBI TU DOMINUS ERIS, ET PATER FAMILIÆ, EGO DOMINA ERO, ET MATER FAMILIÆ. * Quintilien, *l.* 1. Plutarque, dans ses opuscules.

CAIUS AGRIPPA, fils puîné d'Agrippa & de Julie, fille d'Auguste, fut adopté par cet empereur avec son frere Lucius. Dès qu'ils eurent pris la robe virile, le peuple Romain voulut leur donner le consulat ; mais comme ils étoient trop jeunes, Auguste ordonna qu'ils se contentassent de la qualité de consuls désignés. Les chevaliers Romains les déclarerent princes de la jeunesse, c'est-à-dire princes de l'ordre équestre ; ils cesserent de vivre dans un âge où ils ne faisoient que commencer à gouter l'élévation de leur fortune. Caïus mourut en Arménie d'une blessure qu'il reçut la troisiéme année de l'ére chrétienne. Auguste qui venoit de lui faire épouser Lollia à l'âge de dix-huit ans, l'avoit envoyé en orient, avec le titre de proconsul, & accompagné de Lollius son beau-pere, afin d'y faire la guerre aux Parthes, & d'y régler les affaires d'Egypte, de Syrie & d'Arménie. Ce jeune prince avoit fait un traité avec les Parthes, par lequel ils abandonnerent l'Arménie, qui reçut Ariobarzane pour roi de la main de Caïus. Le cardinal Noris publia à Venise en 1681 un livre de dissertations latines, dont la seconde contient la vie de ces deux princes. * Paterculus. Tacite. Suetone.

CAIUS MEMMIUS édile curule, célébra le premier la fête des Céréales ou la fête de Cérès, comme on le peut voir par cette devise : *Memmius Ædilis Cerealia primus fecit.*

CAIUS, surnommé OCTAVIUS, pere de l'empereur Auguste, défit les esclaves fugitifs, & dissipa les restes de la conjuration de Catilina. * Suet. *in Aug.*

CAIUS, Macédonien, disciple de S. Paul dans le I siécle, fut converti à Corinthe par ce saint Apôtre avec Crispe, l'an 52 de J. C. Il l'accompagna dans ses voyages, eut part à ses persécutions, & fut pris l'an 57 avec Aristarque par les séditieux d'Ephèse, que Demetrius orfévre avoit animés contre S. Paul. On doit le distinguer de Caïus de Derbe en Lycaonie, autre disciple de S. Paul. * *Actes*,

*ch.* 19, *v.* 29, *&c. c.* 20, *v.* 4. Baillet, *vies des Saints.*

CAIUS, prêtre de l'église de Rome fleurit sous les papes Victor & Zephyrin, c'est-à-dire sous les empires de Severe & d'Antonin Caracalla. Il eut à Rome une conférence contre un fameux Montaniste appellé Procle ou Procule, & en mit ensuite le résultat par écrit en forme de dialogue. Eusebe avoit vu la relation de cette conférence, & en parle en trois endroits de son histoire. Dans le 2 *liv. c.* 25, il cite un passage touchant les sépulcres de S. Pierre & de S. Paul, qu'on voyoit à Rome du temps de cet auteur. Dans le 3 *liv. chap.* 28, Caïus combat l'erreur de Cerinthe touchant le régne de J. C. sur la terre, pendant lequel cet hérétique prétendoit que les hommes jouiroient des voluptés & des plaisirs charnels. Dans le 6 *liv. chap.* 20, Eusebe remarque que Caïus, en condamnant la hardiesse avec laquelle les ennemis de l'église supposoient des livres sacrés, ne compte que treize épîtres de S. Paul, ne mettant pas celle qui est écrite aux Hébreux au nombre de celles de cet Apôtre. Le même auteur, *liv.* 3, *chap.* 31, rapporte encore quelques paroles tirées du dialogue de cet auteur touchant les filles du diacre Philippe. Photius fait mention de trois autres ouvrages attribués à Caïus, le premier, contre l'hérésie d'Artemon, qui croyoit que J. C. étoit un pur homme; le second, intitulé, *le petit labyrinthe*, d'où Eusebe a tiré l'histoire de la pénitence de Natalis; & le troisiéme, *de l'Univers*, dont il dit qu'il y avoit de son temps un ouvrage sous ce titre, qui dans quelque manuscrit étoit attribué à Josephe, & dans d'autres à S. Justin ou à S. Irenée. Photius ajoute que ce dernier traité ne peut guères être de Josephe, parcequ'il y est parlé de J. C. d'une maniere très-catholique, & que quelqu'un avoit remarqué qu'en effet il n'étoit pas de ce célébre historien, mais de Caïus: cependant il ne prend pas parti, & laisse indécis tout ce qui concerne ces trois ouvrages, qui étoient du temps de Photius sous le nom de Josephe. * Eusebe, *hist. l.* 2, *chap.* 25, *liv.* 3, *chap.* 31, *liv.* 6, *chap.* 20. S. Jerôme, *de script. eccles. cap.* 59. Honoré d'Autun, *de lum. eccles. cap.* 60. Photius, *col.* 48. M. Du Pin, *biblioth. des auteurs eccl, trois premiers siécles.* Tillemont.

CAIUS (Saint) originaire de Dalmatie, à ce qu'on croit, & parent de Dioclétien, fut élu pape l'an 283 de J. C. ou plutôt 276, selon Eusebe & les anciens catalogues des papes. C'est de lui apparemment dont Anastase a voulu parler, lorsqu'il dit que le pape Etienne fut mis en prison l'an 257, avec les diacres Sixte, Denys, & Caïus, d'où il peut avoir acquis dès ce temps-là le titre de confesseur. Quelques-uns prétendent que le soin qu'il eut d'animer les martyrs à la mort, & sur-tout sa niéce Susanne, fille de Gabinius, que Dioclétien voulut marier à Maximin Galere, son gendre, & son associé à l'empire, lui acquit la couronne du martyre; mais ce fait est tiré d'actes sur lesquels il n'y a pas beaucoup de fond à faire, non plus que sur ce que l'on dit qu'il reçut la couronne du martyre. L'histoire dit qu'il évita la persécution sous Dioclétien, en se cachant dans une grotte, & qu'il mourut en paix l'an 296, après avoir gouverné l'église douze ans, quatre mois & dix-sept jours, ou plutôt quinze ans ou environ. Sa fête est marquée le 22 avril: on prétend qu'il fut enterré dans le cimetiere de Calixte, d'où l'on tient que son corps fut tiré le 21 avril 1622, & transporté en 1631 dans une fort ancienne église de son nom: d'autres disent qu'il fut transporté dès l'an 1622, à Novellara, entre Rege & Mantoue; fait dont Bollandus n'a pu avoir d'éclaircissement. Le pontifical porte qu'il fit quatre ordinations au mois de décembre, & qu'il ordonna vingt-cinq prêtres, huit diacres & cinq évêques, pour diverses églises. On lui attribue une épître écrite à un prélat nommé Felix, mais elle est fausse. Il ordonna que les évêques passeroient par tous les sept ordres inférieurs de l'église, avant que de pouvoir parvenir à l'épiscopat, sans qu'il ait néanmoins établi ces ordres qui l'étoient déja depuis les Apôtres. * Eusebe, *en sa chron. & liv.* 7, *chap.* 26, *hist.* Nicéphore, *l.* 6, *c.* 34. *t.* 1, *conc.* Tillemont. Bollandus. Le Martyrologe romain, *au 22 avril.* M. Du-Pin, *biblioth. des auteurs ecclésiastiques, premier siécle.*

CAIUS. Il s'en trouve deux de ce nom qui ont été patriarches de Jérusalem, l'un qui célébra le carême & la pâque à la façon des autres chrétiens, & qui mourut après s'être appliqué à la conversion des idolâtres, & avoir été fait patriarche vers l'an 166; & un autre martyr à Apamée, qui souffrit le martyre au milieu du III siécle. * Bollandus, *tom* 3, *maii.*

CAIUS, ou de KAYE (Jean) naquit en 1510 à Nordwick, *non* à Nortfolck, *comme on l'a dit dans les précédentes éditions de ce dictionnaire.* Le vrai nom de cet auteur étoit Jean *de Kaye.* Il étudia la médecine à Padoue sous Jean-Baptiste Montanus. Lorsqu'il fut revenu en Angleterre, il prit à Cambridge le dégré de docteur en médecine, & il fut successivement médecin du roi Edouard VI, de la reine Marie & de la reine Elisabeth. Il fit rebâtir presque en entier à ses dépens le collége de Gonnevil à Cambridge, où il avoit fait ses premieres études, & il le dota d'amples revenus. Ce fut-là qu'il mourut en 1573, âgé de 63 ans. Il a donné au public deux livres de la maniere de procéder dans les cures des maladies, selon les principes de Galien & de Montanus de Verone, *in*-8° en 1544, à Basle; plusieurs écrits de Galien qui n'avoient point encore paru, & quelques autres du même, revus, corrigés & enrichis de notes, à Basle en 1544, *in*-4°. Son traité de la maniere de guérir les maladies, a été réimprimé avec plusieurs autres traités de sa composition & quelques traductions, en 1556, *in*-8°, à Louvain. Ce recueil contient aussi l'ouvrage d'Hippocrate, *des remédes.* Treize ans avant sa mort il donna à Londres un livre touchant les chiens d'Angleterre, avec l'histoire des animaux, & des plantes rares, & un traité où il rend compte de tous ses ouvrages, en 1570, *in*-4°. Le traité des chiens anglois a été réimprimé en 1685, à Nuremberg, avec la cynographie ou description du chien de Paullini, *in*-4°. Jean Caïus, ou de Kaye, est encore auteur de l'ouvrage suivant: *Joannis Caii de antiquitate Cantabrigiensis academiæ libri duo, in quorum secundo de Oxoniensis quoque gymnasii antiquitate disseritur, & Cantabrigiense longè eo antiquius esse definitur: accedit assertio antiquitatis Oxoniensis academiæ, quâ illa antiquior Cantabrigiensi asseritur*, à Londres, 1568, *in*-8°, & en 1574, *in*-4°. * *Voyez* Manget, *biblioth. scriptor medic. lib.* 3, *tome* 2, *page* 3 *&* 4; & le P. Niceron, *mém. pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, tome XI. Il y a eu un autre médecin nommé

CAIUS (Bernardin) dont Manget parle au même endroit. Celui-ci étoit de Venise, & postérieur à Jean Caïus, quoiqu'à peu près du même temps. Il a donné des traités *De alimentis*, en 1608, *in*-4°. *De sanguinis effusione*, en 1607, *in*-4°. *De vesicantium usu*, en 1606. *Bernardini Paterni explanationes in primam Fenn primi canonis Avicennæ*, en 1596, *in*-4°. Tous ces ouvrages ont été imprimés à Venise.

CAIUS OPPIUS, *cherchez* OPPIUS.

☞ CAKET, ville & petit royaume dans le Gurgistan. Ce royaume, qui est l'Iberie des anciens, s'étend fort loin dans le mont Caucase, & a eu autrefois plusieurs grandes villes bâties somptueusement, qui sont maintenant toutes ruinées, à la réserve de celle qui porte aussi le nom de Caket. Alexandre, qui en étoit roi, sous la dépendance de celui de Perse, avoit donné l'aîné de ses fils en ôtage à Thamas, qui le fit élever en sa cour avec son fils Abbas, qui a été depuis surnommé *le Grand.* Sitôt que ce prince, que les Persans appellerent Taimuras-Khan, eut perdu son pere, il fut renvoyé à Caket par Abbas, après qu'on lui eut fait prêter serment de feudataire & de vassal. Luarzab, roi de Carthuel, lui donna sa sœur pour femme, l'une des plus belles personnes de Georgie: ce qui offensa tellement Abbas, roi de Perse, qui l'avoit fait demander, qu'il résolut de

les perdre l'un & l'autre. Ce dessein, qui leur fut connu, les obligea de s'unir. Abbas entra dans la Georgie avec une grosse armée; & s'étant jetté sur le royaume de Caket, il y exerça de très-grandes cruautés, jusqu'à faire abattre les arbres qui nourrissoient les vers à soie, afin que le pays qui tire de-là un de ses plus grands avantages, fût détruit entierement sans pouvoir se rétablir. Taimuras alla à Constantinople, & implora le secours du Turc, qui le rétablit dans son royaume. Il n'y demeura pas long-tems. Sefi, successeur d'Abbas, envoya une armée qui, s'étant emparé d'une partie du royaume de Caket, réduisit Taimuras à se cantonner dans les lieux forts du mont Caucase. Il se retira ensuite en Imirete, où il fut fait prisonnier, & de-là envoyé à Sefi. Le roi le logea en un de ses palais, & il y mourut en 1659. Son corps fut porté en Georgie, où on l'enterra avec toute la pompe du pays. Le royaume de Caket obéit depuis au roi de Perse. Chanavas-Khan, viceroi de Georgie, en acheva la conquête, & son fils Archyle en eut le gouvernement, s'étant fait mahométan pour l'obtenir. Il épousa une fille de Taimuras-Khan, & acquit par ce mariage un droit à ce royaume, dont il étoit déja viceroi. * Chardin, *voyage*, *t.* II, *p.* 123 *& suiv.* La Martiniere, *dict. géogr.*

CALA, est le nom qu'a pris l'auteur d'une histoire de Souabe, qui est extrêmement rare. Son vrai nom étoit *Ferrand le Stocco.* Il étoit de Cosence dans la Calabre. Son but unique, dans l'ouvrage dont il s'agit, étoit de flater la maison de Cala : & comme il n'a eu pour cela recours qu'aux fables, l'auteur & le livre se sont décriés. Il donne à cette maison un prétendu saint *Jean* de Cala, qui n'a jamais existé. De plus, pour faire sa cour à la noblesse de Cosence, il a fait entrer dans son livre plusieurs diplômes qu'il avoit fabriqués. Cet imposteur étoit le premier à se moquer du saint imaginaire qu'il avoit inventé. Il avoit fait accroire que quelques os de la carcasse d'un âne étoient ceux du prétendu Jean de Cala, & joignant l'impiété à la fourberie, il leur appliquoit ce vers :

*Felices Asini ! quantos meruistis honores !*

Ces indignes reliques furent brulées par ordre de l'inquisiteur de Rome, l'ouvrage de Cala fut supprimé, & la maison de Cala s'efforça elle-même de l'anéantir, autant qu'il étoit en elle ; ce qui est cause de la rareté de ce livre, qui ne mérite pas d'être plus commun. * Voyez l'*histoire des rois des deux Siciles de la maison de France*, par M. d'Egly, tom. I, pag. 57.

CALAA ou CALAAT HOARA, ville du royaume d'Alger en Barbarie, située entre des montagnes, dans la province de Telensin, entre la ville d'Oran & celle de Moascar. * Mati, *diction.*

CALABER (Nicolas) hérétique, étoit Espagnol de nation, & publioit des erreurs dans le XIV siécle; ayant été poursuivi par l'inquisiteur d'Aragon, il fut brulé en 1359. * Sponde.

CALABER (Quintus) *cherchez* QUINTUS CALABER.

CALABRA CURIA, *la Cour Calabre*, bâtie par Romulus sur le mont Palatin, auprès de son logis, selon Varron, ou selon d'autres, près du Capitole, au lieu où est maintenant le magasin du sel. Elle fut appellée CALABRA, du latin *calare*, qui signifie *convoquer*, parceque Romulus destina ce lieu pour les assemblées générales du peuple. Depuis ce temps-là le roi des sacrifices y convoquoit le sénat & le peuple, pour leur annoncer les jours des jeux & des sacrifices. On peut voir sur ce mot Macrobe, *livre premier des Saturnales*, *chapitre* 15, & Festus.

CALABRE, province d'Italie, dans le royaume de Naples, avec titre de duché, est bien différente de ce qu'elle a été autrefois : car elle comprend bien moins de pays que dans le temps qu'elle fut possédée par les Messapiens, sortis d'un certain Messapus, qui donna son nom au pays. Elle prit celui des Calabres, venus de la grande Grece. La partie de la province qui est voisine du golfe de Tarente, fut habitée par les Salentins ; & par succession de temps, le nom de Pouille fut employé à signifier le pays qui s'étendoit depuis les Ferentins jusqu'en Calabre : ainsi en ce temps-là la Calabre comprenoit tout ce qui est au bout de l'Italie, entre la mer Adriatique & la mer Méditerranée ; savoir, la terre d'Otrante, la terre de Bari, la Basilicate, & tout ce qui est à l'entour du golfe de Tarente. Aujourd'hui la Calabre occupe le pays des Brutiens, & une partie de la grande Grece, ainsi nommée, parceque plusieurs Grecs s'y établirent. C'est la partie la plus méridionale de l'Italie, du côté de la Sicile, dont elle n'est séparée que par un petit détroit. Elle est proprement une presqu'isle ; car elle a le golfe de Tarente & la mer Ionienne au levant & au midi, la mer Thyrrene ou de Toscane au couchant, & la Basilicate au septentrion. Sa division ordinaire est en citérieure ou haute, & en ultérieure ou basse. La Calabre citérieure occupe la partie septentrionale, où elle a un isthme renommé dans l'histoire, par la muraille qu'y bâtit autrefois Licinius Crassus, contre les troupes de Spartacus, chef des esclaves révoltés, 73 ans avant la naissance du Fils de Dieu. Cosenza est la ville capitale de cette partie de la Calabre. Les autres sont Rossano, archevêché, Cassano, Saint-Marco, Bisignano, Montasto, Amantea, Montoraro, Cariati, Umbriatico, Strongoli, qui sont toutes villes épiscopales. Rossano, Bisignano, Tarsia, Cirisano, Strongoli, Castiglioni, ont titre de principauté. La ville de Sybarites, renommée dans les écrits des anciens, étoit encore dans cette partie de la Calabre. La basse ou ultérieure, a Sainte-Severine & Reggio, archevêchés; Cortone, Isola, Belcastro, Taverna, Nicastro, Cantazaro, Squillace, Monte-Leone, Tropea, Mileto, Nicotera, Oppido, Girace & Bove, avec évêché ; Maida, Satriona, Milleto, Roxella, Sciglio ou Silla, & Sainte-Agathe, principautés ; Seminara, où les François défirent Ferdinand d'Aragon en 1496, & Gioïa, où ils furent défaits en 1503. La Calabre n'est pas un pays également fertile, elle l'est même très-peu en certains endroits, quoiqu'en d'autres elle le soit beaucoup ; sa situation la rend très-importante. Elle a été soumise aux Romains, ensuite aux Sarasins, & enfin aux empereurs de Constantinople, qui s'en rendirent maîtres vers l'an 827. Après ce temps-là les Grecs & les Sarasins firent des courses dans le reste de l'Italie. Le célébre Robert Guischard, Normand, les en chassa dans le XI siécle : il fut fait duc de la Pouille & de la Calabre en 1059, & il mourut en 1085. Il avoit un frere qui s'établit dans la Sicile. Roger, le second de ses fils, eut la Calabre qu'il laissa à Guillaume, & celui-ci la céda à son cousin Roger II, qui fut roi de Naples & de Sicile, célébre par son courage & par ses conquêtes. Il mourut en 1152, avec cet éloge d'avoir soumis la Pouille, la Calabre, la Sicile, & une partie de l'Afrique, ce qui est exprimé dans ce vers qu'il avoit fait graver sur son épée :

*Appulus & Calaber, Siculus mihi servit & Afer.*

Depuis ce temps-là la Calabre a fait partie du royaume de Naples, & les fils de ces rois ont quelquefois porté le titre de ducs de Calabre, comme Charles, fils du roi Robert, Jean d'Anjou, fils du roi René, & Nicolas, fils du même Jean. La Calabre est sujette à de fâcheux tremblemens de terre, tels que ceux qu'elle souffrit depuis l'an 1638, jusqu'en 1641, dont nous avons une relation singuliere sous ce titre : *Historico racconto di Terremoti della Calabria, dell' anno* 1638, *fin al anno* 1641, *dal Agatie de Somma.* Ce livre fut imprimé à Naples en un volume *in*-8° en l'année 1641. * Pline, *liv.* 3, *chap.* 11. Ptolémée, *liv.* 3. Strabo, *liv.* 6. Cedrenus. Curopalate. Cluvier, *liv.* 3. Merula, *cosmogr. part.* 2, *liv.* 4, *chap.* 27. Leander, *descrip. Ital.* Gabriel Barius, *de antiq. & situ Calab.* Summonte. Collenutio.

☞ CALABRE (Edme) prêtre de l'Oratoire, entra fort jeune dans cette congrégation, où il enseigna les humanités avec le plus grand succès. Ses supérieurs l'ayant envoyé à Soissons en qualité de directeur du séminaire, il y travailla pendant quinze ans avec un zèle & une ardeur infatigables. Il est auteur d'une *Paraphrase sur le pseaume L*, dont il y a eu un nombre prodigieux d'éditions. La derniere est de 1748, chez Heriſſant, rue S. Jacques. On y a joint les *Regles de la Société de Jesus-Christ expirant*. Le P. Calabre avoit institué cette association, pour tâcher d'inspirer aux fidéles les sentimens de piété & de ferveur, dont lui-même étoit pénetré. Il mourut en 1710, le 13 de juin, âgé de 45 ans.

Le P. Calabre étoit originaire de Troyes en Champagne, d'une famille ancienne qui a possédé de temps immémorial les principaux offices municipaux de cette ville. Son trisaieul est qualifié dans un acte de 1605, de noble Claude Calabre, homme d'armes d'ordonnance du roi, & gendarme de la compagnie du duc de Mayenne. Il épousa *Marie-Edmonde* Baillot, dont il eut *Edme* Calabre, bailli de Chassenai. Celui-ci fut marié à *Magdeléne* Cornuat, dont il eut neuf enfans, & entr'autres *Gaspard* Calabre, qui fut juge-consul de la ville de Troyes. Il épousa *Jacquette* le Grin; & c'est de ce mariage que naquit *Edme* Calabre, qui a donné lieu à cet article. Il eut plusieurs freres, dont un appellé *Nicolas* Calabre fut maire de Troyes. Celui-ci épousa en 1697, *Marie-Rose* Matagrin, dont il eut 1° *Pierre* Calabre, écuyer, conseiller, secretaire du roi, maison, couronne de France, & de ses finances, qui a des enfans: 2° *Claude-Edme* Calabre, non marié.

CALABROIS (Gioachino, Greco, connu sous le nom de) fameux joueur d'échecs. *Cherchez* GIOACHINO.

CALAHORRA, *Calaguris*, *Calagurris*, *Fibularia*, ville d'Espagne dans la Castille vieille, avec évêché autrefois suffragant de Taragone, & à présent de Burgos. Elle est située sur l'Ebre, qui y reçoit la riviere de Cidacos de Castiglia. L'évêché de Calzada ou de S. Domingo de la Calzada, fut uni à celui de Calahorra en 1256. Pline parle de deux villes de ce nom, *Calagurris Nascica*, & *Calagurris Fibularia*, toutes les deux dans l'Espagne Taragonoise, qui comprenoit les deux Castilles, l'Aragon, Biscaye, Valence, Catalogne, Murcie, & les Asturies. Quintilien & Prudence étoient de Calahorra. Ce dernier en parle en ces termes: *In Peri Steph. Hymn.* 7.

*Nostra gestabit Calagurris ambos,*
*Quos veneramur, &c.*

Les martyrs S. Emetére ou S. Madir, & S. Chelidoine y souffrirent la mort, y furent enterrés, & y sont honorés encore actuellement. * Pline. Surita, *ad Itiner Anton.* De Marca, *hist. de Bearn.* Nonius. Merula.

CALAJATE, ville de l'Arabie heureuse en Asie, dans la contrée d'Osman, sur le golfe d'Ormus, entre la ville de Mascate & le cap de Raze-al-gate, à trente-cinq lieues de celle-là, & à trente de celle-ci. Quelques géographes croient que Calajate est la ville nommée par les anciens *Metacum* ou *Cumatacum*, que d'autres placent à *Calhat* ou à *Materqua*. * Mati, *diction.*

CALAIS, en latin *Caletum*, ville & port de mer de France, dans cette partie de la Picardie qu'on appelle *Pays reconquis*, depuis qu'on l'ôta aux Anglois. Quelques auteurs croient qu'elle est le *Portus Iccius* des anciens, qui du moins n'en doit pas être loin. Sanson a cru que ce *Portus Iccius* est celui de Boulogne. La ville de Calais, comme plusieurs autres, fut nommée du nom de tout le pays, qui étoit celui de *Caletes*, que quelques-uns mettent depuis l'embouchure de la riviere de Seine, jusqu'à celle d'Aa. S'étant accrue des ruines de Wisant, qui est à trois lieues de-là, on commença à la fortifier, & à y faire un château l'an 1228, au lieu que ce n'étoit auparavant qu'un village. Le port de Calais fut commencé sous Baudouin IV, dit *Belle-Barbe* ou *le Barbu*, comte de Flandre. On le nomma Scalas ou Petresse; & Philippe comte de Boulogne, un des mécontens qui se liguerent pendant la régence de Blanche, mere de S. Louis, fit entourer de murailles la ville, qui n'étoit auparavant qu'un simple bourg. Edouard III, roi d'Angleterre, l'emporta l'an 1347, après un siége d'environ dix ou onze mois, sans que le roi Philippe de Valois la pût secourir. Jean de Vienne, qui y commandoit, sans espoir de secours, pressé de toutes parts sur terre & sur mer, fut contraint de la rendre. L'histoire vante & avec raison, le courage des habitans de Calais en cette occasion, surtout d'un nommé Eustache; pendant que le prince victorieux y fit éclater toute l'inhumanité & la dureté d'un naturel féroce & indigne d'un roi. Les Anglois, qui par le moyen de ce port, se vantoient d'avoir les clefs de la France pendues à la ceinture, conserverent cette ville 210 ans, jusqu'à ce que le duc de Guise la prit au commencement de l'an 1558, après un siége de neuf ou dix jours. L'archiduc Albert d'Autriche, gouverneur pour le roi d'Espagne dans les Pays-Bas, prit Calais l'an 1596; & elle fut rendue deux ans après au roi Henri IV, par un des articles de la paix de Vervins. Lorsque la ville fut prise par le duc de Guise, elle étoit défendue par trois bastions, & par un quatriéme qui regardoit le midi, où étoit la vieille citadelle, & par plusieurs autres ouvrages tous revêtus de pierre. Ses environs sont gardés par plusieurs forts, de sorte que Calais est une des plus importantes villes du royaume. Elle a un double fossé fort large & profond, où passe la riviere de Hames, qui coule le long des murailles, & divers ruisseaux, qui après avoir arrosé les jardins d'alentour, viennent se décharger dans ses fossés. On ne peut aller dans la place que par ce marais, si ce n'est par la chaussée, qu'on appelle le pont de Nieullai; & l'on ne peut entrer dans le port qu'avec la permission de la garnison du risban. Ce port est divisé en deux, l'un nommé le Cadegrai, l'autre plus grand est fermé de deux moles, revêtus de pierres. Une partie de la riviere coule dans la ville, où il y a de l'autre côté un canal, qui sert beaucoup à y entretenir le commerce. Calais n'est pas une grande ville, mais elle est bien bâtie & très-bien peuplée; les rues y sont belles & droites. Celle qui commence à la porte de terre, & qui aboutit au port, est la plus considérable. Elle passe par le milieu de la grande place où est la maison de ville, & on y voit tout proche le palais de l'auditoire avec la tour du Guet. Il y a plusieurs autres belles maisons, des églises magnifiques, plusieurs monasteres, & divers forts. Cette place donne son nom au détroit de sept lieues, qui est depuis la France jusqu'à Douvres en Angleterre; c'est ce que nous appellons le pas de Calais, & ce que les Anglois nomment *The Straict of Calais*. Les Anglois bombarderent cette ville dans les années 1695 & 1696, mais sans y causer aucun dommage. * Papire Masson, *descript. flum. Gall.* Du Chêne, *recherches des antiquités des villes.* De Thou, *hist. liv.* 29. Mezerai, *hist. de France.*

CALAIS & ZETHES, *cherchez* ZETHES & CALAIS.

CALAIS ou CARILEF (Saint) célébre dans le VI siécle, étoit originaire d'Auvergne. Ses parens le firent élever dans la piété au monastere de Menat, dans la même province, sur la petite riviere de la Sioule. C'étoit une école célébre en ce siécle-là. Calais y embrassa la vie monastique, & y lia une étroite amitié avec S. Avit, qui y étoit alors religieux. Le desir de mener une vie plus parfaite, leur fit prendre la résolution de se retirer ailleurs. Ils allerent d'abord à Mici, monastere gouverné par S. Mesmin, qui les fit ordonner prêtres par l'évêque d'Orléans. Se trouvant encore trop exposés à la vue des hommes à Mici, ils se retirerent dans les forêts du Perche. Ce fut-là qu'ils se séparerent: S. Avit, différent de celui qui a été

été abbé de Mici, fonda un monastere dans le Dunois : S. Calais s'avança dans le Maine, & s'arrêta dans un lieu abandonné, sur la riviere d'Anisle. Il s'y bâtit un monastere qui a pris son nom. C'est par erreur que MM. de Sainte-Marthe ont dit que ce lieu a été ainsi nommé à cause de S. Chaletric, évêque de Chartres. S. Calais s'y associa plusieurs moines, & le monastere devint célébre en peu de temps. Le roi Childebert voulut les en chasser; mais ce prince frapé de Dieu, demanda excuse au Saint, qui se servit de cette occasion pour lui faire connoitre ses devoirs. Il l'exhorta à ne jamais oublier qu'il étoit homme; qu'il commandoit à des hommes & à des chrétiens comme lui; & que tout roi qu'il étoit sur la terre, il avoit un maître & un juge dans le ciel. S. Calais mourut le premier de juillet : on ne sait en quelle année. On voit par la vie de S. Aldric du Mans qu'au IX siécle on produisit au procès contre les moines d'Anisle, un acte sous le nom de S. Calais, qui fut reconnu pour authentique. Par cet acte, S. Calais en reconnoissance de ce que S. Innocent, évêque du Mans, avoit consenti qu'il demeurât dans les terres de son église, soumet son monastere & ses biens à perpétuité à la disposition de l'évêque. On produisit aussi un second acte, par lequel il oblige son monastere à payer certaines redevances à l'évêque & à l'église du Mans, & entr'autres *deux bouteilles de bon vin aux chanoines de cette église*, c'est-à-dire, apparemment aux clercs qui étoient inscrits dans le canon ou la matricule de l'église. Ces deux actes, de l'authenticité desquels l'on peut légitimement douter, n'ont pas empêché dans la suite l'église du Mans de perdre son procès quand elle a voulu les faire valoir. * Voyez l'*histoire de l'Eglise Gallicane, par le pere* de Longueval, Jésuite, *tome* 2, *sous l'année* 534. Mabillon, *analecta, t.* 3, *pag.* 76 *jusqu'à* 88, *de l'édition* in-8°. On y trouve toute l'histoire de S. Calais, les deux actes dont on vient de parler, & un troisiéme du roi Childebert pour confirmer les demandes du saint abbé.

CALAMA, ancienne ville d'Afrique, entre Hippone & Cyrthe, qui a eu évêché suffragant de Carthage. Il en est souvent parlé dans les écrits de S. Augustin, & principalement dans le second livre contre les Donatistes, & dans le second des rétractations. Possidius, disciple de S. Augustin, en fut fait évêque en 397, après la mort de Crescentien, successeur de Megale. Cette ville fut entierement ruinée par les Vandales vers l'an 429, du vivant même de Possidius. * Orose.

CALAMA est aussi une riviere de la Grece, anciennement appellée Thyamus. Elle coule dans l'Epire, & se jette dans la mer Ionienne, au midi de Butrinto, vis-à-vis de l'isle de Corfou.

CALAMATA, bourg de la province de Belvedere dans la Morée. Il est assez peuplé, quoiqu'il n'ait pas de murailles pour se mettre à l'abri d'une surprise. Il y a sur une hauteur voisine un château qui étoit fortifié assez régulierement, & où les habitans pouvoient se mettre en sureté; mais le généralissime Morosini, Venitien, s'en rendit maître en 1685, & le fit détruire. * P. Coronelli, *descript. de la Morée.*

CALAMATUS (Alexandre) prêtre de Messine, ville de Sicile, habile prédicateur, mourut à Messine l'an 1648. Le grand nombre de traités de piété, la solidité des principes & la politesse de l'élocution, ont fait rechercher ses ouvrages, qu'il a presque tous composés en italien. * Mongitor, *bibl. Sicula.*

CALAMEA, bourg d'Espagne, *cherchez* ZALAMEA.

CALAMINUS (George) Allemand, étoit de Silverberg, en latin *Argenti mons*, bourg dans la Silésie. Son pere étoit un pauvre ouvrier nommé Norich, & ce nom étoit celui de sa famille. George, après avoir fait beaucoup de progrès dans les lettres, quitta son nom, pour prendre celui de Calaminus, selon l'entêtement de plusieurs savans de son temps. Il étudia à Breslau, à Heildelberg, à Strasbourg & ailleurs; & ensuite après avoir été précepteur de M. de Colligni en France, il enseigna à Lintz, où il mourut le premier décembre 1595, âgé de 48 ans. Il a composé des éloges des hommes illustres en vers, & a traduit quelques tragédies d'Euripide. * Melchior Adam, *in vit. German. philos.*

CALAMIS, graveur & statuaire célébre dans l'antiquité. Il étoit Athénien. Ses ouvrages ont été fort estimés : mais Cicéron le mettoit beaucoup au-dessous de Praxitele & même de Myron. Pausanias, dans son premier livre de la description de la Grece, dit que de son temps l'on voyoit devant la grande porte d'un temple de l'Attique, une statue d'Apollon faite par Leocharès; & une autre du même dieu faite par Calamis, sous le titre de *Libérateur :* « Ce titre vient, » dit-on, ajoute Pausanias, de ce que la peste ayant » affligé les Athéniens durant la guerre du Pélopon- » nèse, il les en délivra par le moyen d'un oracle » rendu à Delphes. »

CALAMITA, anciennement *Istrianus*, petite riviere de la petite Tartarie, qui coule dans la presqu'isle qu'on nomme la Crimée, & qui se décharge dans la mer Noire près de Caffa. * Mati, *diction.*

CALAMO, anciennement *Claros, Clarus*, petite isle de l'Archipel; elle est entre celles de Lero & de Lango. Son étendue n'est pas au-delà de quatorze lieues de circuit, & elle n'a rien de remarquable qu'un bourg de même nom. * Mati, *diction. Cherchez* CLAROS.

CALANDRINO, cardinal, *cherchez* CALENDRINO.

CALANE, ville de la campagne de Sennaar, bâtie par Nemrod, où il jetta les premiers fondemens de sa tyrannie. Depuis ce temps-là jusqu'à l'empire des Parthes elle demeura soumise à Babylone. Les Parthes s'en étant rendu les maîtres, la rendirent la capitale de leur empire, & l'appellerent *Ctesiphon.* * *Genèse, X.* 10. *Amos, VI.* 2.

CALANO (Prosper) étoit un médecin célébre de Sarzane, dans le duché de Toscane, & un homme fort savant, comme il le fit connoître à Rome d'abord, & ensuite à Boulogne, où il professa. Il étoit encore dans cette derniere ville en 1524. On a de lui une paraphrase latine sur le livre de Galien : *De inæquali intemperie*, imprimé à Lyon chez Gryphe en 1538, *in-8°.* On y a joint plusieurs autres traités de médecine, comme un commentaire *De tuenda valetudine, &c.* * Manget, *biblioth. script. medic. tom. II, lib.* 3.

CALANO (Maurice) de Ferrare, philosophe & médecin très-célébre, obtint d'abord par son mérite la chaire ordinaire de médecine dans l'université de sa patrie. Il succéda dans la suite à Galeotte Becalée dans la premiere chaire de philosophie. On le chargea aussi de donner des leçons d'anatomie; il eut toujours un grand nombre de disciples; il réussit dans ces différens genres d'occupations. Il a beaucoup écrit, mais il n'a fait imprimer qu'un traité latin, *Des propriétés individuelles*, à Ferrare en 1645. * Manget, *bibl. script. medic. lib.* 3, *pag.* 4.

CALANUS, philosophe Indien, suivit Alexandre *le grand* dans le voyage qu'il fit aux Indes; & ayant passé l'espace de 83 ans sans avoir jamais été incommodé d'aucune sorte de maladie, il fut enfin tourmenté d'une colique, & résolut de se faire mourir. Il pria le roi de commander qu'on lui dressât un bucher, & que l'on y mît le feu quand il seroit dessus. Alexandre voulut l'en détourner; mais le voyant ferme dans ce dessein, il lui accorda cette permission. L'estime qu'il faisoit de ce philosophe, fit qu'il voulut honorer sa mort d'une pompe funébre; il fit mettre l'armée en bataille, & ordonna certaines personnes pour répandre des parfums sur le bucher, sur lequel Calanus se fit porter couvert de magnifiques habits. Il s'y coucha; & lorsque la flamme le vint saisir, il demeura dans la même situation, sans se mouvoir, & sans donner aucun signe de douleur. On dit que lorsqu'on lui demanda s'il n'a-

voit rien à dire au roi, qui ne voulut pas assister à ce spectacle, il répondit qu'il n'avoit rien à lui faire savoir, parcequ'il le reverroit dans peu de temps dans Babylone. Ces paroles furent regardées comme une espece de prédiction de la prochaine mort d'Alexandre, qui arriva trois ans après. Calanus se fit bruler sur les frontieres de la Susianne, la quatriéme année de la CXIII olympiade, 325 ans avant J. C. * Quinte-Curce, *l.* 10. Arrien, *l.* 7. Valere Maxime, *l.* 1, *c.* 10 & 26. Strabon, *l.* 15.

CALAPATE, ville de la presqu'isle de l'Inde de-çà le Gange. Elle est dans le royaume de Bisnagar, sur la côte de Coromandel, au midi de Saint-Thomas. On conjecture que ce pouroit être la Chaberis de Ptolémée. * Mati, *diction.*

CALARUEGA ou CALAROGA, petit bourg d'Espagne, dans la Castille-vieille, & dans le diocése d'Osma, est célébre par la naissance de S. Dominique de Guzman, fondateur de l'ordre des Freres Prêcheurs. * Baudrand.

CALASIO (Marius de) Franciscain, professeur en langue hébraïque à Rome, a commencé une concordance de la bible, qui a été imprimée dans la même ville en 1621, en quatre grands volumes *in-folio.* Cette concordance est proprement une concordance des mots hébreux de la bible, qui font dans le corps du livre, avec la version latine vis-à-vis. On trouve aux marges les différences de la version des septante & de la vulgate; de sorte qu'on voit tout d'un coup en quoi ces trois bibles conviennent, & en quoi elles different: de plus, il y a une espece de dictionnaire, où l'on donne l'explication de chaque mot hébreu. On le compare en même temps avec les autres langues voisines; savoir, avec la chaldaïque, la syriaque & l'arabe, ce qui est d'une grande utilité, pour connoître la signification des mots hébreux. Le fond de cette concordance hébraïque a été pris de la concordance du Juif Rabin Nathan, imprimée à Venise, qui a été ensuite augmentée par Rabin Mardochée, & imprimée à Basle. * *Mémoires des savans.*

CALATABELLOTA, bonne petite ville de Sicile, est située dans la vallée de Mazara, sur une colline près de la vallée de Calatabellota, entre Agrigente & Mazara, à neuf lieues de la premiere, & à treize de la derniere. On voit près de cette ville *Santa Maria di Monte Vergine*, qui est la place d'une ancienne ville, qui portoit les noms de *Triocala*, *Triocla*, *Tricala* & *Tricalum.* * Mati, *diction.*

CALATABELLOTA, riviere de Sicile, coule dans la vallée de Mazara, près de la ville de Calatabellota, dont elle prend son nom, & elle se décharge dans la mer au bourg de *Monte Vergine.* Quelques géographes la prennent pour l'*Isburus* des anciens, & d'autres pour leur *Sosius.* * Mati, *diction.*

CALATAFIMI ou CALATASIMI, bourg de Sicile, dans la vallée de Mazara, sur la riviere de *S. Bartolomeo*, à trois lieues de Castel à Mar, du côté du midi. On voit à Calatafimi les ruines de l'ancienne *Locaricum.* * Mati, *dict.*

CALATAGIRONE, petite ville de Sicile dans les montagnes. Elle est peu considérable, & on l'a bâtie sur les ruines de l'ancienne *Calata Hieronum.* * Baudrand.

CALATAGIRONE (Bonaventure) Sicilien, général des Cordeliers, vivoit en 1600, & avoit beaucoup de génie pour les négociations. En 1598, il se trouva au traité de paix qui se conclut à Vervins, qu'il avoit ébauché dès l'année précédente. Le roi Henri IV lui témoigna beaucoup d'estime, & le pape Clément VIII le nomma patriarche de Constantinople: on l'envoya depuis en France pour les affaires du marquisat de Saluces. * *Mémoires du temps.*

CALATAJUD, ville d'Espagne, dans le royaume d'Aragon, *Bilbilis nova.* Elle est située au pied d'une haute montagne, sur le Xalon, qui y reçoit une autre riviere, nommée le *Xiloca*, vers les frontieres de la Castille, entre Saragoce & Medina-Celi. Il y a un rocher détaché, sur lequel est bâti un château qui commande la ville: cette ville est grande & belle, & dans une campagne fertile. Divers auteurs prennent Calatajud pour l'ancienne *Bilbilis*, qui étoit la patrie de Martial; mais ce qui cause quelque difficulté, c'est que ce poëte assure que sa patrie étoit située sur une montagne.

*Municipes, Augusta mihi quos Bilbilis acri*
*Monte creat, rapidis quos Salo cingit aquis.*

Cependant Calatajud est dans une plaine. Ausone dit encore la chose en termes plus exprès. On doit croire, & c'est le sentiment de divers auteurs, que Calatajud a été bâtie près des ruines de Bilbilis. D'autres ajoutent qu'un Arabe fit bâtir cette ville, à laquelle il donna son nom; & que Bilbilis ayant été déja ruinée, ceux qui vinrent après la confondirent avec Calatajud, qu'on a même nommée *Bilbilis nova.* Quoi qu'il en soit, il est certain qu'on voit encore les masures de celle-ci dans un endroit que ceux du pays nomment *Baubula.* * Martial, *l.* 1, *ep.* 49, & *l.* 10, *ep.* 103. Ausone, *ep.* 25. Nonius, *Hist. c.* 25. Merula. Surita.

CALATANISSETA, bon bourg, ou petite ville de la Sicile, est sur une colline, près de la riviere de Salso, dans la vallée de Noto, aux confins de celle de Mazara, & à huit lieues de la ville d'Alicata, vers le nord. * Mati, *diction.*

CALATA-XIBETA ou CALATASSIBETA, petite ville de Sicile, est dans la vallée de Noto, aux confins de celles de Demona & de Mazara, & près de la source du Dataino. * Mati, *diction.*

CALATRAVA, ordre militaire en Espagne, fut institué sous Sanche III, roi de Castille, l'an 1158. Alfonse le Guerrier, pere de Sanche, ayant pris Calatrava l'an 1147, la donna aux Templiers, qui désespérant de la conserver, la rendirent huit ans après à Sanche, à qui D. Didace Velasquez, religieux de N. D. de Fitero, ordre de Cîteaux, la fit demander par son abbé, pour en entreprendre la défense contre les Maures. Les secours d'hommes & d'argent que ces religieux reçurent aussitôt, les ayant rendu puissans, ils s'appliquerent à former le nouvel ordre militaire, qui fut d'abord composé de freres convers de Cîteaux, ausquels ils avoient fait prendre les armes; d'où vient qu'ils portoient un scapulaire blanc, & un capuce en forme de camail jusqu'à l'an 1397, que l'antipape Benoît XIII leur permit de s'habiller comme les séculiers, & leur ordonna seulement de porter sur leurs habits une croix fleurdelisée de drap rouge. Raimond, abbé de Fitero, instituteur de l'ordre, étant mort l'an 1163, les chevaliers ne voulurent plus avoir de moines avec eux, & élurent pour premier grand-maitre dom Garcias, l'un d'entr'eux, ce qui n'empêcha pas qu'ils ne demeurassent parfaitement soumis à l'ordre de Cîteaux, & à la visite de l'abbé de Morimond en France. Les chevaliers remporterent ensuite grand nombre de victoires contre les infidéles, & leur enleverent beaucoup de places jusqu'à l'an 1193, qu'ils furent presque entierement défaits à Alarcos. La bataille fut suivie de la prise de Calatrava, & elle fut encore cause que les chevaliers de l'ordre en Aragon voulurent que le commandeur d'Alcagniz fût leur grand-maître dans ce royaume; ce qui causa des brouilleries capables de les ruiner, si elles n'avoient été bientôt terminées. Le principal couvent de l'ordre fut transferé ensuite à Circvelos, & l'an 1198, à Salviaterra, que les chevaliers venoient de surprendre sur les Maures; mais cette place ayant été reprise l'an 1210, dom Rui Diaz, grand-maître, transfera l'ordre à Quirita, d'où il rentra à Calatrava l'an 1212, après que le roi Alfonse eut repris cette place. L'année suivante l'ordre militaire d'Avis en Portugal se soumit à l'ordre de Calatrava, dont il reçut les constitutions, & peu après on transf-

fera le couvent de l'ordre à la nouvelle ville de Calatrava. Les chevaliers de S. Julien du Poirier prenant en 1218 le nom d'Alcantara, se soumirent aussi en 1218 à la visite, correction & réformation du grand-maître de Calatrava, & l'année suivante on vit instituer des religieuses du même ordre. Voilà quels furent les commencemens de cet ordre si célébre. Les grands-maîtres devenus puissans, & étant toujours pris dans d'illustres familles, eurent ensuite beaucoup de part aux affaires d'Espagne ; & quelques-uns d'entr'eux eurent lieu de se repentir d'y en avoir trop pris. Le dernier d'entr'eux mourut l'an 1486. Les chevaliers se disposant à en élire un nouveau, Ferdinand & Isabelle leur firent signifier une bulle d'Innocent VIII, par laquelle ce pape se réservoit la nomination de la grande-maîtrise, & le roi Ferdinand en eut l'administration pendant sa vie. Charles I qui lui succéda, la demandoit aussi, lorsque les chevaliers la lui offrirent, & le pape Adrien VI annexa ensuite la grande-maîtrise à la couronne d'Espagne.

Cet ordre, dont les chevaliers peuvent se marier une fois, suivant la bulle de Paul III de 1540, possede encore 56 commenderies, qui ne peuvent être données qu'à ceux de l'ordre même, & environ seize prieurés qui ne se peuvent donner aussi qu'aux chapelains de l'ordre. L'habit de cérémonie des chevaliers est un grand manteau blanc, sur lequel il y a du côté gauche une croix rouge fleurdelisée ; ils font vœu de pauvreté, d'obéissance, de chasteté conjugale, & de soutenir l'immaculée conception de la sainte Vierge. Ce dernier vœu n'a été ajouté aux autres que depuis l'an 1652. * Franç. de Radez, *chronico de las ordines y Cavall. de Sant Iago*, *Callatrava*, *&c.* Andræas Mendo, *de ordin. milit.* Heliot, *hist. des ord. mon. tom. 6. ch. 4.*

CALATRAVA, ville d'Espagne dans la Castille-neuve, sur la riviere de Guadiane, vers la Sierra Morena, dans le quartier que l'on nomme le camp de Calatrava. Cette ville fut bâtie en l'an 1212. Elle est éloignée de six lieues de Ciudad-Real, de quatre d'Almagre, & autant des sources de la Guadiane au couchant. L'ordre militaire nommé de Calatrava, fut institué dans une autre ville du même nom, qui étoit éloignée de huit lieues de celle-ci, & qu'anciennement on appelloit *Oret.*

CALAUN ou KELAUN, surnommé *Malek al Mansor Saifeddin*, septiéme roi d'Egypte, de la premiere dynastie des Mamelucs, surnommés *Baharites.* Il porta aussi le surnom de *Salehi* & *de Nagmi*, à cause de son maître Saleh Nagmeddin, qui l'avoit acheté autrefois mille dinars d'or : ce qui donna occasion de le surnommer encore *Al Alfi ; Alf*, signifie en Arabe *mille.* Il commença son regne l'an de l'hégire 678, de J. C. 1279, après que Malek al Adel Badreddin Salamech eut été dépossedé. Il attaqua d'abord le gouverneur de Damas, qui s'étoit fait proclamer sultan dans cette ville sous le nom de *Malek al Kamel.* Ce nouveau sultan fut bientôt défait, & sa révolte ne servit qu'à lui faire perdre son gouvernement, qui fut donné à Lagin son lieutenant, proclamé depuis sultan d'Egypte en 696 de l'hégire. Calaun se trouvoit paisible possesseur de l'Egypte & de la Syrie l'an 679 ; mais il eut l'année suivante une grande guerre à soutenir contre Abaka Khan, fils de Holagu, empereur des Mogols ou Tartares. Ce Mogol assiégea la ville de Rohabah en Syrie, & envoya de-là Mangu Timur son frere avec 80000 chevaux vers Damas. Le sultan partit d'Egypte avec ses Mamelucs, & combattit si vaillamment, qu'il défit entierement l'armée des Tartares dans la campagne d'Emesse, contraignit Mangu Timur de prendre la fuite, & Abaka de quitter le siége de Rohabah, pour se retirer bien avant dans la Perse. L'an de l'hégire 681, Abaka Khan étant mort après dix-sept ans de regne, son frere Nikudar Oglan lui succéda, & ayant embrassé la religion mahométane, se fit nommer Ahmed Khan. Il avertit Calaun de sa conversion par une ambassade, & lui fit entendre qu'il vouloit vivre en bonne intelligence avec lui & avec tous les Musulmans ; mais le regne de ce prince fut fort court ; car Argun, fils d'Abaka, lui ôta ses états & la vie l'an 682. Le sultan vécut en bonne intelligence avec Argun Khan, ce qui lui donna occasion de pacifier ses états au dedans. L'an 688 il assiégea & prit par force la ville de Tripoli en Syrie, qui fut entierement pillée, & on y trouva de grandes richesses ; car les Francs, sur lesquels elle fut prise, la tenoient depuis l'an 503 de l'hégire, de J. C. 1109, & s'y étoient maintenus contre les efforts que Saladin & les autres rois d'Egypte & de Syrie avoient faits pour les en chasser. Ce sultan fit démolir les fortifications & les maisons de Tripoli, & la fit rebâtir en l'état qu'elle est aujourd'hui. Il mourut l'année suivante 689 de l'hégire, de J. C. 1299, après avoir regné près de onze ans. Il laissa la couronne à son fils *Salaheddin Khalil*, qui fut surnommé *Malek Al Aschraf Ben Schonab.* * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CALAURÉE, isle célébre par l'exil de l'orateur Démosthène. Elle est située dans la Gréce. Les Corinthiens, dans le temps qu'ils adoroient les faux dieux, prétendoient que du commencement elle étoit consacrée à Apollon, c'est-à-dire, dans le temps que Neptune, selon eux, possédoit Delphes ; mais que dans la suite ces dieux firent un échange ; de sorte que Neptune eut l'isle de Calaurée, & Apollon la ville de Delphes. Ils citent même à ce sujet un oracle, dit Pausanias dans sa *description de la Gréce*, *l.* 2, qui dit que Calaurée, Délos, Pytho & Tenare devoient toujours être le séjour de quelque divinité. Du temps du même Pausanias, on voyoit à Calaurée un temple de Neptune fort célébre, & dont la prêtresse devoit être vierge, & ne quittoit jamais son ministere que lorsqu'elle vouloit se marier. Démosthène fut exilé dans cette isle, & il y mourut. On montroit son tombeau dans le même temple, & on lui rendoit de grands honneurs. * *Voyez* Pausanias, *au livre cité.*

CALAZZOPHYLACES, certains prêtres entre les Grecs, qui prenoient garde aux grêles & aux tempêtes, pour les détourner par le sacrifice d'un agneau ou d'un poulet. Que si ces petits animaux leur manquoient, ou s'ils n'en tiroient qu'un sinistre augure, ils se découpoient le doigt avec un canif ou un poinçon, & croyoient ainsi appaiser la colere des dieux par leur propre sang. Ils avoient été institués par Cléon, comme remarque Giraldi, *au livre des dieux des païens.* Ce mot vient du grec *χαλαζα*, c'est-à-dire, *grêle.*

☞ CALB ou CALBE, ville d'Allemagne dans la vieille Marche de Brandebourg, près de la riviere de Bise, à deux milles de Gardelébe, entre Domitz & Magdebourg. Cette ville appartenoit anciennement à la famille des Krochern, avant qu'ils en fussent chassés par le margrave Albert, frere de l'électeur Otton. L'an 1243, une guerre s'étant élevée entre le margrave Otton & Willebrand de Magdebourg, la ville de Calb fut saccagée. La maison d'Alvensleben l'acheta en 1314, & elle la possede encore aujourd'hui. * La Martiniere, *diction. geogr.*

CALCACESTER, *cherchez* TADCASTER.

CALCAGNI (Roger) évêque de Castro en Italie, étoit né à Florence, où il entra dans l'ordre de S. Dominique. Il a été regardé comme l'un des plus célébres prédicateurs de son temps en Italie. Le pape Grégoire IX l'employa avec succès pour arrêter les progrès des hérétiques, & le nomma évêque de Castro, ville capitale du duché de ce nom, & premier inquisiteur de la foi dans toute la Toscane. Il prit possession de son évêché l'an 1240, & il y fit beaucoup de bien. Il se trouva au premier concile général de Lyon sous le pape Innocent IV, l'an 1245 ; &, selon Michel Poccianti, dans son Catalogue des illustres écrivains de Florence, il assista encore au second concile assemblé dans la même ville vingt-neuf ans après, en 1274. Lorsqu'il

eut gouverné saintement son église pendant trente-quatre ans, il se retira parmi ses freres dans le couvent d'Arezzo où il mourut vers l'an 1290. Plusieurs auteurs lui attribuent un livre intitulé : *Des vertus & des vices*. Possevin, dans son apparat sacré, tome II, prétend qu'il l'avoit composé à la priere du roi de France Philippe III, qui l'engagea, dit-il, à ce travail pendant la tenue du second concile de Lyon. Il est cependant certain que ce traité n'est point de la composition de l'évêque de Castro, ni d'aucun autre auteur Italien ; mais du pere Laurent, de l'ordre des Freres Prêcheurs, François de nation & confesseur de Philippe III. Cet ouvrage écrit d'abord en gaulois l'an 1279, expliquoit les régles des mœurs & les principales vérités de notre religion avec tant de solidité, d'onction & de méthode, qu'il fut extrêmement recherché. On le lisoit avec avidité à la cour & dans les maisons des particuliers. Bientôt après il s'en fit plusieurs versions parmi les nations étrangeres. L'ancien évêque de Castro entreprit de le traduire en langue toscane, non à la demande du roi de France, mais par le seul desir de contribuer à l'instruction & à l'édification de ceux qui n'entendoient point le françois. L'abbé Ughelli met la mort de Roger Calcagni en 1274 : mais il est sur que la traduction dont on vient de parler ne parut qu'en 1279 ; & en effet, il paroît que Roger vécut seize ans dans sa retraite d'Arezzo, après avoir abdiqué sa dignité ; ce qui joint à trente-quatre ans de gouvernement, revient à l'an 1290, puisque ce fut en 1240 qu'il fut fait évêque de Castro. * *Voyez* le pere Touron dans le tome I de son *histoire des hommes illustres de l'ordre de S. Dominique*, p. 413 & suiv.

CALCAGNINI (Celio) chanoine de l'église de Ferrare en Italie, poëte & orateur, vivoit au commencement du XVI[e] siécle. Il étoit natif de Ferrare ; & Paule Jove qui n'épargne personne dans ses médisances, assure que le pere de Calcagnini étoit un homme de mérite, mais que sa mere étoit inconnue. Il apprit les langues, écrivit avec assez de facilité en latin, & fit même de très-beaux vers. Le même Jove dit, qu'il ne fut pas si heureux en prose ; que son style étoit rude, ses expressions languissantes ; & que remplissant son discours de citations pour faire voir qu'il ne manquoit pas d'érudition, il tomboit dans le ridicule, & devenoit ennuyeux. Il laissa sa bibliothéque aux Dominicains de Ferrare, à condition qu'elle seroit publique. Calcagnini mourut en 1540, & fut enterré dans la bibliothéque des mêmes Dominicains, où ils mirent cette inscription à son honneur. *Cum Cœlius Calcagninus nihil magis optaverit, quàm de omnibus pro fortunæ captu, optimè mereri, decedens Bibliothecam, in qua maximam partem ætatis egit, in suorum civium gratiam publicavit, & in ea se condi mandavit. Tu, quisquis es, rogo, ut hominis B. M. manibus Deum propitium preceris. Ex diuturno studio imprimis hoc didicit, mortalia contemnere, & ignorantiam suam non ignorare. C.* Sur la porte de la même bibliothéque on lit ces paroles : *Index tumuli Cœlii Calcagnini, qui ibidem sepeliri voluit, ubi semper vixit.* Ce savant a beaucoup écrit. On trouve presque tous ses ouvrages dans le recueil qui en fut imprimé à Basle en 1544 chez Forben, sous ce titre : *Cœlii Calcagnini Ferrariensis, protonotarii apostolici, opera aliquot, ad illustrissimum & excellentissimum principem D. Herculem secundum, ducem Ferrariæ quartum.* Cette édition contient 1. *Epistolicarum quæstionum, & epistolarum familiarium libri XVI.* 2. *Judicium vocalium.* 3. *De rebus ægyptiacis commentatio.* 4. *Disquisitiones aliquot in libris officiorum Ciceronis.* 5. *De imitatione commentatio.* 6. *De judiciis liber.* 7. *De talorum, tesserarum & calculorum ludis.* 8. *De re nautica.* 9. *Quòd studia sunt moderanda.* 10. *Ne quis se ab umbra sua vinci sinat.* 11. *De verborum & rerum significatione, commentatio.* 12. *Collectanea vetustatis.* 13. *De libero animi motu.* 14. *Quòd cœlum stet, terra moveatur.* 15. *De vita aulica.* 16. *Encomium pullicis.* 17. *De concordia.* 18. *De calumnia.* 19. *De salute ac recta valetudine.* 20. *De mutuo amore.* 21. *Compendium rhetoricæ.* 22. Diverses *paraphrases* de plusieurs livres d'Aristote. 23. Des harangues sur l'Euchariste, la Trinité, sur la mort de Béatrix reine de Hongrie, d'Hercule Strozza, d'Hippolyte I, cardinal d'Est, d'Antoine Constable (*Constabilis*,) d'Alfonse premier, troisiéme duc de Ferrare, deux harangues pour le même Alfonse, une pour Hercule second, quatriéme duc de Ferrare ; deux, *pro oratoribus faventinis*, & plusieurs autres. 24. Des dialogues. 25. Des apologues. 26. Enfin, *panegyricus pro Calcagnino protonotario apostolico.* On a encore de Calcagnini, trois livres de vers latins, imprimés avec ceux de Jean-Baptiste Pigna & de Louis Arioste, à Venise en 1553, *in-8°.* * Paul Jove, *in elog.* Léandre Alberti, *descript. Ital.* Louis Jacob, *des bibl.* Teissier, *élog. des homm. sav.* Baillet, *jugemens des savans*, tome II, p. 259.

CALCAGNO, en latin *Calcaneus*, (Laurent) natif de Bresse en Italie, vivoit dans le XV siécle. C'étoit un des plus célébres jurisconsultes de son temps. Il composa divers ouvrages, *de commendatione studiorum. De septem peccatis mortalibus. De conceptione sanctæ Mariæ. Concilia, &c.* Il mourut en 1478. * Trithême, *de script. eccl.* Léandre Alberti, *descript. Ital.*

CALCAR, ville d'Allemagne dans le duché de Cléves, appartient à l'électeur de Brandebourg. Elle est située sur un ruisseau nommé le Men, à une lieue du Rhin, & à deux de Cléves, avec un château. Calcar est assez bien fortifiée, mais les rues sont étroites, & on n'y voit rien de considérable qu'une belle place où est la maison de ville. * Baudrand.

CALCAR ou CALKER (Jean de) peintre, natif de la ville de Calcar dans le duché de Cléves, a été un excellent homme ; mais une mort prématurée ne lui donna pas le temps de se montrer au monde. En 1536 il entra chez le Titien, où il fit un si grand progrès, que beaucoup de tableaux & de dessins à la plume de la main de ce disciple, passent pour être du Titien même ; en quoi beaucoup d'habiles connoisseurs sont tous les jours trompés. De Venise il alla à Rome, où après s'être rendu la maniere de Raphaël très-familiere, il passa à Naples, où il mourut en 1546. C'est lui qui a dessiné les figures anatomiques du livre de Vesale, & les portraits de peintres, qui sont à la tête de leurs vies, que Vasari a écrites. Cela seul suffiroit pour faire son éloge. Il a fait entr'autres un tableau d'une nativité, accompagnée d'Anges, où la lumiere vient du petit Christ. Cet ouvrage passe pour admirable. Rubens, qui en étoit possesseur, voulut le garder jusqu'à la mort, & à son inventaire Sandrat l'acheta, & le revendit à l'empereur Ferdinand, qui en faisoit beaucoup de cas. * De Piles, *abrégé de la vie des peintres.*

CALCEDOINE, *cherchez* CHALCEDOINE.

CALCEOLARI (François) célébre botaniste, étoit de Vérone, & a été célébre dans le XVI siécle. Il fut lié d'amitié avec Matthiole & Aldrovande : le même gout & les mêmes études avoient formé cette liaison. Calceolari est un des premiers qui se soient appliqués à rechercher & à recueillir une grande variété de plantes, de minéraux, d'animaux desséchés, de drogues rares & autres curiosités, pour s'en former un cabinet. François Belli de Vicenze lui donne de grandes louanges, dans son voyage de l'an 1632. Matthiole & Aldrovande n'en parlent pas avec moins d'éloges dans leurs ouvrages. Calceolari entreprit avec le dernier un voyage en 1554, au mont Baldo, qui étoit alors l'école la plus célébre des botanistes, à cause de sa fertilité pour les plantes. Il a fait une description de ce voyage & des plantes qu'il a trouvées. Elle a été imprimée en 1571 sous ce titre : *Iter Baldi.* Cette relation a paru de nouveau dans le *compendium Petri-Andreæ Matthioli de plantis omnibus, &c.* qui est de Calceolari, & qui a été publié à Venise en 1586 *in-4°.* Il a donné de plus le cabinet commencé

par Benoît Ceruto, décrit & achevé par André Chiocco. Cet ouvrage est très-curieux : il a été imprimé à Vérone en 1622 *in-fol.* Avant 1571 il avoit donné une lettre, où il fait l'apologie de la thériaque qu'il distribuoit, & qui étoit regardée comme la meilleure que l'on eût en ce temps-là. Manget ne parle point de cette lettre dans sa *bibliothéque des médecins & des auteurs des livres de médecine, où il a donné un article à* CALCEOLARI, *tome II* in-fol. *page* 4. M. le marquis Scipion Maffei lui en a aussi donné un dans sa *Verona illustrata*, *lib.* 4, *de gli scrittori Veronesi.*

CALCHAS, fils de Thestor, suivit l'armée des Grecs à Troye en qualité de devin, l'an du monde 2841, & avant J. C. 1194. Il prédit que le siége dureroit dix ans, & que la flotte retenue par les vents contraires au port d'Aulide, ne pouroit faire voile, qu'après qu'on auroit immolé à Diane Iphigénie fille d'Agamemnon. Homere parle souvent de lui, & particulierement au sujet de la querelle qui s'éleva entre Agamemnon & Achille. On dit qu'après la prise de Troye Calchas alla à Colophon, où il mourut de chagrin, pour n'avoir pu deviner ce qu'un homme de sa profession, nommé Mopsus, devina. Sophocle rapporte que le destin de Calchas étoit de mourir, lorsqu'il auroit trouvé un plus habile devin que lui. On dit aussi que l'une des Sibylles étoit fille de Calchas : c'est celle que l'on nomme *Lampusa*, & qui étoit de Colophon.* Homere, *Iliad.* Virgile, *Eneid.* Apollodor. Hygin.

CALCHINIA, fille unique de Leucippe roi de Sicyone, dans le Peloponèse, succéda à son pere, & épousa Messapus, capitaine de vaisseau, qui l'avoit violée. Pour couvrir ce deshonneur, elle fit accroire aux Sicyoniens que c'étoit Neptune qui l'avoit forcée, & non pas Messapus son époux, qui régna 47 ans, & mourut l'an du monde 2272, & avant J. C. 1763. Eratus leur fils monta ensuite sur le trône. * Eusebe.

CALCHUT, *Calchutum.* Lieu d'Angleterre en Northumbre, qui n'est connu que par un concile que Gregoire évêque d'Ostie, & Théophylacte de Todi, légats du saint siége, y tinrent l'an 787, sous le pape Adrien I. Nous en avons encore vingt chapitres dans le VII tome des conciles.

CALCITIU, *Chalcedon*, village de Turquie dans l'Asie mineure, sur le canal de la mer noire, près de Scutaret, & vis-à-vis de Constantinople. Les étrangers l'appellent encore *Calcedona*, parceque c'étoit autrefois la ville de *Chalcedoine*, où fut tenu le quatriéme concile écuménique, l'an 451, du temps de S. Leon I, pape. *Voyez* CHALCEDOINE.

CALCONDILE, *cherchez* CHALCONDILE, & DEMETRIUS CHALCONDILE.

CALCULUS (Guillaume) religieux de l'ordre de S. Benoît, dans l'abbaye de Jumiéges, vivoit dans le XII siécle vers l'an 1120. Il a écrit divers ouvrages.* Arnoul Wion. Gesner, &c.

CALDARON (Jacques) de Palerme, vint au monde le premier de janvier 1651. Appliqué aux sciences dès la premiere jeunesse, il a acquis une érudition peu commune, & s'est fait un grand nom. Philosophe, médecin, apothicaire, chymiste très-habile, il s'est fait rechercher avec empressement pour toutes ces connoissances, & il s'est attiré une estime universelle. Rien ne lui étoit caché dans la botanique, soit pour la nature des plantes, soit pour leurs propriétés. Le premier médecin de Sicile le chargea des emplois de lecteur, recogniteur & examinateur général de la Sicile & des isles adjacentes. Il vivoit encore en 1730, mais fort avancé en âge. Il a donné les ouvrages suivans : *Della natura, qualita è virtu della terra di Baida, &c. Del modo come è fatta la china china, &c. Epistola botanica*, dans les *Bizarrie botaniche* de Nicolo Gervasi, à Naples en 1673. *Pretia simplicium ac compositorum medicaminum, &c.* à Palerme en 1697, *in-4°. Examen & Œdipus aromatariorum.* Ce dernier ouvrage n'étoit point encore imprimé en 1730.

CALDAS DE PEREIRA (Jean) jurisconsulte Espagnol, natif de Thui dans la Galice, & originaire de Portugal, a vécu au commencement du XVII siécle. Il a composé divers ouvrages de droit que nous avons en quatre volumes. *Quæstiones forenses & controversiæ civiles. Syntagma de universo jure emphyteutico*, *&c.* * Nicolas Antonio, *bibl. Hisp.*

☞ CALDERA (Edouard) célébre jurisconsulte Portugais, étoit disciple de Covarruvias & d'Emanuel Costa. Il vivoit en 1610. Nous avons divers ouvrages de sa façon : *De erroribus pragmaticorum libri IV, totidem variarum lectionum*, à Madrid, 1610 *in-fol.* & d'autres dont on peut voir le catalogue dans le *conspectus novi thesauri juris civilis & canonici*, de Gerard Meerman.

CALDERIN (Jean) de Boulogne, fils adoptif de Jean André, joignit dans le XIV siécle une vertu solide à une très-grande érudition. Jean-André l'adopta, après avoir perdu son fils Boniconte, qui avoit déja donné des preuves de sa capacité par un traité *de appellationibus & accusationibus :* ce fils adoptif étoit digne d'un si savant pere. Il mourut le 13 juillet 1348, après avoir pris l'habit de S. Dominique ; & il a laissé, outre des commentaires sur les livres des décrétales, d'autres ouvrages fort estimés.* Forster, *liv.* 3 *hist. juris*, *c.* 26. Bellarmin, *de script. eccl.* Bumaldi, *bibl. Bonon.* Echard, *script. ord. præd.*

CALDERIN (Jean) vivoit dans le XVI siécle en 1571. Ce fut cette année qu'il composa un ouvrage intitulé *de hæreticis*, où il parle de ce qui regarde les devoirs d'un inquisiteur de la foi. * Le Mire, *de script XVI sæc.*

CALDERINO, bain fameux à dix milles de Vérone en Italie, que l'on appelle ordinairement, *le bain de Vérone.* Ses eaux sont très-salutaires, & plusieurs auteurs ont écrit de leur vertu pour la guérison des maladies. * Beyerlink, *tom. I.*

CALDERINUS (Domitius) célébre grammairien du XV siécle. Il naquit vers l'an 1447, non pas à Caldiero, comme l'a dit Paul Jove ; mais à Torri, sur le lac, dans le diocèse de Vérone. Calderinus n'avoit pas vingt-quatre ans accomplis, lorsque Paul II l'appella à Rome, & le fit professeur des belles-lettres dans cette ville. Ce fut le cardinal Bessarion, qui l'avoit connu particulierement, & l'avoit mis au nombre de ses domestiques, qui se fit un plaisir de le produire à Rome. Calderinus y enseigna avec beaucoup de réputation. Le pape Sixte IV lui continua l'emploi que Paul II lui avoit donné : il l'honora de plus d'une charge de secrétaire apostolique. Calderinus mourut à Rome, d'une fiévre pourpreuse en 1477, n'étant encore âgé que de trente ans. Il savoit les langues. L'emploi qu'il occupoit l'avoit determiné à faire une étude particuliere des poëtes latins, & il fut le premier qui publia des commentaires sur quelques-uns d'eux : il composa aussi d'assez bons vers. Le mérite de Calderinus & son amour propre lui firent beaucoup d'envieux. Ange Politien l'a maltraité dans plusieurs de ses ouvrages ; mais il en a parlé dans d'autres avec éloge. Il se chargea même de faire son épitaphe, qui fait honneur à Calderinus : elle est en six vers latins, que voici :

*Hunc Domiti siccis tumulum qui transit ocellis,*
*Vel Phœbo ignarus, vel malè gratus homo est.*
*Intulit hic vatum cæcis pia lumina chartis,*
*Obstrusum ad Musas hic patefecit iter.*
*Hunc Verona tulit, docti patria illa Catulli,*
*Huic lethum, atque urnam Roma dedit juveni.*

Calderinus a donné un ample commentaire sur Martial, qui a été imprimé à Venise, *in-fol.* en 1474 : un autre sur Juvenal, qui a paru à Rome la même année ; avec une défense contre le grammairien Brothée, c'est-à-dire, *Angelo Sabini.* On a de ses notes sur Virgile, dans l'édition de ce poëte de l'an 1492. Il a travaillé de même sur les Métamorphoses d'Ovide, sur Perse & sur Catulle. Il a commenté l'*Ibis* d'Ovide, & les Sylves de Stace : le premier commentaire a paru à Venise en 1485, le

second à Brescia en 1476, avec deux dissertations, dont l'une regarde les héroïdes d'Ovide, & l'autre les endroits les plus difficiles de Properce. Il avoit presque achevé avant sa mort des commentaires sur les lettres de Cicéron à Atticus, sur Suétone, & sur Silius Italicus. Il a laissé de plus un recueil d'observations en trois livres, & plusieurs autres ouvrages, & cependant l'auteur n'avoit que trente ans lorsqu'il mourut. Ceux qui voudront connoître plus à fond ce qui regarde les travaux littéraires de ce savant, doivent consulter la *Verona illustrata* du marquis Scipion Maffei, au livre 3 *De gli scrittori Veronesi.* M. Baillet s'est trompé en donnant à Calderinus le nom de *Dominique*, au lieu de *Domitius.*

CALDERINUS (Domitius) jurisconsulte habile, vivoit au commencement du XVI siécle. Il étoit de Vérone; & les uns l'appellent *Calderino Mirani;* les autres *Moscardo Cesare Mirani Calderini.* Il a fait plusieurs ouvrages, entr'autres un dictionnaire latin à l'usage des classes. M. Maffei en parle aussi dans son cinquiéme livre *de scrittori Veronesi*, page 234 de l'édit. *in-fol.* de la *Verona illustrata.*

CALDERIUS (Pantaleon) jurisconsulte, de Crême en Italie, vivoit dans le quinziéme siécle & dans le seiziéme. L'an 1509 l'empereur Maximilien, le roi de France & le roi d'Espagne s'étant ligués contre les Vénitiens, Louis XII, roi de France, leur prit plusieurs villes, & il prétendit qu'on devoit aussi lui abandonner la ville de Crême. Les Crémois n'osant résister au vainqueur, lui envoyerent en ambassade Pantaleon Calderius & deux autres, pour traiter de la paix avec ce monarque. Entr'autres conditions, ils demanderent qu'on donnât le gouvernement de la ville aux Guelfes. Cette condition fut d'abord accordée, sans prétendre préjudicier au parti des Gibelins: mais cette condition ne fut pas ratifiée, & la ville ayant été rendue au roi dans la suite, ce fut le parti des Gibelins qui triompha. Calderius, Jacques Zorla & quelques autres furent relégués quelques mois après à Grenoble, ensuite à Ast & de-là à Milan, d'où ils retournerent enfin dans leur patrie. Pendant que Calderius étoit à Grenoble, où il y avoit un collége célébre pour l'étude du droit, il s'y occupa à composer un commentaire sur la loi 2 au code *de rescindenda voluntate.* Ce commentaire est estimé, & passe pour utile aux amateurs du droit romain. * *Vies des jurisconsultes*, par Taisand, à Paris, édition de 1737, pages 101 & 102.

CALDERON (Roderic) fils de François Calderon, & de Marie Sandelin, naquit d'une concubine à Anvers, où son pere étoit en garnison: mais il fut ensuite légitimé par le mariage de son pere avec sa mere. Après avoir été page du vice-chancelier d'Aragon, il entra au service de dom François Sandoval, marquis de Dénia, duc & cardinal de Lerme, premier ministre de Philippe III, roi d'Espagne. Calderon ayant gagné les bonnes graces de ce ministre, parvint à de grandes charges. Il fut premierement ayde de la chambre du roi, puis secrétaire d'état. Après qu'il eut épousé Agnès de Vargas dame d'Oliva, il reçut le collier de l'ordre de S. Jacques, fut fait commandeur d'Arcana, & obtint la charge de capitaine de la garde allemande. Ce rang illustre & le crédit qu'il avoit auprès du roi, le rendirent si insolent, qu'il méprisoit les plus grands seigneurs du royaume, & s'abandonnoit à toutes sortes de crimes; ce qui causa sa disgrace. Il fut arrêté l'an 1619, & conduit au château de Montanchez vers le Portugal: son procès lui ayant été fait, il fut condamné à avoir la tête tranchée dans la place publique. Sa sentence contenoit plus de deux cens cinquante chefs d'accusation. Le 19 octobre 1621, on l'avertit de faire son testament, parcequ'on lui laissoit la liberté de disposer de deux mille ducats, & de se préparer à la mort: on lui ôta ensuite l'habit de chevalier; & le 21 du même mois il fut conduit au supplice sur une mule, revêtu d'une soutane, d'un manteau de deuil, d'un capuchon de frise, avec une croix sur l'estomach, & quatre torches au côté: il fut gardé en cet état jusqu'au soir sur l'échafaut par plusieurs archers. Le clergé & les religieux s'étant assemblés pour lui faire une pompe funébre, on les renvoya, & on leur fit défense d'accompagner ce corps, qui selon la coutume du pays, fut escorté par les confrairies, & porté dans l'église des carmes, ainsi qu'il l'avoit ordonné. On assure qu'il avoit plus de deux cens mille ducats de rente, & que ses meubles furent estimés plus de quatre cens mille ducats. * Du Pui, *hist. des favoris.*

CALDERON (Jean Alfonse) avocat, natif de Nonuella dans le diocèse de Toléde, a fleuri en Espagne vers l'an 1640. Il composa cinq ou six gros volumes des droits du roi d'Espagne, qu'on l'obligea de réduire à la moitié, & il les publia sous ce titre: *El imperio de la monarchia d'Espagna.* * Nicolas Antonio, *bibl. Hispan.*

CALDERON (Antoine) Espagnol, nommé à l'archevêché de Grenade, étoit de Baëça, ville dans le diocèse de Toléde. Il s'avança extrêmement dans les sciences, & fut choisi pour enseigner dans l'université de Salamanque: ensuite il s'attacha à l'étude de la théologie, où il fit assez de progrès. On lui donna un canonicat en la même ville de Salamanque; depuis il en eut un autre à Toléde; & enfin on le choisit pour être précepteur de l'infante d'Espagne Thérèse d'Autriche, qui a été reine de France. En 1652 le roi Philippe IV le nomma à l'archevêché de Grenade; mais il mourut en 1654, avant que d'avoir été sacré. Il composa quatre ou cinq ouvrages différens, en faveur de l'opinion de l'immaculée conception de la sainte Vierge, & un autre touchant S. Jacques patron d'Espagne. * Nicolas Antonio, *bibl. Hisp.*

CALDERON (Pierre) connu sous le nom de *dom Pedro Calderon de la Barca*, célébre poëte Espagnol. Il fut d'abord chevalier de l'ordre de S. Jacques: ensuite il embrassa l'état ecclésiastique, & fut un des prêtres desservans la chapelle appellée des *nouveaux rois*, dans l'église métropolitaine de Toléde. Ses poësies ont été pour la plus grande partie recueillies & imprimées à Madrid en 1689, en neuf volumes *in-4°.* Les trois premiers volumes contiennent ses comédies. Les six autres, sous le titre d'*Autos Sacramentales*, renferment un assez grand nombre de piéces de théâtre sur des sujets pieux. Il a laissé encore plusieurs comédies qui ne sont point imprimées; il a aussi composé en prose une histoire de Notre-Dame d'Almudena. Villaroës a écrit sa vie, qui est à la tête du premier volume de ses comédies. * Nicol. Antonio, *bibl. Hisp. Notice des auteurs Espagnols*, à la suite de la dissertation sur les tragédies Espagnoles, traduite en françois par M. d'Hermilli.

CALDIUS; c'est ainsi qu'en transposant quelques lettres, les soldats appellerent par dérision l'empereur Claudius, comme on dit depuis Biberius pour Tiberius, & Mero pour Nero. * Suetone.

CALE: nous ne parlons de ce mot que dans le sens qu'il signifie l'action par laquelle on plonge quelqu'un dans l'eau. Ce fut autrefois un passe-temps dont usoient les Goths par forme d'exercice, comme témoigne Olaüs Magnus; mais ç'a été un supplice chez les Celtes & les François. Les Allemans l'ont pratiqué contre les infâmes & les fainéans, comme témoigne Tacite. A Marseille & à Bourdeaux, les hommes & les femmes de mauvaise vie sont condamnés à la cale, ou à être baignés. Pour cela on les enferme nuds en chemise dans une cage de fer, attachés à la vergue du grand mât; ce qui se fait une ou plusieurs fois suivant la qualité de la faute. Quelquefois on leur attache un boulet de canon aux pieds, pour rendre la chose plus rapide, & le supplice plus rude. On appelle cale séche lorsque le patient est suspendu à une corde racourcie qui ne descend qu'à cinq ou six pieds de la surface de la mer ou de la terre; c'est une espéce d'estrapade: ce châtiment est rendu public par un coup de canon qu'on tire, pour avertir ceux de l'escadre ou de la flote d'en être les spectateurs. Du Cange dit qu'on a appellé cela dans la basse latinité *accabussare*, qui vient du mot gascon *cabussa*, signifiant

*faire la culbute, se jetter la tête la premiere.*

CALEB, fils de Jephoné, ou de Hetsron, naquit l'an 2505 du monde, 1530 avant J. C. A l'âge de 40 ans, il fut choisi entre ceux de la tribu de Juda pour aller avec les députés des autres tribus du peuple Juif, reconnoître la terre de Chanaan. Il rassura le peuple épouvanté & découragé par le rapport effrayant de ceux qui l'avoient accompagné. Il fut le seul avec Josué de ceux qui étoient sortis d'Egypte qui entrerent dans la terre de Chanaan. Quarante-cinq ans après qu'il eut été reconnoître le pays de Chanaan, étant pour lors âgé de 85 ans, il pria Josué de lui assigner pour sa portion les montagnes & la ville d'Hebron. Josué lui accorda sur le champ sa demande. Caleb chassa de ce pays trois rois fils de Hanak, savoir, Scescaï, Ahiman & Tolmaï: ensuite il marcha contre les habitans de Debir, qui se défendirent avec tant de valeur, que Caleb désespérant de la prendre, promit de donner sa fille en mariage à quiconque pouroit s'en rendre maître. Othoniel, fils de Kenak, frere de Caleb, la prit, & épousa ensuite Hacsa fille de Caleb. Après avoir été seize ans paisible possesseur de la ville d'Hebron & de ses dépendances, Caleb mourut l'an 2619 depuis la création du monde, âgé de 114 ans. * *Num.* 14 & 15. *Judic.* 1. Usser. *in annal.*

CALECAS, religieux, *voyez* EMANUEL CALECAS.

CALECOULAN, *cherchez* CALICOULAN.

CALECUT, *cherchez* CALICUT.

CALEDONIE: c'est l'ancien nom de l'Ecosse, dont les peuples étoient nommés *Caledones*, ou *Caledonis*; & on voit des traces de cet ancien nom dans le mot *dunkelden*, qui signifie une *montagne pleine de coudriers*, parcequ'il y en a plusieurs dans ce pays. De-là, la mer qu'on appelle *Deucalidon*, doit être appellée *Duncalidon*. Les Caledons ou Calédoniens, une des plus célébres nations des Bretons, composerent une partie du royaume des Pictes, au témoignage d'Ammien Marcellin, qui divise les Pictes en deux tribus, les Calédoniens & les Vecturions. Il est évident que, par les Calédoniens dont Tacite & d'autres historiens font si souvent mention, il faut entendre les Ecossois. * Buchanan.

CALEDONIE: c'est le nom d'un isthme ou langue de terre de l'Amérique, situé entre le 8^e^ & le 10^e^ dégré de latitude septentrionale, & ayant en longueur 140 milles anglois depuis la riviere de Darien jusqu'au port de Sorivan: il seroit fort commode pour le négoce entre la mer du nord, & celle du sud, si ce n'étoit les pluies excessives & l'air mal sain, qui le rendent inhabitable. Quelques vaisseaux envoyés par la compagnie orientale d'Ecosse y prirent terre, & chercherent à y faire un établissement sur la fin de l'an 1698: mais après plusieurs rencontres avec les Espagnols, & autres traverses, qu'il seroit trop long de rapporter ici, ils furent obligés d'abandonner ce pays, auquel ils avoient donné le nom de *nouvelle Calédonie*. Ce fut en 1700 qu'ils le quitterent, après avoir enduré beaucoup de fatigues, & dépensé inutilement de très-grosses sommes. * Wafer. Dampier, *histoire de l'établissement des Ecossois à Darien.*

CALEFACTUS (Pierre) jurisconsulte de Pise, né en 1503, étoit, comme on le croit, d'une famille noble de Pise. Il étoit fils de NICOLAS Calefactus, qui le fit élever avec soin & dans la vue d'en faire un jurisconsulte habile. Pierre étudia premierement à Sienne sous Simon Borghèse, & ensuite à Pise sous Philippe Decius, Hermanocius Detus, & Barthelemi Socin. Ce fut Decius qui lui donna le bonnet de docteur à Lucques; après quoi Calefactus fit dans Sienne les fonctions de juge. Ayant été envoyé en ambassade par Jacques V, seigneur de Piombino, vers Charles-Quint, cet empereur l'honora du titre de chevalier & de comte, & lui permit de mettre dans ses armes l'aigle de l'empire. Pendant cette ambassade, le seigneur de Piombino étant mort & ayant laissé un fils en bas âge, Calefactus fut obligé de demeurer durant deux ans près de Charles-Quint. Lorsqu'il fut retourné à Pise, on lui donna l'emploi d'y expliquer le droit civil. Il fut quelque temps adjoint de Jean-François Vegrio, à qui il succéda après la mort de celui-ci. Calefactus a fait des observations sur le droit romain, & il a donné au public un livre de la noblesse. C'est ce que dit M. Taisand dans ses *vies des Jurisconsultes*, nouvelle édition, à Paris 1737, *in*-4°, page 102. Taisand cite Pancirol *de claris legum interpretibus*, tome II, chap. 179.

☞ CALEMBERG, château d'Allemagne dans la basse Saxe, à deux milles allemans de la capitale, & sur la riviere de Leyne. Ce château donnoit le nom de *principauté de Calemberg*, au pays où est Hanover, & c'est ainsi qu'il est nommé sur les cartes. Cette principauté n'a que trois places remarquables, dont deux sont sur la Leyne, savoir Hanover, Nieuw-Stadt, & la troisiéme aux confins du comté de Schaumbourg. Le château de Calemberg est ruiné. Il étoit au couchant de l'évêché d'Hildesheim, au bord oriental de la Leyne. Plus haut, vers les sources de la même riviere, est un pays où sont les villes de Gottingen, Northeim, & Munden. Ce pays, qui a peu d'étendue, est nommé CALEMBERG sur la plupart des cartes. Les Allemans le nomment la principauté d'*Ober-wald*. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CALEMBERG ou KALEMBERG, *Cesius* ou *Cetius mons*, montagne d'Allemagne dans l'Autriche, où elle s'étend depuis le Danube jusqu'à la Save, & se divise en diverses parties qui ont aussi différens noms. * Bertius. Cluvier.

CALENDARIO (Philippe) célébre architecte & sculpteur, se mit en réputation à Venise, du temps de Marin Falétri, doge de cette république l'an 1354. Ce fut lui qui fit dans la place de S. Marc ces beaux portiques soutenus par des colomnes de marbre, qui font le circuit de cette place, au-dessus desquels on voit de superbes bâtimens ornés de bas reliefs & de riches peintures. Cet ouvrage fut admiré de tout le monde, lui attira de grandes récompenses de la république, & le doge même voulut l'honorer de son alliance.* Egnat, *l.* 8, *c.*11.

CALENDERS, espéce de derviches qui sont répandus dans la Perse & dans la Turquie: ils tirent leur origine d'un Santon Calenderi leur fondateur, qui étoit du nombre des Abdals: il prononçoit incessamment le nom de Dieu au son de sa flute, & continuoit cette musique jour & nuit. Il marchoit la tête nue & sans chemise, couvrant ses épaules d'une peau de bête sauvage, & ayant une maniere de tablier, dont la ceinture étoit ornée de pierres précieuses, mêlées de faux diamans. Ses disciples ne s'adonnent qu'aux divertissemens & aux plaisirs, & forment plutôt une secte d'épicuriens, qu'une société de personnes religieuses: ils estiment le cabaret aussi saint que la mosquée; & croient autant honorer Dieu, en se servant librement de ses créatures, que les autres l'honorent par leurs dévotions, & par leurs austérités. On les appelle Abdals ou Abdallas, en arabe ou en persan, c'est-à-dire *des gens consacrés à Dieu*. Ceux-ci sont simplement habillés d'une tunique de plusieurs piéces, & piquée comme des matelas. Quelques-uns ne se couvrent que d'une peau velue, ayant au lieu de ceinture, un serpent de cuivre, que leurs docteurs leur donnent quand ils font profession, & qu'ils portent comme une marque de leur science. On voit ces Abdals dans les marchés & les places publiques, prêcher les miracles de leurs saints, & maudire Aboubecre, Omar & Osman, que les Turcs honorent: comme aussi les saints des Tartares Usbecks, dont ils font des contes ridicules pour les faire mépriser. Ils mangent tout ce que leurs auditeurs leur donnent, & prennent l'argent qu'on leur présente; c'est pourquoi on les appelle Kalanderans. Ils sont la plupart abandonnés à toutes sortes de vices, & font non seulement le métier de charlatans, mais aussi celui de voleurs: pour ne les point recevoir dans les maisons, à cause de leurs débauches & de leurs larcins, on les oblige de se retirer dans des chapelles que l'on a bâties exprès proche des

mosquées. * Ricaut, *de l'empire Ottoman.* Olearius, *tome I.*

CALENDES. (Les freres des) On a donné ce nom en Allemagne à une société que l'on croit née vers le XII siécle, qui s'assembloit tous les premiers jours du mois, & qui régloit les fêtes, les aumônes, les jours de jeûnes, &c. pour tout le mois. Cette société fut répandue dans la Thuringe, en Saxe, en Westphalie, en Misnie, en Poméranie, en France. Elle fut abolie à cause des abus qui s'y étoient introduits. C'étoit dans le XVI siécle.* Feller. *Orat. de fratr. Calend.*

CALENDES. C'est ainsi que les Romains appelloient le premier jour de chaque mois, du mot grec καλέω voco, ou *calare*, qui signifioit *appeller, convoquer*; parcequ'anciennement le pontife convoquoit le peuple, pour lui faire savoir combien il y avoit de jours depuis le premier du mois jusqu'aux nones. C'étoit aussi un terme de payement; c'est pourquoi Horace les appelle tristes & incommodes. Le premier jour de mars étoit appellé *Femineæ Kalendæ*, parcequ'on faisoit ce jour-là des présens aux dames Romaines. Pour ce qui est du proverbe *ad Kalendas græcas, aux calendes grecques*, on s'en servoit pour marquer qu'une chose n'arriveroit jamais, parceque les Grecs n'avoient point de calendes. Cependant chez les Athéniens, le premier jour des mois lunaires étoit un jour solemnel, comme aussi parmi les Juifs. * Macrobe, *l.* 1. *c.* 15.

La maniere de compter par calendes, nones & ides, que les Romains observoient, est si contraire à la nôtre, qui approche bien plus de la nature & de la raison, que les savans mêmes s'y trompent quelquefois, à cause que le calcul romain se fait en rétrogradant, & en donnant le nom du mois qui suit à la moitié des jours du mois précédent. C'est pourquoi le pere Labbe, dans son histoire chronologique, avertit que pour entendre les dates qui se trouvent dans les historiens & autres auteurs Latins, ou pour les exprimer à la façon des Romains, comme on fait encore très-souvent aujourd'hui dans les ouvrages de science, le plus sûr est d'avoir recours à un calendrier julien ou grégorien.

Deux choses sont néceſſaires pour mettre en latin ou en françois les jours qui sont avant les calendes. 1. Il faut ajouter deux jours à chaque mois, s'imaginant que les mois qui ont 31 jours, en ont 33; que ceux qui ont 30 jours en ont 32; & que février qui a 28 jours, en a 30. Il ne faut pas en donner davantage à février dans les années bissextiles, quoiqu'alors il ait 29 jours; parceque ces années-là on exprime le 24 & 25 de ce mois de la même maniere, disant deux fois *sexto calendas martias*; avec cette différence néanmoins, que la seconde fois, qui est le 25, il faut ajouter le mot de *bis*, & dire *bis sexto calendas martias*. 2. Il faut compter les jours qui sont depuis celui qu'on propose jusqu'à la fin du mois, y comprenant les deux jours qu'on ajoute à chaque mois, selon notre principe; & le nombre de jours qu'on trouvera, marquera précisément le jour que l'on cherche, tant pour la composition que pour la traduction.

Si l'on veut mettre en latin le 20 de mars, ce mois ayant 31 jours, il faut s'imaginer qu'il en a 33, lui en donnant 2, suivant notre principe; & ensuite trouvant que depuis 20 jusqu'à 33, il reste treize jours, on dira *decimo tertio calendas apriles* ou *calendarum aprilis*. *Calendas* est à l'accusatif, parceque la préposition *ante* est sous-entendue; & *calendarum* est au génitif, parcequ'il est gouverné de *die* qu'on sous-entend. Remarquez qu'en exprimant en latin les jours des calendes, on y joint toujours le nom du mois suivant, comme vous le voyez dans l'exemple précédent, où *apriles* joint à *decimo tertio calendas*, signifie le 20 de mars. C'est aussi ce que vous pouvez observer dans l'exemple suivant, où *maïas* est joint à *septimo calendas*, quoique cependant il s'agisse du 25 du mois d'avril.

Si l'on veut traduire en françois *septimo calendas maïas*: avril (dont il s'agit ici, suivant la remarque que nous venons de faire) ayant 30 jours, il faut supposer qu'il en a 32. Ensuite trouvant que depuis 7 jusqu'à 32 il reste 25 jours, on connoitra aussitôt que *septimo calendas maïas* est le 25 d'avril.

Le premier jour de chaque mois est le propre jour des calendes: on l'exprime en latin par l'ablatif *calendis*, y ajoutant le nom du mois dont on parle: ainsi si l'on demande en latin le premier jour de mars, on dira *calendis martiis* ou *martii*; de même si on demande en françois *calendis aprilibus*, on répondra que c'est le premier jour d'avril. *Voyez* le calendrier romain ci-dessous. * Aubriot, *nouveau principe de compter les calendes, &c.*

CALENDION, patriarche d'Antioche dans le V siécle, fut élu l'an 482, par les évêques de Syrie, après la mort d'Etienne III. Comme il étoit très-zélé pour la foi orthodoxe, aussitôt qu'il fut ordonné, il assembla un synode, fit savoir son élection au pape Simplicius qui gouvernoit l'église, & fit prononcer anathême contre Timothée Elurus, patriarche d'Alexandrie. L'empressement qu'il témoigna à défendre la foi orthodoxe, lui attira la haine des hérétiques, qui l'accuserent auprès de l'empereur Zenon, d'avoir favorisé la rebellion d'Illus & de Léonce, que Verine, belle-mere de l'empereur, avoit fait révolter: ce prince, sans examiner la vérité de l'accusation, relégua Calendion à Oasis en Afrique & rétablit Pierre le Foulon, qui avoit autrefois usurpé la chaire épiscopale, & avoit été chassé par l'empereur Léon. Calendion fut envoyé en exil en 483, d'où il écrivit une lettre au pape Felix pour se justifier. C'est cet évêque qui a le premier ajouté *christe*, *&c.* au *trisagium*. Son nom se trouve dans les fastes de l'église latine & de l'église grecque. * Evagre, *l.* 3. *hist. c.* 10 & 16. Liberatus, *in brev.* Theoph. *in chronico.* Victor Tunonensis, *in chronico.* Theodore le Lecteur, *l.* 2. Baronius, *in annal. & martyrol.*

CALENDRIER, suite des mois qui composent l'année. Ce mot vient de *Calendes*, qui est le nom que les Romains donnoient au premier jour de chaque mois. Le calendrier romain fut dressé par Romulus, fondateur de la ville de Rome, qui ayant plus de connoissance des affaires de la guerre, que du mouvement des astres, composa son année de dix mois seulement, dont le premier étoit le mois de mars, & ensuite le mois d'avril, mai & juin, quintil, depuis appellé juillet, sextil, depuis nommé août, septembre, octobre, novembre, décembre. Il donna 31 jours à mars, à mai, à quintil, & à octobre; & 30 à chacun des six autres; de sorte qu'ils faisoient tous ensemble 304 jours. Numa Pompilius, qui régna après lui, réforma pour la premiere fois ce calendrier, & imita à peu près les Grecs, qui composoient leur année de 12 mois lunaires, de 30 & de 29 jours l'un après l'autre; ce qui faisoit 354 jours. Comme il aimoit le nombre impair, par une superstition commune chez les Egyptiens, il fit son année de 355 jours, & lui donna douze mois; savoir, janvier, février, mars, &c. Janvier étoit de 29 jours, février de 28, mars, mai, quintil & octobre de 31 jours, & les six autres de 29. Il ne se mit pas en peine que février eût un nombre pair, parcequ'il l'avoit destiné aux sacrifices qui se faisoient aux dieux des enfers, à qui ce nombre, comme malheureux, sembloit appartenir. Numa voulut que le mois de janvier, qu'il plaça au solstice d'hiver, fût le premier mois de l'année, & non plus celui de mars que Romulus avoit mis à l'équinoxe du printemps. Il se servit aussi de l'intercallation des Grecs, qui ajoutoient un mois surnuméraire de deux ans en deux ans, lequel étoit composé alternativement de 22 ou de 23 jours, pour régler l'année civile au cours du soleil, qui fait sa révolution en 365 jours, & près de six heures: il ordonna en même temps aux souverains pontifes de marquer au peuple le temps & la maniere de cette interposition de mois extraordinaire. Mais par ignorance ou par superstition, ou pour quelque intérêt particulier, ils mirent les choses dans une si grande confusion, que leurs fêtes arrivoient dans des saisons entierement opposées à celles où elles devoient être célébrées, suivant leur institution: de sorte qu'on

célébroit

célébroit les fêtes d'automne au printemps, & celles de la moisson dans le milieu de l'hiver.

Ce désordre fut si grand, que Jules-Cesar, dictateur & souverain pontife, après avoir gagné la bataille de Pharsale, crut que la réformation du calendrier étoit digne de ses soins. Il fit venir d'Alexandrie un célébre astronome nommé Sosigènes, qui régla l'année sur le cours du soleil, & qui, après avoir composé le calendrier de 365 jours, laissa les six heures, pour en faire un jour au bout de quatre ans, qui seroit ajouté dans le mois de février, avant le 24e jour de ce mois que les Romains appelloient le sixiéme des calendes, selon leur maniere de compter; d'où est venu le nom de bissexte, parcequ'alors on disoit; *sexto calendas*, ou *bis sexto*. Pour placer les dix jours, desquels l'année solaire de 365 jours excédoit celle de Numa, qui étoit de 355, il ajouta deux jours à chacun des mois de janvier, de sextil & de décembre, qui n'en avoient que 29, & un jour à chacun de ces quatre autres, avril, juin, septembre & novembre, laissant le mois de février de 28 jours aux années communes, & de 29 à la bissextile. Et comme, par la négligence de ceux à qui on avoit commis le soin de la distribution des mois intercalaires, le commencement de l'année se trouvoit alors précéder de 67 jours le solstice d'hiver; & que c'étoit aussi l'année de l'intercalation du mois de 23 jours, ce qui fait 90 jours, cette année de la correction du calendrier faite par Jules César, fut de 15 mois, & de 445 jours; c'est pourquoi on l'appella *l'année de confusion*. Il est important de remarquer ici que cet empereur voulant s'accommoder en quelque maniere aux esprits des Romains, accoutumés si long-temps à l'année lunaire, fit commencer la premiere année du calendrier julien un jour de la nouvelle lune qui suivit le solstice d'hiver, & qui vint alors huit jours après. Et c'est de-là que les années juliennes ont commencé depuis, environ huit jours après le solstice du capricorne. Il ne fut pas difficile aux Romains qui commandoient presque à toute la terre, de faire recevoir par-tout cette correction que Jules César avoit faite du calendrier, & d'en introduire l'usage parmi les nations même les plus éloignées. Les Grecs cesserent en ce temps là de se servir de l'année lunaire, & de faire leur intercalation de 45 jours tous les quatre ans. Les Egyptiens fixerent leur *Thot* ou le premier jour de leur année, qui passoit auparavant d'une saison dans une autre. Les hébreux en firent autant, & ce calendrier devint le calendrier de presque tous les peuples.

Les premiers chrétiens garderent les mêmes noms de mois, la même quantité de leurs jours, & la même intercalation d'un jour, dans l'année bissextile. Ils ôterent du calendrier romain ou julien, les lettres nundinales (qui marquoient les jours des assemblées ou féries,) & en mirent d'autres en leur place, pour marquer le dimanche & les autres jours de la semaine: au lieu des fêtes profanes & des jeux romains, ils rangerent par ordre les fêtes & les cérémonies de la véritable religion. Vers le commencement du VI siécle, l'abbé Denys, surnommé *le Petit*, pour concilier les différens usages des églises d'orient & d'occident, sur le temps de la célébration de Pâque, proposa une même forme de calendrier, suivant la période victorienne, composée des cycles du soleil & de la lune, & rapportée à la naissance de J. C. Jusqu'alors la plupart des chrétiens avoient compté les années du temps de la fondation de Rome, ou des consuls & des empereurs. Quelques-uns commençoient à compter, ou du jour de la passion du Sauveur, ou de l'ére des martyrs, sous l'empereur Dioclétien: mais Denys *le Petit* trouva plus à propos de commencer une nouvelle époque à l'incarnation de J. C. & cette ére de Denys *le Petit* est encore en usage à la cour de Rome, dans les dates des bulles & des brefs: néanmoins peu de temps après les chrétiens commencerent à compter depuis la naissance de Notre-Seigneur, gardant toujours la coutume des Romains, à l'égard du commencement de l'année, fixé au premier jour de janvier.

Ce calendrier de l'ancienne église faisoit connoître assez précisément les nouvelles lunes, & par conséquent le temps de la fête de Pâque; mais la suite de quelques siécles fit découvrir que ce calcul ne s'accordoit pas entierement avec le mouvement du soleil & de la lune, & que la fête de Pâque ne se célébroit plus à la pleine lune du premier mois: cette erreur dans l'astronomie étoit très-dangereuse, parceque la fête de Pâque auroit insensiblement remonté jusque en hiver, puis auroit passé en automne, & de-là en été. Ce fut dans le dessein de remédier à ce désordre, que le pape Gregoire XIII envoya sur la fin du XVI siécle des brefs aux princes chrétiens, & aux universités les plus célébres, pour les inviter à chercher les moyens de rétablir l'équinoxe du printemps en son véritable lieu. Après avoir reçu l'avis de tous les savans, il résolut de retrancher dix jours du calendrier; ce qu'il ordonna par une bulle de l'année 1581. Ainsi le lendemain de la fête de S. François, qui est le 4 d'octobre, on compta 15 au lieu de 5. Par ce moyen le jour qui avant la correction s'appelloit le 11 octobre, devint ensuite le 21, & de même dans les autres mois: ce qui fit que l'équinoxe du printemps, qui tomboit sur le 11 de mars, se trouva au 21, comme il y étoit au temps du concile de Nicée, l'an 325. Le même pape Gregoire trouva aussi un moyen pour empêcher un pareil désordre à l'avenir, en retranchant un jour bissextil de cent ans en cent ans. Au reste cette correction a été reçue avec soumission de tous les peuples qui sont demeuré dans l'obéissance de l'église; mais les Grecs schismatiques, & les Protestans, soit d'Allemagne, de Suéde, de Danemarck, ou d'Angleterre, ne voulurent pas d'abord en admettre l'usage parmi eux, quoiqu'ils en reconnussent la nécessité: peut-être que les Allemans s'y seroient soumis, si la chose avoit été ordonnée par l'empereur, & du consentement des états de l'empire; mais ni l'empereur, ni les princes catholiques n'ont pas jugé à propos de faire des réglemens sur ce sujet. Louis XIV, roi de France, fit recevoir cet usage du calendrier grégorien dans la ville de Strasbourg en 1682; mais ce fut une suite nécessaire du culte de la religion catholique qu'il y a rétablie: il y a eu même plusieurs savans qui ont écrit contre cette réformation; entr'autres Mœstinus, professeur en mathématiques à Tubinge, Scaliger & Georgius Germanus. Nous avons aussi une construction nouvelle d'un calendrier, faite par Viete, & adressée à sa sainteté, avec des notes sur les défauts qu'il disoit avoir remarqués dans le grégorien. C'est ce qui obligea Clavius, l'un des mathématiciens qui ont eu plus de part à cette correction, de donner au public, par l'ordre de Clément VIII, un traité du calendrier pour éclaircir les doutes, & répondre par forme d'apologie à tout ce que l'on y trouvoit à redire. Sethus Calvisius est venu long-temps après, qui a prétendu faire voir par les observations astronomiques de Tycho-Brahé, qu'il faudra bientôt faire de grands changemens dans le calendrier. Mais voici comment l'illustre Tycho-Brahé en parle lui-même: *Ceux-là se donnent bien de la peine inutilement, qui travaillent au rétablissement de l'année, par les tables de Copernic; c'est en vain qu'ils prétendent par-là de combattre la nouvelle réformation grégorienne, tant parcequ'elle s'accorde, au plus près, avec les régles des mouvemens célestes, que parcequ'il est difficile d'arriver à la derniere précision, laquelle même n'est pas absolument nécessaire.* Ce témoignage est d'autant plus considérable, que Tycho-Brahé étoit de la religion protestante, & que sa science extraordinaire l'a fait nommer à juste titre le *restaurateur de l'astronomie*. Outre le nom de *grégorien*, qui fut donné au calendrier après sa correction, il eut aussi celui de *calendrier nouveau*, parcequ'il est différent de l'ancien, & celui de *calendrier perpétuel*, parceque la disposition des épactes, qui sont mises à la place du nombre d'or, le rendront utile en tout temps, quelque nouveauté que l'on puisse découvrir dans les mouvemens célestes. Chamberlaine dans son état d'Angleterre, après avoir dit sur ce calen-

drier tout ce qu'on pouvoit attendre d'un protestant aussi habile homme qu'il étoit, avoue que quelque difficulté que fassent ceux de sa nation, ils seront obligés d'y revenir.

☞ Ce qu'il conjecturoit avec tant de raison, se trouve effectué aujourd'hui. Le parlement de la Grande-Bretagne a enfin cédé à la nécessité de la réformation. Par réglement du 2 avril 1751, cette illustre assemblée a admis le calendrier grégorien pour avoir lieu au premier janvier 1752. De tous les états de l'Europe, il ne reste plus que la Russie qui ne suit pas cette réformation. * Ricciol. *chron. reformat.* Blondel, *histoire du calendrier romain.*

On a jugé à propos d'insérer ici la copie d'un ancien calendrier romain depuis Jules-César, que des savans ont ramassé de divers monumens. La premiere colonne contient les lettres, qu'ils appelloient *nundinales ;* la seconde marque les jours qu'ils appelloient *fastes*, *nefastes* & *comitiaux*, lesquels sont aussi marqués par des lettres ; la troisiéme contient les nombres de *Methon*, que l'on appelle *le nombre d'or ;* la quatriéme est pour les jours de suite marqués par des chiffres ou caracteres arabiques ; la cinquiéme partage les mois divisés en calendes, nones & ides, suivant l'ancienne maniere des Romains ; & la sixiéme comprend leurs fêtes, & diverses autres cérémonies.

Dans ce calendrier, auquel nous donnons le nom de *calendrier de Jules-César*, on voit premierement le même ordre & la même suite de mois, conforme à l'institution de Numa Pompilius. En second lieu, ces sept mois, janvier, mars, mai, quintile ou juillet, sextile ou août, octobre & décembre ont chacun trente-un jours, & ces quatre, avril, juin, septembre & novembre seulement trente ; mais février, aux années communes, n'a que vingt-huit jours, & vingt-neuf aux intercalaires ou bissextiles. En troisiéme lieu, cette suite de huit lettres que nous avons appellées lettres nundinales, est posée sans interruption, depuis le premier jusqu'au dernier jour de l'année, afin qu'il y en ait une qui marque dans l'année les jours que les assemblées, appellées *nundinæ* par les Romains, & qui retournoient de neuf jours en neuf jours, se devoient tenir ; afin que les citoyens de la campagne pussent se rendre à la ville en ces jours, pour y apprendre ce qui concernoit la discipline ou de leur religion, ou du gouvernement ; de sorte que si le jour nundinal de la premiere année étoit sous la lettre A, qui est au premier, au neuviéme, au dix-septiéme, au vingt-cinquiéme de janvier, &c. la lettre du jour nundinal de l'année suivante étoit D, qui est au quatriéme, au douziéme, au vingtiéme du même mois, &c. Car la lettre A se trouvant aussi au vingt-septiéme de décembre, si de ce jour on compte huit lettres, outre les quatre B, C, D, E, qui restent après A, dans le mois de décembre, il en faudra prendre quatre autres au commencement de janvier de l'année suivante, savoir A, B, C, D, afin que la lettre D, qui se trouve la premiere dans le mois de janvier, soit la neuviéme après le dernier A, du mois de décembre précédent ; & qu'elle soit par conséquent la lettre nundinale, ou qui marque les jours de ces assemblées, ausquelles on peut aussi donner le nom de foires ou marchés publics. Ainsi par le même calcul la lettre nundinale de la troisiéme année sera G, celle de la quatriéme B, & ainsi des autres ; à moins qu'il n'arrive du changement par l'intercalation.

En quatriéme lieu, pour bien entendre ce qui est marqué dans la seconde colonne, il faut savoir que l'on ne pouvoit point agir en droit, ce que nous appellons plaider ou rendre justice, tous les jours, chez les Romains, & qu'il n'étoit point permis au préteur de prononcer tous les jours ces trois mots solemnels, ou cette formule de droit, *do*, *dico*, *addico* ; ainsi ils appelloient *fastos*, c'est-à-dire, *fastes*, ceux ausquels on pouvoit rendre la justice, *quibus fas esset jure agere ;* & *nefastos*, ceux dans lesquels il n'étoit pas permis, *quibus nefas esset*, comme nous l'apprenons de ces deux vers d'Ovide, *Fastes liv. I, vers* 47.

*Ille nefastus erit per quem tria verba silentur,*
*Fastus erit per quem jure licebit agi.*

C'est-à-dire, que le jour est *nefaste*, dans lequel on ne prononce point les trois mots, *do*, *dico*, *addico*, comme qui diroit en France, qu'il est fête au palais ; & *faste* dans lequel il est permis d'agir en droit & de plaider. Il faut encore savoir, qu'il y avoit de certains jours qu'on appelloit *comitiaux*, marqués par un C, dans lesquels le peuple s'assembloit au champ de Mars, pour élire les magistrats, ou pour y traiter des affaires de la république, à cause que ces assemblées du peuple étoient appellées *comitia*, c'est-à-dire, *comices :* Qu'il y avoit aussi des jours déterminés, ausquels un certain prêtre ou sacrificateur, qui étoit appellé *rex* parmi eux, se trouvoit dans ces comices : Et qu'enfin l'on avoit accoutumé de nettoyer le temple de Vesta, & d'en transporter le fumier un certain jour de l'année ; ce qui se faisoit avec tant de cérémonie, qu'il n'étoit pas permis pendant ce temps-là de plaider.

Cela étant supposé, il n'est pas difficile d'entendre le reste ; car par-tout où la lettre N se rencontre dans la seconde colonne, laquelle lettre signifie *nefastus dies*, c'est-à-dire, *jour nefaste*, cela signifie qu'on ne peut pas rendre la justice dans ce jour ; où il y a une F, ou *fastus*, c'est-à-dire, *faste*, qu'on peut la rendre ; où il y a FP, ou *fastus prima parte diei*, qu'on le peut dans la premiere partie du jour ; où il y a NP, ou *nefastus prima parte diei*, qu'on ne le peut dans la premiere partie du jour ; où il y a EN, ou *endotercisus* ou *intercisus*, c'est-à-dire, entrecoupé, qu'on le peut dans certaines heures, & qu'on ne le peut pas dans d'autres ; où il y a C, ou *comitialis*, que l'on tient ces assemblées qu'on appelle comices ; où il y a ces lettres Q, Rex C, F, ou *quando rex comitiavit*, *fas*, qu'on le peut lorsque le sacrificateur, appellé le roi, a assisté aux comices ; & enfin, où l'on voit ces autres lettres Q, ST, D, F, ou *quando stercus delatum*, *fas*, qu'on le peut aussitôt que le fumier a été transporté hors du temple de la déesse Vesta.

En cinquiéme lieu, la troisiéme colonne est pour les dix-neuf caracteres des nombres du cycle lunaire, autrement appellé le nombre d'or, pour marquer les nouvelles lunes dans toute l'année, suivant l'ordre auquel on croit qu'elles arrivoient du temps de Jules-César, que ces caracteres furent ainsi disposés dans son calendrier.

En sixiéme lieu, la quatriéme marque la suite des jours des mois, par les nombres de chiffres ou caracteres arabiques, où il ne faut pas s'imaginer qu'ils fussent ainsi disposés dans les tables des fastes, c'est-à-dire, dans le calendrier dont les anciens se servoient, puisqu'ils n'en avoient aucune connoissance, mais seulement que nous avons trouvé à propos de les y placer, afin que l'on pût mieux connoître le rapport qu'il y a entre la maniere de nommer & de compter les jours des anciens Romains & la nôtre, & quels sont les jours, selon notre maniere de compter, ausquels les fêtes & les jours des Romains peuvent répondre.

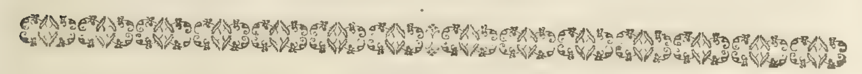
En septiéme lieu, la cinquiéme colonne contient cette division si célébre des jours des mois en calendes, nones & ides, qui étoient en usage parmi les Romains : elle n'est point en parties égales, comme étoient les décades des Grecs, mais en portions fort différentes, dont la variété est néanmoins renfermée dans ces deux vers latins :

*Sex maïus nonas, october, julius & mars :*
*Quattuor at reliqui. Dabit idus quilibet octo.*

C'est-à-dire, que ces quatre mois mars, mai, juillet & octobre ont six jours de nones, & que tous les autres n'en ont que quatre, mais qu'il y a dans tous huit jours des ides. Ce qu'il faut entendre ainsi ; que le premier jour de chaque mois s'appelle toujours *kalendæ*, les calendes, puis aux quatre mois mars, mai, juillet & octobre, le septiéme du mois s'appelle *nonæ*, les nones, & le treiziéme *idus*, les ides : les autres jours se comptent

à rebours du mois suivant, c'est-à-dire, le tantiéme avant les calendes du mois suivant, & vont par conséquent toujours en diminuant. Les jours qui sont depuis les calendes jusqu'aux nones, prennent le nom des nones du mois courant, c'est-à-dire, le tantiéme avant ces nones; les autres qui sont entre les nones & les ides, prennent aussi le nom des ides du même mois, c'est-à-dire, le tantiéme avant ces ides; mais tous les autres depuis les ides jusqu'à la fin, prennent le nom de calendes du mois suivant, c'est-à-dire, le tantiéme avant ces calendes. On y voit au reste que les tables des fastes, dans lesquelles les Romains décrivoient leurs mois & leurs jours par année, prirent dans la suite le nom de *calendrier*, à cause que ce nom de calendes se voyoit écrit en gros caracteres à la tête de chaque mois.

Enfin, la derniere colonne comprend les choses qui appartenoient principalement à la religion des Romains, comme sont les fêtes, les sacrifices, les jeux, les cérémonies, les jours heureux ou malheureux; aussi-bien que les commencemens des signes, les quatre points cardinaux de l'année, qui sont les quatre saisons, le lever & le coucher des étoiles, &c. ce qui est d'un grand usage parmi les anciens, lesquels s'en sont long-temps servi pour marquer la différence des saisons au lieu de calendriers, au moins jusqu'à ce qu'il eût été rédigé dans une forme plus réguliere par la correction de Jules-César. Nous voyons dans la plupart des livres anciens, que l'on se gouvernoit entierement par l'observation du lever & du coucher des étoiles, dans la navigation, dans l'agriculture, dans la médecine, & dans la plus grande partie des affaires publiques & particulieres.



# CALENDRIER
## DE
## *JULES-CESAR.*

| Lettres Nundinales. | Jours. | Nombre d'Or. | | | JANVIER. *Sous la protection de la déesse Junon.* |
|---|---|---|---|---|---|
| A | F | I | 1 | *Kalendis* Januar. | Sacrifices à Janus. A Junon. A Jupiter & à Esculape. |
| B | F | | 2 | IV. Nonas. | Jour malheureux. DIES ATER. |
| C | C | IX | 3 | III. Nonas. | Coucher de l'Ecrevice. |
| D | C | | 4 | Pridie Nonas. | |
| E | F | XVIII | 5 | *Nonis* Januar. | Lever de la Lyre. Coucher au soir de l'Aigle. |
| F | F | VI | 6 | VIII. Idus | |
| G | C | | 7 | VII Idus | |
| H | C | XIV | 8 | VI. Idus | Sacrifices à Janus. |
| A | | III | 9 | V. Idus | LES AGONALES. |
| B | EN | | 10 | IV. Idus | Milieu de l'hiver. |
| C | NP | XI | 11 | III. Idus | LES CARMENTALES. |
| D | C | | 12 | Pridie Idus | Les Compitales. |
| E | NP | XIX | 13 | *Idibus* Januar. | Les trompettes font des publications par la ville en habits de femme, |
| F | EN | VIII | 14 | XIX. Kal. Febr. | Jours VICIEUX PAR ORDONNANCE DU SENAT. |
| G | | | 15 | XVIII. Kal. Febr. | A CARMENTA, Porrima & Postversa. |
| H | C | XVI | 16 | XVII. Kal. Febr. | A la Concorde. Commencement du coucher au matin du Lion. |
| A | C | V | 17 | XVI. Kal. Febr. | Le Soleil dans le *Verseau.* |
| B | C | | 18 | XV. Kal. Febr. | |
| C | C | XIII | 19 | XIV. Kal. Febr. | |
| D | C | II | 20 | XIII. Kal. Febr. | |
| E | C | | 21 | XII. Kal. Febr. | |
| F | C | X | 22 | XI. Kal. Febr. | |
| G | C | | 23 | X. Kal. Febr. | Coucher de la Lyre. |
| H | C | XVIII | 24 | IX. Kal. Febr. | Les fêtes Sementines ou des Semailles. |
| A | C | VII | 25 | VIII. Kal. Febr. | |
| B | C | | 26 | VII. Kal. Febr. | |
| C | C | XV | 27 | VI. Kal. Febr. | A Castor & Pollux. |
| D | C | IV | 28 | V. Kal. Febr. | |
| E | F | | 29 | IV. Kal. Febr. | Les Equiries au champ de Mars. Les Pacales. |
| F | F | XII | 30 | III. Kal. Febr. | Coucher de la Fidicule. |
| G | F | I | 31 | Pridie Kal. Febr. | Aux dieux Penates. |

## FEVRIER.

*Sous la protection de Neptune.*

| Lettres Nundinales. | Jours. | Nombre d'Or. | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| H | N | IX | 1 | *Kalendis* Febr. | A Junon Sofpita. A Jupiter. A Hercule. A Diane. Les Lucaires. |
| A | N | | 2 | IV Nonas | |
| B | N | XVII | 3 | III. Nonas | Coucher de la Lyre & du milieu du Lion. |
| C | N | VI | 4 | Pridie Nonas | Coucher du Dauphin. |
| D | | | 5 | *Nonis* Februar. | Lever du Verfeau. |
| E | N | XIV | 6 | VIII. Idus. | |
| F | N | III | 7 | VII. Idus | |
| G | N | | 8 | VI. Idus | |
| H | N | XI | 9 | V. Idus | Commencement du Printems. |
| A | N | | 10 | IV. Idus | |
| B | N | XIX | 11 | III. Idus | Jeux Genialiques. Lever de l'Arcture. |
| C | N | VIII | 12 | Pridie Idus | |
| D | NP | | 13 | *Idibus* Februar. | A Faune & à Jupiter. Défaite & mort des Fabiens. |
| E | C | XVI | 14 | XVI. Kal. Mart. | Lever du Corbeau, de la Coupe & du Serpent. |
| F | NP | V | 15 | XV. Kal. Mart. | LES LUPERCALES. |
| G | END | | 16 | XIV. Kal. Mart. | Le Soleil au figne des Poiffons. |
| H | NP | XIII | 17 | XIII. Kal. Mart. | LES QUIRINALES. |
| A | C | II | 18 | XII. Kal. Mart. | Les Fornacales. Les Ferales aux dieux Manes. |
| B | C | | 19 | XI. Kal. Mart. | |
| C | C | X | 20 | X. Kal. Mart. | |
| D | F | | 21 | IX. Kal. Mart. | A la déeffe Muta ou Larunda. LES FERALES. |
| E | C | XVIII | 22 | VIII. Kal. Mart. | Les Cariftíes. |
| F | NP | VII | 23 | VII. Kal. Mart. | LES TERMINALES. |
| G | N | | 24 | VI. Kal. Mart. | LE REGIFUGE. Lieu du Biffexte. |
| H | C | XV | 25 | V. Kal. Mart. | Lever au foir de l'Arcture. |
| A | EN | IV | 26 | IV. Kal. Mart. | |
| B | NP | | 27 | III. Kal. Mart. | LES EQUIRIES au champ de Mars. |
| C | C | XII | 28 | Pridie Kal. Mart. | Les Tarquins vaincus. |

## MARS.

*Sous la protection de Minerve.*

| Lettres Nundinales. | Jours. | Nombre d'Or. | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| D | NP | I | 1 | *Kalendis* Mart. | Les Matronales. A Mars. Fêtes des Anciles. |
| E | F | | 2 | VI. Nonas | A Junon Lucine. |
| F | C | IX | 3 | V. Nonas | Coucher du fecond des Poiffons. |
| G | C | | 4 | IV. Nonas | |
| H | C | XVII | 5 | III. Nonas | Coucher de l'Arcture. Lever du Vendangeur. Lever de l'Ecrevice. |
| A | NP | VI | 6 | Pridie Nonas | Les Veftaliennes. EN CE JOUR JULES-CESAR FUT CRÉÉ GRAND-PONTIFE. |
| B | F | | 7 | *Nonis* Mart. | A Ve-Jupiter au bois de l'Afyle. Lever du Pegafe. |
| C | F | XIV | 8 | VIII. Idus | Lever de la Couronne. |
| D | C | III | 9 | VII. Idus | Lever de l'Orion. Lever du Poiffon Septentrional. |
| E | C | | 10 | VI. Idus | |
| F | C | XI | 11 | V. Idus | |
| G | C | | 12 | IV Idus | |
| H | EN | XIX | 13 | III. Idus | Ouverture de la Mer. |
| A | NP | VIII | 14 | Pridie Idus | LES EQUIRIES SECONDES SUR LE TIBRE. |
| B | NP | | 15 | *Idibus* Mart. | A Anna Perenna. Le Parricide. Coucher du Scorpion. |
| C | F | XVI | 16 | XVII. Kal. April. | |
| D | NP | V | 17 | XVI. Kal. April. | LES LIBERALES ou les Bacchanales. Les Agones. Coucher du Milan. |
| E | C | | 18 | XV. Kal. April. | Le Soleil au figne du Belier. |
| F | N | XIII | 19 | XIV. Kal. April. | LES QUINQUATRES de Minerve pendant cinq jours. |
| G | C | II | 20 | XIII. Kal. April. | |
| H | C | | 21 | XII. Kal. April. | Premier jour du fiécle. Coucher au matin du cheval. |
| A | N | X | 22 | XI. Kal. April. | |
| B | NP | | 23 | X. Kal. April. | LE TUBILUSTRE. |
| C | Q. REX C. | XVIII | 24 | IX. Kal. April. | |
| D | C | VII | 25 | VIII. Kal. April. | Les Hilaries à la mere des dieux. Equinoxe du printemps. |
| E | C | | 26 | VII. Kal. April. | |
| F | NP | XV | 27 | VI. Kal. April. | EN CE JOUR CÉSAR SE RENDIT MAÎTRE D'ALEXANDRIE. |
| G | C | IV | 28 | V. Kal. April. | Les Megalefiens. |
| H | C | | 29 | IV. Kal. April. | |
| A | C | XII | 30 | III. Kal. April. | A Janus. A la Concorde. Au Salut. A la Paix. |
| B | G | I | 31 | Pridie Kal. April. | A la Lune ou à Diane fur l'Aventin. |

## AVRIL.

*Sous la protection de la déesse Venus.*

| Lettres Nundinales. | Jours. | Nombre d'Or. | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| C | N | IX | 1 | *Kalendis* Aprilis. | A Venus avec des fleurs & du myrte. A la Fortune virile. |
| D | C | | 2 | IV. Nonas | Coucher des Pleiades. |
| E | C | XVII | 3 | III. Nonas | |
| F | C | VI | 4 | Pridie Nonas | Jeux Megalesiens a la mere des Dieux pendant huit jours. |
| G | | | 5 | *Nonis* Aprilis. | |
| H | NP | XIV | 6 | VIII. Idus | A la Fortune publique primigenie. |
| A | N | III | 7 | VII. Idus | Naissance d'Apollon & de Diane. |
| B | N | | 8 | VI. Idus | Jeux pour la victoire de César. Coucher de la Balance. Coucher d'Orion. |
| C | N | XI | 9 | V. Idus | |
| D | N | | 10 | IV. Idus | Les Cereales. Les Jeux Circenses. |
| E | N | XIX | 11 | III. Idus | |
| F | N | VIII | 12 | Pridie Idus | La mere des Dieux amenée à Rome. Jeux en l'honneur de Cerès pendant huit jours. |
| G | NP | | 13 | *Idibus* Aprilis. | A Jupiter vainqueur & à la Liberté. |
| H | N | XVI | 14 | XVIII. Kal. Maii. | |
| A | NP | V | 15 | XVII. Kal. Maii. | Les Fordicides ou Fordicales. |
| B | N | | 16 | XVI. Kal. Maii. | Auguste salué empereur. Coucher des Hyades. |
| C | N | XIII | 17 | XV. Kal. Maii. | |
| D | N | II | 18 | XIV. Kal. Maii. | Les Equiries au grand Cirque. Brûlement des Renards. |
| E | N | | 19 | XIII. Kal. Maii. | Les Cereales. Le Soleil au signe du Taureau. |
| F | N | X | 20 | XII. Kal. Maii. | |
| G | NP | | 21 | XI. Kal. Maii. | Les Paliliennes ou Pariliennes. Naissance de Rome. |
| H | N | XVIII | 22 | X. Kal. Maii. | Les secondes Agonienes ou Agonales. |
| A | NP | VII | 23 | IX. Kal. Maii. | Les premieres Vinalienes à Jupiter & à Venus. |
| B | C | | 24 | VIII. Kal. Maii. | |
| C | NP | XV | 25 | VII. Kal. Maii. | Les Robigales. Coucher du Belier. Milieu du Printemps. |
| D | F | IV | 26 | VI. Kal. Maii. | Lever du Chien. Lever des Chevreaux. |
| E | C | | 27 | V. Kal. Maii. | Les Feries latines au Mont-Sacré. |
| F | NP | XII | 28 | IV. Kal Maii. | Les Florales pendant six jours. Lever au matin de la Chevre. |
| G | C | I | 29 | III. Kal. Maii. | Coucher au soir du Chien. |
| H | C | | 30 | Pridie Kal. Maii. | A Vesta Palatine. Les premieres Larentales. |

## MAI.

*Sous la protection d'Apollon.*

| Lettres Nundinales. | Jours. | Nombre d'Or. | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| A | N | IX | 1 | *Kalendis* Maii. | A la bonne Déesse. Aux Lares Prestites. Jeux floraux pendant trois jours. |
| B | F | | 2 | VI. Nonas | Les Compitales. |
| C | C | | 3 | V. Nonas | Lever du Centaure & des Hyades. |
| D | C | XVII | 4 | IV. Nonas | |
| E | C | VI | 5 | III. Nonas | Lever de la Lyre. |
| F | C | | 6 | Pridie Nonas | Coucher du milieu du Scorpion. |
| G | N | XIV | 7 | *Nonis* Maii. | Lever au matin des Virgilies. |
| H | F | III | 8 | VIII. Idus | Lever de la Chevrette. |
| A | N | | 9 | VII. Idus | Les Lemurienes de nuit pendant trois jours. Les Luminaires. |
| B | C | XI | 10 | VI. Idus | |
| C | N | | 11 | V. Idus | Coucher d'Orion. Jour malheureux pour se marier. |
| D | NP | XIX | 12 | IV. Idus | A Mars le vengeur au Cirque. |
| E | N | VIII | 13 | III. Idus | Les Lemurienes. Lever des Pleiades. Commencement de l'Eté. |
| F | C | | 14 | Pridie Idus | A Mercure. Lever du Taureau. |
| G | NP | XVI | 15 | *Idibus* Maii. | A Jupiter. Fêtes des Marchands. Naissance de Mercure. Lever de la Lyre. |
| H | F | V | 16 | XVII. Kal. Jun. | |
| A | C | | 17 | XVI. Kal. Jun. | |
| B | C | XIII | 18 | XV. Kal. Jun. | |
| C | C | II | 19 | XIV. Kal. Jun. | Le Soleil dans les Gemeaux. |
| D | C | | 20 | XIII. Kal. Jun. | |
| E | NP | X | 21 | XII. Kal. Jun. | Les Agonales ou Agonienes de Janus. |
| F | N | | 22 | XI. Kal. Jun. | A Ve-Jupiter. Lever du Chien. |
| G | NP | XVIII | 23 | X. Kal. Jun. | Les Feries de Vulcain. Les Tubilustres. |
| H | Q. REX CF. | VII | 24 | IX. Kal. Jun. | |
| A | C | | 25 | VIII. Kal. Jun. | A la Fortune. Lever de l'Aigle. |
| B | C | XV | 26 | VII. Kal. Jun. | Le second Regifuge. Coucher de l'Arcture. |
| C | C | IV | 27 | VI. Kal. Jun. | Lever des Hyades. |
| D | C | | 28 | V. Kal. Jun. | |
| E | C | XII | 29 | IV. Kal. Jun. | |
| F | C | I | 30 | III. Kal. Jun. | |
| G | C | IX | 31 | Pridie Kal. Jun. | |

## JUIN.

*Sous la protection de Mercure.*

| Lettres Nundinales. | Jours. | Nombre d'Or. | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| H | N | XVII | 1 | *Kalendis* Jun. | A Junon. A la Monnoie. A Tempesta. A Fabaria. Lever de l'Aigle. |
| A | F | VI | 2 | IV. Nonas | A Mars. A la déesse Carna. Lever des Hyades. |
| B | C | | 3 | III. Nonas | A Bellone. |
| C | C | XIV | 4 | Pridie Nonas | A Hercule au Cirque. |
| D | N | III | 5 | *Nonis* Jun. | A la Foi. A Jupiter Sponsor ou au dieu Fidius, Saint ; Semipater. |
| E | N | | 6 | VIII. Idus | A Vesta. |
| F | N | XI | 7 | VII. Idus | Les jours Piscatoriens au champ de Mars. Lever de l'Arcture. |
| G | N | | 8 | VI. Idus | A L'ENTENDEMENT AU CAPITOLE. |
| H | NP | XIX | 9 | V. Idus | LES VESTALIENES. Autel de Jupiter Pistor. Couronnement des Anes. |
| A | N | VIII | 10 | IV. Idus | LES MATRALIENES de la Fortune forte. Lever au soir du Dauphin. |
| B | N | | 11 | III. Idus | A la Concorde. A la mere Matuta. |
| C | N | XVI | 12 | Pridie Idus | A Jupiter invictus. Le petit Quinquatrus. Commencement de la chaleur. |
| D | N | V | 13 | *Idibus* Jun. | |
| E | N | | 14 | XVIII. Kal. Jul. | TRANSPORT DU TEMPLE DE VESTA. Lever des Hyades. |
| F | Q. ST. D. F. | XIII | 15 | XVII. Kal. Jul. | Lever d'Orion. |
| G | C | II | 16 | XVI. Kal. Jul. | Lever du Dauphin entier. |
| H | C | | 17 | XV. Kal. Jul. | |
| A | C | X | 18 | XIV. Kal. Jul. | A Minerve au mont Aventin. Le soleil au signe de l'Ecrevice. |
| B | C | | 19 | XIII. Kal. Jul. | A Summanus. Lever du Serpentaire. |
| C | C | XVIII | 20 | XII. Kal. Jul. | |
| D | C | VII | 21 | XI. Kal. Jul. | |
| E | C | | 22 | X. Kal. Jul. | |
| F | C | XV | 23 | IX. Kal. Jul. | |
| G | C | IV | 24 | VIII. Kal. Jul. | A la Fortune forte. Solstice d'Eté. |
| H | C | | 25 | VII. Kal. Jul. | |
| A | C | XII | 26 | VI. Kal. Jul. | Lever de la ceinture d'Orion. |
| B | C | I | 27 | V. Kal. Jul. | A Jupiter Stator, & au Lar. |
| C | C | | 28 | IV. Kal. Jul. | |
| D | F | IX | 29 | III. Kal. Jul. | A Quirinus au mont Quirinal. |
| E | C | | 30 | Pridie Kal. Jul. | A Hercule & aux Muses. Les Poplifuges. |

## QUINTILE ou JUILLET.

*Sous la protection de Jupiter.*

| Lettres Nundinales. | Jours. | Nombre d'Or. | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| F | N | XVII | 1 | *Kalendis* Jul. | Passage d'une maison en d'autres. |
| G | N | VI | 2 | VI. Nonas | |
| H | N | | 3 | V. Nonas | |
| A | NP | XIV | 4 | IV. Nonas | Coucher au matin de la Couronne. Lever des Hyades. |
| B | N | III | 5 | III. Nonas | LE POPLIFUGE. |
| C | N | | 6 | Pridie Nonas | JEUX APOLLINAIRES pendant huit jours. A la Fortune Feminine. |
| D | N | XI | 7 | *Nonis* Jul. | Les Nones Caprotides. La fête des Servantes. Disparition de Romulus. |
| E | N | | 8 | VIII. Idus | La Vitulation. Coucher du milieu du Capricorne. |
| F | EN | XIX | 9 | VII. Idus | Lever au soir de Cephée. |
| G | C | VIII | 10 | VI. Idus | Les vents Etesiens commencent à souffler. |
| H | C | | 11 | V. Idus | |
| A | NP | XVI | 12 | IV. Idus | NAISSANCE DE JULES-CÉSAR. |
| B | C | V | 13 | III. Idus | |
| C | C | | 14 | Pridie Idus | A la Fortune Feminine. LE MERKATUS ou les Mercuriales pendant six jours. |
| D | NP | XIII | 15 | *Idibus* Jul. | A Castor & à Pollux. |
| E | F | II | 16 | XVII. Kal. Aug. | Lever de l'Avant-Chien. |
| F | C | | 17 | XVI. Kal. Aug. | Jour funeste de la bataille d'Allia. |
| G | C | X | 18 | XV. Kal. Aug. | Les Lucariens. Jeux pendant quatre jours. |
| H | NP | | 19 | XIV. Kal. Aug. | JEUX POUR LA VICTOIRE DE CÉSAR. Le Soleil au signe du Lion. |
| A | C | XVIII | 20 | XIII. Kal. Aug. | LES LUCARIENES. |
| B | | VII | 21 | XII. Kal. Aug. | |
| C | C | | 22 | XI. Kal. Aug. | JEUX DE NEPTUNE. |
| D | | XV | 23 | X. Kal. Aug. | |
| E | N | IV | 24 | IX. Kal. Aug. | LES FURINALES. Jeux Circenses pendant six jours. Coucher du Verseau |
| F | NP | | 25 | VIII. Kal. Aug. | Lever de la Canicule. |
| G | C | XII | 26 | VII. Kal. Aug. | Lever de l'Aigle. |
| H | C | I | 27 | VI. Kal. Aug. | |
| A | C | | 28 | V. Kal. Aug. | |
| B | C | IX | 29 | IV. Kal Aug. | Coucher de l'Aigle. |
| C | C | | 30 | III. Kal. Aug. | |
| D | C | XVII | 31 | Pridie Kal. Aug. | |

## SEXTILE ou AOUST.

*Sous la protection de la déesse Cerès.*

| Lettres Nundinales | Jours. | Nombre d'Or. | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| E | N | VI | 1 | *Kalendis* Aug. | A Mars. A l'Esperance. |
| F | C | XIV | 2 | IV. Nonas | Feries. DE CE QUE CÉSAR A SUBJUGUÉ L'ESPAGNE. |
| G | C | III | 3 | III. Nonas | |
| H | C | | 4 | Pridie Nonas | Lever du milieu du Lion. |
| A | F | XI | 5 | *Nonis* Augusti. | Au Salut au Mont Quirinal. |
| B | F | | 6 | VIII. Idus | A l'Esperance. Coucher du milieu de l'Arcture. |
| C | C | XIX | 7 | VII. Idus | Coucher du milieu du Verseau. |
| D | C | VIII | 8 | VI. Idus | Au soleil Indigete au Mont Quirinal. |
| E | NP | | 9 | V. Idus | |
| F | C | XVI | 10 | IV. Idus | A Opis & à Cerès. |
| G | C | V | 11 | III. Idus | A Hercule au Cirque Flaminien. Coucher de la Lyre. Commencement de l'Automne. |
| H | C | | 12 | Pridie Idus | Les Lignapesies. |
| A | NP | XIII | 13 | *Idibus* Augusti. | A Diane au bois Aricin. A Vertumne. Fêtes des Esclaves & des Servantes. |
| B | F | II | 14 | XIX. Kal. Sept. | Coucher au matin du Dauphin. |
| C | C | | 15 | XVIII. Kal Sept. | |
| D | C | X | 16 | XVII. Kal. Sept. | |
| E | NP | | 17 | XVI. Kal. Sept. | LES PORTUMNALES. A Janus. |
| F | C | XVIII | 18 | XV. Kal. Sept. | Les Consuales. Ravissement des Sabines. |
| G | FP | VII | 19 | XIV. Kal. Sept. | LES VINALES dernieres. Mort d'Auguste. |
| H | C | | 20 | XIII. Kal. Sept. | Coucher de la Lyre. Le Soleil au signe de la Vierge. |
| A | NP | XV | 21 | XII. Kal. Sept. | Les Vinales Eustiques. Les grands Mysteres. LES CONSUALES. |
| B | EN | IV | 22 | XI. Kal. Sept. | Lever au matin du Vendangeur. |
| C | NP | | 23 | X. Kal. Sept. | LES VULCANALES au Cirque Flaminien. |
| D | C | XII | 24 | IX. Kal. Sept. | Les Feries de la Lune. |
| E | NP | I | 25 | VIII. Kal. Sept. | LES OPICONSIVES au Capitole. |
| F | C | | 26 | VII. Kal. Sept. | |
| G | NP | IX | 27 | VI. Kal. Sept. | LES VOLTURNALES. |
| H | NP | | 28 | V. Kal Sept. | A LA VICTOIRE IN CURIA. Coucher de la Fleche. Fin des vents Etesiens. |
| A | F | XVII | 29 | IV. Kal. Sept. | |
| B | F | VI | 30 | III. Kal. Sept. | On montre les ornemens de la déesse Cerès. |
| C | C | | 31 | Pridie Kal. Sept. | Lever au soir d'Andromede. |

## SEPTEMBRE.

*Sous la protection de Vulcain.*

| Lettres Nundinales. | Jours. | Nombre d'Or. | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| D | N | XIV | 1 | *Kalendis* Sept. | A Jupiter Maimactes. Fêtes à Neptune. |
| E | N | III | 2 | IV. Nonas | A la victoire d'Auguste. Feries. |
| F | NP | | 3 | III. Nonas | Les Dionysiaques ou les Vendanges. |
| G | C | XI | 4 | Pridie Nonas | JEUX ROMAINS pendant huit jours. |
| H | F | | 5 | *Nonis* Sept. | |
| A | F | XIX | 6 | VIII. Idus | A l'Erebe, d'un Belier & d'une Brebis noire. |
| B | C | VIII | 7 | VII. Idus | |
| C | C | | 8 | VI. Idus | |
| D | C | XVI | 9 | V. Idus | Lever de la Chevrette. |
| E | C | V | 10 | IV. Idus | Lever de la tête de Meduse. |
| F | C | | 11 | III. Idus | Lever du milieu de la Vierge. |
| G | N | XIII | 12 | Pridie Idus | Lever du milieu de l'Arcture. |
| H | NP | II | 13 | *Idibus* Sept. | A Jupiter. Dédicace du Capitole. Le clou fiché par le Préteur. Départ des Hirondelles. |
| A | F | | 14 | XVIII. Kal. Oct. | EPREUVE DES CHEVAUX. |
| B | | X | 15 | XVII. Kal. Oct. | LES GRANDS JEUX CIRCENSES voués pendant cinq jours. |
| C | C | | 16 | XVI. Kal. Oct. | |
| D | C | XVIII | 17 | XV. Kal. Oct. | |
| E | C | VII | 18 | XIV. Kal. Oct. | Lever au matin de l'Epi de la Vierge. |
| F | C | | 19 | XIII. Kal. Oct. | Le Soleil dans le signe de la Balance. |
| G | C | XV | 20 | XII. Kal. Oct. | LE MERKATUS pendant quatre jours. Naissance de Romulus. |
| H | C | IV | 21 | XI. Kal. Oct. | |
| A | C | | 22 | X. Kal. Oct. | Coucher d'Argo & des Poissons. |
| B | NP | XII | 23 | IX. Kal. Oct. | Jeux Circenses. NAISSANCE D'AUGUSTE. Lever au matin du Centaure. |
| C | C | I | 24 | VIII. Kal. Oct. | Equinoxe de l'Automne. |
| D | C | | 25 | VII. Kal Oct. | A Venus, à Saturne & à Mania. |
| E | C | IX | 26 | VI. Kal. Oct. | |
| F | C | | 27 | V. Kal. Oct. | A Venus Mere. A la Fortune de retour. |
| G | C | XVII | 28 | IV. Kal. Oct. | Fin du lever de la Vierge. |
| H | F | VI | 29 | III. Kal. Oct. | |
| A | G | XIV | 30 | Pridie Kal. Oct. | Festin à Minerve. Les Meditrinales. |

## OCTOBRE.

*Sous la protection du dieu Mars.*

| Lettres Nundinales. | Jours. | Nombre d'Or. | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| B | N | III | 1 | *Kalendis* Oct. | |
| C | F | | 2 | VI. Nonas | |
| D | C | XI | 3 | V. Nonas. | |
| E | C | | 4 | IV. Nonas. | Coucher au matin du Bootes. |
| F | C | XIX | 5 | III. Nonas. | On montre les ornemens de Cerès. |
| G | C | VIII | 6 | Pridie Nonas | Aux dieux Manes. |
| H | F | | 7 | *Nonis* Oct. | |
| A | F | XVI | 8 | VIII. Idus | Lever de l'Etoile brillante de la Couronne. |
| B | C | V | 9 | VII. Idus | |
| C | C | | 10 | VI. Idus | Les Ramales. |
| D | . | XIII | 11 | V. Idus | Les Meditrinales. Commencement de l'Hiver. |
| E | NP | II | 12 | IV. Idus | Les Augustales. |
| F | NP | | 13 | III. Idus | Les Fontinales. A Jupiter Libérateur. Jeux pendant trois jours. |
| G | EN | X | 14 | Pridie Idus | |
| H | NP | | 15 | *Idibus* Oct. | Les Marchands à Mercure. |
| A | F | XVIII | 16 | XVII. Kal. Nov. | Jeux populaires. Coucher d'Arcture. |
| B | C | VII | 17 | XVI. Kal. Nov. | |
| C | C | | 18 | XV. Kal. Nov. | A Jupiter Libérateur. Jeux. |
| D | NP | XV | 19 | XIV. Kal. Nov. | L'Armilustre. |
| E | C | IV | 20 | XIII. Kal. Nov. | Le Soleil au signe du Scorpion. |
| F | C | | 21 | XII. Kal. Nov. | Jeux pendant quatre jours. |
| G | C | XII | 22 | XI. Kal. Nov. | |
| H | C | I | 23 | X. Kal. Nov. | Au pere Liber. Coucher du Taureau. |
| A | C | | 24 | IX. Kal. Nov. | |
| B | C | IX | 25 | VIII. Kal Nov. | |
| C | C | | 26 | VII. Kal. Nov. | |
| D | C | XVII | 27 | VI. Kal. Nov. | Jeux a la Victoire. |
| E | C | VI | 28 | V. Kal. Nov. | Les petits Mysteres. Coucher des Virgilies. |
| F | C | | 29 | IV. Kal. Nov. | |
| G | C | XIV | 30 | III. Kal. Nov. | Les Feries de Vertumne. Jeux voués. |
| H | C | III | 31 | Pridie Kal. Nov. | Coucher d'Arcture. |

## NOVEMBRE.

*Sous la protection de la déesse Diane.*

| Lettres Nundinales. | Jours. | Nombre d'Or. | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| A | N | | 1 | *Kalendis* Nov. | Banquet de Jupiter. Jeux Circenses. Coucher de la tête du Taureau. |
| B | F | XI | 2 | IV. Nonas | Coucher au soir d'Arcture. |
| C | F | | 3 | III. Nonas | Lever au matin de la Fidicule. |
| D | | XIX | 4 | Pridie Nonas | |
| E | F | VIII | 5 | *Nonis* Nov. | Les Neptunales. Jeux pendant huit jours. |
| F | F | | 6 | VIII. Idus | |
| G | C | XVI | 7 | VII. Idus | Montre des ornemens. |
| H | C | V | 8 | VI. Idus | Lever de la Claire du Scorpion. |
| A | C | | 9 | V. Idus | |
| B | C | XIII | 10 | IV. Idus | |
| C | C | II | 11 | III. Idus | Clôture de la Mer. Coucher des Virgilies |
| D | C | | 12 | Pridie Idus | |
| E | NP | X | 13 | *Idibus* Nov. | Banquet commandé. Les Lectisternies. |
| F | F | | 14 | XVIII. Kal. Dec. | Epreuve des Chevaux. |
| G | C | XVIII | 15 | XVII. Kal. Dec. | Jeux populaires au Cirque durant trois jours. |
| H | C | VII | 16 | XVI. Kal Dec. | Fin des semailles de Froment. |
| A | C | | 17 | XV. Kal. Dec. | |
| B | C | XV | 18 | XIV. Kal. Dec. | Le Merkatus durant trois jours. Le Soleil au signe du Sagittaire. |
| C | C | IV | 19 | XIII. Kal. Dec. | Souper des Pontifes en l'honneur de Cybele. |
| D | C | | 20 | XII. Kal. Dec. | Coucher des Cornes du Taureau. |
| E | C | XII | 21 | XI. Kal. Dec. | Les Liberales. Coucher au matin du Liévre. |
| F | C | I | 22 | X. Kal Dec. | A Pluton & à Proserpine. |
| G | C | | 23 | IX. Kal. Dec. | |
| H | | IX | 24 | VIII. Kal. Dec. | Bruma ou les Brumales pendant trois jours |
| A | C | | 25 | VII. Kal Dec. | Coucher de la Canicule. |
| B | C | XVII | 26 | VI. Kal. Dec. | |
| C | C | VI | 27 | V. Kal. Dec. | Sacrifices mortuaires aux Gaulois déterrés, & aux Grecs *in Foro B. ario.* |
| D | C | | 28 | IV. Kal. Dec. | |
| E | C | XIV | 29 | III. Kal. Dec. | |
| F | F | III | 30 | Pridie Kal. Dec. | |

## DECEMBRE.

*Sous la protection de la déesse Vesta.*

| Lettres Nundinales. | Jours. | Nombre d'Or. | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| G | N | XI | 1 | *Kalendis* Dec. | A la Fortune Feminine. |
| H | | | 2 | IV. Nonas | |
| A | | XIX | 3 | III. Nonas | |
| B | | VIII | 4 | Pridie Nonas | A Minerve & à Neptune. |
| C | F | | 5 | *Nonis* Decembris. | Les Faunales. |
| D | C | XVI | 6 | VIII. Idus | Coucher du milieu du Sagittaire. |
| E | C | V | 7 | VII. Idus | Lever au milieu de l'Aigle. |
| F | C | | 8 | VI. Idus | |
| G | C | XIII | 9 | V. Idus | A Junon Jugale. |
| H | C | II | 10 | IV. Idus | |
| A | NP | | 11 | III. Idus | Les Agonales. Les quatorze jours Alcyoniens. |
| B | EN | X | 12 | Pridie Idus | |
| C | NP | | 13 | *Idibus* Decemb. | Les Equiries ou course des Chevaux. |
| D | F | XVIII | 14 | XIX. Kal. Jan. | Les Brumales. Les Ambrosianes. |
| E | NP | VII | 15 | XVIII. Kal. Jan. | LES CONSUALES. Lever du matin de l'Ecrevice entiere. |
| F | C | | 16 | XVII. Kal. Jan. | |
| G | | XV | 17 | XVI. Kal. Jan. | LES SATURNALES pendant cinq jours. |
| H | C | IV | 18 | XV. Kal. Jan. | Lever du Cigne. Le Soleil au signe du Capricorne. |
| A | NP | | 19 | XIV. Kal. Jan. | LES OPALIENES. |
| B | C | XII | 20 | XIII. Kal. Jan. | Les Sagittaires pendant deux jours. |
| C | NP | I | 21 | XII. Kal. Jan. | Les Angeronales. LES DIVALES. A Hercule & à Venus avec du vin mielé. |
| D | C | | 22 | XI. Kal. Jan. | Les Compitales. Les Feries dédiées aux Lares. Jeux. |
| E | NP | IX | 23 | X. Kal. Jan. | Les Feries de Jupiter. LES LARENTINALES ou LAURENTINALES. Coucher de la Chevre. |
| F | C | | 24 | IX. Kal. Jan. | Les Juvenales. Jeux. |
| G | C | XVII | 25 | VIII. Kal. Jan. | La fin des Brumales. Solstice d'Hiver. |
| H | C | VI | 26 | VII. Kal. Jan. | |
| A | C | | 27 | VI. Kal. Jan. | A Phœbus pendant trois jours. Lever au matin du Dauphin. |
| B | C | XIV | 28 | V. Kal. Jan. | |
| C | F | III | 29 | IV. Kal. Jan. | Coucher au soir de l'Aigle. |
| D | F | | 30 | III. Kal. Jan. | Coucher au soir de la Canicule. |
| E | F | XI | 31 | Pridie Kal. Jan. | |

CALENDRINO ou CALANDRINO (Philippe) cardinal de Sarzane en Italie, & frere utérin du pape Nicolas V, étoit un homme d'un rare mérite, sage & craignant Dieu : il fut chanoine & archidiacre de Luques & puis évêque de Boulogne; & le pape Nicolas V, qui donnoit tout à la vertu & au mérite, le mit au nombre des cardinaux à la fin de décembre de l'an 1448. Quelque temps après il fut légat dans la Marche d'Ancone, où il gouverna avec tant de prudence & de modération, que les peuples de cette province le comblerent de mille bénédictions. Pie II le fit grand pénitencier de l'église, & Paul II le pourvut de l'évêché de Porto. Calendrino se trouva à l'élection de Sixte IV, & mourut à Bagnaia dans le diocèse de Viterbe le 22 juillet 1476, à l'âge de 73 ans. Son corps fut porté à Rome, & enterré dans l'église de S. Laurent *in Lucina*, où l'on voit son épitaphe. * Platina, *in Nic. V.* Sigonius, *l.* 4. Garimbert, Onuphre, Ciaconius, Ughel, Auberi.

CALENIUS (Gautier) Anglois, natif de la principauté de Galles, & archidiacre d'Oxfort, vivoit du temps de Henri I roi d'Angleterre, vers l'an 1120. Il fit une addition de plus de 400 ans à l'histoire de son pays, qu'on traduisit depuis en latin, & qu'on mit même en abrégé. Cet ouvrage est intitulé, *auctuarium annalium Britanniæ*. Il écrivit encore *de rebus sui temporis, &c.* * Balæus & Pitseus, *de script. Angl.* Vossius, *l.* 2, *de hist. Lat. c.* 48.

CALENTIUS (Elisius) poëte latin, étoit un assez beau génie : ses vers & sa prose sont estimés. Il naquit au royaume de Naples dans le quinziéme siécle, & eut plusieurs freres. Il parle dans une de ses lettres d'un, nommé *Marius*, qui mourut à l'âge de quarante-trois ans, & laissa deux enfans. Elisius fut précepteur de Fréderic, fils de Ferdinand I roi de Naples & de Sicile, lequel régna quelque temps après son neveu Ferdinand II. Il tâcha de n'inspirer à son éleve, comme il le dit lui-même, que l'amour de la piété, de la douceur & de la justice. C'est que lui-même faisoit une grande estime de ces vertus. Il n'approuvoit pas que l'on fît mourir les criminels. Il eût voulu qu'on eût obligé les voleurs à restituer ce qu'ils avoient pris, & qu'on les eût fustigés : qu'on eût fait les homicides esclaves de ceux qu'ils auroient offensés : qu'on envoyât les méchans dans les mines ou aux galères. Il aimoit l'agriculture, & il y étoit habile. Il s'occupoit volontiers du soin de planter des arbres, de les tailler & de les greffer, de semer des herbes & des légumes ; c'étoit pour lui un agréable amusement. Etant venu en France, il y fut témoin de la guerre que Charles *le Hardi*, duc de Bourgogne, fit aux Suisses. On voulut l'engager à en écrire l'histoire; mais il le refusa : parce, dit-il, qu'il n'étoit pas sûr de parler mal des princes, & qu'un homme de bien ne devoit pas dire des mensonges. On voit par ses lettres qu'il s'étoit marié fort jeune, qu'il aimoit beaucoup sa femme, & qu'il en avoit plusieurs enfans. Cependant on l'a accusé de s'être livré à des amours illicites, & en conséquence d'avoir été très-pauvre. Il semble même en convenir dans ces vers :

*Talia post cineres de me toto orbe legantur ;*
*Scriptaque sint tumulo carmina digna meo.*
*Ingenium natura dedit, fortuna poëtæ*
*Defuit, atque inopem vivere fecit amor.*

Mais il a voulu dire seulement, sans doute, qu'il n'étoit pas riche : car le prince Fréderic dont il avoit été précepteur, l'aima toujours beaucoup. Il n'avoit que vingt ans plus que son disciple. Etant tombé dans une paralysie goutteuse, il fut obligé d'aller aux eaux chaudes de Pouzoles & de Bayes. Les médecins vouloient lui faire couper le pied gauche. On ne sait pas en quel temps il mourut; c'étoit avant l'an 1503, auquel mourut Pontanus; car on a de celui-ci une lettre écrite à Lucio Calentio, fils d'Elisius, où il l'exhorte de se rendre digne de la réputation que son pere avoit acquise par son esprit. Calentius avoit encore sa mere vivante lorsqu'il mourut. Près de sa fin, il recommanda

à son fils de mettre sur son tombeau une épitaphe qu'il avoit lui-même composée. On a fait trois éditions des ouvrages de Calentius : une dont il parle lui-même dans une lettre au roi Ferdinand I ; une autre à Rome, au commencement du seiziéme siécle, *in-folio*, & une troisiéme à Basle en 1554. Celle de Rome est intitulée, *Opuscula Elisii Calentii, poëtæ clarissimi*, & contient ce qui suit : 1°. *Elegiarum Aurimpiæ ad Colocium libri tres.* Ange Colocci fut depuis évêque. 2°. *Epigrammaton libellus.* 3°. *Epistolarum ad Hiaracum libri tres.* Cet Hiaracus est le prince Fréderic, depuis roi de Naples. Il y a cent cinquante lettres en prose & courtes ; mais toutes ne sont pas adressées au prince Fréderic. 4°. *Hectoris horrenda apparitio, liber unus.* 5°. *De bello ranarum libri tres.* C'est un poëme du combat des rats contre les grenouilles, dont le sujet est tiré d'Homere. Il l'adressa à son fils : il n'avoit que dix-huit ans quand il composa ce poëme, & le fit en sept jours. 6°. *Satyra contra poëtas.* 7°. *Satyra ad Longum, quòd non sit locus amicitiæ.* 8°. *Carmen nuptiale*, (in D. Hippolytam & A. Brutiorum ducem.) 9°. *Nova fabula.* (Cineus & Phiale amantes in canes conversi.) On lit à la fin du volume, *Opuscula Elisii Calentii, poëtæ clarissimi, expliciunt. Impressa Romæ anno Domini* 1503, *die verò duodecimo mensis decembris, sedente Julio II, pontifice maximo, anno ejus primo.* Outre ces ouvrages, Pontanus parle d'un livre *De regibus Appulis*, dédié à Sannazar, auquel Calentius n'avoit pas mis la derniere main. * *Voyez* le tome III des *Singularités historiques & littéraires* par dom Liron, bénédictin de la congrégation de S. Maur, page 415, & suivantes. Il n'y est pas parlé d'une édition des lettres de Calentius, faite à Louvain en 1515, *in-4°*, dans laquelle on trouve quelques ouvrages d'Adrien Barland. Le poëme d'Elisius Calentius sur le combat des rats & des grenouilles, plus imité que traduit d'Homere, & divisé en trois chants, a été réimprimé en 1738 à Rouen, dans un recueil *in-12* de Fables choisies de M. de la Fontaine, traduites en vers latins, & autres piéces de poësies : donné par M. l'abbé Saas, auteur de la préface. Le même poëme avoit été traduit très-librement en prose, & imprimé à Paris en 1534, *in-16*, sous ce titre : *Les fantastiques batailles des grands rois Rodilardus & Croacus, translaté de latin en françois, nouvellement imprimé, à Paris* 1534. Dans une épître latine qui se trouve dans ce même livre, sous le nom d'*Antonius Milesius*, celui-ci se donne pour le traducteur françois de l'ouvrage de Calentius.

CALENUM, ville d'Italie, *cherchez* CARINOLA.

CALENUS (Olenus) le plus fameux devin de son temps parmi les Etruriens, auroit trompé les ambassadeurs de Rome dans une affaire de la plus grande importance, si son fils ne leur avoit enseigné les précautions nécessaires pour n'être pas induits en erreur. Tarquin *le superbe* le fit consulter sur un prodige. On avoit trouvé la tête d'un homme en creusant les fondemens d'un temple, qu'il vouloit bâtir à Jupiter sur le mont Tarpeius. Il crut qu'il ne falloit point passer outre, sans savoir ce que cela présageoit : il fit venir les devins de son royaume, mais ils lui répondirent qu'ils n'étoient pas assez habiles pour lui expliquer ce présage, & qu'il falloit s'adresser aux devins d'Etrurie. Ils lui nommerent le plus célébre, & aussitôt il lui envoya des députés : quand ce devin eut connu que ce prodige signifioit un grand bonheur, il tâcha de détourner au profit de l'Etrurie ce précieux avantage, & d'en frustrer les Romains. Il en seroit venu à bout, si leurs députés avertis de ses finesses, n'eussent évité de prendre le change dans les réponses qu'ils firent à ses interrogations. Voici comment la chose se passa. Dès que Calenus eut su de quoi il étoit question, il traça un cercle sur la terre, il l'orienta par les lignes droites. *Voici le mont Tarpeius*, disoit-il aux ambassadeurs, *voici l'orient, le midi, le septentrion, l'occident. Est-ce ici, est-ce là, que la tête a été trouvée ?* S'ils eussent répondu, *c'est ici*, les promesses du destin eussent été pour l'Etrurie ; le lieu où étoit Calenus seroit devenu le siége de la monarchie d'Italie : mais les députés se tinrent bien sur leurs gardes, *ce n'est point ici*, répondirent-ils toujours, *que l'on a trouvé cette tête, on l'a trouvée sur le mont Tarpeius à Rome.* Le fils de Calenus leur avoit appris cet expédient. *Mon pere*, leur dit-il, *vous appliquera le prodige, sans user d'aucun mensonge, car cela n'est point permis à un devin, mais prenez bien garde aux réponses que vous ferez à ses demandes.* Il y a bien de l'apparence que Pline, qui raconte cette histoire dans son livre XXVIII, n'y ajoutoit pas beaucoup de foi.

CALEPIN (Ambroise) étoit de Calepio, bourg près de Bergame en Italie, dont il a tiré le nom de Calepin, sous lequel il est fort connu. Il vivoit dans le XV siécle & au commencement du XVI. Il prit l'habit de religieux dans l'ordre des Augustins, où sa vertu & sa doctrine le firent beaucoup estimer. Son dictionnaire, auquel il avoit long-temps travaillé, fut imprimé pour la premiere fois en 1503. Il mourut en 1510, privé de la vue par son extrême vieillesse, après avoir l'année précédente retouché son ouvrage, qu'il dédia à Gilles de Viterbe, son général, comme il paroît par sa lettre dédicatoire datée du premier octobre 1509. Depuis, cet ouvrage a été augmenté par Passerat, Louis de la Cerda, Pierre-François Chifflet, tous deux jésuites. D'autres l'avoient amplifié avant eux. * Joseph Pamphile, *in chron. August.* Leandre Alberti, *descript. Ital.*

CALEPIO, bourg d'Italie, près de Bergame, donne son nom à une vallée, dite *Valle di Calepio*, près du lac d'Iseo. Il est situé sur l'Oglio ; & les auteurs latins le nomment *Calepium*, & ses habitans *Calepini.* C'est de-là qu'on a formé le nom d'Ambroise Calepin, dont on vient de parler. * Leandre Alberti.

CALFORDE, *cherchez* CALVORDE.

CALHAT, QUALBAT & QUELBAT, ville de l'Arabie heureuse. *Cherchez* CALAJATE.

CALIARI ou CAGLIARI (Paul) peintre célébre, connu sous le nom de PAUL VERONESE. Il étoit de Verone en Italie, où il naquit en 1530 ou 1531, de Gabriel Caliari sculpteur. Paul apprit à dessiner & à peindre sous Antonio Badilde un de ses oncles ; & comme il avoit un génie admirable pour la peinture, il y fit bientôt un merveilleux progrès : en effet, étant encore fort jeune, il peignit quelques tableaux à Verone, dont on fit une estime particuliere. Le cardinal Hercule de Gonzague l'engagea à venir à Mantoue, pour y travailler à l'église du Dôme, qui est la cathédrale, & il s'y acquit beaucoup de réputation. Depuis, il travailla dans quelques autres villes d'Italie, & s'arrêta à Venise ; c'est-là qu'il acheva tant de merveilleux ouvrages, dont plusieurs se font répandus dans toute l'Europe, & qu'il fut consulté & employé pour tous les grands dessins du palais ducal, de la bibliothéque de S. Marc, & de la salle du conseil des dix. Il fit une seule fois un voyage à Rome en la compagnie de Jerôme Grimani, procurateur de S. Marc, & ambassadeur en cette cour : il retourna bientôt à Venise, & continua d'y achever ces excellens ouvrages, qui rendront son nom immortel. Il s'attacha sur-tout au coloris, & peignit dans le gout du Titien, & presque toujours en concurrence du Tintoret. On trouvoit plus de force dans les tableaux de ce dernier, & plus de grace & de magnificence dans ceux de Paul Veronèse, qui semble d'ailleurs avoir trop négligé le dessin & le costume. Cet habile peintre étoit très-homme de bien, pieux, civil & magnifique. Il avoit un frere & deux fils de même profession que lui, & il mourut en 1588, âgé de 58 ans.

CALIARI (Benoît) frere du précédent, étoit peintre & sculpteur. Il peignit sous son frere, avec les ouvrages duquel les siens ont été confondus. C'étoit un

homme fort laborieux, sans ambition : il mourut en 1598, âgé de 90 ans.

CALIARI (Charles & Gabriel) fils de Paul, embrasserent tous deux la profession de leur pere. Le premier, dès l'âge de 18 ans, faisoit des tableaux qui égaloient ceux des plus habiles maîtres. On croit qu'il auroit été plus loin que son pere, s'il eût vécu aussi long-temps ; mais comme il étoit très-délicat, & qu'il travailloit avec une grande application, il se gâta la poitrine & mourut en 1596, en la 26 année de son âge. Gabriel son frere s'adonna au négoce, quoiqu'il fît quelques tableaux de temps à autre. Il mourut de peste en 1631, âgé de 63 ans. * Vasari, *in vit. de Pitt.* Rodolfi, *vit. de Pitt. Venet.*

CALICA, petite ville de la Turquie en Europe. Elle est dans la Bulgarie, sur la mer noire, où elle a un bon port, entre la ville de Varne & celle de Pangala, que quelques géographes prennent pour l'ancienne *Callatia.* * Mati, *dict.*

☞ CALICOULAN, petit royaume d'Asie sur la côte de Malabar, à l'extrémité méridionale des états du Samorin. Autrefois la compagnie hollandoise des Indes orientales y avoit un comptoir, & tiroit tous les ans de ce pays une assez grande quantité de poivre. * La Martiniere, *dict. géograph.*

CALICUT ou CALECUT, ville & royaume sur la côte de Malabar, dans la presqu'isle de l'Inde au-de-çà du golfe de Bengale. Ceux du pays l'appellent *Coicata*, c'est-à-dire, *forteresse du coq*, parceque, disent-ils, le royaume de Calicut ne s'étendoit pas autrefois plus loin que le chant du coq.

☞ Abulfeda nomme cette ville Khaliat ou Shaliat. Sa latitude, selon l'observation du P. Noel, est de onze dégrés dix-sept minutes. Sa fondation est attribuée à Ceram-Perumal, qu'on dit avoir régné dans le Malabar avec autant de sagesse que de puissance, & que les Indiens ont mis au rang de leurs divinités. L'époque que l'on cite de la fondation de cette ville est rapportée par Scaliger à l'an 907 de l'ére chrétienne ; une autre opinion sur ce sujet la remonte jusqu'à l'an 825. Ainsi ce seroit anticiper sur les temps que de rechercher Calicut dans l'ancienne géographie. Il n'y avoit aucune ville aussi florissante dans le Malabar, que Calicut, lorsque les Portugais y aborderent en 1498, sous la conduite de Vasco de Gama. Le Samorin qui régnoit alors à Calicut, étoit reconnu comme empereur par tous les souverains particuliers des principautés du Malabar. Il a beaucoup perdu de ce dégré de puissance. Le mauvais succès de ses guerres avec les Portugais, qui crurent de leur intérêt d'élever le roi de Cochin au préjudice du Samorin, a beaucoup contribué à l'affoiblissement de celui-ci. Néanmoins, quelques victoires que les Portugais aient remportées en ce pays, ils n'ont pu s'y établir solidement. Aujourd'hui les François y ont un comptoir, ainsi que les Anglois ; & il s'y fait encore un assez grand commerce. * M. d'Anville, *éclaircissemens géographiques sur la carte de l'Inde.* p. 97.

Les Anglois qui s'y sont établi depuis longtemps, y ont bâti une maison sur un lieu élevé, parceque celle qu'ils avoient auparavant avoit été submergée dans une inondation. Ce pays est bas & sujet à des débordemens d'eaux. Le sable du rivage est mêlé de morceaux d'or très-fin, que chacun peut chercher & ramasser pour son profit. La forteresse que les Portugais avoient bâtie en 1529, assez loin du rivage, se voit à plus de deux lieues en mer, à demi submergée : & les barques passent aisément entre ce château & la terre. Cette ville étoit autrefois le séjour du Samorin, ou roi de Calicut : mais il n'y demeure plus, & il y a mis un rajador ou gouverneur qui loge dans le palais. Zamorin ou Samori en langue du pays signifie *souverain empereur*, ou *dieu sur la terre.* Les gentilshommes de ce pays, qui s'appellent *nayres*, portent des brasselets de perles, & des anneaux d'or pour se distinguer des personnes de moindre condition qu'ils nomment *Polias.* Il y a plusieurs de ces nayres qui ne se marient point, parcequ'ils ont la liberté de voir les femmes & les filles de leurs camarades quand il leur plaît. En entrant dans la maison, ils laissent leur épée & leur rondache à l'entrée, pour marquer qu'ils y sont, & le maître même de la maison voyant ces armes passe outre & n'y entre point. Les nayres portent tous les armes, & se trouvent ordinairement auprès de la personne du roi pour sa garde, & pour l'accompagner à la guerre. Tous les polyas sont gens de métier ou marchands. Le roi de Calicut ne mange de rien qui n'ait été auparavant présenté à sa pagode ou idole. Il y a encore cela de particulier en ce royaume, que la nouvelle reine (aussi-bien que toutes les épouses) est mise entre les mains d'un bramin, pour en disposer avant la consommation du mariage ; & que ce n'est pas le fils du roi, mais le fils de la sœur du roi qui succéde à la couronne, parcequ'ils croient que ce moyen est le plus sûr pour avoir un successeur du sang royal, la reine pouvant avoir des enfans d'un autre que du roi, particulierement du bramin ; & ceux de sa sœur étant toujours du sang royal, comme leur mere. On y trouve diverses sortes de religions ; des Païens, des Mahométans, des Arabes, des Chrétiens de S. Thomas, & de ceux qui ont été convertis par les missionaires. Le roi a souvent promis d'embrasser la religion chrétienne ; mais il n'a jamais exécuté ses promesses. Munster, dans sa *cosmographie*, rapporte bien des particularités touchant la figure du démon que le roi du pays adore avec ses prêtres. Voyez aussi *Hofmanni lexicon.* au mot Calicut. * Mandeslo, *tom.* 2 *d'*Olearius. Delion, *Relations des Indes orientales.*

CALIDIUS (L. Julius) poëte latin, contemporain d'Atticus, qui mourut l'an de Rome 730, & 24 avant J. C. P. Volumnius ami d'Antoine, mit Calidius dans la liste des proscrits, à cause des grands biens qu'il avoit dans l'Afrique. T. Pomponius Atticus, qui étoit son ami, le délivra de ce danger. Calidius fut un des plus excellens poëtes de son siécle, après la mort de Lucrece & de Catulle. * Cornelius Nepos, *dans la vie d'Atticus.*

☞ CALIFE ou KHALIF, nom d'une dignité souveraine parmi les Mahométans & les Arabes, qui originairement comprend un pouvoir absolu, & une autorité indépendante sur tout ce qui regarde la religion & le gouvernement politique. L'origine de ce nom vient de ce qu'Aboubekr, après la mort de Mahomet, ayant été élu en 632 par les Arabes ou Sarasins, pour remplir sa place, ne voulut point prendre d'autre titre que celui de Vicaire ou Successeur, qu'on exprime en arabe par le mot Khalif. Omar qui succéda à Aboubekr, prit le nom d'Emir al Moumenin, qui signifie Commandant des fidéles, & c'est de-là qu'est venu notre mot de Miramamolin.

Il y a eu de grands Califes, reconnus dans tout l'empire des Sarasins, & dans la suite des Califes particuliers en différens pays. Les grands Califes sont divisés en trois branches. La premiere renferme ceux qu'on nomme *Rachedis*, c'est-à-dire, de la ligne droite, parcequ'ils étoient parens ou alliés de Mahomet ; & ce sont Aboubekr, Omar, Othman, Ali & son fils Hassan (voyez leurs titres). Leur siége fut à Médine, en Arabie, où mourut Mahomet ; mais Ali le transféra à Coufah, en Iraque. Après lui Moavie, chef de la seconde branche nommée des OMMIADES, mit le siége de l'empire à Damas, en Syrie, où il fut depuis 661 jusqu'en 749, pendant le regne de cette famille, qui eut quatorze princes.

La troisiéme branche des Califes est celle des ABBASSIDES, qui ont été au nombre de trente-sept, & qui résidoient dans l'Iraque & sur-tout à Bagdet. Lorsque ceux-ci s'emparerent de l'autorité souveraine parmi les Arabes, il se fit un premier démembrement de

leur empire ; & il s'éleva des Califes particuliers Ommiades & Alides, en Espagne, en Afrique, en Arabie, & ensuite en Egypte. Ceux de Bagdet perdirent vers l'an 900 l'autorité temporelle dans plusieurs provinces, & ils furent obligés de donner des investitures à des gouverneurs qui se rendirent indépendans. Ensuite leurs visirs ou *émirs al omara*, s'emparerent de tout le gouvernement dans les pays qui étoient restés soumis aux grands Califes, & ces princes furent longtemps réduits au spirituel par les Bouides & les Seljoucides, qui les déposoient même à leur gré. Enfin depuis l'an 1152, ils recouvrerent l'autorité temporelle dans Bagdet & ses environs. Cette branche des Abbassides y prit fin par la mort de Mostaasem, trente-septiéme & dernier Calife, qu'Holagou chef des Mogols fit mourir en 1258. Un Abbasside s'étant sauvé en Egypte, y fut reconnu Calife pour le spirituel seulement, par les Mamelucs ou Mammelus qui y regnoient : sa race y a joui de cette qualité jusqu'à ce que les Turcs Ottomans se soient emparé de ce pays en 1517. * D'Herbelot, *bibliothéque orientale.*

CALIFORNIE, presqu'isle de l'Amérique septentrionale dans la mer du Sud, est à l'occident du nouveau Mexique, & n'en est séparée que par le fleuve *Colorado*, comme remarque le P. Kino, jésuite Allemand, qui passa du nouveau Mexique en Californie l'an 1701, n'ayant eu pour s'y rendre qu'à traverser le *Rio-Azul*, ou riviere bleue, & le *Colorado*, dans lequel se jette l'autre riviere. La longueur de la Californie est de six à sept cens lieues du septentrion au midi, depuis les promontoires appellés Cap blanc, Cap de S. Sébastien, & Cabo Mendocino, jusques à un autre promontoire nommé *Cabo de San-Lucar.* * Voyez les *Observations géographiques sur la Californie*, dans les *Considérations*, &c. *sur les nouvelles découvertes au nord de la grande mer*, par M. Buache, *p.* 64 *& suiv.*

La Californie fut premierement découverte par Ferdinand Cortès en 1535, & depuis, les Espagnols ont seulement navigé sur sa côte occidentale, mais très-peu vers l'orientale. Il n'y a point de ville selon Baudrand, dans toute cette presqu'isle ; il n'y a qu'une colonie d'Espagnols établie dans la partie méridionale, qu'ils appellent Californie, dans un fort bon terroir sur la côte, vis-à-vis de la nouvelle Espagne.

Pendant l'été, les chaleurs sont fort grandes le long des côtes de Californie, & il y pleut rarement: l'air est plus tempéré dans les terres. Quand la saison des pluies est passée, la rosée est abondante tous les matins ; & depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin de juin, cette rosée est accompagnée d'une espéce de manne qui se congele & s'endurcit sur les feuilles des roseaux. Elle a toute la douceur du sucre, mais non pas sa blancheur. On trouve dans tout le pays de grandes plaines & d'excellens pâturages. Il y a de fort bonne eau, & des rivieres fort poissonneuses. Les arbres fruitiers y sont beaux. Tous les légumes & les grains qu'on y a semés y sont très-bien venus. On y trouve deux espéces de bêtes fauves inconnues en Europe, dont la chair est bonne & délicate. Presque tous les oiseaux d'Espagne, & tous ceux du Mexique, se trouvent dans la Californie. On trouve dans les terres, des salines dont le sel est blanc & très-dur. Le poisson de mer y est bon & en abondance, mais la pêche des perles rend sur-tout ces côtes fameuses.

Les Californiens n'ont point de maisons ; l'ombre des arbres les défend des ardeurs du soleil pendant le jour, & ils se font des espéces de feuillées pour passer la nuit. Pendant l'hiver ils s'enferment dans des caves qu'ils creusent en terre & y demeurent plusieurs ensemble. Les hommes sont tout nuds. Ils se ceignent seulement la tête d'une bande de toile très-déliée, & portent au cou, & quelquefois aux mains, des nacres de perles assez bien travaillées. Leurs armes sont l'arc, la fléche ou le javelot, & ils les portent toujours à la main. Les femmes sont vêtues un peu plus modestement : elles ont à la ceinture une espéce de tablier tissu de roseaux, comme les nates les plus fines. Elles se couvrent les épaules avec quelques peaux de bêtes, & se ceignent comme les hommes la tête avec des roseaux fort déliés. Elles portent aussi comme eux des colliers & des brasselets. L'occupation la plus ordinaire des hommes & des femmes, c'est de filer. Les hommes font encore une espéce de vaisselle avec diverses herbes dont les fibres sont fort serrées. Les Californiens n'ont aucune forme de gouvernement, ni de culte reglé : on a cependant remarqué qu'ils adorent la lune, & qu'ils se coupent les cheveux en son honneur. Chaque famille se fait ses loix à son gré ; de-là vient la division qui régne parmi eux, & les fréquentes guerres qu'ils se font. * *Lettres édifiantes & curieuses des missionaires jésuites*, V. Recueil, 1705.

CALIGARI ou PELACANI (François) de Florence, professeur de mathématiques, vivoit en 1515. Il écrivit en italien un traité d'algebre, & treize livres d'arithmétique pratique, qu'il dédia à Jules de Médicis, depuis pape sous le nom de Clement VII. * Pocciancius, *de script. Florent.* Vossius, *de mathem.*

CALIGNON (Soffrei) chancelier de Navarre sous Henri IV, naquit à Saint-Jean, près de Voiron en Dauphiné. Il fut d'abord ministre de la religion prétendue réformée, & secrétaire de M. de Lesdiguieres, depuis connétable. Ses talens lui procurerent des emplois plus distingués. Il fut successivement secrétaire du roi de Navarre, conseiller, & puis président en la chambre de l'édit, enfin chancelier de Navarre. Henri IV l'employa dans les négociations les plus difficiles ; & ce fut lui qui travailla avec M. de Thou à dresser l'édit de Nantes. Il mourut à Paris, âgé de cinquante-six ans, au mois de septembre 1606. D'Aubigné en parle en plusieurs endroits comme d'un homme de tête, & que l'on consultoit volontiers ; & M. de Thou le représente comme très-habile dans les belles-lettres, dans la philosophie, dans les mathématiques, dans la jurisprudence, & comme consommé dans les affaires & dans l'usage du monde. Henri IV disoit que si Calignon eut été catholique, il l'auroit fait chancelier de France. Du Verdier Vauprivas nous a conservé de lui une satyre en vers, intitulée *le mépris des dames.* * Du Verdier, *bibl.* Chorier, *hist. du Dauphiné*, t. 2. Teissier, *éloges des hommes illustres*, t. 2. D'Aubigné, *hist.* t. 2 & 3. L'abbé Lenglet, *méthode pour étudier l'histoire*, édit. 1735, in-4°, p. 83, dit que l'on attribue à Calignon l'ouvrage suivant : *Histoire des choses plus remarquables advenues en France ez années* 1587, 1588 & 1589, par *S. C.* in-8°, 1590. Ces deux lettres initiales *S. C.* signifient *Soffrei Calignon.* Les éditeurs du dictionnaire de Moreri imprimé en Hollande en 1740, disent que Calignon a répondu à la bulle de Sixte V, par laquelle ce pape déclaroit Henri IV incapable de succéder à la couronne de France, & que cet écrit à été publié. Ils ajoutent que Calignon a aussi composé une apologie du roi de Navarre, contre un livre intitulé, *Incendium calvinisticum à Navarri legatis apud quosdam imperii ordines, ad certam religionis ac republicæ conturbationem procuratum.*

CALIGULA (Caïus Julius César Germanicus) empereur Romain, naquit le 31 août l'an 12 de J. C. & succéda à Tibere l'an 37. On ne convient point du lieu de la naissance de Caligula. Quelques-uns ont prétendu qu'il naquit à Tivoli, ou à Antium, près de Rome ; d'autres en un village près de Coblents au diocèse de Tréves, & parmi les quartiers des légions. Quoi qu'il en soit, il est constant qu'il étoit fils de Germanicus & d'Agrippine, & qu'il vint au monde pendant que son pere étoit consul avec C. Fonteïus. Il fut élevé dès son enfance dans les armées de la Germanie, dont son pere étoit les délices aussi-bien que du peuple romain. Ce fut même dans ces troupes qu'il

reçut le surnom de *Caligula*, du mot latin *caliga*, chaussure militaire; mais depuis qu'il fut parvenu à l'empire, c'étoit lui faire une injure digne de punition, que de lui donner le nom de *Caligula*, qu'il avoit tant aimé avant que d'être empereur. Il avoit aussi porté dès l'enfance le nom de César, parceque son pere étoit entré dans la famille des Césars, par l'adoption que Tibere, fils adoptif d'Auguste, fit de sa personne. On lui donna encore le nom de Jules, qui étoit propre à la famille des Césars. Enfin on l'appelloit aussi Germanicus comme son pere. D'abord qu'il eut atteint l'âge de vingt ans, il resta toujours auprès de Tibere; & sut si bien imiter la dissimulation qui étoit propre à cet empereur, qu'il ne fit éclater aucune des mauvaises qualités que l'on remarqua en lui lorsqu'il fut parvenu à l'empire; c'est ce qui a donné lieu à Suetone de dire qu'il n'y avoit jamais eu de meilleur valet & de plus mauvais maître. Caligula ne prit la robe virile qu'à vingt ans, au lieu que les autres la prenoient à dix-sept. Tibere le fit pontife, & l'an 33 de J. C. il lui donna entrée dans les dignités en le faisant questeur, le déclara prince de la jeunesse, & lui fit épouser Junia Claudia ou Claudilla, fille de M. Junius Silanus. Cette femme étant morte peu de temps après, Macron rechercha & gagna l'amitié de Caligula, en lui abandonnant sa propre femme. Caligula s'étoit déja signalé avant son mariage par ses impudicités affreuses; ensorte que quelques auteurs l'accusent d'avoir violé sa sœur Drusille. Tel étoit Caligula, quand il se trouva maître de l'empire à l'âge de 25 ans, l'an 37 de J. C. Tibere par son testament lui avoit donné, l'an 36, pour collégue, son petit-fils Tiberius Nero Gemellus, âgé seulement de seize ou dix-sept ans. Caligula fit casser ce testament par le sénat, sous prétexte que Tibere n'avoit pas eu l'esprit sain & libre, lorsqu'il avoit confié l'empire à son petit-fils dans l'âge où il étoit, & l'on donna à Caligula seul la souveraine puissance. D'abord il harangua le sénat avec une modestie qui charma tous ceux qui l'entendirent. Il leur promit une part entiere au gouvernement, & de faire tout ce qu'ils jugeroient à propos, comme leur fils & leur éleve. Il refusa par une modestie affectée les titres & les charges honorables qu'on vouloit lui donner; mais il dégénéra d'une si horrible maniere, qu'il fit regreter le regne de son prédécesseur, quoique très-cruel. Ceux qui ont dit que la nature l'avoit choisi afin de montrer au monde jusqu'où elle pouvoit étendre ses forces du côté du mal, paroissent avoir rencontré assez juste. Il fit un voyage dans les isles de Pendataire & de Ponce, d'où il rapporta les os & les cendres de sa mere & de son frere Neron, & les fit mettre dans le monument d'Auguste. Il fit un paquet de tous les papiers que Tibere avoit ramassés contr'eux & contre les autres personnes accusées de lèze-majesté, & le brula publiquement sans avoir la curiosité d'en lire aucun. Peu de jours après qu'il fut arrivé à Rome, il rendit la liberté à Agrippa, petit-fils d'Herode, que Tibere avoit fait emprisonner six mois auparavant. Il élargit aussi tous les autres prisonniers, rétablit tous ceux que Tibere avoit déposés ou exilés, accorda une amnistie à tous ceux qui avoient été accusés ou arrêtés pour crime de lèze-majesté, & défendit d'accuser personne de ce crime. Il donna ensuite à Antonia sa grand'-mere le nom d'*Auguste*, la qualité de prêtresse d'Auguste, & tous les priviléges des Vestales. Il accorda aussi ce dernier privilége à ses sœurs Drusille, Agrippine, & Liville ou Julie, action que l'on regarda plutôt comme une récompense du commerce criminel que quelques auteurs disent qu'il eut avec elles, que comme la marque d'un bon naturel. Caligula fut fait consul au mois de juillet de l'an 37 de Jesus-Christ, & voulut avoir pour collégue Claude son oncle, que la foiblesse de son esprit avoit écarté jusqu'alors des charges. Le 31 août de la même année il fit représenter des jeux très-magnifiques, dont on rapporte une singularité qui mérite de trouver ici sa place; savoir, que ce fut pendant ces jeux que l'on commença à mettre des coussins sur les bancs nuds. Caligula fit des dépenses si excessives pour les fréquentes représentations des jeux, qu'il dissipa en peu de mois des trésors immenses que Tibere avoit amassés en plusieurs années. Ils se montoient, dit-on, selon notre façon de compter, à soixante & deux millions six cens soixante & quinze mille écus d'or. Dans la suite il ne fit point scrupule de commettre les plus horribles injustices & les plus grandes bassesses qu'il croyoit utiles pour lui faire trouver de l'argent. Il rendit à Antiochus le royaume de Comagène, que les Romains avoient pris sur un autre Antiochus, pere de celui-ci, & qui avoit été réduit en province dix-neuf ans auparavant. Il ajouta à ce royaume la Cilicie maritime, & lui donna une somme considérable, comme pour lui restituer les revenus que le fisc avoit tirés de ses états, pendant que les Romains en avoient joui.

Caligula tint seulement le consulat pendant deux mois & douze jours, c'est-à-dire, jusqu'au 12 de septembre, & laissa cette dignité pendant les derniers mois de cette année à ceux que Tibere avoit désignés pour la remplir. Il tomba extrêmement malade vers la fin d'octobre; cette maladie causée par ses excès & par ses débauches, jetta la consternation parmi le peuple, dont il avoit trouvé le secret de se faire aimer; sa convalescence changea la tristesse du peuple en une joie dont il donna des témoignages & des marques par les fêtes & les réjouissances dont elle fut suivie. Ce que l'on regardoit comme la guérison de Caligula, ne fut que le commencement des maux & des cruautés que le changement de son tempérament lui fit commettre. Il avoit refusé d'abord les titres d'auguste, d'empereur, de pere de la patrie, de grand pontife, & la puissance du tribunat; mais depuis sa convalescence il les prit tous en un seul jour, à l'exception de celui de pere de la patrie, qu'il ne prit que quelque temps après les autres. Il ajouta à ces grands noms ceux de pieux, de fils des troupes, de pere des armées, d'excellent & de très-grand César. Sa folie alla même jusqu'à vouloir se faire passer pour Dieu; il faisoit ôter la tête aux images des divinités anciennes, & y faisoit mettre la sienne: il se plaçoit entre les statues de Castor & de Pollux pour se faire adorer; & se vantoit de coucher avec la lune. Il ne vouloit pas seulement être adoré comme un dieu, & être appellé le nouveau Jupiter, se faisant adorer la barbe, & prenant un foudre à la main; mais il affectoit de représenter en sa personne tous les dieux & toutes les déesses: il portoit tantôt un trident comme Neptune, tantôt un caducée comme Mercure, & tantôt une lyre comme Apollon. Quelquefois il prenoit une pique & un bouclier, pour ressembler à Mars, ou une massue pour représenter Hercule. Souvent il s'habilloit en Venus, avec une couronne de myrte, puis en Diane avec le javelot & le carquois. Lorsqu'il vouloit paroître en homme, il se servoit d'un manteau brodé d'or, de pierreries & de perles: quelquefois il s'avisoit de faire le héros, avec le corcelet d'Alexandre, qu'on avoit tiré du tombeau de ce conquérant; mais il marchoit ordinairement avec les ornemens triomphaux, c'est-à-dire, avec la couronne de laurier ou d'or, le bâton d'ivoire, la robe bordée de pourpre, & la casaque brochée à palmes. Il avoit des machines avec lesquelles il faisoit durant les éclairs une espéce de tonnerre; & lorsque la foudre tomboit, il lançoit une pierre contre le ciel avec ces paroles impies: *Tue-moi, ou je te tuerai*. Ces folies furent bientôt suivies de plusieurs actions de cruauté; il commença à les signaler par la mort du jeune Tibere. Le jour que ce prince entroit dans la dix-neuviéme année de son âge, Caligula l'adopta pour fils, & le déclara prince de la jeunesse, afin, dit Philon, de lui ôter le droit de partager l'empire, & d'être maître de lui & de sa vie, selon l'autorité que le droit romain donnoit aux peres. En effet Caligula ôta la vie

à ce jeune prince lorſqu'il s'y attendoit le moins ; il fit porter l'arrêt de mort à Tibere par un tribun accompagné de quelques centeniers, & obligea ce jeune prince à ſe tuer lui-même, ſous prétexte qu'il n'étoit permis à perſonne de mettre la main ſur le petit-fils d'un empereur. Il traita ſa grand'-mere Antonia avec la même cruauté. Dion met auſſi ſur ſon compte la mort de Silanus, ſon beau-pere & proconſul d'Afrique, qu'il contraignit de ſe couper la gorge. Toutes ces actions arriverent l'an 38 & 39 de J. C. Celles qui ſuivirent furent encore plus criantes ; car ne ſe contentant pas d'avoir fait mourir quantité de perſonnes d'une maniere inhumaine dans les ſpectacles publics, il obligea Macron, gouverneur d'Egypte, ſa femme & ſes enfans, à qui il étoit redevable de l'empire & de la vie, de ſe donner la mort. Il enleva Oreſtina, femme de C. Calpurnius Piſon, le jour & dans le temps même du feſtin des nôces, & l'épouſa. Il ſe laſſa de cette alliance, car il répudia cette femme quelques jours après, & la relégua avec Piſon ſon mari, avec lequel on prétendoit qu'elle s'étoit réconciliée. Caligula ſe maria enſuite à Lollia Paulina, quoique C. Memmius Regulus, gouverneur de Macedoine & d'Achaïe ſon époux, fût encore vivant. L'an 39 de J. C. Caligula fut fait conſul pour la ſeconde fois. Les occupations ſérieuſes de cette charge ne diminuerent pas la diſſipation & les extravagances de cet empereur. Il cherchoit chaque jour à ſe ſignaler par quelque ſingularité cruelle ou biſare. Rien ne prouve mieux ſa folie, que ce qu'il fit par rapport à ſon cheval nommé *Incitatus :* il l'invitoit à ſouper, lui faiſoit ſervir de l'orge dorée, & préſenter du vin dans des vaſes d'or. Il lui avoit fait faire une écurie de marbre, une auge d'ivoire, des couvertures de pourpre, & un collier de perles. Il lui avoit donné une maiſon, des ſerviteurs, & des meubles pour recevoir magnifiquement ceux qui feroient priés de ſa part à ſouper. Il juroit par ſa vie & par ſa fortune, l'avoit déclaré pontife, promettoit de le faire conſul, & eût peut-être exécuté cette promeſſe, s'il eût vécu plus long-temps. Quelque biſare que fût ce procédé, il en conçut un autre qui ne le paroiſſoit pas moins, ce fut de faire un pont ſur la mer : il le commença, & en fit conſtruire environ cinq quarts de lieues de long ; mais tous les vaiſſeaux ayant été employés à ce ridicule deſſein, il ne s'en trouva plus pour apporter du bled à Rome : ce qui y cauſa une très-grande famine, qui dura juſque ſous l'empire de Claude. Les dépenſes exceſſives que l'empereur avoit faites pour la continuation de ce pont, le porterent à faire mourir pluſieurs perſonnes très-opulentes, afin de pouvoir s'emparer de leurs biens. Vitellius, gouverneur de Syrie, pour ſe conſerver la vie, eut la lâcheté d'adorer Caligula comme une divinité, & fut le premier qui fit une loi pour obliger les Romains à faire la même choſe. L'empereur paſſa les Alpes, & fit mourir les plus riches habitans des Gaules, ſous prétexte qu'il avoit perdu ſon argent au jeu. Il fit mourir Getulicus & Lepidus, ſous prétexte d'une conjuration dans laquelle il prétendit que ſes propres ſœurs avoient eu part ; pour les punir de ce crime qu'il leur imputoit, il les chaſſa de ſa cour. Quelque tems après il répudia ſa femme Pauline, & épouſa Milonia Ceſonia le jour même qu'elle étoit accouchée d'une fille, dont il s'avoua le pere, & à qui il donna le nom de Julia Druſilla. Caïus s'empara & exerça la charge de conſul pendant les douze premiers jours de l'an 40 de Jeſus-Chriſt, & la quitta après ce temps-là pour s'occuper uniquement de ſes cruautés. Il les recommença par la mort de Ptolémée, roi d'une partie de l'Afrique, & par l'empoiſonnement de Mithridate roi d'Arménie. Vers le même temps, comme s'il eût formé le deſſein de paſſer en Angleterre, il s'avança à la tête de ſon armée juſque ſur les bords de l'océan, où l'ayant fait ranger en bataille, il donna le ſignal du combat ; l'étonnement des troupes fut extrême, quand ils virent aboutir tous ces grands préparatifs à l'ordre qu'il leur donna de ramaſſer des coquilles ſur le bord du rivage, & d'en remplir leurs habits & leurs caſques. Caligula crut que ces exploits ridicules méritoient les honneurs du triomphe, & il conçut une ſi cruelle haine contre le ſénat, qui n'avoit pas cru devoir les lui déférer, qu'il réſolut de faire mourir tous les ſénateurs : il n'exécuta pas néanmoins ſon deſſein. Il conçut celui de faire placer ſa ſtatue dans le temple de Jéruſalem, à cauſe de la répugnance qu'il ſavoit que les Juifs auroient à lui rendre un honneur que leur loi condamnoit. L'an 40 de J. C. il donna ordre à Pétrone, gouverneur de Syrie, de faire tailler une ſtatue qui le repréſentât ſous la forme de Jupiter, & de la faire placer dans le ſanctuaire. Ce dernier vit tant de conſternation dans l'eſprit de tous les Juifs d'Orient, que craignant quelque révolte, il écrivit à l'empereur que les ouvriers n'avoient pu achever la ſtatue. Caligula pénétra ſon deſſein, & entra dans une fureur étrange contre lui ; mais le roi Agrippa ayant appris ſon intention, tomba évanoui, & lui écrivit depuis une lettre ſi touchante, qu'il promit de ne faire aucune innovation dans le temple des Juifs ; il s'en repentit peu après, & ordonna de faire à Rome un coloſſe doré, pour le placer dans le ſanctuaire, avant que l'on en ſût aucune nouvelle. Aſiaticus & Chærea, piqués de ſes railleries, formerent une conjuration contre lui, dans laquelle pluſieurs perſonnes entrerent. Chærea commença d'inſulter Caligula dans le temps qu'il ſortoit du théâtre : pluſieurs perſonnes le ſeconderent en frapant Caligula de pluſieurs coups, que quelques auteurs font monter juſqu'à trente ; & enfin Aquila lui donna le coup de la mort, le 24 janvier de l'an 41 de J. C. après un régne de trois ans, neuf mois & vingt-huit jours, étant âgé de vingt-huit ans, quatre mois & vingt-quatre jours. La nuit d'après, ſa femme Cæſonia & ſa fille furent tuées par Julius Lupus qui en avoit reçu l'ordre de Chærea.

Caligula avoit un naturel violent & impétueux, une légéreté & une inconſtance qui tenoit de la fureur. Dès ſa plus tendre jeuneſſe il avoit été porté à la débauche & à la cruauté ; il aimoit paſſionnément à railler & à piquer tout le monde par des moqueries ſanglantes, & regardoit comme des injures les moindres paroles qui ne répondoient pas à l'idée que ſon orgueil lui donnoit de lui-même. Il étoit très-crédule, & ajoutoit foi aux calomnies les plus noires & les plus atroces ; enfin il étoit très-timide dans les dangers, & très-cruel quand il croyoit le pouvoir être impunément. Son extérieur répondoit aſſez aux défauts de ſon eſprit, du moins ſelon le portrait que les médailles & les hiſtoriens nous font de ce prince, qui ſelon les uns & les autres, avoit le menton relevé, le regard terrible (ce qu'il affectoit pour imprimer de la crainte dans le cœur de ceux qui l'approchoient) le cou délié, le front grand, le ſommet de la tête chauve, les jambes minces, & le corps mal proportionné. * Spon, *recherc es curieuſes d'antiquité.* Dion. Suetone. Aurelius Victor, *dans ſa vie.* Tacite, *in ann.* Joſeph, *antiq. & liv.* 2 *de la guerre.* Philon, *relation de l'ambaſſade vers Caligula.* Tillemont, *hiſt. des empereurs.*

CALIGURRITAINS, anciens habitans de la ville qu'on nomme à préſent Calahorra, dans la Caſtille vieille en Eſpagne. Ils ſoutinrent le ſiége de leur ville contre l'armée de Pompée & de Metellus, qui y avoient aſſiégé Sertorius, & ce fut avec tant d'opiniâtreté qu'après avoir mangé toutes les bêtes, les cuirs, & les autres choſes qui avoient quelque peu de ſubſtance, ils mangerent enfin leurs femmes & leurs enfans, qu'ils ſaloient comme de la chair de porc. Les Romains furent contraints de lever le ſiége l'an de Rome 679 & 75 ans avant J. C. * Valere Max. *liv.* 7, *chap.* 6.

CALIPIE, anciennement *Curubis*, *Curobis*, ville autrefois épiſcopale, dans le royaume de Tunis en Barbarie, entre le cap Bon, & la ville d'Hamametha, ſur la côte, où elle a un aſſez bon port. * Mati, *dict.*

CALIPO ou CARIPO, petite ville de Turquie en Aſie, dans la Natolie, à l'embouchure de la riviere de

Lali dans la mer noire, où elle a un assez bon port. * Mati, *dict.*

CALIS, *cherchez* CADIS.

CALISTE NICEPHORE, *cherchez* NICEPHORE.

CALISTO ou CALLISTO, fille de Lycaon, roi d'Arcadie, & Nymphe de Diane, fut violée par Jupiter comme elle se baignoit avec Pallas. Sa grossesse parut, & Diane pour la punir, la chassa de sa compagnie: elle accoucha dans les bois, d'un fils nommé Arcas, qui donna son nom à l'Arcadie. Calisto n'en fut pas quitte pour la disgrace de Diane. Junon toujours attentive aux démarches de son mari, & ennemie implacable de celles, qui par leur beauté pouvoient partager le cœur & l'amitié de ce prétendu dieu, la métamorphosa en ourse. Les poëtes feignent que Jupiter en ayant compassion, la plaça depuis au ciel, où elle forme une constellation nommée la *grande Ourse*, que les Grecs appellent *Helice*. * Apollodore, *liv.* 3. Ovide, *metamorph. liv.* 2, *fab.* 5 & 6. Propert. *l.* ., *eleg.* 28, *v.* 23. Voyez ARCAS.

CALIXTE (George) théologien célébre parmi les Lutheriens, étoit né dans le Holstein, à Medelbui, village de la jurisdiction de Sléeswik, le 14 décembre 1586. Son pere, qui étoit ministre, le destina dès sa jeunesse à l'étude de la théologie, à laquelle il s'appliqua dans les académies de Helmstadt, de Iene & de Giessen, parcourant presque toutes les écoles protestantes d'Allemagne. Il voyagea aussi avec Mathias Overbeck, riche Lutherien établi en Hollande. Cet homme qui connoissoit le mérite de Calixte, l'aida de son bien, & usa de la même générosité envers Hermannus Conringius & envers d'autres. Enfin, Calixte après avoir voyagé en France, en Angleterre & en Hollande, retourna en Allemagne, & fut fait professeur en théologie en 1614 à Helmstadt. Frederic-Ulric, duc de Brunswick, ne voulut jamais permettre qu'il allât ailleurs, quoiqu'il fût appellé en 1633 par Ernest, duc de Weymar. Calixte étoit homme mol dans sa religion, tolérant tout ce qui n'en choquoit point l'essentiel : il ne pouvoit souffrir que l'on donnât tant d'autorité à Luther, & traitoit de superstitieux ceux qui n'osoient s'éloigner de ses sentimens. Il mourut le 18 de mars 1656. Entre les dernieres paroles qu'il dit, celles-ci sont remarquables : *Je souhaite*, dit-il, *de mourir sous J. C. chef de l'église, dans la foi de la véritable église catholique, & dans l'amour de tous ceux qui servent sincérement & qui aiment Dieu le Pere, le Fils & le Saint-Esprit. Je ne condamnerai aucun de ceux qui errent dans des questions non nécessaires, & j'espere que Dieu me pardonnera, si j'ai erré dans des choses de cette nature, comme il a pu arriver.* George Calixte a laissé quantité d'ouvrages dont on peut voir le catalogue dans le théatre *des hommes illustres de Freher.* Il y a eu aussi un jurisconsulte Allemand nommé THOMAS CALIXTE, mort à Wittemberg en 1591.

CALIXTE (Fréderic-Ulric) premier professeur en théologie à Helmstadt, conseiller au consistoire du prince de Wolfembuttel, & abbé de Konigslutter, étoit fils de *George* Calixte, *dont on a parlé dans l'article précédent.* Il naquit à Helmstadt le 8 mars 1622; & après avoir professé la médecine pendant plusieurs années, tant à Helmstadt qu'à Leipsick, où il passa en 1640, & où il étoit lorsque les Suédois assiégerent cette ville, il abandonna cette profession pour s'appliquer à la théologie, & fut créé docteur. Après l'an 1650 n'ayant point encore cette qualité, il parcourut la haute Saxe, la Bohême, l'Autriche, la Hongrie, l'Italie & la France. Innocent X & plusieurs cardinaux lui firent beaucoup d'accueil à Rome. Il mourut le 13 janvier 1701, âgé de 79 ans. On a de lui plusieurs ouvrages de controverse dans les principes de sa secte. * Caroli, *in mem. eccl. sæc. XVII.*

CALIXTE, *cherchez* CALLISTE.

CALIXTINS, *cherchez* CALLISTINS.

CALKER, peintre, *cherchez* CALCAR.

CALLAN ou CALLEN, ville d'Irlande, située sur une riviere de même nom, dans le comté de Kilkenni en Lagénie, à quatre ou cinq lieues de la ville de Kilkenni, & de celle de Carick. Callan a séance & voix dans le parlement d'Irlande. * Mati, *dict.*

☞ CALLAO, ville & port de mer de l'Amérique méridionale, étoit située à deux lieues de Lima sur une pointe de terre, & dans une position si avantageuse, que c'étoit l'entrepôt des marchandises que les vaisseaux espagnols apportoient du Pérou, du Chili & du Mexique. Ce port a été tout-à-fait détruit par un tremblement de terre le 8 mars 1750. * Voyez la *description de la ville & du port de Callao*, au commencement de l'*histoire du tremblement de terre arrivé à Lima, capitale du Pérou, & dans tous les environs*, à la Haye (Paris) 1752, *in*-12.

CALLI, canal artificiel de 90 milles, ou 50 lieues de long, & de quatre cannes de large, qui porte l'eau du Nil depuis le vieux Caire jusqu'à Damiete. Les bassas le font garder par des soldats, de peur que quelqu'un n'en détourne ou n'en enleve l'eau. Ils sont obligés de l'entretenir & de le nettoyer à leurs dépens. Il y a au Caire une grande colonne de marbre, où l'on va observer la croissance des eaux du Nil; & quand elles montent à vingt-trois pieds, les habitans du pays font de grandes réjouissances, parcequ'ordinairement cela inonde les terres, & les rend très-fécondes : ce qui n'arrive pas lorsque les eaux ne montent qu'à dix-neuf pieds, qui font cinq ou six toises de France. L'ouverture s'en fait tous les ans par le bassa avec grande cérémonie & réjouissance. * *Relation de l'empire ottoman.*

CALLIACHI (Nicolas) naquit en Candie l'an 1645 dans le temps que les Turcs avoient porté leurs armes dans cette isle. Il n'avoit que dix ans lorsqu'il fut envoyé à Rome, où il étudia dans le collége Grégorien. A l'âge de dix-neuf ans, il fut reçu docteur en philosophie & en théologie. Il vint ensuite à Venise au séminaire des Grecs, établi par Thomas Flangini de Chypre; & il y enseigna pendant onze ans les belles-lettres & la philosophie d'Aristote. Après ces onze années, on lui donna une chaire de logique à Padoue; & ensuite il fut fait professeur des belles-lettres dans la même université, à la place d'Octavio Ferrari. Il est mort à Padoue le 8 mai 1707, dans la soixante-troisiéme année de son âge. L'on n'a imprimé de lui que l'ouvrage suivant : *Nicolai Calliachi de ludis scenicis mimorum & pantomimorum syntagma posthumum, quod è tenebris erutum recensuit, ac præfatione auctum, Petro Garzonio senatori amplissimo dicavit Marcus Antonius Madero, Patavii typis seminarii*, 1713. Charles Patin a fait l'éloge de Calliachi dans son *Liceum Patavinum*, page 107. * *Giornale de letterati d'Italia*, *f.* 15. ann. 1713. *Supplément françois de Basle.*

CALLIAN, bourg de France en Provence, situé dans la viguerie de Draguignan au diocèse de Fréjus, & à trois lieues de Grasse. Ce bourg a donné son nom au *Callianez*, petit pays dont on ignore les bornes. * Mati, *dict.*

CALLIAS, poëte d'Athènes, & fils de Lysimachus, composa des tragédies & des comédies, entre lesquelles on compte les Cyclopes, Atalante, &c. On ne sait pas bien en quel temps il a vécu. * Athenée, *liv.* 10. Vossius *de hist. Græc. lib.* 1, *cap.* 11 *de poët. de quat. art. popul. cap.* 2. Scaliger, *lib.* 1 *de re poët. cap.* 8.

CALLIAS, fils de Phenippus, Athénien, est célébre par la haine qu'il fit voir contre la tyrannie, en se présentant seul pour acheter les biens de Pisistrate, dont la république avoit ordonné la vente. Il remporta le premier prix de la course à cheval, & le second de la course à quadriges aux jeux olympiques. Egalement heureux aux jeux pythiens, il fut couronné vainqueur, & se signala encore plus par la magnificence avec laquelle il régala tous les Grecs qui étoient accourus à ce spectacle, que par l'honneur de la victoire. Il avoit trois filles, à chacune desquelles il donna une riche dot, &

le choix d'un époux entre les Athéniens. Il eut de plus un fils nommé Hipponicus, qui fut apparemment pere de ce Callias, que les Athéniens députerent à Artaxerxès. * Herodote, *l.* 6 & 7.

CALLIAS, auteur qui étoit de Syracuse en Sicile, composa une histoire des guerres de Sicile; & s'étant laissé corrompre par les présens d'Agathocles, écrivit à son avantage. Ses ouvrages sont souvent cités par les anciens. Ce poëte vivoit sous la CXVI olympiade, vers l'an 316 avant J. C. * Josephe, *liv.* 1 *contre Appion*. Athenée, *liv.* 12. Ælien. *hist. anim. lib.* 16, *cap.* 28. Denys d'Halicarnasse, *l.* 1 *de ant. rom.* Macrobe, *l.* 5 *saturnal. cap.* 19. Suidas. Vossius, *l.* 1 *de hist. Græc. cap.* 11.

CALLIAS, architecte & ingénieur célébre, natif d'Aradus, isle de Phénicie, s'acquit de la réputation à Rhodes par ses nouvelles inventions. Il fit une machine, avec laquelle il enlevoit une helepole par-dessus la muraille. L'helepole étoit une espece de tour roulante, dont on se servoit pour approcher d'une ville assiégée, afin de combattre les ennemis qui en défendoient les murs. * Vitruve, *l.* 10.

CALLICLAS, Athénien, qui épousa *Elpinice* promise à Cimon, fils de Miltiade, à condition qu'il payeroit l'amende à laquelle Miltiade avoit été condamné. Voilà ce qu'on lit dans le *Supplément françois* de Basle, où l'on cite Cornelius Nepos dans la vie de Cimon. Mais dans cette vie, on lit que Cimon avoit épousé Elpinice, sa propre sœur. Calliclas qui aimoit cette dame, s'offrit, ajoute l'historien, de rendre la liberté à Cimon, alors prisonnier, en payant tout ce qu'il devoit (pour son pere) s'il vouloit la lui céder. Ce Calliclas étoit un citoyen qui avoit peu de naissance, mais qui s'étoit fort enrichi dans les mines dont il avoit eu l'administration. Cimon rejetta la proposition; mais Elpinice le fit consentir au desir de Calliclas, afin que Cimon pût recouvrer sa liberté.

CALLICLÈS, ancien peintre, qui excelloit, diton, à peindre en détrempe. On ajoute que les piéces qu'il faisoit, n'avoient ordinairement que trois pouces de circonférence. Dans le *Supplément françois* de Basle, on cite Jacques Campo Weyerman, *Vies des peintres*, en hollandois, tome I, page 93.

CALLICLÈS, célébre statuaire, étoit de Mégare, & fils de Thiocosme, qui avoit fait cette belle statue de Jupiter, que l'on admiroit à Mégare. Gallìclès fit celle de Diagoras, qui avoit remporté la palme au combat du ceste, & cet ouvrage attiroit l'admiration de tous ceux qui le voyoient. Pausanias en parle avec beaucoup d'estime dans sa *description de la Gréce, liv.* 6 au commencement de la *seconde part. chap.* 6.

CALLICRATE. C'étoit un Grec qui eut une grande autorité dans l'Achaïe sa patrie, & qui la réduisit sous la puissance des Romains, après que Persée, roi de Macédoine, eut été vaincu par eux l'an de Rome 580, dans la CLI olympiade, 174 ans avant J. C. Après que Persée eut été défait, les Romains envoyerent dans le Péloponnèse dix commissaires, selon Pausanias, car Polybe & Tite-Live disent qu'il n'en vint que deux, pour y régler toutes choses conformément aux vues du sénat. Dès qu'ils furent en Gréce, Callicrate leur fit la cour, & en engagea un à prendre séance dans le conseil d'Achaïe. Il lui suggéra aussi tout ce qu'il y devoit dire, entr'autres d'accuser les généraux des Achéens d'avoir été d'intelligence avec Persée, & de lui avoir fourni du secours contre les Romains. Xenias, un de ces généraux, s'éleva contre cette accusation, & ne craignit pas de prendre le sénat de Rome pour juge de son innocence. Le commissaire y consentit. Xenias, ou Xenon, selon Pausanias, & mille autres Achéens furent cités à Rome. Ils y allerent, & à peine y furent-ils arrivés qu'on les mit en prison, & qu'ils furent distribués dans toutes les villes d'Etrurie. Les Achéens envoyerent envain députés sur députés pour obtenir leur grace ou leur jugement. La plupart périrent de misere; & au bout de dix-sept ans il n'en restoit plus que trois cens à qui on rendit la liberté. Pendant ce temps-là Callicrate vit croître son pouvoir à un point qu'il décidoit de tout avec une pleine autorité. Mais son ambition & sa tyrannie lui firent beaucoup d'ennemis. Il passoit pour le plus méchant homme qu'il y eût dans la Gréce. Enfin, s'étant chargé d'aller à Rome de la part des Achéens pour y poursuivre la condamnation de vingt-quatre Spartiates, qui étoient ceux qui avoient le plus de part aux affaires de Sparte, & que Dieus de Megalopolis avoit accusé de mettre le trouble & la dissension dans Sparte, il tomba malade à Rhodes & y mourut. On ne peut pas dire, ajoute Pausanias, si au cas qu'il fût allé jusqu'à Rome, il eût servi les Achéens, ou s'il n'eût point tramé quelque nouvelle intrigue contre eux. Il mourut autant méprisé des Romains à qui il avoit vendu sa patrie, que détesté des Grecs qu'il avoit trahis d'une maniere si éloignée de toute probité. * Pausanias, *description de la Gréce*, *l.* 7.

CALLICRATE, *Callicrates*, historien Grec, étoit de Tyr, & vivoit sur la fin du III siécle, vers l'an 280. Il composa la vie de l'empereur Aurelien. * Vopiscus, dans *Aurelien*.

CALLICRATE, sculpteur ingénieux, gravoit des vers d'Homere sur un grain de millet. Il fit un chariot d'ivoire, qu'on pouvoit cacher sous l'aîle d'une mouche, & des fourmis aussi d'ivoire, dont on pouvoit distinguer les membres. On ne sait pas en quel temps il a vécu. Ce sculpteur mettoit du poil ou des soyes noires auprès de ses ouvrages, pour faire voir la blancheur & la beauté de l'ivoire, & la délicatesse de l'ouvrage. * Pline, *l.* 7, *c.* 21; & *l.* 36, *c.* 5. Elien, *l.* 1, *c.* 17 *hist.* Plutarque, *tract.* 2 *in Stoic.* Varron, *de lingua latina*, *l.* 6, *apud Salm, in Solin. page* 46.

CALLICRATIDAS, général des Lacédémoniens, & successeur de Lysandre dans cet emploi, remporta de grands avantages sur les ennemis de sa patrie, qu'il avoit vaincus sur mer. Il pilla la ville de Méthymne, & assiégea dans Mytilene, Conon, général des Athéniens. Ces derniers accoururent au secours, & donnerent un combat près des isles nommées *Arginuses*, où ils furent victorieux. Callicratidas fut noyé au commencement de l'année suivante, qui étoit la quatriéme de la XCIII olympiade, & la 405 avant J. C. * Xenophon, *l.* 1 *hist. Græc.*

CALLIDIUS ou CORNELIUS CALLIDIUS, de Goude, en Hollande, dont le véritable nom étoit LOOS ou LOOSEUS, vivoit sur la fin du XVI siécle. Il fut docteur de Mayence, & chanoine de Goude. Depuis ce temps-là les guerres civiles l'ayant obligé de sortir de son pays, il vint à Bruxelles, où il fut vicaire d'une paroisse, & où il mourut le 4 février 1595. Il composa un traité, *De vera ac falsa magia*, qui fut condamné, & qu'il fut lui-même contraint de désavouer. Ses autres ouvrages furent mieux reçus. Les principaux sont, *Illustrium utriusque Germaniæ scriptorum catalogus. Defensio urbis & orbis*, &c. * Valere André, *bibl. belg.*

CALLIERES (Jacques de) s'étoit attaché de bonne heure aux maisons de Longueville & de Matignon, & s'étoit marié à *Magdeléne* Potier, demoiselle d'une famille noble, mais pauvre, des environs de Coutances. Il fut ensuite gouverneur de Jacques Goyon, comte de Torigni, connu sous le nom de *comte de Matignon*, & qui mourut le 14 de janvier 1725. Ce seigneur fit avoir à M. de Callieres le commandement pour le roi dans les ville & château de Cherbourg, qu'il avoit eu lui-même. Jacques de Callieres avoit servi dans les armées, & il prend le titre de maréchal de bataille des armées du roi, dans son *histoire de Jacques de Goyon de Matignon, maréchal de France, avec des réflexions*, imprimée en 1661 *in-folio*. Il étoit dès-lors gouverneur de Cherbourg. On a encore de lui les ouvrages suivans: *La fortune des gens de qualité*, volume *in-12. Lettre héroïque écrite à madame de Longueville sur le retour de M. le Prince*, imprimée à Saint-Lo, en 1660. *La vie du courtisan*

*tisan prédestiné*, ou *du duc de Joyeuse, capucin*, in 8°, Paris 1662. Jacques de Callieres eut plusieurs enfans. Nous parlons de l'aîné dans l'article suivant. Un autre de ses fils, nommé le *chevalier de Callieres*, après avoir servi long-temps au Canada, fut gouverneur général de cette province, & mourut en 1698. * Piganiol de la Force, *nouvelle description de Paris.*

CALLIERES (François de) fils du précédent, chevalier, seigneur de Rochelay & Gigny, fut baptisé dans l'église paroissiale de Torigni, en basse Normandie, le 14 mai 1645. Il fut attaché comme son pere, à la maison d'Orléans-Longueville, fut employé aux négociations qui furent faites pour faire élire le duc d'Orléans-Longueville, roi de Pologne. Cette négociation étoit sur le point de réussir, lorsque ce jeune seigneur fut tué au passage du Rhin en 1672. Durant le cours de cette négociation, M de Callieres s'étoit lié avec le comte de Morstein, grand trésorier de Pologne, qui étant venu s'établir en France, fit accepter à M. de Callieres un appartement dans son hôtel à Paris. M. de Pile qui avoit été envoyé en Hollande pour y travailler secrétement avec les personnes qui souhaitoient la paix, ayant été découvert & fait prisonnier, M. de Callieres fut envoyé en 1693 pour le remplacer. Il négocia pendant près de cinq ans sans être reconnu, & amena les différens intérêts qui agitoient l'Europe au point d'être terminés par un traité de paix. Le château de Riswick fut le lieu où l'on tint les conférences : toutes les puissances qui étoient en guerre, y envoyerent leurs plénipotentiaires, & M. de Callieres y eut le titre de troisiéme ambassadeur de la France : les deux autres furent M. de Harlay, comte de Céli, conseiller d'état, & M. de Créci-Verjus. La paix étant faite, le roi donna à M. de Callieres une charge de secrétaire du cabinet, & lui fit des biens considérables. En 1688 il composa exprès son *panégyrique historique de Louis le Grand* dans la vue d'obtenir une place dans l'académie françoise, ce qui lui réussit. Il fut reçu dans cette académie en 1689, à la place de Philippe Quinaut mort en 1688. On trouve plusieurs de ses discours dans les recueils de cette académie. Il est mort le 5 mai 1717, selon son épitaphe, qu'on lit dans l'église de S. Eustache à Paris. Ses emplois & ses réflexions particulieres lui ayant donné lieu d'approfondir plusieurs parties intéressantes de la politique, il a fait part au public de ses lumieres. C'est ce qui a produit les *traités de la maniere de négocier avec les souverains, de l'utilité des négociations, du choix des ambassadeurs, & des qualités nécessaires pour réussir dans ces emplois*, volume *in*-12, imprimé à Paris en 1716, & la même année à Amsterdam, & réimprimé en 1750 à Paris, sous le titre de Londres. Cette édition est augmentée, & en 2 vol *in*-12. Au commencement de 1717, il publia un traité, *de la science du monde & des connoissances utiles à la conduite de la vie*, *in*-12 à Paris. Cet ouvrage est en forme de dialogue. Il est très-propre à former un parfaitement honnête homme, non-seulement selon le monde, mais même selon Dieu. On trouve à la fin quatre piéces en vers françois par M. de Callieres, dont les trois premieres contiennent les éloges de quelques poëtes François & de quelques dames illustres des derniers temps. M. de Callieres avoit du gout pour la poésie françoise, & les quatre piéces dont nous venons de parler, ne sont pas les seules qu'il ait données en ce genre. On a de lui une épître au roi en vers françois, *in*-8°, & l'on trouve plusieurs autres de ses poésies dans les ouvrages suivans, qui sont de sa composition ; savoir : *les mots à la mode ; l'histoire poëtique, ou la guerre nouvellement déclarée entre les anciens & les modernes : des bons mots & des bons contes, de leur usage, de la raillerie des anciens, de la raillerie & des railleurs de notre temps*, Paris 1692 ; un traité *du bon & du mauvais usage de s'exprimer, & des façons de parler bourgeoises. Traité du bel esprit où l'on examine les sentimens qu'on en a dans le monde*, Paris 1695, *in*-12. Plusieurs de ses ouvrages ont été réimprimés en Hollande. * *Mémoires du temps.* Piganiol de la Force, *nouvelle description de Paris.*

CALLIMAQUE, *Callimachus*, célébre architecte, surnommé Κακιζότεχνος (c'est-à-dire qui ne trouve jamais ses ouvrages assez parfaits) étoit de Corinthe, & florissoit peu de temps après la LX olympiade, dont la premiere année tombe sur l'an 540 avant J. C. Il tailloit le marbre avec une délicatesse admirable. Ce fut lui qui inventa le chapiteau corinthien, orné de feuilles d'acanthe, par une rencontre qui mérite d'être sue. Une jeune fille de Corinthe étant morte, sa nourrice posa sur son tombeau dans un panier quelques petits vases, que cette fille avoit aimés pendant sa vie ; & afin que le temps ne les gâtât pas si-tôt, elle couvrit le panier d'une grande tuile. Il arriva par hazard que ce panier fut posé sur la racine d'une plante d'acanthe, d'où il sortit au printemps des feuilles & des tiges qui s'éleverent le long des côtés du panier ; & rencontrant les bords de la tuile, furent contraints de se recourber en leur extrémité, & de faire le contournement des volutes : Callimaque vit ce panier environné de ces feuilles, & cette forme nouvelle lui ayant plu, il en imita la maniere, dans le chapiteau des colonnes qu'il fit depuis à Corinthe, établissant sur ce modele les proportions & les mesures du chapiteau corinthien. Il réussissoit aussi fort bien dans la peinture, & sur-tout dans la sculpture, dont il faisoit sa principale occupation. On remarque encore qu'il fit pour le temple de Minerve à Athènes une lampe d'or, dont la méche étant de cette espece de lin qu'on tire de la pierre d'*Amyanthe*, éclairoit nuit & jour pendant un an entier, sans qu'il fût besoin de renouveller l'huile de la lampe. * Vitruve, *l.* 4, *c.* 1. Pline, *l.* 34. Pausanias, *in attic.* Felibien, *vie des architectes.*

CALLIMAQUE, *Callimachus*, capitaine Athénien, fut élu général des armées d'Athènes, dans le conseil de guerre que les Athéniens tinrent avant la bataille de Marathon, qui se donna la troisiéme année de la LXXII olympiade, 490 ans avant J. C. Il fut de l'avis de Miltiade, qui conseilloit de livrer le combat aux Perses ; & après la bataille, on dit qu'il fut trouvé tout percé de fléches, & néanmoins debout. * Suidas, *lexicon.*

CALLIMAQUE, *Callimachus*, fameux poëte Grec, étoit de Cyréne, ville d'Afrique, fils de Battus, & disciple d'Hermocrate le grammairien. Il vivoit sous le regne de Ptolémée Philadelphe, & sous celui de Ptolémée Evergete, sous la CXXV olympiade, vers l'an 280 avant J. C. Il fut un des plus célébres poëtes de son siécle, & peut-être seroit-il difficile de trouver aucun auteur qui ait fait un plus grand nombre de poëmes que Callimaque ; mais il n'aimoit pas les longs ouvrages ; aussi n'en fit-il que deux assez étendus, l'un intitulé *Hecale*, & l'autre Ἄιτια ; lorsqu'on lui demandoit pourquoi il aimoit tant les petits ouvrages, il répondoit qu'un grand livre étoit toujours un grand mal, μέγα βιβλίον μέγα εἶναι κακόν. On trouve encore la même pensée à la fin de ses hymnes, mais elle y est expliquée d'une maniere différente ; il dit qu'à la vérité l'Euphrate est un grand fleuve, mais que pour lui il aime mieux ces petites fontaines claires & paisibles, dont toutes les gouttes sont plus précieuses que toute la fange & tout le limon des grandes rivieres. Cette raison ne satisfaisoit pas la plupart des critiques de son temps, qui prétendoient avec assez peu de raison, que les faiseurs de vers ne devoient non plus sécher que la mer, & que l'abondance étoit la plus belle qualité d'un écrivain. Callimaque enseigna la grammaire en Egypte avec beaucoup de réputation, & forma entr'autres disciples le poëte Apollonius, qui dans la suite reconnut mal les obligations qu'il avoit à son maître. Callimaque fit contre lui un poëme très-piquant, où il le désignoit sous le nom d'Ibis, & où il faisoit contre lui toutes les imprécations qu'Ovide a depuis traduites en latin dans l'ouvrage intitulé, *in Ibim.* Il ne nous est rien resté de Calli-

maque, sinon quelques épigrammes & quelques hymnes. Son style est net & fort. Catulle a traduit en vers latins son petit poëme *de Coma Berenices.* Madame Dacier qui a publié ses épigrammes & ses hymnes, avec des remarques, assure que parmi tout ce qui nous reste de l'ancienne Gréce, il ne s'est rien trouvé de plus élégant, ni rien de plus poli; c'étoit aussi le sentiment de M. le Févre son pere, qui trouvoit que la maniere de composer que Callimaque avoit embrassée, étoit nette & forte; que Catulle & Properce l'avoient imité fort souvent, & qu'ils n'avoient fait même que le traduire. Callimaque passoit pour le prince des poëtes élégiaques parmi les Grecs, au jugement de Quintilien & de quelques modernes, comme de Philippe Beroald sur Properce, & de Jean-Gerard Vossius dans son institution poëtique : mais outre cela il étoit encore excellent critique, & l'on ne sauroit assez regreter la perte des ouvrages qu'il avoit composés en cette qualité. Il étoit aussi fort bon grammairien. Joseph Scaliger l'accuse néanmoins d'avoir choisi les mots les plus obscurs, les plus anciens & les plus impropres pour faire ses vers. C'est sans preuves & sans autorités que plusieurs modernes ont avancé que ce Callimaque avoit été bibliothécaire du roi Ptolémée dans Alexandrie, & qu'il avoit composé pour sa part huit cens ouvrages. * Madame Dacier, *Præf. in Callimac.* Vossius, *de poët. Græc. c.* 8. Jonsius, *l.* 2, *c.* 5. Joseph Scaliger, *in posteriorib. Scalig. pag.* 187. Tanegui le Févre, *vie des poëtes Grecs.* Baillet, *jugement des sav. sur les poëtes Grecs, tom. V, pag.* 251, *& tom. I, part.* 2, *chap.* 10. Joann. Jonsius Holsatus, *de scriptoribus historiæ philosophicæ.* Suidas, *lexicon.*

CALLIMAQUE, dit *le jeune*, *Callimacus*, poëte héroïque, fils d'une sœur du précédent, selon Suidas : il vivoit un peu après ce premier sous la CXXXII olympiade, vers l'an 252 avant J. C. On en met un autre de Colophon, aussi poëte, allégué par Tatien, *orat. ad Gent.* & par Eusebe, *l.* 10. *Præpar. Evang.*

CALLIMAQUE, *Callimacus*, médecin Grec, fit un traité des couronnes dont on se servoit dans les festins, pour montrer les mauvais effets de l'odeur des fleurs dont elles étoient composées, qui blessoient souvent le cerveau, & causoient de grandes maladies. * Pline, *hist. l.* 12, *c.* 111.

CALLIMAQUE, *Callimacus*, poëte, natif d'une ville d'Ombrie, appellée Mévanie, aujourd'hui Bevagna, dans le duché de Spolete en Italie. On ne sait pas en quel temps il vivoit, mais seulement que Mévanie étoit la patrie de Properce, lequel parle de Callimaque, *au liv.* 4 *eleg.*

*Umbria Romani patria Callimachi.*

Il y a une grande apparence que Properce entend parler de lui-même dans ces vers, & qu'il se nomme *Callimaque Romain*, parcequ'il excelloit dans la même espéce de poësie que Callimaque de Cyrene. Ainsi c'est en vain que l'on cherche un poëte Grec en Ombrie.

CALLIMAQUE, ou CALLIMACHUS EXPERIENS, (Philippe) savant historien, étoit natif de San-Geminiano, bourg de Toscane. Il florissoit dans le XV siécle, & fut du nombre de ces savans Italiens, qui formerent une académie, & se donnerent un nouveau nom. Il changea celui de Geminianus en celui de Callimachus. Le pape Paul II se persuada qu'il y avoit là-dessous quelque grand mystere; il regarda cette troupe de savans comme une troupe de conjurés, & les traita très-rudement : Callimaque abandonna l'Italie, & se retira en Pologne, où le roi Casimir le choisit pour être précepteur de ses enfans. Il a composé plusieurs ouvrages d'histoire, celle d'Attila, trois livres des actions de Ladislas V, roi de Pologne & de Hongrie, tué à la bataille de Varnes, un livre de ce que les Vénitiens firent pour exciter les Perses & le Tartares contre les Turcs, & quelques autres livres cités par Trithéme, sous l'an 1490, par Sponde & par quelques autres. Callimachus Experiens mourut en Pologne l'an 1496. * Volaterran, *l.* 7. Cromer, *l.* 30. Michou, *l.* 4, *c.* 78. Paul Jove, *in elog. doct. c.* 41. Vossius, *de hist. Lat. l.* 3, *c.* 8.

☞ Les trois livres, *de rebus ab Uladislao Polonorum atque Hungarorum rege gestis*, ont été imprimés à Cracovie, en 1582, par les soins de Jean-Michel Brutus, avec une vie intéressante de Callimaque. Ils ont été réimprimés avec la préface & la vie de Callimaque composées par Brutus dans les recueils des écrivains de Hongrie.

CALLIMAQUE (Dominique) natif de Sienne, vivoit à Rome, sous le pontificat de Paul II. Après avoir rempli divers postes en différens endroits, & principalement à Rome, il retourna à Sienne, où il fut préposé avec plusieurs autres au gouvernement de cette ville. Mais sa sincérité & les remontrances qu'il fit à quelques-uns de ceux qui gouvernoient, de ce qu'ils songeoient plus à leurs intérêts personnels, qu'à ceux du peuple, lui occasionnerent plusieurs chagrins, & furent même cause de sa déposition. Il aimoit les antiquités, & il en avoit fait une étude assez assidue.

CALLIMAQUE (Monteverde) né à Mazzara en Sicile, florissoit en 1477. Il fut très-lié avec Calderino, que son érudition faisoit alors considérer à Rome. Il a fait plusieurs ouvrages, comme : *De laudibus Siciliæ; Epistolæ familiares*, & quelques autres.

CALLIMAQUE. (Angelo) On croit qu'il étoit de Messine. Il s'appliqua à la poësie latine, & composa en cette langue un poëme à la louange du cardinal Pierre Isuaglia, archevêque de Reggio en Calabre : ce qui l'a engagé à l'intituler *Rhegina.* On a aussi de lui une lettre écrite à ce cardinal, qu'il mit à la tête des œuvres astronomiques de Gabriel Pirovano, dont il lui fit présent, & qui a été imprimée dans le second tome du journal de Venise, *page* 380.

CALLINIQUE, *Callinicus*, après avoir eu soin des vases sacrés de l'église de Constantinople, fut élu patriarche en 693, après la mort de Paul III. Il étoit grand ennemi de l'église romaine, & grand amateur des nouveautés : ce qui porta Justinien *le jeune*, qui prit Constantinople en 705, à lui faire crever les yeux, & à l'envoyer en cet état à Rome. * Baronius, *A. C.* 691, 703, *c.* 1. Theophanes. Cedrenus.

CALLINIQUE, *Callinicus*, dit SUTORIUS, fils de Caïus sophiste de Syrie, ou de l'Arabie Petrée, selon les autres, vivoit dans le second siécle : il enseigna à Athènes sous l'empire d'Antonin *le Débonnaire*, qui regna vingt-deux ans & demi, jusqu'à la 161[e] année de J. C. Callinique composa un ouvrage *de la dédicace*, dédié à Galien; un *de la mauvaise imitation de l'art oratoire*, dédié à Lupus, que quelques-uns croient être ou Rutilius Lupus, rhétoricien, ou son fils; un en dix livres des histoires d'Alexandrie, cité par S. Jerôme; un des sectes des philosophes, &c. * S. Jerôme, *Præf. in Dan.* Suidas. Vossius, *hist. Græc. lib.* 2, *cap.* 13.

CALLINIQUE, *Callinicus*, natif d'Héliopolis en Syrie, inventa l'an 670, cette sorte de feu qu'on nomme ordinairement *le feu grec*, ou *grégeois*, que l'empereur Constantin Pogonat, ou le Barbu, employa avec tant de succès pour bruler les navires des Sarasins. On peut consulter Valturius, qui enseigne comment on prépare la matiere de ce feu. * Zonaras, *in Const. Pogon.* Valturius, *lib.* 11, *de re militari*, *cap.* 9. Jean-Baptiste Porta, *l.* 12 *de la mag. nat.* Jules Cesar Scaliger, *exercit. c.* 3, *dist.* 3. Cardan, *de subt. l.* 2. Salmuth, *in not. ad Panc. P. II rer. memor. tit.* 19.

CALLINIQUE, *cherchez* SELEUCUS II.

CALLINUS, poëte Grec, qui faisoit des élégies. On ne sait pas en quel temps il a vécu; mais il est cité par Athenée, *liv.* 12, par Clément Alexandrin, *au l.* 1 *des strom.* & par Strabon, *au liv.* 13.

CALLIOPE, muse qui préside à l'éloquence & à la poësie héroïque; c'est pour cela que les anciens l'invoquoient, lorsqu'ils décrivoient les belles actions des

héros. Ils la représentoient fort jeune, couronnée de plusieurs guirlandes de laurier, & en sa main droite une trompette & trois livres, savoir l'Iliade, l'Odissée & l'Enéide. * Cartari, *de imagin. deorum.* Iconolog. *de Ripa.*

CALLIPATIRA, épouse de Callianax, étoit fille du célébre Diagoras, sœur d'Acusilas, de Damagete, & de Dorieus, & mere d'Euclès & de Pisidore, qui furent tous couronnés vainqueurs à diverses fois dans les jeux olympiques. Les Eléens avoient une loi qui ordonnoit que les femmes qui oseroient passer le fleuve Alphée pendant la célébration de ces jeux, seroient précipitées du haut de la montagne appellée Typée. Callipatira, résolue de conduire elle-même son fils Pisidore dans la lice, s'embarassa peu de cet obstacle; mais de peur d'être découverte, elle se déguisa sous l'habit d'un maître d'exercices. Lorsqu'elle vit son fils vainqueur, transportée de joie, elle franchit la barriere qui séparoit les maîtres des combattans; & laissant tomber par hazard l'habit qui la déguisoit, fit connoître son sexe. Elle eût été punie de mort, mais on lui fit grace en faveur de son pere, de ses freres & de ses fils; & on se contenta de faire une loi, qui ordonnoit aux maîtres d'exercices, de paroître nuds dans les jeux aussi-bien que les athlétes. Cette femme vivoit vers la LXXXVIII olympiade, environ 428 ans avant J. C. * Pausanias, *in Eliac, l.* 6. Cæl. Rhodigin. *l.* 14, *c.* 14.

CALLIPE, *Callipus*, mathématicien de Cyzique, étoit en grande estime dans la Gréce: reconnoissant qu'il ne pouvoit ajuster avec assez d'exactitude les années solaires avec les lunaires, & trouvant du défaut en l'ordre de Meton, il inventa une période qui contenoit quatre cycles métoniques, chacun de 19 ans, & en tout de 76 années, ou 19 olympiades: il la commença sur la fin du mois de juin, & la 3^e^ année de la CXII olympiade, qui étoit la 419^e^ de Nabonassar, 4384 de la période julienne, 424 de Rome, 3705 du monde, 330 avant J. C. Aristophon étant Archonte d'Athènes, & la même année que Darius fut tué par Bessus. * Ptolémée, *l.* 3, *p.* 63. *Gr. ed.* Petau, *l.* 2, *c.* 16, *& l.* 10, *doctr. temp.* Vossius, *de matth. c.* 33. Scaliger, *in not. ad Euseb.* Riccioli, *chron. réform.*

CALLIPE, historien de Corinthe, composa un traité des Orchoméniens, selon Pausanias dans le livre 9. On ignore le temps auquel il vivoit. Il y a aussi eu un capitaine Athénien, & un philosophe de ce nom. * Diogène Laërce, *en la vie de Zenon, au liv.* 7.

CALLIPE tyran de Sicile, est celui qui assassina Dion, qui avoit rendu la liberté à la Sicile, & qui s'en fit le tyran. Ce fut l'an 400 de Rome, & 354 avant J. C. Mais le ciel permit qu'il fut tué du même couteau qu'il avoit employé pour ravir la vie à ce grand homme. * Plutarque, *in Dion.* & au *traité de la mauvaise honte.*

CALLIPIDAS historien Grec: on ne sait pas en quel temps il a vécu: il a écrit un traité des Scythes, que Strabon met au rang des histoires fabuleuses d'Hellanicus, d'Hérodote, & de quelques autres, *au liv.* 12.

CALLIRHOÉ, fontaine de Judée, au-delà du Jourdain: ses eaux chaudes tomboient dans le lac Asphaltite, & n'étoient pas seulement médicinales, mais encore très-agréables à boire. Josephe qui parle de cette fontaine, remarque qu'Herode *le Grand* étant tombé dans une maladie dangereuse, y vint pour prendre de ces eaux, qui ne lui servirent de rien. * *Antiquités judaïques, l.* 17, *c.* 8.

CALLIRHOÉ, fontaine dans le pays d'Attique, dont les poëtes ont souvent fait mention: elle tira son nom de Callirhoé qui suit.

CALLIRHOÉ étoit une jeune fille de Calydon, dont Coresus, l'un des prêtres de Bacchus, devint éperdument amoureux. Rebuté des rigueurs de sa maîtresse, il eut recours à Bacchus, qui pour le venger, frapa les Calydoniens d'une yvresse qui approchoit de la fureur. Le dieu consulté sur le remede qu'on pouvoit opposer à ce mal, répondit qu'il ne cesseroit point, à moins qu'on n'immolât par la main de Coresus, ou la cruelle Callirhoé, ou quelqu'autre personne qui voulût se dévouer pour elle. Pour satisfaire à l'oracle, on conduisit à l'autel l'insensible Callirhoé ornée comme une victime. Mais Coresus, qui présidoit à cette sanglante cérémonie, tourna le couteau sacré contre soi-même, & se sacrifia pour cette ingrate: alors Callirhoé touchée, mais trop tard, d'amour, de regret & de pitié, se tua pour appaiser les manes de son amant, près d'une fontaine à laquelle elle laissa son nom. * Strabon, Thucydide, *liv.* 2. Pausanias, *in achaïc.*

CALLIRHOÉ, fille de Scamandre, épousa Tros, troisiéme roi de Dardanie, qui prit son nom de Troye, & eut trois fils; Ilus qui laissa son nom à la même ville appellée quelquefois Ilion; Ganimede enlevé par Jupiter, ou selon d'autres par Tantale roi de Méonie ou Paphlagonie; & Assaraque, pere de Capys, & grand pere d'Anchise. * Homere. Virgile. Eusèbe *en sa chronique.*

CALLIRHOÉ, fille de Lycus, tyran de Lybie, délivra son mari Dioméde des embuches que son pere lui avoit dressées: dans la suite désolée de se voir abandonnée de cet ingrat, elle se pendit de désespoir.

CALLIRHOÉ, fille du fleuve Achéloüs, épousa Alcméon, qui avoit tué sa mere Eriphyle: ce prince étoit déja mari d'une autre femme, à laquelle il avoit donné le fameux collier d'or d'Hermione, dont on avoit fait présent à Eriphyle, afin qu'elle persuadât à son mari Amphiaraüs de s'engager à l'expédition de Thèbes. Callirhoé ayant oui parler de ce colier, le demanda à Alcméon, & refusa de lui laisser consommer le mariage, jusqu'à ce qu'il lui eût accordé ce qu'elle exigeoit de lui. Alcméon alla trouver Phégéus, pere de son autre femme, & lui fit accroire qu'il avoit su de l'oracle, qu'il ne guériroit jamais de sa fureur, s'il ne faisoit une offrande de ce collier au temple de Delphes. Phégéus le lui livra; mais ayant appris qu'on le destinoit à Callirhoé, il donna ordre à ses deux fils d'assassiner Alcméon, ce qu'ils firent. Callirhoé très-sensible à cette mort, desiroit ardemment qu'elle fût vengée. Les poëtes disent qu'elle pria Jupiter de faire en sorte que les fils qu'elle avoit eus d'Alcméon, qui étoient encore enfans, devinssent en un moment hommes, afin qu'ils vengeassent la mort de leur pere. Jupiter lui accorda sa demande, & aussitôt Amphoterus & Acarnan ses deux fils, partirent pour cette vengeance: ils trouverent sur leur route les assassins d'Alcméon, qui alloient offrir à Delphes le collier & la robe d'Eriphyle: ils les tuerent; & ensuite allerent à Psophis, où ils massacrerent Phégéus & son épouse. En se retirant, ils furent poursuivis jusqu'à Tégée. Après avoir rendu compte à Callirhoé de ce qu'ils avoient exécuté, ils partirent pour Delphes, & y consacrerent le colier & la robe d'Eriphyle; ce fut Achéloüs qui leur ordonna de le faire. Ils allerent de-là dans l'Epire, & y fonderent une colonie que l'on appelle *Acarnanie.* Quant aux deux enfans qu'Eriphyle témoigne qu'Alcméon eut de la prophétesse Manto, il les donna à élever à Créon roi de Corinthe; l'un d'eux étoit appellé Amphilocus; l'autre étoit une fille qui se nommoit Tisiphone, & qui étoit parfaitement belle. La femme de Créon appréhendant que son mari n'épousât cette belle fille, & voulant l'en empêcher, la fit vendre: ce fut Alcméon qui l'acheta sans la connoître. Apollodore ne dit point comment Tisiphone fut reconnue. * Apollodore, *l.* 3. Ovid. *de arte amandi, lib.* 3. Bayle, *dictionnaire critique.*

CALLISTE, poëte, Grec de nation, qui vivoit dans le IV siécle du temps de Constance & de Julien l'Apostat. Nicephore parle de lui: il dit que ce poëte suivoit toujours l'empereur Julien, & qu'il composa en vers héroiques l'histoire de ses expéditions. * Nicephore, *l.* 10, *hist. c.* 34. Socrate, *l.* 3, *c.* 18.

CALLISTE (S.) ou CALIXTE I de ce nom,

pape, que quelques-uns font Romain, & fils de Domice, fut mis sur la chaire de S. Pierre après la mort de S. Zephyrin, l'an 219. La clémence que l'empereur Alexandre Severe fils de Mammé, fit paroître pour les chrétiens, & la sentence qu'il prononça en leur faveur, lorsqu'il leur fit rendre une place que les taverniers de Rome avoient usurpée, lui donna la pensée de bâtir une église au même lieu : ce qu'il exécuta en l'honneur de l'enfantement de la sainte Vierge, dans un temps où l'on croyoit par tradition qu'en ce même lieu une grande abondance d'huile étoit sortie de la terre, pour annoncer aux hommes l'avénement de Jesus-Christ, qui est l'oint du Seigneur. Cette église s'appelle aujourd'hui Notre-Dame au-delà du Tibre. Ce fut apparemment vers le même temps qu'il fit faire sur le chemin d'Appius un cimetiere qui porte son nom, & qui est si connu dans l'histoire : d'autres croient qu'il le fit seulement rebâtir. Les ministres de l'empereur, qui n'avoient pas pour les chrétiens les mêmes sentimens que ce prince, exercerent contre l'église une persécution secrete, durant laquelle le saint pontife fut arrêté, & martyrisé le 14 octobre l'an 224, ou plutôt 223, après avoir tenu le siége cinq années un mois & douze jours. Ceux qui prétendent qu'il avoit été enfermé dans une prison, ne songent pas que cela est contraire à la grande liberté que les chrétiens avoient sous l'empereur Severe ; & en effet la maniere dont on s'en défit, convient mieux à quelque tumulte extraordinaire, qu'à un jugement régulier. Ses actes portent qu'il fut précipité dans un puits ; ce qui fait croire que cette exécution fut faite dans quelque émotion populaire. Saint URBAIN I lui succéda. * Baronius, *in annal. & martyr.* Anastase. Platina. Ciaconius. Du Chêne. Papyre Masson, &c. *in vit. Pontif.* Thomas Valdensis. Tillemont.

Optat & S. Augustin l'appellent Callixte. L'opinion de ceux qui assurent qu'il étoit Romain, & fils de Domice, n'est appuyée sur aucun témoignage ancien, & l'on ne fait certainement aucune circonstance de sa vie ni de sa mort : il n'y a point de preuve qu'il ait bâti une église dans le lieu que l'empereur Alexandre avoit accordé aux chrétiens. Ce que l'on dit du cimetiere que l'on prétend qu'il fit faire dans la Voie Appie, paroît mieux fondé, parceque la plupart des martyrologes en font mention, & qu'il a été depuis célébre. Mais ce que quelques-uns disent, qu'on y avoit enterré cent soixante & quatorze mille martyrs, & quarante-six papes, n'a aucune apparence, & il est assez vraisemblable que ce cimetiere étoit public, & commun aux chrétiens & aux païens. Ce qu'on dit de la persécution contre les chrétiens, sous l'empire d'Alexandre, est contraire à tout ce que les anciens nous apprennent de la disposition de cet empereur envers les chrétiens, & les actes de plusieurs martyrs qu'on prétend avoir souffert pendant ce régne, sont visiblement supposés. Le martyre de S. Callixte n'est pas plus assuré, puisque ni Eusebe, ni les autres auteurs anciens n'en parlent point : les actes de son martyre sont insoutenables ; & dans l'ancien calendrier donné par Bucherius, il n'est point qualifié du nom de martyr, non plus que dans celui du P. Fronteau, ni dans le sacramentaire de S. Gregoire. Pour le temps de son pontificat, il a commencé à la fin de l'an 219, & il a duré cinq ans selon Eusebe, cinq ans dix mois, selon le premier catalogue des papes du pere Mabillon, cinq ans deux mois & dix jours selon le second, & selon celui de Bucherius ; ce qui fait voir qu'il est mort l'an 224, & le 14 octobre, suivant l'ancien calendrier donné par Bucherius, & suivi dans les martyrologes. Il est marqué dans le calendrier de Bucherius, que ce pape étoit enterré ou honoré *in Via Aurelia*, ou dans le chemin d'Aurele, à trois milles de Rome. On prétend que son corps a été transporté en France sous le pontificat de Léon IV, l'an 854, à la priere du comte Everard, & mis dans un monastere que ce comte avoit bâti proche de Tournai, que l'on appelle à présent Cisoin ou Chijoingh. On croit qu'il a été depuis transporté à Reims. Mais tout cela n'est fondé que sur des monumens fort incertains. * Tillemont, *mémoires pour servir à l'histoire écclésiastique, tom. III.* Baillet, *vies des saints*, 14 *sept.* Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclésiastiques, trois premiers siécles.*

CALLISTE II étoit François de nation, & archevêque de Vienne en Dauphiné : son nom étoit *Gui* de Bourgogne, & il étoit cinquiéme fils de *Guillaume II*, frere de *Rainaud* & d'*Etienne*, comtes de Bourgogne. Il étoit oncle d'*Adelaïde* reine de France, femme du roi Louis VI, dit *le Gros*, fille de Humbert II, comte de Maurienne, & de *Giséle* de Bourgogne, sœur de *Gui*. Il fut mis sur le siége de l'église de Vienne en 1083, & gouverna cette église jusqu'à l'an 1119, qu'il fut élu pape le premier jour de février, dans l'abbaye de Cluni, en la place de Gelase II, qui y étoit mort. Cette élection fut faite par les cardinaux du parti de Gelase II qui étoient en France ; le siége de Rome étoit alors occupé par Maurice Bourdin, que l'empereur Henri avoit fait élire pape en 1118, après la mort de Paschal II, & qui avoit pris le nom de Gregoire. Gelase avoit été élu quarante-deux jours auparavant ; mais l'arrivée de Henri à Rome l'avoit obligé de se retirer en France. Calliste n'osa pas aller à Rome aussitôt après son élection, & tint au mois d'octobre 1119, un concile à Reims, dans léquel il excommunia l'empereur Henri, avec Bourdin & ses fauteurs : il passa ensuite en Italie avec une armée. Henri fut obligé de se retirer ; Bourdin se sauva à Sutri. Calliste l'y suivit, & ayant formé le siége de la place, les habitans lui livrerent l'antipape qu'il fit enfermer. *Voyez ce qui concerne cet antipape, à son article particulier*, & *cherchez* BOURDIN (Maurice.) Calliste fit néanmoins sa paix avec Henri, & composa un traité touchant les investitures, qui fut approuvé dans le concile de Latran en 1123. Il mourut le 13 décembre de l'an 1124, après cinq ans dix mois & neuf jours de siége. On a de lui 35 lettres, & on lui attribue quatre sermons sur l'apôtre S. Jacques, qui sont des piéces supposées & indignes de ce pape. Louis *le Gros* lui écrivit une lettre pour le congratuler de la prise de Bourdin. Ce pape étant encore archevêque de Vienne, fonda l'abbaye de Bonnevaux en Dauphiné, & fit de grands biens aux églises de son diocèse. HONORÉ II lui succéda. * Saint Antonin, *hist.* Trithéme, *de script. eccles.* Vincent de Beauvais, *l.* 26. *Spec. c.* 30 *& seq.* Baronius. Ciaconius. Papyre Masson. Du Chêne, *de vit. pontif.* Louis Jacob, *bibl. pontif.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Chorier, *histoire du Dauphiné.* M. Baluse, tom. III *de ses miscellanea.* Consultez le tome X de l'*histoire littéraire de la France*, par des Bénédictins de S. Maur.

CALLISTE III, pape, nommé auparavant *Alfonse* de Borgia, étoit Espagnol, natif de Xativa, dans le diocèse de Valence. Il étudia à Lerida ; & s'étant avancé dans la jurisprudence civile & canonique, il enseigna ensuite, & eut un canonicat en cette ville. Alfonse V roi d'Aragon le choisit pour son secrétaire. Il employa ses soins & sa prudence pour éteindre le schisme en Aragon, & le pape Martin V lui témoigna sa reconnoissance, en lui donnant l'évêché de Majorque : il ne l'accepta pourtant pas, ou du moins il n'en prit point possession, mais il eut depuis celui de Valence. Le roi Alfonse l'employa en diverses négociations, & le pape Eugène IV le fit cardinal en 1444. Cette dignité ne servit qu'à faire paroître davantage son mérite. Il fut élu pape le 8 avril de l'an 1455. On dit qu'il étoit alors âgé de plus de 76 ans. S. Vincent Ferrier lui avoit prédit qu'il seroit pape, long-temps auparavant qu'il le fût, & dans cette assurance il fit vœu de faire la guerre au Turc : en effet il excita toute l'Europe à prendre les armes ; mais ses bons desseins n'eurent pas une issue aussi avantageuse qu'il le souhaitoit. Il canonisa le saint qui lui avoit prédit son élévation à la papauté. On remarque qu'étant évêque & cardinal, il ne posseda jamais qu'un bénéfice en commande ;

& il avoit accoutumé de dire, parlant de l'égliſe de Valence, qu'il ſe contentoit d'une épouſe vierge : auſſi quand il fut pape, il n'en voulut jamais donner aux perſonnes qu'il en croyoit indignes. Il ſe trompa pourtant en la perſonne de quelques-uns de ſes parens; mais leur mérite apparent en avoit déja trompé d'autres. Calliſte III mourut le 6 août de l'an 1458. Il a écrit quelques épîtres, & on lui attribue l'office de la Transfiguration. Il ſiégea trois ans trois mois & vingt-neuf jours. Pie II lui ſuccéda. * Ciaconius. Rainaldi. Platina. Surius. Bolland. *Tome I. Maii.*

CALLISTE, antipape : les partiſans de l'empereur Frédéric, qui avoient créé antipape Octavien cardinal de ſainte Cécile, ſous le nom de *Victor*, contre Alexandre III, élurent enſuite Gui de Crême, qu'ils nommerent Paſchal III. Après la mort de ces antipapes, Jean abbé de Strume, fut mis en leur place en 1170. Ils le nommerent Calliſte III, & il porta ce titre juſqu'en 1177, qu'il fut dégradé au concile de Veniſe, où l'accord ſe fit entre le pape & l'empereur. L'année d'après Calliſte vint à Freſcati ſe jetter aux pieds d'Alexandre, qui le reçut charitablement, & lui fit même prendre place à ſa table. Il mourut la même année. * Baronius, *in annal.*

CALLISTE I de ce nom, patriarche de Conſtantinople, qui vivoit dans le XIV ſiécle, avoit été moine au mont Athos, & ſuccéda à Iſidore l'an 1350. Il préſida au concile tenu en 1355 contre les adverſaires de Palamas; & n'ayant pas voulu couronner le fils de Cantacuzene, il ſe retira dans un monaſtere. Mais il fut rétabli peu de temps après par Jean Paléologue, qui l'envoya en Servie, pour y conclure un traité de paix. Il y mourut en 1358, ayant tenu le ſiége environ neuf ans, quoique Pontanus en mette dix. On lui attribue une homélie ſur l'exaltation de la ſainte Croix, donnée par Gretſer, & deux écrits, l'un ſur la mort de la Vierge, & l'autre ſur la décollation de S. Jean : la *méthode* ou la *regle monaſtique* eſt d'un autre Calliſte patriarche latin de Conſtantinople, vers l'an 1406, dont on va parler. * Cantacuzene, *liv.* 4, *chap.* 26. Sponde, *in annal.* M. Du Pin, *bibliothéque des auteurs eccléſiaſtiques XIV ſiécle.*

CALLISTE II patriarche Latin de Conſtantinople, avoit auſſi été moine. On dit qu'il ſuccéda à Ange Corario l'an 1406, & qu'il tint le ſiége pendant 27 ans, juſqu'en l'an 1432. * Sponde, *A. C.* 1406. Voyez l'article précédent.

CALLISTHÈNE, ſéditieux & ſcélerat, qui mit le feu aux portes du temple de Jéruſalem l'an 164 avant J. C. le jour que les Juifs célébroient la victoire que Judas Machabée avoit remportée ſur Nicanor, Timothée & Bacchide, généraux des Syriens. Calliſthène ſe cacha dans une maiſon, qui étoit proche du temple : mais ayant été découvert, il fut pris & brulé vif. * *II Machab.* 8, *v.* 33.

CALLISTHÈNES d'Olynthe, fut couſin (Laërt. *in Theophraſte*) & diſciple d'Ariſtote, qui l'engagea à ſuivre Alexandre *le Grand*, dont il entreprit d'écrire l'hiſtoire. On a cru dans le XVI ſiécle avoir cette hiſtoire, parcequ'on en montroit une qui portoit le nom de Calliſthènes dans quelques bibliothéques, & entr'autres dans celle du roi; mais Caſaubon, après l'avoir examinée ſoigneuſement, aſſure dans ſes lettres 39, 93 & 95 à Scaliger, que c'eſt un ouvrage ſuppoſé, & le même que le faux Gorionides a coutume de citer, pour le vrai ouvrage de Calliſthènes. Strabon le cite (*lib.* 17;) & Polybe, auſſi grand homme de guerre que bon hiſtorien, aſſure (*lib.* 12) qu'il falloit que l'auteur ignorât tout-à-fait la tactique, c'eſt-à-dire, l'art de ranger les armées, puiſqu'il décrit la bataille d'Alexandre & de Darius dans la Cilicie, d'une maniere contraire non ſeulement à la vérité, mais à la vraiſemblance. Il s'en falloit donc bien qu'il ſurpaſsât par ſes écrits les grandes actions d'Alexandre, comme il le prétendoit, puiſqu'il n'étoit pas même capable de les bien repréſenter. Il écrivoit aiſément, dit Suidas, & Ciceron (*lib.* 2 *de orat.*) aſſure que ſon ſtyle étoit plutôt celui d'un orateur que d'un hiſtorien. Au reſte il joignit à une grande vanité, une mortelle haine du même vice dans autrui; & il s'oppoſa avec beaucoup de vigueur au deſſein où étoient quelques courtiſans d'adorer Alexandre à la maniere des Perſes : ce qui le rendit extrêmement odieux à ce prince. Tous les hiſtoriens parlent diverſement de la mort de Calliſthènes; mais ils s'accordent tous à dire qu'Hermolaus & quelques autres ayant conſpiré contre la vie d'Alexandre, on accuſa Calliſthènes d'avoir trempé dans la conjuration, & qu'on ne le fit mourir qu'après ſept mois de priſon. * Arrien, *de exped. Alex. lib.* 4. Plutarque, *in Alex.* Juſtin, *lib.* 15. Quint-Curce, *lib.* 8. Pluſieurs crurent dès-lors qu'on l'avoit accuſé fauſſement, & Théophraſte ſon ancien ami en étoit ſi perſuadé, qu'il compoſa en ſon honneur un traité qu'il intitula Calliſthènes, (Laërt. *in Theoph.*) où il dit que ce philoſophe avoit rencontré en Alexandre un prince très-puiſſant & très-heureux, mais qui ignoroit l'art d'uſer de ſa proſpérité, ainſi que l'obſerve Ciceron, (*lib.* 3 *Tuſcul.*) Outre l'hiſtoire d'Alexandre, Calliſthènes compoſa pluſieurs ouvrages qui ſont cités par les anciens : le plus conſidérable étoit une hiſtoire de la Grece, dont Plutarque, (*in Cimone, & in Ageſil.*) Athenée, (*lib.* 10) & Etienne de Byzance, (*in* v. Τ[illegible]γυρα) font mention. On apprend de Diodore de Sicile (*lib.* 14 & 16) & de l'auteur de la deſcription des olympiades, que cette hiſtoire comprenoit ce qui s'étoit paſſé durant trente années, depuis la paix d'Antalcides en la XCIII olympiade, juſqu'à l'année où le temple de Delphes fut pillé par Philomele. Ciceron qui en parle auſſi dans ſa belle lettre à Lucéius, ajoute que Calliſthènes écrivit ſéparément l'hiſtoire de la guerre de Troye, ce que Plutarque a obſervé auſſi (*in Camillo*). Que ſi Athenée ne ſe trompe point lorſqu'il lui attribue (*lib.* 13) une hiſtoire de la guerre ſacrée, il faut dire, qu'ayant fini d'abord ſon hiſtoire de la Grece, où nous l'avons marqué, il l'a continuée enſuite juſque fort près de ſon temps. Le ſcholiaſte d'Apollonius (*in lib.* 1.) cite encore un *Périple* de lui, Apoſtolius (*in* v. Σαρδανάπαλος) des *Perſiques*, Plutarque (*in Parallelis*) des *Macedoniques*, des *Thraciques*, & des *Métamorphoſes*; mais ces ouvrages, qui à l'exception du dernier, ne peuvent être regardés que comme des deſcriptions de divers pays, pouroient bien être d'un autre CALLISTHÈNES, & je les attribuerois volontiers à l'auteur des *Galatiques* qui étoit de Sybaris, ainſi que Plutarque l'obſerve (*lib. de flumin.*) & que Stobée cite au chapitre des maladies. Il n'en eſt pas de même des Apophthegmes, dont Pollux fait mention (*lib.* 9. *cap.* 6:) rien n'empêche qu'on ne les croie du philoſophe; une de ſes maximes, *Que ce n'étoit pas la ſageſſe, mais la fortune qui gouvernoit la vie*, a été fort célébre autrefois dans les écoles. * Ciceron, *Tuſcul. lib.* 5. On dit qu'Alexandre fit graver ſur ſon tombeau une épitaphe en un ſeul vers, dont voici le ſens : *Odi ſophiſtam qui ſibi non ſapit. Je hais un philoſophe qui n'eſt pas philoſophe pour lui-même :* ou *Je hais un ſage qui n'eſt pas ſage pour ſes propres intérêts.* * Plutarque, *in Alex.* Quint-Curce, *l.* 8, *c.* 6. Arrien, *l.* 4, *hiſt.* Juſtin, *l.* 12. Voſſius, *de hiſt. Græc. l.* 1, *c.* 9.

CALLISTHENE, hiſtorien Grec, du pays des Sybarites, dans la grande Gréce. On ne ſait pas en quel temps il a vécu, mais ſeulement qu'il compoſa une hiſtoire des Galates γαλατικὰ, dont Plutarque cite le 23^e^ livre, & Stobée le 13^e^. * Plutarque *de flum.* Stobée, *ſerm. de morb.* Voſſius, *de hiſt. Græc. l.* 3.

CALLISTINS ou CALIXTINS, ſectaires en Bohême, qui prirent ce nom, parcequ'ils croyoient le calice abſolument néceſſaire au peuple dans la communion. Cette ſecte ſe forma dans le commencement du XV ſiécle. Tous les Chrétiens occidentaux vivoient en paix ſur l'uſage de l'euchariſtie. Un certain Jacobel pré-

tendit que l'on devoit donner le calice avec le pain. Les Bohémiens donnerent dans ce sentiment; & après diverses contestations, pour le bien de la paix, le concile de Basle crut y donner remede, en leur accordant la communion sous les deux especes, par un accord qui fut nommé *compactation.* Ils ne s'y tinrent pas dans la suite, voulant que la coupe fût donnée aux enfans nouvellement baptisés; & Roquesane, leur chef, prêtre & disciple de Jacobel, homme ambitieux, n'ayant point eu l'archevêché de Prague, comme il s'en étoit flaté, empêcha leur réunion avec la cour de Rome. Ces deux derniers partis subsisterent, jusqu'à ce que Luther les attira dans le sien. Quelques relations de Pologne nous apprennent qu'on trouve encore de ces sortes de Callistins dans ce royaume. * Sponde, *an. Christ.* 1421, *n.* 2. M. de Meaux, *histoire des variations, liv. XI.*

CALLISTO, fille de Lycaon, *cherchez* CALISTO.

*CALLISTRATE, poëte comique d'Athènes, vivoit sous la XCVII olympiade, environ 392 ans avant J. C. & fut rival d'Aristophane. * Vossius, *de poët. Græc.*

CALLISTRATE, ancien auteur d'une histoire de Samothrace, citée par Denys d'Halicarnasse (*lib.* 1) est apparemment celui qui, suivant Tzetzes (*chil.* 12, *hist.* 398,) accoutuma les Samiens, c'est-à-dire, ceux de Samothrace, à se servir des vingt-quatre lettres de l'alphabet grec; mais il est différent d'un CALLISTRATE de Tenedo, qui commenta Aratus, au moins à ce que dit Vossius (*de hist. Gr. l.* 3.) Celui-ci pouroit bien n'être pas différent de celui que le scholiaste d'Aristophane emploie quelquefois, puisqu'entre autres choses qu'il en a extraites, il y a un article sur l'isle de Tenedo (*in Plutum.*) Il est plus difficile de savoir qui est le Callistrate, auteur d'un traité des femmes publiques, dont Athenée fait mention (*l.* 13,) & l'on n'a pas plus de connoissance de celui à qui quelques-uns attribuoient une description d'Athènes, que d'autres prétendoient appartenir plutôt à Meneclès; car c'est tout ce qu'en a dit Harpocration (*in* v. ἐαθόμπεδον;) mais il n'y a pas beaucoup de perte à ignorer tout cela, & il n'est pas nécessaire d'être mieux instruit de ce qui regarde l'auteur des explications des statues imprimées avec les œuvres des Philostrates.

CALLISTRATE, Athénien, fut choisi par ses citoyens avec Timothée & Chabrias pour commander les troupes contre les Lacédémoniens, la quatriéme année de la centiéme olympiade, 377 ans avant J. C. * Diodore de Sicile, *l.* 15.

CALLISTRATE, excellent orateur d'Athènes, lequel plaidant un jour la célébre cause d'Oropus, Demosthène, quoiqu'encore fort jeune, en fut tellement touché, que ne voulant plus suivre que Callistrate, il abandonna Platon & son académie. * Xenophon, *lib.* 6, & Aulu-Gelle, *l.* 3, *cap.* 13.

CALLISTRATE, jurisconsulte, un des disciples de Papinien, & du nombre des conseillers de l'empereur Alexandre Severe. * Lamprid. *in Alex. cap.* 68. Pour connoître les différens Callistrates, il faut consulter Vossius, *de hist. Græc. l.* 3, *p.* 338, *& de scient. mathem. cap.* 33, §. 21, *pag.* 156.

CALLIXENE, historien, étoit de Rhodes. On ne sait pas en quel temps il a vécu. Il laissa, selon Athenée (*l.* 5,) un ouvrage sur la ville d'Alexandrie.

CALLIXENE avoit composé un traité des peintres & des sculpteurs, comme nous l'apprenons de Vossius, *en sa bibliothéque.*

CALLIXENE, habile statuaire, vivoit dans l'olympiade CLV, vers l'an 160 avant J. C. auquel temps la sculpture que l'on avoit un peu négligée, reprit une nouvelle vigueur.

☞ CALLMOUCKS ou KALLMACKS, peuple puissant qui habite le milieu de la grande Tartarie. Ils ne faisoient autrefois qu'une même nation avec leurs voisins les Mongales ou Mongous, & leur nom signifie qu'ils s'en sont séparés. Les Tartares qui ont fait la conquête de la Chine, ne cessent d'exciter la division entre ces deux peuples, dans la crainte qu'ils ne se réunissent pour venir les attaquer. Ils ont perdu une partie de leur pays, parceque les Russes y ont poussé les bornes de la Sibérie vers le midi, en remontant l'Irtis, & bâtissant des forteresses d'espace en espace. * Strahlenberg, *description de l'empire Russien*, *ch.* 13. Cependant il a bien encore cinq cens lieues d'Allemagne en longueur, & trois cens en largeur sous le plus beau climat du monde. Cette nation est présentement partagée en trois branches, qui sont les *Callmoucks Dsongari*, les *Callmoucks Coschoti*, & les *Callmoucks Torgauts.* La premiere est la plus considérable & la plus puissante; elle est composée d'un nombre infini de tribus particulieres, & obéit à un kan qu'on appelle le contaisch, qui est proprement le grand kan de tous les Callmoucks. C'est un prince très-puissant, qui peut aisément mettre sur pied cent mille hommes & davantage. Il habite toujours sous des tentes, selon la coutume de ses ancêtres, quoiqu'il posséde la petite Bucharie avec ses dépendances, où il y a quantité de villes. Il fait présentement son séjour au sud du lac Sayssan, sur les bords de la riviere d'Ila, & change de temps en temps de séjour, selon la nécessité de ses affaires. Les Callmoucks Coschoti occupent tout le royaume de Tangut, & sont sujets du Dalai-Lamai. Les Callmoucks Torgauts sont la branche la moins considérable. Ils habitoient autrefois vers les frontieres du Turkestan, & étoient sujets du contaisch; mais vers le commencement de ce siécle, un de ses cousins nommé Ajuka ayant trouvé le moyen de les gagner, se sépara de lui, sous prétexte qu'il avoit à craindre pour sa vie à la cour du contaisch, & ayant passé la riviere de Jaïck, il alla se mettre sous la protection de la Russie. Présentement l'ajuka-kan campe ordinairement avec les ordes qui lui sont soumises dans les landes d'Astracan, à l'est de la riviere de Wolga, & dans l'été il vient fort souvent faire son séjour sur les bords de cette riviere, du côté de Soratof & de Zaritza. Quoique ces deux dernieres branches des Callmoucks aient leurs kans particuliers, le contaisch ne laisse pas de conserver une espece de seigneurie directe sur eux, & d'en tirer de puissans secours, quand il est en guerre avec ses voisins. * *Histoire généalogique des Tartares*, p. 81, 82.

Les Callmoucks sont d'une taille moyenne, mais extraordinairement robuste & carrée. Ils ont la tête grosse & large, le visage fort plat, & le teint d'un olivâtre brulé, qui approche assez de celui des Américains. Leurs yeux sont noirs & fort brillans, mais trop éloignés entr'eux, & extraordinairement peu ouverts, quoiqu'ils aient beaucoup de longueur. Ils ont l'os du nez tout-à-fait écrasé, & presqu'entierement de niveau avec le reste du visage; ensorte qu'on ne leur voit rien du nez que le bout, encore est-il fort plat, avec deux grands trous qui forment les narines. Ils ont les oreilles extrêmement grandes, sans être rebordées, la barbe fort menue, & des cheveux noirs forts comme du crin, qu'ils coupent entierement à l'exception d'une seule touffe au haut de la tête qui leur tombe sur le dos, parcequ'ils la laissent croître de sa longueur naturelle. En compensation de toutes ces laideurs, ils ont la bouche fort belle & assez petite, avec de petites dents blanches comme l'yvoire, & la jambe parfaitement bien tournée. Leurs femmes ont à peu près la même physionomie, excepté que leurs traits sont un peu moins grossiers; mais elles ont communément la taille fort avantageuse & très-bien prise. Leur habillement est composé d'une chemise de cette sorte de toile de coton que les Russes nomment *kitaika*, & d'un pourpoint de peau de mouton sans manches, dont ils cachent les pans dans leurs culottes, qui sont aussi de toile de coton ou de peau de mouton & fort larges. L'hyver ils portent par-dessus tout cela une pelisse de peau de mouton, la toison en dedans, qui leur vient

jusqu'au gras de la jambe, & dont les manches sont extrêmement longues. Ils se couvrent la tête d'un petit bonnet rond, orné communément d'une houppe de soie ou de crin d'un beau rouge, & garni d'un bord de pelleterie. Leurs bottes sont extrêmement grossieres & larges, de sorte qu'elles les incommodent beaucoup en marchant. Les armes des Callmoucks sont de grands arcs, avec des fléches à proportion qui ont la pointe fort large & tranchante : ils les tirent avec beaucoup de justesse & de force. Ils ont aussi de grandes arquebuses de plus de six pieds de hauteur, dont le canon a bien un doigt d'épaisseur, & ne tire cependant qu'une balle du calibre du petit doigt. Avec ces arquebuses ils tirent à balle sûre à une distance de trois cens brasses & davantage, en les appuyant sur une fourche : ils leur font prendre feu par le moyen d'une méche. Lorsqu'ils sont en marche, ils portent ces arquebuses renversées sur le dos, attachées à une courroie, & la fourche pendue au côté droit. Comme ils ne vont à la guerre qu'à cheval, ils se servent tous de lances, & portent la plupart des cottes de mailles de fer & des calottes de même qui les garantissent des coups de fléche. Il n'y a guères que leurs commandans qui aient des sabres, & ils les portent à la maniere des Chinois, la poignée sur le derriere, & la pointe en devant. N'ayant que de la cavalerie dans leurs armées, le canon ne sauroit leur servir beaucoup, aussi n'en ont-ils point l'usage jusqu'ici. Les Callmoucks ne cultivent point les terres : ils se nourissent simplement de leur bétail, qui consiste en chevaux, chameaux, boeufs, vaches & brebis. Leurs chevaux sont fort bons & vigoureux, ayant presque la taille de ceux de Pologne. Leurs bœufs sont plus grands encore que ceux de l'Ukraine, & les plus hauts qu'on connoisse. Leurs brebis sont pareillement fort grandes, & ont la queue très-courte, & toute cachée dans un coussin de graisse de plusieurs livres : elles ont la toison fort longue & rude, une bosse sur le nez comme les chameaux, & des oreilles pendantes comme nos chiens de chasse. Leurs chameaux sont assez grands & forts : ils ont tous deux bosses. Ils ne nourissent point de cochons, ni d'aucune sorte de volaille de basse-cour. Ces peuples ne font point de commerce, & se contentent d'échanger contre du bétail, tout ce dont ils peuvent avoir besoin des Russes, des Buchares, &c. Au reste ils ont beaucoup de bonne foi, & ne font de mal à personne, bien éloignés de vivre de brigandage, comme le font les Tartares mahométans, avec lesquels ils sont toujours aux prises. Ils donnent le nom de *taischa* à leurs chefs de tribu, & celui de *contaischa* ou *grand-seigneur* à leur grand kan, d'où lui est venu par corruption le nom de *contaisch*. * *Hist. généal. des Tartares*, p. 698 & *suiv.*

Les Callmoucks vivent sous des tentes ou sous des huttes ; tous ceux qui sont d'une même tribu ou orde se tenant ensemble, & changeant de temps en temps de demeure, selon que la saison, & les besoins de leurs troupeaux le demandent. Leurs huttes sont faites en rond, d'un assemblage de plusieurs grosses perches d'un bois léger de la hauteur de la hutte, jointes ensemble par des bandes de cuir, afin de les dresser & transporter avec plus de facilité. Ils les couvrent en dehors d'un bon feutre épais, pour y être à l'abri du froid & du mauvais temps. La place du feu est au milieu de la hutte, directement au-dessous d'une ouverture qu'ils laissent en haut, & qui leur sert de fenêtre & de cheminée. Les dortoirs sont tout à l'entour de la hutte contre la clôture. Les murses & autres gens de distinction ont des huttes plus commodes & plus spacieuses : ils ont même en été de grandes tentes de toile, & en hiver des loges de planches couvertes de feutre, qu'on peut aisément monter & démonter en moins d'une heure de temps. Le peu de Callmoucks qui ont des habitations fixes, les bâtissent en rond, avec un toit en maniere de dôme : ce qui fait un tout d'environ deux toises de hauteur, dont le dedans est tout-à-fait semblable à celui des huttes, n'y ayant ni chambres, ni fenêtres, ni grenier, & ne composant qu'une seule piéce de la hauteur & du contour de tout le bâtiment. * *Hist. généalogique des Tartares*, p. 145. Il est bon d'observer que les Chinois donnent aux Callmoucks le nom d'*Eluths*, & que depuis quelque temps ils sont assez généralement connus sous celui de *contaischs*, à cause de leur grand kan.

CALLOET (Jean) évêque de Treguier ou Lantriguyer en Bretagne, vivoit au commencement du XVI siécle. Il étoit Breton de nation, sorti d'une famille noble de cette province. Il savoit les belles lettres, le droit & la théologie. On le fit chantre de Cornouailles ou de Quimpercorentin, puis de Treguier, dont il fut élu évêque après Robert Guibé. Il mourut au Mont Saint-Michel le 4 septembre 1504. * Sainte-Marthe, *Gall. christ.*

☞ CALLOO, bourg des Pays-Bas, dans le pays de Waës, avec un petit fort sur la rive gauche de l'Escaut, au-dessus d'Anvers. L'an 1638 les Hollandois commandés par le comte Guillaume de Nassau, y furent défaits par les Espagnols. Maurice de Nassau, fils du comte, âgé de vingt-un ans, y fut tué. * La Martiniere, *diction. géograph.*

CALLOT (Jacques) célébre graveur, étoit fils de *Jean* Callot, héraut d'armes de Lorraine, & naquit à Nanci l'an 1593. Son grand-pere *Claude* Callot, exempt des gardes du corps du duc de Lorraine, conservateur des titres & registres des nobles du pays, fut ennobli par le duc Charles II, en considération des services qu'il lui avoit rendus dans les armées. Il portoit cinq étoiles en écu. Quoique Jacques Callot fût d'une famille, qui dès l'an 1417 avoit possédé les premieres charges sous les derniers ducs de Bourgogne, il ne se flata point d'une sotte vanité, & il ne crut point déroger, en s'adonnant au travail où son inclination le portoit. Dès l'âge de douze ans il prit le chemin de Rome, pour voir ce qu'il y avoit de rare. L'argent lui ayant manqué, il se mit avec une troupe de Bohémiens, qu'il suivit jusqu'à Florence. Lorsqu'il y fut arrivé, il les quitta, & rencontra un officier du grand duc, qui le prit auprès de lui, & l'envoya dessiner chez un excellent peintre nommé *Canta Gallina*, qui s'appliquoit à la gravure. De-là il continua son voyage jusqu'à Rome, où il fut reconnu par des marchands de Nanci, qui le remenerent à ses parens ; mais il les quitta bientôt après & retourna en Italie, étant alors âgé d'environ quatorze ans. En passant à Turin, il rencontra son frere aîné, que son pere y avoit envoyé pour quelques affaires, lequel le ramena encore une fois à Nanci. Tout cela ne put empêcher que Callot ne contentât la passion qu'il avoit de voir les excellens ouvrages de Rome : il obtint son congé de son pere, & alla à la suite d'un gentilhomme que le duc de Lorraine envoyoit au pape. Lorsqu'il fut arrivé à Rome, il s'appliqua à dessiner & à graver au burin sous Philippe Thomassin, de Troye en Champagne, qui s'étoit établi à Rome. Delà il passa à Florence, où le grand duc l'employa à son service avec plusieurs autres graveurs. Callot commença alors à dessiner en petit, & quitta le burin pour graver à l'eau-forte, parceque les ouvrages de cette maniere s'exécutent plus promptement, & reçoivent mieux l'esprit & la vivacité que l'ouvrier leur inspire. Après la mort du grand duc de Florence, Callot revint en son pays. Le prince Charles, qui venoit de Rome, l'ayant reconnu à Florence, admira les piéces qu'il avoit gravées, & l'engagea à le suivre en Lorraine ; promettant de lui faire donner de bons appointemens. Henri duc de Lorraine le reçut, & lui donna une pension considérable. Callot épousa en 1625, étant âgé de trente-deux ans, une jeune demoiselle nommée *Catherine Kuttinger*, qui tiroit son origine d'une noble famille de Marsal.

Pendant qu'il étoit à Florence il examina le vernis des faiseurs de luths, qui séche & durcit promptement, & observa qu'il étoit beaucoup plus propre pour les ouvrages qu'il faisoit, que le vernis mol : c'est pourquoi il en apporta une assez bonne quantité, lorsqu'il revint à Nanci, & fut le premier qui le mit en usage dans la gravure

à l'eau-forte. Il se proposa aussi de ne faire souvent qu'un seul trait, pour graver les figures, grossissant plus ou moins les traits, sans se servir de hachures; en quoi il a été imité depuis dans de petites figures, par des graveurs à l'eau-forte, & dans de grandes ordonnances par des graveurs au burin. Sa réputation se répandant par toute l'Europe, l'infante des Pays-Bas le fit venir à Bruxelles, lorsque le marquis de Spinola assiégeoit Breda, afin de dessiner la prise de cette ville. Il vint en France l'an 1628, & le roi Louis XIII lui donna ordre de dessiner le siége de la Rochelle, & celui de l'isle de Ré, qu'il vint graver à Paris. De-là il s'en retourna à Nanci, où il continua de travailler avec tant d'application, qu'il se trouve peu de graveurs qui aient gravé un si grand nombre de planches que lui, & dans l'espace d'une vie aussi courte qu'a été la sienne, car on en compte jusqu'à 1380. Il est vrai que Tempeste a gravé jusqu'à 1800 piéces, mais il a vécu plus long-temps; & tout ce qu'il a fait n'est pas également bien, ni d'une maniere aussi finie que ce qu'on voit de Callot. Lorsque feu M. le duc d'Orléans, Gaston de France, se retira en Lorraine, il lui fit graver plusieurs planches de monnoies, & il voulut même apprendre de lui à dessiner. Pour cela il alloit tous les jours avec le comte de Maulévrier au logis de Callot, où il passoit deux heures de temps à prendre des leçons. Le roi ayant assiégé & réduit sous son obéissance la ville de Nanci en 1631, envoya querir Callot, & lui proposa de représenter cette nouvelle conquête, comme il avoit fait la prise de la Rochelle; mais Callot supplia sa majesté de vouloir l'en dispenser, parcequ'il étoit Lorrain, & qu'il croyoit ne devoir rien faire contre l'honneur de son prince & contre son pays. Le roi reçut son excuse, & dit que le duc de Lorraine étoit bienheureux d'avoir des sujets si fidéles & si affectionnés. Quelques courtisans dirent assez haut qu'il falloit l'obliger d'obéir à sa majesté: ce que Callot ayant entendu, il répondit avec beaucoup de fermeté, qu'il se couperoit plutôt le pouce, que de faire quelque chose contre son honneur. Le roi, bien loin de souffrir qu'on lui fît aucune violence, le traita toujours favorablement; & pour l'attirer en France, il lui offrit mille écus de pension, s'il vouloit s'attacher à son service; mais Callot témoigna qu'il ne pouvoit quitter le lieu de sa naissance, où il seroit toujours près de travailler pour sa majesté. Néanmoins, comme dans la suite il vit le mauvais état où la Lorraine fut réduite après la prise de Nanci, il résolut de se retirer à Florence avec sa femme; mais il mourut le 28 mars 1635 âgé de 42 ans, & fut enterré dans le cloître des cordeliers de Nanci, dans l'endroit où ses parens avoient leur sépulture; & on lui dressa une épitaphe, où il est représenté à demi-corps sur une table de marbre noir. * Felibien, *entretiens sur les vies des peintres.* Perrault, *hommes illustres qui ont paru en France pendant le XVI siécle.*

CALLY (Pierre) célébre philosophe de notre temps, étoit né sur la paroisse du Mesnil-Hubert, près d'Argentan, au diocèse de Séez. Il étudia en philosophie à Caën vers l'an 1655, & fit ensuite sa théologie à Paris. Mais la philosophie fut toujours son étude favorite, & il s'y acquit un grand nom. Vers l'an 1660 il fut chargé de l'enseigner au collége du Bois dans la ville de Caën, & il se lia avec le savant M. Huet, mort depuis ancien évêque d'Avranches. Ce prélat a rendu ce témoignage à M. Cally, que celui-ci lui fut d'un grand secours dans ses études, & qu'il se dirigea pendant du temps par ses lumieres. La philosophie du célébre M. Descartes les brouilla. M. Cally fut le premier en France qui eut assez de courage pour la professer, malgré les préjugés & le nombre de ceux qui étoient attachés à l'ancienne philosophie. Il la proposa d'abord en hypothèse; ensuite il l'enseigna ouvertement, ce qui lui suscita bien des adversaires. M. Huet, jeune alors, osa depuis le censurer, & le pere Valois, jésuite, qui professoit aussi la philosophie dans le même temps que M. Cally, attaqua ce professeur, & en même temps la philosophie qu'il enseignoit, dans un écrit qu'il publia sous le nom de Louis de la Ville en 1680, & qui est intitulé: *Sentimens de M. Descartes, touchant l'essence & les propriétés des corps, opposés à la doctrine de l'église, & conformes aux erreurs de Calvin sur l'eucharistie.* M. Cally trouvant peu de solidité dans cet ouvrage, négligea d'y répondre d'abord; mais ensuite pressé par quelques amis, il en fit une réfutation en latin qu'il ne fit point imprimer. Dans le temps que M. le duc de Montausier fut chargé de la part de Louis XIV, de faire travailler à des commentaires sur les anciens auteurs classiques, à l'usage de M. le Dauphin, M. Cally fut chargé du traité de Boëce de la consolation de la philosophie, & son édition avec ses commentaires & ses notes parut en 1680 *in*-4°. En 1674 il fit imprimer une courte introduction à la philosophie, *in*-4°; (*Institutio philosophiæ*,) ouvrage qu'il augmenta dans la suite, & dont il donna en 1695 une nouvelle édition sous ce titre: *Universæ philosophiæ institutio*, à Caën, 4 vol. *in*-4°. En 1675 l'auteur fut nommé par la faculté des arts, principal du collége des arts dans ladite ville de Caën. Il y professa encore un cours de philosophie, & il dépensa dix ou douze mille francs pour rebâtir une partie de ce collége qui étoit tombé en ruine. En 1684 il fut nommé curé de la paroisse de S. Martin de Caën, par madame l'abbesse de la Trinité de la même ville. Les protestans qui étoient alors en grand nombre à Caën, & aux environs, venoient en foule entendre ses prônes, & il fit exprès pour eux des conférences une ou deux fois chaque semaine dans son presbytere, où ils se rendoient avec plaisir. Le succès en fut grand, & l'on voit par les registres de l'église de S. Martin, qu'un grand nombre de ces hérétiques eut alors le bonheur de rentrer dans le sein de la religion de leurs peres. Ce succès, dont tout catholique auroit dû rendre graces, suscita des envieux à M. Cally parmi ceux qui étoient opposés au cartésianisme; & sur de fausses délations, il fut exilé à Moulins en 1686. Cet exil dura environ deux ans: il ne fut rendu à sa cure que sur la fin de 1688. Trouvant à son retour que le nombre des protestans étoit encore fort grand à Caën, & qu'ils avoient toujours en lui la même confiance, il travailla pour leur faire plaisir à mettre en françois l'ouvrage latin qu'il avoit fait quelque temps auparavant pour répondre au pere Valois, & il y adopta le sentiment du célébre Durand, qui avoit dit avant la tenue du concile de Trente, que si jamais l'église décidoit qu'il y eût une transsubstantiation dans le mystère de l'eucharistie, il falloit qu'il restât quelque chose de ce qui étoit auparavant le pain, pour mettre de la différence entre la création, qui est la production d'une chose qui n'étoit point, & l'annihilation qui est une destruction d'une chose réduite au néant. L'adoption que M. Cally fit de ce sentiment, lui fit donner à son écrit le titre de *Durand commenté, ou l'accord de la philosophie avec la théologie, touchant la transsubstantiation.* M. Cally envoya cet ouvrage en Hollande à M. Basnage qui avoit été son disciple, mais il n'en reçut point de réponse. Cependant voulant d'autant moins laisser cet écrit inutile, qu'il espéroit qu'il contribueroit beaucoup à la conversion des protestans, il fit prix avec un libraire de Caën pour qu'il lui en imprimât seulement soixante exemplaires, dans le dessein de les envoyer à ses amis à Paris, afin qu'ils jugeassent si l'ouvrage méritoit d'être plus répandu. Mais le libraire ne consultant que son intérêt personnel, dit à M. Cally, qu'il lui promettoit de faire approuver son livre par deux docteurs de Sorbonne, & qu'il en tireroit huit cens exemplaires. M. Cally y consentit, & fut la dupe de sa bonne foi. Son ouvrage parut à peine, qu'on s'éleva contre; & que l'auteur qui n'avoit eu en vue que la conversion des hérétiques, fut traité lui-même d'hérétique. M. de Nesmond, alors évêque de Bayeux, le condamna le 30 mars 1701, par une instruction pastorale qui fut rendue publique; & M. Cally qui avoit toujours été ami de la paix, adhéra à cette condamnation, & rétracta son livre le 21 d'avril suivant. M. de Bayeux envoya

envoya ensuite son instruction pastorale avec la rétractation de l'auteur, pour être lues aux prônes des paroisses; & quoiqu'il eût dispensé M. Cally de faire cette lecture dans la sienne, il voulut la faire lui-même, & dit à ses paroissiens que c'étoit lui qui avoit fait l'ouvrage que M. de Nesmond condamnoit, mais qu'il le rétractoit. Il supprima ensuite les exemplaires autant qu'il put, & cet ouvrage est devenu fort rare. C'est un volume *in-12*, imprimé en 1700, sous le nom de Pierre Marteau, à Cologne. La censure de M. de Bayeux est de 1701, & contient dix-sept propositions extraites du livre. Pendant que M. Cally étoit encore curé de S. Martin, il fit imprimer une partie de ses prônes, qui ne furent pas à beaucoup près aussi goutés sur le papier, que lorsqu'il les débitoit en chaire. On y trouve sur-tout trop de philosophie & de forme scholastique dans les raisonnemens, & un style fort peu élégant, ce qui a empêché que la suite n'ait été donnée au public. On trouve sous son nom un écrit imprimé dès 1644, intitulé: *Doctrine hérétique & schismatique touchant la primauté du pape, enseignée par les jésuites dans leur collége de Caën.* Si cet écrit est de lui, il devoit être bien jeune quand il le fit. Lorsqu'il mourut le dernier de décembre de l'an 1709, il étoit revêtu des titres de curé de S. Martin, de principal du collége des arts, & de professeur royal d'éloquence. * *Mémoires du temps. Histoire des ouvrages des savans*, par Basnage de Beauval, tome XVII, page 435. Hermant curé de Maltot, *histoire ecclésiastique de Bayeux.* Huet, dans son *commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, pag. 228 & 386.

☞ CALMAR, ville de Suéde, dans la province de Smaland, avec un port sur la côte de la mer Baltique, vis-à-vis de l'isle d'Oéland, & sur le détroit auquel elle donne le nom de *Calmarsund.* Cette ville est nommée par les historiens qui ont écrit en latin, *Calmaria*, & *Calmarnia.* Il faut distinguer l'ancienne ville de Calmar & la nouvelle. L'ancienne Calmar est fameuse par l'acte qui s'y fit l'an 1392, pour unir les trois couronnes de Suéde, Norwége & Danemarck, sous la reine Marguerite. Cet acte est nommé dans l'histoire l'*union de Calmar.* Après la division des couronnes que ce traité avoit unies, Calmar se trouva frontiere des Danois qui possédoient la Scanie. Elle fut souvent prise, reprise, & ravagée. Enfin un incendie la consuma presqu'entierement en 1547. On rebâtit une nouvelle ville, à une portée de fusil de l'ancienne, dans la petite isle voisine nommée *Owarnholm.* La nouvelle ville de Calmar n'est pas fort peuplée, quoique grande & bien bâtie. Elle est dans une situation qui la rend extrêmement forte. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CALMET (dom Augustin) bénédictin de la congrégation de S. Vanne, est né à Mesnil-la-Horgne, proche Commerci, le 26 février 1672. Il fit ses premieres études au prieuré de Breuil, proche Commerci. En 1687 il alla étudier à l'université de Pont-à-Mousson, où il fit sa rhétorique. Au sortir de cette classe, il prit l'habit de S. Benoît, dans l'abbaye de S. Mansuy, au fauxbourg de Toul, le 17 octobre 1688, & fit profession dans le même monastere, le 23 octobre 1689. Il commença sa philosophie dans l'abbaye de S. Evre. Le cours de philosophie ayant été transféré dans l'abbaye de Munster, au Val de S. Gregoire en Alsace, dom Calmet y continua sa philosophie, & y fit son cours de théologie. Les intervalles que lui laissoient ses études principales, dom Calmet les employoit à étudier la langue hébraïque; & en peu de temps il y fit assez de progrès pour pouvoir lire & entendre le texte sacré dans la langue originale: en même temps il se perfectionna dans la langue grecque, dont il avoit pris quelque teinture au collége. En 1696 il fut envoyé, avec quelques-uns de ses confreres, à l'abbaye de Moyenmoutier, pour y étudier les saintes écritures, dans une académie dont étoit directeur le P. D. Hyacinthe Alliot, neveu de l'abbé de Moyenmoutier du même nom. Deux ans après, en 1698, dom Calmet fut chargé d'enseigner la philosophie & la théologie aux jeunes religieux de ce monastere. Il exerça cet emploi jusqu'en 1704, qu'il fut envoyé en qualité de sous-prieur dans l'abbaye de Munster, où il fut chef d'une académie composée de huit ou dix religieux, avec lesquels il continua ses études sur les livres saints, & retoucha son commentaire sur la genèse & sur les pseaumes: car pendant son séjour à Moyenmoutier, l'écriture sainte avoit fait le principal objet de ses études: il avoit même composé des commentaires sur presque tout l'ancien testament, avec quelques dissertations, sans autre dessein que de s'occuper & de s'instruire. Incertain cependant si les ouvrages qu'il avoit jusqu'alors composés sur l'écriture, & qui grossissoient tous les jours, méritoient d'être mis au jour, il se rendit à Paris en 1706. Ce fut par le conseil du pere Mabillon, auquel il étoit particulierement recommandé, qu'il vit le fameux abbé Duguet, lequel détermina dom Calmet à donner au public son commentaire en françois. Le premier volume fut imprimé *in-4°* en 1707, & les autres successivement jusqu'en 1716; le tout en vingt-trois volumes *in-4°*. En 1715 dom Calmet devint prieur de Lay, par la résignation que lui fit de ce prieuré M. l'abbé Morel, aumônier du roi, moyennant une pension de 3000 livres. En 1718 le chapitre général le nomma abbé de S. Leopold de Nancy, & l'année suivante il fut nommé visiteur de sa congrégation. Enfin, après la mort de dom Matthieu Petitdidier, abbé de Sénones, & évêque de Macra *in partibus infidelium*, arrivée le 15 juin 1728, dom Calmet fut élu abbé de Sénones, d'un consentement unanime de la communauté; & son prieuré de Lay fut donné à dom Hyacinthe la Fauche, le 24 septembre suivant. Le pape Benoît XIII agréa & confirma l'élection de dom Calmet. Les cardinaux le proposerent à sa sainteté pour le titre d'un évêque *in partibus*, avec pouvoir d'exercer les fonctions épiscopales dans les lieux de la province qui sont exempts de la jurisdiction de l'ordinaire. Mais dom Calmet refusa d'accepter l'épiscopat, & en écrivit à Rome. Le pape lui adressa un bref le 12 septembre 1729, par lequel il agréoit ses excuses: quelque temps après, le même pontife lui fit présent de tous ses ouvrages en trois volumes *in-folio.* Dom Calmet prit possession de l'abbaye de Sénones le 3 janvier 1729, & reçut la bénédiction abbatiale le 24 avril suivant. Depuis ce temps, dom Calmet s'est appliqué à continuer ses études dans son abbaye, & n'a pas cessé d'y bâtir & d'y amasser des livres & des ornemens d'église. Il a acheté le médaillier de feu M. de Corberon, secrétaire d'état, auquel il a ajouté quantité de curiosités naturelles, & en particulier le cabinet de M. Voile, bailli de Ribauviller, acheté en 1745.

*CATALOGUE DES OUVRAGES DE DOM CALMET.*

1. Commentaire littéral sur tous les livres de l'ancien & du nouveau testament en vingt-trois volumes *in-4°*, imprimés depuis 1707 jusqu'en 1716, réimprimés en huit volumes *in-folio*, depuis 1724 jusqu'en 1726, mis en latin, & imprimés à Venise, puis à Francfort, & abrégés par le pere dom Pierre le Court, & par dom Pierre Guillemin. M. Rondet a donné un abrégé du commentaire du pere Calmet, en y joignant le texte sacré en latin & en françois, avec de courtes notes, & dix nouvelles dissertations. Cet abrégé compose treize volumes *in-4°*. M. Etienne Fourmont, professeur en arabe au collége royal, attaqua ce commentaire, dans quelques lettres qu'il publia, où il se proposoit de venger l'honneur des rabbins que dom Calmet n'avoit pas assez ménagés à son gré. Mais le roi Louis XIV & le cardinal de Noailles imposerent silence à l'aggresseur, qui n'a pas poursuivi sa critique. Le fameux M. Simon écrivit aussi contre le commentaire quelques lettres qu'il adressa au pere Souciet & à quelques autres. Elles furent communiquées à dom Calmet par M. Pinsonnat, professeur en hébreu, qui ne voulut pas les approuver, non plus que M. Anquetille, bibliothécaire de M. le Tellier, archevêque de Reims. Ces lettres n'ont été impri-

mées que dix-huit ou vingt ans après ; & encore les censeurs en ont-ils retranché plusieurs traits passionnés, mordans & envenimés contre le pere Calmet.

2. Histoire de l'ancien & du nouveau testament, 1718, deux vol. *in-4°*, réimprimée en 4 vol. *in-4°*, puis en 1725, en 7 vol. *in-12*.

3. Dictionnaire de la bible, 2 vol. *in-fol.* avec figures, Paris 1722.

4. Supplément à ce dictionnaire de la bible, 2 vol. *in-fol.* Paris 1728.

Ces quatre volumes ont été réimprimés à Genève en 1729 & 1730, en 4 vol. *in-4°*, sans figures. On les a traduits en latin & imprimés à Lucques. On les a aussi imprimés en flamand ou en hollandois.

Le dictionnaire de la bible a été réimprimé à Paris en quatre volumes *in-fol.* avec figures. Cette nouvelle édition est corrigée & augmentée, & le supplément de 1728 y a été refondu.

5. Histoire ecclésiastique & civile de Lorraine, 4 vol. *in-fol.* Nancy 1728.

6. Vie de J. C. tirée de l'histoire de l'ancien & du nouveau testament, Paris *in-12*, 1720. On l'a imprimée depuis en Hollande, en Flandre & à Nancy.

7. Prolégoménes & dissertations sur l'écriture sainte, tirés de son commentaire, en 3 volumes *in-4°*, 1720. Il y a ajouté dix nouvelles dissertations.

8. Réponse à la critique que M. Fourmont a faite de son commentaire, *in-8°*.

9. L'histoire de Lorraine abrégée, à l'usage des princes, *in-8°*, Nancy 1734.

10. Abrégé chronologique de l'histoire sacrée & profane, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, Nancy, *in-8°*, 1729. Le même traduit en latin, à Nancy, 1733.

11. Commentaire littéral sur la régle de S. Benoît, 2 vol. *in-4°*, Paris 1734.

12. Histoire universelle, en 14 ou 15 volumes *in-4°*, imprimée à Strasbourg depuis 1735. Il y en avoit déja huit volumes qui paroissoient en 1746.

13. Dissertation sur les anciens chiffres ; autre, sur la nature des perles ; autre, sur quelques jambes d'airain trouvées à Léomont. Ces trois dissertations sont imprimées dans les journaux de Trévoux.

14. Dissertation sur les grands chemins de Lorraine, Nancy 1727, *in-4°*.

15. Histoire de l'abbaye de S. Gregoire de Munster. Elle est encore manuscrite. On en a cependant imprimé une bonne partie dans un livre intitulé, *continuatio spicilegii ecclesiastici de Lunig*, à Leipsick, *in-fol.* 1720.

16. Dissertation sur l'origine des dixmes & revenus ecclésiastiques, imprimée dans la nouvelle édition de l'*histoire de Lorraine*, Tom. II.

17. Histoire de l'abbaye de S. Léopold de Nancy ; histoire de l'abbaye de Sénones ; histoire du prieuré de Lay ; dissertation sur les seigneurs voués des églises ; dissertation sur les monnoies de Lorraine & des pays voisins ; dissertation sur l'ancienne jurisprudence de Lorraine & des trois évêchés ; dissertation sur la noblesse de Lorraine : la plupart de ces dissertations doivent être imprimées dans la nouvelle édition de l'histoire de Lorraine.

18. Dissertation sur la suite métallique des ducs & duchesses de Lorraine, à Vienne en Autriche, *in-4°*, 1736.

19. Dissertation sur la confession générale, imprimée par les peres de la mission de Toul.

20. Dissertation sur les apparitions des esprits, *in-12*, Paris, 1746.

21. Dissertation sur les vampires ou revenans de Hongrie, imprimée de nouveau à Ensidlen, augmentée & corrigée, 2 vol. *in-12*, 1749.

22. Histoire généalogique de la maison du Châtelet, *in-fol.* 1741, à Nancy.

23. Traité historique sur les eaux de Plombieres, avec figures, à Nancy, 1748, *in-8°*.

24. Bibliothéque lorraine, ou histoire des hommes illustres qui ont fleuri en Lorraine, dans les trois évêchés, &c. *in-fol.* Nancy 1751.

25. Notice historique des villes & principaux bourgs & villages de Lorraine, manuscrit. * Dom Calmet, *bibliothéque Lorraine.*

CALNE, petit bourg en Angleterre, dans le comté de Kent. On y assembla l'an 977 un concile, où les clercs se plaignirent du tort que leur faisoit S. Dunstan, en mettant des moines en leur place. On dit que le plancher de la salle de l'assemblée tomba, & que le seul saint Dunstan n'en fut point blessé. * Matthieu de Westminster, *addition à l'histoire d'Angleterre de Bede, liv. 2, chap. 11.* Baronius, *A. C.* 977.

CALNE, autre bourg d'Angleterre, dans le comté de Wilt, à huit lieues de la ville de Salisburi, vers le nord.

CALO (Pierre) de Venise, religieux de l'ordre de S. Dominique, vivoit vers l'an 1300. Il écrivit une vie des saints, & d'autres traités. * Léandre Alberti, *de vir. illustr. ord. S. Domin.*

CALOCER, homme de basse naissance, après avoir gagné long-temps sa vie à conduire les chameaux, devint chef de voleurs, & se fit appeller roi dans l'isle de Chypre. Son audace ne resta pas impunie ; Delmatius, neveu de Constantin *le grand*, le prit vers l'an 324, & le punit en esclave. Theophanes dit qu'il fut brulé vif à Tarse, mais on ne punissoit du feu ni les rebelles, ni les voleurs. * Aur. Victor.

CALO-JEAN, ou BEAU-JEAN, ou JOANNITZ, roi des Bulgares, dans le XIII siécle, se soumit à l'église romaine sous Innocent III, en 1202. Il fit la guerre à l'empereur Baudouin ; & l'ayant pris dans une embuscade qu'il lui avoit dressée, il le tint prisonnier plus d'un an à Trinobis ou Ernoë, capitale de la Bulgarie : ensuite il le fit mourir sur la fin de juillet 1206. Il eut aussi tant de haine contre les Grecs, qui suivoient le parti des empereurs, qu'il en fit mourir un très-grand nombre. Calo-Jean mourut de pleurésie à Thessalonique. * Jean-George, Nicetas, & le pere d'Outremanne, *Constantinopolis Belgica.* Sponde, *A. C.* 1202, 1205.

CALO-JEAN ou BEAU-JEAN, *cherchez* JEAN II COMNENE, & JEAN VI PALEOLOGUE, empereurs d'orient.

CALOMNIE, divinité à laquelle les Athéniens avoient consacré des autels. Elle étoit appellée par les Grecs Διαϐολὴ, *Diabolé*, d'où est venu le nom de diable, que nous donnons au démon comme au pere du mensonge & de la calomnie. Le tableau de cette déesse fait par Apelles, est mis au nombre des excellens ouvrages de cet habile peintre. On y voyoit la calomnie représentée en grand avec tous ses accompagnemens. La crédulité y paroissoit avec de grandes oreilles, semblables à celles de Midas, tendant les mains à la calomnie qui s'approchoit. Aux deux côtés de la crédulité étoient l'ignorance & le soupçon ; celle-là sous la figure d'une femme aveugle, & celui-ci comme un homme d'une mine assez refrognée, marquant quelque secrette inquiétude, exprimée avec un tel artifice, que par sa contenance il sembloit s'applaudir d'avoir découvert quelque chose de caché. Au milieu du tableau, en face de la crédulité, paroissoit la calomnie comme une femme fort belle & très-ajustée, mais irritée, ayant le regard farouche, & les yeux ardens de colere. Elle portoit à la main gauche un flambeau allumé, & de la main droite elle traînoit un petit enfant, qui imploroit par ses cris le secours du ciel. Elle étoit précédée de l'envie sous la forme d'un homme maigre & sec, dévoré par ses propres chagrins ; & elle étoit suivie de deux femmes qui sembloient prendre soin de ses ornemens & de ce qui regardoit son service. Ces deux suivantes étoient l'imposture & la flaterie. Dans une distance qui permettoit encore de distinguer les objets, on voyoit la vérité, qui sembloit marcher vers l'endroit où étoit la calomnie, & derriere la vérité, étoit le repentir sous un habit lugu-

bre. C'eſt ainſi qu'Apelles avoit ingénieuſement dépeint la calomnie dans ce tableau, dont il fit préſent à Ptolémée, capitaine d'Alexandre, pour ſe venger de la calomnie d'un autre peintre, qui l'avoit injuſtement accuſé d'avoir eu part à une conſpiration faite contre ce prince. Il eſt aiſé d'entendre ce que ſignifioit chaque partie de cet excellent ouvrage. La calomnie qui déchire l'innocence, & qui porte par-tout un feu dangereux, n'eſt reçue que par une ſotte & malicieuſe crédulité, & cette crédulité ne vient que d'ignorance & de ſoupçon. Le calomniateur ajuſte tout ce qu'il dit par le moyen de l'impoſture, & il ſe ſert de la flaterie pour s'inſinuer dans l'eſprit de celui qui l'écoute; mais la vérité paroît tôt ou tard qui découvre la malice du menſonge, & il ne reſte à la calomnie, qu'un cuiſant repentir, qui fait ſon partage & ſa peine. * Theophraſte. Lucien, *au traité de ne pas croire facilement la calomnie.*

CALONIO ou MAGUINE, anciennement *Besbicus* ou *Besbycus:* c'eſt une petite iſle de la mer de Marmora. On la place vers la côte de la Natolie au couchant de Burſe. * Mati, *diction.*

CALONYME, nom commun à pluſieurs rabbins célébres, *cherchez* KALONYME.

☞ CALOVIUS (Abraham) célébre théologien luthérien, né le 16 août 1612, à Morungen, petite ville du duché de Brunſwick, où ſon pere étoit fort conſideré. Ayant achevé ſes études, & s'étant perfectionné dans les langues orientales, il vint à Roſtock, où il reçut en 1637 le titre de docteur en théologie. Peu de temps après il y fut fait profeſſeur en théologie. C'étoit un luthérien très-rigide; & le zèle qu'il témoigna dans le différend qu'il avoit avec Jean Bergius, théologien réformé, au ſujet de la cène, le fit choiſir pour viſiteur des égliſes & des écoles du cercle de Samlande en Pruſſe, & pour conſeiller en la cour de juſtice. En 1643 il fut appellé de Konigsberg à Dantzick, & fut établi recteur du college, & miniſtre à la place de Botſak. Il eut là beaucoup de démêlés, principalement avec Martin Statius, diacre luthérien de cette ville, avec Henri Nicolaï, profeſſeur en philoſophie, & avec Jean Céſar, miniſtre réformé à Dantzick. La diſpute avec ce dernier alla fort loin, & produiſit pluſieurs écrits de part & d'autre, de ſorte que les luthériens prirent parti pour Calovius, & les réformés pour Céſar. En 1650 Calovius fut appellé à Vittemberg, pour y être profeſſeur en théologie. Il témoigna dans cette ville beaucoup d'acharnement contre ceux qui travailloient à réunir les différentes religions d'Allemagne, & dont étoit chef George Calixte, profeſſeur en théologie à Helmſtadt. On appella les partiſans de Calovius *Caloviens*, & ceux de Calixte *Calixtins;* & cette diſpute dura juſqu'à la mort de Calovius, qui arriva le 20 février 1686. Il avoit exercé à Vittemberg la charge de ſuperintendant général. Il a compoſé beaucoup d'ouvrages, la plupart à l'occaſion de ſes diſputes. Les principaux ſont: *Metaphyſica divina, & alia ſcripta philoſophica: Criticus ſacer biblicus: Socinianiſmus profligatus: Syſtema locorum theologicorum: Conſideratio arminianiſmi: Biblia illuſtrata: Une bible* allemande avec les explications de Luther. Il publia contre Bergius: *Stereoma ſacratiſſimæ teſtatoris Chriſti voluntatis de ſubſtantiali præſentia & orali perceptione corporis & ſanguinis ſui in ſacroſancta euchariſtia.* Il écrivit contre Nicolaï: *Vindiciæ arminianiſmi, cum ſyllabo errorum Nicolaitanorum.* Il mit au jour contre Calixte & ſes autres adverſaires: *Digreſſio de nova theologia Helmſtadio-Regiomontanorum ſyncretiſtarum: Syncretiſmus calixtinus: Harmonia calixtino-hæretica*, & pluſieurs autres tant en latin qu'en allemand. Calovius a écrit des diſputes ſur la confeſſion d'Augsbourg, dans leſquelles il réfute d'ordinaire les notes de Grotius. Elles ont été imprimées en 1676. En 1682 on vit paroître ſon *Hiſtoria ſyncretiſtica*, dans laquelle il rapporte ce qui ſe paſſa au colloque tenu en 1645, à Thorn, auquel il avoit aſſiſté. Mais parceque cet ouvrage donnoit lieu à de nouveaux troubles, il fut ſupprimé par ordre de l'électeur de Saxe: on l'a cependant réimprimé en 1685. * *Gr. dict. univ. Holl.* Moreri, *éd. de Holl.* 1740.

CALOYERS ou CALOGERS, religieux Grecs de l'ordre de S. Baſile, ou de S. Elie, ou de S. Marcel, ſuivent preſque la même régle, & portent tous un même habit dans la Gréce, ſans aucun changement ni réforme particuliere, & ſans avoir auſſi rien relâché de leurs anciennes conſtitutions. Ils habitent particulierement le mont Athos; mais ils deſſervent preſque toutes les égliſes d'orient, dont ils ſont toute la gloire & l'ornement. Ils font des vœux comme les moines en occident. Il n'a jamais été fait de réforme chez eux, car ils gardent exactement leur premier inſtitut. Ils menent une vie fort retirée & fort pauvre, & ne mangent jamais de viande. Outre cette abſtinence continuelle, ils obſervent encore pendant l'année quatre carêmes, ſans compter trois autres jeûnes, que toute l'égliſe grecque garde religieuſement: le premier de ces jeûnes eſt de S. Démétrius, qui dure vingt-ſix jours; le ſecond au commencement de ſeptembre, qui dure quatorze jours, avant la fête de l'exaltation de la ſainte Croix; & le troiſiéme avant la fête de S. Michel, qui dure huit jours. Dans ce temps de jeûne, ils ne mangent ni œufs, ni beurre, ni poiſſon; les Arméniens en retranchent encore l'huile: quand néanmoins ils veulent traiter ceux qui les viſitent en carême, ils ne laiſſent pas de faire d'aſſez bons ragouts. Ceux qui font ſcrupule de manger du poiſſon garniſſent leur table de toute ſorte d'huîtres & de coquillages, & de pluſieurs compoſitions faites avec des œufs & des laittes de poiſſon, qui ſont beaucoup plus délicates que le poiſſon même. Les Arméniens ne veulent ni beurre, ni huile dans leurs ſauſſes; ils ſe ſervent d'amandes, de piſtaches & de noix pilées dans un mortier, qui étant miſes ſur le réchaut, font un meilleur effet que notre beurre. Pendant leurs jeûnes, ils ont cela de particulier, qu'ils ne croient point pécher en mangeant quelque choſe entre les repas, pourvû que ce ne ſoit ni chair, ni poiſſon, ni œufs, ni beurre, ni huile; mais les plus auſteres ſe contentent de manger une ſeule fois le jour un peu de pain, & quelques herbes amorties ſur le feu, avec quelques grains de ſel, & ne boivent que de l'eau. Ils paſſent la plus grande partie du carême à pleurer & à gémir pour leurs péchés & pour ceux des autres. On ne peut pas porter plus loin les obligations de la vie monaſtique. Il y a auſſi des religieuſes nommées *Calogeres*, qui ſuivent à peu près la même régle. Ce nom de Caloyers ou Calogers ſe donne proprement à ces religieux, qui ſont vénérables par leur âge & leur vertu, & eſt compoſé du mot καλὸς, *pulcher* beau, & de γῆρας, vieilleſſe. * Grelot, *voyage de Conſtantinople.* La Guilletiere. Philipp. Mazerius, *in vita S. Thomaſini patriarchæ Conſtantinopolit. num.* 130, *in vit. S. Severi abbatis Agat. cap.* 16. Palladius, dans la vie de S. Chryſoſtome, *pag.* 26, donne l'épithéte de Caloyers à l'évêque de Theſſalonique. Voyez auſſi Etienne Paſquier, dans ſes recherches françoiſes, *liv.* 8, *c.* 50. Jacques Spon, voyage de Gréce, *part.* 2, *p.* 354. *Cherchez* ATHOS, & ſur-tout conſultez la *paléographie* de dom Bernard de Montfaucon, ſavant bénédictin, où l'on trouve une deſcription fort exacte de tous les monaſteres des Caloyers qui habitent le mont Athos.

Les Calogeres ſont des religieuſes qui vivent en communauté. Elles ſuivent la régle de S. Baſile, & ſont enfermées dans des monaſteres, ayant à la tête de leur communauté une des plus ſages religieuſes qui leur tient lieu d'abbeſſe. Cependant ces monaſteres de femmes dépendent toujours de quelque abbé. Ces religieuſes portent toutes un même habit qui eſt noir, & un manteau de même couleur; cet habit eſt de laine ſimple. Elles ont les bras & les mains couvertes juſqu'au bout des doigts: elles ſe font raſer la tête; &

chacune a une cellule séparée, où il y a de quoi se loger. Celles qui sont les plus riches ont des servantes, & elles nourissent même quelquefois de jeunes filles pour les élever à la piété. Après qu'elles se sont aquittées de leur devoir ordinaire, elles font des ouvrages à l'aiguille. Les Turcs, qui ont quelque respect pour ces religieuses, viennent jusque dans leurs monasteres pour acheter des ceintures de leur façon. Les abbesses ouvrent volontiers les portes de leur couvent aux Turcs qui viennent acheter le travail de ces bonnes filles, & retournent à leur appartement aussitôt qu'elles ont vendu leur marchandise. Le sieur de Moni, c'est-à-dire, Richard Simon, qui a fait cette description des Calogeres ou religieuses grecques après Leon Allatius, ajoute en même temps, qu'il a lu une relation manuscrite de Constantinople, où il n'est pas parlé si avantageusement d'elles. Les Calogeres de Constantinople, dit l'auteur de cette relation manuscrite, sont des veuves, dont quelques-unes ont eu plusieurs maris; & elles n'embrassent cette perfection que lorsqu'elles sont avancées en âge. Elles ne font point de vœux; toute leur régularité consiste à prendre un voile noir sur leur tête, & à dire qu'elles ne veulent plus se marier. La plupart demeurent en leurs maisons, où elles prennent le soin de leur ménage & même de leurs parens. Cet auteur avoue néanmoins qu'il y en a quelques-unes qui vivent en communauté, mais que celles-ci sont plus misérables que les premieres; que les unes & les autres vont par-tout où il leur plaît, & qu'enfin elles ont plus de liberté sous cet habit de religieuses qu'elles n'en avoient auparavant. Les évêques défendent à leurs prêtres, sous peine d'interdit, d'entrer dans les monasteres des Calogeres. * Moni (*ou plutôt* Richard Simon) *relation de la créance & des coutumes des nations du levant.*

CALPE, haute montagne de l'Andalousie, & l'une des colonnes d'Hercule: de l'autre coté en Afrique est l'Abyla des anciens, que les Espagnols nomment *Sierra de las Monas*, montagne des singes, parcequ'on y trouve grand nombre de ces animaux. *Voyez* COLOMNES D'HERCULE. * Botero, *relation d'Espagne.*

CALPENTINE, petite isle de l'Asie. Elle est sur la côte occidentale de celle de Ceilan, dont elle n'est séparée que par un petit canal. Les Hollandois qui la possedent y ont une ville fortifiée, qui porte le même nom. * Mati, *diction.*

CALPHI, pere de Judas *Machabée*, colonel général de la cavalerie de Jonathas *Machabée*. Il n'abandonna jamais Jonathas; & lorsque les troupes de cet illustre commandant prirent lâchement la fuite au combat qui se donna dans la plaine d'Azot, près du lac de Génézareth, ce brave colonel tint ferme avec un courage extraordinaire. * *I. Machab. chapitre XI.*

CALPRENEDE (Gautier de Costes, seigneur de la) auteur de plusieurs romans, *cherchez* COSTES (Gautier de)

CALPURNIA, femme de Jules César, fille de L. Pison. Elle songea avant le jour auquel César fut assassiné, que le faîte de la maison tomboit, & qu'on poignardoit son mari entre ses bras, & tout-à-coup les portes de la chambre s'ouvrirent d'elles-mêmes. Après la mort de son mari, elle se retira chez Marc-Antoine, & y porta une somme très-considérable d'argent & tous les papiers de César, dont Marc-Antoine profita beaucoup. * Suétone & Plutarque, *in Jul. Cæsar.*

CALPURNIA, femme Romaine, peu modeste, qui plaidoit elle-même ses causes avec tant d'emportement, que les magistrats furent obligés de faire un édit, par lequel ils défendoient aux personnes de ce sexe de plaider. * *Paral. chap.* 20. Antonius Augustinus, *de legib.*

CALPURNIA, loi que les Romains avoient faite contre le péculat, dite, *Calpurnia Repetundarum*: il y en avoit encore deux autres, *Calpurnia de ambitu*, & *Calpurnia militaris.* * Antonius Augustinus, *de legib.*

CALPURNIENS; la famille des Calpurniens à Rome étoit plébeïenne, & néanmoins consulaire. Plutarque la fait descendre de Calpus, qu'on croit avoir été un des fils de Numa Pompilius, roi des Romains. C'étoit aussi le sentiment d'Ovide, qui s'en explique ainsi:

*Nam quid memorare necesse est,*
*Ut domus à Calpo nomen Calpurnia ducat?*

Cette famille étoit divisée en plusieurs branches, qui prirent les différens surnoms d'Asprenas, Bibulus, Flamma, Piso. Ces derniers étoient encore divisés en Frugi, Bestia & Cæsonius. Ovide nous apprend l'origine du nom de Pison dans ces vers:

*Claraque Pisonis tulerit cognomina prima,*
*Humida callosa cùm pinseret hordea dextra.*

M. CALPURNIUS, tribun militaire, rendit un très-grand service à la république en Sicile l'an de Rome 496, & 258 avant J. C. Le consul Attilius Calatinus s'étoit engagé dans un défilé, d'où il ne seroit jamais sorti sans le secours de Calpurnius Ce brave homme ayant pris 300 soldats, marcha droit aux ennemis, & les combattit avec une ardeur si constante, que l'armée eut le loisir de se dégager & de se mettre au large. CALPURNIUS PISON, beau-pere de Jules César, est celui qui fut consul l'an 753 de Rome, auquel plusieurs chronologistes mettent la naissance de J. C. Tacite dit qu'il mourut dans le temps qu'il devoit être condamné par Tibere, *l.* 4, *annal.* Valere Maxime fait mention d'un CALPURNIUS PISON, consul, lequel ayant délivré la Sicile de la fureur des esclaves fugitifs, récompensa de toutes sortes de dons militaires les soldats qui avoient bien servi, & ne donna à son fils que le témoignage qu'il méritoit une couronne d'or de trois livres, dont il lui légueroit la valeur dans son testament, ajoutant qu'un sage magistrat ne devoit jamais rien donner qui pût retourner au profit de sa maison, *liv.* 4, *chap.* 3, *ex.* 11. CALPURNIUS BESTIA, consul, négligea de résister à Jugurtha, s'étant laissé gagner par une somme d'argent que le roi de Numidie lui donna; il fut ensuite accusé par M. Cecilius, d'avoir empoisonné les femmes qu'il avoit eues. *Cherchez* PISON. * Pline, *l.* 37, *c.* 2.

CALPURNIUS, *cherchez* BIBULUS.

CALPURNIUS ou CALPHURNIUS (T.) Sicilien, poëte latin, vivoit sous l'empire de Carus, & de ses fils Carinus & Numérien, vers l'an de Jesus-Christ 283. Il a écrit des églogues qu'il dédia à Némésianus de Carthage, aussi poëte bucolique. Nous en avons encore sept, & nous apprenons d'une lettre d'Hincmar de Reims à Hincmar de Laon, que de son temps on lisoit les vers de Calpurnius dans les classes. Les critiques modernes, comme Jules Scaliger, & le P. Briet, ne font pas grand cas de ce poëte. Le P. Rapin dit qu'il a fait ses églogues d'une très-petite maniere, c'est-à-dire, dans un caractere aussi bas que le style. * Jul. Cæs. Scaliger, *Hypercritic. sive lib.* 6, *poët. pag.* 822, 823. Philipp. Briet, *lib.* 3 *de poët. Lat.* Rapin, *réflexions sur la poëtique.* Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes, tom.* 6, *pag.* 441. Lilius Giraldus, *aux dialogues des poëtes.* Vossius, *de poët. Lat. cap.* 4. Il parle d'un CALPURNIUS *au chap.* 8, qu'on croit différent de celui-ci, & qui composa une comédie qu'il nomma *Pronesis.*

CALTRI (S.) en latin *Caletricus*, évêque de Chartres, dans le VI siécle, naquit l'an 529, d'une famille noble. Il fut ordonné prêtre par S. Lubin évêque de Chartres, & lui succéda l'an 556. Il assista au concile troisiéme de Paris, l'an 557, & au second concile de Tours, l'an 566. Il mourut l'année suivante. * *Vita*

*Leobini.* Fortunat, *liv.* 4, *carm.* 7. Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Baillet, *vies des saints*, 8 octobre, jour auquel on fait à Chartres la fête de ce saint.

CALVAIRE, montagne hors de Jérusalem, du côté du septentrion, où l'on avoit accoutumé d'exécuter les criminels; ce qui lui avoit fait donner le nom de *Golgotha, de Crane,* ou *de Calvaire.* C'est le lieu où J. C. fut conduit après sa condamnation, & où il fut attaché à une croix, sur laquelle il expira. Plusieurs Peres ont prétendu que c'étoit en ce lieu qu'Adam avoit été enterré; mais S. Jerôme rejette avec raison cette pensée. Quelques-uns croient aussi que c'est la montagne de Moria, où Abraham mena son fils Isaac pour l'immoler. L'empereur Adrien y fit dresser l'an 131 des idoles de Jupiter & de Venus, en haine des chrétiens, comme nous l'apprenons de S. Jerôme, de Sulpice Severe, de S. Paulin, de S. Ambroise, & de quelques autres. Constantin *le grand* & sainte Héléne sa mere, abolirent depuis tous ces trophées de l'idolâtrie, & firent bâtir des églises au même lieu, selon Eusebe, en la vie de l'empereur Constantin. S. Jerôme & Sozomene parlent d'une croix brillante de lumiere, qui fut vue en plein jour sur le Calvaire l'an 351, ou selon d'autres en 353, lorsque l'empereur Constance favorisoit avec passion l'erreur des Ariens. S. Cyrille, patriarche de Jérusalem, écrivit cette merveille au prince, pour lui faire savoir que c'étoit par ce signe de notre salut, que J. C. dont il attaquoit la divinité, avoit vaincu le monde, & que c'étoit par lui seul qu'on pouvoit être victorieux sur la terre. Il semble que Constance comprit cette vérité; car faisant la guerre à Magnence, il portoit la croix sur ses enseignes, & fit battre des médailles où l'on voit qu'il tient cet étendard à la main, avec ces mots à l'entour : *En ce signe tu seras vainqueur.* Les paroles, *en ce signe tu seras vainqueur*, n'ont point rapport à la croix qui parut à Jérusalem du temps de S. Cyrille, mais à celle que Constantin vit, & sur le modéle de laquelle il fit faire ses étendards. *Voyez* Eusebe *dans la vie de Constantin, ch.* 28. Les Grecs faisoient autrefois la fête de l'apparition de cette croix sur le Calvaire; ce qui se peut voir dans leur ménologe au septieme jour du mois de mai. Nous avons encore la lettre que S. Cyrille écrivit à Constance, dans laquelle il témoigne que cette croix s'étendoit depuis la montagne du Calvaire jusqu'à celle des Oliviers, remplissant une étendue de quinze stades, ou trois quarts de lieue, & que sa largeur étoit proportionnée à cette longueur. Ce spectacle fit embrasser la religion chrétienne à un grand nombre de Juifs & de paiens.

Vers l'an 326, pendant que l'empereur Constantin *le grand* faisoit paroître son zèle pour la religion chrétienne, l'impératrice Helène sa mere entreprit le voyage de la terre-sainte, où elle découvrit la vraie croix, avec les instrumens qui avoient servi à la passion de J. C. L'empereur ayant appris ces heureuses nouvelles, fit enclore le calvaire & bâtir l'église du saint sépulcre avec toute la magnificence possible. Il donna la charge de ce somptueux bâtiment à l'évêque Macaire, & lui écrivit qu'il desiroit que cet édifice surpassât tous les autres du monde en beauté & en richesse, comme il les surpassoit en sainteté. Environ neuf ans après, le même empereur fit dédier cette église, à laquelle on donna le nom de MARTYRION, c'est-à-dire, *lieu de martyre ou de témoignage*, parceque J. C. y avoit souffert le plus cruel des tourmens, & y avoit témoigné l'excès de son amour pour les hommes. En 615 Chosroès II, roi de Perse, s'empara de la Judée, pilla la ville de Jérusalem, détruisit l'église du saint sépulcre, & emporta la vraie croix. Mais l'empereur Héraclius vainquit cet infidéle douze ans après, & l'obligea à rendre cette sainte croix, qu'il reporta lui-même sur ses épaules, & qu'il posa au même endroit du calvaire l'an 628. Il donna ordre ensuite à l'évêque Modeste, successeur de Zacharie, de faire rétablir l'église; mais à peine le bâtiment fut-il commencé, que les Arabes se rendirent maîtres de la ville de Jérusalem. Néanmoins, par la faveur de l'empereur Constantin Monomaque, les chrétiens obtinrent la permission de rétablir le saint sépulcre, & les autres églises, ce qu'ils firent vers l'an 1044. L'archevêque de Tyr dit dans son histoire qu'ils ne bâtirent que la rotonde qui couvre & enferme le saint sépulcre, & que Godefroi de Bouillon I, roi de Jérusalem, fit rétablir en 1099 le chœur que l'on voit aujourd'hui.

La plus grande partie de cette montagne a été renfermée dans un grand enclos, qui comprend l'église du saint sépulcre, environnée de plusieurs chapelles, & de petites églises particulieres, avec les logemens des catholiques, des Grecs, des Arméniens, des Syriens, des Coptes ou Cophtes, & des Abyssins. A l'entrée, qui est du côté du midi, il y a un grand parvis, où l'on voit à main droite le logement des Arméniens, celui des Coptes, & une chapelle de la sainte Vierge nommée *Stabat Mater;* & à main gauche, le logement des Grecs, avec la grosse tour quarrée qui servoit autrefois de clocher. En face de l'entrée du parvis est le grand portail de l'église du saint sépulcre, auprès duquel est une station des Turcs. Au bas de ce portail, on voit une grande quantité de cloux enfoncés jusqu'à la tête entre les pierres du pavé, sur lesquels il faut nécessairement passer. Ils y sont chassés à grands coups de marteau par le patriarche des Grecs, lequel tous les ans revêtu de ses habits pontificaux, excommunie tous les Latins, comme ils nous appellent; & pour marque de l'anathême qu'il prononce, il enfonce ces cloux, avec défense de les ôter, sur peine de cinq cens bastonnades, & de payer une grosse amende au bacha, & au cadi de la ville. Lorsqu'on est avancé dix ou douze pas dans l'église, on trouve la pierre de l'onction, qui est la place où J. C. fut embaumé; vis-à-vis de cette pierre il y a trois tombeaux de quelques rois de Jérusalem, dont les schismatiques ont effacé les inscriptions. A main droite est une chapelle où l'on voit le tombeau de Godefroi de Bouillon I, roi de Jérusalem, & celui de son frere Baudouin I, qui lui succéda à la couronne. Ces deux tombeaux sont fort simples, & sont portés sur quatre petites colonnes de pierre d'un pied de haut. Proche de-là est la chapelle du Crucifiement, qui est le lieu où J. C. fut attaché à la croix, & où celle-ci fut dressée. S. Jerôme dit que cette place du Calvaire demeura cachée depuis l'empire d'Adrien jusqu'à celui de Constantin *le grand*, pendant 180 ans ou environ; ce qui arriva par la malice des paiens, qui la couvrirent de terre, & qui y mirent une idole de Vénus, afin d'en éloigner les chrétiens. Mais sainte Héléne fit enfermer cette place dans l'enclos de la grande église avec le saint sépulcre, sur lequel étoit l'idole de Jupiter. Cette chapelle est très-magnifique; sa voute & ses murailles sont revêtues de peintures à la mosaïque, composées de petites pierres aussi claires que le crystal, dont les diverses couleurs sont extrêmement vives & éclatantes; ce qui paroîtroit encore davantage, si les figures n'étoient pas noircies de la fumée des lampes, qui y brulent continuellement. De cette chapelle du Crucifiement, en faisant le tour le long d'autres chapelles qui environnent l'église, on va du côté du nord à la chapelle de l'Apparition, qui est le lieu où notre Seigneur apparut à la sainte Vierge après sa résurrection. Cette chapelle appartient aux catholiques, & les religieux de S. Sauveur y célébrent l'office divin selon le rit de l'église latine. Là se voient de riches ornemens qui y ont été donnés par les rois & les princes chrétiens, & principalement par le roi de France & par celui d'Espagne. Les religieux ont le privilége d'y sonner leur office avec une petite cloche, ce qui est bien rare en toute la terre-sainte. Leur logement est à côté. En tournant à l'occident on trouve les chapelles des Syriens, des Coptes & des Abyssins.

Voilà une bonne partie de ce qu'il y a de plus remarquable autour de l'église du saint sépulcre. A l'é-

gard de sa structure, la nef qui est du côté de l'occident, est une rotonde, dont le dôme est d'une belle charpente de bois de cedre, qui est couverte de plomb, & qui reçoit le jour par une ouverture ronde au faîte, fermée d'un treillis de fil de fer. Elle est environnée de six gros pilliers quarrés de pierre de taille, & de dix colonnes de marbre, lesquelles font dix-sept arcades qui soutiennent une belle & grande galerie. Au milieu de cette nef est le saint sépulcre, revêtu de tables de marbre blanc, & entouré de dix petites colonnes aussi de marbre, qui soutiennent une plate-forme, sur laquelle sont élevées douze petites colonnes jointes deux à deux, faisant six arcades, qui portent un dôme couvert de plomb. Sous ces arcades il y a toujours dix-huit lampes allumées, sans celle du milieu de la voute. Au dedans de ce bâtiment est la roche où est taillé le sépulcre de notre Seigneur ; il contient deux petites grottes ou caveaux tenant l'un à l'autre. La premiere grotte est appellée *la chapelle de l'ange*, parceque c'est le lieu où l'ange apparut aux saintes femmes, qui alloient embaumer le corps du Fils de Dieu. La seconde est le sacré tombeau de J. C. Elle a six pieds de longueur & autant de largeur ; sa voute est haute d'environ huit pieds. A main droite en entrant du côté septentrional, on voit l'autel, qui couvre le cercueil où fut mis le corps de notre Sauveur, qui est long de six pieds, large de trois, & haut de près de deux pieds & demi. Le dedans de ces chapelles & l'autel sont revêtus de tables de marbre gris, mais qui est noirci de la fumée de soixante-deux lampes d'argent, qui y sont continuellement allumées. Il y en a quarante-quatre dans le saint sépulcre, & dix-huit dans la chapelle de l'ange, dont il y en a trente aux religieux, & le reste aux chrétiens, Grecs & Schismatiques, qui ont la liberté d'y faire leurs dévotions ; mais il ne leur est pas permis d'y dire la messe, parceque les Latins y ont seuls ce droit.

Dans la premiere grotte, à côté de la porte du saint sépulcre, étoit la grande pierre longue de cinq pieds & demi, large de cinq pieds & trois pouces, & épaisse de neuf pouces & demi, qui avoit servi à fermer l'entrée. Elle y étoit encore du temps de S. Cyrille vers l'an 380 ; & S. Jerôme, qui mourut environ quarante ans après, écrit qu'elle y étoit aussi de son temps ; mais depuis elle a été transportée en l'église bâtie au lieu où étoit la maison de Caïphe, sur le mont de Sion. Vis-à-vis la porte du saint sépulcre il y a une pierre quarrée qui tient encore par le pied à la roche même de laquelle elle a été taillée, selon la tradition, pour servir d'appui à la grande pierre, qui fermoit l'entrée du monument. Quelques auteurs célébres ont écrit qu'outre cette pierre quarrée, il y en avoit deux grandes, dont l'une bouchoit la porte, & l'autre le cercueil. D'autres disent que l'une de ces pierres fermoit l'entrée de la premiere grotte, & l'autre celle de la seconde, qui est proprement le sépulcre ; quoique l'on comprenne aussi toutes les deux sous le nom de sépulcre. Mais l'écriture sainte ne parle que d'une pierre, & la tradition y est conforme. La raison le persuade aussi ; car outre les preuves de cette vérité, que l'on peut tirer de l'évangile, il est certain que l'entrée de la premiere grotte étoit une ouverture aussi vaste que la grotte même : ce qui se voit en d'autres sépulcres, outre que l'on n'auroit pas pu trouver de pierre assez grande pour la fermer.

De la nef on entre dans le chœur qui est vers l'orient ; ce chœur est fermé d'un mur de clôture tout autour, comme ceux des monasteres. La principale porte est vis-à-vis du saint sépulcre : il est divisé en deux parties, par un très-beau balustre de bois doré, où il y a trois portes, l'une grande au milieu, & deux moyennes aux deux côtés. Dans la premiere partie, qui est le chœur des Grecs, on voit à côté de l'entrée une pierre de marbre, ronde & creusée de quatre doigts, que les orientaux disent être le milieu de la terre, à cause de ce passage du prophéte roi au pseaume 73 : *Deus autem rex noster operatus est salutem in medio terræ.* Mais S. Jerôme explique ce passage de la ville de Jérusalem, qui étoit en ce temps-là au milieu des terres connues de la plupart du monde ; & d'ailleurs ce n'est pas-là l'endroit du crucifiement. Dans la seconde partie, qui est le chœur des Latins, vis-à-vis de la grande porte du balustre, est le grand autel, avec un petit, au côté de l'évangile, où le prêtre prépare toutes les choses nécessaires pour la messe. On y voit dans le fond le siége du pape, auquel on monte par six dégrés ; à droite, un peu plus bas, est celui du patriarche de Constantinople, & à gauche celui du patriarche d'Alexandrie, auxquels on monte par quatre dégrés. Les siéges des patriarches d'Antioche & de Jérusalem sont de l'autre côté du balustre vers le chœur des Grecs. Tout le chœur est couvert d'un beau dôme de pierres de taille, soutenu de gros pilliers. Presqu'entre les deux premiers, proche la grande porte du chœur qui regarde le saint sépulcre, est un autel, sur lequel le patriarche des Grecs monte le jour du samedi-saint, pour distribuer son feu céleste. Cette cérémonie s'est établie, à cause du miracle qui se faisoit autrefois dans le saint sépulcre, où la veille de Pâque une flamme de feu descendoit visiblement, & y allumoit des lampes qu'on y avoit éteintes le jour du vendredi-saint ; & ce feu descendoit non-seulement dans le saint sépulcre, mais encore quelquefois sur les lampes de l'église, à la vue de tout le peuple. Le pape Urbain II parle de ce miracle dans la harangue qu'il prononça en l'assemblée du concile de Clermont l'an 1095. Et du temps de Baudouin I du nom, roi de Jérusalem, cette merveille continuoit encore, comme le rapporte Fulcherius de Chartres, lequel ajoute que pendant le régne de ce même roi, il y eut une grande désolation parmi les chrétiens, qui ne purent obtenir le feu du ciel le samedi-saint, & qui ne le virent que le matin du jour de Pâque, après avoir fait une procession au temple de Salomon, marchant tous nuds pieds, & accompagnant leurs prieres de pleurs & de gémissemens. On dit que le feu sacré descendoit encore du temps de Baudouin II, vers l'an 1120 ; mais on ne marque pas précisément le temps auquel ce miracle a fini, de même qu'on ignore le temps de son commencement. Quelques-uns croient qu'il a cessé un peu après les premiers rois de Jérusalem, parceque le zéle des princes chrétiens se rallentit, & que les Latins souilloient cette terre-sainte par leurs vices, au lieu de l'honorer par leurs vertus, & d'imiter la piété de ceux qui en avoient fait la conquête sur les infidéles. Ceux qui douteront de la vérité de ce feu céleste, doivent se souvenir des exemples pareils que la sainte écriture nous fournit, du feu qui descendoit du ciel pour consumer les sacrifices, ou pour punir les impies.

A l'égard de la cérémonie qui se fait maintenant, c'est une tromperie des Grecs, qui sont gens adonnés aux superstitions, & qui tâchent de se mettre en crédit parmi le peuple, en faisant secretement du feu avec un fusil dans le saint sépulcre, où entre le patriarche accompagné de deux évêques seulement. Voici l'ordre de cette cérémonie. Toutes les lampes de l'église sont éteintes, le saint sépulcre est fermé à la clef, & la porte est gardée par six janissaires gagnés pour cet effet. Environ une heure après midi tous les Schismatiques Grecs, Arméniens, Syriens & autres, commencent à courir autour du saint sépulcre par bandes de quatre ou cinq qui se tiennent par-dessous les bras, criant de fois à autre, *Eleeson, Eleeson.* A mesure que le monde arrive, la confusion & le désordre s'augmentent : les uns crient comme des insensés, pour appeller le feu du ciel, les autres courent, & font des postures extravagantes. Les femmes qui sont dans les galeries ou sur des échaffauts, font de leur côté de grandes exclamations, élevant les mains au ciel, & faisant des gestes ridicules. Cet exercice de courses & de cris dure plus

de quatre heures ; & ensuite environ sur les cinq heures les Grecs font leur procession. Après plusieurs prêtres, évêques, archevêques, tous vêtus de riches chapes à la grecque, c'est-à-dire, fermées par-devant, & retroussées sur les bras, le patriarche vient précédé de quatre diacres, qui marchent en arriere, & l'encensent continuellement. Il est revêtu d'une tunique de velours à fond d'or, & d'une châpe de toile d'argent, & il porte une thiare presque toute d'or, tenant son bâton pastoral à la main gauche, & une petite croix à la droite, avec laquelle il bénit le peuple. Après avoir fait la procession trois fois autour du saint sépulcre, le patriarche y entre avec deux évêques, pendant que les Turcs gardent la porte, de crainte que quelqu'autre n'en approche. Là ayant battu le fusil qui y est caché, ou qu'il porte sur lui, il fait du feu, & allume une des lampes, & deux paquets de bougies qu'il distribue en sortant ; puis il va à l'entrée du chœur, où il monte sur l'autel de pierre qui y est, pour en distribuer d'autres au peuple. Cependant on allume toutes les lampes de la grande église, & celles des chapelles des Arméniens, des Syriens, des Cophtes & des Abyssins ; ce qui produit une si grande lumiere, qu'il semble que toute l'église est en feu. * S. Jerôme, *ep.* 3 *ad Paul.* S. Paulin, *ep.* 11. S. Ambroise, *in psalm.* 43. Sulpice Severe, *hist. l.* 2. Sozomene, *l.* 4, *c.* 4, *&c.* Doubdan, *voyage de la terre-sainte.*

CALVAIRE (la congrégation de N. D. du) est un ordre de religieuses, qui suivent la régle de S. Benoît. Ces religieuses furent fondées premierement à Poitiers par Antoinette d'Orléans, de la maison de Longueville. Le pape Paul V, & le roi Louis XIII, confirmerent cet ordre en 1617 ; & le 25 octobre, Antoinette d'Orléans prit possession d'un couvent nouvellement bâti à Poitiers, avec 24 religieuses de l'ordre de Fontevrault, qu'elle avoit tirées de la maison d'Encloître, à deux lieues ou environ de Poitiers. Antoinette mourut le 25 avril 1618 ; & en 1620 Marie de Medicis fit venir de ces religieuses à Paris, & les établit proche le palais d'Orléans du Luxembourg, qu'elle avoit fait bâtir. Leur couvent du Calvaire au Marais ne fut bâti que l'an 1638, par les soins du fameux pere Joseph Capucin, confesseur & agent du cardinal de Richelieu. C'est dans cette maison que réside la générale. * Voyez *la vie du pere Joseph*, par l'abbé Richard ; le pere Helyot, *dans son hist. des ordres monastiques ; Abrégé de la vie de Marie-Catherine-Antoinette* de Gondy, *supérieure générale du Calvaire.* Grancolas, *hist. de l'église, ville & univ. de Paris, tom. II, pag.* 375, 376.

CALVAIRE, pélerinage fameux près Paris. Voyez les titres, CHARPENTIER (Hubert) & VALERIEN (le mont.)

CALVERT (George) lord Baltimore, naquit vers l'an 1579 à Kypling, près de Richemont, dans le comté d'Yorck en Angleterre, & fut élevé dans le collége de la Trinité à Oxford, après quoi il passa la mer, & voyagea pour augmenter ses connoissances. Etant de retour en Angleterre sous le régne de Jacques I, il fut fait secrétaire de Robert Cecil, qui dans les grands emplois qu'il eut successivement, le retint toujours près de lui, pour sa prudence & sa fidélité dans plusieurs affaires importantes, qui lui furent confiées. Enfin par le moyen de Robert Cécil, il fut fait clerc du conseil, & créé chevalier à Hamptoncourt en 1618. Il succéda à Thomas Lake dans la principale charge de secrétaire d'état, qu'il exerça avec beaucoup de prudence, jusqu'à ce qu'étant devenu catholique romain, il la résigna de son propre mouvement : cependant le roi le continua pendant tout son régne dans la charge de conseiller du conseil-privé, & peu après le créa lord Baltimore, de Baltimore en Irlande. Il possédoit en propre la province d'Avalon, dans le Newfoundland, ou *le pays nouvellement découvert*, qui lui fut accordé par le roi Jacques, dans laquelle on dit qu'il dépensa vingt-cinq mille livres sterling, & où il alla lui-même deux fois ; mais les François l'y incommoderent tellement, qu'il fut contraint de l'abandonner. Il se rendit dans la Virginie ; l'ayant reconnue, il obtint à son retour une patente pour lui & pour ses héritiers, pour s'établir dans le Maryland, au nord de la Virginie, avec le même titre & les mêmes priviléges qu'il avoit eus à Avalon ; ce qui faisoit espérer une plantation considérable. Le roi Charles I, qui avoit autant d'estime pour lui qu'en avoit eu Jacques I, fut celui qui lui accorda cet établissement. Il mourut à Londres en 1632, à l'âge de 53 ans, laissant ses biens & ses titres à Cécil Calvert son fils. Quoiqu'il fût catholique, il s'attira par sa douceur & sa modération l'estime des protestans même. Il avoit beaucoup de jugement, & étoit si peu entêté de lui-même, qu'il souffroit aussi patiemment une censure modérée, qu'une louange affectée. Quand il étoit au service du roi, il lui portoit tous les soirs un détail bien digéré de l'état des affaires. Quant aux plantations dans les pays nouvellement découverts, le juge Paphon & lui convenoient dans le dessein de faire de tels établissemens, mais non pas dans la maniere de les faire. Le premier vouloit qu'on exterminât tous les Indiens ; & le second, que l'on travaillât à leur conversion, & qu'on peuplât ces pays de personnes de bonnes mœurs, & non pas de gens perdus & débauchés, leur accordant des priviléges avec de grandes précautions, & permettant à tout particulier de pourvoir à son entretien par sa propre industrie. * *Dictionnaire anglois.*

CALVERT (Thomas) oncle du suivant, né à Yorck, vers le commencement du XVII siécle, fut chapelain de Th. Burdet & de plusieurs autres. Lorsque Charles II fut rétabli, il fut démis de sa charge, à cause qu'il étoit *non conformiste.* Il avoit eu beaucoup de gout pour les livres des rabbins, & les avoit bien lus. On a de lui un ouvrage intitulé *Mel cæli*, qui contient une explication du chapitre 53 d'Isaïe, en anglois, *in-4°*, à Londres en 1637. Il est mort en 1679 âgé de 73 ans.

CALVERT (Jacques) presbytérien Anglois, né à Yorck, ayant été suspendu de ses fonctions pour n'avoir pas voulu se conformer, mena presque toujours depuis une vie retirée. En 1675 il fut fait chapelain de Guillaume Strickland, & gouverneur de ses enfans. Il eut dans la suite le même emploi auprès de Guillaume Midleton, & mourut au mois de décembre 1698. C'étoit un homme doux & modéré, qui haïssoit les disputes, sur-tout celles de religion, & qui a contribué à les appaiser dans sa patrie, autant qu'il a été en lui. Il croyoit qu'il falloit entendre historiquement & à la lettre la prophétie du temple d'Ezéchiel, & que les dix tribus étoient revenues dans leur patrie avec les deux autres sous les rois de Perse. Il a écrit sur ce sujet un traité intitulé, *Nepthali*, ou *Napthali*, *sive colluctationes theologicæ de reditu decem tribuum*, *in-4°*, à Londres en 1672. Il a fait encore *de mensuris sacris Ezechielis*, & il avoit dessein de donner des commentaires sur tout le prophéte Ezechiel, qu'il n'a pas publiés. * *Voyez* sur l'oncle & le neveu la bibliothéque sacrée du pere le Long, *in-fol.* pag. 662.

CALVI, ville d'Italie, dans la terre de Labour, au royaume de Naples, avec évêché suffragant de Capoue, est petite, & presque toute déserte, n'ayant plus qu'une vingtaine de maisons. Les anciens l'ont nommée *Cales*, & quelques-uns même ont prétendu qu'elle avoit été bâtie par Calaïs, fils de Boré. Elle est à six milles de Capoue. Tite-Live, Ciceron, Virgile & Horace parlent de *Cales.* Les François & les Turcs l'assiégerent inutilement en 1555. * Baudrand.

CALVI, ville de l'isle de Corse, est située sur la mer, où elle fait à l'occident de cette isle un golfe nommé *golfe de Calvi.* La ville a un bon port, avec une forteresse considérable, & est la demeure de l'évêque de Sagone. * Baudrand.

CALVI (Lazaro) peintre de Gènes, vivoit dans le

XVI siécle. Marciano Calvi de Sancta-Agatha en Lombardie, étant venu s'établir à Gènes, y eut pour fils Agostino Calvi, peintre de peu de réputation. Agostino fut pere de Lazaro, qui naquit en 1502. Ce dernier apprit à peindre dans le palais du prince Doria, sous Perino del Vaga. C'étoit un esprit ardent, attaché au travail, mais si jaloux, que se voyant surpassé par Jacques Bargone, jeune peintre, il résolut de s'en défaire. Un jour soupant avec Bargone & sept ou huit autres peintres de leurs amis, Calvi but sur la fin du repas d'une bouteille remplie de vin, qu'il présenta à ses camarades; lorsque ce fut le tour de Bargone, il lui en versa d'une autre, dans laquelle il avoit mis du sel & d'autres drogues qui lui firent perdre l'esprit. Calvi avoit aussi soin de se ménager des amis fidéles qui applaudissoient à tout ce qu'il faisoit : néanmoins le prince Doria employa divers peintres pour peindre l'église de S. Matthieu, sans se servir de Calvi. Celui-ci en eut tant de dépit, qu'il renonça à la peinture, & porta les armes. Quelque temps après ses amis l'obligerent de reprendre le pinceau : il le fit avec assez de réputation, & mourut en 1607, âgé de 105 ans, ne laissant qu'une fille qu'il avoit mariée richement. * Rafaële Soprani, *vite de Pitt. Genov.*

CALVI (Pantaleon) frere de Lazaro, étoit aussi peintre, & mourut en 1587, âgé de 85 ans. Il laissa quatre fils tous peintres, mais dont les ouvrages n'ont égalé ni ceux de leur pere, ni ceux de leur oncle. * Rafaële Soprani, *vite de Pitt. Genov.*

CALVIDA, ou CADUIA, selon Suidas, roi des Scythes, étoit frere d'Anacharsis, & régnoit du temps de Solon, vers la LVIII olympiade, & l'an 548 avant J. C. * Diog. Laërt. Suidas.

CALVIN (Jean) appellé autrement Kahl, fut professeur en droit à Heidelberg. Il a publié un *Lexicon juris* fort connu; il publia aussi en 1595 *Themis hebræo-romana.* * Konig, *bibl.*

CALVIN (Jean) naquit à Noyon en Picardie, le 10 juillet 1509. Son pere nommé *Gerard* Cauvin, étoit fils d'un batelier & tonnelier de Pont-l'Evêque, petit village près de Noyon; & sa mere Jeanne le Franc, étoit fille d'un cabaretier de Cambrai, qui étoit venu s'établir à Noyon, aussi-bien que Gerard son gendre. Ce dernier fut quelque temps commis dans les fermes, & devint ensuite procureur fiscal du comté de Noyon, & secrétaire de l'évêché. Gerard Cauvin n'ayant pas de quoi faire étudier ses enfans, eut recours à la protection d'une personne de distinction de son pays, qui le porta à envoyer Jean Calvin étudier à Paris, où Gerard avoit deux freres maréchaux ou serruriers. L'un nommé Antoine Cauvin, demeuroit près de S. Merry; l'autre qui s'appelloit Richard, demeuroit près de S. Germain-l'Auxerrois. Ce fut chez ce dernier que Calvin fut adressé. Cet artisan qui a toujours persisté dans la foi catholique, lui fit faire ses humanités au collége de la Marche, sous Mathurin Cordier, & son cours de philosophie au collége de Montaigu, sous un professeur Espagnol. Calvin avoit été pourvu dès le 11 mai 1521, n'étant encore âgé que de 11 ans, de la chapelle de Notre-Dame de la Gesine, dans l'église de Noyon. Le 27 septembre 1527 il fut pourvu de la cure de Marteville, qu'il permuta le 5 juillet 1529, avec celle de Pont-l'Evêque près de Noyon. Son pere néanmoins ne voulut point qu'il étudiât en théologie; mais il l'envoya à Orléans pour y étudier en droit sous le savant professeur Pierre de l'Etoile, qui fut depuis honoré d'une charge de président au parlement. De-là, sans avoir pris aucun dégré, Calvin fut à Bourges, pour y entendre le célébre jurisconsulte Alciat, qui enseignoit avec un concours extraordinaire dans cette université, la plus florissante qui fût alors en France pour le droit. Il avoit déja pris à Paris quelque teinture de l'hérésie, qui lui avoit été inspirée par son allié Robert Olivetan. Mais ce fut à Bourges qu'il acheva de se gâter l'esprit, par la grande communication qu'il eut avec Melchior Wolmar, Allemand, & professeur de la langue grecque, qui étoit luthérien, quoiqu'il contrefît encore le catholique. Calvin apprenoit en même temps la langue grecque, l'hébraïque & la syriaque, pour s'adonner à la lecture de l'écriture sainte; & s'instruisant dans la doctrine de Luther & de Zuingle, il prêchoit quelquefois aux environs de Bourges, & sur-tout à Lignieres, où le seigneur du lieu prenoit plaisir à l'entendre.

Après la mort de son pere il retourna à Noyon, & s'y défit de ses deux bénéfices en faveur d'Antoine Marlier, & de Guillaume du Bois; puis il revint à Paris, où il fit imprimer un assez beau commentaire sur les deux livres que Séneque a faits *de la Clémence*, qu'il dédia au mois d'avril 1532, à Claude Hangest, abbé de S. Eloi de Noyon. Ce fut alors qu'après avoir mis son nom en latin, *Calvinus*, au titre de son livre, on le nomma Calvin. Ensuite appuyé de la protection de Marguerite reine de Navarre, & sœur de François I, il se mit à dogmatiser secretement dans les maisons, & eut en 1533 un grand commerce avec Nicolas Copus, recteur de l'université de Paris, à qui l'on dit qu'il suggéra cette harangue si hardie, qui excita la premiere tempête contre les nouveaux sectaires. Le lieutenant criminel, Jean Morin, eut ordre de se saisir de la personne de Calvin; mais ce magistrat l'étant allé chercher au collége du Cardinal-le-Moine, selon quelques auteurs, ou au collége de Fortet, où il logeoit, selon plusieurs autres, trouva qu'il s'étoit évadé. Calvin se retira à Angoulême, où il prit le nom de *Deparcan*, ou de *Happeville*, & y subsista avec le secours de la langue grecque, qu'il y enseigna quelque temps; ce qui lui fit donner le nom de *petit Grec*. Après quelque séjour dans cette ville, ayant séduit l'esprit du chanoine Louis du Tillet, il composa dans sa maison à Claiz, dont ce chanoine étoit curé, la plus grande partie de son institution. Du Tillet revint de son égarement par les remontrances de son frere Jean du Tillet, célébre greffier en chef du parlement de Paris, de sorte que Calvin abandonné de son patron, & n'osant plus se montrer à Angoulême, alla chercher d'autres protecteurs à Poitiers. Il y pervertit plusieurs officiers du présidial, & quelques docteurs de l'université, entr'autres un professeur en droit, qui abandonna sa chaire pour aller prêcher de ville en ville la doctrine de Calvin, & qui se fit appeller *Bon homme*. On lui donna aussi le nom de *Ministre*, parcequ'auparavant sa profession étoit de lire le droit dans la *Ministrerie* (c'est ainsi qu'on appelle l'école de droit à Poitiers,) & c'est de-là que quelques-uns tirent l'origine du nom de *Ministre*, qui a été depuis commun à tous les prédicans de la religion prétendue réformée.

Calvin étoit allé à Nerac saluer la reine de Navarre; mais après un voyage qu'il fit ensuite à Paris en 1534, voyant qu'il n'y avoit plus de sureté pour lui en France, il se retira à Basle, où il acheva son institution, qu'il eut la hardiesse de dédier au roi François I; ce qui ne servit qu'à augmenter la rigueur des ordonnances contre les hérétiques. Il passa ensuite les Alpes, & se rendit à la cour du duc de Ferrare, pour attirer à son parti la duchesse, fille de Louis XII, qui protégeoit ouvertement les Luthériens. Il se déguisa alors sous l'habit d'un ecclésiastique, & reprit son ancien nom de *Happeville*; mais craignant d'être mis à l'inquisition, il ne demeura pas long-temps auprès de la duchesse, dont il acheva de corrompre l'esprit. S'étant évadé de Ferrare, il repassa en France, d'où, après avoir mis ordre à quelques affaires, il résolut de retourner à Basle; mais en passant par Genève, les instances de Guillaume Farel, & de Pierre Viret qui avoient commencé à y prêcher les opinions des sacramentaires, & celles du sénat de Genève, l'obligerent d'y rester non-seulement en qualité de ministre, mais encore de professeur en théologie. Mais comme ces nouveaux prédicans entreprirent d'établir de jour en

jour des nouveautés, & qu'ils refuserent de souscrire aux décisions du synode de Berne, qui avoit demandé par un acte le rétablissement à Genève du pain sans levain dans la communion, des fêtes, & des fonts baptismaux, les Bernois firent ensorte auprès des syndics, qu'on les bannît comme des séditieux par arrêt de l'an 1538. Après quoi Farel se retira à Neufchâtel, & Calvin à Strasbourg, où il obtint permission de dresser une église à sa mode, pour les François qui s'y étoient refugiés, & d'y enseigner sa théologie : ce fut-là qu'il revit son *Institution chrétienne*, qu'il publia son *commentaire sur l'épître aux Romains*, & qu'il épousa la veuve de Jean Sterder anabaptiste, nommée Idelette de Bure. Il alla ensuite avec Bucer & les autres députés, à la conférence de Wormes en 1540, puis à celle de Ratisbonne, d'ou il revint à Genève le 13 septembre 1541. Le parti de ceux qui l'avoient fait chasser étoit dissipé, & ses amis se trouverent les plus puissans dans cette ville, où il passa le reste de ses jours, aimé & considéré de tous ceux de sa secte. Lorsqu'il fut de retour à Genève, il y dressa un formulaire de sa confession de foi, de la discipline ecclésiastique, & du catéchisme à l'usage de sa secte. Ce ne fut pas sans opposition de la part du peuple; mais enfin Calvin l'emporta, & fit passer ce nouveau canon en forme de loi, dans une assemblée tenue le 20 novembre 1541. Il étoit consulté dans toutes les affaires, & on s'en tenoit à ses décisions; il donnoit la mission aux ministres de son parti; & c'est avec raison que divers auteurs l'ont appellé *le pape de Genève*. Au reste Calvin avoit un beau génie, une pénétration d'esprit admirable, une grande délicatesse, beaucoup d'érudition : peu de talent pour la chaire, mais infiniment pour la composition, comme on le peut voir dans ses ouvrages. Il étoit beaucoup plus réglé que Luther dans ses mœurs, sobre, chaste, laborieux, désintéressé, mais ambitieux, & d'un esprit bien opposé à cette humilité chrétienne, sans laquelle les plus belles qualités de l'esprit, & les vertus les plus éclatantes, sont de fausses vertus & des qualités nuisibles. Cet esprit de vanité le rendoit furieusement opiniâtre dans ses sentimens; il vouloit qu'on souscrivît aveuglément à ce qu'il avançoit, & il répondoit avec aigreur & avec emportement à ceux qui osoient le contredire. Ce caractere paroît assez dans ses écrits, & on y voit régner par-tout cet esprit piquant & chagrin qui pare adroitement les coups qu'on lui porte, mais qui s'échape en injures atroces, qui mord sans raison, & qui manque enfin de cette honnêteté qui caractérise le chrétien & l'honnête homme; cette humeur chagrine & sévere le rendoit même cruel, & sur-tout sur la fin de ses jours. Michel Servet Espagnol, fit une funeste expérience de la cruauté de Calvin, qui le fit bruler en 1553, à Genève. Servet avoit publié quelqu'ouvrage contre le mystere de la Trinité, & Calvin entreprit de prouver, à cette occasion, qu'on peut faire mourir les hérétiques. Outre le livre des *Institutions*, dont on a parlé, il a laissé l'*Harmonie* des trois premiers évangiles, des *Commentaires* sur S. Jean, sur les actes des Apôtres, sur les épîtres de S. Paul, sur les épîtres catholiques, sur quelques prophétes, & divers autres traités qu'on a recueillis en neuf volumes *in-fol.* en 1560. Il a aussi écrit contre Servet, contre les Anabaptistes, & contre les libertins Quintinius & Coppinus. L'édition de son *Institution* qu'on recherche davantage, est celle de Robert Etienne, en 1533, *in-folio*, sous le titre d'*Institutio christianæ religionis*. On a imprimé à Amsterdam en 1744, un volume *in-8°.* contenant les *lettres de Calvin à Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais & de Bredam, & à son épouse Iolande de Brederode*. Ce Jacques de Bourgogne étoit petit-fils de Baudouin, fils naturel de Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne. Iolande de Brederode, sa femme, étoit issue des anciens comtes de Hollande. Dans les dernieres années de sa vie, Calvin devint valétudinaire, toujours rêveur, mélancolique, & souvent incommode à ses amis & à soi-même; il fut incommodé de la goutte, des hémorrhoïdes, d'une fiévre phtisique, d'une difficulté de respirer, de la migraine, d'une perte de sang; & il mourut, (si l'on en croit quelques auteurs catholiques) maudissant la pensée qu'il avoit eue d'écrire & d'enseigner une doctrine qui devoit le rendre malheureux pour une éternité. Ses sectateurs n'en parlent pas ainsi, quoiqu'ils avouent que Calvin fût accablé de toutes sortes de maux corporels. Les intérêts opposés de ceux qui ont fait mention de ce chef de parti, ne laissent pas lieu de s'étonner qu'ils en aient parlé d'une maniere si différente; les protestans lui donnent toutes sortes d'éloges, & lui attribuent de grandes vertus; au contraire les catholiques le détestent comme un hérésiarque, qui a introduit le schisme, & sont bien éloignés de souscrire aux louanges excessives que Théodore de Beze lui donne dans l'abrégé de sa vie. Calvin mourut le vingt-septiéme mai 1564, âgé de cinquante-quatre ans dix mois & dix-sept jours. Le président de Thou parle ainsi de cette mort sous l'an 1564, après avoir parlé de celle de l'empereur Ferdinand. *Un peu devant*, dit-il, *Jean Calvin de Noyon en Vermandois, personnage d'un esprit vif, & d'une grande éloquence, & parmi les protestans, théologien d'une grande réputation, étoit mort le vingtiéme mai, après avoir été tourmenté pendant sept ans de diverses maladies. Néanmoins il n'en fut pas moins assidu dans sa charge, & cela ne l'empécha jamais d'écrire. Il mourut à Genève, où il avoit enseigné vingt-trois ans de suite, d'une difficulté de respirer, âgé de cinquante-cinq ans presqu'accomplis.* * Papyre Masson. Jerôme Bolsec, & Theodore de Beze, *in vita Calvini*. Florimond de Raimond. Surius. Sponde. Feuardent. Opmer. Jacques Laingæus. Sleidan. De Thou. Melchior Adam. Dupleix. Mezerai. Drelincourt, *défense de Calvin*. Bayle, *dictionnaire critique*, 2e *édition*. M. l'abbé Joly, *remarques critiques sur ce dict.* Le Clerc. Souliers, *hist. du Calvin*.

CALVINISME, doctrine de Calvin, ou secte de ceux qui suivent ses erreurs, prit naissance en France sous le régne de François I. Ce prince voulant faire refleurir les belles lettres dans son royaume, donna lieu à plusieurs personnes savantes d'y venir de toutes parts, pour y enseigner la philosophie & les langues, principalement à Paris. Luther & Zuingle, qui commençoient en ce temps-là à former deux partis contre l'église catholique, envoyerent en France l'an 1521 quelques-uns des plus habiles de leurs disciples. Le rendez-vous des sectateurs de l'une & de l'autre hérésie étoit à Strasbourg auprès de Martin Bucer, qui balançoit alors, comme il fit assez long-temps, entre Zuingle & Luther; ce qui fit que ceux qui suivoient ses opinions, se nommoient *Luthero-Zuingliens*, pour ne pas se détruire les uns les autres, par la diversité de leurs dogmes. Ainsi en peu de temps, l'université de Paris se trouva remplie d'étrangers, qui s'insinuerent dans les maisons de qualité, & se donnerent la liberté d'interpréter la bible selon leur sens, qu'ils prétendoient être conforme au grec & à l'hébreu. L'évêque de Meaux, (Guillaume Briçonnet) se proposant de rétablir le bon ordre dans son diocèse, en y répandant la lumiere & la doctrine, attira auprès de lui les plus habiles gens, & qui avoient alors le plus de réputation; c'étoient Guillaume Farel de Dauphiné, Jacques Faber ou le Févre d'Estaples, Arnaud Roussel, & Gerard Roussel de Picardie. Mais ces quatre docteurs, qui étoient infectés des nouvelles erreurs, abusant de la confiance de l'évêque, semerent adroitement leurs erreurs dans le diocèse de Meaux; & comme le désordre qu'ils y causoient se fit bientôt connoître, le parlement de Paris nomma des commissaires, pour informer contre ceux qui en étoient les auteurs; ce qui épouvanta ces premiers ministres de l'hérésie, qui se sauverent en Allemagne. Cependant, après que les informations eurent été faites, le parlement rendit un arrêt en 1525, par

lequel il décréta de prise de corps ceux qui étoient nommés dans les informations. Cette hérésie ne laissa pas de faire de nouveaux progrès, principalement à Paris, par la protection qu'elle trouva à la cour auprès de la duchesse d'Alençon, Marguerite de Valois, sœur de François I, laquelle fut mariée depuis à Henri d'Albret, roi de Navarre. Cette princesse étant allé en Béarn avec le roi son époux, reçut à sa cour plusieurs de ceux qui fuyoient les poursuites de la justice, entr'autres Gerard Roussel, qu'elle prit pour son directeur, qu'elle fit abbé de Clairac, puis évêque d'Oleron, lui donnant ainsi le moyen de jetter en Béarn les fondemens de l'hérésie, qu'on acheva d'y établir après sa mort; car durant sa vie il ne fut, à proprement parler, ni luthérien, ni zuinglien, ni même luthero-zuinglien, & encore moins catholique, quoiqu'il affectât de le paroître. Cet évêque hérétique acheva de gâter l'esprit de la reine de Navarre, laquelle venant souvent à Paris, tâcha de gagner le roi François I en faveur des novateurs, qu'elle louoit sans cesse en sa présence, comme des gens de bien, & très-savans. En 1533 elle mena le roi au sermon du curé de S. Eustache nommé le Coq, qui prêcha assez clairement le dogme de Zuingle touchant le S. Sacrement, le déguisant néanmoins sous des expressions équivoques. Le roi paroissant ébranlé, les cardinaux de Lorraine & de Tournon obligerent ce curé de se rétracter publiquement en présence de sa majesté. La cabale que l'on avoit faite à la cour ne se ralentit pas pour ce mauvais succès, & la reine de Navarre eut encore l'adresse de persuader à François I de faire venir à Paris Philippe Melancthon, dont elle lui parla comme d'un homme paisible & d'esprit doux, qui pouroit utilement travailler, avec les théologiens catholiques, au rétablissement de l'ancienne police de l'Eglise; mais le cardinal de Tournon désabusa le roi, & fit révoquer la permission qu'il avoit donnée à Melancthon de venir à la cour. Enfin ce prince, sortant de son assoupissement, ordonna en 1535 qu'on fît la procession la plus solemnelle que l'on eût jamais vue à Paris. Tous les ordres religieux, le clergé de toutes les églises, le chancelier & le conseil, le parlement en robes rouges, la chambre des comptes, & les autres compagnies, la ville, & tous les officiers y assisterent, chacun en son rang. L'évêque de Paris, Jean du Bellai, portoit le très-saint Sacrement sous un dais magnifique porté par monseigneur le dauphin, par les ducs d'Orléans & d'Angoulême ses deux freres, & par le duc de Vendôme, premier prince du sang: le roi suivoit immédiatement, tête nue, un flambeau à la main suivi de tous les princes, des officiers de la couronne, des cardinaux, des évêques, des ambassadeurs & de toute la cour, marchant tous deux à deux, & tenant chacun un flambeau allumé. Les instrumens & la musique accompagnoient cette auguste cérémonie, & l'on marcha en cet ordre depuis la paroisse du Louvre jusqu'à Notre-Dame. Ensuite le roi étant monté dans la grande salle de l'évêché sur une espéce de trône, fit un discours très-pathétique, & exhorta tous les assistans à retenir constamment la véritable religion des rois très-chrétiens. Le même jour vers le soir, six luthériens qui avoient été condamnés par arrêt du parlement, furent brulés à petit feu. Depuis ce temps-là le roi ne voulut plus souffrir qu'on lui parlât des hérétiques, que pour les faire rigoureusement punir par le feu, comme on fit par toute la France. Il fut même ramener par ses puissantes remontrances la reine de Navarre sa sœur, qui protesta n'avoir jamais prétendu renoncer à la foi catholique, non plus que le roi son mari. Les docteurs de l'hérésie prirent presque tous la fuite, se retirerent les uns en Allemagne, les autres en Suisse, & la plupart à Genève, où ceux du canton de Berne avoient introduit les erreurs de Zuingle, & où la religion romaine fut entierement abolie en 1535. Calvin s'y retira en 1536, & fut fort bien reçu par Guillaume Farel, qui partagea avec lui les emplois de son ministere, & qui le fit élire professeur en théologie: peu après ils furent tous deux chassés de la ville comme des séditieux. En 1538 Farel se retira à Neufchâtel, & Calvin à Strasbourg, d'où quelque temps après il fut rappellé à Genève.

Alors Calvin y établit sa doctrine & sa discipline en 1541. Pour se former une juste idée de ses dogmes, il est nécessaire de reprendre la chose de plus haut, & de voir quelle en a été l'origine. Depuis que Berenger archidiacre d'Angers, qui commença le premier à nier avec opiniâtreté la présence réelle de J. C. dans le saint sacrement, eut été condamné par les conciles de Rome en 1050, 1059 & 1079, & par celui de Tours en 1055, & que cet archidiacre y eût solemnellement rétracté son erreur, l'église jouit d'une assez profonde paix; jusqu'à ce que quatre-vingts ans après, elle fut troublée par une nouvelle hérésie, que Pierre Valdo, chef des Vaudois, publia en 1160. Ce bourgeois de Lyon qui étoit un homme ignorant, mais fort riche, s'alla mettre dans l'esprit que la messe, le purgatoire, l'autorité du pape, & autres semblables articles de la doctrine catholique, étoient de pures inventions des hommes. S'étant érigé lui-même en apôtre, il s'attira un grand nombre de disciples, par les aumônes qu'il faisoit aux pauvres. Ces fanatiques s'étant dispersés par toute l'Europe, pour y prêcher leurs dogmes, se multiplierent étrangement; & depuis furent appellés non seulement *Vaudois* ou *Pauvres de Lyon*, mais aussi *Albigeois*, *Picards* & *Arnaldistes* en France; *Bohémiens* en Allemagne; *Lollards* en Angleterre; *Fraticels* ou *Frerots* en Italie; *Turlupins* en Flandre; & ils eurent ailleurs d'autres noms tirés des lieux où ils avoient semé leurs erreurs, ou du nom de leurs plus fameux prédicans. Les rois Philippe *Auguste*, Louis VIII & S. Louis, dans le XIII siécle, les exterminerent, à la réserve de quelques-uns qui se refugierent dans quelques vallées des Alpes vers le Dauphiné. Cette hérésie affoiblie de la sorte, & presque éteinte, reprit de nouvelles forces environ deux cens ans après, lorsque Wiclef d'une part, & Jean Hus avec Jerôme de Prague de l'autre, en ayant pris ce qu'ils voulurent, y ajouterent quelque chose de plus subtil. Au siécle suivant parut Luther, qui étant encore plus habile homme, enseigna des erreurs composées de celles des autres sectes qui l'avoient précedé, & de quelques articles qu'il inventa sur les points un peu plus théologiques; comme ceux qui concernoient le péché originel, la grace, la justification de l'homme, & les sacremens: en quoi il fut suivi d'abord d'une grande partie des Allemans, puis abandonné de plusieurs de ses principaux disciples, comme de Carlostad, de Zuingle, & d'Œcolampade, qui se firent sacramentaires. Voilà quelle fut la premiere origine du calvinisme, qui n'est, à proprement parler, qu'un ramas des erreurs de tous ces gens-là. Les plus célébres des protestans conviennent que Calvin a pris pour le fonds de sa doctrine, celle des Vaudois, particulierement en ce qui regarde la présence réelle, la messe, le purgatoire, l'invocation des saints, la hiérarchie de l'église, & les cérémonies: à l'égard des autres points qui sont plus théologiques, il a presque tout pris de Luther; comme les articles de sa doctrine qui concernent la liberté de l'homme, laquelle il détruit; la grace, qui, selon lui, a toujours son effet & emporte la volonté de l'homme par une nécessité absolue; la justification par la foi seule; la justice de J. C. qui nous est imputée; les bonnes œuvres sans aucun mérite devant Dieu; les sacremens qu'il réduit à deux, & ausquels il ôte la vertu de conférer la grace par eux-mêmes; la foi qu'il fait consister dans une prétendue certitude qu'on sera sauvé; l'impossibilité des commandemens de Dieu; l'inutilité & la nullité des vœux, à la réserve de ceux du baptême; & d'autres semblables erreurs qu'il a tirées des livres de Luther, pour en faire la plus grande partie de son *Institution*. Les

opinions que Calvin y a ajoutées du sien, sont ; que la foi est toujours mêlée de doute & d'incrédulité ; que la foi & la grace ne se peuvent jamais perdre ; que le Pere éternel n'engendre pas continuellement son fils ; que J. C. n'a rien mérité à l'égard du jugement de Dieu ; que Dieu a créé la plupart des hommes pour les damner, parcequ'il lui plait ainsi, & avant même que de prévoir leurs crimes. Pour ce qui regarde l'eucharistie, c'est-là le point en quoi l'hérésie de Calvin est différente de celle de Luther, qui a toujours cru la présence réelle dans le saint sacrement : il est vrai que Calvin assure que J. C. nous donne réellement son corps dans l'eucharistie, mais il ajoute que c'est par la foi, & en nous communiquant son esprit & sa vie, quoique sa chair n'entre pas dans nous, erreur qui est celle de Zuingle, & de tous les sacramentaires.

Calvin envoya de Genève des ministres dans les autres lieux où son opinion étoit reçue : il en envoya aussi en France ; mais ils n'y faisoient leurs prêches & leur cêne que fort secrétement, parcequ'on observoit exactement en ce temps-là les édits du roi contre les hérétiques ; ce qui parut dans la sanglante exécution faite contre les Vaudois de Merindol & de Cabrieres. Henri II ayant succedé à François I en 1547, fit contre ceux de la religion prétendue réformée, des édits encore plus rigoureux que ceux de son prédécesseur. Il fit publier le fameux édit de Château-Briant, donné le 27 juin 1551, par lequel, en renouvellant les anciens édits contre les hérétiques, il donna même aux juges présidiaux le pouvoir de les juger souverainement ; il ordonna que personne ne fût reçu en aucun office royal, ni admis à professer aucune science, sans avoir une bonne attestation qu'il étoit catholique ; & il voulut que les mercuriales se tinssent dans les cours souveraines, pour y traiter avant toutes choses des affaires de la religion. Malgré ces édits & ces rigoureuses exécutions, cette dangereuse secte ne laissoit pas de faire de nouveaux progrès en France, & de s'étendre dans toutes les provinces. Après la funeste bataille de Saint-Quentin, que les François perdirent en 1557, les protestans, tirant avantage de l'affliction publique, se hasarderent de faire leurs assemblées en plein jour, dans le Pré-aux-clercs, pour y chanter à haute voix les pseaumes de Clément Marot ; mais après que la paix eut été faite en 1559, le roi résolut de régler les affaires de la religion, & voulut assister à la mercuriale, qui se tint le 10 juin aux Augustins de Paris ; (parceque l'on préparoit les chambres du palais, pour la solemnité des nôces de madame Elizabeth de France sa fille avec le roi d'Espagne.) Il y alla donc, accompagné des princes, des cardinaux, du connétable, & des autres grands du royaume. La plupart s'accorderent d'abord à demander un concile général, mais il y eut une grande diversité d'avis dans la suite ; car les uns vouloient que, suivant l'intention du roi, on procédât cependant, selon la rigueur des édits & des ordonnances, contre ceux qui tiendroient opiniâtrément une doctrine contraire à celle de l'église catholique ; les autres soutenoient qu'on devoit adoucir les peines qui leur sembloient trop rigoureuses ; quelques-uns demanderent la suspension de l'exécution des édits, contre ceux que l'on disoit être hérétiques, & parurent même adhérer aux nouvelles opinions ; ceux-ci furent le président du Ferrier, les conseillers Fumée, du Val, Viole, de la Porte, de Foix, du Four & du Bourg. Le roi fit prendre sur le champ, & mener à la Bastille les conseillers du Four & du Bourg, & ordonna peu après qu'on en fit autant des six autres ; mais on n'en put arrêter que trois, qui furent pris dans leurs maisons ; savoir, Fumée, de la Porte & de Foix, les trois autres ayant pris la fuite. On travailla ensuite au procès de ces prisonniers ; mais avant qu'on l'eût achevé, le roi fut malheureusement blessé dans un tournois, & mourut le 10 juillet 1559. François II qui lui succéda, fit continuer le procès aux conseillers, quoiqu'on eût avis que les hérétiques avoient fait une conspiration pour les tirer de la Bastille, après avoir mis le feu en plusieurs quartiers de Paris, & qu'ils eussent même fait assassiner le président Minard, qui étoit très-zélé pour la vraie religion. L'arrêt ayant été rendu, du Bourg qui continua toujours à soutenir ses sentimens jusque sur l'échelle, fut pendu & brulé en place de Gréve le 23 décembre : les autres furent, partie suspendus de leurs charges pour un temps, & partie renvoyés absous, parcequ'ils parlerent dans leurs interrogatoires en assez bons catholiques.

Ensuite on publia contre les huguenots des édits encore plus séveres que ceux du feu roi, & on les poursuivit par-tout, principalement à Paris, avec plus de rigueur qu'on n'avoit fait jusqu'alors ; mais enfin le parti des calvinistes s'étant grossi de plusieurs mécontens d'entre les grands du royaume, excita ces étranges désordres, qui ont presque désolé toute la France. Il y avoit alors à la cour deux maisons très-illustres, qui tenoient le premier rang après les princes du sang ; savoir, la maison de Guise, & la maison de Montmorenci. Le chef de celle-ci étoit le fameux Anne de Montmorenci, connétable de France, puissamment soutenu par ses cinq fils, & par les trois Coligni ses neveux, Odet de Châtillon, cardinal, Gaspard de Coligni, amiral de France, & François d'Andelot, colonel de l'infanterie françoise. La maison de Guise avoit pour chefs le duc de Guise & le cardinal de Lorraine son frere ; & ces deux princes avoient l'honneur d'être oncles du roi François II, qui avoit épousé Marie Stuard, reine d'Ecosse, fille de Jacques V, roi d'Ecosse, & de Marie de Lorraine, sœur du cardinal & du duc de Guise. La reine mere, Catherine de Medicis, porta le roi François II à donner l'intendance des armées & des finances, & la direction des affaires publiques au duc de Guise, & au cardinal de Lorraine. Les princes du sang, qui en parurent mécontens, furent éloignés sous quelques prétextes spécieux : le connétable à qui on ôta le commandement des armées, se retira dans sa maison. Il y avoit entre les mécontens deux princes, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, & Louis, prince de Condé son frere, qui s'étoient déja laissé séduire par les calvinistes : pour ce qui regarde les Coligni, ils avoient aussi embrassé la nouvelle doctrine, quoiqu'ils n'en fissent pas publiquement profession. Ainsi ces princes & les Coligni se mirent à la tête des huguenots qui n'avoient point encore de chef, & se formerent un puissant parti, non seulement contre les Guises, mais aussi contre l'église catholique. Alors les principaux ministres protestans résolurent entr'eux de chercher les moyens de se défaire des Guises, pour avoir la liberté d'exercer leur religion : ils tinrent une assemblée secrette à la Ferté-sous-Jouarre, où, selon l'avis des théologiens, des canonistes & des jurisconsultes, c'est-à-dire, des ministres, des professeurs & des avocats protestans d'Allemagne, on conclut que l'on pouvoit prendre légitimement les armes pour se saisir du duc de Guise & du cardinal de Lorraine, qui avoient, disoit-on, usurpé le gouvernement de l'état, pourvû qu'un prince du sang, qui en ce cas étoit légitime magistrat, voulût être chef de l'entreprise. Cette résolution étant approuvée de toute l'assemblée, le prince de Condé se déclara leur chef, à condition qu'on n'attenteroit rien contre le roi & la maison royale, ni contre l'état, & donna la conduite de cette entreprise à la Renaudie. Celui-ci assembla à Nantes au mois de janvier de l'année 1560, un grand nombre de gentilshommes & de députés des églises protestantes, qui délibérerent de la maniere, du temps & du lieu de l'exécution : & il fut arrêté que cinq cens gentilshommes & mille hommes de pied, conduits par trente capitaines choisis, se rendroient le 10 de mars, par différentes routes à Blois, où la cour devoit être encore en ce temps-là, & que sous prétexte de présenter une requête au roi, ils se saisiroient de son lo-

gis, pour y exécuter ce qu'on avoit résolu contre les Guises. On eut bientôt des avis de cette conspiration, dont Avenelles, avocat protestant, découvrit toutes les particularités. Pour rompre les mesures des conjurés, on mena d'abord la cour à Amboise. On apprit ensuite le nouveau projet qu'ils avoient fait depuis que la cour étoit sortie de Blois : on sut que l'entreprise se devoit exécuter le 16 mars. Ainsi il ne fut pas difficile de les prendre les uns après les autres : le corps de la Renaudie qui fut tué, lorsqu'il s'efforçoit de rallier ses gens, fut pendu, mis en quartier sur le pont d'Amboise, & les principaux des autres chefs eurent la tête tranchée. Ensuite le duc de Guise fut déclaré lieutenant général dans tout le royaume, avec le pouvoir le plus absolu qu'aucun seigneur eût jamais eu depuis les maires du palais. Le prince de Condé, à qui on avoit donné des gardes, trouva moyen de s'évader, & de se retirer en Béarn auprès du roi de Navarre son frere. Pour les Coligni, la reine mere qui avoit dessein de s'en servir, afin de balancer la puissance des Guises, empêcha par son adresse qu'on ne les mêlât dans cette affaire, de sorte que les chefs des huguenots étant toujours sur pied, leur parti qui sembloit abattu par l'exécution d'Amboise, parut avec autant de fierté qu'auparavant. Mouvans & Montbrun ravagerent, l'un la Provence, & l'autre le Dauphiné ; & le calvinisme alloit dominer dans ces deux provinces, si les troupes du roi n'eussent promptement chassé ces deux fameux chefs des protestans. En même temps les huguenots, appuyés de la reine de Navarre, s'étendoient jusque dans une grande partie de la Guienne ; & l'amiral à qui sa charge donnoit un grand pouvoir dans la Normandie, les y maintenoit avec tant de hauteur, qu'on faisoit le prêche publiquement à Dieppe, au Havre, à Caën, & dans quelques autres villes maritimes ; ce qu'on eût fait même à Rouen, si les plus considérables du parlement ne s'y fussent vigoureusement opposés.

Tant d'entreprises que les calvinistes faisoient tous les jours impunément, obligerent le duc de Guise & le cardinal de Lorraine à presser fortement la reine de consentir à l'établissement de l'inquisition : remede trop violent pour être approuvé. Le chancelier de l'Hôpital proposa un autre expédient, & suivant son avis le roi fit au mois de mai 1560, l'édit de Romorantin, qui portoit, que la connoissance du crime d'hérésie n'appartiendroit qu'aux seuls prélats ; mais que tous ceux qui parleroient de leurs dogmes hérétiques, soit en particulier, soit en public, ou qui écriroient en faveur des nouvelles opinions, seroient punis selon la rigueur des ordonnances comme criminels de léze-majesté. Cet édit contenta tout le monde, excepté les huguenots, qui l'appellerent l'*inquisition d'Espagne*. Néanmoins, parcequ'on en différoit l'exécution, ils ne laisserent pas d'agir avec autant de liberté qu'auparavant, sous la protection de l'amiral, qui présenta au roi de la part de tous les protestans de France, une requête, par laquelle ils demandoient qu'on leur permît d'avoir des temples, pour exercer publiquement leur religion ; osant même avancer qu'en cas de nécessité, elle seroit signée de cent cinquante mille personnes : mais cette requête fut rejettée. Après cela le roi ordonna que les évêques se rendroient à la cour le 10 de janvier 1561, pour aller tous ensemble au concile de Trente. Cependant les états du royaume furent convoqués à Meaux, & ensuite à Orléans ; ce fut-là que le prince de Condé fut arrêté. On lui fit son procès ; mais le roi étant mort au mois de décembre de l'année 1560, le prince fut relâché, & la reine mere Catherine de Medicis eut la régence, à condition de ne rien ordonner sans le consentement du roi de Navarre, qui fut nommé lieutenant général du royaume. Alors ce prince protégea hautement les calvinistes, qui firent publiquement & sans aucune opposition, tous les exercices de leur religion, jusque-là même qu'ils prêcherent dans le château de Fontainebleau, sans que la reine Catherine l'empêchât. On publia en même temps un édit en faveur des huguenots, par lequel les bannis furent rappellés, & rétablis dans leurs biens. Ces désordres firent tant d'horreur au connétable, qu'il abandonna le parti des princes & de l'amiral son neveu, & se réconcilia avec le duc de Guise, auquel le maréchal de Saint-André se joignit. Ces trois grands hommes s'unirent étroitement, pour maintenir la religion catholique contre toutes les entreprises des calvinistes, qui donnerent à cette union le nom de *Triumvirat*. Cependant l'amiral de Coligni présenta au roi la même requête qu'il avoit présentée six mois auparavant au feu roi, pour avoir des temples dans tout le royaume ; sur quoi on fit à Saint-Germain en Laye le fameux édit de juillet en 1561, par lequel il étoit défendu d'inquiéter personne pour fait de religion ; de sorte néanmoins que l'on ne feroit aucunes assemblées, ni en public, ni en particulier, où il y eût d'autre exercice que celui de la religion catholique & romaine, jusqu'à la decision du concile général.

Au mois d'août de l'an 1561, on tint le fameux colloque de Poissi, c'est-à-dire, une conférence entre les prélats & les docteurs catholiques d'une part, & les ministres protestans de l'autre, pour chercher quelque voie d'accommodement, & pour convenir des choses qui se devoient proposer au concile général. Après plusieurs disputes, qui se passerent sans rien conclure, la reine ne voulut plus que la conférence se tînt entre un si grand nombre de personnes ; & elle ordonna que cinq docteurs de chaque côté conféreroient ensemble à Saint-Germain, pour voir s'ils pourroient convenir d'une formule de foi sur le sacrement de l'eucharistie : ces députés furent d'une part, Jean de Montluc évêque de Valence, Pierre du Val évêque de Sées, & les docteurs Claude d'Espence, Louis Boutillier & Jean de Salignac : de l'autre côté cinq ministres, savoir, Beze, Pierre Martyr, Marlorat, des Gallards & de l'Espine. Après cinq jours de conférence, on dressa une formule conçue en ces termes : *Nous confessons que J. C. en sa sainte cêne, nous présente, donne & exhibe véritablement la substance de son corps & de son sang, par l'opération de son saint Esprit, & que nous recevons & mangeons sacramentalement, spirituellement & par foi, ce propre corps qui est mort pour nous, pour être os de ses os, & chair de sa chair, afin d'en être vivifiés, & en percevoir tout ce qui est nécessaire à notre salut. Et pour ce que la foi appuyée sur la parole de Dieu, nous fait & rend présentes les choses promises ; & que par cette foi nous prenons vrayement & de fait le vrai & naturel corps & sang de notre Seigneur, par la vertu de son saint Esprit, à cet égard nous confessons la présence du corps & du sang de notre Sauveur en la sainte cêne.* Le sacramentaire Lavatherus & le ministre Beze ont dit, que le docteur d'Espence & ses collégues s'accorderent avec les cinq ministres sur cette formule de foi ; mais Sponde a soutenu que c'est une imposture, puisqu'il est certain que ces docteurs avoient auparavant prouvé très-solidement la présence réelle & locale de J. C. au saint sacrement de l'autel ; que le pape Pie IV leur donna de grandes louanges après le colloque, & que le docteur d'Espence en son particulier nous a laissé dans ses écrits une doctrine très-catholique, & toute contraire à cette formule. Il y a donc apparence que les évêques de Valence & de Sées, qui étoient députés avec les trois docteurs, & qui penchoient fort en ce temps-là du côté des calvinistes, dresserent eux seuls avec les cinq ministres cette exposition de foi touchant le saint sacrement de l'eucharistie, & qu'ils la firent présenter à la reine comme ayant été faite du commun consentement de tous les députés. Cette princesse l'envoya à l'assemblée des archevêques, & des évêques, occupés pour lors à Poissi à faire des réglemens, & à rétablir la discipline ecclésiastique du royaume ; ces

prélats déclarerent cette formule captieuse & hérétique, & supplierent le roi d'exterminer ces hérétiques, s'ils ne vouloient pas signer cet autre formulaire de foi touchant l'eucharistie : *Nous croyons & confessons qu'au saint sacrement de l'autel le vrai corps & le sang de J. C. est réellement & transsubstantiellement sous les especes du pain & du vin, par la vertu & la puissance de la divine parole prononcée par le prêtre, seul ministre ordonné à cet effet, selon l'institution & commandement de notre Seigneur J. C.* Les ministres demandoient toujours à haranguer & à disputer, sans vouloir rien conclure : mais les évêques demeurerent fermes dans la résolution de ne plus traiter avec eux, s'ils ne signoient le formulaire qu'on leur présentoit ; ce qu'ils ne voulurent pas faire, ainsi le fameux colloque de Poissi fut rompu. Après cette conférence, l'amiral continua de protéger de plus en plus les calvinistes, qui s'assembloient publiquement au fauxbourg S. Marceau, dans un lieu appellé *les Patriarches*, aux environs de l'église de S. Medard. Ils obtinrent aussi l'édit de janvier 1562, qui leur permettoit l'exercice libre de leur religion par tout le royaume, excepté dans les villes closes, & dans les fauxbourgs de Paris. Ramus célébre professeur à Paris, abattit en plein midi toutes les images qui étoient dans la chapelle du collége de Presle, dont il étoit principal. Cela fut en partie cause, qu'outre que l'on informa contre lui, le parlement ordonna par son arrêt du 9 juillet 1562, que tous les officiers & suppôts de l'université, les principaux, les professeurs & les régens de tous les colléges & de toutes les communautés signassent le formulaire de foi, que la faculté de théologie de Paris avoit dressé en 1542 contre l'hérésie de Calvin.

Presque en même temps le roi de Navarre quitta le parti huguenot, & se mit à la tête du *Triumvirat*, composé du duc de Guise, du connétable, & du maréchal de Saint-André, pour défendre la véritable religion. Le prince de Condé se fit chef des huguenots ; & ce fut alors que commencerent les premiers troubles, c'est-à-dire, la premiere guerre civile, que le calvinisme fit naître en France. Le prince s'étant rendu maître d'Orléans, les huguenots surprirent ensuite un grand nombre de villes dans presque toutes les provinces : peu s'en fallut que Toulouse ne tombât sous leur puissance. Rouen y fut réduit par la trahison des calvinistes qui étoient dans la ville ; mais l'armée royale la reprit le 26 octobre, après cinq semaines de siége. On y trancha la tête à Jacques du Bosc d'Esmendreville, second président de la cour des aydes, qui étoit fort attaché au parti huguenot. De Crose gouverneur du Havre, qui avoit mis cette place entre les mains des Anglois par ordre du prince de Condé, le ministre Augustin Marlorat, deux conseillers de ville, & deux bourgeois furent pendus pour crime de rebellion. Environ un mois après, le roi de Navarre mourut à Andeli, de la blessure qu'il avoit reçue au siége de Rouen. La fameuse bataille de Dreux se donna la même année au mois de décembre, entre les catholiques & les huguenots. Le duc de Guise demeura victorieux, & fit prisonnier le prince de Condé ; mais le connétable tomba entre les mains des calvinistes, & le maréchal de Saint-André fut tué. L'année suivante le duc de Guise alla mettre le siége devant Orléans, où il fut assassiné par Jean Poltrot. On fit ensuite la paix, & on publia l'édit d'Amboise du 19 mars 1563, qui portoit : *Que les seigneurs protestans hauts justiciers auroient dans leurs maisons l'exercice libre de leur religion, pour eux & pour leurs sujets. Qu'en tous les bailliages & sénéchaussées, (la ville & la prévôté de Paris exceptées) il y auroit une ville assignée, dans un fauxbourg de laquelle les huguenots pourroient avoir un prêche, comme aussi dans toutes les villes où l'exercice de la nouvelle religion se faisoit avant le sept mars. Que toutes les villes que tenoient les huguenots, seroient remises en la puissance du roi, & toutes les églises qu'ils avoient occupées, seroient rendues aux catholiques, & que les prisonniers de guerre seroient élargis sans rançon.* Les premiers troubles ayant été pacifiés par cet édit, la reine Catherine se déclara pour les catholiques contre les huguenots, qui reprirent les armes, sous prétexte qu'on avoit dessein de les chasser du royaume. Ils furent défaits en 1567, dans la plaine de Saint-Denys ; mais le connétable fut blessé dans cette bataille d'un coup de pistolet dont il mourut. Le prince de Condé ayant tiré du secours des calvinistes d'Allemagne, assiégea Chartres en 1568, & alors on fit la paix à Long-jumeau, & on publia l'édit du 23 mars, dont les principaux articles furent : *Que l'édit de pacification d'Orléans seroit observé purement & simplement ; que le prince & ceux qui l'avoient suivi remettroient promptement entre les mains du roi toutes les villes & toutes les places qu'ils avoient occupées.* Mais les huguenots ne voulurent pas rendre la Rochelle ; ce qui donna lieu aux troisiémes troubles pendant lesquels se donna la bataille de Jarnac, où le prince de Condé fut tué en 1569. L'amiral ayant réparé cette perte par le secours des reîtres & des lansquenets d'Allemagne, perdit encore la bataille de Moncontour, après laquelle il remit sur pied de nouvelles troupes ; mais les deux armées étant en présence, on fit la paix au mois d'août 1570. L'édit que le roi accorda aux huguenots portoit, qu'outre les villes où ils faisoient le prêche, il leur seroit encore permis de le faire dans deux autres villes qu'on leur assigna dans chaque province, & qu'ils auroient pour deux ans quatre villes de sureté ; savoir, la Rochelle, Montauban, Coignac & la Charité. Cette paix dura jusqu'en l'année 1572, dans laquelle l'amiral, & un grand nombre de huguenots furent massacrés à la journée de la S. Barthelemi.

Le roi Charles IX obligea ensuite le roi de Navarre & le prince de Condé, d'abjurer l'hérésie & d'embrasser la religion catholique ; mais les hérétiques devinrent plus obstinés, & se rendirent plus puissans que jamais, sous le regne de Henri III. Ils élurent pour chef & protecteur le roi de Navarre, qui gagna plusieurs batailles contre l'armée de la ligue, & qui étant parvenu à la couronne de France, sous le nom de Henri IV, leur accorda l'édit de Nantes l'an 1598. Dix ou douze ans après la mort de ce grand prince, ils se révolterent ; mais Louis XIII ayant pris la Rochelle, capitale de la nouvelle république qu'ils vouloient établir en France, & toutes les autres places, les soumit entierement sous son obéissance. Il ne put néanmoins éteindre cette hérésie ; c'est ce qu'a fait son fils le roi Louis XIV, surnommé *le grand.* Ce prince fit d'abord abattre les temples que les calvinistes avoient bâtis & usurpés depuis plus de 60 ans, & défendit l'exercice de la religion prétendue-réformée en quantité de lieux, où il se faisoit contre les édits même qui les favorisoient le plus. Il fit défenses aux catholiques de changer de religion, & aux huguenots convertis de retourner au calvinisme. Il abolit les chambres mi-parties, où les criminels de la religion prétendue-réformée trouvoient un asyle ; enfin il ôta à tous ceux qui s'obstineroient dans l'hérésie toute espérance de pouvoir prétendre aux dignités, aux charges & aux offices, surtout dans sa maison. Il prit soin d'envoyer de bons & savans missionaires jusque dans les vallées des Alpes : il fit distribuer des sommes très-considérables aux pauvres convertis, & il combla de graces & de faveurs tous ceux qui avoient abjuré l'hérésie. Après avoir commencé ce grand dessein par une conduite si sage & si juste, ce prince défendit l'exercice public de la religion prétendue-réformée dans tout son royaume, par un édit donné à Fontainebleau au mois d'octobre 1685.

Il est important d'en remarquer ici les motifs & les principaux chefs. Sa majesté declare, que le roi Henri *le grand* voulant empêcher que la paix qu'il avoit donnée à ses sujets, ne fût troublée à l'occasion de la religion prétendue-réformée (comme il étoit arrivé

sous les regnes des rois ses prédécesseurs) régla par son édit donné à Nantes au mois d'avril 1598, ce qui regardoit ceux de cette religion, pour maintenir la tranquillité de son royaume, afin d'être plus en état de travailler, comme il avoit résolu de le faire, pour réunir à l'église ceux qui s'en étoient si facilement éloignés; & comme l'intention de Henri *le grand* ne put être effectuée, à cause de sa mort précipitée, ceux de la religion prétendue-réformée firent de nouvelles entreprises pendant la minorité du roi Louis XIII, dont on les punit, en les privant de divers avantages, qui leur avoient été accordés par l'édit de Nantes. Néanmoins Louis XIII leur accorda depuis un nouvel édit à Nismes en juillet 1629, pour rétablir la tranquillité dans le royaume, & dans le dessein de profiter de ce repos, pour exécuter ce que le roi Henri IV avoit résolu. Mais les guerres avec les étrangers étant survenues, ensorte que depuis 1635, jusqu'à la tréve conclue en 1684 avec les princes de l'Europe, le royaume avoit été peu de temps sans agitation, on n'avoit pu faire autre chose pour l'avantage de la religion, que de diminuer le nombre des exercices de la religion prétendue-réformée, par l'interdiction de ceux qui s'étoient trouvés établis contre la disposition des édits de Nantes & de Nismes, & de supprimer les chambres mi-parties, dont l'érection n'avoit été faite que par provision; qu'ensuite sa majesté profitant du repos de ses peuples, s'est appliquée à rechercher les moyens de parvenir au succès du dessein des rois Henri IV & Louis XIII, de sorte que la plus grande partie de ses sujets de la religion prétendue réformée avoient déja embrassé la religion catholique; qu'enfin les choses étant en cet état, il est à propos d'effacer entierement la mémoire des troubles & des maux que le progrès de la fausse religion avoit causés dans le royaume, & de révoquer entierement l'édit de Nantes, & tout ce qui a été fait depuis en faveur de cette religion. Pour de si justes causes, le roi Louis XIV supprime & révoque l'édit de Nantes donné en 1598, & l'édit de Nismes fait en 1629; & en conséquence, ordonne que tous les temples de ceux de la religion prétendue-réformée situés dans le royaume & terres de son obéissance, soient abattus & démolis: défend l'exercice de cette religion en quelque lieu que ce soit; & enjoint à tous les ministres qui ne voudront pas embrasser la religion catholique, apostolique & romaine, de sortir du royaume; promettant à ceux qui voudront se convertir, une pension d'un tiers plus forte que les appointemens qu'ils touchoient. A l'égard des enfans qui naîtront de ceux de la religion prétendue-réformée, sa majesté veut qu'ils soient dorénavant baptisés par les curés des paroisses, & élevés dans la religion catholique. Elle fait aussi défenses à tous ses sujets de la religion prétendue-réformée de sortir du royaume, ni d'en transporter leurs biens, sous peine des galeres pour les hommes, & de confiscation de corps & de biens pour les femmes. Elle ordonne que les déclarations rendues contre les relaps (ou huguenots convertis qui retournent au calvinisme) soient ponctuellement exécutées, & enfin permet à ceux de la religion prétendue-réformée de demeurer dans son royaume, d'y continuer leur commerce & de jouir de leurs biens, à condition de ne point faire l'exercice de leur religion, ni de s'assembler sous prétexte de prieres. Par un autre édit du mois de janvier 1686, le roi ordonne que tous les enfans de ses sujets de la religion prétendue réformée, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de seize accomplis, soient élevés dans la religion catholique, soit par leurs parens catholiques, ou par d'autres personnes nommées par les juges des lieux, ou par les soins des administrateurs des hôpitaux généraux. Au mois de mai de la même année, sa majesté fit une déclaration, par laquelle il est défendu aux nouveaux catholiques de se retirer dans les pays étrangers.

Les écrivains protestans ont tâché de faire passer dans leurs libelles tous ces effets de la justice, de la prudence & de la fermeté du roi, pour une persécution qu'on leur a faite, contre la disposition des édits des rois ses prédécesseurs, & même de ceux de sa majesté. L'injustice de leurs plaintes paroît évidemment, si l'on considere que sur la plupart des chefs dont ils se plaignent, on n'a fait que leur ôter ce qu'ils avoient usurpé contre les édits, comme les temples qu'on a démolis dans les commencemens; ou ce dont on abusoit contre l'intention des mêmes édits, comme les chambres mi-parties; ou enfin ce qu'on ne leur avoit jamais accordé, comme de laisser aux catholiques la liberté de professer le calvinisme, laquelle n'a été permise par ces édits qu'aux seuls huguenots qui l'avoient demandée. Il faut encore remarquer que ces édits n'ont été obtenus que durant la minorité de Charles IX, ou par des rebelles qui les demandoient les armes à la main, étant soutenus de l'étranger qu'ils avoient introduit en France; que quelques-uns ont été accordés par provision seulement, comme il est porté par les arrêts de leur enregistrement; & que tous enfin ont été faits dans l'urgente nécessité des temps, & pour certaines raisons qui ne subsistent plus maintenant. Si donc les huguenots ont trouvé bon que l'édit de juillet, favorable à la religion catholique, fût révoqué par celui de janvier, contre une possession paisible de près de douze siécles, sur la remontrance du chancelier de l'Hôpital, qui fit extrêmement valoir cette maxime: *Qu'il faut que les édits s'accommodent aux temps & aux personnes:* ont-ils raison de se plaindre de ce qu'on a révoqué les édits qui leur étoient favorables, par un autre qui remet les catholiques dans leur ancienne possession, maintenant que les temps sont changés, & que les personnes ne sont plus dans l'état où elles étoient alors? D'ailleurs il est certain que les huguenots ont souvent contrevenu à ces édits par des entreprises très-criminelles contre l'autorité du roi: c'est pourquoi on a pu justement révoquer les graces qu'on leur avoit accordées. On peut ajouter que le roi a pu fort équitablement, à l'égard des huguenots, ce que plusieurs princes protestans font à l'égard des catholiques, à qui ils ôtent le libre exercice de la vraie religion dans leurs états, quoiqu'ils n'aient pas les sujets, ni les raisons qu'a eu le roi Louis XIV pour révoquer les édits que la seule nécessité des temps avoit fait accorder, afin d'appaiser la fureur des guerres civiles. * Davila. Mezerai. De Thou. D'Aubigné. Sleidan. Maimbourg, &c. Souliers, *histoire du Calvinisme, & histoire des édits de pacification.*

CALVINISTES, c'est le nom qu'on donne aux sectateurs de Calvin, qu'on connoît encore sous celui de SACRAMENTAIRES, de PRETENDUS-RÉFORMÉS, de PROTESTANS, & plus communément en France sous celui de HUGUENOTS. *Cherchez.* HUGUENOTS.

Les principales opinions des calvinistes, tirées des écrits de Calvin, & exprimées dans les quarante articles de la confession de foi qu'ils présenterent au roi de France, dans leurs catéchismes & dans leur discipline ecclésiastique, sont contre le sacrifice de la messe, le mérite des bonnes œuvres, la présence réelle du corps de Jesus-Christ dans le sacrement de l'autel, le nombre & l'efficace des sacremens, les conseils évangéliques, les vœux de religion & les vœux particuliers, & contre la justification. Il y en a plusieurs autres qui sont rapportés par Prateole, par Florimond de Raimond, c'est-à-dire, le pere Richeome, jésuite, par Sponde, par Schlusselbourg, luthérien, qui a fait le catalogue des hérétiques, au nombre desquels il met Calvin & ses adhérens, & par plusieurs autres, entre lesquelles les cardinaux du Perron, Bellarmin, de Berulle & de Richelieu, qui ont écrit contre ces erreurs, ne sont pas des moins illustres. Il y a sans doute de l'exagération dans les cent hérésies, que le pere Gautier, jésuite, leur attribue dans sa chronologie, & on peut les réduire à beaucoup moins. On doit encore faire le même jugement de ce qu'a écrit le pere François Feuardent,

cordelier, qui a marqué mille quatre cens erreurs des calvinistes dans l'ouvrage qu'il nomme *Theomachia calvinistica*.

CALVISIUS, Romain, vivoit sous l'empire de Tibère, l'an 35 de J. C. Il accusa Agrippine, mere de Néron, à la priere de Julia Silania; mais ayant été trouvé innocente, Calvisius fut envoyé en exil, & rappellé quelque temps après, comme le dit Tacite, *l.* 13 *&* 14. Il y a eu aussi CALVISIUS Tullus, & C. CALVISIUS Sabinus, consuls Romains.

CALVISIUS (Sethus) Allemand, étoit né en 1556 à Grosleb, petit bourg de la Turinge. Il étoit luthérien, fils d'un pauvre paysan, & mourut en 1615. Il est auteur de divers ouvrages de chronologie. En 1605 il publia la premiere fois sa chronologie latine, selon les principes de Joseph Scaliger, qui lui donna de grands éloges. En 1611 il fit imprimer un ouvrage contre le calendrier grégorien, sous ce titre: *Elenchus calendarii à papa Gregorio XIII comprobati.* On a fait plusieurs éditions de la chronologie latine de Calvisius. On en a une corrigée en 1620, une autre en 1650, continuée jusqu'à cette année, une autre de 1685, & plusieurs encore. Calvisius a aussi composé les ouvrages suivans: un pseautier en vers allemands, imprimé à Leipsick *in*-8°, en 1618: une lettre latine à Jean Keppler, sur l'an de la naissance de Jesus-Christ, *in*-4°, à Leipsick en 1613: l'explication des deux difficultés proposées par Elie Reusnerus, sur l'an de la naissance de Jesus-Christ & le temps de son ministere. * Scaliger, *ep.* 308 *&* 404. David Origan, *in præfat. elench.* Vossius, *de scient. mathem. cap.* 68, § 20. Quenstedt, *de patr. doct. &c.* Le P. Le Long, *bibl. sacrée*, p. 663.

CALVO (Boniface) poëte, vivoit dans le XIII siécle. Il étoit de Gènes; & après avoir été exilé de son pays, il vint en Provence, & puis passa en Espagne, où il fut très-bien reçu à la cour de Ferdinand III, roi de Castille. Ce fut vers l'an 1248, sur la fin de son régne, que ce prince fit chevalier Boniface Calvo. Celui-ci y devint amoureux de la princesse Berangere. Il composa diverses piéces de poësies en langue provençale, italienne & espagnole, & mourut peu de temps après. * Jean Nostradamus, *vie des poëtes Provençaux.* La Croix du Maine, *biblioth. françoise.* Soprani & Justiniani, *scrip. della Ligur. &c.*

CALVO (Antoine) cardinal, évêque de Todi, natif de Rome, après avoir eu un canonicat à S. Pierre, fut pourvu de l'évêché de Todi. Le pape Innocent VII le mit au nombre des cardinaux en 1405. Gregoire XII se servit de lui en diverses occasions, lui donna l'archiprêtré de S. Pierre, où il eut ordre de réformer les chanoines, & lui fit beaucoup de bien. Comme Calvo étoit reconnoissant, ce ne fut qu'à l'extrémité qu'il abandonna ce pape, pour se joindre au concile de Pise. Les cardinaux qui étoient dans cette assemblée, lui écrivirent une lettre injurieuse que Thierri de Niem a conservée. Il donna son consentement pour l'élection d'Alexandre V, & mourut le 2 d'octobre de l'an 1411. * Ciaconius, *in Innoc. VII, & Alexand. V.* Ughel, *Ital. sacr.* Auberi, *histoire des cardinaux, &c.*

CALVO GUALBES (François de) gentilhomme Catalan, étoit de Barcelone, où il naquit en 1627, d'une famille considérable par les grands hommes qui en sont sortis, & par le titre de *libérateur de Barcelone*, que cette grande ville leur a donné. Un de ses ancêtres, natif de Venise, étant venu s'établir à Manrèse, ville de Catalogne, & les Maures ayant assiégé Barcelone, il commanda l'armée chrétienne, qui défit celle des barbares, & fut reçu en triomphe dans cette ville, où cette action a été insérée dans les archives, ce qui a donné lieu à cette famille de prendre pour armes une tête de Maure. François de Calvo prit le parti de France dans la révolte de Catalogne, arrivée en 1640, & servit depuis dans ce royaume. Il fut en 1664 en Hongrie, avec le secours que Louis XIV envoyoit à l'empereur, où il combattit vaillamment. En 1672 il accompagna le roi à la conquête de la Hollande, & fut des premiers à passer le Rhin. Sa majesté le fit gouverneur d'Arnheim. Le roi ayant pris la ville de Mastrick en 1673, l'en fit gouverneur, & il s'y défendit plus de deux mois contre les forces des ennemis, commandées par le prince d'Orange, qu'il contraignit de lever le siége. Le roi reconnoissant son mérite, le fit lieutenant général de ses armées, & lui donna une pension de vingt mille livres. Il se trouva à la bataille de Senef en 1674. Les Espagnols ayant aussi déclaré la guerre en ce temps-là, il alla servir en Catalogne, où ayant passé la riviere du Pont-Major à la nage, il chargea si rudement les ennemis, que sans la nuit qui survint, il auroit fait prisonnier le duc de Bournonville leur général. La guerre ayant recommencé en 1688 avec les Espagnols & leurs alliés, il servit dans l'armée de Flandre sous le maréchal d'Humieres. En 1689, le roi le fit chevalier de ses ordres, & il fut commandé avec un corps de cinq mille hommes, pour défendre les lignes que les Espagnols & Hollandois vouloient attaquer avec une armée de vingt mille hommes. Il mourut à Deins le 29 mai 1690, âgé de 63 ans ou environ, & fut enterré à Aire, dont il étoit gouverneur. Il avoit épousé la sœur de dom *Joseph* Marguerit, marquis d'Aguilar, ci-devant viceroi de Catalogne, qui fut auteur de la révolte des Catalans, arrivée en 1640, & il n'en eut point d'enfans. * *Mémoires du temps.*

CALVOER (Gaspard) fils de *Joachim* Calvoer, recteur d'Hildesheim, & ensuite pasteur de S. André de Brunswick, naquit à Hildesheim, y fit ses premieres études, & les continua à Brunswick: après quoi il alla en 1668 à l'université de Iene, où il profita des leçons des plus habiles professeurs en philosophie & en théologie. Il se transporta en 1672 à Helmstadt, où il fut reçu maître ès arts l'an 1674, & commença à donner lui-même des leçons. On l'appella en 1677 au diaconat de Zellerfeld, & en 1684 il fut nommé surintendant de la communion. On lui adressa dans la suite plusieurs vocations, tant de la part de plusieurs universités, que d'autres endroits distingués; ce qui engagea Antoine Ulric, duc de Wolfembutel, à lui donner en 1705 le caractere de conseiller consistorial & ecclésiastique. On lui offrit en 1709 la surintendance générale, & la charge de conseiller consistorial dans la principauté d'Halberstadt, & en 1710 le pastorat de Clausthal, & la surintendance générale de la principauté de Grubenhague, qu'il refusa d'abord, mais qu'il accepta dans la suite, & qu'il remplit jusqu'à la fin de ses jours. Il mourut le 11 mai 1725, à l'âge de soixante-quinze ans. On a de lui plusieurs traités de morale & ascétiques. * *Supplément françois de Basle*, où l'on cite entr'autres, *Fachsii memoria Gaspari Calvoerii*, à Goslar 1727 *in*-4°. *Heinsii historia ecclesiast.* tome VII, page 669.

☞ CALVORDE ou CALFORDE, bourg, château & bailliage d'Allemagne au duché de Brunswick-Wolfembutel, aux confins de l'électorat de Brandebourg, & du duché de Magdebourg. Ce château & le bourg auprès duquel il est situé, prennent, dit-on, leur nom de ce que Charlemagne, après avoir forcé les Wendes, ou une partie, à embrasser la foi chrétienne, regardant ce lieu comme important, à cause que c'est un passage, y fit faire quelques travaux: de sorte que ce lieu fut nommé *Carolsfahrt*, c'est-à-dire, *le passage de Charles*, d'où s'est formé par corruption Calvorde. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CALUS, que d'autres nomment ACCALUS ou ATTALUS, *cherchez* TALUS.

CALVUS (Cornelius Licinius) orateur célèbre de son temps, vivoit sous la CLXXIX olympiade, & 64 ans avant l'ére chrétienne. Il étoit ami de Catulle, à qui il envoya de méchans vers d'auteurs inconnus, pour le divertir pendant la fête des saturnales. Ce poëte

lui écrivit l'épigramme, qui est la quatorziéme de celles qui nous restent de lui. Il le raille aussi de sa petite taille dans l'épigramme 54 ; & dans la 97 il lui recommande de pleurer la mort de Quintilia qu'il avoit aimée. Ovide parle de lui dans l'élégie de la mort de Tibulle, & Horace dans ses satyres, *l.* 1, *sat.* 20.

CALVUS à Solonia (Michel) Espagnol, docteur en médecine, & en philosophie, fut très-estimé de ses contemporains, au milieu desquels il brilla par son érudition. Il mourut en 1575 à Avila sa patrie, où on lui érigea un magnifique mausolée qui fut renversé dans le tremblement de terre qui arriva en Espagne en 1693. On a de lui : *Conclusiones super Porphyrii ad prædicamenta Aristotelis introductione*, à Venise en 1575 *in-8°*, avec une apologie du même des prédicamens d'Aristote, contre Jerôme Baudouin. Il a laissé manuscrit un *traité de la fiévre tierce*. * Manget, *biblioth. script. medic.* in-fol. *lib.* 3, *pag.* 6.

CALYDOMI, est un petit château d'Italie dans le Vicentin, & donne son nom à une noble famille de Vicence, ville dans l'Etat de Venise. * Cluvier.

CALYDON, ville d'Etolie, qui a donné son nom à cette forêt où les poëtes feignent que Meleagre tua un sanglier prodigieux. Cette ville a éte le siége d'un évêque, & capitale du pays. * Xenophon. Strabon. Pausanias. Etienne de Bysance, &c. en font mention.

CALYPSO, une des Nymphes, fille de l'Océan & de Tethys, régna dans l'Isle d'Ogygie, où elle reçut favorablement Ulysse, que la tempête y avoit jetté. Ils vécurent sept ans ensemble dans un commerce familier ; mais Ulysse la quitta, préferant sa patrie & Pénélope à sa nouvelle maitresse. Lucien (*liv.* 2 *de son histoire véritable*) dit : « Qu'en sortant de l'isle des Bienheureux, Ulysse le tira à part, & lui donna une lettre pour Calypso, sans que sa femme en vît rien ; & qu'étant trois jours après arrivé dans l'isle d'Ogygie, il décacheta la lettre d'Ulysse, de peur que ce fourbe ne lui eût fait quelque supercherie, & il y trouva écrit ce qui suit : Je ne vous eus pas plutôt quitté que je fis naufrage, & ne me sauvai qu'à peine à l'aide de Leucothée, en la contrée des Phéaques. Etant de retour chez moi, je trouvai ma femme à qui plusieurs amans faisoient la cour, & qui dissipoient mon bien ; & après les avoir tués, je fus assassiné par Télégone que j'avois eu de Circé : maintenant je suis en l'isle des Bienheureux, où je regrete les plaisirs que nous avons eu ensemble, & voudrois être toujours demeuré avec vous, & avoir accepté l'offre que vous me faisiez de l'immortalité. Si je puis donc m'échaper, soyez assurée de me revoir. Adieu. Lucien rendit cette lettre à Calypso, qu'il trouva dans une grotte, telle qu'Homere la décrit, où elle travailloit en tapisserie.

CALZA ou GALSA, ordre militaire de Venise, fut institué à l'occasion de celui de la Bande en Espagne, pour dresser la jeunesse aux exercices de la guerre, tant sur mer que sur terre. On le renouvella l'an 1562 : ce qui a fait croire à quelques auteurs, que c'est en ce temps seulement qu'il fut établi. * Giustiniani, *histor. Venet.*

CALZADA, LA CALXADE ou S. DOMINGO DE LA CALZADA, en françois *S. Dominique de la Chaussée*, *Calciata*, ville d'Espagne, dans la Castille vieille, & le petit pays de la Rioja, autrefois de la Navarre. Elle a eu un évêché suffragant de Burgos, qui est uni depuis l'an 1236 à celui de Calahorra. Calzada est située dans les montagnes, & est célébre par la dévotion à S. Dominique, dont elle a même le nom. Ce fut en cette ville que mourut Henri II, roi de Castille, le 29 de mai 1379. Elle n'est qu'à trois lieues de Najera, & à douze de Calahorra au couchant. * Baudrand.

CAMALDOLI, ordre religieux, fut fondé par S. Romuald sur la fin du X siécle. Ce saint donna à ses moines la régle de S. Benoît avec quelques constitutions particuliéres & un habit blanc, après une vision qu'il eut de plusieurs personnes ainsi vêtues, qui montoient par une échelle qui touchoit jusqu'au ciel. Il étoit de Ravenne en Italie, & d'une maison illustre, mais il le devint bien davantage par sa sainteté. Ayant rencontré dans les monts Apennins, près d'Arrezzo, une affreuse solitude, dite *Campo Maldoli*, peut-être du nom de celui à qui la terre appartenoit, il commença vers l'an 1009 à y bâtir le célébre monastere qui a donné le nom à tout l'ordre. Ce monastere est sur les confins de la Romagne & de l'état de Florence, au-de-çà de l'Arno, & il y a un petit bourg qui porte ce nom à trente milles de Florence au levant, & à quinze de Sarsina. La congrégation des hermites de S. Romuald, ou du mont de la Couronne, est une branche de celle de Camaldoli, avec laquelle elle fit une union en 1532. Paul Justinien de Venise commença son établissement en 1520. Le principal monastere de cette congrégation est dans l'Apennin, en un lieu nommé *le Mont de la Couronne*, à dix milles de Pérouse, dont l'église fut dédiée au Sauveur du monde l'an 1555. Il y a en France une congrégation de Camaldules, sous le nom de Notre-Dame de consolation, gouvernée par un majeur ou général de Camaldules. Elle a un monastere auprès de Gros-Bois, à quatre lieues ou environ de Paris, & cinq ou six autres en différentes provinces de France. Un de leurs statuts porte que leurs maisons seront éloignées au moins de cinq lieues des grandes villes. * Pierre de Damien, *in vita S. Romuald.* Baronius, *in annal. & mart.* Rainaldi. Sponde. Baudrand, *dict. géogr.* Corneille, *dict. géogr.* Baillet, *tipographie des Saints.*

CAMANUSALI, médecin de Baldach, ou Bagdet, qui vivoit au plutard, peu de temps avant la prise de cette ville par les Tartares en 1258. Il a écrit sur les maladies des yeux, & a ramassé tout ce que les Arabes, les Chaldéens, les Juifs & les Indiens ont dit sur ce sujet. * Freind, *hist. de la médec. prem. partie.*

CAMARA, famille des plus illustres de Portugal, qui commence à JEAN-GONÇALVES Zarco, qui vivoit du temps de Jean I, roi de Portugal.

I. JEAN-GONÇALVES Zarco a été officier de la maison de l'infant D. Henri, fils du roi de Portugal Jean I ; & l'infant l'arma chevalier à la prise de Ceuta en 1433. Ayant découvert par ordre du même infant l'isle de Madere l'an 1420, il donna à Gonçalves Zarco le gouvernement du Funchal, dans le partage qu'il fit de ce pays à ceux qui en étoient les plus dignes. Quelques auteurs le font naître à Matorinhos auprès de la ville de Porto, d'autres à la ville de Portalegre dans l'Alentejo, & d'autres à Thomar dans l'Estrémadure. On le fait parent de Jean-Alfonse de Santarem, chef du conseil des finances. Brandam dans la *Monarch. Lusit. p.* 5, *lib.* 17, *c.* 2, soutient qu'il étoit de Thomar, & que Zarco étoit le nom d'une famille noble & ancienne en Portugal. Gaspar Fructuoso dans son *Histoire des isles*, manuscrite, soutient qu'on avoit donné le nom de Zarco à Jean-Gonçalves, ou parcequ'il étoit borgne, ce que *Zarco* signifie en vieux portugais, ou parcequ'il avoit tué de sa main un vaillant Maure qui se nommoit Zarco. Emanuel Thomas, dans son poëme intitulé *Insulana*, suit cette derniere opinion. La famille de Zarco est fort ancienne en Portugal, puisqu'on trouve Etienne Zarco honoré du titre de vassal de Denys, roi de Portugal en 1279. Brandam, *Monarch. Lusit. part.* 6, &c. Quoi qu'il en soit, Gonçalves Zarco épousa *Constance-Rodrigue* de Sa, fille de *Rodrigue-Anne* de Sa, châtelain de Gaya, & ricohombre du temps du roi Pierre I, & son ambassadeur auprès du pape. Il eut de ce mariage JEAN-GONÇALVES da Camara, qui suit ; RUY-GONÇALVES da Camara, qui fit *la branche des comtes de* RIBEIRA GRANDE, *rapportée ci-après* ; *Garcia-Rodrigues* da Camara, qui épousa *Violante* de Freitas, dont la postérité dura peu de temps à l'isle de Madere ; *Beatrix-Gonçalves* da Camara, épouse de *Diegue* Cabral, dit le vieux,

vieux, cadet des seigneurs de Belmonte, établi à l'isle de Madere, dont la postérité ne subsiste plus; *Elizabeth-Gonçalves* da Camara, épouse de *Diegue-Alfonse* d'Aguiar, dont les successeurs furent grands pannetiers de Portugal, dits *Almotacemor; Helene-Gonçalves* da Camara, épouse de *Martin* Mendes de Vasconcellos, dit *le vieux*, dans l'isle de Madere; *Marie-Gonçalves* da Camara, épouse de *Garcia* Homem de Sousa, & ensuite d'*Edouard* Pestana de Brito *armeiromor* des rois Jean II, & Emanuel I. Ce Jean Gonçalves Zarco, prit pour ses enfans le nom de Camara, à l'occasion de ce que mettant à terre à la découverte de l'isle de Madere, il rencontra une petite grotte, qui servoit de gîte à des loups marins, à qui il donna le nom de chambre à coucher des loups, *Camara de Lobos*.

II. Jean-Gonçalves da Camara II du nom, & second gouverneur héréditaire de l'isle de Madere, & le premier qui prit le nom de Camara de Lobos, épousa D. *Marie* de Noronha, fille de D. *Jean-Henriques*, fils du comte de Gijon, & petit-fils de Henri III, roi de Castille, dont vinrent *Jean-Gonçalves*, mort sans alliance; Simon-Gonçalves, qui suit; Pierre-Gonçalves, *qui a fait la branche des* Almotaces Mores, *rapportée ci-après; Emanuel* de Noronha, qui épousa D. *Catherine* de Menesez, fille de D. *Pierre* de Menesez, dit le *Gallo* ou Coq; D. *Constance* de Noronha, qui ne prit pas d'alliance; D. *Mecie* de Noronha, épouse de D. *Martin* de Castellobranco, premier comte de Villanova de Portimad, & grand chambellan du roi Jean III; D. *Philippine*, premiere femme de D. *Henri-Henriques*, sire d'Alcaçoras; D. *Marie*, épouse de D. *Ferdinand* Coutinho, maréchal de Portugal.

III. Simon-Gonçalves da Camara III, gouverneur de l'isle de Madere, épousa D. *Jeanne* Pereira, fille de D. *Gonçalo* de Castellobranco, & sœur du premier comte de Villanova, dont sont sortis Jean-Gonçalves da Camara, qui suit; *Emanuel* de Noronha, camérier du pape Clement VII, & évêque de Lamego en Portugal; *Jean-Rodrigues* de Noronha, gouverneur d'Ormuz en 1521, sans postérité de D. *Elizabeth* d'Abreu; D. *Philippine* de Noronha, épouse de D. *Edouard* de Menesez, gouverneur des Indes orientales en 1521, avec postérité, & des filles religieuses. Il épousa 2°. D. *Elizabeth* de Silva, fille de D. *Jean* d'Attaide, sire d'Atouguia, & Peniche, dont il eut *Jean-Gonçalves* d'Attaide, mort sans postérité; Louis Gonçalves d'Attaide, qui fit *la branche des comtes* d'Atouguia, *rapportée ci-après*; & trois filles religieuses.

IV. Jean-Gonçalves da Camara III du nom, & quatriéme gouverneur de l'isle de Madere, épousa D. *Eleonor* de Vilhene, fille de D. *Jean* de Menesez, comte de Tarouca, dont naquirent Simon-Gonçalves da Camara, premier comte de Calheta, qui suit; *Jean-Gonçalves* da Camara; *Louis-Gonçalves* da Camara, jésuite, & précepteur du roi Sebastien; *Martin-Gonçalves* da Camara; *Ruy-Gonçalves* da Camara, commandant de l'escadre d'Ormuz, qui croisoit continuellement dans le golfe persique, mort sans postérité; D. *Elizabeth*, épouse de D. *Loup* d'Azevedo, amiral de Portugal; D. *Constance*, religieuse à Odivellas.

V. Simon-Gonçalves da Camara, II du nom, cinquiéme capitaine héréditaire de l'isle de Madere, premier comte de Calheta, & grand de Portugal par le roi Sébastien, épousa D. *Elizabeth* de Mendoça, dame du palais de la reine Catherine d'Autriche, épouse de Jean III, fille de *Ruy-Dias* de Mendoça, sire de Moron en Espagne, dont sont sortis Jean-Gonçalves da Camara, qui suit; *Ruy-Dias* da Camara, commandeur d'Arganil, & de Bornes dans l'ordre de Christ, qui épousa D. *Jeanne* de Menesez, dont il eut un fils mort sans postérité; D. *Aldonce* de Mendoça, épouse de D. *Jean* Mascarenhas, commandeur de Mestola dans l'ordre de S. Jacques, ambassadeur en Allemagne, tué à la journée d'Alcacer avec le roi Sébastien en 1578, mais laissant postérité; D. *Eleonor* de Mendoça, épouse de D. *Jean* d'Almeida, sire du Sardoal.

VI. Jean-Gonçalves da Camara IV du nom, sixiéme gouverneur héréditaire de l'isle de Madere, second comte de Calheta au temps que Philippe II régnoit en Portugal, épousa D. *Marie* de Lancastre, fille de D. *Louis* de Lancastre, grand commandeur d'Avis, dont il eut Simon-Gonçalves da Camara, qui suit; D. *Elizabeth* de Lancastre, épouse de son cousin germain; D. *Louis* da Silveira, sire de Goës, comte de Sortelha.

VII. Simon-Gonçalves da Camara III du nom, septiéme gouverneur de Madere, troisiéme comte de Calheta, épousa D. *Marie* de Menesez, fille de *Ruy-Mendès* de Vasconcellos, comte de Castelmelhor, dont vinrent Jean-Gonçalves da Camara, qui suit; D. *Marie-Anne* de Lancastre, épouse de *Jean-Rodrigues* de Vasconcellos, comte de Castelmelhor son cousin germain; D. *Agnès* de Noronha, épouse de D. *Vasco* da Gama, comte da Vidigueira, marquis de Niza, toutes deux avec postérité; D. *Leonarde* de Menesez, morte sans alliance.

VIII. Jean-Gonçalves da Camara, V du nom, & huitiéme gouverneur de Madere, quatriéme comte da Calheta, épousa D. *Agnès* de Menesez, fille de D. *Antoine* de Menesez Noronha, & de D. *Beatrix-Henriques*, qui étoit veuve de D. *Laurent* de Lima, vicomte de Villanova de Cerveira, de laquelle il n'eut point de postérité. Ce comte étant mort subitement l'an 1656, la comtesse sa femme se fit religieuse au couvent de saint Albert de Lisbonne, où elle finit ses jours dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes. D. Marie-Anne de Lancastre da Camara, épouse de *Jean-Rodrigues* de Vasconcellos, comte de Castelmelhor, hérita la maison de Calheta, avec le gouvernement héréditaire de Madere, qui s'est conservé dans sa postérité.

*Branche des comtes d'Atouguia, qui prit le nom d'Attaide.*

IV. Louis-Gonçalves d'Attaide, cinquiéme fils de Simon-Gonçalves da Camara, troisiéme gouverneur de l'isle de Madere, a été seigneur de l'Isle Déserte, commandeur d'Adause dans l'ordre de Christ, & gouverneur de Ceuta, épousa D. *Violante* da Silva, fille de *François* Carneiro, gouverneur héréditaire de l'isle du Prince, & secrétaire d'état du roi Jean III, dont sont sortis Jean-Gonçalves d'Attaide, qui suit; Simon-Gonçalves d'Attaide, qui a fait *la branche des seigneurs de l'*Isle Déserte, *rapportée ci-après; Martin-Gonçalves* d'Attaide, tué à la journée d'Alcacer, aussi-bien que son frere *Emanuel* da Camara; & trois autres, qui furent moines; *Alvar Gonçalves* d'Attaide, qui après avoir servi aux Indes, s'y fit capucin; D. *Elizabeth* da Sylva, épouse de D. *Alvar-Gonçalves* d'Attaide, frere de D. *Louis* d'Attaide, sixiéme comte d'Atouguia, laquelle se fit religieuse au couvent de la Mere de Dieu, après la mort de son mari; D. *Marie* da Silva, religieuse à Sainte-Marthe, dont parle Georges Cardoso dans son *Agiologio Lusitano*.

V. Jean-Gonçalves d'Attaide, fut septiéme comte d'Atouguia, ayant hérité les biens & la grandesse de D. Louis d'Attaide, vice-roi des Indes, mort sans postérité. Il épousa D. *Marie-Anne* de Castro, fille & héritiere de D. *Martin-Alfonse* de Miranda, grand chambellan du cardinal infant Henri, depuis roi de Portugal, dont vinrent D. Louis d'Attaide, qui suit; *Martin-Alfonse* d'Attaide, officier dans les vaisseaux de Philippe IV, roi d'Espagne, mort sans postérité en Aragon; D. *Jeanne* de Castro, dame du palais de la reine Marguerite, épouse de Philippe III, & qui épousa D. *François* de Sa de Menesez, second comte de Penaguiam; D. *Marguerite* de Lima, épouse de D. *Henri* de Menesez, sire du Louriçal, avec postérité; D. *Françoise*, épouse de *Nuno* da Cunha; D. *Elizabeth*, commendatrice de l'Incarnation; D. *Violante*, religieuse à l'Annonciade.

VI. D. Louis d'Attaide, huitiéme comte d'Atouguia, & le deuxiéme de cette branche de Camara, seigneur de Vinhaes, Lomba, Paço, Peniche & Montforte, gouverneur de Leiria, & commandeur de Sainte-Marie d'Olivença dans l'ordre d'Avis, épousa D. *Philippine* de Vilhena, fille de D. *Jerôme* Coutinho du conseil d'état, chef du tribunal du *Desambargo do Paço*, dont sont issus D. *Jean*, & un autre, morts en bas âge; D. Jerôme d'Attaide, qui suit; D. *François* Coutinho, tué à la défense d'Elvas en 1643; D. *Louise-Marie* de Faro, épouse de *Jean-Rodrigues* de Sa de Menesez, troisiéme comte de Penaguiam, grand chambellan de Portugal; D. *Marie* d'Attaide, dame du palais de la reine Louise, épouse de Jean IV, morte sans alliance.

VII. D. Jerôme d'Attaide, neuviéme comte d'Atouguia en 1670, gouverneur de la province de Tra-los-Montes, & de celle d'Alentejo, où il se distingua dans le commandement de l'armée de Portugal pendant deux campagnes, fut nommé en 1661 gouverneur & capitaine général du Brésil, où il acquit une grande vénération de ces peuples-là. Il a été aussi grand amiral, & du conseil d'état, chef du conseil de commerce du Brésil, &c. Il épousa 1°. D. *Marie* de Castro, fille de D. *François* de Sa de Menesez, deuxiéme comte de Penaguiam, dont il eut D. *Emmanuel-Louis* d'Attaide, mort des blessures qu'il avoit reçues à la guerre, sans postérité de D. *Victoire*, fille de D. *Thomas* de Noronha, comte dos Arcos: 2°. D. *Eleonor* de Menesez, fille de D. *Ferdinand* de Menesez, commandeur de Castellobranco dans l'ordre de Christ, qui étoit veuve de D. *Ferdinand* Mascarenhas, premier comte de Serem, dont vinrent D. Louis d'Attaide, qui suit; D. *Ferdinand* d'Attaide; D. *Jean* d'Attaide, général des armées du roi de Portugal, premier comte d'Alva, époux de D. *Constance* Païm, fille héritiere de *Roc* Monteiro Païm, secrétaire du roi Pierre II, &c. D. *Jeanne* de Menesez, épouse de D. *Ferdinand* Mascarenhas, marquis de Fronteira, morte en 1732, avec postérité.

VIII. D. Louis d'Attaide, dixiéme comte d'Atouguia, &c. épousa D. *Marguerite* de Vilhena, fille héritiere de D. *Jean* Mascarenhas, comte de Sabugal, général de la cavalerie portugaise, & qui étoit veuve de *Diegue-Lopès* de Sousa, comte de Miranda, dont sont issus Jerôme d'Attaide, qui suit; D. *Joseph* d'Attaide, capitaine de cavalerie, mort sans alliance: ce comte fut assassiné à Lisbonne le 14 ou 15 octobre 1689.

IX. D. Jerôme d'Attaide, onziéme comte d'Atouguia, mort en 1712, épousa D. *Marie-Anne* de Tavora, fille d'*Antoine-Louis* de Tavora, deuxiéme marquis de Tavora, comte de Saint-Jean, dont il eut Dom Louis d'Attaide, qui suit; D. *Antoine*, mort en bas âge; D. *Eleonor-Therése* d'Attaide, épouse de D. *Louis-Emanuel* da Camara, comte de Ribeira, lieutenant général, & ambassadeur extraordinaire en France; D. *Marguerite* épouse de *Thomé* de Sousa-Coutinho, deuxiéme comte de Redondo; D. *Rose-Leonarde* d'Attaide, épouse de *Michel-Charles* da Cunha de Tavora, quatriéme comte de S. Vicente; D. *Louise*, & D. *Agnès*, religieuses à l'Espérance de Lisbonne.

X. D. Louis d'Attaide, douziéme comte d'Atouguia, épousa D. *Claire* Mascarenhas, troisiéme fille de D. *Ferdinand* Mascarenhas, comte de Sabugal, de Palma & d'Obidos, *Meirinho Mor* du royaume, morte au mois d'août 1733, dont vint D. Jerôme unique, qui suit.

XI. D. Jerôme d'Attaide, naquit au mois de juillet 1720; il a épousé D. *Marie Anne-Bernarde* de Tavora, fille de *François d'Assise* de Tavora, marquis de Tavora.

*Branche des Seigneurs de l'Isle Déserte.*

V. Simon-Gonçalves da Camara d'Attaide, second fils de Louis-Gonçalves d'Attaide, épousa D. *Elizabeth* d'Albuquerque, fille d'*Ayres* de Saldanha, vice-roi des Indes, dont sont sortis François-Gonçalves da Camara, qui suit; D. *Violante* d'Albuquerque, épouse de *Martin* Correa da Silva, châtelain de Silves; D. *Marie*, religieuse de Sainte-Marthe; D. *Jeanne*, morte sans alliance.

VI. François-Gonçalves da Camara, seigneur de l'Isle Déserte, épousa D. *Philippine* Coutinho, fille de D. *Henri* Coutinho, commandeur de Caldellas dans l'ordre de Christ, dont il a eu Louis-Gonçalves da Camara, qui suit; D. *Marie-Anne* & D. *Jeanne*, mortes sans alliance.

VII. Louis-Gonçalves da Camara Coutinho, nom qu'il prit en devenant l'héritier des biens de la maison de sa mere, épousa D. *Elizabeth* de Noronha, fille de *Diegue* de Saldanha de Sande, dont vint D. Gaston-Joseph da Camara Coutinho, qui suit.

VIII. Gaston-Joseph da Camara Coutinho, grand écuyer de la reine Marie-Anne d'Autriche, épouse de Jean V, épousa D. *Marie-Benoîte* de Noronha, fille de D. *Pierre* d'Almeida, vice-roi des Indes, dont vinrent Louis-Gonçalves da Camara, qui suit; *Joseph-Freire* da Camara, député de l'inquisition, & professeur en droit canon à Coimbre; *Jean-Gonçalves* da Camara, chevalier de Malte; *François de Sales* da Camara, chanoine de la patriarchale de Lisbonne; *Emanuel* da Camara destiné à l'église. Il mourut le 22 août 1736.

IX. Louis-Gonçalves da Camara Coutinho, naquit en 1688. Il épousa D. *Elizabeth* de Mendoça, fille de *Nuno* de Mendoça, comte de Valdereis, député de l'assemblée des trois états, dont il eut *Gaston-Gonçalves* da Camara; D. *Eléonor* da Camara; *Nuno* da Camara, & d'autres.

*Branche des Almotaces Mores, ou Grands-Pannetiers de Portugal.*

III. Pierre-Gonçalves da Camara, deuxiéme fils de Jean-Gonçalves da Camara, deuxiéme du nom, & deuxiéme gouverneur héréditaire de l'isle de Madere, épousa D. *Jeanne* d'Eça, dame du palais de la reine Eléonor, épouse de Jean II, & fille de *Jean* Fogaça, maître d'hôtel de ce monarque, dont vinrent Antoine Gonçalves da Camara, qui suit; & six autres enfans, morts sans alliance.

IV. Antoine-Gonçalves da Camara, grand fauconnier de Portugal, ou *caçadormor* du temps du roi Jean III, épousa 1°. D. *Elizabeth* d'Abreu, fille de *Jean Fernandes* do Arco, qui étoit veuve de *Jean-Rodrigues* de Noronha, laquelle il enleva en 1530 pour l'épouser; elle est morte sans postérité: 2°. D. *Marguerite* de Noronha, fille de D. *Freire* de Noronha, sire de Villaverde, grand-maître de la maison de la reine Catherine d'Autriche, épouse de Jean III, dont sont issus Pierre-Gonçalves da Camara, qui suit; *Jean* Fogaça d'Eça; & deux autres morts sans postérité; D. *Violante* de Noronha, épouse d'*Emanuel* Tellez de Menesez, commandeur d'Ourique; D. *Catherine* de Noronha, épouse de D. *Jean* Vasconcellos de Menesez; D. *Marie*, religieuse de Chellas.

V. Pierre-Gonçalves da Camara, grand fauconnier de Portugal, commandeur de Bobadella dans l'ordre de Christ, épousa D. *Laurence* de Faria, fille de *Balthasar* de Faria *Desembargador do Paço*, ce qui répond à conseiller d'état en France, grand pannetier de Portugal au temps du roi Sébastien, dont il eût Antoine-Gonçalves da Camara, qui suit; *Jean-Gonçalves* da Camara, chantre de la cathédrale de Coimbre; *Emanuel* da Camara, marié aux Indes Orientales à D. *Marie-Anne* de Sousa, fille de *Fréderic* Lopes de Sousa; *Balthasar* da Camara, aussi marié aux Indes. Ce Pierre Gonçalves da Camara vendit sa charge de grand fauconnier au comte de Redondo D. Jean Coutinho.

VI. Antoine-Gonçalves da Camara épousa D. *Marie* de Castro, fille d'*Ambroise* d'Aguiar Coutinho, commandeur de Sainte-Marie de Beja dans l'ordre d'Avis, commandant de la flotte qui alla aux Indes en

1574, mort à l'isle de S. Michel, étant gouverneur de celles des Açores, dont naquirent *Pierre-Gonçalves* da Camara, mort sans alliance; AMBROISE d'Aguiar Coutinho, qui suit; D. *Elizabeth-Marie* de Castro, épouse de *François* Correa de Lacerda; D. *Jeanne*, religieuse au Calvaire près de Lisbonne.

VII. AMBROISE d'Aguiar Coutinho, seigneur de Espirito santo & Villaboa au Brésil, seigneuries qu'il hérita de son oncle François d'Aguiar, épousa 1°. D. *Cécile* de Noronha, fille de D. *Jean* Soarez d'Alarcam, morte sans postérité: 2°. D. *Philippine* de Menesez, fille de *Laurent* de Sousa, grand maréchal des logis de Portugal, dont sont issus ANTOINE-LOUIS-GONÇALVES da Camara, qui suit; *George-Gonçalves* da Camara, mort sans postérité.

VIII. ANTOINE-LOUIS-GONÇALVES da Camara d'Aguiar Coutinho, grand pannetier de Portugal, capitaine de vaisseau, nommé au gouvernement dos Rios de Senna dans l'Afrique orientale, gouverneur & capitaine général de Pernambuc, ensuite du Brésil, viceroi des Indes orientales, mourut à la baie de tous les Saints à son retour de ce pays-là, l'an 1700. Il avoit épousé au mois de janvier 1674 D. *Constance* de Portugal, fille de *Louis* da Silva Tello, deuxiéme comte d'Aveiras, seigneur de Vagos, dont sont sortis JEAN-GONÇALVES da Camara Coutinho qui suit; *Pierre-Gonçalves* da Camara Coutinho, colonel d'infanterie; *Louis-Gonçalves* da Camara Coutinho, chevalier reçu à Malte, & depuis marié aux Indes orientales à D. *Marie* Coelho da Corta, mort sans postérité, après avoir exercé les premiers emplois de ce pays-là, excepté celui de viceroi ou gouverneur général.

IX. JEAN-GONÇALVES da Camara Coutinho, grand pannetier de Portugal, naquit en 1675, & après avoir servi à la baie de tous les Saints sous son pere, épousa D. *Louise* de Menesez, dame du palais de la reine Marie Sophie de Vesburg, fille de dom *Laurent* d'Almada, seigneur de Pombalinho, dont sont sortis D. *Catherine*, morte sans alliance; *Antoine Gonçalo*, mort en bas âge; LAURENT-GONÇALVES da Camara, qui suit; *Joseph Gonçalves*, religieux Dominicain; *Antoine Gonçalves*, qui se fit cordelier aux Indes orientales en prenant le nom de frere Innocent; D. *Jeanne* de Menesez, qui épousa *Louis-Constantin* de Sousa Coutinho, grand-maître des postes & relais de Portugal, dont des enfans.

X. LAURENT-GONÇALVES da Camara Coutinho, qui n'avoit pas encore pris d'alliance en 1734.

*BRANCHE DES COMTES DE VILLAFRANCA ET DE RIBEIRAGRANDE.*

II. RUY-GONÇALVES da Camara, second fils de JEAN-GONÇALVES Zarco, acheta le gouvernement de l'isle de S. Michel, l'une des Açores, à Jean Soarès d'Albergaria pour deux mille crusades, ou quatre mille livres, monnoie françoise, ce qui, dans ce temps-là, étoit une somme considérable. L'infante D. Beatrix confirma cette vente l'an 1474, cette princesse étant tutrice du duc D. Diegue son fils. Il épousa *Marie* de Bettancourt, fille de *Micer*, c'est-à-dire, monsieur de Bettancourt, gentilhomme François, qui prit le titre de roi des Canaries, morte sans postérité. Il eut de *N*......... JEAN RODRIGUE da Camara, qui suit; *Antoine-Rodrigue*, sire de la terre de Ribeirinha dans l'isle de S. Michel, & commandeur de S. Pierre du Sul, dans l'ordre de Christ, qui épousa D. *Catherine* Ferreira, fille d'*Alvar* Ferreira, dont vint D. *Marie* épouse de D. *Gomès* de Mello, morte avec postérité.

III. JEAN-GONÇALVES da Camara, deuxiéme gouverneur héréditaire de l'isle de S. Michel, épousa D. *Ignace*, ou *Agnès* de Mello, fille de *Ruy* Pereira, dit de Serpa, grand enseigne de Portugal, dont il eut RUY-GONÇALVES da Camara, qui suit; *Jean* de Mello; *Diegue Nunes* da Camara, qui mourut fiancé à D. *Marie*, fille de *Jean* d'Outeiro; D. *Jeanne*, D. *Beatrix* & D. *Catherine*, qui moururent sur mer en allant de l'isle de S. Michel en Portugal.

IV. RUY-GONÇALVES da Camara deuxiéme du nom, & troisiéme gouverneur & seigneur héréditaire de l'isle de S. Michel, épousa D. *Philippine* Coutinho, fille de *Ruy-Lopès* Coutinho, qui vivoit au temps du roi Alphonse V, dont sont issus EMANUEL da Camara, qui suit, & plusieurs autres enfans qui périrent dans le tremblement de terre, qui ruina entierement Villa-franca dans l'isle de S. Michel, le 22 octobre 1522.

V. EMANUEL da Camara, premier du nom & quatriéme gouverneur, & seigneur héréditaire de l'isle de S. Michel, épousa D. *Jeanne* de Mendoça, fille de *George* de Mello, grand véneur de Portugal, au temps du roi Jean III, dont sont issus RUY-GONÇALVES da Camara, qui suit; D. *Philippine* de Mendoça, seconde femme de dom *Ferdinand* de Castro, comte de Basto; & quatre autres filles religieuses. Il mourut à Lisbonne au mois d'avril 1577.

VI. RUY-GONÇALVES da Camara III du nom, & cinquiéme gouverneur, & seigneur héréditaire de l'isle de S. Michel, premier comte de Villa-franca & grand de Portugal, créé par le roi Philippe II, épousa D. *Jeanne* de Blasvet, fille de D. *François* Coutinho, comte de Redondo, viceroi des Indes, dont il eut D. EMANUEL da Camara, qui suit; D. FRANÇOIS Coutinho, *dont nous parlerons ci-après*; D. *Jean* Coutinho, archevêque d'Evora en 1640, & auparavant évêque de l'Algarve; D. *Augustin* da Camara; D. *Garcie* da Camara; D. *Dominique* da Camara, & *Gaspard* da Camara, morts sans alliance sur mer dans la fameuse flotte de Philippe II contre l'Angleterre; D. *Jeanne*, morte sans alliance; D. *Guiomar* & D. *Françoise*, religieuses; D. *Marie* Coutinho ou de Blasvet, épouse de D. *Jean* Pereyra, comte da Fecra; D. *Constance* Coutinho, épouse de D. *Pierre* de Menesez, comte de Cantanhede; & d'autres qui furent religieuses.

VII. D. EMANUEL da Camara II du nom, sixiéme gouverneur de l'isle de S. Michel, naquit l'an 1576, deuxiéme comte de Villa-franca, le premier qui prit le dom avec la grandesse, épousa D. *Eléonor* de Vilhena, fille de D. *Frederic* Henriques, grand commandeur de l'ordre d'Alcantara, grand maître de la maison de Philippe II, fils de D. *Diegue* Henriques, cinquiéme comte d'Alva de Liste, dont sont sortis D. RUY, ou RODERIC GONÇALVES da Camara, qui suit; D. *Frederic*, mort sans postérité légitime; D. *Jeanne* de Tolede, épouse de D. *Ferdinand* de Menesez, châtelain & commandeur de Castello-Branco; D. *Guiomar* de Vilhena, épouse de *Louis* de Mello *Porteiro Mor*, mortes toutes deux avec postérité.

VIII. D. RUY, ou RODERIC-GONÇALVES da Camara IV du nom, septiéme seigneur & gouverneur héréditaire de l'isle de S. Michel, châtelain particulier du château de S. Blaise dans la même isle, troisiéme comte de Villa-franca, premier gentilhomme de la chambre de Philippe III du conseil de guerre, grand écuyer de la reine Louise de Gusman, épouse du roi Jean IV, épousa 1°. D. *Marie* de Faro, fille de dom *François* de Faro, comte de Vimieiro, dont il eut D. *Marie-Anne*, morte à dix-sept ans, sans avoir pris d'alliance: 2°. D. *Marie* Coutinho, dame du palais de la reine d'Espagne Elizabeth de Bourbon, fille de D. *François* de Gama, comte de Vidigueira, du conseil d'état, deux fois viceroi des Indes, dont vinrent, D. EMANUEL da Camara, qui suit; dom *Charles* da Camara; D. *Vasco* da Camara, morts jeunes; D. *Eleonor* Coutinho, morte étant fiancée à D. *George* d'Attaide, fils du comte de Castanheira; D. *Françoise*, D. *Hilaire*, & D. *Jeanne*, religieuses à l'Espérance de Lisbonne.

IX. D. EMANUEL da Camara III du nom, huitiéme gouverneur & seigneur héréditaire de l'isle de S. Michel, châtelain particulier du château de S. Blaise, commandeur de Sainte-Marie des Hervagens dans l'ordre de Christ, colonel d'infanterie, quatriéme comte

de Villa-franca, prit le titre de comte de Ribeiragrande dans la même isle. Il épousa D. *Marie* de Mendoça, fille de *Diegue-Lopès* de Sousa, comte de Miranda, sœur du cardinal de Sousa, dont il eut D. Joseph-Rodrigue-Gonçalves-Tellez da Camara, qui suit; D. *Françoise* de Mendoça, épouse de dom *Louis-Manuel* comte d'Attalaya, morte avec postérité; D. *Agnès*, religieuse à la Madre de Deos; & D. *Marie*, religieuse à Carnide.

X. D. Joseph-Rodrigue-Gonçalves-Tellez da Camara I du nom, neuviéme gouverneur & seigneur héréditaire de l'isle de S. Michel, châtelain du château de S. Blaise, commandeur de Sainte-Marie des Hervagens dans l'ordre de Christ, cinquiéme comte de Villa-franca & deuxiéme comte de Ribeiragrande, premier gentilhomme de la chambre de l'infant François, frere puîné du roi de Portugal Jean V, député du tribunal de l'assemblée des trois états, dit à *Junta-dos Pres Estados*, chef du tribunal da *Camara*, ou hôtel de ville de Lisbonne, épousa *Constance-Emilie-Sophronie* de Rohan, fille de *François* de Rohan, prince de Soubise, gouverneur de Champagne, capitaine des gendarmes de la garde, &c. dont il eut D. Louis-Emanuel da Camara, qui suit; D. *Emanuel*, D. *Charles*, morts en bas âge; D. François da Camara, *dont nous parlerons ci-après:* D. Edouard-Antoine da Camara, *dont nous parlerons aussi;* D. Vasco da Camara, *dont nous rapporterons l'alliance ci-après;* D. *Diegue* da Camara, qui se fit jésuite; D. *Anne-Xavier* de Rohan, épouse de D. de *Louis* Menesez, comte d'Ericeira, morte avec posterité le 13 juillet 1733; D. *Mecie* de Rohan, épouse de D. *Jean-Manuel* de Noronha, comte d'Attalaya, son cousin germain, dont des enfans; D. *Antoinette* de Rohan, épouse de dom *Henri-François* de Costa, comte de Soure, dont des enfans; D. *Ignace* de Rohan, épouse de D. *Louis* de Portugal da Gama, dont des enfans. Ce comte mourut à Lisbonne le 17 de mars 1724, fort regretté à cause de sa droiture & de sa capacité.

XI. D. Louis-Emanuel da Camara, troisiéme comte de Ribeiragrande, & sixiéme comte de Villa-franca, colonel d'infanterie, maréchal de camp, lieutenant général, & général d'artillerie des armées du roi de Portugal, ambassadeur extraordinaire de Jean V auprès de Louis XIV & de Louis XV, commandeur de S. Pierre de Torrados dans l'ordre de Christ, & châtelain d'Amieira, naquit en 1684 & mourut du vivant de son pere, le 3 octobre 1723. Il avoit épousé D. *Eléonor-Therese-Marie-Hedwige* d'Attaide, fille de D. *Jerôme-Casimir* d'Attaide, comte d'Atouguia, dont il eut D. Joseph-Rodrigue-Desidere-Gonçalves, qui suit; D. *Louis*, D. *Armand*, D. *Gui*, D. *Jerôme*, D. *Edouard*, D. *Louise*.

XII. D. Joseph-Rodrigue-Desidere-Gonçalves da Camara Tellez II du nom, quatriéme comte da Ribeiragrande, septiéme comte de Villa-franca, & onziéme gouverneur & seigneur héréditaire de l'isle de S. Michel, né à Lisbonne en 1712, épousa D. *Marguerite-Françoise* de Lorraine, fille de *Bernard-Antoine* de Tavora II, comte d'Alvor, dont vinrent D. Louis da Camara, qui suit; D. *Jeanne* da Camara.

XIII. D. Louis da Camara naquit le 24 décembre 1729, mort de la petite vérole au mois de novembre 1734.

XI. D. François da Camara, troisiéme fils du comte da Ribeira D. Joseph I, après avoir été chanoine de l'église patriarchale de Lisbonne, épousa à Gènes D. *Françoise-Xavier* de Castro, fille de *Jean* Correa de Lacerda, colonel d'infanterie, dont sont issus D. *Joseph* da Camara; D. *Louis*, chevalier de Malte. Ce dom François servoit en Espagne, où il étoit, il y a peu d'années, exempt des gardes du corps, avec rang de colonel.

XI. D. Edouard-Antoine da Camara, quatriéme fils du comte da Ribeira dom Joseph I, premier gentilhomme de la chambre de l'infant dom François, a été d'abord reçu chevalier de Malte; mais il épousa D. *Agnès* da Silva, fille unique & héritiere de *Louis* da Silva Tello IV, comte d'Aveiras, & par ce mariage il est devenu comte d'Aveiras, grand de Portugal. Il a pour fils unique François de Silva, qui suit.

XII. François de Silva naquit à Lisbonne.

XI. D. Vasco da Camara, cinquiéme fils du comte da Ribeira D. Joseph I, naquit en 1708. Il épousa D. *Magdeléne-Louise* de Lancastre, fille de *Pierre* de Fiqueiredo d'Alarcam, seigneur d'Otta, dont il a eu D. Joseph, qui suit; D. *Françoise-Xavier* da Camara; D. *Constance* da Camara, mortes en bas âge; D. *Pierre* da Camara; D. *Henri*.

VII. D. François Coutinho da Camara, second fils de Ruy-Gonçalves da Camara I, comte de Villa-franca, épousa D. *Guiomar* d'Abranches, fille de D. *Jean* d'Abranches, commandeur de Bobadella, & de sa seconde femme D. *Antoinette* da Silva, dont est sorti D. Alvar d'Abranches, qui suit.

VIII. Dom Alvar d'Abranches da Camara, s'est trouvé au siége de la baie de tous les Saints, quand les Portugais la reprirent sur les Hollandois en 1625. Il fut nommé au gouvernement de Masagam, gouverneur de la province da Beira, ensuite de celle d'entre Douro & Minho, du conseil d'état, & de celui de guerre du roi Jean IV, lieutenant général immédiatement après la personne royale de ce monarque, & un des quarante seigneurs qui le proclamerent le premier décembre 1640. Il mourut en 1668, ayant épousé 1°. D. *Marie* de Lancastre, fille de dom *Jean* Lobo, baron d'Alvito, dont sont issues D. *Magdeléne* de Lancastre, épouse de dom Michel de Noronha, morte avec postérité; D. *Guiomar* de Lancastre, épouse de *Louis* da Cunha d'Attaide, seigneur de Povolide, morte avec postérité. 2°. D. *Agnès* d'Avila, fille de D. *Pierre* de Menesez, comte de Cantanhede, morte sans postérité. *La maison de* CAMARA *porte de sinople à la tour d'argent surmontée d'une croix d'or, soutenue de deux loups marins, & la mer baigne le pied de cette tour.*

CAMAREDDIN Khan, roi des Mogols, qui donna sa fille en mariage à Tamerlan, après qu'il eut défait le sultan Hussain, & se fut rendu maître de Samarcand. Ils étoient tous deux de la religion de Genghizkhan, & ennemis capitaux des musulmans; c'est pourquoi Tamerlan obtint aisément de lui tous les secours de troupes dont il avoit besoin dans ses entreprises. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CAMARELLI (François) de Vicence, célébre jurisconsulte, qui vivoit en 1640, sous le pontificat d'Urbain VIII, a été fort consideré par sa doctrine & par ses ouvrages. * Joannes Imperialis, *in mus. hist.*

CAMARGUE (la) petit pays de France dans la Provence, entre les deux bras du Rhône. Il commence un peu au-dessus d'Arles, & s'étend jusqu'aux embouchures de ses bras dans la mer Méditerranée. Il est extrêmement fertile & plein; il a au couchant le bas Languedoc & au levant le Crau, & est fort peuplé, mais bas, & arrosé de quantité de canaux. Le nom de *Camargue* vient de l'espagnol *Camarca*, qui signifie un *champ fertile;* nom que les Espagnols donnerent à ce pays dans le temps que les comtes de Barcelone en étoient les maîtres.

CAMARINE, ville de Sicile, fut bâtie, selon Eusèbe, sous la XLIV ou XLV olympiade, suivant le scholiaste de Pindare. Les Syracusains la raserent 52 ans après, & elle fut depuis rebâtie par un nommé Hipponax. Thucydide, Polybe, Diodore de Sicile, Pline, Strabon, &c. en font mention, & Virgile en parle, *l.* 3 *Enéid.* Camarine a été depuis entierement ruinée. Il ne reste plus de cette ville qu'une tour sur la côte méridionale de la vallée de Noto, à quinze lieues de Passaro; son nom est resté à une riviere de Sicile. Cette ville a été remarquable par ce qui arriva aux habitans, à cause

de certains marais, dont le mauvais air les incommodoit fort ; car ayant prié l'oracle de leur apprendre ce qu'ils devoient faire, ils surent que s'ils les desséchoient, ils en seroient plus incommodés. Mais cette réponse leur semblant ridicule, ils firent écouler leurs marais, & il arriva que les ennemis entrerent depuis par cet endroit dans leur ville; ce qui a donné lieu au proverbe, *Camarinam ne moveas*, qui signifie que pour se délivrer d'une petite incommodité, il ne faut pas s'exposer à un plus grand danger. * Thucydide, *hist. l. 6 & 7*. Polybe, *au liv. 2*. Diodore, *l. 14*. Pline, *l. 3, c. 8*. Strabon, *l. 6*. Herodote, *l. 7*. Leandre Alberti, *desc. de Sicile*. Erasme, *Adag. tit. malum accersitum*.

CAMARINHA, *cherchez* CACERES.

CAMARIOTA (Matthieu) Grec, qui vivoit lors de la prise de Constantinople par les Turcs. Hœschelius a fait imprimer en grec sous le nom de Camariota un abrégé de rhétorique en 1595 à Augsbourg ; mais cette édition étant peu connue, & inutile d'ailleurs à ceux qui ignorent la langue grecque, Jean Scheffer en a donné une autre, avec une version latine, & des notes assez amples, dans son livre intitulé : *Lectionum academicarum liber*, à Hambourg 1675, *in-12* ; mais il ne croit pas que cet ouvrage soit de Camariota, & ne donne à celui-ci qu'un abrégé d'Hermogène encore manuscrit, au lieu que dans l'écrit dont il s'agit, l'auteur, quel qu'il soit, ne suit pas seulement Hermogène, mais aussi d'autres rhéteurs Grecs. * Voyez sur cela les notes de Scheffer dans l'ouvrage cité plus haut.

CAMASSEI ou CAMACÉE (André) peintre, né à Bevagna à treize milles de Spolette. Il étoit disciple du Dominicain, & le fut ensuite d'André Sacchi, éleve de l'Albane. Camassei avoit un pinceau agréable, & répandoit beaucoup de noblesse & de richesse dans ses compositions. Il auroit été seulement à souhaiter qu'il y eût mis un peu plus de feu. Il a peint à Rome dans les principales églises. Il est mort dans cette ville en 1649. * *Abcedario pittorico, p. 62*. Félibien, *entret. sur les vies des peintres*, IX *entret.*

CAMATERE, *cherchez* BASILE II patriarche de Constantinople, ANDRONIC CAMATERE & JEAN.

CAMBADAGI, disciple de Xaca, enseigna aux Japonois à adorer le diable, & enchanta cette nation par les effets prodigieux de sa magie. Cucubao l'aida à introduire le culte des démons dans le Japon. * Kircher, *de la Chine*.

CAMBAIA, CAMBAYE, ville & royaume des Indes, dans les états du grand Mogol. Ce royaume est partie en presqu'isle, entre les golfes de l'Inde & de Cambaye, partie en terre-ferme, qui s'avance vers le Decan. La ville capitale est Amedabad ou Amadebat ; les autres sont Cambaye, Surate, Baroch, Diu, &c. La ville de Cambaye est située au bout d'un golfe, auquel elle donne son nom, à l'embouchure de la riviere de Carari. Elle donne son nom à ce royaume, & est si considérable, qu'on la nomme ordinairement *le Caire des Indes*. Elle a de bonnes murailles de pierres de taille avec douze portes. Les maisons sont grandes & belles, & la ville est tout-à-fait marchande & riche. Guzarate est une province de cet état, & elle est si considérable, que quelques-uns ont appellé de ce nom tout le pays. Les habitans sont païens ou mahométans ; ils aiment les lettres, se servent de toutes sortes d'armes, & sont ingénieux. Le pays est fertile en ces sortes de denrées qu'on apporte des Indes, & on y trouve des mines de cornalines, de diamans & d'autres pierres précieuses. Il y a aussi toutes sortes de grains, de fruits, d'animaux, du coton, de l'anis, de l'opium, des huiles, des savons, des sucres, &c. avec des manufactures de toiles de coton, de tapis, de cabinets, &c. que les habitans font très-bien & débitent de même, car ce sont les plus habiles marchands des Indes. Enfin Cambaye a plus de trente bonnes villes, où le négoce fleurit. On dit qu'autrefois son revenu s'est monté jusqu'à vingt millions d'or par an. Il y avoit alors des rois qui mettoient de nombreuses armées en campagne. Aujourd'hui cet état dépend du grand Mogol, comme on l'a remarqué. *Voyez* GUZARATE. * Barbosa. Linschot. Maffée, *histoire des Indes*. Sanson, &c.

CAMBALU, ville que la plupart des géographes ont fait capitale du Catai, qu'ils ont cru être un des principaux pays de la Tartarie. On a reconnu que Cambalu & Peking étoient deux noms d'une même ville, & que le Catai étoit la partie septentrionale de la Chine. On voit à Lisbonne en Portugal le profil de cette ville, avec cette inscription, *vista de la citada de Cambalu in Tartaria*, c'est-à-dire, profil de la ville de Cambalu en Tartarie. Il est entre plusieurs autres profils & plans des villes de l'Orient, dans l'Alfandegue ou maison de la douane. Cette erreur a été découverte par les Hollandois, dans le voyage qu'ils ont fait à la Chine, & par le pere Kircher, jésuite, dont les relations nous ont appris que la ville de Peking, capitale de la Chine septentrionale, est celle que les Sarasins & les Moscovites appellent Cambalu. Il est vrai que le profil de Cambalu est différent de celui de Peking, que les Hollandois ont apporté ; mais cela vient de ce que les Hollandois ont représenté Peking dans un autre aspect, & vu d'un autre côté. Au reste, la maniere des bâtimens est semblable ; & l'on sait d'ailleurs que les Tartares, qui sont au nord de la Chine, sont des peuples vagabons, & qui n'ont point de villes, telles qu'on a décrit Cambalu, où l'on rapporte qu'il y a des palais, des pagodes ou temples, des arcs triomphaux, & des monumens publics, dont la magnificence est extraordinaire. * *Ambassade des Hollandois à la Chine, part. 2*.

CAMBADEN, *cherchez* CAMDEN.

CAMBASSI, (l'aveugle de) *cherchez* GONNELLI.

CAMBEL (Archibald) *voyez* ARGILE, ville.

☞ CAMBERT, musicien François, se fit d'abord admirer par la maniere dont il touchoit l'orgue, & devint surintendant de la musique de la reine-mere, Anne d'Autriche. L'abbé Perrin l'associa au privilége qu'il avoit obtenu de sa majesté pour l'opera en 1669, & Cambert mit en musique deux pastorales, dont l'une est intitulée *Pomone*. Ainsi il fut le premier qui donna en France des opera. Son *Ariadne*, sa piéce intitulée, *les peines & les plaisirs de l'amour*, &c. furent très-goutées du public. Cependant Lully obtint le privilége de l'opera en 1672, & se fit une réputation supérieure à celle de Cambert : ce qui obligea celui-ci de passer en Angleterre, où il fut surintendant de la musique du roi Charles II, & où il mourut en 1677. * M. L'Advocat, *dictionnaire historique portatif*.

CAMBIATORE (Thomas) poëte Italien de Reggio en Lombardie, vivoit dans le quinziéme siécle. Il passe pour un des plus anciens poëtes de Reggio. Il avoit traduit en vers italiens l'Enéide de Virgile ; mais on ne sait ce que cette traduction est devenue. Il s'étoit acquis tant de réputation, que l'empereur Sigismond lui donna en 1430 la couronne poëtique. On ne connoît cependant de lui que deux ballades, qui sont imprimées dans un recueil de vers anciens publié à Venise en 1518. * *Giornale de letterati*, tome XIII. *Supplément françois de Basle*, tome II, page 38.

CAMBIS (Marguerite de) demoiselle Françoise, étoit femme du baron d'Aigremont en Languedoc. Elle a fait connoître son nom à la postérité par deux traductions qu'elle publia dans le XVI siécle ; savoir, un traité italien de Jean-Georges Triffin, sur les devoirs d'une femme veuve ; & une lettre de consolation écrite par Bocace à Pino de Rossi, qui étoit exilé. Ces deux ouvrages ont été imprimés à Lyon ; celui-là en 1554, & l'autre en 1556. * La Croix-du-Maine, & du Verdier Vauprivas, *bibl. françoise*. Hilarion de Coste, *dans ses éloges*, où il cite M. Colletet.

CAMBOJE ou CAMBOGE, royaume de la presqu'isle de l'Inde au-delà du golfe de Bengale : il est situé sur la côte méridionale, entre les royaumes de Siam, de Chiampaa, & de la Cochinchine. Sa ville capitale qui porte le même nom, & que l'on nomme aussi

Ravecca, eſt à ſoixante lieues de la mer, ſur un des bras du fleuve Mécon, qui déborde tous les ans comme le Nil, & le Menam au royaume de Siam. Il commence à s'enfler dès le mois de juin; & aux mois de juillet & d'août, il monde tous les environs: c'eſt pourquoi on a bâti la ville de Camboje ſur une grande levée, où elle ne fait qu'une rue. Il y a beaucoup de Japonois, de Cochinchinois, de Malais & de Portugais qui y trafiquent. Les peuples du pays ont de l'inclination pour la religion chrétienne, & pluſieurs d'entr'eux l'ont embraſſée. Le roi de Camboje eſt tributaire de celui de Siam. Son palais eſt fortifié d'une bonne paliſſade, au lieu de muraille. On y voit quelques piéces d'artillerie de la Chine, & vingt-cinq piéces de canon, qu'il a retirées de deux navires hollandois, qui avoient fait naufrage ſur la côte. Les ſeigneurs de la cour ſont diſtingués en Okinas, en Thoninas, en Nampras & en Sabandars, qui ont chacun leur rang, mais le plus ſouvent ſans aucune fonction particuliere, à la réſerve des premiers qui ſont les plus conſidérables de tous, & ſont comme les conſeillers d'état. Il n'y a dans la ville qu'une ſeule pagode ou temple, dont les prêtres ont leur maiſon tout proche. Le pays eſt très-fertile, & les vivres y ſont en ſi grande abondance, que les habitans donnent pour très-peu de choſe les cerfs, les bœufs, les porcs, les liévres, & toute ſorte de volaille, auſſi bien que les citrons, les oranges, les cocos, & les autres fruits du pays. Les Portugais s'y ſont ſi bien établis, qu'ils ont empêché que les Hollandois n'y fiſſent commerce. Le palais du roi de Camboje eſt muni non-ſeulement de pluſieurs piéces de canon, mais auſſi de ſeize éléphans, & défendu par deux régimens de ſes gardes. Lorſque les conſeillers d'état de ce prince, qu'on appelle *Okinas*, vont à l'aſſemblée, ils portent avec eux chacun un ſac en broderie d'or, dans lequel il y a trois boëtes d'or remplies de *cardamum*, & d'autres choſes de bonne odeur. Quand ils ſont en préſence de leur roi, ils s'aſſeient à terre en demi cercle, & ont derriere eux les *Toni*, ou grands du royaume. Les prêtres ſont ceux qui approchent de plus près la perſonne du roi. Lorſqu'un ambaſſadeur eſt admis à l'audience, il eſt aſſis au-deſſous des *Okinas*, à vingt-cinq pas du roi. * Ambaſſade des Hollandois au Japon. Mandeſlo, *tome* 2 d'Olearius.

CAMBOLOMAR, roi des Tectoſages qui paſſerent en Aſie, & ſe retrancherent ſur le mont Mugaba, lorſque le conſul C. N. Manlius y paſſa pour les ſubjuguer. * Tit. Liv. *l.* 39, *num.* 19.

CAMBOUT (du) maiſon illuſtre & ancienne de Bretagne, deſcend de GILBERT ſeigneur du Cambout, qui vivoit l'an 1347. Il épouſa *Marguerite* Goyon de Matignon, dont il eut *Jean* ſeigneur du Cambout, tué à la bataille d'Aurai en 1364, portant la baniere du vicomte de Rohan pour Charles de Blois; ALAIN, qui ſuit; *Amiette*, mariée à *Jean* de Moulinieres en 1388; *Mahaut*, alliée à *Guillaume* de la Cornilliere; & *Thomine* du Cambout, dame de la Houſſaye, près Gaël, en l'évêché de Saint-Malo.

II. ALAIN ſeigneur du Cambout, échanſon du duc de Bretagne en 1372, épouſa 1°. *Jeanne* de Tournemine, fille de *Guillaume* ſeigneur de Barahé, & d'*Aliette* de Pluſquellec, morte en 1382: 2°. *Orable* Picquet, veuve de *N.* ſeigneur de Montagu en Normandie, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier lit furent ETIENNE, qui ſuit; *Jean*, qui acquit la terre de Vauriou en 1417, ſe trouva à la journée d'Azincourt l'an 1415, où il demeura priſonnier, qui ſervit depuis en 1418, & vivoit encore en 1428, & mourut ſans enfans de *Jeanne* de Rohan, fille d'*Ollivier*, ſeigneur du Gué de l'Iſle; & *Thomine* du Cambout, mariée à *Jean* ſeigneur de Montagu en Normandie, fils de ſa belle-mere.

III. ETIENNE ſeigneur du Cambout, échanſon du duc de Bretagne, capitaine de Montcontour, la Hunaudaye, & de Chaſtel-Audran, & de l'arriere-ban de l'évêché de S. Brieu, épouſa le 16 août 1412, *Catherine* de la Motte, dame de Blais, fille d'*Alain* ſeigneur de Vaucler, de Lorfeil & de Blais, & de *Jeanne* de la Mouſſaye ſa premiere femme, dont il eut JEAN I du nom, qui ſuit; *Jeanne*, mariée à *Rolland* le Danois; *Jacquette*, alliée à *Jean* le Noir, ſeigneur de Kerlai; *Beatrix*, qui épouſa *Thomas* le Noir, ſeigneur de la Landec, vivante en 1473; & *Aliette* du Cambout, mariée à *Guillaume* Laurans de Noyal.

IV. JEAN I du nom, ſeigneur du Cambout & de Blais, mort vers l'an 1476, épouſa en 1444 *Jeanne* de Quelen, fille de *Jean* ſeigneur de Broutai, & de *Marie* de Coësbic, morte en 1480, dont il eut JEAN II, qui ſuit; *Catherine*, mariée à *Jean* de Chaſteautro, ſeigneur du Cartier; *Guillemette*, alliée à *Guillaume* Chalon, ſeigneur de Vaucler; & *Orfraiſe* du Cambout, religieuſe en l'abbaye de S. Georges à Rennes, prieuré de Plugeno.

V. JEAN II du nom, ſeigneur du Cambout & de Blais, auquel la reine Anne de Bretagne, femme du roi Louis XII, donna la capitainerie de Ceſſon le 18 mai 1507, mourut fort âgé le 18 octobre 1534. Il épouſa le 22 février 1480, *Robine* Avaleuc, fille d'*Ollivier* ſeigneur de la Grée, dont il eut ALAIN II du nom, qui ſuit; *Jean* ſeigneur du Chef-du-Bois; *Marie*, alliée à *François* Trouſſier, ſeigneur de la Gabetiere; & *Anne* du Cambout, mariée à *Jean* du Bois-Riou.

VI. ALAIN II du nom, ſeigneur du Cambout & de Blais, fut auſſi capitaine de la tour de Ceſſon en 1522, & mourut en novembre 1534, laiſſant de *Jacquemine* Madeuc ſa femme, fille de *Roland* ſeigneur de Guemadeuc, & de *Perronelle* de Coëtquen, RENÉ, qui ſuit; *Anne*, mariée le 17 décembre 1531, à *Jean* le Vayer, ſeigneur de la Morandaye; & *Jeanne* du Cambout, alliée à *René* Brehant, ſeigneur de la Roche.

VII. RENÉ ſeigneur du Cambout, du Chef-du-Bois & de Blais, capitaine de l'arriere-ban des évêchés de Saint-Brieu & de Nantes, grand véneur & grand maître des eaux & forêts de Bretagne, mort en mai 1577, épouſa *Françoiſe* Baye, dame de Coiſlin & de Merionec, fille de *François* ſeigneur de Merionec, & de *Jeanne* Chauvin, dame de Coiſlin, dont il eut FRANÇOIS, qui ſuit; *René* ſeigneur du Chef-du-Bois, capitaine de l'arriere-ban de l'évêché de Saint-Brieu, mort ſans enfans; *Louiſe*, mariée le 4 avril 1560 à *Louis* de la Fontaine, ſeigneur de Clerai & de Beuville; *Perrine*, alliée à *Mathurin* de Mars, ſeigneur de Sainte Agathe; *Jeanne*, qui épouſa *Bonabes* de la Motte, ſeigneur de Launai-Guenguen; & *Philippe* du Cambout, ſeigneur de Blais, grand maître des eaux & forêts de Bretagne, lequel épouſa *Françoiſe* du Pleſſis, fille de *Jean* ſeigneur du Pleſſis en Saint-Dolai, évêché de Nantes, & de *Jeanne* de Tregus, dont il eut *Philippe* ſeigneur de Valleron, capitaine de la Cheze, mort ſans enfans de *Marie* Bonnier, fille de *François* ſeigneur de Gaudinaye; *Jacques* ſeigneur du Pleſſis, mort ſans laiſſer de poſtérité de *N.* veuve de *N.* de Francheville; *Jean*, chevalier de Malte; & *Suſanne* du Cambout, mariée à *Pierre* du Griffon, ſeigneur d'Argenteuil & de Villeneuve-ſur-Beuvron, près Blois.

VIII. FRANÇOIS ſeigneur du Cambout, de Coiſlin, de Merionec & de Pontchâteau, par acquiſition, grand véneur & général réformateur des eaux & forêts de Bretagne, & capitaine de la ville & château de Nantes, mourut le 12 octobre 1625, âgé de 85 ans. Il épouſa *Françoiſe* du Pleſſis Richelieu, dame de Beçai, fille aînée de *Louis* du Pleſſis, ſeigneur de Richelieu, & de *Françoiſe* de Rochechouart, tante des cardinaux de Lyon & de Richelieu, dont il eut *Henri*, baron de Pontchâteau, mort jeune; CHARLES, qui ſuit; *Louis*, qui a fait *la branche des ſeigneurs de* BEÇAI, *rapportée ci-après*; & *Françoiſe* du Cambout, morte jeune.

IX. CHARLES du Cambout, marquis de Coiſlin, baron de Pontchâteau & de la Roche-Bernard, chevalier des ordres du roi, gouverneur des ville & forteresse de Breſt, & lieutenant général de la baſſe Bretagne, fut député des états de Bretagne pour l'ordre de la

noblesse le 31 août 1625, & maintenu par lettres du 6 mai 1630, en toutes les assemblées publiques de la province, aux assises & tenues d'états, dans le rang des anciens barons du pays; & par autres lettres du 22 janvier 1633, il eut séance & voix délibérative au parlement de Bretagne, & mourut en 1648. Il épousa 1°. *Philippe* de Beurges, dame de Seuri & de la Moguelaye, fille unique de *Charles* de Beurges, seigneur de Seuri, gouverneur de Nomeni, & de *Jeanne* Lescoët, dame de la Moguelaye: 2°. *Lucrece* de Quinquempoix, veuve de *Jean* Trouffier, seigneur de Pontmenart, & fille de *Henri* comte de Vignorys, & d'*Helene* de Clermont d'Amboise, dont il n'eut point d'enfans. Du premier mariage vinrent PIERRE-CESAR, qui suit; *François*, baron de Pontchâteau, lequel eut l'épaule cassée au siége d'Aire, & mourut en 1650; *Sebastien-Joseph*, abbé de S. Gildas aux Bois, de la Viéville & de Génefton; *Marie*, alliée en 1634 à *Bernard* de Nogaret, duc de la Valette & d'Espernon, gouverneur de Guienne, colonel général de l'infanterie françoise, chevalier des ordres du roi & de la jarretiere, morte le 12 février 1691; & *Marguerite-Philippe* du Cambout, mariée 1°. en 1634 à *Antoine* de Laage, duc d'Aiguillon, dit *de Pui-Laurent*: 2°. en février 1639, à *Henri* de Lorraine, comte d'Harcourt, grand écuyer de France; morte le 9 décembre 1674.

X. PIERRE-CÉSAR du Cambout, marquis de Coislin, &c. colonel général des Suisses & Grisons, lieutenant général des armées du roi, mourut le 10 juillet 1641, des blessures qu'il reçut au siége d'Aire, n'étant âgé que de 28 ans. Il épousa le 5 février 1634 *Magdeléne* Seguier, fille aînée de *Pierre* Seguier, chancelier de France, & de *Marie* Fabri. Elle reprit une seconde alliance en 1644, avec *Gui*, marquis de Laval, lieutenant général des armées du roi, & mourut le 31 août 1710, âgée de 92 ans, ayant eu de son premier mariage ARMAND, qui suit; *Pierre*, cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, grand aumônier de France, commandeur de l'ordre du Saint Esprit, mort le 5 février 1706, âgé de 69 ans, & *Charles-César* du Cambout, chevalier de Malte non profès, mort le 13 février 1699.

XI. ARMAND du Cambout, duc de Coislin, pair de France, chevalier des ordres du roi, lieutenant général de ses armées, né le premier septembre 1635, en faveur duquel les baronies de Pontchâteau & de la Roche-Bernard furent unies au marquisat de Coislin en 1664, lors de l'érection de cette terre en duché-pairie, mourut le 16 septembre 1702, âgé de 67 ans. Il épousa *Magdeléne* du Halgoët, fille unique & héritiére de *Philippe*, seigneur de Kargrest & de la Rocherousse, maître des requêtes, & de *Louise* de la Bistrade, morte le 9 septembre 1705, dont il eut PIERRE, qui suit; *Armand-Jerôme*, comte de la Roche-Bernard, mort jeune; *Dominique*, chevalier de Malte, mort jeune; *César-Philippe-François*, abbé, mort jeune; *Henri-Charles*, duc de Coislin, après la mort de son frere aîné, pair de France, évêque & prince de Metz, commandeur de l'ordre du Saint Esprit, & premier aumônier du roi, mort le 28 novembre 1732; & *Magdeléne-Armande* du Cambout, mariée en avril 1689 à *Maximilien-Pierre-François-Nicolas* de Bethune, duc de Sulli, morte sans postérité le 30 janvier 1721, en sa 56 année.

XII. PIERRE du Cambout, duc de Coislin, pair de France, mourut le 7 mai 1710, âgé de 46 ans, sans postérité de *Louise-Marie* d'Alegre, fille d'*Emanuel* baron d'Alegre, & de *Marie* Raymond de Modène, qu'il avoit épousée le 6 mai 1683, morte le 15 septembre 1692.

*SEIGNEURS DU BEÇAI, MARQUIS DU CAMBOUT.*

IX. LOUIS du Cambout, fils puîné de *François* seigneur du Cambout, de Coislin, &c. & de *Françoise* du Plessis-Richelieu, dame de Beçai, fut seigneur de Beçai, & gouverneur des isles d'Oleron. Il épousa 1°. *Gilberte* du Pui-du-Fou, veuve de *Philippe* de Châteaubriand, seigneur des Roches-Baritaut, & fille de *René* seigneur du Pui-du-Fou, & de *Catherine* de la Roche-Foucaud Barbezieux: 2°. *Renée* Arrel, dame de Kermarker, veuve de *Jean* Guegan, & de *Jean* Budes, dont il n'eut point d'enfans. Du premier lit vint JERÔME, qui suit.

X. JERÔME du Cambout, seigneur de Beçai, gouverneur de Rhuis, & lieutenant au gouvernement de Brest, épousa *Marie* dame de Karheil, de Villeneuve & de Caësden, fille & héritiere de *Michel* seigneur de Karheil, &c. & de *Jacquette* de Kermeno, dame de Caësden, dont il eut *Charles* seigneur de Karheil; *Sebastien*, seigneur de Villenéuve; *François*, seigneur de Karheil, mort sans alliance; & RENÉ, qui suit.

XI. RENÉ du Cambout, comte de Karheil, &c. gouverneur de l'isle de Rhuis, & du château de Sucinio, dans le diocèse de Vannes, épousa 1°. *Jeanne* Raoul, fille de *Jacques* seigneur de la Guibourgeré, conseiller au parlement de Bretagne, sénéchal de Nantes, puis premier évêque de la Rochelle, & d'*Yvonne* Charette: 2°. *Louise-Françoise* de Lauriere, fille de *Léon* seigneur de Lauriere, & de *Gilberte* Regneau. Du premier mariage vinrent JACQUES, qui suit; *Guillaume*, chevalier de Malte, lieutenant de vaisseau; *Armand-Joseph*, comte du Cambout, capitaine & major dans le premier régiment des dragons de Bretagne, qui fut blessé au combat de la Marsaille, & à qui *Pierre* du Cambout, duc de Coislin, donna par son testament en 1709 la terre du Cambout comme à son cousin; il épousa *Marguerite* le Maître, morte sans enfans; *Anne*, mariée le 19 décembre 1683, à *Louis* de Gourdon-de-Genouillac, comte de Vaillac, premier baron de Guienne; & *Armande-Magdeléne* du Cambout, alliée en avril 1695, à *Gaspard* des Monstiers, comte de Merinville, baron de Rieux en Languedoc, gouverneur de Narbonne, &c. Du second mariage sortirent *Charles-Louis*, garde-marine du pavillon; & *Louise-Gilberte* du Cambout, abbesse de Nioiseau.

XII. JACQUES, marquis du Cambout, comte de Karheil, &c. gouverneur de l'isle de Rhuis, & du château de Sucinio, colonel du premier régiment des dragons de Bretagne en 1688, puis colonel du régiment de dragons de son nom, chevalier de l'ordre de S. Louis, brigadier des armées du roi, &c. fut tué au combat de Carpi en Italie le 9 juillet 1701. Il épousa *Renée-Marie* le Marchand, fille de *René* seigneur de la Reboucière, & de *Perrine* Drouet, dont il eut PIERRE-LOUIS, qui suit; & *Anne-François-Guillaume* du Cambout, abbé de saint Mange, aumônier du roi; puis agent général du clergé de France en 1710, sacré évêque de Tarbes le 19 novembre 1719, & mort au mois de juillet 1729.

XIII. PIERRE-LOUIS marquis du Cambout, &c. gouverneur de l'isle de Rhuis & du château de Sucinio, après la mort de son pere, capitaine de dragons, a épousé *Magdeléne-Béatrix* le Brun de Troadio, dont il a *Pierre-Armand*; *Renée-Marguerite*; & *Marie-Joseph* du Cambout. * Le pere Anselme, &c.

CAMBOUT DE PONT-CHASTEAU (Sébastien Joseph du) *cherchez* PONT-CHASTEAU.

CAMBRAI, sur l'Escaut, ville dans le Pays-Bas, avec archevêché, est capitale d'un petit pays, nommé *Cambresis*. C'est le *Cameracum* des anciens. Cette ville est à quatre lieues de Douai, à sept de Valenciennes, & de Saint-Quentin: elle est grande, belle, bien bâtie, & est une des plus fortes villes de l'Europe, avec deux citadelles. Quelques auteurs ont écrit que Camber, roi des Sicambres, en est le fondateur. Adon remarque que Clodion, roi de France, la conquit l'an 445. Elle fut depuis le partage de Charles *le Chauve* l'an 843 & 870, après la mort de Lothaire II, roi de Lorraine. Ensuite elle devint le sujet de la guerre entre les rois de France, les empereurs & les comtes de Flandre. Baudouin I, comte de Flandre, la prit & la donna à son fils Raoul. Les empereurs la déclarerent cité libre. Malgré cela les

François ne céderent jamais leurs droits. En 1542, le roi François I lui accorda la neutralité ; mais l'empereur Charles-Quint la prit l'an 1543, par l'intelligence qu'il entretenoit avec l'évêque qui étoit de la maison de Croui. Il y mit garnison, & la brida par une citadelle qu'il fit bâtir aux dépens des habitans, pour empêcher, disoit-il, qu'elle ne tombât entre les mains des François. Elle changea encore de maître. Le duc d'Alençon, frere du roi Henri III, fut fait comte de Flandre en 1582. Il s'empara de Cambrai, qu'il remit à Jean de Montluc, sieur de Balagni. Celui-ci se joignit depuis au parti de la ligue, & fit ensuite sa paix avec le roi Henri *le Grand*, qui le fit prince de Cambrai, & lui donna le bâton de maréchal de France en 1594 : mais il perdit peu de temps après cette ville, que les Espagnols surprirent, & il fut encore obligé de leur remettre la citadelle le 9 octobre de l'an 1595. Les habitans reconnurent Philippe II roi d'Espagne ; mais l'archevêque s'en étant plaint, & faisant voir qu'il étoit seigneur de Cambrai, il obtint qu'il auroit la justice & un certain domaine dans la ville & dans le pays de Cambresis, dont la protection demeuroit au roi d'Espagne avec les citadelles : ainsi les Espagnols étoient véritablement maîtres de Cambrai, qu'ils avoient très-bien fortifié. Ils y entretenoient une grosse garnison : & la réputation de cette ville s'étoit tellement augmentée dans ce siécle, qu'elle passoit pour une place imprenable. Louis XIV ayant emporté Valenciennes au commencement de l'an 1677, assiégea Cambrai, dont il se rendit maître le 18 avril de la même année, jusqu'à ce qu'elle fut cédée aux Espagnols par la paix de Nimegue en 1678. Néanmoins, depuis ce temps-là les François s'en sont rendu maîtres, & en jouissent encore à présent ; ainsi Cambrai est revenue sous la domination des François ses anciens maîtres. Elle est située sur la riviere de l'Escaut qui la traverse d'un côté ; la grande citadelle est sur un lieu éminent, d'où elle commande sur toute la ville, & ses fossés sont taillés dans le roc, ce qui a servi à hausser ses murailles. Les murailles de la ville sont aussi revêtues de bons bastions, & entourées de profonds fossés, principalement du côté de l'orient, où est la citadelle, dont une partie est enclose dans les murailles de la ville. De-là elle s'étend doucement jusqu'à la riviere, sur laquelle on a bâti un fort, qui défend Cambrai de ce côté-là ; autrement cette ville se trouvant de ce côté-là dans un pays assez bas, on pouroit inonder ses environs, en y lâchant les écluses qui y retiennent les eaux. Les autres forts sont de la même importance. L'église métropolitaine de Notre-Dame est très belle ; le chapitre qui est des plus considérables du Pays-Bas, est composé de quarante-huit chanoines, & de quatre-vingt-quinze ecclésiastiques qui servent dans l'église de Notre-Dame. On assure, mais sans fondement, que S. Diogène, Grec de nation, a été le premier évêque de Cambrai, & qu'il a été envoyé en France du temps du pape Sirice. Cet évêché fut depuis uni à celui d'Arras jusqu'à l'an 1095. Le pape Paul IV l'érigea en archevêché l'an 1559 à la priere de Philippe II roi d'Espagne. On lui donna pour suffragans Arras, Tournai, Saint-Omer & Namur ; ainsi Cambrai fut distrait de l'archevêché de Reims, au désavantage de l'église Gallicane, à qui celle de Flandre étoit soumise. Les archevêques de Cambrai prennent le titre de ducs de Cambrai, de comtes du Cambresis, & de princes de l'empire. Il y en a eu plusieurs parmi eux qui ont été célébres par leur mérite, par leur naissance & par leur doctrine, comme le B. Odon ou Odard, qui étoit d'Orléans, Burchard, Lietard, Nicolas de Chievres, Roger, Warin, Pierre de Corbeil, Jean de Bethune, Godefroi & Nicolas de Fontaines, Engelran de Crequi, Guillaume de Hainaut, Pierre de Levis, Gui d'Auvergne, Gui de Ventadour, Robert de Genève, élu pape contre Urbain VI sous le nom de Clément VII, Pierre d'Ailli cardinal, Jean de Bourgogne, Jacques, Guillaume, & Robert de Croi ou Croui, dont le second étoit cardinal, Maximilien de Berghes, premier archevêque de Cambrai, Louis de Berlaimont, Jean Sarrazin, Jean Richardot, François Vanderburch, l'abbé de Fénelon, Monsieur l'abbé d'Estrées, nommé à cet archevêché le 24 décembre 1716. Outre l'église métropole, il y en a plusieurs autres à Cambrai, les collégiales de Saint Geri, de Sainte Croix, les abbayes du S. Sépulcre & S. Aubert, avec diverses paroisses, monasteres, & un collége de jésuites. Les rues sont grandes & propres, & les plus belles aboutissent à la place de la maison de ville, où les étrangers vont admirer une horloge curieuse qu'on y voit. Cambrai est aussi renommée par ses manufactures, & sur-tout par ses toiles. La guerre en avoit entierement éloigné le commerce ; mais il s'y rétablit peu-à-peu, depuis que cette ville est devenue françoise. * Guichardin, *descript. du Pays-Bas.* Adrien Serteck, *in orig. Belg.* Gazet, *hist. ecclef. des Pays-Bas.* Arnaud Raisse de Douai, *Belg. christ.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Jean le Carpentier, *hist. de Camb.* Le Mire. Valere André.

*CONCILES DE CAMBRAI.*

Maximilien de Berghes assembla un concile provincial à Cambrai l'an 1565, pour satisfaire à ce que le concile de Trente avoit ordonné qu'on en célébreroit souvent. Il tint un synode en 1567. Louis de Berlaimont, son successeur, convoqua en 1586 un concile, auquel Jean-François Bonhomio, évêque & comte de Verceil, & nonce apostolique, avec pouvoir de légat *à latere*, présida avec lui. On met un synode en 1398, tenu par Pierre d'Ailli, cardinal & évêque de Cambrai ; un en 1551, par Robert de Croui, & quelques autres.

CAMBRESIS (le), contrée du Pays-Bas, entre la Picardie, la Flandre, l'Artois, & le Hainaut. Il est d'environ dix lieues, à le prendre depuis les villages d'Or & de Châtillon, jusqu'à la ville d'Arleux. Ce pays est extrêmement fertile. Jean le Carpentier a publié l'an 1664 à Leyde une histoire de Cambrai & du Cambresis en deux volumes *in*-4°.

CAMBRIDGE, ville d'Angleterre, au comté de ce nom, sur le ruisseau de CAM. Son nom est composé de ce dernier mot, & de BRIDGE, qui en anglois signifie *un pont*, comme qui diroit *le pont du Cam.* Elle a une université qui dispute le rang à celle d'Oxford, & on y voit quantité de colléges assez bien bâtis & pourvus de savans professeurs en toutes les facultés. Cette ville est à cinquante-deux milles d'Oxford, à quarante-huit milles de Coventri, & à quarante-quatre milles de Londres au septentrion, en allant vers Eli, dont elle est à douze milles. Elle donne son nom au comté de Cambridge, *Cantabrigiensis comitatus*, province d'Angleterre, qui a pour bornes au nord le comté de Norfolck, à l'orient celui de Suffolck, au midi celui d'Essex & à l'occident le comté de Huntington. Elle est divisée par la riviere d'Ouse en deux parties ; savoir la partie deçà la riviere, qui est la plus grande, où il y a quatorze hundreds ou centuries ; & la partie de-là la riviere, où il n'y a que trois hundreds. Elle a pour ville considérables Cambridge, qui en est la capitale, & Eli. * Camden, *Britan.* Baudrand.

CAMBRIE, partie du pays & principauté de Galles en Angleterre, sur la côte occidentale qui regarde l'Irlande. Il y fut tenu un concile vers l'an 465, selon Matthieu de Westminster. Les Anglois le nomment Zambre, & on le prend ordinairement pour tout le pays de Galles ou Walles. * Baudrand.

CAMBRY (Jeanne de) connue sous le nom de Jeanne-Marie de la Présentation, native de Tournai, étoit fille de *Michel* de Cambry. Elle fut religieuse de l'ordre de S. Augustin, puis recluse à Lille, où elle mourut le 19 juillet 1639. Elle a écrit divers ouvrages, & entr'autres, *la ruine de l'amour propre, & le bâtiment de l'amour divin.* * Louis Jacob, *biblioth. des femmes illustres.*

CAMBYSE, Persan de médiocre naissance, vivoit sous la L olympiade, environ 580 ans avant J. C. Astyages, dernier roi des Médes, lui fit épouser sa fille Mandane, croyant éviter par ce mariage disproportionné les suites d'un songe qu'il avoit fait, & qui lui prédisoit sa ruine: car il avoit vu sortir du sein de la princesse une vigne, dont les rameaux couvroient toute l'Asie: sur quoi les devins lui avoient annoncé que le fils qui naîtroit de Mandane le détrôneroit. En effet, Cambyse eut pour fils Cyrus, qui se mit sur le trône de son aieul. * Herodote, *l.* 1, ou *Clio.* Justin *l.* 1.

CAMBYSE I ou II, roi de Perse, étoit fils de Cyrus, auquel il succéda sur le trône des Perses & des Médes, la quatriéme année de la LXII olympiade, 529 ans avant J. C. Il entra en Egypte, la soumit à ses armes, & voulut faire la guerre contre les Carthaginois, les Ammoniens & les Ethiopiens; mais son armée ayant été ensevelie dans les sables, lorsqu'elle marchoit pour détruire le temple d'Ammon, il changea de dessein. Son régne fut de sept ans & cinq mois. Etant tombé en phrénésie, & ayant fait mourir son frere Tanioxares ou Smerdis, il mourut de rage après une blessure qu'il se fit à la cuisse l'an 522 avant l'ére de J. C. & sous la LXIV olympiade. Valere Maxime raconte une action d'une juste sévérité, que ce prince exerça en la personne d'un mauvais juge, qu'il fit écorcher tout vif: il fit étendre sa peau sur le tribunal où se rendoit la justice, voulant que son fils, auquel il accorda la charge de ce pere infortuné, y fût lui-même assis, pour se souvenir d'être plus équitable. * Herodote, *l.* 3, ou *Talie.* Justin, *l.* 1, *c.* 9. Diodore de Sicile, *l.* 2. Valere Maxime, *l.* 6, *c.* 3, *ex.* 21.

CAMDEN (Guillaume) savant Anglois, naquit à Londres le 2 mai 1551. Il étoit fils de *Samson* Camden, peintre, & sa mere tiroit son origine d'une ancienne maison. A l'âge de douze ans, il fut attaqué de la peste, & transporté à Islington, village situé proche de Londres. Après sa guérison, il fit ses classes au collége de S. Paul à Londres. Ensuite il alla à Oxford, où il continua ses études avec beaucoup d'application dans le collége de Pembroke. Au bout de trois ans, le docteur Thornton, qui étoit son protecteur, ayant obtenu un canonicat dans l'église de *Christ* à Oxford, il introduisit Camden dans le collége de ce nom, & le fit loger dans sa propre maison. Camden n'avoit pas alors vingt ans accomplis. Après avoir passé cinq ans dans l'université, l'état de ses affaires l'obligea de retourner à Londres en 1571; & vers le même temps il parcourut l'Angleterre, s'appliquant à la recherche des antiquités, son étude favorite pour laquelle il avoit montré de bonne heure une forte inclination. Gabriel & Geoffroi Goodmand, docteurs en théologie, le secoururent d'argent & de livres pour le mettre en état de suivre son gout, & le premier lui procura l'emploi de second régent de l'école ou du collége de Westminster. Camden avoit déja recueilli beaucoup de matériaux concernant les antiquités de la Grande Bretagne, lorsqu'excité par Ortelius qui vint alors en Angleterre, & par le desir d'être utile à sa patrie, il résolut de perfectionner ses recueils & de les mettre en ordre, malgré les grandes difficultés qu'il y trouvoit & qui l'avoient presque fait renoncer à son travail. Après qu'il eut dans cette vue fixé le texte de l'itinéraire d'Antonin, qu'il eut appris la langue des anciens Bretons & la saxonne, qu'il eut étudié les histoires d'Angleterre & voyagé dans plusieurs provinces du royaume, il mit son ouvrage en état d'être imprimé. Cet ouvrage parut à Londres en 1587. Le public le reçut avec de grands applaudissemens. On l'imprima dans la même ville trois fois en quatre ans: il s'en fit deux éditions en Allemagne, (dont l'une est de Francfort 1590,) & une autre à Londres en 1594. La plupart de ces éditions furent corrigées & augmentées par l'auteur. Après celle de 1594, il résolut d'en donner une autre plus ample. Dans cette vue, il fit le voyage de Salisbury & de Wels, & revint à Londres par Oxford. Deux ans après, il alla jusqu'à Carlisle, accompagné du savant chevalier Robert Cotton, avec lequel il avoit lié une étroite amitié. Mais une affaire imprévue suspendit cette nouvelle édition augmentée. L'an 1597 la reine Elizabeth lui donna l'office de roi d'armes, sous le titre de *Clarenceux.* Un héraut, nommé *Brooke*, qui prétendoit à cet emploi, fâché de l'avoir manqué, résolut de s'en venger. Camden avoit inséré à la fin de sa description de chaque province l'histoire des comtes qui en avoient porté le nom. Brooke entreprit de faire voir des fautes dans cette histoire. Il publia en 1599 un livre intitulé: *Découverte de certaines erreurs qui se trouvent dans la fameuse Britannia*, &c. L'année suivante, Camden réimprima son ouvrage & y ajouta une savante apologie. Le même adversaire accusa Camden d'avoir tiré des manuscrits de Glover & de Léland tous les matériaux de sa description de la Grande Bretagne; mais il n'eut pas encore de peine à prouver que l'usage qu'il avoit pu faire, du moins de ceux de Léland, car il convenoit s'en être servi, n'avoit pas empêché qu'il n'eût fait par lui-même toutes les recherches qu'il devoit faire. Malgré ces disputes, Camden mit en 1607, la derniere main à son ouvrage. Les savans l'appellerent le *Varron*, le *Strabon*, le *Pausanias* de la Grande Bretagne, & son livre ne fut plus critiqué. Dès l'an 1575 il avoit été fait, comme on l'a dit, second régent du collége de Westminster, & en 1593 il avoit succédé au premier régent. On lui avoit donné auparavant une prébende dans l'église de Salisbury; mais lorsqu'il fut nommé roi d'armes, il quitta le collége. A l'âge de soixante ans, il se retira dans une maison de campagne à dix milles de Londres; il y passa le reste de ses jours & y composa la plus grande partie des *Annales d'Elizabeth.* Deux ans avant sa mort, il fonda une chaire de professeur dans l'université d'Oxford. Il mourut le 9 de novembre 1623, dans la soixante-treiziéme année de son âge, & non à l'âge de soixante-quatorze ans, comme le porte son épitaphe. Il fut enterré dans l'église de Westminster avec beaucoup de pompe, proche du savant Isaac Casaubon, & vis-à-vis du tombeau de Chaucer, poëte célébre. Il donna au collége des hérauts tous ses livres de blason, & au chevalier Cotton tous les autres, tant imprimés que manuscrits; mais après qu'on eût fondé une nouvelle bibliothéque dans l'église de Westminster, les livres imprimés de Camden y furent transportés par le moyen du docteur Jean Williams, garde des sceaux, évêque de Lincoln, & doyen de cette église, en vertu d'une expression du testament, laquelle étoit susceptible d'un double sens. Voici la liste des ouvrages de Camden: 1. *Britannia, sive florentissimorum regnorum Angliæ, Scotiæ, Hiberniæ, insularum adjacentium ex intima antiquitate chorographica descriptio*, à Londres 1586, 1587, 1590, &c. La derniere édition donnée par l'auteur est de 1607. Cet ouvrage a été traduit en Anglois, 1° par Philémon Holland, en 1611 & 1637, 2° par diverses personnes qui y ont joint des observations. Edmond Gibson, évêque de Lincoln, en a donné une nouvelle édition dans la même langue, à Londres 1732, deux volumes *in-folio.* Voyez les Mémoires littéraires de la Grande Bretagne, tome XI, article IX. On a un abrégé du même ouvrage de Camden par *Regnerus Vitellius*, à Amsterdam 1616 & 1639, *in* 8°. 2. *Grammatices græcæ institutio compendiaria, in usum regiæ scholæ Westmonasteriensis*, à Londres 1597, *in*-8°, & souvent réimprimée depuis. 3. *Reges, reginæ, nobiles, & alii in ecclesia collegiata beati Petri Westmonasterii sepulti, unà cum ejusdem ecclesiæ fundatione præfixâ*, à Londres *in*-4°, 1600, 1603, & en 1606, avec des additions. 4. *Anglica, Normannica, Hibernica, Cambrica à veteribus descripta: ex quibus Asser Menevensis, anonymus de vita Gulielmi Conquestoris, Thomas Walsingham, Thomas de la More, Gulielmus Gemeticensis, Giraldus Cambrensis:*

plerique nunc in lucem editi ex bibliotheca Gulielmi Camdeni, à Francfort 1603, *in-folio*. 5. *Reliquiæ Britannicæ, sive de Britanniæ incolis, & de eorumdem linguis, nominibus, cognominibus . . . . . nummis, symbolis, vestitu, proverbiis, epitaphiis*, &c. en anglois, à Londres, 1604 & 1614, *in-4°*. Cet ouvrage a été plusieurs fois réimprimé depuis avec des additions de Jean Philpot, héraut de Sommerset. 6. *Actio in Henricum Garnetum, societatis jesuiticæ in Anglia superiorem, & cæteros qui proditione immanissima sereniss. magnæ Britanniæ regem & regni Angliæ ordines pulvere fulminali è medio tollere conjurarunt : unà cum orationibus dominorum delegatorum, & supplicio Garneti ;* traduit de l'anglois en latin par Camden, à Londres 1607, *in-4°*. 7. *Annales rerum Anglicanarum & Hibernicarum regnante Elizabethâ ad annum salutis* 1589, à Londres 1615, *in-folio*, à Francfort 1616, *in-8°*, & depuis avec une continuation jusqu'à la mort d'Elizabeth, à Leyde 1625 & 1639, *in-8°* ; à Londres 1627, *in-folio*, &c. Cet ouvrage a été mis plusieurs fois en anglois, & la premiere partie a été traduite en françois par Paul de Belligent, avocat au parlement de Paris, à Londres 1620, & ensuite tout entier, à Paris 1627, *in-4°*. 8. *Gulielmi Camdeni & illustrium virorum ad G. Camdenum epistolæ : cum appendice varii argumenti. Accesserunt annalium regni regis Jacobi I, apparatus, & commentarius de antiquitate, dignitate, & officio comitis marescalli Angliæ. Præmittitur G. Camdeni vita, scriptore Thomâ Smitho sacræ theologiæ doctore, ecclesiæ anglicanæ presbytero*, à Londres 1691, *in-4°*. L'ouvrage est dédié au baronnet Jean Cotton. La vie de Camden est fort détaillée : elle est précédée d'une préface historique qui roule en partie sur les ouvrages du même & quelques circonstances de sa vie, & suivie de la liste de ses ouvrages ; des témoignages que lui ont rendus les savans ; d'un discours latin à sa louange, prononcé par Zouchée Townley, & de plusieurs piéces de vers sur le même sujet. On apprend dans les lettres de Camden & celles qui lui ont été écrites, recueillies dans le même volume, diverses anecdotes d'histoire civile & littéraire. A la fin du même recueil on trouve des vers latins de Camden à la louange de Roger Ascham ( *In doctissimi viri* ROGERI ASCHAMI *laudem sylva.* ) Une autre piéce du même, ( en vers latins ) intitulée, *Hibernia;* & un recueil d'épitaphes composées par le même.

CAMEL, *Al Malek Al Camel*, roi d'Egypte, étoit fils de *Malek al Adel* Abubecr, fils d'*Ajub* ou de *Job*, & par conséquent neveu de *Saladin*, frere de Malek al Adel. Il succéda à son pere l'an 615 de l'hégire, de J. C. 1218 ; & l'an 618, accompagné de ses freres & d'autres princes de sa maison, il assiégea les Francs dans la ville de Damiette, qu'ils tenoient depuis environ deux ans, & les obligea de se rendre, en stipulant la liberté des prisonniers faits de part & d'autre. Ce sultan, après la conquête de Damiette, en convertit la grande église en mosquée, & bâtit une nouvelle ville au lieu où le Nil se sépare en deux au-dessus de Damiette. Il donna à cette ville le nom de *Marsurach*, pour marque de sa victoire, & en étendit les murailles & les fortifications, d'un côté jusqu'à Damiette, & de l'autre jusqu'à la ville nommée *Aschmun*. Cependant les Francs, qui recevoient tous les jours de grands secours de l'Europe, continuoient de faire la guerre dans la Syrie aux autres sultans Ajubites ; car c'est ainsi que s'appelloient les princes régnans de la postérité de Saladin. Malek al Moaddham, l'un d'eux, avoit fait démolir les murailles de Jérusalem, de peur que les Francs ne s'en emparassent ; de sorte que Malek al Camel, qui s'étoit rendu puissant en Syrie aux dépens de ses freres & de ses autres proches parens, fut enfin obligé de conclure la paix avec eux, & de leur abandonner Jérusalem, avec la plus grande partie de la terre-sainte. L'an 630 de l'hégire, de J. C. 1232, le sultan des Selgiucides de Natolie lui prit la ville d'Edesse, qu'il reprit quatre mois après ; & sans les Tartares, qui le serroient de fort près, il eût poussé plus loin ses conquêtes. L'an 635 il se rendit maître de la ville de Damas ; mais dans le temps qu'il poursuivoit la conquête de la Syrie, & qu'il rouloit dans sa tête de grands desseins contre les Francs & contre les Tartares, & les Selgiucides, qui confinoient de tous côtés ses états, il mourut cette même année de l'hégire 635, qui est de J. C. 1237, dans la ville de Damas, après vingt années de régne en Egypte & en Syrie. Il mourut avec la réputation d'un prince sage & savant. L'Egypte reçut de lui de grands avantages ; & les gens de lettres en particulier lui eurent de grandes obligations ; car il tenoit souvent des conférences & des disputes dans son palais, dans lesquelles il leur proposoit lui-même plusieurs difficultés, tantôt sur les belles lettres, & tantôt sur la jurisprudence musulmane ; & il ne les congédioit jamais, qu'il ne leur eût fait des présens considérables. *Malek al Saleh Ajub*, son fils, lui succéda l'an 636 de l'hégire dans les états de Syrie, & alla l'année suivante prendre possession de ceux d'Egypte. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CAMELI ( François ) antiquaire de la reine Christine à Rome, n'est connu que par un livre où il donne la description du cabinet des médailles de cette illustre reine, qui fut imprimé en 1692. On connoît peu d'ouvrages en ce genre plus mal travaillés.

CAMELFORD, bourg d'Angleterre, situé dans le pays de Cornouaille, & gouverné par un maire, près du canal de Bristol sur la riviere de Camel, à cinq lieues du bourg de Launston. Camelford a séance & voix dans le parlement d'Angleterre. * Mati. *Dict. angl.*

CAMELIONE ( Mont ) en latin *Cema*, ou *Cemenus mons*, c'est une partie des Alpes maritimes. Cette montagne est entre le vicariat de Barcelonette & le marquisat de Saluces ; mais elle communique son nom à toutes celles qui ferment la vallée de Barcelonette, & qui s'étendent jusqu'aux sources du Var & du Verdon, & aux confins de la Provence. * Mati, *dict.*

CAMENEC, bourg du royaume de Hongrie, est dans l'Esclavonie, sur le Danube, un peu au-dessus de Peter Waradin : quelques-uns le prennent pour l'ancienne *Acumincum*, ville de la Pannonie, laquelle d'autres mettent à *Salenkemen*. * Mati, *dict.*

CAMENECIA, ville, *cherchez* KAMINIECK.

CAMENI POYAS, ZIEMNOY POYAS, c'est-à-dire, *la ceinture du monde*, anciennement *Riphæi montes*, ce sont des montagnes de la Moscovie septentrionale. On les confond ordinairement avec les montagnes de Stolp & d'Obi, & on les étend depuis la mer Blanche jusqu'à l'embouchure de l'Obi. M. Witsen dans la carte qu'il a donnée des parties septentrionales de l'Europe & de l'Asie, distingue ces trois sortes de montagnes ; il met celles de Stolp au couchant de la riviere de Petzora, celles d'Obi au levant de celles de Stolp, entre l'embouchure de la riviere de Petzora & celle d'Obi ; & il met dans ce même lieu les monts Hyperboréens des anciens : au midi de ceux-ci, environ à trente lieues de la côte, il met les montagnes de Sémino, ou Cameni Poyas, qu'il appelle aussi les montagnes de Wergotur, & il croit que c'est-là proprement qu'étoient les monts Riphéens, que Ptolémée a placés mal-à-propos à la source du Tanaïs, où il n'y a point de montagnes.

CAMERA, la Tore de Camera ou de Cambia, anciennement, *Herculis Pyrgos*, *Turris Herculis*, bourg, ou petite ville du royaume de Barca en Barbarie, est situé sur le golfe de Sydre, entre la riviere des Salines & celle de Méléel. * Mati, *dict.*

CAMERARIUS ( Barthélemi ) de Bénévent, mort en 1564, a donné plusieurs ouvrages, savoir, en 1552, un conseil sur le mariage ; en 1556, un traité de la grace & du libre arbitre, contre Calvin ; un traité de la prédication, ( *de prædicatione* ) à Pise, *in-4°*,

& trois dialogues sur le jeûne, sur l'oraison & sur l'aumône. Il donna encore en 1557, deux dialogues sur la fin du purgatoire.

CAMERARIUS, en allemand CAMMER-MEISTER (Joachim) étoit de Bamberg, ville d'Allemagne dans la Franconie, où il naquit le 12 avril 1500. Il a fait honneur, comme dit Turnebe, non seulement à sa patrie, mais encore à l'Allemagne & à toute l'Europe, dont il a été un des plus beaux ornemens. Il excelloit dans la connoissance des langues, dans l'histoire, dans les mathématiques, dans la médecine, dans la politique; & il étoit avec cela naturellement si éloquent, qu'il persuadoit tout ce qu'il vouloit. De grands princes l'honorerent de leur amitié, comme les empereurs Charles-Quint, & Maximilien II. Il enseigna avec applaudissement à Nuremberg, à Tubinge, & à Leipsick, & mourut le 17 avril de l'an 1574, étant entré depuis sept jours seulement en la 75^e^ année de son âge. Pendant qu'il étoit au lit de la mort, il y composa ces vers:

*Morte nihil tempestivâ esse optatius aiunt:*
*Sed tempestivam quis putat esse suam?*
*Qui putat, ille sapit: namque ut fatalia vitæ,*
*Sic & quisque suæ tempora mortis habet.*

Camerarius avoit épousé *Anne* de Truchses de Grunsperg d'une noble famille, & il en eut neuf enfans, cinq fils & quatre filles: les fils furent *Jean*, conseiller du duc de Prusse; *Joachim*, médecin; *Philippe*, jurisconsulte; (Voyez ci-après les articles de ces deux derniers) *Jean*, aussi médecin, qui a écrit divers ouvrages; & *Geoffroi*: il a traduit de grec en latin quelques parties de Démosthènes, de Xénophon, d'Homere, de Lucien, de Galien, de Dion Chrysostome, d'Aristide, de S. Grégoire de Nysse; mais tout cela rassemblé ne feroit pas un juste in-douze. Outre cela, il a composé la vie de Philippe Melancthon, qui étoit son ami; & celle d'Eoban de Hesse: il a publié le catalogue des évêques de diverses églises, des lettres en grec, des poésies. * Jeremias Solmius, *in narrat. de vita Joach. Camer.* Paul Jove, *in elog. c.* 146. Vossius, *de mathem. c.* 65. Melchior Adam, *in vit. Germ. philos.* Turnebe. De Thou. Juste Lipse. M. Bayle, *dict. crit.*

CAMERARIUS (Joachim) médecin célébre, fils de Joachim Camerarius, dont nous venons de parler, naquit à Nuremberg le 6 novembre de l'an 1534. Il étudia dans les meilleures universités d'Allemagne, & ensuite en Italie, dans les universités de Padoue & de Boulogne, où il se fit des amis, entr'autres, Fallope, Aquapendente, Capivaccio, Aldrovandus, & Vincent Pinelli. Lorsqu'il fut de retour chez lui, sa réputation le fit souhaiter à divers princes, mais son attachement pour les belles lettres l'empêcha de s'y attacher. Il fit une étude particuliere de la chymie & de la botanique; & non seulement il eut soin de cultiver un jardin, où l'on trouvoit les plantes les plus curieuses; mais il acheta la bibliothéque botanique de Gesner. Quelque résolution qu'il eût faite de s'éloigner des maisons des grands, il ne put se dérober à ceux qui venoient le consulter. Ce savant homme laissa des enfans de trois femmes, & mourut le 11 octobre 1598. Ses ouvrages sont *Hortus medicus. De re rustica. De plantis epistolæ, &c.* * Melchior Adam, *in vit med. Germ.* Vander Linden, *de script. medic.* Jean-Michel Brutus, *epist. l. IV, p.* 176.

CAMERARIUS (Philippe) troisiéme fils du premier *Joachim*, dont nous venons de parler, né en 1537, s'appliqua particuliérement au droit sous Jean Sturm, & François Hotman, qui enseignoient à Strasbourg. Il acheva son cours de droit à Padoue, où il arriva le 23 octobre 1563, & passa ensuite à Ferrare, où il resta pendant un an. Il séjourna depuis quelques mois à Boulogne, & arriva à Rome en 1565. Il y entendit le fameux Muret, & comme il se disposoit à s'en retourner à Ferrare avec le chevalier de Cornbourg son cousin & son compagnon de voyage, ils furent arrêtés, & transférés le soir même à l'inquisition. On ne sait de quoi on les accusoit; mais on ne put les trouver coupables. On voulut ensuite les engager à quitter leurs erreurs, & à embrasser la religion catholique; mais n'ayant pu leur faire abandonner la confession d'Augsbourg, on les renvoya après deux mois de prison. Les protestans ont avancé sur les causes, & les suites de cet emprisonnement, bien des contes qu'ils ont ornés le plus qu'ils ont pu, selon leur coutume, pour attaquer la religion romaine, & la rendre odieuse à ceux qui ne la connoissent point. Camerarius revint à Nuremberg le 16 janvier 1566; & en 1569 il reçut le bonnet de docteur en droit à Basle. En 1573 la république de Nuremberg lui donna le titre de son conseiller, & peu de temps après le landgrave de Hesse lui accorda la même charge. En 1581 il fut le premier vice-chancelier de la nouvelle université d'Altorff. Sur la fin de ses jours, il fit ses trois centuries intitulées: *Horæ subcisivæ*, qui ont été traduites en françois, en italien & en allemand. La meilleure édition en latin, est celle de Francfort en 1624, trois volumes *in*-4°. On en a une de 1658 au même lieu. Il avoit commencé une quatriéme centurie, lorsqu'il mourut le 22 juin 1624, âgé de 87 ans.

CAMERARIUS (Louis) petit-fils de Joachim, & fils du second *Joachim*, dont nous avons parlé, né à Nuremberg le 22 janvier 1573, s'appliqua aussi à la jurisprudence, & fut créé docteur en droit à Basle en 1597. L'année suivante, Frederic IV électeur Palatin, le nomma son conseiller, & en 1600 on lui donna le titre de conseiller aulique. Il assista plusieurs fois aux diétes de Ratisbonne, & après la mort de Frédéric, Jean comte Palatin des deux Ponts, administrateur de l'électorat, le nomma conseiller privé. Il fut envoyé plusieurs fois, tant auprès de l'empereur Rodolphe II, que de l'empereur Matthias, au nom des princes & des états de l'empire, pour des affaires importantes dont il s'aquitta toujours bien. En 1613 on lui donna la prélature du couvent de Rechenbach, dans le haut Palatinat. Il assista pendant plus de vingt ans aux diétes de l'empire & du cercle, en qualité de député de l'électeur Palatin. En 1620 il fut chancelier des princes & des états de Silésie, & il a souvent été envoyé en ambassade aux empereurs, aux rois, aux électeurs & à divers princes. Gustave Adolphe, roi de Suéde, l'envoya à la Haye en 1625, en qualité de son conseiller privé & de son ambassadeur ordinaire auprès des Etats-Généraux, & il y demeura dix-sept ans, c'est-à-dire, jusqu'à la mort de Gustave. En 1638 il se retira à Leyde, & en 1642 à Groningue, où il demeura environ dix ans. Enfin, en 1651 il vint avec toute sa famille à Heidelberg, où il mourut le 4 octobre de la même année. On lui attribue quelques-uns des écrits qui parurent pendant les troubles de la Bohème & du Palatinat, entr'autres: *Considerationes ad Cancellarium Hispanicum adjectæ. Epistolæ selectæ, &c.* * Freher, *in theatr.* Puffendorf, *de reb. Suecic. l.* 1, *sect.* 27.

CAMERARIUS, ou plutôt CHALMERS, (Guillaume) noble Ecossois, & théologien. Il étoit redevable de son éducation aux jésuites, qui dans sa jeunesse lui avoient fourni le moyen de faire ses études dans leur séminaire des Ecossois à Rome. Ses études finies, ils le reçurent parmi eux dans un temps où il n'avoit point d'autre ressource. Ce fut dans la province de Champagne qu'il entra dans cette société. Il enseigna la philosophie dans le collége de Châlons-sur-Marne en 1624, & continua l'année suivante jusqu'à la semaine sainte. Le jour du jeudi saint, 15 d'avril 1625, il disparut, & se rendit en Flandre, d'où il prit le chemin de son pays. La même année 1625, M. de Berulle qui n'étoit encore alors que général de la congrégation de l'oratoire, fit dans le mois de juin le voyage d'Angleterre à la suite de madame Henriette-Marie de France. Il y trouva Came-

rarius, & le ramena en France dans le mois de septembre. Celui-ci n'ayant pas pris chez les jésuites le dernier engagement, le général de la compagnie lui accorda la dispense de ses premiers vœux. Ainsi rendu à lui-même, Camerarius entra dans la congrégation de l'oratoire, & ne tarda pas à écrire contre ses anciens confreres, & à se déclarer contre eux dans ses *Selectæ disputationes philosophicæ*, imprimées à Paris en 1630. Le pere Annat, jésuite, sous le nom d'*Eugenius Philadelphus*, examinant l'ouvrage du pere Gibieuf, de l'oratoire, sur la liberté de Dieu & de la créature, attaqua une des questions philosophiques de Camerarius. Celui-ci répliqua par un volume *in*-4°, intitulé : *Antiquitatis de novitate victoria, sive justa defensio præmotionis physicæ contra impetitiones Pseudo-Eugenii Philadelphi Romani*, imprimé en 1634. A la tête, il mit une préface sous ce titre : *Causa scribendi*, parcequ'il y expose les raisons qu'il avoit eues d'écrire contre ceux qui avoient attaqué l'ouvrage du pere Gibieuf, savoir le pere Theophile Raynaud, & le pere Annat. Dans cette même préface il se justifie d'une maniere qui paroît sans réplique, sur sa sortie de chez les jésuites, & sur plusieurs actions, sur lesquelles le pere Raynaud l'avoit invectivé dans son premier écrit contre l'ouvrage du pere Gibieuf. Il y venge aussi, pag. 17 & 18, la mémoire de David Camerarius son frere, auteur de quelques écrits, & loué par Dempster, dans son histoire d'Ecosse. Guillaume Camerarius a encore donné les ouvrages suivans : Dissertation théologique sur cette question : *Si on peut absoudre un homme qui n'a plus de connoissance, & qui ne donne aucun signe de pénitence*, imprimée en 1638. *Disputationes theologicæ*. 1. *De discrimine peccati venialis, & mortalis*. 2. *De perfecta observatione legis divinæ*. 3. *De perfectione bonorum operum baptisatorum, sive renatorum, ubi de impossibilitate, & incompossibilitate bonitatis & malitiæ in eodem actu*. 4. *De bonitate actûs attritionis ; oppositæ disputationibus Roberti Baronis ministri & professoris Neubredonensis*, à Paris en 1639, *in*-8°. *Dissertatio theologica de electione angelorum & hominum ad gloriam, & de exclusione eorumdem ab eadem*, à Rennes en 1641 *in*-12. Camerarius a aussi donné un recueil de quelques traités des Peres, qui n'avoient pas encore été imprimés. Ce recueil contient la réponse de S. Fulgence aux demandes de Scarilas, sur l'incarnation ; un traité des sept vices & des sept dons du S. Esprit ; une explication du symbole attribuée à S. Augustin ; le traité de S. Anselme, *de la garde de l'homme intérieur*, & une épître de ce pere à Bernard, prieur, & aux religieux de S. Alban.

CAMERARIUS (Elie-Rodolphe) médecin célébre, l'ornement de l'université de Tubinge, fut premier professeur en médecine à Wittemberg, & premier médecin & conseiller du prince de Wirtemberg. Il mourut le 7 juin 1695 dans sa quarante-quatriéme année. On a de lui : *Observatio de ischuria ad 22 dies non lethali*. * *Voyez* Manget, *biblioth. script. medic. l.* 3.

CAMERINO, ville d'Italie, autrefois dans l'Ombrie, & aujourd'hui dans la Marche d'Ancone, avec évêché suffragant du saint siége ; les auteurs Latins la nomment *Camerinum* & *Camarina*, & ses habitans *Camerices*. Elle est située entre Macerata & Spolete, & elle a eu autrefois le titre de duché : cette ville est très-ancienne. Tite-Live fait mention en plusieurs endroits du zéle de tous ses habitans pour les Romains, & témoigne qu'ils fournirent à Scipion 600 hommes pour passer en Afrique. Leandre Alberti remarque les divers changemens qui sont arrivés au gouvernement de cette ville. Elle a eu autrefois des ducs souverains de la maison de Varano, jusqu'au temps du pape Paul III, qu'elle fut réunie à l'état de l'Eglise, faute d'hoirs mâles. Nous avons les statuts & les ordonnances de deux synodes qu'on a tenus à Camerino, l'un en 1584 sous Gaspard des Ursins, & l'autre en 1587 sous Jerôme Bobo ou Bobus.

CAMERINO ; il y a dans la Campagne de Rome une autre CAMERINO, aujourd'hui Camerota, fondée par Camer roi des Aborigenes, selon le même Leandre Alberti, & dont Romulus vainquit les habitans, comme le veut Denys d'Halycarnasse, *l.* 2. * Tite-Live, *l.* 9 & 28.

CAMERINUS, poëte Latin, composa un poëme sur Troye, & est mis par Ovide au nombre des poëtes de son temps.

*Quique canit domito Camerinus ab Hectore Trojam.*

* Ovide, *l.* 4 *de Ponto, ep.* 16.

CAMERLINGUE, cardinal qui régit l'état de l'église & administre la justice ; c'est l'officier le plus éminent de la cour de Rome, parceque tout le bien du saint siége est administré par la chambre dont il est le président. Le siége vacant, il fait battre monnoie, & marche en calvacade, accompagné des gardes Suisses & autres officiers, & publie des édits. Il a sous lui un trésorier & un auditeur appellés généraux, qui ont une jurisdiction séparée, & douze prélats appellés clercs de chambre. Du Cange dit qu'on a aussi appellé camerlingues, les trésoriers du pape & des empereurs. Ce mot est allemand dans son origine, & vient de Kammerling, qui signifie chambrier, ou maître de la chambre, ou trésorier ; & dans une charte de l'empereur Lothaire de l'an 837, l'on trouve que Berthold exerçant la charge de trésorier, portoit ce nom. * Du Cange, *Glossarium Lat.* Ughellus

CAMERON (Jean) qui vivoit dans le XVII siécle, étoit né à Glascow en Ecosse, où il fit ses études : il vint ensuite en France, & parut avec éclat entre les protestans de ce royaume : on dit qu'il savoit très-bien le grec, & qu'il s'énonçoit en cette langue sur le champ avec une facilité surprenante. Il avoit enseigné dans le lieu de sa naissance, puis à Bergerac en France, d'où il alla à Sedan, où il professa pendant deux ans la philosophie. Ensuite il revint à Paris, d'où il alla à Bourdeaux sur la fin de l'an 1604. Le consistoire de cette ville lui promit de l'assister pendant quatre ans, pourvu qu'il voulût étudier en théologie : il accepta cette offre, & fut fait précepteur des enfans du chancelier de Navarre, nommé Calignon, avec lesquels il alla à Genève & à Heidelberg. En 1608, l'église protestante de Bourdeaux le rappella, & l'élut ministre à la place de Renaud ; au bout de dix ans, il fut nommé professeur en théologie à Saumur, où il succéda au célébre Gomar Hollandois ; de-là il passa en Angleterre vers l'an 1621, & il y enseigna quelque temps, aussi-bien qu'à Glascow, lieu de sa naissance. Il revint ensuite à Saumur, où la situation dans laquelle étoient les affaires des protestans, ne lui permit pas de professer : c'est pourquoi il fut contraint de se retirer à Montauban. Mais s'étant opposé à la fureur des huguenots qui se souleverent en 1625 contre le roi Louis XIII, il irrita tellement les rebelles, qu'un d'entr'eux l'assomma presque à coups de poing, & à coups de bâton, & l'eût même achevé, sans le secours d'une femme qui se mit entre deux. Cameron se retira à Moissac pour s'y faire panser, & étant revenu quelque temps après à Montauban, il y mourut de chagrin à l'âge de 46 ans. Il fut auteur d'un nouveau systême de la grace ; car les calvinistes étoient alors partagés entr'eux, à cause des opinions d'Arminius, desquelles Cameron approcha fort. Les plus savans hommes qu'ils aient eu dans leur parti, comme Amiraut, Cappel, Bochart, Daillé, & quelques autres, ont suivi ses sentimens, étant persuadés que ceux de Calvin sur la grace, sur le libre arbitre & sur la prédestination, étoient trop durs : c'est ce qui a fait que les autres calvinistes ont parlé dans leurs écrits de l'école de Saumur, comme d'un parti opposé au pur calvinisme. Cameron avoit publié de son vivant une conférence avec Tilenus, intitulée : *De gratia & voluntatis humanæ concursu in vocatione*, *Lœdi anno* 1622 ; & un autre traité aussi en latin,

imprimé à Saumur en 1624, où il défend son opinion touchant la grace & le libre arbitre. On a imprimé après sa mort ses *prælectiones*, ou leçons de théologie, qui contiennent l'explication de certains passages de l'écriture en forme de lieux communs & à la maniere des controversistes. Il est diffus dans son style, quoiqu'il s'exprime avec assez de netteté ; on a aussi imprimé à Genève en 1632 des remarques savantes & judicieuses sur tout le nouveau testament, avec le titre de *Myrrothecium evangelicum*, & on les a inserées depuis dans les critiques d'Angleterre. Cameron étoit persuadé qu'on pouvoit se sauver dans l'église romaine, dont il suivit à peu de choses près la doctrine sur la grace. * *Mem. hist.*

CAMERONIENS ; c'est un parti de presbytériens d'Ecosse, ainsi appellés d'*Archibald Cameron*, prédicateur de la campagne, qui fut le premier qui se sépara de communion des autres presbytériens, qui n'étoient pas de son opinion touchant les ministres qui avoient accepté la liberté de conscience accordée par Charles II, disant que c'étoit favoriser le droit de suprémacie, que ce prince prétendoit avoir dans l'église : eux, au contraire, soutenoient qu'ils n'avoient fait qu'user de la liberté qui leur étoit accordée, d'exercer les fonctions pastorales dont ils avoient été injustement privés. Les disputes & la chaleur augmenterent de part & d'autre ; mais d'autres presbytériens résolurent de les suspendre, jusqu'à ce que le différend eût été terminé dans une assemblée générale. Les Cameroniens se séparerent d'eux, & pousserent leur animosité jusqu'à l'excès : ils dirent que le roi Charles étoit déchu de son droit à la couronne, & de la société de l'église, parcequ'il avoit violé la ligue solemnelle & la convention sous laquelle il avoit reçu la couronne ; & que sa vie criminelle l'excluoit de droit du privilége d'être membre de l'église. Ils ne prétendoient rien moins que de le détrôner & de l'excommunier. Ils se jetterent dans une rebellion ouverte, qui fut étouffée par le duc de Montmouth à Bothwell-Bridge. Ils se soumirent avec plaisir au roi Guillaume III, & ont témoigné dans toutes les occasions leur zéle pour lui, comme à Dunkell, à Steinkerke, & ailleurs, sous leurs officiers Cleland, Fullerton, & le major Ker de Kerland, le dernier étant le chef d'une ancienne famille d'Ecosse de ce nom, & qui contribua à porter les Cameroniens à convenir avec le gouvernement d'alors, tant dans le civil que dans l'ecclésiastique ; mais il fut enlevé par une mort prématurée causée par les blessures qu'il reçut à Steinkerke. Quant à leurs disputes sur les matieres ecclésiastiques, elles furent terminées, parceque leurs prédicateurs se soumirent à l'assemblée générale de l'église d'Ecosse, tenue en 1690. * *Dict. angl.*

CAMILLA, reine des Volsques, fille de Metabe roi des mêmes peuples & de Casmille, fut consacrée à Diane par son pere ; c'est pourquoi dès ses premieres années elle fut occupée aux exercices de la chasse & aux armes. Comme elle se sentit une violente inclination pour l'un & l'autre métier, elle s'y rendit si habile, qu'elle y acquit beaucoup de gloire : enfin elle vint au secours de Turnus & des Latins contre Enée, & elle se signala par plusieurs beaux exploits. Elle fut tuée en trahison par Aruns ou Aronce, comme on le voit dans Virgile, *l. 7.*

CAMILLA (la Signora) sœur du pape Sixte V, étoit femme d'un habitant du village des Grottes, proche la ville de Montalte, dans la Marche d'Ancone en Italie. Lorsque son frere Felix Peretti, appellé depuis le cardinal de Montalte, eut été créé pape sous le nom de Sixte V, l'an 1585, elle fut mandée à Rome, & y vint accompagnée des enfans de sa fille. Comme elle approchoit de la ville, les cardinaux de Médicis, d'Est & Alexandrin furent au-devant d'elle, & la conduisirent dans un palais, où ils la firent habiller en princesse, croyant faire ainsi leur cour au pape, qui aimoit cette sœur avec beaucoup de tendresse. Ces cardinaux la conduisirent ensuite chez le pape, & la lui présenterent ; mais Sixte V la voyant avec des habits si magnifiques, fit semblant de ne la pas connoître, & se retira dans une autre chambre. Camilla retourna le lendemain au Vatican avec ses habits ordinaires, & alors le pape l'embrassa, & lui dit : *Vous êtes à présent ma sœur, & je ne prétens pas qu'un autre que moi vous donne la qualité de princesse.* Il la logea dans son palais de Sainte-Marie majeure, & lui assigna une pension fort honnête ; mais il lui défendit de se mêler d'aucune affaire, & de lui demander aucune grace ; à quoi elle obéit si ponctuellement, qu'elle se contenta d'obtenir des indulgences pour une confrérie établie dans l'église du Refuge de Naples, dont on l'avoit fait protectrice. * Gregorio Leti, *hist. du pape Sixte V.*

CAMILLE (*M. Furius Camillus*) l'un des plus grands hommes de l'ancienne Rome, triompha quatre fois, & fut cinq fois dictateur, six fois tribun militaire, & une fois censeur ; mais il ne fut jamais consul, quoiqu'il eût servi la république utilement, & qu'on lui eût donné le titre de second fondateur de Rome. Il vainquit les Antiates joints aux Latins & aux Herniques, quoiqu'avec une armée fort inférieure en nombre, comme le rapporte Tite-Live, *dans les 7 & 8 chap. du livre 5 de la premiere décade.* Pendant sa censure, l'an 367 de Rome, il fit ordonner que ceux qui étoient à marier, se mariassent avec les veuves de ceux qui étoient morts pendant la guerre. Il défit les Falisques, & prit, après un siége de dix ans, l'an 358 de Rome, & 396 avant Jesus-Christ, la ville de Veïes, d'où il remporta un très-grand butin, qu'il distribua aux soldats contre son vœu : car il avoit promis à Apollon la dixiéme partie du butin de Veïes, & il ne s'étoit point souvenu de la mettre à part. Le sénat averti par les aruspices, que le ciel étoit irrité, ordonna que chaque soldat rapporteroit la dixiéme partie de sa portion du butin : cet édit fit murmurer contre Camille ; & lorsqu'il eut fait rejetter la proposition d'envoyer des habitans à Veïes, l'un des tribuns le mit en justice, pour lui faire rendre compte du butin de cette ville. Camille prévint sa condamnation, s'exila de lui-même, & fut de plus condamné à une fort grosse amende. Il avoit déja dédié le temple de Junon, & celui de Mature ou de Leucothée. Durant son exil, l'an 364 de Rome, le capitole étant assiégé par les Gaulois Sénonois, il fut élu dictateur, quoiqu'exilé par son ingrate patrie. Camille qui étoit à Ardée ayant appris cette nouvelle, sollicita les Ardéates de venir au secours de Rome & de toute l'Italie, contre l'invasion des Gaulois : il arriva à Rome au moment qu'on pesoit les deux mille livres d'or, en exécution du traité fait avec les Gaulois, pour les obliger à quitter le siége ; & ayant chargé ces ennemis à l'improviste, il les contraignit de se retirer honteusement & avec perte. Il mérita par cette action le nom de second Romulus, & de restaurateur de sa patrie, principalement pour avoir empêché que les Romains, quittant leur ville, ne se retirassent à Veïes. Après cette défaite & la délivrance de Rome, il traça un temple à cette voix qui avoit averti les Romains de l'arrivée des Gaulois, & qu'ils avoient négligée, & lui institua des sacrifices sous le nom de *DEUS LOCUTIUS* ; ensuite il remit les loix en leur premiere vigueur, contraignit les Volsques de se rendre, & défit les Eques, les Toscans, & autres peuples voisins. Lorsqu'il assiégeoit Falerie vers l'an 360, un maître d'école lui amena les enfans des plus considérables familles de cette ville. Camille détestant cette trahison, renvoya cet homme lié à Falerie, & le fit accompagner par ces enfans ; ce qui charma si fort les habitans, qu'ils se rendirent à ce généreux ennemi. Le bruit d'une nouvelle incursion de Gaulois en Italie, obligea le sénat de le créer dictateur pour la cinquiéme fois en 387. Il défit les ennemis qui s'étoient avancés jusque dans les campagnes d'Albe ; & retourna dans Rome triomphant 23 ans après qu'il l'eut délivrée pour la premiere fois. Les Romains pour reconnoître tant de bienfaits & des services si importans,

lui éleverent une statue équestre dans le marché de Rome, honneur qui n'avoit encore été rendu à aucun citoyen. Il mourut de la peste deux ans après à l'âge de quatre-vingts ans, l'an 389 de Rome, 365 avant l'ére chrétienne. * Plutarque *dans sa vie*. Tite-Live, *l.* 5. Florus, *l.* 1. Aurelius Victor, *des hommes illustres*, *c.* 23. Diodore. Orose.

CAMILLE (*L. Furius Camillus*) consul romain & dictateur, fils du précédent, fut nommé dictateur en l'an 404 de Rome, & 350 avant Jesus-Christ. L'année d'après, étant consul avec Appius Claudius Crassus, qui mourut aussitôt, il fut obligé de s'opposer aux Gaulois. Il eut le bonheur de les vaincre ; & ce fut en cette occasion que le tribun Valerius tua un Gaulois par le secours d'un corbeau, qui voltigeoit, dit-on, autour de sa tête, d'où on lui donna le nom de Corvinus. En l'année 417 de Rome, 337 avant Jesus-Christ, Camille fut consul avec C. Mænius Nepos : son collégue & lui défirent entierement les Latins, & furent honorés de statues équestres. Camille prit aussi la ville d'Antium ; & ayant ôté toutes les galeres qui se trouverent dans le port, il en fit porter les proues d'airain à Rome, & les fit attacher sur la tribune aux harangues, qu'on appella depuis *rostra*. En l'an 430 de Rome, 324 avant Jesus-Christ, il fut encore consul avec Decius Junius Brutus Scæva ; ce dernier se mit en marche contre les Pelignieus, les Marses & les Vestiniens, & Camille s'avança contre les Samnites ; mais étant surpris de maladie sur sa route, il nomma dictateur le plus fameux capitaine de son temps, qui étoit L. Papirius Cursor. * Tite-Live, *liv.* 7 & 8. Pline, *liv.* 34, *c.* 5. Florus.

CAMILLE SCRIBONIEN (*Camillus Scribonianus*) fut élu empereur par quelques Romains, lassés du régne de Claude ; mais il fut abandonné des siens, & tué peu après. Arria son épouse, animée d'un courage au-dessus de son sexe, ne voulut pas lui survivre, & se donna la mort en même temps, l'an de J. C. 42. * Tacite, *dans la vie d'Agricola*. Pline, *l.* 3.

CAMILLE (Jule) nommé autrement *Delminium*, d'une petite ville de Dalmatie, où son pere étoit né, vint au monde dans le territoire de Forli, & enseigna la logique à Boulogne, peu après le commencement du XVI siécle. Il étoit fort versé dans les langues orientales, dans la cabale, & dans la philosophie des Egyptiens, de Pythagore & de Platon. Mais il savoit peu le grec. Ce fut lui qui composa le discours que Jean-Baptiste Pallavicini, évêque de Cavaillon, prononça, & qui lui obtint la liberté de son frere auprès de François I. Camille voulant fournir des matériaux & des idées à ceux qui aimeroient l'éloquence, tira de ceux qui y ont été habiles, ou qui en ont traité, & de Cicéron en particulier, tout ce qu'il jugea propre à son dessein, & le disposa sur autant de feuillets de papier qu'il arrangea dans un très-grand nombre de tiroirs, dont il avoit fait garnir une grande machine de bois, faite en amphithéatre. Il la fit transporter en France, & la présenta à François I, qui loua son dessein, l'exhorta de le continuer, & lui donna 500 ducats pour l'y engager. Mais il mourut sans avoir pu conduire ce projet à sa perfection, quoiqu'il eût travaillé 40 ans à le remplir, & qu'il y eût dépensé, dit-on, 1500 ducats. François Patrice, Thomas Porcacchi, & quelques autres, ont fait imprimer après sa mort ce qu'ils ont pu tirer de ses écrits sur ce sujet. On a de lui entr'autres, *Idea del theatro*, un poëme latin adressé à Bembe, un discours pour répondre à ceux qui prétendoient que tout son dessein, dans le projet dont on vient de parler, étoit d'amuser quelques princes, & d'en tirer de l'argent, & plusieurs autres écrits en italien, & qui ont été recueillis en deux volumes, à Venise en 1567. Camille étoit mort vers l'an 1550. Ses poësies latines se trouvent dans les *deliciæ poëtarum Italorum*. * Ghilini, *theatrum*. Gaddius, *de scriptorib. non ecclef.*

CAMILLUS ou CASMILLUS, c'étoit le nom du serviteur des dieux Cabires ; aussi Plutarque dit que les Romains & les Grecs donnoient ce nom au jeune ministre du temple de Jupiter, comme les Grecs le donnoient à Mercure. Varron veut que ce nom vienne des mysteres des Samothraces. Macrobe nous apprend que les jeunes enfans & les jeunes filles, qui servoient aux prêtres & aux prêtresses des divinités païennes, s'appelloient Camilles. Servius dit qu'en langue toscane, Mercure étoit appellé Camille, comme étant ministre des dieux. Ce terme de Camille avoit pris cours parmi les Toscans, les Romains, les Grecs, les Samothraces, & les Egyptiens, & avoit passé de l'orient à l'occident. Bochart croit que ce mot peut venir de l'arabe *chadauca*, c'est-à-dire, *ministrare*. On sait que l'arabe a beaucoup de rapport au phénicien & à l'hébreu. Grotius veut que *Camillus* vienne du *Chamarine* des écritures, où ce terme signifie les *prêtres*, ou les *augures*. * Denys d'Halicarnasse, *l.* 2. Rosin, *antiquités romaines*, *liv.* 3, *c.* 31, & *l.* 5, *c.* 37. Varron, *de lingua latina*, *l.* 6.

CAMILLUS de Lellis, *cherchez* LELLIS (Camille de)

CAMIN ou CAMMIN, ville du cercle de la haute Saxe en Allemagne : elle est dans la Poméranie sur l'embouchure orientale de l'Oder, à cinq lieues de Griffemberg & de Treptow. Camin, bâtie des ruines de l'ancienne *Julin*, lui succéda en l'épiscopat l'an 1198. Elle embrassa la religion prétendue-réformée l'an 1574 ; & elle fut cédée à l'électeur de Brandebourg par le traité d'Osnabrug, aux conditions qu'il la tiendroit avec son diocèse en fief de l'empire, & qu'il pouroit en éteindre les canonicats, après la mort des chanoines, qui étoient alors établis. * Mati, *dict.*

CAMINITZA ou CHAMINITZA, anciennement *Olenus*, *Olenum*. C'étoit autrefois une ville épiscopale, maintenant ce n'est qu'un petit bourg du duché de Clarence en Morée : il est sur la riviere de Primanto, près de son embouchure, à cinq lieues de la ville de Patras vers le midi. * Mati, *dict.*

CAMIS, idoles qu'adorent les Japonois, & principalement les Bonzes, ou ministres de la secte de Xenxus : ces idoles représentent les plus illustres seigneurs du Japon, à qui les Bonzes font bâtir de magnifiques temples comme à des dieux, qu'ils invoquent pour obtenir la santé du corps, & la victoire sur leurs ennemis. Kircher, *de la Chine*.

CAMISARS, est le nom qu'on a donné aux calvinistes rebelles des Cévennes, qui trompés par les prétendues prophéties, ou plutôt par les impostures du ministre Jurieu, & à ce que l'on a dit, par les artifices & les promesses du prince d'Orange, s'imaginerent ou feignirent d'être prophétes, souleverent les huguenots des Cévennes, & formerent pendant la guerre de 1688 & des années suivantes une espéce de faction. M. de Brueys & d'autres ont écrit l'histoire ridicule de ces prophétes fanatiques, & les affreuses cruautés que les Camisars exercerent sur quelques catholiques, principalement les prêtres & les religieux.

CAMITZ ou CAMENTS, petite ville ou bourg du royaume de Bohême : ce lieu est fortifié & situé dans la haute Lusace sur la riviere d'Elsser, à cinq lieues de la ville de Bautzen, & à sept lieues de celle de Dresde. * Mati, *dict.*

CAMMA, dame de Galatie, épousa Sinatus, qui étoit très-considéré dans le pays : ce qui irrita tellement Sinorix, qui aimoit éperdument Camma, qu'il fit mourir Sinatus. Camma se retira dans un temple de Diane pour y pleurer la perte qu'elle venoit de faire, tandis que Sinorix la sollicitoit continuellement de l'épouser, faisant agir ses soins d'un côté, & ses parens de l'autre, pour l'y porter. Cette dame feignant de déférer aux empressemens de l'un, & aux prieres des autres, promit de le prendre pour mari. Lorsqu'ils furent au temple, où la cérémonie des épousailles devoit se faire, comme c'étoit la coutume parmi les Galates de faire boire les nouveaux mariés dans la même coupe, Camma présenta à Sinorix la coupe nuptiale, dans laquelle elle avoit mis du poison, & voyant qu'il en avoit bu la moitié, elle

avala le reste, protestant qu'elle mouroit contente, après avoir vengé la mort de Sinatus. * Plutarque, *de virtut. mulier.* Polien, *lib.* 8, *c.* 39.

CAMMARATA (Philippe) né à Palerme dans le dix-septiéme siécle, y fut premierement juge criminel & conseiller à la cour des appels, ensuite juge royal à la cour suprême du royaume; enfin, dans une nécessité urgente, général de toutes les troupes de Sicile avec un pouvoir illimité. Ces emplois, qui devoient le distraire & l'occuper beaucoup, ne l'empêcherent pas de composer les ouvrages suivans. 1. *Juridicum discrimen inter episcopos, abbates, & regulares, novissimè discussum in causa Mag. D. Dionysii Mugno, ordinis magni Basilii, abbatis ecclesiæ divi Christophori felicis urbis Panormi.* 2. *Patrocinium D. Berardi Ferro XIX, contra D. Jacobum Sieri.* 3. *Propugnaculum veritatis contra monasteriorum successionem in primogeniis, aliisque bonis fideicommisso subjectis.* 4. *Allegationes in causa manutentionis possessionis principatûs Buteræ & Petræ Portiæ, cum dignitate magnatis Hispaniarum, & marchionatûs militelli, aliorumque oppidorum.* 5. *Responsa,* &c. en deux volumes. 6. *Allegationes pro sorore Anna Maria de Jovino nominibus contra venerabilem conventum sanctæ Mariæ Montis Carmeli civitatis Suteræ.* Philippe Cammarata est mort à Palerme le quatriéme décembre 1675. * Mongit. *bibliotheca sicula. Supplément françois de Basle.*

CAMMER-MEISTER, *cherchez* CAMERARIUS.

CAMMERSTAD (Georges) Allemand, natif de Misnie, étoit un célébre jurisconsulte. Les princes de la maison de Saxe l'employerent dans plusieurs affaires, où il réussit si heureusement, qu'il acquit de grands honneurs & de grands biens. Il étoit né en 1498, & mourut en 1560. * Petrus Albinus, *in chron. Misn. tit.* 25. Melchior Adam, *in vit. jurisf. germ.*

CAMOENS (Louis de) célébre poëte Portugais, naquit à Lisbonne, les uns disent en 1517, d'autres en 1524. On ne sait pas précisément à laquelle des deux dates il faut s'arrêter. Il demeura quelque temps à Conimbre, où le roi Jean III venoit d'ériger une université. De-là il passa à Lisbonne, où il se livra à son gout pour la poësie & à son penchant pour les femmes. Le premier lui fit honneur, l'autre ternit sa réputation & lui attira des disgraces. Il fut relégué à Santarem. C'est à cette ville qu'il a adressé sa troisiéme élégie, où il compare son exil à celui d'Ovide. Comme la mollesse que la passion de l'amour entraîne si souvent après soi, n'avoit rien diminué de son courage, naturellement grand, il demanda & obtint de servir dans la guerre de Ceuta en Afrique. Il y fit connoître sa valeur, & dans un combat naval il perdit l'œil droit. Cet accident lui arriva au détroit de Gibraltar, comme on le voit dans sa dixiéme chanson, stance neuviéme. Après avoir servi avec distinction, il lui fut permis de retourner à Lisbonne, qu'il fut contraint d'abandonner une seconde fois après un séjour peut-être assez court. Il en rejette la cause, dans une de ses lettres, sur un accident fâcheux qu'il n'explique point, & que l'on ignore. Il s'embarqua pour les Indes & s'appliqua en partant cette inscription sépulcrale de Scipion l'Africain: *Ingrata patria non possidebis ossa mea.* Ce fut au mois de mars 1553 qu'il monta sur un des quatre vaisseaux commandés par Ferdinand Alvar Cabral; & heureusement pour lui il s'embarqua dans celui où étoit le commandant même, car les trois autres périrent en route. Il arriva à Goa au mois de septembre suivant, & un mois après, il s'embarqua en qualité de volontaire sur une flotte avec laquelle D. Alfonse de Norogna, alors viceroi des Indes, alloit secourir les rois de Cochin & de Porca contre celui de Chembé dans la côte de Malabar, qui s'étoit emparé de quelques isles qui appartenoient aux premiers. Camoens parle de cette expédition dans sa premiere élégie. De retour à Goa, au commencement de l'année 1555, il y apprit la mort de Jean prince de Portugal, & celle de dom Antoine de Norogna, fils du comte de Linhares, son ami particulier. Le premier étoit mort le deuxiéme janvier 1554; l'autre avoit été tué dans un combat contre les Maures dès le dix-huit avril 1553. Pour soulager sa douleur, il composa sur cette double perte la premiere de ses éclogues. Il ne fit presque que paroître à Goa. Dom Alfonse de Norogna mourut, & fut remplacé par dom Pierre de Mascarenhas, qui, dès le mois de février de la même année 1555, expédia une flotte qui devoit faire voile au détroit de la mer rouge, & dont le but étoit d'empêcher les vaisseaux arabes de tenir cette hauteur. Emanuel de Vasconcellos en eut le commandement, & Camoens qui s'y embarqua, a décrit en vers cette expédition. C'est la chanson neuviéme. Après avoir hiverné à Ormuz, il revint encore à Goa, où ayant appris la mort du viceroi Mascarenhas, arrivée le 16 de juin 1555, & la nomination de François Barretto au gouvernement des Indes, il fit à cette occasion des vers fort satyriques, sous le titre de *disparates da India* (sottises des Indes) & un ouvrage en prose du même gout. Dans l'un & dans l'autre, il tourne en ridicule les personnes les plus considérables de Goa, qui avoient fait des réjouissances à la nomination de Barretto. Ce gouverneur en fut irrité, & punit le poëte indiscret en l'exilant à la Chine. Camoens partit en conséquence en 1556, & ayant fait naufrage à l'embouchure de la riviere Mecon sur la côte du royaume de Cambaye, il se sauva à la nage, tenant de la main droite son poëme de la *Lusiade*, & se servant de la gauche pour nager. Ce fut sur la même côte de Cambaye qu'il fit ces stances si vantées par le célébre Lope de Vega, dans lesquelles il paraphrasa le pseaume 130, *super flumina Babylonis.* Il arriva à Macao avec un esclave nommé Jean, le seul qui s'étoit sauvé avec lui du naufrage, & qui l'a toujours servi depuis. La misere dans laquelle il étoit, attira la compassion de ceux qui connoissoient d'ailleurs son mérite; & pour la soulager, on lui donna la charge de provéditeur des deniers appartenans aux morts & aux absens. Pendant cinq ans qu'il demeura à Macao, il acquit du bien; & il paroît que dans le même intervalle il alla à Tidor & à Ternate dans les Molucques; car dans le chant dixiéme de sa Lusiade qu'il revit à Macao, il parle comme témoin oculaire des singularités de ces isles. Au bout de cinq ans il revint à Goa, où il trouva pour viceroi dom Constantin de Bragance, frere puîné de D. Théodose duc de Bragance, qui y étoit arrivé le troisiéme septembre 1558. Il chercha d'abord à cultiver sa bienveillance, en faisant de fort belles stances à son honneur. Mais loin de se le rendre favorable, le viceroi écouta les plaintes injustes que l'on fit contre lui, prétendant qu'il avoit malversé dans l'emploi qu'il avoit eu à Macao, & le fit mettre en prison. Camoens se justifia; mais un de ses créanciers empêcha qu'il ne fût mis en liberté. Le poëte fit présenter à cette occasion un placet à D. Constantin de Bragance: c'étoit une piéce en vers d'un style badin & plaisant; le viceroi la gouta, & fit rendre la liberté à Camoens. Celui-ci n'en profita que pour continuer à porter les armes, à cultiver son talent pour la poësie, & à polir son poëme favori qu'il finit & dédia à Sébastien, roi de Portugal. L'amour naturel pour sa patrie n'étoit point éteint dans son cœur, quoiqu'il eût souvent protesté qu'il l'avoit oubliée. Comme il faisoit quelque tentative pour aller revoir Lisbonne, D. Francisco Barretto, qui alloit à Sophala en qualité de gouverneur, le sollicita d'aller avec lui; & pour l'y déterminer, il lui prêta deux cens crusades valant quatre cens livres de notre monnoie. Camoens se rendit & alla à Sophala. Quelques mois après son arrivée, le vaisseau Sainte-Foy ayant relâché en ce lieu, Hector da Silveira & Edouard Pacheco avec d'autres gentilshommes, qui avoient tous de l'amitié pour Camoens, le presserent de profiter de cette occasion pour repasser avec eux en Europe & lui offrirent le passage gratuit. Comme il se préparoit à profiter de leur bonne volonté, Barretto lui redemanda ce qu'il lui avoit prêté à Goa; & n'étant pas en état de le rendre, ses amis se cottisé-

rent & payerent pour lui. Entre ceux-ci étoit Diégo do Couto, historiographe des Indes, qui s'en retournoit en Portugal, & qui pendant le voyage contracta une étroite amitié avec notre poëte, jusqu'à faire un commentaire sur son poëme de la Lusiade; mais ce commentaire n'a point paru. Camoens arriva enfin à Lisbonne en 1569, & songea sérieusement à publier son poëme. Il obtint un privilége pour l'impression le quatriéme de septembre 1571, & l'ouvrage parut en 1572. On en fit la même année une seconde édition. Il fut lu avec avidité, il attira à l'auteur de grands éloges; mais ces louanges, trop stériles, ne le tirerent pas de la misere où il étoit. Le roi Sébastien se contenta de lui donner une très-modique pension de vingt écus, encore lui imposa-t-il l'obligation de suivre toujours la cour. Ce poëte infortuné y paroissoit le jour malgré lui, & le soir il envoyoit son esclave demander l'aumône pour la nouriture de l'un & de l'autre. Cette indigence où il ne méritoit pas qu'on le laissât, l'obligea à se sévrer presque entiérement du commerce des hommes. Il ne se réserva que quelques religieux Dominicains qui avoient un couvent dans son voisinage, où il alloit de temps en temps, sur-tout pour entendre les leçons du professeur en théologie morale. La malheureuse expédition du roi Sébastien en Afrique, arrivée dans ce temps-là, lui causa une douleur si vive, que ses infirmités, déja grandes, en augmenterent considérablement. Enfin, après une longue maladie, pendant laquelle on assure qu'il fit paroître beaucoup de piété & de repentir de ses fautes passées, il mourut l'an 1579. On ignore le jour & le mois. Il fut enterré chez les religieuses de sainte Anne, auprès desquelles il étoit mort. En 1595 dom Gonçalo Coutinho, seigneur Portugais, lui fit ériger dans le même lieu un monument honorable avec une épitaphe qui n'a rien qui mérite d'être remarqué. Martin Gonçalves da Camara, autre seigneur Portugais, y suppléa en faisant ajouter à ce monument les vers suivans, qui sont du pere Matthieu Cardoso, jésuite.

*Naso elegis, Flaccus lyricis, epigrammate Marcus*
*Hîc jacet, heroo carmine Virgilius.*
*Ense simul, calamoque auxit tibi, Lysia, famam,*
*Unam nobilitant Mars & Apollo manum.*
*Castalium fontem traxit modulamine, at Indos,*
*Et Gangi telis obstupefecit aquas.*
*India mirata est, quando aurea carmina lucrum*
*Ingenii, haud gazas, ex Oriente tulit.*
*Sic bene de patria meruit, dum fulminat ense;*
*At plus dum calamo bellica facta refert.*
*Hunc Itali, Galli, Hispani vertêre poëtam;*
*Quælibet hunc vellet terra vocare suum.*
*Vertere fas, æquare nefas: æquabilis uni*
*Est sibi; par nemo: nemo secundus erit.*

Louis de Camoens étoit très-affable, agréable dans la conversation, généreux envers ses amis, aimant le mérite des autres, & fort modeste. Il étoit brave sans affectation, & constant dans les adversités. Les auteurs Espagnols & Portugais l'ont comblé d'éloges. M. Baillet, dans ses jugemens des savans, le loue aussi beaucoup, quoique la critique que le pere Rapin en fait l'eût un peu prévenu contre lui. Le pere Rapin, qui ignoroit le portugais, ou qui le savoit mal, prétend que ce poëte est obscur & guindé. Ceux, au contraire, qui savent bien la langue dans laquelle il a écrit, assurent qu'il est naturel & formé sur le meilleur gout des auteurs anciens. Il ne les a pas cependant imités pour l'ordre de son poëme. Le Tasse a fait un sonnet à sa louange, qui est imprimé avec ses autres poësies à Venise. On a fait plusieurs traductions de la Lusiade de Camoens; trois en espagnol, l'une par Louis Gomès de Tapia, l'autre par Benoît Caldeira, & la troisiéme par Henri Garcez. Carlo Antonio Paggi, Génois, a traduit le même ouvrage en italien. On en a aussi une traduction angloise, & plusieurs en latin: l'une en vers hexamétres, par dom Thomas da Silva, carme, & évêque de Targa; une autre, par Andres Bayao, si l'on en croit Leon Allatius dans ses *Apes urbanæ*; une troisiéme en beaux vers latins, par le fameux Portugais François de Macedo, ou frere François de S. Augustin Macedo, de l'ordre de S. François: cet auteur en parle lui-même dans son *Propugnaculum lusitano-gallicum*, page 118. M. Baillet parle d'une ancienne traduction françoise, imprimée à Paris. M. du Perron de Castera en a donné une dans la même ville en 1735, en trois volumes *in-12*, avec des notes à la fin de chaque chant, & une vie de l'auteur qui n'est pas toujours exacte. Plusieurs savans se sont fait aussi honneur de faire ou des notes ou des commentaires sur le même poëme. Le premier fut Emanuel Correa, dont l'ouvrage a été imprimé après sa mort, par les soins de Pierre de Maris en 1613 *in-4°*, à Lisbonne. Le second a été le célébre Emanuel de Faria & Sousa, dont l'érudition est connue dans la république des lettres; c'est le meilleur commentaire sur l'ouvrage de Camoens: il parut à Madrid en deux volumes *in-folio*. Le troisiéme est Ignace Garcez Ferreira, aussi Portugais, qui a fait imprimer à Naples en 1731, la Lusiade avec de courtes & savantes notes.

La famille de Camoens est ancienne. Dès 1370 on trouve que VASCO-PIRES de Camoens passa de Galice en Portugal, lorsque le roi Ferdinand faisoit la guerre à Henri III roi de Castille. Ferdinand lui donna la seigneurie de plusieurs terres & un ample revenu pour le dédommager de ce qu'il avoit abandonné dans son pays. Quelque temps après on lui en confisqua la meilleure partie, pour avoir suivi le parti d'Eléonor Tellez de Menesès, reine de Portugal, veuve de Ferdinand, contre Jean I, roi de Portugal. Il épousa *Marie-Anne* Tenreiro, fille de *Gonçalo* Tenreiro, amiral de Portugal, dont il eut *Gonçalo*, *Jean*, & *Constance*, desquels il y a encore d'illustres descendans.

I. JEAN-VAS de Camoens, fils puîné de VASCO-PIRES de Camoens, eut pour récompense des grands services qu'il avoit rendus à Alfonse V, roi de Portugal, à la guerre, le titre de vassal du roi; ce qui, dans ce temps-là, étoit une grande distinction. Il fit bâtir une belle maison à Conimbre, & un tombeau magnifique dans le cloître de la cathédrale de la même ville, où l'on voit gravés sur un marbre les services qu'il rendit à Alfonse V en Afrique. Il épousa Agnès-Gomès *de Silva, fille naturelle de* George *de Silva*, dont il eut,

II. ANTOINE-VAS de Camoens, qui épousa *Guiomar-Vas* da Gama, dont vinrent, SIMON-VAS, qui suit; & *Benoît* de Camoens, général des chanoines réguliers de S. Augustin, en Portugal.

III. SIMON-VAS de Camoens, capitaine d'un vaisseau qui alla aux Indes, & qui périt à la côte de Goa, mourut quelque temps après dans une extrême misere à Goa même, vers 1556. Il avoit épousé *Marie* de Macédo, dont il eut,

IV. LOUIS de Camoens, *qui est celui qui a donné lieu à cet article*, qui ne prit point d'alliance, & en qui a fini cette branche de Camoens. * Tiré d'un mémoire manuscrit de feu M. le comte d'Ericeira. *Voyez* aussi le XXXVII[e] volume des *mémoires* du pere Niceron, qui avoit fait usage de la même piéce.

CAMON, ville de la tribu de Manassé de-là le Jourdain, où fut enseveli Jaïr, septiéme juge des Hébreux. * *Juges*, *c.* 10, *v.* 5.

CAMONICA, VAL CAMONICA, petit pays de l'état de Venise en Italie; il est dans le Bressan, le long de la riviere d'Oglio, aux confins de la Valteline; c'est un passage fort fréquenté de Suisse en Italie. * Mati, *diction.*

CAMOS (Marc-Antoine) religieux de l'ordre de S. Augustin, vivoit sur la fin du XVI siécle: il étoit de Barcelone; & sortant d'une maison noble, il se vit obligé par honneur d'en soutenir l'éclat, à la guerre & ailleurs; mais après avoir perdu sa femme à l'âge de trente-huit ans, il entra parmi les religieux de l'ordre de S. Augustin. Quoique dans un âge assez avancé, il étudia

étudia en philosophie & en théologie avec les jeunes religieux & y fit un grand progrès : depuis étant nommé à l'archevêché de Trani, dans la terre de Bari, il passa en Italie pour y solliciter ses bulles, & mourut en 1606 dans la ville de Naples, avant que de les avoir reçues : il étoit alors âgé de 63 ans. Nous avons quelques ouvrages de sa façon, comme *Microscomo, & y gobierno universal del hombre christiano, &c.* * Nicolas Antonio, *biblioth. Hispan.*

CAMOTI (Jean-Baptiste) d'Azolo en Italie, mourut en 1581. Il fut très-savant en grec, & enseigna publiquement la philosophie à Bologne & à Macerata. Pie IV l'appella à Rome pour l'occuper à traduire les ouvrages des peres grecs. On a publié ses harangues, & des commentaires sur la métaphysique de Théophraste. On dit que plusieurs autres de ses ouvrages restent manuscrits dans les bibliothéques d'Italie, sans que ceux qui les possedent prennent la peine de les donner au public. * De Thou, *l.* 74.

CAMPAGNA, ville du royaume de Naples, dans la principauté ultérieure, avec titre de marquisat, & évêché suffragant de Conza, auquel on a uni celui de Satriano, qui est une ville ruinée. Campagna est du côté de Salerne à trois ou quatre lieues de la mer. * Leandre Alberti.

CAMPAGNA DI ROMA, ou Campagne de Rome, *cherchez* LATIUM.

CAMPANA (Albert) de Florence, savoit les belles lettres, la philosophie, & la théologie qu'il professa à Pise, & à Padoue. Dans la derniere de ces villes, s'étant confié avec un peu trop de bonne foi à une certaine femme qui avoit entrepris de le guérir d'une maladie, il mourut d'apoplexie le 24 septembre de l'an 1639. Albert Campana avoit composé divers ouvrages, mais on n'a de lui qu'une traduction de la pharsale de Lucain en langue italienne. * Thomasini, *in vit. illust. viror.*

CAMPANELLA (Thomas) de l'ordre de S. Dominique, étoit de Stilo, petit village de la Calabre en Italie, où il naquit l'an 1568 le 5 septembre, & prit l'habit de religieux dès l'âge de quatorze ans. Lorsqu'il étudioit en philosophie, son professeur s'étant engagé d'aller argumenter à des thèses dans la ville de Cosenza, & se trouvant incommodé, pria le frere Campanella d'aller disputer en sa place. Il le fit avec tant de succès, que tout le monde en fut très-satisfait, & le flata même d'avoir le génie de Télésius. Ces louanges firent une telle impression sur son esprit, qu'il voulut avoir le livre de Télésius : il le lut avec empressement, il donna même dans ses sentimens & dans sa maniere de philosopher ; & ayant depuis su qu'on avoit écrit contre ce philosophe, il composa son apologie, & alla à Naples, pour la faire imprimer. En arrivant en cette ville, & passant devant un monastere de récolets, il vit une si grande quantité de monde qui y entroit & qui en sortoit, qu'il eut la curiosité d'en apprendre la raison : on lui dit qu'on y soutenoit des thèses de philosophie : il y entra comme les autres, & ayant obtenu la permission d'y disputer, il s'en aquitta si bien, qu'il s'attira des éloges de tous ceux qui se trouverent dans cette assemblée. Les religieux de son ordre le menerent en triomphe dans leur monastere, & quelque temps après il assista à d'autres thèses de théologie, qu'un ancien professeur de son ordre faisoit soutenir. Campanella y parla avantageusement de quelques-unes des propositions qui étoient dans ces thèses ; l'ancien professeur méprisant les louanges, l'interrompit brusquement, & lui dit que ce n'étoit pas l'affaire d'un jeune homme comme lui, qui ne faisoit que de sortir de philosophie, de juger des questions de théologie. Ce mépris aigrit la bile de Campanella qui s'emporta à son tour, & répondit à l'ancien professeur qu'il étoit un ignorant, & que tout jeune qu'il paroissoit, il en savoit plus que lui, & qu'il étoit en état de lui apprendre la théologie. Ce religieux offensé déclara une guerre mortelle à Campanella ; & ce fut par les cabales de ce vieux professeur, qu'on le poursuivit vivement. On dit qu'ayant divulgué quelques secrets de la monarchie espagnole, son ennemi prit occasion de l'accuser d'avoir voulu trahir la ville de Naples, & la livrer aux ennemis de l'état : outre cela il fut accusé d'hérésie & mis en prison à Naples, où on le retint vingt-sept ans. On prétendit aussi qu'il étoit auteur du livre intitulé, *de tribus impostoribus.* Le pape Urbain VIII obtint sa liberté le 15 mai 1626. On l'avoit traité de la maniere du monde la plus cruelle, jusqu'à le mettre sept fois à la question, où il resta pendant quarante heures de suite. Il vint à Paris en 1634, & le cardinal de Richelieu lui fit du bien : il enseigna une philosophie qui fut goutée de peu de personnes, quoique ce professeur fût fort estimé dans le monde. Un Italien qui a fait son éloge, témoigne qu'il avoit beaucoup d'esprit, peu de jugement, & qu'il manquoit de retenue & de solidité. Il a écrit *Physiologia. Quæstiones physiologicæ. De sensu rerum. Atheismus triumphatus. Opuscula physica, mathematica, poëtica. Tractatus astrologicus. Monarchia Hispaniæ, &c.* Campanella mourut à Paris le 13 de mai 1639, dans la maison des dominicains de la rue S. Honoré. On dit qu'étant tombé dans une grande mélancolie, & ayant même un furieux dégout, un certain homme lui donna de l'antimoine, qui le fit mourir quelques jours après ; il étoit alors dans la 71 année de son âge, & jouissoit d'une forte santé. * Gassendi *in vit. Peiresc.* Janus Nicius Erythræus, *Pin I. imag. illustr. ch.* 21. Laurenzo Crasso, *elog. d'Huom. Let.* Voyez sur-tout *vita & philosophia Thomæ Campanellæ*, à Amsterdam 1705 *in-12*, & la 31 des lettres de Gabriel Naudé.

CAMPANI. (Matthieu & Joseph) Ces deux freres, nés dans le diocèse de Spolette, ont été très-habiles dans les méchaniques, & se sont illustrés à Rome & dans toute l'Europe, dans le siécle dernier (le XVII.). Le plus célébre des deux étoit l'aîné Matthieu. Il étoit curé dans la ville de Rome, &, à ce que l'on prétend, fort exact aux devoirs de son état. Il ne regardoit les méchaniques & la physique pour lesquelles il avoit beaucoup de gout, que comme ses récréations. Mais il y a lieu de croire qu'il les prolongeoit, ou qu'il les répétoit souvent ; car il devint très-habile dans ces sciences. Son frere Joseph qui lui devoit une partie de ce qu'il savoit, exécutoit aussi très-délicatement & avec beaucoup de justesse, ce que son frere avoit conçu ; mais comme leurs inventions passoient souvent sous le nom commun de l'un & de l'autre, il est difficile de distinguer ce qui appartient à chacun d'eux en particulier. Matthieu avoit même tant de modestie, qu'il faisoit passer sous des noms étrangers des inventions qui lui eussent fait beaucoup d'honneur, si on l'en eût connu pour auteur. Il a appris dans un écrit estimé la maniere de bien tailler les verres de lunettes, & Joseph son cadet les tailloit en effet, avec tant de délicatesse que M. Huygens en a fait l'éloge dans une lettre qu'il a écrite à Matthieu Campani. Ce dernier est aussi auteur des pendules muettes, appellées ainsi, parceque le mouvement ne fait aucun bruit. Il y ajouta cette lanterne, que l'on a employée depuis dans ce qui est connu sous le nom de *lanterne magique*, par le moyen de laquelle, sans jetter les yeux sur la montre, où l'on ne peut rien observer pendant la nuit, l'heure paroît peinte fort nettement sur un drap. Il inventa aussi le dessein d'une pendule double, par le moyen de laquelle il a corrigé cette inégalité de vibration, à laquelle M. Huygens avoit déja remédié en partie, par la figure cycloïde qu'il leur faisoit faire. Campani a expliqué son dessein dans un écrit qui a été rendu public. En 1668 il imagina un autre dessein touchant les pendules : c'étoit non seulement de les suspendre, ensorte que malgré les mouvemens d'un vaisseau on eût pu s'en servir, & les tenir immobiles, sans que les vibrations de la pendule reçussent aucune altération,

mais aussi de les garantir de l'action de l'air, qui, par les changemens ausquels il est sujet, en cause beaucoup dans les horloges : car celles-ci avancent ou retardent, selon que l'air est plus sec ou plus humide. Pour obvier à cet inconvénient, il avoit enfermé la pendule dans une boëte de crystal, si bien fermée que l'air n'y pouvoit entrer, & par-là il pensoit que l'on pouvoit s'en servir pour trouver les longitudes dans les longs voyages sur mer. Il est certain en effet, que le froid ou le chaud agissent tellement sur l'acier, qu'ils l'épaississent ou le resserrent d'une maniere sensible. C'est ce qui fit que les Hollandois, dans le passage qu'ils essayerent de trouver par la mer Glaciale, pour aller aux Indes, ne purent se servir de leurs horloges dont le froid avoit arrêté les mouvemens, & comme gelé les ressorts. M. Campani est encore l'inventeur de ces objectifs de cent cinquante palmes, ( chaque palme valant les trois quarts du pié romain ) dont il est parlé dans un ouvrage latin de M. François Bianchini, sur de nouveaux phénoménes de la planéte de Vénus, &c. imprimé à Rome en 1728. Les freres Campani vivoient encore en 1678. * *Relation manuscrite des savans d'Italie, par le pere* Poisson, *de l'oratoire de France. Biblioth. ital.* tom. VII, p. 83, *& suiv.*

CAMPANUS ( Jean-Antoine ) Italien, évêque de Teramo, dans l'Abruzze ultérieure, étoit natif d'un petit village nommé Cavelli, près de Galluzzo, château du district de Capoue, & vivoit dans le XV siécle. Ce nom de Campanus n'étoit pas celui de sa famille, mais celui de son pays, car il étoit né dans la terre de Labour, en latin *Campania.* Il étoit fils d'un pauvre paysan, & sa mere l'enfanta à la campagne sous un laurier proche de Capoue ; on l'avoit destiné à garder les brebis, mais un curé de village l'ayant pris à son service, lui enseigna le latin : depuis il se fit connoître à Rome, où le pape Calixte III le fit venir pour être son secrétaire. La mort de ce pape déconcerta ses mesures ; il s'attacha à Pie II, & entra chez le cardinal de Saxoferrate en qualité de maître d'hôtel. Quelque temps après Pie II le nomma évêque de Crotone, & le transféra ensuite à l'évêché de Téramo. Paul II lui donna l'archiprêtré de S. Eustache. Campanus accompagna François Piccolomini cardinal légat en Allemagne, pour persuader la guerre contre les Turcs. A son retour en Italie, Paul II lui donna le gouvernement de Tuderti ; il eut sous Sixte IV celui de Fulgino, & de Cita di Castello. La conspiration qui se trama dans ce pays pendant son gouvernement, lui fit perdre cet emploi & l'affection du pape, qui le soupçonna d'avoir part à la conspiration, qui le bannit de toutes les terres de l'église, & n'écouta aucune des sollicitations que l'on fit pour remettre Campanus en grace. Campanus passa le reste de sa vie tantôt à Naples, & tantôt à Sienne ; le chagrin augmenta ses infirmités à un tel point, qu'il mourut à Sienne le quinze juillet 1477, âgé d'environ cinquante ans, & fut enterré dans l'église cathédrale. Campanus s'est souvent distingué dans des actions publiques ; entr'autres dans la diéte de Ratisbone où il s'acquit beaucoup de réputation, par les savantes harangues qu'il y fit : il se chargea aussi des oraisons funébres de Calixte III & de Pie II, dont il a écrit la vie, & celle d'André Braccio grand capitaine de Pérouse, & plusieurs autres ouvrages en prose & en vers. On ne doit pas omettre ici une circonstance curieuse, savoir qu'Ulric le Coq étant venu établir une imprimerie à Rome vers l'an 1466, Campanus alors évêque de Téramo, lui prépara les manuscrits & y joignit des préfaces de sa façon. Michel Ferno a écrit sa vie, & plusieurs grands hommes lui ont consacré des éloges funébres. En 1707 Jean Burchard Mencken a donné à Leipsick un volume *in*-8° contenant un recueil des lettres & des poësies de Campanus. Il a mis à la tête de ce recueil un abrégé de la vie de ce prélat, tiré de celle que Michel Ferno avoit composée. Depuis, Frederic-Otton Mencken a publié un nouveau recueil des ouvrages de Campanus, imprimé à Leipsick, *in* 8°, en 1734. Ce recueil contient 1. *De vita & gestis Andreæ Brachii, Perusini, italicæ militiæ imperatoris olim strenuissimi, libri sex.* 2. *Pii II pontificis maximi vita.* 3. *Thrasimeni descriptio, ad Pandulfum Balionium.* 4. *De ingratitudine fugiendâ, libri tres*, au même. 5. *De regendo magistratu ad Franciscum Lucium, equitem Senensem, prætorem Romanum.* 6. *De dignitate matrimonii, ad Franciscum Maximum, civem Romanum.* On trouve de plus un grand nombre de lettres de Campanus adressées à Jacques Piccolomini, cardinal de Pavie, parmi les lettres de ce dernier, à Francfort 1614, *in-fol.* * Volaterran, *liv.* 12. *Antr.* Lilio Giraldi, *dial.* 1, *de poët. sui temp.* Paul Jove, *in elog. doct. c.* 22. Vossius. Le Mire. Sponde. Possevin. Gesner. Bayle, *dict. critiq.* Chevillier, *origine de l'imprimerie.* Naudée, *addition à l'histoire de Louis XI.*

CAMPANUS, de Lombardie, philosophe & astronome célébre, homme subtil, bon scholastique, versé dans l'écriture sainte, savant dans les nombres & dans le calendrier : ce sont les louanges que lui donne Trithéme, qui ajoute qu'il avoit publié plusieurs petits ouvrages, dont la lecture pouvoit être utile aux évêques, entre lesquels il avoit lu les suivans ; un livre des nombres ecclésiastiques ; un traité de la composition des cadrans, un calendrier, & quelques autres ouvrages d'astronomie. Cet auteur a fleuri vers l'an 1040. * Trithéme, *de script. ecclef.* M. du Pin *biblioth. des auteurs ecclef. XI siécle.*

CAMPANUS ( Jean ) Allemand, étoit originaire du duché de Juliers, & vivoit vers l'an 1530. Il suivit Luther durant deux ans, mais depuis faisant secte à part, il enseigna à Wittemberg une opinion touchant la cêne, non seulement contraire à Luther, mais encore différente de celle des autres sacramentaires : il enseignoit aussi que le Fils & le S. Esprit n'étoient pas deux personnes différentes de celle du Pere ; il s'attira plusieurs ennemis par ses blasphêmes, que les catholiques & les protestans ont également en abomination. * Prateole, *vit. Camp.* Florimond, *l.* 2, *c.* 16, *num.* 7. Osius, *liv.* 1 *des hérésies.* Sponde, *A. Ch.* 1531.

CAMPASPE ou PANCASTE, l'une des concubines d'Alexandre *le Grand*, étoit une des plus belles personnes de son temps. Ce prince la fit peindre nue par le fameux Apellès, & la céda généreusement à ce peintre qui en étoit devenu amoureux. * Pline, *liv.* 35, *c.* 10. Elien, *l.* 30. Lucien.

CAMPBEL, ancienne & illustre maison d'Ecosse, qui se nommoit autrefois O Dubin. Diarmed O Dubin, vaillant guerrier, laissa Paul O Dubin, seigneur de Lochow, dont la fille unique, appellée *Eve*, épousa *Gilespick* O Dubin, son parent. Celui-ci prit le premier le nom de *Campbel*, pour immortaliser par-là un service qu'il avoit rendu à la France dans le neuviéme siécle sous le régne de Malcolm Canmore. *Colinmore* Campbel, un de ses descendans, se trouva en 1292 à Berwich, lorsqu'Edouard I roi d'Angleterre, s'y transporta pour terminer le différend qui régnoit entre Jean Balieul & Robert Bruce, au sujet de la couronne d'Ecosse. Ayant épousé une dame de la maison de Saintclair, il en eut deux fils, NIEL, qui suit ; & DUNCAN Campbel de Redcastle, *duquel descendent les comtes de* LOUDON.

I. NIEL Campbel assista en 1306 au couronnement de Robert I, & il fut un des barons qui adjugerent, l'an 1315 dans le parlement assemblé à Aix, la couronne à ce monarque, & à ses descendans d'une maniere héréditaire. Il mourut en 1316, & laissa de *Marguerite* Bruce deux fils, *Colin* & *Jean*. Le dernier reçut d'Athole le titre de comte ; mais il mourut sans héritiers. *Colin*, qui succéda à son pere, rendit de grands services à Edouard Bruce, roi d'Irlande, & à David Bruce, roi d'Ecosse. Il reprit aux Anglois la forteresse de Duncon, & devint par ce moyen gou-

verneur héréditaire de cette place, titre que ses descendans portent encore aujourd'hui. Etant mort en 1340 il laissa de sa femme, qui étoit de la famille de Lennox, *Archibaud* Campbel, qui demeura toujours fidéle à David, son roi, lorsque ce prince étoit prisonnier en Angleterre, & duquel il reçut dans la suite de magnifiques présens. Il eut de *Marie* fille de *Jean* Laumond, *Colin*, qui lui succéda. Celui-ci repoussa les Ecossois septentrionaux sous le régne de Robert III, & fut pere, par *Marie* Campbel sa parente, d'un fils nommé aussi *Colin*. Ce dernier étoit sous le régne de Jacques I, justicier royal général, conseiller intime, & lieutenant dans le pays d'Argyle. Il conserva cet emploi sous Jacques II qui l'éleva à la dignité de lord grand chancelier d'Ecosse; & en 1445 il fut appellé au parlement en qualité de lord de Campbel. Marguerite, fille de Robert Stuart, duc d'Albanie, son épouse lui donna deux fils, *Archibaud* & *Colin*. C'est de COLIN *que descendent les comtes de* BRAIDALBIN, *dont il sera fait mention.* Archibaud mourut du vivant de son pere, & laissa d'*Elizabeth*, fille de *Jean* Somerville, *Colin*, qui succéda à son grand-pere, & fut créé en 1457, par Jacques II, comte d'Argyle, & employé aux affaires les plus importantes de l'état. Il mourut en 1492, étant lord grand chancelier; & après avoir eu deux fils & cinq filles d'*Isabelle*, fille & héritiere de *Jean* Stuart, lord Lorn. *Archibaud* Campbel, second comte d'Argyle, fut créé par Jacques IV chancelier & chambellan d'Ecosse, & maître d'hôtel du roi, & fut tué le 9 septembre 1513 dans la bataille près de Flodden, après avoir eu d'*Elizabeth*, fille de *Jean* comte de Lennox, quatre fils & autant de filles. *Colin* Campbel son fils aîné, troisiéme comte d'Argyle, étoit conseiller intime de Jacques V, & devint sous ce regne shérif du comté d'Argyle, & maître d'hôtel héréditaire du roi. Son épouse *Jeanne*, fille d'*Alexandre* Gordon, comte de Huntley, lui donna pour enfans: 1. *Marguerite*, qui fut d'abord mariée à *Jacques*, comte de Murray, & ensuite à *Jean*, comte de Sutherland; 2. *Archibaud* Campbel, quatriéme comte d'Argyle, qui embrassa la religion protestante, & mourut en 1558 grand chancelier d'Ecosse, après avoir eu d'*Hélene*, fille de *Jacques* Hamilton, comte d'Arran, deux fils: savoir, 1. *Archibaud* Campbel, cinquiéme comte d'Argyle, qui devint en 1571 grand chancelier d'Ecosse, & mourut en 1575 sans héritiers mâles; 2. COLIN Campbel, qui prit après la mort de son frere le titre de sixieme comte d'Argyle. Il fut aussi lord grand chancelier d'Ecosse, conseiller intime de Jacques VI, & mourut en 1584, laissant d'*Agnès*, fille de *Guillaume* Keith, comte de Marishal, *Archibaud* Campbel, septiéme comte d'Argyle. Les services qu'il rendit, lui valurent en 1617 le pays de Kintyre dont on lui fit présent. Il épousa 1° *Marguerite*, fille de *Guillaume* Douglass, comte de Morton: 2° *Anne*, fille du chevalier *Guillaume* Cornwallis de Brome. Il eut de celle-ci *Jacques*, qui fut créé en 1622 baron de Kintyre, & en 1642, comte d'Iroine. De sa premiere femme, il avoit eu quatre filles; & *Archibaud* Campbel, qui fut élevé par Jacques I, le 15 novembre 1641, à la dignité de marquis d'Argyle, & fut décapité le 27 mai 1661. Il laissa de sa femme *Marguerite*, fille de *Guillaume* Douglass, comte de Morton, entr'autres enfans, *Archibaud* Campbel, qui mourut aussi par la main du bourreau le 30 juin 1685. Son épouse *Marie* Stuart, fille de *Jacques*, comte de Murray, lui avoit donné quatre fils & deux filles. *Archibaud* Campbel, l'aîné des fils, fut déclaré par le parlement, comte d'Argyle, avant que l'on eût fait le procès à son pere, & il fut un des pairs d'Ecosse qui passerent en 1688 avec le prince d'Orange, de Hollande en Angleterre. Il eut l'honneur de même que Jacques Montgomery, & Jean Dalrymphe, d'offrir en 1689, au nom des états d'Ecosse, au roi Guillaume & à son épouse, la couronne de ce royaume; après quoi ce monarque le fit conseiller intime, colonel de la garde écossoise à cheval, &c. En 1701 le 23 juin, il fut fait duc d'Argyle, marquis de Kintyre & Lorn, comte de Campbel & Cowal, vicomte de Lochow & Glenyla, lord d'Innerara, Mull, Morvern & Tyrie. Il mourut en 1703, & laissa de sa femme, *Elizabeth*, fille du baronnet Lionel Talmash de Helmingham, trois enfans: 1. *Anne*, qui épousa *Jacques* Stuart, comte de Bute; 2. JEAN Campbel, *dont on parlera.* 3. *Archibaud* Campbel, qui fut créé en 1705 à l'âge de vingt-un ans, lord grand trésorier d'Ecosse, & le 29 octobre 1706 par la reine Anne, comte & vicomte de l'isle d'Ilay, lord Ornsay, Duncon & Aross. La reine Anne le fit aussi conseiller intime l'an 1711. Il conserva cette charge sous Georges I; & en 1721 il eut de plus celle de grand-garde des sceaux d'Ecosse, que le roi Georges II lui confirma en 1722. Il n'eut point d'enfans de *N.* Withfield sa femme, qui mourut en 1723. JEAN Campbel, nommé ci-dessus, fut duc & comte de Greenwich, duc, marquis & comte d'Argyle, &c. amiral héréditaire des isles occidentales d'Ecosse, chevalier de la jarretiere, conseiller intime du grand maître général de l'artillerie, &c. Il a donné des preuves de sa valeur dans la guerre de la succession d'Espagne, & en 1715 il réprima les rebelles d'Ecosse. Il vivoit encore en 1728. Ayant perdu en 1716 sa premiere femme, *Marie*, fille de *Jean* Brown, dont il n'avoit point d'enfans, il épousa *Jeanne* Warburton, qui avoit été dame d'honneur de la reine, & qui lui donna quatre filles.

II. DUCAN Campbel de Redcastle, frere cadet de *Niel* Campbel, mort en 1316, acquit par mariage la seigneurie de Loudon, située dans le comté d'Air. HUGUES Campbel, un de ses descendans, fut créé en 1604 baron de Loudon par Jacques VI. Il étoit conseiller intime de ce roi. Il eut un fils & trois filles de *Marguerite*, fille de *Jean* Gordon de Lochinvar. Le fils, nommé *Georges*, mourut durant la vie de son pere, & laissa de *Jeanne* fille de *Jean*, comte de Wighton, une fille unique, nommée *Marguerite*, baronne de Loudon, qui épousa *Jean* Campbel, fils de *Jacques* Campbel de Lawers. Ce Jean Campbel étoit si fort estimé de Charles I, qu'il le créa le 12 mai 1633 comte de Loudon, & en 1641 lord grand chancelier d'Ecosse. Il fut constamment du parti du roi; mais Charles II ayant perdu le champ de bataille près de Worchester, il fut contraint de chercher une retraite chez les Ecossois septentrionaux, & de se laisser mettre au ban, de même que son fils le lord Machline. Ce dernier se nommoit *Jacques* Campbel, & hérita après la mort de son pere le titre de comte. Il mourut en 1683 après avoir eu de *Marguerite*, fille de *Hugues*, comte d'Eglington, trois fils & quatre filles. L'aîné des fils, *Hugues* Campbel, fut comte & baron de Loudon, lord Machline, chevalier du Chardon, conseiller intime du roi, premier commissaire de l'église d'Ecosse, un des seize pairs de l'Angleterre septentrionale, &c. Il mourut en décembre 1731. Il avoit eu de *Marguerite* sa femme, fille de *Jean* Dalrymphe, comte de Stair, un fils & deux filles. *Jacques*, frere cadet de Hugues, étoit en 1728 gentilhomme de la chambre du roi, & colonel d'un régiment écossois.

C'est à cette famille qu'appartiennent les comtes de Braidalbin, qui descendent, *comme on l'a dit*, de COLIN Campbel, dont le pere devint en 1445 lord Campbel. *Jean* Campbel descendoit de lui. Charles II le nomma le 28 janvier 1678 comte de Braidalbin dans le pays de Perth, & Guillaume Perth III le créa en 1692 conseiller intime. Il mourut le 19 mars 1717, à l'âge de quatre-vingt-un ans, laissant de *Marie*, fille de *Henri* Rich, comte de Hollande, deux fils; 1. *Duncan*: 2. *Jean* Campbel, comte de Braidalbin, &c. qui devint en 1725 lord lieutenant du pays de Perth. Il vivoit encore en 1728. *Jean* son fils, qu'il avoit eu de *Henriette*, sœur d'Edouard Villiers, comte de Jersey, étoit en 1729 premier écuyer des princesses royales,

& fut créé en 1725 chevalier du bain. *Annabelle*, fille de *Henri* Grey, duc de Kent, morte le 2 mars 1727, lui donna un fils & une fille, pendant qu'il étoit ambassadeur extraordinaire en Danemarck. Le fils mourut le 12 mai 1727 à l'âge de six ans. * *Supplément françois de Basle.* On parle de la famille des Campbel dans les délices de la grande Bretagne & de l'Irlande, surtout dans les tomes VI & VII, au lieu de *Campbel* on écrit dans ce livre *Campbells.*

CAMPDEN, bourg d'Angleterre, dans la contrée du comté de Glocester appellée Kiftgate : le comte de Gainsborough vicomte de Campden, y fait sa résidence. * *Dict. Ang.*

CAMPEGGI, famille illustre, & très-considerée en Italie depuis plusieurs siécles. Symphorien Champier dit en dédiant son ouvrage *de monarchia Gallorum*, au cardinal Laurent Campége, que cette famille étoit originaire de France, par *Chrétien* Campége, qui étoit de Dauphiné, & eut douze enfans, dont deux suivirent à Naples Charles de France frere du roi Louis. L'ainé des deux s'établit à Tortose, & forma la branche des Campéges de Pavie : son frere nommé *Jean*, resta jusqu'à sa mort à Bologne, & y fit une branche particuliere, dont étoit le cardinal Laurent. UGOLIN Campeggi fut choisi par ceux de Pise pour être leur général : un de ses descendans nommé BARTHELEMI Campeggi, se rendit célébre par sa probité & par sa doctrine : il vivoit sur la fin du XIV siécle, & il s'exila volontairement de sa patrie pour n'être pas obligé de suivre le parti des Guelphes ; mais le temps de son exil ne lui fut pas inutile, car il l'employa à l'étude du droit civil & canonique, & y fit un très-grand progrès. Son fils JEAN Campeggi, fut encore plus versé que lui dans cette science, qu'il enseigna avec beaucoup de réputation à Padoue & ailleurs. Il a laissé divers ouvrages, & entr'autres *Concilia. Tractatus de statutis. De immunitate. De dote, &c.* Ce savant homme eut divers enfans, & entr'autres le cardinal LAURENT Campeggi : ce dernier s'étoit marié avant que de se faire ecclésiastique, & avoit épousé *Françoise* Guastavilain, dont il eut trois fils & deux filles, 1. *Alexandre*, cardinal ; 2. RODOLPHE, qui fut général des Vénitiens ; 3. *Jean-Baptiste*, évêque de Majorque, l'un des plus doctes prélats de son siécle ; 4. *Louise*, femme de *Camille* Fantuccio de Boulogne ; 5. *Eleonore*, mariée à *Alfonse*. Alexandre eut pour maîtres les plus savans hommes de son siécle, comme Lazare Bonamici, Pierre Bourrhano, & Antoine Bernardi, qui fut depuis évêque de Caserte. Le pape Paul III le fit clerc de la chambre, lui donna d'autres emplois, & en 1541 l'éleva sur le siége épiscopal de l'église de Boulogne sa patrie. Le concile de Trente ayant été transferé en cette ville, les prélats s'assemblerent chez Alexandre & Jean-Baptiste Campeggi, & on y remarqua cinq prélats de cette famille, proches parens du cardinal Laurent, savoir, Thomas & Marc-Antoine ses freres, l'un évêque de Feltri, & l'autre de Grosseto ; Jean évêque de Parento son neveu, fils d'Antoine-Marie, son frere ; & ses fils *Jean-Baptiste*, évêque de Majorque, qui prononça au concile de Trente une harangue dont le titre est, *de tuenda religione*, imprimée à Venise en 1561, *in*-4°, & *Alexandre* évêque de Boulogne. Ce dernier fut aussi vice-légat à Avignon, où il fit échouer les desseins des huguenots, qui cherchoient à se jetter sur les terres de l'église. Il fut fait cardinal par le pape Jules III au mois de novembre 1551, & il mourut trois ans après, le 25 septembre 1554, âgé de quarante-huit ans. Dans le XVII siécle, le comte RODOLPHE Campeggi s'est acquis beaucoup de réputation, non seulement par la connoissance qu'il avoit du droit, mais encore par ses poësies. Il mourut le 28 juin 1624, & nous avons de lui deux tomes de poësies ; un poëme intitulé, *le lacrime di Maria virgine, & l'Italia consolata*, qui est un épithalame qu'il fit en 1620, pour le mariage de madame Christine de France avec Victor Amedée, duc de Savoye. THOMAS Campeggi, évêque de Feltri, fils de *Thomas* Campeggi, qui accompagna son frere en diverses légations, & fut chargé avec lui par Léon X, du gouvernement des villes de Parme & de Plaisance, lui succéda dans l'évêché de Feltri, & fut envoyé par Paul III, en qualité de nonce, à la conférence tenue à Wormes en 1540. Il fut un des trois premiers évêques qui se trouverent à l'ouverture du concile de Trente en 1545, & y assista aux sessions tenues sous le pontificat de Paul III. Il mourut à Rome le 11 janvier 1564, âgé de soixante-quatre ans. Il a composé plusieurs petits traités sur divers points de police ecclésiastique ; le plus considérable & le plus rare est celui *de l'autorité des saints conciles*, dédié au pape Pie IV, & imprimé à Venise en 1561. Il y en a encore d'autres imprimés au même lieu en 1555, savoir, de l'autorité & de la puissance du pape, des devoirs des princes chrétiens, des biens temporels des ecclésiastiques, de la pluralité des bénéfices, de la simonie, des annates, des réserves, des pensions sur les bénéfices, des cas réservés, des exemptions, de l'observation des fêtes ; si un évêque consacré par des schismatiques, est vraiment évêque, & diverses questions sur le mariage. Il y a encore un traité de lui sur le célibat des prêtres, imprimé à Venise en 1554. Il traite les matieres briévement & succintement, mais avec beaucoup de méthode & de clarté. Il juge assez sainement & avec moins de prévention que la plupart des canonistes ultramontains. Il savoit bien le droit canonique, mais il avoit encore des principes de théologie. * M. Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclésiastiques*, *XVI siécle.* Un autre CAMILLO Campeggi, théologien de l'ordre de S. Dominique, fut fort estimé dans le concile de Trente, & passa pour un grand prédicateur. Ce dernier étoit de Pavie.

CAMPEGGI (Laurent) cardinal, personnage recommandable par sa vertu & par sa science, vivoit dans le XVI siécle. Il étoit de Boulogne, fils de Jean Campeggi, savant jurisconsulte, & fut lui-même professeur en droit à Padoue. Après la mort de sa femme, s'étant fait ecclésiastique, il eut des emplois considérables, & contribua beaucoup à la réduction de la ville de Boulogne. Jules II lui donna un office d'auditeur de Rote, le nomma à l'évêché de Feltri, & ensuite l'envoya nonce en Allemagne & à Milan. Léon X lui confia & à Thomas Campeggi son frere, le gouvernement des villes de Parme & de Plaisance, & le renvoya nonce en Allemagne. Il le créa cardinal le premier juillet 1517, sous le titre de S. Thomas, qu'il changea depuis pour celui de sainte Marie de de-là le Tibre, & pour les évêchés d'Albe, de Palestrine & de Sabine. Il revint à Rome au mois de janvier 1518, & l'année d'après on l'envoya légat en Angleterre, pour y lever les décimes contre les Turcs. Cette commission ne lui réussit pas ; il obtint seulement l'évêché de Salisburi pour lui l'an 1524. Sous le pontificat du pape Clément VII, il fut envoyé légat en Allemagne pour s'opposer aux luthériens, & il fit des ordonnances pour la réforme des mœurs. En 1528 il fut aussi envoyé légat en Angleterre pour être juge du divorce de Henri VIII, qui vouloit faire déclarer nul son mariage avec Catherine d'Autriche, dans le dessein d'épouser Anne de Boulen : il ne conclut pourtant rien, & le pape le rappella l'année d'après, s'étant réservé la connoissance de cette affaire. Campeggi revint en 1529 à Rome. Il étoit évêque de Boulogne depuis l'an 1523. Il se trouva en cette ville au couronnement de Charles-Quint, d'où étant repassé comme légat en Allemagne, il assista à la diéte d'Augsbourg. A son retour le pape étant mort, il donna sa voix pour l'élection de Paul III, qui le nomma en 1538, pour se trouver en qualité de légat à Vicence, où l'on devoit faire l'ouverture du concile ; mais Campeggi mourut à Rome le 19 juillet 1539. Il avoit composé quelques ouvrages de droit, qui n'ont pas été publiés. On a plusieurs de ses lettres,

qui sont importantes pour l'histoire de son temps, dans le recueil intitulé : *Epistolarum miscellanearum ad Fredericum Nauseam. . . . singularium personarum, libri decem*, Basileæ 1550, *in-folio.* * Sigonius, *de episcopis Bonon.* Garimbai, *l.* 1. Onuphre, *in chron.* Sanderus, *de schism. Angl.* Surius, *in comment.* Sleidan, *in annal.* Ughel, *Ital. sacr.* Sponde, *in annal. eccles.* Auberi, *hist. des cardin.* Bumaldi, *bibl. Bonon.*

CAMPEN, ville des Pays-Bas, dans la province d'Over-Issel, est située sur la rive gauche de l'Issel, près de son embouchure, à cinq lieues de Deventer. C'est une jolie ville, très-bien située, & d'où l'on peut inonder la campagne voisine, qui est très-basse. Les auteurs Latins la nomment *Campi.* * Sanson. Ortelius.

CAMPEN (Heimeric de) connu sous le nom d'HEIMERICUS DE CAMPO, natif de cette ville, vivoit dans le XV siécle, & enseigna la philosophie à Cologne. Depuis il se trouva au concile de Basle, où le cardinal Nicolas de Cusa, homme d'une rare doctrine, conçut beaucoup d'estime pour lui, & lui persuada d'écrire quelques traités. Celui *de autoritate concilii*, fut le plus considérable. Il s'attacha ensuite à Eugène IV, & en publia les raisons dans une apologie. Lorsqu'il fut de retour dans les Pays-Bas, il enseigna quinze ans la théologie à Louvain, & mourut en 1460. Outre les ouvrages dont j'ai parlé, il a écrit, *Compendium quæstionum. Super sententias lib.* 4. *De esse. De essentia. Compendium divinorum. Quæstiones variæ, &c.* * Valere André, *biblioth. belg.*

CAMPEN (Jean) dit vulgairement *Vanden-Campen*, natif de la ville de Campen, vivoit au commencement du XVI siécle, & savoit très-bien les langues. Il les enseigna à Louvain. Le pape Léon X le fit venir à Rome, où il lui donna un canonicat. Mais Campen en revenant dans le Pays-Bas, mourut de peste à Fribourg en Brisgaw, l'an 1538. Il laissa une grammaire hébraïque, des paraphrases sur les pseaumes, sur l'ecclésiaste, &c. Cet auteur est différent d'un JEAN CAMPEN, religieux de l'ordre des carmes, qui vivoit en 1404. Il étoit des Pays-Bas, & il composa des commentaires sur les sentences. *Quodlibetorum opus. Summulæ artium, &c.* * Trithéme, *de script. eccles.* Valere André, *bibl. belg.*

CAMPENHOUT (Philippe van) né à Vilvorde à deux lieues de Bruxelles, professa la philosophie, avec applaudissement, & fut licencié en théologie à Louvain. Dans la suite on le fit chanoine & doyen de saint Pierre à Lille, & il occupa cette place pendant trente ans. C'étoit un homme fort éclairé, plein de piété, & rempli d'une prudence peu commune. Il mourut à Lille le 10 de juillet 1698, âgé de 71 ans.

CAMPER, ville des Indes, située dans l'isle de Sumatra, près de la ligne, & à l'entrée du détroit de Malaca, du côté de l'orient, est capitale d'un royaume qui porte son nom, & qui a son roi particulier. * Mati, *diction.*

CAMPIAN (Edmond) de Londres, jésuite, a vécu dans le XVI siécle. Il étudia à Oxford; & depuis étant attiré par les anglicans, il fut reçu diacre parmi eux. Mais quelque temps après il fit abjuration, vint à Douai, où il y avoit un séminaire anglois; & étant passé à Rome, il s'y fit jésuite en 1573. Après son noviciat on l'envoya à Vienne en Autriche, & de-là à Prague, d'où on le rappella à Rome. En 1580 il passa en Angleterre, où il soutint généreusement la foi catholique, & la scella de son sang le 28 novembre 1581, sous le regne d'Elizabeth. Il composa plusieurs ouvrages, dont les plus considérables sont, une histoire d'Irlande imprimée *in-fol.* à Dublin en 1633, une chronique universelle, & un petit traité adressé aux universités d'Oxford & de Cambridge, où il rapporte dix raisons pour prouver la vérité orthodoxe. Ce petit écrit a été traduit en françois. * Sponde, *an. chr.* 1580, *n.* 11, 1581. Riccioli, *en la chronique.* Piseus. Ribadeneira. Les opuscules de ce jésuite (*Opuscula, scilicet rationes redditæ academicis, orationes, epistolæ, &c.*) ont été imprimés ensemble à Pont-à-Mousson en 1622, à Pise en 1618, à Milan en 1625, & à Anvers en 1631. Cette derniere édition est la plus ample, & la plus correcte. Le pere Paul Bombino, de la même société, a donné l'histoire de la vie de son confrere, qui est fort rare. Elle est intitulée : *Vita & martyrium Edmundi Campiani, martyris Angli è societate jesu.* Nous ne connoissons pas la premiere édition, mais seulement celle qui parut à Mantoue en 1620, *in-8°.* & que l'auteur regarde comme préférable.

CAMPIANO, *cherchez* COMPIANO.

CAMPIGNE ou KEMPEN-LAND, contrée des Pays-Bas. Elle est divisée en Campigne Hollandoise & Campigne Liégeoise. La premiere est une partie de la mairie de Bos-le-Duc en Brabant, qui ne contient que des villages, avec la petite ville d'Eyndoven : l'autre est une partie du diocèse de Liége, & elle comprend le comté de Horn, & toute la portion de celui de Lootz, laquelle est au septentrion du Demer, & dans laquelle on voit les petites villes de Péer, de Hamont, de Brei, de Maëseik, de Beringue & de Stochen. * Mati, *diction.*

CAMPIGNY (Charles) né à Orléans l'an 1569, fut pourvu, après ses études qu'il fit à Bourges chez les jésuites, d'un canonicat & du doyenné de l'église cathédrale d'Orléans; mais ayant préféré la vie monastique à cette dignité, il fit profession chez les célestins en 1589, à l'âge de vingt ans. Il étoit déja supérieur à vingt-six ans. Quelques années après, ses supérieurs lui ayant ordonné de revoir *la somme de la foi catholique*, écrite en latin par le P. Crespet de la même congrégation, il examina cet ouvrage, le corrigea, l'augmenta, l'orna d'épîtres préliminaires, & le fit paroître en cet état à Lyon en 1598, *in-fol.* Il passa depuis par différentes charges de son ordre, & en 1606 il fut envoyé à Rome pour quelques affaires de sa congrégation, qu'il termina à son avantage. En 1613 on voulut l'élire général; mais certaines idées de réforme qu'il proposa ayant déplu, on le déposa du provincialat, & il y eut une assemblée générale convoquée exprès, dans laquelle on confirma la sentence de son exclusion. Campigny rebuté par ce soulevement, & chagrin de ne pouvoir pas rétablir dans son ordre cette premiere régularité, dont il regrétoit la perte, entra dans la nouvelle congrégation des bénédictins, dits de S. Maur, & il y mourut à Paris dans la maison des Blancs-Manteaux en 1633. Outre l'édition de la somme du P. Crespet, on a du P. Campigny le bréviaire des Célestins de la congrégation de France, rétabli conformément aux vues du concile de Trente, à Lyon en 1592. *La vérité du différend qui est entre le pere Placidus & le pere Melanius*, c'est-à-dire, entre lui-même & les autres supérieurs de la congrégation des célestins. *Le guidon de la vie spirituelle, pour les peres Célestins du noviciat de Paris.* C'est un ouvrage fait principalement pour l'instruction des novices, à Paris en 1615, *in-12. L'anatypophile bénédictin*, à Paris en 1615, *in-12.* Les docteurs de la faculté de théologie de Paris ayant cru voir dans cet ouvrage l'ordre de S. Benoît maltraité injurieusement, l'ont censuré. Enfin on attribue au P. Campigny une apologie latine, faite pour lui-même, & imprimée en 1619, *in-4°.* sous ce titre : *Apologetica innocentiæ oppressæ, & reformationis ablegatæ propugnatio*; elle est adressée au pape Paul V, à qui l'auteur donne le titre de *monarque universel de l'église*, & paroît imprimée à Anvers avec ce titre, par Denys de Montaigu, abbé de Valserein, &c. Si tout ce qui est rapporté dans cet ouvrage est vrai, la justice de la cause du pere Campigny est évidente, & l'injustice de ceux qui l'ont condamné, manifeste. * Becquet, *historia*

*cælestinorum Gallicæ congregationis*, *pag.* 192.

CAMPISTRON (Jean-Galbert) fecrétaire général des galeres & des commandemens du duc de Vendôme, chevalier de l'ordre militaire de S. Jacques, commandeur de Chimene, & marquis de Penango dans le Montferrat, étoit homme d'un commerce aimable, & qui a fu profiter de celui qu'il avoit avec les Mufes. Il étoit né à Toulouse en 1656, avec un efprit aifé & naturel, qu'il eut foin d'orner par l'étude des belles-lettres, & par une lecture affez profonde des anciens auteurs profanes. Il fuivoit toujours le duc de Vendôme dans les armées, & l'amufoit agréablement dans fes momens de loifir, de même que les principaux officiers, qui l'écoutoient comme un oracle, pour tout ce qui regardoit le bel efprit & la littérature. Il avoit auffi l'honneur d'être admis à la cour de madame la dauphine, & il a paffé prefque toute fa vie, foit à la cour, foit à la guerre, avec tout ce que la France a eu de plus confidéré par les dignités ou par la naiffance. Il s'eft appliqué particulierement au genre tragique; & c'eft la diction feule qui le rend en ce genre inférieur à M. Racine, à qui fes piéces ne cédent point d'ailleurs pour la régularité de conduite. M. Campiftron a toujours trop négligé le ftyle de la poéfie, qui fait la perfection des ouvrages en vers. Il manque encore, au jugement des connoiffeurs, ces beautés de détail, ces expreffions heureufes qui font l'ame de la poéfie. Ses tragédies font: *Virginie*, *Arminius*, *Andronic*, *Alcibiade*, *Phocion*, *Adrien* & *Tiridate*; il a fait auffi *le Jaloux défabufé*, comédie. Ces huit piéces fe trouvent réunies pour la premiere fois dans la huitiéme édition du théatre de l'auteur, faite *in*-12 en 1715, à Paris. M. Campiftron a fait encore trois piéces pour le théatre de l'opéra, *Acis* & *Galathée*, paftorale héroïque, en 1687, *Achille*, tragédie mife en mufique en 1688, *Alcide* & *le triomphe d'Hercule*, tragédie, en mufique en 1693. On a fait neuf éditions de fes œuvres dramatiques à Paris pendant fa vie, fans compter celles qui ont été faites en Hollande, & la plupart de fes piéces ont été traduites en des langues étrangeres. M. de Bonneval a donné en 1750, une nouvelle édition des ouvrages de Campiftron. Il y a lieu de croire que Campiftron auroit reçu de nouveaux bienfaits de M. le duc de Vendôme, fi dans le temps qu'il avoit le plus lieu de les efpérer, il n'avoit follicité la permiffion de fe retirer à Touloufe fa patrie. Son protecteur fit ce qu'il put pour le retenir; mais Campiftron infifta, & il fallut le laiffer aller. Il avoit été confirmé *mainteneur*, lorfqu'en 1694 les jeux floraux furent convertis en académie. Il fut capitoul de Touloufe en 1701, & il époufa en 1710 dans cette ville mademoifelle de Maniban de Cafaubon, fœur de M. de Maniban, évêque de Mirepoix, & depuis archevêque de Bourdeaux. Il eft mort d'apoplexie dans la même ville le 11 mai 1723. Il avoit été reçu à l'académie françoife au mois de juin 1701, à la place de M. Segrais, & non en 1711, comme il eft dit dans le *Parnaffe françois*, de M. Titon, *in-fol.* * Titon, *defcript. du Parn. françois*, *page* 133, & *page* 584 *de l'édition* in-fol. *Eloge de M.* Campiftron, *par M.* Ranchin Lavergne, *dans le recueil des jeux floraux de* 1723. *Biblioth. françoife*, *tome* 3, *page* 46. *Nouvel. lifte du Parnaffe*, *lettres* 18 & 26. *Préface de la huitiéme édition du théatre de* Campiftron. Chauffepied, *fuppl. au dict. de Bayle.*

CAMPISTRON (Louis) frere du précédent, fe fit jéfuite dès l'âge de quinze ans. Il étoit né à Touloufe, & eft mort dans la même ville au mois de mars 1733, dans la foixante-dix-feptiéme année de fon âge. Il étoit auffi poëte françois; on peut voir plufieurs piéces de poéfie qu'il a compofées, dans les recueils de l'académie des jeux floraux de Touloufe; celles-ci, entr'autres: l'*Eloge de l'amitié*, le *Portrait du fage*, une *Idylle fur la mer*, *Ode fur le jugement dernier.* Il a mis auffi en vers plufieurs penfées de Sénéque, & a fait une *Tragédie d'Abfalon*, laquelle n'a point été imprimée. Feu M. le duc de Vendôme, généraliffime de nos armées, avoit tant d'eftime pour ce jéfuite, qu'il le retint durant quelque temps auprès de fa perfonne, pendant fes campagnes en Italie. Le pere Campiftron a été auffi regardé comme un orateur digne d'eftime; il a profeffé pendant plufieurs années la rhétorique à Touloufe avec réputation, & a prononcé plufieurs harangues qui ont été fort applaudies; nous ne connoiffons de lui que deux oraifons funébres imprimées; celle du feu roi Louis XIV, & celle de M. le Dauphin. * *Voyez* M. Titon du Tillet dans le *fupplément* de fon *Parnaffe françois*, 1745, à Paris, *in-folio.*

CAMPOBASSE, comte Napolitain, s'étant mis au fervice de Charles duc de Bourgogne, fils de Philippe *le bon*, confpira enfuite contre ce prince, & le fit affaffiner au fiege de Nanci en Lorraine l'an 1477. * Comines. Mezerai, *au regne de Louis XI.*

CAMPO GABIO, *voyez* GABIENS.

CAMPOLI, petite ville épifcopale, dans l'Abruzze ultérieure, aux confins de la Marche d'Ancone, environ à deux lieues de Téramo, d'Afcoli, & du golfe de Venife. Cette ville eft compofée de trois parties, qui font féparées par quelque diftance l'une de l'autre, & qui portent les noms de Camplo, de Nucella & de Caftronuovo. * Mati, *diction.*

CAMPOLONGO (Æmilius) de Padoue, profeffeur en médecine, favoit les langues & les belles lettres, & s'attacha à l'étude des ouvrages d'Ariftote & de Galien. Il étoit né en 1550. On le fit profeffeur en médecine dans l'univerfité de Padoue, l'an 1578, & il continua d'enfeigner jufqu'à fa mort arrivée en 1604. Il fut enterré aux Servites de la même ville, où l'on voit une infcription qu'Annibal Campolongo fon fils, jurifconfulte, y fit élever. Outre des confultations qu'on a publiées avec celles des autres médecins d'Italie, nous avons de lui, *De variolis. De Arthritide. Tractatus de vermibus; de uteri affectibus, deque morbis cutaneis.* C'eft un recueil de traités fur ces matieres, qui a été imprimé à Paris en 1634, *in*-4°. avec la médecine-pratique de Fabricius d'Aquapendente. *Theoremata de humana perfectione*, à Padoue en 1573, *in*-4°. *Nova cognofcendi morbos methodus*, &c. à Wittemberg en 1601, *in*-8°. *Methodi medicinales duæ.* * Manget, *biblioth. fcriptorum medicorum*, in-folio, *lib.* 3, *pag.* 25. Thomafin, *elog. vir. illuft.* p. 1.

☞ CAMPRA (André) maître de la mufique de la chapelle du roi, célébre muficien, étoit né à Aix en Provence le 4 décembre 1660. Il vint s'établir à Paris vers l'année 1685. Quelques-uns de fes motets exécutés dans des églifes & des concerts particuliers, lui acquirent une grande réputation. On lui donna d'abord les places de maître de la mufique de l'églife du collége des jéfuites, & celle de la maifon profeffe, vacantes par la démiffion de Charpentier, qui eut celle de la fainte Chapelle. Enfuite Campra eut la maîtrife de la métropole de Paris, où il y avoit toujours un grand concours de monde pour entendre fes motets. Mais l'étendue de fon génie fe trouvant trop refferrée dans la compofition des motets, il s'ouvrit une carriere plus vafte, & compofa des opéra. Il fuivit les traces du grand Lulli, & devint prefque fon égal par la variété, les graces, la beauté & l'excellence de fa mufique. Il débuta par l'*Europe galante*, opéra ballet qui eut un fuccès prodigieux. La réuffite de cet opéra encouragea Campra, & lui fit enfanter de nouvelles merveilles. Il compofa la mufique d'un grand nombre d'autres, dont on peut voir le détail dans l'auteur cité à la fin. Campra a donné au public un recueil de fes motets; & le fieur le Prince, ordinaire de la mufique de la chapelle & de la chambre du roi, a été le légataire de tous fes motets à grand chœur, qu'il a fait exé-

cuter devant le roi pendant plus de vingt ans. Ce musicien a encore composé trois livres de cantates, qui font les délices des connoisseurs. Le roi l'avoit gratifié d'une pension, outre ses appointemens de maître de la musique de la chapelle; & lui avoit donné la direction des pages de sa musique. Ce grand & laborieux musicien est mort à Versailles le 29 juillet 1744, dans la quatre-vingt-quatriéme année de son âge. * M. Titon du Tillet, *second supplément au Parnasse françois.*

CAMPREDON, petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, aux confins du Roussillon, entre Girone & Puicerda. Elle est fortifiée, & on la prend communément pour l'ancienne *Sebendunum*, petite ville des Castellans. * Mati, *dict.*

CAMPS (François de) abbé de Notre-Dame de Signy, ordre de Cîteaux, diocèse de Reims, mort à Paris le 15 août 1723, âgé de quatre-vingt-deux ans, étoit d'Amiens en Picardie, fils d'un quincaillier de cette ville, qui tenoit aussi hôtellerie, & qui fut employé dans la suite pour ouvrir & fermer une des portes de la ville. Il naquit le 31 janvier 1643; & ayant été amené à Paris à l'âge de huit à neuf ans, par sa mere devenue veuve, il fut placé chez les dominicains du fauxbourg S. Germain pour y servir les messes. M. Serroni, qui avoit été du même ordre, qui étoit alors évêque d'Orange, & qui demeuroit dans cette maison, ayant été fait évêque de Mende deux ou trois ans après l'entrée du petit *de Camps*, chez les dominicains, le prit à son service, & peu après le plaça en qualité de petit clerc chez M. le Moine notaire, où M. de Camps demeura cinq ou six ans. M. Serroni l'en retira pour le reprendre à son service, en qualité de son sousfecrétaire, & ensuite il le fit son secrétaire en chef. Depuis ce temps-là, M. Serroni se déclarant ouvertement son protecteur, l'envoya à Rome pour obtenir un indult du pape qui lui accordât la faculté de conférer en commende quatre bénéfices consistoriaux dépendans de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Il donna à M. de Camps le prieuré de Florac, lui fit avoir peu après l'abbaye de S. Marcel, & quelques autres bénéfices. En 1679 M. Serroni étant parvenu à l'archevêché d'Alby, engagea le P. Léon Bacoue, évêque de Glandève, à demander M. de Camps pour son coadjuteur, & en 1682 il le fit députer par le second ordre pour assister à l'assemblée du clergé de cette année, & il y prit la qualité de coadjuteur désigné de Glandève, comme on le voit par les actes de cette assemblée, qui le nomma, à la sollicitation de M. d'Alby, pour lire les piéces qu'il falloit examiner dans le bureau qui fut établi pour juger si la conduite qu'avoit tenue feu M. l'archevêque de Toulouse, contre feu M. Caulet, évêque de Pamiers, étoit canonique. Pour rendre cette désignation efficace, M. Serroni fit proposer M. de Camps au roi par le P. de la Chaise pour coadjuteur de Glandève, & sa majesté y consentit. En 1685 M. l'abbé de Bourlemont, qui avoit été nommé à l'évêché de Pamiers, ayant fait sa démission, M. Serroni demanda & obtint cet évêché pour M. de Camps au mois de novembre de la même année; mais celui-ci ne put jamais obtenir ses bulles de Rome. On peut voir les raisons de ce refus dans les *lettres de M. Arnauld*, en particulier dans le *tome VII.* Pour le dédommager on lui donna l'abbaye de Signy, qu'il a gardée jusqu'à sa mort. L'abbé de Camps étoit assez versé dans la connoissance des médailles, & il avoit fait une étude particuliere de l'histoire de France. Dès 1677 il se fit connoître par une *Dissertation sur une médaille d'Antonin Caracalla*, à Paris; & comme il étoit riche en médailles, il engagea M. Vaillant à publier les plus importantes avec des explications; ce qui produisit le livre intitulé : *Selectiora numismata in ære maximi moduli, &c.* à Paris en 1693, *in-4°.* Les ouvrages de M. de Camps sur l'histoire de France imprimés sont : *De la garde des rois de France & de son ancienneté; Histoire des filles de la maison de France & autres princesses, qui ont été données en mariage à des princes hérétiques ou païens; Du titre de* Très-Chrétien, *donné aux rois de France, & aux princes issus de leur sang par mâles, depuis le baptême de Clovis I; Réponse à la réfutation du P.* Daniel, *jésuite, contre la dissertation sur le titre de* Très-Chrétien, *donné aux rois de France; De la noblesse de la race royale des François; Observations critiques sur la carte géographique qui est au commencement de l'histoire de France du P.* Daniel, *jésuite, imprimée en* 1696; *Que la dignité impériale a été attachée à la couronne de France depuis Clovis; que les rois de la premiere & de la seconde race ont pris le titre d'*Empereur, *& qu'il leur a été donné par leurs sujets & par les étrangers; Des rois & des princes du sang de France qui ont vu leurs petits-fils & arriere-petits-fils; Dissertation sur les dignités héréditaires attachées aux terres titrées; Origine des armoiries & des surnoms en France; Réponse à la lettre du P.* Daniel, *jésuite, sur le titre de* Très-Chrétien, *&c. Que Robert* le Fort *n'étoit point Saxon d'origine, mais prince du sang des François; Dissertation historique du sacre & couronnement des rois de France, depuis Pepin jusqu'à Louis* le Grand *inclusivement; Dissertation sur l'hérédité des grands fiefs; Dissertation sur les cinq mariages de Robert, surnommé* le Pieux, *roi de France; De la souveraineté de la couronne de France sur les royaumes de Bourgogne transjurane & d'Arles.* Toutes ces piéces se trouvent répandues dans les Mercures de Paris des années 1719, 1720, 1722 & 1723. M. l'abbé de Camps en a laissé un bien plus grand nombre manuscrites, dont on peut voir la liste dans la *biblioth. des histor. de France du P.* le Long; & dans la *biblioth. franç. tom.* 3, *p.* 111. * *Lettre manuscrite touchant M. l'abbé* de Camps, *du* 31 *mars* 1690. *Recueil imprimé de piéces, actes, &c. touchant le même.*

CAMPSON-GAURI, sultan d'Egypte, fut élévé à cette dignité par les Mammelucs vers l'an 1504 de J. C. & de l'hégire 910. Il la refusa d'abord, considérant les malheurs qui étoient arrivés en peu de temps aux sultans d'Egypte, par la faction des plus considérables de l'état. Mais la fortune, qui l'avoit tiré de l'esclavage, pour le mettre au nombre des Mammelucs, & lui faire obtenir les premiers emplois auprès des sultans, le plaça malgré lui sur le trône. Il gouverna avec une prudence admirable; car ayant fait mourir sans bruit les plus remuans, il calma les troubles du royaume, puis envoya des troupes dans les Indes pour en chasser les Portugais, & occuper ses sujets par le commerce; mais les Portugais défirent son armée navale le 3 février 1509. Campson fut l'arbitre de l'orient, & balança la puissance de deux grands monarques, Ismaël, roi de Perse, & Selim, empereur des Turcs. Il fut enfin opprimé par ce dernier, & trahi par un de ses sujets nommé Cayerbei, gouverneur d'Alep & de Comagène; car Selim feignant de marcher contre Ismaël, tourna contre Campson qui l'attendit avec son armée. Les armées se rencontrerent dans la Comagène, au même lieu où deux ans auparavant les Turcs avoient défait les Perses. Cayerbei s'aquittant de la promesse qu'il avoit faite à Selim, se rangea de son parti. Campson, âgé de plus de 70 ans, chargé d'embonpoint, & incommodé d'une hernie, tomba de son cheval, & fut écrasé l'an 1516 de J. C. & de l'hégire 922. * Leunclavius, *l.* 17. Paul Jove, *l.* 17. Baudrier, *hist. des Turcs.*

CAMPUS-MAGNUS ou *Grand-Champ*, c'est une plaine fort étendue, qui a douze cens stades de long, & six-vingts de large. Le Jourdain la divise en deux parties : elle commence au bourg de Genebath, & finit au lac Asphaltide. La ville de Jéricho est bâtie au milieu du Grand-Champ. Il y a tout auprès une grande montagne qui la commande, & qui est si stérile, qu'on n'y voit ni arbre, ni plante, & si longue, qu'elle s'étend du côté du septentrion, jusqu'au territoire de Scythopolis, & du côté du midi jusqu'à Sodome. Sa

grande stérilité est cause qu'il ne s'y rencontre aucuns habitans. A l'opposite de cette montagne, & de l'autre côté du Jourdain, on voit une autre montagne, qui commence à Juliade, vers le septentrion, & s'étend du côté du midi jusqu'à Gomorrhe, où elle confine à Petra, qui étoit autrefois la capitale de l'Arabie. Il y a encore le Mont-Serré, qui s'étend jusqu'au territoire des Moabites. Un auteur moderne écrit dans son voyage de la terre sainte, que cette plaine est la meilleure du monde, très-fertile en bled; qu'elle est terminée à l'orient par les montagnes de l'Arabie, à l'occident par celles de Judée, au midi par la mer morte, & au septentrion par celle de Tibériade. C'est dans cette belle plaine qu'on recueilloit autrefois des plantes si exquises, des liqueurs si précieuses, & des gommes d'une odeur incomparable; mais à présent elle est presque toute déserte, & l'on diroit qu'elle se ressent encore de la malédiction & des anathêmes dont Josué foudroya Jéricho & son Grand-Champ. * Josephe, *guerre des Juifs*, *liv.* 4, *chap.* 27.

CAMPUS-PIORUM, lieu célébre en Sicile, près de Catane, où les deux freres Aphinomus & Anapus, sauverent sur leurs épaules leur pere & leur mere des flammes du mont Etna. * Valere Maxime, *l.* 5, *c.* 4.

CAMUL, ville de la grande Tartarie en Asie, située dans le royaume de Tanju. Sanson la nomme aussi *Xamo*, & la met près du désert de ce nom; mais M. Witsen la met beaucoup plus vers le couchant. Consultez *l'histoire des Huns*, par M. Deguignes, *tome I*, p. 281, & *tome II*, p. vij.

CAMULE, *Camulus*, est le nom d'un dieu du paganisme. Ce sont les inscriptions de Gruter qui font connoître ce dieu. La premiere, *p.* 40, *n.* 9, est ARDOINE CAMULO JOVI, MERCURIO, HERCULI. Sous chacun de ces noms est le dieu qui le porte, & sous CAMULO c'est un Mars avec un bouclier & une pique. Une autre, *p.* 56, *n.* 11, CAMULO. SANC. FORTISS. SAC. &c. Cette seconde inscription a été trouvée dans le pays des Sabins. Une troisiéme, trouvée proche de Cléves, porte MARTI CAMULO OB SALUTEM TIBERI CLAUDI CAES. CIVES REMI TEMPLUM CONSTITUERUNT. De tout cela on peut conclure que *Camule* est le dieu Mars, qu'il est le même que Sangus, & que *Camule* étoit le nom que les Sabins donnoient à Mars. * Gruter. Struvius, *antiq. roman. syntagma*, *c.* 1, *p.* 96. Isidore, *orig. l.* 20, *c.* 16.

CAMULOGENE, capitaine général des Parisiens, & des autres peuples de leur voisinage, fut choisi pour son expérience, quoique dans une extrême vieillesse, pour s'opposer aux desseins de Labienus, lieutenant de César, qui s'avançoit avec quatre légions vers Paris. Il combattit avec beaucoup de valeur contre les Romains, & fut tué à la tête des troupes gauloises, qui donnerent un combat des plus opiniâtres, dont César ait conservé la mémoire dans ses commentaires de la guerre des Gaules: ce fut la septiéme année de cette guerre. * Jul. César, *liv.* 7.

☞ CAMUS (Jean-Pierre) évêque de Bellei, né à Paris l'an 1582. Son savoir & sa vertu le rendirent digne de l'episcopat avant l'âge prescrit par les canons pour être élevé à cette dignité. Il n'avoit pas vingt-six ans accomplis, lorsque le roi Henri IV le nomma en 1608 à l'évêché de Bellei, qui étoit vacant depuis cinq ans. Le pape accorda la dispense dont il avoit besoin, & le 31 d'août 1609 il fut sacré dans son église cathédrale par les mains de S. François de Sales. Il remplit tous ses devoirs avec une exactitude entiere: il s'employoit à la conversion des pécheurs & des hérétiques: il instruisoit lui-même les peuples: il étoit attentif à tous leurs besoins, & toujours en action pour les soulager, gouvernant avec une sagesse & une droiture qui lui attiroient l'affection des siens, & l'estime de tout le monde. Comme il étoit fort laborieux, & d'une morale très-exacte, la fainéantise & les sentimens relâchés de quelques religieux irriterent son zèle, & jamais il ne manqua l'occasion de déclamer & d'écrire contre eux. Le gros ouvrage qu'il composa & qu'il intitula *des moines*, fait connoître combien il étoit touché des désordres que causoit la morale relâchée de ces religieux. Il ne pouvoit se calmer là-dessus, & il n'auroit pas cessé de leur faire la guerre dans ses sermons, comme dans ses écrits, si le cardinal de Richelieu, pressé par les vives sollicitations qu'on lui fit en leur faveur, n'avoit exigé du prélat qu'il les laisseroit en repos. Il écrivoit avec une facilité merveilleuse, mais il écrivoit trop pour le faire avec exactitude. De son temps on donnoit beaucoup dans les romans. L'évêque de Bellei touché des maux que causoit une lecture qui dévelopoit & nourissoit les passions, forma le dessein de faire tomber ces dangereux ouvrages, mais sans les attaquer directement, pour ne pas révolter ceux qui étoient prévenus en leur faveur. Pour exécuter ce projet, il profita de la manie même que l'on avoit pour la fiction; & le goût dépravé des malades fut le remede qu'il employa pour les guérir. Il composa plusieurs histoires, qu'il fit rouler sur des intrigues ingénieusement concertées & adroitement conduites. Mais en peignant la galanterie, il employoit des couleurs qui en inspiroient du mépris & de l'aversion, de sorte que les charmes de la fable ne servant qu'à rendre sensibles ceux de la vérité, le lecteur étoit agréablement conduit à quelque chose de solide & d'utile. Les catastrophes qu'il faisoit toujours envisager comme la suite d'une aveugle passion, en inspiroient du dégout & de l'éloignement. Enfin on voyoit les personnes désabusées du monde, se retirer volontairement en des monasteres, pour y réparer par un dévouement de leur cœur à Dieu, l'injure qu'ils lui avoient faite en donnant à la créature un attachement qu'ils ne devoient qu'à lui seul. Ces livres passerent dans les mains de tout le monde, ils furent lus, ils furent goutés; & le fruit que les lecteurs en retirerent fut de se convaincre que Dieu étant le souverain bien, tout autre amour que celui dont il est l'objet, ou la fin, est aussi contraire au bonheur de l'homme, qu'opposé à toutes les loix de la justice.

Quoique l'assiduité avec laquelle M. le Camus s'employoit pour la sanctification des peuples ne fît aucune diversion au soin qu'il se donnoit pour la sienne propre, il crut cependant qu'après avoir travaillé pendant vingt ans pour le peuple qui étoit particulierement confié à ses soins, il devoit se mettre dans une situation où il n'auroit qu'à vaquer à l'affaire de son salut. Il songea à se donner un successeur qui fut digne de l'épiscopat, & il obtint en 1629, en faveur de Jean de Passelaigne, l'agrément du roi, qui en recevant la démission de son évêché, lui donna l'abbaye d'Aulnai, où il se retira en 1630. Le saint évêque qui ne s'étoit point défait de son zèle en se défaisant de son siége épiscopal, se rendit à la proposition que lui fit François du Harlai de l'associer à sa sollicitude pastorale; & persuadé que Dieu, par la bouche de l'archevêque, demandoit de lui qu'il reprît de nouveau le travail, il ne fit aucune difficulté de se charger une seconde fois du fardeau de l'épiscopat, en qualité de vicaire général de l'archevêque de Rouen. Enfin, il prit le parti de se retirer pour toujours, & il choisit les incurables à Paris pour le lieu de sa retraite. Il y mourut le 26 d'avril 1652 dans la 70$^{e}$ année de son âge, avant que d'avoir reçu les bulles de l'évêché d'Arras auquel le roi l'avoit nommé en 1651. Jean-Pierre Camus, Evêque de Bellei, fut un des plus saints prélats de l'église de France; il avoit beaucoup d'esprit dans un corps très-pénitent, le cœur brulant d'amour pour Dieu, & de zèle pour le salut du prochain. La grandeur & la piété de ces sentimens se font admirer dans le grand nombre d'ouvrages qu'il a composés. M. l'abbé le Clerc dit que l'on a de ce grand génie, le plus fécond de son siécle, un peu plus de deux cens volumes, tous de son crû: on n'en compte pourtant

pourtant qu'environ cent trente volumes dans les Mémoires de Trevoux, janvier 1728, p. 41. Quoi qu'il en soit, je vais essayer de donner le catalogue de ceux qui sont venus à ma connoissance.

Les Décades historiques, Rouen 1642, *in*-12.

Les Diversités, *in*-8°, Paris 1614, 1618, &c. 10 vol. & dès 1609, Paris, 2 vol. *in*-8°.

Direction à l'oraison mentale, *in*-12. 1617.

Méditations sur le mystere de la naissance du Sauveur, *in*-12, 1617.

Premieres homélies eucharistiques, *in*-8°. 1618.

Premieres homélies dominicales, *in*-8°, Paris 1619, Rouen 1624, 1629, *in*-12.

Premieres homélies festives, *in*-8°, Paris 1619, dès 1616, & à Rouen 1648, *in*-8°.

Premieres homélies mariales, *in*-8°, 1619.

Premieres homélies quadragésimales, *in*-8°, Paris 1615, 1618, 2e édition, & 1647.

Homélies spirituelles sur le cantique des cantiques, *in*-8°, 1620.

Homélies sur la passion de N. S. Paris 1617, *in*-12.

Premieres homélies diverses, Paris 1619, *in*-8°.

Mêlange d'homélies, *in*-8°, 1622.

Dorothée, ou récit de la pitoyable issue d'une volonté violentée, Paris 1621.

Agathe à Lucie, lettre pieuse, *in*-12, 1622.

L'Alexis, en trois parties, *in*-8°, Paris 1622, 3 v.

Acheminement à la dévotion civile, *in*-12, Toulouse 1625.

Les événemens singuliers, *in*-8°, 1628, à Lyon.

Traité du chef de l'église, *in*-8°, 1630.

Traité de la primauté de S. Pierre, Paris 1630, *in*-8°.

L'Hyacinte, histoire catalane, *in*-8°, Paris 1627.

Les spectacles d'horreur, *in*-8°, Paris 1630.

Alcime, relation funeste, *in*-12, Paris 1625.

Spiridion, anachorete de l'Apennin, *in*-12, Paris 1623.

Le Directeur désintéressé, *in*-12, Paris 1632.

Le Directeur spirituel désintéressé selon l'esprit du bienheureux S. François de Sales, *in*-12, Rouen 1634.

De l'ouvrage des moines, *in*-12, Rouen 1633.

De la désappropriation claustrale, Besançon 1634.

Le Rabat-joie du triomphe monacal, Lille 1634.

L'Esprit de S. François de Sales, *in*-8°, Paris 1639, 1640, 1641, 6 vol.

M. P. D. P. docteur de Sorbonne, a donné un abrégé de cet ouvrage imprimé à Paris chez Etienne en 1727, & réimprimé en 1731. C'est un *in*-8° de près de 700 p. au devant duquel on trouve un abrégé de la vie de S. François de Sales, & de celle de M. l'évêque de Bellei dont j'ai extrait ce que j'en ai écrit ci-dessus.

Metaneu Carpie, ou des fruits de la pénitence, qui sont l'oraison, l'aumône & le jeûne, Paris 1620, *in*-8°.

Traité de la pauvreté évangélique, Besançon 1634, *in*-8°.

Hermiante ou les deux hermites contraires, le reclus & l'instable, *in*-8°, Rouen 1639.

Daphnide, ou l'intégrité victorieuse, histoire aragonoise, *in*-12, 1625.

Le Voyageur inconnu, *in*-8°, 1639.

Avoisinement des protestans vers l'église romaine, *in*-12, Paris 1640, Rouen 1648. M. Richard Simon a donné en 1703 une nouvelle édition de ce livre, avec des remarques. C'est un *in*-12 intitulé : *Moyens de réunir les protestans avec l'église romaine.*

Instructions catholiques aux néophytes, *in*-8°, Paris 1642.

Considérations hiérarchiques, *in*-8°, 1642, Paris.

Les fonctions du hiérarque parfait, *in*-8°, 1642, Paris.

La Direction pastorale, *in*-8°, 1642.

Des devoirs du bon pasteur paroissial, Paris 1642, *in*-12.

Les prérogatives du pastoral paroissial, *in*-8°, 1642.

Paisible justification des devoirs du bon paroissien.

Eloge de piété à la mémoire de M. Claude Bernard dit *le bon prêtre*, *in*-8°, Paris 1641.

Le Noviciat clérical, *in*-8°, 1643.

Speculations affectives sur les attributs de Dieu, *in*-8°, 1642.

Le Banquet d'Assuere, Paris 1637.

Révision de l'avis d'un docteur touchant les devoirs du bon paroissien.

L'usage de la pénitence & de la communion, *in*-4°, 1645.

Catéchismes spirituels par demandes & par réponses.

Crayon de l'éternité, Douay 1631, *in*-12.

Enseignemens cathéchistiques ou explication de la doctrine chrétienne, *in*-8°, Paris 1642, 1644, & en 1643.

Anti-Basilic, pour réponse à l'Anti-Camus, *in*-4°, 1643.

L'Antimoine bien préparé, ou défense du livre de M. de Bellei, intitulé, *le Directeur désintéressé*, contre les réponses de quelques cénobites, par B. C. O. D.

L'Antimoine, *in*-8°, 1632.

Harangue funébre de Josias comte de Rantzau, *in*-4°. 1650.

Epîtres théologiques sur les matieres de la prédestination, de la grace & de la liberté, *in*-8°, Paris 1652, 2 vol.

La fausse alarme du côté de la pénitence, Paris 1645, *in*-12.

La Mémoire de Daria où se voit l'idée d'une vie dévotieuse & d'une religieuse morte, Paris, 1624, *in*-12.

Animadversions sur la préface d'un livre intitulé : *Défense de la vertu*, Paris, sans nom d'imprimeur, 1642, *in*-8°.

Les éclaircissemens de Meliton sur les entretiens curieux de Hermodore, à la justification du Directeur désintéressé, par le sieur de Saint-Agathange, nom sous lequel le prélat a prétendu se cacher, 2 vol. *in*-4°, en 1635, sans nom de lieu ni d'imprimeur, Lyon, Antoine Chard. 1625, 2 vol. *in*-8°; c'est un roman ingénieux.

Les devoirs du bon paroissien, Paris 1640, *in*-8°.

Divertissement historique, Rouen 1632, *in*-8° ; c'est un recueil de quarante-cinq petites histoires qui tendent à porter à l'amour de la vertu & à la fuite du vice.

De l'unité de la hiérarchie, Douay 1634, *in*-16.

Apologie pour les réguliers, Paris, Pierre Guillemot, 1657, *in*-12.

I. Jean-Pierre Camus, qui fait le sujet de cet article, descendoit de Nicolas Camus, écuyer seigneur de Marcilli, capitaine & maire d'Auxone, qui eut pour fils Pernet, qui suit.

II. Pernet Camus, écuyer seigneur de Marcilli, fut aussi maire d'Auxone, & pere de Jean, qui suit.

III. Jean Camus, baron de Bagnols en Lyonnois, seigneur de Châtillon, &c. épousa *Antoinette* de Vignols, dame d'Argini, de Pontcarré, &c. dont il eut 1. *Antoine* Camus, seigneur de Riviere & du Perron, *duquel descendent les seigneurs de ce nom ;* 2. *Jean*, seigneur de Saint-Bonnet, *dont sont issus les seigneurs de ce nom dans la province de Lyonnois*, & dont étoit *Jean-Pierre* Camus, évêque de Bellei, qui a donné lieu à cet article ; Claude, baron de Bagnols & de Châtillon, trésorier général des finances à Lyon, *dont descendent les seigneurs de ce nom, aussi établis dans le Lyonnois ;* & 4. Geofroi, qui suit.

IV. Geofroi Camus, seigneur de Pontcarré & de Torci, ayant pris le parti de la robe, vint s'établir à Paris, fut reçu maître des requêtes en 1573, & fut employé en plusieurs négociations importantes. Il fut

nommé en 1588, par le roi Henri III, à la charge de premier président du parlement de Provence, à la place de M. de Foresta, en laquelle il ne put être reçu par les obstacles que les ligueurs qui étoient maîtres de la ville d'Aix, y apporterent. Le roi Henri IV l'y nomma de nouveau en 1596, mais il ne put être reçu non plus que la premiere fois pour les mêmes raisons, & mourut conseiller d'état. Il épousa *Jeanne* Sanguin, fille de *Jacques*, seigneur de Livri, lieutenant des eaux & forêts, & de *Barbe* de Thou, sœur de *Christophe* de Thou, premier président du parlement de Paris, dont il eut NICOLAS, qui suit; *Jacques*, nommé évêque de Séez en 1614, mort en 1650; *Nicolas*, secrétaire des commandemens des trois princesses, filles du roi Henri IV, qui furent reine d'Espagne, reine d'Angleterre, duchesse de Savoye; *Antoinette*, seconde femme de *Jacques* Prévôt, seigneur de Saint-Cyr, maître des requêtes; *Marie*, alliée à *Elie* Laisné, seigneur de la Marguerie, premier président du parlement de Dijon, puis conseiller d'état; & *Jeanne* Camus de Pontcarré, coadjutrice d'*Anne* de Thou, sa grand-tante, abbesse de S. Antoine des Champs, à laquelle elle succéda.

V. NICOLAS Camus, seigneur de Pontcarré, &c. mourut sous-doyen du parlement en 1645, ayant eu de *Magdeléne* de Pincé sa femme, NICOLAS II du nom, qui suit; *Jacques*, chevalier de Malte; *Pierre*, prieur de Saint-Trojan, conseiller, aumônier du roi, mort en mai 1684; *Jeanne*, mariée à *Louis* Morineau, seigneur d'Esure, secrétaire du roi, mort en novembre 1679; & *N.* Camus de Pontcarré, religieuse.

VI. NICOLAS Camus, II du nom, seigneur de Pontcarré, du Bois-Pincé en Anjou, &c. fut reçu conseiller au parlement en avril 1636, & mourut en novembre 1660, ayant eu d'*Héléne* Hallé sa femme, morte en novembre 1661, NICOLAS III du nom, qui suit; *Elie* chevalier de Malte, mort le 27 novembre 1709, en sa 62^e^ année, recommandable par sa charité envers les pauvres; & trois filles qui n'ont point été mariées.

VII. NICOLAS Camus, III du nom, seigneur de Pontcarré, &c. reçu conseiller au parlement en mai 1661, puis conseiller d'honneur en tous les parlemens du royaume, mourut le 6 février 1705, âgé de soixante-six ans. Il épousa *Marguerite-Héléne* Durand, morte le 13 octobre 1705, âgée de cinquante-cinq ans, fille unique d'*Ursin* Durand, conseiller au parlement, & d'*Elizabeth* Bouer des Fontaines, dont il eut entr'autres enfans NICOLAS-PIERRE, qui suit; *Ursin* Camus Durand de Pontcarré, reçu conseiller au parlement en février 1698, mort sans alliance, le 23 décembre 1715, en sa 42^e^ année; & *Jeanne-Philiberte* Camus de Pontcarré, mariée le 13 août 1697, à *Etienne* Bochart, seigneur de Sarron, président en la premiere chambre des enquêtes du parlement, arriere-petit-fils de *Jean* Bochart, seigneur de Champigni, &c. premier président du parlement de Paris, morte le premier mai 1711, en sa 41^e^ année, laissant postérité.

VIII. NICOLAS-PIERRE Camus, seigneur de Pontcarré, &c. fut reçu conseiller au parlement en février 1688, maître des requêtes en 1691, & a été nommé premier président du parlement de Rouen en août 1703. Il épousa 1°. en avril 1695, *Marie-Anne-Claude-Auguste* le Boulanger, morte en couches le 27 mars 1702, fille unique d'*Auguste-Macé* le Boulanger, seigneur de Viarmes, Maffliers, &c. maître des requêtes & président au grand-conseil, & d'*Anne* de la Forêt: 2°. en mars 1703, *Marie-Françoise-Michelle* de Bragelongne, morte en juin 1705, fille unique de *Christophe-François* de Bragelongne, seigneur d'Enjenville, &c. conseiller au parlement, & de *Marie* Chanlatte: 3°. en février 1706, *Jeanne-Marguerite* de Boivin, morte le 3 juin 1718, en sa 35^e^ année, fille de *Jean-Baptiste* de Boivin, seigneur de Bonnetot, premier président en la chambre des comptes & cour des aides de Rouen. Il a eu de son premier mariage, GEOFROI-MACÉ, qui suit; & *Jean-Baptiste-Elie* Camus de Pontcarré, seigneur de Viarmes, Sugi, Belloi, &c. reçu conseiller au parlement en février 1721. Du second lit sont issues *N.* & *N.* filles; & du troisiéme un fils & quelques filles.

IX. GEOFROI-MACÉ Camus, seigneur de Pontcarré, Maffliers, Mousson, Betemont, Quincampoix, &c. a été reçu conseiller au parlement en août 1718, & maître des requêtes en février 1722. Il a épousé en fevrier 1719 *Marie-Anne* de Jassaud, fille d'*André-Nicolas* de Jassaud, président en la chambre des comptes, & de *Marie-Anne* Coustard, dont des enfans.

CAMUS (Antoine le) chevalier, seigneur de Jambeville & marquis de Maillebois, président au parlement de Paris, étoit fils de MARTIN le Camus, conseiller dans le même parlement, mort en 1564, & petit-fils de CHARLES, docteur en médecine. On assure que leur famille étoit originaire de Poitou, où elle possedoit la terre de la Borde-Popeliniere. Antoine perdit son pere à l'âge de douze ans, & à vingt-deux ans l'an 1573; fut nommé par le roi Charles IX conseiller au grand-conseil. Henri III lui donna la charge de maître des requêtes en 1585. Henri IV le fit en 1590 intendant de justice en Normandie, où il fut fait prisonnier par le duc de Mayenne, à la prise de Pont-Audemer, & mis à douze mille livres de rançon, que sa majesté paya. Elle l'honora d'une charge de conseiller en ses conseils d'état & privé, & ensuite d'une de président en 1595. Depuis il servit encore le roi dans le Limosin, & à son retour il eut la charge de président à mortier, qu'il exerça depuis 1602 jusqu'en 1619, qu'il mourut. Il eut de *Marie* le Clerc deux fils & trois filles, dont il ne resta qu'*Anne* le Camus, qui fut mariée 1°. à *Claude* Pinart, gentilhomme de la chambre du roi, premier baron de Valois, & marquis de Comblisi: 2°. à *François-Christophe* de Levis, duc de Damville, gouverneur du Limosin, & capitaine de Fontainebleau, mort en 1661. Elle n'eut point d'enfans de ces deux mariages. * Blanchard, *histoire des présidens du parlement de Paris & des maîtres des requêtes.*

CAMUS (Nicolas le) secrétaire du roi en 1617, puis conseiller d'état en 1620. Il fut recommandable par les affaires importantes qu'on lui confia. Il mourut en novembre 1648, âgé de quatre-vingts ans, laissant de *Marie* Colbert sa femme, morte en 1642, six fils & quatre filles, savoir, 1. NICOLAS le Camus, qui suit; 2. ANTOINE le Camus, seigneur d'Hemeri, *qui a fait la branche rapportée ci-après*; 3. *Edouard* le Camus, conseiller au parlement de Grenoble, puis en celui de Paris, & ensuite procureur général de la cour des aides. Il quitta cette charge pour se faire prêtre, & mourut le 24 février 1674, en sa soixante-dixiéme année, après avoir donné de son vivant de grands biens aux carmelites du grand couvent où il fut enterré. 4. *Etienne* le Camus, maître des comptes à Grenoble, puis surintendant des bâtimens, mort le 29 juin 1673, sans laisser de postérité de *Magdeléne* Colbert, laquelle se remaria à *Claude* Pellot, premier président du parlement de Rouen, & mourut le 8 juillet 1696, âgée de soixante-six ans; 5. *André-Girard* le Camus, conseiller au grand-conseil, puis procureur général de la cour des aides, & conseiller d'état, mort le 15 septembre 1698, âgé de quatre-vingt-huit ans, sans enfans de *Charlotte* Melson son épouse, célébre par son esprit & par ses poésies, morte le 22 juin 1702; *voyez ci-après son article*; 6. *Jean* le Camus, conseiller au parlement, puis maître des requêtes & intendant de Champagne, (*on ignore le nom de sa femme*,) mort le 26 juin 1680; 7. *Marie* le Camus, mariée à *Michel* Particelli, seigneur d'Emeri, surintendant des finances, morte le 4 septembre 1678; 8. *Catherine* le Camus, carmelite au grand couvent de Paris, morte en 1668; 9. *Françoise* le Camus, mariée à *René* le Roux, seigneur du Plessis-Saint-Antoine, maître des requêtes, puis conseiller d'état, morte le 20 octobre 1680; &

10. *Claude* le Camus, premiere femme de *Claude* Pellot, premier président du parlement de Rouen, morte le 30 juillet 1668.

II. NICOLAS le Camus fut conseiller au grand conseil, procureur général de la cour des aides en 1631, puis conseiller d'état en 1632, & intendant de l'armée en Italie & en Languedoc, & mourut en 1637. Il avoit épousé *Marie* de la Barre, laquelle se remaria à *Jacques* le Tellier, seigneur de la Chapelle, intendant des finances, & mourut le 3 septembre 1661. Il avoit eu d'elle NICOLAS le Camus qui suit; *Charles* le Camus, seigneur de Montaudier & de Puypin, capitaine major du régiment de Normandie, gouverneur du fort de Meuillon en Provence, où il s'établit, en s'y mariant avec *Angelique* de Pontevez, fille d'*Annibal* de Pontevez, seigneur de Saint-André, dont des enfans; *Etienne* le Camus, évêque & prince de Grenob e, cardinal, *dont nous parlons plus bas dans un article séparé; André-Gerard* le Camus, maître des comptes, mort le 26 septembre 1717, sans postérité de *Marie* de Creil sa femme, fille d'*Etienne* de Creil conseiller au grand conseil, morte le 9 mars 1718; *Jean* le Camus, conseiller de la cour des aides, puis maître des requêtes, intendant en Auvergne, & lieutenant civil au châtelet de Paris, l'un des plus integres & des plus habiles magistrats de son siécle, mort le 28 juillet 1710, âgé de 73 ans, ayant eu de *Marie-Catherine* du Jardin, morte le 14 juin 1719, en sa 70[e] année, pour fille unique *Marie-Catherine* le Camus, premiere femme de *Jean-Emard* Nicolaï, marquis de Goussainville, premier président de la chambre des comptes, morte le 11 mai 1696, âgée de 25 ans; *Marie* le Camus, morte au berceau; autre *Marie* le Camus, religieuse à Popaincourt, morte à 84 ans; *Magdeléne* le Camus, supérieure du monastere de Popaincourt, morte âgée de 82 ans; & *Apolline* le Camus, femme de *François-Bernard*, seigneur de Montebise, & inhumée aux Minimes le 19 octobre 1652.

III. NICOLAS le Camus, seigneur de la Grange, Bligni, &c. après avoir été conseiller au grand-conseil, grand rapporteur & procureur général de la cour des aides, fut pourvu en 1672 de la charge de premier président de la cour des aides, qu'il exerça avec toute l'intégrité possible jusqu'à sa mort arrivée le 12 mars 1715, en sa 90[e] année. Il avoit épousé *Marie-Genevieve* Larcher, fille de *Michel* Larcher, président en la chambre des comptes, morte en février 1686, dont il eut NICOLAS le Camus, qui suit; *François-Germain* le Camus, marquis de Bligni, d'abord capitaine au régiment du roi infanterie, puis colonel du régiment de Xaintonge, maréchal des camps & armées du roi, mort le 9 mars 1728, qui avoit épousé le 23 février 1716, *Bonne* de Barillon, fille d'*Antoine* de Barillon, maître des requêtes, dont un fils officier aux gardes; *Pierre* le Camus, prieur de Bere, docteur de Sorbonne, mort le 6 avril 1725; *Claude*, dit *le chevalier le Camus*, lieutenant de vaisseau pour le roi, mort au siége de la Scalette en Sicile en 1676; *Leon-Etienne* le Camus, maître des requêtes, mort intendant à Pau le 14 juillet 1710, qui avoit épousé *Catherine-Suzanne* Aubert, dont les enfans sont morts; *Marie* le Camus, mariée à *René* Basan, marquis de Flamanville, lieutenant général des armées du roi; *Marie* & *Therèse* mortes religieuses à Poissi, & *Apolline* morte religieuse de Sainte-Marie, de la rue du bacq.

IV. NICOLAS le Camus, seigneur de la Grange, Bligni, &c. conseiller de la cour des aides, puis maître des requêtes, fut reçu le 7 juillet 1707, en survivance de son pere en la charge de premier président de la cour des aides; mais il mourut avant lui le 15 avril 1712, laissant de *Marie-Elizabeth* Langlois sa femme, fille de *Jacques* Langlois, secrétaire du roi, NICOLAS le Camus, qui suit; *Jacques-Charles* le Camus, bachelier en théologie, mort le 26 septembre 1713; *Robert-Jean* le Camus, capitaine de dragons, qui a pris depuis le parti de l'église; *Elizabeth* le Camus, mariée au mois de juin 1716 avec . . . . . Andrault de Langeron, marquis de Maulévrier, lieutenant général des armées du roi, commandeur de l'ordre de S. Louis, chevalier de la toison d'or, & ci-devant ambassadeur en Espagne; & deux autres filles, l'une religieuse à l'hôpital de S. Gervais, & l'autre abbesse de la Ferté-Milon.

V. NICOLAS le Camus, conseiller de la cour des aides, a été nommé premier président de la même cour en février 1714, en survivance de son grand-pere, dont il a pris possession le 15 mars 1715; & le roi lui donna le premier avril la charge de commandeur, prévôt & grand maître des cérémonies de ses ordres. Il s'est démis de sa charge de premier président de la cour des aides, au mois d'avril 1746. Il a épousé 1° le 14 mai 1714 *Charlotte-Magdeléne* Baugier, fille unique d'*Edme* Baugier, écuyer, seigneur de Voise & de Montrouge, & d'*Heléne* de Laistre, morte le 2 octobre 1722 en sa 27[e] année: 2° le 23 décembre de la même année *Marie-Anne* le Maistre, fille unique de *François* le Maistre, seigneur de Persac, &c. conseiller au Parlement, & de *Marie-Marguerite* Boucher, dont NICOLAS le Camus, né le 19 décembre 1727; & *Nicolas-Louis* le Camus, reçu chevalier de Malte, suivant son bref du 28 mai 1729, mort en bas âge; & *Anne-Genevieve* le Camus, âgée de neuf ans, en 1732.

*BRANCHE DES SEIGNEURS D'HEMERI.*

II. ANTOINE le Camus, seigneur d'Hemeri, Courcerin, &c. second fils de NICOLAS le Camus, conseiller d'état, fut conseiller au Parlement, premier président aux enquêtes, maître des requêtes, intendant en Languedoc, & ensuite de la généralité de Paris, président en la chambre des comptes, puis controlleur général des finances, & mourut le 25 janvier 1687, âgé de 84 ans, laissant de *Marie-Elizabeth* Feydeau, fille de *Denys* Feydeau, seigneur de Brou, morte le 13 avril 1676, *Denys* le Camus, seigneur d'Hemeri, président de la cour des aides, mort sans alliance le 11 janvier 1688; *André* le Camus, seigneur d'Hemeri, conseiller au parlement, mort aussi sans alliance le premier décembre 1695; *Etienne* le Camus, chanoine régulier de sainte Genevieve; *N.* le Camus, religieuse de l'abbaye de S. Antoine, morte en 1731; & *Marie* le Camus, mariée à *Adrian* de Hannivel, comte de Mennevillette, marquis de Crevecœur, &c. secrétaire des commandemens de Philippe de France, duc d'Orléans, dont étoit fille feue la comtesse de Tonnerre.

CAMUS (Etienne le) évêque & prince de Grenoble & cardinal. Ce prélat naquit à Paris le 24 novembre 1632. Il prit le bonnet de docteur dans la faculté de théologie de Paris le 4 avril 1650. Après avoir été aumônier du roi pendant plusieurs années, il fut nommé à l'évêché de Grenoble le 6 janvier 1671. Son sacre se fit aux chartreux de Paris le 24 août. Il fit son entrée à Grenoble, & prit possession de l'évêché le 4 novembre suivant. Enfin Innocent XI, plein d'estime pour sa vertu, le créa cardinal le 2 septembre 1686, & lui envoya la calotte. La vie de ce cardinal eut ses nuages pendant le séjour qu'il fit à la cour. Il aima le monde & en fut aimé. Cependant il a souvent dit depuis avec simplicité, qu'on avoit dit plus de mal de lui, quoiqu'il en eût trop fait; comme il a dit aussi avec humilité, qu'on disoit plus de bien de lui qu'il n'en faisoit, & que c'étoit une espece de compensation. Il avoit bien changé de conduite, & il pensoit très-sérieusement à une retraite profonde, lorsqu'il apprit que le roi (Louis XIV) l'avoit nommé à l'évêché de Grenoble. A cette nouvelle il déclara qu'il alloit remercier sa majesté, & qu'il ne vouloit plus penser qu'à vivre le reste de ses jours dans une pénitence laborieuse. Ses amis informés de son dessein, convinrent avec lui du besoin qu'il avoit de faire pénitence; mais on lui représenta avec tant de force, que l'évêché de Grenoble pouvoit lui en fournir des moyens aussi con-

tinuels qu'efficaces, qu'il se rendit à ces avis. Il se prépara à son sacre par la priere & l'austérité. Cette sainte cérémonie achevée, il ne tarda pas à se rendre dans son diocèse, où il commença à donner gratuitement aux sujets les plus dignes qu'il put trouver les charges de sa justice, quoiqu'on lui en eût offert vingt mille francs. Il fit faire aussi une mission, où il prêcha lui-même avec un zèle qui pénétroit les cœurs, principalement lorsqu'il parloit de la nécessité de faire pénitence. Son visage en feu, sa voix tonnante, la force avec laquelle il se frapoit la poitrine, l'ardeur qu'il avoit pour se mortifier lui-même, faisoient la plus vive impression sur ceux qui l'entendoient. Très-pénitent lui-même, il étoit toujours revêtu d'un rude cilice, & ne couchoit que sur la paille. Il se relevoit souvent les nuits pour prier. Il ne mangeoit que des légumes, & jeûnoit selon la régle de S. Benoît, quoiqu'il ne se fût pas astreint par vœu à ce genre de vie. Il se levoit à deux heures du matin, selon la même régle, disoit son breviaire, lisoit l'écriture sainte, & à cinq heures il alloit lui-même réveiller un domestique, qui réveilloit ensuite les autres. Il faisoit la priere commune à cinq heures & demie, récitoit prime à six heures, & disoit la messe ensuite. Il se retiroit après dans son cabinet jusqu'à neuf heures qu'il donnoit audience. Il dînoit à onze heures avec tous ceux de sa maison. Ses aumôniers étoient auprès de lui, & à une autre table son maître d'hôtel & les autres domestiques. Un des laquais faisoit la lecture. Le cuisinier ne servoit au prélat que des légumes, & la moitié d'un demi-setier de vin; l'autre moitié étoit pour sa collation. On servoit de la viande aux autres. Il se couchoit à huit heures. M. le cardinal d'Estrées lui ayant fait ordonner par le pape Innocent XI de manger du poisson, il se soumit, & continua jusqu'à ce que ses infirmités l'eussent obligé de manger gras, cinq ans avant sa mort. Tous les ans il employoit trois mois à faire la visite d'une partie de son diocèse, sans être rebuté par les montagnes qu'il lui falloit passer, ni par les autres difficultés des chemins. Il prêchoit dans ces visites avec le même zèle qu'à Grenoble. Il terminoit autant qu'il pouvoit les différends. Il visitoit ainsi cent paroisses chaque année, & en trois ans il les visitoit toutes, & le plus souvent à pied. Il ne se servoit d'un cheval que pour les lieux les plus éloignés. Il faisoit aussi d'abondantes aumônes, outre tout le revenu de son évêché, dont il ne réservoit rien. Il a fait imprimer à Grenoble l'édit du cardinal Carpegne, vicaire du pape, contre le luxe des femmes; & ce fut par son ordre que M. Genest, évêque de Vaison, composa l'excellent ouvrage connu sous le nom de *Théologie morale de Grenoble*. On a de lui-même une dissertation imprimée à Grenoble pour soutenir *la virginité de la sainte Vierge*, contre un auteur qui avoit osé la nier : c'est un *in*-12. On a encore de lui plusieurs lettres à ses curés pour les instruire de la maniere dont ils devoient parler aux protestans & se conduire envers eux, & sur d'autres sujets; & un excellent recueil d'ordonnances synodales, imprimé à Paris en 1690. On a imprimé huit lettres de ce prélat adressées à M. Antoine Arnaud, docteur de Sorbonne, à la suite du tome IX des lettres de ce docteur, imprimé en 1743, *in*-12, (à Rouen.) M. le Camus a fait un très-grand nombre de fondations, entr'autres celles de deux séminaires : le premier, dans la ville pour les ecclésiastiques que l'on destine aux saints ordres : le second, dans un village proche de Grenoble, pour former les jeunes gens qu'on jugeoit propres à être élevés pour le clergé. Ce pieux prélat est mort le 12 Septembre 1707; & ce sont les pauvres, qu'il avoit tant aimés pendant sa vie, qui furent ses héritiers après sa mort. * *Abrégé de la vie de M.* le Camus, *par* Ambroise Lallouette, *prêtre. Vie de M.* de Rancé, *par* Marsollier. *Mém. du temps.* En 1748 M. le Gras du Villard, chanoine de S. André de Grenoble, a fait imprimer à Grenoble, sous le titre de Lausanne, un petit vol. *in*-12, intitulé : *Discours sur la vie & la mort de M. le cardinal le Camus, évêque & prince de Grenoble, accompagné d'une épître à ses diocésains, qui renferme l'état des fondations & legs qu'il a faits dans son diocèse, & un extrait de plusieurs de ses lettres, avec des notes critiques & historiques.* Il y a dans cet ouvrage beaucoup de prévention & de partialité.

CAMUS (Charlotte le) de Melsons, de l'académie des *Ricovrati* de Padoue, femme d'*André-Girard* le Camus, conseiller d'état, *dont nous avons parlé ci-devant, article de CAMUS*, (Nicolas le). Cette dame, morte le 22 juin 1702, a brillé par son esprit & par son talent pour la poésie françoise. On trouve plusieurs de ses piéces dans le recueil du sieur de Vertron, en deux volumes, à l'honneur des dames. On en voit deux aussi dans le recueil des vers choisis donné par le P. Bouhours; savoir, celle qui est intitulée, *à Uranie*; & l'épitaphe de M. le duc de Saint-Aignan. M. Titon du Tillet a donné place à cette dame dans son *Parnasse françois*, in-fol. *page* 489. C'est elle qui est désignée sous le nom de *Cléon*, dans *le cercle des femmes savantes*, piéce en vers françois, par J. de la Forge.

CAMUSAT (Jean) célébre imprimeur de Paris dans le XVII siécle, mort en 1639, passoit de son temps pour le plus habile des libraires de cette ville. C'étoit un homme de bon sens, & qui n'imprimoit que de bons ouvrages; en sorte qu'une marque presque infaillible de bonté pour un livre, c'étoit de sortir de son imprimerie. L'académie françoise le choisit pour son libraire. * *Relation de l'académie françoise.*

CAMUSAT (Nicolas) chanoine de Troyes en Champagne, naquit à Troyes en 1575. Il fut guidé dans ses études par M. de Taix, doyen de l'église de Troyes, homme savant & judicieux. Agé de 18 ans, Camusat eut un canonicat de la cathédrale, dont il prit possession le 7 avril 1593. L'évêque Claude de Baufremont, étoit alors éloigné de son diocèse. Le chapitre, en signant la Ligue, lui avoit écrit le 8 octobre 1589, pour le sommer de donner sa signature, & de revenir à Troyes. Le prélat, fidéle à son roi, refusa l'un & l'autre : en conséquence le conseil de la Ligue avoit fait déclarer le siége vacant, & saisir les revenus, ce qui obligea Camusat de se faire expédier pour sa prise de possession, des provisions par le grand vicaire de la Ligue. M. de Taix étant mort en 1599, le nouveau chanoine fit connoître ses regrets par l'épitaphe qu'il lui fit faire à ses frais. M. Camusat ayant tourné presque toutes ses études du côté de l'histoire, n'épargna pour s'y rendre habile, ni lectures, ni recherches. Il fouilla avec soin dans toutes les bibliothéques, & il y puisa tout ce qui pouvoit lui être utile. Le désastre arrivé à celle des Jacobins de Troyes lui fut, par cette raison, extrêmement sensible. Le roi Charles V, en considération du P. de Villiers, son confesseur, & depuis évêque de Troyes, avoit enrichi cette bibliothéque d'un grand nombre de manuscrits très-précieux; & afin qu'ils y fussent conservés, il avoit obtenu de Grégoire XI une bulle d'excommunication contre ceux qui les détourneroient ou les aliéneroient. Malgré cette précaution, un prieur de cette maison, au commencement du XVII siécle, ignorant le prix de ces manuscrits, & ne les regardant que comme des papiers inutiles & de rebut, les vendit à un papetier, qui les fit transporter dans son moulin, les mit en piéces, & remplit une cuve de leurs débris. Camusat apprit trop tard cet événement; il ne put sauver du naufrage que quelques fragmens des ouvrages de S. Prudence, & la charte de l'ancien coutumier de Champagne, qui est aujourd'hui dans la bibliothéque du roi. Camusat fut deux fois greffier de son chapitre, depuis le premier juillet 1597, jusqu'au 30 juin 1600, & depuis le 8 janvier 1601, jusqu'au 30 juin 1617. Il mourut le 20 janvier 1655 dans la 80$^{e}$ année de son âge. Il fut inhumé le lendemain dans l'église de S. Flobert, succursale de la paroisse

de S. Remi. Il n'étoit pas moins pieux que savant. Les ouvrages que l'on doit aux soins de Nicolas Camusat, sont: 1. *Chronologia seriem temporum & historiam rerum in orbe gestarum continens ab ejus origine, usque ad annum à Christi ortu millesimum ducentesimum, auctore anonymo, sed cœnobii sancti Mariani apud Altissiodorum regulæ præmonstratensis monacho. Adjecta est ad calcem appendix ad annum usque* 1223. *Nunc primùm in lucem edita, operâ & studio Nicolai Camusæi Tricassini, Trecis*, 1608, *in*-4°. Cet ouvrage est dédié à François de Donadieu, évêque d'Auxerre. 2°. Un recueil des antiquités ecclésiastiques de Troyes, sous ce titre: *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ diœcesis: in quo præter seriem historicam Tricassinorum præsulum, origines præcipuarum ecclesiarum, vitæ etiam sanctorum qui in eadem diœcesi floruerunt promiscuè continentur, auctore seu collectore Nicolao* CAMUSAT, *Tricassino, Augustæ Trecarum, apud Natalem* Moreau, *qui dicitur* le Coq, 1610, *in*-8°. On peut dire que c'est une excellente collection, qui doit être recherchée par ceux qui s'appliquent à l'étude de la discipline ecclésiastique qui a fort varié en France, selon les temps & les lieux. 3. *Historia Albigensium, & sacri belli in eos anno* 1209 *suscepti, duce & principe Simone à Monte-Forti, dein Tolosano comite, rebus strenuè gestis clarissimo, auctore Petro, cœnobii Vallis-Sarnensis ordinis cisterciensis in diœcesi Parisiensi monacho, cruciatæ hujus militiæ teste oculato, Trecis* 1615, *in*-8°. Cette histoire que Nicolas Camusat a fait imprimer le premier sur les manuscrits, a été traduite depuis en françois par Arnaud Sorbin, & imprimée à Paris. M. l'abbé Lenglet s'est trompé en mettant l'édition latine en 1613, au lieu de 1615. La préface de l'éditeur est ainsi datée: *Tricassibus è musæo nostro, cal. januarii, anno* 1615. 4. Un volume de mêlanges, imprimé pour la premiere fois à Troyes en 1619, *in*-8°, sous ce titre: *Mélanges historiques, ou recueil de plusieurs actes, traités & lettres missives, depuis l'an* 1390, *jusqu'à l'an* 1580, avec un recueil des propositions & conclusions des états de Blois de l'an 1576, dressé par Guillaume de Taix, doyen de l'église de Troyes: & les Mémoires militaires du sieur de Mergey. 5. Mémoire touchant les différends d'entre les maisons de Guise & de Chastillon, du sieur Richer, mis en lumiere par M. Camusat, à Troyes, *in*-8°. 6. Diverses piéces communiquées par le même, & que Duchesne a insérées dans sa collection des historiens de France, savoir, dans le 2[e] volume: *Excommunicatio hominum Balduini comitis Flandriæ, propter occisionem Fulconis Rhemensis archiepiscopi ab illis perpetratam. Pœnitentia injuncta iis qui bello Suessionico inter Carolum & Robertum reges interfuerunt.* Dans le tome 5, *Epistola Guidonis de Bazainvillâ domorum Militiæ Templi præcentoris, de rumoribus partium transmarinarum regis Philippi Augusti tempore. Epistola publicata super obitu Ludovici IX.* 7. Dans le spicilége de dom Luc d'Acheri, tome 3, le traité *De disciplinâ claustrali*, de Pierre de la Celle: dans le tome 4 les anciens us de Cluny, & la fondation de la chartreuse de Juvigny. 8. Il a aussi communiqué plusieurs piéces qu'on trouve dans le traité des matieres bénéficiales, par Rochette, avocat à Troyes, imprimé à Paris en 1610, & divers titres sur la maison de Joinville, dont Ménard s'est servi pour la généalogie de cette maison. * Extrait d'un *Mémoire communiqué* par M. Grosley, avocat à Troyes.

CAMUSAT (François-Denys) petit-neveu du précédent, naquit à Besançon, où son pere exerçoit avec honneur la profession d'avocat. Il est auteur d'un essai de l'*Histoire des journaux imprimés en France*, dont la premiere édition est de 1716; & la seconde augmentée, est de 1719, *in*-8°. La plus ample & la plus exacte, est celle qui a paru à Amsterdam en 1734, 2 vol. *in*-8°. Cet ouvrage fut assez applaudi. On y trouve en effet bien des recherches; & si le style en est trop négligé & trop diffus, on est dédommagé par les faits qu'on y apprend. Les deux tiers de cet ouvrage sont employés à parler des *journaux des savans*. L'auteur devoit s'étendre à-peu-près de même sur les autres journaux littéraires, & en particulier sur les *mémoires de Trévoux*, qu'il avoit dessein d'attaquer avec force. Mais la continuation de cette histoire des journaux n'a jamais paru, & il est sûr que l'auteur ne l'a point achevée. La préface a été entre les mains de plusieurs personnes, qui sur la lecture qu'ils en ont faite, ont applaudi à cette entreprise. Mais M. Camusat étoit d'un génie à ne pouvoir se fixer long-temps sur un même ouvrage; & d'ailleurs la nécessité de subsister, & un peu trop d'amour pour un certain faste qui ne convenoit point à la situation de ses affaires, l'engageoient sans cesse dans de nouveaux projets qu'il commençoit, dont il tiroit quelque lucre, & qu'il ne finissoit point. Etant venu à Paris peu de temps après qu'il eut fait imprimer son essai de l'histoire des journaux, il travailla avec plusieurs personnes aux *Mémoires historiques & critiques*, imprimés en 1722, à Amsterdam, chez Bernard, en trois volumes *in*-12. M. le maréchal d'Estrées le choisit quelque temps après pour avoir soin de sa nombreuse bibliothéque, & l'envoya en Hollande pour y faire quelque emplette considérable. Ce fut vers le même temps que M. Camusat fit les trois premiers volumes de la *Bibliothéque françoise*, ou *Histoire littéraire de la France*, qu'il remplit de quantité de piéces fugitives qui ne lui couterent d'autre soin que celui de les recueillir, & dont plusieurs déplurent à quelques personnes. Ce journal, dont il y a actuellement seize volumes faisant trente-deux parties, a été continué par différentes personnes de lettres, & se continue encore. De retour à Paris, il fit deux fautes très-considérables; il quitta le poste qu'il avoit chez M. d'Estrées, & il se maria sans trouver presqu'aucun avantage du côté de la fortune. Il ajouta une troisiéme faute aux deux premiéres, ce fut de tendre à une charge d'avocat au conseil, qu'il fut obligé d'abandonner peu après, faute de payement. Dans cet intervalle il cherchoit à se soutenir par la composition de quelques ouvrages. Il donna en 1726 à Paris, des *Mélanges de littérature & d'histoire, tirés des lettres manuscrites de M. Chapelain*, in-12. *Critique de la charlatanerie, divisée en plusieurs discours en forme de panégyrique*, in-12, en 1726, à Paris. Il entreprit aussi un nouveau journal, dont on n'a eu que deux mois, qui furent imprimés, non à Nanci, comme porte le titre, mais à Sainte-Menehoult, sous le titre de *Bibliothéque des livres nouveaux*; le troisiéme volume a été arrêté au milieu de l'impression, & ce journal n'a pas eu d'autre suite. M. Camusat ayant recouvré un manuscrit de la *bibliothéque* de Ciaconius, il le fit imprimer avec des notes fort amples sur un petit nombre d'articles de cette bibliothéque; & cet ouvrage, qui est très-peu de chose, parut *in-fol.* à Paris en 1731, dédié à M. le cardinal de Fleuri, sous ce titre fastueux, qui promet beaucoup plus qu'on ne donne: *Bibliotheca libros & scriptores fermè cunctos ab initio mundi, ad annum* 1583 *ordine alphabetico complectens, auctore fratre Francisco* Ciaconio, *ordin. prædicator. doctore theol. nunc primùm in lucem prodit studio, & cum observationibus Francisci-Dionysii* Camusat, *Vesontini.* Une nouvelle édition du théatre de M. Racine, avec un discours préliminaire sur le théatre ancien & moderne. Depuis sa seconde retraite en Hollande, il a donné une nouvelle édition des poësies de M. l'abbé de Chaulieu, & de M. le marquis de la Fare (en 1731) avec une préface adressée à M. d'Orville, professeur en histoire & en belles lettres à Amsterdam, dans laquelle il s'attache à faire connoître ceux qui ont été comme ces deux poëtes, Epicuriens dans leurs vers, & prétend justifier le caractere de ces poésies. On lui a attribué sans fondement la *Critique désintéressée des journaux littéraires & des ouvrages des savans*, en 1730, trois petits volumes qui n'ont pas eu de suite. Comme cette critique qui est de François Bruys, fut attaquée

plusieurs fois dans *le nouvelliste du Parnasse* de M. l'abbé Granet, qui supposoit que M. Camusat en étoit l'auteur, celui-ci attaqua à son tour *le nouvelliste du Parnasse* dans le *cinquiéme volume, seconde partie, des Lettres sérieuses & badines*; & M. l'abbé Granet répliqua dans le nouvelliste. Ces deux auteurs sembloient s'être juré une guerre continuelle, qui ne finit que par la mort de M. Camusat arrivée à Amsterdam le 28 octobre 1732, n'ayant pas encore quarante ans. Il venoit de donner au public les *Mémoires historiques & critiques sur divers points de l'histoire de France, &c.* attribués par quelques-uns à Mézeray, *avec un discours préliminaire*, à Amsterdam en 1732, deux vol. *in-12*. Il a laissé manuscrite une vie de M. le chancelier de l'Hôpital, qu'il devoit dédier à M. Herault, lieutenant de police. Il avoit long-temps amusé le public de deux projets qui n'ont eu aucune exécution, celui d'un dictionnaire historique & critique, qui devoit être aussi ample que celui de Bayle; & celui d'une nouvelle édition de Diodore de Sicile. * *Mém. du temps.* On trouve quelques-unes de ses lettres parmi celles de dom *Gregorio* Mayans (*Gregorii Majansii generosi & antecessoris Valentini, epistolarum libri sex, Valentiæ Edetanorum*, 1732, *in-4°*.) Il a fait la préface des Mémoires de Choisy.

CAN DE L'ESCALE, *cherchez* ESCALE.

CANA, petite ville de Galilée dans la tribu de Zabulon, où le Fils de Dieu fit son premier miracle, changeant l'eau en vin à des nôces où il se trouva. Depuis, passant en cette même ville, il y guérit le fils d'un prince, ou d'un officier qui y commandoit. Saint Jean en fait mention, *c.* 4, *v.* 54: car ces paroles de l'évangéliste: *C'est-là que Jesus fit son second miracle*, doivent s'entendre ainsi: *C'est le second miracle que Jesus fit à Cana*, comme S. Augustin l'explique dans sa concorde des évangélistes. Cana n'est plus qu'un village habité par des mahométans. L'impératrice sainte Héléne y fit bâtir une église à la place de la maison où notre Seigneur fit ce miracle. Ce bâtiment est tout de pierres de taille, & comprend l'église soutenue au milieu d'un rang de colonnes, & la maison où demeuroient les ecclésiastiques. Entre l'église & le logement est une cour assez spacieuse, sur laquelle il y a une grande pierre qui sert de linteau. On y voit trois cruches taillées en relief, avec une écriture ancienne à moitié effacée. L'église est maintenant profanée par les infidéles, qui la font servir de mosquée, & le logement est occupé par des santons ou religieux mahométans. * Saint Jerôme, *de loc. hebr.* Saint Augustin, *conc. evang. l.* 4, *c.* 10. Doubdan, *voyage de la terre-sainte.*

Quelques auteurs ont cru que l'époux de ces nôces étoit S. Jean l'évangéliste; d'autres, que ce fut Simon le Cananéen; mais le premier est faux, & le second très-incertain. En mémoire du premier miracle de J. C. S. Epiphane assure qu'il y avoit tous les ans en pareil jour des fontaines dont l'eau se changeoit en vin. Ce pere rapporte la même chose des eaux du Nil, & il assure que quelques moines l'avoient éprouvé d'une fontaine dans l'église de la ville de Gerase en Arabie, & qu'il avoit bu lui-même de celle qui étoit à Cibyre dans la Phrygie ou dans la Carie. Pline remarque que dans l'isle d'Andros il y avoit une fontaine, dont l'eau prenoit tous les ans le gout de vin le 5 de janvier: tous ces faits ont si peu de vraisemblance, qu'il est inutile de les réfuter. * Saint Epiphane, *l.* 51, *c.* 30. Pline, *liv.* 2, *chap.* 103. Tillemont, *mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique.* Casaub. *chap.* 13, §. 22. Nicephore, *l.* 8, *c.* 10.

☞ CANADA ou NOUVELLE FRANCE, grand pays dans l'Amérique septentrionale. On n'a d'abord donné le nom de *Canada*, qu'aux terres qui bordent le golfe de Saint-Laurent, & aux deux bords de ce fleuve, jusque vers Tadoussac; & on croit même assez communément que ce nom venoit de quelqu'une des nations sauvages des environs. On l'a depuis étendu jusqu'au Missisipi qui le borne à l'ouest; on y a même compris quelquefois la nouvelle Angleterre & la nouvelle Belgique, aujourd'hui la *nouvelle Yorck*. Mais depuis long-temps on ne connoît sous le nom de Canada, que ce qui est proprement la nouvelle France. Et dans ce sens le Canada a pour bornes à l'est l'océan occidental, à l'ouest le Missisipi, aux sud les colonies angloises, & en quelques endroits la mer: au nord il n'en connoît point. Dans cette distribution sont comprises l'Acadie, la baye d'Hudson, & l'isle de Terre-neuve, qui ont été cédées aux Anglois par le traité d'Utrecht, avec le droit que nous avions sur le pays des Iroquois. Tout le cours du Missisipi au-dessus de la riviere des Illinois est bien de la nouvelle France, qui n'est point bornée de ce côté-là au nord-ouest; mais il ne paroît pas qu'on doive étendre le nom de Canada jusqu'aux nouvelles découvertes qu'on a faites au-delà de ce grand fleuve. Après tout la chose est fort arbitraire.

De cette sorte, tout ce qui porte en même temps le nom de Canada ou nouvelle France, y compris les cessions faites aux Anglois dont nous venons de parler, commence vers le 39 dégré quelques minutes de latitude septentrionale, & s'étend jusqu'au pole; en longitude il est renfermé entre les 327^e^ & 285^e^ dégrés, si ce n'est qu'au nord-ouest on ne lui connoît point de bornes.

Dès l'année 1497 Jean & Sébastien Cabot ou Gabato, pere & fils, découvrirent l'isle de Terre-neuve & une partie de la terre de Labrador; mais on prétend qu'ils ne débarquerent en aucun endroit. En 1500 Gaspard de Cortéréal, gentilhomme Portugais, fit plusieurs découvertes dans l'isle de Terre-neuve. On prétend qu'il y fit les années suivantes un second voyage; ce qui est certain, c'est qu'il périt en mer au retour de Terre-neuve. On sait encore qu'avant l'année 1504 des pêcheurs Basques, Normans & Bretons, faisoient la pêche des morues le long des côtes de la même isle & de celles du golfe, & sur le grand banc de Terre-neuve; mais on ignore en quel temps ils ont commencé d'y aller. En 1506 Jean Denys de Honfleur, publia une carte de tous ces pays; & deux ans après on vit en France un sauvage du Canada, qu'un pilote de Dieppe nommé Thomas Aubert, y avoit amené.

En 1523 Jean Verazani, Florentin, qui s'étoit mis au service de François I, roi de France, fit un premier voyage dans l'Amérique septentrionale. On n'en a connoissance que par une lettre de ce voyageur au roi, datée du 8 juillet, où il suppose que sa majesté étoit instruite du succès de cette premiere tentative. Il repartit l'année suivante, & arriva au mois de mars à la vue des terres de la Floride. Il rangea ensuite toute la côte jusqu'à une isle que les Bretons avoient découverte, & qu'il dit être par les cinquante dégrés. Ce peut être l'isle de Terre-neuve, où les Bretons faisoient la pêche depuis plusieurs années. Il prit par-tout possession du pays au nom du roi très-chrétien. L'année suivante, il entreprit un troisiéme voyage, dont on n'a rien su, parcequ'il y périt, sans qu'on ait pu savoir de quelle maniere.

En 1534 Jacques Cartier, Maloin, s'embarqua à Saint-Malo, le 20 d'avril, pour continuer les découvertes de Verazani, & le 10 de mai il arriva au cap de Bonne-Viste en Terre-neuve. Après avoir fait quelques autres découvertes dans cette isle, il prit sa route au sud, & entra dans une grande baye du golfe qu'il nomma la *baye des chaleurs*. Il côtoya ensuite une bonne partie du golfe, & prit possession de tous les pays qu'il avoit reconnus. L'année suivante il arriva le 10 d'août dans le golfe, & lui donna le nom de Saint-Laurent, qui s'est depuis étendu au grand fleuve qui s'y décharge, & que les gens du pays appelloient le fleuve du Canada. Le 15^e^ il découvrit l'isle de *Naliscolet*, qu'il nomma l'*isle de l'Assomption*: on ne la connoît plus guères que sous le nom d'*Anticosti*. Le premier de septembre il découvrit la riviere de Saguenai, qui vient du nord, & se décharge dans le fleuve à quatre-vingt-dix-huit lieues de la mer. Il remonta encore le fleuve pen-

dant quatre-vingt-dix lieues, & arriva à Hochelaga, grande bourgade de sauvages, bâtie dans une isle au pied d'une montagne : il donna à cette montagne le nom de *Mont-Royal.* On l'appelle aujourd'hui *Montréal*, & ce nom s'est communiqué à toute l'isle.

En 1541 Jean-François de la Roque, sieur de Roberval, gentilhomme Picard, accompagné de Jacques Cartier, fit un établissement dans l'Isle Royale, & envoya un de ses pilotes, nommé Alfonse de Saintonge, reconnoître le nord du Canada, au-dessus du Labrador. En 1562 Jean de Ribaut partit de Dieppe pour aller faire un établissement dans cette partie de la Floride où Verazani avoit abordé à son second voyage : il prit terre à un cap qu'il nomma *Cap françois*, vers le 30e dégré d'élévation du pole. Il s'éleva ensuite au nord, débarqua à la riviere de Mai, où il arbora les armes de France sur un pilier de pierres, & alla ensuite soixante lieues plus avant vers le nord bâtir un fort, auquel il donna le nom de *Charles-fort.* C'est où les Anglois ont bâti depuis la ville de Charlestown, dans la Caroline. L'année suivante René de Laudonniere bâtit une autre forteresse dans la riviere de Mai, & la nomma la Caroline. C'est ce que les Espagnols ont depuis nommé *San-Mattheo.*

En 1576 & les deux années suivantes, le chevalier Martin de Forbisher découvrit plusieurs terres au nord du Canada, au nom de la reine d'Angleterre. En 1584 Philippe Amidas, & Artier Barlow firent la premiere découverte de la Virginie, & la même année Jean Davis, Anglois, ayant eu ordre de la reine Elizabeth de continuer les découvertes de Forbisher, alla beaucoup plus loin que ce chevalier. L'année suivante il fit encore de nouvelles découvertes, & la troisiéme année il reconnut le détroit qui porte son nom. Quelques auteurs prétendent que cette seconde découverte ne se fit qu'en 1590.

En 1598 le marquis de la Roche découvrit l'isle de Sables, où l'on prétend que le chevalier Gilbert Humfrey, Anglois, avoit perdu trois navires en 1581, & les côtes voisines de l'Acadie. En 1604 M. de Mouts & Samuel Champlain acheverent la découverte des côtes de l'Acadie. Ils firent ensuite celle de la baye françoise, & s'avancerent jusqu'à l'isle de Sainte-Croix. L'hiver suivant Champlain reconnut toute la côte méridionale du Canada, jusqu'au-delà du Pentagoët ; & en 1605 lui & M. de Mouts pousserent leurs découvertes jusqu'au cap Malebarre, vis-à-vis du cap Codd, auprès duquel fut bâtie depuis la ville de Boston, capitale de la nouvelle Angleterre. En 1608 Champlain fonda la ville de Quebec, capitale de la nouvelle France. En 1609 Henri Hudson, Anglois, découvrit la baye de Mauhatte. Il étoit alors au service des Hollandois ; & le pays qu'arrose la riviere de Mauhatte, a long-temps porté le nom de *nouvelle Belgique.* C'est aujourd'hui la nouvelle Yorck.

En 1611 Champlain découvrit le pays des Iroquois, & chemin faisant il rencontra un grand lac auquel il donna son nom. Les Anglois prétendent que cette même année, Henri Hudson qui étoit rentré à leur service, découvrit le détroit & la baye qui portent son nom. Il est plus certain que la même année Thomas Button, mathématicien Anglois, découvrit dans ces mêmes mers le nouveau pays de Galles, & toute la baye qui porte son nom, & que Jacques Hall, Anglois, reconnut le détroit de Cockin, par les 65 dégrés au nord du Canada. En 1615 Champlain découvrit le pays des Hurons, entre le lac Erié, le lac Ontario, & le lac Huron. En 1622 Guillaume Baffingo, Anglois, découvrit une grande baye au-dessus du détroit de Davis, & lui donna son nom. En 1631 le capitaine James, Anglois, fit plusieurs découvertes au nord de la baye d'Hudson.

En 1656 le sieur Bourdon pénétra le premier dans la baye d'Hudson, & en prit possession au nom du roi de France. La même année le pere Albanel, jésuite, & le sieur de Saint-Simon, gentilhomme Canadien, remonterent le Saguenai, découvrirent tout le nord de ce côté-là, & en particulier les lacs de Saint-Jean & des Mistassins ; & ayant pénétré par-là jusqu'à la baye d'Hudson, en renouvellerent la prise de possession au nom du roi leur maître. En 1668 les Danois découvrirent au nord de la baye d'Hudson une grande riviere, dont l'embouchure est par les 59 dégrés, & la nommerent *Riviere Danoise.* En 1673 le pere Marquette, jésuite, & le sieur Joliet ; firent la premiere découverte du Missisipi par le Canada. En 1682 deux François Canadiens, nommés Desgroseillers & Radisson, découvrirent à l'ouest de la baye d'Hudson deux grandes rivieres qui se déchargent dans une petite baye. Ils appellerent l'une *Sainte-Thérèse*, & l'autre *Bourbon* ; & la baye a depuis été nommée par les Anglois *Port-Nelson* ; sur ce qu'ils ont prétendu que Nelson, pilote de Henri Hudson, en avoit fait la premiere découverte.

Telle a été la découverte du Canada : l'intérieur de ce pays a été reconnu peu à-peu par les jésuites ; & ce qui est au-delà du Mississipi au nord & au nord-ouest, l'a été par quelques voyageurs Canadiens, sur-tout par M. le Sueur, par le pere Hennepin & le sieur Dacan, qui ont remonté ce fleuve jusqu'au saut Saint-Antoine. * La Martiniere, *dict. géogr.*

Il y a eu autrefois dans le Canada un fort grand nombre de nations sauvages ; plusieurs ont disparu presque absolument, & la plupart des autres sont réduites à très-peu de chose. Il est vraisemblable que quelques-uns se sont retirés dans des terres écartées ; mais il est certain que les maladies contagieuses, les boissons enyvrantes & les guerres en ont détruit la plus grande partie. Tous ces peuples différens ont chacun leur langue. Celle des Esquimaux qui habitent dans la terre de Labrador, celle des Algonquins, & celle des Hurons n'ont entr'elles aucun rapport, & presque toutes les autres que nous connoissons en sont les dialectes. On prétend qu'il y a de l'accent chinois dans l'accent de quelques-uns de ces peuples.

Les mœurs des sauvages sont féroces, quoique dans le fond leur humeur soit assez traitable ; il en faut, ce semble, excepter les Esquimaux, habitans de la terre de Labrador, qu'on ne sauroit apprivoiser, & qui font tout le mal qu'ils peuvent aux Européens. Les sauvages, lorsqu'on découvrit le Canada, étoient tous anthropophages ; aujourd'hui on voit peu d'exemples de cette barbarie, mais ils traitent encore les prisonniers qu'ils font en guerre d'une maniere bien cruelle ; ils les attachent à des poteaux, ou les étendent dans des quadres, & là ils les brulent lentement avec des fers chauds : ce supplice dure quelquefois plusieurs jours, & presque jamais moins de cinq ou six heures ; & tout ce que la plus capricieuse & la plus inhumaine férocité peut inspirer de manieres de tourmenter un malheureux, y est employé. Ce qu'il y a de plus inconcevable, c'est que le patient, tant qu'il peut parler, insulte ses bourreaux, ou chante comme s'il ne souffroit rien ; cela n'est pourtant pas général, & il y en a qui jettent des cris & font des hurlemens qui feroient frémir tout autre qu'un sauvage, mais ces inhumains ne font qu'en rire. Ils préparent leur ennemi à ce supplice par des bastonnades, en lui arrachant les ongles, en lui coupant les doigts, ou avec un méchant couteau, ou avec les dents, & cela s'appelle caresser les prisonniers. Les Iroquois ont exercé cette cruauté sur bien des François. Les causes de leurs guerres ne sont souvent rien ; un caprice, un rêve, la mort d'un enfant, suffisent pour attaquer une nation qui ne songe à rien, & une guerre une fois commencée ne finit point.

Entre sauvages d'un même village on voit peu de querelles : ces peuples ne sont ni intéressés, ni pointilleux ; comme ils ne possedent rien, que tout leur est bon, & que leur grande richesse est de pouvoir se passer de ce qui n'est pas le pur nécessaire, ils n'ont pas grande matiere de démêlé ; & rien ne fait mieux voir leur détachement, que la maniere dont ils prennent les pertes qu'ils font : la plus stoïque insensibilité des anciens philosophes n'en approche pas. Une bande de sauvages se trouvera dans un canot tout neuf chargé de marchandises : le canot trouve une roche qui le creve, & le met

hors de service, toutes les marchandises sont perdues: la premiere chose qu'ils font, c'est de rire, & de fort bon cœur, à ce qu'il paroît; ensuite ils voient s'ils pouront sauver quelque chose; & s'ils ne le peuvent pas, ils s'en vont aussi tranquilles que si rien ne fût arrivé. Quand le mari & la femme ne sont pas contens l'un de l'autre, ils se quittent & se remarient ailleurs. Les enfans ne manquent point, & ordinairement suivent la femme, dont ils font la principale richesse. La polygamie n'est point en usage parmi eux. Il n'est point de peuple civilisé qui pousse l'hospitalité plus loin, ni qui l'exerce plus noblement.

On ne peut pas dire qu'ils aient une religion; ils ont quelques traditions confuses, parmi lesquelles on démêle la création du monde & le déluge. Ils n'ont aucun culte qu'on puisse appeller religieux; cependant quelques-unes de leurs coutumes prouvent qu'autrefois ils en ont eu un, dont le soleil étoit l'objet. Le calumet, qui est le grand instrument de paix & d'alliance, peut bien avoir été dans son origine un sacrifice qu'ils faisoient à ce bel astre. Le pere Lafiteau, jésuite, qui a fait imprimer un ouvrage, où il prétend rapporter les mœurs des sauvages à celles des anciens, prétend que le calumet est le caducée de Mercure; quoi qu'il en soit, il ne paroît pas qu'aujourd'hui l'on y reconnoisse rien de religieux. Ils ont des jongleurs qui se mêlent de guérir les maladies; mais on ne peut pas dire qu'ils emploient d'autres remédes que les naturels. Ces jongleurs font aussi profession de prédire l'avenir, ce qu'ils ne peuvent faire aussi juste qu'ils le font assez souvent, sans avoir commerce avec les démons. On trouve entr'eux & les Juifs bien des rapports, dont un des plus marqués est que leurs femmes sont séparées dans les temps auxquels les femmes juives l'étoient.

Il y a un siécle qu'on a commencé à faire connoître aux sauvages la loi de l'évangile. On peut dire qu'on y a fait assez de progrès, sur-tout parmi les Hurons, les Algonquins & les Abenaquis. Le peu de stabilité des mariages, & les guerres injustes sont de grands obstacles à la réception de l'évangile. Mais le mauvais exemple des François, & la traite de l'eau-de-vie nuisent encore plus aux progrès de la foi, & ont même ruiné les plus florissantes missions. La nation qui fait aujourd'hui plus d'honneur à la religion, est celle des Abenaquis, parmi lesquels les jésuites ont cinq missions. Ils en ont une à trois lieues de Quebec, qui se nomme Notre-Dame de Lorette, & n'est composée que de Hurons. Ces sauvages vivent dans une grande ferveur, & se sont interdits par vœu l'usage de toute boisson enyvrante.

L'air du Canada est sain, les froids y sont excessifs, & l'hiver dure six à sept mois. Il est sur-tout fort rude depuis la mi-novembre jusque vers la fin de mars. La neige y tombe en si grande abondance, que dans les campagnes on ne peut marcher que la raquette aux pieds. Les terres ne sont découvertes, & les eaux écoulées, qu'à la fin de mai; alors on seme le froment qui vient bien, & dont la récolte se fait en août. Les sauvages ne sement que le mays ou bled d'Inde, mais les François y ont de beaux fruits & de toutes sortes de grains. La terre est bonne presque par-tout; les plus beaux endroits sont le pays des Iroquois, le cours de l'Ohio ou belle riviere, qui y a sa source, le détroit du lac Erié & du lac Huron, la baye des Saguinaux, le fond de la baye des Puants, Chigagou dans le sud-ouest, & la riviere Saint-Joseph dans le sud-est du lac Michigan. Les environs des lacs sont couverts de vignes sauvages, & les bois sont presque par-tout très-beaux. L'érable, par le moyen d'une entaillure qu'on y fait dans le printemps donne en abondance une eau claire & sucrée, très-agréable à boire, & dont on fait un sucre fort pectoral; le plane a la même qualité, mais il ne rend pas tant de sucre. Il découle des sapins blancs une très-bonne térébenthine, laquelle prise dans un bouillon est bonne à l'estomac, & sert aussi à fermer & à guérir les plaies; tout le canton des Trois-Rivieres est plein de mines de fer. Il y a du cuivre vers le lac supérieur, & on prétend qu'il y a des mines d'argent en plusieurs endroits. Le fleuve Saint-Laurent est fort poissonneux, l'anguille sur-tout y est abondante pendant trois mois; les poissons les plus estimés sont le saumon, le brochet, le turbot, le bar, le poisson doré & l'achigau. Les lacs sont pleins d'esturgeons d'une grandeur extraordinaire. Dans l'eau salé on trouve des baleines, des loups marins & des marsouins, dont on fait quantité d'huile; les marsouins sont blancs dans l'eau douce. Autrefois les bois & les montagnes étoient remplis d'élans ou originaux, & de caribous ou ânes sauvages. Le peu de ménagement qu'on a apporté en les chassant les a détruits ou écartés, de sorte qu'à peine en voit-on un ou deux en quarante lieues de pays. C'est une perte, la chair en est excellente & les peaux très-bonnes. Les castors, loutres, renards, martres, chats cerviers, chevreuils, peccans, &c. dont les peaux sont presque tout le commerce de cette colonie, commencent aussi à devenir rares par la même raison. * Champlain. Lescarbot. Jacques Carlier, *relations du Canada. Mémoires particuliers, &c.*

☞ La colonie françoise du Canada ne comprend aujourd'hui que l'Isle Royale, dont nous parlerons en son lieu; un petit établissement à la grande baye, sur la côte de Labrador; un autre vers Gaspé & l'isle Percée; un autre pour la compagnie des Indes à Checoutimi, sur le Saguenai, où il y a un village d'Algonquins & de Montagnais, qui ont un missionaire jésuite, & où les Papinachois viennent apporter leurs pelleteries; les deux côtés du fleuve Saint-Laurent, qui ne commencent à être habités au midi que vers Camourasca, quarante-cinq lieues environ au-dessous de Quebec, & douze ou quinze lieues au nord, & environ dix lieues des deux côtés au-dessus de Montréal, avec une profondeur fort inégale; un fort & quelques habitations à Chambli, vis-à-vis d'un rapide de la riviere de Sorel, & à cinq lieues au sud de Montréal; un autre fort à Catarocouy, un peu au-dessous du lac Ontario. Ces deux forts sont de pierres, & ont une assez bonne garnison. Il y a encore un petit fort, & des habitations à Niagara, un peu au-dessous de la fameuse cascade qui porte ce nom; un autre au détroit au-dessous du lac de Sainte-Claire; d'autres à Michillimakinac, au nord du lac supérieur, dans le fond de la baye des Puants, & sur la riviere Saint-Joseph, qui se décharge dans le lac Michigan. Les isles d'Orléans & de Montréal sont aussi toutes peuplées; & celle de Jesus, qui est à côté de celle de Montréal, l'est aussi en partie. Dans toute cette étendue de pays, il y a environ trente mille François, & deux à trois mille sauvages chrétiens domiciliés, à savoir, outre le village de Chocoutimi dont j'ai parlé, il y en a un de Hurons à Lorette, à trois lieues de Quebec vers le nord-ouest; un d'Abenaquis sur la riviere de Bekaucourt; un autre d'Abenaquis, avec quelques Algonquins sur la riviere de Saint-François; un d'Iroquois au saut de Saint-Louis; un autre dans l'isle de Montréal; quelques Iroquois & quelques Mississagués à Catarocouy, & à Niagara, mais ni les uns ni les autres ne sont chrétiens; un petit village d'Iroquois non chrétiens dans l'isle de Toniatha, vingt lieues en-deçà de Catarocouy; un de Hurons chrétiens au détroit; un de Pontcouatamis, & un d'Outaouais au même lieu: ces derniers ne sont pas chrétiens; il y en a quelques-uns parmi les autres. Tous les villages chrétiens ont des missionaires jésuites, excepté celui des Iroquois de l'isle de Montréal, qui est gouverné par des prêtres du séminaire de S. Sulpice. Les jésuites ont encore des missionaires à Michillimakinac, à la baye des Puants, à la riviere de Saint-Joseph, & parmi les nations Abenaquises, qui sont toutes chrétiennes.

Il y a trois villes au Canada, Quebec, les Trois-Rivieres, & Ville-Marie, ou Montréal. Il y a un gouverneur général, qui est en même temps gouverneur de Quebec; un intendant de marine, justice, police & finances; un conseil supérieur; vingt-sept compagnies détachées

détachées des troupes de la marine ; un commissaire de la marine ; un grand prévôt ; un grand voyer ; un grand maître des eaux & forêts ; un évêque, dont le diocèse s'étend sur tout ce que le roi de France possede dans l'Amérique septentrionale, & qui par conséquent est plus grand que l'Europe. Les habitans y sont heureux, parceque le pays leur fournit le nécessaire pour vivre, & qu'ils ne payent rien, ou presque rien, au prince ; mais les gentilshommes qui n'ont point de terres, & les officiers qui n'ont que leurs appointemens, y vivent à l'étroit. Il n'y a point de personnes riches, parceque le commerce y est fort borné. Cependant les mines de fer, qui sont fort abondantes vers les Trois-Rivieres, & quinze ou vingt lieues en-deçà, les mines de cuivre, qui le sont encore plus vers le lac Supérieur, une carriere d'ardoise qui est à Mont-Louis, à-peu-près à moitié chemin de Quebec à la mer, du côté du sud ; la pêche des marsouins, des baleines, des loups marins, des morues, qui peut se faire fort avant dans le fleuve Saint-Laurent, & la construction des vaisseaux, pouroient rendre cette colonie très-puissante.

On y porte de France de l'argent monnoyé, & non monnoyé, du vin, des huiles, des eaux-de-vie, des étoffes, des armes, de la poudre, des toiles fines, &c. On en rapporte des pelleteries, des madriers, des mats; les isles de l'Amérique en tirent les mêmes choses, & outre cela des huiles, du mérin, & quelquefois des farines.

Le gouverneur général avoit autrefois la disposition des emplois militaires, mais il ne l'a plus. Il a la premiere place au conseil, mais l'intendant y fait l'office de premier président. L'évêque y a la seconde place ; sous ces trois chefs il y a douze conseillers qui portent l'épée, & dont le premier a des appointemens doubles : il n'y a qu'un certain nombre des autres qui en aient, & ce sont les plus anciens, quoiqu'il n'y ait point d'épices. Leurs charges ne sont que comme de simples commissions, non plus que celles du procureur général & du greffier en chef, & c'est le roi qui les donne. * La Martiniere, *diction. géogr.*

CANALES (Jean) de l'ordre des Freres Mineurs, qui florissoit à Ferrare vers le milieu du XV siécle, a composé quelques ouvrages de piété, qui sont un traité de la vie céleste, un traité de la nature de l'ame, & de son immortalité ; un traité du paradis, & de la félicité de l'ame ; un traité de l'enfer, & de ses tourmens. Ces ouvrages ont été imprimés à Venise en 1494. * M. Du Pin, *bibl. des auth. ecclés. XV siécle.*

CANANOR, ville & royaume de la presqu'isle de l'Inde, au-deçà du golfe de Bengale, dans le Malabar, aboutit au fleuve Gangerocora, où commence le Malabar, & s'étend jusqu'à Puripatan. Outre la ville capitale qui lui donne son nom, il y a Cota, Mangate, Marabia & Choraba. Cananor a environ vingt-cinq lieues, le long de la côte. Les Hollandois ont pris depuis quelque temps la capitale. Le roi de ce pays a possédé les isles de Divandurou & de Malicut, entre les Maldives. * Maffée, *hist. des Indes*, *l.* 12. Barbosa, *l.* 9, *c.* 1. Linschot.

CANAPE (Jean) médecin du roi François I, vivoit en 1542. La Croix-du-Maine le nomme *lecteur public* des chirurgiens à Lyon. Il a traduit de grec en françois divers ouvrages des anciens, & il en a composé d'autres en latin & en françois. * La Croix-du-Maine & du Verdier Vauprivas, *bibl. françoise.*

CANARA, royaume, ou plutôt grand pays de la presqu'isle de l'Inde en-deçà du Gange, sur la côte de Malabar. Quelques-uns le mettent dans le Bisnagar. La riviere de Gangerocora qu'il a au midi, le sépare du Malabar ; & celle d'Aliga au septentrion du royaume de Cuncan. Il a à l'orient des montagnes qui lui servent de bornes, avec le Bisnagar particulier, & au couchant la mer des Indes. Il comprend les royaumes d'Onor & de Baticala sur la côte ; & plus avant dans la terre ferme Borçopa, qui s'avance aux montagnes de Gate. Le roi de Canara & la plus grande partie de ses sujets sont païens, les autres sont mahométans. Les Canarins sont ennemis des Malabares, & leur font une guerre continuelle. Ils sont tous bons soldats, & s'entendent parfaitement bien à miner : leurs manieres approchent fort de celles qu'observent les sujets du Mogol, dont le roi de Canara est tributaire. La bisarerie avec laquelle ils solemnisent leurs grandes fêtes est surprenante : on porte les idoles en triomphe sur un char orné de fleurs, dont les roues ont de gros crochets attachés aux rayons ; & ceux qui veulent signaler leur zèle, se jettent à corps perdu pour tourner avec la roue. D'autres se couchent à terre sur ces crochets pour être écrasés sous le poids du chariot ; & tous périssent de cette sorte, dans la folle pensée qu'ils obtiendront l'immortalité, en mourant ainsi pour la gloire de leurs dieux. La maniere dont on punit les criminels dans le Canara, est digne d'être remarquée : on les expose tout nuds, pieds & mains liés, sur le sable au plus grand soleil, pour y périr peu-à-peu par la violence de la chaleur, & par les piqures des mouches. Quoique ce royaume soit petit, il est néanmoins si fertile, qu'il fournit presque tous les Européens de ris, outre ce que l'on en emporte dans les isles de la Sonde, & dans les autres pays d'orient. * Texeira, *liv.* 1, *c.* 22. Linschot. Barbosa. Dellon. *Relations des Indes orientales.*

CANARIES, isles à l'occident de l'Afrique, que les anciens nommoient *fortunées*, à l'opposite de la Mauritanie Tingitane, aujourd'hui de Fez & de Maroc, ou royaume de Maroc, & presque vis-à-vis des caps de Boyador & de Non. Elles sont au nombre de sept, quoique les anciens n'en aient connu que six. La plus importante est Canarie, avec une ville du même nom. Cette isle a dix-huit ou vingt lieues de tour, & elle est la principale, non-seulement à cause de sa fertilité, mais parceque c'est la demeure du gouverneur. La ville de CANARIE ou des Palmes, est grande, belle & bien peuplée. *Voyez* PALMA. Les autres villes sont Tedie, Galder & Cuja. Il y a aussi dans l'isle douze moulins à sucre. Les grains s'y recueillent deux fois l'année, en février & en mai, & il y a par-tout grande quantité de fruits. Les autres isles sont Tenerife, l'isle de Palma, l'isle de Fer, Fuerte-Ventura ou Fortaventure, Gomera & Lancelote. Pline dit que le grand nombre de chiens qu'on y trouvoit les fit nommer Canaries. Quelques-uns mettent au nombre des Canaries, Madere, l'isle des Sauvages, la Roche & la Gracieuse. Parmi les anciens, Proclus en compte dix, Ptolémée six, & Plutarque deux. Elles nous étoient inconnues dans le XIV siécle. Les historiens de Gènes remarquent qu'en 1291, Doria & Vivaldo, accompagnés d'autres aventuriers, entreprirent un voyage vers les côtes d'Afrique avec deux galeres, mais qu'on n'eut depuis aucunes nouvelles d'eux. La même entreprise, selon quelques-uns, fut tentée par Louis de la Cerda, comte de Clermont, surnommé l'*Exhérédé*, petit fils d'Alfonse X roi de Castille. Ce comte ayant oui dire que ceux de Gènes & de Catalogne avoient fait voile jusqu'à ces isles, se résolut en 1344 de les chercher. Le pape Clément VI les lui donna, & l'en couronna roi dans Avignon. Mais la Cerda abandonna cette entreprise, pour venir prendre de l'emploi dans la guerre que la France avoit contre les Anglois. Jerôme Surita, qui dit à-peu-près la même chose, rapporte qu'en l'an 1345, Louis de la Cerda, comte de Clermont, fut couronné roi des Canaries, à condition qu'il iroit les conquérir, & qu'il y feroit prêcher la foi, mais que ce dessein ne réussit pas ; qu'en 1395 des aventuriers de Guipuscoa & d'Andalousie en Espagne, allerent à la découverte de ces isles, & qu'ils pillerent Lancelote avec quelques autres : il ajoute que Henri III, roi de Castille, permit en 1401 la conquête des Canaries à Robert de Braquemont, qui en donna la commission à Jean de Bethencourt son parent, & que celui-ci obtint le titre de roi, & bâtit une forteresse dans l'isle de Lancelote en 1417. Elles ont eu depuis

divers maîtres en divers temps, & sont enfin venues au pouvoir des Espagnols. Les habitans sont catholiques : il y a un évêché à Canarie, & le terroir est très-fertile, sur-tout en bons vins, dont il passe tous les ans près de seize mille tonneaux en Angleterre. *Voyez* BETHENCOURT. * Pline, *l.* 6; *c.* 32. Sanut. Gramaye. Linschot. Sanson. Mariana. Jerôme Benzoni, *histoire du nouveau monde*. Thomas Nicolas, *dans ses voyages*. Gomare, *histoire des Indes*. Jerôme Surita, *commentaire sur l'itinéraire d'Antonin*.

CANATH, ville de la tribu de Manassé, qui fut prise par Nobé, qui lui donna son nom, lorsqu'il s'en fut emparé. Il paroît par l'écriture sainte, que cette ville étoit considérable, puisqu'il y est dit qu'elle avoit soixante villes de son ressort. * *Num.* 32, 42. *I. Paral.* 2, 23.

CANATHE, fontaine près Nauplie, dite aujourd'hui Napolie de Romanie. La tradition des Argiens portoit que Junon, se lavant tous les ans dans cette fontaine, devenoit encore vierge. Ptolémée parle de Canathe, ville de la Célésyrie, laquelle a eu ensuite évêché suffragant de Bastro. * Pausanias, *in Corinthiac.*

☞ CANAVEZ, ou CANAVOIS, en latin *Canapicium*, pays d'Italie, dans le Piémont, le long de la Doria-Balthéa, grande riviere qui le traverse du nord-nord-ouest, au sud-sud-est. Il est borné au nord par le duché d'Aouste, au levant par la seigneurie de Verceil, au midi par le Montferrat, & par le Pô, au couchant par la province de Turin. Ce pays est le même que la province d'Ivrée. On l'appelloit autrefois le marquisat d'Ivrée : il n'est cependant pas sûr que ce marquisat eût précisément les mêmes bornes. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CANAYE (Philippe) sieur de Fresne, conseiller d'état, naquit à Paris en 1551. Son pere Jacques Canaye, célébre avocat, le fit élever avec beaucoup de soin. Dès l'âge de quinze ans, Philippe qui s'étoit déclaré pour le calvinisme, entreprit de voyager en Allemagne, en Italie, & même à Constantinople. Il publia la relation de ce dernier voyage sous le nom d'*Ephémérides*; & à son retour en France il parut dans le barreau du parlement de Paris, où il se fit estimer. Il eut une charge de conseiller d'état sous Henri III. Henri IV l'envoya ambassadeur en Angleterre, en Allemagne, puis à Venise. En 1594 ce grand monarque le nomma président de la chambre mi-partie de Castres; il exerça cette charge avec beaucoup d'intégrité, de sagesse & de désintéressement. M. du Fresne fut un des juges de la célébre conférence qui se fit l'an 1600 à Fontainebleau, entre le cardinal du Perron & du Plessis-Mornai; & il fut un de ceux qui profiterent du succès de cette conférence, car il se fit catholique, & le pape Clément VIII lui en témoigna sa joie par une lettre obligeante. L'année suivante le roi l'envoya à Venise en qualité d'ambassadeur, & il eut le bonheur de contribuer à terminer les différends de cette république & du pape Paul V, qui lui en marqua sa reconnoissance. Ensuite il revint en France, où il mourut le 27 février 1610. Il avoit composé divers ouvrages, dont on a publié seulement trois volumes *in-fol.* de ses ambassades. Sa vie est à la tête du premier tome.

CANAYE (Jean) Parisien, entra chez les jésuites à l'âge de dix-sept ans, l'an 1611. Il a fait dans la suite sa profession solemnelle des quatre vœux. Ses emplois ont été diversifiés : il a enseigné les humanités; a prêché; a été recteur du collége de Moulins & de celui de Blois, & missionaire dans les armées. Il est mort à Rouen le 26 fevrier 1670. On a de lui : 1. Recueil de lettres des plus beaux & meilleurs esprits de l'antiquité, touchant la vanité du monde, 1629, *in*-8°. 2. Eloge du roi victorieux & triomphant de la Rochelle, dans le recueil intitulé : *Ludovici XIII triumphus de Rupella capta ab alumnis Claromontani collegii F. J. celebratus*, à Paris 1628, *in*-4°. 3. Diverses poësies sur la prise de la Rochelle, dans le même recueil.

CANCER ou Ecrevisse, l'un des douze signes du zodiaque. Le soleil entre dans ce signe au mois de juin, & fait alors le solstice d'été, commençant à revenir vers l'équateur; d'où l'on a donné le nom de *Cancer* à cette constellation, parceque le soleil y entrant, semble marcher à reculons comme l'écrevisse. Les poëtes ont feint que c'est l'écrevisse que Junon envoya contre Hercule, lorsqu'il combattoit l'hydre de Lerne, & qui le mordit au pied. Ce héros, disent-ils, tua cette écrevisse; & Junon, pour la récompenser, la mit dans le ciel au nombre des constellations. * Cæsius, *Astronom. poëtic.*

CANCER (Jaime) connu sous le nom de JACQUES CANCER, Espagnol de nation, a vécu sur la fin du XVI siécle en 1590. Il étoit de Balbastro dans le royaume d'Aragon : il s'établit à Barcelone dans la Catalogne, où il exerça la profession d'avocat, & où il mourut âgé de soixante-douze ans. Il a laissé un ouvrage excellent, que nous avons en trois volumes, sous ce titre : *Variæ resolutiones juris cæsarei, pontificii, & municipalis principatûs Cathaloniæ*. * Nicolas Antonio, *bibl. hisp.*

CANCER (Jerôme) officier de la cour de Philippe IV, & poëte Espagnol, a eu peu d'égaux en l'art d'écrire des facéties, & dans la facilité de faire des vers plaisans & propres à divertir, quoiqu'il eût beaucoup de compagnons dans cet exercice, & que la cour du roi catholique fût remplie, de son temps, de poëtes comiques & bouffons. Son principal talent consistoit à bien faire des équivoques & des jeux de mots, qui pour lors étoient en vogue dans son pays. Outre ses jeux & ses plaisanteries qu'il a mis en vers, il a fait encore des comédies qui sont estimées chez les Espagnols. Il mourut à Madrid au mois de septembre en 1655. Ses ouvrages y furent imprimés l'an 1651, *in*-4°. * Nicol. Anton. *bibl. script. Hisp. tom.* 1, *pag.* 430, 437.

CANCHEU, grande ville de la province de Kiangsi, dans la Chine : elle est capitale d'un territoire de même nom, & a onze cités sous sa dépendance. C'est une ville fort marchande & de grand abord. Il y a un viceroi qui y fait sa demeure, & qui commande à quelques villes des provinces de Fokien, de Quantung & de Huquang, qui sont voisines de Cancheu. Ce viceroi n'est point inférieur au viceroi de la province de Kiangsi, & il a été établi en ce pays pour empêcher les courses des voleurs, qui faisoient de continuels brigandages sur les frontieres de ces quatre provinces, & qui se retiroient sur les montagnes. Il y a un beau pont à Cancheu, bâti sur cent trente bateaux, attachés avec des chaînes de fer. On voit des moulins sur la riviere faits comme ceux d'Italie & d'Allemagne, & on s'en sert pour faire monter les eaux, & les faire entrer dans les campagnes semées de ris. * Martin Martini, *description de la Chine dans le recueil de* Thevenot, *vol.* 3.

CANDA (Charles du) de Saint-Omer, chanoine & prieur de l'abbaye de Dommartin, de l'ordre de Prémontré, a vécu dans le seiziéme siécle, & dans le dix-septiéme. En 1615 il donna l'ouvrage suivant : *La vie de S. Thomas, archevêque de Cantorbery, avec les constitutions royales qui ont causé son exil & son martyre, & les miracles advenus par son intercession en l'abbaye de Dommartin, près de Hesdin en Artois*, à Saint-Omer, 1615, *in*-4°. Il y a apparence que M. du Fossé n'a point connu cette histoire, puisqu'il n'en dit rien dans la vie du même S. Thomas de Cantorbery qui a été imprimée en françois à Paris, *in*-4° & *in*-12. Charles du Canda a traduit de plus de l'italien en françois, 1°. *La vie, la sainteté, les miracles & les actes de la canonisation de S. Charles Borromée, archevêque de Milan*, à Saint-Omer, 1614, *in* 8°. 2°. *La vie de sainte Françoise, veuve Romaine.* * Valere André, *bibliothéque belgique*, édition de 1739, *in*-4°. tome I, page 150.

CANDACE. Plusieurs auteurs anciens & modernes

disent que c'étoit la coutume des Ethiopiens d'être gouvernés par des reines. Eusebe prétend que cela duroit encore de son temps, & l'on ajoute que toutes ces reines s'appelloient *Candace*. On trouve en effet qu'environ vingt ans avant l'ére chrétienne, il y avoit une *Candace* reine d'Ethiopie, dont parle Strabon. Elle eut guerre avec les Romains, & obtint la paix d'Auguste par des ambassadeurs qu'elle lui envoya à Samos. Il semble, selon les actes des Apôtres, qu'il y en eût encore une, lorsque l'eunuque d'Ethiopie fut baptisé par S. Philippe, puisqu'il dit que cet eunuque étoit surintendant de ses trésors, & non pas qu'il l'avoit été. Pline dit que des personnes envoyées par Néron en ce pays-là, rapporterent que l'isle de Meroé avoit pour reine une Candace, & ajoûte que ce nom avoit passé depuis plusieurs années de reine en reine. Ce sentiment, qui semble difficile à recevoir, quoique très-bien établi par l'antiquité, paroîtra très-vraisemblable, si l'on considere que les rois de ces pays-là, étant toujours renfermés dans leur palais, & révérés comme des dieux, laissoient l'administration & le gouvernement à leurs femmes, qui même avoient accoutumé de porter les armes, aussi-bien que les hommes; & de-là vient qu'on parloit d'elles plutôt que de leurs maris, qui se faisoient une gloire de demeurer dans cette fainéantise fastueuse.

L'eunuque de Candace étoit Juif de naissance: il étoit venu à Jérusalem pour y adorer. Il s'en retournoit en Ethiopie, & étant dans son chariot, il lisoit le prophéte Isaïe, lorsque le diacre Philippe s'approchant de lui, lui demanda s'il entendoit bien ce qu'il lisoit: l'eunuque ayant témoigné qu'il ne le comprenoit pas, Philippe lui en donna une explication si claire, qu'il le convertit & le baptisa l'an de J. C. 34. Ce nouveau converti fut l'évangéliste de J. C. en Ethiopie, selon le témoignage de divers saints docteurs. Le faux Dorothée ajoute qu'il prêcha aussi dans l'Arabie heureuse, & dans l'isle de Taprobane, & qu'il fut enfin honoré de la couronne du martyre; mais cet écrivain ne mérite pas plus de créance dans cette occasion que dans plusieurs autres. * S. Irenée, *liv.* 3, *chap.* 12. Saint Jerôme, *sur le chap.* 51 *d'Isaïe.* S. Cyrille de Jérusalem, *cath.* Eusebe, *l.* 2, *c.* 1. Dorothée, *in synop.* Strabon, *l.* 17. Pline, *hist. nat. l.* 6, *c.* 29.

☞ CANDAHAR, province & ville de Perse. Elles sont regardées par plusieurs auteurs comme appartenantes aux Indes, parcequ'elles ont été quelque temps sous la dépendance du Grand Mogol. Candahar fut assujéti à la Perse vers 1600, par le grand Schah-Abas, septiéme sophi, qui est regardé comme le restaurateur de l'empire de Perse. Il laissa le gouvernement de ce pays au prince particulier qu'il y avoit trouvé. Son fils ayant tout à craindre de Schah Sephi, qui succéda en 1629 à son grand-pere Schah-Abas, se donna au Grand Mogol & lui livra Candahar que ce puissant prince fit extrêmement fortifier. Ce fut donc un sujet de guerre continuelle entre le roi de Perse & le Grand Mogol. Enfin le premier reprit ce pays en 1650, & il est resté depuis ce temps annexé à la Perse jusqu'à présent, malgré les efforts que le Grand Mogol a fait pour y rentrer. C'est autour de la ville de Candahar qu'habitent les Aghwans qui se sont emparé de la Perse en 1722. *Voyez* AGHWANS. Lorsque ces peuples furent réprimés par Schah Thamas, le frere du conquerant Maghmud se soumit à son prince légitime & lui resta fidéle. C'est par ce pays qu'Alexandre le grand entra dans les Indes, & Thamas-Kouli-Can ou Schah-Nadir a suivi la même route. * La Martiniere, *introduction à l'histoire*, &c. 1745, tom. VII.

CANDALE, maison, *cherchez* FOIX.

CANDALE, comté en Angleterre, qui entra dans la maison de Foix par le mariage de *Jean* de Foix I du nom, avec Marguerite de Suffolck, héritiere de ce comté.

CANDALOR, ville de la Turquie en Asie: elle est près de la côte méridionale de la Natolie, à quinze lieues de Satalie, du côté du levant. Candalor est l'ancienne *Sida*, ville de Pamphilie. Elle a été autrefois considérable & épiscopale, mais c'est peu de chose aujourd'hui. * Mati, *diction.*

CANDAULE (Candaules) que les Grecs nommoient Myrsile, selon Hérodote, étoit fils de Myrsus ou Meles, sorti d'Alcée, fils d'Hercule, & fut le dernier roi de Lydie de la famille des Héraclides. Il aimoit avec passion sa femme, qui étoit une des plus belles personnes du monde; & il fut assez imprudent pour vouloir qu'un de ses favoris nommé Gygès, la vît toute nue. La reine conçut tant de douleur de cette action, qui la rendoit infâme suivant les mœurs des Lydiens, qu'elle contraignit Gygès de tuer Candaule, dont le regne fut de dix-huit ans. Après la mort de ce prince, Gygès épousa la reine, & se fit roi de Lydie l'an du monde 3319, & avant Jesus-Christ 716. Ce fut lui qui commença la dynastie ou lignée des Mermnades, qui dura jusqu'à la défaite de Crésus. * Eusebe, *dans sa chron.* & Hérodote, *l.* 1, ou *Clio.*

☞ CANDÉ, ville & baronie de France en Anjou, dans le Craonois, au confluent des rivieres de Mandie & de l'Erdre. Elle est célébre, parceque ce fut en ce lieu que S. Martin mourut. Elle est appellée CANDÉ EN LAMÉE, dans l'aveu que Jean de Laval, sire de Châteaubriant, en rendit le 20 octobre de l'an 1517, à Louise de Savoye, mere de François I, duchesse d'Anjou & d'Angoumois. Ménard prétend qu'elle a été ainsi nommée, pour avoir été autrefois le douaire d'une Emme, veuve d'un comte d'Anjou. Cette ville est encore connue dans l'histoire pour avoir été assiégée en 1106, par Geoffroi Martel II du nom, qui fut tué devant cette place. Elle porte le titre de baronie, & appartient au duc de Bourbon. Il y a six châtellenies, & plus de quarante terres en haute justice qui en relevent. * Baudrand. La Martiniere, *dict. géogr.*

CANDEA, ville & royaume de l'isle de Ceilan, *cherchez* CANDY.

CANDÉENS, anciens peuples du golfe arabique, que quelques-uns ont appellé *Ophiophages*, parcequ'ils avoient coutume de se nourir de serpens. * Pline, *l.* 6, *c.* 29. Mela, *l.* 3.

CANDELA (Jean-Dominique) Sicilien, naquit en 1541, & entra dans la société des jésuites en 1563. Il s'appliqua à la théologie dans laquelle il fit de grands progrès. Il exerça aussi avec beaucoup de réputation le ministere de la prédication. Il fut recteur des colléges de sa société à Palerme, à Messine & à Syracuse. Il mourut à Catane le 24 août 1606. On a de lui, *Del bene della verginita discorsi XVI; Dello stato della verginita; De costumi delle vergini.* * *Bibliotheca sicula. Dictionnaire historique* imprimé en Hollande en 1740.

CANDELAIRE (Jean) *cherchez* CHAUNDULER.

CANDELARIUS (Godefroi) prieur des carmes d'Aix-la-Chapelle, mort l'an 1499, est, selon Trithéme, auteur des ouvrages suivans: *Sermones de tempore & sanctis: Orationes ad clerum: Oratio pro coronatione reginæ: De conceptione beatissimæ Virginis: Epistolæ variæ ad Trithemium & alios.* * Valere André, *bibliotheca belgica*, édition de 1739, *in*-4°, tome I, page 370.

CANDIA, bourg des états de Savoye. Il est dans le Canavez, entre Ivrée & Chivasso, environ à deux lieues de l'une & de l'autre. * Mati, *diction.*

CANDIA, bourg du duché de Milan, en Italie. Il est dans la Laumelline, environ à une lieue du Pô, & à cinq de Verceil, du côté du levant. Le nom de ce lieu, patrie d'Alexandre V, a donné lieu à l'erreur de ceux qui ont cru que ce pape étoit de l'isle de Candie. * Mati, *diction.*

CANDIAC (Jean-Louis-Pierre-Elizabeth de MONTCALM de) quoique mort dans l'enfance, s'étoit acquis

une grande réputation par sa science prématurée. Il étoit né à Candiac, au diocèse de Nîmes, le 7 de novembre 1719, de Messire LOUIS-DANIEL de Montcalm, seigneur de Saint-Veran, Gason & autres lieux, & de dame *Thérèse* de Lauris de Castellane Dampus. Dès le berceau on lui apprit à connoître les lettres par le système du bureau typographique qui a fait depuis tant de progrès en France, où ce système est adopté dans un grand nombre de villes. A trente mois il connut toutes les figures des lettres, des grandes comme des petites; & à trois ans, ferme dans tous les principes les plus solides de la lecture, il lisoit parfaitement le latin & le françois, imprimé ou manuscrit. A quatre ans, il possédoit bien l'ortographe de l'oreille, par rapport à la valeur réelle des lettres, & aux sons de la langue, & à-peu près aussi-bien l'orthographe des yeux ou de l'usage. Au commencement de sa quatrième année, on lui apprit la langue latine par le même système; & dès l'âge de cinq ans, il faisoit des versions en cette langue, quoiqu'il ne sût point encore écrire. Dans sa sixième année, il lisoit le grec & l'hébreu, & commençoit à expliquer ces deux langues. Il savoit alors non-seulement les principes de l'arithmétique, mais il nombroit toute sorte d'arithmétique. Il possédoit dès-lors les élémens de l'histoire romaine, & de celle de France, la géographie & le blason, & avoit une teinture de la connoissance des médailles. La liste des lectures qu'il avoit faites jusque-là de livres françois, latins, grecs & hébreux, est si étonnante qu'on la regarderoit comme une fiction, si elle ne nous étoit attestée par des témoins oculaires dignes de foi. Parmi ces livres dont nous avons vu la liste, on trouve des poëtes, des orateurs, des historiens, des philosophes, des épistolaires, sans compter les meilleures grammaires françoises, latines, hébraïques & grecques. Malgré cela il parloit si bien le gascon, qu'il sembloit qu'on ne lui eût jamais parlé que ce langage. Destiné à l'état ecclésiastique, on lui en fit prendre l'habit en quittant la robe. Il savoit écrire alors; ce qu'il avoit appris si bien en quatre semaines, qu'il écrivoit facilement sous la dictée. Ses parens l'ayant envoyé à Paris, il fut admiré à Montpellier, à Nîmes, à Grenoble, à Lyon, & enfin à Paris même, où il arriva le 13 de septembre 1725. Dans toutes ces villes il visita les bibliothéques & les savans, & il reçut quantité de lettres en prose & en vers, & en diverses langues. Ayant vu dans les nouvelles d'Amsterdam du 30 avril 1726, (car il lisoit régulierement les gazettes) le détail que M. Baratier le pere faisoit de la maniere dont il avoit élevé son fils qui n'avoit encore alors que cinq ans, & un peu plus de deux mois, & les progrès étonnans que faisoit ce jeune enfant, devenu depuis si célébre, le jeune de Candiac se mit à pleurer de ce qu'il y avoit en Europe un enfant qui en savoit plus que lui, quoiqu'en même temps il ne pût s'empêcher de témoigner de la joie de ce qu'il en apprenoit. Ce fut à cette occasion qu'il écrivit deux longues lettres, où il entre lui-même dans un grand détail de la maniere dont il avoit été instruit. Ces lettres sont adressées au jeune Baratier; mais on ne croit pas qu'elles aient été envoyées, & il y a apparence que l'enfant ne les écrivit que sous la dictée de son maître. Mais le jeune de Candiac ne fut presque que montré au monde : une suite de maladies l'enleva à Paris, le mardi 8 du mois d'octobre 1726. Il fut inhumé dans l'église de S. Benoît. De toutes les piéces qui lui furent adressées, qu'il nous soit permis de rapporter au moins ce rondeau.

*Pour tout savoir, au dire des savans,*
*Humains efforts point ne sont suffisans :*
*On sait assez que c'est chose infinie :*
*Que vie est courte, & qu'enfin c'est folie*
*De se morfondre en travaux impuissans.*
*Maints en voyons paroître sur les rangs,*
*Bien que bornés à des arts différens,*
*Ravis d'avoir pratique & théorie*
*Pour tout savoir.*
*Jeune* CANDIAC *à l'âge de cinq ans*
*Dans les beaux arts tes progrès sont si grands,*
*Qu'à ce train-là ; si Dieu te prête vie,*
*En toi verrons assez heureux génie,*
*Assez d'étude, & de riches talens*
*Pour tout savoir.*

*Voyez* MONTCALM.

CANDIDATS (les) *Candidati*, ou les *Aspirans* aux charges de la république romaine, étoient ainsi nommés de la robe blanche, qu'ils étoient obligés de porter pendant les deux années qu'ils postuloient les charges. Cette robe devoit être simple, sans aucun autre vêtement, au rapport de Plutarque, dans la vie de Coriolan, afin d ôter le soupçon qu'ils eussent de l'argent caché, pour acheter les suffrages, & afin aussi qu'ils pussent plus aisément faire voir au peuple les cicatrices des plaies qu'ils avoient reçues pour la défense de la république.

La premiere année de leur poursuite, ils demandoient permission au magistrat de haranguer le peuple, ou de le faire haranguer par quelqu'un de leurs amis; ils lui déclaroient à la fin de ces harangues, qu'ils desiroient obtenir une telle charge sous son bon plaisir, le priant d'avoir égard au mérite de leurs ancêtres, & aux services qu'ils avoient rendus, dont ils faisoient une ample énumération; cela s'appelloit *profiteri nomen suum*, & cette année *annus professionis*, qui étoit toute employée à se faire des amis parmi les grands & parmi les peuples. Il n'étoit pas permis aux candidats de donner des jeux & des festins publics; cela étoit réservé aux magistrats, soit édiles ou préteurs. Au commencement de la seconde année, les candidats retournoient vers le magistrat avec la recommandation du peuple, conçue ordinairement en ces termes, *rationem illius habe*, & le prioient d'écrire leurs noms sur la liste des prétendans, ce qu'ils appelloient *edere nomen apud prætorem aut consulem*; & il y avoit cette différence entre *profiteri apud populum*, & *profiteri apud magistratum*, c'est-à-dire, entre *déclarer son intention au peuple*, & lui demander une charge, & *être reçu à cette demande par le magistrat*; qu'on n'empêchoit personne de demander une faveur au peuple, mais que tout le monde n'étoit pas reçu par le magistrat à faire cette demande en public le jour de l'élection; car sitôt que le magistrat avoit vu la requête du candidat avec la recommandation du peuple, il assembloit le conseil ordinaire des sénateurs, lesquels après avoir examiné les raisons qu'il avoit pour demander une telle charge, & s'être informé de sa vie & de ses mœurs, le magistrat lui permettoit sa poursuite en ces termes, *rationem habe, renuntiabo*; & s'il le rejettoit, il répondoit, *rationem non habebo, non renuntiabo*, c'est-à-dire, *je n'y aurai point d'égard*. Nous avons une infinité d'exemples de cela. Asconius Pedianus écrit que Catilina demanda le consulat au peuple à son retour d'Afrique, & néanmoins le consul Volcatius ayant assemblé le sénat, déclara qu'il n'étoit point recevable. C. Martius Rutilius se déclara pour la censure, mais les consuls protesterent qu'ils n'auroient point d'égard à son nom, *non renuntiabo*. Cette résistance étoit si forte, qu'elle prévaloit d'ordinaire sur la faveur du peuple, & même sur l'autorité des tribuns. L'on ne sauroit voir une plus forte brigue, ni avoir plus de faveur qu'en eut Pelicanus pour obtenir le consulat, puisqu'il étoit soutenu par les tribuns & favorisé du peuple; mais le consul Pison déclara tout haut, en présence du peuple, comme le rapporte Valere Maxime, qu'il ne le nommeroit point, *non renuntiabo*.

Les tribuns s'opposoient aussi très-souvent, lorsque le magistrat ne paroissoit pas assez instruit des défauts du postulant, ou qu'il les dissimuloit exprès; car alors les tribuns lui donnoient l'exclusion. Le défaut général & essentiel, qui excluoit des charges, étoit les mau-

vaises mœurs & les actions criminelles. Il y en avoit un second, qui étoit le défaut de l'âge prescrit par les loix pour monter aux charges de la république. Tacite dit que dans les commencemens on ne considéroit point l'âge, & qu'on admettoit indifféremment la jeunesse comme la vieillesse aux dignités, même au consulat; néanmoins on fut contraint dans la suite de faire des loix, qui prescrivoient l'âge pour les charges.

Il falloit avoir vingt-sept ans pour la questure, trente ans pour le tribunat; l'édilité majeure ou curule ne se pouvoit exercer qu'à trente-sept ans; la préture à trente-neuf; & le consulat à quarante-trois ans: mais au sentiment de Juste-Lipse, on pouvoit avoir la questure à vingt-cinq ans; le tribunat & l'édilité majeure à vingt-sept ou vingt-huit commencés, la préture à trente, & le consulat à quarante-trois commencés. On ne laissoit pas de dispenser très-souvent de la rigueur des loix; car Scipion fut fait consul à vingt-quatre ans, & Pompée à trente-quatre.

Il y avoit encore un troisiéme défaut qui excluoit des charges, lorsqu'on vouloit obtenir les grandes charges sans avoir passé auparavant par celles qui étoient inférieures: ainsi il étoit défendu de prétendre au consulat, qu'on n'eût exercé les autres charges: c'est pourquoi Ciceron dans son livre intitulé BRUTUS, appelle la demande de César pour le consulat, une demande prématurée & extraordinaire, *extraordinariam & prœmaturam petitionem*, parcequ'alors il n'avoit été qu'édile: & nous apprenons de l'histoire, que Sylla témoigna tant de zèle pour l'observation de cette loi, qu'il tua de sa propre main Q. Lucretius Otella, qui demandoit le consulat, sans avoir exercé auparavant la questure, ni la préture.

Le magistrat ayant admis le postulant à demander la charge, celui-ci cherchoit des amis, du crédit & de l'autorité parmi les grands de Rome, & parmi le peuple, pour la pouvoir obtenir. Il employoit pour cela la civilité, l'intrigue pour les gagner; il faisoit des caresses & des largesses aux particuliers; il en venoit même jusqu'à acheter ouvertement les suffrages des tribus dans le temps de la corruption de la république; il se servoit pour acheter ces suffrages de trois sortes de personnes qui se nommoient *Interpretes*, *Divisores*, *Sequestres*, *Interprétes*, c'est-à-dire, les *entremetteurs*, qui aidoient à faire le marché, *per quos pactio inducebatur*, dit Asconius Pedianus; *Divisores*, les distributeurs étoient ceux qui par la loi *Tabellaria* étoient chargés de distribuer à chaque citoyen autant de billets qu'il y avoit de compétiteurs ou de candidats: quelquefois ces ministres des assemblées servoient à corrompre les suffrages, en distribuant secrétement de l'argent qui leur avoit été mis entre les mains, par ceux qui avoient plus de confiance en leur argent qu'en leur mérite, ce qu'ils faisoient en mettant sous le bulletin une piéce d'or ou d'argent: & *sequestres*, les *sequestres* ou *dépositaires*, entre les mains desquels on avoit déposé l'argent, pour le distribuer en cas que les suffrages ne manquassent point. Pour remédier à ce désordre, on fit plusieurs loix qu'on appelloit *leges de ambitu*, qu'on ne laissoit pas d'éluder de temps en temps.

Le temps de l'élection étant arrivé, le magistrat indiquoit l'assemblée par trois jours de marché différens, afin que ceux de la campagne, comme des villes municipales & des colonies qui avoient droit de suffrage, pussent se rendre à la ville. Le jour venu les candidats ou les prétendans aux charges, vêtus de blanc, se trouvoient dès le grand matin, assistés de ceux qui les favorisoient, au mont Quirinal ou sur la colline des jardins qui regardoit sur le champ de Mars, afin qu'étant en un lieu éminent, le peuple pût mieux les voir. Ils descendoient de-là dans le champ de Mars, où ils continuoient leurs sollicitations & leurs brigues, comme Horace le remarque, *Od. l.* 3, *od.* 1. Pour lors le président de l'assemblée, après avoir nommé tout haut les prétendans aux charges, & rapporté les raisons que les uns & les autres avoient d'y prétendre, appelloit les tribus aux suffrages que l'on comptoit; & celui qui en avoit le plus, étoit déclaré magistrat. Il remercioit l'assemblée sur le champ, & de-là montoit au capitole, pour y faire sa priere aux dieux.

Cet ordre changea un peu sous les empereurs. Auguste brigua son premier consulat d'une maniere assez nouvelle, n'ayant encore que vingt ans; car il fit approcher son armée de Rome, & envoya une députation célébre, pour le demander pour lui au nom des légions; & le chef de cette députation, nommé Cornelius, voyant que l'on différoit à répondre à sa demande, eut la hardiesse, mettant la main sur la garde de son épée, de proférer ces paroles. « Si vous ne le faites, ceci le » fera: » *Hic faciet, si non feceritis.* Dans la suite, Auguste étant devenu le maître absolu, briguoit lui-même pour ceux qu'il vouloit favoriser, jusqu'à aller donner sa voix dans sa tribu; & ces candidats s'appelloient *candidati Cæsaris*. Suétone ajoute qu'il ne laissa dans la suite au peuple que le droit de nommer une partie des magistrats inférieurs, & qu'il se réserva celui de nommer au consulat: *Cæsar comitia cum populo partitus est, ut, excerptis consulatûs competitoribus, de cætero numero candidatorum pro parte dimidia, quos populus vellet, renuntiarentur.* Encore gênoit-il le peuple dans l'élection des charges qu'il lui avoit accordées, faisant répandre des billets de sa part dans les tribus, lesquelles étoient forcées par ce moyen d'élire ceux qu'il leur recommandoit, *& edebat per libellos circum tribus missos scripturâ brevi, Cæsar dictator illi tribui, commendo vobis illum, ut vestro suffragio suam dignitatem teneat.* Tibere successeur d'Auguste ôta le droit d'élection au peuple, & le transmit au sénat. Néron le rendit au peuple; le sénat s'en désista pour toujours, & se contenta de proclamer dans le champ de Mars les élus aux charges, pour retenir encore par-là quelque chose de l'antiquité des élections.

De tous les magistrats qu'on élisoit, il n'y avoit que les censeurs qui entrassent sur l'heure en fonction, les autres magistrats demeurant quelques mois sans y entrer, afin de s'instruire des devoirs de leurs charges: car ils s'élisoient au commencement du mois d'août, & ils n'entroient en charge qu'au premier de janvier, ainsi ils avoient pour cela cinq mois d'intervalle. Les magistrats de quelque ordre qu'ils eussent été, soit plébéiens, soit praticiens, n'entrerent en charge le premier jour de janvier, que long-temps après l'établissement de la république, & ce ne fut que sur les fins, que les consuls & les préteurs commencerent en ce jour-là leur exercice. La police de Rome a beaucoup varié depuis le bannissement des rois, jusque vers l'an 150 de la république. * *Voyez* Macrob. *Saturnal. l.* 1, *c.* 16. Cicer. *de petit. Consul.* Asconius. Plutarq. Johann. Ros. *Antiqq. Rom. l.* 7, *c.* 8.

CANDIDE (Vincent) naquit à Syracuse le 2 février 1572. Etant entré dans l'ordre de S. Dominique, il s'y distingua, tant par sa piété, que par sa science. Il fut plusieurs fois prieur du couvent de la Minerve à Rome, trois fois provincial, deux fois vicaire général de l'ordre, pénitencier à Sainte-Marie majeure l'espace de vingt-quatre ans, & enfin maître du sacré palais sous Innocent X. Il mourut le 7 novembre 1654. Il a laissé quelques ouvrages: *Disquisitiones morales*, deux volumes *in-folio*, & un traité de la primauté de S. Pierre. * *Biblioth. ord. FF. prædicat.* Font. *theatr. dominic. p.* 457. *Act. cap. general.* 1656. Echard, *script. ord. prædicat.*

CANDIDIEN, comte des domestiques de l'empereur Théodose *le jeune*, assista l'an 431, par le commandement de ce prince, au concile d'Ephèse, pour y faire observer l'ordre & la paix; mais s'étant laissé gagner par Nestorius, il écrivit à l'empereur contre les prélats orthodoxes, & sur-tout contre S. Cyrille. Théodose fut depuis détrompé de ces calomnies par les lettres des évêques du concile; & il punit le comte Can-

didien. * *Act. conc. Ephes. tom. II Concil.* Baronius, *A. C.* 431.

CANDIDUS, auteur eccléfiaftique, vivoit au commencement du III fiécle, vers l'an 200 de J. C. fous l'empire de Sévère : il compofa diverfes explications fur l'œuvre des fix jours, comme nous l'apprenons de faint Jerôme & d'Eufebe, qui parlent de cet ouvrage que nous n'avons plus. * Eufebe, *Hift. eccl. liv.* 5, *c.* 27. S. Jerôme, *de fcript. eccl. c.* 48.

CANDIDUS, hiftorien, vivoit fur la fin du V fiécle, vers l'an 490. Il étoit Ifaurien de nation. Il compofa une hiftoire qui commençoit à l'empire de Léon ou de Zenon, & qui finiffoit au commencement de celui d'Anaftafe. Il étoit chrétien, & il défend le concile de Chalcédoine, comme orthodoxe. Photius rapporte quelque chofe de lui, & condamne fon ftyle, comme étant trop poëtique. * Photius, *bibl. c.* 97. Voffius, *de hift. Græc. l.* 2, *ch.* 21.

CANDIDUS, de Fulde, religieux de l'ordre de S. Benoît, vivoit dans le IX fiécle, vers l'an 830. On le nomme de Fulde, parcequ'il étoit moine de cette abbaye en Allemagne ; il compofa la vie de S. Egile abbé de Fulde, que le P. Chriftophe Brower a publiée en 1616 ; celle de S. Bangolfe auffi abbé de Fulde, & d'autres ouvrages dont on peut voir le détail dans le tome V *de l'hift. littér. de la Fr.* p. 10 *& fuiv.* * Brower, *in præf. ad vit. Ægil.* Voffius, *de hift. Lat.* Le Mire, *in Auct.*

CANDIDUS, prêtre Anglois, que quelques-uns ont confondu avec Candidus Hugo, dont nous allons parler, vivoit en 790, & a fait quelques ouvrages cités par Alcuin.

CANDIDUS (Hugo) ou White, religieux de l'ordre de S. Benoît étoit Anglois de nation, & vivoit dans le XIII fiécle, vers l'an 1217. On lui attribue divers ouvrages, & entr'autres l'hiftoire du monaftere de Peterboroug, dans lequel il étoit. * Léland, Pitfeus. Voffius.

CANDIDUS (Matthieu) de Léontini ou Lentini en Sicile entre Syracufe & Catane, iffu de parens nobles, floriffoit vers l'an 1440. Il fut eftimé de tous les favans de fon temps, pour toutes les hautes connoiffances qu'il avoit acquifes dans l'hiftoire, & dans les fciences. On a de lui, *Hiftoria de rebus ficulis ab anno* 1435, *ufque ad annum* 1445. * *Bibliotheca Sicula. Dictionnaire hiftorique* de la derniere édition de Hollande.

CANDIDUS DECEMBER, *cherchez* DECEMBER (P. Candidus)

CANDIDUS, dont le vrai nom étoit BLANCKART (Alexandre) étoit de Gand, & entra dans l'ordre des carmes. Il prit le dégré de licencié en théologie à Cologne. En 1547 il fit imprimer à Cologne une verfion de la bible en flamand plus correcte que la précédente, & la dedia à Georges d'Egmond, évêque d'Utrecht, dont il étoit aumônier. Les théologiens de Cologne ont parlé de cette verfion avec eftime. On a encore du même religieux : 1. *Judicium Joannis Calvini de fanctorum reliquiis, collatum cum orthodoxorum ecclefiæ catholicæ patrum fententia.* 2 *Oratio de retributione juftorum ftatim à morte*, en 1551, *in*-8°. * Valere André, *biblioth. belgica*, édition de 1739, *in*-4°. tome I, page 44.

CANDIDUS (Pantaléon) miniftre proteftant en Allemagne, étoit d'Autriche, où il naquit le 7 octobre de l'an 1540. Le nom de fa famille étoit Weiff, qu'il changea à la perfuafion de Melancthon, pour prendre celui de Candidus. Il fut miniftre à Deux-Ponts, & il mourut le 3 de février 1608. Il a écrit divers ouvrages. *Auftriacorum, l. VI. Epitaphia ;* des tables chronologiques depuis le commencement du monde jufqu'en 1597, qu'il continua après jufqu'en 1602 ; une hiftoire des rois Goths en Efpagne, fous ce titre : *Pantaleonis Candidi Gotiberis, hoc eft, de Goticis per Hifpaniam regibus è Teutonica gente oriundis libri VI ; Biponti* 1597, *in*-4°. *Belgicarum rerum epitome ab anno Chrifti* 742, *ufque ad annum* 1605, à Francfort 1606, *in*-4°. * Melchior Adam, *in vit. theol. Germ.*

CANDIE, anciennement Crete, ifle & royaume de l'Europe, dans la mer méditerranée. Cette ifle s'étend depuis le 41 dégré de longitude, jufqu'au 44, 30 min. & depuis le 34 dégré 40 min. de latitude, jufqu'au 35. Elle eft fituée au midi & à l'entrée de l'Archipel, & s'étend de l'orient à l'occident, regardant d'un côté l'Afie, & de l'autre l'Afrique. Sa plus grande longueur fe prend du cap Salomon au cap Cornico, & contient foixante-dix milles d'Allemagne. Sa largeur n'eft que d'environ quinze milles d'Allemagne. Le pays eft bon & fertile, avec divers ruiffeaux & quelques montagnes, entre lefquelles le mont Ida, aujourd'hui Pfiloriti, eft la plus haute : car de fon fommet on découvre les deux mers. Les anciens lui donnoient le nom de *Crete :* voyez fous ce nom ce qui regarde les antiquités de cette ifle. On la divife aujourd'hui en quatre territoires, qui portent le nom d'autant de villes principales : Candie qui en eft la capitale, la Canée, Retimo, & Sitia. Après avoir été poffédée par fes rois, par des fouverains étrangers, par les Romains, & par les empereurs de Conftantinople, elle tomba enfin l'an 823, fous la puiffance des Sarafins d'Efpagne. Michel *le Begue* qui régnoit alors, fit de vains efforts pour la reprendre : Photin, l'un de fes généraux, fut battu. Cratere qui lui fucceda, perdit par fa négligence le fruit d'une victoire qu'il avoit remportée, & fait prifonnier dans l'ifle de Co, il fut attaché à une croix : enfin Ocriphas qui prit le commandement après Cratere, ne put pas même mettre pied à terre dans l'ifle. Les Sarafins y bâtirent la ville de Candie, qui a donné fon nom à l'ifle. Cette ville eft fituée dans la partie de l'ifle qui regarde le feptentrion, vis-à-vis l'ifle de Standia ; & il femble que l'art & la nature aient contribué à la rendre très-forte. Il y a eu un fiége archiépifcopal, & neuf fuffragans. Nicephore Phocas, alors général des armées de l'empereur Romain *le jeune*, & depuis empereur lui-même, la reprit en 961 ; & S. Nicon y rétablit la foi catholique. Après la prife de Conftantinople par les François & les Vénitiens, Baudouin I, empereur de Conftantinople, donna l'ifle de Candie à Boniface marquis de Montferrat, qui la vendit aux Vénitiens par traité fait le 12 août 1204 avec Henri Dandolo doge de Venife. Depuis ce temps-là, les Vénitiens étoient maîtres de l'ifle de Candie, où ils avoient fait fortifier quelques places en différentes occafions. Les Candiots fe révolterent fouvent, & l'an 1364 ils voulurent fe donner aux Génois ; mais la fage politique des Vénitiens les retint toujours fous leur domination. Les Turcs ayant feint de vouloir affiéger Malte en 1645, pour fe venger d'une prife confidérable que les chevaliers conduits par le commandeur de Bois-Boudrand avoient faite en 1644 d'une fultane & d'un prince Ottoman, fe jetterent tout-à-coup fur Candie, d'où ils furent obligés de fe retirer, après y avoir perdu leurs meilleures troupes : ils la tinrent pourtant bloquée jufqu'au mois de mai 1667, qu'ils recommencerent le fiége. Ils avoient pris la Canée le 26 août 1645. Le pape Clément IX ayant été élevé au pontificat, s'employa pour procurer du fecours à cette ville contre les efforts des Ottomans : les François, à la follicitation de ce pontife, pafferent les mers, pour aller donner des marques de leur bravoure, pour la défenfe de la foi & des Vénitiens, contre l'ennemi commun du nom chrétien ; mais après une guerre opiniâtre de plus de 20 ans, la ville de Candie fut enfin obligée en 1669 de fe rendre aux Ottomans, par une compofition honorable. On a prétendu que les Turcs y avoient perdu plus de 50000 hommes. Cette nouvelle affligeante fut fuivie de la mort de Clément IX ; & on ne doit point douter que le chagrin qu'il en conçut n'y ait contribué beaucoup. André Valieri fénateur de Venife, rapporte un fait très-fingulier au fujet de cette guerre : Jean-Baptifte de Crema, cor-

delier obſervantin, demanda au pape en 1654 qu'il lui fût permis de faire dans toute l'Europe une levée de troupes de ſon ordre, pour marcher au ſecours de Candie : cette négociation, qui étoit appuyée par Nicolo Sagredo ambaſſadeur de Veniſe, étoit ſur le point de réuſſir, lorſqu'elle échoua par l'oppoſition du duc de Terranova ambaſſadeur d'Eſpagne. Nous avons parlé des quatre parties de l'iſle de Candie. On dit que Gortina dans la vallée de Mélarée en a été autrefois la capitale. Cette vallée eſt au midi de l'iſle; & il y a encore les campagnes de Liſe, Laſcilo, Campo, & Omal Campo. On trouve de ce côté-là, le long de la côte, les villes de Gierapetra, Antropoli, Stramatali, Cirotela, Sfacia, & Fenice. Les villes qu'on trouve vers le ſeptentrion, ſont Sitia, Mirabel, Candie, Retimo, la Canée; celles de terre ferme ſont Certonèſe, Cinoſa, Gortina, Olemo, &c. On aſſure que vers la ſource du ruiſſeau nommé *Lenée*, qui eſt au nord du mont Ida ou Pſiloriti, on trouve une grotte taillée dans le roc, que l'on dit être le labyrinthe de Minos, que Dedale y fit creuſer. Pour la religion, il y a quelques chrétiens Latins & Grecs, & ceux-ci y ont encore quelques monaſteres de Caloyers; mais la religion dominante eſt celle des Turcs, qui ont changé les plus belles égliſes en moſquées. *Voyez* CHTHONIE & CRETE. * Pline *l.* 4, *c.* 12. Strabon, *l.* 10. Solin, *c.* 16. Pomponius Mela, *liv.* 2. Athenée, *l.* 13, *c.* 27. Cedrene. Zonaras, *annal græc.* Juſtiniani, *hiſt. Ven. l.* 2, 3, 4 *& ſeq.* Sabellicus, *l.* 2. Bellon, *l.* 2, *obſerv. c.* 4, *& ſuiv.* Du Cange, *hiſt. de Conſtantinople.* André Vallier, *guerre de Candie.*

CANDISCH ou CAVENDISCH (Thomas) gentilhomme Anglois, de la province de Suffolck, après s'être ſignalé dans quelques combats, & avoir rendu des ſervices conſidérables à ſa patrie, forma le deſſein de paſſer dans l'Amérique. Dans cette réſolution, il fréta un navire à ſes dépens l'an 1585 : & ayant couru la Virginie, la Floride, & quelques iſles voiſines, il retourna en Angleterre avec beaucoup de richeſſes. Ce ſuccès lui fit entreprendre un ſecond voyage, pour faire le tour du monde : il partit du port de Plimouth en juillet 1586 avec trois galions, accompagné de cent vingt-cinq ſoldats. Leur premiere deſcente fut dans un havre nommé *Sierra-Liona*, ſur les côtes de la Guinée, où il fit un butin conſidérable : paſſant enſuite la ligne équinoxiale, il arriva aux côtes du Bréſil, & traverſa le détroit de Magellan au mois de janvier de l'année 1587. De-là, il ſuivit les côtes de Chili, puis aborda dans la Californie, d'où il fit voile aux iſles des Larrons, puis aux Philippines & aux Moluques : enſuite il gagna le cap de Bonne-Eſpérance, & ayant côtoyé toute l'Afrique, rentra dans le port de Plimouth en ſeptembre 1588, rapportant des richeſſes immenſes. Trois ans après il retourna au détroit de Magellan avec cinq navires, mais la tempête le jetta ſur les côtes du Bréſil, où il périt à la fleur de ſon âge. * Laët, *hiſt. du nouveau Monde.* Sanſon. Iſaac Bullart, *académie des arts.*

CANDITO (Pierre) de Munich en Allemagne, étoit un fort habile peintre; il a peint preſque tout le palais de Maximilien, duc de Baviere, au ſervice duquel il étoit : c'eſt lui qui a fait les deſſins des hermites de Baviere, que Raphaël & Jean Sadeler ont gravés, auſſi-bien que pluſieurs autres choſes de ſon deſſin. On voit encore de lui quatre docteurs de l'Egliſe, gravés par Gilles Sadeler. * De Piles, *abrégé de la vie des peintres.*

☞ CANDY, ou CANDEA, comme écrit M. Baudrand, royaume d'Aſie, dans l'iſle de Ceylan, de laquelle il occupe le milieu & la plus grande partie. La capitale de ce royaume ſe nomme auſſi CANDY. Elle eſt dans le cœur de l'iſle, au pays d'Yattanour : ſon aſſiette eſt avantageuſe : toutes choſes y peuvent aborder également, & on n'y manque aucunement d'eau. Elle eſt en forme d'un triangle, à la pointe orientale duquel eſt bâti, ſelon la coutume du pays, le palais du roi. Cette ville a été pluſieurs fois brulée par les Portugais, dans le temps que maîtres des côtes, ils faiſoient des courſes dans le pays; de ſorte qu'ayant brulé les temples & le palais, ils forcerent le roi à leur payer un tribut de trois éléphans tous les ans; mais vers l'an 1660 le roi abandonna cette capitale, & transféra ſa cour à Dilige, ou Degligi. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CANÉE (la) ville de l'iſle de Candie, dans la partie occidentale de la côte ſeptentrionale, dans un quartier auquel elle donne ſon nom. Elle eſt la ſeconde place de l'iſle. Outre qu'elle eſt plus petite que Candie, le viceroi ou beglierbey de cette derniere ville commande au pacha de la Canée & à celui de Retimo. Toute l'iſle eſt ſoumiſe à ces trois généraux, & chacun y a ſon département. A un mille & demi de la Canée, eſt un monaſtere qui porte le nom de S. Eleuthere : c'eſt-là que quelques-uns croient qu'étoit le ſiége épiſcopal de *Cydonia*; mais il paroît preſque certain que Cydonia étoit ſituée préciſément au même endroit que la Canée occupe à préſent. *Voyez* CYDON. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CANELAND, ou *le pays de la Canelle*, c'eſt une contrée de l'iſle de Ceylan, qui eſt dans l'océan indien. Elle s'etend tout le long de la côte occidentale de l'iſle, depuis la ville de Chilau, juſqu'à celle de Mature. Ce pays peut avoir environ cinquante lieues de côte & douze de profondeur dans les terres. On lui a donné le nom de Caneland, parceque les Hollandois y ont fait planter un très-grand nombre d'arbres de canelle. Ses villes principales ſont Chilau, Negombo, Colombo, Calture, Punto Gallo, & Mature. * Mati, *dict.*

CANENSIO (Michel) écrivain du XV ſiécle, étoit de Viterbe, docteur en droit, & chanoine de l'égliſe des ſaints Laurent & Damaſe; il fut enſuite évêque de Caſtro (*Caſtrenſis epiſcopus.*) Il avoit été admis auprès du pape Paul II; ce qui l'avoit mis à portée de connoître le détail des actions de ce pape, & ſon caractere. Il en a écrit la vie, qu'il a adreſſée à Guillaume d'Eſtouteville, cardinal & archevêque de Rouen, mort à Rome en 1483. Au commencement de cette vie, il dit qu'il avoit auſſi écrit, du moins une partie de celle de Nicolas V : (*Maximè autem cùm ea quæ de Nicolao V pontifice maximo, omnium bonarum artium, ac virtutum patrono ſplendidiſſimo, perſtrinxi .... jucunda eſſe intelligam.*) M. Muratori a donné la vie de Paul II par Canenſio dans le tome III, partie 2 du *recueil des écrivains de l'hiſtoire d'Italie*; mais ſur un manuſcrit qui n'étoit ni exact, ni complet, ce qui a engagé M. le cardinal Quirini de publier de nouveau cette vie ſur un meilleur manuſcrit; le titre eſt : *Pauli II, Veneti, pontificis maximi, vita ex codice Angelicæ bibliothecæ deſumpta : præmiſſis ipſius ſanctiſſimi pontificis vindiciis, adverſùs Platinam, alioſque obtrectatores*, à Rome, 1740, *in*-4°. Les *Vindiciæ*, qui contiennent ſoixante-dix pages, ſont l'ouvrage de l'éditeur. Comme Canenſio, ſur la fin de la vie de Paul II promet d'écrire ſur le pontificat de Sixte IV, M. le cardinal Quirini eſt porté à croire que la vie de Sixte IV, publiée par M. Muratori dans le tome III de la collection citée, eſt plutôt l'ouvrage de Canenſio, que de Platina, ſous le nom duquel elle a été publiée. Dans la vie de Nicolas V, imprimée à Rome en 1742, *in*-4°, nous liſons, *page* 200, que l'on conſerve manuſcrit un diſcours de Michel Canenſio à la louange de Nicolas V; c'eſt ſans doute de ce diſcours que Canenſio a voulu parler dans les paroles que nous avons rapportées.

CANENTE, *Canenta*, nymphe, épouſe de Picus roi de Laurentum en Italie, fut ainſi nommée à cauſe de la douceur de ſa voix; elle aimoit tendrement ſon mari, qui fut changé en pivert par l'enchantereſſe Circé. Canente en mourut de douleur, & laiſſa ſon nom au lieu où elle expira. * Ovid. *Metamorph.*

CANEPHORIES, *Canephoria*, fête de Diane chez les Grecs, dans laquelle toutes les filles qui étoient à

marier, offroient à cette divinité des paniers pleins de petits ouvrages faits à l'aiguille, & faisoient connoître par cette offrande, qu'elles s'ennuyoient d'être filles, & qu'elles avoient envie de gouter du mariage. Les Athéniens célébroient encore une fête à Bacchus, pendant laquelle les jeunes filles portoient des corbeilles ou paniers d'or pleins de fruits; ce qui faisoit appeller cette fête *Canephoria*, & les filles *Canéphores*, porte-corbeilles. Suidas parle de ces corbeilles consacrées à Bacchus, à Cérès & à Proserpine: le poëte Théocrite en fait aussi mention dans ses Idylles. Elles avoient un couvercle, afin qu'on pût y conserver les mysteres de Bacchus, & les cacher aux yeux de ceux qui n'y étoient pas initiés, & qu'on traitoit de profanes.

CANETO, petite ville d'Italie sur la riviere d'Oglio, dans le Mantouan, entre Mantoue & Cremone: ce lieu est le Bedriac des anciens, célébre par deux grandes batailles qui s'y donnerent, l'une dans laquelle Vitellius défit Othon, & l'autre dans laquelle il fut lui-même défait par Vespasien. * Mati, *dict.*

CANEVARI (Démétrio) médecin, étoit de Gènes, où il naquit en 1559. Il étudia à Rome, où s'étant rendu très-habile dans les langues, dans les belles lettres, & dans la médecine, il acquit beaucoup de réputation & de très-grands biens. Il y mourut en 1625, & laissa une très-belle bibliothéque. Nous avons divers ouvrages de sa façon. *Ars Medica. De ligno sancto, commentarium. Morborum omnium arte curandorum . . . plenissima methodus*, à Venise, 1605 *in-8°*. *De primis naturâ factorum principiis commentarius*, &c. en 1626. * Janus Nicius Erythræus, *de script. med.* Soprani & Justiniani, *script. della Ligur.* Ottaviano Canevari. Manget, *bibl. script. medic. l.* 3.

☞ CANGA, un des royaumes de la grande isle de Niphon, au Japon, dont la capitale est Kanasava, assez près de la mer de Corée. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CANGE (Charles Dufresne seigneur du) naquit à Amiens le 18 décembre 1610; son pere se nommoit LOUIS DUFRESNE. La Morliere lui a dédié quelques piéces de vers imprimées dans ses *Antiquités d'Amiens*, où il le qualifie *noble* & *vertueux*. On peut dire que son mérite a singuliérement éclaté dans la bonne éducation de ses enfans. Il étoit seigneur de Fredeval, & prévôt royal de Beauquesne. La même seigneurie & la même charge avoient appartenu à

MICHEL DUFRESNE son pere, qui fut majeur d'Amiens en 1581. Michel étoit fils d'un autre

LOUIS DUFRESNE qui étoit homme d'armes à la grande paye en 1546, & qui commanda depuis une compagnie pour le service du roi. Il étoit né vers l'an 1494, avoit été marié en 1515, & il mourut le 10 janvier 1567; date qui est à remarquer, pour ne pas le confondre avec un autre de même nom & surnom qui a signé au procès-verbal de la rédaction de la coutume d'Amiens le 26 septembre de la même année. *Louis Dufresne* étoit fils unique de JEANNE ROHAULT, quatriéme femme de JEAN DUFRESNE son pere, laquelle, vers l'an 1520, vint avec son fils s'établir à Amiens où elle mourut en 1523, après avoir fait son testament, où l'on voit entr'autres choses qu'elle possédoit des biens au lieu de Bus.

JEAN DUFRESNE son mari étoit mort dès l'an 1503. On ignore le temps de sa naissance; mais on ne risque rien en la portant vers 1440, & en supposant qu'il n'a pas vécu moins de soixante ans, puisqu'il a eu quatre femmes. Il est surnommé *Maurenault* dans un titre de l'an 1486, où il est fait mention de SIMON DUFRESNE son pere. Jean Dufresne étoit en 1461 archer dans une montre de cent lances, passée à Avênes en Hainaut le 12 janvier. Il fut *auditeur de la prevôté de Fouilloy* en 1472, & *échevin de Corbie* en 1476. On ne sait point s'il quitta le service militaire pour posséder ces emplois; car par un abus de ce temps-là, les gens de guerre usurpoient les offices de finance & de magistrature; & cet abus fut poussé à un tel point, que l'on s'en plaignit aux états de Tours en 1484. Jean Dufresne n'eut pas d'enfans de sa premiere femme: la seconde fut *N. . . . le Maître*, & la troisiéme fut *N. . . . le Bon.* De l'une de ces deux sont venus *Priam Dufresne* & *Antoine Dufresne.*

PRIAM DUFRESNE, gouverneur du château de Bouc en Provence, est l'auteur d'une branche établie en Champagne, où sa noblesse a été vérifiée & employée dans le nobiliaire de cette province, devant M. de Caumartin en 16... Les preuves n'y sont remontées que jusqu'à Priam Dufresne. On voit par un titre, que RENÉ DUFRESNE, neveu de Priam, possédoit aussi quelques biens au lieu de Bus en 1550.

ANTOINE DUFRESNE, arriere-grand oncle de M. du Cange, a été connu de feu M. d'Hozier, qui en fait mention en cette qualité dans des notes qu'il a faites sur un nobiliaire de Picardie qui est dans la bibliothéque du roi. Il est employé dans plusieurs revues militaires des années 1515, 1518, 1522, 1523 & 1525, sous monseigneur d'Humieres, sous monseigneur de Vendôme, gouverneur & lieutenant général au pays de Picardie, ou sous d'autres seigneurs de la province.

C'est de *N. . . .* le Bon, troisiéme femme de Jean Dufresne, qu'est issu vraisemblablement CHARLES DUFRESNE, compris comme archer dans une revue du 10 août 1519. Il fut pere de NICOLAS DUFRESNE, dont les descendans subsistent encore dans les SEIGNEURS DE FONTAINE, & dans les SEIGNEURS D'ODRIMONT.

Les titres & les renseignemens domestiques ne fournissent rien de plus; mais on doit à la sagacité de M. du Cange la découverte de plusieurs originaux qui font remonter beaucoup plus haut. Il ne paroît pas jusqu'à présent que M. du Cange ait fait un travail suivi sur sa propre famille; on trouve seulement quelques faits & des dates, & un mot comme en passant dans son histoire encore manuscrite de la ville de Calais, qui est dans la bibliothéque du roi. En parlant des habitans qui furent chassés par les Anglois après la prise de cette ville en 1347, il rapporte que parmi eux se trouva

*JEAN DUFRESNE, écuyer bourgeois de Calais, auquel le roi donna la prévôté de Montreuil pour récompense de ses services;* que

*GUILLEBERT DUFRESNE son fils étoit châtelain dudit Montreuil;* que *cette famille s'épandit depuis dans la province, & qu'elle y subsistoit encore avec titre de noblesse.*

Les titres que M. du Cange avoit en main, & qui n'ont été bien connus que plus de cinquante ans après sa mort, le mettoient en état de dire beaucoup plus. Il auroit pu observer qu'un sceau bien conservé à une quittance de

MAHIEUS DUFRESNE en 1348, paroît conforme aux armes de la famille (*d'or à un fresne arrraché de sinople,*) & dire que ces titres faisoient preuve de

JEAN DUFRESNE qui vivoit vers l'an 1280, & qui étoit sergent d'armes du roi, qualité lors très-noble, & qui fait penser aujourd'hui à quelques-uns de nos plus habiles en ces matieres, que ce Jean Dufresne tenoit de parenté à

HUGUES DUFRESNE, bailli d'Aire, dans les années 1214, 1215 & 1218, où il est mentionné avec cette qualité dans la premiere partie du cartulaire du prieuré de Saint-André près d'Aire. Nous aurons lieu d'observer plus bas, que ce cartulaire n'a pas été vu de M. du Cange. Quoi qu'il en soit, *Jean Dufresne*, sergent d'armes, qui paroît en plusieurs comptes & revues de ces temps-là, fut pere d'un autre *Jean Dufresne*, chassé de Calais, comme nous l'avons dit ci-dessus en 1347, lequel, ainsi que *Guillebert Dufresne*, son fils aîné, & *Jean Dufresne* surnommé *le jeune*, son cadet, obtinrent plusieurs dons & graces du roi, pour récompense de leurs bons services, & en indemnité des pertes qu'ils avoient souffertes. *Jean Dufresne* pere, eut la prévôté de Montreuil, qui depuis lui fut disputée par Oudart de

de Renti, chevalier, & dans laquelle il fut maintenu par lettres de l'an 1356, qui sont des plus honorables. *Guillebert Dufresne*, son fils aîné, fut en même temps châtelain du même lieu de Montreuil; & *Jean Dufresne* le jeune, fils cadet, obtint confiscation des biens d'un gentilhomme qui s'étoit retiré chez les Anglois. On ignore si *Jean Dufresne* le jeune a laissé postérité, & de qui descendoit *Guerard Dufresne*, qui obtint en 1385 des lettres de rémission où il est dit fils d'un bon écuyer, né de la ville de Calais, & que lui & son aïeul ont toujours bien & loyaument servi les rois de France. Quant à *Guillebert Dufresne*, il est mentionné en plusieurs quittances, comptes & revues, & même comme chef de quelques-unes en 1369. Sa femme nommée seulement par son nom de baptême *Demiselle Maroy*, paroît avec lui dans des titres de l'an 1365 & de 1368. On y voit que *Guillebert Dufresne* possédoit un fief au lieu de Bus. Il étoit mort en 1399: son fils *Jean Dufresne* ratifia cette année la vente de quelques biens au susdit lieu de Bus.

*Jean Dufresne* servoit comme écuyer en 1411, & il servoit en 1422 en la garnison de Montargis. Les Anglois le dépouillerent lui & sa femme de la terre d'Esquenettes en 1440. Cette famille fut alors réduite à la derniere misere. On en peut juger par un titre où *Simon Dufresne* est qualifié *povre écuyer, auquel il ne restoit que son cheval & son harnaz qu'il employoit au service du roi.*

Revenons à *Louis Dufresne* pere de M. du Cange. Il étoit l'aîné de trois freres, dont le second nommé *Simon, seigneur de la Brosse*, a formé une branche encore subsistante dans les seigneurs de LA MOTHE & de MARCEL-LE-CAVE auprès d'Amiens, & dans les seigneurs de FRETIGNEY en Franche-Comté, où deux officiers de cette branche, étant en garnison avec le régiment de la Marine, formerent un établissement en 1690. Ils y ont vérifié leur noblesse à la chambre des comptes de Dole, & depuis au parlement de Besançon. Les preuves n'y remontent qu'en 1575, jusqu'à *Louis Dufresne* pere de *Michel.*

Le frere puîné de *Simon*, nommé aussi *Michel, seigneur de la Mothe*, est auteur de la branche de Dufresne d'AUBIGNY.

LOUIS DUFRESNE pere de M. du Cange, fut marié deux fois: la premiere en 1595 avec MARIE VACQUETTE, dont il eut trois garçons, *Adrien, Jean* & *Louis.* JEAN seigneur de Preaulx, est le premier auteur du *Journal des audiences;* il a aussi fait un *Commentaire sur la coutume d'Amiens.* LOUIS, seigneur de Boisbergues, aussi homme de lettres, a composé quelques ouvrages dont on n'a pas les manuscrits. L'un & l'autre ont été mariés, mais leur postérité est éteinte.

ADRIEN DUFRESNE, leur frere aîné, seigneur de Froideval, & prévôt royal de Beauquesne, continua la branche, laquelle prit fin dans son petit fils ADRIEN DUFRESNE, aussi seigneur de Froideval, mort en décembre 1736, sans avoir pris d'alliance. Il avoit été maintenu dans sa noblesse sur sa preuve remontée à *Michel Dufresne*, écuyer, son trisaïeul, en 1597, par jugement de M. de Bernage intendant en Picardie, du 13 décembre 1717. La seigneurie de Froideval & les autres biens ont passé pour la plus grande partie dans la maison de Joyeuse, au moyen du mariage contracté en 1712, entre *Jean-Gédéon-Anne* de Joyeuse, comte de Grand-Pré, & *Antoinette* de Villers, fille d'une sœur d'Adrien Dufresne.

La seconde femme de *Louis Dufresne*, pere de M. du Cange, fut HELENE DE RELY, fille de Louis de Rely, écuyer, seigneur de Framicourt, & de Marguerite de la Fosse.

La famille de Rely, qui est une des plus illustres de la province, étoit tombée dans l'oubli presqu'autant que celle de Dufresne. Nous devons sa restitution à la même sagacité de M. du Cange: car la Morliere avoue qu'il en a été beaucoup aidé pour l'article de cette famille, & pour les autres qu'il fit imprimer en 1642. M. du Cange a depuis ramassé beaucoup de matériaux, & de quoi en composer une généalogie très-relevée. Ses premieres connoissances ne remontoient la famille de Rely que vers 1340. Dans la suite, ayant observé qu'il y avoit en Flandre une petite ville nommée Lillers qui portoit les armes de la maison de Rely (*d'or à trois chevrons d'azur*) & que ces armes avoient été données à la ville par ses anciens seigneurs, fondateurs de l'abbaye de Lillers en 1083; ayant de plus considéré que la seigneurie de Rely étoit située dans le voisinage de Lillers, il a conjecturé, sans oser l'affirmer, que les seigneurs de Rely pouvoient être des cadets de la maison de Lillers, qui, après l'extinction de la branche aînée, avoient pris les pleines armes, & que la terre de Rely étoit un démembrement pour un partage de cadet. Cette modeste conjecture est aujourd'hui convertie en preuve par des lettres de HUGUES MORIAUS DE LILLERS, chevalier, seigneur de Rely, qui se trouvent sous l'an 1222, pag. 88 de la premiere partie du cartulaire de S. André près d'Aire, lequel nous avons dit que M. du Cange n'avoit pas vu, & dans lequel on trouve nombre d'autres titres qui appuyeroient la démonstration, & qu'on ne rapporte point pour abréger.

La maison de Rely a d'abord produit deux branches: MARTIN DE RELY fait chevalier à Pontoise par le roi Charles VII en 1441, & mort en 1491, a été le dernier de cette branche. Ses biens qui étoient considérables, passerent à YSABEAU DE RELY sa sœur, mariée à *Jean*, dit *Olivier* de Mauchevalier, dont le fils nommé *Jacques* n'eut qu'une fille nommée *Anne*, mariée à *Jean* de Halluin, auquel elle porta toutes ses seigneuries.

La seconde branche a formé quelques subdivisions. Le fameux JEAN DE RELY, évêque d'Angers, confesseur & aumônier de Charles VIII, dont on peut voir l'article particulier au titre RELY, étoit un des cadets. EMOND DE RELY, oncle de cet évêque, & mort en 1469, fut pere de LOUIS DE RELY, duquel descendent ceux qui sont venus jusqu'à ces derniers temps. Ce Louis de Rely fut d'abord homme d'armes sous la charge de MARTIN DE RELY, & ainsi employé dans le service. Il se trouve qualifié écuyer dans un titre original de l'an 1478. S'étant fait depuis procureur du roi au bailliage d'Amiens, il est qualifié *noble homme* dans un arrêt du parlement en 1492. Cette observation fait voir que les nobles alors, lorsqu'ils étoient dans des emplois de robe, ne prenoient point la qualité d'écuyer, qui étoit réservée aux seuls militaires. Ce ne fut du moins en Picardie que vers 1600, que les bons bourgeois ayant usurpé la qualité de *noble homme* qu'ils substituerent à celle d'*honorable homme*, les gens de robe commencerent aussi à prendre celle d'*écuyer.* Ils la joignirent communément à celle de *noble homme*, qui fut enfin totalement abandonnée vers 1650. On pouroit appuyer ceci d'une infinité de titres. La maison de Rely en fournit d'autres exemples.

LOUIS DE RELY fut pere de JEAN DE RELY, maître des requêtes, marié en premieres nôces avec MARIE FORESTIER, dont le fils nommé ANTOINE, a laissé une postérité nombreuse & peu connue. Jean de Rely épousa en secondes nôces MARGUERITE DE RAINCHEVAL, & mourut en 1559. On a l'inventaire que Marguerite de Raincheval fit après son décès. Elle s'y dit *demoiselle Marguerite de Raincheval, veuve de feu noble homme sire Jehan de Rely.* Leurs enfans qui étoient au service sont qualifiés *écuyers.* De sept qu'ils étoient, il n'y a eu que LOUIS DE RELY qui ait continué la postérité, & qui de MARGUERITE DE LA FOSSE sa femme laissa quinze enfans, dont plusieurs furent chanoines. On a beaucoup de titres qui les concernent jusqu'en 1645. Ils n'y ont jamais pris la qualité d'*écuyer*, mais seulement celle de *noble homme* ou de *vénérable & discrette personne.* HÉLÉNE DE RELY, femme de Louis Dufresne, étoit le quatorziéme enfant; ses freres ont

laissé postérité. Ceux qui restent de cette famille ne connoissent pas parfaitement leur origine. On en peut juger par les preuves qu'ils ont faites dans les recherches de la noblesse. Ils seroient donc étonnés d'apprendre qu'ils peuvent compter parmi leurs ancêtres vingt à vingt-cinq chevaliers banerets, & des doubles banerets, & qu'entr'autres nobles alliances, *Jeanne de Rely*, mariée à *Emond d'Abbeville*, & morte en 1420, laissa une fille nommée *Jeanne*, mariée à *Jean de Melun*, dont est venue *Héléne de Melun*, épouse de *Charles d'Artois*.

Le mariage d'HÉLÉNE DE RELY avec LOUIS DU FRESNE fut célébré le 2 juillet 1606, avec dispense du pape, pour cause de parenté au 4e dégré. Le motif est, que la demoiselle ne pouvoit trouver *virum paris conditionis cui nubere possit*. Héléne de Rely mourut le 6 mars 1613, ayant laissé trois garçons, MICHEL, CHARLES, qui fut M. du Cange & FRANÇOIS. Michel né le 7 novembre 1608, entra à Paris dans la société des Jésuites en 1626. Il s'y distingua par sa grande érudition, enseigna la théologie pendant quelques années, & fut long-temps recteur de la Fléche. On a de lui un manuscrit contenant des dissertations latines, savantes & curieuses sur les sacremens. M. du Cange en a fait usage dans plusieurs endroits de son glossaire latin, & entr'autres aux mots *Sacramentum*, *Eucharistia*, &c. On voit dans le recueil des lettres écrites à M. du Cange, lequel est dans la bibliothéque du roi de France, que Michel du Fresne étoit en grande considération parmi les savans, & qu'il entretenoit correspondance avec plusieurs. Le pere Milquin, recteur de la Fléche, écrivit le premier janvier 1663 au pere Charlot, recteur du collége d'Amiens, pour lui apprendre que le même jour étoit décédé le pere Michel du Fresne, âgé de 55 ans, & dans la 36e année depuis son entrée dans la compagnie; après avoir partagé sa vie entre la régence de la rhétorique, & l'étude de l'écriture sainte; ayant parfaitement uni les deux qualités que la compagnie demande dans ses sujets, une inclination très-tendre pour la piété, & une grande affection à l'étude, & s'étant acquis par son travail qui a secondé la bonté de son esprit, une parfaite intelligence des langues, & une grande connoissance de tout ce qui étoit de sa profession.

FRANÇOIS DUFRESNE, né aussi à Amiens le 24 février 1613, entra pareillement dans la société des Jésuites le 29 septembre 1630. Il s'adonna & réussit à la prédication, & fut recteur du collége d'Arras. Il mourut au commencement de novembre 1680.

CHARLES DUFRESNE, *sieur du Cange*, second fils de ce second mariage, né, comme on l'a dit, le 18 décembre 1610, fut reçu trésorier de France à Amiens le 10 juin 1645. Il vint s'établir à Paris vers 1652. Il y mourut le 23 octobre 1688, & fut inhumé à S. Gervais où se voit son épitaphe. Il avoit épousé le 27 mai 1638, damoiselle *Catherine* du Bos, fille de *Philippe* du Bos, écuyer, seigneur de Drancourt, & de *Catherine* Thierry, née le 5 mars 1620. La famille de du Bos, noble dans son origine, ayant perdu par le malheur des guerres la trace de sa filiation, fut ennoblie par Henri IV en 1594, lors de la réduction de la ville d'Amiens. M. du Cange en a restitué la généalogie, & il l'a remontée jusqu'à Jean du Bos, écuyer vivant en 1453. Catherine du Bos avoit pour frere *Honoré* du Bos, dont la fille *Marie* du Bos épousa le 30 octobre 1677 *Charles* de Boufflers, II du nom, lors cornette dans le régiment royal de dragons. Catherine du Bos étoit aussi petite niéce par *Catherine* Thierry sa mere, d'*Antoine* Daguesseau, premier président du parlement de Bourdeaux. Feu M. l'abbé du Bos étoit de cette famille. Catherine du Bos mourut le 10 juillet 1694, ayant eu de son mariage avec M. du Cange dix enfans, cinq garçons & cinq filles. Le troisiéme nommé PHILIPPE, aîné des garçons, né le 25 mars 1645, paroît avoir été un homme fort instruit. M. Boivin (*préface du Gregoras*) le qualifie *optimi patris filius dignissimus*. Il fit un voyage en Italie, dont il a laissé une relation manuscrite, & mourut sans avoir été marié, le 22 juin 1692. FRANÇOIS DUFRESNE, le dernier de tous, né le 2 mars 1662, est mort à Paris le 15 janvier 1736, & a laissé deux fils & une fille. L'aîné nommé LOUIS-JACQUES, né le 14 juillet 1705, est décédé garçon le 8 septembre 1741; le second nommé JACQUES, actuellement vivant, est chanoine régulier en l'abbaye royale de S. Victor, où il a fait profession le 15 avril 1713. La fille nommée MARIE-LOUISE, aussi vivante, née le 21 mars 1702, a épousé le 23 octobre 1737, *Paul-François* Ollim de Torcy, lors colonel d'infanterie, aujourd'hui maréchal des camps & armées du roi de la promotion de 1748. Il est aussi commandant pour sa majesté dans la ville & citadelle de Nanci. De ce mariage est issue ANGÉLIQUE-CHARLOTTE OLLIM DE TORCY, fille unique vivante, née & baptisée à Verneuil sur Oise le 20 août 1738.

On auroit droit d'attendre ici un détail de la vie & des actions de M. du Cange; mais comme il y a peu à recueillir sur un homme sans ambition, sans prétentions, sans cette maladie du bel esprit qui fait qu'on se montre partout, (c'est ainsi que les savans journalistes de Trévoux ont défini M. du Cange, *journal de Trévoux, mai* 1752.) Sa vie n'est proprement que le simple exposé de ses travaux littéraires, qu'il faut puiser dans ses ouvrages imprimés, dans ses ouvrages manuscrits dont le roi vient de faire l'acquisition, & dans quelques mémoires qui ont paru à ce sujet. Les bornes où nous nous sommes renfermés, ne permettent pas de traiter cette matiere avec toute l'étendue qu'elle mérite, ni d'entrer dans le détail du recouvrement des manuscrits & de leur usage. On donnera seulement la liste de ses ouvrages imprimés, celle de ses ouvrages manuscrits, & une idée du plan de M. du Cange sur l'histoire de France, d'après un mémoire imprimé en 1752, dont il y a eu peu d'exemplaires distribués, parceque l'objet principal étoit alors d'éclairer le ministre sur quelques faits tout-à-fait indifférens au public.

### OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs François*, divisée en deux parties. La premiere contient la conquête de la ville de Constantinople par les François & les Vénitiens, écrite par Geoffroy de Ville-Hardouin, maréchal de Champagne & de Romanie, illustrée d'observations historiques, avec la suite de cette histoire, tirée de celle de Philippe Mouskes, manuscrite, jusqu'en l'an 1240. La seconde partie est une histoire générale de ce que les François & les Latins ont fait de plus mémorable dans l'empire de Constantinople, jusqu'à la prise de cette ville par les Turcs, avec les preuves tirées du trésor des chartes du roi, par Ch. Dufresne, sieur du Cange, &c. *Paris, de l'imprimerie royale*, 1657, *in-fol.*

C'est par cet ouvrage que M. du Cange fit son entrée dans la république des lettres, à l'âge de 47 ans. Il a toujours travaillé depuis à le perfectionner, & il en a préparé une seconde édition dont on parlera dans l'article des manuscrits.

II. *Traité historique du chef de S. Jean-Baptiste*, contenant une discussion exacte de ce que les auteurs anciens & modernes en ont écrit, & en particulier de ses trois inventions, avec quelques traités grecs sur le même sujet, tirés des manuscrits de la bibliothéque du roi. *Paris, Cramoisy*, 1665, *in-4°.*

III. *Histoire de S. Louis, IX du nom, roi de France*, écrite par Jean Sire de Joinville, sénéchal de Champagne, enrichie de nouvelles observations & dissertations historiques, avec les établissemens de S. Louys & le conseil de Pierre de Fontaines, & plusieurs autres piéces concernant ce régne, tirées des manuscrits. *Paris, Mabre-Cramoisy* 1668, *in-fol.*

IV. *Joannis Cinnami imperatorii grammatici historiarum libri VI, seu de rebus gestis à Joanne & Manuele*

*Comnenis impp. C. P. Accedunt Caroli Dufresne D. du Cange, &c. in Nicephori Bryennii Cæsaris, Annæ Comnenæ Cæsarissæ & ejusdem Cinnami historiam comnenicam notæ historicæ & philologicæ. His adjungitur Pauli silentiarii descriptio ædis sanctæ Sophiæ ex mss. cod. Paris. è typog. regiâ*, 1670, *in-fol.*

V. VI. VII. *Glossarium ad scriptores mediæ & infimæ latinitatis, in quo latina vocabula novatæ significationis aut usûs rarioris, barbara & exotica explicantur, complures ævi medii ritus, mores, legum, consuetudinum, municipalium & jurisprudentiæ recentioris formulæ & obsoletæ voces, utriusque ordinis dignitates & officia, & quamplurima alia observatione digna enucleantur, illustrantur, &c. Accedit dissertatio de impp. Constantinopolitanorum nummis.* (*Operi etiam præfigitur elegantissima præfatio de causis corruptæ latinitatis.*) *Paris. Billaine*, 1678, *in fol. 3 vol. Francofurti ad Mænum*, 1679, *in-fol. 3 vol. Paris. Osmont* 1733, *in-fol. 6 vol.*

VIII. *Cyrilli, Philoxeni, aliorumque veterum glossaria latina-græca & græco-latina, à Carolo Labbæo collecta & in duplicem alphabeticum ordinem redacta, cum variis emendationibus* (*Caroli Dufresne D. du Cange*) *ex mss. codd. petitis virorumque doctorum castigationibus & conjectaneis : quibus accedunt glossæ aliquot aliæ latino-græcæ ex iisdem codd. mss. quæ nunc primum prodeunt. Paris. Billaine*, 1679, *in-fol.*

IX. *Historia Byzantina, duplici commentario illustrata : prior familias & stemmata imperatorum Constantinopolitanorum, cum eorumdem Augustorum numismatibus & aliquot iconibus; præterea familias Dalmaticas & Turcicas complectitur : altera, descriptionem urbis Constantinopolitanæ, qualis extitit sub impp. christianis. Paris. Billaine*, 1680, *in-fol.*

X. *Lettre du sieur N...* (Charles Dufresne, sieur du Cange) conseiller du roi, &c. à son ami M. Antoine Wion d'Herouval, très-renommé entre les savans, au sujet des libelles qui de temps en temps se publient en Flandre, contre les RR. PP. Henschenius & Papebroch, jésuites... 1682, *in-4°*, *Anvers* 1683, *in-4°.* * Niceron, *mém.* tome II & tome VIII.

XI. XII. *Joannis Zonaræ annales. Car. Dufresne D. du Cange Wolfianam editionem cum scriptis codd. contulit, latinam versionem recensuit, annales notis illustravit. Paris. è typog. reg.* 1686, *in-fol. 2 vol.*

XIII. XIV. *Glossarium ad scriptores mediæ & infimæ græcitatis, in quo græca vocabula novatæ significationis aut usûs rarioris, barbara & exotica, ecclesiastica, liturgica, tactica, nomica, jatrica, botanica, chymica explicantur, &c. Accedit appendix ad glossarium mediæ & infimæ latinitatis, in quo complura vocabula ex glossario mediæ & infimæ græcitatis illustrantur & enucleantur. Lugd. Anisson* 1688, *in-fol. 2 vol.*

XV. *Paschalion, seu Chronicon paschale à mundo condito ad annum vigesimum Heraclii imperatoris, cum præfatione de paschalium apud græcos conditoribus, & notis historicis ad idem chronicon. Paris. è typog. reg.* 1689, *in-fol.*

C'est pendant l'impression de ce dernier ouvrage que M. du Cange mourut, après avoir consacré sa vie & ses travaux à l'utilité publique.

XVI. Il préparoit encore alors l'édition de *Nicephore Gregoras*, avec une addition de six livres tirés de la bibliothéque du roi, & une histoire des François qui ont possédé la Morée sur les derniers siécles, écrite en grec barbare, tirée de la même bibliothéque, le tout avec des observations, pour être imprimé au Louvre.

Peu de jours avant sa mort, M. du Cange engagea M. Boivin à se charger de cet ouvrage : ce qu'il fit, quant au Gregoras seulement, qui fut imprimé au Louvre en 1702, avec les notes de M. du Cange qui furent communiquées après sa mort par Philippe Dufresne son fils, comme M. Boivin le dit lui-même dans sa préface qui est toute à l'honneur de M. du Cange.

*Ouvrages manuscrits de M.* DU CANGE *qui sont en la bibliothéque du roi.*

1. Projet pour une collection générale des historiens de France, présenté à M. de Louvois en 1676, *in-fol.*

2. Carte généalogique des rois & maison de France depuis Pharamond, dressée en 1633, *dessinée sur vélin.*

3. Description historique & géographique de la France ancienne & moderne, c'est-à-dire, de tous les pays compris dans l'ancienne Gaule entre le Rhin, les Alpes, les Pyrenées & les deux mers. *Neuf porte-feuilles in-fol. petit format.*

4. Description historique & géographique des Pays-Bas, *in-fol.*

5. Extrait de la description des Pays-Bas de J. Petit, *in-4°.*

6. Un vol. *in-fol.* intitulé *Gallia* que l'on peut considérer comme la table générale des sources, où M. du Cange devoit puiser pour sa description des Gaules dont nous venons de parler.

7. Recherches tendantes à une suite des grands officiers de la couronne, des gouverneurs des provinces, &c. *in-fol.* 5 vol.

8. Recherches sur les baillis & sénéchaux de différentes villes & provinces, rangées par ordre alphabétique, *in-fol.*

9. Nobiliaire de France, ou mémoires pour servir à l'histoire des grands fiefs de France, avec le supplément, 4 *porte-feuilles in-fol.*

10. Catalogues historiques, contenant les dépouillemens par noms, de grand nombre de rouleaux & titres originaux, la plupart tirés de la chambre des comptes depuis 1200, jusqu'en 1515, vol. *in-fol.*

11. Les familles d'Outremer, ou l'histoire des principautés & des royaumes de Hierusalem, de Chypre & d'Armenie, & des familles qui les ont possédés. Ensemble

Les familles Normandes, ou la généalogie des rois de Sicile, des comtes d'Averse & des princes de Capoue, & de la maison de Grentemesnil, avec le catalogue des seigneurs Normans qui se trouverent aux premieres conquêtes de la Pouille & de la Sicile, & des seigneurs Normans & François qui ont servi dans les armées des empereurs de C. P. *in-fol.*

12. Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs François, divisée en deux parties, &c. (Voyez ci-devant le catalogue des ouvrages imprimés, art. 1.) seconde édition, revûe, corrigée & prodigieusement augmentée, *in-fol.*

13. Traité du droit des armoiries, de leur origine & de leur usage, ouvrage divisé en quatre livres, *porte-feuille in-fol.*

14. Recueil de Blazon, 2 *vol. in-fol.* dont le premier contient entr'autres choses beaucoup de recherches sur les anciennes familles Françoises transplantées en Angleterre. On peut voir dans ce recueil le plan déja bien avancé d'un armorial général.

15. Recueil de mille à onze cens corrections, remarques ou additions sur les chroniques d'Enguerran de Monstrelet, de l'édition de Guillaume Chaudiere en 1572, *petit in-fol.*

*Histoire de Picardie.*

16. Dessein & projet de l'histoire de la Picardie, *petit in-fol.* Il est imprimé en entier dans le journal des savans de 1749.

17. Histoire de l'état de la ville d'Amiens & de ses comtes, avec une suite des baillis d'Amiens & de leurs lieutenans. Ensemble

Histoire des comtes de Montreuil & Ponthieu, divisée en trois livres, avec une suite des vicomtes d'Abbeville, des seigneurs de S. Valery, l'histoire de la ville de Calais, &c. *in-fol.*

18. Recueil de près de 300 piéces, non encore imprimées, toutes copiées sur les originaux, de la main de

M. du Cange, *porte-feuille in-fol.* pour servir de preuves à l'article précédent.

19. Histoire des évêques d'Amiens jusqu'en 1354, *porte-feuille in-4°.*

20. Un exemplaire *in-4°* des antiquités d'Amiens par Adrien de la Morliere, chargé de notes & remarques de la main de M. du Cange.

21. Projet très-avancé d'une description historique & géographique de la Picardie. Ensemble

Projet aussi très-avancé d'un nobiliaire de Picardie, *vol. in-4°. petit format.*

22. A. B. C. D. E. 5 vol. *in-fol.* contenant les dépouillemens & extraits de grand nombre de cartulaires, titres originaux, & autres monumens de la province de Picardie. On a imprimé dans le journal des savans de 1749, pag. 779 & suiv. la table des deux premiers volumes; & par ceux-là on peut juger des trois autres, en observant qu'ils sont encore plus forts.

23. R. Autre recueil *in-fol.* de plus de 1200 pages, d'un caractere très-menu & serré, contenant une suite ou table générale de toutes les lectures de M. du Cange. Il y a en tête une table alphabétique des auteurs qui sont extraits dans ce volume. Les pages y sont pour l'ordinaire divisées en trois colonnes, en tête desquelles on lit le titre de l'ouvrage auquel on renvoie par pages à chaque mot. La premiere colonne présente les noms de familles, la seconde les matieres, & la troisiéme les noms de lieux. M. du Cange a eu soin de barrer les mots, à mesure qu'il en a fait emploi dans ses ouvrages, mais on peut néanmoins les lire.

*Ouvrages étrangers à notre histoire, ou qui n'y ont pas un rapport direct.*

24. Familles germaniques au nombre de ... & toutes des plus illustres par leur antiquité & les rolles qu'elles ont joué dans le monde, *porte-feuille in-fol.*

25. Dissertations projettées & très-avancées sur toutes sortes de matieres, histoire, jurisprudence, littérature, &c. rangées par ordre alphabétique, 2 *vol. in-fol.*

26. Recueil sur les anciens oracles pris séparément, intitulé, *de oraculis*, & contenant 71 chapitres, *in-fol.*

27. Recueil de grand nombre de lettres écrites à M. du Cange par plusieurs savans & personnes élevées en dignité, *porte-feuille in-fol.*

*Les volumes manuscrits, tant grands que petits, sont au nombre de* 47.

Parmi les manuscrits dont on vient de donner la liste, il y a onze volumes (la notice en est imprimée, journal des savans, décembre, 1749, 1 *vol.* qui avoient été acquis par le baron de Hohendorf pour le compte du prince Eugène, & qui avec ses autres livres étoient passés dans la bibliothéque impériale. C'est principalement par les soins & par l'entremise de M. le chancelier Daguesseau, qu'a été entamée en 1752 une négociation au nom du roi, pour obtenir au moins la communication de cette portion des manuscrits. M. le marquis de Stainville voulut bien en écrire à la cour de Vienne, & reçut en réponse ce qui suit: *Leurs Majestés Impériales qui sont charmées de toutes les occasions qui se peuvent présenter d'obliger la cour où vous êtes, ont donné ordre que les manuscrits du célébre du Cange fussent envoyés incessamment; la caisse est préparée, ils doivent partir, &c.* Cette conduite de la cour de Vienne est au dessus des éloges que nous en pourions faire, quoiqu'on puisse la regarder comme une conséquence naturelle de ses principes.

C'est d'après l'examen de ces manuscrits, qu'on a eu lieu de juger que M. du Cange paroissant avoir eu toute sa vie pour objet de travail la majesté du nom François & la gloire de la nation, il étoit nécessaire qu'il eût un plan formé: partant de ce principe, & plaçant tous les ouvrages sous différentes époques, dont on a entrevu les indications, on a eu la satisfaction de voir que le plus grand nombre s'y trouve employé, tant imprimés que manuscrits. Il y a encore des morceaux achevés, & de grandes recherches pour une histoire générale de la province de Picardie, qui étoit la patrie de M. du Cange, & sur laquelle il a dû nécessairement avoir des matériaux plus abondans, parceque ses premieres études s'y sont faites; & quoiqu'absolument parlant, il se trouve beaucoup de choses indépendantes de ces deux histoires, on voit pourtant qu'elles n'y sont pas étrangeres, & que l'amas n'en a été fait que chemin faisant, & sans se détourner du vrai point de vue.

L'idée donc la plus abregée & la plus sensible qu'on puisse donner du plan général de M. du Cange pour l'histoire de France, est de le regarder comme un terrier historique du royaume, dont trois parties sont le tout essentiel; savoir la géographie ou description des lieux: une suite de dissertations divisée en sept époques; avant les Romains, sous les Romains; premiere & seconde races de nos rois; troisiéme race jusqu'à saint Louis; les croisades, & enfin le régne de S. Louis, tige de la maison régnante, toutes lesquelles dissertations au nombre de plus de cent, servent à expliquer les usages, les mœurs, & en général ce qu'il y a de plus important à connoître sur les différens âges où elles sont employées. Le troisiéme article est le nobiliaire dont le projet seul est immense: il contient l'histoire de tous les grands fiefs & des familles qui les ont successivement possédés jusqu'à leur extinction, & jusqu'à ce que ces fiefs aient été réunis à la couronne, ou à des souverainetés adjacentes. On ne comprendra jamais l'utilité de ce nobiliaire, que la table n'en soit achevée. On pouroit démontrer que généralement parlant, elle intéresse toutes les grandes maisons de l'Europe. * Cet article m'a été remis par M. du Fresne d'Aubigny.

CANGIAGE (Luc) né à Moneglia dans les états de Gènes en 1527, étoit fils de *Jean* Cambiasi qui lui enseigna les premiers principes de la peinture. A l'âge de dix-sept ans, on lui donna à peindre à fresque la façade d'une maison: ce premier ouvrage commença à le faire admirer. Sa réputation s'étant accrue, toutes les églises, tous les palais de Gènes s'empresserent à le faire valoir. Il s'étoit fait une si grande pratique, qu'il peignoit souvent sans faire de dessin: ses fresques s'exécutoient sur le lieu sans cartons; & pour aller même plus vîte, il peignoit des deux mains. Après la mort de sa femme, devenu amoureux de sa belle-sœur, il s'imagina qu'il pouroit obtenir dispense du pape pour l'épouser. Il fit dans cette vue le voyage de Rome, & présenta deux tableaux de sa main à Grégoire XIII. Ce pape le détourna de son dessein, & lui fit promettre de congédier sa belle-sœur, lorsqu'il seroit de retour à Gènes; ce qu'il exécuta, mais à regret. Philippe II, roi d'Espagne, instruit de ses talens, le demanda pour travailler à l'Escurial. Cangiage s'y rendit d'autant plus volontiers, qu'il ne désespéroit pas d'obtenir par le crédit du roi la dispense après laquelle il soupiroit toujours. Ce prince le reçut en effet avec joie, le fit travailler & le combla de bienfaits; mais on détourna Cangiage de s'ouvrir au roi de son projet. Il en mourut de chagrin à l'Escurial en 1585, à l'âge de cinquante-huit ans. Il laissa imparfaite la grande voute de l'Escurial. Ses principaux éléves ont été Horatio Cambiasi, son fils, qui a suivi toute sa maniere, Lazaro Tavarone, qui a été son meilleur éléve, & Jean-Baptiste Pagi, qui a eu quelque renom dans la peinture. * Abrégé des vies des plus fameux peintres, par M. Dezallier d'Argenville, *in-4°*, tome I, page 367, & suiv.

CANGIANO, petite ville du royaume de Naples. Elle est dans la principauté citérieure, entre les rivieres de Negro & de Selo, vers le confluent, & à huit lieues de Conza. Cangiano s'est agrandie des ruines de Satriani. * Mati, *dict.*

CANGIATU Khan, fils d'*Abaku* Khan, que quelques-uns appellent *Caikhtu*, étoit frere d'*Argun* Khan, & lui succéda l'an de l'hégire 690, de J. C. 1291, dans l'empire des Mogols ou Tartares de la dynastie de

*Genghizkan.* Il eut la guerre contre les Selgiucides, qui étoient encore fort puissans dans la Natolie. Il remporta des avantages si considérables sur ses ennemis, qu'il pacifia bientôt toutes choses, & retourna triomphant dans sa capitale l'an 691. Alors il s'appliqua à régler les affaires de ses états; & après avoir nommé un commandant de ses troupes & un grand visir, il leur en abandonna entierement la conduite. Les Mogols se lasserent enfin d'être gouvernés par un prince corrompu par les plaisirs & perdu dans la débauche. Un des premiers chefs de la nation conjura contre lui: il fit offrir à *Baidu Ogul*, petit-fils de Holagu, qui commandoit dans Bagdet, la couronne des Mogols. Baïdu, après avoir été pressé par plusieurs couriers de partir promptement, mit enfin ses troupes en état de marcher. Cangiatu alla au-devant de lui avec une bonne armée; & il l'auroit vaincu, si le même grand-seigneur qui avoit appellé Baïdu, & qui commandoit l'aile droite de l'armée de Cangiatu, ne l'eût abandonné, pour se rendre à l'ennemi. Ce prince se voyant trahi, se retira à Mogan, où on le fit mourir l'an de l'hégire 694, & le cinquiéme de son régne. On dit que ce prince, quoique débauché, rendoit très-bonne justice à ses sujets; qu'il n'avoit jamais fait mourir aucun innocent, & qu'il étoit fort vaillant. * D'Herbelot, *biblioth. orientale.*

CANICEUS (Jacques) *cherchez* CAVICEO.

CANICIA, province d'Afrique située entre Alger & Tunis, est grande, fertile, & obéit à une race des anciens rois d'Afrique. Les peuples y possedent tous leurs biens en commun; ils vivent sous des tentes comme les anciens Scythes; sement où ils campent; campent où ils trouvent de bons pâturages, & menent à la guerre leurs enfans & leurs bestiaux. Les Algériens qui ont été leurs ennemis de tout temps, n'ont remporté de victoire sur eux, que lorsqu'ils étoient sous la conduite d'Amouda bei de Tunis. * *Hist. des dernieres révoltes du royaume de Tunis.*

CANICULE, signe céleste, qui se leve le 16 de juillet, & paroît sous notre horison pendant un intervalle de six semaines, qu'on appelle jours caniculaires. Les Grecs appellent ce signe *Procyon*, c'est-à-dire, *Avant-chien*, parcequ'il y a une autre constellation nommée *le Chien*, devant laquelle la canicule se leve un jour entier. Les poëtes ont feint que ce chien fut établi par Jupiter gardien d'Europe, & que sa fidélité lui fit mériter d'être placé au ciel. *Voyez* ERIGONE. * Pline, *l.* 10, *c.* 40. Hyginus, *l.* 2, *des signes célestes.* Cæsius, *dans son ciel astronomique & poëtique.*

CANILLAC (Raimond de) cardinal, archevêque de Toulouse, étoit de Canillac dans le Gévaudan, & avoit une grande connoissance du droit civil & ecclésiastique. Il fut chanoine régulier de S. Augustin, dans le chapitre de Maguelone; & il étoit prevôt de cette église, lorsque Guillaume de Laudun archevêque de Toulouse, étant devenu aveugle, donna sa démission au pape Clément VI. Raimond de Canillac fut nommé en sa place en 1345, & fut fait en 1350 cardinal du titre de Sainte-Croix de Jerusalem, qu'il quitta sous Innocent VI, pour l'évêché de Palestrine. Après la mort d'Innocent VI en 1362, il eut onze voix pour être élevé sur le siége pontifical. Il mourut à Avignon le 20 juin 1373, & fut enterré dans l'église des freres mineurs. On lui attribue quelques ouvrages, & entr'autres un volume de recueils, *Recollectorum liber.* * Du-Chêne, *histoire des cardinaux François.* Frison, *Gall. purp.* Auberi, *hist. des cardinaux.* Sainte-Marthe, *Gall. christian.* Baluze, *vitæ paparum aven.*

Cette famille des marquis de Canillac est noble & ancienne. Outre ce cardinal, elle a encore eu dans le XIV siécle *Dieu-donné* de Canillac, évêque de Saint-Flour. Ces seigneurs sous le nom de Beaufort & de Montboissier, se sont signalé dans les armes pour le service de nos rois & de l'état, & plusieurs y ont perdu la vie dans le XVI siécle. Ils soutinrent avec zèle le parti des catholiques contre les protestans. JEAN de Beaufort, marquis de Canillac, défendoit contr'eux la ville de Saintes en 1570.

CANINA, contrée de la Turquie en Europe qui répond en partie à la *Chaonie* des anciens, & au peuple qu'ils appelloient *Orestæ.* C'est la partie septentrionale de l'Epire, & elle s'étend le long de la mer Ionienne, depuis le golfe de la Valona, jusqu'à celui de Butrinto. Ses lieux principaux sont Canina capitale, Chimera, & Santi-Quaranti. * Mati, *dict.*

CANINA, autrefois *Elyma*, ville de Gréce, capitale du gouvernement de Canina; elle est située au pied des montagnes de la Chimere, à huit lieues de la Valone, du côté du midi. * Mati, *dict.*

CANINI (Jean-Ange & Marc-Antoine) freres Romains, connus par leur gout pour l'antiquité. Jean-Ange Canini, disciple du Dominicain, joignoit à ce gout pour l'antiquité plusieurs autres talens: il étoit peintre, mais assez mauvais; il étoit plus habile à dessiner les pierres gravées qu'il touchoit avec esprit & avec légéreté. Il avoit sur-tout l'art de conserver la finesse des airs de tête. Il fut écrit dans le catalogue des peintres romains en 1650. Il vint en France à la suite du cardinal Chigi, légat du saint siége, à qui son frere étoit aussi attaché, & il eut l'honneur de connoître M. Colbert, qui, selon la maxime des grands ministres, protégeoit les lettres & les beaux arts. Canini lui communiqua le dessein d'un ouvrage qu'il avoit déja ébauché, qui devoit contenir les *images des héros, & des grands hommes de l'antiquité, dessinées sur des médailles, des pierres antiques & autres anciens monumens.* Le ministre applaudit au dessein, & pour animer Canini à le remplir, il l'engagea à offrir son ouvrage à Louis XIV. Canini revenu à Rome pensa tout de bon à remplir un engagement si honorable; mais la mort l'enleva peu de temps après. Marc-Antoine Canini son frere, habile sculpteur, se chargea de ce qui restoit à faire, & publia ce recueil en italien en 1669. On l'a réimprimé en françois en 1731, à Amsterdam, *in*-4°. Les figures de l'édition italienne furent gravées par Etienne Picard le Romain, & Guillaume Valet, deux des plus habiles maîtres du siécle passé, qui se trouverent à Rome, lorsque Canini entreprit de publier son livre. Ces figures sont accompagnées d'une explication curieuse, & qui fait connoître la capacité des deux freres Canini dans l'histoire & la mythologie. Le traducteur françois de cet ouvrage est M. de Chevrieres. On a joint le texte italien à la traduction françoise. Il y a cinq cens figures. Il y a aussi des remarques du traducteur dans cette édition françoise. * *Voyez* la nouvelle édition du livre cité dans cet article. Le nouvelliste du Parnasse, lettre 47. *Abcedario pittorico, page* 223. La table de l'abbé Titi.

CANINIUS (Angelus) natif d'Anghiari dans la Toscane, & non d'Anghiera, ville du Milanez, comme plusieurs auteurs l'ont avancé, vivoit dans le XVI siécle. Il étoit illustre par l'exacte connoissance qu'il avoit acquise, non seulement de la langue grecque, de la latine & de l'hébraïque, mais encore de la syriaque & des autres langues orientales qu'il enseigna à Venise, à Padoue, à Boulogne, à Rome, & ensuite en Espagne. Il vint d'Espagne en France sur la fin de 1550, accompagné du P. Simon Guichard, alors supérieur général de l'ordre des Minimes. Il professa à Paris, & le célébre André Dudith Hongrois, qui fut depuis en réputation par sa science & par ses ambassades, y fut l'un de ses écoliers. Enfin étant entré chez Guillaume du Prat évêque de Clermont, il finit sa vie & ses études en Auvergne l'an 1557. Il avoit composé quelques ouvrages qu'on n'a pas eu soin de publier. Nous avons néanmoins de lui une grammaire grecque, intitulée *Hellenismus*, qui est encore recherchée, & une méthode pour apprendre les langues orientales sous ce titre: *Institutiones linguarum syriacæ, assyriacæ &*

*thalmudicæ ; unà cum æthiopicæ & arabicæ collatione*, fort estimée des savans. Un autre.

JERÔME CANINIUS d'Anghiari a traduit Tacite en italien, où il a joint les aphorismes d'Alamos ; cette traduction a été imprimée à Venise en 1620. * *Historia Thuana*. Bayle *diction. critique*.

CANINIUS GALLUS (L.) consul romain avec Vipsanius Agrippa, l'an 717 de Rome, & 37 avant l'ére chrétienne. Ce fut en la même année que Jérusalem fut emportée par Hérode, assisté par Caïus Sosius. * Onuphre. Sigonius.

CANINIUS GALLUS (C.) fut fait consul en la place de M. Plautius Silvanus, mort en exerçant cette charge. C'étoit l'an 752 de Rome, & le 2 avant l'ére chrétienne. * Onuphre. Sigonius.

CANINIUS REBILUS (C.) consul avec Jules-César, l'an 709 de Rome, & 45 avant J. C. Trebonius étant mort le dernier jour de l'an, on lui substitua pour sept heures seulement C. Caninius Rebilus. Ciceron dit agréablement que *la ville étoit obligée à la vigilance de ce consul, qui n'avoit point dormi pendant tout le temps de son consulat*. * Onuphre. Sigonius.

CANINUS RUFUS, ami de Pline *le Jeune*, vivoit vers l'an 80 de J. C. & composa une histoire des Daces en vers. * Pline, *l.* 1, *ep.* 3, *& l.* 8, *ep.* 4.

CANIS, riviere nommée *le Chien*, qui lave & traverse le pays de Questoan dans la Phénicie, au mont Liban. Elle descend de ces montagnes, & va se précipiter dans la mer avec tant de rapidité & de bruit, qu'on diroit que ses flots sont autant d'aboyemens de chiens, surtout lorsque la mer est agitée. Les anciens avoient cru autrefois, qu'on l'entendoit à cent cinquante milles ; ce qui donna lieu aux Phéniciens de lui dresser une statue au bord de la mer, semblable à celle d'un gros dogue, à qui ils rendoient des adorations : on voit encore là-auprès, dans le creux de la riviere, une partie de cette statue. * Simon, *dict. de la bible*.

CANISA, ville de Hongrie, *cherchez* KANISE.

CANISIUS (Pierre) de Nimegue, dans les Pays-Bas, religieux & premier provincial de la compagnie de Jesus en Allemagne, a été un des grands hommes de la societé dans le XVI siécle. Il s'est rendu également célébre par sa prudence dans les affaires, par son zèle pour la religion, & par son érudition, dont il a donné des preuves dans les livres qu'il a composés, dans les académies où il a enseigné, & dans les villes où il a prêché. Il parut avec éclat au concile de Trente, & mourut en odeur de sainteté le 21 décembre 1597 à l'âge de 77 ans, dans le collége de Fribourg qu'il avoit fondé. Les plus considérables de ses ouvrages sont, *Summa doctrinæ christianæ. Institutiones christianæ pietatis. De beatissima Virgine Maria, &c.* Les PP. Matthieu Raderus & François Sachini ont écrit sa vie. * Le Mire, *in elog. Belg.* Guillaume Eisengrein, *in cat. test. verit.* Alegambe & Ribadeneira, *bibl. script. S. J.* Valere André, *bibl. belg.* Parmi les lettres adressées à Nausea, imprimées *in-folio*, on a deux lettres de Pierre Canisius, dans lesquelles on apprend diverses circonstances de sa vie ; l'une est à la page 373, datée du 17 mai 1545, & l'autre à la page 400, datée du 20 juin 1546.

CANISIUS (Henri) de Nimegue, a été non seulement célébre jurisconsulte, mais encore très-savant en toute sorte de litterature ; il étoit neveu du pere Pierre Canisius ; & après avoir étudié dans l'université de Louvain, il fut choisi pour enseigner le droit canon dans celle d'Ingolstadt : ce qu'il fit jusqu'à la fin de sa vie. Son érudition étoit soutenue de beaucoup de modestie, de piété & de prudence. C'est ce qu'on peut voir dans ses écrits ; qui sont : *Summa juris canonici. Commentarium in regulas juris. Prælectiones academicæ. De decimis, primitiis, oblationibus & usuris. In lib. III decretalium. De sponsalibus & matrimoniis*, & divers autres traités d'histoire & de droit canon, outre six volumes d'un ouvrage intitulé, *Antiquæ lectiones*, qui est un recueil de diverses piéces curieuses sur l'histoire du moyen âge, & sur la chronologie : il les publia en 1601, 1602, 1603, & mourut l'an 1610. Voici quels sont les traités que contiennent les six volumes de *leçons antiques*.

Le premier volume contient 67 épîtres d'Alcuin, qu'André du Chêne a publiées en 1617, avec les autres ouvrages du même Alcuin : une lettre du pere Edmond Campian, qu'on trouve dans les œuvres de ce pere, qui ont été depuis données au public. La chronique de Prosper, que Scaliger & d'autres ont eu soin de faire réimprimer : *Weingartensis de Guelfis principibus. Ejusdem chronicon à Christo nato usque ad an.* 1197. *Annales Henrici Steronis ab an.* 1142, *ad annum* 1273. *Annales Eberardi Altassensis.* L'histoire de Charlemagne en deux livres par un moine de S. Gal, qu'on trouve dans le premier tome des historiens de France d'André Du Chêne : *Hermanni Contracti chronicon. Concilia Salisburgensia III ; Viennense I.* Tous ces conciles sont dans les éditions de Binius, du P. Sirmond & du P. Labbe. *Sancti Columbani poëmata* : le P. Sirmond les a fait réimprimer en 1619, avec les opuscules d'Eugene de Tolède. *Poëmata Salomonis Waldrammi & Quirinalia Metelli Tegernseensis.* Ce premier volume fut imprimé en 1601.

Le second volume publié en 1602, renferme ces traités : *Vitæ sancti Emerani, per Meginfredum & Arnolfum. Vita sancti Lamberti. Gesta episcoporum Salisburgensium. Wiponi panegyricus. Udalscalchi narratio de controversiis inter Hermanum episcopum Augustanum & Eginonem abbatem sancti Udalrici, cum carmine de itinere & obitu ejusdem Eginonis. Vita beati Othonis. Arnonis Salisburgensis annotatio, sive index eorum quæ ecclesiæ Salisburgensi tradita sunt. Vita sancti Erminoldi. Vita sancti Guntheri. Collectio historica chronographica ex Idatio & aliis. Collectio ex Toromacho & aliis. Menologium Græcorum, interprete Card. Sirleto.*

Les traités du troisiéme tome imprimé en 1603, sont : *Sancti Gregorii Thaumaturgi anathematismi, & duodecim capita de fide. Sancti Gregorii magni papæ è libro III dialogorum sex cum dimidioc apita græcè reddita à sancto Zacharia romano pontifice.* Il faut voir la derniére édition des œuvres de S. Grégoire en 1640, & 1675. *Hippolyti Thebani chronicon. Anastasius abbas contra Judæos. Francicorum annalium fragmentum ab an.* 741, *ad* 793. André du Chêne l'a donné plus exactement dans le second volume des auteurs de l'histoire de France. *Joannis Ragusini ord. Prædic. orat. in concilio Basileensi.* Elle se trouve dans l'édition des conciles de Binius & du P. Labbe. *Ægidius Carlerius ad articulum Bohemorum, de corrigendis peccatis publicis. Disputatio capituli ecclesiæ Pragensis, cum Rockisani de Hussiticis controversiis, &c.*

Le quatriéme volume aussi publié en 1603, contient les traités suivans : *Leontius Byzantius contra Euthychianos, Nestorianos, Enantiodocetas, Apollinaristas, &c.* Ces traités se trouvent encore dans la bibliothéque des peres de Cologne, de Paris & de Lyon. *Sancti Joannis Damasceni contra Acephalos, seu Monophysitas & Nestorianos.* Voyez la derniere édition des œuvres de S. Jean de Damas du pere le Quien, imprimée à Paris chez Jean-Baptiste Delespine, en 1711, & l'addition à la bibliothéque des peres, par le pere François Combefis. *Collectanea contra Severianos. Nicephori opuscula varia. Theodori Hagiopolitani disputationes III. Henricus Kalteisen de libera prædicatione verbi Dei. Joannes de Polemar contra IV articulum Bohemorum. De civili dominio clericorum.* On trouve ces traités dans les éditions des conciles de Binius, du pere Sirmond & du pere Labbe. *Vita sancti Bonifacii per Willibaldum & Othonem Fuldensem. Vita sancti Willibaldi. De fundatione Ecclesiæ Illiminensis & Tegernseensis ; item chronicorum Thadæi fragmentum. Vita sanctæ Solæ, Angli abbatis, sanctæ Walpurgis, SS. Kiliani,*

*Karlomani, &c. sancti Burchardi, sancti Tiemonis.*

Les traités du cinquiéme volume sont: *B. Serapionis lib. adversùs Manicheos. Item Didymi Alexandrini, Titi Bostrensis, Zachariæ Mitylenensis. Excerpta ex lib. sancti Hippolyti Portuensis episcopi & martyris. Epist. sancti Gregorii Nysseni.* Elle est dans les œuvres de ce saint. *Sancti Basilii magni rationes syllogisticæ contra Arianos. Scholion Eunomii. Expositio SS. PP. magni Basilii & Gregorii theologi de sancta fide. Photii epist. ad Michaëlem Bulgarorum regem. Fragmentum Leontii Cyprii adversùs Hebræos. Vita sanctæ Mechtildis. Frederici I expeditio Asiæ. Guillielmi de Baldensel Hodoëporicon ad terram sanctam. Theodorici Turing. ord. præd. l. 8, de vita sanctæ Elisabethæ. Halitgarii Cameracensis de vitiis & virtutibus, & ordine pœnitentium libri V.* Cet ouvrage est dans la bibliothéque des peres. Le pere Menard Bénédictin, & le pere Morin de l'Oratoire, en ont publié un sixiéme livre. *Pœnitentiale Halitgarii. Sancti Isidori de conversis. Alcuini epistola de confessione, &c.* Voyez l'édition des œuvres d'Alcuin. *Vita Sancti Adalberti. Guntheri monachi historia Constantinopolitana. De Adelaide conjuge Othonis I. Epistolæ Fausti Regiensis & Desiderii Cadurceni.* Ces dernieres ont été publiées par Marcardus Freherus, & par du Chêne. *Evantii ep. contra eos qui sanguinem animalium immundum esse judicant. Sancti Adamantii Scoti lib. III. de sancto Columbano. Cogitosi de vita sanctæ Brigittæ lib. Acta sancti Albani martyris. Vita Henrici à Zwifaltach Suevi. Synodus Regiaticina. Genealogia Caroli magni. Acta sancti Cuthberti Lindisfarnensis episcopi à venerab. Beda carmine descripta. Epigrammata seu hymni sacri Bernardi, Columbani, &c. Sancti Anthelmi lib. II, carmine descripti, I. De laude virginum, II de octo principalibus vitiis. Theodulphi elegiæ, &c.* Le pere Sirmond a fait depuis imprimer, en 1646, toutes les œuvres de Théodulphe, évêque d'Orléans. *Sermo sancti Galli. Vita sancti Magni. Sancti Oresii de sex cogitationibus sanctorum libellus. Synodus Augustana an.* 952, *& Engilenheimensis an.* 948. Nous avons les actes de ces synodes dans les dernieres éditions des conciles.

Enfin le sixiéme tome contient les traités suivans: *Barlaami epist. Humberti Silvæ Candidæ episcop. S. R. E. card. lib. adv. Michaëlem patr. C. P. &c. Sancti Anselmi Lucensis lib. II, contra Guibertum antipapam. Epitome bellorum pro recuperatione terræ sanctæ. Burchardi de monte Sion descriptio terræ sanctæ. Rudolphi itinerarium in Palæstinam. Walafridi tract. de subversione Hierusalem. Alcuini homiliæ, &c.* Voyez l'édition des œuvres d'Alcuin. *Vita sancti Henrici imper. Relatio de orig. fund. &c. monasterii Windbergensis in Bojaria. Epitome canonum, quam Adrianus I Carolo magno Romæ obtulit. Martyrium sancti Desiderii Viennensis. Epist. Eugippii in vitam Severini.* Nous l'avons dans le premier volume des vies des saints du pere Bollandus sur le 8 janvier. *Vita sancti Gregorii magni. Vita sancti Gebhardi Constantiensis. Theodulphi & Jonæ poëmata.* Du Chêne & le pere Sirmond ont depuis publié les poëmes de ces deux évêques d'Orléans. *Walafridi poëmata. Strabi Fuldensis hortulus. Arabani & Nothkeri martyrolog. Eckerhardi de vita B. Nothkeri cognomento Balbuli. Monumenta Salisburgensia. Chronica Salisburgensia. Descriptio terræ sanctæ, authore Anselmo ord. minorum; & Præfatio Jacobi Vitriaci in hist. orient.* Ces *Lectiones antiquæ* ont été réimprimées en 1725, en sept volumes *in-folio*, par les Westeins & les soins de Jacques Basnage, qui a augmenté ce recueil, & l'a enrichi de savantes préfaces & de notes utiles. Il y a aussi quelques notes & variantes, du savant M. Capperonier, professeur en langue grecque au collége royal.

CANISIUS (Jacques) Jésuite, neveu de Henri Canisius, étoit de Calcar, dans le duché de Cléves, & a fait plusieurs ouvrages. Canisius a enseigné dans sa société les humanités & la philosophie morale, durant plusieurs années. Il est mort le 27 mai 1647, à Ingolstadt, où son oncle Henri Canisius s'étoit acquis une grande réputation. Les ouvrages de Jacques Canisius, sont: *Fons salutis, seu primum omnium sacramentorum Baptismus*, à Cologne: *Meditationes sacræ de Christo & beatissima Virgine*, à Munster 1628. *Hyperdulia Mariana, à Joanne Berchmanno exercita*, à Munster 1636, *in*-16. *Ars artium, seu de bono mortis*, sous le nom de *Christianus Thanasophtastus.* Il a traduit de l'italien en latin les sermons du pere Mastrille, de la même société; & de l'espagnol aussi en latin, les vies des saints, composées par le pere Ribadeneira, ausquelles il a ajouté de nouvelles vies. Cet ouvrage a été imprimé en 1630, *in-folio*, avec un appendix contenant quelques vies de saints jésuites, & celles de saint Charles Borromée, de S. Philippe de Néri, &c. * Valere André, bibliothéque belgique, édition de 1739, *in*-4°, tom. I, pages 505 & 506.

CANISIUS (Jean) Jésuite, & neveu du pere *Pierre* Canisius, a fait divers ouvrages. *Consultez les auteurs cités après* CANISIUS. (Pierre)

CANISTRO, en latin *Canistra, Pallena*, petite ville de Macédoine. Elle est située sur le cap Canistro, nommé par les anciens *Ampelus*, qui s'avance dans l'Archipel, entre le golfe de Salonichi, & celui d'Ajomama. * Mati, *dict.*

CANITZ, famille ancienne, qui a aujourd'hui beaucoup de comtes en Misnie, en Silésie, dans la Lusace supérieure, &c. Elle est d'origine Esclavonne. Le château d'où elle prend son nom, appellé *Canitz*, est situé dans l'évêché de Wurtzen, où les Vandales demeuroient anciennement, comme nous l'apprend Albin dans sa chronique de Misnie, pag. 156. Schœttgen dans son histoire de Wurtzen, dit que l'ancienne famille des CANITZ tire son nom du village de même nom, & qu'à cause de cela, elle a le casque de ses armes surmonté d'une plume de vautour, parceque le mot wandale *Kanetz*, vient de *Kania*, qui signifie un vautour. Cette famille bâtit dans la suite le château de *Canitz* à une petite distance de Wurtzen près d'Oschats, & de Torgau. Elle possede aujourd'hui dans ces environs les terres de Trében, Mutzschen, Waldinghen, Streuben & autres. Carpzovius dans ses antiquités de la Lusace supérieure, parle de *Marcel* de Canitz, qui vivoit en 1185. Il y a une lettre de 1458, d'un *Ulric* de Canitz, dans laquelle il se nomme seigneur de Trében, & offre à l'électeur de Saxe de lui vendre la terre de Rosenfeld. *Jean* de Canitz étoit en 1520 prevôt de Saint-Petersberge, & fort estimé du duc de Saxe, qui en 1522, intercéda en sa faveur auprès de l'électeur Jean-Frédéric de Saxe pour la réforme d'Eilenbourg. Dans l'*histoire du luthéranisme* par Seckendorf, on lit qu'*Ilsa* de Canitz, & plusieurs autres religieuses nobles abandonnerent leur couvent de Mimptsch pour suivre le parti de Luther. *Jean* de Canitz provéditeur du couvent de Groitsch, fut alors obligé de résigner sa charge, & les commissaires de Saxe le dédommagerent. *Ulric* de Trében, & *Michel* de Canitz, furent faits prisonniers en 1547, dans la bataille donnée près de Muhlberg, de même que l'électeur de Saxe leur maître. *Chistophe-Henri* de Canitz, seigneur de Mutschen, Trében, &c. s'est distingué dans le service militaire, en qualité de général du roi de Pologne, électeur de Saxe. Il étoit en 1701 gouverneur du fort de Dunamunde, qu'il fut obligé de rendre aux Suédois après s'être vaillamment défendu. L'auteur de la vie de Charles XII, roi de Suéde, dit que ce monarque fit présent de 500 ducats au général Canitz lorsqu'il se retira, pour lui témoigner l'estime qu'il faisoit de sa valeur. M. de Canitz en donna de nouvelles preuves à Thoren contre les Suédois l'an 1703, quoiqu'il fût enfin obligé de se rendre prisonnier avec la garnison, après quoi il fut envoyé à Stockholm, où il demeura jusqu'à la paix en 1706. Après sa délivrance, l'aïeule du roi & la princesse Ulrique lui donnerent leurs portraits pour marque de leur bienveillance. Il alla en 1709 en Brabant avec les troupes saxonnes; & la même

année, il reçut un coup de feu, le 11 septembre, dans la bataille donnée près de Mons. Il obtint ensuite, en qualité de lieutenant général, la charge de commandant à Dresde. Il mourut subitement en 1718, laissant un fils posthume, nommé *Jean Gottlieb*.

Cette famille s'est répandue depuis long-temps dans la Lusace supérieure. Elle demeura d'abord à Gorlitz, où, selon la coutume observée alors, elle avoit place dans le sénat, de même que le reste de la noblesse. On parle de *Bernard* de Canitz, bourguemestre de Gorlitz, distingué en 1399 par sa noblesse & son mérite; & d'*André* de Canitz bourguemestre de la même ville en 1458. Cette famille possédoit quelques terres nobles aux environs de Gorlitz. *Christophe-Frédéric*, seigneur de Fischbach, possédoit au commencement du dix-septiéme siécle la terre de Ritschen dans la Lusace supérieure; mais étant devenu en 1620 conseiller, juge du pays à Amberg, & curateur à Hirschau, au service de Frédéric palatin, élu nouvellement roi de Bohème, il s'attira la disgrace de l'empereur Ferdinand II, & fut dépouillé de cette terre. Depuis ce temps-là les Canitz ne posséderent plus rien dans la Lusace supérieure, jusqu'à ce qu'*Otton-Louis* de Canitz, colonel au service du roi de Pologne, électeur de Saxe, issu de la branche de cette famille, qui s'établit en Prusse, acquit par son mariage avec *N.* de Kyau, les terres nobles de Haynewalde, Spitz-Cunnersdorff, Oberwitz, &c. lesquelles, après sa mort, échurent en partage à *Samuel-Frédéric* de Canitz, chambellan du roi de Prusse, & capitaine de bailliage à Schsten. Lucæ rapporte dans sa *chronique de Silésie*, que les seigneurs de Canitz s'étoient retirés anciennement en Silésie, & s'y étoient partagés dans les maisons d'Urschka & de Raschutz. Ils y étoient déja très-accrédités au milieu du seiziéme siécle; *Jean*, duc de Munsterberg, avoit hypothéqué tout son duché à quatre seigneurs de Canitz. *Elie*, de la maison de Dalwitz, en Misnie, conseiller aulique du duc de Weimar, & conseiller de Lignitz, mourut en 1590, dans sa terre de Fischbach dans la principauté de Javer. *Melchior-Frédéric*, seigneur d'Urschka & Grosbourg, l'aîné de ses petits-fils, conseiller de l'empereur, devint en 1676 conseiller intime de l'électeur de Brandebourg, premier marschall de la cour, capitaine du pays à Crossen & Zullichau, &c. Mais il ne continua pas sa branche qui avoit obtenu le titre de baron. *Israel* de Canitz, seigneur de Grosbourg, Ratschutz, &c. cadet de ce dernier, fut grand-pere, 1°. de *Ferdinand*, député du pays de la principauté de Lignitz; 2°. de *Melchior-Frédéric*, ancien du pays de la principauté de Wolau; 3°. de *Frédéric-Guillaume*, député du pays de la principauté d'Oels. Cette famille est aussi depuis plusieurs siécles fort distinguée en Prusse. * *Supplément françois de Basle.*

CANIUS, poëte Latin, étoit de Cadis en Espagne, & vivoit sous l'empire de Domitien. Il étoit ami de Martial, qui nous apprend que ce poëte étoit de si belle humeur, qu'il rioit toujours, & faisoit rire les autres.

*Vis scire quid agat Canius tuus, ridet?*

C'est dans la 19[e] épigramme du III[e] livre où il marque quels pouvoient être les ouvrages ausquels Canius travailloit.

*Dic, Musa, quid agat Canius meus Rufus?*
*Utrum-ne chartis tradit ille victuris*
*Legenda temporum acta Claudianorum?*
*An quæ Neroni falsus astruit scriptor?*
*An æmulatur improbi jocos Phædri? &c.*

Ce poëte épousa deux femmes, Théophila savante, mais un peu trop libre; & Sapho moins éclairée, mais plus retenue. * Martial, *l.* 3, *epig.* 63, *& l.* 7, *epig.* 19, 68. Vossius *de poëtis Latinis.*

CANNARES, sauvages de la province de Quito, dans le Pérou, dans l'Amérique méridionale. Ils sont bien faits & agiles de corps. Ils portent leurs cheveux longs, mais ils les tressent & lient en nœuds autour de leur tête en forme de couronne; ce qui les distingue des autres sauvages. Leurs habits sont de drap de laine ou de coton, & ils se servent de bottes faites fort proprement. Les femmes y sont belles, mais elles aiment trop les Espagnols & les étrangers. Elles travaillent ordinairement à la campagne, & cultivent les terres, pendant que leurs maris font l'office des femmes dans la maison, & s'occupent à filer ou à faire des ouvrages de laine & de coton. Ce pays avoit plusieurs mines d'or très-riches que les Espagnols ont épuisées. Le terroir est bon pour le froment & pour l'orge, & les vignes y sont assez belles. Le magnifique palais de Thomebamba étoit dans le pays de ces Cannares. * Laët, *histoire du nouveau monde.*

CANNES, lieu ancien d'Italie, dont on ne voit plus que les ruines, dans la Pouille. Ce lieu, que les habitans du pays appellent *Canna distrutta*, étoit presque inconnu avant la célébre victoire qu'Annibal y remporta sur quarante mille Romains, conduits par le consul Paul Emile, que la témérité de son collégue Terentius Varro engagea au combat l'an 538 de Rome, & 216 avant l'ére chrétienne. Paul Emile y demeura mort sur la place, & Annibal envoya à Carthage trois boisseaux remplis d'anneaux de chevaliers Romains qui avoient péri en cette funeste journée. * Tite-Live, *liv.* 22. Florus, *liv.* 2, *ch.* 6. Polybe, *liv.* 4.

CANNETIUS (Jean-Antoine) célébre jurisconsulte de Raguse, fut long-temps président de la cour de justice à Modica en Sicile. Il alla ensuite s'établir à Palerme, où il fut fait conseiller du roi. En 1544 il fut revêtu de la charge de procureur fiscal de la cour souveraine, & en 1551 & 1552 de celle de juge. Il mourut subitement à Raguse vers l'an 1580, & fut enterré dans l'église des freres mineurs. En 1576 il mit au jour, *in extravagantem Volentes, Frederici, & in extravagantem Si aliquem, Jacobi, Siciliæ regum, enarrationes perspicuæ.* Depuis sa mort, Erasme Siméon imprima à Palerme en 1627 un ouvrage de Cannetius, intitulé, *Concilium.* * *Bibliotheca sicula. Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

CANNIBALES ou CARAIBES, peuples qui habitoient les isles Antiles, & qui n'en possedent plus que quelques-unes. Ils mangeoient les prisonniers qu'ils faisoient à la guerre, après les avoir fait jeûner quelques jours, & dévoroient les ennemis morts sur le champ de bataille. Ils n'avoient pas de religion, mais ils avoient en horreur l'avarice. La fréquentation des Européens, & sur tout des François, les a rendu plus doux, plus civilisés & plus traitables. *Cherchez* ANTILLES, & consultez les voyages d'Oviedo, de Herrera, la *relation des Antilles* de Rochefort.

CANNIUS (Nicolas) d'Amsterdam, prêtre & supérieur des religieuses Ursulines de la même ville, & ensuite pasteur à Spaarwoude, fut dans ses premieres années au service d'Erasme, & son copiste en particulier. Valere André dit qu'il se souvenoit d'avoir vu les colloques d'Erasme remaniés par Cannius, qui en avoit ôté tout ce qui lui avoit paru de nuisible dans cet ouvrage. Marc Zuerius Boxhornius, dans son *théatre des villes de Hollande*, dit que Cannius avoit fait lui-même des dialogues pour l'instruction des jeunes gens. Le même Cannius avoit fait la vie de Corneille *Crocius*, prêtre d'Amsterdam; mais on ne croit pas que cette vie ait paru. Cannius est mort en 1555, & a été inhumé dans une ancienne église d'Amsterdam. * Valere André, *bibliothéque belgique*, édition de 1739 *in*-4°, tome II, page 903.

☞ CANO, CANUM ou ALKANEM, royaume d'Afrique dans la Nigritie. Ce royaume est borné au nord par les Terga, & par le désert des Lumptunes, à l'orient par le royaume de Bournou, au midi par ceux de Zanfara ou de Pharan, de Zeg-Zeg & de Cassena ou de Ghana, & à l'occident par celui des Agades. La capitale, qui porte le même nom, & qui est l'unique ville que l'on en connoisse, est vers le milieu. Jean de

Léon dit que la province de Cano est très-grande, & éloignée vers l'orient de près de cinq cens milles du Niger. Il ajoute que ce pays avoit autrefois un roi très-puissant, sur-tout en cavalerie, qui devint pourtant tributaire des rois de Zeg-Zeg & de Cassene. Mais Ischia, roi de Tombut, ayant trompé ces deux rois, & les ayant fait tomber, sous prétexte d'amitié, dans des embuches qu'il leur avoit dressées, il les fit mourir, attaqua le roi de Cano, & l'ayant vaincu lui rendit son état en lui faisant épouser sa fille, à condition qu'il retireroit pour soi un tiers des revenus. C'est pourquoi il y a toujours des officiers qui perçoivent sa part des domaines. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CANO, ville d'Afrique au royaume de même nom, & au milieu du pays. Les murs de la ville & les maisons sont bâtis d'une pierre blanche comme de la craie, & les habitans sont de riches marchands qui se piquent de civilité. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CANO (Melchior) *cherchez* CANUS.

CANO (Sébastien) *cherchez* CANUS.

CANON. C'est un mot grec qui signifie *régle*, & qu'on attribue à plusieurs choses. On dit, par exemple, le canon de la messe, le canon de l'écriture, & les livres canoniques, c'est-à-dire, ceux qui sont dans le canon de la bible. On appelle le canon de la messe, les prieres que le prêtre prononce en secret, & qui commencent par ces mots : *Te igitur*, parcequ'ils sont en effet la régle de la célébration du sacrifice : ce canon étoit établi avant le cinquiéme siécle. Dans les conciles on nomme *canon* les décisions qui servent de régles.

CANONS des apôtres ; collection des canons ou loix ecclésiastiques, qui paroît avoir été faite en orient dans le troisiéme siécle. Les Grecs ont quatre-vingt-cinq canons sous ce titre ; les Latins n'en ont que cinquante ; les trente-cinq derniers des Grecs ne sont pas conformes à la discipline de l'église latine. L'antiquité de ces canons les rend respectables : ils sont cités dans les conciles de Nicée, d'Antioche & de Constantinople. Jean d'Antioche, qui vivoit du temps de Justinien, les a insérés dans sa collection des canons : Justinien lui-même les a cités dans sa sixiéme novelle, & ils furent approuvés dans le concile *in Trullo*. On n'eut pas moins de respect en occident pour les cinquante premiers canons. Denys le Petit les mit à la tête de la collection qu'il publia peu après l'année 500. Le pape Jean II les mit au nombre de ceux qu'il envoya en 532, ou 533, aux évêques de la province d'Arles, pour terminer l'affaire de Contumeliosus évêque de Riez. Cassiodore assure (*Divin. lect. c.* 23.) que l'église romaine en faisoit un très-grand usage de son temps. En 577 les évêques de France s'en servirent dans l'affaire de Prétextat, & à la fin du VII siécle Cresconius les mit dans sa collection.

Cette suite de faits, en justifiant le respect qu'on eut constamment dans le VI & le VII siécle pour ces cinquante canons, semble montrer que pendant tout ce temps-là on n'eut aucune connoissance d'un décret qui a été publié sous le nom du pape Gelase I, lequel, suivant ce qu'on y lit, l'auroit prononcé en 494, dans un concile où il présidoit à la tête de soixante & dix prélats. Dans ce décret, où le pape paroît censurer avec une extrême rigueur, & même anathématiser, avec leurs écrits, divers auteurs qu'on croit morts dans le sein de l'église, & en opinion de sainteté, les canons des apôtres sont déclarés apocryphes, & Isidore Mercator cité par Gratien (*dist.* 16, *chap.* 1.) dit qu'ils ont été rejettés par le saint siége, parcequ'ils ont été composés par des hérétiques, sous le nom des apôtres. Mais il falloit que cet auteur ne les eût pas lus, pour avancer une pareille proposition, ou c'est qu'on avoit grossi prodigieusement cette collection depuis Cresconius. C'est ce que semble faire entendre la réflexion du pape Léon IX, ou du cardinal Humbert son légat, dans la réponse à la lettre de l'abbé Nicetas : *Les peres*, dit-on dans cette réponse qui est dans Gratien, (*dist.* 16, *c.* 3.) *les peres mettent les canons des apôtres au rang des apocryphes, à l'exception de cinquante articles qu'ils ont regardés comme orthodoxes.* On n'auroit apparemment pas parlé ainsi, s'il n'y avoit eu alors que quatre-vingt-cinq canons sous le nom des apôtres.

Suivant cela, Isidore les condamne aussi dans le passage que Gratien rapporte de lui dans la seiziéme distinction. Le pape Léon IX, au contraire, excepte cinquante canons du nombre des apocryphes : avant lui Denys le Petit avoit commencé son code des canons ecclésiastiques par ces cinquante canons. Gratien dans la même *distinction* 16, rapporte qu'Isidore ayant changé de sentiment, en se contredisant soi-même, met au-dessus des conciles ces canons des apôtres, comme approuvés par la plupart des peres, & reçus entre les constitutions canoniques, & ajoute que le pape Adrien I a approuvé les canons, en recevant le VI concile, où ils sont insérés ; mais on peut dire que Gratien se trompe, & qu'il prend le second concile *in Trullo*, que les Grecs appellent souvent le sixiéme concile, pour le premier concile *in Trullo*, qui est véritablement le sixiéme concile œcuménique ou général. Quant à Isidore, le premier passage est d'Isidore de Seville, & le second est d'Isidore *Mercator* ou *Peccator*, selon la remarque d'Antoine Augustin, archevêque de Taragone, qui dit que pour concilier ces diverses opinions, il faut suivre le sentiment de Léon IX, qui est, qu'il y a cinquante de ces canons des apôtres qui ont été reçus, & que les autres n'ont aucune autorité dans l'église d'occident.

Il est certain que ces canons ne sont point des apôtres ; mais ils paroissent fort anciens, & ont été cités par les anciens sous le nom de *canons anciens*, *canons des peres*, *canons ecclésiastiques* : s'ils sont quelquefois appellés ou intitulés *canons apostoliques*, ce n'est pas à dire pour cela qu'ils soient des apôtres ; mais il suffit qu'il y en ait quelques-uns qui aient été faits par des évêques qui vivoient peu de temps après les apôtres, que l'on appelloit *hommes apostoliques*. L'auteur des constitutions apostoliques est le premier qui ait attribué ces canons aux apôtres : ils contiennent des réglemens qui conviennent à la discipline du second & du troisiéme siécle de l'église ; ils sont cités dans les conciles de Nicée, d'Antioche, de Constantinople, & par plusieurs anciens. On ne sait pas en quel temps cette collection de canons a été faite ; il se peut faire que ce soit en différens temps. *Voyez* Beveregius dans la défense du code des canons de l'église primitive. * Daillé, *de pseudepigraphis*. M. du Pin, *dissertation préliminaire sur la bible*, *tome* 3. Doujat, *hist. du droit canon.* D. Ceillier, *hist. des auteurs sacr. & eccles.*

CANONIQUES. Le nom de *canonique* vient du mot *canon*, qui signifie non-seulement une *loi*, une *régle*, mais aussi une *table*, un *catalogue* ; ainsi les livres ausquels on donne le nom de *canoniques* sont ceux qui sont compris dans le catalogue des livres sacrés. Le premier canon de ces livres n'étoit composé que des cinq livres de Moyse : on n'y en a point mis d'autres jusqu'à la division des dix tribus, puisque les Samaritains ne connoissent que ces cinq livres. Le second canon fut fait par les Juifs, après le retour de la captivité de Babylone : on l'attribue communément à Esdras : il faut néanmoins que Néhémie y ait ajouté son livre, pour en faire le dernier volume du canon. Un troisiéme canon fut fait par une assemblée de la grande synagogue, lorsqu'on envoya les septante à Ptolémée. Le dernier fut fait dans le temps de la dispute entre les Sadducéens & les Pharisiens. Josephe partage les livres sacrés & canoniques des Juifs en trois classes ; la premiere contient les cinq livres de Moyse ; la seconde treize livres historiques & prophétiques, écrits depuis la mort de Moyse jusqu'au régne d'Artaxerxès, & la derniere, quatre livres d'hymnes & de morale, savoir les pseaumes, les proverbes, l'ecclésiaste, & le cantique des cantiques. Il y a lieu de douter s'il a compris dans la seconde classe le livre de Job, & celui d'Esther. Origène, S. Jerôme, S. Epiphane & plusieurs auteurs chrétiens témoignent

que les Juifs n'avoient que vingt-deux livres dans leur canon. Voici le dénombrement & la division qu'en fait S. Jerôme ; il les distingue en trois classes : la premiere comprend les cinq livres de Moyse, qu'on appelle la loi : la seconde contient les livres qu'il appelle les livres des prophétes, qui sont au nombre de huit ; savoir, 1. le livre de Josué ; 2. le livre des Juges, auquel ils joignent, dit S. Jerôme, le livre de Ruth ; 3. le livre de Samuel (que nous appellons le premier & le second livre des Rois ;) 4. le 3[e] & le 4[e] livre des Rois : ces livres sont suivis de trois grands prophétes ; 5. Isaïe, 6. Jérémie, 7. Ezéchiel, qui sont trois livres différens ; & 8. des douze petits prophétes, qui ne sont qu'un seul livre : la troisiéme classe comprend les livres qu'ils appellent *agiographes*, dont le premier est le livre de Job ; le second, les pseaumes de David ; les trois suivans, les livres de Salomon, qui sont, 3. les Proverbes, 4. l'Ecclésiaste, & 5. le Cantique des Cantiques, le 6. Daniel, le 7. les Paralipoménes, le 8. Esdras, & le 9. le livre d'Esther. Ainsi, dit S. Jerôme, tous les livres de l'ancien testament, parmi les Juifs, sont au nombre de vingt-deux, dont il y en a cinq de Moyse, huit des prophétes, & neuf *agiographes*. Quelques-uns en comptent vingt-quatre, en séparant Ruth, & les lamentations du prophéte Jérémie, & les mettant au nombre des agiographes. Suivant ce canon des Juifs, les livres de la Sagesse, l'Ecclésiastique, Judith, Tobie, & les deux livres des Machabées, sont apocryphes.

L'antiquité chrétienne a suivi le canon des Juifs, pour les livres de l'ancien testament. Les anciens peres conviennent tous, que le livre de Job étoit compris dans le canon des Juifs ; mais quelques-uns en rejettent le livre d'Esther. Baruch est joint à Jérémie dans quelques anciens catalogues des chrétiens. Le premier canon que nous ayons des livres de l'écriture sainte parmi les chrétiens, est celui de Meliton, évêque de Sardes, rapporté par Eusebe (*hist. l.* 4, *c.* 25.) Il est conforme à celui des Juifs, sinon qu'il n'y met point le livre d'Esther, distinguant le livre de Ruth d'avec celui des Juges, pour faire le nombre de vingt-deux. Origène y comprend Esther, & joint le livre de Ruth avec celui des Juges. S. Gregoire de Nazianze distribue les livres de l'écriture en historiques, poëtiques & prophétiques. Il compte douze livres historiques ; savoir, les cinq livres de Moyse, Josué, le livre des Juges, Ruth, les deux livres des Rois, les Paralipoménes & Esdras ; cinq livres poëtiques, qui sont Job, les pseaumes de David, & les trois livres de Salomon ; cinq prophétiques, savoir, les quatre grands prophétes & les douze petits.

Le premier catalogue des livres de l'écriture, où l'on ait ajouté quelques livres à l'ancien canon des Hébreux, est celui du troisiéme concile de Carthage, tenu en 397, où l'on trouve au nombre des livres canoniques la Sagesse de Salomon, l'Ecclésiastique, Judith, Tobie, & les deux livres des Machabées. Ce concile souhaita que son jugement fût confirmé par les églises d'Outremer : & en effet l'église romaine s'accorda avec celle d'Afrique sur ce sujet, comme il paroît par la lettre d'Innocent I à Exupere, & par le décret du pape Gélase. Il faut néanmoins remarquer qu'avant même le troisiéme concile de Carthage, les livres qui n'étoient pas réputés canoniques, & qui le furent depuis, étoient toutefois souvent cités par les peres comme des livres de l'écriture, ou du moins comme des livres d'une grande autorité & très-utiles à l'église. Le concile de Trente a adopté le canon du concile de Carthage, & il n'est plus permis de douter de la canonicité des livres en qui ce concile l'a reconnue.

A l'égard des livres canoniques du nouveau testament, on a toujours reçu constamment dans l'église les quatre évangiles, les quatorze épîtres de S. Paul (à la réserve de l'épître aux Hébreux) & les premieres épîtres de S. Pierre & de S. Jean. Il y avoit quelque doute à l'égard de l'épître aux Hébreux, des épîtres de S. Jacques & de S. Jude, de la seconde de S. Pierre, de la seconde & de la troisiéme de S. Jean & de l'apocalypse ; mais ces lettres des apôtres & l'apocalypse étoient néanmoins d'une grande autorité, & dès-lors reconnues par plusieurs églises ; & elles furent bientôt déclarées canoniques par l'église universelle. Cela se voit par les anciens catalogues des livres sacrés du nouveau testament, où sont compris les livres que nous recevons aujourd'hui, par le canon du concile de Laodicée, par le concile de Carthage, par le concile Romain, &c. ausquels est conforme la décision du concile de Trente.

Le canon des livres du nouveau testament n'a été dressé par aucune assemblée de chrétiens, ni par aucun particulier : il s'est formé sur le consentement unanime de toutes les églises, qui avoient reçu par tradition, & reconnu de tout temps certains livres, comme écrits par certains auteurs divinement inspirés, & par l'inspiration du S. Esprit. Eusebe distingue trois sortes de livres appartenans au nouveau testament. La premiere classe comprend ceux qui ont été reçus d'un consentement unanime par toutes les églises ; savoir, les quatre évangiles, les quatorze épîtres de S. Paul, à l'exception de celle aux Hébreux, & les premieres épîtres de S. Pierre & de S. Jean. La seconde classe comprend ceux qui n'ayant point été reçus par toutes les églises du monde, ont été toutefois considérés par quelques-unes comme des livres canoniques, & cités comme des livres de l'écriture par des auteurs ecclésiastiques ; mais cette classe se divise encore en deux, car quelques-uns de ces livres ont été depuis reçus de toutes les églises, & reconnus comme légitimes, tels que sont l'épître de S. Jacques, l'épître de S. Jude, la seconde épître de S. Pierre, la seconde & la troisiéme épître de S. Jean ; les autres au contraire ont été rejettés, ou comme supposés, ou comme indignes d'être mis au rang des canoniques, quoique d'ailleurs ils pussent être utiles, tels que sont les livres du Pasteur, la lettre de S. Barnabé, l'évangile selon les Egyptiens, un autre selon les Hébreux, les actes de S. Paul, la révélation de S. Pierre. Enfin, la derniere classe contient les livres supposés par les hérétiques, qui ont toujours été rejettés par l'église, tels que sont les évangiles de S. Thomas & de S. Pierre, &c. L'apocalypse étoit mise par quelques-uns dans la premiere classe, & par d'autres dans la seconde ; mais quoique quelques livres du nouveau testament n'aient pas été reçus au commencement dans toutes les églises, ils se trouvent tous dans les catalogues anciens des livres sacrés ; si on en excepte l'apocalypse, qui n'est point dans le canon du concile de Laodicée, mais que le consentement unanime des églises a depuis autorisé. *Voyez* APOCRYPHE. * M. Simon, *histoire critique du vieux testament*. M. Du Pin, *dissertation préliminaire sur la bible*, *tome* 3. D. Ceillier, *histoire des auteurs sacrés & ecclésiastiques*, *tome* I.

CANOPE, *Canopus*, dieu des eaux parmi les Egyptiens, dont Suidas raconte ainsi l'origine : « Il s'éleva un jour un grand différend entre les Egyptiens, » les Chaldéens & les autres peuples voisins, touchant » la primauté de leurs dieux ; & comme chacun soutenoit la prééminence du sien, il fut arrêté que celui des » dieux qui demeureroit vainqueur, seroit reconnu pour » le souverain de tous les autres. Or les Chaldéens adoroient l'élément du feu, qui fondit aisément les autres » dieux faits d'or, d'argent & d'autre matiere fusible & » combustible. Alors ce dieu alloit être estimé la souveraine divinité, quand un prêtre de Canope, ville d'Egypte, s'avisa de prendre une cruche de terre percée » de plusieurs petits trous, dans laquelle les Egyptiens » purifioient l'eau du Nil ; puis l'ayant remplie d'eau, il en » boucha les trous avec de la cire ; & l'ayant posée dessus » la tête du dieu qu'ils adoroient, il la présenta au combat » contre le feu ; la chaleur ayant fondu la cire, l'eau » s'épancha aussitôt, & éteignit le feu. Ainsi le dieu de » Canope fut reconnu pour le souverain des dieux parmi » ces peuples. » * Suidas. Ruffin, *hist. ecclésiast. liv.* 11, *chap.* 26.

CANOPE, ville d'Egypte, éloignée de cent vingt ſtades d'Alexandrie, vers une des embouchures du Nil, qui en tire ſon nom, & eſt appellée Canopique. Peut-être lui donne-t-on ce nom, parcequ'on y adoroit le dieu Canope; ou ſelon d'autres, elle le tira de Canope d'Amiclée, pilote de Menelas qui y fut enterré, après y être mort de la morſure d'un ſerpent, & en l'honneur de qui on fonda cette ville. Ses habitans étoient extrêmement voluptueux & débauchés. Quelques modernes croient que c'eſt la *Bochira* d'aujourd'hui. Elle a été autrefois le ſiége d'un évêque. On croit que c'étoit la patrie du poëte Claudien; c'eſt l'opinion la plus commune & la plus certaine. Voyez l'article CLAUDIEN. * Mela, *liv.* 2. *chap.* 7. Solin, *chap.* 34. Strabon, *liv.* 17. Ammien Marcellin, *liv.* 22. Virgile, 4. *georg.* Fabricius, *biblioth. lat. tome* 3.

CANOSE ou CANOSA, ſur l'Ofante, ville & vicomté d'Italie, dans le royaume de Naples & la terre de Bari, avec évêché uni à l'archevêché de Bari. Le prélat de Bari porte le titre des deux égliſes. Canoſe eſt ſituée ſur le penchant d'une colline qui a la riviere au bas, à cinq milles des maſures de Cannes. Strabon, Pline, & les autres auteurs anciens, parlent aſſez ſouvent de cette ville, qu'il ne faut pas confondre avec CANOSSA, comté dans le Modenois, près du Parmeſan. Leander a cru que Canoſſa étoit la même que Cannes, célébre par la défaite des Romains; mais il s'eſt trompé, puiſque Tite-Live, Strabon, Pline & Appien diſtinguent évidemment ces deux lieux, & que Procope dit clairement que *Canuſium* étoit à vingt-cinq ſtades de Cannes. Elle fut autrefois renommée pour les laines de couleur d'or, dont il ſe faiſoit de belles étoffes, & ceux qui s'en habilloient étoient nommés *Canuſinati.* * Martial, *l.* 9 & 14. Ce fut en cette ville que l'empereur Henri IV qui avoit été excommunié par Grégoire VII, ſe rendit auprès de ce pape pour ſe ſoumettre à ſa diſcrétion, & qu'il y fut abſous l'an de J. C. 1077. * Sigon. *l.* 9. Horace appelle *Bilingues* les habitans de *Canuſium*, ſoit parcequ'ils parloient les deux langues, la latine & la grecque, ou plutôt parceque ne parlant pas bien ni l'une ni l'autre, leur langage étoit un mauvais mélange de toutes les deux. Cette ville a été détruite l'an 1694, par un tremblement de terre. De ſorte qu'aujourd'hui elle n'a plus rien de conſidérable que quelques colonnes antiques dans ſon égliſe, qui eſt une prévôté à la nomination du roi, ſous la dépendance immédiate du S. Siége. * Pline, Strabon, Cluvier, &c.

CANOTIO (Laurenzo) peintre, vivoit dans le XV ſiécle: il étoit de Padoue, où il travailla à divers ouvrages, & il mourut le 28 mars en 1470. On voit ſon tombeau dans le cloître de l'égliſe del Santo. * Vaſari.

CANOVIA, petite contrée de l'Albanie, entre le golfe de Drin & la ville de Scutari. Elle avoit autrefois une capitale de même nom, où il y avoit un évêché, dont le ſiége eſt maintenant dans l'égliſe de Saint-Juanille de Medea, & il n'a que quatre-vingt paroiſſes ſous ſa direction. Baudran aſſure que le principal lieu de ce pays eſt aujourd'hui le bourg de Babiuchi, qu'on ne trouve point ſur les cartes. * Mati, *dictionnaire.*

CANSO ou CANSU ABUSAID, ſurnommé *Maleck al Dhaher*, dix-neuviéme ſultan de la ſeconde dynaſtie des Mamelucs, ſuccéda contre ſa volonté à Maleck-al-Naſſer, ſon neveu, l'an 904 de l'hégire, de J. C. 1498. Il ne régna que vingt mois, car il fut dépoſſédé par les Circaſſiens vers la fin de 905. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

CANSO, ſurnommé *Khamſmiah*, à cauſe qu'il avoit été acheté par ſon maître 500 dinars d'or, porta le titre de *Maleck-al-Aſchraf.* Il avoit interrompu le régne de Malek-al-Naſſer, dix-huitiéme ſultan de la dynaſtie des Circaſſiens, ſon prédéceſſeur; mais il ne jouit de la dignité royale que très-peu de temps; d'où vient que quelques-uns ne le comptent pas dans la ſuite des rois ou ſultans d'Egypte de cette dynaſtie.* D'Herbelot, *bibl. orient.*

CANSTEIN (Charles Hildebrand, baron de) ſeigneur héréditaire de Canſtein, Schenberg, Neukirch, Blumberg, Eiche, Dahwitz, &c. naquit en 1667. En 1683 il alla à Francfort ſur l'Oder, où il étudia pendant trois ans, & diſputa ſous Samuel Stryck *de uſu & autoritate juris romani in foris Germaniæ.* Il voyagea enſuite accompagné de ſon frere Philippe-Louis, & parcourut la Hollande, l'Angleterre, la France, l'Italie, l'Autriche & la Bohême; après quoi il revint à Berlin, l'an 1688. L'électeur Frédéric III le nomma gentilhomme de ſa chambre vers 1689: dignité qu'il réſigna au bout de quelques années, pour aller ſervir comme volontaire pendant la campagne des Pays-Bas. Durant cette campagne, étant tombé dangereuſement malade à Bruxelles, il fit vœu de ſervir Dieu le reſte de ſes jours. Pour exécuter ce deſſein, il lia, à ſon retour à Berlin, une étroite amitié avec le docteur Spener & les théologiens de Hall, & il s'appliqua avec ſoin à l'étude de la théologie. On voit les progrès qu'il y fit par ſon *harmonie évangélique* publiée à Hall en 1718, *in-folio*; & par ſon *explication des quatre évangiles.* Il mourut le 19 août 1719. Il ne laiſſa point d'enfans de ſa femme *Barthe-Sophie* de Kroſick. C'eſt le baron de Canſtein qui a procuré les cent trente mille exemplaires du nouveau Teſtament, & les cent vingt-cinq mille de la Bible, que l'on a imprimés à Hall depuis l'an 1712 juſqu'en 1722, ayant fait fondre aſſez de caracteres pour pouvoir compoſer la Bible entiere, qui ne ſe décompoſe point, & qui dès-là eſt toujours prête à être miſe ſous la preſſe. * *Supplément françois de Baſle*, tome II, *in-fol.* page 62.

CANTABRES ou CANTABRIENS, anciens peuples de l'Eſpagne Taragonoiſe, qui ſont proprement ceux de Guipuſcoa, de Biſcaye, des Aſturies & de Navarre. Leur principale ville étoit *Juliobriga.* Au reſte ces peuples étoient les plus féroces & les plus cruels de toute l'Eſpagne. Ils ſe révolterent du temps d'Auguſte contre les Romains. Cet empereur y alla en perſonne pour les ſoumettre; & après les avoir défaits en pluſieurs rencontres, il les obligea de prendre la fuite ſur les montagnes & dans les déſerts. Enfin ils furent aſſiégés dans une ville, où ils ſe tuerent eux-mêmes, préférant la mort à la ſervitude. Cela arriva l'an 728 & 29 de Rome, 25 & 26 ans avant l'ere chrétienne. Auguſte étant tombé malade durant cette guerre, en donna la conduite à Caïus Antiſtius. Silius Italicus parle ainſi des mœurs des Cantabres, *liv.* 3.

*Cantaber ante omnes, hyemiſque, æſtuſque, famiſque*
*Invictus, palmamque ex omni ferre labore:*
*Mirus amor populo, cum pigra incanuit ætas,*
*Imbelles jamdudum annos prævertere ſaxo,*
*Nec vitam ſine Marte pati, quippe omnis in armis*
*Lucis cauſſa ſita, & damnatum vivere paci, &c.*

C'eſt-à-dire, que les Cantabres étoient belliqueux, qu'ils ne pouvoient pas vivre honorablement ſans guerre, & en ſupportoient courageuſement les fatigues. Auſſi conſerverent-ils long-temps leur liberté contre les armes des Romains, & dans la ſuite des temps ne purent être ſubjugués par les Maures, qui poſſédoient le reſte des Eſpagnes. * Strabon, *liv.* 3. Florus *liv.* 4, *c.* 12. Pline, *l.* 34, *c.* 14. Nonius, *hiſt. c.* 44. Silius Italicus, *l.* 3.

CANTACUZENES, empereurs, *cherchez* JEAN CANTACUZENE.

CANTANIUS, bénédictin, *cherchez* ODON.

CANTARA, *cherchez* CANTERA.

CANTARINI (Simon) peintre fameux, dit *le Pezareſe*, parcequ'il étoit de Peſaro, ville du duché d'Urbin, où il naquit l'an 1612. Son pere refuſant de ſeconder ſon penchant à la peinture, & s'y oppoſant même autant qu'il étoit en lui, un de ſes amis le mena à Veniſe pour lui faire apprendre le deſſin. Cantarini ne fut pas long-temps ſans y faire de grands progrès; ce

que son pere ayant appris, il le rappella dans son pays, & le mit sous Claude Ridolfi, peintre de Verone. Quelque temps après, Cantarini ayant vu un tableau du Guide, fameux peintre de Boulogne, il ne put se lasser de l'admirer, & dès-lors il résolut d'imiter un si grand modéle. Il partit presque aussitôt pour Boulogne, où par son application constante & son étude assidue, il devint non seulement l'imitateur du Guide, mais son égal & son émule. La jalousie les divisa bientôt. Le Pezarese ne put supporter de voir qu'on attribuât ses ouvrages à son maître. Il quitta son école; & oubliant ce qu'il lui devoit, il en vint à une extrémité qui lui fit perdre à lui-même ses protecteurs, & l'auroit réduit aux dernieres extrémités s'il n'eût trouvé un ami qui voulut bien le secourir dans cette adversité. Quelque temps après il partit pour Rome où il étudia les ouvrages de Raphaël & l'antique; après quoi étant retourné à Boulogne, il ouvrit école, & fit quantité d'ouvrages admirables. Au milieu de la gloire qui l'accompagnoit dans cette ville, il alla à Mantoue pour faire le portrait du prince; mais n'ayant pu y réussir, il en conçut un tel déplaisir, qu'étant arrivé à Verone il y mourut l'an 1648. * *Abcedario pittorico*, pag. 394.

CANTAZARO, ville épiscopale du royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, près du golfe de Squillace, entre la ville de ce nom & celle de Belcastro. Elle est la résidence du gouverneur de cette province. * Mati, *dict.*

CANTCHEOU, *cherchez* CANCHEU.

CANTEL (Pierre-Joseph) né le premier de novembre 1645, au diocèse de Rouen (*in oppido ad Taxos*, selon sa matricule, peut-être *aux Ifs*) se fit jésuite le 21 septembre 1664, & se lia par les quatre vœux le 2 février 1679. Il mourut au collége de sa société à Paris le sixiéme décembre 1684. Son ardeur immodérée pour l'étude abrégea ses jours; sa santé foible & délicate ne put supporter une application aussi longue & aussi sérieuse que celle qu'il donnoit & dont il ne voulut jamais rien relâcher. Il avoit été chargé de continuer les dogmes théologiques du pere Pétau, & il étoit capable de remplir cette carriere avec honneur; mais la sienne finit trop tôt. Il a travaillé aux éditions des auteurs anciens, faites le siécle dernier à l'usage de M. le Dauphin; & nous avons de lui le Justin & le Valere-Maxime, l'un & l'autre *in*-4°. Le premier parut en 1677, & a été réimprimé à Londres en 1686 & en 1701, *in*-8°. Outre l'interprétation & les notes, le pere Cantel a ajouté en marge une chronologie exacte des faits racontés par Justin. Le Valere-Maxime imprimé en 1679, est enrichi de six dissertations: 1. *De Romanorum nominibus.* 2. *De gentibus & familiis Romanorum.* 3. *De populi Romani divisionibus.* 4. *De magistratibus Romanorum.* 5. *De Romanorum sacerdotiis.* 6. *De militia Romanorum.* Les autres ouvrages du pere Cantel sont: 1. *De romanâ republica, de re militari & civili Romanorum*, à Paris 1684, *in*-12, réimprimé trois fois à Utrecht, en 1691, 1696 & 1707. Ces éditions d'Utrecht sont ornées de figures tirées de Juste-Lipse & d'Onuphrius Panvinius. Cet ouvrage a toujours été regardé comme un excellent abrégé des antiquités romaines; il a été encore imprimé à Venise en 1730, *in*-8°, & traduit en françois. 2. *Metropolitanarum urbium historia civilis & ecclesiastica, tomus primus, in quo romanæ sedis dignitas, & imperatorum ac regum, maximè Francorum, in eam merita explicantur*, à Paris 1684, *in*-4°. Ce premier tome est le seul qui ait paru. Il est divisé en trois parties, dont chacune contient six dissertations dont voici les titres; celles de la premiere partie sont: 1. *De vocibus, quæ ad ecclesiæ administrationem pertinent.* 2. *De vocibus, quæ spectant ad imperii administrationem.* 3. *De pallio & cruce archiepiscorum.* 4. *De vicariis & legatis Romani pontificis.* 5. *De synodis provincialibus, nationalibus, œcumenicis.* 6. *De ratione & subscribendi & considendi in conciliis.* Dans la seconde partie: 1. *De inscriptionibus & clausulis, quæ Romanorum pontificum epistolis & præmitti & subjungi solent.* 2. *De provinciis & urbibus ditionis pontificiæ.* 3. *De provinciis sedi romanæ olim vectigalibus.* 4. *De electione Romani pontificis.* 5. *De cardinalibus.* 6. *De provincia Romani metropolitani.* Dans la troisiéme partie, il est parlé de Naples, de Capoue, de Bari, de la Sicile, de la Sardaigne, &c. * Extrait d'un mémoire manuscrit latin du pere Oudin. M. Lenglet, *méthode pour étudier l'histoire*, tome III, page 174.

CANTELMI, maison des plus illustres du royaume de Naples. Charles II, roi d'Angleterre, reconnut par un acte solemnel de 1683, que cette maison étoit sortie des rois d'Ecosse, & il avoua pour ses parens ceux qui en portoient le nom. Charles II, roi d'Espagne, approuva la publication de cet acte en 1688, & le confirma de nouveau autant qu'il étoit en lui. EVERARD, dernier fils de Duncan I du nom, roi d'Ecosse dans le XI siécle, fut obligé après la mort de son pere, assassiné par Mackbete, usurpateur de la couronne, de se retirer en Angleterre auprès du roi S. Edouard. On l'avoit surnommé *Cantelm*, ou plutôt *Kanclam*, pour la force de son esprit. De-là il passa en Normandie proche les ducs qui étoient ses parens, & s'établit en France. Son fils ALFONSE d'Ecosse, fut seigneur de Luc & de Trilli; & son petit-fils ROSTAING, seigneur de Luc & de Trilli, qui eut de grands biens en Provence, sous le comte Raimond, prit le surnom de *Cantelm*: ses enfans suivirent Charles duc d'Anjou dans la conquête du royaume de Naples, & s'y établirent. Ils eurent la terre de Popoli, qui fut érigée en duché dans le XVI siécle, par le roi d'Espagne Philippe II.

L'on rapporte ici la postérité de cette maison depuis

I. JACQUES Cantelmi, auquel Charles d'Anjou, roi de Naples, donna la terre de Popoli. Il fut pere de ROSTAING, qui suit; de *Franche*, mariée à *Raymond* des Baux en Provence; & de *Berlinger* Cantelmi.

II. ROSTAING Cantelmi, seigneur de Popoli, se signala en la guerre contre les Sarasins, où il courut risque de la vie, fut nommé sénateur Romain par le pape: il fut depuis capitaine de Naples, & régent de la cour vicariale, & mourut en 1310. Il épousa 1° *N.* dont le nom n'est pas connu: 2° *Marguerite* de Saint-Licet, & fut pere de JACQUES, qui suit; de *Cantelma*, mariée 1° à *Bertrand* de Artus, seigneur de Manuppello: 2° à *Thomas* de Procida, seigneur de Capri & d'Ischia; de *Jeannelle*, & de *Rostaing* Cantelmi, qui épousa *Marguerite* de Corbano, veuve d'*Aymon* de Marimont, seigneur d'Ateno, dont il eut *Rostaing*, seigneur de Pettorano, mort sans enfans de *Hemine* de Rajano; & *Jacques* Cantelmi, seigneur d'Albaron en Provence, qui de *Jeanne* de Capoue, eut pour fils *Antoine* Cantelmi.

III. JACQUES Cantelmi, seigneur de Popoli, fut justicier & capitaine général de l'Abruzze, & en 1313 vicaire de la république de Florence. Il épousa *Philippe* fille de *Bertrand* de Reale, seigneur de Bovino, Cerri, &c. dont il eut *Jean*, seigneur de Popoli, qui fut créé comte de Bovino en 1335, & mourut en 1337, sans enfans d'*Angelique* Stenderda; ROSTAING, qui suit; *Guillelmine*, qui épousa *Henri* della Leonessa; *Berlinger*; & *N.* Cantelmi, mariée à *Henri* Ruffo seigneur de Gerace.

IV. ROSTAING Cantelmi, seigneur de Popoli, comte de Bovino, épousa *Thomase* de Rajano, veuve de *Thibaut* de Letto, seigneur de Gesso, dont il eut JACQUES, qui suit; *Rostaing*; *Cercarelle*, mariée à *Antoine* Aquaviva, duc d'Adria; *Catherine*, alliée à *Barthélemi* de Rillano; & *Portie* Cantelmi, qui épousa *Matthieu*, baron de Tufo.

V. JACQUES Cantelmi, seigneur de Popoli, eut de *N.* sa femme, dont le nom n'est pas connu, ROSTAING, qui suit; *Rite*, mariée à *Jean-Antoine* Caldora; *Catherine*, alliée à *Guillaume* de Tocco, seigneur de Montemileto; *Antoinette* qui épousa 1° *Adinolphe*

d'Aquin : 2° *Simon* de Sangro ; *Jacques*, comte d'Alvito ; *Françoise*, mariée à *Jacques* Caraffe, seigneur della Rocca ; & *Berlinger* Cantelmi, comte d'Arce, grand chambellan du royaume de Naples, qui de *N.* sa femme, eut pour fils unique *Jacques* Cantelmi, comte d'Arce, mort sans postérité.

VI. ROSTAING Cantelmi, seigneur de Popoli, épousa *Jeanne* Ruffo ; fille de *Nicolas*, seigneur de Bovalino, dont il eut JACQUES, qui suit ; *Rostaing*, sénateur romain ; & *Antoine* Cantelmi, mort sans postérité de *Marie* Caldora.

VII. JACQUES Cantelmi, premier comte de Popoli & d'Alvito, épousa *Isabelle* d'Aquin, veuve de *Bernard* d'Aquin, comte de Satriano, & fille de *François* d'Aquin, comte de Loreto, dont il eut *François*, comte de Popoli, mort en 1423, sans laisser de postérité de *Veritelle* Caracciole, dite *Caraffe*, ni de *Marie* de Capoue, fille d'*André* comte d'Altavilla, ses deux femmes ; ANTOINE, qui suit ; *Nicolas-Antoine* ; *Thomasse*, mariée à *Isnard* de Pontevez ; & *Françoise* Cantelmi, alliée 1° à *Berard* de Celano : 2° à *Pierre-Paul* de Aquila.

VIII. ANTOINE Cantelmi, comte de Popoli, d'Alvito & d'Arce, mourut en 1439. Il épousa 1°. *Angéle* Marzana, fille de *Jacques* duc de Sessa : 2°. *Blanche* de Varano, fille de *Gentille* comte de Camerino, morte en 1478. Du premier mariage sortit NICOLAS, qui suit. Du second sortirent ONUPHRE-GASPARD, qui a fait *la branche des princes de* PETTORANO, *ducs de Popoli, rapportée ci-après* ; & *Isabelle* Cantelmi.

IX. NICOLAS Cantelmi, comte d'Alvito, d'Arce & de Popoli, fut créé duc de Sora en 1451. Il épousa *Antonelle* de Celano, dont il eut PIERRE-JEAN-PAUL, qui suit ; & JEAN, qui continua *la branche des comtes de* POPOLI, *rapportée ci-après.*

X. PIERRE-JEAN-PAUL Cantelmi, duc de Sora & d'Albette, comte de Popoli, épousa *Catherine* de Baux, fille de *François* duc d'Andrie, dont il eut ALFONSE, qui suit ; *Ferrante* ; *Victoire*, femme de *Galeot* Caraffe ; *Dianne-Marie*, alliée à *Leon* Caracciole, comte de Saint-Angele ; *Cornelie-Camille*, mariée à *Berlinger* Caldora ; & *Sigismond* Cantelmi duc de Sora, qui de *N.* sa femme eut pour fils *Hercule* Cantelmi, qui fut tué à la guerre de Venise en 1509.

XI. ALFONSE Cantelmi, comte d'Ortone, épousa *Briande* de Castro, fille de *Raymond*, vicomte d'Eboli, dont il eut FRANÇOIS, qui suit.

XII. FRANÇOIS Cantelmi, comte d'Ortone, mourut sans laisser de postérité de *Jeanne* Cantelmi, fille de *Rostaing*, comte de Popoli, & de *Jeannelle* Caraffe, sa seconde femme.

*SUITE DES COMTES DE POPOLI.*

X. JEAN Cantelmi, fils puîné de *Nicolas*, duc de Sora, comte d'Alvito, de Popoli, &c. & d'*Antonelle* Cellano, fut comte de Popoli & d'Alvito. Il épousa *Jeannelle* Caietan-d'Aragon, fille d'*Honoré* comte de Fondi, dont il eut ROSTAING, qui suit ; *Dianne*, mariée à *Antoine* Annechino, baron de Civitella ; *Portie*, alliée 1° à *Charles* Caraffe, marquis de Montesarchio : 2° à *Fabrice* Marramaldo, fameux capitaine ; & *Laure* Cantelmi, qui épousa *Jean* de Marieri.

XI. ROSTAING Cantelmi, comte de Popoli, &c. mort en 1514, épousa 1° *Dianne* Componesca, fille de *Pierre*, comte de Montorio, dont il n'eut point d'enfans : 2° *Jeannelle* Caraffe, sœur du pape Paul IV, dont il eut JEAN-JOSEPH-BONAVENTURE, qui suit ; *Barthelemi* mort sans enfans de *Catherine* San-Felice ; *Jacques*, seigneur d'Aquaviva ; *Briande*, mariée 1° à *François* Torello, baron de Regnano : 2° à *Jules* Caraffe ; *Jeanne* alliée à *François* Cantelmi, comte d'Ortone ; *Hyppolite*, qui épousa *Jean-François* Caïetan ; & *Portia* Cantelmi.

XII. JEAN-JOSEPH-BONAVENTURE Cantelmi, comte de Popoli & d'Ortone, fut créé duc de Popoli, & mourut en 1560, ayant eu de *Portia*, fille de *Jerôme* Colonne, *Fabrice*, mort avant son pere, sans enfans de *Catherine* Caracciole, fille de *Marcel*, comte de Biccari ; FRANÇOIS, qui suit ; *Scipion* ; & *Dianne* Cantelmi, mariée à *Horace* Caraffe.

XIII. FRANÇOIS Cantelmi, mourut avant son pere en 1556, sans laisser de postérité de *Julie* de Médicis, fille *naturelle* d'*Alexandre* duc de Toscane.

*PRINCES DE PETTORANO, DUCS DE POPOLI.*

IX. ONUPHRE-GASPARD Cantelmi, fils puîné d'ANTOINE, comte de Popoli, & de *Blanche* de Varano, sa seconde femme, fut seigneur de Pettorano : il épousa *Lucrece* Caraccioli, dont il eut ANTOINE, qui suit.

X. ANTOINE Cantelmi, seigneur de Pettorano, épousa 1° *Marguerite* Bandone, fille de *Camille*, baron de Cerro : 2° *Paule* Aquaviva, veuve d'*Honoré* de S. Severin, & fille de *Jean-Antoine*, duc d'Atri, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier mariage furent ONUPHRE, qui suit ; *César* ; *Camille* ; & *Jeanne* Cantelmi, mariée à *Jerôme* de Ligni.

XI. ONUPHRE Cantelmi, seigneur de Pettorano, épousa *Jeanne*, fille de *Ferdinand* d'Ajerbe-Aragon, dont il eut FRANÇOIS-ANTOINE, qui suit ; & *Jean* Cantelmi, qui de *Julie* Piscicella, eut pour fils unique *François* Cantelmi.

XII. FRANÇOIS-ANTOINE Cantelmi, seigneur de Pettorano, épousa *Camille*, fille de *Jean-Antoine* Muscettola, dont il eut OCTAVE, qui suit ; *Jules-César*, auquel *Jean-Joseph-Bonaventure*, duc de Popoli son cousin, donna par son testament le duché de Popoli, mort sans enfans, d'*Hortence* de Marieris ; *Ascagne*, comte d'Ortone, mort sans alliance ; *Martius* ; *Onuphre* ; *Marie*, alliée à *Alfonse* Pagnano, baron de Vetrana ; *Victoire*, mariée à *Dominique* de Calce ; & *Julie* Cantelmi, qui épousa *Pierre-Antoine* Castigliar.

XIII. OCTAVE Cantelmi, seigneur de Pettorano, puis duc de Popoli, après la mort de son frere puîné, épousa *Hieronime* Castigliar, fille de *Pierre-Antoine*, baron de Bervicaro, dont il eut FABRICE, qui suit ; *Felicie*, mariée à *Hector* Caraccioli, baron de Montaquila ; & *Catherine* Cantelmi.

XIV. FABRICE Cantelmi, duc de Popoli, &c. épousa 1° *Clemence* Pinelli, fille de *Cosme*, duc d'Acerenza : 2° *Laure* d'Evoli. Du premier mariage sortirent JOSEPH, qui suit ; *Hieronime*, & *Marie* Cantelmi. Du second vinrent *François* ; *Isabelle* ; *Octave*, mort en 1639 ; *André*, qui servit dans les guerres des Pays-Bas, où il fut mestre de camp général & gouverneur de Flandre. Il commanda aussi les armées en chef en Catalogne, où il fut défait par le comte d'Harcourt à Laurens le 22 juin 1645, & assiégé dans Balaguier, qui fut emporté, dont il mourut de chagrin le 5 novembre de la même année, sans avoir été marié ; *Rostaing* ; *Pierre-Jean-Paul*, qui fut d'église ; & *Julien-César* Cantelmi, mort jeune.

XV. JOSEPH Cantelmi, duc de Popoli, &c. épousa *Camille* Cajetan, fille d'*Alfonse*, duc de Lorenzano, dont il eut FABRICE, qui suit ; *François* ; *Jean* ; & *Simplicius* Cantelmi.

XVI. FABRICE Cantelmi, duc de Popoli, fut créé prince de Pettorano par Philippe IV, roi d'Espagne, & épousa *Beatrix* Brancia, fille de *François* duc de Belvedere, dont il eut JOSEPH, qui suit ; JACQUES, cardinal, *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé* ; *André*, mort à Gennes ; ROSTAING, *qui a continué la postérité des ducs de* POPOLI, *qui sera rapportée après celle de son frere aîné* ; *Camille* ; *Hyppolite* ; *& Jeanne* Cantelmi, religieuses.

XVII. JOSEPH Cantelmi, duc de Popoli, prince de Pettorano, &c. épousa *Diane* Cajetan d'Arragon, fille d'*Alfonse*, duc de Lorenzano, dont il eut *Beatrix*, princesse de Pettorano, mariée en 1690 à *Rostaing* Cantelmi, duc de Popoli, son oncle, morte le 26 juin 1711

& *Hyppolite* Cantelmi, mariée à *Vincent* Caraffe, duc de Bruzzano.

XVII. ROSTAING Cantelmi, né en 1653, fils puîné de FABRICE, duc de Popoli & prince de Pettorano, & de *Beatrix* Brancia, fut duc de Popoli après la mort de son frere aîné. Après avoir servi en Sicile, en Espagne, en Afrique, & en Flandre, où il se distingua en qualité de major général de bataille, il se retira en 1696 dans le royaume de Naples, & fut nommé général des troupes de ce royaume. Charles II, roi d'Espagne, étant mort en 1700, il fut des premiers à reconnoître le roi Philippe V. Louis XIV, roi de France, le nomma chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en juin 1701, dont il reçut le collier le 29 juillet 1717. Le roi d'Espagne le nomma mestre de camp général dans le royaume de Naples en février 1702, & capitaine d'une des quatre compagnies de ses gardes du corps, en novembre 1703. Il servit lors de la prise de Barcelone par l'archiduc d'Autriche, depuis empereur, en octobre 1705, prit possession de la grandesse d'Espagne, le 5 avril 1706, en se couvrant la premiere fois devant le roi, & fut fait commandeur de Bastimentos, de Leon, de l'ordre de S. Jacques, au mois de novembre de la même année; il se distingua à la bataille d'Almanza en Valence, le 25 août 1707; fut nommé général de Catalogne, en mars 1713; chevalier de l'ordre de la toison d'or, en juillet 1714, qu'il reçut le 16 août suivant; fut fait conseiller du conseil de guerre & du conseil des finances en mai 1715, & nommé gouverneur du prince des Asturies, en juillet 1716. Il épousa en 1690 *Beatrix* Cantelmi, princesse de Pettorano sa niéce, fille de *Joseph*, duc de Popoli, morte le 26 juin 1711, dont il a eu JOSEPH, qui suit.

XVIII. JOSEPH Cantelmi, prince de Pettorano, a épousé le 22 avril 1717, *Berthe* de Boufiers, fille de *Louis-François* duc de Boufiers, pair & maréchal de France, chevalier des ordres du roi & de la toison d'or, & de *Catherine-Charlotte* de Grammont.

CANTELMI (Jacques) né le 27 juin 1645, fils puîné de FABRICE Cantelmi, duc de Popoli, prince de Pettorano, &c. & de *Beatrix* Brancia, après avoir été inquisiteur à Malte, nonce à Venise, en Pologne & à Vienne, fut encore nonce extraordinaire à la cour de l'empereur, & à la diéte d'Augsbourg, lorsque l'empereur Joseph y fut élu roi des Romains. Le pape Alexandre VIII le créa cardinal en 1690. Il fut ensuite archevêque de Capoue. Il quitta ce siége pour celui de Naples, où il fut des premiers à se déclarer pour le roi Philippe V, qu'il eut la joie de recevoir à Naples en 1702. Il y mourut le 11 décembre de la même année, âgé de 57 ans. * Lellis, *famiglie di Napoli.* Scipione Ammirato, *famiglie Napol.* Imhoff. *histoire généalogique d'Italie & d'Espagne.* Le pere Anselme. *Mémoires du temps.*

CANTELOUP, *cherchez* ARNAUD, dit de CANTELOUP.

☞ CANTERA, CANTARA, ou CANTARO, petite riviere de Sicile dans la vallée de Noto, auprès des ruines de Mégare. Elle a fort peu de cours, & se rend dans la mer de Sicile, sur la côte orientale de l'isle à cinq milles d'Agouste vers le midi. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CANTERA, autre riviere de Sicile dans la vallée de Démona. Elle se forme de plusieurs ruisseaux, & se jette dans la mer auprès de Castel Schiso, château situé au midi & assez près de Taurormina. Les anciens l'ont nommée *Onobala* & *Tauromenus.* Le P. Coronelli l'appelle *Alcantara*, & donne pour noms latins *Asines*, *Acesine*, & peut-être, ajoute-t-il, *Taurominius.* * La Martiniere, *dict. géogr.*

CANTEMIR (Démétrius) prince de Moldavie, naquit le 26 d'octobre 1673. *Constantin* son pere, n'étoit alors que *Serdar*, c'est-à-dire, gouverneur & général, ou commandant des trois cantons de Moldavie. En 1684 le même Constantin fut fait prince de Moldavie. La Porte lui ayant demandé un de ses fils en ôtage, il envoya le prince Antiochus, son aîné, à Constantinople, avec un cortége de sa jeune noblesse. Trois ans après, il y envoya Démétrius pour relever son frere: mais les artifices de Constantin Brancovan, prince de Valachie, ennemi des Cantemirs, penserent causer de grands troubles dans cette maison. Dès qu'il fut l'arrivée du jeune Démétrius à Constantinople, ne consultant que sa haine & sa malignité, il tâcha de persuader au grand visir que l'on trompoit la Porte; que le jeune homme n'étoit point Démétrius, fils du prince de Moldavie, mais un aventurier à qui Constantin faisoit prendre ce nom respectable pour délivrer son fils Antiochus des mains des Turcs. Le visir voulut s'assurer par lui-même de la vérité de cette accusation. Il fit venir Démétrius devant lui; il connoissoit particulierement le prince son pere: les traits de ressemblance le frapperent, & Brancovan reçut la confusion de sa noire calomnie par les reproches que le visir lui en fit. Démétrius soutint avec tant de prudence & de noblesse, l'opinion que le visir s'étoit formée de lui, qu'il se fit reconnoître pour un fils digne de son pere. Il demeura à Constantinople jusqu'en 1691, que son frere Antiochus vint le relever à son tour. Pendant le séjour qu'il avoit fait dans cette ville, il avoit étudié la langue & la musique des Turcs, dans lesquelles il fit tant de progrès, qu'il est le premier qui ait introduit l'usage des notes de musique en Turquie. C'est au moins ce qu'assure l'historien de sa vie. Il composa, ajoute-t-on, différentes piéces qui s'y chantent encore avec beaucoup de plaisir. En 1692 le seraskier Daltaban ayant mis le siége devant Soroca, Démétrius accompagna son pere dans cette guerre, & s'y fit respecter de toute l'armée turque. L'année suivante, il perdit son pere, qui étant près de la mort, fit assembler ses enfans & sa noblesse, & les pria de lui choisir un successeur. Les nobles firent tomber ce choix sur Démétrius. Le pere y applaudit: il croyoit que la Porte le confirmeroit; mais l'argent y prévalut sur le mérite du fils & sur les services du pere. Démétrius, supplanté par un concurrent, fut obligé de quitter son pays & de se retirer à Constantinople. Brancovan le poursuivit jusque dans sa disgrace: son mérite le lui rendoit plus odieux; il sollicita & obtint, moyennant une grosse somme, non-seulement son éloignement, mais aussi son bannissement. Démétrius se cacha dans la maison d'un bacha qui le traita pendant quarante jours avec les plus grandes politesses, & qui obtint la révocation de la sentence de son bannissement. Brancovan fut d'autant plus mortifié de son retour, qu'il n'ignoroit pas que le jeune prince souhaitoit avec ardeur de se voir prince de Valachie, & que dans cette vue il avoit refusé deux fois la Moldavie qu'il avoit fait tomber au prince Antiochus son frere. En 1700 Démétrius épousa *Cassandre*, fille de *Serban* Cantacuzene qui avoit été prince de Valachie. N'ayant point d'occupation à Constantinople, il s'en fit une de bâtir une magnifique maison, & d'étudier les usages du pays. Son loisir dura jusqu'en 1710, que Pierre le grand, czar de Moscovie, déclara la guerre aux infidéles. A l'approche de son armée vers les frontieres de la Moldavie, la Porte choisit Démétrius pour gouverner cette province à la place de Nicolas Mauro-Cordato, qui, malgré son habileté & la réputation où il étoit parmi les Turcs, n'avoit pas les qualités militaires que demandoient les circonstances où l'on se trouvoit. Le kan des Tartares contribua beaucoup à ce choix, en représentant à la Porte qu'il étoit le seul chrétien dont on pût attendre des services signalés dans cette occasion. Démétrius reçut du trésor vingt bourses pour sa dépense: mais à peine fut-il à Jassi, capitale de la Moldavie, qu'il reçut ordre de faire construire un pont sur le Danube, pour le passage de l'armée turque, & des instances de la part du visir qui lui demandoit l'argent dû à lui & aux autres ministres pour son élévation sur le trône de Moldavie. Démétrius prit cette demande pour une injure,

& il résolut de profiter des circonstances pour affranchir ses états de la tyrannie des Turcs. Heureusement pour lui, Pierre *le grand* lui envoya dans le même temps Policala, médecin grec, pour lui faire des propositions très-avantageuses. Le prince les écouta & convint avec le czar, 1° que la Moldavie, rétablie dans ses anciennes limites, seroit reçue sous la protection de la Russie; 2° que le prince & ses sujets prêteroient serment de fidélité au czar, dès que son armée seroit dans la province; 3° que le prince joindroit ses forces à celles de la Russie, pour agir de concert contre les Turcs; 4° que le prince & ses successeurs jouiroient à jamais de la principauté de la Moldavie sous les auspices des empereurs Russiens; 5° que jusqu'à l'extinction entiere de la maison de Cantemir, la Russie n'admettroit personne à la succession de cet état. Ces conditions furent ratifiées par le czar à Lusk en Pologne le 13 d'avril 1711, après quoi les deux princes prirent les mesures convenables pour la guerre. Leur entreprise réussit fort mal. Il fallut faire une paix désavantageuse. Le czar avec son armée & sa famille fut réduit à de tristes extrémités : mais il fut allié fidéle, & jamais rien ne put l'obliger à remettre le prince Démétrius entre les mains des Turcs qui le demandoient. Le ministre du czar eut ordre de répondre que le jeune prince n'étoit pas au camp, & pendant le traité il demeura caché dans un carosse de la czarine sans autre communication qu'avec un valet fidéle qui lui apportoit des vivres. Démétrius ayant perdu la Moldavie, trouva des dédommagemens pour lui & pour sa noblesse dans la générosité du czar, qui par des lettres datées de Mogilof le premier août 1711, le créa lui & ses héritiers, prince de l'empire russien, avec le titre d'*altesse sérénissime*; & pour lui conserver en quelque sorte un reste de souveraineté, il lui accorda de n'avoir à répondre de sa conduite qu'au czar même, & de conserver toute son autorité sur les Moldaviens qui passeroient en Russie. Il y en eut plus de mille qui quitterent leur patrie pour s'attacher à sa fortune. Il se retira à Charcof dans l'Ukraine, qui lui fut d'abord assigné pour le lieu de sa retraite, & il y demeura jusqu'en 1713, qu'il prit le parti d'aller vivre à Moscou avec sa famille. A sa priere, le czar distribua aux Moldaviens de sa suite les terres qu'il lui avoit données dans l'Ukraine; & de plus, il y ajouta mille métairies, qui étoient des biens de la couronne, & qui passent pour les meilleurs de l'empire. En 1714 Démétrius, ayant perdu la princesse Cassandra sa femme, se rendit à Petersbourg avec un de ses enfans, qui fit au czar une harangue en grec qui fut fort admirée. Il acheva dans le cours des trois années suivantes son *Histoire de l'empire ottoman* qu'il avoit commencée à Constantinople. En 1716 il exerça la souveraine autorité que le czar lui avoit laissée sur les Moldalviens. Ces nobles n'ayant point d'autre accupation que de se réjouir, prenoient quelquefois querelle dans leurs festins, & se traitant à coups de sabre, deux d'entr'eux furent tués. Démétrius condamna trois des autres à la mort & plusieurs aux galeres : il adoucit ensuite cette sentence & la fit exécuter ainsi modérée. Le czar l'approuva; & c'est peut-être l'unique exemple que l'histoire de Russie fournisse d'un sujet qui ait exercé en son propre nom le pouvoir de vie & de mort. En 1719 il épousa la princesse Trubeskoi, troisiéme fille du prince Trubeskoi, felt-maréchal des troupes de Russie; & pour lui plaire il se fit raser la barbe, & prit l'habit françois au lieu du moldavien. Le czar le conduisit lui-même à l'église pour la célébration de son mariage, & le ramena avec son épouse. Ayant ensuite accompagné le czar dans ses différentes guerres, il se fit toujours aimer & respecter. En allant à Derbent, il fit naufrage & y perdit tous ses papiers, entre lesquels se trouvoit un histoire turque qu'il avoit composée avec soin, depuis le faux prophéte Mahomet jusqu'à Ottoman premier. Il en fut très-affligé, mais la perte étoit irréparable. Dans ces différentes courses il avoit gagné un mal de reins qui le conduisit au tombeau en 1723, à l'âge de quarante-neuf ans, sept mois & cinq jours. Il a laissé quatre fils & deux filles. *Antiochus*, le dernier de ses fils, a été quelques années ministre plénipotentiaire de la czarine à Londres, où il a fait traduire en anglois l'*histoire ottomane* de son pere. Il a été depuis ambassadeur à la cour de France, & il est mort à Paris le 11 avril 1744 à l'âge de 34 ans & sept mois. Ce prince avoit composé des satyres en langue russe. Elles ont été traduites en françois & imprimées à Paris en 1750. On trouve à la tête de cette édition une vie très-détaillée du prince Antiochus. Démétrius Cantemir étoit d'une taille médiocre, plutôt maigre que gras. Sa contenance étoit gracieuse & son langage toujours affable & mesuré. Sa coutume étoit de se lever à cinq heures du matin & de fumer aussitôt, à la maniere des Turcs, en prenant le caffé : après quoi il se retiroit dans son cabinet pour se livrer à l'étude jusqu'à son diner, qui étoit toujours à midi. Il changea quelque chose à cet ordre de vie après son second mariage, & lorsque le czar l'eut fait conseiller privé. Il a laissé plusieurs ouvrages dont l'auteur de sa vie a communiqué les titres au public; savoir, 1. l'*Histoire de l'origine & de la décadence de l'empire ottoman*, écrite en latin : mais elle n'a été imprimée qu'en anglois de la traduction de M. Tyndal, maître ès arts, vicaire de Great-Waltham dans la province d'Essex, traducteur de l'histoire de Rapin Thoyras. C'est à la suite de cet ouvrage du feu prince que se trouve sa vie, que l'on croit avoir été écrite sur ses mémoires par l'un de ses fils, & peut-être par celui que l'on a vu en France : c'est au moins sous ses yeux que l'histoire de l'empire ottoman a été imprimée. Cette histoire a été traduite en françois par M. de Jonquieres, commandeur, chanoine régulier de l'ordre hospitalier du S. Esprit de Montpellier, & imprimée à Paris en 1743 en quatre volumes *in-12*, & en un volume *in-4°*. 2. *Systême de la religion mahométane*, ouvrage écrit & imprimé en russien par l'ordre de Pierre le Grand à qui il est dédié : c'est un volume *in-folio*. 3. *Le monde & l'ame*, dialogues moraux, imprimés dans la Moldavie en grec & en moldavien. 4. *Histoire ancienne & moderne de la Dacie*, en langue moldavienne : elle n'a point été imprimée : le prince l'avoit traduite en latin; mais cette traduction fut perdue dans le naufrage dont on a parlé. 5. *L'état présent de la Moldavie*, en latin, avec une grande carte du pays. 6. *Theologophysica*, ou histoire de la création avec des observations physiques, en latin, non imprimée. 7. *Histoire des deux maisons de Brancovan & de Cantacuzene*, en moldavien, manuscrite. 8. *Histoire des Mahométans*, perdue dans la mer Caspienne. 9. *Airs de musique* sur des paroles turques, *in-4°*. 10. *Introduction à la musique*, en moldavien, *in-8°*. Le prince Démétrius parloit ou entendoit onze langues différentes. Il étoit membre de l'académie de Berlin. * *Voyez* sa vie citée dans cet article, & imprimée en 1743 à la fin du quatriéme volume *in-12*, de la traduction françoise de son *Histoire de l'empire ottoman, où se voient les causes de son agrandissement & de sa décadence, avec des notes très-instructives*.

CANTER (Guillaume) fils de *Lambert* & frere aîné de *Théodore*, étoit un savant Hollandois. *Lambert* Canter, son pere, habile jurisconsulte, né à Groningue en 1513, avoit été reçu docteur en droit à Orléans. Il fut dans la suite conseiller à la cour de justice de la province d'Utrecht. Il mourut à Groningue, dans un voyage qu'il y fit, le 27 juin 1553. GUILLAUME, l'un de ses fils, naquit à Utrecht le 24 juillet 1542, & perdit son pere dans son enfance, comme il le dit lui-même dans une élégie adressée à Corneille Valerius & à Jean Dorat.

*Vix mihi tum puero fuerant duo lustra peracta,*
*Cùm pater ante annos optimus eripitur.*

On confia son éducation à George Langeveldt, qui lui apprit les élémens du grec & du latin, & à l'âge de douze ans on l'envoya à Louvain, où il prit pendant quatre ans les leçons de Cornelius Valerius, professeur de la langue latine. Comme il desiroit ardemment de

se perfectionner aussi dans la langue grecque, Valerius lui conseilla d'aller à Paris. Canter suivit ce conseil : vint dans cette ville à l'âge de seize ans, & se mit en pension chez le célébre Jean Dorat. Il ne put y demeurer que deux ans, à cause des troubles qui agitoient la France; après quoi il se mit à voyager dans l'Allemagne & dans l'Italie, visitant les bibliothéques les plus renommées, & formant des liaisons avec les savans qui se distinguoient le plus. De retour dans sa patrie, il se fixa à Louvain, résolu d'y mener une vie privée, uniquement occupée de l'étude. Loin de toute ambition, quelque habileté qu'il eût dans le droit civil & canonique, il ne voulut prendre ni titres ni grades, afin de vivre loin des emplois & des honneurs. Il ne voulut point non plus se marier; il fuyoit les grandes compagnies & les repas, & se permettoit seulement les conversations avec les gens de lettres; mais il mourut à la fleur de son âge, n'ayant pas encore trente-trois ans accomplis, l'an 1575. Il avoit formé une bibliothéque choisie qu'il laissa à son frere Théodore. Il fut inhumé dans l'église de S. Jacques de Louvain, où son frere Théodore lui dressa une épitaphe qui ne dit rien de particulier. On voit par les vers que Cornelius Valerius fit sur sa mort, que Canter avoit aussi étudié l'hebreu. Etant encore fort jeune il avoit traduit en latin quelques discours à la louange de certains animaux, qui furent imprimés dans la suite à Leyde en 1590, *in-8°*, avec les poësies de Jean Dousa. Cette traduction de Canter a été faite sur la version françoise de Claude de Pontoux, d'après l'italien d'Ortensio Lando. En voici le titre : *Orationes funebres in obitus aliquot animalium, juxta gallicam ex italico versionem Claudii Pontosi, latinæ factæ.* On méprise cette version de Canter. Nous avons outre cela de ce savant : 1 quatre livres latins sous le titre de *Nouvelles leçons*, contenant beaucoup de corrections, d'explications & de fragmens de divers auteurs, à Basle, 1564, *in-8°*. Deux ans après, il ajouta trois autres livres; à Basle, 1566; & en 1571, ayant revu le tout, il le publia de nouveau, augmenté d'un huitiéme livre, à Anvers, *in-8°*. Jean Gruter a publié de nouveau ces huit livres dans le tome III de son *Thesaurus criticus*, à Francfort, 1604, *in-8°*, & on y trouve le commencement d'un neuviéme livre, consistant en un seul chapitre, qui ne contient qu'un long fragment d'Athénée qui manquoit dans les éditions précédentes de cet ancien auteur. 2. *Syntagma de ratione emendandi Græcos auctores.* Cet ouvrage parut d'abord séparément, & ensuite dans la troisiéme édition des *Nouvelles leçons.* 3. Il traduisit du grec en latin la Cassandre de Lycophron, & y fit beaucoup de notes tirées des scholies grecques & d'autres auteurs; avec un abrégé grec & latin de la Cassandre, & une seconde version du même ouvrage de Lycophron en vers latins, faite par Joseph Scaliger. Cet ouvrage fut imprimé à Basle en 1566, *in-4°*. en 1596 *in-8°*. & dans le *Corpus poëtarum*, de l'édition de Genève en 1614, *in-folio*. Potter a inséré ses notes dans son édition de Lycophron donnée en 1697 & 1702. 4. *Fragmenta quædam ethica Pythagoreorum quorumdam ex Stobæo desumpta*, traduits du grec en latin, à Basle 1566, *in-4°*. avec les morales d'Aristote, grec & latin. 5. Les discours d'Aristide, traduits en latin, à Basle, 1566, *in-folio*, avec la traduction de divers autres discours des anciens. Le même ouvrage en grec & en latin à Genève, 1604, trois volumes *in-8°*. Ces traductions sont estimées. Dans l'édition de 1604, on ne trouve point la traduction des discours des autres orateurs, qui sont dans l'édition de 1566. 6. Le *Pepli fragmentum*, ou les épitaphes des héros d'Homere, traduites en latin avec des remarques; & les épitaphes des héros d'Ausone, à Basle, 1566, *in-4°*, & à Anvers, 1571, *in-8°*. Canter prétend que le premier ouvrage est d'Aristote, & il en donne d'assez bonnes preuves. 7. Traductions de plusieurs discours de Synesius du grec en latin, &c. à Basle, 1567, *in-8°*. 8. Des notes & des corrections latines sur les épîtres familieres de Ciceron, à Anvers, 1568 *in-8°*. 9. Des notes sur les offices de Ciceron, publiées par Valerius en 1576, *in-8°*. 10. De petites scholies sur Properce, à Anvers 1569, *in-8°*. *Progenies illustrium virorum ex commentariis Græcorum* : ces généalogies dressées en forme de tables, lui sont attribuées par le pere Labbe dans sa *bibliothéque des bibliothéques* : l'ouvrage parut à Anvers, 1571, *in-8°*. On lui doit encore une édition d'Euripide, faite à Anvers en 1571, *in-12*, avec de petites notes, un choix des maximes d'Euripide, &c. une traduction de deux livres de Stobée intitulés *Eclogæ*, avec celle de deux harangues de Gemisthus sur les affaires du Péloponnèse; & l'édition grecque, sans version, d'un livre du même Gemisthus, *de virtutibus*; un recueil de diverses leçons des bibles grecques, dans la *Bible d'Anvers* : deux tables, l'une sur les livres des offices de Ciceron, l'autre sur la physique de Corneille Valerius; Sophocle, grec & latin de sa traduction, à Anvers 1579, & à Leyde 1593, *in-8°*; Æschyle, à Anvers 1580 *in-8°* avec des notes; des notes sur Ausone, dans les éditions de Vinet & de Joseph Scaliger; diverses poësies latines dans les *Deliciæ poëtarum belgarum*; autre piéce de vers au devant de l'ouvrage de Curion sur la guerre de Malte; une lettre parmi celles de Muret. Outre tant d'ouvrages qui doivent étonner quand on fait réflexion que Canter mourut si jeune, il en a laissé encore d'autres qui n'ont point paru; sur quoi il faut voir le *Trajectum eruditum* de Gaspard Burman.

CANTER (Théodore) frere du précédent, né à Utrecht en 1545, fut aussi un homme savant. Après ses premieres études faites dans sa patrie, le desir d'augmenter ses connoissances le porta à aller en France, & il écouta à Paris les leçons de Denys Lambin qui y expliquoit alors les morales d'Aristote, comme Canter le dit lui-même au chapitre 2 du premier livre de ses *Variæ lectiones*. Revenu dans sa patrie, il fut choisi pour être au nombre des juges de la ville pendant les années 1575 & les deux suivantes, & encore en 1590 & 1593. En 1594 il fut fait un des gouverneurs, ayant été dès l'an 1588 fait consul à la place de Gerard Prouning, qui avoit causé beaucoup de troubles, & exercé le consulat contre les loix. Canter obtint le même honneur en 1589, 1591, 1592 & 1610. Cette année 1610, il fut exclus du consulat à cause de son attachement à la cour de Rome & à la maison d'Autriche; on l'exila même, & il se retira à Anvers, & ensuite à Leuvarden où il mourut en 1617. Il laissa deux fils qui étudierent sous Casaubon, & une fille qui se maria. Théodore Canter est auteur de deux livres de diverses leçons, qu'il avoit écrites n'ayant pas encore vingt ans accomplis, ainsi qu'il le dit au premier livre, chapitre 18 de cet ouvrage, qui parut à Anvers en 1574, & que Jean Gruter a fait réimprimer dans le tome III du *Thesaurus criticus*, &c. à Francfort 1604 *in-8°*, p. 712 & suivantes. Des notes sur l'ouvrage d'Arnobe contre les Gentils, à Anvers 1582, & dans l'édition d'Arnobe à Leyde, 1651, *in-4°*. Il avoit recueilli les fragmens des anciens poëtes tragiques, comiques, & autres poëtes grecs; ce recueil fut livré à un imprimeur; mais il n'a jamais paru. Il en est de même de plusieurs autres ouvrages que l'on dit qu'il a laissés manuscrits. On trouve quelques-unes de ses lettres dans divers recueils. * Voyez le *Trajectum eruditum* de Gaspard Burman. Le pere Niceron n'a point donné d'article de Théodore Canter, mais il en a donné un de *Guillaume*, son frere, d'après Suffride Petri, & quelques autres dans le tome XXIX de ses *Mémoires* : nous avons mieux aimé suivre le *Trajectum eruditum*, auquel nous n'avons ajouté que peu de chose.

Il y a eu un autre CANTER, nommé *André*, que les uns font fils de *Lambert*, & par conséquent frere de Guillaume & de Théodore, & les autres, fils de *Jean*, grand-pere de ces deux derniers. Si l'on en croit Selden, cet André Canter avoit fait dès l'âge de dix ans de

de si grands progrès dans tous les arts, dans la théologie & dans la jurisprudence, qu'à cet âge il interpréta publiquement l'ancien & le nouveau testament, & le droit civil & canonique, & qu'il répondit sur le champ à diverses questions difficiles qu'on lui proposa. L'empereur, ajoute-t-on, le fit venir à Vienne, lui ayant écrit lui-même des lettres très-polies, par lesquelles il lui promettoit le titre de docteur, & un rang honorable à la cour. C'est ce qu'on lit dans le *Supplément françois de Basle.* M. Baillet, dans ses *Enfans célébres par leurs études*, page 60, *in*-4°, & M. de la Monnoye, dans sa note sur cet article, pensent qu'*André* étoit frere aîné de *Pierre* & de *Jacques* Canter; ce qu'ils disent après l'*Epistemon catholicus* de Paul Scalichius, de l'édition de Cologne, 1571, *in*-4°. Voyez le passage de Scalichius & celui d'Erasme, rapportés dans la note de M. de la Monnoye. L'empereur qui écrivit à André Canter, est Frédéric III; & sa lettre se trouve dans le livre intitulé, *Acerra philologica Laurembergiana*, comme on le lit page 54 du livre qui a pour titre, *Joann. Klefekeri bibliotheca eruditorum præcocium*, &c. à Hambourg, 1717, *in*-8°.

CANTHARUS, poëte Grec, Athénien de naissance. On ignore en quel temps il a vécu: on sait seulement qu'il composa quelques comédies, la Medée, le Thésée, la Symmachie, & plusieurs autres. C'est aussi le nom d'un célébre imposteur chez les Athéniens, qui donna lieu au proverbe *Plus rusé que Cantharus.* * Suidas.

CANTILLANA, autrefois *Basilippum*, petite ville ou bourg de l'Andalousie en Espagne, près du Guadalquivir, à cinq lieues au-dessus de Séville. * Mati, *diction.*

☞ CANTIMPRÉ ou CANTIPRÉ, abbaye de chanoines réguliers de S. Augustin. Elle fut bâtie dans un des fauxbourgs de Cambrai vers l'an 1180. Elle reconnoît pour ses fondateurs, Roger de Wavrin, évêque de Cambrai, & Hugues d'Oisy. Ce dernier lui fit différentes donations les années 1186 & 1189. Cette abbaye ne subsiste plus aujourd'hui. Ses édifices furent ruinés en 1580, par la furie des soldats. Les religieux se sont retirés dans un lieu plus éloigné des frontieres, & se sont établis dans leur prieuré de Belinghen, proche la ville de Hall, sur les confins du Hainaut. * La Martiniere, *dict. geogr.*

CANTIMPRÉ, chanoine régulier, *cherchez* THOMAS DE CANTIMPRÉ.

CANTIQUE DES CANTIQUES (le) c'est-à-dire, suivant la force du terme hébreu, *un Cantique excellent*, est l'ouvrage du roi Salomon, dont il porte le nom dans le titre du texte hébreu, & dans celui de l'ancienne version grecque. Les thalmudistes l'ont attribué à Ezechias; mais les rabbins ont reconnu qu'il étoit de Salomon, qui avoit écrit plusieurs cantiques, & dont le nom se trouve en plusieurs endroits de celui-ci. C'est un épithalame en forme d'idylle ou de bucolique, dans lequel on fait parler un époux & une épouse, les amis de l'époux & les compagnes de l'épouse. Les Juifs ne permettoient la lecture de ce livre qu'à des personnes qui étoient dans un âge de maturité, c'est-à-dire, à ceux qui avoient au moins trente ans. Ils étoient néanmoins persuadés que ce livre n'étoit pas un simple cantique d'amour, & que sous ses termes il y avoit des mysteres cachés. Quelques-uns ont cru que l'unique but de Salomon dans ce cantique, avoit été de décrire ses amours avec Abisag Sunamite, ou avec la fille de Pharaon: d'autres au contraire croient que cet ouvrage n'a point d'autre sens que l'allégorique; que Salomon n'a pensé en le composant à aucun amour charnel, & que tout cela ne se doit entendre que de l'amour spirituel de Dieu pour la synagogue, selon les Juifs, ou de J. C. pour l'église, selon les chrétiens. On peut tenir le milieu entre ces deux opinions, en disant que selon le sens de l'histoire, c'est un cantique pour célébrer les nôces de Salomon avec la fille du roi d'Egypte qui est appellée Salamite du nom de Salomon; & que, selon le sens mystique, dont l'histoire n'est que la base, cela se doit entendre de Jesus-Christ & de son Eglise, dont l'union est comparée dans l'évangile à celle du mari & de la femme. M. l'évêque de Meaux a distingué dans le cantique sept parties d'églogues, qui répondent aux sept jours, pendant lesquels les anciens avoient coutume de célébrer leurs nôces. Plusieurs autres ont commenté ce livre, & l'ont expliqué en différens sens; quelques-uns même en ont abusé. Rien n'est plus élégant ni plus noble en genre d'idylle, que cet ouvrage; on y voit un feu, un esprit, une délicatesse, une variété, une noblesse & des agrémens inimitables. * M. de Meaux, *sur le cantique des cantiques.* M. Du-Pin, *dissertation préliminaire sur la bible, tome I.* *Voyez* le catalogue de beaucoup d'auteurs, qui ont fait des commentaires sur ce livre dans Crowæus, dans Ofman, dans la table des auteurs ecclésiastiques de M. Du-Pin, & dans la bibliothéque sacrée du pere le Long.

CANTIRE ou CANTYR, presqu'isle de l'Ecosse méridionale, est comprise sous le comté d'Argile, & n'est attachée à la Knipdail, autre contrée de ce comté, que par un isthme, qui n'a pas demi-lieue de large. Cette presqu'isle peut avoir seize lieues de long, & trois de large. Elle est mal peuplée, & les habitans ne s'attachent qu'à paître leurs troupeaux. On n'y trouve que des villages, dont les principaux sont Terbat, Kilkeran & Danaworti. * Mati, *diction.*

CANTIRE (le mull ou le cap de Cantire) c'est la pointe de la presqu'isle de Cantire, appellée par les anciens *Epidium promontorium.* * Mati, *diction.*

CANTIUNCULA (Claude) de Metz, vivoit vers l'an 1530. Il étudia à Basle, devint habile jurisconsulte, & fut depuis chancelier d'Ensisheim dans la haute Alsace. On ne sait pas en quel temps il est mort. Il a composé divers ouvrages: *De potestate papæ, imperatoris & concilii. Paraphrases in 3 priores lib. instit. Justiniani. De officio judicis lib. II.* * Erasme, *in Ciceron.* Pantaleon, *lib. 3 prosop.* Melchior Adam, *in vit. German. jurisc.* Louis Jacob, *biblioth. pontif.*

CANTIUS (B. J.) Polonois, mourut en 1473. Il a fait un commentaire sur S. Matthieu. Starovolscius rapporte qu'il avoit tellement en horreur le mensonge, qu'ayant été un jour dépouillé par des voleurs, il demanda pardon, de ce qu'ayant oublié qu'il avoit encore de l'argent dans quelque endroit plus caché de son habit, la frayeur lui avoit fait dire qu'il n'en avoit pas davantage. * Konig, *bibl.*

CANTON, ville capitale de la province de Zuangtang, est la premiere que l'on trouve dans la Chine, en y entrant par Macao. Cette ville est plus grande que Paris & presqu'aussi peuplée; les rues y sont étroites & pavées en beaucoup d'endroits de grandes pierres plates & fort dures; les maisons très-basses & presque toutes en boutiques, mais qui sont ordinairement fort pauvres. On ne voit aucune fenêtre à ces maisons; les plus beaux quartiers ressemblent assez aux rues de la foire S. Germain à Paris, & il y a presqu'autant de peuple qu'à cette foire, aux heures qu'elle est bien fréquentée. On voit peu de femmes, & le peuple qui fourmille dans les rues paroît fort pauvre. Presque tous sont chargés de quelque fardeau, n'y ayant point d'autre commodité, pour voiturer ce qui se vend & ce qui s'achete, que les épaules des hommes. Ces portefaix vont ordinairement la tête & les pieds nuds, quelquefois pourtant ils se couvrent d'une espece de chapeau de paille de figure bizarre, pour se défendre de la pluie ou du soleil. On trouve dans Canton d'assez belles places & des arcs de triomphe magnifiques, à la maniere du pays. Il y a des portes au bout de toutes les rues pour les fermer pendant la nuit. On voit sur la riviere une espece de ville flotante: les barques se touchent & forment des rues; chaque barque loge toute une famille, & a des compartimens pour tous les usages du ménage. Le petit peuple qui habite ces maisons flotantes, décampe tous les matins pour aller pêcher ou

travailler au riz qu'on recueille trois fois l'année. La demeure des mandarins dans Canton a quelque chose qui surprend, & l'on n'arrive au lieu où ils donnent audience, qu'après avoir traversé un grand nombre de cours. Quand ils sortent, leur train est nombreux, quelques-uns ayant à leur suite jusqu'à cent hommes, au milieu desquels paroît le mandarin élevé sur une chaise bien dorée, que six ou huit hommes portent sur leurs épaules. * *Recueil des lettres édifiantes, écrites par les missionaires jésuites en* 1702.

CANTONS, est le nom que l'on donne aujourd'hui aux treize peuples confédérés, qui composent la république des Suisses. Voici le rang qu'ils tiennent dans les assemblées générales, Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwits, Underwald, Zug, Glaris, Basle, Fribourg, Soleurre, Schaffouse, Appenzel. Quoique le canton de Zurich ne soit que le cinquiéme qui s'est ligué avec les quatre premiers, néanmoins en considération de l'antiquité & de la noblesse de cette ville, les autres cantons d'un commun consentement lui ont donné le premier rang dans toutes les occasions. Celui de Berne n'a que le second rang, mais c'est le plus grand & le plus puissant de tous. Il environne presque tout celui de Lucerne, au moins au septentrion, au midi, & au couchant. Les trois suivans, Uri, Schwits & Underwald, donnent le pas à Zurich, à Berne & à Lucerne, quoiqu'ils aient été les premiers auteurs de la liberté des Suisses, & qu'ils se soient alliés avant tous les autres. Ils n'ont point de villes, mais seulement des villages, qui sont bien bâtis.

Schwits a communiqué son nom à tous les autres cantons, soit parceque l'on combattit premierement pour la liberté dans les terres de Schwits, ou que leur confédération ait commencé dans ce pays. Zug & Glaris sont de peu d'étendue; & hors la ville de Zug, il n'y a que des villages. Basle est hors des limites de l'ancienne Suisse; néanmoins à cause de l'alliance, il est réputé aujourd'hui être une partie de la Suisse. Le canton de Fribourg est entierement enclavé dans celui de Berne, qui l'environne de toutes parts, & qui lui fournit des vins. Soleure est pour la plus grande partie dans le mont Jura; Schaffouse, du côté d'Allemagne près du Rhin & de la Forêt-noire; & Appenzel, au-dessus de Saint-Gal, & vers les frontieres des Grisons. Ces cantons sont distingués en grands & petits: les grands sont Zurich, Berne, Lucerne, Basle, Fribourg, Soleurre & Schaffouse. Les petits sont Schwits, Uri, Underwald, Zug, Glaris & Appenzel. On les distingue encore à l'égard de la religion, en ceux qui suivent la religion zuinglienne, qui sont Zurich, Berne, Basle & Schaffouse; & ceux qui suivent la religion catholique, qui sont Lucerne, Fribourg, Soleurre, & les autres petits cantons, à la réserve de Glaris & d'Appenzel, où les deux religions se trouvent mêlées. A l'égard des intérêts, les grands cantons se sont toujours montrés attachés au service de la France, & les petits à celui d'Espagne.

Pour ce qui est des alliés des cantons, il y en a de deux sortes; les uns ont une confédération commune avec la plupart des cantons; & les autres en ont une plus particuliere avec quelques cantons seulement.

L'Abbé de Saint-Gal a pour alliés & protecteurs, les cantons de Zurich, de Lucerne, de Schwits & de Glaris; & la ville de Saint-Gal est de son côté alliée de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Schwits, de Zug & de Glaris.

Les Grisons qui font trois ligues, la ligue Grise, la ligue de la Maison-Dieu, & la ligue des dix Communautés, & qui ont aussi les souverainetés de la Valteline, & du comté de Chiavenne, sont alliés des sept premiers cantons, Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwits, Underwald & Zug.

Les Wallezans ou ceux du pays Wallez & leur évêque, ont eu premierement une alliance étroite avec les Bernois, & depuis, avec les sept cantons qui suivent uniquement la religion catholique; savoir, Lucerne, Fribourg, Soleurre, Zug, Uri, Schwits & Underwald.

La ville de Mulhausen avoit fait alliance avec les treize cantons, mais aujourd'hui elle est particulierement alliée des quatre cantons zuingliens. A l'égard de ceux qui ont alliance seulement avec quelques-uns des cantons, la ville de Genève a confédération particuliere avec Zurich & Berne. La ville de Bienne & celle de Neuchâtel sont alliées aux Bernois. * Daviti, *de l'Europe*. Plantin, *description de la Suisse*.

CANTOR ou le CHANTRE (Gilles) est l'auteur d'une secte de fanatiques qui fit quelques progrès à Bruxelles & en plusieurs autres lieux de la Flandre, au commencement du quinziéme siécle. Cantor séduisit Guillaume de Hildenissem, religieux de l'ordre des carmes, qui, à son tour, entraîna beaucoup de personnes de l'un & de l'autre sexe dans le même fanatisme, tant par ses exhortations que par ses conversations particulieres. Les principales erreurs de ces fanatiques, qui prenoient le titre d'HOMMES INTELLIGENS, *Homines intelligentiæ*, étoient 1. que Gilles le Chantre ou Cantor étoit le sauveur des hommes; que par lui on verroit Jesus-Christ, comme par Jesus-Christ on voyoit le Pere; 2. que le diable & les damnés seroient enfin délivrés de leurs peines, & jouiroient de la béatitude éternelle; 3. que le diable n'avoit pas transporté Jesus-Christ sur le haut du temple. 4. Ils négligeoient tout culte extérieur, particulierement la priere, le culte des images, prétendant que Dieu fait lui-même ce qu'il a ordonné de faire, & que les prieres ne servent de rien. 5. Ils regardoient & souffroient la luxure comme chose indifférente; & lorsqu'une femme refusoit de se prostituer, ils l'injurioient. Ils commettoient sur cette matiere des abominations qu'il n'est pas permis de décrire. Ils s'étoient formés sur la même matiere un langage particulier, qui n'étoit entendu que de ceux avec qui ils étoient en société, & ce langage leur servoit pour parler entr'eux de ce qu'il y a de plus obscène. 6. Ils regardoient comme une inspiration tout ce qui leur venoit dans l'esprit. 7. Ils disoient que le Pere & le Fils avoient eu leur temps, mais que le temps du saint Esprit étoit venu. 8. Ils ne reconnoissoient qu'une Vierge, qu'ils nommoient *la Séraphin*. 9 Ils nioient le purgatoire, & l'éternité des peines de l'enfer. 10. Ils croyoient que lorsqu'ils étoient interrogés sur leur croyance, ils pouvoient la nier sans scrupule. Pierre d'Ailly, archevêque de Cambrai, informé des progrès de cette secte, employa son zèle pour les arrêter; il cita Guillaume de Hildenissem, le convainquit de ses impiétés, lui fit son procès & l'obligea de se rétracter; ce qu'il fit le douziéme de juin de l'an 1411, en présence d'un grand nombre de personnes de marque convoquées exprès. Il paroît par le procès-verbal que nous avons, que Guillaume n'avoit pas approuvé généralement tous les excès de Gilles; qu'on en avoit même imputé quelques-uns à celui-ci dont il n'avoit point connoissance: mais tous ses aveux sont plus que suffisans pour montrer qu'il y avoit d'horribles abominations dans cette secte, & des erreurs dignes des plus outrés fanatiques. M. Baluze a fait imprimer ce procès-verbal dans le tome II de ses *Miscellanea*, depuis la page 277 jusqu'à la page 297. Le titre est: *Errores sectæ hominum intelligentiæ, & processus factus contra fratrem Willelmum de Hildenissem ordinis beatæ Mariæ de Monte-Carmeli per Petrum de Alliaco episcopum Cameracensem, anno Christi* 1411. On y trouve les aveux & la rétractation de Guillaume.

CANTORBERI (Gervais de) religieux de l'ordre de S. Benoît, *cherchez* GERVAIS.

CANTORBERI, sur la Stoure, appellée aussi KENTERBURI ou CANTELBERG, *Cantuaria*, ville d'Angleterre, dans le comté de Kent, avec archevêché & primatie du royaume, étoit autrefois nommée *Dorobernum* ou *Durobernum*. Elle fut le siége des rois durant la domination des Saxons, jusqu'au regne d'Ethelbert V, qui

la donna à S. Augustin, que le pape S. Grégoire *le Grand* avoit envoyé en Angleterre, & qui fut le premier prélat de cette ville. L'archevêque de Cantorbéri est le premier prélat & le premier pair d'Angleterre. Il a le pas immédiatement après les princes du sang royal. Il est premier conseiller-né du conseil du roi; & en l'absence du souverain, s'il n'y a point de régence, c'est lui qui préside entre les vice-régents. Il couronne le roi. Il a eu anciennement de grandes contestations au sujet du titre de primat avec l'archevêque d'York, qui avoit pour lui le droit d'ancienneté, comme il paroît par les signatures des actes du concile d'Arles en 314. Cette dispute fut agitée dès le regne de Guillaume *le Conquérant*; elle fut réveillée sous Henri VIII, & enfin sous la reine Elizabeth, qui décida en faveur de l'archevêque de Cantorbéri, à condition que ce prélat, par une exception qui le distingue de tous les autres en Angleterre, seroit obligé de vivre dans le célibat, ce qui s'observe encore aujourd'hui. Il est qualifié aujourd'hui *totius Angliæ primas*, au lieu que l'archevêque d'York est simplement *Angliæ primas*. Celui-ci n'a que trois évêques suffragans, & il y en a dix-neuf sous Cantorbéri. Plusieurs archevêques de Cantorbéri ont honoré l'église par leurs écrits, par leur sainteté & par leur martyre. Théodore, Lanfranc, S. Anselme & S. Thomas sont des plus considérables. Le temple dédié en l'honneur de ce dernier, a été l'un des beaux édifices du pays, enrichi de grandes statues de marbre, & d'argent massif que Henri VIII, roi d'Angleterre, fit enlever lorsqu'il se saisit du revenu de l'archevêché, qui étoit de trois cens soixante mille livres. Cantorbéri est une des plus célébres villes d'Angleterre, quoiqu'elle ne soit pas des plus grandes. Sa situation est très-agréable; la riviere la divise en deux : il y a trois ou quatre belles rues, dont les maisons sont peintes fort proprement. * Bede, *hist. Angl.* Camden, *descript. Brit.* Goodwin, *de episcop. Angl.* Raguenet, *histoire de Cromwel.*

### *Conciles de Cantorbéri.*

Saint Augustin, apôtre de l'Angleterre, célébra un concile à Cantorbéri vers l'an 604. Il y exhorta sept évêques Bretons, & leurs docteurs ou savans, à célébrer la fête de Pâque le dimanche après le quatorze de la lune, à administrer le baptême suivant l'usage de l'église romaine, & à prêcher de concert l'évangile aux Anglois. Un autre concile fut assemblé dans la même ville en 605, pour l'établissement du monastere de saint Pierre & de S. Paul fondé près de cette ville. Le roi Ethelbert V, la reine Berthe sa femme, & Eadbald leur fils, s'y trouverent. Le troisiéme concile de Cantorbéri fut assemblé en 705. Les évêques anglois s'y réconcilierent avec S. Vilfrid, qui fut rétabli dans son église. Le quatriéme, l'an 785; le cinquiéme, l'an 820, sous Wulfret archevêque, & Béornulfe roi des Merciens; le sixiéme par S. Edmond, l'an 1236, où il publia des constitutions synodales; le septiéme, l'an 1396, par le chapitre, pendant l'exil de Thomas d'Arondel leur archevêque, pour la défense du clergé & pour la réforme des mœurs. Henric Chichelei, archevêque, en célébra aussi un l'an 1439. Richard Walecher y fut accusé de se servir d'un certain livre rempli de figures de magie : on le condamna à faire pénitence, & le livre fut brulé. * Usserius, *antiq. ecclesf. Brit.*

CANTWEL (Jean) natif du comté de Tipperary en Irlande, avoit étudié avec succès à Oxford, où il avoit pris le dégré de bachelier ès loix, avant qu'il fût promu au siége métropolitain de Cashell, qui étoit vacant depuis dix ans. Il eut cette dignité par une provision du pape, vers l'an 1452. Il ne reçut du moins la consécration que le 27 octobre de cette année, comme on peut voir par l'acte de donation qu'il fit de la paroisse de Rathkellan, au monastere de Sainte-Croix, si célébre par les pélerinages qu'on y faisoit de toutes les parties de ce royaume, & par le choix qu'en firent plusieurs grands seigneurs pour le lieu de leur sépulture. Le prélat dont on parle, se fit une grande réputation par la pureté de ses mœurs, & par son zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique. C'est ce qui le porta à célébrer souvent des synodes provinciaux, dont les canons ne sont pas parvenus jusqu'à nous, à l'exception de ceux faits par le synode assemble à Limerik en 1453, qui sont rapportés dans la collection du docteur Wilkins, tome 3, page 565. L'histoire du temps parle d'un autre synode convoqué à Featherd au mois de juillet 1480, auquel plusieurs évêques assisterent, entr'autres ceux de Limerik, de Killaloe, d'Ardfert, de Corke & de Cloyne ses suffragans. Ce prélat étoit en grand crédit auprès du roi Edouard IV, qui lui accorda plusieurs priviléges, dont il est fait mention dans les regîstres de la haute cour de la chancellerie, produits la premiere & la seconde année de Philippe & de Marie. Il rebâtit, à ses propres frais, le couvent des dominicains de Cashell, qui avoit été entierement ruiné par un incendie : c'est pourquoi Jean Fitz-Rery, vicaire général de cet ordre, conjointement avec le prieur, & du consentement de tous les religieux, nomma cet archevêque leur principal bienfaiteur & fondateur, lui accordant en même temps la participation de toutes les messes, prieres, sermons, vigiles & autres bonnes œuvres de tous les dominicains répandus dans l'Irlande. La copie de cette obligation est datée de Limerik la vigile de S. Augustin 1480. On assure que l'original de cet acte est conservé entre les mains d'un gentilhomme de la même famille, & parent du bienfaiteur nommé *Cantwell* de Moycark dans le comté de Tipperary. Quelques années avant la mort de Jean Cantwell, arrivée en 1482, ce prélat augmenta les revenus des vicaires de chœur de sa cathédrale, en leur assignant des biens dans la ville de Clonmell. Quelques-uns lui donnent pour prédécesseur immédiat un autre de même nom & surnom, mort le 14 février 1450; mais il ne paroît pas par les regîstres, qu'il ait été sacré, du moins qu'il ait été mis en possession du temporel de son archevêché. De cette famille qui a produit plusieurs autres hommes distingués depuis son établissement en Irlande dans le XII siécle, sous Henri II, étoit Olivier Cantwell, évêque d'Offory, de l'ordre de S. Dominique. Il étoit contemporain des deux prélats qu'on vient de nommer, puisqu'il fut promu à ce siége par Innocent VIII, l'an 1488. Il répara avec beaucoup de frais les deux maisons épiscopales d'Aghor & de Freinston, rétablit le grand pont de Kilkenny, chef-lieu de son diocèse, & obtint de Henri VII la confirmation de l'ancien privilége pour tenir une fois par semaine un marché public dans cette ville, où il mourut fort âgé, après avoir gouverné ce grand diocèse l'espace de trente-neuf ans. Il fut enterré dans l'église des dominicains de Kilkenny, qu'il avoit toujours affectionnés, ayant toute sa vie porté l'habit de leur ordre, pratique généralement observée dans ce siécle-là, du moins en Irlande, par tous les évêques qu'on prenoit parmi les réguliers. * *Mémoires manuscrits communiqués.*

CANULEIUS (C.) tribun du peuple romain, se fit aimer par sa complaisance pour ceux du menu peuple, & par le soin qu'il avoit de s'opposer aux nobles. Il assembla le peuple l'an 309 de la fondation de Rome, & avant Jesus-Christ 445, sur la montagne du Janicule. Il fut auteur d'une sédition à l'occasion des mariages, & il obtint que les familles du peuple pouroient s'allier avec celles des patriciens, ce qui n'étoit pas permis auparavant. * Tite-Live, *l.* 4. Florus, *l.* 1, *c.* 25.

CANUS (Melchior) religieux de l'ordre de saint Dominique, puis évêque des Canaries, étoit natif du bourg de Tarançon, dans le diocèse de Tolede en Espagne. Il se fit religieux à Salamanque, & étudia sous le célébre Francisco Victoria. Outre la philosophie & la théologie, il apprit l'histoire, les belles lettres & les langues. On le choisit en 1546 pour enseigner

la théologie après la mort de Victoria, & il acquit une très-grande réputation par son savoir & par sa maniere d'enseigner. Barthelemi Caranza, du même ordre de S. Dominique, qui fut depuis archevêque de Tolede, enseignoit en même temps avec grand applaudissement. Il y eut entr'eux une espece d'émulation, & ils formerent comme deux partis dans l'école de Salamanque. Leurs esprits étoient extrêmement différens; Caranza l'avoit doux, honnête, engageant, & néanmoins adroit; Canus au contraire avoit une extrême vivacité d'esprit, une véhémence surprenante de parole, & avec cela beaucoup de fierté & d'ambition. On dit qu'il contribua beaucoup à la disgrace de Caranza, qui étoit homme de mérite & bon prélat. Canus fut envoyé au concile de Trente sous Paul III, & fut peu temps après fait évêque des isles Canaries en 1552, après la mort de François de la Cerda, qui étoit de son ordre. Il se mit très-bien dans l'esprit du roi Philippe II, dont il flata toutes les passions. Il lui soutint entr'autres choses, qu'il pouvoit faire la guerre à quelque prince que ce fût, lorsqu'il s'agiroit de faire valoir ses droits. Cette décision, qui regardoit principalement le pape, ne plut pas à la cour de Rome, & fut improuvée par l'université de Salamanque. Canus ne garda pas longtemps son évêché, peut-être pour ne pas s'éloigner de la cour. On le fit provincial de la province de Castille, & il mourut à Tolede l'an 1560. Il a laissé un ouvrage intitulé: *Locorum theologicorum lib. XII*, qu'on imprima après sa mort. Cet ouvrage est un chef-d'œuvre d'éloquence en ce genre. Les régles qu'il y donne sont excellentes; mais les applications qu'il fait de ces régles ne sont pas toujours justes ni véritables. Il fatigue quelquefois le lecteur par de longues digressions, & par le grand nombre de questions étrangeres qu'il a fait entrer dans cet ouvrage. Enfin il semble avoir trop réduit cette matiere en art, & trop affecté d'imiter Aristote, Cicéron, Quintilien, & les autres auteurs profanes, qui ont traité des lieux des argumens, par rapport aux ouvrages de rhétorique & de dialectique. Cornelius a fait l'abrégé de cet ouvrage: les autres que nous avons de Canus, sont, *Prælect. de pœnitentia. De sacramentis, &c.* * Sixte de Sienne, *l.* 4, *bibl. sac.* Jacques Galdi, *de script. non eccl.* Possevin, *in app. sac.* Baronius, *in not. ad mart. ad diem* 23 *decemb.* Razzi, *illust. script. Domin.* Nicolas-Antonio, *bibl. script. Hisp.* Gabriel Naudé, *in bibl. polit.* Andreas Schottus. M. Du Pin, *bibliothéque des auteurs ecclésiastiques, XVI siécle.*

CANUS, CANUT ou CANO (Sebastien) natif de Biscaye, s'étoit embarqué avec Magellan, qui étant parti d'Espagne le 10 août 1519, & ayant passé le détroit, auquel il donna son nom, mourut dans l'isle de Matan, l'une des Philippines. Après la mort de cet illustre voyageur, Canus gagna les isles de la Sonde, d'où il alla doubler le cap de Bonne-Espérance, & rentra dans Séville le 8 septembre 1522, ayant fait le tour du monde en trois ans & quatre semaines. L'empereur Charles-Quint donna à Cano pour devise un globe terrestre avec ces paroles, *Primus me circumdedisti*, c'est-à-dire, *Tu m'as le premier parcouru tout autour.* François Drack Anglois, fit le même voyage en 1580, & le fit en moins de trois ans. Olivier de Nord, Hollandois, le fit en 1601 en trois ans & huit semaines; & de nos jours, François Palu, évêque d'Heliopolis, vicaire apostolique de la Chine, allant au pays de sa mission, fut poussé par la tempête à Manille dans les Philippines, d'où les Espagnols le renvoyerent en Europe par le Mexique, lui faisant ainsi faire le tour du monde malgré lui. Il est à remarquer qu'il est le premier qui l'ait fait par l'orient. * Maffée, *l.* 8. Mariana, *l.* 26. L'abbé de Choisi, *hist. de Salomon.*

CANUS (Alexandre) étoit d'Evreux en Normandie. Il se fit jacobin; mais il quitta l'habit pour embrasser à Genève la religion des protestans, sous Guillaume Farel, & revint ensuite en France pour semer cette nouvelle doctrine. Etant à Lyon, il fit plusieurs prêches en particulier; mais ayant été découvert, il fut arrêté & condamné à mort: il en appella au parlement de Paris qui confirma la sentence, & la fit exécuter en 1534. Les calvinistes après Beze le mettent au nombre de leurs martyrs. * Theod. Beza, *de vir. illustr.*

CANUSIUS ou GANUSIUS, historien Grec, vivoit sous les regnes de Ptolémée Auletes, de Ptolémée Denys, & de Cléopatre rois d'Egypte, quelques années avant l'ére chrétienne. Il est cité par Plutarque dans la vie de César. C'est le même que Gesner nomme Galisius, *dans sa bibl.*

CANUT I, roi de Danemarck, puis d'Angleterre, commença de regner en Danemarck vers l'an 1014. Il passa en Angleterre avec son pere Suenon, pour venger la mort des Danois qu'Ethelbert, roi du pays, avoit fait égorger. Ce prince avoit poussé la cruauté jusqu'à faire enterrer leurs femmes jusqu'à la moitié du corps, afin d'avoir le plaisir d'en voir dévorer le reste par des dogues affamés. Après la mort de Suenon arrivée en 1014, Canut poussa ses conquêtes contre Edmond II, surnommé *Côte de fer*, qui avoit succédé à Ethelbert; & ayant eu quelques désavantages, il répara ses pertes par le gain d'une bataille. Enfin il défit son rival dans un combat singulier, & l'obligea de partager avec lui le royaume. Depuis, Edmond ayant été tué, il punit ses meurtriers, gouverna lui seul le royaume, porta la guerre en Suéde, conquit la Norwége, & rendit la couronne d'Ecosse tributaire. Il alla en pélerinage à Rome l'an 1027, & mérita le nom de *Grand.* Il mourut l'an 1035, ou 1036, laissant trois fils, HARALD, à qui il donna l'Angleterre; CANUT, qui eut en partage le Danemarck; SUENON, roi de Norwége; & une fille nommée *Cunegonde*, mariée à l'empereur Henri III. Il avoit eu Canut & *Cunegonde*, d'*Emme* de Normandie. * Matthieu de Westminster, *hist. d'Angl.* Polydore Virgile. Du Chêne.

CANUT II, fils du précédent, roi de Danemarck, s'empara de la Suéde & de la Norwége, & fut roi d'Angleterre après son frere Harald, qui mourut peu de temps après son couronnement en 1040. Les Anglois le reçurent très-bien, mais il reconnut mal leur affection; car il fit mourir plusieurs princes & grands du royaume, & chargea le peuple de subsides. Pour venger les injures que Harald avoit faites à sa mere *Emme*, il le fit déterrer, & fit jetter sa tête dans la Tamise. Mais sa tyrannie ne fut pas de longue durée. S'étant trouvé à une nôce dans un bourg nommé Lambeth, il se laissa tomber de son siége, & se tua l'an 1041. ALFREDE lui succéda en Angleterre, & MAGNUS en Danemarck. On crut que Canut avoit été empoisonné. Après sa mort les Anglois prirent les armes, chasserent les Danois, & firent une loi par laquelle il étoit porté qu'on ne souffriroit jamais le sceptre entre les mains d'un prince de ce pays. * Polydore Virgile, & Du Chêne, *hist. d'Angl.*

CANUT roi de Danemarck, III du nom, en comptant les deux rois d'Angleterre, dans le XI siécle, succéda à ERIC III son pere qui s'étoit fait chrétien. Il avoit aussi reçu le baptême; mais ensuite se laissant séduire par quelques païens, il apostasia lâchement, renonçant à la religion, que FRONTON son successeur rétablit. * Saxon le grammairien, *hist. Dan.*

CANUT IV de ce nom, roi de Danemarck, surnommé *le Saint* & *le Martyr*, étoit frere de Harald ou Herold, dit *le Fainéant*, auquel il succéda l'an 1074. Il entreprit l'expédition d'Angleterre où il perdit la vie. Ce prince fort dévot & soumis au S. Siége, fut tué dans l'église de S. Alban, & mis au nombre des martyrs, l'an 1087. Un de ses fils, de son nom, qui souffrit aussi le martyr, fut canonisé par le pape Alexandre III, en 1164. L'église fait sa fête le 10 du mois de juillet.

CANUT V, roi de Danemarck, succéda à ERIC V,

vers l'an 1147, & fut tué par Suénon dans un festin; vers l'an 1155. VALDEMAR II lui succéda. * Meursius & Pontanus, *hist. Dan.*

CANUT VI, roi de Danemarck, fils de VALDEMAR I & de *Sophie*, sœur de *Canut V*, régna quelque temps avec son pere, & lui succéda en 1185. Il fit la guerre aux peuples de la Poméranie, soumit quelques séditieux, & mourut vers l'an 1210. On dit qu'il avoit épousé *Mathilde*, fille de Henri dit *le Lion*, duc de Saxe. * Pontanus, *hist. Dan.* Bertius, *in comment. germ.*

CANUT, roi de Suéde dans le XII siécle, étoit fils d'ERIC IX, surnommé *le Saint*. Il tua Charles VII, qui étoit soupçonné d'avoir eu part à la mort de son pere, & régna vingt-trois ans avec beaucoup de gloire & de bonheur : il mourut vers l'an 1192 ou 1193. * Magnus, *hist. de Suéde, &c.*

CANUT (Saint) duc de Jutland ou de Sléeswick, roi des Obotrites, c'est-à-dire de Holstein & de Meckelbourg, martyr, étoit fils d'ERIC dit *le Bon*, frere de *Canut IV*, roi de Danemarck. Il quitta son pays, dans la crainte que son oncle Nicolas, qui s'étoit emparé du royaume, ne le fît mourir : s'étant raccommodé avec lui, il revint, & Nicolas lui donna le duché de Sléeswick, & la conduite de son armée contre Henri Godescalque prince de Venden & des Sclavons, que l'on appelloit Obotrites. Canut remporta plusieurs victoires sur ce prince; mais enfin il fit sa paix & le réconcilia avec le roi de Danemarck. En reconnoissance, Henri laissa Canut héritier de ses états en 1122; & l'empereur Lothaire les érigea en royaume en 1125. Magnus fils de Nicolas, craignant que Canut après la mort de son pere, ne fît valoir les droits qu'il avoit sur la couronne de Danemarck, le fit assassiner l'an 1133. On l'a mis au rang des martyrs, quoiqu'il n'ait point souffert pour la foi. On célébre sa fête le 10 de juillet. * Saxon le grammairien. Helmode, *histoire des Sclavons*. Bollandus. Baillet, *vies des saints. Juil.*

CANUTIUS (Tiberinus) tribun du peuple, se déchaîna contre Antoine, qui étoit tenu pour ennemi dans la république; mais cette liberté qu'il prit, à l'exemple de Cicéron, lui couta depuis la vie. On rapporte de lui qu'Antoine & César lui ayant reproché que dans l'administration de sa charge, il suivoit les instructions d'Isauricus, qui avoit été consul, il répondit hardiment qu'il aimoit mieux être son disciple que celui du calomniateur Epidius. * Velleïus Paterculus.

CAORLE, *cherchez* CAHORLE.

CAORSINS ou CORSINS, nom que l'on donna à certains marchands d'Italie, qui se rendirent fameux par leurs usures, principalement en France & en Angleterre. Le roi S. Louis fit un édit contr'eux en 1236, & après lui, Philippe *le Hardi*. Henri III les chassa d'Angleterre en 1240; & après y être revenus, ils en furent encore chassés en 1251. Henri III, duc de Brabant, les fit sortir des Pays-Bas en 1260; & Charles II, roi de Sicile, les contraignit de se retirer de ses états en 1289. Quelques-uns croient qu'ils furent ainsi appellés de la ville de Caors ou Cahors, où ils exerçoient un grand commerce; d'autres tirent leur nom de la famille des Caorsins ou Corsins à Florence, qui se rendit célébre par le commerce qu'elle fit presque dans toute l'Europe. Car on appelloit Lombards tous les marchands d'Italie; mais il y avoit plusieurs sociétés ou compagnies qui prenoient leur nom de quelque famille considérable, comme de celle des Amanates, des Acciaoli, des Bardes, des Corsins, &c. On peut remarquer ici qu'il y en a qui tirent l'origine de ce proverbe, *enlever comme un corps saint, ou Corsin*, de ce que ces marchands usuriers étoient souvent enlevés de leurs maisons, & menés en prison : d'autres interpretent plus vraisemblablement, *enlever comme un corps saint*, c'est-à-dire, comme une châsse où sont les reliques d'un saint, que l'on porte sur les épaules dans les processions. * Du Cange, *glossarium latinitatis.*

CAOURS, *cherchez* CAVOURS.

CAOURSIN (Guillaume) naquit à Douai en Flandre, d'une famille originaire de Rhodes, où son pere même étoit né. Il fut quarante ans de suite au service de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, tant en qualité de vice-chancelier, que dans d'autres postes importans; il n'en porta cependant jamais l'habit, & n'y fit point profession. Etant vice-chancelier, & en cette qualité, il assista au premier chapitre général tenu à Rhodes par le grand-maître Raimond Zacosta, & en 1464, il fut chargé avec le grand commandeur de Chypre & le lieutenant du maréchal, du soin de répondre aux ambassadeurs de Venise, qui étoient venus faire des instances au grand-maître, pour la restitution de quelques effets & la liberté de quelques personnes, que des chevaliers de l'ordre avoient enlevés sur deux galeres vénitiennes. En 1466 il assista au second chapitre général de l'ordre, tenu à Rome, en qualité de secrétaire & de lieutenant de *Melchior Bandino*, vice-chancelier. Le grand-maître Raimond Zacosta étant mort la même année, avant de partir de Rome, on lui donna pour successeur Jean-Baptiste Orsini, avec lequel Caoursin retourna à Rhodes. En 1470 Orsini l'envoya en ambassade au pape Paul II, pour lui demander du secours contre les Turcs qui menaçoient Rhodes. Il réussit dans sa négociation, se trouva aux chapitres de 1471 & de 1475; & en 1480, il fut un des défenseurs de l'isle de Rhodes sous le grand-maître Pierre d'Aubusson, successeur d'Orsini. Le siége fini, il se maria, & reçut en cette occasion un présent de mille florins d'or, par délibération du grand-maître & de son conseil, afin qu'il pût acheter une maison pour sa famille. En 1481 Zizime, frere de Bajazet II, empereur des Turcs, s'étant refugié à Rhodes pour éviter les mauvais traitemens de son frere, Caoursin fut un de ceux que M. d'Aubusson députa pour dresser les lettres & les mémoires nécessaires pour donner avis au pape & aux princes chrétiens de cette retraite. En 1484 il fut un des commissaires préposés pour examiner l'authenticité d'une relique qu'on avoit apportée de Constantinople, & qu'on disoit être une main de S. Jean Baptiste. Le pape Innocent VIII ayant été élu cette année, Caoursin & Odoard de Carmandino, bailli de Lango, allerent en qualité d'ambassadeurs du grand-maître le complimenter sur son exaltation, & lui demander sa protection pour l'isle de Rhodes. Le discours que fit Caoursin en cette occasion lui mérita de la part du pape les titres de *comte palatin* & de *secrétaire apostolique*. De Rome il passa à Naples en 1485, avec Jean Quendal, pour voir le roi Ferdinand au sujet de l'affaire de Zizime. Après bien des négociations, on convint en 1488, qu'il seroit mis entre les mains du pape; mais avant d'en venir à l'exécution, Caoursin fut envoyé à Rome avec Philippe de Cluis, bailli de la Morée, pour convenir des conditions. Revenu enfin à Rhodes, il y passa le reste de ses jours dans la tranquillité, & y mourut l'an 1501. Il est auteur de divers écrits qui ont été imprimés à Ulme l'an 1496, en un volume *in-folio* qui est devenu fort rare, & qui est orné de plusieurs gravures en bois fort grossieres. Ce volume contient ce qui suit: *Obsidionis Rhodiæ urbis descriptio : De terræ motus labe, qua Rhodii affecti sunt : Oratio in senatu Rhodiorum de morte magni Turci habita pridie kalendas junias* 1481. Le sultan mort cette année, étoit Mahomet II. *De casu regis Zyzimi commentarius; De celeberrimo fœdere cum Turcorum rege Bagyazit per Rhodios inito commentarius; De admissione regis Zyzimi in Gallias, & diligenti custodia & asservatione exhortatio; De translatione sacræ dextræ sancti Joannis Baptistæ Christi præcursoris ex Constantinopoli ad Rhodios commentarius, cum encomio ejusdem sancti; Ad summum pontificem papam Innocentium VIII, oratio habita V kalendas februarii* 1485. *De traductione Zyzimi sultani fratris magni Turci ad urbem commentarius; Volumen stabilimentorum Rhodiorum militum sacri ordinis hos-*

*pitulis sancti Joannis Hierosolymitani.* Cette compilation fut approuvée par le grand-maître d'Aubusson & par le chapitre général de l'ordre, le 5 août 1493. * Valere André, *bibliotheca belgica*, édition de 1739, *in-4°*, tome I, pages 395, 396. Niceron, *mémoires*, tomes XV & XX.

CAP D'AGUER ou SANTA-CRUZ, ville de la province de Sus, dans le royaume de Maroc en Afrique, située sur la côte que forme au bas d'un cap le mont Atlas, entre les villes de Messa & de Testane. Cette place doit ses commencemens à un gentilhomme Portugais, lequel, vers l'an 1500, y bâtit à ses dépens un château de bois, pour la sureté de la pêche des morues & d'autres poissons qui se prennent en quantité sur cette côte : il le nomma Santa-Cruz ou le château de Sainte-Croix ; & les Maures l'appellerent *Dar Rumia*, c'est-à-dire, la maison du chrétien. Le roi de Portugal, voyant l'importance de ce poste pour la navigation de ces mers, & pour la conquête de l'Afrique, acheta ce château, & y fit bâtir une ville bien fortifiée, où il mit une bonne garnison, avec quantité d'artillerie. De-là les Portugais faisant des courses par-tout avec plusieurs Arabes & Africains, qui s'étoient fait leurs vassaux, se seroient rendu maîtres du pays, s'ils n'eussent entrepris la découverte des Indes, qui leur sembla plus avantageuse. Cette ville fut prise en 1536, par le scherif de Sus : ce qui porta un grand préjudice aux Portugais, qui allant à la Guinée & aux Indes, avoient là une retraite assurée pour s'y rafraîchir. * Marmol, *de l'Afrique*, *liv.* 3. Dapper, *descript. de l'Afrique.*

CAP DE BONNE-ESPERANCE, promontoire célébre d'Afrique en la partie la plus méridionale de la Cafrerie, & sur la pointe que l'Afrique forme du côté du midi, entre le cap de Sainte-Lucie & le cap des Aiguilles. On assure que c'est le cap le plus long & le plus dangereux qui soit au monde. Barthelemi Diaz, Portugais, le découvrit la premiere fois vers l'an 1487, & on le nomma alors le *cap des tourmentes* : d'autres l'ont appellé *le Lion de la mer*, & *la tête de l'Afrique* ; mais Emanuel, roi de Portugal, lui donna lui-même le nom de cap de Bonne-Espérance, parcequ'après l'avoir passé, on espere d'arriver bientôt aux Indes. Les Hollandois ont proche de ce cap un fort à cinq bastions, & environ cent maisons d'habitans, éloignées du fort d'une portée de mousquet. Ces maisons sont aussi propres dedans & dehors que celles de Hollande ; & quelques habitans y sont catholiques, quoiqu'ils n'aient pas la liberté d'y exercer leur religion. La situation en est belle, & le climat y est assez doux : leur printemps commence en octobre, leur été en janvier, l'automne en avril, & l'hiver au mois de juillet. Les chaleurs y sont fort grandes ; mais il y a toujours un vent qui rafraîchit l'air. La compagnie hollandoise des Indes orientales y a un très-beau jardin, où l'on voit dans quatre compartimens les arbres & les plantes les plus rares de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique. Au-delà d'une grande montagne voisine, qui est remplie d'une infinité de gros singes, il y a une plaine de près de dix lieues, où les Hollandois ont fait bâtir des habitations qui se peuplent tous les jours. La terre y est très-bonne, & rapporte du bled, & de toute sorte de grains en abondance. Ce pays est rempli de bêtes sauvages ; & il y a une grande quantité de lions, de tigres, de léopards, de chiens sauvages, de loups, d'élans & d'éléphans. On y voit beaucoup de gibier de toutes sortes, particuliérement des cerfs, dont le nombre est prodigieux. Il y a quantité de chevaux sauvages qui sont très-beaux, & qui ont la peau diversifiée de raies blanches & noires ; mais on a bien de la peine à les domter. La mer de cette baye est fort poissonneuse, & les loups marins y approchent souvent des vaisseaux : il est néanmoins difficile de les tuer, parcequ'ils sont trop de tours en nageant. Les eaux des fontaines & des rivieres y sont excellentes. On dit que les Hollandois y ont trouvé des mines d'or & d'argent, & qu'ils les tiennent cachées.

Les peuples qui habitent la pointe méridionale de l'Afrique, vers le cap de Bonne-Espérance, sont partagés en plusieurs nations, qui ont toutes la même maniere de vivre. Leur nouriture ordinaire est le lait & la chair des troupeaux qu'ils nourissent en grande quantité, outre une racine qui leur sert de pain, & qui a le gout de noisette. Chacune de ces différentes nations a son chef ou son capitaine auquel elle obéit, & cette charge est héréditaire. Le droit de succession appartient aux aînés, à qui les cadets doivent rendre service, sans avoir aucune part à l'héritage. Leurs habits ne sont que de simples peaux de moutons avec la laine, préparées avec de l'excrément de vache, & une certaine graisse qui les rend insupportables à la vue & à l'odorat. Ces peuples n'ont aucune connoissance de la création du monde, & n'attendent point d'autre vie après celle-ci : ils adorent pourtant un Dieu, auquel ils sacrifient des victimes, pour en obtenir tantôt de la pluie, tantôt du beau temps, selon leurs besoins ; & ils pratiquent quelques cérémonies lorsque la lune est pleine. Avec tout cela, ils ne laissent pas d'avoir de bonnes qualités ; car ils sont ordinairement fidéles & charitables les uns envers les autres, & punissent l'adultere & le larcin comme des crimes capitaux.

La principale nation est celle des *Sonquas*, que les Européens appellent *Hottentots*, peut-être parceque ces peuples ont continuellement ce mot à la bouche lorsqu'ils rencontrent des étrangers. Leur pays est vers la côte orientale & méridionale : comme ils sont agiles, robustes, hardis & plus adroits que les autres à manier les armes, qui sont la zaguaye & les fléches, ils vont servir chez les autres nations en qualité de soldats ; & ainsi il n'y en a pas une qui, outre ceux du pays, n'ait encore des Sonquas qui composent sa milice. Ils sont adonnés à la chasse, & tuent avec beaucoup d'adresse, & avec des armes empoisonnées, des éléphans, des rhinocéros, des élans, des cerfs, des chevreuils, & plusieurs autres sortes d'animaux, dont il y a une prodigieuse quantité aux environs du cap. Les Hottentots étant persuadés qu'il n'y a point d'autre vie, ne travaillent qu'autant qu'il faut pour passer doucement celle-ci. A les entendre parler, lors même qu'ils servent les Hollandois, pour avoir un peu de pain, de tabac & d'eau de vie, ils les regardent comme des esclaves qui viennent cultiver les terres de leurs pays avec beaucoup de peine, au lieu d'y vivre en repos ou de s'occuper à la chasse. Mais quelque bonne opinion qu'ils aient d'eux-mêmes, ils menent une vie misérable. Ils sont mal-propres jusqu'à l'excès, & il semble qu'ils s'appliquent à se rendre affreux. Quand ils veulent se parer, ils se frottent le visage & les mains de la suie de leurs chaudieres, ou d'une graisse noire qui les rend puants & hideux : ils s'en graissent aussi la tête ; c'est ce qui fait que leurs cheveux s'amassent en petites touses, ausquelles ils attachent des piéces de cuivre ou de verre. Les plus considérables parmi eux portent aussi de grands cercles d'ivoire, qu'ils passent dans leurs bras au-dessus & au-dessous du coude : les femmes, outre cela, s'entourent les jambes de petites peaux taillées exprès, ou d'intestins d'animaux, & se font des colliers & des ceintures avec de petits os de différentes couleurs. On dit qu'ils ont quelque connoissance de l'astrologie & de la vertu des simples pour la médecine ; mais ils n'ont pas tant d'esprit qu'ils paroissent en avoir. Ils ont des coutumes très-bizarres. Lorsqu'une femme a perdu son premier mari, elle est obligée de se couper autant de jointures de doigts, en commençant par le petit, qu'elle se remarie de fois. Les hommes se font demi-eunuques dès leur jeunesse, croyant que cela sert beaucoup à augmenter l'agilité. Leurs cabanes sont faites de branches d'arbres, & sont couvertes de peaux & de nattes en forme de tentes.

La seconde nation des habitans du cap, est celle des *Namaques*, vers la côte occidentale. Ces peuples sont en réputation dans le pays, & sont estimés guerriers & puissans, quoique leurs plus grandes forces ne passent pas deux mille hommes portant les armes : ils sont tous d'une taille avantageuse & robuste, & ont un bon sens naturel, rient & parlent fort peu. La troisiéme nation est celle des *Ubiquas*, qui sont au milieu des terres ; ceux-ci sont larrons & voleurs de profession ; & quoiqu'ils ne puissent pas mettre cinq cens hommes sur pied, il n'est pas aisé de les vaincre, parcequ'ils ont des retraites dans des montagnes inaccessibles. Les *Gouriquas* sont proche de la côte orientale, vers le nord, & n'ont pas beaucoup d'étendue. Les *Gassiquas*, qui sont aux environs de l'embouchure du fleuve Sans-fin, sont riches & puissans ; mais ils ont peu d'adresse dans le métier de la guerre. Les *Griquas* au contraire, qui habitent vers la côte occidentale, sont grands guerriers. La septiéme nation est celle des *Sousiquas*, qui sont les plus proches du cap, dont les *Odiquas* sont alliés.

Dans un voyage que le sieur Venderstell commandeur ou gouverneur du cap de Bonne-Espérance, fit en 1685, marchant toujours à dix ou douze lieues de la mer occidentale, il découvrit quelques nations différentes vers le vingt-huitiéme dégré de latitude, dans un pays agréable & abondant en toutes sortes de fruits & d'animaux. Ces peuples sont beaucoup plus traitables que les autres : ils ont le corps bien fait & robuste, & laissent flotter leurs grands cheveux sur leurs épaules : leurs armes sont l'arc & les fléches avec la zaguaye, qui est une espéce de lance. Leur vêtement est un long manteau de peau de tigre, qui descend jusqu'aux talons : parmi eux il s'en trouve d'aussi blancs que les Européens ; mais ils se noircissent avec de la graisse, & de la poudre d'une certaine pierre noire, dont ils se frottent le visage & tout le corps. Plusieurs se connoissent fort bien en minéraux, qu'ils savent fondre & préparer ; mais ils ne les estiment pas beaucoup, peut-être parcequ'il y a une grande quantité de mines d'or, d'argent, & de cuivre dans leur pays. Les femmes sont naturellement fort blanches, mais afin de plaire à leurs maris, elles se noircissent comme eux. Celles qui sont mariées ont le dessus de la tête rasé, & portent de grandes coquilles pointues attachées aux oreilles. Par tout ce qu'on vient de remarquer, on voit assez que cette partie de l'Afrique n'est pas moins peuplée, ni moins fertile que les autres qui sont déja découvertes ; & que les peuples qui l'habitent, ne sont ni cruels, ni farouches. Quand le sieur Venderstell arriva chez eux, comme il avoit avec lui deux trompettes, quelques haut-bois, & cinq ou six violons ; dès que ces peuples eurent entendu le son de ces instrumens, ils vinrent en foule, & firent venir leur musique composée d'environ trente personnes, qui avoient presque tous des instrumens différens ; celui du milieu avoit une espéce de cornet à bouquin, les autres avoient des flageolets & des flutes. Cette symphonie étoit accompagnée de danses & de sauts, pendant que le maître de musique se tenoit debout pour régler la mesure & la cadence avec un bâton qui pouvoit être vu de tout le monde. * Mandeslo, *tom.* II d'Olearius. Le pere Tachard, *voyage de Siam.*

CAP BRETON, isle qu'on laisse à droite en entrant dans le golfe de S. Laurent, & qu'on nomme aujourd'hui l'Isle royale ; elle est fort peu éloignée de l'Acadie au sud & de la Gaspesie à l'ouest. Elle est fort coupée par la mer, & comprend plusieurs isles fort petites ; sa figure est assez irréguliere, & elle a environ cent lieues de tour. Elle a deux ports excellens, celui de Louis-Bourg & le port Dauphin. Ce dernier sur-tout est un des plus beaux qui se voient. Il y en a un troisiéme qu'on a nommé le Port Toulouse dans une de ces petites isles qui ne sont presque pas séparées de la grande isle. Le terrein de l'Isle royale est fort stérile, & ne produit guères que du charbon de terre. * *Mémoires du temps.*

CAP DE NON, promontoire, ou cap sur la côte de la province de Sus, au royaume de Maroc. Il fut ainsi appellé, à ce qu'on croit, comme qui diroit cap de *Non ultra*, parcequ'on s'imaginoit, il y a trois cens ans, qu'il n'y avoit point de terre plus occidentale, & qu'on ne pouvoit aller plus outre sans se perdre dans l'océan. * Sanson. Baudrand.

CAP-VERD, promontoire célébre d'Afrique sur la côte occidentale de la Nigritie, près de l'embouchure du Senega. Cette côte est fréquentée par les Européens ; les isles qui sont vers l'occident, à cent cinquante lieues de ce cap, sont connues sous le nom d'isles du Cap-Verd, parceque ce cap est la partie de la terre-ferme qui en approche le plus. Elles sont rangées en forme de croissant ou demi-cercle, dont la partie convexe regarde l'Afrique, & les deux pointes l'océan. Les Portugais en sont les maîtres ; elles ne sont pourtant pas toutes habitées. Les principales sont Saint-Jacques, Saint-Nicolas, Sainte-Luce, Sainte-Marie, l'isle du Sel, l'isle du Mai, Bonne-Vûe, Saint-Antoine, Saint-Vincent, l'isle du Feu, & Bravo. Nous parlerons ailleurs de ces isles en particulier ; il suffit de remarquer que quelques auteurs les prennent pour les Hesperides des anciens ; mais il y a plus d'apparence que ce sont les Gorgades : d'autres en parlent diversement. * Sanson. Laet. Baudrand.

CAPACCIO, ou CAPACCIO NUEVO, *Caput Aqueum*, ville d'Italie dans la principauté citérieure, au royaume de Naples, avec un évêché suffragant de Salerne. C'est une ville nouvelle, située dans une plaine. Il y en avoit une autrefois sur une montagne, où l'on en voit les ruines, qui ont encore le nom de *Capaccio Vecchio.* * Cluvier. Baudrand.

CAPACCIO (Jules-César) né à Campagna, dans le royaume de Naples, a fleuri au commencement du XVII siécle. Il étudia à Naples, & apprit la philosophie, la jurisprudence civile & canonique, ensuite de quoi il s'attacha à la lecture des poëtes & des historiens. On le choisit pour être secrétaire de la ville de Naples, & il fut un de ceux qui contribuerent le plus à établir l'académie *de gli Otiosi* dans la même ville. François de la Rovere duc d'Urbin, lui confia le soin de l'éducation du prince son fils, & ce fut durant ce temps-là que Capaccio composa une partie des ouvrages que nous avons de lui. Il mourut en 1631. Ses ouvrages sont *Trattato dell' imprese : il Secretario. Prediche quadragesimali. Il principe. Historia Puteolana. Historia Napolitana, &c.* * Lorenzo Crasso, *elog. d'huom. letter. p.* 1.

CAPANÉE, fameux capitaine Argien, & mari d'*Evadné*, fut l'un des capitaines qui se trouverent au siége que Polynice mit devant Thèbes. Ce fut lui qui escalada le premier les murailles de cette ville, dont les habitans l'assommerent à coups de pierres. C'est pour cela que les poëtes ont feint qu'il fit la guerre à Jupiter, & qu'il en fut foudroyé. * Apollodore. Hygen & Stace, *dans sa Thébaïde.*

☞ CAPARA ou CAPPARA, ville de la Lusitanie. Antonin la met sur la route de Merida à Saragoce, entre Rusticiana & Cæcilion, à vingt-deux mille pas de l'une & de l'autre. Ptolémée la donne aux Vettons, peuple le plus oriental de la Lusitanie. Pline en nomme les habitans *Caperenses.* C'est présentement *las ventas de Capara*, entre Coria & Alcantara, dans le royaume de Léon en Espagne. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CAPDENAC, petite ville de France dans le Querci, sur un grand rocher escarpé de tous côtés, & presqu'environné par la riviere du Lot. Elle est d'une si grande antiquité, que ses habitans croient que c'est l'*Uxellodunum* dont César ne se rendit maître qu'après un long siége, que Nicolas Sanson, dans ses remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, cherche à *Cahors*, & d'autres à *Puech d'Issoudun.* La petite ville de Capdenac est encore distinguée par sa fidélité ; car elle n'a jamais été soumise aux Anglois. Ce fut en considération de cela, que Philippe *le Long* accorda plusieurs beaux priviléges à ses habitans, & même l'exemption de toutes sortes de

subsides. Les rois ses successeurs ont confirmé toutes ces concessions, & ont déclaré que la taille étant un subside, ils en étoient affranchis. Cette ville faisoit autrefois partie du comté de Rhodez ; & après la confiscation de ce comté, Louis XI la donna à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Celui-ci en fit don & vente à Galliot de Génouillac, grand-maître de l'artillerie, dont la petite fille la porta dans la maison d'Usez, par son mariage avec Jacques de Crussol.* La Martiniere, *dict. géogr.*

CAPECE (Scipion) en latin *Scipio Capycius*, gentilhomme de Naples, a vécu jusque vers l'an 1550. Il a écrit en prose & en vers ; ses ouvrages en prose traitent de matieres de droit : les principales piéces en vers latins sont, 1. deux livres des *principes des choses ;* 2. trois *du grand prophéte*, c'est-à-dire, S. Jean-Baptiste ; 3. *des élégies ;* 4. *des épigrammes.* Il a tâché d'imiter Lucrece dans les livres des principes des choses ; mais quoi que disent le cardinal Bembo & Manuce en sa faveur, il ne mérite point d'être mis en parallele avec Lucrece. Il pouroit peut-être tenir le premier rang après lui. Pour ce qui est du poëme du grand prophéte, Gesner dit seulement que c'est un poëme savant, & qui pouroit être comparé aux anciens pour sa majesté. * Petr. Bemb. *epist. ad Scip. Capycium ann.* 1545. Lilio Gregorio Giraldi, *dialog. 2. de poëtis sui ævi, pag.* 417. Jacob. Gaddius Flor. *de scriptorib. non ecclef. tom.* 1, & *in addit. ad biblioth. neapolit. Nicolai Toppii, pag.* 226, *c.* 1. *per Leonard. Nic.* Paul Manut. *præf. in Capycii poëmata, ad Isabellam Villamarinam, &c.* Conrad Gesner. *in biblioth. ejusque epitome seu continuat.* Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes, tome 7, pag.* 216 ; ou *tome 4, pag.* 378 *de l'édition de* 1722, *in-4°.* Lorenzo Crasso, *elog. d'huom. letter.*

CAPECE, CAPYCIA (Hettor) de Naples, célébre jurisconsulte, que Philippe IV, roi d'Espagne, employa en diverses affaires. Il a composé quelques ouvrages de droit, & mourut le 10 août de l'an 1564. On a de lui *decisiones Neapolitanæ*, imprimées à Naples en 1652. *Resolutiones & selectiones*, à Genève en 1664. * Lorenzo Crasso, *elog. d'huom. letter.*

CAPECE, Fabio, *cherchez* GALEOTA.

CAPEL, famille françoise, *cherchez* CAPPEL.

CAPEL, illustre famille d'Angleterre. JEAN Capel de Stoke-Neyland en Suffolkshire, laissa GUILLAUME Capel, qui étoit en 1503, lord maire à Londres, & qui mourut en 1509, après avoir eu de *Marguerite*, fille du chevalier *Thomas* Arundel, entr'autres enfans, EGIDE (peut-être *Gilles*) Capel. Ce dernier demeuroit à Raine-Hall dans le comté d'Essex, fut créé chevalier en 1516, & obtint ensuite la charge de shérif des comtés d'Hertford & d'Essex. EDOUARD Capel, son fils, qu'il avoit eu d'*Isabelle*, fille & héritiere du chevalier *Thomas* Newton, fut fait chevalier en 1560, & devint aussi shérif des deux comtés que l'on vient de nommer. Il laissa d'*Anne*, fille de *Guillaume* Perkham, plusieurs enfans. L'aîné des fils, HENRI Capel, chevalier & shérif du comté de Hertford, épousa 1° *Marie*, fille d'*Antoine* Brown, vicomte de Montacute (ou Montaigu) : 2° *Catherine*, fille de *Thomas* Manners, comte de Rutland. Il eut de celle-ci trois filles & six fils. L'aîné des fils, *Arthur*, étoit shérif du comté de Hertfort, & fut créé chevalier en 1603. Il épousa *Marie*, fille de *Jean*, lord Grey de Pergo, dont il eut huit filles & onze fils. *Henri* Capel, l'aîné des fils, mourut avant son pere. Il avoit épousé *Theodosie*, sœur d'Edouard, lord Montagu de Bougthon, dont il eut un fils & trois filles. ARTHUR Capel, son fils, *dont nous parlons dans l'article suivant*, épousa *Elizabeth*, fille & héritiere du chevalier Morrison, dont il eut entr'autres, 1. *Henri*, qui, en 1661 fut créé, lors du couronnement de Charles II, chevalier du bain, & ensuite lord Capel de Tewksbury. S'étant opposé aux vues de la cour à l'égard de la conduite que l'on vouloit tenir envers les protestans, & ayant travaillé fortement en parlement pour le bill d'exclusion, il perdit sa place de conseiller privé. 2. ARTHUR Capel l'aîné, fut élevé le 20 août 1661 par Charles II, au rang de vicomte Maldon & de comte d'Essex. *Voyez le second article après celui-ci.* Il laissa d'*Elizabeth*, fille d'Algernoon, comte de Northumberland, un fils dans le bas âge, & deux filles. ALGERNOON Capel, son fils, qui hérita de ses titres, étoit gentilhomme de la chambre du roi Guillaume, colonel d'un régiment de dragons, & lord-lieutenant & garde des rolles du comté d'Hertford. La reine Anne le fit commandant de la tour & lieutenant général des armées du roi. Il mourut en 1710. Il avoit épousé en 1692 *Marie*, fille de *Guillaume* Bentink, comte de Portland, dont il eut *Guillaume*, *Elizabeth* & *Marie*. GUILLAUME fut comte d'Essex, vicomte Maldon, baron Capel de Hadham, lord-lieutenant du comté de Hertford, & honoré en 1725 de l'ordre du chardon. Il avoit épousé en 1718 *Jeanne*, fille de *Henri* Hyde, comte de Rochester, laquelle étant morte en 1724, il épousa en 1726 *Elizabeth*, sœur de Wriotesly Russel, duc de Bedford. La premiere lui avoit donné quatre fils, dont il n'y avoit que deux qui vivoient en 1726.* *Supplém. françois de Basle.*

CAPEL (Arthur) baron de Hadham, recommandable par sa fidélité pour son prince, étoit gouverneur de Glochester, lorsque Fairfax, chef des parlementaires & général de leurs troupes, assiégea cette place en 1645. Il s'y défendit avec tant de vigueur, que l'on douta long-temps du succès de ce siége. Fairfax voyant le peu d'apparence qu'il y avoit de prendre cette place par les armes, se servit d'un stratagême assez singulier pour tâcher d'en devenir maître. Il fit venir Arthur, fils de Capel, jeune homme de dix-sept ans, qui étudioit à Londres, pour engager cet enfant à se jetter à genoux devant son pere, & le prier de lui conserver la vie, en s'accommodant avec le parlement. Fairfax ne put jamais obliger ce digne enfant d'un pere si généreux de faire cette démarche, disant toujours *que son pere étoit trop sage pour avoir besoin des avis d'un enfant comme lui.* Ce qui ayant mis Fairfax en fureur, il fit proposer au pere une entrevue ; mais ce ne fut que pour lui faire voir son fils nud jusqu'à la ceinture au milieu d'une troupe de soldats qui avoient les épées tirées contre lui. A ce spectacle ce grand homme plein de fermeté, & sans s'émouvoir, cria seulement à son fils par trois fois, *Dieu & le roi, mon fils ;* & ensuite se tournant vers les officiers qui l'accompagnoient, il les exhorta à demeurer fermes & à faire leur devoir jusqu'à la fin, *non pas*, dit-il, *pour venger l'outrage qu'on me fait en la personne de mon fils, mais pour satisfaire à la fidélité que vous devez à votre roi.* Le jeune Capel fut renvoyé à Londres : le pere soutint encore long-temps ; mais le secours qu'on lui envoya ayant été défait, les habitans forcerent leur gouverneur à capituler. On envoya Capel prisonnier à la tour de Londres, où on lui trancha la tête le 9 mars 1649, par sentence des mêmes juges qui avoient peu auparavant condamné le roi Charles I à perdre la vie. * *Voyez* Raguenet, *vie de Cromwel.* Imhoff. *généal. Britanniæ.*

CAPEL (Arthur) comte d'Essex, & vicomte de Maldon, étoit fils d'ARTHUR Capel, *dont nous venons de parler*, & naquit en 1635. Les troubles dont l'Angleterre étoit agitée, ne lui permirent de s'appliquer que tard à la connoissance des langues & des sciences. Il se livra en particulier à l'étude des loix du royaume, & ne tarda pas à faire paroître beaucoup de zèle contre la conduite de la cour. On attribua ce zèle à mécontentement, & pour le gagner, on l'employa. En 1670 il fut envoyé ambassadeur en Danemarck. A son retour il fut créé viceroi d'Irlande, & il travailla de tout son pouvoir au bien de ce royaume. Mais ayant refusé, malgré les ordres du roi, de signer les comptes du trésorier Ranelagh, qui avoit fait toucher d'Irlande de grosses sommes à la duchesse de Portsmouth, il fut rappellé. En 1679 il devint premier commissaire du trésor, & ensuite membre du conseil privé. Il eut cette place sur la représentation du chevalier Temple, quoiqu'on n'ignorât

gnorât pas qu'il n'étoit point aimé du roi, & depuis il eut part aux affaires les plus importantes & les plus secretes. Dans les commencemens, il avoit formé un parti avec le duc de Montmouth & le comte de Shaftsbury contre le duc d'Yorck; mais dans la suite, il se brouilla avec eux & tâcha de les perdre; ce qui l'engagea à conseiller au roi de rappeller le duc d'Yorck avec qui il se lia. Peu après, ayant été accusé d'être entré dans une conspiration contre le roi, & sachant que l'on informoit contre lui, il résigna sa charge de premier commissaire du trésor & se retira à la campagne. En 1680 il revint à Londres, & fut un de ceux qui insisterent le plus pour l'exclusion du duc d'Yorck de la succession au royaume; ce qui fut cause qu'on lui ôta en 1681 sa charge de conseiller privé. Il continua depuis de s'opposer en tout à la cour, & forma avec le duc de Montmouth & quelques autres une entreprise qui tendoit à un changement dans la forme du gouvernement; à limiter le pouvoir que le roi & quelques ministres s'étoient arrogés, & à exclure le duc d'Yorck de la prétention à la couronne. Cette entreprise ayant été découverte, Capel fut arrêté en 1683, & conduit à la tour, où il se procura lui-même la mort le 10 juillet de la même année. D'autres ont prétendu qu'il y fut mis à mort par d'autres, & même par les ordres du roi. On ne donne sur tout cela que des vraisemblances ou des conjectures. On peut voir l'histoire de la vie & de la mort d'Arthur Capel avec beaucoup plus de détail dans le tome IX de l'*histoire d'Angleterre* de Rapin Thoiras; dans les *nouveaux mémoires* du chevalier Temple; & dans l'*histoire des dernieres révolutions d'Angleterre*, par Burnet.

CAPEL (Richard) théologien Anglois, né à Glocester l'an 1586, fut prédicateur à Eltington. Dans la suite il se retira à la campagne, où il mourut le 21 septembre de l'an 1656. Il est auteur de quelques sermons écrits en anglois, & d'un ouvrage sur les tentations qui portent au péché, écrit dans la même langue. Il eut un fils, nommé *Daniel*, qui fut aussi prédicateur en différens endroits; mais ayant été révoqué pour n'avoir pas voulu recevoir la liturgie anglicane, il s'appliqua à la médecine & la pratiqua. Il mourut en 1679. On a de lui *tentamen medicum de variolis.* * *Supplément françois de Basle.*

CAPEL (Guillaume & Jacques) *cherchez* CAPPEL.

CAPELAN, montagne à douze journées de Siren, dans la presqu'isle de l'Inde au-delà du golfe de Bengale. Il y a une mine d'où l'on tire une grande quantité de rubis, de topases jaunes, de saphirs bleus & blancs, d'hyacinthes, d'amétistes, & autres pierres précieuses de différentes couleurs. * Tavernier, *voyage des Indes.*

CAPELLA, poëte Latin, vivoit sous l'empire de Jules César ou d'Auguste; il composoit des vers élégiaques, & Ovide fait mention de lui, *l.* 4, *de Pont. El.* 16.

*Clauderet imparibus verba Capella modis.*

CAPELLA, savant orateur, vivoit dans le second siécle. Il fut un de ceux que l'empereur Marc-Aurele Antonin *le philosophe*, choisit pour l'éducation de Commode son fils, qui profita très-mal des soins de ses maîtres. * Lampridius, *in Commod.*

CAPELLA ou MARCIANUS MINEUS FELIX CAPELLA. Cet auteur vivoit vers l'an 490, & il est cité par Boëce. On ignore s'il étoit Carthaginois ou Romain, cependant on croit que l'Afrique étoit sa patrie. Il est nommé parmi les consulaires. Il est auteur de l'ouvrage intitulé, *de nuptiis Philologiæ & Mercurii, & de septem artibus liberalibus.* Franciscus Vitalis les fit imprimer la premiere fois à Venise l'an 1499. Depuis, en 1577, on les publia avec des notes de Bonaventure Vulcanius. Hugues Grotius n'ayant encore que quatorze ans, fit un grand nombre d'excellentes corrections sur cet auteur, qui ont été imprimées à Anvers en 1599 *in*-8°. L'ouvrage de Capella se trouve aussi parmi les anciens écrivains sur la musique, recueillis par Marc Meibomius, & imprimés à Amsterdam en 1652 *in*-4°, avec des notes. Capella ne mérite presque pas le nom de poëte. * Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes, tom. VI, pag.* 545, & *recueil des crit. gramm. nomb.* 289. Vossius, *de hist. Lat. l.* 3. Idem, *de poët. Lat.*

CAPELLA ou DE CAPILLA (André) évêque d'Urgel en Catalogne, étoit de Valence en Espagne. Dès son jeune âge il entra chez les jésuites, où il exerça la charge de maître des novices. L'an 1569 il entra chez les chartreux, pour y vivre caché dans la solitude. On lui donna le gouvernement de diverses maisons de son ordre, & le roi Philippe II le nomma, en vertu d'un bref apostolique, pour visiter quelques monasteres de bénédictins en Catalogne. Il eut encore d'autres emplois importans, & en 1587 il fut nommé à l'évêché d'Urgel, qu'il gouverna vingt-trois ans. Enfin il mourut le 22 septembre en 1610. André Capella savoit le latin, le grec, l'hébreu, & s'attacha particulierement à l'étude de l'écriture. Il a composé des commentaires sur Jérémie en latin, & divers autres ouvrages en espagnol, comme des *considérations sur les dimanches de l'année, & sur les jours du carême, & les fêtes des Saints, &c.* * Joseph de Valles, *in hist. Cart. Hisp.* Petreius, *bibl. Carth.* Le Mire, *de script. sæc. XVII.* Nicolas Antonio, *bibl. script. Hisp.*

CAPELLARI (Michel) poëte Italien, né à Belluno, s'appliqua à la jurisprudence, à la philosophie, à la théologie, & particulierement à la poësie. A l'âge de 38 ans il vint à Rome, où il fut élevé à plusieurs emplois considérables dans l'église. L'empereur Léopold le créa baron de l'empire. Louis XIV, roi de France, le fit chevalier, & la reine Christine de Suéde le prit pour son secrétaire. Il refusa les évêchés de Feltri & de Belluno, de même qu'une chaire de professeur de belles-lettres à Padoue. Quand il se vit dans un âge déja avancé, il vécut dans la retraite, tantôt à Rome, tantôt à Venise, & tantôt à Belluno, ville de sa naissance. Il mourut le 19 février 1717. On a de lui un bel éloge de la reine Christine, & plusieurs petites piéces publiées à Padoue en 1697. * *Supplément françois de Basle.*

CAPELLE, petite ville du cercle électoral du Rhin en Allemagne: elle est dans l'archevêché de Trèves, sur le Rhin, au-dessus de Coblentz. On voit quelques monumens d'antiquités romaines en ce lieu, où l'on croit qu'étoit l'*Ambianus Vicus* des anciens, où, selon Pline second, l'empereur Caligula naquit. * Mati, *dict.*

☞ CAPELLE (la) bourg de France en Picardie. Il est dans la Tiérache, vers les frontieres du Hainaut, environ à une lieue de la riviere d'Oyse, qu'il a au midi, entre Landreci, Avesnes, & Guise. La Capelle fut bâtie dans le XVI siécle, pour être opposée à ceux du Pays-Bas qui faisoient des courses dans la Picardie. Dans le XVII elle a été souvent prise & reprise. En 1636 les Espagnols la prirent, mais l'année suivante le cardinal de la Valette la leur enleva. C'étoit autrefois une des clefs & une des plus fortes places de toute la Picardie; mais ses fortifications ont été rasées, & ce n'est plus aujourd'hui qu'un bourg. * Mezerai, *hist. de France.* La Martiniere, *dict. géogr.*

CAPELLE (Marc-Antoine) de l'ordre des freres mineurs, *cherchez* CAPPELLI.

CAPELLIEN, préfet de la Mauritanie pour l'empereur Maximin, sur la fin du III siécle, attaqua les deux Gordiens, pere & fils, qui s'étoient fait déclarer empereurs en Afrique, & avoient obtenu que le sénat approuvât leur élection. Le fils, âgé de 46 ans, fut tué dans la bataille, & on ajoute que le pere se donna la mort de déplaisir, l'an 237. * Jule Capitolin, *dans Gordien.* Herodien, *l.* 7.

CAPELUCHE, bourreau de Paris, se mit à la tête d'une foule de séditieux au mois d'août de l'année 1418, & prit parti pour le duc de Bourgogne pendant les factions des Armagnacs & des Bourguignons. Cette émotion ayant été appaisée quelques jours après, il fut pris & eut la tête coupée par ordre du duc de Bourgogne,

parcequ'il s'étoit trop familiarisé avec lui ; jusque-là que le duc ne le connoissant pas, avoit souffert qu'il lui eût touché dans la main. * Jean Juvenal des Ursins, *hist. du roi Charles VI.*

CAPENE, *Capena*, la porte Capene à Rome, selon Festus, a pris son nom d'une ville voisine, près de la fontaine Egerie ; elle étoit encore nommée la *Porte Appienne*, parcequ'elle conduisoit au chemin d'Appius ; & *Triomphale*, parceque c'étoit par cette porte que les triomphateurs faisoient leur entrée dans la ville. On l'appelle aujourd'hui la porte de *S. Sebastien.*

CAPEROLE ( Pierre ) religieux de l'Observance, acquit une grande réputation par ses prédications dans le XV siécle. Il étoit né sujet de la république de Venise, & entra dans l'ordre de S. François à Bresse. La guerre ayant été déclarée entre les Vénitiens & les Milanois, Caperole fit voir de la partialité ; ce qui lui attira les mauvais traitemens de ses supérieurs qui étoient nés Milanois. Il chercha à s'en venger avec quelques autres qui s'étoient attiré les mêmes disgraces par une conduite semblable, en se jettant chez les conventuels ; mais il ne fit d'abord par-là qu'irriter ses supérieurs, qui disperserent les rebelles, & les logerent dans les couvens les plus pauvres & les plus éloignés de l'état de Venise. Cette sorte de bannissement fit connoître toute l'adresse, & en même temps toute l'opiniâtreté de Caperole, car il trouva moyen de séparer plusieurs couvens de la province de Milan, pour les mettre sous l'obéissance des conventuels ; cela se fit vers l'an 1472. La séparation de ces couvens causa un procès, qu'on crut appaiser en 1475, dans le chapitre de l'Observance à Naples, en érigeant une vicairie de Bresse ; mais quoique les autres religieux parussent contens de rentrer dans l'Observance, Caperole voulut pousser à bout ses ennemis, & obtint du pape l'érection de cette vicairie en congrégation, qui fut nommée *des Caperolans*, & soumise aux conventuels. L'empressement qu'il fit voir aussitôt à attirer dans cette congrégation tous les Observans qui se présentoient à lui, causa de nouveaux troubles. Il en fut repris par le pape dès la même année ; ce qui n'empêcha pas que cinq ans après, c'est-à-dire, en 1480, il ne se fit donner le couvent de Vélétri. Il étoit appuyé par le général de l'ordre qui l'aimoit, & par les Vénitiens, qui craignoient toujours que les supérieurs Milanois ne causassent quelques désordres dans leur état ; mais Caperole étant mort peu après, la république se contenta de l'offre qu'on lui fit de faire de la congrégation des Caperolans une province de l'Observance séparée de celle de Milan. * Luc Wading, *annal. Minor. tom.* 6. Domin. de Gubernat, *orb. Seraph. tom.* 1, *lib.* 5, *cap.* 9. Heliot, *histoire des ordres monast. tom.* 7, *c.* 15.

CAPÉS, riviere du royaume de Tunis en Afrique, vient du mont Atlas, & va se décharger dans la mer Méditerranée, proche de la ville de Cabés ou Capés, où est le golfe de même nom. Son eau est salée, & si chaude, lorsqu'on la puise, qu'il la faut laisser rafraîchir à l'air une heure avant que d'en boire. * Marmol, *de l'Afrique*, *l.* 1.

CAPET., *Capetus*, sixiéme roi des Latins, descendu d'Enée, & fils d'Alba, régna vingt-six ans, depuis l'an 3058 du monde, & avant J. C. 977. Il eut pour successeur son fils CAPIS, dont le regne dura vingt-huit ans ; & ce dernier fut suivi d'un autre CAPETUS, qui ne régna que treize ans. * Tite-Live. Messala. Eusebe, & Denys d'Halicarnasse.

CAPET., surnom de *Hugues*, comte de Paris, & duc de France, fils de Hugues *le Grand* ; *cherchez* HUGUES CAPET.

CAPET ( Jean ) chanoine de Lille en Flandre, où il avoit pris naissance, & docteur de Louvain, vivoit sur la fin du XVI siécle, & mourut le 12 mai de l'an 1599. Il a écrit divers ouvrages, comme des commentaires sur les épîtres de S. Paul, & sur les épîtres canoniques : *De vera Christi ecclesia, deque ecclesiæ & scripturæ autoritate. De hæresi & modo coercendi hæreticos. De origine canonicorum & eorum officio, &c.* * Valere André, *biblioth. belg.* M. Du-Pin, *table universelle des auteurs ecclef.*

CAPETES, nom des boursiers du collége de Montaigu, fondés par Jean Standonc en 1480, ainsi appellés, parcequ'ils portoient de petits manteaux, que l'on nommoit anciennement des *Capes* ou des *Capets.* * Malingre, *antiquités de Paris.*

CAPETIENS, nom que l'on donne aux rois de France de la troisiéme race, qui a commencé par HUGUES-CAPET l'an 987.

CAPGRAVE, religieux, *cherchez* CATGRAVE.

CAPHARA ou CAPHIRA, ville de la tribu de Benjamin. * Josué, *chap.* 9, *vers.* 17 ; *chap.* 18, *v.* 26. Huré, *diction. de la Bible.*

CAPHARABIS, château en Idumée, qui fut pris par Céréalis. Quoique cette place fût très-forte, & que ce capitaine n'eût pas assez de troupes, ni pour la prendre par assaut, ni pour en former un siége réglé ; la seule réputation des Romains alarma si fort la garnison, qu'elle se rendit, lorsque Céréalis désespéroit de la prendre. * Josephe, *guerre des Juifs*, *liv. IV*, *chap.* 33.

CAPHARÉE, promontoire fameux de l'isle Eubée, nommé aujourd'hui *Capo dell' oro*, ou *il Capo Figera*, à la pointe orientale de l'isle de Negrepont. Il est très-dangereux pour la navigation, à cause de quantité de rochers contre lesquels les vaisseaux peuvent se briser dans l'orage. Il est à vingt milles de l'isle de Schiro, à douze de Caristo, & à soixante-dix de la ville de Negrepont. C'est où Nauplius, roi d'Eubée, vengea la mort de son fils Palamede, qui fut tué par la trahison d'Ulysse ; car comme les Grecs revenoient du siége de Troye, Nauplius fit allumer un fanal à la cime de cette montagne, pour faire croire pendant la nuit que c'étoit un havre. Plusieurs vaisseaux des Grecs trompés par ce signal vinrent donner contre ces rochers, & y firent naufrage. Bochart tire ce nom du syriac *Capharus*, c'est-à-dire, *écueil brillant.* * Virgile, *Æneid. liv.* 11. Ovid. *métamorphos.* 4. Priscien.

CAPHARNAUM ou CAPERNAUM, ville maritime de la tribu de Nephtali, à l'extrémité de celle de Zabulon, sur le rivage de la mer de Tibériade. Après que J. C. eut quitté la ville de Nazareth, il vint demeurer dans celle de Capharnaüm, où il commença à prêcher publiquement & fréquemment l'évangile. Il paroît par le grand nombre de miracles que notre Seigneur a faits, tant aux environs que dans la ville de Carpharnaüm, qu'il y venoit très-souvent ; c'est apparemment la raison pour laquelle on l'appelloit la ville de Jesus-Christ, *in civitatem suam.* Lorsque notre Seigneur séjournoit à Carpharnaüm, il y faisoit des instructions à ses apôtres, & enseignoit le peuple dans les synagogues. Ce fut dans cette ville que Jesus-Christ chassa en présence du peuple & de tous ceux qui étoient dans la synagogue, le démon du corps d'un possedé, qu'il guérit la belle-mere de S. Pierre, un grand nombre d'autres malades qu'on lui avoit amenés ; le paralytique que l'on avoit descendu de dessus le toit, le domestique du centenier, & l'hémorrhoïsse ; qu'il ressuscita la fille de Jaïr prince de la synagogue, & qu'il rendit la vûe à deux aveugles. C'est aussi dans cette ville que J. C. ordonna à S. Pierre d'aller au bord de la mer, d'ouvrir la gueule au premier poisson, & de prendre une piéce d'argent que les Juifs appelloient *stater*, qu'il y trouveroit, pour payer un impôt qu'on lui avoit demandé. Quoique Carpharnaüm eût été le théatre de tous les miracles éclatans dont nous venons de parler & de plusieurs autres ; qu'elle eût été, comme dit J. C. *élevée jusqu'au ciel*, ses habitans profiterent si peu des prédications & des miracles que notre Seigneur y avoit faits, qu'il maudit cette ville, & prédit qu'elle seroit abaissée jusqu'aux enfers, c'est-à-dire, qu'elle perdroit toute sa réputation, & seroit entierement ruinée. L'évenement a vérifié la prédiction du Fils de

Dieu; car cette ville, qui étoit déja ruinée, fût entierement réduite en cendres par Soliman, empereur des Turcs, en sorte qu'il n'y a plus que quelques familles logées dans des mazures, au lieu où elle étoit située. * *Matth. cap.* 8, 9, 17, *&c. Marc. cap.* 1, 4, 5, *&c. Luc.* 4, 8, 10, *&c.* Doubdan, *voyage de la Terre-Sainte.*

CAPHESA ou CAPHSA, ancienne ville du Biledulgerid en Afrique. Elle étoit vers la source de la riviere de Magrada, & toute environnée de déserts; ce qui a fait dire à quelques anciens, qu'elle étoit mieux gardée par ses sablons & par ses serpens, que par ses armées & ses murailles. * Mati, *dict.*

CAPHTORIM, peuple qui descendoit de Mesraïm, fils de Cham, & qu'on croit être les Cappadociens. * *Genese, X.* 24. *I. Paralip.* 1, 12.

CAPI-AGA ou CAPOU-AGASI, est comme le grand maître du serrail. C'est le premier en dignité & en crédit de tous les eunuques blancs, & il est toujours auprès de la personne du grand seigneur. C'est lui qui introduit les ambassadeurs à l'audience, & toutes les grandes affaires passent par ses mains avant que de venir à la connoissance du prince. Sa charge, qui le rend nécessaire à tous, lui attire de riches présens. Personne ne peut entrer dans l'appartement de l'empereur, ni en sortir, que par son ordre; & quand le visir veut lui parler, c'est le capi-aga qui le présente. Il porte le turban dans le serrail, & va par-tout à cheval par le privilége de sa charge. Il accompagne le grand seigneur jusqu'au quartier des sultanes, mais il demeure à la porte. Sa table est servie aux dépens du prince, & il a de plus dix sultanins par jour, qui font soixante livres de notre monnoie. Il s'est vu des capi-aga qui sont morts riches de deux millions, ce qui retourne dans les coffres du grand seigneur. Si le capi-aga quitte sa charge & sort du serrail, il ne peut être bacha. * Tavernier, *relation du serrail.* De la Croix, *état de l'empire Othoman.*

CAPIFERI ou CAPO-DI-FERRO (Jérôme) cardinal du titre de S. Georges au Voile d'or, étoit Romain. Il naquit le 22 juin 1502 ou 1504. Il fut mis dès sa jeunesse chez le cardinal Alexandre Farnèse, qui voyant en lui beaucoup d'esprit & d'intelligence pour la conduite des affaires, l'employa en différentes négociations, & le fit connoître au pape Clément VII, qui le chargea de quelques légations. Alexandre étant devenu pape sous le nom de Paul III, Jérôme fut envoyé au roi de Portugal en 1541, pour lui porter la nouvelle de l'indiction du concile à Trente. La même année il fut envoyé nonce en France, & à son retour, il fut fait trésorier de la chambre apostolique & choisi avec le cardinal Ascagne Sforce, neveu du pape, pour prendre des mesures au sujet de la guerre que le Turc faisoit en Hongrie, & qui menaçoit l'Italie. Il fut fait ensuite évêque de Nice, & dataire. Paul III le fit cardinal le 19 décembre 1544, & l'envoya en France pour prier le roi de permettre aux évêques du royaume de se rendre à Boulogne, où le concile avoit été transféré. Le pape l'envoya de nouveau en France en 1547, auprès du roi Henri II, pour le remercier de l'honneur qu'il avoit fait à Horace Farnèse, de lui promettre en mariage sa fille naturelle âgée de neuf ans. Le légat ajouta que le pape souhaitoit avec ardeur d'affermir par un lien encore plus étroit l'amitié qu'il avoit pour la France. M. de Thou dit que le roi écouta cette proposition assez froidement. Capiferi exerça la légation de la Romagne sous Paul III, Jules III & Marcel II, & y fit beaucoup d'ordonnances très-sages pour le gouvernement de cette province. Il mourut en 1559 pendant le conclave, à l'âge de 57 ans; ce fut lui qui fit bâtir à Rome un superbe palais, qu'on appella de son nom *Capo di-Ferro:* la famille de Spada le possede aujourd'hui. * *Supplément françois de Basle.*

CAPIGI, est le nom qu'on donne aux portiers du serrail, où il y a quatre à cinq cens capigis ou portiers, partagés en deux troupes; l'une de trois cens, sous un chef appellé *capigi bassa*, qui est comme le capitaine & le commandant des portiers du grand seigneur, & veille la nuit avec ses eunuques en l'une des salles ou antichambres. Celui qui remplit cette place est un des trois eunuques de plus grande autorité à la cour du grand seigneur. L'autre troupe est de deux cens, appellés *cuccicapigi*, & leur chef *cuccicapigi bassa.* Les capigis assistent avec les janissaires à la garde de la premiere & de la seconde porte du serrail, quelquefois tous ensemble, comme lorsque le Turc tient conseil général, qu'il reçoit un ambassadeur, ou qu'il va à la mosquée, & quelquefois il ne s'en trouve qu'une partie seulement. Ils se rangent des deux côtés pour empêcher que personne n'entre avec des armes, ou ne fasse du tumulte. * Vigenere, *illust. sur l'histoire de Chalcondyle, p.* 329.

CAPILLA, évêque, *cherchez* CAPELLA.

CAPILUPI (Camille) natif de Mantoue, fit imprimer l'an 1572 à Rome un libelle intitulé, *les stratagêmes*, dans lequel il parle du massacre de la saint Barthelemi, & de la suite de cette action. Il y a des choses assez singulieres touchant les motifs & les raisons qu'on avoit eues de se porter à cette violence. * De Thou, *hist. l.* 22 & 23. Le Mire, *de script. sæc. XVI.*

CAPILUPI (Lelio) de Mantoue, poëte célébre par ses centons, vivoit dans le XVI siécle. Il se jouoit si heureusement des vers de Virgile, son compatriote, en leur donnant une autre signification, qu'en cela il a effacé la gloire d'Ausone, de Proba Falconia, & des autres qui se sont exercés sur le même sujet. En effet, outre ses autres piéces, il a fait des vers de ce poëte, un ou deux centons de l'origine des moines, de leur vie, de leurs régles, des cérémonies de l'église, du mal de Naples, & sur divers autres sujets. Il avoit un neveu nommé JULES, qui, au jugement de Possevin, le surpassoit de beaucoup en ce genre d'écrire. Lelio étoit frere d'HIPPOLYTE Capilupi, évêque de Fano, excellent poëte lyrique, ami intime de Joachim du Bellai, & mort l'an 1580, âgé de soixante-huit ans. Pour Lelio, il mourut à Mantoue le 3 janvier 1560, à l'âge de soixante-deux ans. Julius Roscius publia depuis ses centons à Rome en 1590. Ceux sur les moines avoient déja paru sous ce titre: *Cento Virgilianus de vita monachorum quos fratres vulgò appellant*, dans le recueil qui a pour titre: *Varia doctorum, piorumque virorum, de corrupto ecclesiæ statu poëmata*, à Basle en 1556, *in*-8°. A l'occasion de Lélio, qui étoit comme un second Virgile, on a fait ce distique sur la ville de Mantoue:

*Quis neget hoc mirum? reliquis ex urbibus unum*
*Nullam, Virgilios te genuisse duos.*

Il y a eu quatre Capilupi; savoir, 1. Lélio, 2. Hippolyte, 3. Camille, 4. Jules, tous freres & poëtes Latins & Italiens. Le plus célébre des quatre est Lélio Capilupi, dont on vient de parler. On prétend néanmoins qu'il a eu la même fortune que ceux qui l'avoient devancé dans son genre d'écrire; & que quelques-uns de ceux qui l'ont suivi, comme Alexandre Ross d'Aberdéen en Ecosse, & Pierre Ange Spera de Pomarico dans la Basilicate, ont beaucoup enchéri sur lui dans cet art de démembrer & de recoudre Virgile; le premier dans sa *Psychomachie*, & le second dans ses quatre livres de la passion de J. C. * Johan. Matthæus, *Peplo Italiæ.* Possevin, *biblioth. liv.* 17, *chap.* 24. Antoine Teissier, *éloge des hommes illustres.* De Thou. Jacob. August. Thuan. *hist. suor. tempor. ad ann.* 1560. Hieron. Ghilini, *in theatro homin. litterator. part. prima Italice, pag.* 145, 146. Olaüs Borrichius, *dissert.* 3 *de poët. Latin. num.* 96. *Voyez* M. Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes, tome IV, édition in*-4°.

CAPIOGLAN, est le nom qu'on donne à un valet qui a soin dans le serrail des jeunes azamoglans ou enfans de tribut, que le grand seigneur y appelle pour servir auprès de sa personne. * Vigenere.

CAPIS ( Silvius ) roi du Latium. On lui attribue la fondation de Capoue dans la terre de Labour, quoique d'autres attribuent cette fondation au Troyen Capis, pere d'Anchise, mais sans aucune apparence. Suétone parle de certaines lames d'airain, sur lesquelles on avoit gravé des lettres grecques, & qui furent trouvées à Capoue dans le tombeau de Capis l'année que Jules César fut tué, qui marquoient que quand les os de Capis seroient découverts, un des descendans de Jules seroit tué par les lions ; d'où l'on peut tirer une preuve incontestable, que Capis n'étoit point Troyen, car vraisemblablement il ne se fût point servi de caracteres grecs.

CAPIS, *cherchez* MECKAW.

CAPISTRAN ( Jean ) religieux de l'ordre de saint François, naquit l'an 1385, à Capistran près d'Aquila dans l'Abruffe, au royaume de Naples. Il étoit fils d'un gentilhomme Angevin, qui s'étoit marié en Italie, étant à la suite de Louis duc d'Anjou, qui avoit été couronné à Avignon roi de Naples, trois ans auparavant. Il fit ses humanités en son pays, & alla ensuite étudier le droit à Perouse, où il se maria, & eut une charge de judicature. Ayant favorisé le parti de Ladislas, roi de Naples, contre ceux de Perouse, il fut arrêté. Au sortir de sa prison, il vendit tout son bien, & se fit religieux de S. François dans le couvent du Mont de Perouse en 1415. Il y mena une vie très-austere, & sa vertu le fit élever aux charges de son ordre. Il fut chargé plusieurs fois de l'office d'inquisiteur contre les hérétiques, sur-tout contre les fratricelles ou frerots, & contre les bisoches, qui étoient de la même secte. Le pape Eugène IV le fit son nonce en Sicile, & l'employa dans le concile de Florence à travailler pour la réunion des Grecs avec les Latins. Il l'envoya vers les ducs de Bourgogne & de Milan pour les détacher du concile de Basle & de Felix V, dont ils s'étoient rendu les fauteurs : il le députa même vers le roi de France Charles VII. Capistran travailla à la réforme de son ordre avec S. Bernardin de Sienne, & à celle des Jésuates avec S. Laurent Justinien, patriarche de Venise. Nicolas V le fit commissaire apostolique en Allemagne, en Bohême & en Hongrie, où il convertit plusieurs hérétiques par ses prédications ; il n'agit pas avec moins de zèle & d'activité contre les Juifs, & finit par la guerre contre les Turcs, étant déclaré prédicateur & chef de la croisade, où étoient ligués Ladislas roi d'Hongrie, le brave Hunniade vaivode de Transilvanie, & Georges despote de Rascie. Il se trouva l'an 1456 à la tête de l'armée chrétienne devant Belgrade, assiégée par Mahomet II, & il fut avec Hunniade le principal auteur de la levée du siége & de la victoire des chrétiens. Il mourut trois mois après, le 23 octobre 1456, âgé de soixante-onze ans, & fut enterré dans le couvent de Willach en Hongrie. Son corps a été depuis porté à Elloc près de Vienne en Autriche. Il a été béatifié, mais sans cérémonies, par Léon X, qui permit d'en faire la fête dans le seul diocèse de Sulmone. Grégoire XV étendit cette permission à tous les religieux de S. François. Il fut canonisé solemnellement le jour de la Toussaints 1690, par Alexandre VIII. Il a composé plusieurs livres, savoir, *Speculum clericorum*, un traité *de potestate papæ, & concilii;* un livre *de pœnis inferni & purgatorii*, & un autre contre les Hussites. * Wading. *in annal. Minor.* Baillet, *vies des Saints, mois d'octobre.*

CAPISSUCCHI, famille considérable de Rome, qui a produit des cardinaux & plusieurs grands hommes dans les derniers siécles.

CAPISSUCCHI ( Paul ) vivoit dans le XVI siécle. Il fut chanoine du Vatican, référendaire de l'une & de l'autre signature, auditeur de rote, évêque de Neocastres, vicaire général de Clément VII & de Paul III, préfet de la signature de grace, & vice-légat de l'Ombrie. Ces deux papes l'employerent en plusieurs négociations importantes, dont il se tira avec gloire. Il fut envoyé à Perouse qui s'étoit révoltée, & la fit rentrer sous l'obéissance du pape. Le pape Paul III l'envoya depuis à Avignon, qui étoit pour lors agitée de factions, & qu'il calma par sa prudence. Le pape Clément VII l'avoit choisi auparavant pour être examinateur & rapporteur des piéces servant au divorce de Henri VIII. Il étoit alors doyen de la rote, & il ne fut point favorable à Henri, puisque l'on voit encore aujourd'hui dans deux de ses décisions, qu'il jugea que ce prince avoit encouru les censures ecclésiastiques, pour avoir répudié Catherine d'Aragon, & s'être marié à une autre femme, malgré les défenses du S. siége, & que cette reine devoit être rétablie dans sa premiere dignité. Il publia plusieurs constitutions très-utiles, concernant les troubles de Perouse & d'Avignon, le gouvernement de l'Ombrie, dont il étoit vice-légat & les clercs de son diocèse. Il mourut à Rome en 1539, à l'âge de 60 ans, & fut enterré dans le tombeau de sa famille.

CAPISSUCCHI ( Jean-Antoine ) neveu du précédent, fut cardinal du titre de S. Pancrace, puis de Sainte-Croix de Jérusalem, & enfin de S. Clément. Il avoit été d'abord chanoine du Vatican, & auditeur de rote sous le pape Paul III. Ce fut Paul IV qui l'éleva au cardinalat l'an 1555, & à l'évêché de Lando, & qui le mit dans le tribunal de l'inquisition. Il fut préfet de la signature de grace sous Pie V, & gouverneur de Gualdo, avec caractère de légat apostolique. Il mourut le 29 janvier 1569, dans la 54 année de son âge, après avoir publié des constitutions pour son diocèse, & avoir tenu un synode.

CAPISSUCCHI ( Blaise ) marquis de Monterio, vivoit vers la fin du XVI siécle, & se distingua par son courage & par son intelligence dans l'art militaire. Les protestans ayant assiégé Poitiers en 1569, il fit une action digne de remarque : comme ils avoient fait jetter un pont sur la riviere, & qu'ils étoient prêts d'y donner l'assaut, Capissucchi & deux autres se jetterent dans la riviere, & allerent couper les cables qui tenoient le pont attaché, ensorte que le pont fut entraîné par les eaux. Ce marquis servoit alors dans la compagnie des arquebusiers de Paul Sforce, frere du marquis de Santa-Fiore. Le pape Pie V fait mention de cette action dans une de ses bulles. Il servit depuis dans les Pays-Bas sous le duc de Parme, qui l'envoya en 1584 au secours de ceux de Cologne, qui étoient alors en guerre avec Gebhard Truschès, leur électeur, qui s'étoit fait protestant. Le duc de Toscane le fit ensuite lieutenant général de ses troupes. Depuis, le pape lui donna le commandement de ses armées à Avignon & dans le comté Venaissin. Il a écrit un volume de lettres au cardinal Aldobrandin, neveu de Clément VIII, que l'on garde dans la bibliothéque du Vatican à Rome. *Consultez* les auteurs cités à la fin de l'article de RAIMOND CAPISSUCCHI.

CAPISSUCCHI ( Camille ) marquis de Pui-Catin, frere de *Blaise*, se signala comme lui dans le XVI siécle. Il donna des preuves de sa valeur à la bataille de Lépante en 1571, ce qui porta D. Juan d'Autriche à lui donner le commandement de quatre cens gentilshommes sur son vaisseau, lorsqu'il alla à l'expédition de Tunis. Il servit depuis dans les guerres des Pays-Bas, où le duc de Parme le fit mestre de camp d'un régiment d'infanterie en 1584. Il fit plusieurs campagnes sous ce prince, tant en Flandre qu'en France, lorsqu'on y mena du secours au duc de Mayenne, chef de la ligue. Le pape Gregoire XIII lui donna le commandement des troupes qu'il envoya en Hongrie contre les Turcs au secours de l'empereur Rodolphe II. Il y acquit beaucoup de réputation, & mourut dans ce royaume au commencement de novembre 1597, âgé de 60 ans, d'une maladie qu'il avoit gagnée en travaillant à empêcher qu'on ne rompît un pont qui avoit été dressé sur le Danube. Il savoit les mathématiques & les fortifications, & écrivit un ouvrage *de officio præfecti castrorum*, qui n'a point été imprimé. Il a aussi écrit plusieurs lettres au

cardinal Aldobrandin, neveu du pape Clément VIII. On voit son tombeau & son épitaphe à Vienne en Autriche dans l'église de Sainte Croix.

CAPISSUCCHI (Raimond) fils de Paul Capissucchi, marquis de Pui Catin, naquit à Rome en 1616, entra dans l'ordre de S. Dominique, à l'âge de quatorze ans, & enseigna à Rome la philosophie & la théologie. Innocent X le fit secrétaire de la congrégation de l'Indice. Peu après il le mit dans la congrégation de l'examen des évêques, & en 1654 il le créa maître du sacré palais. Le pape Innocent XI le fit cardinal le premier septembre 1681; il mourut à Rome le 22 avril 1691, âgé de 75 ans. Nous avons divers ouvrages de sa façon, comme, *Controversiæ theologicæ, scholasticæ, morales, &c. ad mentem divi Thomæ resolutæ. Appendices ad controvers. Vita B. Joannis Chisii. Censura, seu votum de cultu sanctorum veteris testamenti.* Une lettre sur l'attrition suffisante inserée au tome I de l'ouvrage composé sur le même sujet par le pere du Pasquier, cordelier. *Discursus de gradu virtutum in sanctis canonisandis requisito, &c.* * Prosper Mandosi, *bibl. rom.* Ughel, *geneal. Capisuc.* Vincent Armannus, *hist. Capisuc.* M. Du-Pin, *table univers. des auteurs ecclés.* Echard, *script. ord. præd.*

CAPITANATE (la) province d'Italie dans le royaume de Naples. Les Grecs qui la possédoient autrefois, l'appelloient *Cautapania*, à cause du gouverneur ou capitaine des armes qu'ils envoyoient avec le titre de *Catapan*: elle fut nommée *Capitana*, à ce que l'on prétend, depuis que l'empereur Basile y envoya un capitaine célébre. Elle a au levant & au septentrion la mer Adriatique, au couchant le comté de Molise, au midi la terre de Bari, la Basilicate & la Principauté ultérieure, qui est aussi en partie à son couchant. La Capitanate est l'*Apunia Daudia* des anciens. Ses villes sont Mont-saint-Ange, avec titre d'archevêché, uni à celui de Manfredonia, Ascoli, Lucera, Bovino, Arpi, Fiorenzuola, Troïa & Siponte. Cette province est très-fertile. * L. Alberti, *descript. Ital.* Merula, *cosmograph.* Mazella, *del. reg. Napol.*

CAPITOLE, *Capitolium* ou *Mons Capitolinus*, &c, comme disent les Italiens, *Campidoglio*. Le Capitole ou *le Mont Capitolin*, fut appellé d'abord *Saturnius*, parceque Saturne y faisoit sa demeure. Ensuite il fut nommé *Tarpeius* de la vierge Vestale *Tarpeïa*, qui y fut accablée sous les boucliers des Sabins; & enfin, *Capitolinus* de la tête d'un homme nommé *Tolus*, qu'on trouva, dit on, en creusant les fondemens du temple de Jupiter, qui, à cause de cela, a été appellé *Jupiter Capitolinus*. Ce mont étoit le plus considérable de tous ceux qui étoient à Rome, tant pour son étendue, que pour tous les édifices qu'on y avoit construits. On y avoit bâti une forteresse & soixante temples; le plus fameux étoit dédié à Jupiter sous ce titre, *J. Opt. Max.* Il fut commencé par le vieux Tarquin, achevé par Tarquin *le Superbe*, & dédié par Horatius Pulvillus. La forteresse fut commencée par Tarquin l'*Ancien* l'an de Rome 139, & avant J. C. 615. Tarquin *le Superbe* l'acheva l'an de Rome 221, avant J. C. 533, & y employa les dépouilles d'Apioles, ville des Latins. Le Capitole étoit regardé comme le siége le plus auguste de la puissance & de la religion romaine; on y conservoit dans le temple consacré à Jupiter les dépôts les plus sacrés de la république, comme les livres des Sibylles, les *Anciles* ou boucliers, que l'on disoit être tombés du ciel, &c. & c'étoit dans ce même temple que venoient sacrifier ceux qui avoient obtenu l'honneur du triomphe. Cette forteresse, dernier asyle des Romains dans la premiere guerre contre les Gaulois, étoit sur le point d'être escaladée la nuit, sans la valeur de M. Manlius, qui repoussa l'ennemi, après avoir été réveillé par le cri des oyes sacrés, l'an de Rome 364, & avant J. C. 390. Il acquit de cette action le surnom de *Capitolin*, & fut dans la suite précipité de ce même Capitole, pour avoir aspiré à la royauté. Le Capitole fut brulé du temps de Sylla, avec les livres des Sibylles; il le fut encore sous Vitellius, & enfin sous Titus. Domitien le rebâtit avec plus de magnificence qu'auparavant, & institua des jeux appellés CAPITOLINS, qu'on célébroit de cinq en cinq ans. C'étoit dans le temple de Jupiter Capitolin, où l'on faisoit les vœux & les sermens solemnels; où les citoyens ratifioient les actes des empereurs; où ils leur prêtoient serment de fidélité, & où enfin les magistrats & ceux qui obtenoient les honneurs du triomphe, venoient rendre graces aux dieux pour les victoires qu'ils avoient remportées, & faire leurs prieres pour la prospérité de l'empire. Les chrétiens ont élevé dans la suite sur ce Capitole une église dédiée à la sainte Vierge, sous le nom de *Ara cœli*. Cassiodore dans sa chronique, appuyé sur le témoignage de Varron, & de quelques autres auteurs, fait mention d'un Capitole ancien, bâti par Numa Pompilius, & différent de celui des Tarquins. * Pline, *l.* 3. Denys d'Halicarnasse, *l.* 4. Varron, *l.* 4. Martial, *l.* 7. Valer Max. *l.* 1. Cassiod. *in chron.* P. Victor. *in topog. urbis & notitia imperii.*

Le nom de CAPITOLE passa sous les empereurs aux temples de différentes villes, & sur-tout des colonies romaines; ainsi Constantinople, Jérusalem, Carthage, Milan, Ravenne, Florence, Capoue, Bénévent, Verone, Augsbourg, Cologne, Trèves, Narbonne, Autun, Nîmes, Besançon, Saintes, Clermont en Auvergne, Reims, Pamiers, Toulouse, Pampelune, avoient chacune leur Capitole; mais ce nom étoit souvent celui des citadelles, & non des temples dans ces villes. * Lilio Giraldi, *de imag. deor.* Du Cange, *glossar. latinit.*

CAPITOLIN, surnom donné par les Romains à Jupiter, à cause du temple qu'il avoit au Capitole.

CAPITOLIN, surnom de M. Manlius. *Voyez* MANLIUS.

CAPITOLIN (*Cornelius Capitolinus*) historien Latin, qui vivoit dans le III siécle. Il étoit auteur d'un ouvrage que nous n'avons plus, & qui est cité par Trebellius Pollio, dans la vie des trente tyrans. * Trebell. Poll. *in trigint. tyran.* Vossius, *de hist. Lat.* Un autre CAPITOLIN (*Caïus Julius*) consul, l'an 274 de J. C. avec l'empereur Aurelien. * Onuphre. Idatius.

CAPITOLIN (*Julius*) historien Latin, florissoit sur la fin du III siécle, & au commencement du IV. Il composa la vie d'Antonin *le Pieux*, & celle de Verus, adressées à Dioclétien; celles de Claude Albin, de Macrin, des deux Maximins & des trois Gordiens, dédiées à Constantin; celles de Maxime, de Balbin, & d'autres que nous n'avons plus. * Vossius, *de histor. Lat. lib.* 1.

CAPITON, huitiéme patriarche de Jérusalem, succéda à Julien II, & tint le siége jusqu'en l'an 185 de J. C. sous l'empire de Commode. * Eusebe, *in chron.* Baronius, *in annal.*

CAPITON (*Titinnius*) historien Latin, dont nous avons perdu les ouvrages, écrivoit du temps de Pline le jeune, qui le cite avec éloge. Il avoit pris pour sujet de ses ouvrages, aussi-bien que C. Fannius, qui vivoit de son temps, la mort des hommes illustres de leur siécle. * Pline, *l.* 8, *ep.* 12.

CAPITON, historien Grec, natif de Lycie, sur la fin du IV siécle, avoit écrit huit livres de l'Isaurie, de la Lycie, de la Pamphilie, & avoit traduit l'abrégé d'Eutrope; d'où l'on peut conclure certainement qu'il florissoit après l'empire de Julien, puisqu'Eutrope écrivoit sous cet empereur. Capiton est cité par Etienne de Byzance. * Vossius, *de hist. Græc.*

CAPITON, poëte Grec, né à Alexandrie, écrivit des commentaires à Philopappus. * Vossius, *de poët. Græc.*

CAPITON, homme cruel & barbare. Il commandoit une compagnie en Judée dans l'armée de *Florus*, & son inhumanité alla si avant, qu'il fit de sang froid un massacre horrible des Juifs, lorsqu'ils alloient audevant de ce gouverneur pour lui faire honneur, & lui rendre des soumissions. Cela arriva l'an 25 de la passion, & le 12 de Neron. * Josephe, *guerre des Juifs*, *l.* 2, *c.* 25.

CAPITON (Wolphang Fabrice) étoit fils d'un des

principaux magistrats de Haguenaw en Alsace, où il naquit en 1478. Il étudia à Basle, & se fit docteur en médecine l'an 1498 par complaisance pour son pere; mais depuis, cédant à l'inclination qu'il se sentoit pour la théologie, il s'y fit recevoir docteur en 1506, apprit la langue hébraïque, & s'appliqua pendant quatre ans à la science du droit sous le fameux Lazius, dont il reçut le titre de docteur. Il entra en 1520 chez le cardinal Albert de Brandebourg, électeur de Mayence, qui lui fit donner des lettres de noblesse pour lui & pour sa famille le 3 février 1523. Capiton fut un de ceux qui se laisserent entraîner au torrent des nouveautés que Luther avoit répandues en Allemagne. Il lia commerce avec Oecolampade & Bucer, s'unit étroitement avec eux pour l'établissement de la religion protestante, se trouva l'an 1529 au colloque de Marpurg dans le landgraviat de Hesse, & passa pour l'un des plus habiles théologiens de son parti. Il mourut de la peste le 10 janvier 1542 à l'âge de 63 ans, & laissa entr'autres ouvrages, *Institutionum hebraïcarum, lib. II. Enarrationes in Habacuc & Oseam. Vita Joannis Oecolampadii. Responsio de matrimonio & jure magistratûs in religionem, &c.* Sa premiere femme étoit veuve d'Oecolampade: la seconde, nommée Agnès, passoit pour savante, & se mêloit même de prêcher, lorsque son mari étoit indisposé. * Sculter, *in annal.* Sleidan. Melchior Adam.

CAPITOULS, magistrats de ville à Toulouse, exercent la même jurisdiction que les échevins à Paris, les jurats à Bourdeaux, les consuls en Provence, Languedoc, &c.

CAPITULAIRES, nom qui signifie en général un livre divisé en plusieurs chapitres ou capitules, est appliqué en particulier aux loix, tant civiles que canoniques, & spécialement aux loix ou réglemens que les rois de France faisoient dans les assemblées des évêques & des seigneurs du royaume. Les évêques rédigeoient en articles les réglemens qu'ils croyoient nécessaires pour la discipline ecclésiastique, & ils les tiroient pour la plupart des anciens canons; les seigneurs dressoient des ordonnances suivant les loix & les coutumes; le roi les confirmoit par son autorité, & ensuite ils étoient publiés & reçus. L'exécution de ceux qui regardoient les affaires ecclésiastiques, étoit commise aux archevêques & aux évêques; & celle des Capitulaires qui concernoient les loix civiles, aux comtes & aux autres seigneurs temporels; & en cas qu'ils négligeassent de les faire observer, ce soin retomboit sur les commissaires envoyés par le roi qu'on appelloit *Missi dominici.* Ces Capitulaires avoient force de loi dans tout le royaume; non seulement les évêques, mais les papes même s'y soumettoient. Childebert, Clotaire, Dagobert, Carloman, Pepin, & sur-tout Charlemagne, Louis *le Débonnaire*, Charles *le Chauve*, Lothaire & Louis II ont publié plusieurs Capitulaires; mais cet usage s'est aboli sous la troisiéme race de nos rois. Ansegise, abbé de Lobes, selon quelques-uns, ou selon M. Baluze, abbé de Fontenelles, a fait le premier un recueil des réglemens contenus dans les Capitulaires de Charlemagne, & de Louis *le Débonnaire:* ce recueil est partagé en quatre livres, & a été approuvé par Louis *le Débonnaire*, & par Charles *le Chauve.* Après lui, Benoît, diacre de Mayence, recueillit vers l'an 845 les Capitulaires de ces deux empereurs omis par Ansegise, & y joignit les Capitulaires de Carloman & de Pepin. Cette collection est divisée en trois livres, qui composent avec les quatre précédens les sept livres des Capitulaires de nos rois. Les six premiers livres ont été donnés par du Tillet en 1548, & le recueil entier des sept livres par MM. Pithou. Nous avons une édition de ces Capitulaires donnée à Paris en 1588, *in*-8°, avec les Capitulaires de Charles *le Chauve*, & des additions. Mais on a encore des Capitulaires de ces princes en la maniere qu'ils ont été publiés; & dès l'an 1545, il y en a eu quelques-uns imprimés en Allemagne. En 1557 on en a imprimé une autre collection plus ample à Basle. Le pere Sirmond a fait paroître quelques Capitulaires de Charles *le Chauve;* & enfin M. Baluze nous a procuré une belle édition des Capitulaires de nos rois, fort ample, & revue sur plusieurs manuscrits, imprimée en deux volumes *in-fol.* à Paris en 1677; elle contient les Capitulaires originaux de nos rois, & les collections d'Ansegise & de Benoît, avec quelques autres piéces.

Les évêques donnoient aussi dans le VIII siécle & dans les suivans, le nom de CAPITULES & de CAPITULAIRES aux réglemens qu'ils faisoient dans leurs assemblées synodales sur la discipline ecclésiastique, qu'ils tiroient ordinairement des canons des conciles, & des ouvrages des SS. Peres. Ces réglemens n'avoient force de loi que dans l'étendue du diocèse de celui qui les publioit, à moins qu'ils ne fussent approuvés par un concile, ou par le métropolitain; car en ce cas ils étoient observés dans toute la province. Cependant quelques prélats adoptoient souvent les Capitules publiés par un seul évêque. C'est ainsi qu'ont été reçus ceux de Martin archevêque de Brague, de l'an 572, ceux du pape Adrien I, donnés à Angilram ou Enguerran, évêque de Metz, l'an 785; ceux de Theodulphe, évêque d'Orléans, de l'an 797; ceux d'Hincmar, archevêque de Reims, en 858; ceux d'Herard, archevêque de Tours, en 858, & ceux d'Isaac, évêque de Langres. * M. Doujat, *histoire du droit Canon.* Baluze, *præfat. ad Capitularia.* M. du Pin, *biblioth. des aut. ecclés. VIII siécle.*

CAPITULATION, espece de contrat, que l'empereur passe avec les électeurs avant que d'être élu, & qu'il ratifie après son élection. On n'a introduit ces capitulations que depuis l'élection de Charles-Quint, dont la puissance faisoit craindre aux princes d'Allemagne, qu'il n'attentât à leurs priviléges & à leur liberté. Avant le régne de ce prince, on se contentoit de faire jurer à celui qui étoit élu l'observation des constitutions impériales. Aujourd'hui lorsque l'empereur est élu, les électeurs le conduisent à l'église, & l'ayant fait asseoir sur le grand autel, l'archevêque de Mayence lui donne la Capitulation pour la signer, avec promesse de confirmer aussitôt après son couronnement tous les droits & toutes les prééminences dont jouissent les électeurs, & les autres princes & états de l'empire; ce que l'empereur exécute sur le champ, faisant expédier à chaque électeur ses lettres patentes, signées & scellées du grand sceau. Par la Capitulation de Leopold I, élu l'an 1658, cet empereur s'obligea d'observer & de maintenir la bulle d'or, la convention d'Augsbourg faite en 1555, le traité de Munster & d'Osnabruck en 1658, & plusieurs autres articles, qui montent au nombre de quarante-sept, & se réduisent principalement à ne rien innover sur le fait de la religion; à ne point faire ni abolir de loix sans le consentement des états de l'empire; à demander l'avis des électeurs & des autres princes ou villes impériales, lorsqu'il s'agira de dénoncer ou faire la guerre, d'imposer des subsides ou contributions, de faire la paix ou des alliances, de bâtir de nouvelles forteresses, & autres points qui regardent le bien général de l'empire. Jusqu'à présent les Capitulations ont été présentées par les seuls électeurs, sans la participation des autres princes & états, qui s'en sont plaint de temps en temps. Lorsqu'on traita la paix de Westphalie, on proposa de délibérer dans la prochaine diéte sur la maniere de dresser une Capitulation perpétuelle; mais ce projet n'a point eu de suite. * Heiss, *histoire de l'empire.* Severin de Monsambano, *état présent de l'empire d'Allemagne.*

CAPIVACCIO (Jerôme) de Padoue, célébre médecin dans le XVI siécle, possédoit les langues, la philosophie, & enseigna pendant trente-cinq ans avec beaucoup de réputation. Ce fut en vain que le duc de Toscane voulut l'attirer dans l'université de Pise. Capivaccio se fixa dans sa patrie, & mourut d'une fiévre violente l'an 1589, au retour d'un voyage qu'il avoit fait à la cour du duc de Mantoue: genre de mort qui

lui avoit été prédit autrefois, à ce qu'on prétend, par un habile astrologue. Il a laissé entr'autres ouvrages, *Medicina practica*, *lib. VII. De methodo astronomica. De differentiis doctrinarum.* * Ricobon, *in gymnas. Patavin.* Thomasini, *elog. doctor. viror. illust.* Castellan, *in vit. medicor.* Vander Linden, *de script. medic.*

CAPIZZI, anciennement *Capitium*, ville de Sicile, vers la source du Scymethus, étoit une des principales de cette isle; ses habitans étoient nommés *Capitini.* * Ptolémée. Cicer. *orat. 2 in Verrem.*

CAPNIAS, poëte Grec, d'une capacité très-médiocre. * Suidas. Vossius, *de Poët. Græc.*

CAPNION, *cherchez* REUCHLIN.

CAPNOBATES, surnom que l'on donna anciennement aux Mysiens, peuples d'Asie, parcequ'ils faisoient une profession particuliere d'honorer les dieux, & qu'ils s'employoient uniquement à leur culte. Ils s'abstenoient des autres occupations de la vie, ne mangeoient point de chair, ni de tout ce qui avoit été animé, & vivoient simplement de miel, de lait & de fromage. *Capnobate*, mot dérivé du grec, signifie *celui qui fait monter la fumée*, sans doute par rapport à l'encens que ces peuples bruloient. * Strabon, *livre 7.*

☞ CAPO d'ISTRIA, *Caput Istriæ*, petite ville de l'Istrie dans la mer Adriatique, & dans le golfe particulier de Trieste, au midi de l'embouchure du Risano, riviere que les anciens ont connue sous le nom de Formio. Cette ville est située dans la mer, sur un écueil qui a la forme d'un bouclier. C'est peut-être pour cela qu'elle porta d'abord le nom d'*Ægida*. On prétend que ce fut Jason, l'un des Argonautes, qui à son retour de la Colchide s'y arrêta avec Médée & la toison d'or; & en ayant trouvé la situation commode pour une ville forte, y en bâtit une 500 ans avant la fondation de Rome. Elle fut ensuite dépeuplée & toute déserte; mais 18 ans avant la naissance de J. C. des pasteurs la rétablirent. Les Esclavons lui changerent le nom d'*Ægida* en celui de *Copra*, ou *Copraria*. Elle a toujours conservé pour ses armes une tête de Meduse d'or, en champ d'azur, ayant deux figures armées pour soutiens, savoir Æete, roi de Colchos, à la droite, & Pallas à la gauche. L'an 44 de l'ére chrétienne, le peuple converti à la foi, quitta l'idolâtrie, & bâtit l'église qui est aujourd'hui la cathédrale. L'an 210 les habitans d'Égide, pour se mettre à couvert des incursions des barbares qui commençoient à ravager les provinces romaines, éleverent un château sur un écueil qui se trouva auprès, & le nommerent *Castel Leone.* L'inondation des Huns, des Goths, des Herules & des Lombards entraîna cette ville, aussi-bien que le reste de la province. Malgré sa situation avantageuse, elle fut contrainte de subir leur joug, & exposée à leurs insultes & à leurs ravages. L'empereur Justin I la rétablit, & elle prit par reconnoissance le nom de *Justinopolis*, qu'elle garda jusqu'à ce que les Vénitiens l'ayant acquise lui eussent donné celui de *Capo d'Istria*, c'est-à-dire, *chef de l'Istrie*, parcequ'en effet elle en fut déclarée la métropole. Tant qu'elle fut soumise aux Romains, elle jouit des mêmes prérogatives que les autres colonies, qui avoient le droit de bourgeoisie romaine; & ses principaux citadins étoient honorés de la robe consulaire, de couleur violette & noire, à manches larges, avec la barette & l'étole, comme les sénateurs de Venise. Cet usage se conserva jusqu'au commencement du seiziéme siécle; & on en garde la mémoire dans un grand tableau placé dans la cathédrale, où sont les portraits de quantité de citoyens ainsi vêtus. Capo d'Istria a été long-temps soumise à la jurisdiction des patriarches d'Aquilée : elle se gouvernoit cependant par ses propres loix, en forme de république, & envoyoit ses citoyens pour gouverner les places & les terres de la province. Elle eut assez de forces pour mesurer ses armes non seulement avec celles des Trevisans & autres voisins, mais même avec les Vénitiens qui la soumirent enfin, & la rendirent tributaire, le doge Pierre Candien II l'ayant prise d'assaut l'an 932; de sorte qu'elle fait présentement partie de la république de Venise. Il y en a qui veulent que quand Justin l'eut réparée, le pape Jean I, à sa sollicitation, y établit un évêque l'an 526. Mais l'opinion la plus suivie est que ce fut Etienne II, l'an 752, ou même sous Galla V, doge de Venise, l'an 756. Le chapitre fut fondé en 1221 pour douze chanoines : il est présentement de treize, dont il y a trois dignités, le doyen, l'archidiacre & l'écolâtre. Après que Capo d'Istria se fut entiérement soumise à la république de Venise, le 25 février 1278, on lui conserva ses priviléges. En 1380 elle fut prise par les Génois, qui en d'autres occasions la brulerent & la saccagerent, parcequ'elle n'étoit pas entiérement entourée de murailles; mais le sénat fit achever ce grand ouvrage en 1478, sur les instances des habitans. Depuis ce temps la ville a été décorée par quantité d'édifices, & sur-tout d'églises : on en compte dans son enceinte jusqu'à quarante, outre la cathédrale. * La Martiniere, *dict. geogr.*

CAPO DI LECCI, ville de la terre d'Otrante, *cherchez* LECCI.

CAPO Malio, promontoire, *cherchez* MALIO.

CAPOCHI *cherchez* CAPPOCHI.

CAPORALI (César) poëte Italien, & gouverneur d'Atri dans le royaume de Naples, natif de Perouse en Toscane, florissoit dans le XVI siécle. Il composa un poëme sur la cour & sur les manieres des courtisans, qui lui acquit beaucoup de réputation. Sa vivacité, son enjouement, & le talent qu'il avoit de penser & de dire les choses plaisamment, lui firent un grand nombre d'amis : de ce nombre fut Ascagne, marquis de Coria, avec lequel il demeuroit ordinairement dans le château de Castiglioni. Ce fut là que Caporali mourut en 1601, dans sa soixante & onziéme année, vingt-deux ans avant le pontificat d'Urbain VIII, & non vers la fin de ce pontificat, comme M. Baillet l'a dit dans ses jugemens des savans. Le Caporali laissa un poëme imparfait de la vie de Mécénas, qui fut publié par les soins de son fils. * Jan. Nicius Erythræus, *Pinacothec.* Jacobilli, *biblioth. des écrivains d'Ombrie.*

CAPOUE, *Capua*, ville d'Italie, dans la terre de Labour au royaume de Naples, est bâtie sur le Vulturne, aujourd'hui *Voltorno*, à deux milles des ruines de cette ancienne Capoue, qui mérita d'être comparée à Rome & à Carthage, & qui fut appellée *ville de délices* par excellence. Les uns attribuent sa fondation aux Osciens, ou Osques, & les autres à Capis, onziéme roi des Latins. En l'année de Rome 332, & avant J. C. 422, les Samnites se saisirent de Capoue, dont ils massacrerent les habitans. Annibal s'en rendit maître long-temps après, & y fit hiverner son armée après la bataille de Cannes, l'an de Rome 538, & 216 avant J. C. séjour qui amollit tellement les troupes carthaginoises, qu'elles devinrent incapables de soutenir leur conquête : en reconnoissance de ce service involontaire, les Romains ayant repris Capoue jugerent à propos de la conserver, malgré le dessein qu'ils avoient pris de la détruire. Elle devint depuis colonie romaine, d'où vient que Frontin l'appelle *Julia Capua Felix*; & dans le VI siécle, sous l'empire de Justinien, elle fut ruinée par Genseric, roi des Vandales, & rebâtie par le célébre Narsès. Depuis, les Lombards la ruinerent une seconde fois, & jetterent, à ce qu'on croit, les fondemens de la nouvelle Capoue à deux milles de l'ancienne. Le pape Jean XIV l'érigea en archevêché. Cette ville peu considérable aujourd'hui, diminue de jour en jour : elle est néanmoins défendue par un château, & par quelques fortifications.

### CONCILES DE CAPOUE.

Le premier concile de Capoue fut assemblé l'an 390 sous le régne de Valentinien II, pour terminer le différend qui étoit entre Flavien évêque d'Antioche, & Evagrius successeur de Paulin dans le même siége. On y nomma Théophile d'Alexandrie, & les évêques d'E-

gypte pour juges de cette cause ; mais Flavien ne les voulut pas reconnoître. Bonose, évêque de Sardique, ville de la Dace, fut déféré à ce concile, pour avoir eu la hardiesse d'assurer que la sainte Vierge avoit eu des enfans de saint Joseph après la naissance de J. C. Le concile renvoya cette cause à Anisius, évêque de Thessalonique, & aux autres évêques de Macédoine. Ils interdirent à Bonose l'entrée de son église. On traita encore dans ce synode de la rebaptisation, des réordinations & des translations des évêques. * S. Ambroise, *epit.* 56, *épit. du pape Sirice dans les œuvres de saint Ambroise, après la précédente.* Baron. *ad ann.* 389. Tillemont, *mémoires pour l'hist. ecclesf. tome X.* M. Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclésiastiques, IV siécle.* Le second concile de Capoue fut assemblé l'an 1087 pour l'élection du pape Victor III, & le troisiéme fut célébré en 1118 par le pape Gelase II, qui y excommunia l'empereur Henri V, & l'antipape Maurice Burdin, connu sous le nom de Gregoire VIII. * Leander Alberti, *descript. Ital.* Scipio Mazella, *descript. del reg. Napolit.* Giulo Cesare Capaccio, *hist. Napol.*

CAPOUE (Pierre de) natif d'Amalphi, dans le royaume de Naples, fut créé cardinal diacre en 1192 par le pape Céléstin III, qui l'employa en trois légations consécutives. Pierre de Capoue exerça la premiere au royaume de Naples, la seconde en Lombardie, & la troisiéme en Pologne, où il réforma quelques abus. Il courut risque de la vie pour avoir entrepris la même chose au royaume de Naples. A son retour en Italie, il fut arrêté près de Plaisance par quelques soldats; il fut obligé de se racheter. Le pape indigné de ce que les citoyens avoient négligé de punir cet attentat, mit leur ville en interdit, & soumit leur évêque à l'archevêque de Ravenne. Depuis, Pierre de Capoue fut nommé légat par le pape Innocent III, pour ménager une trêve entre les rois de France & d'Angleterre. Après y avoir réussi, il prêcha la croisade; & dans une assemblée de prélats qu'il convoqua à Dijon, il mit le royaume en interdit au sujet du divorce de Philippe Auguste avec Engelberge : jugement dont ce prince appella au S. siége. Innocent III le nomma son légat dans cette fameuse croisade, où les Latins se rendirent maîtres de Constantinople. Après avoir fait quelque séjour en orient, il revint à Rome où il mourut l'an 1209. * Ciaconius. Cromer. Roger. Hoved. Dupleix, *hist. de France.* Auberi, *hist. des cardinaux.*

CAPPADOCE, grand pays de l'Asie mineure, qui portoit autrefois titre de royaume, & qui étoit borné par l'Armenie mineure au levant, par la Cilicie au midi, par la Pamphilie & la Galatie au couchant, & par le Pont-Euxin au septentrion. Ses villes les plus considérables étoient Comane, Sebaste, Néocésarée, Trebisonde, Césarée, & Amasie. Pharnaces fut le fondateur du royaume de Cappadoce, vers l'an du monde 3475, & avant J. C. 560. Six rois qui nous sont inconnus remplirent avec Pharnaces un intervalle de 198 ans jusqu'à Ariarathe I, dont les successeurs furent tantôt amis, tantôt ennemis des Romains. Ce royaume qui a duré plus de cinq cens ans, finit après Archelaüs, qui mourut à Rome l'an 16 de l'ere chrétienne. La Cappadoce fut réduite alors en province par les Romains, & fut gouvernée depuis par des proconsuls. Dans le XIII siécle, après la prise de Constantinople par les Latins en 1204. Isaac Comnene établit en Cappadoce l'empire de Trebisonde, ainsi nommé, parceque cette ville en étoit la capitale. Le dernier empereur de Trebisonde fut David, surnommé Calo-Jean, qui fut pris l'an 1461 par Mahomet II, & fut tué à Constantinople avec ses enfans. Aujourd'hui la Cappadoce est divisée par les Turcs en quatre provinces, qui sont, Genech, Suas, Anadole, & Amasie. * Pline, *liv.* 6, *chap.* 8. Strabon, *liv.* 12. Volaterran & Genebrard, *in chronic.* Nicetas. Paul Jove, *hist.*

## *SUITE DES ROIS DE CAPPADOCE.*

| *Noms* | *Ans du Monde.* | *Avant Jesus-Christ.* | *Durée du régne.* |
|---|---|---|---|
| Pharnaces. | 3475. | 560. | |
| *Six rois qui sont inconnus.* | *Ans de Rome.* | | |
| Ariarathe I. | 392. | 362. | |
| Orophernes, frere d'Ariarathe I. | | | |
| Ariarathe II, fils d'Ariarathe I. | 424. | 330. | 8. |
| Ariarathe III. | 437. | 317. | |
| *Arsamnes*, ou *Arsanyme.* | | | |
| Ariarathe IV. | 492. | 262. | 38. |
| Ariarathe V, fils d'Ariarathe IV. | 530. | 224. | 62. |
| Ariarathe VI. | 592. | 162. | 33. |
| Ariarathe VII. | 625. | 129. | |
| Ariarathe VIII. } fils d'Ariarathe VII. | | | |
| Ariarathe IX. } | | | |
| Ariobarzane I. | 665. | 89. | |
| Ariobarzane II. | | | |
| Ariarathe X. | 712. | 43. | 1. |
| Archelaüs. | 713. | 41. | 52. |

CAPPEL, famille. DENYS Cappel, enterré à Paris au cimetiere des SS. Innocens, mourut l'an 1472, & laissa GERVAIS Cappel, duquel naquit JACQUES, conseiller & avocat du roi en 1534, qui eut de *Marguerite* Aimeri, JACQUES; GUILLAUME, seigneur de Preigni, médecin & curé de Planoi; LOUIS, ministre & professeur à Sedan & à Leyde; ANGE, secrétaire du roi; & plusieurs filles. JACQUES fut conseiller au parlement de Rennes; mais faisant profession de la R. P. R. il fut obligé de se défaire de sa charge. Il se retira à la campagne dans une terre qu'il avoit en Brie, & en 1585 il alla s'établir à Sedan, où il mourut l'année suivante. * Abrégé de sa vie. *Voyez les articles suivans.*

CAPPEL (Guillaume) second fils de *Denys* Cappel & d'*Iolande* de Bailli, fut professeur en théologie dans l'université de Paris: il professoit en 1517. C'étoit un docteur habile & de grande réputation, ce qui lui attiroit beaucoup de disciples; il demeuroit dans le collége de Cocqueret. Du Boulay, dans son histoire de l'université de Paris, dit qu'il fut élu recteur de cette université le 23 de juin de l'an 1491. Peu avant son rectorat, le pape Innocent VIII ayant imposé en 1490 une décime sur l'université, Cappel devenu recteur, assembla toutes les facultés, & en appella comme d'abus. Il publia de plus un decret, par lequel il défendoit à tous les membres de l'université de payer aucune chose, sous peine d'être retranchés du corps. Ce decret, que M. de Launoi appelle un traité, fut imprimé *in-fol.* sans nom d'imprimeur. Guillaume Cappel avoit eu pour maître en théologie Jean Raulin, depuis moine de Cluni, & avoit reçu le bonnet de docteur en 1493; il fut ensuite curé de S. Cosme.

Etant doyen de la faculté vers l'an 1524, il quitta sa cure. Nous ignorons le temps de sa mort.

CAPPEL (Jacques) fils de *Gervais*, & petit-fils de *Denys*, fut fait docteur en droit à Poitiers l'an 1520, & avocat du roi au parlement de Paris sous François I, le 4 de février 1534. En 1537 il fit un plaidoyer en faveur de François I, contre l'empereur Charles-Quint, tendant à priver ce prince des comtés de Flandre, d'Artois & de Charollois. Ce plaidoyer a été imprimé chez Charles l'Angelier en 1561, selon la Croix du Maine. On a encore de lui d'autres plaidoyers & quelques autres écrits latins, savoir, 1. *Jacobi Cappelli Parisiensis oratio in Parisiensium laudem Pictavis habita.* Ce discours fut imprimé vers l'an 1520 à Paris, chez Jean Petit, *in*-4°: il est dédié à Roger Barme, président au parlement, & cette dédicace est datée de Poitiers le premier de novembre. Barme qui présidoit aux grands jours à Poitiers, l'avoit entendu prononcer. Le pere le Long ne parle point de cette piéce qui est rare & qui fait beaucoup d'honneur aux François, & sur-tout aux mœurs & à la religion des Parisiens. 2. *Jacobi Cappelli fragmenta ex variis autoribus pressim concinnata, humanarum litterarum candidatis, dicere ausim, ediscenda*, à Paris, chez Jean Petit, 1517, *in*-4°, pag. 145. Ce livre est dédié à Guillaume Cappel, son oncle, professeur en théologie, & à Leon Barré, son cousin, official de l'évêque de Paris. On y apprend quelques circonstances de la vie de Jacques, par exemple, qu'il avoit été instruit dans les belles-lettres par Nicolas Bochart, théologien, & qu'il apprit en même temps les langues grecque & latine; que lui-même enseignoit les belles-lettres à Paris avec réputation, quand il fit ce recueil; & qu'après avoir exercé cet emploi pendant plusieurs années, il le quitta pour étudier le droit. Ce fut pendant qu'il s'appliquoit à cette derniere étude, qu'il publia ledit recueil, qu'il eût augmenté & perfectionné, s'il eût continué plus long-temps la profession des belles-lettres, comme il le dit lui-même. Cet ouvrage est comme un abrégé ou une espece de grande table de toute l'antiquité païenne, divisée en cent dix titres. 3. Lorsque Cappel quitta l'emploi de professeur, il fit un discours latin à ses disciples, où l'on trouve beaucoup de bon sens & de zèle pour la bonne discipline. On le trouve avec le recueil ci-dessus, sous ce titre: *Jacobi Cappelli oratio ad discipulos habita, cùm præceptoris munere defunctus, legum se studiis addiceret.* 4. *Mémoires dressés pour le roi très-chrétien & l'église Gallicane, par Jacques Cappel, son conseiller, & son avocat au parlement de Paris.* Il est contre les levées de deniers qui se faisoient au profit de la cour de Rome. On le trouve, pag. 47 du recueil des *traités des libertés de l'église Gallicane* de l'an 1639, & pag. 13 & suivantes du tome I des traités de la nouvelle édition, en 4 vol. *in-folio*. Jacques Cappel est mort en 1541: le pere de Long dit 1540.

CAPPEL (Guillaume) fils de Jacques, *dont nous venons de parler*, docteur en médecine, s'acquit aussi beaucoup de réputation parmi les gens de lettres. Il publia les mémoires de Guillaume & Martin du Bellai, traduisit Machiavel en françois, & composa d'autres ouvrages. Il vivoit encore en 1584, aussi-bien qu'ANGE Cappel son frere, seigneur du Luat, secrétaire du roi, qui traduisit quelques traités de Seneque, de Tacite, &c. Leur frere LOUIS Cappel, ministre de la R. P. R. naquit en 1534, à Paris, où il enseigna dans le collége du cardinal le moine; mais étant allé à Bourdeaux pour y étudier en droit, il s'engagea dans les nouvelles opinions, & fut un des plus zélés partisans du calvinisme. En sortant de Bourdeaux, il se retira à Genève, où il étudia en théologie; & depuis, étant revenu à Paris, il s'attacha aux chefs du parti huguenot, & fut envoyé ministre à Meaux, à Sedan & ailleurs. On l'employa en diverses négociations importantes pour le parti; & il enseigna depuis la théologie à Leyde. Il mourut à Sedan en 1586. On a quelques ouvrages de sa façon remplis d'aigreur & d'emportemens contre l'église catholique. * La Croix du Maine. Du Verdier-Vauprivas, *bibl. Franç.* De Thou, *hist.* Meursius, *Athen. Batav. l.* 2. Chauffepied, *suppl. au dict. de Bayle.*

CAPPEL (Jacques) seigneur du Tilloi, professeur en théologie à Sedan, étoit fils de JACQUES Cappel, conseiller au parlement de Rennes, & naquit en 1568. Il étudia en théologie à Sedan, où il fut reçu ministre; & il commença à exercer son ministere dans sa terre du Tilloi, qui étoit un fief de haubert. Depuis il fut appellé par le duc de Bouillon en 1599, & mourut en 1624. Il a fait divers ouvrages de théologie, de critique sur l'écriture sainte, de controverse & d'histoire, dont quelques-uns sont imprimés, & les autres sont restés manuscrits.

CAPPEL (Louis) né le 14 octobre 1585, a été ministre & professeur à Saumur, dans la langue hébraïque, & a donné au public plusieurs ouvrages, où il fait paroître beaucoup de jugement, & un grand fonds de littérature pour tout ce qui regarde la critique des livres sacrés. Il est auteur d'un excellent traité intitulé, *Arcanum punctuationis revelatum*, qui fut publié en Hollande par Thomas Erpenius, parceque Cappel ne trouvoit personne, ni en France, ni à Genève qui voulût l'approuver; au contraire, ceux de son parti s'y opposoient, s'imaginant que ce livre détruisoit les principes de leur religion. Il y montre invinciblement la nouveauté des points voyelles qui sont dans le texte hébreu. Cet ouvrage mérite d'être lu de tous ceux qui veulent savoir la critique sacrée. Le célèbre Alexandre Morus, qui l'avoit vu avant qu'il fût imprimé, rend justice à l'auteur, qu'il appelle dans ses exercitations sur l'écriture, un homme d'un jugement très-fin, & d'une profonde érudition. Il ajoute au même endroit, que cet excellent ouvrage étoit la terreur de plusieurs théologiens de Genève, animés de zèle pour la cause de Dieu, mais d'un zèle amer & mal réglé. Cappel composa un autre ouvrage intitulé: *Critica sacra*, imprimé à Paris en 1650, qui fit encore plus de bruit que le premier, & qui lui attira la haine de plusieurs de son parti, comme s'il se fût uniquement proposé d'appuyer les sentimens des catholiques sur l'autorité de l'écriture, & de ruiner l'autorité du texte hébreu. On s'opposa pendant dix années entieres à Genève, à Sedan & à Leyde, à l'impression de ce livre; mais le pere Petau, jésuite, le pere Morin de l'oratoire, & le pere Mersene, religieux minime, obtinrent un privilége du roi pour le faire imprimer à Paris. Ce qui parut étrange à la cour de Rome, qui fut sur le point de le condamner, parcequ'il étoit inoui qu'on imprimât en France les livres des hérétiques, où il étoit parlé de théologie, avec un privilége du roi. Mais ce fut le fils de Cappel qui eut le soin de cette impression, & qui étoit catholique, le pere n'y ayant point paru. M. Simon cite là-dessus une lettre écrite au cardinal François Barberin par le pere Morin, qui lui marque qu'on feroit plaisir à Cappel de condamner à Rome son livre, qui lui avoit attiré la haine de ceux de sa secte; mais qu'en même temps on feroit tort aux catholiques, qui se servoient utilement de cette critique contre les protestans. Cette lettre du pere Morin, qui n'étoit alors que manuscrite, a été depuis imprimée en Angleterre, dans un recueil de lettres, sous le titre de *Antiquitates ecclesiæ orientalis*, où l'on trouvera aussi la lettre que le cardinal Barberin écrivit touchant cette critique au pere Morin. Au reste cet ouvrage, qui a fait tant de bruit, ne contient autre chose dans les six livres dont il est composé, que des leçons diverses, & un catalogue de fautes que Cappel prétend s'être glissées dans les exemplaires de la bible, par le moyen des copistes. Ce que l'auteur accompagne de réflexions critiques. Plusieurs protestans ont attaqué cette critique, mais d'une maniere foible; & tout ce qu'il y a aujourd'hui d'habiles gens, si l'on excepte quelques théologiens du nord, qui sont entêtés des

sentimens des deux Buxtorfs, conviennent avec Cappel, & approuvent son ouvrage. Grotius, qui entendoit parfaitement cette matiere, écrivit à Cappel une lettre, où il marque qu'il devoit faire plus d'estime d'un petit nombre de personnes savantes qui louoient sa critique, que de ceux qui s'y opposoient en foule. Cappel a écrit quelques apologies pour défendre son livre; mais celle qui mérite le plus d'être remarquée, est une lettre apologétique qu'il adressa à Usserius contre Bootius, qui l'avoit accusé d'être convenu avec le pere Morin, pour ruiner les originaux de la bible. Il prouve au contraire dans cette lettre, qu'il avoit attaqué fortement dans sa critique l'opinion du pere Morin; mais que comme ce pere avoit eu part avec son fils Jean Cappel à l'édition de ce livre, il avoit retranché ce qui étoit contre lui; & on trouve ces retranchemens imprimés dans cette lettre apologétique, à la page 19, & dans les suivantes. Cappel a donné au public plusieurs autres ouvrages. Walton a fait réimprimer dans ses prolégomenes, qui sont au-devant de la polyglotte d'Angleterre, la chronologie sacrée de cet auteur, qui avoit été imprimée à Paris en 1655, & son ouvrage sur la description du temple de Salomon. On a imprimé à Amsterdam en 1689, ses commentaires théologiques & critiques sur le vieux testament, avec la défense de son *Arcanum*, *in-folio*. Ce savant homme mourut à Saumur le 16 de juin 1658. Il a fait lui-même un abrégé de sa vie dans son écrit *de Cappellorum gente*. * *Mémoires des Savans.*

CAPPEL (Jean) étoit fils du savant LOUIS Cappel, célèbre ministre à Saumur, & professeur en théologie, *dont nous venons de parler*. Mais le fils fut beaucoup plus heureux que son pere, puisque Dieu lui fit la grace de connoître la vérité, que celui-ci a combattue jusqu'à la mort. Jean Cappel n'étoit encore qu'écolier, lorsqu'il osa disputer publiquement contre son pere même, & qu'il entreprit de lui prouver qu'il s'écartoit entiérement de la doctrine des peres de l'église, dont il prouva qu'il tronquoit & falsifioit les passages. Le pere indigné lui défendit avec chaleur l'entrée de son école, & le fils ne disputa plus avec lui que dans le particulier; mais il le fit toujours avec tant de force, que son pere le chassa même de sa maison. Jean Cappel trouva un asyle chez Marguerite Blacvault, veuve d'un président de la sénéchaussée, qui étoit riche & sans enfans. Cette dame le retira chez elle, & fournit abondamment à ses besoins. Jean Cappel, instruit de la vraie théologie par le pere Thomas, Irlandois, prêtre de l'oratoire, & professeur à Notre-Dame des Ardilliers de Saumur, & plus encore éclairé par la grace, fit abjuration du calvinisme dans l'église même des Ardilliers, entre les mains du pere Morin, supérieur de la maison, qui en avoit reçu la commission de M. Henri Arnauld, évêque d'Angers. Le feu roi Louis XIV obligea Louis Cappel de faire à son fils une pension proportionnée à son bien, & ce prince en ajouta une de 800 liv. Jean Cappel a passé sa vie dans l'étude & en homme privé, mais il n'a rien donné au public. Il eut de *Jeanne* Phélippeaux sa femme un enfant, dont Henri Arnauld fut parrein en 1666. * *Mémoires manuscrits.*

CAPPELLI (Marc-Antoine) naquit à Est dans le Padouan, vers le milieu du seiziéme siécle. Il avoit déja fait de grands progrès dans les belles-lettres, lorsqu'il entra dans l'ordre des freres mineurs conventuels. Après y avoir étudié en philosophie & en théologie, on le chargea d'enseigner les mêmes sciences à ses freres, & il le fit pendant plusieurs années avec distinction à Udine, à Anagnie & à Venise. Il joignit à cette fonction l'étude des SS. peres & de l'antiquité ecclésiastique; à quoi il fut excité en particulier par le pere Possevin, jésuite, avec qui il se lia à Venise. Dans la fameuse affaire de l'interdit de cette ville en 1606, Cappelli prit parti pour la république dont il étoit né sujet, & il fut un des théologiens qui écrivirent vivement contre l'interdit de Paul V. Le pere Possevin lui écrivit inutilement le 17 octobre 1606, pour le faire changer de parti, Cappelli lui répondit le 3 novembre qu'il étoit toujours dans la disposition de soutenir ce qu'il avoit écrit en faveur du sénat, & il fit imprimer la lettre du pere Possevin avec sa réponse. Changeant néanmoins dans la suite, on ne sait pas bien par quel motif, il quitta Venise, & se rendit à Boulogne, où il déclara au cardinal Justiniani, légat du pape, qu'il rétractoit tout ce qu'il avoit écrit contre le pape, & qu'il étoit disposé à écrire le contraire de ce qu'il avoit avancé. Il l'exécuta en effet, & adressa au pape Paul V, un ouvrage intitulé : *De absoluta omnium rerum sacrarum immunitate à potestate principum laïcorum, ex lege naturali, Mosis & Christi*. Cet ouvrage n'a point été imprimé. Depuis ce temps-là, il n'employa presque plus sa plume que pour combattre ceux qui s'élevoient contre l'autorité du pape. Le cardinal François Barberin ayant été envoyé en France par le pape Urbain VIII, son oncle, en qualité de légat à *latere*, voulut y amener avec lui Cappelli, qui ne desiroit pas moins de faire ce voyage. Mais quelques obstacles l'ayant arrêté en Italie, il se contenta d'envoyer en France son livre *De cœna Christi suprema*. Pendant que cet ouvrage s'imprimoit à Paris, Cappelli mourut à Rome au mois de septembre 1625. Il avoit passé par plusieurs charges de son ordre, comme celles de provincial & de commissaire de la province d'Orient. Le pape Paul V l'avoit fait qualificateur du saint office. Il savoit la langue hébraïque & la grecque. On trouve dans ses écrits de l'érudition, de la méthode & de la précision. Ses ouvrages sont: 1. *Parere delle controversie frà Paolo V, & republica di Venetia*, à Venise 1606, *in-4°*. 2. *De interdicto Pauli V*, à la page 126 d'un recueil de piéces sur l'interdit de Venise, imprimé à Francfort en 1607, *in-4°*. 3. *Lettera del padre Antonio Possevino giesuita, al padre Marc-Antonio Cappello, minor conventuale, con la risposta di detto padre*, à Venise 1607, *in-4°*. 4. *Adversùs prætensum primatum regis Angliæ liber*, à Boulogne 1610, *in-4°*, à Cologne 1611, *in-8°*. 5. *Disputationes duæ de summo pontificatu B. Petri, & de successione episcopi Romani in eumdem pontificatum, contra duos anonymos de papatu Romano, & de suburbicariis regionibus & ecclesiis*, à Cologne 1621, *in-4°*, & avec l'ouvrage précédent, dans le XVI tome de la *bibliotheca maxima pontificia* de Roccaberti. Le premier ouvrage, attaqué par Cappelli, est attribué à Marc-Antoine de Dominis; le second, à Jacques Godefroy. 6. *De appellationibus ecclesiæ Africanæ ad Romanam sedem dissertatio*, à Paris 1622, *in-8°*; plus, dans le tome XVI qu'on vient de citer; plus, troisiéme édition à Rome 1722, *in-8°*, avec la vie de Cappelli par Jean Bontoni. 7. *De cœna Christi suprema, deque præcipuis ejus vitæ capitibus dissertatio*, &c. à Paris 1625, *in-4°*. Cette dissertation est contre Jérôme Vecchietti, qui avoit en 1621 publié un livre, *De anno primitivo*, où il soutenoit, entr'autres, que Jesus-Christ n'avoit point mangé l'agneau paschal la veille de sa mort, ni institué l'eucharistie en pain azyme. 8. Oraison funèbre de Lucréce Tomacelli, duchesse de Palliano. 9. Recueil des constitutions des religieuses Claristes de Boulogne, & de celles de l'ordre dont Cappelli lui-même étoit. * Sa vie par Jean Bontoni: les *Mémoires* du pere Niceron, tome XXIII, article premier.

CAPPERONNIER (Claude) diacre du diocèse d'Amiens, licentié en théologie de la faculté de Paris, & professeur royal en langue grecque, naquit à Mondidier, petite ville de Picardie, le premier de mai 1671. Ses parens qui jouissoient d'une fortune médiocre, le destinerent d'abord à la tannerie, métier que la famille du pere exerçoit depuis long-temps. M. Capperonnier, entraîné par son penchant, donnoit à la lecture tout le temps qu'il pouvoit dérober à son travail manuel, & il apprit de lui-même les pre-

miers élémens de la langue latine. Au commencement de 1685, dom Charles de Saint-Leger, son oncle, religieux bénédictin de l'abbaye de Corbie, étant venu à Mondidier, & ayant connu l'inclination de son neveu, fit consentir ses parens à l'envoyer au collége de Mondidier même, où des bénédictins de Cluni enseignoient alors le latin. M. Capperonnier étudia sous eux dix-huit mois; & dès-lors, par une opération de l'esprit qu'il a toujours lui-même regardée comme prématurée, il s'avisa de comparer la grammaire grecque avec la latine, & sentit combien il étoit nécessaire de ne point séparer ces deux langues, pour acquérir une parfaite intelligence de la seconde. Ces deux langues ont toujours fait depuis l'objet principal de son application. En 1686 il alla continuer ses études à Amiens chez les jésuites. Il y passa deux ans sous le pere Longuemare, qui, le voyant le plus exact & le plus appliqué de tous ses disciples, lui donna réguliérement des leçons particulieres pour le fortifier dans le grec. En 1688 il vint à Paris au séminaire des Trente-trois, dont M. Poulet, docteur de Sorbonne, étoit alors supérieur. Il y demeura durant son cours de philosophie & ses trois années de théologie, ne manquant jamais, à mesure qu'il étudioit une matiere, de chercher dans les anciens philosophes grecs & latins, & dans les peres de l'église, ce qu'ils pouvoient avoir dit sur le même sujet. En 1693, au sortir des Trente-trois, il alla au collége de l'*Ave-Maria*. L'étude des langues orientales y faisoit son occupation, lorsqu'en 1694, M. Feydeau de Brou, son évêque, l'envoya à la communauté de S. Georges d'Abbeville, pour y aider les ecclésiastiques dans l'étude de la langue grecque. L'année suivante 1695, le même prélat l'envoya à la communauté de S. Valois de Monstreuil sur mer, pour enseigner les humanités & la philosophie. L'air de la mer, & une application trop continue, nuisirent à sa santé. Il revint à Paris au mois de septembre 1696, prit le dégré de maître-ès-arts, & se chargea d'une éducation qu'il abandonna peu à près, parcequ'elle ne lui laissoit point de temps pour ses propres études. Content donc de l'étroit nécessaire qu'il tiroit de quelques répétitions, il se logea au mois de mai 1697, dans le collége du cardinal le moine; & lorsqu'il eut pris le dégré de bachelier en théologie, il entra au séminaire de S. Nicolas du Chardonnet, qu'il quitta un an après pour aller prendre les ordres à Amiens; d'où, après quelque séjour à Mondidier, il revint à Paris, & se logea au collége d'Ainville, qui avoit pour lors pour principal M. l'abbé de Targny, docteur de Sorbonne, mort garde de la bibliothéque royale. M. Capperonnier fit alors son cours de licence, pendant lequel il connut M. de Rohan, depuis cardinal, M. l'abbé de Louvois, & quelques autres, qui tous lui accorderent leur estime & lui donnerent toutes sortes de marques de bienveillance. Quelques répétitions de grec, une chapelle d'un revenu très-modique dans l'église de S. André des Arcs, & beaucoup de sobriété, lui fournirent une subsistance proportionnée à son gout & à son genre de vie, & de quoi faire les frais de sa licence & acheter les livres les plus nécessaires. M. Collesson, professeur en droit, qui de son écolier étoit devenu son ami, voyant avec peine qu'il n'avoit pas d'autre ressource que celle d'un travail très-pénible, le supplia d'accepter sa table & un logement chez lui, & MM. Pourchot, Billet & Viel, dont les noms ne mourront point dans l'université de Paris, engagerent, forcerent même en quelque sorte M. Capperonnier d'accepter ce qu'on lui proposoit. Il entra donc chez M. Collesson au mois de novembre 1700. Dès le commencement de l'année suivante, il abandonna sa chapelle, le seul bénéfice qu'il ait jamais eu, parceque les charges qu'il falloit faire acquitter, & les réparations ausquelles il étoit obligé, lui emportoient un temps qu'il croyoit perdu dès qu'il n'étoit pas employé à ses études. En 1706 M. Viel, alors recteur de l'université, & M. Pourchot qui en étoit syndic, voyant le désintéressement de leur ami, lui obtinrent une pension de quatre cens livres sur la faculté des arts, à condition qu'il veilleroit sur la correction des livres grecs nécessaires pour les classes. M. Capperonnier en témoigna sa reconnoissance par un petit poëme grec qu'il fit imprimer avec la traduction en vers latins que M. Viel en fit: le titre latin est, *Illustrissimæ Academiæ Parisiensi Francorum regum primogenitæ filiæ, & litterarum matri ac nutrici, atque amplissimo ejusdem rectori Petro Viel, gratiarum actio.* C'est une brochure de six pages *in*-4°, imprimée chez Thiboust. M. Capperonnier a fait vers le même temps plusieurs autres piéces en vers grecs, dont nous avons entendu parler avec éloge, mais qui ne nous sont point connues. Pendant son séjour chez M. Collesson, qui fut de dix ans & trois mois, il lut avec ce professeur tout ce qui se trouvoit dans les auteurs grecs avoir quelque rapport au droit, & lui-même acquit une connoissance assez profonde de tout l'ancien droit romain & du droit canonique; il joignit à cette étude celle de tout ce que l'antiquité nous a laissé sur les sciences & les arts, tant en grec qu'en latin; & ses lumieres ont été utiles à un grand nombre de personnes, qui n'ont pas dédaigné d'en faire l'aveu, tels que dom Bernard de Montfaucon, M. Baudelot de Dairvail, M. Boivin le cadet, M. Kuster, le pere de Tournemine, jésuite, & plusieurs autres. Dès 1702 M. Capperonnier avoit entrepris avec le pere de Tournemine & M. du Pin, une édition de la bibliothéque & des autres ouvrages de Photius. M. du Pin s'étoit chargé de la direction principale de cette édition: le pere de Tournemine composoit la plus grande partie des notes, & M. Capperonnier faisoit une version nouvelle des ouvrages déja traduits, & devoit traduire ceux qui ne l'avoient pas encore été. L'ouvrage étoit avancé, on avoit même déja imprimé cinquante feuilles de la bibliothéque, lorsque l'exil de M. du Pin, envoyé à Chatelleraut, suspendit cette impression qui n'a point été reprise depuis, par diverses raisons dont le détail seroit trop long. M. Capperonnier, qui n'avoit jamais perdu de vue cette entreprise, employa depuis, près de trois années à collationner les différentes éditions des ouvrages de Photius avec les imprimés & les manuscrits, à copier les variantes, à traduire le texte, &c. Il demeuroit encore chez M. Collesson, lorsque l'université de Basle (on n'a pu se rappeller en quelle année) lui offrit, par l'entremise de M. Boivin le cadet, une chaire de professeur extraordinaire en grec, avec des honoraires considérables pour toute sa vie, & une entiere liberté de conscience; mais M. Capperonnier eut des raisons pour ne point se rendre à des offres si obligeantes. A la fin de l'année 1710, on le pressa de se charger de l'éducation des trois fils de monsieur & de madame Crozat; ses amis le porterent à se rendre aux vœux de ceux qui le desiroient: il y consentit, & entra en 1711 dans la maison de M. Crozat, où il a toujours vécu depuis. Six mois après qu'il fut dans l'exercice de son nouvel emploi, M. Crozat lui fit une pension viagere de cent pistoles; & lorsque ses éleves n'eurent plus besoin de ses soins, il profita de la situation avantageuse où il se trouvoit, pour mettre en ordre les fruits de ses propres études. Le 22 octobre 1722, il fut nommé professeur royal en langue grecque, après la mort de M. l'abbé Massieu, & au mois de décembre suivant, il prit possession de cette chaire par un discours latin *sur l'usage & l'excellence de la langue grecque* qui fut fort applaudi. En 1725 il donna à Paris son excellente édition de *Quintilien*, *in-folio*, chez Urbain Coustelier; le titre est: *Marci Fabii Quintiliani de oratoria institutione libri XII. Totum textum recognovit, pluribus in locis emendavit, selectas variorum interpretum notas recensuit, explanavit, castigavit; novas, quibus difficiliora Quintiliani loca illustrantur, & antiqua græcorum latinorumque technologia explicatur, adjunxit Claudius Capperonnerius Mon-*

*desiderianus, licentiatus theologus Parisiensis, & regius græcarum litterarum professor.* Cet ouvrage est dédié au roi, à qui M. Capperonnier eut l'honneur de le présenter, & l'épître est suivie d'une excellente préface adressée à M. le cardinal de Fleuri. Ce travail fut récompensé par le roi d'une pension de 800 livres sur l'archevêché de Sens. M. Burman, qui avoit donné précédemment une édition de Quintilien, fit de celle de M. Capperonnier une critique injurieuse, à laquelle M. Capperonnier n'a répondu que par des lettres latines pleines de raisons & de politesse, qu'il n'a pas même voulu faire imprimer. En 1719 M. Capperonnier avoit fait imprimer chez Coustelier l'*apologie de Sophocle.* C'est une brochure *in*-8°, dans laquelle il justifie l'*Œdipe de Sophocle* contre la critique que M. de Voltaire en avoit faite dans la 3ᵉ des *lettres critiques* qu'il avoit données à la suite de la premiere édition de sa tragédie d'*Œdipe.* M. Capperonnier est mort à Paris le 24 juillet 1744, & a été inhumé dans le cimetiere de l'église ou chapelle de S. Joseph, succursale de la paroisse de S. Eustache. Entre les ouvrages qu'il avoit destinés à l'impression, il y en a deux considérables; 1. Une édition des anciens rhéteurs, sous ce titre : *Antiqui rhetores latini è Francisci Pithæi bibliotheca olim editi : his nunc accedunt Martiani Cappellæ de nuptiis philologiæ liber V, qui de rhetorica inscribitur : Isidori etymologiarum liber II, cui titulus de rhetorica : Lexicon rethoricum de tropis & figuris : Græcus Hermogenianarum contextus qui nunc primùm in lucem prodit ex tribus bibliothecæ regiæ manuscriptis. Rhetorum contextus recognovit, pluribus in locis emendavit, allegata poëtarum & oratorum loca distinxit, indicavit, difficiliores loquendi formulas brevibus notis explicavit Claudius Capperonnerius*, &c. Ce recueil peut former un volume *in-folio* semblable à celui de Quintilien. 2. *Observations philologiques*, qui toutes réunies formeroient plusieurs volumes *in*-4°. Il y en a d'une part quatre volumes, contenant diverses remarques dans lesquelles l'auteur explique une infinité de passages des anciens auteurs grecs & latins, & releve en même temps un nombre prodigieux de fautes commises par les traducteurs. D'autre part, un porte-feuille qui feroit un gros volume *in*-4°, & qui contient des remarques critiques sur les traductions de Longin par M. Despréaux, & de Quintilien par M. l'abbé Gedoyn; & sur la rhétorique du pere Lamy, de l'oratoire. Des remarques sur Longin; on n'a encore imprimé que l'écrit intitulé : Explication & justification du sentiment de *Longin touchant le sublime d'un passage de Moyse* (*Genes. cap.* 1.) *par feu M. l'abbé Capperonnier, professeur royal en langue grecque.* Cet écrit a été inséré dans le tome III de l'édition des œuvres de M. Boileau Despréaux, faite à Paris en 1746, & qui est due aux soins de M. le Fevre de Saint-Marc, proche parent de feu M. Capperonnier. Les rhéteurs latins devoient être suivis de tous les ouvrages de Théophylacte, patriarche des Bulgares, dont beaucoup n'avoient pas encore vu le jour. Tout le texte étoit revu, & M. Capperonnier avoit fait copier tout ce qui se trouve manuscrit de Théophylacte dans la bibliothéque du roi de France & ailleurs. Les autres ouvrages que M. Capperonnier a laissés manuscrits, sont : 1. Traité de l'ancienne prononciation de la langue grecque : cet ouvrage est achevé, & l'on en fait espérer l'impression. 2. Les premiers livres du commentaire d'Eustathe sur Homere, traduits du grec en latin avec des notes. 3. *Lectiones synodicæ*, volume *in*-4° : l'auteur corrige dans cet ouvrage un grand nombre de fautes des traducteurs des conciles. 4. *Imperatoris Manuelis Palæologi cum illustri quodam Persa dialogus de christiana religione, itemque de mahometana :* cette traduction n'est point achevée. 5. Quand M. Boivin se détermina à donner au public les ouvrages de Nicéphore Grégoras, il fit d'abord paroître son histoire en vingt-quatre livres : M. Capperonnier se chargea de traduire la dispute avec Cabasilas. On peut consulter sur cela la préface de M. Boivin. 6. Pendant plus de vingt-cinq ans avant sa mort, M. Capperonnier n'a cessé de travailler sur le trésor latin de Robert Etienne, soit pour le corriger, soit pour le rendre plus complet. Il n'a pas achevé ce travail; mais ce qu'il en a fait, suffit pour donner de cet important ouvrage, une édition infiniment plus exacte que toutes celles qui ont paru jusqu'aujourd'hui. * Extrait d'un mémoire manuscrit de M. Capperonnier, qui a succédé à son oncle dans la chaire de professeur royal en langue grecque, & de l'éloge que M. le Fevre de Saint-Marc a fait de M. Capperonnier, & inséré dans l'édition citée des œuvres de M. Despréaux.

CAPPIDUS, prêtre de Staveren dans la Frise, vivoit dans le X siécle, du temps de Conrad & de Henri l'*Oiseleur*, empereurs. Il composa la généalogie des princes, ducs & rois de Frise, l'histoire ecclésiastique du pays, & quelques autres traités, qui ont tous été brulés dans l'incendie d'une bibliothéque. * Vossius, *de hist. lat. l.* 2, *c.* 39.

CAPPOCHI (Reinier) cardinal, étoit de Viterbe. Ughel croit qu'il avoit été religieux de l'ordre de S. Benoît, & qu'il fut depuis évêque de Viterbe. Le pape Innocent III le fit cardinal en 1212. Honoré III l'envoya légat dans la Toscane. Grégoire IX lui continua cet emploi; & Innocent IV, qu'il avoit accompagné au concile général de Lyon de l'an 1245, l'envoya en Italie, pour y publier les censures contre l'empereur Frédéric II, & retenir dans le devoir les villes soumises au saint siége. Il fut pourvu depuis du gouvernement du patrimoine de S. Pierre, & mourut à Viterbe l'an 1252, après y avoir fait diverses fondations considérables d'églises & de monasteres. * Onuphre & Ciaconius, *in vit. Pontif.* Bzovius, *A. C.* 1220. Auberi, *hist. des card.* Ughel, *Ital. sacr.*

CAPPOCHI (Pierre) fut fait cardinal l'an 1244 par le pape Innocent IV, qui l'ayant mené avec lui en France, s'en servit utilement dans le concile de Lyon. Il l'envoya en Allemagne, où il se trouva l'an 1248 à la diéte de Francfort, dans laquelle Guillaume de Hollande fut élu empereur contre Frédéric II. Le cardinal Cappochi fut chargé depuis de faire la guerre en Italie contre le même Frédéric II, commission dont il s'acquitta assez heureusement. Lorsqu'il fut de retour à Rome, il fit bâtir l'église de Notre-Dame de la Place, qui est aujourd'hui aux Servites. Il mourut à Rome le 18 mai 1259, & fut enterré dans l'église de sainte Marie Majeure, dont il étoit archiprêtre, & où l'on voit encore son épitaphe. * Ciaconius, *in Innoc. IV.* Auberi, *hist. des card.* Martinelli.

CAPPOCHI (Nicolas) cardinal, évêque d'Urgel en 1348, étoit petit neveu du pape Honorius IV. Son pere Jean Cappochi l'envoya à Perouse, où il se rendit habile dans le droit canon & civil. Depuis, étant venu à Avignon, où étoit alors le saint siége, il s'y fit estimer, & fut fait cardinal par le pape Clément VI, en 1350. En 1356, le cardinal Tallerand de Perigord & lui, furent envoyés légats en France, pour y régler les différends qui étoient entre le roi Jean & Edouard III, roi d'Angleterre. Leurs soins furent inutiles, & la funeste bataille de Poitiers décida de cette guerre. Le cardinal Cappochi se trouva à l'élection d'Urbain V, qu'il suivit à Rome : ce fut en ce temps-là qu'il fonda un collége à Perouse, un monastere à Mont-Murcino pour les religieux de la congrégation du mont des Oliviers, & divers autres édifices sacrés. Il mourut saintement à Monte-Fiascone le 26 juillet 1368. Son corps fut porté à Rome, & enterré dans l'église de Sainte Marie Majeure, où l'on voit encore son épitaphe. * Martinelli. Onuphre. Bosquet. Auberi, *hist. des card.*

CAPPOCHI (Alexandre) religieux de l'ordre de S. Dominique, né le 14 octobre 1515, étoit fils de *Pierre* Cappochi, citoyen de Florence, & de *Marguerite* de Falcano. Après la mort de son pere, à l'âge de

douze ans, il reçut l'habit de religieux des mains du pere Archange le 29 avril 1527 : il se rendit fort savant dans les langues orientales; & après avoir donné différentes preuves de son zèle & de son érudition, il mourut à Florence le huitiéme jour d'octobre 1581. * Hilarion de Coste, *hist. cathol. des hommes illustres.*

CAPPONI, célèbre famille de Florence ; de laquelle descendent plusieurs ambassadeurs, conseillers, cardinaux & savans. *Ginon* Capponi, surnommé l'*ancien*, fut envoyé vers plusieurs cours, en qualité d'ambassadeur, de la part de la république de Venise; il devint ensuite gonfalonier de la ville de Venise. Il a composé une relation de la guerre qu'il fit lui-même contre les Pisans. *Nori*, son fils, fut aussi employé en plusieurs députations : il mourut en 1457. Il a laissé *Istoria della guerra del Casentino ; commentari d'Italia dal* 1419, *fino al* 1456, &c. C'est une continuation de l'ouvrage de son pere. M. Muratori a fait imprimer ces deux ouvrages dans le tome XVIII de sa collection des écrivains de l'histoire d'Italie. Il y a encore deux Capponi qui ont porté le nom de *Ginon*, & qui sont connus ; l'un a écrit : *Sollevatione della plebe di Firenze, della Ciompi, seguita l'anno* 1578 ; l'autre qui vivoit vers l'an 1520, est auteur d'une histoire de la guerre de Pise. *Guillaume* Capponi étoit ambassadeur de Florence & évêque de Cortone en 1505. Il mourut en 1512. *Ferrante* Capponi, né en 1611, étoit revêtu de plusieurs emplois distingués sous Ferdinand II, grand duc de Florence: il fut entr'autres, gouverneur de la ville de Florence. Cosme III l'établit son ministre d'état, & l'employa dans plusieurs affaires importantes. Il mourut en 1688. *Aloys*, ou Louis Capponi, cardinal, issu de la même famille, étoit abbé, lorsque le pape Léon XI le fit trésorier de l'église. Paul V le créa cardinal en 1608. Il devint outre cela légat à Boulogne, archevêque de Ravenne, & soudoyen du collége des cardinaux. Il résigna son archevêché en 1645. Il eut un parti pour le souverain pontificat après la mort d'Innocent X. Le parti des Barberins lui fut contraire. Il mourut en 1659. * *Supplément françois de Basle.*

CAPPONI ou CAPPONIO (Jean-Baptiste) médecin, poëte & astronome de Boulogne, étoit docteur & professeur en médecine & en philosophie. Il mourut le 16 novembre 1676. On a de lui plusieurs écrits ; 1. *Joannis-Baptistæ Capponii commentarius de Othone æreo suo*, à Boulogne 1669, *in*-4°. 2. *Animadversiones ad Joannis Caroli Sorcii opusculum de febribus :* cet écrit a paru sous le nom de Charisius Thormarius Spado. 3. Depuis sa mort, on a publié les ouvrages suivans : *Lectiones physicæ morales, De morbis particularibus, De febribus, De erroribus clarorum virorum latinorum libri XII, De humano semine nequaquam animato, Paradoxon philosophiæ democriticæ.* On a du même auteur, en italien, un parallele de la république d'Athènes & de celle de Florence ; une critique des écrivains de Florence ; des remarques sur la vie de Bentivoglio : ( on ne dit point dans le *supplément françois de Basle*, duquel Bentivoglio il s'agit. ) *Impresse Ritrati de signori academici Gelati di Bologna*, à Boulogne 1672, *in*-4° ; par conséquent ce dernier ouvrage n'est pas posthume. Capponi avoit, dit-on, travaillé à une histoire générale de la médecine.

CAPPONI (Séraphin) savant dominicain, originaire du Boulonnois, naquit en 1536, de *Jérôme* Capponi & de *Lionora* Bartolini. Il entra dans l'ordre de S. Dominique à Boulogne, à l'âge de 16 ans, le 25 octobre 1552, & prit le nom de *Séraphin :* il portoit auparavant celui d'*Annibal.* Dès sa jeunesse, il fit paroître une grande sagacité, ce qui, joint à beaucoup de mémoire & à une forte application, lui fit faire en peu de temps de si grands progrès, qu'on le jugea digne d'enseigner les autres. Il professa successivement en différentes villes d'Italie la philosophie & la théologie, & enfin la métaphysique à Boulogne. L'air de cette ville étant nuisible à sa santé, il passa en 1573 dans la congrégation qui venoit d'être érigée depuis peu par frere Paulin Bernardini, de Luques, homme de sainte vie ; & il gouverna les écoles de son ordre à Rieti d'abord, & ensuite à Aquila : il y expliqua aussi durant sept ans la théologie morale & l'écriture sainte. Il fut ensuite envoyé à Ferrare pour y avoir l'inspection des études de ceux de son ordre : & quelque temps après, il se transporta à Venise pour y faire imprimer quelques ouvrages qu'il avoit composés. Il demeura environ vingt-cinq ans dans un couvent de S. Dominique de cette ville, continuellement occupé de ses ouvrages, de la prédication & de l'étude de l'écriture sainte & de la théologie. Les disputes de la république de Venise avec le pape Paul V, commençant à s'échauffer, le pere Capponi quitta Venise en 1606, & revint à Boulogne, où il s'appliqua à instruire les jeunes chartreux, voisins de cette ville, dans la théologie morale & l'interprétation des écritures. Il demeura deux ans avec ses jeunes éleves, qu'il éclaira par sa science, & qu'il édifia par ses vertus. Après ce terme, ses supérieurs le rappellerent à Boulogne, où il continua d'instruire comme auparavant. Il y mourut le 2 janvier 1614, dans la 78^e^ année de son âge. On assure que Dieu a fait connoître par des miracles la sainteté de sa vie. Le pere Jean Michel Pio a écrit l'histoire de la vie de ce saint & savant théologien ; & cet ouvrage a été imprimé en 1615, *in*-4°. Les ouvrages du pere Capponi, sont ; 1. *Veritates aureæ super totam legem veterem, tum litterales, tum mysticæ, per modum conclusionum è sacro textu mirabiliter exculptæ*, &c. à Venise 1590, *in-folio.* 2. *Præclarissima sacrorum evangeliorum commentaria, veritates catholicas super totam legem novam conclusionum instar continentia, cum annotationibus textualibus.* La permission d'imprimer est de 1601. Le commentaire sur S. Mathieu parut à Venise en 1602, *in*-4° ; celui sur S. Jean, dans la même ville en 1604, aussi *in*-4°. Le pere Echard dit que tout l'ouvrage étoit achevé ; mais il ne marque point si les commentaires sur les deux autres Evangélistes ont paru : il loue beaucoup ceux sur S. Mathieu & S. Jean. 3. *Explanatio totius fidei christianæ super symbolum Apostolorum :* le pere Echard dit qu'il ignore si cet ouvrage a été imprimé. 4. *Scholia super compendium theologicæ veritatis Alberti magni*, à Venise 1588 & 1590, *in*-8°. 5. *Observationes super prædicabilia prædicamenta, libros posteriorum, physicæ, de anima, metaphysicæ Aristotelis :* le pere Echard ne croit pas cet ouvrage imprimé. 6. *Tota theologia sancti Thomæ Aquinatis in compendium redacta*, à Venise 1597, *in*-12. 7. *Elucidationes formales in summam theologicam sancti Thomæ de Aquino*, à Venise 1588, en cinq tomes *in*-4°. 8. *Summa totius theologiæ D. Thomæ, &c. cum elucidationibus formalibus*, &c. à Venise 1612, *in-folio*, 6 volumes : il y a dans cet ouvrage divers écrits de plusieurs autres disciples de S. Thomas. Cette collection a été réimprimée à Padoue en 1698. 9. *Commentarius in omnes psalmos :* cet ouvrage, enfanté dans la vieillesse de l'auteur, a été imprimé en partie seulement, à Boulogne en 1692, *in-folio.* * Voyez un détail plus ample dans la bibliothéque des écrivains de l'ordre de S. Dominique, par les peres Quetif & Echard, *in-fol.* tome II, page 492, & suivantes.

CAPRA (Benoît) de Perouse, l'un des plus célébres jurisconsultes de son temps, a fleuri vers l'an 1400. Il savoit le droit canon & civil, la théologie, les belles lettres. Il a laissé plusieurs ouvrages, entr'autres des commentaires sur les décrétales, sur les clémentines, & des conseils, *Communium opinionum.* Socin en son conseil 92, vol. 1, appelle Capra, *insignis, solemnis, optimi judicii & timoratæ conscientiæ.* Corneus avoit étudié sous lui. * Trithéme, *de script. eccles.* Gesner & Possevin. *Bibliothéque historique & chronologique des principaux auteurs & inter-*

*prêtes du droit civil*, par Denys Simon, *édition in-12 de Paris* 1692.

CAPRA (Michel) de Nicosie, & par privilége réputé de Messine, fut un philosophe & un médecin très-habile. L'envie ayant excité contre lui ceux qui étoient jaloux de sa gloire, & se voyant persécuté par la calomnie dans sa patrie, il l'abandonna, & vint habiter tantôt à Palerme, & tantôt à Messine. Il s'acquit une grande réputation dans ces deux villes. Jean d'Autriche le choisit pour son médecin, & l'engagea à entrer en cette qualité de médecin dans la flotte espagnole, qui fut armée en ce temps-là pour le fameux combat des isles Echinades. Capra florissoit en 1593 il a donné au public *Traité du siége de l'ame & de l'esprit, selon les principes d'Aristote contre Galien*, à Palerme en 1589, *in-4°*. Un *Traité de l'immortalité de l'ame, contre Epicure, Lucréce & les Pythagoriciens*, à Palerme en 1589. Sur une maladie épidémique qui affligea la Sicile en 1591, à Messine en 1593, *in-4°*. Ces ouvrages sont écrits en latin. * *Voyez* Manget, *biblioth. scriptor. medic. lib.* 3, *p.* 28.

CAPRAIS (Saint) s'apliqua dès ses plus tendres années à la piété, à la pénitence, & à la retraite. Etant encore fort jeune, il vendit son bien, & se retira dans les montagnes qui séparent la Gaule Belgique d'avec la Lyonnoise. Il y fut découvert, & y reçut quelques disciples, quoiqu'il n'y ait pas d'apparence qu'il eût de communauté réglée. Il quitta sa retraite pour voyager avec deux jeunes seigneurs (Honorat, évêque d'Arles, & son frere Venance :) ils allerent en Grece, d'où ils vouloient passer en Asie; mais la mort de Venance les obligea de revenir dans les Gaules. Ils s'arrêterent dans le diocèse de Fréjus, & y assemblerent quelques particuliers qui se mirent sous la conduite de S. Caprais, jusqu'à ce que S. Honorat alla dans l'isle de Lerins, où il jetta les fondemens du monastere de Lerins, qu'il gouverna sous la direction de S. Caprais jusqu'au temps qu'il fut évêque d'Arles. On ne sait pas combien S. Caprais survécut à Honorat; mais le sentiment le plus commun est qu'il est mort le premier juin de l'an 430. Eucher de Lyon & S. Sidoine Apollinaire ont parlé de lui avec beaucoup d'estime. Le corps de S. Caprais fut enterré dans le monastere de Lerins, où l'on prétend que l'on conserve encore ses reliques. Son nom se trouve dans la plupart des martyrologes, où il est qualifié abbé de Lerins. * Baillet, *vies des saints*, 1. *juin*.

CAPRAL, général, *cherchez* ALVAREZ.

CAPRALIS (François) jésuite Portugais, enseigna à Goa la philosophie & la théologie, & exerça ensuite à la Chine & au Japon les emplois ecclésiastiques convenables à sa profession. Il mourut le 6 avril 1609, âgé de quatre-vingt-un ans. On a de lui: *Annuæ litteræ è Sinia*, & *Annuæ litteræ è Japonia*, &c. * *Dictionnaire historique*, imprimé en Hollande en 1740.

CAPRANICA (Dominique) Romain de nation, étoit fils de *Nicolas* & frere d'*Ange* Capranica. Il étudia à Padoue & à Boulogne sous les plus célébres jurisconsultes, & s'acquit la réputation d'être un des savans hommes de son temps. Le pape Martin V le pourvut de divers emplois considérables, lui donna le gouvernement d'Imola, & le nomma cardinal en 1426; mais comme ce pape mourut avant que de lui avoir donné les marques de cette dignité, on refusa de le recevoir dans le conclave. Eugène IV suivit les sentimens des cardinaux contre Dominique Capranica, qui s'en plaignit au concile de Basle, & se fit attribuer les honneurs dus à sa dignité. Le pape Eugène IV, ayant trouvé moyen de l'appaiser, l'attira à Florence, le reconnut pour cardinal, l'envoya légat en la Marche d'Ancone, & lui donna le gouvernement de Pérouse. Nicolas V l'aima, & lui confia les emplois les plus importans; car il l'envoya deux fois légat à Alfonse V, roi d'Aragon; il fut encore grand pénitencier. Calliste III, successeur de Nicolas, eut aussi beaucoup de considération pour Capranica, qui eût été peut-être élu en sa place, s'il lui eût survécu quelques jours; mais il mourut en même temps que lui le 14 août 1458. Ce cardinal avoit une très-belle bibliothéque, qu'il laissa pour l'usage d'un collége qu'il fonda à Rome. Son corps fut enterré aux dominicains de la Minerve, où l'on voit son tombeau. Ce cardinal fut beaucoup estimé pour son érudition, son expérience dans les affaires, & ses mœurs. Pendant qu'il assista au concile de Basle, il eut pour secrétaire le célébre Æneas Sylvius, qui fut depuis pape sous le nom de Pie II. Il a composé quelques ouvrages, savoir, *Instruction pour le gouvernement du pontificat; De l'art de bien mourir; Discours à Alfonse, roi de Naples*, & quelques autres. * Ciaconius, *in add.* Victorel & Onuphre, *dans Martin V.* Saint Antonin, *tit.* 22, *ch.* 16, *sur la fin.* Platine, *dans Calixte III.* Æneas Sylvius, sous le nom de Gobelin, *comment. l.* 1. Sponde, *aux annal.*

CAPRANICA (Ange) cardinal, évêque de Rieti, & légat à Boulogne, aimoit les lettres, & avoit parmi ses domestiques des personnes d'un rare savoir, entr'autres Æneas Sylvius, lequel ayant été élevé sur le siége pontifical, sous le nom de Pie II, mit au nombre des cardinaux Ange Capranica en 1460. C'étoit un homme de grande vertu; il mourut à Rome l'an 1478, & fut enterré dans le même tombeau que son frere. * Gobelin, ou plutôt Æneas Sylvius, *in comment. Pii II*, *lib.* 2. Onuphre. Auberi, *hist. des card.*

CAPRANICA, ville de l'état de l'église, est située dans la province du Patrimoine, sur une colline entre le lac de Bracciano & celui de Ronciglione. Cette ville a été assez bonne, mais elle déchoit tous les jours. * Mati, *diction.*

CAPRARA, isle du golfe de Venise, située sur les côtes de la Capitanate, province du royaume de Naples. C'est l'isle la plus septentrionale de celles de Tremiti. Quelques géographes la prennent pour l'ancienne *Teutria*, que d'autres placent à l'isle de *S. Domino*, qui est au midi de la Caprara. * Mati, *diction.*

CAPRARA (Alexandre) jésuite Italien, étoit d'une noble famille de Boulogne. Le cardinal Paleote l'obligea de mettre au jour plusieurs écrits qu'il avoit faits sur diverses matieres avant l'age de vingt un ans; & Charles Sigonius, qui avoit été son maître, lui laissa tous ses ouvrages en mourant. Caprara entra dans la société des jésuites en 1580, à l'âge de vingt-un ans, & fut chargé depuis du gouvernement de plusieurs colléges; son fort étoit la morale. Ce religieux mourut saintement à Mantoue le 6 octobre 1625, âgé de 66 ans. Les magistrats de la ville voulurent que son corps fût mis dans un tombeau séparé des autres. * Alegambe, *bibl. Pat. soc. Jes.*

CAPRARIA ou LA CAPRAIA, petite isle, entre celle de Corse & l'Italie dans la mer de Gènes. Elle étoit autrefois habitée par de saints moines, & est aujourd'hui sujette aux Génois qui y tiennent garnison. Ils s'en emparerent l'an 1507 sur Giacomo de Maro qui en étoit seigneur. Son circuit est de dix-huit milles, & elle est assez habitée, quoique remplie de montagnes. Elle a un bourg avec un bon château pour la défendre contre les pirates. Les anciens la nommoient *Ægilon* ou *Ægilium*, *Capraria* & *Caprasi.* * Pline, *l.* 3, *c.* 6. Ptolémée.

CAPRAROLA, château célébre d'Italie, & maison de plaisance du duc de Parme, a été bâti dans le XVI siécle. Il est dans le patrimoine de S. Pierre, au comté de Ronciglioni près de Viterbe, & environ à vingt-cinq milles de Rome. Caprarola est un ouvrage du fameux architecte Vignole, qui l'entreprit pour le cardinal Alexandre Farnèse, & on l'estime un des plus magnifiques palais qui soient en Italie, pour son architecture. Il est bâti en pentagone, avec cinq faces fort hautes, toutes égales, & une cour au milieu parfaitement ronde, de même que les corridors & les galeries qui l'environnent;

& cependant les salles sont quarrées & bien proportionnées. La principale est peinte de la main de Pietro Orbista, qui étoit en réputation sous Paul III. Il y a une des chambres où quatre personnes placées chacune dans un coin, l'oreille tournée à la muraille, s'entendent parler fort distinctement, quoiqu'elles parlent bas, & quoique ceux qui sont au milieu de la chambre n'en entendent rien. Il y en a une autre, où si vous frapez du pied quand vous êtes au milieu de la chambre, ceux qui sont au-dehors croient qu'on y a tiré un coup de pistolet. Tous les autres appartemens ont chacun leur beauté particuliere. Les jardins & les fontaines y sont dignes de cet admirable palais. * Vignole, *ordres d'architecture.*

CAPRÉE ou ISLE DE CAPRI, *Capreæ* & *Caprea*, isle de la mer Tyrrhene ou de Toscane, vis-à-vis de Pouzzol, dans le royaume de Naples. C'est dans cette isle que Tibere se retira pour y commettre tous ces crimes que les historiens ont découverts. Son circuit n'est pas de plus de douze milles. Autrefois Caprée avoit deux villes, mais elle n'en a plus qu'une, qu'on appelle aussi Capri, *Caprea*, qui est épiscopale sous la métropolitaine d'Amalfi. Ses habitans sont francs de toutes sortes d'impositions, à cause de la garde qu'ils font dans l'isle. Il y passe tous les ans une si grande quantité de cailles, qu'on dit que c'est le principal revenu de l'évêché, d'où vient que quelques-uns l'ont appellé *l'évêché des cailles.* * Pline, *l.* 3, *c.* 5. Strabon, *l.* 5. Suétone, *dans Tibere.*

CAPREOLE, successeur d'Aurele dans le siége de Carthage, envoya le diacre Bessula pour assister au concile d'Ephèse en 431. Le triste état où se trouvoient les églises d'Afrique par la guerre des Vandales, ayant empêché les prélats d'y aller eux-mêmes, il écrivit une lettre d'excuse qui se voit parmi les actes du concile d'Ephèse. Il a aussi composé un petit traité, pour répondre à Vital & à Constance, ou, selon d'autres, Tonance, chrétiens d'Espagne, qui l'avoient consulté, si l'on pouvoit dire que Dieu est né d'une vierge. Il y établit cette vérité, en montrant qu'il n'y a qu'une personne en J. C. & réfute ceux qui étoient dans un autre sentiment. Il parle dans ce traité de la condamnation de Nestorius, & de son hérésie, par le concile d'Ephèse, auquel il dit qu'il avoit envoyé ses députés. Ce traité a été donné par le pere Sirmond, & imprimé à Paris en 1630, avec quelques autres opuscules dogmatiques. Capréole avoit encore écrit une lettre à l'empereur Théodose. Vincent de Lerins parle avantageusement de ce prélat. * *Actes du concile d'Ephèse.* Liberatus, *in breviario*, *tome* 5. S. Fulgence, *adversus Pelagianos*, *num.* 6. *Edition du traité de Capréole par le pere* Sirmond. M. Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclesiastiques*, *V siécle.*

CAPREOLE (Jean) religieux de l'ordre de S. Dominique, a vécu dans le XV siécle, & étoit natif d'un village près de Rhodez, où il se fit religieux. Il devint un des plus ardens défenseurs de la doctrine de S. Thomas, & composa quatre livres de commentaires sur le Maître des Sentences, & une défense de la doctrine de S. Thomas, imprimés à Venise d'abord en 1483, & depuis en 1588. Il enseignoit à Paris, & y lisoit ses sentences en 1409, fit sa licence en 1410 & 1411, travailla ces années-là même à son commentaire, qui ne fut achevé qu'en 1434, & mourut à Rhodez en 1444. Trithéme dit qu'il vivoit en 1415, Bellarmin en 1410, Antoine de Sienne en 1424, & Sponde assure que c'étoit en 1443. C'est sur cette année qu'il rapporte une dispute que Capréole eut avec Tostat au concile de Basle, du temps d'Eugène IV. * Echard. *script. ord. Præd.*

CAPRÉOLE (Elie) natif de Bresse en Italie, excellent jurisconsulte & historien, au commencement du XVI siécle, composa divers ouvrages qui lui acquirent beaucoup de réputation, comme l'histoire de Bresse en quatorze livres, dont il y en a douze d'imprimés : *Defensio statuti Brixientium*, *de ambitione & sumptibus funerum minuendis : Dialogus de confirmatione fidei*, *&c.* Elie Capréole mourut fort âgé en 1519. * Baptista Mantuanus, *in Carm.* Leandre Alberti, *descript. Ital.* Vossius, *de hist. Lat.* Le Mire, *de script. sæc. XVI.*

CAPRERA (Bernard) *cherchez* CABRERA (Bernard de).

CAPRIATA (Pierre-Jean) jurisconsulte & historien, étoit de Gênes, & a vécu au XVII siécle. Paulus Amantius, dans le poëme qui a été mis au-devant du livre de Capriata, en parle en ces termes :

*Qui consulta patrum, & nodosi dogmata juris,*
*Atque vagos legum anfractus, dubiosque recessus*
*Ingenio solitus celeri scrutarier, & quem*
*Jurisconsultum insignem* Menochius *olim*
*Testatur, scriptis commendans laudibus*.....

*Tu, seu jura doces, juris penetralia quævis,*
*Seu patronus agis causas, dubiumque clientem*
*Sublevas, arguto, quem promis pectore, sensus,*
*Unde audet dubiæ meliùs confidere causæ ;*
*Seu juris responsa refers consulta petenti ;*
*Seu lites dirimis certantes arbiter inter ;*
*Tam ritè, & rectè peragi tibi cuncta videntur,*
*Tam facilè, atque brevi interjecto tempore, quantum*
*Per tardas perfecta moras vix quisque dedisset.*

Ce qui fait connoître qu'il réussissoit également, soit à expliquer les questions les plus épineuses de la jurisprudence, soit à plaider des causes, soit à répondre aux consultans, soit à finir les procès par la voie de l'arbitrage. Quoiqu'on puisse ne point prendre au pied de la lettre les expressions dont on se sert dans cet éloge, il est sûr que les travaux historiques de cet écrivain sont inestimables, puisqu'il y expose les faits avec une grande netteté, qu'il en dévelope les motifs, les instrumens & les suites. On trouve dans ses ouvrages tout ce qui s'étoit passé de son temps, sur-tout en Italie. Il publia comme un essai ses deux premiers livres, l'an 1626 (dans le catalogue de M. de Thou, *page* 305 *de la premiere partie*, on marque l'édition en 1627, *in*-8°) intitulés, *I due primi libri dell' historia sopra i movimenti d'arme successi in Italia dall' anno* 1613, *fino al* 1618. Il les fit réimprimer à Gênes *in*-4° en 1638. A ces deux livres il en a ajouté dix autres, lesquels joints aux deux premiers, font une histoire de son temps & d'Italie, conduite depuis 1613 jusqu'en 1634. Ces douze livres furent réimprimés à Genève, *in*-8°, en 1644. Il publia une seconde partie de son histoire à Gênes en 1648, qui fut réimprimée à Genève *in*-8°, dont le titre est : *Dell' historia di Pietro Giovanni Capriata, parte secunda in sei libri distinta. Nel primiero de quali si contingono alcuni movimenti d'armi fuor d'Italia succeduti. E né cinque succequenti la continuatione di quei d'Italia dall' anno MDCXXVIII, fino al MDCXLIV.* On a imprimé à Londres en 1663 une traduction angloise de tous les ouvrages de cet auteur, qui se vante d'avoir gardé l'équilibre sans aucune partialité, ni pour la France, ni pour l'Espagne. *Dans la préface de la seconde partie de son ouvrage*, il donne pour exemple de son impartialité, ce qu'il a écrit sur les deux guerres du Montferrat, où il dit que le duc de Mantoue, attaqué dans la premiere par le duc de Savoye, fut soutenu par le roi d'Espagne ; mais que dans la seconde, attaqué par le roi d'Espagne, il fut soutenu par le roi de France : ce qui montre qu'après avoir loué le roi d'Espagne dans la premiere, il le condamne à l'égard de la seconde, & donne tant d'éloges à Louis XIII, que l'auteur du Politique très-Chrétien n'a pas dédaigné de le copier. Les Vénitiens se sont plaint d'avoir été maltraités dans son histoire ; & même André Balbo, noble Vénitien, qui étoit à Gênes lorsque la premiere partie de l'ouvrage de Capriata vit le jour, lui en fit des reproches, auxquels il répondit entr'autres choses : « On

» ne peut pas se plaindre (dit-il dans la même préface) » que j'aie manqué de respect pour la république de » Venise en ce qui concerne la sagesse de son gouver- » nement; que si j'ai décrit les succès des guerres d'une » maniere qui n'a pas été agréable, ce n'est point ma » faute; car j'ai dû les représenter tels qu'ils ont été, » & il ne faut point s'attendre que la description des » choses qui nous ont causé du chagrin, quand elles » sont arrivées, se puisse lire avec plaisir. » Il représente encore qu'il n'étoit ni sujet de la république de Venise, ni à ses gages, & que néanmoins il l'avoit mieux ménagée que n'avoient fait quelques auteurs Vénitiens, qu'elle avoit punis, & en leurs personnes, & en leurs ouvrages, pendant qu'elle permettoit le débit de son histoire. Il dédia la premiere partie de son livre à Ottaviano Raggi, auditeur de la chambre d'Urbain VIII, & la seconde à Carlo Emanuel Durazzo, référendaire de l'une & de l'autre signature. *Dans son épitre dédicatoire* il rapporte les raisons qui l'ont empêché de dédier son ouvrage à des princes. * Bayle, *diction. critiq. derniere édition.*

CAPRICORNE, un des douze signes du Zodiaque, composé de vingt-huit étoiles, qui représentent, dit-on, la figure d'une chevre. Le soleil entre dans ce signe au mois de décembre, & fait alors le solstice d'hiver, commençant à revenir vers l'équateur. Les poëtes disent que ce signe est occupé par la chevre d'Amalthée, qui avoit nouri Jupiter de son lait, & dont ce dieu voulut faire une constellation, pour la récompenser de ce bon office; d'autres ont feint que le dieu Pan craignant le géant Typhon, se déguisa en se transformant en un bouc qui avoit une queue de poisson, & qu'il fut ensuite enlevé au ciel par ordre de Jupiter, qui avoit admiré cette adresse. * Cæsius. *astronom. poëtic.* Auguste-César étant né sous ce signe, fit battre quantité de piéces d'or & de cuivre qui en portoient la figure. * C. Patin, *sur Suetone.* M. de Thou remarque aussi que Côme de Médicis, grand duc de Toscane, vint au monde sous le même signe. Pline, *l.* 11, *c.* 15, dit que ceux qui habitoient l'Attique vers le midi, avoient un jour nommé *Caprificiel* qu'ils consacroient à Vulcain, & auquel ils commençoient la récolte de leur miel.

CAPRINUS ou CAPRINI (Jean-Antoine) jésuite d'Aquila dans le royaume de Naples, naquit en 1614. Il enseigna les belles-lettres & la philosophie dans plusieurs maisons de sa société, & fut recteur de divers colléges. Il a donné au public, *Apes Barberinæ, seu universa philosophia; De motu trepidationis terræ; Lux philosophica*: ces écrits ont paru sous le nom de *Syderius Leo.* * *Dictionnaire historique*, derniere édition de Hollande.

CAPRONA (Archange) capucin, né à Parlerme, d'une famille noble, embrassa la vie religieuse à l'âge de dix-huit ans, malgré les efforts que fit son pere pour l'en détourner. Il prêcha dans les principales villes & dans les bourgs les plus considérables de la Sicile, sur-tout à Trapano. Il érigea dans ce dernier lieu trois confréries, & travailla à y faire bâtir un hôpital pour les pauvres. Il alloit lui-même de maison en maison, tous les dimanches, recueillir pour eux des aumônes. Il mourut en 1577. On a de lui, *Statuta & documenta pro confraternitatibus domûs hospitalis Montis pietatis & misericordiæ in civitate Drepanensi.* * *Bibliotheca sicula. Dictionnaire historique* de Hollande.

CAPRONCZA, *cherchez* COPRANITZ.

CAPROTINE, est le nom que les anciens Romains donnerent à Junon & aux nones de juillet, temps auquel ils célébroient une fête solemnelle, dont voici l'origine. Après que les Gaulois furent sortis de Rome, les peuples voisins, qui savoient que les forces de la république étoient épuisées, crurent avoir trouvé l'occasion de s'en rendre maîtres: il donnerent le commandement de leurs troupes à Lucius, dictateur des Fidenates, qui envoya un héraut au sénat, pour lui déclarer que s'il vouloit conserver les restes de Rome, il falloit que les Romains lui envoyassent toutes leurs femmes & toutes leurs filles. Les sénateurs voyoient leur perte prochaine, & ne savoient à quoi se résoudre; mais une esclave nommée *Philotis*, ayant assemblé toutes les autres, leur fit prendre avec elles les habits de leurs maîtresses & de leurs filles, & dans cet équipage trompeur, elles passerent dans le camp des ennemis. Le général les ayant distribuées aux capitaines & aux soldats, elles les inviterent à boire & à se réjouir, sous prétexte qu'elles célébroient ce jour-là une fête solemnelle entr'elles. Après que les ennemis furent remplis de vin, & que le sommeil les eut assoupis, elles donnerent un signal du haut d'un figuier sauvage, auquel les Romains accoururent, & firent main-basse par-tout. Le sénat, en mémoire de ce bon office, accorda la liberté à ces généreuses esclaves, & leur assigna à chacune une somme d'argent des deniers publics, pour se marier. Les Romains appellerent ce jour de leur délivrance, *les Nones Caprotines*, & établirent une fête annuelle en l'honneur de Junon Caprotine, ainsi nommée de *Caprificus*, qui signifie un figuier sauvage. Depuis ce temps, à pareil jour, toutes les esclaves donnoient la collation à leurs maîtresses hors de la ville sous des figuiers sauvages, se battoient & se jettoient des pierres en folâtrant, pour représenter le combat dans lequel les Romains avoient défait les Latins par l'industrie des esclaves. * Plut. Macrob. *l.* 3 *sat.*

CAPSA, ville de la Lybie intérieure, a tiré son nom des vastes déserts, dont elle est environnée, selon le sentiment de Bochart, qui de *Caphas* en hébreu, dérive *Capsa*, *presser & serrer.* Flore & Salluste, parlant des habitans de Capsa, disent que leurs sables & leurs serpens les défendent mieux que leurs armées, leurs murailles & leurs remparts, contre ceux qui les voudroient attaquer. Il y avoit une autre ville de ce nom dans la provin[illegible] de Byzacène; ces deux villes sont marquées dans [illegible] notices des églises d'Afrique. * Sallust. *in Jugurt.* Flor.

☞ CAPSCHAC, CABGIAC ou KIPZAK, grand pays au nord de la mer Caspienne, ainsi nommé dans les h[illegible] Tartares & Persans. Il s'étendoit depuis le J[illegible]'au Niéper ou Boristhène. Il fut le partage de la [illegible]té de Zuzi, fils aîné de Zingiscan; & ce grand [illegible] ayant été démembré vers 1480, il s'y forma divers royaumes, tels que celui d'Astracan, de Casan, qui sont tombés entre les mains des Russes, lesquels avoient été pendant long-temps soumis aux princes de Capschac. Les petits Tartares ou de Krim, en viennent aussi, comme on peut le voir dans la généalogie de la postérité de Zuzi. Les peuples qu'on nomme aujourd'hui *Cosaques*, sont les anciens habitans de ce grand pays. * La Croix, *histoire de Genghiskhan*, p. 5, 497 *& suiv. Histoire généalogique des Tatars*, p. 47, 48, 436 *& suiv.* M. Deguignes, *histoire des Huns.* Voyez CABGIAK.

CAPTIVITE des Juifs à Babylone. Les savans sont en contestation sur le commencement & sur la fin de la captivité, à laquelle l'écriture sainte donne 70 ans de durée. Quelques-uns, comme le pere Petau, la commencent à la premiere transmigration du peuple Juif l'an I de Nabuchodonosor, & IV du roi Joakim. Usserius la place une année plus bas; le pere Tirin & quelques autres la font commencer dès l'année XIII de Josias, 40 ans avant la derniere désolation de Jérusalem. Cajetan, Genebrard & quelques autres mettent son commencement sous l'année IX du régne de Nabuchodonosor, & à la seconde transmigration, lorsque Jechonias fut enlevé de Jérusalem à Babylone, & que Sédécias fut mis sur le trône; mais le pere Labbe commence ces 70 années de la captivité des Juifs à l'année XI & derniere de Sédécias, lorsque le temple fut brulé, la ville rasée, & tout le peuple emmené hors du pays, & les finit l'an I de la monarchie de Cyrus,

Cyrus sur tout l'Orient. Quoique ce qu'il allégue ne conclue rien contre l'opinion d'Usserius & du P. Pétau, à moins que d'admettre sa chronologie peu sûre en cet endroit, nous rapporterons néanmoins ici ses raisons telles que nous les avons trouvées; la premiere est tirée du chapitre 25 de Jeremie: *Et tout ce pays sera réduit en une solitude épouvantable, & ils serviront au roi de Babylone 70 ans;* la seconde du chapitre 29 du même prophéte: *Lorsqu'on aura demeuré 70 ans en Babylone;* la troisiéme est prise du dernier chapitre du II livre des Paralipomenes: *Il a été mené esclave en Babylone, & a servi au roi & à ses fils,* (son fils & ses petits-fils) *jusqu'à ce que le roi des Perses s'en rendît maître, & que la parole de Dieu annoncée par la bouche du prophéte eût son effet; le pays de Judée ayant accompli dix semaines d'années, &c. La premiere année de Cyrus, roi des Perses, &c.* Ces passages parlent d'une désolation entiere de la ville de Jérusalem, qui ne commença qu'après la ruine du temple, & non pas à l'an I de Sédécias, ni au IV de Joakim, ni au XIII de Josias. La fin des 70 années est marquée par ces paroles: *Jusqu'à ce que le roi des Perses s'en rendît maître;* ayant déja régné vingt-deux ans dans la Perse, il fit la guerre aux Babyloniens; & après avoir tué ou déposé Nabonidus, qui est le Darius Mede de l'écriture, il commença d'être le monarque de toute l'Asie pendant neuf ans; & c'est cette premiere année dont parle l'écriture, *la premiere année du roi des Perses Cyrus.* La fin de cette captivité de 70 ans est encore clairement établie au chap. premier du premier livre d'Esdras; de sorte qu'il y a lieu de s'étonner que quelques peres de l'église aient différé cette fin jusqu'à la seconde année du régne de Darius, fils d'Hystaspes III, roi des Perses. * Le pere Labbe, *introduction à la chronologie, chap.* 39.

CAPUA (Barthelemi de) jurisconsulte Napolitain, passa par les premieres dignités du royaume de Naples, & mourut en 1300. Il a écrit sur le digeste, sur le code, & sur les usages de Naples. * *Biblioth. hist. des auteurs de droit civil, canonique & particulier de plusieurs états & provinces depuis Irnerius, avec les caracteres de leurs esprits, & des jugemens sur leurs ouvrages,* par Denys Simon, *édition in-12, Paris* 1692.

CAPUA (Léonard) célébre médecin, né en 1617 à Bagnolo dans le royaume de Naples, étudia la philosophie & la théologie chez les jésuites jusqu'à sa dix-huitiéme année. Il s'appliqua ensuite à la jurisprudence qu'il quitta pour la médecine. Dans le dessein de se perfectionner dans cette étude, il apprit la langue grecque, afin d'être en état d'entendre par lui-même Hippocrate, Galien, & les autres anciens qui ont écrit en cette langue. A l'âge de vingt-deux ans, il revint à Bagnolo; mais ayant été impliqué dans un meurtre, il retourna à Naples pour se dérober au danger qui le menaçoit. Il institua l'académie appellée *Academia investigantium*, pour faire de nouvelles recherches dans la médecine. Cette académie s'assembla pendant quelque temps dans le palais du marquis d'Arena, & chacun y faisoit part des découvertes qu'il avoit faites dans la philosophie & dans la médecine. Dans deux ouvrages différens que Léonard Capua mit au jour, il soutint qu'il y avoit beaucoup d'incertitude dans la médecine & dans les remedes, ce qui lui attira la haine de beaucoup de médecins. La reine Christine de Suéde l'estimoit, & lui en donnoit des marques: l'académie des *Arcadi* le reçut dans son sein sous le nom d'*Alcestus Cillenius.* Il mourut le 17 janvier de l'an 1695. On a de lui, *Lectiones de Memphitium natura: vita Andreæ Cantelmi ducis Popolitani,* & quelques autres ouvrages en italien. * *Supplément françois,* imprimé à Basle, tome II, page 76.

CAPUCI ou CAPUCIO (Antoine) natif de Spolete, a vécu au commencement du XVII siécle. Il avoit été disciple de Marc-Antoine Muret, & avoit appris sous lui le grec & les belles-lettres, qu'il enseigna depuis avec beaucoup de réputation. On dit que ses mœurs étoient peu réglées, & qu'il porta même sur le visage des marques de ses débauches. Il mourut de la peste à Padoue, avec sa femme & ses enfans, l'an 1631. Ses écrits se sont perdus. * Jac. Phil. Thomasini, *in vit. illust. viror.*

CAPUCIATI ou *Encapuchonnés*, certains hérétiques qui s'éleverent en Angleterre en 1387, & qui furent ainsi nommés parcequ'ils ne se découvroient point devant le saint Sacrement. Il suivoient les erreurs de Wiclef, & soutenoient l'apostasie de Pierre Pareshul, moine augustin, lequel ayant quitté le froc, accusa son ordre de plusieurs crimes. * Sponde, *A. C.* 1387.

CAPUCINS, congrégation de religieux de S. François, qui sont ainsi nommés à cause de la forme extraordinaire de leur capuchon. Matthieu de Baschi, frere mineur observantin du duché d'Urbin, & religieux au couvent de Mont-Falco, assura, l'an 1525, que Dieu l'avoit averti d'exercer une plus étroite pauvreté, & se retira dans une solitude avec permission du pape. Quelques autres, poussés du même esprit, se joignirent à lui: ils souffrirent diverses persécutions jusqu'à l'an 1528, que Clément VII leur permit de se mettre sous l'obéissance des conventuels, & de s'appeller freres hermites mineurs. Ils pouvoient recevoir en leur compagnie tous ceux qui se présentoient pour prendre leur habit, & demeurer en quelque lieu que ce fût, & élire un vicaire général; mais aux processions ils devoient marcher sous la croix des conventuels dans les lieux où il y en avoit, & dans ceux où il n'y en avoit point, sous la croix de la paroisse. Les prédications des nouveaux hermites convertirent un grand nombre d'hommes qui se joignirent à eux. Ils avoient déja quatre couvens en 1530, & depuis il ne se passa point d'année sans qu'ils en acquissent plusieurs. Paul III, qui leur fut très-favorable, fut celui qui leur donna le nom de Capucins de l'ordre des freres mineurs, qu'ils ont préféré à leur ancien nom. Il ordonna en même temps qu'ils seroient sujets à la visite & à la correction des conventuels, & que leur vicaire général seroit obligé de demander au général desdits conventuels la confirmation de son élection. Cette bulle est de 1536. L'année suivante, le même pape leur défendit par une autre bulle de s'établir au-delà des monts; mais l'an 1573, Grégoire XIII, à la priere de Charles IX, leur permit de venir en France, où ils ont acquis depuis un grand nombre de couvens. Ils commencerent aussi en 1606 à s'établir en Espagne avec la permission de Paul V, qui érigeant enfin leur congrégation en ordre, leur accorda une parfaite indépendance des conventuels, & donna le nom de général à leur supérieur. Cet ordre est devenu si considérable, qu'il est divisé présentement en plus de cinquante provinces, & trois custodies, où il y a près de cinq cens couvens, & vingt-cinq mille capucins, sans compter les missions du Brésil, de Congo, de Barbarie, de Gréce, de Syrie & d'Egypte; car ils ont aussi passé les mers pour travailler à la conversion des infidéles. * Bover. & Marc de Pise, *annal. FF. minor. Capucin.* Wading. *annal. minor. tom. VIII.* Domin. de Gubern. *orb. ser.* Héliot, *hist. des ordr. monast. tom. VII, chap.* 24.

Les capucins ont sous leur direction quelques couvens de filles, appellées *Filles de la Passion* & *Capucines.* Marie-Laurence Longa, veuve d'un seigneur Napolitain, les institua à Naples en 1538. Elle avoit fait bâtir un monastere dans cette ville, où étant âgée de soixante ans, elle s'engagea par des vœux à la troisiéme régle de S. François; mais quatre ans après elle embrassa la premiere régle de sainte Claire, & se mit sous la conduite des capucins. Il y a quelques autres couvens de cette régle à Rome & à Milan; mais celles-ci sont sous la conduite de l'archevêque. Louise de Lorraine, veuve de Henri III, en fonda un à Paris, qui ne fut occupé qu'après sa mort en 1606. Il y a aussi un couvent de

capucines à Marseille. Ce sont les seules qui soient en France. * *Voyez les mêmes auteurs.*

CAPUGNANO (Zuanino *ou* Jean de) ainsi nommé, parcequ'il étoit né proche de Capugnano, village auprès de Boulogne. Sans goût pour la peinture, il se crut néanmoins appellé à peindre, & s'imagina avoir les talens nécessaires pour réussir dans cet art, quoique son métier fût seulement d'imprimer des portes, des fenêtres, armoiries, lambris, &c. Non seulement on ne louoit pas ses ouvrages, souvent même on les méprisoit ; cependant cet homme qui n'étoit propre tout au plus qu'à barbouiller quelques planchers ou quelques murailles, entreprit de peindre des images des saints ; & sur-tout de la sainte Vierge. Le nonce de Boulogne l'ayant appris & connoissant son ignorance, lui défendit ces sortes d'ouvrages. Léonelle Spada, disciple des Carraches, feignant d'entrer dans la peine que lui causa cette défense, lui dit que le nonce n'avoit eu intention seulement que de lui défendre de peindre ces sortes d'images pour les vendre, mais qu'il n'avoit pas eu le dessein de l'empêcher d'en faire par dévotion, & lui conseilla de peindre une vierge, & de mettre ces paroles au bas : Capugnano a fait cette belle vierge par dévotion : *Joannes de Capugnano fecit istam bellam madonninam devotionis gratiâ.* Capugnano suivit son conseil, & augmenta les occasions que l'on avoit de se moquer de lui sans qu'il s'en apperçût. Il eut même la simplicité de se plaindre aux Carraches de ce que personne ne se présentoit pour être son disciple, pendant qu'ils en avoient beaucoup plus qu'ils ne pouvoient en enseigner. Les Carraches se jouant de sa simplicité, lui dirent qu'il étoit facile de le contenter, & qu'ils lui donneroient eux-mêmes un disciple, dont il auroit lieu d'être content, & ils lui donnerent Léonello même, qui étant déja très-habile, fit croire au bout de quelques jours à Capugnano qu'il lui devoit cette habileté. Mais il ne continua pas long-temps un jeu qui ne pouvoit durer. Capugnano étant allé à quelques lieues de la ville pour barbouiller dans quelque maison de paysan, Léonello prit ce temps pour peindre une tête de Lucréce, & la peignit en maître ; & quand il eut fini il la laissa sur le chevalet, ferma la porte de l'appartement de Capugnano, & écrivit au-dessus de la serrure quelques traits satyriques contre ce barbouilleur présomptueux. Comme c'étoit au-dehors de la maison, tous ceux qui passoient s'arrêtoient pour en rire ; & lorsque Capugnano revint, il fut surpris de voir tant de monde s'arrêter & rire au devant de sa porte. Il s'y arrêta comme les autres, mais ayant vu ce dont il s'agissoit, il entra dans une grande colere, arracha ce qui étoit l'objet de tant de risées, le porta chez les Carraches, & en accusa Léonello. Ceux-ci disculperent leur disciple, mais pour appaiser Capugnano, ils allerent avec lui en son logis, où celui-ci n'eut pas plutôt mis le pied qu'appercevant cette tête de Lucréce, dont on vient de parler, il fut si étonné de la beauté de cet ouvrage, que s'imaginant que c'étoit un fruit des préceptes qu'il avoit donnés à Léonello, il s'écria qu'il oublioit tous les outrages qu'il venoit de recevoir en faveur d'un ouvrage si exquis ; qu'il ne croyoit pas Léonello auteur du libelle qui avoit été affiché à sa porte, & qu'il pouvoit revenir travailler chez lui : mais les Carraches le détromperent, & en lui faisant connoître sa présomption, le rendirent très-confus & le quitterent. * *Abced. pittor. p.* 420.

CAPURI, peuples de l'Amérique méridionale, dans la Guyane. Ils habitent sur les bords de l'Orenoque & la plupart d'eux sont charpentiers. Ils font des canots, & plusieurs ustenciles de bois qu'ils troquent en Guyane pour de l'or, & en l'isle de la Trinité pour du tabac. Les Capuri sont grands, extrêmement forts, & sujets au dernier point à la jalousie & à l'ivrognerie. Ils usent de viandes fort dures. Quand leurs capitaines ou gouverneurs meurent, ils les pleurent en les enterrant Dans le temps qu'ils croient leur chair consumée par l'humidité de la terre, ils les en tirent & les vont pendre dans la maison que les capitaines occupoient pendant leur vie, parant la tête de plumes de différentes couleurs, & attachant aux ossemens du reste du corps tous les vases d'or qu'ils possédoient. * Raleigh, *desc. de Guyane. Dictionnaire de* Corneille.

CASMILLUS, *cherchez* CAMILLUS.

CAQUEUX, certaine famille de gens que les Bretons ont toujours regardés avec une extrême aversion, prétendant que c'est un reste des Juifs, & qu'ils sont tous infectés de lépre de pere en fils. Les Caqueux exercent ordinairement le métier de cordier. Hevin, savant jurisconsulte, a fait voir de nos jours que cette aversion étoit mal fondée, & même a obtenu un arrêt au parlement en leur faveur ; mais il est difficile d'ôter cette prévention de l'esprit de la plupart des Bretons. Il y a même plus de deux cens cinquante ans que les évêques, dans la même prévention, ont ordonné que les Caqueux se tiendroient au bas des églises ; qu'ils ne baiseroient la paix qu'après tous les autres, & leur ont défendu, sous peine de cent sols d'amende, de toucher aux vases de l'autel. Dans les registres de la chancellerie de Bretagne de 1473, il y a un mandement contre hommes & femmes nommés Caqueux, ausquels il est défendu de voyager dans le duché sans avoir une piéce de drap rouge sur leur robe ; pour éviter le danger que pourroient encourir ceux qui auroient communication avec eux, ne les connoissant point. De plus, il leur est fait défense de se mêler d'aucun autre commerce que de fil & de chanvre, & d'exercer aucun autre métier que de cordier, & aucun autre labourage que leurs jardins seulement, à peine de confiscation. Il est même défendu à tous sujets de leur vendre autre marchandise que fil & chanvre, & de leur affermer aucun de leurs héritages, à peine de confiscation & autres rigueurs. Cette derniere défense est modérée pour les Caqueux de l'évêché de Saint-Malo, par une ordonnance de 1477. *Voyez* CAGOTS. * Lobineau, *hist. de Bretagne, tom.* 1, *pag.* 847, *& tom.* 2, *pag.* 1350 *&* 1610.

CAR, fils de Phoronée, roi d'Argos, régna à Mégare, & donna son nom à la ville de Mégalopolis, capitale de la Carie, & par conséquent à toute cette province. Il y bâtit un temple à la déesse Cérès ; ce fut, dit-on, le premier qui trouva l'art de deviner par le vol & par le chant des oiseaux. * Herodote, *l.* 1.

CAR (Robert) comte de Sommerset, *cherchez* SOMMERSET.

CARA ILUG OCHMAN, fils de *Curlubeg*, troisiéme prince des Turcomans de la dynastie du mouton blanc. Il s'attacha au service de Tamerlan, & l'accompagna dans son expédition de Natolie, en sorte qu'après que ce prince eut défait Bajazet, il fut amplement récompensé de ses services ; car Tamerlan lui donna les villes de Sivas en Natolie, d'Arzengian en Arménie, d'Edesse, & de Mardin en Mésopotamie. Cara Ilug devenu puissant par les bienfaits de ce prince, fit la guerre aux princes de sa nation, qui portoient l'étendard du mouton noir ; mais il fut enfin défait & tué par Escander, fils de Cara Joseph, prince de la même dynastie, l'an de l'hégire 809, de J. C. 1406. Il étoit âgé de plus de 90 ans, & laissoit pour successeur *Hamzab Beg*, son fils. Il fut aieul de celui que nous connoissons sous le nom d'*Ussuncassan.* * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

CARA JOSEPH ou ISSUF, fils de CARA *Mohammed*, premier prince de la famille ou dynastie des Turcomans du mouton noir. Son pere n'ayant proprement été que capitaine de la milice de cette nation, qui obéissoit aux ordres du sultan Ahmed ben-Avis, il commença son régne par une insigne perfidie : car il enleva la ville de Bagdet au sultan Avis, qui étoit le protecteur & le bienfaiteur de sa maison ; mais il ne jouit pas long-temps du fruit de sa trahison : Tamerlan le fit chasser de Bagdet, qu'il rendit au sultan Ahmed.

Cara Joseph se voyant dépouillé, se retira en Egypte, & Ahmed ayant été chassé une seconde fois de Bagdet par Miranschab, fils de Tamerlan fut aussi obligé de se réfugier dans le même pays. Farage, qui régnoit alors, les fit tous deux prisonniers pour complaire à Tamerlan. Celui-ci étant mort l'an 807 de l'hégire, & de J. C. 1404, il les mit tous deux en liberté, & les traita fort bien. Ces deux princes étoient convenus pendant leur prison, que s'ils rentroient dans leurs états, ils y vivroient en bonne intelligence. Mais dès que Cara Joseph se fut sauvé d'Egypte, il passa en Chaldée, de-là en Mésopotamie, où s'étant mis à la tête des Turcomans, qu'il avoit ramassés en chemin, il résolut de pousser sa fortune aussi loin qu'elle pouroit aller aux dépens de sa parole & de son repos. Il attaqua les enfans de Tamerlan dans l'Adherbigian, où il prit la ville de Tauris, après avoir défait & tué dans une bataille Abubecre, fils de Miranschah, près de la ville de Nakhschirvan, & puis Miranschah lui-même, fils de Tamerlan, l'an 810 de l'hégire. Mais ayant quitté cette ville, pour faire la guerre en Gurgistan, le sultan Ahmed s'en empara; ce qui fut cause d'une nouvelle guerre entr'eux, dans laquelle ce sultan périt l'an de l'hégire 813. Par cette mort, Cara Joseph monta à un haut dégré de puissance; car il possédoit la Chaldée, la Mésopotamie, la Médie, une grande partie de l'Arménie & de la Géorgie: il menaçoit déja la Syrie & la Natolie, lorsque Scharok, quatriéme & dernier fils de Tamerlan, après avoir pacifié les provinces les plus orientales de son empire, résolut enfin l'an 822 de l'hégire, de J. C. 1419, de tirer vengeance de la mort de Miranschah son frere, qu'il méditoit depuis douze ans. Ce prince étoit déja arrivé dans la Médie ou Adherbigian, avec une armée formidable, pour combattre Cara Joseph. Celui-ci, sans rien craindre, marcha aussi de son côté avec une puissante armée, composée de troupes accoutumées depuis long-temps à vaincre; & l'on étoit sur le point de voir une sanglante bataille, quand Cara Joseph mourut de mort naturelle dans son camp d'Aougian près de Tauris. Son armée se dissipa en peu de temps, n'y ayant ni enfans, ni parens de Cara Joseph dans le camp pour la retenir. Il y en eut même une partie qui se jetta sur les tentes de ce prince, & les pilla. On lui coupa les oreilles pour avoir les pendans, & son corps demeura long-temps sans sépulture. Quelques-uns de ses amis le porterent à Argis, où il fut enterré. Cette mort arriva l'an 823 de l'hégire, & de J. C. 1420, la quatorziéme année de son régne. Ce prince eut six enfans: *Pir Buda* Khan, mort avant son pere; *Emir Escander*, qui lui succéda; *Mirza Gehan Schah*, qui succéda à Escander; *Schah Mohammed*, qui eut le gouvernement de Perse; *Emir Absal*, qui mourut aussi avant son pere; & *Abusaid*, qui fut tué par son frere Escander. * Khondemir.

CARA MUSTAPHA, grand-visir. Le grand-visir Coprogli, son oncle, le fit élever parmi les ichoglans ou jeunes gens du serrail. Il se fit aimer des eunuques, & en moins de dix ans il fut mis au nombre des officiers de la chambre du trésor. Un jour la sultane-mere Validé y étant allé avec l'empereur Mahomet IV, fut charmée de l'air & de la bonne mine du jeune Mustapha, & lui fit d'abord présent d'une très-belle émeraude, que le sultan lui avoit donnée. Depuis cette sultane en devint amoureuse, & le fit entrer souvent dans sa chambre. Ce fut par les soins de cette princesse qu'il eut les plus belles charges de l'empire, & qu'il parvint à celle de grand-visir. Elle lui fit d'abord donner la charge de premier écuyer du grand-seigneur: quelque temps après il tua le rebelle Assan, bacha d'Asie, par l'ordre de sa hautesse; ce qui lui acquit entierement l'estime de son prince, qui le récompensa de la charge de bacha, ou général de la mer. Il fut ensuite caïmacan, qui est la seconde dignité de l'empire, & enfin grand-visir, après quoi le grand-seigneur lui donna sa fille en mariage. Il auroit eu plus de bonheur pendant son ministere, s'il eût eû moins d'attachement aux intrigues du serrail. La princesse Basch-Lari, veuve du malheureux Assan, & sœur de l'empereur Mahomet, fut cause de sa perte. Il en devint si éperdument amoureux, qu'il mit tout en œuvre pour la posséder, mais inutilement; car la sultane Validé, indignée du mépris de Mustapha, qu'elle avoit seule élevé, fit avorter tous les desseins de ce ministre. Mustapha, pour se venger, fit ôter à la sultane Validé la part qu'elle avoit au gouvernement de l'empire. Il n'en fallut pas d'avantage pour l'exposer à l'indignation de cette princesse; elle chercha toús les moyens de le perdre; elle appuya auprès du grand-seigneur les plaintes que les grands de la Porte firent de sa tyrannie. Elle blâma sa mauvaise conduite dans la guerre de Hongrie; condamna sa lâcheté au siége de Vienne, qu'il leva honteusement en 1683, après y avoir fait périr les meilleures troupes de l'empire ottoman, & se servit enfin de la perte de Gran, pour animer les janissaires à la révolte, & pour obliger par ce moyen le grand-seigneur à le sacrifier à la haine publique. Mahomet eut d'abord de la peine à y consentir, parceque la personne du grand-visir lui étoit extrêmement chere; mais s'y voyant contraint, après l'avoir fait condamner par le muphti ou chef de la loi, il lui envoya son arrêt de mort par deux agas des janissaires, qui l'étranglerent à Belgrade le 25 decembre 1683. On porta sa tête en diligence à Andrinople, où elle fut un spectacle fort agréable au peuple. La seule princesse Basch-Lari donna des pleurs à sa mort; & ne pouvant souffrir que la tête d'un homme qui l'avoit aimée, servît de spectacle au peuple, elle la fit enlever secrétement du lieu où elle étoit exposée. *Voyez* l'histoire de sa vie.

CARA-MEHEMET, *cherchez* KARA-MEHEMET.

CARABI, petite riviere de Sicile, coule dans la vallée de Mazara, entre la riviere de Belice & celle de Calatabellota, & se decharge dans la mer à une lieue de Xiacca. Quelques géographes la prennent pour celle que les anciens nommoient *Athys* ou *Acithius*, que d'autres croient être la riviere de Birgi. * Mati, *dictionnaire*.

CARABIN, chevau-léger, armé d'une petite arme à feu qui tire avec un rouet. Ces cavaliers qui faisoient autrefois des compagnies séparées, & quelquefois des régimens, servoient à la garde des officiers généraux, à se saisir des passages, à charger les premieres troupes que l'ennemi faisoit avancer, & à les harceler dans leurs postes: souvent aussi ils ne faisoient que lâcher leur coup, & aussitôt se retiroient. Lorsqu'on donnoit quelque bataille, ils combattoient sur les aîles de la premiere ligne, sur le front des dragons & des cravates. Il n'y a plus aujourd'hui de carabins en France, si ce n'est dans les compagnies de chevaux-légers, où il y en a seulement deux, qui sont des cavaliers armés chacun d'une carabine, & qui suivent les brigadiers de la compagnie. Gaïa dans son traité des armes, croit que le mot de Carabin vient du mot espagnol *Cara*, & du mot latin *binus*, qui signifie double, comme qui diroit gens à deux visages, à cause de leur maniere de combattre, tantôt en fuyant, tantôt en faisant volte-face. Ces carabins servoient du temps de Henri IV & de Louis XIII. Ils portoient une cuirasse echancrée à l'épaule, afin de mieux coucher en joue, un gantelet à coude pour la main de la bride, un cabasset ou casque en tête, une longue épée, & une carabine à l'arçon de la selle.

CARACALLA (Marc-Aurele-Antonin) empereur, succéda à son pere *Septimus Severe*, au mois de février 211. Il étoit né à Lyon dans le palais de l'Antiquaille le 4 avril 188 de l'ére commune, lorsque son pere gouvernoit cette province, & il fut proclamé empereur près de Vimi. Il avoit sucé en sa jeunesse le lait du christianisme, ayant eu pour un de ses gouver-

neurs Evodus, de qui la femme & le fils étoient imbus de la religion chrétienne, en sorte qu'il donnoit des signes d'un naturel extrêmement doux, ce qui le rendoit aimable à tout le monde. Mais son pere ayant ôté d'auprès de sa personne ceux qui lui inspiroient le gout de la véritable piété, il étouffa les bonnes semences qu'il avoit reçues, & en fit un monstre, pensant en faire un grand prince; car il voulut usurper la souveraine puissance par un parricide, ayant tiré l'épée pour tuer son pere, en le perçant par derriere; & il l'eût fait, si ceux qui étoient autour, faisant un grand cri, ne l'en eussent empêché. L'horreur d'une action si noire causa à Severe une si profonde tristesse, qu'il en mourut environ un an après. Caracalla à son retour à Rome, fit mourir les médecins, parcequ'ils n'avoient pas abrégé la vie de son pere. Il tua son frere Geta entre les bras de sa mere, pour n'avoir point de compagnon sur le trône, fit mourir le grand jurisconsulte Papinien, qui n'avoit voulu ni approuver, ni défendre son parricide, & fit même périr tous les serviteurs de son pere & de son frere; de sorte que les historiens de ce temps-là comptent jusqu'à vingt mille personnes massacrées. Quelques historiens ont dit qu'il osa même épouser Julie, veuve de son pere; mais le silence de Dion Cassius, qui vivoit en ce temps-là, & qui n'en dit rien, non plus qu'Hérodien, doit faire croire que ce n'est qu'une fable. Caracalla étant passé en orient, remplit la ville d'Alexandrie du sang de ses habitans, & ne consulta plus que les magiciens & les astrologues, quoiqu'il se piquât d'imiter Alexandre le Grand. Tant de cruautés avancerent sa mort; quelques officiers conspirerent contre lui; & comme il alloit d'Edesse à Carres de Mésopotamie, un de ses centurions nommé Martial, l'assassina, par ordre de Macrin, préfet du prétoire, qui lui succéda. Il fit le coup dans le temps que Caracalla étoit descendu de cheval, pour aller à quelque nécessité naturelle, & qu'il étoit éloigné de ses gardes. Ce fut une juste punition de ses crimes, car il étoit devenu l'objet de la haine de tout l'empire & des princes étrangers. Abgare, roi d'Edesse, l'étoit venu voir comme un allié de l'empire, & Caracalla s'assura de sa personne, & se rendit maître de ses états. Il en usa de même à l'égard du roi d'Arménie & de ses enfans, & d'Artaban roi des Parthes, qu'il traita tous de la même sorte, après les avoir trompés lâchement par une longue suite de fourberies & d'artifices. Son emportement contre les Alexandrins ne vint que de ce qu'on lui avoit rapporté que ces peuples avoient dit quelques paroles piquantes contre sa personne. Le régne de Caracalla fut de six ans, deux mois & quatre jours, depuis le 4 février 211, jusqu'au 8 avril de l'an 217. Lorsqu'il fut tué, il étoit âgé de vingt-neuf ans & quatre jours, selon Dion, d'autres disent de quarante-trois. Le nom de Caracalla lui fut donné à cause d'un certain vêtement qu'il avoit apporté des Gaules, & dont il vouloit que le peuple se servît. Il se fit aussi donner le nom de Germanique, après avoir vaincu certains peuples Allemans qui s'étoient révoltés, & voulut qu'on y ajoutât celui de Parthique & d'Arabique; ce qui fit dire à Helvius Pertinax, fils de l'empereur de ce nom, qu'il falloit encore ajouter celui de Gétique. C'étoit une équivoque dans laquelle Pertinax faisoit malignement allusion à la mort de Geta, quoiqu'elle pût avoir rapport au nom des Gots, qui étoient aussi nommés Gétes. Cette raillerie lui couta la vie. Macrin succéda à Caracalla. On a des médailles de ce prince, qui nous le représentent tel qu'il a été, étant parvenu à l'empire. L'entre-deux des sourcils froncé, les yeux enfoncés, & la narine un peu retirée en haut, qu'on observe dans une de ses médailles, lui font le visage d'un homme pensif, dissimulé & méchant: aussi fut-il un des plus cruels hommes du monde; avec cela il étoit adonné au vin & aux femmes, fier, insolent, fourbe, haï de la milice & de ses domestiques même. Il étoit fort petit, buvoit & mangeoit beaucoup. Son tempérament mal-sain lui causoit plusieurs incommodités qu'il avoit soin de cacher. Il n'avoit presque point de cheveux. Ce qui est surprenant, c'est qu'un si méchant homme ait été mis par les païens au nombre des dieux, comme on l'apprend par le titre de DIVIN, & par la consécration que nous voyons dans cette médaille: peut-être que Macrin, qui lui succéda, & qui étoit l'auteur de sa mort, voulut par cet honneur imaginaire qu'il lui fit rendre, se laver du soupçon de ce meurtre. * Spartien. Aurelius Victor. Dion. Hérodien. Eusebe. Voyez sur-tout *l'histoire des empereurs*, par M. de Tillemont.

CARACCIO (Antoine) baron de Corano, étoit de Nardo au royaume de Naples. Il étoit fils de NICOLAS Caraccio, baron de Corano, & de *Catherine* Icorna, l'un & l'autre de famille très-noble. Antoine s'est acquis de la réputation par deux poëmes qu'il a composés; l'un est intitulé: l'*Imperio vindicato*, l'autre a pour titre, *Corradino*. L'auteur est mort à Rome l'an 1702. * *Giornale de Letterati*, tome XIII, année 1713.

CARACCIOLI, maison des plus illustres, des plus anciennes, & des plus étendues du royaume de Naples. On la croit originaire de Gréce, & établie à Naples dès le IX ou X siécle. Elle a été depuis divisée en deux branches; l'une nommée de *Rossi*, & qui porte pour armes, *d'or à trois bandes de gueules, au chef d'azur*; l'autre, nommée *del Leone*, dont les armes sont *d'or, au lion d'azur*, & chaque branche a produit un nombre considérable de rameaux.

De la premiere, dite *de Rossi*, ont été 1. les comtes de Gerace & de Terranova, d'où étoient *Berardin*, archevêque de Naples, & les cardinaux *Nicolas* & *Conrad* Caraccioli. *Thomas* Caraccioli, comte de Gerace, &c. fut dépouillé de ses biens en 1457, sous le roi Alfonse, pour crime de lèze-majesté. 2. Les comtes de Nicastro, princes de Farino, ducs de Belcastro, dont a été OTTIN Caraccioli, neveu du grand maître de Malte *Ricard* Caraccioli. Il fut grand chancelier & gouverneur du royaume sous la reine Jeanne, puis sous le roi René d'Anjou, dont il suivit le parti contre le roi Alfonse. Cette branche subsiste encore dans la personne d'OCTAVE Caraccioli, prince de Farino, dont le frere *Eloi* Caraccioli, qui avoit été théatin, mourut archevêque de Cosenze, en 1700; & dans celle de *Fabio* Caraccioli, premier duc de Belcastro. 3. Les marquis de Misuraca, seigneurs de Banderano, qui subsistent dans la personne d'ASCANIO Caraccioli, seigneur de Banderano. 4. Les marquis de Vico & de Torrecuso, comtes de Biccari, ducs d'Airola & de Saint-Vito, dont sont issus NICOLAS-ANTOINE Caraccioli, marquis de Torrecuso, prince de Campanna, duc de S. Georges, grand d'Espagne, dont le pere mourut en 1695; *Luce* Caraccioli, duc de San-Vito; & *Charles* duc d'Airola, comte de Biccari, dont le pere mourut en 1689. 5. Les barons de Salvia, marquis de Brienza, seigneurs de Reco, dont étoit le cardinal *Marin* Caraccioli, & *Ciarletta* Caraccioli, auteur d'un traité moral *de felicitate humana*, imprimé en 1574; cette branche est éteinte. 6. Les princes d'Avellino & de Torella, ducs d'Atripalda, de Boïano & de Montenegro, marquis de Saint-Eramo & de Brienza, dont étoient *Mutio* Caraccioli, archevêque de Tarente en 1637; & *Domitius* Caraccioli son frere, marquis de la Bella, qui fut tué d'onze coups à la défense de Bois-le-Duc en 1629. Cette branche subsiste dans les personnes de MARIN-FRANÇOIS Caraccioli, prince d'Avellino & grand chancelier héréditaire du royaume de Naples, chevalier de la toison d'or, qui d'*Antoinette* de Spinola, fille de *Paul*, marquis de Balbazes, a eu *François-Marin* Caraccioli, duc de Tripalda, né en 1688; dans celle de *Joseph* Caraccioli, duc de Lavello, prince de Torella, qui de *Françoise* Caraccioli sa cousine, sœur de *Marin-François*, prince d'Avellino, a eu *Marin* Caraccioli

duc de Lavello, & plusieurs autres enfans : il a aussi des freres ; & dans celle de JOSEPH Caraccioli, duc de Montenegro, prince d'Atene, marquis de Brienza, qui a eu des enfans de *Thérese* de Pinto & Mendoza.

De la seconde branche de la maison de Caraccioli, dite *del Leone*, ou *de Pisquiti*, sont sortis 1. les comtes de Pisciotta & de Parette, dont étoit *François* Caraccioli, chanoine de Rouen, & chancelier de l'université de Paris, dans le XIV siécle. Cette branche est finie. 2. Les seigneurs de Orta, comtes de Nicastro, ducs de Feroletto, marquis de Gioiosa, ducs de Rocca, Rainola, d'Atella, & de Girifalco, dont il ne reste plus que *François* Caraccioli duc d'Atella, marquis de Gioiosa, pere de *Nicolas-Marie*, duc de Girifalco, de *Jerôme*, duc de Sotiro, de *Thomas*, chevalier de Malte, & d'*Ignace* Caraccioli, abbé. 3. Les ducs de Caggiano, depuis de Martina, marquis de Macchia-Godena, & de Castellaneta, dont étoit *François* duc de Martina, qui souffrit beaucoup de la part des révoltés dans le milieu du XVII siécle. Il fut pere d'*Innigo* Caraccioli, qui d'inquisiteur à Malte fut fait évêque d'Aversa en 1697, & cardinal le 16 décembre 1715 ; de *Jean-Baptiste*, qui a servi dans les troupes de l'empereur ; & de *Petraco* Caraccioli, duc de Martina, pere de *François* Caraccioli, comte de Bocino & de Burgenza, marié en 1699 à *Eleonore* Cajetan, fille du duc de Sermonetta, prince de Caserte. 4. Les ducs de Sicignano, marquis de Binetto, finis en la personne de *Bernabon*, duc de Sicignano, mort sans postérité. 5. Les marquis de Bucchianico, princes de Saint-Buono, & de Villa-Sancta, ducs de Celenza & de Castel-Sangro, dont étoit *Ferdinand* Caraccioli, duc de Castel-Sangro, tué à la défense de Nole, du temps de la révolution de Naples, dans le milieu du XVII siécle. Il fut pere de MARIN Caraccioli, prince de San-Buono, duc de Castel-Sangro, &c. grand d'Espagne, & ambassadeur du roi son maître à Rome, qui mourut en 1694, laissant CARMIN-NICOLAS Caraccioli, prince de San-Buono, &c. grand d'Espagne, pere de plusieurs enfans, dont l'aîné MARIN Caraccioli, duc de Castel-Sangro, est né en 1696. De cette même branche étoit *Jean* Caraccioli, duc de Celenze, mort en 1700, ne laissant qu'une fille, & il reste encore *Ferdinand* Caraccioli, prince de Villa-Sancta, duc de Gessi, qui a des enfans. Son frere *Nicolas* Caraccioli a été nonce à Florence, & fut fait archevêque de Capoue en 1701, & nommé cardinal le 16 décembre 1715. 6. Les princes de Marsico Vetere, ducs de Girifalco & de Montesardo, marquis de Barisciano. De cette branche étoit *Antoine* Caraccioli, marquis de Saint-Sebastien, qui signala sa fidélité pour son roi dans les troubles de 1647. Les ducs de Girifalco sont éteints par la mort de *Fabrice* Caraccioli, qui ne laissa qu'une fille qui porta ce duché dans la branche de Gioiosa. Les princes de Marsico Vetere subsistent dans la personne de *Sauveur* Caraccioli, pere de *Jean-Baptiste*, prince de Marsico Vetere ; & les ducs de Montesardo dans celle de *Joseph* Caraccioli, duc de Montesardo, neveu de *Jules-César* Caraccioli, marquis de Barisciano, régent de la vicairerie de Naples. 7. Les ducs & princes de Melphi, marquis de Grottola, dont étoit *Jean*, maréchal de France, ne subsistent plus que dans la personne de *Jean-Baptiste*, marquis de Grottola, qui a un frere *Nicolas* Caraccioli, lequel a pris l'état ecclésiastique. 8. Les comtes de Saint-Angelo, dont étoit *Camille*, qui fut tué au siége de Cales ou Calvi en 1460 ; & *Sidonie* Caraccioli, femme d'*Alfonse* de Cardine, marquis de Laino, laquelle se signala en 1528, à la défense de son château de Laino, contre l'armée françoise. Cette branche est finie, *Catherine* Caraccioli ayant porté le comté de Saint-Angelo dans la maison de Pignatelli, par son mariage avec *Hector*, duc de Monteleon. Mais il reste encore des cadets surnommés *du Soleil*, à cause de la devise que prit un de leurs aïeux, grand sénéchal du royaume de Naples. 9. Les marquis de Capriglia & de Castel-Guidone, ducs de Miranda, seigneurs de Villa-Maina, dont sont issus *Dominique* Caraccioli, marquis de Capriglia, seigneur de Villa-Maina ; & *Jules-César*, duc de Miranda. Les marquis de Castel-Guidone sont éteints. 10. Les marquis de Casa d'Albero, de Volturata, de Cervirana, & de Saint-Eramo, princes de Terranova. Ils subsistent dans la personne de *Thomas*, marquis de Casa d'Albero, prince de Terranova, époux d'*Aurelie* Caraccioli, fille de *Fabio*, duc de Belcastro, & dans celle de *Jean-Baptiste* Caraccioli, marquis de Saint-Eramo, de la Volturata, & de Cervirana, pere de *Marin*, marquis de Saint-Eramo, marié à la fille de *Joseph* d'Aragon, prince de Cassano.

Cette grande maison divisée en seize branches, a produit sept cardinaux, un patriarche, dix-sept archevêques, vingt-quatre évêques, & un nombre considérable de grands officiers du royaume de Naples, quatre chevaliers de la toison d'or, & cinq grands d'Espagne. On compte dans cette famille douze principautés, vingt-sept duchés, vingt-six marquisats, & une fois autant de comtés. Nous allons parler en particulier d'une partie de ceux qui se sont le plus distingués. * *Voyez* Imhoff, *notitia Italiæ*.

CARACCIOLI (Richard) chevalier de Rhodes, & de la branche des comtes de Gerace dans le XIV siécle, étoit de la famille des Caraccioli. Le pape Urbain VI le fit grand-maître vers l'an 1383, pour l'opposer à Jean-Ferdinand de Heredia, qui avoit reconnu à Avignon Clément VI pour légitime pontife ; mais les chevaliers ne reconnurent jamais Caraccioli, qui mourut avant celui qu'on avoit élu canoniquement. * Bosio & Baudouin, *histoire de Malte*.

CARACCIOLI (Jean) grand sénéchal du royaume de Naples, s'éleva par sa bonne mine à cette dignité, que Jeanne, reine de Naples, lui conféra pour prix de la complaisance avec laquelle il répondit à la passion qu'elle avoit conçue pour lui. Cette princesse ne se piquoit pas d'être des plus constantes ; aussi se dégouta-t-elle de ce favori, qui avoit eu l'imprudence de se brouiller avec la duchesse de Sesse, sa principale confidente. On l'accusa d'avoir voulu rappeller à Naples Alfonse d'Aragon, fils adoptif de la reine, & devenu depuis son ennemi. Ce fut le prétexte dont la reine se servit pour sacrifier Caraccioli. Elle l'attira, feignant d'avoir de grands desseins à lui communiquer, & le fit tuer en 1432. * Mariana, *liv.* 21, *chap.* 5.

CARACCIOLI (Marin) cardinal, étoit fils de *Domitius* Caraccioli, seigneur de Ruo. Dès son plus jeune âge il fut envoyé à Milan, & ayant achevé ses études, il entra chez le cardinal Ascagne Sforce. Le duc de Milan l'envoya au concile de Latran en 1515, où il parut sous le nom du protonotaire Caraccioli ; mais les François s'étant rendu en même temps les maîtres de Milan, il se vit contraint de chercher un nouveau patron : il le trouva dans la personne du pape Léon X, qui l'envoya nonce en Allemagne l'an 1520. L'empereur Charles-Quint le jugeant capable des plus grandes affaires, l'attira à son service, & l'envoya ambassadeur à Venise. Il s'y aquitta très-bien de cet emploi ; l'empereur en témoigna hautement sa satisfaction ; & non seulement il lui procura le chapeau de cardinal, que le pape Paul III lui donna en 1535 ; mais il lui confirma encore le don du comté de Galera, & de quelques autres terres en Lombardie, & le nomma à l'évêché de Catane en Sicile. C'est ce même évêché qu'il donna depuis à Louis Caraccioli son neveu, fils de son frere Jean-Baptiste, qui porta le titre de comte de Galera. Quelque temps après sa promotion, le pape l'envoya légat auprès de l'empereur, & ce prince lui donna le gouvernement du Milanez. Il vint en prendre possession, mais il n'y vécut pas long-temps ; car il mourut le 28 janvier 1538, dans la soixante-neuviéme année de son âge. * Guichardin, *liv.* 15, 16 & 17, *hist.*

Paul Jove, *hist.* Ughel. Victorel. Sanfovin.

CARACCIOLI (Jean) prince de Melphes, duc de Venouse, d'Ascoli & de Sora, grand sénéchal du royaume de Naples, & maréchal de France, étoit de Naples, fils de JEAN Caraccioli, prince de Melphes. Il s'attacha au parti de France sous le régne de Charles VIII; il y demeura sous celui du roi Louis XII, & il se trouva même à la célébre bataille de Ravenne en 1512; mais depuis, les changemens arrivés dans le royaume de Naples, lui ayant fait prendre de nouvelles mesures, il se déclara pour l'empereur Charles-Quint. Lautrec qui commandoit les armées de France, le prit lui & sa famille à Melphes en 1528. Dans cet état se voyant abandonné de l'empereur, qui lui refusa le secours dont il avoit besoin pour sa rançon, il eut recours à la générosité du roi François I, lequel étant le prince du monde le plus honnête & le plus obligeant, lui donna la liberté, & le fit chevalier de son ordre. Quelque temps après il le choisit pour être lieutenant général de ses armées; & en considération de ses services & de la perte de ses terres en Italie, il lui en donna plusieurs en France, comme Romorantin, Nogent, & Brie-Comte-Robert. Jean Caraccioli servit très-bien contre l'empereur en Provence l'an 1536: l'année suivante il se trouva à la prise du château de Hesdin, & continua dans la suite à se faire admirer par sa bravoure & par sa fidélité. Les ennemis tâcherent de le corrompre, mais ce fut inutilement. En 1543 il secourut Luxembourg & Landrecies; en 1544 le roi lui donna le bâton de maréchal de France à Fontainebleau, & en 1545 il le nomma pour être son lieutenant général dans le Piémont, où il demeura jusqu'en 1550, & mourut à Suze la même année, lorsqu'il retournoit en France, après avoir rétabli la discipline militaire dans les troupes qui servoient en Italie; il étoit alors âgé d'environ soixante-dix ans. D'*Eléonore* de Saint-Severin, fille du prince de Salerne, son épouse, il eut *Trajan* Caraccioli, tué à la bataille de Cerizoles, l'an 1544; *Jules*; JEAN-ANTOINE, qui suit; & trois filles. * Du Bellai, *mémoires*. Paul Jove, *hist.* De Thou, *liv.* 6. Godefroi. Le pere Anselme.

CARACCIOLI (Jean-Antoine) fils du précédent, natif de Melphes, cultiva les sciences avec succès, & fut destiné par son pere à l'état ecclésiastique. Il fut chanoine régulier de S. Victor à Paris, & il en fut aussi le dernier abbé régulier. Le roi l'y nomma en 1543, & en même temps lui accorda des lettres d'œconomat, en vertu desquelles il en fit saisir tous les revenus. Antoine se feroit fait honneur par le livre qu'il publia, intitulé: *Miroir de la vraie religion*, & par ses prédications, si en même temps il n'eût pas usurpé sur ses chanoines une autorité qui ne lui appartenoit pas. Ceux-ci se défendirent si vivement, qu'on crut enfin devoir leur accorder une partie de leurs demandes; & Antoine en fut si mécontent, qu'il permuta son abbaye avec l'évêché de Troyes, que Louis de Lorraine lui résigna; il fut sacré l'an 1551. Le penchant secret qu'il avoit pour les nouvelles opinions en fait de religion, éclata l'an 1563: il avoit été séduit par les conseils de Vermilli, qui avoit passé par Troyes, en revenant du colloque de Poissi; & s'étant fait élire ministre par ses diocésains, il leur prêcha vivement le calvinisme, après leur avoir donné une preuve de son attachement à cette hérésie en se mariant. L'indignation qu'on eut à la cour de cet attentat, le fit chasser de son évêché, & le contraignit de se retirer à Château-Neuf sur Loire, l'une des terres que le roi François I avoit données à son pere. Caraccioli y mourut en 1569. Beze dans son *hist. eccl. tom. I*, parle de ce prélat devenu hérétique, & en fait une peinture fort peu avantageuse. On a de lui, outre l'ouvrage dont nous venons de parler, une lettre écrite à Corneille Muis, évêque de Bitonte, fameux prédicateur, pour la justification du comte de Montgommery, sur ce qu'il avoit eu le malheur de blesser à mort Henri II, roi de France. Cette lettre est datée de Paris le 14 juillet 1559, & se trouve dans le premier tome des *épitres des princes, recueillies par Ruscelli*, & qui a été traduit en françois, par François de Belleforêt, & imprimé à Paris en 1572, *in*-4°. On a encore une autre épître de Caraccioli, imprimée sans nom de lieu, *in*-8°, l'an 1561, qui commence par ces mots: « Antoine, évêque & ministre du saint évangile, à l'église » de Dieu, qui est à Troyes, & aux fideles en Jesus- » Christ. » * La Croix-du-Maine, *biblioth. françoise.* De Thou, *hist. l.* 28. Sainte-Marthe, *Gallia christiana.* Camusat, *antiq. Tricassin.*

CARACCIOLI (Galeas) marquis de Vic, fils de NICOLAS-ANTOINE Caraccioli, vécut à la cour de Charles-Quint & à celle de Philippe II, extrêmement considéré de ces deux princes. Dans la suite s'étant laissé pervertir par quelques novateurs, il se retira à Genève l'an 1550, pour y embrasser la nouvelle réforme. Sa femme *Victoire* Caraffa, niéce du pape Paul IV, n'ayant pu se résoudre à le suivre, il obtint permission d'en épouser une autre. Il mourut à Genève en 1586, âgé de soixante-huit ans, & laissa des enfans de sa premiere femme. On a publié sa vie en italien & en françois. * Gregor. Leti, *hist. Genev.*

CARACCIOLI (Charles-André) marquis de Torrecusi & duc de S. Georges, né en 1583, étoit fils de LELIO Caraccioli, & petit-fils de GALEAS. Ce fut en Afrique qu'il jetta les premiers fondemens de cette réputation qu'il s'est acquise dans le métier des armes. Il commanda depuis quelques troupes dans le Brésil, accompagna le cardinal infant dans les Pays-Bas, & se trouva à la bataille de Nortlingue en 1634. Il fut nommé général de l'artillerie en Alsace, & jetta du secours l'an 1635 dans Valence en Lombardie: ce qui fit lever le siége de cette place, qui étoit assiégée par le maréchal de Crequi, joint aux ducs de Savoye & de Parme. Dans la suite, Caraccioli commanda en Franche-Comté, dans la Navarre & en Catalogne. Il sauva Fontarabie en 1638, reprit Salses l'année suivante, & eut son fils *Charles-Marie*, duc de S. Georges, tué au siége de Barcelone en 1641, perte sur laquelle le roi d'Espagne lui écrivit de sa propre main. Après avoir eu depuis le commandement des armées d'Espagne dans le Roussillon, en Portugal & à Naples, il se retira chez lui pour y mener une vie tranquille, & se vit obligé bientôt après de sortir de sa retraite, pour secourir Orbitello assiégé par les François. Il vint à bout de cette entreprise, & fit lever le siége de la place; mais en se retirant il fut attaqué d'une fiévre violente, dont il mourut le 5 août 1646, aussi respecté pour sa probité, que célébre par sa prudence & par sa valeur. * Galeazzo Gualdo Priorato, *Scena de gli huom. illustr.*

CARACCIOLI (Robert) né à Lice dans le royaume de Naples, de l'ordre des freres mineurs, puis évêque d'Aquila, fut en réputation d'excellent prédicateur en ce siecle. Il mourut l'an 1495, après en avoir fait la fonction pendant cinquante années. Il nous reste de lui divers recueils imprimés à Venise & à Basle sur la fin du même siécle, un traité de la formation de l'homme, & un miroir de la foi chrétienne. La plupart de ces œuvres ont été imprimées à Venise en 1490, & à Lyon 1503. * M. Du Pin, *bibl. des aut. ecclésiast. XV siécle.*

CARACCIOLI (Innigo) Napolitain, des ducs de Martina, né le 9 juillet 1642, après avoir été inquisiteur général du saint siége apostolique à Malte, fut fait secrétaire de la congrégation des évêques & des réguliers, en février 1690, & évêque d'Aversa au royaume de Naples le 23 février 1697. Le pape Clément XI le créa cardinal de la sainte église romaine, le 29 mai 1715, mais le réserva alors *in petto*, & ne le déclara que le 16 décembre suivant. S'étant rendu à Rome, il y fit son entrée publique le 8 mars 1716, & reçut le chapeau dans un consistoire public le 12 du même mois. Le pape avant fait ensuite la cérémonie de lui fermer & ouvrir la bouche, lui assigna le titre presbyteral de

S. Thomas *in Parione*. Ce cardinal, malgré son grand âge, se rendit de son évêché à Rome le 18 mai 1730, & entra le 21 au conclave, dans lequel Clément XII fut élu; & à la sortie de ce conclave, il se retira dans le monastere des bénédictins du Mont-Vierge, où il mourut après une longue maladie, le 6 septembre de la même année 1730, âgé de 88 ans, 1 mois & 27 jours, ayant 15 ans, 3 mois, 9 jours de cardinalat. Son corps fut porté à l'église de Sainte-Agathe, où ses funérailles furent célébrées le 7 dans la matinée, & d'où le soir il fut transporté en l'église de Notre-Dame de la Victoire des carmes déchaussés, où il resta en dépôt jusqu'au 11 septembre 1732, qu'il fut transporté à Aversa, conformément à son testament.

CARACCIOLI (Nicolas) de la même maison que le précédent, mais d'une autre branche, naquit le 8 novembre 1656, du mariage de PHILIPPE Caraccioli V, seigneur & premier prince de Ville-Sainte, avec *Zénobie* Giudice, sœur du cardinal *François* Giudice; mort le 10 octobre 1725. Il fut successivement gouverneur de la ville & marche d'Ancone, nommé nonce à Florence le 14 avril 1700, & archevêque de Thessalonique, mis dans la congrégation du bon gouvernement en décembre 1701, fait archevêque de Capoue le 20 avril 1703, vice-gérent de Rome, le 27 septembre 1712, & nommé le 7 avril 1714 pour exercer par *interim* la charge de vicaire de Rome, & de son district, vacante par la mort du cardinal Carpegne, du vivant duquel il en faisoit déja les fonctions à cause de la maladie de ce cardinal. Le pape Clément XI le créa cardinal de la sainte église romaine le 16 décembre 1715, & lui donna le chapeau dans un consistoire public; avec les cérémonies accoutumées le 19 du même mois. Le titre presbytéral de S. Martin des Monts lui fut assigné le 5 février 1716. Nonobstant sa promotion au cardinalat, il continua d'exercer la charge de vice-gérent, jusqu'au 15 avril 1717, qu'il fut nommé pour faire par *interim* les fonctions de celle de vicaire de Rome, qu'il exerça jusqu'au 31 octobre suivant; le cardinal Paraciani, qui en avoit été pourvu, étant arrivé ce jour-là pour en prendre possession. Le cardinal Caraccioli, qui étoit des congrégations des évêques & des réguliers, des rits, de l'immunité, de l'examen des évêques, & de la visite apostolique, mourut à Capoue le 7 février 1728, âgé de 69 ans, trois mois moins 6 jours, ayant douze ans, un mois, dix-sept jours de cardinalat.

Outre ceux dont nous avons parlé, BERARDIN Caraccioli mourut archevêque de Naples en 1262. NICOLAS MOSCHIN Caraccioli, cardinal, s'est acquis beaucoup de réputation dans le XIV siécle. Il prit l'habit de religieux dans l'ordre de S. Dominique, & fut inquisiteur de la foi dans le royaume de Naples, ensuite archevêque de Messine. Urbain VI le créa cardinal en 1378, & il mourut à Rome en odeur de sainteté, le 29 juillet 1389. CONRAD Caraccioli, patriarche de Grade, archevêque de Nicosie & évêque de Malte, fut mis au nombre des cardinaux par Innocent VII en 1405; il se trouva au concile de Pise à l'élection d'Alexandre V. Il fut depuis légat dans la Lombardie, & mourut à Boulogne le 15 février de l'an 1411. GALÉAZZO Caraccioli fut général de l'armée navale de Ferdinand d'Aragon roi de Naples. ANTOINE Caraccioli exerça quelques charges à la cour de l'empereur Charles V, & entr'autres celle de majordome. Dans le XVII siécle, INNIGO Caraccioli, archevêque de Naples, fils du duc d'Airona, fut fait cardinal par le pape Alexandre VII en 1666. Il mourut le 30 janvier 1685. CÉSAR-EUGENE Caraccioli publia un ouvrage intitulé *Napoli sacra*. ANTOINE Caraccioli fit imprimer en 1645 un traité sous le titre *de sacris ecclesiæ monumentis*: & METELLO Caraccioli, jésuite, fut auteur des trois volumes de commentaires sur Isaïe, & de quelques autres ouvrages. * Sansovin, *famil. Ital.* Ammirato, *famig. Neapol.* Le Mire, *de script. sæc. XVII.* Francisco de Petri, *chron. della Famig. Carac.* Imhoff, *hist. gen. Hisp. & Italiæ.*

CARACHES (les) peintres célébres de Boulogne sur la fin du seiziéme siécle & au commencement du dix-septiéme, s'acquirent par leurs ouvrages une réputation immortelle, & formerent une école, d'où est sorti un grand nombre de peintres très-habiles, tels que le Guide, l'Albane, le Dominiquin, Lanfranc, le Guerchin, Badalocchi, Bonconti, le Taccone, &c. Ils soutinrent par leur savoir & par leur génie le bel art de la peinture, contre la fausse réputation que s'étoit faite à Rome de leur temps Michel Ange Caravage grand coloriste, & mauvais dessinateur, & contre Josepin qui dessinoit avec une très-grande facilité, mais sans gout & sans exactitude. Louis Carache étoit cousin d'Augustin & d'Annibal, avec lesquels il fut toujours étroitement uni. Nous allons parler de chacun d'eux en particulier. Quoique tous les trois se soient distingués par un grand gout dans le dessin, & que leur maniere soit assez semblable, on y remarque néanmoins une différence, qui venoit de la diversité de leur tempérament. Louis avoit moins de feu, plus de grandeur, plus de grace & plus d'onction: Augustin avoit plus de gentillesse; & Annibal, qui, à tout prendre, l'a sans doute emporté sur les deux autres, avoit plus de fierté & de singularité dans ses pensées, plus de profondeur dans le dessin, plus de vivacité dans les expressions, & plus de fermeté dans l'exécution.

CARACHE (Louis) naquit à Boulogne en 1555, & après avoir étudié le Titien, le Tintoret & Paul Veronese à Venise, André Del Sarte à Florence, & Jules Romain à Mantoue, il s'attacha sur-tout à la maniere du Correge. Il étoit rempli d'une grande idée sur son art & en possédoit parfaitement les principes. Ce qui fit qu'il fut maître de ses cousins. Ce fut encore lui qui leur persuada d'étudier avec lui en commun, & de se communiquer les découvertes qu'ils feroient dans leur art. Il y réussit au moins pour un temps, malgré l'opposition de leurs humeurs; & c'est à l'union de ces trois habiles gens, qu'on doit la naissance de leur académie, & la réussite des ouvrages qu'ils entreprirent dans la suite, ou en société ou en particulier. Lorsqu'ils se furent séparés, Louis Carache, suivant son génie naturellement doux, s'appliqua à peindre des sujets de dévotion, & il le fit avec beaucoup de succès. Enfin après avoir été à Rome, & après y avoir travaillé avec son cousin Annibal, dans la galerie du palais Farnèse, il revint à Boulogne, où il soutint encore pendant plusieurs années la réputation qu'il s'étoit acquise. Il y mourut après ses cousins en l'année 1618, à l'âge de 63 ans.

CARACHE (Augustin) fils d'un tailleur de Boulogne, cousin de *Louis* & frere d'*Annibal*, s'appliqua dès sa jeunesse au dessin & à la gravure, qu'il apprit depuis sous Corneille Cort. Il y fit de grands progrès; mais le talent qu'il avoit pour la peinture, l'engagea d'en faire sa principale occupation, conjointement avec son frere & son cousin; ce qui ne l'empêcha pas de cultiver les belles-lettres qu'il avoit apprises, la poësie, la danse, la musique, les instrumens, les mathématiques & d'autres exercices qui ornoient, mais qui partageoient son esprit. Il ne laissa pas de se faire admirer dans sa profession, quoiqu'il fût inférieur à son frere Annibal, avec lequel il ne s'accordoit que difficilement. Lorsque ce dernier fut appellé à Rome pour y peindre la galerie du palais Farnèse, Augustin l'y suivit; mais ce ne fut pas pour long-temps. Leur mésintelligence éclata à un tel point, que le cardinal Farnèse fut obligé d'envoyer Augustin à Parme, où il peignit plusieurs tableaux dans la voute d'un des appartemens du palais du duc Ranuccio. Carache reçut tant de chagrins pendant le cours de cet ouvrage, que n'y pouvant résister, il se retira dans un couvent de capucins pour s'y disposer à la mort. Il mourut à l'âge de 45 ans en 1605, & laissa un fils *naturel* appellé *Antoine*.

CARACHE (Annibal) frere d'*Augustin*, naquit en 1560 avec des dispositions merveilleuses pour la peinture. Il eut pour maître *Louis* Carache son cousin; &

pour se perfectionner, il fit ensuite un voyage à Parme, dans la Lombardie & à Venise. Il étudia sur-tout les tableaux du Correge qu'il se proposa d'imiter, & revint ensuite à Boulogne, où il peignit avec un succès extraordinaire. Le cardinal Odoart Farnèse l'attira à Rome, pour y peindre la galerie de son palais ; & Annibal, après avoir étudié d'après les antiques, y changea la maniere du Correge, pour en prendre une plus savante, plus recherchée & plus prononcée, quoique peut-être moins aisée & moins naturelle. Ce fut celle qu'il mit en usage dans ses ouvrages du palais Farnèse. Il y employa huit années entieres avec des soins inconcevables, & fut très-mal récompensé par le cardinal, qui crut le bien payer en lui donnant cinq cens écus d'or. Annibal en tomba malade de chagrin ; & après avoir fait un voyage à Naples pour y rétablir sa santé, que la débauche des femmes avoit d'ailleurs altérée, il revint à Rome, où il mourut l'an 1609, à l'âge de 46 ans.

CARACHE (Antoine) fils naturel d'Augustin, étudia les belles-lettres & fut instruit dans l'art de peindre par son oncle Annibal ; ce fut avec un si grand succès, que l'on croit qu'il eût pu même surpasser ce grand homme, s'il eût vécu plus long-temps. C'est le jugement que l'on fait d'Antoine, sur le peu de tableaux qu'on voit de sa main à Rome, où il mourut à l'âge de 35 ans. * Le comte Malvezzi, *vies des peintres de Boulogne*. Felibien, *entretiens sur les vies des peintres*. M. de Piles, *abrégé de la vie des peintres*.

CARACORAM, *cherchez* ESSEDONS.

CARACTACUS, prince des Sisures, dans la grande Bretagne, sous l'empire de Tibere, ayant été défait par Ostorius, gouverneur du pays pour les Romains, se refugia chez Cartismandua reine des Brigantes, qui le livra au vainqueur. * Tacite, *hist. liv.* 12, *ch.* 33, 37.

CARACTACUS, roi d'Ecosse, succéda à Metallanus, l'an 27 de l'ére chrétienne, & régna heureusement pendant vingt années, si l'on en croit Buchanan & les autres compilateurs de l'histoire d'Ecosse. * Buchanan, *hist. Scot.*

CARACTERES, *cherchez* PHYLACTERES.

CARADOCUS, né dans la province de Galles en Angleterre, vivoit vers l'an 1150. Il écrivit un traité de quelques petits rois d'Angleterre, un autre *de situ orbis* ; des commentaires sur les prophéties de Merlin ; la vie de l'abbé Gildas, &c. * Pitseus, *de script. Angl.* Voss. *de hist. Lat. l.* 2, *c.* 51.

CARAFFA ou CARAFFE, maison illustre du royaume de Naples. Quelques auteurs la font descendre d'un roi de Sardaigne dans le XI siécle. D'autres disent qu'un chevalier de la maison de Caraccioli, qui étoit attaché à l'empereur Othon dans le X siécle, sauva la vie à ce prince dans une bataille aux dépens de la sienne, & mourut de plusieurs blessures, dont une entr'autres lui avoit percé le cœur. On ajoute qu'Othon ayant trouvé le corps de ce brave homme, lui porta la main sur le cœur, en s'écriant : *O Carafé*, d'où l'on tire le mot *Carafe*. Quelques-uns content que l'empereur passant trois doigts sur la cuirasse de Caraccioli toute teinte de sang, y laissa une empreinte de trois fasces blanches sur un champ rouge, ou de gueules, en disant *Cara fé m'è la vostra*, origine, à ce qu'ils prétendent, du nom & des armoiries des Caraffes.

Comme cette maison est communément divisée en deux principales branches, qui en ont produit plusieurs autres ; que l'une est nommée DE SPINA ; l'autre DE STATERA pour se différencier les uns des autres ; ceux de la premiere ont mis à côté de leur écusson, ou derriere en sautoir, deux bâtons d'épine verte ; & les autres deux pesons. Mais plusieurs d'entr'eux se sont défait dans ces derniers temps de ces symboles. Cette maison ayant été une des plus illustres du royaume de Naples, & qui a produit nombre de grands hommes, & dans l'église, & dans les armes, nous en rapporterons ici toutes les branches, nous contentant pourtant de nommer ceux qui dans chacune se sont le plus distingués. Les cinq premieres sont dites *de Spina*, les autres *de Statera*.

Sans remonter aux temps incertains, nous commencerons par celui qui est reconnu universellement le chef de cette illustre maison, PHILIPPE Caraffa, qui fut seigneur de Ripa-Longa ; & qui mourut en 1220 ; de lui sont sorties toutes les branches suivantes.

### PREMIERE BRANCHE.

#### Comtes de SAINTE-SEVERINE.

Elle commença par BARTHELEMI Caraffa fils de PHILIPPE, *dont on vient de parler*, & qui épousa une Caraccioli. De cette branche il y a eu *Barthelemi* Caraffa, archevêque de Bari, mort en 1367 ; *Philippe*, évêque de Bologne, créé cardinal en 1378 par le pape Urbain VI, qui le fit légat dans la Romagne : il mourut de peste le 22 mai 1389 ; *Nicolas* conseiller d'état, & qui servit utilement le roi Ladislas en diverses ambassades ; *Barthelemi*, qui fut nommé par le pape Boniface IX lieutenant du grand-maître de Malte, & qui mourut en 1395 ; ANDRÉ, dont Charles V récompensa les services par la vice-royauté de Naples en 1525, & par l'érection de la terre de Sainte-Severine en comté. Il mourut en 1526. Cette branche finit dans le XVII siécle, en la personne de *Vespasien*, dernier comte de Sainte-Severine.

### DEUXIÉME BRANCHE.

#### Comtes de GROTTERIA, ducs de CASTELVETERE ; princes de la ROCCELLA, & de BOTERO.

Elle commença par JACQUES Caraffa, fils d'ANDRÉ seigneur de Forli, arriere-petit-fils de BARTHELEMI, chef de la branche précédente. Presque tous ses descendans se rendirent recommandables par leur zéle pour les rois de la maison d'Aragon & de celle d'Autriche, & ils en reçurent de grands biens. JERÔME se signala dans la défense de la Roccella contre les Turcs qui avoient fait descente dans la Calabre, & qu'il força de se rembarquer. FABRICE son fils brilla aussi beaucoup dans une pareille occasion, & battit ces infidéles qui désoloient la Calabre, sous la conduite de Cicala leur amiral. Il fut fait prince de la Roccella, & prince du saint empire en 1622, & chevalier de la toison d'or. Son fils *Charles* Caraffa, fut évêque d'Aversa, nonce apostolique, puis légat en Allemagne sous Urbain VIII, & mourut en 1644, il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Germania restaurata*. SIMON son frere qui étoit théatin, fut fait archevêque d'Ancerenza & de Matera, puis de Messine, & mourut en 1675, âgé de 80 ans. JERÔME leur frere aîné, prince de la Roccella, marqua un grand zéle dans la révolte d'Aniello en 1647, & par son autorité, il retint la Calabre dans son devoir. Il eut plusieurs enfans qui se distinguerent ; CHARLES, qui fut évêque d'Aversa, nonce apostolique en Suisse, à Venise & à Vienne, créé cardinal par Alexandre VII en 1664, & qui mourut le 19 octobre 1680 ; *Gregoire*, qui fut chevalier de Malte, & qui succéda à *François* son oncle au grand prieuré de la Roccella que son pere avoit fondé en faveur de l'ordre. Il se trouva en 1656 au combat des Dardanelles avec les sept galères de la religion ; & secondant Laurent Marcello généralissime de la flotte vénitienne, il emporta pour sa part trois grandes galères turques & huit moyennes, qu'il amena dans le port de Malte, avec 360 de ces infidéles prisonniers, & 2600 chrétiens qu'il tira de l'esclavage. On l'élut grand-maître de son ordre le 2 mai 1680, & il mourut le 21 juillet 1690 ; *Jacques*, archevêque de Rossano, mort en 1664 ; *Scipion*, théatin, puis évêque d'Aversa, mort en 1686 ; *François*, commandeur de l'ordre de Malte & ambassadeur d'obédience auprès du pape Alexandre VII. Il fut général des galères de sa religion ; & s'étant distingué en diverses occasions, il mourut en 1679 ; *François-Marie*, théatin, mort

mort procureur général de son ordre en 1671; *Fortuné*, évêque d'Aversa, fait cardinal en 1686, mort en janvier 1697, âgé de 72 ans. FABRICE Caraffa, leur frere aîné, fit éclater beaucoup de vertus, & mourut en 1671, laissant *Charles-Marie*, prince de la Roccella & de Botero, premier baron du royaume de Sicile, où il eut de grands biens, grand d'Espagne, &c. ambassadeur extraordinaire à Rome en 1684, pour présenter la haquenée. Il fut très-savant dans les belles-lettres, les langues, l'art oratoire, la philosophie, les mathématiques, & le droit. Il composa même plusieurs ouvrages, & mourut en 1695, âgé de 49 ans, sans enfans. En lui finit cette branche.

### TROISIÉME BRANCHE.

#### *Ducs de* BRUZZANO.

Ils sont sortis de VINCENT Caraffa, l'un des fils de FABRICE, premier prince de la Roccella, qui obtint l'érection de la terre de Bruzzano en duché en l'an 1641. Il fut pere de *François*, archevêque de Lanciano, puis de Catane en 1687, & de JOSEPH, qui se signala dans la guerre de Messine en 1674, & qui mourut en 1678, laissant VINCENT, troisiéme duc de Bruzzano, qui a épousé la fille de *Joseph* Cantelmi duc de Popoli, & PAUL comte de Caraffa, qui sert dans les troupes de l'empereur.

### QUATRIÉME BRANCHE.

#### *Comtes de* POLICASTRO.

Issus de la seconde par JEAN Caraffa, fils de JACQUES, seigneur de Castel-Vetere & de la Roccella. Il fut ambassadeur à Venise pour le roi Ferdinand I, & là il lui rendit de si grands services, que ce prince lui donna en 1496 la terre de Policastro, qu'il érigea depuis en comté. FREDERIC, un de ses fils, se signala à la bataille de Pavie, & fut un des conseillers de l'empereur Charles V: une femme le fit assassiner dans Naples. FABRICE Caraffa, mort en 1688, fut un homme très-vindicatif, & qui s'attira de fort méchantes affaires, pour lesquelles il fut souvent en prison ou banni. Il avoit eu le duché de Forli par sa mere; mais il fut obligé de le vendre, & ne laissa que le comté de Policastro à son fils HECTOR Caraffa, qui vivoit encore l'an 1710.

### CINQUIÉME BRANCHE.

#### *Ducs de* FORLI, *& de* MONTENEGRO.

Les premiers qui étoient sortis de la premiere branche par CHARLES Caraffa, seigneur de Forli, frere cadet de JACQUES, chef de la seconde branche, sont éteints. L'héritiere porta le duché de Forli à *Fabrice* comte de Policastro. Les ducs de Montenegro, leurs cadets, subsistent dans la personne de JEAN-BAPTISTE Caraffa qui a trois garçons; l'un prêtre, les deux autres théatins. C'étoit des seigneurs de Forli, qu'étoit issu *Antoine* comte de Caraffa, qui ayant quitté la croix de Malte, alla servir l'empereur dans les guerres de Hongrie, où il se signala à la tête d'un régiment impérial. Ce fut lui qui alla en Pologne solliciter de la part de l'empereur le secours du roi Jean Sobieski. Après s'être trouvé à divers siéges & batailles, il fut fait major général de bataille en 1685, & servit beaucoup à la réduction de la Transilvanie: il emporta Agria en 1687, & força l'année suivante la forteresse de Mongats à se rendre. L'empereur le fit son commissaire général au siége de Belgrade, au retour duquel il reçut la toison d'or. Enfin après avoir servi sur le Rhin & en Italie, il mourut en 1693 comme il venoit d'être nommé du conseil secret de l'empereur, & ne laissa point d'enfans de son épouse *Catherine* de Cardonne, fille du marquis de Castelnovo; son frere *Adrien* Caraffa n'en a point eu non plus.

### SIXIÉME BRANCHE.

#### *Seigneurs de* FLUMARA, *de* SESSOLA, *de* ROSITO *& de* SAINT-ALPIN.

Ceux de cette branche ont été les moins considérables en biens. On les dit issus de THOMAS Caraffa, dont le trisaïeul étoit PHILIPPE, chef de toute cette maison. Dans cette branche, il y eut *Gurrel* Caraffa, grand maréchal du royaume de Naples, sous le roi Ladislas, & qui sans avoir acquis de grands biens mourut en 1402. *Jean-Antoine*, conseiller d'état, auteur d'un traité *de la Simonie*, imprimé à Rome en 1566, fut un grand jurisconsulte, qui mourut en 1486. *Berthold* Caraffa rendit un service signalé au roi Alfonse en introduisant ses troupes dans Naples, par un aqueduc. *Cafarelle* Caraffa servit le même prince en diverses négociations importantes, & contribua beaucoup à lui gagner les esprits des Napolitains. Ce fut lui qui dans une joûte contre Leonele de San-Severin, le plus fort homme de son temps, & le plus habile joûteur, lui perça la tête d'un coup de lance en 1420. *Marcel* fut général des théatins, évêque de Cassano, archevêque de Salerne, & mourut en 1675, âgé de 87 ans. *Cette branche est finie.*

### SEPTIÉME BRANCHE.

#### *Comtes d'*AIROLA *& de* RUVO, *ducs d'*ANDRIA, *&c.*

Ils descendent d'ANTOINE Caraffa, surnommé *Malizia*, pour la finesse de son esprit, petit-fils de THOMAS chef de la branche précédente, & frere de *Gurrel*, grand maréchal. Il servit bien la reine Jeanne II par la sagesse de ses conseils, & lui concilia l'esprit du pape Martin V. Il engagea aussi dans ses intérêts le roi Alfonse d'Aragon, & mourut en 1438, âgé de 83 ans, pendant que le roi assiégeoit Naples, en recommandant à ses enfans de suivre le parti de ce prince. Son fils aîné FRANÇOIS fut pris au combat de Sarni par les Florentins en 1460, & mourut âgé de 84 ans. Il fut pere d'*Olivier* qui fut archevêque de Naples, & fait cardinal par Paul II en 1464. Il fut général des dix-neuf galeres, que le pape Sixte IV envoya contre les Turcs en 1472, & qui se joignirent à la flotte des Vénitiens, qui étoit de 47 galeres, & à celle de Ferdinand qui étoit de 17. Cette armée composée de 94 voiles, en comptant deux galeres de Rhodes, ne fit point d'autres conquêtes, que celle de Smyrne & du port de Satalia. *Olivier* Caraffe, archevêque de Naples, qui avoit eu le titre de l'évêché d'Albe, opta depuis celui de Sabine, & enfin celui d'Ostie, comme doyen des cardinaux. Il mourut à Rome âgé de plus de 80 ans, le 20 janvier 1511. Ce fut lui qui porta à l'état ecclésiastique *Jean-Pierre* Caraffe son neveu à la mode de Bretagne, qui fut depuis pape sous le nom de PAUL IV. *Alexandre* son frere jumeau, lui succeda dans l'archevêché de Naples par sa résignation. C'est lui qui publia les ordonnances synodales d'un de ses prédécesseurs, & les usages de son église, sur lesquels Albert Oliva a fait des commentaires. Il mourut en 1505. *Vincent* leur neveu fut leur successeur dans cet archevêché. Il étoit déja évêque de Rimini. Le pape Clément VII le fit cardinal en 1527: il eut encore les évêchés d'Albano & de Palestrine, & mourut en 1540. *François*, son neveu, fut archevêque de Naples après lui, & mourut en 1544, ayant pour successeur son frere *Olivier*, qui mourut la même année. JEAN-VINCENT Caraffa, neveu du cardinal *Olivier*, fut marquis de Montesarchio. C'étoit un homme d'esprit, qui fut dépouillé de tous ses biens, pour avoir pris le parti de France, lorsque le maréchal de Lautrec entra dans le royaume de Naples. HECTOR frere du même cardinal, comte de Rufo, fut un des généraux du roi Alfonse II, & suivit toujours son parti. Il mourut en 1517. FABRICE, duc d'Andria, comte de Ruvo, fut gouverneur des provinces d'Otrante & de Bari. Il fut

tué, âgé de 65 ans, en 1590, par un homme de qualité qui le surprit en adultere avec sa femme qu'il tua aussi. *Vincent*, un de ses fils, se fit jésuite à 16 ans, & fut le septiéme général de sa compagnie, élu en 1645: il mourut en 1649, âgé de 64 ans. On a de lui quelques ouvrages de pieté. Un autre nommé *Charles*, fut aussi jésuite, & sortit de cette societé à cause de ses infirmités, après y avoir demeuré cinq ans. Il prit ensuite le parti des armes, vécut d'une maniere peu chrétienne, & enfin se convertit & embrassa l'état ecclésiastique. Peu de personnes ont poussé aussi loin que lui l'amour de la pénitence, & la charité pour le prochain. Il s'appliqua particulierement aux missions, où il convertit un grand nombre de gens de tout état, de l'un & de l'autre sexe; & établit enfin la congrégation des *Ouvriers pieux*. Il mourut le 8 septembre de l'an 1633, après avoir vécu 72 ans. CHARLES duc d'Andria, arriere-petit-fils du duc FABRICE, marqua beaucoup de fidélité pour son prince dans les troubles de Naples. Le duc de Guise fait une honorable mention de lui dans ses mémoires (*l.* 2.) mais ayant eu querelle avec le neveu du comte de Castriglio, viceroi de Naples, il fut tué en 1655. Son fils & son petit-fils ducs d'Andria moururent jeunes; ainsi la succession passa à un de ses freres, HECTOR Caraffa, mort chevalier de la toison d'or en 1686, laissant FABRICE IX, duc d'Andria, comte de Ruvo, &c. qui a épousé *Aurelia* Imperiale, fille d'*André*, prince de Francavilla. Il y a encore eu de cette branche *Vincent* Caraffa, frere d'*Antoine I*, duc d'Andria. Il fut chevalier de Malte & prieur de Hongrie. Lorsque les Turcs firent le siége de Malte, il y conduisit du secours, accompagna ensuite dom Juan d'Autriche à toutes ses expéditions de mer, & commanda jusqu'à 6000 hommes en Flandre & en Italie. Son ordre l'envoya ambassadeur d'obédience aux papes Clément VIII, & Paul V. Il mourut en 1611, âgé de 69 ans.

### *HUITIÉME BRANCHE.*

*Marquis de* MONTENEGRO, *princes de* CHIUSANO.

THOMAS Caraffa, second fils d'ANTOINE, surnommé *Malizia*, commença cette branche. Il servit bien le roi Alfonse, & mourut vers l'an 1449 sur une galere qu'il commandoit contre les Turcs qui ravageoient les côtes. Un de ses petits fils, *Troile* Caraffa, fut évêque de Rapolla, puis de Gerace, vers l'an 1497. Les neveux de celui-ci furent *Jean-Antoine*, évêque de Venafre, mort en 1558; & *Antoine* cardinal qui fut élevé avec soin par le pape Paul IV, son cousin du 3 au 4 dégré, & eut pour maître le célébre Sirlet. Il avoit été pourvu d'un canonicat de S. Pierre qu'on lui ôta lorsque Paul IV fut mort, & la disgrace de sa famille lui fit chercher un asyle à Padoue, où il étudia avec beaucoup d'application. Le pape Pie V élu en 1566 le rappella à Rome, & le fit cardinal en 1568. Quelque temps après Antoine Caraffa fut nommé chef de la congrégation établie pour la correction des bibles, & de celle qu'on tenoit pour l'explication du concile de Trente. Il fut encore bibliothécaire apostolique sous Grégoire XIII, & mourut en 1591. Ce cardinal corrigea la bible des septante, & y ajouta des notes de sa façon; il recueillit les décrétales des papes en trois volumes, & traduisit de grec en latin *Catena veterum patrum, in cantica veteris & novi testamenti. Commentar. Theodoret. in psalm. S. Gregorii Nazianzeni oration. Jules-César* son petit-neveu, fut évêque d'Ostuno, & mourut en 1603. JERÔME, marquis de Montenegro, autre petit-neveu de ce cardinal, & fils de RENAUD Caraffa, naquit en 1564: son grand-oncle le fit élever dans l'étude des sciences & des langues; & en l'an 1587, il servit avec beaucoup de réputation sous le duc de Parme, dans les Pays-Bas. Montenegro se trouva depuis à l'assaut de Lagni en 1590, au secours de Rouen en 1592, à la surprise d'Amiens en 1597, & défendit cette derniere ville après la mort de Fernand Portocarrero, contre le roi Henri *le Grand*. Il servit aussi dans le Milanez, sous le gouverneur général Pierre de Tolede, en qualité de mestre de camp général, & se distingua au siége de Verceil en 1617. Depuis l'empereur l'ayant demandé à Philippe IV, roi d'Espagne, il l'employa utilement dans la Silésie, dans la Bohême, en Hongrie, dans l'Alsace, & le fit prince de l'empire. Lorsque Montenegro fut revenu en Espagne l'an 1628, le roi le fit vice-roi & capitaine général du royaume d'Aragon; & enfin le cardinal Infant gouverneur des Pays-Bas, le voulut avoir auprès de lui. Le marquis de Montenegro mourut à Gènes, au mois d'avril 1633, âgé de 69 ans, & ne laissa point d'enfans d'*Hyppolite* de Lannoi son épouse. THOMAS Caraffa, l'un des neveux du marquis de Montenegro, fut un savant jurisconsulte, que le pape Grégoire XV fit référendaire des deux signatures, & Urbain VIII l'un de ses cameriers. Il eut les évêchés de la Volturne & de Cappaccio, fut député du royaume de Naples vers le roi Philippe IV, & mourut en 1668, âgé de 77 ans. Son neveu FRANÇOIS Caraffa fut tiré de chez les théatins pour l'évêché d'Acerra. Il reste encore quelques personnes de cette branche; mais ils ne jouissent plus du marquisat de Montenegro. Les princes de Chiusano sont encore de cette branche. Le roi Philippe IV en donna le titre en 1657 à TIBERE Caraffa, qui fut prince de l'académie des *Otiosi* à Naples. Il laissa un fils, FABRICE prince de Chiusano, qui a eu des enfans.

### *NEUVIÉME BRANCHE.*

*Ducs d'*ARIANO, *de* CERSI, *de* CAMPOLETO, *Comtes de* MONTECALVO, *princes de* SOPINO.

Ils sortent d'ALBERIC Caraffa, l'un des fils de THOMAS, qui commença la branche de Montenegro. S'étant rendu agréable par ses services au roi Ferdinand, ce prince lui donna le comté de Mariglian, & érigea en sa faveur la terre d'Ariano en duché, l'an 1496, & il fut le premier de sa maison qui jouit de cet honneur. *Jean-Berardin*, un de ses fils, fut archevêque de Chieti ou Teatino, patriarche d'Alexandrie, & nommé archevêque de Naples en 1505, mais il mourut avant que d'en prendre possession. *Alfonse* son frere, fut évêque de Sainte-Agathe, puis de Nocera, & patriarche d'Antioche; il mourut en 1534. ALBERIC duc d'Ariano leur neveu fut dépouillé de ses biens & banni pour avoir pris le parti des François. *Diomede* son frere fut évêque d'Ariano, & nommé cardinal en 1555 par le pape Paul IV. Il mourut à Rome le 12 août 1560, respecté de tout le monde pour sa piété. Aussi quand les Romains, après la mort du pape Paul IV, s'acharnerent sur tout ce qui appartenoit aux Caraffes, sans même épargner leurs tombeaux, ils respecterent celui que ce cardinal s'étoit dressé lui-même, à saint Martin des Monts. FREDERIC frere de ce cardinal suivit comme son aîné le parti de France, & fut tué au siége de Molfete en 1529. DIOMEDE leur petit-neveu rentra en grace par son mariage avec *Portia* Caraccioli, fille du grand trésorier du royaume de Naples. Il eut la charge de son beau-pere, & acheta du consentement du roi Philippe III, Cercia Maggiore, qui fut érigée en duché l'an 1600. Son fils qui fut duc comme lui, mourut sans enfans. Il y a eu encore de cette branche, les comtes de Montecalvo, & les princes de Sopino, créés en 1625, en la personne de FRANÇOIS Caraffa, mais qui n'ont point laissé de postérité, non plus que les ducs de Campoleto.

### *DIXIÉME BRANCHE.*

*Marquis de* SAN-LUCIDO, *ducs de* JELZI.

Ils ont commencé par ANTOINE Caraffa, troisiéme fils d'ANTOINE, surnommé *Malizia*. Son petit-fils FREDERIC fut adopté par ANDRÉ Caraffa, comte de Sainte

Severine, de la premiere branche. Il lui laissa le marquisat de San-Lucido, & autres terres que FERDINAND son fils vendit par la suite. Celui-ci fut un très-habile poëte, qui eut la douleur de voir mourir avant lui son fils & son petit-fils. Il avoit un frere, *Mario* Caraffa, qui fut fait archevêque de Naples en 1565, & qui mourut en 1576. Dans la branche des ducs de Jelzi, issue d'un frere de FREDERIC, marquis de San-Lucido; il y eut DECIO Caraffa, qui fut nonce à Bruxelles auprès de l'archiduc Albert, puis en Espagne avec la qualité d'archevêque de Damas. Paul V le fit cardinal en 1611; puis archevêque de Naples en 1613 : il mourut en 1626. Son frere ELOI Caraffa, duc de Jelzi, laissa plusieurs enfans, dont il y en eut un nommé *Hierôme*, évêque de Cotrone; & un autre *Octavien*, archevêque de Patras. L'aîné nommé JEAN-BAPTISTE, laissa MARIO Caraffa, duc de Jelzi, & seigneur de Campobasso, qui a un frere, *François* Caraffa, qui est dans la prélature.

### *Onzième Branche.*

*Princes de* STIGLIANO, *ducs de* MONDRAGON, comtes *de* MORCONE.

ANTOINE Caraffa, petit-fils d'ANTOINE, qui fit la branche de San-Lucido, commença celle-ci. Il fut d'abord comte de Aliano, duc de Mondragon en 1519, prince de Stigliano en 1522, & mourut en 1531; son fils LOUIS lui succéda, & fut grand d'Espagne : il se distingua beaucoup à Naples par sa magnificence. Il fut pere d'ANTOINE aussi grand d'Espagne, qui se trouva à la bataille de Lépante. Son fils LOUIS II fut aussi grand d'Espagne, chevalier de la toison d'or, & prince du saint empire. Il eut par sa femme *Isabelle* de Gonzague le duché de Sabionette, & mourut en 1630, ayant eu la douleur de voir mourir avant lui son fils & son petit-fils. Le roi d'Espagne maria sa petite-fille, princesse de Stigliano, à *Philippe Ramirez* de Gusman duc de Medina las Torres, auquel elle porta les grands biens de sa branche. Elle mourut en 1644. Il reste encore des comtes de Morcone, issus des cadets du premier prince de Stigliano, dont il y a eu *Vincent* Caraffa, qui de chanoine régulier, fut fait évêque de Calvi, & qui mourut en 1679. Il y a outre cela THOMAS-FERDINAND-CHARLES Caraffa, comte du saint empire, issu de la branche de Stigliano, gentilhomme de la chambre de l'empereur, & conseiller de la chambre aulique.

### *Douzième Branche.*

*Ducs de* LAURINO, *princes de* SAINT-LAURENT.

HIERÔME Caraffa, second fils d'ANTOINE I, prince de Stigliano, fut chef de cette branche. Son fils JEAN-ANTOINE fut créé duc de Laurino en 1591, dont l'arriere-petit-fils *Jean-Baptiste V*, duc de Laurino, mourut sans postérité en 1686. JERÔME petit-fils de JEAN-ANTOINE, fut fait prince de Saint-Laurent en 1654: il fut pere de LOUIS, prince de Saint-Laurent, qui a eu des enfans; *Vespasien*, frere de ce Jerôme, fut évêque d'Ugento.

### *Treizième Branche.*

*Ducs de* MATALONI, *princes de* COLOBRARO.

FABIO Caraffa, troisiéme fils d'ANTOINE, premier prince de Stigliano, fut seigneur de San-Mauro, & épousa *Hieronyme* Caraffa, sœur & héritiere de *Diomede*, duc de Mataloni, de la seiziéme branche. Son fils MARTIO hérita de son oncle, & fut duc de Mataloni, & comte de Cerreto. Il fut aussi mestre de camp général de la cavalerie, dans le royaume de Naples, & mourut en 1607. Son petit-fils MARTIO, duc de Mataloni, se distingua dans la guerre de Milan, & mourut en 1628, laissant deux fils, DIOMEDE duc de Mataloni, & JOSEPH, qui souffrirent beaucoup de la part des révoltés en 1647. Joseph fut attrapé par eux, & eut la tête tranchée par un malheureux boucher : son corps fut traîné indignement par toute la ville, & les biens du duc son frere furent pillés. M. de Guise le vengea par la suite, en faisant mourir le boucher nommé *Miguel de Santis*. Il est vrai que Brusonius a dit dans son histoire d'Italie, que la mort de dom JOSEPH fut une punition de Dieu, de ce que peu d'années auparavant il avoit été cause de la mort ignominieuse du prince de Sans, qu'il accusa faussement, & que s'étant trouvé avec son frere le duc de Mataloni, au supplice de cet innocent qui eut la tête tranchée, il eut la cruauté de donner des coups de pied à cette tête pour la tourner de tous côtés. L'année d'auparavant sa mort, il avoit eu du bruit avec le cardinal Filomarini, archevêque de Naples, à la procession du sang de saint Janvier; & sans respect pour sa dignité, il lui avoit donné un coup de pied. MARTIO Caraffa, duc de Mataloni, fils de DIOMEDE, fut chevalier de la toison d'or. C'étoit un homme de mérite & de vertu, qui aimoit les lettres, & qui protégeoit les savans. Il avoit aussi une curieuse bibliothéque. D'*Emilie* Caraffa fille de *Charles*, duc d'Andrie, il a eu un fils CHARLES prince de la Guardia, qui a épousé en 1699 *Therese-Charlotte* Colonna, fille du prince de Sonnino, & *Lelio* Caraffa abbé. FABIO Caraffa, frere de MARTIO I, duc de Mataloni, fut prince de Colobraro par son mariage avec *Hieronyme* Caraffa, fille de *Charles*, qui avoit cette principauté. Il étoit de la XVI branche. Son petit-fils FABRICE, prince de Colobraro, fut tué en duel par Jean-Baptiste de Capoue, duc de Mignano; sa tante *Faustine* Caraffa, femme de Ferdinand de Cardines, marquis de Laini, hérita de lui; & *Eléonore* de Cardines, fille de cette dame, porta la principauté de Colobraro à *Dominique* Caraffa, fils de *Joseph*, ci-dessus mentionné. Après la mort de cette dame, il se remaria avec sa cousine *Catherine*, fille de *Martio*, duc de Mataloni, chevalier de la toison d'or.

### *Quatorzième Branche.*

*Ducs de* NOCERA, *de* NOJA, *&* *de* CANCELLARA.

GURREL Caraffa, quatriéme fils d'ANTOINE, surnommé *Malizia*, commença cette branche; il eut l'oreille du roi Ferdinand, qui reçut aussi ses avis avec plaisir. GALEOT son fils, comte de Terranova, fut fort attaché à ce prince, & il lui en couta la vie, que lui fit ôter Frédéric, qui prétendoit avoir droit à ce royaume: le roi Ferdinand récompensa sa veuve du comté de Soriano. Son fils TIBERIO fut duc de Nocera, & épousa *Hieronyme* Borgia, niéce du pape Alexandre VI. Un de ses petit-fils, *Tiberio* Caraffa, fut évêque de Potenza, puis de Cassano, & mourut en 1588. Le petit neveu de celui-ci, FRANÇOIS-MARIE V, duc de Nocera, comte de Soriano, marquis de Saint-Ange, fut grand d'Espagne, chevalier de la toison d'or, & vice-roi d'Aragon & de Navarre, d'où il fut rappellé à la cour, & mis en prison, où il mourut au bout de dix mois en 1642. Son fils *François-Marie-Dominique*, mourut sans enfans en 1648, & en lui finit la branche des ducs de Nocera. De cette branche sortirent les ducs de Noja & de Cancellara. POMPÉE Caraffa, qui s'étoit trouvé à la bataille de Lépante, & qui avoit servi en Flandre, fut fait duc de Noja en 1600; son petit-fils fut aussi duc de Bojano. Celui-ci fut pere de JEAN, qui eut de grands démêlés avec les comtes de Conversano, de la famille d'Aquaviva; ce qui attira un duel considérable dans la ville de Nuremberg en 1673 entre Jean-Antoine Aquaviva, & FRANÇOIS-MARIE Caraffa, frere du duc de Noja. Le fils de celui-ci fut CHARLES V, duc de Noja & de Bojano, marié à *Beatrix* Spinella de la maison des princes de Tarsis. La branche de Cancellara est finie.

### *Quinzième Branche.*

*Marquis d'*ANZI, *princes de* BELVEDERE.

DIOMEDE Caraffa, l'un des fils de GALEOT, comte

de Terranova, de la branche précédente, fut député du royaume de Naples auprès de l'empereur Charles V, & il y servit utilement sa patrie. Un de ses fils, *Cesar*, se retira à Venise, & y fut général des troupes. L'autre, *François*, fut grand amiral de Naples, après la mort de Gonsalve Ferdinand de Cordoue, & mourut vers l'an 1595; un troisiéme, *Ferdinand*, eut grande part à la victoire de Lépante, & mourut en 1583. OCTAVE, le dernier de tous, acheta la terre d'Anzi, qu'il fit ériger en marquisat. *Diomede*, un de ses fils, fut évêque de Tricarico, & mourut en 1609. Son frere *Pierre-Louis*, fut aussi évêque de Tricarico, puis cardinal. Il naquit à Naples le 18 juillet 1581, & étudia à Venise & à Naples la jurisprudence civile & canonique, & la théologie en 1607; & il eut à Rome une charge de référendaire de l'une & de l'autre signature. Le pape Paul V l'envoya vice-légat à Ferrare, où il fut six ans de suite, considéré comme le pere du peuple, & l'oracle de la justice. Depuis, le pape Gregoire XV l'envoya en 1621, gouverneur à Fermo; & comme Pierre-Louis Caraffe prenoit congé de lui: *Allez*, lui dit ce pontife, *gouvernez avec votre prudence ordinaire, & souvenez-vous que le gouvernement que je vous confie a fait plusieurs cardinaux.* On croit que ce pape l'auroit mis dans le sacré collége, s'il eut vécu plus long temps. Urbain VIII donna à Caraffe l'évêché de Tricarico dans la Basilicate que son frere avoit possédé; ensuite il l'envoya nonce dans les Pays-Bas, en Allemagne & à Cologne, où il demeura pendant onze ans, estimé & applaudi des protestans même. Caraffa étant de retour à Rome, eût augmenté le nombre des cardinaux, si les Colonnes ne se fussent opposés à son élection. On lui offrit l'archevêché de Capoue, & celui d'Urbin qu'il refusa, disant qu'il se contentoit de l'épouse que Dieu lui avoit donnée, quoique pauvre. Il s'y retira, y établit un séminaire, & y travailla à remplir tous les devoirs d'un saint prélat. Lorsqu'Urbain VIII fut mort, divers cardinaux avoient résolu de le faire pape; & Innocent X ayant été élevé sur le siége apostolique, le revêtit de la pourpre en la seconde promotion qu'il fit en 1645, & l'envoya légat à Boulogne. Après la mort d'Innocent X arrivée le 7 janvier de l'an 1655, le cardinal Caraffa entra dans le conclave, & mourut le 15 janvier suivant, dans le temps que tout le monde sembloit concourir à l'élever sur le trône de S. Pierre. Il fut enterré dans l'église de Jesus des peres jésuites, qui vinrent recevoir son corps à la porte du conclave. *Tibere* Caraffa, un de leurs freres, fut prince de Bisignano & de Belvedere, grand d'Espagne, & chevalier de la toison d'or. S'étant retiré de Naples dans le temps de la sédition, il alla mourir à Rome le 5 octobre 1647. Son neveu OCTAVE Caraffa, fils de son frere aîné FRANÇOIS, marquis d'Anzi, fut son héritier; il fut grand-pere de FRANÇOIS-MARIE, prince de Belvedere, chevalier de la toison d'or, qui a eu plusieurs enfans, un desquels se nomme CHARLES, & est marié à la fille du Marquis de Castel-Nuovo; un autre de ses enfans fut tué en duel au mois de mai 1702 par le prince Vaini; *Antoine*, frere d'*Octave*, prince de Belvedere, théatin, fut évêque de Tricarico; & FRANÇOIS, l'un des fils de cet *Octave*, après avoir bien servi dans les guerres de Flandre, du Milanez & du Portugal, mourut en 1689, doyen du conseil collatéral de Naples: il étoit duc de Maira.

### *SEIZIÉME BRANCHE.*

*Comtes de* MATALONE *& de* CERRETTA, *marquis de* BRANELLO.

DIOMEDE Caraffa, dernier des fils d'ANTOINE, surnommé *Malizia*, fut un des premiers artisans de la gloire de sa maison, par les services qu'il rendit d'abord au roi Alfonse, puis au roi Ferdinand: il s'acquit la confiance de ce prince, qui le récompensa en 1465 & 1480 par les comtés de Matalone & de CERRETTE; le tint toujours pour un de ses plus affidés conseillers, lui abandonnant presque la conduite du royaume, & faisant à sa considération beaucoup de biens à tous ceux de son nom; ensorte qu'ils se trouverent dans peu enrichis des dépouilles de tous ceux qui avoient suivi le parti de la maison d'Anjou: c'est ainsi qu'en parlent presque tous les auteurs. Diomede, secouru par quelques-uns de son nom, contribua beaucoup à introduire les troupes d'Alfonse dans la ville de Naples, par un aqueduc, ainsi que nous l'avons déja rapporté. Il fut homme magnifique, aimant les belles lettres, curieux d'antiques, & qui dépensa jusqu'à 17000 écus pour en avoir, somme très-considérable pour ces temps-là: il se plut à faire des vers, & composa un livre *de Institutionibus militaribus*, qui fut imprimé après sa mort. Il laissa deux fils; JEAN-ANTOINE, comte de Montorio, qui commença la derniere branche; & l'aîné JEAN-THOMAS Caraffa, comte de Matalone. Le roi Ferdinand confia à celui-ci un corps de troupes, pour opposer aux François, qui en 1495 venoient au secours du duc de Montpensier assiégé dans Naples. Perci les commandoit: il envelopa si bien le comte de Matalone, près d'Eboli, que de 4000 hommes qu'il avoit, il s'en sauva très-peu. Ce fut ce comte de Matalone qui prit le premier le peson pour sa devise, en quoi les autres de sa branche le suivirent. Il y avoit joint ces paroles: *Hoc fac & vives.* Le général Perci ayant vu les enseignes ornées de cette devise, dit assez plaisamment dans le langage du tems: *Par ma foi, que mon ennemi n'a pas fait ce qu'il a écrit à l'endroit de son peson, parcequ'il n'a pas bien pesé ses forces avec les miennes.* Il mourut vers l'an 1525. JEAN-THOMAS son petit-fils, comte de Cerrette, se piqua de beaucoup d'adresse à manier les armes, & à joûter; mais il y fut malheureux, car après avoir tué deux de ses amis, l'un en joûtant contre lui, l'autre en duel, il périt lui-même dans un autre duel. Il laissa tant de dettes à payer, que son pere Diomede, comte de Matalone, en mourut d'indignation, laissant le comté de Matalone à *Diomede* son petit-fils, qui n'avoit pour lors que dix ans. Celui-ci dès qu'il fut en âge, servit dans l'armée de Charles V, & se distingua à la guerre de Sienne; aussi mérita-t-il d'être créé duc de Matalone, & gouverneur des provinces d'Otrante & de Bari. Sa mort arrivée en 1561 l'empêcha de recevoir les patentes de viceroi de Sicile qu'on lui envoyoit. Comme il ne laissa point d'enfans, ce duché passa à sa sœur, qui avoit épousé le prince de Stigliano, ainsi que nous l'avons dit: il avoit deux oncles, FRANÇOIS Caraffa, dit *Aldimarius*, qui fut tué près de Carmagnolle, vers la fin de l'an 1555 par Hector Bobba, qu'il avoit excité à rompre une lance avec lui. M. de Thou sur la fin du livre XV de son histoire, dit que ce fut près de Montecalvo, par un nommé Moncha enseigne de Pivars. Le frere de celui-ci fut CESAR Caraffa, qui pour avoir eu trop de liaison avec Ferdinand de Saint-Severin, prince de Salerne, accusé de rebellion, fut mis en prison, appliqué à la question, & relégué au fort de la Goulette, où il fut fait esclave par les Turcs lorsqu'ils emporterent ce fort en 1578. Etant de retour de sa captivité, il obtint sa grace du roi d'Espagne, se maria à Naples, & eut des enfans qui porterent le titre de Marquis de Baranello: ils subsistent encore. Les princes de Colobraro étoient aussi de cette branche, & issus d'un des fils de JEAN-THOMAS II, comte de Matalone; mais leur postérité a manqué en la personne de *Charles* Caraffa, créé prince de Colobraro en 1617, dont la fille porta cette principauté dans la branche XIII, ainsi que nous l'avons remarqué.

### *DIX-SEPTIÉME ET DERNIERE BRANCHE.*

*Comtes de* MONTORIO.

Ceux-ci commencerent par JEAN-ANTOINE Caraffa, second fils de DIOMEDE, comte de Matalone, qui de

*Victoire* Componesca, héritiere du comte de Montorio, eut *Jean-Pierre*, né en 1466, qui fut évêque de Chieti en 1505, institua la congrégation dite des *Théatins* en 1524, fut fait cardinal en 1536, archevêque de Naples en 1549, pape sous le nom de PAUL IV en 1555, & mourut en 1559. *Voyez* PAUL IV. JEAN-ALFONSE comte de Montorio, frere aîné de ce pape, mourut en 1548, ayant eu de *Catherine* Cantelmi, *Ferdinand*, qui ne laissa qu'une fille religieuse; JEAN, qui suit; ANTOINE, *mentionné ci-après*; *Charles*, qui naquit à Naples le 29 mars 1517. Il s'attacha d'abord au cardinal Pompée Colonna, puis à Pierre-Louis Farnèse, duc de Castro, & porta ensuite les armes sous le marquis del Vasto ou du Guast en Piémont, & sous le duc de Parme en Flandre. Un affront qu'il reçut des Espagnols lui fit quitter leur service, & le fit entrer dans l'ordre de Malte. Mais à peine le pape Paul IV eut-il été élevé sur le trône pontifical en 1555, que *Charles* Caraffa son neveu fut nommé cardinal légat de Boulogne, & ministre d'état. Il seconda les ressentimens de son oncle contre les Espagnols qu'il n'aimoit point, & alla en France en qualité de légat, pour y traiter avec le roi Henri II: ensuite de quoi la guerre éclata contre les Espagnols en 1556 au sujet des Colonnes, que ces derniers protégeoient, & que le pape persécutoit. La paix se fit l'année suivante, & fut ménagée par le cardinal même, qui passa en qualité de légat à Madrid. A son retour à Rome, lui & ses freres gouvernerent d'une maniere si tyrannique, que le pape en étant averti par un théatin, les relégua tous en divers endroits. Après la mort de ce pontife arrivée en 1559, le pape Pie IV qui fut élu, fit arrêter l'année suivante le cardinal Charles Caraffa, le duc de Palliano son frere, le comte d'Aliffe, beau-frere du duc de Palliano, & Leonard Cardini. Neuf mois après, leur arrêt fut prononcé le 3 mars 1561; le cardinal fut étranglé, & les trois autres eurent la tête coupée. JEAN Caraffa, comte de Montorio, fut enrichi par le pape son oncle, du duché de Palliano & des autres dépouilles d'Ascagne & de Marc-Antoine Colonne. Il fut aussi général des troupes de l'état ecclésiastique sur terre & sur mer. Ayant été arrêté sous Pie IV, il eut la tête tranchée le 6 mars 1561, non seulement pour avoir abusé, aussi-bien que le cardinal son frere, de l'autorité du feu pape leur oncle, mais encore pour avoir de concert avec lui, fait étrangler par le comte Aliffe & par Leonard Cardini, Violente Dias Carlonna son épouse, sœur dudit comte Aliffe, & ce sous prétexte d'adultere, sans avoir égard à l'enfant dont elle étoit grosse. On dit qu'il mourut fort constamment, après avoir consolé ses amis par un excellent discours, & donné par écrit des avis très-salutaires à ses enfans. DIOMEDE son fils fut comte de Montorio, marquis de Cave, & mourut à vingt ans, laissant un fils unique ALFONSE, qui fut tué en duel à vingt-un ans en 1584. ANTOINE, troisiéme fils de JEAN-ALFONSE, fut marquis de Montebalco & de Bagno, & pere d'*Alfonse*, qui fut fait cardinal en 1557 par son grand oncle, & qui fut arrêté après la mort de ce pontife, & accusé même d'avoir trempé au meurtre de sa tante, & d'avoir enlevé beaucoup d'argent de la chambre du pape; mais comme il étoit d'un naturel assez doux, on lui sauva la vie, en payant à la chambre apostolique soixante mille écus. Il se retira dans son archevêché de Naples, & y mourut de douleur en 1565 âgé de vingt-cinq ans; son pere vivoit encore. JEAN-ANTOINE Caraffa I, comte de Montorio, laissa un bâtard DIOMEDE, qui fut gouverneur du château Saint-Ange, dont l'arriere-petit-fils JEAN-ALFONSE, fut duc de Castelnovo. Il prit le parti du peuple & du duc de Guise dans les révolutions de 1647: aussi fut-il condamné comme criminel de lèse-majesté, & privé de ses biens. Le roi d'Espagne l'exclut même de l'amnistie générale qu'il donna aux Napolitains. Il mourut en 1658 sans laisser d'enfans; & son frere *Charles* Caraffa, qui étoit maître de chambre du cardinal de Gualteri, prit le titre de duc de Castelnovo, dont il ne jouit pas, étant mort en 1659.

On voit par toutes ces différentes branches combien cette maison a été illustrée, puisque l'on y compte un pape, douze cardinaux, deux patriarches, trent-six, tant archevêques qu'évêques, sans parler de ceux qui ont passé d'un évêché à un autre. Dans ce nombre neuf archevêques de Naples, un grand maître de Malte, & un lieutenant du grand maître, plusieurs chevaliers de la toison d'or, grands d'Espagne, princes, ducs, &c. * Sansovin, *famil. Ital.* Amirato, *fam. Napolet.* Aldemarius, *hist. génëal. de Caraf.* Imhoff, *hist. généal. d'Ital.* Petra Sancta. De Thou. Paul Jove. Auberi. Sponde. Ughel. Capacceo. Onuphre. Ciaconius. Le Mire. Possevin. Alegambe. Gualdo Prior. *Scena d'huom. illustr.*

CARAFFA (Charles) fondateur de la *congrégation des Ouvriers pieux*, tiroit son origine des ducs d'Atri & des comtes de Ruro, de l'illustre maison des Caraffes, dont nous venons de parler. Il naquit l'an 1561. A l'âge de seize ans, il entra chez les jésuites, que ses fréquentes maladies l'obligerent de quitter cinq ans après. Il prit alors le parti des armes, & sa bravoure lui procura des emplois considérables dans les troupes; mais il se laissa entraîner dans tous les désordres des gens de guerre. Dieu l'en retira lorsqu'il y pensoit le moins. Etant à Naples pour solliciter auprès du vice-roi un emploi qu'il croyoit dû à ses services, il lui vint presque subitement en pensée de se consacrer de nouveau au service de l'église, & dès-lors il en prit la résolution. Quoiqu'âgé seulement de trente-quatre ans, il renonça à toute prétention aux dignités du siécle, & employa cinq ans à étudier la philosophie & la théologie. Cependant il manqua de lumiere par rapport à sa promotion aux saints ordres. Il sollicita & obtint en 1599 un bref de Clement VIII, pour recevoir tous les ordres en trois jours de fêtes consécutives, & il célébra sa premiere messe le premier de janvier 1600. Il rectifia par sa vie extrêmement pénitente ce qu'il pouvoit y avoir eu d'irrégulier dans sa conduite. Vêtu & logé pauvrement, crucifiant sa chair par toutes sortes de mortifications, son emploi ordinaire étoit le soin des malades de l'hôpital des incurables. Son exemple ayant engagé un nombre de personnes à partager les mêmes soins avec lui, il établit dans ce même hôpital une congrégation sous le titre de S. François, & il lui donna quelques réglemens. Il obligea entr'autres les confreres à entretenir douze lits à leurs dépens; & le pere Helyot écrivoit en 1719, que cette bonne œuvre étoit encore suivie alors avec exactitude. Lorsque les malades n'occupoient point Charles Caraffa, il alloit dans les places publiques de Naples, où il instruisoit tous ceux qui avoient le desir ou la curiosité de l'entendre. Il se fit aussi inscrire dans la compagnie des *Blancs*, destinés à consoler les criminels. Pour se fortifier par la priere, il se retiroit de temps à autre dans un hermitage situé près de la ville, après quoi il revenoit à ses fonctions ordinaires. On assure qu'il convertit un grand nombre de courtisanes par ses exhortations: il alloit souvent les chercher, & leur parloit avec tant de force, qu'il les attiroit à la pénitence. Outre celles qu'il maria, il remplit quatre monasteres de celles que Dieu avoit converties par son ministere, & il leur donna de quoi subsister. Le cardinal Giesualdo, archevêque de Naples, voulant le retenir auprès de lui, lui assigna pour demeure l'église de Sainte Marie, dans la même ville. Caraffa ouvrit cette église en 1601, & il y travailla avec tant de succès à la conversion des pécheurs, qu'il fut obligé de fonder deux nouveaux monasteres pour les courtisanes repenties. Ayant projetté l'établissement d'un institut pour les missions, il se rendit à Rome, avec la permission de l'archevêque; & le pape Clément VIII ayant approuvé son dessein, il lui ordonna de dresser

des réglemens convenables; mais peu après, le pape n'ayant plus voulu donner les mains à l'établissement projetté, Caraffa revint à Naples, où il eut encore le chagrin de se voir déposséder de l'église de Sainte Marie. Peu après, il fonda un monastere pour les jeunes filles à qui l'indigence pouvoit être funeste. Vers le même temps, il fut supérieur des catéchumenes, & recteur du séminaire de Naples, qu'il entreprit de réformer. Comme l'archevêque de Naples étoit fort porté pour l'institut que Caraffa vouloit toujours établir, celui ci commença par fonder plusieurs maisons convenables à son dessein; & lorsque Paul V fut monté sur la chaire de S. Pierre, il alla le trouver, & obtint de lui que l'on feroit examiner les réglemens qu'il avoit dressés. Le nouvel institut ne fut néanmoins approuvé que sous le pontificat de Grégoire XV. Ce pape l'approuva en 1621, sous le titre de *Congrégation des Ouvriers pieux*. Caraffa retourna ensuite de cette approbation à Naples, d'où son humilité souffrant des honneurs qu'il y recevoit, il s'éloigna peu après pour se retirer à dix-huit milles de la ville. Etant tombé malade en 1633, dans le lieu de sa retraite, on le transporta à Naples où il mourut le 8 de septembre de la même année. Ces *Ouvriers pieux* ne font point de vœux: ils sont gouvernés par un général & quatre consulteurs qui exercent leurs offices pendant trois ans; après ce terme, ils peuvent être encore continués dans le chapitre général qui se tient tous les ans. Les maisons élisent leurs supérieurs particuliers, qu'ils nomment recteurs. La vie de *ces Ouvriers* est fort austere; mais leur congrégation n'a pas fait de grands progrès. * Le P. Helyot, *histoire des Ordres monastiques*, tome VIII, *in-4°*, chap. 9. *Supplément françois de Basle.*

CARAIBES, peuples, *cherchez* CANNIBALES.

CARAITES, secte des Juifs d'à-présent, opposée à celle des Rabanistes ou Rabinistes, c'est-à-dire, de ceux qui admettent le talmud des Rabins. Les Caraïtes furent ainsi appellés vers le VIII siécle, un peu après la publication du talmud, parcequ'ils s'attacherent aux livres de la bible, ne recevant point les traditions que les Rabins avoient inventées. Le mot de *Caraï*, signifie un homme consommé dans l'étude de l'écriture sainte; c'est pourquoi ceux qui n'appuyoient leur créance que sur la bible, s'appellerent *Caraites*. Quelques-uns les nomment aussi *Juifs épurés*, parcequ'ils font profession de conserver la pureté de leur religion. L'auteur du commentaire caraïte, appellé Aaron, fils de Joseph, qui vivoit à la fin du XIII siécle, & dont l'ouvrage apporté de Constantinople se conserve en manuscrit dans la bibliothéque des prêtres de l'oratoire de Paris, approuve tous les livres de la bible qui sont dans le canon juif, & en compte vingt-quatre, comme font les autres Juifs; mais il rejette les traditions humaines, c'est-à-dire, les fables du talmud, & les rêveries des Rabins, ne recevant que les traditions constantes & conformes à l'écriture sainte. Cependant, si l'on s'en rapporte à d'Herbelot, dans sa bibliothéque orientale, les Caraïtes different encore des Rabanistes, en ce qu'ils ne reçoivent des vingt-quatre livres de l'ancien testament, que les cinq livres de Moyse, & ne reconnoissent que trois prophétes; savoir, Moyse, Aaron & Josué. Il y a des Caraïtes à Constantinople, au Caire & en d'autres endroits du levant, même en Moscovie, où ils ont leurs synagogues à part, & ils se disent seuls vrais observateurs de la loi de Moyse, comme ils le sont peut-être en effet. Ils ont tant d'aversion pour les traditionaires, qu'ils ne font point d'alliance avec eux, & qu'ils rassemblent toutes les malédictions que les prophétes ont prononcées contre les méchans, pour les lancer contre les Rabanistes. Il seroit à souhaiter que ceux qui font venir des livres du levant eussent plus de soin de rechercher les ouvrages des Rabins Caraïtes, dont la plupart sont très-savans; car il y a fort peu de ces livres en Europe, & principalement en France. Selden est celui qui en a le plus lu: on en garde plusieurs dans la bibliothéque de Leyde en Hollande; mais on les néglige tellement que M. Spanheim, bibliothécaire de cette académie, ne les ayant pas bien connus, met les Caraïtes dans le même rang que les Sabéens, les Mages, les Manichéens & les Musulmans; comme il se voit dans le discours public qu'il prononça en 1674, & qui est à la tête du catalogue des livres de cette bibliothéque, imprimé à Leyde. Scaliger & Vossius ont été dans la même erreur. Les Caraïtes se vantent d'une grande antiquité, & assurent qu'ils descendent d'Esdras. Quelques-uns même font monter leur origine jusqu'au temps de l'enlevement des deux tribus par Salmanasar. Les Rabins traditionaires disent qu'ils faisoient déja une secte dans le temps qu'Alexandre *le Grand* entra dans le temple de Jérusalem sous le pontificat de Jaddus; quelques-uns les considerent comme une branche des Sadducéens: d'autres croient que ce sont les docteurs de la loi, dont il est parlé dans l'évangile; mais toutes ces conjectures sont peu solides. Il y a plus d'apparence que la secte des Caraïtes, dont il n'est point parlé dans l'historien Josephe, ne s'est formée que dans le temps que les docteurs Juifs commencerent à recueillir leurs traditions, c'est-à-dire, vers l'an 750. Les Caraïtes réglent leurs fêtes sur l'apparition de la lune, & blâment les Rabanistes, qui se servent des calculs astronomiques. * *Continuation de l'histoire des Juifs, ou supplément de Josephe*, imprimé à Paris en 1710. Le pere Morin, *exercit. biblioth.* M. Simon, *supplément aux cérémonies des Juifs.* Jovet, *histoire des religions.*

☞ CARAKALPACKS, Tartares qui habitent la partie occidentale du Turkestan, entre la mer Caspienne & la riviere de Shir. Ce sont de vrais brigands, qui ne vivent absolument que de ce qu'ils volent, tantôt sur les Callmoucks, & tantôt sur les sujets de la Russie. Ils sont très-étroitement liés avec les Tartares de la Casatchia-Orda, & les accompagnent ordinairement dans leurs courses. Souvent ils passent avec eux les montagnes des Aigles, & vont faire des courses bien avant dans la Sibérie, du côté des rivieres de Tobol, Isset & Ischim; ce qui incommode extrêmement les Russes, qui habitent le long de ces rivieres. Les Carakalpacks ont un kan, qui n'est pas fort respecté; leurs murses particuliers, qui ont beaucoup d'autorité sur eux, les ayant accoutumés à n'obéir aux ordres du kan, qu'autant qu'ils le trouvent à propos. * *Hist. généalogique des Tartares*, pag. 50 & 760.

CARAMANIE, pays d'Asie dans la Natolie, a eu autrefois titre de royaume. Elle comprend la Pamphilie, & une grande partie de la Cilicie, de la Pisidie & de la Cappadoce. On dit qu'elle eut ce nom d'un Caraman Turc, qui en chassa les Arméniens, selon Leunclavius. On la divise en grande Caramanie, où est Cogni, sur le Cydne ou Carasu, Acsarat, Caola & Thianée, & en Caramanie propre, entre le mont Taurus & la Méditerranée, vis-à-vis l'isle de Chypre. On y trouve Chiolsar, Patera, Satalia, Side & Scalemur. Les princes de Caramanie résisterent quelque temps aux Turcs qui leur enleverent leur état dans le XIV[e] siécle.

CARAMIT (*Cara Hemid*, c'est-à-dire, *Amida la Noire*,) ville de la Mésopotamie ou Diarbeck, sur le Tigre, avec archevêché qui avoit sept suffragans. C'étoit l'Amida des anciens: elle est célébre par les guerres des Romains contre les Perses, & par le mérite de plusieurs de ses prélats. Méréas, évêque de cette ville, se trouva au premier concile de Constantinople, l'an 381; & Simeon assista à cette assemblée qu'on appella le *brigandage d'Ephèse*, & ensuite au concile général d'Ephèse. Theodoret parle de lui dans la troisiéme de ses épîtres, où il le nomme métropolitain de sa province. L'empereur Constantin *le Grand* agrandit Amida, & lui donna le nom de Constantine. Cedrene & Curopalate ont écrit que les Sarasins lui avoient donné le nom d'Edmet. Cette ville est grande, mar-

chande, bien peuplée, & des plus considérables de toute la Turquie. On y fait une grande quantité de toile de lin & de coton, & on y prépare les maroquins rouges mieux qu'en aucun autre endroit du Levant. Il y a un très-grand nombre de chrétiens, Arméniens, Nestoriens & Jacobites. Elle est fortifiée à l'antique d'une double enceinte de murailles, dont l'extérieure est flanquée de soixante-douze tours avec une bonne garnison de Turcs. Le Beglierbeg y fait ordinairement sa demeure. * Ammien Marcellin, *l.* 19. Procope. Guillaume de Tyr. Le Mire, *notit. episc.* Sanson. Baudrand. *Mémoires de* Thevenot.

CARAMUEL DE LOBKOWITZ (Jean) évêque de Vigevano, naquit l'an 1606 à Madrid en Espagne, d'un pere des Pays-Bas, & d'une mere Allemande. Il fit ses etudes en Espagne, où il prit l'habit de Cîteaux. Il fut abbé de Mellerose, aux Pays-Bas, puis de Dissembourg, porta le nom d'évêque de Missi, & fut suffragant de Mayence, puis abbé supérieur des bénédictins de Vienne & de Prague, & grand vicaire du cardinal d'Harrach, archevêque de Prague. Quelque temps après, par un changement assez extraordinaire, il se fit soldat, & commanda une compagnie contre les Suédois; il devint intendant des fortifications, & ingénieur en Bohême. Enfin il reprit sa premiere profession, & fut évêque de Reinhrad, dit *Konigsgretz* par les Allemands, & *Kralowihrades* par les Bohemiens. De-là il vint en Italie, & fut évêque de Campagna au royaume de Naples, & enfin de Vigevano dans le Milanez, où il mourut en 1682. Il a fait lui-même le catalogue de ses ouvrages, ou plutôt de ses desseins. Son essai de *la grammaire cabalistique* parut à Bruxelles en 1642; & ce qu'il appelle *la grammaire audacieuse*, fut imprimé à Francfort en 1654 *in-folio*; mais ce n'est que la quatriéme partie de ce qu'il avoit préparé sur ce sujet. Vers la fin de sa vie, il fit imprimer à Vigevano un ouvrage, auquel il donna le nom de λεπτότατος, c'est-à-dire, *Subtilissimus*, ou *Nova Dialecto-Metaphysica*; mais c'est dommage que ce prélat ait employé à cette sorte d'étude l'esprit que la nature lui avoit donné, & qui étoit plus qu'ordinaire, selon le témoignage de ses adversaires même. L'auteur de l'*Anti-Caramuel* écrit dans son livre qu'il avoit ouï dire à un grand homme que Caramuel avoit de l'esprit au huitiéme, c'est-à-dire, au souverain dégré; qu'il avoit de l'éloquence au cinquiéme, & du jugement seulement au second dégré. Celui qui a inséré un discours de mathématiques dans le gros volume de ce prélat sur l'architecture du temple de Salomon, en parle bien plus avantageusement; car il assure que si Dieu laissoit périr les sciences dans toutes les universités du monde, le seul livre de Caramuel seroit suffisant pour les faire renaître. Il s'est mêlé beaucoup de théologie morale, & a été un des grands défenseurs de la probabilité, pour laquelle il a fait une apologie & une théologie morale fondamentale. Il n'étoit pas néanmoins dans les principes des ultramontains, pour ce qui regarde l'infaillibilité du pape, comme il paroît par une lettre qu'il a écrite à Gassendi. Il a soutenu les droits du cardinal de Richelieu, comme abbé de Cîteaux, sur tout l'ordre de Cîteaux, par un écrit imprimé à Cologne en 1638. * Nicolas Antonio, *bibl. Hisp.* Bayle, *dict. crit.*

CARANCEBES ou KARANCEBES, forteresse de la basse Hongrie, située au confluent du ruisseau de Sebes avec la Temese, environ à deux lieues au-dessus de Temeswar, est une place fort importante, parcequ'elle garde le célébre passage de la Transilvanie, que l'on appelle *Eisenthor*, ou *la Porte de fer.* * Mati, *diction.*

CARANUS, premier roi de Macédoine, étoit le septiéme de la famille des Héraclides depuis Hercule. L'histoire fabuleuse raconte que ce prince, qui vouloit jetter les fondemens d'une monarchie, ayant appris de l'oracle qu'il devoit l'établir dans l'endroit où il seroit conduit par des chévres, il en trouva dans l'Emathie. La Macédoine avoit été appellée de ce nom, à cause d'Emathius, contemporain de Cadmus, roi de Thèbes, & on la nomma ensuite Macédoine de *Macedo.* Caranus ayant trouvé ces chévres, il en suivit une grande troupe qui fuyoit vers la ville d'Edesse, qu'il surprit. Il chassa Midas qui tenoit une partie de cette province: il en demeura le seul maître, & fonda cette monarchie vers l'an 3141 du monde, avant J. C. 894: son régne fut de trente ans. On compte ordinairement depuis Caranus jusqu'à Alexandre, vingt-trois rois. Herodote ne connoît point ce roi. *Voyez* MACÉDOINE. * Justin, *l.* 7, *c.* 1. Vell. Paterc. *l.* 1. *Les Marbres* du comte d'Arondel.

CARANZA, *cherchez* CARRANZA.

CARAQUES, sauvages de la province de Quito, dans le Pérou, qui habitent vers la côte de la mer du Sud; ils ont peu d'esprit & peu d'adresse, mais ceux qui demeurent sur la même côte, vers le nord de cette province, sont ingénieux & propres aux arts méchaniques. Ceux-ci se peignent le visage de certaines marques tracées depuis les oreilles jusqu'au menton, & s'ornent de chaînes d'or travaillées avec tant d'art, que les Espagnols admirerent ces sortes d'ouvrages, lorsqu'ils arriverent dans ce pays. * Laët, *histoire du nouveau monde.*

CARAQUIRQUEZ peuples, *cherchez* CARATCHOLI.

CARASUI, le lac de Carasui, ou de *N. Dame du Danube*, anciennement *Halmyris*; il est dans la Bulgarie, dans la contrée des Tartares Dobruces. On dit qu'il a vingt-deux lieues de circuit, & qu'il renferme plusieurs petites isles. Il est formé par la premiere branche qui se sépare du Danube, & qui va se décharger dans la mer Noire à Chiustange. * Mati, *dictionnaire géographique.*

CARATCHOLI ou KARAKIOLES, peuples du mont Caucase, entre l'orient & le septentrion de la Mingrelie. Quelques-uns les appellent *Caraquirquez*, c'est-à-dire, *Circassiens noirs.* Ils sont néanmoins fort blancs de visage, & ce nom leur a peut-être été donné, parceque l'air de leur pays est toujours sombre & couvert de nuages. Ils parlent turc, mais si vîte, qu'on a peine à les entendre. Ces peuples tirent leur origine des Huns, qui habitoient la partie la plus septentrionale du mont Caucase, d'où les Turcs sont aussi sortis. * Lamberti, *Relation de la Mingrelie, dans le recueil de* Thevenot, *volume* 1.

CARAVACCA ou CRUX DE CARAVACCA, village d'Espagne, dans le royaume de Murcie. Il est situé dans les montagnes, sur les frontieres de la Castille-neuve, & près de la riviere dite Rio Ségura. On y conserve une croix miraculeuse qu'un ange, dit-on, apporta du ciel à un prêtre qui devoit dire la messe en présence d'un Maure. Elle est de bois, & c'est à cette croix qu'on fait toucher celles que les fidéles portent par dévotion. * Jean de Robles Corvalan, *hist. del myster. apparac. de la S. Cruz de Carav.*

CARAVAGE (Michel-Ange) fameux peintre Italien, étoit en réputation au commencement du XVII siécle. Il se nommoit *Amerigi*, & son pere étoit un maçon de Caravage en Lombardie. Il fut à Rome le chef d'un parti opposé à celui de Josepin, qui négligeoit le naturel, & se laissoit conduire par la force de son imagination, sans autres modeles que ses seules idées, & les images hardies & confuses qu'il se formoit dans l'esprit. Caravage au contraire s'attachoit à imiter la nature telle qu'il la voyoit, & il la copioit souvent dans ce qu'elle avoit de plus bas & de plus laid. Ces différens partis jetterent les peintres dans un pur libertinage, qui alloit détruire leur art, si les Caraches ne l'eussent rétabli, en suivant les régles des premiers & des plus excellens maîtres. Caravage fit plusieurs ouvrages à Rome, à Naples & à Malte. Ce fut au retour de Malte, qu'il mourut avant que d'arriver à Rome, l'an 1609. * Félibien, *entretiens sur les vies des peintres.*

M. de Piles, *abrégé de la vie des peintres.*

CARAVAGE POLYDORE, peintre, *cherchez* POLYDORE.

CARAVAGGIO, bourg d'Italie dans le duché de Milan. Il est situé vers les frontieres du Bergamasque, & a été célébre par la victoire que François Sforce, depuis duc de Milan, y remporta en 1446, sur les Vénitiens. Ce bourg est encore célébre, pour avoir vu naître Michel-Ange Caravage & Polydore Caravage.

CARAVAIAL, *cherchez* CARVAJAL.

CARAVANE, troupe de gens qui s'assemblent pour faire quelque voyage avec plus de sureté. On donne principalement ce nom à la caravane des pélerins de la Mecque. Il y a tous les ans cinq caravanes de Mahométans, qui vont visiter le sépulcre de leur faux prophéte à Médine, & la mosquée de la Mecque où il prit naissance; savoir, celle du grand Caire, qui est composée des Egyptiens, & de tous ceux qui viennent de Constantinople & des environs; celle des Magrebins ou Ponentaux, laquelle comprend ceux de Barbarie, de Fez & de Maroc; celle de Damas pour les pélerins qui viennent de Syrie; celle de Perse, & celle des Indes ou du Mogol. Il y a souvent de puissans seigneurs qui font ce voyage avec le peuple. L'émir adge en est le chef, & il mene ordinairement quinze cens chameaux pour porter ses hardes, & pour en vendre ou louer à ceux qui en manquent; car il en meurt beaucoup par les chemins. La caravane de Maroc prend sa route par Tafilet, Tegorarin, Tripoli, Quibriche & Alexandrie, d'où elle se rend au Caire, & de-là à Suez, voyage extrêmement long, que l'on ne fait ordinairement que dans l'espace d'une année. Le grand seigneur envoie tous les ans à la Mecque de riches présens, que les Francs appellent *la veste de Mahomet.* Ils sont conduits par l'émir adge, & consistent en ornemens & en argent. On fait les ornemens au Caire & à Damas. Ce sont des piéces de velours cramoisi, fort longues, & toutes brodées de grosses lettres arabes d'or, un grand pavillon de satin cramoisi, brodé d'or, avec des chiffres arabes, fait en pointe de clocher, qui a une pomme dorée en pointe, & quatre de même à l'entour, & un autre pavillon quarré de moindre prix. Ces présens sont portés par un chameau richement enharnaché, suivi d'un autre qui les porte quand le premier est las. Pour la sureté du transport de ces ornemens précieux, l'émir adge fait mener six petits canons dans tout le voyage. La caravane du Caire part ordinairement cinquante-sept jours après le commencement du Ramazan, c'est-à-dire, un mois après que le Ramazan est fini. Celle de Barbarie ne part qu'un jour après, car elle a un chef à part. Voici quelle est la route des caravanes d'Asie. Celles qui viennent des isles d'orient, c'est-à-dire, de Macassar ou Célebes, de Java, de Sumatra & des Maldives; & celles qui viennent des Indes, au-deçà du Gange, se rendent par mer à Mocha, ville maritime de l'Arabie heureuse, & de-là à la Mecque sur des chameaux. Les Persans qui habitent le long de la mer, viennent descendre à Ormus ou au Bander; puis passant le golfe, qui en cet endroit-là n'a que douze ou treize lieues de large, ils traversent l'Arabie, pour se rendre à la ville du prophéte; mais ceux de la haute Perse vers la mer Caspienne, & tous les Tartares viennent à Tauris, & de-là à Alep, d'où part la grande caravane qui traverse les déserts. Quelques-uns prennent le chemin de Bagdad, mais rarement, parceque le bacha exige d'eux un tribut, & particulierement des Persans, que les Turcs tiennent pour hérétiques; & c'est ce qui oblige le roi de Perse de défendre à ses sujets de prendre cette route. Ils prennent ce chemin de Bagdad par dévotion, pour voir le sépulcre de leur prophéte Ali, qui n'en est éloigné que de huit journées. C'est un lieu désert, & où il n'y a que de très-méchantes eaux; le canal que Cha-Abbas fit conduire de l'Euphrate, étant entierement ruiné. Pour ce qui est des princes d'Arabie, ils n'ont pas beaucoup de chemin à faire, étant les plus proches du tombeau de Mahomet & de la Mecque. Les Mahométans de l'Europe se rendent à Alep, pour joindre la caravane de la haute Perse; & ceux de l'Afrique passent au grand Caire, d'où ils prennent leur chemin par Suez, & rencontrent dans les déserts la même caravane d'Alep, à dix-huit journées de Médine, où il se trouve une eau qui va par un canal jusqu'à cette ville, & que les Mahométans croient être sortie de terre par un miracle, en faveur de leur prophéte, qui eut soif en cet endroit, & qui en buvant, disent-ils, la rendit douce, d'amere qu'elle parut d'abord.

Les caravanes marchent de nuit & se reposent le jour, afin d'éviter les grandes chaleurs; & lorsque la lune n'éclaire pas, il y a des hommes qui portent des falots. Les chameaux sont attachés à la queue l'un de l'autre, de sorte qu'on n'a qu'à les laisser aller, sans avoir la peine de les conduire. Parmi ceux qui vont en pélerinage à la Mecque, il y en a plusieurs qui y vont par dévotion, d'autres pour trafiquer, & quelques-uns pour éviter le supplice qu'ils ont mérité pour quelque crime, car ce voyage absout de tout; & quelque criminel que soit un homme, s'il peut se sauver & faire ce pélerinage, on ne le recherche plus dans la suite, au contraire on le tient pour honnête homme. Pendant le chemin ces pélerins s'occupent à chanter des versets de l'Alcoran, & font des charités, chacun selon son pouvoir. Deux jours avant que d'arriver à la Mecque, ils se dépouillent tout nuds en un lieu nommé Rabak, & ne prennent qu'une serviette sur leur col, & une autre autour des reins. Ceux qui sont incommodés & malades, retiennent leurs habits; mais pour suppléer à cette cérémonie, ils font quelques aumônes. Etant arrivés à la Mecque, ils y demeurent trois jours pour faire leurs prieres, & pour visiter ces lieux qu'ils appellent saints. Ensuite ils vont à Minnet, où ils arrivent la veille du petit Bairam, & le lendemain, qui est la fête du petit Bairam, ils immolent des moutons, puis ils reprennent leurs habits, & se remettent comme ils étoient huit jours auparavant. De-là ils vont au Mont-Araffat, où ils font des prieres pendant trois jours. Toutes ces cérémonies étant finies, le sultan scherif, ou prince de la Mecque, qui est venu avec eux à cette montagne, leur donne la bénédiction. Les pélerins vont ensuite à Medine où est le sépulcre de Mahomet, & le kiabe ou grande mosquée. Environ un mois & demi après que la caravane du Caire est partie, il part du Caire un aga qui conduit plusieurs rafraîchissemens, que les gens du pays envoient à leurs parens ou amis qui sont dans la caravane, que l'on rencontre à la moitié du chemin. Ces pélerins mettent à ce voyage, depuis le Caire, environ quarante-cinq jours à aller, & autant à revenir, & font là plusieurs jours. L'émir adge gagne beaucoup à ce voyage, car les biens de tous ceux qui y meurent sont pour lui, outre mille autres gains qu'il fait en plusieurs manieres. Durant tout ce pélerinage il est le maître absolu de la campagne, & il y fait faire justice comme il lui plaît. * Thevenot, *voyage du Levant.* Tavernier, *relation du serrail.*

CARAVIGIOLE ( Bernardin ) cardinal, *cherchez* CARVAJAL.

CARAUSIUS, empereur dans la Grande Bretagne, au troisiéme siécle de l'église. Tous les historiens, anciens & modernes, ont si peu connu ce roi de la Grande Bretagne, qu'ils ont même la plupart défiguré son nom; & l'on peut prouver que le *Crassus* de Zonare, le *Caratius* de Nonnius, le *Carentius* de Meyer, le *Carasius* de Raoul Dicetus, le *Corausius*, le *Coravisius*, *Carassus*, *Carassius*, le *Crausius*, & le *Carovisus* de quelques autres, ne sont constamment que le Carausius dont il s'agit. Aurélius Victor dit qu'il étoit citoyen de *Menapia;* mais nous ignorons aujourd'hui où cette ville étoit située, ou plutôt, nous savons qu'il y en a eu plusieurs de ce nom, ou à-peu-près, en différens pays,

pays, & l'auteur de l'histoire de Carausius examine avec soin où ces différentes villes étoient situées, mais sans pouvoir déterminer celle qui a donné naissance à son héros. Il lui paroît néanmoins vraisemblable que Carausius soit né chez ces Ménapiens Belgiques qui vinrent s'établir près du pays des Morins entre l'Escaut & la Meuze. Ce qu'il décide, & ce qui lui paroît fondé en preuves, c'est que Carausius apprit la navigation, & se perfectionna dans l'art militaire sur les côtes de la Belgique & des Morins; que c'est là qu'il se rendit dans la suite également redoutable sur terre & sur mer, & qu'il réussit sur-tout dans les combats de mer, parce-qu'il connoissoit parfaitement ces côtes & ces mers de l'Océan germanique & britannique, qu'il avoit tant de fois couru depuis les premiers temps de sa jeunesse. Notre historien fait des recherches aussi grandes sur l'origine de Carausius; & après avoir rapporté ce que divers écrivains en ont dit, & les conjectures que l'on peut tirer des médailles, qui semblent lui donner une origine illustre, il conclut qu'on ne peut rien avancer de bien certain sur ce sujet. Les seules choses que l'on peut prouver, c'est que son mérite & ses vertus royales suppléent suffisamment à l'incertitude de son origine & du lieu de sa naissance, & que c'est par sa valeur & par ses autres bonnes qualités, que de simple soldat, ayant passé par tous les différens grades des honneurs militaires, il parvint enfin à la souveraineté de la Grande-Bretagne, & d'une partie des côtes maritimes des Gaules. Il eut part à diverses expéditions sous l'empereur Probus, & sous ses successeurs; mais le principal sujet de son élévation consiste dans les services qu'il rendit à Maximien Hercule dans la guerre qu'il eut à soutenir contre les Bagaudes, dont nous avons parlé à leur article particulier. *Voyez* BAGAUDES. Cet empereur chargea Carausius de s'opposer à leur révolte, & d'en empêcher les suites. Celui-ci leur livra plusieurs batailles, les suivit dans leurs courses, & les défit en diverses rencontres; mais comme dans le même temps les Francs, les Saxons & les nations voisines de l'Océan germanique faisoient du dégât par-tout où ils passoient, & étendoient leurs conquêtes fort avant sur l'empire Romain: comme l'Océan étoit couvert de pirates, & que les isles britanniques, en proie à leurs ennemis, se trouvoient réduites dans un état déplorable, il fallut songer sérieusement à remédier à ces désordres, dès qu'on eut terminé la guerre civile des Gaules. Maximien, accompagné de Carausius, ne tarda pas en effet à s'avancer vers l'Allemagne: ils rencontrerent dans leur marche les ennemis, & les défirent en plusieurs occasions. Plus tranquille de ce côté-là, Maximien ordonna à Carausius d'aller à Boulogne sur l'Océan, pour y équiper une flotte, afin de la mettre en mer le printemps suivant, & de nettoyer l'Océan des pirates, & principalement des Francs & des Saxons qui ravageoient ces côtes, & d'attaquer en même temps par terre & par mer les Charbons, les Erules, & les autres peuples d'Allemagne qui s'étoient répandus sur les côtes belgique & armorique. Aurélius Victor dit à cette occasion, parlant de Carausius, que comme celui-ci s'étoit déja distingué par plusieurs actions de valeur, & qu'il avoit d'ailleurs la réputation d'entendre parfaitement la marine, parce-qu'il avoit passé sa jeunesse sur la mer, il fut chargé d'équiper une flotte, pour repousser les Germains qui infestoient ces mers, & qu'il en eut le commandement en récompense des services importans qu'il avoit rendus à la République, principalement dans la guerre contre les Bagaudes. Carausius ne fut pas plutôt arrivé à Boulogne (c'étoit l'an 287) qu'il donna tous les ordres nécessaires pour l'armement qu'il projettoit, visita les ports de ces côtes, les fit fortifier, & rétablit ceux qui étoient en mauvais état; & lorsque sa flotte fut prête, il alla contre les ennemis, chassa les uns, poursuivit les autres, fit plusieurs prises sur les Francs & sur les Saxons, emmena quantité de prisonniers, & purgea en très-peu de temps l'Océan de tous ces pirates. La gloire que ces victoires lui acquéroient, la puissance qu'elles sembloient lui donner, rendirent Maximien jaloux & envieux. Il lui fit un crime de sa propre valeur, il écouta trop favorablement ceux qui accuserent auprès de lui Carausius de n'être attentif qu'à ses intérêts, de s'enrichir par le butin qu'il faisoit, & il voulut bien se persuader qu'il n'amassoit des richesses que pour se frayer un chemin à l'empire. C'en fut assez pour engager cet empereur à donner des ordres secrets pour se défaire de Carausius; mais ce général, attentif aux démarches équivoques de Maximien, & averti de ce qui se tramoit contre sa personne, exécuta réellement en partie ce dont il n'avoit été que soupçonné; il se servit de tout le crédit qu'il avoit sur les troupes, pour tâcher de prévenir les mauvais desseins de l'empereur, & il eut lieu d'être satisfait du zèle de ces troupes pour lui. Elles le proclamerent lui-même empereur, & aussitôt Carausius s'empara des postes les plus avantageux; il se rendit maître de la ville & du port de Boulogne, leva des matelots de toutes parts, fit construire plusieurs vaisseaux fabriqués comme ceux des Romains, & rendit son armement encore plus considérable. Les Gaulois le reconnurent & embrasserent son parti; & lui-même ayant fait la paix, & un traité d'alliance avec les Francs & avec les Saxons, il mit la Gaule & l'Armorique dans ses intérêts. Une nombreuse jeunesse s'empressa de vouloir porter les armes sous un capitaine si renommé, & de combattre sous ses étendards. Il vit chaque jour son armée grossir si considérablement, que la rapidité de ses victoires & ses progrès maritimes furent étonnans. De concert avec les Chamaves & les Saliens, il fut reconnu pour empereur & pour légitime souverain des isles Britanniques, & de tout le pays des Bataves. Il s'empara alors de tout le pays des anciens Morins ou du Boulonnois, & du territoire des Ménapiens. Les Bretons insulaires qui aspiroient depuis long-temps au recouvrement de leur liberté, saisissant cette occasion, traiterent avec lui, & l'attirerent dans leur pays. Carausius, après avoir mis en sureté tout ce qu'il avoit conquis dans les Gaules, vint débarquer avec ses troupes gauloises, & ses autres légions, dans la province de Westmorland, s'assura d'abord de la fidélité des Pictes, & de celle des Scots; & leur ayant accordé les conditions qu'ils exigeoient pour s'unir à lui, il en grossit son armée. Avec des forces si nombreuses, Carausius alla au-devant de l'ennemi, attaqua vivement l'armée de Dioclétien, lui enleva toutes les villes, & les places fortes qu'il avoit dans la Grande-Bretagne, défit les troupes de cet empereur, les chassa de cette isle, s'affermit sur le trône de la Grande Bretagne, & fut généralement reconnu par la nation pour souverain & pour protecteur des isles Britanniques. Maximien, informé de ces succès, marcha avec une puissante armée qu'il conduisit par les Alpes contre Carausius: Dioclétien se joignit à lui, & ces deux empereurs réunirent toutes les forces de l'empire romain contre le nouveau roi de la Grande Bretagne; mais Carausius intrépide fit avancer sa flotte, alla au-devant de celle de ses ennemis, la battit, prit une partie de leurs vaisseaux, coula les autres à fond, & ce qui en restoit fut dissipé par la tempête. Carausius se retira du combat chargé de dépouilles, & rentra en triomphe dans son nouveau royaume. Dioclétien & Maximien craignant qu'il ne vînt même faire quelque plus grande entreprise hors de la Grande Bretagne, ne trouverent point de meilleur parti à prendre, que de rechercher son alliance, & ils firent avec lui un traité de paix. Carausius, déchargé du soin de se défendre, s'appliqua à bien gouverner ses sujets: il fit naître dans leur cœur une nouvelle ardeur de se perfectionner de plus en plus dans la navigation; & il ne se contenta pas lui-même des vaisseaux qui étoient en usage sur les côtes belgiques & britanniques, il en fit construire un grand nom-

bre, pareils à ceux des Romains, & apprit à ses officiers de marine l'art de manœuvrer à propos les vaisseaux de cette nouvelle fabrique. Il ne se distingua guères moins par les monumens publics qu'il laissa à la postérité, & dont on a vu long-temps des vestiges dans la Grande Bretagne. Mais il seroit trop long de les détailler ici : il faut lire sur cela l'histoire de Carausius que nous abrégeons. Nous rapporterons seulement ce que dit un ancien auteur Breton, qui en étoit instruit. » Carausius, dit-il, fit élever & construire un mur en » forme de rempart, depuis l'embouchure de la riviere » de la Clude, jusqu'à celle du fleuve Carun, & il le fit » fortifier de sept tours : il fit encore bâtir de pierres de » taille une espece de forteresse de figure ronde sur le » bord du même fleuve, qui fut ainsi appellé du nom » de Carausius. Il fit de plus ériger un arc de triomphe, » pour éterniser le souvenir d'une insigne victoire qu'il » avoit remportée. » Mais la prospérité de Carausius ne fut pas longue. Paisible au milieu de ses sujets, couvert de lauriers, aimé de ceux qui l'avoient choisi pour maître, il fut la victime du traître Allectus, l'un de ses favoris, qui le fit assassiner, ou qui l'assassina lui-même dans son lit & durant le sommeil. Carausius n'étoit encore que dans la septiéme année de son régne, selon le sentiment le plus généralement suivi par les auteurs, qui conviennent tous que les isles Britanniques demeurerent dix années entieres soustraites à l'empire romain, en y comprenant les trois années du régne, ou plutôt de l'usurpation d'Allectus qui fut défait & tué dans une bataille rangée par Asclépiodore, préfet du prétoire. Carausius, suivant ses médailles, ne paroît guères avoir que cinquante ou cinquante-cinq ans environ. Ces médailles le représentent avec une espece de moustache, suivant l'usage des empereurs de ce temps-là. Selon elles, il avoit les yeux un peu petits, le nez un peu aquilin, le cou gros, les épaules larges, le visage plein & un peu long, le menton double, & l'air hardi. Il étoit vif & ardent, constant dans ses résolutions, aussi prompt à exécuter ce qu'il avoit une fois résolu, qu'il l'étoit à se déterminer sur quelque entreprise ; d'une grande pénétration pour les affaires, plein de douceur dans son gouvernement, ferme dans les combats, modéré dans la victoire, équitable & observateur exact de sa parole. Il rendit son nom si illustre, qu'après sa mort il y eut des empereurs Romains qui se firent honneur de faire porter ce nom à leurs enfans ; on peut en voir les preuves dans son historien. Selon M. le comte Zabarella, dans son livre intitulé : *Il Carosio, o vero origine regia & augusta della serenissima fameglia Pezari di Venetia*, imprimé à Padoue en 1669, *in*-8° de soixante-douze pages, Carausius avoit épousé une femme issue d'une des plus illustres familles des Gaules, dont il ne dit pas le nom. Il ajoute que Carausius en eut un fils nommé *Silvanus* ou *Silvius*, à qui il avoit donné le gouvernement de cette partie de la Gaule qui s'étend de l'autre côté de l'océan à l'opposite de la Grande Bretagne ; ce qu'on doit entendre non seulement du Boulonois, pays des anciens Morins & de la Flandre, mais encore de la seconde Belgique, &c. Les médailles autorisent aussi l'existence de ce fils de Carausius. M. Zabarella prétend aussi que les Pezari sont les vrais descendans de Carausius ; sur quoi l'on peut voir son ouvrage, ou ce qu'en a extrait l'historien moderne de Carausius. Cet historien est feu M. Claude Genebrier, docteur en médecine & antiquaire, mort vers 1741. Son ouvrage, dédié à son excellence milord Carteret, vice-roi d'Irlande, &c. étoit composé & approuvé dès 1724, & il étoit imprimé avant la mort de l'auteur. C'est un volume *in*-4° très-bien imprimé, à Paris, chez Guerin en 1740. Il est divisé en plusieurs parties ; la premiere contient les *recherches* très-curieuses de l'auteur *sur l'origine des Bagaudes* ; la seconde, l'*histoire de Carausius* ; la troisiéme, une *dissertation sur la patrie, l'origine, la famille & les descendans de Carausius empereur Romain, qui a regné dans la Grande Bretagne, au temps de Dioclétien & de Maximien Hercule, ses compétiteurs dans l'empire Britannique*, &c. La quatriéme est l'*Histoire du régne de Carausius, empereur Romain dans la Grande Bretagne*, prouvée par les médailles. Il y a soixante-dix médailles dont M. Genebrier donne l'explication historique, & qu'il a fait graver. Au commencement de tout l'ouvrage est le portrait de Carausius, avec ces vers au bas :

*De l'Hercule Romain je domtai la fierté,*
*Je rendis aux Bretons leur chere liberté,*
*Je fis par ma valeur trembler la terre & l'onde.*
*Si le traître Allectus, envieux de mon sort,*
*Pour prix de mes bienfaits, n'eût avancé ma mort,*
*J'aurois pu parvenir à l'empire du monde.*

M. Genebrier avoit déja donné, 1°. une dissertation sur Nigrinianus, à Paris, chez Cot, *in*-12. sous ce titre : *Dissertation sur Nigrinianus*, dont le temps a été jusqu'ici fort incertain, & sur quelques autres princes dont les médailles font quelque difficulté parmi les antiquaires. La permission d'imprimer est du 4 juin 1701, & il y a lieu de croire que la date de 1704, qui se lit au titre, a été ajoutée 2°. *Dissertation sur Magnia Urbica*, où l'on fait voir que cette princesse n'est point femme de l'empereur Maxence, comme on l'a cru jusqu'ici, adressée à M. Foucault, intendant de la basse Normandie, honoraire de l'académie royale des inscriptions, &c. *in*-12, à Paris 1704. M. Henrion de l'académie des inscriptions, ayant attaqué cette dissertation dans un mémoire dont il fit lecture dans ladite académie, & qui n'a point été imprimé, M. Genebrier y fit une réponse de dix pages *in*-12, que l'on trouve jointe à la dissertation même.

CARAZOLE (Joannin) natif d'Ombrie en Italie, d'une famille fort médiocre, fut un triste exemple des caprices de la fortune ; car étant secrétaire de Jeanne II, reine de Naples, au commencement du XV siécle, il plut, comme beaucoup d'autres, à cette princesse, qui l'aima passionnément, & lui donna, comme en dot, le duché de Melfi, & la charge de grand connétable du royaume. Mais une si haute élévation eut une fin des plus tragiques ; car cette reine le dépouilla de tous ses biens & de tous ses honneurs, & le fit mourir avec autant de cruauté, qu'elle avoit eu d'amour pour lui. * Fulg. *l.* 6, *c.* 11. Pogge qui parle de Carazole dans son traité *de varietate fortunæ*, lib. 3, pag. 103, le nomme *Ottinus Carazzolus*. Cet auteur ajoute que ce fut lui qui se chargea d'assassiner Jean Caraccioli, grand sénéchal du royaume de Naples, qui avoit profité de la passion de la reine à son égard, pour augmenter sa puissance & dominer dans le royaume. Il le tua la nuit même que Caraccioli célébroit les noces de sa fille, qu'il avoit mariée au fils de Jacques Caudola, l'homme le plus riche & le plus puissant de son temps, dont Caraccioli cherchoit à s'appuyer pour se soutenir contre les ennemis que son ambition lui avoit attirés.

CARBANDA ou CARBAGANDA, frere de Cassan, roi des Tartares, à qui il succéda l'an 1304, naquit d'une mere chrétienne. Il reçut le nom de Nicolas au baptême, & professa le christianisme tant qu'elle vécut ; mais s'étant fait depuis mahométan, il nuisit beaucoup aux chrétiens dans l'orient. * Hayton & Sanut.

CARBILIUS RUGA, fut le premier d'entre les Romains qui fit divorce avec sa femme, parcequ'elle étoit stérile, l'an 527 de Rome, & 227 avant J. C. sous le consulat de M. Attilius, & de P. Valerius. Il protesta aux magistrats que quoiqu'il eût beaucoup d'amour pour sa femme, il la quittoit néanmoins sans murmurer, puisqu'elle ne lui pouvoit donner d'enfans, préférant l'avantage de la république à son amour particulier. D'autres attribuent cette histoire à Spurius Carvilius Maximus, qui avoit été consul l'an 520 de Rome,

& 234 avant Jesus-Christ avec L. Posthumius Albinus. * Aulu-Gelle, *l.* 4, *c.* 3.

CARBON, orateur célébre qui vivoit du temps de Cicéron, & différent de quelques autres magistrats de ce nom, tels que C. Carbon triumvir avec Gracchus & Flaccus en l'an 633 de Rome, & 121 avant Jesus-Christ. Un autre qui fut trois fois consul; celui qui suivit le parti de Marius & de Sertorius en l'an 667 de Rome, & 87 avant Jesus-Christ, & qui fut tué dans la Sicile par ordre de Pompée. * Valer. Max. *lib.* 9, *cap.* 13. Et un orateur frere du premier, lequel ne pouvant souffrir les débauches des soldats, qu'il vouloit contraindre à mieux observer la discipline militaire, en fut assassiné. * Cicero, *in Bruto.* Valere Maxime. Pighius, *annal. Roman.*

CARBON (Louis) qui prend pour surnom *à Costacciaro*, est auteur de plusieurs ouvrages de rhétorique, de philosophie & de théologie, & vivoit vers la fin du XVI siécle. Il n'étoit point jurisconsulte, comme l'assure Konig, mais théologien, & même il professa la théologie à Pérouse. Il est auteur d'un livre intitulé : *Introductio in logicam*, imprimé à Venise, *in-8°* en 1579, & qu'il a dédié à Servilius Treus, qui étoit un jurisconsulte, & qui avoit de grands emplois dans la république de Venise. * Bayle, *dict. critiq. derniere édition.* M. Joly, *remarques sur ce dictionnaire.*

CARBONERA, CAPO CARBONARA ou FERRATO, anciennement *Herculis Portus.* Cap, avec un port dans l'isle de Sardaigne; il est à l'entrée du golfe de Cagliari, du côté du septentrion, & il prend son nom ou du petit lieu de Carbonera, qui y est bâti, ou de l'ancienne *Ferraria*, qu'on croit y avoir été. * Mati, *diction.*

CARBONNE (François) cardinal, évêque de Monopoli, étoit de Naples. Il fut mis par le pape Urbain VI dans le sacré collége en 1385, & depuis il contribua beaucoup à l'élection de Boniface IX, qui lui donna l'évêché de Sabine, & divers gouvernemens dans l'état ecclésiastique. Thierri de Niem l'accuse de simonie. Il mourut subitement le 18 juin 1405, & son corps fut porté à Naples, où l'on voit son tombeau dans l'église cathédrale. * Thierri de Niem, *liv.* 1 *&* 3. Ciaconius. Garimbert.

CARBONNEL (Bertrand) poëte Provençal, vivoit dans le XIII siécle, vers l'an 1223. Il étoit natif de Marseille, & il écrivit divers ouvrages. * La Croix-du-Maine, & du Verdier Vauprivas, *bibl. françoise.*

CARBONNEL (Jean de) secrétaire du roi, avoit des dispositions très-heureuses pour la poësie françoise, & il les signala en diverses rencontres dans le public, qui reçut ses productions avec plaisir. A ce titre il entra dans l'académie établie dans la ville de Caën, où il étoit né le 15 décembre 1622. Il fut choisi secrétaire de cette académie, lorsqu'elle voulut se rétablir après la mort de M. Mosant de Brieux, à qui elle devoit son origine, & qui l'avoit logée si long-temps dans sa propre maison. Mais le zèle de M. de Carbonnel pour la religion protestante dans laquelle il étoit né, lui ayant attiré quelques disgraces, lorsqu'elle fut proscrite en France, il obtint la permission de se retirer en Hollande. Il y mourut le 24 février 1702, âgé de près de quatre-vingts ans. * Huet, *origines de Caën, de la seconde édition, pag.* 410.

CARBURI ou CARBRE, bourg ou petite ville de la Lagénie en Irlande. Il est dans le comté de Kildare, entre la ville de Kildare & celle de Trime, à quatre ou cinq lieues de l'une & de l'autre. Il tient un marché public & envoie des députés au parlement. Il y a une autre ville de ce nom dans le comté de Corke. * Mati, *dictionn. Moreri anglois.*

CARCANO (Archelao) médecin, natif de Milan, & professeur dans l'université de Paris, vivoit dans le XVI siécle, où il s'acquit beaucoup de réputation. Il composa divers ouvrages sur les aphorismes d'Hippocrate, & sur quelques autres ouvrages de ce grand homme, & mourut le 22 juillet 1588. * Ghilini, *theat. d'huom. letter.* Vander Linden, *de script. med.*

CARCAS ou CHARCAS, un des sept eunuques qui servoient Assuérus, & ausquels il ordonna, étant dans un festin, de faire venir la reine Vasthi. * *Esther, cap.* 1, *vers.* 10.

CARCASSONE, sur l'Aude, ville de France en Languedoc, avec titre de comté & évêché, suffragant de l'archevêché de Narbonne : elle est sous le ressort du parlement de Toulouse; c'est le *Carcasso, Carcassum Volcarum*, ou *Tectosagum* des anciens. On la divise en deux parties, la ville & la cité; la cathédrale est dans la derniere. On y voit aussi un château assez fort, où l'on conserve des actes très-anciens & d'une écriture particuliere, sur des écorces d'arbre & sur de la toile, dont il y en a plusieurs qu'on croit y avoir été apportés par les Visigots, après la prise de Rome. Carcassone a encore un siége de sénéchal & un présidial. Pline parle de cette ville. César, Ptolémée, l'Itinéraire de Jérusalem, Procope, Grégoire de Tours, & divers autres auteurs, en font aussi mention. Saint Guimera fut, comme on croit, premier évêque de Carcassone. Il mourut vers l'an 300. Hilaire & Valere y sont reconnus pour saints. La ville est grande, forte & assez bien bâtie. La riviere la divise en deux parties; & outre la cathédrale de S. Nazaire, il y a diverses maisons religieuses. Quelques auteurs croient que les Goths fortifierent Carcassonne, qu'ils y bâtirent le château, & qu'ils y mirent en dépôt les dépouilles de la ville de Rome. Comme l'assiéte & la grandeur de Carcassone la rendoient une ville très-importante, les François l'assiégerent après la défaite d'Alaric en 507; mais ce fut sans succès. Le roi Gontran l'assiégea depuis inutilement, & quelque temps après il la prit par intelligence; mais son armée ne se tenant pas sur ses gardes, elle fut défaite par Recarede, roi des Goths, vers l'an 587 ou 588. Depuis, Carcassone fut soumise aux François, & nos rois nommoient un comte pour la gouverner.

Carcassone est capitale d'un petit pays nommé *le Carcassez*, dont les principaux lieux sont Aigues-Vives, Bannoles, Caupenda, Coffolens, la Grasse, Montclar, Montlaur, Montolieu, Montreal, Pradelles, Prieux, Rosiac, le Villar, Villesecque. Carcassone est renommée par ses manufactures, & surtout par celle de draps. Pline, *l.* 8, *c.* 4. Procope, *l.* 1 *de bell. Got.* Greg. Tur. *l.* 8, *c.* 30, *& l.* 9, *c.* 31. De Marca, *hist. de Béarn, l.* 8. Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Du Pui, *droits du roi.*

### *SUCCESSION DES COMTES ET VICOMTES DE CARCASSONE.*

#### *COMTES.*

I. DELLON. Il avoit un fils nommé GISCLAFRED; on doute s'il fut son successeur. Il vivoit l'an 812.

II. OLIBA I descendoit de Guillaume *le Pieux*, duc de Toulouse & d'Aquitaine. Il fut comte l'an 836.

III. LOUIS Eliganius, son fils, vers l'an 840.

IV. OLIBA II, en 873, mort l'an 877.

V. ACFRED, frere d'Oliba II, épousa Adelinde. Il vivoit l'an 886.

VI. BENCION, fils d'Oliba II, & neveu d'Acfred, 908.

VII. ACFRED, II du nom, second fils de Bencion ou Bention, 909. Ces comtes étoient amovibles.

VIII. ARNAUD, premier comte héréditaire. Arcende son épouse, 948.

IX. ROGER I, Adelaïs son épouse, 974.

X. RAYMOND. Il avoit épousé Ermengarde, 1028.

XI. PIERRE RAYMOND; sa femme étoit Rengarde, en 1054.

XII. ROGER II, mort sans enfans, 1068.

Rengarde, mere de Roger II, comtesse de Carcassone, gouverna, après la mort de son fils, pendant

deux ans. Après la mort de Rengarde, ce comté passa à Raymond, surnommé Tête-d'Etoupes, & à son fils Berenger, ou Beringuier, en vertu d'un contrat d'achat, & demeura dans la maison des comtes de Barcelone, environ douze à treize ans.

{ Raymond Tête-d'Etoupes, } 1070.
{ Raymond Berenger. }

*VICOMTES.*

XIII. BERNARD Atton, fils de Raymond, vicomte de Béziers, reçut en fief des comtes de Barcelone le comté de Carcassone, avec le titre de vicomte, 1082.

XIV. ROGER III, mort sans enfans, 1130.

XV. RAYMOND Trincavel, son frere, sa femme se nommoit Saure, 1150.

XVI. ROGER IV; il avoit aussi une femme du même nom de Saure, 1159.

XVII. ROGER V, surnommé Raymond Roger; sa femme se nommoit Agnès. Il fut dépouillé de ses états par la croisade, 1194.

XVIII. RAYMOND Trincavel, fils de *Roger V*, ne jouit pas des états de son pere. Les croisés les donnerent à Simon de Montfort, l'an 1209.

Simon de Montfort, & Amauri, son fils, posséderent ce comté pendant environ quinze années. Ce dernier le céda avec tous ses droits à la couronne de France, l'an 1224. Raymond Trincavel fit la même chose en 1247. * Le pere Bouges, *hist. de Carcassone.*

CARCATHIOCERTE, ville de la grande Arménie, proche du Tigre. * Pline, *l.* 6, *c.* 9. Le pays s'appelle *Sophene.* * Strabon, *l.* 11.

CARCAVI (Pierre de) savant du dernier siécle, & l'ami des gens de lettres, étoit de Lyon. Il fut d'abord conseiller au parlement de Toulouse, & le confident des études de M. de Fermat, son confrere au même parlement, & habile mathématicien, qui le fit à sa mort dépositaire de ses écrits. Comme il avoit aussi étudié les mathématiques pour lesquelles il avoit du gout, il se rendit le correspondant du célébre M. Descartes à Paris, après la mort du pere Mersenne, minime, & l'on trouve plusieurs de ses lettres parmi celles du premier. Leur connoissance avoit commencé dès l'an 1646, mais leur correspondance ne fut liée qu'en 1649. M. de Carcavi avoit quitté dès-lors le parlement de Toulouse, pour venir s'établir à Paris, où il fut conseiller au grand conseil, & garde de la bibliothéque du roi, jusqu'à la mort de M. Colbert. Il y devint ami particulier de M. Pascal, & de M. de Roberval, tous deux grands mathématiciens. Ils se communiquoient mutuellement leurs lumieres. Mais M. de Carcavi ayant pris avec trop de chaleur le parti de M. de Roberval, qui ne cherchoit qu'à chicaner M. Descartes, ce dernier le fit remercier de sa correspondance par M. Clerselier, & rompit commerce avec lui. Une autre raison le détermina encore à cette conduite, c'est qu'il ne trouvoit pas dans M. de Carcavi la même profondeur dans les mathématiques, ni les mêmes égards pour lui, qu'il avoit trouvés dans le pere Mersenne. M. de Carcavi entra en 1645 dans la dispute qui s'éleva entre les plus célébres mathématiciens de ce temps-là, sur la quadrature du cercle, & il donna comme eux ses démonstrations, pour en montrer l'impossibilité. Il avoit une grande connoissance des livres, & avoit étudié les antiquités & les médailles. Il est parlé de lui avec mépris, mais sans raison, dans deux ou trois endroits d'un livre singulier, où il est appellé par dérision, sans doute, *Caricavi.* Ce livre a pour titre: le *Réveil matin, fait par M. Bertrand pour réveiller les prétendus savans mathématiciens de l'académie royale de Paris*, in-8°, à Hambourg en 1674, *imprimé par Bertrand, libraire ordinaire de l'académie de Bertrand, avec privilége de Bertrand.* M. de Carcavi est mort en 1684. Il a laissé un fils nommé *Charles-Alexandre*, qui étoit abbé, & qui est mort à Paris en février 1723. * Baillet, *vie de* Descartes, *in-4°, en plusieurs endroits, &c.*

CARCHASIS, roi des Scythes, succéda à son pere *Atheas*, conjointement avec son frere *Matheas.* Il conduisit une armée contre Alexandre *le Grand*, & marcha pour assiéger la ville d'Alexandrie en Sogdiane sur le fleuve Oxus, que ce conquérant venoit de faire bâtir, l'an 331 avant J. C. mais il fut battu, & toutes ses troupes furent taillées en piéces. Depuis, touché de la générosité de son vainqueur, qui pardonnoit facilement à ceux qui se soumettoient à lui, il lui envoya des ambassadeurs pour se remettre à sa discrétion, & lui offrit sa fille en mariage. Alexandre oubliant le passé, lui laissa l'autorité souveraine dans ses états. * Arrien, *l.* 4. Quint-Curce, *l.* 8.

CARCHEMIS ou CARKEMIS, ou CHARCAMIS, ville d'Assyrie, près du fleuve d'Euphrate, que *Nechao*, roi d'Egypte, alloit assiéger, quand il tua Josias, roi de Juda. * *II. Paralipom. XXXV.* 20.

CARCHI, petite isle, fort fertile; elle est dans la mer méditerranée, au couchant de l'isle de Rhodes, entre celle de Scarpanto & le cap Crio, qui est sur la côte de la Natolie. * Mati, *diction.*

CARCINUS, d'Athènes, poëte, vivoit vers la C olympiade, environ 380 ans avant J. C. Il a écrit des comédies & des vers lyriques. * Athenée, *l.* 8. Suidas. Il y a eu un autre CARCINUS d'Agrigente, poëte tragique, qui vivoit vers le même temps, & qui demeura avec Eschines à Syracuse auprès de Denys, tyran de Sicile. Il a donné lieu à une espéce de proverbe, *Carcini poëmata*, pour marquer ceux qui écrivent des piéces obscures, & qui approchent de l'énigme. * Suidas. Athen. *l.* 8. Vossius, *de poët. Græc. c.* 7.

CARCISTES, *cherchez* CARSISTES.

CARCORA, village de Barbarie, au royaume de Tripoli. Il est sur le bord du golfe de Sidre, à l'embouchure de la riviere de Melel. On dit que c'est l'ancienne *Diachersis*, ville de la Cyrénaïque. * Mati, *diction.*

CARCOVIACA, ville d'Ecosse, *cherchez* KIRKWAL.

CARDAILLAC, bourg de France dans le Querci, près de Figéac, & vers les frontieres de l'Auvergne. une des plus anciennes baronies du pays, qui a depuis porté le titre de marquisat, & qui a donné son nom à la maison de Cardaillac.

CARDAILLAC. La maison de Cardaillac a eu les barons de Cardaillac & de la Chapelle-Marival, seigneurs de Saint-Cernin, chambellans de nos rois, sénéchaux & gouverneurs du Querci, & chevaliers de l'ordre, & les comtes de Bioule, lieutenans généraux en la province de Languedoc. BERTRAND de Cardaillac donna des preuves de son courage durant la guerre contre les Albigeois. Cette famille a encore eu d'illustres prélats; GUILLAUME de Cardaillac, évêque de Cahors en 1209, étoit fils de *Bertrand* & d'*Hélène* de Comborn. Il se signala par son zèle contre les Albigeois. Pierre des Vaux de Cernai parle avantageusement de ce prélat, qui mourut en 1234. Il est différent d'un autre GUILLAUME de Cardaillac, évêque de Saint-Papoul, mort en odeur de sainteté l'an 1347. Ce dernier étoit fils de *Geraud* de Cardaillac, seigneur de la Chapelle-Marival, & frere de *Bertrand*, évêque de Cahors, mort en 1367. C'est sous lui qu'on fonda l'université de Cahors. FRANÇOIS de Cardaillac fut mis après celui-ci sur ce siége épiscopal. Il étoit fils de *Guillaume*, seigneur de Varaire, vicomte de Murat, & d'*Anne* de Gordon; & on le tira de l'ordre de S. François, pour lui donner le gouvernement de l'église de Cavaillon, d'où il fut transféré à celle de Cahors, où il mourut en odeur de sainteté l'an 1404. Les églises de Rhodez & de Montauban ont encore eu des prélats de cette famille dans le XVII siécle. *Louis* de Cardaillac & de Levis, comte de Bioule,

été lieutenant général en Languedoc : le roi Louis XIV l'honora du collier de chevalier de ses ordres en 1661. Cardaillac mourut en 1666, sans laisser d'enfans de *Lucrece* d'Elbene, ni d'*Elizabeth* Mitte-Saint-Chaumont, ses deux femmes. * Catel, *histoire de Languedoc.* La Croix, *de episc. Cadurcens.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Le pere Anselme.

CARDAILLAC ( Jean ) patriarche d'Alexandrie, archevêque ou administrateur perpétuel de l'archevêché de Toulouse, dans le XIV siécle, étoit fils de BERTRAND, seigneur de Bioule, & d'*Ermengarde* de Lautrec. Après avoir reçu le bonnet de docteur en droit civil dans l'université de Toulouse, il y professa avec applaudissement. En 1350 il fut envoyé par l'université au pape Clément VI, & par le roi de Castille à Urbain V en 1369. Il avoit été fait évêque d'Orense en Espagne dès l'an 1351 ; & en 1360 il avoit été transféré de cette église à celle de Brague. Il eut part ensuite aux troubles d'Espagne. Pierre le Cruel le tint en prison depuis 1367 jusqu'en 1369. La défaite de ce prince fut suivie de la liberté de l'archevêque, qui fut aussitôt envoyé, comme on vient de dire, à Urbain V, auprès de qui il n'arriva néanmoins qu'en 1370. Il paroît que Jean voulut alors renoncer à tous engagemens avec l'Espagne, puisqu'en 1371 il quitta l'archevêché de Brague. Grégoire XI qui l'estimoit, le fit en ce temps-là même patriarche d'Alexandrie, & lui donna l'administration de l'église de Rhodez. L'année suivante, le même pape l'envoya en qualité de légat à Avignon ; & en 1378 il fut fait administrateur de l'archevêché de Toulouse. Il composa plusieurs livres qu'on garde dans la bibliothéque des dominicains à Toulouse ; comme des sermons pour les dimanches & fêtes de l'année ; des conférences synodales pour la célébration des conciles ; des oraisons pour le sacre des prélats ; divers traités des ordres sacrés. Il mourut en 1390. * Froissart, *l.* 1 *chron. c.* 252. Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Baluze, *vitæ papar. Avenion.*

CARDAME, roi des Bulgares, dans le VIII siécle. On dit qu'ayant obligé les empereurs de Constantinople de lui payer tribut, il voulut contraindre Constantin *Porphyrogenete* de l'augmenter ; ce prince promit de le satisfaire ; & étant entré avec une puissante armée dans la Bulgarie, qu'il trouva dépourvue de gens de guerre, il mit tout à feu & à sang l'an 950. Cardame mourut peu de temps après. * *Hist. miscel.* Baronius.

CARDAMYLE, ville du pays d'Argos, proche de Pile, & du domaine d'Agamemnon. * Homere, *Illiad.* 9. Herodote dit que c'est une ville du pays de Lacédémone, *lib.* 8. Strabon & Ptolémée, *lib.* 8, en parlent. Selon Etienne de *Byzance*, il y a eu aussi une ville de ce nom dans l'isle de Chio. Ce n'est plus qu'un village & un port sur la côte septentrionale de l'isle. * Nicolas Loyd. Jean-Jacques Hofman.

CARDAN ( Facio ) docteur en médecine & en droit civil, pere du fameux *Jerôme* Cardan, s'est fait aussi connoître dans la république des lettres. Il naquit à Milan l'an 1444, d'*Antoine* Cardan, & fut associé au collége des jurisconsultes de cette ville, où il fut professeur des instituts. Il étoit aussi habile mathématicien, & l'on a de lui en ce genre un ouvrage intitulé : *Prospectiva communis D. Joannis archiepiscopi Cantuariensis F. ordinis minorum, ad unguem castigata per eximium artium, & medicinæ, & juris utriusque doctorem ac mathematicum peritissimum D. F[illegible]um Cardanum Mediolanensem, in venerabili collegio jurisperitorum Mediolani residentem.* Barthelemi Cor[illegible], qui dit que cet ouvrage a été imprimé, ne marque ni l'année, ni la forme de l'édition. Facio Cardan mourut le 20 août 1524, âgé de 80 ans, & fut enterré dans l'église de S. Marc, où on lit son épitaphe.

CARDAN ( Jerôme ) fameux médecin & [illegible]thématicien, naquit à Pavie le 24 septembre 150[illegible], [illegible] mere, qui l'ayant eu hors du mariage, avoit inutilement tenté de perdre son fruit par des bre[illegible] il vint au monde avec des cheveux noirs & frisés. Cardan passa sa premiere jeunesse à Milan, où son pere étoit docteur en médecine, & en droit civil & canonique, & professeur des instituts, & étudia à l'âge de vingt ans à Pavie, où il expliqua Euclide. Dans la suite il alla à Boulogne, où il reçut le bonnet de docteur en médecine sur la fin de l'année 1525, & il se maria en 1531. Depuis, en différens temps, il professa les mathématiques, puis la médecine à Milan & à Pavie. Il refusa le parti qu'on lui offroit en Danemarck, passa en Ecosse, revint en Italie, professa encore la médecine à Boulogne, y fut arrêté prisonnier ; & ayant recouvré la liberté, il alla s'établir à Rome, où après s'être fait aggréger au collége des médecins, il eut pension du pape Grégoire XIII, & mourut le 21 septembre 1576, âgé de 75 ans. On ne peut nier que Cardan n'ait été un grand génie & un savant homme, mais bizarre, inconstant, extrêmement entêté de ses prédictions, quoique son astrologie l'eût trompé sur son propre sujet : il se piquoit même, ainsi que Socrate, d'avoir un démon familier. Ses mœurs se sentirent du déréglement de son esprit, qui fut assez téméraire pour lui faire entreprendre de travailler à l'horoscope de notre-seigneur J. C. & les femmes aussi-bien que le jeu, occuperent tout le temps qu'il déroboit à l'étude, ce qui ne l'empêcha pas de composer un grand nombre d'ouvrages ramassés l'an 1663 par les soins de Charles Spon, en dix volumes *in-folio.* Son traité le plus fameux a été celui de la subtilité ; & son ennemi le plus déclaré a été Jules Scaliger, qui s'est acharné contre lui, & quelquefois sans raison, dans ses *Exercitationes advers. Cardan.* * Cardanus, *de vita propria.* Teissier, *éloges*, *l.* 1. De Thou, *l.* 6, *hist.* Vossius, *de mathemat. c.* 10. Lorenzo Crasso, *pag.* 1, *éloge*, *&c.* Niceron, *mém. tome XIV.*

CARDAN ( Jean-Baptiste ) fils aîné de *Jerôme* Cardan, né le 14 mai 1534, fut aussi docteur en médecine ; mais il ne put exercer long-temps cette profession, étant mort très-jeune, & ayant passé la plus grande partie de sa jeunesse dans la débauche. La passion de l'amour qui le dévoroit, fut la source de tous ses maux. Elle lui fit épouser une jeune fille sans biens, dont il se dégouta peu de temps après, à un tel point qu'il l'empoisonna. Son crime fut connu : on le mit en prison le 17 février 1560, & non 1563, comme quelques-uns l'ont dit, & on le condamna à avoir la tête tranchée. Cette sentence fut exécutée dans la prison le 13 avril suivant, ou le 7, selon quelques-uns. Il étoit dans sa vingt-sixiéme année. Ce fut à cette occasion que Jerôme Cardan, son pere, fit son livre, *de utilitate ex adversis capienda*, ( de l'utilité qu'on doit retirer des adversités ) qui fut écrit l'an 1560. Jean-Baptiste Cardan a laissé lui-même deux ouvrages de sa composition, qui ont été imprimés ; le premier, *de fulgure*, se trouve à la fin du second volume des ouvrages de son pere, à Lyon en 1663, *in-folio*, & dans une édition de quelques ouvrages du même, faite dès 1570 à Basle, *in-folio.* La seconde, *de abstinentia ab usu ciborum fœtidorum libellus*, est insérée à la fin du livre de son pere, *de utilitate ex adversis capienda*, à Basle, *in-8°.* * Le pere Niceron, *mém. tome XIV.* Hieron. Cardan, *de utilitate ex advers.*

CARDÉE ou CARDINÉE, divinité du paganisme, *cherchez* FORICUL.

CARDENAL ( prêtre ) poëte Provençal, étoit natif d'Argence, près de Beaucaire. Charles II, roi de Naples & de Sicile, l'avança dans sa cour ; & il y mourut à Naples vers l'an 1302. On lui attribue diverses poësies. * Nostradamus, *vies des poëtes Provençaux.* La Croix-du-Maine.

CARDERON, nom défiguré, *cherchez* CALDERON.

CARDENAS, famille noble de Castille, féconde depuis long-temps en hommes illustres. *Voyez* là-dessus

Philippe-Jacques Spener, *theatr. nobil. Europ. tome II*, où il eſt parlé de la famille de Cardenas, duc de Maqueda, & Manrique, duc de Nayera, page 41. Imhoff. *en ſa généalogie des grands d'Eſpagne.*

CARDENAS ( Jean ) jéſuite Eſpagnol, né à Séville l'an 1612, entra en 1627 dans la ſociété des jéſuites. Il y enſeigna ſix ans la philoſophie, & mourut à la fin du dix-ſeptiéme ſiécle, après avoir été recteur de différens colléges. On a de lui : *Genuinum ſidus Mariani diadematis* : *Criſis theologiæ bipartita.* * *Dictionnaire hiſtorique* de Hollande, & *ſupplément françois de Baſle.*

CARDEVACQUE ( Ferdinand de ) ſeigneur de Beaumont, né à Arras, d'une famille noble & patricienne, fut mis dès l'enfance, par ſon pere CHARLES de Cardevacque, ſous la diſcipline d'Antoine Meyer, homme pieux & ſavant, qui étoit recteur du collége d'Arras. Après avoir fait de grands progrès dans cette école, Cardevacque ſe livra à l'étude de l'hiſtoire & de la politique, & fit beaucoup de recherches ſur l'hiſtoire de ſa patrie. Il exerça juſqu'à dix fois avec applaudiſſement la charge de bourguemeſtre. Il ſe rendit recommandable par ſon exacte probité, ſa conduite ſage & réglée, ſon affabilité & ſon zèle pour le bien public. Il mourut dans la quarante-deuxiéme année de ſon âge, le premier décembre 1614. Il a compoſé en latin l'hiſtoire des comtes d'Artois : celle des évêques de Tournay ; une élégie ou complainte, en vers élégiaques, ſur la mort d'Alexandre Farnèſe, duc de Parme & de Plaiſance ; & en vers françois, un écrit ſur l'amour de Dieu. * Valere André, *bibliothéque belgique*, ne dit pas ſi ces ouvrages ont été imprimés.

CARDI ( Louis ) dit *le Cigoli*, parcequ'il étoit de Cigoli, dans le territoire de Toſcane, étoit né en 1559. C'eſt un des peintres les plus célèbres qu'ait produit l'Italie. Il avoit étudié d'après les ouvrages d'*André del Sarte*, & fut diſciple d'Alexandre Allori. Le Cigoli parcourut la Lombardie, & étudia principalement les ouvrages du Corrégge. Quand il fut revenu dans ſa patrie, il fit uſage de ſes études. Le pape Clément VIII l'appella à Rome, & il commença de peindre dans l'égliſe de S. Pierre du Vatican l'hiſtoire de S. Pierre, qui guérit un eſtropié à la porte du temple ; mais étant retourné à Florence, quelques peintres mal intentionnés, profiterent de ſon abſence pour décrier ſon ouvrage. Ils firent courir le bruit qu'il s'étoit ſervi pour la diſpoſition générale de ſon tableau, de l'eſtampe d'un ancien peintre Flamand ; & pour appuyer cette calomnie, ils répandirent dans Rome des épreuves de cette planche, qu'ils avoient eu la malice de graver en ſecret. Le Cigoli de retour à Rome, en conçut un tel dépit, qu'il effaça ce qu'il avoit fait ; & ce ne fut que ſous le pontificat de Paul V qu'il ſe détermina à peindre pour la ſeconde fois le même tableau qui lui fit tant d'honneur, que le grand-maître de Malte Adolphe de Vignacourt, à la ſollicitation du pape, le déclara chevalier. Il remplit Rome & Florence de quantité de tableaux à l'huile & à freſque, tous également dignes de ſa réputation. Il tomba malade, pendant qu'il travailloit à Rome dans l'égliſe de Sainte Marie Majeure, & comme il n'avoit pas coutume de ſe ſervir de médecins dans ſes maladies, il refuſa encore leur ſecours dans celle-ci, ſe conduiſit ſelon ſa volonté, & mourut en 1613, âgé de 54 ans. Il a fait un livre de perſpective qui ſe trouve manuſcrit dans la bibliothéque du grand-duc. Le Cigoli eut pour diſciple Dominique Feti de Rome, qui mourut âgé de 35 ans, & dont il y a des ouvrages dans le cabinet du roi de France. On trouve l'éloge du Cigoli dans les *Deliciæ eruditorum de Jean Lami*, tome IV, premiere partie. * *Abcedario pittorico*, *page* 288. Félibien, *entretiens ſur les vies des peintres*, *ſixiéme entretien.*

CARDIANUS, *cherchez* EUMENE CARDIEN.

CARDICEAS, *cherchez* ARBIANES.

CARDIE, *Cardia*, ville dans la Cherſonèſe de Thrace ; elle a tiré ce nom du mot *Cardia*, à cauſe de la reſſemblance qu'elle a avec un cœur qu'en grec on appelle καρδία. Demoſthènes en fait ſouvent mention dans ſon oraiſon contre Ariſtocrate. Etienne de Byſance & Ptolémée l'appellent *Cardiapolis*. La ville de Lyſimachie fut bâtie de ſes ruines ; ce n'eſt plus maintenant qu'une petite ville nommée CARIDIA.

CARDIEN, hiſtorien Grec, *cherchez* JEROSME CARDIEN.

CARDIFE, ville d'Angleterre, dans la principauté de Galles, & le comté de Glamorgan. Elle eſt ſituée ſur le golfe de Sabrine, à l'embouchure de la riviere de Taffe, près de Landaff & de la riviere de Tave, qu'elle a au couchant. Robert, fils aîné de Guillaume *le Conquérant*, mourut dans cette ville, après une longue priſon. * Camden.

CARDIGAN, ville d'Angleterre, dans la principauté de Galles. Elle eſt capitale d'un comté, auquel elle donne ſon nom, connu ſous celui de CARDIGANSHIRE, qui s'étend le long de la mer ou de la manche d'Irlande. * Camden.

CARDINAL, nom qu'on a donné aux aſſeſſeurs & conſeillers des ſouverains pontifes. Parmi les Latins, le mot de *cardinalis* ſignifioit *principal.* Dans ce ſens on a dit *venti cardinales*, les quatre vents principaux ; *princeps cardinalis*, pour un prince très-conſidérable ; *miſſa cardinalis*, & *altare cardinale*, pour la meſſe ſolemnelle, & le maître autel d'une égliſe. Ce fut auſſi le nom que l'on donna à certains officiers de l'empereur Théodoſe, comme aux généraux d'armée, au préfet du prétoire en Aſie, au préfet ou gouverneur d'Afrique, parcequ'ils poſſédoient les principales charges de l'empire. A l'égard des cardinaux de l'égliſe romaine, voici quelle en eſt l'origine. Il y avoit deux ſortes d'égliſes dans les villes ; les unes étoient comme les paroiſſes d'à préſent, & ſe nommoient *titres* ; les autres étoient des hôpitaux pour les pauvres, que l'on appelloit *diaconies.* Les *titres* ou paroiſſes étoient deſſervies par des prêtres, & les diaconies gouvernées par des diacres. S'il y avoit quelques autres chapelles dans les villes, on leur donnoit le nom d'oratoires, & l'on y célébroit ſeulement la meſſe ſans y adminiſtrer les ſacremens. Les chapelains de ces oratoires étoient nommés *prêtres locaux*, c'eſt-à-dire, *prêtres d'un lieu particulier.* Pour mettre une plus grande différence entre ces égliſes, on nomma les paroiſſes *cardinales* ou *titres cardinaux* ; & les prêtres qui y faiſoient l'office divin, & y adminiſtroient les ſacremens, furent auſſi appellés *cardinaux.* Cette diſtinction fut principalement en uſage à Rome, où ces cardinaux accompagnoient le pape pendant la célébration de la meſſe, & dans les proceſſions ; c'eſt pourquoi Léon IV les nomme *presbyteros ſui cardinis.* Dans le concile tenu à Rome l'an 853, les diacres qui gouvernoient les diaconies, eurent auſſi le titre de *cardinaux*, ou parcequ'ils étoient les principaux des diacres, ou parcequ'ils aſſiſtoient avec les prêtres cardinaux lorſque le pape célébroit. La plus illuſtre fonction des cardinaux Romains, étoit d'entrer au conſeil du pape & dans les ſynodes, & d'y donner leurs avis touchant les affaires eccléſiaſtiques. C'étoit d'ordinaire quelqu'un de leur rang que l'on éliſoit pour ſouverain pontife, & rarement de celui des évêques, comme on a fait depuis. On remarque dans l'hiſtoire eccléſiaſtique que le pape Etienne VII, élu en 896, fit déterrer Formoſe ſon prédéceſſeur, & caſſa toutes les ordonnances qu'il avoit faites, alléguant que Formoſe avoit été créé pape contre la diſpoſition des ſaints décrets, dans le temps qu'il étoit évêque d'Oſtie. Dans la ſuite des temps, le nom de cardinal qui étoit commun à tous les prêtres titulaires ou curés, fut ſeulement attribué à ceux de Rome, & puis à ſept évêques des environs de cette ville. Tous ces cardinaux furent diſtribués ſous cinq égliſes patriarchales ; ſavoir, de S. Jean de Latran, de ſainte Marie majeure, de S. Pierre du Vatican, de S. Paul & de S. Laurent. L'égliſe de S. Jean de Latran avoit ſept cardinaux évêques, que

l'on appelloit *collatéraux* ou *hebdomadaires*, parcequ'ils étoient assistans du pape, & faisoient en sa place le service divin chacun leur semaine. Ce sont les évêques d'Ostie, de Porto, de Sylva-Candida, [illegible] fine, d'Albano, de Sabine, de Frescati & [illegible]estrine. ( L'évêché de sainte Rufine est maintenant uni à celui de Porto. ) L'église de sainte Marie majeure avoit aussi sept cardinaux prêtres; savoir, les cardinaux de S. Philippe & de S. Jacques, de S. Cyriace, de S. Eusebe, de sainte Pudentiane, de S. Vital, des SS. Pierre & Marcellin, & de S. Clement. L'église patriarchale de S. Pierre avoit les cardinaux prêtres de sainte Marie de-là le Tibre, de S. Chrysogon, de sainte Cecile, de sainte Anastasie, de S. Laurent *in Damaso*, de S. Marc, & des SS. Martin & Sylvestre. L'église de S. Paul avoit les cardinaux de sainte Sabine, de sainte Prisque, de sainte Balbine, des SS. Nerée & Achillée, de S. Sixte, de S. Marcel & de sainte Susanne. L'église patriarchale de S. Laurent hors les murs avoit ses sept cardinaux, ceux de sainte Praxede, de S. Pierre aux liens, de S. Laurent *in Lucina*, des SS. Jean & Paul, des saints quatre couronnés, de S. Etienne au mont Celio, & de S. Quirice. Baronius rapporte sous l'an 1057, un rituel ou cérémonial extrait de la bibliothéque du Vatican, qui contient ce dénombrement de cardinaux.

Dans la suite, le pape donna le titre de cardinal à d'autres évêques: on dit que le premier fut Conrad, archevêque de Mayence, qui fut honoré de cette qualité par le pape Alexandre III, lequel accorda la même grace à Galdin Sala, archevêque de Milan en 1165. Il arriva depuis que quelques évêques furent créés cardinaux prêtres avec un des titres de la ville de Rome. Ainsi Guillaume, archevêque de Reims, fut créé cardinal du titre de sainte Sabine ( qui est un titre de cardinal prêtre ) par le pape Clement III, ou, selon d'autres, par Alexandre III. Enfin Clement V & ses successeurs donnerent le titre de cardinal prêtre à plusieurs évêques & prêtres, ce qui s'est toujours pratiqué depuis. A l'égard des cardinaux diacres, il faut remarquer qu'au commencement il y eut sept diacres dans l'église de Rome, & dans quelques autres églises. On augmenta ce nombre à Rome jusqu'à quatorze, & enfin on en créa dix-huit, qui furent appellés *diacres cardinaux* ou *principaux*, pour les distinguer des autres diacres, qui n'avoient pas le gouvernement des diaconies. Depuis on compta vingt-quatre diaconies dans la ville de Rome, maintenant il y en a quatorze affectées aux cardinaux diacres. Les cardinaux prêtres sont au nombre de cinquante, lesquels avec les six évêques cardinaux d'Ostie, de Porto, de Sabine, de Palestrine, de Frescati & d'Albano, qui n'ont point d'autres titres que leurs évêchés, font ordinairement le nombre de soixante-dix. Innocent IV donna aux cardinaux le chapeau rouge dans le concile de Lyon, célébré l'an 1245. Paul II en 1464 leur donna l'habit rouge; Gregoire XIV donna aussi le bonnet rouge aux cardinaux réguliers, qui ne portoient alors que le chapeau. Urbain VIII accorda aux cardinaux le titre d'éminence; on ne leur donnoit auparavant que celui d'illustrissime. Depuis ces nouveaux établissemens, les évêques ont été précédés par les cardinaux; cependant les premiers conservant leur prééminence, ont quelquefois pris le pas dans les assemblées & dans les cérémonies publiques, en présence même du pape. Cela se voit dans l'acte de la dédicace de l'église de Marmoutier par le pape Urbain II, l'an 1090, lorsqu'il vint en France pour y tenir le fameux concile de Clermont; car dans cette cérémonie, Hugues, archevêque de Lyon, tenoit après le pape le premier rang; les autres archevêques & évêques le suivoient, & après eux venoient les cardinaux, prêtres, & diacres, qui avoient accompagné le pape dans son voyage. Dès l'an 769, le concile de Rome tenu sous le pape Etienne IV, avoit ordonné qu'aucun ne pouroit être élu pape qu'il ne fût diacre ou prêtre cardinal. Enfin en 1130 les cardinaux commencerent à devenir maitres de l'élection des papes sous Innocent II, & se rendirent les seuls electeurs, à l'exclusion du reste du clergé de Rome, sous Alexandre II, en 1060.

Quand le pape veut créer des cardinaux, il écrit les noms de ceux qu'il veut élever à cette dignité, & il les fait lire dans le consistoire, après avoir dit aux cardinaux, *habetis fratres*, c'est-à-dire, *vous avez pour freres*. Le cardinal patron envoie ensuite querir ceux qui se trouvent à Rome, & les mene au pape, pour recevoir de lui le bonnet rouge, & au premier consistoire, sa sainteté leur donne le chapeau. Jusque-là ils demeurent *incognitò*, & ne peuvent se trouver aux assemblées. A l'égard des absens, le pape leur dépêche un de ses cameriers d'honneur pour leur porter le bonnet, mais ils sont obligés d'aller recevoir le chapeau de la main de sa sainteté; & quand ils entrent à Rome, on les reçoit en cavalcade. Les habits des cardinaux sont la soutane, le rochet, le mantelet, la mozette & la châpe papale sur le rochet, dans les actions publiques & solemnelles. La couleur de leur habit est differente selon les temps, ou de rouge, ou de rose séche, ou de violet. Les cardinaux réguliers ne portent point de soie, ni autre couleur que celle de leur religion, avec une doublure rouge; mais le chapeau & le bonnet rouge sont communs à tous. Lorsqu'un prélat est nommé cardinal, ses bénéfices sont censés vacans jusqu'à ce qu'il ait de nouvelles bulles; & dans les lieux sujets à la régale, les bénéfices dépendans de sa nomination qui étoient vacans, ou qui viennent à vaquer dans cet intervalle, sont censés vaquer en régale. Quand les cardinaux sont envoyés aux princes, c'est en qualité de légats *à latere* ou *de latere*; & lorsqu'ils sont envoyés dans une ville, leur gouvernement s'appelle légation. Il y a cinq légations, qui sont celles d'Avignon, de Ferrare, de Boulogne, de Ravenne, & de Perouse.

L'histoire nous apprend qu'il y a eu autrefois en France des prêtres cardinaux, aussi-bien qu'à Rome, qui n'étoient autres que des curés: on le fait voir par deux anciens titres, l'un est de Thibaud, évêque de Soissons, lequel confirmant la fondation de l'abbaye de S. Jean des Vignes, faite par Hugues, seigneur de Château-Thierri, exige que le prêtre cardinal du lieu, *presbyter cardinalis ipsius loci*, ( c'est-à dire, le curé de la paroisse, dans l'étendue de laquelle l'abbaye de S. Jean des Vignes a été fondée ) soit tenu de rendre raison du soin qu'il aura eu de ses paroissiens, à l'évêque de Soissons & à son archidiacre, comme il faisoit auparavant. Ce prêtre cardinal ( dit Pierre le Gris, chanoine régulier de l'ordre de S. Augustin en cette même abbaye ) étoit le curé de S. Jacques, un des douze curés de la ville de Soissons ou des environs. L'autre titre est la confirmation de cette fondation par le roi Philippe I en 1076, où les mêmes termes sont employés. L'ancien pontifical écrit à la main, qui servoit aux évêques de Troyes, il y a plus de 452 ans, fait foi aussi que de tout temps l'évêque de Troyes avoit eu des prêtres cardinaux qui ne sont autres que les treize curés dénommés au rituel manuscrit de la même église; lesquels encore aujourd'hui doivent assister l'évêque quand il consacre le chrême & les onctions le jeudi saint; & à la bénédiction solemnelle des fonts, les veilles de pâque & de pentecôte: ils sont nommés dans ce pontifical *sacerdotes cardinales*. Pasquier rapporte sur ce sujet, qu'en un concile tenu à Metz sous Charlemagne, il est ordonné que les évêques disposeront canoniquement des titres cardinaux établis dans les villes & dans les fauxbourgs, c'est-à-dire, des cures. On peut remarquer que dans l'abbaye de S. Remi de Reims il y a eu de tout temps quatre religieux appellés cardinaux, c'est-à-dire, principaux, parceque ce sont eux qui officient au grand autel dans les fêtes solemnelles. On voit néanmoins dans quelques épîtres du pape S. Gregoire, & d'Adrien II, que *cardinalis sacerdos* se prend pour un évêque, & que *cardinalem constitui in ecclesia Bituricensi*, c'est être fait archevêque de Bourges, quoiqu'ordinairement les curés

des Gaules aient été appellés *presbyteri cardinales.* * Traité de l'origine des cardinaux. Du Cange, *glossar.*

Pour satisfaire la curiosité du lecteur, l'on rapportera ici l'année de la nomination de tous les cardinaux, leur patrie, leurs dignités & le temps de leur mort, depuis l'an 1119 que Gui, fils de Guillaume comte de Bourgogne, fut élu pape sous le nom de Calliste II, la plupart des cardinaux précédens n'étant connus que par leurs noms propres, ou par leurs titres, comme on le poura remarquer pendant quelques années de ce catalogue, auquel on ajoutera sous quel nom sont rapportés ceux dont il est parlé dans cet ouvrage. *Année de leur mort.*

CALLISTE II, élu pape en 1119, mort en 1124.

*Promotion de cardinaux.*

1. Pierre-François, prêtre, cardinal du titre de S. Marcel, légat en France sous le pape HONORÉ II.

2. Etienne de Montbeliard, neveu du pape, évêque de Metz, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin.* 1165.

3. Etienne, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica.*

4. Jonathas, diacre, cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien.

5. Aimeric de la Châtre, François, diacre, cardinal du titre de sainte Marie-la-neuve. 1125.

6. Ponce, abbé de Cluni.

7. Guillaume, évêque de Palestrine. Le schisme s'étant élevé dans l'église après la mort du pape Honoré II, il contribua à l'élection d'Innocent II, contre Anaclet II. 1140.

8. Gregoire, Romain, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres, suivit le parti d'Anaclet II, après la mort d'Honoré II; & après la mort d'Anaclet II, il fut élu antipape sous le nom de Victor IV, contre Innocent II. S'étant depuis démis par le moyen de S. Bernard, il fut ensuite nommé cardinal du même titre.

9. Giles ou Gilon, évêque, cardinal de Frascati, fut nommé en 1127 par le pape Honoré II, légat en Syrie, d'où il passa en Pologne en la même qualité de légat, y convertit les peuples, & y fit bâtir plusieurs églises. Etant revenu à Rome pendant le schisme, il abandonna le parti d'Innocent II, pour suivre celui d'Anaclet II; mais après la mort de ce dernier, il retourna à celui d'Innocent.

10. Gerard Caccianimici, Bolonois, prêtre, cardinal du titre de Sainte Croix de Jérusalem, puis pape sous le nom de LUCE II.

11. Gregoire Tarquini, Romain, diacre, cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche.

12. Ange, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, suivit le parti d'Anaclet II, contre le pape Innocent II.

13. Matthieu, de Pise, diacre, cardinal du titre de S. Adrien.

14. Jean Dauferii, de Salerne, diacre, cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere.* Après la mort du pape Honoré II, il suivit le parti d'Anaclet II, qui le nomma prêtre, cardinal du titre de sainte Pudentiane.

15. Louis Lucidi, de Luques, prêtre, cardinal du titre de S. Clément.

16. Raynier de Bourgogne, diacre, cardinal du titre de sainte Marie-la-neuve.

17. Robert, prêtre, cardinal du titre de sainte Sabine.

18. Pierre, prêtre, cardinal du titre de S. Sixte.

19. Gaultier, diacre, cardinal du titre de S. Théodore.

20. Gerard, diacre, cardinal du titre de sainte Luce, puis prêtre du titre de sainte Aquilée & sainte Prisque. *Année de leur mort.*

21. Robert, prêtre, cardinal du titre de S. Eusebe.

22. Ubert, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in via lata.*

23. Gregoire, diacre, cardinal du titre de sainte Lucie *in Septifolio.*

24. Gregoire, diacre, cardinal du titre de S. Vite.

25. Gregoire Albergati, Romain, prêtre, cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina.*

26. Hugues Lectifredi, prêtre, cardinal du titre de S. Vital.

HONORÉ II, élu pape en 1124, mort en 1130.

*Premiere promotion en 1125.*

1. Matthieu, François, religieux bénédictin de S. Martin des Champs à Paris, cardinal, évêque d'Albano. *Voyez* MATTHIEU. 1135.

2. Jean, Bolonois, général des Camaldules, cardinal, évêque d'Ostie.

3. Gregoire, prêtre, cardinal du titre de sainte Balbine.

4. Ubert de Ratta, de Pise, prêtre, cardinal du titre de S. Clément, & archevêque de Pise. 1138.

5. Matthieu, prêtre, cardinal du titre de S. Pierre-ès-Liens, suivit le parti de l'antipape Anaclet, contre le pape Innocent II.

6. Pierre Cariacene de Garisando, Bolonois, prêtre, cardinal du titre de S. Sylvestre & de S. Martin aux Monts.

7. Alberic Tomacelli, Napolitain, prêtre, cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul.

8. Etienne, diacre, cardinal du titre de sainte Luce *in Cilice*, suivit le parti de l'antipape Anaclet II, qui le nomma prêtre, cardinal du titre de S. Laurent *in Damaso*; mais il rentra sous l'obéissance du pape Innocent II, & retourna en son premier ordre de diacre.

9. Hugues, Bolonois, cardinal du titre de S. Théodore, & archiprêtre de S. Pierre.

10. Conrad, Romain, cardinal, évêque de Sabine. *Voyez* ANASTASE IV, pape. 1154.

*Seconde promotion en 1126.*

11. Sigizzon, prêtre, cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin.

12. Rodolphe, Romain, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, puis évêque d'Orti.

*Troisiéme promotion en 1127.*

13. Anselme, chanoine régulier de S. Pierre *in Cœlo aureo*, à Pavie, prêtre, cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina.*

14. Pierre, prêtre, cardinal du titre de sainte Anastasie.

15. Anselme, prêtre, cardinal du titre de sainte Cecile.

16. Gui du Chastel, puis pape sous le nom de CELESTIN II.

17. Henri, prêtre, cardinal du titre de sainte Prisque, suivit le parti de l'antipape Anaclet II.

18. Rustique de Rusticis, Romain, diacre, cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, & archiprêtre de l'église de S. Pierre.

19. Albert Theodoli, diacre, cardinal du titre de saint Théodore.

20. Pierre, diacre, cardinal du titre de S.

Adrien, & légat en France sous le pape Honoré II. *Année de leur mort.*

*Ausquels on ajouté.*

21. Gui, évêque de Tivoli, cardinal du titre de S....

22. Gregoire, prêtre, cardinal du titre de sainte Sabine.

23. Yves de saint Victor, chanoine régulier de saint Victor à Paris, cardinal du titre de S. Laurent *in Damaso.*

24. Gregoire, cardinal du titre de S. Théodore, légat en Danemarck, Suéde & Bohême.

25. Rodolphe de Staffa, de Perouse, diacre, cardinal du titre de sainte Marie, *in Aquiro*, puis évêque de Perouse.

INNOCENT II, élu pape en 1130, mort en 1143.

*Premiere promotion en* 1130.

1. Baudouin, François, religieux de l'ordre de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de S.... puis archevêque de Pise. 1146.

2. Luc, François, ami de saint Bernard, prêtre, cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul.

3. Martin Cibo, Genois, prêtre, cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio monte*, puis légat en Danemarck.

4. Robert, Anglois, prêtre, cardinal du titre de S.... puis chancelier de l'église romaine.

5. Azon, prêtre, cardinal du titre de sainte Anastasie. 1149.

6. Odon, ou Oton, diacre, cardinal du titre de S. Georges *in Velabro.*

7. Gui des comtes de Caprone, de Pise, diacre, cardinal du titre de S. Côme & S. Damien, légat en France & en Allemagne, & chancelier de l'église romaine. 1153.

8. Gui, diacre, cardinal du titre de S. Adrien.

9. Pierre, religieux du mont Cassin, & abbé de..... cardinal.

*Seconde promotion en* 1133.

10. Drogon, François, religieux de l'ordre de S. Benoit, & abbé de S. Jean de Laon, évêque d'Ostie. *Voyez* DROGON. 1138.

11. Hubault, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in via lata.* 1144.

12. Hubault de Lunata, Luquois, prêtre, cardinal du titre de S...

*Troisiéme promotion en* 1134.

13. Theodettin, Allemand, cardinal, évêque de Porto, du titre de sainte Rufine, & légat en Allemagne. *Voyez* THEODETTIN. 1154.

14. Gui, évêque de Tivoli, cardinal.

15. Stantitus, prêtre, cardinal du titre de sainte Sabine.

16. Luce Boëtius, diacre, cardinal du titre de saint Vite & saint Modeste *in Macello.*

17. Geofroi, prêtre, cardinal du titre de sainte Pudentiane, puis évêque de Ferrare.

18. Vassal, diacre, cardinal du titre de saint Eustache, puis de sainte Marie *in Aquiro.*

19. Chrysogon, François, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de sainte Praxede, ami particulier de S. Bernard.

20. Grégoire de Paparescis, Romain, neveu du pape, diacre, cardinal du titre de S. Ange.

21. Gerard, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica.* *Annee de leur mort.*

*Quatriéme promotion en* 1138.

22. Alberic, François, religieux de l'ordre de Cluni, cardinal, évêque d'Ostie, légat en France, en Angleterre & en Syrie. *Voyez* ALBERIC. 1147.

23. Hugues de saint Victor, Saxon, chanoine régulier de l'ordre de S. Augustin, fameux théologien à Paris, cardinal, évêque de Frescati.

24. Grégoire, prêtre, cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre.

25. Presbiter, prêtre, cardinal du titre de sainte Pudentiane.

26. Gui Bellagio, Florentin, prêtre, cardinal du titre de saint Chrysogon, légat en Aragon & en Orient. *Voyez* BELLAGIO, mort vers l'an 1153.

27. Raynier, prêtre, cardinal du titre de sainte Prisque.

28. Goizon, prêtre, cardinal du titre de sainte Cecile.

29. Rabaud, prêtre, cardinal du titre de S.... puis évêque de Modène.

30. Octavien de Monticello, Romain, diacre, cardinal du titre de S. Nicolas *in carcere*, puis prêtre du titre de sainte Cecile, & antipape sous le nom de VICTOR IV.

31. Thomas, Milanois, chanoine régulier, prêtre, cardinal du titre de saint Vital.

32. Hubault, diacre, cardinal du titre de saint Adrien.

*Cinquiéme promotion en* 1140.

33. Etienne, François, religieux de l'ordre de Cîteaux, cardinal, évêque de Palestrine. 1144.

34. Raynaud des comtes de Marse, abbé du mont Cassin, prêtre, cardinal du titre de saint Marcellin. 1165.

35. Pierre, prêtre, cardinal de sainte Pudentiane.

36. Hubault Allucingoli, Luquois, prêtre, cardinal du titre de sainte Praxede, puis évêque d'Ostie, & pape sous le nom de LUCE III.

37. Pierre, prêtre, cardinal du titre de sainte Susanne.

38. Hubault, prêtre, cardinal du titre de saint Jean & de saint Paul. 1150.

39. Hugues de la Feuille, François, religieux de l'abbaye de Corbie en France, diacre, cardinal du titre de S...

40. Gui, de Pise, diacre, cardinal du titre de S......

41. Pierre, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro.*

42. Pierre, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu.*

*Sixiéme promotion en* 1142.

43. Imar, François, religieux de saint Martin des Champs près Paris, ordre de S. Benoît, cardinal, évêque de Frescati, contribua beaucoup à l'élection de l'antipape Victor IV qu'il consacra ; pourquoi il fut excommunié par le pape Alexandre III. 1164.

44. Pierre, frere du pape Innocent II, cardinal, évêque d'Albano.

45. Gilbert, prêtre, cardinal du titre de S. Marc.

46. Gui Moricosi, de Pise, diacre, puis prêtre, cardinal du titre de S. Laurent *in Damaso.*

47. Nicolas, diacre, puis prêtre, cardinal

*Année de leur mort.*

du titre de saint Syriaque.

*Plusieurs auteurs célébres rapportent que le pape Innocent II nomma encore cardinaux,*

48. Innocent Savelli, Romain, prêtre cardinal du titre de saint Marc.

49. Adinulphe, abbé de sainte Marie, ordre de saint Benoît, cardinal du titre de S....

50. Godefroi, prêtre, cardinal du titre de sainte Justine.

51. Manferoi, prêtre, cardinal du titre de sainte Sabine. 1141.

52. Yves, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro.*

53. Lampredus, prêtre, cardinal du titre de S. Vital.

54. Azon, prêtre, cardinal du titre de sainte Anastasie.

55. Grégoire, prêtre, cardinal du titre de sainte Prisque.

56. Suafinus, prêtre, cardinal du titre de saint Etienne *in Cœlio monte.*

57. Albert, cardinal, évêque d'Albano.

*ANACLET II, antipape, élû en* 1130, *mort en* 1138.

*VICTOR IV, antipape élu en* 1138, *se démit la même année, & reconnut le pape Innocent II.*

CELESTIN II, élu pape en 1143, mort en 1144.

*Promotion en* 1144.

1. Robert Pullus, ou Pullein, Anglois, cardinal & chancelier de l'église romaine. *Voyez* PULLUS.

2. Raynier, prêtre, cardinal du titre de saint Etienne *in Cœlio monte.*

3. Manfroi, prêtre, cardinal du titre de sainte Sabine.

4. Jules, prêtre, cardinal du titre de saint Marcel, puis évêque de Palestrine & légat en Sicile & en Hongrie. 1165.

5. Aribert, prêtre, cardinal du titre de sainte Anastasie. 1156.

6. Grégoire, diacre, cardinal du titre de S...

7. Jean Paparoni, Romain, diacre, cardinal du titre de saint Adrien, puis prêtre du titre de saint Laurent *in Damaso. Voyez* PAPARONI.

8. Rodolphe, diacre, cardinal du titre de sainte Lucie.

9. Grégoire, diacre, cardinal du titre de saint Ange. 1168.

10. Astalde Astalli, Romain, diacre, cardinal du titre de saint Eustache, puis prêtre du titre de sainte Prisque. *Voyez* ASTALLI.

11. Jean chanoine régulier de saint Fridien de Luques, diacre, cardinal du titre de sainte Marie la neuve.

12. Hugues, prêtre, cardinal du titre de saint Laurent *in Lucina.*

13. Hiacinthe des Ursins, Romain, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin*, puis pape sous le nom de CELESTIN III.

LUCE II, élu pape en 1144, mort en 1145.

*Premiere promotion en* 1144.

1. Humbert Caccianemici, Bolonois, chanoine régulier de sainte Croix de Jerusalem, prêtre, cardinal du titre de sainte Croix de Jerusalem. *Voyez* CACCIANEMICI.

*Seconde promotion en* 1144.

2. Guarin, Bolonois, chanoine régulier de sainte Croix de Mortare, cardinal, évêque de Palestrine. 1159.

3. Gui Cibo, Genois, prêtre, cardinal du titre de sainte Pudentiane.

4. Villanus, prêtre, cardinal du titre de saint Etienne *in Cœlio monte.*

5. Berard, diacre, cardinal du titre de S....

6. Bernard, diacre, cardinal du titre de S....

7. Pierre, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in via lata.*

8. Gui, François, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu.* 1156.

9. Raynier Marescotti, Bolonois, diacre, cardinal du titre de saint Serge, & de saint Bacche.

10. Hugues, Bolonois, prêtre, cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina.*

11. Nicolas, prêtre, cardinal du titre de S. Damas, & garde de la bibliothéque du Vatican.

EUGENE III élu pape en 1145, mort en 1153.

*Premiere promotion en* 1145.

1. Bernard, chanoine régulier de saint Fridien de Luques, prêtre, cardinal du titre de S. Clément, légat en Allemagne, & évêque de Porto. *Voyez* BERNARD.

2. Jourdain des Ursins, Romain, prêtre, cardinal du titre de sainte Susanne, & légat en Allemagne. 1165.

3. Rolland Bandinelli, Sienois, diacre, cardinal du titre de S. Cosme & S. Damien, puis prêtre du titre de S. Marc, chancelier de l'église romaine, & pape sous le nom d'ALEXANDRE III.

*Seconde promotion en* 1146.

4. Nicolas Breachper, Anglois, abbé de saint Ruf en Dauphiné, cardinal, évêque d'Albano, puis pape sous le nom d'ADRIEN IV.

5. Bernard, religieux du mont Cassin, prêtre, cardinal du titre de S....

6. Grégoire, diacre, cardinal du titre de S. Clément, légat en Allemagne.

7. Gerard Cajetan, chanoine de Pise, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in via lata*, & légat en Allemagne. *Voyez* CAJETAN. 1154.

8. Galfroi Artus, diacre, cardinal du titre de S.... puis évêque de saint Asaph.

*Troisiéme promotion en* 1150.

9. Jean de Sutri, cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, légat en Allemagne & en Orient.

10. Hugues, François, disciple de S. Bernard, abbé des trois Fontaines, cardinal évêque d'Ostie. *Voyez* HUGUES DE CITEAUX. 1158.

11. Gerard, prêtre, cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio monte.* 1153.

12. Centius, Romain, cardinal du titre de saint Laurent *in Lucina*, puis évêque de Porto. 1159.

13. Henri Moricotti, de Pise, religieux de l'ordre de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de S. Nerée & Achillée, légat en Sicile, vers l'empereur Frédéric, en France & en Angleterre. 1179.

14. Jean de Mercone, de Pise, archidiacre de Tyr, prêtre, cardinal du titre de saint Silvestre & de saint Martin aux Monts.

15. Hildebrand Grossus, Bolonois, curé de

Année de leur mort.

saint Germinian de Modène, diacre, cardinal du titre de saint Eustache, puis prêtre du titre des douze Apôtres, & évêque de Modène.

16. Otton, Lombard, cardinal du titre de S. Nicolas *in carcere*, & légat en Espagne.

17. Centius, diacre, cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*.

18. Bernard, de Pise, religieux de l'ordre de Cîteaux, diacre, cardinal du titre de saint Cosme & de saint Damien. 1170.

19. Jean, diacre, cardinal du titre de saint Serge & de saint Bacche.

20. Silvestre, religieux de l'ordre de S. Benoît, & abbé de Subla, cardinal du titre de S...

21. Jean, François, religieux de l'ordre de S. Benoît & abbé de Deols, cardinal du titre de S....

22. Arditio, évêque de Cumes, cardinal du titre de S...

23. Matthieu, cardinal du titre de S... & archiprêtre de sainte Marie Majeure.

24. Gui de Crême, diacre cardinal, puis prêtre du titre de S. Callifte, & antipape sous le nom de PASCAL III.

ANASTASE IV, élu pape en 1153, mort en 1154.

*Promotion en* 1153.

1. Gregoire de Suburra, Romain, neveu du pape, cardinal évêque de Sabine.

ADRIEN IV, élu pape en 1154, mort en 1159.

*Premiere promotion en* 1155.

1. Jean Pizzuti, Napolitain, chanoine régulier de S. Victor de Paris, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-neuve, puis prêtre du titre de sainte Anastasie.

2. Jean, Napolitain, cardinal du titre de S...

3. Boson, Anglois, neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Côme & S. Damien, puis prêtre du titre de sainte Pudentiane, & légat en Portugal.

4. Bonadis de Bonadie, Romain, diacre cardinal du titre de Saint-Ange, puis prêtre du titre de S. Chrysogon.

5. Ardice Rivoltella, Milanois, diacre cardinal du titre de S. Theodore, & légat à Constantinople. 1186.

6. Albert de Mora, de Bénévent, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis prêtre du titre de S. Laurent *in Lucina*, & pape sous le nom de GREGOIRE VIII.

7. Guillaume Matingus, natif & archidiacre de Pavie, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Via Lata*, puis prêtre du titre de S. Pierre-ès-liens, évêque de Porto, & de sainte Rufine, & légat en Allemagne, en France & en Angleterre. 1177.

*Seconde promotion en* 1158.

8. Cynthio Papa, Romain, proche parent du pape Innocent II, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis prêtre du titre de sainte Cecile.

9. Pierre, de Miso, diacre cardinal du titre de S. Eustache, puis prêtre du titre de S. Laurent *in Damaso*, & légat en Hongrie.

10. Raymond, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Via Lata*, légat en Espagne.

11. Jean Conti, d'Aniane, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de S. Marc, évêque de Palestrine, & légat en Lombardie, en France, en Hongrie & en Angleterre.

12. Simon Borelli, abbé de Sublac, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*. 1196.

*Troisiéme promotion en* 1159.

13. Gautier, cardinal évêque d'Albano. 1178.

14. Ubaud, prêtre cardinal du titre de sainte Luce.

15. Pierre, prêtre cardinal du titre de sainte Cecile, puis antipape sous le nom de VICTOR IV.

16. Jacques, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul.

17. Gerard, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane.

18. Gregoire, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*.

19. Boniface, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien.

20. Gerard, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*.

21. Hubert, prêtre cardinal du titre de sainte Prisque.

22. Romain, diacre cardinal du titre de sainte Luce.

ALEXANDRE III, élu pape en 1159, mort en 1181.

*Premiere promotion en* 1163.

1. Conrad de Wittelbach, comte Palatin du Rhin, issu des ducs de Baviere, Allemand, & proche parent de l'empereur Frédéric *Barberousse*, archevêque de Mayence & de Salzsbourg, cardinal évêque de Sabine. *Voyez* CONRAD. 1202.

2. Manfroi, Sienois, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de sainte Cecile, évêque de Palestrine, & légat en Sicile. 1177.

3. Hugues de Ricasoli, Florentin, diacre cardinal du titre de S. Eustache. 1177.

4. Oderisius, abbé de S. Jean *in Venere*, diacre cardinal du titre de S... 1177.

*Seconde promotion en* 1164.

5. Hugues, Romain, cardinal évêque de Plaisance & de Frescati.

6. Bernier, François, abbé de S. Crespin de Soissons, cardinal évêque de.....

7. Herman, soudiacre & notaire apostolique, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne.

8. Saint Galdin de Sala, Milanois, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine, puis archevêque de Milan. *Voyez* GALDIN. 1175.

9. Theodin, abbé du mont Cassin, prêtre cardinal du titre de S... 1166.

10. Theodin, prêtre cardinal du titre de S. Vital, puis évêque de Porto, & légat en Angleterre. 1186.

11. Pierre, Bolonois, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, puis prêtre du titre de sainte Susanne, & légat en Sicile.

12. Vitellius, religieux & abbé de... diacre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche. 1174.

13. Hierôme, chanoine régulier de la congrégation de S. Fridien de Luques, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-neuve.

*Troisiéme promotion en* 1173.

14. Pierre, évêque de Meaux, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogon, légat en France & en Angleterre. *Voyez* PIERRE.

*Année de leur mort.*

15. Vibian Thomasi, prêtre cardinal du titre de S. Etienne, *in Cœlio Monte*, légat en Irlande & en Ecosse.
16. Lambert Cribelli, Milanois, prêtre cardinal du titre de S... puis archevêque de Milan, & pape sous le nom d'URBAIN III.
17. Hugues, Romain, diacre cardinal du titre de S. Clément, légat en France, Angleterre & Ecosse.
18. Laborans, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, légat en Lombardie.
19. Pierre, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine, légat en France contre les Albigeois.
20. Raynico, de Pavie, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de S. Jean & de S. Paul, & légat en Lombardie.

*Quatrième promotion en 1178.*

21. Herbert de Bosham, Anglois, & chancelier de S. Thomas archevêque de Cantorberi, archevêque de Bénévent, prêtre cardinal du titre de S... *Voyez* HERBERT DE BOSHAM.
22. Pierre de Pavie, cardinal évêque de Frescati, puis vicaire de la ville de Rome.
23. Roger, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe, puis archevêque de Bénévent.
24. Bernard, de Bénévent, cardinal évêque de Palestrine.
25. Arduin, chanoine régulier de la congrégation de S. Fridien de Luques, prêtre cardinal du titre de sainte Croix de Jérusalem.
26. Matthieu, François, prêtre cardinal du titre de S. Marcel.
27. Jean, diacre cardinal du titre de Saint-Ange.
28. Matthieu, chanoine régulier de la congrégation de S. Fridien de Luques, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-neuve.
29. Gratien, de Pise, diacre cardinal du titre de S. Côme & S. Damien.
30. Bernard, diacre cardinal du titre de S. Adrien.
31. Raynier, diacre cardinal du titre de S. Adrien. 1182.

*Cinquième promotion en 1180.*

32. Henri, François, abbé de Clairvaux, cardinal évêque d'Albano, légat en France & vers plusieurs rois & princes. 1188.
33. Paul Scholaris, Romain, cardinal évêque de Palestrine, puis pape sous le nom de CLEMENT III.
34. Gerard, François, archidiacre d'Autun, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*. 1179.
35. Verarverius, prêtre cardinal du titre de S. Clément.
36. Pierre des Ursins, Romain, cardinal du titre de S... 1181.
37. Antoine, prêtre cardinal du titre de S. Marc.
38. Tiburtius, diacre cardinal du titre de S... légat vers l'empereur de Gréce.
39. Tibault, François, abbé de Cluni, prêtre cardinal du titre de sainte Croix de Jérusalem, puis évêque d'Ostie. 1188.
40. Guillaume de Champagne, François, archevêque de Reims, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine. *Voyez* CHAMPAGNE. 1202.
41. Jean, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul.
42. Riso, diacre cardinal du titre de S. Côme & S. Damien.
43. Jacques, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin*.
44. Robert, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne.
45. Lesbio Grassus Bolonois, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne.
46. Galand, cardinal.
47. Herman, diacre cardinal du titre de S. Ange.
48. Hildebert, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres.
49. Lombard, natif de Plaisance, cardinal du titre de S.... & archevêque de Bénévent. 1179.
50. Marcel, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*.

*VICTOR IV, antipape, élu en 1159, mort en 1164.*

*PASCAL III, antipape, élu en 1164, mort en 1169.*

*CALLISTE III, antipape, élu en 1169, reconnut en 1178 le pape Alexandre III pour légitime pontife.*

LUCE III, élu pape en 1181, mort en 1185.

*Premiere promotion en 1182.*

1. Hubert Allucingoli, de Luques, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Damaso*.
2. Pandulphe Masca, de Pise, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, légat à Gènes & en Toscane. *Voyez* PANDULPHE.
3. Bobon des Ursins, Romain, diacre cardinal du titre de S. Ange, puis prêtre du titre de sainte Anastasie, & évêque de Porto.
4. Octavien, Romain, diacre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche, puis évêque d'Ostie, légat en France, en Sicile, en Angleterre. *Voyez* OCTAVIEN. 1206.
5. Gerard Allucingoli, de Luques, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis évêque de Luques, & légat en France & en Sicile. 1201.
6. Sobred, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Via Lata*, puis prêtre du titre de sainte Prisque, légat en Lombardie, à Venise, en France, & en Syrie. 1211.
7. Domnus Albini, Milanois, chanoine régulier diacre cardinal du titre de sainte Marie la Neuve, puis prêtre du titre de sainte Croix de Jérusalem, évêque d'Albano. 1198.

*Seconde promotion en 1185.*

8. Boson, François, cardinal du titre de S. Ange.
9. Melior, François, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, légat en France.
10. Adelard, de Vérone, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, puis évêque de Vérone & légat en Orient.
11. Rolland, François, abbé de Bourgdieu en Berri, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*, puis évêque de Dol en Bretagne, & légat en Angleterre.
12. Pierre, de Plaisance, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis prêtre du titre de sainte Cecile, & légat en Sicile.
13. Rodolphe Nigelli, de Pise, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de sainte Praxede.
14. Raynier, dit *le Petit*, cardinal du titre de S...
15. Simeon Paltineri, cardinal du titre de S...

*Année de leur mort.*

16. Jean, prêtre cardinal du titre de S. Marc.

URBAIN III, élu pape en 1185, mort en 1187.

*Promotion en .....*

1. Henri de Sulli, François, archevêque de Bourges, cardinal du titre de S... 1200.

2. Gandulphe, de Plaisance, abbé de S. Sixte de Plaisance, cardinal du titre de S... 1229.

GREGOIRE VIII, élu pape en 1187, mort la même année.

CLEMENT III, élu pape en 1188, mort en 1191.

*Premiere promotion en 1188.*

1. Pierre, prêtre cardinal du titre de S. Clément.

2. Gregoire, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*, & légat en Lombardie, Hongrie & Sicile.

3. Alexis, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis prêtre du titre de sainte Susanne.

4. Bobon, Romain, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*. 1189.

5. Jourdain de Ceccano, abbé de Fosse-Neuve ordre de Cîteaux, diacre cardinal du titre de S... puis prêtre du titre de sainte Pudentiane, légat en France & en Allemagne. 1206.

6. Jean Felix, Romain, diacre cardinal du titre de S. Eustache, puis prêtre du titre de sainte Susanne.

7. Pierre, diacre cardinal du titre de S..: puis prêtre du titre de S. Pierre-ès-liens.

8. Bernard, chanoine régulier de S. Fridien de Luques, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-Neuve, puis prêtre du titre de S. Pierre-ès-liens, & légat en Toscane. *Voyez* BERNARD.

9. Gregoire, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, puis prêtre du titre de sainte Vestine, & légat à Spolette & en Ombrie.

10. Jean Malabranca, Romain, diacre cardinal du titre de saint Théodore.

*Seconde promotion en 1188.*

11. Jean, de Lombardie, prêtre cardinal du titre de S. Clément, puis évêque de Viterbe & d'Albano.

*Troisiéme promotion.*

12. Pierre Gallocia, Romain, cardinal évêque de Porto.

13. Rufin, évêque de Rimini, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede.

14. Romain, diacre cardinal du titre de saint. . . . . . . puis prêtre du titre de sainte Anastasie.

15. Gilles, Romain, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, & légat en Sicile.

16. Gui Paré, François, archevêque de Reims, diacre cardinal du titre de saint. . . . puis prêtre du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Palestrine, & légat en Lombardie. *Voyez* PARÉ. 1206.

17. Grégoire de Monte-Carello, Florentin, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, & légat en Toscane.

18. Jean Barrathi, Romain, diacre cardinal du titre de saint. . . .

19. Lothaire Conti, Romain, diacre cardinal du titre de S. Serge & S. Bacche, puis pape sous le nom d'INNOCENT III.

*Année de leur mort.*

20. Nicolas, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Comesdin*.

21. Grégoire, diacre cardinal du titre de S. Ange, & légat en Espagne.

22. Jean, diacre cardinal du titre de saint Serge & de S. Bacche.

23. Alexandre, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre & de S. Martin.

24. Maynard, François, abbé de Pontigni, cardinal évêque de Palestrine.

CELESTIN III, élu pape en 1191, mort en 1198.

*Premiere promotion en 1191.*

1. Hugotio Bobon, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre & de S. Martin. *Voyez* BOBON. 1210.

2. Jean, de Salerne, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cælio-Monte*, légat en Allemagne, Sicile, Angleterre & Irlande.

3. Rofroi de l'Isle, abbé du Mont-Cassin, prêtre du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, & légat en Sicile. 1212.

4. Cynthio Cenci, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*, légat à Pise & en Sicile.

*Seconde promotion en 1192.*

5. Jean Colonne, prêtre cardinal du titre de S. Prisque, puis évêque de Sabine, & légat à Pise.

6. Fidantius, prêtre cardinal du titre de saint Marcel, & légat en Lombardie.

7. Pierre de Capoue, d'Amalphi, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Via lata*, puis prêtre du titre de S. Marcel, & légat en Lombardie, Sicile, Pologne, France & Outre-Mer. *Voyez* CAPOUE. 1209.

8. Bobon, Romain, diacre cardinal du titre de S. Théodore.

9. Cencio Savelli, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Luce *in Silice*, puis prêtre du titre de S. Jean & de S. Paul, & pape sous le nom d'Honoré III.

10. Albert de Louvain, évêque de Liége, cardinal. *Voyez* ALBERT. 1193.

11. Nicolas Bobo, Romain, neveu du pape, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Comedin*.

12. Simon de Louvain, évêque de Liége, cardinal. 1196.

INNOCENT III, élu pape en 1198, mort en 1216.

*Premiere promotion en 1198.*

1. Hugolin Conti, Romain, diacre cardinal du titre de S. Eustache, puis évêque d'Ostie, & pape sous le nom de GREGOIRE IX.

2. Gerard, François, abbé de Pontigni, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*. 1210.

*Seconde promotion en 1200.*

3. Benoît, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, puis évêque de Porto, & légat à Constantinople.

4. Leon Brancaléon, Romain, chanoine régulier de S. Fridien de Luques, diacre cardinal du titre de sainte Lucie *in Septisolio*, puis prêtre du titre de sainte Croix de Jerusalem, légat en Allemagne, Saxe, Hongrie & Bulgarie. 1230.

*Année de leur mort.*

5. Matthieu, diacre cardinal du titre de S. Théodore. 1206.

6. Jean Conti, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin*, & chancelier de l'église romaine. 1213.

*Troisiéme promotion en* 1205.

7. Nicolas de Romanis, Romain, évêque cardinal de Frescati, & légat en Angleterre. 1219.

8. Roger, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie & légat en Sicile.

9. Gui, Romain, diacre cardinal du titre de saint Nicolas *in Carcere*, puis évêque de Palestrine, & légat en Lombardie. 1227.

10. Jean, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Via lata*, & légat en Angleterre & en France.

11. Pierre de Morra, de Bénévent, diacre cardinal du titre de S. Ange, & légat en France & en Aragon. 1213.

12. Jacques Galon, mal nommé *Gualla*, évêque de Verceil, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de S. Sylvestre & de S. Martin, & légat en France, en Angleterre & en Allemagne. *Voyez* GALON.

*Quatriéme promotion en* 1206.

13. Octavien Conti, Romain, diacre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche.

14. Grégoire Crescentio, Romain, diacre cardinal du titre de S. Théodore, & légat en Danemarck. 1225.

15. Jean, diacre cardinal du titre de saint Côme & S. Damien.

16. Payo Galvam, Portugais, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Septicollio*, puis de celui de sainte Cécile, évêque d'Albano, & légat en l'expédition de Damiette & en Sicile. *Voyez* GALVAM. 1240.

*Cinquiéme promotion en* 1206.

17. Pierre Saxon, d'Aniane, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane, & légat en Allemagne.

18. Maur, évêque d'Amelia, en Ombrie, prêtre cardinal du titre de saint. . . . & légat en Allemagne. 1225.

19. Ange, diacre cardinal du titre de saint Adrien.

*Sixiéme promotion en* 1211.

20. Jean, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede.

21. Grégoire, cardinal évêque de Sabine.

*Septiéme promotion en* 1212.

22. Etienne de Ceccano, dit *de Fossanova*, Romain, diacre cardinal du titre de S. Ange, puis prêtre du titre des douze Apôtres. *Voyez* CECCANO. 1227.

23. Etienne Langthon, Anglois, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine & chancelier de l'église de Paris, puis archevêque de Cantorberi, & prêtre cardinal du titre de S. Chrysogon. *Voyez* LANGTHON. 1228.

24. Grégoire Théodoli, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie.

25. Pierre de Douai, Flamand, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Damaso*, puis légat en France & en Espagne, & évêque de Sabine. 1221.

26. Raynier Cappochi, de Viterbe, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin*, puis évêque de Viterbe. *Voyez* CAPPOCHI. 1252.



*Année de leur mort.*

27. Romain Bonaventura, Romain, diacre cardinal du titre de S. Ange, puis évêque de Porto, légat en France & en Angleterre, & vicaire du pape.

28. Thomas de Capoue, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine, & légat en Lombardie. *Voyez* THOMAS. 1243.

29. Bertrand, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, & légat en France.

30. Etienne, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis prêtre du titre de sainte Marie, au-delà du Tibre, & légat en Sicile. 1254.

31. Robert Curson, Anglois, chanoine & chancelier de l'église de Paris, cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio-Monte*, légat en Angleterre & en France. *Voyez* CURSON. 1218.

*Il y a des auteurs qui remarquent que le pape Innocent III nomma aussi cardinaux,*

32. Obert Terzaghi, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio-Monte*, puis archevêque de Milan.

33. Hubert, cardinal du titre de saint. . . . & archevêque de Milan.

34. Gerard de Sessio, de Reggio, évêque de Novarre, puis cardinal évêque d'Albano, & archevêque de Milan.

35. Raoul, François, évêque d'Arras, cardinal du titre de saint. . . . 1220.

36. Pierre, abbé du Mont Cassin, prêtre cardinal du titre de saint. . . . 1210.

37. Raynier, de Todi, chanoine régulier de sainte Marie de Bologne. 1217.

38. Sigefroi baron d'Eppenstein, archevêque de Mayence, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine. 1225.

39. Godefroi, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede, légat en la Terre-Sainte, & élu patriarche de Constantinople.

40. Gaultier, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*.

41. Jean-Dominique, natif de Foligni en Ombrie, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque.

42. Alebrandin Caïetan, Romain, diacre cardinal du titre de S. Eustache, puis prêtre du titre de sainte Susanne, & évêque de Sabine.

HONORÉ III, élu pape en 1216, mort en 1227.

*Premierere promotion en* 1216.

1. Centio Savelli, Romain, cardinal évêque de Porto, & légat en Espagne. 1219.

2. Jean Colonne, Romain, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede, légat à Constantinople & en Syrie. *Voyez* COLONNE. 1245.

3. Gilles de Torres, Espagnol, chanoine de l'église de Burgos, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, puis archevêque de Tolede. 1254.

4. Bertrand Savelli, Romain, neveu du pape, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, légat en France & en Espagne.

5. Pierre, Romain, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*. 1242.

6. Nicolas, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*.

*Seconde promotion en* 1219.

7. Conrad, fils d'Egon, comte d'Urach, Allemand, abbé de Cîteaux, cardinal évêque de Porto, légat en France, en Espagne, en Allemagne & en Palestine. *Voyez* CONRAD. 1227.

8. Nicolas de Clermont, Sicilien, religieux

de l'ordre de Cîteaux, cardinal évêque de Frescati, & légat en Allemagne.

*Année de leur mort.*

*Troisiéme promotion en* 1220.

9. Pierre de Capoue, fameux docteur en théologie de la faculté de Paris, prêtre cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, & patriarche d'Antioche.

10. Barthelemi, François, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane.

*Quatriéme promotion en* 1221.

11. Olivier Saxon, Allemand, evêque de Paderborn, cardinal évêque de Sabine, & légat vers l'empereur. 1227.

*Cardinaux, dont le temps de la promotion est ignoré.*

12. Thomas, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine.

13. Robert, prêtre cardinal du titre de saint Jean & de S. Paul.

GREGOIRE IX, élu pape en 1227, mort en 1241.

*Premiere promotion en* 1227.

1. Pierre Alegrin, dit d'*Abbeville*, François, archevêque de Besançon, cardinal évêque de Sabine, légat en Espagne & en Portugal. *Voyez* ALEGRIN. 1237.

2. Geofroi de Castillon, Milanois, prêtre cardinal de S. Marc, puis évêque de Sabine, & pape sous le nom de CELESTIN IV.

3. Rainault Conti, Romain, neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Eustache, puis évêque d'Ostie, & pape sous le nom d'ALEXANDRE IV.

4. Sinibalde de Fiesque, Genois, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*, puis pape sous le nom d'INNOCENT IV.

5. Eudes le Blanc, des marquis de Montferrat, de Casal en Lombardie, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis évêque de Porto & légat en Angleterre, & en Ecosse. *Voyez* BLANC. 1251.

*Seconde promotion en* 1228.

6. Jacques de Vitri, François, curé d'Argenteuil, ayant quitté le monde, il fut chanoine régulier de sainte Marie d'Oignies, fut élu patriarche d'Antioche, nommé cardinal évêque de Frescati, & légat en France contre les Albigeois. *Voyez* JACQUES DE VITRI. 1244.

7. Nicolas Conti, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, & légat en Arménie. 1239.

*Troisiéme promotion en* 1231.

8. Jacques de Pecoraria de Plaisance, cardinal évêque de Palestrine, légat en Lombardie, Hongrie, Toscane & France, & vicaire du pape. *Voyez* PECORARIA. 1245.

9. Robert Ummarcoté, Anglois, diacre cardinal du titre de S. Eustache. 1241.

*Quatriéme promotion en* 1237.

10. Richard Hannibaldi de Molaria, Romain, abbé du Mont-Cassin, diacre cardinal du titre de S. Ange. *Voyez* HANNIBALDI. 1274.

11. Gui, curé de Grincfort, dans le diocèse de Durham en Angleterre, diacre cardinal du titre de S. Adrien.

12. Raimond de Pons, François, évêque de Perigueux, cardinal du titre de saint....

13. Simon de Sulli, François, archevêque de Bourges, prêtre cardinal du titre de sainte Cécile, & légat en France.

*Année de leur mort.*

14. Le B. Raimond Nonat, Espagnol, religieux de l'ordre de la Merci, cardinal du titre de S. Eustache. *Voyez* RAIMOND. 1240.

15. François Cassardi ou Caseard, François, archevêque de Tours, cardinal du titre de saint Martin. *Voyez* CASSARDI. 1237.

CELESTIN IV, élu pape en 1241, mort dix-sept jours après son élection.

INNOCENT IV, élu pape en 1243, mort en 1254.

*Premiere promotion en* 1244.

1. Pierre de Colmieu ou Collemezzo, François, archevêque de Rouen, cardinal, évêque d'Albano. *Voyez* COLLEMEZZO. 1253.

2. Guillaume, évêque de Modène, cardinal, évêque de Sabine, légat en Livonie, Norvége & Suéde. 1251.

3. Odon de Château-Roux, François, cardinal évêque de Frescati, & légat en France & Outre-mer, où il accompagna le roi saint Louis. *Voyez* ODON. 1273.

4. Pierre de Bar, François, abbé d'Igni, prêtre, cardinal du titre de saint Marcel, puis évêque de Sabine, & légat en Espagne. 1252.

5. Guillaume de Talliante, François, abbé de saint Facond, diocèse de Léon, prêtre, cardinal du titre des douze Apôtres. 1250.

6. Jean de Tolet, Anglois, religieux de l'ordre de Cîteaux, prêtre, cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*, puis évêque de Porto. *Voyez* TOLET. 1274.

7. Hugues de Saint-Cher, François, religieux de l'ordre de S. Dominique, professeur en théologie, & général de son ordre, prêtre, cardinal du titre de sainte Sabine : il fut le premier cardinal de l'ordre de S. Dominique, & légat vers les électeurs de l'empire. *Voyez* HUGUES DE SAINT-CHER. 1263.

8. Geofroi de Castillon ou de Castiglione, Milanois, diacre cardinal du titre de saint Adrien, & légat en Sardaigne. *Voyez* CASTIGLIONE. 1245.

9. Octavien Ubaldini, Florentin, évêque de Bologne, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Via lata*, légat à Venise & en Lombardie. *Voyez* OCTAVIEN. 1274.

10. Pierre Cappochi, Romain, diacre cardinal du titre de saint Georges *in Velabro*, légat en Allemagne, & archiprêtre de sainte Marie Majeure. *Voyez* CAPPOCHI. 1259.

11. Jean Caïetan des Ursins, Romain, diacre cardinal du titre de saint Nicolas *in Carcere*, puis pape sous le nom de NICOLAS III.

12. Guillaume de Fiesque, Genois, neveu du pape, diacre cardinal du titre de saint Eustache. *Voyez* FIESQUE. 1256.

13. Bernard Caraccioli, Napolitain, diacre cardinal du titre de S....

*Seconde promotion en* 1252.

14. Otobon de Fiesque, Genois, neveu du pape, cardinal du titre de saint Adrien, puis pape sous le nom d'ADRIEN V.

15. Jacques Herbert, religieux de l'ordre de Cîteaux, cardinal évêque de Porto. 1254.

*Troisiéme promotion en* 1252.

16. Etienne, Hongrois, archevêque de Strigonie, cardinal évêque de Palestrine, légat en Hongrie & Esclavonie. 1266.

17. Oton Grilli, diacre cardinal du titre

de S.... & légat en Allemagne. *Année de leur mort.*
18. Jean, cardinal évêque de Sabine.
19. Richard, abbé du Mont Cassin, prêtre cardinal du titre de saint Cyriaque. 1263.
20. Geofroi, de Pise, diacre cardinal du titre de saint Serge & de saint Bacche.
21. Nicolas, cardinal, évêque de Sabine, & légat en Prusse.
22. Albus de Viterbe, religieux de l'ordre de Cîteaux, cardinal du titre de S....
23. Eudes Rigault, François, religieux de l'ordre des Freres Mineurs, archevêque de Rouen, cardinal du titre de S.... 1276.

ALEXANDRE IV, élu pape en 1254, mort en 1261.

*Le martyrologe benedictin rapporte que ce pape nomma cardinal,*

1. Thesaurus de Beccaria, de Padoue, abbé & général de l'ordre de Val-Ombreuse, & qu'il fut légat à Florence. 1258.

URBAIN IV, élu pape en 1261, mort en 1264.

*Premiere promotion en 1261.*

1. Gui Grossus, François, archevêque de Narbonne, cardinal évêque de Sabine, puis pape sous le nom de CLEMENT IV.
2. Henri Bartholomei, natif de Suze, François, archevêque d'Embrun, cardinal évêque d'Ostie, & légat en Lombardie. *Voyez* HENRI DE SUZE. 1271.
3. Raoul de Grosparmy, François, évêque d'Évreux, cardinal évêque d'Albano, & légat en Sicile & outre-mer avec le roi saint Louis. *Voyez* GROSPARMY. 1270.
4. Simon Paltinerio, de Padoue, prêtre cardinal du titre de saint Sylvestre & de saint Martin, légat en Ombrie, à Pise, en Toscane, à Venise & en Lombardie. 1276.
5. Ancher Pantaléon, François, neveu du pape, chanoine & archidiacre de Paris, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede, & légat en Sicile. *Voyez* PANTALEON. 1286.
6. Ubert d'Elci, de Sienne, diacre cardinal du titre de saint Eustache. 1276.
7. Jacques Savelli, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin*, puis pape sous le nom d'HONORÉ IV.
8. Geofroi d'Alatri, diacre cardinal du titre de saint Georges *in Velabro*. *Voyez* ALATRI. 1287.

*Seconde promotion en 1262.*

9. Guillaume de Brai, François, archidiacre de Reims, & docteur en théologie, prêtre cardinal du titre de saint Marc. *Voyez* GUILLAUME DE BRAI. 1282.
10. Simon de Brie, François, trésorier de saint Martin de Tours, prêtre cardinal du titre de sainte Cecile, puis pape sous le nom de MARTIN II, dit IV.
11. Gui, François, abbé de Cîteaux, prêtre cardinal du titre de saint Laurent *in Lucina*, puis légat en France, Danemarck, Suéde, Norvége, Saxe & Allemagne. *Voyez* GUI. 1273.
12. Jourdain Conti, Romain, diacre cardinal du titre de saint Cosme & de saint Damien, & vice-chancelier de l'église romaine. *Voyez* CONTI. 1269.
13. Annibal de Annibaldi de Molaria, Romain, religieux de l'ordre des Freres Prêcheurs, maître en théologie, & maître du sacré palais, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres. *Voyez* ANNIBAL. 1272.
14. Matthieu des Ursins, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*. *Voyez* DES URSINS. 1306.

CLEMENT IV, élu pape en 1265, mort en 1268.

*Des auteurs dignes de foi remarquent que ce pape nomma cardinal,*

1. Bernard Aygleri, François, abbé de Lerins, puis du Mont Cassin, & légat à Constantinople. 1282.

GREGOIRE X, élu pape en 1271, mort en 1276.

*Premiere promotion en 1272.*

1. Jean-Pierre Juliani, Portugais, élu archevêque de Brague, cardinal évêque de Frescati, puis pape sous le nom de JEAN XX, dit XXI.
2. Vicedominus de Vicedominis, de Plaisance, neveu du pape, archevêque d'Aix, cardinal évêque de Palestrine. 1276.
3. Bonaventure Fiduaza, Florentin, général de l'ordre des Freres Mineurs, élu évêque d'Yorck, cardinal évêque d'Albano. *Voyez* BONAVENTURE. 1274.
4. Pierre de Tarentaise, de Savoye, archevêque de Lyon, cardinal évêque d'Ostie, puis pape sous le nom d'INNOCENT V.
5. Bertrand de S. Martin, François, archevêque d'Arles, cardinal évêque de Sabine. 1277.

*Quelques auteurs ajoutent à ces cardinaux,*

6. Jean, natif de Plaisance, neveu du pape, cardinal évêque de Sabine. 1278.
7. Thibault de Ceccano, Italien, abbé de Fosse-neuve, ordre de Cîteaux, prêtre cardinal du titre de S....

INNOCENT V, élu pape en 1276, mort la même année.

ADRIEN V, élu pape en 1276, mort la même année, sans avoir été sacré ni couronné.

JEAN XX, dit XXI, élu en 1276, mort en 1277.

*Promotion.*

1. Erard de Lesigni, François, évêque d'Auxerre, cardinal évêque de Palestrine. 1277.

NICOLAS III, élu pape en 1277, mort en 1280.

*Promotion en 1278.*

1. Latin Malabranca, Romain, de l'ordre des Freres Prêcheurs, neveu du pape, évêque cardinal d'Ostie. *Voyez* MALABRANCA. 1294.
2. Gerard Cupalates, de Plaisance, cardinal évêque de Palestrine. 1278.
3. Bentivenga de Bentivengis, Italien, maître en théologie de l'ordre des Freres Mineurs, confesseur du pape, évêque de Todi, cardinal évêque d'Albano, & grand pénitencier. *Voyez* BENTIVENGA. 1289.
4. Robert Kilewardebi, surnommé Biliberi, Anglois, provincial de l'ordre des Freres Prêcheurs, élu archevêque de Cantorberi, cardinal évêque de Porto. *Voyez* KILEWARDEBI. 1278.
5. Ordeon, Portugais, archevêque de Brague, cardinal évêque de Frescati. 1285.
6. Jourdain des Ursins, Romain, frere du pape, diacre cardinal du titre de S. Eustache. *Voyez* DES URSINS. 1287.

7. Gerard

7. Gerard Bianchi, chanoine de Parme, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, puis évêque de Sabine, & légat en Espagne & en Sicile. *Voyez* BIANCHI. *Année de leur mort.* 1302.

8. F. Hierôme Asculano, de Pise, général de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane, puis évêque de Palestrine, & pape sous le nom de NICOLAS IV.

9. Jacques Colonne, Romain, archidiacre de l'église de Pise, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Via lata*, & archiprêtre de sainte Marie Majeure. *Voyez* COLONNE. 1318.

MARTIN II, dit IV, élu pape en 1281, mort en 1285.

*Promotion en* 1281.

1. Bernard Languissel, François, archevêque d'Arles, cardinal évêque de Porto, légat en Lombardie, Romandiole & Toscane. *Voyez* LANGUISSEL. 1290.

2. Hugues le Noir, dit de Evesham, Anglois, célébre médecin, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*. *Voyez* ATRATUS. 1287.

3. Jean Cholet, François, chanoine de l'église de Beauvais, prêtre cardinal du titre de sainte Cecile, & légat en France & en Espagne. *Voyez* CHOLET. 1293.

4. Gervais Giancolet de Clinchamp, François, chanoine & archidiacre de Paris, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre & de S. Martin, connu sous le nom de *cardinal du Mans*, & légat en France. *Voyez* GIANCOLET 1287.

5. Comes Glusiano de Casate, archevêque de Milan, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin. *Voyez* GLUSIANO. 1287.

6. Geofroi de Bar, François, natif de Bar-sur-Seine, doyen de l'église de Paris, & évêque d'Evreux, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne. 1284.

Benoît Cajetan, Romain, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere* puis prêtre du titre de S. Sylvestre & de S. Martin-aux-Monts, & pape sous le nom de BONIFACE VIII.

HONORÉ IV, élu pape en 1285, mort en 1287.

*Promotion en* 1285.

1. Jean Buccamatius, Romain, archevêque de Montreal en Sicile, cardinal évêque de Frescati, légat en Allemagne, & doyen du sacré collége. 1309.

NICOLAS IV, élu pape en 1288, mort en 1292.

*Promotion en* 1288.

1. Matthieu de Aqua-Sparta, général de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Damaso*, puis évêque de Porto. *Voyez* AQUA-SPARTA. 1302.

2. Bernard, chanoine d'Yorck & évêque d'Osimo, cardinal évêque de Palestrine, & légat en Sicile. 1291.

3. Hugues Aycelin de Billon, François, natif d'Auvergne, lecteur en théologie de l'ordre des Freres Prêcheurs, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine, puis évêque d'Ostie. *Voyez* HUGUES. 1297.

4. Pierre Peregrosse, Milanois, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de S. Marc. *Voyez* PEREGROSSE. 1295.

5. Napoleon Frangipani, dit des Ursins, Romain, chanoine de l'église de Paris, diacre cardinal du titre de S. Adrien, légat d'Ombrie & de Sabine. *Voyez* FRANGIPANI. *Année de leur mort.* 1294.

6. Pierre Colonne, Romain, diacre cardinal du titre de S. Eustache, légat en France & évêque de Veronne. *Voyez* COLONNE. 1326.

7. Theodebalde d'Estampes, Anglois, prêtre cardinal du titre de S.... 1289.

*Ausquels on ajoute :*

8. Benitius Nardi, natif & évêque de Cremone, cardinal du titre de S.... 1297.

9. Pierre de Barelis, François, religieux de l'ordre de la Merci, cardinal du titre de sainte Sabine. *Voyez* THEODEBALDE. 1289.

CELESTIN V, élu pape en 1294, se démit la même année, & mourut en 1296.

*Promotion en* 1294.

1. Simon de Beaulieu, François, archevêque de Bourges, cardinal évêque de Palestrine, & légat en France. *Voyez* BEAULIEU. 1297.

2. Beraud de Gout, François, frere de Bertrand de Gout, qui fut depuis pape, archevêque de Lyon, cardinal évêque d'Albano. 1297.

3. Thomas d'Ocra, natif d'Abruzze, religieux Célestin, prêtre cardinal du titre de sainte Cecile. 1300.

4. Jean le Moine, François, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, puis évêque de Meaux. *Voyez* LE MOINE. 1313.

5. Pierre d'Aquila, religieux du Mont Cassin & archevêque de Bénévent, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. 1298.

6. Guillaume Ferrier, François, prévôt de Marseille, prêtre cardinal du titre de S. Clément, & légat en Espagne. *Voyez* FERRIER. 1295.

7. Nicolas de Nonancourt, François, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Damaso*. *Voyez* NONANCOURT. 1299.

8. Robert, François, abbé de Cîteaux, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane. 1305.

9. Simon, François, religieux de Cluni, prieur de la Charité sur Loire, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine. 1296.

10. Landolphe Brancacio, Napolitain, diacre cardinal du titre de S. Ange, & légat en Sicile. *Voyez* BRANCACIO. 1322.

11. Benoît Cajetan, d'Aniane, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien. *Voyez* CAJETAN. 1266.

12. Jean de Castrocæli, natif & archevêque de Bénévent, prêtre cardinal du titre de sainte Vestine. 1295.

13. Guillaume le Long ou Longis, de Bergame, chancelier de Naples, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*. *Voyez* LONGIS. 1319.

BONIFACE VIII, élu pape en 1294, mort en 1303.

*Premiere promotion en* 1295.

1. Jacques Thomasi, neveu du pape, religieux de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Clément. 1300.

2. André Conti, d'Aniane, religieux de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal : mais il refusa cette dignité, & mourut dans son couvent. 1308.

3. François Napoléon des Ursins, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Lucie in *Silice*. 1343.

4. Jacques Cajetan, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de S. Clément. 1317.

*Année de leur mort.*

5. François Cajetan, neveu du pape, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin. Voyez* CAJETAN. 1317.

6. Pierre Valeriano, vice-chancelier de l'église romaine, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-Neuve, & légat à Bologne, la Romandiole, Venise, Lombardie, Toscane & Ombrie. 1304.

7. Jacques Santucci, Luquois, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro.*

*Seconde promotion en* 1298.

8. Gonsalve Roderic, Espagnol, archevêque de Tolede, cardinal évêque d'Albano. 1299.

9. Thierri Raynerius, évêque de Rieti, prêtre cardinal du titre de sainte Croix de Jérusalem, puis évêque de Palestrine. 1306.

10. Gentilis de Montefiore, de Pise, théologien de l'ordre des Freres Mineurs, & lecteur du sacré palais, prêtre cardinal du titre de saint Sylvestre & de S. Martin, & légat en Hongrie. *Voyez* MONTEFIORE. 1312.

11. Nicolas Bocasini, de Trevise en Lombardie, général de l'ordre des Freres Prêcheurs, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine, puis évêque d'Ostie, & pape sous le nom de BENOIST XI.

12. Luc de Fiesque, Génois, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Via lata*, légat en France & en Angleterre. *Voyez* FIESQUE. 1336.

13. Richard Petroni, de Sienne, vice-chancelier de l'église, diacre cardinal du titre de S. Eustache, & légat à Gènes. *Voyez* PETRONI. 1313.

*Troisiéme promotion en* 1300.

14. Léonard Patrassus de Guerrino, oncle du pape, évêque d'Alatri puis de Jesi, & cardinal évêque d'Albano. 1311.

*Quatriéme promotion en* 1302.

15. Jean Minio, lecteur du sacré palais, & général de l'ordre des Freres Mineurs, cardinal évêque de Porto, & légat en France. *Voyez* MINIO. 1312.

16. Gilles de Roma, général de l'ordre des Freres Hermites de S. Augustin, puis archevêque de Bourges, & cardinal du titre de saint.... 1316.

17. Pierre, Espagnol, évêque de Burgos, cardinal évêque de Sabine. 1311.

18. Dominique de Saint-Pierre, Espagnol, religieux de l'ordre de la Merci, cardinal du titre de saint.... 1307.

BENOIST X, dit XI, élu pape en 1303, mort en 1304.

*Premiere promotion en* 1303.

1. Nicolas Albertini de Prato, de Toscane, théologien, de l'ordre des Freres Prêcheurs, évêque de Spolette, puis cardinal évêque d'Ostie, légat en France, Angleterre & Sicile. *Voyez* ALBERTINI. 1321.

2. Guillaume Maclesfeld, Anglois, religieux de l'ordre des Freres Prêcheurs, lecteur en théologie au collége d'Oxford, étoit mort depuis peu de jours lorsqu'il fut nommé prêtre cardinal du titre de sainte Sabine. *Voyez* MACLESFELD. 1303.

*Seconde promotion en* 1304.

3. Gautier de Winterburn, Anglois, théologien de l'ordre des Freres Prêcheurs, confesseur d'Edouard roi d'Angleterre, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine. *Voyez* GAUTIER DE WINTERBURN. 1305.

CLEMENT V, élu pape en 1305, mort en 1314.

*Premiere promotion en* 1305.

1. Pierre de la Chapelle, François, évêque de Carcassonne, puis de Toulouse, prêtre cardinal du titre de S. Vital, & évêque de Palestrine. *Voyez* PIERRE. 1312.

2. Arnaud, dit de Canteloup, François, archevêque de Bourdeaux, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. *Voyez* ARNAUD. 1310.

3. Berenger Fredoli, François, évêque de Beziers, prêtre cardinal du titre de S. Nérée & S. Achillée, & évêque de Frescati. *Voyez* FREDOLI. 1323.

4. Thomas Jorz, Anglois, provincial de l'ordre des Freres Prêcheurs, confesseur d'Edouard roi d'Angleterre, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine. *Voyez* JORZ. 1311.

5. Nicolas de Freauville, François, théologien de l'ordre des Freres Prêcheurs, confesseur de Philippe IV, roi de France, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe. *Voyez* FREAUVILLE. 1323.

6. Etienne de Suisi, François, archidiacre de Bruges, chancelier de France, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque. *Voyez* ETIENNE. 1311.

7. Pierre Arnaud, François, abbé de sainte Croix de Bourdeaux, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*, & chancelier de l'église romaine. *Voyez* ARNAUD. 1306.

8. Guillaume Desforges, François, parent du pape, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, puis prêtre du titre de sainte Pudentiane. 1311.

9. Arnaud de Pelegrue, François, parent du pape, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu. Voyez* PELEGRUE. 1335.

10. Raimond de Gout de Villandraut, François, neveu du pape, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-Neuve, légat en Italie. 1310.

*Seconde promotion en* 1310.

11. Arnaud Felquier, François, archevêque d'Arles, cardinal évêque de Sabine, & légat en Italie. *Voyez* FELQUIER. 1317.

12. Bertrand des Bordes, François, évêque d'Albi, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. 1311.

13. Raimond de Fargis, François, neveu du pape, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la Neuve. 1314.

14. Arnaud de Nouveau ou Novelli, François, religieux de l'ordre de Cîteaux, abbé de Frontfroide, prêtre cardinal du titre de sainte Prisque, chancelier de l'église romaine, & légat en Angleterre. *Voyez* NOVELLI. 1317.

15. Bernard de Garvo de sainte Libérate, François, parent du pape, diacre cardinal du titre de S. Eustache, puis prêtre du titre de S. Clément. 1328.

*Troisiéme promotion en* 1312.

16. Arnaud d'Aux, François, évêque de Poitiers, cardinal évêque d'Albano. *Voyez* ARNAUD. 1317.

17. Jacques d'Eusa, François, évêque de Fréjus, puis archevêque d'Avignon, cardinal évêque de Porto, & pape sous le nom de JEAN XXI, dit XXII.

18. Guillaume de Mandagot, François, archevêque d'Embrun, cardinal évêque de Pa-

lestrine. *Voyez* MANDAGOT.

*Année de leur mort.*

19. Guillaume-Pierre Godin, François, théologien de l'ordre des Freres Prêcheurs, lecteur du sacré palais, prêtre cardinal du titre de sainte Cécile, puis évêque de Sabine, & légat en Espagne. *Voyez* GODIN. 1312. 1336.

20. Vital du Four, François, théologien de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre & de S. Martin-aux-Monts, évêque d'Albano. *Voyez* FOUR. 1327.

21. Michel du Bec, François, doyen de Saint-Quentin, chanoine & archidiacre de Paris, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*. *Voyez* DU BEC. 1316.

22. Guillaume Testa, François, diacre cardinal du titre de saint.... puis prêtre du titre de S. Cyriaque. 1345.

23. Berenger Fredoli, François, évêque de Beziers, prêtre cardinal du titre des saints Nérée & Achillée, & évêque de Porto. *Voyez* FREDOLI. 1323.

*Promotion dont le temps est incertain.*

24. Pierre, François, abbé de S. Sever de Rustang, cardinal du titre de saint....

JEAN XXI, dit XXII, élu pape en 1316; mort en 1334.

*Premiere promotion en 1316.*

1. Bernard Chatenier, François, évêque d'Albi, cardinal évêque de Porto. *Voyez* CHATENIER. 1317.

2. Jacques de Via, François, neveu du pape, élu évêque d'Avignon, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. 1317.

3. Gaucelin d'Eusa, François, neveu du pape, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, chancelier de l'eglise romaine, puis évêque d'Albano, & légat en France & en Angleterre. 1348.

4. Bertrand Poyet, François, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, & évêque d'Ostie. *Voyez* POYET. 1351.

5. Pierre d'Arrablai, François, chancelier de France, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, & évêque de Porto. *Voyez* ARRABLAI.

6. Bertrand de Montfavez, François, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*. *Voyez* MONTFAVEZ. 1342.

7. Gaillard de la Mothe Pressage, François, neveu du pape, évêque de Toulouse, diacre cardinal du titre de sainte Lucie *in Silice*. 1357.

8. Jean Cajetan des Ursins, Romain, diacre cardinal du titre de S. Théodore, & légat à Florence. *Voyez* CAJETAN. 1339.

*Seconde promotion en 1317.*

9. Arnaud de Via, François, neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Eustache, archevêque d'Avignon. *Voyez* VIA. 1335.

*Troisiéme promotion en 1320.*

10. Regnaud de la Porte, François, archevêque de Bourges, prêtre cardinal du titre de saint Nérée & de saint Achillée, & évêque d'Ostie. 1325.

11. Bertrand de la Tour, François, théologien de l'ordre des Freres Mineurs, archevêque de Salerne, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre & de S. Martin-aux-Monts, & évêque de Frescati. *Voyez* LA TOUR. 1330.

12. Pierre des Prez, François, archevêque d'Aix, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane, chancelier de l'eglise romaine, & évêque de Palestrine. *Voyez* DES PREZ.

*Année de leur mort.*

13. Simon d'Archiac, François, archevêque de Vienne, prêtre cardinal du titre de sainte Prisque. 1361. 1323.

14. Pierre le Tessier, François, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*, & chancelier de l'église romaine. 1325.

15. Pilfort de Rabasteins, François, évêque de Rieux, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie. *Voyez* RABASTEINS. 1321.

16. Raimond le Roux, François, parent du pape, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin*, puis prêtre du titre de S. Chrysogon. 1342.

*Quatriéme promotion en 1327.*

17. Jean-Raimond de Cominges, François, archevêque de Toulouse, cardinal évêque de Porto. *Voyez* COMINGES. 1349.

18. Annibald Ceccano, archevêque de Naples, cardinal évêque de Frescati, & légat en France & à Naples. *Voyez* CECCANO. 1350.

19. Jacques Fournier, François, évêque de Mirepoix, prêtre cardinal du titre de sainte Prisque, puis pape sous le nom de BENOIST XI, dit XII.

20. Raimond de Moseverole, François, évêque de S. Papoul, prêtre cardinal du titre de saint Eusebe. 1335.

21. Pierre de Mortemer, François, évêque d'Auxerre, prêtre cardinal du titre de saint Etienne *in Cœlio Monte*, & évêque de Sabine. 1335.

22. Pierre de Chappes, François, évêque de Chartres, prêtre cardinal du titre de saint Clément. 1336.

23. Matthieu des Ursins, Romain, théologien de l'ordre des Freres Prêcheurs, évêque de Gergenti, puis archevêque de Manfredonia, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. 1341.

24. Pierre Gomés de Barroso, Espagnol, évêque de Carthagène, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede, & évêque de Sabine. *Voyez* BARROSO. 1348.

25. Jean Colonne, Romain, diacre cardinal du titre de S. Ange. 1348.

26. Imbert du Puy, François, parent du pape, diacre cardinal du titre de saint.... puis prêtre du titre des douze apôtres. 1348.

*Cinquiéme promotion en 1331.*

27. Talerand de Perigord, François, évêque d'Auxerre, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens, puis évêque d'Albano, & légat en France. *Voyez* PERIGORD. 1364.

*Sixiéme promotion en 1331.*

28. Pierre Bertrand, François, évêque de Nevers, puis d'Autun, prêtre cardinal du titre de saint Clément. *Voyez* BERTRAND. 1348.

*Promotion dont le temps est incertain.*

29. Raimond Albert, natif de Barcelone, général de l'ordre de la Merci, cardinal du titre de saint..... 1330.

*NICOLAS V, antipape, élu en 1327, se démit en 1330.*

*Promotion en 1328.*

1. *Jacques de Prats, de Toscane, évêque de Castel-à-Mar, évêque d'Ostie.*

2. *Jean Visconti, fils de Matthieu, prince de Milan, abbé de S. Ambroise de Milan, prêtre, puis évêque cardinal. Ayant depuis quitté le parti de l'antipape, le pape Jean XXI, dit XXII, lui donna l'evêché de Novarre, &*

*le pape Benoît XI, dit XII, lui donna l'archevêché de Milan.* Année de leur mort.

3. *Herman, Allemand, abbé de Fulde.*

4. *N. archevêque de Modon.*

5. *Nicolas Fabriani, natif d'Ombrie, religieux de l'ordre des hermites de S. Augustin.*

6. *Pierre Oringa, Romain, diacre, puis prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens.*

7. *Jean Arlotti, Romain, diacre cardinal.*

8. *François, cardinal évêque d'Albano.*

9. *Boniface, religieux de l'ordre des freres prêcheurs, évêque de Chitri.*

10. *N. religieux de l'ordre des freres prêcheurs, évêque de Sutri.*

11. *Paul, natif de Viterbe, religieux de l'ordre des freres mineurs.*

*Ils furent excommuniés par le pape Jean XXII, & abdiquerent leur dignité aussitôt qu'ils apprirent que l'antipape avoit été arrêté.*

BENOIST XI, dit XII, élu pape en 1334, mort en 1342.

*Promotion en 1337.*

1. Got de Bataille, Italien, patriarche de Constantinople, prêtre, cardinal du titre de sainte Prisque, & légat en Sicile. *Voyez* GOTIUS DE ARIMINIS. 1344.

2. Bertrand de Deux, François, archevêque d'Embrun, prêtre cardinal du titre de S. Marc, chancelier de l'église romaine, évêque de Sabine, & légat à Naples, en France & en Aragon. *Voyez* DEUX. 1355.

3. Pierre Roger, François, abbé de Fécamp, puis archevêque de Rouen, prêtre cardinal du titre des SS. Nérée & Achillée, & antipape sous le nom de CLEMENT VI.

4. Guillaume Curti, François, neveu du pape, abbé de Montolieu diocèse de Carcassone, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, évêque de Frescati, & légat en Lombardie. *Voyez* CURTI. 1361.

5. Guillaume d'Aure, François, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte.* 1353.

6. Bernard ou Bertrand d'Albi, François, qui étoit élu évêque de Rodès, fut nommé prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque, & nonce en Espagne. *Voyez* ALBI. 1350.

7. Raymond de Tolose, fils du comte de Montfort, François, religieux de l'ordre de la Merci, cardinal du titre de S... 1337.

CLEMENT VI, élu pape en 1342, mort en 1352.

*Premiere promotion en 1342.*

1. Hugues Roger, François, frere du pape, évêque de Tulles, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Damaso. Voyez* ROGER. 1363.

2. Emeri de Châlus, François, parent du pape, archevêque de Ravenne, puis évêque de Chartres, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre & de S. Martin aux Monts, légat en Lombardie & à Naples. *Voyez* EMERI. 1349.

3. André Ghini, ou Ghilini Malpiggi, Florentin, évêque de Tournai, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, & légat en Espagne. *Voyez* GHINI. 1343.

4. Pierre Cyriaci, François, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogon, & légat en Italie. 1351.

5. Gui d'Auvergne dit *de Bologne*, François, archevêque de Lyon, prêtre cardinal du titre de sainte Cécile, évêque de Porto, & légat en Lombardie, Naples, Hongrie, France & Espagne. *Voyez* AUVERGNE & GUI. Année de leur mort.

6. Etienne Aubert, François, évêque de Clermont, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, grand pénitencier de l'église romaine, évêque d'Ostie, & pape sous le nom d'INNOCENT VI. 1373.

7. Ademar Robert, François, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie. 1352.

8. Gerard Domar, François, neveu du pape, général de l'ordre des freres prêcheurs, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine, & légat en France. *Voyez* DOMAR. 1345.

9. Bernard de la Tour, François, diacre cardinal du titre de S. Eustache. *Voyez* LA TOUR. 1361.

10. Guillaume de la Jugie, François, neveu du pape, chanoine, & archidiacre de Paris, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin*, puis prêtre du titre de S. Clément, & légat en Castille. *Voyez* JUGIE. 1374.

11. Helie de Nabunal, François, religieux de l'ordre des freres mineurs, archevêque de Nicosie & patriarche de Jérusalem, prêtre cardinal du titre de S. Vital. *Voyez* NABUNAL. 1367.

*Seconde promotion en 1343.*

12. Pierre du Colombier, dit *Bertrand*, François, évêque de Nevers, puis d'Arras, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne & évêque d'Ostie. *Voyez* BERTRAND. 1365.

13. Nicolas de Besse, dit *de Bellefaye*, François, neveu du pape, évêque de Limoges, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Via Lata.* 1369.

*Troisiéme promotion en 1348.*

14. Pierre Roger, François, neveu du pape, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-Neuve, puis pape sous le nom de GREGOIRE XI.

*Quatriéme promotion en 1350.*

15. Gilles Carriglio d'Albornos, Espagnol, archevêque de Tolede, prêtre cardinal du titre de S. Clément, & évêque de Sabine. *Voyez* ALBORNOS. 1367.

16. Guillaume d'Aigrefeuille, François, prieur conventuel de S. Pierre d'Abbeville, puis archevêque de Saragosse, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Sabine. *Voyez* AIGREFEUILLE. 1369.

17. Raimond de Canillac, François, archevêque de Toulouse, prêtre cardinal du titre de sainte Croix de Jérusalem, & évêque de Palestrine. *Voyez* CANILLAC. 1373.

18. Pasteur d'Aubenas, François, archevêque d'Embrun, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre. *Voyez* PASTEUR. 1356.

19. Pictin de Montesquiou, François, évêque d'Albi, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres. 1356.

20. Nicolas Cappochi, Romain, évêque d'Urgel, prêtre cardinal du titre de S. Vital, évêque de Frescati, & légat en France. *Voyez* CAPPOCHI. 1368.

21. Ponce de Villemur, François, évêque de Pamiers, prêtre cardinal du titre de S. Xiste. 1355.

22. Jean de Molins, ou du Moulin, François, général de l'ordre des freres prêcheurs, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine. *Voyez* MOULIN. 1358.

23. Rainaud des Ursins, Romain, diacre cardinal du titre de S. Adrien. 1374.

24. Jean de Carmin, François, neveu du

*Année de leur mort.*

pape Jean XXII, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*.

25. Pierre du Cros, François, évêque d'Auxerre, prêtre cardinal du titre de S. Martin aux Monts. *Voyez* CROS. 1361.

26. Gilles Rigaud, François, abbé de S. Denys en France, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede. 1361.

27. Matthieu Carozman, Allemand, évêque de Brixen, refusa le chapeau, & ne porta point le titre de cardinal. 1353.

28. Dominique Serran, François, général de l'ordre de la Merci, prêtre cardinal du titre de... 1348.

INNOCENT VI, élu pape en 1352, mort en 1362.

*Premiere promotion en* 1353.

1. Andouin Aubert ou Alberti, François, neveu du pape, évêque de Paris, d'Auxerre, & de Maguelone, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, puis évêque d'Ostie. *Voyez* ALBERTI. 1363.

*Seconde promotion en* 1356.

2. Helie de S. Irier, François, évêque d'Usez, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*, & évêque d'Ostie. 1367.

3. François de Aptis, natif de Todi en Italie, évêque de Florence, cardinal du titre de S. Marc. 1361.

4. Pierre de Salvete Monteruc, François, évêque de Pampelune, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie, & chancelier de l'église romaine. *Voyez* MONTERUC. 1385.

5. Guillaume Farinier, François, général de l'ordre des freres mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, & légat en Espagne. *Voyez* FARINIER. 1361.

6. Nicolas Roselli, Espagnol, provincial de l'ordre des freres prêcheurs, & inquisiteur général d'Aragon, prêtre cardinal du titre de S. Xiste. *Voyez* ROSSEL. 1362.

7. Pierre de la Forest, François, chancelier de France, évêque de Tournai, puis de Paris, & archevêque de Rouen, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres. *Voyez* FOREST. 1361.

*Troisiéme promotion en* 1361.

8. Fortanier Vaselli, François, général de l'ordre des freres mineurs, archevêque de Ravenne & patriarche de Grade, mort sans avoir reçu le chapeau. 1361.

9. Gilles Aycelin de Montaigu, François, évêque de Lavaur, puis de Therouane, chancelier de France, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre & de S. Martin aux Monts & évêque de Frescati. *Voyez* MONTAIGU. 1378.

10. Androin de la Roche, François, abbé de Cluni, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. *Voyez* ROCHE. 1369.

11. Pierre Itier, François, évêque d'Acqs, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, & évêque d'Albano. *Voyez* ITIER. 1367.

12. Jean de Blandiac, François, évêque de Nismes, prêtre cardinal du titre de S. Marc, puis évêque de Sabine. *Voyez* BLANDIAC. 1379.

13. Etienne Aubert, ou Alberti, François, évêque de Carcassone, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, puis prêtre du titre de S. Laurent *in Lucina*. *Voyez* ALBERTI. 1369.

14. Guillaume Bragose, François, élu évêque de Vabres, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de S. Laurent *in Lucina*, & grand pénitencier. *Voyez* BRAGOSE. 1367.

15. Hugues de S. Martial, François, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*. 1403.

*Ausquels on ajoute*,

16. Jean Lassi, Espagnol, religieux de l'ordre de la Merci, prêtre, cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre. 1366.

URBAIN V, élu pape en 1362, mort en 1370.

*Premiere promotion en* 1366.

1. Anglic de Grimoard de Grisac, François, frere du pape, chanoine régulier de S. Ruf près Valence, évêque d'Avignon, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-aux-liens, puis évêque d'Albano. *Voyez* GRIMOARD. 1387.

2. Guillaume Sudré, François, théologien de l'ordre des freres prêcheurs, lecteur du sacré palais, évêque de Marseille, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, & évêque d'Ostie. *Voyez* SUDRÉ. 1373.

3. Marc de Viterbe, Italien, général de l'ordre des freres mineurs, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede. *Voyez* MARC. 1369.

4. Pierre Tornaquinci, Florentin, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. 1383.

*Seconde promotion en* 1367.

5. Guillaume d'Aigrefeuille, François, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*. *Voyez* AIGREFEUILLE. 1401.

*Troisiéme promotion en* 1368.

6. Philippe de Cabassole, François, évêque de Cavaillon, & patriarche de Jérusalem, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, puis évêque de Sabine. *Voyez* CABASSOLE. 1372.

7. Bernard du Bosquet, François, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres. 1371.

8. Simon de Langham, Anglois, archevêque de Cantorberi, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede, & évêque de Palestrine. *Voyez* LANGHAM. 1376.

9. Jean de Dormans, François, évêque de Beauvais, chancelier de France, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés. *Voyez* DORMANS. 1373.

10. Etienne de Paris, François, évêque de Paris, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe. *Voyez* ETIENNE. 1373.

11. François Thebaldeschi, Romain, prêtre, cardinal du titre de sainte Sabine, & archiprêtre de S. Pierre. *Voyez* THEBALDESCHI. 1388.

12. Pierre de Chinac, François, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Damaso*. 1370.

*Quatriéme promotion en* 1370.

13. Pierre d'Esteing, François, archevêque de Bourges, prêtre, cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, évêque d'Ostie, & légat en Italie. *Voyez* ESTEING. 1377.

14. Pierre Corsini, Florentin, évêque de Florence, prêtre cardinal du titre de S. Laurent, & évêque de Porto. *Voyez* CORSINI. 1405.

GREGOIRE XI, élu pape en 1370, mort en 1378.

*Premiere promotion en* 1371.

1. Pierre Gomés d'Albornos, & selon d'au-

*Année de leur mort.*

tres de Barroso, Espagnol, archevêque de Séville, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede. *Voyez* BARROSO. 1374.

2. Jean du Cros, François, évêque de Limoges, prêtre cardinal du titre des SS. Nérée & Achillée, grand pénitencier & évêque de Palestrine. *Voyez* CROS. 1383.

3. Bertrand Lagier, François, évêque de Glandèves, prêtre cardinal du titre de sainte Prisque & évêque d'Ostie. *Voyez* LAGIER. 1392.

4. Bernard de Cosnac, François, évêque de Cominges, prêtre cardinal du titre de S... *Voyez* COSNAC. 1374.

5. Guillaume de Chanac, François, évêque de Mende, prêtre cardinal du titre de S. Vital. *Voyez* CHANAC. 1394.

6. Robert de Genève, François, évêque de Cambrai, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, puis pape sous le nom de CLEMENT VII.

7. Jean Fabri, François, évêque de Tulles, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. *Voyez* FABRI. 1372.

8. Pierre Flandrin, François, diacre cardinal du titre de S. Eustache. *Voyez* FLANDRIN. 1381.

9. Jacques des Ursins, Romain, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*. *Voyez* DES URSINS. 1379.

10. Jean de la Tour, François, abbé de S. Benoît sur Loire, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*. *Voyez* LA TOUR. 1374.

11. Guillaume Noellet, ou de Nouveau, François, diacre cardinal du titre de S. Ange. *Voyez* NOELLET. 1394.

12. Pierre de Veruche, François, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Via lata*. 1403.

*Seconde promotion en 1375.*

13. Pierre de la Jugie, François, cousin du pape, archevêque de Narbonne, puis de Rouen, prêtre cardinal du titre de S. Clément. *Voyez* JUGIE. 1376.

14. Simon de Borsano, Milanois, archevêque de Milan, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. 1381.

15. Hugues de Montrelaix, dit *de Bretagne*, François, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, & évêque de Sabine. 1384.

16. Jean de Bussieres, François, abbé de Clairvaux, puis de Cîteaux, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*. *Voyez* BUSSIERES. 1376.

17. Gui de Malesec ou de Maillesec, François, évêque de Poitiers, prêtre cardinal du titre de sainte Croix de Jérusalem, évêque de Palestrine, & légat en Angleterre. *Voyez* MAILLESEC. 1412.

18. Jean de la Grange, François, abbé de Fécamp, puis évêque d'Amiens, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, & évêque de Frescati. *Voyez* LA GRANGE. 1402.

19. Pierre de Bernier, François, évêque de... prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*. 1394.

20. Gerard du Puy, François, abbé de Marmoutier, diocèse de Tours, prêtre cardinal du titre de S. Clément. *Voyez* DU PUY. 1389.

21. Pierre de Lune, Espagnol, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin*, puis antipape sous le nom de *Benoît XII* dit *XIII*. 1424.

22. Pierre de Tartaris, Romain, abbé du Mont Cassin, prêtre cardinal du titre de S.... dit *le cardinal de Riéti*. 1395.

URBAIN VI, élu pape en 1378, mort en 1389. *Année de leur mort.*

*Premiere promotion en 1378.*

1. Guillaume... prêtre card. de S. Eusebe. 1378.

2. Philippe d'Alençon, François, archevêque de Rouen, patriarche de Jérusalem, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Sabine & d'Ostie. *Voyez* ALENÇON. 1397.

3. Thomas Farignano, Modénois, général de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Nérée & S. Achillée. *Voyez* FARIGNANO. 1381.

4. François Prignani, dit aussi *Moricotti*, neveu du pape, archevêque de Pise, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe, & évêque de Palestrine. 1395.

5. Pileus comte de Prata, natif de Concorde dans le Frioul, archevêque de Ravenne, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede. *Voyez* PRATE, & ci-dessous à l'an 1387. 1401.

6. Jean, archevêque de Corfou, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine, mis à mort par ordre du pape. 1385.

7. Barthelemi de Cothurno, Génois, archevêque de Gènes, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Damaso*, mis à mort par ordre du pape. *Voyez* COTHURNO. 1385.

8. Jean, Espagnol, évêque d'Urgel, prêtre cardinal du titre de S....

9. Philippe Rufini, religieux de l'ordre de S. Dominique, évêque d'Isernia, puis de Tivoli, cardinal du titre de S.... *Voyez* RUFINI. 1380.

10. André Bontems, évêque de Perouse, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre. *Voyez* BONTEMS. 1390.

11. Agapet Colonne, Romain, évêque de Lisbonne, prêtre cardinal du titre de sainte Prisque, légat en Toscane, Lombardie & à Venise. *Voyez* COLONNE. 1380.

12. Nicolas Caraccioli, Napolitain, théologien de l'ordre des Freres Prêcheurs, inquisiteur à Naples, prêtre cardinal du titre de S. Ciriaque. *Voyez* CARACCIOLI. 1389.

13. Barthelemi Mezzavacca, Bolonois, évêque de Rieti, prêtre cardinal du titre de saint Marcel. Il fut privé du chapeau par le pape Urbain VI; mais il fut rétabli par le pape Boniface IX son successeur, qui lui donna le titre de prêtre cardinal du titre de S. Martin-aux-Monts. *Voyez* MEZZAVACCA. 1396.

14. Guillaume de Capoue, archevêque de Salerne, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin*, & prêtre du titre de saint Eusebe. 1389.

15. Louis Donato, Vénitien, théologien de l'ordre des Freres Mineurs, inquisiteur à Venise, prêtre cardinal du titre de S. Marc. Il fut le premier cardinal de sa patrie, & fut mis à mort par ordre du pape. *Voyez* DONATO. 1385.

16. Louis de Capoue, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-Neuve.

17. Etienne Colonne, Romain, diacre cardinal du titre de S. Eustache. *Voyez* COLONNE. 1379.

18. Philippe Gezza, Romain, théologien de l'ordre des Freres Prêcheurs, évêque de Tivoli, cardinal du titre de sainte Susanne. *Voyez* GEZZA. 1384.

19. Gentilis de Sangro, Napolitain, diacre cardinal du titre de S. Adrien, fut mis à mort par ordre du pape. 1385.

*Année de leur mort.*

20. Ponce des Urfins, Romain, évêque d'Averfa, prêtre cardinal du titre de S. Clément. 1395.

21. Luc Rodolphucci, dit auffi *Gentili*, Pifan, évêque de Lucera, prêtre cardinal du titre de S. Xifte. *Voyez* GENTILI. 1388.

22. Rainulfe de Monteruc, François, évêque de Sifteron, prêtre cardinal du titre de fainte Pudentiane, & régent de la chancellerie apoftolique. *Voyez* MONTERUC. 1382.

23. Eleazar de Sabran, évêque de Chieti, prêtre cardinal du titre de fainte Balbine, & grand pénitencier. 1394.

24. Philippe Caraffe, Napolitain, évêque de Bologne, prêtre cardinal du titre de faint Martin-aux-Monts. *Voyez* CARAFFE. 1389.

25. Adam Eafton, Anglois, évêque de Londres, prêtre cardinal du titre de fainte Cécile. *Voyez* EASTON. 1397.

26. Etienne de Saint-Severin, Napolitain, diacre cardinal du titre de S. . . . remit le chapeau, & fut marié.

27. Pierre, Efpagnol, évêque de Plaifance, prêtre cardinal du titre de S. . . .

28. Galeoth Tarlat, de Petra-Mala, Tofcan, diacre cardinal du titre de fainte Agathe, puis de S. Georges *in Velabro*.

*Seconde promotion en* 1379.

29. Jean Oczko, Bohémien, évêque d'Olmutz, puis archevêque de Prague, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres. *Voyez* OCZKO. 1381.

30. Démétrius, Hongrois, archevêque de Strigonie, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés. 1386.

31. Valentin, Hongrois, évêque de Cinq-Eglifes, prêtre cardinal du titre de fainte Sabine. 1410.

*Troifiéme promotion en* 1381.

32. Marin de la Jugie, d'Amalphi, archevêque de Tarente, prêtre cardinal du titre de fainte Pudentiane, légat en Italie & en Hongrie, fut mis à mort par ordre du pape. *Voyez* JUGIE. 1385.

33. Landulphe Maramaure, Napolitain, élu archevêque de Bari, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, fut privé du chapeau par le pape Urbain VI, & rétabli en 1389 par le pape Boniface IX fon fucceffeur, qui le nomma légat à Florence, Naples, en Sicile, Allemagne & en Efpagne. *Voyez* MARAMAURE. 1415.

34. Pierre Tomacelli, Napolitain, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de fainte Anaftafie, & pape fous le nom de BONIFACE IX.

35. Thomas des Urfins, Romain, diacre cardinal du titre de fainte Marie *in Dominica*. 1390.

*Quatriéme promotion en* 1385.

36. Adolphe de Naffau, Allemand, archevêque de Mayence, fut nommé prêtre cardinal du titre de S. . . . & refufa cette dignité. 1388.

37. Frederic comte de Saverdon, Allemand, archevêque de Cologne, fut nommé prêtre cardinal; ce qu'il n'accepta pas. 1414.

38. Cunon de Falkenftein, Allemand, archevêque de Trèves, fut nommé prêtre cardinal; ce qu'il n'accepta pas. 1388.

39. Arnoul de Hornes, Liégois, évêque d'Utrecht, puis de Liége, fut nommé prêtre cardinal; ce qu'il n'accepta pas. 1389.

40. Venceflas, prince de Lignitz, Allemand, évêque de Breflau, fut nommé prêtre cardinal; ce qu'il n'accepta pas.

41. Pierre Rofemberg, Bohémien, fut nommé prêtre cardinal; ce qu'il n'accepta pas.

42. Etienne Palofi, Romain, évêque de Todi, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, & archiprêtre de fainte Marie Majeure. 1398.

43. Raymond des Baux des Urfins, Romain, diacre cardinal du titre de S. . . .

44. Ange Acciaioli, Florentin, archevêque de Florence, prêtre cardinal du titre de faint Laurent *in Damafo*, puis évêque d'Oftie, & chancelier de l'églife romaine. *Voyez* ACCIAIOLI. 1407.

45. François Carbonne, Napolitain, évêque de Monopoli, prêtre cardinal du titre de fainte Sufanne, évêque de Sabine, & grand pénitencier. *Voyez* CARBONNE. 1405.

46. Bonaventure Badvacida de Peraga, Padouan, général de l'ordre des hermites de S. Auguftin, prêtre cardinal du titre de fainte Cécile, fut bleffé d'une fléche par un inconnu, en paffant fur un pont de Rome, dont il mourut. *Voyez* BONAVENTURE DE PADOUE. 1385.

47. Louis de Fiefque, Génois, diacre cardinal du titre de S. Adrien, & légat en Sicile. *Voyez* FIESQUE. 1423.

48. Marin Bulcani, Napolitain, diacre cardinal du titre de fainte Marie-la-neuve. 1394.

49. Rainaud Brancacio, Napolitain, diacre cardinal du titre de S. Vite & S. Modefte. *Voyez* BRANCACIO. 1427.

50. Jean Stephanefci, Romain, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de fainte Cécile.

51. Ange Anne, Napolitain, cardinal du titre de fainte Lucie, puis prêtre du titre de fainte Pudentiane, & évêque de Paleftrine. *Voyez* ANNE. 1428.

52. François Caftagnola, Napolitain, diacre cardinal du titre de S. . . . 1385.

53. Jules Coffa, Romain, prêtre cardinal du titre de fainte Marie au-delà du Tibre.

54. Jean de Pizzolpaffis, Bolonois, cardinal évêque d'Oftie.

55. Thomas Anglois, théologien de l'ordre des Freres Prêcheurs, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens. *Voyez* ANGLOIS.

56. Jean de Fiefque, Génois, évêque de Verceil, prêtre cardinal du titre de S. Marc. 1384.

*CLEMENT VII, antipape, élu en* 1378, *mort en* 1394.

Premiere promotion en 1378.

1. *Jacques de Vis, François, archevêque d'Otrante, & patriarche de Conftantinople, prêtre cardinal du titre de fainte Prifque, & légat à Naples.* 1387.

2. *Nicolas Brancacio, Napolitain, archevêque de Cofence, prêtre cardinal du titre de S. Marc, & évêque d'Albano.* Voyez *BRANCACIO.* 1412.

3. *Pierre de Sarcenas, François, archevêque d'Embrun, prêtre cardinal du titre de fainte Marie au-delà du Tibre & évêque de Sabine.* 1390.

4. *Nicolas de S. Saturnin, François, général de l'ordre des Freres Prêcheurs, prêtre cardinal du titre de S. Xifte.* 1382.

5. *Pierre de Barriere, François, évêque d'Autun, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre.* 1383.

6. *Leonard de Salerne, général de l'ordre*

Année de leur mort.

*des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre & de S. Martin aux Monts, évêque d'Ostie & légat en Sicile.* 1405.

Seconde promotion en 1382.

7. *Gontier Gomes de Luna, Aragonois, prêtre cardinal du titre de S.....* 1391.

Troisiéme promotion en 1382.

8. *Thomas de Clause, François, abbé de... prêtre cardinal du titre de sainte Sabine.* 1390.

Quatriéme promotion en 1383.

9. *Pierre du Cros, François, archevêque de Bourges, puis d'Arles, prêtre cardinal du titre de S. Nérée & de S. Achillée.* Voyez *CROS.* 1388.

10. *Aimeric de Magnac, François, évêque de Paris, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe.* 1385.

11. *Faidit d'Aigrefeuille, François, évêque d'Avignon, prêtre cardinal du titre de saint Sylvestre & de S. Martin aux Monts.* 1390.

12. *Pierre Aycelin de Montagu, François, évêque de Laon, prêtre cardinal du titre de S. Marc.* 1388.

13. *Martin, Portugais, évêque de Lisbonne, prêtre cardinal du titre de S....*

14. *Gautier, évêque de Glascou en Ecosse, prêtre cardinal du titre de S....*

15. *Jean de Neuf-Chastel, François, évêque de Nevers, puis de Toul, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, évêque d'Ostie.* Voyez *NEUF-CHASTEL.* 1398.

16. *Amé de Saluces, Savoyard, élu évêque de Die & de Valence, diacre cardinal du titre de sainte Marie la Neuve.* Voyez *SALUCES.* 1419.

17. *Pierre de Fitigni, François, chanoine de l'église de Chartres, diacre cardinal du titre de sainte Marie* in Aquiro. Voyez *FITIGNI.* 1392.

18. *Jacques de Montenai, François, archidiacre de Rome & chanoine de Paris, prêtre cardinal du titre de S. Clément.* 1391.

Cinquiéme promotion en 1385.

19. *Thomas Amanati, natif de Pystoye, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de Sainte Praxede.* 1396.

20. *Bertrand de Chanac, François, archevêque de Bourges, & patriarche de Jérusalem, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane, & évêque de Sabine.* Voyez *CHANAC.* 1404.

21. *Amauri de Lautrec, François, évêque de Comenge, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe.* 1390.

22. *Jean de Murol, François, évêque de S. Paul-trois-châteaux, prêtre cardinal du titre de S. Ciriaque.* 1404.

23. *Pierre de Thurey, François, évêque de Maillezais, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, légat en Sicile & en France.* Voyez *THUREY.* 1410.

24. *Jean de Morellis, François, évêque de Genève, prêtre cardinal du titre de S. Vital.*

25. *Jean Brognier, François, archevêque d'Arles, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie, & évêque d'Ostie.* Voyez *BROGNIER.* 1426.

26. *Jean Rolland, François, évêque d'Amiens, prêtre cardinal du titre de saint...* 1388.

Sixiéme promotion en 1386.

27. *Pierre de Luxembourg, François, diacre cardinal du titre de S. Georges* in Velabro. Voyez *PIERRE.* 1387.

Septiéme promotion en 1387.

28. *Pileus, comte de Prata, natif de Concorde dans le Frioul, archevêque de Ravenne, qui avoit été nommé prêtre cardinal du titre de sainte Praxede, par le pape Urbain VI en 1378, ayant quitté son parti, fut nommé prêtre cardinal du titre de sainte Prisque par Clément VII, depuis évêque de Frescati & légat en Allemagne & en Bohéme.* 1401.

29. *Galeot Tarlat de Petramala, Toscan, qui avoit été nommé diacre cardinal du titre de S. Georges* in Velabro, *par le pape Urbain VI en 1378, ayant quitté son parti, fut nommé diacre cardinal du même titre par Clément VII.* 1396.

Huitiéme promotion en 1388.

30. *Jacques d'Aragon, Espagnol, prêtre cardinal du titre de saint... & évêque de Sabine.* 1396.

Neuviéme promotion en 1389.

31. *Jean de Talaru, François, archevêque de Lyon, prêtre cardinal du titre de saint...* Voyez *TALARU.* 1393.

Dixiéme promotion en 1390.

32. *Martin Salva, Espagnol, évêque de Pampelune, prêtre cardinal du titre de S. Laurent* in Lucina. 1403.

Onziéme promotion en 1390.

33. *Jean Flandrini, François, archevêque d'Ausch, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, & évêque de Sabine.*

34. *Pierre Girard, François, évêque de Lodeve, puis du Pui, prêtre cardinal du titre de S. Clément, & évêque de Frescati.* Voyez *GIRARD.* 1415.

Douziéme promotion en 1391.

35. *Guillaume de Vergi, François, archevêque de Besançon, prêtre cardinal du titre de sainte Cécile.* Voyez *VERGI.* 1407.

Treiziéme promotion en 1394.

36. *Pierre de Frias, Espagnol, évêque d'Osma, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede, & évêque de Sabine.* Voyez *FRIAS.* 1420.

37. *Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne, prêtre cardinal du titre de S. Cesaire.*

38. *Jean de Rochechouart, François, archevêque de Bourges, puis d'Arles, cardinal évêque d'Ostie.*

BONIFACE IX, élu pape en 1389, mort en 1404.

*Premiere promotion en 1389.*

1. Henri Minutoli, Napolitain, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie, & évêque de Frescati & de Sabine. 1417.

2. Barthelemi Oleario de Padoue, théologien de l'ordre des freres mineurs, & évêque de Florence, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane, & légat à Naples. *Voyez* OLEARIO. 1396.

3. Côme Meliorato de Sulmone en Italie, évêque de Bologne, administrateur de l'archevêché de Ravenne, prêtre cardinal du titre de sainte Croix de Jérusalem, puis pape sous le nom d'INNOCENT VII.

4. Christophe Mari, Romain, évêque d'Isernia, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque, & archiprêtre de S. Pierre. 1404.

*Seconde*

*Seconde promotion en* 1391. *Année de leur mort.*

5. Philippe d'Alençon, François, fut rétabli dans son titre de prêtre cardinal de sainte Marie au-delà du Tibre, puis fut évêque de Sabine.

6. Pileus de Prata, de Forli, patriarche d'Aquilée, fut nommé évêque de Frescati.

*Troisiéme promotion en* 1402.

7. Antoine Cajetan, Romain, patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de sainte Cecile, puis évêque de Palestrine & de Porto, & grand pénitencier. *Voyez* CAJETAN. 1412.

8. Balthasar Cozza, Napolitain, archidiacre de Bologne, prêtre cardinal du titre de S. Eustache, & pape sous le nom de JEAN XXIII.

9. Léonard Cibo, Genois, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien.

10. Ange Cibo, Genois, diacre cardinal du titre de S. Martin aux Monts.

INNOCENT VII, élu pape en 1404, mort en 1406.

*Promotion en* 1405.

1. Conrad Caraccioli, Napolitain, archevêque de Nicosie & évêque de Medine, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogon. *Voyez* CARACCIOLI. 1411.

2. Jourdain des Ursins, Romain, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de S. Martin aux Monts, évêque d'Albano & de Sabine, grand pénitencier de l'église romaine, & légat en Espagne, France, Hongrie, Bohême, & au concile de Basle. *Voyez* DES URSINS. 1439.

3. Ange Corario, Vénitien, patriarche de Constantinople, prêtre cardinal du titre de S. Marc, & pape sous le nom de GREGOIRE XII.

4. Jean Meliorato, de Sulmone, nevèu du pape, archevêque de Ravenne, prêtre cardinal du titre de sainte Croix de Jérusalem. *Voyez* MELIORATO. 1410.

5. Pierre Philargi, de Crete en Gréce, religieux de l'ordre des freres Mineurs, évêque de Vicense, puis de Novarre, & archevêque de Milan, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, & pape sous le nom d'ALEXANDRE V.

6. Antoine Calvo, évêque de Todi, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede, puis de S. Marc, & archiprêtre de S. Pierre. *Voyez* CALVO. 1411.

7. Antoine Archioni, Romain, évêque d'Aquino, puis d'Ascoli, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens. 1405.

8. Pierre Stophanesci, Romain, diacre cardinal du titre de S. Ange, puis de S. Cosme & de S. Damien, & légat à Naples. 1417.

9. Oton Colonne, Romain, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, & pape sous le nom de MARTIN V.

10. Jean Gilles, François, chanoine de l'église de Paris, & prévôt de Liége, diacre cardinal du titre de S. Cosme & de S. Damien. *Voyez* GILLES. 1417.

11. François Hugociono, de Pise, archevêque de Bourdeaux, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés. *Voyez* HUGOCIONO. 1412.

12. Antoine Cajetan, Romain, qui étoit prêtre cardinal du titre de sainte Cecile, fut nommé évêque cardinal, évêque de Palestrine.



*Année de leur mort.*

*BENOIST XII, dit XIII, antipape, élu en* 1394, *mort en* 1424.

Premiere promotion en 1396.

1. *Pierre Blavi, dit aussi* Blain, *François, diacre cardinal du titre de S. Ange, puis prêtre du titre de S. Jean & de S. Paul.* Voyez *BLAIN.* 1409.

2. *Orland Wlpelli, Luquois, diacre cardinal du titre de sainte Marie* in Via lata.

Seconde promotion en 1397.

3. *Ferdinand de Calnielle, Espagnol, évêque de Tarragone, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres.*

4. *Geofroi de Ronil, Espagnol, référendaire apostolique, diacre cardinal du titre de sainte Marie* in Aquiro. 1402.

5. *Pierre Serra, Espagnol, évêque de Catane, diacre cardinal du titre de S. Ange.* 1404.

Troisiéme promotion en 1397.

6. *Berenger Anglesola, Espagnol, évêque de Gironne, prêtre cardinal du titre de S. Clément, évêque de Porto.* 1408.

7. *Boniface Amanati, de Pistoye, protonotaire apostolique, diacre cardinal du titre de S. Adrien.* 1399.

8. *Louis duc de Bar, François, évêque de Langres & de Verdun, diacre cardinal du titre de sainte Agathe, puis prêtre du titre des douze Apôtres, légat en France & en Allemagne.* Voyez *BAR.* 1430.

Quatriéme promotion en 1404.

9. *Antoine de Chalant, Savoyard, évêque de Lausanne, diacre cardinal du titre de sainte Marie* in Vita lata, *puis prêtre du titre de sainte Cecile, & légat en Angleterre & en Allemagne.* 1417.

10. *Michel de Salva, Espagnol, évêque de Pampelune, diacre cardinal du titre de S. Georges* in Velabro. 1406.

Cinquiéme promotion en 1409.

11. *Pierre, archevêque de.... prêtre cardinal du titre de saint....*

12. *N. archevêque de Rossano, prêtre cardinal du titre de saint....*

13. *Jean Martini Murillo, Espagnol, religieux de l'ordre de Cîteaux, prêtre cardinal du titre de S. Laurent* in Damaso. 1420.

14. *Pierre de Foix, François, archevêque d'Arles & de Bourdeaux, prêtre cardinal de S. Etienne* in Cœlio Monte, *& évêque d'Albano.* Voyez *FOIX.* 1464.

15. *Exhiminus Daha, Espagnol, prêtre cardinal du titre de S. Laurent* in Lucina.

16. *Julien Dobla ou de Loba, Espagnol, prêtre cardinal du titre de S. Clément.*

17. *Dominique de Bonne-Espérance, Espagnol, chartreux, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens.*

18. *Charles de Urrias, Espagnol, diacre cardinal du titre de S. Georges* in Velabro. 1420.

19. *Alfonse Carillo, Espagnol, diacre cardinal du titre de S. Eustache.* Voyez *CARILLO.* 1434.

20. *Pierre Fonseca, Portugais, diacre cardinal du titre de S. Ange, & légat en Espagne & à Naples.* Voyez *FONSECA.* 1422.

21. *Jourdain, Espagnol, diacre cardinal du titre de saint....*

| | Année de leur mort. |
|---|---|
| 22. *Antoine de Venenz, Espagnol, évêque de Leon, prêtre cardinal du titre de saint....* | |
| 23. *Jean d'Armagnac, François, archevêque d'Ausch, prêtre cardinal du titre de saint....* Voyez *ARMAGNAC.* | |
| 24. *Jean Carrere, François, bachelier ès loix, prêtre cardinal du titre de S. Etienne* in Cœlio Monte. | |

*CLÉMENT VIII, antipape, élu en 1424, se démit en 1429.*

Promotions faites en divers temps.

1. *François de Rouere, prêtre cardinal du titre de S. Clément.*
2. *Gilles Sanche, neveu de Clément VII, diacre cardinal du titre de sainte Marie* in Cosmedin.

GRÉGOIRE XII, élu pape en 1406, se démit volontairement en 1415, & mourut en 1417.

*Premiere promotion en 1408.*

1. Jean Dominici, Florentin, religieux de l'ordre des freres Prêcheurs, archevêque de Raguse, prêtre cardinal du titre de S. Xiste, & légat en Hongrie & en Bohême. *Voyez* DOMINICI. 1420.
2. Antoine Corario, Vénitien, neveu du pape, évêque de Bologne, patriarche de Constantinople, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogon, & évêque de Porto & d'Ostie. *Voyez* CORARIO. 1445.
3. Gabriel Condelmurio, Vénitien, neveu du pape, évêque de Sienne, prêtre cardinal du titre de S. Clément, puis pape sous le nom d'EUGENE IV.
4. Jacques, natif d'Udine dans le Frioul, diacre cardinal du titre de sainte Marie la Neuve.

*Seconde promotion en 1408.*

5. Ange, évêque de Recanati, Sicilien, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte.* 1412.
6. Louis Brancacio, Sicilien, archevêque de Tarente, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre. *Voyez* BRANCACIO. 1413.
7. Ange Barbarigo, Vénitien, évêque de Vérone, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, puis de sainte Praxede. 1418.
8. Bandellus Bandelli, Luquois, évêque de Citta di Castello, puis de Rimini, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine. 1415.
9. Philippe Repindon, ou Repington, Anglois, évêque de Lincoln, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & de S. Aquillée. *Voyez* REPINDON. 1417.
10. Matthieu Ciaconiani, Polonois, chancelier de l'empereur Robert, & évêque de Wormes, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque. 1410.
11. Luc Manzuoli, Florentin, évêque de Fiesoli, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina. Voyez* MANZUOLI. 1411.
12. Octavien Octaviani, Florentin, prêtre cardinal du titre de saint....
13. Pierre Morosini, Vénitien, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, & légat à Naples. *Voyez* MOROSINI. 1424.
14. Vincent Valentin Rivus, Espagnol, abbé de Mont-Serrat, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie. 1410.

ALEXANDRE V, élu pape en 1409, mort en 1410.

JEAN XXII, dit XXIII, élu pape en 1410, se démit en 1415, & mourut en 1419.

*Premiere promotion en 1411.*

1. François Lando, Vénitien, patriarche de Grade, puis de Constantinople, prêtre cardinal du titre de sainte Croix de Jérusalem. *Voyez* LANDO. 1427.
2. Antoine Pancerino, natif du Frioul, patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, & évêque de Frescati. *Voyez* PANCERINO. 1431.
3. Jean, Portugais, évêque de Conimbre, puis archevêque de Lisbonne, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens. 1415.
4. Alaman Adimari ou Adhemar, Florentin, archevêque de Tarente, puis de Pise, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe, & légat en Espagne. *Voyez* ADHEMAR. 1422.
5. Pierre d'Ailli, François, évêque de Cambrai, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogon. *Voyez* AILLI. 1425.
6. Georges Rosco, Allemand, évêque de Trente, prêtre cardinal du titre de saint.....
7. Brando de Castillon ou Castiglione, Milanois, évêque de Plaisance, prêtre cardinal du titre de S. Clément, évêque de Porto, & légat en Bohême & Hongrie. *Voyez* CASTIGLIONE. 1443.
8. Thomas Brancacio, Napolitain, neveu du pape, évêque de Tricarico, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* BRANCACIO. 1427.
9. Thomas Armelini, Anglois, évêque de Durham, prêtre cardinal du titre de saint.... 1437.
10. Robert Halan, Anglois, évêque de Salisburi, prêtre cardinal du titre de saint..... *Voyez* HALAN. 1417.
11. Gilles des Champs, François, évêque de Coutance, prêtre cardinal du titre de saint... 1413.
12. François Zabarella, Padouan, archevêque de Florence, prêtre cardinal du titre de S. Cosme & S. Damien. *Voyez* ZABARELLA. 1417.
13. Lucio Conti, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin. Voyez* CONTI. 1437.
14. Guillaume Fillastre, François, archevêque d'Aix, diacre cardinal du titre de saint.... puis prêtre du titre de S. Marc. *Voyez* FILLASTRE. 1428.

*Seconde promotion en 1413.*

15. Simon de Cramaud, François, archevêque de Reims, & patriarche d'Alexandrie, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina. Voyez* CRAMAUD. 1429.

*Troisiéme promotion en 1414.*

16. Jacques Isolani, Bolonois, diacre cardinal du titre de S. Eustache, puis de sainte Marie la Neuve, vicaire du pape & légat en France. *Voyez* ISOLANI. 1431.
17. Guillaume Carboni, Napolitain, évêque de Chitri, cardinal du titre de sainte Balbine.

MARTIN III, dit V, élu pape en 1417, mort en 1431.

*Premiere promotion en 1419.*

Balthasar Cossa, Napolitain, qui avoit été

pape sous le nom de JEAN XXIII, s'étant démis de la papauté, fut nommé doyen des cardinaux. *Année de leur mort.* 1419.

*Seconde promotion en* 1426.

1. Dominique Ram, Espagnol, évêque d'Huesca, puis de Lerida, & archevêque de Terragone, prêtre cardinal du titre de S. Xiste, de S. Jean & de S. Paul, & évêque de Porto. *Voyez* RAM. 1445.

2. Dominique Capranica, Romain, évêque de Fermo, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Via lata*, puis prêtre cardinal du titre de sainte Croix de Jérusalem. *Voyez* CAPRANICA. 1458.

3. Jean de la Rochetaillée, François, évêque de Paris, puis archevêque de Rouen & de Besançon, patriarche de Constantinople, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*. *Voyez* JEAN. 1437.

4. Louis Aleman, François, archevêque d'Arles, prêtre cardinal du titre de sainte Cecile, fut privé du chapeau par le pape Eugène IV, & rétabli en 1449 par le pape Nicolas V. *Voyez* ALEMAN. 1450.

5. Henri de Beaufort-Lancastre, Anglois, évêque de Lincoln, puis de Winchestre, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe. *Voyez* ses ancêtres à ANGLETERRE, aux rois sortis de la branche de Lancastre, & BEAUFORT. 1447.

6. Jean Rucca, Allemand, évêque d'Olmutz, puis archevêque de Prague, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque. 1430.

7. Antoine Cassino, Siennois, évêque de Sienne, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. *Voyez* CASSINO. 1439.

8. Ardicin de la Porte, de Novarre, diacre cardinal du titre de S. Cosme & de S. Damien. *Voyez* PORTE. 1434.

9. Nicolas Albergati, Bolonois, chartreux, puis évêque de Bologne, prêtre cardinal du titre de sainte Croix de Jérusalem. *Voyez* ALBERGATI. 1443.

10. Raimond Mairose, François, évêque de S. Paul-trois-châteaux, puis de Castres, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede. *Voyez* MAIROSE. 1427.

11. Hugues de Lusignan, frere du roi de Chypre, Grec, archevêque de Nicosie, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis prêtre du titre de S. Clément. 1442.

12. Jean Cervantes, Espagnol, évêque d'Avila, puis de Segovie, & de Burgos, & archevêque de Seville, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens, & évêque d'Ostie. *Voyez* CERVANTES. 1453.

13. Julien Cesarini, Romain, diacre cardinal du titre de S. Ange, puis prêtre du titre de sainte Sabine. *Voyez* CESARINI. 1444.

14. Prosper Colonne, Romain, neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*. *Voyez* COLONNE. 1463.

*Troisiéme promotion en* 1430.

15. Jean de Casanova, Espagnol, théologien de l'ordre des freres Prêcheurs, maître du sacré palais, évêque de Bosa, puis d'Elne, prêtre cardinal du titre de S. Xiste. *Voyez* CASANOVA. 1436.

16. Guillaume de Montfort, dit *de Dinan*, François, évêque de S. Malo, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie. *Voyez* RAGUENEL. 1432.

17. Etienne, Italien, général de l'ordre des Servites, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. *Année de leur mort.*

18. Léonard des Dates, Florentin, général de l'ordre des freres Prêcheurs, cardinal du titre de sainte.... *Voyez* DATES. 1426.

EUGENE IV, élu pape en 1431, mort en 1447.

*Premiere promotion en* 1431.

1. François Condelmeri, Vénitien, neveu du pape, archevêque de Besançon, prêtre cardinal du titre de sainte Cecile, puis de S. Clément, évêque de Porto, & patriarche de Constantinople. *Voyez* CONDELMERI. 1453.

2. Angelot Fosco, Romain, évêque de Cava, prêtre cardinal du titre de S. Marc. *Voyez* FOSCO. 1444.

*Seconde promotion en* 1437.

3. Jean Cornéto, Romain, évêque de Recanati, puis archevêque de Florence, & patriarche d'Alexandrie, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*. *Voyez* CORNÉTO. 1440.

*Troisiéme promotion en* 1439.

4. Regnault de Chartres, François, archevêque de Reims & chancelier de France, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*. 1445.

5. Jean des comtes de Tagliacosso, Napolitain, archevêque de Tarente, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée, & évêque de Palestrine. *Voyez* TAGLIACOSSO. 1449.

6. Jean Kemp, Anglois, archevêque d'Yorck, puis de Cantorberi, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine. 1456.

7. Nicolas de Acciapacio, natif de Surento en Campanie, archevêque de Capoue, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. *Voyez* ACCIAPACIO. 1447.

8. Louis de Luxembourg, François, archevêque de Rouen & chancelier de France, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés. *Voyez* LOUIS. 1443.

9. Isidore, Grec, abbé de S. Demetrius de Constantinople, puis archevêque de Russie, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, & évêque de Sabine. *Voyez* ISIDORE. 1463.

10. Georges de Fiesque, archevêque de Gènes, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie, & évêque d'Ostie. *Voyez* FIESQUE. 1461.

11. Bessarion, Grec, abbé de S. Basile, archevêque de Nicée, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, évêque de Frescati, & patriarche de Constantinople. *Voyez* BESSARION. 1472.

12. Gerard Landriano, Milanois, évêque de Cosme, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre. *Voyez* LANDRIANO. 1445.

13. Sbignée Olesniki, Polonois, évêque de Cracovie, prêtre cardinal du titre de S. Aquillée & sainte Prisque. *Voyez* OLESNIKI. 1455.

14. Pierre de Schomberg, Allemand, évêque d'Augsbourg, prêtre cardinal du titre de S. Vital. *Voyez* SCHOMBERG. 1469.

15. Antoine de Clavibus, Portugais, évêque d'Evora, dit *le cardinal de Portugal*, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogon. 1447.

16. Jean le jeune de Contai, François, évêque d'Amiens, puis de Terouanne, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede & de

S. Laurent *in Lucina*. *Voyez* JEUNE (le) *Année de leur mort.*
17. Denys Zoech, Hongrois, archevêque
de Strigonie, prêtre cardinal du titre de 1451.
S. Cyriaque. *Voyez* ZOECH. 1464.

18. Guillaume d'Estouteville, François, évêque d'Angers, puis de Beziers, & archevêque de Rouen, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre & de S. Martin-aux-Monts, légat en France, & évêque de Porto & d'Ostie. *Voyez* ESTOUTEVILLE. 1483.

19. Jean de Turrecremata ou de Torquemada, Espagnol, théologien de l'ordre des freres Prêcheurs, & maître du sacré palais, prêtre cardinal du titre de S. Xiste, puis de S. Calliste, & évêque de Sabine. *Voyez* TORQUEMADA. 1468.

20. Albert de Albertis, Florentin, évêque de Camerino, diacre cardinal du titre de S. Eustache. *Voyez* ALBERTIS. 1445.

*Quatriéme promotion en* 1440.

21. Louis de Media Rota ou Mezzarota, Padouan, patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Damaso*, & évêque d'Albano. *Voyez* MEZZAROTA. 1465.

22. Pierre Barbo, Vénitien, neveu du pape, évêque de Cervia, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-Neuve, puis prêtre du titre de S. Marc, & pape sous le nom de PAUL II.

*Cinquiéme promotion en* 1444.

23. Alfonse Borgia, Espagnol, archevêque de Valence, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, & pape sous le nom de CALISTE III.

*Sixiéme promotion en* 1446.

24. Thomas Lucani, Italien, évêque de Bologne, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, & pape sous le nom de NICOLAS V.

20. Henri Rampino, dit de S. Aliofo, Milanois, évêque de Pavie, puis archevêque de Milan, prêtre cardinal du titre de S. Clément. *Voyez* RAMPINO. 1450.

26. Jean, Messinois, abbé de S. Paul de Padoue, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine. 1449.

27. Jean Carvajal, Espagnol, évêque de Placentia, diacre cardinal du titre de S. Ange, puis prêtre du titre de sainte Croix de Jérusalem, & évêque de Sabine & de Porto. *Voyez* CARVAJAL. 1469.

*FELIX IV, dit V, antipape, élu en* 1439, *se démit en* 1447, *& mourut en* 1451.

Premiere promotion en 1440.

1. *Louis de Palu de Varembon, évêque de Lausanne, cardinal du titre de saint....* Voyez *PALU (la)* 1455.

2. *Barthelemi Visconti, Italien, évêque de Novarre, cardinal du titre de saint....* 1456.

3. *Urbain de Morfa de Bais, Allemand, évêque d'Utrecht, cardinal du titre de saint.....*

4. *Alfonse Carillo, Espagnol, prêtre cardinal du titre de S. Eustache.*

Seconde promotion en 1440.

5. *Alexandre Zamoviti, fils du duc de Mazovie, Polonois, évêque de Trente, & patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de S. Laurent* in Damaso. Voyez *ALEXANDRE.*

6. *Oton, Espagnol, évêque de Tortose, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane.* *Année de leur mort.*

7. *Georges, Espagnol, évêque de Vich, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie, puis de sainte Marie au-delà du Tibre.*

8. *François, François, évêque de Genève, prêtre cardinal du titre de S. Marcel.*

9. *Bernard de la Plaigne, François, évêque d'Acqs, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée.*

10. *Jean, Allemand, évêque de Strasbourg, prêtre cardinal du titre de S. Xiste.*

11. *Jean Gruvenvalder, fils* naturel *de Jean, duc de Baviere, Allemand, évêque de Frisinguen, prêtre cardinal du titre de S. Martin-aux-Monts.* 1453.

12. *Jean de Villa-Vezzosa, Espagnol, archidiacre d'Oviedo, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre.*

Troisiéme promotion en 1440.

13. *Denys du Moulin, François, évêque de Paris, & patriarche d'Antioche, prêtre cardinal du titre de saint....* Voyez *MOULIN. (du)* 1447.

14. *Amé de Talaru, François, archevêque de Lyon, prêtre cardinal du titre de saint....* Voyez *TALARU.* 1443.

15. *Philippe de Coëtquen, François, évêque de Léon, puis archevêque de Tours, prêtre cardinal du titre de saint....* 1441.

16. *Nicolas Tudeschi, archevêque de Palerme, prêtre cardinal du titre de saint....* Voyez *TUDESCHI.* 1445.

17. *Jean de Malestroit, François, évêque de S. Brieu, puis de Nantes, prêtre cardinal du titre de S. Onuphre.* 1443.

18. *Gerard Machet, François, évêque de Castres, cardinal du titre de saint....*

Quatriéme promotion en 1444.

19. *Jean d'Arci, François, archevêque de Tarentaise, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & de S. Achillée, puis créé cardinal par le pape Nicolas V.*

20. *Louis, Portugais, évêque de Viseo, prêtre cardinal du titre de saint....*

21. *Louis de la Palu de Varembon, François, évêque de Maurienne, prêtre cardinal du titre de sainte Cécile, puis créé cardinal par le pape Nicolas V.* 1451.

22. *Vincent Coti, Polonois, archevêque de Gnesne, primat de Pologne, cardinal du titre de saint....*

23. *Guillaume Huln, natif d'Estain ou de l'Estang, diocèse de Verdun, François, archidiacre de Metz, cardinal du titre de sainte Sabine, puis créé cardinal par le pape Nicolas V.*

24. *Barthelemi Vitelefchi, Italien, évêque de Monte Fiascone, cardinal du titre de S. Marc.*

25. *Thomas de Courcelles, François, chanoine de l'église de Paris, cardinal du titre de saint....*

26. *Jean de Raguse, religieux de l'ordre des freres Prêcheurs, cardinal du titre de saint....*

NICOLAS V, élu pape en 1447, mort en 1455.

*Premiere promotion en* 1448.

1. Antoine Cerdani, de Majorque, archevêque de Messine, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogon, & évêque de Lerida. 1459.

*Seconde promotion en* 1448. *Année de leur mort.*

2. Aftorge Agnés, Napolitain, archevêque de Bénévent, prêtre cardinal du titre de faint Eufebe. *Voyez* AGNES. 1450.

3. Latin des Urfins, Romain, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, évêque de Sabine, & légat en Pologne. *Voyez* DES URSINS.. 1477.

4. Alain de Coëtivi, François, évêque de Cornouailles, puis archevêque d'Avignon, prêtre cardinal du titre de fainte Praxede, & évêque de Sabine. *Voyez* COETIVI. 1474.

5. Jean Rolin, François, évêque de Châlons, puis d'Autun, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*, *Voyez* ROLIN. 1483.

6. Philippe Calendrino, frere utérin du pape, évêque de Bologne, prêtre cardinal du titre de fainte Sufanne, puis de S. Laurent *in Lucina*, grand pénitencier, & évêque de Porto. *Voyez* CALENDRINO. 1476.

7. Nicolas de Cufa, Allemand, archidiacre de Liége, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens, évêque de Brixen. *Voyez* NICOLAS DE CUSA. 1464.

*Troifiéme promotion en* 1449.

8. Amé duc de Savoye, connu fous le nom de FELIX V, s'étant démis de la papauté, fut nommé cardinal évêque de Sabine, & doyen des cardinaux. 1451.

9. Louis Aleman, François, archevêque d'Arles, qui avoit été privé du chapeau par le pape Eugène IV, fut rétabli par le pape Nicolas V. *Voyez* ALEMAN. 1450.

10. Jean d'Arci, François, archevêque de Tarentaife, qui avoit été nommé prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée, par Felix V, le fut de nouveau nommé par le pape Nicolas V. 1453.

11. Louis de la Palu de Varembon, François, évêque de Maurienne, qui avoit été nommé prêtre cardinal du titre de fainte Cécile par Felix V, fut nommé prêtre cardinal du titre de fainte Anaftafie par le pape Nicolas V. 1455.

12. Guillaume Huln, natif d'Eftaing, diocèfe de Verdun, archidiacre de Metz, qui avoit été nommé cardinal évêque de Sabine par Felix V, fut nommé cardinal du même titre par Nicolas V. *Voyez* HULN. 1455.

CALLISTE III, élu pape en 1455, mort en 1458.

*Premiere promotion en* 1455.

1. Jean-Louis Mila, Efpagnol, neveu du pape, évêque de Ségovie, puis de Lerida, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, & légat de Bologne. *Voyez* MILA. 1507.

2. Jacques de Portugal, archevêque de Lisbonne, diacre cardinal du titre de fainte Marie *in Porticu*. *Voyez* PORTUGAL. 1459.

3. Roderic Lenzoli Borgia, Efpagnol, neveu du pape, diacre cardinal du titre de faint Nicolas *in Carcere*, vice-chancelier de l'églife romaine, évêque de Porto, & pape fous le nom d'ALEXANDRE VI.

*Seconde promotion en* 1456.

4. Rainaud Pifficelli, Napolitain, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de fainte Cécile. 1458.

5. Jean de Mella, Efpagnol, auditeur de Rote, évêque de Zamora, prêtre cardinal du titre de faint Aquilée & de faint Prifque. *Voyez* MELLA. *Année de leur mort.* 1467.

6. Jean de Caftillon ou de Caftiglione, Milanois, évêque de Coutance en Normandie, puis de Pavie, prêtre cardinal du titre de S. Clément. *Voyez* CASTIGLIONE. 1460.

7. Jacques Thebaldi, Romain, évêque de Montefeltro, prêtre cardinal du titre de fainte Anaftafie. 1466.

8. Richard Olivier, natif du lieu de Longueil, François, évêque de Coutance, prêtre cardinal du titre de S. Eufebe, & évêque de Porto. *Voyez* LONGUEIL. 1470.

9. Æneas Sylvius Piccolomini, Siennois, évêque de Sienne, diacre cardinal du titre de S. Euftache, puis prêtre du titre de fainte Sabine, & pape fous le nom de PIE II.

PIE II, élu pape en 1458, mort en 1464.

*Premiere promotion en* 1460.

1. Ange Capranica, Romain, prêtre cardinal du titre de fainte Croix de Jérufalem, & évêque de Paleftrine. *Voyez* CAPRANICA. 1478.

2. Berard Herulo de Narni, auditeur de Rote, évêque de Spolete, prêtre cardinal du titre de fainte Sabine. *Voyez* HERULO. 1479.

3. Nicolas Fortiguerra, de Piftoye, évêque de Theano, prêtre cardinal du titre de fainte Cécile. *Voyez* FORTIGUERRA. 1473.

4. Burchard de Weifpriach, Allemand, cardinal du titre de faint Nerée & de faint Achillée, & archevêque de Saltzbourg. *Voyez* WEISPRIACH. 1466.

5. Alexandre de Oliva, général de l'ordre des Freres Hermites de S. Auguftin, prêtre cardinal du titre de fainte Sufanne, & évêque de Camerino. *Voyez* OLIVA. 1463.

6. François Piccolomini, Siennois, neveu du pape, archevêque de Sienne, diacre cardinal du titre de S. Euftache, & pape fous le nom de PIE III.

*Seconde promotion en* 1461.

7. Barthelemi Roverella, Ferrarois, archevêque de Ravenne, prêtre cardinal du titre de S. Clément. *Voyez* ROVERELLA. 1476.

8. Jean Geofroi, François, évêque d'Arras, puis d'Albi, prêtre cardinal du titre de S. Sylveftre & de S. Martin-aux-Monts. *Voyez* GEOFROI. 1473.

9. Jacques de Cardonne, Efpagnol, évêque d'Urgel, prêtre cardinal du titre de faint.... *Voyez* CARDONNE. 1466.

10. Louis d'Albret, François, évêque de Cahors, de Mirepoix & d'Aire, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre. *Voyez*. ALBRET. 1465.

11. Jacques Mensbona Piccolomini, Luquois, évêque de Pavie, prêtre cardinal du titre de S. Chryfogon, & évêque de Frefcati. *Voyez* PAVIE. 1479.

12. François de Gonzague, évêque de Mantoue, prêtre cardinal du titre de S. Pierre ès liens, & évêque de Bologne. *Voyez* GONZAGUE. 1483.

*Troifiéme promotion en* 1462.

13. Jean de Aych, Allemand, évêque d'Aichftet, chancelier de l'empereur Albert II, prêtre cardinal du titre de faint. . . . 1464.

PAUL II, élu pape en 1464, mort en 1471

*Premiere promotion en* 1464.

1. Thomas Bourchier, Anglois, archevê-

*Année de leur mort.*

que de Cantorberi, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque. *Voyez* BOURCHIER. 1507.

2. Etienne de Varas, Hongrois, archevêque de Colocza, prêtre cardinal du titre de saint Nerée & de saint Achillée. 1471.

3. Olivier Caraffe, Napolitain, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, évêque d'Albano, de Sabine, d'Ostie, & doyen du sacré collége. *Voyez* CARAFFE. 1511.

4. Marc Barbo, Vénitien, évêque de Vicenze, & patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de S. Marc. *Voyez* BARBO. 1490.

5. Jean Balue, François, évêque d'Angers, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, & évêque d'Albano. *Voyez* BALUE. 1491.

6. Amici Agnifilo, d'Aquilée, évêque de cette ville, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre. *Voyez* AGNIFILO. 1476.

7. François de la Rouere, de Savonne, général de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Pierre ès liens, & pape sous le nom de SIXTE IV.

8. Théodore Paléologue, des marquis de Montferrat, diacre cardinal du titre de saint Théodore. *Voyez* MONTFERRAT. 1481.

*Seconde promotion en 1468.*

9. Jean-Baptiste Zeno, Vénitien, neveu du pape, évêque de Vicenze, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de sainte Anastasie, & évêque de Frescati. *Voye* ZENO. 1501.

10. Jean Michiele, Vénitien, neveu du pape, diacre cardinal du titre de sainte Lucie, puis de S. Ange, & évêque d'Albano, de Porto, & de Padoue. *Voyez* MICHIELE. 1503.

SIXTE IV, élu pape en 1471, mort en 1484.

*Premiere promotion en 1471.*

1. Pierre Riario, de Savonne, évêque de Trevise, prêtre cardinal du titre de S. Sixte, puis évêque de Sinigaglia. *Voyez* RIARIO. 1474.

2. Julien de la Rouere, de Savonne, neveu du pape, évêque de Carpentras, prêtre cardinal du titre de S. Pierre ès liens, évêque d'Ostie, grand pénitencier, & pape sous le nom de JULES II.

*Seconde promotion en 1473.*

3. Philippe de Levis Cousan, François, archevêque d'Arles, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin. *Voyez* LEVIS. 1475.

4. Etienne Nardino, natif de Forli, archevêque de Milan, prêtre cardinal du titre de S. Adrien, puis de sainte Marie au-delà du Tibre. *Voyez* NARDINO. 1484.

5. Ausias del Puch, Espagnol, archevêque de Montreal en Sicile, prêtre cardinal du titre de S. Vital, puis de sainte Sabine. *Voyez* PUCH. 1483.

6. Pierre Gonsalez de Mendoza, Espagnol, évêque de Sagonne, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, puis de sainte Croix de Jérusalem, & archevêque de Tolede. *Voyez* MENDOZA. 1495.

7. Antoine-Jacques Venerio, natif de Recanati, évêque de Syracuse, puis de Léon & de Cuença, prêtre cardinal du titre de saint Vite & saint Modeste, & de S. Clément. *Voyez* VENERIO. 1479.

8. Jean-Baptiste Cibo, Genois, évêque de Melfi, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine, puis de sainte Cécile, & pape sous le nom d'INNOCENT VIII.

9. Jean Arcimboldo, Parmesan, évêque de Novarre, prêtre cardinal du titre de saint Nerée & S. Achillée, puis de sainte Praxede, & archevêque de Milan. *Voyez* ARCIMBOLDO. 1491.

10. Philibert Hugonet, François, évêque de Mâcon, prêtre cardinal du titre de sainte Lucie. *Voyez* HUGONET. 1484.

*Troisiéme promotion en 1476.*

11. Georges da Costa, Portugais, archevêque de Lisbonne, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre. *Voyez* COSTA. 1508.

12. Charles de Bourbon, François, archevêque de Lyon, &c. prêtre cardinal du titre de S. Martin-aux-Monts. *Voyez* CHARLES. 1488.

13. Pierre Ferriz, Espagnol, archevêque de Taragone, prêtre cardinal du titre de saint Xiste. *Voyez* FERRIZ. 1478.

14. Jean-Baptiste Mellini, Romain, évêque d'Aniane, de Sutri, puis d'Urbin, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée. *V.* MELLINI. 1478.

15. Pierre de Foix, François, évêque de Vannes, diacre cardinal du titre de S. Xiste. *Voyez* FOIX. 1490.

*Quatriéme promotion en 1477.*

16. Christophe de la Rovere, natif de Turin, archevêque de Tarentaise, prêtre cardinal du titre de S. Vital. *Voyez* ROVERE. 1479.

17. Jerôme Basso de la Rouere, neveu du pape, évêque de Recanati, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine, puis de S. Chrysogon, & évêque de Palestrine. *Voyez* BASSO. 1507.

18. Georges Hesler, Allemand, évêque de Wirtzbourg, prêtre cardinal du titre de sainte Lucie. *Voyez* HESLER. 1482.

19. Gabriel de Vérone, religieux de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche, évêque d'Albe & d'Agria. 1486.

20. Pierre Foscaro, Vénitien, primicier de S. Marc de Venise, évêque de Padoue, prêtre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis de S. Xiste. *Voyez* FOSCARO. 1485.

21. Jean d'Aragon, fils de Ferdinand, roi de Naples, diacre cardinal du titre de saint Adrien, puis prêtre du titre de sainte Sabine & S. Laurent *in Lucina*. 1485.

22. Raphaël Sansoni Riario, de Savonne, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine, archevêque de Cozence, de Salerne, & évêque d'Ostie. *Voyez* RIARIO. 1521.

*Cinquiéme promotion en 1478.*

23. Dominique de la Rovere, prêtre cardinal du titre de S. Vital, puis de S. Clément. *Voyez* ROVERE. 1501.

*Sixiéme promotion en 1480.*

24. Paul Fregose, Genois, archevêque de Gènes, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie. *Voyez* FREGOSE. 1498.

25. Côme de Melioratis des Ursins, Romain, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée. 1481.

26. Ferri de Clugni, François, évêque de Tournai, prêtre cardinal du titre de S. Vital. *Voyez* CLUGNI. 1483.

27. Jean-Baptiste Savelli, Romain, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*. *Voyez* SAVELLI. 1498.

28. Jean Colonne, Romain, évêque de Rieti, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*. *Voyez* COLONNE. *Année de leur mort.* 1508.

*Septiéme promotion en* 1483.

29. Jean Conti, Romain, archevêque de Cozence, prêtre cardinal du titre de S. Vital. 1493.

30. Elie de Bourdeille, François, archevêque de Tours, prêtre cardinal du titre de sainte Lucie. *Voyez* BOURDEILLE. 1484.

31. Jean Margarit, Espagnol, évêque de Gironne, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine. *Voyez* MARGARIT. 1484.

32. Jean-Jacques Sclafenati, Milanois, évêque de Parme, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio monte*. 1497.

33. Jean-Baptiste des Ursins, Romain, archevêque de Carthage & de Tarente, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-Neuve, puis prêtre du titre de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* DES URSINS. 1503.

*Huitiéme promotion en* 1484.

34. Ascagne Marie Sforce, des ducs de Milan, diacre cardinal du titre de S. Vite & S. Modeste, vice-chancelier de l'église romaine, évêque de Padoue, Novarre, &c. *Voyez* SFORCE. 1505.

INNOCENT VIII, élu pape en 1484, mort en 1492.

*Promotion en* 1489.

1. Laurent Cibo, Genois, neveu du pape, archevêque de Bénévent, prêtre cardinal du titre de S. Marc, & évêque d'Albano & de Palestrine. *Voyez* CIBO. 1503.

2. Ardicin de la Porte, de Novarre, évêque d'Aleria, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* PORTE. 1493.

3. Antonio Pallavicini, Génois, évêque d'Oronze, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie, puis de sainte Praxede, & évêque de Palestrine. *Voyez* PALLAVICINI. 1507.

4. André d'Espinai, François, archevêque de Lyon & de Bourdeaux, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre & de S. Martin-aux-Monts. *Voyez* ESPINAI. 1500.

5. Maphée Gherardo, Vénitien, général de l'ordre de Camaldules, patriarche de Venise, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée. *Voyez* GHERARDO. 1492.

6. Pierre d'Aubusson, François, grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, diacre cardinal du titre de S. Adrien. *Voyez* AUBUSSON. 1503.

7. Jean de Médicis, Florentin, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, puis pape sous le nom de LÉON X.

8. Fréderic de San Severino, Napolitain, archevêque de Vienne, diacre cardinal du titre de S. Théodore. *Voyez* SAN SEVERINO. 1516.

ALEXANDRE VI, élu pape en 1492, mort en 1503.

*Premiere promotion en* 1492.

1. Jean Borgia, Espagnol, neveu du pape, archevêque de Montréal, & patriarche de Constantinople, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, puis évêque d'Olmutz, Bayeux, &c. *Voyez* BORGIA. 1503.

*Seconde promotion en* 1493.

2. Jean Moorton, Anglois, archevêque de Cantorberi, chancelier d'Angleterre, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie. *Voyez* MOORTON. *Année de leur mort.* 1500.

3. Jean-Antoine de S. Georges, natif de Plaisance, évêque d'Alexandrie, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée, patriarche de Constantinople, puis évêque de Parme, d'Albano, de Palestrine & de Sabine. *Voyez* GEORGES (de S.) 1509.

4. Jean de la Grolaye de Villiers, François, abbé de S. Denys en France, puis évêque de Lombez, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine. *Voyez* GROLAYE. 1499.

5. Bernardin de Carvajal, Espagnol, évêque de Cartagène, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre, puis de sainte Croix de Jérusalem & évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. *Voyez* CARVAJAL. 1522.

6. Raymond Perault, François, évêque de Gurck, & de Saintes, prêtre cardinal du titre de sainte Marie-la-Neuve. *Voyez* PERAULT. 1505.

7. César Borgia, fils *naturel* du pape, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-Neuve, remit le chapeau en 1498, fut duc d'Urbin & de Valentinois, & épousa Charlotte d'Albret. *Voyez* BORGIA. 1507.

8. Hippolyte d'Est, de Ferrare, archevêque de Milan & de Narbonne, diacre cardinal du titre de sainte Lucie. *Voyez* EST. 1520.

9. Frédéric Casimir, fils du roi de Pologne, évêque de Cracovie, diacre cardinal du titre de sainte Lucie. 1503.

10. Julien Cesarini, Romain, évêque d'Ascoli, diacre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche, puis de S. Ange. 1510.

11. Dominique Grimani, Vénitien, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *inter Imagines*, patriarche d'Aquilée, puis prêtre du titre de S. Marc, & évêque de Porto. *Voyez* GRIMANI. 1523.

12. Alexandre Farnèse, Romain, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, puis du titre de S. Eustache, évêque d'Ostie, doyen des cardinaux, & pape sous le nom de PAUL III.

13. Bernardin Lunati, de Pavie, diacre cardinal du titre de S. Cyriaque. 1497.

*Troisiéme promotion en* 1495.

14. Guillaume Briçonnet, François, archevêque de Reims, Narbonne, &c. prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane. *Voyez* BRIÇONNET. 1514.

*Quatriéme promotion en* 1496.

15. Philippe de Luxembourg, François, évêque d'Arras, puis du Mans, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin, & évêque d'Albano & de Frescati. *Voyez* PHILIPPE. 1519.

*Cinquiéme promotion en* 1496.

16. Barthelemi Martini, Espagnol, évêque de Segovie, prêtre cardinal du titre de sainte Agathe. 1500.

17. Jean de Castro, Espagnol, évêque de Gergenti en Sicile, & administrateur de l'évêché de Slefwick en Danemarck, prêtre cardinal du titre de S. Prisque. 1506.

18. Jean Lopez, Espagnol, évêque de Perouse & archevêque de Capoue, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre. *Voyez* LOPEZ. 1501.

19. Jean Borgia, Espagnol, neveu du pape

*Année de leur mort.*

évêque de Melfi, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Via lata*. *Voyez* BORGIA.

20. Louis d'Aragon, fils *naturel* de Ferdinand, premier roi de Naples, évêque d'Aversa, puis de Léon en Espagne, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, puis de sainte Marie *in Cosmedin*. 1500. 1519.

*Sixième promotion en 1498.*

21. Georges d'Amboise, François, archevêque de Rouen, prêtre cardinal du titre de S. Sixte. *Voyez* AMBOISE. 1510.

*Septième promotion en 1500.*

22. Diegue Hurtado de Mendoza, Espagnol, archevêque de Seville, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine. *Voyez* MENDOZA. 1502.

23. Amanieu d'Albret, François, évêque de Pamiers, Cominges, &c. diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis évêque de Pampelune. *Voyez* ALBRET. 1520.

24. Louis Borgia, Espagnol, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Via lata*, puis du titre des Saints Nerée & Achillée, prêtre du titre de S. Marcel, archiprêtre de sainte Marie Majeure, & grand pénitencier. 1511.

*Huitième promotion en 1500.*

25. Jacques Serra, Espagnol, archevêque d'Oristagni, prêtre cardinal du titre de S. Vital, & évêque d'Elne & de Palestrine. 1517.

26. Thomas Bacocs, natif de Herdont en Hongrie, chancelier de Hongrie, & archevêque de Strigonie, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre & de S. Martin-aux-Monts. *Voyez* BACOCS. 1521.

27. Pierre Isuaglies ou di Suaglio, Sicilien, archevêque de Reggio, & ensuite de Messine, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque, puis de sainte Pudentiane, & archiprêtre de sainte Marie Majeure. *Voyez* SUAGLIES. 1511.

28. François Borgia, Espagnol, archevêque de Cozenze,, cardinal du titre de sainte Lucie, puis des Saints Nerée & Achillée, & évêque de Chieti. 1511.

29. Jean Vera, Espagnol, archevêque de Salerne, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine. 1507.

30. Louis Podocator, de Nicosie en Gréce, évêque de Capacio, prêtre cardinal du titre de sainte Agathe. *Voyez* PODOCATOR. 1504.

31. Antoine Trivulce, Milanois, évêque de Côme, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie, puis de S. Etienne *in Cœlio monte*. *Voyez* TRIVULCE. 1508.

32. Jean-Baptiste Ferraro, Modénois, évêque de Modène, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogon. *Voyez* FERRARO. 1502.

33. Marc Cornaro, Vénitien, évêque de Veronne, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*, puis prêtre du titre de sainte Marie, évêque d'Albano & de Palestrine, & patriarche de Constantinople. *Voyez* CORNARO. 1524.

34. Jean-Etienne Ferrero, de Verceil, évêque de Boulogne, prêtre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche, puis de sainte Vestine. *Voyez* FERRERO. 1510.

*Neuvième promotion en 1503.*

35. Jean Castellau, Espagnol, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, & archevêque de Montréal. 1505.

36. François Remolini, Espagnol, archevêque du Surrento, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, puis archevêque de Palerme. *Voyez* REMOLINI. 1518.

37. François Soderini, Florentin, évêque de Volterra, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, évêque de Saintes & d'Ostie, doyen du sacré collége. 1524.

38. Melchior Meckau, Allemand, évêque de Brixen, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio monte*. *Voyez* MECKAU. 1509.

39. Nicolas de Fiesque, Génois évêque de Fréjus & de Toulon, prêtre cardinal du titre de S. Nicolas *inter Imagines*, puis du titre des douze Apôtres, archevêque d'Embrun & évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. *Voyez* FIESQUE. 1524.

40. François Sprats, Espagnol, évêque de Léon, prêtre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche. 1504.

41. Adrien Castellesi, dit le cardinal Corneto, Italien, évêque d'Herford, de Bath & de Wels, en Angleterre, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogon. *Voyez* CORNETO.

42. Jacques de Caseneuve, Espagnol, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio monte*. 1504.

43. François Loris, Espagnol, évêque d'Elvas, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-Neuve. 1505.

*Ausquels on ajoute :*

44. Jean, ambassadeur du duc de Saxe à Rome, prêtre cardinal du titre de sainte Croix de Jérusalem.

PIE III, élu pape en 1503, mort la même année.

JULES II, élu pape en 1503, mort en 1513.

*Premiere promotion en 1503.*

1. François-Guillaume de Castelnau-Clermont-Lodeve, François, archevêque de Narbonne, puis d'Ausch, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio monte*, & doyen des cardinaux. *Voyez* CLERMONT-LODEVE. 1540.

2. Jean de Zuniga, Espagnol, grand-maître de l'ordre d'Alcantara, archevêque de Seville, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée. *Voyez* ZUNIGA. 1504.

3. Clément de la Rouere, de Savonne, neveu du pape Sixte IV, évêque de Mende, prêtre cardinal du titre de S. Clément, puis du titre des douze Apôtres. 1504.

4. Galliot Franciotti de la Rouere, Luquois, neveu du pape Jules II, évêque de Luques, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens, puis évêque de Padoue, de Cremone & archevêque de Bénévent. 1508.

*Seconde promotion en 1505.*

5. Marc Vigerius, de Savonne, évêque de Sinigaglia, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Palestrine. *Voyez* VIGERIUS. 1516.

Robert Guibé, François, évêque de Rennes, puis de Nantes, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie. *Voyez* GUIBÉ. 1513.

7. Leonard de la Rouere, de Savonne, neveu du pape Sixte IV, évêque d'Agen, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, puis de S. Pierre-ès-liens, & grand pénitencier. 1520.

8. Charles Dominique Carretto, des marquis de Final, Génois, archevêque de Tours & de Reims, prêtre cardinal du titre de saint Vite,

*Année de leur mort.*

Vite, puis de sainte Cécile. *Voyez* CARRETTO.

9. Antoine Ferrerio, de Savone, évêque de Gubio, prêtre cardinal du titre de S. Vital. *Voyez* FERRERIO. 1514. 1508.

10. François Aledosi, d'Imola, évêque de Pavie & de Boulogne, prêtre cardinal du titre de sainte Cécile. *Voyez* ALEDOSI. 1511.

11. Fatius Sanctori, de Viterbe, évêque de Cesenne, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine, & administrateur de Pampelune. 1510.

12. Gabriel Gabrieli, de Fano, évêque d'Urbin, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede. *Voyez* GABRIELI. 1511.

13. Sigismond de Gonzague, évêque de Mantoue, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-Neuve. *Voyez* GONZAGUE. 1525.

*Troisiéme promotion en* 1507.

14. Jean de la Tremoille, François, archevêque d'Ausch, prêtre cardinal du titre de S. Martin-aux-Monts. *Voyez* LA TREMOILLE. 1507.

15. René de Prie, François, évêque de Bayeux, puis de Limoges, prêtre cardinal du titre de sainte Lucie. *Voyez* PRIE. 1519.

16. Louis d'Amboise, François, évêque d'Albi, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre. 1517.

17. François Ximenes, Espagnol, religieux de l'ordre de S. François, archevêque de Tolede, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine, *Voyez* XIMENES. 1517.

*Quatriéme promotion en* 1508.

18. Sixte Gara de la Rouere, Luquois, neveu du pape Jules II, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens, archevêque de Bénevent, évêque de Luques & de Padoue, & vice-chancelier de la sainte Eglise. 1517.

*Cinquiéme promotion en* 1511.

19. Christophe Brambridge, Anglois, archevêque d'Yorck, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede. *Voyez* URSWICUS. 1514.

20. Antoine Ciocchi, dit aussi *Monti* ou *du Mont*, Italien, archevêque de Siponto, prêtre cardinal du titre de S. Vital, puis de sainte Praxede, & évêque de Porto. *Voyez* MONTI. 1533.

21. Matthieu Shinner, surnommé *le Long*, Suisse, évêque de Sion, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane, & évêque de Novarre. *Voyez* SHINNER. 1522.

22. Pierre Accolti, Florentin, évêque d'Ancone, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe, puis évêque de Cadis, de Maillezais, d'Arras, de Cremone, archevêque de Ravenne, évêque d'Albano, de Palestrine & de Sabine. *Voyez* ACCOLTI. 1532.

23. Achilles de Grassi, Bolonois, évêque de Bologne, prêtre cardinal du titre de S. Sixte, puis de sainte Marie au-delà du Tibre. *Voyez* GRASSI. 1523.

24. François Argentino, Vénitien, évêque de Concorde, prêtre cardinal du titre de S. Vital, puis de S. Clément. *Voyez* ARGENTINO. 1511.

25. Bendinelli Sauli, Génois, évêque de Girace, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis prêtre du titre de sainte Sabine. 1518.

26. Alfonse Petrucci, Sienois, évêque de Suana, diacre cardinal du titre de S. Théodore, fut privé de la pourpre par le pape Léon X. *Voyez* PETRUCCI. 1517.

*Sixiéme promotion.*

27. Matthieu Lange de Welembourg, Allemand, évêque de Gurck, diacre cardinal du titre de S. Ange, archevêque de Saltzbourg, & évêque d'Albano. *Voyez* LANG. 1540.

LEON X élu pape en 1513, mort en 1521.

*Premiere promotion en* 1513.

1. Laurent Pucci, Florentin, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, grand pénitencier & évêque d'Albano, puis de Palestrine. *Voyez* PUCCI. 1531.

2. Jules de Médicis, Florentin, archevêque de Florence, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, puis de S. Clement & de S. Laurent *in Damaso*, & pape sous le nom de CLEMENT VII.

3. Bernard de Tarlat, dit d'*Unce*, Florentin, évêque de Coutances, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*. *Voyez* BERNARD. 1520.

4. Innocent Cibo, Génois, neveu du pape, archevêque de Gènes, abbé de S. Victor de Marseille, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, puis de sainte Marie *in Dominica*. *Voyez* CIBO. 1550.

*Seconde promotion en* 1515.

5. Thomas Wolsei, Anglois, chancelier d'Angleterre, archevêque d'Yorck, prêtre cardinal du titre de sainte Cécile. *Voyez* WOLSEI. 1533.

*Troisiéme promotion en* 1515.

6. Adrien Gouffier, François, évêque de Coutances, puis d'Albi, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin. *Voyez* GOUFFIER. 1523.

*Quatriéme promotion en* 1517.

7. Antoine Bohier, François, archevêque de Bourges, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie. *Voyez* BOHIER. 1519.

8. Guillaume de Croy, Flamand, évêque de Cambrai, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, puis archevêque de Tolede. *Voyez* CROY. 1521.

*Cinquiéme promotion en* 1517.

9. François Conti, Romain, archevêque de Conza, prêtre cardinal du titre de saint Vital. *Voyez* CONTI. 1521.

10. Jean Piccolomini, Sienois, archevêque de Sienne, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine, puis évêque d'Ostie, & doyen des cardinaux. *Voyez* PICCOLOMINI. 1537.

11. Jean Dominique Cuppi ou de Cupis, Romain, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre de saint Jean-Porte-Latine, puis évêque d'Ostie, & doyen du sacré collége. *Voyez* CUPPI. 1553.

12. Nicolas Pandolfi, Florentin, évêque de Pistoye, prêtre cardinal du titre de saint Césaire. *Voyez* PANDOLFI. 1518.

13. Raphaël Petrucci, Siennois, évêque de Soana, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne. *Voyez* PETRUCCI. 1522.

14. André de Valle, Romain, évêque de Malte, prêtre cardinal du titre de sainte Agnès, puis de sainte Prisque. 1534.

15. Boniface Ferrero, de Verceil, évêque d'Ivrée, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée, puis évêque de Porto. *Voyez* FERRERO. 1543.

*Année de leur mort.*

16. Jean-Baptiste Pallavicini, Génois, archevêque de Cavaillon, prêtre cardinal du titre de S. Apollinaire. *V.* PALLAVICINI. 1524.

17. Pompée Colonne, Romain, évêque de Riéti, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, puis archevêque de Montreal & d'Aversa, prêtre du titre de S. Laurent *in Damaso*, & vice-roi de Naples. *Voyez* COLONNE. 1532.

18. Scaramutia Trivulce, Milanois, évêque de Côme, prêtre cardinal du titre de saint Cyriaque. *Voyez* TRIVULCE. 1527.

19. Dominique Jacobatii, Romain, évêque de Lucera, prêtre cardinal du titre de S. Laurent, puis de S. Clement, & de S. Apollinaire. *Voyez* JACOBATII. 1528.

20. Laurent Campeggi, Bolonois, évêque de Bologne & de Feltri, prêtre cardinal du titre de S. Thomas, puis de sainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Sabine & de Palestrine. *Voyez* CAMPEGGI. 1539.

21. Louis de Bourbon, François, évêque de Laon, puis archevêque de Sens, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre. *Voyez* LOUIS. 1556.

22. Adrien Florent, Hollandois, évêque de Tortose, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, puis pape sous le nom d'ADRIEN VI.

23. Ferdinand Ponzeta, Napolitain, évêque de Melfi, prêtre cardinal du titre de S. Pancrace. *Voyez* PONZETA. 1527.

24. Louis Rossi, Florentin, prêtre cardinal du titre de S. Clement. *Voyez* ROSSI. 1519.

25. François Armellino, natif & évêque de Perouse, prêtre cardinal du titre de saint Marc, puis de S. Calliste. *Voyez* ARMELLINO. 1527.

26. Thomas de Vio, Italien, général de l'ordre des Freres Prêcheurs, prêtre cardinal du titre de S. Sixte. *Voyez* VIO. 1534.

27. Christophe Numali, Italien, général de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Isle, puis de sainte Marie d'*Ara Cœli*. *Voyez* NUMALI. 1528.

28. Gilles de Viterbe, général de l'ordre des Freres Hermites de S. Augustin, prêtre cardinal du titre de S. Matthieu, puis de saint Marcel, & patriarche de Constantinople. *V.* GILLES. 1532.

29. Guillaume-Raymond Vich, Espagnol, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, évêque de Cifalu, puis de Barcelone. 1525.

30. Silvius Passerino, de Cortone, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*, légat de Pérouse & évêque de Barcelone. *Voyez* PASSERINO. 1529.

31. François des Ursins, Romain, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*. *V.* URSINS (des) 1533.

32. Paul Emile Cesio, Romain, diacre cardinal du titre de S. Eustache. *Voyez* CESIO. 1537.

33. Alexandre Cesarini, Romain, diacre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche, puis de S. Marcel, de sainte Marie *in Via lata*, & évêque d'Albano & de Pampelune. *Voyez* CESARINI. 1542.

34. Jean Salviati, Florentin, neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Côme & de saint Damien, puis évêque de Porto. *Voyez* SALVIATI. 1553.

35. Nicolas Ridolfi, Florentin, neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Vite & de S. Modeste, évêque de Vicenze & de Viterbe, & archevêque de Salerne & de Florence, puis prêtre de sainte Marie *in Cosmedin*, & de sainte Marie *in Via lata*. *Voyez* RIDOLFI. 1550.

36. Hercules Rangoni, Milanois, diacre cardinal du titre de sainte Agathe, évêque de Modène, &c. *Voyez* RANGONI. 1527.

37. Augustin Trivulce, Modenois, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis de S. Nicolas *in Carcere*, évêque de Bayeux, &c. *Voyez* TRIVULCE. 1548.

38. François Pisani, Vénitien, évêque de Padoue, diacre cardinal du titre de S. Théodore, puis de S. Marc, archevêque de Narbonne & évêque d'Ostie, doyen des cardinaux. *Voyez* PISANI. 1570.

39. Alfonse, infant de Portugal, archevêque de Lisbonne, évêque d'Evora, diacre cardinal du titre de sainte Lucie. *Voyez* PORTUGAL. 1540.

*Sixiéme promotion en* 1518.

40. Albert marquis de Brandebourg, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogon, puis de S. Pierre-ès-liens, archevêque de Magdebourg, & électeur de Mayence. *Voyez* ALBERT. 1545.

*Septiéme promotion en* 1518.

41. Jean de Lorraine, évêque de Metz, archevêque de Narbonne, Reims, &c. diacre cardinal du titre de S. Onuphre. *Voyez* JEAN. 1550.

*Huitiéme promotion en* 1520.

42. Erard de la Marck, Allemand, évêque de Liége & de Chartres, & archevêque de Valence, prêtre cardinal du titre de saint Chrysogon. *Voyez* MARCK. 1538.

ADRIEN VI, élu pape en 1521, mort en 1523.

*Promotion en* 1523.

1. Guillaume Enckenwoërt, Allemand, évêque d'Utrecht, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* ENCKENWOERT. 1534.

CLEMENT VII, élu pape en 1523, mort en 1534.

*Premiere promotion en* 1527.

1. Benoît Accolti, Florentin, évêque de Cadis, de Cremone & de Ravenne, cardinal du titre de S. Eusebe. *Voyez* ACCOLTI. 1549.

2. Augustin Spinola, de Savone, évêque de Pérouse, prêtre cardinal du titre de saint Cyriaque. 1537.

3. Nicolas Gaddi, Florentin, évêque de Ferino, diacre cardinal du titre de S. Théodore, puis de sainte Marie *in Via lata*, évêque de Sarlat, & archevêque de Conza. *Voyez* GADDI. 1552.

4. Hercule de Gonzague-Mantoue, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-neuve, évêque de Mantoue, & archevêque de Tarragonne. *Voyez* GONZAGUE. 1563.

5. Marin Grimani, Vénitien, patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de saint Vital, puis de S. Marcel & de sainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Porto & de Ceneda. *Voyez* GRIMANI. 1546.

*Seconde promotion en* 1527.

6. Antoine de Saint-Severin, Napolitain, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, puis de S. Apollinaire, & de sainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Conversano, de Palestrine, de Sabine & de Porto. 1543.

7. Vincent Caraffe, Napolitain, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane, puis de sainte Prisque, & de sainte Marie au-delà du Tibre, évêque d'Albano, de Palestrine, &c. *Voyez* CARAFFE. *Année de leur mort.* 1540.

8. André-Matthieu Palmerio, Napolitain, archevêque de Matera, prêtre cardinal du titre de S. Clément, puis évêque de Sarno, Lucera, &c. 1537.

9. Antoine du Prat, François, chancelier de France, archevêque de Sens, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie, & légat en France. *Voyez* PRAT. 1535.

10. Henri de Cardonne, Espagnol, évêque de Barcelone, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, puis archevêque de Montréal & vice-roi de Sicile. *Voyez* CARDONNE. 1530.

11. Jérôme Grimaldi, Génois, évêque de Venafro, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis archevêque de Bari. *Voyez* GRIMALDI. 1543.

12. Pyrrhus de Gonzague, évêque de Modène, diacre cardinal du titre de sainte Agathe. *Voyez* GONZAGUE. 1529.

13. Sigismond Papadoca, Napolitain, évêque de Venosa & de Tropea, refusa le chapeau, se contentant de son évêché. 1536.

*Troisiéme promotion en 1527.*

14. François Quignones, général de l'ordre de S. François, prêtre cardinal du titre de sainte Croix de Jérusalem, & évêque de Coria. *Voyez* QUIGNONES. 1540.

*Quatriéme promotion en 1527.*

15. François Cornaro, Vénitien, prêtre cardinal du titre de S. Pancrace, puis de sainte Cécile, de sainte Praxede & de sainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Bresse, d'Albano & de Palestrine. *Voyez* CORNARO. 1543.

*Cinquiéme promotion en 1529.*

16. Jérôme Doria, Génois, diacre cardinal du titre de S. Thomas *in Parione*, puis de sainte Marie *in Porticu*, évêque de Nebio Rovinato, de Noli, de Jaca & d'Huesca. *Voyez* DORIA. 1558.

*Sixiéme promotion en 1529.*

17. Hippolyte de Médicis, Florentin, neveu du pape Leon X, diacre cardinal du titre de S. Laurent *in Damaso*. *Voyez* MEDICIS. 1535.

*Septiéme promotion en 1529.*

18. Mercurin Alborio Gattinara, Piémontois, chancelier de l'empereur Charles V, cardinal du titre de S. Jean-Porte-Latine. *Voyez* GATTINARA. 1530.

*Huitiéme promotion en 1530.*

19. François de Tournon, François, archevêque de Bourges, de Lyon, d'Ausch, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin, évêque d'Ostie, & doyen du sacré collége. *Voyez* TOURNON. 1562.

20. Bernard Clesi, Allemand, évêque de Trente, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*. *Voyez* CLESIUS. 1539.

21. Louis de Gorrevod, Savoyard, évêque de S. Jean de Maurienne, prêtre cardinal du titre de S. Cesaire. *Voyez* GORREVOD. 1535.

22. Garcias Loaysa, Espagnol, général de l'ordre des Freres Prêcheurs, évêque d'Osma & de Ségovie, puis archevêque de Seville, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne. *Voyez* GARCIAS. *Année de leur mort.* 1546.

23. Inico de Zuniga & Mendoza, Espagnol, évêque de Burgos, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*. 1535.

*Neuviéme promotion en 1531.*

24. Gabriel de Gramont, François, évêque de Tarbes, cardinal du titre de S. Jean-Porte-Latine, puis de sainte Cécile, archevêque de Tolede & de Bourdeaux. *Voyez* GRAMONT. 1534.

*Dixiéme promotion en 1531.*

25. Alfonse Manrique de Lara, Espagnol, archevêque de Seville, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres. *Voyez* MANRIQUE. 1538.

26. Jean Pardo de Tavera, Espagnol, archevêque de Tolede, prêtre cardinal du titre de S. Jean-Porte-Latine. *Voyez* PARDO DE TAVERA. 1545.

*Onziéme promotion en 1531.*

27. Antoine Pucci, Florentin, évêque de Pistoye, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, grand pénitencier, & évêque de Sabine. *Voyez* PUCCI. 1544.

*Douziéme promotion en 1533.*

28. Etienne-Gabriel Merino, Espagnol, archevêque de Bari, & patriarche des Indes, évêque de Jaën, prêtre cardinal du titre de S. Vital, puis de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* MERINO. 1535.

29. Jean d'Orleans Longueville, François, archevêque de Toulouse & évêque d'Orléans, prêtre cardinal du titre de S. Martin aux Monts. *Voyez* JEAN. 1533.

*Treiziéme promotion en 1533.*

30. Jean le Veneur, François, évêque de Lisieux, grand aumônier de France, prêtre cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Isle. *Voyez* LE VENEUR. 1543.

31. Claude de Longuy-de-Givri, François, évêque de Langres, prêtre cardinal du titre de sainte Agnès, *in Agone*. *Voyez* LONGUY. 1561.

32. Odet de Coligni-de-Chastillon, François, évêque de Beauvais, & archevêque de Toulouse, diacre cardinal du titre de S. Serge & de S. Bacche, apostasia. *Voyez* COLIGNI. 1571.

33. Philippe de la Chambre, Savoyard, évêque de Bologne, prêtre cardinal du titre de S. Martin-aux-Monts, puis de sainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Frescati. *Voyez* CHAMBRE. 1550.

PAUL III, élu pape en 1534, mort en 1549.

*Premiere promotion en 1534.*

1. Alexandre Farnèse, Romain, petit-fils du pape, archevêque d'Avignon & de Montréal, patriarche de Jérusalem, diacre cardinal du titre de S. Ange, évêque d'Ostie, doyen des cardinaux. *Voyez* FARNESE. 1589.

2. Gui Ascagne Sforce-de-Santa-Flore, Romain, cardinal du titre des SS. Vite & Modeste, puis de sainte Marie *in Cosmedin*, de S. Eustache & de sainte Marie *in Via lata*, archiprêtre de sainte Marie Majeure. *Voyez* SFORCE. 1564.

*Seconde promotion en 1535.*

3. Nicolas de Schomberg, de Misnie, ar-

*Année de leur mort.*

chevêque de Capoue, prêtre cardinal du titre de S. Sixte. *Voyez* SCHOMBERG. 1537.

4. Jean du Bellai, François, évêque de Paris, prêtre cardinal du titre de S. Vital, puis de sainte Cécile, & de S. Adrien, archevêque de Bourdeaux, évêque d'Ostie, & doyen des cardinaux. *Voyez* BELLAI. 1560.

5. Jerôme Ghinuccio, Siennois, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine, évêque d'Ascoli, de Malte & de Cavaillon. *Voyez* GHINUCCIO. 1541.

6. Jacques Simonetta, Milanois, évêque de Pesaro, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque, puis de S. Apollinaire, & évêque de Perouse. 1539.

7. Jean Fischer, Anglois, évêque de Rochester, prêtre cardinal du titre de S. Vital, fut décapité. *Voyez* FISCHER. 1535.

8. Gaspar Contarini, Vénitien, évêque de Belluno, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede, & évêque de Bologne. *Voyez* CONTARINI. 1542.

9. Marin Caraccioli, Napolitain, gouverneur du Milanez, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*. *Voyez* CARACCIOLI. 1538.

*Troisiéme promotion en 1536.*

10. Jean-Marie de Monti, Romain, archevêque de Siponte, prêtre cardinal du titre de S. Vital, puis de sainte Praxede, évêque de Palestrine, & pape sous le nom de JULES III.

11. Jean-Pierre Caraffe, Napolitain, archevêque de Chieti, puis de Naples, prêtre cardinal du titre de S. Clément, du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, evêque d'Ostie, doyen des cardinaux, & pape sous le nom de PAUL IV.

12. Ennio Philonardi, Romain, évêque de Veroli, prêtre cardinal du titre de S. Ange, & évêque d'Albano. *Voyez* PHILONARDI. 1549.

13. Christophe Jacobatii, Romain, évêque de Cassano, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie, puis de S. Eustache. *Voyez* JACOBATII. 1540.

14. Charles Hemard-de-Dénonville, François, évêque de Mâcon, puis d'Amiens, prêtre cardinal du titre de S. Matthieu. *Voyez* DENONVILLE. 1540.

15. Jacques Sadolet, Modenois, évêque de Carpentras, prêtre cardinal du titre de S. Calixte, puis de S. Pierre-ès-liens. *Voyez* SADOLET. 1547.

16. Rodolphe Pio de Carpi, évêque de Faënza, puis de Gergenti, prêtre cardinal du titre de sainte Prisque, du titre de S. Clément & de sainte Marie au-delà du Tibre, évêque d'Ostie, & doyen du sacré collége. *Voyez* PIO. 1564.

17. Jérôme Aléandre de la Mothe, de Forli, archevêque de Brindes, prêtre cardinal du titre S. Chrysogon. *Voyez* ALÉANDRE. 1542.

18. Regnault Polus, Anglois, archevêque de Cantorberi, diacre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée, puis prêtre du titre de sainte Marie *in Cosmedin*, & de sainte Prisque. *Voyez* POLUS. 1558.

19. Roderic Borgia, Espagnol, neveu du pape Alexandre VI, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis de S. Eustache. 1537.

20. Nicolas Cajetan de Sermonette, parent du pape Boniface VIII, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis de S. Eustache, & archevêque de Capoue. *Voyez* CAJETAN. 1585.

*Quatriéme promotion en 1538.*

21. Pierre Sarmiento, Espagnol, archevêque de Compostelle, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres. 1540.

*Cinquiéme promotion en 1538.*

22. Jean Alvares de Tolede, Espagnol, évêque de Cordoue, puis de Burgos, prêtre cardinal du titre de S. Sixte & de S. Clément, archevêque de Compostelle, & évêque d'Albano. *Voyez* TOLEDE. 1557.

23. Pierre Manriquez d'Aguilar, Espagnol, évêque de Cordoue, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* MANRIQUEZ. 1540.

24. Robert de Lenoncourt, François, évêque de Châlons, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie, puis de S. Apollinaire, & de sainte Cécile, archevêque d'Arles, d'Embrun, Toulouse, évêque de Metz. *Voyez* LENONCOURT. 1561.

25. David Beton, Ecossois, archevêque de S. André, évêque de Mirepoix, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio monte*. *Voyez* BETON. 1546.

26. Hippolyte d'Est, de Ferrare, administrateur de Milan, Ausch, Lyon, Narbonne, Autun, &c. diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, puis de sainte Marie *in Via* [illegible], & prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie, & de sainte Marie-la-neuve. *Voyez* EST. 1572.

27. Pierre Bembo, Vénitien, évêque de Bergame, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogon, puis de S. Clément. *Voyez* BEMBO. 1547.

*Sixiéme promotion en 1539.*

28. Frédéric Fregose, Génois, archevêque de Salerne, évêque de Gubio, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* FREGOSE. 1541.

29. Pierre de la Baume-Montrevel, François, évêque de Genève, & archevêque de Besançon, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* LA BAUME. 1544.

30. Antoine Sanguin de Meudon, François, évêque d'Orléans, puis archevêque de Toulouse, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*, puis de celui de S. Chrysogon, & grand aumônier de France. *Voyez* SANGUIN. 1559.

31. Hubert Gambara, Bressan, évêque de Tortone, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre, puis de S. Martin-aux-Monts, de S. Apollinaire & de S. Chrysogon. *Voyez* GAMBARA. 1549.

32. Ascagne Parisano, natif de Tolentin, évêque de Gaëte, puis de Rimini, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane. *Voyez* PARISANO. 1549.

33. Pierre-Paul Parisio de Cosence, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine, & évêque de Nusco. *Voyez* PARISIO. 1545.

34. Marcel Cervin, évêque de Nicastro, prêtre cardinal du titre de sainte Croix de Jérusalem, puis pape sous le nom de MARCEL II.

35. Barthelemi Guidiccioni, Luquois, évêque de Terni, puis de Luques, prêtre cardinal du titre de S. Césaire, & du titre de sainte Prisque, vicaire du pape, grand pénitencier. *Voyez* GUIDICCIONI. 1549.

36. Denys Laurerio, de Bénevent, géné-

*Année de leur mort.*

ral de l'ordre des Servites, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, & évêque d'Urbin. *Voyez* LORERIO. 1542.

37. Henri de Borgia de Gandie, Espagnol, évêque de Squillace, diacre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée. 1540.

38. Jacques Savelli, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Lucie, puis de S. Côme & de S. Damien, évêque de Nicastro, archevêque de Benevent, prêtre du titre de sainte Marie *in Cosmedin*, évêque d'Albano, de Porto, & grand inquisiteur. 1587.

39. Michel de Sylva, Portugais, évêque de Viseu, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, puis de sainte Praxede & de sainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Massa. *Voyez* SYLVA. 1556.

*Septiéme promotion en* 1542.

40. Marcel Crescentio, Romain, évêque de Marsico, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. *Voyez* CRESCENTIO. 1552.

41. Jean-Vincent d'Aquaviva d'Aragon, Napolitain, évêque de Melfes, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre, & de S. Martin aux Monts. *Voyez* AQUAVIVA. 1556.

42. Pompone Cœci, Romain, évêque de Citta-di-Castello, puis de Sutri, vicaire du pape, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque. 1542.

43. Robert Pucci, Florentin, évêque de Pistoye, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, & grand pénitencier. *Voyez* PUCCI. 1547.

44. Jean Moron, Milanois, évêque de Modene, prêtre cardinal du titre de S. Vital, puis de S. Etienne *in Cœlio monte*, de S. Laurent *in Lucina*, & de sainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Novarre, président au concile de Trente, & évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. *Voyez* MORON. 1580.

45. Grégoire Cortez ou Cortesio, Modenois, abbé du Mont Cassin, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque, puis évêque d'Urbin. *Voyez* CORTEZ. 1548.

46. Thomas Badia, Modenois, théologien de l'ordre des Freres Prêcheurs, maître du sacré palais, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre au champ de Mars. *Voyez* BADIA. 1547.

47. Christophe Madruce, évêque de Trente, sa patrie, prêtre cardinal du titre de S. Césaire, puis de S. Chrysogon, & de sainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Palestrine. *Voyez* MADRUCE. 1578.

*Huitiéme promotion en* 1544.

48. Gaspard d'Avalos, Espagnol, archevêque de Compostelle, prêtre cardinal. 1545.

49. Georges d'Armagnac, François, archevêque de Toulouse, puis d'Avignon, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, puis de S. Laurent *in Lucina*, & de S. Nicolas *in Carcere*. *Voyez* ARMAGNAC. 1585.

50. François de Mendoza, Espagnol, évêque de Coria, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *in Ara Cœli*, puis de S. Jean-Porte-Latine, & de S. Eusebe, évêque de Burgos, gouverneur de Sienne, & archevêque de Valence. *Voyez* MENDOZA. 1566.

51. Jacques d'Annebaut, François, évêque de Lisieux, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne. *Voyez* ANNEBAUT. 1558.

52. Oton Truchses de Waldpurg, Allemand, évêque d'Augsbourg, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine, puis de sainte Sabine, & de sainte Marie au-delà du Tibre, évêque d'Albano, de Sabine & de Palestrine. *Voyez* TRUCHSES. 1572.

53. Barthelemi de la Cuéva d'Albuquerque, Espagnol, évêque de Cordoue, prêtre cardinal du titre de S. Matthieu, puis de sainte Croix de Jérusalem, archevêque d'Avellino, & de Siponte, & viceroi de Naples. *Voyez* LA CUEVA. 1562.

54. François Sfondrate, natif de Cremone, évêque de Sarno, puis archevêque d'Amalfi, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie, & évêque de Cremone. *Voyez* SFONDRATE. 1550.

55. Frédéric Cœsi, Romain, évêque de Todi, prêtre cardinal du titre de S. Pancrace, puis de sainte Prisque, évêque de Cremone, de Palestrine, d'Albano & de Porto. 1565.

56. Duranti de Durantibus, Italien, évêque d'Algeri, puis de Cassano, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, & évêque de Bresse. *Voyez* DURANTI. 1558.

57. Nicolas Ardinghelle, Florentin, évêque de Fossombrone, prêtre cardinal du titre de S. Apollinaire. *Voyez* ARDINGHELLE. 1547.

58. André Cornaro, Vénitien, évêque de Bresse, diacre cardinal du titre de S. Théodore, puis archevêque de Spalatro. *Voyez* CORNARO. 1551.

59. Jerôme Capiferi ou Capo-di-Ferro, Romain, évêque de Nicée, diacre cardinal du titre de S. George *in Velabro*. *Voyez* CAPIFERI. 1559.

60. Tiberio Crispo, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Agathe, puis de sainte Marie au-delà du Tibre, archevêque d'Amalfi, & évêque de Sabine. *Voyez* CRISPO. 1566.

*Neuviéme promotion en* 1545.

61. Georges d'Amboise, François, archevêque de Rouen, prêtre cardinal du titre de S. Marcellin & de S. Pierre. 1550.

62. Henri de Portugal, archevêque de Lisbonne, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, puis roi de Portugal. *Voyez* PORTUGAL. 1580.

63. Pierre Pacheco de Villena, Espagnol, évêque de Pampelune, puis de Jaën, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine, vice-roi de Naples, évêque de Sagonne & d'Albano. *Voyez* PACHECO. 1560.

64. Ranuce Farnèse, archevêque de Naples, diacre cardinal du titre de sainte Lucie, puis prêtre du titre des Saints Anges, & des quatre Saints Couronnés, grand pénitencier, patriarche de Constantinople, archevêque de Ravenne, évêque de Sabine, & archevêque de Bologne. *Voyez* FARNESE. 1565.

*Dixiéme promotion en* 1547.

65. Charles de Lorraine-Guise, François, archevêque de Reims, prêtre cardinal du titre de sainte Cécile, puis de saint Apollinaire. *Voyez* CHARLES. 1574.

66. Jules de la Roverre de Montfeltre, d'Urbin, diacre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens, puis évêque de Vienne, archevêque de Ravenne, évêque de Sabine & de Palestrine. *Voyez* ROVERE. 1578.

*Onziéme promotion en* 1548.

67. Charles de Bourbon-Vendôme, François, archevêque de Rouen, diacre cardinal du titre de S. Sixte, puis prêtre du titre de S. Chrysogon, & commandeur de l'ordre du S. Esprit. *Voyez* CHARLES. 1590.

*Douziéme promotion en* 1549.

68. Jérôme Veralli, Romain, évêque de

Année de leur mort.

Porto, d'Afcoli, puis de Caferte, & archevêque de Roffano, prêtre cardinal du titre de S. Martin aux Monts, & du titre de S. Marcel. 1555.

69. Jean-Ange de Médicis, Milanois, archevêque de Ragufe, prêtre cardinal du titre de fainte Pudentiane, puis de S. Etienne *in Cœlio monte*, & pape fous le nom de PIE IV.

70. Philibert Ferrero, de Verceil, evêque d'Ivrée, prêtre cardinal du titre de S. Vital. 1549.

71. Bernardin Maffée, Romain, évêque de Maffa, puis archevêque de Chieti, prêtre cardinal du titre de faint Cyriaque. *Voyez* MAFFÉE. 1553.

JULES III, élu pape en 1550, mort en 1555.

*Premiere promotion en 1550.*

1. Innocent de Monti, diacre cardinal du titre de S. Onuphre, puis de fainte Marie *in Porticu*, & de fainte Marie-la-neuve. 1557.

*Seconde promotion en 1551.*

2. Georges Martinufius, Hongrois, évêque de Varadin, puis archevêque de Strigonie, cardinal. *Voyez* MARTINUSIUS. 1551.

*Troifiéme promotion en 1551.*

3. Chriftophe de Monti, parent du pape, évêque de Cagli, & patriarche d'Alexandrie, prêtre cardinal du titre de fainte Praxede. *Voyez* MONTI. 1564.

4. Fulvio de Corgne, ou de la Corgnia, neveu du pape, évêque de Peroufe, prêtre cardinal du titre de fainte Marie *in Via lata*, puis de S. Etienne *in Cœlio monte*, évêque de Porto. *Voyez* CORGNE. 1583.

5. Jean-Michel Sarracena, Napolitain, archevêque d'Acerenfa, prêtre cardinal du titre de fainte Marie *in Ara Cœli*, puis de fainte Anaftafie, de fainte Agathe, de fainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Sabine. 1568.

6. Jean Ricci Politian, Tofcan, archevêque de Manfredonia, prêtre cardinal du titre de faint Vital, puis du titre de faint Ange, de fainte Marie au-delà du Tibre, premier évêque de Monté-Pulciano, archevêque de Pife, & évêque d'Albano. *Voyez* RICCI. 1574.

7. Jacques du Pui, de Nice, archevêque de Bari, prêtre cardinal du titre de faint Siméon, puis de fainte Marie *in Via lata*, & légat au conclie de Trente. *Voyez* DU PUI. 1563.

8. Alexandre Campeggi, Bolonois, évêque de Bologne, prêtre cardinal du titre de fainte Lucie, & vice-légat d'Avignon. *Voyez* CAMPEGGI. 1554.

9. Jean-André Mercurio, de Meffine, archevêque de Manfredonia, puis de Meffine, prêtre cardinal du titre de fainte Barbe, puis de faint Cyriaque, & des SS. Quirice & Julitte. 1561.

10. Pierre Bertan, Modenois, théologien de l'ordre des freres prêcheurs, évêque de Fano, prêtre cardinal du titre de faint Pierre & de faint Marcellin. *Voyez* BERTAN. 1558.

11. Sebaftien Pighini, de Reggio, évêque d'Alifa, puis de Ferentino, & archevêque de Manfredonia, prêtre du titre de faint Callifte. *Voyez* PIGHINI. 1553.

12. Fabio Mignanelli, Siennois, évêque de Lucera, prêtre cardinal du titre de faint Sylveftre, & préfet de la fignature de juftice. 1557.

13. Jean Pogge, Bolonois, évêque de Tropta, puis d'Ancone, prêtre cardinal du titre de fainte Anaftafie. *Voyez* POGGE. 1556.

14. Jean-Baptifte Cicada, Génois, prêtre cardinal du titre de faint Clément, puis de fainte Agathe, & évêque de Sabine. 1570.

15. Jerôme Dandini, de Cefenne, évêque de Caffano, puis d'Imola, prêtre cardinal du titre de faint Matthieu, puis de faint Marcel. *Voyez* DANDINI. 1559.

16. Louis Cornaro, Vénitien, chevalier de l'ordre de faint Jean de Jérufalem, grand prieur de Chypre, diacre cardinal du titre de faint Théodore, puis prêtre du titre de faint Marc, & archevêque de Trani. *Voyez* CORNARO. 1584.

*Quatriéme promotion en 1553.*

17. Pierre de Taliavia d'Aragon, Sicilien, archevêque de Palerme, prêtre cardinal du titre de faint Callifte. 1558.

18. Robert Nobili, petit neveu du pape, diacre cardinal du titre de fainte Marie *in Cofmedin*. *Voyez* NOBILI. 1559.

19. Louis de Lorraine-Guife, François, archevêque de Sens, évêque de Metz, diacre cardinal, puis prêtre du titre de faint Thomas. *Voyez* LOUIS. 1578.

20. Jerôme Simonelli, d'Orviette, petit neveu du pape, diacre cardinal du titre de faint Côme & de faint Damien, puis de faint Prifque, & prêtre du titre de fainte Marie au-delà du Tibre, & évêque d'Orviette & de Porto. 1605.

MARCEL II, élu pape en 1555, mort la même année.

PAUL IV, élu pape en 1555, mort en 1559.

*Premiere promotion en 1555.*

1. Charles Caraffe, Napolitain, neveu du pape, évêque de Cominges, diacre cardinal du titre des faints Vite & Modefte, étranglé en prifon. *Voyez* CARAFFE. 1561.

*Seconde promotion en 1555.*

2. Jean Guijeno, furnommé *Siliceo*, Efpagnol, précepteur de Philippe II, roi d'Efpagne, archevêque de Tolede, prêtre cardinal du titre de faint Nerée & faint Achillée. *Voyez* GUIJENO. 1557.

3. Jean-Bernardin Scoti, de Sabine, clerc régulier de l'ordre des théatins, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre de faint Matthieu, évêque de Plaifance, & inquifiteur de la foi. 1568.

4. Diomede Caraffe, Napolitain, archevêque d'Ariano, prêtre cardinal du titre de faint Sylveftre & de faint Martin-aux-Monts. *Voyez* CARAFFE. 1560.

5. Scipion Rebiba, Sicilien, prêtre cardinal du titre de fainte Pudentiane, archevêque de Pife, patriarche de Conftantinople, & évêque de Sabine. *Voyez* REBIBA. 1577.

6. Jean Suavius, François, évêque de Mirepoix, prêtre cardinal du titre de faint Jean Porte-Latine, puis de fainte Prifque, & préfet de la fignature de juftice. 1566.

7. Jean Gropper, Allemand, prévôt de l'églife de Cologne, prêtre cardinal du titre de fainte Lucie. *Voyez* GROPPER. 1558.

8. Jean-Antoine Capiffucchi, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Pancrace, puis de fainte Croix de Jérufalem & de S. Clément, évêque de Lando. *Voyez* CAPISSUCCHI. 1569.

*Troifiéme promotion en 1557.*

9. Thadée Gaddi, Florentin, archevêque

*Année de leur mort.*

de Cozence, prêtre cardinal du titre de saint Sylvestre. *Voyez* GADDI. 1561.

10. Antoine Trivulce, Milanois, évêque de Toulon, prêtre cardinal du titre de saint Jean & de saint Paul. *Voyez* TRIVULCE. 1559.

11. Laurent Strozzi, Florentin, évêque de Beziers, puis d'Albi, & archevêque d'Aix, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine. 1571.

12. Virgile Rosario, natif de Spolete, évêque d'Ischia, prêtre cardinal du titre de saint Siméon, & vicaire du pape. *Voyez* ROSARIO. 1559.

13. Jean Bertrand, François, archevêque de Sens, & garde des sceaux de France, prêtre cardinal du titre de S. Prisque. *Voyez* BERTRAND. 1560.

14. Michel Ghisleri, Lombard, évêque de Sutri, prêtre cardinal du titre de sainte Marie sur la Minerve, puis de sainte Sabine, & pape sous le nom de PIE V.

15. Clément Dolera, Génois, général de l'ordre des freres mineurs de l'observance en Espagne, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *in Ara Cœli*, & évêque de Foligni. *Voyez* DOLERA. 1568.

16. Alfonse Caraffe, Napolitain, neveu du pape, diacre cardinal du titre de saint Jean & de saint Paul, puis de saint Nicolas, & archevêque de Naples. *Voyez* CARAFFE. 1565.

17. Vitelocci Vitelli, Italien, évêque de Citta-di-Castello, diacre cardinal du titre de saint Serge & de saint Bacche, puis de sainte Marie *in Porticu*, & de sainte Marie *in Via lata*, & évêque d'Imola. 1568.

18. Jean-Baptiste Ghisleri, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Lucie, puis de saint Nicolas *in Carcere*. *Voyez* GHISLERI. 1559.

*Quatriéme promotion en* 1557.

19. Guillaume de Petow, Anglois, évêque de Salisburi, prêtre cardinal du titre de saint.... *Voyez* PETOW. 1558.

PIE IV, élu pape en 1560, mort en 1565.

*Premiere promotion en* 1560.

1. Antoine Serbelloni, Milanois, évêque de Foligni, prêtre cardinal du titre de saint Georges *in Velabro*, puis de sainte Marie aux Thermes, de saint Pierre ès-liens, & de saint Ange, évêque de Novarre & d'Ostie, doyen des cardinaux. *Voyez* SERBELLONI. 1591.

2. Jean de Médicis, Florentin, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, & nommé à l'archevêché de Pise. *Voyez* MEDICIS. 1562.

3. Saint Charles Borromée, Milanois, neveu du pape, diacre cardinal du titre de saint Vite & saint Modeste, puis de saint Martin aux Monts, prêtre du titre de sainte Praxede, archevêque de Milan, grand pénitencier & archiprêtre de sainte Marie Majeure. *Voyez* BORROMÉE. 1584.

*Seconde promotion en* 1561.

4. Jerôme Seripand, Napolitain, général de l'ordre des hermites de saint Augustin, archevêque de Salerne, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, & légat au concile de Trente. 1563.

5. Bernard Salviati, Florentin, grand prieur de Rome, grand aumônier de Catherine de Médicis, reine de France, évêque de Clermont, prêtre cardinal du titre de saint Siméon, puis de sainte Prisque. *Voyez* SALVIATI. 1568.

6. Stanislas Hosius, Polonois, évêque de Culm, puis de Varmie, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine, de saint Laurent *in Perna*, de saint Pancrace, de saint Clément & de sainte Marie au-delà du Tibre, légat au concile de Trente, & grand pénitencier. *V.* HOSIUS. 1579.

7. Pierre-François Ferrero, Piémontois, évêque de Verceil, prêtre cardinal du titre de saint Césaire, puis de sainte Agnés & de sainte Anastasie. *Voyez* FERRERO. 1566.

8. Louis Simonette, Milanois, évêque de Pesaro, prêtre cardinal du titre de saint Cyriaque, puis de sainte Anastasie. 1568.

9. Antoine Perrenot de Granvelle, de Franche-Comté, évêque d'Arras, puis archevêque de Malines & de Besançon, prêtre cardinal du titre de saint Barthelemi en l'Isle, & de saint Sylvestre, & évêque de Sabine. *Voyez* PERRENOT. 1586.

10. Philibert Babou de la Bourdaisiere, François, évêque d'Auxerre & d'Angoulême, prêtre cardinal du titre de saint Sixte, de saint Martin aux Monts, & de sainte Anastasie. 1570.

11. Marc-Antoine Amulio, Vénitien, diacre, puis prêtre cardinal du titre de saint Marcel, evêque de Ricti. *Voyez* AMULIO. 1570.

12. Louis d'Est de Ferrare, évêque de Ferrare, puis archevêque d'Ausch, diacre cardinal du titre de saint Nerée & saint Achillée, puis de sainte Lucie, de saint Ange & de sainte Marie *in Via lata*. *Voyez* EST. 1586.

13. Louis Madruce, Allemand, évêque de Trente & de Bresse, diacre cardinal du titre de saint Calixte, puis de saint Onuphre, prêtre du titre de sainte Anastasie, & de saint Laurent *in Lucina*, & évêque de Frescati. *Voyez* MADRUCE. 1600.

14. Marc Altaemps, neveu du pape, évêque de Cassano, diacre cardinal du titre de saint Ange, puis prêtre du titre des douze Apôtres, de saint Clément & de sainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Constance, & archiprêtre de saint Jean de Latran. *Voyez* ALTAEMPS. 1595.

15. François de Gonzague, diacre cardinal du titre de saint Nicolas, puis prêtre du titre de saint Laurent *in Lucina*, & archevêque de Conza. *Voyez* GONZAGUE. 1566.

16. Inico d'Avalos d'Aragon, Napolitain, diacre cardinal du titre de sainte Lucie, puis prêtre du titre de S. Adrien, de S. Laurent *in Lucina*, & évêque de Porto. *Voyez* AVALOS. 1600.

17. Alfonse Gesualdo, Napolitain, diacre cardinal du titre de sainte Cécile, archevêque de Conza, puis de Naples, & évêque d'Ostie, & doyen des cardinaux. *Voyez* GESUALDO. 1603.

18. François Pacheco, Espagnol, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, puis de sainte Pudentiane, & archevêque de Burgos. *Voyez* PACHECO. 1579.

19. Jean-François Gambara, Bressan, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de saint Marcellin, puis de sainte Pudentiane, de sainte Anastasie & de sainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Viterbe, d'Albano & de Palestrine. *Voyez* GAMBARA. 1587.

20. Bernard Navagero, Vénitien, prêtre cardinal du titre de S. Pancrace, puis de saint Nicolas & de sainte Susanne, & évêque de Veronne. *Voyez* NAVAGERO. 1565.

21. Jerôme de Corregio, Italien, prêtre

cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*, puis du titre de sainte Anastasie, & archevêque de Tarente. *Voyez* CORREGIO. *Année de leur mort.* 1572.

*Troisiéme promotion en 1563.*

22. Frédéric de Gonzague-Mantoue, prêtre cardinal du titre de sainte Marie-la-Neuve, & évêque de Mantoue. *Voyez* GONZAGUE. 1565.

23. Ferdinand de Médicis, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, puis de S. Eustache & de sainte Marie *in Via lata*, se démit de la pourpre en 1588, fut grand duc de Toscane, & épousa Catherine de Lorraine. 1608.

*Quatriéme promotion en 1565.*

24. Annibal Bozzuti, Napolitain, archevêque d'Avignon, prêtre du titre de S. Sylvestre. 1565.

25. Marc-Antoine Colonne, Romain, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, de S. Pierre-ès-liens & de S. Laurent, archevêque de Tarente & de Salerne, & évêque de Palestrine. *Voyez* COLONNE. 1597.

26. Ptolomée Gallio, Napolitain, évêque de Martorano, puis archevêque de Siponte, prêtre cardinal du titre de S. Théodore & du titre de sainte Agathe, & évêque d'Ostie, doyen des cardinaux. *Voyez* GALLIO. 1607.

27. Ange Nicolini, Florentin, archevêque de Pise, prêtre cardinal du titre de S. Calixte. *Voyez* NICOLINI. 1567.

28. Louis Pisani, Vénitien, évêque de Padoue, prêtre cardinal du titre de saint Vital. *Voyez* PISANI. 1570.

29. Prosper de Sainte-Croix, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Jérôme, puis de sainte Marie aux Thermes, de S. Adrien & de S. Clément, archevêque d'Arles & évêque d'Albano. *Voyez* SAINTE CROIX. 1589.

30. Zacharie Delfini, Vénitien, évêque de Faro, puis de Javarin, cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, & de sainte Anastasie. *Voyez* DELFINI. 1583.

31. Marc-Antoine Bobba, de Casal, évêque d'Aouste, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre, puis de S. Marcel. *Voyez* BOBBA. 1575.

32. Hugues Boncompagnon, Bolonois, prêtre cardinal du titre de S. Sixte, puis pape sous le nom de GREGOIRE XIII.

33. Alexandre Sforce, neveu du pape Paul III, évêque de Parme, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *in Via lata*, & archiprêtre de sainte Marie majeure. *Voyez* SFORCE. 1581.

34. Simon Pasqua, Génois, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine. *Voyez* PASQUA. 1565.

35. Charles Visconti, Milanois, évêque de Vintimille, puis de Ferrentino, prêtre cardinal du titre de S. Vite & de S. Modeste. 1565.

36. François de Castillon, Milanois, évêque de Bobio, prêtre cardinal du titre de S. Nicolas. 1568.

37. Gui Ferrero, de Verceil, évêque de Verceil, prêtre cardinal du titre de sainte Euphémie, puis de S. Vite & S. Modeste. *Voyez* FERRERO. 1585.

38. Antoine de Crequi, François, évêque d'Amiens, prêtre cardinal du titre de S. Triphon. *Voyez* CREQUI. 1574.

39. Alexandre Cribelli, Milanois, évêque de Cariati, prêtre cardinal du titre de S. Jean-Porte-Latine, puis de sainte Marie *in Ara cœli*. *Voyez* CRIBELLI. 1574.

40. Jean-François Commendon, Vénitien, évêque d'Atri, puis de Zante, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque, de sainte Marie aux Thermes, & de S. Marc. *Voyez* COMMENDON. *Année de leur mort.* 1584.

41. Benoît Lomellini, Génois, évêque de Vintimille, puis d'Agnani, cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, & de sainte Sabine. *Voyez* LOMELLINI. 1579.

42. François des Ursins, Romain, évêque de San-Severo, puis de Murano, & archevêque de Cosence, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin, & légat en France. *Voyez* DES URSINS. 1581.

43. François Alciat, Milanois, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*, puis de sainte Susanne, & prêtre du titre de sainte Lucie. *Voyez* ALCIAT. 1580.

44. Guillaume Sirlet, Calabrois, diacre, puis prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Perna*, évêque de San-Marco & de Squillace. *Voyez* SIRLET. 1585.

45. Gabriel Paleota, Bolonois, diacre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée, puis de S. Jean & de S. Paul, prêtre du titre de S. Martin-aux-Monts, premier archevêque de Bologne, & évêque de Sabine. *Voyez* PALEOTA. 1597.

46. François Crasso, Milanois, diacre cardinal du titre de sainte Lucie, puis prêtre du titre de sainte Cécile. *Voyez* CRASSO. 1566.

PIE V, élu pape en 1566, mort en 1572.

*Premiere promotion en 1566.*

1. Michel Bonelli, neveu du pape, grand prieur de Rome, prêtre cardinal du titre de S. Laurent, légat en France & en Espagne, & évêque d'Albano. *Voyez* BONELLI. 1598.

*Seconde promotion en 1568.*

2. Diegue Spinola, Espagnol, président du conseil de Castille, & évêque de Siguença, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*. 1592.

3. Hierôme Souchier, François, abbé de Cîteaux, prêtre cardinal du titre de S. Matthieu. 1571.

4. Jean-Paul Ab Ecclesia, natif de Tortone, diacre, puis prêtre cardinal du titre de S. Pancrace, & préfet de la signature de justice. *Voyez* ECCLESIA. 1575.

5. Antoine Caraffe, Napolitain, diacre, puis prêtre cardinal du titre de S. Eusebe, & du titre de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* CARAFFE. 1591.

*Troisiéme promotion en 1570.*

6. Marc-Antoine Maffée, Romain, archevêque de Chieti, prêtre cardinal du titre de S. Calixte. 1583.

7. Gaspard de Zuniga, Espagnol, évêque de Segovie, puis archevêque de Seville, prêtre cardinal du titre de sainte Barbe. 1571.

8. Gaspard Cervantes, Espagnol, archevêque de Messine, puis de Salerne & de Tarragone, prêtre cardinal du titre de S. Martin-aux-Monts. *Voyez* CERVANTES. 1575.

9. Nicolas de Pellevé, François, archevêque de Sens, puis de Reims, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, & du titre de sainte Praxede. *Voyez* PELLEVÉ. 1594.

10. Jules-Antoine Santorio, de Caserte, archevêque de San-Severino, prêtre cardinal du titre de sainte Barbe, grand pénitencier & évêque de Palestrine. *Voyez* SANTORIO. 1602.

11. Pierre Donati Læsi, Romain, évêque de

de Narni, prêtre cardinal du titre de sainte Vestine. *Année de leur mort.*

12. Charles de Graffis, Bolonois, gouverneur de Rome, prêtre cardinal du titre de sainte Euphemie. 1586. 1571.

13. Charles d'Angennes de Rambouillet, François, évêque du Mans, prêtre cardinal du titre de sainte Euphemie. *Voyez* ANGENNES. 1587.

14. Archange de Bianchi, Italien, théologien de l'ordre des freres prêcheurs, évêque de Ceano, prêtre cardinal du titre de S. Césaire. *Voyez* BIANCHI. 1580.

15. Felix Peretti, Italien, général de l'ordre de S. François, puis évêque de sainte Agathe & de Fermo, prêtre cardinal du titre de S. Jerôme, & pape sous le nom de SIXTE V.

16. Paul Aretius, Italien, évêque de Plaisance, puis archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane. 1578.

17. Jean Aldobrandin, Italien, frere du pape Clément VIII, évêque d'Imola, prêtre cardinal du titre de S. Simeon, & grand pénitencier. *Voyez* ALDOBRANDIN. 1573.

18. Vincent Justiniani, Génois, général de l'ordre des freres prêcheurs, cardinal du titre de S. Nicolas, puis de sainte Sabine. *Voyez* JUSTINIANI. 1582.

19. Jerôme Rusticucci, Italien, secrétaire du pape Pie V, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, évêque de Sinigaglia, vicaire du pape, & évêque d'Albano. *Voyez* RUSTICUCCI. 1603.

20. Jules d'Aquaviva d'Aragon, des ducs d'Atri, diacre cardinal du titre de S. Théodore. *Voyez* AQUAVIVA. 1574.

21. Jean-Jerôme Albani, de Bergame, prêtre cardinal du titre de S. Jean-Porte-Latine. *Voyez* ALBANI. 1591.

GREGOIRE XIII, élu pape en 1572, mort en 1584.

*Premiere promotion en* 1572.

1. Philippe Boncompagnon, Bolonois, neveu du pape, prêtre cardinal du titre de S. Xiste, & grand pénitencier. *Voyez* BONCOMPAGNON. 1586.

*Seconde promotion en* 1572.

2. Philippe Guastavillani, Bolonois, neveu du pape, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-Neuve, puis de sainte Marie *in Cosmedin*, camerlingue de la sainte église. *Voyez* BONCOMPAGNON. 1587.

*Troisiéme promotion en* 1576.

3. André, archiduc d'Autriche, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-Neuve, & évêque de Constance. 1600.

*Quatriéme promotion en* 1577.

4. Albert archiduc d'Autriche, diacre cardinal, puis prêtre du titre de sainte Croix de Jérusalem, archevêque de Tolede, se démit du chapeau en 1548, fut gouverneur des Pays-Bas, & se maria. 1621.

*Cinquiéme promotion en* 1578.

5. Alexandre Riario, Bolonois, patriarche d'Alexandrie, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *in Ara Cœli*. 1585.

6. Claude de la Baume, Bourguignon, archevêque de Besançon, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane. *Voyez* LA BAUME. 1584.

7. Louis de Lorraine-Guise, François, archevêque de Reims, prêtre cardinal du titre de S... commandeur de l'ordre du Saint Esprit, fut tué à Blois pendant la tenue des états. *Voyez* LOUIS. *Année de leur mort.* 1588.

8. Gerard de Groësbeck, natif de Gueldre, évêque & prince de Liége, prêtre cardinal. *Voyez* GROESBECK. 1579.

9. René de Birague, Milanois, chancelier de France, évêque de Lavaur, commandeur de l'ordre du Saint Esprit, cardinal. *Voyez* BIRAGUE. 1583.

10. Pierre de Deza, Espagnol, prêtre cardinal du titre de sainte Prisque, puis de S. Laurent *in Lucina*, & évêque d'Albano. *Voyez* DEZA. 1600.

11. Ferdinand de Tolede Oropesa, Espagnol, nommé cardinal, refusa cette dignité, & se retira chez les jésuites. *Voyez* TOLEDE.

12. Charles de Lorraine Vaudemont, François, évêque de Toul, commandeur de l'ordre du Saint Esprit, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*. *Voyez* CHARLES. 1587.

13. Jean Vincent de Gonzague, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, diacre cardinal du titre de S. Georges, puis de sainte Marie *in Cosmedin*, & prêtre du titre de S. Alexis. 1591.

*Sixiéme promotion en* 1578.

14. Gaspard Quiroga, Espagnol, évêque de Cuença, puis archevêque de Tolede, grand chancelier de Castille, & grand inquisiteur, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine. 1594.

*Septiéme promotion en* 1583.

15. Jean-Antoine Facchinetti, Bolonois, évêque de Nicastro, patriarche de Jérusalem, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, puis pape sous le nom d'INNOCENT IX.

16. Jean-Baptiste Castaneo, Romain, archevêque de Rossano, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, puis pape sous le nom d'URBAIN VII.

17. Alexandre de Médicis, évêque de Pistoye, puis archevêque de Florence, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul, légat en France, & pape sous le nom de LEON XI. *Voyez* MEDICIS.

18. Rodrigue de Castro-de-Lemos, Espagnol, évêque de Zamora, puis de Cuença, & archevêque de Seville, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres. *Voyez* PORTUGAL. 1600.

19. Charles de Bourbon-Vendôme, François, archevêque de Rouen, commandeur de l'ordre du Saint Esprit, cardinal. *Voyez* CHARLES. 1594.

20. Michel de la Tour-Valsassine, natif d'Udine, évêque de Ceneda, nonce en France, & cardinal. 1586.

21. Jules Canani, Ferrarois, évêque d'Atri, puis de Modene, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe, puis de sainte Anastasie. 1592.

22. Nicolas Sfondrate, Milanois, évêque de Crémone, prêtre cardinal du titre de sainte Cécile, puis pape sous le nom de GREGOIRE XIV. *Voyez* SFONDRATE.

23. Antoine-Marie Salviati, Romain, évêque de S. Papoul, nonce en France, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*. *Voyez* SALVIATI. 1602.

24. François de Joyeuse, François, archevêque de Narbonne, puis de Toulouse & de

Année de leur mort.

Rouen, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre & de S. Martin-aux-Monts, & de la Trinité du Mont, & évêque d'Oftie, doyen des cardinaux. *Voyez* JOYEUSE. 1615.

25. Auguftin Valerio, Vénitien, évêque de Vérone, prêtre cardinal du titre de S. Marc. *Voyez* VALERIO. 1606.

26. Vincent Lauria ou Lauro, Calabrois, évêque de Mondevy, prêtre cardinal du titre de fainte Marie *in Via lata*. *Voyez* VINCENT. 1592.

27. Philippe Spinola, Génois, évêque de Nole, prêtre cardinal du titre de fainte Sabine. 1593.

28. Albert Bolognetti, Bolonois, évêque de Maffa, prêtre cardinal du titre de .... 1585.

29. Matthieu Cointerel, dataire du pape, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*. *Voyez* COINTEREL. 1585.

30. Georges de Radzevill, Polonois, coadjuteur de Vilna, prêtre cardinal du titre de S. Xifte, & évêque de Cracovie. 1600.

31. Scipion Lancelotti, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Simeon. 1598.

32. Simon de Taviglia d'Aragon de Terranova, Sicilien, diacre cardinal du titre de fainte Marie aux Thermes, puis de fainte Anaftafie, de S. Jerôme & de fainte Praxede. 1604.

33. François Sforce de fainte Flore, Romain, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis de S. Nicolas *in Carcere*, & de fainte Marie *in Via lata*, & évêque de Porto. *Voyez* SFORCE. 1624.

*Huitiéme promotion en* 1584.

34. André Bathori, Tranffylvain, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis de S. Ange, & évêque de Varmi. *Voyez* BATHORI. 1599.

SIXTE V, élu pape en 1585, mort en 1590.

*Premiere promotion en* 1585.

1. Alexandre Peretti, Romain, petit neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Jerôme, puis de S. Laurent *in Damafo*, & vice-chancelier de l'églife romaine. 1623.

*Seconde promotion en* 1585.

2. Henri Cajetan, Romain, patriarche d'Alexandrie, prêtre cardinal du titre de fainte Pudentiane, légat de Bologne, & camerlingue de la fainte églife. *Voyez* CAJETAN. 1599.

3. Georges Drafcovitz, Hongrois, évêque des Cinq-Eglifes, puis archevêque de Colocza, prêtre cardinal. 1585.

4. Jean-Baptifte Caftrucci, Luquois, archevêque de Chieti, prêtre cardinal du titre de fainte Marie *in Ara Cœli*, puis de S. Jean & de S. Paul. 1595.

5. Frederic Cornelio, Vénitien, grand prieur de Chypre, évêque de Trau en Dalmatie, puis de Bergame & de Padoue, prêtre cardinal du titre de S. Etienne. 1590.

6. Dominique Pinelli, Génois, évêque de Fermo, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Perna*, puis de S. Chryfogon & de fainte Marie au-delà du Tibre, archiprêtre de fainte Marie Majeure, & évêque d'Oftie, doyen du facré collége. *Voyez* PINELLI. 1611.

7. Hippolyte de Rubeis, Parmefan, évêque de Pavie, prêtre cardinal du titre de fainte Marie *in Porticu*, puis de S. Blaife. 1591.

8. Decius Azolini, Pifan, évêque de Cervia, prêtre cardinal du titre de S. Matthieu, & archiprêtre de fainte Marie *ad Præfepe*. 1587.

9. Hippolyte Aldobrandin, Florentin, prêtre cardinal du titre de S. Pancrace, grand pénitencier & légat en Pologne, puis pape fous le nom de CLEMENT VIII.

*Troifiéme promotion en* 1586.

10. Jerôme de la Rovere, Piémontois, archevêque de Turin, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens. *Voyez* ROVERE. 1592.

11. Philippe de Lenoncourt, François, évêque de Châlons, puis d'Auxerre, & archevêque de Reims, commandeur de l'ordre du Saint Efprit, prêtre cardinal du titre de S. Onuphre. *Voyez* LENONCOURT. 1591.

12. Jerôme Bernier, Lombard, théologien de l'ordre des Freres Prêcheurs, évêque d'Afcoli, prêtre cardinal du titre de S. Thomas, puis de fainte Marie fur la Minerve, & de S. Laurent *in Lucina*, & évêque de Porto. 1611.

13. Antoine-Marie Gallio, Pifan, évêque de Peroufe, puis d'Ofimo, prêtre cardinal du titre de fainte Agnès, & du titre de fainte Praxede, & évêque d'Oftie, doyen des cardinaux. 1620.

14. Conftantin Bucafoci, de Sarno, théologien de l'ordre des Freres Mineurs conventuels, prêtre cardinal du titre de S. Vital, & évêque de Verceil. *Voyez* BUCAFOCI. 1596.

15. Jerôme Mathei, Romain, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis prêtre du titre de S. Pancrace. 1603.

16. Benoît Juftiniani, Genois, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis évêque de Porto. *Voyez* JUSTINIANI. 1621.

17. Afcagne Colonne, Romain, diacre cardinal du titre de fainte Marie *in Cofmedin*, puis de S. Nicolas *in Carcere*, & prêtre du titre de fainte Pudentiane, & de fainte Croix de Jerufalem. *Voyez* COLONNE. 1608.

*Quatriéme promotion en* 1587.

18. Guillaume Alain, Anglois, prêtre cardinal du titre de S. Martin-aux-Monts. *Voyez* ALAIN. 1594.

*Cinquiéme promotion en* 1587.

19. Scipion de Gonzague-Mantoue, patriarche de Jerufalem, prêtre cardinal du titre de fainte Marie *de Populo*. *Voyez* GONZAGUE. 1593.

20. Antoine Sauli, Genois, archevêque de Gênes, prêtre cardinal du titre de S. Vital, & évêque d'Oftie, doyen des cardinaux. 1623.

21. Jean l'Evangelifte Palotti, Italien, archevêque de Cofence, prêtre cardinal du titre de S. Matthieu, puis de S. Laurent *in Lucina*, & évêque de Porto. 1620.

22. Pierre de Gondi, François, évêque de Langres, puis de Paris, commandeur de l'ordre du Saint Efprit, prêtre cardinal du titre de S. Sylveftre. *Voyez* GONDI. 1616.

23. Etienne Bonnucci, Tofcan, évêque d'Alatri, puis d'Arezzo, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin. 1589.

24. Jean de Mendoza, Efpagnol, prêtre cardinal du titre de fainte Marie au-delà du Tibre. 1592.

25. Hugues de Loubens de Verdale, François, grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jerufalem, diacre cardinal du titre de fainte Marie *in Porticu*. *Voyez* VERDALE. 1595.

26. Frédéric Borromée, Milanois, archevêque de Milan, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, puis de S. Nicolas *in Carcere*, & prêtre du titre de fainte Marie des Anges. *Voyez* BORROMÉE. 1632.

*Sixième promotion en 1588.* *Année de leur mort.*

27. François Morosini, Vénitien, évêque de Bresse, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée. *Voyez* MOROSINI. 1596.

*Septième promotion en 1588.*

28. Augustin Cusani, Milanois, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis prêtre du titre de S. Laurent *in Pane.* 1598.

29. François-Marie des Marquis du Mont-sainte-Marie, Vénitien, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *in Ara Cœli*, puis de sainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Palestrine, de Porto & d'Ostie, doyen du sacré collége. *Voyez* MONTI. 1626.

*Huitième promotion en 1589.*

30. Marian Perbenedicti, Pisan, évêque de Martorano, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin, & évêque de Frescati. 1611.

31. Grégoire Petrochi, Pisan, général de l'ordre des Augustins, prêtre cardinal du titre de S. Augustin, puis de sainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Palestrine. 1612.

32. Charles de Lorraine, évêque de Metz, de Strasbourg, diacre cardinal du titre de sainte Agathe. *Voyez* CHARLES. 1607.

33. Gui Pepoli, Bolonois, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, puis de S. Eustache, & prêtre du titre de S. Pierre au Mont-d'Or. *Voyez* PEPOLI. 1599.

URBAIN VII, élu pape en 1590, mort douze jours après son élection.

GRÉGOIRE XIV, élu pape en 1590, mort en 1591.

*Première promotion en 1590.*

1. Paul Emile Sfondrate, Milanois, neveu du pape, évêque de Cremone, prêtre cardinal du titre de sainte Cécile & évêque d'Albano. *Voyez* SFONDRATE. 1618.

*Seconde promotion en 1591.*

2. Octave Paravicini, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Alexis. 1611.

3. Odoard Farnese-Parme, diacre cardinal du titre de S. Eustache, puis évêque de Frescati. *Voyez* FARNESE. 1626.

4. Octave Aquaviva d'Aragon, Napolitain, archevêque de Naples, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de sainte Marie *de Populo. Voyez* AQUAVIVA. 1612.

5. Flaminio Plati, Milanois, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, puis de S. Côme & de S. Damien, prêtre du titre de S. Clément & de S. Onuphre, & de sainte Marie de la Paix. 1611.

INNOCENT IX, élu pape en 1591, mort la même année.

*Promotion en 1591.*

1. Philippe Séga, Bolonois, évêque de Plaisance, diacre cardinal du titre de S. Onuphre, & légat en France. *Voyez* SÉGA. 1596.

2. Antoine Facchinetti, Bolonois, petit-neveu du pape, diacre cardinal du titre des quatre Saints Couronnés. 1606.

CLÉMENT VIII, élu pape en 1592, mort en 1605.

*Premiere promotion en 1593.*

1. Luce Saxo, Napolitain, évêque de Ripa-Transone, prêtre cardinal du titre de S. Quirice & sainte Julite. 1604.

2. François Tolet, Espagnol, jésuite, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre. *Voyez* TOLET. 1596.

3. Pierre-Aldobrandin, neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis préfet de la signature de justice, camerlingue de la sainte église, archevêque de Ravenne, & évêque de Sabine. *Voyez* ALDOBRADIN. 1621.

4. Cinthio Aldobrandin, neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Georges, puis de S. Pierre-ès-liens. *Voyez* ALDOBRANDIN. 1610.

*Seconde promotion en 1596.*

5. Silvio Savelli, Romain, archevêque de Rossano, patriarche de Constantinople, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *in Via.* 1599.

6. Laurent Priuli, Vénitien, patriarche de Venise, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre. 1600.

7. François-Marie Tarugi, Toscan, neveu du pape Jules III, prêtre de l'Oratoire, évêque d'Avignon, puis archevêque de Sienne, prêtre cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Isle, puis de sainte Marie sur la Minerve. *Voyez* TARUGI. 1608.

8. Octave Bandini, Florentin, archevêque de Fermo, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine, puis de S. Laurent *in Lucina*, & évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. *Voyez* BANDINI. 1629.

9. François Cornelio, Vénitien, évêque de Trevise, prêtre cardinal du titre de S. Martin. 1698.

10. Anne d'Escars de Givri, François, évêque de Lizieux & de Metz, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne. *Voyez* ESCARS. 1612.

11. François de S. Georges de Blandrate, natif de Casal, évêque d'Aqui, prêtre cardinal du titre de S. Clément, & évêque de Ferrare & de Faënza. 1605.

12. Camille Borghese, Romain, prêtre cardinal du titre de saint Eusebe, puis pape sous le nom de Paul V.

13. César Baronius, Napolitain, général des prêtres de l'Oratoire, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & de S. Achillée. *Voyez* BARONIUS. 1607.

14. Laurent Blanchetti, Bolonois, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Pane. Voyez* BLANCHETTI. 1612.

15. François Davila, Espagnol, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre, puis de sainte Croix de Jerusalem. 1606.

16. Ferdinand Nunez de Guevarra, Espagnol, prêtre cardinal du titre de S. Blaise, puis de S. Martin-aux-Monts, grand inquisiteur d'Espagne, & archevêque de Seville. 1609.

17. Barthelemi Cesi, Romain, archevêque de Conza, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*, puis de S. Pierre-ès-liens, de sainte Praxede & de sainte Marie au-delà du Tibre, & prêtre du titre de S. Laurent *in Lucina.* 1622.

18. François Mantica, d'Udine dans le Frioul, diacre cardinal du titre de S. Adrien,

puis de sainte Marie *de Populo*. *Voyez* MANTICA. *Année de leur mort.*

19. Pompée Arigoni, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, puis de sainte Balbine, & archevêque de Bénévent. *Voyez* ARIGONI. 1614. 1616.

20. André Peretti, dit *Montalte*, Pisan, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, puis de S. Ange & de S. Eustache, & évêque d'Albano & de Frescati. *Voyez* MONTALTE. 1629.

*Troisiéme promotion en 1596.*

21. Philippe-Guillaume, duc de Baviere, évêque de Ratisbonne, cardinal. *Voyez* BAVIERE. 1598.

*Quatriéme promotion en 1598.*

22. Boniface Bevilaqua, Ferrarois, patriarche de Constantinople, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie, puis évêque de Corvia, de Sabine & de Frescati. 1627.

23. Bernard de Sandolval de Roxas, Espagnol, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie, grand inquisiteur & archevêque de Tolede. 1618.

24. Alfonse Visconti, Milanois, évêque de Cervia, prêtre cardinal du titre de S. Jean Porte-Latine, puis de S. Sixte, & évêque de Spolette. 1608.

25. Dominique Tusco, natif de Reggio, évêque de Tivoli, & gouverneur de Rome, prêtre cardinal du titre de S. Pierre au Mont-d'Or, puis de S. Onuphre. *Voyez* TUSCO. 1620.

26. Arnaud d'Ossat, François, évêque de Rennes, puis de Bayeux, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe. *Voyez* OSSAT. 1604.

27. Paul Emile Zachia, Genois, évêque de Citta Castellana, prêtre cardinal du titre de S. Marcel. 1605.

28. François de Dietrichstein, Allemand, évêque d'Olmutz, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre. *Voyez* DIETRICHSTEIN. 1636.

29. Silvio Antoniano, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Sauveur *in Lauro*. *Voyez* ANTONIANO. 1603.

30. Robert Bellarmin, Florentin, jésuite, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *in Via*, & archevêque de Capoue. *Voyez* BELLARMIN. 1621.

31. Bonviso Bonvisi, Luquois, diacre cardinal du titre de S. Vite & de S. Modeste, & archevêque de Bari. 1603.

32. François-d'Escoubleau-Sourdis, François, archevêque de Bourdeaux, diacre cardinal du titre des douze Apôtres. *Voyez* ESCOUBLEAU. 1628.

33. Alexandre d'Est-Modene, prêtre cardinal du titre de sainte Marie de la Paix, & évêque de Reggio. *Voyez* EST. 1624.

34. Jean-Baptiste Deti, Florentin, évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. 1630.

*Cinquiéme promotion en 1603.*

35. Sylvestre Aldobrandin, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Césaire. *Voyez* ALDOBRANDIN. 1612.

*Sixiéme promotion en 1604.*

36. Seraphin Olivier, François, patriarche d'Alexandrie, & évêque de Rennes, cardinal du titre de S. Sauveur *in Lauro*. *Voyez* OLIVIER. 1609.

37. Dominique Ginnasio, Bolonois, archevêque de Manfredonia, cardinal, puis évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. *Voyez* GINNASIO. *Année de leur mort.* 1639.

38. Antoine Zapata, Espagnol, archevêque de Burgos, viceroi de Naples, cardinal du titre de sainte Croix de Jerusalem, puis de sainte Balbine, & grand inquisiteur d'Espagne. 1638.

39. Philippe Spinelli, Napolitain, archevêque de Colocza, prêtre cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Isle, puis évêque d'Aversa. 1616.

40. Charles Conti, Romain, évêque d'Ancone, cardinal du titre de S. Chrysogon, puis de S. Clément & de S. Laurent *in Lucina*. 1615.

41. Bernard Macziejowski, Polonois, évêque de Cracovie, puis archevêque de Gnesne, cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. 1608.

42. Charles Madruce, Allemand, évêque de Trente, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Lucina*, puis évêque de sainte Sabine. *Voyez* MADRUCE. 1629.

43. Jacques Davi-du-Perron, François, évêque d'Evreux, puis archevêque de Sens, & grand aumônier de France, prêtre cardinal du titre de sainte Agnès *in Agone*. *Voyez* DU PERRON. 1618.

44. Innocent Bubalo, Romain, évêque de Camerin, prêtre cardinal du titre de S. Thomas *in Parione*, puis de S. Marcel, de sainte Pudentiane, & de saint Nerée & saint Achillée. 1610.

45. Jean Delfino, Vénitien, évêque de Vicense, prêtre cardinal du titre de S. Matthieu *in Merulana*, puis de S. Marc. *Voyez* DELFINI. 1622.

46. Jacques Sannesi, Pisan, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio monte*, & évêque d'Orviette. 1621.

47. Erminius Valens, natif d'Ombrie, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Faënza. 1618.

48. Jerôme Agucchio, Bolonois, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens. *Voyez* AGUCCHIO. 1605.

49. Jerôme Pamphile, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Blaise. 1610.

50. Ferdinand Taberna, Milanois, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe, & évêque de Novarre. 1619.

51. Anselme Marzati, Italien, capucin, prêtre cardinal du titre de S. Pierre au Mont-d'Or, dit *le cardinal de Monopolis*. 1607.

52. Jean Doria, Genois, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis prêtre du titre de S. Pierre au Mont-d'Or, archevêque de Palerme, & viceroi de Sicile. 1642.

53. Charles Pio de Savoye, Ferrarois, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis de sainte Marie *in Via lata*, prêtre du titre de S. Jean & de S. Paul, & évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. *Voyez* PIO. 1641.

LEON XI, élu pape en 1605, mort la même année.

PAUL V, élu pape en 1605, mort en 1621.

*Premiere promotion en 1605.*

1. Scipion Caffarelli-Borghese, Romain, neveu du pape, prêtre cardinal du titre saint Chrysogon, puis de saint Laurent *in Lucina*, grand pénitencier, archevêque de Boulogne, & évêque de Sabine. *Voyez* CAFFARELLI-BORGHESE. 1633.

*Seconde promotion en 1606.*

2. Louis de Torrés, Romain, archevêque

de Montreal, cardinal du titre de S. Pancrace. *Année de leur mort.*

3. Maphée Barberin, Florentin, archevêque de Nazareth, prêtre cardinal du titre de S. Pierre au Mont-d'Or, puis de S. Onuphre, & pape sous le nom d'URBAIN VIII. 1609.

4. Barthelemi Farratini, natif & évêque d'Amelia, régent de la chancellerie, prêtre cardinal sans titre. 1606.

5. Jean Garcias Mellini, Romain, archevêque de Rhodes, prêtre cardinal du titre des quatre SS. Couronnés, puis de S. Laurent *in Lucina*, évêque d'Imola & de Frescati. *Voyez* MELLINI. 1608.

6. Horace Spinola, Genois, archevêque de Gènes, prêtre cardinal du titre de S. Blaise. 1616.

7. Boniface Cajetan, Romain, évêque de Cassano, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane, puis archevêque de Tarente. *Voyez* CAJETAN. 1617.

8. Marcel Lanti, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Quirice & sainte Julitte, puis de sainte Praxede, évêque de Todi, & d'Ostie, doyen du sacré collége. 1652.

9. Horace Maphée, Romain, cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin, & évêque de Chieti. 1609.

*Troisiéme promotion en 1607.*

10. François Forgats, Transsilvain, archevêque de Strigonie, cardinal. 1615.

11. François de la Rochefoucauld, François, évêque de Clermont, puis de Senlis, grand aumônier de France, prêtre cardinal du titre de S. Callifte. *Voyez* ROCHEFOUCAULD. 1645.

12. Jerôme Xaviere, Espagnol, général de l'ordre des Freres Prêcheurs, prêtre cardinal. 1608.

13. Maurice prince de Savoye, diacre du titre de sainte Marie-la-neuve, puis de S. Eustache, & de sainte Marie *in via lata*, remit le chapeau, & se maria en 1642. *Voyez* SAVOYE.

14. Ferdinand de Gonzague-Mantoue, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, puis de sainte Marie *in Porticu*, remit le chapeau en 1615, fut duc de Mantoue, & se maria.

*Quatriéme promotion en 1608.*

15. Michel Ange Tonti, de Rimini, archevêque de Nazareth, prêtre cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Isle, puis de S. Pierre-ès-liens, & évêque de Cesena. 1622.

16. Fabrice Veralli, évêque de San-Severo, prêtre cardinal du titre de S. Augustin. 1624.

17. Jean-Baptiste Lenius, Romain, évêque de Milet, prêtre cardinal du titre de S. Sixte, puis de sainte Cécile, & évêque de Ferrare. 1627.

18. Lanfranc Margoti, Parmesan, prêtre cardinal du titre de S. Callifte puis de S. Pierre-ès-liens, & évêque de Viterbe. 1611.

19. Louis Capponi, Florentin, diacre cardinal du titre de sainte Agathe, puis prêtre du titre de S. Charles, de S. Pierre-ès-liens & de S. Laurent *in Lucina*, & archevêque de Ravenne. 1659.

*Cinquiéme promotion en 1611.*

20. Decio Caraffe, Napolitain, archevêque de Damas, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Pane*, & puis de S. Jean & de S. Paul, archevêque de Naples. *Voyez* CARAFFE. 1626.

21. Dominique Rivarola, Génois, évêque d'Aleria, puis archevêque de Nazareth, prêtre cardinal du titre de S. Martin-aux-Monts. 1627.

22. Metellus Bichi, Sienois, évêque de Soana, prêtre cardinal du titre de S. Alexis, & archevêque de Sienne. 1619.



*Année de leur mort.*

23. Jean Bonzi, Florentin, évêque de Beziers, grand aumônier de la reine de France, prêtre cardinal du titre de S. Clément. *Voyez* BONZI. 1621.

24. Philippe Philonardi, Romain, évêque d'Aquino, cardinal du titre de sainte Marie *de Populo*. 1622.

25. Pierre-Paul Crescentio, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Nérée & S. Achillée, puis évêque de Porto. 1645.

26. Jacques Serra, Génois, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis prêtre du titre de sainte Marie de la Paix. 1623.

27. Augustin Galamini, Bolonois, général de l'ordre des Freres Prêcheurs, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *in Ara Cœli*, puis évêque de Lorette, & d'Osimo. *Voyez* GALAMINI. 1639.

28. Horace Lancellotti, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Sauveur *in Lauro*. 1620.

29. Gaspard Borgia, Espagnol, chanoine de Tolede, diacre cardinal du titre de sainte Susanne, puis de sainte Croix de Jerusalem, archevêque de Seville & de Tolede, & évêque d'Albano. 1645.

30. Felix Centini, d'Ascoli, procureur général de l'ordre des Freres Mineurs conventuels, prêtre cardinal du titre de S. Jerôme des Illyriens, puis de S. Laurent *in Pane*, & de sainte Anastasie, & évêque de Macerata, de Tolentin & de Sabine. 1641.

*Sixiéme promotion en 1615.*

31. François Vendramini, Vénitien, patriarche de Venise, prêtre cardinal du titre de S. Jean Porte-Latine. 1619.

32. Louis de Lorraine-Guise, François, archevêque de Reims, cardinal. *Voyez* LOUIS. 1621.

33. Robert Ubaldini, Florentin, évêque de Monte-Pulciano, prêtre cardinal du titre de S. Matthieu *in Merulana*, puis de sainte Pudentiane, de S. Alexis, & de sainte Praxede. 1635.

34. Liberio Muti, évêque de Viterbe, prêtre cardinal du titre de S. Prisque. 1636.

35. Gabriel Trejo-Paniaqua, Espagnol, archidiacre de Calatrava, prêtre cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Isle, puis de S. Pancrace, & archevêque de Salerne & de Malaga. 1630.

36. Balthasar de Sandoval-Moscoso, doyen de l'églife de Tolede, prêtre cardinal du titre de sainte Croix de Jérusalem, & archevêque de Tolede. 1665.

37. Charles de Medicis, Florentin, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, puis prêtre du titre de S. Sixte, & évêque de Sabine, & d'Ostie, doyen du sacré collége. 1666.

38. Vincent de Gonzague-Mantoue, remit le chapeau de cardinal, fut duc de Mantoue, & marié.

39. Jules SAVELLI, Romain, diacre cardinal, puis prêtre du titre de sainte Sabine, & évêque d'Ancone & de Frescati. 1644.

40. Alexandre des Ursins, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin*. *Voyez* DES URSINS. 1626.

41. Melchior Klesselius, Allemand, évêque de Vienne en Autriche, prêtre cardinal du titre de sainte Marie de la Paix. 1630.

*Septiéme promotion en 1616.*

42. Alexandre Ludovisio, Romain, archevêque de Boulogne, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, puis pape sous le nom de GREGOIRE XV.

43. Ladislas d'Aquino, Napolitain, évêque de Venafro, prêtre cardinal du titre de sainte

Marie sur la Minerve. *Voyez* AQUINO. *Année de leur mort.*

44. Octave Belmusti, Génois, évêque d'Aleria, prêtre cardinal du titre de saint Blaise. 1621. 1618.

45. Pierre Campora, Modénois, commandeur de l'hôpital du saint Esprit *in Saxia*, prêtre cardinal du titre de S. Thomas, & évêque de Cremone. 1643.

46. Matthieu Priuli, Vénitien, prêtre cardinal du titre de S. Jerôme des Illyriens, puis de S. Marc. 1624.

47. Scipion Cobellutio, de Viterbe, secrétaire des brefs du pape, diacre cardinal du titre de sainte Susanne. *Voyez* COBELLUTIO. 1627.

*Huitiéme promotion en 1618.*

48. Henri de Gondi de Retz, François, évêque de Paris, commandeur de l'ordre du saint Esprit, cardinal. *Voyez* GONDI. 1622.

49. François Roxat, Sandoval duc de Lerme, Espagnol, ministre d'état du roi Philippe III, prêtre cardinal. *Voyez* SANDOVAL. 1625.

*Neuviéme promotion en 1619.*

50. Ferdinand d'Autriche, dit *le cardinal Infant*, fils de Philippe III, roi d'Espagne, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*, puis archevêque de Tolede, & gouverneur des Pays-Bas. 1641.

*Dixiéme promotion en 1621.*

51. François Cennino, Siennois, patriarche de Jerusalem, évêque d'Amelia, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, puis évêque de Faënza, de Sabine & de Porto. 1645.

52. Louis de Nogaret de la Valette-Espernon, François, archevêque de Toulouse, commandeur de l'ordre du saint Esprit, prêtre cardinal du titre de S. Adrien. *Voyez* VALETTE. 1639.

53. Gui Bentivoglio, Ferrarois, archevêque de Rhodes, prêtre cardinal du titre de S. Jean Porte-Latine, puis de sainte Marie *de Populo*, de sainte Praxede, & de sainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Palestrine. *Voyez* BENTIVOGLIO. 1644.

54. Pierre Valier, Vénitien, archevêque de Candie, prêtre cardinal du titre de S. Sauveur *in Lauro*, puis de S. Marc, & évêque de Ceneda & de Padoue. 1629.

55. Eitel-Frédéric, comte de Zollern, Allemand, évêque d'Olmutz, cardinal du titre de S. Laurent *in Pane*. *Voyez* HOHEN-ZOLLERN. 1625.

56. Jules Roma, Milanois, gouverneur de Perouse, prêtre cardinal du titre de sainte Marie sur la Minerve, évêque de Lorette, puis de Recanati, & d'Ostie, doyen du sacré collége. *Voyez* ROMA. 1652.

57. César Gherardi, de Perouse, prêtre cardinal du titre de S. Pierre au Mont-d'Or, & évêque de Camerino. 1623.

58. Didier Scaglia, Crémonois, de l'ordre des Freres Prêcheurs, prêtre cardinal du titre de S. Clément, puis des douze Apôtres, & de S. Charles. 1639.

59. Etienne Pignatelli, de Perouse, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *in Via*. 1623.

60. Augustin Spinola, Génois, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, puis évêque de Tortose & de Grenade, & archevêque de Compostelle & de Seville. 1639.

GREGOIRE XV, élu pape en 1621, mort en 1623.

*Premiere promotion en 1621.*

1. Louis Ludovisio, Bolonois, neveu du pape, archevêque de Boulogne, cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, puis de S. Laurent *in Damaso*. 1632. *Année de leur mort.*

*Seconde promotion en 1621.*

2. Antoine Cajetan, Romain, archevêque de Capoue, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane. *Voyez* CAJETAN. 1624.

3. François Sacratus, Ferrarois, archevêque de Damas, prêtre cardinal du titre de S. Matthieu *in Merulana*, & évêque de Cesenne. 1623.

4. François Boncompagnon, Romain, neveu du pape Gregoire XIII, diacre cardinal du titre de S. Eustache, puis des quatre SS. Couronnés, & archevêque de Naples. *Voyez* BONCOMPAGNON. 1641.

5. Hyppolite Aldobrandin, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-neuve. 1638.

*Troisiéme promotion en 1622.*

6. Luce de S. Severin, Napolitain, archevêque de Salerne, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio monte*. 1623.

7. Marc-Antoine Gozadino, Bolonois, prêtre cardinal du titre de saint Eusebe, puis de sainte Agathe, & évêque de Tivoli & de Faënza. *Voyez* GOZADINO. 1623.

*Quatriéme promotion en 1622.*

8. Côme de Torres, Romain, archevêque d'Andrinople, prêtre cardinal du titre de saint Pancrace, puis de sainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Perouse, & archevêque de Montreal. 1642.

9. Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu, François, évêque de Luçon, cardinal premier ministre d'état du roi Louis XIII, commandeur de l'ordre du saint Esprit, &c. *Voyez* PLESSIS RICHELIEU. 1642.

10. Octave Rodulphi, Florentin, évêque d'Ariano, prêtre cardinal du titre de sainte Agnès *in Agone*, & évêque de Girgenti. 1624.

11. Alfonse de la Cueva, Espagnol, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine, & évêque de Malaga & de Palestrine. *Voyez* CUEVA. 1655.

URBAIN VIII, élu pape en 1623, mort en 1644.

*Premiere promotion en 1623.*

1. François Barberin, Florentin, neveu du pape, diacre cardinal du titre de S. Onuphre, puis de sainte Agathe, évêque de Sabine, de Porto & d'Ostie, doyen du sacré collége. *Voyez* BARBERIN. 1679.

*Seconde promotion en 1624.*

2. Antoine Barberin, Florentin, capucin, frere du pape, diacre cardinal du titre de S. Onuphre, & évêque de Sinigaglia. *Voyez* BARBERIN. 1646.

3. Laurent Magalotti, Florentin, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, puis prêtre du titre de S. Jean & de S. Paul, & évêque de Ferrare. 1637.

4. Pierre-Marie Borghese, Siennois, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis de sainte Marie *in Cosmedin*. 1642.

*Troisiéme promotion en 1626.*

5. Louis Cajetan, Romain, patriarche d'Antioche & archevêque de Capoue, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane. *Voyez* CAJETAN. 1642.

*Année de leur mort.*

6. Denys-Simon de Marquemont, François, archevêque de Lyon, cardinal du titre de la Trinité *in Monte Pincio*. *Voyez* MARQUEMONT. 1626.

7. Ernest Adalbert de Harrach, Allemand, archevêque de Prague & évêque de Trente, prêtre cardinal du titre de sainte Praxede, puis de S. Laurent *in Lucina*. *Voyez* HARRACH. 1667.

8. Bernard Spada, Modénois, archevêque de Damiette, cardinal du titre de S. Etienne, *in Cœlio monte*, puis de S. Pierre-ès-liens, & évêque de Sabine. *Voyez* SPADA 1661.

9. Laudivio Zacchia, Génois, évêque de Monte-Fiascone & de Corneto, prêtre cardinal du titre de S. Sixte, puis de sainte Eudoxie. 1637.

10. Berlinger Gipsio, Bolonois, évêque de Rimini, cardinal du titre de S. Augustin. 1639.

11. Frédéric Cornaro, Vénitien, grand prieur de Chypre, évêque de Bergame, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, puis de sainte Cécile & de S. Marc, évêque de Vicenze, de Padoue, patriarche de Venise, & évêque d'Albano. *Voyez* CORNARO. 1653.

12. Jules Sachetti, Florentin, évêque de Gravina, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, puis de sainte Marie au-delà du Tibre, évêque de Fano, de Frescati & de Sabine. *Voyez* SACHETTI. 1663.

13. Jean-Dominique Spinola, Génois, cardinal du titre de S. Clément, puis de sainte Cécile, archevêque d'Acerenza & de Matera, & évêque de Sarzane. 1649.

14. Jacques Cavalerius, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe. *Voyez* CAVALERIUS. 1629.

15. Lelio Biscia, Romain, diacre cardinal du titre de S. Vite & S. Modeste, puis de sainte Marie *in Cosmedin*, & prêtre du titre de sainte Marie *in Populo*. *Voyez* BISCIA. 1638.

16. Henri de Guzman & Haro, Espagnol, cardinal à l'âge de vingt-un ans. 1626.

*Quatriéme promotion en 1627.*

17. Nicolas-François de Lorraine, diacre cardinal, remit son chapeau, fut duc de Lorraine, & épousa en 1634 Claude de Lorraine sa cousine.

18. Jerôme Vidoni, Crémonois, diacre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, & trésorier général de la sainte église. 1632.

19. Martio Ginetti, de Vélétri, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-neuve, & de S. Eustache, puis prêtre du titre de S. Pierre-ès-liens & de sainte Eudoxie, & évêque de Sabine, vicaire du pape. *Voyez* GINETTI. 1671.

20. Fabrice Verospi, Romain, cardinal du titre de S. Laurent *in Pane*, puis de sainte Marie de la paix. 1639.

21. Gilles Albornos, Espagnol, prêtre cardinal de S. Pierre au Mont d'Or, & archevêque de Tarente. 1649.

22. Pierre de Berulle, François, fondateur & premier général de la congrégation des prêtres de l'oratoire en France, cardinal. *Voyez* BERULLE. 1629.

23. Alexandre Césarini, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, puis de S. Eustache & de sainte Marie *in Via lata*, & évêque de Viterbe. 1644.

24. Antoine Barberin, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, puis de sainte Agathe & de sainte Marie *in Via lata*, prêtre du titre de la Trinité du Mont, évêque de Poitiers, archevêque de Reims, grand aumônier de France, & évêque de Palestrine. *Voyez* BARBERIN. 1671.

25. Jerôme Colonne, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Agnès, puis de saint Ange, de sainte Marie *in Cosmedin*, & de S. Eustache, prêtre du titre de S. Sylvestre, de sainte Marie au-delà du Tibre, & de saint Laurent *in Lucina*, évêque de Frescati, & archevêque de Bologne. 1666.

26. Jean-Baptiste Pamphile, Romain, patriarche d'Antioche, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe, puis pape sous le nom d'INNOCENT X.

27. Jean-François des Comtes de Guidi-Bagni, Florentin, archevêque de Patras, & évêque de Cervia, puis de Rieti, prêtre cardinal du titre de S. Alexis. *Voyez* BAGNI. 1641.

*Cinquiéme promotion en 1629.*

28. Pierre Pazmani, Hongrois, archevêque de Strigonie, cardinal du titre de S. Jerôme des Illyriens. *Voyez*. PAZMANI. 1637.

29. Antoine de Sainte-Croix, Romain, archevêque de Seleucie, prêtre cardinal du titre de S. Nerée & S. Achillée, & archevêque de Chieti & d'Urbin. *Voyez* SAINTE-CROIX. 1641.

30. Alfonse-Louis du Plessis-Richelieu, François, Chartreux, prêtre cardinal du titre de la Trinité *in Monte Pincio*, puis archevêque de Lyon, & grand aumônier de France. *Voyez* PLESSIS RICHELIEU. 1653.

31. Jean-Baptiste Palotta, Romain, archevêque de Thessalonique, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre, puis de S. Pierre-ès-liens, de sainte Marie au-delà du Tibre, & de saint Laurent *in Lucina*, évêque d'Albano & de Frescati. *Voyez* PALOTTA. 1668.

32. Gregoire Nari, Romain, prêtre cardinal du titre de saint Cyriaque & de sainte Julitte, puis de sainte Marie de la paix, & évêque de Rieti. 1634.

33. Luc-Antoine Virile, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Sauveur *in Lauro*. 1634.

34. Théodore Trivulce, Milanois, diacre cardinal du titre de S. Césaire, puis de sainte Marie *in Via lata*, viceroi d'Aragon & de Sicile. *Voyz* TRIVULCE. 1657.

35. Diego de Guzman de Haro, Espagnol, archevêque de Séville, prêtre cardinal. *V.* GUZMAN. 1631.

*Sixiéme promotion en 1632.*

36. Jean Albert, de Pologne, archevêque de Cracovie, cardinal. 1634.

*Septiéme promotion en 1634.*

Cyriaque Rocci, Romain, archevêque de Patras, prêtre cardinal du titre de S. Sauveur *in Lauro*. *Voyez* ROCCI. 1651.

38. César Monti, Milanois, patriarche de Jérusalem & archevêque de Milan, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre. *Voyez* MONTI. 1650.

39. Alexandre Bichi, Siennois, évêque d'Isola, puis de Carpentras, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine. *Voyez* BICHI. 1657.

40. François-Marie Brancacio, Napolitain, évêque de S. Marc, puis de Todi, de Terni & de Capaccio, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres, puis de S. Laurent *in Lucina*, évêque de Viterbe, archevêque de Bari & évêque de Porto, sous-doyen du sacré collége. *Voyez* BRANCACIO. 1675.

*Année de leur mort.*

41. Ulric des comtes de Carpegna, natif d'Urbin, évêque de Gubio, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, évêque d'Albano, sous-doyen du sacré collége. *Voyez* CARPEGNA. 1679.

42. Etienne Durazzo, Génois, prêtre cardinal du titre de S. Laurent *in Pane*, puis de S. Laurent *in Lucina*, & archevêque de Gènes. *Voyez* DURAZZO. 1667.

43. Augustin Oregius, Florentin, prêtre cardinal du titre de S. Sixte, & archevêque de Bénévent. *Voyez* OREGIUS. 1635.

44. Benoît Monaldi de Ubaldis, natif de Perouse, diacre cardinal du titre de saint Vite & S. Modeste, & évêque de Perouse. *Voyez* MONALDI. 1641.

45. Marc-Antoine Franciotti, Luquois, prêtre cardinal du titre de S. Clément, puis de sainte Marie de la paix, & évêque de Luques. 1666.

*Huitiéme promotion en* 1641.

46. François-Marie Machiavelli, Florentin, patriarche de Constantinople, évêque de Ferrare, prêtre cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. 1653.

47. Ascagne Filomarini, Napolitain, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *in Ara Cœli*, & archevêque de Naples. *Voyez* FILOMARINI. 1666.

48. Marc-Antoine Bragadin, Vénitien, évêque de Crême, puis de Ceneda, & de Vicenze, prêtre cardinal du titre de saint Marc. 1658.

49. Octavien Raggi, Génois, prêtre cardinal du titre de S. Augustin, & évêque d'Aleria. *Voyez* RAGGI. 1643.

50. Pierre Donato Cesio, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Marcel, & chanoine de Tolede. *Voyez* CESIO. 1656.

51. Jerôme Verospi, Romain, prêtre cardinal du titre de sainte Agnès, & évêque d'Osimo. 1652.

52. Vincent Maculano, natif de Fierenzola, de l'ordre des freres prêcheurs, maître du sacré palais, prêtre cardinal du titre de saint Clément, & archevêque de Bénévent. *Voyez* MACULANO. 1667.

53. François Peretti, de Montalte, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Jerôme des Illyriens, & archevêque de Montreal. *V.* MONTALTE. 1655.

54. Jules Gabrieli, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Agathe, puis prêtre du titre de sainte Prisque, de sainte Praxede & de S. Laurent *in Lucina*, évêque d'Ascoli & de Sabine. *Voyez* GABRIELI. 1677.

55. Jules Mazarin, Romain, premier ministre d'état de France, abbé de Corbie & de S. Denys en France, &c. cardinal. *Voyez* MAZARIN. 1661.

56. Virginio des Ursins, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*, puis de sainte Marie-la-neuve, de sainte Marie *in Cosmedin*, de S. Eustache, de sainte Marie *in Via lata*, prêtre du titre de sainte Marie des Anges, de sainte Praxede & de S. Laurent *in Lucina*, & évêque de Frescati. *Voyez* DES URSINS. 1676.

57. Renaud d'Est, de Modène, diacre cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis prêtre du titre de sainte Pudentiane, évêque de Reggio & de Palestrine. *Voyez* EST. 1672.

*Neuviéme promotion en* 1643.

58. Jean-Jacques Pancirole, Romain, patriarche de Constantinople, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*. *Voyez* PANCIROLE. 1651.

59. Fauste Poli, natif de Cascia en Ombrie, archevêque d'Amasie, prêtre cardinal du titre de S. Chrysogon, & évêque d'Orviete. 1653.

60. Lelio Falconieri, Florentin, archevêque de Thèbes, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *de Populo*, & légat de Bologne. *Voyez* FALCONIERI. 1648.

61. Gaspard Mathei, Romain, archevêque d'Athènes, prêtre cardinal du titre de saint Pancrace, puis de sainte Cécile. 1650.

62. César Fachinetti, Bolonois, archevêque de Damas, prêtre cardinal du titre des quatre Saints couronnés, & évêque de Sinigaglia, de Spolete & d'Ostie, doyen du sacré collége. *Voyez* FACHINETTI. 1683.

63. Jerôme Grimaldi, Génois, archevêque de Seleucie, puis évêque de Brugnet dans l'état de Gènes, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe, & du titre de la Trinité *in Monte Pincio*, archevêque d'Aix & d'Albano. *Voyez* GRIMALDI. 1685.

64. Charles Rosetti, Ferrarois, archevêque de Tharse, évêque de Faenza, diacre cardinal du titre de S. Césaire, puis prêtre du titre de sainte Marie *in Via lata*, & de saint Sylvestre, & sous-doyen du sacré collége. *V.* ROSETTI. 1681.

65. Jean-Baptiste Altieri, Romain, évêque de Camerino, prêtre cardinal du titre de sainte Marie sur la Minerve, & évêque de Todi *V.* ALTIERI. 1654.

66. Mario Theodoli, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Alexis, & évêque d'Imola. 1650.

67. François-Ange Rapaccioli, Romain, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *in via lata*, puis de sainte Cécile, évêque de Terni. 1657.

68. François-Adrien des marquis de Ceva, Piémontois, prêtre cardinal du titre de sainte Prisque. 1655.

69. Angelo Giorio, natif de Camerino en Italie, prêtre cardinal du titre de S. Cyriaque & de sainte Julitte, & évêque de Camerino. 1662.

70. Vincent Gostaguti, Génois, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*, puis de S. Ange *in foro piscium*, de sainte Marie *in Cosmedin* & de S. Eustache, & prêtre du titre de S. Calliste. 1660.

71. Jean-Etienne Donghi, Génois, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis de sainte Agathe, & évêque d'Ajazzo, d'Imola & de Ferrare. 1669.

72. Paul Emile Rondinini, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, puis de sainte Marie *in Cosmedin*, prêtre du titre de S. Eusebe, & évêque d'Assise. 1668.

73. Jean Lugo, Espagnol, jésuite, cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*, puis de sainte Balbine. *Voyez* LUGO. 1660.

74. Achilles d'Estampes de Valencei, François, commandeur & grand-croix de Malte, général de l'armée de l'ordre, & de celle du pape Urbain VIII, contre le duc de Parme, diacre cardinal du titre de S. Adrien. 1646.

INNOCENT X, élu pape en 1644, mort en 1655.

*Premiere promotion en* 1644.

1. Jean-Charles de Médicis, Florentin, diacre cardinal du titre de sainte Marie-la-neuve, puis de S. Georges *in Velabro*. *Voyez* MEDICIS. 1662.

2. Camille

*Année de leur mort.*

2. Camille Pamphile, Romain, neveu du pape, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, se démit de la pourpre, & épousa en 1647 Olympia Aldobrandin, veuve de Paul Borghèse, princesse de Rossano. 1666.

3. Dominique Cecchini, prêtre cardinal du titre de S. Sixte. *Voyez* CECCHINI. 1656.

*Seconde promotion en* 1645.

4. Nicolas Albergati Ludovisio, Bolonois, archevêque de Bologne, prêtre cardinal du titre de S. Augustin, puis de sainte Marie des Anges, de sainte Marie au-delà du Tibre & de S. Laurent *in Lucina*, & évêque d'Ostie, doyen du sacré collége. 1687.

5. Tibere Censi, Romain, évêque de Jesi, prêtre cardinal du titre de S. Calliste. 1653.

6. Pierre-Louis Caraffe, Napolitain, évêque de Tricarico, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre & de S. Martin aux Monts, & légat de Bologne. 1655.

7. Horace Justiniani, Génois, évêque de Montalte, puis de Nocera, prêtre cardinal du titre de S. Onuphre, grand pénitencier. 1649.

8. Alderan Cibo, des princes de Masse & de Carrare, prêtre cardinal du titre de sainte Pudentiane, puis de sainte Praxede, évêque de Jesi & d'Ostie, doyen des cardinaux. *Voyez* CIBO. 1700.

9. Frédéric Sforce, Romain, diacre cardinal du titre de S. Vite & de S. Modeste, puis prêtre du titre de sainte Eudoxie & de saint Pierre-ès-liens, & évêque de Rimini & de Tivoli. *Voyez* SFORCE. 1676.

10. Benoît Odescalchi, natif de Côme, diacre cardinal du titre de S. Côme & de saint Damien, puis prêtre du titre de S. Onuphre, légat de Ferrare, évêque de Novarre, & pape sous le nom d'INNOCENT XI.

11. François-Marie Farnèse, des ducs de Parme, diacre cardinal sans titre. *Voyez* FARNESE. 1647.

*Troisiéme promotion en* 1646.

12. Jean Casimir, fils de Sigismond III, roi de Pologne, après avoir été jésuite, fut nommé cardinal; & ayant remis son chapeau, il fut élu roi en 1648, & épousa en 1649 Marie de Gonzague-Mantoue, veuve de son frere Ladislas, roi de Pologne, laquelle étant morte sans enfans, il se démit de sa couronne, & fut pourvu de plusieurs abbayes en France. 1672.

*Quatriéme promotion en* 1647.

13. Fabrice Savelli, Romain, archevêque de Salerne, prêtre cardinal du titre de S. Augustin, & légat de Bologne. 1659.

14. Michel Mazarin, Romain, général de l'ordre des Freres Prêcheurs, archevêque d'Aix, prêtre cardinal du titre de sainte Cécile, & viceroi de Catalogne. *Voyez* MAZARIN. 1648.

15. François Cherubini, natif de Montebobio en Italie, prêtre cardinal du titre de saint Jean-Porte-Latine & évêque de Sinigaglia. *V.* CHERUBINI. 1656.

16. Christophe Vidman, Vénitien, diacre cardinal du titre de S. Nérée & S. Achillée, puis prêtre du titre de saint Marc, & légat d'Urbin. 1660.

17. Laurent Raggi, Génois, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, puis de S. Ange *in foro Piscium*, & de saint Eustache, prêtre du titre de S. Quirice & de sainte Julitte, archevêque de Salerne & de Tarente, & légat de la Romagne. *Voyez* RAGGI. 1687.

*Année de leur mort.*

18. François Maldachini, natif de Viterbe, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis de S. Pancrace, de sainte Marie *in Porticu*, & de sainte Marie *in Via lata*. *Voyez* MALDACHINI. 1700.

19. Antoine d'Aragon de Cordoue, Espagnol, diacre cardinal sans titre. 1650.

*Cinquiéme promotion en* 1650.

20. Camille Astalli, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Pierre *in Monte Aureo*, & évêque de Catane. *Voyez* ASTALLI. 1663.

*Sixiéme promotion en* 1652.

21. Jean-François-Paul de Gondi de Retz, François, archevêque de Corinthe, puis de Paris, prêtre cardinal du titre de sainte Marie sur la Minerve, & abbé de S. Denys en France. *Voyez* GONDI. 1679.

22. Dominique Pimentel, Espagnol, provincial des Freres Prêcheurs, évêque d'Osma, puis de Cordoue, archevêque de Séville, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre. 1653.

23. Fabio Chigi, Siennois, évêque de Nardi, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *de Populo*, puis évêque d'Imola, & pape sous le nom d'ALEXANDRE VII.

24. Jean-Jérôme Lomellini, Génois, prêtre cardinal du titre de S. Onuphre, & légat de Bologne. *Voyez* LOMELLINI. 1659.

25. Louis Homodei, Milanois, prêtre cardinal du titre de S. Alexis, & légat d'Urbin. *Voyez* HOMODEI. 1685.

26. Pierre Ottoboni, Vénitien, prêtre cardinal du titre de S. Sauveur *in Lauro*, puis de S. Marc, évêque de Bresse & de Porto, sous-doyen du sacré collége, & pape sous le nom d'ALEXANDRE VIII. *Voyez* son article. 1691.

27. Jacques Corrado, Ferrarois, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Jesi. 1666.

28. Marcel de Sainte-Croix, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*, & évêque de Tivoli. *Voyez* SAINTE-CROIX. 1674.

29. Baccio Aldobrandin, Florentin, prêtre cardinal du titre de sainte Agnès, puis de S. Nérée & de S. Achillée. 1665.

30. Frédéric Landgrave de Hesse-Darmstatd, Allemand, grand prieur d'Allemagne & général des galeres de l'ordre de Malte, diacre cardinal du titre de sainte Marie la-Neuve, puis de S. Césaire, de S. Eustache & de S. Nicolas *in Carcere*, & évêque de Breslau en Silésie. *Voyez* HESSE. 1682.

31. Charles Barberin, Romain, petit neveu du pape Urbain VIII, diacre cardinal du titre de S. Césaire, puis de S. Ange *in foro Piscium*, & de S. Laurent *in Lucina*. *Voyez* BARBERIN. 1704.

32. Laurent Imperiali, Génois, cardinal, puis légat de Ferrare, gouverneur de Rome, & légat de la marche d'Ancône. *Voyez* IMPERIALI. 1673.

33. Gilbert Borromée, Milanois, cardinal du titre de S. Jean & de S. Paul. *Voyez* BORROMÉE. 1672.

34. Jean-Baptiste Spada, Luquois, patriarche de Constantinople, cardinal du titre de sainte Susane, & légat de Ferrare. *Voyez* SPADA. 1675.

35. Prosper Caffarelli, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Calliste. 1659.

36. François Albizzi, natif de Césena, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *in Via lata*,

*Année de leur mort.*

& évêque de Tivoli. *Voyez* ALBIZZI. 1684.

37. Octave Aquaviva d'Aragon, Napolitain, prêtre cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Isle, puis de sainte Cécile. *Voyez* AQUAVIVA. 1674.

38. Charles Pio de Savoye, Ferrarois, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, puis de S. Eustache, prêtre du titre de sainte Prisque, légat d'Urbin, évêque de Ferrare & de Sabine. *Voyez* PIO. 1689.

39. Charles Gualtierio, diacre cardinal du titre de S. Pancrace, puis de S. Ange *in foro Piscium*, & de sainte Marie *in Cosmedin*, prêtre du titre de S. Eusebe, & archevêque de Fermo. *Voyez* GUALTIERIO. 1673.

40. Decio Azolin, natif de Fermo, évêque de Narni, diacre cardinal du titre de S. Adrien, puis de S. Eustache. *Voyez* AZOLIN. 1689.

ALEXANDRE VII, élu pape en 1655, mort en 1667.

*Premiere promotion en 1657.*

1. Flavio Chigi, Siennois, neveu du pape, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *de Populo*, légat en France, archiprêtre de S. Jean de Latran, légat de Ferrare, & evêque de Porto. 1693.

*Seconde promotion en 1657.*

2. Camille Meltio, Milanois, archevêque de Capoue, prêtre cardinal du titre de saint Marcel. 1659.

3. Jules Rospigliosi, natif de Pistoye, archevêque de Tharse, prêtre cardinal du titre de S. Sixte, & pape sous le nom de CLEMENT IX.

4. Nicolas Bagni, Romain, archevêque d'Athènes, prêtre cardinal du titre de S. Eusebe, & évêque de Sinigaglia. *Voyez* BAGNI. 1663.

5. Jérôme Bonvisi, Luquois, archevêque de Laodicée, prêtre cardinal du titre de saint Jérôme des Illyriens, évêque de Luques, & légat de Ferrare. *Voyez* BONVISI. 1677.

6. François Polucci, natif de Forli, secrétaire des brefs, prêtre cardinal du titre de S. Jean-Porte-Latine. 1661.

7. Scipion d'Elci, Siennois, évêque de Pienza, puis archevêque de Pise, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine, & légat d'Urbin. 1670.

8. Jérôme Farnèse, Romain, archevêque de Patras, gouverneur de Rome, prêtre cardinal du titre de sainte Agnès, & légat de Bologne. *Voyez* FARNESE. 1668.

9. Antoine Bichi, Siennois, évêque d'Osimo, prêtre cardinal du titre de S. Augustin, puis de sainte Marie des Anges. *Voyez* BICHI. 1691.

10. Sforce Palavicini, Romain, jésuite, prêtre cardinal du titre de sainte Susane, puis de S. Sauveur *in Lauro*. *Voyez* PALLAVICINI. 1667.

*Troisiéme promotion en 1660.*

11. Volumnio Bandinelli, Siennois, patriarche de Constantinople, majordome du pape, prêtre cardinal du titre de S. Martin aux Monts. 1667.

12. Edouard Vecchiarelli, natif de Rieti, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, & évêque de Rieti. 1667.

13. Jacques Franzone, Génois, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *in Ara Cæli*, puis légat de Ferrare, évêque de Camerino, & sous-doyen du sacré collége. *Voyez* FRANZONE. 1697.

14. François-Guillaume de Wirtemberg, Bavarois, évêque d'Osnabruck, de Minden, de Verden & de Ratisbonne, prêtre cardinal sans titre. *Voyez* BAVIERE. 1661.

15. Pierre Vidoni, Crémonois, évêque de Lodi, prêtre cardinal du titre de S. Calliste, & légat de Bologne. *Voyez* VIDONI. 1680.

16. Grégoire Barbarigo, Vénitien, évêque de Bergame, prêtre cardinal du titre de saint Thomas *in Parione*, puis évêque de Padoue. *Voyez* BARBARIGO. 1697.

17. Paschal d'Aragon de Cardonne, de Cordoue, Espagnol, prêtre cardinal du titre de sainte Balbine, vice-roi de Naples, grand inquisiteur, & archevêque de Tolede. 1677.

18. François-Marie Mancini, Romain, diacre cardinal du titre de S. Vite & de saint Modeste, puis prêtre du titre de S. Matthieu *in Merulana*. *Voyez* MANCINI. 1672.

*Quatriéme promotion en 1664.*

19. Jérôme Boncompagnon, Bolonois, archevêque de Bologne, prêtre cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin. *Voyez* BONCOMPAGNON. 1684.

20. Charles Bonelli, Romain, arriere-neveu du pape Pie V, archevêque de Corinthe, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie. *Voyez* BONELLI. 1676.

21. Cælio Piccolomini, Siennois, archevêque de Césarée, nonce en France, prêtre cardinal du titre de S. Pierre *in Monte Aureo*, puis légat de la Romandiole & de l'Exarcat de Ravenne, & archevêque de Sienne. *Voyez* PICCOLOMINI. 1681.

22. Charles Caraffa, Napolitain, évêque d'Aversé, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, & légat de Bologne. *Voyez* CARAFFA. 1680.

23. Angelo Celsus, Romain, diacre cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*. *Voyez* CELSUS. 1671.

24. Paul Savelli Peretti, Romain, diacre cardinal du titre de sainte Marie *del Scala*, puis de S. Nicolas *in Carcere*. 1685.

25. Alfonse Litta, Milanois, archevêque de Milan, prêtre cardinal du titre de sainte Croix de Jérusalem. *Voyez* LITTA. 1679.

26. Nérée Corsini, Florentin, archevêque de Damiette, cardinal du titre de S. Nérée & de S. Achillée, puis légat de Ferrare, & évêque d'Arezzo. *Voyez* CORSINI. 1678.

27. Palluzzo Paluzzi-Albertoni, Romain, dit *Altieri*, par adoption du pape Clément X, dont il fut le premier ministre, cardinal du titre des douze Apôtres, puis évêque de Monte-Fiascone, archevêque de Ravenne, camerlingue de la sainte église, & sous-doyen du sacré collége. *Voyez* ALTIERI. 1698.

28. César Rasponi, natif de Ravenne, prêtre cardinal du titre de S. Jean Porte-Latine. *Voyez* RASPONI. 1675.

29. Jean-Nicolas Conti, Romain, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, puis évêque d'Ancone & de Sabine. *Voyez* CONTI. 1698.

30. Jacques-Philippe Nini, Siennois, majordome du pape, prêtre cardinal du titre de sainte Marie de la Paix, & camerlingue de la sainte église. *Voyez* NINI. 1680.

*Cinquiéme promotion en 1666.*

31. Jules Spinola, Génois, archevêque de

*Année de leur mort.*

Laodicée, nonce à Vienne, prêtre cardinal du titre de S. Sylvestre, puis de S. Martin aux Monts, évêque de Sutri, de Nepi & de Luques. *Voyez* SPINOLA. 1691.

32. Charles Roberti, Romain, archevêque de Tharse, nonce en France, cardinal du titre de S. Martin *in Ara Cœli*, & légat de la Romagne. *Voyez* ROBERTI. 1673.

33. Vitalia Visconti, Milanois, archevêque d'Ephèse, nonce en Espagne, cardinal archevêque de Montreal. 1671.

34. Innico Caraccioli, Napolitain, prêtre cardinal du titre de S. Clément, archevêque de Naples. *Voyez* CARACCIOLI. 1685.

*Sixiéme promotion en 1667.*

35. Jean Delfini, Vénitien, patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de S. Sauveur *in Lauro*, puis de S. Vite & de S. Modeste. *Voyez* DELFINI. 1699.

36. Guidobalde de Thun, Allemand, archevêque de Saltzbourg, cardinal sans titre, puis évêque de Ratisbonne. 1668.

37. Louis duc de Vendôme, gouverneur de Provence, &c. François, prêtre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*, & légat en France. *Voyez* LOUIS. 1669.

38. Louis-Guillaume de Moncade de Luna, d'Aragon, duc d'Alcala, Espagnol, vice-roi de Sicile, diacre cardinal sans titre. 1672.

CLEMENT IX, *élu pape en* 1667, *mort en* 1669.

*Premiere promotion en 1667.*

1. Jacques Rospigliosi, natif de Pistoye, neveu du pape, prêtre cardinal du titre de S. Sixte, & archiprêtre de sainte Marie Majeure. *Voyez* ROSPIGLIOSI. 1684.

2. Leopold de Médicis, frere du grand duc de Toscane, diacre cardinal du titre de saint Côme & de saint Damien, puis de sainte Marie *in Cosmedin*. *Voyez* MEDICIS. 1675.

3. Sigismond Chigi, Siennois, neveu du pape Alexandre VII, grand prieur de Rome, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, & légat de Ferrare. *Voyez* CHIGI. 1678.

*Seconde promotion en 1669.*

4. Emanuel-Theodose de la Tour d'Auvergne de Bouillon, François, cardinal du titre de saint Laurent *in Pane*, puis de saint Pierre-ès-liens, grand aumônier de France, grand prévôt de Liége, & évêque d'Ostie, & doyen des cardinaux. *Voyez* LA TOUR. 1715.

*Troisiéme promotion en 1669.*

5. Louis-Emanuel Fernandez Porto-Carrero, Espagnol, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine, archevêque de Tolede, commandeur de l'ordre du Saint Esprit, & évêque de Palestrine. *Voyez* PORTO-CARRERO. 1709.

6. François Nerli, Florentin, évêque de Pistoye, puis archevêque de Florence, cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Isle. 1670.

7. Emile Altieri, Romain, évêque de Camerino, cardinal, puis pape sous le nom de CLEMENT X.

8. Charles Cerri, Romain, prêtre cardinal du titre de S. Adrien, évêque de Ferrare, & légat d'Urbin. *Voyez* CERRI. 1690.

9. Lazare Pallavicini, Génois, cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, & légat de Bologne. *Voyez* PALLAVICINI. 1680.

10. Jean Bona, Piémontois, Feuillant, prêtre cardinal du titre de S. Bernard aux Thermes de Dioclétien. *Voyez* BONA. 1674.

11. Nicolas Acciaioli, Florentin, diacre cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, puis légat de Ferrare, évêque de Porto & d'Ostie, doyen du sacré collége. *Voyez* ACCIAIOLI. 1719.

12. Bonacurse Bonacorsi, natif de Macerata, cardinal du titre de sainte Marie *de Scala*, & légat de Bologne. *Voyez* BONACORSI. 1678.

CLEMENT X, *élu pape en* 1670, *mort en* 1676.

*Premiere promotion en 1670.*

1. Frederic Borromée, Milanois, patriarche de Constantinople, secrétaire d'état, cardinal du tit. de sainte Agnès, & préfet de la congrégation des immunités. *Voyez* BORROMEE. 1673.

2. Camille Massimi, Romain, patriarche de Jérusalem, maître de chambre du pape, cardinal. *Voyez* MASSIMI. 1677.

3. Gaspard Carpegna, Romain, archevêque de Nicée, dataire du pape, cardinal, puis vice-chancelier & vicaire du pape, & évêque de Sabine. 1714.

*Seconde promotion en 1672.*

4. Gustave marquis de Bade-Dourlach, Allemand, abbé de Fulde, cardinal du titre de sainte Susanne. *Voyez* BADE. 1677.

5. Pierre de Bonzi, François, évêque de Beziers, puis archevêque de Toulouse, grand aumônier de la reine Marie-Therese d'Autriche, cardinal, archevêque de Narbonne, & commandeur de l'ordre du Saint Esprit. *Voyez* BONZI. 1703.

6. Vincent-Marie des Ursins, frere du duc de Gravina, Romain, religieux de l'ordre des Freres Prêcheurs, puis archevêque de Manfredonia & de Bénévent, cardinal du titre de S. Sixte, évêque de Porto, depuis pape sous le nom de BENOIT XIII. *Voyez* DES URSINS.

*Troisiéme promotion en 1672.*

7. César d'Estrées, François, évêque & duc de Laon, cardinal du titre de sainte Marie *in Via*, commandeur de l'ordre du Saint Esprit & évêque d'Albano. *Voyez* ESTRÉES. 1714.

8. Jean-Evrard Nidhart ou Nitard, Allemand, jésuite, confesseur de la reine d'Espagne, son premier ministre, ambassadeur d'Espagne à Rome, archevêque d'Edesse, puis de Montréal & de Palerme, cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Isle. *Voyez* NIDHART. 1681.

*Quatriéme promotion en 1673.*

9. Felix Rospigliosi, Romain, neveu du pape Clément IX, cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*. *Voyez* ROSPIGLIOSI. 1688.

*Cinquiéme promotion en 1673.*

10. François Nerli, Florentin, archevêque d'Andrinople, & de Florence, nonce en France, cardinal du titre de S. Matthieu *in Merulana*, puis de sainte Susanne & de S. Laurent *in Lucina*, & archiprêtre de S. Pierre. *Voyez* NERLI. 1708.

11. Jerôme Casanate, Napolitain, secrétaire des évêques & réguliers, cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*, légat d'Urbin & bibliothécaire du Vatican. *Voyez* CASANATE. 1700.

*Année de leur mort.*

12. Jerôme Guastaldi, Génois, trésorier de la chambre apostolique, cardinal du titre de sainte Pudentiane, légat à Boulogne, & archevêque de Bénévent. *Voyez* GUASTALDI. 1685.

13. Pierre Bassadona, Vénitien, procurateur de S. Marc, cardinal. *Voyez* BASSADONA. 1684.

14. Frederic Baldeschi-Colonne, natif de Perouse, archevêque de Césarée, cardinal du titre de S. Marcel, & préfet de la congrégation du concile. *Voyez* BALDESCHI. 1691.

*Sixiéme promotion en 1675.*

15. Alexandre Crescentio, Romain, patriarche d'Alexandrie, puis d'Antioche, cardinal du titre de S. Prisque, évêque de Lorette, puis de Recanati. *Voyez* CRESCENTIO. 1688.

16. Bernard Rocci, Romain, majordome du pape, archevêque de Damas, cardinal du titre de S. Etienne *in Cœlio Monte*, évêque d'Orviette & légat de Ferrare. *Voyez* ROCCI. 1680.

17. Fabrice Spada, Crémonois, archevêque de Patras, nonce en France, cardinal du titre de S. Calliste & évêque de Palestrine. *Voyez* SPADA. 1717.

18. Mario Albitrio, Napolitain, archevêque de Neocesarée, nonce à Vienne, cardinal du titre de S. Jean Porte-Latine. 1680.

19. Galeas Marescotti, Bolonois, archevêque de Corinthe, nonce en Espagne, cardinal du titre de S. Bernard aux Thermes de Dioclétien, & légat de Ferrare. *Voyez* MARESCOTTI. 1726.

20. Thomas-Philippe Howard de Norfolck, Anglois, de l'ordre des Freres Prêcheurs, grand aumônier de la reine d'Angleterre, cardinal du titre de sainte Cécile, & archiprêtre de sainte Marie majeure. *Voyez* HOWARD. 1694.

INNOCENT XI, élu pape en 1676, mort en 1689.

*Premiere promotion en 1681.*

1. Jean-Baptiste Spinola, Génois, archevêque d'Acerença, puis de Gènes, prêtre cardinal du titre de sainte Cécile. *Voyez* SPINOLA. 1704.

2. Antoine Pignatelli, Napolitain, archevêque de Larisse, nonce en Pologne & à Vienne, évêque de Lecce & de Faënza, maître de la chambre du pape, prêtre cardinal, légat de Bologne, archevêque de Naples, & pape sous le nom d'INNOCENT XII.

3. Etienne Brancacio, Napolitain, archevêque d'Andrinople, nonce à Florence & à Venise, évêque de Viterbe, prêtre cardinal. *Voyez* BRANCACIO. 1682.

4. Etienne Agostini, natif de Forli dans la Romagne, archevêque d'Héraclée, prêtre cardinal. *Voyez* AGOSTINI. 1683.

5. François Bonvisi, Luquois, archevêque de Thessalonique, nonce à Cologne, en Pologne & à Vienne, prêtre cardinal, & évêque de Luques. *Voyez* BONVISI. 1700.

6. Savo Mellini, Romain, archevêque de Césarée, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens, & évêque de Sutri. *Voyez* MELLINI. 1701.

7. Frederic Visconti, Milanois, archevêque de Milan, prêtre cardinal. 1693.

8. Marc Gallio, natif de Côme dans le duché de Milan, évêque de Rimini, prêtre cardinal. *Voyez* GALLIO. 1683.

9. Flaminio del Taya, Siennois, auditeur de Rote, prêtre cardinal. *Voyez* TAYA.

*Année de leur mort.*

10. Remond Capissucchi, Romain, originaire de Provence, de l'ordre des Freres Prêcheurs, maître du sacré palais, prêtre cardinal. *Voyez* CAPISSUCCHI. 1682. 1691.

11. Jean-Baptiste de Luca, natif de Venozza au royaume de Naples, référendaire des deux signatures & auditeur du pape, prêtre cardinal. *Voyez* LUCA. 1683.

12. Laurent Brancati, natif de Lauria en Calabre, de l'ordre des Freres Mineurs conventuels, consulteur du saint office, prêtre cardinal du titre des douze Apôtres. *Voyez* LAURIA. 1693.

13. Urbain Sachetti, Florentin, auditeur général de la chambre apostolique, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Transvetere*. *Voyez* SACHETTI. 1705.

14. Jean-François Ginetti, Romain, originaire de Vélétri, trésorier général de la chambre apostolique, diacre cardinal du titre de.... & archevêque de Fermo. *Voyez* GINETTI. 1691.

15. Benoît Pamphile, Romain, petit neveu du pape Innocent X, grand prieur de Rome, diacre cardinal. *Voyez* PAMPHILE. 1730.

16. Michel-Ange Ricci, Romain, secrétaire de la congrégation des indulgences, diacre cardinal. *Voyez* RICCI. 1682.

*Seconde promotion en 1686.*

17. Maximilien Gandolf, comte de Khuembourg, Allemand, archevêque de Saltzbourg, cardinal. 1687.

18. Verissimo d'Alencastro, Portugais, archevêque de Brague, puis de Lisbonne, grand inquisiteur de Portugal, cardinal. *Voyez* ABRANTES. 1692.

19. Jacques de Angelis, natif de Pise, archevêque d'Urbin & vice-gérent, cardinal du titre de sainte Marie *in Ara Cœli*. *Voyez* ANGELIS. 1695.

20. Obizzo Pallavicini, Génois, archevêque d'Ephèse, nonce à Cologne & en Pologne, cardinal du titre de S. Martin aux Monts, & évêque d'Osimo. *Voyez* PALLAVICINI. 1700.

21. Angelo Ranuzzi, Bolonois, archevêque de Damiette, puis évêque de Fano, nonce en Pologne & en France, cardinal & archevêque de Bologne. *Voyez* RANUZZI. 1689.

22. Marcel Durazzo, Génois, archevêque de Chalcédoine, nonce en Portugal & en Espagne, cardinal légat de la Romagne, & évêque de Faënza. *Voyez* DURAZZO. 1710.

23. Horace Matthei, Romain, archevêque de Damas, auditeur de Rote & majordome du pape, cardinal. 1688.

24. Marc-Antoine Barbarigo, Vénitien, archevêque de Corfou & évêque de Monte-Fiasconne, cardinal. *Voyez* BARBARIGO. 1706.

25. Leopold comte de Kollonitsch, Hongrois, évêque de Javarin, puis de Neustad, & archevêque de Strigonie, cardinal. *Voyez* KOLLONITSCH. 1707.

26. Guillaume Egon, prince de Furstemberg, Allemand, évêque de Strasbourg, commandeur de l'ordre du Saint Esprit, cardinal. *Voyez* FURSTEMBERG. 1704.

27. Pierre de Salazar, Espagnol, général de l'ordre de la Merci, puis évêque de Salamanque & de Cordoue, cardinal. 17[illegible].

28. Michel Radziejowski, Polonois, évêque de Varmie, puis archevêque de Gnesne, cardinal. *Voyez* RADZIEJOWSKI. 1705.

29. Jean, baron de Goëz, Allemand, évê-

que de Gurck, cardinal. *Voyez* GOEZ. *Année de leur mort.*
30. Etienne le Camus, François, évêque & prince de Grenoble, cardinal du titre de sainte Marie des Anges. *Voyez* LE CAMUS. 1696. 1707.
31. Charles Ciceri, Milanois, évêque de Côme, cardinal. *Voyez* CICERI. 1694.
32. Pierre-Matthieu Petrucci, évêque de Jesi sa patrie, cardinal. *Voyez* PETRUCCI. 1701.
33. François de Médicis, frere du grand duc de Toscane, cardinal, remit le chapeau en 1709, & épousa Eléonore de Gonzague-Guastalle. 1711.
34. Rinaldo d'Est, oncle du duc de Modène, cardinal, puis duc de Modène, remit le chapeau en 1695, & épousa la même année la princesse Charlotte-Félicité de Brunswick-Lunebourg.
35. Dominique-Marie Corsi, Florentin, auditeur de la chambre apostolique, évêque de Rimini, cardinal du titre de S. Pierre *in Monte Aureo*. *Voyez* CORSI. 1697.
36. Jean-François Negroni, Génois, trésorier général de la chambre apostolique, évêque de Faënza, cardinal. 1712.
37. Fulvio Astalli, Romain, clerc de chambre du pape, cardinal du titre de .... puis légat de Ferrare, évêque de Sabine & doyen des cardinaux. *Voyez* ASTALLI. 1721.
38. Gaspard Cavallieri, Romain, clerc de chambre du pape, cardinal du titre de ... & archevêque de Capoue. *Voyez* CAVALLIERI. 1690.
39. Jean Gualter Sluze, Liégeois, secrétaire des brefs, cardinal. *Voyez* SLUZE. 1687.
40. Jean-Casimir de Denhoff, Polonois, commandeur de l'hôpital du Saint-Esprit, évêque de Carpentras & de Cesena, cardinal. *Voyez* DENHOFF. 1697.
41. Fortunato Caraffe, Napolitain, frere du grand maître de Malte, évêque d'Aversa, cardinal. *Voyez* CARAFFA. 1696.
42. Leandro Colleredo, natif d'Udine, prêtre de l'Oratoire de la Chiesa nova, cardinal du titre de sainte Marie *in Transvetere*, & grand pénitencier. *Voyez* COLLOREDO. 1709.
43. Joseph Saëns d'Aguirre, Espagnol, religieux bénédictin, professeur en theologie en l'université de Salamanque, cardinal. *Voyez* AGUIRRE. 1699.

ALEXANDRE VIII, élu pape en 1689, mort en 1691.

*Premiere promotion en* 1689.

1. Pierre Ottoboni, Vénitien, petit-neveu du pape, cardinal du titre de S. Laurent *in Damaso*, abbé de S. Paul de Verdun. *Voyez* OTTOBONI. 1740.

*Seconde promotion en* 1690.

2. Toussaint de Forbin de Janson, François, évêque de Digne, puis de Marseille & de Beauvais, cardinal du titre de S. Calliste, & grand aumônier de France. *Voyez* FORBIN. 1713.
3. Bandino Panciatici, Florentin, patriarche de Jérusalem & dataire du pape, cardinal du titre de S. Pancrace, & préfet de la congrégation du concile. *Voyez* PANCIATICI. 1718.
4. Jacques Cantelmi, Napolitain, nonce en Pologne & archevêque de Naples, cardinal. *Voyez* CANTELMI. 1702.
5. Ferdinand d'Adda, Milanois, archevêque d'Amasie & nonce en Angleterre, cardinal du titre de S. Pierre-ès-liens, évêque d'Albano. *Voyez* ADDA. (Ferdinand d') *Année de leur mort.* 1719.
6. Jean-Baptiste Rubini, Vénitien, neveu du pape, évêque de Vicence, cardinal du titre de S. Marc. *Voyez* RUBINI. 1707.
7. Jean-François Albani, natif de Pesaro dans l'état d'Urbin, secrétaire des brefs, cardinal du titre de S. Adrien, & pape sous le nom de CLEMENT XI.
8. Charles Bichi, Siennois, auditeur général de la chambre apostolique, diacre cardinal du titre de sainte Agathe. *Voyez* BICHI. 1718.
9. Joseph-René Imperiali, Génois, trésorier général de la chambre apostolique, cardinal du titre de S. Georges *in Velabro*, puis de S. Laurent *in Lucina*. 1737.
10. Jean-Baptiste Costaguti, Romain, doyen des clercs de chambre, cardinal du titre de sainte Anastasie. *Voyez* COSTAGUTI. 1704.
11. Louis Homodei, Milanois, clerc de chambre, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Porticu*. *Voyez* HOMODEI. 1706.
12. François Giudice, Napolitain, originaire de Gènes, clerc de chambre, cardinal du titre de... puis archevêque de Montréal, & évêque de Palestrine & de Vélétri, & doyen du sacré collége. *Voyez* GIUDICE. 1725.

*Troisiéme promotion en* 1690.

13. François Barberin, Romain, auditeur de la chambre du pape, cardinal évêque de Palestrine, puis d'Ostie & de Vélétri, sous-doyen du sacré collége. *Voyez* BARBERIN.
14. Laurent Altieri, Romain, petit-neveu du pape Clément X, cardinal du titre de sainte Agathe. *Voyez* ALTIERI.

INNOCENT XII, élu pape en 1691, mort en 1700.

*Premiere promotion en* 1695.

1. Sébastien-Antoine Tanara, Bolonois, archevêque de Damas, nonce à Vienne, cardinal du titre des quatre Saints couronnés, légat de la Romagne, évêque de Frescati, puis doyen du sacré collége en 1721. *Voyez* TANARA. 1724.
2. Jacques Boncompagnon, Bolonois, archevêque de Bologne, cardinal du titre de sainte Marie *in Via lata*, puis évêque d'Albano. *Voyez* BONCOMPAGNON. 1731.
3. Jean-Jacques Cavallerini, Romain, archevêque de Nicée, nonce en France, cardinal du titre de sainte Praxede, puis préfet de la signature de justice. *Voyez* CAVALLERINI. 1699.
4. Frédéric Caccia, Milanois, archevêque de Milan, nonce en Espagne, cardinal du titre de sainte Pudentiane. *Voyez* CACCIA. 1699.
5. Thadée Louis del Verme, Plaisantin, évêque de Fano, puis de Ferrare, cardinal du titre de S. Alexis. *Voyez* VERME. 1717.
6. Thomas-Marie Ferrari, Napolitain, de l'ordre des Freres Prêcheurs, maître du sacré palais, cardinal du titre de S. Clément. *Voyez* FERRARI. 1716.
7. Joseph Sacripante, natif de Narni, référendaire des deux signatures, cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, puis de sainte Praxede. *Voyez* SACRIPANTE. 1727.
8. Céléstin Sfondrate, Milanois, bénédictin, abbé de S. Gal en Suisse, cardinal du titre de sainte Cécile. *Voyez* SFONDRATE. 1696.
9. Henri Noris, Veronois, de l'ordre de saint Augustin, bibliothécaire du Vatican, cardi-

*Année de leur mort.*

nal du titre de S. Augustin. *Voyez* NORIS.

10. Jean-Baptiste Spinola, Génois, gouverneur de Rome, cardinal du titre de S. Césarée, puis des saints Apôtres, camerlingue de la sainte église. *Voyez* SPINOLA. 1719.

11. Dominique Tarugi, natif d'Orviete, auditeur de Rote, évêque de Ferrare, cardinal du titre de sainte Marie *della Scala*. *Voyez* TARUGI. 1696.

12. Henri de la Grange, marquis d'Arquien, François, chevalier des ordres du roi, pere de la reine de Pologne, cardinal du titre de S. Nicolas *in Carcere Tulliano*. *Voyez* LA GRANGE. 1707.

*Seconde promotion en 1697.*

13. Pierre du Cambout de Coislin, François, évêque d'Orléans, cardinal du titre de la Trinité *in Monte Pincio*, & grand aumônier de France. *Voyez* CAMBOUT. 1706.

14. Vincent Grimani, Vénitien. *Voyez* GRIMANI. 1710.

15. Louis d'Aguilar de Cordoue, Espagnol, cardinal du titre de. . . . & grand inquisiteur d'Espagne. *Voyez* AGUILAR. 1699.

16. Louis de Souza, Portugais, archevêque de Lisbonne, cardinal. *Voyez* SOUZA. 1702.

17. Georges Cornaro, Vénitien, nonce en Portugal, évêque de Padoue, cardinal du titre des douze Apôtres. *Voyez* CORNARO. 1722.

*Troisiéme promotion en 1697.*

18. Balthazar Cenci, Romain, maître de chambre du pape, archevêque de Fermo, cardinal du titre de S. Pierre *in Monte Aureo*. *Voyez* CENCI. 1709.

*Quatriéme promotion en 1698.*

19. Jacques-Antoine Morigia, Milanois, de l'ordre des barnabites, puis évêque de Pavie, cardinal du titre de sainte Cécile. *Voyez* MORIGIA. 1708.

20. Fabrice Paulucci, natif de Forli, nonce en Pologne, évêque de Ferrare, cardinal. . . . grand pénitencier, évêque d'Albano, vicaire du pape en 1721, depuis doyen du sacré collége. *Voyez* PAULUCCI. 1726.

*Cinquiéme promotion en 1699.*

21. Marc-Daniel Delfini, Vénitien, archevêque de Damas, nonce en France, cardinal du titre de sainte Susanne & évêque de Brescia. *Voyez* DELFINI. 1704.

22. André de Sainte-Croix, Romain, nonce en Pologne, puis à Vienne, cardinal du titre de sainte Marie *de Populo*, & évêque de Viterbe. *Voyez* SAINTE-CROIX. 1712.

23. Joseph Archinto, Milanois, nonce en Espagne, puis archevêque de Milan, cardinal. *Voyez* ARCHINTO. 1712.

24. Marcel d'Asti. . . . président de la légation d'Urbin, puis évêque d'Ancone, cardinal. 1707.

25. Jean-Marie Gabrieli, natif de Citta di Castello, général des religieux de S. Bernard, cardinal. *Voyez* GABRIELI. 1711.

26. Nicolas Rodolovic, Napolitain, originaire de Raguse, archevêque de Chieti, secrétaire de la congrégation des évêques & réguliers, cardinal du titre de S. Barthelemi *in Insula*. *Voyez* RODOLOVIC. 1702.

27. Sperello Sperelli, natif de Jesi, assesseur du S. office, cardinal du titre de S. Jean-Porte-Latine *Voyez* SPERELLI. 1710.

*Sixiéme promotion en 1700.*

28. Louis-Antoine de Noailles, François, évêque de Cahors, puis de Châlons, & archevêque de Paris, commandeur de l'ordre du Saint Esprit, prêtre cardinal du titre de sainte Marie sur la Minerve. *Voyez* NOAILLES 1729.

29. Jean-Philippe, comte de Lamberg, Allemand, évêque de Passau, cardinal du titre de S. Sylvestre. *Voyez* LAMBERG. 1712.

30. François de Borgia Gandie, Espagnol, chanoine de Tolede, puis évêque de Calahorra & archevêque de Burgos, cardinal. 1702.

CLEMENT XI, élu pape en 1700, mort en 1721.

*Premiere promotion en 1703.*

1. François Pignatelli, Napolitain, nonce en Pologne, archevêque de Naples, cardinal & évêque de Sabine, puis de Porto, doyen du sacré collége.

*Seconde promotion en 1706.*

2. François Martelli, Florentin, patriarche de Jérusalem, & secrétaire de la consulte, cardinal du titre de S. Eusebe. 1717.

3. Jean Badoëro, Vénitien, patriarche de Venise, cardinal du titre de S. Marc, & évêque de Brescia. 1714.

4. Laurent de Fiesque, Génois, nonce extraordinaire en France, & archevêque de Gènes, cardinal du titre de sainte Marie de la paix. *Voyez* FIESQUE. 1726.

5. Laurent Casoni, Génois, assesseur du S. office, archevêque de Césarée, cardinal du titre de S. Bernard, puis de S. Pierre-ès-liens, légat de Ferrare & de Bologne. 1720.

6. Laurent Corsini, Florentin, archevêque de Nicomédie, cardinal du titre de sainte Susanne, puis de S. Pierre-ès-liens, évêque de Frescati, puis pape sous le nom de CLEMENT XII, en 1730.

7. François Aquaviva, Napolitain, archevêque de Larisse, nonce en Espagne, cardinal du titre S. Barthelemi *in Insula*, puis de sainte Cécile. *Voyez* AQUAVIVA. 1725.

8. Christian Auguste duc de Saxe-Zeits, Allemand, évêque de Javarin, cardinal, puis archevêque de Strigonie. *Voyez* SAXE. 1725.

9. Thomas Ruffo, Napolitain, archevêque de Nicée, maître de chambre du pape, cardinal du titre de S. Laurent, puis de sainte Marie *in Transvetere*, légat de la Romagne, puis de Ferrare, évêque de Ferrare, légat de Bologne en 1721, puis évêque de Palestrine, mort doyen des cardinaux en 1753.

10. Philippe-Antoine Gualterio, d'Orviette, évêque d'Imola, nonce en France, cardinal du titre de S. Chrysogon, puis légat de la Romagne & évêque de Todi, abbé de S. Victor de Paris. *Voyez* GUALTERIO. 1728.

11. Horace Philippe Spada, Luquois, évêque de Luques, nonce en Pologne, cardinal du titre de S. Onuphre. *Voyez* SPADA. 1724.

12. Horatio Pallavicini, Parmesan, gouverneur de Rome, cardinal du titre de sainte Agnès. *Voyez* PALLAVICINI. 1712.

13. Charles Colonne, Romain, majordome du pape, cardinal du titre de sainte Marie *della Scala*, puis de S. Ange *in Pescaria*. *Voyez* COLONNE. 1739.

14. Jean-Dominique Paracciani, Romain, auditeur du pape, cardinal du titre de sainte Anastasie, puis évêque de Sinigaglia, & vicaire

*Année de leur mort.*

du pape. *Voyez* PARACCIANI.

15. Alexandre Caprara, Bolonois, auditeur de Rote, cardinal du titre des SS. Nérée 1721.
& Achillée. 1711.

16. Joseph-Emanuel de la Trémoille, François, auditeur de Rote, cardinal du titre de la Trinité du Mont, puis commandeur de l'ordre du Saint Esprit, & archevêque de Cambrai. *Voyez*. TREMOILLE. 1720.

17. Nicolas Grimaldi, Génois, secrétaire de la congrégation des évêques & réguliers, cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin*, puis de S. Matthieu *in Merulana*. *Voyez* GRIMALDI. 1717.

18. Pierre Priuli, Vénitien, clerc de la chambre, cardinal du titre de S. Adrien, puis de S. Marc. *Voyez* PRIULI. 1728.

19. Gabriel Philippucci, de Macerata, votant de la signature, ayant refusé le chapeau, le pape lui donna deux mille écus de pension. 1706.

20. Charles-Augustin Fabroni, de Pistoye, secrétaire de la congrégation *de Propaganda fide*, cardinal du titre de S. Augustin. *Voyez* FABRONI. 1727.

*Troisième promotion en 1706.*

21. Michel-Ange Conti, Romain, nonce en Portugal, cardinal du titre de S. Quiriace & de sainte Julitte, puis évêque d'Osimo, légat de Ferrare, évêque de Viterbe, & pape sous le nom d'INNOCENT XIII.

*Quatrième promotion en 1707.*

22. Joseph Vallemani, natif de Fabriano, archevêque d'Athènes, & majordome du pape, cardinal du titre de sainte Marie des Anges. *Voyez* VALLEMANI. 1725.

23. Charles-Marie Maillard de Tournon, Piémontois, patriarche d'Antioche, visiteur général apostolique à la Chine & aux Indes orientales, avec le pouvoir de légat *à latere*. *Voyez* TOURNON. 1710.

*Cinquième promotion en 1709.*

24. Ulisse Gozzadini, Bolonois, secrétaire des brefs, cardinal du titre de sainte Croix *in Jerusalem*, puis évêque d'Imola, & légat de Ravenne. *Voyez* GOZZADINI. 1728.

25. Antoine-François San-Vital, natif de Parme, cardinal du titre de S. Pierre *in Monte Aureo*. *Voyez* VITAL. 1714.

*Sixième promotion en 1711.*

26. Annibal Albani, neveu du pape, cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin*, puis prêtre du titre de S. Clément, & camerlingue de la sainte église, évêque de Sabine. *Voyez* ALBANI.

*Septième promotion en 1712.*

27. Wolfgand Annibal, baron de Strottenbach, Allemand, évêque d'Olmutz, cardinal du titre de S. Marcel, vice-roi de Naples.

28. Armand-Gaston de Rohan-Soubise, François, évêque de Strasbourg, cardinal du titre de la Trinité du Mont, dit *in Pincio*, & grand aumônier de France. *Voyez* ROHAN. 1749.

29. Nuno da Cunha d'Attayde, Portugais, inquisiteur général de Portugal, cardinal du titre de sainte Anastasie.

30. Louis Priuli, Vénitien, auditeur de Rote, cardinal du titre de S. Marc. *Voyez* PRIULI. 1720.

31. Augustin Cusani, Milanois, nonce en France, puis evêque de Pavie, cardinal du titre de sainte Marie *del Popolo*, & légat de Bologne. *Voyez* CUSANI. 1730.

32. Jules Piazza, de Forli, nonce à Vienne, cardinal du titre de S. Laurent *in Pane & Perna*, puis légat de Ferrare. *Voyez* PIAZZA. 1726.

33. Antoine Davia, Bolonois, nonce à Vienne, puis évêque de Rimini, cardinal du titre de S. Calliste, puis de S. Pierre-ès-liens, & enfin de S. Laurent *in Lucina*, légat d'Urbin & de la Romagne. *Voyez* DAVIA. 1740.

34. Antoine-Felix Zondodari, Siennois, nonce en Espagne, cardinal du titre de sainte Balbine. *Voyez* ZONDODARI. 1737.

35. Jean-Marie Tomasi, des ducs de Palma, de Palerme, théatin, cardinal du titre de S. Martin aux Monts. *Voyez* TOMASI. 1713.

36. Jean-Baptiste Tolomei, de Pistoye, jésuite, cardinal du titre de S. Etienne-le-Rond. *Voyez* TOLOMEI. 1726.

37. François-Marie Casini, d'Arezzo, capucin, prédicateur du palais apostolique, cardinal du titre de S. Prisque. *Voyez* CASINI. 1719.

38. Louis Pic de la Mirandole, majordome du pape, cardinal du titre de S. Sylvestre *in Capite*, puis évêque de Sinigaglia. *Voyez* PIC. 1743.

39. Curse Origo, Romain, secrétaire de la consulte, cardinal du titre de S. Eustache. *Voyez* ORIGO. 1737.

40. Pierre-Marcellin Corradini, natif de Sezza, état du pape, auditeur du pape, cardinal du titre de S. Jean Porte-Latine, puis préfet de la signature du concile, dataire en 1721. 1743.

41. Jean-Baptiste Bussi, de Viterbe, évêque d'Ancône, nonce à Cologne, cardinal du titre de sainte Marie *in Ara Cœli*. *Voyez* BUSSI. 1726.

*Huitième promotion en 1713.*

42. Emanuel d'Arias, Espagnol, archevêque de Seville, cardinal. *Voyez* ARIAS. 1717.

43. Melchior de Polignac, François, abbé de Corbie, d'Anchin, &c. cardinal. *Voyez* POLIGNAC. 1741.

44. Benoît Sala, Espagnol, bénédictin, évêque de Barcelone, cardinal. *Voyez* SALA. 1715.

45. Benoît Erba Odescalchi, Milanois, archevêque de Milan, cardinal du titre des SS. Nérée & Achillée, puis de S. Alexis. *Voyez* ODESCALCHI. 1740.

*Neuvième promotion en 1715.*

46. Fabio Ollivieri, natif de Pesaro, cousin germain du pape, majordome du pape, cardinal du titre des SS. Vite & Modeste, & secrétaire des brefs en 1721.

47. Damien-Hugues-Philippe-Antoine de Schoenborn, Allemand, commandeur de l'ordre Teutonique, & vice chancelier de l'empire, cardinal prêtre du titre de S. Nicolas *in Carcere*, puis de S. Pancrace, & évêque de Spire. *Voyez* SCHOENBORN. 1743.

*Dixième promotion en 1715.*

48. Henri de Thiard de Bissi, François, évêque de Toul, puis de Meaux, cardinal du titre de S. Quirice & de sainte Julitte, puis de S. Bernard aux Thermes. *Voyez* THIARD. 1737.

49. Innico Caraccioli, Napolitain, évêque d'Aversa, cardinal du titre de S. Thomas *in Parione*. *Voyez* CARACCIOLI. 1730.

50. Bernardin Scotti, Milanois, auditeur de Rote & gouverneur de Rome, cardinal du titre de S. Pierre *in Monte Aureo*, puis préfet de la signature de grace. *Voyez* SCOTTI. 1726.

*Année de leur mort.*

51. Charles Marini, Génois, maître de chambre du pape, cardinal du titre de sainte Marie *in Aquiro*, président d'Urbin, & préfet des rits. 1747.

*Onzième promotion en* 1715.

52. Nicolas Caraccioli, Napolitain, archevêque de Capoue, & vice-gérent, cardinal du titre de S. Martin du Mont. *Voyez* CARACCIOLI. 1728.

53. Jean Patrizi, Romain, trésorier général de la chambre apostolique & archevêque de Seleucie, cardinal du titre des quatre Saints couronnés, puis légat de Ferrare. *Voyez* PATRIZI. 1727.

54. Ferdinand Nuzzi, natif d'Orta dans l'état ecclésiastique, archevêque de Nicée, secrétaire de la congrégation des évêques & réguliers, cardinal & évêque d'Orviette. *Voyez* NUZZI. 1717.

55. Nicolas-Gaétan Spinola, Génois, archevêque de Thèbes, & auditeur général de la chambre apostolique, cardinal du titre de S. Sixte, puis de S. Nérée & S. Achillée. *Voyez* SPINOLA. 1735.

*Douzième promotion en* 1717.

56. Gisbert Borromée, Milanois, évêque de Novarre, patriarche titulaire d'Antioche, & maître de chambre du pape, cardinal du titre de S. Alexis.

*Treizième promotion en* 1717.

57. Jules Alberoni, Plaisantin, envoyé du duc de Parme à la cour d'Espagne, cardinal. *Voyez* ALBERONI. 1752.

58. Emeric Csacki, Hongrois, archevêque de Colocza, & évêque de Varadin, cardinal du titre de saint Eusebe. *Voyez* CSACKI. 1732.

*Quatorzième promotion en* 1719.

59. George Spinola, Génois, archevêque de Césarée & nonce à Vienne, cardinal du titre de sainte Agnès hors des murs, ministre & secrétaire d'état en 1721. *Voyez* SPINOLA. 1739.

60. Cornelio Bentivoglio, Ferrarois archevêque de Carthage, nonce en France, cardinal du titre de S. Jerôme des Esclavons, puis de sainte Cécile. *Voyez* BENTIVOGLIO. 1732.

61. Léon Potier de Gesvres, François, archevêque de Bourges, cardinal *Voyez* POTIER. 1744.

62. François de Mailli, François, archevêque & duc de Reims, cardinal. *Voyez* MAILLI. 1721.

63. Thomas-Philippe de Hennin de Bossut, d'Alsace, Flamand, archevêque de Malines, cardinal du titre de S. Césarée. *Voyez* HENNIN BOSSUT.

64. Louis de Belluga & Moncade, Espagnol, évêque de Cartagène, cardinal du titre de sainte Marie Transpontine, puis de sainte Prisque.

65. Michel-Frédéric comte d'Althann, Allemand, évêque de Vaccia, cardinal du titre de sainte Sabine. *Voyez* ALTHANN. 1734.

66. Joseph Pereira de la Cerda, Portugais, évêque de Faro en Algarve, cardinal du titre de sainte Susanne. *Voyez* PEREIRA. 1738.

67. Jean-Baptiste Salerno, Sicilien, jésuite, cardinal du titre de sainte Prisque. *Voyez* SALERNO. 1729.

68. Jean-François Barbarigo, Vénitien, évêque de Brescia, puis de Padoue, en 1723, cardinal du titre de S. Pierre & de S. Marcellin. *Voyez* BARBARIGO. 1730.

*Quinzième promotion en* 1720.

69. Charles Borgia, Espagnol, patriarche des Indes, grand maître de la chapelle de sa majesté catholique, cardinal du titre de sainte Pudentiane. 1733.

70. Alvare Cienfuegos, Espagnol, jésuite, évêque de Catane, cardinal du titre de S. Barthelemi en l'Isle. *Voyez* CIENFUEGOS. 1739.

INNOCENT XIII, élu pape en 1721, mort en 1723.

*Premiere promotion en* 1721.

1. Bernard-Marie Conti, frere du pape, évêque de Terracine, cardinal du titre de S. Bernard des Thermes. *Voyez* CONTI. 1730.

*Seconde promotion en* 1721.

2. Guillaume du Bois, François, archevêque duc de Cambrai, premier ministre & secrétaire d'état, cardinal. *Voyez* DU BOIS. 1723.

3. Alexandre Albani, Romain, clerc de la chambre apostolique, & neveu du pape Clément XI, cardinal du titre de S. Adrien.

4. Pierre Marcellin Corradini de Sezza, cardinal. *Voyez* CORRADINI. 1743.

BENOIST XIII, élu le 19 mai 1724, mort en 1730.

*Premiere promotion, le* 11 *septembre* 1724.

1. Jean-Baptiste Altieri, Romain, doyen de la chambre apostolique, archevêque de Tyr, cardinal prêtre du titre de S. Matthieu *in Merulana*. *Voyez* ALTIERI.

2. Alexandre Falconieri, Romain, gouverneur de Rome, & auditeur de Rote, cardinal diacre du titre de sainte Marie de l'Echelle *Voyez* FALCONIERI 1734.

*Seconde promotion, le* 20 *novembre* 1724.

3. Vincent Petra, Napolitain, archevêque de Damas, cardinal prêtre du titre de S. Onuphre, puis préfet de la congrégation *de propaganda fide*, & grand pénitencier de l'eglise romaine. *Voyez* PETRA. 1747.

*Troisième promotion, le* 20 *décembre* 1724.

4. Prosper Marefoschi, de Macerata, archevêque de Césarée, cardinal prêtre du titre de S. Chrysogon, puis de S. Calliste, & enfin de S. Sylvestre *in Capite*, vicaire général de Rome. *Voyez* MAREFOSCHI. 1732.

5. Augustin Pipia, d'Orestan en Sardaigne, général de l'ordre de S. Dominique, cardinal prêtre du titre de S. Sixte *le Vieux*, puis de sainte Marie sur la Minerve, évêque d'Olimo. *Voyez* PIPIA. 1730.

*Quatrième promotion, le* 11 *juin* 1725.

6. Nicolas Coscia, de Bénevent, archevêque de Trajanople, cardinal prêtre du titre de sainte Marie *in Dominica*. *Voyez* COSCIA.

7. Nicolas Giudice, Napolitain, protonotaire apostolique participant, & majordome du sacré palais, cardinal diacre du titre de sainte Marie aux Martyrs, dite *la Rotonde*. *Voyez* GIUDICE. 1743.

*Cinquième promotion, le* 11 *septembre* 1726.

8. André-Hercules de Fleury, François, ancien évêque de Fréjus, précepteur du roi Louis

*Année de leur mort.*

Louis XV, ministre d'état, cardinal de la sainte église romaine. *Voyez* FLEURY. 1743.

*Sixiéme promotion, le 9 décembre 1726.*

9. Nicolas-Marie Lercari, Génois, gouverneur de Bénévent, maître de la chambre du pape Benoît XIII, puis son premier ministre & secrétaire d'état, archevêque de Nazianze, cardinal prêtre du titre de saint Jean & saint Paul. *Voyez* LERCARI. 1757.

10. Laurent Cozza, religieux mineur de l'étroite observance de S. François, cardinal prêtre du titre de S. Laurent *in Pane & Perna*, puis de sainte Marie *in Ara Cœli. Voyez* COZZA. 1729.

*Les sept suivans furent réservés* in petto, *& déclarés à diverses reprises.*

11. Ange-Marie Quirini, Vénitien, archevêque de Corfou, & ensuite évêque de Brescia, cardinal (déclaré le 26 novembre 1727) prêtre du titre de S. Augustin, & ensuite de S. Marc, bibliothécaire du Vatican. *Voyez* QUIRINI. 1755.

12. François-Antoine Fini, de Minervino, cardinal (déclaré le 26 janvier 1728) prêtre du titre de sainte Marie *in Via*, puis de saint Sixte *le Vieux. Voyez* FINI. 1743.

13. Marc-Antoine Ansidei, Peroufin, archevêque de Damiete, évêque assistant au trône, & enfin évêque de Perouse, cardinal (déclaré le 30 avril 1728) prêtre du titre de S. Pierre *in Montorio*, puis de S. Augustin. *Voyez* ANSIDEI. 1730.

14. Prosper Lambertini, Bolonois, archevêque de Théodosie, évêque assistant au trône, & enfin évêque d'Ancône, cardinal (déclaré le 30 avril 1728) prêtre du titre de sainte Croix en Jérusalem, archevêque de Boulogne, actuellement pape sous le nom de Benoît XIV. *Voyez* LAMBERTINI.

15. Grégoire Selleri, de Muggione dans le territoire de Perouse, secrétaire de la congrégation de l'indice, puis maître du sacré palais, cardinal (déclaré le 30 avril 1728) prêtre du titre de S. Augustin. *Voyez* SELLERI.

16. Antoine Banchieri, de Pistoye, successivement vice-légat d'Avignon, & du comtat Venaissin, secrétaire de la congrégation *de propaganda fide*, assesseur du S. office, secrétaire de la congrégation de la consulte, & gouverneur de Rome & de son district, vice-camerlingue, cardinal (déclaré le 30 avril 1728) diacre du titre de S. Nicolas *in carcere Tulliano*, secrétaire d'état du pape Clément XII. *Voyez* BANCHIERI. 1733.

17. Charles Collicola de Spolette, cardinal diacre du titre de sainte Marie *in porticu Campitelli. Voyez* COLLICOLA. 1730.

*Septiéme promotion, le 26 novembre 1727.*

18. Diegue d'Astorga & Cespedes, Espagnol, né en 1666, d'abord inquisiteur de Murci, nommé évêque de Barcelone, au mois de décembre 1715, inquisiteur général d'Espagne au mois de mars 1720, & archevêque de Tolède, primat d'Espagne le 16 juin suivant, cardinal à la nomination du roi catholique.

19. Sigismond, des comtes de Kollonitsch, Allemand, évêque de Vaccia en Hongrie, puis évêque & ensuite premier archevêque de Vienne en Autriche, prince du saint empire romain, cardinal prêtre du titre de S. Marcellin & de S. Pierre. *Voyez* KOLLONITSCH.

20. Philippe-Joseph-Louis-Bonaventure comte de Sinzendorff, Allemand, prêtre du titre de sainte Marie sur la Minerve. *Voyez* SINZENDORFF. 1747.

21. Jean de Motta & Silva, Portugais, né le 14 août 1685, chanoine théologal de l'église patriarchale de Lisbonne, cardinal, à la nomination du roi de Portugal.

*Huitiéme promotion, le 30 avril 1728.*

22. Vincent-Louis Gotti, Milanois, religieux de l'ordre de S. Dominique, patriarche de Jerusalem, cardinal prêtre du titre de S. Pancrace. *Voyez* GOTTI.

23. Léandre Porzia, de la province de Frioul, moine bénédictin de la congrégation du Mont Cassin, évêque de Bergame, cardinal prêtre du titre de S. Jerôme des Esclavons, puis de celui de S. Calliste. *Voyez* PORZIA. 1740.

*Neuviéme promotion, le 20 septembre 1728.*

24. Pierre-Louis Caraffa, Napolitain, archevêque de Larisse *in partibus Infidelium*, secrétaire de la congrégation *de propaganda fide*, puis de celle des évêques & des réguliers, cardinal prêtre du titre de S. Laurent *in Pane & Perna. Voyez* CARAFFA.

25. Joseph Accoramboni, archevêque de Philippi en Macédoine, administrateur de l'évêché d'Osimo, & enfin évêque d'Imola, cardinal prêtre du titre de sainte Marie Transpontine. *Voyez* ACCORAMBONI. 1747.

*Dixiéme promotion, le 23 mars 1729.*

26. Camille Cibo, patriarche de Constantinople, majordome du palais apostolique, & cardinal prêtre du titre de S. Etienne *in Monte Cœlio*, puis de sainte Marie du Peuple, &c. *Voyez* CIBO. 1743.

*Onziéme promotion, le 6 juillet 1729.*

27. François Borghèse, Romain, archevêque de Trajanople, & enfin cardinal prêtre du titre de S. Pierre *in Montorio*, puis de S. Sylvestre *in Capite. Voyez* BORGHÈSE.

28. Vincent Ferrerio, évêque d'Alexandrie de la Paille, cardinal prêtre du titre de sainte Marie *in Via*, & évêque de Verceil. *Voyez* FERRERIO.

*Douziéme promotion, le 8 février 1730.*

29. Alaman Salviati, Florentin, protonotaire du S. siége apostolique, cardinal prêtre du titre de sainte Marie d'*Ara Cœli. Voyez* SALVIATI. 1733.

CLÉMENT XII, élu le 12 juillet 1730, mort en 1740.

*Premiere promotion, le 14 août 1730.*

1. Nérée-Marie Corsini, Florentin, neveu du pape Clément XII, secrétaire des mémoriaux, & protonotaire apostolique participant surnuméraire, cardinal du titre de S. Adrien *in Campo vaccino. Voyez* CORSINI.

*Seconde promotion, le 2 octobre 1730.*

2. Alexandre Aldobrandini, Florentin, archevêque de Rhodes, nonce ordinaire en Espagne, puis cardinal prêtre du titre des quatre SS. couronnés, légat de Ferrare. *Voyez* ALDOBRANDINI.

3. Jerôme Grimaldi, Génois, archevêque d'Edesse, cardinal prêtre du titre de sainte

*Année de leur mort.*

Balbine, légat de Boulogne. *Voyez* GRIMALDI.

4. Barthelemi Maffei, archevêque d'Athènes, nonce en France, cardinal prêtre du titre de S. Augustin, légat de la Romagne, & évêque d'Ancone. *Voyez* MASSEI. 1733. 1745.

5. Barthelemi Ruspoli, Romain, cardinal diacre du titre de S. Côme & S. Damien, grand prieur de Rome de l'ordre de S. Jean de Jérusalem. *Voyez* RUSPOLI. 1741.

*Troisiéme promotion, le 24 septembre 1731.*

6. Vincent Bichi, Siennois, successivement nonce en Suisse & en Portugal, archevêque de Laodicée, cardinal prêtre du titre de saint Pierre *in Montorio. Voyez* BICHI.

7. Sinibalde Doria, Génois, archevêque de Bénévent, & cardinal prêtre du titre de S. Jérôme des Esclavons. *Voyez* DORIA. 1733.

8. Joseph Firrao, Napolitain, des princes de sainte-Agathe, archevêque de Nicée, évêque d'Aversa, cardinal prêtre du titre de saint Thomas *in Parione. Voyez* FIRRAO.

9. Antoine-Xavier Gentili, Romain, archevêque de Petra *in partibus*, secrétaire des congrégations du concile & des évêques & réguliers, cardinal prêtre du titre de S. Etienne *in Monte Cœlio. Voyez* GENTILI.

10. Jean-Antoine Guadagni, Florentin, neveu du pape Clément XII, évêque d'Arezzo en Toscane, cardinal prêtre du titre de S. Martin-aux-Monts, vicaire général de Rome & de son district. *Voyez* GUADAGNI.

*Quatriéme promotion, le premier octobre 1732.*

11. Trojan d'Aquaviva, des ducs d'Atri, Napolitain, archevêque de Larisse, cardinal prêtre du titre de S. Quirice & sainte Julitte, puis de sainte Cécile *in Trastevere. Voyez* AQUAVIVA. 1747.

12. Agabite Mosca, de Pezaro, successivement chanoine de S. Pierre du Vatican, vicelégat de la Romagne, gouverneur de Lorette, président, puis clerc de la chambre apostolique, cardinal diacre du titre de S. Georges *in Velabro. Voyez* MOSCA. 1752.

*Cinquiéme promotion, le 2 mars 1733.*

13. Dominique Riviera, d'Urbin, chanoine de S. Pierre du Vatican, & archiviste du château S. Ange, cardinal prêtre du titre de S. Quirice & sainte Julitte. *Voyez* RIVIERA.

*Sixiéme promotion, le 28 septembre 1733.*

14. Marcel Passeri, auditeur de Clément XII, archevêque de Nazianze *in partibus infidelium*, cardinal prêtre du titre de sainte Marie *in Ara cœli. Voyez* PASSERI.

15. Jean-Baptiste Spinola, Génois, protonotaire apostolique, consulteur du saint office, clerc de la chambre apostolique & président des prisons, ensuite fait secrétaire de la congrégation de la consulte le 18 septembre 1724, puis déclaré par le pape Benoît XIII, gouverneur de Rome & de son district, & en cette qualité vice-camerlingue de l'église romaine, le 15 février 1728, continué dans cette charge par Clément XII, & enfin créé cardinal de l'ordre des diacres. Il reçut le chapeau le premier octobre 1733. Il est mort le 18 août 1752. 1752.

*Septiéme promotion, en 1734.*

16. Jacques Lanfredini, cardinal diacre du titre de sainte Marie *in Porticu Campitelli*, évêque d'Osimo & Cingoli. *Voyez* LANFREDINI. 1741.

17. Pompée Aldrovandi, Bolonois, cardinal.

18. Seraphin Cenci, Romain, cardinal prêtre. *Voyez* CENCI. 1740.

19. Pierre-Marie Piéri, Siennois, cardinal. 1743.

*Huitiéme promotion en 1735.*

20. Joseph Spinelli, Napolitain, cardinal.

21. Louis-Antoine-Jacques, infant d'Espagne, archevêque de Tolède.

*Neuviéme promotion, en 1737.*

22. Thomas d'Almeyda, Portugais.

23. Henri Oswal de la Tour d'Auvergne, archevêque de Vienne, cardinal du titre de S. Calliste, commandeur de l'ordre du Saint Esprit. 1747.

24. Regnier Delci, Florentin, cardinal évêque d'Ostie & de Vélétri, doyen du sacré collége.

25. Charles Rezzonico, Vénitien.

26. Joseph-Dominique de Lamberg, Allemand.

27. François-Gaspard Molina, Espagnol.

28. Jean-Alexandre Lipski, Polonois. 1746.

*Dixiéme promotion en 1738.*

29. Dominique Passionei, de Fossombrone.

30. Silvio-Valenti Gonzaga, Mantouan.

*Onziéme promotion, en 1739.*

31. Prosper Colonne, Romain. 1743.

32. Pierre de Guerin de Tencin, cardinal du titre des SS. Nérée & Achillée, archevêque d'Embrun, puis de Lyon.

33. Charles-Marie Sacripanti, Romain.

34. Marcellin Corio, Milanois, auditeur de Rote à Rome pour la nation Milanoise, cardinal diacre du titre de S. Adrien. *Voyez* CORIO. 1742.

BENOIST XIV, élu pape le 17 août 1740.

*Premiere promotion en 1743.*

1. Joachim-Ferdinand Porto-Carrero, Espagnol, patriarche d'Antioche.

2. Camille Paulucci, de Forly, nonce à Vienne.

3. Raphael-Côme Girolami, Florentin, secrétaire de la congrégation des évêques.

4. Charles-Albert Guidobono Cavalchini, Milanois, secrétaire de la congrégation du concile.

5. Jean-Baptiste Barni, de Lodi, nonce en Espagne.

6. Jacques Odi, de Pérouse, nonce en Portugal.

7. Frédéric Lanti, Romain, président d'Urbin.

8. Marcel Crescenzi, Romain, ci-devant nonce en France.

9. Georges Doria, Génois, nonce à Francfort.

10. François Landi de Plaisance, archevêque de Bénévent.

11. Joseph Pozzo Bonelli, Milanois, archevêque de Milan.

12. François Ricci, Romain, gouverneur de Rome.

13. Antoine Ruffo, Napolitain, auditeur de la chambre.

14. Charles Calcagnini, Ferrarois, auditeur de Rote.

15. Philippe-Marie Monti, Bolonois, secrétaire de la congrégation de *propaganda fide*. *Année de leur mort*

16. Louis-Marie Lucini, Milanois, dominicain, commissaire du saint office, né le 15 juillet 1666. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Esame è difesa del decreto pubblicato in Pudisceri da monsignor Carlo Tommaso di Tournon*, &c. *approvato, e confermato con breve dal summo pontefice Benedetto XIII in Roma, nella Stamperia Vaticana*, 1728, *in*-4°. Le cardinal Lucini est mort à Rome au commencement de 1745, âgé de 79 ans. 1745.

17. Fortuné Tamburini, abbé de S. Paul du Mont Cassin, Modénois.

18. Joachim Besozzi, Milanois, abbé de sainte Croix de Jérusalem, de l'ordre de Cîteaux. 1755.

19. Mario Bolognetti, Romain, trésorier, cardinal diacre.

20. Jerôme Colonne, Romain, major-dome, cardinal diacre.

21. Prosper Colonne de Sciarra, Romain, maître de chambre, cardinal diacre.

22. Alexandre Tanara, Bolonois, cardinal diacre.

23. Jerôme de Bardi, préfet de la congrégation de la consulte, Florentin, cardinal diacre.

24. Dominique Orsini, duc de Gravina, Italien, cardinal diacre.

*Seconde promotion en* 1747.

25. Frédéric-Jerôme de Roye de la Rochefoucauld, François, archevêque de Bourges, ci-devant ambassadeur de France à Rome, grand aumônier de France. 1757.

26. Dom Alvar de Mendoça, Espagnol, patriarche des Indes.

27. Marius Melini, Romain, auditeur de Rote.

28. Armand de Rohan, abbé de la Chaise-Dieu, évêque & prince de Strasbourg, grand aumônier de France, commandeur des ordres du roi, cardinal prêtre. 1756.

29. Jean-François Albani, protonotaire apostolique.

30. Dom Joseph-Manuel d'Atalaya, Portugais, protonotaire apostolique, & premier dignitaire de l'église patriarchale de Lisbonne.

31. Charles-Victor-Amedée des Lances, de Turin.

32. Daniel Delfino, Vénitien, patriarche d'Aquilée.

33. Ranier Simonetti, archevêque de Nicosie, ci-devant gouverneur de Rome.

34. Jean-Baptiste Mesmer, Milanois, trésorier général de la chambre apostolique.

35. Ferdinand-Jules Trojer, évêque & prince d'Olmutz.

36. Henri-Benoît, cardinal d'Yorck, abbé de S. Amand, diocèse de Cambrai.

*Troisiéme promotion, le* 26 *novembre* 1753.

37. Joseph-Marie Ferroni, Florentin, secrétaire de la congrégation des évêques & réguliers, né le 30 avril 1693.

38. Fabrice Serbelloni, Milanois, nonce à Vienne, né le 7 novembre 1695.

39. Jean-François Stoppani, Milanois, président d'Urbin, né le 16 septembre 1695.

40 Luc-Melchior Tempi, de Florence, nonce en Portugal, né le 13 février 1688.

41. Charles-François Durini, Milanois, nonce en France, né le 20 janvier 1693.

42. Henri Enriquez, Napolitain, nonce en Espagne, né le 30 novembre 1701.

43. Cosme Imperiali, Génois, gouverneur de Rome, né le 24 avril 1685. *Année de leur mort.*

44. Vincent Malvezzi, Bolonois, maître de chambre, né le 22 avril 1715.

45. Louis Mattei, Romain, auditeur de Rote, né le 17 mars 1702.

46. Jean-Jacques Millo, de Casal, dataire, né le 16 juin 1695.

47. Flavio Chigi, Romain, auditeur de la chambre, né le 8 septembre 1711.

48. Jean-François Banchieri, de Pistoye, trésorier, né le 13 septembre 1694.

49. N. Livizzani, secrétaire des Mémoriaux.

50. Louis-Marie Torrigiani, Florentin, secrétaire de la consulte, né le 18 octobre 1697.

51. Clément Argenvilleri, Romain, auditeur, né le 30 décembre 1687.

52. Antoine-André Galli, Bolonois, abbé général des chanoines réguliers de S. Sauveur, né le 30 novembre 1697.

*Quatriéme promotion en* 1754.

53. Antoine Serfale, Napolitain, né le 26 juin 1702.

54. Louis-Ferdinand de Cordoue, Espagnol, archevêque de Tolede, né en 1696.

*Cinquiéme promotion, le* 5 *avril* 1756.

55. Nicolas de Saulx de Tavannes, François, archevêque de Rouen, né le 19 septembre 1690.

56. François de Solizfolch de Cardonne, archevêque de Séville, né en 1705.

57. François-Conrad Casimir de Rodt, évêque de Constance, né le 19 mars 1706.

58. Joseph de Trautson, archevêque de Vienne en Autriche, né le 27 juillet 1704. 1757.

59. Paul d'Albert de Luines, François, archevêque de Sens, né le 5 janvier 1703.

60. Jean-Baptiste Rovero, archevêque de Turin, né le 20 novembre 1684.

61. François de Saldanha de Gama, principal de la patriarchale de Lisbonne.

62. Etienne-René Potier de Gesvres, évêque de Beauvais, né le 2 janvier 1697.

63. Albert Archinto, gouverneur de Rome, puis secrétaire d'état, né le 8 novembre 1698.

CARDINÉE, divinité du paganisme, *cherchez* FORICULE.

CARDINI (Ignatio) célébre médecin, né en 1562 à Mariana, ville de l'isle de Corse, autrefois grande & superbe, aujourd'hui presque ruinée, à quinze milles environ de Bastia, s'est fait connoître par un ouvrage qui a fait beaucoup de bruit, & qui est depuis long-temps d'une extrême rareté. Cet ouvrage est divisé en deux parties : la premiere traite de la métallique de son pays ; la seconde contient l'histoire des plantes qui y croissent, & des lettres plus satyriques que critiques. Ce sont ces lettres qui ont causé la rareté de cet ouvrage. Cardini étoit un homme d'un esprit fort vaste, & qui avoit acquis une littérature presque universelle ; mais il avoit sur beaucoup de choses des opinions singulieres, & sur la religion il en avoit de dangereuses. Son indiscrétion, fruit de son génie satyrique, le porta à attaquer dans ses lettres les prêtres & les moines de son pays. Il en dit beaucoup de choses qui étoient vraies, & ce fut par cette raison que sa liberté déplut & irrita ceux qui en étoient l'objet. Il essuya de leur part une persécution si violente, qu'il fut obligé de se retirer très-promptement, & de se réfugier à Luques, où il mourut d'une dysenterie trois mois après son arrivée. Les moines Corses rassemblerent, autant qu'ils purent, les exemplaires de son ouvrage, & les brulerent. Cet ouvrage de Cardini

est en latin, & le style ressemble assez à celui de Pline l'ancien.

CARDONE, petite ville d'Espagne en Catalogne, avec titre de duché, située entre les montagnes, sur une riviere de ce nom, environ à deux lieues de Solsonne, & à sept ou huit de Montserrat. Cette ville, que quelques-uns nomment bourg, est très-renommée pour ses mines de sel que l'on fouille, comme on fait ailleurs les carrieres, d'où l'on tire un nombre prodigieux de pierres de sel d'une grande blancheur, mêlées quelquefois d'autres couleurs. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que les montagnes de Cardone, contre l'ordinaire des terroirs salés, sont tout-à-fait fertiles. Il y croît des vins, qu'une petite pointe de sel ne rend que plus agréables. Cette ville n'est pas moins célébre pour avoir donné son nom aux seigneurs de la maison de Folch, desquels il y a eu plusieurs gouverneurs de province, deux cardinaux & divers prélats. Ils ont aussi eu de très-illustres alliances avec la maison royale d'Aragon, & avec les plus grandes d'Espagne. * Surita, *l.* 13. Mariana. Imhoff.

CARDONE (Jacques) cardinal évêque d'Urgel, vivoit dans le XV siécle, & étoit frere de JEAN-RAIMOND Folch de Cardone, vicomte de Villamur, lequel épousa D. *Jeanne* d'Aragon, & rendit de très-grands services à Jean II, roi d'Aragon. Jacques de Cardone eut l'évêché d'Urgel vers l'an 1455, & fut fait cardinal par le pape Pie II en 1461. Il mourut à Cervera en Catalogne le premier décembre 1466. * Surita, *lib.* 16. Gobelin, *in comment. Pii II, lib.* 7. Onuphre.

CARDONE (Henri) cardinal archevêque de Montréal, étoit de la maison de Folch, & fils du duc de Cardone. Il fut évêque d'Urgel, puis de Barcelone, & s'avança à la cour de l'empereur Charles-Quint, qui lui confia la vice-royauté de Sicile. Il souhaitoit passionnément d'être cardinal. Paul Jove dit qu'il en acheta le chapeau, que le pape Clément VII lui donna en 1527; mais il n'en jouit pas long-temps, car il mourut l'an 1530, âgé seulement de 45 ans. * Paul Jove, *in vita Pomp. Colon.* Ughel, *Ital. sac.* Onuphre.

CARDONE ou CARDONA (Jean-Baptiste) évêque de Tortose en Catalogne, vivoit sur la fin du XVI siécle. Il étoit natif de Valence en Espagne, où il eut un canonicat. Il alla à Rome sous le pontificat de Gregoire XIII, & on lui donna l'évêché d'Elne, ville du Roussillon, dont le siége a été transféré en 1604 par Clément VIII à Perpignan. Il eut ensuite celui de Vich, & enfin celui de Tortose, où il mourut en 1590. Nous avons de lui quelques ouvrages, entr'autres: *De expugnandis hæreticorum propriis nominibus. De regia sancti Laurentii bibliotheca. De dypticis.* * Andreas Schottus, *bibl. Hispan.* Gaspard Escolanus, *lib.* 5 *hist.* Nicolas Antonio, *bibl. script. Hispan.*

CARDONE (Jean-François de) seigneur d'Asai, contrôleur général des finances de France, conseiller & maître d'hôtel ordinaire du roi, fut employé dans les plus importantes affaires de l'état. Le roi Charles VIII l'envoya ambassadeur en Espagne, & François I se servit aussi de ses conseils, & l'envoya en ôtage à Madrid avec les enfans de France, où il mourut. Son corps, selon sa derniere volonté, fut apporté en France, & enterré dans sa seigneurie d'Asai. * Jean-Baptiste de l'Hermite Souliers, *hist. de la noblesse de Touraine.*

CARDOSO (Jérôme) naquit à Lamego dans la province de Beira en Portugal. Il fut professeur en humanités à Lisbonne, sans doute dans son école, qui étoit au quartier de l'université: car il étoit défendu d'en avoir ailleurs. Il étoit ami d'Andres de Resende, de Georges Coelho, de Jérôme Borio, évêque de Silves, d'Alvar Gomès, aumônier du roi, de Pierre Nunès, & d'autres illustres savans de son temps. Il souhaita fort d'aller à l'université de Paris, mais son ami Christophe Fernandes l'en détourna par une élégante lettre latine. Il récita à l'ouverture de son école le 13 octobre 1536, une belle harangue en latin, qui a été imprimée à Conimbre. Ses ouvrages sont *Epistolarum familiarium lib.* &c. dédié à Jean III, & imprimé en 1556. *De præteritorum & supinorum*, &c. *Dictionarium juventuti studiosæ*, en 1551. *Institutiones in latinam linguam breviores & lucidiores*, &c. 1557. Cet ouvrage finit par une critique en excellens vers latins de la grammaire de Nebrixa, & de celle de Despautere. *Dictionarium Latino-Lusitanicum, & Lusitanico-Latinum*, en 1570, ouvrage posthume, dédié au roi Sébastien par Sébastien Stockamer, imprimeur Allemand. Ce dictionnaire a été le premier qu'on ait vu en latin & en portugais. *Elegiarum libri II*, en 1563. *Silvarum liber unus. De vario amore elegia*, en 1550. Nous ne savons point au juste l'année de sa mort, mais, selon le privilége accordé à *Philippine* Cardosa, sa veuve, pour l'impression du dictionnaire latin & portugais, il étoit mort avant le 4 juin 1569.

CARDOSO (Emanuel) carme Portugais, excellent musicien, dont on a une messe de quatre, cinq & six voix. Il mourut le 24 novembre 1650, en chantant le *Te Deum* en musique.

CARDOSO (Fernand) médecin Portugais, qui s'étant établi en Espagne, y fut fait premier médecin du roi. Il abandonna ensuite l'Espagne & la religion chrétienne pour embrasser le judaïsme, & il prit le nom d'Isaac. Il avoit déja fait ce malheureux changement, lorsqu'il dédia au doge de Venise un cours de philosophie: *Philosophia libera, in 7 libros distributa*, imprimé à Venise, 1673 *in-fol.*

CARDOSO (Georges) Portugais, s'appliqua aux belles-lettres, avec un succès qui le fit estimer généralement en Portugal & en Espagne. On a de lui une *histoire des saints de Portugal*, imprimée à Lisbonne: *Agiologio Lusitano*, &c. III tom. *in-fol.* 1651, 1657, 1666: & il travailloit à un calendrier historique lorsqu'il mourut, le 3 octobre 1669. * *Mémoires envoyés de Portugal.*

CARDUCCIO (Balthasar) jurisconsulte, professa le droit à Padoue & à Florence. Après que les Médicis eurent été chassés de cette derniere ville, lorsque les Florentins voulurent se mettre en liberté, Carduccio se mit à la tête d'une troupe de jeunes gens, & exerça tant de cruautés, qu'il en fut surnommé *Cimeterre.* Il eut pour complice de son entreprise, Junius Galeottus, autre célébre jurisconsulte. * Paul Jove, *hist. l.* 25.

CARDUEL ou CARTUEL, pays de l'Asie: c'est une partie de la Georgie propre, & il confine avec les Tartares de Daghestan & le royaume de Zacheti au levant. Il a l'Irvan au midi, les royaumes de Baratralu & d'Imirette au couchant, & la Circassie au nord. Ce pays a titre de royaume, mais il est tributaire du roi de Perse, qui y tient la ville de Teflis, autrefois la capitale du pays; maintenant c'est le Kori ou Ghori, lieu de la résidence du roi de Carduel. * Mati, *dict.*

CAREL (Jacques) sieur de Sainte-Garde, qui prend le titre de conseiller & aumônier du roi dans un de ses ouvrages, étoit né à Rouen d'une famille honnête. Il avoit de l'érudition & de l'esprit, & il brilla en son temps dans la prédication. Etant en Espagne auprès de M. l'Archevêque d'Embrun, qui y étoit en qualité d'ambassadeur, il composa un poëme françois, pour lequel il obtint privilége au mois d'octobre 1666, & qui a été imprimé vers ce temps-là. Il a pour titre: *Les Sarasins chassés de France*, & le héros de ce poëme est Childebrand, frere de Charles-Martel. M. Boileau Despréaux l'a blâmé dans ces deux vers de son art poëtique, chant troisiéme:

*O le plaisant projet d'un poëte ignorant,*
*Qui de tant de héros va choisir Childebrand!*

Après quoi il ajoute cette réflexion:

*D'un seul nom quelquefois le son dur & bizare,*
*Rend un poëme entier, ou burlesque, ou barbare.*

M. Carel, qui s'est déguisé sous le nom de *Lerac*, anagramme du sien, se voyant raillé sur le choix & sur le nom de son héros, publia *la défense des beaux esprits de ce temps, contre un satyrique*, à Paris en 1675 *in-12*, petit ouvrage rempli d'injures contre M. Despréaux, & dans lequel l'auteur, qui y prend le nom de *Lerac*, s'efforçoit de justifier son choix par la conformité qu'il trouvoit entre le nom de Childebrand, & celui d'Achille ; ce qui étoit tomber dans un autre ridicule. Voyez le *Carpentariana, pag.* 460, *& les notes de M.* Broffette, *sur les œuvres de M.* Boileau Despréaux, *t.* 2 *de l'édit. in-12, pag.* 125.

☞ CARELIE, province de Finlande, qui est partagée entre le roi de Suéde & le Czar de Moscovie. Le premier possede la partie occidentale, & le second la partie orientale, qui est du gouvernement de Saint-Petersbourg, & a pour principales villes Wibourg & Kexholm. La paix faite à Nieftadt, après la longue guerre entre Charles XII & Pierre le Grand, a fixé les limites de la Carelie entre la Suéde & la Russie. * Nicolle de la Croix, *géogr. mod. tom. II.*

CARELSBROOK ou CARISBROK, château fort d'Angleterre, dans l'isle de Vight, vis-à-vis du comté de Hant, & du château de Hurst, duquel il n'est éloigné que d'une lieue & demie. Carelsbrook est connu pour avoir été une des prisons dans lesquelles le roi Charles I fut gardé par ordre du parlement d'Angleterre. * Mati, *dict.*

CARELSCRON, ville de la province de Bleking en Suéde, a été bâtie en 1679 par le roi Charles XI, & elle en porte le nom ; car son nom ne signifie autre chose que *la couronne de Charles.*

CARELSTOWN, *cherchez* CHARLES-TOWN.

CAREMBOULE, pays de l'isle de Madagascar, sur la côte méridionale, entre les pays des Ampatres & des Mahafales. Ce pays est sec pour l'agriculture, mais assez bon pour les pâturages. On y voit du bétail en grande quantité, & le coton y croît en abondance. * Flacourt, *hist. de Madagascar.*

CARENA (César) avocat fiscal de l'inquisition, a fait un traité latin de cet office, & de la maniere de procéder dans les causes de foi. Cet ouvrage parut à Lyon en 1669 *in-fol.* * Jean-Jacques Hofman, *lexic. univ.*

CARENCE, ville des anciens Rugiens, qui habitoient le pays, où est maintenant une partie de la Poméranie, sur la côte de la mer Baltique en Allemagne. Il y avoit trois temples dans cette ville, où l'on adoroit trois idoles monstrueuses & horribles. La premiere, qu'ils appelloient *Regevithe*, avoit sept visages à une seule tête, sept épées dans leur fourreau, attachées à un seul baudrier, & une épée nue à la main droite. Ils croyoient que ce dieu présidoit à la guerre comme Mars. La seconde idole nommée *Porevithe*, avoit cinq têtes, & n'étoit point armée. La troisiéme, dont le nom étoit *Porenuce*, avoit quatre visages à la tête, & un cinquiéme à l'estomac, couvrant son menton de la main droite, & son front de la gauche. * Saxo, *Dan. hist. l.* 14. Crantz, *de Vandal. l.* 5.

CARENTAN, ville de France dans la basse Normandie. Elle est située sur la riviere de la Douve ou d'Ouve, qui y reçoit celle de Carentei ou Carentan, à trois lieues de la mer, & à sept ou huit de Coutances, car Carentan est dans le Coutantin. Les plus grosses barques y remontent par le moyen du flux, ce qui rend cette ville assez marchande. Il y a de grands fauxbourgs, un beau château, & la ville est forte & revêtue de bonnes murailles, avec des fossés remplis d'eau, outre qu'elle est située dans un lieu marécageux. Carentan a bailliage, élection & titre de vicomté. S. Léon archevêque de Rouen, qui vivoit dans le IX siécle, étoit de Carentan. Cette ville eut part aux malheurs de la France durant les guerres civiles du XVI siécle, & le comte de Montgommeri, un des chefs des huguenots, la prit en trois jours l'an 1574. Le comte de Matignon, lieutenant du roi en Normandie, & chef des troupes royales, la reprit peu de temps après ; & de Lorges, fils de Montgommeri, qui commandoit dans la place, fut fait prisonnier. * Papire Masson, *desc. flum. Gall.* Du Chêne, *recherches des antiquités des villes.* De Thou, *hist. l.* 57. Callieres, *hist. de Matignon, l.* 1.

CARESME, jeûne observé dans l'église avant la fête de pâque, a été ainsi nommé, ou parceque J. C. avoit lui-même jeûné quarante jours, ou parceque dans quelques églises on jeûnoit quarante jours complets. Le jeûne est recommandé & ordonné dans l'écriture, mais la maniere de jeûner & le nombre réglé de jours avant pâque ne paroît pas d'institution divine. Le jeûne de quelques jours avant cette fête, quoique le nombre n'en fût pas fixé, a été pratiqué dès le temps des apôtres. On commença bientôt après à observer le jeûne de quarante jours ; mais d'abord ce jeûne n'étoit pas d'obligation, ni ordonné par aucune loi. Ce ne fut que vers le milieu du III siécle que l'usage de jeûner pendant le carême commença à être regardé comme une obligation. Sa durée ne fut pas fixée d'abord ; & lorsqu'elle le fut, ce ne fut qu'à trente-six jours, qui s'observoient même différemment, suivant les différens lieux. Une preuve de ce fait, c'est que dans l'église grecque le carême comprenoit sept semaines, & dans la latine il n'étoit que de six. Le nombre des jours de jeûne étoit néanmoins égal pour les uns & pour les autres, & ne montoit qu'à trente-six jours, qui étoient comme la dixme de l'année, que l'on consacroit particulierement à Dieu, par la mortification & par la pénitence. La raison de cette égalité étoit que les Grecs ne jeûnoient point les dimanches, ni les samedis de carême, excepté le samedi-saint, & que les Latins n'interrompoient leurs jeûnes que les dimanches. Comme les Juifs faisoient scrupule de jeûner les jours de fête, & les jours de sabbat, cette coutume régna dans l'église naissante de la Palestine ; & de-là vint l'usage dans tout l'orient de ne point jeûner les samedis, non plus que les dimanches, même en carême. L'abstinence de viande n'étoit pas même autrefois observée dans le carême les jours que l'on ne jeûnoit pas. L'an 642 les Grecs s'expliquerent nettement sur cette matiere dans le concile *in Trullo* ; ils y déclarerent qu'il falloit excepter du jeûne les dimanches & les samedis du carême, & même le jour de la fête de l'Annonciation, mais que l'on devoit jeûner le samedi-saint. D'autres qui ne jeûnoient point le dimanche ni le samedi, ni le jeudi, commençoient leur carême neuf semaines avant pâque, ce qui ne faisoit aussi que trente-six jours. Vers le septiéme siécle on voulut imiter le nombre des quarante jours du jeûne de notre Seigneur. Les Grecs commencerent le carême huit semaines avant pâques. Parmi les Latins, quelques particuliers commencerent le carême sept semaines avant pâque, ce qui faisoit quarante-deux jours de jeûne. Plusieurs religieux (à l'exemple des Grecs) le commencerent huit semaines devant, mais ils ne jeûnoient que trois jours dans chacune des deux premieres semaines, & ces six jours suppléoient aux six dimanches du carême. Il y en eut qui commencerent le carême neuf semaines avant pâque, par une observance particuliere ; sur quoi il faut remarquer que comme le sixiéme dimanche avant pâque se nommoit *la quadragésime*, on appella le septiéme *la quinquagésime*, le huitiéme, *la sexagésime*, & le neuviéme, *la septuagésime*, quoique ce ne soient pas le cinquantiéme, le soixantiéme, ni le soixante-dixiéme jour devant pâque. Dans le IX siécle, l'usage du jeûne des quatre jours avant la quadragésime, fut établi dans l'église d'occident, pour faire le nombre des quarante jours de jeûne.

Il y eut néanmoins quelques églises qui ne reçurent point cette addition de quatre jours ; & encore à présent on ne commence le carême à Milan qu'au dimanche de la quadragésime. Les Milanois ne le commençoient même qu'au lundi d'après ; mais comme c'étoit un abus introduit contre l'ancienne coutume des premiers siécles de l'église, S. Charles Borromée, qui fut fait ar-

chevêque de Milan en 1563 l'abolit, malgré tous les efforts du gouverneur de cette ville, lequel envoya des ambassadeurs à Rome, qui n'en rapporterent que de la confusion, & le titre ridicule d'*ambassadeurs de carême-prenant*. Ainsi il fut ordonné que le dimanche de la quadragésime seroit un jour d'abstinence à Milan, comme il avoit toujours été ailleurs.

A l'égard des Grecs, il est bon de remarquer leur pratique depuis plusieurs siécles. Le dimanche que nous appellons de la *septuagésime*, est appellé par eux προσφωνήσιμος, parcequ'ils y annoncent au peuple quel doit être le premier jour du carême & le dimanche de pâque. Le dimanche de la sexagésime est nommé ἀπόκρεως, qui signifie *Carnisprivium*, jour qu'on est privé de l'usage de la chair, parceque c'est le dernier qu'ils peuvent manger de la viande. Toute la semaine qui précede ce dimanche, porte le même nom; car les Grecs nomment ces semaines du nom du dimanche qui les suit; & non pas, comme les Latins, de celui qui les précede. Pendant la semaine d'ἀπόκρεως, ils ont une entiere liberté de manger toutes sortes de viandes, même le mercredi & le vendredi, au rapport du Pere Goar. Le dimanche de la quinquagésime est appellé τυροφάγος, parceque depuis le lundi qui suit le dimanche ἀπόκρεως, jusqu'à ce jour-là ils peuvent user de fromage, de toutes sortes de laitages, & d'œufs. Dès le lendemain de ce dimanche de la quinquagésime ou de τυροφάγος, ils commencent à s'abstenir de tout laitage. Immédiatement après le carême on observoit encore autrefois un jeûne particulier, qu'on appelloit le jeûne de pâque, ou de la semaine sainte. Saint Epiphane & S. Irénée distinguent expressément ces deux jeûnes, dont le dernier étoit une *Xerophagie*, c'est-à-dire, un jeûne au pain & à l'eau; mais il est difficile de remarquer cette différence dans l'église latine.

Il ne faut pas considérer seulement la durée du carême, mais aussi la qualité des viandes qui y étoient défendues ou permises. Dans l'église d'occident le jeûne consistoit à s'abstenir de viandes, d'œufs, de laitage & de vin, & à ne faire qu'un repas vers le soir. Le poisson n'étoit point défendu, quoiqu'il y eût un grand nombre de chrétiens qui ne mangeoient que des légumes & des fruits. A l'égard de la volaille, quelques-uns faisant réflexion que les oiseaux avoient été créés de l'eau, aussi bien que les poissons, & qu'ils avoient été produits le même jour, prétendoient que ce pouvoit être une nouriture permise dans le carême, mais ce rafinement fut condamné. Dans l'église d'Orient le jeûne du carême a toujours été fort rigoureux, & la plupart ne vivoient alors que de pain & d'eau avec des légumes; mais une pratique particuliere s'étoit glissée chez les anciens moines du Pont & de la Cappadoce. Elle les obligeoit de faire cuire un morceau de chair salée avec leurs légumes, même en carême. On croit que l'erreur d'Eustathius, ou plutôt d'Eutactus, donna lieu à l'institution de cette coutume; car cet Eutactus fut patriarche d'un grand nombre de moines qui condamnoient les nôces, & qui défendoient l'usage de la viande par une superstition profane & ridicule. Le concile d'Ancyre condamna ces impiétés, & ordonna que les prêtres & les diacres mangeassent leurs légumes cuites avec un peu de viande. S. Basile confirma cette pratique dans ses constitutions, pour distinguer les vrais moines catholiques des faux moines Eustathiens.

Dans la suite des temps, la rigueur des jeûnes diminua insensiblement; & avant l'an 800 on s'étoit déja beaucoup relâché par l'usage du vin, des œufs & des laitages, qu'on permettoit non seulement aux malades, mais aussi à ceux qui n'avoient pas d'autre nouriture propre à soutenir leur travail, & on ne faisoit plus consister l'essence du jeûne qu'à s'abstenir de viande, & à ne prendre sa réfection qu'au soir après vêpres. L'abstinence des œufs & des laitages étoit observée en Italie, mais en France & en Allemagne on ne la gardoit que les derniers jours de la semaine sainte. Depuis, on obtint des dispenses de Rome à l'égard des laitages, qui se donnoient pour un temps seulement, & qui passerent depuis en droit commun. L'an 1475, le légat du pape donna une de ces dispenses pour cinq ans à l'Allemagne, à la Hongrie & à la Bohême. Les évêques en ont accordé de même aux peuples de leurs diocèses, dans les synodes qu'ils ont tenus. Cet adoucissement s'est aussi introduit parmi les Grecs, à la réserve des religieux, qui gardent l'ancienne austérité des jeûnes.

D'abord le jeûne du carême consistoit à ne faire qu'un repas le jour vers le soir après les vêpres. Cela s'est pratiqué jusqu'à l'an 1200 dans l'église latine. A l'égard des Grecs, ils dînoient à midi, & faisoient collation d'herbes & de fruits au soir dès le VI siécle. Les Latins commencerent dans le XIII siécle à prendre quelques conserves pour fortifier leur estomac, puis à faire une collation le soir. Ce nom a été emprunté des religieux, qui après le souper, alloient à la collation, c'est-à-dire, à la lecture des conférences des saints peres, appellés en latin *Collationes*; après quoi on leur permettoit de boire, au jour de jeûne, de l'eau, ou un peu de vin, ce qu'on appelloit aussi *Collation*. Le dîner des jours de carême ne se fit pas tout d'un coup à midi: le premier dégré de ce changement fut d'avancer le souper à l'heure de none, c'est-à-dire, à trois heures après midi. La coutume étoit de sonner l'office divin à l'heure de none; après none on célébroit la messe, & après la messe on disoit les vêpres, ensuite desquelles on alloit manger; mais ceux qui n'avoient pas le loisir ou la dévotion de se trouver à ces offices, prirent le signe des offices pour signe du repas. Voici ce qui a encore contribué à ce changement. L'empereur Charlemagne faisoit célébrer la messe dans son palais pendant les jeûnes du carême à deux heures après midi; la messe étoit suivie des vêpres, après quoi il se mettoit à table vers les trois heures, observant la coutume de ne manger qu'après vêpres, mais avançant l'heure de cet office. Cette coutume fut imitée par ceux qui n'avoient pas la même raison que Charlemagne; car cet empereur l'avoit ainsi ordonné, pour ne pas faire jeûner si long-temps ses officiers. En ce temps-là Charlemagne étoit servi à table par les ducs & les rois des peuples qu'il avoit soumis à son obéissance. Les rois & les ducs se mettoient ensuite à table, & étoient servis par les comtes. Les comtes mangeoient après eux, & étoient suivis des autres officiers par ordre: en sorte que les derniers officiers ne se mettoient guères à table que vers le minuit, ce qu'ils auroient encore fait plus tard si l'empereur n'eût avancé l'heure de son repas. Dans le X siécle la coutume de manger à l'heure de none étoit reçue dans toute l'Italie, mais ce n'étoit qu'après les vêpres; car on commençoit l'office de none un peu après midi, & ensuite on disoit la messe & les vêpres. Ce changement ne se fit pas si-tôt en France, & il n'y fut établi qu'environ l'an 1200. Depuis on avança insensiblement le repas jusqu'à midi, ce qui arriva en 1500, & alors on dit les vêpres avant midi.

Les infirmes ont toujours été dispensés du jeûne & de l'abstinence, quand l'infirmité a été assez considérable pour les empêcher de jeûner. On a étendu cette dispense aux femmes grosses & aux nourices. On l'a même accordée aux personnes que l'on faisoit jeûner autrefois en leur plus grande jeunesse, & aux vieillards; mais les bornes que l'on a prescrites pour le commencement & pour la fin de l'âge où l'on est obligé de jeûner, de vingt-un ans pour l'un, & de soixante pour l'autre, n'ont aucun fondement dans l'antiquité, ni dans les loix de l'église. On a encore dispensé du jeûne les gens d'un travail rude, quand ils ne peuvent l'observer. On joignoit autrefois au jeûne du carême la continence, l'abstinence des jeux, des divertissemens & des procès. Chez les Grecs on n'offroit le sacrifice que le samedi & le dimanche; les autres jours on disoit la messe des présanctifiés, qui n'a été en usage chez les

Latins que le seul vendredi saint.

Quant au nombre des carêmes, les Grecs, outre le carême de pâque, en ont encore quatre autres, qu'ils ont nommés les carêmes de noël, des apôtres, de la transfiguration & de l'assomption; mais ils ont été réduits à sept jours chacun; & ce sont plutôt des jeûnes de dévotion que d'obligation, du moins pour les laïcs. Dans l'église latine, les religieux observoient trois carêmes, au rapport de Bede, qui vivoit dans le VIII siécle; savoir, celui de pâque, celui de noël ou de l'avent, & celui qui suivoit la pentecôte. Ils étoient tous trois de quarante jours; il est probable que les carêmes de noël & de la pentecôte ont été imposés aux pénitens, & ont aussi été observés par les ecclésiastiques & par les laïcs les plus fervens; mais ils n'ont point été ordonnés par l'église, pour y obliger tous les fidéles. *Voyez* AVENT, QUATRE-TEMPS, ROGATIONS. * P. Thomassin, *traités histor. & dogmat. des jeûnes de l'église.* Baillet, *fêtes mobiles. Hist. des fêtes mobiles, &c. à la fin de la nouvelle vie des Saints, imprimée à Paris chez* Lottin *en* 1730.

CARETENE, reine d'une partie de la France, mere de Gondebaut, roi des Bourguignons Vandales, & veuve du roi Gunderic, pere de ce dernier. Cette pieuse reine étoit catholique, suivoit les sages conseils d'Avitus, archevêque de Vienne, & calmoit autant qu'elle pouvoit les fureurs de son fils Gondebaut. Elle sauva de ses mains la jeune Clotilde, dont il avoit fait périr le pere nommé Chilperic, & les deux oncles, savoir Gondegisile & Godomar, & elle l'éleva avec soin dans sa cour, dont elle avoit fait un monastere. Caretene fit construire dans Lyon l'église de l'archange S. Michel, où elle fut ensuite enterrée, & elle fit bâtir auprès de cette église un monastere de religieuses, où elle se retira, & où elle prit le voile. Son épitaphe en vingt-six vers latins, nous apprend qu'elle menoit une vie fort austere, qu'elle mit sa joie à élever ses petits-fils dans la véritable religion, au nombre desquels étoient Clotilde & Sigismond, & qu'elle mourut le seiziéme jour de septembre, sous le consulat de Messala, c'est-à-dire, l'an 506, âgée de plus de cinquante ans. * *Hist. littér. de Lyon du P.* Colonia, *t. I*, 2 *part. VI siécle.*

CARETIUS, roi de la grande Bretagne, vivoit dans le V siécle. Il parvint à la couronne, lorsque le pays étoit désolé par les guerres civiles. Les Saxons ayant eu l'avantage sur lui, le chasserent peu de temps après. * Bede. Polydore Virgile. Du Chêne, &c. *hist. d'Angleterre.*

CARETTONI (Jean-François) jésuite Romain, mourut en 1629, âgé de soixante-douze ans. Il avoit enseigné les belles-lettres dans le collége romain, & passoit pour l'un des plus éloquens de son temps. *Voyez* son éloge dans Janus Nicius Erythræus, *Pinacoth. I. Imag. c.* 93; & dans Alegambe, *pag.* 242.

CAREY (Guillaume) descendoit de la noble & ancienne famille de Cokkington dans le comté de Devon en Angleterre. Etant écuyer du corps de Henri VIII, il épousa *Marie*, fille de *Thomas* Bullen ou *Boulen*, comte de Wilt, sœur d'*Anne*, seconde femme du roi Henri VIII, de laquelle il eut un fils appellé *Henri*, qui à cause qu'il étoit proche allié de la reine *Elizabeth*, fut fait chevalier peu de temps après que cette princesse fut parvenue à la couronne, & ensuite avancé à la dignité de baron du royaume, sous le titre de lord *Hunsdon.* Il fut envoyé pour porter l'ordre de la jarretiere au roi de France, & à son retour fait gouverneur de Berwick. Après qu'on eût tranché la tête à la reine *Marie* Stuart, il fut envoyé en Ecosse pour appaiser le fils aîné de cette reine. Il laissa de sa femme quatre fils, *Georges*, *Jean*, *Edmond* & *Robert*, ensuite duc de Montmouth, & trois filles. Georges son fils aîné, chevalier de l'ordre de la jarretiere, grand chambellan de la reine, & membre de son conseil privé, étant mort sans enfans mâles, Jean son frere lui succéda. A celui-ci succéda *Henri* son fils lord Hunsdon, qui fut fait vicomte de Rochester la 19[e] année du régne du roi Jacques I, & comte de Douvres, la troisiéme année du régne de Charles I. *Jean* son fils & héritier mourut sans enfans mâles; *Robert*, troisiéme fils du premier Henri lord Hunsdon, étoit garde des marches d'Ecosse l'an 40 du régne d'Elizabeth. Le 19[e] du régne de Jacques I, il fut fait lord Carei de Lexington dans le comté d'Yorck, & ensuite duc de Montmouth, le premier du regne de Charles I. *Henri* son fils qui lui succéda dans ses titres, eut deux fils & huit filles. * Dugdale. Imhoff, *en ses pairs d'Anglet.*

CARFAGNANA, *cherchez* GRAFIGNANA.

CARGADOUR DE GIRGENTI ou EMPORIO; bourg de la vallée de Mazara en Sicile. Il est à une lieue & demie de Girgenti sur la côte, où il a un bon port, défendu par un bon château. On charge dans ce bourg une grande quantité de grains, & c'est de-là qu'il a pris son nom. * Mati. *dict.*

☞ CARGAPOL ou KARGAPOL, ville de l'empire russien située dans le gouvernement de Nowogorod, en la province de Bielozero. Cargapol est près d'un lac d'où sort la riviere d'Onega, qui se jette dans la mer blanche, & tout le pays que cette riviere arrose s'appelle *le pays de Kargapol.* * Nicolle de la Croix, *geogr. mod. tome II.*

CARGE, isle, *voyez* GARACK.

CARI (le port de) il est sur la côte de Provence, à trois ou quatre lieues de la ville de Marseille, du côté du couchant. On croit que c'est celui que les anciens nommoient *Carus* ou *Incarus Portus.* On voit à un mille de ce port le village de Cari, que quelques-uns prennent pour l'ancienne *Calcaria*, petite ville de la Gaule Narbonnoise. * Mati, *dict.*

CARIA, ville, *cherchez* CARTHA.

CARIATHAIM, CARNAYM ou SAVÉ, ville de la tribu de Ruben, au-delà du Jourdain, fut d'abord prise & détruite par le roi Chodorlahomor & ses alliés, sur les géans de la race d'Emin. Ces géans la reprirent, & la rebâtirent quelque temps après. Les Moabites obligerent ensuite ceux qui habitoient cette ville de l'abandonner. Les Amorrhéens en chasserent depuis les Moabites, & les Israélites l'emporterent sur les Amorrhéens. Moyse donna Cariathaim à ceux de la tribu de Ruben, qui la firent bâtir & l'augmenterent considérablement. Les Israélites en jouirent long temps; mais enfin Dieu, pour les punir de leur infidélité, permit aux Moabites de la reprendre sur ce peuple rebelle. C'est ce que les prophétes Jérémie & Ezéchiel nous apprennent. On ne sait pas précisément combien de temps ce peuple idolâtre fut en possession de cette place. Du temps d'Eusebe & de S. Jérôme, elle étoit très-florissante, & habitée par des chrétiens qui lui avoient donné le nom de *Carias*, selon Eusebe, & de *Cariatha*, selon S. Jerôme. Ces deux auteurs la placent à dix milles de Medaba, ville d'Arabie, du côté d'occident, dans le voisinage de Beré. * *Genese*, *chap.* 14, *vers.* 15. *Num.* 32. *Deut.* 2. *Josue*, 13. *Jerem.* 48. *Ezech. c.* 25. S. Jerôme, Eusebe. CARIATHAÏM, que Josué appelle *Carthan*, est aussi le nom d'une ville dans la tribu de Nephtali, qui fut donnée aux Lévites, & étoit une des villes de refuge. *V.* CARNAIM. * *I. Paral. c.* 6.

CARIATHIARIM ou CARIATH-BAAL, ville de la tribu de Juda, qui d'abord avoit appartenu aux Gabaonites, & qui dans la suite passa à la tribu de Juda. C'est dans cette ville qu'on apporta l'arche de Bethsamès; on la mit dans la maison d'Aminadab, où elle resta pendant vingt ans, d'où David la fit enlever dans la maison d'Obed Edom, où elle resta peu de temps, après quoi elle fut transportée dans Jérusalem. Cette ville étoit à l'extrémité de la tribu de Juda, de Benjamin & de Dan. * *Josué* 15, 18. *Jud.* 8, &c.

CARIATI, ville d'Italie dans la Calabre citérieure, avec évêché suffragant de sainte Severine, & titre de principauté qui appartient à la maison des Spinelli, est peu considérable, & est située sur la mer Ionienne, à

l'entrée du golfe de Tarente, vers Umbratico & Strongoli. * Baudrand.

CARIATIDES où CARYATIDES, statues de femmes, en maniere de colomnes ou pilastres. *Voyez* CARYATIDES.

CARIBANE, grand pays de l'Amérique méridionale, qui s'étend depuis l'embouchure de l'Orénoque, jusqu'à celle de l'Amazone, tout le long de la mer du nord, qui la baigne à l'orient & au septentrion. Elle a la Terre-ferme au couchant, & la Guiane au midi. Ce pays étoit autrefois compris sous la Guiane, mais les Caraïbes chassés des Antilles par les Européens s'étant retirés dans cette partie de la Guiane, lui ont donné ce nom, qu'elle porte aujourd'hui. On voit encore une autre contrée de ce même nom au midi de la Guiane, & entre la riviere de l'Amazone & celles de Negro & d'Aragonatube. * Mati, *dict.*

CARIBERT, *cherchez* CHARIBERT.

CARIBES ou CARAIBES, peuples de l'Amérique septentrionale, qui occupoient autrefois les isles Antilles. *Voyez* ANTILLES & CANNIBALES.

CARIBDUS (Alfonse) célébre jurisconsulte & avocat natif de Messine en Sicile, fut souvent employé comme juge à la cour du banc du roi. Son savoir lui acquit l'estime & la confiance des membres de la régence de Sicile, ce qui fit qu'on lui confia plusieurs affaires qui étoient d'une grande importance. Caribdus vivoit encore en 1537, puisqu'il tint cette année-là même la place de juge à Messine : on ne marque pas le temps de sa mort. On a de lui, *Consuetudines nobilis civitatis Messanæ : Regni Siciliæ capitula à Jacobo rege ad Carolum quintum imperatorem : Regni Siciliæ pragmaticæ.* * *Bibliotheca Sicula. Dictionnaire historique*, édition de Hollande 1740.

CARICK, petite ville de la Lagénie en Irlande, dans le comté de Tiperari, sur la riviere de Shure, à cinq ou six lieues au-dessus de Waterfort. Elle a titre de comté, & députe au parlement d'Irlande. * Mati, *dictionnaire.*

CARIDIA, autrefois *Cardia*, petit bourg & golfe de la Romanie, sur l'Archipel, étoit anciennement une ville importante : aujourd'hui ce n'est qu'un petit bourg à dix ou douze lieues de Gallipoli. * Ptolémée, *l.* 3, *c.* 12. Steph. *chap.* 6. Pline. Sophien.

CARIE, province de l'Asie mineure, ainsi nommée de *Car* son fondateur, est appellée aujourd'hui *Aidinelli*, & appartient au Turc depuis le XIV siécle. Elle a au levant la Lycie, dite aujourdhui *Menteseli*; au couchant & au midi la mer méditerranée & l'Archipel, & au septentrion la riviere de Madre.

On prétendoit au temps d'Hérodote que les Cariens avoient été appellés autrefois Leleges, & qu'ils habitoient les isles voisines du continent de l'Asie mineure, comme Samos, Scio, &c. & l'on disoit qu'ils avoient été sujets de Minos, roi de l'isle de Créte, à qui néanmoins ils ne payoient point de tribut, ce prince, en les soumettant, ayant exigé d'eux seulement qu'ils lui fournissent des troupes. Les Cariens n'en convenoient pas, & soutenoient qu'ils étoient originaires du pays. Quoiqu'il en soit, les Ioniens & les autres Grecs sortis d'Athènes avec Nelée, étant venus dans l'Asie mineure, y formerent une nouvelle Ionie aux dépens des Lydiens & des Cariens. Ceux-ci perdirent le territoire de Minde, de Priene & de Milet, & il ne paroît pas qu'ils aient fait aucun effort pour les reprendre, quoiqu'ils fussent, dit-on, guerriers de profession, jusqu'à aller chercher la guerre ailleurs, quand ils ne l'avoient pas chez eux. Ce sont les Cariens qui ont inventé le casque, & ils rendirent aussi plus commode l'usage du bouclier. Crœsus les contraignit de lui payer tribut ; ils furent obligés ensuite de recevoir la loi de Cyrus, & firent de vains efforts pour se soustraire à la domination des Perses. Leur principale ville étoit Alabanda, auprès de laquelle étoit le temple de Jupiter militaire, qu'on trouve quelquefois représenté sur les médailles de ce pays-là. * Strab. *l.* 4. Hérodote, *l.* 1. Pomponius Mela, *l.* 1. Etienne *de Byzance*, &c.

*Concile de Carie.*

Les Macédoniens hérétiques le convoquerent l'an 366, & il fut tenu par trente-quatre évêques, qui rejetterent le terme de *Consubstantiel*, & approuverent la formule ou profession de foi, qui avoit été faite aux assemblées d'Antioche & de Seleucie. * Sozomene, *l.* 8, *c.* 9. Baronius, *A. C.* 366.

CARIE ou CARYE, en grec Καρυα, petit pays de la Laconie, avec une ville de même nom, que les Grecs détruisirent, pour se venger de la perfidie du peuple qui l'habitoit. *Voyez* CARYATIDES.

CARIGLIANI (Pompée) Italien, chanoine de Capoue, a vécu dans le XVII siécle, vers l'an 1625. On dit qu'il possédoit parfaitement Aristote, Platon, Hippocrate, Galien & S. Thomas, & qu'il étoit toujours en état de répondre sur tous les passages de ces auteurs. Il vint à Rome sur la fin du pontificat de Paul V, & il y étoit encore sous celui d'Urbain VIII. Il a écrit un traité de la noblesse, &c. * Le Mire, *de script. sæc. XVII.*

CARIGNAN, ville d'Italie en Piémont, avec titre de principauté. Elle est située sur le Pô, que l'on y passe sur un beau pont, entre Turin & Carmagnole. Il y a un bon château, & son territoire est fertile en meuriers pour les vers à soie. THOMAS-FRANÇOIS de Savoye, cinquiéme fils de *Charles-Emanuel I* du nom, duc de Savoye, & de *Catherine-Michelle* d'Autriche, a porté dans le XVII siécle le titre de prince de Carignan. Il fut grand-maître de France, & mourut le 22 janvier 1656. *Cherchez* SAVOYE.

CARIGNAN, *cherchez* YVOI.

CARILEF (Saint) *cherchez* CALAIS.

CARILLO (Gilles) cardinal, d'une illustre famille d'Espagne, fut envoyé légat en Italie par le pape Innocent VI, dans le XIV siécle, le siége étant alors à Avignon. Pendant cinq ans, qu'il employa à cette légation, il pacifia ce pays, & y bâtit plusieurs citadelles. Il fonda de ses propres deniers un collége à Boulogne, auquel il donna de grands revenus pour entretenir de pauvres écoliers Espagnols. Le cardinal Carillo mourut à Viterbe, & fut enterré à Assise, d'où longtemps après il fut transporté à Tolède en Espagne, où est son tombeau. * Tarapha, *de reb. Hisp.* Platine & Garimbert, *l.* 3. *de vit pontific.*

CARILLO (Alfonse) cardinal, natif de Cuença en Espagne, étoit fils de *Gomez* Carillo, gouverneur de Jean II, roi de Castille. L'antipape Benoît XIII le fit cardinal en 1409 ; mais Carillo l'abandonnant, entra dans le parti du concile de Constance. Martin V l'ayant confirmé dans sa dignité en 1418, l'envoya légat à Boulogne. Depuis, le concile de Basle le nomma légat d'Avignon ; mais le pape Eugène IV y avoit déja envoyé le cardinal de Foix, qui se rendit maître de cette ville à main-armée. Carillo retourna à Basle, où il mourut le 14 mars 1434. Le roi de Castille témoigna un déplaisir extrême de cette mort, & fit donner l'évêché de Siguença au neveu de ce cardinal, nommé aussi *Alfonse* Carillo. * Sponde, *in annal.* Auberi, *histoire des cardinaux*, *&c.*

CARILLO ou CARRILLO (Alfonse) archevêque de Tolède, fils de Lope de Vasquez de Acunha, qui s'étoit retiré du Portugal dans la Castille, étant entré dans l'état ecclésiastique, trouva moyen de s'y avancer. En 1434 comme il étoit prêt de sortir de Basle, où il étoit alors pour se rendre à Rome, son oncle Alfonse Carillo, cardinal, qui assistoit au concile de Basle, mourut, & cette mort valut l'évêché de Figuenza au neveu, nonobstant sa jeunesse. En 1446 il parvint à l'archevêché de Tolède. En 1480 Sixte IV le nomma son nonce en Espagne, ce qui déplut au roi Ferdinand, parceque Carillo parloit mal de la reine Isabelle, & qu'il avoit coutume de dire, qu'il réduiroit cette princesse à la quenouille, aussi facilement qu'il lui avoit fait

fait donner le sceptre. Il assembla à Alcala un synode, contre Pierre d'Osma, où plusieurs propositions furent condamnées *in globo.* Sixte IV confirma cette sentence. Carillo étoit d'un esprit vif, & plus propre aux fonctions politiques ou militaires, qu'à celles de prélat. Il eut deux fils naturels *Troylo* & *Lope.* Sur la fin de sa vie il se retira dans un couvent de Francifcains, qu'il avoit fondé à ses dépens à Alcala de Henares. Il mourut le premier de juillet 1482. Il avoit été fort attaché à l'alchymie, & il y dépensa sans succès beaucoup de bien. Troylo son fils, eut aussi un fils nommé *Alfonse*, qui fut connétable de Navarre, & fondateur de la maison des marquis *de Falces de Peralta.* * Mariana, *hist. d'Espag. l.* 21, *c.* 6, *&c.*

CARILLO (Martin) *cherchez* CARRILLO.

CARILLO (Alfonse) commandeur de Velez, *cherchez* CARRILLO.

CARIN (Marc-Aurele) étoit fils de l'empereur *Carus*, qui le nomma César avec son frere Numérien en 282, & qui l'envoya l'année suivante dans les Gaules. Il s'y souilla de toute sorte de crimes, & fit mourir plusieurs innocens pour des crimes supposés; ce qui fit dire à son pere qu'il n'étoit pas son fils. En moins d'une année il épousa jusqu'à neuf femmes, qu'il répudia la plupart lorsqu'elles étoient enceintes. Après la mort de Carus son pere, sur la fin de l'an 283, & après celle de Numérien son frere, qui ayant été reconnu empereur avec lui, fut tué huit ou neuf jours après; il s'abandonna avec plus de fureur que jamais aux derniers déréglemens. Ses débauches ne l'empêcherent pas de s'opposer à Dioclétien, élu empereur en 284, par l'armée d'orient, au-devant duquel il s'avança jusqu'en Illyrie, après avoir défait & tué dans les plaines de Verone Julien, qui vouloit envahir l'empire; mais après plusieurs combats, dans sa derniere bataille contre Dioclétien, un de ses tribuns, dont il avoit séduit la femme, le tua à Margues, ville de Mœsie, l'an 285, & la 36 de son âge. * Vopiscus. Aurelius Victor. Tillemont, *histoire des empereurs, tome III.*

CARIN, QUARS, c'est une petite ville ou un bourg de la Turquie en Asie. Il est dans la Syrie, sur la riviere qui baigne Alep, entre Alep & Samosate. On croit que Carin est la ville nommée anciennement *Cyrrhus* ou *Cyrrhos*, fondée par *Cyrus*, roi de Perse, & capitale de la Cyrrestique, province de la Syrie. * Mati, *diction.*

CARIN ou CHARIN (Louis) de Lucerne en Suisse, habile médecin, précepteur des Fuggers, fut en grande réputation auprès de tous les grands, tant pour son savoir que pour sa probité. Il aima le séjour de Basle, où il laissa du bien pour entretenir trois jeunes étudians des meilleurs esprits qui se pouroient trouver. Il mourut le 17 janvier 1569. * Christ. Urstisius. *Epitom. histor. Basil.* Paul Freher, *theat. viror. eruditione clar.* Jean-Jacques Hofman.

CARINE étoit autrefois une ville épiscopale, maintenant c'est un petit bourg, avec titre de principauté. Il est dans la vallée de Mazara en Sicile, à deux ou trois lieues de Palerme du côté du couchant, fort près de *Muro Carini.* * Mati, *diction.*

CARINES, femmes qui se louoient pour pleurer les morts dans la cérémonie de leurs funerailles. Elles furent ainsi appellées du nom de leur pays, parcequ'on les faisoit venir de Carie. * Cœl. Rhod. *l.* 16, *c.* 3. On appelloit aussi Carines à Rome certains édifices faits en maniere de navire, que les Latins nomment *Carina*, en prenant la partie pour le tout. * Varro, *de ling. Latin.*

CARINOLA, ville d'Italie, dans la terre de Labour, avec titre de comté, & évêché suffragant de Capoue, est peu considérable. Elle est située sur une petite riviere à trois ou quatre milles de la mer, entre Capoue & Sessa. Quelques auteurs la prennent pour la *Calenum*, dont Strabon, Ptolémée, Pline, &c. ont fait mention: d'autres veulent qu'elle ait été bâtie à un ou deux milles des ruines de cette autre ville. * Ughel. Cluvier, *Ital.*

CARINTHIE, que les Allemans nomment *Karnten*, province d'Allemagne, qui est soumise aux archiducs d'Autriche, avec titre de duché. On la divise en haute & basse, suivant le cours du Drave. Elle est entre l'évêché de Saltzbourg, la Stirie, le Frioul, la Carniole & le Tirol. Ses principales villes sont San-Veit, Villach, Volckmarck, Judembourg, Claghenfurt, qui est la capitale, &c. Les archiducs d'Autriche en sont les maîtres depuis Henri, dernier duc, mort sans successeurs. On dit que les paysans de Carinthie ont droit d'investir leurs souverains, toutes les fois qu'il y a changement de prince; que le duc, avec un habit de villageois assiste à une cérémonie qu'ils font à une prairie; & que ce privilége leur est accordé, parcequ'ils reçurent les premiers la religion chrétienne. Un paysan lui présente deux bœufs, l'un gras, & l'autre maigre. Le duc prend le dernier, & reçoit un petit soufflet du paysan. La Carinthie est un pays de montagnes; on y a de l'horreur pour le larcin, & c'étoit une ancienne coutume d'y pendre ceux qu'on soupçonnoit d'avoir volé; on ne faisoit leur procès que trois jours après. Si on les trouvoit coupables du crime dont on les accusoit, on laissoit leur corps pendu jusqu'à ce qu'il fût tout-à-fait pourri; si au contraire il étoit innocent, on l'enterroit publiquement, & on ordonnoit des prieres pour son ame. * Æneas Sylvius, *Europ. c.* 20. Cluvier, *Germ.* Monstrelet, *lib.* 1. Joannes Salivanus, *de Carinth. &c.*

CARIOLANUS (Frédéric Furius, surnommé) *cherchez* FURIUS.

CARION (Jean) Allemand, naquit à Buctickeim, ville d'Allemagne, en 1499. Il savoit les langues, les belles lettres & les mathématiques. Il les enseigna avec applaudissement à Wittemberg, & ailleurs, & il publia divers ouvrages qui lui acquirent de la réputation, comme *Practico-Astrologicæ Ephemerides*, une chronique que Peucer & d'autres ont continuée, &c. Il mourut à Berlin, en 1538, à l'âge de 39 ans. * Melchior Adam, *in vit philos. Germ.* Vossius, &c.

CARIOPHYLE (Jean-Matthieu) archevêque de Cogni, étoit natif de l'isle de Corfou. Il étudia à Rome dans le collége des Grecs, & y fit de grands progrès dans les langues & dans la théologie. Après qu'il se fut consacré à l'état ecclésiastique, on l'envoya dans son pays. Le peu de fruit que produisit son voyage l'obligea de revenir à Rome, où il enseigna dans le collége des Grecs. Depuis, il fut auprès de trois cardinaux, tous trois neveux de papes; savoir, de Pierre Aldobrandin, de Louis Ludovisio, & de François Barberin. Le second lui procura le titre d'archevêque d'Iconie, & le dernier lui persuada de publier ses ouvrages. Cariophyle fit imprimer un volume de vers grecs & latins, intitulé *Noctes Tusculanæ*, des épîtres de Themistocle, &c. Il mourut sous le pontificat d'Urbain VIII, vers l'an 1630, ou 1635. * Leo Allatius, *in apib. Urban.* Janus Nicius Erythræus, *Pin. Imag. illust. cap.* 124. Arcudius, dans son traité latin des sacremens p. 119, colonne 1.

CARIOVALDE, général des Bataves, se joignit aux Romains, pour les secourir sous Germanicus. Les Chérusques faisant semblant de s'enfuir, l'attirerent dans une plaine environnée de bois de tous côtés. Après avoir soutenu long-tems le choc des ennemis, il se jetta à la fin dans le plus gros de la mêlée. Les ennemis alors l'ayant accablé de milles traits & abattu son cheval, le tuerent. * Tacite, *in annal. l.* 2, *c.* 11.

CARIPI (les) font les gens de milice chez les Turcs. Ils sont au nombre de mille, n'ont point été nouris dans les serrails, & ne sont point esclaves comme les autres; mais la plupart sont Maures ou chrétiens renégats, qui ont fait le métier d'aventuriers, qui sont pauvres, qui cherchent fortune, & qui par leur adresse & leur courage, sont parvenus au rang des gens de

cheval pour la garde du prince. Ils marchent avec les Ulufagi, à main gauche derriere lui, & ont dix ou douze âpres par jour, sans être obligés d'entretenir plus d'un cheval, s'il ne leur plaît. Chalcondyle, (*liv.* 5,) dit qu'ils sont appellés *Caripi*, parcequ'on les prend de l'Asie, de l'Egypte & de l'Afrique. * Vigenere.

CARISBROCK, château d'Angleterre, *cherchez* CARELSBROOK.

CARISIUS (Jonas) Danois, naquit l'an 1571, dans l'isle de Falster près de celle de Laland. Son pere étoit pasteur dans l'isle. Jonas s'appliqua dans sa jeunesse à l'etude du droit. Ensuite il visita les universités étrangéres, par la générosité du chancelier Nicolas Kaas, qui protégeoit les sciences & les savans. De retour en sa patrie, il reçut l'an 1593 dans l'université de Copenhague le bonnet de docteur en l'une & l'autre jurisprudence, des mains du docteur Nicolas Théophile, professeur en droit. Il fut fait ensuite secrétaire dans la chancellerie royale pour écrire, selon l'usage observé alors, les lettres latines que l'on adressoit aux rois & aux princes. Les talens qu'il fit paroître dans cet emploi, joints aux autres grandes qualités qu'on lui connoissoit, porterent à le charger depuis de plusieurs ambassades auprès de l'empereur & des princes d'Allemagne, de même qu'auprès de Jacques I, roi d'Angleterre, & toujours pour des affaires importantes & qui demandoient une grande capacité. Etant savant lui-même, on se persuadera aisément qu'il rechercha les savans dans ses voyages, & qu'il se lia avec eux; & en effet, il fut en commerce avec ceux qui se distinguoient le plus de son temps. Il eut en particulier une liaison étroite avec le célebre Bongars, & l'on assure que l'on conserve beaucoup de lettres de ce dernier à Carisius. Nous ne nous souvenons pas cependant qu'il soit parlé de notre savant Danois, dans les lettres de Bongars qui sont imprimées. Carisius mourut plein d'honneur & de gloire, l'an 1619. Il avoit épousé la fille du docteur *Pierre* Severin, premier médecin du roi de Danemarck. Il en eut un fils, *Pierre* Carisius, qui ayant étudié en droit, fut employé dans les affaires d'état, par les rois Christiern IV & Frédéric III. Pierre Carisius résida aussi durant plusieurs années en qualité d'envoyé à la cour de France & à la Haye. Il mourut fort vieux l'an 1683, dans le Jutland où il avoit plusieurs possessions; & il a laissé une famille fort riche. * *Supplément françois* imprimé à Basle: on y cite des mémoires manuscrits communiqués.

CARISTO, ville épiscopale dans la Grece, est sur la côte orientale de l'isle de Négrepont, vis-à-vis de celle d'Andros. * Mati, *diction.*

CARITES, *cherchez* GRACES.

CARITH, torrent de Palestine, entre les tribus de Benjamin & d'Ephraïm, sur le bord duquel le prophéte Elie fut nourri pendant quelques temps par un corbeau, qui lui portoit chaque jour sa provision le matin & le soir, vers l'an du monde 3090, avant J. C. 945. * *III. Rois* 17.

CARITI (Bernard de) après avoir été chanoine de Rouen, & archidiacre d'Eu, fut fait évêque d'Evreux en 1376, après Guillaume d'Estouteville. En 1377 voulant faire porter avec lui le poids de l'épiscopat, dont on l'avoit chargé, & dont il sentoit toute la pesanteur, il se déchargea d'une partie de ses soins sur des grands vicaires qu'il établit le premier dans son diocése au synode de mars. En 1378 le neuviéme décembre, il assista au parlement solemnel qui fut tenu à Paris, pour juger le comte de Bretagne. Il fut aussi député avec les évêques de Bayeux & de Lizieux, pour aller au-devant de l'empereur Charles IV, qui venoit trouver le roi de France Charles V dans l'abbaye de S. Denys, où il fut reçu avec une grande magnificence. Cariti, très-zélé pour le bien temporel de son diocése, comme il l'étoit sans doute pour le spirituel, qui est infiniment plus important, contribua de tout ce qu'il put donner, pour réparer les ruines de la ville d'Evreux, & fit faire un emploi exact des fonds que Charles V, mort en 1380, avoit laissés pour cet effet. Ce prélat avoit d'abord éte dans le parti du comte d'Evreux; mais la conduite indigne, & les excès détestables de ce prince le firent changer, & il se jetta du côté du roi. On garde dans les archives du chapitre d'Evreux, quelques-unes de ses lettres, écrites en 1380. On en trouve aussi dans les actes du parlement de Paris du même temps. La même année il se trouva aux états tenus après la mort de Charles V, pour la majorité du roi Charles VI, son fils. Il mourut au mois d'août de l'an 1383, & fut inhumé proche du grand autel de l'église cathédrale d'Evreux. Il eut pour successeur Philippe de Moulins. * Le Brasseur, *hist. du comté d'Evreux.*

CARIVALDE, *cherchez* CAIROALDE.

CARIUS, fils de Jupiter & de Torrhebie. Les anciens disent que Carius se promenant aux environs du lac Torrhebia, & entendant le doux chant des nymphes, il apprit d'elles la musique, & l'enseigna ensuite aux Lydiens. En reconnoissance de ce bienfait, on lui décerna des honneurs divins, & on lui bâtit un superbe temple sur une colline, qui fut depuis appellée *Carienne*, en latin *Mons Carius*, du nom de ce héros. *Consultez* Herodote.

CARLAT (François Carlat de la Queille) étoit d'une des principales familles de l'Isle en Jourdain. Il étudia en théologie dans l'université de Toulouse, & ensuite il s'attacha auprès de M. *Caulet*, évêque de Pamiers, pour servir l'église, sous sa conduite. Ce prélat le fit chanoine de sa cathédrale & il fut le premier qui embrassa la réforme, qu'on introduisit alors dans quelques chapitres de France. Il avoit beaucoup d'amour pour la justice, & une grande intelligence dans les affaires tant séculiéres qu'ecclésiastiques. Il en donna diverses marques, pendant plus de quinze ans qu'il fut official du diocése de Pamiers. Il fut d'un grand secours à son évêque dans des occasions importantes, où ce prélat en qualité de président né des états de Foix, étoit obligé de s'opposer aux entreprises des gouverneurs du pays. Il fut fort zélé pour éloigner les prétendus réformés du comté de Foix, & pour les bannir entiérement de la ville de Pamiers, & s'employa pour la construction de l'église cathédrale de cette ville, & pour la fondation des religieuses Carmélites. Quand les disputes sur la régale survinrent, le pere Carlat, qui étoit archiprêtre & prieur claustral des chanoines réguliers, fit un acte au nom du chapitre, le 20 juin 1677, dans lequel il soutenoit l'exemption de la régale. Après avoir signé une délibération du chapitre, & un acte de protestation, contre les saisies faites par les défenseurs de la régale presque sur tous les revenus du chapitre, on lui signifia une lettre de cachet, qui l'exiloit à Gergeau, ville de l'Orléanois; mais n'ayant pu à cause de sa paralysie se rendre au lieu où il étoit exilé, il fut conduit au château de Pequat sur le bord de la mer, où il mourut âgé de plus de soixante-quinze ans, vers la fin du mois de septembre 1680. * *Mém. du temps. Relation de ce qui s'est passé dans l'affaire de la régale*, *p.* 99, *&c.*

CARLAT, bourg de France situé dans l'Auvergne, au midi de la ville d'Orillac. Il donne son nom à un petit pays, qu'on appelle le *Carladez.* * Mati, *diction.*

CARLAT (le) bourg & châtellenie du comté de Foix, sur les frontieres du haut Languedoc & du Conserans, entre Pamiers & Rieux. Ce bourg est connu pour avoir donné la naissance au célebre PIERRE Bayle.

CARLENI (Antoine) étoit d'une bonne famille de Naples, & se fit religieux de S. Dominique. Il vécut dans cet ordre avec piété, & y fit paroître beaucoup d'érudition. Martin V informé de son mérite, le fit en 1431, coadjuteur de l'archevêché d'Amalphi dans la terre de Labour, dont il ne fut titulaire que l'an 1449, & il le gouverna avec un zéle & une vigilance vraiment apostolique. Il se trouva au concile de Pise, où fut élu Alexandre V, dont il soutint les interêts avec un courage

intrépide. Il mourut à Naples en 1460; & son corps fut porté dans sa cathédrale, & mis dans une chapelle qu'il avoit fait bâtir en l'honneur de S. Thomas d'Aquin. Il a fait des commentaires sur la métaphysique d'Aristote, qui se trouvent manuscrits dans la bibliothéque de S. Dominique de Naples. * Ughel, *Ital. sacr. tome VII.* Vall. *De vir. illust. Prov. Regn. theat. Dominic. page* 51. Echard, *script. ord. Prad.*

CARLENTINI, petite ville de la vallée de Noto en Sicile. Elle est sur une colline, bonne & fortifiée, & porte le nom de Charles V qui la fit bâtir, & de la ville de Leontini, à une lieue de laquelle elle fut bâtie. * Mati, *dict.*

CARLER (Gilles) en latin *Ægidius Carlerius*, doyen de l'église de Cambrai, étoit docteur en théologie de la maison de Navarre, & avoit professé la théologie à Paris dans le même collége de Navarre. Il fut doyen de l'église de Cambrai depuis l'an 1431, jusqu'en 1472. Il assista au concile de Basle, où pendant quatre jours il répondit au second article des Bohémiens, *de peccatis publicè corrigendis.* On trouve le discours qu'il fit sur ce sujet, dans le tome IV des conciles, dans le tome III des *antiquæ lectiones* de Henri Canisius, où il est plus exact que dans le tome des conciles cité, & en dernier lieu dans le VIII volume de la nouvelle collection des conciles donnée par le pere Hardouin. Le titre de ce discours est : *Ægidii Carlerii, decani ecclesiæ Cameracensis, oratio quâ respondit per dies quatuor in concilio Basileensi, ad articulum Bohemorum de corrigendis peccatis publicis, quem proposuit per biduum Nicolaus Taborita.* Carler a fait encore des *Consultations sur les cas de conscience*, en deux volumes; & a donné au premier le titre de *Sporta fragmentorum*, & au second celui de *Sportula fragmentorum* : l'un a été imprimé à Bruxelles en 1478, & l'autre dans la même ville en 1479, tous deux *in-folio.* M. Maittaire ne cite que le premier, dans ses annales de l'imprimerie sous l'année 1478. Le *Sporta* contient les écrits suivans : *De conjectatione bonorum Ecclesiæ : Defensorium Ecclesiæ : De communione sub utrâque specie : De perpetua virginitate beatæ Mariæ : Contra iconomachos : Pro cœlibatu præsertim ecclesiastico*, &c. Dans le *Sportula* on trouve les traités suivans : *De electione Judæ proditoris : De hierarchia ecclesiastica : De reditibus ad vitam : Pro decimis : De Imaginibus : De integritate confessionis, & potestate papæ : De non esu carnium apud Benedictinos : Contra calculatores consummati sæculi : De vitanda missa presbyteri concubinarii : De clausura religiosarum ordinis sancti Dominici*, &c. Les autres écrits de Carler sont : *Narratio de morte Juliani Cæsarini cardinalis*, dans le tome III des *Miscellanea*, &c. de M. Baluze, page 301. *Scutum veritatis*, qu'on ne croit pas imprimé : *Commentarius in libros IV sententiarum*, aussi manuscrit. Ce commentaire a été lu à Bruxelles & à Lille chez les Dominicains. * *Bibliotheca Belgica* de Valere André, édition de 1739 *in-4°.* tome I, page 27 & 28. *Joannis Alberti Fabricii bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, tome I, livre III, pages 920, 921. Le grand commentaire latin sur les écrivains ecclésiastiques, par Casimir Oudin, tome III *in-folio*, page 2552. M. de Launoi, dans son histoire latine du collége de Navarre.

CARLER (Henri) docteur en médecine à Arras, est auteur de deux ouvrages, le premier intitulé : *Castigationes medicæ practicæ* ; le second a pour titre : *Tractatus de promiscuis erroribus.* C'est tout ce qu'on en lit dans la bibliothéque belgique de Valere André, édition de 1739, *in-4°*, tome I, page 438.

CARLES (Lancelot de) évêque de Riez en Provence, natif de Bourdeaux, fut nommé évêque en 1550, à son retour de Rome, où Henri II l'avoit envoyé. Lancelot eut part à l'amitié du chancelier de l'Hôpital, de Ronsard, & de Joachim du Bellai, qui l'ont tous célébré dans leurs écrits. Il mourut vers 1570, & laissa des ouvrages en notre langue, comme *une paraphrase en vers sur l'Ecclésiaste, sur le Cantique des Cantiques, une traduction de l'Odyssée d'Homere, une lettre au roi Charles IX, &c.* * La Croix-du-Maine & du Verdier-Vauprivas, *bibliothéque françoise.* De Thou, *hist. lib.* 3. Lurbée, *de illustr. Aquit.* Michel de l'Hôpital, *lib.* 1, *ep.* Ronsard. *lib.* 1. *hymn.* 7. Sainte-Marthe, *Gall. christian.* Bartel, *hist. præf. reg. &c*

CARLEVAL (Thomas) célébre jurisconsulte Espagnol dans le XVI siécle & au commencement du XVII. Il étoit d'une famille noble, originaire du Milanez, mais qui s'étoit établie à Baëça dans l'Andalousie. Bernardin Carleval son oncle avoit été un des premiers professeurs de l'université établie à Baëça. Thomas Carleval y enseigna lui-même les belles lettres en 1594, n'étant alors âgé que de 20 ans. Il y fit d'excellens écoliers, qui se distinguerent ensuite dans les universités de Salamanque & d'Alcala. On voulut l'engager à professer la théologie dans l'université de sa patrie; mais entraîné par l'amour qu'il avoit pour la jurisprudence, il refusa d'adhérer aux vues de ceux qui le sollicitoient. Il quitta Baëça pour aller à Salamanque étudier en droit sous les professeurs les plus illustres d'Espagne, & il y prit des dégrés. Cette étude ne l'empêcha pas cependant de continuer celle des belles lettres, & de donner même quelque application à la théologie qu'il avoit un peu cultivée dès sa jeunesse. Aussi prit-il dans ses écrits les qualités de professeur des belles lettres, de philosophe, de théologien & de jurisconsulte. Il paroît par ses ouvrages, qu'il avoit exercé pendant trois ans la profession d'avocat. Il fut honoré ensuite d'une place de conseiller au conseil souverain de justice au royaume de Naples. Un de ses ouvrages les plus célébres est son gros traité des jugemens, intitulé : *D. Thomæ Carlevallii Hispani, patricii Baecensis, disputationes juris variæ de judiciis* ; c'est-à-dire : Différentes questions de droit sur les jugemens. Cet ouvrage a été imprimé plusieurs fois; la meilleure édition est celle de Genève en 1729, elle est en deux volumes *in-folio.* On y a joint un *Traité des devoirs des Juges*, qui est aussi de Carleval, quoiqu'il ne porte pas son nom. * *Journal des savans, mois de juin* 1731.

CARLILE, sur la riviere d'Enden, ville d'Angleterre, & capitale du comté de Cumberland, avec évêché, suffragant de l'archevêché d'Yorck. Elle est située vers les frontieres de l'Ecosse, à l'endroit où l'on avoit bâti la muraille qui séparoit les Pictes des Bretons, à deux ou trois lieues de la mer d'Irlande. Cette ville qui est ancienne, avoit été ruinée par les Danois vers l'an 900. Guillaume II roi d'Angleterre, passant dans la province de Cumberland vers l'an 1093, ne put s'empêcher d'admirer l'heureuse situation de Carlile, & la fit rebâtir. On y fonda depuis des chanoines réguliers, dont on érigea l'église en cathédrale vers l'an 1133. Adelwald en fut le premier évêque. Les anciens Romains & les Bretons habitans de l'isle, la nommerent *Lugu-Vallum* & *Luguballium*; Ptolémée, *Leucopibia* : & les auteurs Latins modernes l'appellent *Carleolum.* L'Enden y reçoit trois rivieres, & elle est fortifiée d'un château bâti par Henri VIII. On y voit les restes des murailles d'Adrien. * Camden, *descript. Britan.* Godewin, *de episc. Britan.*

☞ CARLINGFORD, petite ville maritime d'Irlande dans la province d'Ulster, au comté de Louth, sur les frontieres du comté de Down, & sur une baye où elle a un assez bon port. Il s'y fait un assez grand commerce. Elle a droit de tenir un marché public & d'envoyer deux députés au parlement. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CARLOMAN, duc & prince des François, fils aîné de CHARLES *Martel*, & de sa premiere femme *Crotrude*, appellée communément *Rotrude*, morte en 724, ayant armé, de concert avec son frere Pepin, contre Hunaud, comte d'Aquitaine, ils le pousserent par-delà Poitiers, & le mirent à la raison, après

avoir forcé le château de Loches. Ensuite dans le partage qu'ils firent du royaume, l'Austrasie, l'Allemagne, & la Turinge échurent à Carloman, qui accompagna son frere en Allemagne contre Thibaud, duc des Allemans qu'ils soumirent en 742. L'année suivante, Carloman vainquit Odilon, puis Thierri, duc de Baviere & de Saxe, après s'être vengé de la perfidie d'Hunaud. Enfin ayant recommandé au roi Pepin un fils nommé *Dreux*, ou *Drogon*, qu'il avoit eu d'une femme dont nous ignorons le nom, il fit un voyage à Rome avec plusieurs gentilshommes de la cour, reçut la tonsure & l'habit de clerc de la main du pape Zacharie en 747, & se retira au mont Soracte, où il se fit religieux de S. Benoît; mais s'y trouvant trop importuné de visites, il alla demeurer au Mont Cassin, & y fut reçu sans se faire connoître, sous le titre de vagabond venu de France pour faire pénitence de ses crimes. Il étoit accompagné d'un autre religieux François qui le servoit. On les mit l'un & l'autre au travail des mains dans les offices les plus vils, sous un frere de mauvaise humeur, qui frapa deux fois Carloman sans qu'il s'en plaignît. Son compagnon se contenta de dire à ce frere cuisinier, *que Dieu & Carloman te le pardonnent :* mais le frere l'ayant frapé une troisiéme fois, le compagnon de Carloman qui n'étoit pas si patient, prit un pilon & en déchargea un coup sur la tête du frere, en lui disant : *Méchant serviteur, que ni Dieu ni Carloman ne te le pardonnent.* Petronax, abbé de ce monastere, fit mettre ce religieux en prison, & l'ayant interrogé pourquoi il avoit battu le frere : *C'est*, répondit le religieux François, *parceque le plus méchant de tous les serviteurs a osé plus d'une fois, non seulement outrager, mais encore fraper le meilleur & le plus noble de tous les hommes que j'aye connu dans le monde. Qui est donc celui que vous appellez le plus noble de tous les hommes?* reprit l'abbé : *C'est*, repartit le François, *notre prince Carloman, qui a quitté sa dignité, sa puissance, & toute la gloire du monde pour le nom de Jesus.* Carloman, quoique reconnu, continua de vivre comme un simple religieux dans l'abbaye, & de s'employer aux offices les plus bas, comme à garder les troupeaux. Quelques-uns ont cru que les moines du Mont Cassin l'envoyerent avec les lettres de l'abbé Optat & du pape Zacharie, pour obtenir les reliques de S. Benoît, qui étoient à l'abbaye de Fleuri sur Loire; il ne vint pourtant en France que sous le pontificat du pape Etienne II, pour y ménager les intérêts d'Astulphe roi des Lombards, qui craignoit les armes de Pepin, dont Etienne avoit imploré le secours ; mais comme il s'étoit chargé malgré lui de cette commission, il n'empêcha pas Pepin d'aller en Italie, pour faire rendre au pape les terres qu'Astulphe avoit usurpées sur l'église romaine. Il se retira à Vienne en Dauphiné, où il mourut le 17 août de l'an 755, d'où son corps fut porté au Mont Cassin. Il avoit fait assembler en 742 un concile en Allemagne, pour réformer les mœurs du clergé & des monasteres. S. Boniface de Mayence présidoit à ce concile, & fut un de ceux qui contribuerent le plus à la résolution que Carloman avoit prise de quitter ses états pour mener une vie religieuse. * Aimoin, *lib.* 4. Leon d'Ostie, *lib.* 1. Adon. Eginard. Reginon. Adrien de Valois. Dom Jean Mabillon, &c. Baillet, *vie des saints, août.*

CARLOMAN, roi d'Austrasie, de Bourgogne, & d'une partie d'Aquitaine, fut sacré à Soissons le 9 octobre de l'an 768. Il étoit fils de PEPIN *le Bref*, & frere de *Charlemagne*, avec lequel il partagea les états du roi leur pere. Quelques factieux travaillerent à les mettre mal ensemble, & Carloman étoit assez disposé de les écouter ; mais il mourut peu de temps après à Salmouci, qu'on croit être Montsugeon près de Laon, le 4 décembre 771, & fut enterré à saint Remi de Reims. Carloman laissa de *Gerberge* sa femme, deux fils, PEPIN & *Siagre* qui mourut évêque de Nice en Provence. * Sainte-Marthe, *histoire de la maison de France.* Le P. Anselme. Mezerai, *histoire de France.* Jofred, *hist. Nic. &c.*

CARLOMAN, roi de France, fils de LOUIS II du nom, dit *le Begue*, fut couronné avec son frere Louis III à Ferrieres en Gâtinois, l'an 879. Quelques historiens passionnés ont prétendu que ces deux freres étoient bâtards ; mais c'est une imposture : car Louis *le Begue* les eut d'*Ansgarde*, qu'il avoit épousée en sa jeunesse. Il est vrai que, comme elle n'étoit pas de qualité, & qu'il l'avoit même épousée sans le consentement du roi son pere, ce prince l'obligea de la répudier ; mais ses fils n'en étoient pas moins légitimes. Les deux freres partagerent leurs états à Amiens. Louis eut la Neustrie, & Carloman le royaume d'Aquitaine & la Bourgogne. Leurs plus dangereux ennemis furent les Normans, Boson qui s'étoit fait roi d'Arles & de Bourgogne, & Louis roi d'Allemagne, leur cousin. Ils trouverent néanmoins le secret de les diviser ; & s'étant ligués avec le roi d'Allemagne, ils défirent Boson dans une bataille ; & en 881 ils assiégerent Vienne, où il avoit laissé sa femme. L'année suivante les courses des Normans ayant obligé Louis d'aller à leur rencontre, il mourut à Saint-Denys en 882. Carloman quitta le siége de Vienne, dont il laissa le soin au comte Richard, & vint commander son armée dans la Picardie. Il battit souvent les barbares ; & ensuite, pour les faire sortir de ses terres, il traita avec eux, & leur donna douze mille marcs d'argent. Peu de temps après étant à la chasse dans la forêt d'Iveline près de Montfort, il y fut blessé par un sanglier, ou par quelqu'un de sa suite, & mourut de cette blessure le 6 décembre 884, à l'âge de 18 ans ; il avoit été fiancé l'an 878 à Troyes, en présence du pape Jean VIII & de son pere Louis, à la fille de Boson, roi d'Arles & d'Hermengarde ; mais le mariage ne s'étoit pas accompli. Quelques-uns ont donné à Carloman un fils qu'ils ont nommé Louis *le Fainéant*. Ils disent même qu'il régna deux ans ; mais c'est une pure supposition. * Reginon, *in chron.* La chronique de S. Riquier. Le continuateur d'Aimoin. Le P. Anselme, &c.

CARLOMAN, fils aîné de Louis I du nom, roi de Germanie, frere de *Louis II* & de CHARLES *le Gros*, empereur, eut en partage le royaume de Baviere, duquel dépendoit la Poméranie, la Carinthie, la Bohème & la Moravie, & porta le titre de roi d'Italie. En effet, il mit une armée en campagne pour unir ce royaume à ses états ; mais une terreur panique le fit changer de dessein. Il remporta deux victoires sur Rastic, duc de Moravie, & sur Gondacare, comte en Carinthie, & fut depuis vaincu par les rebelles de Moravie. Carloman épousa *N* fille d'*Arnuste*, parent d'*Ermentrude*, reine de France. Il tomba dans une paralysie, dont il mourut l'an 880, & fut enterré à Ottinghen en Baviere, dans le monastere de S. Maximilien qu'il y avoit fondé. Il ne laissa que deux enfans naturels ; *Arnoul*, qui eut la Carinthie, & qui fut empereur, & *Giselle*, laquelle, l'an 890, épousa *Zuintibold*, roi de Moravie, que quelques auteurs, trompés par ce mariage, ont cru fils de Carloman. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à l'article de FRANCE. * Reginon. Du Tillet. Le continuateur d'Aimoin. Les annales de S. Bertin, de Metz & de Fulde. Le pere Anselme

CARLOMAN, fils du roi CHARLES *le Chauve* & d'*Ermentrude* sa premiere femme, fut tonsuré de bonne heure par ordre de son pere ; & Hildegaire, évêque de Meaux, l'ordonna diacre malgré lui. Depuis, il posséda plusieurs abbayes ; & s'étant révolté contre son pere, il fut mis en prison. Les prieres des légats que le pape Adrien II envoya en France, l'en tirerent ; mais abusant de cette grace, il recommença bientôt à brouiller. Le roi le fit prendre : il fut dégradé à Senlis par les évêques des provinces de Sens & de Reims, puis aveuglé en 873, & mis dans l'abbaye de Corbie pour y faire pénitence. Quelque temps après, deux

moines l'en tirerent adroitement, & le menerent vers ſon oncle Louis *le Germanique*, qui lui donna pour ſon entretien l'abbaye d'Epternach, où il mourut la même année, ou l'an 886, ſelon la chronique d'Anjou. Il y a dans la chronique de S. Riquier un éloge de Carloman en vers, qui eſt aſſez ancien; il ſemble qu'on y ſuppoſe que la vie de ce prince fut aſſez tranquille. * Flodoard, *hiſt. Rhemen. l.* 3, *c.* 28. Le continuateur d'Aimoin, *l.* 5, *c.* 24. *& ſeq. &c.*

CARLONE (Jean) peintre, fils de *Tadeo Carlone*, ſculpteur étranger qui vint s'établir à Gènes, naquit dans cette ville vers l'an 1590. Il fut éleve à Gènes même de Pietro Sori de Sienne, après le départ duquel il alla à Rome pour acquérir dans l'étude des meilleurs tableaux & autres monumens, le vrai gout de la peinture. Il paſſa enſuite à Florence dans l'école de Paſſignani, où il apprit à bien conduire ſon pinceau & à peindre à freſque. A ſon retour à Gènes, il fut très-employé, ſur-tout par le crédit de Bernardo Caſtelli dont il épouſa la fille. Son principal ouvrage eſt le plafond de l'Annonciade appellée *Del Guaſtato*; c'eſt l'hiſtoire de la ſainte Vierge. Il a fait auſſi d'autres tableaux dans la même égliſe. Il a peint dans une maiſon ſiſe à *Albaro* proche la ville de Gènes, l'hiſtoire d'Eſther, celle d'Icare, de Niobé & d'Orphée. Etant allé peindre à Milan la voute de l'égliſe de ſaint Antoine des peres théatins, la mort le ſurprit au milieu de l'ouvrage, en 1630, âgé d'environ 40 ans. Son frere JEAN-BAPTISTE Carlone acheva l'entrepriſe. Ce frere étoit habile, comme on le voit par divers morceaux qu'il a laiſſés. La famille de CARLONE a donné de bons peintres & d'habiles ſculpteurs; JEAN Carlone, peintre & pere de *Thaddée* qui étoit ſculpteur; celui-ci a laiſſé *Jean* & *Jean-Baptiſte* Carlone: JEAN a eu un fils nommé *Jean-André*; Thaddée a eu un frere nommé *Joſeph* Carlone, qui a laiſſé *Bernard* & *Thomas* Carlone, habiles ſculpteurs. * *Abrégé des vies des Peintres*, par M. d'Argenville, *in*-4°, tome I, page 376 & ſuivantes.

CARLOS (dom) infant d'Eſpagne, fils de PHILIPPE V, roi d'Eſpagne & d'*Elizabeth* Farnèſe, ſa ſeconde femme, eſt né le 20 janvier 1716. Antoine Farnèſe, duc de Parme, mort le 20 janvier 1731, avoit déclaré avant de mourir, que ſi la ducheſſe ſa femme ne mettoit au monde qu'une fille, dom Carlos, ou les infans ſes freres & leurs deſcendans, lui ſuccéderoient. Le duc étant mort, le comte de Stampa prit poſſeſſion le 25 du même mois de janvier 1731 de Parme & de Plaiſance, au nom de l'empereur, juſqu'à l'accouchement de la ducheſſe que l'on attendoit. Le ſeiziéme de mars ſuivant, l'empereur ſigna à Vienne un traité avec le roi d'Angleterre, par lequel on déclaroit que les états de Parme & de Plaiſance ſeroient remis à l'infant dom Carlos ſi la ducheſſe n'accouchoit point d'un fils. Les Hollandois ſignerent ce traité conjointement avec le roi d'Eſpagne. Au mois d'août de la même année, la ducheſſe ayant déclaré qu'elle n'étoit point enceinte, on introduiſit des troupes eſpagnoles dans le duché de Toſcane. Dom Carlos fut alors émancipé par le roi ſon pere, & le 20 d'octobre il partit de Séville pour ſe rendre en Italie. Il aborda en Toſcane le 27 décembre. La ducheſſe douairiere Sophie, comme tutrice de dom Carlos, reçut au nom du prince le ſerment de fidélité de la part de tous les ordres, & dès le lendemain les troupes nationales prirent les poſtes occupés par les impériaux qui ſortirent des deux duchés, & ſe retirerent à Milan. Au mois d'octobre de l'année ſuivante, dom Carlos alla s'établir à Parme. L'expulſion du roi Staniſlas des états de Pologne ayant occaſionné une guerre entre la France & l'empereur, le roi d'Eſpagne prit le parti de la France, & envoya ſous les ordres du comte de Montemar un corps de trente mille hommes en Italie, devenue un des théatres de la guerre, & ces troupes aborderent dans les ports de Toſcane, & marcherent vers le royaume de Naples pour en faire la conquête. Dom Carlos partit le 4 février 1734 pour ſe rendre à Florence, dans la vue d'y tenir un conſeil avec le comte de Montemar ſur les meſures qu'il y avoit à prendre. Le 4 mars le prince alla à Perouſe, & le 11 à Civita-Caſtellana, où il publia un décret par lequel, ſuivant le pouvoir qu'il en avoit reçu du roi ſon pere, il accordoit une amniſtie générale au royaume de Naples, & la conſervation de tous ſes priviléges. Il entra enſuite dans ce royaume avec des troupes. Les députés des villes & des bourgs s'empreſſerent de lui rendre hommage dans ſa route, & le 9 avril les magiſtrats de Naples vinrent lui préſenter à Matalone les clefs de la ville. Le comte de Viſcomti, vice-roi de Naples de la part de l'empereur, voyant que les Napolitains ſe déclaroient pour l'Eſpagne, & qu'il n'étoit pas en état de réſiſter, ſortit de Naples avec cinq mille hommes, dans la vue de ſe fortifier dans quelque place maritime en attendant du ſecours. Les différens châteaux de Saint-Erme & de l'Œuf ayant été pris par les Eſpagnols, dom Carlos ſe rendit à Naples & alla deſcendre à l'égliſe métropolitaine. Le 15 avril il arriva de Madrid un diplome qui déclaroit dom Carlos roi de Naples. Le 22 décembre le nouveau monarque fit ſon entrée à Capoue, d'où il retourna à Naples pour paſſer en Sicile, dont les députés étoient venus demander la confirmation de leurs priviléges. Ce fut le 3 janvier 1735 que le roi partit pour ſe faire voir aux Siciliens. Le 10 mars il fit ſon entrée dans Meſſine. Le 13 mai il aborda à Palerme, & le 10 juin il y fit ſon entrée ſolemnelle. Il fut conduit à la cathédrale où il jura d'obſerver les loix & les coutumes du royaume, & de conſerver les priviléges de la ville de Palerme. Le 3 juillet il fut ſacré par l'archevêque avec les cérémonies accoutumées. Il ſe rembarqua enſuite pour Naples où il arriva le 12. En 1737 le roi des deux Siciles fit un traité de mariage avec la princeſſe *Marie-Amélie-Walburge*, fille aînée de *Frédéric-Auguſte*, roi de Pologne & électeur de Saxe, née le 24 novembre 1724. Le contrat de mariage fut ſigné à Dreſde le 19 mars 1738. Le mariage fut béni le 9 mai, & la princeſſe partit le 12 pour ſe rendre à Naples avec le prince royal ſon frere, qui l'avoit épouſée au nom du roi des deux Siciles. Le 5 mai le pape Clément XII accorda à dom Carlos l'inveſtiture des deux royaumes, & le cardinal Aquaviva prêta ſerment entre les mains du pape au nom de ſa majeſté Sicilienne. Le roi, pour témoigner ſa piété envers ſaint Janvier, patron de Naples, inſtitua un ordre de chevalerie ſous le titre de *S. Janvier*, dont il ſe déclara le grand-maître, & qu'il unit à perpétuité à ſa couronne. Ce prince donna ſes premiers ſoins à faire fleurir le commerce & à mettre ſes finances en bon ordre. Il a fait pluſieurs réglemens concernant les tribunaux de juſtice, & s'eſt déclaré protecteur des ſciences. Il a établi dans l'univerſité de Naples deux nouvelles chaires de théologie, une pour le droit, une pour la médecine, une pour les mathématiques, & deux pour la philoſophie. Il a de plus donné à l'univerſité la riche bibliothéque des ducs de Parme, pour être rendue publique trois jours de chaque ſemaine. Dans la guerre au ſujet de la ſucceſſion de Charles VI, il prit d'abord parti contre la reine de Hongrie, enſuite il ſe déclara neutre, & en 1744 il s'eſt joint de nouveau aux Eſpagnols. * D'Egly, *hiſtoire des rois des deux Siciles de la maiſon de France*, tome VI, page 442, & ſuivantes.

CARLOSTAD. (André) *Voyez* CAROLSTADT.

CARLOVINGIENS, nom que l'on donne aux rois de France de la ſeconde race, qui commença l'an 752, en la perſonne de PEPIN *le Bref*, fils de Charles *Martel*, & finit en celle de Louis V en 987. On compte quatorze rois de cette famille.

CARLOW, *Caterlogum*, *Carlovium*, petite ville d'Irlande dans la province de Leinſter, & au comté

de même nom, sur la riviere de Barow, entre Kildare & Kilkenni. *Voyez* CATERLAGH, comme les habitans l'appellent.

CARLOWITZ, *cherchez* CAROLSTAD.

CARLOWITZ (Christophe de) seigneur de Rotenhauff, chevalier héréditaire du S. empire romain, ministre de l'empereur & de l'électeur de Saxe, naquit le 7 décembre 1507, à Hermsdorff près de Dresde, terre seigneuriale qui appartenoit à son pere. On l'envoya de bonne heure à Dresde chez son oncle paternel Georges Carlowitz, seigneur de Kriebenstein, premier ministre de Georges, duc de Saxe, qui ayant remarqué en lui un génie supérieur, le fit cultiver avec soin. Georges ayant été obligé d'accompagner le duc à Leipsick l'an 1519, à la dispute publique du docteur Eckius avec Luther, il y mena son neveu avec lui, & le confia aux soins & aux instructions de Pierre Mosellanus, célébre professeur de cette ville. Le jeune Carlowitz demeura chez lui environ quatre ans, pendant lesquels il étudia avec application les langues latine & grecque, la rhétorique, le droit, &c. En 1523 il publia *in*-4° l'ouvrage de son maître, intitulé: *Præceptiones de primis apud rhetores exercitationibus*, & il y joignit une préface de sa composition. De Leipsick Carlowitz alla à Basle, où il logea chez le célébre Erasme, qui a toujours été depuis en commerce de lettres avec lui. Un an après il se transporta à Louvain dans le Brabant, puis à Dole en Franche-Comté, pour s'y perfectionner dans le françois & dans l'italien. Ses études finies, il retourna à Dresde chez son oncle, & à la cour du duc qu'il accompagna à la diéte d'Augsbourg en 1530. Il étoit présent lorsque Luther remit sa confession. Il alla ensuite en qualité de gouverneur avec le prince Maurice de Saxe à Magdebourg, à la cour du cardinal Albert, archevêque & électeur de Mayence. Le prince Maurice ayant quitté cette cour, l'électeur y retint Carlowitz qu'il fit conseiller. Cependant Carlowitz quitta l'électeur en 1535, & revint à la cour du duc Georges, devint son conseiller & capitaine du bailliage à Leipsick & à Zœrbig, & fut employé dans deux ambassades, l'une à la cour de Pologne, l'autre à celle d'Angleterre. Après la mort de Georges, le duc Henri de Freyberg, son successeur, prit Carlowitz & son oncle auprès de lui; & ce prince étant mort en 1541, le duc Maurice, qui lui succéda, établit Christophe de Carlowitz son premier ministre. En 1544 le duc Maurice se trouvant hors de ses états, dressa une instruction touchant la maniere d'administrer les affaires en son absence, transféra la chancellerie à Leipsick, & voulut que Carlowitz y eût place & voix. La même année l'empereur lui donna & à son oncle les armes de l'ancienne famille noble de Ziegelheim, qui étoit éteinte, & de laquelle il descendoit par sa mere. En 1545 il fut député à la diéte de Worms, où l'on traita du concile qui devoit se tenir alors à Trente, & en 1546, il fut envoyé à l'assemblée qui devoit se tenir à Francfort sur le Mein, pour le renouvellement de l'alliance de Smalcalde. L'assemblée finie, Carlowitz alla en rendre compte à l'empereur qui le nomma son conseiller. Les alliés de Smalcalde ayant déclaré la guerre à l'empereur, Carlowitz conseilla au duc, son maître, de s'offrir pour médiateur avec l'électeur, & de députer des deux côtés des ambassadeurs aux alliés, qui étoient à Meinungen; ce qui s'exécuta, mais les envoyés revinrent avec une réponse fort peu satisfaisante. Il conseilla aussi au duc Maurice, qui dans une diéte d'Augsbourg avoit reçu la dignité d'électeur, d'employer à de pieux usages les couvens & les autres fondations ecclésiastiques, & suivant cet avis, le duc donna le couvent de S. Paul à l'université de Leipsick & augmenta les pensions des professeurs. Carlowitz fonda lui-même trois écoles des princes à Misne, à Pforte & à Crimna. Il contribua aussi beaucoup à obtenir en 1552 la paix de Passau, qui fit cesser en Saxe les troubles occasionnés par l'*interim*. Après la fin de la guerre de Smalcalde, comme on s'étoit plaint que les soldats Espagnols s'étoient comportés avec inhumanité, Carlowitz & Joachim Camérarius firent de concert l'écrit intitulé: *Consilium pro republica ad imperatorem, contra hispanicam tyrannidem ex occasione exercitûs Austriaci*, &c. On trouve cet écrit dans les *Politic. imperii* de Goldast. Pour reconnoître les services de Carlowitz, l'empereur, après l'extinction de l'ancienne maison de Strundegg, lui donna & à sa famille, le titre de *chevalier héréditaire du saint empire*: le diplome est daté du 13 janvier 1552. L'électeur Maurice étant mort en 1553 des blessures qu'il avoit reçues dans la bataille près de Sivershausen, contre Albert, margrave de Brandebourg, Carlowitz conserva ses mêmes emplois à la cour d'Auguste, électeur de Saxe, successeur de Maurice, qui l'employa beaucoup. Il termina entr'autres en 1554, dans l'accord de Naumbourg, la dispute qui avoit régné jusqu'alors au sujet du titre qu'on devoit donner à l'électeur Jean Frédéric derniérement déposé, & il fut conclu qu'on lui donneroit celui d'*électeur né*. Il fit aussi ensorte que l'électeur Auguste exerçât de nouveau les droits de burgrave à Magdebourg, & reprît le titre de burgrave; ce qui jusqu'alors avoit été contesté. La demeure ordinaire de Carlowitz fut depuis dans son château & seigneurie de Rotenhauff en Bohême, près des frontieres des mines de Misnie. La Saxe étant alors tranquille, il ne fut plus employé qu'à des conseils secrets. M. Trautner, dans la vie de Carlowitz, dit qu'il demeura dix-sept semaines à Trèves de la part de l'empereur pour les affaires de l'empire, & quelques mois à Stettin en 1570, pour assister en qualité d'envoyé de l'empereur aux traités de paix entre le roi de Danemarck & celui de Suéde. Dès 1568, il s'étoit trouvé en qualité de commissaire d'exécutions à la prise & au démantellement de la forteresse de Grimmenstein. Vers le même temps, l'empereur le manda à Vienne avec Joachim Camérarius, pour travailler aux affaires de religion. Carlowitz mourut subitement dans son château de Rotenhauff le 8 janvier 1578, âgé de soixante-dix ans & vingt-sept jours. * Extrait du *supplément françois au dictionnaire historique*, imprimé à Basle, tome II, page 38 & suivantes.

CARLOWROCK, bourg de la Nydesdale en Ecosse, sur la côte, environ à deux lieues de Dumfreis, vers l'orient méridional. Ce bourg qu'on prend pour le *Sarbuntoricum* des anciens Selgoves, a été autrefois fortifié; mais ses fortifications sont maintenant démolies. * Mati, *diction.*

CARLSBOURG, *Caroleburgum*, petite ville d'Allemagne, dans la basse Saxe & dans le duché de Bremen, a été bâtie sur le Veser par les Suédois, qui lui donnerent le nom de leur roi Charles XI; c'est une place forte qui fut prise en 1677 par les Danois, auxquels s'étoient joints les habitans de Lunebourg; mais ils la rendirent en l'an 1679, par la médiation du roi de France, & par le traité qui fut conclu la même année à Fontainebleau. * Sanson. Baudrand.

CARLSHAVEN, bourg de la province de Bleking en Suéde, sur la côte de la mer Baltique, où il a un assez bon port. * Mati, *diction.*

CARLSTAT, ville du cercle de Franconie en Allemagne. Elle est défendue par la citadelle de Carlsbourg. Sa situation est sur le Mein, dans l'évêché de Wurtsbourg, à quatre lieues au-dessous de la ville de ce nom. * Mati, *diction.*

CARLSTEIN, bourg défendu par un château très-fort. Il est dans le cercle de Podberdesk en Bohême, sur la riviere de Niza, à quatre lieues de la ville de Prague, vers le couchant méridional. * Mati, *diction.*

CARMAGNOLE, ville d'Italie, dans le marquisat de Saluffes, dans les états du duc de Savoye, est située environ à deux milles du Pô, & à huit ou neuf de Turin, avec une assez bonne forteresse. Charles Emanuel, duc de Savoye, s'en rendit maître en 1588, pendant les guerres civiles de France, & surprit de

même le marquisat de Saluſſes, qui lui fut néanmoins laiſſé, contre le ſentiment des meilleurs politiques, par la paix de 1601. Henri IV, roi de France, reçut en échange la Breſſe, le Bugei, &c. * Perefixe, *hiſt. de Henri IV.*

CARMAGNOLE (François) a été dans le XV ſiécle un des plus triſtes exemples de la variété de ce qu'on appelle la fortune. Carmagnole, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance, Carminiola ou Carmagnole, ville de Piémont, en Italie, étoit d'une famille très-obſcure & réduit à garder les pourceaux. Pendant qu'il étoit occupé à ce vil emploi, un cavalier l'enleva & l'emmena à Milan, où il lui fit porter les armes. François qui avoit naturellement du courage, & un cœur élevé, prit gout à ce nouvel état, s'y ſignala en pluſieurs rencontres ſous différens capitaines, & s'acquit la réputation d'un brave ſoldat. Cette valeur fut cauſe de ſon élévation. Le duc de Milan étant mort, & ſon aîné qui lui avoit ſuccédé ayant été tué en trahiſon, Philippe Viſconti, frere de celui-ci, qui étoit pour lors abſent, accourut pour ſe faire reconnoître duc de Milan, & arrêter par ſa préſence la ſédition que pluſieurs ambitieux, qui vouloient lui enlever cet héritage, avoient cauſée. François zèlé pour ſon prince, trouvant la ville occupée par le parti ennemi, la force, y entre, fait fuir ceux qui étoient pour les uſurpateurs, & remet la ville entre les mains de Philippe. Une action ſi généreuſe, qui avoit été précédée de tant d'autres marques de valeur, mérita à François le commandement général des armées du duché de Milan. Il fit voir qu'il en étoit digne, en continuant de ſervir ſon prince avec le même zèle. Il attaqua Parme, Breſcia, Bergame, Crémone, & pluſieurs autres villes & fortereſſes qu'il ſoumit à l'obéiſſance de Philippe. Un grand amour pour la juſtice, un grand ordre dans la diſcipline militaire, une fermeté entiere pour punir ceux qui la violoient, ſoutenoient ſon zèle & ſon courage, & leur donnoient un nouvel éclat. Un ſeul vice, dit-on, le terniſſoit, c'étoit la colere. François s'y laiſſoit aller ſouvent. Tous les hiſtoriens lui ont juſtement reproché ce défaut. D'ailleurs il uſoit bien de ſon crédit & de ſon autorité, mais ils lui firent des ennemis : on prévint Philippe contre lui. François fut dépouillé du commandement que ſon mérite lui avoit acquis ; il ſouffrit cette injuſtice ſans aigreur, mais craignant pour ſa propre vie, il ſe retira chez les Vénitiens qui le reçurent avec plaiſir. Veniſe avoit alors quelque ſujet de plainte contre le duc Philippe, qui étoit en guerre avec les Florentins : François profita de l'occaſion ; il conſeilla aux Vénitiens de prendre parti pour ceux-ci. Son avis fut gouté, & lui-même fut déclaré général de l'armée. Philippe vit donc marcher contre lui, celui-là même de qui il tenoit l'héritage de ſes peres ; & ce qu'il y eut de plus triſte pour ce prince, c'eſt que François défit ſon armée, & l'obligea à demander la paix aux Vénitiens. François retourna plein de gloire à Veniſe : mais il eut un fort bien différent après une ſeconde bataille, qui fut livrée quelque temps après ſur mer. La flotte des Vénitiens fut battue : c'en fut aſſez pour que l'on oubliât tous les ſervices que François avoit rendus à la république : on l'accuſa d'avoir été de quelque intelligence avec l'ennemi, & de n'avoir pas envoyé tous les ſecours que les Vénitiens avoient demandés. Sur cette double accuſation, il fut ramené à Veniſe, & condamné à avoir la tête tranchée. On le mena au ſupplice la bouche fermée, de peur qu'il ne ſe plaignît de l'injuſtice, ou qu'il ne révélât même ce qu'on vouloit ignorer. C'étoit en 1422. On croit qu'il s'étoit attiré la haine des grands, en les accuſant ſouvent d'orgueil dans la paix, & de lâcheté dans la guerre. * *Voyez* Poggius, *l.* 3, *de varietate fortunæ ;* & tous les hiſtoriens qu'il cite.

CARMAGNOLE (André) né à Cotignac au diocèſe de Fréjus le 9 mars 1619, entra à Aix dans la congrégation de l'oratoire, le 27 janvier 1637. Après avoir enſeigné les belles-lettres à Marſeille & à Baune, il fut ordonné prêtre le 19 mars 1643, par M. de Neucheſe, évêque de Châlons-ſur-Saone. Ayant enſuite étudié la théologie à Saumur, il s'adonna à la prédication. Il fut fait ſupérieur à Baune en 1649, & s'y acquit tant d'eſtime par ſa piété, que pour l'y retenir on l'obligea d'accepter la théologale du chapitre, & l'emploi de ſupérieur de l'hôpital. Il en exerça les fonctions pendant vingt ans avec beaucoup de zèle & d'édification. En 1669, il fut fait ſupérieur de la maiſon de Rouen, puis de Notre-Dame des Vertus, & enfin procureur général, viſiteur & aſſiſtant. Il fut chargé par l'aſſemblée de 1684, de faire un corps des ſtatuts des précédentes aſſemblées. Ce recueil a été imprimé à Paris, chez Roulland. Le pere Carmagnole fut enſuite ſupérieur de la maiſon de S. Honoré, où il mourut le 5 décembre 1688, âgé de 70 ans. * *Mém. du temps.*

CARMAIN, château, avec titre de comté, en France, au diocèſe de Toulouſe, où ſe commença la conférence entre Didacus, évêque d'Oſma, député par le pape Innocent III, d'une part, & les docteurs des Albigeois de l'autre ; & d'où elle fut transférée en la ville de Pamiers en l'an 1208. * Pierre moine des Vaux de Cernai, *hiſtoire des Albigeois*, *chapitre* 3. Les comtes & ſeigneurs de Carmain ſont ſortis de la branche de *Foix* par des filles. * André du Chêne, *ant. des villes.*

CARMANIE ou KHERMAN, grand pays de Perſe, en deçà du fleuve Indus, étoit diviſé, comme il l'eſt encore aujourd'hui, en deux parties, dont l'une étoit appellée déſerte. Elle a la Gedroſie ou Mecran au levant, la Perſe propre ou Farſiſtan au couchant, le Sableſtan au ſeptentrion, & le golfe d'Ormus & la mer des Indes au midi. Elle comprend les provinces de Guadel, Dulcinda & Ormus. Kherman, ſur le fleuve Baſſiri en eſt la capitale ; les autres ſont Berſit, Bem, Bermaſit, Chabis, Tzireſt, Bander-Abaſſi ou Gomron, Ormus, &c. La Carmanie déſerte s'étend vers le ſeptentrion ; mais vers le milieu du pays, il y a des vallons fertiles & couverts de fruits, de fleurs, & ſurtout de roſes. On en tire encore des turquoiſes, de la tutie, &c. * Arrien, *livre* 8. Pline. Strabon. Pomponius Mela. Sanſon.

CARMANOR DE CRETE, juſtifia Apollon du crime d'homicide dont il étoit accuſé. Son pere Chryſothemis fut le premier qui chanta dans les jeux Pythiques, & qui remporta le prix de cet art. * Pauſanias, *in Phocicis*, *page* 610.

CARMARDEN, *Meridunum*, *Maridunum*, ville d'Angleterre au pays de Galles ; les Anglois la nomment Caërmarden. Elle eſt fort petite, & cependant la principale du comté du même nom, ſur la riviere de Touwi, qui ſe jette ſept milles plus bas dans la mer d'Irlande. Elle eſt à trente-ſix milles de Saint-David au levant, en allant vers Landaf, dont elle eſt à quarante-ſix milles, & vers Londres, dont elle eſt à cent cinquante-ſept milles. Les Anglois appellent la province de Carmarden, *Caërmarden-shire*, du nom de ſa capitale. Elle a au couchant le comté de Pembrok, au ſeptentrion le comté de Cardigan, au levant celui de Radnor, & au midi elle a la mer d'Irlande qui la borne, & la manche d'Irlande. * Sanſon. Baudrand.

CARMATH ou CHARMATHI, *voyez* KARMATH.

CARME, nymphe qui eut de Jupiter Britomaris, laquelle ſe plaiſant à la courſe & à la chaſſe, fut bien venue auprès de Diane. Minos en devint éperdument amoureux ; & comme un jour il la pourſuivoit avec empreſſement, elle ſe jetta dans des filets de pêcheurs, & ſe précipita. * Cæl. Rhodigin, *l.* 18, *c.* 26.

CARMEL, montagne de la Paleſtine dans la tribu d'Iſſachar, célébre par la demeure du prophéte Elie, & par les merveilles qu'il y fit. Elle a environ treize lieues de circuit, & eſt couverte de quelques villages, & de pluſieurs cavernes qui ont été de tout temps la

retraite des solitaires. Les religieux Carmes ont pris leur nom de cette montagne, à cause des prophétes Elie & Elisée qu'ils considerent comme leurs premiers patriarches. Le mont Carmel, entre la Galilée & la Samarie, a le golfe d'Acre au septentrion, les monts de Nazareth & la plaine d'Esdrelon au levant, les montagnes de Samarie au midi, & la mer au couchant. Ce pays est occupé par les Arabes; & les Carmes déchaussés y sont aussi établis. On y voit plusieurs collines & vallées toujours vertes, des bois de haute-futaye, des bocages & des jardins, de vives sources, de belles fontaines & quantité de vignes. L'air y est très-bon, les fruits excellens, aussi-bien que le vin, & le gibier s'y trouve en abondance. Pour aller à l'hermitage des Carmes, on monte par un sentier escarpé entre les rochers, dont les dégrés sont taillés au ciseau. Cet hermitage consiste en cinq cellules creusées dans le roc sur le penchant du cap, qui regarde le septentrion, l'occident & le midi, d'où on voit la mer en toute son étendue, les villes de Caïphas & de S. Jean d'Acre, & les grandes campagnes qui sont aux environs. Une de ces cellules sert de chapelle, une autre de réfectoire, où il y a trois tables de pierre, avec des siéges de même, pour asseoir huit ou dix personnes; deux autres tiennent lieu de dortoir, & la cinquiéme est pour loger les pélerins. Devant la porte de celle-ci, les religieux ont taillé sur le roc une petite plate forme, couverte de branches d'arbres, où ils donnent quelquefois la collation aux voyageurs, qui consiste en dattes, raisins secs, figues & biscuits, avec de l'eau d'une citerne taillée aussi dans le roc, car on n'y boit point de vin. Vers le pied de la montagne, on voit la grotte d'Elie, qui est fort honorée, non-seulement des Chrétiens & des Juifs, mais aussi des Infidéles, des Turcs, des Maures & des Arabes, parceque la tradition tient que le prophéte Elie y demeuroit ordinairement. Elle est gardée par un santon ou religieux mahométan, à qui tous ceux qui vont faire leurs prieres dans ce lieu, donnent quelque aumône pour avoir la liberté d'y entrer. Plus haut on voit la grotte d'Elisée, disciple d'Elie, & les grottes de l'hermitage dont je viens de parler. Sur le sommet de la montagne est une autre grotte d'Elie, auprès de laquelle il y a plusieurs restes d'un monastere ruiné, qui étoit bâti de grandes pierres de taille, & avoit plutôt la forme d'une forteresse, que d'une maison religieuse. Il pouroit encore y loger plus de quarante personnes; & l'on y voit quatre ou cinq pauvres familles de Maures qui en occupent quelques chambres. Entre ce monastere & la grotte, il y a une petite chapelle qu'on a bâtie autrefois en l'honneur de la sainte Vierge, & dont il ne reste que les murs des deux côtés, & l'autel adossé contre la grotte. Sur le penchant d'une vallée qui regarde l'occident, on trouve les ruines d'un autre monastere, qu'on tient avoir été le premier qui ait été bâti en orient pour y assembler les anachoretes du mont Carmel. Il y a encore de grands édifices tout entiers bâtis de pierres de taille, à plusieurs étages, & une belle salle qu'on dit avoir servi d'oratoire ou chapelle. Un peu plus haut est la fontaine d'Elie, que ce prophéte fit sortir de terre par ses prieres. Il y avoit autrefois plusieurs villes au pied de cette montagne, entre lesquelles Strabon nomme celle des Sycamins, des Bouviers & des crocodiles. Pline en ajoute une qu'il appelle Carmel & Ecbatane. Suetone rapporte que du temps de Vespasien qui régnoit vers l'an 72 de Jesus-Christ, il y avoit sur le mont Carmel un petit temple célébre; & que cet empereur y alla consulter l'oracle qu'on y adoroit, qui l'assura de l'heureux succès de tous ses desseins. Peut-être étoit-ce quelque reste de l'idolâtrie de Baal ou de Béelzebub, qui étoit autrefois adoré en la ville d'Acre. La ville de Caïphas est au bas de la montagne, sur le rivage du port de S. Jean d'Acre, & Acre est vis-à-vis de l'autre côté du port. De Caïphas à Acre, il y a par terre quarante ou cinquante lieues de chemin, en faisant le tour de la petite anse qui forme le port. S. Louis, roi de France, revenant de la Terre-Sainte, passa par le mont Carmel, & obtint de l'abbé six religieux qu'il amena à Paris, où ils se sont établis sous le nom de *Carmes;* car c'est sur le mont Carmel que l'ordre des Carmes a pris naissance l'an 1182, mais il ne fut approuvé & confirmé à Rome qu'en 1186. *Voyez* CARMES. * III. *des Rois*, *chap.* 1. Josephe, *antiq. judaiq. liv.* 5. Le chevalier d'Arvieux, *relat. du mont Carmel.* Doubdan, *voyage de la Terre-Sainte.*

CARMEL ou NOTRE-DAME DU MONT CARMEL, ordre militaire, qu'on nomme aussi de S. Lazare, depuis que ces deux ordres ont été réunis, a été rétabli par le roi Henri IV en 1608. Ce prince souhaita qu'il ne fût composé que de François, afin de le distinguer de celui de S. Lazare de Savoye, qui n'est que pour les Italiens & les Savoyards. Il fut composé de cent gentilshommes du royaume, qui devoient marcher en temps de guerre près de nos monarques, pour la garde de leur personne sacrée. Philibert de Nerestang fut choisi pour être grand-maître de l'ordre, & il en fit le serment entre les mains du roi à Fontainebleau, en présence des princes & seigneurs de la cour, jurant fidélité à sa majesté, & à tous ses successeurs rois de France. Le roi lui mit ensuite le collier, qui étoit un ruban tané, auquel pendoit une croix d'or, sur laquelle étoit gravée l'image de Notre-Dame environnée de rayons d'or: il lui mit ensuite le manteau chargé de la même croix du même ordre, que le pape Paul V approuva, & que Louis XIV a encore rétabli. *Cherchez* LAZARE. * Sponde, *A. C.* 1608, *n.* 3. Matthieu Favin. *Histoire des ordres religieux & militaires par le* P. Helyot.

CARMEL; outre le *mont Carmel*, il y a dans la Palestine une ville appartenante à la tribu de Juda, qui porte le nom de *Carmel.* * *Josué*, *XV*, 55. On voit aussi une montagne du même nom dans la tribu d'*Ephraim*, qui est fort stérile. C'est-là où Nabal faisoit tondre ses brebis. * *I. Reg. XXV*, 5.

CARMELI, CAMPO CARMELI, anciennement *Scithiaca Regio*, *Scetis*, *Scitis*, & *Nitria.* Ancienne contrée de l'Egypte, entre le Nil, la mer Méditerranée, la Libye extérieure & la Thebaïde. Elle comprenoit les déserts de Scete & de Nitrie. Ce pays dans les premiers siécles de l'église fut la retraite d'un très-grand nombre de solitaires, & c'est peut-être pour cette raison qu'on lui a donné le nom du mont Carmel, que l'on prétend avoir été le lieu de la retraite d'Elie. * Mati, *dict.*

CARMENTA ou CARMENTIS, mere d'Evandre. Elle partit avec son fils d'Arcadie, & vint aborder en Italie, où ils furent bien reçus de Faune, roi du pays, environ 60 ans avant la prise de Troye, & vers l'an du monde 2760, & 1275 avant J. C. Son nom propre étoit *Nicostrate;* mais elle fut nommée *Carmenta* du mot latin *Carmen*, parcequ'elle prédisoit en vers les choses à venir. Les dames Romaines lui bâtirent un temple, & elles célébrerent depuis en son honneur des fêtes nommées *Carmentales.* * Denys d'Halicarnasse, *ant. rom.* Aurelius Victor, *orig. de la nation rom.* Plutarque, *dans Romulus*, *&c.*

CARMENTALES, fête que les Romains célébroient le 11 du mois de janvier en l'honneur de la déesse Carmenta, mere d'Evandre, & devineresse fameuse, qui fut mise au nombre des divinités après sa mort. Voici ce que Plutarque rapporte de l'origine de cette fête. Les dames Romaines irritées d'un décret du sénat, qui leur défendoit l'usage des carosses, firent ligue entr'elles, & s'engagerent par serment de ne se point laisser approcher par leurs maris jusqu'à ce que ce décret eût été cassé. Le sénat se laissa fléchir, & se rétracta. Les femmes renouerent avec leurs époux, & ce racommodement fut suivi d'une fécondité extraordinaire, en reconnoissance de laquelle on se crut obligé de

de bâtir un temple à la déesse Carmenta, de lui offrir des sacrifices, & d'instituer des fêtes en son nom. On donnoit le nom de *Flamen Carmentalis* à celui qui offroit des sacrifices à Carmenta. Ciceron en fait mention dans son traité des orateurs illustres, intitulé *Brutus*, en parlant de Popilius Lenas. Il y avoit à Rome la porte *Carmentale*, qui fut dans la suite nommée *Scelerata*, parceque trois cens six personnes de la famille des Fabiens étant sortis par cette porte avec cinq mille de leurs cliens, pour aller combattre les Toscans au bord du fleuve Cremer, ils furent taillés en piéces, comme Ovide le marque au *l.* 2 *des Fastes*, *v.* 201.

*Carmentis portæ dextro via proxima Jano est,*
*Ire per hanc noli, quisquis es; omen habet.*
*Illâ, fama refert, Fabios exisse trecentos.*
*Porta vacat culpâ, sed tamen omen habet.*

*Tite-Live*, *chap.* 49, *l.* 2 de son histoire, témoigne la même chose. * Ovide, *in Fast. l.* 2. Plutar. *in quæst. Rom. p.* 56.

CARMES ou NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL, ordre religieux, qui tire son nom de cette montagne, commença dans le XII siécle en Syrie, où plusieurs pélerins vivoient en divers hermitages, exposés à la violence & aux courses des barbares. Aimeric, légat du saint siége en Orient sous Alexandre III, & patriarche d'Antioche, fut le premier qui les réunit, & les mit sur le Mont Carmel, autrefois la retraite des prophétes Elie & Elisée, dont ils se disent les successeurs. Albert, patriarche de Jérusalem, leur donna l'an 1209 des régles que le pape Honorius III confirma l'an 1224. Leur premier habit étoit blanc, & leur manteau chamaré par le bas de plusieurs bandes; mais comme cette sorte de vêtement étoit peu conforme à leur état, le pape Honoré IV leur commanda de le changer. Ils ôterent les bandes; & pour ne rien perdre de leurs couleurs, ils prirent l'habit minime sous le manteau blanc. Le pape Innocent IV, l'an 1245, mitigea la sévérité des régles qu'on leur avoit données. En 1238 ils avoient passé en Europe avec le roi S. Louis, & ils s'étoient établis en France, où ils ont sept provinces. Cet ordre a beaucoup fleuri dans l'église, à laquelle il a fourni de saints évêques, d'excellens prédicateurs, & un très-grand nombre de doctes écrivains. *Voyez* au mot BARRÉ la raison pour laquelle ces religieux portoient des habits chamarés de plusieurs bandes. * Daniel à Virgine Maria, *Vinea Carmeli, seu hist. ord. Carm.* Joannes-Baptista de Lezana, *annal. ord. Carmel.* Arnoul Bostius & Trithéme, *de vir. illust. Carm.* Lucius, *in bibl. Carm.* Le pere Philippe, *hist. Carm.* Marc-Antoine Alegre de Cassanate, *in Parad. Carmelit.* Sabellicus, 9. *Enneade* 5, *vers la fin.* Onuphre & Genebrard, *dans sa chronol. tome I du bullaire dans Hon. III. const.* 8. *Innoc. IV. const.* 6, *dans Bon. VIII*, *&c.* Baronius, *A. C.* 1181, *sur la fin.* Sponde, *A. C.* 1205, *n.* 13, 1245, *n.* 25, 1285, *n.* 20. Le pere Helyot, *histoire des ordres religieux*, *&c.*

CARMES DÉCHAUSSÉS, ainsi appellés, parcequ'ils vont pieds nuds; congrégation religieuse établie dans le XVI siécle. Après la mitigation des régles des Carmes, faite par le pape Eugène IV, cet ordre fut réformé par sainte Thérese, qui en étoit religieuse, dans le couvent d'Avila en Castille, lieu de sa naissance; & cette sainte le remit dans sa premiere austérité en 1562. Elle commença par les filles, & entreprit d'y remettre aussi les hommes, assistée de deux religieux Carmes, le pere Antoine de Jesus & le pere Jean de la Croix, qui établirent d'abord un couvent d'hommes de leur réforme, près d'Avila. Le pape Pie V avoit approuvé leur dessein: Grégoire XIII le confirma en 1580. Cette réforme des Carmes déchaussés est divisée en deux congrégations, dont chacune a son général & ses constitutions particulieres; savoir, la congrégation d'Espagne, qui comprend six provinces; & la congrégation d'Italie, qui comprend tous les couvens établis hors des états du roi d'Espagne. Ils ont 44 ou 45 couvens en France, où ils sont entrés en 1605, deux ans après les religieuses Carmélites, que le cardinal de Bérulle y avoit appellées. * Jérôme de S. Joseph, *hist. reform. Ord. Carm.* Isidore de S. Joseph, *de Carm. Dis.* Ildefonse de S. Joseph, *de Carmel. Discal.* Philippe de la sainte Trinité, *hist. Ord. Carm. tom. II. Bull. const.* 64. *Greg. XIII. T. III. const.* 25 *&* 71. *Clem. VIII.* Sponde, *A. C.* 1568, *n.* 29, 1580, *n.* 21, 1593, *n.* 25, *&c.*

CARMIDES, nom défiguré. *Cherchez* CHARMIDAS.

CARMILIANUS (Pierre) poëte latin, Anglois de nation, vivoit au commencement du XVI siécle; il publia entr'autres poëmes l'épitaphe du roi d'Ecosse, qui avoit été tué dans une bataille que les Anglois gagnerent sur lui l'an 1513. Erasme & André Ammonius parlent de lui avec mépris. * Erasmi *epist.* 20, *lib.* 8. Ammonius, *epist.* 40, *du même livre.*

CARMINACH, ville de la grande Tartarie en Asie. Elle est dans la Bucharie, près d'un lac formé par la riviere de Sog, entre la ville de Samarcand & celle de Bochara. * Mati, *dict.*

CARMINIUS, historien latin, qui a écrit de l'Italie & qui est cité par Macrobe. On ne sait pas en quel temps il a vécu. Vossius croit qu'il est le même que Servius allegue sur le cinquiéme & sixiéme livre de l'Eneïde, & qui a écrit de l'élocution. * Macrobe, *Saturn. l.* 5, *c.* 19. Vossius, *l.* 3. *de hist. lat. p.* 699.

CARMONE; c'étoit anciennement une grande ville des Turditains. Elle est maintenant fort déchue. On la trouve dans l'Andalousie, province d'Espagne, sur une colline, dont le pied est baigné par la riviere de Corbones, à six lieues de Séville, du côté du levant. * Mati, *dict.*

CARMONNE (Christophe) président au parlement de Paris, s'éleva par son érudition & par sa probité aux plus illustres charges de la robe. Il étoit originaire du Bourbonnois, & commença à se faire connoître dans le barreau, sous le régne de Louis XI, qui l'honora d'une charge de conseiller dans le premier parlement du royaume. Charles VIII le pourvut de celle de son procureur général en 1489. Depuis, il fut successivement maître des requêtes, premier président du parlement de Bourgogne, & enfin président à mortier dans celui de Paris. Louis XII l'éleva à cette derniere dignité, pour le récompenser des services qu'il lui avoit rendus en diverses occasions. Il mourut le 10 février de l'an 1507. * Blanchard, *histoire des présidens à mortier & des maîtres des requêtes.*

CARMONS ou CORMONS, bourg d'Italie, dans le comté de Gorice, partie du Frioul, entre la ville de Palma Nova & celle de Gorice, environ à deux lieues de l'une & de l'autre, Mati, *dict.*

CARNA ou CARNÉ, ou CARDINEA, déesse des anciens Romains, que l'on croyoit conserver les parties internes de l'homme, & présider à l'embonpoint du corps. On lui faisoit un sacrifice le premier de juin avec de la bouillie faite de farine de feves & de lard. Junius Brutus ayant chassé Tarquin *le Superbe* de Rome, lui fit des sacrifices sur le mont Cœlien, le premier jour du quatriéme mois, qui fut nommé de son nom, mois de juin. Ovide dit en parlant de ce jour,

*Prima dies tibi Carnæ datur, Dea cardinis hæc est, &c.*
*Numine clausa aperit, claudit aperta suo.*

Cette déesse écartoit encore, dit-on, les esprits follets qui tourmentoient les enfans au berceau. * Macrobe, *l.* 1, *des Saturn. c.* 12. Ovide, *l.* 6. *Fast. v.* 101. Cæl. Rhodigin, *c.* 8.

CARNAIM, ville du pays de Galaad dans la tribu de Manassé de-là le Jourdain. Elle est mémorable à cause de la victoire signalée, que Judas Machabée y remporta contre Timothée & les Arabes. Ce général

des Juifs força la ville & puis le temple, où s'étoient retirés ceux qui avoient pu échaper de la défaite par la fuite. S'en étant rendu le maître, il le brula, fit passer au fil de l'épée les hommes qui se trouverent dans la ville, & emmena les femmes & les filles captives dans la Judée, l'an du monde 3841, avant J. C. 194. *Voyez* CARIATHAIM. * *I. Machab.* 5.

CARNARIO (le golfe de) *cherchez* CARNERO.

CARNARVAN, en latin, *Arvonia*, ville capitale du comté de Carnarvan, dans le Nort-walles, fut bâtie par le roi Edouard I, des ruines de l'ancienne *Segentium*, dans l'endroit où se décharge dans la mer, une riviere, qui s'appelle encore *Sejont*, & qui marque que ce nom est dérivé du mot *Segentium.* Cette ville étoit bien fortifiée & avoit un beau château, où naquit le premier prince de Galles de la famille angloise, qui fut ensuite roi d'Angleterre sous le nom d'*Edouard II.* On l'appella aussi Edouard de Carnarvan. C'étoit là où les princes de Galles avoient leur chancellerie & leur échiquier pour tout le Nort-walles; ce qui ne contribua pas peu à l'accroissement de cette ville. Le roi *Charles I* conféra en 1628 le titre de comte de Carnarvan à *Robert Dormer*, qui ayant été tué à la bataille de Newburi en 1643, laissa son fils *Charles* Dormer, comte de Carnarvan, qui vivoit encore en 1701. Cette ville est à 186 milles de Londres.

CARNARVAN-SHIRE; en latin *Arvoniensis Comitatus*, comté maritime du Nort-walles en Angleterre, qui tire son nom de Carnarvan sa ville capitale. Du côté du nord, il est séparé du comté d'Anglesei par un bras de mer; la mer d'Irlande le borne à l'occident; au midi, il est borné en partie par la mer, & en partie par le comté de Merioneth, & à l'orient par le même comté, & par celui de Denbigh. Il s'étend 40 milles anglois depuis la pointe d'Ormshead au nord, jusqu'à celle de Pevenkel au sud, & environ vingt milles, depuis la riviere de Conwai à l'orient jusqu'au Llenoi à l'occident. Il a dans cette étendue soixante-huit paroisses & cinq villes ou bourgs. Il étoit anciennement habité par les Ordovices, & est maintenant dans le diocèse de Bangor. L'air y est piquant & pénétrant. Le terroir n'est pas fort fertile, excepté sur la côte occidentale, où est le meilleur. C'est l'endroit de tout le comté le mieux défendu par la nature, à cause de ses montagnes presque inaccessibles, parmi lesquelles Snowdon Hill est la plus haute. La seule ville de Carnarvan a le privilége d'envoyer un député au parlement, outre un chevalier du comté.

CARNE, ville de l'Arabie heureuse dans les Minées, étoit dans le canton où est aujourd'hui Medine al-Nabi. C'est où le fameux Mahomet a pris naissance. * *Relation de Turquie.*

CARNÉ, déesse, *cherchez* CARNA.

CARNEADES, philosophe académicien, natif de Cyrene en Libye, aujourd'hui *Cairoan*, dans le royaume de Barca, fut fondateur de la nouvelle ou troisiéme académie, & fut un des plus éloquens personnages de son temps. Il ne s'adonna pas beaucoup à la physique; mais faisant profession de suivre la doctrine de Platon, il cultiva sur-tout la morale à laquelle il s'attacha si ardemment, qu'il négligeoit toutes les autres choses. Lorsqu'il étoit à table, il oublioit souvent de manger, de sorte qu'il falloit que Melisse sa servante le retirât de ce profond assoupissement. Il se purgeoit le cerveau d'hellebore, pour écrire, selon Aulu-Gelle, ou comme dit Valere-Maxime, pour disputer contre Zenon. Ayant su qu'Antipater s'étoit fait donner du poison, il en prit aussi & en mourut, à l'âge de 85 ans, la quatriéme année de la CLXII olympiade, selon Diogène Laërce, 129 ans avant J. C. Il y avoit eu en même temps une éclipse de lune, comme le veut Apollodore, cité par le même Diogène. Cependant Ciceron qui parle souvent de Carneades, comme de l'homme du monde le plus éloquent, lui donne 90 ans de vie; ce qui fait qu'il n'est pas aisé de fixer l'année de sa mort. Ce philosophe fut envoyé à Rome en ambassade avec Diogène le *Stoïcien*, & Critolaüs Péripatéticien, sous le second consulat de P. Cornélius Scipio Nasica, & de M. Claudius Marcellus, l'an 599 de Rome, & 155 ans avant J. C. Ils étoient venus en qualité de députés pour la ville d'Athènes, qu'on avoit taxée à cinq cens talens, parcequ'elle avoit été cause du pillage de la ville d'Orope. Ce que nous apprenons de Pausanias, d'Aulu-Gelle & de Ciceron. L'éloquence de Carneades étonna si fort le sénat romain, que Caton *le censeur* fut d'avis, après l'avoir ouï, qu'on le renvoyât au plutôt, parcequ'il éblouissoit tellement les esprits, par la subtilité de ses raisons, qu'il étoit impossible en l'écoutant, de distinguer le vrai d'avec le faux. Au reste, la nouvelle académie, dont ce philosophe est le chef, differe de la moyenne, en ce qu'avec Arcesilaüs son fondateur, elle ôtoit le vrai des choses mêmes, au lieu que Carneades avouoit qu'il y avoit du vrai & du faux en toutes choses, mais que nous manquions d'un discernement assez fin pour séparer l'un de l'autre. Il enseignoit encore, que les choses sensibles & matérielles étoient comme des ombres de la vérité, & ne nioit pas la probabilité, quoiqu'il ne voulût pas la suivre. * Diogène Laërce, *dans sa vie au liv.* 4. Aulu-Gelle, *liv.* 17, *c.* 15. Valere-Maxime, *liv.* 8. *c.* 7, *ex.* 12. Ciceron, *liv.* 4. *des quest. academ. liv.* 1 *de l'orat. &c.* Pline, *liv.* 7, *c.* 30. Elien, *liv.* 3 *hist. var. c.* 17. Plutarque, *contre Colotès.* Petau, *exerc. mêlées*, *c.* 8. Jonsius, *histor. philos.* Vossius, *des sectes des philosophes*, *c.* 14, *&c.*

CARNEADES, certain poëte qui faisoit des élégies, mais froides & obscures. Suidas qui a oublié de parler de ce poëte, fait mention d'un troisiéme philosophe du même nom, disciple d'Anaxagoras. * Vossius, *de poëtis Græcis.*

CARNEAU (Etienne) religieux céleftin, natif de Chartres, exerça d'abord la profession d'avocat au parlement de Paris. Il fit profession dans l'ordre des célestins le 3 décembre 1630, & s'occupa le reste de ses jours des devoirs de son état, & de l'étude des belles-lettres, principalement de la poësie latine & françoise. Il s'est acquis quelque réputation par les ouvrages qu'il a donnés au public, & particulierement par ses poësies. On remarque que MM. de l'académie françoise ayant fait la lecture de plusieurs de ses poësies, dans une de leurs assemblées, un des principaux de la compagnie dit que le P. Carneau étoit de ceux, *quibus dedit ore rotundo musa loqui*, & cet éloge fut approuvé de toute l'assemblée. Le P. Carneau mourut à Paris le 17 septembre 1671. Voici son épitaphe qu'il composa lui-même en françois & en latin :

Ci gît, qui s'occupant & de vers & de prose,
A pu quelque renom dans le monde acquérir.
Il aima les beaux arts; mais sur toute autre chose,
Il médita le plus celui de bien mourir.

*Qui jacet hîc, multum scripsit prosaque metroque,*
*Atque latens spargit nomen in orbe suum.*
*Præclaras artes coluit; sed firmiùs unam,*
*Illam præcipuè, quæ benè obire docet.*

On a du P. Carneau les ouvrages suivans : 1. *L'œconomie du petit monde*, ou *les merveilles de Dieu dans le corps humain.* Ce poëme a été imprimé plusieurs fois à Paris. 2. *La naissance du fils de Dieu en notre chair, cantique spirituel*, à Paris 1643, *in*-4°. 3. *Le sage indifférent, stances*, dans le livre intitulé, *Le stoïque chrétien*, in-12 à Paris, en 1645, p. 73. 4. *Stances chrétiennes sur l'anagramme de* Christine, reine de Suéde, à Paris en 1656, *in*-4°. 5. *La stiminimachie*, en 1658, *in*-8° à Paris. C'est un poëme partie historique, partie burlesque, adressé à la faculté de médecine, au sujet des disputes à l'occasion de l'antimoine. 6. *Les vérités divines, contenues dans la messe qui se chante à la fête du très-saint-Sa-*

*crement*, à Paris en 1666, *in*-24. 7. Les vers françois fur les quatre fins de l'homme, qu'on lit dans le cloître des recollets de Paris, font auffi du pere Carneau. Ils font environ de l'an 1657. 8. *L'imprimerie royale, à M. l'éminentiffime cardinal Mazarin, fur fon heureux retour. Stances.* C'eft un éloge du cardinal Mazarin, à qui l'auteur fouhaite le fouverain pontificat. Ce pere a fait encore quantité de fonnets, d'épitaphes, de paraphrafes, de pfeaumes, d'hymnes & de cantiques, & un poëme de trois mille vers françois, fur la correction & la grace, dans le fentiment de S. Auguftin. Ce poëme eft encore manufcrit. Le célébre Arnauld d'Andilli à qui l'auteur l'avoit envoyé, le lut avec plaifir, & y fit peu de changemens; il le renvoya au pere Carneau en 1654, avec une lettre, où il loue beaucoup cet ouvrage que l'on trouve dans la bibliothéque des céleftins de Paris. En 1663, le pere Carneau donna en profe la vie de la femme du célébre voyageur *Pietro della Valle* fous ce titre : *Le panégyrique de la femme forte, Moani Gioerida Babylonienne*, à Paris, *in*-12. *Le pfeautier du courtifan converti*, que l'on trouve dans la bibliothéque des céleftins de Paris, eft encore de lui. Le pere Becquet, qui a eu l'intendance de cette bibliothéque, a fait imprimer dans fon hiftoire latine des céleftins de la congrégation de France, *in*-4°, p. 218, une longue ode latine du pere Carneau à l'honneur du bienheureux Pierre de Luxembourg, & quelques épigrammes latines du même, auffi bien que quelques piéces du même genre faites à fa louange. * Voyez l'*hiftoire des céleftins citée dans cet article.*

CARNEIRO (Antoine) Portugais, né à Fronteira dans le diocèfe d'Elvas, chevalier & procureur de l'ordre de Calatrava, fut tréforier de l'armée que le roi d'Efpagne Philippe II avoit en Flandre l'an 1585. C'eft de lui qu'eft la relation de cette guerre qui a pour titre : *Hiftoria de las guerras de Flandes dende el anno 1559, hafta el de 1609, y la caufa de la rebellion di dichos Eftados.* Bruxelles 1625, fol. * *Mémoires envoyés de Portugal.*

CARNERO (le golfe de) ou de CARNARIO, ou de QUARNER. C'eft une partie du golfe de Venife, qui s'étend depuis la côte occidentale de l'Iftrie, jufqu'à l'ifle de Groffa, & aux côtes de Morlaquie. Ce golfe renferme dans fon fein les grandes ifles de Cherfo, de Veglia, d'Arbe, d'Ofero, & un grand nombre de petites. On lui a donné le nom de Carnero, qui fignifie *Carnaffier*, à caufe des fréquens naufrages qu'on y a faits, & anciennement il prenoit fon nom de la Liburnie dont il baignoit les côtes, ou de la ville de Fianona, qui eft fur les côtes. * Mati, *dict.*

☞ CARNIA (la) nom moderne qui s'eft formé par abréviation de l'ancien nom d'Acarnanie. C'eft bien encore le même pays, & les bornes font encore à peu près les mêmes au nord, au levant & au couchant, mais elles font différentes au midi; car au lieu que l'Acarnanie finiffoit à l'embouchure de l'Achéloüs, la Carnia d'aujourd'hui étend les fiennes jufqu'au Stonaifpre, qui eft l'Evenus des anciens; de forte qu'elle eft d'environ la moitié plus grande que l'ancienne Acarnanie, outre laquelle elle comprend toute la partie occidentale de l'Etoile. En ce fens-là la Carnia & le Defpotat font deux noms du même pays. * La Martiniere, *diction. géogr.*

CARNIA, pays de l'état de Venife en Italie, eft dans la partie feptentrionale du Frioul, aux confins de la Carinthie, au pied des Alpes Carniques. Il s'étend depuis les fources du Trajamento, jufqu'au confluent de la Fella. On y diftingue Tolmezo capitale, Ponteba Veneta, & Guardegnano. * Mati, *diction.*

CARNIEN, furnom d'Apollon, en l'honneur de qui l'on inftitua les jeux appellés Carniens dont nous parlerons à l'article fuivant. Les facrificateurs d'Apollon *Carnien* gouvernerent pendant trente-cinq ans le royaume des Sicyoniens dans le Peloponnèfe après la mort du roi. Mais ce qu'Eufebe & après lui Syncelle ont dit que la fucceffion des rois Sicyoniens étant finie, les prêtres Carniens furent fubftitués en leur place, paroît fort fufpect. *Voyez* là-deffus Jean Marsham, *can. chron. fæculi XIII.* Strab. *lib.* 9. Paufan, *l.* 3. Apollodor, *lib.* 2. Eufebe, *præparat. evang. lib.* 5, *cap.* 20.

CARNIENS. (Jeux) C'étoit une fête célébrée à Sparte ou Lacédémone, en l'honneur d'Apollon. Elle y fut inftituée dans la vingt-fixiéme olympiade, & telle en fut l'occafion, felon Paufanias. Un Acarnanien nommé Carnus, fameux devin, infpiré, difoit-on, par Apollon même, ayant été tué par Hyppotès, fils de Phylas; Apollon frapa de pefte tout le camp des Doriens. Le meurtrier fut banni, & les Doriens appaiferent les mânes du devin par des expiations ordonnées dans cette vue fous le nom de *Fétes Carniennes.* D'autres, continue Paufanias, leur donnent une origine toute différente. Ils difent que les Grecs, pour conftruire ce cheval de bois fi fatal aux Troyens, ayant coupé fur le mont Ida beaucoup de cornouillers dans un bois confacré à Apollon, irriterent par là ce dieu contr'eux, & que pour le fléchir, ils établirent un culte en fon honneur, lui donnant le furnom de *Carnien*, en tranfpofant les lettres du nom de l'arbre, qui faifoit le fujet de leur difgrace. Cette fête Carnienne avoit quelque chofe de militaire. On dreffoit neuf loges en maniere de tentes, que l'on appelloit *Ombrages.* Sous chacun de ces ombrages foupoient enfemble neuf Lacédémoniens, trois de chacune des trois tribus : le tout, conformément à la proclamation du crieur public; & cette fête duroit neuf jours. On y donnoit des jeux, & l'on y propofoit des prix aux joueurs de *Cithare.* Terpandre fut le premier qui y remporta le prix. * Remarques de M. Burette fur le dialogue de Plutarque touchant la mufique, dans le tome X des *Mémoires de l'académie des belles-lettres*, pages 273 & 274.

CARNIOLE, province d'Allemagne avec titre de duché, fituée entre l'Iftrie, le Frioul & la Carinthie, appartient à la maifon d'Autriche, & eft une partie de l'ancienne Carnie ou pays des Carniens, qui comprend auffi le Frioul. On la divife ordinairement en haute Carniole, qu'on appelle *feche* où eft Czirnicz, & en baffe Carniole, qui eft aux environs de la riviere de Save. Les Allemans nomment ce pays *Kraim*, dont la capitale eft Laubach, avec évêché. Ses autres villes les plus confidérables, font Kraimbourg, Cillei qui eft comté, Merfpurg, le marquifat de Vindes, &c. Les habitans font partie Efclavons & partie Allemans. * Cluvier, *Ital. ant. liv.* 1, *& liv.* 3. *Intr. in geogr.* Ortelius, &c.

CARNION, fortereffe dans la Samarie, dont Judas Machabée s'empara l'an du monde 3841, avant Jefus-Chrift 163. Cette prife fut tragique par le maffacre de vingt-cinq milles hommes. * *II Machab. XII*, 16.

CARNOVAIS, *Carnovacæ*, peuple d'Ecoffe, dont Ptolémée fait mention, & dont le pays étoit la Cathmefie, & que l'on croit être le pays d'Ecoffe que l'on nomme Cathneff. C'eft une province de l'Ecoffe feptentrionale, qui s'étend le plus vers le détroit de Pichtland & les ifles Orcades au nord, où elle eft bornée par l'Océan feptentrional au levant, & en partie au couchant, où elle a pour frontiere la province de Stathnavern, & au midi celle de Southerland. Il n'y a de lieux remarquables que la petite ville de Turfo & quelques châteaux; mais il y a un évêque de Cathneff [illegible] de l'archevêché de S. André, qui réfide à Dornoc dans le Southerland. Cette province étoit autrefois bien plus étendue, puifque l'on comprenoit fous ce nom celles d'Affinshire, de Strahnavern & de Southerland. * Sanfon. *Voyage hiftorique de l'Europe.* Baudrand, *dictionnaire géogr.*

CARNUS, nom d'un devin qui étoit d'Acarnanie, & de qui Apollon eut le furnom de *Carneus.* * Paufanias, *lib.* 3. *Voyez* CARNIEN. CARNUS eft encore le nom d'une ville de la Pannonie fupérieure, maintenant village d'Autriche, nommé *S. Petronel*, felon Lazius.

CARNUTES, *Carnutes*, anciens peuples des Gaules. Ils habitoient le pays Chartrain. César parle des Carnutes *dans le livre* 6 *de ſes commentaires de la guerre des Gaules*, *c.* 4, où il dit qu'ils étoient ſous la protection de ceux de Reims. Les Carnutes paſſoient pour occuper le milieu des Gaules, & s'étendoient juſqu'au pays des Andegaves, & à celui des Turonois. Ils habitoient entre la Seine & la Loire. On fit pluſieurs aſſemblées ſecretes, où les Carnutes proteſterent de s'expoſer à tout pour remettre leur patrie en liberté.

CARO (Anne) damoiſelle Eſpagnole, native de Séville, a compoſé des comédies très-ingénieuſes, qui lui ont fait mériter d'avoir place dans la bibliothéque des auteurs Eſpagnols, que Nicolas Antonio a publiée depuis l'an 1672.

CARO (Annibal) naquit en 1507, à Civitanova, dans la Marche d'Ancone, de parens honnêtes, mais très-pauvres. Il tenoit par *Celanzia* Leutofiorini ſa mere, aux familles les plus diſtinguées de ſon pays. A peine eut-il fait ſes premieres études, qu'il s'attacha à l'illuſtre maiſon de Gaddi de Florence. Jean Gaddi, légat de la Romagne, le choiſit pour ſon ſecrétaire de légation, & le pourvut du prieuré de Monte Granaro, & de l'abbaye de Somma. Cependant Caro, dégouté de cette condition, penſa à s'en procurer une autre moins gênante & plus conforme à ſon inclination; ſon mérite déja connu, le faiſoit rechercher de tous les prélats qui étoient en relation d'affaires avec Gaddi. L'inclination & la conformité de gout le déciderent enfin pour le célébre Jean Guidiccioni, évêque de Foſſombrone. Gaddi n'épargna rien pour le regagner. Caro fut inébranlable juſqu'à la mort de Guidiccioni: alors il retourna chez ſon premier patron, qui le conſerva juſqu'à ſa mort. Caro, dégagé de tous liens, réſolut de vivre dans l'indépendance; mais il ne put réſiſter aux inſtances & aux offres avantageuſes qui lui furent faites par Pierre-Louis Farnèſe: il paſſa à ſon ſervice en 1543, & fut fait ſon ſecrétaire de confiance. Tout lui étoit poſſible par le crédit d'un patron auſſi puiſſant: il le fit ſervir utilement à ſon gout pour les médailles, dont il raſſembla en peu de temps une très-riche collection. Il compoſa alors un traité très-étendu ſur cette matiere, & le ſavant Onufrio Panvini lui dédia ſon livre, *De antiquis Romanorum nominibus*, comme au plus habile antiquaire de toute l'Italie. A l'étude des médailles, Caro aſſocia celle des ſciences, des belles-lettres, des langues, & ſur-tout de la langue toſcane, qui lui doit infiniment. Il compoſa d'abord en cette langue quelques ouvrages de plaiſanterie: tels ſont la *Fichéide del p. Siceo*, (c'eſt à-dire de François-Marie Molza,) *Col comento di ſer Agreſto* (Annibal Caro lui-même) *Sopra la prima ficata*, en 1539 *in*-4°. *La diceria de naſi: l'orazione di ſanta Naſiſſa:* & une comédie en proſe intitulée: *Gli Straccioni*, à Veniſe 1582 & 1589, *in*-12. Ces ouvrages lui acquirent l'amitié de tous les ſeigneurs Romains, & l'eſtime des ſavans de toute l'Italie. Toutes les académies lui furent ouvertes, & les beaux eſprits voulurent prendre de ſes leçons: Sylvio Antoniano, depuis cardinal, la ſignora Laura Battiferri d'Urbin, &c. & d'autres poëtes célébres ſe faiſoient honneur d'avoir été ſes diſciples. Les *ſonnets* étoient alors la poéſie de mode en Italie. Caro ſe ſignala beaucoup en ce genre, & il mérita d'être comparé à Pétrarque & à Bembe. Il n'étoit pas moins bon négociateur que grand poëte: en 1544 il fut député par la maiſon Farnèſe vers Charles V, pour une commiſſion importante. Peu de temps après ſon retour en Italie, Pierre-Louis Farnèſe ayant été tué par les Plaiſantins ſes nouveaux ſujets, les cardinaux Alexandre & Ranuce, & le duc Octave Farnèſe ſe diſputerent le Caro. Canonicats, prieurés, abbayes, commenderies, même de l'ordre de Malte, toutes les faveurs eccléſiaſtiques lui furent prodiguées à l'envi par ces trois ſeigneurs. Ce fut alors que pour faire ſa cour au cardinal Alexandre Farnèſe, il compoſa une ode ou *Canzone* en l'honneur de la maiſon royale de France. Cette ode enleva d'abord tous les ſuffrages: cependant Louis le Caſtelvetro célébre grammairien, mais ennemi juré du mérite, attaqua cette ode par deux écrits; le Caro la défendit avec vivacité. Le Caſtelvetro répliqua par des injures perſonnelles, enfin le Caro fit paroître en 1548 une apologie qui fit naître la rage & la fureur dans le cœur de ſon ennemi. En vain Alfonſe II, duc de Ferrare, entreprit-il de réconcilier ces deux adverſaires. Des paroles ils en vinrent aux voies de fait; le Caſtelvetro fit aſſaſſiner un ami de Caro, le Caro fit agir par repréſailles l'inquiſition, & il eut la cruelle ſatisfaction de voir ſon ennemi arrêté & condamné comme hérétique, ſe dérober à peine aux flammes de ce terrible tribunal. Cette diſpute finie, le Caro reprit ſes études: il traduiſit à la priere du cardinal de Sainte-Croix (depuis pape ſous le nom de Marcel II) les diſcours de S. Grégoire de Nazianze ſur l'amour des pauvres, & ſur l'épiſcopat, & celui de S. Cyprien ſur l'aumône. Il travailla enſuite à une traduction de la rhétorique d'Ariſtote; enfin accablé d'infirmités, dégouté de la vie de la cour, & voulant ſe donner ſans partage à l'étude, il demanda à ſes patrons la permiſſion de ſe retirer. Le cardinal Ranuce lui fit préſent d'une petite maiſon à Freſcati, où il fit tranſporter ſa bibliothéque. Dans cette ſolitude pour mettre à profit un deſir qu'il n'avoit point encore gouté, il forma le deſſein de compoſer un poëme épique. D'abord pour ſe mettre en haleine il traduiſit en vers *Sciolti*, quelques morceaux de l'Enéide; mais par le conſeil de ſes amis, il abandonna la premiere entrepriſe, & ſe borna à la traduction de Virgile, qu'il avoit à peine achevée lorſqu'il mourut le 21 novembre 1566. Son corps fut tranſporté à Rome, & inhumé dans l'égliſe de S. Laurent *in Damaſo*. Après ſa mort ſes ouvrages furent imprimés par les ſoins d'un de ſes neveux; ſavoir, en 1568, ſes poéſies & ſa traduction des oraiſons de S. Grégoire de Nazianze & de S. Cyprien; en 1570, la rhétorique d'Ariſtote; en 1572, le premier volume de ſes lettres, dont le deuxiéme parut en 1575. La traduction de l'Enéide ne vit le jour qu'en 1581. Alde Manuce ſe chargea de l'impreſſion des ouvrages d'un ami dont la mémoire lui étoit très-chere. Le Caro avoit auſſi traduit les paſtorales de Longus & le traité d'Ariſtote ſur les animaux & ſur les poiſſons; mais ces traductions n'ont point été imprimées, non plus que ſon traité ſur les médailles. Les Italiens regardent encore aujourd'hui les lettres du Caro comme les meilleurs modéles qu'ils aient en ce genre, & ils mettent ſa traduction de l'Enéide à la tête des ouvrages qui font le plus d'honneur à leur langue. * *Mémoire communiqué* par M. Groſley, avocat à Troyes: voyez auſſi la *Bibliotheca Italiana*, édition de Veniſe 1728, *in*-4°.

CARO (Rodriguez) Eſpagnol, grand vicaire de dom Gaſpar de Borgia, cardinal archevêque de Seville, né à Utrera dans le même diocèſe, a vécu vers l'an 1625. Il a fait imprimer ce que nous avons de la fauſſe chronique de Flavius Dexter, avec celle de Maxime & de Braulio, &c. *Antiguidades de Sevilla*, *Relacion de las inſcriptiones d'Urrera*, *&c.* * Nicolas Antonio, *bibl. Hiſpan.*

CAROBERT ou CHARLES ROBERT, que les Hongrois nomment ſimplement CHARLES II de ce nom, roi de Hongrie, étoit fils de CHARLES I, ſurnommé *Martel*, fils de CHARLES, dit *le Boiteux*, roi de Naples & de Sicile, comte de Provence, &c. Martel hérita de la Hongrie, à cauſe de *Marie* ſa mere, fille du roi *Etienne V*, ſœur & héritiere de *Ladiſlas IV*, tous deux rois de Hongrie. Ce prince mourut avant Charles *le Boiteux* ſon pere, & laiſſa le fils dont nous parlons. Robert, frere de ce Charles *Martel*, émut une grande diſpute, qui conſiſtoit à ſavoir lequel étoit préférable pour la ſucceſſion, ou du fils de l'aîné ou de l'oncle; & ſi le fils repréſentoit le pere, pour ſuccéder à ſon aïeul. Les plus célébres juriſconſultes de ce temps-là

déciderent en faveur de Carobert ; & le pape Boniface VIII l'admit à prêter hommage, & lui donna l'investiture, quoiqu'il ne fût encore qu'un enfant. Les Hongrois, qui avoient élu André dit *le Vénitien*, pour leur roi après la mort d'Etienne, ne voulurent pas le reconnoître. Il monta pourtant sur le trône, fut couronné par le légat du pape Clément V, & gagna une célébre victoire en 1312 sur Matthieu, palatin de Transchin, chef des rebelles : depuis cette bataille ses sujets furent très-soumis. Aussi sa domination fut si douce & si glorieuse, qu'ils convenoient de n'avoir jamais eu un prince plus débonnaire en temps de paix, ni plus courageux en temps de guerre. Après avoir joint à ses états la Dalmatie, la Croatie, la Servie, la Lodomerie, la Comanie, la Russie, la Bulgarie, & la Bosnie, il mourut à Belgrade le 16 juillet 1342, âgé de plus de cinquante ans, & fut enterré à Albe Royale, dans le tombeau des rois de Hongrie. Carobert épousa 1° *Marie* de Pologne, fille de *Casimir*, duc de Cujavie, morte sans enfans à Temeswar le 13 décembre de l'an 1315 : 2° en 1318, *Beatrix* de Luxembourg, fille aînée de l'empereur *Henri VII*, & de *Marguerite* de Brabant ; & après sa mort qui arriva sur la fin de la même année, il se remaria en 1320, avec *Elizabeth* de Pologne, sœur de *Casimir III* dit *le Grand*, & de *Ladislas III* dit *Lostic*, rois de Pologne, de laquelle il eut *Charles* & *Ladislas*, morts jeunes ; LOUIS, roi de Hongrie ; ANDRÉ, roi de Naples & de Sicile ; & ETIENNE, duc d'Esclavonie. * Bonfinius, *l.* 16, 9, *dec.* 2. Thurosius, *c.* 90. Chronique de Hongrie, *part. II*, *c.* 99. Crommer. Summonte. Le P. Anselme, &c.

CAROLEI, bourg du royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, entre Cosence & Amanté, environ à deux lieues de l'une & de l'autre. On prend Carolei pour l'ancienne *Ina* ou *Ixias*, petite ville des Brutiens. * Mati, *diction.*

CAROLI (Pierre) né à Rosay en Brie, dans le diocèse de Meaux, fut docteur en théologie de la faculté de Paris, & prieur de Sorbonne. Mais ayant embrassé les erreurs & le parti des prétendus-réformés, il fut ministre à Neuf-châtel, où il se maria. C'étoit vers l'an 1535. Il étoit pasteur à Lauzane en 1536 ; mais après y avoir demeuré sept ou huit mois, il rentra dans l'eglise catholique, & fit abjuration en France entre les mains du cardinal de Tournon. Il fut appellé peu de temps après à Metz, pour tâcher de ramener à la vérité ceux qu'il avoit auparavant suivis dans leurs erreurs. On croit qu'il mourut en allant à Rome. Les protestans on dit beaucoup de mal de lui.

CAROLI (Philippe) professeur en rhétorique dans l'université d'Altdorff pendant treize ans, étoit né à Neubourg dans le Palatinat, d'une famille hérétique ; mais il entra dans la suite dans l'église catholique. Il étoit bon critique & philologue habile. Il mourut en 1639. On a de lui : *Variæ lectiones : Novarum lectionum prodromus : Animadversiones in Aul. Gell. & Q. Curt. Oratio de criticis. Antiquitates Romanæ ecclesiast. civil. militar. & æconom. Triga solæcismorum politicorum, &c.* * Witte, *in Diario, &c.*

CAROLINE ou FLORIDE FRANÇOISE, dans le nord de la Floride, & au midi de la Virginie, s'étendant depuis le vingt-neuf[e] jusqu'au trente neuf[e] dégré de latitude septentrionale, & baignée à l'orient par l'océan Atlantique. Elle fut nommée premierement *Caroline*, non pas du roi *Charles II*, comme disent quelques auteurs, mais de *Charles IX*, roi de France, sous le régne duquel elle fut enlevée aux Espagnols par un François nommé *Ribaud*, qui non seulement donna le nom de Caroline à cette partie du continent de l'Amérique, mais nomma les rivieres, la Seine, la Loire, la Somme, la Garonne, & de plusieurs autres semblables noms tirés des rivieres de son pays. Les Espagnols la reprirent quelque temps après sur les François, & posséderent ce pays jusqu'en l'an 1627 ; mais ils en furent chassés à leur tour par les François, lesquels, après cette expédition, l'abandonnerent, & les Anglois s'en mirent en possession. En 1663 Charles II, roi d'Angleterre, l'accorda en propriété à *Edouard*, comte de Clarendon, *Georges*, duc d'Albemarle, *Guillaume*, comte de Craven, *Jean*, lord Berkclei, *Antoine*, lord Ashlei, depuis comte de Schaftsburi, à *George* Carteret, & à *Jean* Coleton, chevaliers baronets. Par les lettres patentes de cette donation, on devoit suivre dans la Caroline les loix d'Angleterre : les propriétaires avoient seulement le pouvoir d'y en ajouter quelques-unes du consentement des habitans, pour le meilleur gouvernement de la province. Les deux colonies des rivieres d'Albemarle & d'Ashlei sont, dit-on, présentement fort riches ; le terrein en est généralement bon, & abonde en bled, en pâturages, en racines & en légumes. Il y a d'excellens fruits ; on y a une grande abondance de mûriers, pour nourir des vers à soie. L'air y est fort tempéré par rapport à la situation méridionale. A peine trouvera-t-on un pays mieux situé pour la commodité du commerce & de la navigation, à cause d'un grand nombre de rivieres navigables. On ne sauroit se placer dans aucun lieu, où l'on soit à plus de six milles anglois de quelque riviere, dont la plupart peuvent servir au transport des marchandises. Les deux principales colonies qui y sont présentement, sont sur les rivieres d'Albemarle & d'Ashlei, qui sont vers la partie la plus septentrionale du côté de la Virginie. *Charles-Town* est la capitale de tout le pays, & est un port de mer. Le séjour de la Caroline est un des plus agréables de toute la Floride. L'hiver est si modéré, que les arbres y sont toujours verds. Ce pays abonde en cerfs, en autres bêtes fauves, & en gibier. Les vins en sont excellens, & approchent fort de ceux du Rhin, de Canarie, de Madere & d'Espagne. Les habitans du pays sont fort cruels ; ils reconnoissent un Dieu créateur de toutes choses, qu'ils appellent *Okée* ; mais ils rejettent la providence. Ils sacrifient aux malins esprits, qu'ils croient être inférieurs au Créateur ; ils admettent la métempsycose ou la transmigration des ames. Lorsque quelqu'un d'entre eux meurt, ils enterrent avec lui tout ce qui lui appartient, & des provisions pour le faire subsister dans l'autre monde. * *Histoire des états que les Anglois occupent dans l'Amérique. A Amsterdam* 1687.

CAROLINS, nom de quatre livres que Charlemagne fit faire en 790, contre le II concile de Nicée, & qu'il fit publier par son autorité & sous son nom, d'où ils ont été appelés *Carolins*. L'église gallicane toléroit alors les images sans en permettre le culte, de peur qu'il ne dégénerât en superstition, dans un temps où le paganisme subsistoit encore en quelques endroits. On honoroit cependant en France les croix & les vases sacrés ; mais on ne rendoit aucun culte aux images, quoiqu'on ne fit aucune difficulté d'en avoir. En quoi la France tenoit le milieu entre les Iconoclastes qui brisoient les images, & ne permettoient pas que l'on en eût, & les catholiques d'orient, adversaires des Iconoclastes, qui leur rendoient un culte extérieur fort solemnel. Les livres Carolins furent portés à Rome & présentés au pape Adrien I par Engilbert abbé de Centule, envoyé du roi Charles. Le pape qui soutenoit le concile de Nicée, les ayant reçus, crut être obligé d'y répondre, par un écrit adressé à l'empereur Charlemagne même. Mais cette lettre d'Adrien ne fit pas changer de sentiment ni de pratique à l'église de France ; car au concile de Francfort, tenu l'an 794, on rejetta le sentiment des Grecs, & on condamna l'adoration & le culte des images, aussi-bien que dans le concile de Paris tenu en 824, parcequ'on s'imaginoit que les Grecs leur rendoient le même culte qu'à Dieu. Les livres Carolins ont été donnés au public en 1549, sur un ancien manuscrit par M. du Tillet, évêque de Meaux, qui se cacha sous le nom d'*Eli Phili*, & le concile de Paris en l'an 1596, par Pierre Pithou. Quelques-uns ont douté de l'antiquité & de la vérité de ces livres. Il y en a qui les ont attribués à Angilram, évêque de Metz,

d'autres à Alcuin, & quelques-uns les ont cru supposés; mais quoiqu'on ne sache pas qui les a composés, on ne peut douter qu'ils n'aient été faits du temps de Charlemagne & par son ordre. La réponse du pape Adrien, les conciles de Francfort & de Paris établissent d'une maniere convaincante ce qu'on vient d'en dire. Hincmar les a cités, & on en trouve d'anciens manuscrits. * *Préface des livres Carolins dans la derniere édition.* Du Pin, *bibl. des auteurs ecclés. XIII siécle.*

CAROLSTAD ou CARLOWITZ, *Caroloſtadium*, ville d'Allemagne, sur les frontieres de l'Autriche & de la Croatie. Elle est située sur le confluent du Kulp & du Méreswitz. Charles archiduc d'Autriche la fit bâtir, pour l'opposer aux Turcs; aussi est-elle un des boulevards de l'empire du côté de la Croatie. C'est le lieu où l'empereur Leopold fit la paix avec les Turcs le 26 janvier 1699. * Sanson. Baudrand.

CAROLSTADT, ville de Suéde, dans cette partie de la Gothie, nommée *Vermeland.* Charles IX roi de Suéde, lui avoit donné son nom, & les Danois la ruinerent presqu'entiérement en 1644. * Sanson. Baudrand.

CAROLSTADT ou CARLOSTADT ( André Bodenstein ) est connu sous le premier nom, parcequ'il étoit de Carlostadt, ville d'Allemagne dans la Franconie, bâtie par le roi Charles *le Chauve*, vers l'an 875. Il etudia en Allemagne, puis en Italie, & étant revenu à Wittemberg, il y fut chanoine & archidiacre, & fut même choisi pour y enseigner la théologie. Il étoit en 1512 doyen de l'université, lorsqu'il y donna le bonnet de docteur à Luther, avec lequel il fit amitié. Quand ce dernier en 1518 commença à prêcher contre les indulgences, Carlostadt se déclara en sa faveur; & les années suivantes il publia des thèses contre *le franc-arbitre*, *le mérite des bonnes œuvres*, &c. après une dispute entre Eckius & lui. L'an 1524 il renouvella les opinions de Bérenger contre la présence réelle du corps & du sang de J. C. dans l'Eucharistie, après avoir gagé le verre à la main avec Luther, qu'il oseroit introduire cette erreur. Cette doctrine lui fit des ennemis; & Luther se déclarant contre lui, avec d'autant plus d'empressement, qu'il avoit perdu avec lui un florin d'or, parla de Carolstadt comme d'un impie. On dit que la véritable cause de leur mésintelligence venoit encore d'un principe de jalousie. Outre cela Luther se plaignit de ce que Carlostadt avoit quitté l'habit ecclésiastique, profané les églises, & déchiré les images en son absence; ce qui le fâcha sensiblement, parceque cela s'étoit fait sans l'en avertir. Carolstadt enseigna aussi qu'il falloit mépriser les sciences, pour ne s'attacher qu'à la lecture de la bible, & persuada aux écoliers de Wittemberg de bruler tous leurs livres, & d'apprendre quelque métier. Pour leur en donner l'exemple, il se fit laboureur, après avoir couru à Strasbourg, à Basle, à Zurich, & dans toute la Suisse, d'où il fut chassé comme un anabaptiste & un séditieux. Il se donnoit à tout le monde, & personne ne le vouloit, & c'est pour cette raison que Melancthon le surnommoit l'*Alphabet.* Au reste Carolstadt fut le premier ecclésiastique d'Allemagne qui se maria publiquement; & cela se fit avec tant de profanation, que ses disciples composerent des oraisons propres pour ce mariage, & les chanterent à la messe. La premiere étoit conçue en ces termes: *O Dieu, qui après l'extrême aveuglement de vos prêtres, avez daigné faire la grace au bienheureux André Carolstadt d'être le premier qui ait osé prendre femme, sans avoir égard aux loix du papisme, nous prions, &c.* Carolstadt ayant long-temps erré d'une ville à l'autre, se retira enfin à Basle, après la mort de Zuingle, & y mourut misérablement le 25 décembre de l'an 1541. Il a écrit divers ouvrages de controverse, dont les Protestans font peu d'estime. * Prateole, au mot *Carlost.* Sanderus, *hær.* 206. Bellarmin, *l.* 4, *de ecclesf. c.* 17. Florimond de Raimond, *l.* 1, *c.* 15, & 2. *c.* 7. Surius, *aux commentaires.* Genebrard, *en sa chron.* Sponde, *A. C.* 1518, *n.* 3, 1519, *n.* 6, 1522, *n.* 6 & 7, 1524, *n.* 10, 1525, *n.* 18. Sleidan, *in annal.* Melchior Adam, *in v.t. jurisc. Germ.* Bossuet, *histoire des variations*, *l.* 2, *nomb.* 11.

CARON, riviere de Perse, appellée anciennement *Eulæus Choaspes.* Elle a sa source vers les confins de l'Yrack Agemi, traverse tout le Chusistan, où elle baigne la ville de Suse, & elle se décharge dans le golfe de Balsera. C'est la même riviere que le prophéte *Daniel* appelle *Ulai.* On lui donne aussi le nom de Tiritiri dans plusieurs cartes. * Mati, *diction.*

CARON ( Raymond ) naquit en 1605, dans le comté de Westmeath en Irlande. Il étoit d'une famille honnête & fort aisée, qui lui fit procurer une bonne éducation à Athlone, ville de leur voisinage. Ce fut-là qu'il embrassa à l'âge de 16 ans l'étroite observance de S. François. Il passa ensuite à Droghedah, où il y avoit un couvent de cet ordre, pour étudier la philosophie sous le pere Alexandre Flemming, qui étoit alors en grande réputation dans tout le pays. Quelques années après, ayant vu que le gouvernement vouloit détruire tous les couvens d'Irlande, il quitta cette isle, & alla à Saltzbourg, où il se livra entiérement à l'étude de la théologie, dans un célébre couvent de son ordre établi dans cette ville, & continua à Louvain sous la direction des PP. Malachie, Fallen & Bonaventure de la Hoide. Il y fit tant de progrès, qu'il fut bientôt chargé lui-même de l'enseigner, & il y réussit parfaitement. Etant de retour dans sa patrie, avec le titre de *commissaire général des Récollets par toute l'Irlande*, il y trouva les affaires dans une grande confusion, occasionnée par l'espéce de schisme qui regnoit entre les deux partis qui composoient cette nation: l'un desquels avoit pour chef le nonce Rinuccini & le général Owen ô Neil, qui vouloient des assurances positives de la part du roi pour le maintien de leur religion & de leurs priviléges; l'autre plus nombreux suivoit les impressions du conseil suprême de Kilkenny, qui croyoit devoir se contenter d'une promesse générale que sa majesté redresseroit leurs griefs lorsqu'elle se trouveroit débarassée de l'injuste guerre que son parlement lui avoit si témérairement declarée. Le pere Caron appuya ce dernier parti contre le sentiment presqu'unanime des religieux de son ordre, dont le crédit étoit fort grand, sur-tout parmi le peuple. Le pere commissaire en ressentit tout le poids dans différentes occasions. Quand il vit que les forces catholiques alloient succomber sous la supériorité des forces parlementaires, il se retira du royaume, & vécut au-delà des mers jusqu'au rétablissement de Charles II. Il se rendit alors à Londres, où il demeura jusqu'en 1666. Il mourut au mois de mai de cette même année, à Dublin où il n'étoit venu que peu de mois auparavant, & fut enterré dans le cimetiere de S. Jacques. Ce pere conjointement avec son ami le pere Walsh, défendit avec beaucoup de zéle la fameuse remontrance *dont il sera parlé ci-après;* ce qui lui attira bien des traverses de la part de ses confréres & d'autres religieux de différens ordres. Il est auteur des écrits suivans: *Roma triumphans septicollis, quâ novâ hactenus & insolitâ methodo comparativâ tota fides romano-catholica clarissimè demonstratur, atque infidelium omnium argumenta diluuntur. Antuerpiæ*, 1635, *in-12. Apostolatus evangelicus missionariorum regularium per universum mundum expositus. Antuerpiæ* 1653 *in-12*, Paris, 1659 *in-8°. Controversiæ generalis fidei contra infideles omnes, Judæos, Mahometanos, paganos & cujuscunque sectæ hæreticos*, Paris, 1660. La fidelité soutenue, & la nouvelle remontrance ou allégeance du clergé & des laïcs Irlandois, confirmée & prouvée par l'autorité des écritures, des peres, des commentateurs, des papes, des canons, des cardinaux, des évêques catholiques, des abbés, des conciles, des théologiens, des canonistes, des jurisconsultes, des empereurs catholiques, des rois, des états, des parlemens, des universités, des histoires; aussi-bien que par l'évidence de plusieurs raisons théologiques, avec

une courte réponse à la harangue & aux objections du cardinal du Peron, à Londres 1662. *Remonstrantia Hibernorum contra Lovanienses, ultramontanasque censuras, de incommutabili regum imperio, subditorumque fidelitate & obedientiâ indispensabili ex SS. scripturis, patribus, theologis, &c. vindicata, cum duplici appendice, unâ de libertate Gallicanâ, alterâ contra infallibilitatem pontificis Romani*, 1665 *in-folio*, en huit parties. Cet ouvrage fut imprimé à Londres, & dédié au roi Charles II. L'auteur a mis au commencement du volume: *Ad pontificem maximum Alexandrum VII querimonia.* Cet ouvrage, (la remontrance, avec la plainte) a été réimprimé dans le recueil des libertés de l'église Gallicane, au tome 2 de l'édition de 1731, *in-folio. De sacerdotio & imperio, lib. 2. De canone SS. scripturæ contra episcopum Dunelmensem.* Ces deux piéces n'ont pas été imprimées. * Mémoires manuscrits communiqués.

CARON ou CARRON (François) servit d'abord d'aide de cuisine dans un vaisseau hollandois de la compagnie des Indes. Son heureux génie & sa pénétration le firent choisir ensuite pour secrétaire d'un vaisseau; & ainsi il s'éleva par dégrés jusqu'à devenir directeur du commerce des Hollandois dans le Japon. On prétend qu'il se conduisit avec tant de hauteur, qu'il révolta extrêmement les Japonois, & mécontenta ceux qui l'avoient élevé. Dans la suite, se voyant frustré de l'espérance qu'il avoit conçue d'obtenir un des principaux emplois à Batavia, il partit pour aller offrir ses services aux Portugais & aux François: mais il fit naufrage en 1682, & périt à la vue des murs de Lisbonne. Il a publié une courte relation du Japon, d'abord écrite en allemand, & ensuite traduite en plusieurs autres langues. Kœmpfer en contredit quelques endroits dans le tome II de son histoire du Japon. Chardin, dans le tome I de ses voyages, *in-4°*, rapporte quelques écrits de Caron, qui regardent l'établissement de la compagnie des Indes orientales en France. * *Supplément françois de Basle*, tome II, page 102, col. 2. On a un Voyage auquel M. François Caron a eu part, intitulé: *Journal du voyage des grandes Indes, contenant tout ce qui s'est fait & passé par l'escadre de sa majesté sous le commandement de M. de la Haye, depuis son départ de la Rochelle au mois de mars* 1670, *jusqu'au mois de septembre* 1674, à Paris, 1698, *in-12.* Tout ce qui est contenu dans ce Journal, dit M. l'abbé Lenglet, *Méthode pour étudier l'histoire*, tome IV, page 310, édition *in-4°*, est de M. Jacob de la Haye, & du sieur Caron, pour lors directeur général aux Indes pour MM. de la compagnie de France.

CARONDELET, famille du comté de Bourgogne, étoit dans son origine une de ces bonnes familles bourgeoises de Dole, qui vivoient de leurs rentes, s'allioient à la noblesse, & s'appliquoient à l'étude des loix, comme on le voit dans les régistres de l'université de Dole, & dans une relation de Jean Boivin, conseiller & ensuite président au parlement. Cette famille doit son agrandissement à JEAN Carondelet, que son mérite éleva à la premiere dignité de la robe.

I. JEAN Carondelet de Dole & *Oudette* Foureau d'Auxonne, eurent JEAN, qui suit; & PIERRE, *dont il sera parlé.*

II. JEAN Carondelet épousa *Jeanne* Basan, qui étoit d'une famille ennoblie, & fille de *N.* de Vautravers, damoiselle de nom & d'armes; dont vinrent JEAN, qui suit; *Claude*, doyen de la métropole de Besançon; *Louis*, tué à la bataille de Montlhéri; *Gérard*, mort à Nancy; & *Jacques*, bailli de Chauffin & de la Perriere, juge de la Regalie à Besançon, maître d'hôtel de Louis XI, & ensuite des archiducs Maximilien & Philippe *le Bel.*

III. JEAN Carondelet, licencié ès loix, fut juge de la Regalie à Besançon, conseiller, maître des requêtes sous les ducs Philippe *le Bon* & Charles *le Hardi*, commissaire à la rédaction de la coutume de Bourgogne, employé aux mariages proposés entre Anne de France, fille de Louis XI, & le comte de Charollois, le duc de Bourbon & l'héritiere de Vergi; & pour l'acquisition du comté de Ferrette par le duc Charles. En 1478 il fut fait chevalier de Bourgogne & de Flandre, sous l'archiduc Maximilien & Marie de Bourgogne: Gollut l'a mis au nombre des présidens du parlement de Dole, parcequ'il a présidé plusieurs fois aux parlemens tenus dans cette ville. Devenu vieux, ses ennemis indisposerent contre lui l'archiduc Philippe, qui lui ôta sa dignité, sous prétexte que son âge & ses infirmités le rendoient peu propre à en faire les fonctions. En 1496 il fut mandé à Breda où étoit la cour, & le prince se fit remettre les sceaux, qu'il donna à Thomas de Plaine, seigneur de Magni. Pontus Heuterus dit de Carondelet à cette occasion, *dignitate exuitur non meritò, sed inimicorum calumniâ circumventus.* Jean Carondelet se retira à Dole sa patrie, où en 1496 même il fonda la maîtrise des enfans de chœur, après avoir obtenu l'union d'une prébende canoniale à cette maîtrise. Il mourut en 1501; son épitaphe le qualifie seigneur de Champvans en Franche-Comté, Solres & Poutelles aux Pays-Bas, grand chancelier de l'empereur Maximilien & de l'archiduc Philippe d'Autriche. De son mariage avec *Marguerite* de Chassé, il eut 1. *Guillaume* Carondelet, vicomte d'Harlebec, gentilhomme de Philippe le Bel en 1505, échanson de Charles-Quint en 1511, puis son écuyer-tranchant, mort sans enfans à Valladolid en 1526; 2. *Ferri* Carondelet, archidiacre de l'église métropolitaine de Besançon, prévôt de l'église collégiale de Furnes, abbé commendataire de Mont-Benoît, conseiller de l'empereur Charles-Quint, & son ambassadeur à Rome, gouverneur de Viterbe, mort en 1528; 3. *Jean* Carondelet, doyen de l'église métropolitaine de Besancon, abbé de Mont-Benoît, prevôt de l'église de saint Donatien de Bruges, l'un des conseillers du conseil de Malines, lorsque ce conseil fut établi; président du conseil privé des Pays-Bas en 1531, & archevêque de Palerme. Ce prélat mourut à Malines en 1543, âgé de 75 ans, & fut inhumé à Bruges dans l'église de saint Donatien; 4. *Claude* Carondelet, seigneur de Solres, président du conseil privé aux Pays-Bas en 1516, mort en 1518; 5. *Charles* Carondelet, seigneur de Poutelles & de Champvans, châtelain d'Ath, gouverneur d'Anguien, suivit Philippe le Bel en Espagne, & vendit la terre de Champvans à Henri de Mauvilli; 6. *Philippe* Carondelet, écuyer-tranchant de l'empereur Charles-Quint, fut pere de plusieurs enfans, entr'autres, de *Jeanne* Carondelet, mariée à *Charles* de Poitiers, seigneur de Vardans & de Dormans.

II. PIERRE Carondelet, fils puîné de JEAN Carondelet, &c. oncle du chancelier, seigneur de Chai, épousa *Blanche* Vurri, dont il eut JEAN, pere de *Louis* Carondelet, chanoine à Dole, & de *Thomas*, seigneur de Rancor, maître d'hôtel de la reine Eleonore, pere de *Blanche* Carondelet, mariée à *Antoine* de la Baume, & de plusieurs autres enfans. Les armes de Carondelet sont *d'azur à la bande d'or, accompagné de six besans de même.* Cette maison a plusieurs branches en Flandre, & au pays de Liége, où ayant fait d'illustres alliances, elle entre à Nivelle, à Mons, & dans les autres maisons & chapitres, où l'on fait des preuves de noblesse. * Extrait du Nobiliaire du comté de Bourgogne, faisant partie des *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, &c. par M. Dunod de Charnage, à Besançon, 1740, *in-4°.*, page 159 & suivantes.

CARONIA, bourg de Sicile, situé sur la côte septentrionale de la vallée de Demona, entre l'embouchure de la riviere de Pollino, & le cap d'Orlando. * Mati, *dict.*

CAROSA, petite ville ou bourg de la Turquie en Asie. Elle est dans la Natolie sur la mer noire, entre la ville de Sinope & l'embouchure du Lali. On prend

ce lieu pour l'ancienne *Cyptasia*, ville de la Paphlagonie. * Mati, *dict.*

CAROSUS, abbé partisan d'Eutychès dans le V siécle, sous le pontificat de S. Léon, fut condamné l'an 451 dans le concile de Chalcédoine. Il se joignit à Dorothée, & ils soutinrent tous deux que l'empereur Marcien avoit ordonné qu'il se fît en sa présence une conférence entre les évêques & les moines, afin de déterminer les questions controversées. Ils furent condamnés, après que le prêtre Alexandre eut rapporté au concile que le prince avoit répondu que s'il eût voulu connoître de ce différend, il n'auroit pas donné la peine aux évêques de s'assembler.* *Conc. Chalc. sess.* 5.

CAROUAGIUS (Bernardin) étoit un jeune homme mal fait de corps, mais qui avoit un esprit au-dessus du commun. Après avoir appris à Paris le métier d'horloger, pour complaire au docte Alciat, il fit une horloge dans laquelle l'on remarquoit des effets extraordinaires; non-seulement elle marquoit les heures, mais elle étoit tellement disposée, que le marteau frapant contre la cloche, faisoit sortir d'une pierre qu'il touchoit une étincelle de feu; cette étincelle venant à tomber sur du souffre, mettoit le feu à une méche, qui ensuite allumoit une lampe; en sorte que par le moyen de cette seule horloge, un homme pendant la nuit savoit l'heure qu'il étoit, & avoit en même temps de la lumiere. * Bernard. Saxi. *l.* 8. *Ticin. hist.*

CARPA, en Asie, *cherchez* CARRATHASSAN.

CARPACCIO (Vittore) peintre, vivoit sur la fin du XV siécle vers l'an 1490 & 1495. Il étoit de Venise, où il fut employé, & laissa plusieurs tableaux de sa façon. * *Voyez* sa vie entre celles des peintres de l'état de Venise, du chevalier Ridolfi, *part. I.* page 27.

CARPASSO, c'étoit autrefois une ville épiscopale de l'isle de Chypre: maintenant ce n'est qu'un petit bourg, situé sur la côte septentrionale, vers le levant. * Mati, *diction.*

CARPATHIE, aujourd'hui SCARPANTO, isle de l'Archipel, qui a donné son nom à la *mer Carpatienne*, dite aujourd'hui *mer de Scarpanto*, entre les isles de Rhodes & de Candie; c'est le *Carpathus* des anciens. Elle a encore plusieurs antiquités, & on y voit les ruines de diverses villes. Les Turcs y ont un cadi, qui y rend la justice, & les habitans sont chrétiens Grecs. Le corail de l'isle de Scarpanto est renommé. Philon, évêque, ordonné par S. Epiphane, rend encore célébre le nom de cette isle. * Pline, *l.* 4. *c.* 12. Daviti, *tome II*, *page* 54, 55, *&c. Voyez* SCARPANTO.

CARPE étoit un habitant de Troade en Phrygie, qui logea S. Paul dans le dernier voyage que cet apôtre fit à Rome. Il laissa chez lui une veste, ou selon d'autres, un sac & des livres, comme nous l'apprenons de S. Paul même dans sa seconde épître à Timothée. Les Grecs font de Carpe un des 72 disciples, l'associent à S. Paul dans la prédication de l'évangile, parlent de son martyre, & font sa fête au 26 de mai. Eusebe parle d'un autre S. CARPE, qui fut évêque de Thyatire en Asie, & qui souffrit le martyre avec d'autres du temps de Marc-Aurele. C'est de celui-ci que les Grecs font mémoire au 13 d'octobre, jour auquel les Latins marquent la fête de Carpe de Troade. * *II. Timoth.* 4, *vers.* 13. Eusebe, *hist. l.* 4, *c.* 14. Tillemont, *mém. pour l'hist. ecclés.* Baillet, *vies des Saints*, *mois d'octobre.*

CARPÉE, *Carpæa*, du mot grec Καρπαία, espéce de danse que les Eneianes & les Magnésiens, peuples de Thessalie, avoient coutume de danser étant armés; ce qui se faisoit à peu près de cette façon. Un homme mettant bas les armes laboure & seme, regardant souvent derriere soi, comme étant inquiet & dans l'appréhension. Un voleur survient, lequel étant apperçu, l'autre aussitôt reprend ses armes, & combat pour ses bœufs; cela se fait en cadence & au son de la flûte. Le voleur après avoir vaincu & lié le laboureur, emmene les bœufs; c'est quelquefois le laboureur qui défait le larron. L'idée de cette danse pouroit venir de Mercure, qui déroba les bœufs du roi Admete. * *Voyez* Xenophon, dans le festin de Seuthas de Thrace. Horace, *l.* 1. *ode* 10, & Scaliger, *poëtic. l.* 1, *cap.* 18.

CARPEGNA (Ulric) cardinal, gentilhomme de la ville d'Urbin, né le 25 mai 1595, du comte *Thomas* Carpegna, & de *Vittoria* Landriana, fut évêque de Gubio en 1630, nommé cardinal par le pape Urbain VIII le 28 novembre 1634, évêque de Todi en 1638, d'Albano en 1666, de Frescati en 1671, de Palestrine, de Sabine, & enfin de Porto. Il mourut sous-doyen du sacré collége le 24 janvier 1679, âgé de 84 ans, & est enterré à S. André della Valle en la chapelle des Barberins.

CARPENTER (George) lord Killaghy, lieutenant général du roi de la Grande Bretagne & gouverneur de l'isle de Minorque & de Port-Mahon, naquit à Ocul dans le comté de Hereford le 10 février 1657. Il étoit le cadet de sept enfans que laissa à sa mort *Warncomb* Carpenter, son pere. En 1672 il entra en qualité de gentilhomme ordinaire dans les gardes du roi, & obtint dans la suite l'emploi de quartier-maître dans le régiment de cavalerie, commandé par le comte de Peterborourg. Il passa par toutes les classes dans ce régiment, & parvint du poste de cornette à celui de lieutenant-colonel qu'il remplit pendant treize ans. En 1693 il épousa *Alix*, fille de *Guillaume* lord vicomte de Charlemont, qui lui donna assez de bien pour le mettre en état d'acheter le régiment de dragons qu'il conserva jusqu'à sa mort. Sous Guillaume III il se distingua en Irlande & en Flandre, & il donna de grandes preuves de valeur dans les occasions que lui fournit la guerre de la succession d'Espagne, sur-tout dans les batailles d'Almanza, d'Almenara & au siége de Britmega. La reine Anne le créa brigadier le 15 décembre 1705, major général le 15 septembre 1708, & lieutenant général le premier janvier 1710; il fut fait prisonnier en Espagne cette derniere année 1710, & ne fut relâché qu'en 1712. Il fut choisi depuis pour être membre du parlement de la part de Whitchurch dans le comté de Hamp, & en 1715 il alla à Vienne en qualité d'envoyé extraordinaire & plénipotentiaire auprès de l'empereur Charles VI, dont il avoit mérité la faveur en Espagne. Les troubles d'Ecosse ayant commencé à son retour, on l'y envoya, & il empêcha les révoltés de s'emparer de la ville de Newcastle & de faire irruption dans le duché d'Yorck; les ayant même surpris à Preston, il les obligea à se rendre par capitulation. En 1716 le roi George I le nomma gouverneur de l'isle de Minorque & de Port-Mahon, colonel du régiment de dragons aux gardes, commandant en chef de toutes les troupes en Ecosse; & le 14 mai 1719, il le nomma *Baron Carpenter de Killaghy* dans le comté de Kilkenny en Irlande. En 1722 il siégea au parlement pour la ville de Westmunster. Il mourut le premier février 1732, à l'âge de 74 ans. Il n'a laissé qu'un fils, qui est le LORD CARPENTER. La famille noble de CARPENTER qui fleurit aujourd'hui dans la basse Lusace sort d'Angleterre, & a la même source que celle de GEORGE Carpenter. * Extrait du *Supplement françois de Basle.*

CARPENTERIE ou CARPENTERLAND, est le nom d'un grand & vaste pays, dans les terres Australes, découvert par Carpentier, Hollandois, qui lui a donné son nom. Les relations n'en disent rien de particulier.

CARPENTIER DE CRECY, famille noble, originaire de Cambresis, qui remonte son origine aux anciens seigneurs de GOUY ou GOY, fort renommés dès l'an 1036, dans les archives des abbayes de saint Vaast d'Arras, du Mont-saint-Eloi, de Honnecourt, du Mont-saint-Martin, &c. BARTELEMI & RENAUD Carpentier, issus de ROGER sire de GOUY, l'un des combattans du tournois d'Anchin en l'année 1096, sont connus par les dons qu'ils firent à l'abbaye

baye de Vaucelles près de Cambrai, comme il paroît par les archives de cette abbaye de l'an 1160. *Siger* & *Godefroi* Carpentier, freres, descendus de RENAUD, formerent deux branches, dont plusieurs autres sont sorties. GODEFROI Carpentier, sire de Daniel & d'Avesnes-les-Obert, fit du bien à l'abbaye de Vaucelles en l'année 1280. Quelques-uns de ses descendans se retirerent en Angleterre & en Hollande, où ils prirent des armes différentes de celles de leurs prédécesseurs. Quant à SIGER Carpentier, il fut seigneur de Vannes & un des plus renommés chevaliers de son temps, & fit don des dîmes d'Attiche à l'abbaye de Cisoing en l'an 1265. Il se maria avec *Berthe* dame en Arquenghem, de laquelle il eut un fils nommé ANSEAU Carpentier, seigneur de Vannes & d'Attiche, dont les descendans se maintinrent avec honneur & distinction dans la Flandre jusqu'au XV siécle, que GUILLAUME Carpentier, l'un d'eux, chevalier, seigneur de Vannes & d'Attiche, gouverneur de Therouenne, se retira en France avec *Renette* de Vaignonville sa femme. *Colinet* Carpentier, un de leurs fils, s'établit dans le Nivernois, & fut seigneur de Crecy dans cette province, au moyen de l'alliance qu'il fit avec *Jeanne* de Savigny, à laquelle cette terre fut donnée en dot par son contrat de mariage du 15 janvier 1463. Il fut institué par *Jacques* Carpentier, chevalier, seigneur d'Aumont & de Bertrier, son cousin germain, pour seul & universel héritier de tous ses biens par testament du 15 octobre 1479, à la charge de prendre ses armes. Pour satisfaire à cette clause, Colinet Carpentier porta depuis au lieu d'*un chevron d'or*, qu'il avoit dans ses armes, *d'azur à une étoile d'or accompagnée de trois croissans d'argent, deux en chef & un en pointe.* Ce qui a été exécuté également par tous ses descendans, dont il subsistoit encore l'année 1733 trois branches, qui sont celle des seigneurs de CHANGI ; celle des seigneurs des THUILLERIES, & celle de GILBERT Carpentier, chevalier, seigneur de Crecy & autres lieux, seul restant de sa branche, étant fils unique de JEAN-FRANÇOIS Carpentier II du nom, chevalier, seigneur de Crecy, & de *Marguerite* de la Souche de S. Augustin, qui porte les mêmes armes ci-devant désignées, écartelées de celles de la Souche de S. Augustin, de Moncoquier, & de Folle ses mere, aïeule & bisaïeule, & qui a été marié le 23 février 1724 avec *Louise* Thoynard, fille de feu *Barthelemi* Thoynard, écuyer, seigneur d'Ambron, Trovigny, &c. & de *Magdeléne-Nicole* Guymont, de laquelle il a eu *Gilbert* Carpentier de Crecy, né le 18 mars 1726, mort le 23 novembre 1743 ; *Claude* Carpentier de Crecy, né le 7 novembre 1727 ; *Charles-François* Carpentier de Crecy, né le 22 janvier 1732, & mort le mois suivant ; *Marguerite* Carpentier de Crecy, née le 3 janvier 1735 ; & *Marie* Carpentier de Crecy, née le 15 novembre 1729. * *Hist. de Cambrai & du Cambresis, part.* 3, *vol.* 2, *page* 369, *& suiv. Histoire des grands officiers de la couronne, tome IX, page* 470.

CARPENTRAS, sur la Russe, ville de Provence, capitale du comté Venaissin, avec évêché suffragant d'Avignon. C'est la *Carpentoracte* dont parle Pline ; elle s'est élevée sur les ruines de Venasque, *Vindausca* ou *Vendosca* ; ce que l'on peut voir dans les lettres de Petrarque à Gui, archevêque de Gènes. L'évêché qui étoit autrefois suffragant de Vienne, l'est aujourd'hui d'Avignon. Le plus ancien prélat dont nous ayons connoissance, est Julien, qui souscrivit au concile d'Epaone, assemblé par Avitus, archevêque de Vienne, l'an 517, & au quatriéme d'Arles en 524. Saint Siffret est un de ses successeurs ; il en a eu d'autres illustres, Jean Camplon, Frédéric de Saluces, Julien de la Rovere, qui fut depuis pape sous le nom de Jules II, les cardinaux Louis de Flisco, Jacques Sadolet & Alexandre Bichi. Carpentras est une ville agréable, située dans un pays fertile, & entourée de belles murailles ; c'est-là qu'est le siége de la justice du comté Venaissin. L'église cathédrale est assez belle : elle a au-devant une grande place, & à côté le palais épiscopal bâti à la moderne. On en trouve d'autres en cette ville, avec plusieurs maisons religieuses, & un collége de jésuites. * Pline, *l.* 3, *c.* 4. Sainte-Marthe, *Gall. christ. &c.*

*CONCILE DE CARPENTRAS.*

Il fut tenu, selon le calcul du pere Sirmond, le 6 novembre de l'an 527, sous le pontificat du pape Felix IV, & sous le consulat de Mavortius, quoique Baronius ne le mette qu'en l'an 529. Saint Césaire d'Arles y présida, & il y fut ordonné que l'évêque qui auroit un revenu suffisant pour son entretien, ne prendroit rien sur les paroisses de son diocèse ; & que s'il ne se pouvoit passer de cette contribution, après en avoir réservé ce qui seroit nécessaire pour la subsistance des prêtres qui le servoient, le reste seroit pour lui. Il y a encore une lettre de ce concile à Agrécius, évêque d'Antibe, lequel y fut suspendu pour un an de la célébration de la messe, parcequ'il avoit ordonné un prêtre contre les canons, & qu'il n'étoit ni venu, ni n'avoit envoyé à l'assemblée. * *Tome IV des conc.* Baronius, *A. C.* 529.

CARPESANO (François) historien qui a vécu dans le seiziéme siécle, étoit de Parme, & fut secrétaire de l'évêque de cette ville. Il avoit embrassé l'état ecclésiastique, & il nous apprend lui-même qu'il avoit été élevé au sacerdoce. Il dit qu'il étoit septuagénaire, lorsqu'en 1521 l'empereur Charles-Quint assiégea Parme. Il vécut encore quelques années, puisque l'histoire qu'il nous a laissée est conduite jusqu'en l'an 1526. Cette histoire est celle des grands événemens arrivés de son temps, principalement en Italie (*commentaria suorum temporum*) : elle est partagée en dix livres, & entre dans un détail d'autant plus important, que l'auteur n'écrivoit presque que ce qui se passoit sous ses yeux. Son style d'ailleurs est clair & même élégant. Cet ouvrage ne doit pas être moins agréable aux François qu'aux Italiens ; si ces derniers y trouvent le récit de quantité de faits qui les intéressent, les autres y lisent aussi ce qui méritoit d'être observé dans les guerres qui ont été faites sous Charles VIII, Louis XII & François I. L'auteur commence son récit à l'an 1470 ou environ. Le pere Mabillon étant à Rome, fit copier le manuscrit de cette histoire ; & elle a été imprimée depuis en 1729 à Paris, dans le tome V de l'*Amplissima collectio veterum scriptorum & monumentorum*, &c. que l'on doit aux soins des savans benédictins, les peres dom Martene & dom Ursin Durand. * *Voyez* depuis la page 1176 jusqu'à 1426. A la fin de cette page on lit ces mots : *Finis commentarii decimi presbyteri Francisci Carpesani Parmensis de rebus suorum temporum, nono Aprilis M D XXVI.*

CARPI, *Carpum*, ville d'Italie dans le Modénois, avec évêché suffragant de Boulogne, & titre de principauté. Elle est située sur un canal de la Sechia, environ à dix ou douze milles de Modène, & à quatre ou cinq de Reggio. C'est une ville forte, avec un château, de bonnes murailles, & des fossés remplis d'eau. Cette principauté a été possédée depuis l'an 1319, jusqu'environ l'an 1550, par la famille de Pio. * Sanson. Baudrand.

CARPIENS, peuples de la province Zengitane, qui s'appelle proprement *Afrique*, selon Pline. Cette nation étant demeuré paisible sous l'empereur Marc-Aurele, elle recommença sous Maxime & Balbinus à prendre les armes contre l'empire romain. Zozime, dans la vie de Philippe, rapporte cet événement, & il nous en reste une médaille avec cette inscription, IMP. PHILIPPUS AUG. VICT. CARPICA. L'empereur Aurelien les vainquit après, & transporta une partie de la nation dans l'empire romain. Dioclétien dans la suite en fit de même à son exemple. Le sénat voulut donner à Aurelien le nom de *Carpique*, mais il le refusa, comme on

le peut voir dans Aurelius Victor, sous prétexte que ce nom n'étoit pas assez auguste, & que l'on pouroit en abuser en l'appellant *Carpisente*, qui est le nom que l'on donne à une sorte de chaussure fendue & coupée, lequel ne convenoit point à un empereur. * Vopiscus dans la vie d'Aurelien, *pag.* 30. *Voyez* Casaubon & Saumaise sur cet endroit, & B. Rhenan, *rerum Germanic. nov. ant. l.* 1. & 1. *p. dans les notes de* Jacques Otton.

CARPINETO, bourg de l'état de l'église en Italie, a titre de comté, & est situé sur la montagne de Carpinéto, près d'Anagni dans la campagne de Rome. * Mati, *dict.*

CARPIO, bourg d'Espagne dans l'Andalousie. Il est sur le Guadalquivir, entre Cordoue & Anduxar, à cinq lieues de la premiere, & à sept de la derniere. Quelques-uns le prennent pour l'ancienne *Corbulo*, & d'autres pour l'ancienne *Calpurniano*, deux petites villes de l'Espagne Bétique. * Mati, *diction.*

CARPIO, *cherchez* VEGA.

CARPOCRAS ou CARPOCRATES, héréfiarque, natif d'Alexandrie, dans le II siécle. Il enseignoit que le fils de Dieu n'étoit qu'un pur homme, fils de Joseph, & que son ame n'avoit rien au-dessus des autres, sinon qu'elle avoit reçu plus de vertu & plus de force de Dieu, lorsqu'elle étoit avec lui & avant que d'être infuse dans son corps; & que cette communication plus abondante lui avoit été faite pour vaincre les démons qui avoient créé le monde. Il rejettoit l'ancien testament, nioit la résurrection des morts, se persuadoit qu'il n'y a aucun mal dans la nature, mais que ce n'est que l'opinion qui fait le mal. Il avoit encore plusieurs sentimens erronés, & enseignoit plusieurs autres impiétés. Il eut un fils nommé *Epiphane*, qui fut héritier de ses erreurs. Les Adamites furent sectateurs de ses rêveries. Il avoit eu une femme nommée *Alexandrée*, qui étoit de Céphalonie. Il eut plusieurs disciples; quelques-uns d'entr'eux portoient des marques à l'extrémité de l'oreille: ils avoient des images de J. C. en peinture & en bosse, que Cerinthe assuroit avoir été faites par Pilate, pendant que J. C. étoit sur la terre. Il couronnoit ces images & les plaçoit avec celles des philosophes Pythagore, Platon, Aristote, & les adoroit. S. Irenée dit qu'une femme de cette secte nommée *Marcelline*, vint à Rome sous le pontificat d'Anicet vers l'an 160, & qu'elle y pervertit beaucoup de monde. Epiphane, fils de Carpocrates, étoit savant dans les belles-lettres & dans la philosophie de Platon, sur les principes de laquelle il composa un livre de la justice, où il définissoit la justice de Dieu *une communauté avec égalité*; & prétendoit prouver que non-seulement les biens, mais aussi les femmes devoient être communes. Cet Epiphane mourut à l'âge de dix-huit ans, & fut honoré comme un Dieu dans la ville de Samé, ville de Céphalonie, dans laquelle on lui dressa une statue. On accusoit les Carpocratiens de commettre des abominations après leurs repas. * Saint Irenée, *l.* 1, *c.* 24. S. Epiphane, *hær.* 27. Tertullien, *de præsc. cap.* 48. Clément Alexandrin, *l.* 3, *des Stromates*, Baronius, *A. C.* 35, 60 & 120. M. Du-Pin, *bibl. des auteurs ecclef. III premiers siécles.*

CARPUS, mathématicien, vivoit dans le V siécle. Il a fait quelque ouvrage d'astronomie cité par Proclus sur le premier livre d'Euclide. * Vossius, *de mathem. cap.* 48, §. 5, *&c.* 62, §. 8.

CARPZOVIUS (Benoît) fils de Simon le consul, naquit en 1565 dans le marquisat de Brandebourg. Comme il excelloit dans la jurisprudence, il fut mis au nombre des jurisconsultes de Vittemberg en 1592, où il enseigna d'abord les instituts en 1599 & en 1601. Il commença à enseigner le digeste *infortiate*, & le nouveau. Après cela il fut appellé à Dresde par la princesse Sophie, veuve de Christiern I, électeur de Saxe, pour remplir la charge de chancelier de cette princesse, celle de conseiller de l'électeur Christiern II, & assesseur des juges des appellations. Pour jouir d'un plus grand repos, il obtint de ce prince la permission de retourner à Vittemberg, où il mourut en 1624, âgé de 59 ans. Il laissa trois fils, *Conrad*, professeur en droit dans l'université de Vittemberg; *Benoît* & *Jean-Benoît*, dont nous allons parler dans les deux articles suivans. * Paul Freher, *theat. viror. clarorum.*

CARPZOVIUS (Benoît) fils du précédent, né en 1595, succéda aux mêmes emplois de son pere qu'il exerça pendant 46 ans, & mourut en 1666 âgé de 72 ans. Il fit imprimer en 1635 *Practica rerum criminalium*, qui a été plusieurs fois réimprimée *in-folio*, & dont Gothofredus Suerus a fait un abrégé imprimé à Leipsic en 1655 *in-4°*, & en 1669 *in-8°*. En 1638 il fit imprimer *Definitiones forenses, vel jurisprudentia forensis romano-saxonica ad constitutiones electoris Augusti*, plusieurs fois réimprimées *in-folio*, dont Ernettus Fridericus Schroterus fit un abrégé du consentement de l'auteur, *Jenæ* 1664 *in-4°*, & 1669 *in-8°*. En 1640 il publia son commentaire *ad legem regiam Germanorum*. En 1642 l'on imprima *responsa juris electoralia*, *in-fol.* En 1649 on vit son ouvrage *Definitionum ecclesiasticarum seu consistorialium*, avec l'arbre de consanguinité & d'affinité. En 1646 il fit imprimer son premier volume des *Décisions* de Saxe, le second en 1652, & le troisiéme en 1654; le tout a été plusieurs fois réimprimé *in-fol.* Petrus Paneratius Kraussem en a fait un abrégé imprimé à Ienne 1669 *in-8°*. Il fit aussi imprimer en 1657 *Processus juris Saxonici*, *in-fol.* Carpzovius en a fait encore plusieurs autres, qu'il seroit trop long de rapporter; mais l'on convient que c'est celui qui a le mieux écrit de la pratique d'Allemagne, qu'il a recueillie des constitutions & des jugemens qu'il avoit recherchés dans les archives. S'étant retiré à Leipsic sur ses derniers jours, il s'adonna entiérement à l'étude de la bible, & l'on remarque qu'il la lut toute entiere d'un bout à l'autre cinquante-trois fois, sans compter les réflexions qu'il faisoit dessus, & qu'il mettoit par écrit à mesure qu'il la lisoit, & sans parler des commentaires qu'il consultoit pour en pénétrer le sens. * Paul Freher, *theatr. viror. clar. Biblioth.* de Denys Simon, *édit. Par. in-12*, 1692. Le P. le Long, dans sa bibliothéque sacrée, page 668, attribue à un *David-Benoît* CARPZOVIUS, qui ne paroît pas différent de celui dont nous parlons dans cet article, une dissertation latine sur le vêtement sacré des grands-prêtres des Hébreux, imprimée à Ienne en 1655 *in-4°*.

CARPZOVIUS (Jean-Benoît) né le 22 juin 1607 à Rochlitz, vint à Wittemberg en 1623, & y fut maître-ès-arts en 1627. En 1633 il fut diacre dans l'église de S. Thomas à Lipsic, & archidiacre en 1643. On lui donna la chaire de théologie en 1646, & il fut créé docteur en 1651. Il mourut le 27 octobre 1657. Les principaux de ses ouvrages sont: *Specimen theologiæ Chemnitianæ in duobus locis. De Deo & Christo. Systematis theologici, &c. partes duæ. Isagoge in libros ecclesiarum lutheranarum symbolicos. De Ninivitarum pœnitentia*, à Lipsic en 1640 *in-4°*, *ad Johan*, 16, 8, 11, à Lipsic en 1654. * Witte, *in diar. biogr. & in memor. theolog.*

CARPZOVIUS (Jean-Benoît) second fils du précédent, né à Lipsic le 24 avril 1639, après avoir parcouru les principales villes de l'Allemagne pour se former dans l'étude sous les meilleurs maîtres, fut fait ministre de l'église de S. Nicolas de Lipsic en 1662, archidiacre en 1674, & pasteur dans l'église de S. Thomas en 1679. Il fut en même temps professeur en morale en 1665, des langues orientales en 1668, & en théologie en 1684. Il mourut en 1699. On a de lui beaucoup de dissertations singulieres concernant l'écriture sainte, dont on peut voir la liste dans la *bibliothéque sacrée* du pere le Long, de l'oratoire, *édition* in-fol. *page* 668.

CARPZOVIUS (Samuel-Benoît) frere du précédent, naquit à Leipsic en 1647. Dès qu'il eut fait ses premieres études, il alla les continuer à Wittemberg, où, à l'âge de 24 ans, il fut fait professeur en poësie. A la persuasion de

Calovius, il composa la réfutation d'un livre intitulé : *Jacobi Masenii nova praxis orthodoxam fidem discernendi & amplectendi.* En 1672 il devint ministre de la cour à Dresde, & en 1680 il fut fait surintendant. Il mourut en 1707. Il a laissé plusieurs ouvrages encore manuscrits. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

CARPZOVIUS (Frédéric-Benoît) frere du précédent, naquit aussi à Leipsic le premier de janvier 1649, & fut auteur dès sa premiere jeunesse; car pendant le cours de ses études il publia une *dissertation sur la quatrième églogue de Virgile*; & sur la question *Si, selon le sentiment d'Eusebe, il y est parlé de la naissance de Jesus-Christ.* Il suivit toujours depuis son penchant pour les belles lettres, & quoiqu'il se fût engagé dans le commerce lorsqu'il eut épousé Anne-Elizabeth Jæger, fille d'un marchand de Leipsic, il ne cessa point de les cultiver. Il fut en correspondance avec les savans les plus distingués de l'Europe, & c'est à ses soins que l'on doit l'édition des *Inscriptions de Reinesius*; & les nouvelles éditions des ouvrages suivans : *Quæstiones Alnetanæ*, de M. Huet, évêque d'Avranches. *Erythræi pinacotheca. Joach. Camerarii vita Philippi Melanchthonis, Georgii principis Anhaltini, & Eobani Hessi.* Il a aussi beaucoup contribué à l'édition des œuvres de Julien l'*Apostat*, de la révision de M. Spanheim. Les poësies & les harangues de Pierre Petit; de M. Huet; de Brouckhusius; de Franciscus; de J. George Grævius; de Perizonius, ont été uniquement réimprimées par ses soins. Il contribua encore beaucoup par sa correspondance aux *Acta Eruditorum* de Leipsic, que Otton Mencke commença en 1682. Il fut fait conseiller à Leipsic en 1680, & en 1693 il fut nommé édile de cette ville. Il mourut le 20 mai 1699. * Junckeri *epistola de obitu Carpzovii.*

CARR, famille d'Ecosse, *cherchez* KERR.

CARRAN ou CHARAN, ville de Mésopotamie, pays de Rebecca, femme d'Isaac, & de Rachel femme de Jacob, & fille de Laban. Jacob y demeura près de vingt ans, & ce fut-là qu'il se maria, & eut presque tous ses enfans. Il y devint aussi fort riche en bétail. Tharé, pere du patriarche Abraham, y mourut. * *Genese XI. 31. XXIX. 4. &c.*

CARRANZA DE MIRANDA (Sanchez) chanoine de Calahorra dans la Castille vieille, étoit natif du royaume de Navarre, & vivoit au commencement du XVI siécle vers l'an 1515. Il étudia en philosophie & en théologie dans l'université de Paris, & enseigna depuis ces mêmes sciences dans celle d'Alcala, où il s'acquit beaucoup de réputation. Elle s'accrut à Rome, où il accompagna dom Alvarez Carille Albornoz, & où il se lia d'amitié avec Augustin Niphus, célébre philosophe. Sanchez Carranza écrivit contre Erasme, & a laissé d'autres ouvrages, comme *Adversùs errorem de partu Virginis*, *&c.* * Sepulveda, *in hist. coll. Bonon.* Nicolas Antonio, *biblioth. Hisp. &c.*

CARRANZA (Barthelemi) dit aussi *de Miranda*, qui étoit le lieu de sa naissance, dans le royaume de Navarre, fut religieux de l'ordre de S. Dominique, & puis archevêque de Tolede. Il entra parmi les dominicains dans la province de Castille, & y enseigna la théologie avec tant de succès, qu'on le choisit pour se trouver au concile de Trente, où il prononça un sermon très-éloquent le premier dimanche de carême de l'an 1546. En 1554 Philippe II roi d'Espagne, ayant épousé Marie reine d'Angleterre, mena avec lui dans cet état le P. Barthelemi Carranza, qui y travailla à rétablir la religion, & qui y fut même confesseur de la reine. Philippe le nomma archevêque de Tolede en 1557 : l'empereur Charles-Quint qui étoit dans sa retraite de S. Just, souhaita de l'avoir auprès de lui pendant les derniers momens de sa vie. Peu de temps après ce prélat se vit exposé à la persécution de quelques inquisiteurs ses ennemis, qui le pousserent de la maniere du monde la plus violente; car non contens de l'avoir arraché de dessus son siége épiscopal, & de l'avoir mis en prison, ils l'accuserent encore d'hérésie, & d'avoir insinué ses erreurs à l'empereur en mourant. Il fut obligé d'en appeller au pape, & on le conduisit en 1567 à Rome, où il souffrit beaucoup sous le pontificat de Pie V & de Gregoire XIII. Il y fut suivi de Martin Aspilcueta, connu sous le nom de Navarre, qui entreprit ce voyage à l'âge de quatre-vingts ans pour défendre son ami. Après avoir été pendant près de dix ans à Rome dans les prisons de l'inquisition, sa sentence lui fut prononcée l'an 1576 : elle portoit, qu'encore que l'on n'eût point trouvé de preuve certaine de son hérésie, néanmoins vu les fortes présomptions qu'on avoit contre lui, il feroit une abjuration solemnelle des erreurs dont il étoit accusé. Ayant exécuté cet ordre avec soumission, il fut renvoyé à la Minerve, monastere des religieux de son ordre, où il mourut peu de temps après, le 2 du mois de mai 1576, âgé de soixante-douze ans. Avant que de mourir il donna des marques de sa catholicité & de son humilité, déclarant publiquement en présence du saint sacrement, qu'il alloit recevoir, qu'il n'avoit jamais eu de sentimens hérétiques, & que néanmoins il croyoit que la sentence rendue contre lui étoit juste, en conséquence de ce qui avoit été allégué & prouvé. Il vouloit par un excès de charité & d'humilité excuser ses juges, qui s'étoient eux-mêmes accusés, ayant reconnu par leur sentence, qu'il n'y avoit point de preuves contre lui, mais de simples présomptions. On a rendu depuis justice à sa mémoire, qui a été en estime & en vénération parmi les personnes pieuses & savantes. Il fut enterré dans l'église de la Minerve où l'on voit son épitaphe.

Nous avons divers ouvrages de sa façon; la somme des conciles & des papes, depuis S. Pierre jusqu'à Jules III, & un traité de la résidence des évêques & des autres pasteurs de l'église. Ces deux ouvrages sont en latin. Il publia en espagnol un catéchisme pour son diocèse, & une instruction pour entendre la messe. On lui attribue encore un traité *de la patience*; il avoit assez bien pratiqué cette vertu, pour en connoître tous les degrés différens, & pour en pouvoir parler en maître. Son principal ouvrage est la *somme des conciles*, assez connue, & imprimée plusieurs fois : ouvrage d'autant plus utile, qu'il comprend beaucoup de matieres en un petit volume; mais il y a dans les dissertations préliminaires plusieurs faux principes qui ne sont point reçus, sur-tout en France, par exemple, que le pape est au-dessus du concile, &c. Son catéchisme espagnol avoit été censuré par l'inquisition d'Espagne. Ayant été porté à la congrégation des députés du concile de Trente, pour l'examen des livres en 1563, il y fut approuvé, & il y eut ordre de lui en donner une attestation en bonne forme. Mais comme on en eut avis en Espagne, le comte de Lune fit ses plaintes aux peres de la congrégation, de ce qu'ils avoient ainsi jugé du livre de Carranza, & les pria de révoquer leur jugement. La congrégation ne l'ayant pas voulu faire, l'évêque de Lerida, ou poussé par le comte, ou de son chef, se mit à invectiver contre le jugement, rapportant des endroits du livre, lesquels pris dans le sens qu'il y donnoit, sembloient dignes de censure, & accusant les députés de la congrégation. Le chef de la congrégation s'en plaignit aux légats, & demanda réparation pour lui & pour ses collégues, protestant qu'il n'assisteroit à aucune action publique, qu'on ne leur eût donné une satisfaction convenable. Moron accorda leur différend, à condition que l'on ne donneroit point de copies de l'attestation, & que l'évêque de Lérida feroit des excuses aux députés de la congrégation pour les livres. Le comte retira l'attestation, qui avoit été mise entre les mains de l'agent de Tolede, & cette affaire fut ainsi assoupie. Carranza composa dans le temps qu'il étoit au concile de Trente un traité de la résidence des évêques, imprimé à Venise en 1547, & depuis en 1562. Il la tenoit de droit divin, & traitoit l'opinion contraire de

diabolique. Ce sont-là les seuls ouvrages de Carranza qui soient venus jusqu'à nous. * Antonio Herrera, *in vita Philip. II.* Alfonse Fernandès, *in Concert. præd. ad ann.* 1555, *& in hist. sui temp. lib.* 3, *cap.* 29. *Et de vir. illustr. Domin.* Diego de Castejon, *de arch. Tolet.* De Thou, *hist. l.* 26. Sponde, *A. Ch.* 1559, *num.* 29. Le cardinal Pallavicin, *histoire du concile de Trente.* Covarruvias, *Var. l.* 13, *c.* 13. Eisengrenius, *in catal. Test. verit.* Bellarmin, *tom. I. contr. VII. l.* 2, *c.* 8. Pierre Salazar de Mendoza, *in vita Bart. Caran.* Nicolas Antonio, *biblioth. script. Hisp. &c.*

CARRANZA (Jerôme) de Séville, chevalier de l'ordre de Christ en Portugal, & gouverneur en 1589, de la province de Honduras dans l'Amérique. Il a écrit de la pratique des armes, sous le titre de *Filosophia de las armas.* * Nicolas Antonio, *biblioth. Hisp.*

CARRANZA (Alfonse) jurisconsulte Espagnol, vivoit vers l'an 1630. Il a écrit divers ouvrages. *De partu naturali & legitimo*, réimprimé à Genève en 1668. Il a fait aussi *diatriba super doctrina temporum Dionysii Petavii, &c.* * Nicolas Antonio, *biblioth. Hispan. Biblioth. histor.* de Denys Simon, *edit. Paris.* 1692 *in*-12.

CARRARIA, famille, étoit une des premieres de Padoue, & fut souvent vexée par Galeas Visconti. Lorsque Padoue avoit ses rois particuliers, la domination fut accordée à ceux de la famille Carraria, qui étoit distinguée entre les autres par son mérite & par sa noblesse. FRANÇOIS *l'ancien* fut le premier de cette famille, qui fut élevé à cette dignité. Ses grandes qualités brillerent également dans la paix & dans la guerre. Le fameux Pétrarque le loue souvent dans ses ouvrages. Carraria se croyant outragé par les Vénitiens, fit alliance avec les Hongrois & les Génois, & tous ensemble ils se liguerent contre la république. François prit quelques villes, & l'on prétend que si ses avis eussent été suivis, les Vénitiens ne se fussent point relevés après cette guerre. La paix ayant été faite, François déclara la guerre à Antoine qui dominoit dans Vérone, le chassa, & fut cause que le gouvernement de cette ville tomba entre les mains de Galeas Visconti en 1397. Cependant les Vénitiens ayant réparé les pertes qu'ils avoient faites dans la derniere guerre, & cherchant à se venger, se liguerent contre François avec le duc de Milan. La guerre fut vive: le combat fut opiniâtre, mais François, dont l'armée étoit beaucoup plus foible, succomba. Les Vénitiens reprirent ce qu'il leur avoit enlevé: il perdit même Padoue, fut fait captif & conduit dans une prison à Monza, ville du duché de Milan, où il mourut âgé de soixante ans. Son corps fut porté à Padoue le 21 novembre de l'an 1393. François avoit un fils qui avoit le même nom, & que l'on appelle *François* Carraria *le jeune.* Il s'étoit retiré à Florence, lorsqu'il commença à s'appercevoir des maux où son pere alloit être envelopé. Dès que ce prince eut appris qu'il avoit perdu Padoue, & que son pere étoit captif, il marcha contre les victorieux avec les troupes des Florentins, battit le duc de Milan, & rentra victorieux dans Padoue. Il chercha à s'y maintenir par la paix, & l'on consentit à le laisser paisible possesseur d'une ville qu'il avoit recouvrée par sa valeur. Jean Galeas Visconti étant mort, quelques années après, François voulut étendre sa domination: il attaqua Vérone & la prit en 1404. Il tourna ensuite ses armes contre les Vicentins, ce qui irrita beaucoup les Vénitiens contre lui, parceque ceux de Vicence étoient sous leur protection. Ils envoyerent prier François de se désister de son entreprise; les menaces suivirent les prieres: enfin, voyant que Carraria s'obstinoit à attaquer les alliés de la république, ils vinrent au secours de ceux-ci. Carraria fut vaincu, il perdit Vérone & la liberté en 1405, & peu après les Vénitiens le firent étrangler le 7 janvier 1406. Ils prétendirent venger par sa mort non seulement leurs propres injures, mais aussi la mort des fils d'Antoine qui avoit dominé dans Vérone, que Carraria avoit fait, dit-on, empoisonner après qu'il se fut emparé de cette ville. *Voyez* la plupart des historiens d'Italie, qui ont détaillé tous ces faits. On les trouve plus abrégés, mais clairement exposés dans l'ouvrage de Pogge, intitulé: *De varietate fortunæ, lib.* 2.

CARRA VERIA, BEROÉ, CASTORO, anciennement *Berrhœa*; ville archiépiscopale de la Turquie en Europe. Elle est dans la Macédoine, sur la riviere de Castoro, à dix-huit lieues de Salonichi, vers le midi occidental. C'est la Beroé des actes des Apôtres, qui louent les Juifs de cette ville, du soin qu'ils eurent de conserver avec les écritures la doctrine que S. Paul leur prêchoit. *Voyez* BEROÉ. * Mati, *diction.*

CARRATHASSAN ou CARPA, bourg de la Natolie en Asie, sur la côte de la mer noire, entre l'embouchure du Sangari & le détroit de Constantinople. On prend Carrathassan pour l'ancien *Calpas*, petite ville de la Bithynie. * Mati, *diction.*

CARRÉ (Jean-Baptiste) étoit de Bourg en Bresse, & prit l'habit des Dominicains à Toulouse au commencement de la réforme du P. Sébastien Michaëlis. On l'envoya à Paris au couvent de S. Honoré nouvellement bâti, pour y élever les novices. Il s'acquit l'estime & la vénération des personnes les plus qualifiées de cette grande ville, & entr'autres du cardinal de Richelieu, & de M. de Verdun, premier président. L'accès qu'avoit le P. Carré auprès de ce cardinal, lui fournit l'occasion de demander qu'on bâtit à Paris un troisiéme couvent de son ordre, qui fût un noviciat général, où on éleveroit les novices de toutes les provinces, afin d'établir par tout le royaume la réforme conformément aux intentions de sa majesté. Le cardinal gouta ce dessein; il en parla au roi, & donna même une somme considérable pour cet établissement. Le couvent bâti, le pere Carré le gouverna plusieurs années en qualité de prieur. Il introduisit aussi la réforme au couvent de Rouen. Il alla à Montpellier, où il fit paroître beaucoup de zèle pour la conversion des pécheurs & des hérétiques. Il revint à Paris, & mourut au couvent de S. Jacques en odeur de pieté, l'an 1653. * *Monument. Convent. Tolosan. an.* 1650. *N.* 10. 25. *Jan.*

CARRE (Louis) né le 26 juillet 1663: il étoit fils d'un laboureur de Clofontaine près de Nangis en Brie. Il fut disciple du pere Mallebranche, apprit sous lui les mathématiques, & s'instruisit des principes de la métaphysique. Il écrivit un systême particulier de philosophie, & s'adonna entierement à la métaphysique, en négligeant la géometrie. Cependant il donna au public en 1700 un ouvrage sur le calcul intégral, intitulé, *Méthode pour la mesure des surfaces, la dimension des solides; leurs centres de pesanteur, de percussion, & d'oscillation* Il étoit alors éleve de M. Varignon à l'académie des sciences, & y avoit été reçu en cette qualité en 1697; il fut associé, & enfin pensionnaire de cette académie: il mourut le 11 avril 1711, & laissa à l'académie plusieurs traités qu'il avoit faits sur différentes matieres de physique & de mathématiques. * Fontenelle, *histoire de l'académie des sciences*, 1711.

CARRÉ (Henri) peintre, né à Amsterdam en 1658, fut disciple de Jordaans & de Georges Jacobsz de Hambourg. Il fut peintre de la cour du prince de Nassau stadhouder de Frise, & mourut à son service l'an 1685. Ses principaux tableaux furent des chasses de sanglier. Sa maniere de peindre avoit du rapport avec celle de François Snyders. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

CARREL (Louis-Joseph) prêtre, docteur en théologie, né à Ceisel en Bugey, s'est fait connoître dans le dernier siécle & au commencement de celui-ci par plusieurs ouvrages, dont quelques-uns ont fait du bruit. Un des plus connus est celui qu'il a intitulé, *La pratique des billets*, dans lequel il entreprend de réfuter le traité *De la pratique des billets & de l'usure*, que M. le Coreur, docteur en théologie, avoit publié, & où il s'efforçoit de justifier cette espece d'usure par l'autorité

de l'exemple des Hébreux, & par celle des anciens patriarches. La réfutation de M. Carrel eſt un petit *in-12* qui a été imprimé à Louvain en 1690, puis à Bruxelles en 1698. M. Carrel a fait encore *La ſcience eccléſiaſtique ſuffiſante à elle-même ;* ouvrage où il s'éleve avec un peu trop de chaleur contre l'étude des ſciences profanes. C'eſt un *in-12* imprimé à Lyon en 1700. Il a donné auſſi un livre intitulé *Avis à l'auteur de la vie de meſſire Jean d'Aranthon d'Alex, évêque de Genève*, écrite par dom le Maſſon, général des chartreux. Il examine dans cet ouvrage, qui comprend vingt-un avis, imprimé *in-12* à Bruxelles en 1700, ſi M. d'Aranthon n'a pas été favorable aux défenſeurs de la doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas, touchant la prédeſtination gratuite & la grace efficace, & il conclut à l'affirmative. On trouve auſſi dans ces avis pluſieurs particularités touchant M. Nicole, qui avoit vu M. d'Aranthon dans un voyage qu'il fit à Annecy en 1676, & à qui le pere le Maſſon ſuppoſe, *page* 270, une converſation ridicule avec ce pieux prélat, auſſi éloignée de la vérité que du caractere des deux converſans. Le témoignage de l'abbé de la Pérouſe, ſur qui l'écrivain chartreux ſe fonde, eſt indigne de toute créance. On a encore de M. Carrel, dans le trente-deuxiéme *journal des ſavans* de 1702, l'explication d'un paſſage de S. Jérôme, qui ſe trouve dans la préface de la verſion des pſeaumes adreſſée à Sophronius. M. Carrel ayant été conſulté la même année par M. Paris, directeur & profeſſeur d'Annecy, ſur quelques *propoſitions concernant principalement la révélation & la certitude du texte ſacré*, il donna ſon *avis ſur ces propoſitions*, & le fit ſuivre de trois lettres ſur le même ſujet : la premiere, du 30 ſeptembre 1707, la ſeconde, du 30 novembre ſuivant, la troiſiéme, du 21 décembre de la même année. L'avis & les deux premieres lettres ont été imprimés dans l'*hiſtoire des ouvrages des ſavans* de Baſnage, mois de mai 1708. La troiſiéme lettre ſe trouve dans le mois d'août ſuivant du même journal. M. Carrel y prend beaucoup la défenſe des principes avancés par M. Holden dans ſon *Analyſis fidei.* Ce ſavant étoit en relation avec l'abbé Nicaiſe de Dijon, qui l'eſtimoit beaucoup, & à qui il a adreſſé les deux curieuſes lettres ſur ſa vie & ſes ouvrages, qui ont été imprimées dans les *nouvelles de la république des lettres*, mois d'octobre 1703. Nous avons encore vu de M. Carrel l'écrit intitulé : *Lettre de M. C. à M. Amelot de la Houſſaye, ſur une note de M. l'abbé de Saint-Réal, touchant l'uſure, en ſa nouvelle traduction des lettres de Ciceron à Atticus, avec quelques réflexions ſur ſon langage & ſon ſtile*, imprimée à Paris en 1691. L'endroit de l'abbé de Saint-Réal qui y eſt repris, eſt une remarque ſur la douziéme lettre du premier livre des lettres de Ciceron à Atticus. * *Mem. du temps.*

CARRERA (Pierre) prêtre, né à Militelle dans la Sicile, auteur d'une hiſtoire de Catane, en trois vol. *in-fol.* qu'il fit imprimer en 1639.

CARRERA (François) ſavant Sicilien, naquit en 1629. Il entra à l'âge de quatorze ans dans la ſociété des jéſuites, où il s'eſt diſtingué par ſes talens. Après avoir achevé ſon noviciat, on le chargea d'enſeigner les humanités, ce qu'il fit avec ſuccès. Il ne ſe diſtingua pas moins dans la chaire de rhétorique qu'il remplit ſept ans. Il aimoit la poëſie latine, la cultivoit, & y réuſſiſſoit. On dit qu'il étoit fort affable, toujours porté à rendre ſervice, & qu'il gagna également l'amitié des grands & des petits. Il mourut le 17 février 1683, & fut fort regretté. Ses ouvrages ſont : *Lyricorum libri IV, & epodon liber unus : Pantheon Siculum, ſive ſanctorum Siculorum elogia*, *in-4°*, à Gènes 1679. *Pyramis elegiaca, divino amori dicata, ſive elegiarum libri quinque, opus poſthumum : Moles triumphales, poëma.* * *Bibliotheca ſicula. Supplément au Dictionnaire hiſtorique*, imprimé à Baſle, tome II, page 107.

CARRERI (Alexandre) de Padoue, a été l'un des plus habiles & des plus excellens juriſconſultes de ſon temps. Il fut curé de la paroiſſe de S. André ; mais il quitta ce bénéfice pour donner plus de temps à l'étude. Il mourut le 20 août de l'an 1626, âgé de 78 ans, après avoir compoſé pluſieurs ouvrages, comme *De ſponſalibus & matrimonio, libri V. Defenſio pro libris ſuis. De geſtis Patavinorum libri X, &c.* Ce dernier n'eſt point imprimé. * Jacques-Philippe Thomaſini, *vir. illuſtr. elog. Biblioth. hiſt.* par Denys Simon, *edit. Pariſ. in-12*, 1697.

CARRET (Louis) Juif & médecin, qui a embraſſé la religion chrétienne, étoit nommé *Théodore le Sacrificateur*, avant ſa converſion. Il dit qu'étant à Florence il fut ſollicité en ſonge à embraſſer la religion chrétienne ; & c'eſt ce qui lui donna lieu de compoſer un ouvrage qu'il intitula : *Les viſions divines*, en forme de lettre adreſſée à ſes enfans & à tous les Juifs. Il y rend compte de ſon changement, & tâche de perſuader ceux pour qui il écrit de l'imiter. Cette lettre a été imprimée à Paris en 1554 en hébreu, avec une verſion latine d'Angele Caninius. On l'a réimprimée en 1622 à la fin de la ſynagogue judaïque de Buxtorff, à Hanau. * *Voyez* J. Chr. Wolfii, *bibliotheca hebraica.*

CARRETO (Conſtance de) dame Napolitaine, a vécu dans le XV ſiécle. Elle s'eſt rendu célébre par ſes vertus, qui lui ont attiré les éloges des ſavans ; outre Jules-Céſar Cappaccio, on peut conſulter Turſelin en ſon *hiſtoire de Lorette.* * Hilarion de Coſte, &c.

CARRETTO. La famille de CARRETTO, l'une des plus nobles & des plus anciennes d'Italie, a été féconde en hommes illuſtres. On prétend qu'elle tire ſon origine de Witikind, prince de Saxe, qui fut ſoumis par Charlemagne ; & l'on dit qu'Aleran, fils de ce Witikind, laiſſa Othon, Guillaume, Theres & Boniface, de qui ſont venus les marquis de Savonne, d'Inſiſad, de Ceva, de Buſca, & de Saluces. La maiſon de Carretto a été une branche de cette derniere, qui a pour tige un certain ANSELME, & c'eſt de lui, dit-on, que ſont deſcendus ceux qui ſuivent.

CARRETTO (Galeas) vivoit ſur la fin du XV ſiécle. Les Génois le chaſſerent de Final, pour avoir ſuivi le parti de Philippe-Marie Viſconti, duc de Milan ; mais il trouva moyen de ſe faire rétablir. Il fut heureux par lui-même & par ſes enfans, ALFONSE I, dont nous parlerons dans la ſuite ; *Fabrice*, grand-maître de Rhodes ; *Charles-Dominique*, cardinal ; & *Louis* ou *Aloiſio*, évêque de Cahors. ALFONSE de Carretto I de ce nom, marquis de Final, fit travailler aux fortifications de cette place. L'empereur Maximilien I l'honora de la qualité de vicaire de l'empire, & lui donna le pouvoir de faire battre monnoye. C'eſt de lui que ſont deſcendus les autres ſeigneurs de la maiſon de Carretto. Il eut pour enfans *Paul*, évêque de Cahors, abbé de Bellecombe ; & ALFONSE II, ſur lequel Philippe II roi d'Eſpagne uſurpa Final en 1571, &c. Les Génois avoient porté les peuples de ce marquiſat à la révolte, & Alfonſe avoit imploré la protection du roi de France. Les Eſpagnols, ſous prétexte de faire embarquer quelques troupes, furent reçus dans Final, & aſſiégerent la citadelle où commandoit JEAN ALBERICO Carretto, parent du marquis, qui fut obligé de la leur rendre : mais Alfonſe s'étant plaint de cette injure à l'empereur, celui-ci y envoya des députés, à qui les Eſpagnols répondirent qu'ils étoient venus trop tard, & que le roi d'Eſpagne avoit agi ſur des raiſons que l'empereur ne déſapprouveroit pas. Depuis les marquis de Carretto rentrerent dans Final juſqu'en 1602, que le comte de Fuente prit cette place par ordre de Philippe III roi d'Eſpagne. Les Eſpagnols menerent chez eux le marquis, qui étoit le dernier de cette famille, & le firent mourir, après l'avoir forcé d'accepter un traité de protection. * Sanſovin, *delle famigl. d'Ital.* De Thou, *hiſt. l.* 50 *& ſeq.* Léandre Alberti, *deſcript. Ital.* Bodin, *l.* 2. *de repub. c.* 9. *&c.*

CARRETTO (Fabrice de) quarante-deuxiéme grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, dont

la résidence étoit alors en l'isle de Rhodes, succéda en 1513 à *Gui* de Blanchefort. Il etoit amiral & chef de la langue d'Italie dans son ordre. Après avoir tenu le chapitre général, il envoya ambassadeur en France le grand hospitalier, nommé *Philippe* de Villiers-l'Isle-Adam. L'an 1515 il reçut un ambassadeur du sophi de Perse, qui vint en habit déguisé, pour passer en sureté par les provinces du Turc & du soudan d'Egypte, ennemis du sophi; il fit une ligue avec lui contre Selim I. L'année suivante il conclut la paix avec le nouveau soudan, & fit tous les préparatifs nécessaires pour résister aux desseins du grand seigneur. L'armée turque revenant d'Egypte, sur la fin de l'automne, se présenta devant le port de Rhodes, avec un grand bruit, bannieres déployées, & trompettes sonnantes. Le bacha général de l'armée envoya un officier au grand-maître, pour l'avertir que Selim avoit gagné une bataille contre le soudan d'Egypte, & pour le prier de prendre part à cette victoire. Sur quoi le grand-maître fit réponse, qu'il remercioit le bacha de sa civilité; que s'il y avoit lieu, il lui rendroit service. Depuis ces nouvelles, le grand-maître de Carretto fit des diligences extraordinaires, pour se mettre en état de defense. Après avoir rempli tous les devoirs de sa charge, il mourut au mois de janvier 1521, & eut pour successeur PHILIPPE de Villiers-l'Isle-Adam. * Bosio, *hist. de l'ordre de S. Jean de Jérusalem.* Naberat, *privilèges de l'ordre.*

CARRETTO (Charles-Dominique) cardinal, archevêque de Reims, de Tours, &c. dit *le cardinal de Final*, étoit fils de GALEAS, & frere d'*Alfonse I*, marquis de Final, de *Fabrice*, grand-maître de Rhodes, & de *Louis* ou *Aloisio*, évêque de Cahors. Il s'éleva par son mérite à la cour de France, sous le roi Louis XII. Le pape Jules II qui n'aimoit pas trop ce prince, accorda pourtant à sa recommandation le chapeau de cardinal à Charles de Carretto l'an 1505, & n'oublia rien pour l'attirer à Rome, & pour lui donner des marques de son estime. Carretto ne fut pas ingrat à tant de bontés; car il prit fortement le parti du S. siége dans le concile de Pise; & dans le concile de Latran, il agit avec un soin extrême pour établir la paix entre les princes chrétiens. Il fut évêque de Cahors, puis archevêque de Reims & de Tours, & mourut à Rome au mois d'août de l'an 1514. Le cardinal Bembo parle de lui, & nous avons encore une de ses lettres, qu'il écrivit sous le nom du pape Léon X, à Fabrice Carretto, grand-maître de Rhodes, pour lui apprendre la mort du cardinal de Final, son frere. * Bembe, *lib.* 2 *hist. Ven. & lib.* 9 *epist.* Folieta, *in elog.* Guichardin, *l.* 10. Sainte Marthe, *Gall. Christ.* Auberi, *histoire des cardinaux.* Onuphre, Victorelle, Ughel, &c.

CARREY (Jacques) peintre célèbre, naquit à Troyes, en janvier 1646. Son penchant pour la peinture s'étant montré de bonne heure, il en étudia les premiers principes dans le lieu de sa naissance; mais dès l'âge de quinze ans, & sachant encore à peine dessiner, il alla à Paris, & s'attacha à M. le Brun, sous lequel il fit en peu de temps des progrès considérables. En 1670, M. Ollier de Nointel ayant été nommé à l'ambassade de Constantinople, pria M. le Brun de lui donner un habile dessinateur, qui voulût bien l'accompagner. M. le Brun lui donna M. Carrey, qui fut très-flaté de ce choix, & qui sut y répondre. Il regardoit en particulier ce voyage comme une occasion favorable qui le mettroit à portée de puiser dans les débris de l'ancienne Grece la connoissance de toutes les beautés & de toutes les finesses de l'art auquel il s'étoit attaché. En arrivant à Constantinople il peignit un des tableaux que les connoisseurs admirent aujourd'hui dans le salon du château de Bercy proche Paris: il représente l'audience de M. de Nointel chez le grand Visir. L'ambassadeur ne demeurant pas oisif lorsque les affaires qui concernoient son ambassade ne l'obligeoient pas de rester à Constantinople, M. Carrey le suivit dans les courses qu'il fit au dehors, à Athènes, dans les isles de l'Archipel, à Jérusalem, & dans les autres lieux saints de la Palestine; & par-tout il leva des dessins des statues, des bas-reliefs, & des autres monumens que le temps avoit épargnés. Spon nous apprend qu'il travailla deux mois entiers à copier les façades, les bas-reliefs, & toutes les sculptures de l'Acropole d'Athènes. A Jérusalem il peignit les deux autres tableaux qui ornent le salon de Bercy. L'un représente l'entrée de M. de Nointel dans la ville sainte; l'autre, la cérémonie du feu sacré que les schismatiques Grecs font d'une maniere fort tumultueuse dans l'église du S. Sépulcre de la même ville. M. Carrey revint en France avec M. de Nointel. Il espéroit retourner à Constantinople, où il avoit laissé un coffre rempli des dessins qu'il avoit levés pour M. de Nointel, & d'autres études qu'il avoit faites pour lui-même; mais il ne put résister aux pressantes sollicitations que lui fit M. le Brun pour le retenir auprès de lui, & son coffre fut perdu, quelques tentatives qu'il ait faites & fait faire pour le retirer. M. le Brun obtint pour lui une pension avec un appartement à Versailles, & un autre aux Gobelins. Cet habile homme rempli de l'étude des antiques, donna depuis plusieurs dessins pour ornemens de sculpture & pour des piéces d'orfévrerie, qui furent exécutées. Il travailla sous M. le Brun à la galerie de Versailles, dessina les morceaux les plus curieux du cabinet du roi, & fit d'autres ouvrages pour le roi jusqu'à la mort de M. le Brun, qui arriva en 1690. Il retourna alors à Troyes, où il a passé le reste de ses jours, & où il a laissé un grand nombre d'ouvrages. Le plus considérable est la vie de S. Pantaléon, qu'il fit en six grands tableaux, dans le cours de l'année 1720, pour la paroisse de saint Pantaléon de ladite ville de Troyes. Il mourut dans la même ville le 18 février 1726, & fut inhumé dans l'église de S. Nicolas au marché. * Extrait d'un *Mémoire communiqué* par M. Grosley, avocat à Troyes.

CARRHES, ville de Mésopotamie, où Crassus fut défait par Sillaces & Suréna, lieutenans du roi des Parthes, l'an 53 avant J. C. Quelques auteurs estiment que Carrhes est *Cars* d'aujourd'hui; mais il y a plus d'apparence que c'est *Charan* dans le Diarbec. Elle est située sur le fleuve Charra, qui se décharge dans le Chaboras. Elle avoit autrefois un évêque suffragant d'Edesse. Quelques auteurs mettent une autre ville de Carrhes dans l'Arabie. *Voyez* CARS. * Florus, *lib.* 5, *c.* 11. Pline, *lib.* 5, *c.* 24 *& suiv.* Lucain, *l.* 1 *Phars.*

*—— miserando funere Crassus*
*Assyrias Latio maculavit sanguine Carrhas.*

CARRICK, province d'Ecosse, au couchant de l'isle, entre les provinces de Gallowai & de Cluidesdale. Elle est peu considérable. * Sanson.

CARRIERE, connu sous le nom de BAUDE DE LA CARRIERE, ancien poëte François, vivoit vers l'an 1250. Il composa un dialogue de l'amour de son cœur & de ses yeux. * Fauchet, *anc. Poët. Franç.* La Croix du Maine, *bibl. franç.*

CARRIERE (Jean-Baptiste) natif d'Apt, ville de Provence, avocat du roi au parlement de Provence, vivoit en 1544. Il écrivit divers ouvrages en latin & en françois, & il traduisit l'histoire de Venise de François Contarini. * La Croix du Maine. Du Verdier-Vauprivas.

CARRIERE (François) religieux des peres conventuels de S. François, étoit d'Apt, & docteur en théologie. Il mourut en 1665. Ce Franciscain a fait un commentaire littéral sur toute l'Ecriture, qui a été imprimé en latin à Lyon en 1663. * Le Long, *biblioth. sacr.* in-fol. *pag.* 669.

CARRIERE (Louis de) prêtre de l'Oratoire de la congrégation de France, étoit d'Angers, & est mort à Paris en 1717. Il a fait une espece de *Commen-*

*taire littéral* en françois sur toute l'Ecriture-Sainte, qui a été imprimé en vingt-quatre vol. *in*-12, à Paris, depuis 1701, jusqu'en 1716. Ce commentaire ne consiste presque que dans plusieurs mots insérés dans le texte, pour le rendre plus clair & plus intelligible. * Le Long, *Biblioth. sacr.* in-fol. *pag.* 669.

CARRILLO (Martin) célébre jurisconsulte Espagnol, a vécu en 1515. Il étoit de Saragosse, où il enseigna le droit canon durant dix ans, & fut depuis grand-vicaire & chanoine de l'église métropole. Le roi d'Espagne l'envoya l'an 1611 en Sardaigne, en qualité de visiteur ecclésiastique, & à son retour, en 1615, il lui donna l'abbaye de Mont-Aragon. Il a composé l'histoire des archevêques de Saragosse, des annales, des éloges des femmes illustres de l'ancien testament. *Itinerarium ordinandorum. Manuel de confessarios, &c.* * Nicolas Antonio, *Bibl. Hisp. &c.*

CARRILLO (Alfonse) Espagnol natif de Cordoue, commandeur de Velés, vivoit vers l'an 1620, & composa divers ouvrages en espagnol, entr'autres les pseaumes de David en vers, que son fils, commandeur de Calatrava, fit imprimer en 1675, à Naples. Alfonse de Carrillo étoit fils de *François*, & frere de *Louis* de Carrillo, aussi commandeur de l'ordre de S. Jacques, & général des galeres d'Espagne, lequel mourut en 1610, & laissa quelques traités qu'on a publiés sous le titre de *Obras de D. Louis Carrillo*, imprimés à Madrid l'an 1613. * Nicolas Antonio, *Bibl. Hispan.*

CARRION, autrefois *Anubis & Nubis*, riviere d'Espagne, prend sa source dans les montagnes des Asturies, près de Saldana, arrose Carrion de los Condes, & Palencia dans le royaume de Léon, & peu après elle se joint au Pisuerga. * Mati, *dict.*

CARRION DE LOS CONDES, petite ville du royaume de Léon en Espagne. Elle est sur la riviere de Carrion, à quatre lieues au-dessus de Saldana, & à sept au-dessus de Palencia. * Mati, *dict.*

CARRION (Louis) savant critique, étoit originaire d'Espagne, mais il naquit à Bruges en Flandre. Il fit ses premieres études à Louvain, où il eut pour compagnon Juste-Lipse, dont il parle avantageusement en beaucoup d'endroits de ses *Antiquæ lectiones* & de ses *Emendationes*, quoique l'on ait prétendu qu'il a porté envie à son mérite, & qu'il a donné plus d'une fois des marques de sa jalousie à cet égard. Il continua ses études à Douai & ensuite à Paris, où il eut pour condisciple Martin-Antoine Delrio, depuis Jésuite, dont il fait l'éloge dans les deux écrits que l'on vient de citer, & en particulier à la fin du chapitre 8 du second livre de ses *Antiquæ lectiones*. Dans le même ouvrage, livre premier, chap. 9, Carrion dit qu'il étoit parent & ami de Jacques Pamelius; ce qu'il répete à la fin du chap. 18 du deuxiéme livre de ses *Emendationes*. Revenu à Louvain, il fut fait docteur en droit canon & en droit civil l'an 1586, & vers la même année, il fut chargé d'enseigner les instituts de Justinien; ensuite on le fit professeur royal en droit. Il fut aussi successivement chanoine de l'église de saint Omer, de S. Pierre de Louvain, & de S. Germain de Mons en Hainaut. Il mourut jeune à Louvain le 23 juin 1595: il étoit alors président du collége de saint Yves. On a de lui les ouvrages suivans: 1. *Historiarum Sallustii fragmenta*, avec des notes, à Anvers 1573, *in*-8°. 2. *Censorinus de die natali*, auquel il a ajouté le fragment d'un auteur inconnu sur le même sujet. Ce fragment avoit été attribué auparavant à Censorin & confondu avec son ouvrage; Carrion l'en distingua. Cette édition de Censorin parut en 1583, à Paris *in*-8°, & Henri Lindenbrog en parle avantageusement dans la préface de celle qu'il a donnée à Leyde, *in*-8°, en 1642. *Secuti sumus*, dit-il, *Ludovici Carrionis, viri doctissimi, & acerrimi judicii, exemplar lectionum. Nam id nobis concinnius visum fuit.* Il ne l'a pas cependant suivie en tout, comme il le dit ensuite, & il en rend raison. 3. *Magni Aurelii Cassiodori de ortographia libellus*, à Anvers, 1579, *in*-8°. 4. *Valerii Flacci Argonautica, cum castigationibus*, à Anvers, *in*-8° & *in*-16, & à Lyon, 1617, *in*-8°. 5. *Antiquarum lectionum libri tres*, à Anvers 1576, *in*-8°, & dans le tome III, partie seconde, du *Thesaurus criticus* de Jean Gruter, à Francfort 1604, *in*-8°. 6. *Emendationum & observationum libri duo*, à Paris, *in*-4°, & dans le même recueil de Gruter. Le premier de ces deux derniers livres est adressé à Claude Dupuy, conseiller du roi au parlement de Paris; & le second, à Nicolas le Fevre qui a été précepteur de Louis XIII. * Voyez Valere-André, *Bibliotheca Belgica*, édition de 1729, tome II, *in*-4°, & les auteurs que nous avons cités dans cet article.

CARRON (François) *cherchez* CARON.

CARROUSEL, course accompagnée de chariots, de machines, de récits, & de danses de chevaux. L'antiquité n'a rien eu de plus noble, ni de plus ingénieux, que l'usage des carrousels. Pendant que le peuple s'arrêtoit à considérer ces jeux & ces exercices comme des divertissemens, les prêtres idolâtres en faisoient des actes de religion; les soldats, des montres de leur adresse; & les savans, des études autant agréables qu'instructives. Tertullien, *dans son livre des Spectacles*, attribue l'invention des carrousels à Circé, cette fameuse magicienne qu'on disoit être fille du soleil, & veut que ce soit elle qui ait commencé à dresser le cirque & les courses en l'honneur de son pere. Quoi qu'il en soit, c'est apparemment de *Currus Solis*, Carro del Sole, *Char du Soleil*, que le mot de *Carrousel* a été formé, ou des chars & carosses qu'on y menoit. Il n'y avoit point de fêtes plus solemnelles que ces courses, parcequ'on y voyoit une infinité de machines, de chars, d'images, de couronnes, de dépouilles, & de représentations. Les prêtres y conduisoient des victimes, & y offroient des sacrifices. On y portoit, comme aux triomphes, les raretés des provinces subjuguées, & la pompe se faisoit avec un appareil magnifique. La plupart des autres nations s'efforcerent d'imiter, ou même de surpasser les Grecs & les Romains, & y ajouterent plusieurs ornemens conformes à leur génie. Les Goths & les Allemans y parurent avec des cimiers, qui servoient à les rendre plus fiers & plus terribles, quand on voyoit sur leurs têtes des dragons aîlés, des harpies, des mufles de lion, & d'autres choses semblables. Les François se servirent de cottes d'armes & de devises; & les Italiens y employerent les récits, la musique, & plusieurs machines ingénieuses.

### POMPE OU MARCHE DES CARROUSELS.

La diversité d'images, de statues, de chars, de chevaux, de machines, de concerts, & de personnes dont ces pompes étoient composées, faisoit le plus superbe & le plus bel objet du monde. Polybe & Athénée ont décrit celle du carrousel d'Anthiochus, surnommé *Epiphane* ou l'*Illustre*, & l'on y voit que la Syrie & l'Egypte ne cédoient pas en magnificence à la Gréce & à l'Italie, en ces sortes d'appareils. Ptolémée *Philadelphe* ne fut pas moins magnifique dans la pompe qui précéda le superbe festin qu'il fit aux princes & aux seigneurs de sa cour en la ville d'Alexandrie, & dont Callixene Rhodien fait le récit, (*lib.* 4 *de Alexandria.*) Ces pompes ne sont que la montre de toutes les choses destinées aux carrousels, pour faire admirer aux spectateurs la richesse des habits & la beauté des machines, & pour faire paroître en ordre tout ce qui compose l'appareil de ces jeux.

### LICE OU CARRIERE DES CARROUSELS.

Les Romains au commencement n'eurent point d'autre cirque pour leurs courses & carrousels, qu'un grand espace entre le bord du Tibre, d'un côté, & une palissade d'épées fichées les pointes en haut, de l'au-

tre; ce qui rendoit ces courses dangereuses. Tarquin fut le premier qui fit bâtir un grand cirque, entre le mont Aventin & le palais. Le censeur Flaminius donna depuis un de ses prés, hors de la ville, pour en faire un autre, qui fut appellé de son nom *le Cirque de Flaminius*. Dion Chrysostome parle de celui d'Alexandrie; il y en a eu aussi à Constantinople, à Athènes, à Jérusalem, & en plusieurs autres villes. Il n'y a pas aujourd'hui des cirques comme autrefois; mais on choisit de grandes places, que l'on dispose selon le sujet des représentations qu'on y veut faire. Toutes les grandes villes d'Espagne ont des places pour les courses. Florence a la place *di Sancta Croce*. Les carrousels se font à Naples dans la place *del Pallazzo Reale*; à Paris, dans la place royale, ou dans la place du carrousel, devant les tuilleries; & à Versailles, dans une des cours des écuries du roi. Autrefois le roi Chilperic fit bâtir des cirques à Paris & à Soissons, pour représenter des carrousels. * Aimoin, *liv.* 3.

*Sujet des Carrousels.*

Le sujet se prend de l'histoire, de la fable, des choses naturelles, des inventions poëtiques, ou du caprice; mais il faut l'accommoder à l'occasion de la fête pour laquelle on fait le carrousel. Les occasions sont la naissance des princes, ou le mariage, le sacre & le couronnement des rois; les entrées solemnelles dans les villes; les victoires célébres, &c. Les desseins des carrousels doivent être ingénieux & bien imaginés, afin que l'esprit n'y ait pas moins de plaisir que les yeux. Ils doivent aussi être militaires & guerriers, c'est-à-dire, renfermer des combats & des défis; parceque les exercices & les courses des carrousels sont militaires. Ainsi pour ceux que l'on tire de l'histoire, ou de la fable, on choisit des combats des héros, ou des divinités. Si on les emprunte de la nature ou de la morale, on prend des choses qui aient de l'antipatie & de la répugnance, comme les saisons, le jour & la nuit, les vices & les vertus; ou celles qui étant de même espece, se peuvent disputer quelque avantage, comme les plantes, les métaux, &c.

*Quadrilles des Carrousels.*

Les troupes diverses qui composent les carrousels, sont nommées *Quadrilles*, du nom Italien *Squadriglia*, diminutif de *Squadra*, qui signifie une compagnie de soldats rangée en ordre. Dans les carrousels célébres, les princes sont ordinairement les chefs des quadrilles. Au premier carrousel de Louis XIV, ce prince fut le chef de la quadrille des Romains; Monsieur, son frere unique, de celle des Persans; monsieur le Prince, de celle des Turcs; monsieur le Duc, de celle des Moscovites; & monsieur le duc de Guise, de celle des Maures. Le moindre nombre des quadrilles pour un véritable carrousel est de quatre, & le plus grand de douze. S'il n'y a que deux troupes, c'est proprement une joûte; & s'il n'y en a qu'une, c'est un tournoi, ou une course. Ces quadrilles se distinguent par la forme des habits, ou du moins par la diversité des couleurs qu'elles choisissent. Parmi les Grecs & les Romains, les couleurs du cirque se distinguerent par quatre couleurs. Ce qui donna l'origine des quadrilles blanche, verte, rouge & bleue, si célébres dans l'ancienne histoire, par les factions qu'elles causerent souvent. Quoiqu'il y eût quatre quadrilles, elles ne faisoient néanmoins que deux partis sous les noms des verts & des bleus, qui furent les causes de tant de troubles à Rome, à Constantinople, en Egypte, & dans toutes les autres parties de l'empire. L'usage des quadrilles, qui est universellement reçu dans tous les lieux où l'on fait aujourd'hui des courses & des fêtes à cheval, n'a été introduit que fort tard en France. Comme on y préféroit les exercices de valeur à ceux d'invention & de pure adresse, on y faisoit plus de combats à la barriere, que de carrousels, & l'on aimoit mieux s'y faire voir bons gendarmes & vaillans cavaliers, qu'adroits courtisans; c'est pourquoi les François n'affectoient point de faire des quadrilles & des courses réglées, comme on fait à présent. Le premier usage des quadrilles commença en France sous le roi Henri IV, l'an 1606. On fit à Paris, dans la cour du château du Louvre, le carrousel des quatre élémens, représenté par quatre quadrilles de cavaliers qui sortirent de l'hôtel de Bourbon.

*Machines des Carrousels.*

On donne le nom de machines à tout ce qui n'a mouvement que par l'artifice des hommes, comme aux représentations de toutes sortes d'animaux, que l'on fait mouvoir, aux chars roulants, aux statues mobiles, &c. Le mouvement se fait ou sur l'eau, ou dans l'air, ou sur la terre. S'il se fait sur l'eau, on y emploie des vaisseaux, ou des animaux, & des monstres artificiels, comme des baleines, des cygnes, &c. Si c'est dans l'air, on y guinde par des cordes, des nuées, ou des oiseaux suspendus, des dragons, & des animaux volans. Sur la terre, on se sert de chars, de brancards, d'animaux feints, de statues à ressorts, &c. Il y a aussi des machines de guerre & de paix, de triomphes & de cérémonies sacrées. Les machines doivent être proportionées au sujet. S'il est historique, il le faut prendre dans l'histoire; s'il est fabuleux, dans la fable. S'il est poëtique & d'invention, on a plus de liberté à inventer de belles choses.

*Recits et harmonie des Carrousels.*

Le carrousel étant toujours une allégorie & une invention emblématique, destinée à honorer le mérite des princes, ou à instruire, on y mêle des récits qui font les applications de la pompe, de l'appareil, & des plus considérables machines dont il est composé. C'est pour cela qu'on y fait paroître des nymphes, de petits amours, des dieux de la fable, des vertus, des héros, des génies, &c. qui récitent ou chantent des vers; l'harmonie ne manque jamais aux carrousels, parceque ce sont des fêtes d'appareil, & de réjouissances publiques. Il y en a de deux sortes, l'une militaire & guerriere, l'autre douce & agréable. La premiere se met en tête de chaque quadrille, pour animer les cavaliers, & pour annoncer leur venue, leur entrée dans la carriere, & leurs courses; & l'autre sert aux récits, & pour accompagner la pompe. Les instrumens sont différens, selon la qualité des personnes que l'on introduit en ces fêtes. On donne des tymbales & des tambours aux Allemans, des clairons aux Persans, des flûtes aux satyres, des musettes aux bergers, une lyre à Apollon & à Orphée, & ainsi des autres. Sur les machines militaires on met des instrumens propres à la guerre; sur les champêtres, des instrumens rustiques, & sur les vaisseaux, des trompettes marines. On fait au son de ces instrumens des danses de chevaux, dont les Sybarites, peuples de l'Italie méridionale, furent les premiers inventeurs. Sur quoi Athénée a remarqué que les Crotoniates, qui leur faisoient la guerre, s'étant apperçus de la coutume qu'avoient les Sybarites de faire danser leurs chevaux au son des trompettes, firent secretement apprendre à leurs troupes les airs de balets qu'on faisoit danser à ces chevaux, & que les ayant fait sonner, quand la cavalerie des Sybarites parut, leurs chevaux, au lieu de combattre & de suivre les mouvemens des cavaliers, se mirent tous à danser, ce qui donna aux Crotoniates le moyen de les mettre en désordre, & de les tailler en piéces sans beaucoup de résistance. Ce n'est pas une chose fort surprenante, que l'on puisse dresser des chevaux à la danse, puisqu'on y dresse des chiens, des singes, des ours & des éléphans même, qui sont les plus lourds animaux, & qui néanmoins suivent la mesure des airs, & la différence des tons.

PERSONNES

*Personnes qui composent les Carrousels.*

Plusieurs sortes de personnes entrent dans la pompe du carrousel : le mestre de camp & ses aides, les tenans & les assaillans, les chefs des quadrilles, les hérauts, les trompettes, les pages, les valets de pied & les estafiers, les personnes des récits & des machines, les musiciens, les parrains & les juges. Le mestre de camp ou maréchal de camp, est celui qui conduit toute la pompe, qui régle la marche, & qui introduit dans la lice. Les tenans sont ceux qui ouvrent le carrousel, & qui font les défis par les cartels que les hérauts publient Les assaillans sont ceux qui s'offrent par leurs réponses aux défis & aux cartels, de soutenir le contraire. Le chef de chaque quadrille est ordinairement un prince; les hérauts d'armes y sont d'ancien usage, aussi-bien que dans les tournois. Les pages montés à cheval portent les boucliers des devises de leurs maîtres, & les lances de parade. Les estafiers conduisent les chevaux de main, & font d'autres fonctions semblables. On les déguise en Turcs, en Maures, en Esclaves, en Sauvages, en singes, en ours, & en plusieurs autres manieres. Les parrains anciennement étoient de jeunes gens, qui dans la pompe du cirque conduisoient les chariots, les représentations & les images des dieux. Dans les duels les parrains étoient ceux qu'on donnoit aux deux combattans, pour être comme leurs avocats. On en prend encore à présent par cérémonie dans les carrousels, & chaque quadrille en a deux, quatre, ou six, selon que l'on veut rendre la cérémonie plus auguste. Les juges sont ordinairement de vieux cavaliers expérimentés en tous ces exercices, qui sont nommés pour présider aux courses, & pour adjuger les prix à ceux qui les ont mérités.

*Comparses des Carrousels.*

La comparse est aux carrousels ce qu'est l'entrée aux balets, & la scène aux comédies & aux tragédies, c'est-à-dire, qu'elle est l'entrée des quadrilles dans la carriere, dont elles font tout le tour, pour se faire voir aux spectateurs, & s'aller rendre aux pavillons & aux postes qu'on leur a destinés. C'est-là que l'on remarque avec plaisir la richesse des habits, la beauté & la fierté des chevaux, l'invention des machines, & toute la pompe de l'appareil.

*Actions des Carrousels.*

Les actions les plus ordinaires sont, premierement de rompre des lances en lice les uns contre les autres: secondement de les rompre contre la quintane, qui est la course du faquin: troisiémement, de courre la bague: quatriémement, de courre les têtes: cinquiémement, de combattre à cheval l'épée à la main : sixiémement, de lancer le dard : septiémement, de faire la foule.

Premierement, le combat des lances se faisoit ainsi. Deux cavaliers armés de toutes piéces partoient à toute bride en même temps, pour se rencontrer au milieu des deux extrémités de la lice, où ils se poussoient de leurs lances avec tant de force, que quelques-uns étoient jettés hors des arçons & portés à terre. Depuis la mort de Henri II, qui fut blessé mortellement d'un éclat de lance par le comte de Montgommeri, on a quitté ce combat, qui auparavant étoit le plus ordinaire en France. Secondement, l'exercice de rompre les lances à la quintane est ancien, & fut ainsi nommé de Quintus, son inventeur. La quintane est un tronc d'arbre, ou un pilier contre lequel on va rompre la lance, pour s'accoutumer à atteindre l'ennemi par des coups mesurés. Nous l'appellons *course au faquin*, parcequ'on se sert souvent d'un faquin, ou d'un porte-faix armé de toutes piéces, contre lequel on court. Les Italiens nomment cet exercice *la course à l'Homme armé*, *& le Sarasin*, parcequ'ils représentent ce faquin en Turc, en Maure, ou en Sarasin : ordinairement c'est une figure de bois en forme d'homme planté sur un pivot, afin qu'elle soit mobile. Elle demeure ferme lorsqu'on la frape au front, entre les yeux & sur le nez; mais lorsqu'on la touche ailleurs, elle tourne si rudement, que si le cavalier n'est adroit pour esquiver le coup, elle le frape d'un sabre de bois, ou d'un sac plein de terre, ce qui donne à rire aux spectateurs. Troisiémement, la course de la bague est fort en usage, parceque c'est le plus aisé, le moins dangereux, & le plus agréable à voir de tous les exercices de cheval. Quatriémement, la course des têtes est nouvelle en France; mais elle est plus ancienne en Allemagne, où apparemment les guerres avec les Turcs l'ont introduite. La coutume de cette nation barbare est de récompenser les soldats qui apportent les têtes des ennemis qu'ils ont tués, & les Allemans tâchent souvent de les retirer d'entre les mains de ces infidéles : c'est pourquoi ils s'exercent à courre des têtes de Turcs & de Maures, contre lesquels ils tirent le dard & le pistolet, & en enlevent d'autres avec la pointe de l'épée, se courbant en courant, ce qui est un trait d'adresse aussi grand qu'on en puisse montrer. On dispose dans un même lieu, en diverses distances, trois ou quatre de ces têtes, afin que tout d'une course on lance le dard à l'une, on tire le pistolet contre une autre, on fende celle-ci avec une hache, ou on la rompe avec une masse d'armes, & qu'on enleve la derniere avec la lance ou avec l'épée. Cinquiémement, le combat à l'épée se fait par des cavaliers armés de toutes piéces, qui s'approchent par trois voltes, & se donnent à chaque fois des coups d'épée sur le casque. Le connétable de Montmorenci n'étant encore que maréchal de France, se rendit célébre en cet exercice dans deux tournois; le premier à Bayonne, quand la reine d'Espagne y vint trouver le roi Charles IX son frere; & le dernier à Paris, pour les nôces d'Antoine de Croui, prince de Porcian. En celui de Bayonne, il donna un si rude coup d'épée à un prince, contre lequel il combattoit, qu'il le renversa sur la croupe de son cheval; & à Paris, il porta par terre hors de la selle un seigneur de qualité, qui avoit la réputation d'être un des meilleurs hommes de cheval de son temps. Sixiémement, le jet du dard est nommé par les Espagnols *jeu des cannes, juego de las cagnas*, parcequ'en tournoyant ils se tirent des cannes les uns contre les autres, & se couvrent de leurs boucliers pour les recevoir. Cet exercice passa des Espagnols aux provinces de France, voisines des Pyrenées. Le roi Charles VI étant allé visiter le comte de Foix, ce prince lui donna le plaisir de voir lancer le javelot, qui étoit le jeu le plus commun parmi les nobles du pays. Septiémement, la foule est une course de tous les chevaliers les uns après les autres sans interruption, ce que les Italiens appellent *far la fola;* & c'est par-là que finissent ordinairement toutes les courses. Après quoi la fête se termine par des feux d'artifice. * Le pere Ménétrier, *Traité des tournois & carrousels.* Voyez aussi *il Cannochiale d'Aristotele* de dom Emanuel Tesauro.

CARS, ville de la Turcomanie, dans la Turquie d'Asie, vers les sources de l'Euphrate, & les frontieres de la Georgie. Elle est si considérable, que le grand Turc fait, dit-on, mettre en ses titres celui de seigneur de Cars. Un voyageur moderne croit que cette ville est celle de Carrhes, dont on a parlé, où Crassus fut défait par les Parthes; mais Carrhes, comme nous l'avons marqué, étoit dans la Mésopotamie. *Voyez* CARRHES. * Sanson, *in tab. geograph.* Poulet, *relation du Levant, tom.* 2, *chap.* 9, *pag.* 105.

CARSISTES, ou plutôt CARCISTES, nom qui fut donné à certain parti séditieux dans le XVI siécle, qui avec une troupe de mutins appellés *Razats*, entretenoit les troubles en Provence, du temps que la reine Catherine de Médicis fit le tour des provinces méridionales de la France. Ces Carcistes étoient soutenus de la noblesse, & les autres avoient pour eux le peuple &

le parlement. * Mezerai, *dans son abrégé chron. régne de Henri III.*

CARSO, en latin *Karstia, Calderus Mons*, petite contrée d'Italie, est la partie du Frioul, qui s'étend depuis la riviere d'Anza, jusqu'aux frontieres de l'Istrie, entre le comté de Gorice, & les golfes de Venise & de Trieste. Ses lieux principaux sont Aquilée, Proseco, Trieste & Monte Falcone. Cette derniere avec son territoire est aux Vénitiens, le reste dépend de la maison d'Autriche. Au reste on comprend quelquefois sous le Carso, la Carniole Séche, qui est l'Istrie autrichienne. * Mati, *diction.*

CARSUGHI (Rainier) né à Citerna, petite ville de la Toscane, l'an 1647, entra de bonne heure dans la société des jésuites, où il se distingua par son esprit, ses talens, & les vertus conformes à son état. Après avoir été secrétaire général de sa compagnie qui a toujours loué en lui une rare prudence, il fut fait provincial de la province romaine. Ce fut dans cet emploi qu'il mourut le 7 de mars 1709, dans la soixante-deuxiéme année de son âge. Doué d'un esprit pénétrant, juste, facile, il écrivoit également bien en latin & en italien, & il conservoit dans la composition cette éloquence naturelle & insinuante qui le rendoit maître des conversations. Censeur rigoureux de ses ouvrages, & peu satisfait de ce qui contentoit tout le monde, il n'a souffert que la publication de quatre volumes de méditations dont on a plusieurs éditions. On a imprimé l'année même de sa mort à Rome, *in*-8°, un poëme latin, de l'art de bien écrire (*Ars bene scribendi*) avec un recueil de quelques épigrammes du même. Ce poëme, qui est très-élégant, & plein d'excellens principes, peut tenir lieu d'une rhétorique. Il est divisé en quatre livres : le premier enseigne la maniere de lire les bons auteurs, & d'en profiter ; le second traite de la meilleure méthode de composer L'imitation est le sujet du troisiéme livre ; le quatriéme livre apprend à se former un style. * Voyez les *Mémoires de Trevoux*, mai 1711, article 78.

CARTAGO, petite ville de l'Amérique méridionale, dans le gouvernement de Popayan en Terre-ferme, à 40 lieues de la ville de ce nom, du côté du nord. * Mati, *diction.*

CARTAGO, *cherchez* CARTHAGE.

CARTALO, Carthaginois, fut envoyé à Tyr pour y offrir des dépouilles à Hercule, dont il étoit grand prêtre. A son retour, voulant entrer dans Carthage, il trouva cette ville assiégée par son pere Malée ou *Mazée*, qui en avoit été banni injustement. Il passa au travers de son camp, mais sans saluer son pere, ni vouloir s'arrêter, à cause de la situation d'ennemi, dans laquelle il le rencontroit, ou à cause des habits pontificaux, dont il étoit lui-même revêtu ; scrupule dont il fut cruellement puni, car s'étant ensuite présenté devant son pere, que le sénat lui avoit permis de voir, ce barbare imputant à mépris la maniere dont son fils en avoit usé d'abord avec lui, le fit attacher sur une croix, où il expira. * Justin, *l.* 18.

CARTAMA, petite ville du royaume de Grenade en Espagne, est située sur une montagne, au pied de laquelle coule la riviere de Guadalmedina, à quatre lieues de la ville de Malaga. * Mati, *diction.*

CARTARI (Jules) jurisconsulte Italien, né à Orvieto en 1558, d'une famille noble & ancienne, étoit fils de Flaminius Cartari, auditeur de la Rote de Gènes & grand jurisconsulte. Jules fut très-estimé des papes Paul V, Grégoire XV & Urbain VIII, sous lesquels il fut revêtu de plusieurs emplois honorables. Il mourut sénateur romain en 1633. Son fils Charles fit imprimer ses ouvrages après sa mort ; ils contiennent : *Decisiones fori archiepiscopalis Mediolanensis ; Tractatus de foro competenti adversùs judices aliosque ecclesiasticam jurisdictionem perturbantes.* * *Acta erudit.* 1713, *pag.* 505.

CARTARI (Charles) fils du précédent, né à Bologne en 1614, s'appliqua aussi à la jurisprudence, & ayant reçu le bonnet de docteur à Rome en 1633, Urbain VIII le chargea en 1638 de l'inspection des archives du saint siége après Jean-Baptiste Confalonieri. Innocent XII qui vouloit faire plaisir à Fabretti, lui donna cette place dans la suite, & en ôta Cartari sous prétexte qu'il étoit trop âgé pour la remplir avec soin ; ce qui n'étoit qu'un faux prétexte, puisque Fabretti avoit alors lui-même plus de 70 ans. Cartari fut aussi avocat au consistoire, & mourut en 1697. Cette derniere charge lui a donné lieu de publier une liste de tous ceux qui l'avoient occupée avant lui : *Syllabus advocatorum consistorialium.* Ses autres ouvrages sont : *Pallade Bombena ; Vita di Vicenso Armanni da Gubbio ; la Rosa d'oro ; Judicium de opere Joan. Laurent. Luchesini ; Demonstrata impiorum insania ; Memorie della citta de Commacchio.* * *Acta erudit.* 1713, *pag.* 505.

CARTARI (Antoine-Etienne) fils de Charles, naquit en 1651. Il avoit de grandes dispositions pour l'étude ; mais son application excessive avança ses jours. Il mourut en 1685. Il a publié *Prodromus Gentilitius* & *Europæ Gentilitiæ*, *tom. I.* Il a laissé la suite de cet ouvrage qui est encore manuscrite. * *Acta erudit.* 1713, *pag.* 505.

CARTEIL (Christophe) capitaine Anglois, natif du pays de Cornouaille, porta les armes dès l'âge de vingt-deux ans en 1572. Il s'acquit beaucoup de réputation dans ce métier, & fut fort estimé de l'illustre Boisot, amiral des Provinces-Unies. En 1582 le prince d'Orange & les états des Provinces-Unies, lui donnerent la conduite de la flotte qu'ils envoyerent en Moscovie. Lorsque Carteil fut repassé en Angleterre, la reine Elizabeth l'envoya avec François Drak dans les Indes occidentales, où ils prirent les villes de Saint-Jacques, de Carthagène & de Saint-Augustin. Les ennemis mêmes y admirerent la prudence & la conduite de Carteil, & ils avouerent qu'ils n'avoient jamais vu la discipline militaire si bien observée que dans les troupes qu'il commandoit. Après beaucoup d'heureux succès, il vint mourir à Londres en 1593. * *Herolog. ang.*

CARTEROMACO (Scipion) naquit à Pistoye, ville de Toscane, le 4 février 1467, d'une famille noble. Le nom de cette famille étoit *Forteguerri ;* mais Scipion, pour se conformer à l'usage des savans de son siécle, le changea en celui de *Carteromaco*, qui en grec signifie la même chose. Son pere *Dominique* Forteguerri fut en 1472 gonfalonier de la ville de Pistoye, qui étoit alors une espece de république. Scipion fut mis dès sa premiere jeunesse au collége de Pistoye, appellé *la Sapienza de' Forteguerri*, parcequ'il a été fondé par le cardinal *Forteguerri*, pour l'entretien de douze étudians, dont trois doivent être de sa famille. Il ne demeura pas cependant toujours en ce lieu pendant les six ans destinés à l'instruction de ceux pour qui cette fondation étoit faite. Il paroît par une de ses lettres à Ange Politien, & par une autre d'*Alde* l'ancien, qu'il étudia quelque temps à Rome. Il passa ensuite à Florence, où il s'appliqua avec beaucoup d'ardeur à la langue grecque sous Politien, qui conçut pour lui une amitié fort tendre. Le 25 février 1493, il obtint du pape Alexandre VI (non Alexandre VII, comme le dit le P. Niceron) une permission de jouir encore six années du revenu d'étudiant du collége de Pistoye. Il passa ces six années à Padoue, où il continua ses études avec tant de succès, que la république de Venise le nomma vers l'an 1500, pour enseigner la langue grecque à la jeunesse Vénitienne, & lui donna pour cela de bons appointemens. Jules II étant parvenu au pontificat en 1503, fit venir quelque temps après Carteromaco à Rome, & le mit auprès du cardinal Galeotti Franciotti de la Rovere, Luquois, son neveu, qu'il avoit fait vice-chancelier de l'église romaine. Après la mort de ce cardinal, arrivée le 11 septembre 1508, Carteromaco s'attacha au cardinal François Alidosia qui fut tué à

Ravenne par François-Marie de la Rovere, duc d'Urbin, le 24 mai 1511. Cette mort, qui causa beaucoup de chagrin à Carteromaco, l'engagea de retourner pour la troisiéme fois à Rome, où Ange Colocci le fit connoître au cardinal Jean de Médicis, qui étant devenu pape en 1513, sous le nom de Léon X, mit Carteromaco auprès de Jules de Médicis, son parent, qu'il avoit dessein de faire cardinal, pour le diriger dans ses études. C'est du moins ce que dit Pierius Valerianus; mais il paroît par le traité *De exilio* de Petrus Alcyonius, écrit en 1512, que Carteromaco étoit déja auprès de Jules de Médicis avant l'exaltation de Léon X. Jules parlant dans cet ouvrage, y dit en effet : *Consulam . . . Scipionem Carteromachum, familiarem etiam nostrum, cui tametsi Latinus est, attamen vel Græci ipsi in suæ linguæ cognitione & subtilitate primas deferunt.* Carteromaco pouvoit espérer une fortune brillante, mais la mort l'enleva à la fleur de son âge le 16 octobre 1513, âgé de 46 ans. Ses ouvrages sont : 1. *Oratio de laudibus litterarum græcarum*, à Venise 1504, *in-4°*. C'est un discours qu'il avoit récité au mois de janvier de la même année. On en a fait depuis plusieurs autres editions. 2. *Aristidis oratio de laudibus urbis Romæ è græco in latinum versa*, à Venise 1519, *in-8°*, avec les écrivains de l'histoire auguste. 3. *Claudii Ptolemæi de geographia libri VIII, è recensione Marci monachi cœlestini Beneventani, Joannis Cottæ Veronensis, Scipionis Catteromachi Pistoriensis & Cornelii Benigni Viterbiensis*, à Rome 1507, *in-folio*. 4. A la tête de la logique d'Aristote, imprimée en grec, à Venise, par Alde en 1495, *in-folio*, il y a une préface grecque & une épigramme en la même langue de Carteromaco. 5. Autres épigrammes du même, en differens livres. 6. Trois lettres, l'une grecque à la tête du *Thesaurus Cornucopiæ* de *Varino*, à qui elle est adressée, les deux autres en latin, la premiere avec les lettres d'Ange Politien à qui elle est écrite; la seconde, à Daniel *Renieri*, imprimée avec son discours sur la langue grecque. * Le journal de Venise, tome XX, page 278, & tome XXVI, p. 317. Niceron, *Mémoires*, tome XXII. *Petrus Alcyonius, de exilio*, &c. pages 179 & 247, édition de Leipsic 1707. Joannes Pierius Valerianus, *De litteratorum infelicitate*, même édition, pages 356 & 385.

CARTESIANISME, secte de philosophes modernes, dont Descartes est le chef, & qui prend son nom de *Cartesius*, qui est le nom latin de Descartes. Le Cartésianisme a ses principes de métaphysique & de physique. Son principe métaphysique est, *Je pense, donc je suis.* Ce principe a été attaqué & soutenu avec beaucoup de vivacité, & avec trop de partialité de part & d'autre; car quoiqu'il soit vrai que nous sommes assurés en même temps par le sentiment intérieur de la conscience que nous existons, comme nous le sommes que nous pensons, il est vrai de dire que la conclusion de ce raisonnement, *je suis*, se tire bien de l'antécédent, *je pense*, puisque *penser* suppose nécessairement *être* ou *exister*, & que l'esprit voit clairement la liaison nécessaire qu'il y a entre *penser* & *être* : cependant Descartes n'a pas dû proposer son principe comme une nouvelle découverte. Avant lui on savoit que pour penser il faut être, & que celui qui pense actuellement existe actuellement. Pour la physique, le principe du Cartésianisme est, *qu'il n'y a que des substances.* Ce principe a paru dangereux, & on le combat tous les jours dans les écoles catholiques, en prouvant qu'il y a des accidens absolus. Ces substances sont de deux sortes; l'une est la substance qui pense, & l'autre la substance étendue. La pensée actuelle, l'étendue actuelle, sont de l'essence de la substance, tellement que la substance pensante ne peut être sans quelque pensée actuelle, & qu'on ne peût rien retrancher de l'étendue d'une chose sans retrancher de sa substance. A l'égard de la substance pensante, on ne conçoit pas comment Dieu ne pouroit pas l'empêcher de penser, en lui refusant son concours pour quelque action que ce soit, tandis qu'il lui conservera l'existence. A l'égard de la substance étendue, la foi nous apprend que le corps de J. C. ne perd rien de sa substance dans le sacrement de l'Eucharistie, quoiqu'il y perde beaucoup de son étendue, ainsi l'on ne peut pas dire que l'étendue est l'essence de la matiere. Un autre principe du Cartésianisme est *qu'il n'y a point de vuide, & qu'il n'y en peut avoir dans la nature*, parceque ce vuide pouroit être mesuré, seroit étendu, & par conséquent seroit de la matiere, car tout ce qui est étendu est matiere. Il est inutile de faire des réflexions sur un aussi mauvais raisonnement, les philosophes d'un sentiment contraire le réfutent trop sérieusement.

Ces principes de physique une fois supposés, Descartes explique par la voie de la méchanique, & par les régles du mouvement, comment le monde a été formé tel qu'il est. Il suppose que Dieu a créé de la matiere d'une étendue indéfinie; qu'il a divisé cette matiere en petites parties carrées, ou de figures pleines d'angles; qu'ensuite il imprima deux mouvemens à cette matiere; l'un, par lequel chaque partie tourna sur son centre; l'autre, par lequel une grande quantité de matiere tourna sur un centre commun; ce qui forma autant de tourbillons, qu'il y avoit de ces masses differentes de matiere qui tournoient sur un centre commun. Voici, selon Descartes, ce qui arriva dans chaque tourbillon. Les parties de la matiere ne purent être mises en mouvement sans que leurs angles se rompissent. Ce frottement continuel de parties à angles produisit deux sortes d'élemens : le premier est une poudre très-fine, formée des angles brisés mille fois, & en mille manieres; le second, sont des globes, formés de ces parties de matieres, dont les angles ont été abattus par le mouvement; le troisiéme, sont les parties de ces angles, dont la figure est irréguliere, & qui par de petites cornes se sont embarassées les unes avec les autres. Le premier élement, suivant les loix du mouvement, occupe le centre du tourbillon, à cause de la petitesse de ses parties. Cet élement est la matiere du soleil, des étoiles fixes, & domine dans le feu que nous voyons sur la terre; le second élement, composé de globes, remplit l'espace qu'il y a depuis la terre jusqu'aux étoiles fixes, de telle maniere que les globes les plus gros sont plus près de la circonférence du tourbillon, & les plus petits sont près du centre; le troisiéme élement ou les parties branchues est la matiere de la terre, des corps terrestres, des cométes, des taches du soleil, &c. On trouve ce systême dangereux, parcequ'il est favorable aux Athées, qui admettent une matiere éternelle, & qui dans le sentiment de Descartes, expliqueroient par les loix du mouvement de quelle maniere le monde a pu se former; cependant les Athées, s'ils sont véritables philosophes, ne sauroient s'accommoder du systême du Cartésianisme, puisqu'il est impossible qu'il y ait du mouvement dans les parties d'une matiere dure & solide, dont la résistance est indéfinie, s'il n'y a du vuide ou un fluide parfait. De plus la matiere n'a d'elle-même aucun mouvement; il faut nécessairement un Dieu qui le lui ait imprimé. *Voyez* PHILOSOPHES, & l'article DESCARTES.

CARTHA ou CARIA, ville de la tribu de Zabulon, donnée en partage aux Lévites de la famille de Merari. * *Jos. XXI*, 34.

CARTHAGE, dite *la grande*, fut autrefois la capitale d'un grand empire, & la principale ville d'Afrique, sur la côte de Barbarie, près de Tunis. Quelques auteurs qui rapportent son origine à Didon, disent que l'an 7 de Pygmalion, roi de Tyr; 103 depuis la mort d'Hiram; 124 depuis la construction du temple de Salomon; du monde 3147; & avant J. C. 888, cette princesse, veuve de Sichée, se voyant maltraitée du roi son frere, sortit de son pays avec grand nombre de mécontens, & passa en Afrique, où

elle bâtit Carthage. Les autres soutiennent que cette ville avoit été commencée long-temps auparavant par Zorus & Carchedon, & que Didon ne fit construire que la forteresse nommée *Byrsa*, où est maintenant, au rapport de Marmol, une tour que les Chrétiens appellent *la Roque de Mastinace*, & les Africains *Almenare*. On ajoute encore qu'on donna à la ville ce nom de *Byrsa*, qui en grec signifie *Courroye*, à cause que cette princesse ne demanda à ceux de la contrée, pour la fondation de sa ville, qu'autant de terre qu'un cuir de vache pouroit en entourer, & que l'ayant coupé en courroyes fort minces, elle en fit une grande enceinte. Servius rapporte que cette ville fut nommée *Carthage*, du nom d'une autre ville de Lybie, qui se nommoit *Cartha*; d'autres croient qu'elle avoit été fondée par les Phéniciens, que Josué, fils de Nun, avoit chassés. Les auteurs du pays en rapportent aussi diverses origines, qui ne sont pas plus sures. Bochart a fait voir dans son *Chanaan*, *lib.* 1, *cap.* 14, la fausseté des étymologies grecques au sujet du mot de *Carthage*, & montre qu'elle se nommoit en phénicien *Karthachadtha*, c'est-à-dire, *ville nouvelle*. Sa citadelle se nommoit *Botsra*, qui signifie *un lieu fort*. On peut voir dans le même auteur la description de cette ville. Josephe assure, après Menandre, qui composa l'histoire des rois de Tyr & de Phénicie, que cette ville fut bâtie l'an 144, après que les fondemens du temple de Salomon furent jettés. Mais cet historien s'est trompé dans la supputation de la somme totale des régnes des rois de Tyr, qu'il fait monter depuis le commencement du régne d'Hyram jusqu'à la septiéme année de Pygmalion, dans laquelle Didon s'enfuit de Tyr, & alla bâtir Carthage, à 155 ans 8 mois, au lieu qu'elle ne se monte qu'à 137 ans 8 mois, selon le nombre des années de chaque régne. Au lieu donc de compter comme il fait 143 ans, depuis la fondation du temple de Jérusalem, jusqu'à la fuite de Didon, il n'en faut compter que 135 & 8 mois. Ainsi la fondation de Carthage tombe à l'an 3832 de la période julienne, 882 avant Jesus-Christ, 127 après la fondation du temple; ce qui s'accorde avec les historiens profanes, car Solin dit que Carthage fut ruinée sous le consulat de Cneïus Lentulus, & de Lucius Mummius, l'an 608 de la fondation de Rome, 737 ans après qu'elle eut été bâtie par Elisse Phénicienne. Cette année de la fondation de Rome est la 4568 de la période julienne; ôtez-en 737 ans, vous aurez l'année 3831. Philis de Nocrate s'est bien éloigné de-là, quand il a dit que Carthage avoit été bâtie 32 ans avant la guerre de Troye par Zor & par Carthage, car Zor ou Ztor est le nom phénicien de la ville de Tyr, & Carthage n'est pas un nom d'homme, mais un nom appellatif, qui signifie *nouvelle ville*. Cette opinion est aussi conforme au sentiment des modernes & des anciens, entre lesquels on peut citer Menandre, allégué par Josephe; Tatien, au discours qu'il a fait contre les Gentils; Théophile, patriarche d'Antioche, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Justin, Velleïus Paterculus, Strabon, Pline, Isidore de Séville, Marmol & plusieurs autres.

Les Carthaginois se rendirent très-considérables par les armes. Ils inventerent le bélier pour ébranler & renverser les murailles, & furent les premiers qui armerent les galeres à quatre rangs de rameurs. Ils soumirent la Lybie, porterent leurs armes en Sicile & en Sardaigne, & pousserent leurs conquêtes jusque dans l'Espagne: mais les guerres qu'ils ont soutenues contre les Romains, sont celles qui ont rendu leur nom plus célèbre. La premiere dura 24 ans, depuis l'an 489 de Rome, & 265 avant J. C. jusqu'à l'an de Rome 512, & avant J. C. 242, & commença au sujet des Mamertins, seigneurs de la ville de Messine, lesquels étant attaqués par le roi Hieron & les Carthaginois, demanderent du secours aux Romains. La seconde guerre punique commença l'an 536 de Rome, & avant J. C. 218, après qu'Annibal eut pris la ville de Sagunte, fidéle alliée des Romains. Elle dura 17 ans jusqu'en l'an 553 de Rome, & 201 ans avant J. C. & fut fatale & glorieuse à Rome par les pertes que lui causa Annibal en Italie, & par les avantages que Scipion remporta en Afrique. Dans cette seconde guerre qui se fit sous la conduite d'Annibal, l'empire romain chancela, & se vit à deux doigts de sa ruine. Mais enfin Annibal, ce redoutable capitaine, que toutes les fatigues d'une longue & cruelle guerre n'avoient pu domter, fut vaincu par les délices de Capoue, & donna le temps aux Romains de se remettre des pertes qu'ils avoient souffertes. La troisiéme guerre punique ne dura que trois ans, depuis l'an 605 de Rome, 149 avant J. C. jusqu'en 608 de Rome, & avant J. C. 146, que Scipion *le jeune* prit & ruina cette belle ville. Il ne sortit alors de Carthage que cinq mille personnes qui furent les seuls & déplorables restes de cette superbe ville, qui avoit le plus vigoureusement disputé à Rome l'empire du monde. Elle n'a subsisté que 660 ou 700 ans. Elle fut depuis rebâtie par les mêmes Romains, sous C. Gracchus, tribun du peuple, l'an 631 de Rome, & 123 avant J. C. & depuis sous l'empire d'Auguste, qui y envoya une colonie de trois mille hommes. Ce fut alors qu'elle recouvra une partie de son premier lustre: elle devint la capitale de l'Afrique. Genseric, roi des Vandales, la prit le 19 octobre l'an 439 de l'ére chrétienne; elle revint ensuite aux Romains en l'année 534, que Belisaire la reprit; & enfin étant devenue vers l'an 685 le partage des successeurs de Mahomet, elle fut entiérement ruinée par les Arabes, & ses habitans, & ses richesses transportées à Tunis.

La ville de Carthage étoit située dans une langue de terre qui faisoit une presqu'isle jointe à l'Afrique par un isthme de 25 stades, entre Utique & Tunis. Toute la presqu'isle avoit 360 stades de tour. La ville étoit grande & extrêmement peuplée, & tous ses habitans étoient belliqueux. Au commencement de la derniere guerre punique, le consul Marius leur ayant commandé de lui apporter leurs armes, on lui mit entre les mains deux cens mille paires d'armes complettes à l'usage de ce temps-là, & deux mille machines à jetter des dards & des pierres, avec un nombre infini de piques, de fléches & de javelots. Marius les croyant alors hors d'état de se défendre, leur déclara qu'il avoit ordre de détruire leur ville, & tâcha de leur insinuer que ce leur feroit un grand avantage, parceque le peuple Romain leur permettoit de rebâtir une nouvelle Carthage en terre ferme, éloignée de 80 stades de la mer. Cette cruelle harangue affligea sensiblement les Carthaginois. Ils se voyoient investis par mer & par terre; & n'ayant plus leurs armes pour se défendre, ils ne pouvoient pas même se flater de l'espérance de mourir en combattant, pour la défense de leurs maisons, de leurs temples, de leurs femmes, de leurs enfans & de leur liberté. Le désespoir les fit pourtant résoudre à la guerre. Ils fabriquerent d'autres armes, ils rebâtirent de nouveaux vaisseaux, & les femmes & les filles donnerent leurs cheveux pour faire des cordages, enfin ils résisterent encore trois ans.

Les Carthaginois étoient simples dans leurs habits, ils ne se servoient que d'une tunique: ils s'abstenoient de vin pendant le temps de leur magistrature, & l'interdisoient à leurs soldats. Ils sacrifierent leurs enfans aux Dieux, jusqu'à Gelon qui abolit cette coutume. Ils enterroient leurs morts; mais à la persuasion de Darius, ils se conformerent à l'usage de ceux qui les bruloient.

Il ne reste à présent que très-peu de vestiges de cette grande ville, quoique la presqu'isle soit toujours appellée par les matelots le promontoire de Carthage. * Justin, *liv.* 8. Velleïus Paterculus, *liv.* 1 *&* 2. Strabon, *liv.* 17. Pline, *liv.* 5. Isidore, *Orig. liv.* 1. Tertullien, *chap.* 19 *Apol.* Clément Alexandrin, *lib.* 1, *Stromat. &c.* Tite-Live. Plutarque. Florus. Eutrope. Orose. Zonare, &c. Prosper & Marcellin, *dans leur*

*chron.* Leon & Marmol, *de l'Afrique.* Petau. Ubbo Emmius. Riccioli, *chron. reform. &c.*

*Église et Conciles de Carthage.*

Les églises d'Afrique n'ont point été établies par les apôtres, ni même de leur temps par des prédicateurs qu'ils y eussent envoyés, Petilien ayant assuré que les Africains étoient les derniers peuples qui avoient reçu l'évangile. S. Augustin, *lib. de unitate ecclesiæ*, *cap.* 15, ne dit point que l'évangile ait été porté en Afrique du temps des apôtres, mais seulement qu'il y a des nations barbares qui l'ont reçu postérieurement aux Africains. Tertullien, dans ses prescriptions, ne met point les églises d'Afrique au nombre des églises apostoliques. Il est vrai que Salvien semble dire, *l.* 7 *de la Providence*, que l'église de Carthage a été fondée par les apôtres; mais il n'est pas si croyable que ceux que nous venons de citer sur l'histoire de l'église d'Afrique, étant d'un autre pays & beaucoup plus récent. Ce que Nicephore & Dorothée ont écrit, que Simon *le Cananéen*, surnommé *le Zélateur*, prêcha l'évangile en Afrique, & que S. Pierre y annonça aussi la foi, est entiérement fabuleux. S. Augustin, *epist.* 43, le pape Innocent I, dans l'épître à Decentius, & S. Grégoire *le Grand* (*l.* 7, *ep.* 32.) assurent positivement que les Africains ont reçu l'évangile des Romains, c'est-à-dire, que les successeurs de S. Pierre dans le siége de Rome y ont envoyé des prédicateurs qui ont fondé les églises d'Afrique. Les Chrétiens s'y multiplierent en peu de temps, & l'évangile y fleurit pendant plusieurs siécles. Les persécutions des empereurs païens y firent quantité de martyrs, dont le sang, comme dit Tertullien, fut comme une semence qui produisit quantité de nouveaux Chrétiens. L'église de Carthage fut troublée du temps de S. Cyprien par le schisme de Felicissime & de Novat. Le schisme des Donatistes, qui commença après la persécution de Dioclétien l'an 311, causa une division dans les églises d'Afrique, qui dura plus de 300 ans. L'irruption des Vandales, qui prirent Carthage en 439, causa presque la ruine totale de l'église de Carthage & des autres églises d'Afrique. La plupart des évêques ayant été relégués, le siége de Carthage fut long-temps sans évêque. Mais après que Belisaire eut repris l'Afrique sous le régne de Justinien, en 514, la religion catholique commença à refleurir dans l'Afrique jusqu'au temps des Maures, qui s'en rendirent maîtres, jusqu'à ce qu'elle fut occupée l'an 685 par les Sarasins, qui ont détruit presque entiérement le christianisme dans l'Afrique; en sorte que du temps de S. Grégoire *le Grand*, de ce grand nombre d'évêques & d'églises si florissantes, qui étoient autrefois en Afrique, il restoit à peine deux ou trois évêques d'un petit nombre de Chrétiens.

Agrippin, évêque de Carthage, convoqua les évêques de sa province, & ceux de Numidie, vers l'an 215, sous le pontificat du pape Zephyrin, & il arrêta avec eux qu'il falloit rebaptiser ceux qui avoient été baptisés par les hérétiques; c'est ce que nous apprenons de S. Cyprien, *epist.* 71. S. Cyprien assembla plusieurs conciles: le premier, le 15 mai 251, au sujet de la pénitence des laps: le second, au mois d'avril 252, touchant le prêtre Victor, qui avoit été reçu à la communion par son évêque, & sur le baptême des enfans, qui y fut approuvé: le troisiéme, au mois de juin de la même année, où il fut traité de la réconciliation des pénitens. Il en tint un quatriéme, l'an 254, touchant Martien, évêque d'Arles, qui s'étoit joint aux Novatiens, & Basilide, & Martial, évêques d'Espagne, accusés d'idolâtrie. Enfin ce même Saint en assembla encore trois autres à Carthage en 255 & 256, sur le baptême des hérétiques qui fut déclaré nul, & sur la pratique de rebaptiser ceux qu'ils avoient baptisés, approuvée par les évêques d'Afrique contre l'usage de l'église de Rome, que le pape Etienne soutenoit. Les évêques de Numidie tinrent un concile au mois de mars 305, à Cirthe, & ces mêmes évêques en tinrent un autre à Carthage en 311, composé de soixante & dix prélats, dans lequel ils condamnerent Cecilien ordonné évêque de Carthage par Felix d'Aptonge; & voulurent établir en sa place Majorin, domestique d'une dame puissante & ambitieuse, nommée Lucile. Ce fut-là le commencement du schisme des Donatistes.

Gratus, évêque de cette ville, voyant le schisme des Donatistes réprimé par les soins de Paul & de Macaire, envoyés par l'empereur Constans, assembla l'an 348 un concile, dit le premier de Carthage. Les prélats y condamnerent la réitération du baptême donné au nom de la Trinité, pratiquée par les Donatistes. On y déclara que l'on n'honoreroit point comme martyrs ceux qui se précipitoient ou se tuoient eux-mêmes, & que les Donatistes reconnoissoient pour martyrs. On y défendit aux personnes qui font profession de virginité, d'habiter ni d'avoir de familiarité avec des personnes d'un autre sexe. Enfin on y fit quelques autres réglemens touchant la discipline ecclésiastique. Il y en a un particuliérement remarquable sur les jugemens des ecclésiastiques, qui porte qu'un diacre doit être jugé par trois évêques, un prêtre par six, & qu'un évêque ne peut pas être jugé que par moins de douze. Le second concile de Carthage en 390, sous Genethius, contient treize canons.

On en tint un autre l'an 394, dont il est fait mention dans le code des canons de l'église d'Afrique, mais qui n'est point mis au rang des conciles de Carthage. Ainsi le concile de Carthage, de l'an 397, est appellé le troisiéme. Ce concile fit cinquante canons, tous importans pour ce qui regarde les évêques & les prêtres.

Celui qu'on appelle le quatriéme concile de Carthage fut tenu l'an 398. Aurele, archevêque de Carthage, y présida, & il y assista un grand nombre d'évêques. Ce concile fit cent quatre ou cent cinq canons; les évêques de ce concile députerent vers l'empereur Honorius, pour le prier d'abolir les restes de l'idolâtrie dans l'Afrique, ce qu'ils obtinrent. Il y eut encore un autre concile national tenu l'année suivante, dont nous n'avons rien. Aurele convoqua un concile provincial l'an 401, pour députer vers le pape Anastase, & vers Venerius, évêque de Milan, afin d'obtenir des ministres ecclésiastiques, qui desservissent les églises dépeuplées par le schisme des Donatistes. Venerius y envoya Paulin, auteur de la vie de S. Ambroise, qu'il composa à la priere de S. Augustin. On publia neuf canons en ce synode, & l'on en indiqua un autre pour le mois de septembre. Il fut assemblé dans la sacristie de la basilique nommée *Réparée*, *Reparata*, & S. Augustin fut un des principaux auteurs de la résolution qu'on prit de conserver la dignité aux Donatistes qui reviendroient dans le sein de l'église; ce qui en gagna un grand nombre. Cette derniere assemblée fit dix-sept canons, lesquels avec les précédens sont attribués à un cinquiéme concile de Carthage, que l'on croit avoir été tenu en 398, quoiqu'il soit de l'an 401. L'an 403, au mois d'août, il se tint à Carthage un concile général d'Afrique, dans lequel il fut ordonné aux évêques catholiques de chaque ville d'entrer en conférence avec les Donatistes. Les Donatistes n'ayant répondu à ces sommations que par des violences & des menaces, dans un concile tenu l'an 404, on nomma des députés vers l'empereur, pour demander que l'on empêchât les violences des Circoncellions, & que l'on punît les Donatistes. L'an 405, il se tint un autre concile, dans lequel il fut réglé que toutes les provinces enverroient leurs députés au concile général; que l'on prieroit les juges de travailler à la réunion des Donatistes & des Catholiques, & que l'on remercieroit l'empereur de ce qu'il avoit ordonné contre les Donatistes. En 407 il se tint le 13 juin un grand concile à Carthage, dans lequel on fit douze canons pour le réglement de la discipline. Il s'en tint encore deux en 408, un en 409,

& un autre en 410. Tous ces conciles étoient un acheminement à la conférence, qui fut tenue en 411 à Carthage, entre les évêques Donatistes & les Catholiques, en présence du comte Marcellin. Jusqu'ici ces conciles de Carthage n'avoient été tenus que contre les Donatistes. Les suivans sont contre Celestius & Pélage: le premier fut condamné dans un concile de Carthage, tenu à la fin de 411, & au commencement de 412, & les erreurs de l'un & de l'autre furent proscrites dans les conciles de Carthage & de Miléve de l'an 416, qui écrivirent au pape Innocent. Le pape Zosime, successeur d'Innocent, s'étant laissé surprendre par Celestius, & ayant écrit en sa faveur, les évêques d'Afrique, au nombre de 214, assemblés dans le concile de Carthage de l'an 417, confirmerent les jugemens qu'ils avoient rendus contre Celestius & Pélage, & écrivirent une grande lettre au pape, dans laquelle ils se plaignirent de ce qu'il avoit ajouté foi trop légérement à Celestius. L'année suivante, on arrêta dans un autre concile de Carthage huit canons sur la grace, & on fit dix canons sur la discipline. La même année & la suivante, les évêques d'Afrique tinrent des conciles à Carthage sur l'affaire du prêtre Apiarius, qui avoit appellé au pape Zosime du jugement rendu contre lui par son évêque. Ils combattirent dans ces deux conciles la prétention de Zosime touchant les appellations des prêtres & des évêques au saint siége, que Zosime vouloit établir sur les canons du concile de Sardique, qu'il citoit sous le nom du concile de Nicée. Le dernier de ces conciles fit aussi plusieurs réglemens sur la discipline. Ils soutinrent dans un concile tenu l'an 424, sous Celestin, ce qui avoit été réglé dans le précédent touchant les appellations. Il y eut encore en 420 un concile contre les Manichéens, & un autre en 427 contre Leporius. En 525 Boniface, évêque de Carthage, en tint un, où entr'autres choses on traita de la liberté des monasteres. Enfin les évêques d'Afrique condamnerent les Monothélites dans un concile tenu à Carthage l'an 644, & écrivirent sur ce sujet une lettre à Paul de Constantinople. * *Codex canonum ecclesiæ Africanæ.* M. Du Pin, *bibl. des auteurs ecclésiastiques III, IV & V siécles. Antiquités grecques & romaines.* D. Ceillier, *histoire des auteurs sacrés & ecclésiastiques, tomes II & III.*

*Evêques de Carthage.*

L'évêque de Carthage étoit primat de toute la province d'Afrique, & avoit un soin général de toutes les églises, outre qu'il étoit métropolitain perpétuel de la province proconsulaire. Le premier dont il soit fait mention est Agrippin. On met après lui Cyrus, dont il est parlé dans le martyrologe Romain; mais il n'est pas certain qu'il ait été assis sur le siége de Carthage. Donat a été certainement prédécesseur de S. Cyprien, qui fut élevé sur ce siége en 248, & qui souffrit le martyre en 258. Il eut pour successeur Lucien, après lequel on n'en trouve aucun avant Manserius qui étoit évêque de Carthage au commencement de la persécution de Dioclétien. Cécilien lui succéda en 311, & Majorin fut intrus par le parti donatiste. A Cécilien succéda Gratius en 347. Celui-ci assista au concile de Sardique, & eut Parmenien pour successeur en 355. Restitutus assista en qualité d'évêque de Carthage au concile de Rimini tenu en 359. Après lui on trouve Genethlius, qui vécut jusqu'à l'an 390. Le fameux Aurele lui succéda, & tint le siége jusqu'en 425. Capreole fut son successeur. A celui-ci succéda *Quod vult Deus*, qui fut chassé de Carthage par Genseric en 439, & embarqué avec tout le clergé sur des barques pouries. Il arriva néanmoins heureusement à Naples, & y mourut en exil. Après sa mort l'empereur Valentinien obtint du roi des Vandales, en 454, que *Deo gratias* fût fait évêque de Carthage. Il gouverna cette église pendant trois ans, & après sa mort l'église de Carthage fut vacante pendant vingt-quatre ans. L'an 481, Eugène fut ordonné évêque de Carthage, & envoyé en exil en 484, mais rappellé quelque temps après par Gondebaud, sous le régne duquel il vécut en paix. Thrasamond l'envoya encore en exil l'an 495 dans les Gaules, où il mourut en 505. L'église de Carthage fut vacante pendant tout le régne de Thrasamond, qui fut de vingt-sept ans. Hilderic son successeur rendit la liberté aux Catholiques, & permit que l'on ordonnât Boniface évêque de Carthage en 523. A celui-ci succéda Reparatus, l'an 534, qui se trouva sur le siége quand Belisaire reconquit l'Afrique. Il tint alors un concile de deux cens dix-sept évêques à Carthage. Dans la suite Reparatus ayant entrepris la défense des trois chapitres, fut mandé par Justinien, l'an 552, à Constantinople, déposé & exilé à Euchaïde, où il mourut l'an 564. Primosus fut mis à la place de Reparatus l'an 552, & assista au cinquiéme concile général. On n'a plus de suite certaine des evêques de Carthage. Il est fait mention de Dominicus vers l'an 590, de Fortunius vers l'an 640, de Victor vers l'an 650, & de Cyriacus dans l'onziéme siécle. * Géographie sacrée de M. Du Pin, à la tête d'Optat. S. Cyprien, *dans ses épîtres.* Saint Augustin. Baronius. Et tomes I, II, III, *Concil.*

CARTHAGE ou CARTAGO, ville de l'Amérique septentrionale, en l'audience de Guatimala de la nouvelle Espagne, & dans la province de Costa Ricca, selon Baudrand, dans la province de Veragua. Elle est presque au milieu du pays, entre les deux mers, où elle a quelques places qui lui servent de port, environ à cinquante lieues de la ville de Panama, du côté du couchant. Carthage n'est pas une grande ville, mais elle ne laisse pas d'avoir un évêché, un gouverneur, & quelques monasteres de religieux & de religieuses. * Herrera, *ch.* 13.

CARTHAGENE, qu'on nommoit autrefois *Carthage-la-Neuve*, *Carthago nova* & *Spartaria*, ville d'Espagne, fut bâtie par les Carthaginois. Scipion la leur prit en un jour l'an 544 de Rome, & 210 avant J. C. Carthagène est sur la mer méditerranée dans le royaume de Murcie, avec un évêché suffragant de Tolede. Elle avoit été autrefois très-considérable; mais depuis elle fut ruinée par les Goths, en telle sorte, qu'elle demeura réduite en village jusqu'en l'an 1570, que Philippe II, roi d'Espagne, connoissant la bonté de son port, & l'importance de sa situation, la fit rétablir & fortifier en l'état qu'elle est encore, avec une bonne citadelle. Son port est un des meilleurs & des plus grands d'Espagne. Cette ville est encore considérable par ses mines de pierres précieuses, par la pêche des maqueraux, qui se fait vers une isle qui est vis-à-vis du port, & par l'abondance de ce jonc, que les habitans nomment *Esparto*, & dont ils font les cabats. C'est une ville de commerce, où l'on remarque plusieurs belles églises; elle est à six lieues de Murcie au midi, & à pareille distance du cap de Palos à l'occident, & environ à trente-deux de Valence vers le midi. Silius Italicus a fait une magnifique description de cette ville, *liv.* 15; mais avec tous ces avantages, cette ville est fort disgraciée pour la stérilité & la sécheresse de son terroir. * Strabon, *liv.* 5. Etienne *de Bysance.* Tite-Live, *liv.* 26. Eutrope, *liv.* 3. Pline, *liv.* 26, *chap.* 4. Polybe, *liv.* 3 & 10. Florus, *liv.* 2, *chap.* 17. Orose, *l.* 4, *cap.* 18. Jean de Geronde, *Hisp.* 1 & 3. Nonius. Botero. Merula. Mariana. Francisco de Cascales, *Discur. de la Ciud. de Cartag.*

CARTHAGENE, province de la Castille-d'Or ou Castille-neuve, dans l'Amérique méridionale, est bornée au levant par la riviere de la Magdeléne, par le Popayan au midi, & par la mer au septentrion. Son exposition y rend l'air mal-sain & humide. Elle a pris son nom de la ville capitale, qui a été appellée *Carthagène*, à cause de la ressemblance de son port avec celui de Carthagène en Espagne. On y trouve des liqueurs ou gommes aromatiques, & des baumes fort

estimés, qui distillent d'eux-mêmes, ou que les sauvages tirent des arbres, en fendant ou en brulant légérement l'écorce du tronc. Il y croît aussi une sorte de poivre long, qui a plus d'acrimonie que celui d'orient, & beaucoup plus de force que le commun, nommé vulgairement *Poivre du Brésil*. Il y a peu de mines d'or; mais anciennement les sauvages ramassoient beaucoup de ce métal dans les torrens qui coulent des montagnes. Les principales villes de cette province, outre Carthagène, sont Santa-Maria, Santo-Jago de los Cavalleros, la Conception, Mopez, &c. cette province est assez peuplée par les Espagnols qui la possédent. * Herrera. Sanson.

CARTHAGENE, ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme & dans le gouvernement de Carthagène, dont elle est la capitale, est située dans une presqu'isle sur la côte de la mer du nord. Son port est un des plus commodes de l'Amérique, & est couvert d'une petite isle appellée autrefois *Codego*, & maintenant *Carexa*. On va de la ville à terre-ferme par un pont qui a près de deux cens cinquante pas de longueur. Cette ville est la premiere qui ait été fermée de murailles en Amérique par les Espagnols, à qui elle appartient, & qui la bâtirent en 1562. Les maisons y sont très-bien bâties, & les murailles sont fortifiées de bons bastions. C'est le siége d'un évêque suffragant de l'archevêque de Santa Fé de Bogota: la cathédrale est magnifique, & l'on y voit deux riches couvens de S. Dominique & de S. François. On y compte environ quatre mille Espagnols, & quatorze mille négres. Cette ville, qui avoit été prise en 1585 par les Anglois commandés par François Drak, le fut encore en 1697 par les François, sous la conduite de M. de Pointis, qui en rapporta un butin de plusieurs millions. La petite ville de Tolu, dédiée au nom de S. Jacques, à douze lieues de Carthagène, est célébre à cause de cet excellent baume, qu'on nomme de Tolu, qui est si fort estimé en Europe. * De Laët, *hist. du nouveau monde. Relation de Carthagène.*

CARTHAGENE (Jean de) religieux de l'ordre de S. François, étoit Espagnol. Il entra chez les Jésuites, & depuis ayant été reçu parmi les religieux de l'Observance de S. François, & étant allé à Rome, il y enseigna long-temps. Le pape Paul V se servit de sa plume contre les Vénitiens. Il publia en 1609 un volume *in*-8° sous ce titre: *Propugnaculum catholicum, de jure belli Romani Pontificis, adversùs ecclesiæ jura violantes.* Il avoit déja fait imprimer un autre volume *in*-4°, intitulé: *Pro ecclesiastica libertate & potestate tuenda, adversùs injustas Venetorum leges.* Outre ces ouvrages, il en composa plusieurs autres, comme sur le Maître des Sentences: *Homiliæ catholicæ de sacris arcanis Deiparæ Mariæ & Josephi*, à Paris 1614 & 1616, un volume *in-folio. Homiliæ catholicæ in universa christianæ religionis arcana*, à Paris 1616, *in-folio.* Jean de Carthagène mourut à Naples en 1617. * Wadingue, *de script. Minor.* Haroldus, *in addit. Wad.* Nicolas Antonio, *biblioth. Hispan. &c.*

CARTHAN, ville de la tribu de Nepthali, qui tomba en partage aux Lévites de la famille de Gerson. * *Josué, ch.* 21, *v.* 32.

CARTIER ou QUARTIER (Jacques) natif de Saint-Malo en Bretagne, & l'un des plus savans & expérimentés pilotes de son temps, vivoit dans le XVI siecle, sous le régne de François I. Dès l'an 1518, le baron de Leri avoit découvert une partie du Canada que l'on nomme *la Nouvelle France*, & avoit voulu même établir une colonie dans l'isle de Sable au midi & au devant de la grande riviere du Canada. En 1534 Jacques Cartier y fit un voyage. Il visita tout ce pays avec beaucoup de soin, & nous donna une description exacte des isles, des côtes, des ports, des détroits, des golfes, des rivieres & des caps qu'il avoit reconnus. Nos mariniers se servent encore aujourd'hui de la plupart des noms qu'il avoit lui-même donnés aux lieux différens dont il parle. Les Hollandois qui reprochent aux François de n'avoir été que les derniers à entreprendre ces grandes navigations, se souviendront que ce sont eux qui leur ont appris le chemin du Canada. * La Croix-du-Maine, *& les relations du Canada.*

CARTIGNY (Jean) en latin *Carthenius*, étoit de Valenciennes en Hainaut. Il embrassa la vie religieuse dans l'ordre des carmes, prit le dégré de docteur en théologie, & fut prieur de la maison de son ordre à Bruxelles. On lit dans les annales de Hainaut par Vinchant & Rutean, sous l'année 1539, que Cartigny fut obligé de rétracter publiquement à Mons quelques dogmes hérétiques, qu'il avoit soutenus auparavant dans l'université de Louvain, & qu'il fut condamné à une prison perpétuelle. On ne dit pas si cette sévere décision fut exécutée. Cartigny mourut à Cambrai en 1580. Valere André lui donne les ouvrages suivans: 1. Un commentaire sur l'Apocalypse de S. Jean. 2. Un sur quelques épitres de S. Paul. 3. Un traité des quatre fins dernieres, imprimé à Anvers en 1588, après la mort de l'auteur; avec d'autres traités sur la même matiere par Louis de Grenade & Gilles Topiarius. 4. Une paraphrase en vers élégiaques sur les sept pseaumes dits de la pénitence. 5. Un discours prononcé dans le synode de Cambrai en 1565. Ce discours prouve que l'auteur n'avoit pas été privé de sa liberté. Ces ouvrages sont en latin. On en cite deux autres en françois: 1. *Le Chevalier errant*: 2. *Le diacre Agapet touchant le devoir d'un empereur*, en vers françois. * Valere André, *bibliotheca belgica*, édition de 1739 *in*-4°, tome II, page 606. (La maniere dont on s'explique dans cet ouvrage semble faire entendre que le discours prononcé dans le synode de 1565, est demeuré manuscrit: il est surement imprimé à la suite des actes dudit concile de Cambrai, sous ce titre: *Concio in synodo provinciali Cameraci recitata per fratrem Joannem Carthenium carmelitam theologiæ professorem, anno Domini M D LXV, mensis julii xxij.* Le pere Cartigny n'y dit rien qui ait trait ni à la rétractation dont il est parlé dans les annales du Hainaut, ni à la punition que l'on suppose avoir été prononcée contre lui.)

CARTISMANDA, reine des Brigantes en Angleterre, sous l'empire de Claude, soutint avec ardeur le parti des Romains vers l'an de J. C. 43; elle prit Caractacus, qui étoit leur ennemi; & méprisant pour la même raison Venusius son premier mari, elle épousa son grand écuyer, ce qui mit la division dans le royaume, dont les uns étoient pour le mari chassé, & les autres pour la reine. Venusius assembla une puissante armée, chassa à son tour cette princesse, & l'eût prise, sans l'aide des Romains, qui, sous prétexte de la secourir, se rendirent maîtres de son état. * Tacite, *annal. l.* 2. *& hist. l.* 3.

CARTO, petite ville de la Barbarie en Afrique. Elle est sur la côte du royaume de Barca, entre Salona & Alberton. On prend communément Carto pour l'ancienne *Chettæa*, ville de la Marmarique. * Mati, *diction.*

CARTUEL, en Asie, *cherchez* CARDUEL.

CARTULARIUS (Antoine) de Padoue, auteur d'un ouvrage de la vie & des mœurs des philosophes, à l'imitation de Diogène Laërce. C'étoit un homme d'une profonde érudition. Il mourut l'an 1440. * Scardeoni, *l.* 3, *rer. Patav. &c.* Vossius, *de histor Latin.*

CARTWRICHT (Christ) d'York, mourut en 1658. Il a ramassé *Electa Targumico-Rabbinica* sur la Genèse. * Konig, *biblioth.*

CARTWRICHT (Thomas) de Héréfort, mourut en 1603. On a de lui une harmonie évangélique, un commentaire sur les proverbes de Salomon & sur l'ecclésiaste. Ses ouvrages sont fort estimés. Konig, *bibl.*

CARVAJAL (Jean de) étoit un gentilhomme Es-

pagnol, qu'on accusa injustement d'avoir commis un meurtre, & que Ferdinand, roi de Castille, fit précipiter pour ce sujet avec son frere, du haut du rocher de Martos en 1312. On dit qu'avant sa mort Carvajal ajourna ce prince trop crédule à comparoître devant le tribunal de Dieu dans trente jours, & que le trentiéme jour après son exécution, Ferdinand mourut de mort subite. * Louis de Mayerne-Turquet, *histoire d'Espagne*.

CARVAJAL (Jean) cardinal évêque de Placentia en Espagne, naquit à Trugillo dans l'Andalousie. Dès son jeune âge, après avoir fait du progrès dans le droit canon & civil, il passa à Rome, où il fut auditeur de Rote, & puis gouverneur de cette ville. Le pape Eugène IV, pour appuyer ses intérêts contre les entreprises du concile de Basle, y envoya Jean Carvajal, qui se trouva en 1440, à la diéte convoquée à Mayence, & qui y parla avec beaucoup de force & d'éloquence. Après son retour à Rome, il eut ordre de faire un second voyage en Allemagne, accompagné de Thomas de Sarzane, qui fut depuis pape sous le nom de Nicolas V. Ils y exécuterent ce que souhaitoit Eugène, lequel les fit cardinaux le 17 décembre de l'an 1446. Ce pape mourut l'année d'après, & Nicolas V fut élu en sa place. Il envoya Carvajal légat en Allemagne, où il régla tout ce qui regardoit les bénéfices. Ensuite ce prélat passa en Bohême, où ayant convaincu les plus doctes d'entre les Hussites, il se vit en danger d'y perdre la vie par la fureur du peuple, que ce désavantage avoit soulevé. Sous le pontificat de Callifte III, il fut encore envoyé légat en Allemagne & en Hongrie, & il contribua à cette grande victoire que les Chrétiens remporterent le 22 juillet de l'an 1456, sur Mahomet II empereur des Turcs. Ce cardinal demeura six ans de suite sur les bords du Danube, exposé à de très-grandes incommodités qui ruinerent sa santé. Ce ne fut que sous le pontificat de Pie II qu'il revint à Rome. Il continua de servir avec le même zèle; & après avoir exercé vingt-deux légations, il mourut à Rome le 6 décembre de l'an 1469, âgé de 70 ans, & fut enterré dans l'église de S. Marcel, où le cardinal Bessarion fit graver son épitaphe. Carvajal refusa tous les évêchés qu'on lui offrit, se contentant du seul évêché de Placentia. * Platina, *in Nicolao V, & Callisto III*. Saint Antonin, *tit.* 22, *cap.* 12 *& seq.* Gobelin, *in comment. Pii III.* Sponde, *in annal.* Auberi. Garimbert. Ciaconius, &c.

CARVAJAL (Bernardin) cardinal du titre de sainte Croix, évêque de Carthagêne, &c. natif de Placentia en Espagne, neveu du précédent, & frere de *Garcias Lopez* Carvajal, ambassadeur en Portugal pour le roi Ferdinand & la reine Isabelle. Il étudia partie en Espagne, partie en Italie, où le cardinal son oncle prit soin de le faire élever selon les maximes de la cour de Rome. Il s'y instruisit si bien, que le pape Innocent VIII qui le connoissoit, l'envoya nonce en Espagne, & le même roi Ferdinand & Isabelle l'engagerent à se charger de leurs affaires à Rome en qualité de leur ambassadeur, ce qu'il fit. Après la mort d'Innocent VIII, il fit la harangue pour l'entrée du conclave, dont on lui confia la garde; & Alexandre VI qui y fut élu pape, le mit au nombre des cardinaux en 1493. Carvajal étoit alors évêque de Carthagêne, après l'avoir été d'Astorga & de Badajoz, & il le fut de Siguença & de Placentia. Alexandre le nomma légat pour entretenir la ligue entre le roi des Romains, les Vénitiens, & le duc de Milan. Jules II l'envoya depuis en Allemagne pour un semblable dessein. Quelques déplaisirs qu'il reçut de ce pape le firent retirer à Pise; & là par vengeance ou par ambition, prenant le parti de Louis XII roi de France, de l'empereur Maximilien I, & des autres princes mécontens du pontife, il se joignit avec neuf cardinaux & plusieurs autres prélats, & fut chef de l'assemblée de Pise en 1511. Jules furieusement irrité contre Carvajal, ayant convoqué le concile de Latran, l'y déclara indigne de la pourpre. Léo X, successeur de Jules, la lui rendit en 1513. Il exerça encore des emplois importans sous Adrien VI & Clément VII, & il mourut évêque d'Ostie, & doyen du sacré collége le 16 décembre de l'an 1522, qui étoit le 67ᵉ de son âge. * Mariana, *hist. d'Espagne*. Sponde, *in annal.* Garimbert. Onuphre. Ciaconius. Guichardin. Paul Jove, &c.

CARVAJAL (Laurent) de la même famille, étoit de Placentia, où il naquit en 1472. Il s'avança dans l'étude du droit, qu'il enseigna avec applaudissement à Salamanque. Depuis, il fut conseiller du roi Ferdinand & de la reine Isabelle, & mourut sous l'empire de Charles-Quint. Il laissa des mémoires de la vie de Ferdinand & d'Isabelle sous le titre de *Memoriale registro breve, &c.* On lui attribue encore une généalogie de la maison de Carvajal & quelques autres piéces. * Nicolas Antonio, *biblioth. Hisp.* Ambrosio Morales, &c.

CARVAJAL ou CARAVAIAL (Louis) Espagnol, religieux de l'ordre de S. François, a vécu dans le XVI siécle. Il fut nommé en qualité de théologien, pour se trouver au concile de Trente, sous le pape Paul III, & en 1547 il y prononça le second dimanche de carême un discours que nous avons encore. Il composa aussi divers traités, *Theologiæ Sententiæ*, ou *Restituta Theologia;* une apologie pour ses religieux contre Erasme, &c. * Wadingue, *de script. Franc.* Nicolas Antonio, *bibl. hisp. &c.*

CARVAN, ville d'Afrique, *cherchez* CAIROAN.

CARVILIUS MAXIMUS (Spurius) célébre Romain, fut consul avec L. Papirius Cursor, l'an 461 de la fondation de Rome, & 293 avant Jesus-Christ. Ce dernier fit la guerre aux Samnites, & les défit près de la ville d'Aquilonie. Carvilius prit Amiterne, où il tua deux mille huit cens hommes, & où il fit plus de quatre mille prisonniers. Depuis, il emporta encore d'autres places, comme Cominium, Palumbi, Herculanée, &c. Ces grandes prospérités effrayerent les peuples voisins de Rome, qui craignirent pour leur liberté, en voyant celle des Samnites presque détruite: les Falisques & les Toscans, coururent aux armes. Carvilius, pendant que son collégue prenoit Spino, s'opposa aux uns & autres. Ensuite ils revinrent tous deux à Rome & on leur accorda les honneurs du triomphe. Spurius Carvilius Maximus eut un fils de même nom, qui fut consul en 520, & avant Jesus-Christ 234, avec Lucius Posthumius Albinus. On croit aussi que Carvilius le fils, fut le premier Romain qui répudia sa femme en 523 de Rome, & 231 avant J. C. *Cherchez* CARBILIUS RUGA. * Tite Live, *l.* 10.

CARVILIUS (Marinus) fut élevé à l'empire dans la Pannonie, après la mort de Philippe, vers l'an 249, & fut assassiné peu de temps après par ceux mêmes qui l'avoient proclamé empereur. * Zosime & Zonare.

CARUS, poëte latin, vivoit sous l'empire d'Auguste & du temps d'Ovide, lequel parle de lui, *l.* 4. *de Pont. eleg.* 16.

*Et qui Junonem læsisset in Hercule*, Carus,
*Junonis si jam non gener ille foret.*

CARUS (Marcus Aurelius) empereur, étoit natif de Narbonne dans les Gaules, comme Eutrope, Aurelius Victor & les autres le remarquent, & non de Narbonne ou Narone en Illyrie, comme Scaliger & Saumaise l'ont conjecturé. Il parvint à l'empire par tous les dégrés des honneurs & des charges civiles & militaires. Il fut fait proconsul de Cilicie: on ne sait pas positivement le temps de son premier consulat. Il fut créé empereur après la mort de Probe en 282, & battit les Sarmates qu'il chassa de l'Illyrie. Après avoir nommé césars ses deux fils *Carin* & *Numérien*, il envoya le premier dans les Gaules, & mena le cadet en orient avec lui. Il défit les Sarmates & les Perses, ce qui lui fit donner le nom de *Persique* ou *Parthique*, & mourut frapé de la foudre,

foudre, à Ctésiphonte dans la Mésopotamie entre le 8 décembre 283, & le 12 janvier 284, après avoir régné environ seize mois. * Vopiscus, *dans sa vie.* Eutrope, *l.* 9. Tillemont, *histoire des empereurs*, *tome III.*

CARUS (Joseph-Marie) auteur Italien, s'est appliqué à la recherche des anciennes piéces qui concernent l'office de l'église. Il a donné en 1683 un pseautier latin selon deux éditions, qui en ont été faites, l'une que l'on appelle *Romaine*, & l'autre *Gallicane*, avec les cantiques suivant ces deux éditions; un livre d'hymnes & d'oraisons en 1686. Les antiphonaires & les répons de l'église romaine, selon la disposition de S. Grégoire, avec une addition qui contient plusieurs monumens touchant les antiennes, les répons, & les cours ecclésiastiques avec des notes. Il a encore publié depuis un recueil d'anciennes prieres de l'office de l'église romaine, sous le titre d'*Antiqui libri missarum romanæ ecclesiæ, id est, Antiphonarius Gregorii papæ, comes ab Albino, ex Caroli Magni præcepto emendatus. Alii lectionarii, & capitulare evangeliorum; omnia ex MSS. vel primum edita, vel emendata.* C'est-à-dire, *Anciens livres d'office de l'église romaine*, savoir: *l'Antiphonaire du pape Grégoire; le lectionaire corrigé par Alcuin par ordre de Charlemagne; d'autres lectionaires & un capitulaire des évangiles.* Ce recueil a été imprimé à Rome *in*-4°, en 1691. Il y a à la tête une dissertation sur ce qui se chante à la messe. * M. Du Pin, *bibl. des auteurs eccl. XVII siécle, t. V.*

CARYATIDES, *Caryatides*, statues en forme de femmes sans bras, honnêtement vêtues, qui servoient d'ornement & de soutien aux architraves des édifices. Vitruve dans le *livre premier & chapitre premier de son architecture*, en rapporte ainsi l'histoire: « Il raconte » que les habitans de Carie, qui est une ville du Pelo» ponnèse, se joignirent autrefois avec les Perses, qui » faisoient la guerre aux autres peuples de la Grece; & » que les Grecs ayant par leurs victoires mis fin glorieu» sement à cette guerre, la déclarerent ensuite aux Ca» ryates; que leur ville ayant été prise & ruinée, & » tous les hommes passés au fil de l'épée, les femmes » furent emmenées captives, & que pour les traiter avec » plus d'ignominie, on ne permit pas aux dames de qua» lité de quitter leurs grandes robes ni aucun de leurs » ornemens accoutumés, afin qu'elles eussent toujours » la honte de paroître au même état qu'elles étoient au » jour du triomphe. Or pour laisser un exemple éternel » de la punition que l'on avoit fait souffrir aux Carya» tes, & pour apprendre à la postérité quel avoit été » leur châtiment, les architectes de ce temps-là mirent, » au lieu de colonnes & de pilastres, ces sortes de sta» tues aux édifices publics. » On voit encore à Rome parmi d'anciens monumens, quelques restes de ces sortes de statues antiques. Montiosius qui s'est beaucoup mis en peine de chercher quelques marques des Caryatides, que Pline dit avoir été mises par Diogene, architecte Athénien, pour servir de colonnes dans le Panthéon, rapporte qu'il en a vu quatre en l'an 1580, qui étoient enterrées jusqu'aux épaules au côté droit du portique, en demi relief, & qui soutenoient sur leur tête une maniere d'architrave de la même pierre. On voit encore aujourd'hui à Bourdeaux dans un bâtiment fort ancien, qu'on appelle les TUTELES, ou les piliers de TUTELES, de ces especes de Caryatides; aussi-bien qu'au vieux Louvre à Paris, dans la salle des gardes Suisses: ce sont des statues de femmes sans bras, ainsi que les termes, & revêtues d'une longue robe qui leur descend jusqu'aux pieds. Elles soutiennent une tribune de douze pieds de haut, enrichie d'ornemens taillés fort proprement par Goujon architecte & sculpteur de Henri II.

CARYE, *cherchez* CARIE.

CARYSTIUS de Pergame, auteur des commentaires historiques cités par Athénée, liv. 10, 11, 12, 13. Il avoit aussi composé un traité du théatre, & un commentaire sur les œuvres de Sotade, dont le même écrivain fait mention, *liv.* 6 *& liv.* 14.

CARYSTIUS, historien, *cherchez* ANTIGONUS.

CASA, *cherchez* CASE.

CASADO JACOME (Marcal) naquit à Vianna dans la province d'entre Douro & Minho en Portugal, d'une famille noble. Il fut marié avant que de se faire prêtre. Il fit ses études à Conimbre où il a été l'un des plus grands ornemens du collége de S. Pierre & professeur en droit, député de l'inquisition, & *desembargador do Paço*, ce qui répond à-peu-près à conseiller d'état en France. Il a dicté un commentaire aux titres *Codice. Qui bonis cedere possint; Codice. De bonis vacantibus & Digestis. De Legatis III, & de duobus reis.*

CASA D'ORLANDO, *voyez* LAMPADOUSE.

CASAL ou CAZAL DE SAINT VAS, *Casale* ou *Bodincomagus*, ville d'Italie dans le Montferrat, avec évêché suffragant de Milan, appartenoit aux ducs de Mantoue. Elle est située sur le Pô, entre Turin & Valence, & est une des plus fortes places d'Italie. Le pape Sixte IV y ayant mis en 1474 le siége d'un évêché, à la priere de Guillaume Paléologue marquis de Montferrat, elle devint capitale du pays, & les marquis de Montferrat quitterent Occiniano, pour y fixer leur séjour. Son assiette sur le Pô lui fournit de grandes commodités; outre que son terroir est extrêmement fertile en toutes choses. Elle est défendue d'un côté par une bonne citadelle à six bastions, bâtie par le duc Vincent de Mantoue, & de l'autre par un château, avec de bons fossés, des remparts, de fortes murailles, & plusieurs bastions & demi-lunes. Outre que le logement en est très-commode, & qu'il y a de beaux appartemens, la ville est assez agréable, avec de belles églises. Cette ville a été dans le XVII siécle comme la pierre d'achopement des Espagnols. Ils l'assiégerent sous Gonçalès au commencement de l'an 1629, & l'armée du roi Louis XIII les obligea de se retirer durant la nuit. L'année suivante ils l'assiégerent encore sous le marquis de Spinola; mais elle fut défendue par le maréchal de Toiras. En 1640, les Espagnols assiégerent Casal sous le marquis de Leganès, & en furent chassés le 29 avril par le comte d'Harcourt, qui leur enleva leurs étendards, leur artillerie & leur bagage, après leur avoir tué deux mille hommes, & avoir fait autant de prisonniers. Les Espagnols furent plus heureux en 1652, pendant les troubles de la France; ils prirent Casal, & elle fut depuis rendue au duc de Mantoue. Louis XIV, à qui ce prince l'avoit cédée en 1681, la lui remit en 1695, après en avoir démoli toutes les fortifications. * Leander Alberti, *descr. Ital.* Baudier, *histoire de Toiras.* Dupleix. Siri, &c.

CASAL ou CAZAL MAGGIORE, petite ville d'Italie dans le duché de Milan & le territoire de Lodi. Elle est près du Pô, & sur les confins des états de Parme & de Mantoue. * Leander Alberti.

CASAL PUSTRULENGO, petite ville d'Italie, entre Lodi & Plaisance.

CASAL ou CASALIUS (Gaspard) religieux de l'ordre de S. Augustin, évêque de Conimbre, étoit de Leiria, ou, selon d'autres, de Santaren en Portugal. Il prit l'habit de religieux parmi les hermites de saint Augustin, vers l'an 1542: il fut choisi pour être premier professeur en théologie, dans l'université de Conimbre. Ensuite il fut nommé à l'évêché de Funchal, dans l'isle de Madere; puis en 1556, à celui de Leiria dans l'Estrémadure, & enfin à celui de Conimbre, où il mourut en 1585, ou, selon d'autres en 1587. Il alla deux fois au concile de Trente; & à son retour, il se trouva à un synode assemblé à Lisbonne, pour la réforme des églises de Portugal. Il avoit été précepteur de l'infant Jean III, qui le prit depuis pour être son confesseur, & le nomma chef du conseil de conscience. Ces grands emplois ne l'empêcherent pas de remplir les devoirs d'un bon évêque, & de composer divers

ouvrages. Lorsqu'il n'étoit encore que religieux, il en avoit publié un de philosophie, dont du Verdier Vauprivas a fait mention, dans le supplément de la bibliothéque de Gesner. Il écrivit depuis ceux-ci. *De sacrificio missæ, lib. III. De cœna & calice Domini, lib. III. De usu calicis, lib. III. Axiomata christiana, & de quadripartita justitia.* * Antoine de la Purification, *in chron. August.* André Schot, & Nicolas Antonio, *biblioth. Hispan.*

CASALANZ (Joseph) né à Peralte dans le royaume d'Aragon, au mois de septembre 1556, étoit d'une naissance illustre : il donna de bonne heure des preuves d'une vertu consommée ; mais il ne put satisfaire que tard son inclination pour l'état ecclésiastique, son pere s'y étant opposé long-temps. Son mérite lui procura dans son pays divers emplois, auxquels il renonça ensuite pour aller à Rome, où il se fit inscrire dans plusieurs confraternités, & particuliérement dans celle de la doctrine chrétienne. Ce fut pour s'aquitter des engagemens qu'il avoit pris en entrant dans cette derniere, qu'il alloit instruire les gens de la campagne dans les places publiques, & les enfans négligés par leurs parens dans les églises où il les rassembloit. Ceux-ci lui parurent bientôt mériter une attention particuliere ; & se livrant tout entier au soin de les instruire, il ne crut pas indigne de lui de leur apprendre à lire & à écrire. Quelques autres ecclésiastiques pieux se joignirent à lui, & formerent en peu de temps une communauté assez considérable, pour laquelle toute la ville de Rome s'intéressa. Casalanz ne vit cette société érigée en congrégation que l'an 1617, par un bref de Paul IV, qui l'appella Congrégation Pauline, & lui donna l'église de S. Pantaléon. Il dressa ensuite des constitutions qu'il fit approuver, prit un habit à-peu-près semblable à celui des jésuites, hors qu'il porta le manteau court. Toujours également appliqué aux exercices ausquels il étoit dévoué, Casalanz eut la consolation de voir la congrégation des *clercs réguliers pauvres de la mere de Dieu des écoles pieuses*, car c'est ainsi qu'on l'appelle, faire divers établissemens non seulement en Italie, mais en Espagne, en Allemagne & en Hongrie. Casalanz en prenant l'habit de la congrégation, renonça à son nom du monde, & prit celui de frere Joseph de la mere de Dieu. Il mourut à Rome le 25 d'août de l'an 1648, âgé de 92 ans. * Heliot, *hist. des ord. rel. tom. IV, chap.* 39.

CASALE AUDIMO, anciennement *Arsinoé*, bourg situé sur la côte occidentale de l'isle de Chypre, au midi de la ville de Baffo. * Mati, *dict.*

CASALE DILEUCA, anciennement *Arsinoé*, autre bourg de l'isle de Chypre, situé sur la côte septentrionale, vers l'occident. * Mati, *dict.*

CASALE NUOVO, petite ville de la terre d'Otrante, province du royaume de Naples, est à deux lieues d'Oria, & du golfe de Tarente, & à six de la ville de ce nom. On la prend pour l'ancienne *Manduria* ou *Mandurium*, ville des Salentins. * Mati, *dict.*

CASALI ou CASALIUS (Jean-Baptiste) Romain, vivoit dans le XVI siécle, vers l'an 1530, sous le pontificat de Clément VII, qui l'employa aussi-bien que GREGOIRE CASALI son frere, en diverses négociations en France, en Allemagne & en Angleterre. Baptiste Casali étoit bon poëte latin ; il écrivit quelques traités, & prononça en 1524 un excellent discours devant le même pape Clément VII. * Lilio Giraldi, *de poët. sui tempor.* Pierius Valerianus, *in prol. hierogl. l.* 27. Thomassin, *I. P. elog.&c.*

CASALI, *cherchez* HUBERTIN DE CASALI.

CASALIUS, *cherchez* CASAL.

CASALMACH ou IRIO, grande riviere de la Natolie en Asie : elle prend sa source dans l'Antitaurus, aux confins de l'Aladulie & de l'Anadole, près de Savastia, baigne Amasie, & va se décharger dans la mer Noire à l'orient de Lali. C'est la riviere de la Cappadoce, que les anciens appelloient *Iris.* * Mati, *dict.*

☞ CASAN, royaume d'Asie dans l'empire Russien, aux environs du Wolga, dont la ville capitale porte le même nom. Il est nommé par les Russiens CZARSTWO-CAZANSKOIE, c'est-à-dire, *Czariat*, ou royaume de *Casan.* Il est borné au nord par les provinces de Viatka & de Permie, à l'orient par les Tartares de Tumen, au midi par les Usimsi, les Czeremisses des montagnes, & la seigneurie de la Basse-Novogorod ; enfin à l'occident par la Russie proprement dite. * La Martiniere, *dict. geogr.* Ce royaume, qui forme maintenant une des meilleures provinces de l'empire russien, à cause de sa fertilité en toutes sortes de fruits & de légumes, fut conquis par les Russes en 1552 sur une espece de Tartares connus sous le nom de BASKIRS. *Voyez ce titre.* Ce fut le Czar Ivan Bazilowitz qui fit cette conquête, d'une maniere beaucoup plus solide que son grand-pere, qui portoit le même nom, ne l'avoit faite cinquante ans auparavant. Celui-ci, après avoir pris Casan, s'étoit fait Czar (ou roi) avec la couronne de ce royaume, qui se conserve encore dans le trésor de Moscow. De-là est venu le nom de *Czar*, aux grands ducs de Russie, qui se sont abstenus de se donner ce titre après la révolte de Casan, & ne l'ont repris que depuis la derniere conquête dont on vient de parler. * Strahlenberg, *descript de l'empire russien*, ch. 1, 2 & 8. La ville de CASAN est située à 55 degrés 30 minutes de latitude septentrionale, sur la petite riviere de Casanka, à une petite distance de la rive gauche du Wolga. * *Histoire généalogique des Tatars*, p. 467. Voyez la suite des Kans de Casan dans l'*hist. des Huns*, par M. Deguignes, tom. I, p. 295.

CASANA (Louis de) célébre avocat du Fisc, au conseil d'Aragon, mort en 1640, suivant Fontanella en sa décision 44, a écrit des conseils. * *Bibl. hist. & chronolog. des principaux auteurs de droit, &c.* par Denys Simon, *édit. Paris*, in-12 1692.

CASANATE (Jérôme) cardinal & bibliothécaire de l'église romaine, naquit à Naples le 13 juin 1620, de *Thomas* Casanate, l'un des régens au conseil suprême, & collatéral de Naples. Il suivit d'abord le barreau & plaida quelques causes ; mais ce ne fut que par complaisance pour son pere. Etant allé à Rome, il obtint la bienveillance du cardinal Jean-Baptiste Pamphile, qui fit consentir le pere de Casanate de lui permettre d'entrer dans l'état ecclésiastique. Ce cardinal ayant été fait pape, prit le nom d'Innocent X, fit Casanate un de ses camériers d'honneur, & lui donna successivement plusieurs gouvernemens de villes. Etant gouverneur de Camerino, il fit amitié avec Emile Altieri qui en étoit alors évêque, & qui fut depuis pape sous le nom de Clément X. Alexandre VII envoya Casanate inquisiteur à Malte en 1658. Après quatre ans & demi de résidence à Malte, il fut rappellé à la cour de Rome, & employé dans diverses congrégations. Enfin son ami Altieri élevé sur le saint siége en 1670, le fit cardinal dans la promotion du 12 juin 1673, & l'employa dans les affaires les plus considérables. Il joignit l'amour des lettres à ses occupations. Il amassa une nombreuse bibliothéque, & eut commerce avec les habiles gens de l'Europe, qu'il encouragea à donner leurs ouvrages au public. Innocent XII le choisit en 1693, pour remplir la charge de bibliothécaire du Vatican, vacante par la mort du cardinal Laurea. Il avoit dessein de faire part au public des richesses qui étoient dans sa bibliothéque, & employa M. l'abbé Zacagni second garde de la bibliothéque Vaticane, à publier des ouvrages anciens qui n'avoient point encore été imprimés. Cet abbé en donna un vol. *in*-4°, qui auroit été suivi de plusieurs autres, si la mort du cardinal Casanate n'eût interrompu ce dessein. Elle arriva le 3 mars 1700. Il donna par son testament sa bibliothéque au couvent de la Minerve de l'ordre des freres prêcheurs, à condition qu'elle seroit publique, avec un fonds de quatre mille écus romains de revenu, tant

pour acheter tous les ans des livres, que pour entretenir deux bibliothécaires, deux freres convers pour le service de la bibliothéque, deux lecteurs qui doivent enseigner publiquement la doctrine de S. Thomas, & enfin six théologiens du même ordre de différentes nations, pour entretenir la saine doctrine & s'opposer aux erreurs. Il a été enterré à S. Jean de Latran. * *Mémoires du temps.*

CASA-NOVA (Jean) religieux de l'ordre de S. Dominique, puis cardinal, étoit Espagnol, & sortoit d'une noble famille dans le royaume d'Aragon. Il fut d'abord professeur en théologie dans une maison de son ordre; puis ayant été envoyé à Rome, il y parvint à la charge de lecteur du sacré palais, sous le pontificat de Martin V, qui le créa cardinal en 1430, à la recommandation d'Alfonse roi d'Aragon & de Sicile. Ce cardinal qui avoit été pourvu de l'évêché d'Elne dans le Roussillon, mourut à Florence en 1436. Il avoit suivi le concile de Basle contre Eugène IV: mais depuis il rentra dans son parti, & il écrivit même en sa faveur. * Saint Antonin, *tit.* 23, *c.* 11, §. 6. Sponde, *in annal.* Ciaconius & Garimbert, *de card.* Serafino Razzi, *huom. illust. Domin. &c.*

CASA-NOVA (Marc-Antoine) poëte célébre, surnommé de *Como*, quoique né à Rome, parceque son pere étoit de Como, vivoit au commencement du XVI siécle, sous le pontificat de Léon X & de Clément VII: il composa des épigrammes, où négligeant la douceur de Catulle, il faisoit gloire d'imiter le style de Martial. Il travailla aussi à l'éloge des anciens Romains illustres. Son attachement à la maison des Colonnes pensa lui susciter une affaire très-fâcheuse; car pour plaire au cardinal Pompée Colonne ennemi de Jules de Médicis, qui fut depuis pape sous le nom de Clément VII, il fit des vers contre ce dernier. Le pontife lui pardonna, quoique tout le monde le crût perdu. Il mourut la même année que Rome fut prise par les impériaux, en 1527. On lui avoit enlevé tout ce qu'il avoit, & il mourut si pauvre, que s'il ne fût mort de la peste, il étoit en danger de mourir de faim. Casanova fut déclaré le prince des poëtes épigrammatiques de son temps, par les Romains. En effet il avoit un talent tout particulier pour l'épigramme. Il étoit enjoué, plaisant & subtil. Il étoit le maître de sa fin, pour laquelle il avoit toujours des rencontres ingénieuses, dont il étoit, dit-on, si sûr, qu'elles n'étoient plus en lui de véritables rencontres. Quelques-uns l'appelloient le Catulle de son siécle; cependant il n'a rien de cette pureté & de cette douceur qui fait le charme des vers de Catulle. Il ressemble plutôt à Martial: il est dur dans son style & mordant comme lui. Néanmoins Paul Jove trouve qu'il a fait un mélange assez heureux des caracteres de ces deux poëtes, dans les éloges, inscriptions ou vers qu'il a faits pour les hommes illustres de l'ancienne Rome. * Paul Jove, *in elog. doct. c.* 76, *p.* 266, *edit. Basil. in-*12. Marius Valerianus, *de infœl. Litter.* G. M. Konigius, *in biblioth. vet. & nov. p.* 171. Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes anciens & modernes.*

CASAS (Barthelemi de las) évêque de Chiapa dans l'Amérique septentrionale, naquit à Séville, l'an 1474. Dès l'âge de 19 ans il suivit dans les Indes Antonio de las Casas son pere, qui y passa l'an 1493 avec Christophe Colomb. A son retour en Espagne, l'an 1498, il continua ses études avec succès, & depuis il s'engagea dans l'état ecclésiastique: étant repassé dans l'Amérique, il s'y arrêta dans l'isle Hispaniola ou de Saint-Domingue; & ayant été fait prêtre en 1510, il fut obligé d'accepter la cure de Zaguarama dans l'isle de Cuba. Mais il la quitta bientôt après pour travailler à la liberté des Indiens, que les Espagnols traitoient de la maniere du monde la plus cruelle & la plus barbare. Car non contens de les avoir dépouillés de leurs biens, ils les accabloient d'un honteux & cruel esclavage. Barthelemi de las Casas voyoit avec douleur ces peuples réduits à de si grandes extrémités sous ces maîtres barbares, qui les employoient, ou à fouiller des mines, ou à porter de pesans fardeaux, ou à pêcher des perles sans leur donner aucun repos. Ce qui l'affligeoit davantage, c'est que les chrétiens se servoient du prétexte de la religion pour assouvir leur insatiable avarice; & que s'érigeant en tyrans, ils vouloient inspirer aux Indiens de l'amour pour notre religion, par les endroits même qui les en éloignoient davantage. En effet, comment les Espagnols pouvoient-ils prêcher le désintéressement, la douceur & l'humilité chrétienne; eux que l'attachement qu'ils témoignoient pour des biens périssables rendoit si cruels, si orgueilleux & si emportés? De las Casas pesa toutes ces raisons; & jugea, ayant autant d'expérience & de bon sens qu'il en avoit, que pour travailler au salut des Indiens, il falloit commencer par travailler à leur liberté; c'est ce qu'il entreprit sérieusement, & à quoi il s'employa pendant cinquante ans avec un zèle extraordinaire. On peut dire même qu'il se rendit le martyr de la liberté des Indiens; car, sans parler de l'incommodité des divers voyages qu'il fit dans les Indes, il essuya des persécutions infinies de la part des Espagnols; mais rien ne fut capable de le rebuter, & sa charité fut toujours constante. Il fit un voyage en Espagne, qui sembloit lui donner espérance de voir réussir ses bons desseins; car l'empereur Charles-Quint ayant donné, & comme chrétien, & comme politique, dans les raisons de Barthelemi de las Casas, l'avoit renvoyé, avec ordre d'informer de la conduite des gouverneurs des Indes. Ses soins ne réussirent pourtant pas. Ce fut alors, c'est-à-dire en 1522, qu'il prit l'habit de religieux dans l'ordre de S. Dominique, auquel il procura depuis divers établissemens dans le Pérou. Cependant, lorsqu'il fut revenu en Espagne, il agit avec tant d'ardeur par ses remontrances continuelles, qu'il obtint enfin en 1543 qu'on fit des loix particulieres pour les Indiens, que les gouverneurs seroient obligés de suivre eux-mêmes & de faire exécuter. La cour étoit alors à Valladolid, & le docteur Sepulveda & quelques autres soutinrent que l'on pouvoit maltraiter les Indiens sans péché; opinion que Barthelemi de las Casas réfuta par sept ou huit traités différens qu'il publia, & dans quelques-uns desquels il fit la relation des excès & de la tyrannie des Espagnols. Ce saint homme, après avoir refusé divers évêchés dans l'Amérique, fut contraint en 1544 d'accepter celui de Chiapa, qui est dans la nouvelle Espagne. Il y fit sa résidence jusqu'en 1551, qu'étant extrêmement âgé & valétudinaire, il revint en Espagne. Alors ayant remis son évêché entre les mains du pape, il se retira à Madrid, où il mourut l'an 1566, âgé de 92 ans. Le docteur Sepulveda ayant fait un livre latin, pour justifier les violences que les Espagnols avoient exercées contre les Indiens, las Casas se crut obligé de réfuter ce livre, & de combattre les raisons de cet auteur. La contestation fut renvoyée aux universités d'Alcala & de Salamanque, qui ordonnerent la suppression du livre de Sepulveda. Il fut néanmoins imprimé en langue vulgaire & envoyé à Rome. L'empereur Charles-Quint en étant averti, donna un ordre exprès pour le défendre, & fit saisir les exemplaires. Sepulveda & l'évêque de Chiapa furent cités au conseil royal des Indes, où ils plaiderent leur cause. Soto fit un rapport favorable pour l'évêque de Chiapa; mais il n'y eut rien de décidé. Las Casas a fait des mémoires intitulés: *Brieve relation de la destruction des Indes*, dans lesquels il déclame contre les cruautés & les violences exercées par les Espagnols envers les Indiens. Ces mémoires curieux ont été imprimés à Séville en 1552, traduits en françois par Jacques de Miggrode, & imprimés dès l'an 1582; donnés en latin à Francfort en 1598, & en italien de la traduction de Jacques Castellani à Venise en 1643. On en a fait depuis une nouvelle version françoise imprimée à Paris en 1697. On a encore de ce même auteur un ouvrage latin pour examiner cette question, *si les rois ou les princes peu-*

*vent en conscience, par quelque droit, ou en vertu de quelque titre, aliéner de la couronne leurs citoyens & leurs sujets, & les soumettre à la domination de quelque autre seigneur particulier.* Cet ouvrage très-rare a été imprimé deux fois en Allemagne, entr'autres à Tubinge en 1625. Barthelemi de las Casas y touche des points très-délicats & fort curieux touchant les droits des princes souverains & des peuples. On les peut voir dans la *bibl. des aut. ecclef.* de M. Du Pin, *XVI siécle.* Il composa un très-grand nombre d'ouvrages qui n'ont pas tous été publiés, & entr'autres une histoire générale des Indes, dont Antonio de Herrera a profité pour la composition de la sienne. * Bernard Perez del Castillo, *Mexic. hist. c.* 7, 83 *&* 125. Joannes de Solornazo, *de jure Ind. l.* 2, *c.* 1, *n.* 27. Alfonse Fernandez, *hist. eccl. nostri temp. l.* 1, *cap.* 6. Augustin Davila. Padilla, *Mexic. Domin. hist. l.* 1, *cap.* 97 *& seq.* Nicolas Antonio, *bibl. Hisp.* Sponde, *in annal.* De Thou, *hist. l.* 1. Schottus, *bibl. Hisp. &c.* M. Du Pin, *bibl. des aut. ecclef. XVII siécle.* Echard, *script. ord. Præd.*

☞ CASATCHIA ORDA (Tartares de la) espéce de Tartares mahométans qui habitent la partie orientale du Turkestan, entre la riviere de Jemba, & celle de Sirth. Ils sont un peu moins difformes que les Callmoucks, & s'habillent à-peu-près comme eux. Ils occupent de fort beaux cantons le long de la riviere de Jemba, & vers les montagnes qui séparent le Turkestan du pays des Callmoucks; mais ils n'en profitent guères, ne cultivant de leurs terres que ce qu'il leur en faut absolument pour leur subsistance, ce qui se réduit à fort peu de chose; car leurs troupeaux & la chasse fournissent amplement à leur nouriture, & le pain n'est guères en usage chez eux. Ces Tartares sont fort unis aux Caracalpacks, & sont, aussi-bien qu'eux, éternellement aux prises avec leurs voisins au nord & à l'orient. Les Usbecks sont les seuls avec qui ils vivent en bonne intelligence, parcequ'ils ont coutume d'acheter leurs esclaves. Lorsqu'ils ne sont pas en course, ils font toute leur occupation de la chasse, laissant le soin de leurs troupeaux & de leurs habitations à leurs femmes, & à quelques esclaves. Ils campent pour la plupart sous des tentes ou sous des huttes vers les frontieres des Callmoucks & la riviere de Jemba, pour être plus à portée d'exercer leurs brigandages, lorsque l'occasion s'en présente. Quoiqu'ils fassent profession du culte mahométan, ils n'ont ni alcoran, ni moullhas, ni mosquées, ensorte que leur religion se réduit à fort peu de chose. Leurs murses, ou chefs de tribus sont fort puissans, & ont presque toute l'autorité: aussi leur kan n'a-t-il pas un grand crédit parmi eux. Il réside ordinairement l'hiver dans la ville de Taschkant: l'été il campe vers les bords de la riviere de Sirth, & les frontieres des Callmoucks. Ces Tartares peuvent armer trente mille hommes, & joints avec les Caracalpacks jusqu'à cinquante mille, tous à cheval. * *Histoire généalogique des Tatars*, p. 757 & suiv.

CASATI (Paul) jésuite, d'une famille distinguée à Plaisance où il naquit en 1617, a professé avec honneur les mathématiques, & ensuite la théologie à Rome. Il fut un de ceux qui contribuerent le plus à la conversion de la reine Christine de Suéde à la religion catholique. Il fit exprès un voyage dans ce royaume & par les ordres de son général Gosvin Nikel, & conformément aux desirs de Christine, qui avoit demandé deux jésuites pour entrer en conférence avec elle. Il revint en Italie en 1652; & comme il avoit beaucoup de talent pour le gouvernement, il fut supérieur de plusieurs maisons de sa société. Il a occupé aussi depuis trente ans la premiere dignité de l'université de Parme. Deux duchesses de Parme l'ont choisi pour leur confesseur; & malgré ces différentes occupations il a encore trouvé assez de temps pour composer les ouvrages suivans: *Vacuum proscriptum*, à Gènes en 1649. *Terra machinis mota*, à Rome en 1655. *Fabrica & uso del compasso di proportione*, à Bologne en 1664. *Oratione funebri nelle esequie di don Paolo* Conti, *duca di Poli*, à Parme en 1666. *La tromba parlante*, à Parme en 1673. *Le ceneri dell' olympio ventitate*, à Parme en 1677. *Mechanicorum libri octo*, à Lyon en 1684, *in*-4°. *De igne dissertationes physicæ*, en deux parties; la premiere à Venise en 1686, la seconde à Parme en 1695. *Hydrostaticæ dissertationes*, à Parme en 1695. *De Angelis, disputationes theologicæ*, à Plaisance en 1703. *Opticæ disputationes*, à Parme en 1705. *Problemata ab anonymo geometra Lugd. Batav. proposita, à Paulo Casato explicata*, à Parme en 1676, *in*-12. Casati est mort à Parme le 22 décembre 1707, âgé de 91 ans & un mois. * *Voyez* son éloge dans les *mémoires de Trévoux* 1708, *mois d'août.* Niceron, *mémoires, &c. tom. I. pag.* 175, *&* 10, *part.* 2, *pag.* 290.

CASAUBON (Isaac) naquit le 8 février 1550 à Genève, où Arnauld Casaubon son pere s'étoit re[illegible] à cause de la religion. Sa famille subsiste encore sous le nom de Casebonne. Il faisoit profession de la religion prétendue-réformée; mais il commença à chanceler après la conférence de Fontainebleau, entre Jacques Davi du Perron, évêque d'Evreux, & depuis cardinal, & Philippe du Plessis Mornai, pour la vérification des passages faussement allégués par ce dernier dans un traité contre la messe. Casaubon étoit un des juges, & promit de quitter le parti protestant. Il alla même jusqu'à entreprendre, au moins en apparence, de convertir le roi d'Angleterre, & ce fut dans l'espérance de réussir par son moyen dans une affaire de cette importance, qu'on lui donna des passeports pour cette isle; mais il trompa le cardinal du Perron qui les lui avoit fait obtenir. Il affecta toujours de montrer un esprit de paix dans les différends de la religion; mais pour avoir voulu plaire également aux catholiques & aux huguenots, il ne fut agréable ni aux uns ni aux autres. Un de ses fils nommé Augustin, abjura depuis la religion prétendue-réformée, & se fit capucin. Il l'avoit eu d'une fille de Henri Etienne, qu'il avoit épousée à Genève, où il avoit enseigné long-temps. Il fut aussi professeur de la langue grecque à Paris; & le roi Henri IV lui donna des marques de son estime, en le choisissant pour garde de sa bibliothéque. Depuis, Jacques I, roi de la Grande Bretagne, l'attira en Angleterre. Il mourut en Angleterre le premier juillet 1614, âgé de 55 ans, & fut enterré à Westminster, où on voit son tombeau. Nous avons divers ouvrages de sa façon, tous remplis d'une grande érudition. Les plus importans sont, des commentaires sur Suétone, sur Diogène Laërce: *Epistolæ: Animadversiones in Athenæum, Strabonem, Polybium, &c.* Il publia aussi Poliæn en grec, dont il acheta chérement le manuscrit, & composa une critique sur le commencement des annales ecclésiastiques du cardinal Baronius, sous ce titre: *Exercitationes* 16 *ad cardinalis Baronii prolegomena in annales, &c.* à Londres en 1614, à Francfort 1615, *in-fol.* puis à Genève en 1654, *in* 4°. Cet ouvrage, dont ceux de son parti élevoient tant le mérite, avant même qu'il eût paru, n'eut pas tout le succès qu'ils en avoient attendu; & Casaubon qui vit bien que cela faisoit tort à la réputation qu'il s'étoit déja acquise, fut fâché, à ce qu'on dit, de s'y être engagé. Divers auteurs ont répondu à sa critique. Il y avoit encore un moyen de pousser la chose plus loin. Consultez les auteurs cités après Meric Casaubon. On n'a point de commentaires comparables à celui de Casaubon sur les caracteres de Théophraste. Jacques Capel, professeur en théologie à Sedan, a fait son apologie contre le P. Rosweid jésuite. *Voyez* l'article suivant.

CASAUBON (Meric) fils d'Isaac, chanoine de Cantorberi, a aussi composé quelques ouvrages, aussi recherchés pour l'érudition qui y est répandue, que peu agréables par la dureté du style, *De quatuor linguis Hebræorum & Saxon. Notæ in Optatum Milevitanum, in Diogenum Laërtium, in Hieroclem, in Epictetum, &c.* Il mourut le 14 juillet 1671. * Scaliger, *in Scal.*

Pontanus, *in orig. Franc.* Christianus Mathias, *in theat. hist.* Chorier, *histoire de Dauph.* Sponde. Vossius, &c. avertissement à la tête de la *réplique* du cardinal du Perron.

En 1709 Théodore Janson d'Almeloveen a donné à Roterdam, *in-folio*, une fort belle édition des lettres d'Isaac Casaubon, de celles de son fils Meric Casaubon, & de quelques autres de leurs écrits; le titre est: *Isaaci Casauboni epistolæ, insertis ad easdem responsionibus, quotquot hactenus reperiri potuerunt, secundum seriem temporis accuratè digestæ. Accedunt huic tertiæ editioni, præter trecentas ineditas epistolas, Isaaci Casauboni vita; ejusdem dedicationes, præfationes, prolegomena, poëmata, fragmentum de libertate ecclesiastica. Item Merici Casauboni, Isaaci filii, epistolæ, dedicationes, prolegomena, & tractatus quidam rariores.*

CASAUX (Charles de) l'un des deux consuls de Marseille, sur la fin du XVI siécle, & collégue de Louis d'Aix, ayant offensé beaucoup de gens à Marseille par ses violences, & voyant qu'il n'y pouvoit espérer aucune sureté, aima mieux traiter avec le roi d'Espagne, qui lui promettoit des seigneuries au royaume de Naples, qu'avec Henri IV son roi naturel. Il envoya pour cela trois de ses confidens à Madrid, après avoir obtenu de Jean-André Doria douze cens hommes, qui lui furent amenés sur quatre galeres, par son fils Charles de Casaux, avec espérance d'un secours plus considérable, qui devoit suivre peu de jours après: mais un bourgeois, nommé Pierre Libertat, Corse d'origine, vaillant & hardi, à qui il avoit confié la garde de la porte royale, & qui desiroit s'agrandir par quelque action mémorable, trouva le moyen d'introduire le duc de Guise dans la ville, & tua Casaux de sa propre main, au mois de février 1596. Les deux fils de Casaux, qui s'étoient jettés dans le fort de la Garde, & Louis d'Aix son collégue, se sauverent promptement à Gènes. * Mezerai, *au régne de Henri le Grand.*

CASBIN ou CASWIN, ville de Perse, dans la province d'Iraque. Quelques auteurs la prennent pour l'ancienne *Ecbatane.* Elle est située au pied des montagnes en allant d'Ispahan à la mer Caspienne. On dit qu'après Ispahan, Casbin est une des plus grandes & des mieux peuplées de toute la Perse, & que ce fut la demeure de Schah-Tamas roi de Perse, après que les Turcs eurent pris Tauris. Il y a un beau palais, grand nombre de mosquées, & plusieurs bazars ou rues couvertes remplies de toute sorte de marchandises. Elle a plus d'une lieue & demie de circuit. * Pietro de la Valle, *nel viaggio di Persia.* Pontier, *cabinet des grands.*

CASBON, ville de la Galaadite dans la tribu de Gad, fut prise par Judas *Machabée.* * *I. Machab. V*, 36.

CASCAIS ou CASCAES, petite ville de l'Estrémadure de Portugal, située à l'embouchure du Tage, à cinq lieues de Lisbonne. Elle est défendue par une citadelle, & a une très-bonne rade, où s'assemblent toutes les flottes qui partent pour les Indes orientales & occidentales. * Mati, *dict.*

CASCHAN, ville de Perse, *cherchez* CACHAN.

CASCHAW, *cherchez* CASSOVIE.

☞ CASCHGAR, ville autrefois considérable, qui a donné son nom à la petite Bucharie, qu'on nommoit le *royaume de Caschgar*, dont elle étoit la capitale. Elle est située à 41 degrés 30 minutes de latitude, vers les frontieres de la grande Bucharie. Depuis que les Tartares se sont mis en possession de la petite Bucharie, la ville de Caschgar est extrêmement déchue de sa premiere grandeur. Néanmoins il s'y fait encore à présent un assez joli commerce avec les habitans des pays voisins; quoique cela soit fort peu de chose en comparaison du temps passé. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CASCHGAR (le royaume de) *cherchez* BUCHARIE.

CASCIA, *Cascia*, petite ville d'Italie. Elle est située dans l'état de l'église & dans l'Ombrie, sur le ruisseau *il Corno*, entre des montagnes, entre Rieti & Nursie, vers le mont Apennin, & les frontieres du royaume de Naples. Les habitans de cette petite ville s'appellent *Cassiani.*

CASE, ou LA CASA, ou selon les autres, *de Casa*, ou *de Casis*, (Jean) évêque de Vaison & patriarche de Jérusalem, dans le XIV siécle, natif de Limoges. Il prit l'habit dans l'ordre des carmes, où il fut d'abord professeur en philosophie & en théologie, puis prédicateur, & fut élu général de son ordre en 1330. Le pape Clément VI lui donna l'évêché de Vaison, & le nomma patriarche de Jérusalem. On a de lui des commentaires sur le Maître des sentences, & sur la politique d'Aristote, outre des sermons, *de B. Virgine*, *de tempore*, *de sanctis.* Il mourut en odeur de sainteté, vers l'an 1348. * Trithéme, *de vir. illust. carm.* Luc. *in bibl. carm.* Alegr. *in parad. carm.* Sponde, *A. C.* 1329, *num.* 20. Columbi, *de episc. Vasion. &c.* M. Du Pin, *bibl. des auteurs ecclésiast. du XIV siécle.*

CASE (Jean de la) gentilhomme Florentin, né à Florence en 1503, doyen des cameriers d'honneur du pape, secrétaire des brefs & archevêque de Bénévent, a vécu dans le XVI siécle, sous le pontificat de Paul III, Marcel II & Paul IV, qui l'honorerent de leur estime, & l'employerent en diverses négociations. Le premier l'éleva à l'archevêché de Bénévent le 7 avril 1544, & l'envoya nonce à Venise; & on ne doute point qu'il ne l'eût mis au nombre des cardinaux, si les vers trop libres qu'il avoit composés dans sa jeunesse n'y eussent mis obstacle. Marcel II avoit beaucoup de bonne volonté pour lui, mais il vécut trop peu pour la lui témoigner; car il mourut 21 jours après son élection en 1555. Paul IV qui lui succéda, se servit en plusieurs affaires du ministere de Jean de la Case, lequel étant de retour à Rome, y vécut doucement dans la solitude & dans l'étude des belles lettres, & y mourut en 1557, aimé & estimé des savans. Il étoit un des plus éloquens & des plus polis d'entre les poëtes de son siécle. Il a composé diverses piéces politiques en italien, sous le titre de *Capitoli*, qui ont été imprimées pour la premiere fois à Venise en 1538. On l'accuse d'avoir composé un livre abominable *de laudibus sodomiæ*; mais il n'a jamais fait d'ouvrage sous ce titre. On a voulu parler de sa piéce intitulée *Capitulo del forno*, qui est l'amour des hommes pour les femmes. Il faut avouer que cet ouvrage est obscène & indigne d'un prêtre; mais il le composa dans sa jeunesse, dans le temps même qu'il n'étoit encore que laïc. Ses poësies furent mises en 1550 au rang des livres défendus; mais en 1564, sous le pape Pie IV, son nom fut ôté de ce catalogue, & il ne se trouve plus dans les suivans. La Case avoit une grande délicatesse d'esprit & beaucoup de savoir; mais sa plume étoit trop libre & trop obscène: défaut qui ne se peut pardonner à un honnête homme, & encore moins à un ecclésiastique. Nous avons de lui la vie du cardinal Bembe, celle du cardinal Contarini, & un traité intitulé *Galathée* ou *la maniere de savoir vivre dans le monde*; qui est le principal & le meilleur de ses ouvrages en prose, qu'on a souvent mis en diverses langues, & dont on a fait une traduction françoise en 1680. Tous ses ouvrages ont été recueillis & imprimés à Venise en 1752, en 3 vol. *in*-4°. Les Italiens reconnoissent la Case & le cardinal Bembe son ami, pour la régle de leur langue, de laquelle ils ont été les réformateurs dans le déclin & la corruption où ils la trouverent. * Joannes Imperialis, *in musæo hist.* Le Mire, *de script. sæc. XV.* De Thou, &c. l'*Antibaillet de Ménage. Bibl. italique*, *tom. I & II.*

CASE ou CASÆUS (Jean) médecin Anglois, a vécu sur la fin du XVI siécle, & enseignoit dans l'université d'Oxfort, où il mourut vers l'an 1600. Il composa divers ouvrages. *Super Aristotelis Organum. Œconomica. Encomium musices, &c.* * Pitseus, *de illust. Ang. script.* Le Mire, *de script. sæc. XVI.*

CASEL (Jean) Allemand, étoit originaire des Pays-Bas, & naquit à Gottinghen dans le duché de

Brunſwick, le 18 mai de l'an 1533. Il étoit d'une famille diſtinguée, que les guerres de religion avoient ruinée. Son pere qui avoit embraſſé la nouvelle réforme, l'enſeigna en Angleterre, en Écoſſe, & même en Eſpagne. Celui dont nous parlons, étudia dans les académies de Leipſick, de Roſtock, de Francfort & de Boulogne. Il eut pour maîtres Melancthon & Camerarius. Il tourna ſes études du côté des belles lettres, & y réuſſit parfaitement. Il fut appellé l'an 1563 à Roſtock, pour y profeſſer la philoſophie & l'éloquence. Dans un voyage qu'il fit en Italie, il fut reçu docteur en l'un & l'autre droit dans l'univerſité de Piſe. Il ne négligea pas la lecture des peres Grecs dont il faiſoit grand cas. Il fut mis auprès du prince de Meckelbourg, & paſſa dans l'académie d'Helmſtat, où il profeſſa la philoſophie & l'éloquence. Il mourut dans cette ville le 9 avril 1613, âgé de 80 ans. Il avoit entretenu commerce de lettres avec les plus ſavans hommes de ſon temps, tels que Sigonius, Manuce, Muret, Caſaubon, & le célèbre Victorius, noble de Florence. On a de Caſel quantité d'ouvrages en vers & en proſe, tant en grec qu'en latin, & un recueil de lettres diſtribuées en 16 livres, imprimé *in*-8°, à Francfort en 1687. Il ſe joignit à Duncan Liddel, médecin Écoſſois, & à Corneille Martin, & s'oppoſa fortement à Daniel Hoffman, & à quelques autres ſavans, qui ſoutenoient que la philoſophie étoit contraire à la théologie, & qu'il y a pluſieurs choſes en théologie, qui ſont fauſſes en philoſophie. * Melchior Adam, *in vit. Phil. Germ.* Georges Hornius, *hiſt. philoſ. l.* 6, *c.* 13. Conſultez ſurtout ſa vie (*De vita, obitu atque origine Joannis Caſelii, à Joanne Sigfrido*) dans le recueil intitulé *Vitæ eruditiſſimorum in re litteraria virorum*, à Leipſick 1713, *in* 8°. On trouve à la ſuite une longue lettre de Caſel ſur l'éducation de la jeuneſſe.

CASELOUTRE, *cherchez* KEISERLAUTERN.

CASENEUVE (Pierre de) prêtre, né à Toulouſe le dernier d'octobre 1591, y eut une prébende dans l'égliſe de S. Etienne, & mourut le dernier d'octobre 1652. Il eſt auteur des *Origines* ou *Etymologies françoiſes*, imprimées à Toulouſe dès 1650, & qu'on a miſes depuis à la ſuite du *Dictionnaire étymologique* de M. Menage en 1694. On a encore de lui des *Inſtructions pour le Franc-Aleu de la province de Languedoc*, *in*-4°, en 1641, à Toulouſe; réimprimées au même lieu *in-fol.* en 1645, ſous ce titre: *Le Franc-Aleu de la province de Languedoc établi & défendu*, augmenté d'un ſecond livre, contenant un traité de l'origine, de l'antiquité & des priviléges des états généraux de cette province, avec un recueil de chartes & priviléges; *la Catalogne Françoiſe, où il eſt traité des droits du roi ſur les comtés de Barcelone & de Rouſſillon, & ſur les autres terres de la principauté de Catalogne*, à Toulouſe en 1644, *in*-4°. *L'hiſtoire de la vie & des miracles de S. Edmond, roi d'Angleterre*, in-8°, à Toulouſe 1644. *L'origine des jeux Floraux de Toulouſe;* cet ouvrage n'a paru qu'après la mort de l'auteur, à Toulouſe en 1669, par les ſoins de F. Fornier, qui y a joint la vie de Pierre de Caſeneuve par Bernard Medon. Caſeneuve a laiſſé pluſieurs autres ouvrages manuſcrits. * *Mémoires du temps.* Le Long, *biblioth. hiſtor. de la France.*

CASENTIN (le) petit pays d'Italie en Toſcane, dans le territoire de Florence, entre le mont Apennin, les rivieres d'Arno & de Sieve, & le territoire d'Arrezzo, entre Florence & le bourg du S. Sépulcre. Le principal lieu eſt Poppi. Les autres ſont Valombreuſe, Camaldoli, le mont Alverne, qui ſont dans l'état du grand duc de Toſcane.

CASERTE, petite ville d'Italie, dans le royaume de Naples, en la province de la Terre de Labour, avec évêché ſuffragant de Padoue, & titre de principauté, qui appartient à la famille des Gaëtans. Elle eſt ſituée au pied des montagnes près du Vulturne, entre Cera & Capoue. Elle a très-peu d'habitans, & eſt preſque réduite en village; elle eſt à quatre milles de Capoue au levant, & environ à ſeize de Naples. * Sanſon. Baudrand.

CASES, ville de la Cilicie, ſelon Ptolémée; mais dans la Notice des évêchés, elle eſt marquée entre les villes de Pamphylie. Son évêque ſouſcrivit au cinquiéme concile de Conſtantinople. On a les médailles qui y furent frapées au coin d'Herennius Etraſcus, & d'Herennia Etruſcilla ſa mere.

CASHEL, ville d'Irlande, près de la Shure, dans le comté de Tiperari, dans la Mommonie, ou province de Munſter, ſur une montagne. Cette ville a été autrefois capitale de la province, & la réſidence des rois du pays, & eſt encore le ſiége d'un des quatre archevêchés d'Irlande. Celui de Cashel fut érigé par le pape Eugène III, l'an 1552. Ses ſuffragans ſont Limerick, Waterford, Cork, Killalo, Ardart & Kilfenor. On y célébra un concile l'an 1172; elle fut brulée en 1654. Elle envoie deux députés au parlement: du reſte, elle n'eſt à préſent d'aucune conſidération. Elle eſt entre Limerick au couchant, & Waterford au levant, environ à 28 milles de chacune de ces deux villes. * Sanſon.

CASIAN, *cherchez* CASSAN.

CASIGLIANO: c'étoit autrefois une ville épiſcopale, préſentement ce n'eſt qu'un petit bourg de l'état de l'égliſe. Il eſt dans le duché de Spolete, & à deux lieues de la ville d'Amelia du côté du nord. * Mati, *dictionn.*

CASILLAS (Thomas) célèbre miſſionaire dominicain, étoit d'Andalouſie, & prit l'habit de cet ordre à Salamanque. Il paſſa dans la nouvelle Eſpagne avec dom Barthelemi de las Caſas, qui y conduiſoit quarante-trois religieux du même ordre pour prêcher l'évangile aux infidéles. Le pere Caſillas fut fait leur ſupérieur. Dès qu'ils furent arrivés dans la province de la Chiapa, le pere Caſillas diſtribua ſes religieux en différens quartiers, ſelon les beſoins de la miſſion. Il eſſuya bien des fatigues dans ſon miniſtere, & s'attira de grandes perſécutions, parcequ'il étoit du même ſentiment que Barthelemi de las Caſas, évêque du pays, & qu'il s'oppoſoit aux violences des Eſpagnols envers les idolâtres. Il bâtit pluſieurs couvens de ſon ordre pour la commodité des Indiens, dont il convertit un grand nombre. Dom Barthelemi de las Caſas ayant renoncé à ſon évêché, ſa majeſté catholique nomma l'an 1551, le pere Caſillas pour remplir ſa place. Il gouverna dignement cette égliſe l'eſpace de 15 ans, & mourut ſaintement l'an 1567. On ouvrit ſon tombeau 47 ans après ſon décès, & ſon corps fut trouvé tout entier auſſi-bien que ſes habits pontificaux. * *Theat. eccleſ. Hiſpan. inter epiſcop. Chiap.* Remel, *hiſt. provinc. Chiap.* & Guatem. 4, 15, 16, 17. Font. *theat. Dom.* pag. 166.

CASIMANBOUS, peuples de l'iſle de Madagaſcar, nommés autrement *Zaffe Caſimanbous*, dans le pays de Matatane. Leur hiſtoire dit qu'ils deſcendent d'une troupe d'Arabes, que le calife de la Mecque envoya dans de grands canots, pour inſtruire les habitans de cette iſle, il y a environ deux cens ans; & que leur commandant épouſa la fille d'un prince Négre, à la charge que la lignée qui viendroit de ce mariage s'appelleroit du nom de cette princeſſe, nommée *Caſimanbou;* car c'eſt la coutume dans cette iſle, du côté du ſud, que le nom de la famille ſe prend de la femme. Ces peuples ſont blancs, mais plus bazanés que les *Zafferaminis*, & leur profeſſion eſt d'être *Ombiaſſes*, c'eſt-à-dire, *maîtres écrivains*, enſeignant à lire & à écrire l'arabe dans les villages où ils tiennent leurs écoles. Ils commandent aux *Zafferaminis* dans la Matatane, & ces blancs n'oſeroient couper la gorge aux bêtes ni aux volailles qu'ils veulent manger, quoiqu'elles ſoient à eux; il faut qu'ils faſſent venir un *Caſimanbou* pour cela. * Flacourt, *hiſt. de Madagaſcar.*

CASIMIR, ville de Pologne, dans le palatinat de

Lublin, eſt ſituée près de la Viſtule, que l'on y paſſe dans un bac. C'eſt une ville très logeable, bien bâtie, pourvue des choſes néceſſaires, avec les meilleures caves & les ſeules bonnes eaux de fontaine qu'il y ait ſur cette route. Elle a été autrefois une des plus conſidérables de Pologne. Les maiſons d'autour de la place étoient ornées de bas-reliefs & de ſtatues de pierre, dont il ne reſte plus que des maſures avec des égliſes aſſez belles, le reſte ayant été ruiné dans l'irruption des Suédois. Elle eſt ſituée ſur une colline couverte de bois, formant un amphithéatre juſque fort près des bords de la Viſtule, ce qui fait un fort beau coup d'œil, & un morceau de payſage enchanté. Au-deſſus de la montagne, qui commande à la ville, il y a encore un vieux château de pierre de médiocre ſtructure qui tombe en ruines; elle a une ſtaroſtie de quinze à ſeize mille livres de rente, compris le paſſage du bac. * *Mémoires du chevalier de Beaujeu.*

*Rois de Pologne.*

CASIMIR I de ce nom, prince ou roi de Pologne, étoit fils de MICZSLAS ou MICISLAS ou MIÉCISLAW II, mort en 1034, qui le laiſſa ſous la tutelle de ſa femme *Riskche* ou *Rickſa*, fille de *Rheinfroi*, palatin du Rhin, & niéce maternelle de l'empereur *Othon III*. Cette princeſſe qui étoit Allemande, ayant confié le gouvernement des affaires aux officiers de ſa nation, s'attira la haine des Polonois qui ſe révolterent, & l'obligerent à ſe réfugier en Saxe auprès de l'empereur Conrad II ſon parent, où elle emporta tous les tréſors du royaume. Caſimir paſſa *incognitò* en France, ſous le nom de Charles; il étudia à Paris, puis ſe rendit religieux à Cluni ſous S. Odilon, & y prit l'ordre du diaconat. Sept ans après, c'eſt-à-dire, en 1041, ſes ſujets que l'interrégne avoit encore plus livrés en proie aux troubles & aux diviſions, & aux incurſions des Bohémes & des Ruſſes, réſolurent de ſe donner un chef, & redemanderent Caſimir. Ils obtinrent du pape, ſous quelques conditions particulieres, que le prince, héritier de la couronne, viendroit les gouverner, & qu'il ſe marieroit. Il épouſa *Marie* ou *Dobrogneva*, fille d'*Ulodomir*, & ſœur de *Jaroſlas*, duc de Ruſſie, & régla parfaitement bien ſon royaume, auquel il ſoumit pluſieurs provinces. Il civiliſa les Polonois, rétablit parmi eux le commerce, l'abondance, le zéle du bien public, l'autorité des loix: il fit de grands biens aux égliſes, en fonda un grand nombre, & prit un ſoin particulier de faire venir des religieux de Cluni dans ſon royaume, parceque cette abbaye étoit alors la plus fameuſe école de l'univers pour les lettres & pour la piété. Dès l'an 1044 il défit Maſlas, duc de Moſcovie; il enleva la Siléſie aux Bohémiens, & il établit un ſiége épiſcopal à Breſlaw. Son régne fut de dix-huit ans, & il mourut le 28 novembre de l'an 1058. BOLESLAS *le Hardi* ou *le Cruel*, & LADISLAS, dit *Herman*, lui ſuccéderent l'un après l'autre. Il les avoit eus de *Dobrogneva*, ſon épouſe, qui le rendit encore pere de *Mieſche* & d'*Othon*, morts jeunes; & de *Suentochna*, mariée à *Primiſlas*, prince de Bohême. * Cromer, *hiſt. Polon.* Longinus, *in annal. &c.*

CASIMIR II, dit le *Juſte*, fils de BOLESLAS III, dit *Crivouſt*, fut mis en 1177 à la place de *Miczſlas* ou *Miciſlas*, dit *le Vieux*, ſon frere, que ſon avarice fit chaſſer du trône. Il déchargea le peuple des ſubſides, & voulut enſuite rendre la couronne à ſon prédéceſſeur; mais les Polonois s'y oppoſerent. Sa piété lui fit entreprendre la guerre contre les Pruſſiens, qu'il vainquit, & qu'il obligea de ſuivre la religion chrétienne dont ils s'étoient ſéparés. Après avoir régné dix-ſept ans, il mourut en 1194, âgé de 77 ans. LESKO V, ſon fils, dit *le Blanc*, fut élu après lui. Il l'avoit eu d'*Héléne* ſon épouſe, auſſi-bien que *Conrad* & *Alix*, qui moururent ſaintement en 1211. On dit que Caſimir II, dans un feſtin qu'il faiſoit à ſa nobleſſe, mourut empoiſonné par une femme qu'il aimoit éperdument. * Cromer. Guaguin, &c.

CASIMIR III ſurnommé *le Grand*, né en 1309, fut couronné après la mort de LADISLAS, dit *Loketek*, ſon pere, le 25 avril de l'an 1333. Il reçut la couronne avec ſa femme *Anne*, fille de *Genemin*, grand duc de Lithuanie; & après la mort de cette princeſſe, il épouſa *Adelaïde*, fille de *Henri* Landgrave de Heſſe, qu'il confina depuis dans un monaſtere à cauſe de ſa laideur, & pour n'être point troublé dans le commerce illégitime qu'il entretenoit avec une Juive. Jean, roi de Bohême, lui fit la guerre; mais Caſimir eut l'avantage ſur lui, & lui enleva un grand nombre de places. Depuis, il conquit toute la Ruſſie en divers temps; & après la mort de la reine *Adelaïde*, il prit une troiſiéme alliance avec *Hedwige*, fille de *Henri* duc de Glogaw. Au reſte il eſt le ſeul roi de Pologne qui ait acquis le ſurnom de *Grand*, non pas tant par ſes exploits militaires, que par l'amour qu'il avoit pour la paix, par ſa magnificence à l'égard des égliſes & des hôpitaux qu'il fonda, par le grand nombre de forteresses & de châteaux qu'il fit bâtir, & ſur-tout par le ſoin qu'il prenoit de ſe faire aimer de tout le monde, & de rendre la juſtice à chacun fort exactement. Il mourut d'une chute de cheval en courant le cerf, à l'âge de 60 ans, le 8 ſeptembre 1370, & le 37[e] de ſon régne. Il eut de ſa derniere femme, *Elizabeth* mariée à *Bogiſlas* duc de Poméranie; & *Anne*, qui prit alliance avec *Guillaume* comte de Cillei. Caſimir eſt le dernier des rois de Pologne, de la famille des Piaſts. Il avoit fait élire LOUIS roi de Hongrie, fils de ſa ſœur *Elizabeth*, & ce prince lui ſucceda. * Michov, *l.* 4. Cromer, 12, &c.

CASIMIR IV, auparavant duc de Lithuanie, fils de JAGELLON, dit *Ladiſlas IV*, fut appellé à la couronne après la ſanglante bataille de Warnes, en laquelle Ladiſlas V ſon frere & ſon prédéceſſeur perdit la vie l'an 1444. Lorſqu'il fut aſſuré que ſon frere ne vivoit plus, il ſe hâta de prendre les rênes du gouvernement, que les Polonois, laſſés d'un trop long interrégne, étoient près de remettre entre les mains de Boleſlas, duc de Maſſovie, & fut couronné l'an 1447, trois ans après la mort de ſon frere. Peu après, la tyrannie des chevaliers Teutons ayant contraint les Pruſſiens d'implorer la protection de Caſimir, ce prince ſoumit une bonne partie de la Pruſſe, & Dantzic même; mais il perdit la bataille contre l'ordre Teutonique en 1454, par la trop grande confiance que les ſiens eurent en leurs propres forces, & par le trop grand mépris qu'ils firent de leurs ennemis. Cette perte irrita Caſimir qui ſe rétablit, & réduiſit les chevaliers, après la perte de Mariembourg & d'autres villes, à lui demander la paix, qu'il leur accorda à la priere du pape. Ladiſlas ſon fils ayant été élu roi de Bohême en 1471, Mathias Corvin s'y oppoſa; ce qui fit naître une guerre. Après la mort du même Mathias, qui étoit roi d'Hongrie, les états de ce royaume voulurent mettre ſur le trône Jean-Albert, ſecond fils de Caſimir, illuſtre par une victoire remportée ſur les Tartares; mais une partie ayant donné ſes ſuffrages à Ladiſlas ſon frere aîné, déja roi de Bohême, ce fut un autre ſujet de guerre, dans laquelle Jean-Albert eut du deſſous; mais depuis il céda, & fit un traité avec ſon frere. Caſimir demeura neutre entre ſes fils, & mourut quelques années après le 7 juin de l'an 1492, âgé de 64 ans, après en avoir régné 48. Il épouſa *Elizabeth* d'Autriche, dite *de Hongrie*, fille d'*Albert* d'Autriche, & d'*Elizabeth* de Luxembourg, reine de Hongrie, & en eut *Ladiſlas*, roi de Hongrie & de Bohême, mort en 1516; *Jean-Albert*, roi de Pologne, mort ſans alliance en 1501; *Caſimir*, mort en 1482; ALEXANDRE & SIGISMOND, rois de Pologne; *Frédéric*, cardinal évêque de Cracovie, puis archevêque de Gneſne, mort en 1503; *Hedwige*, mariée à *Georges*, duc de Baviere; *Sophie*, femme de *Frédéric*, marquis de Brandebourg; *Anne*,

alliée à *Bogeslas*, duc de Poméranie; *Elizabeth*, femme de *Frédéric II*, duc de Lignitz; *Barbe*, mariée à *Georges*, duc de Saxe; *Jeanne*, & *Marguerite*. * Michov, *liv.* 4. Cromer, *liv.* 28, 29 & 30. Guaguin, &c.

CASIMIR (Jean) fils de SIGISMOND III, & de sa seconde femme *Constance* d'Autriche, fut élu après son frere *Ladislas-Sigismond*, mort le 29 mai de l'an 1648. Ce prince, qui s'étoit destiné à l'église, après avoir vu presque toutes les cours de l'Europe, avoit passé deux ans dans la société des jésuites à Rome, où le pape Innocent X lui avoit donné le chapeau de cardinal; mais l'intérêt des Polonois l'ayant obligé de monter sur le trône, il épousa avec dispense du pape *Louise-Marie* de Gonzague, veuve du roi son frere, & il en eut en 1650, une fille qui mourut l'année suivante. Charles Gustave, roi de Suéde, lui fit une cruelle guerre en 1655, & causa de grands maux à la Pologne. Casimir, qui avoit été défait, reprit courage, chassa Gustave de ses états; & après la mort de ce prince, fit la paix avec Charles son successeur en 1660. Depuis, son armée défit les Moscovites en Lithuanie le 5 novembre de l'an 1661; mais elle ne se servit de cette victoire que pour se révolter contre son souverain, & se déchaîner contre les ecclésiastiques. Le roi soumit pourtant les rebelles, & sur-tout après la mort de Lubomirski, chef des factieux, mort à Breslaw le 3 juillet 1667; mais ce prince ayant perdu la reine son épouse le 10 mai de la même année, pourvut au bien du royaume, & abdiqua volontairement pour passer le reste de ses jours dans le repos. Les états de Pologne élurent MICHEL Koribut Wiesnowiski le 19 juin 1669. Jean Casimir vint en France, où Louis XIV le reçut & lui donna le moyen de subsister en prince de son rang. Ce prince qui étoit déja extrêmement valétudinaire, tomba malade à Nevers en 1672, & y mourut le 14 décembre. Son corps a été porté à Warsovie en Pologne, & son cœur est enterré dans l'église de l'abbaye de S. Germain des Prez de Paris, dont il étoit abbé, où les religieux lui ont fait élever un magnifique tombeau avec un éloge funébre. Le roi Jean Casimir étoit courageux & prudent; il s'étoit trouvé à vingt-deux batailles qu'il avoit presque toutes gagnées. * *Mémoires du temps*. Voyez la *Relazione della rinunzia del regno fatta de Cisimiro ultimo re di Polonia della famiglia Jagellone, l'anno* 1666, qui se trouve au *tome II*, *p.* 97 & *suiv.* du recueil intitulé: *Lettere memorabili istoriche, politiche, ed erudite*, &c. imprimé à Naples en 1698, *in*-12.

CASIMIR (saint) prince de Pologne, second fils de CASIMIR IV roi de Pologne, & grand duc de Lithuanie, naquit l'an 1458. Dès sa jeunesse il se consacra à Dieu, & vécut dans son palais comme dans un lieu saint. Il garda une chasteté inviolable, malgré l'avis des médecins qui lui conseilloient de se marier, & il fit paroître un zèle extraordinaire pour la religion catholique, employant toutes sortes de moyens pour extirper le schisme des Russiens. Ce prince fut élu roi de Hongrie; mais il ne put en prendre possession, parceque Mathias Huniade, que les Hongrois avoient rejetté, se maintint dans son royaume. Casimir revint en Pologne, passa les douze années qu'il vécut depuis, en menant une vie très sainte, & mourut le 14 mars 1482, âgé de vingt-trois ans & cinq mois, & son corps fut porté dans l'église cathédrale de Wilna, capitale du duché de Lithuanie, où il fit plusieurs miracles qui obligerent le pape Paul V à le mettre au nombre des Saints. * Zacharie Ferrier de Vicence, évêque de Guardia, *Vie de S. Casimir*.

CASINI (François-Marie) cardinal, natif d'Arrezzo, capucin, & prédicateur du palais apostolique, qui avoit été nommé cardinal du titre de S. Prisque par le pape Clément XI le 18 mai 1712, mourut à Rome le 14 février 1719, & y fut inhumé en l'église de son titre, au Mont-Aventin. * *Mémoires du temps*.

CASIO, bourg de l'état de l'église en Italie, est situé sur le sommet d'une montagne, dans le Boulonois aux confins de la Toscane, entre Boulogne & Pistoye. * Mati, *dict.*

CASIUS, montagne de l'Egypte, sur la côte de la mer méditerranée, proche du lac de Sirbon, sur les confins de la Palestine, d'où elle s'étend au midi, vers les frontieres de l'Arabie déserte; présentement on la nomme *Larissa*, & le lac de Sirbon s'appelle *le golfe de Tenese* ou *le Baranguerlis*. Au pied de cette montagne il y avoit autrefois une ville nommée *Casium*, fameuse par le sépulcre de Pompée, & par un temple dédié à Jupiter. * Strabon, *l.* 16.

CASLETA, *cherchez* CASSETTA.

CASLEU, dixiéme mois des Hébreux, qui répond en partie à novembre & à décembre. * *Zach.* 7. Il tire son origine du mot hébreu *Orion*, (*Job.* 9.) parceque ce signe se couche au mois de novembre.

CASLONA, bourg d'Andalousie en Espagne, près du Guadalquivir, étoit autrefois une ville considérable, appellée par les latins *Castulo*, avec siége épiscopal, suffragant de l'archevêque de Tolede. Près de ce lieu il y a des montagnes qui en prennent le nom, & qui sont célébres dans l'histoire, à cause de la fameuse défaite des Maures par les Chrétiens, qui y tuerent deux cens mille de ces infideles, l'an 1202, sous le régne d'Alfonse roi de Castille. * Roderic de Tolede. Baudrand.

CASLUIM, fils de Mesraïm, dont les Philistins & les Caphtorins sont descendus. * *Gen.* 10, 14. *I. Paral. I.* 12.

CASMAN (Othon) mort en 1607, est auteur de plusieurs ouvrages; *Psychologia. Antropologica. Cosmopœia. Angelographia. Uranographia. Systema politicum. Anti-Socinus*, &c. * Konig, *biblioth.*

CASMIR, CASSEMIR ou KACHEMIRE, province de l'empire du grand Mogol, *voyez* KACHEMIRE.

CASOLI, bourg avec un château & titre de principauté, dans l'Abruzze citérieure, province du royaume de Naples, à trois lieues de Lanciano, vers l'occident méridional. * Mati, *dict.*

CASOLIS (Philippe de) de Reggio, mort en 1391, a écrit *de testament. & success.* si l'on en croit Pancirole. Il prenoit le titre de docteur des docteurs de son temps.

CASONI (Gui) Italien, natif de Serraval, dans la Marche Trevisane, qui vivoit au commencement du XVII siécle, vers l'an 1610, apprit les langues & le droit, & s'établit à Venise, où il contribua à l'établissement de l'académie de *gl' Incogniti*; & étant retourné dans son pays, il s'éleva par son mérite jusqu'aux premieres charges. Il a laissé divers ouvrages en sa langue naturelle, comme *la vie du Tasse. La magia d'Amore. Discorso dell Impresse. Il theatro poëtico*, &c. * Lorenzo Crasso, *elog. d'huom. letter.*

CASPE, bourg d'Espagne en Aragon, avec un ancien château sur la riviere d'Ebre, qui y reçoit celle de Guadalupe, à trois lieues des frontieres de la Catalogne, & à douze au-dessous de Saragosse en descendant vers Tortose. Ce fut-là que Ferdinand, infant de Castille, & duc de Pegnafiel, fut déclaré roi d'Aragon le 24 juin 1412, par les neuf électeurs que les états de cette couronne avoient choisis. Il en avoit gagné six à force de présens, & par les intrigues de Pierre de Luna, dit Benoît XIII, qui avoit besoin de son appui, pour se maintenir dans le schisme. * *Voyage d'Espagne*. Baudrand. Burgon. *geogr. histor.*

CASPIE ou CASPIENNE (mer) grand lac d'Asie, entre la Tartarie, le royaume de Perse, la Georgie & la Moscovie. Il est séparé de toutes les autres mers, avec lesquelles il n'a aucune communication connue: ce qui oblige à supposer qu'elle se décharge par des canaux souterrains dans la mer Noire, de laquelle elle est pourtant éloignée par-tout de cent lieues, si on en croit nos géographes. Les anciens géographes ne sont

pas d'accord touchant sa figure & son étendue: la plupart croyoient que c'étoit un golfe de l'océan septentrional, comme le bras de mer qui s'étend entre la Perse & l'Arabie en est un du méridional. Strabon, Mela & Pline ont été de cette opinion : mais Hérodote, Diodore de Sicile, Aristote même, l'ont dépeint comme un lac, & c'en est un en effet. Ceux du pays & tous les autres peuples l'appellent Mer, selon la coutume des géographes anciens & modernes, qui donnent ce nom à tous les grands amas d'eaux renfermées entre les terres ; ainsi le lac Asphaltite & le lac de Tibériade dans la Palestine, sont vulgairement appellés *mers ;* le premier, *mer Morte*, & le second, *mer de Génézareth*, ou *de Galilée.* Il en est de même en Europe des lacs de Constance & de Genève, celui-ci étant nommé par les Allemands *Genferzée*, & l'autre *Constanzerzée*, c'est-à-dire, *mer de Genève* & *mer de Constance ;* ainsi les Hollandois appelloient *Harlem-mer* le lac de Harlem, qui n'avoit environ que huit ou dix lieues de tour. Quant à la situation de la mer Caspienne, les anciennes cartes l'étendent du couchant au levant, & les modernes du midi au septentrion, lui donnant une figure presque ovale, & environ six cens lieues de circuit. D'autres la font longue de huit cens milles, & large de six cens cinquante milles, & assurent qu'en hiver elle se gele pour la plus grande partie. On la connoît mieux présentement, depuis que le Czar y a envoyé faire des observations, & on peut s'en tenir à la carte que M. de l'Isle en a donnée sur les mémoires que ce monarque a envoyés à l'académie royale des sciences. On l'appelloit aussi *mer d'Hyrcanie*, du nom d'une province de Perse, aujourd'hui *Ghilan*, qu'elle a au midi. On la nomme à présent *mer de Tabristan*, *de Bachu*, *de Sala*, *&c* à cause des pays ou villes qui sont sur ses côtes. * Texeira. Baudrand. Tavernier, &c.

CASPIENNES ( portes ) certains détroits & passages difficiles, entre les montagnes escarpées, proche de la mer Caspienne, vers la ville de Derbent, dans la province de Schirvan, qui dépend du royaume de Perse. Le nom de *Derbent* signifie *porte étroite*, & les Turcs appellent cette ville *demi-capi*, c'est-à-dire, *porte de fer ;* ce qui a du rapport au nom de *portes Caspiennes.* On tient que ce passage fameux est fait à la main, & taillé dans le roc l'espace de huit milles pas, & que dans sa plus grande largeur à peine y a-t-il place pour un chariot. Quelques modernes nomment ces passages *portes de Teflis*, qui est une ville de Gurgistan, autrement de la Géorgie particuliere.

CASPIENS ( monts ) chaîne de montagnes en Asie, qui s'étendent du septentrion au midi, entre l'Arménie & la mer Caspienne.

CASPIENS, peuples de Scythie, voisins des Hyrcaniens & de ce grand lac qui est appellé de leur nom, *mer Caspienne.* On dit que lorsque leurs peres & leurs meres avoient atteint un grand âge, comme de 70 ans, ils avoient coutume de les renfermer dans un lieu étroit où ils les faisoient mourir de faim. * Strabon, *l.* 11. Ils avoient des chiens cruels & terribles, que le poëte Valerius Flaccus dépeint *au liv.* 6.

CASPIN ou CASPHIN, ville de Judée, dont les habitans eurent la témérité de se révolter contre les Juifs de Jérusalem du temps de Judas Machabée, l'an 159 avant J. C. Se confiant trop sur leurs murs, sur leurs forteresses, sur une puissante garnison, & sur la quantité de vivres & de munitions dont ils étoient pourvus, ils oserent insulter ce général & le charger d'injures & d'outrages. Judas se mit en devoir de réprimer cette insolence ; après avoir fait la priere, il donna l'assaut à cette ville rebelle, la prit par force, & fit un si grand carnage de ses habitans, & de tous ceux qui s'y étoient réfugiés, que l'étang qui en étoit proche & large de deux stades, fut entiérement rougi & teint de sang. * *II Machab. XII.*

CASSADORE ( Guillaume ) auditeur de Rote, & évêque en Sardaigne, a recueilli les décisions de la Rote, depuis 1513 jusqu'en 1523, selon l'ordre des décrétales. Il assista au concile de Trente, & fut fait évêque de Barcelone, par Pie IV. * *Biblioth. histor. & chron. des principaux auteurs & interprétes du droit civil, canonique & particulier de plusieurs statuts & provinces depuis Irnerius, &c.* par Denys Simon, *edit. Paris. in-*12, 1692.

CASSAGNES ( Jacques ) docteur en théologie, prieur de S. Etienne, garde de la bibliothéque du roi de France, reçu à l'académie françoise en 1661, à la place de Saint-Amant, étoit né & fut élevé à Nîmes dans le sein d'une famille opulente. Il étoit fils de *Michel* Cassagnes, maître des requêtes du duc d'Orléans, puis trésorier du domaine de la sénéchaussée de Nîmes. Il vint jeune à Paris, où il prêcha, & se délassa de ses prédications par des poésies françoises. Une ode imprimée à Paris en 1660 *in-*4°, qu'il fit à la louange de l'academie françoise, lui en ouvrit les portes à l'âge de vingt-sept ans ; & un de ses poëmes publié *in-fol.* en 1661, & dans lequel il introduit Henri IV, donnant des instructions à Louis XIV, lui acquit l'estime de M. Colbert, qui lui procura une pension de la cour, le fit garde de la bibliothéque du roi, & le nomma ensuite un des quatre premiers académiciens dont l'académie des inscriptions fut d'abord composée. M. Boileau l'a mis au rang des prédicateurs peu estimables, en joignant son nom à celui de l'abbé Cotin dans sa troisiéme satyre ; & ce trait empêcha l'abbé Cassagnes de prêcher à la cour, où il devoit paroître après avoir été, dit-on, applaudi à Paris. Il craignit de trouver les courtisans, qui auroient lu la satyre de M. Boileau, disposés à le condamner sans même l'entendre. Il fut même si mortifié du trait satyrique que le poëte avoit lancé contre lui, que s'imaginant qu'il avoit perdu toute l'estime du public, il s'appliqua à la regagner en publiant ouvrages sur ouvrages, ce qui, joint au chagrin qu'il ne pouvoit chasser de son cœur ambitieux, dérangea sa tête, & obligea ses parens à le mettre dans la maison de S. Lazare, où il mourut le 19 mai 1679, âgé seulement de 46 ans. Outre l'ode & le poëme, dont nous avons parlé, on a encore de l'abbé Cassagnes, une *ode sur la naissance de M. le dauphin*, en 1662, *in* 4°. Une autre *sur les conquêtes du roi en Flandre*, en 1667. Une autre *sur la paix des Pyrenées*, dans le tome III, page 277 du *recueil de poésies chrétiennes & diverses*, en trois vol. *Des pensées chrétiennes* en vers françois, dans le même recueil, tome I, pag. 219. Un *poëme sur la conquête de la Franche-Comté*, in-fol. en 1668. Un autre *sur la guerre de Hollande*, in-fol. en 1672, & plusieurs autres dans les recueils de poésies de son temps. Il a fait en prose la *préface sur les œuvres de Balzac*, édition de Paris, *in-fol.* en 1665. *L'oraison funébre de M. de Perefixe, archevêque de Paris*, en 1671. Un *traité de morale sur la valeur*, à Paris, *in-*12, en 1674. Il a traduit en François les trois livres *de oratore*, sous ce titre : *la rhétorique de Cicéron, &c.* à Paris, *in-*12, en 1674, & l'*histoire de la guerre des Romains*, par Salluste, à Paris en 1675. Cette traduction est précédée d'une préface très-longue, où l'abbé Cassagnes traite de l'art historique, & y donne son jugement sur les ouvrages de Salluste. * *Mémoires du temps.* M. l'abbé d'Olivet, *continuation de l'histoire de l'académie françoise.* Brossette, *notes sur la troisiéme satyre de M.* Despreaux. Titon du Tillet, *Parnasse françois*, in-fol. *page* 362. Cet auteur donne 64 ans à l'abbé Cassagnes, & 46 dans le même article : il faut s'en tenir à la derniere date.

CASSAGNET, maison noble dans laquelle est entré le marquisat de Fimarcon, & de laquelle sont sortis plusieurs personnages distingués par leurs services militaires. Elle tire son nom d'une seigneurie en Armagnac, au diocèse d'Auch, dans la jurisdiction de Gondrin sur la Losse, & près du ruisseau de Gélillon.

I. Pons, seigneur de Cassagnet, rendit hommage de cette seigneurie le 30 novembre 1411. Il le renou-

vella le 8 janvier 1457, pour la *Sale* noble de Caſſagnet. C'eſt le nom que l'on donne en Guienne aux ſeigneuries & aux maiſons habitées par la nobleſſe, comme celui de *Maiſon-forte* en Dauphiné. Caſſagnet eut pour enfans, SANS ſeigneur de Caſſagnet, qui ſuit; *Raimond* & *Arnaud* de Caſſagnet.

II. SANS ſeigneur de Caſſagnet, teſta le 8 février 1467, & eut de *Bourguine* de Verduſan ſa femme, MANAUD ſeigneur de Caſſagnet, qui ſuit; *Pons*, *Guiraud* & *Perrette* de Caſſagnet, nommés dans le teſtament de leur pere, & ſubſtitués les uns aux autres.

III. MANAUD ſeigneur de Caſſagnet, épouſa le 10 juin 1484, *Agnès* de Laſſeran de Maſſeucomme, & en eut,

IV. BERTRAND ſeigneur de Caſſagnet, qui fit des acquiſitions au tour de la Sale de Caſſagnet, le 20 mars 1512, & le 29 octobre 1518. Il avoit épouſé *Marguerite* de Bouzet, dame de la Sale de Tilladet, dans la juriſdiction de Gondrin, de Roquas & de Pomaſan. Elle teſta le 2 novembre 1523. Elle étoit fille d'*Antoine* de Bouzet, & de *Catherine* des Bordes, & eut pour enfans, 1. ANTOINE de Caſſagnet, ſeigneur de Tilladet, qui ſuit; 2. *François* de Caſſagnet, ſeigneur de S. Orens & de la Roque, qu'il acquit du ſeigneur de Merens, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, étoit ſénéchal de Bazadois, & tuteur du ſeigneur de Caſſagnet ſon neveu, le 12 ſeptembre 1573. Il fit ſon teſtament à Condom le 13 avril 1588, & voulut être enterré dans l'égliſe cathédrale de Condom. Il fut préſent au mariage de ſon neveu Bernard de Caſſagnet, ſeigneur de Tilladet, le 19 ſeptembre 1588. Il eut d'une premiere femme, 1. *Françoiſe* de Caſſagnet, qui épouſa *Jacques* de Lau, & fut mere d'*Antoine-Bernard* de Lau, auquel ſon grand pere donna la propriété de la place de la Roque, & la métairie de Champbourg; 2. *Friſe* de Caſſagnet, femme du ſeigneur de Limport, & mere de *François* de Pins. Il ſe remaria le 31 juillet 1582, avec *Charlotte* de Loudun, qui lui porta en dot 4000 livres qu'elle avoit ſur les biens de *Bertrand* du Beſin, ſon fils, écuyer, ſeigneur de la Caſſagne, du Fraudot, & conſeigneur de ſaint Bit, fils & héritier de feu *Jean* de Beſin, premier mari de *Charlotte* de Loudun, lequel avoit donné en payement les fiefs qu'il avoit en la juriſdiction de la ville de Nerac, & à Calignac. *François* de Caſſagnet eut auſſi *un fils naturel & légitimé nommé* Octavien, auquel il légua en 1588 300 écus, & ſon entretien, juſqu'à ce qu'il eût 400 écus de rente en bénéfices; 3. *Catherine* de Caſſagnet; 4. *Paule-Louiſe* de Caſſagnet, qui épouſa *Bertrand* de Baylens, baron de Poyane dans le diocèſe d'Acqs, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de la ville & du château d'Acqs, ſénéchal de Landes & de Bourdeaux, fait chevalier des ordres du roi, le 2 janvier 1599. Son fils fut auſſi chevalier des mêmes ordres en 1633, & ſon petit-fils, en 1661.

V. ANTOINE de Caſſagnet, ſeigneur de Tilladet, de Caſſagnet & de Cauſſens, ſervit avec diſtinction dans les guerres de Piémont. Il fut fait gouverneur de Verrue en 1555, ſervit en Guienne ſous Montluc en 1562. Charles IX le nomma chevalier de S. Michel, gentilhomme de ſa chambre, & gouverneur de Bourdeaux en l'abſence de Montluc. Montluc l'ayant envoyé au maréchal de Damville, Tilladet retourna le trouver devant le mont de Marſan, qu'il avoit aſſiégé le 13 ſeptembre 1569, & y arriva dans le moment qu'il faiſoit paſſer à gué la riviere à ſes troupes, & il reçut d'abord une arquebuſade dans le ventre, en galopant le long du foſſé pour faire tirer les Argoulés. Il fut porté dans une maiſon hors de la ville, & y mourut deux jours après. Il avoit épouſé le 27 janvier 1543, *Jeanne* de Bezoles de laquelle il eut

VI. BERNARD de Caſſagnet, ſeigneur de Tilladet, de Caſſagnet & de Cauſſens, né en 1555. Henri IV lui donna le 5 août 1589, la compagnie du régiment aux gardes qui venoit de vaquer par la mort de Marivaux, tué par Maroles trois jours auparavant. Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & gouverneur de Bourg ſur mer. Il ſervoit dans l'armée de Louis XIII, en juillet 1622, & il mourut peu de jours après de peſte à Beziers. Il avoit épouſé par contrat paſſé au château de Beaumont, diocèſe d'Auch, le 19 ſeptembre 1588, *Jeanne* de Narbonne, fille de *Bernard*, marquis de Fimarcon, & de *Françoiſe* de Bruyeres-Chalabre, ſa ſeconde femme. Il eut de cette alliance; 1. PAUL-ANTOINE de Caſſagnet, ſeigneur de Cauſſens, qui ſuit; *Roger* de Caſſagnet, lieutenant de la compagnie de ſon frere aîné, tué à l'attaque des barricades de Suze, le 6 mars 1629; 3. *Gabriel* de Caſſagnet, ſeigneur de Saint-André, qui tranſigea avec ſon frere, le 8 mars 1624. Il fut capitaine aux gardes françoiſes, gouverneur de Bapaume & de Briſach en 1652. Il mourut après le 31 décembre 1660. Il avoit épouſé *Magdelène* le Tellier, ſœur de *Michel* le Tellier, chancelier de France, & fille de *Michel* le Tellier, ſeigneur de Chaville, & de *Claude* Chauvelin, & il en eut cinq enfans; *Louis* de Caſſagnet, capitaine aux gardes, tué à Paris par les gens de la livrée du duc d'Epernon, en 1651; *Jean Baptiſte* de Caſſagnet, dit le marquis de Tilladet, capitaine-lieutenant des cent ſuiſſes de la garde du roi, maître de ſa garde-robe, lieutenant général de ſes armées en août 1688, gouverneur de Cognac au mois de ſeptembre ſuivant, & de la ville & citadelle d'Arras, lieutenant général au gouvernement d'Artois, & chevalier des ordres du roi, le 31 décembre 1688. Il reçut un coup de mouſquet à la cuiſſe au combat de Steinkerke, le 3 août 1692, & en mourut le 22 du même mois; *Gabriel* de Caſſagnet, dit le chevalier de Tilladet, reçu chevalier de Malte en 1647, lieutenant général des armées du roi, gouverneur d'Aire, mort le 11 juillet 1702; *Michel* de Caſſagnet, abbé de la Honce, évêque de Mâcon, né en 1637, mort le 6 ſeptembre 1731; *Claude-Antoinette* de Caſſagnet, née le 12 avril 1638, partagea avec ſes freres le 22 juin 1663, & mourut à Paris le 16 mai 1726. Elle avoit épouſé avant 1655, *Gilles* de Bouzet, marquis de Roquepine, lieutenant général des armées du roi, & gouverneur de la Capelle, mort en octobre 1679, & fut mere de l'abbé de Roquepine, vivant en juillet 1748.

VII. PAUL-ANTOINE de Caſſagnet, ſeigneur de Cauſſens, de Tilladet & de Caſſagnet, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de Bapaume, dont il ſe démit avant le 15 janvier 1651, & eut pour ſucceſſeur le marquis de Navaille. Il fut capitaine au régiment des gardes, colonel du régiment d'Anjou en 1650, maréchal de camp, nommé chevalier des ordres du roi le premier novembre 1651. Il mourut le 13 mars 1664. Il épouſa, 1° par contrat paſſé dans la ville d'Eſtaffort en Condomois, le 21 juin 1607, *Antoinette-Françoiſe* d'Eſparbez, dame de Belloc, au diocèſe d'Auch, de Pis, & de Failx dans le vicomté de Brulois, fille & héritiere de feu *Jacques* d'Eſparbez, ſeigneur de Belloc, capitaine de cinquante hommes d'armes, & de *Françoiſe* de Voiſins Montaut: 2°. le 14 mai 1623, par diſpenſe du pape, *Paule-Françoiſe* de Narbonne, ſa couſine du ſecond au troiſiéme dégré. Elle étoit fille d'*Amalric* de Narbonne, marquis de Fimarcon, ſeigneur de la Roumieu & d'Eſtaffort, & de *Marguerite* d'Ornezan, dame d'Auradé, de Seiches, de Bragairac, la Hage & la Plagnole. Elle hérita de toutes ces terres par la mort de ſes cinq freres; céda le 26 avril 1637 à François de Narbonne, ſeigneur de Birac, pour 18000 livres la maiſon & ſalle noble de Caſſagnet; mourut le 15 octobre 1687, & eut pour enfans, 1. *Charles* de Caſſagnet, qui étoit déja prêtre le 24 octobre 1655, mort à Condom le 8 octobre 1687; 2. JEAN-JACQUES de Caſſagnet, marquis de Fimarcon, qui ſuit; 3. *François* de Caſſagnet, exempt des gardes du corps, colonel d'un régiment de dra-

gons, en 1673, brigadier des armées du roi, tué à la bataille de Saint-Denys, près de Mons, le 14 août 1678; 4. *Marie* de Caſſagnet, née à la Garde, le 26 novembre 1634, mariée le 19 mai 1654, avec *Charles* de Bouzet, marquis de Marin, paroiſſe du Pergaing, diocèſe de Lectoure, colonel de cavalerie.

VIII. JEAN-JACQUES de Caſſagnet, marquis de Fimarcon, baron d'Auradé & de Seiches, ſeigneur de la Roumieu, Eſtaffort, Bragairac, Cauſſens, &c. né en 1628, colonel du régiment d'Anjou en 1652, mort à Paris le 28 janvier 1708, épouſa, 1°. à Mirepoix, le 19 mars 1656, en exécution du contrat paſſé à Lectoure le 24 octobre 1655, *Angelique* de Roquelaure, qui teſta en 1678, fille d'*Antoine* ſeigneur de Roquelaure, maréchal de France, & de *Suſanne* de Baſſabat-Pordeac ſa ſeconde femme: 2°. le 8 février 1682, *Denyſe-Philiberte* de Polaſtron, dame de la Hillere, morte au château de Grepiac le 19 juin 1715, fille de *Charles-Oger* de Polaſtron, ſeigneur de la Hillere, & de *Claire* de Garaud-Monteſquiou. Il eut de la premiere, 1. *Gaſton-Paul* de Caſſagnet, dit le marquis de Narbonne, qui reçut les cérémonies du baptême à la Garde, le 25 juin 1660, & qui fut colonel de dragons après la mort de ſon oncle en 1678, brigadier des armées du roi, mort à Mons le 6 août 1692, des bleſſures qu'il avoit reçues au combat de Steinkerke, donné trois jours auparavant; 2. *Jacques* de Caſſagnet, marquis de Fimarcon, baron d'Auradé & de Seiches, ſeigneur de la Roumieu, Eſtaffort, Cauſſens, &c. né à Agen vers le 15 mars 1659, capitaine de dragons dans le régiment de ſon frere, bleſſé au combat de Steinkerke, eut ce régiment après la mort de ſon frere. Les impériaux s'étant preſque rendu maîtres de Crémone en février 1702, il contribua beaucoup à les chaſſer de cette place, & fut fait brigadier auſſitôt après. Il battit les camiſars au combat de Nages, donné le 12 novembre 1703, & peu après à celui de Vergeſes. Il fut fait maréchal de camp en octobre 1704, lieutenant général le 8 mars 1718, commandant en Rouſſillon, Cerdaigne & Conflent, en mars 1713; gouverneur de Villefranche, le 5 ſeptembre 1717, de Mont-Louis en ſeptembre 1723, & chevalier des ordres du roi le 2 février 1724. Il mourut à Lectoure le 15 mars 1730. Il avoit épouſé à Nîmes le 12 mai 1705, *Magdeléne* de Baſchi, fille de *Louis*, marquis d'Aubais, baron du Caila, ſeigneur de Junas, Gavernes, &c. & d'*Anne* Boiſſon. Elle étoit née à Aubais le 3 août 1683, & mourut à Paris le 18 mars 1733. Elle fut mere d'un garçon mort en naiſſant à Toulouſe le 20 décembre 1708; de *Jeanne-Angelique-Marguerite* de Caſſagnet, née à Niſmes le 29 janvier 1706, morte à Toulouſe le 5 août 1710; & de *Denyſe-Charlotte* de Caſſagnet, née à Caſtres le 19 mars 1707, morte à Toulouſe le 30 juin 1712; 3. *Charles-Henri* de Caſſagnet, baptiſé à la Garde le 23 juin 1660, abbé de Bonnefons, diocèſe de Comminges, mort le 8 octobre 1700; 4. *Charles* de Caſſagnet, comte de la Tour, près de Fleurence, ſeigneur d'Aurenque, né à la Garde le 26 novembre 1663, mort au château de Caumont le 2 juin 1721; 5. *Louiſe* de Caſſagnet, née en 1659, morte en janvier 1731, épouſe en 1686 de *Jean-Aimeri* de Preiſſac, marquis d'Eſclignac, ſeigneur de Caſtillon & de Mareſtam, mort au château d'Eſclignac, diocèſe de Lectoure, au commencement d'août 1721; 6. *Louiſe-Thérèſe*; 7. *Claire*; 8. *Catherine* de Caſſagnet, née en 1665, morte en février 1733, mariée en ſeptembre 1695 avec *Alexandre* de Verduzan, comte de Miran. Jean-Jacques de Caſſagnet, marquis de Fimarcon, eut de ſon ſecond mariage; 9. *Charles-François* de Caſſagnet, dit le marquis de Tilladet, né à la Garde le 6 novembre 1682, lieutenant des gendarmes Ecoſſois, colonel de dragons en 1705, mort à Embrun le 15 octobre 1708; 10. *Michel-Louis* de Caſſagnet, comte d'Eſtaffort, né vers 1689, colonel de dragons après la mort de ſon frere, mort à Toulouſe le 24 février 1710; 11. AIMERI de Caſſagnet, marquis de Fimarcon, qui ſuit; 12. *Ephigenie-Charlotte-Octavie* de Caſſagnet, morte à Paris le 6 juillet 1714, mariée le 8 avril 1706, avec *François* de Narbonne, ſeigneur de Birac & d'Aubiac, au diocèſe d'Agen, remarié avec *N.* de Gout d'Aubeze, vivant en 1748, & pere de pluſieurs enfans; 13. *Jeanne-Marie* de Caſſagnet, qui épouſa vers le 27 décembre 1711, *Jean* de Biran, comte de Goas, mort le 4 mai 1724, ayant eu *Louis* de Biran, comte de Goas, né à la Motte-Goas en août 1721, colonel du régiment de Berri, brigadier des armées du roi, tué au combat de l'Aſſiette, entre Exilles & Feneſtrelles le 19 juillet 1747.

IX. AIMERI de Caſſagnet, marquis de Fimarcon en 1730, après la mort de ſon frere aîné, naquit à Toulouſe le 18 mars 1696, fut reçu chevalier de Malte de minorité, & fit ſes preuves le 5 juin 1708. Il fut enſuite colonel-lieutenant du régiment de Bourbon infanterie, & fait brigadier des armées du roi, après avoir apporté le 14 janvier 1734, la nouvelle de la priſe de Novare, qui s'étoit rendue le 7 & du fort d'Arona. Il défendit le château de Colorno contre le marquis de Ligneville, qui commandoit les impériaux, & qu'il obligea de ſe retirer le 26 mai 1734. Le 29 du mois de juin ſuivant, il fut bleſſé à la bataille de Parme. Il fut fait maréchal de camp le premier janvier 1740, commanda à Hulſt & dans la Flandre Hollandoiſe à la fin de 1747 & en 1748, & fut nommé lieutenant général des armées du roi le premier janvier 1748. Il épouſa le 5 octobre 1730, en exécution du contrat du 17 ſeptembre précédent, *Magdeléne-Elizabeth* Haillet, fille de feu *Robert* Haillet, capitaine de la compagnie franche des gendarmes de l'iſle de la Martinique, & de *Marguerite* la Pierre ſa veuve, laquelle mourut à Paris le 26 juin 1731.

CASSAN ou GAZANKHAN, étoit fils d'ARGOUN-KHAN, empereur des Mogols dans la Perſe, & lui ſuccéda après la mort de Baidu, qui fut tué en Arménie par l'émir Nevrus, l'an de J. C. 1294, & de l'hégire 693. Le chriſtianiſme avoit été le plus grand crime de Baidu. Caſſan qui y étoit engagé, l'abjura pour monter ſur le trône, & prit le nom de ſultan Mahmoud. Après avoir défait dans le Khoraſan quelques-uns de ſes parens qui lui diſputoient la couronne, il en donna le gouvernement à l'émir Nevrus, qui avoit commandé ſon armée contre ſes compétiteurs; mais ſur de faux rapports il fit marcher contre lui Gutluſchah, qui lui envoya la tête de ce malheureux, l'an de J. C. 1296, & de l'hégire 695. Il fit auſſi faire le procès à ſon viſir Sadr-Gehan; il vainquit Naſſer fils de Caloun roi d'Egypte, auprès de la ville d'Emèſe en 1299. Il ſubjugua toute la Syrie, perdit une bataille contre le même Naſſer auprès de Damas en 1302, ſous la conduite de Gutluſchah, & mourut l'an 1304 de J. C. & de l'hégire 702, extrêmement regrété de ſes ſujets. Il fut enterré à Schan-Gazan, où il avoit fondé une moſquée. * D'Herbelot, *biblioth. orient.*

CASSAN ou CASIAN, bacha de Soliman, empereur des Turcs, fut envoyé par ce prince en Hongrie, où il fit de grands dégâts, & où il fut tué dans une bataille que lui livra le prince Palatin l'an 1532. * *Continuat. de Chalcondyle.*

CASSAN, CASSIAN, ou KASCHAN, *cherchez* CACHAN.

CASSAN, *cherchez* CASSANO.

CASSANDER, fils d'*Antipater*, irrité de ce que ſon pere ne lui avoit laiſſé par teſtament, que le commandement de quelques troupes & de ce qu'il avoit choiſi Polyperchon pour miniſtre du roi Aridée de Macédoine, & pour tuteur des fils d'Alexandre *le Grand*, fit ligue avec Ptolémée, fils de Lagus, & d'autres chefs, pour détruire ſon concurrent; ce fut ſur la ſeconde année de la CXV olympiade, & 319 avant l'ére chrétienne. Mais Olympias, mere d'Alexandre *le Grand*, & enne-

mie personnelle de Cassander, ayant été rappellée en Macédoine par Polyperchon, y fit mourir cent personnes des plus considérables du parti de Cassander, outre le roi Aridée & sa femme Euridice. Cassander, pour s'en venger, vint assiéger cette cruelle princesse dans Pydne, ville de Macédoine, qu'il prit l'an 316 avant l'ére chrétienne. Par le traité de la capitulation, Olympias avoit eu la vie sauve. Cassander la lui ôta l'année suivante, & épousa Thessalonice, sœur du grand Alexandre. Ensuite il s'occupa à affermir sa domination dans la Gréce, à domter le reste de la Macédoine, & s'unit avec Seleucus & Lysimachus, contre le redoutable Antigonus. Après quelques succès différens, ils conclurent un traité avec lui, par lequel Cassander devoit retenir le souverain commandement en Europe, jusqu'à ce que le jeune Alexandre, fils d'Alexandre *le Grand*, & de Roxane, fût en âge de gouverner. Mais le perfide Cassander y mit ordre, & le fit mourir avec sa mere sur la fin de l'année 311 avant l'ére chrétienne. Il persuada à Polyperchon de se défaire d'un autre fils d'Alexandre nommé Hercule, & trois ans après sa mort il usurpa le nom de roi. Ne pouvant avoir la paix avec Antigonus & son fils Démetrius, il se ligua encore une fois avec les deux rois, Seleucus & Lysimachus. Après avoir uni ses troupes à celles de ses alliés, avec leur armée commune de soixante & seize mille hommes de pied, de dix mille cinq cens chevaux, de quatre cens éléphans, & de six vingt chariots de guerre, contre soixante & dix mille hommes de pied, dix mille chevaux, soixante-quinze éléphans, il remporta une grande victoire près de la ville d'Ipsus en Phrygie, sur la fin de l'année 301 avant l'ére chrétienne, en la quatriéme année de la CXIX olympiade. Il mourut hydropique trois ans après cette victoire; son régne fut de 19 ans. Cassander laissa trois fils de sa femme Thessalonice; *Philippe*, qui ne régna qu'un an; *Antipater* & *Alexandre*, qui se firent la guerre pour la succession de leur pere. * Justin, *l.* 14, 15 & 16. Plutarque, *vie de Démetrius & de Pyrrhus*. Diodore de Sicile, *livre* 19. Eusebe, *dans sa chronique*.

CASSANDER (Georges) de Bruges, selon d'autres, de l'isle de Cassandt, né en 1515, étoit un des savans hommes de son temps & possédoit parfaitement les langues, le droit, les belles lettres & la théologie. Il enseigna à Bruges, à Gand & ailleurs, avec une très-grande réputation. Depuis il s'attacha aux controverses touchant la religion, & publia un livre, dont le titre étoit, *du devoir de l'homme pieux, dans les différends de religion*. Il n'y mit point son nom, & François Baudouin, célébre jurisconsulte, qui l'apporta le premier en France, passa pour en être l'auteur; ce qui lui fit des affaires avec Calvin, qui écrivit contre lui. Baudouin se défendit dans une préface qu'il mit à la tête des livres d'Optat, adressée *Joanni Lucanio* pour *Calvino*, & dans un livre exprès sur la loi *de libellis famosis*, où il nie qu'il soit auteur de ce traité. Calvin fit une réponse aigre à Baudouin. Cassander se découvrit alors, & fit une défense de cet ouvrage, qui fut encore attaqué par un écrit allemand, auquel Cassander fit aussi une réponse. Cet ouvrage ne déplut pas seulement aux calvinistes & aux protestans, il y eut aussi des catholiques qui en furent scandalisés. Jean Hessels, Bredembachius & Robert Cenalis écrivirent contre. Son dessein fut néanmoins approuvé des personnes modérées. Les princes d'Allemagne jugerent qu'il n'y avoit personne plus propre que lui pour pacifier les différends de la religion. Le prince Guillaume de Cléves le pria de venir chez lui pour s'opposer aux anabaptistes, & il étoit à Duisbourg en 1564, lorsque l'empereur Ferdinand lui écrivit le 24 juin pour lui persuader de venir le trouver à Vienne: Cassander s'excusa sur la goute, qui l'avoit retenu au lit la plus grande partie de l'année. L'empereur lui manda par d'autres lettres du 15 juillet, que puisque sa santé ne lui permettoit pas de travailler à la réunion des esprits par sa présence, il y contribuât au moins par ses écrits & par son conseil; qu'il fit un abrégé de la doctrine chrétienne, & qu'outre les anciens articles de la foi catholique, qui ont toujours été hors de toute controverse, il expliquât encore ceux qui étoient controversés. Il travailla à cette consultation qu'il fit imprimer, & l'envoya à l'empereur Maximilien II, car Ferdinand étoit déja mort. Ce fut le dernier ouvrage qui parut de cet excellent homme, qui étoit éloigné de toute passion, & qui professoit sincérement la vérité que J. C. a laissée à son église. Il avoit joint, comme dit M. de Thou, à la connoissance qu'il avoit des choses saintes, une grande candeur d'ame, & une grande modération. Le zèle qu'il avoit pour cette réunion, & pour la paix de l'église, lui a peut-être fait un peu trop accorder aux protestans; mais il est toujours demeuré uni à l'église catholique, & il a déclaré qu'il se soumettoit à son jugement, & condamnoit hautement les auteurs du schisme & leurs principales erreurs: il étoit doux, humble & modéré, patient dans les maux, & d'un désintéressement achevé. Dans toutes les disputes qu'il a eues, il n'a point témoigné d'aigreur ni d'animosité. Il n'a jamais rendu injure pour injure, & l'on n'a point remarqué dans ses mœurs ni dans ses écrits aucun vestige de présomption ni d'arrogance. Il a fui la gloire, les honneurs & les biens, & a vécu caché & retiré, n'ayant d'autre pensée ni d'autre desir que de procurer la paix de l'église, d'autre occupation que l'étude, d'autre emploi que de composer des ouvrages qui pussent être utiles au public, ni d'autre passion que celle de connoître & d'enseigner la vérité. Outre les ouvrages de Vigilius, évêque de Tapse, qu'il publia comme étant de Vigilius, évêque de Trente, & un traité d'Honoré d'Autun, *de prædestinatione & gratia*, qu'il publia, mais fort défiguré, nous avons encore de lui *Commentarius de duabus in Christo naturis. De baptismo infantium. De origine anabaptistæ sectæ. Liturgica. Traditionum veteris ecclesiæ defensio. Epistolæ. Supputatio rei nummariæ Roman. & Græcorum ad monetam flandricam*, &c. Georges Cassander mourut le 3 février de l'an 1566. Toutes ses œuvres ont été imprimées à Paris *in-fol.* en 1616. On convient qu'il est le premier qui ait écrit de la liturgie avec quelque connoissance de ses vrais principes. * De Thou, *hist. l.* 28, 36 & 38. Valere André, *bibl. belg.* Sponde, &c. & Du Pin, *bibl. des auteurs ecclesf. XVI siécle*.

CASSANDRE, fille de Priam, roi de Troye, & d'Hecube. On dit qu'elle fut aimée d'Apollon, qui lui donna l'esprit de prophétie, en échange des dernieres faveurs qu'elle lui devoit accorder; mais Cassandre refusa de lui tenir parole, dès qu'elle se sentit en possession de l'art de prédire; de sorte qu'Apollon irrité, & ne pouvant se rétracter, voulut qu'on n'ajoutât jamais de foi à tout ce qu'elle pouroit prédire; ainsi on se moqua de ses oracles lorsqu'elle annonça par avance les malheurs de Troye. Après la ruine de cette ville, elle fut violée par Ajax le Locrien, fils d'Oïlée dans le temple de Minerve, quoiqu'elle embrassât la statue de Pallas; ensuite elle fut traînée hors de ce temple d'une maniere tout-à-fait ignominieuse. Les Grecs ayant partagé entr'eux le butin de la ville de Troye, Cassandre échut à Agamemnon, de qui elle fut aimée éperdument; ce prince l'ayant emmenée en son pays, elle l'avertit en chemin, qu'il devoit être assassiné par sa femme Clytemnestre, & par son adultere Egisthe. Il n'ajouta point foi à cette prédiction pour son malheur; mais étant arrivé dans son palais, & sortant du bain pour se mettre à table, sa femme Clytemnestre lui fendit la tête d'un coup de hache, l'ayant auparavant embarassé d'une chemise sans issue; & se jettant ensuite sur Cassandre, elle l'assomma de la même maniere; mais quelques jours après, Oreste, fils d'Agamemnon, entrant à la dérobée dans la maison, tua sa mere, l'adultere de sa famille, & le meurtrier de son pere. * Homere, *Iliad. & Odyss.* Virgile, *lib.* 2. *Æneid. v.* 246 & 403.

CASSANDRE FIDELE, ou CASSANDRA FIDELIS, femme savante de Venise, vivoit dans le XVI

siécle. Sa famille qui étoit originaire de Milan, s'étoit établie à Venise, où Cassandre naquit vers l'an 1465 d'Angelo Fidelis. Elle apprit non-seulement la langue grecque & latine, mais encore l'histoire, la philosophie & la théologie. Les papes Jules II & Léon X, le roi Louis XII, Ferdinand roi d'Aragon, Elizabeth, reine de Castille, le duc de Milan, & tous les princes d'Italie, lui donnerent des témoignages de leur estime. Les savans admirerent son érudition, & plusieurs vinrent même lui rendre visite à Venise. Elle soutint à Padoue des thèses de philosophie pour un de ses parens nommé Betrucé Lamberti, chanoine de Concordia; & elle y prononça une belle harangue qui fut imprimée. Elle épousa *Mario* Marpelio, médecin de Vicence, qu'elle suivit à Rhetimo, & à son retour elle le perdit à Venise vers l'an 1521, comme on le voit par une des lettres de Cassandra Fidelis au pape Léon X. Elle étoit alors dans la 56^e^ année de son âge; après cette mort elle resta toujours veuve, & on dit que sur la fin de sa vie elle fut supérieure des hospitalieres de S. Dominique, où elle mourut âgée de cent deux ans vers l'an 1567. Le recueil de ses écrits qui contient des lettres & des discours, a été donné par Philippe Thomasini, & imprimé à Paris en 1636 *in*-8°. Sa vie se trouve à la tête de ce recueil. * Ange Politien, *l.* 3, *ep.* 17. Fulgose, *rerum. mem. lib.* 9, *cap.* 3. Thomasini, *in vit. illustrium virorum*, *&c.*

CASSANDRE. (François) Deux choses ont fait connoître particuliérement cet auteur, sa traduction de la rhétorique d'Aristote, qui est très-bien faite, & la premiere satyre de M. Despréaux, où il est parlé de lui sous le nom de *Damon*. La traduction de la rhétorique d'Aristote parut en 1654 *in*-4° à Paris; mais l'auteur n'en étant pas content, il la revit avec soin plusieurs années après, & la publia en 1675 avec une lettre que M. d'Ablancour lui avoit écrite. On l'a réimprimée encore en 1698 à Amsterdam, & en 1718 à la Haye. Cette derniere édition est la meilleure. Les autres ouvrages de Cassandre sont: les *paralleles historiques*, les derniers volumes de M. de Thou traduits en françois, que M. du Ryer avoit laissés à traduire. Cet auteur savoit bien le grec & le latin, & faisoit assez bien des vers françois: mais son humeur bourue & farouche, qui le rendoit incapable de toute société, lui fit perdre tous les avantages que son mérite eût pu lui acquerir; de sorte qu'il vécut d'une maniere très-obscure & très-misérable. Cette situation l'avoit rendu si chagrin, qu'étant près de mourir, on eut bien de la peine à lui faire comprendre qu'il devoit aimer Dieu: & comme on lui en montroit l'obligation, il s'écria d'un ton chagrin: *Ha oui! je lui ai de grandes obligations; il m'a fait jouer ici-bas un joli personnage!* Il mourut en 1695. * Brossette, *note sur la premiere satyre de M.* Boileau. Baillet, *jugemens des savans*, in-4°, *tome III*, *&c.*

CASSANDRIA ou SCIATTO, ville archiépiscopale de la Macédoine dans la Gréce. Elle est sur la pointe du cap Canistro, à une lieue de la ville de ce nom, & environ à vingt-sept de la ville de Salonichi, du côté du midi. * Mati, *dict.*

CASSANDT ou CADSANT, petite isle des Pays-bas, sur la côte de Flandre, vis-à-vis de l'Ecluse. Il y a un village & une forteresse de ce nom: les Hollandois en sont les maîtres, & ils la prirent au commencement du XVII siécle, pendant que les Espagnols assiégeoient Ostende. L'isle de Cassandt a été autrefois plus grande qu'elle n'est à présent, mais les tempêtes & les flux & reflux de la mer en ont diminué plus de la moitié. * Strada, *guerre de la Flandre.* Sanson.

CASSANO, ville du royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, avec titre de principauté & évêché suffragant de Cosensa. Elle est peu considérable, & est située près du torrent de Bano. * Sanson. Baudrand.

CASSANO, gros bourg sur l'Adda dans le Milanez, entre Créme & Bergame. Il est connu par la défaite de l'armée impériale, sous le commandement du prince Eugène de Savoye par le duc de Vendôme, conduisant l'armée de France, le 16 août 1705. * Sanson.

CASSARDI (François) cardinal du titre de S. Martin, archevêque de Tours, & docteur en droit canon & civil, vivoit dans le XIII siécle. Il étoit natif du Fayet dans le diocèse de Grenoble en Dauphiné. Il fut fait cardinal par le pape Gregoire IX en 1237, & mourut à Lyon au mois d'août de la même année. * Hilarion de Coste, *des dauph.* Frison, *Gall. purp.* Sainte-Marthe, *Gall. christ. tom. I*, *pag.* 774.

☞ CASSARO, village de Sicile, dans la vallée de Noto. Il a titre de principauté, & est situé à vingt milles de Syracuse, sur une riviere nommée *Fiume grande*, laquelle prend le nom d'*Alféo* en tombant dans le port de Syracuse. Cassaro tient la place de la *Cacyron* de Ptolémée. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CASSE, (le banc de la) *Syrtis Cassiæ*, banc de la mer Méditerranée, qui tourne comme un goufre, engloutissant tout ce qui y passe. Il est à cinquante ou soixante milles des côtes de Sardaigne, au couchant, en allant vers les isles de Majorque & Minorque; ainsi il est dans le golfe de Lyon. Il n'est marqué dans aucune carte.

CASSEL ou KESSEL, *Castellum*, *Cattorum*, *Cassilia* & *Cassella*, ville d'Allemagne, dans la Franconie, & capitale du landgraviat de Hesse. Elle est située sur la riviere de Fulde, entre Marpurg & Paderborn, & c'est le séjour des landgraves de Hesse-Cassel régnans. Cassel est une ville très-bien fortifiée, avec une bonne citadelle. Elle est grande & assez bien bâtie; il s'y fait un grand commerce de laines. Quelques-uns la prennent pour le *Stercontium* de Ptolémée, mais ce n'est pas le sentiment de Bertius. * Sanson. Baudrand.

CASSEL ou MONT-CASSEL, *Mons Castellus*; *Castellum Morinorum*, petite ville des Pays-Bas en Flandre, est située sur une montagne, à quatre lieues de Bergue-Saint-Vinok, d'Aire & de Terouane. Elle est ancienne, assez bien fortifiée, & a un ressort considérable; de ses remparts on découvre dans la plaine environ trente villes ou bourgs. On y tient des foires aux mois d'août & de janvier. Le roi Philippe *Auguste* prit cette ville en 1213, & elle a été depuis prise & reprise en différentes occasions; mais elle est célébre par diverses batailles qu'on y a données, & dont deux ont été gagnées par deux Philippes de France. Le roi Philippe de *Valois* y défit le 22 ou 23 d'août de l'an 1328 les Flamans qui s'étoient révoltés contre leur comte. Dans le XVII siécle le 11 du mois d'avril de l'an 1677, Philippe de France, duc d'Orléans, frere unique du roi Louis *le Grand*, y défit Guillaume de Nassau, prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre, qui commandoit les armées d'Espagne & de Hollande. Le duc d'Orléans assiégeoit Saint-Omer dans le temps que le roi étoit occupé au siége de Cambrai; & le prince d'Orange voulant jetter du secours dans la premiere de ces places, s'avança à la tête d'une armée nombreuse. Le duc sortit de ses lignes, & vint à la rencontre de l'armée ennemie, qu'il défit, & retourna ensuite au siége de Saint-Omer, qu'il emporta peu de jours après. Toute la châtellenie de Cassel, qui est d'une fort grande étendue, a été cédée à la France par le traité de Nimégue de l'an 1678. * Mezerai, *mémoires du temps.*

CASSELLO, anciennement *Procavus*, montagne d'Italie, dans l'état & près de la ville de Gènes. Elle avance un cap dans la mer, qu'on appelle le *cap de la lanterne*, où il y avoit autrefois un château qui a donné le nom à la montagne. * Mati, *dict.*

CASSEM, frere d'*Ali-Ben-Hamid*, troisiéme calife des Arabes musulmans en Espagne, fut élevé sur le trône après la mort de son frere. Hairam, un des principaux seigneurs d'entre les Arabes, se souleva contre lui, & fit proclamer un autre calife nommé *Mortadha*, qui étoit du sang royal; mais la ville de Grenade ne voulant point le reconnoître, il se vit obligé de l'assié-

ger, & fut tué sous ses murailles. Cassem ne laissoit pas cependant d'être reconnu dans Séville lorsque la ville de Cordoue prêta hommage à *Iahia*, fils d'Ali-Ben-Hamid son neveu; mais le régne d'Iahia ne fut pas long: car les Cordouans, qui changeoient fort légérement d'inclination, s'étant dégoutés de lui, rappellerent Cassem, qu'ils avoient chassé. Ce prince ne fut pas plutôt rétabli sur le trône, qu'il fit venir des troupes d'Afrique pour s'y affermir; mais cette entreprise fit soulever de nouveau cette ville mutine, en sorte qu'il se vit encore une fois chassé sans espérance de retour; car Iahia son neveu ayant repris sa place, se saisit de sa personne, & lui fit finir ses jours en prison. * *Ben Schonab.*

CASSEMIR, province de l'empire du grand Mogol, *cherchez* KACHEMIRE.

☞ CASSENEUIL, ancien palais, autrefois du domaine des ducs d'Aquitaine, & dont Charlemagne avoit fait une maison royale. Il étoit bâti sur la rive droite du Lot, près d'un lieu où est aujourd'hui Villeneuve d'Agen, entre cette ville & l'endroit où on a bâti depuis le monastere de sainte Liurade. La situation de ce palais étoit des plus agréables. * *Hist. gen. du Languedoc*, *liv.* VIII, *num.* LXXX. Charlemagne s'y plaisoit fort; Louis *le Débonnaire* son fils y naquit en 778. Quelques-uns qui placent cette maison royale sur la Garonne, dans le diocèse de Bazas, auprès du village appellé *le Coudrot* ou *Quodrot*, croient & disent qu'il étoit au lieu où est maintenant Casseuil. Il y en a d'autres qui ont cru que ce château royal étoit dans le Poitou, parcequ'il y a encore un village qui se nomme Cazeneuil; mais cette derniere opinion est contraire à tous les titres anciens. A l'égard de ceux qui croient que cette maison royale étoit sur la Garonne, on peut leur accorder qu'il y en a eu une à Casseuil; mais celle qui est nommée Cassaneuil, & où naquit Louis *le Débonnaire*, n'étoit pas en ce lieu, parceque tous les titres la mettent dans le diocèse d'Agen, & Casseuil sur la Garonne est constamment du diocèse de Bazas. * Aimoin, *de mirac. S. Bened.* Besli, *hist. com. Pictav.* Du Chêne, *tom. II.* Mabillon, *de re diplom.*

CASSERIUS (Julius) médecin. Il étoit de Plaisance en Italie, né de pauvres parens, & fut d'abord domestique, puis disciple d'Aquapendenté, à Padoue. Il acquit une grande connoissance des secrets de la médecine & de la chirurgie; de sorte qu'il obtint en 1609 la chaire de professeur de chirurgie & d'anatomie dans l'université de Padoue, que Aquapendenté avoit quittée à cause de sa vieillesse. Casserius mourut à Padoue en 1616. Voici les ouvrages que nous avons de lui: *Pentæsthesion, hoc est, de quinque sensibus, liber, &c.* à Venise en 1609 *in-fol.* & à Francfort en 1609, 1610, 1622, aussi *in-fol. De vocis auditûsque organis, historia anatomica, &c.* à Ferrare en 1600, & à Venise en 1601 *in-fol.* C'est un seul & même ouvrage; & l'on a eu tort d'en faire deux, dans les éditions précédentes du dictionnaire historique. *Tabulæ anatomicæ* 78, à Amsterdam en 1645 *in-fol. Tabulæ de formato fœtu* 1645 *in-fol.* à Amsterdam, avec les ouvrages d'Adrien Spigelius. * Manget, *biblioth. script. medic. l.* 3.

CASSETTA (Salvus) religieux dominicain, né à Palerme en Sicile, fut fait bachelier en 1445, censeur général de la foi en Sicile, l'an 1468, maître du sacré palais l'an 1474, & enfin général de son ordre en 1481. L'année suivante le pape Sixte IV qui l'estimoit beaucoup, l'envoya en Allemagne pour des affaires importantes; & ce fut en ce temps qu'il fit ouvrir le tombeau d'Albert *le Grand.* Il écrivit la vie de S. Vincent Ferrier, qui n'a pas été publiée, & mourut peu après son retour d'Allemagne à Rome le 15 septembre 1483. * Leandre Alberti, *lib.* 1 *de vir. illust. ord. Præd.* Antoine de Sienne. Echard, *script. ord. Præd.*

CASSIA ou DE CASSIA (Simon) *cherchez* FIDATI.

CASSIEN, auteur d'une chronographie, ainsi que l'assure S. Jérôme au traité des historiens ecclésiastiques, (*chap.* 38.) sur le témoignage de S. Clément d'Alexandrie. Cet auteur étoit chrétien.

CASSIEN (Saint) martyr, fut le premier évêque de Seben, (dont le siége est maintenant à Brixen ou Bressenon dans le comté de Tirol en Allemagne.) Après y avoir fait bâtir une église en l'honneur de la sainte Vierge, il en fut sacré évêque par Fortunat, patriarche d'Aquilée en 350. Les infidéles le chasserent depuis, & il se retira à Rome, puis à Cornelium, aujourd'hui Imola dans la Romagne, où il tint une école publique; mais il fut pris en 363 par ordre de Julien l'*Apostat*, & il fut exposé à ses écoliers qui le firent mourir à coups de stilets. Prudence a fait une description élégante de son martyre. * Wigul. Huud à Saltzenmos, *metropolis Salisburgensis.* Petr. de Natal. *lib.* 7. Prudentius, *περὶ στεφάνων*, *hymn.* 4. Le P. Benoît Bonelli, franciscain, a prétendu dans ces derniers temps, que S. Cassien n'a jamais été évêque de Seben. Il prétend le prouver par les fastes même de l'église de Brixen, dans un ouvrage imprimé en 1751 *in-fol.* à Vérone, intitulé: *Vindiciæ Romani Martyrologii XIII Augusti S. Cassiani Foro-Corneliensis martyris.*

CASSIEN (Jean) Scythe de naissance & célébre solitaire, florissoit dans le V siécle. Il passa les premieres années de sa jeunesse dans le monastere de Bethléem, où il s'unit très-particulierement avec le moine Germain: de-là ils allerent ensemble en Egypte & dans la Palestine; & après y avoir demeuré sept ans, ils retournerent à leur premier monastere, d'où ils revinrent dans les déserts de Sceté en Egypte. Pendant qu'ils étoient dans cette solitude, survint la querelle de Théophile, patriarche d'Alexandrie, avec les moines, touchant les livres d'Origène. Cassien & Germain furent obligés comme les autres de se retirer; & après avoir demeuré quelque temps à Bethléem, ils vinrent trouver S. Chrysostome à Constantinople; ce saint les reçut, & ordonna Cassien diacre. Lorsque S. Chrysostome fut chassé de son église par la faction de ses ennemis, l'église de Constantinople qui s'étoit déja adressée au pape Innocent I, députa encore en 403 Cassien avec Germain, pour représenter l'injustice & la violence qu'on faisoit à son pasteur. Cassien & Germain ne crurent pas devoir retourner à Constantinople, & demeurerent en Europe. Cassien fut ordonné prêtre par le pape Innocent, & fit amitié avec S. Léon qui fut depuis pape. Rome ayant été prise par Alaric roi des Goths, Cassien alla en Provence en 410 & s'établit à Marseille. Il y fut mis au nombre des prêtres par l'évêque Venerius; y fonda deux monasteres, l'un d'hommes & l'autre de vierges, & y parut comme un grand maître de la vie religieuse. Ce fut-là qu'il écrivit ses conférences ou *collations* des peres du désert en vingt-quatre livres, dont il dédia les dix premiers à S. Léonce, évêque de Fréjus, & à Hellade, supérieur du monastere établi par Castor, évêque d'Apt en Provence; les sept autres à Honorat & à Eucher, & les derniers à Jovinien, Minerve, Léonce & Théodore. Il avoit déja composé *les institutions & la maniere de vie des cœnobites, & les remedes contre les huit vices capitaux*, en douze livres, qu'il adressa à l'évêque Castor. Il fit encore en 430, à la priere de S. Léon pape, alors archidiacre de Rome, un ouvrage en sept livres de l'incarnation du Verbe, contre les erreurs de Nestorius; & peu après l'avoir fini, il mourut, ainsi que l'observe Gennade. Au moins a-t-on lieu de juger qu'il étoit mort en 433, lorsque S. Prosper écrivit contre lui les livres qui portent pour titre: *Contre le collateur*, ou l'auteur des conférences. Quoique les sentimens de Cassien sur la grace soient les mêmes que ceux des Semipélagiens, sa mémoire a toujours été en vénération dans l'église, à cause de sa grande piété & de la saine doctrine, & de la haute spiritualité qui sont dans ses ouvrages, excepté dans la treiziéme conférence qui est celle que l'on reprend justement. Le pape Urbain V avoit fait enchasser richement sa tête; d'autres papes, comme S. Gregoire le Grand, Benoît IX, Paschal II, Innocent II, & Hono-

rius III, l'ont traité de faint : S. Benoît avoit fort recommandé la lecture de fes conférences à fes religieux. On l'honore comme faint, non-feulement dans le diocèfe de Marfeille, mais dans toute la Provence, où l'on célébre en plufieurs lieux fa fête le 23 juillet. Le ftyle des livres de Caffien répond aux chofes qu'il traite, fi nous nous en rapportons à Photius ; car outre la netteté, il eft fort propre à infinuer dans l'efprit les maximes qu'il avance, & même à perfuader aux hommes de les fuivre. Il difpofe tout avec tant d'adreffe & de prudence, que le fecond livre, c'eft-à-dire, les huit derniers livres des inftructions, contient non-feulement des inftructions morales, mais encore des mouvemens propres pour attirer à la vertu, & pour donner de la terreur & de l'effroi,afin d'exciter à la pénitence. Tous ceux qui ont parlé de Caffien, font convenus qu'il avoit une grande facilité à s'énoncer ; mais il n'y a rien d'élevé ni de grand dans fon ftyle. Il a écrit en latin comme il paroît, & par le ftyle & par fes préfaces : il y a quelque apparence que l'on avoit traduit en grec fes ouvrages, puifque Photius les avoit lus, & qu'il ne dit point qu'ils fuffent écrits en latin. S. Eucher en fit un abrégé, comme il eft remarqué dans le livre des auteurs eccléfiaftiques de Gennade (*chap.* 63.) Après lui un Africain appellé *Victor*, entreprit de retrancher ce qui s'y trouvoit de contraire aux fentimens de S. Auguftin, & d'y ajouter ce qu'il crut y manquer. Caffiodore eft témoin de ce fait, & dit qu'il attendoit ce livre ; c'eft peut-être à caufe de cela qu'Adon lui attribue cette correction de Caffien. On trouve des extraits de Caffien dans le quatriéme livre des vies des peres données par Rofveide, mais on ne fait pas qui les a recueillis.

Les douze livres des inftitutions ont été imprimés à Lyon en 1516, & avec les paraphrafes de Denys le Chartreux à Bafle en 1539, & à Cologne en 1540. Les conférences ont été auffi publiées à Basle en 1559, & les fept livres de l'incarnation réimprimés en 571. Jacques Ciaconius a fait imprimer enfemble toutes les œuvres de Caffien ; la premiere édition eft de Rome en 1590 ; la feconde de Lyon en 1606. Henri Cuickius, théologien de Louvain, depuis évêque de Ruremonde, les fit imprimer à Anvers en 1578, avec des notes de fa façon ; & dom Alard Gazée ou Gazei, religieux bénédictin de l'abbaye de S. Vaaft d'Arras, en procura encore deux éditions, avec de longs commentaires, *in-folio*, 1617 & 1628, à Douai & à Arras. Dom Allard a ajouté dans la derniere une apologie de Caffien, fous le titre de *Vindiciæ titulares pro fanctitate Joannis Caffiani*. Il y en a eu une troifiéme édition à Paris l'an 1642, & une quatriéme à Francfort en 1722. * Confultez ces éditions avec Gennade, *ch.* 61. Photius, *cod.* 197. Baron. Bellarmin. Poffevin. Le Mire. Voffius & Guefnai, *in Caffiano illuft. lib.* 1. *Præf. lib.* 2. M. Du-Pin, *biblioth. des auteurs eccléf. du V fiécle*. Baillet, *vies des Saints*.

CASSIERE (Jean l'Evêque de la) cinquantiéme grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jérufalem, établi pour lors à Malte, fuccéda en 1572 à Pierre du Mont, après avoir été auparavant grand maréchal, & chef de la langue d'Auvergne. Quelques années après il fut interdit par le confeil de l'ordre, qui élut lieutenant général Maurice de l'Efco, furnommé *Romegas* ; mais celui-ci étant mort à Rome au mois de décembre 1581, le pape Grégoire XIII rétablit la Caffiere dans la dignité de grand maître, dont il jouit fort peu de temps. L'évêque de Mayole, qui étoit à Rome pendant la conteftation émue entre la Caffiere & Romegas, marque l'événement de cette affaire comme une chofe admirable ; l'accufateur, l'accufé, les juges & les témoins étant morts avant le jugement, fans qu'il reftât aucuns actes du procès : ce qui arriva ainfi. Le grand maître de la Caffiere ayant été cité à Rome, pour répondre devant le pape Grégoire XIII, fur une accufation intentée contre lui touchant la foi, fa fainteté délégua des juges, qui ouïrent les témoins en l'ifle de Malte ; cependant le grand maître & le chevalier Romegas fon accufateur arriverent à Rome, où Romegas mourut au mois de décembre, & le grand maître peu de jours après. Les juges délégués, les notaires avec leurs actes, & les témoins qui venoient à Rome firent naufrage, & périrent tous avec les piéces du procès commencé, comme fi Dieu s'en étoit réfervé le jugement. On ne douta pas de l'innocence du grand maître, & de la fauffeté des accufations de Romegas, qui étoient fuffifamment détruites par les marques de la piété de ce grand maître, & que l'on voit encore à Malte dans la Cité-Valette, où il fit bâtir de fes deniers l'églife de S. Jean-Baptifte, qu'il dota en même temps de mille écus de revenu. Il fit auffi bâtir le palais des grands-maîtres, la chattenie, qui eft le palais de la juftice féculiere, l'infirmerie, l'ancienne falle des armes, & plufieurs autres édifices qui éterniferont fa mémoire. Il eut pour fucceffeur HUGUES de Loubens Verdales. * Naberat, *priviléges de l'ordre de S. Jean de Jérufalem*.

CASSIGNAT, chef des Gaulois afiatiques qui fervirent dans l'armée d'Eumenes roi d'Afie, contre Perfée roi de Macédoine, foutint avec honneur les attaques des ennemis, & fut du nombre des trente qui moururent en cette rencontre. * Tite Live, *l.* 42, *num.* 57.

CASSIMERE, royaume & ville, *cherchez* KACHEMIRE.

CASSIN ou MONT CASSIN, célébre abbaye d'Italie dans le royaume de Naples, bâtie & habitée par S. Benoît, patriarche des moines dans l'Occident. La ville de CASSIN ou MONT CASSIN, *Caffinum* & *Mons Caffinus*, étoit dans la terre de Labour, au pied de la montagne où eft le monaftere ; c'étoit un évêché de la province Romaine. La ville de S. Germain s'eft accrue des ruines de Caffin, dont le nom s'eft confervé dans le monaftere. Le pape Jean XXII rétablit en 1333 cet évêché fuffragant de Capoue, & uni avec celui de S. Germain. La congrégation des moines du Mont Caffin de l'ordre de S. Benoît, eft incorporée avec celle de fainte Juftine de Padoue depuis l'an 1504. On y célébra en 1626 un fynode, dont nous avons les ordonnances dans la derniere édition des conciles. La chronique du Mont Caffin publiée en 1603, comprend ce qui s'eft paffé de plus mémorable dans cet ordre, & même dans l'églife, depuis l'an 542, jufqu'en 1138 ; elle contient IV livres : les III premiers ont été compofés par Léon d'Oftie ; & Pierre *le Diacre* y ajouta le IV livre qui commence en 1086.

CASSINI (Jean-Dominique) naquit le 8 juin 1625, dans une ville du comté de Nice, de *Jacques* Caffini, gentilhomme Italien, & de *Julie* Crouffi. Il apprit les premiers élémens de la langue latine dans la maifon paternelle, & fe perfectionna chez les jéfuites de Gènes. Il réuffit d'abord dans la poéfie latine, s'attacha enfuite à l'aftrologie judiciaire, dont il fe dégouta bientôt après, & s'appliqua à l'aftronomie. Il fit de fi grands progrès dans cette fcience, que le fénat de Boulogne le nomma en 1652, pour remplir la premiere chaire d'aftronomie, après le décès du fameux pere Cavalieri. Il publia en 1653 un traité touchant la cométe, qui avoit paru l'année précédente. En 1655, il dédia un autre traité de la nouvelle méridienne à Chriftine reine de Suéde. Il fut chargé d'accompagner le marquis de Javara à Rome, & employé dans les conférences qui fe tinrent entre les cardinaux au fujet du différend que la ville de Boulogne avoit avec celle de Ferrare touchant les eaux du Pô. Le fénat de Boulogne fut fi content de la capacité qu'il avoit fait paroître dans cette occafion, qu'il lui donna la furintendance des eaux de l'état. Le pape Alexandre VII lui fit propofer d'entrer dans l'état eccléfiaftique ; ce qu'ayant refufé de faire, on crut le gagner, en lui donnant la furintendance des eaux de l'état eccléfiaftique. En 1665, 1667 & 1668, il a compofé plufieurs traités fur les planetes, qu'il perfectionna dans la fuite. On l'attira en France en 1669, & il fut reçu

dans l'académie des sciences dès la même année. Il obtint des lettres de naturalité en 1673, & épousa *Geneviéve* de Laistre, dont il eut plusieurs enfans. Dans les dernieres années de sa vie il perdit la vue, & mourut le 14 septembre 1712, âgé de 87 ans & quelques mois. Après sa mort on donna sa place d'académicien à son fils unique nommé *Jacques*. Celui-ci est mort en sa terre de Thury, vers Clermont en Beauvoisis, le 20 avril 1756, âgé d'environ 84 ans. Il étoit maître des comptes. * *Histoire de l'académie des sciences de* 1712.

CASSINO (Antoine) cardinal dans le XV siécle, natif de Sienne, après avoir étudié le droit à Florence, vint à Rome, où il fut clerc de la chambre apostolique, puis trésorier du pape, vice-légat de Boulogne, & gouverneur de la Romagne. Il se trouva au concile de Constance, où le pape Martin V le fit cardinal le 24 mai de l'an 1426. Il assista aux premieres sessions du concile de Basle, & mourut à Rome le 4 février de l'an 1439. * Onuphre. Ciaconius. Victorel. Ughel.

CASSIO, isle de l'Archipel, *cherchez* CASSO.

CASSIODORE (Magnus Aurelius, sénateur, issu d'une famille illustre, né à Squillace, ville de la Calabre, vers l'an 470, fut élevé aux premieres charges par Odoacre, roi des Herules, & par Théodoric, roi des Goths, dont il fut secrétaire d'état, & sous lequel il remplit successivement toutes les dignités de la république, jusqu'à exercer seul le consulat en l'année 514. Son crédit ne fut pas moindre sous Athalaric & sous Vitigès; mais voyant les affaires des Goths en désordre sous ce dernier roi, & ne voulant plus s'occuper que de son salut, il quitta le monde à l'âge de 70 ans, & se retira dans le monastere de Viviers, qu'il avoit fait bâtir à l'extrémité de la Calabre, & qu'il gouverna plus de vingt années. Il y avoit fabriqué plusieurs horloges au soleil & à l'eau, des lampes qui ne s'éteignoient point, & s'étoit fait une bibliothéque choisie. Il composa un commentaire sur les pseaumes, deux livres des institutions, très-utiles pour l'étude de la théologie; douze livres de lettres & d'actes publics qu'il avoit dictés, étant dans le ministere sous le roi Théodoric & ses successeurs. Il avoit composé douze livres de l'histoire des Goths, dont on n'a plus que l'abrégé fait par Jornandès. Cassiodore ayant engagé son ami Epiphane *le Scholastique* de traduire de grec en latin les histoires de Socrate, de Zozomene & de Théodoret, il rangea les faits rapportés par ces trois historiens, selon l'ordre des temps, & donna à cette collection le nom d'*histoire tripartite*, parcequ'elle étoit composée des histoires de ces trois auteurs. Outre ces ouvrages il a encore composé une chronique, & divers traités de grammaire, rhétorique, dialectique, arithmétique, musique, géométrie, astronomie, orthographe & des figures. Entre ses traités de philosophie, celui de l'ame est un des meilleurs; le style de Cassiodore est du genre médiocre. Il a écrit assez purement pour son temps; il est plein de sentences & de pensées morales très-utiles. On a perdu ses commentaires sur les épîtres de S. Paul, sur les actes des Apôtres, & sur l'apocalypse; le commentaire qu'on lui attribue sur le cantique des cantiques n'est point de lui. Il mourut âgé de plus de 93 ans, vers l'an 562. Nous avons diverses éditions de Cassiodore en 1491, en 1588, &c. mais la plus exacte est celle du pere Garet, religieux bénédictin de la congrégation de S. Maur, à Rouen en 1679. Le pere de sainte Marthe, mort supérieur général de la congrégation de S. Maur, a fait imprimer en françois la vie de cet auteur avec de savantes notes. * S. Grégoire, *l.* 7, *ep.* 31 & 33. Paul diacre, *liv.* 1, *chap.* 25, *hist. Lomb.* Aimoin, *l.* 2, *hist. Franc. chap.* 9. Trithême & Bellarmin, *des écriv. eccles.* Baron. *A. C.* 562, *n.* 8., 17 & *suiv.* Vossius, *des hist. Lat. l.* 2, *chap.* 19 *des Math. chap.* 16, §. 2, *chap.* 22, §. 6, &c. 34, § 11, &c. M. Du Pin, *bibl. des auteurs eccles. du VI siécle.*

CASSIOPE, petite ville de l'Epire, vers les frontieres de la Macedoine, dans la contrée que les anciens ont nommée *Cassiopée*, a été autrefois le siége d'un évêché, & elle est différente de la *Cassiope* de Pline & de Ptolémée, qui est à la vérité dans l'Epire, mais sur le rivage de la mer, & qui porte aujourd'hui le nom de *Joannina*. La ville de Cassiope est célébre dans les écrits des anciens. Properce en fait mention, *l.* 1. *El.* 17. * Ptolémée. Pline. Strabon.

CASSIOPE ou CASSIOPÉE, femme de *Cephée*, roi d'Ethiopie, & mere d'*Andromede*, fut assez vaine, à ce que disent les poëtes, pour préférer sa beauté à celle des Néréides, lesquelles irritées de son mépris, prierent Neptune de les venger. Ce dieu envoya un monstre qui y fit des dégâts horribles: l'oracle ayant été consulté pour savoir comment on appaiseroit les dieux, répondit qu'il falloit exposer Andromede, fille unique du roi, pour être dévorée par un monstre marin. Andromede fut délivrée par Persée, lequel obtint de Jupiter que Cassiope fût mise après sa mort au nombre des astres. C'est une constellation septentrionale, composée de treize étoiles. * Hyginus, *in poët. Astronom. l.* 2, *c.* 10. *Voyez* ses interpretes.

CASSIPA, grand lac de la Terre-Ferme, dans l'Amérique méridionale, est dans la contrée de la Paria, vers les confins de la Guiane. On ne marque pas sur les cartes qu'il y entre aucune riviere; cependant il en sort quatre qui vont se rendre dans la riviere d'Orenoque. * Mati, *diction.*

☞ CASSIS, village de France en Provence, au diocèse de Marseille. Il est sur le bord de la mer, avec un petit port fort commode pour les pêcheurs qui l'habitent, & pour se retirer en mauvais temps. Il est aussi défendu d'une petite forteresse qui le commande. Ceux du pays le mettent d'ordinaire en parallele avec Paris, & disent en proverbe: *Qui n'a vu Paris & Cassis, n'a rien vu en France.* Cela se dit par raillerie, comme lorsque Bastogne, mauvaise bourgarde, est qualifiée *Paris en Ardennes.* * La Martiniere, *dict. géogr.*

CASSITERIDES, nom de dix isles de l'océan occidental, sur la côte d'Espagne Taragonoise, qui furent ainsi appellées par les Grecs, parcequ'ils en tiroient quantité d'étain ou de plomb blanc, qu'ils appelloient κασσίτερος: il n'y avoit anciennement que les seuls Phéniciens qui les fréquentassent, selon Strabon (*l.* 3.) & le premier plomb qui en sortit fut porté en Gréce par Midacrite. Ces isles n'ont jamais existé, & tous les anciens s'y sont trompés; selon Cluvier & d'autres géographes, ce sont deux isles proche de la côte septentrionale de Galice, vis-à-vis le cap d'Orteguerre, dont l'une qui est au couchant, s'appelle à présent *Zigarga*, & l'autre qui est au levant se nomme l'*isle de S. Cyprien.* D'autres croient que ce sont les isles Britanniques, abondantes en plomb & en étain. * Pline, *hist. l.* 4. Strabon, *l.* 2. Ptolémée.

CASSIVELAN, frere de *Lud*, roi d'Angleterre, vivoit environ trente ans avant l'ére chrétienne. On dit qu'après la mort de ce prince il fut administrateur de ce royaume. Il le gouverna avec beaucoup de prudence; & ne voulant pas que l'on dît un jour qu'il cherchoit à dépouiller les deux fils du roi mort, il donna la Cornubie à Thomantius, qui étoit l'aîné, & fit prince de Kent le second, que l'on nommoit Androgus; tout cela paroît extrêmement fabuleux. Ce fut de son temps, dit-on, que Jules-César rendit la Grande Bretagne tributaire. * Bede & Polydore Virgil. *hist. d'Angleterre.*

CASSIUS, est le nom d'une illustre famille de l'ancienne Rome, *gens Cassia*, qui a donné plusieurs consuls, censeurs, tribuns, & autres grands hommes à la république. Il est bon de remarquer avec M. Bayle, que cette famille doit peut-être se diviser en deux différentes, dont l'une des *Viscellins* aura été patricienne, & & l'autre des *Longins* aura été plébeïenne; car les plébeïens ne parvinrent au consulat qu'en l'année 390 de Rome, & 364 avant J. C. & cependant dès l'année 253 & 501 avant J. C. on voit un Cassius Viscellinus consul.

consul. D'ailleurs le tribunat du peuple ne se conféroit point aux Patriciens, & néanmoins il y a eu un Cassius tribun du peuple au commencement du VII siécle de la république, outre qu'il est constant que les Longins étoient Plébeïens. On doit donc distinguer cette famille de celle des Viscellins, à moins qu'on ne veuille dire que c'est la même famille, qui de Patricienne devint Plébeïenne; changement dont on trouveroit ailleurs quelques exemples : quoi qu'il en soit, voici les consuls de ce nom, avant que de passer aux Cassius qui se sont distingués par d'autres endroits.

En 253, 262 & 269 de la fondation de Rome, & 501, 492 & 485 avant J. C. Spurius Cassius Viscellinus, dont nous parlerons plus bas.

En 583 de Rome, & 171 avant J. C. Caius Cassius Longinus, dont le collégue Publius Licinius Crassus fut vaincu par Persée, roi de Macédoine.

En 590 de Rome, & 164 avant J. C. Quint. Cassius Longinus, sous le consulat duquel les Romains continuerent la guerre en Espagne.

En 627 de Rome, & 127 avant J. C. Luc. Cassius Longinus, qui avoit été tribun du peuple, & qui fut depuis censeur, sous lequel Hyrcan, grand pontife, renouvella l'alliance des Juifs avec les Romains. Ciceron fait mention de ce Cassius dans le traité des orateurs illustres.

En 630 de Rome, & 124 ans avant J. C. Caius Cassius Longinus, fils de Quintus. Son collégue C. Sext. Calvinus, battit les Allobroges, & fonda la colonie d'Aix en Provence.

En 647 de Rome, & 107 avant J. C. Luc. Cassius Longinus, fils de Caïus, fut défait & tué la même année par les Tigurins, ou Suisses du canton de Zurich.

En 658 de Rome, & 96 avant J. C. Caius Cassius Longinus, étoit le consul sous lequel Ptolémée, roi de Cyrene, institua le peuple romain son héritier.

En 681 de Rome, & 73 avant J. C. Caius Cassius Longinus, sous lequel la guerre des esclaves d'Italie fut excitée par le gladiateur Spartacus; Mithridate fut défait en Orient par Lucullus, & Pompée recouvra l'Espagne après la mort de Sertorius.

L'an de J. C. 30, & de Rome 783, C. Cassius Longinus. On croit que c'est lui qui épousa Drusille, fille de Germanicus, & qui fut tué depuis par les ordres de Caligula, frere de sa femme, que ce prince lui avoit enlevée.

L'an de J. C. 191, Cassius Apronianus, sous l'empereur Commode, l'année qu'une partie de la ville de Rome fut consumée par un embrasement qui commença la nuit dans le temple de la Paix. * Ciceron, *Philipp.* 2. Tacit. *annal. l.* 6. *c.* 15. Herodien. Dion. *liv.* 71. Anton. Aug. *in famil. rom.* Bayle, *diction. critiq.*

CASSIUS VISCELLINUS (Spurius) fut consul pour la premiere fois en 253 de Rome, & 501 avant J. C. avec Opiter Virginius Tricostus; & après avoir domté les Sabins, il punit rigoureusement ceux de Camerin, qui s'étoient retirés de l'alliance des Romains durant cette guerre. En 262 de Rome, il fut consul avec Posthumius Cominius Aruncus; & l'étant encore en 269 avec Proculus Virginius Tricostus Rutilus, il pilla le pays des Herniques, & les contraignit de demander la paix. Le sénat fit l'honneur à Cassius de lui renvoyer l'ambassade de ce peuple qu'il connoissoit mieux que personne. On dit que son humeur remuante lui fit proposer pour la premiere fois la *loi Agraire*, qui ordonnoit qu'on divisât entre le peuple les terres conquises sur les ennemis. Mais l'année suivante, les questeurs Fabius Cæso & L. Valerius, se porterent parties contre Cassius, qu'ils accuserent d'avoir aspiré à la royauté, & il en fut puni. Quelques-uns assurent que son propre pere fut le plus severe de ses juges; ce qui fait croire que le Cassius dont il s'agit ici est le même que celui dont parle Valere Maxime (*l.* 5, *c.* 8.) qui peut-être les a distingués sans connoissance de cause. Quoi qu'il en soit, ce Sp. Cassius Vicellinus, qui avoit été trois fois consul, une fois général de la cavalerie, & qui avoit obtenu deux fois l'honneur du triomphe, fut précipité du mont Tarpeïen l'an 270 de Rome, & 484 avant J. C. * Tite-Live, *l.* 2. Florus, *liv.* 1, *c.* 26. Denys d'Halicarnasse, *l.* 8. Valere Maxime, *l.* 16, *c.* 3, *ex.* 2, *&c.*

CASSIUS BRUTUS forma le dessein de trahir sa patrie dans la guerre que les Romains eurent contre les Latins l'an 414 de la fondation de Rome, & 340 avant J. C. Il fut surpris comme il étoit sur le point d'ouvrir les portes à l'ennemi, & se sauva dans le temple de Pallas, croyant y trouver un asyle sûr contre sa perfidie; mais son pere Cassius voulant lui-même punir son fils de sa trahison, ferma sur lui la porte du temple; & après l'y avoir laissé mourir de faim, en tira son corps, qu'il priva de l'honneur de la sépulture. Ce Cassius Brutus pouroit bien être le même que le précédent. * Plutarque, *aux paralleles.*

CASSIUS HEMINA, historien Latin, qui vivoit sous le consulat de Cn. Cornelius Lentulus, & Mummius Achaius, la 608 année de Rome, 146 avant l'ére chrétienne, composa des annales romaines en quatre livres. Aulu-Gelle en fait mention, aussi-bien que Censorin & Pline, qui le citent assez souvent : quelques auteurs l'ont confondu avec Cassius Severus. * Aulu-Gelle, *l.* 17. *c.* 21. Censorin, *c.* 17. Vossius, *l.* 1, *de hist. Lat. c.* 7, *&c.*

CASSIUS (Lucius Cassius Longinus) préteur & juge redoutable par sa sévérité extraordinaire, fut commis par le peuple vers l'an 641 de Rome, & 113 avant J. C. pour faire le procès à quelques Vestales, accusées d'inceste, qu'il condamna à mort. Il fut aussi juge de Marc-Antoine l'orateur, qu'il renvoya absous. Ce terrible magistrat, dont le tribunal étoit appellé l'*écueil des accusés*, est sans doute l'auteur de la fameuse maxime *cui bono*, dont le sens est, *qu'on ne fait jamais de crime, sans avoir quelque profit en vue.* Salluste parle d'un L. Cassius préteur, d'une probité reconnue, qui fut envoyé vers Jugurtha; peut-être est-ce le même que celui qui se rendit si célébre par sa sévérité. * Valere Maxime, *l.* 3. *c.* 7. Cicer. *pro Rosc. Amerin.* Sallust. *bell. Jugurt.* Bayle *dict. critiq.*

CASSIUS SCÆVA, soldat de Jules-César, se signala d'une maniere extraordinaire en plusieurs occasions sur terre & sur mer. Etant assiégé par un lieutenant de Pompée dans un château près de Dyrrachium, ville de Macédoine, où il commandoit, il combattit avec une opiniâtreté sans exemple, soutint tous les efforts des ennemis avec un courage invincible, & fut récompensé par César d'un present de deux mille écus. Il ne se montra pas moins vaillant sur mer, car dans l'entreprise de César contre les Anglois, lorsqu'il rendit leur isle tributaire aux Romains, Cassius Scæva s'étant embarqué avec quatre de ses compagnons dans une chaloupe, & l'ayant attachée à un rocher proche de l'isle, qui étoit bordée d'un grand nombre d'ennemis, ceux-ci vinrent fondre sur lui, parceque l'endroit qui séparoit le rocher de la terre, étoit alors guéable, à cause de la marée qui remontoit : Cassius ne perdit point courage, quoique ses compagnons l'eussent lâchement abandonné, & se défendit seul contre tous, jusqu'à ce qu'étant blessé de plusieurs coups, il se jetta dans la mer, & se sauva à la nage. César vint le recevoir au bord, & louant sa valeur en présence de l'armée, le fit centurion. * César, *de la guerre civile*, *liv.* 2. Valere Maxime, *l.* 3, *c.* 2, *ex.* 24. Appian. *l.* 2. Florus, *l.* 4, *c.* 2. Suetone, *in Cæsar. c.* 68. Lucan. *l.* 6, *v.* 141.

CASSIUS (C) dit *Longinus*, fut questeur de Crassus en Syrie l'an 702 de Rome, & 52 avant J. C. Après la mort de ce général, ayant recueilli les débris de l'armée romaine, il vainquit Osaces, lieute-

nant du roi des Parthes, & chassa ces barbares de la Syrie, où ils s'étoient avancés jusqu'à Antioche. Depuis, il entra dans le parti de Pompée, après la mort duquel il se racommoda avec César. Il fut pourtant un des trois chefs de la conspiration formée contre lui; & l'on dit même qu'un des conjurés ne sachant comment fraper César, Cassius lui dit: *Frape-le, dusses tu trouver ma propre tête.* Ainsi César fut massacré l'an 710 de Rome, & 44 avant J. C. mais Marc-Antoine & Octave s'étant rendu formidables en Italie, Cassius, à qui l'Afrique étoit échue, suivit Brutus, qui s'étoit retiré à Athènes, & tâcha vainement de s'emparer avec lui de la Syrie & de la Macédoine. Après d'autres tentatives, qui ne furent pas plus heureuses, ils furent attaqués près de Philippes, ville de Macédoine, par l'armée d'Octave & de Marc-Antoine. L'aîle que commandoit Brutus fut victorieuse, & celle où commandoit Cassius fut vaincue; alors Cassius croyant que tout étoit désespéré, se fit donner la mort par un de ses affranchis nommé Pindare, l'an 712 de Rome, & avant J. C. 42. Velleïus Paterculus a pris plaisir de faire le parallele de Brutus & de Cassius. *On peut dire de Brutus & de Cassius*, dit-il, *que celui-ci étoit meilleur capitaine, & que le premier étoit plus homme de bien; ensorte qu'on eût mieux aimé avoir Brutus pour ami, & qu'il y avoit lieu de craindre davantage Cassius comme ennemi. Il y avoit plus de vigueur en l'un & plus de vertu en l'autre; & si la victoire leur fût demeurée, autant qu'il a été avantageux à l'état d'avoir César comme prince plutôt qu'Antoine, autant eût-il été expédient d'avoir pour maître plutôt Brutus que Cassius.* Voilà le sentiment de Velleïus Paterculus. Cassius étoit savant, il aimoit les lettres, & chérissoit ceux qui en faisoient profession, & étoit attaché à la doctrine d'Epicure. Nous avons de ses lettres parmi celles de Ciceron, qui lui en adresse aussi plusieurs des siennes. Le même orateur parle de lui dans la seconde Philippique, où il fait son éloge, & dans divers autres endroits de ses ouvrages. * Sueton. *in Cæs. Aug.* Plutarch. *in Bruto.* Tite-Live, *l.* 116 *& suiv.* Florus, *Brev. l.* 4, *c.* 7. Velleïus Paterculus, *l.* 2. Gassendi, *in vit. Epic. l.* 2, *c.* 6. Vossius, *de sect. phil. c.* 8, §. 25.

CASSIUS DE PARME, poëte, l'un des conjurés qui massacrerent César, s'attacha au fils de Pompée, & puis à Marc-Antoine. Il eut des emplois sous ces deux chefs; & après la bataille d'Actium, il se retira à Athènes vers l'an 727 de Rome, & avant J. C. 27. Auguste envoya après Quintilius Varus pour le tuer. Il le trouva appliqué à l'étude; & après l'avoir fait mourir, il prit tous ses papiers: c'est ce qui a donné lieu de croire à quelques-uns que le Thyeste étoit de la composition de Cassius, car il avoit composé plusieurs tragédies, ainsi qu'Acron le remarque sur ce vers d'Horace, *l.* 1, *ep.* 4, *v.* 3.

*Scribere quod Cassi Parmensis opuscula vincat.*

Ce fut celui des meurtriers de César qui lui survécut le plus long-temps. Sa veine étoit des plus fécondes, de la maniere qu'en parle Horace,

*Amet scripsisse ducentos*
*Ante cibum versus, totidem cœnatus; Etrusci*
*Quale fuit* Cassî, *rapido ferventius amni*
*Ingenium; capsis quem fama est esse librisque*
*Ambustum propriis.*

* Horace, *en la dixième sat. du l.* 1, *v.* 60, *épît.* 4 *du* 1. *livre*, & Ovide, *l.* 3 *de Pont. el.* 8. Vossius, *chap.* 2 *des poët. Lat. & l.* 2 *des hist. Lat.* M. Bayle, *dict. critiq.*

CASSIUS SEVERUS (TITUS) orateur célébre, mais de basse naissance, se fit universellement haïr pour l'infâme métier d'accusateur qu'il exerçoit, & pour le penchant furieux qu'il avoit à la médisance. Ses écrits empoisonnés, dans lesquels il déchiroit la réputation de plusieurs personnes de qualité, furent cause qu'Auguste, par la loi *de Majestate*, fit informer contre les faiseurs de libelles diffamatoires. Cassius, comme un des plus coupables, fut rélégué dans l'isle de Créte, où continuant à médire de tout le genre humain, il réveilla les anciennes inimitiés, & s'en fit de nouvelles; de sorte qu'il fut enfin privé de ses biens & confiné dans la petite isle de Seriphe l'an 23 de J. C. Saint Jerôme assure qu'il y mourut si pauvre, après un exil de 25 ans, qu'il n'avoit pas un morceau de drap pour se couvrir, *vix panno verenda contectus;* ce fut l'an 33 de l'ére chrétienne. * Saint Jerôme, *en la chron. d'Eus.* Pline, *l.* 7, *c.* 12, *l.* 35, *c.*12, *&c.* Macrob. *l.* 2. *Saturn. c.* 4. Orose, *l.* 6, *chap.* 11. Appian, *lib.* 5, *bell. civ.* Plutarque. Velleius, *lib.* 2, *cap.* 27. Bayle, *dict. critiq.*

CASSIUS CHÆREAS, capitaine des gardes de l'empereur Caïus Caligula, outré des affronts continuels que lui faisoit ce prince, & touché de compassion pour le peuple opprimé, forma une conspiration où ce tyrand périt par la main de Chæreas, qui s'étoit réservé l'honneur de lui donner le premier coup. L'empereur Claude le condamna à perdre la vie, & il mourut très-courageusement l'an 41 de l'ére chrétienne. * Josephe, *liv.* 19 *des antiquités, &c.*

CASSIUS LONGINUS (Caïus) célébre jurisconsulte Romain, florissoit sous le régne de Néron, & fut exilé selon quelques auteurs, ou tué, selon d'autres, par ordre de ce prince. Tacite dit qu'il fut confiné dans l'isle de Sardaigne, & qu'il fut rappellé sous l'empire de Vespasien. Ses sectateurs furent appellés *Cassiens*, & ceux qui suivoient la doctrine de Proculus, furent nommés *Proculiens*, ce qui fit naître deux écoles de jurisprudence à Rome. * J. Bertrand, *de jurisperitis.* Juvenal. Suetone. Tacite, & Pomponius.

CASSIUS (Avidius) capitaine Romain, étoit fils d'Heliodore, Syrien, gouverneur d'Egypte. Il fut élevé dans les armées, & acquit beaucoup de réputation par sa conduite, par son courage, & par l'exactitude avec laquelle il faisoit observer la discipline militaire. Ces qualités le rendirent cher aux empereurs Marc-Aurele & Lucius Verus; mais sa bravoure étoit accompagnée d'une sévérité qui passoit quelquefois jusqu'à la cruauté; d'ailleurs c'étoit un esprit ambitieux & toujours mécontent du gouvernement. On assure même que dès sa jeunesse il avoit voulu s'élever contre Antonin *le Débonnaire;* mais que son pere Héliodore, qui étoit un homme prudent, s'y étoit opposé. Depuis, il remporta de grands avantages sur les Parthes & sur les autres ennemis de l'empire; & après la mort de Lucius Verus, arrivée vers la fin de l'an 169, il conduisit si bien ses intrigues, qu'il se fit saluer empereur en Syrie; mais trois mois après il fut assassiné par un centenier, qui envoya sa tête à Marc-Aurele. Il faut placer cette mort sous l'an 175, après la défaite des Quades & des Marcomans, conformément à l'abrégé que Xiphilin a fait de l'histoire de Dion Cassius; car quant à l'opinion qui met la mort de Cassius en 172, elle ne doit point prévaloir, puisqu'elle ne s'appuye que sur deux lettres de Marc-Aurele visiblement fausses. * Vulcatius Gallicanus, *in vit. Avid. Cass.* Dion, *in Anton.* Jules Capitolin, *in vita Ant. Phil. &c.*

CASSIUS (Dion) historien, *cherchez* DION.

CASSO, CASSIO, isle de l'Archipel, du nombre de celles qu'on appelloit anciennement *Sporades*, est entre le cap de Sidero en Candie, & l'isle de Scarpanto, à cinq lieues de celle-ci, & à sept de celui-là. * Mati, *diction.*

CASSOPO, ville de l'isle de Corfou, au septentrion de cette isle, qu'on nommoit autrefois *Cassiope* ou *Cassiopolis*, étoit fameuse par son temple dédié à Jupiter *Cassien.* Ce n'est maintenant qu'une forteresse ruinée, avec une église dédiée à la sainte Vierge, & desservie par des caloyers ou religieux Grecs. Il y a dans cette église une image de la Vierge peinte sur une pierre plate, enchassée dans une chapelle, dont on parle comme d'un tableau miraculeux. Les voyageurs qui souhaitent de savoir si quelqu'un de leurs parens est mort, appliquent à cette image un sol de

cuivre de Corfou ou de Dalmatie ; & si le sol s'attache, c'est une marque, à ce qu'ils croient, que celui dont il s'agit est vivant ; mais s'il tombe, c'est signe de mort. M. Spon dit avoir vu plusieurs sols qui y tenoient encore, quoiqu'il n'y eût rien de sensible qui parût les pouvoir arrêter, & qu'il en mit quelques-uns, dont il y en eut qui tomberent, & d'autres qui s'attacherent. Il ajoute que ceux qui étoient tombés n'étoient peut-être pas bien plats ; mais qu'enfin il n'en put connoître la véritable raison. * Pline, *l.* 4, *c.* 12. Ptolémee. Spon, *voyage d'Italie, partie* 1, *p.* 121, *&c. en* 1675.

☞ CASSOVIE ou CASCHAW, ville de la haute Hongrie, au comté d'Abanvivar, à quatre milles d'Allemagne d'Eperies, à six lieues du mont Crapack, & à onze d'Agria. Cette ville jouissoit autrefois d'une grande liberté, & ses priviléges étoient fort grands. Mais ayant été prise par les Impériaux durant les troubles de Hongrie, elle perdit cette liberté & ces priviléges, & fut traitée en pays de conquête par l'empereur irrité contre les mécontens, en faveur de qui elle avoit soutenu un long siége en 1685. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CASSOVOPOLYE, *Cassobus*, *Merulæ Campus*, campagne de la Turquie d'Europe, dans la partie méridionale de la Servie vers la Macédoine. Elle est fort considérable par sa grandeur. Elle s'étend l'espace de trente milles d'Allemagne, du septentrion au midi. Elle est partagée en deux par la riviere de Schitniza qui la traverse. Ce fut en cette campagne que fut tué Amurat I, empereur des Turcs, dans le combat qu'il donna aux Serviens l'an 1390, où il y eut une perte considérable des deux côtés. * Felix Petame, *relation de ce pays*. Leunclavius.

CASSUBIE ou CASSUBEN, *Cassubia*, pays d'Allemagne dans la Poméranie, avec titre de duché, entre la mer Baltique, la Prusse & le duché de Poméranie proprement dit. Ses villes principales sont, Colberg, Coslin, Belgard, Rugenvalde, &c. L'électeur de Brandebourg est maître de ce pays, qui lui fut accordé par le traité de paix de Westphalie en 1648. On divise ordinairement ce pays en deux ; savoir, le duché de Cassubie qui est au couchant, & la seigneurie de Venden, qui est au levant. * Sanson. Baudrand.

CASTABALE, ancienne ville de la basse Cilicie, sur les confins de la Syrie. Ses habitans, selon Pline, menoient à la guerre des troupes de chiens ; ce qui ne doit pas sembler incroyable, puisqu'à Saint-Malo en Bretagne, on dit qu'on entretient des chiens pour la garde de nuit hors des portes. Quelques auteurs remarquent que les chiens de Syrie & de Phénicie étoient grands & forts, comme peuvent être les dogues d'Angleterre. Il y avoit à Castabale un temple de Diane *Perassienne*, où l'on tient que les prêtres qui y entroient, marchoient les pieds nuds sur des charbons. Æneas Silvius, *c.* 46 *de l'Asie*. Selon Baudrand, Castabale étoit vers la côte du golfe Issique, aujourd'hui *il golfo del Laizza*, entre Anazarbe & Adana. * Pline.

CASTAGLIONE (Joseph) dont quelques-uns prétendent que le vrai nom étoit *Castiglione*, quoique le premier se trouve presque toujours à la tête de ses écrits. Il étoit né à Ancone, & après ses études il eut soin de celles de Thomas d'Avalos, & ensuite de celles des fils du duc de Sora. Las de ces fonctions, il s'appliqua à la jurisprudence, se fit recevoir docteur en droit & s'établit à Rome, où il épousa le cinquiéme de février 1582 *Magdelene* Simoni, native de cette ville. Jean-Vincent de Rossi, qui a donné un abrégé de sa vie, fit amitié avec lui à Rome, & ils y vécurent quelque temps ensemble. Castaglione se fit estimer par ses talens, & en 1598 on voit qu'il étoit gouverneur de Corneto ; mais on ignore depuis quel temps il avoit cette dignité. Ce fut dans ce lieu, le dix-neuviéme de janvier 1598 même, qu'il perdit sa femme, dont il avoit eu quelques enfans. On croit que lui-même mourut vers 1616, du moins ne trouve-t-on plus rien de sa composition après cette année. Il a fait quantité de petits écrits en prose & en vers, & il ne se passa rien de son temps d'un peu considérable à Rome qui ne lui donnât occasion de composer quelque piéce. On lui doit aussi les éditions de plusieurs écrits anciens ; par exemple, de l'exposition sur l'oraison dominicale & sur le symbole, par Venantius Honorius Clementianus Fortunatus, à Rome, 1576 *in-8°* : des énigmes du prétendu Symposius, qui n'a jamais été un auteur réel, comme M. Heumann, savant Allemand, l'a prouvé depuis, mais un recueil d'énigmes proposées dans un banquet par le célébre Lactance : ce recueil avec les scholies de Castaglione fut imprimé à Rome en 1581 *in-4°*, & plusieurs autres fois depuis ; de l'itinéraire de Rutilius Numatianus, corrigé & enrichi de notes, avec une épître de l'éditeur en vers, à Rome 1582 *in-8°*. Les ouvrages de la composition de Castaglione sont : un traité sur la colonne triomphale de l'empereur Antonin, à Rome 1582 *in-4°*, au même lieu en 1590 *in-4°*, & dans le IV^e^ tome des Antiquités romaines de Grævius. Un poëme à l'honneur de Jérôme de la Rouere, cardinal de la création du pape Sixte V, à Rome 1586. Un autre sur le bâtiment de l'église de S. Pierre, en 1588 à Rome *in-4°*. Un autre sur la mort de François Peretti, neveu du pape Sixte V, à Rome, 1588 *in-4°*. Un autre sur la promotion de Scipion Gonzague au cardinalat, à Rome 1588 *in-4°*. Un autre sur le cardinalat de Mariano Perbenedicto, à Rome 1589 *in-4°*. Un discours prononcé aux obséques du cardinal Alexandre Farnèse, à Rome 1589 *in-4°*. L'explication d'une inscription d'Auguste, qu'on lit sur la base d'un obélisque placé par l'ordre de Sixte V devant la porte Flaminia, ou la porte du peuple, à Rome 1589 *in-4°*, & dans le IV^e^ tome de Antiquités romaines de Grævius. Un poëme sur l'entrée de Grégoire XIV dans la basilique de Latran, lorsque ce pape en prit possession, à Rome 1590 *in-4°*. Un autre sur la naissance d'un fils de Ferdinand de Médicis, grand duc de Toscane, à Rome, 1590 *in-4°*. Une ode au cardinal Ascagne Colonne, à Rome 1590 *in-4°*. *Capiluporum carmina*, à Rome 1590 *in-4°*. C'est une édition procurée par Castaglione, qui a fait l'épître dédicatoire à Vincent Gonzague, duc de Mantoue. Un autre recueil où l'on trouve un article de Julio Capilupi tiré de Virgile, pour célébrer le couronnement du pape Grégoire XIV. Une lettre de Castaglione au cardinal Paul Camille Sfondrate ; & des poësies du même à l'honneur de Grégoire XIV, à Rome 1591 *in-4°*. Une autre piéce de vers à la tête de la traduction latine des Phénomenes d'Euclide par Joseph Auria, de Naples, à Rome 1591 *in-4°*. Ces vers sont à la louange du traducteur. Une autre piéce de vers à la louange du pape Clément VIII, & de quatre personnes qu'il éleva au cardinalat à Rome, 1593 *in-4°*. Un discours prononcé par l'ordre de la confrérie des saints Apôtres, dont étoit l'auteur, en 1594 à Rome : ce discours a été traduit & imprimé en italien par Marc-Antoine Baldi, à Rome 1594. Un recueil de diverses observations d'érudition, d'explications de quelques endroits des anciens auteurs, &c. sous le titre de *Variæ lectiones*. Ce recueil fut imprimé à Rome en 1594 *in-4°*, avec trois autres petits écrits du même : savoir, *De antiquis puerorum prænominibus commentarius : De Virgilii nominis recta scribendi ratione commentarius : Adversus fœminarum prænominum assertores disputatio*. Le recueil entier a été réimprimé dans les *Miscellanea Italica* de Gaudence Roberti, & les *Variæ lectiones* l'ont été dans le tome IV du *Thesaurus criticus* de Jean Gruter, à Francfort 1604 *in-8°*. Une piéce de vers latins avec l'oraison funebre d'Eléonore, archiduchesse d'Autriche & duchesse de Mantoue, écrite en italien par le pere Antoine Possevin, jésuite, à Ferrare 1595 *in-8°*. Une autre sur quelque gratification faite aux pauvres par Clément VIII, à Rome, 1596 *in-4°*. Une autre sur l'inondation du Tibre de l'an 1598, à Rome 1599. Castaglione y prend le titre de Romain, parcequ'il avoit obtenu des lettres de citoyen Romain. Un panégyrique du cardinal Jean-François Al-

dobrandin, récité à Rome en 1601, & imprimé dans la même ville l'année suivante. Ce discours a été traduit en italien, & imprimé la même année à Rome, *in*-4°. Dix décades d'observations de critique: la premiere imprimée à Rome *in*-4°, en 1605, & les neuf autres avec la premiere, à Leyde en 1606 *in*-4°, & 1608 *in*-8°. Explications de divers endroits de Sénéque, de Suétone, de Plaute, & de plusieurs autres sur la boisson froide & chaude, à Rome 1607 *in*-4°. La vie du cardinal Silvio Antoniano, à la tête des discours de ce cardinal, à Rome 1610 *in*-4°. Discours à la louange du cardinal Pierre-Paul Crescenti, adressé à Paul V, à Rome 1611 *in*-4°. Un écrit sur les instituts ou réglemens de la congrégation de l'Oratoire fondée par le bienheureux Philippe de Néri, à Rome 1612 *in*-4°. Un poëme où il célébre l'éloge de la sainte Vierge, composé par Pompée Brunelli, à Rome 1613 *in*-4°. Un petit traité sur le temple de la paix, à Rome 1614 *in*-4°, & dans le tome IV de Grævius. Explication de quelques médailles du port d'Ostie & de Trajan, à Rome 1614 *in*-4°. Un poëme à la louange du bienheureux Philippe de Néri, à Rome 1616 *in*-4°. Depuis sa mort on a donné sa vie de Fulvius Ursinus, à Rome 1657, par les soins de Luc Holstenius, & dans un recueil de vies imprimées en 1711 *in*-8°. Dans les *Prolegomena ad novi Testamenti græci editionem*, imprimés en 1730, à Amsterdam *in*-4°, on trouve un long morceau d'un traité manuscrit de Castaglione. Le catalogue de la bibliothéque Barberine cite aussi de lui un poëme intitulé, *Tusculanum Aldobrandinum*, imprimé, dit-on, en 1621. Il a eu aussi vraisemblablement beaucoup de part au discours de JACQUES Castaglione, son fils, prononcé par celui-ci à Corneto aux funérailles de sa mere en 1597, & imprimé l'année suivante; car ce jeune homme n'avoit alors que treize ans, étant né le 2 juillet 1583. Ce discours funébre est suivi d'une lettre de Joseph à son fils; de deux élégies sur la mort de sa femme & de celle de Lucrece, sa fille, arrivée le 8 mai 1598; de deux autres piéces de vers à son fils sur le jour de sa naissance, & de l'épithalame de sa femme & de sa fille. Jacques Castaglione a donné aussi quelques écrits en italien. On peut en voir la liste dans le tome XLII[e] des *Mémoires* du feu pere Niceron, où le catalogue des ouvrages de Joseph Castaglione est aussi fort bien détaillé.

CASTAGNETTES. Les anciens en avoient de diverses sortes, dont nous allons parler.

CROTALE, (Le) en latin *Crotalum*, étoit une espéce de castagnettes faites d'un roseau coupé en deux par sa longueur, & approprié de sorte qu'en frapant ces deux piéces l'une contre l'autre avec différens mouvemens des doigts, il en résultoit un son pareil à celui que fait une cigogne avec son bec; d'où vient que les anciens donnoient à cet oiseau l'épithete de *Crotalistria*, comme qui diroit une *joueuse de crotales*. Le poëte Aristophane appelle aussi un grand parleur un *Crotale*. Pausanias rapporte que Pisander Camirensis disoit qu'Hercule n'avoit pas tué les oiseaux Stymphalides avec ses fléches, mais qu'il les avoit chassés & épouvantés par le bruit des crotales. De sorte que si cet auteur en est cru, les crotales sont un instrument fort ancien, puisqu'il étoit en usage du temps d'Hercule. On les joint dans les priapées avec les cymbales.

*Cymbala cum crotalis prurientiaque arma Priapo*
*Ponit, & adducit tympana pulsa manu.*
Priap. carm. XXVI, n. 3.

On faisoit différentes postures en jouant des crotales, de même que dans nos sarabandes en jouant des castagnettes; comme on le voit par le poëme intitulé *Copa*, qu'on attribue à Virgile. Clément Alexandrin, qui fait les Siciliens inventeurs de cet instrument, vouloit bannir les crotales des banquets des chrétiens, à cause des postures indécentes qui accompagnoient leur son.

CRUMATA, c'étoit une autre espéce de castagnettes, qui étoient faites de petits os ou de coquilles, comme Scaliger le remarque sur le *Copa* de Virgile. Elles étoient fort en usage chez les Espagnols, & principalement chez ceux qui habitoient la province Bétique aux environs de Cadis, à quoi Martial fait allusion dans ces vers de la 79 épig. du livre V.

*Nec de Gadibus improbis puellæ*
*Vibrabunt sine fine prurientes*
*Lascivos docili tremore lumbos.*

Ce poëte parle ailleurs d'une femme habile à jouer de cet instrument, & à se donner les mouvemens du corps.

*Edere lascivos ad Bœtica crumata gestus,*
*Et Gaditanis ludere docta modis.*
Liv. VI. épig. 71.

Aussi les peuples de ce pays ont-ils conservé jusqu'à présent cet instrument, & c'est d'eux que les François en ont l'usage. Ces sortes de castagnettes n'étoient pas inconnues aux anciens Grecs. Aristophane les appelle ὄστρακος, comme qui diroit des *coquilles d'huitre*, & Juvenal leur donne le nom de *Testæ*.

*Audiat ille*
*Testarum crepitus cum verbis.* Sat. 9. v. 169.

CRUPEZIA, autre sorte de castagnettes, dont on jouoit avec les pieds. On les appelloit *Crupezia*, du mot grec κρύειν, qui signifie fraper, & πέζα, qui veut dire la plante du pied, suivant l'étymologie qu'en donne le grammairien Hesychius. Pollux dit que ces crupezia sont des *souliers* dont les joueurs de flute se servoient. Arnobe les appelle *Scabilla* dans son septiéme livre contre les Gentils, & dit en se moquant de leurs superstitions: *Eh! quoi, les dieux sont-ils touchés du retentissement des cymbales, & du bruit des castagnettes, Scabillorum.* Saumaise, qui a ramassé dans son commentaire sur la vie de Carinus tout ce qu'on peut rapporter de cette espece de castagnettes, dit qu'on les appelloit aussi *Scobella, Scamilla* & *Scamella*, parceque c'étoit comme une petite escabelle ou un marche-pied, qu'on frapoit diversement avec un soulier de bois ou de fer. Mais il y avoit apparemment diverses sortes de ces castagnettes. On en représente comme une sandale faite de deux semelles, entre lesquelles il y a une castagnette attachée. Si l'on en veut savoir davantage sur ce sujet, on peut consulter Bartolin dans son traité *de Tibiis veterum*.

CASTAGNO (André del) fut le premier des peintres de Toscane, qui sut la maniere de peindre en huile; car Dominique Vénitien, qui l'avoit apprise d'Antonello de Messina, étant venu à Florence, André del Castagno rechercha sa connoissance, & tira de lui ce beau secret; mais il conçut ensuite une si cruelle jalousie contre Dominique son ami & son bienfaiteur, que, sans avoir égard aux obligations qu'il lui avoit, il l'assassina un soir; ce qu'il fit si secrettement, que Dominique n'ayant point reconnu son meurtrier, se fit porter chez ce cruel ami dont il ignoroit la perfidie, & mourut entre ses bras. Castagno étant au lit de la mort, déclara cet assassinat, dont on n'avoit pu découvrir l'auteur. Dès qu'il eut appris le secret de Dominique, il fit plusieurs ouvrages dans Florence, que l'on admira. Ce fut lui qui travailla en 1478 à cette funeste peinture que la république fit faire contre le palais du Podestat, où étoit représenté l'exécution des conjurés qui avoient conspiré contre les Médicis. Quoique ce tableau fût assez désagréable, puisqu'on n'y voyoit qu'une multitude de gens pendus, les savans néanmoins l'estimerent fort. Ce travail lui acquit un nouveau nom; car depuis ce temps-là on ne l'appella plus Andrea del Castagno, mais *Andrea de gl' impicciati*; c'est-à-dire, *André des pendus*. * Félibien, *entretiens sur les vies des peintres*.

CASTALDE (Jacques) Piémontois, publia une carte de tout le monde, & plusieurs cartes géographiques de l'Europe, de l'Asie & de l'Afrique en 1550. * Jean-Jacques Hoffman, *lexic. univers.*

☞ CASTALDI (Corneille) jurisconsulte de Feltri, qui s'est fait connoître dans le XVI siécle par plusieurs bonnes piéces de poësie latines & italiennes. Il étoit né à Feltri vers l'an 1480. Sa famille étoit d'une ancienne noblesse. Il fit ses études à Padoue, & y reçut le bonnet de docteur dans le mois de février 1503. Castaldi ne crut point, en acquérant ce grade stérile, être parvenu au dernier période du savoir : il s'adonna au barreau, & il eut pour guide dans cette carriere Henri-Antoine Godio, dont il fait un grand éloge dans une de ses poësies latines. Les muses ne furent qu'un délassement pour Castaldi ; il se reposoit dans leur commerce aimable des fatigues du barreau, auquel il s'étoit consacré. Il fut chargé des intérêts de la ville de Feltri auprès des Vénitiens dont elle dépend. Il y contracta des liaisons avec les plus distingués d'entr'eux par le rang & la littérature. Il jouit du même avantage à Padoue. Castaldi mourut en 1537, pleuré de ses amis, & regretté de sa patrie, à laquelle il avoit rendu des services importans. Pendant sa vie & après sa mort, il fut célébré par plusieurs piéces de vers latines & italiennes, dans lesquelles on exaltoit son double mérite de jurisconsulte & de poëte. On frapa même une médaille où son buste étoit représenté avec ces paroles autour, *Cornelius Castaldius Feltrien. jurisconsultus.* Au revers étoient les figures de Minerve & d'Apollon. Castaldi s'étoit marié à Padoue ; on dit que sa femme avoit toutes les qualités qui peuvent rendre heureux un mari capable d'en connoître le prix & de les gouter. N'ayant point d'enfans, il fit servir une maison qu'il avoit acquise à Padoue à l'établissement d'un collége où il fonda trois places pour ses compatriotes, dont l'un devoit étudier le droit civil & canonique, l'autre la médecine, le troisiéme les arts. Il y mit cette condition, qui fait honneur aux sentimens de son cœur, qu'au sortir du collége ceux qui auroient joui de l'une des trois places, s'engageroient par serment à exercer *gratis* le ministere de leur profession à l'égard des pauvres. Son buste se voit sur la porte d'entrée du collége, avec cette inscription :

*Si feci tibi lucis iter, Feltrina juventus,*
*Ne viola officium desidiosa meum.*

Les poësies de Castaldi ont été long-temps ignorées. On les a recueillies & imprimées tout récemment en un petit volume *in-4°*, sous ce titre : *Poësie volgari e latine di Cornelio Castaldi da Feltre, dedicate à sua eccellenza il signor conte di Lauragais, della nobilissima famiglia Brancaccio*, 1757. La vie de Castaldi, écrite par Thomas-Joseph Farsetti, patricien de Venise, se trouve à la tête du recueil. Les poësies italiennes sont écrites avec beaucoup de facilité : on y trouve une grande abondance d'images. On retrouve avec plaisir le gout de la bonne antiquité dans les piéces latines. Les sujets en sont extrêmement diversifiés. On doit ce recueil aux soins de M. Conti, Vénitien. Il a établi dans la distribution des ouvrages tout l'ordre dont ils étoient susceptibles ; & en les rendant publics il a bien mieux assuré la mémoire de Cornelio Castaldi, que le patricien de Venise par l'histoire de sa vie, quoiqu'écrite avec beaucoup d'élégance & de clarté. Il s'y est pris d'une maniere fort spirituelle pour rendre hommage à M. le comte de Lauraguais, qui n'a point voulu d'épître dédicatoire. On lit à la fin du volume : *Curâ & sumptu G. Contii, qui libellum hunc seque ipsum Brancaccio comiti dicavit.* * M. Freron, *année littéraire* 1757, *tome IV, lettre II.*

CASTALDUS (Restaurus) docteur de Pérouse, composa, à la priere de l'empereur Charles-Quint, le traité *de imperatore*, qui est au 16ᵉ tome des traités du droit, & a commenté quelques titres des institutions. Vinius, *Comm. opin.* l'appelle docteur très-illustre, & Sfortia, son très-excellent docteur. * Sfortia Oddus, *consil.* 38. *Biblioth. histor. & chronol. des principaux auteurs du droit, &c.* par Denys Simon.

CASTALIE, fontaine de la Phocide, dédiée à Apollon & aux muses. On dit qu'Apollon poursuivant une nymphe de ce nom, la métamorphosa en cette source, qui avoit la propriété de rendre poëtes ceux qui y buvoient. * Pausanias, *aux Phoc.*

CASTALION, *cherchez* CASTILION.

CASTALION (Joseph) *cherchez* CASTAGLIONE (Joseph)

CASTAMENA, (*Claudiopolis*, *Bithynium*,) ville d'Asie, dans la Natolie & dans la province de Begsangil. Elle étoit autrefois fort considérable, & même archevêché des Grecs ; mais elle est fort diminuée depuis qu'elle est aux Turcs. Elle est sur la riviere de Lime, environ à trente mille pas de la côte de la mer noire au midi, & autant de Pruderachi. * *Voyage d'Asie.* C'est peut-être la même ville que CASTAMON, dont il est fait mention en divers endroits de l'histoire Byzantine. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CASTANEDA (Ferdinand Lopez de) Portugais, *cherchez* FERDINAND.

CASTANIZA (Jean de) Espagnol, religieux de l'ordre de S. Benoît, vivoit dans le XVI siécle, & fut appellé par le roi Philippe II dans son conseil de conscience. Il écrivit divers ouvrages en sa langue naturelle, comme *les vies de S. Benoît & de S. Bruno*, *le combat spirituel*, qu'on a traduit en latin, en françois, en italien, &c. Jean de Castaniza mourut en 1598. * Antonio de Yepez, *hist. Bened.* Nicolas Antonio, *bibl. Hisp.*

CASTEL, excellent graveur, *cherchez* JEAN DE CASTEL BOLOGNESE.

CASTEL (le comté de) c'est un petit pays du cercle de Franconie en Allemagne. Il est divisé en deux parties ; l'une est entre le comté de Schwartzenberg & les évêchés de Wurtzbourg & de Bamberg : c'est dans celle-ci qu'est le bourg de Castel, qui donne le nom au comté. L'autre partie de ce comté est entre celui de Wertheim & l'évêché de Wurtzbourg ; Remlingen en est le lieu principal. * Mati, *dict.*

CASTEL A MAR DI GOLFO, petite ville de Sicile, est près de la côte occidentale de la vallée de Mazara, sur un golfe dont elle a pris son nom. On voit à demi lieue de cette ville le village de *Segustano*, qui lui sert de port, & que l'on croit être le *Segustanorum Emporium* des anciens. * Mati, *dict.*

CASTEL' A MARE ou CASTELL' A MARE DI STABIA, *Stabiæ*, ville du royaume de Naples, dans la terre de Labour, avec évêché suffragant de Sorrento. Elle est située sur le golfe de Naples, avec un ancien château & un bon port sur la côte orientale du golfe, & au pied d'une montagne. Les François la prirent en 1647 sous le duc de Guise. Castell' à Mare est une ville ancienne, dont Pline & divers auteurs ont fait mention. Quelques modernes l'ont prise pour l'ancienne *Pompeii* ou *Pompeium* ville ruinée, dite aujourd'hui *Torre dell' Annunciata.* * Cluvier. Baudrand.

CASTEL A MARE DELLA BRUCCA, ville du royaume de Naples dans la principauté citérieure, entre Policastro & le golfe de Salerne, c'est la *Velia* des anciens, que Pline nomme *Helia*, & Strabon *Elea* & *Hielia.* Elle a été le siége d'un évêché. * Sanson. Baudrand.

CASTEL-ARAGONESE, *cherchez* EMPURIAS, &c.

CASTEL BALDO, bourg de l'état de Venise en Italie, dans le Padouan, près du Veronois, & de la riviere d'Adige. * Mati, *dict.*

CASTEL BARR, bourg de la Connacie en Irlande. Il est dans le comté de Mayo, entre la ville de Gallowai & celle de Killalo, à quinze lieues de la premiere, & à dix de la derniere. Ce bourg est le seul lieu du comté de Mayo, qui ait séance & voix dans le parlement d'Irlande. * Mati, *dict.*

CASTEL BELVEDERE, petite ville de l'isle de Candie. Elle est élevée sur une montagne, près de la côte méridionale de l'isle, & à douze lieues de la ville de Candie. Quelques-uns croient que c'est le lieu qu'on nommoit anciennement *Caunus.* * Mati, *dict.*

CASTEL BLANCO, médecin, *cherchez* AMATUS DE PORTUGAL.

CASTEL BLANCO, CASTEL BRANCO, bourg ou petite ville de Portugal, *cherchez* CASTELLO BRANCO.

CASTEL-BOLOGNESE, bourg d'Italie dans la Romagne, au saint siége, entre Imola & Fayence.

CASTEL BRANCO (Martin de) Portugais, surintendant des finances, grand chambellan de D. Jean III, roi de Portugal, & premier comte de Villa-nova de Portima, est connu par quelques poësies, qui ont été imprimées à Lisbonne en 1516, dans le recueil intitulé, *le Cancio neiro de Garcia de Regende.*

CASTEL-BRANCO, *cherchez* CASTELLO-BRANCO.

CASTEL-BRITO, abbaye avec un vieux château, qu'on croit être celui de la ville de Brintis, qui étoit épiscopale. Ce lieu est dans l'état de l'église en Italie, à trois lieues de Boulogne, du côté du levant. * Mati, *diction.*

CASTEL CHISAMO, étoit autrefois une ville épiscopale; maintenant ce n'est qu'un petit bourg situé sur la côte septentrionale de l'isle de Candie, à dix lieues de la Canée du côté du couchant. * Mati, *dict.*

CASTEL DI BROGLIO, bourg de Sicile sur la côte septentrionale de la vallée de Demona, entre la ville de Patti & le cap d'Orlando, à trois lieues de la premiere, & à deux du dernier. * Baudrand.

CASTEL-DURANTE, ville du duché d'Urbin, dans l'état ecclésiastique, en Italie, étoit célèbre par les ouvrages de terre qui s'y faisoient dans le XVI siécle, tels que ceux de Fayence, ville de Romagne. Le peintre Baptista Franco en faisoit les dessins, & les ouvriers de Castel-Durante les exécutoient avec tant d'adresse, que le duc d'Urbin en envoya à l'empereur Charles-Quint de quoi garnir deux grands buffets. Les vases, quant à la qualité de la terre, ressembloient beaucoup à ceux que l'on faisoit anciennement à Arezzo; mais pour ce qui regarde les peintures dont ils étoient ornés, ils les surpassoient de beaucoup, par le vif éclat de leur émail, & par l'agréable diversité de leurs couleurs. C'étoit autrefois un méchant village que le pape Urbain VIII fit agrandir, lui donna son nom, & y fonda un évêché suffragant d'Urbin. * Felibien, *entretiens sur les vies des peintres.*

CASTEL FOLLIT ou CASTEL FEUILLET, bourg ou petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, près de la riviere de Fulvia, entre la ville de Girone & Campredon, à six ou sept lieues de l'une & de l'autre. Ce lieu étoit fort par sa situation, sur une hauteur, qui n'est accessible que du côté du couchant, où l'on avoit fait plusieurs ouvrages, que les François démolirent en 1695, étant obligés d'abandonner la place qu'ils avoient prise l'an 1694. On croit que Castel Follit est l'ancienne *Egosa*, petite ville des Castillans. * Mati, *dictionn.*

CASTEL-FRANCO, petite ville de l'état de l'église en Italie, dans le Boulonois, aux confins du Modenois, à quatre lieues de Boulogne & à trois de Modene. Elle est défendue par une citadelle appellée *Urbanea*, & bâtie par le pape Urbain VIII dont elle porte le nom. * Consultez *Caritonis & Hippophili Hodæporicon*, dans les *deliciæ eruditorum*, &c. de Jean Lami, tome IV. On y trouve l'histoire de cette ville.

CASTEL-FRANCO, bourg de l'état de Venise en Italie. Il est dans la marche Trévisane, aux confins du Padouan, à quatre lieues de Trevigni, & à cinq de Padoue. * Mati, *diction.*

CASTEL-GANDOLFE, bourg d'Italie, dans la campagne de Rome. C'est une maison de plaisance du pape, vers Albano & Veletri. Il est très-bien situé sur une colline, ayant d'un côté le bois & le lac d'Albano, dit *Lago di Castel Gandolfe*, & de l'autre la campagne de Rome & la ville, dont il n'est qu'à douze milles. * Baudrand.

CASTEL GELOUX, ou CASTEL-JALOUX, petite ville de France dans la Guienne, avec bailliage du duché d'Albret. Elle est sur la petite riviere d'Avance, qui y reçoit trois ruisseaux, & qui se jette dans la Garonne à trois lieues de-là, vis-à-vis de saint Baseille. Castel-Geloux a aussi une église collégiale, où sont les tombeaux des ducs d'Albret, & une tour dont les habitans du pays font plusieurs contes au sujet du nom de leur ville. * Sanson. Baudrand.

CASTEL-GUELFO, bourg de l'état de l'église, dans le comté de Citta di Castello, sur la frontiere du duché d'Urbin, entre la ville d'Urbin & celle de Citta di Castello. * Mati, *diction.*

CASTEL-GUELFO, bourg du duché de Parme en Italie. Il est sur la riviere de Taro, entre la ville de Parme & celle de Borgo S. Donnino, à deux lieues de la premiere & à trois de la derniere. * Mati, *diction.*

CASTEL-HOLM, forteresse de Suéde, sur la côte méridionale de l'isle d'Aland, où elle a un port fort grand & fort sûr. * Mati, *diction.*

CASTEL-LOMBARDO, anciennement *Jotape*, petite ville autrefois épiscopale, sur la côte méridionale de la Natolie, vis-à-vis de l'isle de Chypre, & à 40 lieues de la ville de Satalie, du côté du Levant. * Mati, *dict.*

CASTEL-MELHOR (le comte de) favori d'Alfonse VI, roi de Portugal, étant dans la faveur, & maître absolu de l'esprit de ce jeune prince, alla se loger dans le palais du roi, après la mort du prince Theodose, frere d'Alfonse, dont il prit l'appartement. Il renouvella tous les officiers de la couronne, traita avec mépris la reine mere, à laquelle il fit ôter le gouvernement du royaume; mit mal l'infant dom Pedro avec le roi son frere, & tâcha de perdre ceux qu'il avoit pour suspects. Mais la reine le fit bannir de la cour en 1668. Il se retira en Angleterre, d'où il retourna en Portugal, après la mort de la reine. * *Relation des troubles arrivés dans la cour de Portugal l'an* 1667 & 1668.

CASTEL-MIRABELLO, anciennement *Heraclea*, *Heracleum*, bourg avec un bon port & un château presque entiérement environné de la mer. Ce lieu est sur la côte septentrionale de l'isle de Candie, entre la ville de ce nom, & celle de Seria, environ à quinze lieues de l'une & de l'autre. * Mati, *dict.*

CASTEL-NUOVO, ville du duché de saint Saba, ou de la province d'Herzegovine dans la Dalmatie, est située sur le bord du canal de Cattaro, à trois milles de son embouchure, & vis-à-vis de la mer du Levant. Le château de Sulimanega, qui est attaché à la place du côté du nord, est élevé sur un terrein plein de rochers, & commandé par la montagne de Santa Veneranda, d'où l'on peut aussi battre la tour de Fastagich, qui est bâtie en partie sur le roc vif, & en partie sur la terre. Les Turcs font de cette tour un magasin à poudre. La forteresse haute appellée *Garnigrad*, est à six cens cinquante pas de la ville de Castel-Nuovo, du côté du septentrion, & peut être battue en ruine de dessus le mont Sliebi qui en est proche. En 1538, l'armée du pape, de l'empereur & de la république de Venise, commandée par les généraux Grimani, Doria & Capello, attaqua Castel-Nuovo, dont ils se rendirent maîtres, & ensuite de la forteresse, où l'on mit garnison espagnole, avec trois drapeaux, l'un du pape, l'autre de l'empereur & le troisiéme de la république. Mais l'année suivante, Barberousse étant entré dans le canal avec quatre-vingt-dix galeres & trente fustes, fit débarquer quatre-vingt piéces de canon, avec ses troupes augmentées d'un secours du sangiac de la province, & foudroya la place qu'il emporta d'assaut. La perte que les Espagnols firent fut très-grande en cette occasion, où il y en eut quatre mille de tués ou mis aux fers. En 1572, les Vénitiens tenterent encore l'attaque de cette place, mais inutilement. Enfin elle fut prise sur les Turcs en 1687 par les Vénitiens, joints aux troupes du

pape & de l'ordre de Malte. Le comte d'Herbestheim, grand prieur de Hongrie, & général des galeres de Malte, lequel outre son escadre de huit galeres, avoit aussi sous son commandement les sept galeres du pape, reçut ordre de sa sainteté de se joindre à l'armée Vénitienne de la Morée, commandée par le généralissime Morosini, pour faire quelque entreprise dans la Dalmatie. Il s'y rendit le 7 août 1687, & résolut avec le général Cornaro le siége de Castel-Nuovo. L'armée chrétienne composée de plus de cent voiles arriva à la vue de la place le 2 septembre. Les troupes de la république étoient au nombre de six à sept mille hommes, & celles du pape & de Malte qui ne faisoient qu'un corps, étoient d'environ mille cinq cens soldats & de mille deux cens chevaliers sous le commandement du chevalier de Mechatin & du comte de Montevecchi. La ville fut abandonnée par les Turcs le 29 du mois, & le lendemain ceux des châteaux se rendirent, à condition qu'ils sortiroient avec leurs armes, qu'il leur seroit permis d'emporter tout ce qu'ils pouroient charger sur leurs épaules, & qu'on leur donneroit des vaisseaux de l'armée pour les mener en Albanie. Ce qui fut exécuté le premier octobre. Il sortit plus de neuf cens hommes bien armés, avec environ mille femmes & enfans. Les chrétiens firent bénir deux mosquées qui étoient dans la ville, dont l'une fut dédiée à la Vierge, & l'autre à S. Jérôme. * P. Coronelli, *description de la Morée. Mémoires du temps.*

CASTEL-NUOVO, bourg de l'état de l'église en Italie. Il est dans le Ferrarois, à huit lieues de Ferrare, vers le couchant septentrional. * Mati, *dict.*

CASTEL-NUOVO DE CARFAGNANA, petite ville des états de Modene en Italie. Elle est capitale de la vallée de Carfagnana, défendue par une bonne citadelle & située sur le Serchio, à sept lieues au-dessus de Lucques. * Mati, *dict.*

CASTEL-NUOVO TORTONESE ou DI SCRIVIA, petite ville du duché de Milan en Italie. Elle est dans le Tortonois, près de la ville de Scrivia, à une grande lieue au-dessous de la ville de Tortone. * Mati, *diction.*

CASTEL DEL OVO, anciennement *Meguris*, *Megaria*, petite isle de la mer de Toscane, est dans le golfe de Naples, & si près de la ville de ce nom, qu'elle lui est jointe par un pont de pierre. Il y a sur cette isle une bonne forteresse, qu'on nomme le *Castel del Ovo*, de même que l'isle, dont la forme est ovale. Cette forteresse, où les Espagnols tenoient toujours une bonne garnison, est le *Castrum Lucullanum* des anciens, où Odoacre, roi des Herules, envoya en exil le jeune Augustule, le dernier empereur Romain. * Mati, *dictionnaire.*

CASTEL PEDIADA, bourg situé vers le milieu de l'isle de Candie, à huit lieues de la ville de ce nom, du côté d'orient. On croit que c'est l'ancienne *Gnossus* ou *Gnosos*, capitale de l'isle de Candie, que quelques-uns mettent à Ginosa village voisin. * Mati, *dict.*

CASTEL S. PETRO, bourg ou petite ville épiscopale de l'état de l'église en Italie, dans le Bolonnois entre Boulogne & Imola, à quatre lieues de la premiere & à trois de la derniere. * Mati, *dict.*

CASTEL SARACINO, bourg du royaume de Naples. Il est dans la Basilicate, environ à huit lieues de Policastro vers le Levant. Castel Saracino a été presque ruiné par un tremblement de terre le 8 septembre 1694: il se fit alors en ce lieu une grande ouverture, d'où il sortit quantité de fumée, & même des flammes. * Mati, *diction.*

CASTEL-SARASIN, petite ville de France, sur les frontieres du Languedoc & du Querci, vers Montauban & Moissac, un peu au-dessus du confluent du Tarn & de la Garonne. Elle est située dans un lieu bas, mais elle est assez forte, & renommée dès le temps de Charles Martel, durant les guerres contre les Sarasins. C'est aussi de-là qu'elle a tiré son nom. * Du Chêne, *recherche des antiquités des villes.* Catel, *mémoires de Languedoc.*

CASTEL SELINO, petite ville ou bourg de l'isle de Candie, est sur la côte méridionale de l'isle, à trois lieues du cap Crio, & à treize de la ville de la Canée. On croit que c'est l'ancienne *Lyssus* ou *Lyctus*, que quelques-uns mettent à Fognisi, bourg de la même contrée. * Mati, *dict.*

CASTEL SEPRIO, bourg du Milanez en Italie, sur la petite riviere d'Olona, à une lieue au-dessous de la petite ville de Castion. * Mati, *dict.*

CASTEL SFACCHIA, bourg & château dans l'isle de Candie. Il donne le nom aux peuples Sfacchiotes. Il a un port dans le territoire de la Canée qui n'est pas mauvais. * Baudrand, *dict. géograph.*

CASTEL TORNESE, petite ville de la province de Belvedere dans la Morée, proche du cap Tornese, & non loin du golfe de Chiarenza. Elle est bâtie sur une hauteur, environ à trois milles de la mer dans un pays fort fertile. Après la prise de Patras & de Lepante en 1687, Morosini, généralissime de l'armée Vénitienne, envoya sommer Castel Tornese; & l'Aga qui commandoit dans cette forteresse ne fit point de résistance; mais après la premiere sommation, il abandonna la place. Elle défendoit deux cens villages ou forts dans ce pays, le plus fertile de la Morée, qui se soumirent tous; & on y donna le baptême à cinquante Turcs qui le demanderent, le reste s'étant retiré vers l'Achaïe. On trouva dans Castel Tornese neuf piéces de canon de bronze, & vingt de fer. * *Relation du 2 septembre* 1687.

CASTEL VETERANO ou ENTELLA, bonne petite ville de la vallée de Mazara en Sicile. Elle est sur un petit golfe de la côte méridionale, entre la ville de Mazara, & la riviere de Belicę, environ à deux lieues de l'une & de l'autre. * Mati, *dict.*

CASTEL VETERE, anciennement *Caulon*, *Caulum*, petite ville autrefois épiscopale & suffragante de Rhegio; elle est dans la Calabre ultérieure, vers le cap de Stilo & la ville de Girace, sur une montagne qui porte encore aujourd'hui l'ancien nom de *Caulo.* * Mati, *dict.*

CASTEL DEL VOLTURNO ou CASTEL A MAR DI BOTORNO, bourg d'Italie dans le royaume de Naples, dans la terre de Labour. Il est situé sur la mer, & on croit que c'est le reste de l'ancienne ville dite *Volturnum* ou *Vulturnum*, assez renommée dans les écrits de Pline, de Strabon, de Tite-Live, de Ptolémée, &c. Il a eu depuis un évêché suffragant de Capoue. * Sanson. Baudrand.

CASTEL (Perard) de Vire en Normandie, avocat au grand conseil, banquier expéditionnaire en cour de Rome, avoit fait de grands progrès en peu de temps dans la théorie & la pratique des matieres bénéficiales, auprès de N. Castel son oncle, qui y avoit acquis une grande expérience; il mourut en 1687. Il a fait une paraphrase sur les commentaires de Charles du Moulin, *ad regul. Cancellariæ fol.* & des remarques sur les définitions du droit canonique de Desmaisons, qui contribuent beaucoup à l'utilité de l'ouvrage. L'on a encore fait deux autres volumes *in-folio* de ses œuvres posthumes sur les mêmes matieres; mais on voit bien qu'il n'y a pas mis la derniere main. Il a encore paru en 1688, sous son nom, un traité sommaire de l'usage & pratique de la cour de Rome pour l'expédition des signatures & provisions des bénéfices de France, avec des remarques de Guillaume Noyer; mais on croit que ce dernier ouvrage est de l'oncle. * *Biblioth. historique des auteurs de droit, &c.* par Denys Simon, *édit. Paris, in-12, tom. II.*

☞ CASTEL (Louis-Bertrand) célèbre mathématicien, naquit à Montpellier le 11 de novembre 1688, & entra chez les jésuites le 16 octobre 1703. Il joignit de bonne heure l'étude des mathématiques à celle de la philosophie, & dès-lors son penchant fut fixé. Toute sa vie il a été géometre & philosophe. Il ne laissa pas dans

sa jeunesse de cultiver les belles lettres : il les enseigna même, suivant les engagemens de sa profession ; & dans tous les temps, sa memoire fut fidéle à lui rappeller ce qu'il avoit lu dans les meilleurs ouvrages de l'antiquité. Avant l'âge de trente ans, & malgré les diverses occupations de son état, il avoit lu presque tous les mathématiciens. Aussi reconnoît-on, dans la plupart de ses compositions, qu'il possédoit parfaitement l'histoire de son art ; qu'il étoit instruit des progrès des découvertes mathématiques ; qu'il savoit distinguer & apprécier le mérite de ceux qui se sont distingués dans cette vaste carriere de sciences. Ce fut aussi vers l'âge de trente ans qu'il se fit connoître par quelques essais relatifs à son gout & à son génie. Ces ébauches tomberent entre les mains de M. de Fontenelle & du pere Tournemine. Ils jugerent que le pere Castel ne seroit point déplacé dans la capitale, & ils conseillerent à ses supérieurs de le faire passer de Toulouse à Paris. C'étoit sur la fin de 1720, & dès-lors le pere Castel jetta dans ses ouvrages les fondemens de ses trois grands systêmes ; celui de la pesanteur universelle ; celui du developement des mathématiques ; celui de la musique en couleurs, ou du clavecin pour les yeux. Ce n'est pas qu'il n'ait travaillé dans plusieurs autres genres. On a de lui des morceaux raisonnés sur l'histoire naturelle, sur la géographie, sur les arts, ( peinture, musique, tactique, &c. ) sur la politique, sur la morale, sur la théologie ; & si l'on faisoit un inventaire exact des manuscrits qu'il a laissés, on y trouveroit des observations sur toutes les parties des connoissances humaines. Le pere Castel avoit dans l'esprit le feu & la vivacité de sa province. On doit le regarder comme un des hommes de ce siécle qui a eu le plus de vues & le plus d'écarts. Cet esprit naturellement facile, fécond & inventeur, étoit sans cesse sollicité par l'imagination. Quand le pere Castel a pu tenir sous les loix de la raison cette puissance d'imaginer qui étoit en lui au dégré le plus éminent, il n'a dit que du vrai ; & ce qui est très-digne de remarque, il l'a dit du style le plus attrayant & le plus convenable. On pouroit produire en preuve un très-grand nombre d'analyses répandues dans les *mémoires de Trévoux*, celles par exemple, de la *Théodicée*, de Leibnitz ( janvier, février, mars, juin 1737. ) Tout y est noblement pensé, finement écrit, agréablement modifié, interprété, critiqué. Mais cette imagination lui a souvent fait passer la ligne que lui traçoit la géométrie, tant pour le fond des choses, que pour la maniere de les dire.

C'est dans le *traité* de la pesanteur, la *mathématique universelle*, & dans le *clavecin oculaire*, qu'il faut considérer le génie du pere Castel. Sa doctrine de la pesanteur étoit, selon lui, la clef du systême de l'univers. Tout dépendoit de deux principes, de la gravité des corps & de l'action des esprits ; gravité des corps qui les faisoit tendre sans cesse au repos ; action des esprits, qui rétablissoit sans cesse les mouvemens ; gravité des corps en tout sens, & principalement vers les centres ; action des esprits efficace partout, capable en tout temps de rompre l'équilibre, & d'empêcher l'inertie de la machine du monde. Ce systême, exposé dans deux volumes qui parurent en 1724, éprouva d'abord des contradictions. L'auteur répondit à tous ses adversaires, & nommément à M. l'abbé de Saint-Pierre, dont les observations intéressantes sont consignées dans les *mémoires de Trévoux*, décembre 1724. Cet abbé connoissoit dès-lors le pere Castel : il l'estimoit, & fut toujours son ami. Ces deux esprits, assez faits l'un pour l'autre, se partageoient néanmoins dans leurs vues. L'abbé mettoit la politique à la tête de tout : le jésuite songeoit d'abord à la physique, & vouloit que l'administration des empires suivît ou imitât le méchanisme du monde.

La *mathématique universelle* valut à son auteur d'être admis dans la société royale de Londres. Son livre reçut des éloges infinis à Londres. On le jugea *merveilleux*, *extraordinaire*, *excellent*. C'est ainsi qu'en parlerent les nouvelles publiques. On admira sur-tout l'aisance avec laquelle ce nouveau géometre traçoit son plan immense, & les facilités qu'il promettoit à ses lecteurs. En France on parut desirer plus de sécheresse & d'austérité, comme s'il n'étoit pas permis de traiter les mathématiques avec moins de sérieux qu'on ne le fait ordinairement.

Le *clavecin oculaire* acheva de rendre très-célèbre le nom du pere Castel. Il en annonça le projet dès l'année 1725, dans le *Mercure* de novembre, & il en dévelopa toute la théorie à M. le président de Montesquieu, dans les six derniers volumes des *mémoires de Trévoux* 1735. Son premier dessein ne fut pas de réaliser ce systême, il ne voulut que le proposer, & faire naître à quelqu'amateur le desir de l'exécuter. C'est le point précis auquel il devoit s'en tenir. Démontrer l'analogie des sons & des couleurs, c'étoit l'affaire d'un géométre ; dresser la machine du clavecin chromatique, ce devoit être l'entreprise de quelque vieux millionaire. Le pere Castel se chargea de tout, & la meilleure partie de ses jours s'est écoulée dans l'exercice presque méchanique de cette construction, qui n'a point réussi. Ce n'est pas qu'en prenant la théorie des couleurs dans tous les sens, il ne soit parvenu à des découvertes importantes, dont les arts pouroient profiter : mais ce clavecin pour les yeux, fabriqué à plusieurs reprises, & même à grands frais, n'a ni rempli le desir de l'auteur, ni satisfait l'attente du public. La chose au fond est-elle possible ? Et de ce qu'on démontre qu'il y a entre les couleurs des proportions analogues à celles des sons, s'ensuit-il que le clavecin oculaire puisse affecter l'organe de la vue, comme le clavecin acoustique affecte l'ouie, ensorte que l'ame éprouve des deux côtés une sensation à-peu-près égale. Cependant le systême du clavecin oculaire suppose tant d'esprit & de connoissances dans l'inventeur, qu'on doit encore admirer cette hypotèse, & profiter du plan qu'en a tracé le pere Castel. Dans les ébauches d'exécution qu'on a pu voir de ce clavecin, les couleurs variées presqu'à l'infini, combinées savamment, jointes à l'éclat des miroirs & à l'effet des bougies, faisoient un spectacle au moins extraordinaire, & qui mériteroit d'être exécuté en grand. Qui sait si quelque jour cette magie, faite pour les yeux, ne pouroit pas égaler en son genre, la magnificence des plus beaux concerts de musique ? Si ce phénomène arrive jamais, on en aura toujours le principe, la clef & la raison dans les savantes expositions du pere Castel.

Nous ne dirons rien de ses travaux sur ou contre le Newtonianisme. Il honoroit le philosophe Anglois, sans être persuadé que sa doctrine fût propre à dévoiler le vrai systême du monde. Il comparoit en cette maniere Newton & Descartes : *Tous deux se valent bien pour l'invention, mais Descartes avoit plus de facilité & d'élévation ; Newton, avec moins de facilité, étoit plus profond. Tel est, à-peu-près, le caractere des deux nations. Le génie françois bâtit en hauteur, & le génie anglois en profondeur. Tous deux eurent l'ambition de faire un monde, comme Alexandre eut celle de le conquérir, & tous deux penserent en grand sur la nature.*

La vie du pere Castel fut aussi unie que son caractere. Le long séjour qu'il a fait dans la capitale, n'a été qu'une longue suite d'actions qui étoient à-peu-près les mêmes. Aux devoirs de la profession religieuse, qu'il remplit toujours ponctuellement, il joignoit l'étude, la composition, la conversation des gens de lettres, le soin de quelques éléves de mathématiques, l'attention à répondre aux personnes qui le consultoient par lettres sur les diverses parties des sciences. Assez répandu d'abord dans quelques sociétés où il étoit estimé & chéri, il se renferma ensuite dans le cercle de ses occupations. On alloit le voir comme Archimède, qui avoit toujours quelque nouvelle invention à montrer. Il paroissoit aussi simple que cet ancien géométre, & aussi peu attentif aux

aux commodités de la vie. Sa personne, ses livres, ses écrits sans nombre, son attelier pour le clavecin oculaire habitoient le même réduit, & il falloit avoir, comme lui, l'esprit de calcul pour distinguer quelque chose dans cet amas prodigieux de piéces de toute valeur, qui composoient son trésor physique & mathématique. Le pere Castel est mort à Paris au collége de Louis le Grand, le 11 de janvier 1757, à l'âge de soixante-huit ans. Il étoit de la société royale de Londres, de l'académie de Bourdeaux, & de celle de Rouen. Durant près de trente années, il a travaillé aux *mémoires de Trévoux*. Ces mémoires contiennent plus de trois cens analyses ou extraits de sa façon, & un très-grand nombre de piéces particulieres de sa composition. Voici la liste des ouvrages qu'il a publiés hors des livres périodiques. *Traité de la pesanteur universelle*, deux volumes in-12, 1724. *Plan d'une mathématique abrégée*, in-4°, 1727. *Mathématique universelle abrégée*, in-4°, 1728. *Discours préliminaire à la tête du livre de M. d'Azin, sur la maniere de défendre les places*, in-12, 1731. *Discours préliminaire* à la tête de l'*analyse des infiniment petits de M. Stône, traduits de l'Anglois par M. Rondet*, in-4°, 1735. *Lettres philosophiques sur la fin du monde*, in-12, 1736. *Réponse à M. d'Anville sur le pays de Kamtchatka & de Jeço*, 1737. *Géométrie naturelle en dialogues*, in 12, 1738, dans les *amusemens du cœur & de l'esprit*. *Dissertation philosophique & littéraire, où par les vrais principes de la physique & de la géométrie, on recherche si les régles des arts, soit méchaniques, soit libéraux, sont fixes ou arbitraires*, in-12, 1738, dans les *amusemens du cœur & de l'esprit*. *Optique des couleurs*, in-12, 1740. *Le vrai systéme de physique générale de M. Newton*, in-4°, 1743. *Lettres d'un académicien de Bourdeaux sur le fond de la musique, à l'occasion de la lettre de M. Rousseau contre la musique françoise*, in-12, 1754. *Réponse critique d'un académicien de Rouen à l'académicien de Bourdeaux, sur le plus profond de la musique*, in-12, 1754. *L'homme moral opposé à l'homme physique*, in-12, imprimé en 1756 à Toulouse. La plupart des précédens ont été imprimés à Paris. Nous ne transcrivons point ici la liste des lettres ou dissertations que le pere Castel a inférées dans les *mémoires de Trevoux* & dans le *Mercure de France*. Cette nomenclature seroit trop longue. Il suffit de dire qu'il y a de lui trente-huit morceaux, quelques-uns même considerables, dans les *mémoires de Trévoux*, & que nous en avons compté vingt-deux dans le *Mercure*. * Éloge historique du pere Castel, inséré dans les *mémoires de Trévoux*, avril 1757, *second volume*, *article* 49.

CASTELAN (Honoré) premier médecin du roi Charles IX, fut en grande réputation sous le regne de ce prince. Il mourut au siége de S. Jean d'Angeli en 1569. Il a composé un discours sur les vertus, les connoissances & les talens nécessaires pour être un véritable médecin. Ce discours, intitulé *Oratio .... quâ futuro medico necessaria explicantur*, fut imprimé à Paris en 1555 par les soins d'André Bessoycus. * De Thou, *l.* 46. Vander-Linden, *de script. medic.*

CASTELION, *cherchez* CASTIGLIONI.

CASTELLAN, natif de Bassiano, petit bourg dans le Padouan, a vécu dans le XIV siécle. Il composa un poëme de la paix qui se fit entre le pape Alexandre III, & l'empereur Frédéric *Barberousse*, & le dédia l'an 1327 à François Dandolo doge de Venise. Bernardin Scordeoni, qui a fait l'histoire de Padoue, dit que Castellan doit être plutôt mis au nombre des historiens que des poëtes. Leandre Alberti parle de la famille de cet auteur, comme de la plus considérable de Bassiano. * Leandre Alberti, *Descript. Ital.* Vossius, *l.* 3, *de hist. lat. &c.*

CASTELLAN (Jules) de Fayence en Italie, a commenté les livres académiques de Ciceron, & la doctrine d'Aristote de l'entendement de l'homme. Il enseigna la philosophie à Rome durant quelques années, avec beaucoup de réputation. Après quoi, ayant été privé de ses appointemens, que Sixte V lui avoit supprimés, cette injure jointe à la misere où il se trouva réduit, lui causa un déplaisir inconcevable. Mais quelque temps après, le même pape changeant de résolution, lui conféra un évêché, & ce présent fit une si forte impression dans l'ame de Castellan, qu'ayant enduré la pauvreté avec beaucoup de constance, il ne put pas surmonter la joie que lui causa un bien qu'il n'avoit point espéré, & il mourut subitement avant que d'en pouvoir jouir, à l'âge de cinquante-huit ans. Les œuvres imprimées de Jules Castellan sont, *Commentarii in libros Aristotelis de humano intellectu, ex doctrinâ philosophorum christianorum descripti. Notæ in Cyropædiam. Adversus Ciceronis academicas quæstiones disputatio.* * De Thou, *hist.* Teissier, *éloges des hommes illustres.*

CASTELLAN ou CASTELAN (Olivier de) né à Airagues, au diocèse d'Arles, étoit fils d'un notaire, selon les uns, ou d'un simple paysan, selon d'autres. Il commença à porter les armes dès sa plus tendre jeunesse, & joignit dans la suite une grande expérience à un courage peu commun qui l'a toujours distingué. Il passa par tous les grades militaires, & parvint à être mestre de camp d'un régiment d'infanterie, & d'un de cavalerie, maréchal des camps & armées du roi, & lieutenant général. C'étoit en cette derniere qualité qu'il commandoit un corps d'armée séparé, lorsqu'il fut tué au siége de Taragone en 1644. Il laissa deux fils, *Charles* & *Louis* de Castellan. *Charles* embrassa l'état ecclésiastique, & fut abbé commendataire des monasteres de S. Evre de Toul & de la Sauve-Majeure. *Louis*, son cadet, servit avec beaucoup de distinction en qualité de capitaine, puis en celle de major du regiment des Gardes-Françoises, fut fait brigadier, & alla se signaler encore en Candie, où il fut tué l'an 1669, à l'âge de trente-sept ans, sans avoir été marié. Charles, son frere, mourut en 1677, & fit son héritier *François* de Castelan, son cousin germain, fils d'un frere de son pere. Celui-ci fut ingénieur dans les armées du roi, & mourut en 1683; en lui s'éteignit la famille. On voit dans la chapelle de Sainte Marguerite, en l'abbaye de S. Germain des Prés, un mausolée qui renferme les cendres de Charles & de François de Castelan, & les cœurs d'Olivier & de Louis. * *Voyez* la nouvelle *description de Paris*, par M. Piganiol de la Force, tome VII, page 53 & suivantes.

CASTELLAN (Pierre) grand aumônier de France, *cherchez* CHATEL.

CASTELLANA ou CIVITA CASTELLANA, ville d'Italie dans les terres du patrimoine de S. Pierre, avec évêché joint à celui d'Otri, & dépendant immédiatement du S. siége. Bernard Benidicti y tint un synode en 1596: il en fut assemblé un autre l'an 1600, & Ange de Gozadini y en célébra un troisiéme l'an 1620.* Sanson. Baudrand.

CASTELLANE, sur la riviere de Verdon, ville de France en Provence dans le diocèse de Senez, avec titre de baronie, bailliage, & un siége de sénéchal de la province. Elle est dans les montagnes, & quelques auteurs la prennent pour la *Civitas Salmensium*, dans la notice de l'empire. Elle étoit autrefois située sur un rocher; & depuis 1260, les habitans bâtirent leur ville près de la riviere de Verdon, qu'on y passe sur un pont. * Sanson. Baudrand.

CASTELLANE. La maison de CASTELLANE en Provence, qui est encore une des plus nobles & des plus anciennes du pays, a eu autrefois la souveraineté de cette ville & de la baronie qui comprenoit divers villages. Ceux de cette maison disent que leur famille est originaire de Castille en Espagne, d'où un prince, fils d'un comte de Castille, vint s'établir en Provence. Mais il est bien difficile de prouver tous ces faits. A la vérité, il y a en Espagne une maison de Castellane, sortie des rois de Castille. Mais les plus doctes généalogistes soutiennent qu'elle a pour tige JEAN de Castille, fils du roi dom PEDRO *le Cruel*, & de *Jeanne* de Cas-

tro. Ce Jean vivoit en 1366, & il laissa postérité de D. *Elvia* di Eril. Mais la maison de Castellane en Provence est beaucoup plus ancienne; car une charte de l'an 1089 parle d'un BONIFACE de Castellane. Elle est du monastere de S. Honoré de Lerins. Il n'y a pas apparence que cette maison ait donné son nom à la ville de Castellane, puisque des actes de l'an 890 le lui donnent. C'est une restitution qu'Honoré III de ce nom, évêque de Marseille, fit à l'abbaye de S. Victor. Cette ville est encore nommée Castellane dans la vie de S. Isarne, abbé de S. Victor, lequel vivoit en 1040, ainsi c'est plutôt cette ville qui a donné son nom à cette noble famille. Quoi qu'il en soit, il est sûr qu'elle a possédé la souveraineté de la baronie de Castellane durant plus de 200 ans. Les chefs de cette noble famille portoient le nom de Boniface, comme il est facile de le prouver par le témoignage de divers actes anciens. BONIFACE de Castellane III ou IV de ce nom, ayant été convaincu d'avoir fait révolter la ville de Marseille contre Charles I, roi de Naples, comte de Provence, eut en 1257 la tête coupée, & tous ses biens furent réunis au domaine de la province. Depuis, les habitans de Castellane obtinrent qu'ils seroient immédiatement sujets des comtes de Provence, & que le domaine de leur ville seroit inaliénable. Ce qui leur fut accordé par la reine Jeanne I en 1352, par le roi Louis II en 1386, & par d'autres; & dans le XVI siécle, le roi Henri III ayant donné en 1577 la baronie de Castellane à Renée de Rieux, femme de Philippe Altoviti, qui tua depuis le grand-prieur de France en 1586, les habitans de la ville de Castellane s'opposerent à cette donation; & l'affaire ayant été portée au conseil privé du roi, ils furent maintenus dans leurs priviléges. Dès l'an 1660, cette ville avoit été en trouble pour la religion, au sujet d'Antoine & Paul Richiend & de Mouvans, huguenots, lesquels avoient fait venir de Genève un ministre qui leur faisoit de nuit le prêche dans leur maison, où grand nombre de peuple venoit l'entendre. * Nostradamus & Bouche, *hist. de Prov.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* De Thou, *hist. liv.* 25, *&c.*

CASTELLANETA, ville d'Italie dans le royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, avec évêché suffragant de Tarente, & avec titre de principauté. Elle est sur la petite riviere de Talvo, à sept ou huit milles du golfe de Tarente, entre Matera & Motula. * Baudrand.

CASTELLAZZO ou CASTELLACCIO, bourg du duché de Milan en Italie, est près de la riviere de Bormida, dans le territoire d'Alexandrie, & à une grande lieue de la ville de ce nom. C'est l'ancienne *Gamundium*, un des villages des environs d'Alexandrie. Mati, *dict.*

CASTELLAS, petite ville ou bourg de la Natolie en Asie. Ce lieu doit être sur la côte orientale du cap Pisello, à l'orient septentrional de celui de Castella. On prend Castellas pour l'ancienne *Callistratia*, ville de la Paphlagonie, située sur le pont Euxin. * Mati, *diction.*

CASTELLAUN ou CASTELHUN, bourg ou petite ville du palatinat du Rhin en Allemagne, dans le duché de Simmeren, & à deux lieues de la ville de ce nom, est chef d'un bailliage, qui appartient au marquis de Bade. * Mati, *diction.*

CASTELLE, anciennement *Cytorum*, *Cotyora*, petite ville de la Natolie propre en Asie. Elle est sur la côte de la mer Noire, entre la ville de Samastro au couchant, & le cap Pisello au levant. * Baudrand.

CASTELLESI, connu sous le nom d'ADRIEN DE CORNETO, cardinal, *cherchez* CORNETO.

CASTELLI, bourg du royaume de Naples, situé dans la Calabre ultérieure, sur le golfe de Squilace, ou di Castelli, au midi de saint Severina, & à une lieue de la petite ville d'Isola & du cap Rizzuto. * Mati, *dict.*

CASTELLI (Bernard, peintre, né à Gènes en 1557, fut disciple d'André Semino, & grand imitateur du Cangiage. Après quelques études faites en son pays, il alla à Rome & s'y distingua. Il peignit à la Minerve S. Vincent Ferrier prêchant devant le pape & l'empereur entourés d'un grand nombre de figures. Il peignit aussi dans la basilique de S. Pierre un des grands tableaux que l'on ne donnoit, dit-on, ordinairement qu'aux premiers peintres. Le sujet de ce tableau est S. Pierre marchant sur les eaux. Le portrait étoit encore un des talens de Castelli; il fit ceux de tous les grands poëtes de son temps, qui le célébrerent dans leurs vers. Il fut étroitement lié avec le Tasse & le Cavalier Marin: c'est lui qui a gravé les figures de la Jérusalem délivrée, poëme du Tasse. Castelli est mort à Gènes en 1629, à l'âge de 72 ans. Ses disciples ont été ses fils, *Jean-Marie* Castelli, *Bernardin* Castelli, qui étoit cordelier, & Jean-André Ferrari. Ses ouvrages se voient à Gènes, à Turin & à Rome. * *Abrégé des vies des plus fameux peintres*, par M. (Dezallier d'Argenville) de la société royale des sciences de Montpellier, *in*-4° 1745, tome I, page 373 & suivantes.

CASTELLI (Valerio) *fils du précédent*, né à Gènes en 1625, ayant perdu son pere à l'âge de cinq ans, fut éleve de Dominique Fiasella dit *Il Sarzana*, qui lui fit copier les ouvrages de Perin *del Vaga* dont le palais du prince Doria à Gènes est orné. Valerio alla ensuite à Milan & à Parme, où il fit de plus grands progrès. Il devint plus habile que son pere, & l'on fait beaucoup de cas de ses tableaux en Angleterre. Il aimoit sur-tout à peindre des batailles. Il auroit été beaucoup plus loin, s'il ne fut pas mort à l'âge de 34 ans. Sa mort arriva à Gènes en 1659. * *Voyez* l'ouvrage cité à la fin de l'article précédent, page 383 & suivantes.

CASTELLINI (Luc) de Fayence en Italie, vicaire général de l'ordre de S. Dominique, & fait en 1629 évêque de Cantazaro dans la Calabre, a composé divers ouvrages: *De electione & confirmatione canonica prælatorum præsertim regularium*; trois traités de la canonisation des saints, & des disputes théologiques sur les sacremens. Cet auteur est assez bon canoniste, & médiocre théologien. Il a écrit assez nettement, & traité méthodiquement les matieres; mais il s'arrête trop aux sentimens des nouveaux auteurs, & ajoute foi trop facilement aux histoires vulgaires. Il mourut en 1531. * Du Pin, *bibliothéque des auteurs ecclésiastiques*, *XVII siécle.* Echard, *script. ord. Præd.*

CASTELLINI ZARATIN (Jean) aussi de Fayence, a travaillé à une partie de l'Iconologie de Ripa. * Leo Allatius, *in apib. Urban.* Janus Nicius Erythræus, *Pinacoth. I. imag. illustr.* Le Mire, *de script. sæc. XVII, &c.*

CASTELLO D'AMPURIAS, anciennement *Castelon*, bourg de la Catalogne en Espagne: il est dans la viguerie de Gironne, sur le Lobregat, à deux lieues de Roses & à quatre d'Ampurias. * Baudrand.

CASTELLO DELLA PIETRA, bourg situé sur un roc & fortifié, qui est près de l'Adige dans l'évêché de Trente, environ à trois lieues de la ville de ce nom, & à une de Roverede, est au pouvoir des Autrichiens. Quelques-uns croient que c'est la *Veruca* de l'ancienne Rhetie, mais d'autres la mettent à *Chiusa*, bourg du Véronois sur l'Adige, au-dessus de Vérone. * Mati, *dict.*

CASTELLOBRANCO, ou CASTELBRANCO, grand bourg, ou petite ville de Portugal dans la province de Beira: elle est à quatorze lieues d'Abrantes vers le levant. Jean II lui donna l'épithete de notable. Gaspar-Alvar de Lousada croit que la célébre Castra Leuca des anciens, où sainte Wilgiforte souffrit le martyre, étoit Castellobranco, ce qu'il prouve par des inscriptions du temps des Romains. Sanche I, roi de Portugal, donna des priviléges à cette ville & des loix particulieres, que les Portugais appellent *Foral*, en 1229. Sanche II donna la seigneurie de Castellobranco à D. *Simon* Mendès, grand-maître des Templiers en Portugal, &

l'attacha à cet ordre. Il y a à Castellobranco un château très-fort par la nature & très élevé, auquel Denys, roi de Portugal, fit ajouter de bonnes tours, & des murailles. Après que l'ordre des Templiers fut éteint, Castellobranco demeura attaché à l'ordre de Christ, auquel il fut donné par le même roi Denys. Castellobranco contient mille deux cens trente familles, dont plusieurs sont nobles. Le séjour de la ville de Guarda étant très-désagréable & incommode, sur-tout l'hiver, D. Nuno de Noronha, évêque de Guarda, fit bâtir un palais à Castellobranco, qui est de son diocése, où les évêques qui lui ont succédé fixerent leur demeure. Les rivieres de Ponsul, de Vereza & de Livia sont à peu de distance de Castellobranco, & le Tage en est à quatre lieues: il divise en cet endroit le Portugal d'avec l'Espagne. Il y a à Castellobranco un corregedor, un provedor, & d'autres officiers de Justice.

CASTELLOBRANCO, famille illustre & ancienne de Portugal, que nous commencerons au premier qui prit le nom de *Castellobranco*.

I. VASCO PIRES de Castellobranco, seigneur de l'Honra en Sobrado, châtelain de Covilhan & de Monsanto au temps du roi Alfonse IV de Portugal; l'on croit qu'il quitta le nom de *Paira* & *Ribadouro*, pour prendre celui de *Castellobranco*, quand ce roi lui donna le bourg de ce nom. Pierre I lui donna la châtellenie de Monsanto en 1377.

II. NUNO Vaz de Castellobranco vivoit sous le régne de Jean I roi de Portugal, & la chronique de Ceuta en Afrique marque avec quelle distinction il servit à la prise de cette place. Il épousa *Jeanne* Zuzarte, & l'un & l'autre ont institué un morgade, ou plutôt firent une substitution de certaines terres sous le nom de Castellobranco. Ils eurent pour fils unique,

III. LOUP Vaz de Castellobranco, grand veneur de Portugal, qui servit avec zéle Jean I. Il épousa *Catherine* Vas Passanha, fille de *Miner-Jean* Passanha & de *Marie* d'Abreu, dont il eut NUNO Vas de Castellobranco, qui suit; GONÇALO Vas de Castellobranco, premier ministre d'Alfonse V, dont il a été l'exécuteur testamentaire, & c'est lui, *qui fit la branche des comtes de* VILLANOVA *qui s'est confondue avec la maison de* LANCASTRE, grands commandeurs de l'ordre d'Avis, par le mariage de D. *Louis* da Silveira, comte de Sortelha, avec D. *Marie* de Vilhena, fille de D. *Emanuel* de Castellobranco, comte de Villanova.

IV. NUNO Vas de Castellobranco a été grand maître de la maison du roi Alfonse V, châtelain de Mousa & amiral. En 1467 il épousa D. *Philippine* d'Attayde, fille de *Jean* d'Attayde, seigneur de Penacova & de *Marie* de Cordovellos, dont vinrent LOUP Vas de Castellobranco, qui suit; Dom PIERRE de Castellobranco, *qui fit la branche de* POMBEIRO, *rapportée ci-après*; D. *Jean* de Castellobranco, sire d'Antas, & ces deux enfans prirent le *Dom* depuis qu'on donna la charge d'amiral à leur pere; D. *Jeanne* d'Attayde, épouse d'*Alfonse* de Herrera, gentilhomme Castillan, qui s'établit en Portugal; Donne *Magdeléne*, épouse de *Ruy* Mendès d'Oliveira; Donne *Marie*, épouse de *Pierre* Barreto, commandeur de Castroverde; D. *Marguerite*, épouse de *Ruy-Dias* Pereira de Lacerda, seigneur de Ficalho; Donne *Blanche* de Castellobranco, épouse de *Jean* de Mello, châtelain de Serpa.

V. LOUP VAS de Castellobranco II du nom, surnommé le *Torram*, fut assassiné par ordre de Jean prince de Portugal, depuis roi, second du nom. Il épousa Donne *Isabelle* da Silva, fille de *Diegue* de Mello, qui étoit frere de D. Rodrigue de Mello, premier comte d'Olivença, dont il eut NUNO Vas de Castellobranco, qui suit.

VI. NUNO Vas de Castellobranco servit avec beaucoup de distinction aux Indes orientales du temps du viceroi D. François d'Almeida, & du gouverneur Alfonse d'Albuquerque. Il épousa D. *Isabelle* de Noronha, fille de dom *Loup* d'Albuquerque, comte de Penamacor, dont vint LOUP Vas de Castellobranco, qui suit. Il gît avec son épouse en l'église des religieux de la Merci, dits de la Trinité, de Lisbonne, & mourut en 1548.

VII. LOUP Vas de Castellobranco III du nom, épousa D. *Guiomar* de Mello, fille de *Hector* de Mello, dit d'*Evora*, dont il eut D. *Isabelle* de Noronha, épouse de *François* de Mello de Castellobranco, seigneur de la terre de Roriça, dont la postérité ne subsiste plus.

*BRANCHE DE POMBEIRO.*

V. D. PIERRE de Castellobranco, second fils de l'amiral NUNO Vas de Castellobranco, fut seigneur de la terre de Pombeiro. Il épousa D. *Mecie* Cascoda Fonseca, fille de *Ruy-Casco*, dit d'*Evora*, châtelain d'Avis, dont vinrent D. PIERRE, qui suit; D. *Anne*, épouse d'*Ayres* da Gama, frere du fameux Vasco da Gama.

VI. D. PIERRE de Castellobranco II du nom, gouverneur d'Ormuz dans le golfe Persique, servit avec grande distinction en Afrique & aux Indes orientales, & fut commandeur de Villa de Rey. Il épousa D. *Marguerite* de Lima, fille de *Jean* Brandon ou Brandam, administrateur des messes & autres legs pieux que le roi Alfonse IV avoit fondés, & d'*Isabelle* da Cunha, dont il eut D. ANTOINE de Castellobranco, qui suit; D. *Elizabeth* da Silva, épouse de *Phébus* Monis, morte avec postérité; D. *Anne* d'Attayde, épouse de D. *Georges* d'Abranches, morte sans postérité; D. *Magdeléne* de Lima, épouse de *Ferdinand* da Silva, gouverneur du royaume d'Algarve, & chef du parlement de Lisbonne, morte sans postérité.

VII. D. ANTOINE de Castellobranco, commandeur de Villella & de Rio-torto dans l'ordre de Christ, suivit le roi Sébastien dans la malheureuse journée d'Alcacer-Seguer en Afrique, & y resta esclave des Maures en 1578. Il avoit épousé 1. D. *Isabelle* de Noronha, fille de D. *Garcie* de Noronha, viceroi des Indes & de D. *Agnès* de Noronha, morte sans postérité: 2. *Marie* de Briteiros, dame de Pombeiro, fille de *Matthieu* da Cunha, seigneur de Pombeiro & de D. *Eléonore* Coutinho, dont sont issus D. PIERRE de Castellobranco, qui suit; D. *Martin*, commandeur de Villella & de Ruysanto, gouverneur d'Ormuz; D. *Marguerite*, morte sans alliance; D. *Jeanne*, épouse de *Jean* Correa de Sousa, gouverneur d'Angola.

VIII. D. PIERRE de Castellobranco, commandeur de sainte Marie d'Amendoa dans l'ordre de Christ, fut fait esclave avec son pere dans la journée d'Alcacer. Il épousa *Françoise* Caloo, fille d'*Antoine* Caloo, gentilhomme Génois, dont sont sortis D. ANTOINE, qui suit; D. *Marie* da Cunha, épouse d'*Antoine* Correa, sire de Bellas. Ce D. Pierre devint seigneur de Pombeiro & de tous les biens de cette maison.

IX. D. ANTOINE de Castellobranco, commandeur de sainte Marie d'Amendoa dans l'ordre de Christ, mourut sur la flotte commandée par D. Frédéric de Tolede pour reprendre le Brésil sur les Hollandois en 1625. Il épousa D. *Marie* de Silva, fille de *François* Correa, seigneur de Bellas & de D. *Anne* de Silva, dont il eut D. PIERRE, qui suit; D. *François* de Castellobranco, mort en bas âge; D. *Anne* de Silva, épouse de *François* da Silva morte sans postérité; D. *Magdeléne*, religieuse de sainte Marthe de Lisbonne.

X. D. PIERRE de Castellobranco, capitaine d'une des compagnies de la garde d'hallebardiers de Jean IV, & d'Alfonse VI, fut vicomte de Pombeiro, & depuis créé grand de Portugal & comte de Pombeiro. Il épousa 1. D. *Cécile* de Menesès, fille de *Vasco-Fernandes* César & de D. *Anne* de Menesès, morte sans postérité: 2. D. *Louise-Ponce* de Léon, dame du palais de Louise de Gusman, reine de Portugal, fille de D. *Alfonse* d'Herrera & Cordova, gentilhomme Castillan, & de D. *Louise* Paes de la Cadena, dont vinrent D. ANTOINE, qui suit; & D. *Louise-Ponce* de Léon, ma-

riée à D. *Emanuel* d'Azevedo & Attayde, morte sans postérité.

XI. D. Antoine de Castellobranco, second comte de Pombeiro, capitaine de la compagnie d'hallebardiers vacante par la mort de son pere, dont il hérita aussi les commanderies, de même que la maison de Correa, seigneurs de Bellas à la mort de D. Marie de Silva Correa, héritiere de cette maison, morte sans postérité, de Jean de Mello de Silva, épousa D. *Eléonore-Marie* de Faro, fille de *Louis* de Mello de Silva II, comte de S. Laurent, dont sont issus D. Pierre, qui suit; D. Louis, *qui suit après son frere*; D. *Roderic* de Castellobranco, chanoine de la patriarchale de Lisbonne; D. *Joseph*, moine Dominicain; D. *Philippine*, dame du palais de la reine de Portugal; D. *Guiomar*, religieuse au couvent de l'Espérance; & D. *Marie*, religieuse au couvent de la mere de Dieu, près de Lisbonne.

XII. D. Pierre de Castellobranco Correa da Cunha III, comte de Pombeiro, seigneur de Bellas, châtelain de Villafranca de Xira, capitaine d'une des compagnies d'hallebardiers, épousa 1. *Lucie* de Menesès, dame du palais de la reine Marie-Sophie de Neoburg ou Neubourg, morte sans enfans, fille de *Laurent* de Sousa de Silva, comte de Sant-Iago, grand maréchal des logis de Portugal: 2. *Marie-Rose* de Noronha, fille de *Ferdinand* de Sousa Coutinho, comte de Redondo & de *Louise* de Portugal, fille du premier comte de Sarzedas. Ce comte de Pombeiro mourut le 2 avril 1733 sans postérité.

XII. D. Louis de Castellobranco, chanoine de l'église patriarchale de Lisbonne, succéda à son frere le comte de Pombeiro.

*Nous omettons ici la branche des comtes de* VILLANOVA, *parcequ'elle s'est confondue avec celle de* LANCASTRE, des grands commandeurs d'Avis; *celle de* MEIRINHOS MORES *du royaume, incorporée dans la maison de* MASCARENHAS *de la branche des comtes d'*OBIDOS, *& celle des comtes de* REDONDO, *confondue dans celle de Sousa, seigneurs de* GOUVEA.

CASTELLOBRANCO (D. Alfonse de) étoit fils de D. Antoine de Castellobranco, de la maison des comtes de Villanova, & de *Guiomar* Dias. Etant docteur en théologie, il entra au collége de S. Paul dans l'université de Coimbre le 2 mai 1563, d'où il sortit le 9 décembre 1568. Il fut nommé chanoine de la cathédrale de Coimbre le 13 février 1570. Il a été ensuite archidiacre de la cathédrale d'Evora, député du conseil de conscience, & premier aumônier du cardinal infant Henri, depuis roi de Portugal, & commissaire général de la bulle de la Croisade, emploi qu'il exerçoit encore au mois de janvier 1578. Il fut nommé évêque de Silves au royaume d'Algarve en 1581, & de son temps ce siége fut transféré à Faro. Il suivit le roi Sébastien à son malheureux voyage d'Afrique jusqu'à Arzilla seulement, d'où il retourna en Portugal. Le pape Sixte V lui expédia la bulle pour passer de l'évêché de Faro à celui de Coimbre, & il en prit possession le 25 août 1585. Il a été le troisiéme viceroi de Portugal pour le roi d'Espagne en 1603; mais il ne voulut garder cet important emploi qu'un an & demi, & se retira à son diocèse, en disant que le roi d'Espagne pouvoit confier ses lions à qui bon lui sembleroit, parcequ'il alloit songer à ses brebis. Il se trouva le 26 mars 1612 à l'examen que l'on fit par ordre du pape Paul V, du corps de sainte Elizabeth, reine de Portugal, pour la future canonisation de cette sainte princesse, pour les frais de laquelle il laissa un legs de trente mille crusades, ou soixante mille livres. Il annexa au collége de S. Paul le revenu de l'église de S. Joanninho, & laissa un fonds pour l'entretien du parc de Coimbre. Ce digne prélat a été très-généreux, & sa libéralité est remarquable par le présent de vingt mille crusades qu'il fit au cardinal Baronius pour l'édition de ses Annales; dépense qui ne l'empêcha point de donner aux pauvres de son diocèse la somme de cinq cens mille crusades pendant l'espace de trente ans qu'il a été évêque de Coimbre. Il mourut en cette ville le 12 mai 1617, après avoir refusé l'archevêché d'Evora, qui est le plus riche du Portugal, étant âgé de 93 ans. Il est enterré dans l'église des religieuses de sainte Anne de Coimbre, qu'il avoit fondée, & l'on y voit son épitaphe, qui est un abrégé des vertus de ce prélat. Le docteur Jean d'Almeida Soares avoit écrit la vie de ce digne prélat; mais elle s'est perdue étant sur le point de voir le jour. L'évêque D. Alfonse de Castellobranco a composé les ouvrages suivans: *Sermam do auto da fé*, qui a été traduit en latin par François Fernandes Galram, imprimé à Rome. *Sermam na collocaçam das reliquias*, imprimé à Coimbre par Antoine de Maris dans la relation de la réception des reliques qui furent portées de la cathédrale de Coimbre au monastere royal des chanoines réguliers en 1596, *in-8°*. *Constituçones do Bispado de Coimbra*, imprimées par Maris en 1591 *in-folio*. * Barbosa *memorias do collegio de sancto Paulo*, dans le recueil de l'académie de l'histoire de Portugal de l'an 1727.

CASTELLOBRANCO, dits de Leiria. Maison qui commence, selon Alvar Pedrosa, à

I. Antoine Vas de Castellobranco établi à la ville de Leiria en Portugal avec son pere Diegue Vas de Castellobranco, épousa D. *Anne* de Sousa, fille de *Jean* de Sousa Curutello, seigneur du *Conselho de Guardam*, dont il eut Hector Vas de Castellobranco, qui suit; *Bernard* da Fonseca; *François* de Sousa, qui fut cordelier, & mourut en odeur de sainteté; *Loup* de Sousa, qui fut dominicain; Donne *Antoinette* de Sousa, épouse d'*Alvar* de Sousa Curutello, son cousin germain.

II. Hector Vas de Castellobranco épousa *Philippine* de Valladares, fille de *Jean* de Valladares, dont vinrent Antoine Vas de Castellobranco, qui suit; D. *Anne* de Castellobranco, épouse de D. *Emanuel* Esteves Serram.

III. Antoine Vas de Castellobranco épousa *Marie* Rebello, fille de *Gaspard* Rebello da Guerra, dont il eut Hector Vas de Castellobranco, qui suit; Joseph de Sousa de Castellobranco, *qui continua la postérité, rapportée après celle de son frere*; donne *Jeanne* de Valladares, épouse de *Felix* de Silva Curutello.

IV. Hector Vas de Castellobranco épousa D. *Louise* da Silva, fille de *Louis* da Silva da Costa, *Guardamor* de la forêt de sapin de Leiria, & de D. *Antoinette* de Mesquita, dont il a eu Antoine Vas de Castellobranco, professeur en droit à Coimbre, qui suit; *Joseph* de Sousa de Castellobranco, ancien évêque de Funchal dans l'isle de Madere, prélat fort distingué par son savoir, & fort recommandable par sa conduite.

V. Antoine Vas de Castellobranco, commandeur de sainte Marie dans l'ordre de Christ, secrétaire des commandemens de François infant du Portugal, épousa Donne *Marie-Claire-Antoinette* Pereira de Vasconcellos, fille de *Diegue* d'Almeida d'Azevedo, dont est sortie D. *Hélene-Mahaude* de Castellobranco, épouse de son oncle *Pierre* de Sousa de Castellobranco.

IV. Joseph de Sousa de Castellobranco, second fils d'Antoine Vas de Castellobranco, a été seigneur de Guardam, & naquit à Leiria le 19 mars 1624. Il fut collégial du collége de S. Paul en l'université de Coimbre, & il fut reçu le 2 novembre 1648. Il fut conseiller du parlement de Porto le troisiéme décembre 1653, & *desembargador dos Agravos* du parlement de Lisbonne le 2 novembre 1661; puis conseiller au conseil des finances surnuméraire le 20 décembre 1674, conseiller du conseil du roi le 20 janvier 1692, & chancelier des ordres militaires. Il étoit équitable & rempli d'une piété solide, dont il donna des preuves, aussi-bien que d'une grande capacité, pendant l'espace

de quarante-huit ans qu'il eut part aux affaires les plus importantes du Portugal pendant le régne de Pierre II. Il mourut le 10 décembre 1701, ayant épousé D. *Isabelle* Soares d'Albergaria, fille & héritiere de *François* Soares d'Albergaria & de D. *Antoinette* de Vilhena, dont sont issus PIERRE de Sousa de Castellobranco, qui suit; *Jean* de Sousa de Castellobranco, inquisiteur de l'inquisition de Lisbonne, évêque d'Elvas dont il prit possession au mois de mars 1715, & y mourut le 17 mars 1728; donne *Clémence* religieuse aux Commendatrices de l'inquisition de Lisbonne.

V. PIERRE de Sousa de Castellobranco, seigneur de Guardam, capitaine de vaisseau, colonel du régiment de la marine, a servi dans la guerre contre l'Espagne sur terre, & s'est trouvé au combat naval de Gibraltar en 1705, au secours des Vénitiens en 1717, & au combat naval de 1718, de la flote chrétienne contre celle des Ottomans. Il épousa sa niéce donne *Heléne-Mahaude* de Castellobranco, fille d'*Antoine* Vas de Castellobranco, commandeur de sainte Marie de Caminha, secrétaire de François infant de Portugal, dont sont sortis, *Joseph* de Sousa de Castellobranco, né le 2 mai 1710, mort en bas âge; *Antoine* de Sousa de Castellobranco, qui n'avoit pas encore pris d'alliance en 1734. Il a traduit de françois en portugais les *Elémens de l'histoire* de Vallemont, & les a augmentés considérablement de plusieurs choses curieuses qui regardent l'histoire de Portugal.

CASTELLUS (Edmond) Anglois, très-versé dans les langues orientales, fut docteur en théologie, chapelain du roi, & le premier professeur en langue arabe, après que Thomas Adam, baronet, & alderman de la ville de Londres, eut fondé cette chaire. Castellus avoit beaucoup de modestie. Il eut avec Samuel Clarck la meilleure part au grand ouvrage des polyglottes d'Angleterre, qui ont été publiées sous le seul nom de Walton. La traduction latine de la version syriaque des fragmens de Daniel, de Tobie, de Judith, des Machabées, &c. la traduction latine de la version éthiopique du Cantique des Cantiques, & les réflexions sur la version éthiopique des Pseaumes, du Cantique & du nouveau Testament; les remarques sur le Pentateuque samaritain, &c. sont de Castellus. On a outre cela de ce savant, un dictionnaire de sept langues, (*Lexicon hepta-glotton*) auquel il travailla pendant 17 ans, durant 16 à 18 heures chaque jour. Sa santé en fut très-altérée: il en perdit presqu'entiérement la vue, & il lui en couta beaucoup. Pour surcroît d'infortune il en perdit trois cens exemplaires & sa bibliothéque, dans l'incendie de Londres, avec une quantité considérable de meubles. Il fut obligé de plus de vendre une terre de 100 livres sterling de revenu, & d'emprunter encore 1000 livres sterling. Charles II lui donna un canonicat de Cantorberi, & malgré la vente de sa terre, son emprunt & ce bénéfice, il ne put aquitter les dépenses qu'il avoit faites pour son *Lexicon*, & il eut le chagrin de se voir confiner en prison par ses créanciers. Sa harangue inaugurale qu'il prononça quand il prit possession de la chaire de professeur en arabe, a été imprimée. Il mourut en 1685.* *Præf. lexici heptagl.* Le Neve, *in fast. &c.*

CASTELNAU, petit bourg de Guienne, dans le pays de Medoc, situé sur une petite riviere, qui se jette dans la Garonne, vis-à-vis de Blaye.

CASTELNAU DE MANES, bourg en Guienne, près de Bazas.

CALTELNAU DE MONT RATIER, bourg dans le Querci, près de Cahors sur la petite riviere qui se jette dans le Tarn près de Moissac.

CASTELNAU (Pierre) premier inquisiteur de la foi, *cherchez* PIERRE DE CASTELNAU.

CASTELNAU (Jacques, marquis de) maréchal de France, fit ses premieres campagnes en Hollande, d'où étant de retour en France, il servit aux siéges & prises de Corbie en 1636, du Castelet en 1638, de Hesdin en 1639, d'Arras en 1640, & d'Aire en 1641; se signala au siége de Fribourg en 1644, & à la bataille de Norlingue en 1645, où il servoit en qualité de maréchal de bataille, & où il fut blessé de deux coups de mousquet. Il fut ensuite maréchal de camp, gouverneur de la Bassée en 1647, & de Brest en 1648; se trouva aux prises de Dunkerque, de Mouzon & de Sainte-Menehoud en 1653, aida à forcer les lignes d'Arras en 1654, servit aux prises de Landrecies, de Condé & de Saint-Guillain en 1655, & au siége de Valenciennes en 1656. Il eut le commandement de l'aîle gauche de l'armée, à la bataille des Dunes près Dunkerque le 14 juin 1658, & fut blessé deux jours après au siége de cette place, dont il mourut à Calais le 15 juillet suivant en la 38^e année de son âge, ayant été honoré du bâton de maréchal de France le 20 juin précédent.

I. Il descendoit de PIERRE de Castelnau, seigneur de la Riviere & de la Princerie, qui s'attacha au service de Louis duc d'Orléans, depuis roi XII du nom, qui le fit écuyer de son écurie. Il épousa vers l'an 1482 *Jeanne* de Vallée, veuve de *Jacques* Gui, seigneur d'Aviré près d'Amboise, & fille de *Pierre* de Vallée, seigneur de Puygabil, dont il eut *Jacques* & *Pierre*, morts sans alliance; *Louis*, tué aux guerres d'Italie; JEAN, qui suit; *Louise*, mariée à *Hector* du Dresnai, seigneur du Cholet; & *Marguerite* de Castelnau, dame de Saint-Bris, à cause de son mari.

II. JEAN de Castelnau, seigneur de Mauvissiere en Touraine, de la Princerie & de Rouvre, fut élevé auprès du connétable de Bourbon, qu'il suivit en Italie, où il fut capitaine d'infanterie. Etant de retour en France, il épousa le 21 octobre 1514, *Jeanne* du Mesnil, fille de *François*, seigneur du Mesnil, & de *Louise* de Villebon, dont il eut PIERRE II du nom, qui suit; MICHEL, *qui a fait la branche des seigneurs de* MAUVISSIERE, *marquis de* CASTELNAU, *rapportée ci-après*; *Vespasien*, tué au siége de S. Jean d'Angéli en 1569; *Titus*, seigneur de la Princerie, de Villeneuve-la-Cornue & d'Hiévre-le-Châtel, gentilhomme ordinaire & capitaine des gardes suisses de François duc d'Alençon, assassiné à la cour de ce prince en 1573, sans laisser de postérité de *Jeanne* de Courtenai, fille de *René*, seigneur de la Ferté-Loupierre, & d'*Anne* de la Magdeléne; *François*, abbé de Cussi; *Jeanne*, mariée à *N.* seigneur de Coligncre; *Marguerite*, alliée à *N.* de Bazoges, seigneur de Boisinaistre en Berri; *Marie*, qui épousa *N.* seigneur du Breuil en Touraine; & *Magdeléne* de Castelnau, morte sans alliance.

III. PIERRE de Castelnau II du nom, seigneur de Mauvissiere, de Rouvre, &c. chevalier de l'ordre du roi, premier maître-d'hôtel du duc d'Alençon, son lieutenant général au comté du Maine, & seigneurie de Château-du-Loir, fut assassiné en 1583 à Dunkerque, où il étoit avec le duc d'Alençon, peu de jours après le massacre d'Anvers. Il épousa 1° *Jeanne* Hamelin, fille de *René*, seigneur des Moulins, & de *Magdeléne* le Veneur, dame d'Espinai, dont il n'eut point d'enfans: 2° *Marguerite* Sigonneau, fille de *Macé*, seigneur de la Perdrilliere, & de *Jeanne* d'Amours, dont il eut CHRISTOPHE, qui suit; MATHURIN, *qui fit la branche des seigneurs du* ROUVRE, *rapportée ci-après*; & *Françoise* de Castelnau, mariée à *François* de Juston, seigneur de la Fosse & de S. Aubin.

IV. CHRISTOPHE de Castelnau, seigneur de Mauvissiere, &c. chevalier de l'ordre du roi, servit dans ses armées & fut pris dans une rencontre en 1581. Il épousa *Renée* de Boisnai, fille de *François*, seigneur de la Motte-Saint-Lubin, & de *Louise* de Saint-François, dont il eut 1. *Urbain*, seigneur de Mauvissiere, qui fut tué du vivant de son pere, au siége de Montauban, ayant eu de *Marie* de Sarcé, dame de la Haye sa femme, *Anne*, seigneur de Mauvissiere, mort à l'âge de 18 ans au retour de sa premiere campagne; & *Urbaine* de Castelnau, mariée à *Jacques*, seigneur de Segraje au Maine; 2. *Anne-Michel*, abbé de Cussi, après son grand oncle; & 3. LOUIS, qui suit.

V. LOUIS de Castelnau, seigneur de Mauvissiere, &c. capitaine d'infanterie, épousa le 2 décembre 1624, *Marguerite* de Tours, dame de la Grace, fille de *Jean*, seigneur de la Badie, &c. & de *Marguerite* de Belrieu, dont il eut *Christophe*, qui vendit la terre de Mauvissiere en 1655; *Gabriel*, & *Marguerite* de Castelnau, alliée en mai 1653 à *Pierre* de Belrieu, seigneur de S. Dizier.

*SEIGNEURS DU ROUVRE.*

IV. MATHURIN de Castelnau, second fils de PIERRE II du nom, seigneur de Mauvissiere, & de *Marguerite* Sigonneau, fut seigneur de Boisjoli & du Rouvre en Touraine, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, & capitaine au régiment des gardes, & mourut au siége de Montpellier en 1622. Il épousa *Marie* Genton, fille de *Durand*, seigneur de Millandres, & de *Marie* de Vulcob, dont il eut, 1. *Charles*, seigneur de Quinci en Berri, qui de *Gabrielle* de Vieurre, fille de *Claude*, seigneur de la Salle, & de *Marguerite* de Lestang, eut pour fille unique, *Marie* de Castelnau, religieuse carmélite à Paris; 2. LOUIS, qui suit; 3. *Gabrielle*, mariée à *René* de Betz, seigneur de la Harteloire & d'Ambillon en Touraine; 4 & 5. *Marguerite* & *Angélique* de Castelnau, religieuses.

V. LOUIS de Castelnau, seigneur du Rouvre, maréchal des camps & armées du roi, capitaine au régiment des gardes & gouverneur de Bourbourg, épousa *Marguerite* de Palluau, fille de *Denys*, seigneur de Palluau & du Fai, conseiller au parlement, & de *Magdeléne* de Montholon, dont il eut *Jacques*, dit *le comte de Castelnau*, capitaine de cavalerie; *Jerôme*, abbé; & *Catherine* de Castelnau, religieuse ursuline à Corbeil.

*SEIGNEURS DE MAUVISSIERE, MARQUIS DE CASTELNAU.*

III. MICHEL de Castelnau, second fils de JEAN, seigneur de Mauvissiere, & de *Jeanne* du Mesnil, fut seigneur de Mauvissiere en partie, baron de Jonville & de Concressaut, puis comte de Beaumont-le-Roger, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, & gouverneur de Saint-Dizier. Il fut employé en diverses négociations du temps des rois Charles IX & Henri III, & principalement en ses ambassades en Angleterre, où il fut cinq fois, & y resta dix ans de suite la premiere fois, & mourut en 1592. On a de lui des Mémoires des choses les plus remarquables qu'il a vues, & négociées en France & en Angleterre, qui furent donnés au public en un volume *in-4°*, & que M. le Laboureur fit depuis imprimer *in-fol.* Il épousa le 26 juin 1575 *Marie* Bochetel, fille de *Jacques*, seigneur de Brouillamenon, &c. chevalier de l'ordre du roi, son maître-d'hôtel ordinaire, & ambassadeur en Flandre, & de *Marie* de Morogues, dont il eut *Edouard Robert*, baron de Jonville, tué en duel; JACQUES, qui suit; *Catherine*, qui parloit quatre langues, traduisit en anglois les mémoires de son pere, & épousa le 21 septembre 1595 *Louis* de Rochechouart, seigneur de la Brosse, Jars, &c. & *Elizabeth* de Castelnau, morte jeune.

IV. JACQUES de Castelnau, seigneur de Mauvissiere, baron de Jonville, Brouillamenon, &c. recueillit la succession de *Jacques* Bochetel, secrétaire d'état, son aïeul maternel, à la charge d'en porter le nom & les armes, & épousa *Charlotte* Rouxel, fille de *Pierre*, baron de Medavi, & de *Charlotte* de Hautemer-Fervaques, dont il eut *Henri*, baron de Jonville, tué d'un coup de canon au siége de la Rochelle en 1627, à l'âge de 17 ans; *François*, baron de Mauvissiere, tué en duel; JACQUES II, qui suit; *Charlotte*, abbesse de Buffieres; *Marie*, alliée 1°. le 22 mai 1642, à *Jean* de Pierrebuffiere, baron de Comborn, marquis de Chambret: 2°. en 1654, à *Philibert* de Thurin, marquis de Ceton, morte le 25 juillet 1688; & *Anne* de Castelnau, religieuse à Gomerfontaine.

V. JACQUES marquis de Castelnau II du nom, maréchal de France, (qui a donné lieu à cet article,) épousa en mars 1640, *Marie* de Girard, fille de *Pierre*, seigneur de l'Espinai & de la Buzardiere, maître-d'hôtel ordinaire du roi, morte le 17 juillet 1696, dont il eut MICHEL II, qui suit; *Marie-Magdeléne*, morte en octobre 1656, âgée de 12 ans; & *Marie-Charlotte* de Castelnau, alliée le 15 mai 1668, à *Antoine-Charles*, duc de Grammont, pair de France, chevalier des ordres du roi, & de la toison d'or, &c. morte le 29 janvier 1694, âgée de 46 ans.

VI. MICHEL, marquis de Castelnau II du nom, gouverneur de Brest, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, mourut à Utrecht le 2 décembre 1672, âgé de 27 ans, de la blessure qu'il reçut à l'attaque d'Ameyden. Il épousa *Louise-Marie* Foucault, fille de *Louis*, comte de Daugnon, maréchal de France, & de *Marie* Fourré de Dampierre, morte le 4 juillet 1709, dont il eut *Henriette-Julie* de Castelnau, mariée en 1691 à *Nicolas*, comte de Murat, colonel d'un régiment d'infanterie, morte le 29 septembre 1716; & deux autres filles. *Voyez* la vie du maréchal de Castelnau, & la généalogie de sa maison écrite par M. le Laboureur, *à la suite du premier volume des Mémoires de Castelnau.*

CASTELNAUDARI, ville de France en Languedoc, capitale du comté de Lauraguais. Le roi Henri II y établit un présidial en 1563. Cette ville appellée en latin *Castellum Arianorum* ou *Castellavium Auracium*, est entre Toulouse & Carcassone, près de Saint-Papoul, dans un terroir très-fertile. Il y a diverses manufactures, & sur-tout de draps. Elle est renommée par le combat que le maréchal de Schomberg y donna le premier septembre de l'an 1632, contre les troupes de Gaston duc d'Orléans. Le comte de Moret y fut tué, & Henri duc de Montmorenci y fut blessé & pris, & eut depuis la tête coupée dans la ville de Toulouse. * *Voyez* les mémoires de Jacques de Puysegur.

CASTELVETRO (Louis) natif de Modène, dans le XVI siécle, composa sur la poétique d'Aristote, des éclaircissemens, dont les maîtres font une estime particuliere, quoiqu'on y remarque un excès de subtilité, qui dégénere quelquefois en chicane. M. d'Aubignac dit que dans son grand caquet italien, il enseigne de belles choses. Sa pauvreté le fit mépriser des ignorans; & son savoir, joint à une furieuse passion de critiquer, lui fit des ennemis parmi les savans. Leurs persécutions lui firent prendre le parti de quitter l'Italie, & de voyager en Allemagne, où il s'arrêta à la cour de l'empereur. Il revint après dix ans d'absence à Modène, où son peu de complaisance lui fit encore des affaires. Le cardinal Farnèse avoit engagé le commandeur Annibal Caro, célébre poëte de ce temps, à composer quelques vers à la louange de la maison royale de France. Castelvetro censura cet ouvrage par un autre qu'il donna au public. L'académie des *Bianchi* de Rome publia une belle apologie pour le Caro; l'autre y répondit encore, & cette dispute ne finit que par un bon nombre de sonnets satyriques qu'on fit contre Castelvetro, ou que ses amis composerent contre les autres; car il ne savoit pas faire des vers, quoiqu'il ait donné des préceptes pour les bien faire; mais dans la suite il eut de plus grands chagrins à essuyer. On le déféra en 1560 au tribunal de l'inquisition pour crime d'hérésie. Ce qui le fit fuir encore dans les pays protestans. Il eut envie de soumettre l'examen de sa cause au concile de Trente. Le pape lui fit dire de venir répondre au tribunal de l'inquisition, où il avoit été cité, avec promesse de le faire traiter doucement. Il s'y présenta, & subit même trois interrogatoires; mais comme il crut qu'on ne lui étoit pas favorable, & qu'il étoit chargé d'avoir fait la traduction d'un livre de Melancthon en italien, il se retira à Basle, où il mourut en 1571. * De Thou, *hist. l.* 50. Lorenzo Crasso, *elog. d'hum. letter. P. T. &c.* Pallavicin. Bayle, *dict. critiq.* Hedelin d'Aubignac, *pratique du théatre, c.* 5, *p.* 35, *l.* 1. Baillet, *juge-*

*mens des savans sur les poëtes, t. II, part. 2. des critiq. nombre* 376, *p.* 210.

CASTIANIRE, femme Thracienne de la ville d'Æsyme, fut une des concubines du roi Priam. Ce roi eut d'elle un fils qu'il nomma *Gorgythion.* * Homere, *Iliade, liv.* 8.

CASTIGLIO (Jean Gonzalez de) *cherchez* GONZALEZ.

CASTIGLIONE (Lapus de) étoit originaire de Florence & abbé de S. Miniat ordre de S. Benoît. Il avoit la réputation d'être habile jurisconsulte. Il florissoit vers l'an 1354. On a de lui un ouvrage intitulé, *Allegationum*, ou commentaire sur les Clementines, des additions au traité de Petrucci : *de pluralitate beneficiorum.* Quelques auteurs lui attribuent aussi un traité *de hospitalitis ; de canonica potestate ; concilium circa inquisitores & nuncios apostolicos, quòd sint exempti à jurisdictione ordinaria.* * Forster, *hist. juris, lib.* 3, *cap.* 26.

CASTIGLIONE ou CASTIGLIONI (Brando) cardinal, natif de Milan, vivoit dans le XV siécle. Jean Galeas, duc de Milan, lui procura une chaire de professeur en droit dans l'université de Pavie. Depuis, Castiglioni étant allé à Rome, il s'y fit connoître par les services qu'il rendit au saint siége. Gregoire XII le fit évêque de Plaisance, & Jean XXIII le mit au nombre des cardinaux en 1411. Le pape Martin V l'envoya légat en Allemagne, & Eugène IV l'employa en Lombardie, où il mourut en 1443, âgé de 93 ans. * Ughel, *Ital. sac.* Contelorio, *in Mart. V, &c.*

CASTIGLIONE (Jean) cardinal évêque de Pavie. Le pape Nicolas V l'envoya nonce en Allemagne. Callifte III le fit cardinal en 1456. Pie II lui confia la légation de la marche d'Ancone. Il mourut à Macerata le 14 avril 1460.

Les CASTIGLIONE ou CASTIGLIONI prennent leur nom de la terre de Castiglione, située sur les bords de la petite riviere d'Olone au-dessus de Pavie. Cette maison fait remonter son origine au fameux Stilicon, général d'Honorius, ce qu'elle appuie sur l'étymologie de Castiglione : *quasi Castrum Stiliconis.* Quoi qu'il en soit, les Castiglioni sont une des plus anciennes & des plus illustres maisons de la Lombardie. Dès l'an 1067 elle donna à la ville de Milan deux archevêques qui se succéderent immédiatement, (*Gotifredo* & *Thealdo*) *Octavien*, cardinal evêque d'Ostie en 1175, étoit un Castiglioni. *Geofroi* Castiglioni, cardinal en 1227, fut élu pape en 1241, & prit le nom de CELESTIN III. *Geofroi*, neveu de ce pape, fut créé cardinal en 1244, & mourut en 1445. *Ange* Castiglione, carme de Gênes, où il mourut en 1584, a laissé divers ouvrages, entr'autres des sermons dont Possevin, Soprani & Justiniani ont fait mention. On peut encore compter parmi les illustres de cette maison, *Jean* Castiglioni, procureur général de toute la Lombardie en 1312, & lieutenant général dans le Milanez, pour Henri, roi des Romains. *Zénon*, évêque de .... lieutenant-général du roi d'Angleterre en Normandie, & depuis conseiller d'état en France, vers l'an 1459 : *Branda*, évêque de Come, & premier ministre de Galeas Sforce Visconti en 1475 : *Jean* & *Jacques*, conseillers privés, & gentilshommes de la chambre de nos rois François I & Henri II : *Jerôme*, colonel d'infanterie au service de François I : *Pompée*, capitaine d'hommes d'armes au service du même roi, & depuis lieutenant de Théodore Trivulce, général des troupes vénitiennes : *Bonaventure*, président de l'état de Milan, auteur d'un savant traité, *De antiquis Gallorum Insubrum sedibus, &c. Christophe*, célébre jurisconsulte, auteur de différens traités de jurisprudence, & appellé dans les écoles d'Italie, *Legum monarca & subtilitatum princeps*, &c. Ce Christophe étoit bisaieul du comte *Baldassar* Castiglioni, qui fait le sujet de l'article suivant. Consultez sur la famille des Castiglione le livre intitulé : *De origine, rebus gestis, ac privilegiis gentis Castilioneæ, Matthæi Castilionei J. C. commentaria*, imprimé à Venise en 1596.

CASTIGLIONE ou CASTILIONI (Balthazar ou Baldassar) naquit le 6 décembre 1478, dans le château de Cefatico, près de Mantoue, de *Christophe* Castiglioni, & d'*Alvigia* Gonzaga, de la maison de Gonzague, souveraine de Mantoue. Il fut élevé sous les yeux de son pere qui ne négligea rien pour son éducation ; il ne la borna pas aux exercices qui conviennent à un gentilhomme, il voulut qu'il apprît les langues anciennes, & il lui donna le célébre Démétrius Chalcondyle pour maître dans la grecque ; mais l'étude des langues ne suffisoit pas pour remplir l'étendue de l'esprit du jeune Baldassar. Il apprit la géométrie, la musique, l'architecture, la peinture avec la même facilité, & avec tant de succès, que Léon X, Raphael & Michel Ange le consulterent souvent, ainsi qu'il paroît par ses lettres. A l'âge de 16 ans il entra page chez Louis Sforce, duc de Milan ; s'attacha depuis à Louis de Gonzague, marquis de Mantoue, & fut son aide de camp dans la guerre de Garguilliano. S'étant ensuite trouvé à Rome lors de l'élévation de Jules II au pontificat, ce pape qui connoissoit son mérite, le donna pour premier ministre à Guid-Ubaldo de Montefeltro, duc d'Urbin son parent. François-Marie de la Roveré, neveu de Guid-Ubaldo & de Jules II, ayant succédé au premier dans le duché d'Urbin, conserva au Castiglioni toute la confiance que son prédécesseur avoit eu pour lui. Ce duc d'Urbin fut un des plus illustres capitaines de son siécle ; comme il jouoit un rolle très-considérable dans les affaires d'Italie qui donnoient alors le branle à celles de l'Europe, il avoit ses ambassadeurs dans toutes les cours de l'Europe. Il envoya d'abord le Castiglioni en Angleterre auprès de Henri VIII, qui venoit de monter sur le trône ; ce jeune prince qui connoissoit son mérite, fit tous ses efforts pour l'attirer à son service, & n'ayant pu y réussir, il le renvoya comblé de présens, & décoré de l'ordre de la Jarretiere, qui ne se donnoit qu'aux seigneurs les plus distingués de la cour d'Angleterre. Le Castiglioni fut ensuite envoyé en ambassade auprès de Louis XII roi de France, & son mérite ne fut pas moins connu ni moins admiré à la cour de Paris qu'il l'avoit été à celle de Londres. Le Castiglioni étoit aussi brave guerrier qu'habile négociateur : il suivit en qualité de lieutenant général son souverain le duc d'Urbin, qui commandoit les troupes de l'église sous Jules II, à la fameuse expédition de la Mirandole. En reconnoissance de ses services, le duc d'Urbin lui donna en 1513 la terre de Nuvolara, donation que Léon X confirma par deux brefs, quoiqu'il eût alors déclaré la guerre au duc d'Urbin, qu'il traitoit d'usurpateur ; mais il ne pouvoit rien refuser au Castiglioni. On ne peut rien ajouter aux termes dont il se sert en parlant de lui, dans un bref du 5 novembre 1519, adressé au marquis Frédéric de Mantoue, qui vouloit le charger de quelque négociation auprès de sa sainteté : *Hominem, nec virtute commendatiorem, nec consilio prudentiorem nobisque magis gratium, nec nobilitas tua mittere, nec expectare nos possumus.* L'estime de Léon X pour le Castiglioni ne se borna pas à des complimens, il lui donna une compagnie de 50 hommes d'armes au service de l'église, & l'aida efficacement pour l'alliance qu'il contracta alors avec une des plus illustres maisons d'Italie, en épousant *Hippolite* Torella, petite fille par sa mere du célébre *Jean* Bentivoglio, seigneur de Boulogne. Ce fut moins l'éclat de cette alliance qui détermina le Castiglioni au mariage, que l'inclination & une heureuse conformité de gout. Hippolite joignoit à une grande beauté un génie brillant, & des talens supérieurs à son sexe ; elle écrivoit également bien, soit en prose, soit en vers, en toscan & en latin. Ses ouvrages ont été imprimés dans un recueil intitulé, *Il libro di cinque poëti illustri.* Elle ne vécut que quatre ans avec son mari. Léon X pour consoler le Castiglioni de la liberté qu'il recouvroit par la mort de sa femme, résolut de lui donner le chapeau de cardinal ; mais la mort l'empêcha d'exécuter ce dessein. Clément VIII, son neveu, étant parvenu au pontificat, voulut d'abord donner au Castiglioni la place dans le sacré collége que son oncle lui avoit

destinée ; mais il avoit alors besoin d'un homme consommé dans les affaires, pour traiter auprès de Charles-Quint les affaires de l'église, du saint siége, & du pape. Il crut ne connoître personne plus digne que le Castiglioni d'un emploi aussi délicat. Il le manda, & après avoir passé avec lui en conférence secrette toute la journée du 20 juillet 1534, il le fit partir sur le champ pour l'Espagne en qualité de nonce. On voit par les lettres que le Castiglioni écrivit à Rome pendant le cours de cette importante négociation, que le pape ne s'étoit pas trompé dans son choix : heureux s'il eût su se plier aux sages conseils de son nonce, & éviter les malheurs qu'entraînoit une rupture ouverte avec l'empereur. Le Castiglioni n'épargna rien auprès de l'empereur pour calmer son ressentiment. Personne n'étoit plus en état de l'entreprendre que lui : il avoit entiérement gagné ses bonnes graces ; il étoit consulté sur toutes les affaires les plus importantes qui n'avoient pas rapport à la cour de Rome ; & si François I eût accepté le cartel que l'empereur lui envoya, l'empereur auroit choisi le Castiglioni pour son second, comme le cavalier le plus accompli qu'il connût. Le Castiglioni fit en vain valoir tout son crédit en faveur du pape : Clément VIII étoit intraitable, Charles-Quint fut inflexible. Le sac de Rome étoit résolu dans le conseil de l'empereur ; le pape en fut averti à temps par son nonce, mais inutilement. L'empereur au milieu de ces démêlés avoit nommé le Castiglioni à l'évêché d'Avila, & il lui avoit offert des lettres de naturalité ; mais le Castiglioni déclara qu'il n'accepteroit ni l'un ni l'autre qu'avec l'agrément du pape, & lorsque la paix seroit rétablie entre l'empereur & le saint siége. L'éloignement de cet événement, malgré toutes les peines qu'il se donnoit pour le hâter, le fit tomber malade de chagrin ; & après une maladie de six jours, il mourut à Tolède le 8 février 1529, âgé de près de 51 ans. Trois archevêques, dix évêques & tous les seigneurs de la cour honorerent ses funérailles par ordre de l'empereur ; son corps fut mis en dépôt dans une chapelle de l'église cathédrale de Tolède, d'où sa mere Alvigia Gonzagua le fit transporter l'année suivante dans l'église *Della Madona delle grazie*, à 5 milles de Mantoue, où elle lui avoit fait élever un superbe mausolée de marbre, avec cette épitaphe de la composition du Bembe.

*BALDASS. CASTIGLIONI Mantuano omn. naturæ dotibus instructo, humanissimis artibus ornato, græcis litteris erudito, in latinis & etruscis etiam poëtæ ; oppido Nebularià in Pisaur. ob virt. milit. donato. Duabus obitis legation. Britann. & Roman. Hispaniæ cùm ageret, ac res Clem. VIII procuraret, quatuorque libros de instituendis regum familiaribus perscripsisset. Postremò cum Car. V. imp. Abulæ episc. creari mandasset, Toleti vitâ functo, magni apud gentes nominis, qui vixit A. L. M. 11. D. 1. Aloysia Gonzaga contra votum superstes F. B. M. P. An.* 1539. L'empereur fut très-sensible à la mort de ce grand homme : *Yo*, dit-il à Louis Strozzi, neveu du défunt, *os digo que es muerto uno de los meiores cavalleros del mundo.* Clément VIII ne le regréta pas moins : il écrivit à sa mere deux brefs de consolation : dans l'un il lui parle de la mort de Castiglioni comme d'une perte qui leur étoit commune ; & dans l'autre il remet à sa succession 4000 écus dont il étoit redevable à la chambre apostolique. C'est donc sans fondement que Paul Jove, *in elogio Castiglion.* insinue que le Castiglioni avoit abandonné le parti, & trahi les intérêts du pape, & que ce n'étoit qu'à cette lâcheté qu'il devoit la nomination que Charles-Quint avoit faite de sa personne à l'évêché d'Avila, calomnie d'autant plus déraisonnable, que, comme on l'a vu, Castiglioni avoit déclaré à l'empereur qu'il ne se prévaudroit de cette nomination qu'après que la paix auroit été rétablie entre le saint siége & l'empire ; & d'ailleurs le Castiglioni ayant envoyé des lettres au pape après le sac de Rome, par don Domenico Pastorello, son aumônier, le pape fut si content de ces lettres, qu'il donna un évêché à celui qui les avoit apportées. Je trouve dans mes mémoires le portrait du Castiglioni, mais on peut s'en rapporter à celui qui est dans le cabinet du roi, de la main du célébre Raphaël. Parmi plusieurs ouvrages du Castiglioni, tant en prose qu'en vers, & qui lui acquirent la réputation de grand poëte & d'écrivain délicat, il suffit de parler de son *Cortegiano*. Ce fut Henri VIII qui lui en donna l'idée, lors de son ambassade en Angleterre. Il en avoit déja fait la premiere partie lorsqu'il vint à Paris ; Louis XII voulut la voir, il encouragea fort l'auteur à continuer. François I, alors duc d'Angoulême, la lut aussi, & il donna même au Castiglioni des conseils qui lui firent prédire dans la suite de cet ouvrage les choses les plus avantageuses sur l'esprit & le gout de ce prince. Les Italiens appellent *le Cortegiano*, *il libro d'oro*. Cette expression n'a rien d'hyperbolique. Malgré le changement de mode, & peut-être de mœurs, ce livre est toujours neuf, soit pour les choses, soit pour le tour ingénieux & la délicatesse de l'expression. En un mot, il est peu d'ouvrages qui puissent faire autant d'honneur que celui-là, à l'esprit & au cœur de leurs auteurs. Cet ouvrage a été traduit en françois ; mais quelque bonne traduction qu'on en puisse faire, il perdra toujours à n'être pas lu dans l'original. Les poësies latines du Castiglioni sont au premier tome des *délices des poëtes d'Italie*, recueillies par Janus Gruterus, déguisé sous le nom de *Ranutius Gherus*. Ses poësies italiennes ont été imprimées diversement. * Nous devons cet article à M. Grosley, avocat à Troyes.

CASTIGLIONE (Christophe) jurisconsulte du XV siécle, étoit de Milan, de l'illustre maison de Castiglione. Il enseigna le droit dans les universités de Parme, de Pavie & de Sienne : le duc de Milan le nomma son conseiller. Il mourut à Pavie le 16 mai 1425. On n'a que très-peu de choses de ce jurisconsulte ; mais l'on a prétendu que les deux Raphaëls Commeasio & Fulgose s'étoient accommodés de ses écrits, & les avoient partagés entr'eux pour s'en faire honneur. En effet ils ont tous deux suivi les opinions singulieres que leur maître avoit inventées. On a à la vérité l'obligation à Castiglione d'avoir servi à aiguiser les esprits ; mais il a apporté une grande confusion dans les écoles par ses contradictions. Il a fait des conseils, plusieurs répétitions de loix, *disputatio circa alienationem bonorum mulieris prohibitam à statuto. Super infortiato de duello : an præsumatur fœnus, quando vendens postea capit in emphiteusim.* Ce docteur en droit est un de ceux qui a reçu le plus d'éloges. Jason l'appelle un autre Scevole. Fulgose le qualifie d'archidocteur, à qui il avoit l'obligation de ce qu'il savoit. * *Bibl. hist. des auteurs du droit*, par Denys Simon, *édit. Paris, in-12*, 1692. Forster, *hist. juris. c.* 31 & 32.

CASTIGLIONE (Jean-Benoît) surnommé *Benedette*, peintre célébre, étoit de Gènes. Il apprit les principes de la peinture de Jean-Baptiste Paggi, qu'il quitta pour entrer chez Jean-André Ferrari, & dans la suite il s'attacha à Antoine Vandich, qui travailloit alors à Gènes. Porté au dessin & à la peinture, par ces trois habiles maîtres, il devint lui-même très habile dans l'un & dans l'autre. Quoiqu'il ne se fût borné à aucun genre, & qu'il ait traité également les sujets d'histoire sacrée & profane, le portrait & le paysage, il est pourtant vrai de dire qu'il paroît supérieur à lui-même, lorsqu'il a représenté dans ses tableaux des animaux. Il a gravé avec beaucoup d'esprit, & une maniere tout-à-fait pittoresque, plusieurs sujets de son imagination. Il étoit d'une humeur inquiéte, & ne pouvoit demeurer long-temps dans un même lieu ; c'est pourquoi il a travaillé à Rome, à Naples, à Venise, à Mantoue, à Parme, & en plusieurs autres villes, où il a fait quantité de tableaux. Il y en a plusieurs à Paris. Sa maniere est assez particuliere, & il paroît dans son coloris quelque chose de pétillant, qui touche les yeux. Une fiévre qui lui survint pendant une attaque de goutte, dont il a été fort tourmenté, l'emporta à Mantoue, après le milieu du XVII siécle. Il eut pour

pour disciples Salvator, son frere, & François son fils. * *Abcedario pittorico*, *p.* 239. Félibien, *entretiens sur les vies des peintres*, *sept. entret.*

CASTIGLIONE (Pierre-Marie) fils de François, célébre médecin à Milan, fit connoître l'étendue de son génie, dès l'âge de 24 ans, en publiant une réponse solide à ce que Louis Septalius avoit écrit touchant les perles. Cette réponse parut à Milan en 1618 *in* 4°. Quatre ans après, il fit imprimer *in*-8° un ouvrage intitulé : *Admiranda naturalia ad renum calculos curandos.* En 1629 il donna un traité *de sale ejusque viribus.* Ces ouvrages ont été imprimés à Milan. Il mourut d'une fiévre maligne à l'âge de 35 ans, le 27 octobre 1629. * Manget, *biblioth. script. medicor. l.* 3.

CASTIGLIONE (Dom Joseph-Antoine) noble Milanois, comte Palatin, & chanoine de la basilique de S. Etienne *Maggiora* de Milan, s'est distingué par ses poësies, & par son érudition littéraire, à la fin du siécle dernier, & au commencement de celui-ci (le XVIII.) Il étoit de l'académie des *Faticosi* & de celle de la *Crusca*, un des principaux fondateurs, & le second vicegardien de l'académie des *Arcadi*, érigée à Milan le 2 mai 1704. Son nom académique étoit *Nigeno Sauridio.* Il étoit imitateur de Pétrarque. La réputation qu'il s'acquit dans la belle littérature, ses liaisons particulieres avec les plus grands hommes du siécle, le rendirent illustre en Italie. Il mourut d'apoplexie au mois de février 1720, étant encore à la fleur de son âge. Le marquis Orsi & le comte Pertusati conservent une partie de ses poësies en manuscrit. On a imprimé de son vivant une réfutation du supplément du comte Bellencini, au livre de M. Maffei, intitulé : *La Scienza cavalleresche.* La réfutation de Castiglione est intitulée : *Dodici conclusioni christiane, morali, legali, e cavalleresche, sostenute contro i vani puntigli del' volgo, dalla commune dottrina degli scriptori dell' onore*, à Milan en 1715. On a encore de lui, *il corteggiano* (le courtisan). * *Biblioth. Ital. tom. IV.*

CASTIGLIONE (Joseph) *cherchez* CASTAGLIONE.

CASTIGLIONE ARETINO, bourg de la Toscane en Italie. Il est dans le Florentin, aux confins de l'état de l'église, & à deux lieues de Cortone, du côté du couchant. * Mati, *dict.*

CASTIGLIONE DI LAGO, bourg ou petite ville du Perousin dans l'état de l'église. Il est bâti à six lieues de Perouse, sur un petit cap, qui s'avance dans le lac de Castiglione, du côté du couchant. * Mati, *dict.*

CASTIGLIONE (Le lac) de Passignano, ou de Perouse, anciennement *Trasimenus* & *Trasumenus.* Annibal, général des Carthaginois, le rendit fameux par une grande victoire qu'il y remporta sur les Romains, commandés par le consul Flaminius. On remarque que les deux armées combattirent avec tant d'ardeur, qu'elles ne s'apperçurent pas d'un tremblement de terre, qui se fit durant le combat. Au reste ce lac qui est dans le Perusin, à trois ou quatre lieues de Perouse, est d'une forme ronde, a de circuit environ sept lieues, renferme trois petites isles dans son enceinte, & est extrêmement poissonneux. * Baudrand.

CASTIGLIONE DI PISCARIA ou DI PISCALA, bourg d'Italie, dans le Siennois, en Toscane, près de la montagne de Piscala, sur le canal par lequel le lac de Buriana ou de Castiglione se décharge dans la mer de Toscane, entre l'embouchure de l'Ombrone, & le golfe de Piombino. * Mati, *dict.*

CASTIGLIONE (Lago di) *cherchez* BURIANA.

CASTIGLIONE MANTUANO, dans l'état de Mantoue, du côté de Vérone, &c.

CASTIGLIONE DELLE STIVERE, ville d'Italie, sur les frontieres du Mantouan, avec titre de principauté. C'est une place très-forte, entre Mantoue & Bresce, qui appartient à un seigneur de la maison de Gonzague, & est capitale d'un petit pays. * Sanson. Baudrand.

CASTIGLIONI, ou CASTILIONI (François) chanoine de S. Laurent de Florence, vivoit dans le XV siécle, en 1460. Marcile Ficin lui adresse une de ses lettres. On a fait un recueil des siennes adressées à Jacques Piccolomini cardinal. Il écrivit la vie de S. Antonin, archevêque de Florence, & donna au public quelques autres ouvrages de piété, dont Léandre Alberti, Possevin & Vossius font le dénombrement.

CASTILHO (Antoine de) étoit fils de *Jean* de Castilho, le premier qui passa d'Espagne en Portugal, & de *Felice* de Neira. Il a été collégial au collége de S. Paul dans l'université de Conimbre depuis le 2 mai 1563 jusqu'au mois de mars 1565, & licencié en droit civil. Il étoit chevalier de l'ordre d'Avis, gardien de l'archive royale de Lisbonne, premier historiographe du roi Sébastien & de son conseil, châtelain de Mora, commandeur de Moura, & ambassadeur à la cour d'Angleterre. Il avoit beaucoup d'érudition & de probité. Nous avons de lui les ouvrages suivans : *Cercos de Goa & Chaul*, l'an 1570, imprimé à Lisbonne en 1573 *in*-8°. *Fragmentos da Chronica dos Reys Dom Joao* 3°. *e D. Sebastiao*, manuscrit qui est resté en Espagne. *Elegio del Rey dom Joao* 3. imprimé ; le livre intitulé *Nôtitias de Portugal* de Faria Severim. * Barbosa, *Memorias do collegio de sancto Paulo* dans le recueil de l'académie royale de Portugal de l'an 1727.

CASTILION, CASTALION, CASTILLON ou CHASTILLON (*Sébastien*) calviniste, né en 1515 dans les montagnes de Dauphiné, vivoit dans le XVI siécle, & enseigna les lettres à Genève. Il savoit bien les langues, & sur-tout l'hébraïque. Ce qui l'engagea à faire une traduction de la bible, dans laquelle il s'est donné trop de licence, en affectant de parler purement latin. Scevole de sainte Marthe dit, que » Castillon étoit » un bon homme, simple & sans malice, & éloigné de » toute sorte d'ambition ; jusque-là même qu'il ne fai» soit point de difficulté de labourer de ses propres » mains le petit héritage qu'il avoit dans le fauxbourg de » la ville, où il prenoit le soin d'enseigner de jeunes en» fans. » Mais le même auteur remarque qu'il a donné atteinte en quelques lieux à la majesté sainte des choses divines, par une trop grande affectation de latinité & d'éloquence. Il ajoute, qu'il a encore fait plus imprudemment, pour ne pas dire sottement, d'entreprendre de faire une version françoise de la bible, lui qui n'étoit versé que dans la lecture des livres hébreux, grecs & latins, & qui avoit presqu'entiérement oublié la langue de son pays. Le président de Thou en parle en ces termes, sous l'an 1563. « Sébastien Castalion de Dauphi» né, croyant avoir ajouté à la philosophie la connois» sance des langues, employa ses mains impures, au » jugement de plusieurs, à écrire sur les choses saintes. » Quoiqu'il n'eût pas les qualités nécessaires pour un si » grand ouvrage, il entreprit, par une témérité inso» lente, de faire une nouvelle traduction de la bible, » quoiqu'il ne fût pas d'accord sur certains points avec » les protestans de France & de Suisse, dont il suivoit » la doctrine. » Voici ce qu'en dit M. Simon. « Sébastien » Castalion, ou Casteillon, comme il se nomme lui» même dans les livres françois, est aussi auteur d'une » version latine sur toute la bible, qu'il retoucha plu» sieurs fois. La premiere édition est de 1551 à Basle. » L'édition la plus estimée de toutes est celle de 1573 » au même lieu. Mais comme je n'ai pu la trouver, » je me suis servi d'une autre édition de 1554, qui a » aussi été faite à Basle, & qui est accompagnée de pe» tites notes. Les docteurs de Genève, & principale» ment Theodore de Beze, ont fort décrié cette nou» velle version de Castalion, qu'ils ont appellé à cette » occasion *ignorant* & *téméraire*, en lui reprochant de » s'être joué de l'écriture sainte. C'est ce qu'on peut voir » plus au long dans la préface françoise de la bible en » 1559. De plus, Beze & Castalion écrivirent l'un con» tre l'autre sur ce sujet ; mais comme Beze ignoroit la » langue hébraïque, il fut obligé de s'en rapporter au » sentiment des autres, qui assuroient que Castalion n'en-

» tendoit pas l'hébreu. Cependant on ne peut pas dire » que Castalion n'ait point su la langue hébraïque, si on » lit les remarques critiques qu'il a ajoutées à la fin de » sa version. L'on peut dire qu'il étoit même beaucoup » plus savant dans les trois langues, hébraïque, grec- » que & latine qu'aucun docteur de Genève. Mais il ne » garde pas assez le caractere d'un interpréte des livres » sacrés. Il affecte trop le style poli & élégant, & il » affoiblit beaucoup par-là le sens de son texte. » Ce défaut régne dans tout le corps de sa version, comme on le poura juger dès les premiers mots de la Genèse, qu'il a traduits de cette sorte : *Principio creavit Deus cœlum & terram ; cùm autem esset terra iners atque rudis, tenebrisque offusum profundum, & divinus spiritus se se super aquas libraret, jussit Deus ut existeret lux, &c.* Voici le jugement que M. Du Pin porte de cet auteur : » Castalion, dit-il, s'étant mis en tête de faire une » traduction latine de la bible, a donné un tour entiére- » ment profane aux livres sacrés. On ne reconnoît plus » dans sa version cette noble simplicité, cette grandeur » naturelle, cette force infinie, que l'on voit dans les » originaux, & dans les autres versions. Son style est » affecté, efféminé, chargé de faux ornemens, & en » un mot, entiérement profane & indigne du sujet qu'il » traite. Il est aussi trop hardi, peu exact, peu fidéle, & » après tout, il ne parle pas toujours bien latin. Sixte de » Sienne, Genebrard, M. Huet, & plusieurs protestans » même, en ont porté le même jugement. Mais quel- » ques autres, comme Buxtorf, Humfredus, Simon » Episcopius, Bootius, ont loué, ou du moins justifié cette » version. » On a cru qu'au sujet de la polygamie il donnoit dans les sentimens de Bernardin Ochin, dont il mit les dialogues en langue latine. Enfin n'étant pas encore fort vieux, (car à peine avoit-il passé 48 ans) il mourut à Basle, le 29 décembre 1563, frapé de la peste qui fut grande cette année en Allemagne. Il différoit de Beze principalement sur les articles de la prédestination, de la justification, & de la persécution des hérétiques. On peut voir là-dessus ses opuscules. * Beze, *in vit. Cal.* Sanderus, *hær.* 190. Genebrard, *in præfat. operum Origenis.* De Thou, *hist. l.* 34. Sixte de Sienne, *l.* 8 *bibl. sanctæ.* La Croix du Maine, *bibl. Franç.* Sainte-Marthe, *in elog. doct. Gall. l.* 2. Sponde, *A. C. n.* 77. Daniel Huet, *de claris interpretibus.* Simon, *histoire critique du vieux testament, l.* 2, *c.* 27. M. Du Pin, *differt. prélim. sur la bible, tom.* 2.

CASTILLE, royaume le plus considérable d'Espagne en Europe, est situé sous le 12e dégré de longitude, & sous le 39e de latitude, entre la Navarre, l'Aragon & le royaume de Valence au levant ; la Galice & le Portugal au couchant, les Asturies & la Biscaye au nord ; & l'Andalousie, Grenade & Murcie au midi. Les habitans l'appellent *la Castilla*, & elle est la plus grande des trois parties dans lesquelles on partage l'Espagne. On la divise ordinairement en Castille *vieille*, & en Castille *nouvelle.* La premiere a pour capitale Burgos, archevêché. Elle n'étoit autrefois qu'un comté dépendant des rois de Léon, & ne fut honorée du titre de royaume qu'en 1037, du temps du roi Ferdinand. Ses autres principales villes sont, Valladolid, où quelques rois d'Espagne ont fait leur séjour ; Palença & Salamanque, dont l'université est fort célébre. Numance, qui autrefois résista si long-temps aux Romains, étoit dans cette province ; mais il n'en paroît plus de vestige aujourd'hui. La nouvelle Castille a eu pour capitale Tolede, dont l'archevêque est primat d'Espagne. Les autres sont Madrid, aujourd'hui capitale, séjour ordinaire des rois d'Espagne : à cinq lieues de cette ville vers l'occident, est le fameux monastere de S. Laurent, nommé *l'Escurial*, qui est un bâtiment très-magnifique, que Philippe II fit construire. Alcala de Henarez est aussi célébre par son université, fondée par le cardinal Ximenez. La Castille fut gouvernée par des comtes, depuis dom FERDINAND Gonçales, vers l'an 904, ou, selon d'autres, en 930, jusqu'à *Garcias*, lequel mourant sans enfans en 1029, laissa cette souveraineté à *Nugna* sa sœur, femme de *Sanche*, dit le *Grand*, roi de Navarre, qui l'érigea en royaume. Ferdinand II roi de Léon, héritant de son petit-neveu Henri, roi de Castille, unit en sa personne ces deux royaumes environ l'an 1217. Il a été uni à l'Aragon sous Ferdinand & Isabelle l'an 1474, si l'on compte depuis la mort de Henri, roi de Castille, ou en l'an 1467, à compter depuis que Jeanne, fille de Henri IV, se fit religieuse dans le monastere de Conimbre, voyant que les Portugais, de qui elle attendoit du secours, s'étoient accordés avec Ferdinand & Isabelle.

## SUCCESSION CHRONOLOGIQUE & généalogique des comtes & rois de Castille.

### *ANCIENS COMTES DE CASTILLE.*

I. FERDINAND GONÇALES, premier comte de Castille, se signala dans la guerre contre les Maures, qu'il défit devant S. Etienne de Gozmar, qu'ils assiégeoient, & mourut en l'an 942. Il épousa *Sancie*, seconde fille de *Sanche-Garcie* I du nom, roi de Pampelune & de Navarre, dont il eut GARCIE-FERNANDES I du nom, qui suit ; & *Urraque*, mariée : 1°. à *Ordonno* III du nom, roi de Léon, qui la répudia : 2°. à *Sanche* II du nom, dit *Abarca*, roi de Navarre.

II. GARCIE-FERNANDES I du nom, comte de Castille, mourut l'an 990, des blessures qu'il reçut dans un combat contre les Maures, ayant tenu le comté de Castille pendant 48 ans, & eut de *Sancie*, dont la famille n'est pas connue, SANCHE I du nom qui suit.

III. SANCHE I du nom, comte de Castille, eut de grands différends avec son pere, & mourut l'an 1028, ayant gouverné le comté de Castille 38 ans. De *N.* sa femme il eut *Garcie* II du nom, comte de Castille, qui fut tué en trahison dans la ville de Léon le 23 mai 1029, jour de ses nôces avec *Sanche*, sœur de *Veremond* III du nom, roi de Léon ; & *Major-Munia*, dite aussi *Elvire*, comtesse de Castille, mariée à *Sanche* III du nom, dit *le Grand*, roi de Navarre.

### *PREMIERE RACE DES ROIS DE CASTILLE.*

X. FERDINAND I du nom, dit *le Grand*, puîné de SANCHE III du nom, dit *le Grand*, roi de Navarre, & de *Major-Munia*, dite aussi *Elvire*, comtesse de Castille, dont les ancêtres sont rapportés à NAVARRE, roi de Castille & de Léon. Il déclara la guerre à Veremond III du nom, roi de Léon, qu'il défit & qu'il tua, se fit couronner roi de Léon l'an 1037, & mourut le 27 décembre 1065, après avoir régné vingt-huit ans six mois douze jours. Il épousa *Sancie*, sœur de *Veremond* III du nom, roi de Léon, & fille d'*Alfonse* V du nom, roi de Léon, morte le 8 novembre 1067, dont il eut *Sanche* I du nom, roi de Castille & de Léon, qui fut tué l'an 1072, au siége de Zamora, en la septiéme année de son régne ; ALFONSE I du nom, qui suit ; *Garcie*, comte de Galice, qui fut empoisonné par le commandement du roi Alfonse son frere ; *Urraque*, mariée à *Garcie* de Cabrera ; & *Geloire*, ou *Elvire* de Castille, morte sans alliance.

XI. ALFONSE I du nom, roi de Castille, & VI de ce nom de Léon, voulant usurper la couronne, il fut enfermé dans un monastere par ordre du roi Sanche I du nom, son frere, d'où il fut tiré après la mort de ce prince, pour succéder à ses états. Il conquit le 25 mai 1085, la ville de Tolede sur les Maures, & l'établit capitale de son royaume, après avoir chassé les infidéles de cette province, & mourut le premier juillet 1109, âgé de 70 ans, en la 44e année de son régne. Il épousa, 1°. *Constance*, dite aussi *Beatrix* de Bourgogne, veuve de *Hugues* II du nom, comte de Châlon, & fille de *Robert* de France, duc de Bourgogne, morte l'an 1092 : 2°. *Zaïde*, dite aussi *Marie*, fille de *Benabeth*, roi de Séville : 3°. *Berthe* : 4°. *Elizabeth* : 5°. *Beatrix* : 6°. *Agnès*, fille de *Gui-Geofroi*, dit *Guillaume* VIII du nom, duc de Guienne. Du

premier mariage vint *Urraque*, reine de Castille & de Léon, mariée 1°. à *Raymond*, qualifié comte de Bourgogne & de Galice : 2°. à *Alfonse* I du nom, roi d'Aragon & de Navarre, qui à cause d'elle fut le VII de ce nom, roi de Léon & de Castille, comme tuteur de son pupille. Du second mariage sortit *Sanche*, infant de Castille, tué au siége d'Uclés. Du quatriéme vinrent *Sancie*, mariée à *Rodriguez*, comte de Castille, & *Alberie*, dite aussi *Geloire* & *Elvire*, mariée 1°. à *Roger*, premier roi de Sicile, duc de la Pouille, & prince de Capoue : 2. à *Fernand* Fernandez, avec lequel elle vivoit l'an 1117. *Il eut aussi pour filles naturelles* Geloire *ou* Elvire, *mariée à* Raymond V *du nom, comte de Toulouse ; &* Therèse, *qui épousa* Henri *de Bourgogne, comte de Portugal.*

*SECONDE RACE DES ROIS DE CASTILLE.*

IV. RAYMOND, quatriéme fils de GUILLAUME II du nom, dit *Tête-hardie*, comte de Bourgogne, chercha sa fortune en Espagne, où il se rendit si célébre par sa valeur dans la guerre contre les Maures, qu'Alfonse VI roi de Léon & de Castille, lui fit épouser sa fille, & lui donna le comté de Galice. Il mourut vers l'an 1108, ayant eu d'*Urraque*, reine de Castille & de Léon, laquelle se remaria à *Alfonse* I du nom, roi d'Aragon, & à cause d'elle VII du nom, roi de Castille & de Léon, & mourut le 10 mars 1126, ayant eu de son premier mariage ALFONSE VIII du nom, qui suit; & *Sancie* de Castille, morte sans alliance.

V. ALFONSE VIII du nom, surnommé *le Bon*, roi de Castille & de Léon, né le premier mars 1107, fut sacré empereur par l'archevêque de Tolede le 26 mai 1135, & mourut le 21 août 1157, après un régne de 35 ans. Il épousa 1°. *Berangere* de Barcelone, seconde fille de *Raymond Berenger* III du nom, comte de Barcelone, & de *Douce*, comtesse de Provence, morte en février 1149 : 2°. l'an 1151, *Riche* ou *Rischilde* de Pologne, fille de *Boleslas* IV du nom, dit *le Frisé*, duc de Pologne, & d'*Agnès* d'Autriche. Elle prit une seconde alliance avec *Raymond Berenger* I du nom, comte de Provence, & mourut l'an . . . . Du premier mariage vinrent SANCHE II du nom, qui suit; *Garcie* infant de Castille, mort jeune l'an 1145; FERDINAND II du nom, roi de Léon & de Galice, *qui continua la postérité des rois de* CASTILLE, *rapportée ci-après ; Constance*, mariée en 1153 à *Louis* VIII du nom, dit *le Jeune*, roi de France, morte en couches l'an 1160; & *Sancie* de Castille, qui épousa *Sanche* VI du nom, dit *le Sage*, roi de Navarre. Du second sortit *Sancie* de Castille, alliée le 19 janvier 1174 à *Alfonse* II du nom, dit *le Chaste*, roi d'Aragon, morte en novembre 1208, religieuse en l'abbaye de Xixene. *Il eut aussi pour fille* naturelle, Urraque bâtarde *de Castille, mariée* 1°. *à* Garcie Ramir V *du nom, roi de Navarre, dont elle fut la seconde femme :* 2°. *à* Alvare *Rodriguez, du pays d'Asturie, morte en août* 1180; *&* Stephanie bâtarde *de Castille, alliée à* Ferdinand *Rodriguez, morte en* 1157.

VI. SANCHE II du nom, dit *le Désiré*, roi de Castille, né l'an 1135, & mort le 31 août 1158, après avoir regné un an onze jours. Il épousa *Blanche* de Navarre, fille aînée de *Garcie Ramir* V du nom, roi de Navarre, & de *Marguerite* de l'Aigle, sa premiere femme, morte en 1156, laissant pour fils unique ALFONSE IX du nom, qui suit.

VII. ALFONSE IX, surnommé *le Bon* & *le Noble*, né l'an 1155, & mort le 6 octobre 1214, ayant regné 53 ans 22 jours, épousa en septembre 1170 *Eléonore* d'Angleterre, seconde fille de *Henri* II du nom, roi d'Angleterre, & d'*Alienore*, duchesse de Guienne, morte le 31 octobre 1214, âgée de 58 ans, de chagrin de la mort de son mari, dont elle eut *Ferdinand* infant de Castille, né en 1189, mort en 1211, & selon d'autres, le 14 octobre 1210, âgé de 25 ans; HENRI I du nom, qui suit; *Berengere*, née en 1181, mariée 1°. à *Conrad* duc de Souabe, fils puîné de l'empereur Frédéric *Barberousse ;* mais ce mariage ayant été annulé l'an 1200, elle épousa 2°. l'an 1201 *Alfonse* IX du nom, roi de Léon, son cousin, qui succéda au roi *Henri* son frere l'an 1217, & mourut l'an 1245; *Blanche*, née en 1188, alliée le 23 mai de l'an 1200 à *Louis* VIII du nom, roi de France, morte le premier décembre 1252; *Urraque*, qui épousa en l'an 1206, *Alfonse* II du nom, roi de Portugal, morte le 3 novembre 1220; *Constance* & *Sancie*, mortes jeunes; *Constance*, premiere abbesse de las Huelgas de Burgos en 1212; & *Eléonore* de Castille, mariée le 6 février 1221 à *Jacques* I du nom, roi d'Aragon, dont elle fut séparée & son mariage dissous en 1229, quoiqu'elle eût un fils.

VIII. HENRI I du nom, roi de Castille, fut blessé d'une tuile qui lui tomba sur la tête en jouant avec quelques seigneurs, dont il mourut le 6 juin 1217, après avoir regné deux ans neuf mois, mais sans laisser de postérité de *Mahaud* de Portugal, seconde fille de *Sanche* I du nom, roi de Portugal, de laquelle il fut séparé pour cause de consanguinité.

*SUITE DES ROIS DE CASTILLE.*

VI. FERDINAND II du nom, troisiéme fils d'ALFONSE VIII du nom, roi de Castille & de Léon, fut roi de Léon & de Galice, & mourut en 1188, après un régne de 31 ans. Il épousa 1°. *Urraque* de Portugal, fille aînée d'*Alfonse* I du nom, roi de Portugal, dont il fut séparé en 1169, pour cause de parenté, n'ayant pu obtenir dispense du pape, quoiqu'il eût un fils : 2°. *Therèse*, veuve de *Nunez*, comte en Castille, & fille du comte Fernand : 3°. *Urraque*, fille de *Lopez* Diaz I du nom, comte de Biscaye, & de *Mencie* d'Arias. Du premier mariage vint ALFONSE IX, roi de Léon, qui suit. Du second sortit *Ferdinand*, mort en 1214 sans alliance. Du troisiéme vinrent *Sanche* & *Garcie* morts sans lignée.

VII. ALFONSE IX du nom, roi de Léon & de Galice, mort le 24 septembre 1230, après un régne de 42 ans, épousa 1°. *Therèse* de Portugal, fille aînée de *Sanche* I du nom, roi de Portugal, dont il fut séparé pour cause de parenté : 2°. l'an 1201, *Berengere* de Castille, sœur aînée & héritiere de *Henri* I du nom, roi de Castille, morte l'an 1245. Du premier mariage vinrent *Ferdinand*, mort jeune; *Sancie* & *Douce* de Castille, mortes sans alliance. Du second sortirent 1. S. FERDINAND, qui suit; 2. *Alfonse* de Castille I du nom, seigneur de Molina, qui mourut en 1272. Il épousa 1°. *Mahaud*, fille de *Perez* Gonçalez de Molina : 2°. *Therèse* de Lara, fille de *Nuno* Gonçalez de Lara : 3°. *Major* de Menesès, fille d'*Alfonse* Tellez de Menesès. Du premier mariage sortit *Blanche* de Molina, mariée à *Alfonse-Ferdinand*, bâtard de Castille. Du second vint *Jeanne* de Molina, alliée à *Lopez* Diaz de Haro III du nom, comte de Biscaye. Du troisiéme sortirent *Marie* de Molina, qui épousa *Sanche* IV du nom, roi de Castille; & *Alfonse* II, seigneur de Molina, qui de *Blanche* sa femme, eut *Isabeau* dame de Molina, mariée l'an 1290 à *Jean* Nunez, seigneur de Lara, de Molina & de Mesa, dit *le Jeune*, morte sans postérité l'an 1293. Quelques auteurs donnent encore à Alfonse I, seigneur de Molina, un fille nommée *Berengere*, qui fut concubine de *Jacques* I du nom, roi d'Aragon, & mourut le 17 juin 1272. 3. *Constance* de Castille, religieuse à Burgos; 4. *Berengere*, mariée l'an 1222, à *Jean* de Brienne, roi de Jérusalem, morte le 12 avril 1237; & 5. *Eléonore* de Castille, morte l'an 1210. *Il eut aussi pour enfans naturels* Roderic-Alfonse bâtard *de Léon, qui fut vaincu par les Maures de Grenade dans un combat donné l'an* 1241; *&* Urraque, bâtarde *de Léon, mariée à* Lopez *Diaz II du nom, comte de Biscaye, Alfier-Major de Castille.*

VIII. S. FERDINAND III du nom, roi de Castille

& de Léon, mort le 30 mai 1252, âgé de 51 ans, après avoir régné en Castille 34 ans 11 mois 23 jours, fut canonisé par le pape Clément X, le 15 février 1671. Il épousa 1°. le 30 novembre 1220 *Beatrix* de Souabe, fille de *Philippe* duc de Souabe & roi des Romains, & d'*Irenne* Ange, morte en 1234 : 2°. en 1238, *Jeanne* de Dammartin, comtesse de Ponthieu & d'Aumale, fille aînée & héritiere de *Simon* de Dammartin, comte d'Aumale, & de *Marie*, comtesse de Ponthieu. Après la mort de son mari elle retourna en France, y épousa *Jean* de Néelle, seigneur de Falvi & de la Herelle, & mourut l'an 1279. Les enfans qu'il eut de sa premiere femme furent 1. ALFONSE X du nom, qui suit; 2. *Frédéric*, qui fut tué au château de Burgos, où il étoit prisonnier par l'ordre du roi Alfonse son frere en 1277, laissant de *N.* Malespine sa femme, *Beatrix* de Castille, seconde femme de *Simon* Ruys de Haro, seigneur de los Cameros; 3. *Ferdinand*, mort jeune, l'an 1242; 4. *Henri* infant de Castille, dit *le Sénateur*, qui fut régent du royaume de Castille pendant la minorité du roi Ferdinand IV son neveu, & mourut sans postérité de *Jeanne* Nunez de Lara; 5. *Philippe*, qui fut abbé de Valladolid, & nommé archevêque de Séville, qu'il quitta pour épouser en 1254 *Christine* de Danemarck, dont il n'eut point d'enfans; 6. *Sanche* de Castille, archevêque de Tolede, qui fut tué dans un combat par les Maures en 1262; 7. MANUEL de Castille, qui fit *la branche des seigneurs de* PENNAFIEL, *dont la postérité est rapportée ci-après*; 8. *Eléonore*, morte jeune; 9. *Berengere*, religieuse à Burgos; & 10. *Marie* de Castille, morte jeune peu de jours après sa mere. Les enfans qu'il eut de sa seconde femme, furent 1. FERDINAND de Castille, comte d'Aumale, qui prit le nom de Ponthieu, *dont la postérité est rapportée ci-après*; 2. *Jean*, seigneur de Marquena, mort jeune; 3. *Louis*, seigneur de Marquena, mort sans postérité; & *Eléonore* de Castille, comtesse de Ponthieu & de Montreuil, mariée l'an 1254 à *Edouard* I du nom, roi d'Angleterre, morte le 29 novembre 1290.

IX. ALFONSE X du nom, dit *le Sage & l'Astronome*, roi de Castille & de Léon, né le 23 novembre 1221, mourut le 21 avril 1284, ayant regné 32 ans. Il épousa en novembre 1246 *Iolande* d'Aragon, fille de *Jacques* I du nom, & d'*Iolande* de Hongrie, sa seconde femme, morte en 1278, dont il eut 1. FERDINAND, infant de Castille, dit *de la Cerda*, dont la postérité prit le nom & a fait *la branche des seigneurs de* LUNEL, *rapportée ci-après*; 2. SANCHE IV du nom, qui suit; 3. *Jean* de Castille, seigneur de Valence & d'Oropesa, &c. qui fut tué au combat de Grenade le 25 juin 1319. Il avoit épousé en secondes nôces en 1287 *Marie*, comtesse de Biscaye, fille de *Lopez Diaz* de Haro III du nom, comte de Biscaye, & de *Jeanne* de Molina, dont il eut *Jean* II du nom, infant de Castille, dit *le Borgne*, comte de Biscaye, qui fut mis à mort en 1327, par le commandement d'Alfonse XI, roi de Castille, & laissa d'*Isabelle* de Portugal, fille aînée d'*Alfonse* de Portugal, seigneur de Portalégre, pour fille unique *Marie* de Castille, comtesse de Biscaye, mariée en 1329 à *Jean* Nunez d'Espagne, seigneur de Lara, morte vers l'an 1350; 4. *Pierre* de Castille, seigneur de Ledesna, d'Alva & de Salvaterra, mort l'an 1283; 5. *Jacques*, seigneur de los Cameros, mort sans postérité; 6. *Berengere*, dame de Guadalaxara, née en 1253, morte sans alliance; 7. *Beatrix*, seconde femme de *Guillaume* V du nom, dit *le Grand*, marquis de Montferrat; & *Iolande*, mariée en 1281, à *Diaz Lopez* IV du nom, comte de Biscaye; 9. 10. *Isabeau* & *Eléonore* de Castille. *Il eut aussi pour enfans* naturels, Alfonse Ferdinand bâtard de *Castille*, mort laissant une fille de *Blanche* de Molina, fille d'Alfonse *de Castille* I *du nom, seigneur de Molina*; Martin-Alfonse bâtard *de Castille, abbé de Valladolid*; Beatrix bâtarde *de Castille, mariée en* 1253 *à* Alfonse III *du nom, roi de Portugal*; & Urraque bâtarde *de Castille*.

X. SANCHE IV du nom, dit *le Brave*, roi de Castille & de Léon, mort le 25 avril 1295, âgé de trente ans, ayant regné onze ans quatre jours, épousa en 1282, *Marie* de Molina, fille puînée d'*Alfonse*, infant de Castille, I du nom, seigneur de Molina, & de *Major* de Menesés, sa troisiéme femme, morte le premier juin 1322, dont il eut 1. FERDINAND IV, qui suit; 2. *Alfonse*, né en 1287, mort en 1291; 3. *Henri*, mort jeune; 4. *Pierre*, infant de Castille, qui mourut de la fatigue qu'il eut au combat de Grenade le 15 juin 1319, laissant de *Marie* d'Aragon, fille de *Jacques* II du nom, roi d'Aragon, *Blanche* de Castille, posthume, premiere femme de *Pierre*, dit *le Justicier*, roi de Portugal, qui la répudia; 5. *Philippe*, seigneur de Cabrera, né l'an 1292, mort l'an 1324 ou 1328, selon d'autres; 6. *Isabelle*, née l'an 1283, mariée en 1310 à *Jean* III du nom, duc de Bretagne, morte le 29 juillet 1328; & 7. *Beatrix* de Castille, née en 1293, qui épousa en 1306 *Alfonse* IV, du nom, roi de Portugal. *Il eut aussi pour fille naturelle* Therêse Sanche bâtarde *de Castille, qui épousa* Jean-Alfonse, *seigneur d'Albuquerque*.

XI. FERDINAND IV du nom, roi de Castille & de Léon, né le 6 décembre 1285, mourut le 7 septembre 1312, ayant regné dix-sept ans quatre mois treize jours. Il épousa en 1301 *Constance* de Portugal, fille de *Denys*, dit *le Pere de la Patrie*, roi de Portugal, & de sainte *Elizabeth* d'Aragon, morte en novembre 1313, dont il eut ALFONSE XI, qui suit; & *Eléonore* de Castille, née en 1307, mariée le 5 février 1329, à *Alfonse* IV du nom, roi d'Aragon. Elle fut empoisonnée l'an 1358, & mise à mort l'année suivante par le commandement de Pierre *le Cruel*, roi de Castille, son neveu.

XII. ALFONSE XI, roi de Castille & de Léon, né le 3 août 1311, mourut de la peste au siége de Gibraltar le 26 mars 1350. Il épousa en 1328 *Marie* de Portugal, fille aînée d'*Alfonse* IV du nom, roi de Portugal, & de *Beatrix* de Castille, laquelle s'étant abandonnée à Martin Tellez, seigneur Portugais, le roi son frere la fit empoisonner l'an 1356. Alfonse eut pour enfans *Ferdinand*, né en 1332, mort jeune; & PIERRE, dit *le Cruel*, qui suit. *Il eut aussi pour enfans* naturels; 1. Pierre bâtard *de Castille, né en* 1330, *mort en* 1338; 2. Sanche bâtard *de Castille, seigneur de Ledesma, né en* 1331, *mort jeune*; 3. HENRI II, *dit* le Magnifique, *qui continua la lignée des rois de Castille*, rapportée ci-après; 4. FRÉDÉRIC bâtard *de Castille, grand-maître de l'ordre de S. Jacques, qui donna origine aux ducs de Rioseco Medina*, rapportés ci-après; 5. Ferdinand bâtard *de Castille, seigneur de Ledesma & d'Albuquerque, né en* 1335, *mort sans postérité*; 6. Tellez bâtard *de Castille, seigneur d'Aquilaria, &c. né en* 1337, *mort le* 15 *octobre* 1370, *sans postérité de* Jeanne *d'Espagne, comtesse de Biscaye*; 7. Sanche bâtard *de Castille, né en* 1339, *qui fut fait comte d'Albuquerque en* 1366, *par le roi Henri son frere, & mourut en* 1374, *d'un coup de lance qu'il reçut dans une querelle. Il épousa en* 1373 Beatrix, *fille* naturelle *de* Pierre, *roi de Portugal, dont il eut* Eléonore *de Castille, comtesse d'Albuquerque & de Pennafiel, née posthume, mariée l'an* 1393 *à* Ferdinand *IV du nom, surnommé* le Juste & l'Honnête, *roi d'Aragon & de Sicile, morte en* 1435; 8. Jean bâtard *de Castille, seigneur de Xeros de los Cavalleros, qui fut mis à mort l'an* 1459, *à l'âge de dix-huit ans, par le commandement de Pierre* le Cruel, *roi de Castille*; 9. Pierre bâtard *de Castille, qui fut aussi tué l'an* 1459, *à l'âge de quatorze ans par le commandement du même roi*; & 10. Jeanne bâtarde *de Castille, mariée* 1°. *à* Ferdinand Ruiz, *de Castro, seigneur de Lemos*; 2°. *l'an* 1366, *à* Philippe, *seigneur de Castro & de Peralta*.

XIII. PIERRE surnommé *le Cruel*, roi de Castille & de Léon, né au mois d'août 1334, fut chassé de ses états par ses sujets à cause de ses cruautés & de ses

infamies. Il y fut rétabli par le secours des Anglois ; mais ayant perdu la bataille de Montiel contre son frere bâtard Henri, le 14 mars 1369, il fut tué le 23 suivant, après avoir régné dix-neuf ans. Il épousa 1°. le 9 juillet 1352 *Blanche* de Bourbon, qui fut mise à mort ou empoisonnée en 1361, âgée de vingt-cinq ans, par le commandement de son mari, sans en avoir d'enfans : sa seconde femme ou *concubine* fut *Marie* de Padilla, morte en 1361 ; & sa troisiéme fut *Jeanne* de Castro, veuve de *Diego* de Haro. De la seconde il eut *Alfonse*, né en 1359, mort le 18 octobre 1362 ; *Beatrix*, née en 1353, morte en 1369 ; *Constance*, née en 1354, mariée en 1371 à *Jean* d'Angleterre, duc de Lancastre, qui prétendit, à cause d'elle, le royaume de Castille ; & *Isabelle* de Castille, née en 1355, qui épousa *Edmond* d'Angleterre, duc d'Yorck. De la troisiéme sortit *Jean* de Castille, qui mourut en prison l'an 1405. Il avoit épousé *Elvire*, fille de *Bertrand* Eril, son géolier, dont il eut *Constance*, religieuse au couvent de S. Dominique de Madrid ; & *Pierre*, évêque d'Osma & de Valence, *qui eut huit enfans* naturels ; *savoir*, Alfonse, *qui laissa une grande postérité, qui prit le surnom de Castille* ; Louis ; Sanche ; Pierre ; Aldonce ; Isabelle ; Catherine, & Constance *de Castille*.

*DERNIERS ROIS DE CASTILLE.*

XIII. HENRI II du nom, surnommé *le Magnifique*, roi de Castille & de Léon, fils naturel d'Alfonse XI, roi de Castille & de Léon, fut proclamé & couronné roi de Castille en 1369, vainquit Pierre, roi de Castille son frere, & le tua de sa propre main ; d'autres disent qu'il lui fit trancher la tête, & mourut avec soupçon de poison le 30 mai 1379, en la 46^e^ année de son âge, après un régne de dix ans deux mois, à compter depuis la mort de Pierre *le Cruel*. Il épousa le 27 mai 1350 *Jeanne* Manuel, fille de *Jean* Manuel, seigneur de Pennafiel & de *Blanche* d'Espagne, morte en 1381, dont il eut JEAN I du nom, qui suit ; & *Eléonore* de Castille, mariée le 27 mai 1375 à *Charles* III du nom, roi de Navarre, morte le 5 mars 1416. *Il eut aussi pour enfans* naturels, 1. Frédéric bâtard *de Castille, duc de Benévent, qui mourut en prison* ; 2. Alfonse Henriques bâtard *de Castille, comte de Gison, & seigneur de Norogna, qui épousa l'an* 1378 Isabelle, *fille* naturelle *de* Ferdinand, *roi de Portugal, dont il eut sept enfans, qui prirent le nom de* Norogna ; 3. Jeanne bâtarde *de Castille, qui épousa* 1°. *en* 1378, Pierre d'*Aragon, marquis de Villena* : 2°. Denys bâtard *de Portugal, seigneur de Cisuentes & d'Escalona* ; 4. Eléonore bâtarde *de Castille, qui fut accordée en* 1378 *à* Alfonse d'*Aragon, duc de Gandie, ce qui n'eut point d'effet* ; 5. Constance bâtarde *de Castille, seconde femme de* Jean bâtard *de Portugal, créé duc de Valence en* 1387 ; 6. Beatrix bâtarde *de Castille, mariée à* Jean Alfonse *de Guzman* I *du nom, comte de Niebla* ; & 7. Marie bâtarde *de Castille, qui épousa* Diego Hurtado *de Mendoza, seigneur de Mendoza & de Vega.*

XIV. JEAN I du nom, roi de Castille & de Léon, né le 20 août 1358, mourut le 9 octobre 1390 d'une chute de cheval, voulant faire paroître son adresse à un tournoi que les Maures faisoient à Alcala, après avoir régné onze ans trois mois vingt jours. Il épousa 1°. le 18 juin 1375 *Eléonore* d'Aragon, fille de *Pierre* IV du nom, roi d'Aragon, & d'*Eléonore* d'Aragon-Sicile, morte en couches le 18 août 1382 : 2°. en mai 1383, *Béatrix* de Portugal, fille unique de *Ferdinand*, roi de Portugal, & d'*Eléonore* Tellez. Du premier mariage sortirent HENRI III qui suit ; FERDINAND, né en 1380, qui fit *la derniere branche des rois d'Aragon & de Sicile*, cherchez ARAGON ; & *Marie* de Castille, née & morte en août 1382. Du second vint *Michel*, né & mort en 1385.

XV. HENRI III du nom, surnommé *le Maladif*, roi de Castille & de Léon, né le 4 octobre 1379, mourut le 25 décembre 1406, du poison que lui donna un médecin Juif, ayant régné seize ans deux mois dix jours. Il épousa sur la fin de l'an 1393 *Catherine* de Lancastre, fille de *Jean* d'Angleterre, duc de Lancastre, & de *Constance* de Castille sa seconde femme, morte le 2 juin 1418, dont il eut JEAN II du nom, qui suit ; *Marie*, née le 14 novembre 1401, mariée le 12 juin 1415 à *Alfonse* V du nom, roi d'Aragon, & morte le 4 septembre 1458 ; & *Catherine* de Castille, née peu avant la mort de son pere en 1406, qui épousa en 1420 *Henri* d'Aragon, marquis de Villena, seigneur de Segorbe, &c. grand-maître de l'ordre de S. Jacques, morte le 19 octobre 1439.

XVI. JEAN II du nom, roi de Castille & de Léon, né le 6 mars 1405, mourut le 20 juillet 1454, après un régne de 47 ans six mois 26 jours. Il épousa 1°. en octobre 1418 *Marie* d'Aragon, fille de *Ferdinand* IV du nom, roi d'Aragon, & d'*Eléonore* de Castille, morte non sans soupçon de poison en février 1445 : 2°. en août 1447 *Isabelle* de Portugal, fille aînée de *Jean* de Portugal, grand-maître de l'ordre de S. Jacques, & connétable de Portugal, morte le 15 août 1496, étant tombée auparavant dans une foiblesse de corps & d'esprit. Du premier mariage sortirent HENRI IV qui suit ; *Catherine*, née le 5 octobre 1422, morte en 1424 ; & *Eleonore* de Castille, née en 1423, morte jeune. Du second vinrent *Alfonse*, infant de Castille, né en 1453, qui fut proclamé roi de Castille par les grands du royaume le 5 juin 1465, & mourut subitement le 5 juillet 1468 de poison ou de peste ; & ISABELLE, *dont il sera parlé après son frere aîné.*

XVII. HENRI IV du nom, dit l'*Impuissant*, roi de Castille & de Léon, né le 5 janvier 1425, fut dépouillé de ses états en 1465 par ses sujets, qui mirent en sa place l'infant Alfonse son frere, & mourut le 11 décembre 1474, ayant régné vingt ans quatre mois vingt-deux jours. Il épousa 1°. l'an 1440 *Blanche* d'Aragon, fille aînée de *Jean* II du nom, roi d'Aragon, & de *Blanche*, reine de Navarre, qu'il répudia en 1453, sous prétexte de sortilége, morte sans enfans l'an 1464 : 2°. le 20 mai 1455, *Jeanne* de Portugal, fille puînée d'*Edouard*, roi de Portugal, & d'*Eléonore* d'Aragon, morte le 17 janvier 1475, âgée de trente-sept ans, dont il eut *Jeanne* de Castille, née en 1562, qui épousa en 1475 *Alfonse* V du nom, roi de Portugal son oncle, & se retira cinq ans après au monastere de sainte Claire de Conimbre, où elle se fit religieuse, & y mourut.

XVII. ISABELLE, fille de *Jean* II du nom, roi de Castille & de Léon, & d'*Isabelle* de Portugal, sa seconde femme, née le 23 avril 1451, épousa le 18 octobre 1469 *Ferdinand* V du nom, dit le *Catholique*, roi d'Aragon son cousin, succéda au royaume de Castille & de Léon en 1474, après la mort du roi *Henri* IV du nom, dit l'*Impuissant*, son frere, & mourut le 26 novembre 1504 d'un ulcere contracté d'aller trop souvent à cheval, après avoir régné vingt-neuf ans sept mois quatorze jours. De leur mariage vinrent *Jean*, prince des Asturies, né le 26 juin 1478, mort le 4 octobre 1497 ; *Isabelle*, née le 2 octobre 1470, mariée 1°. en novembre 1490, à *Alfonse*, prince de Portugal : 2°. en octobre 1497, à *Emanuel*, roi de Portugal, morte en travail d'enfant la nuit du 24 au 25 août 1498 ; JEANNE, qui suit ; *Marie* d'Aragon, dite *de Castille*, née le 29 juin 1482, alliée le 30 octobre de l'an 1500 à *Emanuel*, roi de Portugal, son beau-frere, morte en travail d'enfant l'an 1517 ; & *Catherine* d'Aragon née le 16 décembre 1485, qui épousa 1°. le 14 novembre 1501, *Artus* d'Angleterre, prince de Galles : 2°. le 3 juin 1509, *Henri VIII* du nom, roi d'Angleterre, qui la répudia vingt ans après, morte accablée de chagrin le 6 janvier 1536.

XVIII. JEANNE, reine de Castille, de Léon, d'Aragon, de Grenade, de Naples, de Sicile, &c. née le 6 novembre 1479, fut mariée le 21 octobre 1496 à

*Philippe* d'Autriche I du nom, roi d'Espagne, qu'elle aima si éperdument, qu'elle en devint folle après sa mort. Elle mourut le 11 avril 1555 en sa 76e année, & eut entr'autres enfans CHARLES V du nom, empereur & roi d'Espagne, *dont la postérité est rapportée à* AUTRICHE.

*DUCS DE MEDINA-DEL-RIOSECO.*

XIII. FRÉDÉRIC I du nom, *bâtard* de Castille, né l'an 1333, fils *naturel* d'ALFONSE XI du nom, roi de Castille & de Léon, & d'*Eléonore de Gusman*, *sa concubine*, & frere jumeau de HENRI II du nom, dit *le Magnifique*, roi de Castille, fut grand-maître de l'ordre de S. Jacques, & fut tué à Seville l'an 1358 par le commandement de Pierre *le Cruel*, roi de Castille son frere, qui eut l'inhumanité de voir ce massacre. *Il eut deux fils* naturels *de* Jeanne *sa concubine*, *femme de* Jean Alfonse *de Bacaet de Haro*, *qui furent* 1. *Pierre* Henriquez, comte de Trastamare & connétable de Castille, mort l'an 1400, laissant d'*Isabelle* de Castro, dame de Lemos & de Sarria, *Frédéric*, duc d'Ariona, & comte de Trastamare, mort en prison l'an 1430 sans enfans d'*Aldonce*, fille de *Jacques Hurtado* de Mendoza, amiral de Castille; & *Béatrix* Henriquez, dame de Lemos & de Sarria, mariée à *Pierre Alvare* Osorio, seigneur de Carrera & de Ribera, dont sont descendus les marquis de Sarria; & 2. ALFONSE, qui suit;

XIV. ALFONSE Henriquez I du nom, dont la postérité prit le surnom, fut seigneur de Medina-del-Rioseco & de Melgar, le premier de sa famille qui fut pourvu de la charge d'amiral de Castille; il mourut en 1429. Il épousa *Jeanne* de Mendoza, fille de *Pierre Gonçales* de Mendoza, & d'*Aldonce* d'Aiala, dont il eut FRÉDÉRIC II du nom, qui suit; *Henri* Henriquez, duquel sont descendus les comtes d'Alve-d'Aliste; *Béatrix*, mariée à *Pierre* Porto-Carrero, seigneur de Moguer; *Eléonore*, alliée à *Frédéric Alfonse* Pimentel II du nom, comte de Bénévent; *Aldonce*, qui épousa *Roderic Alvare* Osorio, seigneur de Cabrera & de Ribera; *Agnès*, femme de *Jean Hurtado* de Mendoza, seigneur d'Almazan & de Martoga; *Mencie*, alliée à *Jean Ferdinand* Manrique II du nom, comte de Castaneda; *Isabelle*, mariée à *Jean Ramirez* de Arellano, seigneur de los Cameros; *Constance*, qui épousa *Jean* de Tovar, seigneur de Berlanga; *Blanche*, femme de *Pierre Nunez* de Herrera, seigneur de Pedrazza; & *Marie* Henriquez, alliée à *Jean* de Rojas, seigneur de Monzon.

XV. FRÉDÉRIC Henriquez II du nom, seigneur de Medina-del-Rioseco, comte de Melgar & de Rueda, amiral de Castille, mourut le 23 décembre 1473. Il épousa 1°. *Marine* de Aiala, fille de *Diego Hernandez* de Cordoue, seigneur de Baëna: 2°. *Thérese* de Quinonés, fille de *Diego Hernandez* de Quinonés, seigneur de Luna & de *Mencie* de Tolede. Du premier mariage sortit *Jeanne* Henriquez, mariée le premier septembre 1444 à *Jean* II du nom, roi d'Aragon & de Navarre, morte le 13 février 1468. Du second vinrent ALFONSE II du nom, qui suit; *Pierre*, qui fit *la branche des seigneurs de* TARIFE; *Henri*, qui ne laissa que des filles; *Marie*, alliée à *Garcie Alvare* de Tolede, duc d'Albe; *Eléonore*, mariée à *Pierre Alvare* Osorio, comte de Trastamare, marquis d'Astorga; *Agnès*, qui épousa *Lopes Vasques* d'Acuna, comte de Buendia; *Aldonce*, femme de *Jean* Folch, duc de Cardonne; & *Blanche*, religieuse.

XVI. ALFONSE Henriquez II du nom, comte de Melgar, &c. amiral de Castille, mourut en mai 1485. Il épousa *Marie* de Velasco, fille de *Pierre*, comte de Haro, dont il eut *Frédéric* Henriquez III du nom, comte de Melgar, seigneur de Medina-del-Rioseco, &c. amiral de Castille, chevalier de la toison d'or, mort en 1538 sans postérité d'*Anne* de Cabrera, fille de *Jean*, comte de Modica; *Bernardin*, mort sans enfans de *Beatrix* de Mendoza, fille d'*Alvare*, comte de Castro; FERDINAND, qui suit; *Jeanne*, seconde femme de *Diegue Lopes* Pacheco, duc d'Escalone; & *Thérese* Henriquez, mariée à *Gutter* de Sotomayor, comte de Belalcacar, d'où sont issus les ducs de Bejar. *Il eut aussi pour enfans* naturels Alfonse *Henriquez*, *évêque d'Osma*; & Thérese, *mariée à* Gauthier *de Cardenas*, *seigneur de Maqueda*, *d'où sont issus les ducs de Maqueda*.

XVII. FERDINAND Henriquez, comte de Melgar, &c. amiral de Castille, fut créé duc de Medina-del-Rioseco par l'empereur Charles-Quint, & mourut en .... Il épousa 1°. *Marie* Giron, fille de *Jean* Tellez-Giron, comte d'Urena, & de *Léonore* de la Vega-Velasco, dont il eut 1. LOUIS I du nom, qui suit; 2. *Frédéric* Henriquez, grand-maître de la maison de Charles, prince d'Espagne, qui de *Jeanne* Manrique, fille de *Pierre*, comte de Paredes, eut pour enfans *Marianne*, alliée à *Pierre* de Velasco & de Rojas, chevalier de l'ordre d'Alcantara; & *Louis* Henriquez, chevalier de l'ordre de S. Jacques, gouverneur & capitaine général du royaume de Galice, qui épousa *Catherine*, fille de *Diego* de Lujan, dont il eut *Frédéric*; *Diego* & *Alfonse* Henriquez; 3. *Ferdinand*, archidiacre de Madrid; 4. *Alfonse*, abbé de Valladolide; 5. *Louise* Henriquez-Giron, mariée à *Antoine Alfonse* Pimentel, comte de Bénevent. *Il eut aussi pour fille* naturelle Béatrix, *seconde femme d'*Alfonse d'*Aquila*.

XVIII. LOUIS Henriquez I du nom, duc de Medina-del-Rioseco, comte de Melgar, amiral de Castille, chevalier de la toison d'or, mourut le 24 septembre 1572. Il épousa le 5 octobre 1518 *Anne* de Cabrera & de Moncade, comtesse de Modica, fille de *Jean* de Cabrera, & d'*Anne* de Moncade, dont il eut LOUIS II du nom, qui suit; *Louise*, mariée à *Innico-Lopez* de Mendoza, duc de l'Infantado; *Anne*, alliée à *Pierre* de Zuniga, marquis d'Aquila-Fuente; *Françoise*, qui épousa *François* de Rojas, marquis de Poza; & *Jeanne* Henriquez, mariée à *Jean-Ximenes* de Urrera, comte d'Aranda.

XIX. LOUIS Henriquez de Cabrera II du nom, duc de Medina-del-Rioseco, comte de Melgar & de Modica, amiral de Castille, chevalier de la toison d'or, &c. mourut le 27 mai 1596. Il épousa *Anne* de Mendoza, fille de *Diego Hurtado* de Mendoza, comte de Saldanna, morte le 26 juin 1595, dont il eut LOUIS III du nom, qui suit; *Diego*, chevalier de l'ordre d'Alcantara, mort sans alliance; *Roderic*, mort sans postérité de *Françoise* Osorio, dame de Valdonguille & de Villamer; *Anne*, mariée à *Louis* de Cordoue & de Cardonne, comte de Prades; *Marie*, & *Antoinette* Henriquez, religieuses. *Il eut aussi pour enfans* naturels Pierre *Henriquez*, *religieux augustin*; & Louise *Henriquez*, *mariée à* François *Henriquez de Guzman*, *seigneur de Bolanos*.

XX. LOUIS Henriquez de Cabrera III du nom, duc de Medina-del-Rioseco, comte de Melgar & de Modica, amiral de Castille, chevalier de la toison d'or, &c. mourut le 17 août 1600. Il épousa *Victoire* Colonne, fille de *Marc-Antoine* Colonne, prince de Tagliacozzo, morte le 28 décembre 1633, dont il eut JEAN-ALFONSE, qui suit; *Anne*, troisiéme femme de *François* Fernandez de la Cuëva, duc d'Albuquerque; & *Felice* Henriquez de Cabrera, mariée à *François* de Sandoval & de Rojas, duc de Cea.

XXI. JEAN-ALFONSE Henriquez de Cabrera, amirante de Castille, duc de Medina-del-Rioseco, comte de Melgar & de Modica, viceroi de Sicile & de Naples, né le 3 mars 1597, mourut en 1647. Il épousa *Louise* de Sandoval-Padilla, fille de *Christophe*, duc d'Uceda, dont il eut JEAN-GASPARD, qui suit; & *Françoise* Henriquez de Cabrera, morte à Naples sans alliance.

XXII. JEAN-GASPARD Henriquez de Cabrera, amirante de Castille, duc de Medina-del-Rioseco, comte de Melgar, &c. mourut le 25 septembre 1691. Il épousa *Elvire* Ponce de Leon, morte en janvier 1680,

dont il eut JEAN-THOMAS, qui suit; *Louis* Henriquez de Cabrera, marquis d'Alcannizes par sa femme *Marie* Henriquez d'Almansa, fille & héritiere de *Jean*, marquis d'Alcannizes; *Jean-Simon* Henriquez, prévôt d'Alexandrie en 1699; *César* Henriquez, doyen de l'église de Cuença, mort en 1683; & *Thérese* Henriquez, mariée en 1671 à *Gaspard* de Haro, marquis de Carpio, comte duc d'Olivarez, dont elle fut la seconde femme. *Il eut aussi pour fils* naturel Frédéric *Henriquez de Cabrera.*

XXIII. JEAN-THOMAS Henriquez de Cabrera, amirante de Castille, duc de Medina-del-Rioseco, comte de Melgar, &c. fut nommé ambassadeur en France en avril 1702, où feignant d'aller, il prit le 13 septembre suivant la route de Portugal avec une escorte d'environ trois cens hommes; & arriva à Miranda, d'où il continua sa route jusqu'à quinze lieues de Lisbonne, où il envoya un de ses domestiques pour lui arrêter un logis, & congédia la plus grande partie de sa suite, qui retourna en Espagne. On craignit d'abord à la cour de Madrid qu'une retraite précipitée & sans raison apparente, d'une personne aussi considérable par sa naissance, n'eût quelque suite; mais bien loin de-là, elle ne produisit dans le public qu'une grande indignation contre sa personne. Le conseil du gouvernement résolut qu'on lui enverroit faire une citation pour comparoître dans vingt jours, pour rendre compte de sa conduite, sous peine de cinquante mille ducats d'amende; mais comme cette citation ne se pouvoit faire où il étoit, sans la permission du roi de Portugal, un courier fut dépêché à Lisbonne sur cette affaire, avec les ordres de la reine, alors régente, à Domingo Capecce-Latro, envoyé d'Espagne. Les ministres de France & d'Espagne représenterent au roi de Portugal, que la retraite de l'amirante étoit une désobéissance formelle aux ordres de sa majesté Catholique; & sa majesté Portugaise leur fit déclarer qu'elle observeroit en cette occasion tout ce que l'on pouvoit attendre de la bonne correspondance qu'il vouloit entretenir avec sa majesté Catholique. Les biens de l'amirante & de ceux qui s'étoient retirés avec lui, ayant été mis en sequestre, on afficha en plusieurs lieux de la ville de Madrid le 16 décembre 1702 des copies de deux édits du conseil royal, l'un pour ordonner à l'amirante de comparoître dans trois jours personnellement dans le château d'Alameda, pour se justifier sur sa désobéissance formelle aux ordres du roi, en se retirant du royaume au lieu d'aller en France avec le caractere d'ambassadeur, dont sa majesté l'avoit honoré; d'avoir pour favoriser sa fuite, supposé de faux ordres de la reine; d'avoir eu intelligence & des conférences avec les ennemis de l'état; enfin, d'avoir violé le serment de fidélité, & conspiré contre l'état & contre le repos public. Par l'autre édit furent citées pareillement onze personnes demeurées auprès de l'amirante, avec ordre de se constituer prisonniers, à faute de quoi, il seroit procédé contr'eux, suivant les cas qui résulteroient du procès. L'amirante n'ayant point comparu & étant resté en Portugal, l'affaire fut jugée par le conseil royal de Castille le 26 février 1703: il fut absous du crime de trahison dont on le soupçonnoit; mais à cause de sa désobéissance aux ordres du roi, il fut condamné à un banissement perpétuel, & ses biens confisqués au profit de sa majesté, pour être rendus à ses héritiers après sa mort. Les articles d'accusation contre lui fortifiés de plusieurs autres nouvelles preuves, & sa félonie ayant paru prouvés très-clairement, il fut condamné à mort par contumace par sentence du .... juillet 1703, qui fut publiée le 17 août suivant, ses biens confisqués & réunis à la couronne. Il mourut le 29 juin 1705 à Estremos sur les frontieres de Portugal, ayant épousé 1°. en 1663, *Anne-Catherine* de la Cerda, fille d'*Antoine-Jean*, duc de Medina-Celi, morte en mars 1697 sans postérité: 2°. *Anne-Catherine* de la Cerda & Aragon, fille de *Jean-François*, duc de Medina-Celi.

*SEIGNEURS DE LUNEL.*

X. FERDINAND, infant de Castille, dit *de la Cerda*, dont la postérité prit le surnom, né en 1254, fils aîné d'ALFONSE X du nom, roi de Castille & de Léon, & d'*Iolande* d'Aragon, mourut avant son pere en 1275. Il épousa en 1269 *Blanche* de France, fille de S. *Louis* IX du nom, roi de France, morte le 17 juin 1320, dont il eut ALFONSE, qui suit; & FERDINAND, qui fit *la branche de* LARA, *rapportée ci-après.*

XI. ALFONSE de la Cerda, surnommé *le Deshérité*, fit tous ses efforts pour recouvrer le royaume de Castille, & prit même en plusieurs actes le titre de roi, qu'il fut obligé de céder en 1303, & de se retirer en France, où le roi Charles *le Bel* lui donna la baronie de Lunel, & le fit son lieutenant général en Languedoc. Il mourut en 1327, ayant épousé en premieres nôces *Mahaud*, dame de Lunel, dont il eut 1. LOUIS, qui suit; & 2. *Agnès* d'Espagne, mariée à *Ferdinand Rodriguez* de Villalobo, riche homme. *Alfonse* de la Cerda épousa en secondes nôces *Isabelle* d'Antoing, vicomtesse de Gand, veuve de *Henri* de Brabant, dit *de Louvain*, seigneur de Gaësbeck: elle mourut le 6 décembre 1354. De ce second mariage vinrent 1. *Charles* d'Espagne, comte d'Angoulême & connétable de France en janvier 1350, que Charles II, roi de Navarre, fit assassiner dans son lit en la ville de l'Aigle en Normandie le 6 janvier 1354. Il avoit épousé *Marguerite*, fille de *Charles* de Châtillon, comte de Blois & duc de Bretagne, dont il n'eut point d'enfans, *& laissa pour fils* naturel Thibaut *de Levis, dit* d'Espagne, *seigneur de Montbrun, né de* Cecile *de Levis, qui fut légitimé par le roi Charles VI en* 1384, *& qui prétendoit succéder à son pere au comté d'Angoulême, en quoi il ne put réussir, & l'on croit qu'il obtint la terre de Lunel, avec le titre d'Espagne, que sa postérité conserva*; 2. *Jean-Alfonse* d'Espagne, seigneur de Gebraleon, a fait *la branche des seigneurs de ce nom & de* VILLORIA, *rapportée ci-après*; 3. *Alfonse* d'Espagne, archidiacre de Josas en l'église de Paris; & 4. *Isabeau* d'Espagne, mariée avec *Ferdinand* Ruis de Villalobos. Cette *Isabeau* peut être la même qu'*Agnès* qu'Imhoff fait sortir du premier mariage d'ALFONSE.

XII. LOUIS d'Espagne, comte de Clermont & de Talmont, en Saintonge, créé prince des Isles fortunées par le pape Clément VI en 1344, avoit exercé la charge d'amiral de France depuis le 13 mars 1341, jusqu'au 28 décembre suivant, & vivoit encore le 8 mars 1351. Il avoit épousé *Eléonore* de Guzman, fille d'*Alfonse Perez* de Guzman, surnommé *le Bon*, avec laquelle il acquit le port Sainte-Marie en 1306, qui fut érigé en comté. Il eut pour enfans JEAN, qui suit; *Louis*, comte de Talmont, mort jeune; *Isabelle*, mariée 1°. à *Roderic Perez* Ponce, dit *des Asturies*: 2°. à *Bernard* de Foix, fils *naturel* de *Gaston Phœbus* III du nom, comte de Foix, vicomte de Béarn, qui fut créé comte de Medina-Celi, & duquel sont descendus les ducs de ce nom; & *Eléonore* de la Cerda, dame de Deza & Enciso.

XIII. JEAN d'Espagne fut tué en 1357, par le commandement de Pierre *le Cruel*, roi de Castille, sans laisser de postérité de *Marie* Coronel, fille d'*Alfonse Fernandez* Coronel, marquis d'Aguilar.

*BRANCHE DES SEIGNEURS DE GEBRALEON & de* VILLORIA.

XII. JEAN-ALFONSE de la Cerda, fils puîné d'ALFONSE de la Cerda, & d'*Isabeau* d'Antoing, sa seconde femme, fut seigneur de Gebraleon, & mourut vers l'an 1348, ayant eu de *Marie*, fille *naturelle* de *Denys*, roi de Portugal, ALFONSE-FERNANDEZ, qui suit; & *Marie* de la Cerda, dame de Gebraleon, mariée à *Pierre Nunnez* de Guzman, seigneur de Brizuala & de Manzanedo, morte en 1354.

XIII. ALFONSE-FERNANDEZ de la Cerda, se retira en Portugal après la mort de *Pierre*, roi de Castille, où

il rendit de grands services au roi Ferdinand, qui lui donna plusieurs terres. Il épousa *Louise* de Menesès, dont il eut pour fils unique JEAN-ALFONSE II du nom, qui suit;

XIV. JEAN-ALFONSE de la Cerda II du nom, seigneur de Punethe & de Sardoal en Portugal, & de Villoria en Castille, épousa *Marie Alvarez* de Albornoz, dame de Villoria, dont il eut pour fils unique LOUIS, qui suit;

XV. LOUIS de la Cerda, seigneur de Villoria, fut capitaine sous Ferdinand I du nom, roi d'Aragon en 1412, & épousa *Isabelle* de Roxas, fille de *Diegue* de Sandoval, comte de Castro & de Denia, dont il eut pour fils unique LOUIS II, qui suit;

XVI. LOUIS de la Cerda II du nom, seigneur de Villoria, Valtablabo, Escalonne, Castrillo, Ventosilla, &c. conseiller du roi Jean II, mourut en 1469, laissant pour fille unique de *Françoise* de Castagneda, fille de *Jean Rodrigue* de Castagneda, *Jeanne* de la Cerda & Castagneda, dame de Villoria, &c. mariée à *Diegue* de Zuniga, fils d'*Alvare*, duc d'Arevalo.

### SEIGNEURS DE LARA.

XI. FERDINAND de la Cerda, second fils de FERDINAND, infant de Castille, & de *Blanche* de France, fille du roi S. *Louis*, épousa *Jeanne Nunnez*, dame de Lara, dite *Colombine*, ou *la Palomille*, fille de *Jean Nunnez*, seigneur de Lara, & de *Thérese Alvarez* de Azagra, morte l'an 1350, dont il eut JEAN NUNNEZ, qui suit; *Blanche* de Lara & de la Cerda, mariée en 1329 à *Jean* Manuel, seigneur de Villena, morte vers l'an 1350; *Marie*, alliée 1°. à *Charles* d'Evreux, comte d'Etampes; 2°. en 1336, à *Charles* de Valois II du nom, comte d'Alençon, morte le 13 décembre 1379, & *Marguerite* de Lara & de la Cerda, religieuse de l'ordre de S. Dominique, morte vers l'an 1373.

XII. JEAN NUNNEZ de la Cerda, seigneur de Lara, & comte de Biscaye, &c. & *Alfier*, major de Castille, mourut à Burgos le 28 novembre 1350. Il épousa l'an 1329 *Marie* de Castille, comtesse de Biscaye, fille de *Jean* II du nom, infant de Castille, comte de Biscaye, dit *le Borgne*, & d'*Isabelle* de Portugal, morte le 28 novembre 1351, dont il eut *Loup Nunnez* de Lara, mort jeune; *Nunnez*, comte de Biscaye & de Lara, né en 1348, mort le 20 décembre 1351; *Jeanne* de Lara, comtesse de Biscaye, mariée à *Tellez* de Castille, fils *naturel* du roi *Alfonse* XI, fut empoisonnée par le commandement de Pierre *le Cruel*, roi de Castille, en 1359; & *Isabelle* de Lara, mariée en 1354 à *Jean*, infant d'Aragon, fils du roi *Alfonse* IV du nom, fut aussi empoisonné en 1359, par le commandement de Pierre *le Cruel*, roi de Castille. *Il eut aussi pour fils naturels* Pierre Nunnez *de Lara, comte de Majorga, mort vers l'an* 1384 *sans enfans de* Béatrix *de Castro; &* Diegue Nunnez *de Lara.*

### BRANCHE DES SEIGNEURS DE PENAFIEL.

IX. MANUEL, infant de Castille, septiéme fils de S. FERDINAND III du nom, roi de Castille & de Léon, & de *Béatrix* de Souabe sa premiere femme, fut seigneur de Penafiel, d'Alcazzar & d'Escalona, & mourut vers l'an 1285; sa postérité prit le surnom de *Manuel*. Il épousa 1°. *Constance*, fille de *Jacques* I du nom, roi d'Aragon, & d'*Iolande* de Hongrie, sa seconde femme: 2°. en 1269, *Béatrix* de Savoye, veuve de *Pierre* de Châlons, seigneur de Châtel-Belin, & fille d'*Amé* IV du nom, comte de Savoye. Du premier mariage sortirent *Alfonse*, mort jeune; & *Iolande* Manuel, alliée à *Alfonse* de Portugal, seigneur de Portalégre. Du second vint JEAN, qui suit;

X. JEAN Manuel, seigneur de Penafiel & de Molina, marquis de Villena, excita beaucoup de troubles en Castille, & mourut fort âgé l'an 1362. Il épousa 1°. en 1303 *Constance* d'Aragon, fille de *Jacques* II du nom, roi d'Aragon, & de *Blanche* de Sicile, sa premiere femme, morte l'an 1327; 2°. en 1329, *Blanche* d'Espagne, fille de *Ferdinand* d'Espagne II du nom, seigneur de Lara. Du premier mariage sortit *Constance* Manuel, mariée 1°. à *Alfonse* XI du nom, roi de Castille & de Léon, qui la répudia: 2°. l'an 1340, à *Pierre*, dit *le Justicier*, roi de Portugal, morte l'an 1344. Du second vinrent HENRI, qui suit; *Jeanne*, mariée l'an 1350 à *Henri* II du nom, dit *le Magnifique*, roi de Castille, morte en 1381; & *Ferdinand* Manuel, marquis de Villena, qui épousa en 1345 *Jeanne*, fille aînée de *Raymond Berenger* d'Aragon, comte d'Ampuries & de Prades, & de *Blanche* de Tarente, sa premiere femme, dont il eut *Blanche* Manuel, morte sans alliance.

XI. HENRI Manuel, comte de Montalégre, de Sintra, & de Menesès, vivoit en 1383, & épousa *Béatrix* de Sousa, dont il eut FERDINAND, qui suit;

XII. FERDINAND Manuel, comte de Sintra, épousa *Mencie* de Fonseque, dont il eut JEAN, qui suit;

XIII. JEAN Manuel, seigneur de Belmonte & de Campos, chevalier de la toison d'or, épousa *Jeanne* Figueroa, dont il eut *Marine* Manuel, alliée en 1489 à *Baudouin bâtard* de Bourgogne, seigneur de Fallais, &c.

### COMTES D'AUMALE.

IX. FERDINAND, infant de Castille, fils puîné de S. FERDINAND III du nom, roi de Castille, & aîné de *Jeanne* de Dammartin, comtesse de Ponthieu & d'Aumale, sa seconde femme, porta le titre de comte d'Aumale, prit le surnom de *Ponthieu*, qu'il laissa à sa postérité, & mourut du vivant de sa mere. Il épousa *Laure* de Montfort, dame d'Espernon, seconde fille d'*Amauri* VI du nom, comte de Montfort-l'Amauri, connétable de France, dont il eut JEAN I du nom, qui suit.

X. JEAN de Ponthieu I du nom, comte d'Aumale, baron de Montgommeri, seigneur d'Espernon & de Noyelles sur mer, fut tué au service de la France à la bataille de Courtrai le 11 juillet 1302. Il épousa *Ide* de Meullent, dame de Fontaine-Guerard, fille d'*Amauri* de Meullent II du nom, seigneur de la Queue en Brie, & de *Marguerite*, dame de Neubourg en Normandie, morte en 1324, dont il eut JEAN II qui suit; & *Laure* de Ponthieu, femme de *Gui* de Mauvoisin IV du nom, seigneur de Rosni.

XI. JEAN de Ponthieu II du nom, comte d'Aumale, &c. épousa en 1320 *Catherine* d'Artois, morte en novembre 1368, fille de *Robert* d'Artois III du nom, comte de Beaumont-le-Roger, & de *Jeanne* de Valois, dont il eut *Blanche* de Ponthieu, comtesse d'Aumale, mariée l'an 1340 à *Jean* V du nom, comte d'Harcourt, seigneur d'Elbeuf, &c. morte le 12 mai 1387; & *Jeanne* de Ponthieu, dame d'Espernon, mariée à *Jean* VI du nom, comte de Vendôme & de Castres, &c. morte le 30 mai 1376.

Voilà les noms de tous les rois de Castille, depuis Ferdinand Gonzales; si l'ordre paroît quelquefois différent dans le corps de cet ouvrage, c'est parceque ces princes sont considérés diversement; comme, par exemple, Alfonse I étoit VI de ce nom, roi de Castille; ce qui suffira pour comprendre le reste. * Mariana, *histoire d'Espagne.* Turquet, *invent. de l'histoire d'Espagne.* Botero, *relat.* Merula, *Part. II. cosmogr.* Athanasio de Lobera, *chron. de los rei d'Esp. Hispan. illust.* Surita. Imhoff, &c.

CASTILLE-D'OR ou CASTILLE-NEUVE, pays de l'Amérique méridionale, qui a pour bornes à l'orient, le pays des Caribes, & la Guiane; à l'occident la mer du sud ou mer Pacifique; au midi le Pérou & le pays des Amazones, & au septentrion la mer du nord. Ce pays a été appellé *Castille-Neuve*, parceque les Castillans en firent la découverte sous la conduite de Christophe Colomb, dans le troisiéme voyage qu'il fit en Amérique; & *Castille-d'Or*,

à cause des mines d'or qui s'y trouvent, principalement dans la province d'Uraba. Les principales provinces de la Castille sont celles de Panama, de Carthagène & d'Uraba, de Sainte-Marthe, de Rio de la Hacha, de Venezuela, de Comana, de Paria, de la nouvelle Andalousie, & de la nouvelle Grenade. Les rivieres les plus considérables sont celles de *San-Juan* ou *rio grande del Darien;* le *rio Caucha, ou rio grande de Santa Martha;* le *rio grande de la Madalena*, & le *rio de Paria* ou *Orenoque*. Proche de la mer, le pays est plus humide & plus mal-sain que dans le milieu des terres, où il est sec. Il y a des campagnes si fertiles, que souvent on y fait deux moissons l'année. Les arbres y produisent d'excellens fruits; il y en a qui distillent du baume, quand on y fait quelque incision dans le tronc; & ce baume est aussi estimé des Espagnols, que celui qui venoit anciennement d'Egypte. On y trouve quantité de lacs, de fontaines & de rivieres, dont les eaux sont très-bonnes. Celles de la riviere de Darien, dans le Panama, engendrent des crapaux, lorsqu'on en répand à terre. On rencontre dans les forêts & sur les montagnes, quantité de lions, de tigres & d'autres animaux sauvages & féroces. Il y avoit plusieurs mines d'or, que les Espagnols ont épuisées, & l'on y en trouve encore quelques-unes d'argent & d'airain. On pêchoit sur les côtés de la mer quantité de belles perles, mais elles y sont maintenant plus rares. Les peuples ont la couleur bazanée, & les cheveux noirs & fort crépus. Ils alloient autrefois tout nuds, & cachoient seulement leurs parties naturelles sous des coquilles, ou dans des queues de calebasses, qu'ils s'attachoient autour des reins. Aujourd'hui la plupart sont un peu plus civilisés, & portent devant eux quelques piéces d'étoffe. Ils aiment la débauche & la danse, & sont naturellement violens. Il s'en trouve qui se nourissent de corbeaux, de chauve-souris, de lézards, de sauterelles, & même d'araignées. Les femmes s'occupent à faire le ménage au logis & à cultiver la terre, pendant que les hommes font la guerre à leurs voisins, ou qu'ils s'adonnent à la pêche & à la chasse. Leurs armes sont l'arc & les fléches qu'ils empoisonnent, en les trempant dans le suc de certaines herbes mêlées avec du sang de serpent. On dit que le corps s'enfle du moment qu'on a été blessé, si l'on ne coupe la partie offensée, & que l'on meurt de rage en fort peu de temps. Ceux qui habitent les montagnes sont encore idolâtres; ils adorent le soleil & la lune comme des divinités, & tiennent l'un pour le mari, & l'autre pour la femme. Ils croient l'immortalité de l'ame, & sont persuadés qu'il y a des récompenses pour les bons, & des châtimens pour les méchans. Leurs prêtres ou sacrificateurs, qu'ils nomment *Piaces*, leur servent aussi de médecins. Les Espagnols, qui sont maîtres de ce pays, n'ont pu encore réduire les montagnards, & ont bâti des forts aux environs des montagnes, pour se défendre contre leurs courses. On remarque que ces forts ne sont point revêtus de murailles, parceque la terre ayant reçu la pluie, & les rayons du soleil, a la propriété de se durcir comme de la pierre. * De Laët, *histoire du nouveau monde*. Herrera, *description des Indes occident.*

CASTILLE (Jean de) habile medécin en l'université de Lima, capitale du Pérou, qui joignant à son art une piété solide, étoit considéré & consulté d'un grand nombre d'honnêtes gens. L'archevêque de Lima voulant faire examiner l'esprit & la conduite de sainte Rose, qui paroissoit si extraordinaire, nomma Jean de Castille. Il s'aquitta de cette commission avec prudence, approuva l'esprit qui conduisoit cette servante de Dieu, & sa déposition fut bien reçue de la sacrée congrégation. Il composa un livre de la théologie mystique, qui fut approuvé par Urbain VIII. Enfin accablé d'années & de mortifications volontaires, il tomba malade. Comme il estimoit l'ordre de S. Dominique, il en demanda l'habit, qu'on lui accorda, & il mourut quelque temps après en odeur de sainteté le 19 septembre 1635. * Meland. *hist. Prov. S. Joan. Bapt.* Pervan. *tom. III, lib.* 1, *cap.* 25.

CALTILLEJO (Christoval ou Christophe) Espagnol, qui vivoit dans le XVI siécle, s'est distingué par ses poésies, & passa une partie de sa vie à la cour de l'empereur Charles-Quint, & à celle de Ferdinand son frere, dont il fut secrétaire. Mais désabusé des vanités du monde, il se fit religieux de Cîteaux, & mourut très-âgé vers l'an 1596. Nous avons un volume de ses poésies sous le nom d'*Obras poëticas de Christoval de Castillejo*. * Nicolas Antonio, *bibl. Hisp.*

CASTILLO (Diego de) ou *de Villasante*, natif de Zamora, jurisconsulte Espagnol, a écrit *ad leges Taur.* Burgis 1527, Metinæ 1553. *De duello*. Augustæ Taurinor. 1525, *in-quarto*, &c.

CASTILLO (Ferdinand de) né à Grenade, entra dans l'ordre de S. Dominique le 17 septembre 1545, & s'y rendit également illustre par son talent pour la prédication, par son habileté dans les écoles, & par son assiduité à remplir en même temps les devoirs de prédicateur & de professeur de théologie. La réputation de son éloquence le fit appeller à la cour de Madrid en 1563, pour y prêcher le carême; & depuis cette année il fut toujours dans les emplois les plus honorables; mais rien ne fut capable de modérer son zèle; & soit qu'il enseignât dans les écoles de son ordre, soit qu'il en gouvernât les maisons comme prieur, ou que l'ordre de Philippe II, roi d'Espagne, le retînt à Madrid, comme assesseur & consulteur du saint office, il trouva toujours assez de loisir pour annoncer la parole de Dieu, & il le fit toujours avec succès. Le roi avoit conçu une estime si particuliere de lui, que dans toutes les affaires difficiles, il vouloit qu'on le consultât, & il lui donna une marque de cette estime en lui ordonnant d'accompagner Jean Tellez Giron, duc d'Ossonne, son ambassadeur en Portugal, pour l'aider de ses conseils dans des circonstances très-délicates. Au retour de cette ambassade, Castillo fut nommé précepteur de l'infant Ferdinand; mais la mort de ce prince le délivra du nouveau fardeau qu'on lui avoit imposé. Enfin, ayant prêché devant le roi le jour de l'annonciation de l'an 1593, ses forces se trouverent épuisées, & il mourut le 29 mars suivant. Il travailloit dès l'an 1572, par ordre de ses supérieurs, à une histoire générale de l'ordre de S. Dominique, & il en avoit publié deux volumes *in-fol.* en 1584 & 1592. C'est le seul ouvrage qu'on ait de lui; il justifie parfaitement l'estime qu'on eut de lui de son vivant. Son style est pur & élégant: il est exact & paroît n'avoir rien négligé pour s'instruire de ce qu'il écrivoit; ce qui n'a pas empéché que dans les premiers temps il ne se soit trompé quelquefois. Cet excellent ouvrage est écrit en espagnol, & est intitulé: *Historia general de santo Domingo, y de su orden de predicadores.* Il a été traduit en italien, le premier volume par Timothée Bottoni, & le second par Philippe Pigafetta. * Echard, *script. ordin. Prædic.*

CASTILLO ou JEAN DE CASTILLO SOTOMAJOR, célébre jurisconsulte d'Espagne, qui vivoit au commencement du XVII siécle, vers l'an 1625 & 1630, étoit de Madrid, originaire des montagnes de Burgos, & fils de *Guillen* del Castillo, qui n'étoit pas moins habile jurisconsulte. Il enseigna le droit dans l'université d'Alcala; il fut employé pour exercer la justice à Grenade, à Séville & à Madrid, où il fut conseiller, & où il mourut. Il a composé, *Quotidianarum controversiarum juris, lib. V*, que nous avons en huit volumes. * Nicolas Antonio, *bibl. script. Hisp.*

CASTILLO (Matthieu de) fils de *Pierre* de Castillo, marquis de Saint-Isidore, naquit à Palerme le 13 avril 1664, entra dans l'ordre de S. Dominique en 1679, enseigna la théologie en diverses maisons de sa province avec beaucoup de succès; & son esprit étant capable de plus d'une chose, il fut aussi regardé comme un excellent prédicateur, & comme un habile poëte. Il a fait imprimer à Palerme *l'éloge funébre du pere*

Ange Marie, *religieux de l'observance de S. François*, mort le 15 mai 1709: un *abregé de la vie de S. Vincent Ferrier*; sept *dialogues en vers*, qu'on chante dans les églises de Palerme; & une *histoire des réguliers nés à Palerme, qui se sont rendu célébres par leur sainteté & par leur doctrine*. Il vivoit encore en 1719. * Echard, *script. ord. Præd. tome II*.

CASTILLO DELLA MONCLOVA, bourg d'Espagne dans l'Andalousie, situé entre Ecija & Carmone, à quatre lieues de la premiere, & à six de la derniere. On prend Monclova pour la ville des Turdetains, nommée anciennement *Obofcola* ou *Obucula*, que quelques-uns mettent à *Lora* ou à *Marchena*, bourgs de la même contrée. * Baudrand.

CASTILLO (Bernard Diaz, surnommé de) *cherchez* DIAZ.

CASTILLON, petite ville de France dans le Perigord, près de la Dordogne, entre Sainte-Foi, Pui-Normand & Libourne, est renommée par la grande victoire que les François y remporterent sur les Anglois sous le régne de Charles VII. Les premiers avoient assiégé Castillon, & Jean sire de Talbot, un des plus célébres capitaines de son temps, ayant voulu secourir cette place, y fut tué avec son fils le 17 juillet de l'an 1453: le reste des Anglois fut entiérement défait, & cet avantage acheva de chasser les Anglois de la Guienne, où ils étoient les maîtres depuis si long-temps. * Sanson. Mezerai.

CASTILLON DE MEDOC, bourg de France dans le pays de Medoc en Guienne, sur le bord méridional de la Garonne, à six lieues au-dessous de Bourdeaux. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CASTINUS, général d'armée, fut envoyé en Espagne par l'empereur Honorius, pour s'y opposer aux Vandales & aux Alains. Sa fierté le rendit insupportable au comte Boniface, qui avoit acquis une grande réputation dans la guerre, & qui se crut obligé de se retirer en Afrique; mais Castinus connut bientôt après qu'il s'étoit privé d'un collégue très-nécessaire, pour réussir dans l'expédition que le prince lui avoit confiée. En effet, ayant assiégé les ennemis l'an 423, au lieu de les recevoir à composition, il leur livra mal-à-propos une bataille, où près de vingt mille soldats romains furent défaits, & d'où il fut contraint de fuir lui-même à Taragone. L'année suivante, Honorius étant mort d'hydropisie, le premier des secrétaires, & préfet du prétoire nommé *Jean*, usurpa l'empire par le secours de Castinus. L'usurpateur ayant perdu la vie l'an 425, Castinus fut dépouillé de ses charges, & envoyé en exil. Dans cette fâcheuse conjoncture, il passa en Afrique, où il fut reçu à la considération de S. Augustin par le comte Boniface, qui en étoit gouverneur. * Prosper, *dans sa chron.*

CASTION, anciennement *Castrum Stiliconis*, bon bourg du duché de Milan en Italie, est dans le Milanez propre, sur la riviere d'Olone, à huit lieues au-dessus de Milan, & à trois de Como. * Mati, *diction.*

CASTOR & POLLUX, freres d'Heléne & de Clytemnestre, & fils de Jupiter & de Leda, femme de Tyndare, roi de Laconie, suivirent Jason dans la Colchide pour la conquête de la toison d'or. Jupiter donna l'immortalité à Pollux, qui la partagea avec Castor, lorsque ce dernier eût été tué, de sorte qu'ils mouroient & vivoient alternativement. On dit qu'ils furent placés au signe des Jumeaux; & ce qui a donné lieu à cette fable, c'est que ces deux étoiles ne se font jamais voir toutes deux à la fois. Les Romains leur avoient dédié un temple, & les considéroient comme leurs défenseurs. Ils furent adorés aussi comme dieux de la mer, parcequ'ils en avoient chassé les pirates. Le nom de Castor est quelquefois donné indifféremment aux deux freres dans plusieurs auteurs. S. Luc, dans les actes des Apôtres, (*chap.* 28) parle d'un navire d'Alexandrie, nommé *les Castors* dans la version vulgate, quoique dans le grec il y ait *Dioscuri*, qui est le nom par lequel les anciens désignoient Castor & Pollux. Pline (*l.* 10, *c.* 43) fait aussi mention d'un temple des Castors; & Arnobe (*l.* 5) parle des Castors *Tyndarides*, c'est-à-dire, *fils de Tyndare*, dont l'un savoit l'art de manier un cheval, & l'autre de vaincre à la lutte. Au reste Castor & Pollux étoient encore les arbitres des loix & des jugemens, selon Cicéron, *contre Verrès*. Cicéron rapporte une vengeance miraculeuse exercée sur Scopas, qui avoit parlé avec mépris de ces deux freres Dioscures; il fut écrasé sous les ruines de sa chambre, pendant que Simonide qui avoit fait leur éloge, avoit été appellé par deux hommes inconnus. Phedre a rapporté cette histoire plus au long, *livre quatriéme* de ses fables, *fable vingt-deuxiéme*. L'histoire grecque & romaine est remplie de prétendues apparitions miraculeuses de ces deux freres, soit pour procurer la victoire, soit pour l'annoncer après qu'elle avoit été obtenue; car on les vit, dit-on, combattre montés sur deux chevaux blancs à la bataille que les Romains donnerent contre les Latins proche du lac de Rhegille; mais Cicéron nous apprend de quelle maniere il faut écouter ces contes. Il dit qu'Homere, qui vivoit peu de temps après ces deux freres, assure qu'ils étoient enterrés à Lacédémone, & par conséquent qu'ils ne pouvoient venir annoncer à Vacienus une victoire gagnée. Les Romains ne laisserent pas de leur bâtir un temple magnifique, où ils leur sacrifioient des agneaux blancs, & d'instituer une fête en leur honneur, où un homme monté sur un cheval, & en tenant un autre en main, couroit à toute bride, puis au bout de la carriere sautoit agilement sur celui qu'il menoit en main, ayant une étoile fort brillante à son chapeau, pour marquer qu'il n'y avoit qu'un des freres qui fût en vie; parcequ'en effet les étoiles de Castor & de Pollux sont tantôt visibles sur notre horison, & tantôt invisibles. L'antiquité a nommé de leur nom une espéce de météore, & de feu volant qui reluit comme une étoile, & qui est un heureux présage à ceux qui sont sur mer, lorsqu'il paroît deux feux ensemble, au lieu que c'est un triste augure de n'en voir qu'un. * Pline, *liv.* 2, *ch.* 38. Seneque, *liv.* 1 *des quest. nat.* Mais quoique les anciens n'aient remarqué qu'un ou deux de ces feux, l'expérience néanmoins nous a fait connoître qu'on en peut voir dans une même flote, & quelquefois dans un même navire jusqu'à quatre ou cinq: c'est ce qu'on appelle vulgairement aujourd'hui *le feu saint-Elme*. On tient en Espagne, où l'on célébre la fête de ce saint avec grande solemnité, particuliérement dans le Guipuscoa, dans la Biscaye, & à Thui en Galice, qu'il est le protecteur des matelots. Alex. Rossi (*dans son traité des religions du monde*,) remarque que par Castor & Pollux, quelques anciens entendoient le soleil & la lune, de qui l'on peut dire qu'ils partagerent entr'eux l'immortalité, comme on la feint des deux jumeaux Castor & Pollux. * Plutarque. Pline. Natal. Comes. Lucien, *dialog.*

CASTOR, illustre chronographe, des ouvrages de qui plusieurs anciens font mention. Suidas marque ceux-ci: deux livres de Babylone, un du Nil, & un autre intitulé: *Fautes commises par ignorance des temps.* Ce dernier est cité par Appollodore (*lib.* 2) & c'est vraisemblablement le même, où Ausone dit (*carm.* 22 *in professor. Burdeg.*) que Castor traitoit des rois douteux, c'est-à-dire, démêloit ce qui convenoit à chacun des rois qu'on confondoit, parcequ'ils avoient porté le même nom. Suidas lui attribue encore un traité de ceux qui dans divers temps ont été maîtres de la mer; traité qu'Eusebe a donné par piéces détachées dans sa premiere chronique, & qui ne paroît pas fort solide. Il n'y a pas plus de fond à faire sur son *canon*, en ce qui regarde les rois d'Assyrie, ainsi qu'on l'a fait voir en son lieu, quoique ce soit à l'occasion de cette partie-là même qu'Africanus, & après lui Eusebe (*lib.* 10, *præp. evang. cap.* 3) aient loué l'exactitude de Castor; mais ce que le même Eusebe en a copié dans sa chronique touchant les rois de Sicyone, peut être utile, & ce

qu'on trouve au même endroit touchant les rois d'Athènes, est tout ce que nous avons de meilleur sur cette importante partie de l'histoire grecque. Il paroît que le travail de Castor n'a pas été borné à ces temps éloignés, puisque Josephe ( *ib.* 2 *cont. Apion.* ) cite son témoignage touchant Antiochus Epiphanes ; mais on ne sait pas quel étoit l'ouvrage où il avoit pu parler de ce prince. Plutarque ( *quæst. rom.* ) assure qu'il en avoit composé un, où il comparoit les usages des Romains avec les réglemens des Pythagoriciens.

CASTOR ( Antonius , médecin célébre , a vécu du temps de Pline vers l'an 70 de l'ére chrétienne. Il étoit savant dans la connoissance des simples, & le même Pline parle de celles qu'il avoit dans son jardin. Il ajoute qu'Antonius Castor étoit âgé de plus de cent ans, & qu'à cet âge il se portoit très-bien, se souvenant de tout ce qu'il avoit vu, & raisonnant encore très-juste. * Pline, *hist. nat. l.* 20, *c.* 17, *& l.* 25, *c.* 2. Castellan, *in vit. jurisc. &c.*

CASTOR AGRIPPA, écrivain ecclésiastique, *cherchez* AGRIPPA dit *Castor.*

CASTOR, chambellan de l'empereur Sévere & son plus fidéle domestique, que Caracalla fit tuer incontinent après la mort de son pere Severe, l'an de J. C. 211. * Dion. *l.* 79.

CASTOR, Juif, se rendit fameux durant le siége de Jérusalem. Il étoit extraordinairement brave, & savoit parfaitement bien toutes les ruses de la guerre. Peu s'en fallut que Tite ne pérît devant cette ville par ses artifices. Josephe raconte de ce Castor, que se trouvant avec dix de ses compagnons dans une tour du second mur, dont on lui avoit confié la défense ; & se voyant en un état à n'y pouvoir plus tenir, parcequ'elle avoit été si fort ébranlée par les béliers & par les autres machines des Romains, qu'ils craignoient à tout moment de la voir tomber, il feignit de vouloir se rendre, se présenta sur la bréche de la tour, & témoigna de grands empressemens de parler à Tite. Cette faveur lui ayant été accordée, il pria avec instance ce général de s'approcher de lui, ou de lui envoyer un Juif nommé *Enée*, qui étoit dans le camp des Romains, comme s'il eût eu de grands trésors à lui remettre. Tite, qui étoit naturellement bon & facile, ajouta foi à ses paroles, & lui envoya Enée. Mais sitôt qu'Enée fut au pied de la tour, l'artificieux Castor fit rouler une grosse pierre sur lui, dont ayant évité le coup, un soldat qui l'accompagnoit en fut blessé. Tite fut si irrité de la tromperie de Castor, qu'il fit continuer la batterie, jusqu'à ce qu'elle eut renversé cette tour. Castor voyant qu'il ne la pouvoit plus défendre, y mit le feu, & se jetta lui-même à travers les flammes, où il périt. * Josephe, *guerre des Juifs, liv.* 5, *chap.* 23.

☞ CASTORIA, ville autrefois épiscopale de Gréce, dans la Macédoine, à la source du Castoro. Les notices varient sur la métropole sous laquelle elle étoit. Celle de l'abbé Milon, au treiziéme siécle, la range sous l'archevêque de Néopatria, ville de Thessalie. Celle de l'évêque de Cathare, qui est plus récente, la met sous l'archevêque de Thèbes. Ce nom ne reparoît plus dans la plus nouvelle des notices de l'église grecque, quoique M. Baudrand, édit. de 1705, dise qu'il y a un évêché grec suffragant de l'archevêché d'Ochrida ; mais le titre d'évêque de Castorie a été porté en ces derniers temps par un archevêque d'Utrecht, qui par des raisons de prudence, ne trouvoit pas à propos de porter son véritable titre. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CASTORIUS, évêque d'Afrique, vivoit au commencement du V siécle, & fut élu par les peres du concile de Miléve, assemblé l'an 402. Maximien, qui avoit quitté le schisme des Donatistes, pour rentrer dans la communion de l'église, prévoyant que le peuple qu'il gouvernoit, ne le souffriroit qu'avec peine, après l'avoir vu engagé dans un mauvais parti, prit une résolution très-chrétienne de leur procurer le repos, & pria les peres du concile de permettre qu'il se démît de son évêché. Les prélats approuverent sa résolution ; & pour lui témoigner l'estime qu'ils faisoient de sa personne, ils pourvurent Castorius qui étoit son frere, de l'évêché qu'il abandonnoit si généreusement pour le bien de la paix. * S. Augustin, *ep.* 217.

CASTORIUS (Jean ) dit *Fiber* & *Biver*, moine de Westminster en Angleterre, a vécu dans le XIV siécle. Il écrivit l'histoire de son monastere, & une chronique de son pays, qu'il commence par la venue de ce Brutus fabuleux dont nous parlerons ailleurs. Il finit cette chronique en l'année 1306. * Pitseus, *de script. Angl.* Vossius, *de hist. Lat. l.* 2., *c.* 61.

CASTRACANI, *cherchez* CASTRUCCIO.

CASTRATIUS, *cherchez* CASTRITIUS.

CASTRE D'AUVIGNY, *cherchez* AUVIGNY.

CASTRES, ville de France dans le haut Languedoc, avec évêché suffragant d'Albi, depuis l'an 1678, & avec titre de comté, est bâtie sur la riviere d'Agoût, qui la sépare en deux. Son évêché étoit ci-devant suffragant de l'archevêché de Bourges. Elle a eu le siége d'un sénéchal pour le roi, & d'un juge qu'on nomme d'*Appeaux*, & dont les appels se portoient au sénéchal de Carcassone. Il y avoit aussi une chambre de l'édit mi-partie pour ceux de la religion prétendue-réformée, qui a été supprimée. Les princes de Montfort, de Bourbon & d'Armagnac, ont été comtes de Castres jusqu'à Jacques d'Armagnac, qui eut la tête coupée en 1476, sous le régne de Louis XI. Ce prince donna ce pays le 29 mai 1478, à Bonfile de Juge, lieutenant de roi en Roussillon, qui épousa Marie, sœur d'Alain d'Albret, qui devint comte de Castres par la donation que lui fit son beau-frere Bonfile de Juge en 1494 ; mais le comté de Castres revint à la couronne sous François I. L'évêché de Castres étoit anciennement une abbaye de l'ordre de S. Benoît, fondée vers l'an 647, qui fut érigée en évêché par Jean XXII, l'an 1317, au commencement de son pontificat, & qui porte encore le nom de S. Benoît de Castres. Dieu-donné Severat, abbé de Lagni au diocèse de Paris, en fut le premier prélat. Il a eu d'illustres successeurs, Jean des Prez, Aimeric Natalis, Raimond Majorosi ou Merosi cardinal, Gerard Machet, confesseur du roi Charles VII, Jean d'Armagnac, Antoine de Vesc, &c. Outre l'église cathédrale, il y en a plusieurs autres, des monasteres de Dominicains, de S. François, de Trinitaires, &c. avec une chartreuse près de la ville. Castres est dans l'Albigeois, entre Saint-Papoul, Albi, Lodéve & Lavaur. Elle fut prise & pillée par les huguenots en 1567, depuis on l'a réparée. Le P. Lubin, dans son traité des abbayes de France, sur le mot *Castrenses abbates*, fait mention d'une remarque du P. le Cointe dans les annales de France en l'année 624, à la page 737, qu'il y avoit des abbés que l'on nommoit *Palatinos* & *Castrenses*, abbés de cour & de camps, quoiqu'ils n'eussent aucune abbaye en titre. Ce qu'il est à propos de remarquer, dit le pere Lubin, de peur qu'on ne pensât qu'il y eût quelque abbaye de Castres dont ils fussent abbés. Il y avoit effectivement une abbaye de Castres. Ainsi quand on trouve *Castrensis abbas*, il faut juger par la suite, si c'est un abbé de Castres, ou un aumônier d'armée. * Sainte-Marthe, *Gall. christ.* De Thou, *hist. l.* 53. Du Pui, *Droits du roi.* Catel, *Mém. de Languedoc.* Borel, *Antiq. de Cast. &c.*

CASTREZ ( le ) *Castrensis ager*, petit pays de France en Languedoc. Il est ainsi nommé de la ville de Castres, sa capitale, & qui fait la partie méridionale de l'Albigeois. Il s'étend du levant au couchant entre l'Albigeois propre, le Rouergue, le Lauraguais & le bas Languedoc, n'ayant pas d'autre ville considérable que Castres, autour de laquelle il est. On le nomme aussi le diocèse de Castres. * *Voyage hist. de l'Europe, tom. de la France.*

CASTRI, si connu dans l'histoire ancienne, sous le nom de Delphes, *Delphi*, n'est aujourd'hui qu'un bourg de Gréce dans la Livadie. Il a été célébre sous le nom de

Delphes, pour son oracle du temps des Grecs & des Romains. Il n'est qu'à sept mille pas du golfe de Lepante au septentrion, & au pied du mont Parnasse. * *Les historiens Grecs & Latins. Antiq. Grec. & Rom.* Spond, *voyage de Grece.*

CASTRICIUS (Marc) étoit magistrat à Plaisance du temps de Sylla, lorsque le consul Cneius Carbo vint demander des ôtages à cette ville pour Marius, de peur qu'elle ne tînt le parti de Sylla son ennemi, en 669 de Rome, & 85 ans avant J. C. Pour intimider Castricius, il lui dit qu'il avoit beaucoup d'épées, *& moi beaucoup d'années*, repartit Castricius, voulant sans doute lui faire connoître que le peu d'années qu'il avoit encore à vivre, le dispensoit de craindre ses menaces. * *Val. Max. l.* 6, *c.* 2, *exemp.* 10.

CASTRIES, ancienne baronie des états de Languedoc, *voyez* LA CROIX.

CASTRIOT (George) roi d'Albanie, *cherchez* SCANDERBEG.

CASTRITIUS (Titus) professoit la rhétorique à Rome dans le II siécle, sous le régne de l'empereur Adrien, qui eut une estime particuliere pour lui, & qui ne faisoit pas moins d'état de sa vertu que de sa doctrine. Aulu-Gelle, qui fut son disciple, parle souvent de Castritius, & sur-tout dans le 13[e] livre, chapitre 20, où il rapporte quelle fut la sévérité de ce rhéteur contre quelques sénateurs ses disciples, qui parurent devant lui vêtus d'une maniere indécente & peu convenable à leur qualité. * Aulu-Gelle, *liv.* 11, *chap.* 13, *& l.* 13, *c.* 21.

Il y a plusieurs autres CASTRITIUS, l'un préteur, dont parle Cicéron *dans la* 8[e] *action contre Verrès*; un autre qui découvrit à Auguste la conjuration de Murena; un autre cité par Pline, qui avoit écrit sur le jardinage; & un autre enfin appellé Castritius Firmus, grand adorateur des philosophes Porphyre & Plotin. * Bayle, *dict. crit.*

CASTRO, bourg de la Campagne de Rome en Italie. Il est près de la riviere de Gariglian & de la terre de Labour, à deux lieues de la ville de Fondi vers le nord. On croit que ce pouroit être une ancienne ville des Volsques, nommée *Castrimonium.* * Baudrand.

CASTRO, ville & duché d'Italie, vers le patrimoine de S. Pierre, étoit au duc de Parme, avec évêché, qui dépendoit immédiatement du saint siége. Elle étoit située à dix ou douze milles de la mer, près de Toscanelle, & environnée de précipices, qui en rendoient les avenues difficiles. Le pape Innocent X y envoya un évêque pour y résider & pour gouverner le peuple. Il y fut tué; en punition de quoi le comte de Videman, général des troupes ecclésiastiques, fit démolir la ville en 1646, & l'évêché fut transféré à Aquapendente. Cette ville donnoit son nom au duché de Castro, ou *Stato di Castro*, appartenant aujourd'hui au saint siége. Ce duché a la province, dite *le patrimoine de S. Pierre*, au levant; le Siennois au couchant; la mer Méditerranée au midi, & la terre d'Orviette au septentrion. Le pape Paul III donna l'état de Parme & de Plaisance à PIERRE-LOUIS Farnèse, son fils, duc de Castro, qui fut tué en 1547, par la conspiration des partisans de Charles-Quint. Cet empereur étoit chagrin de lui voir posséder Plaisance, qu'il prétendoit être des appartenances du duché de Milan; aussi il s'en rendit maître d'abord après cet assassinat. PIERRE-LOUIS laissa quatre fils; OCTAVE, duc de Parme; HORACE, duc de Castro; *Alexandre*, cardinal; *Rainuccio*, aussi cardinal & archevêque. Depuis, les papes ont prétendu que ces états étoient feudataires de l'église. Ce qui fut un sujet de guerre sous le pontificat d'Urbain VIII & d'Innocent X; ce dernier fit ruiner la ville de Castro, & convint l'an 1649, avec le duc de Parme, de lui remettre ce duché, à condition que le duc payeroit une somme d'argent très-considérable. Cette somme n'ayant pas été aquittée, ces états furent depuis incamerés à la chambre apostolique; mais par le traité de Pise de l'an 1664, entre le pape Alexandre VII & Louis XIV roi de France, ce pontife s'obligea de révoquer cette incamération, & accorda encore huit années de délai au duc de Parme, pour faire le rachat de ces états. Caprarola, ce célébre palais bâti par Vignole, pour le cardinal Alexandre Farnèse, est situé dans ce duché. * Léandre Alberti, *descript. Ital.*

CASTRO, ville d'Italie dans le royaume de Naples, est dans la terre d'Otrante, avec évêché suffragant d'Otrante. Elle est située sur le bord de la mer, entre Otrante & Alezano. Quelques-uns la prennent pour le *Castrum Minervæ* des anciens. Les Turcs y ont souvent fait de furieux ravages. En 1537 ils pillerent la ville, & tuerent ou emmenerent captifs la plus grande partie des habitans; mais depuis, cette ville s'est bien rétablie. On trouve quelques autres villes de ce nom, comme CASTRO-VILARE, duché dans la Calabre citérieure, près de Cassano. CASTRO ville en l'isle de Meléos. CASTRO-NUOVO, en l'Abbruzze; une autre dans la Campagne de Rome; une autre dans la Basilicate, &c. * *Voyage d'Italie.*

CASTRO CARO, anciennement *Salsubium*, bourg d'Italie dans la Toscane. Il est dans le Florentin au pied du mont Apennin, à une lieue au-dessus de la Citta dit Sole, & à deux de celle de Meldola. * Mati, *dict.*

CASTRO DORIA, bourg de l'isle de Sardaigne, près de la côte occidentale, environ à deux lieues de Castel Aragonèse, du côté du nord. Quelques-uns prennent ce bourg pour la ville nommée anciennement *Juliola*, que d'autres placent à *Vignola*, village voisin. * Baudrand.

CASTRO EL RIO, ancienne petite ville ou bourg d'Espagne dans l'Andalousie. Elle est sur la riviere de Castro ou de Marbella, entre Cordoue & Vaëna, environ à deux lieues de celle-ci, & à six de celle-là. * Mati, *dictionnaire.*

CASTRO NUOVO, bourg de Sicile dans la vallée de Mazara. Il est sur une montagne près de la source de la riviere de Platani, entre la ville de Girgenti & celle de Palerme. * Mati, *dict.*

CASTRO REALE, petite ville de la vallée de Demona en Sicile. Elle est à la source d'une petite riviere, qui porte son nom, à six lieues de la ville de Melazzo, du côté du midi. Elle fut bâtie par le roi Frédéric II, en l'an 1330. * Mati, *dict.*

CASTROVILLARE, anciennement *Sypheum*, petite ville du royaume de Naples. Elle est dans la Calabre citérieure vers la frontiere de la Basilicate, à deux lieues de la ville de Cassano, du côté du couchant. * Baudrand.

CASTRO DE URDIALES, petite ville d'Espagne. Elle est sur la côte de Biscaye, où elle a un bon port & une citadelle, entre Bilbao & Laredo, à quatre lieues de celle-ci, & à six ou sept de l'autre. * Mati, *dict.*

CASTRO XERIZ, *Castrum Cæsaris*, bourg & château d'Espagne, dans la vieille Castille vers la Pisuergua, & à quatre lieues de Burgos, où fut tuée Léonore de Castille, reine d'Aragon, en 1359, par ordre de Pierre *le Cruel*, roi de Castille, son neveu. * *Voyages hist. de l'Europe, tome d'Espagne.*

CASTRO. Famille illustre & ancienne de Portugal & d'Espagne : *Elle porte d'argent à six tourteaux ou bezants d'azur, deux, deux & deux.* Ceux de la maison de Castro, qui descendent de FERDINAND de Castro, comte de Castro Xeris, portent *d'or aux treize tourteaux d'azur, trois, & trois, & l'un au bas de l'écu.* Cette maison vient de NUNO Belchide, gentilhomme Allemand de Cologne, venu en Espagne l'an 884, où il épousa *Imlla*, fille du comte *Diegue* de Porcellos, celui qui peupla la ville de Burgos, duquel naquit *Nuno* Razura, l'un des juges de Castille, & qui fut pere de *Therese Nunes*, épouse d'*Alain* Calvo, aussi juge de Castille. Alain Calvo eut quatre enfans: de l'aîné, qui étoit *Ferdinand* Laines, descendoit le *Cid Ruy Dias*

de Bivar ; *Bermudo* Laines étoit le ſecond, & *Alain* Laines le troiſiéme. *Diegue* Laines, qui étoit le quatriéme, peupla & s'établit à Pennafiel, & eſt la tige de la maiſon de CASTRO. Voilà l'origine de cette maiſon, ſelon quelques généalogiſtes. Pierre, comte de Barcellos, célébre généalogiſte, & bâtard de Denys, roi de Portugal, commence cette maiſon à *Gutterre*, à qui il donne une fille nommée *Gontro* de Goterre, épouſe de *Nuno-Alvar* d'Amaya, *qui étoit bâtard* d'Alfonſe V, roi de Léon, mort en 1527, & qui fut pere, dit-il, de *Ximene Nunes*, qui épouſa *Ferdinand* Laines, frere de *Diegue* Laines, épouſe du *Cid Ruy Dias* de Bivar, dont *Alvar Fernandes*, ſeigneur ou châtelain de Caſtro Xeris, qui épouſa donne *Mecie* ou *Melice* Anzures, fille du comte *Pierre* Anzures de Caton, dont *Marie Alvar*, épouſe de *Ferdinand Fernandes*, qui a ſuccédé dans les biens & ſeigneuries de la maiſon de Caſtro ; mais nous rapporterons cette maiſon en ſuivant l'opinion du ſavant Louis de Salazar de Caſtro, dans ſon livre *Glorias de la caſa Farneſe* : ce qui eſt très-avéré & prouvé par pluſieurs titres.

I. GARCIE, roi de Galice & de Portugal, fils de FERDINAND le Grand, roi de Caſtille, à qui ce prince avoit donné le royaume de Galice & une partie du Portugal, dont il fut dépouillé par ſon frere Sanche II dit le Vaillant, qui le mena priſonnier au château de Luna en Galice l'an 1071. Il fut pere, dit-on, de FERDINAND, qui ſuit.

II. FERDINAND, fils du précédent, ou ſelon d'autres, fils du roi de Navarre, ou bien de SANCHE, roi d'Aragon, tué au ſiége d'Hueſca, épouſa *Marie Alvar*, dame de Caſtro Xeris, qui étoit de la maiſon de Lain Calvo, juge de Caſtille. L'on trouve dans le contrat de mariage de ſa fille *Urraque* de l'an 1132, que ſon nom étoit *Eſtéphanie*, & on la traita d'*Infantiſe*, ou Infante, peut-être à cauſe de ſon époux, qui étoit fils de ce roi. De ce mariage naquit GUTTIERRE-FERNANDES, qui ſuit ; & RODRIGUE-FERNANDES, *qui continue la poſtérité rapportée ci-après.*

III. GUTTIERRE-FERNANDES, ſire de Burgos & de Soria, grand-maître de la maiſon d'Alfonſe VII, roi d'Aragon, de Navarre & de Caſtille, dit empereur & grand batailleur, mort en 1134. Il a été tuteur & régent de Caſtille pendant la minorité d'Alfonſe VIII : il épouſa *Toda*, fille d'*Alvar-Dias*, morte ſans poſtérité. Il fonda le monaſtere de S. Chriſtophe d'Iveas.

III. RODRIGUE-FERNANDES, dit *le Chauve*, a été ricohomem ſeigneur de Cuellar, châtelain de Tolede : il épouſa *Ello* Martinez, fille du comte *Martin* Ozorio, dont il eut FERDINAND-RODRIGUE de Caſtro, qui ſuit ; ALVAR-RODRIGUE & GUTTIERRE-RODRIGUE, *dont on rapporte la poſtérité.*

IV. FERDINAND RODRIGUE de Caſtro, ſurnommé le Caſtillan, ſeigneur de la maiſon de Caſtro, grand-maître de la maiſon de Ferdinand II roi de Léon, d'Oviedo & de Galice, mort en 1188, épouſa 1°. *Thereſe*, fille du comte *Ozorio*, ſeigneur de Ville-Lobos : 2°. l'infante *Stéphanie*, fille d'*Alfonſe* VII : 3°. *Marie Zenegues*, dame de Tejonar. De la premiere naquit PIERRE-FERNANDES de Caſtro, qui ſuit.

V. PIERRE-FERNANDES de Caſtro, ſurnommé *le Caſtillan*, ſeigneur de Paredes, de l'Infantado de Léon, grand-maître de la maiſon d'Alfonſe IX, dit *le Bon* & *le Noble*, mort en 1214. Il fut tué à Maroc par les Maures, lui & ſon neveu Alfonſe de Tello, en y allant pour leur enlever les reliques des ſaints martyrs, dits de Maeſcos. Il épouſa, ſelon Salazar de Caſtro, & les autres auteurs Eſpagnols, *Ximene*, fille du comte *Grines*, ſurnommé *le Caſtillan* ; & ſelon les auteurs Portugais, il épouſa *Marie* Sanche, fille de l'infant Sanche, dont vinrent ALVAR-PIRES de Caſtro, qui ſuit ; *Olalla-Peres*, épouſe de *Martin* Sanche, *bâtard de* Sanche I, roi de Portugal & comte de Traſtamara en Caſtille ; *Martin-Fernand*, époux de *Catherine* de Rada ; donne *Sanche-Fernandes*, qui épouſa en 1211 *Gomes* ; *Marie-Peres*, épouſe de *Rodrigue* Giralte, vicomte de Cabrera. Pierre-Fernandes de Caſtro eut pour bâtard Ferdinand-Peres *de Caſtro, qui fit la branche des* CASTRO, *ſeigneurs de* FORNELLOS *en Galice, & celle des* CASTROS *de* MELGACO *rapportée ci-après.*

VI. ALVAR-PIRES de Caſtro, ricohomem ſeigneur de Cigales & de Paredes, mourut en 1240. Il épouſa 1° *Aurombias*, comteſſe d'Urgel : 2° *Marie-Lopes* de Haro : cette ſeconde femme épouſa en ſecondes noces *Sanche* II roi de Portugal, ſurnommé *Capello*, morte ſans poſtérité.

IV. ALVAR-RODRIGUE de Caſtro, ſecond fils de RODRIGUE-FERNANDES de Caſtro, ſurnommé *le Chauve*, épouſa *Marie*, fille du comte Vela, dont vinrent *Garcie-Alvar*, mort ſans poſtérité, & FERDINAND-ALVAR de Caſtro, qui ſuit.

V. FERDINAND-ALVAR de Caſtro, épouſa *Marie* Gonçalves, fille de *Gonçalo* Gonçalves, dit *de Salmiero*, dont vint *Pierre-Fernandes* de Caſtro, ſurnommé *le Nino*, ou l'*enfant*, mort ſans poſtérité, de *Guiomar-Rodrigue*, fille de *Ruy Nunes* des Aſturies.

IV. GUTTIERRE-RODRIGUE de Caſtro, ſurnommé l'Eſcalavrado, ou Meurtri, troiſiéme fils de RODRIGUE-FERNANDES, ſurnommé *le Chauve*, a été quarante ans chez les Maures, d'où il a paſſé en Galice, qui étoit le pays de ſa mere : il épouſa *Elvire* Ozores, fille de *Soeiro-Eanes*, dont vinrent FERDINAND-GUTTIERRE, qui ſuit ; *Marie*, épouſe de *Soeiro-Pelles* de Meneſès, ricohomem ſire de Cabeçou & de l'Oſſa.

V. FERDINAND-GUTTIERRE de Caſtro, ricohomem ſire de Lemos & de Sarria, qu'il hérita de ſa mere, épouſa *Emilie*, fille de *Inigo-Lopes* de Mendoça ſire de Rodio, dont vinrent ANDRES FERNANDES de Caſtro, qui ſuit ; & ETIENNE-FERNANDES, *qui ſuit après ſon frere.*

VI. ANDRES-FERNANDES de Caſtro, ricohomem & pertiguero, mayor de ſaint Jacques, épouſa *N.* .... dont vinrent *Marie-André* de Caſtro, épouſe de *Jean-Fernandes*, ſurnommé *Cabellos de Gro*, grand-maître de la maiſon de Sanche IV, *Mecie-André*, épouſe de *Martin-Gil* da Maya.

VI. ETIENNE-FERNANDES de Caſtro, *frere du précédent*, ricohomem ſeigneur de Lemos & de Sarria, pertiguero, mayor de ſaint Jacques, épouſa *Aldonce-Rodrigue*, fille de *Rodrigue-Alfonſe*, ſeigneur d'Aliger, qui étoit fils d'*Alfonſe* IX roi de Léon, dont vint FERDINAND-RODRIGUE, qui ſuit.

VII. FERDINAND-RODRIGUE de Caſtro, ricohomem ſeigneur de Lemos, &c. épouſa en 1293 *Violente-Sanches*, dame d'Uzero, fille de *Sanche* le Brave, roi de Caſtille, & de *Marie-Alfonſe* d'Uzero ou de Meneſès, dont vinrent PIERRE-FERNANDES de Caſtro, qui ſuit ; *Jeanne* de Caſtro, épouſe de *Jean-Alfonſe*, ſeigneur de Campos & de Valence, fils de l'infant *Jean*, qui étoit fils d'*Alfonſe*, roi de Caſtille, dit l'Empereur.

VIII. PIERRE-FERNANDES de Caſtro, ſurnommé *de la Guerre*, à cauſe de ſes exploits, ricohomem ſeigneur de Lemos, grand-maître de la maiſon d'Alfonſe XI, eſt fort renommé dans l'hiſtoire d'Eſpagne, & mourut en 1343. Il épouſa *Iſabelle-Ponce* de Léon, fille de *Pierre-Ponce*, ſire de Cangas & de Tineo, dont vinrent FERDINAND de Caſtro, qui ſuit ; *Jeanne* de Caſtro, épouſe de *Diegue* d'Alfaro, ou de Haro, ſeigneur d'Orduna, morte ſans poſtérité. Pierre-Fernandes de Caſtro eut pour bâtards de Aldonce *de Valadares*, Alvar-Pires *de Caſtro, qui fait la branche de* MONSANTO *en Portugal ; & la belle* Agnès *de Caſtro, ſeconde femme de* Pierre I, *roi de Portugal.*

IX. FERDINAND de Caſtro, comte de Traſtamara, ſeigneur de Lemos, grand-maître de la maiſon de Pierre le Cruel, roi de Caſtille, épouſa 1°. *Jeanne*, ſœur de ce monarque, dont il ſe ſépara à cauſe de parenté : 2°. *Eléonore*, dame de Villalva, fille de *Henri* Henriques, adelantado mayor de Frontera, dont vinrent *Pierre* de Caſtro, mort en Angleterre ſans avoir pris al-

liance ; *Guttierre* de Castro, mort en Portugal sans alliance ; *Isabelle* de Castro, qui fut son héritiere, & épouse de *Pierre* Henriques, connétable de Castille, qui étoit fils de *Frédéric* Henriques, grand-maître de l'ordre de saint Jacques, & *frere bâtard de* Henri II roi de Castille, dont vinrent FREDERIC de Castro, qui suit ; BEATRIX de Castro, qui fut l'héritiere, & qui épousa *Pierre-Alvar* Osorio, seigneur de Ribera & de Cabrera, comte de Lemos, cette terre ayant été érigée en comté en sa faveur par Henri IV, roi de Castille, en 1457 ; *& c'est celui qui fit la branche des comtes de* LEMOS *d'à present*. Il fut aussi pere de ALVAR-PIRES de Castro, *qui fait la branche des seigneurs de* RERIS. Antoine de Lima, fameux généalogiste de Portugal, dit que ce fils fut légitimé, croyant qu'effectivement Ferdinand de Castro, comte de Trastamara, ait épousé *Mecie* Gonçalves, sa mere. Ce comte mourut en Angleterre où il avoit passé l'an 1376.

X. PIERRE de Castro, duc d'Arjona en 1423, mourut en 1430 prisonnier dans le château de Penafiel, sans postérité de son épouse *Aldonce* de Mendoce, fille de *Pierre-Gonçalves* de Mendoce, ou bien de *Diegue-Hurtado* de Mendoça, seigneur de la Vega, de Hita, & de Butrago, vingtiéme amirante de Castille.

X. BEATRIX de Castro, *sœur du précédent*, comtesse de Lemos, épousa *Pierre-Alvar* Osorio, comte de Lemos, dont vint *Alfonse* de Castro Osorio, mort du vivant de son pere ; elle mourut le 3 avril 1455. RODERIC de Castro Osorio, qui suit, étoit *fils naturel de cet* Alfonse *de Castro Osorio, & de* Constance, *ou mayor de Balcarcel*.

XI. RODERIC de Castro Osorio II, comte de Lemos, hérita de la maison de son grand-pere maternel, & est fort renommé par ses faits de guerre dans les guerres des rois Ferdinand & Isabelle contre Grenade & contre le Portugal. Il a été ricohomem, & en cette qualité, il confirma un privilége accordé à la ville de Séville l'an 1491, & avoit fait rebâtir en 1477 la grande chapelle de S. Dominique de Bénavintes : il épousa en 1483 *Therese* Osorio, fille de *Pierre-Alvar* Osorio, second marquis d'Astorga, & de son épouse *Béatrix* de Quinones, dont vinrent BEATRIX de Castro Osorio, qui suit ; *Constance* Osorio, marquise de Tavara.

XII. BEATRIX de Castro Osorio III, comtesse de Lemos, de Sarria, &c. épousa l'an 1501 *Denys* de Portugal, troisiéme fils de *Ferdinand* III duc de Bragance, & d'*Isabelle* de Portugal, fille de l'infant *Ferdinand*, & sœur d'*Emanuel*, duc de Beja, depuis roi de Portugal, dont vinrent FERDINAND-RODRIGUE de Castro, qui suit ; ALFONSE de Castro, grand commandeur de l'ordre de Christ en Portugal, *dont nous rapporterons la postérité* ; *Pierre* de Castro, évêque de Cuença ; *Isabelle* de Castro, épouse de son cousin germain *Theodose* V, duc de Bragance ; *Eleonore* de Castro, épouse de *Diegue* Sarmiento de Mendoce III comte de Ribadaria ; *Antoinette* de Castro, épouse de *Alvar* Coutinho, maréchal de Portugal ; *Mecie* de Castro, épouse du comte de Chalante en Savoye : elle épousa 2°. *Alvar* Osorio, fils de *Louis* Osorio, petit-fils de *Pierre-Alvar* Osorio, comte de Trastamara, dont vinrent *Antoine* de Castro Osorio ; *Rodrigue* de Castro, archevêque de Séville, cardinal du titre des saints douze Apôtres ; *Anne* de Castro, épouse de *Louis* Colon de Tolede III, duc de Veraguas, morte sans postérité ; *Marie* de Castro, épouse de *Jean-Alvar* Osorio, fils d'*Alvar-Pires* Osorio III, marquis d'Astorga.

XIII. FERDINAND-RODRIGUE de Castro, a été IV comte de Lemos, & I marquis de Sarria. Il épousa *Therese* d'Andrade, fille de *Ferdinand* d'Andrade, comte de Villalva & d'Andrade, dont vinrent PIERRE-FERNANDES de Castro, qui suit ; *Françoise* de Castro de Zuniga, épouse du comte de Medellin, morte sans postérité ; *Isabelle* de Castro, épouse de *Rodrigue* de Moscoso Osorio III, comte d'Altamira.

XIV. PIERRE-FERNANDES de Castro d'Andrade V, comte de Lemos, d'Andrade, Villalva, marquis de Sarria, héritier de la maison d'Andrade, épousa 1°. *Eleonore* de la Cueva, fille de *Bernard* de la Cueva III, duc d'Albuquerque, dont vinrent FERDINAND-RODRIGUE de Castro, qui suit ; *Bertrand* de Castro, capitaine des gendarmes & général du Callao de Lima, gentilhomme de la bouche du roi Philippe II ; *Therese* de Castro, épouse de *Garcie-Hurtado* de Mendoce, viceroi du Pérou, IV marquis de Canete. Il épousa 2°. *Therese* de Bobadilla, fille de *Pierre-Fernandes* de Bobadilla de Cabrera, second comte de Chinchon, dont vinrent *Pierre* de Castro, premier gentilhomme de la chambre du roi Philippe III, mort sans postérité de *Jéronime* de Cordoue, fille de *Rodrigue* de Cordoue, seigneur de la maison de Paline ; *Rodrigue* de Castro, archidiacre d'Alcaraz, du grand conseil de l'inquisition d'Espagne ; *Andres* de Castro, premier gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne.

XV. FERDINAND-RODRIGUE de Castro, VI comte de Lemos & d'Andrade, &c. viceroi de Naples au temps de Philippe II, épousa *Catherine*, fille de *N.* de Zuniga de Sandoval de Rojas, comte de Lerme, IV marquis de Denia, dont vinrent PIERRE-FERNANDES de Castro, qui suit ; FRANÇOIS de Castro, duc de Taurisano, par son mariage avec *Lucrece* Gatignano, & viceroi de Sicile, *dont il sera parlé après son frere* ; *Ferdinand-Rodrigue* de Castro, comte de Galves, par son mariage avec *Eleonore* de Portugal, comtesse de Galves.

XVI. PIERRE-FERNANDES de Castro, VII comte de Lemos & d'Andrade, &c. premier gentilhomme de la chambre du roi Philippe III, ambassadeur d'obédience à Rome en 1600, chef du conseil des Indes, viceroi de Naples en 1610, chef du conseil d'Italie en 1618, épousa *Catherine* de Sandoval de Zuniga, sa cousine germaine, fille de *François-Gomes* de Sandoval de Rojas, I duc de Lerme, mort sans postérité.

XVI. FRANÇOIS de Castro, *frere du précédent*, VIII comte de Lemos & d'Andrade, duc de Taurisano, viceroi de Sicile en 1616, se fit moine bénédictin, & mourut en 1637. Il avoit épousé *Lucrece* de Gatinara, fille d'*Alexandre* Gatinara de Legnano, comtesse de Castro & duchesse de Taurisano au royaume de Naples, son pere étant V comte de Castro, dont vint FRANÇOIS de Castro, qui suit : il a été aussi ambassadeur à Rome, & viceroi de Naples.

XVII. FRANÇOIS de Castro II du nom, & IX comte de Lemos, &c. viceroi d'Aragon & de Sardaigne, épousa *Antoinette* Giron, fille de *Pierre* Giron, III duc d'Ossonne, & de *Catherine* Henriques de Ribeira, dont vinrent PIERRE-ANTOINE-FERNANDES de Castro, qui suit ; *Lucrece* de Castro, morte sans alliance ; *Marie-Louise* de Castro, épouse de *Pierre* Nuno Colon de Portugal, VI duc de Veraguas, dont elle fut la seconde femme.

XVIII. PIERRE-ANTOINE-FERNANDES de Castro, X comte de Lemos, viceroi du Pérou, où il mourut le 8 décembre 1672, épousa *Anne* de Borja, fille de *François* de Borja, VIII duc de Gandie, dont vinrent GINES-FRANÇOIS de Castro de Portugal, qui suit ; SALVADOR-FRANÇOIS de Castro, marquis d'Almugna, *dont nous rapporterons l'alliance* ; *François* de Castro né en 1672, & mort le 4 juin 1692, mestre de camp d'infanterie en Flandre ; *Marie-Alberte* de Castro, épousé d'*Emanuel* de Sottomayor de Mendoce, XII duc de Bejar, tué au siége de Bude en 1686.

XIX. GINES-FRANÇOIS de Castro de Portugal, XI comte de Lemos, chevalier de la Toison d'or, viceroi de Sardaigne, capitaine général des galeres de Naples, épousa 1°. *Catherine-Marie* da Silva de Mendoce, fille de *Gregoire-Maria* da Silva de Mendoce, IX duc de l'Infantado, morte sans postérité : 2°. la fille du marquis de Montalegre, morte aussi sans postérité.

XIX. SALVADOR-FRANÇOIS de Castro, marquis d'Almugna, *frere du précédent*, épousa *Françoise* Centurion de Cordoue de Mendoce, Carrillo & Albornoz,

IV marquiſe d'Almugna, fille de *François-Cécile-Bonaventure* Centurion, marquis d'Eſtepa, &c. dont vinrent MARIE-ANTOINETTE de Caſtro de Portugal, qui ſuit; *Roſe* de Caſtro, épouſe de *Pierre* de Moncada de Leira, marquis de Leira; *Raphael* de Caſtro, épouſe de ſon couſin germain *Jean-Emanuel* de Sottomayor, XIII duc de Bejar.

XX. MARIE-ANTOINETTE de Caſtro de Portugal, marquiſe d'Almugna, épouſa *Ferdinand* de la Cueva, marquis de Malagon.

*BRANCHE DES COMTES DE MONSANTO, MARQUIS DE CASCAES.*

IX. ALVAR-PIRES de Caſtro, fils de PIERRE-FERNANDES de Caſtro, ſurnommé *de la Guerre*, & d'*Aldonce* de Valadares, a été comte d'Arragolos, châtelain de Lisbonne pour le roi Ferdinand, connétable de Portugal, le premier qui eut cette charge dans ce royaume-là, ſeigneur du Cadaval, &c. mort en mil trois cens quatre-vingt-trois. Il eſt venu en Portugal du vivant d'Alfonſe IV, en fuyant la cruauté de Pierre *le Cruel*, roi de Caſtille, & auſſi parceque lui & ſon frere Ferdinand de Caſtro, comte de Caſtro Xeris, ſuivoient le parti de Jean-Alfonſe d'Albuquerque. Il épouſa *Marie-Ponce*, fille de *Pierre-Ponce* de Léon, ſeigneur de Cangas, de Tines & de Marchena, dont vinrent PIERRE de Caſtro, qui ſuit; *Alfonſe* de Caſtro, mort ſans poſtérité, quoique Salazar de Caſtro, Gandara & autres généalogiſtes Eſpagnols aſſûrent qu'il en a eu; *Béatrix* de Caſtro, épouſe de *Pierre-Nunes* de Caſtro, comte de Mayorga; *Iſabelle* de Caſtro, épouſe de *Pierre-Henriques*, comte de Traſtamara, celui qui fut tué à Séville par Pierre *le Cruel*, roi de Caſtille.

X. PIERRE de Caſtro, dit *le Borgne*, a été ſeigneur du Cadaval; & étant convaincu d'avoir voulu livrer l'une des portes de Lisbonne aux Eſpagnols, quand ils faiſoient le ſiége de cette ville au temps du roi Jean I, il fut mis en priſon, & peu de temps après mis en liberté par égard à ſa haute naiſſance: il ſe trouva depuis à la priſe de Ceuta par le même roi; mais après il conſpira une ſeconde fois avec ſon beau-frere Pierre, comte de Traſtamara, & étant découvert ſe ſauva en Eſpagne & fit encore ſa paix avec le roi de Portugal, en lui livrant Salvaterra qu'il tenoit pour le roi de Caſtille. Il épouſa *Eleonore* Telles de Menesès, fille de *Jean-Alfonſe* Telles de Menesès, comte d'Ourem, dont vinrent JEAN de Caſtro, qui ſuit; FERDINAND de Caſtro, ſeigneur d'Anſan, *qui fait la branche de* MONSANTO, *rapportée ci-après; Guiomar* de Caſtro, épouſe d'*Alvar-Gonçalves* d'Attayde, I comte d'Atouguia; *Iſabelle* de Caſtro, épouſe de *Diegue-Lopes* de Souſa, grand-maître de la maiſon d'Edouard, roi de Portugal, qui étoit déja veuve d'*Alvar Gonçalves*, dit *Magrico*.

XI. JEAN de Caſtro, ſeigneur de Cadaval, de Peral, &c. épouſa *Eleonore* da Cunha Giron, fille de *Martin-Vaſques* da Cunha, I comte de Valence, dont il eut pour fille unique JEANNE de Caſtro, qui ſuit. Cette Eléonore da Cunha Giron épouſa en ſecondes noces le docteur *Jean* das Regras, grand chancelier de Portugal, miniſtre d'état du roi Jean I, ſeigneur da Caſcaes, de Lourinhan, &c. de la ſubſtitution de ſaint Matthieu de Lisbonne, qui mourut en 1422.

XII. JEANNE de Caſtro, dame de Cadaval, &c. épouſa *Ferdinand* II, duc de Bragance, & par ce mariage le Cadaval & les autres ſeigneuries de la maiſon de Caſtro entrerent dans celle de Bragance, à préſent régnante en Portugal.

*BRANCHE DES SEIGNEURS DE MONSANTO.*

XI. FERDINAND de Caſtro, ſecond fils de PIERRE de Caſtro, dit *le Borgne*, a été ſeigneur d'Anſan & de ſaint Laurent do Bairo, châtelain de Corillan, & ſeigneur de la Terre, ou Paül de Boquilobo, gouverneur & intendant de la maiſon de Henri, infant de Portugal, fils du roi Jean I. Il épouſa 1°. *Iſabelle* d'Attayde, fille de *Martin-Gonçalves* d'Attayde, ſeigneur de Montforte, châtelain de Chaves, dont il eut ALVAR de Caſtro, qui ſuit; GARCIE de Caſtro, *qui fait la branche des ſeigneurs de* BOQUILOBO *rapportée ci-après; Henri* de Caſtro, nommé grand-prieur de Crato; *Iſabelle* de Caſtro, ſeconde femme d'*Edouard* de Menesès, I comte de Vianne, & I gouverneur général d'Alcacer en Afrique; *Catherine* de Caſtro, épouſe d'*Alvar* Vas d'Almada, I comte d'Avranches, & en ſecondes noces ſeptiéme femme de *Martin* d'Attayde, II comte d'Atouguia; *Marie* de Caſtro, premiere femme d'*Alvar* de Souſa, ſeigneur de Miranda do Corvo, châtelain d'Abrantes, grand-maître de la maiſon du roi Alfonſe V. Il épouſa 2°. *Mecie* de Caſtro, fille d'*Alfonſe* Vaſques de Souſa, ſeigneur de Mortagoa, dit *le Chevalier*, dont *Violante* de Caſtro, dame de Mafre, qui ne prit point d'alliance. Ce Ferdinand de Caſtro obtint que l'infant Ferdinand, frere d'Edouard, roi de Portugal, épouſeroit une de ſes filles; mais ce prince qui étoit en eſclavage à Fez, y mourut étant ſur le point d'être racheté; & *Ferdinand* de Caſtro, après avoir fait une dépenſe proportionnée à l'honneur qui lui en revenoit, ſe mit en mer pour aller conduire l'infant; & ayant rencontré des corſaires, il fut tué dans un combat.

XII. ALVAR de Caſtro, I comte de Monſanto, châtelain de Lisbonne, & de Covilhan, ſeigneur de Caſtelmendo & de Povoa, grand-chambellan d'Alfonſe V, roi de Portugal, fut tué d'un coup de fléche en Afrique, où il ſe diſtingua beaucoup. Il épouſa *Iſabelle* da Cunha, fille d'*Alfonſe*, dit *de Caſcaes*, qui étoit *bâtard de* Jean, infant *de Portugal*, fils de *Pierre* I, & d'*Agnès* de Caſtro, & de ſon épouſe *Blanche* da Cunha, fille & héritiere du célébre docteur *Jean* das Regras, grand-chancelier du roi Jean I, dont vinrent JEAN de Caſtro, qui ſuit; *George* de Caſtro, tué à l'eſcalade de Tanger le 13 janvier 1464; JEANNE de Caſtro, *qui ſuit après ſon frere; Eléonore* de Caſtro, premiere femme de *Pierre* de Menesès, I comte de Cantanhede: il eut auſſi pour bâtards, Guiomar *de Caſtro, dame du palais de Jeanne, reine de Caſtille, épouſe du roi Henri IV, où elle épouſa* Pierre *Manrique de Lara, II comte de Trebigne, & I duc de Naxara, ſurnommé* le Vaillant; Magdeléne *de Caſtro, abbeſſe de ſainte Claire de Coimbre; &* Rodrigue *de Caſtro, ſurnommé de* MONSANTO, *qui fit la branche des ſeigneurs de* VALHELHAS.

XIII. JEAN de Caſtro, II comte de Monſanto, fut tué à la priſe d'Arzilla en Afrique. Il épouſa *Marie* de Menesès, fille d'*Edouard* de Menesès, I comte de Vianne, mort ſans poſtérité.

XIII. JEANNE de Caſtro, *ſœur du précédent*, devint l'héritiere de cette maiſon, & épouſa *Jean* de Noronha, ſurnommé *les Dents*, qui étoit fils de *Ferdinand* de Noronha, I marquis de Villareal, dont vinrent PIERRE de Caſtro, qui ſuit; *Simon* de Caſtro, marié à Tanger à *Jeanne* Caldeira, dont la poſtérité ne ſubſiſte plus; *George* de Caſtro, mort ſans poſtérité de *Marie* de Silva, fille de *Gil* Vas da Cunha; *Béatrix* de Menesès, épouſe de *Diegue* Pereira, II comte de Leira; *Marguerite* de Caſtro, épouſe de *François* da Silveira, ſeigneur de Sazedas; *Guiomar* de Caſtro, épouſe de *Henri* de Noronha, grand-commandeur de S. Jacques.

XIV. PIERRE de Caſtro, III comte de Monſanto, a été favori des rois Emanuel & Jean III. Il épouſa 1°. *Eléonore* de Menesés, fille de *Ferdinand* de Menesès, ſurnommé *Narizes*, morte ſans poſtérité: 2°. *Agnès* d'Ayala, fille de *Diegue* de Silva, I comte de Portalegre, dont vinrent LOUIS de Caſtro, qui ſuit; *Louiſe* de Caſtro, premiere femme de *Jean* de Menesès, ſeigneur de la maiſon de Tarouca, & gouverneur de Tanger; *Marie* d'Ayala, épouſe de *Ferdinand* de Caſtro, ſeigneur de Boquilobo; *Louiſe* de Caſtro, épouſe

de *Pierre* da Cunha, seigneur de Geſtaço & Penajoya, morte ſans poſtérité; & d'autres filles religieuſes.

XV. LOUIS de Caſtro, châtelain de Lisbonne, &c. épouſa *Violante* de Tavora, fille d'*Antoine* d'Attayde, I comte de Caſtanheira, dont il eut ANTOINE de Caſtro, qui ſuit; *Anne* de Caſtro, épouſe d'*Alvar* de Caſtro du conſeil d'état du roi Sébaſtien, fils aîné de *Jean* de Caſtro dit *le Grand*, viceroi des Indes; *Marie* de Caſtro, épouſe de *Jean* de Carvalho Patalim, ſurintendant des bâtimens royaux : & en ſecondes noces d'*Antoine* Pereira dit *de Santarem*, commandeur de Pinheiro. Louis de Caſtro épouſa 2°. *Jeanne* d'Almeyda, fille d'*Antoine* d'Almeyda, comtador-mor, ou chef de la chambre des comptes, morte ſans poſtérité.

XVI. ANTOINE de Caſtro, III comte de Monſanto, rendit de grands ſervices à Philippe II à ſon avénement à la couronne de Portugal, & ſervit à l'armée commandée par le duc d'Albe, quand il fit la conquête de ce royaume : il épouſa *Agnès* Pimentel, fille de *Martin-Alfonſe* de Souſa, ſeigneur du Prado & d'Alcoenta, gouverneur des Indes orientales, dont vinrent LOUIS de Caſtro, qui ſuit; MARTIN-ALPHONSE de Caſtro, viceroi des Indes, & ALVAR-PIRES de Caſtro, *dont nous rapporterons l'alliance.*

XVII. LOUIS de Caſtro, IV comte de Monſanto, ſeigneur de Caſcaes, maître du conſeil d'état, chef du tribunal dit *Dezembargo* de *Paco*, épouſa *Mecie* de Noronha, fille d'*Antoine* de Noronha, viceroi des Indes, mort en 1573, dont il eut ALVAR-PIRES de Caſtro, qui ſuit; *François* de Caſtro, mort en Italie ſans alliance; *Rodrigue* de Caſtro, mort jeune; *Françoiſe* de Noronha; *Jeanne*, & *Anne*, qui ſe retirerent au couvent de l'Incarnation, qu'elles ont beaucoup embelli & augmenté.

XVIII. ALVAR-PIRES de Caſtro, V comte de Monſanto, I marquis de Caſcaes, châtelain de Lisbonne du conſeil d'état du roi Alfonſe VI., ambaſſadeur extraordinaire à la cour de France, épouſa 1°. *Marie* de Portugal, fille de *Nuno-Alvar* de Portugal, l'un des gouverneurs de ce royaume à la mort du roi & du cardinal Henri, dont vinrent *Jeanne-Agnès* de Portugal, épouſe de *Louis* da Silva Tello, II comte d'Aveiras, XI ſeigneur de Vagos, morte avec poſtérité; *Mecie*, & *Agnès*, qui n'ont point pris d'alliance : il épouſa 2°. *Barbe-Stéphanie* de Lara, fille d'*Antoine* d'Attayde, V comte de Caſtanheira, dont vinrent LOUIS de Caſtro, qui ſuit; *Marie* d'Attayde, morte jeune ſans alliance.

XIX. LOUIS de Caſtro, III du nom, VI comte de Monſanto, II marquis de Caſcaes, ambaſſadeur extraordinaire de Pierre II, roi de Portugal, auprès de Louis XIV roi de France, du conſeil d'état, ſeigneur d'Anſan & de la Terre, ou Paül de Boquilobo, à la mort de Jean de Caſtro, châtelain de Lisbonne, &c. épouſa *Marie* de Menesès, fille d'*Antoine-Louis* de Menesès III comte de Cantanhede, I marquis de Marialva, dont vinrent EMANUEL-JOSEPH de Caſtro, qui ſuit; *Alvar-Pires* de Caſtro de Noronha, évêque de Portalegre; *Ferdinand-Alvar* de Caſtro de Noronha, VIII comte de Monſanto dès le vivant de ſon pere, académicien de l'académie royale de l'hiſtoire Portugaiſe, mort à Lisbonne, étant fiancé à ſa niéce *Marie* de Gama, héritiere de la maiſon de Niza; *François* de Caſtro, chevalier de Malte; *Barbe-Iſabelle* de Lara, épouſe de *Vaſco-Louis* de Gama, VII comte de Vidigueira, III marquis de Niza; *Anne-Marie* de Coutinho, épouſe d'*Antoine* de Mello de Torres, III comte de Ponte; *Philippine* de Noronha, qui n'avoit pas encore pris d'alliance en 1734.

XX. EMANUEL-JOSEPH de Caſtro VII comte de Monſanto, III marquis de Caſcaes, ſeigneur d'Anſan, châtelain de Lisbonne, capitaine & colonel d'infanterie, maréchal de camp, gouverneur & capitaine général de l'Algarve, conſeiller de guerre, & premier gentilhomme de la chambre du roi Jean V, épouſa *Louiſe* de Noronha, fille de *Pierre-Antoine* de Noronha, II comte de Villaverde, I marquis d'Angeja, dont ſont iſſus *Joſeph-Leonard* de Caſtro, mort en bas-âge; LOUIS-JOSEPH de Caſtro, qui ſuit; *Marie* de la Grace de Noronha, née le 25 novembre 1718, fiancée au mois de novembre 1734, à *François* de Meneſès, fils aîné du comte d'Ericeira.

XXI. LOUIS-JOSEPH de Caſtro, IX comte de Monſanto, n'avoit pas encore pris d'alliance en 1734.

XVII. MARTIN-ALFONSE, ſecond fils d'ANTOINE de Caſtro III, comte de Monſanto, a été général des galeres de Portugal, viceroi des Indes, & mourut à Malaca en allant au ſecours de cette ville, que les Hollandois prirent en 1581 : il épouſa *Marguerite* de Tavora, fille d'*Alvar* de Souſa, gouverneur de Chaul, celui qui fit la ſubſtitution d'Alcube, dont vinrent GEORGE de Caſtro, qui ſuit; *Françoiſe* de Tavora de Caſtro, épouſe de *Ferdinand* Telles de Menesès, I comte d'Unham, morte avec poſtérité.

XVIII. GEORGE de Caſtro, a été menin de Philippe, prince d'Eſpagne & de Portugal, depuis roi, III du nom, & mourut ſans avoir pris alliance, étant capitaine d'infanterie ſur une galere d'Eſpagne; & la comteſſe d'Unham ſa ſœur devint l'héritiere de cette maiſon.

*BRANCHE DES SEIGNEURS DE VALHELHAS.*

XIII. RODRIGUE de Caſtro, dit *de Monſanto*, étoit *fils naturel* d'Alvar *de Caſtro I, comte de Monſanto :* il a ſervi avec beaucoup de diſtinction en Afrique, où il fut gouverneur d'Arzila, & ambaſſadeur du roi Emanuel auprès du pape Alexandre VI, châtelain de Covilhan, ſeigneur de Valhelhas, Famalicam & Almendra : il épouſa *Marie* Coutinho, fille de *Ferdinand* Coutinho II du nom, maréchal héréditaire de Portugal, dont vinrent *François* de Caſtro, tué à la guerre de Tanger par les Maures; *Jeanne* de Caſtro, épouſe de *Jean-Fernandes* Cabral, châtelain de Belmonte; *Guiomar* de Caſtro, épouſe de *Jean-Rodrigue* de Vaſconcellos, ſeigneur de Figueiro; *Iſabelle* de Caſtro, épouſe de *Ferdinand* de Caſtro, ſeigneur de Lanhoſo, châtelain de Sabugal; *Antoinette* Coutinho, épouſe de *Jean* Lobo, fils aîné de *Diegue* Lobo II baron d'Alvito : il eut pour bâtards, Chriſtophe *de Caſtro, évêque de Guarda;* GEORGE *de Caſtro, qui ſuit;* FRANÇOIS *de Caſtro, dont nous rapporterons la poſtérité.* La mere de tous ces enfans, fut *Guiomar* Vas de Caſtellobranco.

XIV. GEORGE de Caſtro ſe maria aux Indes orientales, 1°. avec *Hélène* Machado, morte ſans poſtérité : 2°. avec *Philippine* d'Attayde, fille de *George Dias* Freyre, ſecrétaire d'Alfonſe, cardinal, infant de Portugal : il fut gouverneur de Cochin & de Chalé.

*BRANCHE DES SEIGNEURS DE BOQUILOBO.*

XII. GARCIE de Caſtro, ſecond fils de FERDINAND de Caſtro, ſeigneur d'Anſan, a été ſeigneur de Boquilobo : il épouſa *Béatrix* de Silva, fille de *Lionel* de Lima, I vicomte de Villanova de Cerveira, dont il eut ALVAR de Caſtro, qui ſuit; *George* de Caſtro, mort ſans poſtérité de *Blanche* Pereira, fille de *Ferdinand* Pereira de Geja, ſeigneur de Caſtrodairo; *Philippine* de Caſtro, épouſe de *Gomés* Soares, châtelain de Torres Vedras; *Guiomar* de Caſtro, épouſe d'*Ayres-Gomés* de Sylva, ſeigneur de Vagos : il épouſa, 2°. *Catherine* de Corta, dont vinrent FRANÇOIS de Caſtro, gouverneur du château de Gué, commandeur de Segura, *dont la poſtérité ſera rapportée ci-après; Iſabelle* de Caſtro, épouſe de *Michel* Cortereal, grand huiſſier du roi Emanuel.

XIII. ALVAR de Caſtro, ſeigneur de Boquilobo, gouverneur de la chambre du civil, chef du conſeil des finances du roi Jean II, & l'un des exécuteurs teſtamentaires de ce prince, a été fort éloquent, & d'un eſprit très-agréable. Il épouſa *Eléonore* de Noronha, fille de *Jean* d'Almeida II, comte d'Abrantes, dont vinrent FERDINAND de Caſtro, qui ſuit; JEAN de Caſtro,

Castro, viceroi des Indes, *dont nous rapporterons la postérité*; *Agnès* de Castro, épouse en premieres noces d'*Ayres* Telles de Menesès, seigneur d'Unham, & en secondes de *Garcie* de Noronha, châtelain de Castayo, viceroi des Indes en 1540; *Béatrix* de Castro, épouse de *Alfonse* Portocarrero, seigneur de Villanueva-del-Fresno en Espagne; *Isabelle* de Castro, épouse de *Jerôme* de Noronha, dit Bacalhao.

XIV. FERDINAND de Castro, seigneur de Boquilobo, gouverneur de la chambre du civil, épousa *Marie* d'Ayala, fille de *Pierre* de Castro, troisiéme comte de Monsanto, dont il eut JERÔME de Castro, qui suit; *Alvar* de Castro, tué à la journée d'Alcacer en 1578; *Augustin* de Castro, moine Augustin, & archevêque de Braga; *Agnès* d'Ayala, épouse de *Jean* de Mello, châtelain de Serpa, & grand huissier du roi Sébastien.

XV. JERÔME de Castro, seigneur de Boquilobo, gouverneur de la chambre du civil de Lisbonne, transférée depuis en 1583 à la ville de Porto, qui est le parlement, qu'on y conserve encore, épousa *Cecile* Henriques, fille de *Ruy* de Mello, dit le *Punho*, châtelain d'Alegrete, dont vint *Jeanne* de Castro, épouse en premieres noces de *Antoine* de Menesès de Noronha, surnommé *Constanço*, châtelain de Vires, & en secondes noces d'*Alvar* de Mendoce, gentilhomme Espagnol, capitaine d'infanterie de la garnison de Lisbonne. Il épousa 2°. *Jeanne* de Sousa, fille de *Léonard* de Sousa, châtelain de Thomar, dont il eut JERÔME de Castro qui suit. Jeanne de Sousa épousa en secondes noces *Louis* de Sousa, seigneur de Beringel, châtelain de Beja, & mourut sans postérité. Il avoit été aussi marié à sa cousine *Eléonore* de Castro, fille de *Jean* de Castro, viceroi des Indes, morte sans postérité.

XVI. JERÔME de Castro, second du nom, seigneur de Boquilobo, châtelain d'Ervoredo, & de Brague, épousa *Agnès* Telles, fille de *Diegue* Henriques, qui étoit fils de *Frédéric* Henriques, grand commandeur d'Alcantara en Espagne, dont vinrent PIERRE-FERNANDES de Castro, qui suit; *Augustin* de Castro, moine dominicain; & deux filles religieuses à Sainte-Marthe.

XVII. PIERRE-FERNANDES de Castro, seigneur de Boquilobo, &c. épousa *Louise* de Menesès, fille de *Nuno-Fernandes* Cabral, châtelain de Belmonte, dont vint JEAN de Castro qui suit.

XVIII. JEAN de Castro, seigneur de Boquilobo, &c. épousa *Archangele-Marie* de Portugal, fille de *Rodrigue* Lobo de Silveira, premier comte de Sarcedas, morte sans postérité: elle fut une des dames d'atour de la reine d'Angleterre, Catherine de Portugal, & mourut à Lisbonne le 5 octobre 1723. Après la mort de ce Jean de Castro, il y eut un long procès sur la terre de Boquilobo entre le comte de Valadares, Michel-Louis de Menesès, & le marquis de Cascaes, Louis-Alvar de Castro, & l'on jugea en faveur du dernier, parceque cette substitution devoit retourner à la maison de Monsanto, quoique le comte de Valadares fût arriere-petit fils de Jerôme de Castro, premier du nom, seigneur de Boquilobo, & de Cecile Henriques, le droit de réversion l'emportant sur celui de parenté.

XIV. JEAN de Castro, second fils d'ALVAR de Castro, seigneur de Boquilobo, & d'*Eléonore* de Noronha, a été gouverneur, & depuis viceroi des Indes orientales, surnommé *le Grand* à cause de ses vertus, & de ses belles actions dans la guerre de ce pays-là: *nous parlerons de lui dans un article séparé.* Il épousa *Eléonore* Coutinho, fille de *Lionel* Coutinho, dont il eut *Ferdinand* de Castro, tué au second siége de Diu, âgé de dix-neuf ans, en 1546, dans un bastion qui sauta en l'air par l'effet d'une mine; ALVAR de Castro, qui suit; *Michel* de Castro, mort aux Indes orientales, sans postérité, étant gouverneur de Malaca; *Agnès* de Castro, épouse de *Louis* d'Albuquerque, châtelain & commandeur d'Albuquerque, grand échanson du roi Jean III, morte avec postérité; *Jeanne* de Castro, épouse de *Pierre* Leitam Freire; *Eléonore* de Castro, épouse de son cousin *Jerôme* de Castro, premier du nom, seigneur de Boquilobo, dont elle fut la seconde femme, morte sans postérité.

XV. ALVAR de Castro, seigneur de Penedono, commandeur de Redinha dans l'ordre de Christ, du conseil d'état du roi Sébastien, chef du conseil des finances, deux fois ambassadeur à la cour de Rome, avoit servi aux Indes orientales, général de ces mers du temps que son pere en étoit viceroi: il fut blessé dangereusement dans une sortie au second siége de Diu en 1546, & prit d'assaut le fort de Xael en 1548 dans la côte d'Arabie. Il épousa *Anne* d'Attayde, fille de *Louis* de Castro, seigneur d'Ansam, & de la maison de Monsanto, dont vinrent EMANUEL de Castro, qui suit; *Ferdinand-Alvar* de Castro, commandeur de S. Michel de Nogueira, qui se fit dominicain dans le couvent de Bemfica, l'an 1633; *François* de Castro, recteur de l'université de Coimbre, chef du conseil de conscience, évêque de Guarda, du conseil d'état, & grand inquisiteur de Portugal; *Violante* de Castro, troisiéme femme d'*Alfonse* de Noronha, comte d'Odemira; & deux filles religieuses.

XIV. EMANUEL de Castro, commandeur de Redinha dans l'ordre de Christ, épousa *Béatrix* de Vilhena, fille de *François* de Menesès, commandeur de la Torre de Moncorvo, & de Proença Nova, dont vinrent ALVAR de Castro, qui suit; *Louise* de Noronha, épouse d'*Emanuel* de Portugal.

XVII. ALVAR de Castro, second du nom, commandeur de Redinha, seigneur de Fontearcada, épousa *Marie* de Noronha, fille de *Jean* de Saldanha, surnommé l'*Abbé*, dont il eut *Emanuel* de Castro, & *François* de Castro, morts sans avoir pris alliance; *Marie-Anne* de Noronha, épouse d'*Alvar* de Portugal, laquelle restant veuve fort jeune avec une fille unique, nommée *Marie-Louise* de Portugal, elle la perdit à l'âge de treize ans; & ne voulant point se remarier, employa son bien à fonder la maison des théatins de Lisbonne, qui est la seule que cet ordre a en Portugal.

XIII. FRANÇOIS de Castro, fils de GARCIE de Castro, seigneur de Boquilobo, & de sa seconde femme *Catherine* da Corta, a été gouverneur du château de Gué en Afrique, & commandeur de Segura. Il épousa *Jeanne* da Corta, fille de *Vincent-Soares* da Corta, contador ou intendant de la place d'Arzila, & natif, ou établi à celle de Tanger aussi en Afrique, dont vinrent GARCIE de Castro, qui suit; *Guiomar* de Castro, épouse de *Damien* de Brito, maître d'hôtel ou veador de Marie, infante de Portugal, fille du roi Emanuel; *Catherine* de Castro, épouse d'*Antoine-Peres* do Canto, commandeur d'Azere.

XIV. GARCIE de Castro, du conseil d'état du roi Sébastien, gouverneur de la ville de Goa, épousa *Isabelle* de Menesès, fille de D. *Jean* Pereira, dit d'Evora, dont vinrent JEAN de Castro, qui suit; FERDINAND de Castro, *dont nous parlerons après.*

XV. JEAN de Castro, gouverneur du royaume d'Algarve, où il mourut, épousa *Marie* da Silveira, fille de *Louis* Pereira, surnommé *Espelho*, qui étoit sa cousine germaine, dont il eut GARCIE de Castro, qui suit; *Ferdinand* de Castro, chanoine d'Evora, député de l'inquisition; *Louis-Thomé* de Castro, gouverneur d'Angola, mort à Madrid en 1623, sans postérité de *Jeanne* de Tavora, fille de *Bernardin* de Tavora Tavares.

XVI. GARCIE de Castro, épousa 1°. *Béatrix* de Sa, fille de *Jerôme* Pereira de Sa, desembargador do Paço en Portugal, morte sans postérité: 2°. à Madrid, *Philippine-Floriane* de Vera, fille de *Louis* de Vera, auditeur des gens de guerre de Portugal.

XV. FERDINAND de Castro, second fils de GARCIE de Castro, premier du nom, gouverneur de la ville de Goa, a été gouverneur de Chaul: il épousa

*Isabelle* Pereira, sa cousine germaine, fille de *Louis* Pereira, grand échanson de Louis, infant de Portugal, dont il eut LOUIS Pereira de Castro, qui suit; *Béatrix* de Castro, seconde femme de *Constantin* de Bragance, quatriéme fils de *François* de Mello, second marquis de Ferreira, dont naquit *François* de Mello, comte d'Assumar, gouverneur de Flandre. Ce Ferdinand de Castro étant veuf, se fit prêtre.

XVI. LOUIS Pereira de Castro, hérita la maison de sa mere, & c'est pourquoi il prit le nom de *Pereira*. Il épousa *Catherine* de Noronha, fille de *Nuno* Mascarenhas, châtelain de Casteldeirde, seigneur de Palma, dont vinrent FERDINAND de Castro, qui suit; *Isabelle* Pereira, épouse de *Gonçalo* de Tavares, seigneur de Mira, & en secondes noces de *Louis* Freire, seigneur de Bobadella, mort sans postérité.

XVII. FERDINAND de Castro, second du nom, colonel de cavalerie en Flandre, y mourut à la guerre sans avoir pris d'alliance.

*BRANCHE DES SEIGNEURS DE RERIS.*

VIII. ALVAR-PIRES de Castro, seigneur des Alcaçovas étoit, au rapport d'Antoine de Lima, & d'autres habiles généalogistes, fils de FERDINAND de Castro, seigneur de Lemos & de Sarria, comte de Trastamara, & de *Milia-Gonçalves*, dame de Seguisan, que le célèbre Louis de Salasar de Castro croit avoir été sa maîtresse, & non pas sa femme. Il épousa *Marie* Lobo, fille de *Diegue-Lopes* Lobo, seigneur d'Alvito, Villanova, Ribeira de Niza, &c. dont vinrent PIERRE de Castro, qui suit; ALVAR-PIRES de Castro, *qui fit la branche des CASTRO, dits du TORRAM, comtes de MESQUIRELLA, rapportée ci-après; Ferdinand* de Castro, chef du conseil des finances du roi Alfonse V, mort sans postérité; DIEGUE de Castro, dit *Tagarote*, dont nous parlerons ci-après.

IX. PIERRE de Castro, seigneur de Reris, & de Bemoiver, du conseil du roi Alfonse V, s'est trouvé à la prise de Ceuta par le roi Jean I. Il épousa *Thérese* de Vasconcellos, fille de *Jean-Mendes* de Vasconcellos, seigneur des substitutions de Freires & de Soathaens, dont il eut HENRI de Castro, qui suit; *Jean* de Castro, abbé de Pombeiro; *Béatrix* de Castro, épouse de *Ruy-Gomès* da Silva, seigneur de Chamusca; *Isabelle* de Castro, seconde femme de *Vasco-Martin* de Resende, seigneur des terres de Resende, & de Sainte-Croix de la Beira; & elle fut ensuite mariée à *Ferdinand* de Mello, seigneur de Villa-de-Rey; *Eléonore* de Castro, épouse de *Jean-Rodrigue* Pereira, seigneur de Cabeceira de Basto. Il eut pour bâtard ALVAR *de Castro, châtelain de Pennamacor, dont nous rapporterons la postérité.*

X. HENRI de Castro, mort du vivant de son pere, épousa *Eléonore* da Cunha, fille de *Ruy* da Cunha, dont vint JEAN de Castro, qui suit.

XI. JEAN de Castro, seigneur de Reris, & de Resende, &c. épousa *Isabelle* de Sousa, fille de *Pierre* de Sousa, dit *de Seabra*, châtelain de Seabra, & seigneur de Prado, dont il eut SIMON de Castro, qui suit; *Catherine* de Castro, seconde femme d'*Alvar* Pinheiro, châtelain de Barcellos, morte sans postérité; *Marie* de Castro, premiere femme de *Ferdinand* Camello, morte sans postérité; *Agnès* de Sousa, épouse de *Pierre* de Silva, fils de D. *Vasco* de Gama, premier comte da Vidigueira, morte sans postérité.

XII. SIMON de Castro, seigneur de Reris, &c. épousa *Marguerite* de Vasconcellos, fille de *Diegue* de Sousa, surnommée *Gallego*, dont vinrent JEAN de Castro, qui suit; *Marie* de Castro, épouse de *Ferdinand* de Sousa, seigneur de Gouvea, morte avec postérité.

XIII. JEAN de Castro, second du nom, seigneur de Reris, &c. épousa *Philippine* d'Azevedo, fille d'*Anton* d'Oliveira, grand écuyer de Henri, infant, cardinal & roi de Portugal, & de sa premiere femme, dont sont issus SIMON de Castro, qui suit; *Emanuel* de Castro, chevalier de Malte. Il épousa 2°. *Julienne* de Sousa, fille de *Nicolas* Giraldes, gentilhomme Florentin, dont vint *Héléne* de Sousa, épouse de *Jerôme* d'Attayde, fils d'*Antoine* d'Attayde, comte de Castrodairo.

XIV. SIMON de Castro II du nom, seigneur de Reris, &c. & de la substitution de Charneca, qu'il hérita de sa mere, épousa *Bernarde* de Menesès, fille de *Jean* d'Azevedo, amiral héréditaire de Portugal, & de sa premiere femme *Jeanne* de Zuniga, fille de *Pierre* de Menesès, septiéme seigneur de Cantanhede, dont vint JEAN de Castro, qui suit: il épousa 2°. *Marguerite* da Cunha, fille de *Simon* da Cunha de Mello, seigneur de Povolide, dont vint *Pierre* de Castro, qui fut prêtre & prieur de Chitheiros.

XV. JEAN de Castro III du nom, seigneur de Reris, &c. amiral héréditaire de Portugal, par l'extinction de la maison d'Azevedo, dont étoit sa mere, épousa *Marie-Anne* de Lancastro, fille de *François-Louis* de Lancastro, grand commandeur d'Avis, dont il eut *Simon* de Castro, mort jeune; FRANÇOIS de Castro, qui suit.

XVI. FRANÇOIS de Castro, seigneur de Reris, &c. amiral héréditaire de Portugal, épousa *Françoise* de Vilhena, fille de *Christophe* de Mello, châtelain de Serpa, grand huissier du roi de Portugal, dont vinrent *Jean* de Castro, mort jeune; LOUIS-INNOCENT de Castro, qui suit.

XVII. LOUIS-INNOCENT de Castro, seigneur de Reris, &c. amiral héréditaire de Portugal, capitaine d'une des compagnies d'hallebardiers de la garde du roi de Portugal, mort à Lisbonne en 1733, épousa *Jeanne* de Lancastro, fille de *Pierre* de Vasconcellos, grand écuyer de la princesse du Brésil, lieutenant général des armées de Portugal, & conseiller de guerre, dont vinrent ANTOINE de Castro, qui suit; *N*.... *Agnès* de Lancastro, épouse d'*Antoine* da Sylveira d'Albuquerque; & *N*.

XVIII. ANTOINE de Castro, seigneur de Reris, &c. amiral héréditaire de Portugal, étoit fiancé à *Therese* de Tavora, fille d'*Emanuel* da Cunha de Tavora, quatriéme comte de S. Vincent en 1734.

X. ALVAR de Castro, fils de PIERRE de Castro, seigneur de Reris, &c. & de *Béatrix-Alfonse*, fut légitimé le 23 août 1464, & châtelain de Pennamacor. Il épousa *Marie-Rodrigue*, fille de *Ruy* Galvam, secrétaire du roi Alfonse V, dont vinrent ETIENNE de Castro, qui suit; PHILIPPE de Castro, *dont on parle après son frere; Georges* de Castro, qui épousa *Catherine* Rebello, dont la postérité finit à son petit-fils *Bernard* de Castro, tué aux Indes orientales en 1566, ou 1567; *Catherine* de Castro, épouse de *Ruy-Dias* Pereira de Lacerda, grand enseigne du roi Emanuel; *Jeanne* de Castro, épouse de *Jean-Fernandes* d'Abreu, morte sans postérité.

XI. ETIENNE de Castro épousa *Philippine* d'Eça, fille de *Jean-Rodrigue* d'Azevedo Eloy, seigneur du Pont do Soo, dont il eut *Diegue* de Castro, tué au siége de Rhodes aussi-bien que son frere *François* de Castro; PIERRE de Castro, qui suit; *Anne* ou *Eléonore* de Castro, épouse de *Rodrigue* de Castro, dit *Hombrinhos*, dont elle fut la premiere femme, morte avec postérité.

XII. PIERRE de Castro, épousa *Guiomar* Botto, fille de *Ruy* Botto, grand chancelier du roi Jean II, morte sans postérité.

XI. PHILIPPE de Castro, second fils d'ALVAR de Castro, a été commandant de six vaisseaux pour les Indes orientales en 1525. Il épousa *Jeanne* de Goes de Lordelo, fille de *Loup-Dias* de Lordelo, dont il eut HENRI de Castro, qui suit; *Antoinette* de Castro, épouse de *Henri* Mendes de Vasconcellos.

XII. HENRI de Castro épousa *Guiomar* Figueira, fille de *Diegue* Figueira, commandeur do Barreiro, & d'Athosvedros, dont vint *Jeanne* de Castro, épouse de *Gonçalo* de Castellobranco, commandeur de Beja,

tué à la journée d'Alcacer en 1578 sans postérité. Il a fait la substitution de Charneca en 1582 en faveur de sa cousine germaine Marie de Castro, & d'Anton d'Oliveira d'Azevedo, & de Philippine de Castro d'Azevedo, leur fille, à condition qu'elle épousât un Castro, ce qu'elle fit en devenant l'épouse de *Jean* de Castro II du nom, seigneur de Reris, *dont la postérité rapportée ci-dessus* possede la substitution de Charneca.

XI. GEORGES de Castro, troisiéme fils d'ALVAR de Castro, châtelain de Pennamacor, épousa en premieres noces *Catherine* Rebello, fille de *Ferdinand-Alvar* Rebello, dont la postérité est éteinte : 2. *Constance* de Castro, fille de *Pierre* Juzarte, seigneur d'Arrayolos, dont vint FRANÇOIS de Castro; qui suit.

XII. FRANÇOIS de Castro, dit Centeyo, épousa *Blanche* da Cunha, fille de *Diegue* da Cunha qui étoit fils de *Vasco* da Cunha, commandeur de Sedacrin dans l'ordre d'Avis, morte sans postérité : 2. *Blanche* Soares, fille de *Jean* Pereira Perestrello, dont vint *Marie-Louise* de Castro, épouse de *Noutel* de Castro, commandeur de Cea, & de Guillafre : 3. *Jeronyme* Perestrello, cousine de sa seconde femme, & fille de *Barthelemi* Perestrello, morte sans postérité.

*BRANCHE DES COMTES DE MESQUITELLA.*

IX. ALVAR-PIRES de Castro, second fils d'ALVAR-PIRES de Castro, seigneur des Alcaçovas, qui fit la branche de Reris, fut surnommé *du Torram*, & châtelain du Sabugal. Il épousa *Isabelle* Pereira, fille de *Diegue* Pereira, grand commandeur de l'ordre de S. Jacques dont vinrent RODRIGUE de Castro, qui suit; DIEGUE de Castro, seigneur de Lanhoso, & gouverneur héréditaire d'Evora, *qui fit la branche des comtes de BASTO, rapportée ci-après; Alvar* de Castro, tué à Ceuta; *Nuno* de Castro, grand enseigne du roi Alfonse V, tué à la bataille de Toro en 1476; *Constance* de Castro, épouse de *Ferdinand* de Mello, châtelain d'Evora; *Marie* de Castro, épouse de *Ferdinand* de Menesès, dit *le Roxo*, seigneur de Lourical.

X. RODRIGUE de Castro épousa *Eléonore* Coutinho, fille de *Martin-Gomes* d'Azevedo, & petite fille de *Martin-Gomes* de Parada, grand commandeur de l'ordre de S. Jacques, dont vint ALVAR de Castro, qui suit.

XI. ALVAR de Castro II du nom, épousa *Isabelle* Barreto, fille de *Nuno* Barreto, châtelain de Faro, dont sont issus RODRIGUE de Castro, qui suit; *François* de Castro, mort sans postérité de *Violante* da Veiga, fille de *Pierre* Vas da Veiga; *Eléonore* de Castro, épouse de S. *François* de Borja ou Borgia, marquis de Lombay, quatriéme duc de Gandie, grand d'Espagne, & ensuite général des jésuites, mort le premier octobre 1572; *Jeanne* de Castro, qui suivit en Savoye l'infante Béatrix, fille du roi Emanuel.

XII. RODRIGUE de Castro, dit *Hombrinhos*, châtelain, & commandeur de Cea, & gouverneur de Cafrin en Afrique, épousa 1. *Jeanne* d'Eça de Castro, fille d'*Etienne* de Castro, & de *Philippine* d'Eça, dont vinrent ALVAR, qui suit; *Diegue* de Castro, dont nous ne savons pas l'alliance; *Nuno* de Castro, dont nous ne savons pas aussi l'alliance; *Philippe* de Castro, gouverneur de Daman, qui épousa aux Indes orientales *Marie* de Sa, fille de *Ferdinand* Mendes de Sa; *André* de Castro, mort sans postérité de *Susanne* de Negreiros, native de Montemoronovo; *Marie* de Castro, épouse de *Jean* Freire d'Andrade, seigneur de Bobadella, dont elle fut la seconde femme; *Eléonore* de Menesès, épouse de *François* de Sousa, seigneur de Beringel. Rodrigue de Castro épousa 2. *Jeanne* de Brito, fille de *Nuno-Fernandes* da Mina, commandeur de Pannoyas, dont vint *Rodrigue* de Castro, époux d'*Isabelle* de Léon, sœur du célébre historien Edouard Nunes de Léon, mort sans postérité.

XIII. ALVAR de Castro III du nom, commandeur de Cea, & de Guilhafrei, épousa *Catherine* Henriques, fille d'*Antoine* de Miranda d'Azevedo, gouverneur de S. George de la Mine, dont sont issus LOUIS de Castro, qui suit; RODRIGUE de Castro, *dont on parle après son frere aîné; Ferdinand* de Castro, chanoine d'Evora; *Philippine* de Castro, seconde femme de *Rodrigue* Manuel, dit *le Sourd*, commandeur des Alcaçovas.

XIV. LOUIS de Castro épousa *Isabelle* de Vilhena, fille de *Blaise* Henriques, dont vint une fille unique, morte en bas âge.

XIV. RODRIGUE de Castro, *frere du précédent*, épousa *Anne* d'Eça, fille de *Louis* de Brito, page de Henri infant cardinal & roi de Portugal, dont vinrent NOUTEL de Castro, qui suit; BLAISE de Castro, *dont nous rapporterons la postérité; Antoine* de Castro, chevalier de Malte; *Agnès* de Castro, épouse de *Jean* Henriques, seigneur de Barbacena.

XV. NOUTEL de Castro, gouverneur du fort de S. Philippe de Setuval, épousa *Marie-Louise* de Castro, fille de *François* de Castro, dit *Centeyo*, dont vint RODRIGUE de Castro, qui suit: il épousa 2. *Bernarde* Coutinho, fille de *Gonçalo* da Corta, commandeur de S. Vincent da Beira, & de sa seconde femme *Françoise* Coutinho, fille de *Pierre* d'Almeida, châtelain de Torres Novas, dont sont issues *Marie-Anne* de Castro, premiere épouse de *Pierre-Severim* de Noronha, secrétaire des graces du roi de Portugal; *Anne* de Castro, seconde femme de *Henri-Henriques* de Miranda, provéditeur de l'arsenal de Lisbonne.

XVI. RODRIGUE de Castro IV du nom, premier comte de Mesquitella, gouverneur de Tras-dos-Montes, a servi avec distinction à la guerre de 1640. Il épousa *Catherine* de Menesès, fille d'*Antoine* de Sousa, seigneur de Benrigel, châtelain de Beja, dont vint NOUTEL de Castro, qui suit.

XVII. NOUTEL de Castro II du nom, deuxiéme comte de Mesquitella, grand de Portugal, épousa *Marie* de Nazareth de Lima, fille de *Diegue* de Brito, neuviéme vicomte de Villanova de Cerveira, dont il n'eut point de postérité : elle se remaria à *Jean* de Sousa, premier maître d'hôtel du roi de Portugal, gouverneur de Pernambuc, & d'Entre-Douro-Minho, a laissé postérité.

XV. BLAISE de Castro, second fils de RODRIGUE de Castro, a servi aux Indes orientales où il s'établit, & y occupa des emplois fort honorables; il se fit élire gouverneur en faisant emprisonner tumultuairement le comte d'Obidos, qui en étoit viceroi : mais le comte de Sacerdas allant dans ce pays en qualité de viceroi, fut à peine arrivé, qu'il fit mettre en prison Blaise de Castro; & le renvoyant en Portugal, il mourut sur la route en 1655. Il avoit épousé aux Indes, 1°. *Marie-Henriques*, fille de *François-Manuel* de Vilhena : & 2°. *Anne* de Castro da Sylveira, fille de *François* da Sylveira Claveiro de l'ordre de Christ, & gouverneur de Diu, dont vint *Jeanne-Marie* de Castro da Sylveira, épouse d'*Aires* Telles de Menesès, commandeur de S. Jean de Beja, &c. fils d'*Antoine* Telles de Menesès, comte de Villapouca, morte avec postérité.

*BRANCHE DES SEIGNEURS DE LANHOSO, COMTES DE BASTO.*

IX. DIEGUE de Castro, dit *le Maigre*, quatriéme fils d'ALVAR-PIRES de Castro, & frere de *Pierre* de Castro, seigneur de Reris; a été gouverneur d'Evora du temps des rois Alfonse V & Jean II, seigneur de Lanhoso, &c. Il épousa *Béatrix* Pereira fille de *Jeanne* Mendes da Guarda, grand-chancelier de Portugal, dont sont issus PIERRE de Castro, qui suit; FERDINAND de Castro, *dont on rapporte la postérité; Isabelle* de Castro, épouse de *Ferdinand* de Menesès, dit *Narires*. Diegue de Castro eut pour bâtard Jean *de Castro, mort avec postérité.*

X. PIERRE de Castro, dit *Negligencias*, seigneur de Lanhoso, &c. chef du conseil des finances du roi Jean II, épousa 1. *Marguerite* de Vilhena, fille de *Rodrigue* de

Mello, premier comte d'Olivença, morte sans postérité: 2. *Isabelle* de Sousa, fille de *Jean-Fernandes* da Silveira, premier baron d'Alvito, mort aussi sans postérité. Elle épousa en secondes noces *Rodrigue* de Menesès, commandeur de Grandola.

X. FERDINAND de Castro, dit *le Maigre*, & *frere du précédent*, a été gouverneur d'Evora, seigneur de Lanhoso, & épousa *Béatrix* de Vilhena, fille de *Ruy* de Sousa, seigneur de Béringel, dont vinrent DIEGUE de Castro, qui suit; *Marguerite* de Vilhena, épouse d'*Emanuel* Telles de Menesès, seigneur d'Unham.

XI. DIEGUE de Castro II du nom, surnommé aussi *le Maigre*, gouverneur d'Evora, châtelain d'Alegrete, du conseil du roi Jean III, grand-maître de la maison de la princesse Jeanne d'Autriche, épouse de *Jean* prince de Portugal, fils de ce roi, épousa *Eléonore* d'Attayde, fille de *Nuno-Fernandes* d'Attayde, seigneur de Penacova, dont vinrent FERDINAND de Castro, qui suit; *Alvar* de Castro, qui fut fait esclave à la journée d'Alcacer en 1578, sans postérité de *Jeanne* de Mello, dame de Penafiel, fille de *Loup* Peixoto de Mello; *Antoine* de Castro, mort aux Indes orientales sans postérité; *Pierre* de Castro, gouverneur de Sophala, colonel d'un régiment de trois mille hommes à la guerre contre les Anglois en 1590, qui épousa 1. aux Indes orientales *Anne* Pereira, fille de *Diegue* Pereira: 2. en Portugal *Catherine* de Silva, fille de *Martin* Correa de Silva, mort sans postérité d'aucune des deux; *Michel* de Castro, prieur de S. Christophe de Lisbonne, député de l'inquisition, évêque de Viseu, archevêque de Lisbonne & gouverneur de Portugal, mort en odeur de sainteté le premier juillet 1625; *Marie* d'Attayde, épouse de *Martin-Alfonse* d'Oliveira de Miranda, seigneur de la substitution d'Oliveira; & trois filles religieuses.

XII. FERDINAND de Castro II du nom, gouverneur d'Evora, châtelain d'Alegrete, commandeur d'Almodovar & de Gravam dans l'ordre de S. Jacques, du conseil d'état de Philippe II, roi de Portugal, créé comte de Basto, & grand de ce royaume par lettres-patentes données à Lisbonne le 14 septembre 1585, épousa 1. *Jeanne* de Noronha d'Albuquerque, fille d'*Alfonse* d'Albuquerque, qui étoit fils du fameux gouverneur des Indes du même nom, morte sans postérité: 2. *Philippine* de Mendoça, fille d'*Emanuel* da Camara, quatriéme gouverneur héréditaire de l'Isle de S. Michel, I du nom, dont vinrent DIEGUE de Castro, qui suit; *Jeanne* de Mendoça, épouse de *Louis* de Portugal, quatriéme comte de Vimioso.

XIII. DIEGUE de Castro III du nom, second comte de Basto, commandeur d'Almodovar & de Gravam dans l'ordre de S. Jacques, chef du parlement de Lisbonne, & du tribunal dit *Dezembargo do Paço*, du conseil d'état des rois Philippe II & III, gouverneur & depuis viceroi de Portugal, gouverneur héréditaire d'Evora, épousa *Marie* de Tavora, fille de *Laurent-Pires* de Tavora II du nom, quatriéme seigneur de Caparica, dont sont issus FERDINAND de Castro, qui suit; LAURENT-PIRES de Castro, *dont nous parlerons*; *Michel* de Castro II du nom, archidiacre de Santarem, député du grand conseil de l'inquisition de Lisbonne, & de celui d'état d'Espagne, & évêque de Viseu; *Jeanne* de Castro, épouse d'*Edouard* d'Albuquerque Coelho III du nom, gouverneur héréditaire de Pernambuc; *Paule-Marguerite* de Castro, dame du palais d'Isabelle de Bourbon, reine d'Espagne, qui mourut étant fiancée au marquis de Caracene; & quatre autres filles religieuses au S. Sacrement de Lisbonne.

XIV. FERDINAND de Castro III du nom, épousa *Catherine* de Silva, fille d'*Antoine* de Mello, châtelain d'Elvas, dont sont issus *Diegue* de Castro, mort en Flandre sans postérité; ANTOINE de Castro, qui suit. Ferdinand de Castro mourut du vivant de son pere, & son épouse se remaria en secondes noces à *Antoine* Correa, seigneur de Bellas.

XV. ANTOINE de Castro, gouverneur héréditaire d'Evora, épousa *Marie-Françoise* de Lima, fille de *François* de Sa & Menesès, second comte de Pennaguiam, mort sans postérité; & elle fut ensuite premiere femme de *François* Barreto de Menesès, gouverneur général du Brésil.

XIV. LAURENT-PIRES de Castro, troisiéme comte de Basto, & second fils de DIEGUE de Castro, III du nom, second comte de Basto, premier gentilhomme de la chambre de Philippe III, roi d'Espagne, gouverneur héréditaire d'Evora, épousa *Violante* de Lancastre, fille de *Alvar* de Lancastre troisiéme, duc d'Aveiro, dont il eut pour fils unique *Diegue* de Castro, mort jeune. Ce comte se trouvant à Madrid, lorsque Jean IV fut proclamé roi de Portugal, resta en Espagne, & mourut en Catalogne. *Marguerite* d'Albuquerque, fille d'*Edouard* d'Albuquerque Coelho, & de *Jeanne* de Castro, se trouvant mariée à *Michel* de Portugal, premier comte de Vimioso, devint l'héritiere de la maison de Basto, & laissa tout ce qui en dépendoit à son beau-fils *François* de Portugal, huitiéme comte de Vimioso, premier marquis de Valence, fils de son époux, à qui le roi accorda les commanderies, & les bienfaits de la couronne qui avoient appartenu à cette maison; & après un long procès qu'il gagna contre la couronne, sur le gouvernement héréditaire de Pernambuc, il traita avec le roi Jean V, qui lui donna un équivalent.

CASTRO DE MELGAÇO est une maison ancienne de Portugal, venue de Galice. Pierre comte de Barcellos, fameux généalogiste de Portugal, la commence à FERDINAND-EANES de Castro, qui étoit de Galice, fils de *Jean-Fernandes* de Castro, petit-fils de *Ferdinand-Pires*, de Castro, *qui étoit bâtard de* Pierre-Fernandes *de Castro*, surnommé le Castillan, *seigneur de Paredes & de l'Infantado de Léon, grand-maître de la maison* d'Alfonse IX, *qui naquit en* 1155, *& mourut en* 1214. Lavagna, le marquis de Montebello, Louis de Salazar de Castro, & d'autres habiles généalogistes Portugais & Espagnols tombent tous d'accord sur cette origine de la maniere suivante, qui est la même que celle de la maison de Castro, *que nous venons de rapporter.*

I. FERDINAND-EANES *de Castro*, *fils illégitime de* Pierre-Fernandes *de Castro*, *surnommé* le Castillan ou Châtelain.

II. JEAN-FERNANDES de Castro, seigneur de Fornellos, *fils du précédent*, fut pere de FERDINAND-EANES de Castro, qui suit.

III. FERDINAND-EANES de Castro, second seigneur de Fornellos en Galice, épousa *Elvire-Rodrigue* de Valadares, fille de *Rodrigue* Paes, grand-maître de la maison de Sanche I, roi de Portugal; ce prince naquit en 1154, & mourut en 1212, dont vint JEAN-FERNANDES de Castro, qui suit.

IV. JEAN-FERNANDES de Castro, troisiéme seigneur de Fornellos, épousa *Rica*, fille de *Ferdinand-Gonçalves* Turricham, & de *Sanche* de Segamunde, dont il eut *Agnès* de Castro, dame de Fornellos, épouse d'*Alvar-Pires* sire de Sottomayor en Galice; & PIERRE-FERNANDES de Castro, qui suit.

V. PIERRE-FERNANDES de Castro vivoit du temps d'Alfonse III & de Denys, rois de Portugal; celui-ci étant mort en 1323, il épousa 1. *Marie* Dade, fille de *Martin* Dade, châtelain de Santarem, dont vint ALFONSE-PIRES de Castro: 2. *Berengele* Sarrasa.

VI. ALFONSE-PIRES de Castro, fut seigneur de Sanguinhedo & de Parada par une donation du roi Jean I, quoique Pierre comte de Barcellos, ne le nomme point comme fils de Pierre-Fernandes de Castro. Quelques-uns croient qu'il étoit fils de Diegue-Gonçalves de Castro, que nous trouvons dans des registres du temps de Jean I roi de Portugal; quoi qu'il en soit, ce qui suit est incontestable.

VII. DIEGUE-GONÇALVES de Castro, fils d'ALFONSE-PIRES de Castro, seigneur de Sanguinhedo, a

eu le patronage de saint Gens de Montelongo, & de la moitié de l'église de S. Clément de Basto dans l'archevêché de Brague, & fut aussi seigneur de Parada. Il épousa *Aldonce* Coelho, fille de *Jean* Coelho, dont vint MARTIN de Castro, qui suit.

VIII. MARTIN de Castro, seigneur de Sanguinhedo, Leitoso, Pam de Freitas & de Prestamo de Cestili dans le territoire de Guimaraens, par donation du roi Jean I, de l'an 1402, épousa *Eléonore-Gomes* Pinheiro, fille de *Martin-Gomes* Lobo, auditeur des terres d'Alfonse I, duc de Bragance, dont vinrent *Pierre* de Castro, qui étant fait prisonnier par l'infant Pierre, régent de Portugal, à la bataille d'Alfarroubeira, & étant mené devant lui, il le poignarda lui-même; & FERDINAND de Castro, qui suit.

IX. FERDINAND de Castro, seigneur de Sanguinhedo, &c. châtelain de Melgaço, charge que le duc de Bragance lui accorda en récompense de ses services, & qui sert à distinguer les Castro, dits de *Melgaço*, des autres, épousa *Jeanne* d'Azevedo, fille de *Loup* d'Azevedo, seigneur de Ponte do Sor, châtelain de Sintra, dont sont issus PIERRE de Castro, qui suit; *Anne* de Castro, premiere femme de *Gonçalo-Vasques* Alcaforado, seigneur de la moitié de la terre de Mourisca; *Antoine* d'Azevedo de Castro, mort sans postérité de *Guiomar* do Rio, fille de *N.* de Mendanha; *Alfonse* de Castro, qui épousa *Isabelle-Rodrigue* de Castro, mort avec postérité dans la province d'Entre-Douro & Minho; *Loup* de Castro d'Azevedo, mort avec postérité de *Françoise* de Quevedo d'Alarcon en Galice.

X. PIERRE de Castro, châtelain de Melgaço, épousa *Béatrix* de Mello, fille de *Jean* de Mello, commandeur de Cazevel, dont il eut FERDINAND de Castro, qui suit; *Martin* de Castro, gouverneur de Sophala, des Moluques & de Saint George de la Mine, qui épousa *Eléonore* da Silva, fille de *François-Lopes* Finoco, mort avec postérité; *Jean* de Mello de Castro, évêque de l'Algarve, archevêque d'Evora, chef du parlement de Lisbonne & du tribunal dit Dezembargo do Paço, qui avoit été aumônier de Henri infant de Portugal, cardinal & roi; FRANÇOIS de Mello de Castro, châtelain d'Outeiro, & commandeur de Montalegre, *dont nous rapporterons la postérité*; *Marie* de Castro, épouse d'*Aires* Coelho, seigneur de Felgueiras & de Vieira; *Eléonore* de Mello, épouse de *Jean* de Magalhaens, seigneur de Barca.

XI. FERDINAND de Castro IV du nom, châtelain de Melgaço, épousa *Heléne* d'Eça, fille de *François* d'Eça, fils de *Jean* d'Eça, châtelain de Villavicosa, dont sont issus PIERRE de Castro, qui suit; *Cécile* d'Eça, épouse du président *George* Machado Botto, & en secondes noces seconde femme de *Louis-César*, châtelain d'Alenquer, provéditeur de l'arsenal de Lisbonne; *Antoine* de Mello de Castro, qui entra chez les jésuites en 1567, ensuite dans l'ordre de Malte, d'où il fut chassé à cause de plusieurs querelles qu'il cherchoit, d'où il s'ensuivit quelques-uns de tués: il est mort aux Indes orientales.

XII. PIERRE de Castro, châtelain de Melgaço, se trouva à la malheureuse journée d'Alcacer en Afrique, & l'on ne sut jamais des nouvelles de ce qu'il étoit devenu. Il épousa *Anne* de Maya, fille de *Jérôme Dias* Landrin de Maya, dont vinrent FERDINAND de Castro, qui suit; JERÔME de Castro, tué à Malaca aux Indes orientales, *dont nous rapporterons la postérité*; *François* de Mello, marié à Baçaim à *Catherine* Pinto, morte sans postérité; *Barbe* de Castro, épouse de *Nuno* de Mello da Silva, dit *de Bucellas*, parcequ'il y demeuroit. Pierre de Castro épousa 2°. *Isabelle* ou *Jeanne* de Sousa, fille d'*Emanuel* de Sousa de Vasconcellos, commandeur & châtelain de Pombal, morte sans postérité: 3°. *Guiomar* de Sousa, fille de *Sébastien* de Sousa d'Abreu, dont il eut JERÔME, chef de la *branche des comtes das* GALVEAS, *rapportée ci-après*.

XIII. FERDINAND de Castro V du nom, châtelain de Melgaço, maître d'hôtel de Catherine de Portugal, duchesse de Bragance, épousa 1°. *Marie* d'Azevedo, fille de *Pierre-Caïn* Figueira, morte sans postérité: 2°. *Louise* de Lacerda, fille de *François* Vas Tello, châtelain de Brague, dont vint JERÔME de Castro, qui suit.

XIV. JERÔME de Castro, châtelain de Melgaço, &c. épousa sa cousine germaine *Catherine* de Salema, fille du président *Barthelemi-Rodrigue* Lucas, morte sans postérité.

XIII. JERÔME de Castro, second fils de PIERRE de Castro, châtelain de Melgaço, fut tué à la guerre de Malaca aux Indes orientales. Il épousa *Marie* da Silva, fils d'*Antoine* de Mello da Silva, dit *de Bucellas*, gouverneur de Saint-George de la Mine, dont vint PIERRE de Castro, qui suit.

XIV. PIERRE de Castro, président au parlement de Lisbonne, provéditeur de la douanne de la même ville, épousa *Laurence* da Costa, fille de *Sébastien* da Costa Homem, dont sont issus *Jerôme* de Castro, capitaine d'infanterie, tué à Valverde en 1642; *Ferdinand* de Castro, jésuite; *Laurent-Pires* de Castro, dominicain & évêque d'Angra; *Marie-Anne* de Castro, épouse d'*Antoine* de Cavide, principal ministre du roi Jean IV.

XI. FRANÇOIS de Mello, second fils de PIERRE de Castro, châtelain de Melgaço, a été châtelain d'Outeiro, & commandeur de Montalegre. Il épousa *Béatrix* Nobre, fille de *Ferdinand-Alvar* d'Ourem, greffier de la chambre des Indes, dont il eut ANTOINE de Mello de Castro, qui suit; *Thomé* de Mello, gouverneur de Baçaim aux Indes orientales, où il servit avec distinction, mort sans postérité de *Marie* de Menesès; PIERRE de Mello, *dont nous rapporterons la postérité*; *Denys* de Mello, évêque de Leiria, de Viseu & da Guarda, chef du parlement de Lisbonne.

XII. ANTOINE de Mello de Castro premier du nom, commandeur de Fornellos & commandant d'une escadre pour les Indes orientales, fut tué par les Anglois au retour de ce pays à l'isle de Sainte-Heléne. Il épousa *Mecie* de Silveira, fille de *Melchior* Serram, dont vinrent FRANÇOIS de Mello de Castro, qui suit; *Jean* de Mello, capitaine de vaisseau aux Indes orientales, mort sans postérité de *Magdeléne* de Mendoça; *Louis* de Mello, époux de *Louise* de Silva, fille de *Gaspard* de Silva, dont la postérité ne subsiste plus.

XIII. FRANÇOIS de Mello de Castro II du nom, commandeur de Fornellos dans l'ordre de Christ, & d'Alcaçaria-Rueira dans celui de S. Jacques, perdit un œil dans le combat, où son pere fut tué par les Anglois, comme nous venons de dire. Il fut depuis commandant d'une escadre pour les Indes orientales, & vice-amiral de la flote qui reprit la Baie de tous les Saints en 1624. Il épousa 1. *Isabelle* d'Avranches, fille de *Martin Alfonse* de Mello, morte sans postérité: 2. *Angele* de Mendoça, fille de *Ferdinand* de Mendoça, dont il eut ANTOINE de Mello de Castro, qui suit; *Ferdinand* de Mendoça Furtado, général de Ceilan, où les Hollandois le tuerent, sans postérité de *N.* fille de *Diegue* de Mello; *Marie-Therèse* de Noronha, épouse de *Jean-Rodrigue* de Sousa; *Therèse* de Mendoça, épouse de *Henri* Correa da Silva, morte sans postérité.

XIV. ANTOINE de Mello de Castro II du nom, servit avec distinction sur mer & sur terre, colonel d'infanterie, gouverneur général des Indes orientales, & ensuite vice-roi en 1663, d'où il retourna en Portugal en 1668, conseiller d'état, &c. Il épousa *Anne* de Castro, fille de *George* de Sousa de Menesès, grand échanson de Philippe III roi d'Espagne & de Portugal, dont sont issus *François* de Mello de Castro, tué à la guerre de 1640; DENYS de Mello de Castro, qui suit; EMANUEL de Mello de Castro, *dont nous rapporterons la postérité*; CAJETAN de Mello de Castro, *dont nous rapporterons aussi la postérité*.

XV. DENYS de Mello de Castro, commandeur de Fornellos, a servi avec distinction aux Indes orienta-

les, épousa *Violante-Casimire* de Mendoça, fille de *Pierre-Alvar* Cabral de Lacerda, dont est venu ANTOINE de Mello, qui suit.

XVI. ANTOINE de Mello de Castro, commandeur de Fornellos, châtelain de Collares, comme son pere, épousa *Marie-Boniface* de Villena, fille de *Rodrigue* da Costa, vice-roi des Indes, dont . . . .

XV. EMANUEL de Mello de Castro, second fils d'ANTOINE de Mello de Castro, vice-roi des Indes, a été commandeur d'Alcaçova d'Elvas. Il épousa *Françoise* de Tavora, fille & héritiere d'*Alvar* de Miranda Henriques, châtelain de Fronteira, dont vinrent ANTOINE de Mello de Castro, qui suit; *Alvar-Cajetan* de Mello de Castro, gouverneur de Mozambique & de Monbaça.

XVI. ANTOINE de Mello de Castro, capitaine de vaisseau, commandeur d'Alcaçova d'Elvas, n'avoit pas encore pris d'alliance en 1734.

XV. CAJETAN de Mello de Castro, troisiéme fils d'ANTOINE de Mello de Castro II du nom, fut gouverneur des rivieres de Cuama dans l'Ethiopie orientale, gouverneur de Pernambuc dans le Brésil, vice-roi des Indes en 1702; il a fait voir dans tous ces emplois beaucoup de conduite & de courage. Il épousa *Marie-Anne* de Faro, fille de *François* Carneiro, deuxiéme comte de l'isle du Prince, dont sont issus ANTOINE de Mello de Castro, qui suit; *Marie-Anne* de Noronha, fiancée en 1734 à son cousin germain *Charles* Carneiro.

XVI. ANTOINE de Mello de Castro, qui n'avoit pas encore pris d'alliance en 1734.

*BRANCHE DES COMTES DAS GALVEAS.*

XIII. JERÔME de Mello de Castro, quatriéme fils de PIERRE de Castro, troisiéme du nom, commandeur dans l'ordre d'Avis, a été tué, aussi-bien que son frere de même nom, à la guerre de Malaca aux Indes orientales. Il épousa *Béatrix* de Castro, fille de *Jean* de Tovar Caminha, châtelain de Villavicoza, dont il eut JEAN de Mello, qui suit; DENYS de Mello, *qui continua la postérité; Antoine* de Mello de Castro, gouverneur de Sophala, & l'un des gouverneurs des Indes à la mort du viceroi Jean-Nunes da Cunha, premier comte de S. Vincent, qui épousa à Goa *Anne* Moniz, fille de *Jean* Moniz da Silva, dont vint *Jules* de Mello de l'académie royale de l'histoire de Portugal. Jerôme de Mello de Castro épousa 2°. *Lucrece* de Noronha, fille de *François* de Noronha, morte sans postérité.

XIV. JEAN de Mello de Castro épousa à Estremôs *Béatrix* de Vargas, fille de *Martin* de Vargas, gentilhomme Espagnol, dont il eut *Joseph-François* de Mello & autres, mort sans postérité; *François* de Mello de Castro, gouverneur de Maragam, mort avec postérité.

XIV. DENYS de Mello de Castro, *frere du précédent*, premier comte das Galveas, général d'armée, *dont nous parlerons dans un article séparé au mot* MELLO DE CASTRO, épousa *Angele-Marie* da Silveira, fille d'*Andres* de Mendes Lobo, payeur général de l'armée, dont sont issus PIERRE de Mello de Castro, qui étant d'abord destiné à l'église, fut fait envoyé extraordinaire du roi de Portugal Pierre II auprès du pape Clément XI, & ensuite ambassadeur extraordinaire du roi Jean V auprès du pape Innocent XIII, créé comte das Galveas, & à son retour en Portugal, gouverneur général des mines d'or du Brésil, où il étoit en 1734; *Marie* de Mello, épouse de *Louis* d'Almeida, a laissé postérité.

XV. PIERRE de Mello de Castro, deuxiéme comte das Galveas, colonel d'infanterie & depuis de cavalerie, épousa *Isabelle* de Bourbon, fille d'*Antoine* d'Almeida, deuxiéme comte d'Avintes, dont il eut ANTOINE de Mello de Castro, qui suit; *Angele*, religieuse à l'Espérance de Lisbonne.

XVI. ANTOINE de Mello de Castro, troisiéme comte das Galveas, épousa *Agnès* de Lancastro, fille de *Jean* de Lancastro, gouverneur d'Angele & du Brésil, sans enfans jusqu'en 1734.

XV. FRANÇOIS de Mello de Castro, gouverneur de Mazagam, épousa *N.* fille de .... dont vint EMANUEL de Mello, capitaine d'infanterie.

CASTRO DO RIO. Maison illustre de Portugal, qui porte *d'argent à deux faces, ondées de Sinople, avec neuf tourteaux de gueules, trois & trois, mis en face.*

I. DIEGUE de Castro do Rio vivoit du temps du roi Jean III, qui l'honora fort de sa bienveillance. Il acheta la seigneurie de Barcena de George Henriques, & il en fit une substitution: il épousa *Béatrix* Vas, fille de *Jacques* Tristan, dont sont issus MARTIN de Castro do Rio, qui suit; *Edouard* de Castro do Rio, qui a été écartelé pour avoir suivi le parti de dom Antoine, prieur de Crato, prétendant à la couronne de Portugal, les lettres qu'il écrivoit à ce prince ayant été interceptées par le gouvernement espagnol; *Béatrix* do Rio, épouse de *George* de Menesès, fils de *Jean* de Menesès, troisiéme comte de Cantanhede, morte sans postérité; *Marie* do Rio épousa 1°. *François* de Moura, grand écuyer d'Edouard, infant de Portugal: 2°. *Anton* d'Oliveira, grand écuyer de Henri, infant, cardinal, & ensuite roi de Portugal; *Isabelle* do Rio, épouse d'*Aires* Telles de Menesès, châtelain de Covilham, morte sans postérité mâle.

II. MARTIN de Castro do Rio, deuxiéme seigneur de Barbacena, épousa *Marguerite* de Noronha, fille de *George* Furtado de Mendoça, commandeur des Entradas & de Represa, qui se trouva à la journée d'Alcacer, dont il eut LOUIS Furtado de Mendoça, qui suit; GEORGE Furtado, *dont on rapporte la postérité ci-après: Alfonse* Furtado de Mendoça, prêtre, doyen de la cathédrale de Lisbonne, *dezembargador* ou président au parlement, grand chancelier de Portugal; *Louise-Marie*, épouse de *Pierre* de Fonseca, marquis de la Pila, gentilhomme Espagnol.

III. LOUIS de Castro do Rio, troisiéme seigneur de Barbacena, épousa 1°. *Marguerite* de Sousa, sa cousine, fille de *François* de Sousa, gouverneur du Brésil, morte sans postérité: 2°. *Catherine* Telles, fille d'*Ayres* Telles de Menesès, châtelain de Covilham, qui étoit sa parente; & il eut par ce mariage sans postérité, la châtellenie de Covilham.

III. GEORGE Furtado de Mendoce, *frere du précédent*, quatriéme seigneur de Barbacena, épousa *Marie-Anne* de Vilhena, sœur de sa belle-sœur, & fille d'*Ayres* Telles de Menesès, châtelain de Covilham, dont il eut ALFONSE Furtado de Mendoce, qui suit; *Louise* de Mendoça, épouse de *Louis* de Sousa, troisiéme fils de *George* de Sousa de Menesès, commandeur de Latra, & des filles religieuses.

IV. ALFONSE Furtado de Mendoça, cinquiéme seigneur de Barbacena, commandeur dans l'ordre de Christ, a servi avec beaucoup de distinction dans la guerre de 1640, en qualité de général de la cavalerie & de l'artillerie, gouverneur de la province de Beira, & du conseil de guerre du roi Alfonse VI, qui le créa premier vicomte de Barbacena: il a été aussi gouverneur général du Brésil, où il mourut en 1675. Il épousa *Marie* de Tavora, fille de *Jean* Furtado de Mendoça, commandeur de Borba, gouverneur d'Angola, chef du tribunal de la Camara, ou hôtel de ville de Lisbonne, dont vint GEORGE Furtado de Mendoça, qui suit.

V. GEORGE Furtado de Mendoça, deuxiéme du nom, deuxiéme vicomte de Barbacena, châtelain de Covilham, conseiller de guerre, gouverneur de la province de Beira, général d'artillerie & lieutenant général des armées de Portugal, dont il commanda une en 1707, a servi avec distinction dans la guerre de 1640, & à celle qui commença en 1704, entre le Portugal & l'Espagne: il épousa *Louise* d'Hohenloe,

fille de *Louis-Gustave*, comte d'Hohenloe & du saint empire romain, & d'*Anne-Barbe* de Schomborn, dont sont issus *Alfonse-François-Xavier* Furtado de Mendoça, colonel d'infanterie, maréchal de camp des armées de Portugal, qui après s'être distingué dans la guerre de 1704, la paix étant faite, se fit bénédictin, & ensuite obtint une dispense de Rome pour entrer chez les cordeliers missionaires du séminaire de Varatojo, où il prit le nom de *frere Alfonse dos Prazeres*; LOUIS-XAVIER Furtado de Mendoça, qui suit; *Anne-Barbe*, religieuse à la Mere de Dieu.

VI. LOUIS-XAVIER Furtado de Castro Rio de Mendoça, troisiéme vicomte de Barbacena, châtelain de Covilham, colonel de milices, naquit le 6 mai 1692, épousa *Agnès-Françoise-Xavier* de Noronha, fille de *François* Carneiro de Sousa, comte de l'isle du Prince, née le 8 janvier 1699, dont il eut *Eufrasie-Barbe-Xavier* de Noronha, née le 4 décembre 1715; *George-Vincent-Xavier* Furtado, né le 16 janvier 1717, mort en bas âge; *Anne-Vincence Xavier* de Hohenloe, née le 27 janvier 1718; FRANÇOIS-VINCENT-XAVIER Furtado de Castro do Rio, qui suit; *Alfonse-Vincent-Xavier* Furtado, né le 30 juillet 1720; *Marie-Vincence-Xavier* de Noronha, née le 27 septembre 1721; *Gertrudis-Vincence-Xavier* d'Hohenloe, née le 5 novembre 1722; *Joseph-Louis-Vincent-Xavier* Furtado, né le 19 août 1724; *Michel-Vincent-Xavier* Furtado, né le 21 de novembre 1725; *Rose-Vincence-Xavier* d'Hohenloe, née le 27 janvier 1727; *Antoine-Charles-Vincent-Xavier* Furtado, né le 4 septembre 1728; *Felix-Pierre-Vincent-Xavier* Furtado, né le 26 avril 1730, mort en bas âge; *Vincence-Monique-Xavier* de Noronha, née le 9 avril 1734.

VII. FRANÇOIS-VINCENT-XAVIER Furtado de Castro Rio de Mendoça, né le 30 avril 1719, a été capitaine dans le régiment de Campo-mayor, infanterie.

CASTRO (Denys de Mello de) premier comte de Galveas. *Voyez* MELLO DE CASTRO.

CASTRO (don Juan de) évêque de Palence, vécut sous Pierre *le Cruel*, roi de Castille, dans le quatorziéme siécle. Il fut toujours fidéle à ce prince, & après sa mort, il garda la même fidélité à sa postérité. Il se bannit même alors d'Espagne & se retira auprès de la princesse Constance, fille de Pierre, duchesse de Lancastre. Cette princesse, pour reconnoître son zéle & l'attachement qu'il avoit à sa personne, lui fit avoir, par le moyen du duc de Lancastre, son mari, l'évêché de Dax en Guienne. Après que la paix fut faite entre la Castille & l'Angleterre, don Juan quitta son évêché de Dax, revint en Espagne, fut fait évêque de Jaen & ensuite de Palence. On croit qu'il écrivit l'histoire du roi don Pierre (ou Pedre) *le Cruel*, avec plus de discernement & de sincérité que celle qui nous reste sous son nom, laquelle est pleine de faussetés & de mensonges : celle-ci n'a apparemment été écrite que par quelque imposteur qui a voulu flétrir la mémoire de ce prélat, & le faire passer pour un homme changeant & esclave de la fortune. Ses vrais mémoires méritoient d'être conservés à la postérité. * Voyez l'*histoire d'Espagne* par Mariana, livre 19, nombre 25, traduction du pere Charenton, *in-4°*, tome IV, pages 38 & 39.

CASTRO (Paul de) ainsi nommé, parcequ'il prit naissance à Castro, en latin *Castrum Minervæ*, ville épiscopale d'Italie dans le royaume de Naples, fut estimé l'un des plus célébres jurisconsultes du XV siécle. On disoit ordinairement de lui : *Si Bartholus non esset, esset Paulus.* Il professa durant plus de cinquante ans le droit à Florence, à Boulogne, à Sienne & à Padoue, où il mourut extrêmement âgé, en 1437. Ses ouvrages ont été imprimés à Venise, à Francfort, &c. Nicolas de Castro, son fils, fit dresser une épitaphe à l'honneur de l'un & de l'autre dans l'église des servites l'an 1492. * Trithême, *de script. eccl.* Gesner, *in bibl.* Fischard, *in vitis jurisc.* &c. Forst. *hist. jurisc. l.* 3, *c.* 32.

CASTRO (Jean de) fils de Alvar de Castro, gouverneur de la chambre civile de Lisbonne, naquit dans cette ville le 27 février 1500, & fut élevé avec l'infant Louis, qui l'aima toujours depuis. Il servit d'abord à Tanger en Afrique, & ensuite il accompagna Etienne de Gama, dans le détroit de la mer Rouge, dont il fit une exacte description. Etant revenu en Portugal, il fut fait commandant de l'escadre destinée pour la garde des côtes, & peu après il accompagna Charles-Quint dans sa fameuse entreprise sur Tunis. Il fut fait gouverneur des Indes, & il s'y distingua par les victoires qu'il remporta en diverses occasions sur les barbares. Ce fut de son temps que les Turcs assiégerent inutilement la forteresse de Diu. La levée du siége fut suivie de la défaite de Rumecan qui le commandoit, & qui perdit près de cinq mille hommes & quarante piéces de gros canon. Jean prit ensuite les villes de Antote, Goga, Gandar, Baroche, Dabul, Agaçaim, Oaël, Pate & Patane. Peu après il tomba malade, & mourut entre les mains de S. François Xavier le 6 juin 1548; il étoit alors vice-roi des Indes, dignité qu'il ne posséda que quelques jours. On conserve dans le collége des jésuites à Evora une description fort détaillée de toute la côte depuis Goa jusqu'à Diu, que Jean avoit faite sur les lieux. Nous avons la vie de ce grand homme fort bien écrite en portugais par Hyacinthe Freyre d'Andrade, & imprimée à Lisbonne. Le P. Dominico Maria del Rosso, jésuite de l'académie royale de l'histoire de Portugal, fit une belle traduction latine de cette vie, qu'il dédia à la même académie. * *Mém. envoyés de Portugal.*

CASTRO (Alfonse de) Espagnol natif de Zamora, religieux de l'ordre de S. François, a vécu dans le XVI siécle sous le régne de l'empereur Charles-Quint & de Philippe II, qu'il accompagna en Angleterre, où il alloit pour épouser la reine Marie. Alfonse de Castro s'arrêta long-temps dans les Pays-Bas, & il y étoit encore, lorsqu'il fut nommé à l'archevêché de Compostelle, vacant par la mort du cardinal de Tolede. Mais avant que d'avoir reçu ses bulles, il mourut à Bruxelles le 13 février 1558, âgé de 63 ans. Les ouvrages qu'il a laissés, & qui ont été imprimés, font mieux son éloge que tout ce que l'on pouroit dire à son avantage. Le P. François Feuardent les publia à Paris en 1578, où ils avoient déja été imprimés en quatre volumes l'an 1565. Ils contiennent les traités suivans. *Adversùs hæreses, lib.* 16. *De justa hæreticorum punitione. De potestate legis pœnalis. In psalmum L homiliæ XXV. In psalmum XXXI homiliæ XXIV.* On voit à la tête de ces ouvrages la vie du P. Alfonse de Castro, que les curieux pouront consulter. Le principal ouvrage est son traité contre les hérésies, qui n'est pas comme les autres disposé suivant l'ordre chronologique des hérétiques, mais par ordre alphabétique de leurs erreurs. C'est un ouvrage d'histoire & de controverse; Alfonse de Castro le fit en 1534, & il fut imprimé plusieurs fois en France, en Allemagne, en Italie, jusqu'en l'année 1556, qu'il en donna une édition beaucoup plus ample, dédiée à Philippe II, & imprimée à Anvers : l'édition de Paris 1578, est la meilleure. Cet auteur écrit passablement bien. Il avoit beaucoup lu; mais il étoit plus fort sur la controverse que sur l'histoire. Il s'étend beaucoup plus sur la réfutation des nouvelles hérésies, que sur l'histoire des anciennes. * Wadingue, *in bibl Franc.* Eisengrenius, *test. verit.* Andreas Schot & Nicol. Antonio, *bibl. Hispan.* M. Du Pin, *bibl. des auteurs eccl. XVI siécle.*

CASTRO (Alfonse à) jésuite, étoit Portugais. Après avoir été onze ans missionnaire aux Indes orientales, recteur dans les Moluques, il tomba en 1558, entre les mains des idolatres, qui le mirent tout nud, & le traînerent ainsi pendant cinq jours, lié avec des cordes. Ils l'attacherent ensuite par le col à un tronc d'arbre; & après on trouva son corps sur le rivage, qui jettoit une lumiere éclatante, & rendoit encore,

par ses plaies, du sang aussi pur, que si elles eussent été nouvellement faites. La relation de ses missions dans les Moluques, écrite par lui-même, a été imprimée a Rome en 1556. * Alegambe, *biblioth. patrum soc. Jes. append. p.* 599.

CASTRO (Léon de) chanoine de Valladolid en Espagne, a vécu dans le XVI siécle. Il enseigna long-temps dans l'université de Salamanque, où il avoit pris le bonnet de docteur, & il s'acquit une grande réputation par l'intelligence qu'il avoit des langues hébraïque & grecque; & par l'étude particuliére qu'il fit de l'ecriture sainte en ces langues originales. Il soutint contre Arias Montanus, que le texte de la bible vulgate & celui des septante étoit préférable à l'hébraïque; & c'est ce qui lui donna occasion de publier une apologie sous ce titre : *Apologeticus pro lectione apostolica, pro vulgata Hier. pro transl. septuaginta virorum, proque omni ecclesiastica lectione contra earum obtrectatores*; c'est-à-dire, Apologie pour la leçon apostolique, pour la vulgate de S. Jerôme, pour la version des septante, & pour la maniere dont l'église lit la bible, & l'a toujours lue, contre ceux qui la reprennent. Outre cet ouvrage que nous avons en un volume *in folio*, il composa encore des commentaires sur les prophéties d'Isaie & d'Osée. Si l'on s'en rapporte au P. Morin, & à M. Simon, cet auteur ne savoit que médiocrement la langue hébraique. Léon de Castro mourut en 1580. * Possevin, *in appar.* Jean Morin, *exercit. bibl.* 12, *ex.* 1, *c.* 2. Le Mire, *de script. sæc. XVI.* Andreas Schottus & Nicolas Antonio, *bibl. Hisp.* M. Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclésiastiques, XVI siécle.*

CASTRO (Jean de) ou DU CHASTEL, chanoine d'Utrecht, étoit de Louvain, & frere de Nicolas de Castro, premier évêque de Middelbourg. Il laissa quelques traités de piété, & mourut en 1588.

CASTRO (Jean de) natif de Burgos, se fit religieux dominicain, & passa dans la nouvelle Espagne, pour y fonder de nouvelles provinces de son ordre; il commença par les provinces de Chiapa & des Philippines, qui sont les plus régulieres de cet ordre. Il fit de grands progrès dans les conversions des infidéles. Quelque temps après, quoique fort avancé en âge, il passa dans la Chine avec le P. Benavidez dominicain. Mais à peine furent-ils entrés en ce vaste empire, que l'un & l'autre furent arrêtés & mis en prison. Ils furent interrogés du sujet de leur voyage; & ayant répondu que leur dessein étoit de les instruire de la voie du ciel; les officiers irrités de ce que des étrangers vouloient les enseigner, les renvoyerent en prison. Quelque temps après on les fit sortir de la Chine, & le P. Jean de Castro se retira à Manille. Le roi Catholique le nomma à l'évêché de Vera-Paz; mais il refusa cette dignité. Il mourut saintement l'an 1592. * Remel. *hist. Prov.* Guatem, *l.* 9 & 11. *Hist. Philipp. tom. I, lib.* 1, *c.* 32.

CASTRO (Roderic ou Rodriguez de) médecin de Portugal, a vécu au commencement du XVII siécle, vers l'an 1605 : il a exercé la médecine à Hambourg, où l'on assure qu'il est mort. Ses ouvrages sont cités avec éloge par Zacuti & par quelques autres. Il a composé ces traités, *Medicus politicus. De universa mulierum medicina. De natura & causis pestis.* * Nicolas Antonio, *bibl. script. Hisp.* Vander Linden, *de script. med. &c.*

CASTRO (Christophe de) jésuite, étoit Espagnol. En 1551 il se consacra au service de Dieu, dans la société des jésuites; & s'étant avancé dans les lettres, il expliqua l'écriture à Salamanque & à Alcala, & mourut à Madrid le 11 décembre de l'an 1615, âgé de 65 ans. Il a composé divers ouvrages, *Historia Dei-paræ virginis. Commentarium in Jeremiam, &c. lib. VI in sapientiam Salomonis. In XII Prophetas, &c.* La société des jésuites a eu divers religieux du nom de Castro, comme Alfonse, Augustin, Melchior, Etienne, François, & Ferdinand de Castro, qui ont tous écrit. Le dernier mort à Compostelle en 1633, a laissé un ouvrage de morale en trois volumes sous ce titre : *Operis moralis de virtutibus & vitiis, tomi III.* * Ribadeneira & Alegambe, *de script. soc. Jes.* Nicolas Antonio, *bibl. Hispan. &c.*

CASTRO (Anne de) qui est célébrée dans les écrits de Lope de Vega, est une dame d'Espagne, qui avoit beaucoup d'esprit, & qui a écrit divers ouvrages assez ingénieux, entr'autres un qui est intitulé : *Eternidad del rei Felippe III*, imprimé à Madrid l'an 1629. * Lope de Vega, *in Lauro Apollin. Sil.* 1. Nicolas Antonio, *biblioth. Hisp.*

CASTRO (Louis de) ou du Château, natif de Liége, théologien, prédicateur, & provincial des religieux conventuels de S. François, dans le XVII siécle, a composé divers traités, tels que sont, La désunion des Provinces-unies des Pays-Bas; l'examen & la réfutation du synode de Dordrecht, &c. Il alla à Rome, assista à un chapitre général de son ordre, & fut commissaire général en Savoye, en Dauphiné, en Bourgogne, &c. Il mourut l'an 1632. Valere André, *bibl. Belg.* Willot, *in Athen. Franc.*

CASTRO (Jodocus à) ou Josse du Chastel, de Bruxelles, religieux de l'ordre de S. François, a vécu dans les Pays-Bas, où il est mort le 18 d'avril de l'an 1635. Il a laissé des sermons & quelques autres ouvrages. * Valere André, *bibl. belg.* Le Mire, &c.

CASTRO (Etienne-Rodriguez de) natif de Lisbonne en Portugal, & professeur en médecine à Pise, mourut en 1637, âgé de plus de 80 ans. Nous avons divers traités de sa façon, *De meteoris microcosmi lib. V. De complexu morborum. De potu refrigerato. De animalibus microcosmi, &c.* Son fils, François de Castro, a donné en 1639, en un volume *in-4°*; les ouvrages posthumes de son pere. Ce recueil contient un nombre de lettres de l'auteur, qui prouvent qu'il étoit en liaison avec les plus savans hommes de son temps. * Nicolas Antonio, *bibl. Hisp.* Vander Linden, *de script. med.* Zacutus, &c. M. Goujet, *mém. mss.*

CASTROITIUS, *cherchez* CASTRITIUS.

CASTROMA, ville de la Moscovie, dans la province de Susdal, à cinquante milles de Moscou au septentrion. On l'appelle autrement Castromuvogorod; & elle est sur le Volga qui y reçoit la riviere de Castroma, à vingt milles d'Allemagne au-dessous de Jarostau au levant, en descendant vers Nisni-Novogorod. * *Relation de Moscovie.*

CASTROMENA, ville d'Asie dans la Natolie. Elle est environ à dix lieues de la mer noire, & de la ville de Pendarachi, du côté du midi. On la prend communément pour l'ancienne *Claudiopolis*, nommée aussi *Bithynium*, ville de Bithynie, qui fut honorée d'un siége épiscopal, transféré à Pendarachi. * Baudrand.

CASTRONI (Benoît-Marie) né à Parlerme de parens nobles, voyagea en Italie, en France, en Allemagne, &c. pour acquérir les belles connoissances; & étant de retour dans sa patrie, il entra dans l'ordre de S. Dominique, où il enseigna la philosophie, la théologie & même les mathématiques publiquement. Il fit imprimer en 1705, des *élémens de Géométrie*, qui sont estimés en Sicile, & vivoit encore en 1711, n'étant âgé que de 44 ans. * Echard, *script. ord. Præd. t. II.*

CASTRUCCIO CASTRACANI étoit de la famille des ANTELMINELLI ou des INTELMINELLI, ainsi que le nomme Jean Villani, qui est très-ancienne à Lucques, & qui subsistoit encore du temps de Machiavel, c'est-à-dire, dans le XVI siécle. Plusieurs branches partageoient cette maison. De celle de CASTRACANI sortirent deux freres, *François* & GHERI : c'est de ce dernier que naquit *Castruccio*, au mois de mars 1281. L'Italie se trouvant alors partagée entre les factions des Guelfes & des Gibelins, les parens de Castruccio, qui tenoient à la derniere, furent obligés de se retirer avec lui à Ancône, où ils moururent peu de temps après. Castruccio, qui avoit alors vingt ans, voyant qu'étant du parti Gibelin, il ne pouvoit retourner à Lucques, ni

rentrer

rentrer dans ses biens, passa en Angleterre auprès d'un de ses parens, qui y étoit établi, & s'insinua dans la faveur d'Edouard. Mais ayant tué, quelque temps après, un seigneur de la cour avec qui il avoit eu un différend, & de qui il avoit reçu un soufflet, il se retira en Flandre où il prit parti dans l'armée de Philippe *le Bel*. Il se signala en plusieurs rencontres, & fit connoître dès-lors cette capacité dans l'art militaire, qui l'éleva si haut dans la suite. Philippe le traita honorablement; & Castruccio, couvert de gloire & comblé des bienfaits de ce prince, retourna en Italie en 1313. Il alla, non pas à Lucques où les Guelphes étoient les maîtres, mais à Pise, qui servoit alors de retraite aux Gibelins chassés de Lucques. Huguccione de Faggiola, natif d'Arrezzo, & de la faction Gibeline, ayant enfin, après plusieurs tentatives, forcé la ville de Lucques à faire un accommodement, un des articles du traité fut, que la maison des *Intelminelli* seroit rétablie dans ses biens : ainsi Castruccio rentra dans sa patrie; mais les Guelphes refusant de lui rendre ses biens, il prit de si justes mesures avec Huguccione, que les Gibelins entrerent dans la ville en 1314, & forcerent les Guelphes à en sortir. Castruccio devint cher au peuple par une conduite sage & prudente, & Huguccione qui l'avoit irrité par ses cruautés, ayant été chassé, il fut élu gouverneur. Ses conquêtes augmenterent beaucoup dans la suite, & il ravagea l'Italie, autant qu'il fut en lui. Il s'allia avec l'empereur Louis de Baviere, contre le pape Jean XXII, Robert roi de Naples, & les Florentins. Louis de Baviere lui donna l'investiture de Lucques, sous le titre de *duché*, & lui donna le titre de *sénateur de Rome*. Jean Cajetan des Ursins, cardinal, alors légat en Italie, voulut l'arrêter dans ses conquêtes; & n'y ayant pas réussi, il l'excommunia, ce qui ne fit qu'augmenter le mal, qui ne finit que par la mort de Castruccio, arrivée le troisiéme de décembre de l'an 1328. Comme on craignoit qu'à cette nouvelle, Pise ne se révoltât, on la tint cachée jusqu'au dixiéme décembre, afin de prendre des mesures convenables. Castruccio avoit été marié, & il eut de sa femme quatre fils & cinq filles. Plusieurs auteurs nous ont donné la vie de ce capitaine, savoir, Machiavel, dont l'ouvrage a été traduit en françois; mais cet historien a rempli de fables le sujet qu'il avoit entrepris de traiter. M. l'abbé Sallier, de l'académie françoise, & de celle des inscriptions & belles-lettres, a réfuté solidement les plus considérables, dans un mémoire sur ce sujet, inséré dans le *tome VII des mém. de l'acad. des inscript. & belles-lettres, pag.* 320 *& suiv.* Alde Manuce *le Jeune* a donné en italien une vie beaucoup plus exacte de Castruccio. Elle a été imprimée à Lucques, & non à Rome, en 1590. On a une troisiéme vie de Castruccio en latin, par Nicolao Tegrimo, auteur contemporain. Elle se trouve dans le *tome XI du recueil des écrivains de l'histoire d'Italie*, donné par Louis-Antoine Muratori.

CASTULO, ville vers les confins des Celtibériens, dont parle Plutarque dans la vie de Sertorius. Etienne de Byzance la nomme *Castalon*, & dit que c'étoit une très-grande ville de l'Oretanie, c'est-à-dire chez les peuples d'Espagne nommés anciennement *Oretani*, dans l'Espagne Taragonoise. Les meilleurs auteurs de ce pays, cités par Merula (*en sa II partie, liv. II, chap.* 20, ) croient que c'est la place qui est à présent appellée *Castona la Vieia*, dans la Castille neuve sur les confins de l'Andalousie, qui n'est qu'un petit village entre les montagnes, où il y a un passage appellé *Puerto de Maradal*, près de San Estevan del Puerto. * Lubin, *tables géographiques sur les vies de Plutarque.*

CASWIN, *cherchez* CASBIN.

CAT ou CATH, ville principale de la province de Khuarezm, qui en a été autrefois la capitale. Elle est située sur le rivage oriental du fleuve Oxus ou Gihon, à 38 dégrés de longitude, & à 41 dégrés 36 minutes de latitude septentrionale, selon le calcul des tables arabiques. Elle n'est éloignée de la ville de Hezar-Esb, qui est la plus forte de tout le pays, que de huit parasanges ou seize lieues françoises; mais celle-ci est bâtie sur le bord occidental de la même riviere. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

CATACOMBES, cimetieres dans les lieux souterrains proche de la ville de Rome, où les premiers chrétiens enterroient les corps des martyrs, & où ils se cachoient quelquefois pour éviter la persécution sous les empereurs Romains. Ce nom est composé du mot grec *κατὰ* qui signifie *à* ou *après* (dont les Latins se servoient dans la basse latinité) & de Κύμβος qui signifie *un creux, une vallée.* On appella ensuite catacombes, toutes sortes de cimetieres. Il y en avoit plusieurs, tant dehors que dedans la ville; les principaux étoient ceux qu'on appelle aujourd'hui de sainte Agnès, de S. Pancrace, de Calliste, & de sainte Priscille ou de saint Marcel. Lorsque les Lombards assiégerent Rome, ils ruinerent la plupart de ces catacombes. Ce qui porta les papes Paul & Paschal à en tirer les corps saints, & à les mettre dans les églises de S. Etienne, de S. Sylvestre & de sainte Praxede. * *Roma subterranea.*

Le nom de catacombes signifie en général toutes sortes de lieux souterrains. On l'appliquoit particuliérement autrefois à la cave où avoient été mis les corps de saint Pierre & de S. Paul, à deux ou trois milles de Rome, comme il paroît par la lettre trentiéme de S. Grégoire, (*l.* 3.) En ce temps-là on appelloit encore *cryptes* ou *cimetieres*, les lieux où l'on enterroit les morts; mais depuis on a donné le nom de catacombes, aux lieux souterrains qui servoient de tombeaux, & que l'on prétend avoir été particuliers aux chrétiens. Il n'est pas néanmoins certain qu'on n'y ait pas aussi enterré des païens & des Sarasins; & il est indubitable que ceux qui y sont enterrés, ne sont pas tous des saints & des martyrs; puisque c'étoit sans doute les cimetieres communs des chrétiens, & que les chrétiens ne sont pas tous des saints ou des martyrs. Les signes dont on se sert pour distinguer les corps de ceux-ci, sont assez équivoques. La croix, la palme, le monogramme de Jesus-Christ; les figures d'un bon pasteur ou d'un agneau que l'on trouve gravées sur les pierres du tombeau, prouvent bien qu'elles ont servi à des chrétiens, mais non pas que ces chrétiens soient saints ou martyrs. Les palmes ne sont pas toujours un signe certain de la couronne du martyre, & les phioles teintes de rouge ne prouvent pas qu'elles aient été pleines du sang des martyrs. Il n'est pas même certain qu'elles soient teintes de sang plutôt que d'huile, ou d'une autre liqueur. On trouve quelquefois sur une même pierre des inscriptions païennes, comme *D. M. Diis Manibus* d'un côté, & d'un autre des signes du christianisme; ce qui fait voir qu'elles ont servi à des païens & à des chrétiens. Il est certain que dans le commencement du christianisme il y a eu quantité de martyrs enterrés dans les cimetieres des chrétiens, comme S. Jerôme & Prudence le témoignent & l'assurent. Cependant du temps du pape Grégoire III, il y en avoit très-peu de connus, puisque ce pape écrivant à Otgar, archevêque de Mayence, qui lui demandoit un corps saint, lui fit réponse qu'il n'en avoit point à lui envoyer, parceque ses prédécesseurs & lui avoient placé tous les corps des saints dans les églises nouvellement dédiées; qu'il en avoit cherché sans en pouvoir trouver, & qu'il prioit Otgar de lui donner du temps pour en faire une plus grande perquisition. * D. Mabillon, *itinerar. Ital.* Eusebii Romani *epistola ad Theophil. Gall.*

CATALDUS (saint) patron particulier de la ville de Tarente, a été évêque de la même ville. On prétend qu'environ mille ans après sa mort il se fit voir à un prêtre, & qu'il lui dit, *Allez déterrer un livre que je composai, & que je cachai dans un tel lieu; portez-le incessamment au roi; & c'est un ouvrage qui contient les secrets du ciel.* Ce fut en songe que Cataldus apparut à ce prêtre, & qu'il lui donna cet ordre. Il réitéra

plusieurs fois cette apparition, car on n'ajoutoit guères de foi à ce songe, & l'on n'obéissoit point à son ordre. Enfin il se fit voir d'une autre maniere. Le curé étant seul dans son église & parfaitement éveillé, vit, dit-on, S. Cataldus revêtu des ornemens épiscopaux, qui lui commanda de déterrer son livre le lendemain, au lieu qu'il lui avoit indiqué en songe, & de le porter promptement au roi. Le saint le menaça d'une rude peine, en cas de désobéissance. Le prêtre fut plus docile cette fois-là ; car dès le lendemain, il marcha processionellement avec le peuple vers le lieu où cet ouvrage avoit été enterré. On l'y trouva dans une cassette de plomb, & l'on vit qu'il détailloit les miseres qui devoient accabler bientôt tout le royaume de Naples, & dont Alexandre ab Alexandro donne la description. On prétend que ceci arriva au mois d'avril 1492. Il y a quelques auteurs qui assurent que ce vieux livre prophétique faisoit espérer que le royaume de Naples seroit garanti de cette ruine prochaine, pourvu que le roi exécutât ce que S. Cataldus lui prescrivoit. Cette clause dont l'auteur dont on vient de parler ne dit rien, confirmeroit les soupçons de ceux qui prennent ceci pour une fraude pieuse. Ils n'en demeuroient pas aux simples soupçons, ils avoient lu ce que rapporte Jovius Pontanus, qui décrit la fraude tout au long, & qui fait voir que tout ce manége ne tendoit qu'à faire chasser les Juifs du royaume de Naples. L'histoire est curieuse, & mérite d'être lue. * Alexandre ab Alexandro, *Genialium Dier. lib. III.* Jov. Pontanus, *de sermone*, *l.* 2.

CATALOGNE, province d'Espagne, avec titre de principauté, *Catalaunia* & *Catalonia.* On croit qu'elle reçut son nom des Goths & des Alains, qui s'y établirent. Elle a les monts Pyrénées avec les provinces de France au nord, les royaumes d'Aragon & de Valence au couchant, & la mer Méditerranée au levant & au midi. Sa capitale est Barcelone avec un beau port. Les autres sont Taragone archevêché, Tortose, Gironne, Lerida, Rose, Solsone, Urgel, &c. Le pays est très-fertile, quoique couvert de montagnes en certains endroits. Il y a aussi de bons ports, plusieurs rivieres, & le commerce y attire beaucoup de richesses. La Catalogne a aussi les duchés de Roussillon & de Cardonne, & le monastere de Monserrat, célébre par le grand nombre de pélerins qui y viennent de tous les endroits du monde. Charles *Martel* assista les Catalans contre les Maures, qui avoient établi leur empire en Espagne ; & du temps de Charlemagne, un de ces mahométans se rendit maître du pays. Louis *le Débonnaire* prit Barcelone sur les infidéles, & la Catalogne eut des princes particuliers, jusqu'à ce qu'elle fut unie à l'Aragon. Les uns disent que ce pays fut érigé en comté en 873 par le roi Charles *le Chauve*, & les autres prétendent que ce fut en 884 par Charles *le Gros.* Geofroi ou Wifred *le Velu*, premier comte héréditaire de Catalogne ou de Barcelone, est tige des princes qui ont possedé ce pays. Les Catalans se donnerent au roi de France l'an 1640. Joseph Marguarit, gentilhomme du pays, contribua beaucoup à secouer le joug espagnol, & à faire reconnoître pour souverain le roi très-chrétien, qui y envoya des vicerois & des gouverneurs : par l'article 42 & 43 du traité de paix de 1659 entre les couronnes de France & d'Espagne, on déclara que les monts Pyrénées feroient la division des deux royaumes ; de sorte que la Catalogne & le comté de Cerdagne, qui sont de-là les monts, furent adjugés aux Espagnols ; & les comtés de Roussillon & de Conflans, qui sont en deçà de ces mêmes monts, resterent au roi de France. Les François s'étoient rendu maîtres de la Catalogne dans les années 1689, 1690 & suivantes ; mais ils la rendirent par la paix de Riswick en 1697. *Cherchez* BARCELONE. * Volaterran, *géogr. l.* 2. Merula, *cosmogr.* Botero, *relation d'Espagne.* Martinæus Siculus, *lib.* 9 *de reb. Hisp.* L. Valla, *l.* 2, *de Ferd. Arag.* Hieronymus Pujades, *chron. de Catal.* Francisco Emanuel de Melo, *hist. de Catal.* Francisco Diago, *Catal. descript.* Francisco Calza, *de Catal. Surita*, &c. Pierre de Marca archevêque de Paris, a fait la description de ce pays-là dans un ouvrage posthume imprimé à Paris en 1688, intitulé *Marca Hispanica*, où il décrit la situation des lieux & leurs antiquités.

CATALUTIUS (Antoine) de Pérouse, donna en 1645 ses commentaires sur la rubrique du titre *ad leg. Falcid.* & sur la loi *in Quartam* 92, *cod.* & sur les gloses de la même loi, aussi-bien que sur les commentaires que Bartole y a faits, sans s'arrêter aux quest ons dont les interprétes s'embarassent ordinairement, qu'il ne fait qu'indiquer. * *Bibl. hist. des auteurs du droit, &c. depuis* Irenerius, *&c. par* Denys Simon, *edit. Paris. in-*12, 1695.

CATAMANTALEDE, prince Gaulois, régna plusieurs années dans le pays des Séquaniens, & fut honoré du nom d'ami du sénat & du peuple Romain. * J. Cæsar, *l.* 1.

CATAMELETA, fils d'un boulanger de Narni en Italie, ayant été envoyé par son pere pour couper du bois dans une forêt, perdit sa cognée ; & n'osant retourner au logis, suivit un cavalier qui passa par hazard dans le lieu où il étoit. Il fit des actions si courageuses dans toutes les occasions où il se rencontra, qu'il devint capitaine, & officier général. Les Vénitiens, pour reconnoissance du courage qu'il avoit fait paroître dans la guerre qu'ils eurent contre Philippe duc de Milan, vers le milieu du XV siécle, lui dresserent une statue équestre dans la place de Padoue, lui faisant un honneur qu'ils n'accorderent à aucun des autres capitaines. * Pontan, *l.* 3, *c.* 5. Egnace, *l.* 6, *c.* 9.

CATANE ou CATANIA, ville de l'isle de Sicile, avec évêché suffragant de Montréal, appellée par les Latins *Catana*, ou *Catina*, est située dans cette partie de la Sicile, nommée *la Vallée de Demoña*, sur un golfe auquel elle donne son nom, à l'embouchure de la riviere de *Tudicello.* Elle eut pour fondateur Evarque, & fut prise par les Chalcidiens, qui s'y établirent, selon Thucydide, vers la XI olympiade, & environ 736 ans avant J. C. d'autres auteurs soutiennent que ce fut plus tard. Ce qu'il y a de certain, c'est que Catane étoit déja une ville très considérable dès l'an 467 avant J. C. & que le roi Hieron y mourut en la seconde année de la LXXVIII olympiade. On y voyoit il n'y a pas longtemps les restes d'un amphithéatre, plusieurs inscriptions, & diverses autres marques de son ancienneté. Aujourd'hui Catane a un château élevé sur un rocher qui défend l'entrée du port, lequel n'est proprement qu'une place. Tout contribuoit à rendre Catane une très-bonne ville, le commerce y étant bien établi, & son territoire extrêmement fertile ; mais le voisinage du mont Etna lui a souvent été très-dommageable. Il est à vingt milles de cette ville, & elle s'est malheureusement ressentie des incendies de ce mont, qui a accoutumé de s'entr'ouvrir tous les quinzé ans, & de dégorger des torrens de feu, qui font l'épouvante de la Sicile, comme il arriva au mois de mars de l'année 1669. Elle fut presque ruinée en 1693, par un tremblement de terre extraordinaire, qui arriva le 22 janvier : de vingt deux mille personnes, à peine s'en sauva-t-il deux mille. Grand nombre de maisons & de monasteres furent renversés ; de la cathédrale, qui étoit très-magnifique, & dont l'entrée étoit soutenue de dix colonnes de marbre, il ne resta que trois chapelles ; & à la place des maisons & autres endroits de la ville abîmés, il se forma un lac d'environ quatre milles de circuit. On a dans cette ville une extrême vénération pour sainte Agathe, dont on y garde les reliques & le voile. Par les anciens monumens de marbre qu'ont souvent trouvés à la profondeur de 68 pieds ceux de Catane, qui cherchent des pierres ponces, on conjecture qu'autrefois cette ville étoit dans un fond, & que les torrens de flammes qui sortent du mont Etna, entraînant avec eux beaucoup de matieres, ont enfin comblé le vallon & élevé le terrain, où Catane fut rebâtie sur ses propres ruines. * Strabon, *l.* 6. Diodore, *l.* 11 & 14. Procope, *l.* 1 *de la guerre des*

*Goths*. Polybe. Thucydide. Pline. Pomponius Mela. Ciceron, &c. rapportés par Léandre Alberti *en sa description des isles d'Ital. pag.* 83, 84.

CATANÉE (Jean-Marie) de Novare, ecclésiastique qui florissoit au commencement du XVI siécle, apprit les langues sous Merula & sous Démétrius, & publia les épîtres de Pline *le Jeune*, avec des commentaires qu'on imprima l'an 1506 à Milan. Depuis, étant allé à Rome, il y fut secrétaire de Bandinelli de Sauli cardinal, natif de Gènes. Il traduisit ensuite quatre dialogues de Lucien; & pour faire plaisir au cardinal, il fit un poëme de la ville de Gènes, & en composa encore un autre de la prise de Jérusalem par Godefroi de Bouillon, sous le titre de *Solymis;* mais il ne réussit pas, car la poësie n'étoit pas de son génie. Il revint à la prose, & composa encore quelques ouvrages dont on fit plus d'estime. On dit qu'étant mort en 1529 dans le temps que le pape Clément VII étoit à Boulogne, ceux qui voulurent conserver ses bénéfices cacherent sa mort, & le firent enterrer sans cérémonie. Ce qui donna sujet à Mirteus de lui consacrer cette épitaphe:

*Vide, Viator, quanta jactura occulti*
*Esset sepulcri, ne ingenii sui claris*
*Perennioribusque monumentis tectus,*
*Adhuc ubique viveret* Catanæus.

Janus Nicius Erythræus fait l'éloge d'un CATANEO d'Arezzo. * Paul Jove, *in elog. doct. cap.* 79. Lilio Giraldi, *dial.* 1 *de poët. sui temp.* Léandre Alberti, *descript. Ital.* Vossius, *de hist. Lat.* Janus Nicius Erythræus, *Pinacoth. I. imag. illust. c.* 64.

CATANÉE (François) né à Florence en 1466, & mort en 1522, a écrit deux livres du beau, & trois livres de l'amour. Ses ouvrages ont été imprimés *in-fol.* à Basle en 1563. * Ghilinus, *vol. II. pag.* 88.

CATANESIUS (Adam) *cherchez* CATHANESIUS.

CATANIA, *cherchez* CATANE.

CATANIA (François) étoit de Palerme, & ayant pris le dégré de docteur en médecine, il fit voir par son zèle à secourir les malades & son habileté à les traiter, qu'il étoit très-digne de ce titre. Les uns l'ont cru de Vicari, d'autres de Ciminna, parcequ'il a exercé fort long-temps sa profession dans ces deux endroits, & qu'il se maria dans le second en 1627; mais il est sûr qu'il étoit de Palerme. Il revint dans cette ville après la mort de sa femme, & celle de Gabriel son fils, qui avoit été archiprêtre de Vicari, & ensuite de Ciminna. Peu après son retour, Catania s'engagea lui-même dans le sacerdoce; mais il demeura peu dans cet état, & il mourut à Palerme âgé de 90 ans, vers l'an 1688. Il a été inhumé dans l'église de la maison professe des jésuites. On ne connoît de lui qu'un ouvrage, intitulé: *Quæstio de medicamento purgante*, imprimé à Palerme en 1648, *in*-4°. * Manget, *biblioth. script. medic. lib.* 3, *p.* 45.

CATANUTI (Nicolas) étoit de Catane, & s'acquit un grand nom par sa connoissance des plantes, & de la pharmacie. Il étoit apothicaire & excellent physicien. Son gout pour ces sciences, & son application à sa profession, ne l'empêcherent pas de cultiver les belles lettres, & d'y faire tant de progrès, qu'il a été regardé comme un des plus illustres académiciens de Catane. Il florissoit en 1658. En 1650 il fit imprimer *in*-4°, à Catane, l'ouvrage intitulé: *Isagogicon sive facilis introductio ad universam pharmaceuticæ artis praxim;* & en 1658 il donna un recueil de ses poësies italiennes en deux parties, à Catane, *in*-4°. * Manget, *biblioth. script. medic. l.* 3, *p.* 45.

☞ CATANZARO, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure dont elle est la capitale, avec un évêché suffragant de l'archevêché de Reggio. Elle est située sur une montagne, à cinq milles du golfe de Squillace. C'est une des plus peuplées du royaume, & le gouverneur ou président de la province y fait son séjour. * La Mart. *dict. géogr.*

☞ CATAONIE, province d'Asie dans la Cappadoce, selon Strabon, dans l'Arménie mineure, selon Ptolémée; mais ces deux façons de parler reviennent à la même notion; car la Cappadoce a compris autrefois l'Arménie mineure, & dans le temps même qu'elles ont été distinguées, leurs bornes n'ont jamais été que très-confuses. Ptolémée, *l.* 5. *c.* 7, la met entre le Taurus & l'Antitaurus, aux environs du fleuve Cydnus. Strabon dit, *l.* 12, *p.* 533, que les anciens ont pris la Cataonie pour un pays distingué de la Cappadoce. Il ajoute que de son temps la Cappadoce étoit divisée en dix parties; que la Cataonie en étoit la dixiéme partie, & que les Cataoniens ne différoient en rien, ni pour le langage, ni pour les mœurs, des Cappadociens. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CATAPACTAYNE, fête des habitans du Pérou, qu'ils célébrent avec solemnité au mois de décembre. Ils l'appellent *Rayme*, & c'est le commencement de leur année: cette fête est consacrée aux trois statues du soleil, nommées *Apointi*, *Churtunti* & *Intiaquacqui;* c'est-à-dire, au soleil pere, au soleil fils, au soleil frere. * Jean-Hugues Linschot, *hist. Ind. occident.*

CATAPANS, nom des gouverneurs que les empereurs de Constantinople envoyerent dans la Pouille & dans la Calabre en Italie. Quelques savans tirent l'origine de ce mot de κατεπάνω, dont les Bysantins se servoient pour marquer ceux qui commandoient, & qui étoient au-dessus des autres. Il y en a qui croient que c'étoit un abrégé de κατὰ πανυπέρτατον, comme qui diroit, *après l'empereur, lieutenant de l'empereur.* Quoi qu'il en soit, le nom de Catapans se trouve souvent dans les auteurs de l'histoire Byzantine, & dans les écrivains du moyen âge; & le savant M. du Cange a cru qu'il étoit important pour l'intelligence de cette histoire, de faire une table chronologique de ces gouverneurs.

Les Goths ayant été chassés de l'Italie, l'empereur Justinien y envoya des gouverneurs, dont le premier fut Bélisaire, puis Narsès, qui attira les Lombards, & les autres qui furent suivis des exarques de Ravenne. Les gouverneurs qui vinrent dans la suite furent nommés Catapans, dont voici la suite.

*TABLE CHRONOLOGIQUE DES CATAPANS.*

Etienne, surnommé *Maxence*, sous l'empire de Basile le Macédonien.
Nicephore Phocas.
Gregoire, nommé Bail impérial des Grecs, en 875.
Casan ou Cassan, Patrice, en 883.
Joannicius Candidatus, en 884.
Trapezius Straticus, en 886.
Theophylacte Strategus, en 887.
Constantin, Patrice, en 889.
Symbaticius Protospatharius; autrement, Sabbaticius Straticus, en 891.
George, Patrice, en 891.
Barsacius, Patrice, en 892.
Cosmas Anthius, Protopatrice, en 893.
Melissenus, ou Melisianus, en 900.
Nicolas, Patrice, surnommé Picyglus, en 915.
Ursilco, en 921.
Michel Schlavus, en 926.
Imogalaptus, en 940.
Platopotius, en 947.
Melissenus, ou Malachianus, en 951.
Marianus, Patrice, en 951.
Nicephore *Magister*, en 966.
Passarus Protospatha, en 973.
Zacharias, en 975.
Porphyrius Protospatha, en 979.
Calocyrus Delphinas, Patrice, en 982.
Romanus Patrice, en 985.
Sergius Protospatha, en 987.
Nicolas Crités, en 988.
Jean Patrice, nommé aussi *Ammiropolus*, en 989.
Tubali, en 990.

Macrotheodorus Excubitus, en 996.
Gregoire Trachianotés, en 998.
Belus Barensis, en 999.
Xiphias Catapan, en 1006.
Curcuas Patrice, en 1008.
Basile Masardonités, en 1010.
Andronicus Turnicés, en 1017.
Basile Bugianus, ou Bajanus, en 1018.
Abalantius, Patrice, en 1019.
Safarius Crités, en 1023.
Leo Potus, en 1027.
Michel Protospatharius Crités, en 1032.
Constantin Protospatha, en 1033.
Leo Opus, en 1037.
Nicephore Dokiano, en 1039.
Michel Dokiano, en 1041.
Vagusto Catapan, en 1042.
George Maniacés, en 1042.
Pardus Patricius, en 1043.
Constantin Theodorocanus, en 1043.
Eustachius, Palatin, en 1045.
Jean, ou Raphaël, en 1047.
Argyrus Magister, en 1051.
Alexius Charon, en 1055.
Trombus, en 1058.
Marulés, en 1061.
Sirianus, en 1062.
Apochara, en 1064.
Curiacus, en 1066.
Mabrix, en 1066.
Etienne Patrian, en 1071. Ce fut vers ce temps-là que les Grecs furent chassés de la Pouille & de la Calabre par les Normans. Aujourd'hui on donne encore le nom de Catapan au magistrat de la police à Naples. * Du Cange, *glossar. lat.*

CATAPHRYGES, hérétiques qui s'éleverent contre l'église dans le second siécle. On leur donnoit ce nom, parceque leurs auteurs étoient venus de Phrygie. Ces hérétiques suivoient les erreurs de Montanus. *Voyez* MONTAN.

CATAPULTE, *Catapulta*, ἀπὸ τῆς πέλτης, qui signifie un arc ou un dard, machine de guerre, dont les anciens se servoient pour lancer des javelots de douze & de quinze pieds de long. La description de la catapulte, dit Perrault dans ses notes sur Vitruve, n'a été entendue de personne, quoique plusieurs grands personnages s'y soient employés avec beaucoup de soin, comme Juste Lipse l'a remarqué. Les descriptions qu'Athenée, Ammian Marcellin, & Vegece en ont données; les deux figures qui sont dans le livre anonyme, intitulé *Notitia imperii;* celle que Guillaume du Choul dit avoir tirée d'un ancien marbre; celle que Lipse a vue dans l'arsenal de Bruxelles, ni celles qui sont représentées dans la colonne Trajane, n'ont aucun rapport avec la description de Vitruve. César Cisaranus, qui est le premier qui, après Jocondus, a fait les figures de Vitruve avec beaucoup d'exactitude, n'en a point fait de la catapulte; & même après avoir traduit & commenté Vitruve jusqu'à cet endroit, il abandonna cet ouvrage, qui fut achevé par Benedetto Jovio. Jocondus déclare en proposant sa figure, que ce n'est point pour expliquer le texte de Vitruve, auquel elle ne convient point, & il avoue qu'il ne comprend rien, ni à sa figure, ni au texte de Vitruve. Ce que l'on sait en général des catapultes, c'est qu'elles étoient faites pour jetter des javelots, de même que les balistes servoient à jetter des pierres: (quoique cette distinction n'ait pas été faite par les derniers auteurs Latins, qui ont toujours exprimé l'une & l'autre machine par le mot de baliste) que les catapultes lançoient les javelots avec une si grande force, qu'ils perçoient plusieurs hommes les uns après les autres, au rapport de Lucain, & qu'elles portoient d'un bord du Danube à l'autre. *Voyez* M. Perrault sur le 10^e^ livre de Vitruve, & les machines de guerre des Romains de Juste-Lipse qui en a fait graver des planches & des figures très-belles. Elien dit que la catapulte a été trouvée en Sicile par Denys *le Tyran*, & qu'un Grec l'ayant vue apportée de cette isle dans son pays, il s'écria que le courage étoit péri, *Periit virtus*, ὤχετο ἀρετή. Il est certain que les Siciliens étoient très-habiles machinistes: Archimede en est une preuve. * Pline, *l.* 7, *c.* 56. *Consultez* Adrien Turnebe, *adversf. l.* 29, *c.* 28.

CATARO ou CATTARO, ville de Dalmatie, appartenante aux Vénitiens, qui l'ont très-bien fortifiée contre les efforts des Turcs. Elle est le siége d'un évêché suffragant d'Antivari. Les auteurs Latins la nomment *Catharum* & *Cathara*, & le Noir croit que c'est l'*Ascrivium* de Ptolémée & de Pline; mais il y a plus d'apparence que c'est, ou Castelnovo, ou quelqu'autre ville. Quoi qu'il en soit, Cataro est située sur un golfe auquel elle donne son nom, & elle est défendue par un bon château bâti sur une colline. Les Turcs ont souvent tenté de l'emporter. * Sanson. Baudrand.

CATAY, partie septentrionale de la Chine, qui comprend les six provinces de Pekin, Xantung, Honan, Suchuen, Xensi & Xansi. La partie méridionale qui contient neuf provinces, s'appelle *Mangi*. Les Tartares même & les Arabes donnent ces noms de Catai & de Mangi à ces deux parties de la Chine. On a cru autrefois que le Catai étoit un royaume de la grande Tartarie, ayant la Chine au midi, le Turquestan au couchant, la Tartarie propre au septentrion, & la mer au levant; mais les relations nouvelles font connoître que tout ce que l'on a écrit du Catai, convient parfaitement aux six provinces septentrionales de la Chine, & que la ville de Cambalu est celle que l'on nomme communément *Pekin.* * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* M. Thevenot, *au 3 vol.*

CATAY, chancelier de Bostkai, prince de Transilvanie, fut accusé d'avoir voulu empoisonner son prince pour succéder à ses états; & ayant été arrêté prisonnier, il eut la tête tranchée en 1606. * Emanuel de Meteren, *hist. des Pays-Bas.*

☞ CATEAU-CAMBRESIS, petite ville de France aux Pays-Bas, dans le Cambresis, à cinq lieues de Cambrai. C'est à Câteau-Cambresis qu'en 1559 on fit un traité de paix entre Henri II roi de France, & Philippe II roi d'Espagne. Par ce traité la France céda cent quatre-vingt-dix-huit places pour Saint-Quentin, Ham & le Câtelet. Câteau-Cambresis fut fermé de murailles & érigé en ville l'an 1001 par l'évêque Herluin, qui obtint pour cette nouvelle ville une patente de l'empereur Othon III. Autrefois elle étoit fortifiée; mais ayant été prise & reprise plusieurs fois pendant les guerres, elle est aujourd'hui toute ouverte. L'archevêque de Cambrai en est seigneur temporel. Elle est très-peuplée, à cause des privileges & des exemptions d'impôts dans lesquelles elle a toujours été maintenue. Il y a dans cette ville l'abbaye de S. André. Notre-Dame est une paroisse où l'on conserve le corps de S. Sare (*Sarius*). A S. Ladre sont des chanoinesses régulieres qui ne sont point grillées. Le S. Esprit est une autre maison de chanoinesses régulieres. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CATÉCHUMENES. On appelloit ainsi dans les premiers siécles de l'église, les Gentils ou les Juifs que l'on instruisoit pour recevoir le baptême. Ce nom vient du grec κατηχεῖν qui signifie *enseigner de vive voix;* κατηχούμενος *celui que l'on instruit de vive voix.* Il y avoit des catéchistes exprès préposés pour les instruire. Eusebe dans son histoire ecclésiastique, fait mention de Pantenus, de Clément & d'Origène, qui ont été catéchistes dans l'église d'Alexandrie. Il y avoit même un lieu particulier dans les églises où l'on instruisoit les nouveaux chrétiens, & où ils se plaçoient. On l'appelloit *le lieu des Catéchumenes.* Ce qui paroît dans un des canons du concile de Néocésarée. Il ne leur étoit pas permis d'assister au sacrifice de la messe avec les fidéles; on leur permettoit seulement d'être présens à l'office jusqu'à l'évangile qu'ils entendoient; & après cela, le diacre crioit à haute voix: *Retirez-vous en paix, Catéchume-*

*nes.* C'est ce qu'on voit dans le livre des constitutions apostoliques. Cette partie de la messe depuis le commencement jusqu'à l'offertoire, s'appelloit *la messe des catéchumenes;* on donnoit aussi du pain bénit, que l'on appelloit le pain des catéchumenes; car n'étant point baptisés, il ne leur étoit pas permis de recevoir, ni même de voir la sainte eucharistie. Ils n'étoient point reçus à faire la priere avec les fidéles, comme il paroît par un canon du concile d'Orange. Il y avoit même quelques dégrés dans le catéchuménat; car on les instruisoit d'abord en particulier, & on les admettoit ensuite à la prédication qui se faisoit dans l'église. On nommoit ceux-ci *audientes*, *écoutans*. C'étoit-là le premier dégré du catéchuménat. Le second étoit celui des *élus*, qui étoient admis pour recevoir le baptême; & le troisiéme des *competans*, qui, parfaitement instruits du symbole & de la doctrine chrétienne, étoient en état d'être baptisés. On recevoit les catéchuménes, en faisant sur eux un signe de croix, & en leur imposant les mains. On y joignit dans plusieurs églises les exorcismes, le souffle sur le visage, la salive appliquée aux oreilles, aux narines, & l'onction sur les épaules & sur la poitrine. On leur mettoit du sel dans la bouche. Le premier jour on les faisoit catéchuménes, le second jour on les exorcisoit, & ensuite on leur permettoit de venir entendre les instructions dans les églises. Le catéchuménat duroit plus ou moins, selon que les sujets étoient disposés, & on le différoit quand ils venoient à tomber dans quelque faute. Le catéchuménat a été pratiqué dans l'église d'orient & d'occident, tant qu'il y a eu des infidéles qui se sont convertis à la religion, c'est-à-dire, en occident jusqu'au huitiéme siécle. Depuis ce temps-là, on n'a plus observé si exactement les cérémonies du catéchuménat à l'égard des adultes qui demandoient le baptême. Quant aux enfans que l'on baptise, on fait à présent sur eux toutes les cérémonies du catéchuménat, immédiatement avant leur baptême. Autrefois qu'on ne les baptisoit qu'aux jours solemnels, il y a apparence que ces cérémonies étoient faites avant que de les présenter au baptême. * Saint Augustin, *serm. de temp.* 116 & 237. Joan. Morinus, *de pœnitentia.* Gabr. de l'Aubespine, *observations sur les anciens rits de l'église, t. II.*

CATEL (Guillaume) conseiller au parlement de Toulouse, a vécu à la fin du XVI & au commencement du XVII siécle. Il étoit natif de cette ville, & sortoit d'une des meilleures familles de la robe. Nous avons de lui l'histoire des comtes de Toulouse, & l'on peut dire qu'il est le premier qui nous a donné la méthode de prouver l'histoire par des chartes anciennes. Catel mourut à Toulouse le 5 octobre de l'an 1626. Son neveu publia après sa mort ses *mémoires de l'histoire du Languedoc.* On poura voir sa vie à la tête de cet ouvrage.

CATELET (le) sur l'Escaut, petite ville de France en Picardie, sur les frontieres du Hainaut & du Cambresis. Elle étoit assez forte, mais elle a été démolie. Les Espagnols qui l'avoient prise en 1557, la rendirent en 1559; & l'ayant encore prise dans le XVII siécle, ils la restituerent par le quarantiéme article de la paix des Pyrénées en 1659. * Sanson.

CATELLAN (Jean de) seigneur de la Masquere, conseiller au parlement de Toulouse, jurisconsulte célébre dans le dernier siécle (le XVII.) Il avoit été reçu conseiller en 1664, & il est mort en 1700 âgé de 82 ans. On connoît les *Arrêts remarquables du parlement de Toulouse*, qu'il avoit recueillis, & qui ont été donnés au public en 1705, à Toulouse en deux volumes *in*-4°, par les soins de son neveu, François de Catellan, président de la premiere chambre des enquêtes du même parlement. Le pere de *Jean* étoit aussi conseiller, & mourut doyen du parlement de Toulouse.

CATENA (Pierre) de Venise, docteur en théologie, vivoit dans le XVI siécle, & enseigna les belles lettres à Padoue. Il publia aussi divers ouvrages, & entr'autres des commentaires sur Porphyre & Aristote, imprimés à Venise l'an 1550.

CATENA (Jerôme) natif de Norcia en Ombrie, qui vivoit dans le XVI siécle, & qui fut secrétaire cardinal Alexandrin, & de la congrégation des régulie du a écrit la vie du pape Pie V, & a publié un volume rs, lettres, des poëmes latins en VIII livres, &c.

CATENOISE (Philippe la) *cherchez* PHILIPPE.

CATERLAGH, petite ville d'Irlande, capitale du même nom, dans la province de Leinster. Elle est sur la riviere de Barrow, & presque au milieu entre Kildare au septentrion, & Kilkenni au midi. Cette ville donne le nom au comté de Caterlagh; il s'étend entre les comtés de Kildare & de Dublin au septentrion, de Kilkenni au couchant, & de Wiklo au midi, & la mer ou manche d'Irlande au levant. On le divise en cinq baronies, qui sont Ravilli, Caterlagh, Forsh, Idrone & Saint-Mullin; il n'y a que deux petites villes, savoir, Caterlagh sa capitale, & Leighlin. * Sanson. Baudrand.

CATERUS (N.) d'Anvers, d'une maison connue dans le pays, principalement par la piété, fut docteur en théologie de la faculté de Louvain, & il résidoit ordinairement à Alcmaër en Hollande. Ce fut de-là qu'il envoya en 1640 des objections fort solides, sur quelques endroits de la troisiéme, de la cinquiéme & de la sixiéme méditation de M. Descartes, qui ayant été communiquées à ce célébre philosophe, en furent approuvées. Elles ont été imprimées dans ses méditations métaphysiques. Mais l'auteur n'y est pas nommé, parceque sa modestie le porta à prier M. Descartes de ne le point faire connoître. Caterus étoit plus âgé alors que M. Descartes, d'environ cinq ans, & il avoit pour frere puîné un jésuite, qui se signaloit par la prédication en Flandre, pendant que lui de son côté, travailloit en Hollande à la conversion des hérétiques. Il étoit aussi bon théologien que philosophe. * Baillet, *vie de Descartes* in-4°, *l.* 6, *p.* 111, 112.

CATGRAVE, CAPGRAVE ou CATPGRAW (Jean) religieux de l'ordre de S. Augustin, a fleuri sur la fin du XV siécle. Il étoit Anglois; & étant entré parmi les augustins, après avoir été reçu docteur d'Oxford, il exerça les principales charges de son ordre, & celle même de provincial. On dit qu'il mourut le 12 août de l'an 1484. Il avoit composé des commentaires sur presque toute l'écriture, sur le Maître des sentences: *Determinationes theologicæ. De illustribus viris ordinis sancti Augustini, &c.* * Joseph Pamphile, *bibl. Aug.* Pitseus, *de script. Angl. &c.*

CATANESIUS (Adam) fut brulé par la populace émue en 1255, lorsqu'il exigeoit les dîmes; il a écrit trois livres de l'histoire d'Ecosse. * Meredih Hanmer, *historia Hiberniæ.*

CATHARES, nom fastueux qu'ont usurpé plusieurs sectes d'hérétiques en différens temps. Ce mot signifie *purs;* & les premiers qui commencerent à se l'appliquer, furent les *Apotactiques* ou *renonçans*, branche des *Encratites*, dont le chef étoit Tatien, *voyez* ENCRATITES. Quelques montanistes se firent ensuite appeller *Cathares*, pour exprimer par un terme qui signifie *pureté*, qu'ils n'avoient point de part au crime de ces malheureux, qui renioient la foi dans les tourmens; mais qu'au contraire ils refusoient de les recevoir à faire pénitence. Ils portoient pour cela des robes blanches, afin, disoient-ils, que leur vêtement convînt à la pureté de leurs consciences; ils nioient aussi que l'église eût le pouvoir de remettre les péchés: sur quoi S. Augustin faisant allusion au mot latin *mundus*, qui signifie *pur*, dit qu'ils devoient plutôt prendre le nom de *mondains*, que de *purs: Si nomen suum voluissent agnoscere, mundanos potiùs quàm mundos vocassent.* Eusebe parle aussi de ces hérétiques. Novatien donna le nom de *Cathares* à sa secte, & souvent les anciens ne la désignent point autrement. Enfin on a donné par ironie le nom de *Cathares* aux Paretans, ou Patarins, ou Patrins, aux Albigeois & aux Coteraux, diverses sectes d'errans qui s'éleverent dans le XII siécle, & qui s'étoient formées de celles des Henriciens, de Marsile, de Tendeme,

& de diverses autres. Le III concile de Latran tenu l'an 1179, sous Alexandre III, les condamna. Les puritains d'Angleterre ont renouvellé ce nom magnifique, par celui qu'ils ont pris. * Eusebe, *l.* 6, *c.* 35. Socrate, *l.* 6, *c.* 20. S. Augustin, *de agon. Christ. c.* 31. S. Epiphane, *l.* 61, *c.* 1. Baronius, *A. C.* 254, *n.* 106, 107. III concile de Latran, *au can.* 27. Sanderus, *hær.* 147. Baronius, *A. C.* 119. Turrecremata, *lib.* 4 *somm. part.* 2, *cap.* 35. Rainaldi & Sponde, &c.

CATHARES, *cherchez* COTEREAUX.

CATHARIN (Ambroise) nommé dans le monde LANCELOT POLITI, vivoit dans le XVI siécle. Il naquit à Sienne en 1487. Après avoir enseigné le droit civil en plusieurs universités d'Italie sous le nom de Lancelot, il entra à l'âge de trente ans dans l'ordre de S. Dominique à Florence. Il prit alors le nom d'*Ambroise Catharin*, par dévotion pour le bien-heureux *Ambroise* de Sansedoine, & sainte *Catherine* de Sienne, ses compatriotes, & se donna tout entier à l'étude de la théologie. Il se rendit bientôt célèbre par ses écrits. Sa résidence ordinaire étoit à Rome, d'où il fut envoyé à Trente à l'ouverture du concile l'an 1545. Il s'y fit distinguer tant par sa capacité, que par les opinions qu'il y soutint, éloignées du sentiment commun des théologiens. Il fut choisi pour faire le sermon de l'ouverture de la troisiéme session tenue le 4 de février 1547. La même année, il fut promu à l'évêché de la petite ville de Minori dans le royaume de Naples, dépendant de l'archevêché d'Amalphi. Jules III qui avoit autrefois étudié le droit sous Catharin, le transféra l'an 1551 à l'archevêché de Conza dans le même royaume; il n'en jouit pas long-temps, étant mort subitement à Naples en 1553, dans le temps qu'il alloit être élevé à la dignité de cardinal. Catharin a fait des commentaires sur les cinq premiers chapitres de la Genèse, sur les épîtres de S. Paul, & sur les épîtres canoniques. Il combat souvent les explications de Cajetan, & il a fait des remarques particulieres contre les commentaires de cet auteur. Il a inventé un nouveau systême sur la prédestination, suivant lequel il distingue le genre humain en deux classes, l'une est celle d'élûs & de prédestinés d'une maniere spéciale, ausquels Dieu donne des secours qui les conduisent si infailliblement au salut, qu'ils ne sauroient manquer de l'obtenir, sans néanmoins qu'ils perdent leur liberté. Cette classe n'est composée que d'un petit nombre de personnes, pour lesquelles Dieu a une prédilection particuliere; tels que sont la Vierge, les Apôtres, S. Paul & d'autres semblables. La seconde classe comprend tout le reste des hommes, que Dieu n'a pas prédestinés au salut par un décret fixe & immuable, mais sous une condition qui peut être & n'être pas, & dont le salut dépend du bon & du mauvais usage qu'ils feront des graces que Dieu leur accorde. Il soutient ce systême, non-seulement dans ses commentaires sur l'écriture, mais aussi dans un traité qu'il a fait exprès sur la prédestination, & dans le traité de la prédestination excellente de Jesus-Christ où il soutient que Jesus-Christ seroit venu, quand bien même Adam n'auroit pas péché. C'est en conséquence de ce sentiment qu'il avance dans un autre traité, que le péché des mauvais anges a consisté en ce qu'ils n'ont pas voulu reconnoître le décret de l'incarnation. Il a fait aussi un traité de la chute de l'homme & du péché originel, qu'il fait consister dans l'action même par laquelle Adam a péché en mangeant du fruit défendu, qui est un péché en nous, en tant que notre volonté est comprise dans la sienne. Il a fait plusieurs ouvrages sur l'immaculée conception de la Vierge, qu'il soutient avec beaucoup de chaleur. Il a aussi écrit pour l'assomption, & prétendu que S. Jean l'évangéliste n'étoit point mort, mais qu'il avoit été enlevé comme Elie & Henoch. Il a fait un traité de la mort & de la résurrection, dans lequel il enseigne que les enfans morts sans baptême sont non-seulement exempts des peines, mais qu'ils jouissent même d'une félicité convenable à leur état. Il a fait un traité de la certitude de la gloire, de l'invocation & de la vénération des Saints, dans lequel il soutient que l'église ne peut se tromper dans la canonisation des Saints; il y établit aussi leur culte, celui des reliques & des images. Du temps du concile de Trente, il fit un traité pour prouver que les justes peuvent être certains de leur justification; un ouvrage sur l'immaculée conception, contre un écrit du cardinal Turrecremata; & une espéce de manifeste sur la prédestination. Il a aussi défendu dans un traité particulier le culte des images; il établit dans un autre la vérité du sacrifice de l'autel, mais il soutient dans un autre traité que Jesus-Christ n'a point consacré par ces paroles: *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*; qui ne sont qu'énonciatives dans les évangelistes. Il a fait encore un traité de controverse touchant la communion sous les deux espéces; enfin il a soutenu au concile de Trente un sentiment qui a présentement quelques sectateurs sur l'intention du ministre, qui administre les sacremens; savoir, qu'il n'est pas nécessaire qu'il ait une intention intérieure de faire une chose sacrée, mais qu'il suffit qu'il veuille administrer le sacrement de l'église, & qu'il a cette intention quand il fait extérieurement les cérémonies requises, quoiqu'il puisse avoir intérieurement la pensée de faire tout cela par jeu & par moquerie. Il a fait plusieurs traités sur les sacremens, & particuliérement sur celui du mariage. Il a composé un traité des écritures canoniques, dans lequel il soutient contre les protestans les livres que l'église romaine reçoit comme canoniques, & qui ne sont pas de l'ancien canon. On a encore de lui divers traités, I. si la peine de mort contre les hérétiques est de droit divin; II. si la résidence des évêques est du même droit; III. sur le baptême des enfans des Juifs, &c. IV. *Claves duæ ad aperiendas, intelligendasve sacras scripturas*, à Lyon 1543, *in*-8°. Catharin étoit fort libre, & même hardi dans ses sentimens, & ne s'embarassoit pas de s'écarter de ceux de S. Augustin, de S. Thomas, & des autres théologiens. * M. Du Pin, *bibliothéque des auteurs ecclésiastiques*, *XVI siécle*.

CATHARISTES ou PURIFICATEURS, secte de Manichéens, sur laquelle ces hérétiques tâchoient de rejetter les ordures abominables, & les horribles impiétés qui entroient dans la prétendue consécration de leur eucharistie. * S. Augustin, *hæres. c.* 46. Léon, *epist.* 8.

CATHERINE CORNARO, *cherchez* CORNARO.

CATHERINE (sainte) vierge d'Alexandrie, étoit si savante, si l'on en croit les actes de sa passion, qui sont de peu d'autorité entre les critiques, qu'à l'âge de dix-huit ans elle disputa contre cinquante philosophes, & les vainquit par la force de ses raisonnemens. On dit qu'elle souffrit la mort pour Jesus-Christ, sous l'empire de Maximin. On n'a rien de certain touchant sainte Catherine; les faits que l'on a de sa vie & de son martyre sont supposés. Baronius a cru la reconnoître sans nom, à la description qu'Eusebe nous a faite d'une femme illustre d'Alexandrie, noble, riche & savante, qui résista courageusement à la passion brutale de Maximin; mais ce que rapporte Eusebe que Maximin ne put se résoudre à faire mourir celle dont il parle, & qu'il se contenta de la dépouiller de ses biens & de l'envoyer en exil, ne convient point à ce que l'on dit du martyre de sainte Catherine, & Rufin appelle cette femme dont parle Eusebe, *Dorothée*. On n'a point parlé dans l'église de sainte Catherine avant la fin du VIII siécle, ou le commencement du suivant. Ce fut pour lors que l'on commença à parler d'elle, à l'occasion d'un corps trouvé dans la montagne de Sina en Arabie, qui fut pris par les chrétiens de ce pays, réduit alors sous le joug des Sarasins mahométans, pour le corps d'une sainte martyre. Ils commencerent à lui rendre un culte religieux, qui passa chez les Grecs sous le nom d'*Aicatarine*. On a depuis fait une histoire à plaisir de cette sainte, & les Grecs ont célébré sa fête le 25 de novembre. Les Latins n'ont eu connoissance de cette

ſainte que par le canal des Grecs dans l'onziéme ſiécle, & ont abrégé ſon nom en l'appelant Catherine. Mais ſon culte fut bientôt établi dans tout l'occident, & l'on fit ſa fête au même jour que les Grecs la célébroient. * Baillet, *vies des ſaints*, *mois de novembre.* Bede. Uſuard. Adon, *au martyr.* 25 *novembre.* Baronius, *A. C.* 307. Voſſius, *philol. cap.* 11, §. 3, &c.

CATHERINE (ſainte) de Suéde, vierge, fille d'*Ulphon* Guthmarſon, prince de Nericie en Suéde, naquit dans le XIV ſiécle vers l'an 1330. Elle fut élevée par ſa mere ſainte *Brigitte* dans la piété. Elle fut mariée à *Egard*, mais elle perſuada à ſon mari de garder la continence. Elle alla l'an 1348 trouver ſa mere en Italie, & elles allerent à Rome, où elles vécurent enſemble, & firent enſuite le pélerinage de la terre ſainte. Brigitte étant morte à Rome le 23 juillet 1373, ſa fille rapporta ſon corps en Suéde, & le dépoſa dans le monaſtere de Vaſten, au diocèſe de Lincoping, où elle ſe renferma. Elle fut choiſie pour ſupérieure par les religieuſes de ce monaſtere, & leur donna la régle de S. Sauveur qu'elle avoit pratiquée à Rome. Elle retourna en cette ville en 1375, pour faire canoniſer ſa mere, & mourut étant revenue de Rome dans ſon monaſtere le 24 mars 1381. Quoiqu'elle ne ſoit point canoniſée, les papes ont permis que l'on fît ſa fête. Sa vie écrite par Ulphon ſe trouve dans Bollandus avec les remarques d'Henſchenius. * Baillet, *vies des ſaints*, 25 *mars.*

CATHERINE DE SIENNE (ſainte) religieuſe du tiers ordre de S. Dominique, née l'an 1347, fit vœu de virginité à l'âge de huit ans, & prit quelque temps après l'habit de l'ordre de S. Dominique. Elle avoit beaucoup d'eſprit, écrivoit parfaitement bien, & étoit fort charitable & fort zélée. Elle vint à Avignon, pour accorder les Florentins, avec Grégoire XI qui les avoit excommuniés. Ce pape fut tellement preſſé par les diſcours de cette fille, de paſſer en Italie, qu'il ſortit de France, & arriva au commencement de l'année 1377 à Rome, où il rétablit le ſiége pontifical, 70 ans après que Clément V l'eut tranſporté en France. On attribue à cette ſainte diverſes lettres imprimées, & quelques petits traités de dévotion. Elle mourut l'an 1380, âgée de trente-trois ans, & fut canoniſée par Pie II en 1461. * S. Antonin, 3 *part. tit.* 23, *c.* 14. Sponde, *A. C.* 1376, *n.* 2 *& ſuiv.* Bzovius, *A. C.* 1370, *n.* 20 *& ſuiv.* Raymond de Capoue, *en ſa vie, &c.*

CATHERINE (ſainte) ſurnommée *de Boulogne*, du lieu de ſa naiſſance en Italie, vint au monde le 8 ſeptembre 1413, & fut élevée auprès de ſa mere Bienvenue juſqu'à un âge auquel on la crut capable de ſe conduire. Alors ſon pere *Jean*, qui étoit de l'ancienne famille de Vigri de Ferrare, la mit auprès de la princeſſe Marguerite, fille de Nicolas d'Eſt, marquis de Ferrare. Elle quitta bientôt la cour, & ſe retira à l'âge de quatorze ans dans une communauté de ſœurs de ſainte Claire. Ce couvent ayant été érigé en monaſtere ſous le nom de Corps de Chriſt, elle y fit profeſſion en 1432. Elle fut demandée par les habitans de Boulogne, pour être ſupérieure du monaſtere qu'ils vouloient fonder dans leur ville. Elle y établit ce monaſtere, & eut la conſolation de le voir achevé avant ſa mort, qui arriva le 9 de mars 1463. Elle a laiſſé quelques écrits, tant en italien qu'en latin. On a publié le livre des ſept armes ſpirituelles, & celui des révélations qu'elle avoit laiſſées cachetées à ſon confeſſeur, qui auroit peut-être bien fait de ne le pas décacheter, ou du moins de ne le pas publier. Elle a été canoniſée par Clément VII. * Bollandus. Baillet, *vies des ſaints*, 9 *mars.*

CATHERINE (ſainte.) On lui a donné le ſurnom de *Gènes* à cauſe de ſa patrie, celui de *Fieſque* à cauſe de ſon pere, & celui d'*Adorne* à cauſe de ſon mari. Quoique cette pieuſe veuve n'ait pas été encore canoniſée, cela n'empêche pas néanmoins que l'on ne la regarde, & que l'on ne lui donne même le nom de ſainte. Elle naquit à Gènes vers l'an 1448, d'une des plus riches & des plus puiſſantes familles du pays, & étoit fille de *Jacques* de Fieſque, viceroi de Naples, & de *Françoiſe* de Negro. Dès ſes plus tendres années elle pratiqua les régles de la plus auſtere pénitence. Dès l'âge de treize ans elle voulut entrer chez les religieuſes de Notre-Dame de Grace; mais la délicateſſe de ſon tempérament & la petiteſſe de ſa taille furent un obſtacle à ſa réception. Quelque temps après ſes parens l'engagerent à épouſer un ſeigneur nommé *Julien Adorne*, avec lequel elle vécut pendant dix ans dans une contrainte & un chagrin preſque continuel, après leſquels elle ſe donna entiérement à Dieu, & pratiqua les régles de la plus ſublime piété. Elle mourut le 14 ſeptembre 1510; ſon corps fut enterré dans l'égliſe du grand hôpital de Gènes, dont elle avoit eu l'intendance pendant pluſieurs années. Cette ſainte a compoſé deux traités de dévotion qui contiennent des principes de la plus ſublime myſticité. L'un eſt un dialogue entre l'ame, le corps & notre Seigneur; l'autre eſt un traité du purgatoire. * Marabot, *vit. Cath. Gen.* Baillet, *vies des ſaints*, 14 *ſeptembre.*

CATHERINE de Courtenai, impératrice titulaire de Conſtantinople, & dame de Courtenai, étoit fille unique de *Béatrix* de Sicile. En 1300 elle fut mariée à *Charles* de France, comte de Valois, par diſpenſe du pape Boniface VIII. Ce prince étoit veuf de *Marguerite* de Sicile. Il eut de ce mariage un fils & trois filles, dont l'aînée *Catherine* de Valois, impératrice titulaire de Conſtantinople, n'étant encore qu'au berceau, fut accordée à *Hugues*, dit *Huguenin*, fils de *Robert II*, duc de Bourgogne, par traité paſſé à Sens en 1302; mais il n'eut point d'effet, & Catherine fut mariée à Fontainebleau le 30 juillet 1313, avec *Philippe* de Sicile, prince de Tarente, qui prit le titre d'empereur de Conſtantinople. Après la mort de ce prince, elle alla dans la Gréce; & enſuite étant venue à Naples, elle y mourut au mois d'octobre de l'an 1346, âgée de 45 ans. La comteſſe Catherine ſa mere mourut à Paris le 2 janvier de l'an 1307, ou 1308, ſelon la façon moderne de compter. *Voyez* l'hiſtoire de Conſtantinople de du Cange, *liv.* 6 *&* 7. Villani. Sainte-Marthe, &c

CATHERINE de Médicis, reine de France, fille unique & héritiere de *Laurent* de Médicis, duc d'Urbin, & de *Magdeléne* de la Tour, naquit à Florence le 13 avril de l'an 1519. Son mariage fut traité à Marſeille en 1533, pendant l'entrevue du pape Clément VII, ſon oncle, avec le roi François I; & elle fut mariée à *Henri* de France, alors duc d'Orléans, & depuis dauphin & roi ſous le nom de HENRI II. Après la mort du roi François I, ſon beau-pere, elle fut couronnée à S. Denys le 10 juin de l'an 1549; & après dix ans de ſtérilité, elle donna dix enfans au roi ſon époux, autant de l'un que de l'autre ſexe. *François II*, le plus âgé, n'avoit que ſeize ans, lorſque Henri II fut malheureuſement tué l'an 1559. L'un des fils & deux des filles de cette princeſſe moururent au berceau. Il reſta quatre fils, FRANÇOIS, CHARLES, ALEXANDRE & HERCULE. On changea le nom des deux derniers à la confirmation; le premier fut nommé *Henri*; le ſecond *François*; les trois premiers régnerent l'un après l'autre, mais aucun d'eux ne continua ſa poſtérité. Les trois filles étoient *Iſabelle*, qui épouſa *Philippe II*, roi d'Eſpagne; *Claude*, mariée à *Charles III*, duc de Lorraine; & *Marguerite*, femme de *Henri* de Bourbon, roi de Navarre, & puis roi de France, IV de ce nom. Catherine de Médicis fut trois fois régente du royaume; ſavoir, durant le voyage du roi ſon mari en Lorraine en 1552, pendant la minorité de Charles IX, & depuis la mort de ce dernier juſqu'au retour de Henri III, qui étoit roi de Pologne. Les guerres civiles des hérétiques, les mécontentemens des grands & la corruption des

peuples, lui donnerent tant de sujets de chagrin, que son administration n'a pu être du gout de tout le monde. Aussi faut-il avouer que la passion de se maintenir dans l'autorité à laquelle elle s'étoit accoutumée, lui a fait faire beaucoup de démarches qu'il seroit difficile de justifier. Elle permit le colloque de Poissi entre les catholiques & les protestans en 1561, & la publication de l'édit pour la liberté de conscience l'année suivante. Au reste, la paix qu'elle fit souvent avec les mêmes protestans, les priviléges qu'elle leur donna, & la facilité qu'elle eut à leur accorder leurs demandes, pour ne pas irriter ces esprits remuans, lui ont attiré la haine des peuples, & la censure des écrivains, qui l'ont accusée de beaucoup d'ambition, de peu de piété, & d'avoir causé tous les maux du royaume. Elle mourut au château de Blois, de douleur, dit-on, qu'elle eut du massacre de messieurs de Guise, le 5 janvier de l'an 1589, qui étoit le 70$^e$ de son âge. Son corps ne fut porté à S. Denys que l'an 1610, & il fut enterré dans la belle chapelle qu'elle avoit commencé d'y faire bâtir. * De Thou. Davila. P. Mathieu. La Popeliniere. Mezerai, &c.

CATHERINE de France, reine d'Angleterre, étoit la derniere des enfans du roi *Charles VI* & d'*Isabeau* de Bâviere. Elle naquit à l'hôtel de Saint-Paul à Paris, le 27 octobre de l'an 1401, & fut mariée le 2 juin de l'an 1420, dans l'église de S. Jean de Troyes, à *Henri V*, roi d'Angleterre. Ce prince mourut deux ans après, & la reine épousa secrettement *Owen* Tudor ou Theoder, chevalier du pays de Galles. Catherine mourut en 1438, & fut enterrée à Westmunster. De son premier mari elle eut HENRI VI du nom, roi d'Angleterre; & du second, elle laissa entr'autres enfans EDMOND comte de Richemont, pere de HENRI VII roi d'Angleterre. * Du Chêne, *hist. d'Angl.* Sainte-Marthe, *hist. généal. de la maison de France.*

CATHERINE d'Aragon ou d'Espagne, reine d'Angleterre, étoit fille de *Ferdinand V*, roi d'Aragon, & d'*Elisabeth* ou *Isabelle* reine de Castille, qui la fit élever dans la piété & dans la connoissance des sciences, en quoi elle réussit parfaitement. Elle épousa le 14 novembre l'an 1501 *Artus*, prince de Galles, fils de *Henri VII*, roi d'Angleterre, & héritier présomptif de la couronne. Ce prince étant mort cinq mois après sans avoir, comme on l'assuroit, consommé le mariage, elle fut fiancée à *Henri VIII*, frere d'Artus, avec dispense du pape Jules II. Ce prince étant monté sur le trône, épousa *Catherine* en 1509, malgré quelque répugnance qui l'éloignoit de ce mariage. Elle accoucha l'année suivante d'un prince qui ne vécut que trois mois, puis d'une princesse nommée *Marie*, qui parvint à la couronne après la mort d'*Edouard VI*, fils de *Henri*. Depuis, le roi concevant du mépris pour sa femme, voulut la répudier pour épouser sa maîtresse Anne de Boulen. Le pape refusa d'autoriser cette répudiation; ce qui fâcha si fort Henri, qu'il se déclara chef de l'église anglicane, & se sépara entiérement de l'obéissance dûe au saint siége. Il défendit par un édit exprès de donner le nom de reine à Catherine, mais seulement de veuve du prince de Galles. Cette princesse exilée à Kimbalton, maison royale dans le comté de Bedford, y composa des *méditations sur les pseaumes*, un traité des *plaintes du pécheur*, & mourut trois ans après ce divorce le 8 janvier 1536. Elle supporta ses malheurs avec constance, accusant néanmoins, avec raison, le cardinal Volsei, qui alla la voir avec le cardinal Campeggi, légat en Angleterre. Comme elle se sentit proche de la mort, elle écrivit au roi son mari, qui ne put refuser des larmes à la lettre de cette princesse. * Sanderus, *hist. du schisme d'Anglet.* Polydore Virgile, *l.* 27. *hist. d'Angl.* Surius, *in comment.* Sponde, *in annal.* Du Chêne, *hist. d'Angl. &c.* Voyez aussi l'*hist. de la réformation d'Angl.* par M. Burnet.

CATHERINE d'Autriche, reine de Pologne, étoit fille de l'empereur *Ferdinand I* & d'*Anne* de Hongrie. Elle naquit à Vienne en Autriche le 11 du mois de novembre de l'an 1534, & fut mariée à *François* de Gonzague, duc de Mantoue. Ce prince étant mort en 1550, elle prit une seconde alliance en 1553, avec *Sigismond-Auguste*, roi de Pologne, avec dispense du S. siége; car ce roi avoit épousé en premieres noces *Elizabeth*, sœur de *Catherine*, & il étoit veuf pour lors de *Barbe* Radzwil. Sigismond n'eut point d'enfans de ces trois femmes, & on voulut vainement lui persuader de répudier Catherine. Elle s'occupoit à des œuvres de piété; & étant venue à Lintz en Autriche, elle mourut le 28 février de l'an 1572. Le cardinal Hosius & les historiens de Pologne parlent avec estime de cette princesse.

CATHERINE d'Autriche, reine de Portugal, étoit fille de *Philippe* archiduc d'Autriche, & de *Jeanne* reine de Castille, & sœur de l'empereur *Charles-Quint*. Elle fut mariée en 1525 avec *Jean III* roi de Portugal. C'étoit une princesse d'une grande piété & d'une vertu solide. Elle gouverna le royaume avec beaucoup de prudence durant la minorité du roi Sébastien son petit-fils; & elle mourut à Lisbonne l'an 1577 en la 72$^e$ année de son âge. * Francisco Andrada, *vita de D. Juan. III.* Vasconcellos, &c.

CATHERINE de Pologne, reine de Suéde, étoit fille de *Sigismond I*, roi de Pologne, & de sa seconde femme *Bonne* Sforce. Le roi *Sigismond-Auguste* son frere la maria avec *Jean*, prince de Suede, duc de Finlande, qui étoit fils de *Gustave I*, & frere d'*Eric XIV*, roi de Suede. Ce dernier, qui étoit un prince vicieux, jaloux & emporté, fit mettre Jean son frere en prison au château de Wibourg; la princesse Catherine son épouse l'y suivit, & lui tint compagnie durant sept ans. Ensuite Eric ayant remis en liberté le duc Jean, le fit viceroi de Suede, & lui donna le célebre Pontus de la Gardie, pour lui servir de conseiller. Peu de temps après, ce tyran étant retombé dans ses premiers transports de jalousie, voulut se défaire de ses freres; & sachant que Basile, grand duc de Moscovie, avoit été passionnément amoureux de la princesse sa belle-sœur, il résolut de la lui envoyer; mais ses desseins ayant été heureusement découverts, on l'enferma dans une prison, & le prince Jean fut mis en 1568 sur le trône. Les Suédois connurent bientôt la différence qu'il y avoit entre ces deux princes. La reine contribua beaucoup au bonheur de ce dernier régne; elle ne négligea rien pour rétablir la religion catholique en Suéde; & elle en seroit venue à bout, si elle eût vécu encore quelque temps; mais elle mourut en 1583, dans le temps qu'elle avoit envoyé des ambassadeurs à Rome pour faire éclater ce grand dessein. Elle avoit élevé ses enfans dans la véritable religion, & Sigismond son fils, qui fut roi de Pologne, étoit un prince très-catholique. * Hilarion de Coste, *élog. des Dames illustres.*

CATHERINE d'Autriche, duchesse de Savoye, étoit fille de *Philippe II* roi d'Espagne, & d'*Elizabeth* de France. Elle fut accordée en 1584 avec *Charles-Emanuel*, I du nom, duc de Savoye, lequel ayant fait l'année suivante un voyage en Espagne, épousa à Saragosse l'infante, qu'il ramena trois mois après dans ses états. Ce voyage du duc de Savoye fut très-magnifique; ce qui a fait dire à quelques historiens que la dépense qu'il y fit, montoit plus haut que la dot de sa femme, qui mourut à Turin le 6 novembre de l'an 1597, âgée de trente ans, après avoir eu une heureuse postérité, savoir, cinq fils & cinq filles * Guichenon, *histoire de Savoye.*

CATHERINE de Bourbon, princesse de Navarre, duchesse de Bar, étoit fille d'*Antoine* de Bourbon, roi de Navarre, & de *Jeanne* d'Albret. Elle naquit à Paris le 7 février de l'an 1558. Le roi Henri *le Grand*, son frere, la maria le 30 janvier de l'an 1599, avec *Henri* de Lorraine, duc de Bar. Elle eut assez de répugnance

pugnance à donner son consentement à ce mariage, car elle avoit depuis long-temps une très-forte inclination pour le comte de Soissons. Elle mourut à Nanci sans enfans le 13 février de l'an 1604, & fut enterrée à S. George de Vendôme. * De Thou, *hist.* Davila. P. Matthieu. Mezerai, &c.

CATHERINE de Portugal, duchesse de Bragance, étoit fille d'*Edouard* de Portugal, II du nom, duc de Guimaranez, petit-fils d'*Emanuel* dit *le Grand*, roi de Portugal. Elle épousa *Jean* de Portugal, II du nom, duc de Bragance, dont elle eut une heureuse postérité, & entr'autres enfans THEODOSE II, pere de JEAN IV roi de Portugal en 1640. Catherine étant légitime héritiere de cet état, le disputa à Philippe II, roi d'Espagne en 1580. Cette princesse qui étoit extrêmement courageuse, savoit les langues grecque & latine, les mathématiques & les belles lettres, qu'elle avoit soin d'enseigner elle même à ses enfans. Elle survécut long-tems à son mari, mort en 1582. * Pierre-Paul Ribera, *delle glorie de Donne illust. l.* 13, *art.* 375. Nicolas Antonio, *bibl. Hisp.* Hilarion de Coste, &c. Mezerai.

CATHERINE de Portugal, épouse de CHARLES II, roi d'Angleterre, étoit fille de JEAN IV, roi de Portugal, & de *Louise* de Gusman, née à Villaviçosa le 25 novembre 1638, son pere étant encore duc de Bragance. L'an 1661 son mariage se conclut avec Charles II, roi d'Angleterre, & elle eut en mariage l'isle de Bomhaim aux Indes orientales, & la place de Tanger en Afrique, avec deux millions de crusades argent comptant, outre des pierreries d'un grand prix. Cette princesse avoit l'ame plus belle que le corps, & c'est ce qui lui acquit l'estime, & non pas le cœur du roi son époux. Son zèle pour la religion romaine, joint à sa stérilité, lui attirerent plusieurs accusations de la part des communes; mais le roi la soutint toujours avec beaucoup de fermeté. Cette princesse contribua beaucoup à la conversion de Jacques duc d'York, frere du roi, & à celle de ce monarque, qui mourut dans la communion romaine. Pendant le régne de Jacques II, cette princesse jouit de beaucoup de tranquillité; mais en 1688 elle résolut de retourner en Portugal, quoiqu'elle changeât souvent de résolution: enfin elle partit de Londres en 1692, & arriva à Lisbonne le 20 de janvier 1693. Le roi Pierre II, son frere, étant tombé malade à la fin de l'année 1704, & ayant besoin de se reposer pour quelque temps, la déclara régente de Portugal, & elle donna en cette occasion toutes les marques d'une grande sagesse, continuant à faire la guerre à l'Espagne avec beaucoup de vigueur; & pendant sa régence, l'armée portugaise prit Valence d'Alcantara, & Albuquerque; & un autre corps de troupes s'empara de Salvaterra & de Zarça. Elle fit bâtir le palais de Bemposta, & y tint sa cour; & l'Angleterre continua toujours à lui payer exactement son douaire. Cette princesse mourut le 31 décembre 1705, & son corps fut porté au couvent de Bellem.

CATHERINE ALEXIOWNA, surnommée depuis, suivant quelques mémoires, *Marthe* Mathwriwna, seconde femme de PIERRE, I du nom, surnommé *le Grand*, czar & grand duc de Moscovie, empereur de Russie, étoit née le 27 de janvier 1689. On la disoit fille d'un gentilhomme Suédois, nommé *Albendiel*, & veuve d'un lieutenant-colonel de la même nation, nommé *Thiebenhausen.* Le czar qui l'avoit épousée secretement au mois de février 1707, ne déclara son mariage avec elle qu'en 1711. Elle fut couronnée dans l'église de Moscou le 18 de mai 1724; ayant reçu la couronne impériale & le sceptre royal des mains du czar son mari. Après la mort de ce prince elle fut reconnue & déclarée grande duchesse de Moscovie, & souveraine impératrice de toutes les Russies le 8 février 1725, par un acte solemnel conformément aux volontés du feu czar son mari. Elle signala son avénement au trône par plusieurs marques de clémence, & par le rappel de la plupart des exilés. Elle fit aussi abattre les potences & les roues sur lesquelles étoient exposés les corps & les têtes de plusieurs personnes exécutées pour malversations, & elle permit à leurs familles de les faire enterrer. Le 6 d'avril 1725, après avoir reçu en cérémonie dans l'église de la sainte Trinité à Petersbourg, les marques d'honneur de l'ordre de S. André des mains du prince Menzicoff, & du grand chancelier de Moscovie, elle institua un nouvel ordre sous le titre de S. Alexandre de Nefski, dont elle ordonna que les marques d'honneur seroient un cordon rouge, & une croix rouge, sur laquelle le patron de l'ordre seroit représenté à cheval avec cette devise: *Pour le travail & la patrie.* Elle déclara en même temps qu'elle ne conféreroit cet ordre qu'à ceux qui auroient le rang de majors généraux, ou d'autres titres plus éminens. Le 12 de mai 1726, elle reçut encore en cérémonie le collier & l'étoile de l'ordre de l'Aigle-Blanc, que le roi de Pologne, électeur duc de Saxe, lui avoit envoyé. Cette princesse étant devenue valétudinaire, & sujette à différentes incommodités, mourut dans son palais à Petersbourg d'une attaque d'apoplexie, après 27 jours de maladie, le 17 de mai 1727, âgée de trente-huit ans, trois mois & vingt-deux jours, ayant régné deux ans, trois mois & neuf jours. Ses obséques furent célébrées le 27 du même mois de mai avec une grande pompe & beaucoup de magnificence dans l'église de S. Pierre & S. Paul de Petersbourg, où elle avoit commencé à faire construire un superbe tombeau impérial, qui n'ayant été achevé que depuis son décès, le corps du feu czar son mari & le sien y furent inhumés le 9 de juin 1731, avec beaucoup d'appareil, en présence de toute la généralité, de l'amirauté, & des colléges respectifs, & au bruit d'une décharge de 51 piéces de canon. Elle eut pour successeur au trône PIERRE Alexiowitz, II du nom, petit-fils du czar PIERRE I.

CATHERINE de France, fille du roi *Charles V* & de *Jeanne* de Bourbon, naquit le 4 février 1377. Elle fut mariée à *Jean* de Berri, duc de Montpensier, en 1386, & mourut en 1388.

CATHERINE de France, fille du roi *Charles VII* & de *Marie* d'Anjou, fut mariée en 1439 à *Charles*, surnommé *le Hardi*, duc de Bourgogne, & mourut à Bruxelles l'an 1446, âgée de dix-huit ans. * *Histoire de France.*

CATHERINE de Badajoz ou de la Paze, *Pacencis*, vivoit dans le XVI siécle. Elle savoit très-bien les langues, & faisoit des vers latins. Alfonse Garcia Montamoro parle avantageusement de cette fille, qui mourut à Guadalajara en 1553, âgée de vingt-sept ans. * Matamorus *in apolog.* Nicolas Antonio, *biblioth. Hispan.*

CATHERINE DU MONT SINAI (Sainte) nom d'un ordre de chevalerie établi autrefois dans la Palestine. Les pélerins de Jerusalem qui alloient honorer les reliques de cette sainte dans le monastere bâti au pied du mont Sinai sous son invocation, recevoient cet ordre du principal caloyer ou abbé du monastere. La marque étoit une roue percée de six rais de gueules clouée d'argent, qu'ils portoient sur la croix de Jerusalem, en mémoire du martyre de sainte Catherine. * Favin, *Théatre d'honneur & de chevalerie.*

CATHERINOT (Nicolas) naquit au château de Lusson près de Bourges, le 4 novembre de l'année 1628, pendant que la capitale de la province étoit affligée de la maladie contagieuse. Son pere se nommoit *Denys* Catherinot, & étoit conseiller au présidial de Bourges, & sa mere *Michele* Riglet. Denys Catherinot étoit habile, & dans sa jeunesse il fit un journal du parlement des années 1611 & 1612, que son fils publia en 1685. Celui dont nous parlons perdit son pere à l'âge de trois ans, ce qui ne l'empêcha pas de s'appliquer de bonne heure à l'étude des sciences, &

d'y faire de grands progrès. En 1650 il obtint des licences à Bourges, & au mois de mai de la même année il prêta serment d'avocat au parlement de Paris, & fréquenta assidument le barreau jusqu'à son retour à Bourges. A peine y fut-il arrivé, qu'il épousa *Marie* Dorsanne, fille de *Jacques* Dorsanne, ami intime de M. Pithou, conseiller au parlement. Il traita incontinent après des charges d'avocat du roi & de conseiller à Bourges, ausquelles il fut reçu en 1655 au parlement. L'attachement inviolable à ses fonctions parut non-seulement par les discours qu'il prononça au bareau, mais encore par les notes qu'il fit imprimer sur le testament de Pierre Pithou, & par diverses observations sur le droit civil. La mort de Marie Dorsanne son épouse, arrivée en 1663, pendant qu'il étoit échevin de Bourges, ne l'empêcha pas de continuer ses travaux avec tant d'assiduité, & une ardeur si infatigable, que l'on compte jusqu'à cent trente traités qu'il a mis au jour sur différens sujets d'histoire & de critique, sans un grand nombre d'autres qui sont demeurés écrits de sa main dans son cabinet; mais il est bon, afin qu'on ne s'y trompe point, d'avertir que tous ces traités n'excedent pas chacun deux ou trois feuilles. Il n'arrivoit presque point d'événement considérable en Europe, sur lequel il ne composât une piéce en prose, ou au moins une épigramme latine. La plupart de ses ouvrages ont été imprimés à ses dépens. Il mourut le 28 de juillet de l'année 1688, d'une maladie qui ne dura que cinq jours, & qui commença par une colique suivie de fiévre, de transport au cerveau, & enfin d'apoplexie. Le jour suivant il fut enterré dans l'église de l'hôtel-Dieu de Bourges, où il avoit choisi sa sépulture, proche celle de ses ancêtres. Tous les corps de la ville assisterent à ses obseques en habits de cerémonies.

CATHETH-NAALOL, ville de la tribu de Zabulon, située entre la ville de Semeron & la vallée de Japhtaël. (*Josué* 19, 15.) C'est apparemment la même que Cethron & Neela. * Sanson.

CATHLAS, fils de Siméon Iduméen, commandoit quelques troupes de ceux de sa nation; il se joignit à Simon, faux zélateur & tyran de Jérusalem, & fit des maux épouvantables dans la ville; il fut tué durant le siége. * Josephe, *guerre des Juifs, liv.* 5. *chap.* 16.

CATHO, *cherchez* CATTHO.

CATHOLIQUE, c'est-à-dire en grec, *universel*, est le surnom que l'on donne à la véritable église chrétienne, comme il est marqué au symbole des apôtres, *Credo unam sanctam catholicam ecclesiam.* Ce nom marque l'universalité de l'église, qui a subsisté dans tous les temps, dans tous les lieux, & parmi toutes les nations de la terre, selon la promesse que Jesus-Christ en a faite à ses disciples après sa résurrection, en les envoyant prêcher sa doctrine par tout le monde. (*Act.* 1. 8.) *voyez* S. Augustin (*epist.* 107 *contre Petilien.*) Quoique quelques hérétiques aient pris le nom de *Catholiques*, cependant le nom d'église catholique n'étoit donné communément qu'à une seule société, & les différentes sectes des hérétiques ou schismatiques en parlant des étrangers, étoient obligés de le donner à l'église véritablement catholique; comme S. Cyrille de Jérusalem le remarque, *Catechef.* 18, & S. Augustin, dans le livre *de la véritable religion*, *chap.* 5 *&* 6.

Anciennement on a donné le nom de CATHOLIQUE à des magistrats, aux officiers qui avoient soin de faire recevoir & payer les tributs dans les provinces. Il est fait mention de ces officiers *catholiques* des provinces dans Eusebe, dans l'histoire de Théodoret, & dans les écrivains de l'histoire Bysantine.

Les rois d'Espagne ont long-temps après pris le titre de *Catholique*. Mariana prétend qu'il fut donné à Recarede roi des Goths, après qu'il eut détruit l'arianisme dans son royaume, & qu'il se trouve dans le concile de Tolede tenu l'an 589; mais cela est avancé sans preuve, & on ne voit pas que dans ce concile le titre de *Catholique* soit donné d'une maniere spéciale à Recarede. Ce que Vasée assure, qu'Alfonse, après avoir domté les Sarasins & rétabli le christianisme en Espagne, vers l'an 738, prit le titre de roi *catholique*, n'est pas mieux fondé, & l'on ne voit pas que les rois d'Espagne aient été appellés *rois catholiques* jusqu'à Ferdinand roi d'Aragon, lequel ayant chassé les Maures de toute l'Espagne l'an 1492, prit ce surnom, qui est devenu comme héréditaire aux rois d'Espagne ses successeurs; mais ce ne sont pas les seuls princes à qui ce nom ait été donné. Car nous lisons dans Paul Emile (*l.* 8.) & dans Froissard (*l.* 1.) que Philippe de Valois roi de France, l'a aussi porté, parcequ'il avoit défendu les droits de l'église. C'est ainsi que le roi de France prend le titre de *très-chrétien*, & celui de *fils aîné de l'église;* le roi de Pologne, celui d'*orthodoxe*; le roi de Navarre & celui de Portugal de *très-fidele;* & que les rois de la Grande-Bretagne ont gardé celui de *défenseur de la foi*, qui fut donné à Henri VIII par le pape Léon X, avant qu'il se fût séparé de la communion romaine.

CATHOLIQUES. Ainsi furent appellés dès le temps de Justinien des prélats du patriarchat d'Antioche, supérieurs en dignité aux métropolitains, qui en avoient plusieurs sous leur autorité, & qui en pouvoient ordonner, sans avoir recours au patriarche. Il y en eut d'abord deux, celui de Perse & celui d'Arménie; Nilus Donopatrius assure, qu'encore de son temps il y en avoit un troisiéme appellé le Catholique de Romogyris, pour les Indes. Les nestoriens établis à Seleucie & à Ctesiphonte, ayant renoncé à l'obéissance des orthodoxes à qui ils avoient succédé, & les ayant dépouillés de toute autorité, par la protection des derniers rois de Perse, prirent aussi le titre de Catholiques, & ils l'ont conservé depuis, en y ajoutant celui de patriarches, parcequ'ils étoient chefs de toute la communion nestorienne. Le nom de Catholiques, que les Arabes écrivent Jatlik, est devenu depuis tellement affecté aux patriarches nestoriens, que les Jacobites, qui avoient dans leur église les véritables Catholiques, leur ont fait quitter ce titre, pour prendre celui de Mofrian. * Renaudot, *relations des Indes.*

CATIF, *cherchez* EL CATIF.

CATILINA (Lucius) sortoit d'une noble famille de Rome. Né avec un esprit vif & un courage élevé, mais entreprenant, ambitieux, avide du bien d'autrui, prodigue du sien, il s'abandonna dès l'enfance à toutes sortes de débauches. L'indigence où elles le réduisirent, lui inspirerent le dessein d'usurper la souveraineté de sa patrie. Pour y réussir, il prit le temps que les armes de la république étoient occupées au bout du monde, & ménagea pour complices de sa fureur, de jeunes gens de la premiere qualité, qu'il avoit essayés auparavant par plusieurs crimes, & ausquels il fit boire, dit-on, du sang humain, pour arrhes de leur union. Les consuls Ciceron & Antoine furent informés de cette conjuration l'an 691 de Rome, & 63 avant J. C. par une femme nommée *Fulvia*, qu'un des conjurés entretenoit, & par les ambassadeurs des Allobroges. Ciceron assembla le sénat, & par une harangue très-éloquente accusa & convainquit Catilina: ce qui ne servit qu'à lui faire prendre le parti de se sauver. Il se retira en effet, fulminant publiquement ces menaces, qu'il éteindroit l'embrasement dans lequel on le précipitoit, (c'est ainsi qu'il appelloit sa condamnation) sous les ruines de la ville de Rome: ce fut en Toscane qu'il marcha, pour se mettre à la tête d'une armée qu'on avoit levée pour lui: il y apprit le supplice de Lentulus, de Cethegus & des autres conjurés, qui avoient été arrêtés à Rome. Il fut défait lui-même, après avoir combattu avec une valeur incroyable, dans une bataille que lui livra Petreïus, lieutenant du consul Antoine, l'an de Rome 692, & avant J. C. 62. * Plutarque, *vie de Ciceron.* Salluste, *de la guerre*

*de Catilina.* Ciceron, *in orat. Catilin.* Florus, *l.* 4; *c.* 1, *&c.*

CATILLUS, évêque de Lincoping en Suede, délivra sa patrie du joug des Danois dans le XV siécle. Christiern, roi de Danemarck, ayant profité de la disgrace de Canut, qui avoit été chassé par une faction de ses sujets; ce prélat adroit & plein de zèle entra dans l'église, se revêtit des habits pontificaux, comme s'il eût voulu officier, & les ayant ensuite posés sur l'autel, fit vœu en présence de ses chanoines, de ne les point reprendre, qu'il n'eût fait en sorte de rendre la liberté à sa patrie: en même temps il prit les armes, & s'étant mis à la tête des chanoines, qui voulurent bien le suivre, il grossit cette petite troupe de ce qu'il put promptement ramasser de bons Suédois. Alors feignant de prendre la fuite & d'avoir peur des Danois, il les attira dans des passages étroits & dans des glaces, d'où ils ne purent se débarasser, & où ils furent tous taillés en piéces. Après cette sanglante défaite, le roi Canut fut rétabli sur le trône. * Joan. Magnus, *l.* 23, *c.* 9.

CATINAT (Nicolas) seigneur de Saint-Gratien, maréchal de France, né le premier septembre 1637, commença de servir dans la cavalerie, & s'étant distingué au siége de Lille, le roi le gratifia d'une lieutenance, puis d'une compagnie dans le régiment des gardes, où il rendit des services considérables en 1672, 1673 & 1674, & particuliérement à l'attaque de Mastrick, à la prise du fort de S. Etienne, de la citadelle de Besançon, & à la bataille de Senef, où il fut blessé. Il fut fait major général de l'infanterie dans l'armée de Flandre en 1676, & sur la fin de l'année il commanda les troupes qui furent mises dans Câteau-Cambresis pour le blocus de la ville de Cambrai. Ayant été fait brigadier en 1677, il ne laissa pas de continuer son emploi de major général de l'infanterie aux siéges de Valenciennes, de Cambrai & de Saint-Omer; & après la prise de Saint-Guillain, il en fut nommé gouverneur. Il fit encore les fonctions de major général aux siéges de Gand & d'Ypres, & fut nommé en 1678 commandant à Dunkerque. A son retour d'un voyage qu'il fit à Pignerol, pour négocier une affaire importante qui n'eut pas d'effet, il fut gratifié du gouvernement de Longwi, & successivement de ceux de Condé & de Tournai. Il alla en 1680 prendre possession de la ville de Cazal, avec pouvoir d'y commander, suivant le traité fait avec le duc de Mantoue; & en même temps il fut nommé maréchal de camp. Pendant le séjour qu'il y fit, il eut le commandement des troupes que le roi envoya au duc de Savoye en 1685, pour chasser des vallées ceux de ses sujets qui ne vouloient pas rentrer dans le sein de l'église, où après avoir surmonté par sa sagesse une grande partie des obstacles, qui s'y présentoient, il en fut retiré pour être pourvu du gouvernement de la ville & de la province de Luxembourg. Ayant été nommé lieutenant général en 1688, il alla servir dans l'armée que commandoit monseigneur le dauphin, à Philisbourg, eut le commandement de l'armée que le roi envoya en Italie contre le duc de Savoye, & gagna les batailles de Staffarde & de la Marsaille, se rendit maître de toute la Savoye & de plusieurs places du Piémont: il fut fait maréchal de France le 27 mars 1693, & le roi lui donna l'ordre de S. Louis au mois d'avril suivant. Il continua depuis de servir en Piémont jusqu'à la paix faite avec le duc de Savoye en 1696, après laquelle s'étant joint à lui pour engager les Espagnols à accepter la neutralité proposée pour leurs états d'Italie, il assiégea Valence, se retira après que la neutralité eut été acceptée, & eut en 1697 le commandement d'une des armées du roi en Flandre, avec laquelle il assiégea & prit Ath. La guerre s'étant renouvellée en 1701, au sujet de la succession à la couronne d'Espagne, il eut le commandement des armées du roi en Italie, fut blessé à l'affaire de Chiarri, eut en 1702 le commandement de l'armée d'Allemagne, & ne servit point depuis. Le roi le nomma en février 1705, pour être chevalier de ses ordres; mais il remercia sa majesté de cet honneur, & mourut en sa terre de Saint-Gratien, où il s'étoit retiré, le 25 février 1712, en sa 74^e^ année, sans avoir été marié.

Il étoit cinquiéme fils de PIERRE Catinat, seigneur de la Fauconniere, mort doyen des conseillers du parlement de Paris en 1674, & de *Françoise* Poille, dame de Saint-Gratien: & eut pour freres & sœurs, RENÉ Catinat, qui suit; *Pierre*, docteur de Sorbonne, abbé de S. Julien de Tours, mort en octobre 1676; *Charles-François*, mort au siége de Lille en août 1667; *Clément*, abbé de S. Julien de Tours après son frere, mort le 7 mai 1687; *Guillaume*, seigneur de Croisilles, capitaine au régiment des gardes, mort le 19 mars 1701; *Georges*, né en 1643, mort en 1646; *Catherine*, née en 1626, morte en 1627; *Françoise*, mariée en avril 1652 à *Claude* Pucelle, fameux avocat au parlement, morte le 19 mars 1702; *Louise*, née en 1628, morte en 1640; *Edouarde*, née en 1629, morte en 1637; *Claude*, née en 1633, morte en 1636; *Jeanne*, née en 1634, morte jeune; *Charlotte*, née en 1640; *Marie*, née en 1642, morte en 1645; & *Antoinette* Catinat, née en 1645, religieuse à la Ville-Levêque.

RENÉ Catinat, seigneur de la Courtheraye-Saint-Mars, &c. né le 30 avril 1630, fut reçu conseiller au parlement le 29 mai 1655, & mourut conseiller d'honneur le 24 janvier 1704, laissant de *Françoise* Frezon, fille de *François* Frezon, correcteur des comptes, & de *Catherine* Feydeau, *Louis* Catinat, abbé de S. Julien de Tours après ses oncles, né en 1663, mort en 1714; & PIERRE Catinat, seigneur de S. Mars, &c. né le 10 avril 1670, reçu conseiller au parlement le 2 janvier 1697, qui a épousé le 29 juin 1700, *Marie* Fraguier, fille de *Nicolas* Fraguier, seigneur du Mée, conseiller au parlement, & de *Jeanne* Charpentier, dont il y a des enfans. *Voyez* le P. Anselme, *histoire des grands officiers.*

CATIUS ou CAUTUS, certain Dieu de l'antiquité païenne, que l'on adoroit, parceque l'on croyoit qu'il rendoit les hommes prudens & subtils: ce nom vient de *catus*, fin, ou *cautus*, prudent. * S. August. *de la cité de Dieu.*

CATIUS (Marcus Catius Insuber) philosophe Epicurien, dont Ciceron fait mention dans une lettre à Cassius, & qu'Horace tourne en ridicule, par les préceptes qu'il lui fait débiter sur la cuisine dans une de ses satyres. * Ciceron, *epist. ad fam. l.* 15, *c.* 16. Horace, *satyre* 4, *l.* 2. Bayle, *diction. crit.*

CATIVULCE, roi d'une partie des Oburons, peuples de l'ancienne Gaule Belgique, où est maintenant le pays de Liége, se trouva engagé dans la révolte d'Ambiorix, l'an 53 avant Jesus-Christ. Ne pouvant, à cause de sa vieillesse, soutenir les fatigues de la guerre, ni consentir à une retraite qui lui paroissoit honteuse, il s'empoisonna avec de l'if, pour ne pas venir au pouvoir de César, dont il apprehendoit le ressentiment. * Jules César, *l.* 6.

CATOLICA ou LA CATOLICA, bourg d'Italie dans la Romagne, entre Pesaro, & Rimini, fut ainsi appellé, parceque de 400 évêques qui furent convoqués au concile de Rimini, l'an 359, par le pape Libere, il y en eut un petit nombre qui étant orthodoxes & vrais catholiques, se séparerent des Ariens, pour célébrer les saints mysteres en ce lieu: ce qui lui donna ce nom. * Baronius.

CATOLICON d'Espagne, ou *Satyre Menippée*: nom qu'on donne à un écrit fort ingénieux qui dépeint les intrigues & les cabales des prétendus états généraux du royaume, au commencement du régne de Henri IV, que les rebelles suscités par les Espagnols ne vouloient pas reconoître, sous prétexte qu'il n'étoit pas catholique, mais en effet par d'autres motifs. Cette piéce re-

présente fort bien les principaux personnages de ceux qui étoient intéressés dans cette révolte, & a mérité d'être conservée comme un ouvrage singulier. Les auteurs de cette excellente satyre, furent un prêtre nommé *le Roi*, chanoine de Rouen, Jacques Gilot, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, & conseiller du parlement, Rapin, Passerat, Pithou, & quelques autres beaux esprits de ce temps-là. * Mezerai, *histoire de France sous Henri IV. Consultez* sur-tout un petit ouvrage intitulé : *Mélanges d'histoire & de littérature par* M. de Vigneuil-Marville, *imprimé à Rouen en* 1699, page 200 *& suivantes, jusqu'à la page* 206.

CATON (Marcus Portius) surnommé *le Censeur*, naquit l'an de Rome 519, avant Jesus-Christ 235, dans la ville de Tuscule. Il demeura d'abord dans le pays des Sabins, où il possédoit des terres qu'il cultivoit lui-même ; vint à Rome, à la sollicitation de Valerius Flaccus, & fut élu tribun militaire pour la province de Sicile, vers l'an 549 ou 550 de Rome, & avant Jesus-Christ 205. On lui donna ensuite la charge de questeur, qu'il exerça avec exactitude en Afrique, sous Scipion ; mais n'ayant pu s'accorder avec lui, il vint l'accuser devant le sénat. Après avoir exercé la dignité de préteur, dans laquelle il rendit une rigoureuse justice, il subjugua la Sardaigne en 556 de Rome, & gouverna cette province avec une modération admirable. En 559, avant J. C. 195, il fut élu consul avec le même L. Valerius Flaccus, qui lui avoit conseillé de venir à Rome, & fit tous ses efforts pour maintenir la loi Oppia, qui réprimoit le luxe des dames Romaines dans leurs ajustemens. L'année suivante il domta quelques peuples d'Espagne. Depuis il fut tribun dans la guerre de Syrie, gagna le sommet des montagnes, au détroit des Thermopiles, & donna de grandes marques de courage en combattant contre Antiochus *le Grand*. A son retour il fut fait censeur ; cette charge étoit une des plus importantes de la république. Il l'exerça avec une intégrité, qu'on n'avoit point encore vue dans aucun de ses prédécesseurs ; il accusa les méchans ; il s'opposa au luxe ; il fit condamner les criminels, sans que ses ennemis, qui l'avoient déféré plusieurs fois en justice, (Pline dit 44, Plutarque 50 ; d'autres font monter ce nombre jusqu'à 400, ) eussent jamais pu noircir son innocence par leurs calomnies. Le peuple Romain fut si content de la maniere dont il s'étoit conduit dans sa magistrature, qu'il lui fit élever une statue dans le temple de la déesse de la Santé. Au reste, il étoit déja âgé lorsqu'il étudia la langue grecque. Il se repentoit ordinairement de trois choses ; d'avoir passé un jour sans rien apprendre ; d'avoir dit son secret à sa femme, & d'être allé par eau, lorsqu'il pouvoit voyager par terre. A l'âge de 80 ans, il épousa en secondes noces une jeune femme nommée *Salonia*, fille d'un de ses domestiques, de laquelle il eut un fils. Il prononça quelques harangues, étant encore fort jeune ; & dans sa vieillesse, il écrivit sept livres d'histoire, selon Cornelius Nepos, dans le fragment qui nous reste de sa vie. Dans le premier étoient décrites les actions des rois de Rome. Le second & le troisiéme apprenoient d'où chaque ville d'Italie a pris son origine, & c'est pour cela qu'il a appellé tous les livres du nom d'*Origines* ; le quatriéme traitoit de la premiere guerre punique ; & le cinquiéme de la seconde. Les autres livres comprenoient tout ce qui s'étoit passé jusqu'à la premiere guerre de Galba, en Lusitanie. Annius de Viterbe a donné au public des *Origines* sous le nom de Caton ; mais les savans ont toujours regardé ces piéces, comme des suppositions ridicules. Caton a fait aussi quelques autres ouvrages, dont on trouve les titres dans les auteurs cités à la fin de cet article. Ciceron lui donne le nom d'excellent orateur, de bon sénateur, & de grand général d'armée. Il fit résoudre la troisiéme guerre punique, & conseilla toujours la destruction de Carthage. Il se sacrifia dans toutes les occasions, pour le bien de la république. On ne sait pas en quelle année il mourut ; l'opinion la plus suivie fixe sa mort en l'an 606 de la fondation de Rome, qui étoit la 86^e^ de son âge, 148 avant la naissance de J. C. Tite-Live & Plutarque le font vivre jusqu'à 90 ans. Nous avons des distiques moraux qui portent le nom d'un Caton ; mais on n'a jamais cru qu'ils fussent de ce célébre censeur, ni d'aucun Romain de ce nom ou de cette race. On n'a point eu plus de raison de les donner à un Dionysius Caton, que les critiques ne connoissent que fort imparfaitement. Quelques critiques croient que c'est l'ouvrage d'un chrétien, & ils pensent que l'auteur ou les copistes auroient pu lui donner le titre de Caton, à l'imitation des anciens, qui donnoient le nom de quelque personne considérable, qui s'étoit particuliérement distinguée, au sujet que l'on traitoit dans l'ouvrage qu'on vouloit publier, comme Platon a fait dans ses dialogues, Ciceron, Lucien, & plusieurs autres. Cependant on y trouve ces pensées toutes païennes. Par exemple, que c'est une sottise d'appréhender la mort, & de se priver des plaisirs de la vie dans cette appréhension. Il semble que ces vers aient été faits pour des enfans ; l'auteur n'étoit point poëte, mais il étoit homme de bon sens. Ces vers sont compris en quatre livres ou parties, & quoiqu'ils soient tous hexametres, on les trouve d'ordinaire distingués par distiques. Leur auteur paroît être du VII ou VIII siécle. * *De autore hujus operis vid. Joann. Sarisberiens. de Nugis Curial. l.* 7, *c.* 9. Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes Latins, tome VI.* Plutarque, *en sa vie.* Valere Maxime, *l.* 8, *c.* 7, *ex* 1. Vossius, *l.* 1, *de hist. Lat. c.* 5. Ciceron. Cornelius-Nepos. Pline. Florus. Tite-Live, &c.

CATON, le préteur, dit d'*Utique*, parcequ'il y mourut, étoit arriere-petit-fils du censeur, dont nous venons de parler. Son pere l'ayant laissé fort jeune, il fut nouri avec son frere Cépion, & sa sœur Porcie, dans la maison de Livius Drusus leur oncle naturel. Il donna, dans l'âge le plus tendre, tant de preuves de son amour pour la république, que n'ayant que 14 ans, il demanda une épée pour tuer Sylla, qui exerçoit la tyrannie. Il aima aussi beaucoup la philosophie, & s'attacha sur-tout à la secte des Stoïciens, dans laquelle il puisa cette grandeur d'ame, dont il donna des marques en tant d'occasions. Dans la guerre des esclaves révoltés, sous Spartacus, l'an 681 de Rome, & 73 avant J. C. il fit sa premiere campagne en Italie, & commanda peu de temps après mille hommes de pied dans la Macédoine. Il voyagea depuis en Asie, avec si peu de suite, qu'on se mocqua de lui ; il s'en mit peu en peine, & ne considéra pas davantage les honneurs que lui firent rendre Pompée & Dejotarus. A son retour, il fut élevé à la dignité de questeur, qu'il exerça avec grand soin, réformant les officiers, & faisant taxer & punir les assassins gagés aux dépens du public du temps de Sylla. Il demanda le tribunat, pour empêcher un méchant homme de l'avoir ; & lorsque la conjuration de Catilina fut découverte en 691, il se joignit à Ciceron pour faire punir les complices, & s'opposa à César dans le sénat. Ayant su qu'Hortensius étoit amoureux de sa femme Martia, il la lui céda, & la reprit lorsqu'Hortensius fut mort ; ce qui donna sujet au même César de lui reprocher qu'il l'avoit donnée pauvre, avec dessein de la reprendre lorsqu'elle seroit plus riche. Lorsqu'il eut été fait questeur en 698, ses ennemis qui ne vouloient pas l'avoir auprès d'eux, l'éloignerent, sous prétexte d'honneur, en lui faisant donner ordre d'aller en Chypre pour se saisir de cette isle, que l'on avoit injustement confisquée sur Ptolémée son roi. Cette affaire étoit très-délicate : il la conduisit néanmoins avec tant de prudence, qu'on n'eut rien à lui reprocher ; & ses amis furent les seuls à se plaindre de la sévérité dont il usa à leur égard, en leur refusant des richesses, qu'il ne conserva que pour le trésor public. Au reste il n'oublia rien pour s'opposer aux brigues de César & de Pompée pendant leur union, & pour les accorder durant les guerres civiles. Mais

enfin, il suivit le parti de Pompée, qu'il considéroit comme le défenseur de la république. Après la bataille de Pharsale & la mort de Pompée en 706 de Rome, 48 avant J. C. il passa en Afrique, se joignit à Juba & à Scipion, & laissa la conduite de l'armée au dernier. Il se retira dans Utique; & ayant su que César le poursuivoit, il conseilla à ses amis de prendre la fuite, & à son fils d'éprouver la clémence du vainqueur. Pour lui il se mit au lit, se fit apporter le livre de l'immortalité de l'ame de Platon, qu'il lut deux fois, & puis se donna un coup de poignard; ce coup n'étoit pas mortel, on lui mit un appareil, qu'il défit lui-même. Il mourut âgé de quarante-huit ans, le 708e de Rome, environ 45 ans avant l'ére chrétienne. * Plutarque, *en sa vie.*

CATON *le Censeur* eut un fils de ce nom, lequel combattant dans la Macédoine, sous Paul Emile, en l'an 586 de Rome, & 168 avant J. C. donna de si grandes marques de bravoure, que ce général lui fit épouser sa fille nommée *Tertia*. Il en eut deux fils, M. PORTIUS CATO, consul en l'an 636, & 118 ans avant J. C. & CAIUS PORTIUS CATO, aussi consul en 640, & mourut étant préteur, avant son pere, qui épousa à l'âge de 80 ans, Salonia fille d'un de ses domestiques. De ce mariage naquit CATON *Salonius*, qui mourut préteur, & laissa deux fils, LUCIUS CATO, qui fut consul en 665; & MARCUS pere de CATON d'*Utique*. Ce dernier fut pere de CATON qui mourut dans la bataille de Philippes contre Auguste & Antoine, l'an 712 de Rome, & avant J. C. 45. * Plutarque, *vies des deux Catons.*

CATON (Valerius) poëte Latin, étoit né dans la Gaule Narbonnoise, selon l'opinion la plus commune, & il assure lui-même qu'il étoit né libre. Mais étant encore jeune & déja orphelin, il s'éleva dans son pays une guerre civile, du temps de Sylla, dans laquelle il se trouva dépouillé de tous ses biens; & ce qui étoit plus triste pour lui, forcé de se bannir lui-même de sa patrie. Il se retira à Rome, & y ouvrit une école publique, où il eut un grand nombre de disciples, même parmi la noblesse: *Docuit multos & nobiles*, dit Suetone: & il s'y acquit la réputation d'un maître habile, principalement pour ceux qui vouloient étudier la poëtique. Il passoit aussi pour un bon grammairien. Ses qualités sont exprimées en peu de mots dans ces deux vers de son ami Marcus Furius Bibaculus, qui étoit poëte aussi:

*Cato Grammaticus, Latina syren,*
*Qui solus legit ac facit poëtas.*

Sa profession le mit d'abord à son aise. Il acheta même une maison de campagne près de Tusculum. Mais ses affaires ayant été ensuite dérangées, on ne sait à quelle occasion, il fut obligé de la vendre pour satisfaire en partie ses créanciers, qui étoient en grand nombre. Depuis ce moment, il vécut & fut logé pauvrement. Il paroît même par Bibaculus, qu'il manqua souvent du nécessaire, mais qu'il supporta cet état avec beaucoup de constance. Il parvint jusqu'à une extrême vieillesse, & mourut plus de 20 ans avant le commencement de l'ere chrétienne. Le seul de ses ouvrages qui soit parvenu jusqu'à nous, est un petit poëme qui a pour titre *Diræ*. Le sujet de cette petite piéce, est le chagrin que Caton avoit de quitter son pays & sa chere Lydie. Elle a été donnée séparément par Christophe Arnold, à Leyde, in-12, 1652. (& non 1632, comme on a mis, par erreur, dans l'*histoire littéraire* de D. Rivet). Suétone dit que Caton avoit aussi composé plusieurs traités de grammaire, *Grammaticos libellos*, & deux poëmes, l'un intitulé *Lydia*, & l'autre *Diana*. Il en avoit fait encore quelques autres, comme il paroît par ces deux premiers vers des *Diræ*:

*Battare Cycnæas repetamus carmine voces;*
*Divisas iterum sedes & rura canamus.*

A l'égard des *Diræ*, on les a long-temps attribuées à Virgile, entre les catalectes duquel cette piéce a été plusieurs fois imprimée. On les trouve cependant sous le nom de CATON dès 1590, dans le recueil d'anciennes épigrammes & autres poësies, imprimé cette année-là à Paris, *in-12*. * Suétone *de illustrib. grammat. pag. 7, edit. Casaub.* in-4°. *Hist. littér. de la France, par* D. Rivet, *Bénéd. de la congregation de S. Maur, & autres, t. I, p.* 88 *& suiv.* Baillet, *jugem. des sav. t. IV, édit. de* 1722, *in-4°, p.* 54.

CATONA, en latin, *Catona Columella*, *Columna Rhegina*, village bâti sur un cap du même nom. Il est dans la Calabre ultérieure, à l'embouchure de la riviere Cénis, dans le détroit de Messine, vis-à-vis la ville de ce nom. Ce lieu n'est connu que parceque les voyageurs y viennent ordinairement prendre des bateaux, pour passer à Messine, dont il n'est éloigné que de trois lieues. On le prend pour la *Columella*, ou *Columna Regia* & *Rhegina*, qui étoit anciennement un bourg des Brutiens. * Mati, *dict.*

CATPGRAW (Jean) *cherchez* CATGRAVE.

CATROU (François) qui s'est beaucoup distingué de nos jours dans la république des lettres, naquit à Paris le 28 de décembre 1659, de *Mathurin* Catrou, conseiller-secretaire du roi, maison, couronne de France & de ses finances, & de *Marthe* de Lubert. Après s'être distingué dans ses classes d'humanités & de philosophie, il renonça aux avantages temporels que lui offroit feu M. de Lubert son oncle, trésorier général de la marine, & entra au noviciat des Jésuites le 28 octobre 1677. Il fit la profession solemnelle des quatre vœux le 15 août 1694 au collége de Bourges où il demeuroit alors. Lorsqu'il eut passé un certain nombre d'années à étudier & à professer, selon l'usage de sa société, ses supérieurs le destinerent à la chaire. Il exerça pendant sept ans, en différentes villes du royaume, ses talens pour la prédication. Il s'y fit un grand nom, & il se seroit assuré un succès encore plus constant pour l'avenir, s'il avoit pu se captiver à réunir avec ordre dans sa mémoire les mêmes pensées qu'il avoit tracées sur le papier; mais il ne pouvoit supporter cette contrainte qui lui paroissoit un travail perdu. Las enfin de lutter contre le dégout que lui causoit la peine d'apprendre par cœur, il abandonna le ministere de la prédication, & il fut choisi pour être l'un des écrivains chargés de travailler au *Journal de Trévoux*, qui commença pour lors à paroître, & qui a toujours continué depuis 1701. On relit encore avec plaisir les extraits & les dissertations dont il a enrichi cet ouvrage périodique pendant plus de douze ans; mais le soin d'aider à remplir ce journal, ne l'occupa pas tellement, qu'il ne trouvât encore le temps de s'occuper à d'autres ouvrages qui lui ont acquis la qualité d'habile écrivain. Il donna en 1702 une *Histoire générale de l'empire du Mogol*, depuis sa fondation, sur les mémoires portugais de M. Manouchi, Vénitien. Elle fut imprimée en 1705 à Paris, en un volume in-4°, & en deux volumes *in-12*, chez Jean de Nully. On la réimprima à la Haye en 1708, aussi *in-4°*. & *in-12*; & l'on en donna une troisiéme édition en 1715 en quatre volumes *in-12*, augmentée de l'histoire du régne d'Orengzeb. Le même ouvrage a été traduit en italien par Dominique Occhio, & imprimé ainsi à Venise en 1731 *in-4°*. Son *Histoire du fanatisme des religions protestantes* parut en 1706 à Paris. Elle ne contenoit que l'histoire des Anabaptistes, en un seul volume *in-12*. En 1733 l'auteur la fit réimprimer en deux volumes *in-12*, augmentée de l'*Histoire du Davidisme*: ce qui fut suivi la même année d'un troisiéme volume, contenant l'*Histoire des Quakers ou Trembleurs*. Ces trois volumes, écrits avec beaucoup d'agrément, & une grande vivacité de style, attachent encore le lecteur par la variété, la singularité, & l'importance des faits qui y sont rapportés. Le pere Catrou travailloit en même temps à un ouvrage d'un

gout différent. Cet ouvrage est sa traduction de Virgile en prose, avec des notes historiques & critiques. Elle parut à diverses reprises. Jacques Etienne, libraire à Paris, publia les églogues *in-12*, en 1708. Elles furent réimprimées avec les géorgiques & l'énéide en 1716 à Paris chez Barbou en six volumes *in-12*. Ce même libraire en donna une nouvelle édition en 1729 en quatre volumes *in-12*. Cette traduction, les notes & la vie de Virgile qui l'accompagnent, firent beaucoup d'honneur au pere Catrou, si l'on en croit ses apologistes qui prétendent qu'il y soutient avec dignité les caracteres de traducteur, de commentateur, de critique & d'homme de lettres; d'autres critiques en ont pensé différemment, & cette traduction est une de celles de Virgile que M. l'abbé des Fontaines censure plus fréquemment, & avec le plus de vivacité dans sa nouvelle traduction de Virgile, si censurée à son tour. Le principal ouvrage du pere Catrou, celui qui lui a fait un nom éclatant, & qui l'a occupé une grande partie de ses jours, est sa grande *Histoire romaine* avec des notes. On connoit la vaste étendue de cet ouvrage, dont le pere Catrou a partagé le travail avec le pere Julien Rouillé son confrere, qui est principalement l'auteur des notes. Cet ouvrage est intitulé : *Histoire Romaine, depuis la fondation de Rome, avec des notes historiques, géographiques & critiques, des gravures en taille-douce, des cartes géographiques, & plusieurs médailles authentiques*, à Paris, vingt volumes *in-4°*. La même histoire parut en 1737 sans les notes, les dissertations, les cartes, les médailles, en vingt volumes *in-12*. On a fait diverses traductions de cet ouvrage en Italie & en Angleterre. Le pere Rouillé qui s'étoit chargé seul, après la mort de son associé, de continuer cette histoire jusqu'à la fin du régne de Domitien, n'a pu donner qu'un volume *in-4°*. en 1739, étant mort après une longue maladie, le 7 de mai 1740, âgé d'environ 60 ans. Le pere Routh doit achever ce que son confrere n'a pu finir. Pour revenir au pere Catrou, personne n'ignore qu'il avoit une imagination belle & vive, comme il est aisé de le reconnoître par ses écrits. Il a conservé tout ce feu jusques dans un âge fort avancé. Il a vécu jusqu'à 78 ans, étant mort le 18 d'octobre 1737, & non le 18 de novembre, comme on le dit dans l'*histoire littéraire de la France*, imprimée à Amsterdam, chez du Sauzet, tome XXIX. On reproche à son histoire romaine un style souvent trop pompeux, des termes hazardés, des expressions trop brillantes, quelquefois des détails inutiles; mais en général on estime & l'on recherche cet ouvrage. * *Voyez* les observations d'un anonyme sur cette histoire, dans le tome de l'*histoire littéraire de la France* que l'on vient de citer. On y trouve aussi un éloge historique du pere Catrou, de même que dans les *mémoires de Trévoux* du mois d'avril 1738. L'*histoire romaine* a été traduite en italien sous ce titre : *Storia romana, con annotazioni storiche, geografiche & critiche, con tavole in rame, con carte di geografia, & con molte medaglie autentiche : traslazione di Fra Zannino Marsecco*, à Venise. Elle a aussi été traduite en anglois, & imprimée ainsi, à Londres *in-folio* en 1728, 1729 & 1730.

CATS (Jacques) fils d'un conseiller de Browershaven en Zélande, dans l'isle de Schouwen, où il naquit le 10 novembre 1577, alla étudier le droit à Leyde après son cours de philosophie, & vint ensuite à Orléans, où il prit le bonnet de docteur en droit. Après quelque séjour à Paris, il alla à la Haye, où il s'appliqua sans relâche à la jurisprudence; il plaida quelques causes dans sa patrie & ailleurs. Etant tombé dans une maladie qui le rendit étique, il changea d'air par le conseil des médecins, alla en Angleterre, où il visita les académies de Cambridge & d'Oxford, & repassa en Hollande, ayant toujours la fiévre. Un vieux alchymiste l'en délivra enfin. Sa santé étant revenue, il reprit la profession d'avocat, & se fixa à Middelbourg, où il acquit une grande réputation. Il cultivoit la poésie dans ses heures de loisir, & sur-tout lorsqu'il étoit dans l'agréable maison de campagne qu'il avoit près de Middelbourg, & qu'il perdit en 1621 par l'inondation que l'on fut obligé d'attirer sur toute la campagne de Zélande, pour couper le passage à l'ennemi. Les états ayant dans le même temps déclaré sa terre confisquée, parcequ'il l'avoit achetée du parti ennemi, il alla à la Haye pour défendre ses intérêts contre cette déclaration, & pendant qu'il étoit dans cette ville, il fut fait professeur en droit civil à Leyde. La ville de Middelbourg lui ayant dans le même temps offert l'emploi de pensionnaire, il l'accepta préférablement à celui de Leyde. La ville de Dordrecht lui fit peu après le même honneur, qu'il accepta. Il fut envoyé en 1627 en Angleterre, pour les intérêts des Etats, qui eurent lieu d'être contens de sa négociation. Le roi Charles ayant eu lieu de connoître son mérite dans cette occasion, il le fit chevalier de S. Georges. En 1634 Cats fut nommé pensionnaire de Hollande & de Westfrise, & en 1648 on l'élit garde du sceau des états & du comté de Hollande & de Westfrise, & stadhouder des fiefs. Sur la fin de ses jours il résigna tous ses emplois, & résolut d'achever sa vie dans la tranquillité & le repos; mais on l'en tira pendant la régence de Cromwel, pour l'envoyer en ambassade en Angleterre, avec plusieurs autres. Cats avoit alors 74 ans. Son voyage fut inutile pour les Etats, & il eut ordre de revenir avec ceux qui l'avoient accompagné. Il mourut dans sa campagne de Sorguliet le 12 septembre 1660, âgé de 82 ans, 9 mois & 23 jours. Dans le repos dont il jouit pendant les dernieres années de sa vie, qu'il passa dans cette campagne, il composa plusieurs poëmes flamands, qui ont été imprimés. En 1726 on a donné une édition complette de toutes ses œuvres en Hollande, en deux volumes *in-fol.* On trouve un de ses ouvrages en vers flamands, traduit en vers latins, dans le recueil intitulé : *Gasparis Barlei & Cornelii Boyi faces augustæ, &c.* à Dordrecht en 1643, *in-12*. La maison de Sorguliet plut si fort à Guillaume III, roi d'Angleterre, qu'il l'acheta après la mort de Cats * *Dict. flam.*

CATTARO, ville, *cherchez* CATARO.

CATTES, anciens peuples d'Allemagne, dans le pays de Hesse & de Thuringe d'aujourd'hui, où est Cassel, *Castellum Cattorum.* Drusus leur fit la guerre sous le régne d'Auguste; ils furent battus par Sulpice Galba sous celui de Claude; par L. Pomponius sous le même; & enfin ils donnerent, du temps de Neron, un grand combat contre les Hermondures pour des salines, parceque chacun d'eux vouloit tirer dans son pays une petite riviere dont le sel se formoit. Les Cattes furent défaits, & leur malheur fut d'autant plus grand, que les victorieux avoient voué leurs dépouilles à Mars & à Mercure; ce qui étoit une espéce de consécration, par laquelle on détruisoit tout, hommes, chevaux & bétail. Les Cattes passerent depuis dans l'isle des Bataves, qui est la Hollande d'aujourd'hui, où il y a encore Catwick op Zée sur le bord de la mer, & Catwick-op-den-Rhein, sur le Rhin. * Tacite, *l.* 13 *annal.*

CATTHO (Angelo) archevêque de Vienne au XV siécle, étoit de Tarente. Comme il s'étoit attaché au parti d'Anjou dans le royaume de Naples, les ducs Jean & Nicolas de Calabre, qui prétendirent l'un & l'autre au mariage de la fille unique du duc Charles de Bourgogne, le tinrent près de la personne de ce duc pour conduire de leur part ce mariage. Cette négociation n'eut aucun succès; ils vécurent peu, & décéderent bientôt l'un après l'autre. Après leur mort le duc de Bourgogne connoissant le mérite d'Angelo Cattho, le retint à son service, & lui donna pension. Cattho prit congé de lui après la bataille de Morat, & se retira à la cour de Louis XI, où il fut très-bien reçu; & on lui donna la charge d'aumônier du roi, puis l'archevêché de Vienne. Quelques-uns disent qu'il servit de médecin & d'astrologue à Louis XI. Il se forma une étroite liaison d'amitié entre lui & Philippe de Com-

nes pendant qu'ils étoient à la cour du duc de Bourgogne, & elle ne fut pas moindre, pendant qu'ils furent au service de Louis XI. Ce fut à la sollicitation d'Angelo Cattho, que Philippe de Comines fit les mémoires que nous avons de sa façon. Il le déclare dès les premieres lignes, & lui adresse la parole en plusieurs endroits de son ouvrage. On raconte de grandes particularités touchant le don prophétique de Cattho, qui mourut à Vienne, & fut enterré dans sa métropole. Il avoit ces mots pour devise : *Ingenium superat vires.* * Sainte-Marthe, *Gallia christ.* Chorier, *hist. du Dauph.* Mezerai, *au regne de Louis XI.* Philippe de Comines, *dans sa préface.* Claudius Robert, *in Gallia christiana, pag.* 282 *in catalog. præsul. Viennens. num:* 96, & Denys Godefroi, *dans les preuves & illustrations de Philippe de Comines, p. m.* 10. *Sommaire de la vie d'Angelo Cattho, pag.* 4. Pierre Matthieu *histoire de Louis XI, l.* 10, *au commenc. p. m.* 522 *ad ann.* 1480. Bayle, *dictionnaire critique, seconde édition.*

CATUALDE, seigneur Allemand, du temps de Tibere, que ce prince artificieux trouva moyen d'animer contre Marobode, roi des Suéves. Catualde, soutenu des Romains, chassa son ennemi de ses états, & le réduisit à aller chercher sa vie à Ravenne ; mais il ne jouit pas long-temps de sa vengeance : car il fut chassé lui-même par les Hermondures, & contraint de chercher un asyle à Frejus, en Provence. Les Allemans qui avoient accompagné ces deux princes, furent transportés au-delà du Danube, où on leur assigna des terres sous la puissance d'un Quade, nommé *Vannius*, qu'on leur donna pour roi. * Tacite, *l.* 2 *annal.*

CATULA ( Ælia ) vieille femme âgée de 80 ans, se distingua par la danse & par des postures mal-honnêtes, dans les jeux appellés *Ludi juveniles*, que l'empereur Neron avoit établis pour divertir la jeunesse, & pour solemniser le jour auquel il s'étoit fait raser pour la premiere fois. * Xiphilin, *abr. de Dion.*

CATULAIRE, *Catulariæ*, nom d'une des portes de Rome, ainsi appellée des chiennes rousses qu'on immoloit pour appaiser les ardeurs de la canicule. * *Antiqq. grec. & rom.*

CATULE, *Catulus*, surnom de la famille des Lutatiens, du mot *Catus*, fin & avisé, selon Varron.

CATULE ( Caïus, ou Quintus Valerius ) naquit à Vérone, sous le septiéme consulat de Caïus Marius, & sous le second de Lucius Cornelius Cinna, 86 ans avant la naissance de J. C. & 668 de la fondation de Rome. On dit qu'il vint la premiere fois à Rome à la suite de Manlius. Il y fut ami de Cicéron, de Plancus, de Cinna, & des plus grands hommes de son temps. Jules-Cesar le considéra aussi, quoique ce poëte l'eût traité peu favorablement dans ses écrits ; & l'on dit même qu'ayant vu des vers qu'il avoit faits contre lui, il se contenta d'une légere satisfaction, & le pria le même jour à souper. Il aima Ipsitille qui étoit de son pays, & Clodia, qu'il appelle Lesbie, toutes deux célébres dans ses écrits, & sur-tout la derniere. Nous avons encore de lui cent dix-sept épigrammes ou autres petites piéces de poësies ; les autres sont perdues, & on lui attribue faussement le poëme pour la veille d'une fête de Venus. Il mourut, selon S. Jerôme, âgé de 30 ans, en l'an 697 de Rome, 57 avant J. C. l'année que Cicéron revint de son exil. Joseph Scaliger croit qu'il a vécu plus long-temps, & il est suivi en cela de la plupart des savans, quoiqu'ils ne soient pas d'accord touchant l'année de sa mort. Encore que le plus grand talent de ce poëte consistât à bien faire des épigrammes, on prétend qu'il n'a pas moins bien réussi dans deux autres genres de poësies, savoir, dans les vers lyriques & dans les élégiaques. Il n'y a presque point de poëtes parmi les Romains, à qui il n'ait disputé le rang de préséance ; il a ses partisans dans presque tous les siécles, & sur-tout dans ces derniers temps ; Victorius le préféroit à Virgile pour la pureté de la diction. On ne peut nier que Catule n'ait été un fort bel esprit, & qu'il n'ait fort bien su faire servir à ses propres passions, l'humeur la plus facile & la plus enjouée qu'on eût peut-être encore vue parmi les Romains. Cette qualité le rendit fort agreable à quelques personnes considérables dans la république, & particuliérement à Cicéron, qui ne haïssoit pas le caractere des esprits libres. Il a été le premier qui ait su la maniere de tourner en un bon latin tout ce que les poëtes Grecs ont eu de beau & de délicat, & tout ce qui paroissoit inimitable. Son style est du bon siécle ; mais il y a dans ce poëte beaucoup d'infamies & de saletés. Après tout, les sentimens des critiques sont fort partagés sur le mérite de Catule, & sur la comparaison qu'ils en ont faite avec Martial * *Consultez là-dessus* M. Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes Latins,* 1, 6, *qui en traite amplement. Parmi les éditions de Catule, celles de Scaliger & de Vossius le fils étoient les meilleures avant celle que feu Urbain Coustelier, libraire à Paris, a fait imprimer en* 1724 *in*-4°. *avec Tibulle & Properce.* A. Gelle, *l.* 7. *noct. attic. c.* 2. Paul Jove, *in elogiis Casanovæ & Naugerii.* Gaspard Barthius, *col.* 2356, *& alii passim.* Jules Scaliger, *poëtic. l.* 5. *p.* 753, *l.* 6. *ejusdem operis, p.* 865. Joseph Scaliger fils, *in primis Scaligeranis, p.* 47. Gerard. Johan. Vossius, *l. ejusdem operis, p.* 75. *l.* 3, *institut. poëticar. p.* 56, 107, 108. Philipp. Briet, *l.* 2 *de poëtis Latin. pag.* 14, 15, *ante acutè dicta, &c.* Rapin comp. d'Homere & de Virg. *chap. X, p.* 42 *édit. in*-4°. *Epigrammat. delectus* de M. Nicole, *edit. Savreux anni* 1659, *in præf. op. & idem dissertat. de vera pulchritudine, p.* 24, *& epigram. l.* 1, *p.* 313 *&* 314, *& l.* 7, *p.* 355. Bayle, *nouvell. de la rep. des lettres de juin* 1684, *p.* 364, *le même auteur parlant de l'édition de Catule par* Vossius, *p.* 363, *&c.* P. Richelet, *dict. Franç. pag.* 296, *au mot* épigramme. S. Jérôme, *en sa chron.* Quintilien. Diomede, Suétone, &c. rapportés par Lilius Giraldus, au 10[e] *dial. des poëtes Latins.* Vossius, *au chap.* 1 *des mêmes.*

CATULE, ou CATULUS, gouverneur de la Lybie Pentapolitaine. Il fit mourir après la ruine de Jérusalem une infinité de Juifs qui s'étoient assemblés dans un désert sous la conduite d'un tisseran nommé *Jonathas*, le plus méchant homme du monde, qui, pour les abuser, leur promettoit de leur faire voir des signes & des prodiges extraordinaires. Catule se saisit de ce séducteur, qui, pour sauver sa vie, accusa quantité d'honnêtes gens, quoique faussement, de l'avoir porté à cette révolte. Parmi les accusés furent Alexandre & Berenice sa femme, que Catule tourmenta en diverses manieres, & puis les condamna à la mort, seulement pour avoir leurs biens. Il envelopa encore trois mille habitans de la ville d'Alexandrie dans son accusation, aussi-bien que l'historien Flave Joséphe, qui étoit alors à Rome ; & si Vespasien & Tite n'eussent eu une parfaite connoissance de son innocence & de son mérite, il auroit été perdu. Jonathas fut convaincu de mensonge, & Joséphe déclaré innocent. Cet imposteur ne vécut que peu après, car Vespasien le condamna à être brulé vif. Pour Catule, à qui il sauva la vie, il porta la peine de sa cruauté & de son avarice dès ce monde ; car il tomba dans une maladie si extraordinaire, que les médecins n'y connoissoient rien. Il étoit travaillé de douleurs insupportables par tout le corps, & celles qu'il sentoit dans le fond de son ame étoient encore plus grandes ; car nuit & jour il avoit devant les yeux les spectres de ceux qu'il avoit fait mourir, qui lui ôtoient toute sorte de repos, & lui imprimoient des douleurs épouvantables. Il se jettoit hors du lit, comme il auroit fait de dessus une roue, ou du milieu d'un brasier ardent. Ses maux, presque inconcevables, allerent toujours en augmentant, & ses entrailles étant toutes dévorées par le feu qui le consumoit, il finit sa vie criminelle au milieu de ces horribles tourmens. * Josephe, *guerre des Juifs, livre VII, c.* 28.

CATULUS, *cherchez* LUTATIUS CATULUS.

CATUMSYRITUS ( Jean-Baptiste ) Grec, du

nombre de ceux qui vinrent au collége de Rome, fit grand bruit en ce pays-là, aussitôt que le livre d'Arcudius, où il tâcha de concilier l'église grecque avec la latine, fut publié. Il présenta une requête à l'ambassadeur d'Espagne, qui étoit à Rome, pour parler à sa sainteté de l'ouvrage d'Arcudius, comme d'un livre rempli d'héréfies, & qui favorisoit le luthéranisme & le calvinisme. Il alla même plus avant; car il fit imprimer à Venise un livre en 1632, sous le titre de *Vera utriusque ecclesiæ concordia*, pour opposer à celui d'Arcudius. Il y attaque Bellarmin, & quelques autres Jésuites dont il parle, comme de gens qui n'avoient aucune connoissance de cette matiere. Il y fait aussi souvent mention de l'*Euchologe* qui avoit été pris du monastere appellé *Crypta Ferrata;* & il prétend que cet *Euchologe* manuscrit, qu'on estimoit en Italie, & qui étoit suivi par Arcudius & par les Jésuites, n'étoit point exact. Il le reprend en plusieurs endroits, comme si on n'y eût point trouvé quelques-uns des sacremens; & il accuse en même temps Arcudius & les Grecs du collége de Rome de favoriser les nouvelles héréfies, en suivant cet *Euchologe*. Cependant on peut dire de Catumsyritus, qu'il fait paroître plus d'emportement, que de solidité dans son ouvrage. Comme il avoit étudié la théologie scholastique, & qu'il prend même la qualité de docteur en théologie, il y traite la plupart des matieres avec une méthode trop scholastique, & avec trop de subtilité. Cet ouvrage est rempli d'égaremens & d'absurdités. Ce qui n'a pas empêché qu'il n'ait été approuvé par les inquisiteurs de l'état de Venise, & par un grand nombre de théologiens, qui en ont fait l'éloge. Il y a même quelque chose de dur contre la cour de Rome, & qui paroît fort affecté. Au reste ce livre n'a point eu de cours en ces pays-ci, où il ne se trouve point. * *Mém. des savans.*

CATURIGES; c'étoit anciennement un peuple de la Gaule Narbonnoise. Il étoit placé entre les Allobroges, les Ebruntiens, les Mimeniens, & les Vocontiens; leurs villes principales étoient *Vapincum* & *Caturigæ*. Leur pays porte maintenant le nom de Gapençois; la premiere de leurs villes celui de *Gap*; & la derniere celui de *Chorges*. * Mati, *dict.*

CATUS. ( Q Ælius Tubero, surnommé *Catus*) consul Romain, fut moins célebre par ses victoires, que par sa modestie & par sa frugalité. Il mangeoit dans de la vaisselle de terre, n'ayant que deux gobelets d'argent, dont L. Paulus son beau-pere lui avoit fait présent, après qu'il eut vaincu le roi Persée; mais il ne voulut jamais prendre les vases d'argent que lui offrirent les députés des Etoliens, lorsqu'ils le virent manger dans de la terre. * Pline, *l.* 33, *c.* 12. Valere Maxime, *l.* 4, *c.* 3.

CATUS (Louis) de Ferrare, l'un des antagonistes d'Alciat, vers l'an 1550, obligea Aimon Craveta, qui étoit venu enseigner à Ferrare, d'aller ailleurs. * Pancirole, *de clar. legum. interpret. Bibl. histor. des auteurs de droit, &c.* par Denys Simon, *édit. Parif.* in-12, 1692.

CATWICK, en latin *Cattorum Vicus*, Il y a deux villages dans la Hollande qui portent ce nom, & qui ne sont séparés que par quelques monceaux de sable, qu'on appelle *Dunes*. L'un est sur le bord de la mer, qui emporte souvent des maisons des habitans, & l'autre un peu plus avant dans la terre, à l'endroit où le Rhin se perd dans les sables. Ils sont environ à cinq lieues de Leyde; & pour les distinguer, on les appelle *Catwick op Zée*, c'est-à-dire, *Catwick sur la mer*, & *Catwick op den Rhein*, c'est-à-dire, *Catwick sur le Rhin.* On prétend qu'ils ont pris leur nom des anciens Cattes, & on y a trouvé quelques antiquités. * Mati, *diction.*

CATZ (Mathias) *cherchez* FELIZE.

CATZENELBOGHEN ou CATZENELLEBOGEN, *Catti Meliboci*, pays d'Allemagne dans la Véteravie, appartenant au landgrave de Hesse-Cassel. C'étoit une partie de la contrée occupée par les anciens Cattes dont il porte le nom. Dans le XVI siécle Guillaume comte de Nassau poursuivit ses prétentions sur ce pays; l'empereur Charles-Quint le lui adjugea en 1548, avec la restitution de tous les fruits, qui se montoient à la somme de douze cens mille écus; mais depuis cet arrêt fut cassé par le traité de Passaw. * *Voyez* ce qu'en dit J. A. de Thou dans son histoire, *l.* 5 & 16.

CAVA ou CABA, fille de *Julien* comte de Ceuta & de Consuegra, fut violée par Roderic roi d'Espagne. Cette injure outra si fort Julien, qui étoit gouverneur pour ce prince en Afrique, que s'étant joint à deux fils de Vitiza, dernier roi, que Roderic avoit aveuglé, & duquel il avoit exclu les fils de la couronne, il appella l'an 712 les Sarasinsen Espagne, où ayant défait le roi l'année suivante, ils réduisirent tout le pays sous leur tyrannie. * Garibai, *liv.* 8. *compen. chap.* 48. Roderic Sanche, *part.* 2, *ch.* 37. Vasæus, *en la chron.* Mariana, *l.* 6, *c.* 21 & 23. Marmol, *l.* 2, *c.* 10.

CAVA ou LA CAVA, petite ville du royaume de Naples dans la principauté citérieure, avec un évêché suffragant de Salerne; il y a aussi une abbaye. Ange de Fundi, abbé & prélat ordinaire du diocèse, y célébra l'an 1628, un synode diocésain, dont les constitutions furent imprimées en 1629, à Naples, chez Dominique Maccarani, en un volume *in-4°.* * Sanson, *voyage d'Italie.*

CAVACCIA (Jean-Antoine) docteur à Boulogne, a traité, *De indemnitate mulierum dotis causâ. De Cambiis per litteras. De impedimentis justitiæ. De conversatione cum Bannitis. Disputationes criminales.* Il florissoit en 1588. * *Bibl. hist. des auteurs de droit, par* Denys Simon, *édit. Parif. in-12*, 1692.

CAVACCI (Jacques) de Padoue, religieux de la congrégation de sainte Justine, ou du mont Cassin, vivoit dans le XVII siécle. Il est auteur de quelques ouvrages, dont le plus estimé, est l'histoire du monastere de sainte Justine de Padoue; le titre est: *Historiarum cœnobii divæ Justinæ Patavinæ, libri sex: quibus Casinensis congregationis origo, & plurima ad urbem Patavium ac finitimos attinentia opportunè interseruntur: auctore D. Jacobo Cavaccio Patavino, monacho ejusdem congregationis*, à Venise 1606, *in-4°*, dédié au cardinal Frédéric Borromée, archevêque de Milan. Cet ouvrage qui est rare & recherché, est plein de faits curieux. M. l'abbé Lenglet en cite une édition moderne, à Padoue 1696, outre l'ancienne de 1606. On connoît encore de Cavacci, *Illustrium anachoretarum elogia*, à Rome 1661, *in-4°.*

CAVACHI, ville de l'isle de Niphon, la principale isle de celles du Japon. Cette ville est dans le quartier de Jetsengo au midi de la ville de Meaco, près de la côte. Elle est défendue par une bonne citadelle, & elle est capitale d'un royaume qui porte son nom. * Mati, *dict.*

CAVADE, roi de Perse, *cherchez* CABADE.

CAVADO; c'est le nom d'une riviere & d'un petit pays dans la province d'Entre-Douro & Minho, appellé *Entre Homem e Cavado*, dont le bourg d'Amares est la capitale. Cette seigneurie appartient à Louis-Charles Machado, gentilhomme Portugais, & est attachée à sa maison depuis long-temps. La riviere de Cavado a sa source dans les montagnes de Gerez; & en se précipitant dans un vallon, elle y reçoit plusieurs ruisseaux, & dans le gué, dit *Vasdo Bico*, elle reçoit la riviere Homem: elle est fort poissoneuse, & l'on trouve dans ses bords des jacintes, des amétistes, & du crystal, & l'océan la reçoit entre Fao, & Esposende. Son ancien nom étoit *Celanus.* * Villasboas *Nobiliarchia Portuguesa.*

CAVAGNES (Arnaud de) maître des requêtes, ayant été déclaré complice des crimes imputés à l'amiral de Châtillon, sous le régne de Charles IX roi de France,

France, après le massacre de la S. Barthelemi, fut traîné sur la claye, & pendu dans la place de Gréve à Paris, le 27 octobre 1572, avec un vieux gentilhomme nommé Briquemaut. * Mezerai, *au régne de Charles IX.*

CAVAGNOLE (Rolland) de Casal, avocat célébre à Milan, a fait, *Decisiones consultativæ*, Mediol. 1614, in-fol. *Paraphrasis aurea*, Mediol. 1614. *In constitut. & decreta Montisferrati*, &c. Casali, 1595. *Observationes legales & concilia legalia. Ibid.* * *Biblioth. des auteurs de droit, par* Denys Simon, *edit. Paris. in-12*, 1692.

CAVAILLON, ville de Provence dans le comté Venaissin, avec évêché suffragant d'Avignon. C'est le *Cabellio Cavarum*, de Strabon, que d'autres ont nommé *Cabellicum* ou *urbs Cavallicorum*. Elle est située près de la riviere de Durance, dans une plaine extrêmement fertile. Cavaillon étoit autrefois bâtie sur une colline, où l'on voit quelques restes de bâtimens, & depuis les habitans descendirent dans la plaine. La ville est petite & mal bâtie; l'église cathédrale est dédiée sous le titre de S. Verant, évêque de cette ville, qui vivoit dans le V siécle; entre ses successeurs, on doit distinguer Philippe de Cabassole cardinal, Toussaint de Ville-Neuve, Jean-Baptiste Pallavicini cardinal, Mario Maffée, Hieronymo Ghinucci cardinal, &c. Outre la cathédrale il y a encore quelques maisons religieuses. * Ptolémée, *l.* 2, *c.* 10. Strabon, *l.* 4. Sainte-Marthe, *Gall. christ. &c.*

CAVALCANTI (Guido) de Florence, qui vivoit sur la fin du XIII siécle, étoit poëte & philosophe, & a laissé divers ouvrages en vers & en prose, entr'autres des régles pour bien écrire. Bocace l'a soupçonné d'avoir des doutes un peu trop forts sur la divinité; il mourut en 1300. * Léandre Alberti, *desc. Ital.* Poccianto, *de script. Florent.*

CAVALCANTI (Barthelemi) de Florence, naquit en 1503. Il fut instruit dans les belles-lettres; & étant sorti jeune de son pays, il s'arrêta à Rome, où il fut employé par le pape Paul III, & par Octavio Farnèse son petit-fils. Il servit encore utilement le roi Henri II dans la cause des Siennois, tant que cette république put défendre sa liberté avec les armes de France. On lui confia l'administration de quantité d'autres affaires, qu'il termina avec beaucoup de prudence & d'intégrité; & enfin lorsque la paix eût été faite entre les François & les Espagnols, comme il aimoit le repos des lettres, il se retira à Padoue, où il finit tout ensemble ses études & sa vie, le 9 décembre de l'an 1562. Il fut enterré par Jean Cavalcanti son fils, dans l'église de S. François. Les principaux ouvrages de Cavalcanti sont *sept livres de rhétorique, & un commentaire du meilleur état d'une république*, que François Sansovino fit imprimer après la mort de l'auteur. * Poccianto, *de script. Flor.* J. A. de Thou, *hist. l.* 34, *&c.*

CAVALCANUS (Borgninus) a laissé quatre volumes de décisions *de tutore & curatore, & de usufructu mulieri relicto* 1604, *in-4°.* Il y a un Hortense CAVALCANUS, qui a écrit *de brachio regio, & de testibus ann.* 1619. * *Biblioth. histor. des auteurs de droit, &c. par* Denys Simon, *édit. Paris.* 1692.

CAVALERIUS (Jacques) Romain, auditeur de Rote, dataire, & qui fut créé cardinal par Urbain VIII en 1626, a donné *Decisiones Rotæ.* Il est mort en 1629, âgé de 63 ans. * *Biblioth. hist. des auteurs de droit, par* Denys Simon, *édit. Paris. in-12*, 1692.

CAVALIERI (Bonaventure) de l'ordre des jésuates, natif de Milan, s'est acquis la réputation d'avoir été un des plus habiles mathématiciens du XVII siécle. Cavalieri étoit disciple du célébre Galilei, & du pere Castelli. Il fut pendant quelques années professeur en mathématiques dans l'université de Boulogne. Il a composé divers ouvrages très-ingénieux, comme le *Directorium universale uranometricum*, qu'il publia en 1632; *Geometria indivisibilium continuorum, novâ quâdam ratione promota*, qu'il donna en 1635, & dont la meilleure édition est celle donnée à Boulogne en 1653, par un de ses disciples. *Lo specchio ustorio, &c.* Il mourut le 3 décembre de l'an 1647. * Vossius, *de scient. mathem. cap.* 58, §. 13. Riccioli, *chron. reform. &c.*

CAVALIERI (Gaspard) cardinal archevêque de Capoue, Romain; étant clerc de chambre, il fut nommé cardinal par le pape Innocent XI, le 2 septembre 1686. Il mourut à Rome le 18 août 1690, âgé de 42 ans, & fut inhumé dans l'église d'*Ara-Cœli.*

CAVALIERI (Jean-Michel) natif de Bergame, & religieux de l'ordre de S. Dominique, s'étant trouvé à Boulogne compagnon d'études de Vincent Orsini, depuis cardinal, & ensuite pape, lia une étroite amitié avec lui, & devint son théologien, lorsqu'il fut promu au cardinalat; il le suivit aussi dans son archevêché de Bénévent, où il le servit utilement jusqu'à sa mort, arrivée en 1701. C'est dans cette ville que Cavalieri a fait imprimer en 1696 une *histoire des papes, des patriarches, archevêques & évêques de l'ordre de S. Dominique, avec un catalogue des cardinaux du même ordre.* Il y publia aussi un traité *du Rosaire*, dont on a fait une troisiéme édition en 1613 à Naples. * Echard, *script. ord. Præd. tom. II.*

CAVALIERI (Marcel) frere de celui dont on vient de parler, entra comme lui dans l'ordre de S. Dominique, & fut aussi compagnon d'études de Vincent Orsini, qu'il suivit à Rome en 1672, lorsqu'il y vint pour tâcher à se dispenser de recevoir la pourpre, ce qu'il ne put obtenir. En 1675, le même cardinal lui fit quitter la chaire de philosophie à Naples pour être son vicaire général à Siponte, ensuite à Cesene, & enfin à Bénévent, où il fut trouvé sain & sauf sous les ruines du palais archiépiscopal, renversé avec presque toute la ville par un tremblement de terre. Sa réputation porta le cardinal Ricci son cousin, évêque de Bisceglia, à vouloir lui résigner son évêché. Le cardinal Justiniani, évêque de Bergame, voulut aussi l'avoir pour coadjuteur; mais il refusa tout généreusement, jusqu'à ce qu'Alexandre VIII lui ayant donné l'évêché de Gravina le 11 janvier 1690, il fut contraint de l'accepter; la conduite du prélat justifia le choix qu'on avoit fait de lui. L'église cathédrale embellie, le séminaire rebâti, des églises construites dans les endroits où il en manquoit, un clergé instruit & formé à la pratique de ses devoirs, furent les fruits de son épiscopat. Il mourut en 1705, & laissa des ouvrages, entre lesquels celui qu'il avoit publié de la messe en 1686 à Naples, est également solide & savant; en voici le titre: *Statera sacra rituum ordinis Prædicatorum in celebratione missæ, &c. expendens.* Un autre de la maniere de construire les églises, & de les orner, *il Rettore ecclesiastico instrutto nelle regole della fabrica, è delle supellectili delle chiese*, est aussi très-estimé, & on en fit trois éditions en très-peu de temps. Enfin les statuts synodaux qu'il publia en 1693, & qu'il répandit dans tout son diocèse dans le cours de sa visite, sont remplis de sagesse. Il travailloit en 1696, à la priere du pere Antonin Cloche, à un rituel pour l'usage des jacobins, & il recueilloit aussi l'histoire des évêques de Gravina; mais on ne sait ce que sont devenus ses mémoires. * Echard, *script. ord. Præd. tome II.*

CAVALLA, ville de la Turquie en Europe: elle est dans la Macédoine, aux confins de la Romanie, sur le golfe de Contessa, entre la ville de ce nom & celle de Philippi, à quatre lieues de l'une & de l'autre. Cette ville a porté anciennement le nom de *Bucephala*, & l'on croit que c'est une de celles qu'Alexandre *le Grand* fit bâtir à l'honneur de son cheval Bucephale. * Mati, *dict.*

CAVALLERINI (Jean-Jacques) cardinal archevêque de Nicée, Romain. Pendant sa nonciature en France, il fut nommé cardinal le 12 décembre 1695, par le pape Innocent XII, qui lui donna aussi la charge de préfet de la signature de justice. Il mourut à Rome le 18 février 1699, âgé de 60 ans, & fut inhumé en l'église de saint Charles de Catinari.

CAVALLI (Séraphin) né à Bresce dans l'état de Venise, entra de bonne heure dans l'ordre de S. Dominique, où sa piété, son zèle pour la régularité, & son amour pour la religion le mirent en considération. Le pape Paul IV l'ayant fait venir à Rome, pour être un des officiers de l'inquisition, il courut après la mort de ce pape de très-grands dangers. Le peuple s'étant jetté avec fureur sur la maison de l'inquisition, y mit le feu, ouvrit les prisons, chercha les ministres du saint office pour les faire périr, & Séraphin étant tombé entre leurs mains, n'en échapa qu'avec le secours de quelques gentilshommes, & bien blessé. L'élection de Pie IV ayant fait cesser le tumulte, Vincent Justiniani, général de l'ordre, prit Séraphin pour son compagnon, avec le titre de provincial de la Terre-Sainte, l'emmena avec lui, & ensuite en Espagne, puis au concile de Trente, où il parut avec éclat, & eut l'honneur de prêcher sur le jugement général le 29 novembre 1562; ce sermon fut imprimé à Bresce. L'année suivante, de retour à Rome, il fut fait en 1569 procureur général de son ordre, & l'onziéme juin 1571, général à la place de Justiniani, qui venoit d'être fait cardinal. Le cours de ses visites fut célébre par la déposition de Nicolas Bourin, docteur en théologie de Paris, & vicaire général de la congrégation gallicane, à la place de qui il mit le 16 octobre 1573, Vincent Sergent, qui fut maintenu, quoique le parlement se fût déclaré pour Bourin. Il alla de France en Espagne, où il tint un chapitre général en 1574, & de-là en Italie, dans le dessein de visiter la province de Sicile; mais la peste l'en empêcha. Etant retourné en Espagne pour y régler des affaires importantes; après y avoir été long-temps languissant de la fiévre quarte, il mourut à Séville le 21 novembre 1578, n'étant âgé que de 56 ans. On a quelques-unes de ses lettres, imprimées avec le petit ouvrage *De eruditione religiosorum*, & avec les vies des Saints de l'ordre de S. Dominique. * Echard, *script. ord. Præd. tome II.*

CAVALLINI (Pietro) peintre & sculpteur de Rome, qui vivoit dans le XVI siécle, fut disciple du fameux Giotto, & a fait entr'autres ouvrages le crucifix qui est dans l'église de S. Paul de Rome, & qui a, dit-on, parlé à sainte Brigitte. Ce peintre étoit regardé comme un saint, à cause de son humilité & de sa piété. Il est enterré dans la même église de S. Paul: il a vécu 85 ans. * De Piles, *abrégé de la vie des peintres.*

CAVALLO, le *Monte-Cavallo*, autrefois le *Mont-Quirinal*, une des montagnes de Rome, & qui tire ce nom du latin *Caballus*, à cause de deux statues de marbre qui représentent Alexandre domtant le cheval Bucéphale. Onuphre dit que l'empereur Constantin fit transporter d'Alexandrie à Rome ces deux statues, & les plaça au milieu des Thermes qu'il avoit fait bâtir sur le Mont-Quirinal. * *Voyez* aussi Georges Fabrice dans sa *Rome*, & au mot *Quirinalis.*

CAVALLO, CAPO CAVALLO, cap du royaume de Naples, est sur la côte de la Calabre ultérieure, au nord de la ville de Rheggio, vis-à-vis de celle de Messine. Il y a une petite tour sur ce cap qu'on nomme la *Torre di Cavallo*, dont le cap a apparemment pris son nom. Au reste quelques géographes placent en ce lieu le cap des Brutiens, nommé anciennement *Canis*, que quelques autres mettent au Capo Pezzaro, qui est près de celui de Cavallo. * Mati, *dict.*

CAVALLOS, PORTO DE CAVALLOS, grand port de l'Amérique septentrionale, est sur la côte de la province de Honduras, à l'embouchure de la riviere de Sal dans le golfe de Honduras, au septentrion de la ville de Comayaga. * Mati, *diction.*

CAVALLUS (Bonaventure) *cherchez* CABALLUS.

CAVAN, ville & comté dans l'Ultonie en Irlande. Ce fut là où le duc de Bervick eut un cheval tué sous lui, & où ses troupes furent défaites par un parti des troupes du roi Guillaume III en 1689. La ville est défendue par un bon château. Elle est à deux lieues de celle de Kilmore du côté du levant. Elle a séance & voix dans le parlement d'Irlande. Quant au comté dont elle est la capitale, on l'appelloit autrefois *Premilli* ou *Breane.* Il est borné au levant par le comté de Monaghan, au nord par celui de Fermanach; il a la Connacie au couchant, & la Lagénie au sud. Il peut avoir quatorze lieues de longueur, & neuf ou dix de largeur. Outre la ville ou le bourg de Cavan, il y a celui de Belterbet, qui a aussi une séance au parlement, & la petite ville de Kilmore, privée de ce privilége. * Mati, *dict.*

CAVAZZI *de Monte Cavallo* (Jean-Antoine) Capucin, étoit du duché de Modène. Le zèle qu'il fit paroître pour les missions, engagea le procureur général de son ordre à le présenter à la congrégation de la propagation de la foi, pour annoncer l'évangile aux peuples de l'Afrique méridionale. Il partit d'Italie avec ses compagnons en 1654, & il arriva la même année au royaume de Congo, d'où il alla prêcher dans les états voisins. Pendant douze années qu'il a demeuré dans cette partie de l'Afrique, il s'est instruit de la situation de ces différens états, de l'histoire naturelle de ces divers pays, des mœurs & des coutumes, de même que des religions de ceux qui les habitent, & de ce qu'on peut savoir de leur histoire civile ou militaire. Le pere Cavazzi étant revenu à Rome en 1668, rendit compte de son voyage à la congrégation de la propagande. On fut si content de sa relation, qu'on l'engagea à la mettre par écrit; mais comme les langues barbares qu'il avoit apprises, & la langue portugaise dont il avoit été obligé de se servir en Afrique, lui avoient fait perdre le gout de la langue italienne, le pere Fortuné Allamandi de Boulogne, célébre prédicateur, travailla à rédiger cetre relation sous les yeux du missionaire. L'ouvrage fut examiné par la congrégation de la propagande, & imprimé par ses ordres. Cette relation a été traduite en françois par le P. Labat, dominicain, & publiée à Paris l'an 1732, en cinq volumes *in*-12, sous le titre de *Relation historique de l'Ethiopie occidentale, contenant la description des royaumes de Congo, Angole & Matamba, traduite de l'italien du pere Cavazzi, &c.* Voyez LABAT. Le traducteur s'est plus appliqué à rendre la pensée de son auteur que ses paroles. Souvent même il y a joint ses propres réflexions, & quelquefois des traits particuliers d'auteurs Portugais ou Espagnols qui ont connu la partie de l'Afrique dont il s'agit. Il y a aussi divers endroits dans lesquels le pere Labat prend des sentimens contraires à ceux du pere Cavazzi. L'histoire singuliere de la reine Zuinga, qui occupe presque un volume entier de cette relation, est remplie de faits très-intéressans; & le traducteur a pris la peine de confronter ce qu'en dit le pere Cavazzi, avec ce qu'en rapportent les autres auteurs qui en ont parlé. * *Voyez* la préface du P. Labat au commencement du premier volume de cette relation, & le *journal des savans* des mois de février & mars de l'année 1733.

CAUB, en latin *Cubæ*, petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhin; elle est dans le duché de Simmeren sur le Rhin, vis-à-vis de Baccarat, & elle est défendue par le château de Gutenfels. * Mati, *dict.*

CAUCASE, montagne de la Mingrélie ou Colchide, qui commence vers l'embouchure du Phase. Le Caucase est plein de rochers & de précipices affreux, & on y a pratiqué en plusieurs endroits de petits sentiers, dont le passage est très-difficile. Le haut est perpétuellement couvert de neige & inhabité; les guides du pays attachent à leurs pieds une maniere de sandales, propres pour marcher sur la neige; la semelle a la forme d'une raquette sans manche, mais elle n'est pas si large; le réseau est plus lâche, & le bois est tout rond. Cette chaussure les empêche d'enfoncer dans la neige, car elle n'y entre pas plus d'un travers de doigt, & ne laisse que de légeres traces. Le Mont Caucase au-dessous de son sommet est fertile & abondant en *gom*, (qui est une graine semblable au millet, & que l'on seme comme

leris,) en bled, en miel, en vin, en fruits, en cochons & en gros bétail; il y a par-tout de très-bonnes eaux, & l'on y trouve plusieurs villages. La vigne y croît autour des arbres, & s'éleve jusqu'aux plus hautes branches; le vin y est excellent, & à si bon marché, qu'en quelques endroits on en donne le poids de trois cens livres pour un écu. Les paysans habitent dans des cabanes faites de bois, & chaque famille en a quatre ou cinq; ils font un grand feu au milieu de la plus grande, & se tiennent tout autour; on y cuit le pain dans des pierres creuses de la profondeur de trois doigts, que l'on échauffe avant que d'y mettre la pâte, puis on la couvre de cendres chaudes & de charbons ardens. Ils gardent le vin dans de grandes urnes de terre, comme en Mingrélie. Les habitans de cette montagne sont la plupart chrétiens du rit géorgien; ils ont le teint fort vif, & les femmes y sont belles; ils sont beaucoup plus à leur aise que les Mingréliens, & que les autres peuples du mont Caucase, qui ne sont point sous la domination des Turcs. Lorsqu'on est arrivé au haut de la montagne, par plusieurs chemins escarpés, & par plusieurs détours, on descend du côté d'Acalziké pendant quatre lieues; à la moitié de la descente on voit sur plusieurs pointes & sommets des masures de châteaux & d'églises : les gens du pays disent qu'il y en a eu là beaucoup, que les Turcs ont détruites. Au bas du mont on entre dans une belle vallée, large d'environ trois milles, qui est fertile & abondante, & remplie de villages. Le fleuve Cur passe au milieu; & sur les collines dont elle est environnée, on voit quantité de bétail. Après avoir avancé cinq lieues dans cette plaine, on trouve la forteresse nommée *Acalziké*, qui est située dans un lieu enfoncé entre vingt tertres, ou éminences, qui commandent à cette place, & dont l'on pouroit aisément la battre de tous côtés. Proche de la forteresse il y a un bourg composé d'environ quatre cens maisons; il est peuplé de Turcs, de Chrétiens, Arméniens, Géorgiens & Grecs, & de Juifs; les Chrétiens y ont plusieurs églises, & les Juifs une synagogue. Le bacha demeure dans la forteresse; les principaux officiers & les soldats se tiennent dans les villages qui en sont proche. Cette forteresse a été bâtie par les Géorgiens, sur qui les Turcs la prirent vers la fin du XVI siécle. A trois lieues d'Acalziké, la plaine s'étrécit, & les montagnes s'approchent; de sorte qu'elle n'a plus que demi-lieue de largeur. On voit là un château assez fort nommé *Usker*; il est bâti sur une roche à la droite du fleuve Cur, au pied de laquelle est une petite ville qui occupe le terrein entre le fort & la montagne opposée. Il y a un Sangiac avec sa milice, & une douane. Deux lieues au-delà d'Usker, on passe une montagne qui sépare la Perse de la Turquie de ce côté-là. * Le chevalier Chardin, *voyage de la Perse en* 1673.

CAUCAUBARDITES, secte d'hérétiques dans le VI siécle, ainsi nommés d'un certain lieu, où ils firent leurs premieres assemblées; ils suivoient les erreurs de Severe d'Antioche & des Acéphales. * Nicephore, *liv.* 18, *c.* 49. Baronius, *A. C.* 535.

CAUCHON (Pierre) évêque de Beauvais, puis de Lisieux, est connu dans l'histoire de France pour avoir été un des plus zélés partisans de la maison de Bourgogne & des Anglois contre le roi Charles VII. Juvenal des Ursins dit qu'il étoit fils d'un vigneron près de Reims, & d'autres soutiennent, mais mal-à-propos, qu'il étoit Anglois d'origine. Quoi qu'il en soit, il est sûr qu'il fut docteur de Paris, puis vidame d'Amiens, ensuite maître des requêtes du roi Charles VI, & qu'en 1420 il fut mis sur le siége de l'église de Beauvais, après la mort d'Eustache de Laistre. Monstrelet parle de sa réception en cette ville, qui fut extrêmement magnifique, & à laquelle le duc de Bourgogne voulut assister. En 1429 il se vit contraint d'abandonner la ville, que les habitans remirent au souverain légitime; il se retira vers le duc de Bedfort, & eut depuis l'évêché de Lisieux, en récompense de ce qu'en 1430 il avoit été un des juges de la pucelle d'Orléans, qu'il abandonna au bras séculier. Il est vrai que cette injustice ne demeura pas longtemps impunie, car Cauchon mourut de mort subite en se faisant faire la barbe. Cette mort est rapportée par tous les auteurs de ce temps-là, & par Valeran, qui a fait un poëme de la pucelle d'Orléans.

L'auteur des annales de Beauvais dit que ce prélat fut excommunié après sa mort par le pape Calliste IV, & que ses ossemens furent tirés de l'église de S. Pierre en Vallée, où il avoit été enterré, & jettés à la voirie. * Juvenal des Ursins, *histoire de Charles VI.* Merier, *l.* 16. *annal.* Belleforêt, *annal.* Monstrelet, *l.* 1, *c.* 234. Louvet, *antiquités de Beauvais.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Blanchard, *hist. des maîtres des requêtes.* Loisel, *antiq. de Beauvais*, *&c.*

☞ CAUCON, riviere de Gréce au Péloponnèse, selon Strabon, *l.* 8, *p.* 342. Elle coule aux environs de Dyme, & va se perdre dans le Teutheas, lequel après avoir passé à Dyme, se jette dans l'Achéloüs. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CAUCON, lieu maritime de Sicile, à deux cens stades de Syracuse, comme nous l'apprend Procope, *des Wand. l.* 1. L'histoire mêlée nomme ce même lieu CAUCANA. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CAUCONS, peuple ancien d'Asie, dans la Bithynie, selon Ptolémée, *l.* 5, *c.* 1. Strabon parlant de ce peuple, *l.* 12, *p.* 542, rapporte que l'on disoit que les Caucons habitoient la côte du Pont-Euxin, depuis les Mariandyni jusqu'au fleuve Parthenius, & étoient maîtres de la ville de *Teium*. Quelques-uns, ajoute-t-il, les font Scythes, d'autres Macédoniens, d'autres Pelasges. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CAUCONS, ancien peuple de Gréce dans le Péloponnèse. Strabon, *l.* 8, *c.* 345, les place dans le pays nommé l'*Elée*, depuis la Messenie, jusqu'à Dyme. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CAUCUS (Antoine) noble Vénitien, & archevêque de Corfou, ayant eu ordre du pape Grégoire XIII de rechercher avec soin les erreurs des Grecs, les recueillit au nombre de trente-une, dans un ouvrage latin qui est dédié au même pape, & qui n'a point été imprimé. Nous en donnons les vingt-six premiers articles, au titre EGLISE GRECQUE. Il se trouve en manuscrit dans la bibliothéque du roi, & il y a apparence que c'est de-là que M. Simon les a prises, pour les insérer dans son histoire de la créance & des coutumes des nations du levant. Leo Allatius, dans son troisiéme livre du consentement de l'église orientale avec celle d'occident, traite fort mal Caucus, l'appellant ignorant, calomniateur, & homme sans jugement, qui a cru obliger les papes, en multipliant les erreurs des Grecs, & en attribuant à tous ce qu'il avoit vu seulement dans Corfou. En effet, il étoit plus à propos de diminuer les erreurs des Grecs, que de les augmenter, comme Caucus a fait en plusieurs endroits. Cependant M. Simon l'excuse, & a même pris sa défense contre Leo Allatius. Il fait voir que ce que Caucus a remarqué dans les Grecs de Corfou, est commun aux Grecs des autres lieux; il dit de plus que cet archevêque avoit suivi les ordres qu'il avoit reçus de Rome, savoir, d'examiner la créance des Grecs, par rapport au Concile de Trente, & aux sentimens des théologiens Latins; & c'est ce qui lui a fait condamner d'erreur tout ce qui n'y étoit point conforme. M. Simon ajoute que si Caucus a pris quelquefois plaisir à exagérer les erreurs des Grecs & à leur en imposer, l'on peut aussi dire que Leo Allatius n'a pas toujours gardé les régles de la modération dans leur défense. * M. Simon, *dans son histoire de la créance des nations du Levant.*

CAUDEBEC, ville de France en Normandie, dans le pays de Caux. Elle est près de la barre de la Seine, qui est le nom qu'on donne à cette riviere, dans l'endroit où elle s'élargit, en joignant ses eaux à celles de la mer. Caudebec, que les auteurs Latins nomment *Calidobecum*, est à sept lieues au-dessus de Rouen, du côté

de Harfleur & du Havre de Grace. On y fait diverses sortes de manufactures, & entr'autres des chapeaux qui ont le nom de la ville. * Sanson. Baudrand.

CAUDIEZ, petite ville de France dans le haut Languedoc, au pied des Pyrénées, & sur la frontiere du Roussillon, sur la riviere d'Egli, à sept lieues d'Alet, du côté du midi. * Mati, *diction.*

CAVE, ville épiscopale du royaume de Naples, dans le territoire de Salerne. C'étoit autrefois une célébre abbaye de l'ordre de S. Benoît, & il y a encore un monastere de ce nom à deux milles de la ville, dont l'évêque est abbé. S. Alfere, ou Adelfere fonda ce monastere vers le commencement de l'onziéme siécle, au bas d'un rocher, & y vécut jusqu'à l'an 1050 avec douze disciples, n'en ayant pas voulu recevoir un plus grand nombre; mais ceux qui vinrent se mettre sous la conduite de son successeur S. Léon, ayant été admis, le nombre des religieux multiplia tellement en peu de temps, qu'il y en eut plus de trois mille, & l'on fut obligé de bâtir sur la montagne plusieurs autres monasteres avec leurs églises; il en reste encore trente & une, dont on peut voir la perspective dans les annales bénédictines, tome IV. La réputation de ce monastere engagea les souverains pontifes à lui soumettre plusieurs autres monasteres dans le royaume de Naples & dans la Sicile, & il devint le chef d'une congrégation composée de vingt-neuf abbayes, de quatre-vingt-onze prieurés, & de deux cens dix paroisses, presque toutes desservies par des religieux. Le pape Grégoire VII l'avoit exempté de la jurisdiction de l'archevêque de Salerne, mais l'an 1394 Boniface IX l'érigea en évêché suffragant de cet archevêque. Les quatre premiers abbés de Cave, Alfere, Léon, Pierre neveu d'Alfere, & Constable, sont mis au nombre des saints. On donne le titre de bienheureux à quatre autres, sçavoir, à Simon & à Faucon, cinquiéme & sixiéme abbés, à Benincasa huitiéme, & à Léonard onziéme.* Ughell. *Italia sacra, tom. VII, pag.* 515. Mabillon, *annal. ord. Bened. tom. IV.* Heliot, *hist. des ordres monastiques, tom. V, c.* 26.

CAVE, *cherchez* CAVA.

CAVE (Guillaume) savant théologien Anglois, fort versé dans les antiquités ecclésiastiques, fit ses premieres études à Cambridge, & par son mérite il devint docteur en théologie & chapelain du roi Charles II. Il eut dans la suite une cure à *Islington* près de Londres, & enfin en 1684 il fut chanoine à Windsor. Il a passé presque toute sa vie dans l'étude, & son érudition étoit fort étendue. On l'a accusé sans raison de socinianisme: il a toujours été bon anglican, excepté qu'il a eu en tout temps beaucoup plus de respect pour les peres de l'église, que n'en ont ceux qui vivent dans le schisme ou dans l'hérésie. Ce respect venoit de ce qu'il les avoit lus assidument, & avec moins de faux préjugés que ceux des communions séparées de l'église en apportent en les lisant. Il mourut fort âgé le 4 août 1713. Son ouvrage principal, & que l'on recherche avec plus d'ardeur, est son histoire littéraire des auteurs ecclésiastiques, écrite en latin, & dont il y a eu deux bonnes éditions faites à Genève *in-fol.* en 1705 & 1725. Cave avoit donné d'abord deux essais de cet ouvrage; l'un intitulé: *Tabula scriptorum ecclesiasticorum*; l'autre: *Cartophilax ecclesiasticus*, à Leipsick en 1687 *in*-8°. A la fin de l'histoire littéraire on trouve trois dissertations de l'auteur: la premiere, sur les ecrivains ecclésiastiques, dont on ignore le temps auquel ils ont vécu: la seconde, sur les livres & offices ecclésiastiques des Grecs: la troisiéme, sur l'arianisme d'Eusèbe de Césarée. Cette troisiéme dissertation est contre Jean le Clerc. L'histoire littéraire des auteurs ecclésiastiques de M. Cave a été réimprimée à Oxford en deux volumes *in-fol.* 1740 & 1743, sous ce titre: *Scriptorum ecclesiasticorum historia litteraria, à Christo nata ad seculum XIV*, &c. Cette édition est plus correcte & plus complette que celles qui ont paru jusqu'ici. Elle a été faite sur les corrections & additions de l'auteur même, communiquées à l'éditeur, qui a mis au bas des pages des notes où il marque les éditions des auteurs qui avoient échapé au docteur Cave, ou qui ont paru depuis sa mort, & renvoie aux écrivains qui ont traité la même matiere. On y trouve aussi une longue apologie de M. Cave contre le Clerc. M. Cave a fait en anglois les ouvrages suivans: le Christianisme primitif; les Antiquités apostoliques, que l'on trouve aussi avec la vie de Jesus-Christ par Taylor; les Antiquités ecclésiastiques & des Peres des premiers temps; le Gouvernement de l'ancienne église par des évêques, des métropolitains & des patriarches. Le Christianisme primitif a été imprimé en 1673 *in*-8°, à Londres, & en 1689 à Londres. Il a été traduit en françois & imprimé en Hollande. Les Antiquités apostoliques ont paru *in-fol.* à Londres en 1684. En 1682 M. Cave donna l'histoire de la vie, des actions, de la mort & du martyre de ceux qui vivoient du temps des apôtres, ou immédiatement après eux, en anglois, *in-fol.* à Londres; & en 1687 il publia au même lieu & dans la même langue, l'histoire & la vie des Peres de l'église qui ont vécu au quatriéme siécle, avec une description de l'état du paganisme sous les premiers empereurs chrétiens. Quelques-uns de ces ouvrages ont été traduits en françois. * *Mém. du temps.*

CAVEDONE (Jacques) de Sassalo dans l'état de Modène, se voyant chassé de la maison de son pere, on ne sait pour quelle raison, entra dans l'école des Caraches à Boulogne. Il y apprit à dessiner le nud avec cette fierté qui caractérise les ouvrages de ses maîtres; & ayant passé dans la suite à Venise, il puisa dans les ouvrages du Titien cette force de coloris qui les rend si admirables. S'étant approprié ces deux parties, si nécessaires pour former un grand peintre, il fit pendant quelque temps des tableaux qui étonnerent tous les premiers peintres de Boulogne. Le Guide, tout habile qu'il étoit, ne put s'empêcher de demander au Cavedone des enseignemens, & il devint en quelque façon son disciple: il le mena avec lui à Rome. Le Cavedone n'y resta pas long-temps: il revint à Boulogne, continua de travailler avec succès, & fut presque toujours employé dans de grands ouvrages, ce qui fait qu'on voit peu de ses tableaux à Paris & ailleurs. Son nom n'en est pas moins estimé en Italie, quoiqu'il faille se renfermer dans les ouvrages qu'il a faits dans le temps de sa grande maniere; car ses derniers tableaux sont fort inférieurs aux premiers: trop sensible à la perte de sa femme & de son fils, il n'eut plus cette vivacité, & ce génie particulier qui avoient fait estimer jusqu'alors ses productions. Il mourut d'une chute dans un âge avancé l'an 1660, la même année que l'Albane. * Malvasia; *vies des peintres de Boulogne.*

CAVELIER (Jean) libraire & imprimeur du roi & de l'université de Caën, où il étoit né le 28 octobre 1624, fut homme de lettres, & composa plusieurs ouvrages sur les antiquités romaines. Comme il soutenoit sa profession avec dignité, on l'appella aux charges municipales, & on l'élut échevin. L'amour qu'il avoit pour l'étude, le porta enfin à quitter l'imprimerie, qu'il abandonna aux soins de son fils. Il mourut le premier juillet de l'an 1701, dans la soixante-dix-septiéme année de son âge. Pierre-Daniel Huet, mort ancien évêque d'Avranches, en parle avec éloge dans ses *Origines de Caën, page* 410 *de la seconde édition.*

☞ CAVELIER (Louise) née à Rouen le 23 novembre 1703, morte à Paris le 18 mai 1745 dans la quarante-troisiéme année de son âge, étoit fille d'un procureur au parlement de Rouen, & fut mariée au sieur Lévêque, gendarme de la garde du roi. Elle étoit d'une très-belle figure; elle avoit un esprit vif & enjoué, & composoit de jolis ouvrages en prose & en vers. Elle est auteur de deux poëmes, l'un intitulé l'*Augustin*, piéce grave, & l'autre *Minet*, piéce comique & facétieuse. Ces deux poëmes ont été imprimés à Paris, de même qu'un autre ouvrage de sa composition en prose intitulé *le Siécle*, avec une épître en vers à M. d'Argouges, lieutenant civil. M. Philippe de Prétot a rapporté plu-

ſieurs vers de cette dame, dans les premiers volumes de ſes *amuſemens du cœur & de l'eſprit*. * M. Titon du Tillet, *ſecond ſupplément au Parnaſſe françois*.

CAVELLUS (Hugues-Marc-Caghwel) étoit du comté de Down en Irlande. Après avoir pris l'habit de S. François, il paſſa à Salamanque pour s'y perfectionner dans la théologie. Etant appellé à Louvain, il gouverna pendant pluſieurs années le couvent irlandois de S. Antoine de Padoue, à la fondation duquel il avoit eu beaucoup de part, conjointement avec le pere Florent Conry, obſervantin célébre. Il profeſſa la théologie dans cette maiſon, de même qu'au couvent d'*Ara cœli*, à Rome. Il devint enſuite définiteur général de ſon ordre, & le pape le jugea digne de ſuccéder à l'apôtre d'Irlande S. Patrice, dans le ſiége primatial d'Armagh; mais la mort le ſurprit pendant qu'il ſe préparoit à retourner dans ſa patrie. Ce fut le 22 ſeptembre 1626, étant pour lors âgé de 55 ans. Il fut enterré dans l'égliſe du couvent irlandois de S. Iſidore, où on lit ſur ſa tombe l'inſcription ſuivante.

*D. O. M.*

*Illuſtriſſimo & reverendiſſimo domino Fr.* HUGONI CAVELLO, *ordinis Minorum ſtrictioris obſervantiæ lectori, definitori generali, archiepiſcopo Armachano, primati Hiberniæ, de patria, religione, literis, bene merito; cujus in patriam reditum mors prævenit. Excellentiſſimus dominus Joannes ô Neil, Tironiæ comes, hunc lapidem poni fecit. Obiit 22 ſeptembris. Ætat.* 55.

Ce religieux prélat étoit d'une modeſtie, d'une piété & d'une humilité ſingulieres. Il paſſoit pour un des plus habiles théologiens ſcholaſtiques de ſon temps; ce qui le fit infiniment regréter à la cour de Rome parmi tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué par leur ſcience & leur vertu. Ses ouvrages ſont: *Scoti commentaria in quatuor libros ſententiarum cum annotationibus marginalibus. Huic operi præmittitur vita Scoti. Antuerpiæ* 1620, *in-fol. Apologia pro Joanne Duns-Scoto adversùs Abr. Bzovium, ordinis Prædicatorum*. Nicolas Jeanſens, dominicain, ayant répondu à ce traité par ſes *Animadverſiones & ſcholia in apologiam, &c.* le pere Cavellus lui repliqua ſous le nom d'un de ſes diſciples nommé Magennis. Cet ouvrage a pour titre: *Apologia apologiæ pro Joanne Duns-Scoto, ſcriptæ adversùs Nicholaum Janſenium, ordinis prædicatorum*, à Paris 1623, *in*-8°. *Scoti commentaria, ſeu reportata Pariſienſia. Quæſtiones quodlibetales*. Ces deux piéces ſont inſérées dans le volume ci-deſſus marqué. *Quæſtiones in metaphyſicam, expoſitiones in eandem, & concluſiones ex eadem collectæ, tractatus de primo principio & theoremata*, Venetiis, 1625. *Quæſtiones in libros de anima*. On imprima à Louvain, après la mort de l'auteur, en irlandois & dans le caractere propre à cette langue, un volume *in*-8°, ſous le titre de Miroir de la pénitence. Toutes ſes notes ſur Scot ſe trouvent dans la grande édition des œuvres de ce docteur ſubtil, publiée par Wadingue, à Lyon 1639, en douze volumes *in-fol.* Pluſieurs autres Irlandois du même ordre ont pris la peine d'écrire de longs commentaires ſur cet auteur, qu'ils regardent comme leur compatriote, témoin celui dont nous parlons, Hicky, Ponce, Wadingue, &c. Il paroît cependant plus vraiſemblable que Scot étoit natif de l'Ecoſſe moderne. Apparemment que ces auteurs ont voulu rendre la pareille à Thomas Dempſter, qui, dans un ouvrage intitulé: *Nomenclatura ſcriptorum Scotorum*, s'efforça d'ôter à l'Irlande une infinité de ſaints & d'auteurs qui ſont inconteſtablement de cette iſle, ſous prétexte qu'ils ſont appellés quelquefois *Scoti*, Ecoſſois, comme ſi aucun ſavant pût ignorer que le nom d'Ecoſſe étoit particulier à l'Irlande juſqu'au XII ſiécle, & même plus tard, tandis que l'Ecoſſe moderne portoit le nom d'Albanie. Uſſerius, Rothe évêque d'Offory, & quantité d'autres auteurs Irlandois ont démontré cette vérité par le témoignage du vénérable Bede, & généralement de tous les écrivains qui ont parlé de ces deux pays juſqu'au ſiécle ſuſdit. * *Mémoires manuſcrits communiqués*.

CAVENDISCH: c'eſt le nom d'une illuſtre famille d'Angleterre, qui deſcend d'une branche cadette des Gernons, perſonnages d'une grande diſtinction dans les comtés de Norfolk & d'Eſſex. S'étant établis à Cavendiſch dans le comté de Suffolck, ils prirent pour ſurnom celui de cette place. Le premier qui jetta les fondemens de la grandeur dont cette famille jouit encore à préſent, fut GUILLAUME Cavendiſch de Chatſworth, dans le comté de Derbi, chevalier, qui l'an 31 du régne de Henri VIII, à cauſe du grand déréglement de vie des maiſons religieuſes, fut auditeur de la cour nommée d'*Augmentation*, & puis tréſorier de la chambre de ce prince & membre du conſeil privé. Le roi *Edouard VI* le continua dans ces mêmes charges, & la reine Marie l'éleva à la dignité de chevalier. Il laiſſa de ſa femme *Elizabeth*, l'une des filles de *Jean* Hardwick, de Hardwick dans le comté de Derbi, écuyer, ſœur & cohéritiere de *Jean* ſon frere, trois fils, *Henri*, GUILLAUME & *Charles*; & trois filles, *Françoiſe*, mariée à *Henri* Pierrepoint, chevalier; *Elizabeth*, mariée à *Charles* Stuart, comte de Lenox; & *Marie*, alliée à *Gilbert* comte de Shrewsburi. *Elizabeth* leur mere, par ſes heureux mariages, après la mort de ſon premier époux, 1. avec *Guillaume* Saint-Lo, capitaine des gardes de la reine Elizabeth, & poſſeſſeur de diverſes belles ſeigneuries dans le comté de Glocester; & puis avec *Georges* comte de Shrewsburi, augmenta très-conſidérablement ſes biens, & bâtit les belles maiſons de Chatſworth, Hardwick & Old-Cots, toutes ſituées dans le comté de Derbi. *Henri*, ſon fils aîné, étant mort ſans poſtérité légitime en 1616, GUILLAUME le ſecond hérita de tous ſes grands biens, & fut fait la troiſiéme année du régne de Jacques I, baron de Cavendiſch d'Hardwick, & l'an 16^e^ du même régne comte de Devon. Ce Guillaume étant mort en 1625, laiſſa pour ſucceſſeur & héritier *Guillaume* ſon fils; & celui-ci eut pour ſucceſſeur un autre *Guillaume*, qui fut fait chevalier du bain au couronnement de Charles I. Il épouſa *Elizabeth*, fille de *Guillaume*, que le roi Guillaume III fit marquis de Hattington & duc de Devonshire, & fut grand-maître de la maiſon du roi; & *Charles*, qui mourut ſans avoir pris alliance. Il eut auſſi une fille nommée *Anne*, mariée 1°. à *Charles*, lord Rich, fils unique de *Charles*, comte de Warwick: & 2°. à *Jean*, lord Burleigh, fils unique de *Jean*, comte d'Exeſter. *Guillaume*, lord Cavendiſch, duc de Devonshire, a épouſé *Marie*, fille de *Jacques* duc d'Ormond, dont il a eu *Guillaume*, *Henri* & *Elizabeth*. *Henri* mourut en 1700. De la même famille étoit *Guillaume* Cavendiſch, qui fut fait baron du royaume la dix-huitiéme année du régne de Jacques I, ſous le titre de lord *Ogle*, puis vicomte de Mansfield; & la troiſiéme année du régne de Charles I, baron de Cavendiſch de Bolſover, & comte de Newcaſtle ſur Tine; il fut auſſi choiſi pour être gouverneur du prince Charles. Au commencement des guerres civiles il fortifia la ville & le port de Newcaſtle pour le ſervice du roi; & enſuite ayant levé des troupes, outre celles qu'il avoit miſes dans ſa ville, il prit pluſieurs places fortes, gagna les victoires de Gainsboroug dans le comté de Lincoln, de Cheſterfield dans le comté de Derbi, de Pierebrig, de Cecroſt, de Tankerſlei, de Tadcaſter, de Sheffield, de Rotherham, d'Yarium, de Beverlei, de Cawode, de Selbi, de Halifax, de Leads & de Bradfort. Ayant vaincu dans cette derniere, dans laquelle il ſe comporta très-vaillamment, la grande armée que les parlementaires avoient dans le nord, il leur prit vingt-deux piéces de gros canon, & pluſieurs de plus petit calibre: pour le récompenſer de tant de ſervices, le roi Charles I le fit marquis de Newcaſtle, & le roi Charles II le créa comte d'Ogle & duc de Newcaſtle. * Dugdale.

CAVENDISCH (Thomas) *cherchez* CANDISCH.

CAVERNES de Suſes, *cherchez* SUSES.

CAVICEO (Jacques) mal appellé *Caniceus* dans le dictionnaire de Bayle, naquit à Parme le premier de mai 1443, d'*Antoine* Caviceo, d'une famille noble & riche, mais qui chassée plusieurs fois de cette ville dans des temps de troubles, avoit perdu la meilleure partie de ses biens, & s'étoit trouvée réduite à faire le commerce pour réparer ses pertes. Dès qu'il fut en âge d'étudier, ses parens l'envoyerent à Boulogne, où après avoir fait son cours d'humanités, il s'appliqua à l'étude du droit canon; mais quelques querelles, dans lesquelles son caractere vif & bouillant l'avoit engagé, l'obligerent de sortir de Boulogne, & de se retirer dans sa patrie, où pour étudier plus solidement il passoit la plus grande partie des journées dans la bibliothéque du couvent de l'Annonciade, hors de la ville, la médiocrité de sa fortune ne pouvant lui permettre d'acheter les livres dont il avoit besoin. Il embrassa l'état ecclésiastique, prit les ordres sacrés, fit un voyage à Rome, & revint à Parme où il s'appliqua avec succès à la prédication. Il pouvoit espérer de s'avancer par cette voie, & il y a tout lieu de croire que son mérite auroit été en effet récompensé, s'il n'y eût pas mis obstacle par sa mauvaise conduite. Il fut accusé d'avoir débauché une religieuse, & d'ailleurs il se trouva dans une batterie où il blessa un homme à mort; ce qui le fit mettre en prison par ordre de l'évêque. S'en étant sauvé, il s'enfuit à Vérone, & ensuite à Venise, où il s'embarqua sur une galere, & fut trois ans errant de côté & d'autre, demeurant tantôt dans les isles de l'Archipel, & tantôt à Constantinople. Revenu à Parme, il commença à mener une vie plus réglée, fréquentant les savans, & les personnes distinguées par leur mérite. Quelque temps après, l'évêque de Parme ayant voulu s'attribuer certains droits, & ayant pour cela assemblé son clergé, Caviceo s'opposa à ses prétentions, & les réfuta avec tant de force, que le clergé le choisit pour son protecteur, ensorte que le clergé n'eut plus qu'à négocier avec lui. Un jour que l'évêque l'avoit fait venir dans son palais, il y demeura si long-temps, que le clergé pensant qu'on l'avoit fait arrêter, prit les armes, brisa les portes du palais épiscopal, emmena Caviceo, & causa une grande frayeur à l'évêque, qui appréhendoit pour sa propre vie. Caviceo étant allé à Rome pour cette affaire, fut un soir visité par une personne, qui l'ayant fait sortir de chez lui sous quelque prétexte, le blessa dangereusement; mais Caviceo le poursuivit & le tua: car malgré son état, il ne quittoit point l'épée. Dès le lendemain matin, il alla se jetter aux pieds du pape, qui ayant appris la maniere dont cette affaire s'étoit passée, lui donna l'absolution de l'homicide. Revenu à Parme, l'évêque fit encore tout ce qu'il put pour l'engager dans son parti; mais n'ayant pu le gagner, même par les promesses & les libéralités, il se plaignit de lui à Galéas Sforce, duc de Milan, qui étoit maître alors du duché de Parme. Galéas voulut voir Caviceo, & lui témoigna de la bonne volonté; mais toujours poursuivi par ses adversaires, il fut arrêté, & ensuite relégué à Alexandrie de la Paille, où il demeura cinq mois. Au bout de ce terme, il eut permission de se retirer où il voudroit, à l'exception de Parme, & il se retira à Pavie, où il trouva encore le moyen de tant inquiéter l'évêque de Parme, que ce prélat fut contraint de changer de siége. Caviceo étant revenu à Parme avec la permission de Galéas Sforce, lorsque ce duc fut assassiné l'an 1476, les factions commencerent de nouveau à agiter tout l'état. Caviceo assiégé par la populace dans une tour de Parme, où il s'étoit réfugié avec plusieurs personnes, trouva encore moyen de s'évader; il se mit alors au service de Pierre-Marie Rossi, seigneur Parmesan, engagé dans un parti opposé à Ludovic Sforce, nouveau duc de Milan. Rossi l'envoya à Venise demander du secours à la République. Cette démarche le fit proscrire à Parme, tous ses biens furent confisqués, & on rasa même sa maison paternelle. Il demeura sept ans à Venise, après quoi il se rendit à Corneliano, auprès de *Guy* Rossi, fils de *Pierre-Marie*, qui l'avoit retenu à son service après la mort de son pere. Guy l'envoya en 1489 saluer l'empereur Ferdinand, qui passoit à Pardenone dans le Frioul, & ce prince lui fit beaucoup d'accueil, & le créa docteur en droit civil & canonique, comme il paroît par les lettres qu'il lui accorda, & qui sont datées de ce lieu le 28 juillet 1489. Après la mort de Gui Rossi arrivée en 1490, Caviceo se retira à Pardenone, & ensuite à Rimini, où il fut pendant deux ans grand-vicaire de l'évêque de cette ville. Il le fut de l'archevêque de Ravenne pendant sept ans, qu'il passa à Ferrare. Ayant quitté cette ville, il séjourna successivement à Florence, à Sienne & à Montecchio dans le diocèse de Parme. Ce fut-là qu'il mourut le 3 juin 1511, âgé de soixante-huit ans. Son corps fut porté à Parme, & enterré dans la cathédrale, avec cette épitaphe: *Memoriæ Jacobi Cavicæi V. C. qui vixit annis* 68, *mens.* 1, *dieb.* 2. LEONARDUS CAVICÆUS *Fr. & Joann. Franç. Nep. B. M.* George Anselme, auteur de sa vie, lui a fait une autre épitaphe, qui n'est ni assez claire ni assez élégante pour être rapportée. Caviceus est auteur des ouvrages suivans, 1°. *Libro del peregrino, diligentemento in lingua Toscha corretto, & novamente stampato & historiato*, en 1526 & 1547 *in*-8°. On en a une traduction françoise par Jean Martin, sous le titre de Dialogue très-élégant intitulé, *le Peregrin*, &c. *Voyez* MARTIN. (Jean) 2°. *La Lupa*, piéce faite pour une dame qu'il aimoit. 3°. *Lo exilio di cupido.* 4°. *La restitutione di cupido.* 5°. *Il conflitto di Rovere.* 6°. *La vita di Pietro Maria Rossi.* Bonaventure Angeli dans son histoire de Parme, croit que ces deux derniers ouvrages n'ont point été écrits en italien, mais en latin. 7°. *Il modo di confessar li commessi errori.* * Sa vie par George Anselme, à la fin du *Peregrino.* Les *mémoires* du pere Niceron, tome XXIV.

CAULET (François-Etienne de) naquit à Toulouse le 19 mai 1610, d'une famille de robe très-considérable dans le parlement de Languedoc. Il fit ses premieres études à Toulouse, & fut élu abbé de S. Volusien de Foix, à l'âge de dix-sept ans, c'est-à-dire en 1627. Il s'attacha à procurer la réforme de cette abbaye, & il y établit par ses soins & par ses libéralités les chanoines réguliers de Sainte Geneviéve. Les habitudes qu'il eut étant encore jeune, avec M. Olier, depuis curé de S. Sulpice à Paris, & M. Vincent de Paul, général de la mission, lui inspirerent des préventions contre l'abbé de Saint Cyran; mais il changea depuis de sentiment, comme il paroît par un acte du 20 octobre 1671, imprimé en 1679, à la tête des œuvres spirituelles & chrétiennes de l'abbé de Saint-Cyran. Il avoit remis son abbaye entre les mains du roi, quelque temps avant sa nomination à l'évêché de Pamiers, qui arriva le 14 juin 1644. Il reçut ses bulles de la cour de Rome le 16 janvier de l'année suivante, & fut sacré évêque dans l'église paroissiale de S. Sulpice le 5 mars; le 12 il prêta serment de fidélité, & se rendit immédiatement après dans son diocèse. Il fit son entrée à Pamiers le dimanche des Rameaux de la même année; il trouva un diocèse désolé par les guerres civiles, de grands déréglemens dans le clergé, & peu de piété parmi les peuples; il eut toutes les peines du monde à réduire dans quelque ordre douze chanoines réguliers, que M. Sponde son prédécesseur appelloit douze léopards. Il obtint des bulles du pape Alexandre VII, & des lettres patentes du roi pour réformer son chapitre, à mesure que les anciens chanoines mourroient, en quoi il eut le bonheur de réussir. Il établit trois séminaires; dans les deux premiers, on élevoit des enfans dès leur tendre jeunesse, & le troisiéme étoit destiné à former des régentes pour instruire les filles dans tous les lieux de son diocèse. Il en visitoit toutes les années jusques aux moindres villages, & prêchoit par-tout. Son épiscopat fut célébre par trois grandes affaires; la premiere regardoit la signature du formulaire, & lui fut commune avec les évêques d'Alet, d'Angers & de Beauvais, mais fut terminée en 1668. Dans cette

même année, il avoit été obligé d'excommunier trois jésuites de sa ville épiscopale, principalement parce-qu'ils tenoient des discours peu respectueux envers leur évêque, soutenoient que leurs approbations ne pouvoient être révoquées, & donnoient l'absolution à des pécheurs scandaleux, déja liés par leurs pasteurs légitimes. M. de Pamiers fit une ordonnance datée du 19 décembre 1667, par laquelle il révoqua toutes les approbations verbales qu'il auroit pu accorder auparavant, & défendit à ceux qui les auroient de confesser jusqu'à ce qu'ils en eussent obtenu une par écrit, sous peine de suspense, qui seroit encoûrue par le seul fait, *ipso facto*. Tout le clergé séculier & régulier déféra à cette ordonnance; il n'y eut que les jésuites qui résisterent. Le 24 décembre les jésuites firent signifier à M. de Pamiers un acte qui étoit injurieux, & tout rempli d'erreurs contre la hiérarchie & la dignité des évêques; il fut censuré le 20 février 1668 par dix évêques assemblés aux états de Languedoc à Montpellier, & les propositions en furent déclarées fausses, erronées & schismatiques. Les jésuites continuerent de confesser contre l'ordonnance de leur évêque, & remplirent toute la ville de leurs libelles. M. de Pamiers déclara par une ordonnance du 5 janvier 1668, que trois d'entr'eux, savoir, freres Jean Bouclier, recteur, Pierre Falgueyras, syndic, & François Adanet, prêtres jésuites avoient encouru la suspense, & leur défendit de continuer à entendre les confessions, sous peine d'excommunication *ipso facto*. Bien loin d'obéir à cette seconde ordonnance, ils la firent arracher des lieux où elle étoit affichée par le correcteur de leur collége, & par leurs écoliers, & entendirent les confessions à l'ordinaire. M. de Pamiers, après leur avoir fait faire les admonitions canoniques, & après avoir employé tous les moyens imaginables pour les ramener, fulmina contre eux la sentence d'excommunication le 5 février 1668. Les jésuites s'éleverent contre ce jugement, firent courir des libelles contre l'évêque de Pamiers, & entreprirent même de faire informer contre lui par le juge criminel de Pamiers. L'affaire ayant été portée au conseil de sa majesté, le roi informé de la conduite de cet évêque, rendit un arrêt le premier février 1668, par lequel il fut réglé que l'ordonnance du mois de décembre seroit exécutée par provision par les jésuites, selon sa forme & teneur. La troisiéme affaire dans laquelle l'évêque de Pamiers se trouva engagé, est celle de la régale. Le roi fit une déclaration le 10 février 1673, par laquelle il déclara que le droit de régale lui appartenoit universellement sur tous les archevêchés de son royaume; & en conséquence, sa majesté enjoignoit à tous archevêques & évêques qui lui avoient auparavant prêté serment de fidélité, d'obtenir des lettres de main-levée, & de les faire enregistrer dans deux mois à la chambre des comptes; & qu'à faute d'y satisfaire dans ledit temps, la régale seroit déclarée ouverte dans leurs diocèses. Des évêques de quelques provinces, qui ne se croyoient pas sujets au droit de régale, firent difficulté d'exécuter cette déclaration du roi; mais il n'y eut que les évêques de Pamiers & d'Alet qui s'y opposerent formellement. Le premier publia une ordonnance le 27 avril 1677, par laquelle il déclara que conformément au concile général de Lyon, il ne peut consentir à l'extension de la régale, qui n'avoit jamais eu lieu dans son diocèse; & que son église cathédrale étant réguliere & réformée, c'étoit encore une nouvelle raison qui l'empêchoit de reconnoître ce droit. Cette ordonnance fut cassée par un jugement de l'archevêque de Toulouse. M. de Pamiers répondit à ce jugement par un acte du 18 octobre 1677, & le 26 du même mois il fit signifier à cet archevêque un appel de son jugement au saint siége: cette démarche irrita la cour contre l'évêque de Pamiers, & ses revenus furent saisis. Innocent XI ayant pris son parti, cela fut cause d'une division entre la cour de Rome & celle de France, qui dura jusqu'à la mort de ce pape. L'évêque de Pamiers mourut avant qu'elle fût finie le 7 août 1680, âgé de 70 ans & près de trois mois. On a de lui une relation de ce qui s'est passé sur le différend qu'il a eu avec les jésuites de Pamiers, & une réponse à un écrit intitulé: *Nullité de la sentence d'excommunication de M. de Pamiers*; plusieurs ordonnances, actes, lettres au pape Innocent XI, au roi & à différentes personnes. Toutes ces piéces sont contenues dans la premiere partie de l'inventaire des affaires de Pamiers. On a encore de lui un livre qui a pour titre: *Traité de la régale*. * Sainte-Marthe, *Gall. christ. Relation de ce qui s'est passé dans les différends, &c. Premiere partie de l'inventaire des pieces contenant les affaires de l'église de Pamiers. Mém. du temps.*

CAULIAC (Gui de) médecin de l'université de Montpellier, florissoit dans le XIV siécle. Il étudia à Paris sous Henri de Hermondavilla, qui étoit premier médecin de Philippe *le Bel*. Cauliac est auteur d'une chirurgie qui fut fort estimée, & qui fut traduite & publiée avec des notes & des supplémens. Il en a paru à Lyon en 1579 une, dont voici le titre: *La chirurgie de Gui de Cauliac restituée nouvellement à sa dignité par Laurent Joubert, lequel, outre sa nouvelle traduction, a mis plusieurs belles annotations en marge.* Cauliac fut médecin du pape Clément VI & du pape Urbain V, comme le dit Rioland (*recherches des écoles de médecine, page* 184,) & il étoit à Montpellier, & assez vieux, quand il écrivit ses traités de chirurgie l'an 1363, & non pas l'an 1499, comme l'assure Konig, *biblioth. page* 178. Il y parle fort modestement, & insinue que ce n'étoit qu'un recueil de tout ce qu'il avoit lu dans les bons auteurs. * Du Verdier Vauprivas, *biblioth. françoise, p.* 519. *Lindenius renovatus, p.* 368. Gesner, *biblioth. fol.* 286.

CAUMARTIN, *cherchez* FEVRE.

CAUMONT-LA-FORCE, maison, *cherchez* FORCE.

CAUMONT-LAUZUN, maison. Outre la famille de Caumont-la-Force, il y a encore en France celle de Caumont-Lauzun. FRANÇOIS de Caumont, créé comte de Lauzun en 1570, épousa *Charlotte* de la Roche-Andri, dont il eut entre autres enfans GABRIEL, qui suit.

GABRIEL-NOMPAR de Caumont, comte de Lauzun, vicomte de Montbahus, baron de Pui-Guilhem, fut fait chevalier des ordres du roi en 1585, & épousa *Charlotte*, fille de *Louis*, seigneur d'Estissac, dont il eut entr'autres enfans FRANÇOIS NOMPAR, qui suit; *Charlotte-Catherine* de Caumont, mariée à *Alexandre*, baron de Castelnau & de Clermont-Lodéve.

FRANÇOIS NOMPAR de Caumont, comte de Lauzun, &c. chevalier des ordres du roi, épousa *Catherine*, fille de *Philibert* de Gramont, comte de Guiche, dont il eut GABRIEL NOMPAR, qui suit; *Helie*; & *Charlotte* de Caumont, mariée en 1611 à *Jean-Fréderic* de Foix, comte de Gurson, morte le 21 janvier 1671, âgée de 77 ans.

GABRIEL NOMPAR de Caumont, comte de Lauzun, &c. épousa *Charlotte*, fille de *Henri* de Caumont-la-Force, marquis de Castelnau, dont il eut *Jacques*, comte de Lauzun, mort sans alliance; ANTOINE NOMPAR, qui suit; *Gabriel*, vicomte de Lauzun, mort le 17 octobre 1692 sans alliance; *François*, comte de Lauzun, mort sans alliance le 30 décembre 1707, âgé de 60 ans; *Diane-Charlotte*, mariée le 23 avril 1663 à *Armand* de Bautru, comte de Nogent, maréchal de camp, lieutenant général de la province d'Auvergne, & maître de la garderobe du roi, morte le 4 novembre 1720 en sa 88[e] année; *Anne*, mariée en 1668 à *Armand* de Belsunce, grand sénéchal & marquis de Castelmor, gouverneur des provinces d'Agenois & de Condomois, morte le 6 octobre 1722, en sa 81[e] année; *Charlotte*, abbesse de Notre-Dame de Saintes, morte en octobre 1701; & *Françoise* de Caumont, abbesse de Roncerai, morte en novembre 1714, âgée de 64 ans.

Antoine Nompar de Caumont, duc de Lauzun, marquis de Pui-Guilhem, chevalier de l'ordre de la Jarretiere, ci-devant général des dragons de France, capitaine des gardes du corps du roi, & gouverneur de Berri, mort le 19 novembre 1723, âgé de 90 ans six mois, avoit épousé le 21 mai 1695, *Genevieve-Marie* de Durfort, fille de *Gui-Aldonce* de Durfort, duc de Lorges, pair & maréchal de France, &c. & de *Genevieve* de Fremont. Il n'en eut point d'enfans. *Voyez* le pere Anselme.

CAUNE, *cherchez* GONEI.

CAUNUS, fils de Milet de Créte, voyant que sa sœur Byblis bruloit pour lui d'une flamme criminelle, abandonna sa patrie, & alla bâtir une ville dans la Carie, à laquelle il donna son nom. * Ovid. *métamor.* 9. Cette ville est à présent nommée *la Rossa*, sur la côte du golfe de Macre. Strabon en parle *dans le livre* 14, & dit que les extrêmes chaleurs en rendent le séjour dangereux en été & en automne; c'est pourquoi Stratonique, célébre joueur d'instrumens, faisant allusion aux incommodités que ceux de Caune souffroient, leur appliqua un vers d'Homere, *du 6^e livre de l'Iliade*, dont le sens est: *Ces hommes ressemblent aux feuilles*, parceque les Cauniens avoient la couleur verdâtre. Voyant qu'ils s'en fâchoient, il enchérit, en ajoutant que l'air de cette ville étoit extraordinairement sain, puisqu'il y voyoit marcher des morts. Cette ville étoit néanmoins célébre pour ses excellentes figues, dont elle fournissoit plusieurs pays. Ciceron (*livre 2 de la divinat.*) remarque que M. Crassus, embarquant son armée à Brindes, il y vint un homme sur le port qui crioit des figues de Caune, en latin *Cauneas*, ce qui étoit peut-être un avertissement que les dieux donnoient à Crassus; comme si ce vendeur eût été crier, *cave ne eas*, garde-toi d'y aller. Herodote (*liv.* 1,) dit que les habitans de Caune étoient fort adonnés à la débauche du vin & des femmes, & qu'ils chasserent de leur ville tous les dieux étrangers, & les prêtres qui les servoient, ne se réservant que les dieux du pays.

CAVO, *Monte Cavo*, anciennement *Albanus Mons*, montagne de la Campagne de Rome en Italie, à cinq lieues de Rome, du côté du levant, & près de la ville d'Albano. Cette montagne a été autrefois célébre par la ville d'Albe la longue, qui y étoit construite, & par les féries latines, que tous les peuples du Latium y célébroient. * Mati, *dict.*

CAVOURS ou CAOURS, bourg d'Italie dans le Piémont, au duc de Savoye. Il est situé dans une assez grande plaine, au bas d'une montagne, près de la riviere de Peles, & à six milles de Pignerol, dont il dépend. Le sommet de la montagne est fait en croissant, & on voit d'un côté un château, & à son opposite une tour appellée *Bramsan*, éloignés de cent à six vingt pas l'un de l'autre. Lesdiguieres prit en 1594 Cavours, que le duc de Savoye reprit l'année suivante. Ce bourg fut encore pris d'assaut, & saccagé par les François en l'an 1690.

CAVOYE (Louis d'Oger, marquis de) grand maréchal des logis de la maison du roi, naquit en 1640, & fut le dernier d'une famille illustre de Picardie, ses deux freres ayant été tués sans laisser de postérité, non plus que lui. Il eut le bonheur d'être élevé auprès du roi Louis XIV, les belles qualités qui brilloient en lui ayant engagé ceux qui étoient chargés de l'éducation de ce prince à admettre le jeune d'Oger qui n'avoit encore que sept ans, pour lui tenir compagnie; ce qui l'exemptant des fatigues ordinaires de l'étude, lui en fit recevoir tout le fruit, son gout s'étant formé parfaitement dans une cour, dont la politesse est connue de tout le monde. Etant en âge de porter les armes, il alla en Hollande, où il s'acquit un grand nom par une action hardie, qui sauva la flotte de cette république au mois d'août 1666; car ce fut lui, connu alors sous le nom de *chevalier de Cavoye*, qui voyant venir un brulot anglois qui alloit infailliblement faire périr l'amiral, proposa à Ruiter d'aller dans une chaloupe avec les chevaliers de Lorraine & de Coislin, & M. de Busca, au travers des ennemis, couper les cables des chaloupes du brulot; ce qui ayant été exécuté heureusement, les Anglois furent obligés de mettre le feu à leur brulot. Les quatre seigneurs François récompensés par les Etats généraux, ne s'acquirent pas moins de gloire par leur libéralité, que par leur bravoure, en distribuant tout l'argent à l'équipage. Cavoye de retour en France, suivit Louis XIV dans toutes ses campagnes, où son intrépidité lui acquit le titre de *brave Cavoye*; & ce prince qui l'honora toujours d'une confiance particuliere, lui donna la charge de grand maréchal des logis, en le mariant à Louise de Coëtlogon, fille d'honneur de la reine Marie-Thérese d'Autriche, fille & sœur de deux lieutenans de roi de Bretagne. Son rang lui procura moins d'amis que son mérite: le vicomte de Turenne, qui avoit recherché son amitié sur l'idée que lui en avoit donné l'action hardie dont on vient de parler, & le maréchal de Luxembourg, sont ceux avec qui il fut le plus étroitement uni. Ce fut lui qui conseilla au dernier dans une occasion très-délicate, d'aller se rendre prisonnier à la bastille, ce qui déconcerta ses accusateurs. Il eut d'autres amis qu'il avoit formés à la vertu, comme René-Gui-Edouard, comte de Tournemine, neveu de sa femme, capitaine des gendarmes de la reine, mort d'une blessure, après la bataille de Malplaquet. Entre les gens de lettres, M. Racine lui fut fort attaché, & l'abbé Genest, qu'il avoit contribué à faire connoître à la cour; mais ce qui lui fait le plus d'honneur, est la protection qu'il accorda toujours aux malheureux opprimés; aussi un officier qu'il n'avoit jamais eu occasion de servir, lui rendit ce témoignage, qu'il ne s'étoit servi de son crédit que pour faire plaisir à tout le monde. Il passa les vingt dernieres années de sa vie dans l'exercice des vertus chrétiennes, & mourut comme il avoit vécu, le 3 février 1716, âgé de 75 ans & quelques mois. Il n'avoit eu qu'un fils, mort incontinent après sa naissance: sa veuve mourut le 31 mars 1729, âgée d'environ 88 ans.

CAUREA, CAURERA, anciennement *Theganusa*, *Thiganusa*, petite isle de la mer de Grece. Elle est sur la côte méridionale de la Morée, entre l'isle de Sapienza, & la ville de Mondon. * Mati, *diction.*

CAURET (Henri de) évêque de Luques, *cherchez* HENRI DE CAURET.

CAURIANA (Philippe) médecin de la reine Catherine de Médicis, a commenté six livres de l'histoire de Tacite. * De Vigneul Marville, *mélanges d'hist.*

CAURES (Jean des) étoit natif de Moreul en Picardie, & fut fait principal du collége de la ville d'Amiens & chanoine de l'église de S. Nicolas de ladite ville. La Croix du Maine & du Verdier le mettent au rang des savans de son siécle, & parlent de ses ouvrages, qui sont: 1. *Les premiers élémens de la piété chrétienne*, avec cinq autres petits traités: le premier, la résolution des controverses pour la foi & religion; le second, petit œuvre de la croix & mort de notre Sauveur; le troisiéme, Sentences notables extraites de Nil, évêque & martyr, traduites de latin en rime françoise; le quatriéme, Opuscule du maintien, gestes & contenances que l'enfant doit garder, principalement prenant les viandes; le cinquiéme, Exhortation à la fille chrétienne: le tout imprimé à Paris, par Guillaume Chaudiere en 1573. 2. *Traité spirituel contenant une briéve institution pour guider & conduire la jeunesse à la voie de perfection chrétienne*, avec un petit traité en vers, de la conservation de la santé, à Paris, 1575. 3. *Œuvres morales & diversifiées en histoires recueillies de plusieurs auteurs & traducteurs François*, par exemple, de l'anthologie de Pierre Breslai, Angevin, du commentaire de Jean de Coras sur l'arrêt de Martin Guerre; de la traduction des livres de l'imposture des diables, par Jacques Grevin, &c. le tout en six livres, à

à Paris, 1575, *in-8°*, & depuis réimprimé avec des augmentations de l'auteur, à Paris, 1583 : à la tête de cette seconde édition est son portrait, autour duquel on lit ces mots, *ætatis* 43, *anno* 1583 ; 4. *La vraie forme & maniere de vivre des chrétiens en tous états*, ensemble, la remontrance que fit Jacob à ses enfans avant sa mort, accompagnée de celle de ses douze enfans, patriarches, & de Tobie à son fils, à Paris, 1577 ; 5. *Les Dialogues ou Colloques de Mathurin Cordier*, traduits du latin avec des scholies chrétiennes, à Paris, par Michel de Roigny, 1578, *in-16* ; 6. *Avertissement à gens de tous états pour subvenir aux pauvres en temps de cherté & de famine* ; 7. *Traité de charité*, pour le même sujet, en vers françois. Ces deux derniers sont imprimés à Paris, chez Guillaume Chaudiere, en 1574 ; 8. *Deux Eclogues sur le mariage de Gilles de Mailly & de dame Marie de Blanchefort*, à Paris 1575 ; 9. *Odes sur l'heureux avénement & sacre de Geoffroy de la Martonie, évêque d'Amiens*, à Paris, en 1577. La Croix du Maine dit, dans les additions à sa bibliothéque, que Jean de Caures avoit fait aussi plusieurs ouvrages en latin, & il en cite quelques autres en françois qui n'étoient point encore imprimés en 1584. On trouve deux piéces du même, l'une en vers latins, & l'autre en vers françois, toutes les deux sur la mort de Ronsard, dans le recueil intitulé : *Les funèbres regrets sur la mort de Pierre de Ronsard, gentilhomme Vandômois*, imprimé à Paris, chez Guillaume Linocier, en 1586, *in-12*. L'auteur mourut le 17 mars 1587, à l'âge de 47 ans, comme on le voit par le recueil de quelques piéces grecques, latines & françoises sur sa mort, par Jean Dorat, Clouet, & autres, imprimé en 1587, à Paris, chez Prévosteau, à la suite des piéces composées à l'occasion de la mort d'Edouard du Monin.

CAURROY (Eustache du) étoit un fameux musicien, qui vivoit sous le régne de Charles IX, roi de France. Il étoit de Beauvais. Sauval, dans ses *Recherches sur les antiquités de Paris*, dit qu'il ne reste de lui qu'une messe des *trépassés* qui se chantoit de son temps chaque année le jour de la Commémoration des Fidéles trépassés dans le chœur de l'église de Paris, & que la musique de cette messe étoit très-lugubre, savante & achevée. M. Piganiol de la Force, dans sa nouvelle *Description de Paris*, dit, qu'outre cette messe, il avoit vu encore plusieurs livres de musique de la composition de du Caurroy chez l'abbé Paul Tallemant, de l'académie françoise, & qui appartenoient à Charles Perrault, de la même académie. Il ajoute que c'est une tradition assez généralement répandue parmi ceux qui sont au fait de l'histoire de notre musique, que la plupart des noëls que l'on chante, sont des gavottes & des menuets d'un ballet que du Caurroy avoit composé pour le divertissement de Charles IX. Du Caurroy est mort en 1609, âgé de soixante ans, & fut enterré dans l'église des grands Augustins à Paris, où l'on voit encore proche la chaire du prédicateur, une table de marbre noir, élevée, sur laquelle est gravée son épitaphe rapportée dans le tome VI de la *description de Paris*, par M. Piganiol de la Force, *page* 196 *& suiv.* Cette épitaphe nous apprend que du Caurroy étoit de Beauvais, & fut maître de la musique de la chapelle de nos rois Charles IX, Henri III & Henri IV, & eut pour successeur dans le même emploi N. Formé, qui a fait dresser ce monument à du Caurroy.

CAURSINS, marchands d'Italie, *cherchez* CAORSINS.

CAURZIM, petite ville de Bohême, capitale du cercle de Caurzim, située environ à deux lieues de l'Elbe, & à six de la ville de Prague, du côté du levant. Cluvier la prend pour l'ancienne *Casurgis*. * Mati, *diction.*

CAUSERA, isle d'Afrique, *cherchez* PANTALARÉE.

CAUSSADE, bourg autrefois fortifié. Il est dans le Querci, province de France, près de l'Aveirou, à six lieues de Cahors, du côté du midi. * Mati, *diction.*

CAUSSIN (Nicolas) jésuite, né à Troyes en Champagne l'an 1583, se fit religieux en 1596, ou plutôt selon le pere Alegambe en 1606, âgé de 23 ans, & enseigna avec beaucoup de réputation à Rouen, à Paris, à la Fléche & ailleurs ; ensuite il parut avec tant d'éclat dans la chaire, que cela le fit choisir pour confesseur de Louis XIII. C'étoit un homme d'une grande probité, & qu'aucune considération humaine ne pouvoit obliger de trahir ses sentimens lorsqu'il les croyoit raisonnables. Persuadé par les conseils du confesseur de la duchesse de Savoye, il travailla à faire rappeller la reine mere Marie de Médicis, & à détruire le cardinal de Richelieu ; mais ce ministre plus habile que lui, le fit reléguer, & il ne revint à Paris qu'après la mort du cardinal. Il y mourut le 2 juillet de l'an 1651. Nous avons divers ouvrages de sa façon, *Thesaurus græcæ poëseos. Electorum symbolorum & parabolarum historicarum syntagmata, ex Horo, Clemente, Epiphanio, & aliis, cum notis & observationibus*, *Paris.* 1618, *in-4°*. *Disputes sur les quatre livres des Rois, touchant l'éducation des princes*, à Paris 1650, *in-folio*. *Tragediæ sacræ*, à Paris 1620, *in-24*. 3. *De Eloquentiâ sacrâ & humanâ libri XVI*, à la Fléche 1619, seconde édition, à Paris 1623 & 1636, *in-4°*. M. Gibert parle de cet ouvrage dans ses *Jugemens des Savans qui ont traité de la rhétorique*, tome III, page 33 & suivantes. *La Sagesse évangélique pour les sacrés entretiens du Carême*, à Rouen 1644, *in-8°*. *Traité de la conduite spirituelle selon l'esprit du bienheureux François de Sales, évêque de Genève*, à Paris 1637, *in-8°*. *Apologie pour les religieux de la compagnie de Jesus*, à Paris 1644, *in-8°*. L'université de Paris a répondu à cette Apologie. *La vie neutre des filles dévotes qui font état de n'être ni mariées, ni religieuses ; ou la vie de sainte Isabelle de France, sœur du roi S. Louis*, à Paris 1644, *in-12*, & 1647, *in-8°*. *Symbolica Ægyptiorum sapientia*, à Paris 1647, *in-4°* & *in-8°*. *Epistola R. P. Nicolai Caussini, societatis Jesu presbyteri, regis christianissimi Ludovici XIII confessarii, ad reverendissimum patrem* Mutium Vitelescium, *ejusdem societatis præpositum generalem.* Cette curieuse & longue lettre est du 7 mars 1638. Elle se trouve dans le recueil intitulé : *Tuba magna mirum clangens sonum*, &c. donné par le pere Henri de S. Ignace, carme, tome II, édition de 1717, depuis la page 310, jusqu'à la page 343. * *Voyez* Alegambe, *biblioth. societ. Jesu.* Le Mire, *de script. sæc. XVII. Vie du cardinal de Richelieu*, imprimée à *Amsterdam en deux volumes.*

CAUTIN, évêque de Clermont en Auvergne, vivoit dans le VI siécle, & y fut en exécration à tout le peuple, qui ne pouvoit souffrir les vices de ce prélat avare & adonné au vin. On dit qu'un jour après avoir long-temps fait endurer de cruels tourmens à un pauvre prêtre, pour avoir son bien, il le fit enterrer tout vif sur un corps mort & puant. Il mourut de peste. * Saint Grégoire de Tours, *histoire de France, liv.* 4.

CAUTUS, divinité païenne, *cherchez* CATIUS.

CAUVIGNY (François de) sieur de Colomby ou Coulomby, comme on le lit dans une piéce de l'auteur intitulée : *Plainte de la belle Calliston* ; ou Collombi, comme on le voit à la tête de sa traduction de Justin. Ce savant étoit de Caen en Normandie, parent de Malherbe, dont il fut disciple & sectateur, & l'un des premiers membres de l'académie françoise. Il avoit aussi une charge à la cour qui n'avoit point été avant lui, & qui n'a point été depuis ; car il se qualifioit *Orateur du roi pour les discours d'Etat* ; & c'étoit en cette qualité qu'il recevoit douze cens écus tous les ans. Il recevoit encore d'autres bienfaits de la cour. Sur la fin de ses jours il prit l'habit ecclésiastique, mais il n'entra point dans le sacerdoce. Il mourut à l'âge de 60 ans vers le milieu du XVII siécle ;

on ne sait en quelle année. On croit que ce fut en 1648. On l'a accusé d'avoir beaucoup d'ambition & de vanité. Malherbe disoit de lui qu'*il avoit fort bon esprit, mais qu'il n'avoit pas le génie à la poesie.* Ses ouvrages sont : 1. La traduction d'une partie du I livre des annales de Tacite, avec des observations politiques, topographiques & historiques, à Paris *in-8°*, en 1613. 2. Réfutation de l'astrologie judiciaire, à Paris en 1614. L'histoire de Justin, traduite en françois par le commandement du roi, à Tours *in-8°*, en 1616. Tannegui le Fèvre estimoit cette traduction, & il en a donné une édition retouchée avec des notes, à Saumur en 1672. 4. Plainte de la belle Callifton au grand Aristarque, durant sa captivité : c'est un poëme d'environ trois cens vers, qui a été publié à Paris en 1616. 5. Lettre à M. le Chancelier en 1624. 6. Trois autres lettres dans le recueil de Faret; la premiere, Discours de consolation au président Jeannin; la seconde, Lettre d'état sur le sujet de la main-levée du temporel des ecclésiastiques de Béarn ; la troisiéme au roi, sur l'utilité de lire l'histoire, en 1627. 7. De l'autorité des rois, premier discours & le seul qui ait paru, *in-4°*, en 1631. 8. Poësies diverses dans les recueils de son temps. * *Histoire de l'acad. françoise, par* Pellisson, *édition de M. l'abbé* d'Olivet, *tome* I, in-12, *pag.* 266, 289 & 396. Huet, *Origines de Caën*, 2e *édition*, *p.* 369. Dans les *Divertissemens* de M. Moisant de Brieux, on l'appelle (page 62,) de Cauvigny Bourtronvilliers, & l'on dit qu'il a fait le roman de Colindor en prose & en vers : une autre historiette aussi en prose & en vers, d'une petite fleur dont il avoit fait, dit-on, la découverte, & qu'il nommoit *Mouche-fleur*, à cause de sa ressemblance avec l'abeille : sur ces deux piéces, M. de Brieux en a fait une autre en vers françois, qui est rapportée dans ses *Divertissemens*, page 62, & suivantes.

CAWOOD, bourg d'Angleterre, dans la partie occidentale du comté d'Yorck, & dans la contrée nommée *Barkston.* * Moreri anglois.

CAUX ou PAYS de CAUX, pays de France en Normandie, qu'on croit être la demeure des anciens *Caletes*, est un bailliage du parlement de Rouen, entre la Seine & l'Océan, qui comprend Dieppe, le Havre de Grace, Aumale, Harfleur, Eu, Caudebec, Saint-Valeri, &c. Il y a aussi le cap & promontoire de Caux, avec un bourg de même nom. Ce pays est assez grand & très-fertile ; ses habitans portent aujourd'hui le nom de Cauchois. * Sanson.

CAUX (Gilles de) poëte François, né en Normandie, a fait ses études à Caen dans le collége des jésuites. Il entra ensuite en qualité de précepteur dans une pension de la même ville. Son génie & son gout l'ayant fait connoître & estimer de M. le Riche, pour lors directeur des fermes & receveur du grenier à sel, & depuis receveur général des finances, M. le Riche le prit pour être précepteur de ses enfans, & M. de Caux vint avec eux à Paris, où il est demeuré plusieurs années. Il obtint dans la suite l'emploi de contrôleur général des fermes à Troyes, & depuis le même emploi à Bayeux, où il est mort le 16 septembre 1733, âgé d'environ soixante & huit ans. Il a donné au théatre françois une tragédie intitulée, *Marius*, dédiée à M. le prince de Conti, représentée en 1715, & imprimée la même année à Paris, avec une préface. Après la mort de l'auteur, son fils présenta aux comédiens François, *Lisimachus*, seconde tragédie ; & l'on dit qu'il en avoit composé une troisiéme, intitulée : *Adraste.* On a d'autres piéces de M. de Caux ; entr'autres, une adressée à madame la princesse de Conti, une seconde, adressée à M. de Montargis, garde du trésor royal & greffier de l'ordre du S. Esprit ; une troisiéme, qui a pour titre, l'*Horloge de sable* (*figure du monde.*) Cette piéce, toute morale, est très-estimée. Elle fut imprimée en 1714 à Paris, *in-4°*, avec une traduction en vers latins, par M. d'Hérouville, professeur de seconde au collége de la Marche. Cette traduction a été réimprimée avec l'original, à la page 218 du recueil intitulé, *Fables choisies de M. de la Fontaine, traduites en vers latins, & autres piéces de poësie, latines & françoises*, à Anvers, (Rouen) 1738, *in-12*. La piéce seule de M. de Caux, sans la traduction, se trouve encore dans le tome III du *Choix de poësies morales & chrétiennes*, donné par M. Le Fort de la Moriniere, & à la fin du tome XIV des *Amusemens du cœur & de l'esprit*, par M. Philippe. * Voyez le *Supplément de la description du Parnasse françois*, par M. Titon du Tillet; & la préface de M. l'abbé Saas, éditeur du recueil des *fables choisies*, &c. cité ci-dessus.

CAXAMALCA, pays de l'Amérique méridionale dans le Perou, en la province de Lima, proche du fleuve Vagna, à trente lieues de la mer Pacifique, est remarquable dans l'histoire, parceque ce fut-là qu'Atabalipa, roi du Pérou, fut défait & pris par François Pizarre, général des Espagnols, qui le firent mourir quelque temps après en 1533. Il y avoit autrefois plusieurs palais des incas ou empereurs du Pérou, & des seigneurs de leur cour. * *Histoire des Incas.* Baudrand.

CAXEM, CAYEM, ville de l'Asie, située sur la côte méridionale de l'Arabie heureuse, environ à vingt lieues de la ville de Fartach, du côté du midi occidental. Caxem a un bon port & fréquenté ; on la prend pour l'ancienne Cane, ville des Adramites. * Mati, *diction.*

CAXTON, bourg d'Angleterre, dans la contrée du comté de Cambridge, qu'on appelle Slow. * Moreri anglois.

CAXTON (Guillaume) historien Anglois, vivoit sur la fin du XV siécle ; il passa près de trente années en Flandre, auprès de Marguerite duchesse de Bourgogne, sœur d'Edouard IV, roi d'Angleterre. Il traduisit en la langue de son pays plusieurs ouvrages latins & françois, & composa une chronique en sept livres, qu'il appelle *Fructus temporum ;* il la finit au vingt-un an d'Edouard, qui étoit en 1483 de J. C. * Pitseus, *de script. Anglor.* Simler. Possevin. Vossius, *l.* 3 *des hist. lat. ch.* 9.

CAXUME, *cherchez* AXUM.

CAYÉMITES, isles, *cherchez* CAIERNITTES.

CAYET. (Pierre-Victor) *cherchez* CAIET.

CAYPHAS, ville, *cherchez* CAIPHAS.

☞ CAYRON (Gabriel) avocat au parlement de Toulouse & secrétaire ordinaire de la chambre du roi, étoit né à Figeac en Quercy. Il a donné au public un volume *in-4°*, intitulé *Styles de la cour de parlement, chambre des requêtes, sénéchal & autres juges royaux subalternes & politiques du ressort de Toulouse.* Cet ouvrage qui est divisé en cinq livres, contient plusieurs choses curieuses, tant sur les usages du parlement de Toulouse, que sur l'histoire de ce pays & sur l'histoire de France en général. Il y a à la fin une chronique abrégée de ce qui s'est passé depuis François I, jusqu'en 1630. L'auteur a donné trois éditions de cet ouvrage, la premiere en 1610, la seconde en 1625, la troisiéme en 1630. * *Mem. mss.* de M. Boucher d'Argis, avocat.

CAYS, ancienne famille d'Arles, originaire du comté de Nice. *Jacques* de Cays exerçoit dans ce comté la charge d'amiral dès l'an 1262, & fut l'un des ambassadeurs que Charles d'Anjou, comte de Provence, envoya à Gènes, pour recevoir le serment de fidélité de cette république. *Raimond* de Cays étoit chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, & commandeur de saint Luce, ou du Temple, dès l'an 1340. Ce commandeur s'étant retiré en Provence, amena avec lui trois de ses neveux, *Jacques*, *François*, & un autre *François*, dont les deux derniers furent aussi chevaliers de S. Jean de Jérusalem. *Jacques* épousa l'an 1351 *Raimonde* de l'Estang, fut premier consul de la ville d'Arles l'an 1355, & en 1359 fut député vers la reine Jeanne dont il obtint la confirmation des priviléges de cette ville. Il

fut pere de *Pons* de Cays, qui fut aussi premier consul de la ville d'Arles l'an 1387, & ayant pris ensuite le parti de la robe, il fut élevé aux premieres charges, comme de maître-rational, de juge-mage, & de chancelier, sous les comtes de Provence. Il transigea avec un autre *Pons* de Cays, de Nice, son parent, l'an 1376, à l'occasion des biens qu'ils avoient dans ladite ville, où la maison de Cays subsiste encore, & se trouve alliée aux maisons de Galéan, de Doria, de Grimaldi, de Ploanne & autres. Pons de Cays, chancelier & juge-mage, épousa *Gentienne* de Quiqueran, dont il eut *Nicolas*, *Fouquet* & *Raimonde* de Cays. Raimonde épousa *Jean* de Sado, seigneur d'Aiguiéres, de S. Jeurs & du Poil, & juge-mage de Provence. *Nicolas* continua la postérité, & *Fouquet* fut écuyer de la reine Yolande de Sicile, & de Louis III, son fils, & fut fort considéré de Charles, duc d'Orléans, pere de Louis XII, roi de France, qui le fit chevalier de son ordre du Porc-Epi; il mourut sans enfans. Nicolas de Cays fut quatre mois premier consul d'Arles; il épousa *Monotone* de Porcelet, dont il eut *Alexis* de Cays, marié l'an 1440 avec *Raimonde* de Boctre, dont il eut *Paul* de Cays, qui épousa l'an 1485 *Orientine* de Grille. Paul fit son testament l'an 1510, & laissa en mourant *Jean* de Cays, qui épousa l'an 1518 *Bernardine* d'Isnard. De ce mariage vint *Louis* de Cays, qui épousa l'an 1555 *Marguerite* de Castillon, de laquelle il eut *Hardouin* de Cays, marié l'an 1587 avec *Pierrette* de l'Estang. *Gilles* de Cays, issu de ce mariage, fut fait gouverneur & commandant dans la ville des Saintes-Maries, lorsque les Espagnols firent une descente aux isles de S. Honorat & de sainte Marguerite. Il avoit été marié l'an 1617, avec *Julie* de Porcelet, des seigneurs de Fos, dont il eut *Joseph* de Cays, qui épousa l'an 1650, *Françoise* de Castillon, dont vinrent *François-Joseph*, & *Pierre* de Cays. Ces deux derniers furent reçus chevaliers de Malte l'an 1668. Tel étoit l'état de cette famille en 1693, selon le nobiliaire de Provence, par Brianson. Les armes de cette famille sont *d'or au lion d'azur, couronné, lampassé, armé & vilainé de gueules.* Cimier : *un lion naissant de même :* & pour supports, *deux Porcs-Epi d'or.* La devise est, *Fortior in adversis.*

CAYSTRE, *Cayster*, *Caystrus*, est le nom d'une petite riviere de l'Asie mineure, fameuse chez les poëtes, parcequ'elle étoit autrefois pleine de cignes. Elle a sa source dans la Phrygie, ou, selon d'autres, dans les montagnes de Lydie, arrose cette province & la plaine d'Ephèse, passant à un mille de cette ville du côté du couchant, & se jette dans la mer Ionienne. Cette riviere fait beaucoup de tours & de détours, qui ont trompé quelques gens qui l'ont prise pour le Méandre, & qui font que les Turcs l'appellent *Coutchouk-Mindre*, c'est-à-dire, *petit Méandre*, & *Minderscare*, Méandre noir. Ils lui donnent aussi le nom de *Carasou*, qui veut dire *eau noire*; d'autres la nomment *Chiat.*

CAYSTRIUS, dieu ou héros qui fut adoré, & qui eut un temple proche du Caystre dans la Lydie, si l'on en croit Strabon, *liv.* 14.

CAYT-BEI, *cherchez* CAIT-BEI.

CAZADO de AZEVEDO de ROSALEZ, marquis de Monteleon, ministre d'état en Espagne, étoit en 1701 envoyé de Philippe V, roi d'Espagne, au duc de Mantoue, qui étoit alors à Venise. Il sut si bien gagner l'estime de ce duc, qu'il l'engagea à prendre le parti de Philippe V, & à céder la ville de Mantoue aux François. Philippe V reconnut ce service : il assigna à Cazado une pension de trois mille écus, & le créa à son retour marquis de Monteleon, vicomte d'Alcazar-Réal, membre du grand conseil des Indes & chambellan. Il fut ensuite député en qualité d'envoyé à Gènes, & en 1712, en qualité de second plénipotentiaire au congrès d'Utrecht, où il signa la paix avec l'Angleterre, la Hollande, le Portugal & la Savoye. En 1713 il alla en Angleterre comme ambassadeur d'Espagne, & y demeura jusqu'en 1720, qu'il partit pour la Haye en la même qualité. En 1726 il fut nommé plénipotentiaire de la part du roi d'Espagne en Italie. Il mourut à Venise le premier novembre 1733 : ceux de ses enfans qui se sont fait connoître, sont 1. *Antoine*, qui en 1721 enleva une fille du comte Danois de Guldenstein; 2. *François*, qui épousa en 1726 la fille aînée du marquis de Campo Florido. * *Supplément françois de Basle.*

CAZAL, ville d'Italie, *cherchez* CASAL.

CAZALLA, bourg d'Espagne, *cherchez* CAÇALLA.

CAZAN, royaume de la Tartarie d'Asie, avec une ville de même nom, *cherchez* CASAN.

CAZAN, ou, comme d'autres l'écrivent, HAZAN, est un officier des synagogues juives, qui est établi pour entonner les prieres que les Juifs récitent dans ces synagogues en chantant. Il est dans un lieu élevé au-dessus des autres, & qui est aussi l'endroit où le rabbin se place, lorsqu'il prêche. Tout cela se fait avec une grande confusion, chaque Juif récitant sans aucun ordre; le plus souvent même ils s'interrompent les uns les autres, & s'entretiennent de leurs affaires. Le Cazan continue toujours de réciter, & éleve sa voix de temps en temps. Ce mot se trouve dans S. Epiphane, & il signifioit dès son temps un des ministres de la synagogue. Il y a apparence que les Juifs ont ainsi nommé cet officier, parcequ'il a la vue surtout ce qui se passe dans la synagogue, & principalement sur la lecture de la loi & de tout l'office. * M. Simon, *supplément aux cérémonies des Juifs.*

CAZARES, peuples qui faisoient partie des Huns, & qui se joignirent aux Avares, *voyez* AVARES.

CAZERNE, forteresse du royaume de Pologne; elle est dans la basse Podolie, sur le Niester, aux confins des Tartares d'Oczacow & de Budziac, environ à seize lieues au-dessus de la ville de Bialogrod. On croit que c'est l'Ophiusa des anciens. * La Martiniere, *diction. géogr.*

CAZORLA, *cherchez* CAÇORLA.

CAZZICHI, anciennement *Amnisius*, petite riviere de l'isle de Candie, qui se décharge dans la mer de Candie, près de Spinalonga, & y forme le petit port de Cazzichi. * Mati, *diction.*

## C E

CEA, bourg d'Espagne, avec un château & titre de duché, est dans le royaume de Léon, sur la petite riviere de Céa, qui va se joindre au Carion, quatre lieues au-dessous, près de la petite ville de Carion de Conde. * Mati, *diction.*

CEA, isle, *cherchez* CEE.

CEADDE (saint) évêque de Lindisch ou de Lichfeld en Angleterre, vivoit dans le VII siécle, & étoit de Northumberland. Il fut élevé avec trois autres freres dans le monastere de Lindisfarne, & fut élu abbé de Lerthinghe en Northumberland, à la place de son frere aîné, qui fut fait évêque de Londres. En 667 il fut sacré évêque d'Yorck par un évêque d'Angleterre, quoique Vilfrid eût été aussi sacré évêque d'Yorck en France par les évêques de ce royaume trois ans auparavant. Ceadde prit possession de l'évêché d'Yorck, & Vilfrid étant passé en Angleterre, fut obligé de se retirer; mais Théodore envoyé en Angleterre par le pape Vitalien en 670, ayant déclaré que Vilfrid étoit légitime évêque, Ceadde se retira dans son monastere, d'où Théodore l'obligea néanmoins de sortir la même année pour le faire évêque de Mercie. Il fit sa résidence à Li, où il mourut l'an 673, après deux ans & demi d'épiscopat. On fait la fête de S. Ceadde le 2 mars, & celle de son frere Ceadde, évêque de Londres, le 7 janvier. * Bede, *hist. eccles. d'Angleterre*, *liv.* 3. Baillet, *vies des saints*, 2 *mars.*

CEADRAGUE, fils de *Thrasicon*, prince des Albodrites, sujets des François. Ce Thrasicon fut assassiné par les Danois sous le régne de Charlemagne son pro-

tecteur ; & depuis Ceadrague fut nommé duc, après que Louis *le Débonnaire* eut chassé Sclaomir odieux à ses peuples. Mais étant convaincu d'intelligence avec les Danois, on le dépouilla de sa dignité, & Sclaomir fut rétabli. Ce dernier étant mort l'an 818, Ceadrague vint trouver le roi à Compiégne, se justifia & recouvra la principauté qu'il avoit perdue. * Mezerai. Cordemoi, *hist. de France.*

CEAULIN, troisiéme roi de Westsex, dans la grande Bretagne, vivoit sur la fin du VI siécle, & se rendit illustre par ses victoires. Il battit Ethelbert, roi de Kent, qui faisoit des courses sur ses terres, chassa les Bretons jusque dans les déserts de Galles, & s'empara de leurs villes. Ces victoires ayant réveillé la haine de ces divers peuples, qui étoient ses ennemis, l'attaquerent tous ensemble, défirent toutes ses troupes, & le détrônerent. * Bede, *hist. d'Angl.*

CEBA (Ansaldo) d'une famille de Gènes, a vécu au commencement du XVII siécle. Son génie qui le portoit à la poësie, lui fit composer diverses piéces de théatre & quelques poëmes épiques, entr'autres, *il Furio Camillo* & *La regina Esther.* Ce dernier est rempli de fables qui sont indignes des vérités saintes de l'écriture ; & c'est pour cette raison que cet ouvrage de Ceba a été mis entre les livres défendus. Nous avons encore de lui une histoire romaine en italien. Ansaldo Ceba mourut le 21 avril de l'an 1623, âgé de 58 ans. * Giustiniani & Soprani, *scritt. della Lig.* Janus Nicius Erythræus, *Pin. III*, *imag. illustr. c.* 3. Ghilini, &c. Les autres ouvrages d'Ansaldo Ceba, sont les suivans, qui sont cités dans la *bibliotheca Italiana* : 1. *Le Gemelle capovane*, tragédie imprimée pour la premiere fois dans le tome II d'un recueil intitulé *Theatro Italiano*, &c. donné par M. le marquis Scipion Maffei, à Vérone 1723, *in-8°* ; 2. *L'Alcippo*, autre tragédie, dans le tome III du même recueil ; 3. *Orazione di Ansaldo Ceba, nell' incoronazione di Agostino Doria duca della republ. di Genova*, à Gènes 1601, *in-4°* ; 4. *Lezioni sopra due sonetti del Petrarca*, dans les *Esercizi academici* du même Ceba, imprimés à Gènes en 1621, *in-4°* ; 5. *Il Doria, overo dell'orazion panegyrica, dialogo di Ansaldo Ceba*, à Gènes 1621, *in-8°* ; *Il Gonzaga, overo del poëma eroïco dialogo*, à Gènes 1621, *in-8°* ; 7. *Il cittadino di republica, alla vallorosa Gioventu Genovese*, à Gènes 1617, *in-folio.* * *Bibliotheca Italiana*, &c. édition de Venise, 1728, *in-4°*, dans divers endroits.

CEBARES, *cherchez* OEBARE.

CEBARSUSSI, bourg de la province Bysacène, célébre par un concile que les Donatistes d'Afrique y tinrent vers l'an 394, contre Primien, évêque de Carthage, qui avoit été élu après Parmenien, successeur de Donat. Ce prélat schismatique, accusé par un diacre nommé Maximin, qu'il avoit excommunié, fut cité au concile tenu au lieu dit *les Cavernes*, ou *Grottes de Suses* ; mais ayant refusé de comparoître, & ayant même maltraité ceux qu'on lui envoya, on le déposa dans ce second synode de Cebarsussi, tenu quelque temps après le premier. Maximin fut élu en sa place, & douze schismatiques lui imposerent les mains. *Voyez* la remarque après l'article des *Cavernes de Suses*, au mot SUSES. * S. Augustin, *sur le pseaume* 36, *& contre Cresconius*, *l.* 3, *c.* 53, *& l.* 4, *c.* 5.

CEBÉS, philosophe de Thèbes, disciple de Socrates, écrivit trois dialogues, l'un intitulé, *la Semaine*, l'autre, *Phrynichus*, & le troisiéme *Pinax* ou *Table*, qui contient un récit de la naissance, de la vie & de la mort des hommes. On l'avoit cru imparfait jusqu'à présent ; mais Jacques Gronovius l'a publié parfait sur un manuscrit de la bibliothéque du roi de France en 1689, à Amsterdam, chez *Westein.* Gilles Boileau, de l'académie françoise, a traduit cet ouvrage en françois, sous ce titre : *Le tableau de Cebés*, à Paris 1653, *in-4°.*

Il y a lieu de douter si l'auteur de la table de Cebés est le disciple de Socrates, dont il est parlé dans le Phédon de Platon, parceque dans cette table il est fait mention des philosophes péripatéticiens, nom qui n'a été donné aux disciples d'Aristote que vers la fin de la vie de ce philosophe. Casaubon prétend que cela a été ajouté à la table de Cebés. Gronovius croit cet auteur pythagoricien : il est assez vraisemblable que cet ouvrage est d'un auteur beaucoup plus récent que Cebés, disciple de Socrates. * Suidas.

CEBU ou ZEBU, *cherchez* ZEBU.

CECCANO (Grégoire) cardinal dans le XI siécle. On dit qu'il étoit de Ceccano, petite ville dans le diocèse d'Aquin, qui a donné le nom à sa famille. Il fut nommé cardinal par le pape Paschal II, vers l'an 1099, & mourut sous le pontificat du pape Honoré II. Cette même famille a produit encore ETIENNE Ceccano, religieux de l'ordre de S. Benoît, puis cardinal créé par Innocent III, en 1212, qui fut employé par ce pape, & sous le pontificat d'Honoré III, en diverses négociations. Il mourut à Rome en 1227. * Ughel, *Ital. sac.* Onuphre. Ciaconius & Auberi, *hist. des card.* La Roche-Pozai, *nomencl. card. &c.*

CECCANO (Thibaud de) issu de la famille des comtes de TERRACINE dans la Campagne de Rome. A l'âge de dix-neuf ans il entra dans l'ordre de Cîteaux, & devint dans la suite abbé de *Fossinuovo.* En 1274 il accompagna Grégoire X au concile de Lyon, & ce pape lui donna alors le chapeau de cardinal. Ceccano a rendu de grands services au saint siége, & il eut en particulier beaucoup de part à l'élection de Rodolphe I, pour empereur des Romains. Il fut lié d'amitié avec S. Thomas d'Aquin, qui mourut entre ses bras dans le couvent de Fosse-neuve en 1274. Pour lui, il mourut en 1279. *Jordan* de Ceccano, qui a été aussi cardinal, sortoit de cette même famille des comtes de Terracine. * *Catalog. abbat. Fossæ-novæ.* Ughelli, *Ital. sacr.*

CECCANO (Annibal ou Annibaud.) Il fut nommé *Ceccano*, parcequ'il étoit natif d'une ville de ce nom, dans le pays de Labour. Il fut archevêque de Naples, puis créé cardinal par Jean XXII, le 18 décembre de l'an 1327. Clement VI l'envoya pour conclure la paix entre Philippe de *Valois*, roi de France, & Edouard III, roi d'Angleterre. Ceccano étoit à Rome dans le temps que le fameux Nicolas Gabrini, dit *de Rienzi*, tribun du peuple, y exerçoit un pouvoir qui alloit jusqu'à la tyrannie, & qui fut porté plus loin dans la suite. C'étoit aussi le temps du jubilé, ou de l'année sainte ; & pour empêcher les désordres pendant ce temps-là, Clément VI avoit envoyé Ceccano à Rome. Ce cardinal légat n'omit rien pour empêcher le tumulte & le désordre. Mais comme malgré ses précautions le désordre augmentoit chaque jour, il multiplia extrêmement les dispenses qu'il avoit pouvoir de donner par rapport au nombre de jours limité que les étrangers devoient employer à faire leurs stations. Ces dispenses mécontenterent le peuple superstitieux & peu instruit. Il éclata de la maniere suivante. Le légat avoit fait pratiquer hors de son palais des écuries, où il y avoit un chameau qui attiroit la curiosité de la populace. Cet animal ayant été harcelé, le palefrenier s'irrita ; on en vint aux injures, puis aux coups : les gens du légat chasserent le peuple, celui-ci s'ameuta, brisa les portes, fit voler les pierres de toutes parts sur les fenêtres du palais en criant, *à l'hérétique.* Bientôt la fureur fournit toute sorte d'armes, & le palais fut comme assiégé par la foule. Ceccano voulut se montrer sur un balcon, on ne le respecta point ; il connut le risque & se retira. Jean de Lucca, commandeur du Saint Esprit, vint avec une troupe de cavaliers, & appaisa le tumulte qui fut mis sur le compte de Gabrini qui haïssoit Ceccano, & qui ne cherchoit qu'à étendre sa puissance à la faveur des troubles. Le légat revenu de cette premiere frayeur, voulut quelques jours après faire ses stations : il se mit en chemin avec un grand équipage & un nombreux cortége ; & comme il alloit à l'église du Saint Esprit, au bruit des trompettes, on tira sur lui d'une fenêtre grillée deux

flèches, dont il ne fut point blessé. On investit la maison d'où elles étoient parties; il ne s'y trouva personne; & toute la vengeance que l'on put tirer de cet attentat, fut de la faire démolir & raser. Ce crime fut encore mis sur le compte de Gabrini. Ceccano douta si peu qu'il en fût coupable, qu'il l'accusa par ses lettres auprès du pape en lui envoyant le fer d'une des deux flèches; qu'il excommunia de nouveau Rienzi & ses complices, le qualifia de *Patarin*, nom d'hérésie infamant & odieux, cassa & annula tout ce que le tribun avoit fait pendant son gouvernement, le chargea des plus horribles malédictions, le déclara déchu & incapable de toute charge ou dignité, & lui interdit l'eau & le feu. Gabrini, dit *Rienzi*, coupable ou non de cet attentat, vit bien qu'il n'y avoit plus de sureté pour lui à Rome, & il se sauva dans les caravanes des pélerins qui s'en retournoient. Ceccano qui ignoroit sa fuite, n'en craignoit pas moins quelque nouvelle entreprise. Il redoubla les précautions qu'il poussa jusqu'au ridicule. Il ne paroissoit jamais en public sans porter une calotte de fer sous son chapeau, & une cuirasse sous sa soutane. Et cependant il ne se contraignoit point quand il parloit du peuple romain, qu'on lui entendoit souvent traiter de gueux & de glorieux : ce qui ne servoit encore qu'à irriter ce peuple contre lui. Pour tirer Ceccano de la situation fâcheuse où il se trouvoit, le pape lui donna, au refus du cardinal Gui de Boulogne qui s'en étoit excusé, la légation de Naples pour traiter avec le roi de Hongrie, dont le retour dans les états de Naples avoit rallumé la guerre plus vivement que jamais. Annibald partit de Rome; mais à peine eut-il passé par la seigneurie de Ceccano, par Mont-Cassin & S. Germain, que s'étant arrêté à une lieue de-là dans un château, il y fut empoisonné par du vin que l'on mêla parmi les autres rafraîchissemens qui lui furent présentés. Il en mourut dès le lendemain 17 juillet 1350. Fortifiocca, qui a rapporté presque tous les faits qui sont dans cet article, prétend qu'il mourut d'indigestion. Mais outre qu'il le prétend sans preuves solides, il est certain que cet auteur ne paroît point favorable à Ceccano. * *Vita di Cola di* Rienzi, *tribuno del popolo romano scritta in lingua volgare romana di quella èta, da Tomao Fortifiocca, &c.* Du Cerceau, *histoire de la conjuration de Gabrini, dit* Rienzi, *liv.* 9. *Voyez* aussi Victorel, *in addit. ad Clem. VI.* Ciaconius, *in vita Bonif.* Bosquet, *in vita Clement. VI.* Auberi, *hist. des card.* Vossius, *de hist. latin. &c.*

CECCARELLI (Alfonse) de Bevagna ville d'Ombrie, est auteur de l'histoire italienne de la maison de Monaldeschi, qu'il fit imprimer à Ascoli en 1580. Elle est pleine de fables. Ceccarelli en remplissoit tous ses ouvrages : il falsifioit tout. Etoit-ce à dessein ou par ignorance ? Il paroît que c'étoit à dessein, puisque le pape Grégoire XIII le traita pour ce sujet en criminel, le fit mettre en prison, & le jugea digne de souffrir le dernier supplice, ce qui fut exécuté. * *Voyez* Leo Allatius; *&* M. L. Ant. Muratori, *tom. XII. scriptor. rer. Ital. pag.* 527. On a de Ceccarelli une lettre écrite de Rome le 14 avril de l'année 1581, adressée à François Mercati, où il lui parle de son histoire de la maison de Monaldeschi, & des monumens qu'il connoissoit sur les maisons de Cavalcanti & de Médicis. Cette lettre est dans le recueil intitulé : *Lettere memorabili*, &c. tome I, *in*-12, p. 103, *& suiv.*

CECCHINI (Dominique) Romain, auditeur de Rote, & dataire du pape, fut nommé cardinal par le pape Innocent X en 1644, & mourut le premier mai 1656, âgé de 68 ans, ayant donné *decisiones Rotæ*. * *Biliot. hist. des auteurs de droit, par* Denys Simon, *édit. Paris. in*-12, 1692.

CECCHINI (Rainaud) né à Rome d'une famille noble, entra dans l'ordre de S. Dominique, où il eut le bonheur d'être l'éleve de Sante-Tosini, religieux célébre par sa piété. Comme il avoit fait de bonnes études, Laurent Robbia, évêque de Fiesole, le choisit pour enseigner la rhétorique dans son séminaire : il eut depuis des emplois plus importans, & même en 1629 il fut fait prédicateur général pour le couvent de Prato; mais on ignore le temps de sa mort. Outre la vie de Sante-Tosini, qu'il publia en 1641 à Florence, on a de lui trois discours latins imprimés à Florence sur divers sujets. * Echard, *script. ord. Præd. tome II.*

CECCO d'ASCOLI étoit de la famille des *Stabili*, & se nommoit proprement *Francesco de Gli Stabili*; mais il n'est presque connu que sous le nom de *Cecco d'Ascoli*, qu'il porta lui-même. *Cecco* est un diminutif de *Francesco*, & *Ascoli* est le nom du lieu de sa naissance, ville de la Marche d'Ancone. Il y naquit en effet vers l'an 1257, & eut pour pere *Simon* de Gli Stabili, bourgeois de ce lieu, qui étant à son aise, procura à son fils une éducation convenable. Cecco apprit la poésie, la philosophie, la théologie, la médecine & les mathématiques. C'est principalement dans cette derniere science qu'il s'est fait un nom. Il s'y crut même assez de capacité pour promettre aux magistrats d'Ascoli de faire venir jusqu'aux murs de cette ville la mer Adriatique, qui en est éloignée de six lieues, afin d'attirer le commerce & de la rendre par-là plus florissante : mais cette proposition ne fut point acceptée, les magistrats ne jugeant pas à propos d'acheter un avantage incertain, par la perte de l'avantage réel qu'on trouvoit dans la fertilité des terres voisines, appellées la vallée de Tronto, du nom d'une riviere qui l'arrose. Le pape Jean XXII qui résidoit à Avignon, informé de la capacité de Cecco, le fit venir auprès de lui, & le prit pour son médecin; mais ayant eu des envieux à la cour de ce pape, & ceux-ci lui ayant causé des désagrémens, il quitta peu après son poste & retourna en Italie, où il se vit recherché de tous côtés. Il préféra la ville de Florence, sans doute à cause des savans qui y vivoient alors, & il y contracta une étroite amitié avec le poëte Dante, & avec plusieurs autres personnes d'esprit. Le Dante & lui agitoient souvent entr'eux des questions de philosophie, sur lesquelles ils disputoient quelquefois avec beaucoup de chaleur; & comme Cecco étoit rarement d'accord avec le poëte, ces disputes les refroidirent insensiblement l'un pour l'autre. Cecco estimoit peu d'ailleurs le fameux poëme du Dante, qu'il traitoit de fables vaines & puériles, & il faisoit connoître trop librement ce qu'il en pensoit. Il censura même ce poéme dans celui qu'il fit lui-même, & que l'on citera plus bas. Il n'y parla pas plus avantageusement de la fameuse piéce de vers de Gui Cavalcanti, qui commence par ces mots : *Donna mi priega, perche io voglio dire*, &c. Ces critiques le firent passer pour un homme caustique, & lui attirerent l'inimitié du Dante & de Cavalcanti, de même que de leurs partisans, entr'autres de Dino del Garbo, fameux médecin de Florence, & de Thomas, son frere. Leur haine n'eut cependant aucun effet alors, parceque Cecco fut appellé à Boulogne, où on lui donna des appointemens considérables pour y enseigner la philosophie & l'astrologie, quoique Cecco eût fort mal parlé dans son poéme du peuple de cette ville. Il y enseigna depuis l'an 1322 jusqu'en 1325, & y composa des commentaires sur la sphere de Sacrobosco, que Dino del Garbo attaqua par un écrit fort vif. Thomas, frere de Dino, alla plus loin : il dénonça Cecco à frere Lambert, dominicain, inquisiteur général de la Lombardie, l'accusant d'avoir avancé des propositions hérétiques, d'attribuer tout aux influences & au pouvoir des astres, & de prétendre prévoir l'avenir par les régles de l'astrologie judiciaire. Cecco se tira alors d'affaire en abjurant les propositions qu'on l'accusoit de soutenir, & en se soumettant à la pénitence que l'inquisiteur lui imposa. Charles Sans-Terre, duc de Calabre, fils de Robert, roi de Naples, étant allé à Florence pour y commander au nom de son pere, & y ayant fait son entrée le 30 juillet 1326, il y rappella Cecco, & le prit à son service en qualité de médecin & d'astrologue. Cecco fut pendant quelque temps en grande faveur auprès de lui;

mais l'horoscope qu'il fit, quoique malgré lui, de Marie de Valois, femme de Charles Sans-Terre, & de Jeanne, leur fille, âgée alors de deux ans, lui attira sa disgrace. Il avoit prédit que Marie de Valois & sa fille s'abandonneroient à l'impudicité & à la débauche. Les ennemis de Cecco profiterent de l'indisposition de Charles & de Marie pour le perdre, s'ils le pouvoient : ils mirent dans leurs intérêts l'évêque d'Aversa, secrétaire du duc de Calabre, & l'inquisiteur Accurse, tous deux cordeliers, & persuaderent par leur moyen au prince de chasser de sa cour un homme si pernicieux, & qui remplissoit, disoient-ils, toute la ville de Florence du poison de ses erreurs. Cecco fut arrêté en effet par l'ordre d'Accurse & conduit dans les prisons de l'inquisition, où l'on ne tarda pas à travailler à son procès. On l'accusa d'être relaps, & d'avoir enseigné de nouveau les erreurs qu'il avoit rétractées à Boulogne, c'est-à-dire, d'avoir prétendu que tout se faisoit dans le monde suivant les influences des astres, & conséquemment par une nécessité indispensable, & d'avoir soumis Jesus-Christ même à cet empire des astres, en enseignant que sa naissance, sa vie & sa mort avoient été dirigées par leurs influences. On dit aussi qu'on l'accusa de plus d'avoir enseigné, que, suivant la doctrine d'Hermès, quelques esprits, qui étoient dans la premiere sphere, étoient soumis aux enchantemens, & qu'on pouvoit par leur moyen faire des choses merveilleuses; mais Cecco nia la vérité de cette accusation, & on ne la trouve point dans les actes de son procès. On dit aussi qu'il fut accusé de magie, & il en est parlé en effet une fois dans les mêmes actes, mais sans y insister. Cecco a trop déclamé lui-même contre cette prétendue science dans la préface de son commentaire sur la sphere, pour croire qu'il n'en ait pas fait le mépris qu'elle mérite. Quoiqu'on ne puisse nier qu'il n'eût un foible extraordinaire pour l'astrologie, il faut convenir cependant, que les deux accusations qui le firent condamner, ne pouvoient faire impression que sur des gens prévenus, & résolus par avance à le faire périr. Quant à la premiere, loin de nier la liberté, il censure dans le premier chapitre du second livre de son poëme, le Dante, d'avoir admis une espèce de nécessité; & réfute dans le second chapitre de son commentaire sur la sphere, ceux qui vouloient que les influences des astres eussent quelque effet sur notre volonté. D'ailleurs il a toujours soutenu que dans tout ce qu'il avoit dit du pouvoir des astres, il avoit fait abstraction de la puissance divine & de la liberté de l'homme, auxquelles les influences célestes ne peuvent porter préjudice, comme les actes de son procès le reconnoissent. La seconde accusation n'est pas mieux fondée, puisque dans le chapitre quatriéme de son commentaire, il invective vivement contre les infidéles, & entr'autres, contre Zoroastre, pour avoir attribué aux astres tout ce que Jesus-Christ a fait sur la terre. Ce fut cependant pour ces chefs que Cecco fut condamné à être brulé, & cette sentence cruelle & injuste, comme l'appelle le P. Paul Appiani, jésuite, auteur de sa vie, fut exécutée le 15 septembre 1327, dans la soixante-dixiéme année de son âge. Il se trouva à son supplice une multitude innombrable de peuple, qui s'attendoit à voir un des génies familiers qu'on lui supposoit, l'arracher des flammes. Dino del Garbo, son ennemi & le principal promoteur de son supplice, mourut quelques jours après de chagrin & de regret, & accablé par les remors de sa conscience, au moins à ce que l'on rapporte. Les ouvrages de Cecco d'Ascoli, sont : 1. l'*Acerba dell' illustre poëta Cecco di Ascoli*, à Venise, *in-4°*, sans date : ce poëme a souvent été imprimé depuis, comme on peut le voir dans les *mémoires* du P. Niceron. Quelques-unes de ces éditions sont avec des commentaires fort savans de Nicolas Masseti, de Modène, qui a mis à la tête un sonnet italien, lequel exprime fort bien le contenu du poëme. Celui-ci est une espèce de traité physique en vers assez rudes & grossiers, où l'auteur parle de toutes les choses naturelles. 2. Commentaires (latins) sur la sphere de Jean de Sacrobosco, qui ont été imprimés plusieurs fois, entr'autres, à Venise, l'an 1499, *in-fol.* & en 1559 aussi *in-fol.* 3. Un sonnet, non encore imprimé avant que M. Crescimbeni l'eût donné dans son histoire italienne de la poésie vulgaire. Dans la *Bibliotheca italiana*, on cite, *Tutte le opere di Cecco d'Ascoli, in Venezia, per Bernardino da Novara*, 1487, in-4°, *ed. in Venezia* 1516, *in-4°*, & 1519, *in-8°*. Cecco a laissé divers ouvrages qui n'ont point paru. * *Voyez* sa vie, écrite en latin par le P. Paul-Antoine Appiani, jésuite, dans le tome III de l'histoire italienne des héresies de Dominique Bernini, imprimée à Rome, en 1707, *in-folio*. Les *Mémoires* du P. Niceron, barnabite, tome XXX. *Bibliotheca italiana*, édition de Venise, 1728, *in-4°*, page 94, n°. 4 & 5.

CECERIGO ou CERIGOTA, anciennement *Ægialia*, petite isle de l'Archipel ou de la mer Egée, est fort près de la côte orientale de l'isle de Cerigo, dont elle prend son nom, & n'est pas éloignée du cap de Spada, qui est en Candie, dont elle n'est qu'à vingt-cinq milles. Elle est très-déserte, & n'a que des montagnes & les écueils de Poro & Porossa aux environs. Les matelots la nomment souvent Cerigotte. * Baudrand, *diction. géographiq.* Hoffman, *diction.* Mati, *dictionnaire.*

CECILE, célébre avocat dont parle Minutius Felix. *Voyez* CECILIUS.

CECILE (sainte) est du nombre de ces saintes, dont on n'a aucun monument sur lequel on puisse faire quelque fonds. Les actes de son martyre, que l'on prétend être arrivé sous l'empereur Alexandre *Severe*, sont fabuleux. Quelques-uns l'ont mis sous Marc-Aurele & Commode; les autres sous Dioclétien, sans aucun fondement. Tout ce que l'on a dit de sa naissance & de sa vie est de même nature ; ce qu'il y a de certain, c'est que sur la fin du V siécle, & dans les siécles suivans, son culte étoit établi à Rome, où il y avoit une église de son nom ; cependant son corps n'y reposoit pas, puisqu'on prétend qu'il fut trouvé en 821 par le pape Paschal I, dans le cimetiere de S. Sixte appellé le *Prétextat ;* mais cette histoire n'a pas plus de vraisemblance que les actes de la Sainte : on ne voit pas même que l'on ait connu le lieu où étoit le corps de sainte Cécile à Rome, jusqu'au pontificat de Clément VIII, c'est-à-dire, à la fin du XVI siécle, temps auquel on prétend qu'il fut découvert dans l'église de sainte Cécile, comme Baronius l'a rapporté. Le culte de cette Sainte a été assez célébre dans l'église d'Occident depuis le VI siécle; l'église grecque a aussi fait sa fête comme l'église latine au 22 novembre. Fortunat de Poitiers, qui est le plus ancien que nous connoissions des auteurs qui en parlent, fait entendre qu'elle mourut en Sicile, comme sainte Thecle à Seleucie. * *Acta sanctæ Catharinæ*, donnés par Bozius *apud* Surium. Bolland. Fortunat, *lib.* 7, *cap.* 4. Sigebert, *in chron.* Baron. *ad ann.* 821. Tillemont, *mém. ecclesf.* Baillet, *vie des Saints*, 22 *novembre.*

CECILE (Guillaume) baron de Burghlei, & grand trésorier d'Angleterre, né en 1521, étoit fils de RICHARD Cecile de la maison des Alterins. Après avoir achevé ses études, il entra au service du duc de Sommerset, dont il fut maître des requêtes, & le premier qui ait pris cette qualité en Angleterre. Peu de temps après, le roi Edouard VI le fit un de ses secrétaires, & l'honora de la dignité de chevalier. Il fut estimé de la reine Marie, sœur d'Edouard ; mais voyant que cette princesse ne l'élevoit pas aux honneurs, parcequ'il n'étoit pas de la religion catholique, il se retira auprès de la princesse Elizabeth, qui lui confia la conduite de ses affaires. Cette princesse étant parvenue à la couronne, fit Cecile conseiller & secrétaire d'état ; enfin elle lui donna le titre de baron de Burghlei, & la charge d'intendant général des finances d'Angleterre. Il mourut en 1598. * Guillaume Camden, *hist. d'Elizabeth, reine d'Angleterre.* Imhoff, *en ses pairs d'Angleterre.*

CECILE ( Robert ) grand tréforier d'Angleterre, fils de GUILLAUME Cecile, baron de Burghlei, accompagna le comte de Darbi, ambaffadeur en France ; & étant de retour, il fut fait premier fecrétaire d'état par la reine Elizabeth. Le roi Jacques lui donna le comté de Salisburi, le fit chevalier de l'ordre de la Jarretiere, & enfin l'honora de la dignité de grand chancelier. Cecile fe montra digne de cette grande charge, & fit paroître auffi fa magnificence dans la fondation qu'il fit pour la fubfiftance des vieux capitaines, & dans le fameux bâtiment de la bourfe de Londres. Il mourut en 1612. * *Herolog. Angl.*

CECILE, ducheffe d'Yorck, & mere d'Edouard IV. Jamais princeffe n'a vu plus de gloire dans fa maifon, ni plus de défaftre. Elle vit régner quatre de fes defcendans, Edouard IV, & Richard III, fes deux fils ; Edouard V, fon petit-fils, & Elizabeth, femme de Henri, fa petite-fille. Mais elle en vit périr un pareil nombre qui s'égorgerent les uns les autres. Edouard IV fit mourir fon frere le duc de Clarence ; Richard fit maffacrer fes deux neveux, fils de fon frere Edouard, & fut tué lui-même à la bataille de Besworth, que Henri gagna contre lui. Cecile mourut fort âgée en 1495, & fut enterrée à Foderingham auprès de fon mari. * De Larrey, *hift. d'Angl. tome II, page* 45.

CECILE, fœur du roi de Suéde Eric XIV, & femme du prince de Bade. Cette princeffe fut mere d'*Edouard Fortuné*, dont elle accoucha en Angleterre, où elle étoit allée avec le prince fon mari pour y voir la reine Elizabeth. Ce fut cette reine qui tint l'enfant fur les fonts, & qui affigna au pere & à la mere une penfion fur fes domaines qui leur fut exactement payée. * De Larrey, *hift. d'Angl. tome II, page* 45.

CECILIEN, *Cecilianus*, diacre de Menfurius, évêque de Carthage, vivoit dans le IV fiécle. Après la mort de cet évêque, il fut élu l'an 311 en fa place par les prélats voifins, avec le confentement du clergé & du peuple. Botrus & Celefius, prêtres de la même églife, fe voyant exclus de cette dignité, qu'ils avoient ouvertement briguée, formerent le deffein d'un fchifme. Ils le firent éclore, lorfque Cecilien demanda les vafes facrés de l'églife, qui durant la perfécution avoient été donnés en garde à des perfonnes qu'on croyoit fidéles ; car ceux-ci qui ne les vouloient pas rendre, fe joignirent à ces deux ambitieux, afin de troubler leur nouveau pafteur, & fe féparerent de fa communion. Ils alléguerent fauffement que fon ordination étoit nulle, parcequ'il avoit été ordonné par Félix d'Aptonge, qu'ils prétendoient déchu de l'épifcopat, pour avoir livré les livres facrés, & attirerent dans leur parti une riche dame, nommée *Lucile*, laquelle en fon particulier haïffoit le prélat, parcequ'étant diacre il l'avoit repris de ce qu'avant que de recevoir la fainte Euchariftie, elle baifoit les reliques d'un prétendu martyr qui n'étoit point reconnu. *Secundus de Tigifis*, & les autres évêques de Numidie s'étant affemblés à Carthage au nombre de 70, citerent Cecilien, qui leur fit réponfe, que fi l'on avoit quelque accufation à faire contre lui, fon accufateur n'avoit qu'à paroître & le prouver. Ses ennemis n'eurent rien alors à lui reprocher, finon, qu'ayant été ordonné par un évêque qui avoit livré les livres facrés, il n'étoit point évêque. Cecilien leur répliqua qu'en cas que Félix d'Aptonge n'eût pas pu l'ordonner, ils l'ordonnaffent de nouveau, comme s'il n'eût été ordonné que diacre. Purpurius de Limes, homme malicieux, fut d'avis qu'on le prît au mot, & que quand il feroit venu, au lieu de lui impofer les mains pour l'ordination, on les lui impofât pour le mettre en pénitence. Le clergé de Cecilien ayant oui parler du deffein de ces évêques, retint Cecilien. Les évêques de Numidie, fur le refus qu'il fit de comparoître, le condamnerent, premiérement comme contumace ; fecondement, comme ayant été ordonné par un traditeur, ( c'eft ainfi qu'on appelloit ceux qui avoient livré les livres facrés aux païens ; ) troifiémement, comme ayant empêché qu'on apportât à manger aux martyrs qui étoient dans les prifons. Ils prononcerent contre lui une fentence de dépofition & d'excommunication, ordonnerent Majorin en fa place, & écrivirent des lettres circulaires à tous les évêques d'Afrique contre Cecilien. Plufieurs évêques d'Afrique fe rangerent de leur côté, & ce fut ce qui caufa le fchifme ; mais les évêques des autres provinces perfifterent dans la communion de Cecilien. L'empereur Conftantin le reconnut en 312 pour légitime évêque, en lui faifant remettre les aumônes qu'il donnoit aux pauvres chrétiens d'Afrique, & en lui adreffant des lettres pour l'immunité des clercs catholiques de l'églife d'Afrique, à laquelle Cecilien préfidoit. Anulin, proconful d'Afrique, ayant exécuté fur ce fujet les ordres de l'empereur, les ennemis de Cecilien le vinrent trouver, & lui préfenterent, fous le nom de l'églife catholique du parti de Majorin, un mémoire, contenant les crimes dont ils accufoient Cecilien, avec une requête, par laquelle ils demandoient à l'empereur qu'on leur donnât des juges dans les Gaules. Le proconful envoya la requête & le mémoire à l'empereur, qui nomma Maternus, évêque de Cologne, Rheticius, évêque d'Autun, & Marin, évêque d'Arles, pour juger cette caufe avec Miltiade, évêque de Rome, dans le mois d'octobre fuivant. Anulin intima cet ordre aux deux partis, & leur ordonna d'envoyer chacun de leur côté dix évêques à Rome. Les juges nommés s'y rendirent, & Miltiade y fit venir quinze évêques d'Italie, qui s'affemblerent le 2 octobre de l'an 313, dans la maifon de Faufte, dans le palais de Latran. Cecilien fut déclaré innocent dans ce concile ; Donat, évêque de Cafenoire, fon plus grand adverfaire, y fut condamné ; & à l'égard des évêques du parti de Majorin, il fut réglé que dans les lieux où il y auroit deux évêques, l'un du parti de Majorin, l'autre de celui de Cecilien, le premier ordonné demeureroit évêque. Après ce jugement, Donat demanda à retourner en Afrique, & Cecilien fut retenu à Breffe ; mais on envoya les évêques Olympius & Eunomius en Afrique, pour déclarer laquelle des deux communions étoit la catholique ; ces deux évêques fe rendirent à Carthage, & ils y demeurerent quarante jours, & prononcerent en faveur de Cecilien. Les Donatiftes perfiftant dans leur obftination, demanderent à Conftantin un nouveau jugement ; ce prince ordonna qu'avant toutes chofes on informât du fait avancé par les Donatiftes, que Félix d'Aptonge qui avoit ordonné Cecilien étoit coupable d'avoir livré les livres facrés. Elien, proconful d'Afrique, fut chargé de cette commiffion ; il fut juftifié par l'information achevée le 15 février 314, que l'accufation contre Félix étoit fans fondement. La même année Conftantin fit affembler un concile dans la ville d'Arles, dans lequel Cecilien fut encore abfous, & fes adverfaires condamnés. Les Donatiftes appellerent encore de ce jugement à l'empereur, qui connut lui-même de ce différend, & déclara par fon jugement du 8 novembre 316, que Cecilien étoit innocent, & fes adverfaires des calomniateurs. Depuis ce temps-là, Cecilien demeura en poffeffion du fiége de Carthage. Il étoit mort avant l'année 347, en laquelle Gratus fon fucceffeur affifta au concile de Sardique. * S. Auguftin, *l.* 1, *contre Parm. c.* 3. *Brev. Coll. l.* 3, *c.* 14, *l.* 3, *contre Crefcon. c.* 27 *& fuiv.* Optat, *l. contre Parm.* Baronius, *A. C.* 306, 313, *&c.* Henri de Valois a publié toute l'hiftoire des Donatiftes à la fin de fon *Eufebe*, & M. Du Pin dans fa nouvelle édition d'Optat.

CECILIUS ou CECILIENS, famille. Les auteurs parlent diverfement de l'origine de la famille des Ceciliens, qui étoit plébéienne. Quelques-uns difent qu'elle eft venue d'un Troyen compagnon d'Enée, nommé *Ceculus*, que la fable fait fils de Vulcain. Virgile en fait mention comme du fondateur de Prenefte, *liv.* 6, *Eneid.*

Le plus ancien des Ceciliens, dont nous ayons

connoissance, est L. Cecilius Metellus, que quelques-uns surnomment *Dento*, lequel fut consul avec C. Servilius Tucca, l'an 470 de Rome, 284 avant l'ére chrétienne. L'année d'après son consulat, il fut tué par les Gaulois Sénonois, qui assiégerent Arezzo, & qui tuerent avec lui treize mille hommes qu'il conduisoit. Il fut pere de L. Cecilius Metellus, qui défit Asdrubal en Sicile, & ce dernier laissa Q. Cecilius Metellus, qui fut maître de la cavalerie, & consul l'an 548 de Rome, & 206 avant J. C. avec L. Veturius Philo. Il eut deux fils, Cecilius Metellus, *dont nous parlerons dans la suite*; & L. Cecilius Metellus, surnommé *Calvus*, qui fit une branche particuliere. Celui-ci fut consul l'an 612 de Rome, & avant J. C. 142, & eut pour collegue Q. Fabius Maximus Servilianus. Ciceron, Eutrope & Cassiodore font mention de lui. Il laissa L. Cecilius Metellus, dit *Calvus*, qui fut consul l'an 635, & avant J. C. 119, avec L. Aurelius Cotta, & censeur en 639, & avant J. C. 115, avec Cn. Domitius. Ce fut alors qu'ils bannirent de Rome tous les arts qui ne servoient qu'au divertissement, excepté les joueurs de flûtes latines avec la voix, & le jeu qu'ils nommoient *Tali*. Le fils de ce dernier est Cecilius Metellus le *Numidique*, *dont nous parlerons plus bas*, pere de Cecilius Metellus Scipio, surnommé *Pius*, qui fut consul avec Sylla en 674, & avant J. C. 80, & qui fit la guerre en Espagne contre Sertorius. Appien, Cassiodore, Plutarque & Velleïus Paterculus font mention de lui. Son fils qui étoit de même nom que lui, fut consul l'an 703, & avant J. C. 51, avec Pompée *le Grand*, dont il suivit le parti. Il fit la guerre à César en Afrique l'an 708 de Rome, 46 ans avant J. C. & voulant passer en Espagne, après avoir été vaincu, il périt avec la flotte, que la tempête poussa au port de Bonne, & que Sitius coula à fond. Reprenons la branche des aînés. Q. Cecilius Metellus fut surnommé le *Macédonique*, & laissa quatre fils. Les deux premiers laisserent postérité. Les deux autres furent M. Cecilius Metellus, qui fut consul l'an 639 de Rome, & 115 avant J. C. avec M. Æmilius Scaurus, & qui défit les peuples de Sardaigne, dont il triompha; & C. Cecilius Metellus, surnommé *Caprarius*, qui fut consul avec Cn. Papirius Carbo, l'an 641, & avant J. C. 113, & qui triompha de la Macédoine. Les deux aînés sont Q. Cecilius, & L. Cecilius. Q. Cecilius Metellus, surnommé *Balearicus*, fut consul en 631, & avant J. C. 123, avec T. Quinctius Flaminius, & censeur en 634, avec Q. Servilius. Il fit la guerre en Espagne & dans les isles Baleares qu'il soumit. Il laissa Q. Cecilius Metellus, surnommé *Nepos*, consul en 656, & avant J. C. 98, avec T. Didius, & fut pere de deux fils, selon Ciceron; de Q. Cecilius Metellus, surnommé *Nepos*, consul en 697, & avant J. C. 57, avec P. Cornelius Lentulus Spinter; & de Q. Cecilius Metellus, surnommé *Celer*, qui exerça en 694 la même dignité avec L. Afranius. Pline, Dion & Cassiodore en font mention. Cecilius Metellus, surnommé *Dalmaticus*, second fils du *Macédonique*, fut consul en 637 de Rome, & avant J. C. 117, avec Q. Mutius Scevola Augure. Il détruisit les Dalmates, dont il eut le surnom de *Dalmaticus*, & fit bâtir le temple de Castor. Les auteurs parlent de trois fils qu'il eut; l'aîné étoit L. Cecilius Metellus, qui fut prêteur en Sicile, l'an 684 de Rome, 70 avant J. C. & qui mourut étant désigné consul avec Q. Marcius Rex, l'an 686; le troisiéme étoit M. Cecilius; & le puîné, qui laissa postérité, étoit Q. Cecilius Metellus, surnommé *Creticus*. Celui-ci fut consul avec Q. Hortensius en 685: il soumit l'isle de Crete dont il triompha, & il en mérita le surnom de *Creticus*. Son fils Q. Cecilius laissa Q. Cecilius Metellus Creticus, qui fut consul avec L. Licinius Nerva, l'an 7 de l'ére chrétienne, qui étoit le 760ᵉ de Rome. La famille des Ceciliens a produit encore P. Cecilius, célébre jurisconsulte, que nous voyons souvent cité dans les livres des digestes; & Sext. Cecilius, qui enseigna le droit sous l'empire de Trajan & d'Adrien. Bernardin Rutilius parle de l'un & de l'autre dans les vies des anciens jurisconsultes.

CECILIUS METELLUS (L.) consul & général Romain. On croit qu'il étoit fils de Q. Cecilius, qui fut consul avec C. Servilius Tucca, l'an 470 de Rome, 284 avant J. C. Celui dont on parle, le fut avec C. Furius Pacilius, l'an 503 de Rome, 251 avant la naissance de J. C. Il fit la guerre en Sicile contre les Carthaginois. D'abord il se tint serré dans les montagnes, ne voulant ni exposer ses troupes, ni être enfermé par les ennemis; quelque temps après il s'élargit dans la plaine, & il emporta Theruce & Liparis en présence même de l'armée ennemie. Il veilloit cependant sur les démarches d'Asdrubal, général des Carthaginois, & grand capitaine; & il cherchoit les occasions de le surprendre. Il prit si bien son temps, qu'il le chargea inopinément près de Palerme, & qu'il le défit entiérement dans le temps qu'il décampoit. Il lui tua même vingt-six éléphans, & il en prit cent quatre, qu'on mena à Rome avec treize chefs des ennemis enchaînés. Ce qui fut un des plus illustres ornemens de son triomphe. L. Cecilius Metellus fut encore consul l'an 507 de Rome, & avant J. C. 247, avec M. Fabius Buteo. * Polybe, *l.* 1. Eutr. *liv.* 2.

CECILIUS METELLUS (Quintus) consul, & capitaine Romain, fut surnommé *le Macédonique*, pour avoir subjugué la Macédoine, l'an 607 de Rome, & avant J. C. 147, & pour avoir vaincu un certain Andriscus qui se faisoit roi de ce païs, & qui avoit pris le nom de Philippe. Il défit les Achaïens, & remporta de grands avantages en Espagne. Sa trop grande sévérité le fit haïr du peuple, & fut cause qu'il eut peine à parvenir au consulat, qu'on lui avoit refusé deux fois. On remarque qu'il fut porté à la sépulture sur les épaules de quatre fils qu'il laissa, après avoir eu le plaisir d'en voir trois honorés de la dignité de consul, & de voir le quatriéme remporter l'honneur du triomphe. * Tite-Live, *l.* 49 & 50. Florus, *l.* 2, *c.* 14. Aurelius Victor, *vies des hommes illustres*, *c.* 61. Eutrope.

CECILIUS METELLUS (Quintus) fils de L. Cecilius Metellus Calvus, qui fut aussi consul, mérita le nom de *Numidique*, parcequ'il triompha de Jugurtha, roi de Numidie, après avoir été consul avec M. Junius Silanus. L'Afrique échut à Q. Cecilius Metellus, qui entra dans ce pays ennemi, après avoir rétabli la discipline militaire, que la mollesse de ceux qui l'avoient précédé dans la charge de général, avoit laissé corrompre. Ce fut alors que Jugurtha effrayé lui offrit la paix, avec promesse de se soumettre aux Romains. Cette offre ne rendit pas le consul plus négligent. Au contraire il se campa toujours avantageusement; & comme il envoyoit avec soin à la découverte, ayant appris que Jugurtha étoit assez éloigné, il lui enleva la ville de Vacca, où il établit ses magasins. Ensuite il défit Jugurtha; mais cette victoire n'étant pas aussi parfaite qu'il le souhaitoit, il fit assiéger Zama, capitale de Numidie. Le roi l'obligea d'abandonner cette entreprise. L'année d'après, qui étoit la 646ᵉ de Rome, & la 108ᵉ avant J. C. Vacca se révolta. Metellus la prit par ruse, & tailla en piéces les habitans qui allerent au-devant de lui. Ensuite il défit encore Jugurtha dans une ville nommée *Tula*, qu'on lui abandonna; mais comme cette guerre traînoit en longueur, Marius qui fut consul l'an 647, & avant J. C. 107, obtint la commission de l'achever, & Cecilius Metellus fut obligé de s'en revenir; mais son triomphe n'en fut pas moins beau. Quelque temps après étant censeur, il ne voulut jamais admettre au dénombrement un certain Quinctius, qui se disoit faussement fils de Tiberius Gracchus. Il refusa aussi de jurer par la loi d'Apuleius, qui n'avoit été autorisée que par la force: ce qui le fit condamner au

au banniſſement ſous le ſixiéme conſulat de Marius, l'an 654 de Rome, & 100 ans avant J. C. Il alla à Smyrne, & fut depuis rappellé par les prieres de ſon fils, qui pour cela fut appellé *le Pieux*. Ce fut l'année ſuivante, ſous le conſulat de M. Antoine & d'A. Poſthumius Albinus. * Sallufte, *in Jugurth.* Florus, *l.* 3. Appien. Plutarque, *in Mar.* Cicer. Eutr. Caſſiod.

CECILIUS STATIUS, poëte comique, natif des environs de Milan, vivoit vers l'an 575 de Rome, & 179 avant l'ére chrétienne. Il étoit contemporain d'Ennius, & il laiſſa quelques comédies, dont Robert Etienne a recueilli les fragmens. Ciceron l'accuſe de parler très-mal latin; cependant Volcatius Sedigius le nomme prince des poëtes comiques. * S. Jerôme, *chron.* Ciceron, *ad Attic.* & Aullu-Gelle, *au l.* 4, *c.* 10, *& l.* 15, *c.* 15.

CECILIUS, rhéteur célébre, qui profeſſa la rhétorique à Rome du temps d'Auguſte, étoit né dans un lieu de Sicile, nommé *Calacta*, ainſi qu'on l'apprend d'Athenée (*lib.* 6 & 11.) Ses parens, ſelon Suidas, avoient été eſclaves; mais il n'étoit pas rare alors de trouver de fort habiles gens dans cette condition. Quelques-uns ont dit qu'il étoit Juif; ce qui n'a pas plu à ce grammairien, & lui-même ajoute encore une choſe moins croyable, qui eſt, qu'il vécut juſqu'au régne d'Adrien. Il y a beaucoup d'apparence que c'eſt le même Cecilius rhéteur, qui étoit ami de Verrès, & que Ciceron (*in divinat.*) traite de Juif: *quid Judæo cum Verre*, de ſorte que Suidas ſe trompe également à l'égard de ſa condition, & du temps où il vécut. Athenée (*lib.* 6.) dit qu'il écrivit l'hiſtoire des guerres ſerviles, c'eſt-à-dire, des guerres que les eſclaves révoltés firent aux Romains, & il lui attribue encore (*lib.* 11,) un traité de l'hiſtoire; mais il n'eſt pas exact en cet endroit, puiſqu'ainſi que l'aſſure Suidas, Cecilius ne parloit dans cet ouvrage que de l'uſage que les orateurs avoient fait de l'hiſtoire. Il avoit compoſé encore un traité ſur l'orateur Antiphon, qui eſt cité par Plutarque, (*lib. de dec. Rhet.*) & Longin au commencement de ſon traité du ſublime, dit que Cecilius avoit compoſé un ouvrage ſur le même ſujet, mais avec peu de ſuccès. Suidas parle encore d'autres ouvrages de Cecilius; Denys d'Halicarnaſſe dit dans ſa lettre à Pompée, qu'il étoit ſon intime ami, & Quintilien le loue plus d'une fois. * Dalechamp, *l.* 6 *&* 11. Athenée. Caſaubon, *in Athen. l.* 6, *c.* 21. Voſſius, *de hiſt. Græc. l.* 2, *c.* 4.

CECILIUS, célébre avocat de Rome, vivoit ſur la fin du II ſiécle, & au commencement du III; c'eſt le même que Minutius Felix introduit dans ſon dialogue, qu'il intitule *Octavius.* Cet Octavius étoit ami de Minutius Felix; & Dieu qui leur avoit fait la grace de les éclairer des vérités de la foi, ſe ſervit de ce premier, pour convertir Cecilius auſſi ami de Minutius Felix. On dit même qu'il mérita d'être honoré du ſacerdoce; & on croit que c'eſt ce même Cécilius dont il eſt parlé dans la vie de S. Cyprien, & qui contribua à la converſion de ce docteur de l'égliſe, lequel prit au baptême le nom de Cecilius, pour témoigner la conſidération qu'il avoit pour ſon maître & ſon ami. Mais tout cela n'eſt fondé que ſur de ſimples conjectures. * Minutius Felix, *in Octav.* Ponce, *in vit. S. Cypriani*, Baron. *A. C.* 211, *n.* 2.

CECILL (Guillaume & Robert) *cherchez* CECILE.

CECINA, riviere de Toſcane, en Italie, prend ſa ſource dans le Siennois, baigne dans le Piſan la vallée de Cecinna, qui eſt un pays fort agréable & fort fertile, & ſe décharge dans la mer de Toſcane, entre la mer de Livourne & celle de Piombino. * Mati, *dict.*

CECINNA (Aulus) chevalier Romain, originaire de Volterre, fut ami de Cicéron, qui le défendit par une oraiſon que nous avons encore. Il prit le parti de Pompée, durant les guerres civiles, l'an 705 de Rome, 49 ans avant J. C. & on l'accuſa d'avoir écrit un livre contre Céſar. On croit auſſi qu'il eſt le même dont parle Sénéque dans les *Queſtions naturelles*, qui avoit écrit un traité de la formation du tonnerre. Le même Céſar avoit un ſecrétaire nommé CECINNA. Il y a eu un autre CECINNA, capitaine de Vitellius, qui vainquit Othon l'an 69 de l'ére chrétienne, & qui fut envoyé à la tête de trente mille hommes contre Primus, gouverneur de Mœſie, qui s'étoit déclaré en faveur de Veſpaſien; ce que Joſephe a remarqué dans la *guerre des Juifs*. Suétone parle auſſi dans la *vie de Titus* d'un homme conſulaire de ce nom, que ce prince fit aſſaſſiner durant la nuit, ayant trouvé un écrit ſigné de ſa main, dans lequel il avoit préparé un diſcours aux ſoldats, pour les porter à la ſédition. * Cicéron, *orat. page* 134 *& in ep.* Joſephe, *lib.* 4, *bell. Jud. cap.* 40. Suétone, *in Tito*, *cap.* 6, *&c.*

CECROPES, *cherchez* CERCOPES.

CECROPIUS, évêque de Nicomédie dans le IV ſiécle, défenſeur des Ariens, & perſécuteur de S. Athanaſe. Il avoit ſuccédé à l'impiété d'Euſebe, auſſi-bien qu'à ſa chaire; & il périt miſérablement dans les ruines de cette ville, qu'un tremblement de terre, dont Ammien Marcellin fait une deſcription effroyable, ruina de fond en comble l'an 358. * Ammien Marcellin, *l.* 17. Socrate & Sozomene, *l.* 4.

CECROPIUS, évêque de Sebaſte, aſſiſta au concile général de Chalcédoine l'an 451: il ſoutint dans la ſeconde ſeſſion, qu'il étoit défendu par un canon, de faire la nouvelle profeſſion de foi que l'on exigeoit des peres du concile; que le pape Léon, ſur la diſpute émue par Eutychès, avoit propoſé la forme de la foi que l'on devoit embraſſer, & que cette formule de foi propoſée par S. Léon, devoit ſuffire. Enfin il obtint qu'on feroit la lecture du ſymbole de Nicée, & de la lettre à Flavien. Le concile le députa avec deux autres prélats, pour citer Dioſcore, & pour lui porter un écrit. Comme cet héréſiarque demandoit des commiſſaires ſéculiers, le ſaint évêque lui répondit, que s'agiſſant de ſon affaire perſonnelle, nuls laïcs ne devoient être préſens. Dans la quatriéme ſeſſion, il s'emporta contre les évêques d'Egypte, qui ne vouloient pas ſouſcrire à la lettre de S. Léon, ajoutant qu'il n'étoit pas juſte qu'au mépris de douze cens prélats, on écoutât dix hérétiques. Dans la cinquiéme, pour réformer quelques déſordres, il propoſa qu'il plût au ſynode d'ordonner que toutes les pragmatiques qui avoient été faites dans les provinces contre les ſaints canons, fuſſent abolies. Ce qui fut exécuté. * Baronius, *A. C.* 451. *Voyez* les actes du concile de Chalcédoine.

CECROPS I de ce nom, Egyptien de naiſſance, fut le premier roi des Athéniens, & bâtit, ou, ſelon les autres, embellit la ville d'Athènes, qui fut nommée *Cécropie* de ſon nom. Il épouſa *Agraule*, fille d'*Actée*, principal ſeigneur de l'Attique, où il fonda ſon royaume. On le ſurnomma *Diphyes*, parcequ'il parloit deux langues, la grecque & l'égyptienne, qui étoit celle de ſon pays, ou parcequ'il avoit établi le premier l'union de l'homme avec la femme, ſuivant les loix du mariage légitime; ayant aboli pour cela la communauté des femmes, qui étoit auparavant tolérée parmi les Grecs. C'eſt à cette occaſion que toute l'antiquité a ſuppoſé que ce roi avoit eu deux viſages. Il inſtitua les premiers ſacrifices qui furent faits à Athènes, & commença à policer ſes ſujets. Son régne fut de cinquante ans. Euſebe en met le commencement l'an 1558 avant l'ére chrétienne, & 780 ans avant la I olympiade; ce qui répond à l'an du monde 2478. Cecrops a eu ſeize ſucceſſeurs juſqu'à Codrus, durant 488 ans. Quelques hiſtoriens Grecs ont écrit que certains caracteres ayant été gravés ſur le tombeau de ce prince, & pluſieurs coqs ayant été immolés à ſes manes, ſon ombre parut aux yeux du peuple en forme de lion. Le chronologue inconnu de l'iſle de Paros, publié par Selden, commence ſes époques par ce roi, dont il place le commencement du régne à l'an 3132 de la période julienne, 1582 avant J. C. 26 ans plutôt que l'on ne compte

communément. * Eusebe, *en sa chron.* S. Cyrille d'Alexandrie, *l.* 2, *contre Julien.* S. Augustin, *l.* 18 *de la cité de Dieu*, *ch.* 8 & 9. Pausanias, *in Achaic.* Torniel & Salien, *A. M.* 2498. Petau, *ration. temp. part.* 1, *l.* 1, *c.* 4, & *part.* 2, *l.* 2, *c.* 8, &c.

CECROPS II, septiéme roi des Athéniens, succéda à son frere Erechthée, l'an du monde 2686, avant J. C. 1349, ou 26 ans plutôt, suivant les marbres d'Arondel, & régna 40 ans. * Jules Africain & Eusebe, *en sa chron.*

CECULUS, fils de Vulcain, fut conçu, disent les poëtes, d'une étincelle de feu, qui vola dans le sein de sa mere Preneste, pendant qu'elle se chauffoit auprès de la cheminée. Il eut toujours une inflammation dans les yeux, pour marque du feu qui lui avoit donné la naissance. Il bâtit la ville de Preneste en Italie, & prit le parti de Turnus contre Enée. Les poëtes, pour enrichir cette fable, ajoutent que quelques-uns voulant lui contester l'honneur qu'il se faisoit d'être né de Vulcain, ce dieu excita le tonnerre, & fit tomber la foudre sur eux. D'autres disent que Ceculus venant de naître, fut trouvé par des bergers dans le feu, sans être aucunement endommagé de la flamme, ce qui fit croire qu'il étoit fils de Vulcain. * Virgile en parle *dans le liv.* 7 *de l'Enéide*, *v.* 678.

CEDAR, pays d'Arabie habité autrefois par les Israélites. *Cedar* en hébreu veut dire *noir* & *bazané*, comme étoit le teint de ces peuples; d'où vient que l'épouse dans le cantique des cantiques 1, 5, dit d'elle-même qu'elle est brune comme les tentes de Cedar, c'est-à-dire comme les Arabes qui habitent sous des tentes; & c'est peut-être aussi la raison pourquoi les Hébreux appelloient Cedar, l'Arabie déserte qui est proche de la Mésopotamie, & du golfe Persique; on l'appella ainsi du nom de Cedar, second fils d'Ismaël. * *Genèse*, *c.* 25, *v.* 14. S. Jerôme *des lieux Hébr.* Voyez Samuel Bochart, *dans son phaleg.*

CEDAR, ville ou contrée au-delà du Jourdain, dans la tribu de Manassé. * *Judith I*, 8. Sanson.

CEDES, ville de la tribu de Nephtali, *cherchez* CADÈS.

CEDÉS, ville de la tribu d'Issachar, donnée aux lévites, & nommée *Cesion.* * *Josué*, 21, 28. *I. Paral. VI*, 72.

CEDIMA, *cherchez* CADIMA.

CEDIMOTH, *cherchez* CADEMOTH.

CEDITIUS (Quintus) tribun des soldats en Sicile, l'an 500 de Rome, & avant J. C. 254, voyant toute l'armée romaine envelopée par les ennemis, & hors de toute espérance de salut, s'offrit volontairement au consul Attilius Calatinus de se mettre à la tête de quatre cens jeunes hommes, & d'aller affronter avec eux ceux qui les tenoient serrés de si près. Il prévoyoit bien que ni lui ni ses compagnons ne pouroient éviter de périr dans cette entreprise; mais il étoit persuadé que tandis qu'il attireroit une partie des ennemis au combat, le consul pouroit attaquer l'autre, & mettre par ce moyen ses troupes en liberté. La chose arriva comme Ceditius l'avoit projettée, & les Romains se dégagerent du péril dont ils étoient menacés. Tous ceux qui l'avoient accompagné furent tués, & lui seul fut conservé par un bonheur extraordinaire. On le trouva entre les corps morts, encore respirant, & tout couvert de blessures, dont il fut guéri par la générosité des ennemis, qui admirerent son courage & sa vertu. Claudius Quadrigarius (*au* 3 *des annal.*) l'appelle *Liberius*; & Frontin *Calphurnus.* Aulu-Gelle (*l.* 3, *c.* 7,) dit que Caton le mettoit en parallele avec ce fameux Léonidas, qui à la tête d'une poignée de Lacédémoniens, combattit aux Thermopiles contre toute l'armée des Perses.

CEDMONÉENS, l'un des dix peuples qui subsistoient dans la terre de Chanaan, lorsqu'Abraham alla dans ce pays, & qui étoit exterminé ou confondu avec les autres, lorsque les Israélites s'en emparerent. * *Gen. XV*, 19. Bochart, *l.* 4, *c.* 36.

CEDOAL, *cherchez* CEDWAL.

CEDOGNA, CEDOGMA, ou CEDONIA, ville d'Italie, avec titre d'évêché suffragant de Conza, est dans la principauté ultérieure, province du royaume de Naples. Quelques-uns la prennent pour l'*Aquilonia* de Tite-Live, qui dit que le consul L. Papirius y fit jurer fidélité aux Samnites. Les auteurs Latins la nomment aussi *Alcedonia.* * Léandre Alberti, *descript. Ital.*

CEDRENUS (George) moine Grec, qui vivoit sur la fin du XI siécle, vers l'an 1057, a écrit des annales ou un abrégé d'histoire depuis le commencement du monde jusqu'au régne d'Isaac Comnene, empereur de Constantinople, qui succéda à Michel VI, l'an 1057. Cet ouvrage n'est qu'une compilation de plusieurs auteurs, & principalement de George Syncelle, dont il a copié sa chronographie, depuis le commencement du monde jusqu'au temps de Dioclétien; de Théophane, depuis Dioclétien jusqu'à Michel Curopalate; & de Jean Thracesius Scylitzes, depuis Curopalate jusqu'à son temps; en un mot, toute son histoire est tirée de divers auteurs, dont il a fait des extraits sans beaucoup de discernement & de critique. Cet ouvrage a été traduit par Xylander, & imprimé à Basle en 1566. Il y a une autre édition des annales de Cedrenus, imprimée l'an 1647, à Paris, de l'imprimerie royale, avec la traduction latine de Guillaume Xylander; les notes du pere Jacques Goar dominicain, & avec le glossaire de Charles-Annibal Fabrot. * Possevin, *in app.* Gesner *in biblioth.* Vossius *de hist. Græc. l.* 2, *c.* 26. Le Mire, *in auct.* &c. Du-Pin, *biblioth. des aut. eccles. XI siécle.*

CEDRO ou CEDRON, place forte que Cendebée avoit réparée. * *I Mach.* 19, 9.

CEDRON, torrent qui passe par le milieu de la vallée de Josaphat, proche de Jérusalem, & qui l'arrose en temps d'hiver & de pluies. Son canal n'a pas plus de trois pas de largeur, & n'a de l'eau que quand il pleut. Avant que la vallée fût remplie, comme elle est, des ruines de la ville, il recevoit les eaux de quelques sources vives, qui sont dans l'église du sépulcre de la sainte Vierge; mais ces eaux se perdent maintenant sous terre. Il y a sur ce torrent deux petits ponts de pierre d'une seule arcade; l'un vers le sépulcre de la sainte Vierge, & l'autre vers le sépulcre de Josaphat. Il est souvent parlé de ce torrent dans l'écriture-sainte. Jesus-Christ le passa peu de temps avant sa mort. * *Saint Jean*, *c.* 18. David le passa aussi, lorsqu'il fuyoit devant son fils Absalon. * *II Rois*, 15. Ce fut dans le vallon où passe ce torrent, que le roi Asa fit mettre en piéces & bruler l'infâme idole que sa mere Maacha, à laquelle il avoit ôté la régence, avoit fait élever dans un bocage. * *III Rois*, 13, & que le roi Josias en fit faire autant de tous les vases & ustensiles qui avoient été faits pour le service de Baal. * *IV Rois*, 23. La même chose fut faite auprès de Cedron, par le roi Ezechias. * *II Paralipom.* 29. Doubdan, *voyage de la Terre-Sainte.*

CEDWAL, ou CEDOALD, roi des Saxons occidentaux en Angleterre, dans le VI siécle, voulut s'emparer de la couronne de Kent, après la mort d'Ederic, qui l'avoit usurpée, & que ses peuples firent mourir. Il mit sur pied des troupes; mais il fut vaincu par ses ennemis, qui choisirent un roi, & l'obligerent de se retirer. * Bede & du Chêne, *hist. d'Angl.*

CÉE, *Cea*, une des isles Cyclades, d'environ quarante milles de tour, nommée aujourd'hui *Zia*, ou *Zée*, fut appellée *Hydrussa* par les Grecs, selon Pline. Julide, qui est la *Julis* des anciens, capitale de cette isle, est célébre par la naissance de Simonide & de Bachilide, poëtes lyriques, & du philosophe Ariston. * Pline, *l.* 4. Pinet. Higer, &c.

CEELATHA, campement des Israélites dans le désert, entre Ressa & le mont Sepher, mémorable par la sédition de Coré. * *Nombres*, 33, *v.* 22, 23.

CEFALO (Jean) jurisconsulte célébre de Ferrare, enseigna à Pavie, & ensuite à Padoue, où il

acquit beaucoup de réputation. Il a composé cinq volumes de consultations. Il mourut dans un âge avancé, à Padoue en 1576. * Jacques-Philippe Thomasini, *éloge des hommes illustres*, pag. 70. *Biblioth. hist. des auteurs de droit, par* Denys Simon, *édit. Paris. in-12*, 1692.

CEFALONIE ou CEFALOGNE, *cherchez* CEPHALONIE.

CEFALU ou CIFALU, est une ville maritime de Sicile, nommée par les Latins *Cephalœdis* ou *Cephalodium*, avec évêché suffragant de l'archevêché de Messine. Octavio Branciforti y fit en 1635 des constitutions synodales qu'on a données au public. Quelques auteurs croient que le nom de cette ville est tiré du mot grec κεφαλὴ, qui veut dire *cap* ou *promontoire*, parcequ'elle est située au septentrion de l'isle de Sicile, sur un cap qui s'avance dans la mer, avec un bon port. La ville est assez bien bâtie, & défendue par un château élevé sur une colline. L'église cathédrale a une façade magnifique. Cephalu est près de Termini.

CEGLIE, bourg ou petite ville du royaume de Naples, située dans la terre d'Otrante, au pied des monts Apennins, environ à deux lieues d'Ostuxi, du côté du midi. * Mati, *diction.*

CEGLIE étoit autrefois une petite ville de la Pouille Peucétienne; maintenant ce n'est qu'un petit village du royaume de Naples, situé dans la terre de Bari, du côté du midi. * Mati, *diction.*

CEILA, ville de la tribu de Juda, que David délivra d'entre les mains des Philistins, & d'où il se retira ensuite dans le désert de Ziph, connoissant que les habitans étoient dans la disposition de le livrer à Saül, qui cherchoit à se saisir de lui. * *Josué*, 15, 44. *I. Rois*, 23, 5.

CEILAN, isle de la mer des Indes, vers le cap de Comorin, qui est à la pointe de la presqu'isle de l'Inde, au-deçà du golfe de Bengale. Elle a 60 lieues de longueur sur 40 de largeur, & environ 205 lieues de tour. On croit que cette isle est la Taprobane des anciens. Les Indiens l'appellent *Tenasirim* ou *Tenarisain*, qui en leur langue signifie *terre de délices*. Elle fut découverte l'an 1506 par Laurent, fils de Francisco Almeida, qui en prit possession au nom du roi de Portugal; d'autres disent que ce fut Jacques Lopez de Siquaire, général d'une flote portugaise, qui en fit la découverte en 1509. Cette isle est extrêmement fertile; car outre qu'elle produit tout ce que l'on trouve ailleurs, on y voit des forêts entieres d'orangers & de citroniers, mais particuliérement de canelle, qui pousse son odeur bien avant dans la mer. Il y a aussi quantité de pierres précieuses, & on y en trouve de toutes sortes, à la réserve du diamant. On y pêche aussi des perles; mais elles ne sont pas si belles que celles du Baharain, isle du golfe de Perse. Pour son yvoire, il est le meilleur du monde. Cette isle contient neuf royaumes, dont les principaux sont ceux de Candi, de Colombo & de Gale. Il y a une montagne que l'on croit être la plus haute des Indes; on la nomme *Pic d'Adam*, & les insulaires assurent qu'Adam a été créé sur cette montagne, & qu'il est enterré au-dessous. Ils montrent aussi deux vestiges, qu'ils disent être les traces de ce premier homme, & ils prétendent que le paradis terrestre étoit dans leur isle. On y trouve des mines de fer & de cuivre: il est certain qu'il y en a d'or & d'argent, principalement dans le royaume de Candi, mais le roi ne veut point qu'on les fouille; il ne souffre point aussi que l'on vende aux étrangers les pierres fines que l'on y trouve en très-grande quantité; cependant on ne laisse pas d'en faire quelque commerce sous main. Les habitans de la ville de Candi en trouvent même dans les ruisseaux, après que la pluie y a fait rouler de la terre d'une montagne voisine. La canelle y est à si bon marché, que les Hollandois n'y achetent le quintal de 128 livres que 48 sols. Les Portugais s'y établirent dès l'an 1506; mais les Hollandois ne commencerent à y faire commerce qu'en l'année 1602, du temps de Fimala Derma, roi de Candi, qui étoit le plus puissant prince, & en quelque façon le souverain de l'isle. Vers l'an 1606, les Hollandois firent la guerre aux Portugais, qui possédoient une partie de l'isle; & ayant obtenu du secours du roi de Candi, ils prirent les villes de Gale, de Colombo, outre quelques autres places, & chasserent entiérement les Portugais. Les habitans de l'isle de Ceilan sont fort adroits, & il n'y a point de pareils sauteurs dans le monde. Le peuple y va tout nud, à la réserve de ce que la pudeur oblige de couvrir; mais ceux qui ont un peu de bien, portent des habits de toile ou de drap fin, enrichis de pierreries, & pliés en plusieurs ondes. Ils aiment la guerre, & manient fort adroitement l'épée, l'arc & les armes à feu. Ils se servent de boucliers ou rondaches revêtues de peaux de crocodiles, qui sont à l'épreuve du mousquet. Ils chargent le dos de leurs éléphans d'une petite tour de bois, capable de tenir quatre ou cinq personnes armées de fléches & de pierres pour combattre. Ces insulaires sont idolâtres, & suivent à-peu-près la religion des Bramins. Il y a des Mahométans qui demeurent parmi eux, avec une liberté entiere. A l'égard des villes qui obéissent aux Hollandois, on y suit leur religion. Bochart a prouvé par diverses raisons, qu'elle est non-seulement l'Ophir de Salomon, mais encore la Taprobane des anciens, dont Pline, Strabon & Ptolémée ont fait une très-particuliere mention; mais il faut avouer que le dernier fait la Taprobane beaucoup plus grande que n'est Ceilan; ce qui ne détruit pourtant pas le raisonnement de Bochart, puisque les insulaires assurent que la mer en a submergé une grande partie. * Mandeslo, *tome* II d'Olearius. Bochart, *geogr. sac. Hist. de l'isle de Ceilan, traduite du portugais par M. l'abbé* le Grand.

CEINTURES. Les ceintures étoient fort en usage chez les Juifs: il en est fait mention dans l'ecriture-sainte. Celle que Dieu commanda au grand-prêtre de porter, étoit tissue de fil d'or, de pourpre, d'écarlate, de cramoisi & de fin lin retors. Les grands prêtres qui succéderent à Aaron, pouvoient porter cette ceinture pendant tout le temps du sacrifice; mais il ne leur étoit pas permis de s'en servir lorsqu'ils n'étoient pas en fonction. Lorsque les Juifs mangeoient la pâque, ils avoient des ceintures autour de leurs reins, suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de Dieu.

Les Grecs & les Romains se servoient aussi de ceintures, dont l'usage étoit d'autant plus nécessaire, que leurs habits étoient fort larges; les magistrats portoient des ceintures aussi-bien que le peuple. Elles étoient encore nécessaires aux voyageurs, sur-tout chez les Orientaux, qui portoient des habits incommodes par leur longueur & leur amplitude. Ceux qui couroient dans les jeux olympiques, se servoient d'abord de ceintures; mais la premiere année de la XXXV olympiade, Hyppomene archonte d'Athènes leur fit défense de courir ayant une ceinture; ensorte que depuis les coureurs se dépouillerent pour courir. Comme c'étoit une marque d'honneur aux magistrats de porter la ceinture, & une peine & une marque d'infamie de ne pouvoir s'en servir, le prince usoit souvent de cette punition contre ceux qui avoient prévariqué dans leurs charges. Les dames Grecques & Romaines se servoient aussi de ceintures. Le premier soir des nôces le mari dénouoit la ceinture de la fille qu'il avoit épousée. Homere (*l. 11 de l'Odyssée*) appelle cette ceinture παρθενίη ζώνη, *ceinture de fille*. Festus dit que la nouvelle mariée portoit une ceinture que le mari lui dénouoit dans le lit, & qu'elle étoit faite de laine de brebis. Cette ceinture, ajoute-t-il, étoit nouée du nœud d'Hercule, & le mari défaisoit ce nœud pour un bon présage, afin qu'il fût heureux en enfans, comme Hercule l'avoit été, qui laissa 70 enfans lorsqu'il mourut. *Consultez* de Meziriac, dans son commentaire sur Ovide, lettre de *Philis à Demophon*. Les poetes attribuoient à Venus une

espece de ceinture qu'ils appelloient *ceste*, *cephis*. Ils y attachoient le pouvoir d'inspirer de l'amour & de charmer les cœurs ; c'est dans ce sens que Boileau a dit :

*On diroit que pour plaire, instruit par la nature,*
*Homere ait à Venus dérobé sa ceinture.*

*Voyez* CESTE. *Exod.* 4. *Rois* 1. *Matth.* 3, 10. *Isaie*, 3. Ovide. Martial.

CEINTURE de la reine, est un droit fort ancien qui se leve à Paris de trois ans en trois ans, qui étoit d'abord de trois deniers pour chaque muid de vin, & de six deniers pour chaque queue. Il étoit destiné à l'entretien de la maison de la reine. On l'a depuis augmenté, & on l'a étendu sur d'autres denrées, comme sur le charbon, &c. On l'appelloit autrefois *la taille du pain & du vin*, comme il se voit par les registres de la chambre des comptes de l'an 1339. * *Antiquités de Paris.*

CEJONIUS (Lucius Ælius Verus Commodus) jeune homme doué d'une extrême beauté, fut adopté par Adrien, & créé César, quoique gendre de Nigrinus, qui avoit attenté à la vie de ce prince. Il le créa préteur, lui donna le gouvernement de la Pannonie, & le désigna consul en 136 ; mais ces honneurs ne purent le garantir d'une cruelle maladie, qui le rendit incapable des fonctions d'une si grande charge ; de sorte qu'Adrien le voyant ainsi malade, disoit à ses amis, qu'il avoit perdu l'argent donné aux soldats & au peuple pour cette adoption, & qu'il avoit voulu appuyer la république sur une muraille qui tomboit sous son propre poids. Cejonius mourut au retour de son gouvernement de Pannonie le premier jour de l'an 138 ; & Adrien n'adopta Antonin *le Pieux*, qu'à condition qu'il en useroit de même en faveur d'Annius Verus, fils de ce Cejonius, qui fut associé à l'empire avec Antonin le philosophe. * Spartien, *en la vie d'Adrien.* Dion, &c.

CEJONIUS JULIANUS, est rangé par Gesner & la Popeliniere entre ceux qui ont écrit l'histoire des empereurs. C'est sans fondement, comme l'a remarqué Vossius, *hist. Lat. l.* 2, *c.* 7.

CEIRAM ou CERAM, isle dans la mer des Indes, entre les Moluques, la terre des Papous, Gilolo, &c. Elle est assez grande & bien peuplée, & fournit des épiceries & autres marchandises des Indes. * Sanson.

CEIRESTE, anciennement *Citaristes*, *Citarista*, étoit autrefois une petite ville ; ce n'est maintenant qu'un village de Provence, situé près de la côte, entre Marseille & Toulon, à une lieue de la Ciotat, qui a profité de ses pertes, & appartient à la maison de Brancas. * Mati, *diction.*

CEIS ou SCEY, ancienne maison qui a tiré son nom d'un village avec château, situé au bailliage d'Ornans, appellé *Scey* en Varais, *in Varasco*, pour le distinguer de Scey sur Saone, & que l'on trouve écrit *Ceis* dans les anciennes chartes. Il y en a une de la fin du XI siécle, dans laquelle Hugues III, archevêque de Besançon, dit que l'archevêque Gerfroi avoit donné à titre de précaire, la terre nommée *Frontiniacum*, située dans le comté de Port, à une noble dame nommée *Atelle* & à ses deux fils, & qu'il a obtenu d'*Otton* de Ceis, leur successeur, la restitution de cette terre, du consentement de *Pétronille*, femme d'Otton de Ceis, & de *Robert* & *Humbert*, leurs fils. Le mari d'Atelle vivoit au commencement du dixiéme siécle, puisque cette dame étoit veuve du temps de Gerfroi, archevêque de Besançon dès l'an 937, & il étoit de la maison de Ceis, puisqu'Otton de Ceis se dit successeur d'Atelle, *prædictæ Atellæ, nobilis matronæ, successorem.* Fondé sur ces raisons, l'on commence la généalogie de Ceis ou Scey, par Atelle & son mari.

I. *N.* De Ceis, mari d'*Atelle*, mort avant l'an 937.

II. Les fils d'*Atelle*, encore jeunes en l'an 937.

III. Les enfans des fils d'*Atelle*, dont les noms ne sont point connus.

IV. HUGUES de Ceis, nommé dans une charte de l'église de Flavigny, de l'an 1037.

V. HENRI de Ceis, nommé dans une charte du chapitre métropolitain de Besançon, de l'an 1060.

VI. PIERRE de Ceis, premier du nom, qualifié seigneur de Ceis, *Dominus castri quod dicitur de Ceis*, restitua à la sollicitation de l'archevêque Hugues III, vers l'an 1090, à Richard de Montfaucon, une partie de la terre de Montfaucon, qu'il retenoit.

VII. OTTON de Ceis, qui rendit avant l'an 1110, à Hugues III, archevêque de Besançon, la terre nommée *Frontiniacum*, qu'Atelle & ses fils avoient reçue à titre de précaire de l'archevêque Gerfroi. *Raimond* & *Pagan* de Ceis sont nommés dans une autre charte, datée de la treiziéme année de l'épiscopat d'Hugues III.

VIII. ROBERT & HUMBERT de Ceis, fils d'OTTON, étoient probablement freres de *Ponce* & d'*Etienne* de Ceis : ce dernier étoit chanoine à Besançon, suivant un accord fait entre l'archevêque Anseric, mort en 1134, & Renaud, comte de Bourgogne, par lequel accord le comte s'engagea de faire rendre à l'archevêque l'église de Brégille détenue par Ponce de Ceis & ses freres ; l'archevêque ayant promis de donner à Etienne de Ceis, chanoine, une somme à chaque synode, & de le faire archidiacre.

IX. PIERRE de Ceis, deuxiéme du nom, contribua à la fondation de l'abbaye de Billon, qui fut faite après l'an 1134, & fut nommé présent à une donation que Poncette de Traves, veuve de Guillaume de Bourgogne, comte de Vienne & de Mâcon, fit à l'église de S. Etienne de Besançon en 1150. Ses enfans s'appelloient *Pierre*, *Humbert* & *Otton* de Ceis. *Guillen* (*Willencus*) de Ceis est aussi nommé dans une charte de l'archevêque Humbert de l'an 1147. On croit qu'il étoit de la même maison de *Ceis.*

X. PIERRE de Ceis, troisiéme du nom, confirma en 1196, avec ou du consentement d'Humbert & Otton, ses freres, & en présence de Renaud de Ceis, les donations que Pierre deuxiéme ; leur pere, avoit faites à l'abbaye de Billon. Il avoit épousé *Bonne* de Montfaucon, sœur de Richard, comte de Montbéliard deuxiéme du nom, & il fut pere de PIERRE & RICHARD, qui suivent.

XI. PIERRE & RICHARD de Ceis sont compris avec les principaux seigneurs du comté de Bourgogne, & qualifiés seigneurs de Ceis dans un diplôme adressé à ces seigneurs en 1237, par l'empereur Frédéric II, en faveur de l'église de S. Etienne. L'on voit aussi dans les journaux de la ville de Besançon, que vers l'an 1243, Pierre & Richard de Ceis, chargés par l'empereur, convinrent des droits de ce prince sur les citoyens de cette ville, lesquels en reconnoissance leur envoyerent des lettres de citoyens. L'on trouve de leur temps, *Thierri*, *Simon* & *Etienne* de Ceis, chevaliers, nommés dans le titre de l'archevêché de 1276 ; *Gerard*, *Humbert*, *André*, *Henri*, grand-chantre de la métropolitaine en 1269 ; & *Gui* de Ceis, qui fut pere de *Marguerite*, mariée à *Jean* de Claiton, suivant un acte de l'an 1277 ; de *Béatrix*, qui vivoit encore en 1298 ; & d'*Hugues*, chanoine de la métropolitaine en 1279 ; Pierre de Ceis avoit épousé *Guillemette* de Fondremant, suivant un titre de l'an 1231, & il eut OTTON, qui suit ; & *Guillaume*. Celui-ci épousa *Marguerite* de Cromari, dont il eut *Renaud*, *Perrin*, chanoine de l'église de Besançon & doyen de Calmoutier ; *Henri* & *Thomas*. *Henri* de Ceis, damoiseau, fut pere de *Guillaume*, chanoine ; de *Thomas* & de *Philippe* de Ceis.

XII. OTTON de Ceis eut de *N.* de Neufchatel, *Rodoal*, nommé RAALD de Ceis dans le nécrologe de S. Etienne, où on lit : *Obiit Raaldus, filius Ottonis, domini de Ceis.*

XIII. RAALD de Ceis épousa *Jeanne*, dame de Fertans, laquelle, dans son testament de l'an 1329, nomme

ses enfans, savoir, JEAN, qui suit; *Philippe*, chanoine de l'église de Besançon; *Michel*, marié à *N.* d'Esternod; & *Jeanne*, qui épousa, 1°. *Otton* de Bauffremont: 2°. *Guiot* de Vaudrey. *Renaud* de Ceis, chanoine & grand-chantre de l'église de Besançon, étoit aussi fils de Raald, suivant le nécrologe de S. Etienne: il testa & mourut en 1314.

XIV. JEAN de Ceis épousa *Agnès* de Cusance, dont il eut THIEBAUD, qui suit; *Isabeau*, mariée 1°. à *Jean* de Joux: 2°. à *Jean* de Lod, dit de *Thoraise*; *Alis*, dame de Remiremont, mariée à *Jean* de Verchamps; *Simone*, religieuse d'Ounans; *Marguerite*, *Agnès*, *Jeanne* & *Catherine* de Ceis.

XV. THIEBAUD de Ceis, ou de Scey; car on le trouve de cette derniere maniere, de même que les suivans, eut d'*Etiennette* de Dommartin, PHILIPPE, qui suit; *Pierre*, grand-chantre de l'église de Besançon en 1334; *Jean*, chevalier, pere de *Jeanne*, mariée à *Richard* de Varre; *Richard*, chevalier; *Henri*; *Jacqueline*, femme d'*Etienne* Mouchet; & *Clémence*, qui épousa *Jacques* de Longevelle sur Lougnon.

XVI. PHILIPPE de Scey, sieur de Fertans, aliéna la terre de Ceis, ou Scey, qui avoit donné le nom à sa famille, & qu'elle avoit possédée jusqu'alors. Il épousa *Alixan*, fille de *Guillaume* de Gilley, dont il eut HUGUENIN, qui suit; & *Thiébaud*, qui reprit en fief d'Huguenin, son frere aîné, la part qui lui avoit été donnée dans la terre de Fertans. THIEBAUD de Scey *fut tige d'une branche dont il sera parlé.*

XVII. HUGUENIN de Scey, chevalier, seigneur de Fertans, épousa *Jeanne* de Savigni, suivant un titre de l'an 1406. Leurs enfans furent, HENRI, qui suit; *Etienne*, chevalier, seigneur de Chantonnay, marié à *Alis* de Molan en 1430, dont il n'eut point d'enfans; *Jean*, *Philippe*, & *Jeanne*, mariée 1°. à *Hugues* de Belmont: 2°. à *Jean* de Maisonvaux.

XVIII. HENRI de Scey, chevalier, seigneur de Fertans, eut de *Cécile* de Groson, sa femme, JEAN, qui suit; *Guillaume*, mort sans avoir été marié; *Jean*, seigneur du Larderet; JACQUES, seigneur de Fertans en partie, *qui fit la branche de* FERTANS, *mentionnée ci-après*; *Agnès*, *Etiennette*, mariée à *Perrin* d'Ornans, chevalier, par titre de l'an 1483; & *Louise*, qui épousa en 1466, *Guillaume* d'Oiselet. Cécile de Groson après la mort de Henri de Scey, son mari, épousa *Philippe* d'Oiselet, pere de *Guillaume*, son beau-fils.

XIX. JEAN de Scey, fils aîné de Henri, épousa 1°. *Isabeau* d'Achey: 2°. *Catherine* d'Epenois. Il eut de la premiere, *Jeanne* de Scey, femme 1°. de *Marc* de Beaujeu: 2°. de *N.* de Montureux. Jean eut du second lit, *Etienne*, seigneur de Maillot, qui leva un régiment pour servir en Hongrie, où il mourut sans postérité; CLAUDE, qui suit; *Antoine*, qui accompagna Philippe *le Bel* au voyage d'Espagne, & mourut à la guerre sans postérité; *Claudine*, mariée au seigneur d'Acey; *Jeanne*, épouse de *Jean* de Champagne; *Claude*, religieux bénédictin; *Pierrette*, mariée à *Anatoile* de Gevigney, seigneur de Courcelles. Jean de Scey fut capitaine de deux cens chevaux pour Maximilien, roi des Romains, par commission du 26 février 1516. Il est inhumé chez les carmes chaussés de Besançon.

XX. CLAUDE de Scey, chevalier, seigneur de Maillot, Butier, Pin, Epenois, Groson, &c. épousa 1°. *Anne* de Quingey, dont il eut *Anne* de Scey, mariée à *Jacques* de Nance; & *Jeanne* de Scey, épouse de *Jacques* de Montureux, seigneur de Malsey: 2°. *Marguerite* de Chauviré, dont il eut *Claude*, mort jeune; ANATOILE, qui suit; *Isabeau*, abbesse de Migette; *Jeanne*, femme de *Jean* de Clairon; *Françoise*, femme de *Claude*, seigneur du Vernois; & *Bonne*, qui épousa 1°. *Charles* de Pillot: 2°. *Bénigne* de Chaffoy. Jean eut d'un troisiéme mariage avec *Andrienne* d'Andelot, PIERRE de Scey, *dont on parlera*; *Antoine*, tué à la bataille de Lépante; & *N.* de Scey, épouse du sieur de Guierche.

XXI. ANATOILE de Scey, seigneur de Maillot, &c. chevalier, gouverneur de Dole eut de *Susanne* d'Achey; *Jérôme*, mort sans enfans de son mariage avec *Claudine* de Guierche; & ANTOINE-BAPTISTE, qui suit.

XXII. ANTOINE-BAPTISTE de Scey, seigneur de Maillot, Groson, le Vernois, Longeville, Vésigneux, &c. marié à *Charlotte* de Poligni, fut pere de *Françoise*, qui porta les biens de la branche aînée de sa famille à *Charles* d'Achey, seigneur de Thoraise, son mari; de *Louise*, mariée à *François* de Neufchatel; de *Charlotte*, qui épousa 1°. le baron de Bilon: 2°. le baron de Boutavan-Montagu; enfin, de *Charlotte*, *Susanne*, *Anne* & *Jeanne*, religieuses.

*BRANCHE DE BUTIER.*

XXI. PIERRE de Scey, chevalier, seigneur de Butier, Pin, Epenois, Esmagni, Chevro, Chargey, &c. troisiéme fils de CLAUDE de Scey, & d'*Andrienne* d'Andelot, sa troisiéme femme, eut d'*Anne* de Poligni, FRANÇOIS, qui suit; LOUIS, *dont on parlera*; *Anatoile*, religieux, célérier à saint Claude; *Antoinette*, mariée à *N.* de Beaurepaire; & *Isabeau*, religieuse à Migette.

XXII. FRANÇOIS de Scey, seigneur de Butier, Baumotte, Pin, &c. épousa *N.* de Chatenay, dont il eut JEAN-BAPTISTE, qui suit; *Alexandre*, religieux, chambellan en l'abbaye de S. Claude; *Anatoile*, chevalier de l'ordre de Malte; *Jean*, seigneur de Butier; & *Magdeléne*, laquelle épousa *Louis* de Chaviré, seigneur de Recologne.

XXIII. JEAN-BAPTISTE de Scey, colonel du régiment de Bourgogne au bailliage d'Amont, fut titré comte par lettres de l'an 1649, & mourut sans postérité. *Jean*, son frere, avoit été titré marquis de la Manglane en Italie, par lettres du 18 mars 1647; & dès 1645 il avoit été nommé lieutenant général de la cavalerie de Bourgogne: il se distingua au siége de Lérida, & mourut aussi sans postérité.

*BRANCHE DE CHEVRO.*

XXII. LOUIS de Scey, seigneur de Chevro, Esmagni & Laraye, second fils de PIERRE, seigneur de Butier, & d'*Anne* de Poligni, eut d'*Antoinette* de Pillot, *Bénigne* & *Anatoile*, décédés sans alliance; *Louis*, mort sans enfans de son mariage avec *Anne-Eléonore* de Thomassin; & JEAN-CLAUDE, qui suit.

XXIII. JEAN-CLAUDE, comte de Scey, seigneur de Butier, Chevro, Pin, Baumotte & Esmagni, succéda aux biens de Louis, son frere, & de Jean-Baptiste & Jean de Scey, ses cousins. Il laissa de son mariage avec *Albertine* de Blictersvick, CLAUDE-LOUIS, qui suit; *Jean-Antoine*; *Louise-Caroline*, qui épousa *N.* de Moreal, seigneur de Moissey; & *N.* abbesse de Battans.

XXIV. CLAUDE-LOUIS, comte de Scey, seigneur de Butier, Pin, Baumotte & Esmagni, racheta la terre de Ceis, ou Scey, qui avoit donné le nom à sa famille. Il eut de *Marie-Charlotte-Nicole* de Saint-Maurice Montbaré; *Antoine-Alexandre*, comte de Scey, capitaine de cavalerie; *Jean-Baptiste*, chanoine de l'église de S. Pierre de Mâcon; *Desle*, *Bénigne* & *Marie-Gabrielle* de Scey.

*BRANCHE DE FERTANS.*

XIX. JACQUES de Scey, seigneur de Fertans, Marcey, Gevigney, &c. troisiéme fils de HENRI de Scey & de *Cécile* de Groson, épousa 1°. en 1472, *Thiébaude* de Beaujeu: 2°. en 1478, *Jeanne* le Févre, dont il eut, suivant le testament de l'an 1483, HENRI, qui suit; & *Jean*, mort sans enfans de *Bonne* d'Artaufontaine.

XX. HENRI de Scey, seigneur de Fertans, Marcey, Gevigney, &c. épousa 1°. *Catherine* de la Palu, dont

il n'eut point d'enfans : 2°. en 1479, *Anne* de Petite-Pierre, dont il eut *Magdeléne* de Scey, qui porta la terre de Fertans à *Etienne* de Montrichard, seigneur de Flametans, son mari ; & *Catherine*, qui épousa *Etienne* Bouveret, sieur de Chilley. * Extrait du Nobiliaire du comté de Bourgogne, qui fait partie des *Memoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, &c. par M. Dunod de Charnage, &c. à Besançon 1740, *in-4°*, depuis la page 211, jusqu'à la page 221.

CEITAVACA, ville d'Asie, *cherchez* CEYTAVACA.

CEIX, *Ceix*, fils de Lucifer, étoit roi de Trachine, & oncle de Chione, à qui Diane perça la langue d'un coup de fléche ; ce qui toucha si fort son pere Dedalion, qu'il se précipita du haut d'un rocher en bas. Ceix affligé de visions étranges après cette mort, alla consulter l'oracle d'Apollon à Claros, & fit naufrage à son retour. Alcyone sa femme se noya de désespoir, ayant su cette triste nouvelle, & tous deux furent métamorphosés en Alcyons. * Ovide, *l.* 11 *des métamorph. fab.* 8, 9 & 10.

CELADE, affranchi de l'empereur Auguste, ne sut pas démêler ni distinguer le vrai Alexandre, fils d'Hérode *le Grand*, roi des Juifs, quoiqu'il l'eût connu très-particuliérement, d'avec Alexandre l'imposteur, & se laissa tromper par la ressemblance. * Josephe, *antiq. l.* 8, *c.* 14.

CELADION, patriarche d'Alexandrie, succéda à Marc II, l'an 153, & gouverna cette église jusqu'en l'année 167. * Baronius, *in annal.*

CELADRAGUE, fils de Liube, roi de Wiltzes, dans le IX siécle, fut préféré par le peuple à Milégaste, qui étoit l'aîné. Louis *le Débonnaire*, roi de France & empereur, autorisa cette préférence, & fit de grands présens à l'un & à l'autre pour les obliger d'être fidéles. * Aimoin, *l.* 4.

CELANO, petite ville avec titre de comté dans l'Abruzze ulterieure, près du lac Celano. Quelques géographes la prennent pour l'ancienne *Cliternum*, ville des Marses, que d'autres croient avoir été sur le lac même de Celano, & être entiérement ruinée.

CELANO (le lac de) anciennement *Lacus Marsorum* ou *Fucinus*, lac du royaume de Naples. Il est dans l'Abruzze ultérieure, aux confins de la citérieure, & de la terre de Labour, & prend aujourd'hui son nom de la ville de Celano, qui n'en est pas beaucoup éloignée. * Mati, *dict.*

CELAYA (Dominique de) natif de Bilbao, entra le 17 octobre 1538 dans l'ordre de S. Dominique, & mourut à Saragosse en 1574, au retour du chapitre général tenu à Barcelone, auquel il avoit assisté en qualité de définiteur de la province. On a de lui une *exposition des sept pseaumes de la pénitence*, qui ne parut qu'en 1578, à Salamanque. C'est lui que Possevin appelle *Caleca*, d'autres *Calaia* ou *Calaia* ; les Espagnols écrivent *Zelaia*. * Echard, *script. ord. præd. c.* 2.

CELCHYTH, place en Angleterre, dans le royaume des Merciens. On y tint un synode l'an 794, & un autre l'an 816, où Wulfred présida en presence du roi Kenulphe. On y dressa dix canons pour la réforme des mœurs. * Camden.

CELDALES ou ZELDALS, peuples de l'Amérique, *cherchez* ZELDALES.

CELEBES, grande isle des Indes, *cherchez* MACASSAR.

CELENE, ville autrefois capitale de toute la Phrygie, fut repeuplée par Antiochus *Soter*, qui l'appella *Apamée* du nom de sa mere, fille d'Artabaze, & femme de Seleucus *Nicanor*. CELENA est aussi le nom d'une des Pleyades. * Strabon, *l.* 12.

CELENO, l'une des sept Pleyades, fille d'Atlas, & de la nymphe Pleyonne ; c'est aussi le nom d'une des harpies, fille de Jupiter & de la terre, dont Virgile a donné la description dans le troisiéme livre de l'Enéide. *Voyez* HARPIES.

CELER, centurion, commandoit dans la place où l'on bâtissoit la ville de Rome, & eut ordre de Romulus de tuer ceux qui oseroient, sans son ordre, passer le fossé, ou monter sur les murailles. Remus considérant cette nouvelle ville, franchit le fossé d'un saut, & se moqua de ses fortifications, si peu capables de résister aux ennemis. Celer le tua sur le champ, par une obéissance trop aveugle aux ordres de son prince, & répandit sur les fondemens de la ville de Rome le sang de celui qui devoit régner avec son frere ; d'autres disent que ce fut Romulus qui tua lui-même son frere, la premiere année de la fondation de cette ville, 753 ans avant J. C. * Ovide, 4 *fast.*

CELER, mestre de camp dans l'armée que Cumanus commandoit en Judée. Il fut accusé de plusieurs crimes, & envoyé prisonnier à Rome par Quadratus, afin de se justifier devant l'empereur Claude, qui le renvoya en Judée, pour être traîné par les rues de Jérusalem, jusqu'à ce qu'il rendît l'ame ; ce qui arriva l'an 17 de la passion de J. C. le 7^e^ de l'empire de Claude. * Josephe, *antiq. liv.* 20, *chap.* 5.

CELERES, étoit le nom que l'on donnoit à trois cens jeunes hommes que Romulus choisit pour être auprès de sa personne, afin de le défendre & d'exécuter ses ordres. Il les nomma *Celeres*, comme qui diroit *prompts & légers*. Cette compagnie l'assuroit contre les émotions populaires, & le mettoit en état de faire tête par-tout où ses ennemis voudroient l'attaquer. Le chef de cette compagnie s'appelloit *Tribunus celerum*, & il étoit la troisiéme personne de l'état ; car il commandoit à tous les gens de guerre, qu'il réformoit à sa volonté. Il avoit encore le droit de convoquer le peuple dans le champ de Mars. * Joh. Rosin. *antiquit. rom. l.* 7, *c.* 4.

CELERIN (saint) lecteur de l'église de Carthage du temps de S. Cyprien, étoit d'une race illustre parmi les chrétiens ; sa grand'-mere sainte Célerine avoit été couronnée par le martyre. Deux de ses oncles, qui avoient servi dans les armées de l'empire, savoir S. Laurentin, frere de son pere, & saint Ignace, frere de sa mere, avoient aussi souffert le martyre durant la persécution précédente. S. Célerin étoit à Rome, lorsque l'empereur Dece commença la persécution, l'an 250 de Jesus-Christ. Il fut des premiers des chrétiens arrêtés, chargé de chaînes, & jetté dans une prison où il souffrit beaucoup. Il fut conduit peu de temps après devant l'empereur, lequel étonné de sa fermeté, & ayant pitié de sa foiblesse, le renvoya en liberté. Célerin, délivré de prison, revint, si l'on en croit quelques-uns, en Afrique, & fut renvoyé à Rome par S. Cyprien avec des lettres pour les confesseurs Romains. A son arrivée il eut la douleur d'apprendre que sa sœur Lucerie avoit été assez foible pour sacrifier aux idoles, aussi-bien que quelques autres femmes chrétiennes. Célerin fit part de sa douleur au confesseur Lucien, prisonnier à Carthage, qui lui fit réponse. On a ces deux lettres parmi celles de S. Cyprien. Célerin revint peu de temps après en Afrique ; & sans passer par Carthage, il alla trouver S. Cyprien, qui étoit encore dans sa retraite. Ce saint évêque l'ordonna lecteur avec Aurele, & en donna aussitôt avis à son clergé. On fait la fête de S. Célerin le 3 de février, quoique l'on ne sache pas précisément le jour ni l'année de sa mort. Il ne faut pas confondre ce Célerin avec un autre *Célerin* ou *Macaire*, qui étoit à Rome dans le temps de l'élection du pape Corneille, & qui quitta le parti de Novatien pour se réunir aux catholiques. Il est fait mention de celui-ci dans la lettre du pape Corneille à Fabius d'Antioche. * Bollandus. Lettres de S. Cyprien. *Annales Cypriani.* Tillemont, *mémoires pour servir à l'hist. ecclés.* Baillet, *vies des Saints*, 3 *février.*

CELESTIN I, Romain de naissance, fut élu évêque de Rome au commencement du mois de novembre de l'an 423, & succéda à Boniface I. Cette élection se fit sans brigue & sans division, & il gouverna paisiblement l'église de Rome jusqu'au mois d'avril 432.

L'affaire de Nestorius & l'assemblée du concile d'Ephèse rendit son pontificat célébre. Les sermons de Nestorius ayant été portés à Rome, Célestin & les évêques d'Italie désapprouverent sa doctrine ; ce qui donna occasion à Nestorius d'écrire au pape Célestin, sous prétexte de lui parler de quatre évêques pélagiens, qui s'étoient présentés à l'empereur de Constantinople. Célestin qui avoit écrit à S. Cyrille d'Alexandrie, & à qui S. Cyrille avoit écrit, ne fit point de réponse à Nestorius. Ce patriarche de Constantinople écrivit une seconde lettre au pape ; S. Cyrille lui écrivit aussi de son côté, & envoya le diacre Possidonius à Rome, pour l'informer de la doctrine de Nestorius. Possidonius y étant arrivé, Célestin assembla un concile au mois d'août l'an 430, dans lequel, après qu'on eût lu & examiné les écrits de Nestorius, ses lettres & celles de S. Cyrille, on désapprouva la doctrine de Nestorius, & on approuva celle de S. Cyrille. Ce concile ne condamna pas néanmoins la personne de Nestorius ; il ordonna seulement qu'on lui déclareroit que si dix jours après la signification de ce jugement, il ne condamnoit la nouvelle doctrine qu'il avoit introduite, & n'approuvoit celle de l'église de Rome, celle de l'église d'Alexandrie, & celle de toute l'église catholique, il seroit déposé & privé de la communion de l'église. S. Cyrille d'Alexandrie fut commis par S. Célestin pour l'exécution de cette sentence. Sur ces contestations Théodose assembla le concile général d'Ephèse, où Célestin envoya ses légats Philippe, Arcadius & Projectus, avec deux lettres écrites au concile contre Nestorius. Ils assisterent à la seconde & à la troisiéme session, & approuverent ce qui avoit été fait dans le concile. Célestin approuva aussi le jugement du concile, & écrivit des lettres de communion à Maximien, qui avoit été ordonné à la place de Nestorius. On a dans les actes du concile d'Ephèse plusieurs lettres de Célestin sur l'affaire de Nestorius, & dans le recueil donné par le pere Lupus, un mémoire instructif qu'il avoit mis entre les mains de ses légats allant au concile. Il y a encore trois autres lettres de ce pape, l'une de l'an 431, adressée à Venerius, évêque de Marseille, à Léonce, évêque de Fréjus, & à quelques autres évêques des Gaules leurs voisins, contre ceux qui attaquoient en France la doctrine de S. Augustin sur la grace. On a joint à cette lettre un recueil des décisions des papes, prédécesseurs de Célestin, & des conciles d'Afrique sur les principaux points touchant la grace & le libre arbitre. Quelques-uns attribuent ce recueil à S. Prosper, d'autres à S. Léon; mais il y a de l'apparence qu'il fut dressé par Célestin, ou par son ordre, & envoyé aux évêques de France. La seconde lettre de Célestin, de l'an 428, est adressée aux évêques de Vienne & de Narbonne; il y reprend les ecclésiastiques qui s'habilloient d'une maniere particuliere, en mettant un manteau & une ceinture, & semble désapprouver toute distinction d'habits entre les laïcs & les ecclésiastiques. Il condamne dans la même lettre la sévérité de quelques évêques de France, qui, suivant la discipline ancienne d'Afrique, refusoient la pénitence à ceux qui la demandoient à l'article de la mort. Il y a encore d'autres réglemens dans cette lettre qui regardent les évêques & les clercs, aussi-bien que la troisiéme lettre écrite en 429, & adressée aux évêques de la Pouille & de la Calabre, dans laquelle il défend, comme dans la précédente, d'ordonner évêques des laïcs. Ce pape avoit eu en 426 un différend avec les évêques d'Afrique au sujet des appellations au saint siége, interjettées par quelques évêques & quelques clercs de l'église d'Afrique. Cette dispute se renouvella à l'occasion d'Apiarius & d'Antoine du Fussale, prêtres Africains, lesquels ayant été condamnés par les évêques d'Afrique, avoient appellé de leur jugement au saint siége. Les évêques d'Afrique soutinrent fortement le droit des évêques, & ne voulurent point déférer à ces appellations. L'histoire des papes dit que Célestin ordonna que les cent cinquante pseaumes de David seroient chantés dans l'église les mêmes jours qu'on célébreroit le sacrifice ( ce qui ne se faisoit pas auparavant, car on récitoit seulement le saint évangile & les épîtres de S. Paul. ) On ajoute que Célestin édifia la basilique de Jule, & qu'il fit trois ordinations au mois de décembre, dans lesquelles il créa 32 prêtres, 12 diacres & 46 evêques. Il eut pour successeur Sixte III. * Lettres de Célestin. *Actes du concile d'Ephèse*. S. Augustin, *epist.* 26. Prosper. Gennade, *de scriptorib. ecclef. c.* 54. Sigebert. Platine. Onuphre. Genebrard, *en la chron.* Socrate, *liv.* 7. Evagre, *liv.* 1. Nicephore, *liv.* 14. Baronius, *depuis l'an* 423 *jusqu'à l'an* 432. Louis Jacob, *biblioth. pont. &c.* Du Pin, *siécle V*, *part.* 2.

CÉLESTIN II, nommé auparavant *Gui du Chastel*; parcequ'il étoit natif de la ville de Tiferne, dite *Citta di Castello*, en Italie, avoit étudié sous Pierre Abailard. Honoré II le créa en 1128 prêtre cardinal du titre de S. Marc. Il succéda à Innocent II le 25 septembre de l'an 1143, & mourut cinq mois & treize jours après, le 8 mars de l'année suivante. LUCE II tint le siége après lui. On a trois lettres de lui. S. Bernard & Pierre *le Vénérable*, abbé de Cluni, lui écrivirent une lettre ; celle du premier est la 234[e], & celle du second est la 17[e] du 5[e] livre. * Platine. Binius. Papire Masson. Du Chêne. Ciaconius, &c. *in vit. pont.* Baronius *in annal.*

CELESTIN III, Romain, nommé auparavant *Hyacinthe Bobo*, avoit été fait cardinal diacre en 1145 par Eugène III, & avoit été employé en diverses légations en Allemagne & en Espagne. Il succéda à Clément III, l'an 1191, fut fait prêtre le jour du samedi-saint, & fut consacré le jour de pâque. Le lundi d'après il couronna l'empereur Henri V & sa femme Constance. L'ardeur qu'il avoit pour la conquête de la terre-sainte l'obligea à se déclarer pour Richard roi d'Angleterre, contre ses ennemis, dans le temps que ce prince faisoit la guerre en orient aux infidéles. Il employa aussi pour ce prince en 1195 les censures ecclésiastiques contre l'empereur Henri, qui le retenoit prisonnier, & Léopold duc d'Autriche, qui le lui avoit livré; & après la mort du premier, arrivée en 1197, il donna la Sicile à Frédéric son fils, à condition qu'il payeroit un tribut à l'église. Se voyant extrêmement foible & près de la mort, il proposa aux cardinaux de mettre Jean de S. Paul, prêtre cardinal du titre de sainte Prisque, en sa place, offrant même de se démettre du pontificat : mais les cardinaux ne voulurent pas recevoir cette proposition. Célestin canonisa S. Jean Gualbert en 1194. Il tint le siége six ans neuf mois & dix jours, & mourut l'an 1198 en janvier. INNOCENT III lui succéda; le siége ne vaqua pas seulement un jour, comme l'assure le cardinal Baronius, qui a fini en cette année le XII & dernier tome de ses annales de l'église. On a dix-sept lettres de ce pape. * Platine & Ciaconius, *en sa vie.* Onuphre & Genebrard, *en la chron.* S. Antonin. Roger. Du Pin, *bibl. des auteurs eccles. XII siécle.*

CELESTIN IV, nommé auparavant *Geofroi*, de la maison de Castiglione de Milan, étoit fils de *Jean* & de *Cassandre* Cribelli, sœur d'*Urbain III.* Il fut élu le 22 septembre de l'an 1241, trente jours après la mort de Gregoire IX, par dix cardinaux seulement. L'empereur Frédéric, ennemi de l'église, tenoit les autres en prison. Célestin avoit été chanoine & chancelier de l'église de Milan, durant la vie de son oncle Urbain, & puis il s'étoit fait religieux de Cîteaux. Gregoire l'avoit fait cardinal prêtre du titre de S. Marc en 1227, & puis évêque du titre de sainte Sabine. Ce pape voyant qu'il s'étoit fait le protecteur des pauvres ecclésiastiques, lui prédit qu'il seroit élevé au pontificat, comme S. François le lui avoit autrefois prophétisé à lui-même. Cependant Célestin mourut dix-huit jours après son élection, avant que d'être couronné. Sa mort fut pleurée de tous les gens de bien. Après sa

mort l'église fut sans chef visible pendant vingt-un mois, les plus sages ne jugeant pas à propos de faire un pape, si Frédéric ne mettoit auparavant en liberté les cardinaux qu'il tenoit prisonniers. * Platine, *en sa vie.* Genebrard, *en sa chron.* Sponde, *A. C.* 1241. *num.* 15 & 18. Louis Jacob, *biblioth. pont. &c.*

☞ CELESTIN V, nommé auparavant *Pierre de Mourrhon*, du nom de sa solitude, naquit à Isernia, ville épiscopale de l'Abruzze, dans le comté de Molise, province du royaume de Naples, l'an 1215. Ses parens, sans être nobles, étoient d'une honnête condition, & d'une grande probité. Son pere s'appelloit l'*Angelerio*, & sa mere *Marie*. Ils eurent douze fils, dont Pierre étoit l'onziéme. Dès l'âge de seize ou dix-sept ans, il se retira dans la solitude. Il étoit encore dans l'état érémitique lorsqu'il reçut l'ordre de prêtrise à Rome. Peu de tems après il embrassa la vie religieuse, & reçut l'habit de l'ordre de S. Benoît dans le monastere de N. D. de Fesoli, au diocèse de Bénévent, où il fit sa profession monastique. Il sortit ensuite de ce monastere, avec la permission de ses supérieurs, pour se retirer sur la montagne de Mourrhon, éloignée de Sulmone d'environ deux mille pas. Le saint homme demeura dans cette solitude pendant cinq années. Importuné des visites trop fréquentes qu'on lui rendoit, il passa en 1244 du mont de Mourrhon, sur celui de Magelle. Il n'avoit pour lors avec lui que deux compagnons de sa pénitence. Le nombre de ses disciples ne tarda pas à s'augmenter; & pour satisfaire à leurs empressemens, il bâtit en ce lieu un monastere qu'il mit sous l'invocation du S. Esprit. Ce fut le premier monastere de sa congrégation. On a une bulle d'Innocent IV, datée du 25 février 1248, par laquelle ce pontife donne plusieurs indulgences au monastere du S. Esprit de Sulmone, ou de Mourrhon. Le pape Urbain IV approuva en 1264, & Grégoire X confirma au concile de Lyon en 1274, cette congrégation; mais ce fut à condition que ceux qui voudroient y entrer, n'observeroient d'autre regle que celle de S. Benoît. Pierre de Mourrhon fut élu pape, & succéda à Nicolas IV, après que le S. siége eut vaqué deux ans, trois mois & deux jours. Les cardinaux qui étoient assemblés à Pérouse ne pouvant s'accorder sur l'élection du nouveau pontife, Latin Malabranca, cardinal d'Ostie, proposa le saint solitaire, qui fut élu le 5 juillet 1294. La nouvelle de cette élection le surprit tellement, qu'il voulut prendre la fuite; mais retenu par les prélats & les rois de Hongrie & de Sicile, il se rendit enfin, & accepta le pontificat. Il vint à Aquila, monté sur un âne, & fut sacré dans cette ville le 29 août 1294, en présence de plus de deux cens mille personnes, que la singularité du spectacle avoit attirées de toutes parts. Etant à Naples, il créa douze cardinaux, tous gens de probité, sept François, & cinq Italiens. Du nombre de ces derniers furent deux moines du nouvel ordre, l'un nommé Thomas d'Ocra, l'autre Pierre d'Aquila. L'administration du pape Céleftin V ne fut pas heureuse. Comme il étoit peu propre aux affaires, ceux qui l'approchoient abusant de sa confiance, lui faisoient commettre les plus grandes fautes. Céleftin le reconnut lui-même: il n'y trouva d'autre reméde, que de quitter une place que son incapacité & son grand âge ne lui permettoient pas de remplir avec utilité. Ayant donc assemblé les cardinaux à Naples, il leur fit part de la résolution qu'il avoit prise d'abdiquer le pontificat, & il l'exécuta solemnellement dans un consistoire qu'il tint à ce sujet le 13 décembre 1294, cinq mois après son élection. Le cardinal Benoît Cajétan fut élu pour lui succéder, le 24 décembre, veille de Noël de la même année, & prit le nom de Boniface VIII. Celui-ci crut devoir veiller avec une attention particuliere sur la conduite de Céleftin son prédécesseur, craignant qu'on n'abusât de sa simplicité, pour lui persuader de reprendre la dignité qu'il avoit quittée, ou le reconnoître pape malgré lui, sous prétexte qu'il n'avoit pu renoncer, comme en effet quelques-uns le prétendirent. Néanmoins il le traita d'abord avec beaucoup d'honnêteté; lui donna de grandes louanges, & résolut de le mener avec lui à Rome. Ensuite il le fit conduire à Anagni, & le fit enfin convenir de demeurer au château de Fumone, en Campanie. Céleftin y fut enfermé dans une tour très-forte, & gardé nuit & jour par six chevaliers & trente soldats, qui ne le laissoient voir à personne. Il y demeura dix mois, souffrant avec une grande résignation les incommodités de cet affreux séjour & les mauvais traitemens de ses gardes, & y mourut saintement le samedi 19 du mois de mai 1296, dix-sept mois & huit jours après son abdication. Il étoit pour lors âgé de 81 ans. Ses vertus & ses miracles l'ont fait mettre au nombre des saints. Clément V le canonisa le 5 mai 1313, à Avignon, dans l'église de S. Didier. On a de lui divers opuscules, *Relatio suæ vitæ; de virtutibus; de vitiis; de hominis vanitate; de exemplis; de Sententiis patrum*, &c. imprimés à Naples en 1640, *in-4°*. D. Céleftin Telera, général de l'ordre des Céleftins, éditeur des ouvrages du saint, les a intitulés *Summa Celestina.* On les a réimprimés depuis, dans le tome XXV de la *bibliothéque des peres*, édition de Lyon, en 1677, *in-fol.* On conserve encore aujourd'hui dans le monastere de Collemade, près Aquila, le manuscrit de ces ouvrages, écrit de sa main. Les Céleftins de Paris ont de lui deux autres ouvrages écrits aussi de sa main, l'un intitulé *Collectiones in vitas patrum, præcipuè verò eremi incolarum*, *in-4°*, sur parchemin; & l'autre *Constitutiones sanctissimi patris Cælestini*, in-fol. Choppin parle de ce dernier ouvrage. Le pape Céleftin V fit deux constitutions. Par la premiere il renouvella le décret de Grégoire X touchant la retraite des cardinaux dans un conclave fermé, pour procéder à l'élection d'un nouveau pape. Par la seconde il déclara qu'à l'avenir il seroit libre aux souverains pontifes de renoncer à leur dignité, lorsqu'ils le jugeroient à propos. Ces deux décrets furent confirmés par le pape Boniface VIII, & insérés au huitiéme livre des décrétales. Il a encore confirmé par une bulle solemnelle l'ordre des Céleftins. * Le cardinal Pierre d'Ailli, *in vita Cælestini V.* Beurrier, *des relig.* D. Becquet, *vie de ce pape*, à la tête de son *histoire* latine *de la congrégation des Célestins de France*, & *remarques critiques sur le 23ᵉ chapitre du tome VI de* l'histoire des ordres religieux & militaires. Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclés.* 13ᵉ siécle.

CELESTIN, nom qu'avoit pris Thibaut, cardinal du titre de sainte Anastasie. Il avoit été élu pape après la mort de Callifte II; mais pendant qu'on chantoit le *Te Deum* pour son élection, Robert Frangipani proclama pape Lambert, évêque d'Ostie, qui assistoit à la cérémonie. Céleftin qui ne montoit sur le siége qu'avec répugnance, céda volontiers à Lambert, qui fut nommé HONORÉ II. * Baronius *A. C.* 1124.

CELESTIN, historien, qui vivoit dans le III siécle sous l'empire de Valérien & de Gallien, ne nous est connu que par le témoignage de Trebellius Pollio, qui le cite dans la vie des deux Valériens. *Valérien le Jeune*, dit-il, *fut nommé César par son pere absent, & fut appellé Auguste par son frere, comme le marque Célestin.* * Trebell. Pollio, *in Valerian.*

☞ CELESTINS, ordre religieux institué par Pierre de Mourrhon, depuis pape sous le nom de Céleftin V, commença en 1244. Les Céleftins ne furent appellés ainsi qu'après que leur instituteur fut devenu pape. Avant ce temps on les nommoit les *Mourrhonites*, ou *Morronites.* C'est par erreur que quelques-uns ont prétendu qu'ils se nommoient alors *Ermites de S. Damien.* Cet ordre fut approuvé, comme nous l'avons dit au titre de ce pape, *voyez* CELESTIN V. Ce saint homme, après avoir obtenu la confirmation de son nouvel institut au concile de Lyon tenu en 1274, retourna à son monastere du S. Esprit de Magelle, où il indiqua un chapitre général, qui fut tenu le 18 juin de la même

même année. François d'Atria y fut élu supérieur général de toutes les maisons de la congrégation. Au moyen de cette élection, le saint instituteur se trouva déchargé des détails du gouvernement, & acquit la liberté de ne s'occuper plus que de Dieu seul. Ce fut dans ce monastere de Magelle, que se tinrent pendant long-temps les chapitres généraux de l'ordre, de trois ans en trois ans. Mais comme ce monastere se trouve situé dans un lieu d'un accès fort difficile, on choisit dans la suite celui du S. Esprit de Mourrhon ou de Sulmone, pour y tenir ces chapitres. Il y a présentement en Italie quarante abbayes de Célestins, & dix-neuf prieurés. Les autres monasteres ne sont que des hospices unis aux abbayes ou aux prieurés : le tout divisé en quatre provinces ou quartiers. C'est le pape Paul V, qui a fait cette disposition des monasteres des Célestins en Italie, par sa constitution *ad sacram beati Petri sedem*, donnée le 29 janvier 1616, imprimée au tome III du bullaire, édition de Lyon 1692. Avant ce pape, il n'y avoit que le monastere du S. Esprit de Sulmone, qui eût le titre d'abbaye.

Les Célestins avoient plusieurs monasteres en Allemagne. La plupart ont été détruits par les hérétiques. Le roi Philippe *le Bel* les introduisit en France. Il donna ordre à Pierre de Sorra, son ambassadeur à Naples, de demander en son nom à Jean de Cucullo, abbé général de l'ordre, douze religieux Célestins, pour les établir en France. L'ambassadeur les amena avec lui à son retour en France, & les présenta au roi, en son château de S. Germain en Laye, la veille de l'assomption de la vierge, l'an 1300. Ce prince les reçut avec affection, & les fit conduire par le même Pierre de Sorra aux deux monasteres qu'il leur avoit fait bâtir, l'un dans la forêt d'Orléans, au lieu appellé *Ambert*, & l'autre dans la forêt de Compiégne, ou de Cuise, au mont de Châtres, *in monte Castrorum*. Quelques années après, le bienheureux Roger *le Fort*, archevêque de Bourges, leur en fonda un troisiéme dans la Marche, en son château des Ternes, au diocèse de Limoges; & ils en prirent possession en 1338.

Le monastere de Paris est le quatriéme établissement que les Célestins ayent eu en France. Voici ce qui se trouve à ce sujet de plus certain dans ses archives, bien différent de ce qu'en ont dit plusieurs auteurs. L'endroit où est présentement ce monastere, fut premiérement occupé par les Carmes, que l'on appelloit les *Barrés*, à cause de leur manteau qui étoit divisé par bandes de diverses couleurs. S. Louis qui les avoit amenés de Palestine, leur avoit donné cet établissement en 1259. Le trouvant trop resserré, & sujet à bien des incommodités, ils présenterent requête au roi Philippe V, dit *le Long*, pour en obtenir un autre; & ce prince acheta d'un particulier au mois de décembre 1317 le lieu où ils sont à présent, près la place Maubert. Ces religieux vendirent le 28 mars de l'année suivante 1318 à Jacques Marcel, marchand drapier, bourgeois de Paris, le monastere qu'ils venoient de quitter. Marcel y fit bâtir deux chapelles, & y fonda deux chapelains. Il fut enterré dans une de ses chapelles, sous une tombe de marbre noire, qui se voit encore dans la nef de l'église des Célestins devant le crucifix. Garnier Marcel, son fils, échevin de Paris, & Eudeline sa femme, donnerent aux Célestins la propriété de cette maison, avec ses dépendances. Cette donation, dont l'acte fut passé le samedi 10 novembre 1352, se fit à la sollicitation de Robert de Jussy, chanoine de S. Germain l'Auxerrois, & secrétaire du roi. Celui-ci avoit été novice chez les Célestins du mont de Châtres, & se ressouvenoit des exemples de vertu qu'il avoit trouvés parmi eux. Il parla si avantageusement de ces religieux au dauphin Charles, régent du royaume pendant la détention du roi Jean son pere, que la même année ce prince fit venir six religieux du monastere du mont de Châtres, qui se joignirent à six autres, qui s'étoient déja établis dans le terrein que Garnier Marcel leur avoit donné. C'est ainsi que les Célestins établirent à Paris leur monastere proche le grand arsenal, qu'ils possédent encore aujourd'hui.

Le dauphin Charles, touché de leur grande pauvreté, les gratifia, par lettres patentes du mois d'août 1358, d'une bourse chaque mois à prendre sur le sceau de sa grande chancellerie, qu'il leur apporta & leur distribua lui-même pour la premiere fois, en présence du chancelier, du grand audiencier, & du collége des secrétaires du roi. Le roi Jean, de retour d'Angleterre, confirma cette donation, par lettres patentes données en 1361. Charles devenu roi, le fit aussi par lettres patentes données en 1368. Depuis ce temps, ils ont toujours joui de ce privilége, & de tous les autres droits & exemptions attribués aux conseillers secrétaires du roi. Ce prince donna au même monastere la somme de dix mille livres d'or, avec la coupe de douze arpens de bois de haute futaye dans la forêt de Moret, pour faire bâtir leur église. Il leur fit encore depuis plusieurs donations, tant pour la construction des bâtimens de leur maison, que pour l'augmentation de leur enclos. Il posa la premiere pierre de leur église, & se trouva à la dédicace, qui s'en fit le 15 septembre 1370, par Guillaume de Melun, archevêque de Sens, sous le titre de l'annonciation de la sainte vierge. Le même prince se déclara fondateur des Célestins de Paris, les prit sous sa protection, & commit toutes leurs causes aux requêtes du palais. La charte est du mois d'octobre 1369, & fut publiée au châtelet en jugement le 29 janvier 1370. Les grands biens que ce prince a fait à ce monastere, & la protection dont il l'a honoré, l'ont rendu le plus considérable qu'il y ait en France. En conséquence la congrégation le déclara en 1417 chef de l'ordre en France & parties unies, en une seule province composée de vingt-un monasteres, gouvernée par un seul provincial, qui a le pouvoir du général en France, en vertu des concordats passés entre l'abbé général & le provincial de France. Il réside à Paris, où il est élu tous les trois ans, dans le chapitre provincial qui se tient pour ce sujet. * Beurrier, *des antiq. & priviléges des Célestins de Paris*. D. Becquet, *remarques critiques* sur *le* 23[e] *chapitre du tome VI de l*'histoire des ordres monastiques & militaires.

CÉLESTINS (Hermites) Le pape Célestin V donna ce nom l'an 1294 à quelques religieux de l'ordre de S. François, qui, mécontens des relâchemens introduits dans l'ordre sous le généralat de Matthieu d'Aqua Sparta, souhaitoient mener une vie plus austere & plus retirée. Leur institut ne subsista pas long-temps; ils furent obligés de se retirer dans l'Achaïe dès le commencement du pontificat de Boniface VIII, qui, après s'être refusé pendant quelque temps aux instances des supérieurs, vint enfin à croire qu'ils cabaloient contre lui, & ordonna qu'on informât contr'eux. Mauvais traitemens, excommunications, tout fut employé contr'eux. S. Jacques du Mont ménagea un accommodement que l'opiniâtreté des généraux rendit inutile; on mit en usage les plus noires calomnies. Sans avoir dogmatisé, ils passerent pour hérétiques; & une séparation autorisée par un pape, fut traitée de schisme. Enfin frere Liberat, le plus considérable d'entre eux, étant mort vers l'an 1309, on arrêta les autres, & on leur fit souffrir les plus rigoureux traitemens. Quelques-uns en moururent, d'autres vinrent en France, où quelques couvens les reçurent, & le nom d'Hermites Célestins fut éteint.* Wadingue, *ann. Min. tom. II & III.* Domin. de Gubern. *orb. seraph.* Heliot, *hist. des ord. monastiq. tome VII, chap.* 4.

CÉLESTIUS, disciple de Pélage, étoit Ecossois, comme l'on disoit en ce temps-là, c'est-à-dire, Irlandois de nation. Il étoit de bonne maison, & né eunuque, à ce qu'on prétend. Il avoit, aussi-bien que son maître, l'esprit vif, ardent & subtil, & il passa avec lui à Rome, & de-là en Afrique, où il voulut être élevé à la prêtrise, pour autoriser son hérésie. Paulin, diacre de Milan,

qui se trouvoit alors en Afrique, l'accusa l'an 411 devant Aurele, évêque de Carthage : ce prélat assembla un synode contre lui, où Celestius fut condamné & chassé d'Afrique. Celestius appella de ce jugement au saint siége ; & sans se mettre alors en état de poursuivre cet appel, il se retira à Ephèse, ayant peut-être passé par la Sicile, où il fut ordonné prêtre, & où il continua de dogmatiser avec plus d'opiniâtreté que jamais. Pélage son maître ayant été déféré par Eros, évêque d'Arles, & Lazare d'Aix, au concile de Diospole en Palestine l'an 415, la doctrine de Celestius y fut condamnée, & Pélage la désavoua. Les évêques d'Afrique assemblés en 416, au nombre de 64, à Carthage, & de 60 à Miléve, y renouvellerent la condamnation de l'hérésie de Pélage & de Celestius, & écrivirent au pape Innocent I, qui confirma leur jugement en 417. Mais ce pape étant mort la même année, Celestius chassé d'Asie par Atticus évêque de Constantinople, vint à Rome, & se présenta au pape Zozime, successeur d'Innocent, lui donna une confession de sa foi, & fit tous ses efforts pour se justifier, & déclara qu'il étoit près de se soumettre au jugement du saint siége. Zozime l'interrogea, examina sa confession de foi, & remit le jugement de son affaire à deux mois de-là ; cependant il condamna Eros & Lazare, & écrivit aux Africains des lettres très-favorables à Celestius. Les Africains, sans s'arrêter au jugement de Zozime, qui avoit été surpris, tinrent un concile à Carthage à la fin de l'an 417, où ils confirmerent encore le jugement qu'ils avoient rendu contre la doctrine de Celestius, & écrivirent au pape Zozime, pour le détromper. Zozime leur fit réponse qu'il n'avoit encore rien déterminé, & qu'il examineroit plus murement cette affaire. La lettre de Zozime arriva dans le temps que les évêques d'Afrique tenoient un concile général à Carthage, qui commença le premier mai 418, dans lequel ils firent huit canons contre la doctrine de Pélage & de Celestius. Zozime, touché des remontrances des Africains, résolut de faire venir encore Celestius, & de l'examiner de nouveau sur sa doctrine. Il le fit citer ; mais Celestius n'osant comparoître, sortit promptement de Rome : alors Zozime le condamna, & confirma le jugement des conciles d'Afrique. L'an 419 les empereurs Honorius & Théodose donnerent un édit contre Celestius, dans lequel il est marqué expressément qu'ils avoient donné ordre qu'il fût chassé de Rome. On trouve dans S. Prosper, que Celestius revint à Rome vers l'an 421, d'où il fut chassé par ordre de l'empereur Constance, & que Celestin le fit sortir de l'Italie ; & dans Marius Mercator, qu'il alla avec quelques évêques Pélagiens à Constantinople trouver Nestorius, qui écrivit en leur faveur à Celestin ; & que Marius Mercator ayant présenté un mémoire contr'eux à l'empereur Théodose, les fit chasser de cette ville en 429. On a encore six propositions de Celestius qu'Hilaire de Syracuse envoya à S. Augustin, qui les réfute dans sa lettre 89[e] ; huit autres définitions que ce même saint combat dans le livre fait contre Celestius, & quelques fragmens de la profession de foi qu'il présenta au pape Zozime dans le livre II de la grace, & du péché originel du même S. Augustin. * S. Jerôme, *contra Pelagianos*. S. Augustin, *dans ses lettres & dans ses traités contre les Pélagiens*. Saint Prosper, *contra Collatorem*. Marius Mercator. Usserius archevêque d'Armach, *antiquités ecclésiastiq. Britan. histor. Pelagiana*. Noris, *historia Pelagiana*. De Tillemont, *vie de S. Augustin, tome XIII de ses mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique ; & la préface du X tome de S. Augustin par les Bénédictins*. M. du Pin, *bibl. des auteurs ecclésiastiques, V siécle*. Stillingfleet, évêque de Worcester. S. Augustin, *de la perfection de la justice, de la rémission des péchés, &c.* Prateole, *au mot* Celestius. Sanderus, *her.* 99. Baronius, *A. C.* 411, *n.* 44, 45 : 412, *n.* 22 *& suiv.*

CELESTRIS (Antoine) religieux de l'ordre de S. François, étoit d'une famille noble. Il naquit à Palerme en Sicile le 13 octobre 1649. Il a enseigné la philosophie & la théologie à Rome, & en divers autres lieux. Il fut provincial & procureur général de son ordre. Il mourut à Palerme l'an 1706. On a de lui : *Christiana religio contra Gentiles, Hebræos & sectarios demonstrata : Tabula conciliorum generalium ;* & quelques autres écrits. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. Mongitori *bibliotheca sicula*.

CELESTRIS (Joseph) étoit Sicilien comme le précédent ; mais on ne dit pas s'il étoit de la même famille. Il étoit docteur en théologie, & se distingua dans la poësie. Il vivoit en 1670. Il a écrit un ouvrage intitulé : *Aborto di filosofia, all' inclita reina e real maesta de la reina di Suetia*. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740, & *Bibliotheca Sicula*.

CELESTRIS (Vincent) contemporain des deux précédens, & né pareillement en Sicile, étoit poëte & historien : il vivoit au milieu du dix-septiéme siécle. Il a écrit : *Theatrum poëticum : De sancto Gulielmo civitatis Siclis patrono historia : Muriale bellum*, &c. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740, & *Bibliotheca Sicula*.

CELESYRIE, est le nom qu'on donnoit anciennement au pays, ou à cet espace qui est entre le Liban & l'anti-Liban, où est la source du fleuve Oronte, qu'on appelle en syriac *Farfar*. Ses principales villes étoient Damas, Césarée, Heliopolis, métropolitaine de toute la Syrie. Ce pays dans le partage des états d'Alexandre appartint aux rois d'Egypte, qui estimoient cette possession plus que l'Egypte même ; mais Antiochus, roi de Syrie, la leur enleva l'an 535 de Rome, & depuis ils firent de vains efforts pour la reprendre. * Polybe, *liv.* 5.

CELEUS, *cherchez* CELION.

CELIBAT, état de ceux qui ne sont pas mariés, tel qu'est celui des ecclésiastiques. Il est vrai que le célibat n'est pas attaché de droit divin aux ordres sacrés, c'est-à-dire, qu'il n'y a point de loi divine qui défende d'ordonner prêtres des personnes mariées, ni aux prêtres de se marier ; car dans l'ancien testament il étoit permis aux prêtres de contracter mariage, & d'épouser des femmes, après avoir été élevés à cette dignité. Dans le nouveau testament J. C. n'a fait aucun précepte sur cette matiere ; & si l'apôtre S. Paul, *dans ses epîtres à Timothée & à Tite*, veut que les évêques & les diacres soient chastes & continens, ce n'est pas un commandement divin, mais un précepte apostolique ; & d'ailleurs ces passages de S. Paul ne s'entendent point du célibat, & cet apôtre défend seulement aux évêques d'avoir plusieurs femmes en même temps, ou successivement ; *oportet episcopum esse unius uxoris virum*. Il est vrai que dans l'Eglise grecque & latine, il a toujours été défendu à ceux qui avoient été promus au sacerdoce de se marier, ou de se remarier après avoir perdu leurs femmes. On a même donné dans le concile d'Ancyre la liberté à ceux qu'on ordonnoit diacres qui n'étoient pas mariés, de se marier dans la suite, en déclarant dans le temps de l'ordination qu'ils ne vouloient point s'engager au célibat. On proposa dans le premier concile de Nicée de faire une loi générale du célibat pour les évêques, les prêtres & les diacres. L'évêque Phanuce s'y opposa, si l'on en croit Socrate & Sozomene. Cette histoire a paru suspecte à plusieurs. On n'a pas néanmoins de raisons assez fortes pour prouver qu'elle est fausse. En Occident le célibat fut prescrit aux clercs par les décrets des papes Sirice & Innocent. Cette pratique a été depuis ce temps-là générale en Occident, où l'on n'ordonnoit pour évêques, prêtres & diacres, que des personnes non mariées, ou qui renonçoient à l'usage du mariage. Il n'en a pas été de même de l'Eglise grecque, dans laquelle on n'a point fait difficulté d'ordonner prêtres ou diacres, & même évêques, des personnes mariées, pourvu que ce fût leur premiere femme, & qu'ils n'eussent point épousé de veuves ; cependant cela étoit assez rare dans la pratique à l'égard des évêques, même dans l'ancienne Eglise grecque. Le canon 13 du concile *in Trullo* tenu vers l'an

700, confirme l'usage de l'Eglise grecque, touchant la permission de garder les femmes qu'ils avoient épousées avant l'ordination, & leur défend même de les quitter. Cet usage subsiste encore dans l'Eglise grecque; & l'Eglise latine n'exigea point des Grecs, au concile de Florence, qu'ils y renonçassent. Le canon ajoute néanmoins qu'ils s'abstiendront d'avoir commerce avec elles, dans le temps qu'ils s'approcheront du ministere sacré. Cependant plusieurs des prêtres Grecs étant moines gardent le célibat, & on oblige ordinairement les patriarches & les évêques de faire profession de la vie monastique avant que de les ordonner. En Occident Wiclef, les Hussites & les Bohémiens, & après lui Luther & ses disciples, Calvin & les prétendus-réformés de France, ont abrogé parmi eux le célibat des ministres de l'église, & permis non-seulement d'élever au ministere des personnes mariées, mais aussi à leurs ministres de se marier. Vigilance & Jovinien avoient autrefois soutenu la même doctrine. Il fut proposé au concile de Trente de donner permission aux prêtres de se marier; & la même chose fut proposée au pape, après la tenue du concile par l'empereur, par le duc de Baviere & par les Allemans, mais cette tentative ne réussit point. Les principaux canons sur le célibat des clercs faits en Occident sont; le décret du pape Sirice de l'an 385 dans sa lettre à Himerius, canon VII, & dans sa lettre aux Africains, canon IX; celui du pape Innocent, dans sa lettre à Victricius, canon IX; celui de S. Léon à Rustique de Narbonne, & celui de la lettre 12 à Anastase de Thessalonique, ch. 4, où il étend le célibat aux soudiacres qui n'avoient pas été compris dans la loi de Sirice & d'Innocent, & qui ont même été long-temps sans être compris dans la défense générale, quoique le pape S. Gregoire, suivant l'usage de l'église romaine, l'ait établie, même à l'avenir, pour les diacres de la Sicile, qui suivoient auparavant l'usage de l'Eglise grecque; celui du concile d'Elvire en 304, canon XXXIII; ceux des conciles de Tolede de l'an 400; celui du concile de Carthage de l'an 419, canon III & IV; le concile d'Orange de l'an 441, canon XXII & XXIII; celui du II concile d'Arles en 452, qui ordonnent qu'aucun homme marié ne soit promu au sacerdoce; les conciles de Tours de l'an 461, d'Agde en 506, d'Orléans en 538; les capitulaires de nos rois, & les conciles tenus en France sous Charlemagne, sous ses successeurs & depuis, & quantité d'autres conciles de toutes les provinces d'Occident jusqu'à notre temps. Ceux qui permettent dans l'Eglise grecque aux prêtres & aux autres clercs de garder leurs femmes, & leur défendent d'en épouser après leur ordination, sont le canon IX du concile d'Ancyre tenu en 314, le premier canon du concile de Néocésarée, le IV du concile de Gangres, les constitutions apostoliques, *l.* 6, *c.* 17, le XIII du concile *in Trullo;* le XLVIII exclut de cette permission les évêques, dont il veut que les femmes se séparant d'avec eux, entrent dans un monastere ou soient faites diaconesses, avant que leur mari soit ordonné; la novelle 123 de Justinien. Le pape Etienne III (*distinct.* 31, *c.* 14,) ne condamne point en cela l'usage des Grecs. Dans le concile de Florence il ne fut fait aucune difficulté pour la réunion sur cette pratique. Au commencement, quand les clercs obligés au célibat se marioient, ils en étoient quittes pour être déposés, & leur mariage subsistoit, parceque l'on ne consideroit pas l'obligation de garder le célibat, comme provenant du vœu, mais seulement d'une loi ecclésiastique. Depuis ce temps-là les ordres sacrés ont été considérés comme un empêchement dirimant du mariage, suivant les décrétales d'Alexandre III, *cap. de Diacono, & cap. ex Litterarum extra tit. qui Clerici vel Voventes.* * Bellarm. *de controv. tome II, cap.* 18, 19, 20, 21 & 22. Calixtus, *de conjugio clericorum.* Thomassin, *lib.* 2 *de disciplin. cap.* 61, 62, 63. Les historiens ecclésiastiques & les théologiens ou controversistes, qui ont traité cette matiere.

CELICOLES, c'est-à dire, *adorateurs du ciel;* certains hérétiques que l'empereur Honorius, par des rescrits particuliers, condamna vers l'an 408 avec les païens & les hérétiques. Comme ils sont mis dans le code Théodosien, sous le titre des Juifs, on croit qu'ils étoient des apostats, lesquels de la religion chrétienne étoient passé dans le judaïsme, sans en prendre le nom, qu'ils savoient être odieux à tout le monde. Ils n'étoient pas pourtant soumis au pontife des Juifs, mais ils avoient des supérieurs qu'ils nommoient *Majeurs;* & sans doute ils devoient avoir aussi des erreurs particulieres.

Les Juifs avoient aussi été appellés *Celicoles*, parceque quelques-uns d'entr'eux étant tombé dans l'idolâtrie, du temps des prophétes, ils adoroient les astres du ciel & les anges; c'est pour cela que S. Jerôme donne dans ce sentiment, etant consulté par Algasie sur le passage de S. Paul aux Colossiens, *chap.* 2, *vers.* 18: *Que personne ne vous séduise, en affectant de paroître humble par un culte superstitieux des anges.* Il répond que l'apôtre veut parler de cette erreur des Juifs, & prouve qu'elle étoit ancienne parmi eux, & que les prophétes l'avoient condamnée. Clément Alexandrin reproche les mêmes erreurs aux Juifs, & S. Epiphane dit que les Pharisiens croyoient que les cieux étoient animés, & les considéroient comme les corps des anges. * *Liv.* 12 *cod. Theod.* & 16. *C. Just. de Jud. & Cœlic.* Baronius, *A. C.* 408. *Deuteronome, ch.* 17, *vers.* 3. *IV. livre des Rois, ch.* 17, *vers.* 16, *ch.* 21, *vers.* 3 & 5, &c. S. Jerôme, *ep.* 151, *q.* 10. Clément Alexandrin, *liv.* 6 *des tapiss.* S. Epiphane, *liv.* 1, *panegyr. chap.* 16.

CELIDONIUS, évêque qui fut déposé par S. Hilaire d'Arles, dans un concile tenu l'an 444, où S. Germain d'Auxerre assista. Les raisons de sa déposition furent qu'il avoit épousé une veuve, & assisté à un jugement de mort avant son ordination, & que les canons défendoient d'élever aux ordres ceux qui étoient dans ce cas. Celidonius se voyant condamné, eut recours au pape S. Léon: il alla à Rome, & s'y plaignit du jugement rendu contre lui par S. Hilaire. Celui-ci l'y suivit; & après avoir visité l'église de S. Pierre & S. Paul, pour y prier ces apôtres, il vint trouver S. Léon, & le supplia humblement de ne point troubler les églises; lui fit ses plaintes de ce qu'il y avoit des évêques des Gaules, qui ayant été justement condamnés dans les Gaules, assistoient néanmoins librement aux saints mysteres dans la ville de Rome, & le pria instamment de se rendre à ses remontrances; lui déclarant en même temps qu'il n'étoit point venu pour accuser son adversaire, mais simplement pour faire ses protestations & ses remontrances; & que s'il ne le faisoit, il alloit se retirer, comme il le fit effectivement, quand il vit que S. Léon assembloit un synode pour procéder au jugement. Après son départ, S. Léon prononça l'absolution de Celidonius, & le rétablit dans son siége; mais Hilaire d'Arles n'aquiesça point à ce jugement, & Celidonius demeura déposé, nonobstant la lettre que S. Léon écrivit aux évêques de la province de Vienne, pour maintenir son jugement. Il n'est point dit dans l'antiquité, de quel siége Celidonius étoit évêque. François Chifflet, fondé sur un manuscrit de la vie de S. Romain, tiré de l'abbaye de S. Claude, a assuré qu'il étoit évêque de Besançon: ce qui a été suivi depuis par les plus habiles gens; mais le pere Quesnel dans ses dissertations sur S. Léon, prouve que cette vie de S. Romain n'est point d'un auteur contemporain, ni digne de foi, & montre que Celidonius n'étoit point un métropolitain, mais un évêque de la province de Vienne * S. Léon, *de la nouvelle édition du pere Quesnel, ep.* 10. Honorat, *dans la vie de S. Hilaire d'Arles.* Le pere Quesnel, *dissertations & notes sur S. Léon.* M. Du Pin, *bibl. des auteurs ecclés. V siécle.*

CELINE, riviere du Frioul en Italie, prend sa source entre celle de Cajamento & la ville de Cadore, baigne Monte-Reale & le village de Maniago, où étoit l'ancienne *Cœlina*, ville des Carniens, & va se décharger dans la riviere de Medune. * Mati, *diction.*

CELION ou CELEUS, roi d'Eleusie, étoit pere de Triptolême, à qui Cerès apprit l'art de labourer la terre.

Virgile en parle dans *ses géorg. l.* 1. Ovide, *l.* 4. *des fastes*, *&c.*

CELIUS, ou selon d'autres, CLAUDIUS de Terracine, d'une illustre & ancienne famille, fut trouvé tué dans son lit; ses deux fils furent accusés de ce parricide, parcequ'ils étoient pour lors couchés dans la chambre la plus proche de la sienne, & qu'il n'y avoit point de domestique, soit affranchi, soit esclave, qu'on pût vraisemblablement soupçonner d'une si méchante action. Ils furent néanmoins renvoyés absous, parceque les juges considérerent qu'on les avoit trouvés tous deux dormans dans leur lit, la porte ouverte, & que le sommeil étoit une marque infaillible de leur innocence, n'y ayant pas d'apparence que la nature eût permis de prendre aucun repos à des enfans ensanglantés si fraîchement du meurtre de leur pere, & dans un lieu si proche de lui. * Valere Maxime, *l.* 8, *c.* 1, *ex.* 14.

CELIUS (Marianus) jésuite, né à Messine en Sicile l'an 1595. Il enseigna durant plusieurs années les humanités, la philosophie & la théologie morale. Il expliqua aussi pendant treize ans publiquement l'écriture sainte. Il mourut à Palerme dans un âge fort avancé le onziéme de novembre de l'an 1676. On a de lui: *Instruttione prattica per ajuto de condemnati à morte.* * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Bibliotheca Sicula.*

CELIUS, *le Mont Celius*, *Cœlius*, l'une des sept montagnes de Rome, ainsi nommée de Cœle Vibenna, roi de Toscane, qui donna du secours à Romulus contre les Latins. Cette montagne fut enfermée dans Rome par Tullus Hostilius, qui y fit construire son palais. Il y avoit sur ce mont plusieurs beaux temples, un dédié au dieu Faunus, un autre à Venus, un troisiéme à Cupidon, & un quatriéme à l'empereur Claude. Tibere ordonna qu'on l'appelleroit le Mont *Auguste*, suivant Suétone, *chap.* 48. Tacite, (*liv.* 4, *des annales*, *chap.* 65,) dit qu'il fut appellé d'abord *Querquetulanus.* Varron, (*l.* 6, *c.* 4,) en parle aussi.

CELIUS ANTIPATER (Lucius) avoit écrit une histoire romaine, dont M. Brutus fit un abrégé, comme nous l'apprenons de Ciceron dans une de ses épîtres à Atticus. On connoît en quel temps il vivoit, par ce que Valere Maxime rapporte de lui; car en marquant que Gracchus fut averti en songe par son frere, qu'il seroit tué dans le capitole, il ajoute: » Celius, fidéle historien, assure que le bruit de ce songe vint à sa connoissance, pendant que Gracchus étoit encore en vie. » Gracchus fut tué en 633 de Rome, & 121 ans avant J. C. * Ciceron. Aulu-Gelle. Tite-Live. Severius Charisius. Festus. Nonius & Priscien parlent de Celius Antipater; les curieux pouront consulter Vossius, *des hist. Lat.* 1, *c.* 8.

CELIUS JANSONIUS, imprimeur, *cherchez* BLAEU.

CELL, *cherchez* ZELL.

CELLARIUS, *cherchez* BORRHAUS.

CELLARIUS (Jean) le premier surintendant des Luthériens à Dresde, naquit en 1496. Il enseigna publiquement la langue hébraïque à Louvain, à Mayence, à Tubingue, & à Heidelberg. Il fut fait ensuite professeur dans la même langue hébraïque à Leipsick. Il fut, après Luther, un des plus zélés réformateurs: ce qui engagea le sénat & la bourgeoisie de Francfort sur le Mein, où l'on suivoit les opinions luthériennes, de l'appeller pour lui confier le ministériat. Il fut depuis choisi pour être surintendant des églises de la même secte à Dresde, où il mourut le 21 avril de l'an 1542. On a de lui: 1. *Isagogicon in hebræas litteras*: 2. *Tabulæ declinationum & conjugationum hebræarum*: 3. *Epistola ad Wolfangum Fabricium de vera & constanti serie theologicæ disputationis.* * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Supplément françois de Basle.*

CELLARIUS (Christianus) natif d'Isemberg, près de Furnes en Flandre, qui vivoit vers l'an 1536, enseigna le grec à Louvain & ailleurs, & publia divers ouvrages en prose & en vers, & entr'autres un poëme de la guerre faite par l'empereur Charles-Quint contre le Turc, qui fut imprimé en 1533. Il prononça aussi contre les mendians une harangue sous ce titre: *Oratio contra mendicitatem publicam, pro nova pauperum subventione*; ce qui lui fit des affaires avec les religieux, qui ne manquerent pas de le faire passer pour un hérétique. * Valere André, *biblioth. belg.* Le Mire, *de script. sæc. XVI.*

CELLARIUS (Balthasar) né à Rottleben dans le comté de Schwartsbourg en 1614, vint à Gera en 1630, fut créé maître-ès-arts en 1636 à Iene, où il étoit depuis 1632, & où il donna des leçons particulieres sur le droit. Il y étudia aussi la théologie à laquelle il continua de s'appliquer à Wittemberg, & en 1646 on le fit pasteur à Brunswick. En 1648 il alla à Helmstett, où il fut fait professeur en théologie & surintendant général des églises, & quelque temps après abbé de Marienthal. Il mourut en 1671. Ses ouvrages sont: *Politica*; *Libellus de consequentia*; *Epitome philosophicæ theologiæ*; *Tabulæ ethicæ*; *Tabulæ physicæ*, & plusieurs thèses. * Witt, *memor. theol.* & *diar. biogr.*

CELLARIUS (Christophe) né à Smalcalde en Allemagne le 22 novembre de l'an 1638, n'avoit pas encore trois ans lorsqu'il perdit son pere, qui étoit surintendant de cette ville. A l'âge de 18 ans il alla étudier à Iene, ou il apprit la philosophie, les mathématiques, & les langues orientales. Il passa de-là à l'académie de Giessen, où il soutint en 1659 des thèses sur la valeur infinie du mérite de Jesus-Christ; mais ne trouvant pas dans cette université des maîtres qui le satisfissent dans les mathématiques & dans les langues orientales, il retourna à Iene, où il cultiva encore plus la philosophie, qu'il n'avoit fait auparavant. Après avoir passé sept ans dans les académies, il vécut quelque temps en particulier à Gotha & à Hall. Ayant atteint l'âge de trente ans, il fut appellé pour enseigner la philosophie morale & les langues orientales dans le collége de Weissenfels. En 1673 il fut fait recteur du collége de Weimar, & trois ans après, de celui de Zeits, qu'il gouverna douze ans. Il professa ensuite pendant l'espace de cinq ans dans celui de Mersbourg. Enfin le roi de Prusse ayant fondé une académie à Hall en Saxe, qu'on a nommée l'*académie de Frédéric*, Cellarius, qui s'étoit acquis une grande réputation, y fut fait professeur en éloquence & en histoire. Il a donné un grand nombre d'ouvrages au public, & a procuré la réimpression de plusieurs auteurs anciens. On a de lui un livre *de latinitate mediæ & infimæ ætatis*, ou *antibarbarus*, *curæ posteriores de barbarismis & idiotismis sermonis latini.* Il a fort augmenté le *Thesaurus* de *Faber.* Il a donné un abrégé des préceptes de la langue latine en allemand, & a publié les *épîtres de Ciceron ad familiares*, un *Cornelius Nepos*, les épîtres de Pline avec le panégyrique de Trajan, Q. Curce, Eutrope, Sextus Rufus, Velleïus Paterculus, les XII anciens panégyriques avec des oraisons tirées de quelques auteurs latins. Il a aussi travaillé sur quelques auteurs ecclésiastiques; il a donné un Lactance, l'Octavius de Minutius Felix, le livre de S. Cyprien, *de la vanité des idoles.* Il a aussi publié quelques poëtes, Célius Sedulius, Prudence, & Silius Italicus: il y eût joint le Baptiste Mantouan, si le libraire en avoit voulu faire les frais. Il a encore donné une édition des épîtres de Jean Pic de la Mirande, des harangues & d'autres opuscules de Cunæus. Des auteurs Grecs, il nous a donné Zozime, Pæanius, le paraphraste d'Eutrope. Ses ouvrages sont son abrégé de l'histoire universelle, des recueils de l'histoire des Sarasins, diverses dissertations, des élémens d'astronomie, pour mieux entendre les poëtes, un abrégé de géographie ancienne & moderne; & un traité fort étendu sur la géographie ancienne, imprimé en 1703 à Cambridge, en 2 vol. *in*-4°, sous ce titre: *Notitia orbis antiqui*, *sive Geographia plenior*, *ab ortu Rerumpublicarum*, *ad Constantinorum tempora*, *orbis terrarum faciem declarans.* Cet ouvrage qui est le meilleur

que nous ayons sur la géographie ancienne, a été réimprimé à Leipsick en 1731, 2 vol. *in-4°* avec les notes de Conrad Schwartz. Il avoit fort avancé une géographie du moyen âge. Il avoit aussi résolu de publier un abrégé d'antiquités romaines. Il mourut âgé de 68 ans le 4 juin 1707. Depuis sa mort on a donné un recueil qui renferme ses lettres & quelques autres écrits. Il a été imprimé à Leipsick en 1715 *in-8°*, par les soins de George Walchius. * Burchard, *Christoph. Cellarii obitus, Hallæ*, 1707 *in-4°*. Niceron, *mém. tom. V. On y voit une liste de tous les ouvrages de Cellarius.*

CELLARIUS (Salomon) fils de Christophe Cellarius dont nous venons de parler, naquit à Zeitz en 1676. Il mourut en 1700, étant pour lors licentié en médecine. On a de lui un écrit intitulé : *Origines & antiquitates medicæ, editæ auctiores à Christophoro Cellario*, à Iene 1701, *in-8°*.

☞ CELLE, abbaye de France en Champagne, à une demi-lieue de Troyes, dans un lieu fort marécageux & mal-sain. On la nomme aujourd'hui *Montier-la-Celle*; mais elle a changé plusieurs fois de nom, comme nous allons le rapporter. S. Frobert, natif de Troyes, & chanoine de l'église cathédrale, fonda cette abbaye en 661 ou 664 dans ce lieu marécageux qu'on nommoit alors l'*Isle Germaine*. Ce lieu étoit en ce temps-là du domaine royal, & Clotaire II le donna à S. Frobert : la donation lui en fut confirmée par Clotaire III, fils & successeur de Clovis II. L'église que S. Frobert fit bâtir pour ce monastere, fut consacrée à Dieu, sous l'invocation de S. Pierre ; & on appella le monastere *Sanctus Petrus de Cella, S. Pierre de la Celle*. Après la mort de S. Frobert, on l'appella la *Celle de S. Frobert*. Depuis, un religieux de cette maison, nommé Bobin, étant devenu évêque de Troyes, & ayant considérablement augmenté les bâtimens & les revenus du monastere, ce monastere fut appellé *Cella Bobini*, la Celle de Bobin. Environ ce temps-là fut fondée l'abbaye de Montier-Amey, qui fut nommée *Cella nova* ; & Montier-la-Celle changea de nom pour la quatriéme fois, & fut appellé *Cella antiqua* : elle en changea encore dans la suite ; mais depuis plusieurs siécles, ce monastere est connu sous le nom de *Montier-la-Celle*. Les premiers religieux que S. Frobert y mit suivoient la régle de l'abbaye de Luxeu, où ce saint avoit demeuré. Depuis que le roi Robert eut mis la régle de S. Benoît dans plusieurs monasteres qu'il avoit fait rétablir, la régle de S. Benoît y fut reçue, & y est restée depuis ce temps-là. La réforme y fut établie par cinq religieux de l'abbaye de S. Vanne qui y furent introduits le 7 décembre 1655. Ce fut environ l'an 1391, que l'abbé Henri obtint du pape Clément VII le droit de porter la mitre & les autres ornemens pontificaux : la bulle est du 18 mai, datée d'Avignon. L'abbaye de Montier-la-Celle a sous sa jurisdiction dix-sept prieurés, & elle nomme à plus de trente cures. * La Martiniere, *diction. géogr.*

☞ CELLE (la) abbaye de France en Provence dans le diocèse d'Aix, à une demi-lieue de Brignole. C'est une abbaye de filles de l'ordre de S. Benoît.

☞ CELLE DUNAISE, bourg de France, dans la Marche, sur la grande Creuse, quatre lieues avant qu'elle reçoive la petite Creuse.

☞ CELLE FROUIN, abbaye de France de l'ordre de S. Augustin, environ à sept lieues de la ville d'Angoulême.

☞ CELLES, désert d'Egypte, ainsi nommé à cause de la multitude des cellules de solitaires bâties en un lieu qui faisoit la séparation de l'Egypte & de la Lybie.

☞ CELLES EN ARDENNE, ou SELLE, monastere des Pays-Bas au diocèse de Mastricht, maintenant de Liége : il fut bâti vers l'an 680, par S. Hadelin dans le Luxembourg, à trois quarts de lieue environ de Dinant. Il s'y est formé dans la suite des temps un bourg qui subsiste encore ; mais l'abbaye a été convertie en un chapitre de chanoines. L'an 1338, les chanoines de Celles emporterent le corps de S. Hadelin à Wiset, petite ville sur la Meuse, entre Liége & Mastricht, & s'y établirent.

☞ CELLES EN BERRY, ville & abbaye de France au diocèse de Bourges, avec un pont sur la riviere du Cher, aux confins du Blaisois & de la Sologne. S. Eucise quittant l'abbaye de Mici, bâtit en 532 ce monastere. Il fut appellé d'abord *Cellule*, ensuite la *Celle S. Eucise*, & enfin *Celles* ou *Selles* en *Berry*, pour distinguer le lieu d'avec la petite ville de Selles, qui est au pays de Sologne sur la riviere de Saudre. L'abbaye subsiste encore aujourd'hui dans l'archiprêtré de Vierzon ; mais elle a passé des Augustins aux Feuillans, qui y ont été mis par M. de Bethune, frere du duc de Sully, & elle s'appelle depuis ce changement la *Celle Notre-Dame*. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CELLES (Pierre de) *cherchez* PIERRE DE CELLES.

CELLESE, *cherchez* CHELLESE.

CELLINI (Benevenuto) célébre artiste Florentin, né l'an 1500, avoit embrassé la profession d'orfévre dans laquelle il a, dit-on, excellé. Son habileté le fit connoître de bonne heure du pape Clément VII, qui lui témoigna beaucoup de bienveillance. Ce pape fit plus, le château Saint-Ange ayant été assiégé, il chargea Cellini de sa défense ; & quoique celui-ci n'eût point été élevé dans le métier des armes, il se conduisit avec beaucoup de prudence & de bravoure. Quelque temps après, le pape ayant eu contre lui quelque sujet de mécontentement, le traita avec rigueur & le fit mettre en prison. Lorsque Cellini eut recouvré la liberté, il vint en France où il acquit l'estime du roi François I. Il retourna enfin à Florence, où il mourut le 15 février 1570. Il étoit membre de l'académie de Florence. Il excelloit dans l'art de faire des médailles & dans la sculpture. En 1568 il donna deux traités italiens sur la maniere de travailler en or & en sculpture : le titre de cet ouvrage est : *Due trattati, uno intorno alle otto principali arti dell' oreficeria, l'altro in materia dell' arte della scoltura, dove si veggono infiniti segreti nel lavorar le figure di marmo, e nel gettarle di bronzo, composti da Benevenuto Cellini, scultore Fiorentino, in Firenze per Valente Panizzi*, 1568, *in-4°*. Cellini a composé aussi lui-même l'histoire de sa vie, comme nous l'apprenons du catalogue des livres de feu M. l'abbé de Rothelin, où cet écrit est cité ainsi, page 565 ; *Vita di Benevenuto Cellini orefice e scultore Fiorentino, scritta da lui medesimo. Colon. Martello, in-4°*. La date n'est point marquée. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande 1740. *Bibliotheca Italiana*, édition de Venise 1728, *in-4°*, page 207, n°. 10.

CELLITES, certain ordre religieux, qui a des maisons à Anvers, à Louvain, à Malines, à Cologne & en d'autres villes d'Allemagne & des Pays-Bas. Le fondateur de cet ordre est Alexius Romain, dont fait mention l'histoire d'Italie, où ils sont aussi nommés *Alexiens*. * Daviti, *discours des ordres religieux*.

CELLON, pays entre l'Euphrate & l'Arabie occupé autrefois par les Ismaélites. * *Judith*, 2, 13.

CELLOT (Louis) natif de Paris, entra dans la société des jésuites l'an 1605, âgé de dix-sept ans. Après avoir été recteur à Rouen & à la Fleche, il fut provincial de son ordre en France. Il mourut à Paris le 20 octobre 1658, âgé de 70 ans. Il étoit habile dans le grec, & théologien. Ceux de sa société ayant été attaqués par Petrus Aurelius, (Jean du Verger de Hauranne, abbé de S. Cyran, ) & par M. Hallier, sur la hiérarchie ecclésiastique, le pere Cellot entreprit de faire un ouvrage complet sur cette matiere, qu'il fit paroître *in-folio* en 1641, sous ce titre : *De hierarchia & hierarchicis*. Cet ouvrage fut imprimé à Rouen sur une simple permission, & déféré à l'assemblée de la faculté de théologie de Paris du premier février 1641, où l'on nomma des députés pour l'examiner. Dans une autre

assemblée du 3 avril de la même année, on résolut de censurer cet ouvrage, & nommément plusieurs propositions qui en avoient été extraites ; mais lorsque cette censure étoit prête à paroître, le cardinal de Richelieu fit terminer cette affaire dans des conférences de plusieurs docteurs nommés à cet effet avec le jésuite accusé, qui rétracta plusieurs propositions, en adoucit d'autres, donna un sens catholique à quelques-unes, & avoua que les autres lui étoient échapées. Il donna cette déclaration signée de lui le 22 mai, & elle parut aussitôt imprimée. Cependant son livre fut mis à Rome à l'*Index* des livres défendus jusqu'à ce qu'il fût corrigé, par un décret du 22 janvier 1642 ; & le 12 avril, l'assemblée générale du clergé qui se tenoit à Mante, le condamna aussi comme contenant une doctrine nouvelle, téméraire, fausse, pernicieuse, séditieuse, &c. Cette condamnation n'empêcha pas le pere Cellot de soutenir les mêmes sentimens qui venoient d'être condamnés, dans son livre intitulé : *Horarum subcisivarum liber singularis*, qui parut en 1646, & où il attaque le traité de la hiérarchie ecclésiastique de M. Hallier son adversaire. Il y donne dans cet ouvrage une histoire de sa rétractation contraire à la vérité, ce qui obligea la faculté de théologie de Paris de publier cette rétractation en 1648. Quelque temps après que les *Heures subcisives* de ce pere furent publiées, M. Hamon, médecin, donna, sous le nom supposé d'*Alype de Sainte-Croix*, une apologie latine du pere Cellot en trois livres, adressée à l'auteur même ; mais cette apologie est une critique délicate & solide : c'est un volume *in*-8°, qui parut en 1648, sans nom de ville ni d'imprimeur. Au reste, le pere Cellot écrivoit bien en latin, & ne manquoit ni de lecture, ni d'érudition. Il a encore donné une histoire de Gothescalc en latin, *in-fol.* à Paris en 1655, avec une *Appendice*. Le premier concile de Douzy, tenu en 871, avec des notes, *in*-4°, à Paris en 1656, avec quelques ouvrages de Hincmar, & un recueil de quelques opuscules des auteurs du moyen âge. Le pere Cellot est encore auteur de différentes piéces qui ont été imprimées dans le recueil qui a paru sous ce titre : *Ludovici Cellotii, Parisiensis, è societate Jesu, panegyrici & orationes, Paris.* 1631 *&* 1641, *in*-8°. Les piéces de ce recueil sont ; 1. Trois panégyriques ou harangues à la louange de Louis XIII, l'un en 1620, le second en 1621, & le troisiéme qui est le premier dans le recueil, en 1628. 2. *Gratiarum actio pro impetrata per Ludovicum XIII, à Gregorio XV, P. M. BB. Ignatii & Francisci Xaverii consecratione, celebrata Flexiæ ad VIII. Kal. Augusti, anno* 1622. Cette piéce est suivie d'un bref du pape Grégoire XV à Louis XIII, de la lettre du roi au même pape, pour demander la canonisation de S. Ignace, d'un second bref de Grégoire XV, & d'une lettre du roi à M. du Bellay. 3. *In sola scripturæ sacræ historia veritatem reperiri, oratio.* 4. *In scholis publicis utilius quàm domi juventutem erudiri, oratio.* 5. *Utrùm res litteraria plus scriptis libris, an vivâ voce promoveatur, oratio.* 6. *Vetus pronuntiatum oratorem esse virum bonum solis oratoribus Christianis convenire, oratio.* 7. Enfin quatre plaidoyers, aussi en latin, pour & contre les bateleurs, comédiens, & autres gens de cette espéce. On a aussi du pere Cellot, *Opera poetica*, à Paris 1630, *in*-8°. * Alegambe, *biblioth. scriptor. societ. Jesu.* Du Pin, *hist. ecclésiast. du XVII siécle, tome I, à la fin, p.* 663, 667, 672, 673, 674. Salmon, *traité de l'étude des conciles, au catalogue des auteurs.*

CELMIS, pere nourricier de Jupiter, fut, selon la fable, métamorphosé en diamant ; & voici quelle en fut l'occasion ; Jupiter, pendant qu'il étoit jeune, l'avoit beaucoup aimé ; mais après avoir chassé Saturne, il se souvint que Celmis avoit révélé que Jupiter étoit mortel. C'est pourquoi ce dieu le changea en diamant. * Ovide, *met.* 4, *fable* 7. Quelques-uns croient que Celmis étoit un homme fort modéré qui ne s'abandonnoit point à la colere. On a feint, disent-ils, qu'il avoit été changé en un diamant, parcequ'on ne peut faire d'impression sur cette pierre ; & que s'il en faut croire Pline, (*liv.* 37, *c.* 10,) il y en a une espéce qui a la vertu de réprimer la colere & la violence des passions. Ce mot vient, selon quelques-uns, de *Challamis*, en hébreu, qui signifie une *pierre très-dure.*

CELMIS, un des Curetes ou Corybantes, lequel ayant couché, dit-on, avec la mere des dieux, fut chassé par ses autres freres. Il avoit le secret de donner au fer dans la forge une si grande dureté, que le fer de Celmis passa depuis en proverbe. * Scaliger, *sur Euseb.* Palmerius, *sur les marbres d'Arondel.*

CELRED ou CEOLRED, roi des Merciens en Angleterre qui succéda à Ethelred, fut très-brave, & donna de grandes marques de valeur contre Inax, roi des Saxons occidentaux, mais il ne put étendre sa domination ; car il fut prévenu de la mort en l'année 716, après un régne de huit ans. * Bede, qui vivoit de son temps, *hist. d'Angl.*

CELRIC, quatriéme roi de Westsex en Angleterre dans le VI siécle, succéda à son oncle Ceaulin, & gouverna six ans cet état avec beaucoup de prudence. * Bede & Polydore Virgile, *hist. d'Angl.*

CELSE Maphée de Vérone, *cherchez* MAFFÉE.

CELSI, cardinal, *cherchez* CELSUS. (Angelo)

CELSUS (Julius) ou JULIUS CELSUS, qui vivoit quelque temps avant la naissance de J. C. composa des commentaires de la vie de Jules César, publiés en 1473. Divers auteurs se sont trompés au sujet de cet auteur, comme Vossius l'a remarqué. * Vossius, *instit. orat. l.* 5, *& de hist. Lat. lib.* 1, *cap.* 13.

CELSUS, poëte plagiaire, qui vivoit environ quinze ou vingt ans avant l'ére chrétienne. Horace lui donne quelques avis dans une de ses épîtres à Julius Florus, *l.* 1, *ep.* 3.

CELSUS (Albinovanus) qui est différent de ce poete plagiaire dont nous venons de parler, à qui le même Horace a écrit la huitiéme lettre du premier livre.

> Celso *gaudere, & bene rem gerere,* Albinovano
> *Musa rogata refer, &c.*

CELSUS ou CELSE (Aurelius-Cornelius, ou, selon M. Mahudel, qui s'écarte en cela de l'opinion commune, Aulus-Cornelius). Ce savant étoit de la famille patricienne Cornelia, & vécut sous les régnes d'Auguste, de Tibere & de Caligula. Il écrivoit du temps des deux derniers empereurs ; mais à n'envisager que ses ouvrages, on ne peut dire précisément de quelle profession il étoit. Il a écrit en effet de la rhétorique, de l'art militaire, de l'agriculture & de la médecine si pertinemment, qu'il semble qu'on auroit autant de raison de dire qu'il étoit orateur ou homme de guerre que médecin. Cependant on croit qu'après s'être successivement appliqué à plusieurs choses, il avoit consacré les dernieres années de sa vie, & le temps de la plus grande maturité de l'âge, à la médecine. Pline, en plusieurs endroits de son ouvrage, lui donne la qualité de médecin, & parle de ses opérations, sur-tout dans le *livre* 20, où il dit qu'il falloit appliquer pour la goutte des racines de guimauve cuites dans du vin. On ne peut douter non plus que Celse n'ait travaillé de son fonds sur la médecine, & ceux qui ne le veulent faire passer que pour simple traducteur en ce genre, se sont trompés. Il suffit de lire ce qu'il a écrit sur cette matiere pour en être convaincu. Il ne nous reste de ce qu'il avoit composé sur l'éloquence, qu'un abrégé de rhétorique qu'il avoit fait, non pour instruire des personnes qui ne sauroient rien, mais pour servir de mémoire à un homme déja instruit. Sixtus à Popma Phrysius l'a fait imprimer à Cologne en 1569. Nous avons perdu ce qu'il avoit écrit sur l'agriculture. Columelle qui travailla quelques années après sur le même sujet, nous apprend que cet ouvrage de Celse étoit divisé en cinq livres & très-estimé. A l'égard de son ouvrage sur la médecine, il a paru admirable à tous ceux qui l'ont lu ; & le grammairien,

l'historien & l'antiquaire y trouvent dequoi se satisfaire, comme le médecin & le physicien. Cet ouvrage parut pour la premiere fois à Florence en 1478. Trois ans après, on le donna à Milan : il fut publié deux fois à Venise sur la fin du même siécle, & on l'a souvent réimprimé depuis. Vanderlinden en donna une nouvelle édition en 1657, avec de nouvelles corrections. Almeloveen l'a donné depuis en 1713. Malgré tant d'éditions, l'ouvrage est encore très-altéré dans les marques des poids & des mesures, dans les noms des plantes & dans le tour des phrases. M. Ninnin, médecin ordinaire de M. le comte de Clermont, en a donné une traduction françoise, qui a été publiée à Paris en 1753, en 2 vol. *in*-12. M. Freind, dans son histoire de la médecine, dit que le principal mérite de Celse consiste dans la partie chirurgique de ses écrits, & que l'on voit aussi que les applications extérieures font le gros de son livre. * *Réflexions sur le caractere, les ouvrages & les éditions de* Celse, le médecin, *par M.* Mahudel, *dans les mémoires de l'académie des inscriptions & belles lettres, tome VII, page* 97 *& suiv.* Gibert, *jugem. des sav. sur les maîtres d'éloquence, tome II, page* 111 *& suiv.* Freind, *hist. de la médec.* in-4°, *page* 28.

CELSUS (Marius) fut désigné consul par Neron. C'étoit un homme de mérite & de capacité, qui demeura toujours fidéle à l'empereur Galba, & qui avoit tâché d'amener les troupes d'Illyrie à son secours. Sa fidélité passa pour un crime, auprès de ceux qui ne s'étoient signalés dans le malheur de cet empereur que par leur perfidie. De sorte que, lorsqu'après la mort de ce prince, il vint au camp, pour y saluer Othon comme empereur, les soldats se mirent à crier contre lui, & à demander sa mort. Othon qui souhaitoit de le conserver, craignoit que la mort d'un homme de cette qualité, & qui avoit été désigné consul, ne fût le commencement d'un grand désordre; mais comme il avoit plus de pouvoir pour faire des crimes, que pour les empêcher, il usa d'adresse, & témoigna être fort irrité contre Celsus, & prêt à le faire mourir, s'il n'eût voulu auparavant apprendre de lui certaines choses. Ainsi il le fit arrêter, & charger de chaînes, pour satisfaire les soldats. Mais dès le lendemain, il le fit amener dans le capitole : il l'embrassa, & le pria d'oublier l'injure qu'il ne lui avoit faite que pour le sauver. Celsus lui répondit, que n'étant coupable que d'avoir été fidéle à Galba, à qui il n'avoit point d'obligation, son crime lui étoit un gage de ce qu'il pouvoit attendre de lui. La générosité de l'un & de l'autre fut estimée de tout le monde & des soldats même. Othon le mit aussitôt au nombre de ses intimes amis; & il en fit peu-à-peu un des généraux de son armée, & Celsus ne lui fut pas moins fidéle qu'à Galba, & n'eut pas un succès plus heureux. Il étoit un des généraux qui perdirent la bataille de Bedriac, après laquelle l'empereur Othon se tua d'un coup de poignard, laissant l'empire à son compétiteur Vitellius, qui eut encore de l'estime pour Celsus, à qui il conserva le consulat qu'il devoit exercer au mois de juillet de l'an de J. C. 69. * De Tillemont, *hist. des emp. tome I.*

CELSUS (Juventius, ou Jubentius) célébre jurisconsulte, vivoit dans le premier siécle de l'ére chrétienne, & au commencement du second, sous l'empire de Domitien, de Nerva, de Trajan & d'Adrien. Forster, dans son *histoire latine du droit civil*, dit qu'il fut disciple de Quintus Mutius Scævola, & que Servius Sulpitius avoit appris le droit sous lui. Celsus voyant la conduite odieuse & criminelle de l'empereur Domitien, conjura contre lui; & ayant été arrêté, il évita par son adresse, la punition qu'il méritoit, en différant toujours de nommer les autres conjurés jusqu'à ce qu'enfin Domitien mourut. Les poursuites faites contre les conjurés cesserent alors, & Celsus eut part aux bonnes graces de l'empereur Trajan. Pline au livre VI de ses épîtres, dit qu'il fut fait préteur. Juvenal le dit aussi dans sa huitiéme satyre.

*Nec dubitant* CELSI *prætoris vendere ludis.*

Il fut admis à Rome dans le conseil du consul Decenius Verus, qui étoit composé de cinq sénateurs & de cinq chevaliers, & auquel le préteur présidoit. On décidoit dans ce concile des causes des serfs affranchis par des mineurs de vingt ans. Adrien étant parvenu à l'empire, on dit que Celsus fut assassiné, sous prétexte qu'il avoit dressé des embuches à l'empereur pendant qu'il étoit à la chasse. D'autres assurent que ce ne fut pas le jurisconsulte Celsus qui fut assassiné, mais L. Publius Celsus qui avoit été consul sous l'empereur Trajan.

CELSUS (Jubentius) *fils du précédent*, fut aussi un jurisconsulte célébre. Il fut surnommé *Adolescent*, peut-être parcequ'à cet âge il commença de répondre sur le droit. Il fut deux fois consul au rapport du jurisconsulte Pomponius, & selon la loi derniere au code *de servis reipublicæ manu mittendis.* Il est rapporté dans la vie d'Adrien, que lorsque cet empereur jugeoit dans son conseil, il avoit coutume d'y appeller Jubentius Celsus, Salvius Julianus, & quelques autres jurisconsultes. Celsus vécut jusque sous le régne d'Antonin le Pieux, sous lequel il fit en second les fonctions de secrétaire ou garde des livres ou papiers de ce prince. Celsus a laissé trente-neuf livres des digestes, vingt des instituts, treize d'épîtres. Il ne reste aucun ouvrage de Celsus le pere, mais son fils le cite dans les Pandectes. * Rutilius *in vitis jurisconsultorum.* Valentini Forsteri *de historia juris civilis, l.* 2, *cap.* 39. Taisand, *vies des jurisconsultes*, édition de M. de Ferrieres, *in*-4°, pages 117, 118 & 119.

CELSUS (Metianus) qui a vécu sous l'empire d'Alexandre Severe, étoit jurisconsulte, & peut-être de la famille de Juventius. * Spartien, *in Adr.* Vulcatius Gallicanus, *in Avid. Cass.* Lampridius, *in Alex. Sev.* Bernardus Rutilius, *in vit. jurisc.*

CELSUS (Publius) qui fut consul en 113, avec C. Claudius Crispinus, est apparemment le même que celui qui avoit conspiré contre Adrien, & qu'on fit mourir. *Consultez* les auteurs cités après Celsus Metianus.

CELSUS, philosophe de la secte d'Epicure, vivoit dans le II siécle. C'est à lui que Lucien dédia son *pseudomantis.* Il écrivit contre les chrétiens un ouvrage, qu'il intitula : *Le discours véritable*, auquel Origène répondit par un autre en huit livres. Un saint confesseur nommé Ambroise, engagea Origène à réfuter ce discours, auquel les chrétiens n'avoient pas apparemment voulu répondre. Après avoir confondu la vanité de Celsus, qui se glorifioit de connoître toutes choses, il répond sur les impostures qu'on avoit accoutumé de publier contre l'église. Celsus promettoit un autre ouvrage, dans lequel il s'engageoit d'enseigner, de quelle sorte devoient vivre ceux qui voudroient suivre les régles de la philosophie. Origène envoya à Ambroise sa réponse au livre de Celsus, le priant de s'informer de ce second ouvrage, & de le lui envoyer s'il le trouvoit; mais on ne sait pas si Celsus s'aquitta de sa promesse, & s'il travailla à ce second traité. * Origène, *contra Cels.* Eusebe, *hist. l.* 6, *c.* 26. Baronius, *A. C.* 132, *n.* 16. Volaterran, *l.* 14. *Anthrop.* Gassendi, *l.* 2 *de la vie d'Epicure*, *c.* 6.

CELSUS (Caïus Titus Cornelius) tyran, qui s'éleva en Afrique du temps de l'empereur Gallien, vers l'an 265; les Africains l'obligerent d'accepter l'empire, & le revêtirent du voile d'une statue, pour lui servir de manteau impérial; mais sept jours après il fut tué. Les habitans de Siccé laisserent manger son corps aux chiens; & par un nouveau genre de supplice, ils attacherent son effigie à une potence. * Trebellius Pollio, *vies des trente tyrans.*

CELSUS (Angelo) Romain, auditeur de Rote, qui fut créé cardinal par Alexandre VII, en 1664, a donné *decisiones Rotæ*, & mourut le 7 novembre 1671, âgé de 71 ans. * *Biblioth. hist. des auteurs de droit*, par Denys Simon, *édit. Paris.* 1692.

CELTES, anciens peuples des Gaules. Quelques-uns

les font descendre d'Ascenès, fils de Gomer, fils de Japhet ; les autres, comme Appien Alexandrin, attribuent leur origine à Polypheme & à Galathée, qu'il dit avoir eu trois fils, Celtus, Gallus & Illyricus. Les autres tirent ce nom de *Celtes*, qu'ils font IX^e roi des anciens Gaulois. Les plus anciens auteurs Grecs, comme Herodote, le donnent indifféremment aux Gaulois & aux Allemans. Ceux qui ont examiné de plus près ce nom, comme Polybe, Diodore, Plutarque, Ptolémée, Strabon, Athenée, Josephe, &c. ne le donnent qu'aux Gaulois originaires. D'autres y ajoutent les Espagnols, croyant avec quelque espéce de raison, que les Celtes avoient fait alliance avec les Ibériens, & que c'étoit de-là qu'étoit venu le nom de Celtibériens : c'est le sentiment de Lucain, *l.* 4, *phras.*

*——— Profugique à gente vetusta*
*Gallorum Celtæ miscentes nomen Iberi.*

Quoi qu'il en soit, ce nom n'a été proprement donné qu'à des peuples des Gaules. L'empire des Celtes fut célébre sous le régne d'Ambigat, prince des Berruiers, qui régnoit du temps que Tarquin *l'ancien* commandoit à Rome, comme Tite-Live le remarque. Ce fut vers l'an 164 de Rome, & 590 avant J. C. Deux descendans de ce prince se signalerent par de fameuses colonies qu'ils conduisirent en Italie & dans l'Allemagne ; celle-ci sous Segovese, & l'autre sous Bellovese. Du temps de César, ces mêmes Celtes tenoient encore tout ce qui est depuis le Rhin jusqu'à l'Océan, entre le mont de Voge ; les rivieres de Marne & de Seine d'un côté ; & le Rhône, les montagnes des Cévennes, & la Garonne de l'autre. Après César, la région de ces Celtes fut appellée *Gaule Celtique* ou *Lyonnoise* ; & Auguste voulut qu'elle fût bornée des rivieres du Rhône, Marne, Seine, Loire, & de la grande mer océane. * Herodote, *l.* 2 & 4. Tite-Live, *l.* 5. Strabon, *l.* 4. César, *de bell. Gall.* Bodin, *c.* 9, *meth.* Cluvier. Briet. Sanson, &c.

CELTES (Conrad) nommé aussi PROTUCIUS & MEISSEL, savant Allemand du XV siécle, étoit d'une famille honnête, & naquit à Schweinfurt, ville de Franconie, le premier février 1459, ou selon d'autres le 22 mars de la même année, le même jour que naquit l'empereur Maximilien. A peine eût-il commencé ses études, que son pere qui les regardoit sans doute comme peu importantes, les lui fit quitter pour l'envoyer à la campagne où il avoit du bien, afin qu'il y veillât à la culture des vignes qui lui faisoient un revenu considérable. Celtes qui avoit des inclinations plus nobles, s'ennuya bientôt de ce genre de vie, l'abandonna à l'insçu de son pere ; & s'étant embarqué sur le Mein, il se rendit à Cologne où il s'appliqua avec beaucoup d'ardeur aux belles-lettres, & à la théologie. La réputation de Jean Camerarius Dalbourg, évêque de Wormes, & chancelier de l'électeur Palatin, qui demeuroit ordinairement à Heidelberg, & celle de Rodolphe Agricola, qui enseignoit dans la même ville, l'engagerent à s'y transporter ; il y fit de grands progrès dans l'éloquence & dans la poésie, & il y apprit aussi les élemens des langues grecque & hébraïque. Il parcourut ensuite les universités d'Erford, de Leipsick, & de Rostock, où il amassa de l'argent par les leçons qu'il y fit. C'étoit dequoi fournir aux frais des voyages qu'il avoit dessein d'entreprendre pour se perfectionner dans les sciences. Il alla en effet en Italie où il suivit les fameux professeurs qui y enseignoient, à Padoue, Calphurnius & Creticus ; à Ferrare, Guarini ; à Boulogne, Philippe Béroalde ; à Florence, Marsile Ficin ; à Venise, Marc-Antoine Sabellicus ; à Rome, Pomponius Lætus. De Rome, il alla en Pologne, où il étudia l'astronomie sous Albert Brutus. Revenu de ces voyages, il se fit connoître à Frédéric, électeur de Saxe, qui conçut de l'estime pour lui, & en parla si avantageusement à l'empereur Frédéric III, que ce prince lui donna à Nuremberg la couronne poëtique le premier mai 1491. Le pere Niceron dit qu'il est le premier qui ait reçu cet honneur, fondé apparemment sur ces deux vers que Celtes fit lui-même à cette occasion :

*Primus ego titulum gessi nomenque poetæ,*
*Cæsareis manibus laurea nexa mihi.*

Mais il est certain que long-temps avant lui il y avoit eu des poëtes qui avoient reçu le même honneur, comme M. l'abbé Du Resnel le prouve, & en apporte des exemples, dans sa dissertation sur ce sujet, imprimée dans le tome X des *mémoires de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres.* Celtes, toujours plein d'ardeur pour augmenter ses connoissances, quitta encore Nuremberg, pour visiter diverses autres universités d'Allemagne. Le pere Niceron dit qu'il employa encore dix ans à ces courses, & qu'enfin il se fixa en 1501 à Vienne, où il fut fait premier professeur en éloquence & en poësie ; mais cette date de 1501 n'est surement pas exacte. On voit par une lettre de Celtes qu'il étoit à Nuremberg en 1497, qu'il fut appellé la même année à Vienne, qu'il s'y rendit aussitôt, & qu'en 1497 même, il y fit imprimer l'*Epitoma divinum de mundo* du philosophe Apulée. C'est par l'explication de cet ouvrage qu'il commença ses leçons à Vienne ; ce qui porteroit à croire qu'il fut chargé d'abord d'enseigner la philosophie : aussi dans la lettre dont nous parlons, prend-il le titre de *triformis philosophiæ doctor.* Quelque temps après son arrivée dans cette ville, l'empereur Maximilien lui confia la direction de sa bibliothéque, & lui accorda le privilége de donner lui-même la couronne poëtique à ceux qu'il en jugeroit dignes. Celtes ne s'étoit pas moins appliqué à l'histoire qu'aux autres sciences, mais sa mort trop prompte nous a privés de ce qu'il espéroit donner sur ce sujet, principalement concernant l'histoire d'Allemagne. Il mourut le 4 février 1508. Dès le temps qu'il demeuroit à Heidelberg, il avoit formé une société littéraire, dont l'évêque de Wormes étoit le chef, & qui subsista quelque temps. Cette société est appellée *Societas Rhenana*, ou *Sodalitas Celtica*, sur quoi l'on peut voir les *Amænitates historiæ ecclesiasticæ & litterariæ* de Jean George Scelhorn, tome I, page 809 & 810. Les ouvrages de Celtes Protucius, sont : 1 *Lucii Apuleii Platonici & Aristotelici philosophi epitoma divinum de mundo, seu Cosmographia, ductu Conradi Celtis impressum*, Vienne, 1497, *in-folio.* Jean-Albert Fabricius, le pere Niceron, Maittaire, &c. n'ont point connu cet écrit. M. Scelhorn en donne une notice dans l'ouvrage cité plus haut, & il y rapporte en entier la lettre préliminaire de Conrad Celtes ; le titre de cette lettre est : *Conradus Celtis Protucius triformis philosophiæ doctor, imperatoriisque manibus poëta laureatus, Joanni Fusemanno regio senatori, & Joanni Gracco Pierio protonotario, sodalitatis litterariæ Danubianæ principibus.* La date est, *Viennæ, kalendis novembribus orbe nostro christiano*, 1497. A la fin, Celtes promet les autres livres d'Apulée, & une mythologie. Ces ouvrages n'ont point paru. 2. *Opera Hrosvitæ illustris virginis & monialis Germanæ à Conrado Celte inventa*, à Nuremberg 1501, *in-fol.* Ce recueil contient des comédies pieuses, des odes sacrées ; l'histoire de la sainte Vierge, celle de la résurrection de Jesus-Christ ; celles de S. Gengoul, de S. Pélage, de la conversion de S. Théophile, de S. Denys & de sainte Agnès, & un panégyrique d'Othon le grand, premier empereur d'Allemagne. Conrad Samuel Schurzfleisch a publié en 1700 une nouvelle édition de ce recueil, avec une préface curieuse sur la religieuse, auteur de ces ouvrages. 3. *De origine, situ, moribus, & institutis Norimbergæ libellus*, à Nuremberg 1501, *in-8°*, avec le livre intitulé : *Francisci Irenici Germaniæ exegeseos libri XII, Hagenoæ* 1518, *in-folio*, & dans le recueil des œuvres de *Bilibaldus Pirckheimer*, à Francfort 1610, *in-folio.* 4. *Vita divi Sebaldi Norimbergensis Patroni*, en vers, avec l'ouvrage précédent. 5. *Amorum libri IV*, à Nuremberg 1502, *in-4°.*

Ces

Ces quatre livres sont en vers élégiaques, & regardent quatre maîtresses que le poëte se vante d'avoir eues. 6. *Odarum libri IV*, à Strasbourg 1513, *in-4°*. Après les quatre livres d'Odes, on en trouve un d'Epodes, & un poëme séculaire en vers saphiques. Gundlingius, dans sa vie de Conrad Celtes, nous apprend que la société littéraire, que ce savant avoit formée, fit imprimer en 1515 à Strasbourg les quatre livres de ses amours, ses odes, ses cinq livres d'épigrammes, & son *Parnassus biceps*, qui avoient déja paru séparément. Dans la *bibliotheca selectissima*, &c. de Samuel Engel, à Berne 1743, *in-8°*, on cite, page 41, *Conradi Protucii Celtis IV lib. Amorum, item descriptio Norimbergæ. Hymnus in vitam S. Sebaldi. Ludus Dianæ. Privilegium poëtarum. Panegyricus ad Maximilianum imperatorem*, &c. & l'on ajoute : *Absoluta sunt hæc CC. opera in Vienna domicilio Maximiliani Aug. Cæsar. anno MD. novi sæculi II. cal. feb. impressa autem Norib. ejusdem anni nonis aprilibus, sub privilegio sodalitatis Celticæ, nuper à Senatu imp. impetrato, ut nullus hæc in X annis in imp. urbibus imprimat.* 7. *De moribus & situ Germaniæ*, en vers, dans le tome I des écrivains d'Allemagne de Simon Schardius. 8. *De Vistulâ fluvio, & de Vesontibus ac eorum venatione* : poëme dans les *Scriptores rerum Polonicarum* de Pistorius, tome I. 9. *Salinaria ὁδοιπορικὴ ad janum Terinum*, poëme dans le même volume. 10. *Eorum fere omnium quæ rhetores in orationem venire adserunt, ex Cicerone index*, à Ingostald 1532, *in-8°*, à Strasbourg 1534 & 1568, *in-8°*. 10. *De conscribendis epistolis, Coloniæ Agrippinæ* 1537, *in-8°*, à Basle 1567, *in-8°*. 11. *Carmen de diversis diversorum studiis & humoribus*, à Francfort, *in-8°*, sans date. 12. *De arte versificandi*, *in-4°*, sans date & sans indication du lieu de l'impression. 13. *Orationes variæ & epistolæ ad diversos*, en prose & en vers. On trouve plusieurs des épîtres de Celtes dans l'ouvrage intitulé : *De linguæ latinæ in Germaniâ per XVII sæcula amplius fatis, &c. auctore Jacobo Burckhard*, &c. à Hanovre 1713, *in-8°*. * *Voyez*, outre les ouvrages cités dans cet article, le tome XVI des *mémoires* du pere Niceron, où plusieurs des ouvrages de Celtes sont oubliés ; *Joan. Alberti Fabricii bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, tome I, livre III. *Nicolaï Hieronymi Gundlingii de vita, fatis & scriptis Conradi Celtis commentarius.*

CELTIBÉRIENS, peuples de l'ancienne Gaule, étoient des Celtes qui passerent en Espagne, qui s'y établirent le long de l'Iber, & qui firent alliance avec les Ibériens en Aragon, & puis en Castille. Ils étoient bons soldats, & résisterent avec courage aux Romains & aux Carthaginois. Aussi Florus les appelle *la force d'Espagne*. Ce nom de Celtibériens étoit formé de celui des Celtes & de celui des Ibériens, comme nous l'avons remarqué après Lucain, en parlant des Celtes. Martial est aussi de ce sentiment, *l.* 4, *épigr.* 55.

*Nos Celtis geniti & ex Iberis.*

Les anciens auteurs parlent souvent de la force, du courage & de l'adresse des Celtibériens, qui étoient divisés en diverses sortes de peuples, dont il y en avoit quatre principaux. * Diodore, *l.* 6. Strabon, *l.* 4. Pline, *l.* 3, *c.* 1. Tite-Live, *l.* 5. Florus, *l.* 2, *c.* 17. Mariana, *hist.* Dupleix, *l.* 2 *des mémoires des Gaules*, *c.* 41 *& suiv.* Nonius, *c.* 48. *Hisp.* Merula Botero.

CEMARE, auteur Grec, a écrit une histoire des Indes. Il est allegué par Plutarque dans le dixiéme livre des fleuves.

CEMELÉE ou CEMENELÉE, aujourd'hui *Cumella*, ville ruinée dans les Alpes maritimes près de Nice en Provence. On l'avoit ainsi appellée à cause du voisinage du mont *Cemenus*, qui renfermoit tout l'espace, qui est depuis la source du Var, jusqu'à son embouchure dans la mer. Elle étoit comprise dans les Gaules ; & Pline & Ptolémée la nomment ville *des Vediantiens*. Elle fut aussi la capitale & le siége du gouverneur des Alpes maritimes. Les Romains y avoient établi leur séjour, comme il se voit par les inscriptions & les tombeaux qu'on y trouve. Mais sa grandeur ancienne paroît encore mieux par le reste d'un amphithéatre fort ample, par les grands canaux qu'on a trouvés depuis peu, & par les ruines du temple d'Apollon. Cette ville fut aussi le siége d'un évêque ; & elle a eu plusieurs prélats illustres par leur sainteté, comme Amantius, qui assista l'an 381 au concile d'Aquilée ; Valerien, dont il est parlé dans les épîtres de S. Léon, au sujet de la querelle qui survint entre Théodore de Frejus, & Valerien ; Maxime de Riez, & Fauste abbé de Lerins, qui nous a laissé aussi vingt homélies ; & Auxanius, dont il est parlé dans les actes du synode que le pape Hilaire tint à Rome l'an 465. Ingenuus d'Embrun qui s'y trouva, se plaignit au pape de l'usurpation de quelques droits de son église, faite par cet Auxanius, sur un faux exposé à sa sainteté, & Hilaire écrivit (*epist.* 4,) à Leonce d'Arles, à Veran de Vence, & à Victurus pour cette affaire, &c. Cemelée fut ruinée par les Goths & les Vandales, dans le VI siécle, comme quelques auteurs l'ont cru, ou par les Lombards, ou les Sarasins dans le VII ou le VIII, suivant le sentiment des autres. Le siége épiscopal a été transféré à Nice, qui n'étoit qu'un bourg, tandis que Cemelée étoit dans sa splendeur. * Pierre Jofredi, *hist. des évêques de Nice.* Sainte-Marthe, *Gall. chr. tom. III*, *p.* 785. Guesnai, *hist. de Marseille.* Godeau, *hist. eccl. tom. III*, *l.* 3, *num.* 6. Théophile Rainaud, *en sa défense pour Valerien*, *c.* 1 *& suiv.*

CENACLE de Jérusalem, grand bâtiment sur le mont de Sion, au côté méridional de la ville, où l'on voit encore une église couverte d'un dôme, avec un couvent qui appartenoit autrefois aux religieux de S. François, qui sont à présent à S. Sauveur. La tradition tient que l'église a été bâtie sur les fondemens de la maison où Jesus-Christ fit la derniere céne avec ses apôtres, & où le S. Esprit descendit le jour de la pentecôte ; c'est en ce même lieu que Notre-Seigneur institua le très-saint sacrement de l'autel, & qu'il apparut à ses disciples après sa résurrection. L'impératrice sainte Hélene renferma dans l'enclos de cette église, les tombeaux du roi David, & de ses successeurs, Salomon, Roboam, & autres, dont les sépultures étoient sur le mont de Sion. Ce superbe édifice fut ruiné par les infidéles vers l'an 640, puis rétabli par les chrétiens vers l'an 1044 ; mais ce ne fut pas avec la même magnificence. Cette église subsistoit encore du temps de Godefroi, premier roi de Jérusalem, qui y mit un prieur, avec des religieux de l'ordre de S. Augustin. L'an 1313 Robert, roi de Naples & de Jérusalem, y fit bâtir un couvent pour les religieux de S. François, qui avoient la garde du saint sépulcre ; mais ces religieux en furent chassés par les Turcs l'an 1560. L'église que l'on voit à présent a été relevée sur les fondemens de celle que sainte Hélene y avoit fait bâtir. Elle est divisée en quatre parties, deux basses & deux hautes. Le bas est une salle longue de vingt-quatre pas, & large de seize, qui est le lieu où Jesus-Christ lava les pieds à ses apôtres. De cette salle on entre dans l'autre de plein pied, qui est un peu plus petite, & n'a que vingt pas de longueur, & quatorze de largeur. On y voit un tombeau, qu'on tient être en la même place que celui de David. Le haut contient deux chambres, au-dessus des deux salles, & de la même grandeur. La premiere est celle où le S. Esprit descendit sur les apôtres le jour de la pentecôte, & l'autre est le lieu où Notre-Seigneur fit la céne, & institua le très-saint sacrement, & où il apparut à ses apôtres après sa résurrection. Tous ces saints lieux sont profanés par les Turcs qui les occupent. Néanmoins le pere gardien de Jérusalem retient toujours le titre de gardien du mont Sion, pour conserver la mémoire de ce droit. * Doubdan, *voyage de la Terre-Sainte.*

CENALIS (Robert) évêque d'Avranches en Normandie, docte prélat du XVI siécle, étoit natif de Pa-

ris, où il reçut le bonnet de docteur de la faculté de théologie en 1513. Le roi François I le nomma en 1523 à l'évêché de Vence, qu'il quitta le 7 mai 1530 pour celui de Riez, où il publia des ordonnances synodales, & d'où il fut enfin transféré à celui d'Avranches en 1532. Il composa une histoire de France, qu'il dédia au roi Henri II; & cet ouvrage fut bientôt suivi d'un autre, qui comprenoit l'histoire ecclésiastique de Normandie. On a encore de lui un écrit contre la formule publiée par l'empereur Charles-Quint, sous le nom d'*Interim*; un traité des poids & des mesures; & un autre intitulé *Larva sycophantica in Calvinum*; & plusieurs autres ouvrages de controverse, &c. Il mourut en 1560, à Paris. L'on voit sa statue d'airain avec son tombeau & son épitaphe dans l'église de S. Paul. * Possevin, *in app. sacr.* Genebrard, *in chron.* Sponde, *in annal.* Bartel *de episc. Rejens.* Sainte-Marthe, *Gall. chr. de episc. Abrinc. Rejens. & Venc. &c.* M. Du Pin, *bibliothéque des auteurs ecclésiastiques, XVI siécle.*

CENCHRÉE, port de mer de la ville de Corinthe dans l'Archipel, où S. Paul se fit couper les cheveux, pour s'aquitter d'un vœu qu'il avoit fait. Il est éloigné de Corinthe de soixante & dix stades.* Pline, Strabon & Ptolémée en parlent. * Baudrand.

CENCHRIS, femme de *Cinyrax*, roi de Chypre, & mere de *Myrrha*, ayant osé se vanter d'avoir une fille beaucoup plus belle que n'étoit Venus, cette déesse, dit la fable, pour se venger de l'orgueil de la mere, permit que la fille brulât pour son pere d'une flamme inceſtueuse qu'elle trouva moyen de satisfaire, sans qu'il le sût, par l'adresse & l'entremise de sa nourice. Myrrha se voyant enceinte, & voulant cacher son crime, se retira dans les forêts, où Venus qui en eut pitié, la changea en un arbre, d'où naquit Adonis, & d'où coule la myrrhe. * Hygin, *fab.* 58. Le Scholiaste de Théocrite (*Idylle* 1,) n'attribue pas ce malheur à l'orgueil de Cenchris, mais à celui de Myrrha, qui attira sur elle la colere de Venus, parcequ'en se peignant, elle se vantoit d'avoir de plus beaux cheveux que cette déesse.

CENCI (Balthasar) cardinal, archevêque de Fermo, Romain, né le 20 janvier 1648, maître de chambre du pape Innocent XII, qui le nomma cardinal *in petto* dans la promotion du 12 décembre 1695, & ne le déclara que le 11 novembre 1697. Le 16 du même mois le pape le déclara évêque de Fermo. Il mourut au mois de mai 1709, d'une hydropisie de poitrine, en sa 62[e] année. * *Mémoires du temps.*

CENCI (Séraphin) cardinal, naquit à Rome le 31 mai de l'an 1676. Il étoit d'une bonne noblesse, & de la même famille que le cardinal Balthasar Cenci, dont nous venons de parler. Séraphin Cenci fit ses études à Rome, & s'appliqua avec soin à celle du droit canon. Les lumieres qu'il y acquit, & ses autres talens, le firent employer utilement à la cour de Rome, où il remplit avec dignité les différentes charges qui lui furent données. Il parvint dans la suite à celle de lieutenant de l'auditeur général de la chambre apostolique; & en 1722, il fut fait auditeur de la rote. Ce fut en cette qualité qu'il porta la croix devant le pape Benoît XIII, lorsque ce pontife fit la cérémonie de fermer la porte de S. Pierre le 24 décembre 1725, lors du jubilé. Dès 1723 il avoit été nommé nonce pour le royaume de Naples. Vers la fin de l'année 1733, Séraphin Cenci obtint l'archevêché de Bénévent, où il alla résider. Le pape Clément XII le nomma cardinal prêtre le 24 mars 1734. Ce pape étant mort le 6 de février 1740, Cenci partit le 26 du même mois pour se rendre au conclave. Il fut mis d'abord au nombre des cardinaux éligibles, & il eut la pluralité des voix dans plusieurs scrutins. Mais il tomba malade, & mourut le 24 juin suivant. Il étoit alors âgé de 64 ans. * *Mémoires du temps.*

CENCIUS, ou CENCIO SABELLI, camérier ou chambellan du pape Célestin III, pape sous le nom d'Honorius III. *Cherchez* HONORIUS III.

CENDEBÉE, *Cendebeus*, général des armées d'Antiochus *Sidetes*, désola la Judée, & fut défait dans une bataille, par Jean, fils de Simon, de la famille des Machabées, l'an 135 avant J. C. sous la CLXI olympiade. * *I. des Machabées, c.* 16 & *dern.* Salian, *A. M.* 1918.

CENDRATA (Louis) savant de Vérone, fut disciple & ami de Guarini. Il donna en 1480 une édition de l'*histoire de la guerre des Juifs* par Josephe, & des livres du même contre Appion. Cette édition fut faite chez Innocent Zileti. Cendrata dit que cet ouvrage lui avoit couté beaucoup de travail, n'ayant eu en mains que des exemplaires fort peu corrects. Par la maniere dont il s'exprime, & par les premiers vers d'une épigramme qu'on lit au commencement de son édition, il semble que Cendrata croyoit être le premier qui eût fait imprimer l'historien Josephe, dont il y avoit eu cependant une édition antérieure : voici ce que les vers font dire au livre :

> ..... *Fueram qui rarus in aula*
> *Regum, me parvo quisque popellus emat.*

Donat fait allusion dans ces autres vers aux peines que Cendrata s'étoit données pour son édition :

> *Nam si te vitio quisquam labefecerat ullo,*
> *Id* CENDRATA *tibi sedulus eripuit.*

Leonard Montagna appelle Cendrata la gloire de Vérone, dans cette courte épigramme :

> CENDRATA, *eloquii columenque decusque Latini,*
> *Nunc Veronæi gloria prima soli.*

Jean-Albert Fabricius dit qu'il avoit fait des notes sur Perse, qui sont demeurées manuscrites. On conserve du même diverses lettres. Pamphile Saffi dit qu'il mourut jeune. * *Verona illustrata*, par M. le marquis Scipion Maffei, au 3[e] livre des écrivains de Vérone, pag. 123 & 124 de l'édition *in-fol.*

CENE (Charles le) naquit à Caën vers l'an 1647, & y fit ses premieres études. Comme il suivoit la religion prétendue-réformée, il alla en 1667 étudier la théologie à Sedan, où il demeura jusqu'au mois d'avril 1669. Il revint ensuite dans le lieu de sa naissance, avec la qualité de Proposant, après quoi il alla à Genève pour y continuer ses études, & de-là à Saumur, d'où il revint à Caën au mois de mars 1672. Il reçut l'imposition des mains le 14 septembre de la même année. Quelque temps après, il fut appellé à Honfleur, où il se maria. Il fut détaché de cette église à sa réquisition le 2 de septembre 1682; & l'année suivante, il fut appellé à servir l'église de Charenton. Cette vocation ne put cependant avoir lieu : quelques personnes firent naître des difficultés qui furent examinées & levées dans un consistoire tenu à Paris, mais qui ne purent être terminées par l'autorité des synodes, dont la cour ne voulut pas permettre la continuation. Après la révocation de l'édit de Nantes en 1685, M. le Cene se retira en Angleterre, où il vécut avec M. Allix, & plusieurs autres savans de sa communion, de qui il étoit estimé. Il passa depuis en Hollande, y demeura plusieurs années, & retourna de nouveau en Angleterre; il mourut à Londres en 1703. Son occupation principale, sur-tout depuis sa retraite de France, avoit été de travailler à une version nouvelle de la bible en françois. C'étoit à quoi il rapportoit ses études, & les lumieres qu'il acqueroit dans ses voyages & dans ses conversations avec les savans. Il en publia le projet en 1696, sous ce titre : *Projet d'une nouvelle version françoise de la bible, dans lequel on justifie que les versions précédentes ne justifient pas bien le sens de l'original, & qu'il est nécessaire de donner une nouvelle version*, à Roterdam, 1696 *in*-8°. Ce projet essuya diverses critiques, & nous connoissons entr'autres celle qui fut imprimée en 1698 à Amsterdam, *in*-8°, sous le titre suivant : *Considérations théologiques & critiques sur le*

*projet d'une nouvelle version françoise de la bible, publié sous le nom de Charles le Cene, dans lesquelles la vérité est défendue sur un grand nombre de passages de l'écriture sainte*, par Jacques Gousset. Le projet de M. le Cene fut traduit en anglois, & réimprimé en 1727 en Angleterre, dédié aux archevêques & aux évêques. Les critiques qu'il éprouva, n'empêcherent pas l'auteur de poursuivre son travail. Etant mort sans avoir pu le rendre public, son fils MICHEL le Cene l'a donné en 1741 à Amsterdam, en deux volumes *in-fol.* * *Bibliothéque Britannique*, tome XVIII, partie seconde. *Supplément françois de Basle.* Le Long, *bibliotheca sacra*, *in-fol.* pag. 672 & 749.

CENEDA, en latin *Ceneta* & *Ceneda*, ville d'Italie, dans la marche Trévisane, du domaine de Venise, avec évêché suffragant d'Aquilée. Elle est petite, mais assez peuplée, & sujéte à son évêque propre, qui réside d'ordinaire à Serravalle, à deux milles de-là. * Leand. Alberti.

CENEDO (Jean-Jérôme) natif de Saragosse, entra dans l'ordre de S. Dominique, où il fut fait maître de théologie en 1605. Il avoit acquis une grande connoissance; & même il professa publiquement le droit canon à Saragosse, dès l'an 1616; ce qu'il faisoit encore en 1627. On a de lui deux ouvrages, qui parurent en ces années-là; le premier en espagnol, *de la pauvreté religieuse*; le second en latin, est un *recueil de questions canoniques & civiles*, que Pierre-Jérôme Cenedo son frere avoit commencé, & auquel il mit la derniere main. * Echard, *script. ord. præd. tome II.*

CENÉE, *Ceneus*, l'un des Lapithes, avoit été fille, à ce que disent les poëtes, & s'étoit nommé *Cenis*. Cette fille se voyant aimée de Neptune, le pria de la changer en un homme, mais en un homme invulnérable; & elle obtint ce qu'elle demanda. Depuis, sous le nom de Cenée, elle assista aux noces de Pirithoüs, & combattit contre les centaures, qui l'étoufferent sous la pesanteur des arbres qu'ils jetterent sur son corps. Neptune, qui se souvint de l'avoir aimée, ne voulut pas qu'elle pérît entiérement, & la métamorphosa en oiseau. * Ovide, *métam. l.* 12, *v.* 531. *Æneid*, *l.* 6, *v.* 448.

CENERETH, ou CENEROTH, ville de la tribu de Nephthali ou de Zabulon, qui a donné le nom à toute la contrée voisine, & même au *lac de Tibériade*, autrement appellé *mer de Galilée*, *lac de Cenereth*, *de Ceneroth*, & *de Genezareth.* * *Josué*, *XI*, 2. *XII*, 3. *XIX*, 3. *Nomb. XXXIV*, 11. *Deut. III*, 17. Sanson.

CENEVALK, septiéme roi des Saxons occidentaux, ou de Westsex en Angleterre, dans le VII siécle, prit le sceptre après Cinigilse. Penda, roi de Mercie, le dépouilla de ses états, pour se venger d'une injure reçue en la personne de sa sœur, que ce prince avoit épousée, & puis répudiée. Il se retira vers Anne, roi des Anglois orientaux, chez lequel ayant demeuré près de trois ans, il se fit chrétien. Depuis se mettant en campagne avec quelques amis que sa mauvaise fortune lui avoit laissés, il recouvra son royaume, & conquit une partie de celui de Mercie sur Wiskere, fils de Penda. * Du Chêne, *hist. d'Angl.*

CENEZ, juge d'Israël, dans Josephe, *cherchez* OTHONIEL.

CENEZÉENS, l'un des dix peuples de Chanaan, dont il est fait mention, * *Genes. XV.* 19.

CENI, pays de la Palestine, dans la tribu de Juda, sur lequel David feignit à Achis de faire des courses. * *I. Rois*, *XXVII*, 10. *XXX*, 29. C'est peut-être le pays des Cinéens, qui étoient amis des Israélites. * *Ibid. XV*, 6.

CENIS, *voyez* CENÉE.

CENIS, ou MONT-CENIS, est le nom moderne de ce passage fameux des Alpes, qui sépare la Savoye du Piémont, & que les anciens appelloient *Alpes Cottiæ.*

CENOMANS, est le nom d'un ancien peuple de la Gaule Celtique. Ce peuple habitoit le Maine. Il y avoit aussi des Cénomans en Italie, qui étoient une colonie de ceux des Gaules.

CENSALIUS (François) avocat à Naples, a fait des observations sur Peregrinus, *de fideicommissis*, imprimées *in-fol.* à Lyon en 1672, avec quelques autres opuscules de Peregrinus. * *Bibl. hist. des auteurs de droit* par Denys Simon, *édit. de Paris*, *in-12*, 1692.

CENSALIUS (André) di Vitulano, docteur & noble de Bénévent, & frere de François Censalius, a été auditeur des rotes de Perouse, de Lucques & de Gènes, auditeur général de la province d'Ombrie, conseiller & président au conseil du duc de Parme & de Plaisance, & son ambassadeur à Rome. Cet auteur a fait, *Declaratio ad text. in leg. Unit. Cod. si quis imperat. maledix.* où il traite du crime de léze-majesté, imprimé à Gènes en 1660, *in-fol. Decisiones Perusinæ & Lucenses*, 2 tomes. *Semicenturia decisionum Rotæ romanæ in materia de fideicommisso*, qui se trouve à la fin des observations de François Censalius sur Peregrinus. * *Bibl. histor. des auteurs de droit*, *édit. de Paris*, *in-12*, 1692.

CENSE (le) *Census*, ou la *revûe générale* du peuple Romain, qui se faisoit de cinq ans en cinq ans par les censeurs. Le roi Servius Tullius institua le Cense, & ce fut lui, qui le premier fit le dénombrement du peuple Romain, pour savoir précisement quel nombre il pouvoit avoir de combattans, & quel secours d'argent il en pouroit tirer. Chaque citoyen Romain, ou celui qui avoit droit de bourgeoisie, étoit obligé de donner une déclaration fidéle de ses biens, de ses enfans, de ses esclaves & de ses affranchis, sous peine de confiscation des biens qu'il n'auroit point déclarés. Les censeurs de leur côté étoient tenus d'avoir un registre exact de toutes ces déclarations, & de veiller soigneusement à ce qu'aucun étranger ne s'y fît inscrire par surprise, *ne quis in censorias tabulas irreperet.*

Les trois ordres de la république, savoir le sénat, les chevaliers & le peuple, étoient compris dans ce dénombrement. Le premier s'appelloit *lectio & recitatio senatûs*; le second *censio*, *recensio* & *recognitio*; & le troisiéme *census* ou *lustrum*: car le censeur étant assis sur sa chaise curule, commandoit à l'huissier d'appeller les sénateurs, chacun par son nom, *legebant* ou *recitabant senatum.* Ils rayoient de dessus la liste le nom de ceux qu'ils vouloient déposer à cause de leurs mauvaises mœurs, & ils en substituoient d'autres en leur place, que l'on tiroit du nombre des chevaliers; ce qu'ils exprimoient par ces mots *legere in senatum.*

Ils faisoient ensuite la revûe des chevaliers, qu'on appelloit les uns après les autres; & lorsqu'il n'y avoit rien à dire à leur conduite, le censeur lui disoit: *Præteri & traduc equum*; que si au contraire il y avoit quelque chose à reprendre, on lui ôtoit le cheval & la pension, *equus adimebatur.* Après cela on passoit à la revue du peuple, non-seulement de la ville de Rome, mais encore des autres villes municipales qui avoient le droit de bourgeoisie romaine, dont on envoyoit les noms aux censeurs. Lorsqu'il y avoit à redire à leurs mœurs, on les dégradoit, les privant du droit de suffrage, & les mettant à la taille, *ærarios fieri*, *& in Ceritum tabulas referri*; parceque les habitans de la petite ville de Ceré obtinrent à la vérité la qualité de citoyens Romains, mais ils n'avoient pas obtenu le droit de suffrage.

Le cense ainsi achevé, on indiquoit à certain jour une assemblée dans le champ de Mars, pour assister au sacrifice d'expiation. Le peuple s'y trouvoit en armes, divisé par classes ou centuries, selon l'institution de Servius; & on faisoit un sacrifice appellé *Suovetaurilia*, parcequ'on y immoloit un verrat ou pourceau mâle, une brebis & un taureau, pour prier les dieux d'avoir pour agréable le cense qu'on venoit de faire, & qu'il leur plût conserver la république dans sa splen-

deur & dans sa gloire, & cette cérémonie finissoit le cense.

CENSEURS, magistrats de l'ancienne Rome, ainsi appellés, parcequ'ils avoient soin de faire tous les cinq ans le dénombrement du peuple Romain, & de veiller sur la police & les mœurs de la ville de Rome & des habitans, même des chevaliers & des sénateurs Romains. Ils estimoient les biens, dégradoient les sénateurs, créoient le prince du sénat, observoient ce qui se passoit dans les familles; si on y avoit soin de l'éducation des enfans, & des biens; si on faisoit trop grande dépense. Enfin ils avoient droit de reprendre chacun, & de s'employer pour tout ce qui pouvoit être à l'avantage du public & des particuliers. Ces magistrats furent créés l'an 310 de Rome, & avant J. C. 444, après que le sénat eut remarqué que les consuls, qui étoient ordinairement occupés aux expéditions militaires, ne pouvoient pas veiller sur les autres affaires privées. L. Papirius Mugellanus & L. Sempronius Atratinus, de l'ordre des patriciens, furent les premiers qu'on éleva à cette dignité. *Censui agendo populus suffragiis præfecit censores, abs re appellati.* * Tite-Live.

Leur charge fut au commencement de cinq ans, & on les élisoit aux grands états qu'on appelloit *comitia centuriata*, comme les consuls, *censores quinto quoque anno creari solebant*, dit Asconius Pedianus. Cette longue durée fit peine aux consuls dans la suite, & le dictateur Mamercus Emilius l'abrégea, & la réduisit à dix-huit mois. Les censeurs, en haine de cette réduction, rayerent Mamercus de sa tribu, & le mirent au nombre des Cérites, ou de ceux qui payoient la taille.

Pour parvenir à cette magistrature, il falloit dans les premiers temps être noble d'extraction, ce qui n'a duré que cent ans; car comme le peuple eut été admis au consulat & aux grandes magistratures, l'on voit que C. Martius Rutilius, qui avoit été le premier dictateur pris d'entre le peuple, fut aussi créé censeur avec Manlius Nævius; & dans la suite, le dictateur Q. P. Philon fit passer une loi, qui ordonnoit qu'on éliroit un censeur d'entre le peuple. On remarque même dans l'histoire, que Q. Pompeius & Q. Metellus furent tous deux élus censeurs, quoique de race plébéienne, l'an 622 de la fondation de Rome. Avant la seconde guerre punique, il n'étoit pas nécessaire d'avoir exercé quelque grande magistrature pour être censeur, puisque l'on voit dans Tite-Live que Publius Licinius Crassus, qui n'avoit encore été qu'édile, fut élu censeur & souverain pontife tout à la fois; mais depuis ce temps-là, on n'élevoit à cette charge que ceux qui avoient été consuls. Cette magistrature ne s'exerçoit qu'une seule fois par une même personne; & l'on voit dans Valere Maxime, que M. Rutilius ayant été fait censeur pour la seconde fois, reprit aigrement le peuple du peu de respect qu'il avoit pour les loix de ses ancêtres, qui avoient jugé à propos de raccourcir le temps de cette magistrature, parcequ'elle leur avoit paru trop puissante, & qu'ainsi c'étoit aller contre, que d'en revêtir un homme pour la seconde fois. Pline *le Jeune* veut même qu'il la refusa, ne jugeant pas qu'il fût avantageux à l'état, qu'on exerçât cette charge deux fois.

Lorsqu'un des censeurs venoit à mourir durant le temps de sa magistrature, ou bien à s'en démettre volontairement, son collégue étoit obligé de s'en démettre pareillement, quoiqu'il n'y eût aucune loi qui l'ordonnât, seulement par une coutume établie sur un scrupule de religion : car depuis que Lucius Papirius, pour ne pas sortir de la censure après la mort de C. Julius son collégue, eut substitué en sa place M. Cornelius Maluginensis, il arriva que Rome fut prise par les Gaulois; ce qu'on attribua à l'action de Papirius. De sorte que tous ceux qui vinrent après lui, quittoient leur charge, sitôt que la mort de leur collégue étoit arrivée, ou qu'il donnoit sa démission. Il est vrai qu'Appius Claudius l'*Aveugle*, & Emilius Scaurus voulurent la retenir; mais les tribuns firent jetter le dernier dans une prison, & l'exemple du premier n'a été suivi de personne.

Lorsque les censeurs avoient été élus dans le champ de Mars, ils s'asseyoient aussitôt dans leurs chaises curules, proche l'autel de Mars, & là ils remercioient le peuple, par un compliment, de l'honneur qu'il leur avoit fait. De-là ils montoient au capitole, où ils en prenoient possession, avec les marques de leur magistrature. Ils faisoient un serment solemnel de n'agir ni par haine ni par faveur dans leurs fonctions, mais de suivre exactement en toutes choses les régles de l'équité & de la droiture. Ces fonctions étoient doubles. La premiere consistoit à faire le dénombrement des citoyens & de leurs biens; & la seconde de réformer les mœurs, & de retrancher les abus. Ils tenoient pour cela un registre fort exact du nom & des revenus de chacun, comme aussi de leurs enfans & de leurs esclaves, dans lequel ils avoient grand soin de ranger chaque citoyen dans une classe ou centurie à proportion de son revenu, les changeant tous les cinq ans dans une autre plus basse ou plus haute, selon l'augmentation ou la diminution qui arrivoit à leurs revenus.

Ils punissoient le célibat par de grosses amendes, principalement depuis la loi de Furius Camillus qui le défendoit, afin de pouvoir repeupler d'hommes la ville de Rome, que les guerres civiles avoient épuisée. Ils régloient encore la dépense des sacrifices publics, & faisoient nourrir les oyes sacrées du capitole. L'autre fonction des censeurs étoit la réformation des mœurs, *populi mores regunto* : pour cela ils faisoient la revue des trois ordres qui composoient la république; savoir des sénateurs, des chevaliers & du peuple. Ils avoient droit de retrancher du nombre des sénateurs ceux qu'ils en jugeoient indignes pour leurs mauvaises mœurs, & en substituoient d'autres en leur place. Ils ôtoient aux chevaliers leur cheval, & leur retranchoient la pension qu'ils avoient du fisc, lorsqu'ils ne vivoient pas en gens d'honneur. Ils changeoient les citoyens de tribu, les faisant descendre d'une plus haute dans une plus basse, les privant du droit de suffrage, & les mettant à la taille. Ils avoient inspection sur la levée des impôts. Ils étoient chargés de distribuer l'eau aux citoyens selon leurs besoins; de faire réparer les chemins publics. Ils faisoient mettre dans le palais des nymphes, des tables qui contenoient un précis de ce qui s'étoit passé pendant leur magistrature.

Quoique le pouvoir des censeurs fût d'une grande étendue, ils ne pouvoient cependant indiquer d'assemblée, ni porter aucune loi : ils étoient même obligés de rendre compte de leurs actions aux tribuns & aux grands édiles; & on lit dans Tite-Live que le tribun Appius Metellus fit mettre en prison les deux censeurs M. Furius Philus, & M. Attilius Regulus; parcequ'étant questeur l'année précédente, ils l'avoient rayé de sa tribu & mis à la taille. On fit donc une loi qui les obligeoit de dire les raisons qu'ils avoient, pour dégrader un citoyen, & pour le noter d'infamie, en le privant de ses priviléges.

Mais cette magistrature vit diminuer son pouvoir avec la république. Sous les empereurs elle déchut entiérement, parcequ'ils s'en attribuerent toutes les fonctions. Car Suétone rapporte qu'Auguste fit faire la revue du peuple avec dix hommes qu'il demanda au sénat. Ce qui fut suivi par les empereurs, jusqu'à Théodose qui tâcha de la rétablir; mais le sénat s'y opposa, & la censure fut attachée dans la suite à la dignité impériale. * Cicéron, *l.* 13 *des loix*. Plutarque, *en la vie de Caton le censeur*. Tite-Live. Denys, &c. Pitiscus, *lexicon antiquitatum*.

CENSEUR, nom emprunté des anciens censeurs Romains, qui se donne aujourd'hui à ceux qui ont inspection sur les livres que l'on publie. Les puissances ecclésiastiques & séculieres ont établi dans leurs états des censeurs, pour examiner les ouvrages des auteurs, &

porter leur jugement sur les livres que l'on donne au public, afin d'empêcher que rien ne paroisse au jour, qui puisse séduire les esprits par une fausse doctrine, ou corrompre les mœurs par des maximes dangereuses. Le droit d'examiner les livres concernant la religion & la police ecclésiastique, a toujours été attaché à l'autorité épiscopale; parceque les évêques sont les juges naturels de la doctrine de l'église. Mais depuis l'établissement de la faculté de théologie, il semble que les évêques aient bien voulu se décharger de ce soin sur les docteurs, sans néanmoins rien diminuer de leur autorité en ce point. Depuis ce temps-là, les docteurs de la faculté de théologie de Paris ont considéré le droit d'examiner les livres qui se publient, comme une des principales prérogatives de leur corps. Les papes ont donné ce pouvoir à la faculté par leurs bulles, les rois de France par leurs ordonnances & leurs lettres patentes, le parlement par ses arrêts; & elle s'y est maintenue par une possession immémoriale. On a une ordonnance de François I de l'an 1520, qui fait défense d'imprimer aucun livre, à moins qu'il ne soit approuvé par la faculté de théologie de Paris. Elle a été maintenue dans le même droit par plusieurs arrêts & réglemens; par un édit de Henri II, du 2 décembre 1547, & du 27 juin 1551, par un arrêt du conseil d'état du roi, donné par Charles IX, le 17 de septembre 1569. En l'année 1624 Louis XIII donna des lettres en forme d'édit pour l'érection de quatre censeurs & examinateurs des livres avec des gages, dont trois places devoient être données à l'ancienneté, & la quatriéme remplie par le choix des docteurs de la maison de Sorbonne & de Navarre. Mais la faculté de théologie s'opposa à l'exécution de ces lettres, & ceux qui avoient été nommés pour censeurs, furent obligés de se déporter de cette charge, & les lettres ne furent point vérifiées au parlement. En 1629 le roi fit un édit, par lequel il accorda au chancelier le pouvoir de nommer telles personnes qu'il voudroit pour l'examen des livres. En 1648 M. le chancelier Seguier nomma des censeurs ordinaires; mais la faculté n'a pas été pour cela privée de son droit d'approuver les livres qui concernent la religion, & a été maintenue par l'édit du mois de septembre 1651, & par arrêt de la cour du 25 février 1665. Néanmoins le chancelier nomme de son côté des censeurs, sur le certificat desquels il accorde des priviléges pour l'impression des livres.

Pour ce qui est des autres livres, qui ne regardent pas la religion, il semble qu'on avoit autrefois donné le pouvoir de les examiner aux maîtres des requêtes, qui paroissent avoir gardé cet emploi jusqu'au régne de Henri IV. Mais il y a apparence que cette commission étoit personnelle, plutôt qu'attachée à la dignité de maître des requêtes, & que d'ailleurs ils n'étoient chargés que de lire les livres de droit & d'histoire, où l'on a coutume de traiter des questions politiques, & de rapporter des faits qui peuvent regarder les droits du roi, les intérêts de l'état, & les loix du royaume. Il y a aujourd'hui des censeurs laïcs pour les livres d'histoire, de médecine, de poésie, &c.

On doit ajouter ici ce qui regarde la censure des mauvais livres, qui ont été publiés sans approbation des censeurs. Le pape Gelase présidant au concile de Rome, tenu l'an 494, censura les livres des hérétiques, & ceux de quelques catholiques, où l'on avoit remarqué quelque chose qui étoit capable de préjudicier à la pureté de la foi, ou des mœurs de ceux qui les pouroient lire. Dans cette même vue, le concile de Trente nomma des commissaires de diverses nations, pour examiner l'*Index* romain des livres défendus; sur leur rapport, il remit cette affaire entre les mains du pape Pie IV, pour en faire la discussion à loisir. On a depuis fait plusieurs *indices*, & plusieurs décrets de la sacrée congrégation; mais ils n'ont eu lieu que dans les pays d'inquisition. Car comme la censure & condamnation des livres qui concernent la religion, sont du ressort de la jurisdiction ecclésiastique; leur suppression aussi-bien que de tous les autres livres, appartient à la puissance séculiere, qui a été en possession de ce droit, dès qu'elle est devenue chrétienne. Nous voyons que dans les premiers siécles, immédiatement après la persécution contre les chrétiens, les livres qui étoient censurés par les conciles, étoient souvent supprimés & défendus par l'autorité du prince; non-seulement comme étant le protecteur des canons, mais comme agissant de plein droit par raison d'état. Le concile de Nicée célébré en 325, condamna les dogmes d'Arius; & l'empereur Constantin en défendit les livres par un édit fort sévere, contre tous ceux qui les cacheroient, au lieu de les bruler. L'an 398, l'empereur Arcadius publia un édit contre les livres d'Eunomius & des Manichéens, à la sollicitation de S. Chrysostome, comme l'on voit, après lui avoir représenté que l'église les avoit censurés. Théodose *le Jeune*, après que le concile d'Ephèse tenu en 431, eût condamné les livres de Nestorius, fit un édit pour les faire rechercher & les faire bruler. L'an 452 l'empereur Marcien autorisa par ses ordonnances, la censure que le concile de Chalcédoine avoit faite des livres d'Eutychès & les fit jetter au feu; & deux ans après il condamna les livres des Apollinaristes, à la sollicitation du pape S. Léon. L'empereur Justinien fit une ordonnance en 536, par laquelle il défendoit les livres de Severe d'Antioche, & des autres hérétiques qui avoient été censurés au concile de Constantinople, sous le patriarche Mennas. Les livres que Photius avoit écrits contre le pape Nicolas & le patriarche S. Ignace, ayant été condamnés par le IV concile de Constantinople, tenu en 869, furent brulés, par ordre & en présence de l'empereur Basile, qui étoit au concile. Il s'est trouvé aussi en occident, des exemples de cette conduite des princes, avant le temps de Charlemagne. Aimoin rapporte que Récarede, roi d'Espagne, supprima les livres des Ariens, sur les avis de saint Léandre de Séville, ou, selon d'autres, après leur condamnation faite au III concile de Tolede en 593. Frapaolo, dans l'histoire du concile de Trente, prétend que cette pratique a subsisté jusqu'à la fin du VIII siécle, & que jusqu'alors il suffisoit aux conciles & aux évêques d'indiquer & de noter les livres qui contenoient une doctrine condamnée; mais qu'après l'an 800, comme les papes commencerent à se mêler du gouvernement politique, ils défendirent aussi, & firent bruler les livres dont ils condamnoient les auteurs. Cet auteur ne s'est peut-être pas souvenu que les papes S. Léon, dès l'an 443, Gelase en 492, & Symmaque en 503, firent bruler de leur propre autorité les livres des Manichéens: d'où néanmoins on ne peut rien conclure contre la puissance des princes souverains, sur la publication des livres ecclésiastiques. Le pape Adrien II fit aussi bruler les livres de Photius, l'an 868, suivant le décret de son concile de Rome. Innocent II condamna pareillement au feu les livres de Pierre Abailard & d'Arnaud de Bresse, l'an 1140, après qu'ils eurent été condamnés dans le concile de Sens, par les soins de S. Bernard. Plusieurs autres papes ont jugé à propos d'en user de la sorte à l'égard des écrits de ceux qui n'étoient pas soumis à leur puissance temporelle; ce qui ne porte aucun préjudice au droit des rois & des princes séculiers; le pouvoir de condamner des livres sous les peines ecclésiastiques, appartenant seulement au pape & aux évêques; & le droit de les supprimer ou faire bruler, au prince & aux magistrats. Mais outre cela les facultés de théologie, & particuliérement celle de Paris, sont en possession de censurer les livres par un jugement purement doctrinal, sans avoir aucune jurisdiction ni sur les auteurs ni sur les livres; & cependant les censures de celle de Paris ont toujours été de grand poids, non-seulement dans le royaume, mais aussi dans toute l'église. * *Consultez l'origine de l'imprimerie. Actes divers de la faculté de théologie de Paris.* Baronius. Sponde. Théophile Rainaud, *in erotematis.* Baillet, *dans les jugemens des savans.*

CENSORIN (Appius Claudius) sénateur Romain

& grand homme de guerre, vivoit dans le III siécle. Il avoit été deux fois propréteur, deux fois consulaire, quatre fois proconsul, trois fois préfet de Rome, deux fois préfet du prétoire, deux fois consul, & ambassadeur en Perse & en Sarmatie. Mais sur le déclin de son âge, se sentant incommodé d'une blessure qu'il avoit reçue dans la guerre de Perse, sous Valérien, & de laquelle il étoit demeuré boiteux, il se retira dans ses terres à la campagne, apparemment vers Bologne. Ce fut-là que quelques soldats révoltés l'allerent prendre, pour le revêtir de la pourpre, vers l'an 269. Ils lui donnerent le nom de *Claude*, ou parcequ'il étoit boiteux, ou pour contrecarrer l'empereur régnant, qui étoit Claude II. Mais le régne de Censorin ne fut pas long; car son extrême sévérité, qui ne laissoit point de faute impunie, le fit tuer sept jours après son élection, par ceux mêmes qui l'avoient élu. On dit que son tombeau se voyoit près de Bologne en Italie, avec cette inscription: *Felix ad omnia infelicissimus imperator*, & qu'une partie de sa famille se retira dans la Thrace, & l'autre en Bithynie. Goltzius & Occo qui mettent l'élection tumultuaire de Censorin sous l'empereur Gallien, se sont trompés aussi lourdement que Mezzabarbe de Birague, qui sur la foi d'une médaille grecque, qu'il dit avoir vue, fait régner Censorin trois ans. * Trebellius Pollio, *additions aux trente tyrans, chap.* 32.

CENSORIN, que quelques auteurs font descendre de la famille des Marciens, vivoit dans le III siécle. Il écrivit l'année 238, qui étoit la premiere de l'empire de Gordien, son traité *de die natali*, qu'il dédia à Q. Cærillus. Il avoit aussi composé un ouvrage des accens; & il est souvent cité par Apollinaris Sidonius, par Cassiodore & par d'autres auteurs. Son traité *de die natali*, est d'une grande importance pour la chronologie. Nous l'avons avec des notes de Henri Lindenbrog, imprimé à Hambourg l'an 1614, à Leyden en 1642, & à Cambridge en 1695, &c. * Genébrard, *en sa chron.* Vossius, *des hist. Lat. l.* 2, *c.* 3; *des math. c.* 34, §. 9; *de la phil. ch.* 9, §. 8.

CENSURE des livres, *voyez* CENSEUR.

CENTALE, petite ville ou bourg des états de Savoye. Ce lieu, qui est du marquisat de Saluces, est enclavé dans le Piémont propre, & situé entre Coni & Savillan, à une lieue de la premiere, & à deux de la derniere. * Mati, *diction.*

CENTARET, certain capitaine de Galatie, se saisit du cheval d'Antiochus, & le monta après que ce prince eut été tué dans un combat; mais ce superbe animal ayant comme honte de porter un autre homme que son maître, se jetta avec le Galate dans un précipice, où le cheval & le cavalier furent brisés. * Pline, *lib.* 8, *chap.* 42. Solin a tout défiguré cet endroit de Pline, en le copiant.

CENTAURES, monstres, moitié hommes & moitié chevaux, que les anciens ont cru fils d'Ixion & d'une nuée. Ceux qui furent invités aux noces de Pirithoüs & de Deïdamie, y prirent querelle avec les Lapithes, & les maltraiterent. On ajoute qu'ils furent vaincus par Hercule, qui les chassa de Thessalie. Quelques auteurs croient que cette fable des Centaures fut inventée sur ce que des peuples de Thessalie, qui habitoient près du mont Pelion, trouverent les premiers l'art de domter les chevaux, & que leurs voisins, qui n'avoient point vu d'homme à cheval, les prenant de loin pour des monstres, les nommerent *centaures*; ce qui paroît assez vraisemblable, à considérer ce que dit Pline sur ce sujet. Ainsi quand on a dit que Chiron *le Centaure* étoit précepteur d'Achille, on doit entendre que ce fut lui-même qui, bon écuyer & habile gouverneur, lui montra l'art de monter à cheval; & le combat des Centaures, c'est un combat de gens à cheval. Ce mot vient du grec κένταυρος, composé de κεντέω *pungo*, & de ταῦρος *taurus*. Lucrece n'a jamais voulu croire qu'il y ait eu des Centaures & des Hippocentaures, ni des Onocentaures, c'est-à-dire, moitié hommes & moitié ânes. Lucain a été éloigné de croire qu'il y en ait eu; mais il a parlé plus exactement que Lucréce, quand il a dit:

*Et populum Pholoë mentita biformem.*

Car il est vrai que c'est un mensonge & une fable, qu'il y ait eu des peuples monstrueux de cette sorte. Tout ce qu'Ovide conte de la nation des Centaures, n'est qu'une fable fondée ou sur l'idée de quelque monstre semblable, ou sur l'invention encore nouvelle de combattre à cheval, en laquelle ces peuples excellerent.

Plutarque rapporte dans le festin des *sept sages*, qu'un berger leur apporta dans une corbeille un enfant qu'une cavalle venoit de mettre au monde, ayant le haut du corps d'un homme, & le bas d'un cheval. Pline assure avoir vu lui-même un Hippocentaure qu'on apporta d'Egypte à Rome, embaumé à la maniere de ce temps-là avec du miel. Phlegon de Tralles a rapporté la même histoire, & Tacite semble y faire allusion, quand il dit que la naissance de quelques monstres fut un présage de la mort de l'empereur Claude. S. Jérôme fait la description de l'Hippocentaure que S. Antoine rencontra dans le désert, lorsqu'il alloit chercher S. Paul l'hermite. Le même S. Jérôme écrivant contre Vigilance, commence son discours par la distinction de deux sortes de monstres, dont les uns ont été effectivement produits, & les autres ont été forgés par les poëtes, & il met les Centaures au rang des animaux véritables & monstrueux.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que les peuples Centaures dans la Thessalie, furent, comme on l'a déja remarqué, ou les premiers, ou les plus habiles à domter les chevaux, ou à donner des combats de cavalerie. C'est pour cela qu'on leur donne le nom d'Hippocentaures. Leur prince nommé Centaurus, fut frere de Pirithoüs, ce fameux ami de Théfée, & combattit avec les Lapithes, qui étoient commandés par Polipoëtes, fils de Pirithoüs, au siége de Troye. En temps de paix, ces peuples s'exerçoient à la chasse à cheval, sur-tout à jetter par terre des taureaux, en les prenant par les cornes. Jules César fut le premier qui transporta cette chasse à Rome dans les spectacles, selon le témoignage de Pline. En quoi il fut imité par Néron, comme nous l'apprenons de Suétone. Lucien nous dit encore sur cela, qu'Ixion, roi de Thessalie, que Jupiter avoit admis à la table des dieux, parcequ'il étoit fort galant homme & de bonne compagnie, devint amoureux de Junon, & que Jupiter pour le tromper, forma une nuée à la ressemblance de Junon, pour contenter en quelque sorte sa passion, des embrassemens de laquelle naquit un Centaure; mais Palephat raconte la chose autrement: il dit qu'Ixion, roi de Thessalie, étant un jour sur le mont Pélion, d'où il vit plusieurs taureaux qui étoient si furieux, qu'on n'osoit en approcher, & qui faisoient un grand dégat dans la campagne d'alentour; il promit de grandes richesses à qui pourroit chasser ces animaux furieux. Aussitôt quelques jeunes hommes d'un village de la montagne appellée *Nephele*, c'est-à-dire, *nuée*, montés sur des chevaux, se présenterent pour combattre ces taureaux: ce qu'ils firent avec succès, les ayant mis à mort. De cette défaite ils furent appellés centaures, de κεντεῖν & ταῦρος, comme qui diroit *pique-taureau*. Isaac Tzetzès, prétend que ce Jupiter qui aima Ixion, étoit un roi qui avoit une femme d'une extrême beauté, dont Ixion devint éperdument amoureux, & qu'ayant découvert la passion d'Ixion à son mari, on lui supposa une de ses filles de chambre, nommée *Nephele* ou *Nuée*, de laquelle il eut un fils nommé *Imbrus*, & qui fut surnommé *Centaurus*, de κεντῶν & d'ὤρα, comme qui diroit *piquant une esclave.* * Ovide, *l.* 12. *metam.* Natal. Comes.

CENTO, petite ville ou bourg, autrefois fortifié, dans le Ferrarois, province de l'état de l'église, sur les confins du Boulonois & du Modénois, environ à sept lieues de Ferrare, de Boulogne & de Modéne. * Mati, *dictionnaire*.

CENTOBRIGUE, ancienne ville des Celtibériens, en Espagne, fut assiégée par Q. Metellus, qui commandoit les troupes romaines. Une des machines de l'armée romaine ayant renversé un pan de muraille, & fait une breche qui rendoit la prise de la ville indubitable, Metellus préféra l'humanité à une victoire qui ne lui pouvoit échaper : car il ne voulut jamais souffrir que ses béliers missent en piéces les enfans de Rethogene, qui s'étoit rendu à lui, & que les ennemis avoient exprès exposés à la breche où donnoit sa batterie. Ainsi quoique le pere insistât au contraire, & qu'il consentît d'immoler sa famille à la gloire de Metellus, ce vertueux capitaine aima mieux lever le siége, que de permettre qu'un pere si généreux eût le déplaisir de voir massacrer ses enfans. Mais en même temps cette action si pleine de générosité & de clémence, gagna tellement les esprits des Celtibériens, qu'ils ouvrirent volontairement leurs portes aux Romains. * Valer. Max. *l.* 5, *c.* 1.

CENTONAIRES, officiers de l'armée des Romains, qui fournissoient les étoffes que l'on appelloit *Centones*, dont on se servoit autrefois pour couvrir les tours & les machines. Vegece ( *livre* 4 ) parlant de la machine qui servoit de galerie couverte, dit que par dehors, de peur qu'on n'y portât le feu, on la couvroit de cuirs cruds, ou de centons, *centonibus*, c'est-à dire, de quelques vieilles étoffes, qui étant mouillées, étoient propres à résister au feu & aux fléches. Jules César ( *dans le troisiéme livre de ses commentaires*, de la guerre civile, *chap.* 44, ) dit que les soldats se servoient aussi quelquefois de ces centons, pour se garantir des traits des ennemis. Les centonaires étoient souvent joints aux dendrophores ou charpentiers, & autres officiers, comme on voit par quelques inscriptions anciennes. * *Antiquités grecques & romaines.*

CENTORBI, ou CENTORVE, bourg de la vallée de Demona, en Sicile, au pied du mont Gibel, du côté du couchant, sur la riviere de Chiamara, à trois lieues au-dessus de Paterno. C'étoit autrefois une assez grande ville, mais ayant été ruinée par l'empereur Fréderic II, elle n'a pu se rétablir entiérement. * Mati, *dict.*

CENTORIO DE GLI HORTENSI ( Ascanio ) de Milan, a vécu vers l'an 1575 & 1580. Il écrivoit fort poliment en latin & en italien, en prose & en vers; & il a laissé divers ouvrages, comme les guerres de son temps, un commentaire de la guerre de Transsylvanie, &c. * Jan. Nic. Erythr.

CENT SUISSES de la garde du roi, commandés par un capitaine colonel qui a deux lieutenans, l'un François, & l'autre Suisse. Aux jours de cérémonie, le capitaine des cent gardes Suisses marche devant le roi, & le capitaine des gardes du corps François derriere sa majesté; si bien que de ces deux côtés ils couvrent la personne du roi. Ce fut Louis XI, à la recommandation de Charles VII, qui retint les Suisses à son service en 1481. Il prit une compagnie de cette nation pour la garde ordinaire de sa personne. Au sacre du roi & autres jours de grande cérémonie, le capitaine & les lieutenans sont vêtus d'un satin blanc, avec de la toile d'argent dans les entaillures, & les Suisses ont des habits de velours. Cette compagnie a des juges particuliers de sa nation; & les cent Suisses jouissent des mêmes priviléges que les François nés sujets du royaume. Ils sont encore exempts de toutes tailles & impositions, & cette exemption s'étend à leurs enfans & à leurs veuves. La colonelle marche ordinairement dans l'ordre suivant : 1. le capitaine à la tête de la compagnie : 2. les deux lieutenans : 3. le premier sergent: 4. quatre trabands choisis pour la défense particuliere du capitaine: 5. les caporaux: 6. les anspessades : 7. les tambours : 8. les mousquetaires : 9. deux trabands pour la défense de l'enseigne : 10. deux tambours : 11. l'enseigne : 12. les piquiers : 13. les mousquetaires de la seconde manche : 14. les sous-lieutenans à la queue de la compagnie : 15. les autres sergens sur les ailes. * *Etat de la France.*

CENTUMCELLES, ville de Toscane, où on relégua le pape Corneille, durant la persécution de Trebonianus Gallus en 252, après qu'il eut souffert divers tourmens, par lesquels cet empereur essaya d'ébranler sa constance. Pline *le Jeune* fait mention de cette ville. Procope en parle aussi dans l'histoire de la guerre des Goths. Léandre Alberti la nomme *Ferolle* ou *Forcelle*, & Collenutius croit que c'est *Civitavecchia*, sentiment qu'ont embrassé la plupart des modernes.

CENTUM-VIRS ( les ) *Centum viri*, qu'on peut nommer la *cour des cent juges*, étoient des magistrats Romains, établis l'an 51 de la fondation de Rome pour juger des différends du peuple que le préteur leur renvoyoit comme à une cour souveraine, composée des plus savans jurisconsultes. Ils furent choisis des trente-cinq tribus du peuple, trois de chacune, ce qui faisoit le nombre de cent cinq; & quoique dans la suite on en ait augmenté le nombre jusqu'à cent quatre-vingt, on ne laissa pas de les appeller toujours la *cour des cent juges*, & on nommoit leurs jugemens *centumviralia judicia.* Cette sorte de magistrature a subsisté long-temps dans la république, & même sous les empereurs Vespasien, Domitien & Trajan. Sous ce dernier ils furent partagés en quatre chambres, chacune de quarante-cinq juges. Ils connoissoient de toutes sortes de causes, principalement de celles qui étoient embarassées, & dont la décision dépendoit de l'explication & de l'interprétation des loix. Leurs jugemens étoient souverains; l'on n'en pouvoit appeller à qui que ce fût. C'étoit le préteur qui les créoit & qui leur donnoit l'autorité qu'ils avoient pendant l'année de sa préture. Ils ne s'assembloient point pendant les jours de fêtes, ni lorsque le préteur exerçoit quelqu'acte de jurisdiction. Ils tenoient leurs assemblées dans des basiliques. * Joh. Rosin, *antiq. romaines*, *liv.* 7, *ch.* 30.

CENTURIE, certaine partie du peuple Romain, qui étoit de cent hommes ou environ. Ce fut Servius Tullius, sixiéme roi de Rome, qui fit cette division, lorsqu'il distingua tout le peuple en six classes, & chaque classe en plusieurs centuries. Ce roi s'avisa d'instituer le cense, c'est-à-dire, le dénombrement de tous les citoyens Romains, avec une déclaration de leur âge, de leurs enfans, de leurs esclaves & de leurs biens, comme aussi du quartier de la ville qu'ils habitoient, & de la profession qu'ils faisoient. Le premier cense se fit dans le champ de Mars, où l'on compta jusqu'à quatre-vingt mille hommes capables de porter les armes, au rapport de Tite-Live & de Fabius Pictor; ou quatre-vingt mille sept cens, selon Denys d'Halicarnasse. Ce rôle ayant été mis entre les mains de Servius, il divisa tout son peuple en six classes, chacune composée de plusieurs centuries ou compagnies de cent hommes, différens d'armes & de livrées, à proportion de leur revenu. La premiere classe, qui étoit des plus riches, fut divisée en 80 centuries, dont il y en avoit 40 destinées pour la garde de la ville, remplies de personnes depuis l'âge de 45 ans & au-dessus, & les 40 autres de jeunes hommes depuis 17 ans jusqu'à 45, étoient pour la guerre. Leurs armes étoient pareilles, savoir, le casque, la cuirasse, le bouclier, le javelot, la lance & l'épée. On les appelloit dans les armées *Classici*, & ils étoient plus considérés que les autres, qu'on appelloit *infra classem*, comme nous l'apprenons d'Aulu-Gelle. Ils devoient avoir cent mille as de revenu, qui font environ mille écus de notre monnoie. Asconius Pedianus fait monter leur revenu à 2500 écus. La seconde, la troisiéme & la quatriéme classe n'étoient composées chacune que de vingt centuries, dont il y en avoit dix des plus vieux, & dix autres des plus jeunes. Leurs armes étoient différentes de celles de la premiere classe, car ils portoient une grande rondache au lieu de bouclier, avec une pique & le javelot. Le revenu de ceux de la seconde classe devoit être de 700 écus par an, le revenu de la troisiéme de 500, & le revenu de la quatriéme devoit être de 200 écus. La cinquiéme classe étoit composée de trente centuries, qui avoient pour armes des fron-

des & des pierres pour jetter, dont trois étoient des charpentiers, & autres artisans nécessaires dans les armées. Ils devoient avoir 125 écus de revenu. La sixiéme étoit une centurie confuse de toute la populace, ou de ceux qui étoient exempts d'aller à la guerre, & de contribuer aux frais. On les appelloit *Proletarii*, parcequ'ils ne servoient qu'à donner des enfans à la république; on les nommoit encore *capite censi*, parcequ'ils ne donnoient que leur nom au censeur. Entre les nobles, le roi Servius choisit 18 centuries de chevaliers, qu'il joignit à la premiere classe, qui contenoit ainsi 98 centuries : il ajouta encore deux centuries d'artisans & de forgerons à la seconde classe, & deux de trompettes & joueurs de flûtes à la quatriéme : cela faisoit le nombre de 193 centuries. L'assemblée de ces centuries se faisoit lorsqu'il falloit créer des magistrats, établir des loix, ou déclarer la guerre : alors on prenoit les suffrages de chaque centurie, & ce qu'un plus grand nombre de centuries approuvoit, étoit ratifié par tout le peuple. On y rendoit la justice, mais c'étoit seulement dans les causes où il s'agissoit des crimes commis contre la république, ou contre le privilége des citoyens Romains. Le droit d'assembler des centuries n'appartenoit qu'aux grands magistrats, qui étoient les consuls, les préteurs, les censeurs, les dictateurs & les décemvirs, & ils n'avoient ce droit que par l'autorité du sénat, qui les permettoit ou les défendoit à sa volonté. Le dictateur, non plus que le roi des sacrifices, n'avoit ce droit que par commission, & en l'absence du peuple. Cette assemblée se faisoit dans le champ de Mars hors de la ville; durant ce temps-là toutes les troupes romaines étoient sous les armes aux environs de la ville; & pendant leurs tenues on plantoit un étendard au capitole, qu'on ôtoit lorsqu'elles étoient finies. Le sénat ayant donc approuvé l'assemblée, le consul indiquoit à trois jours de marché franc, qui faisoient vingt-sept jours, afin que ceux qui avoient droit de donner leurs suffrages, en fussent suffisamment avertis; ce qu'ils appelloient *edicere comitia in trinundinum.* Cette indication se faisoit par affiches que l'on mettoit à toutes les grandes places, & aux carrefours de Rome, par trois jours de marché consécutifs. On y marquoit les affaires qui devoient s'y traiter, & l'on ajoutoit à la fin des défenses aux petits magistrats de prendre les auspices au jour de l'assemblée, *in edicto consulum, quo edicunt quis dies comitiis centuriatis futurus sit.* C'est ce que l'on trouve écrit dans une ancienne formule : NE QUIS MAGISTRATUS MINOR DE CŒLO SERVASSE VELIT.

Lorsqu'on vouloit faire recevoir quelque loi dans ces assemblées, voici l'ordre qui s'y observoit. Celui qui la proposoit, qu'on nommoit *Rogator legis*, haranguoit le peuple, ou le faisoit haranguer, pour lui faire voir la nécessité & l'utilité tout ensemble de la loi, ce qu'on nommoit *concione declarare.* Si le peuple témoignoit gouter cette loi, on l'affichoit par trois jours de marché, l'affiche commençant par ces mots : QUOD BONUM, FAUSTUM, FELIXQUE REIPUBLICÆ, POPULO, LIBERISQUE EORUM ESSET : c'est ainsi que les loix des douze tables furent proposées. Cette affiche demeuroit ainsi pendant trois jours de marché, & celui qui la proposoit, en expliquoit ou en faisoit expliquer toutes les circonstances & les avantages par quelque habile orateur. Cette action s'appelloit *promulgatio legis per trinundinum ;* ce qui fait voir la différence qu'il y a entre ces deux expressions latines, *proponere legem* l'afficher, & *promulgare* l'expliquer de vive voix; comme aussi entre ces deux autres mots, *rogator legis*, & *autor legis ;* le premier étoit celui qui proposoit simplement la loi; & le second celui qui la persuadoit, après en avoir fait voir l'importance & l'utilité. Le jour marqué pour tenir l'assemblée étant venu, le consul montoit dès le grand matin au capitole, ou sur quelque autre lieu élevé, accompagné de l'augure, auquel il commandoit d'observer les signes du ciel, ce qu'il exprimoit par ces termes latins, *jubebat sibi in auspicio esse.* Ayant demeuré quelque temps assis à regarder ce qui paroîtroit en l'air, le consul lui adressoit la parole en ces termes : *dicito, silentium esse videtur?* déclarez-moi si rien n'empêche l'assemblée? à quoi l'augure répondoit, *silentium esse videtur ; rien ne l'empêche.* Ou au contraire, *obnuntiabat*, disant que les auspices n'approuvoient pas l'assemblée.

Après cette premiere cérémonie, le magistrat faisoit dresser son pavillon dans le champ de Mars, d'où il haranguoit le peuple, l'exhortant de n'avoir égard qu'au bien de la république, ou de ne rien faire par caprice ou par interêt dans les choses qui lui étoient proposées, les renvoyant chacun dans sa centurie pour donner son suffrage, *succedite in centurias vestras, & de iis deliberate ;* alors les centuries se retiroient séparément, & tous donnoient leurs suffrages de vive voix, chacun dans sa centurie. Chaque centurie avoit un président ou doyen nommé *rogator*, qui recueilloit les voix. La délibération étant faite, le consul faisoit appeller la premiere classe pour rapporter les suffrages. Si les sentimens se trouvoient uniformes, on n'appelloit point les autres classes, parceque la premiere surpassoit en nombre toutes les autres, & ainsi sa voix l'emportoit toujours; que si les suffrages se trouvoient partagés, on appelloit la seconde classe, & les autres ensuite, jusqu'à ce qu'on eût le nombre des suffrages porté par les ordonnances. Cet avantage de la premiere classe fit mutiner les autres, qui ne purent plus souffrir que leurs suffrages fussent ordinairement sans effet; on trouva donc un tempérament pour les appaiser, qui fut de tirer au sort toutes les classes, & pour savoir laquelle seroit appellée la premiere; & celle sur qui le sort tomboit, s'appelloit *la tribu prérogative*, parcequ'elle étoit la premiere à qui on demandoit son avis.

Cette façon de donner son suffrage fut observée religieusement jusqu'en l'année 615 de la fondation de Rome, sous le consulat de Cn. Calpurnius Pison, & de M. Popilius Lænas, que Gabinius, tribun du peuple, fit faire une loi, qui ordonnoit que cela seroit à l'avenir par *bulletins* ou *balotes*, qu'on jettoit dans une urne préparée pour cet usage, ce qui fit nommer cette loi *lex tabellaria.* Le peuple trouva ce changement fort agréable; car il n'osoit auparavant donner librement son suffrage, de crainte de s'attirer l'indignation des grands, qu'il avoit peur de désobliger : *Grata est tabella*, dit Ciceron dans la défense de Plancus, *quæ frontem operit, hominum mentes tegit, datque eam libertatem, ut quod velint faciant ;* & dans le second livre de la loi Agraire, il appelle cette maniere de donner son suffrage, *vindex libertatis & principium justissimæ libertatis.* Ce n'est pas qu'elle n'eût ses inconvéniens, comme le même Ciceron l'a reconnu, livre troisiéme des loix : *Non fuit latebra danda populo, in qua, bonis ignorantibus quid quisque sentiret, tabella vitiosum occultaret suffragium.*

Le magistrat ayant tiré de l'urne la classe prérogative, il la faisoit appeller tout haut par un huissier, & alors elle entroit dans un enclos par de petits ponts fort étroits, à l'entrée desquels il y avoit des distributeurs de bulletins, nommés *distributores*, qui en donnoient deux à chacun, qu'on alloit jetter à l'autre bout, dans une urne qu'on y avoit mise à cet effet. Cela fait, le consul comptoit les suffrages, & référoit le magistrat élu, en ces termes : QUOD BONUM, FAUSTUM, FORTUNATUMQUE SIT MIHI, MAGISTRATUIQUE MEO, POPULO, PLEBIQUE ROM. TALEM CONSULEM ou PRÆTOREM RENUNTIO. *Je déclare qu'un tel est élu consul ou préteur, à la pluralité des voix, pour mon avantage, & la prosperité du peuple, & de la république romaine.*

Nonobstant tant de sages précautions, on ne laissoit pas de faire quelque supercherie; car ceux qui avoient du crédit, & qui vouloient faire rejetter une loi, ou condamner quelqu'un, faisoient ensorte qu'on ne donnât point de *bulletin*, pour absoudre ou pour recevoir la loi; c'est à peu près ce qui arriva dans le jugement de Claudius qui avoit violé les sacrés mysteres de la bonne déesse. Au commencement, la coutume étoit de faire

faire rapport au sénat de ce qui avoit été résolu par le peuple, afin qu'il le confirmât ; mais dans la suite le sénat fut obligé de donner son consentement à tout ce qui seroit déliberé dans l'assemblée, avant qu'elle se tînt, sans qu'il fût nécessaire d'avoir ensuite son approbation.

CENTURIES DE MAGDEBOURG ; c'est un corps d'histoire ecclésiastique, que quelques ministres de Magdebourg publierent en l'année 1552 & en 1574. Ces ministres sont Mathias Flaccius, surnommé *Illyricus*, Jean Wigand, Matthieu le Juge, Basile Faber, Nicolas Gallus, André Cervin & Thomas Holtther. Ces sept habiles gens travailloient à recueillir les matériaux, qu'on mettoit entre les mains de deux autres savans pour les digérer ; après quoi ils passoient par d'autres mains, dont l'approbation étoit nécessaire, avant qu'on en vînt à la composition, qui étoit revûe aussi. C'est ce qu'on apprend de la préface même de cet ouvrage, qui a été continué jusqu'au XIII siécle. Chaque centurie contient toutes les choses remarquables dans un siécle, & est partagée en 16 chapitres : le 1 est un sommaire de ce qui va être dit : le 2 est du lieu & de l'étendue de l'église : le 3 de la persécution ou de la paix de l'église : le 4 de la doctrine : le 5 des hérésies : le 6 des cérémonies & des rits : le 7 de la police & du gouvernement : le 8 du schisme : le 9 des synodes : le 10 des vies des évêques des grands siéges : le 11 des hérétiques : le 12 des martyrs : le 13 des miracles : le 14 de ce qui regarde les Juifs : le 15 des religions séparées de l'église : le 16 des mouvemens & changemens politiques des états. Cet ouvrage est une compilation qui a demandé beaucoup de travail, mais qui ne peut point passer pour une histoire bien écrite, exacte & parfaite. Comme le but que les centuriateurs semblent s'être proposé, étoit d'attaquer l'église romaine & d'établir la réforme, le cardinal Baronius entreprit ses annales ecclésiastiques, pour les opposer aux centuries.

CENTURION, capitaine d'une centurie romaine, ou d'une compagnie de cent hommes. Lorsque les troupes étoient en marche, les centurions se tenoient à la tête de leur compagnie ; celui de la premiere cohorte de chaque légion s'appelloit *Primipilus* : il n'obéissoit qu'au tribun, & commandoit quatre centuries. Il gardoit l'étendard & l'aigle de la légion. Les centurions portoient une marque à leur casque qui les distinguoit du commun des officiers ; quelques-uns assurent que le nom de leur cohorte y étoit gravé. La légion, dans le temps que la république florissoit, étoit de dix cohortes ou régimens, & chaque cohorte contenoit six centuries, de sorte que la légion étoit de soixante centuries ou de six mille hommes. * Rosin, *antiquités romaines*, *liv.* 10. *chap.* 5.

CENTURIPA ou *Centuripæ*, ville ancienne de l'isle de Sicile, qui fut la patrie de Celsus Apuleïus, médecin célebre, qui florissoit sous l'empire de Tibere vers l'an 34 de J. C. Centuripa n'est plus aujourd'hui qu'un bourg, qu'on nomme Centorbi. * *Voyage d'Italie.*

CENULPHE ou KENULPHE, XIV roi des Merciens, célebre par sa pieté & par sa valeur, rendit au siége de Cantorberi l'autorité & le lustre que son prédécesseur lui avoit ôté. Il fit la guerre au roi de Kent, le prit prisonnier, & fut toujours heureux en ses entreprises. Son régne fut de 24 ans, & on met sa mort environ l'an 819. * Du Chêne, *hist. d'Angleterre.*

CEO ou CIEL (sœur Yolande do) religieuse du couvent de la Rose, ordre de S. Dominique, naquit à Lisbonne, & fut baptisée dans la cathédrale de cette ville en 1603. Elle avoit de grands talens, sur-tout pour l'éloquence & pour la poësie, qui la firent admirer dès sa plus tendre jeunesse. Elle n'avoit que seize ans, lorsqu'elle composa une piéce de théatre, dont le sujet est sainte Eugenie, & dont le titre est, *la transformation por Dios.* Cette piéce fut trouvée digne d'être représentée en 1619, à Lisbonne, en présence de Philippe III. La sœur Ceo continua à faire des vers jusqu'à sa mort arrivée en 1693, étant âgée de quatre-vingt-dix ans. Nous avons d'elle un recueil de la plupart de ses poësies, imprimé à Lisbonne, & deux autres piéces de théatre, l'une intitulée, *El hijo, esporo, y hermano*, & l'autre, *La victoria por la crux.* On a encore d'elle plusieurs autres ouvrages : le tout a été recueilli depuis peu à Lisbonne en deux volumes *in-folio.* Elle avoit été destinée à Paul Gonçalves d'Andrade, dont nous avons un volume de poësies où il loue cette fille sous le nom de *Silvie* : mais ce mariage ne s'étant point fait, Yolande se fit religieuse. Son monastere étoit fort pauvre, & elle y souffrit d'abord de l'indigence ; mais Jeanne-Josephe de Meneses, comtesse d'Ericeyra, lui accorda une forte pension, dont on dit qu'Yolande fit part à sa communauté.

CEOLFRIDE, abbé de l'abbaye de Jarow, de l'ordre de S. Benoît, en Angleterre, & maitre du vénérable Bede, a vécu sur la fin du VII & au commencement du VIII siécle. Il écrivit un traité pour la célebration de la fête de pâque, des homélies, des épîtres, & une relation de ses voyages. Il avoit été deux fois à Rome, & en revenant une seconde fois l'an 720, il mourut à Langres le 24 septembre, âgé de 79 ans. Wicbert a écrit sa vie qu'on poura consulter. *Voyez* aussi Bede, *hist. d'Angleterre*, *livre* 5, *chap.* 16 & 22. Baronius, *A. C.* 699. Trithème, *de script. eccles.* Balæus & Pitseus, *de script. Angl. &c.* du Pin, *bibl. des auteurs ecclésiast. VII & VIII siécles.*

CEOLPHE ou CLEOLWPHE, XVI roi des Merciens, succéda à son frere Kenelme, fils de Cenulphe, vers l'an 821. Il ne fit rien de mémorable, & fut chassé en la dixiéme année de son régne. Il y a eu un roi des Saxons orientaux de ce nom, & un de Danemarck.

CEOLRED, roi des Merciens, *cherchez* CELRED.

CEPEDE (Jean de la) sieur d'Aigalades, premier président de la chambre des comptes & aides de Provence. Ce fut un des plus grands magistrats de son siécle, & il se distingua autant par sa solide pieté que par son profond savoir. Il mourut environ l'an 1623, & ne laissa qu'une fille de son mariage avec *Magdeléne* de Brancas, qui fut mariée avec *Henri* de Simiane, sieur de la Coste. Cette branche de la maison de SIMIANE demeure à Aix, & porte aussi le nom *de la Cepede.* Le célebre poëte Malherbe étoit fort ami du président de la Cepede, & il en parle avec éloge en plusieurs endroits de ses ouvrages ; il fit aussi un sonnet à la louange d'un ouvrage que ce magistrat fit en vers françois, & qu'il intitula : *Theorémes spirituels sur la vie & la passion de notre Seigneur Jesus-Christ.* Dans la seconde partie de ces théorêmes spirituels, on trouve quelques poësies françoises de M. de Villeneuve, seigneur de la Garde, du Freinet & de la Motte, villages situés au diocèse de Fréjus ; & quelques autres d'Arnauld de Villeneuve son frere, marquis des Arcs, qui avoit été un des gentilshommes ordinaires de Henri III. * *Voyez* la lettre de Malherbe à M. de Villeneuve, seigneur de la Garde, dans les *Mém. de litter. & d'hist. recueillis par le pere* Desmolets, *de l'orat. tom. I*, *part.* 1. *Notes du pere* Bougerel, *de l'orat. sur cette lettre.* Autre lettre de Malherbe à madame la princesse de Conti, sur la mort du chevalier de Guise, parmi les œuvres de Malherbe.

CEPERANO ou CIPERANO, certain lieu de la Campagne de Rome, sur le Garillan, qui est le *Liris* des Latins. Il est renommé par un concile que le pape Paschal II y tint l'an 1114. L'archevêque de Cozence, qui avoit été contraint par les violences de Roger, comte de Sicile, de prendre l'habit de moine au Mont-Cassin, y fut rétabli en son siége. Guillaume y fut fait duc de la Pouille & de la Calabre ; & Landulphe qu'on y avoit accusé de quelques crimes, n'ayant pu se justifier, prit la fuite au même monastere du Mont-Cassin. * Pierre Diacre, *chron. Cass. l.* 4, *c.* 15. Falcon, *chronique de Bénévent.* Baronius, *A. C.* 1114.

CEPEROUX, forteresse de la Guiane, dans l'Amerique méridionale, qu'on nomme autrement le FORT LOUIS ; en latin *Ceperosium*, ou *Arx Ludovicia.* Elle

eſt ſituée dans l'iſle de Cayenne, ſur la montagne de Ceperoux. Les Hollandois la prirent ſur les François en 1675; mais les François l'ayant repriſe ſur eux l'année ſuivante, l'ont conſervée juſqu'à préſent.

CEPHALE, fils de *Dejon*, ou, ſelon d'autres, de Mercure & de Herſé, fille de Cecrops, roi d'une partie de la Phocide, avoit épouſé Procris, fille d'Erecthée, roi d'Athènes. Comme il étoit grand chaſſeur, & très-beau prince, il fut bientôt après enlevé à la chaſſe par l'Aurore, qui l'aima & qui ne put jamais en être aimée. Cette déeſſe outrée de ſes refus, le menaça de s'en venger; Cephale alla revoir Procris, qu'il aimoit; mais il lui vint en penſée d'éprouver la fidélite de ſon épouſe ſous un habit déguiſé; il fit fort bien ſon perſonnage, parceque l'Aurore lui avoit changé l'air & la voix, pour tirer avantage de cette feinte. Procris enfin ſe rendoit à ſes prieres & aux grandes offres qu'il lui faiſoit, lorſque Cephale ſe fit connoître, & lui reprocha ſon infidelité. La honte qu'elle en eut la fit réſoudre à ſe retirer dans les bois, d'où Cephale, qui n'en pouvoit être éloigné, la fit bientôt revenir. Elle lui donna à ſon retour un javelot & un chien, dont Minos lui avoit fait préſent; & Cephale continua de s'exercer à la chaſſe; mais enfin Procris étant devenue jalouſe de Cephale, ſe cacha un jour dans un buiſſon, où Cephale croyant que ce fût une bête, la tua de ce dard qu'elle lui avoit donné. Ovide (*métamorph.*) récite plus au long cette fable, qu'Hygin rapporte avec quelque changement. Le ſcholiaſte d'Euripide dit que Cephale fut cité devant l'Aréopage, pour ſe juſtifier du meurtre de Procris, & que ce fut le ſecond jugement de ce célébre ſénat. Il y en a qui feignent que Cephale fut métamorphoſé en pierre par Jupiter, mais Ovide n'en dit rien. Ceux qui rapportent cette fable à l'hiſtoire, diſent que Procris s'étant ſéparée de ſon mari, ſe retira dans un pays de la domination de Minos, roi de Crete, & que ce prince lui donna pour ſa garde des gens de guerre, dont le capitaine s'appelloit *Cyon*; que depuis s'étant réconciliée avec Cephale, par le moyen de Minos, elle donna à Cephale Cyon & ſes gens de guerre, & que cela a donné lieu à la fable du *dard* & du *chien*, dont Procris lui fit préſent à ſon retour; car le mot grec κύων, ſignifie *un chien*, & le javelot eſt pris pour les gens de guerre. Il s'en ſervit depuis pour défaire un capitaine vaillant & ruſé, appellé *Alopex*, c'eſt-à-dire, *Renard*, en grec ἀλώπηξ, ce qui a fait dire qu'il avoit tué un renard par le moyen de ſon chien. Cet Alopex, à ce que dit Palephat, (*l. de Fab. narr.*) étoit un grand ennemi des Thébains, qui ſe retiroient entre des montagnes inacceſſibles; mais enfin Cephale le défit dans un combat. * Ovide, *métamorph. l. 7.* Hygin, *fabul.* Scholiaſte d'Euripide.

CEPHALE, orateur Athénien, introduiſit l'uſage des exordes & des peroraiſons. Eſchine & Démoſthène en parlent honorablement; il avoit accoutumé de ſe vanter de n'avoir donné aucun avis contre les loix, quoiqu'il en eût fait plus de conſultations qu'aucun autre orateur de ſon temps. * Suidas. Cœlius Rhodig, *l. 11 antiq. lection. c. 14.*

CEPHALEON, hiſtorien Grec, qui vivoit dans le II ſiécle, & que l'empereur Adrien relégua en Sicile. Il écrivit un abrégé de l'hiſtoire depuis Ninus juſqu'à Alexandre *le Grand*, en neuf livres, auſquels il donna le nom de *Muſes*, comme Hérodote à ſon hiſtoire. On ne ſait de quel pays étoit Céphaleon, & il ne le voulut jamais dire, ayant imité en cela Homere. Euſebe parle de lui *en la chron. liv. 1.* * Photius, *en la biblioth.* Voſſius, *des hiſt. Grecs, liv. 1, chap. 3, & liv. 2, chap. 12.*

CEPHALO ou CEPHALUS, *cherchez* CEFALO.

CEPHALON, de Gergithe, dans le territoire de Cymé en Aſie, avoit écrit une hiſtoire de Troye, dont Parthenius (*in* Ἐρ.τ.) & Feſtus (*in v.* Romam) font mention. Denys d'Halicarnaſſe aſſure (*l. 1 antiq.*) que c'étoit un très-ancien auteur, & dont l'autorité étoit de grand poids; à quoi il ajoute qu'il aſſuroit qu'Enée étoit mort dans la Thrace, où il s'étoit retiré après la priſe de Troye; c'eſt de quoi embaraſſer ceux qui veulent abſolument que ce héro, ſoit venu en Italie. Ce qu'Etienne cite de Cephalon (*in v.* Ἀρ.σ.. & *in v.* Τραί-κ.) étoit pris ſans doute de la même hiſtoire de Troye, auſſi-bien que ce qu'on en lit dans Photius (*c.* 68.) D'autres, comme l'auteur de l'étymologique (*in v.* Καπ.) ont cité Cephalon, de l'ouvrage duquel on ne peut trop regretter la perte.

CEPHALONIE, iſle de la mer Ionienne, vis-à-vis des golfes de Patras & de Lepante, qui ſont entre l'Achaie & la Morée. On la nommoit autrefois *Samos*, qu'il ne faut pas confondre avec l'autre iſle de Samos, dans l'Archipel vers l'Aſie. Elle a environ 170 milles de circuit, & on la diviſe en ſept parties, qui ſont *Argoſtoli*, *Liſcuri*, *Finea*, *Eriſſo*, *Pillaro*, *Samo* & *Lucato*, dont chacune a pluſieurs bons villages. Les peuples de cette iſle ont naturellement de la bravoure & beaucoup d'eſprit; le terroir fournit une grande quantité de raiſins ſecs, que les Anglois viennent charger tous les ans dans leurs vaiſſeaux, & dont les Vénitiens tirent un profit très-conſidérable. On y fait en juin la récolte du bled qu'on y a ſemé au milieu de l'hiver; les arbres y donnent le plus ſouvent leurs fruits en avril & en novembre; les roſes & les œillets y ſont communs, même dans la ſaiſon de l'hiver. Cette iſle a pluſieurs abris & deux ports, dont le meilleur eſt celui d'Argoſtoli, qui eſt au ſud-oueſt. Cephalonie eſt un évêché auquel l'égliſe de Zante a été annexée. Il eſt ſuffragant de l'archevêché de Corfou. Le marquis de Tocchis, qui dans le XII ſiécle étoit prince d'Achaie & de ces iſles, fit ériger cet évêché, & y fonda auſſi un chapitre de chanoines. Gayo, qui en étoit ſeigneur l'an 1224, fit donation de cette iſle à la république de Veniſe. Les Turcs l'enleverent en 1479 à un petit prince, ſous la domination duquel elle étoit tombée. L'an 1499 la flotte vénitienne chaſſa la garniſon turque, & repeupla l'iſle de chrétiens. En 1595 les Vénitiens bâtirent dans la ville de Cephalonie la fortereſſe d'Aſſo, pour ſervir de retraite aux habitans du pays, en cas d'invaſion, la ville de Cephalonie n'étant pas aſſez grande pour y retirer tous les peuples de l'iſle. Cette fortereſſe eſt ſituée ſur une montagne fort élevée, & toute environnée de la mer, à la réſerve d'une langue de terre d'environ vingt pas de largeur, qui la joint à l'iſle. Le ſénat de Veniſe y envoie un noble avec titre de provéditeur, dont le gouvernement dure trente-deux mois. La plupart des habitans ſuivent la liturgie des Grecs. Il y eut dans le XVII ſiécle un ſanglant démêlé entre deux familles conſidérables. Il ſe faiſoit des partis de cinquante ou ſoixante, qui ſe battoient auſſi cruellement que les Turcs ſe battent contre les chrétiens. Les gouverneurs Vénitiens n'avoient pas aſſez de pouvoir pour appaiſer ces différends; mais enfin ils firent la paix, à condition qu'une des deux familles ennemies ne prendroit jamais la liberté de paſſer dans le quartier de l'autre ſur peine de la vie. * J. Spon. Coronelli, *deſcription de la Morée.*

CEPHAS, eſt le nom que Jeſus-Chriſt donna à Simon fils de Jean, lorſque ſon frere André le lui amena. Ce nom ſyriac *Cépha* ſignifie *Pierre*, comme S. Jean l'explique. C'eſt pourquoi les évangéliſtes & les apôtres écrivant en grec, l'ont appellé Πέτρος, nom que les Latins ont traduit par *Petrus*, & les François par *Pierre*. Ils ont néanmoins retenu en quelques endroits le nom de *Céphas*. C'eſt-là la véritable étymologie du mot *Céphas*, comme S. Jérôme, Tertullien, S. Auguſtin & la plupart des commentateurs l'ont remarqué. Optat de Miléve ſemble inſinuer que le nom de *Cephas* vient du grec κεφαλή & Baronius a ſoutenu affirmativement que le nom de *Céphas* étoit dérivé de κεφαλή, mais cette étymologie n'a aucune vraiſemblance. Car J. C. parloit ſyriac, & avoit appellé S. Pierre du nom ſyriac *Céphas*, qui ſignifie *Pierre*, comme S. Jean l'explique nettement: *Vous êtes Simon fils de Jean*, dit J. C. *vous ſerez appellé Céphas*, c'eſt-à-dire, *Pierre*, ajoute

l'évangile. Jesus-Christ l'a ainsi nommé, parcequ'il devoit être la principale pierre de l'église; & c'est en ce sens qu'il lui dit, en S. Matth. *c.* 16: *Tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon église.* Il parloit en syriac; & S. Matthieu, que l'on croit avoir écrit son évangile en la même langue, avoit dit, *Tu es Cépha, & sur cette Cépha je bâtirai, &c.* Ce qui a été traduit en grec ὅτι σὺ εἶ Πέτρος, καὶ ἐπὶ ταύτῃ τῇ Πέτρᾳ; en changeant le nom de Πέτρα en celui de Πέτρος, pour le faire convenir à la personne de Pierre. Heureusement en françois, il n'y a rien à changer au nom; *Tu es Pierre, & sur cette pierre, &c.* Il est parlé plusieurs fois de Céphas dans les épîtres de S. Paul, savoir, *I Corinth. chap. I*, ℣. 1, *L'un dit je suis à Paul, l'autre à Apollon, & l'autre à Céphas: c. III*, ℣. 22, *Car tout est à vous, soit Paul, soit Apollon, soit Céphas: chap. IX*, ℣. 5, *N'avons-nous pas le pouvoir de mener une femme notre sœur, comme l'ont les autres Apôtres, les freres du Seigneur & Céphas? chap. XV*, ℣. 5, il est dit que Jesus-Christ est *apparu à Céphas, & ensuite aux onze.* Enfin dans l'épitre aux Galates, *chap. II*, ℣. 9, il est dit que S. Paul *résista en face à Céphas, parcequ'il étoit en faute.* Le P. Hardouin prétend, sans raison, que ce Céphas dont parle S. Paul, n'est pas S. Pierre, mais un des soixante-douze disciples, comme S. Clément d'Alexandrie, Dorothée, quelques personnes du temps de S. Jérôme, l'auteur de la chronique d'Alexandrie, & quelques autres commentateurs plus récens l'ont cru du moins probable; mais on peut opposer à ce sentiment, non-seulement l'aveu des papes, qui ont reconnu que le Céphas auquel S. Paul résista en face, étoit S. Pierre, mais encore le consentement presque unanime de tous les peres & commentateurs de l'écriture sainte. Outre que S. Paul parle de Céphas, non comme d'un disciple, mais comme d'un des plus grands apôtres, le comparant à S. Jacques & aux autres qui passoient pour les chefs de l'Eglise. Enfin ce qu'il dit que J. C. *a apparu premiérement à Céphas & ensuite aux onze*, fait voir clairement que ce Céphas est S. Pierre, parcequ'il est dit dans S. Luc, chap. XXIV, ℣. 34, que J. C. *apparut premierement à Simon.* Ce Simon est sans doute S. Pierre; donc ce Céphas dont il est parlé dans S. Paul est S. Pierre. * Hardouin, *diss. de Cépha.* Du-Pin, *biblioth. des aut. eccles. du XVIII siécle.* Boileau, *diss. de Cephal.* Consultez les interprétes de l'écriture, aussi-bien que Bellarmin, *au traité de l'église*, & Baronius, *A. C.* 31. n°. 26, *au tome I. des annal.*

CEPHÉE, roi d'Ethiopie, fut pere d'Andromede, que Persée délivra d'un monstre. Les poëtes feignent que par une heureuse métamorphose, il fut transformé en astre. * Ovide, *l.* 5 *métam.*

CEPHÉE, prince d'Arcadie, frere du roi Aléus, eut pour son partage une province de ce pays. Il fut estimé invincible, à cause d'un cheveu que Minerve, dit-on, lui avoit attaché sur la tête, après l'avoir tiré de celle de Meduse. Son fils Echemus lui succéda au royaume d'Arcadie. * Pausanias.

CEPHIRA, ville de la tribu de Benjamin, proche Maspha & Amosa, qui dépendoit de la ville de Gabaon, & dont les habitans revinrent de la captivité. * *I. Esdras XI*, 25, *II. Esdras, XI*, 24. C'est la même que Caphara & Caphira dont il est parlé, * *Josué, IX*, 17. *XVIII*, 26.

CEPHISE, fleuve de la Phocide, sur les bords duquel étoit l'oracle de Thémis, qui fut consulté par Deucalion & Pyrrha. Il avoit sa source dans la Doride; passoit près du Parnasse, puis dans la Béotie, où il recevoit l'Asope & l'Ismene; & après avoir traversé le lac de Copais, dit aujourd'hui *Lago di Stivo*, il se jettoit dans l'Euripe ou détroit de Négrepont. Ce fleuve est connu aujourd'hui sous le nom de *Cessisso.* On trouve encore quelques rivieres de ce nom dans la Gréce, près d'Athènes, à Argos, à Sicyone; & même à Apollonie, il y a une fontaine nommée *Céphise*, dont Strabon & Ptolémée font mention. Ovide parle aussi d'un certain CEPHISE, duquel le petit-fils fut changé en un monstre marin par Apollon. * Strabon, *l.* 9. Ptolémée, *l.* 3. Ovide, *l.* 1 *& 7 métam.*

CEPHISODORE d'Athènes, poëte de l'ancienne tragédie, étoit contemporain d'Eschyle, & vivoit sous la LXXXI olympiade, & vers l'an 456 avant J. C. Suidas rapporte le nom de quelques piéces de sa façon. Il est différent d'un historien de ce nom, qui écrivit de la guerre sacrée ou phocique; & d'un autre disciple d'Isocrate, qui a censuré Aristote d'avoir écrit des proverbes. * Athénée, *l.* 2. Vossius, *des hist. Grec. l.* 3; *des poëtes*, *c.* 6; *de la Philolog. c.* 6; §. 1.

CEPION, célébre musicien. Plutarque dans son dialogue touchant la musique en parle. Il nous apprend que Cépion étoit disciple du fameux Terpandre; qu'il composa un *nome*, ou un air, auquel il donna son nom, ce qui est confirmé par Clément d'Alexandrie, par Pollux, & par Hesychius; enfin, que de son temps la *cithare* reçut une nouvelle forme. * *Voyez* les remarques de M. Burette sur le dialogue de Plutarque cité, dans les *Mémoires de l'Académie des belle-lettres*, tome X, pages 271 & 272.

CEPION (Coriolan) de Dalmatie, qui étoit enfermé dans Scutari, lorsque Mahomet II l'assiégea en 1478. Il a écrit l'histoire de Pierre Mocenigo, capitaine Vénitien, & depuis doge de la république. * Vossius, *l.* 3 *des hist. Lat. c.* 6.

CEPION (Q. Servilius) *cherchez* SERVILIUS Cépion, consul Romain.

CEPORIN (Jacques) de Zurich, mourut en 1525. Il a laissé un abrégé de grammaire grecque, & a fait des scholies sur la description du monde de *Dionysius*, & sur les astronomiques d'*Aratus.* * Konig, *bibliothéque.*

CEPUS, comté de Hongrie, *cherchez* SCEPUS.

CERAM, *cherchez* CEIRAM.

CERAMIQUE, lieu célébre d'Athènes, dont le nom grec Κεραμικὸς, signifie *Tuillerie.* Il y avoit le Céramique de dedans, qui étoit un quartier de la ville, orné de plusieurs beaux portiques, & une des principales promenades d'Athènes; & le Ceramique de dehors, qui étoit un fauxbourg de la ville, où l'on faisoit des tuiles, & où étoit l'académie de Platon. Meursius dit que c'étoit dans le Céramique hors de la ville d'Athènes, où l'on enterroit ceux qui étoient morts en combattant pour leur patrie; qu'on y faisoit des oraisons funébres à leur louange, & qu'on y élevoit des statues avec des inscriptions pour immortaliser leur mémoire. Il ajoute qu'il y avoit dans Athènes un autre lieu du même nom, où les femmes de mauvaise vie se retiroient, & que ces deux lieux furent ainsi appellés du mot grec κέραμος, qui signifie *tuile* ou *brique*, parcequ'ils étoient bâtis de brique. * Suidas. J. Meursius, *Athen. Att.* J. Spon. *voyage.*

CERASI (Tibere), vivoit vers la fin du XVI siécle. Il exerça pendant vingt ans la profession d'avocat à la rote de Rome, ensuite il devint avocat consistorial en 1589; il fut aussi avocat du fisc & de la chambre apostolique, puis clerc de la même chambre, & enfin trésorier du pape. Quoiqu'il ait composé plusieurs écrits, le public n'a vu que ses réponses parmi les conseils de Farinacius. Il mourut à Rome le 7 de mai 1601, de chagrin, dit-on, d'avoir été repris un peu fortement du pape Clément VIII: il étoit âgé d'environ 57 ans. Il laissa tous ses biens à l'hôpital de la consolation, & fut enterré dans l'église de notre-dame *del Popolo.* * Prosper Mandozi, *biblioth. Rom. cent.* 1, *page* 24. Bayle, *dict. critiq.*

CERASOLA ou CERESOLA (Flaminio) de Bergame, a vécu au commencement du XVII siécle, sous le pontificat du pape Paul V. Il étudia à Pérouse, où il fut grand-vicaire de l'évêque; & étant venu à Rome, où il avoit déja passé une partie de sa jeunesse avec un de ses oncles, chanoine de sainte Marie-Majeure, il s'y fit d'illustres amis. On lui procura un canonicat à Ber-

game ; mais n'ayant pas pu s'y accoutumer, il revint encore à Rome, où il mourut fort âgé. Flaminio Cerafola a traduit diverfes homélies de grec en latin, & a compofé un volume *de laudibus Deiparæ*. * Janus Nicius Erythræus, *pinac. II. imag. illuftr. c.* 57. Le Mire, *de fcriptoribus fæcul. XVII.* Maraccius, *biblioth. marian.*

CERASOLA (Dominique) poëte Italien, naquit à Bergame le 11 de juillet 1683. Au mois de mars de l'an 1707, il entra chez les jéfuites en qualité de coadjuteur ou de frere fervant. Toutes fes connoiffances fe bornoient alors à une légere teinture de l'arithmétique. Il s'aquitta avec autant d'humilité que d'exactitude des différens emplois dont il fut chargé. Le hafard lui ayant fait rencontrer un Pétrarque, non feulement il apprit alors à diftinguer les vers de la profe, la lecture de ce poëte le charma & lui fit découvrir en lui-même un talent dont il ne croyoit pas avoir le germe. Cerafola fuivit l'attrait du penchant ; il s'appliqua à la poéfie, mais fans jamais permettre à fon gout de prendre quelque chofe fur fon devoir. La poéfie n'obtint que des momens où fes occupations le laiffoient à lui-même. Cependant ne tardant pas à comprendre que le génie le plus heureux feroit bientôt épuifé, s'il n'étoit nouri de la lecture des meilleurs auteurs, il eut affez de courage pour apprendre le latin à l'âge de trente ans. Ses progrès furent rapides, & il fut bientôt en état de lire les grands maîtres que Rome produifit autrefois. Il lut avec la même avidité & le même fuccès tout ce que lui offroit le parnaffe de l'Europe, ayant appris dans cette vue le françois & l'efpagnol. Il fit auffi une étude profonde de la langue italienne. Il fe rendit fi familier les ouvrages & le génie de Pétrarque, qu'au jugement même des Italiens, perfonne, après Bembo, n'a mieux reffemblé à fon modéle, avec cette différence, que la mufe de Pétrarque fut licencieufe, & que celle du frere Cerafola ne fortit jamais des bornes de la modeftie, de la vertu & de la piété. Quand il traitoit quelques matieres qui avoient rapport aux dogmes de la religion, il confultoit les plus habiles théologiens, de peur de s'égarer en fuivant fes propres penfées. Ses amis ayant répandu dans Rome plufieurs de fes piéces, qu'il ne cherchoit pas lui-même à publier, l'académie des Arcadi les gouta, & l'élut par acclamation pour un de fes membres en 1738. Le frere Cerafola mourut en 1743, exerçant alors l'emploi de portier au noviciat de S. André. On a imprimé fes poéfies en 1747 à Rome, *in-12*, fous ce titre : *Rime facre di Domenico Cerafola, fratello coadjutore della compagnia di Gefu : opera pofthuma dedicata al l'eminentiffimo principe il fignor cardinale Giov. Francefco Albani*. Ce recueil renferme 267 fonnets, 24 madrigaux, & trois idiles ou chanfons paftorales dans le gout des Italiens. * Extrait des *mémoires de Trévoux*, août 1748, article 72.

CERASTIS, étoit ci-devant le nom de l'ifle de *Chypre*, qui fut autrefois habitée par certains peuples fort cruels nommés *Ceraftes*, que Venus changea en taureaux, ainfi qu'Ovide le rapporte dans fes métamorphofes, *liv.* 10. *Ceraftis* veut dire en grec, *portant des cornes ;* & cette ifle fut appellée *Ceraftis*, du grand nombre de fes montagnes, dont les pointes femblent des cornes. C'eft le fentiment d'Etienne. * Nonius, *l.* 13.

CERASUS, ancienne ville de Cappadoce, fur la côte du Pont-Euxin, que l'on nomme à préfent *Chiriffonda*, autrement *Emid* & *Omidie*. Pompon. Mela (*l.* 11, *c.* 19) dit qu'elle étoit auffi confidérable que la ville de Trapezus ou Trebizonde. Elle eft aujourd'hui ruinée, & a très-peu d'habitans, qui font fujets des Turcs auffi-bien que toute cette partie de la Natolie. C'eft de ce lieu-là que les cerifes furent premiérement apportées en Italie par Lucullus, felon Athénée & felon S. Jerôme, dans une lettre à Marcella. Quant à l'origine du nom, il y a apparence que la ville a été ainfi appellée, parcequ'il y croiffoit beaucoup de cerifes, plutôt que de dire que le fruit a pris fon nom de celui de la ville. * Cafaubon, *fur Athénée.*

CERATINUS (Jacques) eccléfiaftique, connu fous le nom de Hornanus, parcequ'il étoit de Hoorn, en Hollande, vivoit au commencement du XVI fiécle. Son véritable nom étoit *Teyng*, qu'il changea en celui de *Ceratinus*, dérivé du mot κέρας, qui fignifie *Corne*, auffi-bien que *Hoorn*, en flamand. On dit que lorfqu'il fe préfenta pour être examiné avant que de recevoir l'ordre de la prêtrife, il fut renvoyé, parcequ'il n'avoit pu réciter une régle de grammaire qu'on lui demandoit ; mais qu'ayant été ramené par un favant eccléfiaftique, qui le fit connoître pour un auffi habile homme qu'il étoit effectivement, on le reçut avec excufes de ce qui s'étoit paffé. Il favoit les belles-lettres & la langue grecque, qu'il enfeigna en particulier à Tournai & à Louvain, où il mourut jeune, le 20 avril de l'an 1530, & non en 1539, comme le dit M. Baillet *dans fes jugemens des favans*. Ceratinus traduifit de grec en latin le traité du facerdoce de S. Jean Chryfoftome. Il augmenta le *Lexicon* grec-latin, & compofa un excellent ouvrage *De fono græcarum litterarum*, qu'il dédia à Erafme, qui parle très-avantageufement de cet auteur. Son édition du Lexicon grec-latin, parut en 1524, avec une préface d'Erafme. Le traité *De fono græcarum litterarum*, a été imprimé en 1529, *in-8°*, avec l'écrit d'Erafme, *De recta pronunciatione*. M. Sigebert Havercamp l'a inféré dans le recueil des écrits faits fur la véritable prononciation de la langue grecque, qu'il a fait imprimer à Leyde en 1736. * Erafme, *l.* 20 *epift.* Valere André, *bibl. belgiq.* Le Mire, *de fcript. fæc. XVI, &c.* Bayle, *diction. critique.*

CERAUNE, *cherchez* SELEUCUS.

CERAUNE, *Ceraunus*, foudre, furnom qui fut donné à Ptolémée, roi de Macédoine, & à Seleucus roi de Syrie, parcequ'ils étoient vaillans. C'eft ainfi que lorfque nous parlons d'un grand capitaine, devant qui tout plie, nous difons que c'eft un *Foudre de guerre.* * Juftin, *l.* 24, *c.* 1 & 2. Cœl. Rhod. *l.* 24, *c.* 6.

CERAUNE ou CERAN (Saint) fuccéda à Simplice dans le fiége épifcopal de Paris vers le commencement du feptiéme fiécle. Il allia la fcience avec la vertu la plus profonde. Un de fes premiers foins fut de s'inftruire dans les fources mêmes de tous les dogmes de la religion : *Divinarum litterarum legendi ftudio univerfa dogmata peragrafti*, lui dit dans une lettre un écrivain de fon temps, qui y fait fon éloge. Un des fruits principaux de fon favoir & de fa piété, fut de recueillir les Actes des martyrs, afin de les conferver dans fon églife, comme des monumens précieux de leur foi & de leur conftance. On ignore tous les mouvemens qu'il fe donna pour réuffir dans ce deffein, qui le fit regarder comme un autre Eufebe ; mais on juge, par les foins qu'il prit auprès de Warnahaire, ou Warnachaire, clerc de l'églife de Langres, qu'il n'oublia rien pour l'exécution de fon entreprife. C'eft une perte pour l'églife, que le recueil de ce zélé prélat ne fe foit pas confervé. On ne croit pas qu'il nous en refte autre chofe que les actes des trois freres jumeaux, Speufippe, Meléafippe, & Eleufippe, & ceux de S. Didier de Langres, que Warnahaire lui avoit envoyés. Il paroît certain que S. Céraune fut de ce grand nombre d'évêques qui compoferent en 614 le fixiéme concile de Paris. Le pere du Bois, prêtre de l'oratoire, penche dans fon Hiftoire de l'églife de Paris écrite en latin, à lui attribuer les actes du martyre de S. Denys, premier évêque de Paris ; mais il n'apporte aucune raifon pour appuyer fon fentiment. Ces actes paroiffent d'ailleurs aux critiques poftérieurs d'un fiécle à S. Céraune. Ce prélat eut pour fucceffeur Leudebert, qui fe trouva en 625 au concile de Reims. * D. Rivet, *hiftoire littéraire de la France*, tome III, pages 526 & 527.

CERAUNIENS (monts) c'eft ainfi que les Grecs appelloient plufieurs chaînes de montagnes, parcequ'elles étoient fouvent frapées de la foudre, qui eft

nommée en grec Κεραύνια. Ils ont particuliérement donné ce nom à une longue suite de montagnes sur les confins de l'Epire, qui vient aboutir à l'endroit où l'on commence à distinguer la mer Ionienne de la mer Adriatique. On l'appelle à présent *Monti de Chimera* dans la Chaonie, & elle s'étend du couchant au levant, entre l'Epire & l'Albanie, n'étant éloignée que de cinquante milles de l'isle de Corfou. D'autres montagnes d'Asie qui font une partie du Caucase, d'autres aussi en Afrique ont été appellées du même nom, qui paroît avoir été commun à la plupart des montagnes, que leur élévation exposoit aux coups du tonnerre. * Pline, *l.* 5, *c.* 27. Pompon. Mela, *l.* 5, *c.* 19. Baudrand.

CERBERE, nom que les poëtes ont donné au chien à trois têtes & trois gueules, gardien de la porte du palais de Pluton dans les enfers. Ils le font naître du géant Typhon & d'Echidna. Il caresse, disent-ils, les ames malheureuses qui y sont précipitées, & dévore celles qui en voudroient sortir, ou les hommes vivans qui voudroient y entrer. On dit qu'Hercule l'enchaîna, le tira hors des enfers, & s'en fit suivre. * Hom. Virg. *æneïd. l.* 6, *v.* 417. Tibul. *l.* 3, *eleg.* 4, *v.* 87. Soph. *in Trachiniis.* Ovid. *métam. l.* 9, *v.* 185. Hesiod. *in théog. v.* 310 & 796. Horat. *l.* 2 *carmin. od.* 13, *v.* 34. Plusieurs soutiennent que le sens littéral & historique de Cerbere est un serpent, qu'ils disent avoir été dans Tenare promontoire de Lacédémone, & qui de son venin faisoit mourir les habitans du lieu; & parceque dans ce promontoire on y croyoit une entrée pour aller aux enfers, ils ont nommé cette bête le chien de Pluton, lequel ayant été tué par Hercule, a donné lieu à la fable de dire qu'il avoit tué un chien à trois têtes; quoique d'autres disent que ce Cerbere domté par Hercule, n'est qu'une allégorie, pour marquer l'empire que ce héros avoit sur ses passions & sur les vices, souvent plus difficiles à surmonter que les bêtes les plus féroces. Les mythologistes, ou ceux qui se mêlent de déveloper le sens des fables, prétendent trouver un mystere dans ce chien monstrueux; ils disent que ce n'est autre chose que la terre, & que le mot Cerbere vient de κρεοβόρον, *Créoboron*, c'est-à-dire, dévorant la chair, *carnivorum*, d'autant que c'est le propre de la terre de consumer les cadavres, & de les réduire à leur premier état, c'est-à-dire, de les convertir en terre. Ils disent encore que cet animal désigne le temps qui consume toutes choses, *tempus edax rerum*, & qu'il a trois têtes ou trois gueules, le présent, le passé & l'avenir. On a aussi donné le nom de Cerbere à un chien d'Alexandre.

CERBON ou CERBONEI (saint) en latin *Cerbonius*, évêque de Populone en Toscane, fut en grande réputation de sainteté dans le VI siécle. Ayant reçu un jour des soldats de l'armée romaine, qu'il cacha chez lui, pour les garantir de la fureur des Goths, Totila le fit prendre & exposer à un ours pour être dévoré. L'ours étant lâché vint droit à l'évêque; mais au lieu de lui faire du mal, il se mit à lui lécher les pieds. Cet évenement ayant touché Totila, il renvoya Cerbonei dans son église. Ce saint évêque fut obligé de la quitter en 568, par les irruptions des Lombards, & il mourut la même année. Sa fête est marquée dans le martyrologe romain au mois d'octobre. * S. Grég. *dial. l.* 3, *c.* 11, *ep.* 17, *l.* 1. Molan. Usuard. Il y a eu un autre CERBON évêque de Verone, dont il est fait mention le même jour. * Baillet, *vies des saints, mois d'octobre.*

☞ CERCAMP, abbaye de France en Artois, dans le bourg de Treven, à quatre lieues de Hesdin. Elle est de l'ordre de Citeaux, & fut fondée l'an 1140, par un comte de Saint-Pol. Cette abbaye est en commende: son nom latin est *Carus Campus.* * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CERCANCEAU, abbaye de France, de l'ordre de Cîteaux, dans le Gâtinois, sur la rive droite du Loing, à deux lieues au-dessus de Nemours, au diocèse de Sens. Elle fut fondée le 12 décembre 1181, par Henri-Clément, sire d'Argenton, maréchal de France, & dotée neuf ans après par le roi Philippe-Auguste. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CERCARE, CHERCARE, isle de la mer de Barbarie, sur la côte du royaume de Tunis, à l'entrée du golfe de Capès, vis-à-vis la ville d'Elmadia, est petite & mal peuplée. Elle a au midi la petite isle de Gamelara, qui pourroit être la *Certina minor*, ou la *Cercinitis* des anciens. * Mati, *diction.*

CERCEAU (Jean-Antoine du) jésuite, né à Paris l'an 1670, entra le 12 janvier 1688 dans la compagnie de Jesus, où il se distingua par son esprit. Né avec du gout pour la poësie, il s'y livra dès sa jeunesse, autant que son génie ennemi de toute contrainte & naturellement inconstant, le lui put permettre. Il publia dès 1705 un recueil qui a été imprimé en 1723 chez les freres Barbou, de ses poësies latines, à Paris, chez Boudot, & ce recueil fut assez gouté. On crut y appercevoir une heureuse versification, & une latinité assez recherchée. Mais ayant bientôt quitté les muses latines, trop sérieuses pour lui, il s'abandonna entiérement à son génie, qui le portoit à une poësie familiere & naïve, mais quelquefois trop rampante & trop négligée. Il a voulu imiter Marot; mais le modele est infiniment au-dessus de la copie. Cependant le pere du Cerceau ne passera point absolument pour un poëte méprisable; il amuse souvent avec agrément, & quelquefois avec utilité. Il a donné dans les mercures des *Réflexions sur la poësie françoise*, que l'on a réunies & réimprimées en Hollande en 1730 dans un *Recueil de divers traités sur l'éloquence & la poësie*, en deux volumes. Ces réflexions sont une espece de poëtique qu'il faut abandonner pour être bon poëte. On les a réimprimées en 1742, à Paris, avec deux autres écrits du même: 1. *Défense de la poësie françoise* (& de la rime) contre la dissertation de l'abbé de Pons sur le poëme épique: 2. *Apologie pour les savans, sur les vivacités & les impolitesses qui leur échapent dans leurs querelles.* Ces deux derniers écrits avoient déja paru, l'un dans le *Mercure* de janvier 1717; l'autre dans ceux d'avril & de mai de la même année. On a encore du pere du Cerceau une lettre sur le livre intitulé: *histoire des Flagellans*, que l'abbé Boileau, de la Sainte-Chapelle, fit imprimer en latin en 1700. Deux *lettres d'un abbé à Eudoxe*, *in*-12, en 1698, sur l'apologie des provinciales par dom Petitdidier, bénédictin de la congrégation de S. Vannes, mort évêque de Macra. Il y en a qui prétendent que ces deux lettres sont du pere Daniel, & que le pere du Cerceau a fait six *lettres d'Eudoxe à M. l'abbé* de ***, les cinq premieres imprimées à Lyon en 1698, & la sixiéme en 1699. Le pere du Cerceau a aussi composé quelques satyres, & plusieurs chansons satyriques imprimées en différens recueils, & d'autres encore manuscrites: une oraison funébre de feu monseigneur le Dauphin, prononcée à Bourges; l'histoire de la derniere révolution de Perse, qui a duré tant d'années, & qui n'a fini qu'en 1727. Cette histoire est en deux volumes, imprimée à Paris chez Briasson, en 1728. C'est encore le pere du Cerceau qui est auteur des *factums* qui parurent au nom de sa compagnie, dans la fameuse affaire de Brest, qui a occupé les esprits depuis 1717 jusqu'en 1723, où elle est restée indécise, les Jésuites n'ayant pas voulu remuer davantage après l'arrêt qui les mit hors d'accusation. Ce même pere a donné en 1696 l'*Histoire des troubles causés par M. Arnauld après sa mort, ou démêlé de M. Santeul avec les Jésuites*, 1696, *in*-12. On donne encore au pere du Cerceau la lettre à M. l'archevêque de Reims (Maurice le Tellier) sur son ordonnance touchant deux thêses des Jésuites, &c. *in*-12 de vingt-deux pages: Les vies de Socrate & de Platon, imprimées avec celles des anciens philosophes, ouvrage posthume de M. de Fenelon, en 1726, *in*-12, & la *réponse* à M. l'abbé d'Olivet de l'académie françoise, sur son APOLOGIE, &c. à Paris 1726, *in*-12. A l'égard des poësies françoises

du pere du Cerceau, on les a recueillies plusieurs fois à Paris, & imprimées chez Etienne. La quatriéme & derniere édition est de 1733, en deux volumes; mais le second n'en renferme qu'un petit nombre, entre lesquelles se trouve la piéce intitulée : *Gregoire, ou les incommodités de la grandeur*, qui a été représentée plusieurs fois. Ce poëte a laissé plusieurs ouvrages commencés, mais trop imparfaits pour espérer que quelqu'un voulût les achever. C'étoit son génie; tant qu'une certaine impétuosité d'imagination duroit, il employoit les jours & les nuits à travailler; dès que cette imagination un peu capricieuse se refroidissoit, il abandonnoit tous ses desseins & les oublioit entiérement. C'est ainsi qu'il a commencé des commentaires françois sur Horace, sur les lettres de Pline, sur les dialogues de Cicéron de la nature des dieux, &c. Il a poussé plus loin des ouvrages d'un moindre projet, entr'autres un *essai sur le caractere poëtique*; & un *traité de la perspective* : car quelquefois il vouloit être mathématicien; mais il avoit presque fini l'*histoire de la conjuration de Nicolas Gabrini*, dit *de Rienzi*, tyran de Rome en 1347. Le pere Brumoi a mis la derniere main à cet ouvrage, & l'a fait imprimer en 1733. C'est à la fin de ce gros volume *in*-12, que se trouve le petit nombre de poësies du pere du Cerceau, nouvellement imprimées. La plupart des piéces que les pensionaires du collége de Louis le Grand jouent chaque année sont de lui. On trouve aussi plusieurs de ses piéces dans les mémoires de Trevoux ausquels il a travaillé pendant plusieurs années, entr'autres une explication d'un endroit d'Horace, qui l'a engagé à entrer dans ce que la musique ancienne a de plus profond. Voyez en particulier les mois de janvier & de février 1729. Il y attaque principalement M. Burette, de l'académie des belles lettres, qui avoit donné quelques dissertations sur la musique des anciens, dans les premiers volumes des *Mémoires de ladite académie*. Ce savant académicien a répondu solidement à la critique du pere du Cerceau, dans le *tome VIII des mêmes mémoires*. Ce jésuite est mort le 4 juillet 1730, à Veret, maison du duc d'Aiguillon, près de Tours, au retour d'un voyage où il avoit accompagné madame de Conti. Sa mort a été très-subite, & on l'a enterré dans l'église même de Veret. * *Merc. de France, septembre* 1730. *Mém. du temps. Lettre manuscrite. Mém. histor. & critiq. octobre* 1722. Préface de *la conjuration de Grabrini*.

CERCHI (Umiliana de) née à Florence l'an 1219, étoit fille d'Olivier de Cerchio ou de Cerchi, de l'ancienne maison des seigneurs d'Ancône, du château de Val de Sienne. Elle fut mariée à l'âge de seize ans à un gentilhomme aussi noble & aussi riche qu'elle, mais d'un naturel bien différent; ce qui la fit souvent maltraiter, parcequ'elle faisoit aumône de tout, même jusqu'à donner ses meubles & ses habits. Elle ne demeura que cinq ans mariée, pendant lesquels elle employa tous ses soins pour obliger son mari à restituer ce qu'il avoit mal acquis, lui offrant même sa dot & tous ses biens pour y satisfaire. Lorsqu'elle fut veuve, elle se mit sous la conduite du révérend pere Michel Albert, de l'ordre de S. François; elle reçut de ses mains l'habit du tiers-ordre, & même elle fonda la congrégation des Terzins dans l'église de sainte Croix de Florence. Son pere la pressa de se remarier, mais elle n'y voulut point entendre, parcequ'elle avoit fait vœu de vivre le reste de ses jours dans une continence perpétuelle. Cette résistance fit que son pere la dépouilla de sa dot, ne lui laissant qu'une modique pension pour son entretien & celui d'une servante. Elle s'enferma dans une tour de la maison, où elle passa le reste de sa vie dans la pratique d'une oraison continuelle. Elle mourut âgée de 27 ans, un samedi 19 de mai l'an 1246, & fut enterrée solemnellement dans l'église de sainte Croix des grands cordeliers de Florence. Sa vie a été écrite en huit langues différentes, en latin, en françois, en italien, en portugais, en espagnol, en allemand, en flamand & en polonois, dont les principaux auteurs sont le pere Vito de Cortone, & le pere Hippolyte de Florence, cordeliers, ses contemporains. * Le pere Marc de Lisbone, observantin, *dans ses chroniques, &c.*

CERCHIARA, bourg du royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, environ à une lieue & demie de Cassano; on croit que Cerchiara est l'ancienne *Arponium*, petite ville de la grande Gréce. * Mati, *diction.*

CERCHIARIO (Aloisio) clerc régulier de la congrégation des Somasques, né à Vicence en 1603, s'avança dans les belles lettres, & se fit estimer à Bergame, puis à Venise, où il passa une partie de sa vie parmi les savans & les personnes de mérite. On l'engagea à faire un voyage à Rome; mais dans un discours public, ayant avancé quelque chose qui ne fut pas du gout de l'ambassadeur d'Espagne, il craignit le ressentiment de cette nation, & revint à Venise, où il s'occupa à écrire l'histoire de sa congrégation. Ensuite dans un voyage qu'il fut obligé de faire en Piémont durant les grandes chaleurs, il tomba malade, & mourut à Alexandrie de la Paille, l'an 1636, âgé de 33 ans. Nous avons de lui un volume d'oraisons & de poëmes, & quelques autres ouvrages. * Jacques-Philippe Thomasini, *in vit. illust. virorum*.

CERCOPES, peuples de l'isle Pithecuse, que Jupiter changea en singes, pour les punir de ce qu'ils s'abandonnoient à toutes sortes de désordres & de crimes. * Ovide, *métamor. l.* 14, *fab.* 3, *v.* 91.

CERCOPS, ancien auteur cité par Apollodore, qui par l'usage qu'il en fait (*biblioth. lib.* 2) montre que cet écrivain avoit traité l'histoire fabuleuse. Athénée (*lib.* 11) cite un poëme intitulé Αἰγίμιος que quelques-uns, comme il le dit, attribuoient à Hésiode, & d'autres à Cercops de Milet; & il paroît en effet que les avis étoient fort partagés là-dessus, puisque le scholiaste d'Apollonius voulant citer ce poëme, n'osa en nommer l'auteur, & se contenta de dire (*in lib.* 3) *celui qui a fait l'Ægimion*. On ne voudroit pas assurer que c'est le même auteur, dont S. Clément d'Alexandrie parle ainsi (Στρώματ. *lib.* 1) *Epigene dans son discours sur les poëmes attribués à Orphée, dit que celui qui est intitulé*, la descente dans les enfers, *& un autre qui a pour titre*, le discours sacré, *sont de Cercops philosophe pythagoricien*. Mais si ce sont deux écrivains différens, ils ont eu la même fortune, puisque les ouvrages de l'un ont été attribués à Hésiode, & ceux de l'autre à Orphée; & il faut aussi qu'ils aient été fort anciens l'un & l'autre, puisqu'on a pu trouver une si grande conformité de leur style avec celui de ces anciens poëtes.

CERCYON, fameux voleur, qui exerçoit ses brigandages dans le pays d'Attique, & qui forçant les passans à luter contre lui, massacroit ceux qu'il avoit vaincus. Il avoit une force de corps & de bras si extraordinaire, qu'il faisoit plier les plus gros arbres l'un contre l'autre, & ensuite il y attachoit ceux qu'il avoit terrassés. Il eut une fille nommée *Alope*, laquelle s'étant laissé aller aux empressemens de Neptune, en eut un fils nommé *Hippothoon*. Cercyon en ayant été informé par la nourice de l'enfant, il en conçut un dépit si violent, qu'il fit exposer Hippothoon dans les bois pour être dévoré par les bêtes, & fit mourir de faim la mere dans une prison. Ce voleur fut vaincu par Thésée, qui, après l'avoir terrassé, lui fit souffrir à son tour le supplice qu'il avoit fait souffrir à tant d'autres. * Plutarch. *in Theseo*. Ovid. *metamor. l.* 7, *fab.* 23, *v.* 439. *Idem. in Ibin. v.* 411.

CERDA (seigneurs de la) issus des rois de Castille; *cherchez* CASTILLE.

CERDA (Melchior de la) jésuite Espagnol, qui a composé quelques traités de grammaire & de rhétorique, mourut à Seville en 1625. * Alegambe, *biblioth. societatis Jesu*. Nicolas Antonio, *bibl. Hisp. &c.*

CERDA (Jean-Louis de la) jésuite, étoit Espagnol, & naquit à Tolede, où il se fit religieux en 1574. Il enseigna en divers endroits avec beaucoup d'ap-

plaudissement, & s'acquit tant de réputation, qu'on dit que le pape Urbain VIII voulut avoir son portrait. Lorsqu'il envoya en 1626 le cardinal François Barberin son neveu, légat en Espagne, il lui recommanda de voir de sa part ce docte jésuite, & de l'assurer de son estime. Le pere de la Cerda a écrit trois volumes de commentaires sur Virgile, des argumens, des notes & des explications en trois volumes *in-folio*, imprimés à Paris en 1624, en 1630 & 1641, sur une partie des livres de Tertullien; des commentaires sur le traité *de Pallio* du même auteur; *adversaria sacra*, *&c.* mais tous ses commentaires sont longs & ennuyeux, parcequ'il explique des choses qui n'ont pas besoin d'éclaircissement, & qu'il s'écarte souvent de son sujet. * Du Pin, *bibl. des auteurs ecclef. dans les trois premiers siécles.*

CERDA (Bernarde Ferreira de la) dame Portugaise, qui vivoit vers l'an 1630 & 1635, étoit fille d'*Ignace* Ferreira, chevalier de S. Jacques, & de *Paule* de Sâ. Outre les langues qu'elle parloit avec facilité, elle savoit encore la philosophie, les mathématiques, la rhétorique, & écrivoit en prose & en vers. Elle publia un recueil de diverses poësies, un volume de comédies, un poëme intitulé: *Espagna libertada. Las Soladades de Busaco*, *&c.* Lopez de Vega lui adressa une de ses élégies intitulée, *la Philis.* * Antoine de Sousa, *in Excell. Portugal.* Cardoso, *in agialogio lusit.* Nicolas Antonio, *biblioth. Hisp. &c.*

CERDA (Joseph de la) évêque de Badajoz, étoit Espagnol & natif de Madrid, où il prit l'habit de reli-[illegible] de S. Benoît. Il fit beaucoup de progrès dans la théologie scholastique, & il l'enseigna dans l'université de Salamanque en qualité de professeur royal. En 1637 on lui donna l'évêché d'Almeria, & en 1670 [illegible]ui de Badajoz, où il mourut en 1645. Il a écrit des commentaires sur le livre de Judith. *De Maria & Verbo incarnato*, *&c.* * Nicolas Antonio, *bibl. Hisp.*

CERDA (Manuel de la) *cherchez* LACERDA. (Manuel de)

CERDAIGNE ou LA CERDAGNA, petit pays dans les Monts-Pyrenées, entre le Languedoc & la Catalogne, qui appartient en partie au roi de France, & en partie au roi d'Espagne. C'est ainsi que la chose a été réglée par la paix générale de l'an 1659. La Cerdaigne est le pays des anciens peuples, nommés *Cerretani* ou *Ceretani*, dont Pline, Strabon & les auteurs anciens font souvent mention. Puicerda sur la Segre, en est la ville capitale, & elle donne son nom au pays nommé *le Puicerdan.* * *Voyez* le 42[e] article de la paix des Pyrenées.

CERDITIUS, *cherchez* CERTITIUS.

CERDON, évêque d'Alexandrie, fut ordonné prêtre par S. Marc, & succéda en 98 à Abile, second évêque de cette ville, après la mort duquel quelques monumens de l'église d'Alexandrie disent que le siége vaqua trois ans. Il y a lieu de croire qu'il fut fait évêque le 20 août de cette année-là, & qu'il mourut le 5 juin de l'année 107, après avoir gouverné neuf ans moins deux mois ou environ. Toute sa vie fut un modele de continence, d'humilité & de douceur, & il eut Prime pour successeur.

Il n'est pas certain que Cerdon ait été ordonné prêtre par S. Marc. Abile, son prédécesseur, est mort, selon Eusebe, la premiere année de l'empire de Trajan, la 98[e] de J. C. La chronique orientale met trois ans de vacance entre lui & Cerdon, mais ce fait n'est pas certain; & la raison qu'en rend l'auteur de cette chronique, que Jerusalem fut alors détruite, est fausse. Eusebe lui donne onze années de pontificat. La chronique orientale y ajoute 286 jours; au contraire, Eutychius, Nicephore & Sincelle ne lui donnent que dix ans. Sa mort est placée dans la chronique d'Eusebe à l'an 306; mais cette époque est réformée dans l'histoire où elle est rapportée à la 12[e] année de Trajan, 109 de J. C. On suit le pere Pagi, qui la place à l'an 107. * M. Du Pin, *bibl. des auteurs eccles. trois premiers siécles.* Tillemont, *mem. pour l'hist. eccles. tome II, page* 172. Pagi, *crit. an. Baron. ann.* 108.

CERDON, hérésiarque, maître de Marcion, qui vivoit dans le II siécle, s'attacha aux dogmes de Simon *le Magicien*, qu'il tourna à sa maniere, & débita d'abord ses erreurs dans la Syrie. Il admettoit deux dieux, l'un bon, & l'autre mauvais; le premier, créateur du ciel; & le dernier, créateur de la terre. Il rejettoit la loi & les prophétes, & ne recevoit du nouveau testament qu'une partie de l'évangile de S. Luc, & quelques épîtres de S. Paul. Il enseignoit aussi que J. C. étoit venu avec l'apparence & non pas avec la vérité d'un corps humain, & n'admettoit la résurrection que pour l'ame. Il vint à Rome sous le pontificat du pape Hygin vers l'année 139. Il ne fut pas d'abord bien ferme dans son hérésie, car il feignit plusieurs fois d'abjurer son erreur & de rentrer dans l'église, continuant néanmoins de l'enseigner secretement; mais enfin convaincu de son impiété, il fut entiérement chassé de l'assemblée des fidéles. On doit entendre de lui ce que Tertullien dit de Marcion, qu'après avoir abjuré (sous le pontificat d'Hygin & de Pie son successeur) il fut chassé absolument de l'église, parcequ'il ne cessoit de la troubler par ses erreurs; mais qu'ayant encore eu recours à la pénitence, on lui promit la paix, pourvû qu'il ramenât ceux qu'il avoit séduits. Il fut prévenu de la mort, dans le temps qu'il travailloit à exécuter cette condition. * Tertullien, *des presc. chap.* 51. Saint Irenée, *contre les hérétiques, liv.* 1, 3, *&c.* S. Epiphane, *hær.* 41. S. Augustin, *hær.* 21. Baronius, *A. C.* 146, 155. Tillemont, *mém. pour l'hist. ecclésiastique.* Du Pin, *trois premiers siécles.*

CEREALES, *Cerealia*, jeux ou fêtes que l'on célébroit à l'honneur de Cerès déesse des bleds. Voici ce qui donna occasion à l'établissement de cette fête. Proserpine, fille de Jupiter & de Cerès, s'étant amusée à cueillir des fleurs dans des champs écartés du lieu de sa demeure, Pluton épris de sa beauté, l'enleva & la mena dans les enfers. Cerès ignorant cette aventure, alla chercher Proserpine par toute la terre; elle prit pour se conduire deux flambeaux allumés qu'elle portoit à ses mains, & vint jusqu'à Eleusine, petite ville de l'Attique, dont les habitans prierent Cerès de se reposer. Cerès, fatiguée du chemin qu'elle avoit déja fait, se rendit à leurs instances, & leur déclara le sujet de sa tristesse; après l'avoir consolée, ils l'engagerent de prendre quelques alimens, & dissiperent par leurs caresses le chagrin de Cerès. C'est en mémoire de ce voyage que l'on prétend que ces fêtes ont été d'abord instituées chez les Grecs par Triptolemus, natif d'Eleusine, ville d'Attique, à qui Cerès avoit appris l'agriculture. Il y en avoit de deux sortes, les unes qui se passoient dans le deuil & dans la tristesse, que l'on nommoit *Thesmophoria*, & les autres où on exprimoit la joie & le plaisir, à qui on donna le nom d'*Eleusinia.* Les premieres se célébroient dans les villes, & sur-tout à Athènes; les secondes au contraire ne se solemnisoient qu'à la campagne. Celles que l'on appelloit *Thésmophoria*, avoient été instituées en mémoire du chagrin que Cerès avoit eu de l'enlévement de Proserpine, & des fatigues qu'elle avoit essuyées pour la recouvrer. Les femmes seules avoient droit d'assister à ces sortes de sacrifices; elles seules en étoient aussi les prêtresses. Celles qui y assistoient étoient vêtues de robes blanches, couronnées de myrte & d'if, & portoient des flambeaux allumés. Dans les jours de la célébration de ces mysteres, on s'abstenoit de l'usage du mariage, de boire du vin, & l'on ne prenoit d'alimens que vers la fin du jour. Dans les commencemens ces fêtes étoient de cent jours; le sénat romain les réduisit à trente. Les secondes fêtes que l'on nommoit *Eleusinia*, étoient plus générales, les hommes comme les femmes y avoient part; la joie & la bonne chere en étoient une des principales cérémonies; on y faisoit plusieurs largesses au peuple. Des

Grecs, ces fêtes passerent aux Romains ; ce fut C. Memmius édile curule qui le premier les institua à Rome, où on les célébroit pendant dix jours, qui commençoient le 19 d'avril. Après la seconde guerre punique, ou la bataille de Cannes, les Romains instituerent dans cette fête une marche pompeuse où ils portoient les simulacres de leurs fausses divinités, des portraits ou tableaux, des chars, des couronnes, & les plus riches dépouilles que l'on avoit prises sur les ennemis. Macrobe assure que l'on y portoit un œuf, qui étoit un des mysteres de Cerès, *ovum in Cerealis pompæ apparatu numerabatur primum.* Rhodiginus croit que cet œuf représentoit la terre que Cerès avoit enrichie par les bleds ; d'autres prétendent que c'étoit une figure de Castor & de Pollux, engendrés, suivant la fable, d'un même œuf, dont le culte étoit fort en vogue parmi les Romains. On portoit aussi la figure de deux truyes, l'une d'or & l'autre d'argent. Cette solemnité étoit suivie de jeux & entr'autres d'un combat de gens à cheval. A ces jeux présidoient les édiles curules, comme on le voit par une ancienne médaille. Les prêtres de la déesse s'appelloient *Taciti Mystæ*, parcequ'il leur étoit défendu de divulguer ses mysteres. * Plinius, *liv.* 24, *c.* 9. Arnobe, *l.* 5, *adversùs Gentes.* Tertullianus, *de spectaculis*, *c.* 7. Macrobius. Cœl. Rhodig. *liv.* 27, *chap.* 17. Ovid. *liv.* 4 *fastorum.* Rosin, *liv.* 5 *antiquit. rom. c.* 14.

CEREALIS (Anicius) découvrit à C. Caligula une conjuration que l'on croit être celle dont Getulicus & Lepidus étoient les chefs. Il avoit été désigné consul en l'an 65, sous l'empire de Néron; mais son collégue Plautius Lateranus fut tué avant qu'ils prissent possession du consulat. * Tacite, *annal.* 15, *c.* 48 & 49.

CEREALIS ou PETILIUS CEREALIS, capitaine Romain, qui fut défait en Angleterre par les troupes de Bounduica, reine des Icenes, la huitiéme année de l'empire de Néron. Dans la suite il se déclara pour Vespasien, & fut défait dans les fauxbourgs de Rome, ce qui ne l'empêcha pas avec le secours de Primus qui commandoit l'armée avec lui, de se rendre maître de Rome & de la personne de l'empereur Vitellius. * Tacite, *liv.* 14 *annal. hist. l.* 4, *&c.*

CEREALIS (Sextus) tribun de la cinquiéme légion, qui alla attaquer avec 600 chevaux & 3000 hommes de pied, 11600 Juifs, qui s'étoient retirés sur la montagne de Garizim, & les tailla tous en piéces, sans qu'il pût s'en sauver un seul, le 27 juin l'an 12 de Néron. Il ravagea ensuite toute l'Idumée, prit plusieurs villes, emporta Chebron d'assaut, tua tout ce qu'il y rencontra, la saccagea, & y mit le feu. * Josephe, *livre* 3, *chap.* 22, & *livre* 4, *chap.* 33 *de la guerre des Juifs.*

CEREALIS (Vetilianus) qui, après la ruine de Jérusalem, fut laissé en Judée pour y commander les troupes romaines, qui y resterent. Il eut Lucilius Bassus pour successeur. * Josephe, *guerre des Juifs, liv.* 7, *ch.* 20.

CEREALIS, oncle de l'empereur Gratien, dans le IV siécle, fit proclamer Auguste, Valentinien, cadet du même prince, âgé alors de quatre ans, comme dit Ammien Marcellin. Gratien, qui étoit extrêmement bon, ne s'opposa point à cette élection, qui se fit l'an 375. * Socrate, *l.* 4, *hist. c.* 26. Ammien Marcellin, *l.* 30, *&c.*

CEREALIS, évêque de *Castulum* en Afrique, vivoit dans le V siécle, vers l'an 490. Ce fut environ cette même année, que se trouvant à Carthage, il écrivit un livre contre l'évêque Maximien arien, qui l'avoit attaqué en présence du roi des Vandales. Cet ouvrage est dans le IV tome de la bibliothéque des Peres, & sous ce titre, *liber de fide S. Trinitatis.* Il est divisé en vingt petits chapitres, & il contient les autorités de l'écriture-sainte, pour prouver la consubstantialité du Verbe avec son Pere. * Gennad. *de script. ecclef. cap.* 95. Honoré d'Autun, *de lum. ecclef. lib.* 2, *cap.* 95. Trithème, &c.

CEREIDAS fut un excellent législateur de Megalopolis. Etant sur le point de mourir, il se tourna vers ses amis, & leur assura qu'il sortoit fort content de la vie, parcequ'il étoit persuadé qu'il alloit bientôt joindre Pythagore le plus sage des philosophes, Hécatée le plus habile des historiens, Olympe le plus excellent des musiciens, & Homere le pere de la fable, & le prince des poëtes. * Etienne.

☞ CEREMISSES ou CZEREMISSES, peuples de l'empire russien, qui habitent des deux côtés du fleuve Volga, au pays de Casan, à l'occident. Le Volga les divise en deux peuples, qu'on distingue par les noms de *Logowoi* & de *Zanagornoi.* Les Céremisses Logowoi, c'est-à-dire, *habitans* des plaines, sont à la gauche du Wolga, dans des vallées abondantes en foin, & c'est de-là qu'ils ont pris leur nom. Les Cérémisses Zanagornoi, c'est-à-dire, *montagnars*, sont au midi du Wolga. Ils ont pris leur nom des montagnes rudes & incultes dans lesquelles ils habitent. Ce sont des Tartares que le grand duc de Moscovie soumit à son empire en 1552. Ils n'ont point de maisons, mais seulement quelques hutes; ils ne vivent que de miel, de gibier qu'ils prennent dans les bois, & de lait que leurs bestiaux leur fournissent. Il y en a quelques-uns de mahométans; mais ceux d'auprès de Casan sont tous païens, & ne savent ce que c'est que baptême & circoncision. Ils croient la plupart qu'il y a un Dieu qui est immortel, & qui doit être adoré; mais ils ne croient point l'immortalité de l'ame, ni la résurrection des morts; quoiqu'ils n'admettent ni paradis ni enfer, ils ne laissent pas de faire des sacrifices à Dieu. Ils en font aussi aux diables, qu'ils tâchent d'appaiser par le culte qu'ils leur rendent, de peur qu'ils ne les tourmentent en cette vie. Dans les sacrifices qu'ils font à Dieu, ils tuent un cheval, un bœuf ou un mouton, & en brulent la peau, avec une tranche de la chair, versant dans le feu plein une écuelle d'hydromel. Ils adorent aussi le soleil & la lune, & ont un langage particulier; mais ceux qui sont obligés de trafiquer avec les Moscovites, se servent aussi de leur langue. Ils se font tous raser la tête; & ceux qui ne sont point encore mariés, se laissent croître une longue tresse de cheveux qui leur pend sur le dos, ou qui est relevée par un nœud. La polygamie est commune parmi eux, & il n'y en a point qui n'ait quatre ou cinq femmes. * Olearius, *voyage de Moscovie.* Strahlenberg, *descript. de l'empire russien*, *ch.* 13.

CERENZA, CIRENZA, ou ACERENZA, en latin *Cerentià*, *Geruntia*, ville dans la Basilicate, province du royaume de Naples. Les anciens la nommoient *Acherontia* & *Acherontus*, & c'est la même que Paul Diacre nomme par corruption *Agerentia.* Elle a été autrefois le siége d'un archevêché; il se trouve aujourd'hui uni avec celui de Matera, dans la terre d'Otrante. * Collenutio, *hist. Neap.* Le Mire, *notit. episc.* Léandre Alberti, *descript. Ital.* Les anciens auteurs en ont aussi parlé, comme Tite-Live, Pline & Horace, *l.* 2 *carm.*

CERÈS, fille de Saturne & d'Ops, sœur de Jupiter & de Neptune, fut mere de Proserpine. Les anciens la reconnoissent pour la déesse des grains & des fruits, & croient que pour apprendre aux hommes l'art de cultiver la terre, elle voyagea long-temps avec Bacchus. On dit que voulant retrouver sa fille (que Pluton, selon la fable, lui avoit enlevée) elle alluma deux flambeaux sur le mont Etna pour la chercher nuit & jour par toute la terre. * Stace, *Thébaïde*, *l.* 12. Ovide, *métam. l.* 5. Dans cette recherche, elle vint à la cour du roi d'Eleusis en Attique; elle prit le soin d'élever son fils Triptolème; & voulant le rendre immortel, elle le nourissoit durant le jour de lait divin, & le cachoit la nuit dans le feu. Le roi s'étonnant de voir croître cet enfant à vue d'œil, épia une nuit la nourice, & voyant qu'elle le mettoit dans le feu, jetta un cri de frayeur qui le découvrit, & fut cause de sa perte; car cette déesse

déesse irritée de sa curiosité, le fit aussitôt mourir. Pour ce qui est du jeune Triptolème, elle lui enseigna la maniere de labourer la terre, & d'y semer du bled; & l'ayant mis sur un char tiré par des serpens aîlés, elle l'envoya par tout l'univers pour enseigner l'agriculture à tous les hommes. Ovide (*liv.* 5, *fab.* 6 & 7) dit que Cerès a été la premiere qui a fait labourer les champs, qui a donné des bleds pour la nouriture des hommes, & qui par ses loix leur a enseigné la justice & la société. Ce poëte ajoute que lorsqu'elle fut retournée en Sicile, la nymphe Arethuse lui découvrit que Proserpine avoit été enlevée par Pluton, & qu'elle obtint de Jupiter que sa fille lui seroit rendue, si elle n'avoit rien mangé dans les enfers; mais Ascalaphe, fils d'Acheron & d'Orphné, une des nymphes infernales, déclara qu'il avoit vu Proserpine cueillir une grenade dans les jardins de Pluton, & qu'elle en avoit sucé sept grains; cette déesse fut si indignée, qu'elle le changea en hibou. Enfin, Jupiter, pour consoler sa sœur Cerès, lui accorda que sa fille demeureroit six mois dans les enfers avec son mari, & six mois dans le ciel avec sa mere.

Quelques auteurs croient que Cerès fut une reine de Sicile, dont Orcus, roi des Molossiens, enleva la fille, & que cette aventure donna sujet à la fable. Les poëtes prennent encore Cerès pour la lune, & Bacchus pour le soleil, comme Virgile, *au* 1 *des Georg.*

*Vos ô clarissima mundi*
*Lumina, labentem cœlo quæ ducitis annum,*
*Liber & alma Ceres.*

D'autres prennent Cerès pour la terre qui est la mere nourice des hommes. On l'a nommée *Tesmophore* ou *Législatrice*, *Legifera*, parcequ'avant l'usage du froment, les hommes vivoient de gland dans les bois, sans loix & sans police. Dès que le froment fut trouvé, il fallut partager & labourer la terre; ce qui donna commencement à la police & aux loix, comme le dit Servius: *Leges Ceres dicitur invenisse, nam & sacra ipsius Tesmophoria, id est, legum latio vocantur; sed hoc ideò fingitur, quia ante frumentum inventum à Cerere, passim homines sine lege vagabantur: quæ feritas interrupta est, postquàm ex agrorum discretione nata sunt jura.*

*Prima Ceres unco terram dimovit aratro,*
*Prima dedit fruges, alimentaque mitia terris;*
*Prima dedit leges. . . . . .*
Ovide, *métamorph. lib.* 5, *v.* 341.

Cerès est la mere de Proserpine, & néanmoins l'une & l'autre est la terre. Rhea est la mere de Cerès, & néanmoins ni l'une ni l'autre ne sont autre chose que la terre. Les vérités sont réelles & physiques, les généalogies sont poétiques & figurées: quelques-uns considerent diversement la terre, & veulent que Rhea soit tout le globe de la terre; que Cerès n'en soit que la surface, que l'on seme & qu'on moissonne, & que Proserpine ne soit que l'hémisphere de nos antipodes; c'est le sentiment de Vossius. Quelques écrivains assurent que Cerès étoit venue de Sicile en Gréce; qu'elle demeura à Athènes la 16[e] année du régne d'Erectée; que les marbres d'Arondel mettent à l'an 1409 avant J. C. qu'elle apprit aux Athéniens à semer du bled, que Triptolemus, fils de Celé & de Nerée, en sema dans le champ appellé *Rharius*, proche d'Eleusine, & que cet art passa ainsi aux autres nations.

La tradition des Egyptiens, selon Diodore de Sicile, est qu'Isis est la même que Cerès, qui inventa la culture & l'usage du froment, & publia des loix très-équitables; ainsi c'étoit une divinité d'Egypte. Diodore de Sicile rapporte qu'Erectée, roi d'Athènes, étant passé d'Egypte en Gréce, & y ayant fait transporter une grande quantité de froment dans un temps de famine, les Grecs, par une juste reconnoissance, lui déférerent la royauté; qu'ensuite ce prince établit à Athènes les mysteres de Cerès, selon l'usage & les cérémonies d'Egypte. Cet historien dit encore au même endroit, que l'arrivée de Cerès à Athènes n'est autre chose que le transport des fromens de l'Egypte en Gréce; *Deam illo tempore in Atticam venisse traditur, quo fruges ejus nomine insignes Athenas sunt importatæ, quarum semina tunc Cereris beneficio quasi denuò reperta videantur.* Il y auroit même sujet de croire que cette course de Cerès par toute la terre, n'auroit été que le transport & la distribution du froment par-tout, soit quand on commença à semer du grain, soit dans la suite du temps, que la stérilité eut fait naître la famine; & s'il y a eu des pays qui aient été en état de fournir en abondance du froment aux autres, c'est certainement l'Egypte & la Sicile, mais sur-tout l'Egypte, parceque les débordemens du Nil rendent les terres de ce pays plus fertiles qu'elles ne le sont en aucun autre endroit du monde; c'est ce qui a donné lieu de croire qu'Isis, reine d'Egypte, est la même que Cerès, & qu'elle communiqua aux autres parties de la terre le bled & l'art de le cultiver. Enfin pour confirmer ce qui a été dit, le même auteur ajoute que les cérémonies & les antiquités des Egyptiens sont semblables. Il y a d'autres endroits où Diodore semble balancer les raisons qui mettoient en avant la Sicile, l'Attique, l'isle de Créte, & l'Egypte, pour s'aproprier la gloire d'avoir été le pays originaire de Cerès, l'inventrice de l'art de semer & de cultiver les bleds. Herodote avoue que les mysteres de Cerès, qu'on appelloit la *Legislatrice* ou *Tesmophore*, avoient été transportés d'Egypte en Gréce.

Les villes de la Gréce, au rapport de Pausanias, surtout Athènes & Argos, disputoient entr'elles de la même maniere que les Egyptiens & les Phrygiens, sur l'origine & l'antiquité des mysteres de Cerès, & de la distribution du bled.

Pausanias nous apprend encore que les mysteres de Cerès & d'Isis étoient si secrets, qu'il n'étoit permis qu'à ses prêtres de voir sa statue. Il dit ailleurs qu'il n'étoit pas même permis à ceux qui n'avoient pas été admis à ces mysteres, de s'informer de ce que c'étoit, bien loin d'y pouvoir assister, ou d'en être spectateurs. Il parle aussi d'un autre temple de Cerès, où les seules femmes entroient, nous assurant que les mysteres & les sacrifices de Cerès Eleusine étoient ce que la Gréce avoit de plus saint. On distinguoit les grands mysteres qu'on appelloit τέλεια, des petits que l'on nommoit μυστήρια. Les grands se célébroient tous les ans à Argos, les petits une fois en cinq ans à Eleusis; ceux-là en automne, ceux-ci au printemps, comme si on avoit égard à l'éloignement & aux approches du soleil. Les petits duroient neuf jours, après lesquels on célébroit diverses sortes de combats. Le premier endroit où Cerès a commencé à recevoir les honneurs d'une déesse, est, selon Denys, (*l.* 1,) la ville de Palantium, que les Arcadiens bâtirent sur le mont Palantio, avec un temple en son nom, & une prêtresse Grecque de nation, & des jours de fêtes qui se célébroient à la fin du mois de mars. Les cérémonies de ces fêtes furent apportées à Rome par Evandre, l'an de la fondation de Rome 259, sous le consulat de A. Posthumius & de T. Virginius. Après la victoire remportée sur les Volsques, on porta les dépouilles dans le temple de Cerès, lequel trois ans après fut dédié solemnellement à cette déesse par le consul Sp. Cassius resté à Rome. Ce temple étoit bâti au bout d'un grand cirque; on commençoit la solemnité de sa fête à la pointe du jour, un peu avant l'aurore; & les femmes qui en étoient les seules prêtresses, couroient comme des furieuses de tous côtés avec des torches allumées; elles étoient avec cela obligées à une grande pureté, & il ne leur étoit point du tout permis de divulguer les mysteres de la déesse; pour mieux garder le silence, elles étoient obligées de s'abstenir de vin. On représentoit Cerès d'un air triste & désolé, tenant dans sa main un flambeau ou un bouquet d'épis de bled, ou avec une couronne des mêmes épis sur la tête, comme on le

voit dans la plupart des anciennes médailles, dont on parlera à la fin de cet article.

Ciceron dit qu'à Catane en Sicile, Cerès étoit honorée comme dans Rome & dans tout le reste de la terre, y ayant une statue d'elle, dont les hommes n'ont nulle connoissance, non pas même s'il y en a une, les hommes n'entrant jamais dans son temple, mais les seules femmes & les seules vierges y faisant toutes les fonctions sacerdotales : *Sacrarium Cereris est apud Catanenses, eadem religione, quâ Romæ, quâ in cæteris locis, quâ propè in toto orbe terrarum. In eo sacrario intimo fuit signum Cereris per antiquum, quod viri non solùm cujusmodi esset, sed ne esse quidem sciebant. Aditus enim in id sacrarium non est viris. Sacra per mulieres & virgines confici solent.*

Pour découvrir l'origine des mysteres de Cerès Eleusine, il faut se souvenir que l'invention du labourage a été attribuée par les uns à Cerès, qui se servit de Triptolème, par les autres à Bacchus. Le grand mystere de Bacchus, institué par Isis ou Cerès, qui passa dans la suite des temps de l'Egypte en Gréce, étoit l'adoration de Phallus ou du membre viril d'Osiris, qui ne put être trouvé par Isis après que Typhon l'eût mis à mort, & à qui Cerès ou Isis fit rendre ces honneurs infâmes. Saint Augustin (*liv. 7 de la cité de Dieu, chap. 20*) parle ainsi de Cerès : « Entre les mysteres de Cerès, les plus fameux » sont ceux de Cerès Eleusine, que les Athéniens célé» broient avec beaucoup de pompe. » Tout ce que Varron en dit, ne regarde que l'invention du froment qu'on lui attribue, & le rapt de sa fille Proserpine que Pluton enleva, & qu'il dit être la fécondité des semences. Cette fécondité, ajoute-t-il, ayant manqué pendant quelque temps, & la terre étant devenue stérile, cela donna lieu à cette opinion, que Pluton avoit enlevé & retenu dans les enfers la fille de Cerès, c'est-à-dire, la fécondité même; mais comme après cette calamité, qui avoit causé un deuil public, l'on vit revenir la fécondité, on crut que Pluton avoit rendu Proserpine, & l'on institua des fêtes solemnelles en l'honneur de Cerès. On faisoit anciennement présider Cerès à toute l'économie champêtre ; & Pausanias (*in Arcadicis*) fait mention d'un autel où l'on offroit des fruits des arbres, du miel, de la laine, & autre chose de cette nature, des serpens, une truye pleine, sur-tout du pavot, mais point de vin. De-là vient que Plaute (*in aulularia*) parlant d'une certaine noce où il n'y avoit point de vin, dit plaisamment que c'étoit des noces de Cerès. Le même Pausanias l'appelle *Mallophore*, c'est-à-dire, *porte-laine* ; & *Melophore*, comme qui diroit, *porte-brebis*, noms sous lesquels elle étoit révérée au pays de Mégare. Varron (*de ling. lat. lib.* 4) veut que le nom de Cerès ait été pris pour celui de *Gerès*, & qu'il vienne du latin *gerere*, c'est-à-dire, *porter*, parceque la terre porte des épis ; mais il y a plus d'apparence qu'il prend son origine de *goresb*, mot hébreu, qui signifie *du bled battu* ou *moulu*. Les Cnidiens l'appelloient *Cyré*, en grec Κυρή, comme qui diroit *maîtresse de la vie*. Cerès étoit représentée dans un chariot tiré par deux dragons, tenant des têtes de pavots en une main, & une torche ardente en l'autre, avec une gerbe de bled sur la tête. Les Arcadiens tenoient toujours du feu dans les temples de Cerès & de Proserpine.

L'on a plusieurs médailles sur lesquelles Cerès est représentée. Une de Memmius, édile curule, nous la représente assise, tenant en sa main droite trois épis de bled, & en sa gauche un flambeau allumé. Une autre de C. Volteius la fait voir traînée dans un char attelé de deux serpens, ayant des flambeaux en ses mains ; & sur deux autres de Vibius Pansa, elle est dépeinte la robe un peu troussée, ayant pareillement des flambeaux en ses mains, & portant le pied droit sur une truye, qu'on lui offroit ordinairement en sacrifice, parceque cet animal gâte les bleds.

On a donné plusieurs épithétes à Cerès, comme *Actæa*, *Alumna*, *Attica*, *Eleusina*, de la ville d'Eleusine, *Ennensis*, de la ville d'Enna, auprès de laquelle sa fille Proserpine fut enlevée : *Frutis*, dans Solin, *c.* 2 : *Mammosa*, dans Lucrece, *l.* 4, *v.* 1161 ; & dans Arnobe, *l.* 7, *nigra & inferna* Παμμήτειρα, & dans Orphée, hymne ; *Panda* ou *Pantica*, du mot *panis* ; *Profunda* ; *Rharia*, d'un champ appellé *Rharius*, près de la ville d'Eleusine, qui, suivant Pausanias, est le premier qui ait été ensemencé par Cerès : *sancta Tesmophoros* ou *Legifera* ; on a déja donné ci-devant la raison & l'éclaircissement de ce nom dans un passage de Servius. Voilà à peu près tout ce qui regarde la déesse Cerès, si connue des Egyptiens, des Grecs & des Romains. *Voyez* Joh. Rosin, *antiq. Rom. l.* 2, *c.* 11. Thomas Dempster, *paralip. in illud.* Saumaise, *ad Solin.* Gaspar Barth. *ad Stat.* La fête qui se célébroit à Rome en son honneur s'appelloit *Cerealis* ; & il y en avoit à Athènes deux sous le nom de *Cerealia.* Pline (*l.* 34, *c.* 4) parle de la premiere statue érigée en son nom à Rome. *Voyez* CEREALES. * Hygin. Stace. Ovide. Hésiode. Apollodore. Pitiscus, *lexicon. antiquitatum.* Du Pin, *hist. profane, tome I.*

CERESOLA (Flaminie) *cherchez* CERASOLA.

CERESTE, *cherchez* CEIRESTE.

CERET, bourg du Roussillon, au pied des Pyrenées, près la riviere de Tech, à cinq ou six lieues de Perpignan & d'Elna. C'est le lieu où s'assemblerent l'an 1660 les envoyés de France & d'Espagne, pour régler les limites des deux états dans ces quartiers. * Mati, *diction.*

CERETHI, contrée de la Palestine. David se servoit des soldats de ce pays pour sa garde * *I. Rois*, 30, 14. *II. Rois*, 20, 23.

CERETI (Daniel) savant médecin de Bresce en Italie, dans le XV siécle, étoit fils de Baptiste Cereti, médecin, qui tiroit son nom d'une terre près de Bergame. Il fit le panégyrique de sa patrie, & l'éloge en vers des hommes illustres qu'elle avoit produits. Il vivoit encore l'an 1470. * Vossius, *de hist. Lat. l.* 3, *c.* 10.

☞ CERETI ou CERETA (Laura) sœur de Daniel, naquit à Bresce en 1469. Elle fut confiée dès l'âge de sept ans à de saintes filles, qui eurent soin de former encore plus son cœur que son esprit. Son pere se chargea depuis de lui apprendre les sciences, & il eut lieu d'être satisfait des progrès qu'elle fit dans l'étude des langues grecque & latine. Elle étudia pareillement la philosophie, & même assez de théologie pour ne point ignorer ce qu'il y a de plus essentiel dans cette science sublime. Son pere lui fit épouser de bonne heure Pierre Serini, dont il connoissoit la probité, les bonnes mœurs & le bon esprit. Cereta en demeura veuve au bout de dix-huit mois. Elle profita de la liberté du veuvage pour se livrer avec plus d'ardeur à ses cheres études. On voit par ses lettres, qu'elle étoit en relation avec les savans les plus distingués de son temps, & même avec des personnes de la premiere distinction. Elle mourut à la fleur de son âge, & ne vit pas la fin du quinziéme siécle. Il nous reste de cette savante soixante-douze lettres, que Jacques-Philippe Thomasini a données au public avec quelques notes, & la vie de l'auteur, en un volume *in*-8°, imprimé à Padoue en 1640. On trouve une notice de ce recueil dans celui intitulé, *Piéces fugitives d'histoire & de littérature anciennes & modernes*, &c. Paris 1704, *in*-12, premiere partie, page 70 *& suiv.* Mais cette notice ne peut suppléer à la lecture même des lettres de Cereta. * *Mém. mss.* de M. l'abbé Goujet.

CERF (Jean-Laurent le) écuyer, sieur de la Vieuville de Freneuse, garde des sceaux du parlement de Normandie, né à Rouen en 1674, d'une noble & ancienne famille, & mort le 10 novembre 1707, âgé seulement de trente-trois ans. Il étoit d'une famille originaire de Pont-Audemer, & issue d'un Pierre le Cerf, capitaine des côtes sous Charles VII, qui fut ennobli par ce prince en 1449. Jean-Laurent le Cerf fit ses études avec beaucoup de succès sous le célébre pere de Tour-

nemine, jésuite; & après sa philosophie, il étudia en droit à Caën. En 1696 il fut pourvu de la charge de garde des sceaux du parlement de Normandie créée en 1449, & dont Laurent le Cerf de la Vieuville son pere avoit été revêtu en 1671. Quoique Jean-Laurent le Cerf ait peu vécu, il avoit beaucoup appris, & c'étoit son ardeur immodérée pour l'étude qui l'avoit épuisé, & qui l'enleva enfin à la fleur de son âge. Il a donné au public, 1. l'explication du quatre cent trente-cinq & du quatre cent trente-sixiéme vers du quatriéme livre de l'énéide de Virgile, avec les pensées de M. du Tot de Ferrare, conseiller au parlement de Normandie, touchant deux endroits considérables de la pharsale de Lucain; & un éloge abrégé de M. du Tot, inséré dans les mémoires de Trévoux de juillet 1702. 2. Dissertation où l'on prouve qu'Alexandre *le Grand* n'est pas mort empoisonné; & remarques sur Ausone & Catulle, dans le *Mercure de Trévoux, septembre & octobre* 1708. 3. L'abbé Raguenet ayant publié en 1702 un paralele des Italiens & des François en ce qui regarde la musique & les opera, où il avoit donné la préférence aux Italiens, M. le Cerf prit en 1704 la défense du gout des François dans un écrit intitulé : *Comparaison de la musique italienne & de la musique françoise*, à Bruxelles, *in*-12. Cet ouvrage est d'un style vif, & l'auteur y soutient avec feu l'honneur de sa patrie. Cette dispute s'échauffa encore davantage. L'abbé Raguenet répondit en 1705, & prit la *défense du parallele des Italiens & des François, en ce qui regarde la musique & les opera*, à Paris, *in*-12. Le journal des savans qui avoit parlé d'abord avantageusement de l'ouvrage de M. de la Vieuville, loua beaucoup cette réponse, & lança plusieurs traits contre le défenseur de la musique françoise. M. de la Vieuville fit remarquer avec vivacité cette contradiction dans la réplique qu'il fit à l'abbé Raguenet, c'est-à-dire, dans deux nouveaux volumes qu'il ajouta au premier intitulé : *Comparaison de la musique italienne & de la musique françoise*, à Bruxelles en 1705, *in*-12, en trois parties. La premiere partie porte le titre de *seconde édition*; mais elle n'a de nouveau qu'un nouveau titre; il n'y a que les deux autres parties qui aient paru alors pour la premiere fois. Le journal des savans passant les bornes d'un extrait, les tourna en ridicule & augmenta ses premieres contradictions. M. de la Vieuville piqué au vif, répondit aux journalistes avec encore moins de ménagement dans l'écrit intitulé : *L'art de décrier ce qu'on n'entend point, ou le médecin musicien : Exposition de la mauvaise foi d'un extrait du journal de Paris*, à Bruxelles en 1706, brochure *in*-12. Le médecin *musicien* est M. Andri, que M. de la Vieuville accusoit d'être auteur de l'extrait de son livre. Le journaliste parla aussi de cette brochure, & fit quelque réparation à l'auteur. M. de la Vieuville faisoit aussi des vers françois, & l'on a de lui quelques piéces en ce genre qui ont été goutées. En 1698, il adressa au pere Bouhours, jésuite, avec qui il étoit très-lié, une belle épitre en vers françois, sur le rétablissement de la santé de ce pere. Elle n'a point été imprimée. C'est lui encore qui est auteur de cette épitaphe du pere Bouhours, qui a couru dans le temps de la mort de ce pere :

*Ci gît Bouhours. Que la Cour & la Ville*
*Viennent révérer tour à tour*
*Le tombeau d'un auteur habile*
*Qui polit la Ville & la Cour.*

* Éloge de M. le Cerf de la Vieuville de Freneuse, par dom Philippe le Cerf de la Vieuville, bénédictin de la congrégation de S. Maur, *dans le Mercure d'avril* 1726.

CERIGLIANO, *cherchez* CIGLIANO.

CERIGNOLA, bourg du royaume de Naples, dans la Capitanate, environ à deux lieues de la riviere d'Offanto, & de la terre de Bari. * Mati, *diction.*

CERIGO, premiere isle de l'Archipel vers l'Europe, au midi du cap *Maleo* de la Morée, à l'orient du golfe de *Colochina*, & environ à 40 ou 50 milles de Candie, qui est située vis-à-vis. Cette isle a environ 60 milles de circuit; les anciens la nommoient *Porphyris*, à cause du porphyre qu'on y trouve en abondance; ou *Cythere*, du nom d'une de ses villes, où les poëtes disent que Vénus prit naissance. On dit que Sinan Cigale avoit coutume de l'appeller *la lanterne de l'Archipel*, parceque c'est de-là qu'on peut découvrir les flottes du Turc. Autrefois elle servoit de rempart aux Lacédémoniens, & de retraite à leurs vaisseaux qui retournoient d'Egypte & de Lybie. Le meilleur de ses ports, qui est à 12 milles de la forteresse, est profond & sûr; son bassin peut contenir quarante galeres. Le terroir produit de très-bon vin, mais il n'y croît pas en abondance. Il y a beaucoup de bled, d'huile d'olive & de bêtes fauves; on y voit beaucoup d'ânes sauvages; l'on dit qu'on trouve dans leurs têtes de certaines pierres qui facilitent l'accouchement des femmes. La ville qui porte le même nom que l'isle, est un évêché : elle est bâtie sur la pointe d'un roc, & extrêmement fortifiée, tant par l'art que par la nature. La mer lui sert de fossé, & son artillerie est pointée sur une hauteur, d'où elle commande de toutes parts. La république de Venise possédoit cette isle, depuis la division de l'empire grec, & elle y envoyoit tous les deux ans un noble Vénitien pour y commander en qualité de gouverneur & de provéditeur; mais les Turcs s'en sont rendu maîtres. Il y a quelques couvens de caloyers Grecs, dont le plus célébre est celui de S. Jean de la Grotte, bâti sur un rocher, à la droite de la forteresse. Ce monastere est taillé dans le roc à la pointe du marteau; & quoique l'abord en soit très-difficile, ces religieux ne laissent pas d'y monter toutes les nuits pour y faire leurs prieres. Les habitans ont une vénération particuliere pour ce lieu, à cause qu'ils se persuadent que ce fut en cet endroit que S. Jean commença son apocalypse. L'isle de Cerigo a ses côtes fort élevées, particuliérement celles qui regardent l'occident; de sorte que les vaisseaux qui viennent d'Italie croient que cette isle fait une partie de la terre-ferme de la Morée, & ne découvrent le canal de Cervi que de trois lieues. Elle a quatre petites montagnes, dont les sommets étoient autrefois occupés par autant de petites villes; aujourd'hui il n'y a que celle qu'on nomme Cerigo, qui est fort peuplée, parceque plusieurs habitans de l'isle de Candie s'y sont réfugiés, pour ne pas s'éloigner du climat de la Gréce. * P. Coronelli, *description de la Morée.*

CERIGOTA, *cherchez* CECERIGO.

CERILIANUS (Fabius) historien, qui vivoit dans le III siécle, du temps des empereurs Carus, Carin & Numerien. Il ne nous est connu que par un passage de Vopiscus, dans la vie de ces princes, *au chap.* 3.

CERINTHE, hérésiarque, disciple de Simon *le Magicien*, vivoit dans le premier siécle, à Antioche de Syrie. Quelques-uns ont cru qu'il fut un des principaux auteurs du schisme qui pensa se former dans cette ville entre les chrétiens, pour l'observation des cérémonies légales qu'il vouloit mêler avec l'évangile. On le fait aussi un des auteurs de la secte des Chiliastres ou Millénaires. S. Jean étant de retour à Ephèse après la mort de Domitien, écrivit son évangile à la priere des fidéles, pour réfuter les erreurs de cet hérésiarque. On dit même que ce saint apôtre ayant trouvé Cerinthe dans les bains publics, où il alloit pour se laver, selon la coutume de son temps, n'y voulut pas entrer, *de peur*, dit-il à ses disciples, *que la maison ne tombe sur nous.* Ce que S. Epiphane rapporte, que Cerinthe fut un de ceux qui exciterent les Juifs à murmurer de ce que S. Pierre avoit baptisé Corneille, & que ceux qui soutenoient à Antioche & à Jérusalem la nécessité de la circoncision, étoient des disciples de Cerinthe, ne s'accorde point avec le temps auquel quelques anciens placent Cerinthe; car ils ne mettent son hérésie qu'après celle de Carpocrate, qui ne commença qu'en 120 : cependant il est certain que Cerinthe a commencé à dogmatiser du vivant de S. Jean l'évangeliste, c'est-à-dire, avant

l'an 101 ; mais il n'y a pas d'apparence que ce soit dès l'année 50, puisque S. Irenée remarque que les Nicolaïtes, qui étoient une branche des Gnostiques, avoient commencé long-temps avant Cérinthe. Il faut donc dire que Cérinthe n'a publié ses erreurs que vers la fin du premier siécle sous l'empire de Nerva & de Trajan, & qu'il a continué sous celui d'Adrien. On peut croire que dans les commencemens il n'avoit point d'autre erreur, si ce n'est qu'il vouloit établir la nécessité de se faire circoncire, & d'observer les cérémonies de la loi & l'évangile ; mais il ne demeura pas dans ces bornes, car étant en Asie, où il fit sa demeure, il enseigna 1. que le monde n'avoit pas été fait par le Dieu souverain, mais par une vertu séparée & inférieure au premier principe qui est au-dessus de toutes choses, laquelle n'avoit aucune connoissance du Dieu souverain ; 2. que J. C. n'étoit pas né d'une vierge, mais qu'il étoit fils de Joseph & de Marie, comme les autres hommes, différent seulement en ce qu'il avoit plus de justice, plus de prudence & plus de sagesse ; 3. que le Christ, fils du Dieu souverain, étoit descendu sous la figure d'une colombe dans Jesus, quand il fut baptisé, qui lui avoit fait connoître le Pere inconnu, & opérer des miracles ; 4. que ce Christ avoit quitté Jesus qui avoit souffert seul, & que le Christ étoit demeuré impassible. Voilà les erreurs que lui attribue S. Irenée. Les auteurs qui ont traité des hérésies, ajoutent qu'il admettoit des Æons & une plénitude invisible, que les erreurs précédentes supposent, & qu'il disoit que le monde avoit été créé par les anges, & que l'auteur de la loi n'étoit qu'un ange ; ce qui ne semble guères s'accorder avec le sentiment qu'on lui attribue de la nécessité de l'observation de la loi. Caïus & Denys d'Alexandrie, cités par Eusebe (*l.* 3, *c.* 28 *de son histoire*,) reprennent Cerinthe d'avoir cru que le régne de J. C. seroit terrestre, & qu'il consisteroit dans les voluptés charnelles du boire, du manger & des nôces, dans des fêtes & dans des sacrifices continuels pendant mille ans. Cette opinion du régne de J. C. sur la terre pendant mille années n'étoit pas particuliere à Cerinthe, & plusieurs des anciens l'ont soutenue après Papias ; mais il semble que Cerinthe n'admettoit point d'autre béatitude que ce régne terrestre. Il y avoit même quelques-uns des Cerinthiens, si l'on en croit S. Epiphane, qui nioient absolument la résurrection, du moins plusieurs d'entr'eux soutenoient que J. C. n'étoit pas encore ressuscité. Cerinthe rejettoit tous les évangiles, à l'exception de celui de S. Matthieu ; il rejettoit les actes des apôtres & les lettres de S. Paul ; il honoroit Judas, & étoit ennemi du martyre, si l'on en croit Philastre. Quelques anciens ont attribué l'apocalypse de S. Jean à Cerinthe, & Caïus dit qu'il établissoit son opinion du régne de mille ans sur des révélations ou apocalypses, qu'il débitoit comme écrites par un grand apôtre ; ce que l'on peut entendre de lui-même : mais il n'est pas nécessaire d'interpréter ceci de l'apocalypse de S. Jean, & il se peut faire que Cerinthe avoit lui-même composé une apocalypse. * S. Irenée, *l.* 1, *c.* 25, *&c.* S. Epiphane, *hær.* 28. Eusebe. Theodoret. Baronius, *A. C.* 35, 41, 51, 57, 74, 97. Ittigius, *de hær. lib.* 1, *cap.* 5. Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclésiast. trois premiers siécles.*

CERIOLAN (Frédéric Furio) étoit sorti d'une bonne famille de Valence en Espagne. Il ne se distingua pas moins par son esprit & par son savoir, que par sa naissance. Ayant commencé ses études à Paris, il s'en alla à Louvain, où il disputa contre Bononia, Sicilien, professeur en théologie, sur les versions de la bible en langue vulgaire, qu'il prétendoit qu'on devoit rendre publiques. Ayant passé en Allemagne, il mit par écrit & donna au public cette dispute, qui fut jugée digne de censure ; mais l'empereur Charles-Quint, bon juge du mérite des gens d'esprit, ayant reconnu l'érudition, la candeur & les bonnes qualités de Furius, non-seulement le délivra du danger où il se trouvoit, mais l'envoya à Philippe son fils. Il demeura toute sa vie auprès de ce prince ; & pendant les guerres des Pays-Bas, il fit tous ses efforts pour faire cesser les différends & les troubles qui agitoient ces provinces. Il passa pour un des éloquens hommes de son siécle, & il donna au public l'art de bien parler, en trois livres de rhétorique, écrits en latin, & publiés à Louvain. Il a fait un livre *des devoirs d'un conseiller & des conseils.* Tous ces ouvrages passoient pour excellens, dans un temps où les bons auteurs & les bons livres étoient rares. Ceriolan ayant passé toute sa vie dans le célibat, mourut à Valladolid en 1592, âgé de plus de 60 ans: * De Thou, *hist.* Teissier, *addition*, *partie* 2.

CERISANTE (Marc Duncan, surnommé de) étoit fils d'un célébre médecin nommé Marc Duncan, gentilhomme Ecossois, habitué à Saumur en Anjou, où Cerisante naquit. Il avoit beaucoup d'esprit, & étoit bien fait de corps, mais naturellement vain, ambitieux & fanfaron. Le marquis du Vigean le choisit pour précepteur du marquis de Fors son fils aîné, lequel étant devenu mestre de camp ou colonel du régiment de Navarre, fit son précepteur lieutenant de sa compagnie, par maniere de reconnoissance. Ils se trouverent ensemble à la bataille de Thionville en 1639 ; mais le marquis de Fors ayant été tué l'année suivante au siége d'Arras, Cerisante vendit sa lieutenance deux mille écus, & fut envoyé en 1641 à Constantinople par le cardinal de Richelieu. Il alla peu après chercher une nouvelle fortune en Suéde, avec des lettres de recommandation de Hugues Grotius, ambassadeur de cette couronne en France. Le chancelier de Suéde qui aimoit les belles lettres, ayant vu ses vers latins & sa prose, en fut si charmé, qu'il le députa en France en qualité d'envoyé, vers l'an 1644. Dans cette négociation il se fit estimer du cardinal Mazarin ; mais ses rodomontades & son insolence le firent haïr du marquis du Vigean, du duc d'Epernon, & de son fils le duc de Candale, qui solliciterent si fort les puissances, que la cour en fit ses plaintes en Suéde, & que l'envoyé fut rappellé de son emploi en 1646. Cerisante s'en alla ensuite en Pologne, où il ne put rien faire, & s'en étant apperçu bientôt, vint à Rome, où il ne fit que très-peu de séjour. La révolte de Naples étant arrivée l'an 1647, il suivit le duc de Guise qui se jetta dans la place, & traita secrettement avec Gennaro Annese, pour être mestre de camp général des troupes de Naples. Enfin le jour de l'attaque générale des postes des Espagnols, il reçut un coup de mousquet dans le talon, dont il mourut, l'an 1648, le 28 ou le 29 février. Il fit son testament la veille de sa mort, dans lequel il laissa à ses freres ses terres, ses meubles & son argent comptant, quoiqu'il n'eût pas un pouce de terre ni un sol de bien. Le duc de Guise dit dans ses mémoires, qu'il eut l'effronterie de le faire son exécuteur testamentaire, & qu'il fit pour vingt-cinq mille écus de legs pieux ; quoiqu'il n'eût pas un denier. Mais dans la copie de son testament, on trouve que ce fut Carlo Carola, qu'il nomma exécuteur testamentaire, & que ses legs, donations & fondations montoient seulement à la somme de 550 ducats. On a voulu noircir sa mémoire, en lui imputant des vues qu'il ne paroît pas avoir eues dans ses voyages. Il étoit né protestant, & il avoit passé du calvinisme à la religion catholique sur la fin de ses jours. A l'égard de sa poësie latine, elle est fort estimée des savans ; son caractere est noble & élevé, & les deux odes qui nous restent de lui, & que l'on trouve à la fin des lettres latines de Balzac & dans le Ménagiana de 1715, tome II, approchent assez du caractere d'Horace. * Bayle, dans son *dictionnaire critique de la seconde édition* 1702. Louis Auberi du Maurier, *mémoires pour servir à l'histoire de Hollande. Vie de Grotius*, *page* 425 *& suiv.* René Rapin, *réflexions sur la poëtique*, *partie* 2, *réflex.* 30. Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes*, *tome VIII*, *page* 223.

CERISOLES, bourg d'Italie en Piémont ; il est situé sur une colline près de Carmagnole, & est célébre

par la bataille que les François y donnerent, sous le régne du roi François I, contre les troupes de l'empereur Charles-Quint. Ce fut le 14 avril de l'an 1544. François de Bourbon, duc d'Anguien, âgé seulement de 22 ans, étoit à la tête des François, & les Impériaux étoient conduits par Alfonse d'Avalos, marquis du Guast, qui prit la fuite après avoir été blessé, & perdit douze mille hommes tués sur la place, outre un grand nombre de prisonniers, entre lesquels on compta deux mille cinq cens vingt Allemans, & six cens trente Espagnols, Les François prirent encore quinze canons, les armes & tout le bagage, où l'on trouva plus de quatre mille chaînes que le marquis du Guast avoit fait apporter pour les enchaîner. * De Thou. Mezerai.

☞ CERISY, *Cerasium*, ou *Cerisium*, bourg de France en basse Normandie, à deux lieues de Saint-Lo, & à quatre de Bayeux, dans le diocèse duquel il est situé. Ce bourg est décoré d'une riche abbaye, sous le titre de S. Vigor, laquelle a la baronie du lieu, avec haute, moyenne & basse justice. Il est voisin d'une forêt de plus de deux lieues de circuit, qui porte le même nom.

L'abbaye de S. Vigor de Cerisy, de l'ordre de S. Benoît, fut fondée l'an 1032, par Robert *le Magnifique*, duc de Normandie, pere de Guillaume *le Conquérant :* & celui-ci, en confirmant la fondation de son pere, y ajouta de grands biens. Durand, religieux de S. Ouen de Rouen, & Almode, en furent les premiers abbés. Cette abbaye jouit de près de quarante mille livres de rente. Elle prit la réforme de S. Maur en 1716. Avant ce temps-là elle ne prétendoit relever que du saint siége; & dans la réforme qui fut faite, il y a plusieurs années, de l'ordre de S. Benoît, ne voulant point reconnoître pour supérieur l'évêque de Bayeux qui vouloit y faire la visite, elle s'unit à la congrégation des bénédictins exempts, mais elle n'en devint que plus indépendante; car elle ne vit jamais depuis ce temps-là de supérieur général, qui se contentoit d'y envoyer tous les trois ans une commission en blanc pour y faire la visite, & les religieux la remplissoient du nom de tel visiteur que bon leur sembloit. Le prieur de cette abbaye recevoit aussi des lettres d'indiction pour assister aux chapitres généraux; mais il s'en excusoit toujours, & l'on se contentoit de mettre la lettre d'indiction dans les archives.

M. Hermant dans son Histoire de Bayeux, dit d'après la *Neustria pia* & Surius, que Hugues II, 30^e^ évêque de Bayeux a signé à la fondation de cette abbaye, & qu'il est rapporté dans les actes de la vie de S. Vigor, huitiéme évêque de Bayeux, qu'à la priere d'un nommé Volusien qui étoit un homme fort riche, il délivra ses terres qui n'étoient pas beaucoup éloignées de la ville de Bayeux, d'un horrible serpent qui y causoit de grands ravages, & qu'en reconnoissance de ce bienfait, ce seigneur lui donna sa terre de Cerisy, où l'on fonda dans la suite un monastere, qui est maintenant une célébre abbaye, & l'on y a bâti une église sous l'invocation de S. Vigor. Dans le IX siécle les maisons & l'église furent détruites par la barbare fureur des Normans. Mais Robert I du nom, duc de Normandie, employa ses soins & ses biens pour rétablir ces ouvrages que la piété avoit consacrés au service & à la gloire de Dieu. * *Mem. mss.* de M. Beziers, chapelain de Bayeux.

CERISY, *cherchez* HABERT.

CERITES; les Cérites, peuples d'Italie, habitans de la ville de Céré, reçurent dans leur ville les vierges Vestales, qui s'enfuyoient de Rome à l'arrivée des Gaulois. Les Romains voulant reconnoître ce bienfait, accorderent à ces peuples le droit de bourgeoisie romaine, sans leur accorder toutefois le droit de suffrage dans les assemblées, pour monter aux charges de la république; de-là vient que l'on dit *in Ceritum tabulas referre aliquem*, priver un citoyen de donner son suffrage. *Voyez* CERVETERE. * Jean Rosin, *antiquit. Rom.* Thom. Dempster, *paralip.*

CERLE (Jean) né à Aubin, au diocèse de Rodé en 1634. Après avoir étudié en théologie dans l'université de Toulouse, il prit le dégré de bachelier, & se retira dans le diocèse de Pamiers. Il fut pendant quatre ou cinq ans dans Tarascon vicaire du prieur Caulet, frere de l'évêque de Pamiers. S'étant aquitté dignement de cet emploi, il fut reçu chanoine régulier de la cathédrale de Pamiers; il alla faire son noviciat dans l'abbaye de Chancelade, parcequ'il n'y en avoit pas encore d'établi à Pamiers. Après sa profession il s'attacha principalement à l'étude, ce qui le rendit capable de présider aux conférences des curés du diocèse, lorsque l'évêque de Pamiers ne pouvoit pas s'y trouver. Il fut nommé précenteur de l'église cathédrale de cette ville, sur la démission du pere Rainssant qui se retira à S. Victor de Paris, sa maison de profession, après avoir été employé à la réforme du chapitre de Pamiers. Après la mort de M. de Pamiers, il fut élu par le chapitre vicaire général du diocèse, le siége vacant, conjointement avec M. Charlas. Le dernier d'août 1680, ou peu de jours auparavant, il avoit été fait official, sur la démission du pere Rech. Les troubles qui survinrent dans l'eglise de Pamiers, l'obligerent de se retirer. Joseph de Montpezat de Carbon, archevêque de Toulouse, déclara nulle la nomination des vicaires généraux, & nomma en leur place un autre grand vicaire. Le pere Cerle en appella au saint siége le 17 septembre 1680, donna plusieurs lettres pastorales, ordonnances, &c. pour soutenir sa cause & exercer la jurisdiction que le chapitre lui avoit donnée, le siége vacant, & que le pape avoit confirmée. Le parlement de Toulouse, sur les ordres du roi, le condamna à mort, & il fut exécuté en effigie dans la ville de Toulouse, & dans celle de Pamiers. Le pere Cerle vécut depuis errant & caché, ne laissant pas néanmoins d'écrire diverses lettres au peuple & au clergé de Pamiers, & de faire des ordonnances, entr'autres une contre le péché philosophique, datée du premier janvier 1690, & une autre de l'amour de Dieu, du 20 août de la même année. Il mourut dans le lieu de sa retraite le 16 août 1691, âgé de cinquante-huit ans. On a de lui un grand nombre de piéces, comme actes, ordonnances, lettres pastorales, censures, lettres aux papes, dans lesquelles on trouve beaucoup de science ecclésiastique. * *Mémoires du temps.*

CERMELLI (Augustin) natif d'Alexandrie de la Paille, & religieux de l'ordre de S. Dominique, a été pendant douze ans inquisiteur général dans la Ligurie, depuis l'an 1651, jusqu'en 1661. On a de lui divers ouvrages, une chaîne sur Job, composée des écrits des SS. Peres & des auteurs ecclésiastiques, qui parut à Gènes en 1636; *la vie de S. Jerôme*, publiée en 1648 à Ferrare; *la vie de S. Augustin, avec les éloges de S. Thomas d'Aquin & de S. Dominique*, parut en même temps; deux autres ouvrages, le premier, *Monita Prælatorum*, dont la seconde édition faite en 1655 à Gènes, est la plus ample; le second, *Princeps Catholicus*, qu'il publia à Rome en 1657. Rovetta en parlant de lui à l'année 1677, donne lieu de croire qu'il a vécu jusque-là. * Echard, *script. ord. Fr. Præd. tom. II.*

CERMENATI (Jean de) notaire & syndic de la ville de Milan, florissoit au commencement du XIV siécle, & vivoit encore vers l'an 1330. Selon Raphaël Fagnani dans ses annales manuscrites, la famille de Cermenati étoit noble & très-ancienne à Milan; & l'emploi qu'il y exerçoit, loin de le dégrader, l'honoroit, étant ordinaire avant lui & depuis de le voir possédé par des personnes nobles. Jean de Cermenati étoit homme de lettres, & sur-tout historien. L'empereur Henri VII ayant fait son entrée à Milan en 1308, Cermenati en prit occasion de décrire en latin assez élégant l'histoire de cette ville, son origine, sa situation, le génie de ses habitans, & ce que les Milanois ont fait de plus remarquable sous le régne de cet empereur depuis 1307, jusqu'en 1313. Il ne dit rien dont il n'ait été témoin ocu-

laire. Louis-Antoine Muratori ayant eu communication de cet ouvrage, l'a fait imprimer dans le *tome II*, *p.* 31 *& suiv.* de ses *Anecdota*, ou piéces tirées de la bibliothéque Ambrosienne, imprimées à Milan en 1698, *in-4°.* Cet ouvrage de Cermenati contient bien des particularités sur cette partie de l'histoire de l'empereur Henri VII, que l'on chercheroit inutilement ailleurs. Comme le manuscrit sur lequel M. Muratori avoit donné cette histoire n'étoit pas complet, en ayant découvert un autre entier depuis son édition, il a donné le supplément de cette histoire dans le *tome IV* de son même recueil, *page* 211. Il en a publié une nouvelle édition complette depuis ce temps-là dans le *tome IX* de son grand recueil *in-fol.* des écrivains de l'histoire d'Italie, en 1726, à Milan. * Voyez *l'ouvrage cité*, *page* 27 *& suivantes.* Picinelli, *Athenæum litterat. Mediolan. pag.* 293.

CERMISONI (Antonio) de Padoue, fut professeur ordinaire dans sa patrie, & le plus célébre médecin qu'on y vît alors. Il a été le précepteur du célébre Jerôme Savonarole. C'est au moins l'opinion du savant M. Manget, dans sa *bibliothéque des médecins & des auteurs des livres de médecine* ; mais si ce sentiment est vrai, Cermisoni n'eut pas long-temps Savonarole sous sa discipline, puisqu'il mourut en 1458, & que son disciple n'étoit né qu'en 1452. Il est vrai qu'il y en a qui reculent la mort de Cermisoni jusqu'en 1467. On a de lui des conseils de médecine en latin, au nombre de cent cinquante-trois, sur presque toutes les maladies, imprimés à Venise *in-fol.* en 1503, avec quelques autres opuscules de médecine : on les avoit imprimés au même lieu dès 1497, avec les ouvrages choisis de Barthelemi Montagnana, *in-fol.* & on en a fait encore d'autres éditions postérieures à celle de 1503.

CERNARVAN, *cherchez* CARNAVAN.

CERNE, bourg d'Angleterre dans la contrée du comté de Dorset, qu'on nomme Totcombe, est dans une plaine arrosée d'un petit ruisseau ; il est considérable, parcequ'il a été autrefois une ville abbatiale, à 99 milles anglois de Londres. * *Diction. angl.*

CERNICH, *cherchez* CZERNICH.

CERNITIS (Pierre de) docteur de Boulogne, vers l'an 1308, a fait *Consilia*, *& de Feudis.* * *Bibl. historiq. des auteurs de droit*, *par* Denys Simon, *édit. Paris. in-12*, *tom. II.* 1695.

CERNUNNOS, nom que les Gaulois donnoient à leurs dieux Cornus : car ces peuples avoient de ces prétendues divinités, de même que les Grecs & les Romains. Le terme *Cernunnos* est un ancien mot celte, composé de *cern* corne, & d'*ynne* ou *onn*, qui signifie une *lance.* Cette signification jointe à la forme des cornes, qu'on donnoit à *Cernunnos*, & qui étoient toujours de dains, de cerfs & d'élans, fait présumer que les Gaulois invoquoient principalement ce prétendu dieu dans l'exercice de la chasse des bêtes fauves, qui étoit chez eux très-fréquent, noble, mais périlleux. Quelques savans d'Allemagne ont prétendu que *Cernunnos* est *Bacchus*, & ils se fondent sur les cornes de Cernunnos même, qu'on fait avoir été données à Bacchus. Pour fortifier leur conjecture, ils disent que ce mot vient de l'allemand *Hornung*, qui, selon eux, approche de celui de Cernunnos, & qui signifie le mois de février, qui étoit le temps où les Celtes se reposant de leurs travaux, buvoient plus largement, & faisoient plus d'honneur à Bacchus. Ils disent encore que le mot *Cernunnos* approche de l'anglois *cuuruu*, *cuuruuf*, qui est la cervoise ou bierre des Gaulois, qui s'en servoient à la place du vin, & qu'ainsi Cernunnos peut signifier le dieu de la cervoise. Mais la premiere étymologie paroît la plus certaine, & la mieux autorisée. * D. Martin, *relig. des Gaulois*, *l.* 2.

CERON, pays dans l'Assyrie, fertile en bois odoriférans, où Josephe dit que l'on voyoit de son temps les restes de l'arche de Noé. * Josephe, *antiq. liv.* 20, *ch.* 2.

CERQUOZZI (Michel-Ange) Romain, surnommé *des batailles* ; parcequ'il excelloit à peindre ces sortes de sujets, n'avoit pas moins de talens pour peindre les fleurs, les fruits & les animaux, qu'il a représentés avec une vérité & une fermeté de touche qui lui est particuliere. Après avoir été quelque temps, dans sa jeunesse, sous la discipline d'un peintre Flamand, nommé Jacques d'Asé, il eut occasion de connoître Pierre Paul de Cortonne, surnommé *il Gobbo de Frutti*, parcequ'il étoit bossu, & qu'il peignoit les fruits dans la plus grande perfection. Ce fut dans cette derniere école que Cerquozzi se perfectionna. Il mourut à Rome en 1660, âgé de 58 ans. * Pascoli, *vie des peintres modernes*, en italien, *in-4°*, 1730.

CERRATI ou CERRATO (Paul) étoit d'Alba dans le Montferrat, au duc de Savoye, surnommé par les anciens *Pompeïa*, & vivoit vers l'an 1520. Les poësies de cet auteur se trouvent parmi les Délices des poëtes Latins d'Italie, & ses trois livres de la virginité furent imprimés à part, *in-8°*, à Paris l'an 1528. Scaliger témoigne qu'il s'étoit tellement accoutumé au grand style, qu'il ne lui étoit pas possible de descendre de cette élévation, lors même qu'il traitoit des matieres basses par elles-mêmes ; de sorte qu'il parloit d'une mouche d'un ton aussi magnifique qu'il auroit fait d'un héros. Il ajoute qu'il est court, qu'il est plein ; & que comme la poësie est composée de quatre parties, qui sont *le nerf* ou *la force*, *le nombre* ou *la mesure*, *la candeur* ou *l'air naturel*, & *cette beauté* qui consiste dans les agrémens accompagnés de la douceur : il ne lui manquoit que la derniere de ces quatre qualités pour être bon poëte ; mais on croit que cet obstacle venoit plutôt du défaut de sa matiere, que de celui de son génie ou de son jugement. * Jules-César Scaliger, *hypercrit. lib.* 6, *poët. pag.* 798, 799. Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes modernes*, *tom. VII*, *pag.* 126.

CERRI (Charles) cardinal, évêque de Ferrare, Romain, doyen de la rote, fut nommé cardinal par le pape Clément IX le 29 novembre 1669, évêque de Ferrare, & légat d'Urbin. Il mourut à Rome le 14 de mai 1690 âgé de 80 ans. Il a donné au public *Decisiones rotæ.* * *Biblioth. histor. des auteurs de droit*, *par* Denys Simon, *édit. de Paris*, *in-12*, *tom. II*, 1695.

CERRITO, petite ville épiscopale du royaume de Naples, au pied de l'Apennin, dans la terre de Labour, aux confins de la principauté ultérieure & du comté de Molise, à six lieues de la ville de Bénévent, du côté du couchant. * Mati, *diction.*

CERRONI (Jean) fut gouverneur de Rome en 1350, après que le fameux Nicolas Gabrini, dit *Rienzi*, tribun du peuple Romain & son tyran, eut été emprisonné, sous le pape Clément VI. Cerroni étoit un simple bourgeois de Rome, mais d'une famille ancienne & considérable dans la bourgeoisie ; d'un âge d'ailleurs & d'une probité qui le rendoient respectable à tous les citoyens, & digne d'occuper sa place, par une autre voie que par celle d'une conjuration. Car voici comment il fut élu. Comme les désordres alloient toujours en croissant pendant l'année sainte ou le jubilé de ce temps-là, à cause de la multitude extraordinaire d'étrangers qui accouroient à Rome, & qu'il n'y avoit point de chef qui fût capable de s'y opposer ; une confrerie de la Vierge, composée de ce qu'il y avoit de plus honnêtes gens dans la ville, entreprit de s'en donner un. Le lendemain de Noël 1350, les confreres s'assemblerent dans l'église de sainte Marie Majeure, & ayant appellé à leurs délibérations la plus saine partie du peuple, ils conclurent que l'unique remede aux maux présens, étoit de se choisir un chef, pour commander avec une autorité absolue dans la ville, & ce fut Cerroni qu'on élut d'une voix unanime. Dès que l'élection fut faite, on le mena en grande pompe, mais sans tumulte & sans armes, au palais du Capitole, où commandoit Jacques Savelli, après en avoir chassé le vicaire du pape. On lui signifia que l'on vouloit qu'il rendît le Capitole, & voyant bien qu'il n'étoit pas en état de ré-

fifter, il fe retira. Cerroni y entra & fit fonner la cloche du Capitole, qu'on n'avoit point entendue depuis le gouvernement de Gabrini. A ce fon, tout le refte du peuple accourut fans armes. Les grands au contraire, croyant que Gabrini étoit en liberté, accoururent bien accompagnés & bien armés. Ils demanderent ce que vouloient dire tous ces mouvemens. Tout le peuple s'écria, qu'il avoit choifi pour chef Jean Cerroni, afin de gouverner la ville felon les loix de l'équité. La nobleffe effrayée y foufcrivit malgré elle; mais Cerroni voulut avoir encore l'agrément du vicaire du pape, qui le donna volontiers, après avoir exigé de Cerroni qu'il fit ferment de fidélité à l'églife, & qu'il jurât d'obéir ponctuellement à tous les ordres du pape, qui réfidoit encore à Avignon. Tout ceci fe paffa le jour de S. Etienne au matin, & fut terminé avant midi, au grand contentement du peuple. Cerroni étoit d'un efprit jufte, d'un cœur droit, d'une humeur pacifique, ennemi de la violence, exemt de tout vice, & d'autant plus folidement vertueux, que fa nouvelle grandeur n'altéra point fa vertu. Il gouverna le peuple avec beaucoup de douceur & de paix, fans qu'il y eût, durant tout le temps qu'il fut en charge, ni divifion au-dedans, ni guerre au-dehors, à la réferve d'une excurfion qu'on fut obligé de faire fur le territoire de Jean de Vic, gouverneur de Viterbe. Cerroni gouverna le peuple pendant près de vingt mois; mais ce qui auroit dû affermir fon autorité, fut ce qui la ruina. Le peuple naturellement inquiet & factieux, accoutumé aux fcénes fanglantes & aux fêtes extraordinaires de fon tribun, s'ennuya d'une forme de gouvernement auffi unie & auffi modérée que celle qu'avoit établi Cerroni. Celui-ci s'en apperçut: il n'étoit plus obéi, fes ordres étoient fouvent méprifés: on manquoit au refpect qui lui étoit dû; les grands l'infultoient impunément. Il fe laffa à fon tour d'avoir affaire à une multitude fi volage & fi indocile; & prenant occafion d'une infulte que lui avoit fait Luc Savelli, fans que le peuple en eût témoigné le moindre reffentiment, il l'affembla pour fe démettre de fa charge. Les uns vouloient qu'on le prît au mot, les autres furent d'avis de le conferver en place & de le venger: Raynaud des Urfins, qui étoit à la tête de ce dernier parti, prit les armes & chaffa de Rome Luc Savelli & fes partifans. Mais ceux-ci y rentrerent bientôt à main armée. Cerroni pour les réprimer, demanda main-forte, & alla lui-même dans les différens quartiers folliciter le peuple, qu'il ne put jamais rallier. Cette nouvelle affaire acheva de le dégouter: il s'affura de tout ce qu'il put recueillir de fes biens, & fur-tout de fix mille florins qu'on lui avoit donnés fur les revenus de l'état eccléfiaftique, pour foutenir fa dignité, & fortit de Rome au mois de feptembre 1352. Peu après il acheta un château dans l'Abruzze, où il finit fes jours dans le repos & le contentement d'une vie privée. * *Voyez* Matthieu Villani, *dans fon hiftoire;* & *le liv.* 10 *de la conjuration de* Gabrini, *par le P.* du Cerceau, *jéfuite.*

CERSOBLEPTES, roi de Thrace, étoit fils de Cotys, qui l'affocia au gouvernement du royaume. Il s'empara de plufieurs villes fituées fur l'Hellefpont; mais Philippe roi de Macédoine conduifit fon armée contre lui, & après l'avoir défait, l'obligea de lui payer tribut. * Diodore de Sicile, *l. XVI.*

CERTITIUS ou CERDITIUS, capitaine de Saxe, fe mit vers l'an 495 fur mer avec cinq vaiffeaux chargés de foldats, & aborda fur la côte de la grande Bretagne, où il prit terre malgré la réfiftance des habitans. Il fit la guerre durant près de 24 ans; & avec le fecours de quelques princes voifins, il s'établit dans la partie occidentale de l'ifle, & fut le premier roi des Saxons occidentaux, ou de Weftfex. * Du Chêne, *hift. d'Anglet. tome. II.*

CERVANTES (Jean) cardinal, archevêque de Séville, étoit Efpagnol, natif de Lora, dans l'Andaloufie, & originaire de Galice. Il eut l'archidiaconé de Séville, & fut fait cardinal par le pape Martin V le 24 de mai de l'an 1426. Il fe trouva au concile de Bafle fous le pontificat d'Eugène IV, qui l'envoya légat en Italie avec le cardinal Albergati, pour tâcher d'appaifer les différends qui s'étoient élevés entre la république de Venife & Jean Marie Vifconti, duc de Milan. Lorfqu'il fut de retour à Bafle, défapprouvant la méfintelligence qu'on avoit fait naître entre le concile & le pape, il fe retira en Efpagne, où il eut l'évêché d'Avila, puis celui de Ségovie, & enfin l'archevêché de Séville, où il mourut le 25 novembre de l'an 1453. * *Hift. de Ségovie.* Ciaconius. Auberi, &c.

CERVANTES (Gafpard) cardinal, archevêque de Tarragone, favoit le droit canon & le civil, & étoit bon théologien. Il fe diftingua dans le concile de Trente, & s'y fit admirer par fon favoir & fon éloquence. On lui donna l'archevêché de Meffine en Sicile, puis celui de Salerne, dans le royaume de Naples, enfuite celui de Tarragone; & enfin il fut nommé cardinal en 1570 par le pape Pie V. Cervantes fonda un féminaire eccléfiaftique & un collége de jéfuites, & mourut en 1575 âgé de 64 ans. * Auberi, *hift. des card.* Le Mire, *de fcript. fæc. XVI.*

CERVANTES SAAVEDRA (Miguel) Efpagnol, connu principalement par fon roman de D. Quichotte. Peu d'auteurs ont eu plus de jufteffe, de brillant & de délicateffe que lui; ce qu'on peut aifément connoître par la lecture de fes ouvrages en profe & en vers. Il naquit l'an 1549 au mois de juin ou de juillet. On n'a point de preuves qu'il foit né à Séville, ni à Efquivias, & beaucoup moins à Madrid. S'étant enrollé fous les drapeaux de Marc-Antoine Colonne, il fe trouva, à l'âge de vingt-deux ans, à la fameufe bataille de Lépante; il n'étoit que fimple foldat, & il y perdit la main gauche en combattant avec valeur. Il fut efclave pendant cinq ans & demi, état où, comme il le remarque, il apprit à être patient dans l'adverfité. Délivré de l'efclavage, il retourna en Efpagne, où il compofa des comédies qui furent fort applaudies. Ces piéces n'étoient pas fes premieres productions. Avant fa captivité, il étoit déja regardé comme le meilleur poëte de fon temps. Pour fe venger du duc de Lerme, premier miniftre de Philippe III, roi d'Efpagne, qui l'avoit traité avec mépris, & n'avoit aucune confidération pour les gens de lettres, il compofa le roman de dom Quichotte, qui eft une fatyre très-fine de fa nation, parceque toute la nobleffe d'Efpagne, qu'il tourne en ridicule dans ce livre, s'étoit alors entêtée de chevalerie. Les vers tronqués qu'on y voit au commencement témoignent que cette piéce regardoit principalement le duc de Lerme, car fon nom y eft caché avec adreffe. Cervantes publia la premiere partie de fon dom Quichotte en 1605; & comme il négligeoit d'en donner la continuation, un certain Alonfo Fernandez de Avellaneda, y travailla, & la publia en 1614 à Tarragone. Cette fupercherie fâcha Cervantes, qu'on déchiroit dans la préface de ce livre; il donna cette feconde partie, & il s'y plaint qu'on lui avoit dérobé fa copie: en effet il y a bien des chofes femblables dans fa continuation & dans celle de Avellaneda, qui étoit eccléfiaftique, & du nombre des docteurs que les Efpagnols nomment *Licenciados.* Cervantes mourut miférable en 1616. On dit qu'il n'avoit pas même de pain, cependant fa réputation ne mourra jamais. Outre fon dom Quichotte de la Manche, on a de lui huit comédies, dont on a fait en 1749 la feconde édition, à la tête de laquelle fe trouve une favante préface, & les ouvrages fuivans, *La difcréte Galatée*, en fix livres, qui parut en 1584. On croit que c'eft le premier ouvrage qu'il fit imprimer. Dans le temps qu'il travailloit à la continuation de l'hiftoire de dom Quichotte, il compofa fes *Nouvelles*, imprimées d'abord à Madrid en 1613, *in*-4°; elles ont été imprimées en françois à Laufanne en 1744 en deux volumes. On a encore de Cervantes, les *infortunes de Perfile & de Sigifmonde*, hiftoire feptentrionale, qui ne parut qu'après

sa mort en 1617, *in-4°.* * *Voyez* Nicolas Antonio, *bibl. Hispan.* sa vie imprimée à la tête de ses *Nouvelles*, édition de Lausanne ; *supplément françois de Basle.*

CERVATON (Anne) dame Espagnole, étoit fille d'honneur de la reine Germaine de Foix, que Ferdinand V, roi d'Aragon, épousa en 1505. Elle étoit la plus belle personne de la cour, & s'appliqua avec ardeur aux belles lettres, dans lesquelles elle fit du progrès. Parler latin, écrire spirituellement, s'exprimer juste, étoient des talens par lesquels Anne Cervaton s'acquit l'estime de tous les honnêtes gens de la cour. Fréderic de Tolede, duc d'Albe, l'aima avec une passion extrême. Nous avons parmi les épîtres de Lucius Marinæus de Sicile, qui étoit très-bien à la cour de Ferdinand, des lettres latines qu'il écrivit en 1512 à cette dame, & les réponses qu'elle lui fit en cette même langue. * Lucius Marinæus, *lib.* 16, *epist.* Nicolas Antonio, *bibl. Hispan.*

CERVERA, bourg d'Espagne, dans la contrée de la Sierra, dans la Castille nouvelle, à six lieues de la ville de Cuença, vers le midi occidental. * Mati, *diction.*

CERVERA, bourg de la viguerie de Gironne en Catalogne, sur la côte occidentale, près d'une grande baye, qui porte son nom, entre Roses & Collioure, à quatre lieues de la premiere & à trois de la derniere. * Mati, *diction.*

CERVERA, petite ville d'Espagne, capitale de la viguerie de Cervera en Catalogne ; elle est à la source de la riviere de Cervera, à douze lieues de la ville de Tarragone, du côté du nord. * Mati, *diction.*

CERVETERE, petite ville d'Italie, dans le patrimoine de S. Pierre, est située sur un côteau, à trois milles de la mer de Toscane, & à huit milles de Bracciano. C'étoit anciennement une grande ville nommée *Cære* ou *Cære vetus*, capitale de l'Etrurie. C'est d'où prirent leur nom certains registres appellés *Cærites tabulæ*, où les censeurs faisoient mettre ceux qui étoient privés du droit de suffrage ; car après que la ville de Rome eut été prise par les Gaulois, les habitans de *Cære* reçurent civilement ceux qui apporterent dans leur ville les choses sacrées & le feu éternel de Vesta, & la république leur accorda ensuite le droit de bourgeoisie romaine, sans néanmoins leur accorder droit de suffrage. Voilà comme Strabon raconte la chose, (*l.* 5.) Elle se trouve à-peu-près de même dans Aulu-Gelle.

CERVIA, autrefois nommée *Ficocle*, ville d'Italie, vers la mer Adriatique, avec évêché suffragant de Ravenne, est dans la Romagne. Jean-François de Guidi, cardinal de Bagni, qui en étoit évêque, y tint un synode, l'an 1634, dont nous avons les ordonnances.

CERULARIUS, *cherchez* MICHEL CERULARIUS.

CERUS, *Cærus*, a été appellé par les Grecs le *Dieu* du temps favorable, *opportuni temporis numen*, & par les Latins l'*occasion.* Les Eléens lui avoient consacré un autel. Callistrate, excellent sculpteur, avoit représenté ce dieu sous la figure d'un beau jeune homme, ayant les cheveux épars & flottans au gré du vent, qui tenoit un rasoir en sa main. Un certain poëte le nomme le plus jeune de tous les enfans de Saturne. Phédre, dans ses fables ingénieuses, nous l'a dépeint sous la figure d'un homme qui a des aîles, n'ayant des cheveux que par devant, & qui est chauve par derriere, qu'on ne peut reprendre lorsqu'on le laisse une fois échaper, parcequ'il va si vîte, qu'il pouroit marcher sur le tranchant d'un rasoir sans se blesser. * *Antiquités grecques & romaines.*

CERUTI (Frédéric) savant de Vérone, naquit à Vérone en 1541. Il étoit encore enfant, lorsque Jean Frégose, évêque d'Agen, l'emmena en France. Ceruti y fit ses études : il suivit ensuite pendant quelque temps le parti des armes, & servit sous Octave Frégose, frere de l'évêque d'Agen. Ce prélat le mena depuis à Rome dans le dessein de lui faire obtenir quelque dignité ecclésiastique ; mais Ceruti n'ayant pas voulu embrasser ce parti, retourna dans sa patrie où il se maria. Il ouvrit ensuite une école à Vérone, où son mérite lui attira un grand nombre de disciples de tous côtés, & particuliérement plusieurs nobles Vénitiens. Il fut, avec Guarinoni, chef de l'académie des *Moderati.* Il étoit en liaison avec les savans, comme on le voit entr'autres par les lettres de Joseph Scaliger, & par celles de plusieurs autres. En 1585 il donna à Vérone une édition *in-4°* d'Horace, avec une paraphrase qui en explique tout le texte. M. Maffei n'en cite qu'une édition de 1593. Il a donné au même lieu en 1597, une édition des satyres de Perse, avec une pareille paraphrase, & une de Juvenal, imprimée à Augsbourg, & dédiée au comte Fugger qui avoit été un de ses disciples à Vérone. Il a travaillé aussi sur plusieurs ouvrages de Cicéron : il a commenté de ce philosophe & orateur Romain la harangue pour Archias, & celles pour Milon, pour Marcellus, & pour Rabirius, & le traité ou dialogue de l'amitié. Il a commenté de même les Géorgiques de Virgile. Tous ces ouvrages ont été imprimés depuis 1587 jusqu'en 1598 ou 1599 ; car nous trouvons de cette année une édition de sa paraphrase de Juvenal (*Juvenalis satyræ, cum Federici Ceruti paraphrasi, Augustæ Vindelicorum*, 1599 *in-4°.*) On a du même Ceruti deux lettres dans l'ouvrage intitulé : *Amphotides Scioppianæ ; Dialogus de comœdia*, à Vérone 1593, *in-8°* ; un autre dialogue *de recta adolescentulorum institutione ;* un recueil de vers latins, en 1584. Il a traduit du françois quelques dialogues moraux, & un abrégé des opuscules de Plutarque, & a laissé une traduction de l'Anthologie, qui mériteroit, dit-on, de voir le jour. Simon Ogier estimoit beaucoup la poësie de Ceruti, comme on le voit par cet éloge qu'il en fait en deux mots au quatriéme livre de ses Silves :

*.... Facunda* CERUTI
*Proxima Mœoniis carmina carminibus.*

Tomasini qui dit un mot de Ceruti dans ses éloges, page 177, dit que ce savant mourut en 1579, & qu'il laissa un fils médecin habile, mort en 1620. On a de lui : Un recueil de piéces latines & italiennes en vers, à la louange de Marco-Antonio di Monte, intitulé *Aræ Marci-Antonii Montani*, &c. imprimé en 1608, & *Museum Fr. Calceolarii, à Benedicto Ceruto incœptum, & ab Andrea Chiocco descriptum & perfectum*, à Vérone 1622, *in-fol.* avec figures. * *Verona illustrata*, par M. le marquis Scipion Maffei, au livre quatriéme des écrivains de Vérone, pages 225 & 226, édition *in-fol.*

CESAIRE, diacre & martyr à Terracine, fut martyrisé, à ce que portent ses actes, dans le I siécle de l'église, sous l'empereur Claude ou Néron ; mais ces actes sont si pleins de fictions, que l'on n'y peut ajouter aucune foi. Son culte a néanmoins été célébre dans l'église romaine, comme on le voit par le sacramentaire de S. Grégoire, & par le calendrier du pere Fronteau, où ce saint se trouve au premier de novembre, aussi-bien que dans quelques anciens martyrologes. Les Grecs ont aussi honoré sa mémoire au même jour. Il y avoit à Rome une église qui portoit son nom, dont S. Grégoire fait mention. Elle étoit d'abord un monastere qui fut ensuite converti en titre ou en paroisse ; elle a depuis été détruite, & rebâtie au même endroit, sous le pontificat de Clément VIII. On croit que l'on y conserve encore son corps.

CESAIRE (Saint) frere de S. Grégoire de Nazianze, vivoit dans le IV siécle. Il étudia à Alexandrie, & depuis étant venu à la cour, il fut médecin de l'empereur Julien. Sa demeure près d'un prince apostat déplut fort à son frere S. Grégoire, qui lui écrivit que la place qu'il occupoit auprès d'un empereur ennemi de J. C. scandalisoit tout le monde ; que leur pere Grégoire en étoit extrêmement affligé, & qu'ils avoient empêché que leur mere Nonna n'en sût rien, parcequ'elle en mourroit de déplaisir ; qu'il le conjuroit donc de revenir dans la maison de ses parens, où il trouveroit assez de bien pour un homme modéré. Césaire fut si touché de cet avis, qu'il renonça à sa charge. Avant que de retour-

ner

ner chez son pere, il confondit Julien dans une dispute publique, où il prouva clairement l'impiété des idoles. Ce prince le voyant si ferme dans sa religion, s'écria : *O bienheureux pere ! ô malheureux enfans !* paroles qui marquoient l'estime qu'il faisoit de ces deux freres. Césaire revint à la cour sous l'empereur Jovinien, & l'empereur Valence lui donna depuis une charge de questeur ou de trésorier de la Bithynie. Il l'exerçoit à Nicée pendant l'épouvantable tremblement de terre qui ruina entiérement cette ville l'an 368, & il fut sauvé par miracle, comme nous l'apprenons de S. Grégoire son frere, dans l'oraison funébre qu'il prononça à sa louange. Il y a apparence que Césaire mourut sur la fin de la même année 368, ou au commencement de la suivante. L'église l'honore comme saint, la Latine le 25 de février, & la Grecque le 9 de mars ; nous apprenons de Nicephore que c'est depuis plusieurs siécles. On lui attribue quatre dialogues, sur les questions les plus subtiles de la théologie & de la philosophie, que quelques-uns ont cru avoir été faits sous son nom par S. Gregoire de Nazianze ; mais ils sont d'un auteur beaucoup plus récent. Photius en fait mention, & remarque qu'ils contenoient 220 questions ou réponses ; présentement nous n'en avons que 195, imprimées en grec & en latin dans l'auctuaire de la bibliothéque des Peres de 1624. Leunclavius les avoit déja fait imprimer en latin en 1571, & après lui Elias Elinger, bibliothécaire d'Augsbourg en a donné l'an 1626, 79 en grec & en latin. * Gregor. Nazianz. *orat.* 10, *& carmine in vita sua.* Nicephore Calliste, *l.* 12, *c.* 24. Photius, *biblioth. can.* 210. Suidas & Jacques Billi, *en la préf. sur la* 10[e] *oraison de S. Gregoire de Nazianze.* Bollandus, *ad diem* 25 *febr.* Hermant, *vie de S. Gregoire.* Tillemont, *mémoires pour l'histoire ecclef.* Baillet, *vies des Saints.* Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclesiastiques, IV siécle.*

CESAIRE (Saint) archevêque d'Arles, illustre par sa doctrine & par sa piété, a vécu dans le VI siécle, & étoit de Châlons-sur-Saône, selon quelques auteurs. Il fut élevé sous l'abbé Porchaire dans l'isle de Lerins, qui étoit l'école de la piété pour les Gaules. Une maladie qu'il eut l'ayant obligé de venir à Arles, pour y recouvrer la santé, il fut fait diacre, prêtre, puis abbé par Eonius, qui étoit évêque de cette ville, & auquel il succéda vers l'an 502 ou 503. Quelques citoyens l'accuserent auprès du roi Alaric, de favoriser le parti des Bourguignons, & de vouloir leur livrer la ville d'Arles ; mais le ciel fit connoître son innocence. Il présida au concile d'Agde l'an 506, à ceux de Carpentras en 527, de Vaison, & au II d'Orange en 529, & à un autre où Contumeliosus, évêque de Riez, fut accusé & déposé. Le pape Symmaque, qu'il alla saluer à Rome, lui donna le *Pallium.* On met sa mort au 27 d'août de l'an 544. Nous avons de lui 46 homélies, imprimées dans la bibliothéque des Peres ; 23 de ces mêmes homélies, imprimées avec 81 autres dans l'appendix du 5[e] tome des œuvres de S. Augustin, de l'édition des bénédictins ; quelques lettres, une exhortation à la charité, un traité des dix vierges, des régles pour les religieuses en faveur de sa sœur sainte Césaire, abbesse d'un monastere de saintes filles qu'il avoit fondé à Arles, & quelques autres imprimées à part, & dans le IX tome de la grande bibliothéque des Peres. M. Baluze fit imprimer en 1669 14 homélies de S. Césaire, qu'il croyoit qu'on n'avoit point encore vues ; mais il n'y a que la 10[e] qui parut alors pour la premiere fois. Cyprien son disciple écrivit sa vie, qu'on voit à la tête de ses ouvrages, avec le prêtre Musianus & le diacre Etienne. Nous avons aussi le testament de S. Césaire : non-seulement il avoit composé ses sermons pour les prêcher à son peuple, mais il les envoyoit encore à ses confreres de France, d'Italie & d'Espagne, afin qu'ils s'en servissent pour en instruire leur troupeau ; c'est ce qui fait que l'on en trouve un grand nombre. Il copioit souvent lui-même les sermons des autres, & entr'autres ceux de S. Augustin, sur les matieres qui concernent la liberté, la grace, la prédestination, &c. Il copie d'ordinaire Fauste de Riez. L'auteur qui l'a inséré dans le livre des écrivains ecclésiastiques de Gennade ; (car Gennade n'en a pas pu parler, puisque quand il écrivoit, Césaire n'étoit pas encore évêque d'Arles) cet auteur, dis-je, lui attribue un recueil de passages de l'écriture & des Peres sur la grace, approuvé par le pape Felix ; ce qui se doit entendre des canons du II concile d'Orange, où Césaire a assisté. Sa vie ne nous paroît pas pure, & telle qu'elle a été faite par ses premiers auteurs. * Ruricius Lemovicensis, *epist.* 31. Cyprien, *en sa vie.* Gennade, *au catal. c.* 86. Sigebert, *c.* 119. Trithème & Bellarmin, *des écrivains ecclésiastiques.* Gregoire de Tours. Florien. Venance & Baronius, *A. C.* 441, *num.* 13, 454, *num.* 42 *& suiv.* 490, *num.* 10, 506, *num.* 5, 508, *num.* 23, *&c.* au martyrologe, *au* 27 *août.* Saxi, *Pont. Arelat.* Louis Jacob, *de clar. script. Cabilon.* Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclef. VI siécle.* On trouve un article très-circonstancié touchant S. Césaire & ses écrits, dans l'*histoire littéraire de la France*, par D. Rivet, tome III, page 190-234.

CESAIRE, religieux de l'ordre de Cîteaux, dans le monastere de Heisterbach, dans le diocèse de Cologne, où il entra l'an 1199, & puis prieur de Villers en Brabant, a composé un gros ouvrage divisé en douze livres en forme de dialogues, à l'imitation de S. Grégoire, contenant l'histoire des miracles & visions arrivées de son temps, particulierement en Allemagne. Il assure dans la préface qu'il n'a rien inventé de lui-même, & qu'il a appris des autres tout ce qu'il a écrit : cependant il n'est pas excusable d'avoir cru trop légérement des gens peu dignes de foi, & d'avoir, sur leur rapport, recueilli dans son ouvrage quantité de fables & d'histoires supposées. Il marque au livre 10, chapitre 48, qu'il composoit cet ouvrage l'an 1222. Il a encore composé l'an 1226, la vie & la passion de S. Engelbert, archevêque de Cologne, en trois livres, que Surius rapporte dans le IV tome, sous le 7 novembre, & des homélies données par André Coppenstein, sous le titre de recueil de moralités, imprimé à Cologne. Il composa encore divers autres traités, dont on poura voir le dénombrement dans la bibliothéque des écrivains de Cîteaux, & dans le catalogue qu'en a donné Coppenstein à la tête du recueil de moralités. * Trithéme, *de script. ecclef.* Charles de Visch, *biblioth. Cisterc.* Le Mire. Possevin. Vossius, &c. M. Du-Pin, *au siécle XIII.*

CESAIRE (Innocent) prévôt de l'église de Bresce en Italie, vivoit au commencement du XVI siécle, & fut fait prisonnier, lorsque cette ville fut prise par les François l'an 1512. Il a décrit les malheurs que souffrit cette ville en cette occasion. Gaston de Foix, général des armées du roi Louis XII en Italie, y étant entré par le château, couvrit les rues de huit mille morts, & en chassa les Vénitiens, que les bourgeois de Bresce avoient introduits dans leur ville. * Vossius, *des hist. Lat. liv.* 3, *ch.* 10.

CESAIRE, de Spire, étant entré dans l'ordre de S. François, dès le vivant de ce Saint, s'y distingua par un attachement inviolable à la régularité. Sa vie exemplaire le fit regarder comme le chef des religieux zélés qui s'opposoient aux relâchemens que le pere Hélie général, introduisoit chaque jour ; on les appella de son nom, *les Césarins.* La fermeté avec laquelle il reprenoit Hélie, irrita contre lui cet homme ambitieux, qui ayant fait entendre au pape Grégoire XI, que les Césarins ne cherchoient qu'à exciter des troubles, obtint de lui en 1237, la permission d'employer contr'eux les plus rigoureux traitemens. Quelques-uns furent punis de peines corporelles ; d'autres dispersés. Césaire, qu'Hélie craignoit le plus, fut mis dans une obscure prison, chargé de chaînes, dont on le déchargea quelque temps après. Il passa deux années dans ce triste lieu ; enfin au commencement de 1239, ayant trouvé la porte de la prison ouverte, il en sortit pour s'échauffer aux rayons du

soleil ; mais le geolier l'ayant apperçu, le frapa d'un coup de bâton sur la tête. Cesaire en mourut un moment après, en priant Dieu de pardonner à son meurtrier & à ses persécuteurs, & sa mort fut vengée par la déposition d'Hélie. Les religieux qui l'avoient regardé comme leur chef, continuerent de s'appeller Césarins, mais sans faire de congrégation jusqu'à l'an 1256. Saint Bonaventure ayant été fait alors général, fit cesser tous les troubles, en rétablissant l'observation de la régle. * Franc. Gonzag. *de orig. serap. rel.* Wading. *ann. Min. tome I.* Heliot, *histoire des ordres monastiques, tome VII, chap.* 3.

CESAIRE (Jean) de Juliers, philosophe & médecin, étudia la philosophie à Paris sous le célébre Jacques le Fevre d'Etaples. Il vint ensuite demeurer à Cologne ; mais ayant été contraint d'en sortir à cause de sa religion, il fut accueilli par Guillaume, comte de Nuénar & de Meurs, qui le reçut chez lui. On prétend que dans la suite il rentra dans le sein de l'église romaine ; & Pierre de Mersse ou Merssée (*Merssæus*) dit qu'il mourut à Cologne, âgé de quatre-vingt-dix ans, l'an 1551, & qu'il fut enterré dans l'église des freres de S. Jérôme. Valere André cite de Jean Césaire les ouvrages suivans : 1. *Diomedes Grammaticus, emendatus, scholiisque illustratus*, à Cologne 1536 : 2. *Rhetorica*, à Paris 1541 : 3. *Dialectica*, à Cologne 1532 ; cet ouvrage a été plusieurs fois réimprimé : 4. *Commentaria in Jodoci Clichtovei introductionem cognitionis terminorum*, à Paris : 5. *Epitome introductorii geometrici Caroli Bovilli*, à Basle : 6. *C. Plinii secundi opus historiæ naturalis*, à Cologne 1524. Cesaire a donné dans cette édition de Pline des argumens sur chaque livre, & de courtes notes en marge : 7. *C. Plinii libri duo de Medicinâ piscium*, avec des scholies, à Strasbourg, 1534 : 8. *Boëtius de consolatione philosophiæ*, à Cologne 1535, avec les commentaires de Murmellius & de Rodolphe Agricola sur le même ouvrage. * Valere André, *Bibliotheca Belgica*, édition de 1739, tome I, pages 595 & 596.

CESALPIN (André) en latin *Cæsalpinus*, a été un très-habile homme, tant en philosophie qu'en médecine. Il étoit d'Arezzo, & il professa long-temps à Pise ; après quoi il devint premier médecin du pape Clément VIII. Il mourut à Rome le 23 de février 1603, à l'âge de 84 ans. Il croyoit, dit-on, que les premiers hommes furent formés de la maniere que plusieurs philosophes s'imaginent que s'engendrent les grenouilles. Ses principes s'approchoient un peu de ceux de Spinosa ; ce seroit dérober à Cesalpin une gloire très-précieuse, que de passer sous silence qu'il a connu la circulation du sang. Les ouvrages qu'il a donnés au public sont Κάτοπτρον, *sive speculum ; speculum artis medicæ Hyppocraticum ; de plantis libri XVI ; de metallicis libri III ; quæstionum medicarum libri II. Praxis universæ medicinæ. Dæmonum investigatio peripatetica. Quæstionum peripateticarum libri V.* Nicolas Taurel, médecin de Montbeliard, a écrit contre ce dernier ouvrage, & a intitulé son livre : *Alpes cæsæ, hoc est Andreæ Cesalpini monstrosa dogmata discussa & excussa.* Les endroits dans les ouvrages de Cesalpin, qui prouvent qu'il connoissoit la circulation du sang, sont *Cæsalp. quæst. Peripatetic. lib.* 5, *cap.* 4, *fol.* 125, *verso. Id. quæstionum medicarum lib.* 2, *cap.* 17, *fol.* 234, *edit.* 1593.* Histoire de Thou, *lib.* 229, *p. m.* 1003. Witte, *diar. biograph. & bibliographia curiosa apud.* Teissier, *éloges, tome I, page* 330.

CESAR, titre d'honneur que les empereurs Romains donnoient à leurs fils, ou à ceux qu'ils adoptoient pour être leurs successeurs. Le titre de roi des Romains répond aujourd'hui à celui de César. * Rosin, *antiq. rom. liv.* 7, *chap.* 13.

Ce mot CESAR est un surnom de la famille des Jules, ou parceque le premier de cette famille avoit été tiré du côté ouvert de sa mere, ou parcequ'il vint au monde avec bien des cheveux, ou parcequ'enfin l'aïeul de Caïus avoit tué un éléphant, qui s'appelle, dit-on, *César* dans la langue punique.

CESAR (C. Jule) dictateur, étoit fils de *Lucius* César, & d'*Aurelie*, fille de Cotta. On le fait descendre du côté paternel d'Iule, fils d'Enée, & du côté de sa grand'mere Marcia, d'Ancus Martius, quatriéme roi des Romains, comme lui-même le dit dans la harangue funebre de sa tante Julie qu'il prononça. Il naquit le 12^e^ jour du 5^e^ mois, qui de son nom fut appellé depuis *Juillet*, l'an 654 de Rome, 100 ans avant J. C. A l'âge de 16 ans il perdit son pere, & l'année suivante il fut désigné grand-prêtre de Jupiter. Le dictateur Sylla voulut le faire mourir, ce qui l'obligea de se cacher, jusqu'à changer de logis presque toutes les nuits, quoiqu'il fût incommodé de la fievre quarte, & à s'échaper en gagnant à force d'argent ceux qui avoient ordre de l'arrêter. Enfin il fut remis en grace ; & Sylla après avoir résisté longtemps à ses amis, se laissa vaincre à leurs importunités, en s'écriant : *Que celui dont les intérêts leur étoient si chers, ruineroit un jour l'état.* Il porta premiérement les armes en Asie, sous M. Thermus, préteur, qui l'envoya vers Nicomede, roi de Bithynie, à qui le bruit courut qu'il s'étoit prostitué. A son retour il accusa Cornelius Dolabella de péculat ; & depuis, s'étant embarqué pour Rhodes, afin d'étudier en repos sous Apollonius Molon, il fut pris par des pirates : il leur demanda ce qu'ils vouloient pour sa rançon ; & ayant su qu'ils n'exigeoient que trente talens, il se moqua d'eux, & leur en promit cinquante ; mais dès qu'il fut délivré, il assembla des vaisseaux, attaqua ces écumeurs de mer, & les fit tous pendre ; les punissant de ce supplice, dont il les avoit souvent menacés par raillerie, lorsqu'il étoit leur prisonnier. La premiere charge qu'il eut, par les suffrages du peuple, fut celle de tribun militaire : il fut depuis questeur, ensuite édile ; & ayant perdu l'espérance d'obtenir la commission de rétablir le roi d'Egypte qu'il briguoit, il demanda la charge de souverain pontife, & l'emporta sur deux de ses compétiteurs extrêmement puissans, & qui le surpassoient en âge & en autorité. Ensuite il fut préteur & gouverneur d'Espagne, où ayant vu l'image d'Alexandre dans le temple d'Hercule à Cadis, il ne put s'empêcher de verser des larmes, de ce qu'il n'avoit encore rien fait de remarquable, à l'âge qu'Alexandre avoit subjugué presque tout le monde. A son retour il fut consul en 695 de Rome avec Bibulus qu'il chassa, parcequ'il s'étoit opposé à la publication de la loi *Agraria ;* affront qui obligea ce dernier à se tenir dans sa maison le reste de son consulat. Ainsi César eut seul l'administration de la république, ce qui donna sujet à quelques personnes d'esprit d'en faire une raillerie ; car au lieu de mettre en leur date, *César & Bibulus étant consuls*, ils mettoient *Jules & César étant consuls.* Pendant son consulat, étant appuyé de L. Pison son beau-pere, & de Pompée son gendre ; (car il avoit épousé Calpurnie, fille du premier, & il avoit donné Julie au second) il opta le gouvernement des Gaules, qu'il réduisit en forme de province ; & pendant neuf ou dix années qu'il les gouverna, il imposa quatre cens mille sesterces de tribut par an. Il fut le premier de tous les Romains qui fit bâtir un pont sur le Rhin pour attaquer les Allemans, sur lesquels il remporta plusieurs victoires. Il attaqua aussi les peuples de la grande Bretagne, qui n'étoient pas encore connus aux Romains ; & les ayant subjugués, il les contraignit de lui donner des ôtages & de l'argent. Cependant sa fille Julie étant morte, l'intelligence, qui étoit entre lui & Pompée, fut entiérement détruite, parceque l'un ne pouvant souffrir de maître, ni l'autre de compagnon, ils se regardoient tous deux comme rivaux. Pompée, qui étoit à Rome, s'opposa à toutes les demandes de César absent, lequel croyant avoir sujet de se plaindre du procédé du sénat, entra l'an 705 en Italie avec son armée victorieuse, & donna si fort l'épouvante à ses ennemis, qu'ils prirent la fuite. Il emporta quelques places, fit prisonnier Domitius, qui avoit

été nommé pour lui succéder en son gouvernement, & s'en alla par mer à Brindes, où les consuls & Pompée s'étoient réfugiés pour passer la mer. César les manqua, puis il revint à Rome, fit assembler le sénat sur les affaires de la république, & alla en Espagne attaquer l'armée de Pompée, commandée par ses trois généraux, M. Petreïus, L. Afranius & M. Varron. Il les défit en peu de temps, quoique le siége de Marseille retardât ses progrès. Il retourna dans la suite à Rome, passa en Macédoine; & après avoir campé près de Pompée durant quatre mois, il le défit enfin dans la plaine de Pharsale l'an 706 de Rome, 48 ans avant J. C. & le poursuivit jusqu'à Alexandrie, où ayant appris qu'il avoit été tué, il tourna ses armes contre Ptolémée roi d'Egypte, qui le vouloit surprendre; quoique ce fût durant les rigueurs de l'hiver, & qu'il se trouvât dépourvu de toutes choses, dans une ville où régnoit un ennemi puissant & rusé, il ne laissa pas de le vaincre, & de se rendre maître de l'Egypte, qu'il donna à Cléopatre. D'Alexandrie il passa en Syrie, & de-là dans le Pont, où il défit le cinquiéme jour de son arrivée Pharnace, fils du grand Mithridate. Il vainquit ensuite Scipion & Juba en Afrique, & les enfans de Pompée en Espagne. Dans toutes les guerres civiles la fortune ne lui fut jamais contraire que deux fois; l'une à Dirrachium, contre Pompée; & l'autre au dernier combat qu'il donna en Espagne.

Après avoir mis fin à ces guerres, il retourna à Rome, où il triompha quatre jours de suite; savoir, des Gaules, de l'Egypte, du Pont & de l'Afrique; & encore une cinquiéme fois, pour avoir vaincu le jeune Pompée dans les Espagnes, dont la pompe & les richesses surpasserent tout ce qui avoit paru jusqu'alors de plus grand dans Rome; mais le premier & le plus magnifique de ses triomphes, fut celui des Gaules. Après tant de victoires, il fut élu dictateur perpétuel, & déclaré empereur, nom qu'il accepta volontiers, & qui depuis est demeuré à ses successeurs. Alors se voyant affermi, il donna plusieurs sortes de spectacles au peuple, & s'appliqua avec un soin extrême au réglement de la république. Il réforma en 707, les fastes qui étoient tombés dans une grande confusion par la faute des pontifes; il disposa l'année selon le cours du soleil, la fixant à 365 jours par le conseil de Sogigene & d'autres excellens astronomes; réforme qui a fait donner à cette année le nom de *Julienne*. Il remplit le nombre des sénateurs, partagea avec le peuple le pouvoir de faire les magistrats, fit le dénombrement des citoyens, & régla toutes choses avec une prudence admirable, & sur-tout pour ce qui regardoit le luxe & la dépense. Entr'autres projets qu'il avoit formés, il devoit bâtir un temple de Mars, le plus grand & le plus magnifique qui fût au monde, faire remplir & applanir un lac, où il avoit donné le spectacle d'un combat naval, avec un théatre d'excessive grandeur, réduire le droit en abrégé, faire des bibliotheques publiques, sécher les marais du Pont, faire couler le lac Fucin, accommoder les chemins depuis la mer jusqu'au Tibre par les Alpes, couper le détroit de Corinthe, &c. mais la mort le prévint, lorsqu'il étoit sur le point de faire la guerre aux Getes & aux Parthes; car il fut assassiné dans le sénat, & reçut vingt-trois coups de poignard à l'âge de 56 ans, l'an de Rome 710, & 44 ans avant la naissance du Sauveur. On dit qu'il avoit eu de grands présages de ce malheur, sans que cela pût l'empêcher de sortir, quoique ces pronostics & son indisposition le fissent balancer s'il devoit le faire. César étoit d'un naturel fort doux, & pardonnoit volontiers; aussi pleura-t-il la mort de Pompée, & fit grace à certains poëtes qui avoient publié des piéces diffamatoires contre lui. Dans la journée de Pharsale, il commanda d'épargner les citoyens Romains, & permit à chacun des siens de sauver tel ennemi qu'il voudroit; & lorsque Caton se fut tué en Afrique, il s'écria qu'il portoit envie à sa mort, & se plaignit de ce qu'il lui avoit envié la gloire de lui donner la vie. Il étoit bon ami, magnifique, généreux, intrépide dans les dangers, d'un esprit élevé, vif & pénétrant, néanmoins agréable & facile; mais ambitieux jusqu'à l'excès, entreprenant, donnant beaucoup au hasard, & prêt de sacrifier toutes les vertus à la passion de dominer. Il avoit la taille haute, le teint blanc, & les yeux vifs, le nez grand, un peu élevé à l'endroit où il se joint avec le front, les narines un peu retirées en haut, & la pointre baissant, la tête bien formée, le col assez long, le front médiocrement enfoncé au milieu, & le visage assez plein. Il étoit chauve sur le devant de la tête; ce défaut l'obligea de demander au sénat permission de porter toujours une couronne de laurier. Il avoit de très-grandes dispositions pour les sciences; & si la guerre & les affaires de l'état l'eussent moins occupé, peut-être eût-il été le plus savant & le plus éloquent homme de son siécle.

Dès sa plus tendre jeunesse il composa un poëme à la louange d'Hercule, & fit une tragédie intitulée, *Œdipe*, outre des recueils de bons mots & des réponses remarquables. Suetone lui attribue un poëme intitulé, *le Voyage*, que nous ne connoissons pas; & quelques auteurs veulent qu'il soit auteur de l'épigramme de ce jeune Thracien, qui tomba dans l'Hebre en se jouant sur la glace. Il étoit aussi grand orateur, & il fit des harangues pour les Bythiniens, pour la loi Plautia, pour Decius Samnite, pour Sextilius & plusieurs autres. A l'âge de 21 ans il accusa Dolabella; & n'étant encore que questeur, il fit l'oraison funebre de sa tante Julie, & celle de sa femme Cornelie. Il composa, étant déja avancé en âge, les deux anti-Catons, deux livres de l'analogie, quelques traités d'aruspices & d'augures, & des éphémérides, dont parle Servius. Il ne nous est resté de lui que ses commentaires sur les guerres des Gaules & sur les guerres civiles; ouvrage qui, quoique fait en forme de mémoires, peut passer pour une parfaite histoire. Voici le jugement qu'en fait Cicéron: *Nudi sunt, recti, & venusti, & omni ornatu orationis tanquam veste detracto; stultis scribendi materiam præbuit, sanos verò homines à scribendo deterruit.* Le septiéme livre de la guerre des Gaules est d'Hirtius, qui a aussi fait les commentaires des guerres d'Espagne, d'Afrique & d'Alexandrie; d'autres disent qu'Oppius, intime ami de César, en est l'auteur. * Suetone. Plutarque. Dion. Appien. Diodore. Florus, &c. Bayle, *dictionnaire critique, seconde édition.*

CESAR (Octavius) *cherchez* AUGUSTE.

CESAR (Lucius) oncle du triumvir Marc-Antoine, s'étant attaché à Pompée, fut employé plus d'une fois pour traiter de la paix; mais enfin se rencontrant entre les proscrits nommés par Auguste, il fut tué par son ordre; & Marc-Antoine obtint réciproquement qu'il pouroit faire mourir Cicéron, ami d'Auguste, ce qui fut exécuté.

CESAR duc de Vendôme, d'Estampes & de Mercœur, de Beaufort & de Penthievre, pair de France, prince de Martigues, comte de Busançois, seigneur d'Anet, grand-maître, chef & surintendant général de la navigation & commerce de France, étoit fils *naturel* du roi Henri IV & de *Gabrielle* d'Estrées, duchesse de Beaufort. Il naquit à Couci en Picardie, l'an 1594. Le roi son pere le légitima en 1595, & lui donna le duché de Vendôme en 1598. Il épousa en 1609 *Françoise* de Lorraine, duchesse de Mercœur, fille unique & héritiere de *Philippe-Emanuel* de Lorraine, duc de Mercœur, & de *Marie* de Luxembourg, duchesse d'Estampes. Le duc son beau-pere lui céda le gouvernement de Bretagne, & le roi Louis XIII l'associa à l'ordre des chevaliers du Saint Esprit, en 1620. Depuis, il fut arrêté à Blois le 3 juin 1626, & perdit son gouvernement. En 1630 il fut mis en liberté, & l'année suivante il porta les armes au service des Hollandois. En 1643 il se retira de la cour; & y ayant été rappellé, il eut en 1650 la charge de grand-maître de la navigation. Il rétablit la paix dans la Guienne en 1653, & l'année suivante il se trouva au

sacre du roi Louis XIV, & y représenta le duc de Normandie. En 1655 il mit en fuite l'armée navale d'Espagne, près de Barcelone, & mourut à Paris le 22 octobre 1665, & la duchesse son épouse, le 8 de septembre 1669. Il avoit eu *Louis* cardinal duc de Vendôme, mort en 1669; *François* duc de Beaufort, mort aussi en 1664; & *Elizabeth* duchesse de Nemours, mere de deux filles, dont l'une a été duchesse de Savoye, & l'autre reine de Portugal.

CESARÉE, ville de Palestine, d'une situation très-avantageuse le long de la mer, auparavant appellée la *tour de Straton*, fut rebâtie par Herode *le Grand*, qui la consacra en l'honneur d'Auguste, & qui donna des spectacles au peuple, avec une magnificence incroyable. Josephe fait la description des édifices de cette ville, de son port, de son mole & de ses autres beautés. Elle fut depuis métropole de la Palestine, & honorée du nom de *Colonie Romaine*, pour avoir bien servi les troupes de Vespasien contre les Juifs. On l'appella alors *Flavie-Auguste-Cesarée*, métropole de la province de Syrie-Palestine, sous lesquels noms on la retrouve souvent dans les médailles. Herode Agrippa y fut frapé par un ange, & mourut mangé de vers, comme il est marqué dans les actes. S. Philippe, diacre, étoit natif de cette ville. Le centenier Corneille y fut baptisé par S. Pierre. On dit aussi que le prophéte Agabe y avoit pris naissance. Elle a eu plusieurs prélats de grande érudition; entr'autres Eusebe, qui nous a laissé de si beaux ouvrages; & ce Theophile, qui du temps du pape Victor, célébra un synode pour la fête de Pâque, vers l'an 196, où il arrêta qu'elle se célébreroit le dimanche après le quatorziéme de la lune de mars. On en assembla un autre l'an 334, au sujet de S. Athanase; mais il fut transféré l'année suivante à Tyr. Cette ville fut prise par Moaviah, après un siége de sept années, l'an 653. * *Actes des Apôtres*, *c.* 12. Josephe, *antiq. l.* 4, *c.* 9, *l.* 15, *c.* 13, *& l.* 13, *c.* 13. Eusebe, *l.* 5, *c.* 22. Bede, *de Æquin. vern. tom. II concil.*

CESARÉE, ville de Cappadoce, anciennement Mazaca, à laquelle Tibere donna le nom de Cesarée. Strabon en parle, & Etienne de Bysance assure que longtemps auparavant on l'appelloit Edesse la Parthenienne. Un voyageur moderne, qui a été dans le pays, prétend prouver que cette ville a été aussi nommée *Apamia*, & qu'elle est l'*Erseron* d'aujourd'hui. L'opinion commune est pourtant que c'est celle qu'on nomme aujourd'hui *Caisar*, selon quelques-uns, & *Tisaria*, selon d'autres. Cette ville étoit la métropole de la Cappadoce, & la principale du diocèse ou de l'exarchat de Pont, qui comprenoit onze provinces dans l'Asie mineure & l'Arménie. Elle n'étoit habitée que par des chrétiens dès le IV siécle, & on n'y souffroit ni païen ni hérétique. Julien l'*Apostat* irrité de ce que les chrétiens avoient renversé tous les temples des idoles qui étoient dans cette ville, y vint en 362, & la dégrada de tous les privileges dont elle jouissoit: il la raya du nombre des cités, lui ôta le nom de Cesarée, lui donna celui de Mazaca qu'elle avoit porté auparavant; ôta aux habitans de la ville & du territoire voisin tout ce qu'ils possédoient, fit enrôler tous les ecclésiastiques dans la milice la plus vile & la plus méprisable, & fit taxer tous les laïcs, les femmes & les enfans d'un tribut considérable, comme on en payoit dans les villages. Cette ville a eu plusieurs évêques recommandables par leur science, & par leur piété; entr'autres S. Firmilien qui mourut vers l'an 269, S. Leonce qui assista au premier concile de Nicée, & S. Basile qui en fut fait évêque l'an 370, & mourut en 379. * Strabon, *liv.* 12. Etienne de *Bysance*. Poulet, *voyage d'Orient.*

CESARÉE DE PHILIPPE, ville appellée de ce nom, parceque Philippe, fils d'Herode, la fit rebâtir en l'honneur de Cesar Caligula. Elle se nommoit auparavant Paneas; & lorsqu'elle changea de nom, on ajouta le nom de Germanique à celui de Cesarée, sans doute à cause de Germanicus, pere de l'empereur. Elle étoit au pied du mont Liban, près des sources du Jourdain, sur les confins de la Cœlesyrie; & on croit qu'elle est nommée aujourd'hui *Beline* ou *Bolbec*. Elle a eu un évêché suffragant de Tyr. Cette ville fut prise par Foulques successeur de Baudouin, après la défaite des Sarasins près d'Antioche, en l'année 1135, ainsi que le rapporte Guillaume de Tyr (*l.* 14) & P. Emile (*l.* 5.) Elle fut reprise sur les chrétiens par Noradin, après qu'il eut vaincu Raimond, pendant le regne d'Aimeri dans la Palestine, l'an 1169. * Guillaume de Tyr, *l.* 19. Bellon, *l.* 2, *observ. c.* 95.

CESARÉE, sur la mer, ville autrefois capitale de la Mauritanie en Afrique, & célebre dans l'histoire romaine. On croit que c'est la *Jol* de Pline, de Ptolémée & de Pomponius Mela. Elle fut depuis le siége d'un évêché. Les Africains l'appelloient *Tiguident*, ou *vieille ville*, & les califes la ruinerent l'an 959. On prétend qu'elle fut bâtie par Juba, roi de Numidie & de Mauritanie, du temps de Pompée. Les vestiges de ses murs ont plus de trois lieues de circuit, & l'on voit encore dans ses ruines quelques marques de sa grandeur. Lorsque les Arabes couroient victorieux par toute l'Afrique, elle étoit considérable par ses richesses, par ses académies, d'où sont sortis de grands poëtes & d'excellens philosophes. Quelques-uns croient que c'est sur ses fondemens qu'a été bâtie *Alger*, appellée *Cezeis* par les gens du pays; mais c'est une erreur grossiere, puisqu'elle en est éloignée de plus de 40 lieues. * Strabon en parle *au l.* 17; & Marmol, *l.* 5, *c.* 34. Plin. *l.* 5, *c.* 2. Mela. Solin, *c.* 25, *l.* 2, *c.* 6. *Voyez* aussi Saumaise sur Solin, *p.* 39.

CESARINI (Julien) cardinal, d'une noble famille de Rome, fut élevé à cette dignité en 1426, par Martin V. C'étoit un homme d'un mérite distingué, qui avoit joint à une vertu solide une grande connoissance des belles lettres. Il savoit aussi le droit, qu'il avoit enseigné à Padoue. Le même pontife l'envoya en Pologne, en Hongrie & en Bohême, pour y prêcher la croisade. Depuis, le pape Eugène IV, successeur de Martin, l'envoya en Allemagne, & le fit son légat *à latere*, pour aller prêcher une autre croisade contre les Hussites. Ensuite il eut ordre d'ouvrir le concile convoqué à Basle, où il présida de la part du même pontife, auquel il écrivit avec assez de force, pour le porter à calmer les troubles qui commençoient de s'élever dans l'église. Il se trouva aussi à Florence, où Eugène avoit transféré son concile, & y soutint avec zèle les intérêts de l'église romaine, contre les prétentions des Grecs. Enfin il fut envoyé en Hongrie pour ménager des intérêts assez délicats; car il s'agissoit de faire rompre à Ladislas, roi de Hongrie & de Pologne, la paix qu'il avoit faite avec Amurat, empereur des Turcs. Les conjonctures paroissoient extrêmement favorables pour pousser à bout l'Ottoman. Le cardinal Julien dispensa Ladislas du serment qu'il avoit fait à Amurat, pour l'observation de la paix; & ensuite on donna la bataille de Varnes, au mois de novembre 1444, que les chrétiens perdirent avec un malheur irréparable. Les rois de Hongrie & de Pologne y furent tués. Le cardinal Julien y périt aussi; mais on ne sait pas si ce fut dans la mêlée, ou en fuyant. Il y en a même qui disent qu'un batelier, en passant le Danube, l'assassina pour avoir son argent. * Cochlæus, *l.* 6, *hist. Hussit.* Ciaconius, *in addit. ad Mart. V.* Victorel, *ibid.* Auberi, *hist. des card. tome II.* Sponde, *in annal. ecclesf.*

CESARINI (Alexandre) cardinal, avoit contracté une amitié particuliere avec les seigneurs de Médicis. Le pape Léon X qui étoit de cette maison, le créa cardinal le premier juillet 1517, puis le pourvut de quelques évêchés. Aussitôt après l'élection d'Adrien VI, il passa en Espagne, pour conférer avec ce nouveau pontife de quelques affaires importantes. Clément VII & Paul III l'employerent souvent. C'étoit un prélat d'une grande intégrité, & qui aimoit les gens de lettres. Sadolet & Alde Manuce parlent avantageusement de lui. Le cardinal Alexandre Cesarini mourut à Rome le 13 février

1542. * Onuphre. Victorel. Ughel.

CESARINI (Virginio) de Rome, naquit au mois d'octobre en 1595, de *Julien* Cesarini duc de Citta Nuova, & de *Livia* Ursini. Il savoit les langues, la philosophie, la théologie, le droit, la médecine, les mathématiques, l'histoire sainte & profane. Des qualités si éminentes ne lui inspiroient ni vanité, ni présomption. Il étoit modeste, civil & homme de bien. Le pape Urbain VIII lui ayant donné une charge de camérier, avoit dessein de le mettre au nombre des cardinaux; mais la mort enleva Cesarini dans la fleur de son âge, au mois d'avril 1624. Il étoit de l'académie des *Lyncei*. Nous avons de lui des poësies latines & italiennes. On en a imprimé plusieurs dans le recueil intitulé, *septem illustrium virorum poemata*, à Anvers 1662, *in*-8°, & réimprimé depuis. Cesarini a fait un traité contre les astrologues. Il en avoit commencé plusieurs autres, comme sur l'immortalité de l'ame, sur la nature des choses, qu'il n'a point achevés. Cesarini étoit un merveilleux homme, qui avoit presque toutes sortes de connoissances spéculatives, en un âge où les autres ont à peine commencé l'étude. Le cardinal Bellarmin ne faisoit point de difficulté de le comparer avec Pic, comte de la Mirandole; & l'on trouva tant de conformité dans les mœurs, les études, les qualités de l'ame & du corps même, de l'un & de l'autre, & dans l'âge qu'ils ont vécu, qu'on a frapé une médaille, où d'un côté l'on voit leurs têtes jointes ensemble, couronnées de laurier, & de l'autre deux phenix. * Janus Nicius Erythræus, *pinac. I. imag. illust. c.* 35. Lorenzo Crasso. Leo Allatius. Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes modernes, tome VIII, p.* 174, 175, *édit. Paris.*

. Augustin Favoriti, secrétaire du collége des cardinaux, a écrit en latin la vie de Virginio Cesarini; & on trouve cette vie, page 167 & suiv. des *Memoriæ philosophorum, oratorum, poetarum, &c. renovatæ, curante Henningo* Witten, *decas prima*, à Francfort 1677, *in*-8°. On y a gravé la médaille dont nous venons de parler. M. Jean Bianchi, professeur public d'anatomie dans l'université de Sienne, parle aussi de Virginio Cesarini, dans sa notice des académiciens, dits *Lyncei*, imprimée en 1744 à Milan, à la suite d'un ouvrage de Fabio Colomna sur les plantes. Dans le même ouvrage, M. Bianchi dit que Juste Rickius, chanoine de Gand, a fait imprimer à Padoue en 1629 la vie de Virginio Cesarini. Il se trompe en cela. Ryckius étoit mort dès 1627. De plus, Valere-André ne fait point mention de cette vie, dans la liste qu'il a donnée des ouvrages de Ryckius.

CESARION, est le nom qu'on donne à un fils qu'on assure que Jules Cesar eut de Cleopatre. Suetone dit que selon le rapport de quelques auteurs Grecs, il avoit beaucoup de son air. Antoine protesta en plein senat, que Cesar l'avoit reconnu pour son fils; mais malgré cela, Auguste le fit mourir. * Suetone, *en la vie de Cesar & d'Auguste.*

CESELETH-THABOR, ville de la tribu de Zabulon, sur les confins de la tribu d'Issachar. * *Josue* 19, 12. C'est sans doute la même que Cethron & Cartha.

CESENA, sur le Savio, ville d'Italie dans la Romagne, avec évêché suffragant de Ravenne. Elle est nommée *Cesena*, ou *Cæsæna*, dans l'itinéraire d'Antonin. On y voit sur un rocher les restes d'un château qu'on croit avoir été bâti par l'empereur Frédéric II. Cesena a été soumise aux Bolonois, puis à Maghinardio de Susenana, qui s'en rendit maître vers l'an 1293. Elle a été ensuite aux Malatesta, dont l'un la remit à l'église. Alexandre VI l'avoit donnée à Cesar Borgia; mais ce dernier ne la tint pas long-temps. Il y a eu souvent des factions qui ont pensé ruiner entiérement cette ville, qui est située dans un pays très-fertile. Pierre Bonaventura, évêque de Cesena, y publia des ordonnances synodales en 1633. * Strabon, *l.* 5. Pline, *l.* 14, *c.* 6. Procope, *l.* 3 & 4. Pandulfus Collenutius, *hist. l.* 14. Leandre Alberti, *descript. Ital.* Scipion Claromonti, *hist. Cæsar.*

CESENE (Michel) *voyez* OCCAM.

CESENNIUS (Gallus) commandant de la douziéme légion de l'armée romaine de Syrie, fut envoyé par Cestius, gouverneur, au commencement de la guerre des Juifs contre les Romains, pour se rendre maître de la Galilée, l'an 66 de J. C. le 12^e de Neron. Il prit d'abord Sephoris & plusieurs autres villes des environs; & ayant su qu'un grand nombre de mutins s'étoient retirés & retranchés sur la montagne d'Azamon, qui traverse la Galilée, il alla les attaquer, gagna le haut, & en tua plus de mille. Quelques-uns se sauverent; mais le plus grand nombre de ces malheureux fut mis aux fers. Ce capitaine voyant qu'il n'avoit plus rien à faire en Galilée, retourna vers Cestius. * Josephe, *guerre des Juifs, l.* 2, *c.* 34.

CESENNIUS (Petus) gouverneur de Syrie, homme très-malicieux, faillit à faire périr entiérement Antiochus, roi de Comagène, & ses deux fils, Antiochus & Callinique, leur supposant faussement d'être d'intelligence avec Artabane roi des Parthes, contre les Romains. Vespasien, en la quatriéme année de son empire, la 93^e de J. C. lui ordonna d'entrer dans son pays, de le ravager, & de le chasser de ses états; mais le peu de défense que fit ce prince, fut une assez bonne preuve de la fausseté de cette accusation. * Joséphe, *guerre des Juifs, liv.* 7, *chap.* 8.

CESENNIUS PÆTUS, *voyez* PETUS.

CESIL, ville de la tribu de Juda. * *Josué*, XV, 30. C'est la même que Bathuel. * *I. Paral. IV*, 30.

CESIO, ou CECIS, famille des plus illustres de Rome, qui est venue dans cette ville de la province de Spolette, où est un château de ce nom, vers l'an 1400.

CESIO (Paul Emile de) cardinal, étoit fils d'*Angelo* de Cesio, comte de Manzano, & de *Francisca* Carula, & naquit dans une des maisons de son pere en Ombrie, le 11 mars 1487. Lorsqu'il eut achevé ses études, il vint à Rome, où après avoir exercé diverses charges, il fut fait cardinal par le pape Léon X, en 1517, qui lui donna peu après l'archevêché de Lunden en Danemarck. Adrien VI le nomma à l'évêché de Sion en Vallais, dont il ne jouit point; & il eut ensuite ceux de Narni, de Todi, &c. Sous le pontificar de Clément VII, il perdit tout ce qu'il avoit, lorsque Rome fut prise par les Impériaux. Et après la mort de ce pontife, on parla de le mettre sur le trône de S. Pierre. Il mourut le 5 août 1537, & fut enterré dans l'église de sainte Marie majeure, où l'on voit son tombeau. * Bzovius, *A. C.* 1523. Ughel, *Italia sacra.* Victorel. Auberi, *hist. des cardinaux.*

CESIO (le prince Frédéric) instituteur de l'académie des *Lyncei*, duc d'Aqua Sparta, étoit fils d'un autre FRÉDÉRIC, & petit-fils d'ANGELO de Cesio, comte de Manzano. Cette vérité est établie sur plusieurs médailles, entr'autres sur une que M. Jean Bianchi de Rimini, professeur public d'anatomie dans l'université de Sienne, a fait graver à la tête de son histoire de l'académie des *Lyncei*. Elle représente d'un côté le buste du prince de Cesio, revêtu du manteau ducal, avec cette légende: *Fed. Cæsius Lync. princ. & inst. P. I. S. A. S. P. M. II. M. Cœl. B. R.* ce qui veut dire: *Federicus Cæsius, Lynceorum princeps & institutor, princeps primus sancti Angeli, sancti Poli Marchio secundus, & monti Cœlii Baro Romanus.* Au revers on voit un lynx, marchant au milieu d'une couronne civique, sur laquelle est posée une couronne de marquis, & on y lit cette légende, *Lynceis institutis.* Le prince Cesio fit cet établissement en l'année 1603, qui étoit la dix-huitiéme de son âge; ainsi il devoit être né en 1586. Il étoit de l'ancienne famille *Cæsio.* Né avec de grandes dispositions pour les sciences, il les cultiva dès sa plus tendre jeunesse. Il avoit joint à l'étude des belles-lettres, celle de la philosophie, des mathématiques, des méchaniques, & principalement de la physique. L'établissement de l'académie des Lyncei est une preuve de son amour pour les sciences & pour ceux qui les cultivoient. On n'a trouvé nulle part les statuts

de cette académie; mais il paroît, par les ouvrages de ceux qui la composoient, qu'ils étoient particuliérement obligés à perfectionner par leurs découvertes les mathématiques, la physique & l'histoire naturelle; c'est ce qui avoit fait choisir pour emblême de l'académie un lynx, qui passe pour l'animal le plus clairvoyant. Les *Lyncei* s'assembloient à Rome, à des jours marqués, dans le palais du fondateur, & dans d'autres endroits éloignés de cette ville, pour se rendre compte de leurs travaux, & s'aider réciproquement dans leurs découvertes. Ils portoient un anneau d'or, dont le chaton contenoit une émeraude où étoient gravés un lynx, le nom du fondateur & celui de l'académicien. Ils étoient outre cela munis de patentes. Le nombre de ceux qu'on associa à cette compagnie fut petit, parcequ'on demandoit des connoissances profondes & solides. Avec ces qualités, les étrangers comme les Romains pouvoient y prétendre. Un des premiers étrangers fut *Jean-Baptiste* Porta, qui étoit alors d'un âge fort avancé, & que le prince Cesio mit à la tête de la branche de cette académie établie à Naples, où elle fit de grands progrès. Il eut pour successeur *Fabio* Colonne, qui remplit cette place jusqu'à ce que le roi d'Espagne supprima cette compagnie; on ne sait ni pourquoi, ni en quel temps. Le prince Cesio ne se contenta pas d'exciter ses académiciens au travail, il leur en donnoit l'exemple. Il fit un traité sur les abeilles (*Apiarium*, à Rome 1625, *in-folio*) sur le ciel, qu'il soutenoit fluide (*de cœlo, quo auctoritate sanctorum patrum cœlum esse fluidum, non solidum demonstratur*, à Rome 1630, *in-folio*, avec l'ouvrage de Christophe Scheiner, jésuite, intitulé: *Rosa ursina*, &c.) Une exposition physique de tous les prodiges (*prodigiorum omnium physica expositio.*) Un traité sur le bois fossile (*metallophytum*, présenté au pape Urbain VIII.) Ces ouvrages furent imprimés pendant la vie de l'auteur. Après sa mort, Stelluti fit imprimer à la fin de l'ouvrage de Reccho, dont on parlera, ses tables phytosophiques (*tabulæ phytosophicæ*, concernant les plantes.) Ces morceaux furent tirés d'un grand ouvrage que le prince intituloit *theatrum naturæ*, dont le reste n'a pas vu le jour. Leon Allatius, dans ses *Apes urbanæ*, &c. p. 90, édition de Rome 1633, ajoute à ses ouvrages, *physica mathesis: universale rationis speculum: cœlestis natura exposita: moralia, paradoxa, monita*, & plusieurs autres, dit-il, mais qu'il ne nomme point. Outre ces services rendus à l'histoire naturelle, celle-ci a obligation au prince Cesio, de la traduction de l'abrégé de l'histoire naturelle de François Hernandez, fait par Nardo Antonio Reccho, & des remarques dont il a été enrichi. Il employa à la composition de ces remarques, Jean Terrentius de Constance, naturaliste très-habile, Jean Fabri, médecin Romain, & botaniste du pape Urbain VIII, disciple du célébre André Césalpin, & dont les remarques finies en 1628, ont été aussi imprimées séparément, enfin Fabio Colonne, dont nous parlons à son article. L'ouvrage de Reccho est terminé, comme on l'a dit, par les *tables phytosophiques* du prince Cesio; ce sont comme des institutions botaniques, rédigées en forme de tables, suivant le gout du temps, mais qui ne sont pas complettes, l'édition n'en ayant été faite par Stelluti, qu'après la mort du prince. Frédéric Cesio fit planter à Rome, pour l'usage de ses académiciens, un jardin de plantes, où il fit construire un cabinet d'histoire naturelle, & une bibliothéque, à qui Virginio Cesarini, camérier du pape Urbain VIII, & qui étoit un des *Lyncei*, légua la sienne. Le soin de la bibliothéque fut confié à Juste Riquius, Flamand, & chanoine de Gand; & la direction du jardin de botanique fut donné à Jean-Baptiste Wintherius, Bavarois, médecin de Frédéric. Le prince Cesio ayant entendu parler du télescope découvert en Hollande, appliqua de lui-même à la pratique la théorie de Porta sur les lunettes, & fit de pareils instrumens. Il inventa aussi le microscope, & s'en servit le premier pour pénétrer dans les secrets de la nature, comme Galilée du télescope, ce qui arriva en l'année 1611. Ces deux noms ont aussi été imaginés par le prince. Stelluti se servit après lui très-utilement du microscope. C'est aussi dans ce temps que Porta inventa la sarbacane, dont Fabri, l'un des *Lyncei*, dans son commentaire sur Reccho, expliqua l'effet par la condensation de l'air. Le prince Cesio n'ayant point eu d'enfans d'*Artemisia* Colomna sa premiere femme, il épousa en secondes noces *Isabelle* Salviati. Il mourut de maladie aiguë, & presque subitement, en l'année 1630, qui étoit la 45^e^ année de son âge. Sa mort fut presque fatale à son académie, qui avoit été florissante pendant vingt-sept ans, & qui ne se soutint jusque vers 1650, que l'histoire de Reccho fut imprimée, que par la faveur du cardinal Barberin, qui étoit de cette académie. L'histoire de Reccho, de l'édition de Rome, est de 1651, *in-folio*, intitulée: *Francisci* Hernandez *nova plantarum, animalium & mineralium Mexicanorum historia, à Nardo Antonio Reccho digesta, cum notis & additamentis Joan. Terentii, Joan. Fabri & Fabii Columnæ.* * *Voyez* l'ouvrage intitulé: *Fabii Columnæ Lyncæi φυτοβάσανος, cui accessit vita Fabii & Lyncæorum notitia, &c. auctore Jano Planco Ariminensi*, &c. à Milan 1744, *in-4°*, ou l'extrait de cet ouvrage, dans le *journal des savans*, du mois de janvier 1746. *Leonis Allatii apes urbanæ*, &c.

CESIO (Pietro Donato) Romain, fut d'abord trésorier général du pape Urbain VIII, qui le fit ensuite cardinal en 1641, & lui donna le titre de S. Marcel. Il fut légat de Pérouse, protecteur de Sicile & de Sardaigne, & mourut à Rome le 30 janvier 1656, en sa 71^e^ année.

CESIO (Bernard) jésuite, d'une illustre famille de Modène, se rendit habile dans la philosophie qu'il enseigna aux princes de Modène. Son ouvrage sur les minéraux (*mineralogia*) est savant & utile. C'est un volume *in-folio*, imprimé à Lyon en 1636. Cesio mourut de peste à Modène en 1630, âgé de 49 ans.

CESION, ville de la tribu d'Issachar, entre Roboth & Abes, qui fut accordée aux Levites de la famille de Gerson. * *Josué, IX, XX, XXI*, 28.

CESIUS, certain poëte Latin, dont parle Catulle dans une de ses épigrammes. Ce poëte répondant à Cornelius Licinius Calvus, orateur célebre, qui lui avoit envoyé de très-méchans vers d'auteurs inconnus, pendant la fête des Saturnales, le menace en raillant, de lui chercher tous les ouvrages de Cesius, d'Aquinus, & de Suffenus, trois ridicules faiseurs de vers, pour lui en faire présent. Voici ses termes:

*Nam si luxerit, ad librariorum*
*Curram scrinia. Cæsios, Aquinos,*
*Suffenum, omnia colligam venena,*
*Ac te his suppliciis remunerabor.*

CESIUS BASSUS, poëte lyrique & historien, vivoit du temps de Galba & de Neron. Perse étoit de ses amis, & il lui adresse la sixiéme de ses satyres. Nous y voyons quels étoient alors les ouvrages de Cesius Bassus.

*Atque marem strepitum fidis intendisse latinæ,*
*Mox juvenes agitare jocos, & pollice honesto*
*Egregios lusisse senes.*

On lui attribue des commentaires sur Aratus. * Fabius, *l.* 10. Vossius, *de poët. Lat. c.* 3, *& de hist. Lat. l.* 1, *c.* 22.

CESO (Lucius) fils de Quintius Cincinnatus, & fort débauché, ayant été deshérité par son pere & noté par les censeurs, il en eut tant de dépit, que pour se venger, il se retira chez les Volsques & les Sabins, qui faisoient la guerre aux Romains sous le commandement de Caïus Gracchus.

CESONIE (Milonia) étoit femme de l'empereur Caligula, dont elle se fit aimer à force de charmes & de breuvages, selon quelques-uns. Elle n'étoit ni fort jeune, ni fort belle lorsqu'il l'épousa en l'an 39 de Jesus-Christ, après avoir répudié sa femme Pauline; elle avoit même eu trois filles d'un autre mari encore vivant.

L'année précédente Caligula l'avoit fait prêtresse du temple qu'il s'étoit bâti. Elle fut tuée par Julius Lupus, auprès du corps de Caligula qu'on venoit d'assassiner, l'an 41 de Jesus-Christ. Elle présenta la gorge nue aux conjurés avec une constance admirable. Sa fille Julia Drusilla, qui n'étoit encore qu'un enfant, fut aussi égorgée auprès d'elle; d'autres disent qu'elle fut froissée contre un mur. * Suetone, *Caligul. ch. dern.* Josephe, *l.* 19, *antiquités judaïques*, *ch.* 2.

CESSE, riviere du duché de Luxembourg, laquelle, après avoir passé à Ham sur Cesse, près de Rochefort, se jette dans un antre affreux où elle se cache entiérement l'espace de près d'une lieue, après quoi on la voit sortir aussi belle & aussi claire qu'elle y est entrée. L'ouverture de ce lieu souterrain a quelque chose d'effroyable, & personne n'a jamais osé se hasarder d'y aller en bateau d'un bout à l'autre, parcequ'on a souvent éprouvé qu'en y jettant quelque matiere, elle n'en ressort qu'un jour ou deux après. Néanmoins depuis peu d'années quelques bateliers des plus hardis reconnurent une bonne partie de cette affreuse caverne; & y étant entrés bien avant avec des flambeaux, passerent entre des rochers horribles à voir, parmi lesquels l'eau se précipitoit avec un bruit qui leur fit peur. Ils parvinrent enfin à un lieu plus étendu, qui ressembloit à une petite mer, au-delà duquel ils n'oserent avancer, craignant de s'engager dans des courans & des détours, d'où ils ne pussent sortir. * *Mémoires du temps.*

CESSELIUS, renommé par sa science dans le droit, vivoit environ trente ans avant l'ére chrétienne. Il ne put jamais ni par amour, ni par crainte, se laisser persuader de mettre dans son recueil de loix, aucun édit qui eût été publié pendant le triumvirat. Le même parlant un peu trop librement de César, & ses amis le conjurant de modérer sa liberté: *Il y a deux choses*, leur dit-il, *que les hommes estiment fâcheuses, & qui me donnent à présent une très-grande assurance de tout dire, être vieux & n'avoir point d'enfans.* * Valere Maxime, *l.* 6, *c.* 2, *ex.* 12.

CESSELIUS BASSUS, Africain, vint à Rome pour faire savoir à Néron qu'il avoit trouvé dans ses terres, près de Carthage, une caverne où il y avoit une grande quantité d'or en masse. L'empereur, sans s'informer d'autre chose, fit partir des galeres pour aller querir ce pétendu trésor: mais on ne trouva rien; Cessellius Bassus s'étant imaginé ces choses en songe. On dit qu'il se fit mourir, pour se dérober à la honte du supplice. Les autres assurent qu'on lui enleva son bien, & qu'on le laissa vivre, sans lui faire d'autre peine. * Tacite, *l.* 16. *an.*

CESTE, *Cestus*, gros gantelet de cuir crû garni de plomb, dont se servoient les anciens athlétes, qui combattoient à coups de poing dans les jeux publics. Calepin s'est trompé, quand il dit que c'étoit une espèce de massue; car c'étoit seulement une longe de cuir, garnie de plomb ou de lames de fer, dont on entouroit la main en forme de liens croisés, & même le poignet, & une partie du bras, pour empêcher qu'ils ne fussent rompus ou démis en frapant. Ce mot vient, selon quelques-uns, de *Cædo*, fraper, & l'on appelloit les combattans qui s'en servoient *Cæstiferi*. Etyce de Sicile qui excelloit dans cet exercice, fut vaincu par Hercule. On voit dans Théocrite que Pollux surpassoit tous les autres en cette espèce de jeux, où il vainquit Amycus, homme très-robuste. Cette sorte de combat étoit rude & violent. *Consultez* Virgile, *l.* 5, *Æneïd. v.* 457, où il décrit d'une maniere vive le combat d'Entellus & de Darès avec le ceste. Et au même *l. v.* 405. *Voyez* Servius sur cet endroit de Virgile. Properce, *l.* 3. élégie 13, *v.* 9. Ovide vante beaucoup l'adresse de Brothée & d'Ammon dans le combat du ceste (*métamorph. l.* 5.) Plutarque dit que Lycurgue défendit les spectacles publics, où il falloit lever le bras pour fraper, prétendant que ces sortes d'exercices affoiblissoient plutôt le corps, qu'ils ne le fortifioient. Mercurialis a gravé toutes les espèces de combats, & particuliérement celui du ceste, qu'il avoit dessiné sur les anciens sépulcres & sur les médailles qui lui furent données par * Ligorius, *de arte gymnast. l.* 2, *c.* 9. *Voyez aussi* Onuphre *de ludis Circensib. l.* 2, *c.* 2. Ald. Manut. *de Quæsit. per epist. l.* 1, *c.* 8. & Turneb. *lib.* 14, *c.* 4. Jules César Scaliger, *Poëtices*, *l.* 1, *c.* 15.

CESTE, *Cæstus* ou *Cæstum*, (avec une diphtongue ou sans diphtongue) est le nom d'une ceinture que les poëtes & les peintres donnent à Venus & à Junon. Aussi Pallas avertit Pâris dans Lucien de faire ôter à Venus sa ceinture, afin de juger mieux de la beauté des trois déesses; parceque, ajouta-t-elle, Venus est une magicienne, qui tient quelque charme enfermé dans sa ceinture. Ce mot vient du grec κεστός qui signifie une *ceinture* ou autre ouvrage brodé à l'aiguille, qui étoit un ornement ordinaire des femmes. C'étoit une large courroie, qui servoit de ceinture, faite de laine, & que le mari délioit à son épouse le premier jour de ses noces avant que de se coucher, comme nous l'apprenons d'Homere, λύσε δὲ παρθενίην ζώνην, & Ovide *Castaque fallaci zona recincta manu;* & cela se rapporte au ceste de Venus que Junon emprunta d'elle pour engager Jupiter à l'aimer; car ce ceste, dit Homere, *liv.* 14 *de l'Iliade*, renfermoit les amours, les désirs & les attraits, par lesquels Venus unit les cœurs des nouveaux mariés. Ce qui fait dire à Martial:

*Ut Martis revocetur amor summique Tonantis,*
*A te Juno petat ceston, & ipsa Venus.* L. VI, épig. 13.

CESTIUS GALLUS, gouverneur de Syrie pour l'empereur Néron, fut appellé en Judée par Florus, sous prétexte d'y réprimer une sédition, dont Florus lui-même étoit la cause. Il entra aussi dans cette province, avec une grande armée romaine, ruina plusieurs places, & fit de très-grands ravages. Mais s'étant approché de Jérusalem, les Juifs l'attaquerent & le contraignirent de se retirer. Depuis, profitant de la division des Juifs, il les mit en fuite, & les poursuivit jusqu'à Jérusalem qu'il assiégea, & dont il se feroit rendu maître, s'il n'eût imprudemment levé le siége. Les Juifs le poursuivirent dans sa retraite, lui tuerent quantité de gens, & le réduisirent à user de stratagême pour se sauver, l'an de J. C. 67. * Josephe, *l.* 2. *de la guerre des Juifs*, *c.* 37 & *suiv.*

CESTIUS, méchant railleur, & sans esprit, osa néanmoins s'exercer aux dépens du célébre Cicéron, ce qui lui réussit mal dans la suite; car mangeant un jour chez M. Tullius (fils de Cicéron) qui avoit alors le gouvernement de l'Asie, celui-ci qui ne tenoit rien du génie de son pere, & qui avoit très-peu de mémoire, demanda plusieurs fois à un de ses domestiques, quel étoit celui qui mangeoit au bas bout de la table. Comme il oublioit toujours le nom de Cestius, ce domestique lui dit enfin: C'est ce railleur, qui soutenoit que Cicéron, votre pere, étoit un ignorant. En même temps M. Tullius commanda que l'on apportât des verges, & fit rudement fouetter Cestius en sa présence. * Seneque le rhéteur, *Suasor VII.* Cœl. Rodig. *l.* 14, *c.* 7.

CESTONI (Hiacynthe) habile chymiste, naquit le 13 mai 1637, dans un lieu de la Marche d'Ancone entre Macerata & Fermo, appellé *Sainte Marie in Giorgio.* Il apprit d'abord les premiers élémens de la langue latine; mais ses parens n'étant pas en état de lui faire continuer ses études, l'en retirerent en 1648, & le mirent chez un apothicaire, où il demeura environ deux ans. Sur la fin de l'année 1650, ils l'envoyerent à Rome pour y travailler dans une apothicairerie; il y resta jusqu'en 1656. Alors poussé par un caprice de jeunesse, il se mit dans une barque, sans savoir où il vouloit aller, & il fut conduit à Livourne, où il fut bien reçu par un apothicaire du lieu. Le séjour de Livourne lui plut, & il y demeura dix ans; mais en 1666, quelques fantaisies, comme il nous l'apprend lui-même, lui ayant passé par l'esprit, il s'embarqua & alla à Marseille, d'où

il passa à Lyon, & ensuite à Genève. Il demeura quatre mois dans cette ville chez un apothicaire, après quoi il retourna à Livourne, rentra dans l'apothicairerie où il avoit déja demeuré, & y fut en qualité de maître, parceque celui qui en étoit propriétaire n'étoit point de cette profession. Ce propriétaire voulant l'attacher, lui fit épouser au bout de deux ans la sœur de sa femme, dont il n'eut qu'un fils qui mourut au berceau. Il mourut lui-même le 29 janvier 1718, dans la quatre-vingt-uniéme année de son âge. Plusieurs années auparavant il avoit été honoré du droit de bourgeoisie à Livourne. Il étoit en relation avec plusieurs savans de son temps, principalement avec MM. Redi & Vallisnieri. On a de lui les ouvrages suivans : 1. *Osservazioni intorno à pellicelli del corpo umano, insieme con altre nuove osservazioni.* Ces observations sont de Cestoni, quoique Redi, qui les a réduites en forme de lettre, les ait publiées sous le nom du docteur Jean-Cosme Bonomi. 2. *Vere condizioni delle salsa-pariglia ; del modo di conoscer la vera e di darla, come venga adulterata, ed in quali mali convenga, e in quale maniera piu efficace :* cette piéce est dans la *Galleria di Minerva*, tome VI. 3. *Vero modo di dare, e preparare la chinachina*, &c. dans le même volume de la *Galleria di Minerva.* 4. *Nuove e maravigliose scoperte dell' origine di molti insetti dentro gl' insetti*, écrit en forme de lettre à M. Vallisnieri, à la fin du livre intitulé : *Trattato de' rimedi per le malatie del corpo umano, tradotto del francese*, à Padoue 1709, *in-4°.* 5. *Dell' origine delle pulci dall' uovo, & del seme dell' alga marina :* c'est M. Vallisnieri qui a rédigé ces observations, qui y a joint les siennes, & les a publiées dans son livre intitulé : *Esperienze, ed osservazioni intorno all' origine, sviluppi, e costumi di vari insetti*, &c. à Padoue 1713, *in-4°.* 6. Dans l'*Istoria del Camaleonte affricano* par Vallisnieri, on a un journal de Cestoni, où il rapporte la maniere dont il s'étoit conduit à l'égard de quelques caméléons qui lui étoient venus d'Afrique. 7. *Istoria della grana del kermes, e di un' altra nera grana, che si trova negli elici delle campagne di Livorno*, &c. dans l'ouvrage précédent de Vallisnieri. 8. *Lettera scritta di Livorno a di io Gennajo dell' anno 1698, al sign. Vallisnieri.* Cette lettre où Cestoni donne un détail de sa vie jusqu'au jour qu'il l'écrivit, se trouve dans le journal de Venise, tome III. *Voyez* aussi son éloge dans le même journal, & les *mémoires* du P. Niceron, tome XV.

CETES, est un roi d'Egypte, dont les Grecs ont fait leur Protée. Il étoit fort habile dans les arts, & se transformoit en différentes formes. Les différens ornemens que les rois d'Egypte avoient coutume de prendre & de changer souvent, donnerent occasion à la fable, comme l'a remarqué Diodore de *Sicile.* * Le P. Kirker, *Œd. Egypt. t. I, p.* 96.

CETHEGUS, famille romaine, branche de celle de Cornelius, a produit plusieurs personnes, dont la mémoire s'est conservée. Cornelius CETHEGUS créé consul avec Quintus Flaminius, distribua du vin mixtionné au peuple, après que son élection fut faite. Ces deux consuls furent obligés de se démettre de leur charge l'an de Rome 421, parcequ'il y avoit eu de l'irrégularité dans leur création. Marcus Cornelius CETHEGUS, fut élevé à la charge de censeur l'an 545, avant que d'avoir été consul, ce qui étoit contre l'usage. Il obtint le consulat cinq ans après. Ce fut un grand orateur. Caïus Cornelius CETHEGUS, qui avant que d'être édile, fut proconsul en Espagne, y remporta une victoire signalée. Il fut fait édile peu après pendant son absence l'an 556. Sigonius le confond avec Cneius Cornelius CETHEGUS, qui fut consul en 557, & qui triompha des Insubres ; il suppose mal que Cicéron & Tite-Live donnent à ce consul le prénom Caïus ; ils lui donnent celui de Cneïus. Il ne faut pas oublier Publius Cornelius CETHEGUS, qui suivit avec ardeur le parti de Marius contre Sylla, & qui pour cela fut déclaré ennemi du peuple romain, lorsque ce parti fut abattu. Il se sauva en Afrique auprès de Marius, & puis il implora la miséricorde de Sylla, & s'offrit de le servir en toutes choses ; il fut reçu en grace. Quelques-uns croient qu'il ne faut pas le distinguer de ce CETHEGUS qui eut un si grand crédit dans Rome, qu'on ne pouvoit rien obtenir sans son entremise. Comme il avoit une maîtresse à qui il ne pouvoit rien refuser, il arriva que cette femme eut à sa disposition toute la ville de Rome. Il fallut que Luculle fît la cour à cette femme, lorsqu'il voulut obtenir la commission de faire la guerre à Mithridate. Sans cela il n'auroit point obtenu cet emploi. Plusieurs autres grands seigneurs firent cent bassesses pour monter aux charges par la recommandation de Cethegus. C'est de lui sans doute que Cicéron parle dans un de ses paradoxes. Il a parlé d'un Cethegus orateur, qui apparemment ne differe point du galant de cette femme dont on a parlé. Caïus Cornelius CETHEGUS fut convaincu d'avoir conspiré avec Catilina à la ruine de la patrie, & comme tel il fut étranglé dans la prison. Il fut le plus emporté de ses complices ; il étoit toujours d'avis que l'on se hâtât. CETHEGUS sénateur Romain fut décapité pour crime d'adultere, sous l'empire de Valentinien l'an 368. Il est à remarquer que ceux de cette famille affecterent une maniere particuliere de s'habiller. Ce qui a fait dire à Horace dans son art poétique (*v.* 50,) *fingere cinctutis non exaudita Cethegis.* Le poëte représente ici les Cetheges comme des hommes mâles & laborieux, qui avoient retenu dans leurs habits l'ancienne maniere de leurs peres, lesquels méprisant la tunique comme trop embarassante, ne portoient qu'une espèce de tablier qui leur servoit de caleçon, depuis la ceinture en bas, & mettoient par-dessus leur toge. De maniere que le pan qu'ils jettoient sur l'épaule gauche, & qui passant par derriere le dos, venoit faire la ceinture, laissoit le bras droit tout nud ; & c'est ce qu'on appelloit proprement *Cinctus Gabinus*, qui étoit ordinaire aux consuls & aux préteurs, quand ils faisoient leurs fonctions. * Pline, *l.* 19, *c.* 8, *p. m.* 612. *Voyez* le P. Hardouin sur ce passage de Pline. Tit. Liv. 27, *p. m.* 405, *& lib.* 31 *sub. fin. p.* 588, *& l.* 32, *p.* 603, *& lib.* 33, *p.* 611. Cicero in Bruto, *p. m.* 103. Sigonius in fastis *ad ann.* 556. Appian. *de bellis civilib. lib.* 1, *p. m.* 204, *& p.* 196, 197, 204. Plutarch. *in Lucullo, p.* 494. *Voyez* la version par Amiot. Sallust. *in bello Catilin. p. m.* 114, 115. Ciceron, *orat.* 3 *in Catilin. & orat. pro Sylla.* Dacier, *sur l'art poétique d'Horace, p.* 120, 121, *édit.* 3 *de Paris.* Bayle, *dictionnaire crit.* 2e *édit.* 1702.

CETHIM ou CETTHIM, fils de Javan, petit-fils de Japha. C'est de lui que sont descendus les Cethéens ou les habitans de la terre de Cethim, c'est-à-dire, de la Macédoine. * *Genèse, X,* 4 ; *I. Mach. I.* 1.

CETHLIS, ville de la tribu de Juda, située entre Leheman & Gederoth. * *Josué, XV,* 40.

CETHOSIS-RAMESSES, succéda à Amenophis III au royaume d'Egypte. Il assembla de grandes armées de terre & de mer, laissa le gouvernement de ses états à son frere Armaïs avec un pouvoir absolu, & lui défendit seulement de prendre le titre de roi, de rien faire au préjudice de sa femme & de ses enfans, & d'abuser de ses maîtresses. Il marcha ensuite contre l'isle de Chypre, la Phénicie, les Assyriens & les Medes. Il vainquit les uns, & s'assujétit les autres par la seule terreur de ses armes. Tant d'heureux succès lui enflant le courage, il vouloit pousser ses conquêtes encore plus loin dans l'Orient ; mais ayant reçu de fâcheuses nouvelles du grand prêtre d'Egypte, qui lui écrivit que son frere Armaïs, par une étrange perfidie avoit usurpé la couronne, & violé absolument toutes les défenses qu'il lui avoit faites, il interrompit le cours de ses conquêtes, & revint en son royaume à dessein de mettre son frere à la raison, à quoi il réussit. On dit que ce Cethosis a donné le nom à l'Egypte, parcequ'il s'appelloit Egyptus & Cethosis, ayant deux noms de même que son frere, qui s'appelloit Armaïs & Danaüs. * Manethon,

cité par Josephe dans *sa réponse à Appion*, *l.* 1, *c.* 5.

CETHRON, *cherchez* CESELETH-THABOR.

CETHURA, femme qu'Abraham épousa dans sa vieillesse après la mort de Sara. Les Hébreux croient qu'elle est la même qu'Agar ; mais outre la différence qui est expressément marquée dans le chapitre 25 de la Genèse, tous les autres chrétiens, après S. Augustin, s'inscrivent en faux contre cette opinion des rabins. Abraham eut de cette femme six enfans, savoir, Zamram, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc & Sué, auxquels il donna du bien pour subsister, les séparant d'Isaac. On croit que c'est d'eux & de leurs enfans que sortirent les Madianites, les Ephéens, les Dedanéens & les Sabéens, dont il est souvent parlé dans l'écriture. Plusieurs saints docteurs assurent que c'est d'eux que sont descendus les mages, qui vinrent adorer le Sauveur du monde dans la crêche de Bethléem. Baronius traite au long cette question. * S. Augustin, *de civit. Dei*, *l.* 34. Baronius, *A. C.* 1. Torniel, *A. M.* 2179.

CEVA, ou CEVE, petite ville d'Italie en Piémont, avec titre de marquisat. Elle est capitale d'un petit pays où sont les Langhes, nom qu'on donne à des collines, qui sont le commencement de l'Apennin. Ceva est sur le Tanaro, avec un château ; elle a eu autrefois des seigneurs particuliers, avec titre de marquis, qui vendirent leur petit état à la ville d'Aste en 1195 ; ainsi elle est à présent au duc de Savoye, à sept milles de Mondovi au levant. Le pays est du côté de Tende & du Montferrat. Il y a une très-grande quantité de gibier, & sur-tout de perdrix & de faisans. Ceva fut prise par les François en 1553. *Voyez* la description que le président de Thou fait de cette place, *l.* 12.

CEVENNES ou SEVENNES, MONTS DES CEVENNES & PAYS DES CEVENNES, *Gebenna*, *Cemmenius* & *Gebennici montes*, montagnes de France au septentrion du Languedoc, entre l'Aquitaine & la Gaule Narbonnoise des anciens. Elles s'étendent l'espace d'environ trente lieues, depuis la source de la Loire, jusque vers Lodéve. On y comprend en partie le Vivarès, le Velai & le Gevaudan, que ces monts séparent du Rouergue. On appelle particuliérement le pays des Cevennes, les environs d'Anduse, d'Alais, Saint-Ambroise, &c. jusqu'à Lodéve, qui est la partie septentrionale du Languedoc. Les montagnes des Cévennes sont très-fertiles, bien peuplées ; & il y a des mines, surtout de plomb & d'étain. Ces pays ont été très-long-temps le théatre des guerres civiles de la religion. Sur la fin du XVI siécle & au commencement du XVII, le roi Louis XIII obligea les rebelles de se soumettre ; & après les avoir vaincus, il leur donna la paix. Des fanatiques y ont fait encore de grands désordres au commencement du XVIII siécle, que l'on n'a pu appaiser que par la force des armes.

CEULEN, connu sous le nom de LUDOLPHE à Colen, Allemand, étoit de Hildesheim dans la Saxe, & fit un très-grand progrès dans les mathématiques, qu'il enseigna à Delft & ailleurs. Depuis on l'attira à Leyden, où il enseigna les fortifications en qualité de professeur. Ce fut en 1599, & il mourut en 1610. Il a écrit en sa langue naturelle quelques ouvrages de mathématiques, qu'on a traduits en latin. * Meursius, *Ath. Bath.* Vossius, *de scient. math. &c.*

CEURAWATH, nom d'une secte de Banians dans les Indes, qui croient la métempsycose avec tant de superstition, qu'ils craignent même de faire mourir les moindres insectes. Leurs bramins ou prêtres se couvrent la bouche d'un linge, de peur que quelque mouche n'y entre. Ceux de cette secte vont la tête & les pieds nuds, portant un bâton blanc à la main pour se distinguer des autres. Lorsqu'ils font du feu chez eux, ou qu'ils allument de la chandelle, ils prennent bien garde que les moucherons ne viennent s'y bruler. Ils ne boivent point non plus d'eau froide, parcequ'ils appréhendent d'y trouver des insectes. C'est pourquoi ils la font bouillir. Ils disent que Dieu n'est pas maître absolu des événemens & de la bonne ou mauvaise fortune. Ils ne croient ni paradis ni enfer. Ils assurent néanmoins que l'ame est immortelle ; mais ils supposent qu'elle passe d'un corps dans un autre, d'un homme ou d'une bête, selon que le défunt a fait du bien ou du mal. Leurs temples, qu'ils appellent *Rales*, sont bâtis en quarré, & les chapelles de leurs pagodes ou idoles, ont une forme pyramidale. Ils brulent les corps des personnes âgées après leur mort ; mais ils enterrent ceux des enfans qui meurent au-dessous de l'âge de trois ans. Leurs veuves ne sont point obligées de se faire bruler avec leurs maris ; mais elles promettent une viduité perpétuelle. Tous ceux qui font profession de cette secte, peuvent être admis à la prêtrise. L'on y reçoit même les femmes, pourvu qu'elles aient plus de vingt ans ; mais les hommes y sont reçus dès l'âge de neuf ans. Pour se faire prêtres, ils n'ont qu'à en prendre l'habit ; à faire vœu de chasteté, & pratiquer l'austérité de la vie, qui est extraordinaire. Car ils sont quelquefois quinze jours sans prendre autre chose que de l'eau, dans laquelle ils raclent d'un certain bois amer, que l'on dit être nourissant : ce qui paroît incroyable ; mais cela passe pour une vérité constante dans les Indes. Toutes les autres sectes de Banians ont de l'aversion & du mépris pour celle-ci, & la condamnent si fort, que leurs docteurs exhortent continuellement leurs auditeurs à éviter la conversation de ces gens-là. * Mandeslo, *tome II* d'Olearius.

CEUTA, ville & château d'Afrique, sur le détroit de Gibraltar, aux Espagnols : elle est dans le royaume de Fez, dans la province de Habat, & fut autrefois capitale de la Mauritanie Tingitane. Les Romains la nomment *Civitas*, & Pomponius Mela l'appelle *Septa*. Ortelius croit qu'elle est l'*Essilissa* ou *Exilissa* de Ptolémée. Les Goths la prirent sur les Romains, selon Procope. Les Arabes en furent depuis les maîtres ; & Jean I, roi de Portugal, l'emporta sur les Maures l'an 1415. Il y a aujourd'hui une église collégiale qui a droit de cathédrale, parceque Ceuta & Tanger ont un évêché suffragant de l'archevêché de Lisbonne. Philippe II, roi d'Espagne, s'étant rendu maître du Portugal en 1580, mit un gouverneur Espagnol à Ceuta, comme dans une place très-forte & très-importante, & outre cela voisine de l'Espagne, n'y ayant entre Ceuta & ce royaume, que le détroit de Gibraltar. C'est pour cette raison que toutes les places que les Portugais ont dans les quatre parties du monde, ayant des gouverneurs de leur nation, après avoir secoué toutes en même jour le joug espagnol l'an 1640, pour reconnoître le prince légitime ; Ceuta, qui avoit un gouverneur Espagnol, resta sous la domination d'Espagne, à qui les Portugais l'ont depuis cédée par la paix de 1668. Les Maures l'ont tenue long-temps bloquée depuis l'an 1690, sans la pouvoir prendre. * Vasconcellos, *in Anaceph.* Marmol, *l.* 4, *c.* 55. Gramaye, *l.* 18, *c.* 7. Le Mire, *geograph. eccl. &c.*

CEYLAN, isle, *cherchez* CEILAN.

CEYTAVACCA ou CEITAVACCA, ville d'Asie. On la met dans l'isle de Ceylan, entre la ville de Colombo & la montagne qu'on nomme Adams Pic. Elle est située dans le Caneland, & elle appartient aux Hollandois, selon la carte que Wischer a donnée de ce pays-là. * Mati, *dict.*

## CH.

CHABANNES. La maison de Chabannes, très-noble & ancienne, a été féconde en hommes illustres. L'on ne rapportera ici leur postérité que depuis

I. HUGUES de Chabannes, seigneur de Charlus-le-Pailloux, qui fut pere de

II. ROBERT de Chabannes, seigneur de Charlus, qui mourut à la journée d'Azincourt en 1415, ayant eu d'*Alix* de Bort, dame de Pierrefitte, *Etienne* de Chabannes, seigneur de Charlus, capitaine d'une compagnie de gendarmes, tué au combat de Crevant en

1423 ; JACQUES de Chabannes I du nom, qui suit ; ANTOINE, *qui a fait la branche des comtes de* DAMPMARTIN, *rapportée ci-après ; Daufine* de Chabannes, abbesse de Bonne-Saigne en Limosin ; *Jeanne*, mariée à *Jean* de Balsac, seigneur d'Entragues ; & *N.* de Chabannes, alliée à *Balthazar* de Neuville, seigneur de Magnac.

III. JACQUES de Chabannes I du nom, seigneur de la Palice, de Charlus, &c. sénéchal de Toulouse, & grand-maître de France, eut part à toutes les grandes expéditions de son temps. Il se trouva au combat de Rouvrai en 1429 ; à la prise de Compiegne en 1430, & ailleurs. Depuis, en 1440, dans le temps de la Praguerie, il prit le parti du dauphin, servit au siége de Caen en 1450, & fut pourvu en 1451, de la charge de grand-maître de France. Il traita ensuite de la capitulation de Blaye, contribua à la réduction de Bayonne ; & ayant été blessé à la bataille de Castillon le 17 juillet 1453, il mourut de cette blessure le 20 octobre suivant. Il épousa 1°. *Anne* de Launai, dame de Fontenille, morte sans postérité : 2°. en 1435 *Anne* de Lavieu, fille d'*Edouard*, seigneur de Fougerolles, & de *Marguerite* dauphine de Saint Ilpice, laquelle vivoit encore en 1480, & en eut GEOFROI, qui suit ; & GILBERT de Chabannes, *qui a fait la branche des marquis de* CURTON, *rapportée ci-après.*

IV. GEOFROI de Chabannes, seigneur de la Palice, Charlus, &c. conseiller & chambellan du duc de Bourbon, son lieutenant général au gouvernement du Languedoc, puis gouverneur du Pont-saint-Esprit, vivoit encore en 1494. Il épousa en 1462 *Charlotte* de Prie, fille d'*Antoine*, seigneur de Busançois, grand-queux de France, & de *Magdeléne* d'Amboise, dont il eut JACQUES II du nom, qui suit ; *Jean*, seigneur de Vendenesse, tué à la retraite de Rebec en Italie en 1523, avec le chevalier Bayard, sans laisser de postérité de *Claude* le Viste ; *Antoine*, évêque du Pui en Velai & prieur de S. Martin d'Ambert ; une fille prieure de Poissi ; une autre abbesse de la Ferté ; & *Jeanne* de Chabannes, mariée à *Yves* II du nom, seigneur d'Alégre, qui fut tué à la bataille de Ravenne en 1512.

V. JACQUES de Chabannes II du nom, seigneur de la Palice & de Paci, grand-maître, puis maréchal de France, *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé*, épousa 1°. *Jeanne* de Montberon, fille d'*Eustache*, vicomte d'Aunai, baron de Maulévrier & de Mathas, & de *Marguerite* d'Estuer : 2°. *Marie* de Melun, veuve de *Jacques* de Bruges, seigneur de Gruthuse, gouverneur de Picardie, & fille de *Jean* de Melun III du nom, seigneur d'Antoing, & d'*Isabelle* de Luxembourg. Du premier lit vinrent *N.* de Chabannes, mort jeune ; & *Françoise*, mariée à *Jacques* de Beaufort, marquis de Canillac. Du second lit sortirent CHARLES, seigneur de la Palice, qui suit ; *Marie*, premiere femme de *Claude* de Savoye, comte de Tende ; *Charlotte*, premiere femme d'*Antoine*, seigneur de Moi en Picardie ; & *N.* de Chabannes, religieuse à Poissi.

VI. CHARLES de Chabannes, seigneur de la Palice, &c. mourut en 1552. Il épousa 1°. *Anne* de Mendozze : 2°. *Catherine* de la Rochefoucaud, dame de Combronde, fille aînée d'*Antoine*, seigneur de Barbefieux, &c. & d'*Antoinette* d'Amboise-Ravel, de laquelle il eut *Antoine* de Chabannes, vivant en 1554 ; *Eléonore*, mariée 1°. à *Just* III du nom, sire de Tournon : 2°. à *Philibert*, seigneur de la Guiche, grand-maître de l'artillerie ; *Marie*, alliée 1°. à *Jean*, seigneur de Langheac : 2°. à *Louis* d'Amboise, comte d'Aubijoux, chevalier des ordres du roi ; *Susanne*, mariée à *Jean* Olivier, seigneur de Leuville ; & *Marguerite* de Chabannes, femme d'*Antoine* Masquerel, seigneur d'Hermanville.

*BRANCHE DES SEIGNEURS ET MARQUIS DE CURTON.*

IV. GILBERT de Chabannes, second fils de JACQUES de Chabannes I du nom, seigneur de la Palice, &c. grand maître de France, & d'*Anne* de Lavieu, fut seigneur de Curton, chevalier de l'ordre du roi, grand sénéchal de Guienne, & gouverneur du Limosin, & mourut avant l'an 1493. Il épousa 1°. le 26 novembre 1469 *Françoise* de la Tour, fille aînée de *Bertrand* VI du nom, seigneur de la Tour, comte d'Auvergne & de Bologne, & de *Louise* de la Tremoille : 2°. en 1484 *Catherine* de Bourbon, fille de *Jean* de Bourbon II du nom, comte de Vendôme, & d'*Isabeau* de Beavau, dont il n'eut point d'enfans, & eut pour fils unique du premier lit JEAN, qui suit.

V. JEAN de Chabannes, seigneur de Curton, de Rochefort, de Madic, de Saignes, &c. épousa le 24 octobre 1497 *Françoise* de Blanchefort, dame de Boislami & de Nozerolles, fille unique d'*Antoine*, seigneur de Boislami, &c. & de *Gabrielle* de Layre, &c. dont il eut JOACHIM, qui suit ; *François*, tué à la bataille de Pavie ; *Catherine*, mariée à *Jean* de Hautefort, seigneur de Tenon en Périgord ; & *Heléne* de Chabannes, alliée à *N.* seigneur de Dienne & du Cheylar en Auvergne.

VI. JOACHIM de Chabannes, seigneur de Curton, Rochefort, &c. sénéchal de Toulouse, & chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis, mourut en 1569. Il fut marié quatre fois, 1°. en 1522 à *Perenelle* de Levis, fille de *Gilbert* I du nom, comte de Ventadour, & de *Jacqueline* du Mas : 2°. le 28 janvier 1526 à *Louise* de Pompadour, fille d'*Antoine*, seigneur de Pompadour, vicomte de Comborn, &c. & de *Catherine* de la Tour d'Oliergues : 3°. en 1533 à *Catherine-Claude* de la Rochefoucaud : 4°. à *Charlotte* de Vienne, veuve de *Jacques* de Montboissier, marquis de Canillac, & fille de *Gerard* de Vienne, seigneur de Pimont & de Ruffei. Du prèmier lit vinrent *N.* de Chabannes, mort jeune ; & *Catherine* de Chabannes, mariée le 29 novembre 1540 à *François* I du nom, seigneur d'Estaing. Du second lit sortirent *Jean* de Chabannes, seigneur de Curton, tué à la bataille de Renti en 1553, sans postérité de *Françoise* de Montboissier, fille de *Jacques*, marquis de Canillac ; *Isabelle*, abbesse de Pont-aux-Dames ; & *Catherine* de Chabannes, mariée à *François* de Bar, seigneur de Baugi. Du troisiéme lit vinrent, FRANÇOIS, marquis de Curton, qui suit ; *Jeanne*, mariée à *Jean* de Chaslus, seigneur de Cordez ; *Catherine*, alliée à *Claude* de Lestranges, vicomte de Cheleyne en Auvergne ; & *Catherine* de Chabannes, abbesse de Bonne-Saigne. Du quatriéme lit sortirent, FRANÇOIS de Chabannes, qui a fait la branche des comtes de SAIGNES, *rapportée ci-après* ; GABRIEL, qui a donné commencement à celle des comtes de PIONZAC, *aussi rapportée ci-après ;* & *Gillette* de Chabannes, mariée en 1565 à *Jean* de Montboissier, marquis de Canillac.

VII. FRANÇOIS de Chabannes, marquis de Curton, comte de Rochefort, lieutenant général en Auvergne, chevalier des ordres du roi, défit le comte de Randan à la bataille d'Issoire en 1590. Il épousa *Renée* du Prat, fille d'*Antoine*, seigneur de Nantouillet, prévôt de Paris, & d'*Anne* d'Alégre, dame de Viteaux, dont il eut 1. *Christophe* de Chabannes, marquis de Curton, mort en 1636. Il avoit épousé en 1591 *Marie* de Crussol, fille de *Jacques*, duc d'Usez, après la mort de laquelle il épousa en août 1617 *Claude* Julien, qui avoit été femme de chambre de sa femme, de laquelle il eut quatre filles, qui disputerent la substitution de la maison de Chabannes après la mort de leur pere. 2. *Henri* de Chabannes, marquis de Curton après son frere, au profit duquel la substitution fut déclarée ouverte par arrêt du 4 juin 1637, rapporté parmi les plaidoyers de M. le Maistre. 3. JEAN-CHARLES de Chabannes, baron de Saint-Angeau, qui suit ; & 4. *Antoine* de Chabannes, seigneur de Nebouzan, mort sans postérité de *N.* veuve de *N.* seigneur de Montagnac.

VIII. JEAN-CHARLES de Chabannes, seigneur de Saint-Angeau, puis après la mort de ses freres, marquis de Curton, comte de Rochefort, &c. épousa *Louise* de Margival, dame de Bournoncel, fille de *César*, seigneur de Salanci & de Bournoncel, & d'*Antoinette* de Chepois, dont il eut *François* de Chabannes, seigneur de Saint-Angeau, qui fut assassiné par le bâtard de *Christophe*, marquis de Curton son oncle; CHRISTOPHE, qui suit; *Gabriel*, seigneur de Chaumont, tué au siége de Bapaume; *Isabelle*, abbesse de l'Esclache; & *Marie* de Chabannes religieuse.

IX. CHRISTOPHE de Chabannes, marquis de Curton, comte de Rochefort, eut de *Gabrielle-Françoise* de Rivoire du Palais, sa femme, HENRI, qui suit; *Gilbert* de Chabannes, dit *le comte de Curton*, capitaine de carabiniers, mort sans postérité depuis 1712; *Pierre* de Chabannes de Curton, seigneur de Paulagnac, prêtre du diocèse de Clermont, nommé abbé de l'abbaye de S. Pierre de Vienne, ordre de S. Benoît, le 22 avril 1713, vivant en 1733; *Jean*, dit *le chevalier de Chabannes*, reçu page du roi en sa grande écurie, le premier janvier 1681, puis capitaine au régiment du roi infanterie, & tué au combat de Steinkerque en 1692; *Françoise* de Chabannes, prieure, puis abbesse du monastere de la Vassin, (*Vallis sanæ*) ordre de Cîteaux, diocèse de Clermont, morte le 20 janvier 1690, après avoir gouverné sagement cette maison pendant trente ans; *Elizabeth* de Chabannes de Curton, qui fut mise à l'âge de six ans dans le monastere de la Vassin, où elle prit l'habit à l'âge de dix ans, & dont après la mort de sa sœur elle fut instituée abbesse en 1691, morte le 8 février 1730; & une troisiéme fille religieuse dans le même monastere de la Vassin.

X. HENRI de Chabannes, marquis de Curton, comte de Rochefort, baron de Riom, d'Auriere & de Madic, seigneur de Saint-Angeau, se distingua à la bataille de Senef en 1674, & en plusieurs autres occasions. Il mourut à Paris le 16 mai 1714, âgé de 60 ans, & fut inhumé le lendemain à S. Sulpice. Il avoit été marié, 1°. le 25 avril 1680 avec *Gabrielle* de Monlezun, morte au château de Rochefort en Auvergne, fille de *François* de Monlezun, seigneur de Besmaux & du Bosc, gouverneur du château de la Bastille à Paris, & du fort de Notre-Dame de la Garde à Marseille, & de *Marguerite* de Peyrolles de Veillonnay: & 2°. en 1709 avec *Catherine-Gasparde* de Scorailles de Roussille, veuve de *Sébastien* de Rosmadec, marquis de Molac & de Sacé, comte des Chapelles & de Guébriant, mort le 3 novembre 1700, & fille de *Jean-Rigaud* de Scorailles, comte de Roussille, marquis de Cropiere & de S. Jovery, & d'*Aimée-Léonore* de Plas. Du premier mariage sont venus JACQUES, qui suit; *Antoine*, dit *le comte de Chabannes*, colonel du régiment de Costentin, qui fut réformé après la paix d'Utrecht en 1714; *Jean*, dit *le chevalier de Chabannes*, major du régiment royal des Cravates, qui a épousé au mois de novembre 1731 *Marie* de Roquefeuil; *Françoise-Gabrielle* de Chabannes de Curton, mariée le 2 juillet 1696 avec *Jean-Paul* de Rochechouart de Barbasan-d'Astarac, marquis de Faudoas & de Fontrailles, duquel étant restée veuve le 20 septembre suivant, elle se retira au couvent des religieuses bénédictines de Montargis, où elle prit l'habit le 11 octobre 1701, & fit profession le 29 octobre 1702; & deux autres filles, l'une abbesse de la Vassin, morte, & l'autre prieure du monastere de sainte Colombe à Vienne, vivante en 1732.

XI. JACQUES de Chabannes, marquis de Curton, comte de Rochefort, &c. fut fait mestre de camp du régiment d'Anjou cavalerie, par commission du 11 mai 1704, puis du régiment royal des Cravates en 1707, & brigadier des armées du roi, le premier février 1719. Il commanda la même année la cavalerie dans l'armée du roi en Roussillon. Il fut fait maréchal de camp le 20 février 1734, & fut employé en cette qualité dans l'armée du roi en Allemagne pendant les campagnes de 1734 & 1735. Il fut fait lieutenant général à la promotion du 24 février 1738, & en 1741 il fut nommé pour aller servir en cette qualité dans l'armée du roi en Bohême. Il est mort de maladie à Prague, en Bohême, le 9 octobre 1742, dans la 59e année de son âge. Il avoit été marié en 1705 avec *Marie-Charlotte* Glucq, veuve depuis le 26 mars 1691 de *Jacques* de Vassan, seigneur de la Tournelle, avocat général en la chambre des comptes de Paris, & fille de *Jean-Baptiste* Glucq, seigneur de S. Port, Bossise-la-Bertrand, &c. conseiller, secrétaire du roi & de ses finances, & de *Charlotte* Julienne. Elle mourut à Paris sans postérité le 15 janvier 1724, dans la quarante-sixiéme année de son âge, n'ayant eu qu'un fils nommé *Henri* de Chabannes, mort à 20 mois le vingt juillet 1708.

### *BRANCHE DES COMTES DE DAMPMARTIN.*

III. ANTOINE de Chabannes, seigneur de Saint-Fargeau, &c. puis comte de Dampmartin & seigneur de Blancafort, à cause de sa femme, chevalier de l'ordre du roi, grand-pannetier, puis grand-maître de France, second fils de ROBERT de Chabannes, seigneur de Charlus, & d'*Alix* de Bort, dame de Pierrefitte, naquit en 1411, fut élevé page du comte de Ventadour, & du seigneur de la Hire, se trouva en 1424 à la bataille de Verneuil, où il fut fait prisonnier; & ayant été mis en liberté, il continua de servir dans toutes les occasions, jusqu'à ce qu'il suivit le comte de Vaudemont; mais à la sollicitation du duc de Bourbon, il s'attacha au roi Charles VII, qui l'employa en diverses occasions, & le fit grand-pannetier de France. Depuis étant tombé dans la disgrace du roi Louis XI, il fut condamné au bannissement en 1463, & ne fut néanmoins qu'enfermé à la Bastille, d'où il se sauva l'année suivante & se retira en Bretagne. Quelque temps après il se jetta dans la ligue qui avoit pour prétexte le bien public, & rentra ensuite dans les bonnes graces du roi, qui lui donna en 1469 la charge de grand-maître de France, & le fit chevalier de l'ordre de S. Michel. Il remit le comté d'Armagnac sous l'obéissance du roi, jetta du secours dans la ville de Beauvais, assiégée par le duc de Bourgogne en 1471, fut ensuite gouverneur de Paris, & mourut le 25 décembre 1488, âgé de soixante-dix-sept ans. Il avoit épousé en 1439 *Marguerite* de Nanteuil, comtesse de Dampmartin, fille unique & héritiere de *Renaud* de Nanteuil, seigneur d'Aci, & de *Marie* du Fayel, comtesse de Dampmartin, vicomtesse de Breteuil, &c. dont il eut JEAN, qui suit; & *Jacqueline* de Chabannes, dame d'Onchain, mariée à *Claude-Armand* vicomte de Polignac, morte sans enfans.

IV. JEAN de Chabannes, comte de Dampmartin, &c. mourut avant l'an 1503. Il épousa 1°. *Marguerite* de Calabre, fille naturelle de *Nicolas* d'Anjou, duc de Calabre & de Lorraine: 2°. *Susanne* de Bourbon, comtesse de Roussillon & dame de Montpensier, fille aînée de *Louis*, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, amiral de France. Du premier lit vint *Anne* de Chabannes, comtesse de Dampmartin, mariée en 1496 à *Jacques* de Coligni, seigneur de Chastillon-sur-Loing, prévôt de Paris, morte sans enfans. Du second lit sortirent *Antoinette* de Chabannes, dame de Saint-Fargeau, mariée à *René* d'Anjou, baron de Mésieres; & *Avoye* de Chabannes, comtesse de Dampmartin, mariée: 1°. à *Edmond* de Prie, seigneur de Busançois: 2°. à *Jacques* de la Tremoille, seigneur de Bommiers: 3°. à *Jacques* de Brisai, seigneur de Beaumont, lieutenant de roi en Bourgogne. * François de Pavie, baron de Fourquevaux, *vie de Jacques* de Chabannes. Guichardin. Paul Jove. Langei. Jean Chartier. Sansovin. Brantôme. De Thou. Le Feron. Godefroi. Le pere Anselme.

*BRANCHE DES COMTES DE SAIGNES.*

VII. FRANÇOIS de Chabannes, comte de Saignes, ſeigneur de Bois-l'Ami, de Nozerolles, de Tinieres, de la Jaille & de la Roche, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances, & conſeiller d'état, fils de JOACHIM de Chabannes, ſeigneur de Curton, & de *Charlotte* de Vienne, ſa quatriéme femme, étoit ſous la tutelle de ſa mere en 1562. Son pere lui avoit fait donation le 26 ſeptembre 1554 de pluſieurs terres, entr'autres de celles qui lui venoient de la maiſon de Blanchefort, à la charge de porter les noms & armes de cette maiſon, avec ſubſtitution perpétuelle en faveur des mâles d'aîné en aîné, à l'excluſion des filles qui ſeroient dotées ſelon leur qualité. Il fut marié le 18 ſeptembre 1570, par contrat du 6 précédent, avec *Valentine* d'Armes, fille unique & ſeule héritiere de *François* d'Armes, ſeigneur du Verger & de Truſſy-l'Orgueilleux, & de *Diane-Jeanne* de Berno. Il en eut FRANÇOIS de Chabannes II du nom, comte de Saignes, qui ſuit; JACQUES de Chabannes, ſeigneur du Verger, *qui a fait une branche rapportée ci-après;* JOACHIM de Chabannes, ſeigneur de Truſſy, *qui ſera auſſi mentionné ci-après, avec ſes enfans; Edme* de Chabannes, ſeigneur de Sainte-Colombe, mort capucin; & *Gilberte* de Chabannes, mariée par contrat du 12 mai 1612, avec *Claude* de la Riviere en Nivernois, & morte le 27 août 1614, âgée de 19 ans.

VIII. FRANÇOIS de Chabannes II du nom, comte de Saignes, ſeigneur de Bois-l'Ami, &c. chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances, fut marié, 1°. par contrat du 7 février 1595, avec *Serene* de Crevant, fille de *François*, ſeigneur de Bauché, & de *Claude* de la Marthonie: & 2°. par contrat du 2 octobre 1602, avec *Heléne* de Daillon, fille de *Gui*, comte du Lude, chevalier des ordres du roi, & de *Jacqueline* de la Fayette, dame de Pontgibault. Il eut de cette derniere FRANÇOIS III, comte de Saignes, qui ſuit; & ANSELME de Chabannes, ſeigneur de Nozerolles, *dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon frere.*

IX. FRANÇOIS de Chabannes III du nom, comte de Saignes, ſeigneur de Bois-l'Ami, de Nozerolles, &c. épouſa 1°. le 19 juillet 1630 *Anne* Dauvet, fille de *Jean*, ſeigneur de Rieux, & de *Jeanne* du Puy-Vatan: & 2°. *Marie* de Cluys, ſœur de *Joſeph* de Cluys, chevalier, ſeigneur de la Douge, laquelle ſe remaria à l'âge de 30 ans, le 21 ſeptembre 1678, avec *Guillaume* de Bouillyé des Portes, comte de Treby, ayant eu de ſon premier mari *Joſeph* de Chabannes, comte de Saignes, ſeigneur de Bois-l'Amy, mort en 1688 à l'âge de vingt ans, étant mouſquetaire; & *Magdeléne* de Chabannes, religieuſe à Bleſſac.

IX. ANSELME de Chabannes, ſeigneur de Nozerolles, fils puîné de FRANÇOIS de Chabannes II du nom, comte de Saignes, & d'*Heléne* de Daillon du Lude, ſa ſeconde femme, mourut au mois d'août 1683. Il avoit été marié par contrat du 7 février 1644 avec *Gabrielle* de Leſtrange, fille de *René*, baron de Maignac en la Marche, & d'*Anne* de Bonneval. Il en eut entr'autres FRANÇOIS, qui ſuit; ANNE-MARIE de Chabannes, ſeigneur de Mariol, *qui ſera mentionné après ſon frere;* & *Pierre* de Chabannes, lieutenant dans le régiment de Normandie en 1689.

X. FRANÇOIS de Chabannes, ſeigneur de Nozerolles & de Bois-l'Amy, fut marié le 9 février 1683 avec *Marguerite* de la Marche, fille de *Silvain*, ſeigneur de Peguillon, & de *Marguerite* d'Arnac, & ne vivoit plus en 1698, ayant laiſſé d'elle LOUIS, qui ſuit; *François* de Chabannes de Nozerolles; & *Gabriel* de Chabannes, mort ſans poſtérité.

XI. LOUIS de Chabannes, ſeigneur de Nozerolles, fut marié le 8 ſeptembre 1717, avec *Léonarde-Françoiſe* Galand, dame de la Vareine, & en eut *Silvain-Léonard* de Chabannes, né le 25 janvier 1718, tonſuré en 1732, docteur de Sorbonne en 1750, grand-vicaire de Clermont en 1751, & aumônier du roi en 1753; *Léonard* de Chabannes, mort jeune; & *Marie-Françoiſe* de Chabannes, née le 3 ſeptembre 1727.

X. ANNE-MARIE de Chabannes, ſeigneur de Mariol en Bourbonnois, par la donation que lui en fit François de Chabannes III du nom, comte de Saignes, ſon oncle, en date du 29 novembre 1669, confirmée le 3 juillet 1670, étoit ſecond fils d'ANSELME de Chabannes, & de *Gabrielle* de Leſtrange, & fut marié par contrat du 18 février 1681, avec *Henriette* Coëffier, fille de *Jean* Coëffier, ſeigneur de la Mothe-Mazurier & de Morette, procureur du roi en la généralité de Moulins, & de *Marie* Maréchal. Il en a eu *Gilbert-Honoré* de Chabannes, né le 30 décembre 1682, fait capitaine de dragons en 1705, & depuis meſtre-de-camp de cavalerie, exempt des gardes du corps du roi, & chevalier de l'ordre militaire de S. Louis; *Claude-Marie* de Chabannes, enſeigne de vaiſſeau, tué au ſiége de Bethune en 1709; *Joſeph* de Chabannes, baptiſé le 19 mars 1690, fait enſeigne de vaiſſeau le 25 novembre 1712, & lieutenant le 30 ſeptembre 1731; *Annet-Marie* & *François* de Chabannes, morts jeunes, l'un des deux ayant été enſeigne de vaiſſeau; *Henriette* de Chabannes, née le 18 novembre 1671, reçue à S. Cyr au mois de ſeptembre 1689, & depuis mariée avec *Pierre* Feydeau; *Marguerite* de Chabannes, morte fille.

*SEIGNEURS DU VERGER, ET DE SAINTE-COLOMBE.*

VIII. JACQUES de Chabannes, chevalier de l'ordre du roi, ſeigneur du Verger & de Sainte-Colombe, ſecond fils de FRANÇOIS de Chabannes I du nom, comte de Saignes, & de *Valentine* d'Armes, épouſa par contrat du 23 août 1610 *Gabrielle* Babute, fille de *Léonard* Babute, ſeigneur de la Bruyere, gentilhomme ordinaire de la maiſon du roi, & d'*Anne* de la Porte, & en eut ſeize enfans, entr'autres FRANÇOIS, qui ſuit; *Claude* de Chabannes, religieux bénédictin, prieur de Melun; *Joachim* de Chabannes, ſeigneur de Sainte-Colombe, qui vivoit en 1669; *Louis* de Chabannes, ſeigneur de Vaux; *Pierre* de Chabannes, ſeigneur de Chaillou, vivant en 1645; *Marie* de Chabannes, vivante en 1645; *Gabrielle* de Chabannes, religieuſe au Reconfort; & *Antoinette* de Chabannes.

IX. FRANÇOIS de Chabannes, ſeigneur du Verger, de Sainte-Colombe, des Bois & de Chandon, fut marié par contrat du 12 février 1645, avec *Antoinette* Monnot, fille d'*André* Monnot, ſeigneur des Fontaines en Brie, & d'*Elizabeth* Duchon, de laquelle vinrent HUBERT, qui ſuit; *Henri-Gaſton* de Chabannes, chevalier de l'ordre de Malte, qui ſe maria & mourut ſans poſtérité; *René* de Chabannes; *Gabrielle* de Chabannes; *Antoinette* & *Marie* de Chabannes, religieuſes bénédictines à S. Fargeau.

X. HUBERT de Chabannes, ſeigneur du Verger, fut tué par un accident, & avoit été marié par contrat du 29 août 1678, avec *Marie* de Charry, fille de *Samuel* de Charry, ſeigneur de Vrée, & de *Jeanne* du Puy, dame de Ligny. Il en eut PAUL, qui ſuit; *Gabriel* de Chabannes, mort jeune au ſervice du roi, & autres enfans morts jeunes ou ſans alliance.

XI. PAUL de Chabannes, ſeigneur du Puy & de Vrée, a été marié par contrat du premier juillet 1715, avec *Marie-Magdeléne* Sallonier, dame d'Epiry, fille unique de *Guillaume* Sallonier, ſeigneur de Rozimont, & de *Charlotte-Françoiſe* Dollet, & en a eu *Gabriel-Jacques* de Chabannes, mort en bas âge; *Charlotte-Céſarde* de Chabannes, née le 25 octobre 1718; *Louis-Jacques* de Chabannes, né le 29 novembre 1719; *Claude-François* de Chabannes, né le 16 janvier 1721; *Guillaume-Hubert* de Chabannes, né le 29 août 1723; *Pierre-Paul* de Chabannes, né le 28 octobre 1726; & *Louis-Antoine* de Chabannes, né le 27 juillet 1730.

*SEIGNEURS DE TRUSSY L'ORGUEILLEUX.*

VIII. JOACHIM de Chabannes, seigneur de Truſſy-l'Orgueilleux, & chevalier de l'ordre du roi l'an 1610, troiſiéme fils de FRANÇOIS de Chabannes I du nom, comte de Saignes, & de *Valentine* d'Armes, épouſa *Gilberte* de Bourbon, fille de *Jean* de Bourbon-Buſſet, ſeigneur de la Mothe-Feuilly en Berri & du Montet, & d'*Euchariſte* de la Broſſe-Morlet, & en eut *Joachim* de Chabannes, ſeigneur de Truſſy; *François* de Chabannes, ſeigneur de la Mothe-Feuilly, tué au ſiége de Dole, pere d'un fils, ſeigneur de la Mothe-Feuilly, en 1650; *Gabriel* de Chabannes, ſeigneur de Sarragoſſe & de Faye, marié en 1646 avec *Julienne*, fille de *Jacques* de Saint-Aubin, ſeigneur de Sarragoſſe, qui le rendit pere de trois fils & d'une fille, qui vivoient en 1657; *Louis* de Chabannes, ſeigneur de Seauve, qui ſe maria à Moulins, & mourut ſans enfans; *Jeanne* de Chabannes, mariée en 1620 avec *Iſaac* de Saconnin, premier baron de Bourbonnois, baron de Brezolles, qui ne vivoit plus en 1655; & trois autres filles religieuſes.

*BRANCHE DES SEIGNEURS ET COMTES DE PIONZAC.*

VII. GABRIEL de Chabannes, vicomte de Savigny, ſeigneur de Nozerolles & de Vernieres, gentilhomme ſervant le duc d'Anjou, l'an 1570, depuis gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & premier échanſon de la reine, dernier fils de JOACHIM de Chabannes, ſeigneur de Curton, comte de Rochefort, & de *Charlotte* de Vienne ſa quatriéme femme, fut détaché de la taxe de l'arriere-ban, par ordonnance du lieutenant au bailliage de Bourges du 10 juillet 1588, en conſéquence des lettres à lui accordées par le roi le 27 avril précédent, par leſquelles il eſt qualifié chevalier de l'ordre, & vivoit encore le 12 mars 1598. Il eut pour femme *Gabrielle* d'Apchon, fille de *Gabriel* ſeigneur d'Apchon, & de *Françoiſe* de la Jaille, & laiſſa d'elle JACQUES, qui ſuit; & *Charlotte* de Chabannes, mariée par contrat du 28 mars 1598, avec *Pierre* de Cordebeuf de Beauverger, ſeigneur de Montgon en Auvergne.

VIII. JACQUES de Chabannes, comte de Pionzac, vicomte de Savigny, lieutenant pour le roi en Bourbonnois, pourvu de cette charge par lettres du 23 août 1650, ne vivoit plus le 17 août 1652. Il avoit épouſé par contrat du 9 mars 1604 *Charlotte* de Chazeron, dame de Pionzac, fille de *Gilbert*, ſeigneur de Chazeron, chevalier des ordres du roi, & de *Gabrielle* de Saint-Nectaire. Il eut d'elle GILBERT, qui ſuit; *Jacques* de Chabannes, ſeigneur du Mont, qui épouſa *Marguerite*, fille de *Jean* de Guiſe, ſeigneur de Tanquert, laquelle le rendit pere de *Gabriel* de Chabannes, chanoine à Verjeſan près de Billom, en Auvergne; *Gabriel* de Chabannes, ſeigneur de Préaux, mort ſans avoir été marié; & *Gabrielle* de Chabannes, mariée par contrat du 9 novembre 1632 avec *Annet*, ſeigneur de la Rochebriant.

IX. GILBERT de Chabannes, comte de Pionzac, vicomte de Savigny, lieutenant de la compagnie des gendarmes du roi ſous la charge du comte de S. Geran, depuis meſtre de camp, fut fait maréchal des camps & armées du roi, par brévet du 23 août 1650, & lieutenant général du pays de Bourbonnois le 19 octobre 1651, & fut tué au ſiége de Mouron. Il avoit épouſé par contrat du 24 mai 1637 *Marie* de Champfeu, fille de *Gilbert* de Champfeu, ſeigneur d'Uriage, tréſorier de France en la généralité de Bourbonnois, & de *Marie* d'Aubigny de Genſac. Elle ſe remaria avec *Edouard* de Montmorin, ſeigneur dudit lieu, la Chaſſagne, &c. ayant eu de ſon premier mari GILBERT, qui ſuit; THOMAS de Chabannes, ſeigneur de Belarbre, *qui ſera mentionné après ſon frere aîné; Gilberte* de Chabannes, religieuſe à Notre-Dame de Riom; *Suſanne* de Chabannes, religieuſe à l'Eſclache, morte; & *Marie* de Chabannes, religieuſe au prieuré de Marſat.

X. GILBERT de Chabannes II du nom, comte de Pionzac, ſeigneur de Préaux, vicomte de Savigny, né le 16 & baptiſé le 18 juillet 1646. Etant capitaine au régiment de Navarre, dans lequel il avoit commencé à ſervir en qualité de ſous-lieutenant, il fit hommage au roi pour ſa terre de Pionzac & autres mouvantes du duché d'Auvergne, le 31 juillet 1669, & 15 décembre 1683. Depuis, étant commandant du ſecond bataillon du même régiment, il fut chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, le 20 janvier 1703. Il ſe trouva à la bataille de Spire, le 15 novembre 1703, & contribua beaucoup au gain de cette bataille par les mouvemens hardis qu'il fit faire au régiment de Navarre, qu'il commandoit. Il ſe trouva à la bataille d'Hochſtet, le 13 août 1704, & y demeura priſonnier avec le régiment de Navarre dont il étoit alors lieutenant colonel; fut fait brigadier le 19 ſeptembre de la même année, & colonel du régiment de Navarre au mois d'avril 1706; obtint au mois de janvier 1709 le gouvernement de l'iſle & citadelle d'Oleron, & ſe demit alors du régiment de Navarre. Il fut fait maréchal de camp des armées du roi. Il mourut à Paris le 20 janvier 1720, dans la 74[e] année de ſon âge, & fut inhumé le lendemain à S. Sulpice. Il avoit été marié par contrat du 30 juin 1681 avec *Anne-Françoiſe* de Lutzelbourg, dite *de Luxembourg*, fille d'*Antoine* de Lutzelbourg, dit *de Luxembourg*, ſeigneur d'Imling en Alſace, & de *Marie-Magdeléne* de Schellemberg. De ce mariage ſont ſortis 1. GILBERT-GASPARD, qui ſuit; 2. *François-Antoine*, comte de Chabannes, marquis de la Palice, terre ſortie depuis longtemps de ſa maiſon, qu'il racheta en 1731 de Gilles Brunet d'Evry, maître des requêtes, ci-devant intendant à Moulins, fut reçu chevalier des ordres de Notre-Dame du mont Carmel & de S. Lazare de Jéruſalem le 17 décembre 1701, & depuis de l'ordre militaire de S. Louis. Il ſervit dans le régiment de Navarre, enſuite dans celui des gardes, où il devint capitaine, major du même régiment en 1729, brigadier en 1733, major général de l'armée du Rhin en 1734, maréchal de camp en 1737, lieutenant-général en 1744, grand-croix de l'ordre royal & militaire de S. Louis la même année. Il fut pourvu du gouvernement de la ville & citadelle de Verdun & pays Verdunois en 1745, en récompenſe du courage qu'il avoit fait paroître à la bataille de Fontenoy, en combattant ſous les yeux du roi. Il fut fait commandant général des provinces d'Aunis, Poitou, Saintonge, & de la Rochelle, dans le temps que ces côtes étoient menacées d'une invaſion de la part des ennemis; & il ſut ſi bien pourvoir à tout, que les ennemis n'oſerent même tenter de les inſulter. C'étoit un homme d'une valeur peu commune, & d'un zèle entiérement déſintéreſſé pour le ſervice du roi. Il eſt mort à Paris en 1754, & fut inhumé à S. Sulpice. Il avoit épouſé en premieres noces *Marie-Claude* Cahouet de Beauvais, veuve d'*Olivier* le Fevre d'Ormeſſon, intendant en Franche-Comté, & fille de *Claude* Cahouet de Beauvais, ſeigneur des Ormes, & de *Marie* Fontaines des Montées; & en ſecondes, *N.* du Pleſſis-Châtillon, fille du marquis du Pleſſis-Châtillon, & de Dame Colbert de Croiſſy. 3. *Thomas* de Chabannes, baptiſé le 6 décembre 1688, ſervit dans le régiment de Navarre avec ſes freres, fut fait brigadier en 1719, reçu chevalier des ordres de N. D. du mont Carmel & de S. Lazare de Jéruſalem le 27 août 1722, maréchal de camp en 1734. Il ſervit avec le ſecours qu'envoya l'électeur de Baviere à l'empereur dans la guerre de Hongrie, où il ſe concilia l'eſtime & la confiance des officiers généraux de l'empereur, en particulier celle de M. le Prince Eugène, qui diſoit du comte de Chabannes, *qu'il ne connoiſſoit pas d'homme plus propre à attaquer un bon retranchement.* En 1734 il fut nommé maréchal de camp, & mourut le 7 juin 1735 à l'armée du Rhin où il étoit employé. 4. *Charles-Antoine* de Chabannes, capitaine dans le régiment royal des Cravates, puis dans le régiment colonel général de la cavalerie, & reçu chevalier de Notre-Dame du mont Carmel & de S. Lazare le 24 avril 1725.

5. *Marguerite* de Chabannes, religieuse, morte au monastere de la Magdelene de Trenel à Paris, au mois d'octobre 1730; & 6. *Anne-Josephe* de Chabannes, née le 16 octobre 1690, reçue à S. Cyr au mois de janvier 1699, & mariée en 1707 avec *Anne* de la Queilhe, seigneur de Framenoux.

XI. GILBERT-GASPARD de Chabannes, comte d'Apchon, marquis de Pionzac, né le 7 septembre 1685, servit dans le régiment de Navarre en qualité de capitaine, & se trouva aux batailles de Spire & d'Hochstet, où il fut blessé & fait prisonnier, traita en 1712 d'une lieutenance aux gardes, devint capitaine dans le même régiment en 1719, fut pourvu du régiment des dragons de la reine en 1732, servit en Italie avec son régiment, fut fait brigadier en 1734, inspecteur général de cavalerie & dragons en la même année; maréchal général des logis des armées de France, d'Espagne & de Sardaigne, au commencement de l'année 1735, sous le commandement de sa majesté le roi de Sardaigne, qui étoit generalissime des armées, & fut envoyé en négociation auprès de sadite majesté par la cour. C'étoit un homme actif, vigilant, ferme, & d'une intelligence supérieure. Il s'étoit concilié la confiance si rare des généraux etrangers, d'Espagne & de Sardaigne, dont il ne s'est jamais servi que pour l'avantage & la prospérité des armes du roi. Enfin, après la paix, fatigué plus de travaux que d'années, il se retira au château de Pionzac en Auvergne, où il mourut en 1748. Il avoit épousé au mois d'avril 1708 *Philiberte* d'Apchon, fille de *Claude-Eléonor*, marquis d'Apchon, & de *Philiberte* de Saint-André. Les enfans nés de ce mariage, sont, 1. *Gilbert-Blaise* de Chabannes, né le 3 février 1714, fait enseigne au régiment des gardes en 1730, capitaine au régiment de Turenne, cavalerie, en 1732, tonsuré en 1733, grand-vicaire du diocèse de Langres en 1736, abbé commendataire de l'abbaye de S. Méen, diocèse de Saint-Malo, député du clergé en 1745, pourvu de l'abbaye de N. D. de Bonport, diocèse d'Evreux, au mois de mars 1745. 2. *Jean-Baptiste* de Chabannes, marquis d'Apchon & de la Palice, comte de Pionsac, baron de Vauxmier, de Trisac, de Cheronges, Duras, Belarbre, la Chénal, &c. premier baron d'Auvergne, né le 4 octobre 1715, fait gentilhomme à drapeau dans le régiment des gardes en 1730, enseigne en 1731, dont il se démit pour une compagnie de dragons, dont il fut pourvu en 1734 dans le régiment de la reine, dont son pere étoit mestre de camp, à la tête de laquelle compagnie il se trouva aux affaires de Colorno, de Parme & de Guastalla; fut pourvu de la cornette de la seconde compagnie des mousquetaires du roi en 1740, & eut en même temps la commission de mestre de camp. Il s'est trouvé en cette qualité à la bataille d'Ettingen, où il fut blessé à la jambe d'un coup de feu, & eut un cheval tué sous lui. Ce fut à cette occasion que le roi le fit chevalier de l'ordre de S. Louis. Il a fait la campagne de 1744, où il s'est trouvé aux siéges de Menin, d'Ypres, &c. Il s'est trouvé aux batailles de Fontenoy en 1745, & de Lawfeldt en 1747. Il a été fait brigadier le premier mars 1747, enseigne des mousquetaires en 1750, sous-lieutenant en 1754. Le 3 février 1743, il a épousé *Marie-Elizabeth-Olive-Louise* Bernard, dont est née une fille morte en bas âge. 3. *Joseph* de Chabannes, né en 1717, tonsuré en 1731, prieur de Nantua, ordre de Cluny en 1732, & mort à Nantua en 1737; un quatriéme fils mort jeune.

X. THOMAS, dit *le comte de Chabannes*, seigneur de Belarbre, second fils de GILBERT de Chabannes I du nom, comte de Pionzac, & de *Marie* de Champfeu, fut capitaine dans le régiment de Normandie, & commanda le ban & arriere-ban en Auvergne en 1696. Il fut marié en 1695 avec *Amable* Boyer, fille de *Jacques* Boyer, seigneur de Saunat, baron de Chamiane & du Cerf, seigneur de Saint-Genest, & de *Marie* de Blot, & en a eu *Jacques-Louis* de Chabannes, seigneur du Cerf, baron de Chamiane, né en 1697, capitaine au régiment de Bourbonnois en 1729; *Joseph-Gaspard* de Chabannes, né en 1701, nommé abbé de Valricher, ordre de Cîteaux, diocèse de Bayeux, le 17 octobre 1723, prieur de Sorbonne en 1724, docteur en 1726, vicaire général d'Aire la même année; puis archidiacre de l'église d'Aire, vicaire général de Tours en 1730, & nommé agent général du clergé de France le 2 août 1732; *Marie-Jacqueline* de Chabannes, nommée abbesse de Bonlieu en Forez, ordre de Cîteaux, diocèse de Lyon, au mois de juin 1725; & *Gilberte* de Chabannes, abbesse de S. Pierre de Beaumont, ordre de S. Benoît, diocèse de Clermont, en 1732.

CHABANNES (Jacques II) seigneur de la Palice, de Paci, &c. maréchal de France, a été l'un des grands capitaines de son temps. Il étoit fils de GEOFROI de Chabannes & de *Charlotte* de Prie, & commença de paroître à la cour sur la fin du régne de LOUIS XI. Comme il étoit très-bien fait, & qu'il avoit beaucoup d'esprit, il se fit des amis illustres, & fut considéré du dauphin, qui fut depuis le roi Charles VIII. Il suivit ce roi en 1495, à la conquête du royaume de Naples, & se signala par son courage. Depuis, en 1500, il servit au recouvrement du duché de Milan. L'année suivante il se trouva aux combats qui se donnerent dans la Pouille & l'Abruzze, & y fut fait prisonnier à la défense de la ville de Rouvre. En 1503 il donna des marques de son courage à la bataille de Cérignole, à la prise de Boulogne en 1506, à celle de Gènes en 1507, où il fut blessé, à la bataille d'Aignadel en 1509, & ailleurs. Le roi Louis XII le fit capitaine de cinq cens hommes d'armes; & ensuite le pourvut de la charge de grand-maître de France, qui avoit été tenue par deux grands hommes de sa famille. Chabannes contribua beaucoup au gain de la bataille de Ravenne en 1512; & le roi lui donna alors le gouvernement du duché de Milan. L'année suivante, ayant été fait prisonnier à la bataille des éperons, où il remplit très-bien les devoirs de soldat & de capitaine, il trouva moyen de sortir des mains de ceux qui l'avoient arrêté. Cependant la paix ayant été conclue entre la France & l'Angleterre, & le roi Louis XII étant mort, François I qui lui succéda, souhaitant d'avoir la charge de grand-maître de France, pour Artus Gouffier, comte d'Estampes, &c. qui avoit été son gouverneur, Chabannes lui donna sa démission, & fut fait maréchal de France. Après cela, il continua de servir en Italie, & se trouva à la bataille de Marignan l'an 1515. En 1521 il alla avec le chancelier du Prat, & quelques autres, à Calais pour y conclure la paix avec les députés de l'empereur Charles-Quint; mais cette négociation n'ayant pas eu tout le succès qu'on en attendoit, on recommença la guerre. Le maréchal de Chabannes, qui avoit commandé un corps d'armée en 1522, à la bataille de la Bicoque, poursuivit le connétable de Bourbon, prit toutes les places qu'il avoit en France, & alla le chasser en 1523 de devant Marseille, qu'il avoit assiégée. Avant cela il avoit secouru Fontarabie; depuis il servit le roi en Italie, & y fut tué l'an 1525 à la funeste bataille de Pavie. Il avoit sagement conseillé au roi de se retirer; & tous les principaux chefs étoient comme lui de ce sentiment; mais l'amiral de Bonnivet l'emporta sur les autres, & fut cause qu'on donna bataille. Le maréchal de Chabannes eut son cheval tué sous lui; & comme il se mettoit en état de combattre à pied, un capitaine Espagnol nommé Casteldo le fit prisonnier; & un autre Espagnol nommé Buzarto, le tua brutalement, de sang froid. * *Voyez* les auteurs cités dans la généalogie de sa maison.

CHABLAIS, province de Savoye, a le lac de Genève au nord, le pays de Vallais au levant, le Foucigni au midi, & le Genevois au couchant. On la prend ordinairement pour une ancienne contrée des peuples Andates ou Nantuates, & des Veragriens dont parle César dans ses commentaires. Les Romains avoient des haras de chevaux dans cette province, qui fut nommée *provincia equestris* & *Caballica*; & c'est de la corrup-

tion de ce dernier mot qu'on a formé celui de Chablais. On a prétendu que l'empereur Conrard dit *le Salique*, donna ce pays à Humbert I, surnommé *aux blanches mains*, pour récompense de ce qu'il avoit soutenu son parti contre Eudes II, comte de Champagne, qui lui disputoit le royaume de Bourgogne. Cette province a neuf ou dix lieues de longueur, & trois à quatre de largeur. Elle comprend cinq bailliages, qui sont ceux de Tonon, Evian, Aups, Ternier & Gaillard. Thonon sur le lac de Genève est le bourg principal : les autres sont Ripaille, Evian, & Nouville. L'héréfie s'y étoit répandue dans le XVI siécle, mais elle fut presqu'entiérement déracinée par les soins & le zèle de S. François de Sales. * Cæsar, *l.* 3, *de bell. gall.* Guichenon, *hist. de Savoye.*

☞ CHABLIES, petite ville à l'extrémité du diocèse de Langres, éloignée d'Auxerre de quatre lieues, & de la généralité de Paris. C'étoit au neuviéme siécle un petit monastere appartenant immédiatement au roi. Charles le Chauve étant à Auxerre les fêtes de Noël de l'année 867, le donna à l'abbaye de S. Martin de Tours, à la priere de l'abbé Hugues. La charte de cette donation le dit situé en Tonnerois, sur la riviere de Senain, & dédié en l'honneur de S. Loup. *Cella Capleiensis in pago Tornodrensi, super fluvium Sedenæ, in honorem sancti Lupi dedicata.* Le corps de S. Martin y reposa dix ans après. Il y avoit alors des chanoines, qui firent l'échange de quelques biens avec les religieuses de S. Julien d'Auxerre, *ann. Bened. tom. II, pag.* 147 *&* 203. L'église de S. Martin de Tours lui a depuis communiqué son nom & des reliques de S. Hispade, dit vulgairement *S. Epain*, martyr de la Touraine, qui est regardé à Chablies comme le second tutélaire du lieu. Outre l'église collégiale de S. Martin, il y a hors les murs l'église paroissiale de S. Pierre, auprès de laquelle est une belle chapelle de Notre-Dame. Ce n'est point à Chablies, ni auprès, qu'a été donné en 841 la fameuse bataille de Fontenay, mais dans un lieu du pays Auxerrois, comme il est prouvé par une dissertation expresse de M. Lebœuf de l'année 1738. Chablies est célébre par ses excellens vins blancs. Cette ville fut prise par les calvinistes au printemps de l'année 1598, & fut en partie brulée en ce temps-là. Le vrai nom latin est *Cableia.* Il en est aussi fait mention dans la vie de S. Bernard. * La Martiniere, *diction. géogr.*

CHABOR, riviere, *cherchez* CHABUR.

CHABOT, maison ancienne du Poitou, & connue depuis

I. GUILLAUME Chabot, qui vivoit en l'an 1040, & est nommé avec Guillaume duc de Guienne, & autres grands seigneurs du Poitou, dans l'acte de la fondation de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, faite par Geofroi *Martel*, comte d'Anjou. Ce peut être lui qui s'obligea de fournir tous les ans à l'abbaye de S. Maixant deux cierges du poids de treize livres au jour de la fête de ce Saint, en reconnoissance de la victoire qu'il avoit remportée dans un combat; ce que ses successeurs ont depuis aquitté. On le croit pere de THIBAULT, qui suit ; d'*Ithier*, évêque de Limoges en 1052, & qui mourut vers l'an 1073 ; de *Lezin*, qui suivoit la cour du roi Philippe I en 1072 ; de *Eudes*, nommé dans un titre de l'abbaye de Vendôme de l'an 1086 ; de *Pierre*, nommé dans le même titre avec *Perronelle* sa femme ; *Thibault* ; *Pierre*, dit *la Tour* ; *Bayard* ; & *Raoul* Chabot ses enfans.

II. THIBAULT Chabot, seigneur de Sainte-Hermine, vivoit ès années 1060 & 1100. Il épousa en 1092 *Mirabilis*, veuve de *Raoul* de Mauleon, que l'on tient avoir été héritiere de *Gerard*, seigneur de Vouvent, dont il eut SEBRAN, qui suit ; *Gaudin*, vivant en 1148 ; *Briant* vivant en 1151 ; & *Beline* Chabot, vivante en 1120.

III. SEBRAN Chabot, seigneur de Vouvent, fit le voyage de Jérusalem, vivoit en 1151, & laissa d'*Agnès* sa femme, THIBAULT II du nom, qui suit ; *Sebran*, élu évêque de Limoges en 1177, contre le consentement du roi d'Angleterre, mort en 1197 ; *Pierre* ; *Garnier* ; & *Ameline* Chabot, mariée à *Pierre* Lunel, du consentement duquel elle se rendit religieuse à Fontevrault en 1150.

IV. THIBAULT Chabot II du nom, seigneur de Vouvent, vivoit en 1173, & fut pere de THIBAULT III du nom, qui suit, & d'*Eustache* Chabot, dame de Vouvent, mariée à *Geofroi* de Lezignem, morte en 1229.

V. THIBAULT Chabot III du nom, sire de Roche-Cerviere & de la Greve, fut présent avec plusieurs autres grands seigneurs au traité de trève, accordé entre le roi Philippe *Auguste* & Jean, roi d'Angleterre, en 1206. Il épousa *Marguerite* dame de la Mothe-Achard & de la Mauriere, fille de *Guillaume*, seigneur des mêmes terres, dont il eut THIBAULT IV du nom, qui suit ; GERARD Chabot, seigneur de la Mothe-Achard & de la Mauriere *tige des barons de* RETZ, *mentionnés ci-après* ; & SEBRAN Chabot, seigneur de la Greve, *duquel sont descendus les seigneurs de la* GREVE *&* *de* JARNAC, *dont la postérité sera rapportée ci-après.*

VI. THIBAULT Chabot IV du nom, sire de la Roche-Cerviere, &c. fit son testament en 1250. Il épousa *Ænor* de Brosse, dame des Essars, fille de *Bertrand* III du nom, vicomte de Brosse, dont il eut SEBRAN II du nom, qui suit ; *Thibault* & *Gerard*, vivans en 1303 ; & *Marguerite* Chabot, mariée en 1243 à *Guillaume* de Beaumont.

VII. SEBRAN Chabot II du nom, seigneur de Roche-Cerviere & des Essars, fut l'un des principaux seigneurs du Poitou qui traiterent en 1269 avec Alfonse, comte de Poitiers, du réglement du rachat des fiefs à merci, & ne laissa que *N.* dame de la Roche-Cerviere, qu'elle porta dans la maison de Ruffec ; & *Mahault* Chabot, dame des Essars, mariée à *Savari* de Vivonne, seigneur de Thors.

*BRANCHE DES BARONS DE RETZ.*

VI. GERARD Chabot, second fils de THIBAULT Chabot III du nom, sire de la Roche-Cerviere, & de *Marguerite*, dame de la Mothe-Achard, eut en partage les terres de la Mothe-Achard & de la Mauriere, & étoit mort en 1250. Il épousa *Eustache* de Retz, dite *Aliette*, fille & héritiere de *Raoul*, sire de Retz, Machecoul, Faleron, Fredefons, &c. dont il eut *Gerard* II du nom, qui suit ; *Geofroi*, seigneur de la Mauriere ; & *Eustache* Chabot, mariée à *Gerard* de Machecoul, seigneur du Coustumier & de la Benaste.

VII. GERARD Chabot II du nom, baron de Retz, &c. fit le voyage d'Aragon avec les autres barons de Bretagne en 1285. Il avoit épousé, 1°. avant l'an 1266 *Amicie* de Château-Gontier : 2°. *Jeanne*, fille de *Maurice* V du nom, seigneur de Craon, & d'*Isabeau* de Lezignem la Marche, dont il eut GERARD III du nom, qui suit ; *Raoul*, qui étoit mort en 1329 ; & *Guillaume* Chabot, seigneur de la Mothe-Achard, la Mauriere, S. Hilaire du Vaujoux, Falleron, &c. qui mourut en Sicile, où il avoit épousé *Guillemette* de Pressai, dont il eut *Simon* Chabot, mort sans postérité.

VIII. GERARD Chabot III du nom, surnommé *le Benoît*, baron de Retz, &c. vivoit en 1332, & épousa *Marie-Clemence* de Parthenai, fille de *Guillaume* l'Archevêque, seigneur de Parthenai, & de *Jeanne* de Montfort sa premiere femme, dont il eut GERARD IV du nom, qui suit ; & *Jeanne* Chabot, dite *la Folle*, pour s'être mariée sans le consentement de ses parens à *Jean*, seigneur de la Musse-Ponthus, à cause de quoi elle fut exhérédée en 1333. Depuis elle épousa *Foulques* de Laval, seigneur de Chaloyau, & mourut vers l'an 1341.

IX. GERARD Chabot IV du nom, baron de Retz, la Mothe-Achard, &c. étoit mort en 1342, laissant de *Catherine* de Laval, dame d'Avrilli en Anjou, fille de *Gui* IX du nom, sire de Laval & de Vitré, & de *Béa-*

*trix* de Gavre, un fils unique nommé

X. GERARD Chabot V du nom, baron de Retz, seigneur de la Mothe-Achard, &c. qui mourut avant l'an 1362. Il épousa *Philippe* Bertrand, fille aînée de *Robert*, seigneur de Briquebec, maréchal de France, & de *Marie* de Sulli, dont il eut GERARD IV du nom, qui suit; & *Jeanne* Chabot, dame de Retz, &c. mariée à *François* de Chauvigni, baron de Retz à cause d'elle, morte le 16 janvier 1406.

XI. GERARD Chabot VI du nom, baron de Retz, &c. assista Charles de Blois à la bataille d'Aurai en 1364, où il demeura prisonnier, & mourut peu après sans enfans de *Marguerite*, comtesse de Sancerre sa femme.

*BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA GREVE.*

VI. SEBRAN Chabot, dit *le Prud'homme*, troisiéme fils de THIBAULT Chabot III du nom, seigneur de Roche-Cerviere, & de *Marguerite*, dame de la Mothe-Achard, eut en partage les terres de la Greve, de Larriere, des Granges, de Fontenaye, &c. servit le roi Philippe *le Hardi* contre le comte de Foix, & étoit mort en 1298, laissant d'*Ayrois* de Châteaumur, dame d'Oulmes, de Chantemesle, &c. THIBAULT I du nom, qui suit; *Gerard*, qui se trouva aux guerres de Flandre en 1303 & 1304; *Sebran*, vivant en 1303; *Ænor*, dame d'Oulmes, &c. mariée à *Ebles* de Rochefort, seigneur de Faye, de Thors & d'Aubigné; & *Guillaume* Chabot, seigneur de Chantemesle, Champigni, sainte Gemme & sainte Radegonde-de-Mareis, qui fut mandé au mois de novembre 1318 de se rendre à Paris aux octaves de la chandeleur pour aller contre les Flamands. Il eut un grand différend contre le seigneur de la Greve son neveu, duquel il avoit eu la garde & la tutelle pendant seize ans, & qui dura même long-temps après sa mort contre ses enfans. Il épousa *Jeanne* Pouverelle, qui vivoit en 1354, & dont il eut *Louis* Chabot, chevalier, sur lequel les terres de Champigni & de Sainte-Gemme furent vendues en mai 1350, pour payer les dettes de son pere, & qui ne laissa pas de servir en 1352 & en 1356; *Gehcudin* Chabot, qui obtint rémission en 1391 des violences qu'il avoit commises contre les seigneurs de la Greve ses cousins pendant leur procès, & qui se disoit chargé de femme, de six fils & de trois filles; & *Sebran* Chabot, compris dans la même rémission, étant tous deux prisonniers à Paris.

VII. THIBAULT Chabot I du nom, seigneur de la Greve, du petit château de Vouvent, de Larriere, de Fontenaye & des Granges, épousa *Jeanne* de Saint-Vincent, dont il eut THIBAULT II du nom, qui suit; *Marguerite*; & *Jeanne* Chabot, morte sans enfans.

VIII. THIBAULT Chabot II du nom, seigneur de la Greve, &c. fut pendant seize ans sous la tutelle de *Guillaume* Chabot, seigneur de Chantemesle son oncle, contre lequel il eut depuis de grands procès, & contre sa veuve & ses enfans, au sujet de la reddition du compte de sa tutelle, & obtint contre eux de grandes condamnations. Il mourut en 1355, laissant de *N.* de Machecoul, dame du Coustumier, fille de *Gerard*, seigneur de la Benaste, du Bourg-neuf, & de l'isle Bouin, & d'*Eléonore* de Thouars, THIBAULT III du nom, qui suit; & GUILLAUME Chabot, qui a fait la branche des seigneurs de la Turmeliere & de Liré, finie à *Renée* Chabot, qui épousa le 12 octobre 1504 *Jean* du Bellai, seigneur de Pontferon.

IX. THIBAULT Chabot III du nom, seigneur de la Greve, &c. reprit en 1377 le procès que son pere avoit eu contre les enfans de *Guillaume* Chabot son grand oncle, & en obtint la terre de Chantemesle, & vivoit en 1385. Il avoit épousé avant l'an 1365 *Amicie* de Maure, fille de *Jean* IV du nom, seigneur de Maure, & d'*Aliette* de Rochefort, dame de Queilhac, dont il eut LOUIS I du nom, qui suit; & *Marie* Chabot, alliée à *Gui* de Beaumont, seigneur de Bressuire.

X. LOUIS Chabot I du nom, seigneur de la Greve, Chantemesle, &c. mourut en 1422, ayant eu de *Marie* de Craon, dame de Montcontour, Marnes, Montsoreau, Colombieres, Savonnieres, Jàrnac sur Charente, Precigni, Verneuil & Ferrieres, fille de *Guillaume* de Craon, vicomte de Châteaudun, & de *Jeanne*, dame de Montbason; THIBAULT IV du nom, qui suit; RENAUD, *qui a fait la branche des seigneurs de* JARNAC, *rapportée ci-après; Jean*, & *Anne* Chabot morts sans alliance.

XI. THIBAULT Chabot IV du nom, seigneur de la Greve, Montcontour, Montsoreau, &c. mourut à la journée de Patai, dite *des Harens* contre les Anglois en 1428. Il épousa en juin 1422 *Brunissande* d'Argenton, fille aînée de *Guillaume*, seigneur d'Argenton, & de *Jeanne* de Naillac, dont il eut LOUIS II du nom, qui suit; *Catherine*, mariée en mars 1445 à *Charles* de Chastillon, seigneur de Sourviliers, Marigni, Bouville, &c. morte en 1466; & *Jeanne* Chabot, alliée en mars 1445 à *Jean* de Chambes, premier maître d'hôtel du roi, qui acquit la terre de Montsoreau de son beau-frere.

XII. LOUIS Chabot II du nom, seigneur de la Greve, Montcontour, &c. conseiller & chambellan du roi, n'avoit que quatre ou cinq ans lors de la mort de son pere, & fut à la conquête de Guienne en 1453. Le roi Louis XI le retint son conseiller & chambellan par lettres du 6 avril 1464. Il assista trois ans après aux états tenus à Tours; commanda le ban & arriere-ban de la noblesse du Poitou ès années 1472 & 1475, & mourut en 1486. Il avoit épousé le 3 juin 1444 *Jeanne* de Courcillon, fille de *Guillaume*, seigneur de Montlean & de Tillai, bailli & capitaine de Chartres, & de *Thomine* de Lespine, morte le 26 août 1472. Quelques mémoires lui donnent pour seconde femme *Hesseline* Chapron, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de sa premiere furent, *René* Chabot, seigneur de la Greve, mort avant l'an 1469; *Marie*, nommée au testament de son pere; & *Magdeléne* Chabot, mariée le 4 janvier 1469 à *Navarrot* d'Anglade, chevalier, capitaine de Mauleon, dont elle n'eut point d'enfans. Après son décès les grands biens de cette maison entrerent dans la maison de Chastillon.

*BRANCHE DES SEIGNEURS DE JARNAC.*

XI. RENAUD Chabot, seigneur de Jarnac, &c. second fils de LOUIS Chabot I du nom, seigneur de la Greve, &c. & de *Marie* de Craon, dame de Jarnac, &c. eut en partage la terre de Jarnac sur Charente, fut conseiller & chambellan du roi, & mourut vers l'an 1476. Il épousa 1° *Françoise* de la Rochefoucaud, veuve de *Gilles* d'Appelvoisin, & fille de *Gui*, seigneur de Barbesieux, & de *Rosine* de Montaut, dame de Verteuil: 2°. *Isabeau* de Rochechouart, fille & héritiere de *Jean*, seigneur d'Aspremont & de Brion, & de *Jeanne* de la Tour-Landri, dame de Clervaux. Du premier lit vinrent, *Marguerite* Chabot, qui étoit sous la tutelle de son pere en 1440; & *Agnès*, mariée à *Gui* Chenin, seigneur de l'Isle-Bapaume. Du second lit sortirent, *Louis* Chabot, seigneur de Jarnac, &c. mort avant l'an 1480, sans laisser d'enfans de *Jeanne* de Montberon sa femme; *Antoine*, chevalier de Rhodes & grand prieur de France, mort le 6 novembre 1507; *François*, seigneur de Jarnac, après son frere aîné, abbé de Castres & de Baignes, mort en 1493; JACQUES, qui suit; *Marguerite*, alliée à *Pierre* de Reillac, vicomte de Merinville & de Brigueil; *Françoise*, mariée en mai 1456 à *Renaud* de Sainte-Maure, seigneur de Jonzac; *Jeanne* alliée en 1466 à *Pierre* de S. Julien, seigneur de Lasseré; *Philippe* mariée en 1469 à *Antoine* de Clerambaut, seigneur de la Plesse; & *Robert* Chabot, seigneur de Clervaux, baron d'Aspremont, &c. qui épousa *Antoinette* d'Illiers, fille de *Jean*, seigneur d'Illiers, & de *Marguerite* de Choursses, dont il eut *Paul* Chabot, seigneur

seigneur de Clervaux, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, mort après l'an 1560, sans enfans de *Jacqueline* de Montigni, fille de *Jacques*, seigneur de Fresnes, & de *Léonore* de Ferrieres, qu'il avoit épousée en octobre 1537; *Anne* Chabot, mariée à *Jean*, seigneur de la Tour-Landri; & *Isabelle* Chabot, alliée, 1°. à *Charles* de Vivonne, baron de la Châtaigneraye: 2°. à *Jacques* Turpin, seigneur de Crissé.

XII. JACQUES Chabot, seigneur de Jarnac, de Brion, d'Aspremont, &c. conseiller & chambellan du roi en 1490, étoit mort en 1496. Il avoit épousé le 15 septembre 1485 *Magdeléne* de Luxembourg, veuve de *Charles* de Sainte-Maure, seigneur de Puyseuls, & fille de *Thibault*, seigneur de Fiennes, & de *Philippe* de Melun, dame de Sottenghen, dont il eut CHARLES, qui suit: PHILIPPE, seigneur de Brion, *duquel sont descendus les comtes de* CHARNI, *mentionnés ci-après*; & *Catherine* Chabot, mariée à *Bertrand*, seigneur d'Estissac.

XIII. CHARLES Chabot, baron de Jarnac, &c. rendit de grands services au roi François I, qui le fit chevalier de son ordre, gouverneur de la Rochelle & du pays d'Aunis, maire perpétuel de Bourdeaux, capitaine du château de Ha, & vice-amiral de Guienne en 1544. Il épousa, 1°. en 1506 *Jeanne* de Saint-Gelais, dame de Saint-Gelais, de Saint-Aulaye, & de Monlieu, fille unique de *Jean* de Saint-Gelais, seigneur de Monlieu, &c. & de *Marguerite* de Durfort-Duras: 2°. *Magdeléne* du Puyguyon. Du premier mariage sortirent, *Louis* Chabot, qui fut au voyage de Naples avec le seigneur de Lautrec en 1528, & y mourut; & GUI I du nom, seigneur de Jarnac, qui suit. Du second vinrent, *Catherine* Chabot, vivante en 1548; *Jeanne*, mariée à *Pierre* de Pierrebuffiere, vicomte de Châteauneuf en Perigord; & *Charles* Chabot, seigneur de Sainte-Foi, mort en 1573, laissant de *Marie* Joubert sa femme, *Esther* Chabot, dame d'Antilli, le Marais, du Breuil, & en partie de Jarnac, mariée à *Charles* de Fonseque, baron de Surgeres.

XIV. GUI Chabot I du nom, baron de Jarnac, seigneur de Saint-Gelais, Saint-Aulaye, &c. chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre & du duc d'Orléans, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur & lieutenant pour le roi en la ville de la Rochelle & pays d'Aunis, maire perpétuel de Bourdeaux, & capitaine du château de Ha, dans toutes lesquelles charges il fut confirmé en 1569. Ce fut lui qui soutint en 1547, au commencement du régne de Henri II, ce fameux combat en champ clos, dans le parc de S. Germain en Laye, contre François de Vivonne, seigneur de la Châtaigneraye. Il y fut vainqueur, & parla si sagement, que le roi l'ayant fait monter sur l'échafaud où il étoit, lui dit, *qu'il avoit combattu en César, & parlé en Ciceron*. Il avoit épousé en 1540 *Louise* de Pisseleu, fille de *Guillaume*, seigneur de Heilli, & de *Magdeléne* de Laval, dont il eut, LÉONOR Chabot, qui suit; *Charles*, mort sans postérité; & *Jeanne* Chabot, mariée, 1°. à *Anne* d'Anglure, baron de Givri: 2°. à *Claude* la Chastre, seigneur de la Maisonfort, maréchal de France.

XV. LEONOR Chabot, baron de Jarnac, seigneur de Saint-Aulaye, &c. servit le roi Henri IV en ses guerres, & mourut en 1605. Il épousa 1°. *Marguerite* de Durfort, fille de *Symphorien*, seigneur de Duras, & de *Barbe* Cauchon-Maupas: 2°. en mars 1571 *Marie* de Rochechouart, fille & héritiere de *Charles*, seigneur de Saint-Amand, & de *Françoise* de Maricourt. Du premier lit sortirent, GUI Chabot II du nom, seigneur de Jarnac, qui suit; *Jean*, seigneur de Saint-Aulaye, mort sans laisser de postérité de *Charlotte* de Clermont, fille de *Georges*, marquis de Galerande, & de *Marie* Clutin; CHARLES, seigneur de Saint-Aulaye, après son frere, *qui a fait la branche des seigneurs de* SAINT-AULAYE, *rapportée ci-après*; *François*, chevalier; *Hélène*, *Françoise*, & *Catherine* Chabot, religieuses. Du second mariage vinrent *Eléonor* Chabot, comtesse de Conac, mariée, 1°. avec *Louis* de Vivonne, seigneur de la Châtaigneraye: 2°. avec *Jacques* de Harcourt, marquis de Beuvron; *Claude* Chabot, mariée avec *Aloph* Rouaut, seigneur de Thiembrune & de Serifontaine; & *Marie* Chabot, mariée, 1°. avec *Urbain* Gillier, seigneur de Puigareau, baron de Marmande: 2°. par contrat du 9 août 1640 avec *François* de Vernou, seigneur de Bonneuil.

XVI. GUI Chabot II du nom, baron de Jarnac, seigneur de Saint-Gelais, &c. capitaine de cent chevaux-légers, conseiller d'état, & lieutenant général en Saintonge sous le prince de Condé, fit son testament en 1640. Il épousa, 1°. *Claude* Marouette, dame de Montagrier: 2°. *Marie* de la Rochefoucaud, fille d'*Isaac*, baron de Montendre, & d'*Hélène* de Fonseque. Du premier lit vint, *Jacques* Chabot, seigneur de Monlieu, mort imbécille. Du second lit sortirent LOUIS, qui suit: *Gui-Charles*, doyen de Saintes en 1665; *François*, chevalier de Malte; *Claire*, carmélite à Paris; *Charlotte*, & *Marie* Chabot, religieuses à Saintes.

XVII. LOUIS Chabot, comte de Jarnac, seigneur de Saint-Gelais, &c. maréchal de camp, & mestre de camp d'un régiment de cavalerie, eut commission en octobre 1651 d'assembler la noblesse à Coignac, & mourut vers l'an 1666. Il avoit épousé en 1648 *Catherine* de la Roche-Beaucourt, fille de *Jean*, seigneur de Soubran, lieutenant de roi de la ville d'Angoulême, & de *Jeanne* de Galard-de-Bearn, dont il eut GUI-HENRI, qui suit; *Henri*, mort jeune; *Gui-Charles*, doyen de Saintes; *Joseph-Louis-Augustin*, chevalier de Malte en 1675; *Hélène-Françoise* Chabot, mariée avec *Charles* de la Rochefoucaud, marquis de Surgeres; & *Julie-Eustache* Chabot, damoiselle de Jarnac, morte en 1687.

XVIII. GUI-HENRI Chabot, comte de Jarnac, marquis de Soubran, &c. né le 27 novembre 1648, fut lieutenant général pour le roi en Saintonge & en Angoumois en janvier 1678, & mourut le 6 novembre 1690. Il avoit épousé, 1°. *Marie-Claire* de Crequi, fille unique d'*Adam* de Crequi, seigneur de la Cressonniere, vicomte de Houlles, &c. & de *Jeanne-Lambert* de Lannoi, morte le 29 mars 1684, âgée de trente-sept ans: 2°. en 1688 *Charlotte-Armande* de Rohan, fille aînée de *Charles*, duc de Montbason, & d'*Armande* de Schomberg. Il eut de son premier mariage, *Louis* Chabot, comte de Jarnac, né en novembre 1675, mort en mars 1691; & *Gillone-Gabrielle* Chabot de Jarnac. Du second mariage est venue *Henriette-Charlotte* Chabot, comtesse de Jarnac, marquise de Soubran, Semoussat, Servillac, &c. héritiere de sa maison, baptisée à S. Pierre de Jarnac, le 4 juin 1690, mariée, 1°. le... juillet 1709 avec *Paul-Auguste* Gaston de la Rochefoucaud, chevalier de Montendre, colonel du régiment de Béarn, & brigadier des armées du roi, comte de Jarnac à cause d'elle, mort sans enfans le 10 décembre 1714: 2°. le 20 juin 1715 avec *Charles-Annibal* de Rohan-Chabot, chevalier de Léon, son cousin au quatriéme degré, devenu comte de Jarnac par cette alliance.

*BRANCHE DES SEIGNEURS DE SAINT-AULAYE, DUCS DE ROHAN.*

XVI. CHARLES Chabot, seigneur de Saint-Aulaye, troisiéme fils de LEONOR Chabot, baron de Jarnac, & de *Marguerite* de Durfort, épousa en 1613 *Henriette* de Lur, fille de *Michel*, seigneur de Longa, & de *Marie* Raguier-d'Esternai, dont il eut, *Charles* Chabot, baron de Saint-Aulaye, tué en 1646 au siége de Lérida en Catalogne; HENRI, qui suit; *Gui-Aldonce*, dit *le chevalier Chabot*, maréchal de camp, mort des blessures qu'il reçut au siége de Dunkerque en octobre 1646; *Jeanne*, morte sans alliance; *Lidie*, mariée en 1634 à *François* de Lespinai, seigneur de Bellevûe; *Anne*,

morte sans alliance ; & *Judith*, dite *Marguerite* Chabot, religieuse.

XVII. HENRI Chabot, seigneur de Saint-Aulaye, puis duc de Rohan, pair de France, & gouverneur d'Anjou, mourut le 27 février 1655, âgé de 39 ans. Il avoit épousé en 1645 *Marguerite* duchesse de Rohan, princesse de Léon, comtesse de Phorroet, &c. fille unique de *Henri*, duc de Rohan, pair de France, &c. & de *Marguerite* de Béthune-Sulli, morte le 9 avril 1684, âgée de 67 ans, dont il eut des enfans. *Voyez* ROHAN.

### *BRANCHE DES SEIGNEURS DE BRION, COMTES DE CHARNI.*

XIII. PHILIPPE Chabot, seigneur de Brion, comte de Charni & de Busançois, amiral de France, chevalier des ordres de S. Michel & de la Jarretiere, gouverneur de Bourgogne & de Normandie, *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé*, étoit second fils de JACQUES Chabot, seigneur de Jarnac & de Brion, & de *Magdeléne* de Luxembourg ; & épousa en janvier 1526 *Françoise* de Longui, dame de Pagni & de Mirebeau, & de *Jeanne* d'Angoulême, dont il eut, LEONOR Chabot, comte de Charni, qui suit ; FRANÇOIS, marquis de Mirebeau, *qui a fait la branche des marquis de* MIREBEAU, *rapportée ci-après ; Françoise*, mariée à *Charles* de la Rochefoucaud, baron de Barbesi ux ; *Antoinette*, alliée à *Jean* d'Aumont IV du nom, comte de Châteauroux, maréchal de France ; *Anne*, mariée en janvier 1559 à *Charles* de Halwyn, seigneur de Piennes, créé duc de Halwyn, pair de France ; & *Jeanne* Chabot, abbesse du Paraclet, qui se fit de la religion prétendue-réformée, & garda son abbaye, où elle mourut, y entretenant toujours le service divin sans y assister.

XIV. LEONOR Chabot, comte de Charni & de Busançois, seigneur de Pagni, &c. grand écuyer de France, rendit de grands services au roi Henri III, qui le nomma lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, & mourut au mois d'août 1597. Il épousa 1°. le 15 février 1549 *Claude* Gouffier, fille aînée de *Claude* Gouffier, duc de Roannez, & de *Jacqueline* de la Tremoille : 2°. *Françoise* de Rye, dame de Longui, fille unique de *Joachim*, seigneur de Rye, chevalier de la toison d'or, & général de la cavalerie légere de l'empereur Charles V, & d'*Antoinette* de Longui, dame de Givri. Du premier lit sortirent, *Catherine* Chabot, comtesse de Busançois, mariée à *Guillaume* de Saulx, comte de Tavannes, chevalier des ordres du roi ; & *Charlotte* Chabot, alliée à *Jacques* le Veneur, comte de Tillieres, &c. morte en 1606. Du second lit vinrent, *Marguerite* Chabot, comtesse de Charni, mariée à *Charles* de Lorraine I du nom, duc d'Elbeuf, morte le 29 septembre 1652, âgée de 87 ans ; *Catherine*, mariée en 1584 à *Claude* de Vergi II du nom, comte de Champlite, chevalier de la toison d'or, morte en 1588 ; *Françoise*, premiere femme de *Henri* Hurault, comte de Chiverni, morte en 1602 ; & *Léonore* Chabot, mariée en 1598 à *Christophe* de Rye, marquis de Varembon, comte de Varax, chevalier de la toison d'or, bailli de Dole, colonel de l'infanterie de Bourgogne pour le roi d'Espagne aux Pays-Bas.

### *BRANCHE DES MARQUIS DE MIREBEAU.*

XIV. FRANÇOIS Chabot, second fils de PHILIPPE Chabot, seigneur de Brion, comte de Charni, &c. amiral de France, & de *Françoise* de Longui, dame de Pagni & de Mirebeau, fut marquis de Mirebeau, comte de Charni, baron de Chaumont & de Charroux, seigneur de Brion, chevalier des ordres du roi, & épousa 1°. *Françoise*, dame de Lugni, fille & héritiere de *Jean*, seigneur de Lugni, & de *Françoise* de Polignac : 2°. *Catherine* de Silli, fille de *Louis*, comte de la Rocheguyon, & d'*Anne* de Laval. Du premier lit vint, *Catherine* Chabot, mariée à *Jean* de Saulx-Tavannes, vicomte de Lugni. Du second lit sortirent, JACQUES, qui suit ; *Henri*, seigneur de Fontaine-Françoise, mort sans alliance ; *Léonor*, seigneur de Brion, mort sans postérité de *Diane* de Marmier ; *François*, chevalier de Malte ; *Charles*, religieux ; *Anne*, mariée à *Henri*, baron de Fours ; & *Charles* Chabot, seigneur de Charroux, mort avant son frere aîné, & qui épousa *Françoise* Bernard-de-Montessus, fille d'*André* Bernard-de-Montessus, seigneur de Soixans, & de *Catherine* Faulquier, dont il eut *Jacques* Chabot, comte de Charni, mort en 1644 ; *Marguerite-Françoise*, dame de Charroux, mariée à *Henri*, comte de Bonneval, morte en 1654 ; & *Marie-Charlotte* Chabot, religieuse.

XV. JACQUES Chabot, marquis de Mirebeau, comte de Charni, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, chevalier des ordres du roi, &c. mourut d'apoplexie le 29 mars 1630. Il épousa 1°. en 1574 *Anne* de Coligni, fille de *François*, seigneur d'Andelot, & d'*Anne* de Salmes : 2°. en 1622 *Antoinette* de Loménie, fille d'*Antoine*, seigneur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'état, & d'*Anne* d'Aubourg, morte le 4 juin 1638 sans enfans. Ceux qu'il eut de sa premiere femme furent, CHARLES, comte de Charni, qui suit ; & *Catherine* Chabot, mariée 1°. en 1615 à *César-Auguste* de Saint-Lari, dit *de Bellegarde*, baron de Termes, grand écuyer de France : 2°. en 1635 à *Claude* Vignier, seigneur de Saint-Liebaut & de Villemort, président au Parlement de Metz, morte en mars 1662.

XVI. CHARLES Chabot, comte de Charni, &c. mourut au service du roi en 1621, sans laisser de postérité de *Charlotte* de Castille, fille de *Pierre* de Castille, contrôleur général & intendant des finances, & de *Charlotte* Jehannin, qu'il avoit épousée en 1620.

La maison de Chabot porte pour armes *d'or, à 3 chabots de gueules.* * Le Laboureur, *tombeaux des hommes illustres.* Brantome, *mém. tome I, hommes illust. Fran.* Langei, *mémoires de Tavannes.* De Thou. Mezerai. Le Feron. Godefroi. Le P. Anselme. Sainte-Marthe, &c.

CHABOT (Philippe) comte de Charni & de Busançois, seigneur de Brion, &c. amiral de France, chevalier des ordres de S. Michel & de la Jarretiere, gouverneur de Bourgogne & de Normandie, a été longtemps connu sous le nom de *seigneur de Brion.* Il étoit fils puîné de *Jacques* Chabot & de *Magdeléne* de Luxembourg ; & dès son plus jeune âge il s'attacha au comte d'Angoulême, qui fut depuis le roi François I. En 1523 il se jetta dans Marseille, qu'il défendit contre l'armée impériale, & en 1525 il fut pris à la bataille de Pavie. Etant sorti de prison, il fut employé en diverses négociations pour le roi, lequel étant revenu en France, lui donna en 1526 la charge d'amiral & le gouvernement de Bourgogne. En 1532 il fut envoyé ambassadeur en Angleterre, où il reçut le collier de l'ordre de la Jarretiere, ayant déja celui de S. Michel. Depuis le roi l'envoya commander l'armée dans le Piémont, où il prit quelques places. *Mais*, dit Brantôme, *étant au plus beau train desdites affaires, il fit une très-grande faute à Verceil, où le trouvant M. le cardinal de Lorraine, que le roi envoyoit à Rome & vers l'empereur, pour l'entretien de la paix & ses excuses (il n'étoit plus temps) de quoi il avoit envahi la Savoye & le Piedmont, lui dit & conseilla de ne passer point plus outre, de peur d'altérer les choses lesquelles il alloit traiter. M. l'amiral le crut, & arrêta son flux de victoire court ; en quoi il faillit grandement pour un grand capitaine, d'ajouter foi si librement à M. le cardinal, & qui ne lui en montra nul pouvoir du roi, ni signé de sa main ; mais se régla simplement sur ce qu'il lui en dit, s'excusant & pensant qu'il parlât de la part du roi, envers lequel il avoit plus de crédit que seigneur de la cour. Mais M. le cardinal s'excusa après que ce qu'il lui en avoit conseillé, c'étoit qu'il pensoit faire au mieux. Tant y a que le roi voulut un grand mal audit sieur amiral, pour lui avoir fort débauché ses affaires, qui étoient en très-bon état, & d'avoir donné loisir à*

*l'empereur de songer aux siennes, de s'en venir aisément projetter & exécuter son voyage de Provence, &c.* Du Bellai raconte les choses autrement dans ses mémoires. On fit le procès à l'amiral, qui fut néanmoins rétabli dans ses charges en 1542. Il mourut le premier juin de l'an 1543, & fut enterré dans l'église des céleftins de Paris, en la chapelle d'Orléans, où l'on voit sa statue de marbre blanc, que le roi y fit mettre. * *Histoire de France*. Brantôme, *mém.*

CHABOT (Pierre Gautier dit) est connu sous ce dernier nom, qui est celui de sa mere. Il naquit à Saint-Loup, dans le Poitou, en 1516, & fit ses premieres études dans le lieu de sa naissance. Etant parvenu à l'âge de vingt-quatre ans, il alla à Poitiers y apprendre le grec; il y fit un progrès si considérable dans les langues, qu'il fut appellé pour enseigner les humanités dans son pays. Il y régenta six ans, après lesquels il vint à Paris en 1546, pour y étudier la philosophie au collége de Presle. Après s'y être appliqué pendant trois ans, il reçut le dégré de maître ès-arts, & répéta la philosophie à plusieurs enfans de condition. Enfin M. le chancelier de l'Hôpital lui confia l'éducation de six enfans de M. de Belesbat son gendre. Chabot remplit cette place avec honneur pendant douze ans, qu'il employa principalement à expliquer Horace d'une maniere qui lui est particuliere. Son commentaire sur cet auteur contient l'analyse du texte, tant selon les régles de la grammaire, que selon celles de la réthorique & de la dialectique. Il avoit fait imprimer une petite analyse d'Horace dès l'an 1582, comme une espèce d'échantillon du commentaire qu'il avoit dessein d'en donner au public, & en 1587 il publia ce commentaire à Basle; mais ne le trouvant point encore à son gré, il continua d'y travailler; & quelques années après sa mort, Jacques Graffer qui avoit entre les mains les recueils des passages & des remarques nouvelles de Chabot, les inséra en leur place le mieux qu'il put dans l'édition *in-folio* de l'an 1615. C'est ce qui fait que cet ouvrage n'est point dans la perfection où il auroit paru, si Chabot eût assez vécu, pour en faire faire lui-même une nouvelle édition. Chabot mourut vers l'an 1597, âgé de quatre-vingts ans. * Paul Freher, *theatr. viror. illustr.* imprimé à Nuremberg en 1683, *2 vol. in-fol.* Jacques Boissard, *vita* 80 *viror. doctrinâ illustr.* Bayle, *diction. critique.*

CHABRI, un des gouverneurs de la ville de Béthulie du temps qu'elle fut assiégée par Holoferne, & délivrée par Judith. Il étoit fils de Gothoniel: Judith l'envoya querir avec les autres gouverneurs, & les reprit de ce qu'ils avoient promis de rendre la ville dans cinq jours, s'ils ne recevoient du secours. * *Judith*, 6, 11, 8, 9, 10.

CHABRIAS, général Athénien, servit très-bien sa patrie. La troisiéme année de la centiéme olympiade, & 378 ans avant Jesus-Christ, il gagna une bataille navale près de l'isle de Naxos, contre Pollis Lacédémonien. L'expédient dont il se servit dans la bataille de Thèbes, lorsqu'il vint au secours des Béotiens contre Agésilaüs, le fit estimer de tout le monde: car voyant que l'ennemi avoit fait tourner le dos aux troupes qui étoient à sa solde, il commanda à ce qui lui restoit de son bataillon de faire ferme, leur enseignant la maniere de mettre un genouil en terre, de se couvrir de leurs boucliers, & de soutenir ainsi le choc des ennemis. Agésilaüs voyant cette ordonnance, n'osa enfoncer ce bataillon, & fit sonner la retraite. Chabrias voulut être représenté en cette posture, lorsque les Athéniens lui érigerent une statue dans leur place publique. Il commanda plusieurs armées dans la Gréce, & dans l'Egypte; rétablit l'an 362 avant Jesus-Christ Nectanebus dans son royaume d'Egypte, & assista Evagoras roi de Chypre. Sa valeur ne fut pas exemte d'envie; il se vit obligé de se bannir lui-même. Durant la guerre des alliés, étant entré seul dans le havre de l'isle de Chio, que les Athéniens tenoient assiégé, il y périt, son vaisseau ayant été coulé à fond, la quatriéme année de la cent-cinquiéme olympiade, & 357 avant Jesus-Christ. * Cornélius Nepos, *en sa vie*. Diodore, *livre* 16.

CHABRON (Guillaume) jésuite, né en Auvergne en 1601, entra dans la société des jésuites en 1622, & il s'y engagea dans la suite par la profession solemnelle des quatre vœux. Après y avoir enseigné les humanités, il professa durant six ans la philosophie. Sorti de la régence des écoles, il fut chargé du rectorat de divers colléges, & de la maison professe de Toulouse. Il fut enfin provincial de la même province. Il mourut à Toulouse le 24 janvier de l'an 1670. On ne connoît de lui que l'ouvrage suivant: *Philosophia per argumenta breviter explicata, ad usum & exemplum hujus scientiæ studio vacantium*, à Paris, Gaspard Meturas 1650, 3 vol. *in-12*. Quelques exemplaires portent la date de 1664; mais on croit que ce n'est qu'un changement de frontispice. * *Mémoires manuscrits* du pere Oudin, jésuite.

CHABUL, *cherchez* CABUL.

CHABUR ou CHABOR, riviere d'Asie, que quelques-uns prennent pour le Chobar du prophéte Ezéchiel. Elle a sa source au mont Masius, qui est une partie du mont Taurus, sur les frontieres de la grande Arménie. Elle coule dans la Mésopotamie, passe à Orpha & à Harran, & après avoir reçu diverses rivieres, entr'autres Soaide, elle se jette dans l'Euphrate, au-dessous de Querquesia, qui est de l'Arabie déserte. Cette riviere est celle qu'Ammien Marcellin appelle *Aboras*, Ptolémée *Chaboras*, Strabon *Aborras*, Etienne de *Byzance*, *Aborus*, Elien, *Burrhas*. * Sanson. Baudrand.

CHACABOUT, nom d'une secte de la religion des Tonquinois. Elle est ainsi nommée d'un certain solitaire, qui leur a donné dix commandemens pour bien vivre, dans lesquels il défend le meurtre, le larcin, les souillures du corps, le mensonge, les outrages, la perfidie, les desirs déréglés, la médisance, la colere, & commande l'étude des sciences nécessaires à chaque particulier. Il a aussi établi des religieux, qui renoncent aux délices de cette vie, & s'appliquent à la méditation, ou au soulagement des pauvres. Ce solitaire leur a enseigné la métempsycose, ou transmigration des ames d'un corps en un autre. Il promit à ceux qui observeroient sa loi une joie infinie, dont ils jouiroient aussitôt après leur mort, & menaça d'une peine éternelle ceux qui la mépriseroient; mais il assura que ceux qui ayant reçu sa loi, n'y auroient pas néanmoins entiérement obéi, passeroient en divers corps durant trois mille ans, avant que d'entrer dans le lieu des bienheureux. Ce chacabout répandit sa secte dans tout le royaume de Siam, dans une partie du Japon, & de-là dans le Tonquin, où il mourut. * Tavernier, *voyage des Indes*.

CHACARAS, nom des prêtres idolâtres, qui sacrifioient au soleil dans le Pérou.

CHACHEMIUS (Henri) cordelier, & chancelier de l'empereur Louis V, dit *le Bavarois*, fut excommunié en 1330, par le pape Jean XXII. Il y a toute apparence, suivant l'opinion d'un chanoine, ami de Goldast, que c'est lui qui est auteur de l'information; *De nullitate processuum Joannis papæ contra Ludovicum imperatorem, pro superioritate imperatoris in temporalibus*, en l'an 1328. * *Bibliothéque histor. des auteurs de droit, par* Denys Simon, *édit. Paris. in-12, tome II*, 1695.

☞ CHACO, grand pays de l'Amérique méridionale. Il a le Tucuman au midi, Sainte-Croix de la Sierra au nord, le Paraguay propre à l'orient, le Pérou & la province de los Charcas à l'occident. Ce pays est extrêmement peuplé, & contient un nombre infini de nations différentes, dont plusieurs sont venues du Pérou, pour y chercher un refuge contre les Espagnols. En 1556, le marquis de Canette, vice-roi du Pérou, y envoya André Manso, un des premiers conquérans de l'empire des Yncas; & ce capitaine y fonda sur les bords du *Rio Vermejo*, la ville de Sant-Jago de Guadalca-

zar; mais les Chiriguanes détruisirent d'abord cette ville, après en avoir massacré tous les habitans pendant la nuit. Manso y périt avec les autres. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHACON, *cherchez* CIACONIUS.

CHADERTON (Laurent) naquit le 14 septembre 1536, dans un lieu du comté de Lancastre en Angleterre, nommé *Oldham*. Son pere Edmond Chaderton, étoit de bonne famille & riche, mais catholique romain. Le fils n'eut pas plutôt fait ses études à Cambridge, qu'il y prit les sentimens de l'église anglicane, & y persista malgré les menaces de son pere. Après avoir été promu aux ordres en 1568, il fut fait maître ès-arts. Il eut en 1571 diverses charges considérables & dans ce collége, & dans l'université. On lui donna la direction des études de plusieurs jeunes gens, & il s'en aquitta toujours très-heureusement; & plusieurs savans d'Angleterre, qui se sont acquis de la réputation par leur mérite & par leurs ouvrages, ont été ses éleves. Un des principaux fut Perkins, qui, quoique mort fort jeune, a laissé un grand nombre d'ouvrages très-estimés dans son parti. Outre la théologie, Chaderton possédoit très-bien plusieurs langues mortes & vivantes, & entr'autres, la latine, la grecque, l'hébraïque, la françoise, l'espagnole & l'italienne. Il enseigna publiquement la logique dans l'université, & y mit en réputation celle de Pierre Ramus, de laquelle il disoit avoir tiré de grands avantages. Il ne négligeoit pas cependant ses études particulieres. Il fut reçu bachelier en théologie à l'âge de quarante-deux ans, c'est-à-dire, en 1578. Trois ans après il eut une dispute avec Pierre Baron, François de nation, & professeur en théologie en l'université de Cambridge. Celui-ci soutenoit que l'amour de Dieu étoit de l'essence de la foi justifiante, & que cette foi étoit commandée dans le décalogue. Cette dispute dura quelque temps, & finit sans que ni l'un ni l'autre des disputans abandonnât son opinion, quoiqu'il parût sur la fin qu'ils n'étoient pas si éloignés l'un de l'autre que cela avoit paru. Chaderton avoit contracté amitié avec Gautier Mildmai, qui avoit été élevé dans le même collége que lui, & qui devint depuis chancelier de l'échiquier. Celui-ci ayant résolu de fonder un nouveau collége dans l'université de Cambridge, qui fût comme un séminaire de personnes qu'on instruisît dans l'art de la prédication, jetta les yeux sur Chaderton son ancien ami, pour en faire le recteur de ce collége. Comme on étoit occupé à l'exécution de ce projet, on offrit à Chaderton une place plus avantageuse que celle de chef de cette nouvelle école. Mais Mildmai lui ayant déclaré que s'il refusoit l'emploi qu'il lui offroit, il abandonneroit son dessein, Chaderton préférant l'intérêt de l'université à ses avantages particuliers, refusa le bénéfice qui lui avoit été offert, & qui valoit beaucoup plus. Il fut donc fait recteur du nouveau collége en 1584, & garda cet emploi jusqu'à ce que son extrême vieillesse ne lui permît plus d'en remplir les fonctions. Sa charge de recteur ne l'empêchoit point de prêcher avec applaudissement. Chaderton avoit 97 ans lorsqu'il se démit de son emploi, & en vécut encore 8, n'étant mort qu'à l'âge de 105 ans, au mois de novembre de 1640. Dans un âge si avancé, il eut toujours l'usage de tous ses sens, & de la mémoire. Il employa les dernieres années de sa vie à la culture des arbres de son jardin; & à recevoir les visites de ses amis & des personnes de la premiere qualité. Il composa divers ouvrages, mais il n'y en a qu'un qui ait vu le jour; c'est un petit traité de *la justification* & de *la foi justifiante*, qu'Antoine Thysius, professeur en théologie à Leyde, fit imprimer avec les écrits de quelques autres auteurs. Il avoit écrit contre Baronius, & cet ouvrage est manuscrit dans quelques bibliothéques d'Angleterre, de même qu'un volume de sermons. Il avoit aussi fait un traité sur l'eucharistie, & un autre sur l'oraison dominicale. Sa vie a été écrite par Guillaume Dillingham, & imprimée à Cambridge en 1700. * *Voyez les nouvelles de la république des lettres de janvier* 1701, *page* 70.

CHADOUIN (Saint) que quelques-uns appellent *S. Hardouin*, & d'autres *S. Audouin*, évêque du Mans. Les auteurs qui parlent de ce saint ne conviennent pas du lieu de sa naissance: les uns le font naître en Irlande; & les autres prétendent que la France lui avoit donné le jour; quoi qu'il en soit, on convient qu'il succéda à S. Bertrand dans l'évêché du Mans, vers l'an 623. Près de deux ans après son ordination, il se trouva au concile de Reims, & s'appliqua depuis ce temps à rétablir la régularité dans plusieurs monasteres. Il fonda celui d'Evron à dix lieues du Mans, & contribua à l'établissement de celui de Boisseliere. En 642 il fit son testament, par lequel il instituoit la cathédrale du Mans pour son héritiere, & faisoit plusieurs legs en faveur de plusieurs autres églises. Quelques historiens lui donnent quarante-huit ans d'épiscopat; mais les autres, dont le sentiment est plus vraisemblable, ne lui en donnent que trente, & mettent sa mort au 20 août 653. Quoique son nom ne se trouve dans aucun des martyrologes qui ont été faits, on ne peut néanmoins révoquer en doute la sainteté de cet évêque, qui est attestée par des actes authentiques, & par plusieurs auteurs dignes de foi. * Baillet, *vies des saints*, 20 *août*. Bollandus. Mabillon. Le Cointe, &c.

CHADUC (Louis) étoit d'une bonne famille de la ville de Riom en Auvergne. Après le cours de ses premieres études, ses parens l'envoyerent à Bourges, où il fut pendant cinq ans disciple du célébre jurisconsulte Cujas. De retour à Riom, il fut pourvu en 1594 d'une charge de conseiller au présidial, dont il fit les fonctions pendant quarante-quatre ans, avec une grande réputation de capacité & d'intégrité. Il cultivoit en même temps son talent pour la poésie, & donnoit à son gout pour l'antiquité, tout ce qu'il pouvoit ôter à des occupations plus sérieuses. Il n'épargna ni soin, ni travail, ni dépenses pour le satisfaire. Une bibliothéque nombreuse & choisie, plusieurs suites de médailles de tout métal, & de toute grandeur, ne firent qu'exciter sa curiosité. Elle fut jusqu'à ce point, qu'il abandonna pour un temps son pays, sa famille, les devoirs de sa charge, pour parcourir l'Italie, visiter Rome, & repaître ses yeux de la vue de tous les monumens que les temps ont épargnés. Il fut accueilli des savans les plus distingués de l'Italie, entr'autres du cardinal Bellarmin, & il entretint avec eux après son retour un commerce de lettres agréable. Il dressa aussi une relation de son voyage; & le fruit principal qu'il retira de ses courses, fut un grand nombre de manuscrits, de livres rares, de médailles, de marbres antiques, & plus de deux mille pierres gravées, dont il enrichit son cabinet. Il conçut peu de temps après le dessein de faire connoître toutes ces richesses au public. Pour cet effet, il fit graver en taille-douce toutes ses pierres, & les rangea sous quinze classes différentes, dont il fit autant de chapitres; chaque chapitre est précédé d'une courte préface, après laquelle il explique toutes les lettres & tous les caracteres qui sont gravés sur chaque pierre. Il composa aussi vingt différentes tables fort étendues & fort détaillées, qui fournissent la matiere d'un traité complet de tout ce qui concerne les pierres gravées. Il composa aussi un traité *de Annulis*, que l'on dit très-curieux. Mais ces ouvrages n'ont point encore été imprimés; les maladies fréquentes de l'auteur en ont empêché en partie. Le traité *de Annulis* qui pouvoit être publié, ne l'a point été, parceque M. Chaduc se voyant prévenu par Jean Kirchmann, qui donna un traité sur le même sujet, lorsqu'il alloit confier le sien à l'impression, renferma le sien avec ses autres papiers. M. Chaduc est mort à Riom le 19 septembre 1638, âgé de 74 ans. Toutes les curiosités qu'il avoit amassées, après avoir passé successivement entre les mains de M. le président de Mesmes, qui les avoit achetées, & de M. Gaston de France, duc d'Orleans, à qui ce magistrat les avoit cédées, sont maintenant dans le cabinet du roi. M. Chaduc est

ité avec éloge dans le commentaire de M. Savaron ur Sidoine Apollinaire. M. Tristan n'en parle pas avec noins d'estime dans ses commentaires historiques. Jérôme Bignon étoit lié particuliérement avec lui. François Petau, conseiller au parlement de Paris, & le pere Sirmond, jésuite, avoient pour lui une estime singuliere. Les jésuites ont fait son éloge *dans les mémoires de Trévoux du mois de mars* 1727, *pag.* 413 *& suiv.*

CHAFRE, en latin *Theofredus* ou *Thietfridus*, abbé de Calmeri ou Monstier S. Chaffre en Velai, étoit fils de *Leuffroi*, gouverneur d'Orange. Il se retira étant encore jeune dans le monastere de Calmeri en Velai, dont son oncle Eude étoit le premier abbé. On lui commit le soin des affaires de cette abbaye, & il succéda à Eude, & gouverna ce monastere, jusqu'à ce que les Sarasins étant venus dans le pays de Velai, il en fit sortir ses religieux, & y demeura seul. Les Sarasins y étant venus, le blesserent à mort. Il survécut cinq ou six jours, & mourut le 19 octobre de l'an 728. Sa mémoire est devenue si célébre, que ce monastere ayant été rétabli par Louis *le Débonnaire*, fut appellé de son nom, le Monstier de S. Chaffre. * *Anonym. apud Mabil.* Baillet, *vies de saints, mois d'octobre.*

CHAFFAUT (Pierre Proufilt du) évêque de Nantes en Bretagne, homme du premier mérite, fut élu l'an 1477. Les différends du duc de Bretagne avec les évêques pour divers droits, &c. finirent sous son épiscopat. Ce prélat mourut l'an 1487, le 12 novembre. On voit son tombeau dans la cathédrale de Nantes, avec ce reste d'épitaphe : *Pierre prélat prudent, précieux près Dieu, ayant prins.* . . . . Nous avons sous son nom un missel sans date, ni nom d'imprimeur, dans lequel la rubrique du vendredi saint ordonne au prêtre assistant de se communier & tous les assistans : *Communicet se & omnes.* La bénédiction du raisin est prescrite au jour de S. Sixte, le 6 août, après la secrette de la messe, ce qui prouve que le mot secrette vient plutôt du verbe *secerno*, que du substantif *secretum*, comme l'a prouvé M. Bossuet, évêque de Meaux. Nous avons encore de Pierre de Chaffaut un bréviaire imprimé *Venetiis*, c'est-à-dire, en cet endroit, à Vannes, l'an 1480, & non à Venise. On remarque dans ce bréviaire beaucoup de choses singulieres, & en particulier les chiffres arabes, dont on croit communément que l'usage est beaucoup plus récent en France. Enfin, on a de ce prélat des statuts synodaux, qui ne cédent en rien à ceux de ses prédécesseurs. * *Hist. abrégée des évêques de Nantes, par M.* Travers, *au tom. VII des mém. de litt. & d'hist. chez* Simart, *seconde part.*

☞ CHAGAN ou CAGAN, nom qui paroît avoir été commun à plusieurs rois des Huns, ou Avares. Un d'entr'eux fit des courses dans la Thrace, sous l'empire de Maurice en 598 & 601. Il s'approcha même de Constantinople avec une nombreuse armée, pour en faire le siége; mais la contagion qui se mit dans ses troupes, l'obligea de quitter cette entreprise. Vers l'an 612, Chagan passa de la Pannonie dans le duché de Frioul, où il mit tout à feu & à sang. Gilulfe, duc de Frioul, qui vint à lui avec toutes les forces qu'il avoit pu rassembler, pour s'opposer à ses ravages, perdit la bataille, & fut massacré avec la plupart des siens. Chagan s'avança ensuite vers la capitale du duché, nommée *Forum Julii*, aujourd'hui, *Citta di Friuli*, pour en former le siége. Romilda, veuve du duc, s'y étoit enfermée; & au moyen des provisions dont la ville étoit abondamment pourvue, elle pouvoit faire une longue résistance; mais ayant apperçu du haut des remparts Chagan, lorsqu'il visitoit ses troupes, elle fut éprise de sa jeunesse & de sa bonne mine : elle lui proposa donc de lui rendre la ville, s'il vouloit consentir à l'épouser. Chagan accepta la proposition, entra dans la ville, & épousa Romilda; mais dès le lendemain, il l'abandonna à douze jeunes soldats, pour, disoit-il, satisfaire la lubricité de cette princesse, & ensuite il la fit empaler. Chagan, après avoir mis le feu à la ville, en emmena tous les habitans qui étoient tombés entre ses mains. Il leur avoit fait entendre que son dessein étoit de leur assigner des terres en Pannonie; mais par une perfidie, qui mit le comble à toutes les précédentes, dès que ces malheureux furent arrivés sur les frontieres, il les fit tous passer au fil de l'épée, & mit en captivité les femmes & les enfans. * *Hist. univ. trad. de l'anglois.* Voyez ROMILDA.

CHAGAS (Manuel das) né à Lisbonne, étant entré dans la congrégation des carmes déchaussés, lui fit honneur par l'usage qu'il fit des talens que Dieu lui avoit donnés. Sa jeunesse fut toute employée à l'étude, & il devint en peu de temps un bon prédicateur & un délicieux poëte; à quoi la bonté de sa mémoire ne contribua pas peu. On dit qu'elle alla jusqu'à lui conserver toute la réputation qu'il avoit acquise dans la chaire, quoique la perte de sa vue parût devoir le faire renoncer à la prédication. Avant qu'il devînt aveugle, il avoit fait imprimer quelques ouvrages, qui sont estimés en Portugal. En voici les titres; *Festasque o convento do Carmo fes à canonizaçao de santo André Corsino*, Lisbonne, 1628, *in* 8°. *Cantico gratulatorio pello assassinio nao effeituado* 1648, *in*-4°. *Teresa militante* 1630, *in*-8°. Il mourut à Lisbonne le 28 décembre 1666. * *Mémoires envoyés de Portugal.*

CHAGAS (Antoine das) Portugais, fut appellé dans le monde *Antoine Soares de Fonceca.* Il étoit né à Vidiguera, dans la province d'Alantejo, le 25 juillet 1631; & le soin qu'on avoit pris de son éducation à Evora, où il fit ses études, lui laissa des impressions que toute la violence de ses passions ne put jamais effacer entiérement. On dit qu'ayant pris le parti des armes, il fut aussi mauvais chrétien que bon soldat, & qu'après une opiniâtre résistance à la grace de Jesus-Christ, qui ne cessoit de le rappeller à lui, il fut enfin comme contraint de se soumettre à sa toute-puissance. L'ordre de S. François lui parut propre à un pénitent; il y entra, & un de ses premiers soins fut de supprimer plusieurs piéces de vers de sa façon, qui ne lui paroissoient pas convenir à un disciple de Jesus-Christ, ce qui n'a pas empêché qu'on n'en ait trouvé quelques-unes, comme la Philis en douze chants. Il étoit âgé alors de près de trente-sept ans. Tout le reste de sa vie fut consacré d'abord à l'étude, & ensuite à l'instruction du prochain. Il a parcouru tout le Portugal & une partie de l'Espagne nuds pieds, & ne passa par aucun lieu où il ne tâchât de gagner des ames à Jesus-Christ. Le zèle de leur salut alla jusqu'à l'engager à instituer un séminaire de missionaires apostoliques à Varatojo, dans le diocèse de Lisbonne, & ce fut dans ce séminaire qu'il mourut le 20 octobre 1682. Il avoit refusé, par humiltié, l'évêché de Lamégo, en Portugal, auquel il avoit été nommé. Il a laissé quelques ouvrages de piété, imprimés après sa mort. *Fiscas do amor divino*, Lisbonne 1683, *in*-8°. *Obras espirituaes*, en deux parties, 1684, 1687, puis en 1701 a Lisbonne, *in*-4°. *Cartas espirituaes*, en deux tomes, 1684, & 1687, *in*-4°. *Escola da penitentia*, 1687, *in*-4°. * *Mémoires envoyés de Portugal.*

CHA-GEHAN, roi des Indes, nommé auparavant Kourom, étoit second fils de Gehan-guir, dont Kosrou étoit l'aîné. Après la mort de Gehan-guir, en 1627, la couronne appartenoit légitimement à Bolaki, fils de Kosrou; mais Cha-gehan monta sur le trône, par l'artifice d'Afouskan, premier ministre d'état. Ce ministre, qui devoit soutenir les intérêts de son roi, favorisa le parti de Cha-gehan, parcequ'il étoit son gendre; & comme il étoit généralissime des armées, il gagna les principaux chefs, qui conspirerent avec lui, pour donner le titre de roi à Cha-gehan. Pour exécuter surement son dessein, il fit courir le bruit que Kourom étoit mort, & qu'ayant souhaité d'être enterré auprès de Gehan-guir son pere, on apportoit son corps à Agra. En même temps il persuada au jeune roi Bolaki d'envoyer son armée au-devant du corps de son oncle, &

d'y aller lui-même à une lieue d'Agra. Cha-gehan ayant marché en inconnu, se mit dans une bierre, lorsqu'il fut proche de cette ville; & l'on porta cette bierre, sous une tente où tous les généraux & officiers vinrent comme pour faire honneur au corps du prince défunt; mais c'étoit en effet pour le déclarer roi : ce qu'ils firent, lorsque Cha-gehan, s'étant levé, parut aux yeux de toute l'armée. Bolaki apprit en chemin cette étrange nouvelle, & prit la fuite, laissant la possession du royaume à son oncle. Cha-gehan étant ainsi monté sur le trône, exerça plusieurs cruautés pour s'assurer la couronne, faisant mourir injustement ceux qui avoient témoigné de l'affection pour son neveu; mais comme il avoit ôté l'empire au légitime héritier, il en fut privé de son vivant, par son fils Aureng-zeb. Il avoit quatre fils, dont l'aîné s'appelloit Dara-cha; le second, sultan Sujah; le troisiéme, Aureng-zeb; & le dernier, Morat-Bakche, & il les avoit fait gouverneurs ou vice-rois de quatre de ses plus considérables provinces ou royaumes. Dara-cha demeura auprès du roi à Dehli, & eut le gouvernement de Sendi, où il mit un lieutenant en son absence; sultan Sujah eut pour son département le royaume de Bengala; Aureng-zeb fut envoyé au royaume de Decan; & Morat-Bakche en celui de Guzarate.

Quoique Cha-gehan tâchât de contenter également ses quatre fils, leur ambition ne fut pas satisfaite de ce partage. Quelque temps après, Cha-gehan étant malade, & s'étant retiré dans l'appartement de ses femmes, sans se faire voir durant plusieurs jours, le bruit courut qu'il étoit mort, & que Dara-cha qui étoit demeuré auprès de lui, céloit son décès, pour avoir le temps de donner ordre à ses affaires, & de s'assurer de toutes les places de l'empire. Sur ce faux bruit, les trois autres fils de Cha-gehan remuerent aussitôt, & chacun prétendit au trône de son pere. Morat-Bakche, qui étoit le plus jeune, assiégea la ville de Surate, & s'en rendit le maître, puis il se fit déclarer roi, non-seulement de Guzarate, mais de tout l'empire de Cha-gehan. D'un autre côté, sultan Sujah s'assujétit le royaume de Bengala, & s'avança dans le royaume de Lahor; mais il fut repoussé par Soliman Checour, fils de Dara-cha, qui en assura les frontieres par de bonnes garnisons. Aureng-zeb aussi ambitieux, mais plus rusé que ses freres, leur laissa jetter leur premier feu, & feignit de n'avoir aucune prétention à l'empire, comme s'il eût renoncé au monde, pour vivre en dervis ou religieux mahométan. Pour mieux réussir dans son dessein, il offrit du secours à Morat-Bakche, & entreprit d'aller avec lui assiéger la ville d'Agra. Dara-cha les prévint en chemin, & leur donna bataille; mais se voyant abandonné d'une partie de son armée, il fit retraite, & retourna à Agra, où son pere commençoit à se mieux porter. Cha-gehan conseilla à son fils de se retirer dans la forteresse de Dehli, & d'emporter le trésor qui étoit à Agra; ce qu'il fit. Ainsi Aureng-zeb & Morat-Bakche demeurerent les maîtres de la meilleure partie du royaume. Cha-est-kan, fils d'Asouf-kan, & beau-frere de Cha-gehan, lequel avoit épousé la fille d'Asouf-kan; Cha-est-kan, dis-je, oncle de ces quatre princes, dont la mere étoit sa sœur, se jetta du côté d'Aureng-zeb, avec les principaux chefs de Dara-cha & de Morat-Bakche, qui abandonnerent leur maître; (ce Cha-est-kan mourut en 1694, âgé de plus de 100 ans.) Alors Aureng-zeb s'assura de la personne du prince Morat-Bakche, & le fit conduire dans la forteresse de Govaleor. Cependant le roi Cha-gehan, pour se mettre en sureté contre l'impétuosité de ses fils victorieux, s'étoit enfermé dans la forteresse d'Agra, afin de n'être pas surpris, & de voir jusqu'où ses enfans porteroient leur insolence. Aureng-zeb entra dans Agra en 1660, & feignit de croire que Cha-gehan étoit mort, pour avoir lieu d'entrer dans la forteresse, où il disoit qu'un des omras, ou principaux seigneurs vouloit tenir bon. Plus Aureng-zeb publioit que Cha-gehan étoit mort, plus Cha-gehan tâchoit de faire savoir qu'il étoit en vie; & pour en assurer Aureng-zeb, il lui envoya Fazelkam, grand-maître de sa maison, avec ordre de dire à ce prince, que le roi son pere lui ordonnoit de se retirer dans son royaume de Decan, dont il avoit le gouvernement. Aureng-zeb répondit qu'il étoit près d'obéir, mais qu'il souhaitoit saluer son pere auparavant. Ce qui lui fut accordé. Il demanda ensuite que la garnison de Cha-gehan sortît de la forteresse, parcequ'il craignoit que le roi, mal instruit de ses intentions, ne commandât qu'on se saisît de sa personne. Cha-gehan se vit obligé d'y consentir, & Aureng-zeb y envoya une garnison commandée par sultan Mahamond son fils aîné, auquel il ordonna de s'assurer de la personne du roi; mais il n'alla point le saluer, & ne songea qu'à mettre la main sur toutes les richesses que Dara-cha n'avoit pu emporter dans une fuite précipitée, & à s'assurer la couronne. Cha-gehan fut alors abandonné de tous ses sujets, qui ne regarderent plus qu'Aureng-zeb pour leur souverain; & quelques années après, il finit tristement ses jours en prison à Agra, l'an 1666. * Tavernier, *voyage des Indes.* Voyez aussi Bernier, *dans son voyage de l'Indostan.*

CHAGRE, fameuse riviere de l'Amérique, qui prend sa source près de la mer du sud, à quelques lieues à l'est de Panama, & se va décharger dans la mer du nord. Son embouchure est gardée par un fort que les Espagnols nomment le fort S. Laurent. Il y a une ville sur cette riviere, qui s'appelle aussi *Chagre :* en 1670 des aventuriers Anglois remonterent cette riviere avec des canots, & allerent piller Panama sur la mer du sud. On pouroit facilement faire une communication des deux mers, par le moyen de cette riviere, & de quelques autres qui tombent dans la mer Pacifique. * Oexmelin, *hist. des aventuriers de l'Amérique, tome II.*

CHAIIM BAR ABRAHAM BEN ISAAC, rabbin, a fait un livre intitulé : *Sepher Thorath Chacham, le livre de la loi du Sage.* Ce sont de longs sermons sur les leçons du Pentateuque. Il prend pour matiere de son discours, quelques endroits du thalmud; & après avoir invoqué le nom de Dieu, il explique sa leçon. Ce livre a été imprimé à Venise en 1654. L'auteur fait mention dans sa préface de plusieurs autres livres qu'il avoit composés. Dans le temps qu'il vouloit les faire imprimer à Venise, il fut pris par les Maltois, qui l'emmenerent à Malte. A peine y fut-il arrivé, qu'il se précipita dans la mer, & se sauva à la nage dans une terre déserte avec un seul de ses livres, & trouva moyen de se rendre à Venise. * Bartolocci, *biblioth. rabbinica, in-fol. Hist. des Juifs depuis J. C. jusqu'à présent, édit. Paris. in-12*, 1710, *tome VII.*

CHAIIM DE BOTSOLO, rabbin Italien, florissoit vers l'an 1550. Il a écrit un livre de la Cabale, & une explication des cinq livres de Moyse, imprimée à Venise en 1599. * Bartolocci, *biblioth. rabbinica. Hist. des Juifs depuis J. C. jusqu'à présent, édit. Paris. in-12*, 1710, *tome VII.*

CHAIIM BEN BANAST, rabbin, a écrit un livre intitulé, *la grande Synagogue;* qui est un commentaire légal, judiciel & cérémoniel, sur deux livres de Joseph Caro, dans lequel il rapporte les avis & les décisions des anciens & des nouveaux rabbins. Cet ouvrage a été imprimé à Livourne en 1658. * Bartolocci, *bibl. rabbinica. Hist. des Juifs depuis J. C. jusqu'à présent, édit. Paris. in-12*, 1710, *tome VII.*

CHAIIM VITALIS, rabbin, est l'auteur d'un livre intitulé, *l'arbre de vie*, dans lequel il traite des mysteres cabalistiques, imprimé en 1629.

CHAIIM CHAURIA est mis dans le Jalkuth au nombre des auteurs qui ont fait des commentaires sur l'écriture-sainte.

CHAIIM CHOEN, autre rabbin, disciple de R. Tham, qui mourut en 1170, avoit composé des commentaires thalmudiques. Ce rabbin étoit l'aïeul maternel de Moïse Kotci, auteur du livre Juchsasin.

CHAIIM, fils de Rabbi Samuel de Toléde, disciple d'Hariska, a écrit vers l'an 1291 un livre intitulé, *le*

*faiſceau de myrrhe* ; un autre intitulé, *le faiſceau d'argent* ; ce ſont deux ouvrages de morale. * *Hiſt. des Juifs depuis J. C. juſqu'à préſent, édit. Pariſ. in-12*, 1710, *tome VII.*

CHAILLI, *cherchez* CHALIS.

CHAISE (Jean Filleau de la) plus connu ſous ce premier nom, que ſous celui de FILLEAU, qui étoit néanmoins ſon nom de famille, étoit fils de NICOLAS Filleau écuyer, & d'une dame qui étoit d'une bonne nobleſſe de Poitou. L'aïeul paternel de *Nicolas* Filleau, étoit ſorti de la ville d'Orléans avec ſa famille, dans le temps que les calviniſtes y étoient les plus forts. Il ſe déroba à leur perſécution, qu'il s'étoit attirée par ſon zèle pour la religion catholique, & il abandonna tout ce qu'il avoit de bien dans l'Orléanois. Le pere de M. de la Chaiſe, établi à Poitiers, entra dans les affaires du roi, & y fit une fortune aſſez conſidérable, quoique légitime. Il eut trois garçons & deux filles, tous cinq nés à Poitiers. Les deux filles ont été mariées dans deux des meilleures maiſons de la haute & baſſe Marche. Les deux freres de M. de la Chaiſe, qui étoient ſes cadets, ont été M. des Billettes, & M. de S. Martin, le premier qui eſt mort le 10 août 1720, âgé de 86 ans, étoit penſionnaire méchanicien de l'académie royale des ſciences à Paris ; le ſecond s'eſt fait connoître par la traduction de Dom Quichotte. Les trois freres avoient des mœurs irréprochables, de l'amour pour les ſciences ; & tous trois étant venus vivre à Paris, ils s'attacherent à madame de Longueville, à M. le duc de Roanès, & à un certain nombre de perſonnes, dont l'eſprit, les lumieres & la piété n'ont pas été conteſtées. M. le duc de Montauſier ayant prié M. de Sacy d'écrire la vie de S. Louis, celui-ci engagea M. de Tillemont à l'aider dans ce travail, & à lui en dreſſer des mémoires. M. de Tillemont y conſentit, & employa plus de deux ans à y travailler ; mais M. de Sacy étant mort en 1684 ſans avoir achevé cette vie, M. de la Chaiſe l'entreprit ſur les mêmes mémoires de M. de Tillemont. Cette hiſtoire fut imprimée à Paris chez Coignard en 1688, en deux volumes *in*-4°, & la même année à Bruxelles, en deux volumes *in*-12. Le premier volume contient auſſi l'hiſtoire de Philippe-Auguſte. Cette hiſtoire, quoiqu'écrite d'un ſtyle un peu lâche, fut reçue d'abord avec tant d'empreſſement, que le libraire fut obligé, les premiers jours de la vente, de mettre des gardes chez lui, de peur que l'affluence des acheteurs ne lui fût nuiſible. Cependant cet ouvrage n'étoit plus dans l'état où l'auteur l'avoit mis. Sur le bruit qui s'étoit répandu avant l'impreſſion, que cette hiſtoire ſe reſſentoit beaucoup des liaiſons de l'auteur, dont on a parlé au commencement de cet article ; & ſur la dénonciation d'une perſonne à qui M. de la Chaiſe avoit lu lui-même ſon ouvrage, Louis XIV voulut qu'il fût ſoumis de nouveau à l'examen, & l'on y fit tant de retranchemens, que l'auteur lui-même ne voulut plus l'adopter. On fit encore plus : une perſonne diſtinguée par ſa qualité engagea l'abbé de Choiſy à donner une autre hiſtoire de S. Louis, qui fut compoſée en moins de trois ſemaines, & dont l'impreſſion fut aſſez prompte, pour être rendue publique dès le commencement ou environ de 1689. La nouveauté, le crédit de ceux qui appuyoient ce nouvel ouvrage, d'ailleurs très-ſuperficiel, un ſtyle léger & agréable, qui caractériſe tous les ouvrages de M. de Choiſy, tout cela fit tomber entiérement l'hiſtoire de M. de la Chaiſe, que l'on recherche néanmoins aujourd'hui & qui eſt devenue rare. Quelques perſonnes qui ont connu M. de la Chaiſe, diſent que ce fut lui qui recueillit les penſées de M. Paſcal, & qui les fit imprimer, & on le fait auteur du *diſcours ſur les preuves des livres de Moyſe*, qui eſt imprimé avec ces penſées, quoique M. l'abbé d'Olivet dans ſa continuation de l'hiſtoire de l'académie françoiſe, donne ce diſcours à Philippe Goibaud du Bois, traducteur habile de pluſieurs ouvrages de S. Auguſtin & de Ciceron. M. de la Chaiſe eſt mort en 1693. * *Mémoires du temps. Eloge de M.* des Billettes, *par M.* de Fontenelles. Le P. le Long, *biblioth. hiſt. de la France. Vie de M. de* Tillemont, *par M.* Tronchay, *chan. de Laval.*

CHAIZE-DIEU, monaſtere célébre de religieuſes de l'ordre de Fontevraud, dans le diocèſe d'Evreux. Ce monaſtere, nommé dans les chartes *Caſa Dei*, fut fondé dans le XII ſiécle, par l'ancienne maiſon de l'Aigle. Il eſt ſitué à deux lieues de Verneuil, de Breteuil, & de l'Aigle, au milieu de ces trois villes. Il eſt très-diſtingué dans l'ordre de Fontevraud, & ordinairement il eſt compoſé de ſoixante dames de chœur, de la premiere nobleſſe des quatre diocèſes qui l'environnent. Madame de Lanfernat, veuve de M. de l'Omoſne, ſeigneur de Bois de la Pierre, &c. a écrit l'hiſtoire de ce monaſtere avec beaucoup d'exactitude & de délicateſſe. *Voyez* BOIS DE LA PIERRE.

☞ CHAIZE-DIEU (la) ou CHEZE-DIEU, petite ville de France dans la baſſe Auvergne, au pied des montagnes, & ſur le ruiſſeau de Sénoire, à cinq lieues de Brioude, vers le levant. Elle doit ſon nom & ſon origine à une fameuſe abbaye, qui a pour fondateur S. Robert. Ce Saint fut d'abord chanoine & tréſorier du chapitre de Brioude. L'an 1043 il embraſſa la vie hérémitique. Le nombre de ſes diſciples s'étant accru, il réſolut de leur bâtir un monaſtere. Il commença à exécuter ce deſſein en 1046 ; & lorſqu'il fut achevé, le roi Henri I conſentit, par ſes lettres patentes du mois de ſeptembre 1052, que ce monaſtere fût érigé en abbaye. S. Robert en fut établi premier abbé, par Rencon ſon évêque, & par le pape Léon IX. Les abbés qui ſe ſignalerent le plus après S. Robert, ſont, entr'autres, S. Séguin, qui ſervit beaucoup à l'ordre des chartreux, lequel commença de ſon temps ; Saint Adelheme, qui étant paſſé en Eſpagne avec la reine Conſtance, y opéra pluſieurs miracles, & y établit pluſieurs monaſteres dépendans de celui-ci. Le pape Clément VI qui en avoit auſſi été abbé, fit de grands biens à cette maiſon, & voulut y être enterré. On y voit encore les reſtes de ſon tombeau & de celui du cardinal ſon neveu. Les proteſtans les ont détruits, ou du moins fort endommagés, pendant les guerres civiles. L'abbaye de la Chaize-Dieu fut réunie en 1640 à la congrégation de S. Maur. Le cardinal de Richelieu en étoit pour lors abbé. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHAIZE (François de la) naquit dans le château d'Aix en Forez le 25 août 1624, de meſſire *George* d'Aix, ſeigneur de la Chaize, chevalier de l'ordre de S. Michel, gentilhomme diſtingué par ſes ſervices, & de *Renée* de Rochefort, iſſue d'une des meilleures maiſons de la province. Il fut le ſecond de douze enfans ; & après avoir étudié chez les jéſuites à Roanne, dans un collége qu'un de ſes parens avoit fondé, il entra dans cette ſociété dès qu'il eut fini ſa rhétorique. Il étoit petit-neveu du fameux pere Cotton, & il avoit actuellement un autre oncle dans cette compagnie. Il fit ſa philoſophie à Lyon avec beaucoup de ſuccès, & on lui fit faire en même temps un cours de mathématiques & de belles lettres, ſous le pere d'Aix ſon oncle. Ce cours fini il profeſſa les humanités pendant quelques années, après leſquelles il étudia en théologie ; & lorſqu'il eut fait ſes derniers vœux à Rhodès, il revint à Lyon où il remplit avec diſtinction la chaire de philoſophie du collége de ſa ſociété. Les jéſuites de Lyon voulurent l'engager à faire imprimer ſes cahiers : mais il conſentit ſeulement à en donner un abrégé, qui a paru en deux petits volumes *in-folio*, en forme de thèſes. Il paſſa enſuite à une chaire de théologie, ſur laquelle on vouloit obtenir de lui un pareil abrégé, lorſqu'il fut nommé recteur de la maiſon de Grenoble. Il fit peu de ſéjour dans cette ville. M. de Villeroi, alors archevêque de Lyon, qui l'eſtimoit, le redemanda & l'obtint au bout de quelques mois. Le pere de la Chaize revenu à Lyon, y gouverna les deux colléges ſucceſſivement, & il fut enſuite provincial de cette province. Il étoit dans cet emploi lorſque le feu roi Louis XIV le choiſit

pour son confesseur à la place du pere Ferrier. Tout ce que le pere de la Chaize a fait dans ce poste si délicat est assez connu. Il y entra en 1675, & le conserva jusqu'à sa mort arrivée le 20 janvier 1709, âgé de 85 ans. En 1701 le feu roi le nomma entre les premiers sujets dont il augmenta l'académie des inscriptions & belles lettres. Ce choix fut applaudi. Le pere de la Chaize avoit étudié les médailles & l'histoire avec assez d'application & de gout, & il étoit en relation avec bien des savans qui faisoient honneur à son mérite. M. Vaillant lui a dédié son livre de l'histoire des rois de Syrie par médailles; & M. Spon lui a adressé la relation de ses voyages. * *Voyez* son éloge dans les *mém. de l'acad. des insc. & belles lettres, tome I, page* 373. *Mémoires de Trévoux, mois d'août* 1709, *page* 1396.

CHALAIS, bourg avec un château & titre de principauté. Il est dans la Saintonge, aux confins du Périgord, sur la riviere de Tudé, & à deux lieues d'Aubeterre. * Mati, *dict.*

CHALCEDOINE ou CALCEDOINE, ancienne ville d'Asie en Bithynie, avec titre d'archevêché, est située sur le Bosphore de Thrace, ou canal de la mer Noire, près de Scutari, & vis à-vis de Constantinople. On assure qu'elle fut bâtie par les Mégariens, quelques années avant Byzance, & qu'on la nomma d'abord *Procerastis*. Strabon & Eusebe parlent de cette fondation, qu'on place sous la XXIII olympiade, & 685 ans avant l'ére chrétienne. Depuis, cette ville se rendit très-puissante. Theramenes capitaine Athénien, la prit l'an 409 avant J. C. dans le même temps qu'Alcibiade soumit Byzance. L'an 74 avant J. C. Mithridate roi de Pont, s'étant emparé de la Bithynie, assiégea Cotta dans la ville de Chalcédoine, qui fut secourue par le consul Lucius Lucullus. Dans le IV siécle, Procope, qui se disoit descendu de Julien l'*Apostat*, se saisit de Chalcédoine; en 363 entra secretement dans Constantinople, & se rendit maître de l'empire; mais Valens ayant fait mourir cet empereur prétendu, fit abattre les murailles de Chalcédoine. Quelques auteurs la prennent pour Scutari, mais ils se trompent; & il est sûr que Scutari, que les Turcs nomment *Iscodar*, n'a jamais été Chalcédoine, mais plutôt Chrysopolis, ou *ville d'or*, ainsi nommée, parceque les rois de Perse amassoient en ce lieu tout l'or qu'ils tiroient des tributs de l'Asie. Chalcédoine n'est plus qu'un village rempli de ruines. On n'y voit plus ces fameux temples de l'antiquité païenne, ni ces édifices sacrés de la primitive église. Il y a seulement pour église, une petite partie de celle de Sainte Euphemie qui est encore aujourd'hui sur pied, où le peu de Grecs qui demeurent dans cette ville, font leur office. Pour ce qui est des antiquités, il ne reste que quelques tombeaux & inscriptions brisées, avec une partie d'un bel aqueduc. Le port n'est plus fermé de chaînes, comme il étoit autrefois, pour en défendre l'entrée; mais quoiqu'il soit ouvert, il n'est pas plus fréquenté pour cela. Chrysopolis, qu'on nomme à présent Scutari, servoit d'arsenal & de magasin, pour conserver ses provisions. Mais enfin les Perses, les Goths, les Sarasins & les Turcs l'ont entiérement ruinée. Les empereurs de Constantinople, qui ne songeoient qu'à agrandir cette superbe ville, y ont employé les dépouilles de Chalcédoine. Le grand aqueduc, qui est proche de la Solimanie à Constantinople, & la meilleure partie de cette mosquée, ont été bâtis des débris de cette ancienne ville, qui n'est célébre à présent que par le IV concile général, qu'on y tint en 451. * Strabon, *l.* 7. Eusebe, *in chron.* Ammien Marcellin, *l.* 26. Petrus Gillius, *l.* 3 *de Bosphor. Thrac. c.* 10. Busbequius, *in intin.* Daviti, *description de l'Asie.* Le Mire, *not. episc. orb. &c.* Grelot, *voyage de Constantinople.*

### *Concile général de Chalcedoine.*

Depuis la condamnation de Nestorius faite l'an 451, dans le concile général d'Ephèse, Flavien, patriarche de Constantinople, assembla l'an 448 un concile pour quelque affaire particuliere; & ce fut dans cette assemblée qu'Eusebe évêque de Dorylée en Phrygie, présenta un mémoire contre Eutychès, prêtre & supérieur d'un célébre monastere de Constantinople, lequel nioit qu'il y eût deux natures en J. C. Eutychès soutint opiniâtrément cette doctrine, & attira dans son parti Dioscore, patriarche d'Alexandrie, qui portoit envie à Flavien de Constantinople. Flavien ne laissa pas de condamner cette erreur; mais l'année suivante, il fut cité & condamné par la brigue d'Eutychès & de Dioscore, dans le conciliabule d'Ephèse, appellé *latrocinium Ephesinum*; on l'envoya même en exil: il fut si maltraité par ceux qui l'y conduisoient, qu'il en mourut, & qu'il a été depuis révéré comme martyr. Ce fut dans cette assemblée si peu canonique, que les erreurs d'Eutychès furent approuvées, & que les légats du pape furent chassés avec les orthodoxes, & presque aussi maltraités que Flavien. S. Léon, qui étoit alors sur le siége de S. Pierre, voulut obliger l'empereur Théodose *le Jeune*, de convoquer un nouveau concile, qu'il prétendoit faire tenir en Italie; mais ce prince obsédé par Chrysaphius, ministre qui soutenoit les hérétiques, refusa d'y consentir; de sorte que le pontife se contenta de condamner ce concile d'Ephèse dans un synode qu'il tint à Rome. Après la mort de Théodose, Marcien son successeur convoqua le concile de Nicée, & le transféra depuis à Chalcédoine. Il fit savoir cette translation aux évêques; & aussitôt ils se rendirent à Chalcédoine au nombre de 630, selon la chronique de Marcellin, Liberatus & Photius, & de 636 selon Nicephore. Les prélats s'assemblerent dans l'église de Sainte Euphemie. Le pape y envoya Paschasin, évêque de Lilybée en Sicile, Lucentius évêque d'Ascoli, Julien évêque de Cos, & Boniface prêtre, ses légats; & la premiere session se tint le 8 octobre de l'année 451. Les erreurs d'Eutychès y furent condamnées, & Dioscore fut déposé. Le titre de métropole fut donné à l'église de Chalcédoine, & on y régla plusieurs autres affaires ecclésiastiques. Les peres firent quinze assemblées, qu'on appelle *actions* ou *sessions* & XXX canons. Mais les légats du pape s'opposerent au 28ᵉ, qui accordoit à l'église de Constantinople, appellée la *nouvelle Rome*, les mêmes priviléges dont jouissoit l'église de l'ancienne Rome, & lui adjugeoit la jurisdiction sur les diocèses du Pont, de l'Asie & de la Thrace, & sur les églises qui étoient hors des limites de l'empire, avec le droit d'ordonner les métropolitains dans les provinces de ces diocèses. Nonobstant l'opposition des légats, le canon fut approuvé par les évêques & par les commissaires de l'empereur, sans préjudice de la primauté de l'évêque de Rome. Ainsi se conclut ce grand & célébre concile, qui a toujours été en une singuliere vénération à l'Eglise. * *Consultez* les actes de ce concile, Evagre, Liberatus, &c.

CHALCIDE, petit pays qui, joint avec la contrée d'Abyléne, formoit un petit état, qu'on nommoit royaume de Chalcide, ou la tétrarchie d'Abyléne. Ce pays étoit une des contrées les plus fertiles de la Cœlésyrie. Il s'étendoit tout le long du mont Liban, qui le séparoit de la haute Galilée. Hérode, fils d'Aristobule, & petit-fils d'Hérode *le Grand*, posséda ce pays après Lysanias. Chalcis, patrie du philosophe Jamblique, en étoit la capitale. On assure qu'elle porte aujourd'hui le nom de *Chinserin*; mais elle n'est d'aucune considération. * Mati, *diction.*

CHALCIDIUS, célébre philosophe platonicien, vivoit, comme on le croit, au second ou au troisiéme siécle de l'église. Il a donné un commentaire estimé sur le Timé de Platon, que Meursius a fait imprimer *in-4°*, & que Jean Alb. Fabricius a donné de nouveau à la fin du second volume des œuvres de S. Hyppolite, avec de nouvelles notes, &c. à Hambourg en 1718 *in-folio.* Ce savant Allemand prétend que Chalcidius étoit chrétien, & il n'est pas le seul qui soit de son avis. M. Colomiers, dans ses notes sur les dialogues des poétes de

de Gyraldi, l'a même fait diacre de l'église de Carthage. C'étoit bien assez de le faire chrétien. D'autres assurent aussi que l'*Osius* à qui ce philosophe a dédié son commentaire, étoit le célébre évêque de Cordoue de ce nom. Mais ils le disent sans preuves. A l'égard du christianisme de Chalcidius, les raisons qu'on en apporte paroissent plus que foibles. Il y en a de fortes au contraire, qui semblent faire prononcer pour le paganisme de cet auteur. En effet, il adopte la métempsycose, l'éternité du monde, & les autres erreurs de son maître Platon. Il ne parle, qu'en doutant, de l'inspiration de Moyse. Il est vrai qu'il rapporte ce que le Juif & le Chrétien ont pensé; mais il en parle avec indifférence, sans se déclarer plutôt pour l'un que pour l'autre: il ne paroît décidé que lorsqu'il parle des erreurs enseignées dans le paganisme. *Voyez* sur ce sujet le savant Fabricius dans l'endroit que nous venons de citer; & une dissertation particuliere sur le même sujet dans *le premier volume des mémoires de littérature & d'histoire, recueillis par le P.* Desmolets, de l'Oratoire, *partie I.* Cette dissertation est de M. Goujet, chanoine de S. Jacques-l'Hôpital. Les preuves qu'on y apporte contre le christianisme de Chalcidius, ont paru décisives aux Journalistes des savans. *Voyez* le mois d'avril 1726.

CHALCIS, nommée aujourd'hui *Negrepont*, est la ville capitale de l'isle d'Eubée, sur l'Euripe; on nomme aussi l'Eubée, l'isle de *Negrepont*, du nom de cette ville. Elle fut autrefois une colonie des Athéniens, qui la bâtirent avant la guerre de Troye, & maintenant elle est une des principales que le Turc ait dans l'Archipel. *Voyez* NEGREPONT. * Strabon, *liv.* 10. Pline, *liv.* 4.

CHALCIS, en latin, *Chalcitis*, petite isle, où il y a une ville de ce même nom, autrefois épiscopale, est dans la mer de Marmora, près de la côte de la Natolie, & de la ville de Nicomedie. Quelques-uns croient que Chalcis est la même isle, que l'on appelloit autrefois *Demonesus*. * Mati, *dict.*

CHALCIS, ville de Gréce dans l'Etolie, a été autrefois considérable, & n'est plus connue aujourd'hui. * Strabon, *l.* 10. Ptolémée, *l.* 3.

CHALCIS, ville dans la Syrie. Ptolémée (*l.* 5,) & Pline, (*l.* 5,) en font mention. Un autre CHALCIS dans le voisinage de Corinthe. * Thucydide, *l.* 1.

CHALCONDYLE, *cherchez* DEMETRIUS CHALCONDYLE.

CHALCONDYLE (Laonic) Athénien, dans le XV siécle, a écrit en grec l'histoire des Turcs en dix livres. Il commence par Othoman, fils d'Orthogul, qui fut déclaré roi vers l'an 1300, & conduit son ouvrage jusqu'en 1463, que Mahomet II repoussoit les efforts de Mathias, roi de Hongrie, & des Vénitiens. Conrad Clauser de Zurich traduisit cette histoire en latin; Blaise de Vignere la mit en françois, & nous l'avons avec des commentaires, & deux diverses continuations, dont l'une est de Mezerai.

CHALDÉE, province d'Asie autour de Babylone, étoit située entre l'Euphrate, le Tygre, le golfe Persique, & les montagnes de l'Arabie déserte. Cette province, dite aujourd'hui *Caldor*, & plus souvent *Yerack*, a grand nombre de belles villes, comme Bagdad, Balsora, Coufah, Waset, &c. *Cherchez* BABYLONE, & YERACK.

Il faut remarquer qu'il y a deux provinces qui ont porté ce nom. L'une étoit montagneuse au septentrion de la Mésopotamie, dont Xenophon parle dans le troisiéme livre de sa *Cyropedie*, & Strabon (*l.* 22;) c'est-là qu'étoit *Ur*, patrie d'Abraham, comme Bochart l'a fait voir dans sa géogr. sacrée, (*Phaleg. l.* 11, *c.* 6,) & ailleurs. Les peuples qui habitoient ce pays, étoient extrêmement belliqueux, & ne vivoient que de brigandages. L'autre Chaldée étoit au midi de Babylone, proche de l'Arabie déserte, & sa plus grande partie consistoit en des plaines extrêmement vastes, dans lesquelles les Chaldéens, adonnés à l'astrologie, observoient les astres. On en trouve la description dans le 15[e] livre de Strabon. Ceux qui habitoient ce pays ne passoient pas pour des peuples guerriers, mais pour des philosophes, dont la science étoit respectée de tout l'Orient. Etienne de Byzance distingue ces deux Chaldées dans ses *Ethniques*, & dit que la méridionale se nommoit *Cephene*, avant que d'être nommée *Chaldée;* mais la septentrionale s'appelloit *Chaldée*. Cependant Strabon la nomme, après Xenophon, *Chaldée. Ind. Philolog. in hist. philos. Orient.*

CHALDÉENS ou BABYLONIENS, peuples d'Orient qui habitoient dans le pays d'Assyrie, nommé aujourd'hui Yerack & Diarbek. Ces peuples prétendoient précéder les Egyptiens en astronomie; ils se vantoient d'une grande antiquité, & disoient que dans le temps où Alexandre passa en Asie, ils avoient des observations astronomiques de 473000 ans. Cependant Simplicius cité par Porphyre, réduit le nombre de ces années à 1903, pour lesquelles les calculs astronomiques des Chaldéens étoient exacts: ce qui remonte presque jusqu'au déluge, & avant la construction de la tour de Babel. Bérose, qui avoit dédié son histoire des Chaldéens à Antiochus, ne compte jusqu'à son temps, que 490 ans d'observations, & Epigene, qui vivoit du temps d'Auguste, 720: ce qui revient au calcul de Bérose; mais c'est que ces deux auteurs n'avoient trouvé d'observations que celles qu'on avoit faites depuis le commencement de l'ére de Nabonassar. L'empire des Chaldéens ou Babyloniens a été fondé par Nemrod; mais depuis il fut divisé entre plusieurs petits rois, jusqu'à Semiramis, qui rendit ce royaume puissant & florissant. Julius Africanus, Eusebe, & après eux George Syncelle, comptent avant Belus sept rois Chaldéens & six rois Arabes, qui avoient régné 440 ans; mais ces rois sont fabuleux, aussi-bien que la liste des rois d'Assyrie donnée par Ctesias. Depuis Semiramis le royaume se divisa entre les rois de Ninive & de Babylone. Nabonassar est le premier roi, d'où l'on prend l'époque des Babyloniens ou Chaldéens, à l'an 747 avant J. C. & Nabonide le dernier vaincu par Cyrus l'an 538 avant J. C. Les noms des véritables rois de Babylone se trouvent dans l'écriture sainte, & dans un fragment de Bérose rapporté par Josephe. On en a donné la liste dans l'article d'ASSYRIE, où l'on parle fort au long des Chaldéens.

CHALDÉENS, philosophes de Chaldée, faisoient profession de connoître le mouvement des astres, la vicissitude des saisons, & de prédire les choses à venir. Ils croyoient que le monde étoit éternel, sans commencement & sans fin; & se vantoient que depuis quarante-trois mille ans leurs ancêtres s'adonnoient à l'étude de la science des astres qu'ils s'étoient communiquée de pere en fils. Ils étoient communément divisés en deux sectes, en *Orchenes* & *Borsippenes*, qui soutenoient chacun en particulier des opinions différentes. On ne doute point que les Egyptiens, & les autres peuples n'aient appris des Chaldéens l'arithmétique, la géométrie, & l'astrologie. Herodote marque positivement, que les Egyptiens avoient appris de ces philosophes de Chaldée tout ce qui concerne l'élévation du pole, l'usage du quart du cercle, & la division du jour en douze parties. Au reste, leur philosophie & leur théologie étoient bien différentes de celle des philosophes Grecs; excepté de celles des Platoniciens & des Pythagoriciens, qui avoient appris en Chaldée ce qu'ils enseignoient de meilleur. Plusieurs savans se sont efforcés de déterrer les sentimens des Chaldéens; mais il n'y a personne qui l'ait fait si exactement & avec tant de netteté, qu'un savant Anglois, nommé Thomas Stanlei, dans son *histoire de la philosophie*, écrite en anglois, & traduite en latin par Godefroi Olearius, & imprimée *in*-4°, à Leipsick en 1712. Il est bon de remarquer que les philosophes Chaldéens & les mages n'étoient pas les mêmes. Les mages étoient proprement les sacrificateurs, les interpretes des songes, & les poëtes du pays.

Ils évoquoient les démons, exerçoient la magie, & quelques-uns d'eux écrivoient en vers l'histoire de leur état & de leurs princes. Les philosophes ne s'appliquoient qu'à l'astrologie, & prétendoient pouvoir révéler ce qui arriveroit à un homme, par la situation des astres dans le moment de sa naissance ; ce que les mages de Babylone ne croyoient pas pouvoir être prédit de la sorte. * *Not. in oracula Chaldaica, & Ind. Philolog. in hist. philos. Oriental.* Herodote, *l.* 2, ou *Euterpe.* Strabon, *l.* 12, 15 & 16. Diodore de Sicile, *l.* 2, 3. Quinte-Curce, *l.* 5. Ciceron, *de la divin. l.* 1 & 2. Josephe, *l.* 2, *contre Apion.* S. Augustin, *de la Cité de Dieu.* Vossius, *des sectes des philos. ch.* 1, §. 3 & *suiv. des math. c.* 30, §. 5 & *suiv.* & *c.* 38, §. 10.

CHALDÉEN : missel chaldéen est le nom du missel des Maronites, qui est en langue chaldaïque ou syriaque, & qui a été imprimé *in-folio* à Rome, en cette langue, l'an 1592. Ce missel contient douze messes ou liturgies, sous les noms de S. Jacques, de S. Pierre, de S. Jean, des Saints Apôtres, &c. *Voyez* les remarques sur le chapitre 24 du voyage du pere Jerôme Dandini, au mont Liban.

CHALÉ, ou HALA, ou LAHELA, ville d'Assyrie, bâtie par Assur, auprès du fleuve Lycus. * *Genes. X*, 11, 12.

CHALE (Antoine-Fernandes de) nom que prit un certain Malabar, parcequ'il y étoit né, ajoutant le surnom de Chale à celui de Fernandes, qu'il prit, lorsqu'il embrassa la religion chrétienne. Il vivoit l'an 1570, & rendit de grands services dans la guerre des Portugais aux Indes, soit sur mer, soit sur terre, toujours aussi plein de valeur que de fidélité. Le roi de Portugal l'honora de l'ordre de Christ. * Pinto Pereira, *hist. do vicerey* D. Louis d'Attayde.

CHALES (Claude-François Millet de) naquit à Chamberi en 1621, d'une famille distinguée en Savoye, & entra chez les jésuites où il s'appliqua particuliérement aux mathématiques. Le feu roi Louis XIV, instruit de sa capacité, le nomma professeur royal d'hydrographie à Marseille. Il enseigna aussi les mathématiques pendant plusieurs années dans le collége de la Trinité possédé par les jésuites à Lyon. Après s'y être acquis une grande réputation, ses supérieurs, on ne sait par quelle idée, le chargerent d'enseigner la théologie dans le même collége. Ce n'étoit nullement le fait du pere de Chales ; & d'un excellent mathématicien, on l'obligeoit à être un médiocre théologien. Charles-Emanuel II, duc de Savoye, l'ayant su, en témoigna son étonnement, & dit qu'on devoit laisser vieillir un tel homme dans la science où il excelloit. On suivit le judicieux conseil de ce prince. Le pere de Chales reprit les mathématiques, & fut appellé à Paris pour les y enseigner, ce qu'il fit pendant plusieurs années. Enfin s'étant rendu à Turin sur les ordres de ceux qui l'y demandoient, il mourut en cette ville en 1678. Le pere Ferrero, célébre orateur, y prononça publiquement son oraison funébre. Nous avons du pere de Chales, 1°. Un cours complet de mathématiques, imprimé pour la premiere fois en 1674, à Lyon, en trois volumes *in-folio.* On en fit au même lieu une seconde édition en 1680, augmentée d'un volume, sous ce titre : *Claudii Francisci Millet de Chales, cursus seu mundus mathematicus.* Ce fut le pere Amé Varcin qui en fut l'éditeur, & l'on ajouta à cette édition plusieurs traités importans, que l'archevêque de Tarentaise, frere du pere de Chales, avoit trouvés parmi les papiers de celui-ci. 2°. Son traité de la navigation, & ses recherches sur le centre de la gravité, sont les deux morceaux que les connoisseurs estiment le plus. Il est bon de remarquer que l'on trouve à la tête du recueil de ses ouvrages de l'édition de 1680, une histoire abrégée des progrès qu'ont fait les mathématiques depuis Thalès *le Milesien* jusqu'à nous, avec le caractere des plus célébres mathématiciens qui ont fleuri durant le même temps. * Le pere Lami, de l'oratoire, *Entretiens sur les sciences, sixiéme entretien, pag.* 232 & 233 ; *dans l'édition de* 1694. Le pere Colonia, jésuite, *hist. litter. de Lyon, tome II, pag.* 731 & 732.

CHALI, ville de la tribu d'Aser dans la Phénicie. * *Josué, XIX*, 25.

CHALIGNI (Henri de Lorraine, comte de) frere de PHILIPPE-EMANUEL de Lorraine, duc de Mercœur, suivit avec quantité de volontaires ce prince en Hongrie, où il alloit commander les troupes de l'empereur contre les Turcs, & signala son courage en diverses occasions. *Cherchez* LORRAINE. * Mezerai, *au régne de Henri IV.*

CHALIGNI, bourg de Lorraine, situé sur la Moselle, à trois lieues au-dessus de Toul, & à deux lieues de Nanci. * Mati, *dict.*

☞ CHALINE (Paul) avocat au parlement de Paris, a donné au public, 1°. des observations sur les maximes du droit françois par de Lhommeau, édition de 1665, *in-4°* ; 2°. méthode pour l'intelligence des coutumes de France 1666, *in-12* ; 3°. les institutes coutumieres de Loysel avec des notes, 1665, *in-8°*, & 1679, *in-12.* * *Mém. mss.* de M. Boucher d'Argis, avocat.

☞ CHALIS, CHAALIS, ou CHAILLI, en latin *Caroli locus.* Célébre abbaye de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Pontigni, dans le diocèse de Senlis, & à deux lieues de la même ville. Elle a été fondée sous le régne de Louis *le Gros*, dans un lieu très-aquatique & rempli d'étangs & de bois. Le nom de ce lieu, & de toute la ville, en tirant du côté de Ver, étoit *Cadolaïcum*, d'où fut formé le nom de *Chaalit*, *Chaalyt*, *Chaalid*, *Chaëlit*, *Caelith*, & qui a été depuis adouci en latin, depuis qu'un de nos rois du nom de Charles, s'est plu en ces quartiers-là, qui étoient l'ancienne route de Compiegne. L'abbaye de Vezelai y avoit eu un prieuré, avant que les Cisterciens de Pontigni y fussent appellés sous la conduite d'André de Baudiment, qui en fut le premier abbé. S. Guillaume étoit abbé de ce monastere, lorsqu'il fut élu archevêque de Bourges. Plusieurs évêques de Senlis y ont été enterrés. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CHALIVOI, abbaye de France en Berri, au village nommé Chalivoi-Milon. Elle est de l'ordre de Cîteaux, de la filiation de Pontigni. Elle fut fondée en 1133 par Guifroi de Magni. Le célébre Furetiere étoit abbé de Chalivoi. Cette abbaye & son église furent brulés par les protestans en 1562. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHALMERS (Guillaume) *cherchez* CAMERARIUS.

CHALONS ou CHALLON sur Saone, ancienne ville du duché de Bourgogne avec évêché suffragant de Lyon, bailliage & titre de comté, dont César fait mention dans ses commentaires, & que les auteurs Latins nomment diversement, *Cabillo Æduorum*, *Cabillonum*, *Cabillonia*, & *Cabillonus.* Un très-grand nombre de statues, de vases, d'inscriptions, & les restes d'un amphithéatre, & de quelques autres édifices publics, sont des monumens illustres de l'antiquité de Chalons. Les Romains y avoient établi des magasins de blé pour leur armée ; & depuis, les empereurs assemblerent souvent leurs troupes en cette ville, où les rois de Bourgogne se plurent aussi beaucoup. On dit qu'elle fut détruite par Attila, & qu'elle fut réparée bientôt après. Nos rois de la premiere race la soumirent à leur empire. Chramne, fils de Clotaire I, la prit, & la ruina vers l'an 555, en son voyage d'Auvergne ; mais elle se rétablit bientôt dans son ancien lustre. Le roi Gontran y faisoit son séjour ordinaire, & y fonda vers l'an 590 le prieuré ou abbaye de S. Marcel, où il est enterré. Louis *le Débonnaire* l'érigea en comté ; & elle a été long-temps possédée par des seigneurs particuliers, desquels est descendue l'illustre maison de Chalons. Le premier de ces comtes de Chalons est appellé VARIN, du temps du même prince Louis *le Débonnaire* ; & on

en trouve un autre nommé MANASSÉS fous le régne de Raoul. Leurs fucceffeurs nous font inconnus ; & le premier qui ait tenu le comté de Chalons en propriété, eft LAMBERT, qui vivoit du temps de Hugues *Capet*. On prétend qu'il époufa *Adelaïde*, fille de *Robert*, comte de Troyes, dont il eut *Hugues*, évêque d'Auxerre, comte de Chalons, qui vivoit encore en 1037, & une fille, mere de *Thibaut*. Hugues prit le parti du roi Robert contre Othe-Guillaume, comte de Dijon. THIBAUT fon neveu lui fuccéda, & eut d'*Ermentrude* HUGUES II, qui vivoit en 1072. On ignore quelle alliance il prit, & fi GILBERT, SAVARI, & GEOFROI de Donzi, comtes de Chalons, étoient fes enfans ou fes parens. Le dernier voulant faire le voyage de la terre-fainte vers l'an 1097, vendit à Gautier, évêque de Chalons, fa part du comté, dont les évêques ont joui depuis. Les fucceffeurs de Savari, qui avoient l'autre moitié du comté, nous font inconnus jufqu'à GUILLAUME, à qui le roi Louis *le Jeune* fit la guerre, pour le punir des violences qu'il faifoit à l'abbaye de Cluni. Ce prince prit en 1166 la ville de Chalons & toutes fes autres terres ; mais depuis, Guillaume étant rentré dans fon devoir, rentra auffi dans fes biens. Il laiffa une fille unique nommée *Béatrix*. Quelques généalogiftes modernes affurent qu'elle époufa ALEXANDRE de Bourgogne, feigneur de Montagu, fils puîné de *Hugues III*, duc de Bourgogne, & que leur fille *Matilde* porta le comté de Chalons à JEAN, fils d'*Etienne*, comte de Bourgogne, qui prit le nom de Chalons. C'eft ce même Jean qui échangea en 1237 ce comté pour quelques autres terres que lui donna Hugues IV du nom, duc de Bourgogne. Ainfi le comté de Chalons fut réuni à la Bourgogne, & depuis l'une & l'autre ont été réunies à la couronne.

La ville eft fituée dans un pays fertile, entre Verdun & Tournus. La riviere de Saone y fait une ifle, appellée *le fauxbourg S. Laurent*, enclos & fortifié, depuis qu'on a entouré toute la ville de murailles, & qu'on y a ajouté de nouvelles fortifications. Cette ifle eft entre deux ponts, l'un de pierres, & l'autre de bois ; & l'on y voit le couvent des cordeliers & un grand quai, où eft la maifon de l'hôpital bâtie de neuf. La ville fe divife en vieille & neuve ; celle-ci enferme l'autre, qui ne confifte prefqu'en trois grandes rues ; & l'on y voit le palais du bailliage bâti à la moderne, le palais dit *du prince*, l'églife cathédrale, & l'hôtel de ville, avec fa grande tour de l'horloge. La ville neuve contient une citadelle flanquée de quatre grands baftions royaux, le palais du gouverneur, la commanderie de S. Jean, l'abbaye de S. Pierre, &c. & on y ajoute le fauxbourg de Mufeau, enfermé dans la ville par les nouvelles murailles. L'églife cathédrale, autrefois de S. Etienne, & aujourd'hui de S. Vincent, a un beau chapitre compofé d'un doyen, d'un chantre, d'un tréforier, de quatre archidiacres, de vingt-quatre chanoines, de deux fouchantres, de trois prébendiers, & de neuf habitués. S. Marcel eft reconnu pour apôtre de Chalons. Donatien en étoit évêque dans le IV fiécle, & il fe trouva au concile de Cologne de l'an 346, au moins felon les actes de ce concile, qui font fort fufpects. Jean, Sylveftre, Agricol, Loup, & Gratus y font reconnus pour faints. Ils ont eu d'illuftres fucceffeurs, & entr'autres Roclenus, Gautier de Serci, Pierre, Engilbert, Durand, Alexandre de Bourgogne, Gui de Senecei, Pons de Seiffel, Guillaume du Blé, Robert de Defife, Bertolde de la Chapelle, Jean Aubriot, Jean de S. Juft, Nicolas de Veris, Olivier de Martreuil, Jean Rolin, cardinal, Jean Germain, Jean André & Jean II de Pourpet, Antoine de Vienne, Antoine Erlault, Jacques Fourré, Ponthus de Tiard, Jacques de Nucheze, &c.

Outre l'églife cathédrale il y a à Chalons l'abbaye de S. Pierre, occupée par les bénédictins de la congrégation de S. Maur, une abbaye de bénédictines, dite Notre-Dame de Lancharre, une églife collégiale de S. George, fondée en 1322 par Odoard, feigneur de Montagu, une commanderie de l'ordre de Malte, dite du temple, dans le grand prieuré de Champagne, une commanderie de l'ordre de S. Antoine, quatre paroiffes qui font S. George, S. Laurent, fainte Marie, & le prieuré de S. Marcel. Un féminaire dirigé par les prêtres de l'Oratoire, des couvens de carmes, cordeliers, capucins, minimes, carmélites, jacobines, urfelines, & de la Vifitation ; un collége où les jéfuites enfeignent les humanités, un hôpital général fervi par des religieufes, & un hôpital de la charité.

Outre le bailliage, auquel eft uni le préfidial, & la chancellerie aux contrats, & qui reffortit au parlement de Bourgogne, il y a une châtellenie royale pour partie de la ville & des fauxbourgs ; le bailliage du temporel de l'évêché, qui reffortit nument au même parlement, & les juftices du chapitre de la cathédrale, de l'abbaye de S. Pierre, & de la commanderie du temple. Il y a auffi une maîtrife particuliere des eaux & forêts, une juftice confulaire, une mairie qui a la police, &c. Le bailliage de Chalons fe divife en deux principales parties, qui font féparées par la Saone. La premiere au couchant du côté de la montagne, contient dix lieues du nord au midi, & fix de l'orient à l'occident. La feconde, qu'on appelle la Breffe Chalonoife a dix lieues du midi au nord, & autant de l'occident à l'orient, outre le pays qui eft entre la Saone & le Dou, lequel a cinq lieues de longueur depuis Pagni jufqu'à Verdun, fur deux ou trois de large.

Le pays eft bon, fertile & abondant. Un rideau de montagnes couvertes de vignes s'étend en demi-cercle depuis le bailliage de Beaune jufqu'au Mâconnois ; les vins les plus délicats font ceux de Ruilli, Mercurei, Givri, & S. Vallerin. Depuis la côte jufqu'à la Saone, c'eft une grande & belle plaine où on recueille toutes fortes de grains : il y a de belles prairies le long de cette riviere ; il y a auffi dans la plaine des bois de futaye & des taillis, de même que dans les montagnes derriere la côte de vignes. La Breffe Chalonoife a quelques montagnes du côté de Cuifeau ; le refte qui eft coupé d'un grand nombre de rivieres & de ruiffeaux, eft une plaine en terres labourables, bois de futaye, taillis, étangs & prairies. Cette ville fouffrit beaucoup dans le XVI fiécle pendant les guerres civiles pour la religion. Les huguenots la prirent en 1562, & ils y envoyerent Charles du Pui-Montbrun, qui l'abandonna peu de temps après. Chalons eft la capitale d'un petit pays dit LE CHALONOIS, ou la Breffe Chalonoife. * Strabon, *l.* 4. Cæfar, *l.* 7. Ammien Marcellin, *l.* 15. Pierre de Saint-Julien Balleure, *antiq. de Chal.* Louis Jacob, *de claris Cabilon.* Cuffet, *hift. de Chal.* Claude Perry, *hift. de l'églife de Chalons.* Du Chêne, *antiq. des villes & hift. de Bourgogne.* Robert & Sainte-Marthe, *Gall. chrift.* Du Pui, *droits du roi.* Papire Maffon, *defcript. flum. Gall. &c.*

*CONCILES DE CHALONS SUR SAONE.*

La plus ancienne des affemblées eccléfiaftiques qu'on ait faites à Chalons, eft celle que S. Patient, évêque de Lyon, y tint vers l'an 470, pour donner un fucceffeur à Paul II, dit *le Jeune*. L'archidiacre Jean, que le pape Jean VIII mit depuis, l'an 879, au catalogue des faints, y fut élu, & confacré par le même prélat métropolitain, en préfence d'Euphrone d'Autun, comme nous l'apprenons d'Apollinaris Sidonius, *l.* 4, *ep.* 25. Le roi Gontran y fit tenir l'an 479 un concile contre Salone d'Embrun, & Sagittaire de Gap, où fur l'accufation du crime de lèze-majefté, & de beaucoup d'autres méchantes actions, ils furent dépofés de l'épifcopat, & enfermés dans un monaftere en Bourgogne, d'où ils fe fauverent peu de temps après. Grégoire de Tours en fait mention, *l.* 5, *hiftoire*, *c.* 29. On met une autre affemblée de prélats faite l'an 590, fous le régne du même Gontran, où à Chalons, ou dans le diocèfe. On y examina la caufe de Bafine & de Chrodielde princeffes

du sang royal, & religieuses, qui avoient accusé Lubovere, abbesse de Poitiers. La vie scandaleuse de Brunehaut ayant obligé S. Didier archevêque de Vienne de lui faire des remontrances, cette princesse en fut si piquée, qu'à sa priere on assembla l'an 603 un concile à Chalons, où Aridius de Lyon présida. Le saint prélat de Vienne fut déposé & lapidé quelque temps après, & Domnole mis en sa place. L'église de Lyon honore néanmoins la mémoire d'Aridius, en son martyrologe, au 10 août; le P. Théophile Raynaud, aussi-bien que plusieurs autres historiens, s'est efforcé de le purger de ce crime. Cependant les anciens auteurs assurent qu'il présida à ce concile. Aimoin (*l.* 3, *hist. c.* 90,) & Fredegaire dans l'addition à Grégoire de Tours (*au ch.* 32,) disent qu'il fut un de ceux qui conseillerent de faire mourir S. Didier. Sous le régne de Clovis II, l'an 650, les prélats tinrent un autre concile, auquel Canderic de Lyon présida. Nous avons encore vingt canons qu'on y dressa avec une lettre à Théodose, ou Théodoric d'Arles. Celui qu'on nomme ordinairement le II, fut assemblé par les évêques & abbés de toute la Gaule Lyonnoise l'an 813, & il comprend environ 66 canons. On fit une assemblée à Chalons en 839, pour régler plusieurs affaires ecclésiastiques & politiques. Nous avons aussi connoissance d'un concile tenu en l'an 873, & d'un autre en 887. Aurelien de Lyon qui s'étoit trouvé à ce concile, présida à celui qui y fut tenu l'an 894, en la présence de Gaulon d'Autun, d'Ardrale de Chalons, de Gerald de Mâcon, & des députés de Tubalde de Langres. Cerfred, moine de Flavigni, accusé d'avoir donné du poison à Adalgaire d'Autun, prédécesseur de Gaulon, y fut reçu à se purger de ce crime, par serment sur le corps de J. C. Trois archevêques & autant d'évêques s'assemblerent l'an 915 en cette même ville, contre Rodolphe, comte de Mâcon, qu'ils obligerent par la crainte des censures, de restituer les biens qu'il avoit usurpés sur l'église de Chalons. Pierre de Damien, légat du saint siége, présida au concile tenu l'an 1063, par treize évêques, où Dreux de Mâcon fut repris des violences faites à Cluni. Girard d'Ostie, légat & successeur de Pierre de Damien, en assembla un l'an 1073. On met encore quelques synodes en 1281, 1499, 1554, &c.

CHALONS, maison. La maison DE CHALONS, illustre par elle-même & par ses alliances, venoit des comtes de Bourgogne & de Chalons, & a produit les branches des comtes d'Auxerre & de Tonnerre, & des princes d'Orange.

### *COMTES D'AUXERRE DE LA MAISON DE CHALONS.*

I. JEAN I du nom, dit *le Sage*, comte de Chalons & de Bourgogne, mourut le 30 septembre 1267. Il épousa 1°. *Mahaud*, fille de *Hugues* III du nom, duc de Bourgogne, & de *Béatrix* dauphine de Viennois sa seconde femme: 2°. *Isabeau* de Courtenai, fille de *Robert* I du nom, seigneur de Champignelles, & de *Mahaud*, dame de Mehun: 3°. *Laure* de Commerci, fille de *Simon* II, comte de Commerci. De la premiere il eut entr'autres enfans, HUGUES de Chalons, comte de Bourgogne, *qui continua la branche des comtes de* BOURGOGNE. *Voyez* BOURGOGNE. De la seconde sortirent entr'autres enfans, JEAN I du nom, qui suit. De la troisiéme vint JEAN de Chalons, seigneur d'Arlai, *qui a fait la branche des seigneurs d'*ORANGE, *rapportée ci-après.*

II. JEAN de Chalons I du nom, seigneur de Rochefort, &c. mourut en 1309. Il épousa 1°. *Elizabeth* de Lorraine, veuve de *Guillaume*, comte de Vienne, & fille de *Matthieu* II du nom, duc de Lorraine: 2°. *Alix* de Bourgogne, comtesse d'Auxerre, dame de Saint-Aignan & de Montjai, troisiéme fille & héritiere de *Eudes* de Bourgogne, comte de Nevers, & de *Mahaud* de Bourbon, comtesse de Nevers, d'Auxerre & de Tonnerre: 3°. *Marguerite* de Beaujeu, fille de *Louis* de Forez, seigneur de Beaujeu. Du second lit vint, GUILLAUME, qui suit.

III. GUILLAUME de Chalons, comte d'Auxerre & de Tonnerre, surnommé *le Grand*, seigneur de Rochefort, Saint-Aignan, &c. mourut à la bataille de Mons en Puelle, le 9 août 1304. Il épousa *Eléonore* de Savoye, fille d'*Amé* V du nom, dit *le Grand*, comte de Savoye, & de *Sibille* de Baugé, dont il eut JEAN II du nom, qui suit; & *Jeanne* de Chalons, comtesse de Tonnerre, mariée à *Robert* de Bourgogne, morte sans enfans.

IV. JEAN de Chalons II du nom, comte d'Auxerre & de Tonnerre, seigneur de Rochefort, &c. mourut à la journée de Creci en 1346. Il épousa 1°. *Marie*, fille d'*Amé* II du nom, comte de Genève: 2°. *Alix*, fille de *Renaud* de Bourgogne, comte de Montbeliard, & de *Guillemette* de Neufchâtel, dont il n'eut point d'enfans; & laissa entr'autres de sa premiere femme, JEAN III, qui suit.

V. JEAN de Chalons III du nom, comte d'Auxerre & de Tonnerre, seigneur de Montjai, Saint-Aignan, &c. fut en grand crédit sous le régne de Philippe de *Valois*. Il exerça la charge de grand bouteiller de France au sacre du roi Jean en 1350, & la continua jusqu'à sa mort, arrivée avant l'an 1361. Il épousa *Marie* Crespin, dame de Louves & de Boutavent, seconde fille & héritiere de *Guillaume* Crespin VI du nom, seigneur du Bel & d'Estrepagni, & de *Marguerite* de Beaumez, dont il eut *Jean* de Chalons IV du nom, qui vendit au roi en 1370 son comté d'Auxerre, & mourut sans postérité en 1379, LOUIS, qui suit; *Marie*, morte sans alliance; & *Mahaud* de Chalons, mariée en 1364, à *Jean* d'Antigni, dit *de Sainte-Croix*, seigneur de Savigni en Revermont.

VI. LOUIS de Chalons, comte de Tonnerre, seigneur de Saint-Aignan, &c. mourut en 1398, ayant eu de *Marie* de Parthenai sa femme, fille de *Guillaume* Larchevêque, seigneur de Parthenai, & de *Jeanne*, dame de Mathefelon, *Louis* de Chalons II du nom, comte de Tonnerre; &c. tué à la bataille de Verneuil en 1424, sans laisser de postérité de *Marie* de la Trémoille, ni de *Jeanne* de Perilleux; *Hugues* de Chalons, seigneur de Crusi & d'Argueil, mort sans enfans de *Catherine* de l'Isle-Bouchard; *Jean*, seigneur de Ligni, tué à la bataille d'Azincourt en 1415; *Guillaume*, chevalier de Rhodes; *Amedée*, abbé de Baume, mort en 1431; *Marie*, morte jeune; *Jeanne*, mariée le 10 août 1400 à *Jean* de la Beaume II du nom, seigneur de Bonrepos, mort en 1451; & *Marguerite* de Chalons, comtesse en partie de Tonnerre, dame de Saint-Aignan, Celles, &c. mariée à *Olivier*, seigneur de Husson, chambellan du roi Charles VII, *dont descendent les autres comtes de* TONNERRE.

### *SEIGNEURS D'ARLAI ET PRINCES D'ORANGE de la maison de CHALONS.*

II. JEAN de Chalons II du nom, fils de JEAN, comte de Chalons & de Rochefort, & de *Laure* de Commerci sa troisiéme femme, fut seigneur d'Arlai, & gouverneur du comté de Bourgogne. Il épousa 1°. *Marguerite* de Bourgogne, baronne de Viteaux, fille de *Hugues* IV du nom, duc de Bourgogne, & de *Beatrix* de Navarre sa seconde femme: 2°. *Alix* de Nesle, veuve de *Guillaume* de Flandres, seigneur de Tenremonde, & fille de *Raoul*, seigneur de Nesle, connétable de France, & d'*Alix* de Dreux, dont il n'eut point d'enfans, & laissa de sa premiere femme, HUGUES I du nom, qui suit; *Jean*, évêque de Langres, mort vers l'an 1335; & *Isabelle* de Chalons, mariée en 1309 à *Louis* de Savoye, seigneur de Vaud.

III. HUGUES de Chalons I du nom, seigneur d'Arlai, baron de Viteaux, &c. fit son testament en 1322. Il épousa *Beatrix* de la Tour, dite *de Viennois*, fille de *Humbert* I du nom, seigneur de la Tour-du-Pin, & d'*Anne* dauphine de Viennois, dont il eut JEAN III du

nom, qui suit; *Louis*, *Hugues* & *Jacques*, dont on ne trouve que les noms.

IV. JEAN de Chalons III du nom, seigneur d'Arlai, d'Argueil, Viteaux, &c. étoit mort en 1366. Il épousa 1°. en 1346 *Marguerite* de Mello, dame de Sainte-Hermine, veuve de *Maurice* IV du nom, seigneur de Craon, & fille de *Dreux* de Mello IV du nom, seigneur de Château-Chinon, &c. & de *Leonore* de Savoye: 2°. en 1361 *Marie* de Genève, fille de *Guillaume* III du nom, comte de Genève, dont il n'eut point d'enfans, & laissa de sa premiere femme, HUGUES de Chalons II du nom, seigneur d'Arlai, &c. mort vers l'an 1390, sans postérité de *Blanche* de Genève sa femme, fille d'*Amé* III du nom, comte de Genève, & de *Mahaud* d'Auvergne; LOUIS, qui suit; *Marguerite* alliée à *Jean*, comte de Montbelliard; *Béatrix*, mariée à *Antoine*, seigneur de Beaujeu; & *Jeanne* de Chalons, femme de *Jean* de Vergi III du nom, seigneur de Champlite & de Fouvens, sénéchal, maréchal & gouverneur de Bourgogne.

V. LOUIS de Chalons, seigneur d'Argueil & de Cuisel, accompagna *Amé* IV, comte de Savoye, dit *le Verd*, au voyage de Gréce, & mourut en 1366. Il épousa *Marguerite* de Vienne, fille de *Philippe*, seigneur de Pymont, &c. dont il eut JEAN IV du nom, qui suit; & *Hugues* de Chalons, seigneur d'Argueil, mort sans postérité en la guerre contre les Turcs en Hongrie le 11 septembre 1397.

VI. JEAN de Chalons IV du nom, seigneur d'Arlai, &c. succéda en 1393 en la principauté d'Orange à son beau-pere. Depuis il embrassa le parti de Jean, duc de Bourgogne, qui le fit lieutenant général des duché & comté de Bourgogne, & lui donna en 1408 le commandement de l'armée qu'il envoya au secours de Jean de Baviere, évêque de Liége, contre ses sujets rebelles. Il fut nommé chambrier de France par les partisans du duc de Bourgogne en 1415, gouverneur du Languedoc en 1417, & mourut de peste à Paris le 4 décembre 1418. Il épousa en 1389 *Marie* de Baux, fille unique de *Raymond* de Baux V du nom, prince d'Orange, & de *Jeanne* de Genève, dont il eut LOUIS II du nom, prince d'Orange, *dont la postérité est rapportée à* ORANGE; JEAN de Chalons, seigneur de Viteaux, *qui fit la branche des comtes de* JOIGNI, finie en *Charlotte* de Chalons, mariée à *Adrien* de Sainte-Maure, marquis de Nesle. Les autres enfans de JEAN IV du nom, prince d'Orange, furent *Hugues*, seigneur de Cuisel, mort sans alliance; *Alix*, femme de *Guillaume* de Vienne, seigneur de S. Georges & de Bussi; & *Marie* de Chalons, alliée à *Jean*, comte de Fribourg, seigneur de Neufchâtel. *Voyez* NASSAU. * Du Chêne, *hist. de Bourg. & de Verg.* Du Bouchet, *hist. de Courten.* La Pise, *hist. d'Orange.* Denys Godefroi, *officiers de la couronne.* Le P. Anselme. Du Cange. Sainte-Marthe, &c.

CHALONS sur Marne, ville de France en Champagne, avec évêché suffragant de Reims, a le titre de comté & pairie. C'est le *Catalaunum* des anciens dont fait mention Ammien Marcellin. On prétend que ce fut dans les plaines voisines de cette ville, que Merouée roi des François, Aëtius général des Romains, & Théodoric roi des Visigots, ayant joint leurs armées, donnerent bataille à Attila, & le défirent en 451. C'est l'opinion de ceux qui entendent par *Campi Catalaunici*, la plaine de Châlons en Champagne; mais on doit lire, *Campi Secalaunici*, campagne de Soulogne près d'Orléans. Châlons est une ville ancienne; & dès le temps de Julien l'*Apostat*, elle tenoit rang entre les premieres villes de la Gaule Belgique. Elle est située dans une plaine fertile, sur la riviere de Marne, dont une partie entrant dans la ville, y forme une isle, & sert beaucoup pour la commodité des habitans. Elle a de ce côté d'assez bonnes fortifications, que le roi François I y fit faire; & elle est entourée de murailles avec des fossés presque toujours remplis d'eau. Il y a de belles rues, des maisons assez bien bâties, & de grandes places; entr'autres celle où l'on voit la maison de ville, & celle où est l'église collégiale de Notre-Dame. La cathédrale de S. Etienne dans l'isle est renommée par ses évêques & par son chapitre. S. Memie, que le vulgaire nomme Menge, est le plus ancien de ses prélats: Donatien, Domitien, Alpin, Elaise, & Leudomir y sont aussi reconnus pour saints. Il y a encore eu d'autres prélats célébres, comme Mancion, Bovon, Roger, Philippe de Champagne, Guillaume de Champeaux, Alberic de Reims, Gui de Montagu, Barthélemi de Senlis, Guillaume du Perche ou de Bellême, Jean de Châteauvillain, Pierre de Latilli, Robert & Philippe de Lenoncour cardinaux, Jérôme de Burges, Nicolas, Côme, & Henri Clause, Felix Vialart, &c. Outre la cathédrale, il y a douze paroisses, entre lesquelles plusieurs sont collégiales; trois abbayes, qui sont de saint Pierre ès-Monts, de S. Menge-lez-Châlons, & de Toussaint en l'isle, avec diverses maisons ecclésiastiques & religieuses, & un collége de jésuites. Les avenues de Châlons sont agréables, & il y a à l'entour de la ville de beaux promenoirs, entre lesquels celui du Jare est le plus renommé. La riviere de Marne la rend une ville de négoce, par la commodité qu'elle donne de transporter les denrées à Paris. Il y a plusieurs riches marchands, même dans le fauxbourg de Marne, qui est très-considérable; ce qui est cause que plusieurs divisent Châlons en ville, isle, & bourg. On y passe la riviere sur divers ponts. Châlons a aussi un siége de justice, & généralité. Elle souffrit dans le XVI siécle pendant les guerres civiles; & dès l'an 1562, les huguenots y avoient commis de grands désordres. On en punit quelques-uns. En 1592 le parlement de Paris transféré à Châlons, y donna un célébre arrêt contre le légat du pape & la ligue, qui sous un faux prétexte de religion, s'efforçoient d'ôter la couronne à celui qui en étoit légitime héritier. Châlons a eu des comtes qui ont cédé leurs droits aux évêques, qui sont comtes & pairs de France. * Ammien Marcellin, *l.* 15. Grégoire de Tours, Aimoin & Sigebert. Papire Masson, *descript. flumin. Gall.* Du Chêne, *recherches des antiquités de France.* Sainte-Marthe, *Gall. chr.* Rapine, *vie de S. Memie, & catalogue des évêques, &c.*

### *Conciles de Chalons sur Marne.*

CONON évêque de Préneste, & légat du saint siége en France, pour le pape Paschal II, ayant tenu divers conciles à Reims, à Troyes & à Cologne, contre l'empereur Henri IV & ses adhérans, en assembla un pour le même sujet en cette ville l'an 1115. Jérôme de Burges, le même que le roi Charles IX envoya au concile de Trente, & celui à qui Genebrard dédia les livres de l'Eucharistie de Claude d'Espense, y tint un synode l'an 1559. Felix Vialart en a tenu d'autres en 1641, 1654, &c.

CHALOSSE, petit pays de France dans la Gascogne. Il est près de l'Adour, renfermé dans la Gascogne propre. S. Sever en est le lieu principal. * Mati, *dict.*

CHALUCET (*Armand-Louis* Bonnin de) étoit évêque de Toulon, lorsque le duc de Savoye assiégea cette ville en 1707. Il rendit de grands services en cette occasion. Il s'appliqua avec zéle à mettre l'union parmi les commandans de l'armée qui devoit la défendre, fournit de l'argent & de la farine pour le pain, & pendant le siége demeura intrépide au milieu des bombes, qui tomberent au nombre de treize dans sa maison, même au coin de son lit. En reconnoissance de son zèle, la ville lui a fait dresser un monument dans la chambre de ville, avec cette inscription:

ARMANDO
LUDOVICO BONNIN DE CHALUCET,
*Episcopo Tolonensi,*
*Quod*
*Urbe, terrâ, marique,*

*A Germanis, Anglis, Batavis & Sabaudis*
*Obsessâ,*
*Inter missiles hostium ignes*
*Et dijectæ domus ruinas*
*Intrepidus,*
*Optimates consilio & exemplo firmavit;*
*Plebem frumento & pecuniâ juvit,*
*Consules*
*Et civitas Tolonensis*
*Post depulsos hostes*
*Grati animi*
*Monumentum*
*P. P.*
1708.

M. de Chalucet méritoit d'ailleurs beaucoup d'estime par son érudition. En 1704 il publia d'excellentes ordonnances synodales pour son diocèse, *in-12*, à Toulon. Avant son épiscopat, il avoit eu de fréquentes conférences avec les protestans, pour les ramener au sein de l'église, & il étoit en effet très-habile dans la controverse. Les ministres Claude & Bossatran l'ont éprouvé en particulier. M. de Chalucet a fait contre le premier une réponse à l'écrit de ce ministre sur la présence réelle, imprimée en 1682, *in-12*, avec l'écrit même de M. Claude. Rien de plus clair & de plus fort que cette courte réponse. M. Bossatran ayant tourné à son propre avantage, dans un écrit public, ce qui s'étoit passé entre lui & M. de Chalucet, & en présence de plusieurs autres, dans une conférence tenue à Niort, M. de Chalucet se crut aussi obligé de le réfuter & de faire connoître la vérité. C'est le sujet d'une *réponse* très-solide qu'il publia en 1684, *in-12*, & qui est beaucoup plus longue que la réponse à M. Claude.

CHALVET (Matthieu de) nommé en latin MATTHÆUS CALVENTIUS, étoit issu de la famille des Chalvets, de Roche-Montez en la haute Auvergne. Il naquit au mois de mai 1528. Le célébre Pierre Lizet, son oncle, qui étoit du même pays, & qui fut nommé en 1529 premier président du parlement de Paris, étant allé voir sa famille pendant les vacances de l'année 1539, demanda le jeune Chalvet, & l'ayant amené à Paris, il lui fit faire les meilleures études que l'on pouvoit faire alors, principalement sous Oronce Finé, Tusan, Buchanan & quelques autres savans qui se distinguoient le plus en ce temps-là. Chalvet, après avoir étudié six ans sous eux, fut envoyé en 1546, à Toulouse pour s'y appliquer au droit civil sous les plus habiles maîtres. En 1550 étant allé en Italie, il y fréquenta aussi les savans, entr'autres Alciat à Pavie, & Socin à Boulogne. Revenu à Toulouse, il continua de se livrer à l'étude du droit, & il y fit de grands progrès. Il tempéroit sa grande assiduité à l'étude par les exercices du corps, & récréoit son esprit en cultivant la poésie latine & françoise. Lorsqu'il eut pris le degré de docteur, M. Lizet songea à le faire revenir à Paris; mais on le retint à Toulouse, & il y épousa en 1552 *Jeanne* de Bernuy, fille du seigneur de Palficat, baron de Villeneuve. L'année suivante 1553, il fut reçu conseiller au parlement de Toulouse, & peu après créé juge de la poésie françoise & *mainteneur* des jeux floraux. En 1573 le parlement le nomma président des enquêtes. Entre le grand nombre d'amis illustres qu'il s'acquit en Languedoc, on compte particuliérement M. du Faur de Saint-Jorry, premier président du parlement de Toulouse, magistrat d'un grand mérite, & qui eut toujours pour M. Chalvet une affection singuliere. Durant les troubles des guerres civiles dont la France se vit alors agitée, M. Chalvet, toujours fidéle à son roi, se retira en Auvergne dans sa famille, & dans cette retraite, pour se consoler & s'y faire une occupation, il se mit à traduire en françois les ouvrages de Séneque le philosophe. Lorsque le parlement de Toulouse eut été transféré à Castel-Sarazin, ville de Languedoc, en l'évêché de Montauban, M. Chalvet fut choisi par ce parlement pour aller saluer Henri IV à Lyon: c'étoit l'an 1595. Le roi le reçut avec beaucoup de bonté, le loua sur son attachement à sa personne, & lui fit un présent. En 1603 il fut encore député au nom du même parlement vers le roi, pour plusieurs affaires importantes. Ce fut dans cette occasion, que Henri IV voulant reconnoître les services que ce sujet fidéle lui avoit rendus, le fit, de son propre mouvement, & sans aucune sollicitation étrangere, un de ses conseillers d'état. M. Chalvet prêta serment entre les mains de M. de Belliévre, chancelier de France. Un an après son retour à Toulouse, voulant achever ses jours dans le repos, il résigna sa dignité de président à *François* de Chalvet, l'un de ses fils. Matthieu survécut peu à cette résignation; il mourut à Toulouse le 20 de juin 1607, à l'âge de 79 ans. Sa traduction des œuvres de Séneque le philosophe parut *in-folio*, à Paris, en 1604. Elle fut réimprimée dans la même ville, chez Michel Blageart & Michel Brunet, en 1638, aussi *in-folio*. Cette édition est augmentée d'un abrégé de la vie du traducteur, & de quelques vers latins & françois à sa louange; les françois par François de Chalvet, sieur de Fenouillet, conseiller au parlement de Toulouse, fils de l'auteur; les latins par G. Criton, professeur au collége royal à Paris. On y trouve ensuite 1. la traduction des sept livres des bienfaits. 2. Les lettres. 3. Les autres écrits moraux de Séneque. 4. Le discours sur la mort de l'empereur Claude, qui est proprement une satyre contre ce prince. 5. Deux recueils de sentences extraites des divers traités de Séneque. 6. Plusieurs *traités moraux & philosophiques*, attribués au même, & traduits par Jean Baudouin. 7. *Les controverses & suasoires de M. Annæus Seneca, rhéteur.* M. Huet, dans son traité *De claris interpretibus*, page 185, dit entr'autres, que ce magistrat a traduit Séneque d'une maniere trop diffuse: *Verba verbis consentanea ut essent parum curavit, siccumque Senecam & concisum, exuberanti sermonis copiâ distendit.* M. de Chalvet a fait aussi beaucoup de poésies latines & françoises: on ne sait point si elles ont été imprimées. * *Voyez* l'abrégé de sa vie au-devant de sa traduction de Séneque; & son éloge, écrit en latin, au livre cinquiéme des éloges de Scévole de Sainte-Marthe.

CHALVET (Hyacinthe de) dominicain. Il étoit fils d'un président du parlement de Languedoc, & petit-fils de MATTHIEU de Chalvet, président du même parlement, *dont on a parlé dans l'article précédent.* Ce pere naquit le 14 septembre 1605 à Toulouse. Il fut reçu étant fort jeune, dans le couvent des Freres-Prêcheurs de cette ville. Il s'appliqua aussitôt à l'étude de la théologie & à la prédication, & remplit avec éclat plusieurs des principales chaires du royaume. Il vint à Caen pour la même fonction en 1644, & il y travailla à la réforme du couvent que ceux de son ordre ont dans cette ville. En 1647 il se chargea de la direction de la conscience du comte de Remorantin, & de celle de quatre mille hommes que ce comte menoit au secours de la ville de Candie, affiégée par les Turcs. Il y demeura environ un an, en partit au commencement de septembre 1648 pour aller visiter les saints lieux; & à son retour il fut pris par les infidéles, & ne sortit de captivité qu'en 1650. Il passa par Rome, & revint à Toulouse la même année. Ce fut-là qu'il fit imprimer le premier tome de son *Theologus ecclesiastes*, (c'est-à-dire, le Théologien prédicateur.) La demeure de Lyon lui ayant paru plus commode pour la continuation de l'impression de cet ouvrage, il s'y transporta & y fit imprimer les quatre tomes suivans depuis 1653 jusqu'en 1656, qu'il alla demeurer au noviciat de son ordre à Paris. Ni ces voyages, ni ces travaux n'interrompirent point son assiduité à la prédication. Mais se voulant enfin fixer, il choisit pour sa retraite la ville de Caen, où il prit le titre de docteur en 1659, & y fit imprimer le sixiéme volume de son grand ouvrage. Ce fut M. Huet, son ami, depuis évêque d'Avranches, qui engagea les libraires de

Caen à imprimer ce sixiéme volume. La chaire royale de théologie de l'université de cette ville étant venue à vaquer en 1662, il la disputa, l'obtint, & la remplit pendant quatorze ans avec un grand concours d'auditeurs. Mais ayant eu plusieurs affaires dans son couvent, il se vit contraint d'en sortir & de demeurer au collége des arts dans la même ville. Il rentra néanmoins quelques années après dans son couvent, & se sentant affoibli, il se retira dans son pays en 1681, c'est-à-dire, à Toulouse, où il mourut l'an 1683, âgé de 78 ans: d'autres lui donnent 80 ans. Ce pere étoit très-zélé pour la doctrine de S. Thomas, qu'il avoit bien étudiée. On a encore de lui un ouvrage sur les grandeurs de S. Joseph; & un autre sur les avantages de S. Dominique. * *Voyez* les origines de Caen, par M. Huet, *chap.* 24 *de la seconde édition.* Le même, dans les mémoires latins sur sa propre vie, *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, page 212.

CHALVETTI, instituteur de plusieurs ordres religieux parmi les Turcs. C'est de lui que sont venus les régles des Mimetulhites, des Cadrites, des Calenders, des Edhemites, des Hizrevits, & des Bectaschites; les fondateurs de ces ordres ayant suivi ses préceptes & sa doctrine. * Ricaut, *de l'empire Othoman.*

CHALUS ou CHASLUS (*Castrum Lucii*) bourg de France dans le Limosin, vers les frontieres du Périgord, entre Saint-Irier & Limoges. Il est renommé par une foire de chevaux qu'on y tient toutes les années, le jour de S. George. Ce bourg a donné naissance à Emeri de Chalus, cardinal, archevêque de Ravenne, & évêque de Chartres. Il fut assiégé par Richard I, roi d'Angleterre, qui y mourut d'une blessure, l'an 1199. On tient que ce qui donna occasion à ce siége, fut qu'un seigneur de Chalus trouva sous terre les statues en or d'un empereur, de sa femme & de ses enfans. Le roi Richard voulant s'emparer de ce trésor contre la volonté de ce seigneur, l'assiégea en son château. Richard y reçut un coup de fléche dont il mourut. * Adrien de Valois, *Notitia Galliar.*

CHALUS (Emeri) cardinal, *cherchez* EMERI.

CHAM, l'un des trois fils de Noé, & le plus jeune de tous, selon la plus commune opinion, naquit vers l'an du monde 1559, qui étoit le 503ᵉ de l'âge de Noé & le 2476ᵉ avant J. C. Après le déluge, il s'appliqua avec son pere & ses freres, à cultiver la terre. Noé planta la vigne, & ne connoissant pas encore la force du vin, il en but par excès, & s'endormit ensuite dans une posture indécente, découvrant ce que l'honnêteté ordonne de cacher. Cham l'ayant apperçu dans cette posture, loin de le couvrir en avertit ses freres, qui par un sentiment de respect détournerent les yeux, & jetterent un manteau sur Noé. Ce fut en punition de cette action, que ce patriarche maudit Chanaam fils de Cham. Nous ne savons pas le temps de la mort de Cham. Quelques-uns croient qu'il régna en Egypte où ses descendans l'ont adoré, dit-on, sous le nom de Jupiter Ammon. *Voyez* AMMON. * *Genes. V & VI.* Torniel. Salien, *in annal.* Genebrard, *liv.* 1 *chron.* Bochart, *Paleg. liv.* 1, *chap.* 1.

CHAM, *cherchez* KAM.

CHAMANS (Saint) famille, *cherchez* S. CHAMANS.

CHAMANT (Saint) ou plutôt S. Amant, en latin *Amantius.* On croit qu'il fut le premier évêque de Rhodes dans le V siécle; qu'il travailla à la conversion de plusieurs idolâtres, qui restoient dans ce pays, & qu'il y mourut vers la fin du même siécle. On ne sait pas précisément l'année de sa mort; mais Adon & Usuard font mémoire de lui au quatre novembre. Peu d'années après sa mort, Quintien son successeur, au retour du concile d'Orléans, tenu en 511, transporta son corps dans l'église qu'il avoit rebâtie, qui porta depuis le nom de ce Saint. * *Grego. Tur. vitæ Patrum, cap.* 4. *Amantii vita apud Surium & Labbe.* Baillet, *vies des Saints, mois de novembre.*

CHAMB (le comté de) petit pays du cercle de Baviere. Il est entre la Bohême, le duché & le palatinat de Baviere. Il n'a pas au-delà de six lieues de longueur & quatre de largeur, & la ville de Chamb qui lui donne son nom, en est le seul lieu considérable. Ce pays a eu autrefois ses comtes particuliers; ensuite il fut uni au haut Palatinat, auquel il donna le nom de *Marche de Chamb.* L'un & l'autre appartiennent maintenant aux ducs de Baviere. * Mati, *diction.*

CHAMBELLAN DE FRANCE (grand) est un officier de la couronne, qui commande à tous les officiers de la chambre & de la garderobe du roi. Quand le roi s'habille il lui donne sa chemise, & ne céde cet honneur qu'aux fils de France, & aux princes du sang. Lorsque le roi mange dans sa chambre, il y fait tous les honneurs, lui donne la serviette, & le sert. Dans les cérémonies & autres assemblées, son siége est derriere celui du roi; mais quand le roi tient son lit de justice au parlement, le grand-chambellan est assis à ses pieds sur un carreau de velours violet, couvert de fleurs-de-lys d'or. Il se trouve encore aux audiences des ambassadeurs, où il a sa place derriere le fauteuil du roi, & il couchoit anciennement dans la chambre du roi, quand la reine n'y étoit point. C'étoit lui qui faisoit prêter le serment de fidélité à ceux qui faisoient hommage au roi; qui gardoit les coffres & les trésors du roi, & avoit l'administration des finances, qui signoit les lettres patentes, & autres actes de conséquence, & qui gardoit le cachet du cabinet. Le jour du sacre, il chausse les bottines au roi, & lui vêt la dalmatique, & le manteau royal. Lorsque le roi est décédé, il ensevelit le corps, étant accompagné des gentilshommes de la chambre. Les grands-chambellans ont une table entretenue chez le roi; mais M. le duc de Chevreuse, grand-chambellan, s'en accommoda avec les premiers maitres d'hôtel, lesquels tiennent à présent cette table, qui est toujours appellée la table du grand-chambellan. Les marques de sa dignité sont, deux clefs d'or, dont le manche se termine en couronne royale, passées en sautoir derriere l'écu de ses armes. Les rois de Perse avoient leurs chambellans. Il est parlé dans les actes des Apôtres d'un chambellan d'Hérode. Les empereurs Romains du haut & du bas empire ont eu leurs chambellans qui ont été appellés *præpositi cubiculi;* & les derniers empereurs Grecs de Trébizonde ont conservé cette dignité. On croit que c'est en France la plus ancienne charge de la couronne. Plusieurs historiens ont assuré que Gautier de Calès ou de Caux, seigneur d'Ivetot, étoit chambellan de Clotaire fils de Clovis. Voici ce que l'histoire nous apprend touchant la suite de ceux qui ont exercé cette charge.

Nicole Gille assure que Clovis, premier roi chrétien, eut pour chambellan Aurelien; mais le témoignage de cet auteur n'est pas de grande autorité. Gaguin dit que Gautier de Calès, seigneur d'Ivetot, fut grand-chambellan de Clotaire. Aimoin & Frédegaire parlent de Valdemar grand-chambellan de Gontran roi d'Orléans. Grégoire de Tours fait mention d'Evreux & de Feraut chambellans de Chilpéric; il parle aussi de Cæregisile chambellan de Sigebert roi de Metz, qui fut tué en voulant défendre ce prince, lorsque Frédegonde le fit assassiner à Vitri. L'on trouve sous Childebert, fils de Sigebert trois chambellans; Eberon, qui fut gouverneur dans Poitiers; Cothron, & Radanes: Théodoric son fils avoit Berthaire pour chambellan.

En la race des Carlovingiens, Algise étoit grand-chambellan sous Charlemagne, & fut un des chefs de l'armée du roi contre les Sénes. Etant mort dans la bataille, Mangefride lui succéda dans la charge & dans le commandement d'une partie de l'armée. Gerouft ou Geronge servit Louis *le Débonnaire* en cette qualité, ou fut, selon d'autres, capitaine de la garde de la porte. Bernard, duc de Septimanie, fut grand-chambellan sous Louis *le Débonnaire;* Angilram sous Charles *le Chauve;* Bozon, frere de l'impératrice Richilde, femme de l'empereur Charles *le Chauve*, sous Louis *le Bé-*

gue. Celui-ci ayant été fait roi de Provence, Théodoric lui succéda en sa charge : il la conserva pendant le régne de Louis & de Carloman, fils de Louis *le Bégue*, qu'il fit sacrer rois de France, après la mort de leur pere.

En la famille de Hugues *Capet*, commença la distinction du chambellan & du chambrier. Sous Philippe I, Angelram étoit grand-chambellan ; & Gaston de Poissi qui fut pourvu de cet office après lui, prend la qualité de chambellan dans une charte sous Louis *le Gros*. Sous le régne de Louis *le Jeune*, l'on trouve Renaud grand-chambellan & Mathieu chambrier. Depuis Philippe *Auguste*, la succession des chambellans est plus suivie.

I. Gautier de Villebeon I du nom, seigneur de la Chapelle & de Nemours, étoit chambellan de France, sous le régne de Louis *le Jeune*, & de Philippe *Auguste*. Il mourut fort âgé en 1205.

II. Gautier de Villebeon II du nom, dit *le Jeune*, seigneur de la Chapelle, succéda à son pere en cette charge, qu'il exerçoit encore en 1219.

III. Philippe II du nom, seigneur de Nemours, chambellan de France sous le régne de Louis *le Jeune*, & de Philippe *Auguste*. Il étoit fils de Gautier, seigneur de Nemours, & petit-fils de *Philippe* de Nemours, lequel étoit frere de *Gautier II*, seigneur de la Chapelle.

IV. Adam de Villebeon, seigneur de la Chapelle-Gautier & de Villebeon, étoit chambellan de France en 1223, & mourut en 1238.

V. Pierre de Villebeon, seigneur de Baignaux, fils d'*Adam*, chambellan de France, fut en grand crédit auprès du roi S. Louis, & l'accompagna en ses deux voyages d'outremer. Il mourut au port de Tunis en Afrique, l'an 1270, & son corps fut apporté à S. Denys, où il est enterré aux pieds du roi.

VI. Mathieu de Marli, de la maison de Montmorenci, exerçoit l'office de chambellan de France en 1272.

VII. Pierre, seigneur de la Brosse, de Langeais en Touraine, chambellan de France, fut fort aimé du roi Philippe *le Hardi* ; mais ayant abusé de sa faveur, il fut condamné à être pendu ; ce qui fut exécuté en présence des ducs de Bourgogne & de Brabant, & du comte d'Artois, l'an 1277.

VIII. Raoul de Clermont II du nom, seigneur de Nésle, est qualifié chambellan de France, dans l'arrêt rendu en faveur du roi Philippe *le Hardi*, pour le comté de Poitou, l'an 1285. Il fut depuis connétable de France, & mourut à la bataille de Courtrai en 1302.

IX. Mathieu IV du nom, dit *le Grand*, seigneur de Montmorenci, amiral de France, fut pourvu de la charge de grand-chambellan, par le roi Philippe *le Bel*, & mourut en 1304.

X. Mathieu de Trie I du nom, seigneur de Fontenai, chambellan de France, vivoit en 1306.

XI. Enguerrand de Marigni III du nom, comte de Longueville, chambellan de France, fut fort en crédit auprès du roi Philippe *le Bel* ; mais étant tombé dans la disgrace du comte de Valois, frere du roi, il fut exécuté au gibet de Montfaucon proche de Paris en 1315, sous le régne suivant.

XII. Jean I du nom, vicomte de Melun, rendit de grands services au roi Philippe *le Long*, qui lui donna la charge de chambellan de France en 1318 : il étoit mort en 1347.

XIII. Jean II du nom, vicomte de Melun, créé comte de Tancarville par le roi Jean, succéda à son pere en la charge de chambellan, & fut reçu grand-maître de France en 1351 : il mourut l'an 1382.

XIV. Jean III du nom, vicomte de Melun, grand-chambellan de France en 1382, mourut l'an 1384.

XV. Arnaud-Amanjeu, sire d'Albert, étoit grand-chambellan dès l'année 1381, & mourut en 1401.

XVI. Jacques de Bourbon II du nom, comte de la Marche, fut pourvu de l'office de grand-chambellan de France, en juillet 1397, & mourut en 1438.

XVII. Gui, seigneur de Cousan, exerçoit cette charge, dans les années 1401 & 1407.

XVIII. Louis de Bourbon, comte de Vendôme, fut créé grand-chambellan de France, par lettres du 17 avril 1407, & souverain maître d'hôtel, ou grand-maître de la maison du roi, l'an 1413, & mourut en 1446.

XIX. Jean II du nom, seigneur Montmorenci, reçut en 1424 les provisions de cet office, dont il se démit en faveur du seigneur de la Tremoille.

XX. Georges, seigneur de la Tremoille, fut honoré de la charge de grand chambellan de France, par le roi Charles VII en 1427 : il mourut l'an 1446.

XXI. Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois & de Longueville, possédoit cet office dès l'an 1443, & mourut en 1470.

XXII. Antoine de Château-neuf, seigneur du Lau, grand-chambellan, & bouteillier de France, fut arrêté prisonnier l'an 1466, & s'échapa deux ans après. Il vivoit encore l'an 1472.

XXIII. René II du nom, duc de Lorraine & de Bar, reçut les provisions de la charge de grand-chambellan de France en 1486 ; mais il se ligua ensuite avec le duc d'Orléans contre le roi, & mourut en 1508.

XXIV. François d'Orléans I du nom, comte de Dunois & de Longueville, étoit grand-chambellan de France dès l'année 1484, & mourut en 1491.

XXV. François, marquis de Hocberg, comte de Neufchâtel en Suisse, seigneur de Rothelin, &c. fut pourvu de la charge de grand-chambellan de France en 1491, dont il fut déchargé l'année suivante, & mourut en 1503.

XXVI. Philippe de Crevecœur, seigneur d'Esquerdes, maréchal de France, fut nommé grand-chambellan de France en février 1492, & mourut en 1494.

XXVII. Louis de Luxembourg, prince d'Altemure, exerçoit cet office en 1500, & mourut en 1503.

XXVIII. François d'Orléans II du nom, duc de Longueville, grand-chambellan de France, mourut en 1512.

XXIX. Louis d'Orléans I du nom, duc de Longueville, grand-chambellan de France, mourut l'an 1516.

XXX. Claude d'Orléans, duc de Longueville, posséda ensuite cette charge, & fut tué au siége de Pavie, l'an 1524, âgé d'environ dix-sept ans.

XXXI. Louis d'Orléans II du nom, duc de Longueville, qui lui succéda en cet office, mourut l'an 1537.

XXXII. François d'Orléans III du nom, duc de Longueville, grand-chambellan de France, mourut à Amiens en 1551, âgé de 16 ans.

XXXIII. François de Lorraine, duc de Guise, grand-Chambellan & grand-veneur de France, mourut au siége d'Orléans, en 1562.

XXXIV. Charles de Lorraine, duc de Mayenne, qui lui succéda, mourut à Soissons en 1611.

XXXV. Henri de Lorraine, duc de Mayenne & d'Aiguillon, grand-chambellan de France, fut envoyé ambassadeur extraordinaire en Espagne l'an 1612, pour signer le contrat de mariage de Louis XIII avec l'infante, & fut tué au siége de Montauban l'an 1621.

XXXVI. Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, fut pourvu de la charge de grand-chambellan de France en 1621, & mourut en 1657.

XXXVII. Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, reçut les provisions de cet office en 1644, fut depuis établi colonel général de la cavalerie légere de France, & mourut en 1654.

XXXVIII. Henri de Lorraine II du nom, duc de Guise, & grand-chambellan de France, accompagna la reine de Suéde à son entrée dans Paris, l'an 1656, & mourut en 1664.

XXXIX. Geofroi-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, prêta le serment au roi pour la charge de grand-chambellan, au mois d'avril 1658, & mourut en 1721.

XL. Emanuel Théodose de la Tour, duc de Bouillon, fut nommé grand-chambellan de France en septembre 1715, sur la démission du duc de Bouillon, son pere. Il mourut en 1730.

XLI. Frédéric

XLI. Frédéric Maurice Casimir de la Tour, prince de Turenne, fut reçu grand-chambellan de France, en survivance du duc d'Albret son pere, dont il prêta serment le 3 mai 1717. Il mourut le 1 octobre 1723.

XLII. Charles Godefroi de la Tour, duc de Bouillon, fut pourvu de la charge de grand-chambellan de France, par la démission de son pere, & en prêta le serment le 26 août 1728. *Voyez* l'auteur du livre intitulé : *Le grand-chambellan de France*, qui en nomme encore quelques autres, Bardin, *grand-chambellan de France ;* le P. Anselme, *histoire des grands officiers de la couronne.*

CHAMBELLAN (le grand) à Rome, est celui qui a soin du gouvernement de la ville, qui préside au patrimoine de l'église & au fisc, & qui fait les aumônes du revenu de l'église ; c'est comme le préfet du trésor romain, ou le sur-intendant des finances : il a aussi le soin des édifices publics, comme autrefois les édiles. Le siége vacant, il loge à l'appartement du pape, marche avec sa garde Suisse, & ordonne de l'assemblée du conclave. Il y a aussi à Rome une charge de chambellan du sacré collége, qui s'exerce tour à tour pendant un an par les plus anciens cardinaux. Il a soin du revenu du sacré collége, & en sortant de charge, il distribue à chacun des cardinaux ce qui lui appartient. Il est différent du camerlingue ou chambellan du pape. *Voyez* CAMERLINGUE. * *Voyage d'Italie.*

CHAMBER (Jean) associé du collége d'Eton en Angleterre. Il a procuré en grec l'arithmétique de Barlaam, moine de Calabre, & a publié cet ouvrage avec une traduction latine & des scholies (*Barlaami monachi logistica, græcè cum versione latinâ & scholiis Joannis Chamberi*, à Paris 1600, *in* 4°.) Sa version latine est dédiée à la reine Elizabeth. On trouve dans ce livre la théorie des opérations les plus communes de l'arithmétique : cependant M. Volf dit que cet ouvrage passe la portée de ceux qui commencent, & que cette trop grande exactitude leur paroît inutile, & même un peu ridicule. * *Joannis Christophori Heilbronner historia Matheseos universæ*, pages 489 & 798. *Supplément françois de Basle.*

CHAMBERI, ville capitale de Savoye, en latin *Cameriacum*, *Camberiacum*, ou *Camberium*, est l'ancien séjour des ducs, & le siége d'un parlement, qu'ils appellent sénat, composé de sénateurs & de quatre présidens. Il y a aussi une chambre des comptes composée de présidens, d'auditeurs, de généraux, & trésoriers des finances de Savoye. Chamberi est du diocèse de Grenoble, située sur la petite riviere d'Orbane, dans une plaine entourée de diverses collines. Elle est assez grande, & assez bien bâtie. Il y a un beau château qui commande la ville, avec des jardins assez propres ; & dans la cour de ce château, une sainte-chapelle, où il y a des chanoines. L'église principale de Chamberi est la paroisse de S. Leger ; il y en a plusieurs autres avec divers beaux monasteres, & un collége de jésuites. Cette ville est encore embellie par plusieurs fontaines qui ont la plupart leurs sources sur la colline de Saint-Martin, & se distribuent en divers quartiers. Celle qui est à la place du marché, devant la maison de ville, est des plus belles. Outre cette commodité, les habitans ont encore celle de divers canaux de la petite riviere d'Orbane, qu'on a eu soin de faire passer dans la ville. En quelques endroits les maisons qui s'avancent sur la rue, portées sur des pilliers, y forment des galeries, où l'on marche en tout temps à couvert. Chamberi a au couchant le fauxbourg Machée, & à côté le Vernai, avec diverses promenades, entr'autres celle du mail, qui est très-fréquentée & très-agréable. * Sanson. D'Audifret, *géographie.*

CHAMBON (N.) naquit dans la ville de Grignan. Il étudia en médecine à Aix, où il prit le dégré de docteur ; de-là, il fut à Marseille dans l'intention d'y fixer son séjour ; mais une querelle qu'il eut avec une personne l'obligea de passer en Italie, de-là en Allemagne, ensuite en Pologne où il devint le médecin du roi Jean Sobieski. Ce prince connut bientôt tout son mérite, & lui en donna des preuves ; mais étant allé au siége de Vienne, Chambon le quitta & fut en Hollande voir les disciples de Paracelse & de Vanhelmont, ensuite en Angleterre où il se fit connoître des savans. De retour en France, il revint à Paris, où il fut reçu avec estime & distinction par M. Fagon, premier médecin du roi, qui souhaita de le faire aggréger à la faculté de médecine de cette ville, ce qui souffrit d'abord quelque difficulté à cause qu'il n'étoit pas maître-ès-arts ; mais M. Fagon les leva. Il passa bachelier & licencié sans aucune contradiction ; lorsqu'il n'avoit plus qu'à prêter le serment, les médecins voulurent lui faire promettre qu'il ne donneroit aucun reméde particulier & qu'il laisseroit ce soin aux apothicaires ; il répondit qu'il ne pouvoit pas le promettre, parcequ'il avoit des remédes spécifiques dont il avoit cent fois fait l'expérience, avec lesquels il avoit opéré des cures très-considérables. Il s'engagea seulement à ne débiter jamais aucun des remédes qu'on trouveroit chez les apothicaires. Les médecins n'ayant pas voulu se contenter de cette promesse, Chambon toujours appuyé de la protection de M. Fagon, obtint un arrêt du parlement, qui le confirma & le maintint dans son grade de licencié. Il pratiqua la médecine à Paris avec un très-grand succès. Quelques années après, un seigneur Napolitain ayant été conduit à la Bastille, il fut choisi par M. d'Argenson, alors lieutenant général de Police, pour lui servir de médecin. Les fréquentes conversations qu'il eut avec ce seigneur, le mirent bientôt au fait du sujet qui l'avoit fait arrêter. Chambon résolut alors de le faire mettre en liberté, & composa dans cette vue un mémoire ou placet, qu'il fit présenter au roi. Comme ce mémoire étoit directement contre le duc de Savoye & madame la duchesse de Bourgogne, madame de Maintenon le communiqua à cette princesse, & Chambon fut aussitôt enfermé lui-même à la Bastille. M. d'Argenson étant allé l'interroger, Chambon s'imagina qu'il sortiroit plutôt de prison s'il s'avouoit le seul coupable ; mais il se trompa & demeura encore deux ans à la Bastille. Il y étoit encore détenu le 5 août 1703, comme on le voit dans le *choix de lettres diverses de madame de Coulanges, de madame de Sévigné, & autres*, pages 203 & 204 ; mais par les mêmes lettres, il paroît que Chambon eut sa liberté vers le même-temps, puisque madame de Coulanges en mande la nouvelle dans une lettre du 25 septembre suivant. Quand il en sortit, il se trouva sans pratique, de sorte que ne pouvant plus soutenir ni sa table, ni son équipage, il se retira en Provence, & par le crédit de M. le comte de Grignan, il fut fait médecin des galeres à Marseille. L'an 1705 madame la comtesse de Grignan étant morte à Marseille de la petite vérole entre les mains de Chambon, il en eut tant de chagrin, qu'il quitta son poste & se rendit dans sa patrie auprès d'un de ses freres, doyen du chapitre de cette ville. Il vivoit encore au mois d'août 1732, étant alors âgé de 85 ans. Nous avons de lui un ouvrage intitulé : *Principes de Physique rapportés à la Médecine pratique, & autres traités sur cet art, & une dissertation sur le principe universel*, à Paris 1711, *in*-8°. M. l'abbé Lenglet du Frenoy, qui dit que cet ouvrage a été imprimé à Paris en 1714, deux volumes *in*-12, ajoute au tome III^e de son *Histoire de la philosophie hermétique*, page 134, » Il y a du curieux dans les principes de Chambon, mais ce qu'il y a de meilleur regarde la médecine tirée des métaux ; d'ailleurs le livre est un peu languissant & ennuyeux. * Bougerel, *mémoires manuscrits.*

CHAMBOR, maison royale de France, dans le Blaisois, à deux ou trois lieues de Blois à l'orient. Le roi François I la fit commencer un peu avant sa mort, & le roi Henri II la fit achever. Chambor est situé au milieu d'un grand parc, sur le bord de la petite riviere de Cusson, qui l'environne presque tout. Quatre grands pavillons font le tour du château, & ont au milieu un

escalier admirable fait en coquille, avec deux montées qui communiquent l'une à l'autre, où plusieurs personnes peuvent monter sans se voir, quoiqu'elles puissent parler ensemble. * Sanson. Baudrand. *Description de la France.*

☞ CHAMBORS (de la Boissiere de) branche d'une maison originaire de Bretagne, dont les armes sont *de sable au sautoir d'or*, & de laquelle la généalogie se trouve rapportée dans les lettres patentes données au mois de mai 1756, portant érection de la seigneurie de Chambors, située dans le Vexin françois, en comté, en faveur de Joseph-Jean-Baptiste de la Boissiere de Chambors. Voici la teneur de ces lettres patentes.

» LOUIS par la grace de Dieu, roi de France & de » Navarre : à tous présens & à venir, salut. L'expé» rience nous a fait connoître que la plus solide récom» pense que l'on puisse donner à la vertu, est celle des » titres d'honneur & de distinction qui passent à la pos» térité. Dans cette vue nous avons toujours eu attention » d'élever aux dignités convenables à leur naissance & » à leur mérite, ceux de nos sujets qui se sont singulié» rement dévoués à notre service, & s'y sont distin» gués par leur zèle, leur fidélité & leur attachement » inviolable pour notre personne. C'est ce qui nous en» gage à donner des témoignages éclatans de notre af» fection & de notre bienveillance à notre cher & bien » amé *Joseph Jean-Baptiste* de la Boissiere de Cham» bors, chevalier de l'ordre de S. Louis, & de la sa» tisfaction que nous ressentons de ses services dans nos » armées & dans la charge de l'un de nos écuyers ordi» naires qu'il a transmise à *Yves-Jean-Baptiste* de la » Boissiere de Chambors son fils, dès qu'il a été en âge » d'en remplir les fonctions ; & à cet effet d'assurer à » cette famille le titre & la qualité de comte, ancienne» ment attribuée à la terre de Chambors, sise dans le » Vexin françois, qu'elle posséde depuis plus de deux » siécles, dont les ancêtres dudit sieur de la Boissiere » ont fondé la paroisse, & ont réuni plusieurs fiefs à » cette terre, en laquelle il y a un château & un parc » bien planté, un moulin à eau, un pressoir banal, & » plusieurs autres droits qui la rendent d'une étendue » & d'un revenu assez considérable pour être suscepti» ble d'être décorée du titre de comté. Nous avons » même résolu de faire jouir de ce titre le sieur de la » Boissiere, encore bien qu'il ne posséde plus actuelle» ment ladite terre de Chambors, & qu'elle ait passé » à *Louis-Joseph-Jean-Baptiste* de la Boissiere son petit» fils (né posthume le 31 janvier 1756) auquel & à » ses descendans sera transmis le titre & dignité de comtes » de Chambors. Nous nous portons d'autant plus volon» tiers à accorder cette grace singuliere à cette famille, » que sa noblesse est très-ancienne, étant originaire de » notre province de Bretagne, où GUILLAUME de la » Boissiere, seigneur de la terre & seigneurie de la » Boissiere près de Quimper, possédoit cette terre en » 1421. MAURICE, son petit-fils, quitta cette province » pour s'attacher au roi Louis XI, & après lui au roi » Charles VIII, son fils, qui le revêtit en 1491 » de la charge de son maître-d'hôtel ordinaire. Le bre» vet de cette charge qualifie Maurice de la Boissiere du » titre de *chevalier*, & s'exprime en termes honorables » sur sa naissance & sa valeur. YVES, fils de Maurice, » dit *de Kergournesec*, fut pourvu d'une charge d'écuyer » de la reine Anne de Bretagne. GUILLAUME de la » Boissiere III du nom, fils d'Yves, fut écuyer tran» chant du roi François I, & du dauphin François, » duc de Bretagne. Il épousa en 1528 une héritiere de » la maison de Trie, qui apporta dans celle de la Bois» siere la terre de Chambors. De ce mariage sortirent » *Marie* de la Boissiere, qui épousa *Claude* d'Orléans » bâtard de Longueville, *Yves* de la Boissiere, gouver» neur du château de Viereau près de Châteaubriant en » Bretagne ; & JEAN de la Boissiere, sieur de Chambors, » & en partie de la seigneurie de la ville de Gisors que » possedent encore actuellement ses descendans. Ledit » *Jean* de la Boissiere servit en qualité de maître d'hô» tel les rois Henri II, François II, Charles IX, Hen» ri III, Henri IV & Louis XIII, n'étant mort qu'en » 1624 âgé de 91 ans, & ayant survécu ses quatre en» fans, dont deux furent tués en 1590 à la bataille » d'Yvry, officiers dans la compagnie des gendarmes » de la garde ; le troisiéme, chevalier de l'ordre de Mal» te & capitaine au régiment de Navarre, fut tué au siége » d'Amiens en 1597 ; & le quatriéme, JEAN de la Boissiere » de Chambors, décédé à 30 ans en 1611, fut pere de » JEAN, enseigne aux gardes, tué à l'attaque des barrica» des de Suze en 1629, & de GUILLAUME, IV » du nom, dit *le comte de Chambors*, capitaine d'une » compagnie de chevaux-légers en 1636, maître d'hô» tel du roi Louis XIII en 1638, & mestre de camp du » régiment de cavalerie du cardinal Mazarin en 1645. » Il avoit la réputation d'un des meilleurs hommes de » guerre de son temps. Etant parvenu au grade de ma» réchal de camp, il fut tué à la bataille de Lens en » 1648, âgé de 39 ans. De son mariage avec la demoi» selle le Tenneur de Goumiers, fille d'un conseiller » d'état de Louis XIII, il eut *Louis*, page de la grande » écurie du feu roi notre bisaïeul, puis capitaine au ré» giment de Picardie, tué à Arleu en 1651, âgé de 16 » ans ; & GUILLAUME de la Boissiere V du nom, » dit *le comte de Chambors*, page de la chambre du » même roi en 1643, enseigne aux gardes en 1648, » puis capitaine de cavalerie & lieutenant des cent Suisses » de notre garde ordinaire en 1650. Il fut blessé à la ba» taille de Retel en 1650, & au combat de S. Antoine » en 1652. De son premier mariage avec la demoiselle » *Sevin* de Miramion il eut deux fils morts sans postérité, » l'un capitaine de cavalerie au régiment colonel géné» ral, & l'autre capitaine de dragons au régiment mes» tre de camp. Il épousa en secondes nôces en 1688 la » demoiselle de la Fontaine-Solare, d'une maison origi» naire de Piémont, laquelle a produit douze chevaliers » de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, dont un grand » prieur de France en 1563, un autre ambassadeur de » l'ordre en France, & plusieurs commandeurs, un » grand-maître des cérémonies, un gouverneur de Pa» ris en 1584. De ce mariage est né en 1691 ledit sieur » JOSEPH-JEAN-BAPTISTE de la Boissiere de Cham» bors, lequel a servi dix-sept ans en qualité de capi» taine au régiment d'infanterie de Bretagne, & s'est » distingué en plusieurs occasions, notamment à la prise » du fort de Scarpe en 1712. Il a épousé en 1717 la » demoiselle de la Fontaine-Solare, sa cousine germaine, » sœur de la comtesse de Mornay, & tante de la mar» quise de Sesmaisons ; en secondes noces, en 1730, la » demoiselle Hinselin du nom & armes du marquis de » Myennes, & en troisiéme noces, en 1739, la demoiselle » de Sarsfield, d'une ancienne maison d'Irlande, déco» rée deux fois de la pairie. De ces trois mariages il n'a » eu d'enfans que du premier, savoir, *Henriette-Marie-* » *Josephine* de la Boissiere de Chambors, mariée en » 1750 au sieur de Borel, comte de Manerbe, lieute» nant général de nos armées, grand-croix de l'ordre de » S. Louis, & gouverneur de Joux & de Pontarlier ; » & YVES-JEAN-BAPTISTE de la Boissiere de Cham» bors, né en 1726, pourvu en 1745 de la charge de » notre écuyer ordinaire, en laquelle qualité il a servi » près de notre personne dans nos campagnes de Flan» dre, & a épousé en 1754 la demoiselle le Petit d'A» vennes, sœur de la marquise de Sommery, d'une » bonne maison de Normandie des mieux alliées, & est » mort en 1755. A CES CAUSES, & autres considé» rations à ce nous mouvans, de notre grace spéciale, » pleine puissance & autorité royale, nous avons créé, » érigé, élevé, & par ces présentes signées de notre » main, créons, érigeons & élevons en titre, nom, » prééminence *& dignité de comté* ladite terre, seigneu» rie & paroisse de Chambors, ses appartenances & dé» pendances, sise dans le Vexin françois, *sous ledit nom*

» *& titre de comté de Chambors* en faveur *dudit sieur* » *Joseph-Jean-Baptiste* de la Boissiere de Chambors, son » petit-fils, ses enfans & descendans mâles, nés & à naître en légitime mariage, seigneurs & propriétaires » desdites terres & comté de Chambors : voulons & » nous plaît que conformément à notre brevet du 20 » août 1755 cy attaché sous le contrescel de notre chancellerie, nonobstant la démission que ledit sieur Joseph-Jean-Baptiste de la Boissiere de Chambors a faite de » ladite terre, il puisse, ainsi que ledit Louis-Joseph-Jean-Baptiste de la Boissiere de Chambors & ses successeurs » mâles, se dire, nommer & qualifier comte de Chambors en tous actes & en toutes occasions, tant en jugement que dehors, & qu'ils jouissent des mêmes honneurs, armes & blasons, droits, prérogatives, autorités, prééminences en fait de guerre, assemblées » d'état & de noblesse, & autres avantages & priviléges » dont jouissent ou doivent jouir les autres comtes de » notre royaume, & nommément ceux de notre province du Vexin, encore qu'ils ne soient si particuliérement exprimés ; que leurs vassaux, arriere-vassaux & » autres tenans noblement, ou en roture, des biens mouvans & dépendans dudit comté de Chambors, les » reconnoissent pour comtes ; qu'ils fassent les foi & » hommages, fournissent leurs aveux, déclarations & » dénombremens, le cas y échéant, sous lesdits nom, » titre & qualité de comte de Chambors, sans toutefois aucun changement ni mutation de ressort & de » mouvance, attribution ou augmentation de justice, » ni que pour raison de la présente érection, lesdits sieurs » de Chambors & leurs descendans soient tenus envers » nous, & leurs vassaux & tenanciers envers eux, à autres » & plus grands droits que ceux dont ils sont actuellement tenus, ni qu'au défaut d'hoirs mâles nous puissions prétendre ladite terre, seigneurie & comté de » Chambors, ses circonstances & dépendances, être réunis à notre couronne, en exécution des édits, déclarations ; ordonnances & réglemens sur ce intervenus, » & notamment l'édit du mois de juillet 1566, ausquels » nous avons dérogé & dérogeons par ces présentes » pour ce regard seulement, & sans tirer à conséquence, » & sans rien innover aux droits, devoirs & justices » qui peuvent être dûs & appartenir à d'autres qu'à » nous. A la charge toutefois par ledit sieur Louis-Joseph-Jean-Baptiste de la Boissiere de Chambors, ses enfans » & descendans, propriétaires de ladite terre & comté » de Chambors, de relever de nous en une seule foi & » hommage, à cause de notre château du Louvre, pour » raison de la dignité de comté seulement, & de nous » payer les droits accoutumés, si aucuns sont dûs, tant » que ladite terre s'en trouvera décorée, laquelle, au défaut d'hoirs mâles, retournera au même & semblable » état qu'elle étoit avant ces présentes. *Si donnons en* » *mandement* à nos amés & féaux conseillers les gens » tenans notre cour de parlement & chambres de nos » comptes à Paris, & autres nos justiciers qu'il appartiendra, que ces présentes ils aient à faire registrer, » & de leur contenu jouir & user lesdits sieur Joseph-Jean-Baptiste & Louis-Joseph-Jean-Baptiste de la » Boissiere de Chambors, leurs enfans & successeurs » mâles pleinement, paisiblement & perpétuellement, » cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens » à ce contraires, ausquels, & aux dérogatoires des dérogatoires y contenues nous avons dérogé & dérogeons par cesdites présentes pour ce regard seulement, » & sans tirer à conséquence, sauf toutefois notre droit » & l'autrui en tout. Car tel est notre plaisir ; & afin » que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons » fait mettre notre scel à cesdites présentes données à » Versailles au mois de mai 1756, & de notre régne » le quarante-uniéme. Signé, LOUIS. Par le roi, » PHELYPEAUX.

CHAMBORS (Guillaume de la Boissiere, comte de) né en 1609, servit volontaire à l'attaque des barricades de Suze & au siége de la Rochelle. Il fut pourvu en 1631 de la cornette d'une des douze compagnies d'ancienne ordonnance, & le 11 octobre 1636 du commandement en chef de l'une de ces compagnies. Il se signala au siége de Saint-Amour en 1637, & défit le chevalier de Clinchan, colonel Espagnol, qui s'étoit avancé au secours de la place. Il fut blessé à l'épaule gauche en cette action, dite le combat de Saint-Laurens de la Roche, & prit plusieurs étendards & un drapeau que le roi lui permit de déposer dans le chœur de l'église de Chambors. Il obtint l'année suivante une charge de maître d'hôtel de sa majesté, & se trouva au siége de Saint-Omer. Il servit aussi à celui de Thionville, en qualité de maréchal général des logis de la cavalerie ; & malgré les prodiges de valeur qu'il fit paroître dans la bataille que livra M. de Feuquieres pendant ce siége, il y fut fait prisonnier. Après son échange, la bienveillance dont le comte de Soissons l'honora, l'engagea à se joindre à lui, & il étoit à lever des troupes dans le pays de Liége pour ce prince, lors de la bataille de la Marfée. Le cardinal de Richelieu ne pouvant se venger sur sa personne, fit détruire ses châteaux, maisons & bois de haute futaie, ensorte qu'il fut obligé de se retirer à la cour du cardinal infant, ensuite à celle de Savoye, d'où il ne revint en France qu'après la mort du premier ministre dont il redoutoit la colere, quoiqu'il eût été compris notamment dans le traité de Mézieres. A son retour, le cardinal Mazarin, à qui son mérite étoit connu, ayant formé un régiment de cavalerie de vingt compagnies de cinquante hommes chacune, l'en fit premier capitaine & major. Il se trouva à la bataille de Rocroy, à celle de Fribourg & au siége de Philisbourg, après lequel il eut ordre de conduire à Heilbron la garnison ennemie que commandoit le major général Bamberg. Le roi Louis XIV lui accorda le 2 juin 1644 une pension de 2000 livres, & l'année suivante il fut fait mestre de camp du régiment de Mazarin. Il fut blessé à l'épaule droite à la tête de ce régiment, & fait une seconde fois prisonnier à la bataille de Nortlingue avec le maréchal de Gramont. En 1646 il fut établi sergent de bataille : il servit au siége de Courtrai & eut le commandement de la cavalerie qui fut envoyée en Hollande au nombre de deux mille hommes pour joindre le prince d'Orange. En 1647 il fut fait maréchal de bataille, & servit en cette qualité aux siéges d'Armentieres, de la Bassée & de Lens. Sur la fin de cette campagne, il alla à Fontainebleau régler avec les ministres les quartiers d'hiver de l'armée. En 1648 sa majesté le fit maréchal de camp, ce qui étoit un emploi considérable alors, & le prince de Condé lui donna le commandement d'Ypres après la prise de cette place, en attendant que la cour y eût nommé un gouverneur. Il fut tué d'un coup de mousquet à la bataille de Lens, âgé de trente-neuf ans, le jeudi 20 août de la même année, à la tête de son régiment, lorsque son expérience, son mérite & sa faveur lui pouvoient faire espérer de parvenir à une fortune beaucoup plus brillante. Son corps fut porté aux récollets d'Arras, où se voit son épitaphe, & son cœur à Chambors, où son fils aîné lui fit élever dans le sanctuaire un mausolée d'une très-belle sculpture. * Voyez les *Mémoires* de Gramont, de Feuquieres, la Barde ; *histoire de la milice françoise*, par le pere Daniel ; & *l'histoire de France*, par le même, tome XV; plusieurs historiens de Louis XIII; les lettres panégyriques du sieur de Rangouze ; les gazettes & relations de ce temps.

CHAMBORS (Guillaume de la Boissiere, comte de) petit-fils du précédent, né en 1666, fut d'abord mousquetaire du roi dans sa premiere compagnie pendant la guerre de 1688, puis capitaine dans le régiment colonel général cavalerie en 1696, avec lequel il passa en Italie en 1701, & se distingua à la bataille de Luzara & en plusieurs autres actions. Depuis la paix, son mérite & son gout pour les sciences qu'il avoit cultivées avec succès dès sa jeunesse, engagerent l'académie royale des inscriptions & belles-lettres à le choisir pour un de ses membres à la place de M. l'abbé d'Antin, depuis évê-

que-duc de Langres ; il y prit séance au mois de novembre 1721. Il avoit épousé en 1696 *Marie-Anne* Bazin, morte au château de Chambors en 1741, & lui-même décéda à Paris le 7 avril 1743 sans enfans, dans sa soixante-dix-septiéme année. Son éloge a été lu publiquement à l'académie le 14 novembre suivant par M. Fretet, secrétaire perpétuel. Dans les *mémoires de l'académie des belles-lettres*, on trouve 1. dans le tome V, page 330 & suivantes, une analyse de sa dissertation sur l'estime & la considération que les anciens Germains avoient pour les femmes de leur nation. Dans le volume IX, page 28 & suivantes : explication de quelques passages d'anciens auteurs, comme d'Hésiode, & des lettres de Ciceron à Atticus. 3. Dans le tome X, une premiere *dissertation sur Titus Labienus*. 4. Dans le tome XIII, une seconde *dissertation sur Titus Labienus*. Il avoit laissé des mémoires sur madame & mademoiselle Deshoulieres, sur lesquels on a composé l'éloge de ces deux dames, qui se trouve à la tête de l'édition de leurs poésies, données à Paris en 1747, 2 vol. *in*-12.

☞ CHAMBRAY, château situé sur la riviere d'Iton, diocèse d'Evreux ; a donné le nom à une ancienne maison de Normandie, qui prend sa source dans celle de la Ferté-Fresnel.

I. THURULPHE, l'un des seigneurs qui accompagnerent Rollon à la conquête de la Normandie, en l'an 912, fut baron de la Ferté-Fresnel, diocèse d'Evreux, & eut pour fils RADULPHE, qui suit. *Voyez l'histoire de la maison de Harcourt*, & les *mémoires* de M. de Saint-Georges de Mogès, conseiller au parlement de Normandie, commissaire aux requêtes du palais.

II. RADULPHE, baron de la Ferté-Fresnel, vivoit à la fin du X siecle, & au commencement du XI. Il fut pere de GUILLAUME, qui suit, & de *Robert*. *Voyez* les auteurs ci-dessus cités, & l'article suivant.

III. GUILLAUME, baron de la Ferté-Fresnel, & Robert son frere ; leur existence se prouve, ainsi que celle de Radulphe & de Thurulphe leurs pere & aïeul, par une charte qui est conservée à l'abbaye de S. Evroul ; laquelle porte que *Guillaume* & *Robert* de la Ferté-Fresnel, freres, fils de *Radulphe*, qui étoit fils de *Thurulphe*, donnerent à Thierri, abbé de S. Evroul, la forêt de Notre-Dame du Bois, l'an 1035. Peu après, *Robert* consentit à la fondation du prieuré de Bollebec dans le pays de Caux ; & cette fondation fut confirmée par Guillaume *le conquérant*, duc de Normandie, en 1071. Guillaume de la Ferté-Fresnel fut pere de RICHARD, qui suit.

IV. RICHARD, baron de la Ferté-Fresnel, fut l'an 1099, avec Robert duc de Normandie, à la conquête de la Terre Sainte. Il fut l'un des favoris & grands-officiers de Richard I, roi d'Angleterre & duc de Normandie. Il bâtit dans sa vieillesse l'ancien château de la Ferté-Fresnel. Il épousa *Edme* dont il eut huit fils, qui tinrent avec lui le parti de Guillaume Cliton, fils de Robert *courte botte*, contre le roi Henri I, l'an 1118. Son château de la Ferté-Fresnel, qu'il avoit fait rebâtir, ou auquel il avoit ajouté de nouvelles fortifications, ayant été assiégé l'an 1119, il se reconcilia avec le roi. Sur la fin de la même année, il se retira à l'abbaye de S. Evroul, où il prit l'habit monastique, & mourut peu après avoir pris ce parti, auquel sa rebellion avoit beaucoup de part. *Richard* donna à l'abbaye de S. Evroul la moitié des dixmes de la paroisse de Gonfriere. De ses huit enfans on ne sait le nom que de GUILLAUME qui étoit l'aîné, & fut seigneur de la baronie de la Ferté-Fresnel, Orderic Vital s'étant contenté de dire qu'il avoit huit garçons en état de porter les armes, dont *Guillaume* étoit l'aîné.

V. GUILLAUME, baron de la Ferté-Fresnel, II du nom, donna à l'abbaye de S. Evroul le patronage & les dixmes de la paroisse de Goville. Il augmenta les revenus des abbayes de Lyre, du Bec & de la Chaise-Dieu. Il se trouva à la dédicace de l'église de Notre-Dame du désert, le 28 avril 1125, qui étoit le 4 des kalendes de mai, & y donna 5 sols de rente à prendre sur les revenus de la terre de la Ferté-Fresnel, ainsi qu'on le voit dans la charte de Robert, comte de Leicestre, seigneur de Breteuil, conservée à l'abbaye de Lyre. Il fut présent & assista comme témoin à la dédicace de la nouvelle Chaise-Dieu l'an 1132, avec Richer, seigneur de l'Aigle, qui en étoit le fondateur. Il s'arma l'an 1138 avec ses six freres contre Robert Giroye, sire d'Echaufon & de Montreuil, qui avoit commis plusieurs violences dans le diocèse d'Evreux sur les terres de Robert, comte de Leicestre. Guillaume & ses six freres sont employés dans la liste des seigneurs qui prirent le parti d'Etienne de Blois contre Mathilde, fille de Henri I, roi d'Angleterre, mort sans enfans mâles le premier jour de décembre l'an 1135. Il épousa *Alix* de Marnefi, & fut pere de *Guillaume*, de RICHARD, qui suit, de *Payen* & de *Gueffier*.

VI. RICHARD, baron de la Ferté-Fresnel, second du nom, devint héritier de Guillaume son frere aîné ; il aumôna à l'abbaye de S. Evroul le patronage & les dixmes de la paroisse de Goüy. Il souscrivit comme témoin à une charte de Robert comte de Leicestre, seigneur de Breteuil, conservée à l'abbaye de la Chaise-Dieu, en présence de Rotrou, évêque d'Evreux. Cette charte n'est point datée ; mais Rotrou fut évêque d'Evreux depuis l'an 1139, jusqu'en 1162, qu'il fut fait archevêque de Rouen. Richard épousa *Eumeline*, fille de *Richer* II du nom, baron de l'Aigle, & de *Beatrix*, lesquels ont leurs tombeaux dans l'église de la Chaise-Dieu. De ce mariage vinrent trois enfans ; GUILLAUME, qui suit ; SIMON, qui a formé la branche des seigneurs de Chambray, rapportée ci-après ; & *Richard*.

VII. GUILLAUME de la Ferté-Fresnel, III du nom, s'allia en la maison de Briquebec ; ce qui se voit dans un échiquier de l'an 1207. Il est fait mention de lui dans une infinité de chartes conservées aux abbayes de Lyre, de S. Evroul, de la Chaise-Dieu, & dans des rolles conservés à la chambre des comptes de Paris depuis l'an 1205 jusqu'en l'an 1239. Il en sera fait mention en traitant l'article de Simon de Chambray son neveu, fils de Simon de la Ferté-Fresnel son frere. Il fut pere de Jean de la Ferté-Fresnel, duquel il sera pareillement fait mention en traitant l'histoire de la branche du nom de Chambray. *Jean* de la Ferté-Fresnel, fut pere de *Guillaume* IV du nom, qui s'allia avec *Marie* Bertrand, vicomtesse de Fauguernon, dont il eut *Jean*, baron de la Ferté-Fresnel, II du nom, vicomte de Fauguernon, maréchal de Normandie, qui épousa *Alix* de Meullent, dame de Neubourg, de Gacé & de Maule, de laquelle il eut *Jean*, baron de la Ferté-Fresnel, III du nom, vicomte de Fauguernon, baron de Neubourg, de Gacé, seigneur des Planches, maréchal de Normandie, qui épousa *Béatrix* de Rosny, & vivoit avec elle l'an 1383, selon le pere Anselme, tome VII, p. 160. Ils eurent *Jean* IV du nom, qui épousa *Jeanne* de Garencieres, de laquelle il n'eut point d'enfans ; & sa succession fut partagée entre *Agnès* de la Champagne, femme de *Roger* d'Hellenvilliers, & *Yves* de Vieupont IV du nom, qui descendoient d'*Alix* de la Ferté-Fresnel, fille de *Jean* II du nom. Son tombeau & son épitaphe sont à l'abbaye de S. Evroul ; il mourut le 8 janvier 1412.

*BRANCHE DES SEIGNEURS DE CHAMBRAY.*

VII. SIMON de la Ferté-Fresnel, second fils de *Richard* II du nom & d'*Eumeline* de l'Aigle, eut en partage la terre de Chambray, à condition de la tenir de Guillaume son frere aîné & de ses descendans par parage, pendant six degrés de consanguinité. Tel étoit anciennement l'usage de la Normandie. Il épousa *Isabelle* de Granvilliers, qui étoit veuve de lui l'an 1210, ainsi qu'on le voit par une charte conservée en la cathédrale d'Evreux. De ce mariage vinrent 1°. SIMON, qui suit ; & un autre fils, qui eut en partage la terre de Blandé, qui faisoit partie de celle de Chambray, & forma une branche du nom de BLANDÉ, qui ne s'est

éteinte qu'au commencement du XVII siécle.

VIII. SIMON II du nom, seigneur de Chambray, adopta le nom de cette terre. Il épousa *Eustache*, dont il ne paroit point de surnom; ce qui étoit assez ordinaire dans ces temps-là. Il aumôna le patronage de sa chapelle de Chambray aux moines du Désert l'an 1239, & leur fit plusieurs autres dons du consentement de *Guillaume* de la Ferté-Fresnel son oncle, duquel il tenoit la terre de Chambray en parage par lignage, comme il se voit par six chartes originales de l'an 1239, conservées à l'abbaye de Lyre. Il est qualifié chevalier dans tous ces actes. Il fut pere de JEAN, qui suit.

IX. JEAN, seigneur de Chambray, épousa *Marguerite* du Fresne, d'une famille très-noble, à laquelle la terre du Fresne, près Conche, avoit donné le nom. Il en eut quatre enfans, *Pétronille*, *Odonille*, JEAN, qui suit; *Roger*, dont il ne paroît point de postérité. *Pétronille* & *Odolline* furent religieuses à la Chaize-Dieu, & il leur donna en dot huit livres de rente perpétuelle, à prendre sur les rentes seigneuriales de la terre de Chambray, du consentement de *Jean* de la Ferté-Fresnel, aîné de sa maison, duquel il tenoit la terre de Chambray en parage par lignage. La charte est saine & entiere à l'abbaye de la Chaize-Dieu, & est scellée du sceau des armes de la maison de Chambray, d'*hermines à trois tourteaux de gueules posés 2 & 1*. Elle fut passée au mois d'avril 1283; il y est qualifié *chevalier*. Marguerite du Fresne étant veuve de lui, vendit au chapitre d'Evreux, la dixme inféodée au fief de Chambray, pour & au nom de ses enfans mineurs, le jeudi en la fête de S. Simon & S. Jude apôtres 1288; & cette vente fut confirmée par *Jean* de Chambray, seigneur de Blandé, conseil de la tutelle des enfans mineurs. Son sceau est le même que celui de *Jean*, seigneur de Chambray, à l'exception qu'il y a une fasce qui partage les deux tourteaux qui sont en chef, d'avec celui qui est en pointe. Tous ces différens actes furent pareillement confirmés par *Jean* de la Ferté-Fresnel, aîné de la maison de Chambray, en vertu du droit de parage, que l'ancienne coutume de Normandie attribuoit aux branches aînées sur les branches des puînées.

X. JEAN, seigneur de Chambray, II du nom, se trouve nommé en qualité de chevalier dans un échiquier de l'an 1305. Il étoit chambellan du roi Charles *le Bel* en 1323. Il fut du nombre des seigneurs qui accompagnerent Jean de Bretagne, comte de Richemont, lorsqu'il passa la mer, auquel, comme à ceux qui l'avoient accompagné, & qui furent faits prisonniers avec ledit comte, le roi d'Angleterre donna des passeports le 22 novembre 1324, pour venir en France vaquer à leurs affaires. Il épousa *Yolande* de Sommiere, dont il eut *Yon*, qui ne laissa que deux filles; ROGER, qui suit; & *Pierre*, qui n'eut que des enfans illégitimes.

XI. ROGER de Chambray fut seigneur de S. Denys du Behelland & de Limeux. Il épousa *Catherine* de Meuilles, dame de Meuilles & de Thevray, dont il eut JEAN II du nom, qui suit; *Simon*, qui a formé une branche, laquelle est fondue dans la maison de Maizieres; *Guy*, *Gilbert* & *Catherine*, qui n'eurent point de postérité.

XII. JEAN III du nom, seigneur de Chambray, de Thevray & de Meuilles, racheta par échange le deux février 1428 la terre de Chambray qui appartenoit à *Yolande* de Chambray sa cousine germaine, fille d'*Yon*, qui eut en partage cette terre, comme fils aîné de *Jean* II, & de *Yolande* de Sommiere. Il épousa *Gillette* Chollet, dame de Durbois, de Leureyville & de Bretoncelles, fille de *Gilles* Chollet, seigneur de la Cholettiere, de Dangeau, &c. & de *Jeanne* de Varennes. Il fut fait chevalier dès l'an 1428. Il fut très-fidéle au roi Charles VII, & aima mieux souffrir la confiscation de ses terres de Chambray, de Thevray & de Meuilles, que de se soumettre à la domination de Henri VI, roi d'Angleterre. Il eut pour enfans 1. JEAN, qui suit. 2. *Jacques*, qui fut chambellan du roi Louis XII, bailli d'Evreux & ambassadeur en 1499, pour ratifier la paix d'Estaples, & mourut en 1504, sans postérité. 3. *Jeanne*, qui épousa le 17 mai 1462 *Gilles* de la Haye, seigneur de Cesseville, de Chanteloup, de Cretot, de Freville, de Champagne, & de Fontaines sous-Jouy. 4. *Catherine*, qui épousa *Guillaume* de Mellicourt, seigneur dudit lieu, de la Guillerie & de Chandé. 5. *Germaine-Vincent*, qui étoit abbesse d'Almeneches en 1504. 6. *Jeanne*, qui fut élue abbesse de Montivilliers le 27 octobre 1503, ainsi qu'on le voit au chartrier de cette abbaye. Jean de Chambray III du nom, pere des enfans ci-dessus, étoit au cinquiéme dégré de consanguinité avec la maison de la Ferté-Fresnel, représentée par celle d'Hellenvilliers. Il passa pendant sa vie plusieurs actes au sujet du parage, qui subsistoit entre ces deux maisons. Il mourut en 1459, & laissa ses enfans en minorité sous la garde de *Gillette* Cholet leur mere.

XIII. JEAN IV du nom, seigneur de Chambray, de Varennes, Blandé, Chicou, Thevray, Meuilles, baron de la Roche-Turpin & de Poussey en Vendômois, épousa *Françoise* de Tillay, baronne d'Auffay en Caux, dame d'Asnieres. En 1483, 84 & 85, il étoit l'un des cent gentilhommes de la maison du roi. Il fut fait chevalier en 1500. Il mourut en 1528. Ce fut en sa personne que finit le parage qui subsistoit entre les seigneurs d'Hellenvilliers représentans la maison de la Ferté-Fresnel, & la maison de Chambray, parcequ'il étoit arrivé au sixiéme dégré de consanguinité. Il passa plusieurs actes pendant sa vie à ce sujet. Ses enfans furent 1. *Gabrielle*, qui épousa l'an 1500 *Charles* de Bombel, chevalier de l'ordre du roi, seigneur des Minieres & d'Icore au Perche, duquel elle étoit veuve en 1520, & tutrice de *Charles*, *Gabrielle* & *Louis*, ses enfans. 2. *Jacques*, mort sans enfans de *Françoise* d'Amfreville-sur-Yton, qu'il avoit épousée l'an 1528. Elle prit une seconde alliance avec *Robert* de Pommereuil, seigneur du Moulin-Chappel, dont elle eut postérité. 3. NICOLAS, qui suit. 4. *Charles*, chanoine & archidiacre de Laon en 1529, prieur de Bezeu, puis grand chambrier du cardinal de Lorraine, aumônier du roi en 1547. 5. *Jean*, seigneur de Poussey, de Durbois & d'Ivreville en Vendômois, porte-guidon du grand sénéchal de Normandie, puis lieutenant de la compagnie d'ordonnance de l'amiral d'Annebaut, & pannetier du roi en 1554. Sa postérité finit en la personne de *Jeanne* de Chambray son arriere-petite-fille, mariée en 1625 à *Nicolas* de Thiville, comte de Bapaume, seigneur de Champromain en Dunois, &c. gentilhomme de la chambre du roi, & maréchal de ses camps & armées, dont des enfans. 6. *Oger*, qui étoit abbé du Joudieu dans le Beaujolois, archevêché de Lyon, de Cormeilles, diocèse de Lizieux, prieur de Charolles & de Beaumont-le-Roger, en 1531, 1547 & 1557. Il mourut peu après. 7. *Charlotte*, qui épousa en 1516 *Pierre* Filhet, seigneur de la Curée, & lui porta la terre de la Roche-Turpin. Ils furent aieuls de *Gilbert* Filhet, seigneur de la Curee & de la Roche-Turpin, capitaine lieutenant des chevaux-légers de la garde, chevalier des ordres du roi en 1619. 8. *Jeanne*, qui épousa *N*.... de la Croix, seigneur de Tourpes.

XIV. NICOLAS, seigneur de Chambray, de Thevray, baron d'Auffay, &c. épousa le 5 janvier 1530 *Bonaventure*, fille de *François*, seigneur de Prunelé, & d'*Antoinette* de Roy de Chavigny, issue de la branche royale de Dreux, dont il eut 1. *Jean*, élevé enfant d'honneur du dauphin, mort sans alliance. 2. GABRIEL, qui suit. 3. *Françoise*, mariée le 20 décembre 1547, à *Jean* de Miez, baron de Gueprié. 4. *Barbe*, alliée 1°. à *René* le Muterel, seigneur de Fauville: 2°. à *Louis* de Canonville, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre. 5. *Suzanne*, religieuse à Poissy, puis abbesse de saint Remy des Landes, diocèse de Chartres, en 1580. 6. *Marguerite*, religieuse à Poissy, qui s'étant retirée à Paris pour le desastre des guerres, y mourut âgée de

23 ans, le 25 octobre 1567, & fut inhumée en l'église des Freres Prêcheurs.

XV. GABRIEL, seigneur de Chambray, de Thevray, & baron d'Auffay, &c. fut nommé en janvier 1554, coadjuteur d'Oger son oncle, abbé de Cormeilles, qu'il quitta pour prendre le parti des armes. Le roi Henri III le fit chevalier de l'ordre, & le pourvut de la charge de gentilhomme de sa chambre, par lettres du 17 mai 1585, après avoir été député de la noblesse du bailliage d'Evreux, aux états généraux du royaume, tenus à Blois en 1576. Henri IV étant parvenu à la couronne, lui donna en 1590 une compagnie de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, l'envoya commander à Condé pendant la ligue, puis lui ordonna de négocier la réduction des ville & château de Dreux, où il avança de ses deniers la somme de cinq mille écus, dont il fut remboursé par ordonnance du 18 mars 1585. Il épousa 1. le 15 juin 1566, *Perronne* le Piquart de Radeval, fille de *Georges* des comtes d'Estelan, & de *Françoise* de Saint-Simon, dont il n'eut point d'enfans; 2. le 27 janvier 1578, *Jeanne*, fille de *Denys* d'Angennes, & de *Jacqueline* de Silly-la-Rochepot, dont il eut pour fils unique, TANNEGUY, qui suit.

XVI. TANNEGUY, seigneur de Chambray, de Thevray, de Machemainville en Beauce, baron d'Auffay, &c. fut mestre de camp, entretenu en l'infanterie françoise, par lettres du 26 février 1620, puis maréchal des camps & armées du roi : il fut aussi député de la noblesse de la vicomté de Beaumont-le-Roger, pour l'élection d'un député aux états de Rouen, & mourut en 1645, après avoir consommé une grande partie de ses biens au service du roi & à ses plaisirs. Il épousa 1°. par contrat passé au château de Pequigny en Picardie, le 24 mai 1600, *Suzanne* d'Ailly, sœur de *Philbert-Emanuel*, vidame d'Amiens, seigneur de Pequigny, dont il n'eut point d'enfans : elle étoit sœur de *Marguerite* d'Ailly, qui avoit épousé le 18 mai 1581 *François*, comte de Coligny, seigneur de Chatillon-sur-Loing, amiral de Guyenne; elles étoient toutes deux dames du Palais de la reine Marguerite. 2°. Par contrat du 19 juin 1636, il se maria à *Heléne* de Baignard, niéce de François de Pericard, évêque d'Evreux, dont il eut pour fils unique NICOLAS II, qui suit.

XVII. NICOLAS II du nom, seigneur de Chambray, fut capitaine des armées navales de sa majesté, par brevet du dernier décembre 1662. Il fut chargé par César, duc de Vendôme, qui l'avoit fait élever, & l'honoroit de son amitié, de négocier le mariage de Marie-Elizabeth-Françoise de Savoye-Nemours sa petite-fille, avec Alfonse-Henri IV du nom, roi de Portugal, & la conduisit à Lisbonne. Etant de retour en France, il épousa le 10 septembre 1669 *Anne* le Doulx de Melleville, fille d'*Estienne*, seigneur du Breüil, conseiller au parlement de Rouen, dont il eut 1°. FRANÇOIS-NICOLAS, qui suit. 2°. *Henri Nicolas*, capitaine au régiment de Picardie, qui épousa en 1714, *Espérance-Marie* de Pelerin, dame de Morsan, près Evreux, dont des enfans. 3°. *Marie-Anne*. 4°. *Françoise-Maurice*, religieuses à l'abbaye de S. Sauveur d'Evreux. 5°. *Marie-Gabrielle*, mariée par contrat du 27 août 1698 à *Charles* Dufour, écuyer, seigneur de Saint-Léger & de Pihalliere. 6. *Heléne-Marthe*, premiérement religieuse en l'abbaye de Caën, puis abbesse d'Almeneche, par brevet du 23 août 1727. 7°. *Marie-Magdeléne*, religieuse à l'abbaye de Caën. 8°. *Jacques-François*, chevalier, grand croix de l'ordre de Malthe; lequel après s'être distingué par la prise de onze vaisseaux sur les infidéles, & notamment de la patrone de Tripoli, & d'une sultane du grand seigneur, commandant alors l'escadre de la religion, avec titre de lieutenant général, a fait construire & fortifier à ses frais, une ville qui porte son nom, dans l'isle du Goze, & a mis par cet ouvrage important les Gositains à l'abri des descentes des barbaresques. Il est mort à Malthe le huit avril 1755. On a gravé sur son tombeau cette épitaphe : *Mari ætatis suæ nulli secundus fudit Turcas ; terrâ arce propriis impensis extructâ tutavit cives.*

XVIII. FRANÇOIS-NICOLAS, seigneur de Chambray, &c. a été douze ans capitaine au régiment de Picardie, & fut nommé par le roi en 1702, pour lever à ses dépens un régiment d'infanterie ; il étoit né le 29 juillet 1675. Il epousa le premier avril 1704, *Marie-Louise* de Folleville, fille de *Charles*, seigneur de Manancourt, Baumartin, &c. & de *Clémence-Gabrielle* de Lameth. A cause de cette alliance, il a eu part à la succession de *Paule-Françoise-Marguerite* de Gondi de Retz, veuve de *François-Emanuel* de Bonne de Crequi, duc de Lesdiguieres, morte le 21 janvier 1716. Il a eu pour enfans, 1°. LOUIS, qui suit. 2°. *Jacques* né le 14 juin 1715, reçu chevalier de Malthe le 7 octobre suivant. 3°. *Marie-Anne* née le 2 mars 1705, mariée à *Charles* Dufour, seigneur de S. Léger, son cousin germain, morte le 21 septembre 1728, dont une fille, *Clotilde-Louise* née au mois de septembre 1727. 4°. *Clémence-Renée*, née le 6 août 1724, actuellement prieure royalle de Bellefond dans Rouen. 5°. *Marthe-Gabrielle*, née le 6 mars 1709 ; religieuse en l'abbaye d'Almeneches, le 22 novembre 1729, & depuis abbesse de cette abbaye, par brevet du 15 mars 1744, morte le 31 juin 1755. 6°. *Marie-Henriette*, née le 22 mars 1711, religieuse en l'abbaye de S. Sauveur d'Evreux en 1737.

XIX. LOUIS, seigneur de Chambray, né le 16 juin 1713, page du roi à la grande écurie en 1730, a suivi en 1733 le prince Charles de Lorraine, écuyer de France, à l'armée d'Italie, en qualité d'aide de camp, est entré dans le régiment des gardes Françoises, en qualité d'enseigne à drapeau en 1734, a épousé le 8 avril 1734 *Marie-Elizabeth-Françoise* de Bonnigalle, fille unique de *Simon-Charles* de Bonnigalle, écuyer conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, & de dame *Marie-Elizabeth* de Vigny, fille du feu *Jean-Baptiste* de Vigny, seigneur de Courquelaine en Brie, &c. maréchal de camp, lieutenant général d'artillerie & colonel des bombardiers. De ce mariage est issu un fils, né le 23 de mai 1737, nommé *Louis-François*. Sa mere mourut en couches de lui le 27 du même mois. Le grand maître de Malthe lui a accordé la permission de porter la croix de son ordre, en considération des services du feu bailli de Chambray son grand oncle. Le 18 juin 1741, *Louis*, seigneur de Chambray, a épousé en secondes noces, *Anne-Catherine* d'Aubenton, fille de *Jean-Baptiste* d'Aubenton, écuyer, commissaire général de la marine, morte le 21 juillet 1743, dont un fils nommé *François-Nicolas*, actuellement garde de la marine, né le 30 mai 1742. Le 3 juillet 1747, il a épousé en troisiéme noces *Jacqueline-Anne-Magdeléne* de Bernard, dame de la Beliere, de Monsel, la Roziere, Gentilly & Rosnay en Normandie, fille & seule héritiere de *Charles* de Bernard, chevalier, seigneur de la Beliere, &c. & de dame *Heléne-Scholastique* de Pillier, dont quatre enfans, 1. *Heléne-Marthe-Cecile*, née le 3 novembre 1749. 2. *Louise-Françoise-Charlotte*, née le 22 novembre 1750. 3. *Bernard*, né le 19 mai 1752. 4. *Jacques*, né le 27 d'août 1754, reçu chevalier de Malthe le sept mars 1755.

La maison de Chambray porte pour armes un écu *semé d'hermines, chargé de trois tourteaux de gueules posés 2 & 1.* * *Mémoires domestiques.*

CHAMBRE, petite ville ou bourg dans la Savoye. Ce lieu a titre de marquisat, & est situé dans le comté de Maurienne, sur la riviere d'Arc, à quelques lieues au-dessous de S. Jean de Maurienne. * Mati, *dict.*

CHAMBRE DES COMPTES, compagnie souveraine établie pour examiner & pour juger tous les comptes de ceux qui ont reçu les deniers royaux, de quelque nature & qualité qu'ils soient. Ses fonctions

ſont auſſi anciennes que l'établiſſement de la monarchie, & elles étoient exercées par des officiers du conſeil royal, qui paroiſſent avoir été ceux qu'on appelloit *Graphions* ſous les rois de la premiere race. Car ce nom que l'on donne à huit membres du conſeil dans une charte de Clovis III, de l'an 693, qui eſt imprimée dans les preuves de l'hiſtoire de S. Denys, paroît ne pouvoir convenir qu'à ceux qui tenoient les comptes, ou qui dreſſoient & ſignoient les lettres royaux: deux choſes que faiſoient dans le conſeil ceux qui formerent la chambre des comptes. On apprend d'un titre de l'an 1339, cité dans les mémoires de Miraulmont, que la chambre des comptes fut ſédentaire à Paris dès le régne de S. Louis; ce qui découvre l'erreur de l'opinion commune, ſuivant laquelle ce fut Philippe *le Bel* qui la fixa dans cette ville peu auparavant le parlement. On trouve auſſi dans ce titre, que ceux qui compoſerent cette chambre, ceſſerent, lorſqu'elle fut fixée, de dreſſer & de ſigner les lettres royaux, comme ils avoient coutume de faire, & que cette fonction fut attribuée à des notaires & ſecrétaires du roi; c'eſt à cauſe de ce ſervice que les premiers officiers de cette chambre rendoient, qu'encore aujourd'hui deux maîtres des comptes ont le droit de bourſe à la chancellerie. Comme nos rois attentifs à la conſervation & à l'augmentation de leurs revenus, en prenoient connoiſſance par eux-mêmes, la chambre des comptes aſſiſta longtemps au conſeil, d'où vient qu'encore préſentement les ſix anciens maîtres des comptes ont le titre, & même les gages de conſeillers d'état. C'étoit alors cette chambre qui examinoit preſque toutes les lettres, avant que le chancelier les ſcellât. Philippe de Valois lui donna une grande marque de ſon eſtime, lorſque partant pour la Flandre, il lui laiſſa ſon ſceau, avec le pouvoir d'accorder en ſon abſence toutes ſortes de lettres de graces, comme il auroit pu faire lui-même. On prétend que dès le commencement elle fut logée au palais dans l'iſle, où elle occupe depuis Louis XII un bâtiment aſſez vaſte; mais il ne lui fallut d'abord qu'un fort petit logement, la chambre n'étant compoſée que de deux préſidens, ordinairement clercs, & quelquefois archevêques ou évêques, de trois maîtres clercs, & de trois maîtres laïcs. La multiplicité des affaires obligea néanmoins bientôt à augmenter le nombre de ces officiers. Philippe *le Long* y ajouta un maître-clerc, & huit clercs ou auditeurs. Charles *le Bel* ſon frere créa encore un maître laïc & un clerc, & il y eut depuis d'autres créations. Entre les préſidens laïcs, on trouve en 1397 Jacques de Bourbon, prince du ſang. Préſentement la chambre des comptes eſt compoſée de treize préſidens, ſavoir, d'un premier, à qui le roi donne ce rang, & de douze autres qui ſont dits & nommés ſecond, troiſiéme, &c. ſuivant l'ordre de leur réception, & qui ſervent par ſemeſtre; de ſoixante & dix-huit maîtres des comptes, de trente-huit conſeillers correcteurs, & de quatre-vingt-deux conſeillers auditeurs, leſquels ſervent tous par ſemeſtre, & néanmoins peuvent entrer toute l'année, ainſi que les douze préſidens, avec un avocat général du roi, un procureur général du roi, & ſon ſubſtitut, deux greffiers en chef, un greffier plumitif, un premier huiſſier, un garde des regiſtres, &c. Les préſidens, les maîtres, les correcteurs & les auditeurs ſont de robe longue, s'ils ſont reçus ſur la loi, après avoir pris leurs licences; & de robe courte, s'ils n'y ſont pas reçus. Néanmoins ils portent tous la robe longue depuis le mariage de Louis XIV & l'entrée de la reine Marie-Thereſe d'Autriche ſon épouſe, l'an 1660. Comme ils ſont réputés commenſaux, ils touchent à la mort des rois une ſomme d'argent pour les habits de deuil, avec leſquels ils aſſiſtent à leurs funerailles, au lieu que le parlement, qui n'a pas ce droit, y aſſiſte en robes rouges. Le premier préſident, & les trois anciens préſidens de ſemeſtre, ſont toujours au grand bureau, & les trois derniers de ſemeſtre tiennent le ſecond. Les maîtres des comptes ſervent dans les deux bureaux alternativement par mois; ſavoir, le plus ancien maître de ſemeſtre au grand bureau, en janvier, mars & mai; & au ſecond, en février, avril & juin. Le ſecond maître de ſemeſtre au grand bureau, en février, avril & juin; & au ſecond bureau, en janvier, mars & mai. Ainſi du troiſiéme, du quatriéme, & des autres maîtres conſécutivement: ce qui ſe pratique de même au ſemeſtre de juillet. Elle a droit de recevoir la foi & hommage des prélats, des princes, des ducs, & autres ſeigneurs poſſédans des fiefs qui relevent du roi, & de leur faire donner aveu & dénombrement. Elle a auſſi le pouvoir d'avoir l'œil ſur les aliénations & uſurpations du domaine, & de vérifier les édits & ordonnances touchant le fait des finances; c'eſt elle encore qui enregiſtre les ſermens de fidélité que font au roi les archevêques, les évêques, les abbés des abbayes royales, & les chefs d'ordre, ſujets au droit de régale: elle peut donner main-levée des fruits de leurs bénéfices. La chambre des comptes connoît & juge ſouverainement de toutes les matieres qui concercent la recette, & de la dépenſe des finances. Elle examine les comptes du tréſor royal, ceux de la maiſon du roi & des maiſons royales, & généralement tous les comptes que l'on appelle de la cour, & ceux des receveurs des provinces de ſon reſſort. Elle vérifie & enregiſtre les édits, les déclarations & les ordonnances qui lui ſont adreſſés de la part du roi, comme auſſi les déclarations de guerre, les traités de paix, les contrats de mariage des rois & des enfans de France, les apanages, les aliénations & réunions des domaines du roi, les ennobliſſemens, les naturalités, les légitimations, les amortiſſemens, les dons & gratifications. Elle enregiſtre encore les créations des duchés, des pairies, des principautés, des marquiſats, des comtés, & autres titres de dignité. Enfin elle connoît de toutes les affaires qui peuvent entrer en ligne de compte, ſoit directement ou indirectement, & où le domaine du roi eſt intéreſſé. Les enfans de France ont droit d'établir une chambre des comptes au principal lieu de leur apanage; mais cette chambre finit en cas de réverſion à la couronne, faute d'hoirs mâles, & le plus ſouvent même le roi leur permet de faire compter leurs tréſoriers en la chambre des comptes de Paris.

A l'égard des autres chambres des comptes, qui ſont au nombre de dix, ſavoir, celles de Rouen, Dijon, Nantes, Montpellier, Grenoble, Aix, Pau, Blois, Dole, & Metz, il faut remarquer qu'avant la réunion des duchés de Normandie, de Bourgogne, de Bretagne, & des comtés de Toulouſe & de Provence, ces ducs & comtes avoient leurs officiers & chambres des comptes; & depuis en divers temps, les rois de France ont conſervé & rétabli celles de Rouen pour la Normandie, de Dijon pour la Bourgogne, de Nantes pour la Bretagne, de Montpellier pour le Languedoc, comme auſſi celles de Grenoble pour le Dauphiné, de Pau pour la Navarre, & de Dole pour la Franche-Comté. Les chambres des comptes de Rouen, de Nantes, de Grenoble, & de Dijon, ont le même pouvoir dans leur reſſort que celle de Paris, pour ce qui regarde les comptes des receveurs & autres comptables, la réception des officiers du domaine & des finances, la vérification des dons, des lettres de naturalité, & ſemblables affaires. Celle de Montpellier fut unie à la cour des aides de cette même ville en 1629, ſous le titre de cour des comptes, aides & finances; & il y a eu en 1706 pareille réunion de la chambre des comptes & de la cour des aides de Rouen. Celle d'Aix a toujours été unie à la cour des aides, ou plutôt la juriſdiction des aides fut attribuée à la chambre des comptes par le roi Louis XI, qui en ôta la connoiſſance au parlement. Celle de Pau eſt pour la Navarre, le Béarn, l'Armagnac, le comté de Foix; & la chambre des comptes de Nerac pour Albret, y fut unie l'an 1624. La chambre des comptes de Blois pour le duché d'Alençon & le comté de Blois, a ſubſiſté, nonobſtant la réunion de ces

terres à la couronne, & quoique l'échiquier d'Alençon ait été supprimé. La chambre des comptes de Metz est unie au parlement de cette ville. Il faut encore remarquer ici quel est l'habit de cérémonie de ceux qui composent la chambre des comptes. Les présidens ont la robe de velours noir; les maîtres des comptes la robe de satin; les correcteurs des comptes, la robe de damas; les auditeurs des comptes, la robe de tafetas; l'avocat & le procureur général portent la robe de satin, comme les maîtres des comptes, avec le chaperon doublé d'hermine; les greffiers la robe de damas; le contrôleur général des restes, & le premier huissier, la robe de tafetas: & toutes ces robes sont de couleur noire. * Daviti, *de la France.* Miraulmont, *origine & institution des cours souveraines.*

CHAMBRE IMPÉRIALE DE SPIRE, jurisdiction où l'on rend justice au nom de l'empereur. Cette chambre, qui avoit été établie à Francfort par l'empereur Maximilien I l'an 1495, fut mise à Wormes l'an 1497, à Nuremberg l'an 1501, à Ratisbonne l'an 1503. Elle fut ensuite rétablie à Wormes l'an 1509, d'où elle fut transférée à Spire l'an 1513, à Wormes pour la troisiéme fois l'an 1521, à Eslingen l'an 1524, & enfin à Spire en 1527, où elle a toujours été depuis. * Chevreau, *histoire du monde.* Voyez le titre des tribunaux dans l'article ALLEMAGNE.

CHAMBRE APOSTOLIQUE, tribunal qui est comme le conseil des finances du pape, puisqu'il a la direction de son domaine, qu'on appelle les revenus de la chambre apostolique. Il est composé du cardinal camerlingue qui en est le chef, du gouverneur de Rome qui est vice-camerlingue, du trésorier & de l'auditeur de la chambre, du président de la chambre, de l'avocat des pauvres, de l'avocat fiscal, du fiscal général de Rome, du commissaire de la chambre, & de douze clercs de chambre, quatre desquels sont, l'un préfet *dell' annona*, ou de l'abondance des grains; un autre préfet *della grassia*, ou de toutes sortes de denrées; un autre préfet des prisons, & un autre préfet des rues. Autrefois le pape députoit six clercs de sa maison pour gouverner ses finances, d'où ils en ont retenu le nom. Sixte V les érigea en charges vénales, & augmenta leur nombre jusqu'à douze. La charge de clerc de chambre coutoit quatre-vingt mille écus romains, celle de trésorier & d'auditeur plus de cent mille écus chacune, & celle de président trente mille écus; de sorte que les papes dans une promotion de cardinaux donnant le chapeau au trésorier, à l'auditeur, & à trois ou quatre clercs de chambre, profitoient tout d'un coup de plus de cinq cens mille écus dont ils enrichissoient leurs neveux, en revendant ces charges à d'autres; mais Innocent XII a supprimé la vénalité de ces charges, qui ne se donnent présentement qu'au seul mérite. Quand ce tribunal prend ses vacances, tous les officiers à la derniere assemblée qu'ils font, sont magnifiquement traités à dîner par le pape. Le cardinal camerlingue les traite aussi le premier jour d'août; & la veille de S. Pierre, ils s'assemblent au palais apostolique pour recevoir les redevances des feudataires de l'église. Ils appliquent au profit de la chambre celles qui se payent en argent; celles que l'on apporte en argenterie ou bijoux, appartiennent au trésorier, & les clercs de chambre partagent entr'eux celles qui se payent en cire. * De Seine, *description de la ville de Rome, tome IV*, & *Mém. du temps.*

CHAMBRE (David) Écossois, seigneur d'Ormont, conseiller à Edimbourg, vivoit en France l'an 1470 & 1480. Il écrivit une histoire abrégée des rois de France, d'Angleterre & d'Écosse, avec plusieurs autres ouvrages. * La Croix-du-Maine, & du Verdier Vauprivas, *en sa bibliothéque françoise.*

CHAMBRE (Philippe de la) cardinal de Boulogne, étoit fils de *Louis*, comte de la Chambre, & d'*Anne* de Boulogne, qui avoit été mariée en premieres nôces à *Alexandre* Stuart, duc d'Albanie. Ce prélat, qui après avoir été religieux de l'ordre de S. Benoît, avoit été élu abbé de S. Pierre de Corbie, fut honoré de la pourpre à Marseille par le pape Clément VII en 1533; il se trouva à l'élection de Paul III & de Jules III, & mourut à Rome le 21 février 1550. * Du Chêne, *hist. de Bourg. liv.* 4. De Thou, *liv.* 3. Justel, *hist. de la Tour d'Auvergne.* Auberi, *histoire des cardinaux.*

CHAMBRE (Marin Cureau de la) médecin ordinaire du roi, étoit né au Mans. La réputation que son esprit lui avoit acquise, le fit connoître au chancelier Seguier; & ce magistrat voulut avoir la Chambre auprès de lui, non-seulement comme un excellent médecin, mais encore comme un homme consommé dans la philosophie & dans les belles lettres. Le cardinal de Richelieu, qui le vit peu après, en porta le même jugement, & en fit une estime singuliere: il le destina pour être un des ornemens de l'académie françoise, qu'il avoit établie depuis peu, dans laquelle M. de la Chambre fut reçu au commencement de l'an 1635. Depuis, le même cardinal le choisit entre le grand nombre d'écrivains qui s'étoient attachés à sa fortune, pour répondre à l'ouvrage séditieux du sieur Hersent, intitulé: *Optatus Gallus, de cavendo schismate.* Les ouvrages de cet habile médecin sont: *Nouvelles pensées sur les causes de la lumiere, du débordement du Nil, & de l'amour d'inclination*, in-4°, en 1634. *Nouvelles conjectures sur la digestion*, in-4°, en 1636. *Les caracteres des passions*, 5 volumes, en quatre tomes *in-12*, 1663. *Traité de la connoissance des animaux*, en 1648. *Nouvelles observations & conjectures sur l'Iris*, en 1650. Ces ouvrages ont été imprimés à Paris. *Observations de Philalethe*, sur un livre intitulé: *Optatus Gallus*, à la fin des œuvres posthumes de Gui Coquille, en 1650. *Discours sur les principes de la chiromance*, in-8°, en 1653. *Novæ methodi pro explanandis Hippocrate & Aristotele specimen*, en 1655, avec le premier livre de la physique d'Aristote, traduit en françois. *Traité de la lumiere*, en 1657. *L'art de connoître les hommes*, en trois parties imprimées séparément, la premiere en 1659, la seconde en 1664, la troisiéme en 1666. *Recueil des épîtres, lettres & préfaces de* M. de la Chambre, *in-12*, en 1664. *Discours sur les causes du débordement du Nil, avec un discours de la nature divine, &c.* en 1665. *Discours* (fait à l'académie françoise en 1635,) où il est prouvé *que les François sont les plus capables de tous les peuples de la perfection de l'éloquence*, en 1686. *Discours de l'amitié & de la haine qui se trouvent entre les animaux*, Paris 1667, *in-8°*. Le *systême de l'ame*, Paris 1665, *in-12*. Il avoit encore composé plusieurs ouvrages, qui n'ont point paru. Il avoit aussi fait une traduction entiere des huit livres de la physique d'Aristote, dont on n'a imprimé que le premier. M. de la Chambre mourut en bon chrétien, dans la soixante-quinziéme année de son âge, le 29 novembre 1669, & fut enterré à S. Eustache. Il laissa deux fils, qui soutinrent par leur mérite la réputation qu'il s'étoit acquise. L'aîné, *François* de la Chambre, étoit premier médecin de la reine. Le second, *Pierre* de la Chambre, fait le sujet de l'article suivant.

CHAMBRE (Pierre Cureau de la) curé de S. Barthelemi à Paris, dont il étoit natif, & de l'académie françoise, dans laquelle il fut reçu en 1670, avoit étudié pour être médecin; mais frapé de surdité dès sa jeunesse, il se tourna du côté de l'église. On lui conseilla de voyager pour dissiper son mal. Il alla en Italie, & ce fut-là qu'il se lia d'amitié avec le cavalier Bernin, dont il a fait l'éloge. C'étoit son dessein de donner au public la vie de cet illustre sculpteur & architecte; mais comme la réputation que le sieur Bernin avoit acquise en France, tomba tout d'un coup, M. l'abbé de la Chambre abandonna ce dessein. Il avoit promis une nouvelle édition de toutes les œuvres de M. de la Chambre son pere, mais il n'a point exécuté sa promesse. Il écrivoit peu & avec peine. On n'a de lui que quelques sermons & deux ou trois discours prononcés à l'académie

mie françoise dont il étoit l'un des membres. Il disoit qu'il étoit comme Socrate, qui ne produisant rien de lui-même, aidoit aux autres à produire & à enfanter. Ç'a été par ses pressantes exhortations que des personnes habiles, mais timides, ont mis au jour de bons ouvrages, entr'autres celui de l'*Athènes ancienne & moderne*. Il aimoit la poësie; mais il n'étoit point du tout poëte, & n'avoit jamais fait qu'un seul vers, ce qui donna sujet à feu M. Boileau, de l'académie françoise, à qui il récitoit ce vers, de s'écrier en l'admirant: *Ah! M. que la rime en est belle!* Il aimoit les livres italiens & espagnols. Les bons mots lui plaisoient aussi. Il les écoutoit volontiers, & en disoit quelquefois d'assez agréables. On en peut voir quelques-uns dans les mêlanges d'histoire & de littérature de Vigneul-Marville, cités à la fin de cet article. Il appelloit le pere Bouhours l'*empeseur des muses*, parcequ'il trouvoit peu de naturel dans le style, & même dans les pensées de ce jésuite bel esprit. M. l'abbé de la Chambre mourut au mois d'avril 1693, & fut enterré dans son église de S. Barthelemi à Paris. * *Mémoires publics. Mélanges d'histoire & de littérature, édit. de Rouen, in-12, 1699, pages 76 & suiv.*

☞ CHAMBRE (François Illharrart de la) docteur de la maison & société de Sorbonne, naquit à Paris le 2 janvier 1698. Il commença ses études aux jésuites, les continua au collége Mazarin, & les acheva en Sorbonne. Il fit sa licence avec distinction en 1726 & 1727, & prit ensuite le bonnet de docteur. Depuis ce temps il mena une vie sédentaire, & s'appliqua sans cesse à l'étude. Il devint chanoine de S. Benoît, & mourut à Paris d'une fiévre maligne le 16 août 1753, à cinquante-six ans. Ses principaux ouvrages imprimés sont, 1. Un traité de la vérité de la religion, 5 vol. *in*-12. 2. Un traité du formulaire, 4 vol. *in*-12. Un autre sur les bulles contre Baïus, 2 vol. *in*-12. Un autre sur la constitution *Unigenitus*, 2 vol. *in*-12. *La réalité du jansénisme*, un vol. *in*-12. 3. *Introduction à la théologie*, un vol. *in*-12. 4. *Exposition claire & précise des différens points de doctrine qui ont rapport aux matieres de religion*, Paris 1745, *in*-12. C'est un précis des vingt-deux traités de théologie. 5. *Traité de l'église*, 6 vol. *in*-12. 6. *Traité de la grace*, 4 vol. *in*-12. 7. *La logique, la morale & la métaphysique*, en françois, Paris 1754, 2 vol. *in*-12, &c. * M. l'abbé Ladvocat, *dict. histor. portatif.*

CHAMBRIER DE FRANCE, officier de la couronne, étoit distingué du grand-chambellan. Il fut supprimé par François I, qui en sa place créa un premier gentilhomme de sa chambre. Un des plus considérables droits de la charge de grand-chambrier, étoit d'avoir jurisdiction, par lui-même & par ses lieutenans, sur tous les marchands & artisans du royaume, de donner des lettres de maîtrise, & de leur faire observer les ordonnances. Il tenoit sa jurisdiction à Charonne & à Picpus, au bout du fauxbourg S. Antoine, & ses jugemens étoient portés par appel au grand conseil. La différence des deux charges de grand-chambellan & de grand-chambrier paroît par des lettres patentes du roi Charles V en 1368, où il est dit que le chambellan de France avoit dix sols sur chaque maîtrise, & le chambrier six. Voici ce que l'on peut savoir de la suite des chambriers par les anciens titres.

*SUITE CHRONOLOGIQUE DES CHAMBRIERS de France, sous la troisiéme race de nos rois.*

I. Renaud, chambrier de France en 1060, sous le roi Henri I.

II. Walerand, en 1065 & 1085, sous Philippe I.

III. Gui, fils de Walerand, en 1106 & 1120, sous Philippe I, & Louis *le Gros*.

IV. Albéric, en 1128, sous Louis *le Gros*.

V. Manassés, en 1130, sous Louis *le Gros*.

VI. Hugues, en 1134, sous le même roi.

VII. Matthieu I du nom, comte de Beaumont, en 1139, sous Louis *le Jeune*.

VIII. Albéric I du nom, comte de Dammartin, en 1162, sous le même roi, vivoit en 1181.

IX. Matthieu II du nom, comte de Beaumont, en 1174, sous le même roi.

X. Renaud fut créé chambrier de France en 1176, & vivoit en 1179, sous le même roi.

XI. Raoul étoit chambrier de France en 1186, sous Philippe *Auguste*.

XII. Matthieu III du nom, comte de Beaumont, étoit chambrier de France en 1190 & 1207, sous le même roi, & mourut avant l'an 1214.

XIII. Ursion de Mereville, est qualifié chambrier de France dans les titres de l'année 1209.

XIV. Barthelemi, sire de Roye, vers l'an 1209, sous Philippe *Auguste* & Louis VIII, mourut en 1224.

XV. Jean, comte de Beaumont en 1225, sous Louis VIII.

XVI. Jean de Nanteuil, en 1240 & 1248, sous S. Louis.

XVII. Alfonse de Brienne, comte d'Eu, en 1258, sous le même roi, mort en 1270.

XVIII. Erard, seigneur de Valeri, en 1272, sous Philippe *le Hardi*, étoit mort en 1277.

XIX. Robert II du nom, duc de Bourgogne, en 1287, sous Philippe *le Bel*.

XX. Jean II du nom, comte de Dreux, en 1306, sous le même roi, mourut en 1309.

XXI. Louis I du nom, duc de Bourbon, dit *le Boiteux*, en 1312, sous le même roi, mourut en 1341.

XXII. Pierre I du nom, duc de Bourbon, en 1341, sous Philippe *de Valois*, fut tué à la bataille de Poitiers en 1346.

XXIII. Louis II du nom, duc de Bourbon, en 1357, sous le roi Jean, mourut en 1410.

XXIV. Jean I. du nom, duc de Bourbon, en *** sous le roi Charles VI, mourut prisonnier en Angleterre en 1434.

XXV. Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, en 1410, sous le même roi, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

XXVI. Jean de Châlons III du nom, prince d'Orange en 1415, du régne du même roi, nommé par les partisans du duc de Bourgogne, mourut de peste à Paris en 1418.

XXVII. Guillaume, seigneur de Château-villain, en 1419, élu par les partisans du duc de Bourgogne, mourut en 1439.

XXVIII. Raoul de Cromwel, grand trésorier d'Angleterre, fut pourvu par le roi d'Angleterre de la charge de grand chambrier de France en 1434, sous Charles VII.

XXIX. Charles I du nom, duc de Bourbon, mourut en 1456.

XXX. Jean II du nom, duc de Bourbon, en 1456, sous le même roi, mourut en 1488.

XXXI. Pierre II du nom, duc de Bourbon, en 1488, sous Charles VIII, mourut en 1503.

XXXII. Charles III du nom, duc de Bourbon, en 1503, sous Louis XII, fut tué à l'assaut de la ville de Rome, en 1527.

XXXIII. Henri de France, duc d'Orléans & d'Angoulême, en 1527, puis dauphin en 1536, & roi de France sous le nom de Henri II, en 1547.

XXXIV. Charles de France, duc d'Orléans, en 1536, mort en 1545.

Après sa mort en septembre 1545, l'office de chambrier fut supprimé. * P. Anselme, *histoire des grands officiers de la couronne.*

☞ CHAMBRIER, famille noble & ancienne, établie en Dauphiné, depuis le commencement du quinziéme siécle, comme il paroît par la révision des feux de 1429, enregistrée en la chambre des comptes de cette province, où il est parlé de noble *Jean de*

Chambrier, & de dame *Emilie* de Beranger Dugua sa femme, cosseigneurs de Vif. On trouve plusieurs de cette famille qui ont servi avec distinction. *Randon* Chambrier, capitaine de cinquante hommes d'armes, fut tué dans le combat que donna Adrien de l'Hopital contre La Moussaye, sous le régne de Charles VIII en 1488. *Hyppolite* son fils fut tué à Saint-Avaur en Alsace, où il commandoit pour le roi Louis XII en 1513. *Hugues*, son petit-fils, fut tué à la funeste bataille de Pavie en 1525.

Les alliances directes de la maison de Chambrier sont avec celles de Beranger, Ricoud, Briançon, Charansonay, Bectoz, Gumin, Montcheney, Bardonnenche, &c. La branche aînée de cette maison a pour chef Louis de Chambrier, seigneur de la Maison forte des Granges, né le 18 octobre 1699 : ses armes sont *d'azur à une tour & avant-mur crenelée d'argent, maçonnée, fenêtrée, portillée de sable.* La branche cadette que représente *Laurent-César* de Chambrier-Chaléon, né le 13 novembre 1729, reçu conseiller au parlement de Dauphiné le 4 mai 1750, fils de *Jean-Baptiste* de Chambrier-Châléon, seigneur de l'Albenc, Bivan, &c. baron de Chateau-neuf, doyen des conseillers du même parlement, & de *Marguerite* de Bardonnenche, écartelé *d'azur à une bande d'argent, chargée d'un tronceau de gueules*, du chef de *Marguerite* de Chaléon son aïeule.

CHAMELEON, auteur d'un traité des dieux, & d'un autre de l'ivresse, cités par S. Clément d'Alexandrie (*lib.* 1. *Σρωμ.*) qui assure qu'il étoit d'Héraclée. On ne sait si c'est le même dont Athénée cite (*lib.* 12,) un ouvrage touchant Anacréon, & (*lib.* 13,) d'autres touchant Sapho & Simonides ; mais on ne doute pas que celui-ci ne soit encore auteur d'un ouvrage sur l'Iliade, dont le scholiaste d'Apollonius fait mention (*in lib.* 2.) d'un traité touchant Thespis, & d'un autre sur les satyres, cités par Apostolius (*in prov.* ὐδὲν πρὸς, & [illegible]) Tous ces ouvrages conviennent à un grammairien, & même les quatre premiers sont, selon toutes les apparences, des commentaires de l'Iliade, & des poëtes nommés. Diogène Laërce avoit lu apparemment dans le commentaire de l'Iliade ce qu'il a cité de Chameleon dans les vies de Platon & d'Héraclides.

CHAMFLEURI (Hugues de) évêque de Soissons, chancelier de France sous le roi Louis *le Jeune*, a vécu dans le XII siécle. Son nom est célébre dans l'histoire. Othon de Frisingen dit qu'il disputa contre Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers. Il est aussi fait mention de lui dans le recueil des auteurs de l'histoire de France de Freher, & dans le IV tome de ceux de Du Chêne. On y voit plusieurs lettres qui parlent de sa disgrace. Il souscrivit diverses chartes l'an 1151, & les suivantes. * Othon de Frisingen, *liv.* 1, *ch.* 51. Du Chêne, &c.

CHAMIER (David) ministre de la religion prétendue-réformée, & professeur en théologie à Montauban, florissoit au commencement du XVII siécle. Il fut employé souvent pour les affaires de son parti, & fut même chargé de dresser le célébre édit de Nantes. Ces occupations politiques ne l'empêcherent pas de composer quelques livres ; un traité *de Œcumenico Pontifice*; lettres jésuitiques, *Panstratie catholique*, ou *guerres de l'éternel*, qui est un cours de controverse, en quatre volumes *in-folio.* Ce fameux ministre fut tué d'un coup de canon l'an 1621, sur un bastion de Montauban, où pendant le siége, il faisoit les fonctions de prédicant & de soldat. * Bayle, *diction. critiq.* M. l'abbé Joly, *remarques sur ce dictionnaire.*

CHAMILLARD, (Etienne) habile jésuite, étoit de Bourges, où il naquit le onziéme novembre 1656. Il entra au noviciat à Paris le 15 d'octobre 1673, & fit la profession des quatre vœux le 19 novembre 1690. Il a enseigné les humanités durant six ans, la philosophie pendant deux, & on l'a entendu vingt années de suite annoncer avec zèle la parole de Dieu dans les chaires. Il est mort à Paris le premier juillet 1730. Il étoit très-habile dans la science des médailles & dans celle de l'antiquité. Jean Foy Vaillant & Ezéchiel Spanheim ont loué sur cela sa profonde érudition, le premier dans ses *Numismata ærea imperatorum, Augustarum & Cæsarum in coloniis*, &c. le second dans le tome II de son traité *De usu & præstantia numismatum.* Aussi le pere Chamillard a-t-il plus écrit sur cette matiere que sur toute autre. Voici la liste de ses ouvrages : 1. *Aurelii Prudentii Clementis opera cum interpretatione & notis, ad usum delphini*, à Paris 1687, *in-4°.* 2. Lettres du pere Chamillard sur quelques médailles curieuses de son cabinet, à Paris 1697 *in-12*, & avec l'ouvrage suivant. 3. Dissertations du pere Etienne Chamillard sur plusieurs médailles & pierres gravées de son cabinet, & autres monumens d'antiquité ; I. une lettre dans laquelle on examine si les médailles ont été des monnoies ou non ; II. lettre sur le même sujet ; III. sur les Quinaires ; IV. sur l'avantage que les lettres retireroient, si l'on défendoit de fondre les médailles antiques ; V. savoir si les revers des médailles ont toujours rapport aux empereurs ou aux impératrices, dont les têtes sont représentées de l'autre côté de la médaille ; VI. sur une médaille de Faustine la mere ; VII. sur une médaille d'Annia Faustina ; VIII. sur une médaille de Julia Mamæa ; IX. sur une médaille de Pacatianus ; X. sur une médaille de Mariniana ; XI. sur une médaille de l'empereur Gallien ; XII. sur une médaille de Postume ; XIII. sur un trésor de médailles trouvé ; XIV. sur les médailles de Julien, tyran du temps de Carinus ; XV. sur quelques pierres gravées ; XVI. sur une médaille trouvée à Bourges ; XVII. sur la galerie du grand duc de Toscane ; XVIII. remarques faites dans un voyage d'Italie, à Paris 1711 *in-4°.* Plusieurs de ces lettres avoient déja paru dans les *Mémoires de Trévoux.* Il y en a quelques-unes en latin dans les *Electa rei nummariæ*, à Hambourg 1709 *in-4°.* 4. *Epistola ad Carolum Cæsarem Baudelot, de Pacatiani ætate. Altera de nummis Marinianæ, Postumorum & Juliæ Mameæ*, à Amsterdam 1701, *in-12*, en françois & en latin. Les ouvrages qui suivent se trouvent dans les *Mémoires de Trévoux.* 5. Dissertation sur une médaille de Claude le Gothique, avril 1712. 6. Dissertation sur quelques médailles de Carinus, juin 1714. 7. Lettre à M. de Chezelles sur plusieurs médailles trouvées vers Néris, mars 1712. 8. Lettre sur une médaille de Valérien dont la légende est singuliere, avril 1719. 9. Lettre sur les médailles de Gallien, où l'on fait voir que tous les historiens sont d'accord avec les médailles, mois de novembre 1719. 10. Lettre sur un catalogue de médailles, août & septembre 1723. On lit ce qui suit dans une lettre de M. Beauvais l'aîné, écrite d'Orléans le septiéme mai 1736, & imprimée dans le *Mercure* du même mois. « Le » pere Chamillard qu'une inclination naturelle avoit porté à l'étude des médailles, en étoit devenu grand con- » noisseur, en même temps qu'antiquaire habile. Ce- » pendant le desir de posséder quelque chose d'extraor- » dinaire, & qui ne se trouvât point dans les autres ca- » binets de l'Europe, l'aveugla sur deux médailles qu'il » crut antiques. La premiere étoit un *Pacatien* d'argent, » médaille inconnue jusqu'à son temps, & qui l'est encore » aujourd'hui. Le pere Chamillard ayant trouvé cette » piéce, en fit grand bruit. Pacatien, selon lui, étoit un » tyran ; mais par malheur, personne avant lui n'en » avoit parlé, pas même *Trebellius Pollio* : il sortoit de » dessous terre après 14 ou 1500 ans d'oubli ; mais la » fausseté de cette médaille a été généralement recon- » nue depuis la mort de son possesseur. La seconde mé- » daille sur laquelle il se trompa aussi, étoit une *Annia* » *Faustina*, grecque, de grand bronze. La princesse y » portoit le nom d'*Aurelia*, d'où le pere Chamillard » conclut qu'elle descendoit de la famille des Antonins. » Elle avoit été frapée, selon lui, en Syrie par les soins » d'un Quirinus ou Cyrinus, qui descendoit, à l'en croire, » de ce Quirinus dont il est parlé dans l'évangile de » S. Luc. Le pere Chamillard étala cette érudition dans » une belle dissertation qu'il fit paroître. Mais malheu- » reusement un antiquaire Romain se déclara le pere » d'*Annia Faustina*, & en fit voir quelques autres de

» la même fabrique qu'il avoit fondues & réparées en- » suite avec beaucoup d'art. La nouvelle qu'on en reçut » à Paris, mortifia le pere Chamillard, qui fut dans la » suite plus circonspect à écrire sur des médailles singu- » lieres. * *Mémoires manuscrits* du pere Oudin, jésuite.

CHAMILLI, *cherchez* BOUTON.

CHAMINITZA, *cherchez* CAMINITZA.

CHAMNÉE, CHANCÉE ou CHANNEY (D. Maurice) Anglois, chartreux de la maison de l'Annonciation près de Londres, dans le XVI siécle. Il fut témoin des cruautés que Henri VIII exerça contre les orthodoxes, pour établir le schisme & l'erreur en Angleterre. Dix-huit chartreux, ses compagnons, furent martyrisés, pour n'avoir pas voulu adhérer aux sentimens du prince. Les autres, & Maurice lui-même, furent exilés en 1536 au monastere de sainte Brigitte, où on les obligea de signer la confession de foi de Henri VIII, & ensuite on les chassa de leur maison. D. Maurice décrit lui-même tous ces malheurs aux *folio* 58 & 60 de l'ouvrage dont nous parlerons dans un moment. Il se retira dans les Pays-Bas, où il fut fait prieur de la chartreuse de Bruges. Il étoit visiteur de la province d'Angleterre, & prieur de la maison de *Schéne*, ou *Richemond*, à trois lieues de Londres, lorsqu'il mourut le douziéme de juillet 1581. Pendant sa retraite dans les Pays-Bas, il composa l'histoire des martyrs de son ordre en Angleterre, qui fut imprimée par les soins du prieur & du procureur des chartreux de Mayence, sous ce titre: *Historia aliquot nostri sæculi martyrum cùm pia, tùm lectu jucunda, nunquam antehac typis excusa, Moguntiæ* 1550, *in-8°*. D. Maurice s'y nomme lui-même *Frater Mauritius Channey;* mais il est plus connu sous le nom de *Chamnée*. Il a mis à la tête de son ouvrage un abrégé du martyre de Jean Fischer, évêque de Rochester, & l'histoire de celui du chancelier Thomas Morus.

CHAMOS, idole des Moabites, à laquelle Salomon, séduit par les femmes idolâtres, fit bâtir un temple sur une montagne près de Jérusalem. S. Jérôme croit que c'étoit le même que Béelphegor ou Priape; mais l'opinion la plus vraisemblable est que c'étoit Bacchus, lequel est appellé Κῶμος *Comos*, par les Grecs. * *Rois, III, c.* 11. Kircher, *Ædipus Ægyptiacus, tom. I.* Selden, *de diis Syris, synt. I, c.* 5.

CHAMP de Mars (le) *Campus Martius*, grande place hors de Rome, ainsi nommée à cause d'un ancien temple qui y avoit été bâti à l'honneur du dieu Mars: on l'appelloit aussi *Campus Tiberinus*, le champ du Tibre, parcequ'il est près de ce fleuve. Les auteurs ne conviennent point sur les premiers propriétaires de ce champ, que quelques-uns croient avoir appartenu à une vestale nommée *Caïa Tarrutia*, qui le donna au peuple Romain; quelques autres prétendent que c'est à *Acca Laurentia* que les Romains sont redevables de cette place, & de plusieurs biens qu'elle laissa en mourant. L'antiquité de ce champ n'est pas plus certaine. Quelques auteurs assurent que Romulus le consacra au dieu Mars, & qu'il le destina aux exercices de la jeunesse romaine: ce qu'il y a de certain, c'est que du temps de Servius Tullius, sixiéme roi des Romains, il y avoit dans ce champ un temple consacré à Mars, dans lequel se tinrent les premieres assemblées que les Romains appelloient *Comitia centuriata*, & que se fit pour la premiere fois la cérémonie qu'ils appelloient *Lustre*. Tarquin *le Superbe* s'en étant emparé, & y ayant fait semer du bled, le consul Brutus & son collégue le restituerent au peuple Romain, & firent jetter dans le Tibre tous les grains qui se trouverent tant sur pied que dans les greniers que l'on avoit fait bâtir dans ce champ, & rétablirent les assemblées sur le pied où elles avoient été avant l'usurpation de Tarquin. Ce champ étoit très-spacieux, & comprenoit toute la grande plaine qui est jusqu'à la porte del Popolo, & même jusqu'au Ponte-Mole: Strabon en décrit exactement toutes les dimensions. C'étoit dans cette place que le peuple s'assembloit pour élire ses magistrats, & qu'il tenoit régulierement plusieurs de ses assemblées: les consuls y enrôloient les soldats: la jeunesse s'en servoit pour faire ses exercices, comme à monter à cheval, à luter, à tirer de l'arc, à lancer le palet ou le disque, &c. On y faisoit aussi la cérémonie de bruler les corps morts. C'étoit de ce champ que les Romains voyoient les naumachies ou combats sur l'eau. Il y avoit entr'autres, deux endroits remarquables, l'un qui s'appelloit *Area, l'Arene*, qui étoit proche du Tibre, où les soldats faisoient leurs exercices militaires; l'autre que l'on nommoit *Septa* ou *Ovilia*, dans lequel on enfermoit le peuple jusqu'à ce qu'il eût donné son suffrage dans les élections. Cette place étoit très-ornée: on y avoit placé les statues de plusieurs hommes illustres autour d'une grande galerie qu'Antonin *le Pieux* y avoit fait bâtir: ce même prince avoit fait construire au milieu de cette place une colonne qui avoit 70 pieds de haut, où l'on montoit par 106 dégrés, éclairés par 36 fenêtres; Auguste y avoit fait placer le fameux obélisque qu'il avoit fait venir d'Egypte, sur lequel on avoit posé un cadran solaire: on y voyoit encore l'arc & la naumachie de Domitien, l'amphithéatre de l'empereur Claude, le mausolée d'Auguste, le sépulcre de Marcellus son neveu, les trophées de Marius, & un très-grand nombre d'autres monumens anciens & superbes.

Au bout de cette place il y avoit une petite éminence appellée *Mons Citorius*, ou *Citatorum*, sur lequel le peuple montoit pour donner son suffrage dans les élections: tout proche étoit l'hôtel de ville, où l'on recevoit les ambassadeurs étrangers, les logeant & les nourissant aux dépens de la république durant le temps de leur ambassade, comme Tite-Live le rapporte au sujet des ambassadeurs Macédoniens: *Macedones deducti extra urbem in villam publicam, ibique eis locus & lautitia præbita.* Les généraux qui revenant de l'armée, demandoient les honneurs du triomphe, ne pouvoient pas entrer dans la ville, & restoient avec leurs troupes au champ de Mars.

Du temps de Ciceron, C. Capito proposa de bâtir le champ de Mars & de l'enfermer dans la ville; il proposa de faire de marbre les sept clôtures dans lesquelles le peuple entroit un à un pour donner son suffrage, & qui n'étoient que de bois; mais les guerres civiles qui survinrent empêcherent l'exécution de ce grand dessein. * Dyonis. Halicar. *antiq. grec. & rom.* Rosin. Dempster. Pitiscus, *lexicon antiquit.* &c.

CHAMP de Mars, fêtes instituées à l'honneur de Mars, qu'on célébroit le 27 février, & le 14 mars: Ovide (*liv.* 2 de ses Fastes,) les appelle Equiries, *Equiria;* & Varron qui leur donne le même nom, dit qu'il venoit de ce que ces jours-là il se faisoit des courses de chevaux dans le champ de Mars à Rome. L. Cécilius, auteur du livre Des morts des persécuteurs, est celui de qui on apprend que le nom de champ de Mars, *campus Martis*, fut donné à la fête même que les empereurs célébroient en quelque lieu qu'ils se trouvassent: nous apprenons encore de lui que ce fut à une de ces fêtes que Maximin, fils de la sœur de Galerius, se fit appeller Auguste par ses troupes, l'an 308.

CHAMP DE MARS, nom que l'on donna dans le premier établissement de la monarchie françoise aux assemblées générales du peuple, que les rois convoquoient tous les ans, pour y faire de nouvelles loix, ou de nouveaux réglemens, pour recevoir les plaintes de leurs sujets, pour décider les grands différends d'entre les princes & les seigneurs de la cour, & pour faire une revue de toute la milice. Quelques auteurs ont écrit que ces assemblées furent nommées champs de Mars, parcequ'elles se faisoient dans une campagne semblable au champ de Mars qui étoit proche de la ville de Rome, & à peu près pour le même dessein. D'autres croient plus vraisemblablement qu'on appella ainsi ces assemblées, parcequ'elles se faisoient au commencement de mars: ce qui s'observa sous la premiere race des rois de France. Mais Pepin jugeant que cette saison n'étoit pas encore

propre pour faire la revue des troupes, choisit le mois de mai, vers l'an 755, de sorte que ces assemblées furent nommées depuis champs de Mai. On ne laissa pas néanmoins de les appeller aussi champs de Mars, quoiqu'elles se tinssent au mois de mai. Les rois recevoient alors les présens de leurs sujets que l'on appelloit, *dons annuels*, ou *dons royaux*, & qui étoient destinés pour la défense de l'état. Les ecclésiastiques n'étoient pas exempts de présenter ces dons, à cause de leurs domaines. On voit dans une constitution de Louis *le Débonnaire*, qu'il y avoit des monasteres qui devoient ces présens; & outre cela, des soldats; d'autres qui n'étoient tenus qu'aux présens, & d'autres qui étoient seulement obligés de faire des prieres pour la santé du prince & de la maison royale, & pour la prospérité des affaires publiques. Quelques-uns croient que c'est de-là qu'on peut tirer l'origine des secours d'argent que les rois reçoivent de temps en temps du clergé de France, particuliérement depuis que les seigneurs des fiefs ont été exempts de servir & de conduire leurs vassaux à la guerre; à quoi les ecclésiastiques étoient obligés aussi-bien que les laïcs. Sous la seconde race, on tint ces assemblées deux fois l'an, savoir, au commencement de l'année, & au mois d'août, ou de septembre. Et sous la troisiéme race on en fit d'autres, que l'on nomma Parlements, ou Etats généraux. Les anciens Anglois semblent avoir emprunté des François l'usage de ces assemblées & champs de Mars; car nous lisons dans les loix d'Edouard *le Confesseur*, qui fut couronné en 1044, que ces peuples étoient obligés de s'assembler tous les ans, au commencement de mai, pour renouveller les sermens d'obéissance à leur prince. Quelques auteurs Anglois parlent encore de cette coutume en l'an 1094, & disent que l'assemblée se fit *in Campo Martio*; ce qui montre qu'encore que ces assemblées se tinssent au mois de mai, elles ne laissoient pas de conserver le nom de champs de Mars, & qu'elles furent encore en usage sous les premiers rois Normans. * Du Cange, *dissertation 4 sur l'histoire de S. Louis.*

CHAMP DE FLORE (le) *campus Floræ*, lieu consacré à cette déesse, & où se représentoient les jeux appellés *Floralia*, institués en son honneur, *Antiq. rom.*

CHAMP CRIMINEL (le) *campus sceleratus*, place de Rome qui étoit proche de la porte Colline, où l'on enterroit toutes vives les vestales qui s'étoient abandonnées. * *Antiq. grec. & rom.*

CHAMP DU RIRE (le) *campus ridiculi*, place où Annibal avoit campé assiégeant Rome, qu'il eût pu prendre aisément, s'il n'avoit point levé le siége de devant cette ville, épouvanté de vaines terreurs, & de certains fantômes qui le troublerent; ce qui fut cause que les Romains lui voyant lever le siége, & leur ville par ce moyen délivrée, se mirent à faire de grands éclats de rire, & éleverent-là un autel au dieu du rire. * *Antiq. grec. & rom.* Rosin. Dempster.

CHAMP, *cherchez* SONNIUS. (François)

CHAMPAGNE, province de France, avec titre de comté, *Campania*: elle a la Lorraine, & partie de la Franche-Comté au levant: la Picardie, l'isle de France, & le Gâtinois au couchant; la Bourgogne au midi; & une partie du Luxembourg & du Hainaut au septentrion. Grégoire de Tours croit que son nom est tiré de l'étendue de ses campagnes, qui fournissent en abondance du bled & du bétail. La Champagne comprend partie de la Brie & du Sénonois, le Rhételois, le Bassigni, le Rhémois, la principauté de Sédan, &c. Son étendue du midi au septentrion est d'environ 70 lieues; celle de l'occident à l'orient, est inégale, & de 30 à 45 lieues. On la divise ordinairement en haute & basse: d'autres la divisent selon le cours de ses rivieres, qui sont la Seine, la Marne, l'Aîne, l'Aube, &c. avec la Meuse & l'Yonne, qui n'en arrosent qu'une petite partie. Elle a deux archevêchés, Reims & Sens, & quatre évêchés, Châlons-sur Marne, Langres, Meaux & Troyes: cette derniere ville sur la Seine, est capitale de la Champagne: les autres sont Bar-sur-Aube, Mousson, Provins, Mezieres, Nogent-sur-Seine, Sedan, Epernai, Vitri-le-François, Chaumont, Charleville, Saint-Dizier, Sainte-Ménehoult, Rocroi, Château-Thierri, Montereau-Faut-Yonne, Joinville, Château-Porcien & Raucour, les trois dernieres principautés; Beaufort, Pinei, Choiseul, &c. duchés; Brienne, Planci, Anglure, &c. Le pays de Champagne & de Brie, selon l'ancienne division de César, étoit en partie dans la Gaule Belgique, & en partie dans la Celtique. Le nom de Champagne est nouveau; & le premier qui s'en est servi, est le continuateur de la chronique du comte Marcellin, qui a été suivi par Gregoire de Tours, par Thegan, par Aimoin, & par d'autres qui l'appellerent la Champagne de Reims & quelquefois de Châlons. Dans le partage de la monarchie françoise que firent les enfans du roi Clovis I, & puis ceux de Clotaire I, la Champagne faisoit partie du royaume de Metz, ou d'Austrasie. Gregoire de Tours dit que du temps de Sigebert roi de Metz, qui vivoit en 570, il y avoit un duc de Champagne, nommé LOUP, qui témoigna beaucoup de fidélité pour le jeune roi Childebert, contre Ursion & Betzfroi: GUINTRIO, ou WINTRIO, fut ensuite duc de Champagne, & c'est le même que Brunehaut fit mourir. Flodoard parle de JEAN, fils du même Loup: il étoit frere de *Romulfe* archevêque de Reims. Adon & Sigebert disent que DREUX, fils aîné de PEPIN, surnommé *Heristal*, fut duc de Champagne; mais ce titre de duc n'étoit pas alors une dignité perpétuelle, c'étoit une sorte de gouvernement. Le premier comte héréditaire de Champagne a été ROBERT de Vermandois, fils d'HERBERT II & d'*Hildebrande*, qui se rendit maître de la ville de Troyes vers l'an 953: son frere HERBERT lui succéda, & mourut fort âgé le 28 décembre 993, laissant d'*Ogive* d'Angleterre son épouse, veuve du roi *Charles*, dit *le Simple*, *Etienne*, qui mourut sans postérité en 1019. Après sa mort, EUDES II, comte de Blois, &c. fut comte de Champagne; il étoit fils d'EUDES I, & petit-fils de THIBAUD *le Tricheur*, comte de Blois, ainsi qu'il se voit par la généalogie qui suit.

*SUCCESSION CHRONOLOGIQUE ET GÉNÉALOGIQUE DES COMTES DE CHAMPAGNE.*

I. THIBAUD I du nom, dit *le Vieux* & *le Tricheur*, fut seigneur de Montagu en Laonois, par don de Hugues, dit *le Grand*, duc de France, de Vierzon, & de Sancerre en Berri: il fut aussi comte de Blois, de Chartres & de Tours, & mourut avant le mois de février 978. Il épousa *Leutgarde* de Vermandois, veuve de *Guillaume* I du nom, duc de Normandie, & fille de *Herbert* II du nom, comte de Vermandois & de Troye, dont il eut *Thibaud*, dit *le Jeune*, qui fut tué à Chartres l'an 962, dans une sortie qu'il fit sur Richard I du nom, duc de Normandie; EUDES I du nom, qui suit; *Hugues*, archevêque de Bourges, mort le premier janvier 985; & *Emme*, mariée à *Guillaume* IV du nom, duc de Guienne, & comte de Poitou, morte après le mois d'avril 1004.

II. EUDES I du nom, comte de Blois, de Chartres & de Tours, mort l'an 995, épousa 1°. *Mahaud*, troisiéme fille de *Richard* I du nom, duc de Normandie: 2°. *Berte*, sœur aînée de *Raoul* III du nom, dit *le Fainéant*, roi de la Bourgogne-Transjurane, dont il eut, *Thibaud* II du nom, qualifié comte & évêque dans un titre de Marmoutier, & par d'autres archevêque de Vienne, vivant l'an 1004; EUDES II du nom, qui suit; & *Agnès*, qui vivoit l'an 1001.

III. EUDES II du nom, dit *le Champenois*, comte de Blois, de Chartres, de Tours, de Troyes & de Meaux, s'empara des comtés de Troyes & de Meaux, après la mort du comte Etienne de Vermandois son cousin, malgré Robert roi de France, qui le battit en trois rencontres, & l'obligea de lui demander la paix. Après la mort de son oncle maternel, il prétendit succéder au royaume de la Bourgogne-Transjurane;

& comme il poursuivoit son droit par les armes contre l'empereur Conrad *le Salique*, il fut tué dans un combat, près de Bar, le 17 septembre 1037, âgé d'environ 55 ans. Il épousa vers l'an 1015 *Ermengarde*, fille de *Robert* I du nom, comte d'Auvergne, & d'*Ermengarde* de Provence, dont il eut, THIBAUD III du nom, qui suit; *Henri*, surnommé *Etienne*, comte de Troyes, qui fit la branche des comtes d'Aumale; & *Berte*, mariée 1°. à *Alain* II du nom, dit *le Rebra*, comte de Bretagne: 2°. à *Hugues* II du nom, comte du Mans, morte l'an 1085.

IV. THIBAUD III du nom, comte de Champagne, de Brie, de Blois, de Chartres & de Tours, fut fait prisonnier par Geofroi II du nom, surnommé *Martel*, comte d'Anjou, le 21 août 1044, & lui donna la ville de Tours pour sa rançon, eut plusieurs différends avec Henri I du nom, roi de France, & mourut, selon quelques auteurs, l'an 1085. Il épousa *Alix*, fille de *Raoul* II du nom, dit *le Grand*, comte de Crespi & de Valois, & d'*Alix* comtesse de Bar-sur-Aube, sa premiere femme, dont il eut ETIENNE, dit *Henri*, qui suit; *Eudes* III du nom, comte de Troyes & de Meaux, mort sans postérité; *Philippe*, évêque & comte de Châlons, mort l'an 1100; & *Hugues*, comte de Troyes & de Bar-sur-Aube, qui fit la branche des seigneurs de Champlite.

V. ETIENNE, surnommé *Henri*, comte de Champagne, de Brie, de Blois & de Chartres, entreprit deux fois le voyage d'outre-mer, & étoit en telle réputation parmi les barons de la Palestine, qu'ils l'appelloient *le pere du conseil*. Il fut tué au second voyage près de Ramès le 18 juillet 1102, ayant eu d'*Alix*, fille puînée de *Guillaume*, dit *le Bâtard*, roi d'Angleterre & duc de Normandie, GUILLAUME, comte de Chartres, duquel sont descendus les seigneurs de Sulli & de Voulon, *cherchez* SULLI; THIBAUD IV du nom, qui suit; *Etienne*, dit *de Blois*, comte de Mortain & de Bologne, & roi d'Angleterre, mort le 25 octobre 1154, après un régne de 18 ans, dix mois moins trois jours; *Henri*, dit *Eudes*, évêque de Vinchester en Angleterre, mort l'an 1171; *Mahaud*, qui fut engloutie dans la mer avec *Richard*, comte de Chester, son mari, le 25 novembre 1120; *Lituise*, mariée à *Miles* II du nom, seigneur de Brai & Montlheri, vicomte de Troyes; & *Alix*, qui épousa *Renaud* IV du nom, comte de Joigni.

VI. THIBAUD IV du nom, surnommé *le Grand*, comte palatin de Champagne, de Brie, de Blois & de Chartres, mourut le 10 août 1152, fort regretté de ses sujets, auxquels il avoit fait de grands biens, & fut enterré en l'abbaye de Lagni. Il avoit épousé avant l'an 1123 *Mahaud*, fille aînée de *Engilbert* III du nom, duc de Carinthie, dont il eut HENRI I du nom, qui suit; THIBAUD I du nom, *qui fit la branche des comtes de* BLOIS, *rapportée ci-après*; ETIENNE, de qui descendirent les comtes de Sancerre, *cherchez* SANCERRE; *Guillaume*, cardinal & archevêque de Reims, mort le 9 octobre 1202; *Hugues*; *Agnès*, dame de Ligni, mariée à *Renaud* II du nom, dit *le Jeune*, comte de Bar; *Marie*, alliée à *Eudes* I du nom, duc de Bourgogne, après la mort duquel elle se rendit religieuse à Fontevraut; *Mahaud*, qui épousa *Rotrou* III du nom, comte du Perche; *Elizabeth*, mariée 1°. à *Roger*, duc de la Pouille: 2°. à *Guillame* Goëth IV du nom seigneur de Montmirail; *Alix*, troisiéme femme de *Louis* VII du nom, dit *le Jeune*, roi de France, morte le 4 juin 1206; & *Marguerite* de Champagne, religieuse au prieuré de Fontaine.

VII. HENRI I du nom, comte palatin de Champagne & de Brie, mort le 17 mars 1182, épousa *Marie* de France, fille de *Louis* VII du nom, dit *le Jeune*, roi de France, & d'*Aliénor*, duchesse de Guienne: elle mourut le onze mars 1198, âgée de 60 ans, de regret d'avoir perdu son fils aîné. Leurs enfans furent HENRI II du nom, qui suit; THIBAUD V du nom, qui continua la postérité, *rapportée après celle de son frere aîné*; *Scholastique*, mariée à *Guillaume* III du nom, comte de Vienne & de Mâcon; & *Marie* de Champagne, qui épousa *Baudouin* IX du nom, comte de Flandres, empereur de Constantinople, morte le 29 août 1204.

VIII. HENRI II du nom, dit *le Jeune*, comte palatin de Champagne, & roi de Jérusalem, tomba d'une fenêtre au château d'Acre en la Palestine l'an 1197, dont il mourut. Il épousa 1°. *Ermanson*, fille & héritiere de *Henri*, marquis de Namur, dont il n'eut point d'enfans: 2°. *Isabeau*, reine de Jérusalem & de Chypre, veuve de *Conrad*, marquis de Montferrat, & fille du roi *Amauri*, dont il eut *Alix* de Champagne, reine de Chypre, mariée à *Hugues* du Luzignan I du nom, roi de Chypre; & *Philippe* de Champagne, alliée l'an 1214 à *Erard* de Brienne, fils d'*André*, seigneur de Rameru.

VIII. THIBAUD V, fils puîné du roi Henri I, fut comte palatin de Champagne & de Brie après son frere aîné, & mourut le 25 mai 1201, âgé de 25 ans ou environ. Il avoit épousé en 1195 *Blanche* de Navarre, fille de *Sanche*, roi de Navarre, dont il eut THIBAUD VI du nom, qui suit; & *N.* de Champagne, morte jeune.

IX. THIBAUD VI du nom, dit *le Posthume*, puis *le Grand*, ou *le Faiseur de chansons*, fut maintenu dans la possession du comté de Champagne, contre la prétention de sa cousine Philippe, & d'Erard de Brienne son mari, par arrêt des grands du royaume, donné à Melun l'an 1216. Il fit depuis la guerre contre S. Louis, fils de son bienfaiteur, & la régente Blanche de Castille, avec lesquels il s'accorda, & devint roi de Navarre vers l'an 1236, après la mort de Sanche, son oncle maternel: il fit aussi le voyage d'outre-mer avec les ducs de Bourgogne & de Bretagne, & plusieurs autres grands seigneurs de France, & mourut après son retour le 10 juillet 1254. Il épousa 1°. à l'âge de 18 ans *Gertrude*, comtesse de Daschbourg, de Moha, & de Metz, veuve de *Thibaud* I du nom, duc de Lorraine, & fille unique d'*Albert* comte de Daschbourg, &c. dont il fut séparé: 2°. *Agnès* de Beaujeu, fille de *Guichard*, seigneur de Beaujeu, & de *Sibille*, fille de *Philippe*, comte de Flandre & de Hainault: 3°. par contrat du mois de mars 1232, *Marguerite* de Bourbon, fille aînée d'*Archambaud* VIII du nom, dit *le Grand*, sire de Bourbon, & de *Beatrix* de Monluçon. Du second mariage sortit *Blanche* de Champagne, mariée l'an 1235 à *Jean* I du nom, dit *le Roux*, duc de Bretagne, morte le 5 août 1283. Du troisiéme vinrent, *Thibaud* VII du nom, dit *le Jeune*, comte de Champagne & de Brie, & II du nom, roi de Navarre, mort au retour du voyage d'outre-mer à Trapani au royaume de Sicile, le 4 décembre 1270, sans postérité d'*Isabelle* de France, fille du roi S. Louis, morte le 17 avril 1271; *Pierre*, mort jeune; HENRI III, qui suit; *Aliénor*; *Marguerite*, alliée l'an 1255 à *Ferri* II du nom, duc de Lorraine; & *Béatrix* de Champagne, mariée par contrat du mois de novembre 1258 à *Hugues* IV du nom, duc de Bourgogne.

X. HENRI III du nom, surnommé *le Gros*, comte palatin de Champagne & de Brie, roi de Navarre, mourut le 22 juillet 1274, laissant de *Blanche* d'Artois, fille de *Robert*, comte d'Artois, qu'il avoit épousée l'an 1269, & morte le premier mai 1302, pour fille unique *Jeanne* reine de Navarre, comtesse de Champagne & de Brie, mariée le 16 août 1284 à *Philippe* IV du nom, roi de France, morte le 2 avril 1304, âgée de 33 ans.

### *Comtes de Blois.*

VII. THIBAUD de Champagne, surnommé *le Bon*, second fils de THIBAUD IV du nom comte de Champagne, & de *Mahaud* de Carinthie, fut comte de Blois & de Chartres, & fut créé sénéchal de France en 1152. Il rendit de grands services aux rois Louis VII, dit *le Jeune*, & Philippe II, dit *Auguste*, & mourut au siége

d'Acre l'an 1191. Il épousa en 1164 *Alix* de France, fille du roi *Louis* VII, dit *le Jeune*, & d'*Aliénor*, duchesse de Guienne sa premiere femme, dont il eut *Thibaud*, mort jeune; LOUIS, qui suit; *Henri*, mort jeune; *Philippe*, pere de *Thibaud; Marguerite*, alliée 1°. à *Hugues* d'Oisi III du nom, seigneur de Montmirail: 2°. à *Oton*, comte de Bourgogne: 3°. à *Gautier* II du nom, seigneur d'Avesnes; *Elizabeth*, comtesse de Chartres, mariée 1°. à *Sulpice* III du nom, seigneur d'Amboise: 2°. à *Jean* d'Oisi, seigneur de Montmirail; & *Alix* de Blois, abbesse de Fontevrault en 1211.

VIII. LOUIS, comte de Blois & de Chartres, fut tué à la bataille d'Andrinople par les Bulgares le 14 août 1204. Il épousa *Catherine*, comtesse de Clermont en Beauvoisis, fille aînée & héritiere de *Raoul* I du nom, comte de Clermont, connétable de France, dont il eut THIBAUD II, qui suit; *Raoul*, mort jeune; & *Jeanne* de Blois, morte jeune.

IX. THIBAUD II du nom, dit *le Jeune*, comte de Blois, de Chartres & de Clermont, mourut vers l'an 1218, sans laisser de postérité de *Mahaud* d'Alençon, fille de *Robert* I du nom, comte d'Alençon, & de *Jeanne* de la Guerche, ni de *Clémence* des Roches, fille de *Guillaume* des Roches, sénéchal d'Anjou & de *Marguerite* de Sablé, ses deux femmes: cette derniere se remaria à *Geofroi* IV du nom, vicomte de Châteaudun, dont elle eut deux filles.

Lors du mariage de JEANNE, comtesse de Champagne, & reine de Navarre, avec PHILIPPE IV du nom, roi de France, la Champagne fut inséparablement unie à la couronne: ce qui fut depuis confirmé par les traités particuliers, comme celui de Laon en 1317, du roi Philippe *le Long*, avec Eudes de Bourgogne, & un autre du 14 mars 1335, entre le roi Philippe *de Valois*, & Philippe, roi de Navarre, avec Jeanne de France sa femme. Par ce dernier traité le roi & la reine de Navarre céderent tous les droits qu'ils pouvoient avoir sur la Champagne & la Brie, au roi qui leur donna quelques autres terres. En 1361 le roi Jean réunit encore ces comtés à la couronne. Au reste il est sûr que les comtes de Champagne faisoient tenir les états de leur pays par sept comtes leurs vassaux, qu'ils appelloient Pairs de Champagne: c'étoient les comtes de Joigni, de Retel, de Brienne, de Rouci, de Braine, de Grand-pré & de Bar-sur-Seine. Les rois de France étant devenu comtes de Campagne, y faisoient tenir les états ou grands jours par leurs officiers. Les auteurs parlent diversement du titre de Palatin, qu'avoient les comtes de Champagne: Du Cange prouve dans *ses notes sur Joinville*, que comme les comtes rendoient la justice dans les villes, celui de Troyes étoit appellé Palatin, parcequ'il exerçoit la jurisdiction sur les officiers de la maison du roi. * Grégoire de Tours. Aimoin. Sigebert, &c. Pithou, *mémoires des comtes héréditaires de Champagne, & généalogie des comtes héréditaires de Troyes.* Claude Moissant, *geneograph. hered. Camp. Comit.* Camuzat. Du Cange. Sainte-Marthe. Labbe. Du Pui. Le pere Anselme, &c.

CHAMPAGNE (Guillaume de Champagne ou de Blois, dit *aux blanches-mains*,) vivoit dans le XII siécle. Il fut archevêque de Sens, puis de Reims, nommé cardinal l'an 1180, par le pape Alexandre III, légat dans les Gaules & en Allemagne, régent du royaume, & principal ministre d'état sous le roi Philippe Auguste. Il étoit le quatriéme fils de *Thibaud*, dit *le Grand*, comte de Champagne, qui l'avoit destiné dès son enfance à l'église, comme nous l'apprenons des épîtres de S. Bernard, & frere d'*Alix* de Champagne, mere du roi Philippe Auguste: aussi lorsque ce prince entreprit le voyage de la terre sainte, il laissa sa mere *Alix* & son oncle Guillaume régens du royaume: il mourut l'an 1202 à Laon. Pierre de Blois lui adresse deux lettres, la 28ᵉ & la 122ᵉ. Etienne de Tournai, abbé de Sainte Genevieve, puis évêque de Tournai, lui en écrivit 25 sur divers sujets importans. Pierre Comestor lui dédia son histoire scholastique; & Gautier, célébre poëte de ce siécle-là, son Alexandriade. On peut encore voir les auteurs de son temps. * Pierre de Celles, *liv. I, ep.* 5. Guillaume le Breton, *in Philip.* Rigord, *in vita Philip. Longi.* S. Bernard, *ep.* 11. Jean de Salisberi, *ep.* 287. Roger de Hoveden. Vincent de Beauvais. Bzovius. Sponde. Ciaconius. Sainte-Marthe. Auteuil, *hist. des minist. d'état, &c.*

☞ CHAMPAGNE (Guillaume de la) reçu au serment d'avocat au parlement de Paris, le 20 avril 1693, a donné un traité de la légitime, Paris 1720, *in*-12. * *Mém. mss.* de M. Boucher d'Argis.

CHAMPAGNE ou CHAMPAIGNE (Philippe) peintre célébre, né à Bruxelles le 16 mai de l'an 1602. Dès son plus jeune âge, il témoigna beaucoup d'inclination pour la peinture: & après s'être appliqué d'abord à la figure, il étudia ensuite le paysage sous le célébre Fouquier. On lui conseilla de faire un voyage en Italie; & en passant à Paris, du Chêne, peintre de la reine Marie de Médicis, l'arrêta dans sa maison. Champaigne épousa depuis la fille de du Chêne, dont il obtint la place après qu'il fut mort. La reine Marie de Médicis lui donna un appartement dans son palais du Luxembourg où il fit divers ouvrages, & l'employa encore à peindre la voute de l'église des Carmélites du fauxbourg S. Jacques, où il y a un crucifix de sa main qu'on estime beaucoup. Le roi Louis XIII, & le cardinal de Richelieu l'honorerent aussi de leur estime. Champaigne étoit l'homme du monde le plus doux & le plus honnête, tout-à-fait désintéressé, bon ami, serviable, & qui savoit se faire aimer. Il a fait un très-grand nombre de tableaux, paysages, portraits & histoires: un de ses meilleurs ouvrages est un plafond dans l'appartement du roi à Vincennes, qu'il fit au sujet de la paix de 1659. Il se trouva à l'établissement de l'académie royale des peintres, de laquelle il fut recteur, & il mourut le 12 août de l'an 1674. Il étoit resté veuf à l'âge de 36 ans, & n'avoit point songé à de secondes nôces. Entre ses bonnes qualités, on admira sa piété, son désintéressement, & une grande charité pour les pauvres. Il avoit eu divers fils qui moururent jeunes, & sa fille aînée se fit religieuse; mais il éleva auprès de lui Jean-Baptiste CHAMPAIGNE, son neveu, fils de son frere, qu'il a laissé pour héritier de ses biens & de son esprit. Ce dernier a fait graver le portrait de son oncle peint par lui-même. Il étoit né à Bruxelles en 1643, & est mort professeur de l'académie de peinture à Paris en 1688. M. d'Argenville a donné la vie de Philippe Champagne, au tome II, *in*-4°, de ses *vies des plus fameux peintres.* * *Mém. du temps.*

CHAMPEAUX (Guillaume de) *cherchez*, GUILLAUME dit de CHAMPEAUX.

☞ CHAMPI (Jacques) reçu au serment d'avocat au parlement de Paris en 1641, a donné au public la coutume de Meaux, avec des notes, en un volume *in*-12, dont il y eut deux éditions de son vivant. Il y a joint des notes sur la coutume prétendue locale de Sezane, qui a depuis été abrogée par arrêt du parlement du 11 juin 1739. A la fin de ce volume, il y a une petite dissertation sur les substitutions, & un abrégé de plusieurs questions de droit coutumier. Il a aussi donné la coutume de Melun, avec des notes, en un volume *in*-12. * *Mém. mss.* de M. Boucher d'Argis, avocat.

CHAMPIER (Symphorien) étoit de Lyon, & fut échevin de cette ville en 1520, & une seconde fois en 1533. Avant son premier consulat il s'étoit déja fait une grande réputation en enseignant & en pratiquant la médecine dans sa patrie. Antoine, duc de Lorraine & de Calabre, partant avec Louis XII, roi de France, pour la guerre d'Italie, le prit pour son premier médecin, & le combla de biens & d'honneurs. Champier de son côté n'abandonna pas le duc dans toutes les occasions dangereuses où ce prince se trouva exposé; il combattit avec lui en plusieurs rencontres, & donna lieu de faire

admirer autant sa valeur, que l'on estimoit sa science. Pour le récompenser de cette fidélité, le duc le fit chevalier de sa main, & depuis ce temps-là Champier mit à la tête de ses ouvrages le titre d'*eques auratus*; (chevalier aux éperons dorés.) Champier épousa *Marguerite* du Terrail, de la maison du chevalier Bayard, & il se faisoit un grand honneur de cette alliance. Il fut aggrégé le 9 octobre 1515 à l'université de Pavie; & ce fut lui qui jetta les premiers fondemens du collége des médecins à Lyon, qui ne prit néanmoins une forme stable que plusieurs années après sa mort; aussi prend-il le titre d'aggrégé au collége des médecins de Lyon, *aggregator Lugdunensis.* Ce fut lui encore qui, par ses soins & par son crédit, fit établir le collége de la sainte Trinité dans la même ville. Il étoit en liaison avec la plupart des savans de son temps, tant étrangers que François, & il en a été comblé d'éloges. Il a fait un grand nombre d'ouvrages avant & depuis son voyage d'Italie. Les meilleurs sont ceux qui traitent de la médecine, ou de quelque partie de la physique. Il étoit assez mauvais historien. On compte entre ses ouvrages, les suivans: *Hortus Gallicus pro Gallis in Gallia scriptus, qui Gallos in Gallia omnium ægritudinum remedia reperire docet, nec medicaminibus egere peregrinis*, in-8°, à Lyon en 1533. *Campus Elysius Galliæ amœnitate refertus, in quo quidquid apud Indos, Arabes, & Pœnos reperitur, apud Gallos posse reperiri*, à Lyon, *in*-4° en 1533. *De Gallis summis pontificibus*; avec son trophée françois, *in-fol.* en 1507. *Ecclesiæ Lugdunensis hierarchia, quæ est Franciæ prima sedes*, in-fol. en 1537. Le même traduit par Léonard de Ville, (c'est-à-dire, par Champier lui-même) *in*-4° en 1545. Cet ouvrage est plein de fables. *Des évêques & comtes de Toul*, jusqu'en 1509. Cette histoire est imprimée dans la chronique du royaume d'Austrasie, par le même, *in-fol.* en 1509. *Descriptio expeditionis in Gennenses à Ludovico XII, anno* 1506 *facta*, avec son trophée des François, *in-fol.* en 1507. *Les triomphes de Louis XII, contenant l'origine & la déclinaison des Vénitiens, & leur défaite à Agnadel*, in-4°, en 1509. Tous ces ouvrages ont été imprimés à Lyon. *Regum Francorum genealogia*, avec son trophée des François. *Les généalogies des Gaules & des rois de France, & celles des ducs de Savoye, avec la chronique des ducs de Savoye*, par le même, *in-fol.* à Paris en 1516. *Genealogia Lotharingorum principum*, in-fol. en 1537. *De monarchia Gallorum, & de triplici ejus imperio*, à Paris, *in*-8°, en 1537. *De viris illustribus ac heroïbus Galliæ*, avec son traité de la monarchie des François, *in*-8°, en 1537. *La vie du capitaine Bayard, gentilhomme de Dauphiné*, in-4°, à Paris en 1525, & *in*-8°, en 1526, à Lyon en 1602. La même, en latin, à Basle en 1550. Cette histoire est un vrai roman. *Petit livre du royaume des Allobroges*, dit depuis *de Bourgogne* ou *Viennois*, in-8°, à Lyon en 1529. *De origine & commendatione civitatis Lugdunensis*, in-fol. à Lyon en 1507. Le même, avec d'autres piéces, *in-fol.* en 1537, à Lyon chez Treschel. *Diversa gesta Lotharingorum, & de situ & singularibus Lotharingiæ*, in-8°. *Le recueil ou chronique des histoires du royaume d'Austrasie, &c.* à Lyon, *in-fol.* en 1509. *Le fondement & origine des titres de noblesse, & des états de tous les nobles*, avec la maniere de faire les rois d'armes, hérauts, &c. *Le secret de l'art de l'armoirie, &c.* in-12, à Paris en 1535, à Lyon en 1537. *De antiquitate domûs Turnonensis*, in-fol. à Lyon en 1527. *Pretiosa margarita de medici atque ægri officio*, dédié à André Briau, premier médecin de Louis XII. Champier se nommoit en latin *Campegius* ou *Camperius.* * Le P. Colonia, jésuite, *hist. littér. de Lyon, tome II.* Le Long, *biblioth. hist. de la France.*

CHAMPIER (Claude) fils du précédent, sieur de la Faverge, Corcelles & la Bastie, écrivit à l'âge de dixhuit ans un livre curieux sur les singularités des Gaules, imprimé à Paris chez Janot en 1538, & à Lyon par Rigaud en 1556. On a encore de lui un catalogue des trois Gaules Celtique, Belgique, & Aquitanique, *in*-8°, à Paris en 1560, *in*-16, & à Lyon en 1573. Le pere Colonia ne parle pas de cet ouvrage. Claude Champier étoit Lyonnois. * *Voyez* les auteurs cités ci-dessus.

CHAMPIER (Jean Bruyerin) neveu de Symphorien Champier, étoit médecin & du collége des médecins de Lyon. On a de lui un livre *de re cibaria*; & des traductions de plusieurs livres d'Avicenne. * Le pere Colonia, jésuite, *hist. littér. de Lyon, tome II.*

CHAMPION. On appelloit ainsi autrefois un combattant, qui entroit dans le champ de bataille, pour vuider quelque différend par un duel. Dans la suite du temps, on donna ce nom à celui qui entreprenoit de combattre pour un autre, soit pour une dame, soit pour un homme qui eût quelque infirmité, ou qui fût trop jeune, ou trop vieux. Sur quoi il faut remarquer qu'anciennement on terminoit par duel les différends qui ne se pouvoient décider par les juges; quelquefois on ordonnoit ce combat pour juger de l'innocence de ceux qui étoient accusés de quelque crime; de sorte que celui qui demeuroit vainqueur, étoit réputé innocent, ou avoir meilleur droit. Les chevaliers & les seigneurs de marque ne combattoient pas eux-mêmes contre ceux qu'ils accusoient de larcin, ou de rapt, ou de quelqu'autre crime semblable. Les clercs, les chanoines, & les religieux donnoient aussi des champions pour eux. Enfin tous ceux qui étoient accusés d'un crime, dont la peine n'alloit pas à la privation de la vie, ou de quelque membre, étoient exempts de combattre en personne, & donnoient des champions. Les parricides, les voleurs, & autres gens de cette espece étoient obligés de soutenir le duel, si l'âge & les forces leur permettoient de combattre. Les champions mercénaires, qui combattoient pour l'intérêt & non pas pour la gloire, ni pour défendre leur innocence, étoient mis au rang des personnes infâmes. Il y en avoit qui se louoient à des seigneurs, pour servir de champions, quand l'occasion s'en présenteroit, & leur faisoient hommage pour la somme qu'ils en recevoient, ou pour le fief qu'ils possédoient à cette condition. Les champions combattoient toujours à pied, & jamais à cheval. On leur coupoit auparavant les cheveux, leur laissant une maniere de couronne ou rond sur le haut de la tête. Leurs armes étoient un bâton, & un bouclier.

En Angleterre, on appelle champion du roi, un chevalier, qui après le couronnement du roi, présente un cartel à quiconque veut nier que le nouveau prince soit légitime roi d'Angleterre. Thomas Milet, Walfingham, & Froissart décrivent de pareils défis, après le couronnement d'Edouard V en 1326, de Richard II en 1376, & de Henri IV en 1399. Froissart dit, qu'après le second service de table, il vint un chevalier tout armé, couvert de mailles de vermeil, monté sur un cheval de guerre, & précédé d'un chevalier qui portoit sa lance, & que s'étant approché du roi pendant le festin, il lui présenta un cartel, par lequel il défioit celui qui oseroit dire que Henri IV n'étoit pas légitime roi d'Angleterre. Ce que le roi fit crier par un héraut d'armes en la salle, & en six endroits de la ville. Quelques-uns croient que ce champion du roi représente l'Angleterre, parceque, disent-ils, le roi ne doit combattre en ces rencontres que par un champion, & qu'il n'a point d'autre champion que la patrie. Villani dit que vers l'an 1270 on proposa de donner au comte d'Anjou & de Provence le titre de *champion de la sainte église*; c'est-à-dire, de défenseur & de protecteur. * Du Cange, *Glossarium latinitatis.*

CHAMPION (Pierre) jésuite, né à Avranches en Normandie le 19 d'octobre 1631, entra dans la société des jésuites le 18 novembre de l'an 1651. Il enseigna dans les basses classes pendant sept ans, & régenta la rhétorique deux ans. Il fit ses quatre vœux le 2 février de l'an 1665. La même année ayant demandé & obtenu d'être envoyé au-delà des mers pour y exercer les fonctions de missionaire apostolique, il se rendit à Marseille où il tomba malade. Ce contre-temps

arrêta pour lors les effets de son zèle, & par le conseil des médecins il fut renvoyé à Paris. Lorsque sa santé fut rétablie, on le chargea de nouveau d'enseigner la rhétorique; après quoi il se livra au ministere de la prédication. Quelques années après, sa majesté ayant fait équiper une flotte pour les isles de Cayenne & de Tabago, il eut la permission de s'y embarquer avec la qualité d'aumônier. De retour en France, il passa vingt ans dans une maison de sa société à Nantes. Il y est mort le 28 juin de l'an 1701. Il est auteur des ouvrages suivans: 1. *La vie du pere Jean Rigoleuc, jésuite, avec ses traités de dévotion*, & *ses lettres spirituelles*, à Paris, chez Etienne Michallet, 1694, *in-12*; & à Lyon, chez Pierre Valfray, en 1735, *in-12*. 2. *La vie & la doctrine spirituelle du pere Louis Lallemant, jésuite*, à Paris, chez Etienne Michallet, en 1694, *in-12*; & à Lyon, en 1735, *in-12*. 3. *La vie des fondateurs des maisons de retraite, monsieur* (Louis-Eudes) *de Kervilio, le pere Vincent Huby, & mademoiselle* (Catherine) *de Francheville*, à Nantes, chez Jacques Mareschal, en 1698, *in-12*. 4. Le pere Champion est aussi l'éditeur des lettres spirituelles & des dialogues du pere Jean-Joseph Surin, jésuite. * Extrait d'un mémoire manuscrit latin, communiqué par le R. P. Oudin, jésuite.

CHAMPLAIN (Samuel de) gentilhomme de Xaintonge, a été un de ceux qui ont le plus contribué à l'établissement du Canada. Ses premiers voyages furent à l'Acadie, dont il a reconnu tous les ports. Nous en avons des descriptions & des planches très-exactes dans ses mémoires. Il parcourut toute la côte méridionale du continent, environ quinze lieues, par-de-là Baston, où les Anglois n'avoient alors aucun établissement. Dans ces voyages il n'étoit que lieutenant du sieur de Monts. Il fit en cette même qualité quelques autres voyages dans le fleuve de saint Laurent; commença le premier établissement de Quebec; remonta jusqu'au lac qui porte son nom, où il aida les sauvages, Micmaks, & Algonquins à remporter un grand avantage sur les Iroquois; & jetta les premiers fondemens d'une habitation dans l'isle de Mont-Réal. Dans un autre voyage il monta beaucoup plus haut dans le fleuve, & défit encore les Iroquois dans leur propre pays, n'ayant avec lui que peu de François, & un très-grand nombre de sauvages. En 1611, étant de retour en France pour solliciter de nouveaux secours, les Maloins firent révoquer le privilége exclusif pour la pêche du Canada, qui avoit été accordé au sieur de Monts; mais en 1613 M. le Prince qui fut nommé vice-roi de la nouvelle France, fit le sieur de Champlain son lieutenant de roi dans ce pays-là, & l'y envoya avec tout ce qui étoit nécessaire pour se fortifier à Quebec. Il fut sur ce pied-là successivement sous les ducs de Montmorenci & de Vantadour, & enfin sous le cardinal de Richelieu, qui, les uns après les autres, succéderent à M. le Prince. La compagnie de cent associés qui fut formée en 1628, lui confirma la même dignité & la même autorité, & il s'en servit utilement pour l'avancement de la colonie en 1629. Quebec, malgré la vigoureuse résistance de Champlain, fut pris par les Anglois, & les François furent obligés de sortir presque tous du pays en 1631. Le Canada fut rendu à la France, & Champlain en fut fait gouverneur général: il y passa en 1634 avec quatre vaisseaux, & il mourut à Quebec sur la fin de l'année suivante, après trente-trois années de travaux, dont ses successeurs ont gouté les fruits. *Voyez* ses voyages. * Lescarbot, *diverses relations du Canada.*

CHAMPS (Gilles des) étoit de Rouen, & docteur de Paris. Il a été regardé comme l'un des plus célébres théologiens de son temps, & son mérite l'a élevé aux premieres dignités de l'église. Il fut grand-maître du collége de Navarre à Paris, vers l'an 1389, après Pierre d'Ailly. Le roi Charles VI le choisit pour son confesseur, & l'employa dans plusieurs négociations pour l'extinction du fameux schisme d'Avignon. Ce prince l'employa entr'autres dans la grande ambassade qui fut envoyée à Benoît XIII en 1395, pour l'engager à céder le pontificat. Il harangua ce pape en présence de vingt-deux cardinaux, & de beaucoup d'autres prélats. Le pape ayant voulu répliquer, des Champs réfuta publiquement son discours. Le pape ayant ensuite demandé que l'avis des députés fût mis par écrit, des Champs répondit avec liberté qu'il n'étoit pas nécessaire de coucher sur le papier un mot qui ne contenoit que deux syllabes, *cession*. Il fut aussi envoyé en Allemagne, pour donner avis à l'empereur Wenceslas de cette ambassade. Gilles des Champs fut évêque de Coutances en Normandie, & le pape Jean XXIII l'éleva au cardinalat le 6 juin de l'an 1411; mais il n'est pas vrai qu'il ait été évêque de Senlis, comme presque tous les auteurs l'ont avancé; il ne se trouve point en effet dans les catalogues les plus exacts des évêques de cette ville. * *Hist. du collége de Navarre, par M.* de Launoy. Lenfant, *hist. du concile de Pise. Mémoire manuscrit sur les évêques de Senlis.*

CHAMPS (Etienne Agard de) jésuite, naquit à Bourges l'an 1613, & entra dans la société à l'âge de dix-sept ans. Il s'y appliqua d'abord aux belles lettres; & il y réussit si bien, que le cardinal de Richelieu fit représenter dans son palais une tragédie latine de sa composition. Après un cours de philosophie qu'il enseigna au collége de Paris, il y fut établi professeur en théologie; & il eut l'honneur d'avoir parmi ses écoliers le prince de Conti, Armand de Bourbon, que le prince de Condé son pere destinoit à l'église. Ce jeune prince soutint ses thèses de tentative en Sorbonne, quoiqu'étudiant chez les jésuites, le 10 juillet 1646, n'étant entré que depuis trois mois dans sa dix-septiéme année. Le disciple fit grand honneur à son maître; & s'il changea par la suite de sentiment sur la grace, il ne changea rien à l'estime qu'il avoit conçue pour celui qui lui avoit appris à raisonner sur ces matieres. Les lettres qu'ils s'entr'écrivirent à ce sujet en 1664 en sont une preuve. Le premier ouvrage du P. de Champs fut en latin, sur le *libre arbitre*. Il en donna une troisiéme édition en 1646, sous le nom d'*Antoine Ricard*, & y joignit les thèses du prince de Conti. Il fut suivi en 1648 d'une *réponse* latine *à la Thériaque*, que Libert Froidmont, doyen & professeur de Louvain, avoit fournie, sous le nom de *Vincentius Lenis*, contre le libre arbitre de Ricard, & du livre françois imprimé en 1651 sous le titre de *secret du jansénisme découvert*, ouvrage qui mit aux prises le pere de Champs avec l'abbé de Bourzeis. Ces trois traités servent comme de préliminaires à son ouvrage *de hæresi janseniana*, qu'il dédia au pape Innocent X en l'année 1654. Il fut encore auteur d'un autre petit traité intitulé: *Quæstio facti*, imprimé à Paris en 1660, où il examine si les jésuites sont les seuls qui aient tenu la doctrine de la probabilité. On lui attribue aussi un autre livre imprimé en 1682, avec ce titre: *Sentimens de S. Augustin sur la grace, opposés à ceux de Jansénius.* Mais cet ouvrage est du pere Jean le Porcq, prêtre de l'oratoire, qui a enseigné la théologie pendant près d'un demi-siécle dans sa congrégation. Le pere de Champs fut honoré dans son ordre & passa par les premiers emplois, jusqu'à être trois fois provincial. Dans ces postes il se fit aimer au dedans, & considérer au dehors. Ses manieres polies, mais religieuses, soutenues d'un extérieur avantageux, lui mériterent l'attachement des personnes du premier rang. Le grand prince de Condé qui l'avoit connu dès sa jeunesse, l'estima jusqu'à la mort; & dans les dernieres années de sa vie, il lui confia ce qu'il avoit de plus précieux. Enfin le pere de Champs accablé de vieillesse, se retira à la Fléche, où il mourut âgé de 88 ans, le 31 juillet 1701, ayant passé 71 ans dans sa compagnie, à pratiquer toujours exactement les vertus de son état. *Voyez* l'histoire du jansénisme en trois volumes, & la préface des lettres du prince de Conti & du pere de Champs *sur la grace*, de l'édition de Hollande. Dans les *selectæ orationes panegyricæ patrum societatis Jesu*, tome II, à Lyon 1667, on

on trouve un discours du pere de Champs, intitulé : *S. Augustinus theologorum Aristoteles, sive de S. Augustini in rebus theologicis auctoritate oratio.* Les lettres du pere de Champs à M. le prince de Conti sur la matiere de la grace, sont au nombre de neuf, écrites depuis le 5 août 1664 jusqu'au 19 septembre de la même année. Elles ont été imprimées avec les réponses du prince en 1689, *in-12*, en Hollande, sous le titre de Cologne, avec quelques autres piéces.

☞ CHAMPS (François-Michel-Chrétien des) né en Champagne en 1683, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, ensuite à l'état militaire, & il finit par être financier. Le trop de soin qu'il prit pour conserver sa santé, précipita ses jours. Il mourut à Paris en 1747, dans sa soixante-quatriéme année. On a de cet auteur trois tragédies, *Caton d'Utique*, représentée le 25 janvier 1715; *Antiochus & Cléopatre*, représentée le 29 octobre 1717, & *Artaxerce* en 1721. La premiere de ces piéces eut un succès assez heureux : elle a même été traduite en anglois, & jouée sur le théatre de Londres. M. des Champs a donné encore une *histoire du théatre françois.* S'étant marié à Paris, il quitta le théatre, s'appliqua à la finance, & travailla plusieurs années dans les bureaux de MM. Paris. * M. Titon du Tillet, *second supplément du Parnasse françois.*

CHANA, CANA, anciennement *Coptos*, ancienne ville de la haute Egypte. Elle est sur le bord oriental du Nil, dans le cassif de Minio, entre la ville de ce nom & celle d'Assuana. Cette ville a été fort considérable pour le commerce; parceque toutes les marchandises qu'on apportoit des Indes par la mer Rouge, y étoient transportées par terre, pour y être embarquées sur le Nil. * Mati, *dict.*

CHANA, royaume d'Afrique, *cherchez* CANO.

CHANAAN, fils de *Cham*, vivoit l'an 1670 du monde, & 2365 avant J. C. L'écriture dit que Cham ayant apperçu son pere Noé enseveli dans le vin, & dormant dans une posture indécente, osa l'exposer aux yeux de ses freres qui furent plus respectueux, & couvrirent la nudité de leur pere. Noé après son réveil, ayant appris ce qui s'étoit passé, maudit Chanaan fils de Cham, & soumit sa postérité à celle de ses oncles. Quelques interprétes ont cru que Chanaan avoit découvert le premier la nudité de son aïeul. Quoi qu'il en soit, la malédiction qu'il reçut, fut accomplie selon S. Chrysostome, dans les Gabaonites. Genebrard veut qu'à cause d'elle les Chananéens & plusieurs peuples d'Afrique aient été sujets à des rois étrangers d'Asie ou d'Europe; aux Ptolémées, aux Grecs, aux Romains, aux Vandales, aux Sarasins, & enfin aux Turcs & aux Arabes; mais il est plus sûr qu'elle regardoit la destruction des descendans de Chanaan, par les Israélites, & que Noé voyoit par un esprit de prophétie les crimes de ces Chananéens, qui furent vaincus du temps de Moïse, de Josué, des Juges, & des rois d'Israël. Quelques-uns croient que Chanaan est le même que le Mercure des païens. * *Genese, ch. IX, v.* 25. S. Chrysostome, *hom.* 8 *sur S. Math.* Génebrard, *l.* 1, *chron. A. M.* 1637. Torniel, *A. M.* 1666, *num.* 5 *& suiv.* Bochart, *phaleg. l.* 1, *c.* 2.

CHANAC (Bertrand de) que divers auteurs confondent avec Bertrand de Cosnac, cardinal; mais c'est sans aucune raison. Car quoiqu'ils fussent tous deux natifs de la province de Limosin, celui dont nous parlons étoit archevêque de Bourges, patriarche de Jérusalem, & administrateur de l'évêché du Pui. En 1344 il étoit clerc de la chambre du pape Clément VI. Il fut fait archidiacre d'Agde en 1350, en 1374 archevêque de Bourges, en 1382 patriarche de Jérusalem, & en 1383 administrateur de l'évêché du Pui, qu'il ne tint que peu de temps. Clement VII le fit cardinal en 1385, & il mourut le 20 mai de l'an 1404 à Avignon, où il est enterré dans l'église des dominicains. * Bosquet, *in vit. Greg. XI.* Zurita, *l.* 10, *c.* 15. Frizon, *Gall. purp.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Auberi, *hist. des cardinaux*, Victorel. Onuphre. Ughel, &c. Baluze, *vitæ pap. Aven.*

CHANAC (Guillaume de) évêque de Paris, vivoit dans le XIV siécle. Il étoit Limosin, & fut archidiacre de Paris, élevé à l'épiscopat de cette ville par le pape Jean XXII, le 18 août de l'an 1332. Il fut fait ensuite patriarche d'Alexandrie l'an 1342 : il céda pour lors l'évêché de Paris à FOULQUES DE CHANAC son neveu. Ceux qui ont dit qu'il étoit de la maison de Pompadour se sont trompés; car les Pompadours ne sont entrés dans la maison de Chanac, que par Raoul, seigneur de Pompadour, qui épousa *Galliene* de Chanac : il a fondé à Paris le collége de Chanac, dit aussi de Pompadour, ou de S. Michel. Il mourut le 3 mai en 1348, âgé de près de cent ans, & a été enterré à S. Victor. On voit dans la chapelle de l'infirmerie son épitaphe. * Du Breul & Du Chêne, *antiquités de Paris.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.*

CHANAC (Guillaume de) cardinal, évêque de Chartres & de Mende, étoit originaire du Limosin, mais né à Paris, petit neveu de Guillaume, patriarche d'Alexandrie, & neveu de Foulques, évêque de Paris, qui mourut le 25 juillet 1349. Il fut mis dans l'abbaye de S. Martial à l'âge de sept ans, fut docteur en droit canon, ensuite chefcier de S. Martial, prieur de Longpont & de Vezelai, abbé de S. Florent de Saumur en 1354, & évêque de Chartres en 1368. Il fut transféré dès le commencement de l'an 1371 à l'évêché de Mende, dans le Gévaudan; & la même année il fut fait cardinal par le pape Grégoire XI. Ce prélat mourut le 30 décembre de l'an 1394, à Avignon. * Onuphre. Ciaconius, &c. Frizon, *Gall. purp.* Auberi, *histoire des cardinaux, &c.* Baluze, *vitæ pap. Aven.*

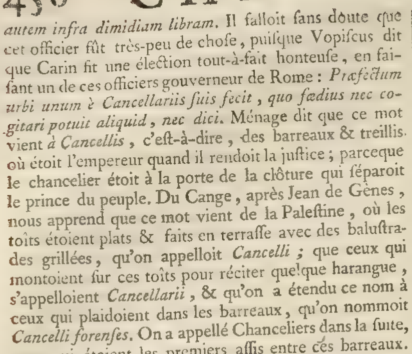
CHANAO, comte de Vannes, vivoit dans le VI siécle. Peu content de l'héritage qui lui étoit échu, il fit mourir trois de ses freres, pour usurper leur bien, & poursuivit Macliau qui étoit le quatriéme. Ce dernier prit la fuite, fut d'abord garanti de la fureur de son frere par Felix, évêque de Nantes; mais ayant voulu se révolter, il fut obligé de se cacher, & se retira chez un comte du pays nommé Chonomore, lequel fit accroire aux envoyés de Chanao, que Macliau étoit mort; cependant il fut fait évêque de Vannes, vers l'an 561, & succéda depuis aux états de Chanao. * Grégoire de Tours, *l.* 4, *c.* 3 *&* 4, *l.* 5, *c.* 16, *hist.*

CHANATH ou CANATH, ville de la tribu de Manassés, au-delà du Jourdain, *cherchez* CANATH.

CHANCÉE, *cherchez* CHAMNÉE (Maurice.)

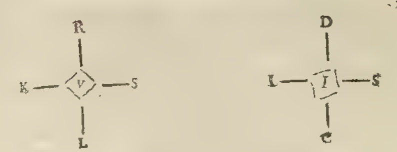
CHANCELER (Richard) Anglois, excellent pilote, vivoit en 1554 : il chercha un chemin au Cathai par la mer glaciale, & fut porté à l'embouchure de la Duna, d'où il alla jusques à Moskou. Jean, czar de Moscovie, le reçut très-bien, & promit de grands priviléges aux Anglois, s'il pouvoit avoir par mer les marchandises qu'il ne tiroit que difficilement des Polonois ses ennemis. Chanceler étant revenu en Angleterre, on établit à Londres une société qu'on appella la société de Moscovie. On continua ce commerce, & les Anglois allant jusqu'à Astracan par le Volga, avoient espérance de s'ouvrir un passage jusque dans le Cathai; mais les guerres des Turcs & des Perses firent échouer ce dessein. * De Thou, *hist. l.* 41.

CHANCELIER : celui qui portoit ce nom dans l'empire romain n'étoit pas de la dignité, ni n'avoit pas le pouvoir de celui que nous appellons aujourd'hui chancelier en France. C'étoit un petit officier de fort peu de considération parmi les Romains, qui se tenoit dans un lieu fermé de grilles ou barreaux, pour copier les sentences des juges, & les autres actes judiciaires, comme à-peu-près nos greffiers ou commis du greffe. Ils étoient payés par rôles des écritures, ainsi qu'a remarqué Saumaise, rapportant un passage d'une loi des Lombards : *Volumus ut nullus Cancellarius pro ullo judicio aut scripto aliquid ampliùs accipere audeat, nisi dimidiam libram argenti de majoribus scriptis; de minoribus*



*autem infra dimidiam libram.* Il falloit sans doute que cet officier fût très-peu de chose, puisque Vopiscus dit que Carin fit une élection tout-à-fait honteuse, en faisant un de ces officiers gouverneur de Rome : *Præfectum urbi unum è Cancellariis suis fecit, quo fœdius nec cogitari potuit aliquid, nec dici.* Ménage dit que ce mot vient *à Cancellis*, c'est-à-dire, des barreaux & treillis où étoit l'empereur quand il rendoit la justice ; parceque le chancelier étoit à la porte de la clôture qui séparoit le prince du peuple. Du Cange, après Jean de Gênes, nous apprend que ce mot vient de la Palestine, où les toîts étoient plats & faits en terrasse avec des balustrades grillées, qu'on appelloit *Cancelli ;* que ceux qui montoient sur ces toîts pour réciter quelque harangue, s'appelloient *Cancellarii*, & qu'on a étendu ce nom à ceux qui plaidoient dans les barreaux, qu'on nommoit *Cancelli forenses.* On a appellé Chanceliers dans la suite, ceux qui étoient les premiers assis entre ces barreaux. * *Antiq. Rom.*

CHANCELIER de France, est le chef de la justice, que le roi de France commet pour la rendre à ses sujets, avec la même autorité & la même puissance qu'il feroit lui-même. Les Romains nommoient celui qui avoit un semblable emploi, sous les empereurs chrétiens, Questeur du palais, *Quæstor sacri palatii ;* & il devoit avoir une très-grande connoissance des loix divines & humaines, pour les expliquer aux peuples. C'est pour cette raison que les anciens auteurs lui donnoient des éloges si pompeux & si magnifiques, disant que le chancelier est la voix & le conservateur des loix & de la justice, le trésor du droit, l'image du prince, qu'il entre dans tous les desseins du roi, qu'il est l'arbitre des graces qu'on lui demande, & enfin le législateur & le jurisconsulte de l'état. Ce que Symmaque exprime ainsi : *Vox & custos legum atque justitiæ, armarium legum & principis imago, consilii regalis particeps, precum arbiter, legum conditor, & majorum gentium jurisconsultus, &c.* Cette dignité est extrêmement considérée en France, & une des principales de l'état. Les chanceliers ont été nommés RÉFÉRENDAIRES sous nos rois de la premiere race. Ce mot est tiré du latin *referre*, qui veut dire *rapporter*, parceque cet officier avoit soin de rapporter au roi les requêtes, les placets, & même les lettres des gouverneurs de province. Outre cela ils portoient le cachet du roi, ils signoient les chartes & les graces que nos monarques accordoient, & ils avoient une obligation indispensable de s'attacher à leur personne. Aurelien qui est le premier dont l'histoire ait conservé le nom, exerça cette charge sous Clovis. Sous la seconde race, ils ont eu divers noms. On les appelloit Apocrisiaires, Souverains Chanceliers, Archi-notaires. Le mot de Chancelier vient du mot *cancelli, grilles*, ou *barreaux ;* & on donna ce nom parmi les Romains aux clercs des juges, qui écrivoient les sentences & autres actes de justice, dans un bureau environné de grilles. Les chanceliers en faisoient de même sous nos rois de la seconde race, de peur qu'on ne les incommodât. Ce même nom se donnoit autrefois en France aux notaires, aux greffiers, puis il passa aux secrétaires, qui dressent les lettres que l'on doit sceller, & enfin aux secrétaires d'état. On établit sur tous ces officiers subalternes, appellés chanceliers, un magistrat qui fut nommé archi-chancelier, & à qui, dans la troisiéme race, le nom de chancelier demeura, à l'exclusion de tous les autres. Il avoit soin de dresser tous les actes, édits, réglemens & ordonnances que nos rois devoient signer, & il les signoit avec eux. Au sujet de cette signature, il ne sera peut-être pas inutile de remarquer que les empereurs signoient les premiers, par ces quatre lettres AA. M. D. c'est-à-dire, *Augusti manu divinâ.* Mais nos monarques signoient leur nom en croix, portant jusque sur le papier le glorieux caractere de rois très-chretiens. Aussi voyons-nous dans les chartes des fondations des églises & monasteres de France sous Charlemagne & Louis *le Débonnaire*, que leur nom est exprimé de cette maniere.




C'est-à-dire, *Carolus* & *Ludovicus.* Ce qui peut même servir, pour bien entendre ce qui est marqué dans les chartes & patentes de nos rois de la seconde race, & des premiers de la troisiéme, où ces monarques témoignent que pour faire valoir les actes publics qu'ils laissoient, ils y faisoient mettre leur sceau, & ils ajoutoient leur seing en croix : *Et ut hæc firma & inconvulsa permaneant, memoriale istud fieri & nominis sui caractere, & sigillo signari, & præsente propriâ manu suâ, cruce sanctâ corroborari præcepit.* Les princes & les officiers de la maison du roi mettoient ensuite leur seing en chiffre. Ce que le chancelier exprimoit ainsi S. c'est-à-dire, *Signum Dadonis, S. Theobaldi, &c.* & enfin le chancelier souscrivoit lui-même en cette façon : *Data per manum Cancellarii*, ou bien, *ad vicem Cancellarii, &c.* La dignité de chancelier est encore devenue plus considérable sous nos rois de la troisiéme race, depuis qu'on a établi des parlemens. Le chancelier préside aux conseils du roi ; il expose ses volontés, lorsqu'il va au parlement tenir son lit de justice, & il y est assis devant sa majesté à main gauche. La principale fonction du chancelier, c'est de garder le sceau royal. On ne dépossede point un chancelier ; on lui donne un garde des sceaux ; & les lettres données au garde des sceaux, lui accordent ordinairement l'expectative de la place du chancelier après son décès. Ribier rapporte des faits qui constatent l'ancien usage où étoient ces personnes substituées au chancelier, de prendre, même de son vivant, le titre de chancelier, & de jouir des mêmes titres & prérogatives que lui. Voyez son ouvrage in-4°, imprimé à Paris en 1629, intitulé : *Mémoires & advis concernans les charges de MM. les chanceliers & gardes des sceaux de France, & discours touchant la forme dans laquelle les chanceliers & gardes des sceaux ont coutume d'écrire ; touchant celle des princes & grands seigneurs à l'égard du parlement, & du parlement envers eux.* Le chancelier de France est président né du grand conseil. Les cours souveraines lui rendent les premiers honneurs après le roi, & il a seul le droit d'y présider. Il ne prête le serment qu'entre les mains du roi ; il ne porte jamais le deuil, pour quelque cause que ce soit. La raison de ce privilége, est, dit M. le Maître, qu'il se détache de lui-même, pour ne plus représenter que la justice, dont il est le chef. Les rois en France ont rassemblé dans le chancelier l'autorité de toutes les magistratures, c'est pourquoi ses lettres sont présentées dans toutes les cours souveraines : il a chez lui les marques de la majesté royale ; sa maison est ornée de fleurs-de-lys. Il a séance & opine le premier après les princes du sang ; & au parlement, il précéde le connétable, comme étant la bouche du prince, & l'interpréte de ses volontés. Mais il y a des lettres patentes du 3 avril 1582, qui marquent que dans les cérémonies le connétable a le pas avant le chancelier & le garde des sceaux, qui précédent le grand-maître & les autres officiers de la couronne. Voici une table chronologique des chanceliers de France.

### CHANCELIERS SOUS LA PREMIERE RACE des rois de France.

Pendant le régne des rois de la premiere race, appellée des *Mérovéens*, les chanceliers de France ont été nommés *référendaires* par les historiens, & *chanceliers* dans quelques titres, & ont presque tous été ecclésiastiques.

I. Aurelien est le premier que l'on considere avoir été

chancelier, référendaire, ou garde des ſceaux du roi Clovis, vers l'an 500: l'auteur des geſtes des François l'appelle *Legatorium & Miſſum Clodovæi.* Aimoin le nomme *Familiariſſimum Clodovæo regi ;* & Hincmar, archevêque de Reims, nous dit qu'Aurelien étoit *Conſiliarius & Legatarius regis.*

II. Anachalus eſt nommé dans un titre du roi Clovis pour l'abbaye de Monſtier S. Jean, de la 16e année de ſon régne.

III. Valentinien eſt qualifié notaire du roi dans le titre de la fondation de l'abbaye de S. Germain des Prés de Paris, daté du 6 décembre de la 48e année du régne de Childebert, c'eſt-à-dire, de l'an de J. C. 563.

IV. Baudin, évêque de Tours, eſt appellé référendaire du roi Clotaire I, dans l'hiſtoire de Grégoire de Tours, en 563.

V. Chariſigile, référendaire du roi Clotaire I, en 564.

VI. Marc, référendaire du roi Chilperic, vers l'an 575.

VII. Saint Ouen, chancelier ou référendaire du roi Dagobert I, & de Clovis II, ſon fils, vers les années 645 & 650.

VIII. Robert, pere de S. Angadriſme, fut garde du ſceau du roi Clotaire III, vers l'an 665.

IX. Airard & non Abbienus, eſt nommé dans un titre accordé à l'abbaye de S. Benigne de Dijon, par le roi Clotaire III, vers l'an 668.

X. Einard eſt nommé dans un arrêt donné par le roi Theodoric en une aſſemblée tenue au château de Ponthion en Champagne, vers l'an 685.

XI. Grimaud étoit chancelier ou ſecrétaire du roi Theodoric II, vers l'an 730.

*Chanceliers sous la seconde race des rois de France.*

Sous cette race, appellée des *Carlovingiens*, le référendaire ou chancelier a eu pluſieurs noms. Car les hiſtoriens & les titres le nomment ſouvent *archi-chancelier, ſouverain-chancelier, archi-notaire.*

I. S. Boniface, archevêque de Mayence, eſt qualifié *archi-chancelier* du roi Pepin, dans une charte de l'an 752.

II. Francon eſt nommé dans un titre de 754 pour l'abbaye de S. Denys en France, ſous le même roi Pepin.

III. Volfard, dont il eſt fait mention dans l'hiſtoire de Tréves, du régne de Pepin.

IV. Beddilo porte ce nom dans un titre de l'abbaye de S. Denys, ſous le même roi Pepin.

V. Ithier fut chancelier du roi Pepin, puis de l'empereur Charlemagne. Le pape Etienne III en parle fort honorablement, en ſa lettre écrite à la reine Berthe, & à ſon fils Charles.

VI. Luibert ou Ludebert, archi-chapelain du roi, faiſoit la fonction de chancelier ſous l'empereur Charlemagne, ſelon Bruſchius qui en rapporte deux titres.

VII. Radon, ſimple ſecrétaire, devint chancelier. Le pape Adrien I parle de lui dans une lettre adreſſée à l'empereur Charlemagne.

VIII. Barthelemi, chancelier de France, vivoit en 769, comme porte une charte de l'empereur Charlemagne.

IX. Archambaud, après avoir été ſimple ſecrétaire ſous Radon, parvint à la dignité de chancelier. Eginart dans ſes annales en l'an 801, rapporte qu'il fut envoyé en Ligurie, pour faire équiper des navires, afin d'amener en France un éléphant, & d'autres choſes rares qu'on avoit fait venir d'Orient & d'Afrique.

X. Engelram, archi-chapelain de l'empereur Charlemagne, fut ſi chéri de ce prince, qu'il le fit ſon chancelier, & lui donna l'évêché de Metz. Il mourut le 25 décembre 791.

XI. Hildebold, archi-chapelain du ſacré palais, & archevêque de Cologne, dont il eſt fait mention dans une lettre écrite par l'empereur Charlemagne en 797. Il préſida au concile de Mayence tenu en 813, & fut envoyé en 816 par l'empereur Louis *le Débonnaire*, au-devant du pape Etienne V, & mourut le 3 de ſeptembre 818.

XII. Eginart eſt nommé archi-chapelain, & notaire de l'empereur Charlemagne, dans la chronique de Lauresheim, ſous l'année 805. C'eſt lui qui a écrit la vie de cet empereur, dont il avoit épouſé la fille nommée *Imme.*

XIII. Authpert, abbé, eſt nommé archi-chancelier de l'empereur Charlemagne, dans la chronique de S. Vincent de *Volturno.*

XIV. Heliſachar abbé de S. Maximin de Tréves, commença d'exercer la charge de chancelier ſous le régne de Louis *le Débonnaire*, vers l'an 815.

XV. Louis, eſt nommé dans un titre de la ſixiéme année du régne de Louis *le Débonnaire*, & du ſecond de ſon empire.

XVI. Regemfroi, archevêque de Vienne, & archichancelier de l'empereur Louis *le Débonnaire*, ſigna une charte pour ſon égliſe, la cinquiéme année de l'empire de ce prince.

XVII. Fridegiſe, Anglois d'extraction, fut abbé de S. Martin de Tours, & chancelier ſous l'empereur Louis *le Débonnaire*, vers l'an 820.

XVIII. Theudon, ou Théoton, abbé de Marmoutier, & chancelier ſous le même roi.

XIX. Hugues, chancelier ſous le même empereur.

XX. Louis, fils de *Rotrude* de France, fille *naturelle* de l'empereur *Charlemagne*, fut chancelier de France, & abbé de S. Denys. Il aſſiſta au concile de Vernon en 844, & à celui de Verberie en 853, & mourut l'an 867.

XXI. Gauzlin, chancelier de France, abbé de ſaint Denys, puis évêque de Paris. Il réſiſta courageuſement aux Normans durant le ſiége de Paris en 887. On le fait fils de *Roricon*, comte d'Anjou, & frere du précédent.

XXII. Adalgarius, chancelier du ſacré palais, & abbé de Monſtier-en-Der, du temps de l'empereur Charles *le Chauve*, duquel il obtint la confirmation de tous les priviléges de ſon abbaye.

XXIII. Ebles de Poitiers, abbé de S. Hilaire de Poitiers, fut fait chancelier de France, au commencement du régne du roi Eudes, & le fut juſqu'à ſa mort, arrivée en 893, au ſiége de Brillac en Poitou, où il fut tué.

XXIV. Foulques, archevêque de Reims, ſacra le roi Charles *le Simple* en 893, & fut enſuite ſon grand chancelier juſqu'au dix-ſeptiéme juin 900, qu'il fut aſſaſſiné par Winimer, un des gens-d'armes de Raoul, comte de Cambrai.

XXV. Anskeric, ou Anſcheric, évêque de Paris, après Gauzlin, fut élevé à la dignité de chancelier de France, après Foulques.

XXVI. Herivée ou Hervé, archevêque de Reims, chancelier en 911, mourut le 9 juillet 922.

XXVII. Roger, archevêque de Tréves en 914, fut depuis chancelier de France.

XXVIII. Luitward, évêque de Verceil, chancelier après Roger.

XXIX. Adalgaire eſt nommé en deux titres donnés l'an ſixiéme du régne du roi Eudes, pour les abbayes de Cormeri & de S. Martin de Tours.

XXX. Gautier, fut auſſi chancelier du roi Eudes, & eſt nommé dans deux titres pour l'abbaye de S. Denys, & l'égliſe d'Angers.

XXXI. Abbon évêque de Soiſſons, aſſiſta au concile de Troſli, au diocèſe de Soiſſons, l'an 909, & fut grand chancelier de Raoul duc de Bourgogne, qui ſe fit ſacrer roi de France, l'an 923 ; il mourut en 937.

XXXII. Anſuſe, ou Anſegiſe, évêque de Troyes, fut auſſi chancelier ſous le roi Raoul. Flodoard parle de lui en ſa chronique ſous l'année 925 & 949.

XXXIII. Eric, évêque de .... est nommé chancelier de France dans un titre pour l'église de S. Hilaire de Poitiers, en 949, du régne de Louis *d'Outremer*.

XXXIV. Hugues de Vermandois, archevêque de Reims, étoit chancelier du même roi, vers l'an 948.

XXXV. Artaud, archevêque de Reims, grand-chancelier, vers l'an 950, mourut le 30 septembre 961.

XXXVI. Odolric ou Odalric, archevêque de Reims, chancelier de France, sous le roi Lothaire, mourut en 971.

*CHANCELIERS ET GARDES DES SCEAUX sous la troisiéme race des rois de France.*

Sous cette race, nommée des *Capétiens*, la charge de *chancelier* est devenue beaucoup plus illustre qu'elle n'étoit auparavant. Il y a eu aussi des gardes des sceaux pendant que l'office de chancelier étoit vacant, & même durant la vie du chancelier, à qui le roi ôtoit la garde des sceaux pour quelque raison particuliere.

I. Adalberon, archevêque de Reims, fut grand-chancelier de France, sous les rois Lothaire, Louis V & Hugues *Capet*. Il sacra ce dernier l'an 987, & mourut le 5 janvier 989.

II. Renaud, évêque de Paris, est nommé chancelier de France dans une charte du roi Hugues *Capet* pour l'abbaye de S. Maur des Fossés, datée du 12 des calendes de juillet 988, le second jour de son régne.

III. Gerbert, natif d'Aurillac en Auvergne, religieux de l'abbaye de Fleuri, puis précepteur du roi Robert, vers l'an 985, & archevêque de Reims, exerça quelque temps la charge de chancelier de France, & fut ensuite élu pape sous le nom de SILVESTRE II, & mourut le 12 mai 1003.

IV. Roger, grand-chancelier de France, vers l'an 995: ayant été élu évêque de Beauvais, il échangea la seigneurie de Sancerre en Berri (qui lui étoit échue pour son patrimoine) avec le comté de Beauvais, qu'il unit à son évêché, du consentement du roi Robert, & mourut le 24 juin 1024.

V. Francon fut chancelier du roi Robert, ès années 1005, 1006 & 1015, & mourut le 4 des ides d'avril 1018.

VI. Arnoul, archevêque de .... est nommé premier chancelier, dans un titre de l'abbaye de Lagni, en 1018.

VII. Baudouin I du nom, a exercé long-temps l'office de chancelier de France sous les dernieres années du roi Robert, & durant tout le régne de Henri I son fils.

VIII. Gervais, troisiéme fils de *Hamelin*, seigneur du château du Loir, fut évêque du Mans, puis archevêque de Reims, où ayant sacré le roi Philippe I, l'an 1059, il obtint la charge de chancelier de France, que plusieurs de ses prédécesseurs archevêques avoient possédée, & mourut le 4 juillet 1084.

IX. Baudouin II est nommé chancelier de France en quelques titres de l'année 1065.

X. Pierre, surnommé *de Loiseleves*, natif de la Pouille au royaume de Naples, étoit chancelier de France l'an 1067, & abbé de S. Germain des Prés en 1078, & mourut en 1082.

XI. Guillaume possédoit la dignité de chancelier l'an 1073, sous le roi Philippe I.

XII. Roger qu'on dit avoir été évêque de Beauvais, est qualifié chancelier dans les titres de 1074 & 1080.

XIII. Godefroi de Boulogne, frere puîné d'Eustache II, comte de Boulogne, fut évêque de Paris, & archi-chancelier de France, dans les années 1074, 1082 & 1087.

XIV. Ursion, évêque de Senlis, prend la qualité de chancelier du roi Philippe I, dans un titre de l'an 1090.

XV. Hubert est appellé chancelier dans une donation faite par le roi Philippe I, à l'archevêque de Rouen, l'an 1091.

* 1. Ambalde, ou Ambaud, est qualifié vice-chancelier dans un titre de l'an 1095.

XVI. Etienne de Senlis fut fait chancelier de France par le roi Philippe I, en 1106, & le fut quelque temps sous le roi Louis VI, dit *le Gros*. Il fut depuis doyen d'Orléans en 1113, & se démit de sa dignité en faveur d'Etienne de Garlande, puis évêque de Paris, & mourut le 30 juillet 1140.

XVII. Etienne de Garlande fut fait chancelier de France avant 1118, & pourvu de la dignité de sénéchal l'an 1120, & mourut le 14 janvier 1150.

XVIII. Simon fut chancelier pendant la disgrace ou la démission d'Etienne de Garlande, dans les années 1127 & 1130.

XIX. Algrin, chanoine d'Estampes & chapelain du roi, est qualifié chancelier dans une lettre patente du roi Louis *le Jeune*, de 1139.

XX. Noël, abbé de Rebais en Brie, étoit chancelier de France en 1140.

XXI. Cadurc, étoit chancelier de France en 1141, & fut fort aimé du roi Louis *le Jeune*, qui le voulut faire élire archevêque de Bourges; mais le pape Innocent II appuya l'élection faite de Pierre de la Chastre, parent d'Aimeric, chancelier de l'église romaine. Il fut depuis doyen de S. Aignan d'Orléans, & mourut vers l'an 1198.

XXII. Barthelemi est qualifié chancelier dans une lettre du roi Louis *le Jeune*, pour l'évêque de Chalons, en 1147.

XXIII. Simon, chancelier de France, est nommé dans les titres des années 1150 & 1152.

XXIV. Hugues de Champfleuri, évêque de Soissons, & chancelier de France en 1151, est fort renommé dans l'histoire. Son article est au mot CHAMPFLEURI.

XXV. Hugues de Puiseaux, chancelier de France en 1180, étoit fils naturel de Hugues, évêque de Durham en Angleterre, lequel étoit neveu d'Etienne de Blois, roi d'Angleterre, & mourut vers l'an 1185.

XXVI. Hugues de Bethisi étoit chancelier de France en 1186.

2. * Gui d'Athies, exerçoit la charge de vice-chancelier de France, l'an 1201, sous Philippe *Auguste*.

XXVII. Frere Guerin, chevalier de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, fut fait conseiller d'état en 1190, puis garde des sceaux vers l'an 1203, & ensuite évêque de Senlis en 1213. Après avoir été un des principaux ministres d'état du roi Philippe *Auguste*, il ne fut pas moins en faveur auprès du roi Louis VIII, qui le fit chancelier en titre l'an 1223. *Voyez* son article au mot GUERIN.

* 3. Philippe d'Antogni porta le grand scel du roi S. Louis, suivant une cédule de la chambre des comptes de Paris, qui n'a point de date précise.

* 4. Nicolas, doyen & archidiacre de l'église de Chartres, chapelain du roi S. Louis, fut choisi pour porter son scel, lorsqu'il alla à la terre-sainte, l'an 1249. Il mourut en Egypte en 1250.

* 5. Gilles, archevêque de Tyr en Phénicie, conseiller du roi S. Louis, portoit le scel royal l'an 1253. Il mourut en Allemagne le 23 avril 1266.

* 6. Raoul de Grosparmi, natif de Paris, doyen de l'église de S. Martin de Tours, fut fait garde du sceau du roi l'an 1253, & nommé évêque d'Evreux l'an 1259; il fut créé depuis cardinal & légat du saint siége outre-mer, où il mourut accompagnant le roi, l'an 1270.

* 7. Simon de Brion, dit *de Brie*, trésorier de saint Martin de Tours, fut garde des sceaux du roi depuis 1260, jusqu'en l'année suivante, qu'il fut créé cardinal du titre de sainte Cécile, & envoyé légat en France. Il fut élu pape le 22 février 1281, & nommé MARTIN IV, & mourut le 22 mars 1285.

* Matthieu de Vendôme, abbé de S. Denys, & Simon de Clermont, sire de Nesle, furent commis au gouvernement du royaume de France par le roi saint Louis en 1270, pour en avoir l'administration pendant

son second voyage d'outre-mer; & le roi leur donna un sceau particulier, pour servir aux lettres concernant leur charge.

XXVIII. Pierre Barbet, archidiacre de l'église de Chartres, est appellé chancelier dans un titre de l'an 1271. Il fut depuis archevêque de Reims; sacra le roi Philippe *le Bel* en 1286, & mourut le 3 octobre 1300.

XXIX. Henri de Vezelai, archidiacre de Bayeux, est qualifié chancelier du roi Philippe *le Hardi*, par un arrêt donné par ce prince l'an 1279 : quelque temps après il fut élu évêque; mais le pape refusa d'approuver son élection, parcequ'il étoit borgne.

XXX. Pierre Challon, doyen de saint Martin de Tours, chancelier du roi, est nommé pour exécuteur du testament de Pierre de France, comte d'Alençon, en 1282.

XXXI. Jean de Vassoigne, chanoine de Tournai, & avocat au parlement du roi, fut créé chancelier de France, & fut élu évêque de Tournai l'an 1292 : il mourut en 1300.

XXXII. Guillaume de Crespi, archidiacre de l'église de Paris, puis chancelier de Philippe *le Bel* en 1293, pria le roi en plein conseil, l'an 1296, de le décharger de la garde du sceau; ce qui lui fut accordé, à condition de demeurer auprès du roi, & d'être des résidens au parlement, & aux comptes, quand il y pouroit vaquer. On régla en même temps le sceau des arrêts de la cour, où le chancelier ne pouroit rien innover.

XXXIII. Pierre Flotte, chevalier, seigneur de Revel, d'Auvergne, chancelier de France, est nommé en cette qualité dans un titre du mardi avant pâque de l'an 1302, & ne jouit pas long-temps de cette dignité, étant mort les armes à la main, à la bataille de Courtrai, le 11 juillet 1302.

XXXIV. Etienne de Suizi, appellé communément *l'archidiacre de Flandre*, fut fait garde du scel royal en janvier 1290, & nommé chancelier depuis 1302, jusqu'en 1304. Il fut créé cardinal par le pape Clément V, le 13 décembre 1305, & mourut à Avignon le 10 décembre 1311.

XXXV. Pierre de Mornai, évêque d'Auxerre en 1295, fut ensuite chancelier de France, selon l'histoire des évêques d'Auxerre, & mourut en 1306.

XXXVI. Pierre de Belle-Perche, chancelier & garde du sceau royal, fut évêque d'Auxerre en 1306, & mourut le 17 janvier 1307.

XXXVII. Pierre de Corbeil, dit *de Grez*, chantre de l'église de Paris, est nommé chancelier de France en l'histoire MS. des évêques d'Auxerre; mais il exerça peu de temps cette charge.

XXXVIII. Guillaume de Nogaret, chevalier, seigneur de Cauvisson, fut fait garde des sceaux en 1307, & ensuite chancelier de France en 1308, jusqu'en 1309, & mourut en 1313.

XXXIX. Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne, puis de Rouen, eut la garde du sceau royal l'an 1310, sous Philippe *le Bel* : il mourut le 23 juin 1318.

XL. Pierre de Latilli, archidiacre, puis évêque de Chalons, fut nommé chancelier en 1313 sous le même roi, & mourut le 15 mars 1327.

XLI. Etienne de Mornai, chanoine d'Auxerre, fut nommé chancelier de France en 1314, du régne de Louis *Hutin*, & le fut jusqu'en 1326; il mourut le 13 août 1332.

XLII. Pierre d'Arrablai posséda cette charge jusqu'en 1316, qu'il fut créé cardinal par le pape Jean XXII. Il étoit mort en 1346.

XLIII. Pierre de Chappes, trésorier de l'église de Laon, fut nommé chancelier de France en 1316, & fut fait évêque de Chartres en 1326, cardinal en 1327, & mourut le 24 mars 1336.

XLIV. Jean de Cerchemont, doyen de l'église de Poitiers, chanoine de Paris, & trésorier de l'église de Laon, fut nommé chancelier de France par le roi Philippe *le Long*, en 1320, qui lui donna la garde de son scel royal, qu'il eut jusqu'à la mort de ce prince, arrivée en 1321, qu'il en fut désapointé, & Pierre Rodier mis en sa place. Le roi Charles *le Bel* le rétablit le 19 novembre 1323, après que Pierre Rodier eut été démis. Il posséda cette charge jusqu'à sa mort, arrivée le 25 octobre 1328.

XLV. Pierre Rodier, chanoine de S. Martial de Limoges, ensuite chanoine de l'église de Paris, secrétaire du roi, aumônier de Philippe, dit *le Long*, chancelier de Charles de France, comte de la Marche, lequel étant parvenu à la couronne, le fit son chancelier, & lui donna les sceaux en 1321, qu'il garda jusqu'en 1323, qu'il fut nommé évêque de Carcassonne.

XLVI. Matthieu Ferrand, chanoine de S. Quentin, fut élevé à cette dignité l'an 1328, & l'exerça jusqu'en 1329, qu'il en fut démis. Il y fut rétabli la même année, & la tint encore quelque temps.

XLVII. Jean de Marigni, évêque de Beauvais, tint les sceaux l'an 1329, pendant la disgrace de Matthieu Ferrand, auquel il les remit ensuite : il fut depuis archevêque de Rouen, & mourut le 26 décembre 1351.

XLVIII. Guillaume de Sainte-Maure, trésorier de l'église de Laon, refusa l'évêché de Noyon, puis reçut les sceaux en 1329, & les garda jusqu'à sa mort arrivée en janvier 1334.

XLIX. Pierre Rogier, religieux en l'abbaye de la Chaise-Dieu, abbé de Fécamp, de la Chaise-Dieu, puis évêque d'Arras, reçut les sceaux après la mort de Guillaume de Sainte-Maure, selon Ciaconius & de Sainte-Marthe, & en fut déchargé lorsqu'il fut nommé archevêque de Sens; cependant il ne se trouve aucun acte qui marque qu'il ait été chancelier ou garde des sceaux : il fut depuis archevêque de Rouen, puis cardinal en 1337, & enfin élu pape en 1342, sous le nom de CLEMENT VI, & mourut le 6 décembre 1352.

L. Gui Baudet, évêque de Langres, étoit chancelier de France au mois de mars de l'an 1334, & mourut en 1338.

LI. Etienne de Vissac, chevalier d'une ancienne maison d'Auvergne, possédoit cet office en avril 1334, & juin 1339. Il remit peu après les sceaux, & vivoit en 1350.

LII. Guillaume Flotte, chevalier, seigneur de Revel, étoit chancelier au mois d'août 1339, & exerçoit encore cette charge en 1347.

LIII. Firmin de Coquerel, chancelier de France en 1347, par la démission de Guillaume Flotte, fut élu évêque de Noyon l'an 1348, & mourut en 1349.

LIV. Pierre de la Forêt, cardinal archevêque de Rouen, fut créé chancelier de France, l'an 1349; fut destitué en 1357, & rétabli en 1359; mais il ne se soucia pas beaucoup d'exercer cette charge; & s'étant retiré à Avignon, il y mourut le 25 juin 1361, âgé de 56 ans.

* 8. Fouquet Bardoul, conseiller au parlement de Paris, fut garde de la chancellerie pendant la prison du roi Jean, après la destitution de Pierre de la Forêt; ce qui cessa lorsque le régent donna les sceaux à Jean de Dormans.

LV. Gilles Aicelin de Montagu, évêque de Therouenne, fut chancelier du roi Jean, prisonnier en Angleterre, l'an 1357 & l'an 1360, puis créé cardinal par le pape Innocent VI. Il mourut le 5 décembre 1378.

LVI. Jean de Dormans, chancelier de Normandie, dit *le cardinal de Beauvais*, fut commis pour administrer la chancellerie de France par Charles duc de Normandie, régent du royaume, en mars 1357. Il exerçoit cette charge en 1360, & fut ensuite créé chancelier en titre (après la mort du cardinal de la Forêt,) par le roi Jean, qui lui donna ses sceaux, le 18 septembre 1361. Il mourut le 7 novembre 1373.

LVII. Guillaume de Dormans, seigneur de Dormans & de Silli, après avoir été avocat du roi au parlement de Paris, chancelier de Normandie, puis du Dauphiné, fut élu par voie de scrutin, chancelier de France, le 21 janvier 1371, en conséquence de la démission

volontaire de *Jean* son frere, & mourut le 11 juillet 1373.

LVIII. Pierre d'Orgemont, seigneur de Meri & de Chantilli, premier président du parlement de Paris, fut élu chancelier de France par voie de scrutin, ou suffrage, en présence du roi Charles V, tenant son grand conseil au Louvre, composé des princes & barons, des seigneurs du parlement & des comtes & autres, au nombre de cent trente, le dimanche 20 novembre 1373. Il quitta les sceaux en octobre 1380, & mourut le 3 juin 1389.

LIX. Miles de Dormans, évêque de Beauvais, fut élu chancelier de France, par voie de suffrage, en plein conseil, le premier octobre 1380; se démit de cette charge en 1383, & mourut le 17 août 1387.

LX. Pierre de Giac, chevalier, seigneur de Soupi, & de Saint-Germain du Bois, premier chambellan du roi Charles VI, fut élevé à la dignité de chancelier de France en juillet en 1383, dont il se démit en 1388. Il mourut en 1407.

LXI. Arnaud de Corbie, chevalier, seigneur de Jaigni, premier président au parlement de Paris, fut nommé chancelier de France en 1388. Il fut destitué en 1398, rétabli l'an 1400, déposé une seconde fois en 1405, & encore rétabli en 1409; mais enfin il fut entiérement déchargé, à cause de son grand âge, l'an 1413, & mourut le 24 mars, âgé d'environ 88 ans.

LXII. Nicolas du Bois, dit *du Bosc*, évêque de Bayeux, premier président en la chambre des comptes de Paris, fut établi chancelier de France, en la place d'Arnaud de Corbie en 1397. Il en fut déchargé en 1400, à cause de son grand âge, & mourut le 20 septembre 1408.

LXIII. Jean de Montagu, archevêque de Sens, fut nommé chancelier l'an 1405, en la place d'Arnaud de Corbie; fut destitué de cette charge en 1409, & établi président en la chambre des comptes en 1413. Il fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

LXIV. Eustache de Laître, chevalier, seigneur d'Escuri, un des principaux partisans de la maison de Bourgogne, fut pourvu de la charge de chancelier de France en 1413, & destitué un mois après, puis rétabli par la faction de Bourgogne en 1418, & mourut le 18 juin 1420.

LXV. Henri le Corgne, dit *de Marle*, seigneur de Versigni, premier président du parlement de Paris, fut élu chancelier de France le 8 août 1413, au lieu d'Eustache de Laître; mais les partisans du duc de Bourgogne le firent assassiner le 12 juin 1418, & rétablirent Eustache.

LXVI. Jean le Clerc, chevalier, seigneur de Luzarche, fut créé chancelier de France par le roi Charles VI en 1420, fut déchargé de cet office en février 1425, & mourut le 14 août 1438.

LXVII. Louis de Luxembourg, évêque de Therouenne, fut créé chancelier de France par Henri VI, roi d'Angleterre, qui se disoit roi de France, en 1424, & exerça cette charge jusqu'en 1435. Il fut depuis archevêque de Rouen & cardinal, & mourut le 18 septembre 1473.

LXVIII. Thomas Hoo, chevalier Anglois, reçut les sceaux en 1435; prit la qualité de chancelier de France, dans une lettre patente de Henri VI, roi d'Angleterre, en 1436, & exerça cette charge jusqu'en 1449, qu'il fut fait gouverneur de Mantes.

LXIX. Robert le Maçon, chevalier, seigneur de Tréves, exerça la charge de chancelier de France en 1418, sous le dauphin: il en continua l'exercice jusqu'en 1421, & mourut le 28 janvier 1442.

LXX. Martin Gouge de Charpaignes, évêque de Clermont, fut institué chancelier de France & du Dauphiné, pendant la régence du dauphin en 1421, & fit les fonctions de cette charge jusqu'en 1424. Il y fut rétabli quatre mois après, & en fut désappointé tout-à-fait en 1428. Il mourut le 25 novembre 1444.

LXXI. Renaud de Chartres, archevêque de Reims, & cardinal, fut pourvu de la charge de chancelier par lettres du roi Charles VII, en date du 28 mars 1424, après la destitution de Martin Gouge, évêque de Clermont, laquelle charge il lui remit le 6 août suivant: il y fut nommé de nouveau en 1428, & l'exerça jusqu'à sa mort arrivée le 4 avril 1445.

LXXII. Guillaume Juvenal des Ursins, chevalier, seigneur de Traînel, & vicomte de Troyes, fut créé chancelier de France en 1445, destitué par le roi Louis XI en 1461, puis rétabli en 1465, & l'exerça jusqu'à sa mort arrivée le 23 juin 1472.

LXXIII. Pierre de Morvilliers, chevalier, seigneur de Clari, fut élevé à la dignité de chancelier l'an 1461, dont il fut destitué en 1465, & mourut en 1476.

LXXIV. Pierre d'Oriole, chevalier, seigneur de Loiré, chancelier de France en 1472, fut destitué, & pourvu de la charge de premier président en la chambre des comptes en l'an 1483, mourut le 14 septembre 1485.

LXXV. Guillaume de Rochefort, chevalier seigneur de Pleuvaut, fut honoré par le roi Louis XI de la charge de chancelier en 1483. Le roi Charles VIII le confirma dans la jouissance de cet office en la même année: il mourut le 12 août 1492.

* 9. Adam Fumée, chevalier, seigneur de Roches, maître des requêtes, fut commis à la garde des sceaux de France l'an 1492, & en fit l'exercice jusqu'à sa mort arrivée en novembre 1494.

LXXVI. Robert Briçonnet, archevêque de Reims, depuis cardinal, ayant exercé quelques mois la charge de garde des sceaux, fut pourvu de l'office de chancelier de France en 1495; mais il n'en jouit pas longtemps, étant mort le 3 juin 1497.

LXXVII. Gui de Rochefort, chevalier, seigneur de Pleuvaut, fut créé chancelier de France par le roi Charles VIII en 1497: ce fut sous lui que le grand conseil fut réduit en corps particulier (comme les compagnies souveraines) composé du chancelier, des maîtres des requêtes, & de dix-sept conseillers ordinaires: il mourut en janvier 1507.

LXXVIII. Jean de Ganai, chevalier, seigneur de Persan, qui avoit été premier président au parlement de Paris, fut pourvu de l'office de chancelier par le roi Louis XII en 1507, & mourut à Blois en 1512.

* 10. Etienne Poncher, évêque de Paris, fut commis à la garde des sceaux de France l'an 1512, & les tint jusqu'au 2 janvier 1515. Il fut archevêque de Sens en 1519, & mourut le 24 février 1524, âgé de 78 ans.

LXXIX. Antoine du Prat II du nom, chevalier, seigneur de Nantouillet, premier président, fut créé chancelier de France par François I en 1515. Après la mort de sa femme, il fut élevé à la dignité d'archevêque de Sens & de cardinal, & mourut le 9 juillet 1535, en sa 72^e^ année.

LXXX. Antoine du Bourg, chevalier, baron de Saillans, fut honoré de la charge de chancelier de France en 1535, par le roi François I, & mourut en 1538.

* 11. Matthieu de Longuejoue, chevalier, seigneur d'Yverni, évêque de Soissons, fut commis à la garde des sceaux l'an 1538, en attendant que Guillaume Poyet eût ses provisions: il reçut les sceaux pour une seconde fois, après la mort de François Erraut, l'an 1544, & en fut déchargé l'année suivante. Il mourut le 7 décembre 1558.

LXXXI. Guillaume Poyet, baron de Beine, fut pourvu de la charge de chancelier de France en novembre 1538, emprisonné en 1542, & privé de toutes ses charges par arrêt du 23 avril 1544. Il mourut en avril 1548, âgé de 74 ans.

* 12. François de Montholon I du nom, président au parlement de Paris, fut commis à la garde des sceaux en l'an 1542, & mourut le 12 juin 1543.

* 13. François Erraut, chevalier, seigneur de Chemans, maître des requêtes & président de Turin, fut

créé garde des ſceaux de France en 1542, & mourut le 3 ſeptembre 1543, à Châlons.

LXXXII. François Olivier, chevalier, ſeigneur de Leuville, préſident au parlement, fils de Jacques Olivier, premier préſident, fut commis à la garde des ſceaux après Mathieu de Longuejoue, puis pouvu de l'office de chancelier en 1544: étant tombé dans une paralyſie, les ſceaux furent donnés ſans commiſſion à Jean Bertrand, juſqu'à ce qu'il pût retourner auprès du roi; mais en janvier 1550, il demanda à ſa majeſté d'être déchargé de cet office, ſous la réſerve des droits & honneurs: ce qui lui fut acccordé; néanmoins le roi François II le remit en l'exercice de cette charge l'an 1559, mais peu après il mourut le 30 mars 1560.

* 14. Jean Bertrand, chevalier, ſeigneur de Frazin, premier préſident, fut nommé garde des ſceaux en 1551, & exerça cette charge juſqu'à la mort du roi Henri II. Après la mort de ſa femme, il fut évêque de Comenges, archevêque de Sens & cardinal, & mourut à Veniſe le 4 décembre 1560. Ce fut en ſa faveur que le roi donna en 1551 des lettres patentes en forme d'édit, *portant érection & création en titre d'office, de l'état & office de garde des ſceaux de France.* Sur quoi il y eut des remontrances de la part du parlement de Paris, nonobſtant leſquelles l'édit fut enregîtré.

LXXXIII. Michel de l'Hôpital, chevalier, ſeigneur de Béleſbat, fut pourvu de la charge de chancelier de France en 1560, par le roi François II. Il quitta les ſceaux en 1568, & mourut le 13 mars 1573, âgé d'environ 70 ans.

* 15. Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, eut la garde des ſceaux en 1560, après la mort d'Olivier, juſqu'à l'arrivée de Michel de l'Hôpital qui étoit pour lors en Savoye. Il eut enſuite de nouveau cette commiſſion en 1568. Il s'en fit décharger l'an 1570 par le roi Charles IX, & mourut à Tours le 23 octobre 1577, âgé de 71 ans.

LXXXIV. René de Birague, noble Milanois, conſeiller au conſeil privé, préſident du parlement, fut établi garde des ſceaux en 1570, puis élevé à la dignité de chancelier de France l'an 1573. Ayant été créé cardinal en 1578, & commandeur de l'ordre du Saint-Eſprit, il fut déchargé des ſceaux aux mêmes conditions que le chancelier Olivier. Il mourut le 24 novembre 1583, âgé de 78 ans.

LXXXV. Philippe Huraut, chevalier, comte de Chiverni, conſeiller au conſeil privé, & chancelier du roi Henri III, lors de ſon avénement à la couronne, fut créé garde des ſceaux de France par le même roi en 1578, & chancelier en 1583, après la mort du cardinal de Birague: il quitta les ſceaux en 1588; mais il fut rappellé à la cour par le roi Henri IV, qui lui rendit les ſceaux en 1590: il les tint juſqu'à ſa mort arrivée le 30 juillet 1599, âgé de 71 ans.

* 16. François de Montholon II du nom, fils de François de Montholon, garde des ſceaux, fut pourvu de cette charge le 6 ſeptembre 1588, & remit les ſceaux entre les mains du cardinal de Vendôme, après la mort du roi Henri III, en 1589, & mourut en 1590.

* 17. Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme, tint les ſceaux ſans proviſions depuis le mois d'août 1589, juſqu'en décembre ſuivant, & ne ſcella qu'en plein conſeil.

LXXXVI. Pompone de Bellievre, chevalier, ſeigneur de Grignon, fut pourvu de la charge de chancelier de France en 1599. Il quitta les ſceaux en 1604, demeura chef du conſeil, & mourut le 9 ſeptembre 1607, âgé de 78 ans.

LXXXVII. Nicolas Brulart, chevalier, marquis de Silleri, fut créé garde des ſceaux l'an 1604, & chancelier en 1607; depuis il remit les ſceaux entre les mains du roi l'an 1616, les reprit en 1623, les rendit une ſeconde fois en janvier 1624, & mourut le premier octobre de la même année.

* 18. Guillaume du Vair, évêque & comte de Lizieux, fut nommé garde des ſceaux de France en mai 1616; ſe démit de ſa charge au mois de novembre ſuivant; puis reprit les ſceaux l'an 1617, qu'il garda juſqu'à ſa mort arrivée le 3 août 1621.

* 19. Claude Mangot, ſecrétaire d'état, fut fait garde des ſceaux, par la démiſſion volontaire de M. du Vair, en 1616, & les remit entre les mains du roi, l'année ſuivante.

* 20. Charles d'Albert, duc de Luines, s'étant trouvé chef du conſeil, dans le temps de la mort de M. du Vair en 1621, fut commis par le roi à la garde des ſceaux, dont il ſcelloit en préſence du conſeil d'état. Il mourut le 15 décembre de la même année.

* 21. Méri de Vicq, chevalier, ſeigneur d'Ermenonville, ſurintendant de la juſtice de Guienne, reçut à Bourdeaux les proviſions de la charge de garde des ſceaux, datées du 24 décembre 1621, & mourut près de Montpellier le 2 ſeptembre 1622.

* 22. Louis le Févre, chevalier, ſeigneur de Caumartin, préſident au grand conſeil, reçut les ſceaux au camp devant Montpellier, en ſeptembre 1622, & mourut à Paris le 22 janvier 1623, âgé de 72 ans.

LXXXVIII. Etienne d'Aligre, conſeiller d'état, fut nommé garde des ſceaux en janvier 1624, & fut pourvu de la charge de chancelier, au mois d'octobre ſuivant, après la mort de M. de Silleri; deux ans après il quitta les ſceaux, & mourut le 11 décembre 1635, âgé de 76 ans.

* 23. Michel de Marillac, ſurintendant des finances, reçut les ſceaux de la main du roi en 1626; les quitta en 1630, & mourut le 7 août 1632, âgé de 69 ans.

* 24. Charles de l'Aubépine, marquis de Châteauneuf, fut fait garde des ſceaux en 1630, & les quitta en 1633; les ſceaux lui furent donnés une ſeconde fois l'an 1650, & il les rendit en 1651. Il mourut le 17 ſeptembre 1653, âgé de 73 ans.

LXXXIX. Pierre Seguier, duc de Villemor, &c. pair de France, exerça la charge de garde des ſceaux en 1633, & fut créé chancelier après la mort de M. d'Aligre en 1635. Il quitta les ſceaux l'an 1650, les reprit en avril 1651, & les rendit une ſeconde fois le 7 ſeptembre ſuivant; mais ils lui furent remis en 1656, & il les tint juſqu'à ſa mort arrivée le 28 janvier 1672, âgé de 84 ans.

* 25. Matthieu Molé, chevalier, ſeigneur de Champlatreux, premier préſident au parlement de Paris, reçut les ſceaux le 3 avril 1651; & les remit dix jours après entre les mains du roi, qui les lui rendit en ſeptembre 1651: il les garda juſqu'à ſa mort, arrivée le 3 février 1656, en ſa 72[e] année.

* Le roi retint les ſceaux après la mort de M. Seguier, & fit ſceller en ſa préſence, après avoir nommé ſix conſeillers d'état & ſix maîtres des requêtes, pour aſſiſter au ſceau; mais en avril 1672, il donna les ſceaux à M. d'Aligre.

XC. Etienne d'Aligre II du nom, fut nommé garde des ſceaux en avril 1672, & pourvu de la charge de chancelier de France en janvier 1674, & en a joui juſqu'à ſa mort arrivée le 25 octobre 1677, âgé de 85 ans.

XCI. Michel le Tellier, ſecrétaire d'état, fut créé chancelier de France l'an 1677, & mourut le 30 octobre 1685, âgé de 85 ans.

XCII. Louis Boucherat, comte de Compans, maître des requêtes, conſeiller d'état, fut pourvu de la charge de chancelier de France en 1684, & mourut le 2 ſeptembre 1699, âgé de 84 ans.

XCIII. Louis Phelypeaux, comte de Pontchartrain, miniſtre & ſecrétaire d'état, contrôleur général des finances, fut créé chancelier le 5 ſeptembre 1699, dont il s'eſt démis le 2 juillet 1714, pour paſſer le reſte de ſes jours dans la retraite.

XCIV. Daniel-François Voiſin, miniſtre & ſécrétaire d'état, fut nommé chancelier & garde des ſceaux de France en juillet 1714, & mourut le 2 février 1717, âgé de 62 ans.

XCV. Henri-François Dagueſſeau, procureur-géné-

ral au parlement de Paris, a été nommé chancelier & garde des sceaux de France le 2 février 1717. Il remit les sceaux l'année suivante entre les mains du roi, qui les lui rendit le 8 juin 1720, & les rendit une seconde fois le 8 février 1722. Il est mort le 9 février 1751, s'étant démis avec conservation des honneurs, le 27 novembre 1750.

* 26. Marc-René de Voyer de Paulmi, marquis d'Argenson, conseiller d'état, lieutenant général de police, chancelier, garde des sceaux de l'ordre royal & militaire de S. Louis, fut fait garde des sceaux de France le 28 janvier 1718, & en même temps ministre d'état: il rendit les sceaux le 8 juin 1720, & mourut au mois de mai 1721.

* 27. Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville, secrétaire d'état, reçut les sceaux le 28 février 1722, les remit au roi le 15 août 1727, & mourut le 27 novembre 1728.

* 28. Germain-Louis Chauvelin, président à mortier au parlement de Paris, fut nommé garde des sceaux de France, le 17 août 1727, & en prêta le serment le lendemain. La charge de secrétaire d'état, avec le département des affaires étrangeres, lui fut donnée le 19 du même mois. Il remit les sceaux le 20 février 1737.

XCVI. Guillaume de Lamoignon, seigneur de Blancmesnil & de Malesherbes, président à mortier au parlement de Paris, puis premier président de la cour des aides, a été nommé chancelier de France, le 9 décembre 1750.

* 29. Jean-Baptiste de Machault, ministre d'état, contrôleur général des finances, reçut les sceaux le 9 décembre 1750, & les a remis le premier février 1757. * Le Feron & Godefroi, *officiers de la courronne*. Favin, *traité des premiers officiers de la couronne*. P. de Miraumont. La Peyre. Jacques de Fonteni. Laurent Bouchel. Le pere François de la Noue. Le P. Labbe. Du Chêne. Tessereau. Le P. Anselme, *hist. des grands officiers de la couronne*. Le Maître.

CHANCELIER de l'université de Paris. Il y avoit anciennement deux célébres écoles publiques à Paris; l'une dans la ville, auprès de l'église cathédrale; & l'autre auprès de Sainte Géneviéve: la premiere étoit gouvernée par l'évêque de Paris, qui avoit sous lui un chancelier, pour licencier ceux qui étoient capables d'être maîtres en quelque science, c'est-à dire, pour leur donner licence d'enseigner dans l'étendue de sa jurisdiction & de son diocèse. L'abbé de sainte Geneviéve avoit pareillement la direction de ses écoles publiques, avec un chancelier sous lui, qui avoit autorité de donner des licences non-seulement pour les arts, mais aussi pour la théologie, le droit canon, & la médecine, dans l'étendue de son territoire, dont il étoit seigneur spirituel & temporel; & comme il relevoit immédiatement du saint siége, le pape lui donna un privilége apostolique, pour donner la faculté à ceux qu'il licencieroit, d'enseigner publiquement par toute la terre, *hic & ubique terrarum*: ce pouvoir étant plus ample que celui du chancelier de Notre-Dame, celui-ci en obtint un semblable du pape Benoît XI dans le XIV siécle; ces deux chanceliers sont tous deux membres & officiers de l'université de Paris. Le chancelier de sainte Geneviéve ne peut point assister aux assemblées de la faculté de théologie, n'étant plus docteur, depuis que sa congrégation a renoncé aux grades, lors de la réforme, au commencement du XVII siécle. Le chancelier de Notre-Dame y a droit, comme tous les autres docteurs; mais parceque le doyen de la faculté ne veut pas lui céder l'honneur de présider aux assemblées, il ne s'y trouve jamais. * *Mémoires historiques*.

CHANCELIER, dans les universités d'Angleterre: dans celle d'Oxfort, le chancelier de l'université est le premier magistrat de la ville; il est élu par les écoliers mêmes. Sa charge consiste à gouverner l'université, à en conserver les priviléges & les libertés, à convoquer les assemblées, & à rendre justice entre les membres de l'université, qui sont tous soumis à sa jurisdiction. Le chancelier de l'université de Cambridge a aussi une cour de justice, & jouit des mêmes prérogatives que celui d'Oxfort, excepté qu'il n'est pas élu à vie comme celui d'Oxfort. On le peut changer, ou continuer tous les trois ans. * Chamberlaine, *état de l'Angleterre*.

CHANCELIER ou CHANCELLER (Gautier) François, vivoit dans le XII siécle: il y a apparence que son nom ne fut pas celui de sa dignité, comme le Mire l'a cru, mais celui de sa famille. Il se croisa pour la guerre sainte sous Godefroi de Bouillon, & écrivit une histoire de tout ce qui s'étoit passé à Antioche l'an 1095, & des malheurs de cette ville en 1119. Il avoue qu'il avoit été fait prisonnier, & que son esprit s'étoit extrêmement affoibli durant cette captivité: son livre est dans le recueil de l'histoire orientale.

CHANCEREL (Bernard) cordelier, prédicateur célébre dans le dernier siécle, étoit de Caen. Nous n'avons de lui imprimé que le poëme latin intitulé: *Triumphalis Fratrum mendicantium unionis applausus*. Il a laissé des recueils latins de sermons qu'il avoit prêchés, & plusieurs autres ouvrages. La prédication étoit son talent principal. Il fut docteur en théologie de la faculté de Paris. Il enseigna la théologie à Naples, & il fut employé dans le gouvernement de son ordre. Il fut provincial & neuf ans gardien du couvent de Caen, à la décoration duquel il travailla utilement. Il mourut le 3 novembre de l'année 1671, dans le couvent des filles de sainte Claire de Rouen, dont il étoit confesseur. * *Voyez* les origines de Caen, par Pierre-Daniel Huet, mort ancien évêque d'Avranches, *page* 388 *de la seconde édition*.

CHANDIEU (Antoine de) étoit sorti d'une famille du Forès, noble & ancienne. Il est parlé des barons de CHANDIEU dans l'histoire de France. La mere de celui-ci s'appelloit *Chabot*. Dans sa jeunesse il embrassa la religion prétendue-réformée, quitta l'étude de la jurisprudence qu'il avoit commencée, & s'appliqua à la théologie. Il fut ministre de sa secte à Paris dès l'âge de vingt ans. Il n'en avoit pas encore vingt-deux, lorsque le crime d'héréfie le fit mettre en prison; mais Antoine, roi de Navarre, le délivra, & en 1562 Chandieu présida au troisiéme synode national des protestans convoqué à Orléans. Il quitta la France après l'an 1583, & se retira à Genève, où il fut reçu au nombre des ministres ordinaires de cette ville. Pendant les guerres civiles de France, le roi de Navarre l'appella auprès de lui, & Chandieu y demeura trois ans. Il se trouva à la bataille de Coutras & à quelques autres. Mais las des fatigues de la guerre, il retourna à Genève, où il mourut en 1591. Ses descendans sont encore dans le pays de Vaux, & sur-tout à Lausanne, où ils tiennent un rang honorable entre les familles nobles de ce pays-là. Il a fait imprimer en latin & en françois un assez grand nombre d'écrits théologiques, où il prend le nom de *Sadéel*, qui, en hébreu signifie *Champ de Dieu*. Il y attaque dans presque tous, & les dogmes & les pratiques de l'église catholique, dont il se montre un zélé adversaire. On lui attribue aussi un poëme intitulé: *La métamorphose de Ronsard en prêtre*, où *Temple de Ronsard*, où il accuse ce poëte d'athéisme. Ronsard répondit par sa piéce intitulée: *Les miseres du temps*, & Chandieu répliqua par un autre poëme. * Teissier, *éloges, tom. II*. Aymond, *synodes nationaux, tom. I, pag.* 170. Jacob Lectius, *in orat. pag.* 28.

CHANDOS (Jean) fut un des capitaines les plus illustres qui ait été au service d'Edouard III, roi d'Angleterre. Il fut fait chevalier de la Jarretiere à la premiere promotion que fit ce prince, qui le déclara son lieutenant-général dans toutes les terres qu'il possédoit hors de l'Angleterre. Il fit prisonnier le fameux Bertrand du Guesclin, à la bataille qui fut donnée en Bretagne l'an 1364 entre Charles de Blois, qui y fut tué, & Jean de Montfort. Après le traité de Brétigni en 1360, dont le premier article accorde aux Anglois la Saintonge

Saintonge en-deçà & au-delà de la Charante, il survint plusieurs obstacles au sujet de quelques fiefs, entr'autres de celui de Belleville en Poitou, tenu par le sire de Clisson; de celui de Jarnac possédé par le sire de Craon, & de celui de Rochefort qui n'étoit alors qu'une châtellenie, appartenant à Guichard d'Angle ou d'Angoulême, gentilhomme d'une famille illustre de Gascogne, que Mezerai appelle *un hardi capitaine.* Ces contestations firent de la peine aux parties intéressées; mais afin de les terminer promptement, les rois de France & d'Angleterre laisserent le soin de les terminer au maréchal de Boucicaut, & à Jean Chandos, qui les réglerent en effet dès 1361. Par cet accord, Rochefort fut laissé aux Anglois. L'année suivante Edouard III érigea le duché de Guienne en principauté, sous le nom de principauté d'Aquitaine, en faveur d'Edouard, prince de Galles son fils. Le jeune prince tenoit sa cour à Bourdeaux: elle étoit magnifique, & Jean Chandos qui avoit la qualité de son connétable & de son sénéchal en Poitou, y brilloit avec Guichard d'Angle. En 1369 ces deux derniers firent la guerre en Poitou pour les Anglois; le combat fut livré devant Lussac: il fut rude, & Jean Chandos y fut tué. Voici son épitaphe, que les historiens nous ont conservée.

*Je Jean* CHANDOS, *des Anglois capitaine,*
*Fort chevalier, de Poitou sénéchal,*
*Après avoir fait guerre très-lointaine*
*Au roi François tant à pied qu'à cheval,*
*Je prins Bertrand de Guesquin en un vol.*
*Les Poitevins près Lussac me défirent,*
*A Mortemer mon corps enterrer firent*
*En un cercueil élevé tout de neuf,*
*L'an mil trois cent avec soixante & neuf.*

* Du Tillet, *recueil des traités de paix.* Larrey, *histoire d'Angleterre.* Mezerai, *histoire de France. Histoire de la ville de Rochefort, pag.* 23 *& suiv.*

CHANDOUX (N. de) philosophe & chymiste, qui s'est rendu fameux dans le siécle dernier par son éloquence, par la facilité avec laquelle il en imposa long-temps aux plus grands génies, & par sa mort funeste. Il faisoit profession de la médecine, & exerçoit particuliérement la chymie. C'étoit un de ces génies libres qui parurent en assez grand nombre du temps du cardinal de Richelieu, & qui entreprirent de secouer le joug de la scholastique. Il n'avoit pas moins d'éloignement pour la philosophie d'Aristote que Bacon, Mersenne, Gassendi & Hobbes. Ceux-ci pouvoient avoir plus de capacité, plus de force & plus d'étendue d'esprit; mais il avoit plus de facilité pour s'exprimer, & autant d'ardeur qu'eux pour se frayer un chemin nouveau, & se passer de guide dans la recherche des principes d'une philosophie nouvelle. Il sut prévenir en sa faveur l'esprit de plusieurs personnes de considération; & le talent qu'il avoit de s'expliquer avec beaucoup d'art & de grace, lui avoit procuré un accès libre & familier auprès des grands. Un jour, plein d'ardeur pour faire connoître ses principes, il accepta une conférence chez le nonce du pape, qui étoit, non le cardinal Barberin, comme plusieurs l'ont dit, mais M. de Bagni, qui fut créé cardinal au mois de décembre 1629. Le nonce y invita beaucoup de personnes de distinction. Le cardinal de Berulle, M. Descartes, & le pere Mersenne, minime, s'y trouverent; l'assemblée étoit illustre & nombreuse. Chandoux y parla long-temps, & avec tant de force & d'éloquence qu'il eut un applaudissement presque général. M. Descartes seul garda le silence. Le cardinal de Berulle le remarqua; & lorsque Chandoux fut parti, il pressa cet illustre philosophe de lui dire pourquoi il ne s'étoit pas joint au concert de louanges que toute l'assemblée avoit fait retentir en faveur de Chandoux. M. Descartes s'en excusa; mais enfin vivement sollicité, il fit connoître ce que l'art de bien raisonner peut sur des esprits, qui, quoiqu'éclairés, n'ont pas assez approfondi les matieres que l'on traite en leur présence. Il réfuta ce qu'avoit avancé Chandoux, & l'on convint que l'on s'étoit laissé abuser. Chandoux néanmoins continua à voir les grands, & à en être favorablement reçu: il se jetta de plus en plus dans les exercices de la chymie, & il abusa de ce que cette science peut raisonnablement apprendre. Il s'enfonça dans une chymie qui, par l'altération & la falsification des métaux, tendoit à mettre le désordre dans le commerce de la vie. La France étoit alors remplie de gens qui avoient voulu profiter des troubles du royaume, pour ruiner la police des loix qui regardoient la fabrique & l'usage des monnoies, & l'impunité y avoit introduit une licence qui alloit à la ruine de l'état. Louis XIII, pour la réprimer, établit dans l'Arsenal à Paris une chambre de justice, par des lettres patentes données à S. Germain le 14 juin 1631. Chandoux y fut accusé & convaincu d'avoir fait de la fausse monnoie; & il fut condamné à être pendu en la place de Gréve, sans que les protecteurs, que son éloquence lui avoit gagnés, voulussent le servir pour l'arracher au supplice. * *Voyez* principalement la vie de Descartes, par M. Baillet, *édit. in-4°, part.* 1, *pag.* 160, 161, 162, 163, 230 *&* 231.

CHANGCHEU, grande ville de la province de Fokien dans la Chine, est capitale d'un territoire de même nom, & a jurisdiction sur neuf cités: elle n'est pas éloignée de la mer, qui pousse son flux jusqu'à ses murs. Au midi, où la riviere de Chanes passe devant la ville, on voit un pont magnifique, composé de trente-six arches fort grandes & fort hautes, qui forment un chemin si large, qu'il y a des maisons de part & d'autre, avec des boutiques, où l'on vend tout ce qui se trouve de rare dans la Chine, & dans les royaumes étrangers. Changcheu est une ville fort peuplée: les habitans ont de l'esprit & de l'industrie; mais ils sont naturellement trompeurs, & adonnés à leurs plaisirs. Il y a aux environs quantité d'orangers, qui portent des oranges fort grosses, & beaucoup meilleures que celles de l'Europe: elles ont le gout de nos raisins muscats, & une odeur qui est admirable; ce fruit quitte facilement son écorce. On a trouvé, dit-on, dans Changcheu des monumens anciens de la religion chrétienne, comme des croix, des images de la Vierge, taillées dans des pierres, & d'autres marques de la dévotion des chrétiens. Les jésuites y ont dans leur église une belle croix de marbre, qui a été tirée du palais d'un gouverneur: on a vu même entre les mains d'un Chinois une grande partie de l'écriture-sainte en latin, écrite sur du parchemin en lettres gothiques; ce païen ne la voulut point vendre, parceque c'étoit un livre qu'il vouloit conserver dans sa famille, comme une chose rare que ses ancêtres y avoient laissée. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol.* 3.

CHANGCHEU, autre grande ville de la province de Nanking, dans la Chine. Elle est capitale d'un territoire de même nom, & commande à quatre cités. Le pays est très-fertile à cause de la riviere de Kiang, & du canal qui l'arrose, & l'on voit sur les quais de la ville plusieurs arcs triomphaux très-magnifiques. On fait en la cité de Gnihing des vases de terre que l'on estime fort, pour y conserver le cha ou thé, parcequ'ils lui donnent un gout & une odeur très-agréable. Proche de la cité de Vusic, il y a une fontaine nommée *Hoëi*, dont l'eau est excellente pour boire, & pour faire du thé. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol.* 3.

CHANGI (Pierre) écuyer, vivoit dans le seiziéme siécle. Il étoit né à Dijon: il suivit quelque temps le parti des armes, & mourut en 1563, âgé de plus de soixante ans. Il a traduit du latin de Louis Vivès en françois l'ouvrage intitulé: *Institution de la femme chrétienne, tant en son enfance, que mariage & viduité: aussi l'office dudit mari*, à Lyon 1543, *in-*16. Bayle cite une édition de cet ouvrage, auquel étoit jointe *une très-briefve & fructueuse institution de la vertu d'humilité*,

avec une épître de S. Bernard, touchant le négoce & gouvernement d'une maison. Du Verdier en a fait un livre séparé, imprimé à Paris en 1539, *in-16*. On a encore de Pierre de Changi : *Instruction chrétienne pour femmes & filles, mariées & à marier : De la paix & union qu'elles doivent moyenner & entretenir en mariage*, à Poitiers 1545, *in-16*. *Sommaire des singularités de Pline, extrait du seiziéme livre de sa nouvelle histoire, mis en françois*, à Lyon 1546, *in-16*, 1551 & 1586, *in-16*. On dit qu'il avoit mis en françois six livres de Pline ; & l'on se fonde sur ces vers de Simon *Romyglæus*, d'Anjou, qui sont au-devant de sa traduction de Louis Vivès : on y fait parler l'auteur :

*Me miserum (aïebat) qui bella ferocia gessi*
*Pro patriâ, corpus dum juvenile foret:*
*Qui Plinii bis tres in gallica verba libellos,*
*Mars verti in castris sanguinolente tuis.*

Pierre de Changi fut pere de *Jacques* de Changi, docteur ès droits, & avocat à Dijon, de qui l'on ne connoît qu'une épître qui est à la fin de la traduction de *la Femme chrétienne*, faite par son pere, laquelle épître est adressée à mademoiselle de Villesablon, sœur dudit Jacques de Changi. * *Voyez* les bibliothéques de la Croix du Maine & de du Verdier ; le *dictionnaire critique* de Bayle ; & la *bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, par Papillon.

CHANGTE, grande ville capitale d'un territoire de même nom, dans la province de Honan dans la Chine. Elle a jurisdiction sur six cités, qui sont Cu, Tangin, Linchang, Lin, Vugan, & Xé. On pêche dans ce pays une sorte de poisson, qui crie comme un enfant, quand on l'a pris, & qui ressemble à un petit crocodille ; quand sa graisse brule, il n'y a point d'eau ni d'artifice qui la puisse éteindre. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* M. Thevenot, *vol.* 3.

CHANGTE, autre grande ville, capitale du territoire du même nom, dans la province de Huquang, dans la Chine. Elle a jurisdiction sur trois cités, qui sont Taoiven, Lungyang & Ivenkiang. Ce petit pays surpasse les autres en fertilité, & produit toutes sortes d'oranges, dont quelques-unes sont nommées *oranges d'hiver*, parcequ'elles viennent quand la saison des autres est passée. Il abonde en pierres d'azur, & l'on y amasse aussi de la manne. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* M. Thevenot, *vol.* 3.

CHANGXA, grande ville, capitale d'un territoire de même nom, dans la province de Huquang dans la Chine : elle a jurisdiction sur dix cités, qui sont Siangin, Ninghiang, &c. Ce pays abonde en toutes choses nécessaires, & le ris y croît toujours en grande quantité, parcequ'il y a plusieurs lacs & rivieres, qui arrosent les champs, & d'où l'on fait aussi venir l'eau dans les terres, avec des machines fort industrieuses. On tire beaucoup de talc de la montagne de Juno, proche de Changxa. La riviere de Milo, près de la cité de Siangin, est célébre, à cause de la fête de Tuonu, qui étoit un gouverneur fort aimé dans le pays. Ce seigneur étant poursuivi par des traîtres, se précipita dans cette riviere ; & pour honorer sa mémoire, on fait tous les ans des jeux publics, des combats sur l'eau, & des festins non-seulement auprès de Siangin, mais aussi dans toute la Chine. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* M. Thevenot, *vol.* 3.

CHANNEY (Maurice) *cherchez* CHAMNÉE.

CHANOINE, en latin *canonicus*. Ce mot vient de *canon*, qui signifie *régle* ; & c'est ce qui a fait dire à plusieurs écrivains, que *chanoine* est la même chose que *régulier*, comme s'il avoit été ainsi nommé, de la vie réguliere qu'il doit observer ; mais d'autres prétendent avec moins de fondement, que le nom de chanoine est dérivé du mot *canon*, qui signifie aussi *pension*, & une certaine portion d'argent, qui a été assignée à ceux qu'on appelle chanoines : d'où est venu la coutume de dire, *solve mihi canonem meum*, qui est la même chose que *payez-moi ma pension*. Quelques-uns ont cru qu'il n'y a point eu de véritables chanoines dans les églises cathédrales avant le VIII siécle. Le pere Mabillon, auteur de la premiere préface qui est à la tête du III siécle bénédictin, croit qu'on en trouve rarement avant ce temps-là : on ne peut pas néanmoins nier qu'il n'y eût longtemps auparavant un clergé très-nombreux dans plusieurs églises, où les clercs chantoient l'office divin, comme font aujourd'hui les chanoines. Si l'on veut même remonter plus haut, on trouvera un clergé établi dans l'église, avec l'évêque, dès le temps des apôtres ; & c'est ce qu'on nommoit *presbyterium*, c'est-à-dire, une assemblée composée de l'évêque & des prêtres qui faisoient une forme de sénat, pour gouverner ensemble l'église qui leur étoit confiée : c'est pourquoi il fut arrêté dans un concile de Carthage, que l'évêque jugeroit les causes de son diocèse avec son clergé. Le collége des cardinaux, qui a été substitué au clergé de l'église de Rome, représente encore aujourd'hui cet ancien usage ; mais on n'a commencé à appeller le clergé de l'église épiscopale du nom de chanoines, que du temps de Pepin & de Charlemagne, quand ils ont commencé à vivre en commun & en congrégation. Il y en avoit non-seulement dans les églises cathédrales, mais encore dans des maisons particulieres, où ils vivoient sous un abbé. Anciennement les chanoines séculiers mangeoient à une même table, & demeuroient dans un même cloître, sous la direction de l'évêque, comme il se voit dans les capitulaires de Charlemagne, *liv.* 1, *ch.* 73, & comme S. Augustin le témoigne des clercs de son temps, *Serm.* 1. *Comm. vita cler.* Etienne, évêque de Tournai, écrivant au doyen de l'église de Reims, dit que cette église avoit persévéré dans l'institution des apôtres, ayant encore un même réfectoire & un même dortoir ; en quoi elle étoit *majoribus exemplum, minoribus documentum, amabilis suis, admirabilis alienis* : c'est pour cette raison que quelques-uns ont cru que le nom de chanoine venoit de κοινωνικος formé de κοινὸς, *commun*, parcequ'ils vivoient en communauté : néanmoins depuis qu'ils ont cessé de vivre en commun, le nom de chanoine leur est demeuré. Chopin parle des chanoines réguliers sécularisés, *l.* 1, *de sacra polit.*

CHANOINES RÉGULIERS. Ce sont des chanoines qui vivent en communauté & en religieux, & qui ont fait des vœux pour observer quelques régles. Ils sont tous sous la régle de S. Augustin, qui ne l'avoit pourtant faite que pour des filles. Les chanoines réguliers font remonter leur institut au temps des apôtres ; mais c'est sans fondement, & l'on ne voit point de chanoines réguliers avant le VIII ou le IX siécle. Chrodegan, évêque de Metz depuis 742 jusqu'en 766, se conformant à l'exemple de S. Augustin, engagea la plus grande partie de son clergé à suivre des réglemens propres à les retenir dans leur devoir ; & l'an 816 le concile d'Aix-la-Chapelle approuva une régle presque semblable, qu'Amalarius avoit écrite par ordre de Louis *le Débonnaire*. Ces premiers chanoines réguliers ne faisoient point de vœux, ils menoient seulement une vie commune & desservoient des églises. Dans la suite, c'est-à-dire, l'an 1059, le concile de Rome, tenu par Nicolas II, ordonna que tous les clercs logeroient & vivroient ensemble, & qu'ils n'auroient rien en propre : ce réglement fut confirmé l'an 1063 dans un autre concile tenu par Alexandre II ; mais ni l'un ni l'autre ne trouva de soumission dans la plus grande partie du clergé ; ce qui engagea quelques chanoines d'Avignon de former la congrégation de S. Ruf. Leur exemple fut suivi par Yves de Chartres ; il établit une congrégation de chanoines réguliers qui faisoient vœu de pauvreté, & qui demeuroient dans des monasteres sous un supérieur, d'où on les tiroit pour les employer au service de l'église. Il s'est établi diverses congrégations de ces chanoines réguliers qui font des vœux ; en sorte qu'on les peut considérer comme religieux, quoiqu'il y

ait de la différence entr'eux & les moines, parcequ'ils peuvent faire les fonctions hiérarchiques, ce qui est défendu aux moines par les canons. Il y a eu autrefois plusieurs chapitres des églises cathédrales qui ont embrassé la régularité. S. Bernard fut très-favorable aux chanoines réguliers, dont il fait souvent l'éloge. Il les préféra aux chanoines, pour ce qui étoit des fonctions ecclésiastiques : aussi quoiqu'ils soient présentement de purs religieux, & que plusieurs même d'entr'eux vivent en congrégation, ils possedent des bénéfices à charge d'ames. Tout le droit canonique leur est favorable en cela, parceque venant originairement des clercs, ils jouissent des priviléges qui sont attachés à la cléricature. Lorsque les conciles ont exclu les religieux bénédictins des cures, comme étant incapables par leur profession du gouvernement des ames, ils y ont conservé les chanoines réguliers, qui sont aussi-bien titulaires de leurs bénéfices, que des prêtres séculiers. * Heliot, *hist. des ord. monast. tom. II*, *ch.* 2.

CHANOINES LAICS : les chanoines laïcs ou séculiers, sont ceux qui ont été reçus par honneur & par privilége dans quelques chapitres de chanoines. C'est ainsi que dans le cérémonial romain, l'empereur est reçu chanoine de S. Pierre ; les comtes d'Anjou dans l'église de S. Martin de Tours, aussi-bien que ceux de Nevers. Les rois de France, par le seul titre de leur couronne, sont chanoines de l'église de S. Hilaire de Poitiers, de S. Julien du Mans, de S. Martin de Tours, d'Angers, de Châlons, de S. Aignan d'Orléans, &c. & les ducs de Berri, chanoines de S. Jean de Lyon : les comtes de Chatelus sont premiers chanoines d'Auxerre : l'équipage même dans lequel ils paroissent, est assez singulier. Humbert dauphin de Vienne étoit chanoine de la grande église. * Du Cange.

CHANOINESSES. On appelloit en Orient de ce nom certaines femmes dévotes qui avoient soin de la sépulture des défunts, & qui chantoient des pseaumes avec les acolythes dans les convois : en Occident, on a donné le nom de chanoinesses à des filles qui vivoient en communauté, à l'imitation des chanoines-réguliers. Cet institut a commencé, dit-on, sous le régne de Pepin, vers l'an 755 ; mais dans le concile de Verneuil qu'on cite, il n'est parlé que de moinesses : on ne commence à en trouver quelques vestiges, que dans le 47^e^ canon du concile de Francfort tenu l'an 794 ; & ce qu'on y lit, comme ce qu'on trouve dans le concile de Châlons sur Saone, de l'an 813, montre que cet institut ne s'étoit pas introduit dans les formes : ce fut dans ce dernier concile qu'on commença à donner des réglemens que devoient suivre *celles qui se disoient chanoinesses*. L'an 816 le concile d'Aix-la-Chapelle en fit d'autres, qui leur étoient assez commodes : selon ces réglemens, elles faisoient vœu de continence, & ne sortoient point de leurs cloîtres ; mais elles possédoient leurs biens, & pouvoient hériter : ce dernier article fut condamné l'an 1060 dans un concile tenu à Rome par Nicolas II. Dans la suite les chanoinesses régulieres se relâcherent, ne couchant plus dans un même dortoir, ne mangeant plus dans un même réfectoire, & se donnant la liberté de sortir, & même se dispensant de faire aucun vœu de continence : ce qui les fit appeller chanoinesses séculieres. Mais les conciles, les papes & les évêques ont fait divers réglemens, pour rétablir la régularité dans leurs congrégations.

Il y a en certains lieux des chanoinesses, principalement dans quelques villes de Flandre, comme à Mons, à Maubeuge ; de Lorraine, comme à Remiremont, Espinal, &c. qui chantent l'office au chœur comme les chanoines : mais il faut remarquer qu'il y en a, dont l'abbesse seule fait vœu, les autres pouvant quitter leur institut, pour se marier : presque toutes celles-ci sont originairement des religieuses bénédictines. * Du Cange, *gloss. lat.* Heliot, *hist. des ord. monast. tom. II*, *ch.* 7.

CHANTAL (Jeanne-Françoise) *cherchez* FREMIOT.

CHANTEAU (Antoine) de la famille de Caumartin, cousin-germain de M. de Caumartin, conseiller d'état, a retracé dans le siécle dernier la vie de ces anciens pénitens, dont la vie a été si sainte & la mort si précieuse aux yeux du Seigneur. Il avoit été revêtu d'abord d'une charge d'auditeur des comptes, dont il s'étoit démis vers l'âge de quarante ans. C'étoit un homme bienfait de sa personne, d'un esprit vif & pénétrant, d'un caractere enjoué, ardent & zélé pour ses amis, mais plongé dans le crime & dans la débauche, & se faisant gloire de ne rien croire de ce que la religion enseigne de plus respectable. Madame Chanteau sa mere, qui avoit beaucoup de piété, prioit Dieu sans cesse pour la conversion de ce fils, & le seigneur exauça enfin ses vœux. M. Chanteau entraîné malgré lui à un des sermons que M. Feuillet, chanoine de S. Cloud, prêchoit en 1661 à S. Nicolas des Champs à Paris, & dont le sujet fut ce jour-là *la fausse pénitence*, en fut pénétré si vivement, qu'il ne put retenir ses soupirs, ni ses larmes. Après le sermon il alla trouver un gentilhomme de ses amis, nouveau pénitent, nommé M. *Boisbondeau*, à qui il découvrit ce qui se passoit dans son cœur, & lui demanda un confesseur. M. Boisbondeau lui donna un religieux, qui fit faire une confession générale à M. Chanteau, & lui accorda l'absolution & la communion ; mais M. Feuillet qu'il consulta peu de temps après, blâmant cette précipitation, le remit dans la voie de la pénitence, lui fit sonder de nouveau son cœur, & le conduisant lui-même dans une route que ce nouveau pénitent ignoroit, il lui fit lire assidument le nouveau testament, lui apprit à prier, à s'humilier, à racheter ses péchés par le jeûne & par l'aumône, & l'assista continuellement de ses avis. Dieu bénit le zéle de M. Feuillet : M. Chanteau écouta le chanoine comme un prophéte qui lui parloit de la part de Dieu, & il eut toujours pour ses avis la docilité d'un enfant. Celui-ci lui donna un réglement de vie conforme à ses besoins, & proportionné aux fautes dont il s'étoit rendu coupable, & il le mena au ciel par la voie étroite qui seule conduit au salut. M. Chanteau y marcha constamment tout le reste de sa vie. Humble, mortifié, plein d'austérité pour lui-même, pendant qu'il étoit bienfaisant envers tout le monde, il passoit les jours & les nuits dans le jeûne, dans la priere, dans la retraite & dans les larmes d'une sainte componction. Il répandoit d'abondantes aumônes, & faisoit au ciel cette sainte violence qui le ravit. Il mourut ainsi dans les bras de la pénitence en 1667, le 23 mai, âgé de 47 ans. On ne peut trop lire l'histoire de sa conversion & de sa pénitence, que M. Feuillet a laissée par écrit, & qui a été imprimée après la mort de ce chanoine. Les lettres que celui-ci écrivoit à M. Chanteau, & celles de ce dernier, font voir toute la sagesse de l'un & la profonde humilité de l'autre. Le sermon sur la fausse pénitence, qui avoit été l'occasion de la conversion de M. Chanteau, se trouve aussi imprimé dans les dernieres éditions de l'histoire de cette conversion. M. Chanteau a été enterré dans l'église de S. Nicolas des Champs, dans la chapelle de Choisi. Son convoi fut une espece de triomphe. Une foule innombrable de peuple voulut en être le témoin, & chacun louoit hautement les vertus de ce saint homme. *Voyez* FEUILLET. * *Histoire de la conversion de M.* Chanteau, *par M.* Feuillet, *chanoine de Saint Cloud.*

CHANTECLERC (Charles de) de Moulins en Bourbonnois, vivoit sous le régne de François I, & avoit été élevé auprès des princes de Bourbon. Il se maria en Auvergne ; & lorsque le roi François I revint d'Espagne en 1526, Chanteclerc eut ordre d'aller saluer ce grand monarque, & de lui faire les complimens pour la province d'Auvergne. Il s'aquitta si bien de cette commission, que ce prince lui témoigna son estime par ses bienfaits ; car d'abord il le fit lieutenant-général au siége de la province, & juge ordinaire du bailliage de Tours ; & ensuite il lui donna une charge de

conseiller au parlement de Paris, où il fut reçu le 2 juillet 1541. Chanteclerc s'acquit beaucoup de réputation : il laissa deux fils, *Pierre* & *Charles*, qui furent conseillers au même parlement, & le dernier fut conseiller d'état, & maître des requêtes. *Voyez* l'article suivant. * Scevole de Sainte-Marthe, *in elog. doct.* Blanchard, *hist. des présidens du parlement de Paris.*

CHANTECLERC (Charles de) fils du précédent, fut conseiller au parlement, puis conseiller d'état. Il fut reçu le 20 juin 1578 au nombre des maîtres des requêtes, & mourut en 1620. Il a donné des preuves de son érudition dans les écrits suivans : 1. *De legationibus Dexippi Atheniensis, Eunapii Sardiani, &c. excerpta, latinè, interprete & notatore Carolo Cantoclaro,* à Paris 1610, *in-8°.* 2. *Juliani imperatoris de Cæsaribus sermo, græcè cum latinâ versione subjunctâ & annotationibus Caroli Cantoclari,* à Paris 1577, *in-8°.* 3. *Leonardi Aretini excerpta ex historiâ gothicâ Prisci, latinè interpretata,* 1606, *in-8°.* 4. *Historiarum à pace constitutâ anno* 1598, *liber primus Caroli Cantoclari libellorum supplicorum magistrorum decani,* à Paris 1616, *in-4°.*

CHANTELOU (Dom Claude) religieux bénédictin de la congrégation de S. Maur, naquit en Anjou, sur la paroisse de Vion, qui est le siége de l'archiprêtré de la Fléche. Il entra fort jeune dans l'ordre de Fontevrault; mais il y demeura peu de temps, & en sortit avec cinq autres, qui firent comme lui profession de la régle de S. Benoît dans l'abbaye de Notre-Dame de la Dorade à Toulouse, le 7 février 1639. Dom le Cerf, dans sa *bibliothéque des auteurs de la congrégation de S. Maur,* dit que ce fut en 1640 dans la maison de S. Louis de la même ville. Dom Chantelou avoit alors 23 ans. Jeanne de Bourbon, abbesse de Fontevrault, prétendit les obliger de rentrer dans son ordre ; l'affaire fut portée en justice, & il intervint arrêt du conseil qui permit au général de la congrégation de S. Maur de retenir ces six religieux. Dom Chantelou se distingua bientôt par son érudition ; il embrassa particuliérement l'étude de l'histoire, des généalogies & de la critique ; & ce n'est pas sans raison que le pere Mabillon l'a appellé un religieux plein d'une érudition variée, *vir multigenâ eruditione plenus.* Il aida beaucoup Dom Luc d'Acheri dans son édition du *Spicilége,* & pour les quatre premiers tomes de la *bibliothéque ascétique,* dont on a cinq volumes *in-4°.* Ayant été chargé de donner une nouvelle édition des ouvrages de S. Bernard, il s'y appliqua avec soin; mais il ne put donner que les sermons de ce Pere, *de sanctis & de tempore,* en un volume *in-4°,* qui parut en 1662. Le pere Mabillon a achevé ce que la mort précipitée de dom Chantelou ne lui permit pas de continuer. Ce dernier a donné encore en 1664 les *régles de S. Basile, in-8°,* en latin, avec deux discours sur l'institut religieux. Il a fait imprimer à Paris le bréviaire des bénédictins, auquel il avoit eu beaucoup de part. En 1726 on a publié sous le nom d'un frere convers bénédictin, une carte bénédictine, dont ce pere est auteur, & pour l'impression de laquelle il avoit obtenu le privilége, lors de sa mort arrivée subitement à Paris, dans l'abbaye de S. Germain des Prés, le 28 novembre 1664, âgé de 47 ans. Il a laissé manuscrites l'histoire de l'abbaye de Mont-Majour d'Arles, & celle de S. André d'Avignon : il avoit aussi commencé celle de Marmoutier, & celle de S. Florent en Anjou ; cette derniere a été achevée par dom Jean Guignes, Angevin, & habile antiquaire. Dom le Cerf a oublié plusieurs des circonstances que nous avons rapportées dans cet article, de même que ces deux dernieres histoires & la carte bénédictine. * *Mém. du temps.* D. le Cerf, *biblioth. des auteurs de la congrégation de S. Maur, pag.* 58 *& suiv.*

CHANTELOUP (Nicolas de) religieux carme, étoit d'Angleterre, & fut illustre par sa piété & par ses écrits, si l'on en croit Pitseus : il vivoit en 1441. * Pitseus, *de script. Angl.* Lucius, *in biblioth. Carmel.* Alegre, *in Parad. Carmel.*

CHANTEREAU (Louis) religieux de l'ordre des Augustins, évêque de Mâcon, vivoit au commencement du XVI siecle : il étoit savant théologien, & fut confesseur du roi Louis XII. Depuis, le roi François I le nomma à l'évêché de Mâcon en 1529. Il mourut à Paris le 14 septembre l'an 1531, & son corps fut enterré dans l'église de son ordre, près du pont-neuf où l'on voit son éloge en vers.

CHANTEREAU-LE-FEBVRE (Louis) conseiller du roi en ses conseils, & président des trésoriers de France dans la généralité de Soissons, s'est acquis beaucoup de réputation dans le XVII siécle. Il étoit de Paris, où il naquit le 12 septembre de l'an 1588, de *François* Chantereau-le-Febvre, secrétaire du roi, & de *Louise* de Saintyon : il avoit un esprit aisé, subtil, & l'avoit tellement cultivé par l'étude de la jurisprudence civile & canonique, de l'histoire, de la politique, & des belles lettres, qu'il s'y étoit rendu un des plus savans hommes de son temps. Son érudition étoit soutenue par beaucoup de disposition pour les affaires politiques, & par un grand fonds de bonté, de franchise & d'honnêteté. Le roi Louis XIII lui donna l'intendance des fortifications de Picardie, & ensuite celle des gabelles, puis celle de l'évaluation de la principauté de Sedan, & enfin l'intendance des finances des duchés de Bar & de Lorraine, qu'il a très-long-temps exercée. Ce fut durant cet emploi qu'il s'acquit une parfaite connoissance des affaires de ce pays, & qu'ayant les piéces originales, il travailla aux mémoires historiques des maisons de Lorraine & de Bar, dont nous n'avons que la premiere partie, imprimée à Paris en 1642, *in-folio.* Il en avoit composé deux autres qu'on poura publier un jour. Ce n'est pas dans ce seul ouvrage qu'il a fait d'heureuses découvertes, il en a fait dans l'histoire de nos rois, dans celles des maisons illustres ; & il avoit un génie facile pour rétablir les passages tronqués dans les auteurs. Sa maison étoit la retraite des gens de lettres, qui y faisoient tous les mardis des assemblées, où ils profitoient des conversations de ce savant homme : il mourut le 2 juillet de l'an 1658. Outre les considérations historiques sur les maisons de Lorraine & de Bar, Chantereau-le-Febvre a fait imprimer un *discours historique concernant le mariage d'Ansbert & de Blithilde, prétendue fille de Clotaire I ou II,* à Paris 1647, *in-4°.* Il a encore publié un traité où il examine cette question, *Si les provinces de l'ancien royaume de Lorraine doivent être appellées terres de l'empire,* Paris 1644, *in-8°.* Il avoit donné d'autres ouvrages sous le nom de *l'Ouvrier.* Depuis sa mort, Pierre Chantereau-le-Febvre son fils, qui avoit aussi beaucoup d'érudition & de mérite, a fait imprimer un traité des fiefs que son pere avoit laissé. On a encore trouvé une réponse au livre du sieur Chifflet, intitulé *Vindiciæ Hispanicæ ;* un traité de la loi salique ; un de l'ancienne coutume de France ; un de l'état militaire des anciens Germains ; & trois volumes de chronologie. On nous fait espérer ce dernier ouvrage, où uous aurons le plaisir de voir à la tête la vie de Chantereau-le-Febvre, composée par un de ses amis.

☞ CHANTILLI, bourg de l'Isle de France, situé sur la petite riviere de Nonéte, à une grande lieue de Senlis, & à neuf de Paris. On y voit une maison magnifique, qui appartient à M. le duc de Bourbon-Condé. * La Martiniere, *dict. géogr.* La terre de Chantilli étoit originairement possédée par les seigneurs de Senlis, grands-bouteilliers de France. Elle appartint ensuite à Gui de Laval, qui la vendit, vers l'an 1350, à Pierre d'Orgemont, sieur de Mery-sur-Oise, chancelier de France sous Charles V. Cette terre passa à son fils Amaury d'Orgemont, en 1380. Son fils *Pierre II* ne laissa que deux enfans, savoir *Pierre III* d'Orgemont, & *Marguerite,* qui en 1453 épousa *Jean I* de Montmorenci. Ce fut elle qui porta la terre de Chantilli dans la maison de Montmorenci ; d'où elle passa ensuite dans celle de Bourbon-Condé, par le mariage de Henri de Bourbon, second prince de Condé, avec *Charlotte-Marguerite* de

Montmorenci, en 1609. L'on ne trouve aucun auteur qui marque que la terre de Chantilli ait jamais donné son nom à personne, & il n'y a dans l'histoire aucun seigneur qui se soit appellé du nom de Chantilli. Ainsi c'est une erreur de croire qu'il y a eu autrefois une famille du nom de Chantilli. Chantilli a toujours été & est encore une simple terre de plaisir, sans apanage, sans fiefs, & sans droits, que ceux que lui a donnés depuis la famille de Bourbon-Condé. * *Mém. mss.*

☞ CHANTOCÉ, petite ville, château & baronie de France en Anjou, près de la Loire, un peu au-dessus d'Ingrande. Ce lieu étoit si considérable, que ses anciens seigneurs portoient autrefois le titre de *Princes de Chantocé*. Il fut donné en apanage à Gilles de Bretagne, I du nom, troisiéme fils de Jean V, duc de Bretagne, & depuis à Gilles de Bretagne, II du nom, fils de Jean VI, duc de Bretagne. Il appartenoit dans ces derniers temps au marquis d'Avaugour. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ CHANTOCEAUX, ville de France en Bretagne, au diocèse de Nantes, sur une montagne auprès de la Loire, à quatre lieues au-dessus de Nantes. Son nom devroit être *Château-Ceaus*, & plusieurs le mettent dans l'Anjou, parcequ'il est sur la frontiere. Le château fut rasé, lorsqu'il fut pris par les barons de Bretagne, qui l'assiégerent pour délivrer leur duc Jean VI, que la comtesse de Penthiévre y retenoit prisonnier. Ce lieu appartient présentement au chef de la maison de Bourbon-Condé. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHANTRE : les chantres sont chez les Grecs un office ecclésiastique, ou une espece d'ordre de ceux qui chantoient dans l'église. Il y a eu chez les Latins des chantres qui faisoient cette fonction : ces chantres étoient de simples clercs sans dignité ; mais pour régler le chant & l'office, on choisit dans la suite un archi-chantre ou préchantre, qui devint une dignité dans plusieurs églises. Le chantre porte la chape & le bâton dans les fêtes solemnelles, & donne le ton aux autres, en commençant les pseaumes & les antiennes. * Thomassin, *discipline de l'église.*

CHANTRE (Gilles le) François de nation, étoit ecclésiastique & non laïc. Il fut avec Guillaume de Hildernissen, carme Allemand, évangeliste d'une nouvelle secte qui s'éleva en Picardie en 1412. Leurs sectateurs prirent le titre de *Hommes d'intelligence.* Le Chantre se disoit le Sauveur du monde, & se vantoit que les fidéles verroient un jour Jesus-Christ par son moyen, comme ils verront le Pere par Jesus-Christ. Il enseignoit que le diable & les damnés seroient un jour sauvés ; & il blâmoit la chasteté, les jeûnes, la pénitence, & toutes les autres vertus sans lesquelles on ne peut être sauvé. Il débitoit encore d'autres impiétés semblables. On ne sait s'il mourut dans ce funeste état : pour son compagnon, on l'obligea de rétracter publiquement ses erreurs dans les lieux où il les avoit semées, comme à Bruxelles, à Cambrai, à S. Quentin, &c. * Mézerai, *hist. de France, au XV siécle.*

CHANTRE, *cherchez* PIERRE LE CHANTRE.

CHANUT (Pierre) vivoit dans le XVII siécle : il fut trésorier de France à Riom, d'où il tiroit son origine, puis conseiller d'état ordinaire, & ambassadeur de France auprès de la reine Christine de Suéde. Après avoir été long-temps résident en la même cour, il se trouva encore plénipotentiaire de France à Lubeck, en 1650, jusqu'en 1653, d'où il revint ambassadeur en Hollande, jusqu'en 1655, que le roi le rappella pour le servir dans ses conseils. Il donna dans tous ces emplois de grandes preuves de sa fidélité & de sa capacité, & mourut en juillet 1662, âgé de 62 ans. On a de lui des mémoires curieux donnés après sa mort, & tirés de ses dépêches par M. Linage de Vauciennes. * *Mémoires du temps.*

CHANUT (Pierre) fils du précédent, & de *Marguerite* Clercelier, fut abbé d'Issoire, aumônier de la reine-mere Anne d'Autriche, & visiteur général des carmélites de France, qu'il gouverna plus de trente années : il mourut le 13 novembre 1695. On a de lui plusieurs ouvrages de piété, entr'autres la traduction de la *vie de sainte Therese*, écrite par elle-même, *in-8°*, Paris 1691 ; la *traduction des œuvres de piété*, de cette sainte ; une *traduction du concile de Trente*, en 1674, 1686, &c. & celle de la grande apologie de S. Justin, en 1670, *in-12*, sous le nom de Pierre *Fondet*, & réimprimée en 1686 sous son nom. Il y joignit en 1670 l'ordonnance d'Adrien en faveur des chrétiens, la lettre d'Antonin *le Pieux* aux peuples d'Asie, & celle de Marc-Auréle au sénat romain. * *Mémoires du temps.*

CHAOCHEU, grande ville de la province de Quangtung, sur les frontieres de celle de Fokien, dans la Chine : elle est capitale d'un territoire de même nom, & a jurisdiction sur neuf cités : le flux de la mer va jusque sous les murailles de cette ville, ce qui la rend fort marchande. On y voit deux temples très-superbes, & un beau pont, dont la largeur est de cinq perches, & la longueur de quatre-vingt. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* M. Thevenot, *troisiéme volume.*

CHAOKING, grande ville de la province de Quangtung, dans la Chine, est la capitale d'un territoire de même nom, & a dix cités dans son ressort. Le vice-roi fait son séjour dans cette ville, dont les édifices publics & particuliers marquent la magnificence. On y voit une tour de porcelaine, semblable à celle de Nanking, & les dehors sont ornés de fort beaux arbres. On trouve dans ce pays quantité de paons sauvages & privés, qui sont rares dans les autres provinces. Il y a une riviere, où l'on pêche un poisson, que l'on nomme *la vache qui nage.* Elle vient souvent à terre, & se bat quelquefois contre les vaches domestiques ; mais lorsqu'elle a demeuré long-temps hors de l'eau, sa corne s'amollit : ce qui l'oblige de se retirer dans la riviere, où sa corne reprend sa premiere dureté. Le territoire de Chaoking produit aussi beaucoup de bois d'aquila, & de bois rose, dont les Portugais font des tables, des chaises, & d'autres ameublemens. Ce bois est d'un noir qui tire sur le rouge, marqué de veines, & peint naturellement de couleurs très-vives. Proche de la cité de Sinhing, il y a un étang, où si l'on jette la moindre petite pierre, on entend aussitôt un bruit semblable à celui du tonnerre, l'air se brouille, & il tombe de la pluye ; c'est pourquoi les habitans l'appellent *l'étang du dragon.* On rapporte la même chose d'un lac qui est dans les Alpes. Auprès de Teking, une des dix cités, est la montagne de Caoleang, qui produit ces grands arbres, qu'on nomme *arbres de fer*, à cause de la dureté & de la pesanteur de leur bois. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* M. Thevenot, *vol.* 3.

CHAOS, selon les poëtes, entr'autres Hésiode, dans sa théogonie, & Ovide au commencement de ses métamorphoses, étoit une masse informe & grossiere, ou un mélange confus de toutes choses, qui servit de matiere premiere à la production du monde. Il n'y avoit point, dit Ovide, de soleil qui fit briller le jour, ni de lune qui éclairât pendant la nuit. La terre n'étoit pas encore suspendue au milieu de l'air qui l'environne, & la mer n'étoit pas encore renfermée dans ses bornes. Partout où il y avoit de la terre, il y avoit de l'air & de l'eau ; ainsi la terre n'avoit point de fermeté, l'eau n'étoit pas navigable, l'air n'étoit point éclairé ; enfin il n'y avoit rien dans l'univers qui eût quelque forme. Mais, poursuit-il, un dieu sépara le ciel d'avec la terre, & la terre d'avec les eaux, & il tira de l'air ce qu'il avoit de plus pur, pour en former l'élément du feu. Par cette description il est aisé de voir que les anciens païens avoient quelque connoissance des livres de Moïse, & qu'ils avoient eu relation avec les Hébreux ; car ce récit fabuleux du chaos paroît avoir été tiré de la véritable histoire de la création du monde, que Moïse nous décrit au commencement de la Genèse. *Voyez* Lactance, *instit. lib.* 5. Manilius a reconnu qu'Hésiode dans sa

théogonie, avoit fait sortir le monde du chaos, lorsqu'ayant prié les muses de lui apprendre quelle fut la naissance, & quels furent les commencemens des dieux & de la terre, des fleuves & de la mer, il fait ensuite répondre les muses que le chaos précéda, puis les enfers & l'amour: les tenebres & la nuit sortirent du chaos; le ciel & le jour sortirent du sein de la nuit. Quoique ce chaos d'Hésiode soit fort confus, il n'est pourtant pas difficile de reconnoître que c'est une peinture contrefaite de celui de Moïse dans la Genèse. Le chaos qui contient tout en confusion, précede toutes choses en leurs natures propres & séparées. Les ténébres couvroient le chaos, & c'est ce que ce poëte appelle *Erebus* & la nuit, car le terme grec ἔρεβος vient de l'hébreu *harab*, qui signifie les *ténébres*. Le jour est sorti, aussi-bien que le ciel, du chaos ou de la terre, parceque les astres étoient effectivement dans le chaos, & le ciel ou le firmament y étoit aussi avant que Dieu l'en eût séparé. L'enfer même est sorti du chaos, & le nom lui en est demeuré: c'est comme Orphée l'appelle dans Ovide, *metamorph.* 10.

*Per chaos hoc ingens, vastique silentia regni.*

Appien assure que ce fut Jupiter qui habita au haut des cieux, qui tira tous les corps & tous les membres de ce vaste univers, de la confusion du chaos, Ζεῦ μάκαρ ἐς δ. σε πάντα καὶ ἐκ σέθεν ἐρρίζωται, *Jupiter beate, in te omnia & ex te orta sunt.* Il faut expliquer de l'amour ce qu'Appien dit de la concorde des causes secondes.

Diodore de Sicile mêlant la fable avec l'histoire & la philosophie, fait aussi sortir le monde du chaos, comme ont fait encore Euripide & Plutarque; & pour revenir à celui dont on a déja fait mention au commencement de cet article; Ovide, entre les poëtes Latins, a parlé fort distinctement du chaos qui a précédé la création de l'univers.

*Ante mare & terras, & quod tegit omnia cœlum,*
*Unus erat toto naturæ vultus in orbe,*
*Quem dixêre chaos, rudis indigestaque moles.*
*Nec quidquam nisi pondus iners; congestaque eodem*
*Non benè junctarum discordia semina rerum.*
* Liv. 1, Metam.

Il marque ensuite que ce fut Dieu qui donna l'ordre, la distinction, & le jour à ce chaos ténébreux. L'on peut dire que ce poëte suit Moïse de fort près, quand il sépare premiérement le ciel & les airs de la terre; quand il fait couler les eaux dans les creux, ou les concavités de la terre; quand il fait ensuite sortir les arbres & les plantes de la terre; quand après cela il fait former les astres; quand ensuite il met la production des poissons & des oiseaux, puis des animaux terrestres; & quand après tout cela, il finit l'ouvrage de six jours par la formation de l'homme: car Ovide a ponctuellement suivi l'arrangement des ouvrages de Dieu, comme ils furent formés les uns après les autres en six jours. Enfin la formation de l'homme est représentée comme un chef-d'œuvre, où Dieu fit entrer des rayons de sa sainteté, de sa divinité, de son empire, & de sa souveraineté, & sa propre image, c'est-à-dire, une intelligence pénétrée des vérités du ciel & de l'amour de l'éternité. C'est ce que ce même poëte a fort bien décrit dans le premier livre de ses métamorphoses, où il exprime clairement ce que l'histoire de la Genèse nous apprend; que l'homme fut créé comme un être plus parfait que les animaux; que Dieu lui donna l'empire sur le reste du monde, avec une origine divine, qu'il le fit à son image; & qu'il le forma pour contempler le ciel. Quand Seneque, usant du langage commun, donne le nom de chaos aux enfers, *noctis æternæ chaos, aversa superis regna*, il fait assez connoître que cette partie du monde a conservé le nom de chaos, comme en ayant encore les ténébres, le trouble & la confusion de toutes choses.

Touchant l'origine du mot chaos, il y a plusieurs opinions différentes; les uns le tirent du grec χέω *produire*, ou mieux encore de χάω pour χαίνω, qui signifie *s'entr'ouvrir*; mais Rittershusius, *en ses notes sur Guntherus*, tient que chaos vient d'un mot hébreu, qui signifie *être couvert de ténébres:* ce qui est confirmé par le poëte Prudence, *hymn.* 5. *Cathemer.*

*Merso sole chaos ingruit horridum,*
*Lucem redde tuis, Christe, fidelibus.*

L'ancien interprete de la bible (*Luc. c. XVI*, 26.) appelle chaos, l'espace d'entre le ciel & les enfers. Ce que l'évangéliste nomme χάσμα, c'est-à-dire, *abysme:* Fauste de Riez s'est aussi servi du même terme. *Voyez* encore Hugues Grotius, *sur ce passage de S. Luc.*

CHAOUL, que quelques-uns écrivent *Chaul*, prononçant l'*u* comme un *ou;* c'est une ville maritime à la côte de Malabar, dans la presqu'isle deçà le Gange, & dans le royaume de Decan, sur les frontieres du royaume de Guzarate, & de l'empire du grand Mogol, à fix-vingt milles de Surate, vers le midi, du côté de Goa. Elle est dans une situation avantageuse, ayant la mer au couchant qui lave le pied de ses murs; & au midi une belle riviere, & si profonde, qu'elle porte les plus gros vaisseaux jusque tout auprès de la forteresse. Elle a du côté de la terre des fortifications qui la mettent hors d'insulte, toute entourée d'un mur très-fort, avec onze bastions; il y en a trois qui regardent la mer, les autres battent la riviere ou la plaine; la forteresse appellée *il Morro*, où le gouverneur réside ordinairement, tient à la ville, & commande sur la riviere. Les rues en sont belles & fort larges; mais elles ne sont pas fort fréquentées, parceque cette ville est aussi peu peuplée aujourd'hui, qu'elle l'a été beaucoup autrefois. Il y a des monasteres & des églises dont les revenus ont été considérables; mais les pertes que les Portugais y ont faites, ont, en les appauvrissant, appauvri aussi les églises, dont la plupart manquent de prêtres. Le gouverneur de cette ville a cela de particulier, qu'il est envoyé immédiatement du roi de Portugal, & ne peut être révoqué que par lui; au lieu que les autres tiennent leurs charges du vice-roi qui est à Goa, & ne les possedent que pour trois ans. Ce privilége des gouverneurs de Chaoul, les met en liberté d'entreprendre & d'exécuter de grandes choses, par la durée de leurs charges; mais d'ailleurs pour peu qu'ils aient du penchant vers l'avarice, & aux autres défauts qui gâtent le gouvernement, ils peuvent se satisfaire, sans rien risquer, & devenir les tyrans de tout le pays.

Il faut remarquer qu'il y a l'ancienne ville de Chaoul, distinguée de celle dont nous venons de parler, & beaucoup plus grande; mais elle n'est ni si réguliérement bâtie, ni si bien fortifiée. Ses habitans sont la plupart idolâtres, les autres mahométans. Quoiqu'elle soit éloignée de la mer d'environ deux lieues, elle n'en est pas moins propre au commerce, étant arrosée de deux rivieres qui servent à y porter les marchandises, en même temps qu'elles rendent les terres fertiles. Les marchands y sont fort riches, & y vivent dans une grande opulence. * Voyez *Baudrand*, & les *voyages de M. Carre*, imprimés en 1699.

CHAPE, *cherchez* CHASUBLE.

CHAPEAUVILLE (Jean de) naquit à Liége le 5 janvier 1551, de *Guillaume* de Chapeauville ou *Chapeaville*, comme le nomme Valere-André, & de *Marguerite* de Meers. Il fut instruit aux lettres dans le lieu de sa naissance, & son pere l'exhorta à étudier le droit & à prendre le parti du barreau; mais Jean de Chapeauville avoit d'autres inclinations: son gout l'avoit décidé pour des études plus relevées; & ayant embrassé l'état ecclésiastique, il alla à Cologne où il commença à prendre des leçons de philosophie, ce qu'il continua à Louvain où il s'appliqua ensuite à la théologie. Il y prit le dégré de licencié, s'engagea dans les ordres sacrés & vécut d'ailleurs dans une assez grande retraite. Son pere étant devenu veuf, le retira malgré lui du genre de vie qui faisoit toutes ses délices, & l'engagea de revenir à Liége, pour être sa consolation dans son veuvage &

dans sa vieillesse. Chapeauville n'y fut pas long-temps sans emploi. Le cardinal Gérard de Groisbeeck, évêque & prince de Liége, le fit en 1578 un des examinateurs synodaux : peu après il le chargea de la cure de S. Michel, & ensuite il lui donna un canonicat de l'église de S. Pierre. En 1582 le prince Ernest de Baviere, successeur de Gérard de Groisbeeck, le nomma inquisiteur de la foi. En 1587 le pape Sixte V le fit chanoine de l'église cathédrale & premier pénitencier : nomination qui lui fut d'autant plus honorable, qu'elle fut faite à la réquisition de Jean François, évêque de Verceil, nonce apostolique, du prince Ernest, & des plus illustres chanoines de l'église de Liége. En 1598 l'évêque l'obligea d'accepter de plus la charge de grand vicaire, & en 1599 celle d'archidiacre. La même année ses anciens confreres l'élurent prévôt de leur église de S. Pierre, à la place de Gilles Oran, mort le 7 mai 1599. Pendant tout le temps qu'il fut curé, il s'appliqua avec beaucoup de zèle à l'instruction de ceux qui lui étoient confiés, & il fit beaucoup de bien spirituel & temporel, tant à son église qu'à son peuple. Lorsqu'il se vit fixé à Liége, il enseigna avec beaucoup d'applaudissement la théologie dans plusieurs monasteres de cette ville. Il alloit souvent, quoique chanoine & pénitencier, faire de solides instructions dans le séminaire établi à Liége sous l'épiscopat du prince Ernest, & il en eut autant de soin, que si ce séminaire eût été son propre ouvrage ; ce qui a donné lieu à ces vers de Politus, poëte Liégeois.

*Salve clara domus, studiis sacrata juventæ.*
*Salve iterum veneranda domus, tuque inclyta pubes,*
*Quam præstans CHAPEAVILLUS amat : tibi candidus ille*
*Divinas reserabit opes, & sensa Tonantis*
*Strenuus incumbens plena ad subsellia pandet.*

Lorsqu'il fut vicaire général, il obtint du prince Ernest la permission de réparer la maison de ce séminaire, & il en fit presque faire une nouvelle : il y établit d'excellens professeurs en théologie, & augmenta beaucoup le nombre des étudians. Il rendit les mêmes services à un autre séminaire de la ville de Louvain. En 1612 lorsque le prince *Ferdinand* de Baviere succéda à *Ernest*, son oncle, dans l'évêché de Liége, Chapeauville lui demanda à être déchargé de la dignité de grand vicaire, sous prétexte de son âge avancé ; mais ce prélat, bien informé que ses services étoient nécessaires à son diocèse, le pria de les lui continuer. Il mourut le 11 mai 1617, à l'âge de 66 ans. La multitude de ses occupations ne l'empêcha pas de composer un assez grand nombre d'ouvrages ; en voici la liste : 1. *Tractatus de casibus reservatis.* Ce traité qui est fait principalement à l'usage des églises de Flandre, a paru à Liége en 1596 *in*-4°, & en 1614, & a été plusieurs fois réimprimé depuis ailleurs. 2. *Elucidatio scholastica catechismi romani*, à Liége 1600 & 1603, *in*-8°. 3. *Summa catechismi romani*, pour les ordinans, à Liége 1605 *in*-8°. 4. *De administrandis sacramentis tempore pestis*, à Mayence 1612, *in*-8° ; à Cologne 1625, & à Louvain 1637, *in*-12, & encore à Saltzbourg en 1681. Chapeauville s'étoit trouvé lui-même au milieu de la contagion, & y avoit donné de grandes preuves de son zèle & de son détachement de la vie. 5. *Vita & miracula sancti Perpetui, episcopi Trajectensis*, en 1601. Cette vie est en latin & en françois. 6. *Episcoporum & rerum Leodiensium scriptores* ; c'est une collection à laquelle Chapeauville a joint des notes & des jugemens, à Liége, en trois tomes *in*-4°, 1612 & 1616. A la fin du second, on trouve un traité historique *De prima & vera origine festivitatis SS. corporis & sanguinis Christi.* Le titre entier de cet ouvrage est : *Historia sacra, profana, necnon politica tribus tomis comprehensa, in qua non solùm reperiuntur gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium & Leodiensium ; verùm etiam pontificum Romanorum, atque imperatorum & regum Franciæ usque ad Ludovicum decimum tertium Galliæ ac Navarræ regem christianissimum. Adjuncta est historia gubernatorum, qui tempore tumultuum Belgii, usque ad serenissimos principes Albertum & Isabellam, totam illam regionem rexêre, ac ab hostium telis propugnavêre. Nunc primùm studio ac industria reverendi D. Joannis Chapeavilli, insignis ecclesiæ Leodiensis canonici & vicarii, in lucem edita, ac annotationibus illustrata. Accessit venerabilis P. Ægidii Bucheri, è societate Jesu, chronologia, in qua videre est quotquot ad hæc usque tempora extiterunt summi pontifices, imperatores, Galliarum reges, principes ac episcopi.* Chapeauville employa les dernieres années de sa vie à ramasser les piéces qu'il a fait entrer dans ce recueil, & à composer les remarques qui les accompagnent. La plus grande partie fut imprimée de son vivant ; mais après sa mort on changea la date de 1612 en celle de 1618, dans les exemplaires qui restoient, & l'on y ajouta le portrait gravé de l'auteur, où on lit les dates de sa naissance & de sa mort ; & un abrégé chronologique de sa vie, en latin. On y trouve aussi un nombre de piéces en vers latins à la louange de l'ouvrage & de son auteur. * *Voyez* la vie de Chapeauville, à la tête dudit ouvrage ; la bibliothéque Belgique de Valere-André, édition de 1739 *in*-4°, tome II, page 608 & suivantes ; & les *Mémoires* du pere Niceron, tome XVII.

CHAPELAIN. C'est ainsi que furent premiérement appellés ceux qui avoient en garde le coffre ou la châsse, où l'on serroit les reliques, & que les Latins nommoient *capella*, peut-être pour *capsella*, de *capsa*. On donna le même nom à ceux qui avoient soin du lieu, où se gardoit cette châsse, lequel fut aussi appellé *Chapelle* ; & enfin aux prêtres & à tous les clercs. D'autres disent que le nom de *chapelain* vient de *châpe*, & que l'on appella ainsi ceux qui portoient la châpe de S. Martin. Mais selon Spelman, du temps de S. Martin, qui mourut vers l'an 400, les noms de *chapelle* & de *chapelain* n'étoient point encore en usage. Depuis, les notaires ou secrétaires, & enfin les chanceliers furent aussi nommés *chapelains* : c'est pourquoi la chancellerie, où l'on gardoit les titres, fut quelquefois appellée chapelle royale, de même que l'on appelloit chapelle, le lieu où l'on gardoit les reliques. A présent chapelain est un prêtre gagé pour dire la messe à quelque prince, ou à quelque personne de qualité ; ou celui qui dessert une chapelle, à laquelle est attaché certain revenu. Il y a huit chapelains de l'oratoire du roi, servans par quartier. * *Voyez l'état de la France.*

CHAPELAIN (Jean) ancien poëte François, qui vivoit vers l'an 1260. Il fit un certain roman intitulé : *Fabiau du secretan*, c'est-à-dire, *du sacristain de Clugni.* * Fauchet, *des anciens poëtes François, ch.* 89. La Croix du Maine, &c.

CHAPELAIN (Jean) médecin du roi Charles IX, mourut pendant le siége de Saint-Jean d'Angeli en 1569. Voici de quelle maniere en parle M. de Thou : *Il mourut aussi en ce siége deux grands hommes, qui n'étoient pas plus unis par leur profession, que par leur amitié, ayant presque toujours demeuré ensemble à la cour & dans les armées, Jean Chapelain & Honoré Castelan, premiers médecins du roi & de la reine, l'un & l'autre illustres, & que les biens acquis par la libéralité des princes, avoient mis en état de ne pas courir après le gain qui deshonore cet art en la plupart des médecins. Mais principalement Chapelain avoit ajouté à ces richesses, les biens que son pere lui avoit laissés ; & quoiqu'il eût été parmi les troubles de la cour, il n'abandonna jamais ses livres, qu'il laissa en mourant enrichis de belles annotations, avec une belle bibliothéque. Au reste, comme ils avoient vécu ensemble, ils moururent aussi ensemble dans une même maison, & tous deux de peste.* * De Thou, *hist. liv.* 46. Vander Linden, *de script. med. &c.*

CHAPELAIN (Jean) conseiller du roi en ses conseils, l'un des premiers membres de l'académie françoise, fils de *Sébastien* Chapelain, notaire au châtelet, & de *Jeanne* Corbiere, fille de *Michel* Corbiere, qui étoit ami particulier de Ronsard. Jean Chapelain naquit à Paris en 1595 le 4 décembre, étudia dès son enfance

sous le célébre Frédéric Morel, doyen des lecteurs du roi, & sous Nicolas Bourbon, excellent poëte Latin, & qui fut un des académiciens nommés par le cardinal de Richelieu. Au sortir des classes, Chapelain entra chez le marquis de la Trousse, grand prévôt de France, qui lui confia d'abord l'éducation de ses enfans, & ensuite l'administration de ses affaires. Il y demeura dix-sept ans entiers, & ce fut pendant ce temps-là qu'il traduisit de l'espagnol le roman intitulé : *Guzman d'Alfarache*, supposé qu'il en soit le traducteur, comme on le croit. Il fit aussi une étude particuliere de la poëtique, & l'on vit qu'il entendoit cette matiere, lorsqu'il donna sa *lettre* ou son *discours*, où il donne son opinion *sur le poëme d'Adonis du chevalier Marino*, à la tête de ce poëme, à Paris, *in-folio* en 1623. Le succès de cette piéce lui fit croire qu'il étoit appellé à faire un poëme épique. Mais il eut lieu d'éprouver que l'on peut savoir parfaitement les régles de l'art poëtique, sans être poëte. Il prit pour sujet de son poëme *Jeanne d'Arc*, ou *la Pucelle d'Orléans*, ou autrement *la France délivrée.* Il avoit 34 ans quand il mit la main à l'œuvre, & il fut plus de vingt ans à l'achever. Le plan fait d'abord en prose parut beau ; on trouva l'ouvrage insupportable en vers. Il fut publié sous ce titre : *La Pucelle, ou la France délivrée, poëme héroïque*, à Paris, *in-folio*, en 1656. Il n'y eut que les douze premiers chants qui parurent, c'est-à-dire, que l'on n'eut que la moitié de l'ouvrage, pour lequel la prévention fut d'abord victorieuse. Mais on ne tarda pas à ne plus s'imaginer y voir des beautés qui n'y étoient pas, & on y apperçut les défauts sans nombre qui y étoient. C'est ce qui fait dire à un poëte de ce temps là :

*Nous attendons de Chapelain,*
*Ce rare & fameux écrivain,*
*Cette digne & docte Pucelle.*
*La cabale en dit force bien :*
*Depuis vingt ans l'on parle d'elle ;*
*Et dans trois jours l'on n'en dira plus rien.*

Ce poëme donna encore lieu à deux autres vers latins de M. Montmaur, maître des requêtes :

*Illa Capellani dudùm expectata Puella,*
*Post tanta in lucem tempora prodit anus.*

M. de S. Pavin a dit du même poëme de la Pucelle, qu'il y avoit des fautes si belles dans cet ouvrage, que les ennemis de M. Chapelain se feroient fait gloire de les avouer, mais qu'il auroit été à souhaiter que M. Chapelain eût oublié une partie de cent belles choses qu'il savoit, pour écrire plus au gout du public. Le mépris du public pour la Pucelle, n'a pas empêché le célébre M. Huet, évêque d'Avranches, d'en faire un pompeux éloge, & de prétendre que pour la constitution de la fable, & pour les vertus essentielles de l'épopée, ce poëme vaut infiniment. Au reste, Chapelain fut le mieux renté de tous les beaux esprits de son temps. Il eut des pensions considérables du roi, des cardinaux de Richelieu & Mazarin, & de M. le duc de Longueville ; & il faut avouer qu'en lui supprimant la qualité de poëte, on ne peut lui refuser celles de savant, d'homme de probité, & d'ami bienfaisant. Il étoit doux, complaisant, officieux, sincere ; & quand en 1662 Louis XIV voulut faire des gratifications à tout ce qu'il y avoit de savans célébres en France, & ailleurs dans l'Europe, ce fut sur-tout à M. Chapelain que s'adressa M. Colbert pour avoir la liste de ces savans, dont il y eut soixante *gratifiés*, savoir, quinze étrangers, & quarante-cinq François. Chapelain mourut le 22 février 1674, & fut enterré à S. Merri, à Paris, où il se lit une inscription latine en son honneur. Outre *la Pucelle* & la lettre ou discours *dont nous avons parlé*, on a encore de lui : une *paraphrase sur le* Miserere, en vers, en 1636. Une *ode au cardinal de Richelieu*, en 1637. Une autre *pour la naissance de M. le comte de Dunois*, en 1646. Une autre *pour M. le duc d'Anguien*, en 1646. Une autre *pour M. le cardinal de Mazarin*, en 1647. *La couronne impériale*, pour la guirlande de Julie, dans l'*Huetiana*, art. 44. Un *dialogue sur la lecture des vieux romans*, dans les *mém. de littér. & d'hist. recueillis par le pere* Des Moletz, *de l'oratoire, tome VI.* On conserve de lui plusieurs recueils de ses lettres, dont le sieur Camusat a tiré en 1726 un très-petit volume de *mélanges de littérat. & d'hist.* in-12. On a aussi les douze derniers chants de la Pucelle, que M. Huet estime beaucoup, mais dont feu M. Fléchier, qui les avoit lus, ne porte pas un jugement si favorable. * Voyez l'*histoire de l'académie françoise*, *par* Pellisson, *& sur-tout sa continuation par M.* d'Olivet ; Baillet, *jugem. des sav. édit. de M.* de la Monnoie, *tom. V. Silloge epistol. à viris illust. script. pag.* 328 ; les *mélanges de* Vigneul Marville ; la *préface des mélanges de littérature tirés des lettres manuscrites de M.* Chapelain ; *Huetii comment. de rebus ad eum pertinentibus, pag.* 162, *&c.* l'*Huetiana* & le *Menagiana, tom. I, pag.* 125 ; le *parallele de l'Iliade d'Homere, avec la Pucelle de* Chapelain, par Van Effen, *à la fin du chef-d'œuvre d'un inconnu qui est de M.* de Themiseuil ; Titon du Tillet, *Parnasse françois*, in-fol. *pag.* 334. M. l'abbé Goujet, *biblioth. françoise, ou histoire de la littérature françoise*, tome XVIII.

CHAPELET. On donne parmi les chrétiens ce nom à plusieurs grains enfilés, qui servent à compter le nombre des *Pater* & des *Ave* que l'on dit. On l'appelle aussi *rosaire* ou *couronne.* Cet usage de réciter un certain nombre de fois une même priere par compte, n'est pas fort ancien dans l'église. S. Dominique est le premier qui a établi le rosaire de quinze dixaines d'*Ave Maria.* On a depuis diminué ce nombre dans les chapelets ordinaires.

CHAPELETS DES TURCS. Les voyageurs ont parlé de ces chapelets dans leurs relations. Le pere Dandini jésuite (*dans son voyage du mont Liban, chap.* 11,) dit que les Turcs portent ces chapelets à leur main, ou pendus à leur ceinture, mais qu'ils different beaucoup des nôtres, parceque les grains en sont tous d'une même grosseur, & qu'ils n'ont point cette distinction que nous avons de dix en dix grains, quoiqu'ils les composent de six dixaines. Il ajoute qu'ils ont une autre forme de chapelet, qui contient cent grains, & qu'ils divisent en trois parties, avec de petits filets. M. Simon explique plus en particulier ce que c'est que le chapelet des Turcs. Il dit qu'il n'est pas composé de grains inégaux à la façon des nôtres, parceque les Turcs ne récitent pas sur ces grains, différentes prieres comme nous ; que celui de cent grains a quelque distinction, parcequ'ils le divisent en trois parties, & qu'ils disent sur une de ces parties trente-trois fois *soubhan lallah*, c'est-à-dire, *Dieu est louable ;* & sur l'autre *elham lallah*, *gloire à Dieu ;* & enfin sur la troisiéme *allah echer*, *Dieu est grand :* & comme ces trois fois trente-trois ne font que quatre-vingt-dix-neuf, ils ont ajouté une autre priere sur la tête du chapelet pour faire le nombre de cent. Le même M. Simon écrit que ce chapelet des Turcs tire son origine des *meah beracoth*, ou *cent bénédictions*, que les Juifs sont obligés de réciter tous les jours. * M. Simon, *remarques sur le voyage du pere Dandini.*

CHAPELLE (la) est un bourg dans le Limosin, qui a donné son nom au cardinal Pierre la Chapelle.

CHAPELLE MILON, *cherchez* BESSÉ.

CHAPELLE (Jean de la) de l'académie françoise, étoit fils de PIERRE de la Chapelle, écuyer, seigneur du Plaix, & conseiller du roi, doyen des professeurs de droit de l'université de Bourges : sa famille est noble & ancienne, & a fait des chevaliers de Rhodes, comme M. de la Chapelle pere l'a justifié lorsqu'il a produit ses titres devant les commissaires nommés par le roi. On l'a confondu dans plusieurs ouvrages avec M. Chapelle, qui a fait avec M. de Bachaumont *le voyage ingénieux* que tout le monde connoît, & avec M. de la Chapelle à qui l'on doit l'*Histoire des campagnes de Nortlingue & de Fribourg*, & qui est mort inspecteur des beaux arts sous feu M. de Villacerf, surintendant des bâtimens. Jean de la Chapelle naquit à Bourges en 1655, vint dès la

sa jeunesse à Paris, où après avoir travaillé quelque temps dans les affaires, il acheta la charge de receveur général des finances de la Rochelle. Cet emploi ne l'empêcha pas de cultiver les belles lettres ; & M. le prince de Conti ayant connu son mérite, le fit secrétaire de ses commandemens en 1687. Ce prince l'envoya en Suisse pour ses affaires ; & le feu roi ayant été informé de sa capacité, l'employa aussi quelque temps dans le même pays. La Chapelle a fait connoître en effet son savoir dans la politique & dans la connoissance des intérêts des princes, dans un ouvrage qui fut imprimé en 1703 à Paris, sous le titre de Basle, en huit volumes *in-12*, sous ce titre : *Lettres d'un Suisse à un François, où l'on voit les véritables intérêts des princes & des nations de l'Europe qui sont en guerre, & divers mémoires & actes pour servir de preuves à ces lettres*, à Basle 1704. Ces lettres se publioient tous les mois, & ces huit volumes en font le recueil. Ses autres ouvrages sont : *Mémoires historiques sur la vie d'Armand de Bourbon, prince de Conti*, imprimés avec la pompe funébre de ce prince en 1699, *in-4°*, Paris. *Histoire des amours de Catulle*, où l'on trouve toutes les poësies de cet ancien poëte, traduites ou imitées en vers françois. Cet ouvrage, après avoir été imprimé plusieurs fois fort peu correctement, fut réimprimé en 1700 chez Anisson, par les soins de l'auteur ; c'étoit un ouvrage de sa premiere jeunesse, dont il a cru pouvoir se faire honneur dans un âge plus avancé. Il joignit à cette édition un second volume *in-12*, qui contient son épître en vers à M. le prince de Conti, sur la mort du prince son pere, arrivée à Fontainebleau en 1685. Remerciment à messieurs de l'académie françoise, lorsqu'il y fut reçu en 1688, après l'exclusion de l'abbé Furetiere. Réponse à M. l'abbé de S. Pierre à sa réception. Réponse à M. de Valincourt à sa réception. *Zaïde*, tragédie, avec une préface ; *Téléphonte*, tragédie, avec une préface ; *Cléopatre*, tragédie, avec une autre préface. *Les Carrosses d'Orléans*, comédie en prose, avec une préface. *Les amours de Tibulle*, dans le gout de l'histoire des amours de Catulle, parurent en 1712 en trois volumes *in-12*, avec une préface où l'auteur tâche de faire l'apologie des romans & des histoires galantes. Il dit à la fin, qu'il desireroit employer le reste de sa vie à écrire l'histoire du régne de Louis XIV. On ne croit pas qu'il se soit beaucoup appliqué à cet ouvrage ; & s'il y a travaillé, rien n'en a paru. En 1686 on joua à l'hôtel de Guénégaud *Ajax*, tragédie de sa composition qui n'a point été imprimée. M. de la Chapelle avoit épousé au mois de juillet 1687 *Cécile* Pellard, dont il n'a point eu d'enfans, & qui est morte au mois de janvier 1735. Il fut reçu à l'académie françoise en 1688, & il en a été doyen. Il mourut à Paris le 29 mai 1723, âgé de 68 ans, & fut inhumé à S. Gervais. * M. Titon du Tillet, *Parnasse françois, édition* in-fol. Lenglet du Fresnoy, *méthode pour étudier l'histoire, édit.* in-4°, *tome IV*, &c. *Biblioth. des théatres, pag.* 5 & 6.

CHAPELLE (Claude-Emanuel Luillier) surnommé *Chapelle*, parcequ'il étoit né dans le village de la Chapelle, entre Paris & Saint-Denys, étoit fils *naturel* de *François* Luillier, maître des comptes. Son pere, qui avoit beaucoup de tendresse pour lui, prit un fort grand soin de son éducation, & lui donna les plus habiles maîtres. Le célébre Gassendi lui enseigna la philosophie ; mais Chapelle se distingua sur-tout par la délicatesse de la poësie. Il avoit une facilité extraordinaire à faire des vers d'un tour aisé ; & il excelloit à en composer avec des rimes redoublées, c'est-à-dire sur deux seules rimes en chaque stance. On peut dire qu'il a été original en ce genre de poësie également difficile & harmonieuse. C'est à lui en partie que nous devons cet ouvrage ingénieux en prose & en vers, intitulé, *Voyage de Chapelle & Bachaumont*. On lit encore avec plaisir quelques autres ouvrages poëtiques de sa façon, dont on peut voir la liste dans le Parnasse françois de M. Titon du Tillet. On les trouve à la suite du *Voyage*, édition de la Haye 1732. M. le Fevre de S. Marc a donné en 1755 en deux petits volumes *in-12* une nouvelle édition du voyage de Chapelle & Bachaumont, & des ouvrages du premier, avec des notes & des mémoires sur la vie de l'un & de l'autre. On a cru aussi qu'on lui devoit une partie des beautés que nous voyons briller dans les comédies de Moliere, qui le consultoit, dit-on, sur tout ce qu'il faisoit, & qui avoit une entiere déférence pour la justesse de son gout ; mais il est certain que de ce côté-là il faut beaucoup rabattre des éloges qu'on lui a donnés. Moliere étoit de ses amis, mais il ne le voyoit guères hors des fumées du vin ; & ayant un jour voulu essayer sa capacité sur le théatre, il l'engagea à travailler au Tartuffe. Ce que Chapelle fit en cette occasion, se trouva fort inférieur à ce que Moliere produisit de sa part. Une famille de Paris garde encore cette piéce, qui n'a pas paru mériter d'être mise au jour. Il mérita l'estime de tous les beaux esprits, & des personnes de la premiere qualité dont il se voyoit recherché ; & c'est en partie ce qui le détourna d'entrer dans les charges publiques, comme son pere le desiroit. Il mourut l'an 1686 au mois de septembre. Il ne faut pas le confondre avec M. de la CHAPELLE, inspecteur des beaux arts sous M. de Villacerf, surintendant des bâtimens, auteur de la *relation des campagnes de Rocroi & de Fribourg*, ni avec M. de la CHAPELLE, de l'académie françoise, dont on parle dans l'article précédent. * *Recueil de piéces de poësie de* 1692. Grimarêt, *vie de Moliere. Parnasse françois*, par Titon du Tillet, *p.* 138.

CHAPELLE (Pierre de la) cardinal, *cherchez* PIERRE.

CHAPERONS, nom de certains factieux, qui s'éleverent en France sous le régne du roi Jean, l'an 1358. Ces séditieux furent ainsi appellés, parcequ'ils portoient un chaperon mi-parti de rouge & de bleu. On en vit encore de pareils en 1413, du temps de Charles VI, à la réserve de la couleur de leur chaperon, qui étoit blanche. Ces révoltés porterent un chaperon blanc au duc de Guienne. Jean de Troyes, chirurgien de profession, & chef de cette sédition, en osa même présenter un au roi, lorsqu'il alloit à Notre-Dame. Mais bientôt après cette faction fut dissipée. * Mezerai, *en son abrégé chronologique.*

CHAPITRE. Il y a toujours eu dans l'église un nombre de prêtres & d'autres clercs qui assistoient l'évêque, & qui faisoient avec lui l'office dans l'église cathédrale ; mais le nom de chapitre n'est venu, que depuis que plusieurs clercs menant une vie commune, furent appellés chanoines, c'est-à-dire, au VIII siécle de l'église. Ce fut alors que le corps des chanoines commença à être appellé Chapitre ; le chapitre des chanoines de la cathédrale fut comme le conseil de l'évêque, & eut la jurisdiction pendant la vacance. Outre les chapitres des cathédrales, il se forma des chapitres, ou des congrégations particulieres de chanoines ; & les moines ont même depuis donné le nom de chapitre à leurs congrégations. Le chef du chapitre des églises cathédrales étoit anciennement l'évêque ; ils eurent depuis des abbés, ou d'autres dignités, comme des doyens, des prévôts, des trésoriers, des chantres, des chefciers, &c. quoique naturellement ils doivent être soumis aux évêques. Plusieurs chapitres ont obtenu des priviléges d'exemption, pour se soustraire à leur jurisdiction. * Thomassin, *discipline ecclésiastique.*

CHAPNOËL (Raymond) chanoine régulier de la congrégation de sainte Geneviéve, prieur de S. Eloy de Roissy, diocèse de Paris, a vécu principalement dans le dix-septiéme siécle. Après avoir exercé avec distinction plusieurs emplois dans sa congrégation, il profita du repos qui lui fut accordé, pour composer quelques ouvrages qui lui ont fait honneur. Le plus connu est intitulé : *Histoire des chanoines, ou Recherches historiques-critiques sur l'ordre canonique*, à Paris, 1699 *in* 12. Il dit dans sa préface, que ce livre n'est qu'un extrait de plus amples recherches qu'il avoit faites pour un plus grand dessein. Cette histoire est divisée en deux livres. Dans

les derniers chapitres du second livre, l'auteur traite du pécule des chanoines réguliers bénéficiers. Le pere Hugo, de l'ordre de Prémontré, mort évêque de Ptolémaïde, a opposé à cet ouvrage du pere Chaponel, celui qui a pour titre : *Critique de l'histoire des chanoines, ou Apologie de l'état des chanoines propriétaires depuis les premiers siécles de l'église jusqu'au douziéme, avec une dissertation sur la canonicité de l'ordre de Prémontré*, à Luxembourg 1700, *in-8°*. On a encore du pere Chaponel, 1. *Traité de l'usage de célébrer le service divin en langue non vulgaire, & de l'esprit avec lequel il faut lire l'écriture sainte pour en profiter*, à Paris 1687, *in-12*. 2. *Examen des voies intérieures ;* nous ne connoissons que le titre de ce dernier ouvrage.

CHAPPARS. Les Perses donnent ce nom aux couriers qui portent les dépêches du roi aux gouverneurs des provinces, & des gouverneurs au roi. Lorsqu'un des couriers part, l'écuyer du roi ou du gouverneur lui donne un cheval avec un homme qui court après, pour le ramener ; & quand un courier rencontre un cavalier, il a droit de le démonter : ce qu'il fait lorsqu'il sent que son cheval est las ; & c'est au cavalier démonté à courir après son cheval, ou à envoyer quelqu'un pour le reprendre, quand le courier en changera. Il y a eu autrefois en Turquie de ces sortes de couriers ; mais le sultan Amurat ayant su que ceux qu'on démontoit lui donnoient mille malédictions, établit des maisons de postes dans de raisonnables distances, faisant tenir dans chacune sept ou huit chevaux, que le pays est obligé d'entretenir. Et ce bon ordre fait que le voyageur n'est pas sujet en Turquie aux incommodités qu'il faut essuyer en Perse ; car il n'y auroit point de rémission pour un cavalier qui auroit refusé son cheval, non plus que pour ceux qui refuseroient le meilleur de leur écurie. * Tavernier, *voyage de Perse.*

CHAPPEL, sur le *Firth*, bourg d'Angleterre avec marché, dans la contrée du comté de Devon, qu'on appelle High Peak. * *Dict. angl.*

CHAPUIS. (Claude) La Croix du Maine, & du Verdier Vauprivas, parlent de ce poëte François, & s'expliquent mal sur son sujet ; le premier en fait deux hommes, & il se trompe. Claude Chapuis étoit Tourangeau, & peut-être d'Amboise. Il fut valet de chambre de François I, & ensuite garde de ses livres. Il eut des voix pour être doyen de Rouen en 1536 ; mais le chantre de cette église ayant été fait doyen en 1537, il eut sa place. Il eut l'honneur de haranguer Henri II, lorsque ce prince fit son entrée solemnelle à Rouen en 1550. On ne sait pas précisément le temps de sa mort. Il vivoit encore en 1555, comme on le voit par des vers que Charles Fontaine lui adressa cette année. D'ailleurs il prit soin des études de Gabriel Chapuis son neveu, qui n'étoit né qu'en 1546. Chapuis a composé divers ouvrages en vers, comme : un discours de la cour, un poëme de la fuite de Charles V empereur, devant le roi François I, sous ce titre : *l'Aigle qui fait la poule devant le Coq.* * *Voyez* la Croix du Maine, & du Verdier Vauprivas.

CHAPUIS (Gabriel) dit en latin *Capusius*, natif d'Amboise, né vers 1546, étudia sous les yeux de son oncle. Il savoit les langues, & traduisit divers ouvrages de latin, italien, & espagnol, en françois, entr'autres les derniers livres des *Amadis*. Il en composa aussi d'autres de sa façon, mais il fut un auteur médiocre pour la capacité. * *Consultez* La Croix du Maine & du Verdier Vauprivas.

CHAPUZEAU (Samuel) de la religion prétendue-réformée, fut autrefois précepteur de Guillaume III, roi de la grande Bretagne, & depuis il fut gouverneur des pages auprès de George duc de Brunswick-Lunebourg. Il demeura dans cet emploi jusqu'à sa mort arrivée à Zell, le 31 août 1701. Trois jours avant sa mort, il composa un sonnet, où il se plaignoit d'être en même temps vieux, aveugle & pauvre. Il est le premier qui ait mis en ordre les voyages de Tavernier, & qui les ait fait imprimer *in-4°* en 1675, en françois. M. Jurieu ayant pris vivement la défense des Hollandois qui y sont attaqués, dans son libelle intitulé : *L'esprit de M.* Arnauld, Chapuzeau répondit en 1691 par l'écrit qui a pour titre : *Défense du sieur* Samuel Chapuzeau, *contre l'esprit de M.* Arnauld. Il y fait voir entr'autres, que les endroits dont les Hollandois se plaignoient, n'étoient point de lui, mais de Tavernier même. Cette défense est écrite avec vivacité. L'auteur donna en 1694 un *dessein d'un nouveau Dictionnaire historique, géographique & philologique*, &c. à Cell, *in-folio*, & il y avoit dès-lors plus de 15 ans qu'il travailloit à remplir ce dessein : cependant il est mort sans avoir pu donner ce dictionnaire au public. Il s'est plaint que Louis Moréri avoit beaucoup profité de son manuscrit pour son propre dictionnaire. Dès l'an 1656 Chapuzeau donna un éloge de la ville de Lyon, qui fut imprimé dans cette ville, *in-4°*, sous ce titre : *Lyon dans sa splendeur, ou description de la ville de Lyon.* Il a donné encore une relation de Savoye, &c. Enfin il étoit poëte, & on a de lui plusieurs tragédies, & comédies, savoir : *Pythias & Damon, l'académie des femmes, le Colin Maillard, Armetzard, & le Riche mécontent.* * Bayle, *lettr. avec les notes de M.* Des Maizeaux. *Biblioth. des théatres, p. 267. Hist. des ouv. des sav. mois de nov.* 1694, *p.* 142. On a encore de Samuel Chapuzeau le *Théatre françois, en trois livres, où il est traité de l'usage de la comédie, des auteurs qui soutiennent le théatre, & de la conduite des comédiens*, à Lyon 1674, *in-12*. On donne au même, l'*Europe vivante, ou Relation nouvelle, historique & politique de tous ses états, tels qu'ils sont en l'année* 1666, à Paris 1667, *in-4°* ; plus, *Les entretiens familiers d'Erasme*, traduits par Samuel Chapuzeau, à Paris 1662, *in-12*. *Relation de l'état présent de la maison électorale & de la cour de Baviere*, par le même, à Paris 1673, *in-12*.

CHARACA, *cherchez* ACHARACA.

CHARACONDIUS (Gregoire) dit *le Noir*, Hongrois, vivoit en 1570. Il se disoit envoyé de Dieu pour délivrer la Hongrie de la tyrannie des Turcs, & fut puni de son imposture. * Sponde, *A. C.* 1572, *n.* 24.

CHARAGD ou CHARAG, parmi les Turcs, est le tribut que les Chrétiens & les Juifs sont obligés de payer au grand seigneur. Ce tribut se paye par tête, & on commence à le lever sur les hommes, dès qu'ils ont atteint l'âge de neuf ans, ou selon d'autres, de seize ans. Les femmes en sont exemptes, aussi-bien que les prêtres & les religieux, & les rabbins des Juifs. Il y a des chrétiens qu'on appelle *Franguis* ou *Francks*, qui ne paient point ce tribut : ce sont ceux qui sont sous la protection de la république de Raguse. Il ne se leve point non plus sur les Juifs qui sont nés, & qui demeurent dans le pays soumis à la domination des chrétiens. Ce charagd augmente ou diminue, selon que le pays est bon ou mauvais : d'ordinaire c'est une pistole par tête, quelquefois quatre ou cinq écus. Les chrétiens qui vont dans la Turquie pour négocier, ou pour affaires, paient ce tribut dès la premiere ville où ils arrivent. Les Grecs étrangers, comme de Moscovie, paient 350 aspres. Les Arméniens, qui viennent de la Perse, de la Géorgie, de la Mingrelie, ou d'autres pays, ne sont taxés qu'à 300 ; & comme les Turcs ne font leur année que de douze lunes, la nôtre étant de douze lunes & onze jours, ils font payer le double du tribut de trente-trois ans en trente-trois ans, afin de trouver le payement de chaque année, suivant leur calcul, sans perdre les onze jours de l'année civile ordinaire. * Ricaut, *de l'empire Ottoman.* Gondola, *relat. Ital. de l'état de la religion en Turquie.*

CHARANTE, *Carantonus*, riviere de France, qui a sa source à Cheronoc, village sur les frontieres du Limosin & de l'Angoumois. Elle passe à Civrai, à Rufec, à Angoulême, à Vibrac, à Jarnac, & à Cognac dans l'Angoumois, où elle reçoit l'Argentor, la Sonne, la Tardouere, la Boueme, le Nai, &c. dans l'Angoumois. Ensuite elle entre dans la Saintonge, passe à Taillebourg, à Saintes, à Tonnai-Charante, à Rochefort. Et ayant reçu dans cette province la Chalandre, la

Sévigne, la Boutonne, &c. elle se jette dans la mer océane, entre Soubize & le port Lupin, vis-à-vis de l'isle d'Oleron. * Papire Masson, *desc. flumm. Gall.*

CHARAS (Moïse) né à Uzez, s'est rendu fameux dans le XVII siécle, par son habileté dans la pharmacie. Il exerça sa profession à Orange, d'où il vint s'etablir à Paris, & y brilla d'abord par son traité de la *thériaque*: trois cens livres de thériaque qu'il composa en présence des magistrats, du premier médecin du roi & d'autres députés de la faculté de Paris, lui attirerent une grande réputation. Il s'appliqua beaucoup à la connoissance de la vipere, & à la maniere de guérir ses morsures, & il en fit un traité enrichi d'un poëme latin, contenant la description anatomique de la vipere; ce qui le fit connoître par toute l'Europe. On le choisit ensuite pour faire le cours de chymie au jardin royal des plantes, ce qu'il fit avec un applaudissement général durant neuf années. Le fruit de cette étude fut sa *pharmacopée royale, galénique, & chymique*, qui a été traduite dans toutes les langues de l'Europe, & qu'on a même mise en chinois pour la commodité de l'empereur de la Chine. Les ordonnances rendues contre les Calvinistes vers l'an 1680, obligerent Charas qui l'étoit, de se retirer en Angleterre, où Charles II le reçut avec honneur, lui ayant même envoyé un de ses yachs pour le passer. Il y resta cinq années, & y fut reçu docteur. De-là il passa en Hollande, & pratiqua la médecine dans Amsterdam avec beaucoup de réputation. L'ambassadeur d'Espagne voulut l'engager d'aller au secours du roi son maître dont la santé étoit très-foible; mais l'inquisition faisoit peur à Charas: l'ambassadeur le rassura sur ses frayeurs, & le fit défrayer lui & sa famille jusqu'à Madrid. Là il fit de grandes expériences sur la vipere, & désabusa plusieurs grands de l'exagération populaire que les viperes à douze lieues à la ronde de Tolède n'avoient aucun venin après avoir mordu, parceque long-temps auparavant un archevêque de cette ville leur avoit ôté le pouvoir d'envenimer ce qu'elles mordoient. Diverses expériences faites par Charas sur différens animaux les persuaderent du contraire. Enfin sa science ayant donné de la jalousie aux médecins du palais, où il étoit souvent appellé, on le déféra à l'inquisition. Il fut traîné en prison par ordre de ce tribunal, âgé de soixante & douze ans, & il y resta quatre mois, ne cessant de prier Dieu qu'il lui fit connoître s'il étoit dans l'erreur. Enfin après plusieurs conférences avec d'habiles théologiens, & ensuite avec quelques inquisiteurs, qui étoient surpris de l'entendre parler si facilement & si savamment latin, il fit son abjuration & reçut les sacremens de confirmation, de pénitence & d'eucharistie, donnant toutes les marques d'une conversion véritable. Son fils aîné s'étoit converti quelque temps auparavant, sans que son pere le sût. Charas revint en France, & il eut l'honneur de saluer le roi, qui lui témoigna de la joie de sa conversion. Il fut admis aussitôt dans l'académie royale des sciences, & mourut bon catholique le 17 janvier 1698, âgé de 80 ans. * *Mém. du temps.*

CHARAX de Bergame, étoit prêtre païen & philosophe. On ne sait pas précisément en quel temps il a vécu; mais il a fait mention des successeurs de Néron, d'où l'on peut recueillir qu'il a vécu assez tard sous les empereurs. Il a composé une histoire de la Gréce, en quarante livres, selon Suidas. Il y a eu un CHARAX, grammairien; & Sapho avoit un frere appellé CHARAX, qui devint amoureux de Rhodope. * Herodote, *liv.* 2, ou *Euterpe.* Vossius, *de hist. Græc. lib.* 3.

CHARAX; il y a eu plusieurs villes de ce nom. Ptolémée en marque une dans la Chersonèse Taurique, dont Pline appelle les habitans Charasenes. Une seconde dans la petite Arménie, qui est aussi connue des autres géographes; & une troisiéme qu'on appelloit Charax de Pasine, dans la Susiane, entre l'Eulée & le Tigre. Alexandre donna son nom à celle-ci, qu'on appella depuis Antioche. Lucien (*in Macrob.*) fait mention d'une reine des Characéniens, qu'il appelle *Hyspasine*, ce qui donne lieu de croire que le vrai nom de cette ville est Charax d'Hyspasine; & en effet Etienne de *Bysance* l'appelle *Spasine.* Elle doit avoir été considérable autrefois, & la capitale d'un royaume que Nabuchodonosor aura détruit. On sait que ces vastes pays de la haute Asie, dont a été formé l'empire des Perses, n'ont pas toujours été réunis sous la domination d'un seul; & Eschyle dans sa tragédie *des Perses*, montre clairement que Suse étoit une ville moderne. Il y a eu d'autres villes appellées Charax, qu'il seroit inutile d'indiquer.

CHARCAS ou LOS CHARCAS, province de l'Amérique méridionale, au midi du Pérou. Elle est au-dessous du tropique du capricorne, & vers la mer Pacifique. La ville capitale est la Plata, qui donne quelquefois son nom à la province. Les autres sont Potosi, Oropesa, Tobiso, &c. Tout ce pays-là est sous la puissance du roi d'Espagne. * Laët. Sanson.

☞ CHARDAVON, prévôté de l'ordre de saint Augustin, que les uns placent dans le diocèse de Sisteron, & que le dernier Pouillé met dans celui de Gap. Ce bénéfice est en commende depuis l'an 1447. Il y avoit autrefois des chanoines; mais il n'en subsiste plus que la prévôté, qui a été transférée à la Beaume, près de Sisteron. Cette prévôté fut possédée par Honoré Bouche, historien de Provence.

CHARDIN (Jean) fils d'un joaillier de Paris, y vint au monde le 16 novembre 1643. Il se mit à voyager dès 1664, & revint pour la premiere fois en 1670. Il avoit passé la plus grande partie de cet intervalle en Perse. De retour à Paris, il y fit imprimer *le couronnement de Soliman III, roi de Perse, en l'an* 1666, *& ce qui s'est passé de plus mémorable dans les deux premieres années de son régne*, en 1671, *in*-12. Quinze ans après, étant à Londres, il y publia le livre suivant: *Journal du voyage du chevalier Jean* Chardin, *en Perse & aux Indes orientales, &c.* premiere partie, contenant le voyage de Perse en 1671, 1672 & 1673, *in-fol.* à Londres en 1686. Ce premier ouvrage a été réimprimé la même année à Amsterdam, & à Lyon en deux volumes *in*-12; & dans le recueil complet de ses voyages en dix volumes *in*-12, à Amsterdam en 1711; & la même année en trois volumes *in*-4°. On trouve dans le premier volume de ce recueil *in*-12, la *relation de la religion des Mingréliens*, de D. Joseph-Marie Zampi, préfet des théatins missionaires de Mingrélie. Les deux suivans avec une partie de celui-ci, contiennent ce qui est dans l'*in-fol.* dont nous venons de parler, mais plus entier & plus parfait. Ces trois premiers volumes ont été traduits en anglois, en flamand & en allemand. Le quatriéme & les suivans, comprennent le second voyage que Chardin fit en Perse depuis 1671, jusqu'en 1677; & l'on y trouve une description complette de la Perse, de sa religion, de ses usages, de ses mœurs, &c. Jean Chardin étant arrivé à Londres le 14 avril 1681, le 24 du même mois, le roi Charles II lui *conféra de sa main la dignité de chevalier.* Le meme jour, Chardin épousa une demoiselle née à Rouen, mais réfugiée en Angleterre, & calviniste comme lui. Il faisoit commerce de bijoux, & il mourut à Londres le 5 janvier 1713. Outre le recueil de ses voyages, qui est estimé, il avoit promis une géographie persane, un abrégé de l'histoire de Perse, tirée des auteurs Persans, & des notes sur divers endroits de l'écriture-sainte, dont l'intelligence dépend de la connoissance des pays orientaux; mais ces ouvrages n'ont point été imprimés. * *Mémoires du temps.* Le Clerc, *biblioth. du* Richelet. *Préface de la derniere edit. des voyages de* Chardin, *en dix vol. in*-12.

CHARDON, ordre militaire institué par Louis II, duc de Bourbon, en 1370, lorsqu'il épousa Anne, fille de Beraud II, comte de Clermont, & dauphin d'Auvergne. On prétend que dès le premier janvier de l'an 1369, ce prince avoit fondé un ordre sous le nom de l'*Ecu d'or*, dont la marque étoit un écu d'or,

dans lequel il y avoit une bande de perles, avec ce mot *Allen*; & une ceinture sur laquelle seroit écrit *espérance*; mais si l'on ne se trompe point, il faut que cet ordre ait pris une nouvelle forme à l'occasion des noces de l'instituteur. Voici l'idée qu'on donne de l'habit des chevaliers : une large ceinture de velours bleu, doublée de satin rouge, brodée d'or, sur laquelle étoit le mot *espérance* en broderie d'or : elle fermoit à boucles & ardillons d'or ébarbillonnés & échiquetés avec l'émail vert, comme la tête d'un chardon : un manteau de bleu céleste, doublé de satin rouge : un collier d'or composé de losanges entieres, & de demies à double orle, émaillées de vert, percées à jour, remplies de fleurs de lys d'or, & du mot *espérance*. Ce collier se fermoit par derriere à boucles & ardillons ; au bout pendoit sur l'estomac un ovale dans lequel étoit l'image de la sainte Vierge, entourée d'un soleil d'or, & couronnée de douze étoiles avec un croissant sous ses pieds ; & au bout une tête de chardon émaillée de vert. Enfin un bonnet de velours vert rebrassé de panne cramoisi, sur lequel étoit l'écu d'or à la devise, *Allen*. Les ducs de Bourbonnois, successeurs de Louis II, devoient être à perpétuité chefs de cet ordre, qui devoit être de vingt-six chevaliers, tous gentilshommes & sans reproche ; mais il y a bien de l'apparence qu'il ne subsista pas long-temps. * Héliot, *hist. des ord. mon. tome VIII*, *chap.* 47.

CHARDON (Gervais) docteur en théologie, & chantre de S. Maurice d'Angers, étoit fils d'un maréchal de Froidefonds dans le Maine. N'ayant pas de biens, il fut obligé de se mettre auprès de quelques jeunes gens en qualité de précepteur, afin de trouver dans cet emploi de quoi subsister & achever ses études. Henri Arnauld, alors évêque d'Angers, ayant été informé de son mérite, le chargea d'enseigner la philosophie à S. Nicolas de la même ville. M. Chardon la professa pendant quatre ans, & ayant poursuivi ensuite, par le conseil du même prélat, & obtenu la théologale contre Alexandre Garande, grand archidiacre, que M. Arnauld jugeoit incapable de cet emploi, il professa la théologie pendant dix-huit ans avec beaucoup de succès. Mais ayant pris part aux contestations qui agitoient l'église en son temps, il fut exilé le 9 juillet 1676, à Riom en Auvergne, où il vécut encore dix ans & quelques mois. Sa candeur, l'estime singuliere qu'en faisoit l'évêque d'Angers, & l'opinion que l'on avoit de sa science, lui firent une si grande réputation pendant cet exil, qu'on le consultoit de toute part. Il fut si fidéle dans ses liens, qu'il ne découcha jamais hors de Riom, lors même que de violens orages le surprenoient un peu loin de cette ville. Il avoit coutume de dire qu'il falloit regarder les disgraces comme on regarde une pluie violente qu'on laisse tomber tranquillement ; & que pour lui, il n'avoit commencé d'être chrétien, que depuis qu'il étoit Auvergnat. Il se plaignoit d'avoir prêché avant que d'avoir gouté, disoit-il encore, les vérités qu'il avoit enseignées. Quoiqu'il eût un neveu qui se destinoit à l'état ecclésiastique, il ne voulut pas lui résigner son bénéfice, parcequ'il ne crut pas sa vocation assez légitime, ou du moins assez désintéressée. Il mourut dans le lieu de son exil le 21 décembre 1686, âgé de 66 ans ; & les chanoines de S. Amable l'enterrerent dans le caveau destiné à leur sépulture, avec les mêmes cérémonies qu'ils observent à l'inhumation de leur doyen, & firent les frais des funérailles. Il a laissé une théologie manuscrite en quatre volumes, dans lesquels il emploie principalement l'autorité de S. Augustin, dont il possédoit bien la doctrine. Il n'étudia presque que les ouvrages de ce pere pendant tout le temps de son exil ; & il étudioit tous les jours, & souvent pendant huit heures de suite, après midi. * *Mémoires du temps. Lettres manuscr. de l'an* 1686 *& de* 1687 *sur la mort de M.* Chardon, *écrites de Riom à M.* Arnauld, *évêque d'Angers & à d'autres.* On les trouve dans *la bibliothéque des peres de la doctrine chrétienne de* S. Charles *à Paris.*

CHARDON (Saint) *voyez* ANDRÉ.

CHARENTON, *Carentonium*, nom de plusieurs lieux en France, dont le plus considérable est à une lieue au-dessus de Paris, vers le levant, près de la pointe où se joignent les rivieres de Seine & de Marne. C'est un gros bourg clos de murailles, & accompagné aux deux bouts de deux villages, l'un nommé vulgairement *les Carrieres*, parcequ'on tiroit au-dessus quantité de pierres à bâtir, situé sur le confluent des deux rivieres ; l'autre sur la Marne, nommé Charenton-Saint-Maurice. Les calvinistes avoient à Charenton un temple fameux, qui fut démoli comme les autres, en 1685. André Du Chêne tient que Charenton est un lieu ancien, ce que témoignent, dit-il, plusieurs vieilles masures, qui font juger qu'il y a eu là autrefois une forte place. Ammien Marcellin s'est trompé, lorsqu'il a mis la ville de Lutece ou Paris, au pont de Charenton, vers le bec où les deux rivieres se réunissent. Il y avoit proche de Charenton un bel écho, qui renvoyoit le son jusqu'à dix ou douze fois, avant que les carmes déchaussés eussent fait bâtir aux Carrieres.

CHARENTON (Joseph-Nicolas) né à Blois le 9 février de l'an 1659, entra dans la société des jésuites à Paris le 4 décembre 1675. Après avoir régenté six ans les humanités, & fait ses études de théologie, il fut envoyé en Perse, & il fit ses derniers vœux à Hispaan. Il remplit pendant quinze ans les fonctions de missionaire ; mais ses forces ne suffisant plus pour en soutenir les fatigues, il fut rappellé à Paris, & occupé durant vingt ans dans la maison des retraites. Il passa ensuite au collége, où il est mort le dixiéme août 1735. On a de lui : 1. *Entretiens de l'ame dévote sur les principales maximes de la vie intérieure, traduits de deux opuscules de Thomas à Kempis*, à Paris 1706, *in*-12. 2. *Histoire générale d'Espagne du pere Mariana jésuite, traduite en françois, augmentée du sommaire du même auteur, & des fastes jusqu'à nos jours, avec des notes historiques, géographiques & critiques, des médailles & des cartes géographiques*, à Paris 1725, cinq volumes *in*-4°. Le traducteur a dédié son travail à Philippe V, roi d'Espagne, par l'ordre duquel il dit l'avoir entrepris. La préface qui suit l'épître dédicatoire, se lit avec satisfaction. On trouve, communément jointe à ces cinq volumes, la *Dissertation historique sur les monnoies antiques d'Espagne* par M. Mahudel, docteur en médecine, & de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres (de laquelle il s'est retiré en 1744 ;) cette dissertation a été aussi imprimée en 1725, *in*-4°.

CHARES, le plus considérable Juif de la ville de Gamala : il fut élu capitaine avec un nommé Joseph pendant le siége que Vespasien mit devant cette place. Chares la défendit fort courageusement tant qu'il fut en santé ; mais étant tombé malade à l'extrémité, il fut facile aux Romains de s'en rendre maîtres. Il fut frapé d'une si grande consternation, lorsqu'il sut que les ennemis y étoient entrés, qu'il en mourut sur l'heure. * Joséphe, *guerre des Juifs*, *liv. IV*, *ch.* 3.

CHARES, historien Grec, qui étoit de Mitylene. On ne sait pas en quel temps il a vécu. Il composa un ouvrage des belles actions d'Alexandre *le Grand*, cité très-souvent par Athénée, *livres* 3, 5, 10, 11, 12, par Plutarque dans la vie d'Alexandre, & par Aulu-Gele, *liv.* 5, *ch.* 2. Il y a aussi eu plusieurs archontes & plusieurs autres Grecs de ce nom, entr'autres, celui qui avoit une très-grande facilité à tout promettre, d'où est venu le proverbe, *Charetis pollicitationes* ; & un autre CHARES Lydien, habile statuaire, disciple de Lysippe, qui fit le fameux colosse du soleil dans la ville de Rhodes. * Pline, *liv.* 34, *ch.* 7. Suidas & Erasme, *adag. tit. magnifica promissa.*

CHARES Oppius, *cherchez* OPPIUS.

CHARIA, ou *Agios Adrianos*, c'est-à-dire, *saint Adrien*, anciennement *Mycenæ*, ville de Morée dans la Zacanie, entre la ville de Corinthe & celle de Na-

poli de Romanie, à sept lieues de la premiere, & cinq de la derniere. * Mati, *diction.*

CHARIBERT, CHEREBERT, CARIBERT, ou ARIBERT, roi de Paris, succéda à son pere *Clotaire I*, l'an 561. Il répudia sa femme *Ingoberge* ou *Nigebride* qu'il avoit épousée dû vivant de son pere, pour épouser *Meroflede*, & puis *Morcoëse* ou *Marcouèse*, qui étoit sœur de *Meroflede*, & qui avoit déja le voile sacré, toutes deux filles d'un cardeur de laine. Il ajouta à ces deux femmes, *Theodegilde* ou *Theudelichilde*, fille d'un berger, & les entretint toutes trois à la fois. Ce scandale obligea S. Germain, évêque de Paris, de lui interdire l'usage des sacremens. Quelque temps après étant allé en Saintonge, qui étoit de son partage, il mourut le 7 mai de l'an 567, au château de Blaye sur la Garonne, où il est enterré dans l'église de S. Romain. Son régne fut de six ans. Il laissa d'*Ingoberge*, une fille nommée *Editberge* ou *Berthe*, mariée à *Ethelbert*, roi de Kent en Angleterre, qu'elle convertit à la foi chrétienne, *& deux filles naturelles*, Bertroflede ou Berthefiede & Chrodielde. *Berthefiede prit le voile de religion au monastere bâti par Ingeltrude à Tours; & depuis elle passa en celui du Mans; mais elle n'y vécut pas selon la sainteté de sa profession. Chrodielde, qui étoit à sainte Croix de Poitiers, se révolta avec Basine de France sa cousine, contre Leubovere son abbesse; ce qui causa de grands désordres.* * Grégoire de Tours, *l.* 4, 9 *&* 10. Aimoin. Sigebert & Mézerai.

CHARIBERT, CHAREBER, ou ARIBERT, roi d'Aquitaine, étoit fils de Clotaire II, roi de France. Dagobert I, son aîné, lui donna pour apanage la Saintonge, le Périgord, l'Agenois, le Toulousain, & toute la troisiéme Aquitaine. Il établit son siége à Toulouse, où il mourut l'an 630, peu de jours avant son fils *Chilperic*, qui étoit au berceau. On a cru que ce fut Dagobert qui les fit mourir. * Fredégaire, *c.* 57, *chron.* Aimoin, *l.* 4, *c.* 17. Valois, *tom. III*, *pag.* 81, 95 *&* 102. Mézerai.

CHARICLÉE, fille d'Hydaspe, roi d'Ethiopie, vint au monde avec une grande blancheur, parceque la reine sa mere avoit souvent regardé pendant sa grossesse, le tableau d'une belle fille dont la peau étoit fort blanche. Cette reine craignoit que cette blancheur, qui étoit extraordinaire dans le pays, ne rendît sa chasteté suspecte à son mari; mais quelque temps après on vit sur le bras de cette petite princesse, la marque de la famille d'Hydaspe, qui étoit une tache ronde de couleur d'ébeine. Toutes ces aventures sont imaginaires, aussibien que le nom de Chariclée même, qui est l'héroïne du roman d'Héliodore, & l'amante de son Théagene. * Heliodore, *liv.* 10.

CHARICLES, habile médecin, vivoit du temps de l'empereur Tibere. Il n'avoit pas soin de la santé de ce prince, mais il lui donnoit quelquefois de bons avis. Sous le consulat d'Acerronius & de C. Pontius, il alla voir Tibere qui étoit fort mal; & comme s'il ne lui eût rendu visite que pour ses propres affaires, il lui prit la main & lui tâta adroitement le pouls. Alors Charicles assura Macron, que les forces du malade diminuoient considérablement, & qu'il ne passeroit pas deux jours. * Tacite, *l.* 6, *annal. c.* 50.

CHARICLO, fille d'Apollon, & femme de Chiron le Centaure, ou, comme d'autres le prétendent, de Sciron, eut une fille dont parle Ovide, *l.* 2 *metam. fab.* 10, *v.* 635.

*Ecce venit rutilis humeros projecta capillis,*
*Filia Centauri, quam quondam Nympha Chariclo*
*Fluminis in rapidi ripis enixa, vocavit*
*Ocyroën. . . . .*

CHARIDAS ou CHARIDES, auteur Grec, avoit écrit de l'art des machines. On ne sait pas bien en quel temps il a vécu. * G. J. Vossius, *de mathemat.* 48, §. 9.

CHARIDEME, le dernier des prêtres de Jupiter Cranaüs, qu'on mit en la place des rois, pour gouverner l'état des Sicyoniens, prit la fuite, ne pouvant plus fournir à la dépense qu'il étoit obligé de faire, l'an du monde 2862, & avant Jesus-Christ 1173. * Eusebe. Diodore, *liv.* 17.

CHARIDEME, capitaine Athénien, que fit mourir Darius, piqué des conseils trop sinceres qu'il lui donna, sur la guerre qu'il avoit contre Alexandre. * Q. Curce, *lib.* 2, *c.* 10.

CHARILAS, une des trois grandes solemnités qui se célébroient de neuf en neuf ans à Delphes. Les deux autres se nommoient le Septrium & l'héroïde.

CHARILAUS, roi de Lacédémone, de la famille des Proclides ou Euripontides, régna environ soixante-quatre ans, & fut obligé de la vie & du bonheur de son régne à son oncle Lycurgue. Il étoit fils de Polydecte, lequel étant mort fort jeune, laissa la conduite de sa famille à Lycurgue son frere. Ce dernier refusa le nom de roi jusqu'à l'accouchement de la reine, que Polydecte avoit laissée grosse environ d'un mois. Cette princesse ambitieuse lui envoya dire que s'il lui promettoit de l'épouser, elle se feroit avorter. Lycurgue que cette proposition fit trembler, craignant quelque mauvaise suite d'une ambition si dénaturée, feignit d'accepter cette offre; mais il lui insinua que comme cet avortement, en faisant périr son fruit, lui seroit peut-être fatal à elle-même, il lui conseilloit d'attendre le terme de sa grossesse, & qu'ensuite ils trouveroient moyen de se défaire de cet enfant. La reine y consentit; mais lorsque l'accouchement fut arrivé, Lycurgue envoya des gardes qui enleverent l'enfant, qu'il nomma *Charilaüs*, c'est-à-dire, *joie du peuple*, & qu'il fit élever avec soin, jusqu'à ce qu'il fût en état de gouverner. Ce qui arriva l'an du monde 3150, 885 ans avant Jesus-Christ. Charilaüs commença de se signaler par la victoire qu'il remporta sur les Argiens. Il fit ensuite la guerre aux Tégéates; & quoiqu'il eût suivi le commandement de l'oracle, il ne laissa pas d'être mis en déroute, & d'être pris même dans une sortie que les Tégéates firent, secondés de leurs femmes; mais il racheta sa liberté, en leur accordant la paix. Ce roi étoit d'un naturel si doux, qu'Achelaüs son collégue disoit quelquefois, en parlant de sa grande bonté, qu'il ne s'étonnoit pas que Charilaüs fût si bon envers les personnes de mérite, puisqu'il l'étoit même à l'égard des méchans. Herodote parle d'un CHARILAUS, qui porta son frere Méandrie à prendre les armes contre les Perses. * Herodote, *l.* 3, ou *Thalie.* Clément *Alexandrin*, *l.* 1. *Stromat.* Plutarque, *en Lycurgue.* Justin, *l.* 3. Pausanias. Eusebe, &c.

CHARILAUS, illustre Lacédémonien, étoit fort curieux de sa chevelure. Comme on lui demanda un jour, pourquoi il en prenoit tant de soin, il répondit que c'étoit le plus bel ornement d'un homme, le plus agréable, & celui qui coutoit le moins en dépense; *quia ex ornatu hic foret pulchrior, venustiorque ac sumptûs minimi.* Une autre fois on lui demanda pourquoi Lycurgue avoit fait si peu de loix: *Peu de loix*, dit-il, *suffit à ceux qui parlent peu: pauca dicentibus, paucitas legum sufficit.* Il faut remarquer que les Lacédémoniens parloient peu, & qu'ils disoient beaucoup en peu de mots: d'où vient cette maniere de parler, qui dure encore, un style laconique, pour dire un style vif & concis. * Plutarque. Cœl. Rhodig. *l.* 18, *c.* 4.

CHARILE, pauvre fille orpheline, qui dans une grande famine ayant demandé au roi son souverain de quoi soulager sa misere, en reçut un coup de soulier au visage: elle fut si sensiblement touchée de cet affront, qu'elle s'étrangla de sa ceinture. Les anciens donnerent le nom de cette infortunée à la troisiéme octaëtéride d'un cycle de vingt-quatre ans, parcequ'elle étoit comme pauvre & étranglée, à cause qu'on en ôtoit tous les jours ce qu'il y avoit eu de superflu dans les deux premieres octaëtérides. * Dodwel, *de veteribus Græcorum Romanorumque cyclis*, *dissert. V.*

CHARISIUS, orateur Athénien, dont Cicéron parle dans son *Brutus.* Il y a aussi un grammairien latin de

ce nom, dont parle Priscien. Ses institutions sont placées les premieres dans *le recueil des anciens grammairiens* de Putschius. * Loyd.

CHARISIUS, prêtre économe de l'église de Philadelphie, présenta en 431 une requête aux peres du concile d'Ephèse, par laquelle il leur faisoit savoir que les Nestoriens ayant dressé un symbole de foi, le faisoient signer aux *quartodecimans*, qui se réunissoient à l'église. Le concile s'étant fait lire cette exposition de foi qui étoit semée d'hérésies, défendit d'en dresser aucune, ou d'en faire signer d'autre que celle de Nicée, sous peine de déposition pour les évêques & pour les clercs, & d'excommunication pour les laïcs. * *Actes du concile d'Ephèse*. Du Pin, *bibliothéque des auteurs ecclésiastiques, V siécle*.

CHARISIUS, clerc de Constantinople, menoit une vie scandaleuse, & périt d'une maniere étonnante. Le patriarche Gennade voyant qu'il ne tenoit compte, ni de remontrances, ni de corrections, envoya un prêtre dans l'oratoire du martyr Eleuthere, où Charisius faisoit l'office de lecteur, pour adresser au Saint ces paroles, qui témoignoient la confiance qu'il avoit en son pouvoir : *Eleuthere, saint martyr de Dieu, ton soldat est un grand pécheur ; ou fais qu'il devienne meilleur, ou punis-le toi-même*. Le lendemain ce clerc fut trouvé mort dans son lit. * Nicephore, *l.* 15, *c.* 33. Théodore, *l.* 1.

CHARISTIES, ou le jour du cher parentage, *dies caræ cognationis* ou *Charistia* : cette fête est marquée au mois de février dans le calendrier rustique qui se voit à Rome sur un ancien marbre ; elle se trouve aussi dans le calendrier de Constantin. Valere Maxime nous enseigne ce que c'étoit. « Nos ancêtres (dit-il) établirent » un festin solemnel, qu'ils appellerent *Charistia*, auquel » on ne convioit que des parens ou des alliés, afin que » s'il y avoit quelque différend entr'eux, il fût terminé » plus facilement & à l'amiable dans la joie du festin : *Convivium etiam solemne majores instituerunt : Idque* CHARISTIA *appellaverunt : cui præter cognatos & affines nemo interponebatur ; ut si qua inter necessarios querela esset orta, inter sacra mensæ & inter hilaritatem animorum fautoribus concordiæ adhibitis tolleretur*. Ovide en parle, *l.* 2. *Fast. v.* 617.

*Proxima cognati dixêre Charistia chari,*
*Et venit ad socios turba propinqua deos.*

* *Antiqq. Gr. & Rom.* Valere Maxime, *l.* 2, *c.* 1, *n.* 8.

CHARITÉ (la) sur Loire, ville de France dans le Nivernois, entre Nevers & Cône : elle est située sur le penchant d'une petite colline, qui s'éleve sur le bord de la riviere, qu'on y passe sur un beau pont. Il y a un grand marché, diverses églises, & un prieuré célébre de l'ordre de Cluni, que S. Hugues fit bâtir l'an 1056. Cette ville souffrit beaucoup durant les guerres des Anglois ; mais elle ne souffrit pas moins dans le XVI siécle, pendant les guerres civiles pour la religion. Les huguenots la prirent & la reprirent souvent en 1552 & 1563 sur les catholiques. Ceux-ci en étoient les maîtres en 1569 sous le régne de Charles IX, lorsque Wolfgang, duc de Deux-Ponts, la leur enleva, & y fit passer le secours qu'il menoit aux protestans dans la Guienne. Celui qui commandoit dans la place, s'enfuit secrétement ; & les habitans troublés de ce départ, demanderent à parlementer ; mais comme les députés de part & d'autre étoient en conférence, quelques-uns des habitans qui favorisoient les huguenots donnerent un signal, & descendirent une corde, par laquelle les ennemis étant montés les uns après les autres, s'emparerent le 20 mai de la ville, où tout étoit dans la crainte & dans la confusion. Elle fut donnée en proie aux Allemans, au lieu d'un mois de paye qui leur étoit dû, & qu'ils demandoient. * Gui Coquille, *histoire du Niv.* De Thou, *hist. l.* 31, 34 & 45.

CHARITÉ. (Freres de la) On connoît en France sous ce nom les religieux hospitaliers de la congrégation de S. Jean de Dieu : on les appelle en Espagne Freres de l'hospitalité ; & en Italie, Freres *Fatte ben Fratelli*. Saint Jean de Dieu, qui institua cet ordre, étoit né dans le royaume de Portugal : il fut pendant quelques années berger, soldat, économe, artisan ; enfin Dieu l'ayant touché, il s'appliqua à servir les malades ; & tant son travail que ses quêtes le mirent en état de louer l'an 1540 une maison pour y retirer les pauvres malades, à qui il procuroit toute sorte de secours. Ce nouvel hôpital devint très-célébre en peu de temps, & plusieurs prélats s'intéresserent à son agrandissement. Mais quoique l'instituteur eût pris un habit tel que le portent les freres de la Charité, il ne pensa point à donner d'autre régle que son exemple à ceux qui se joignirent à lui : ce ne fut qu'en 1572, douze ans après sa mort, que Pie V donna à ces nouveaux religieux la régle de S. Augustin, & leur permit de faire promouvoir aux ordres sacrés un d'entr'eux dans chaque hôpital, pour leur administrer les sacremens aussi-bien qu'aux malades. Il y avoit déja plusieurs hôpitaux de cette congrégation en Espagne, & ils'en établit d'autres aussitôt après en Italie. Sixte V & Grégoire XIV leur accorderent de grands priviléges ; mais ayant voulu se soustraire à la jurisdiction des ordinaires, & quelques-uns d'entr'eux négligeant le soin des malades pour s'appliquer à des études qui les rendissent capables de recevoir les ordres sacrés, ils s'attirerent l'indignation de Clément VIII, qui par un bref du 13 février 1592, soumit entiérement cette congrégation à l'autorité des évêques ; ordonna qu'ils ne seroient plus gouvernés par un major général, & leur défendit de prendre les ordres sacrés, & de faire profession solemnelle, voulant qu'ils ne fissent qu'un seul vœu de pauvreté & d'hospitalité. Ce même pape remit néanmoins quatre ans après ces religieux dans le droit qu'ils avoient d'élire un général ; mais ce ne fut qu'en 1609, que Paul V leur permit de faire prendre les ordres sacrés à quelques-uns de leurs freres, qui ne pouroient exercer aucune charge, afin d'être plus en état de vaquer aux besoins spirituels des malades. Le bref de Clément VIII n'avoit pas eu de lieu en Espagne, & ils avoient toujours fait les trois vœux solemnels ordinaires, avec un quatriéme de servir les malades ; d'où il arriva que les religieux de ce royaume se séparerent des autres religieux établis en Italie & ailleurs, & qu'il y eut toujours depuis deux généraux, dont l'un gouverne les maisons d'Espagne, & des pays soumis au roi catholique, tant dans les Indes qu'en Amérique, & l'autre qui fait ordinairement sa résidence à Rome, gouverne toutes les autres maisons de l'ordre. Ceux d'Espagne crurent néanmoins nécessaire de faire confirmer leurs usages par l'autorité apostolique ; & Paul V, toujours favorable à cette congrégation, en approuvant leur conduite, leur permit de plus, d'avoir deux prêtres de leur ordre dans chaque hôpital. Le même pape accorda depuis, les mêmes graces aux religieux d'Italie, de France, de Pologne & d'Allemagne ; & il les déclara encore exempts de la jurisdiction des ordinaires : ce qu'Urbain VIII confirma vers l'an 1638, avec cette restriction, que cette exemption n'auroit lieu que dans les provinces où il y auroit plus de douze maisons, & que dans celles où il y en auroit moins, les évêques examineroient les recettes & les dépenses conjointement avec les provinciaux & les autres supérieurs. Les religieux de la Charité ne s'établirent en France qu'en 1601, par le moyen de Marie de Médicis, qui leur donna dans le fauxbourg Saint-Germain, la place où ils ont bâti un des plus célébres hôpitaux. L'année suivante, Henri IV leur permit par ses lettres patentes de s'établir dans toutes les villes du royaume où ils seroient appellés ; & en 1617 Louis XIII leur en donna de nouvelles qui confirmerent celles de son prédécesseur. Il y a en France un provincial vicaire général né, en conséquence d'une bulle d'Alexandre VII, du 15 juillet 1664, & un autre vicaire général en Pologne. La supériorité du major général dure six ans, & le chapitre général se tient pour chaque changement :

le chapitre provincial s'assemble tous les trois ans, & l'on y nomme un nouveau provincial. * Hèliot, *hist. des ord. mon. tome IV, c. 18.*

CHARITÉ (Filles de la) Congrégation instituée par M. Vincent de Paul, & par madame le Gras à Paris. *Voyez* GRAS (Louise de Marillac, veuve de M. le) Ces filles, qui sont aussi appellées *les servantes des pauvres*, ont un séminaire dans le fauxbourg Saint Denys; & c'est dans ce lieu qu'on les reçoit toutes. Elles ne sont admises à faire des vœux simples, qu'après cinq ans d'épreuves; elles les font seulement pour un an, & toute leur vie elles les renouvellent le 25 de mars, avec la permission de leurs supérieurs, qui sont le supérieur général de la congrégation de la mission, & sous son autorité les visiteurs des provinces. Leur principal emploi est de servir les pauvres dans les paroisses où on les a reçues, & elles ne sont que deux ou trois dans chaque logement. Elles servent aussi dans plusieurs hôpitaux de Paris, comme aux Invalides, aux Incurables, aux Petites-maisons & aux Enfans trouvés. Le cardinal de Retz, archevêque de Paris, approuva cet institut au mois de janvier 1655. Le roi Louis XIV l'autorisa ensuite par lettres patentes de 1657; & le cardinal de Vendôme, légat en France, le confirma en 1660, au nom du pape Alexandre VII. Louise-Marie de Gonzague, reine de Pologne, avoit établi quelques-unes de ces filles à Warsovie dès l'an 1652, & elles y avoient donné des preuves de leur zèle en servant les pestiférés. Présentement elles ont près de trois cens établissemens, tant en France qu'en Pologne, & dans les Pays-Bas: & par-tout elles menent une vie très-pauvre. * Héliot, *histoire des ord. mon. tome VIII, c. 14.*

CHARITÉ CHRETIENNE, ordre que Henri III, roi de France & de Pologne, institua pour les pauvres soldats estropiés au service du roi & du public. Il leur assigna pour leur entretien un revenu sur les hôpitaux & maladeries de France, & leur donna à Paris une maison au fauxbourg S. Marcel. Il ordonna que ceux qui seroient reçus en cet ordre charitable, porteroient sur leurs manteaux, au côté gauche, une croix ancrée de satin blanc, en broderie, orlée & brodée de bleu céleste, & au milieu de la même croix, une lozange de satin bleu-céleste chargée d'une fleur de lys d'or, & ces mots en broderie d'or: *Pour avoir fidélement servi.* La mort de Henri III empêcha les suites de cette belle entreprise, qui a été renouvellée par le roi Louis XIV, par l'établissement de l'hôtel royal des Invalides. * Favin, *au liv.* 3.

CHARITÉ DE NOTRE-DAME (hospitalieres de la) Religieuses engagées par leur état à rendre aux femmes malades les mêmes services que les religieux de la congrégation de S. Jean de Dieu rendent aux hommes. Simone Gaugain, connue sous le nom de *la mere Françoise de la Croix*, institua cet ordre à Paris, avec cinq ou six personnes de son sexe, avec qui elle avoit été novice dans un couvent du diocèse d'Évreux, où elle avoit été persécutée comme magicienne. La premiere maison de cet ordre est l'hôpital de la Charité de Notre-Dame, proche les minimes de la Place royale. La mere Françoise commença à y demeurer dès l'an 1624, & ne fit ses vœux solemnels que le 24 juin 1629. Elle acquit aussi au fauxbourg S. Antoine le lieu appellé communément la Raquette, & les religieuses de la Place royale y alloient tour-à-tour pour servir les malades, jusqu'à ce qu'en l'an 1690, ces deux maisons furent entiérement séparées, & les biens partagés. Il y a plusieurs maisons de cet institut en divers lieux de France. Leurs constitutions leur furent données par Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, & approuvées l'an 1633 par Urbain VIII, qui leur donna la régle de S. Augustin; elles joignent aux trois vœux ordinaires celui d'exercer l'hospitalité envers les femmes malades; mais elles ne reçoivent ni les femmes grosses, ni celles qui ont des maladies contagieuses. * Héliot, *hist. des ord. mon. tome IV, ch.* 48.

CHARITÉ DE S. HIPPOLYTE (Freres de la) congrégation de religieux hospitaliers, qui ne sont connus que dans les Indes occidentales, & qui rendent aux malades dans les hôpitaux, les mêmes services que les religieux de la congrégation de S. Jean de Dieu. Bernardin Alvarez, bourgeois de la ville de Mexique, institua cet ordre avec l'aide de quelques personnes pieuses, qui contribuerent à fonder un hôpital avec une église dédiée à S. Hyppolite, patron de la ville, & se consacrerent avec lui au service des pauvres. Sixte V, dès le commencement de son pontificat, approuva les réglemens que Bernardin avoit dressés, & en peu de temps il y eut plusieurs autres hôpitaux semblables à celui de S. Hyppolite auquel ils s'unirent. Clément VIII leur accorda les privileges dont jouissoient les religieux de la congrégation de S. Jean de Dieu, & leur permit d'élire un général, dont l'élection se feroit par les vingt plus anciens de la congrégation, ce qui s'observe encore. Ils ne firent d'abord que deux vœux simples de chasteté & de pauvreté; mais Clément VIII, par sa bulle du premier octobre 1594, leur ordonna d'en faire deux autres de perpétuelle hospitalité & d'obéissance; & cela subsista jusqu'à l'an 1700, qu'Innocent XI leur ordonna de faire les quatre vœux solemnels, sous la régle de S. Augustin. * Héliot, *hist. des ord. mon. tome IV, c. 19.*

CHARITÉ DE LA SAINTE VIERGE, ordre religieux sous la régle de S. Augustin, fut établi dans le diocèse de Châlons en Champagne, par Gui, seigneur de Joinville & du Bourg-Saint-George, qui fonda le monastere ou hôpital à Boucheraumont dans le même diocèse. Les papes Boniface VIII & Clément VI approuverent cet institut, auquel on donna le monastere des Billettes, bâti à Paris en la maison d'un Juif convaincu d'un crime atroce contre la sainte Hostie, qu'il avoit percée d'un coup de canif: cela arriva l'an 1290. Consultez S. Antonin, & plusieurs autres auteurs allégués par Sponde, *A. C.* 1290, *n.* 1.

CHARITES ou CARITES, *cherchez* GRACES.

CHARITON d'Agrigente, entreprit, pour venger un jeune homme qu'il aimoit, nommé Ménalippe, de tuer Phalaris, tyran de leur commune patrie, vers la seconde année de la LII olympiade; & 571 ans avant J. C. Il fut découvert; & Ménalippe ayant su qu'il étoit arrêté, alla se livrer au tyran, & il lui dit que ce n'étoit qu'à sa priere que Chariton avoit fait cette entreprise. Phalaris étonné de l'amitié de ces deux personnes, leur pardonna, à condition qu'ils sortiroient de Sicile. La prêtresse d'Apollon à Delphes, rendit encore plus célébre leur liaison, par un distique qu'elle fit à leur honneur, où elle les propose comme un modéle d'amitié. Elien, *var. hist. l.* 2, *c.* 4. Athénée, *l.* 13.

CHARITON, moine Grec, fut fait patriarche de Constantinople l'an 1177, & ne tint ce siege qu'onze mois: Théodose lui succéda. * Baronius, *A. C.* 1147 & 1148. Banduri, *imp. orient. l. 8 comm.*

CHARITON, fille de Lucilien, homme illustre, fut mariée à Jovien, qui fut fait empereur l'an 363, & mourut au commencement de l'année suivante. Elle eut quelques enfans de ce mariage, & entr'autres Varronien, qui fut consul l'an 364 avec son pere: on lui donna aussi le titre de nobilissime, égal à celui de César; mais Valentinien qui succéda à Jovien, fit crever un œil à cet enfant, pour lui ôter toute espérance de parvenir à l'empire. Chariton avoit perdu son pere l'année précédente, & ces malheurs domestiques ne la toucherent pas assez pour en mourir. Elle vivoit encore l'an 380, & depuis on ne parle plus d'elle. * Banduri, *Numism. imp. Rom.*

CHARITOPULE (Manuel) patriarche de Constantinople, *cherchez* MANUEL CHARITOPULE.

CHARKLIQUEU, bourg à deux lieues de Tocat, dans la Cappadoce ou Amasie, province de la Natolie. Il est situé dans un beau pays, entre des côteaux fertiles, où il croît d'excellent vin. C'est où se font les meilleurs maroquins bleus, à cause de la bonté de ses eaux. Tocat & ce bourg sont célébres pour ces [illegible]

de maroquins ; Diarbekir & Bagdat, pour les rouges ; Mossul, ou l'ancienne Ninive, pour les jaunes, & Orfa, pour les noirs. A deux mille pas de ce bourg, on voit une roche que l'on croit avoir servi de retraite à S. Jean Chrysostôme pendant son exil. Du côté du levant, on monte huit ou neuf dégrés, qui conduisent à une petite chambre, où il y a un lit, une table & une armoire, le tout taillé dans le roc ; & du côté du couchant, on monte cinq ou six autres dégrés qui menent à une petite galerie, aussi taillée dans le roc, quoiqu'il soit d'une dureté extraordinaire. Les chrétiens du pays disent que ce saint se mettoit sur cette galerie pour y prêcher au peuple qui accouroit de toutes parts. Parceque les marchands chrétiens sont toujours le plus grand corps dans les caravanes qui passent par ce pays ; elles s'arrêtent deux ou trois jours à Charkliqueu, pour donner le temps aux chrétiens d'aller faire leur dévotion sur cette roche, où l'évêque du lieu, suivi de quelques prêtres, chacun un cierge à la main, vient dire la messe. Les caravanes y font aussi quelque séjour, afin d'y faire provision de vin pour le voyage. * Tavernier, *voyage de Perse*.

CHARLAS (Antoine) prêtre, étoit de Conserans. Il fut pendant plusieurs années supérieur du séminaire de Pamiers sous l'épiscopat de M. Caulet. Après la mort de ce prélat, arrivée le 7 août 1680, il alla à Rome, où il se fixa. Il y composa divers ouvrages. 1. *Tractatus de libertatibus ecclesiæ gallicanæ*, à Liége 1684, *in-4°*. Son but d'abord étoit seulement d'attaquer différens abus qu'il croyoit avoir été introduits par les jurisconsultes François, & par les magistrats de ce royaume, sous prétexte de conserver les libertés de l'église gallicane. Mais M. Casoni, depuis cardinal, l'engagea à étendre la matiere, & à traiter aussi des droits & des prérogatives du pape, que l'on prétendoit violés dans les quatre célébres articles du clergé de France, de l'an 1682. Il y a de cet ouvrage une édition bien plus ample imprimée à Rome en 1720, *in-4°*, 3 *vol.* 2. *Causa Regaliæ penitùs explicata adversùs dissertationem Natalis Alexandri de jure Regaliæ*, à Liége 1685, *in-4°*. 3. *Dissertatio de probabilitate*. 4. *Oratiuncula de vocandis ad episcopatum*. 5. *De primatu summi pontificis*, *in-8°*. 6. De la puissance de l'église contre le pere Maimbourg. M. Charlas est mort à Rome le 7 avril 1698.

CHARLEMONT, petite ville des Pays-Bas, dans le comté de Namur, avec une très-bonne forteresse. L'empereur Charles V la fit bâtir en 1555, & elle est située sur le haut d'une montagne, avec de bons boulevards, & d'autres défenses très-régulieres. La Meuse lave le pied de ce mont, au-dessous de Givet, à trois lieues de Mariembourg, & à sept de Namur. On la nomme en latin *Carolomontium*. Elle fut cédée aux François par le traité de Nimegue en 1680. * Sanson. Baudrand.

CHARLEMONT, bourg & forteresse de l'Ultonie dans le nord d'Irlande. Quelque forte que soit cette place, elle fut contrainte de se rendre au mois de septembre 1689 au duc de Schomberg. Ayant été réduite à l'extrémité, faute de provisions. Elle est sur une montagne dans le comté d'Armagh, au pied de laquelle coule une riviere nommée Blackwater, à quatre milles au sud-est de Dungannon. Ce fut le roi Charles qui la fit fortifier, & ce fut pour ce sujet qu'on l'appella Charlemont. * *Dict. anglois*.

CHARLEROI, ville & forteresse des Pays-Bas, dans le comté de Namur, sur les frontieres du Hainaut. Elle est sur une petite montagne près de la Sambre, environ à cinq lieues de Namur, & à six de Mons. C'étoit un bourg, dit le Charnoi, que les Espagnols fortifierent en 1666, & auquel ils donnerent le nom de Charleroi, du nom de Charles II, roi d'Espagne. Depuis, les François prirent cette place en 1667, & elle leur fut cédée par la paix d'Aix-la-Chapelle, conclue le 2 mai de l'an 1668. Le prince d'Orange essaya vainement de la surprendre sur la fin de 1672. Elle fut rendue à l'Espagne par la paix de Nimegue conclue en 1678. Les François l'ont reprise en 1693, & l'ont rendue par la paix de Ryswick en 1697.

CHARLES BORROMÉE (saint) *cherchez* BORROMÉE.

*EMPEREURS.*

CHARLES I de ce nom, empereur d'occident, *cherchez* CHARLES I, dit *le Grand*, ou CHARLEMAGNE, roi de France.

CHARLES II, *cherchez* CHARLES II, dit *le Chauve*, roi de France.

☞ CHARLES III, surnommé *le Gros* ou *le Gras*, étoit le troisiéme fils de Louis le Germanique, & lui succéda au royaume d'Allemagne, le 8 août 876. Pour satisfaire aux instances du pape Jean VIII, qui demandoit du secours contre les Sarasins, Charles passa en Italie en 879, & en fut couronné roi la même année. Il vint à Rome sur la fin de l'an 880, & fut couronné empereur le jour de Noël de la même année. Quelques auteurs mettent ce couronnement en 881 ; mais, comme le remarque le pere Pagi, c'est qu'ils commencent l'année à Noël. Après la mort de Carloman, roi de France, Charles *le Simple* devoit naturellement lui succéder ; mais comme il etoit à peine âgé de quatre ans, & que la France avoit besoin d'un prince capable de s'opposer aux Normans, & qui pût gouverner par lui-même, les grands offrirent la couronne à l'empereur Charles, qui l'accepta. Il passa donc en France au commencement de l'an 885, & reçut à Gondreville les hommages & le serment de fidélité de ses nouveaux sujets. Il repassa aussitôt en Allemagne, & ne revint en France en 886, que pour faire une paix honteuse avec les Normans, qui depuis plus d'un an assiégeoient Paris. Ce prince tomba dans une telle foiblesse de corps & d'esprit, que les seigneurs qu'il avoit assemblés à Tribur le 11 novembre 887, le déclarerent incapable de régner, & reconnurent pour roi Arnoul, son neveu, fils naturel de Carloman, roi de Baviere. Charles se vit aussitôt abandonné de tout le monde ; & peut-être seroit-il mort de faim, si Luitpert, archevêque de Mayence, ne l'eut nouri jusqu'à ce qu'on eut pris les mesures nécessaires pour sa subsistance. Il mourut à Neidingen, sur le Danube, le 13 janvier 888, & son corps fut enterré dans le monastere de Richenaw, qui est dans une isle du lac de Constance. Un évêque de Constance fit rétablir son tombeau dans le seiziéme siécle, & y fit graver une épitaphe qui s'y voit encore aujourd'hui. * *Annales de S. Bertin, de Metz & de Fuldes*. Reginon. Sigebert. Aimoin. Othon de Frisingen, &c.

CHARLES IV, empereur, roi de Bohême, duc de Luxembourg, fils de JEAN, roi de Bohême, & petit-fils de l'empereur HENRI VII, fut élu un an avant la mort de Louis de Baviere, à la sollicitation du pape Clément VI, & du roi de France, Philippe *de Valois*. Ce qui se fit à Rentz, village sur le Rhin, au-dessus de Coblents, sur la fin du mois de juillet de l'an 1346. Edouard, roi d'Angleterre, le marquis de Misnie, & Guntier, comte de Schwartzembourg avoient aussi été créés ; mais Charles demeura paisible possesseur de l'empire. Il se trouva à la bataille de Creci donnée l'an 1346, en laquelle il perdit son pere, & fut blessé de trois coups. Pierre Bertrand, cardinal, évêque d'Ostie, le couronna à Rome l'an 1355, & l'année suivante Charles étant à Nuremberg, fit la célébre constitution que l'on appelle *la Bulle d'Or*, pour l'élection des empereurs. Elle est ainsi appellée du grand sceau d'or de figure ronde, qui y est attaché avec des cordons de soie jaune & rouge, sur lequel, d'un côté, cet empereur assis en son thrône, & de l'autre, le capitole de Rome, sont représentés. Elle contient 30 chapitres enfermés en 24 feuilles de parchemin reliées à la façon d'un livre. Il en publia les 23 premiers à Nuremberg le 10 de janvier 1356, & les sept autres à Metz le jour de Noël. Il est à propos de remarquer la division qu'il fit de l'empire,

pire, par le nombre de quatre; car il institua quatre *ducs*, quatre *landgraves*, quatre *marquis*, &c. *Voyez* ALLEMAGNE. Charles IV eut pour l'église un si profond respect, qu'on le nomma *l'empereur des prêtres*. Il accrut son royaume de Bohême, de la Lusace & de la Silésie. Il y fonda la nouvelle ville & l'université de Prague; & il acheta d'Othon de Baviere, son gendre, le marquisat de Brandebourg, dont il investit son fils Venceslas, lequel le céda depuis à Sigismond son frere. Charles introduisit, autant qu'il lui fut possible, en Allemagne, les loix & les coutumes de France, où il avoit été élevé à la cour. On dit que comme il avoit ruiné sa maison pour acquérir l'empire, il ruina ensuite l'empire pour pouvoir rétablir sa maison. On dit encore de ce prince qu'il parloit plusieurs langues, & qu'il formoit de beaux desseins, mais qu'il n'exécutoit rien. Il épousa 1°. *Agnès*, fille de *Rodolphe* Palatin, dont il n'eut point d'enfans: 2°. *Blanche*, fille de *Charles* de Valois, dont il eut quatre filles: 3°. *Anne* de Silésie, de laquelle il eut VENCESLAS, & SIGISMOND, tous deux empereurs: 4°. *Elizabeth*, fille de *Rodolphe*, duc de Stetin. Il mourut le 29 novembre 1378 dans la ville de Prague, âgé de 63 ans, après en avoir regné 32. * Crants, *Metrop.* Æneas Sylvius, *hist de Bohême.* Trithème. Onuphre, *en la chron.* Sponde & Bzovius, *aux annal. ecclef.* Favin.

CHARLES V, nommé communément CHARLES-QUINT, empereur & roi d'Espagne, étoit fils aîné de PHILIPPE I, archiduc d'Autriche, & de *Jeanne* reine de Castille. Il naquit à Gand le 24 février de l'an 1500; & après la mort de l'archiduc son pere, il fut élevé sous la tutelle de Guillaume de Croi, seigneur de Chievres, son gouverneur, & sous la conduite d'Adrien d'Utrecht son précepteur, qu'il fit depuis élire pape. Il succéda aux états de la maison de Bourgogne & à la couronne d'Espagne, dont il alla prendre possession l'an 1517; & deux ans après, les électeurs le firent empereur à Francfort, après la mort de Maximilien I, son grand-pere. Il avoit eu pour concurrent François I, roi de France, dont la valeur déja connue fit peur aux électeurs, qui craignirent de voir leur autorité rabaissée; au lieu que la grande jeunesse de Charles, qui passoit d'ailleurs pour un prince de peu de génie, le rendoit moins redoutable; ce qui le fit élire au préjudice de son rival. Cette préférence mit la division entre ces deux princes, déja jaloux l'un de l'autre, & ils éclaterent dans la suite par une guerre ouverte en 1521. Le prétexte fut la protection qu'accordoit le roi à la maison de la Marck contre la maison de Croi, que protégeoit l'empereur. Ce dernier fit une ligue avec le pape Léon X, entra en France avec plusieurs armées, & y prit Ardres & Tournai, dans le même temps qu'il perdoit Fontarabie. En Italie les François furent plus maltraités. Lautrec, après avoir laissé prendre Milan, perdit la bataille de la Bicoque, ce qui entraîna la perte de tout le Milanez. En 1523 Charles-Quint trouva moyen de faire entrer dans la ligue Henri VIII roi d'Angleterre, & de corrompre Charles de Bourbon, connétable de France. Les tentatives que firent les armées de la ligue sur la Bourgogne, sur la Picardie, & sur Bayone, furent inutiles; mais en Italie les François, sous l'amiral Bonnivet, furent défaits à Biagras. Ce mauvais succès fut suivi l'an 1525 de la bataille de Pavie, dans laquelle François I fut fait prisonnier, & mené en Espagne, où Charles le fit traiter très-durement dans sa prison. Il en sortit en 1526, par le traité forcé de Madrid, qu'il fit casser après son retour en France. L'an 1527 l'armée de l'empereur prit Rome, & le pillage de cette ville dura deux mois, pendant lesquels les Espagnols, quoique catholiques, surpasserent de beaucoup en violence les Allemans, qui professoient les erreurs de Luther. L'empereur feignit de n'approuver pas ce procédé, prit le deuil, & fit faire des processions publiques pour la délivrance du pape, qui étoit Clément VII; mais ces grimaces jointes à l'impunité de ceux qui avoient fait ce coup, ne servirent qu'à démasquer sa dissimulation. Cependant le pape ayant acheté bien chérement sa liberté, s'accorda l'an 1529 avec Charles, qui conclut aussi le traité de Cambrai avec les François le 5 août de la même année. Au mois d'octobre suivant, l'empereur chassa Soliman de devant Vienne. En 1535 il passa en Afrique, avec une armée de plus de 50000 hommes, prit le fort de la Goulette, & rétablit Mulei Hassan dans Tunis, puis il repassa en Italie. De-là en 1536 il porta la guerre en Provence, où il perdit plus de 30000 hommes, & où quelques paysans, enfermés dans le château de Mui, dans le diocèse de Fréjus, arrêterent son armée, & manquerent de le tuer lui-même. Il assiégea Marseille inutilement, & fut obligé de s'en retourner par les Alpes, sans avoir rien fait dans cette entreprise. La tréve se fit à Nice l'an 1538, & Charles passa ensuite par la France, où il trompa le roi par ses promesses, & alla châtier les Gantois révoltés. Ceux-ci envoyerent des ambassadeurs au roi François I, pour le prier de les recevoir en sa protection, comme anciens sujets de la couronne; mais le roi les refusa, à cause de la tréve & de l'alliance qu'il y avoit alors entre l'empereur & lui. Charles-Quint l'ayant su, envoya prier François I en 1539 de lui donner passage par ses états, & promit à George de Selve, évêque de Lavaur, ambassadeur du roi auprès de lui, de rendre Milan. Il pria pourtant que l'on n'agitât point cette affaire à son passage, de peur qu'on ne crût qu'il avoit agi par contrainte. Ensuite il fut reçu en France avec beaucoup de magnificence; car les deux fils de France le conduisirent par tout le royaume, & il entra dans Paris avec une grande pompe, accompagné du roi même. On a mis en question, lequel de ces deux monarques fut le plus grand dans cette conjoncture; ou l'empereur, qui se livra avec tant de confiance entre les mains d'un prince, qu'il avoit si souvent irrité, & qu'il avoit traité si rudement durant sa prison; ou le roi, qui pour recevoir son hôte avec plus de civilité, ne le voulut importuner d'aucune demande, quelque juste qu'elle fût. La question ne sera pas difficile à décider, si l'on considere que François I sacrifia ses propres intérêts à sa générosité, & que Charles-Quint au contraire, après avoir fait céder le soin de sa sureté à celui de ses intérêts, leur sacrifia sa parole même, qui devoit être inviolable. Pendant son séjour en France, il avoit confirmé la promesse qu'il avoit faite de rendre Milan, & s'étoit engagé au connétable Anne de Montmorenci, qui en répondit au roi pour lui. Mais lorsqu'il fut arrivé à Valenciennes, & que l'évêque de Lavaur le pressa de tenir sa parole, il usa d'abord de quelques excuses, & ensuite se déclara tout-à-fait. Ce qui fit éloigner de la cour le connétable, & ralluma la guerre entre les deux princes en 1542. L'année précédente l'empereur avoit passé en Afrique contre Barberousse; mais cette entreprise avoit été malheureuse, & il étoit revenu en Espagne avec grande perte. La guerre qu'il fit en France, fut suivie d'aussi peu de succès: son armée fut même défaite à Cerizoles, & la paix fut conclue à Crépi l'an 1545. Quant à ce qui regarde la religion, on l'accuse avec raison d'avoir laissé croître l'hérésie pendant trente ans en Allemagne, pour profiter des divisions qu'elle faisoit naître; ce qui ne se voit que trop par l'édit nommé *Interim*, qui ordonnoit de suivre certaines formules de doctrine, accordant cependant la liberté du mariage pour les prêtres, & l'usage du calice aux laïcs, en attendant un concile. Il est vrai qu'il poursuivit avec assez de chaleur les princes protestans d'Allemagne; mais ses intérêts l'y portoient peut-être davantage que la religion, dans le dessein qu'il avoit d'établir une monarchie universelle, comme on l'en accuse justement. Quoi qu'il en soit, il est sûr, que s'occupant contre les étrangers, dans le temps que Luther troubloit l'Allemagne, & ne lui opposant que des théologiens & de vains édits, il lui donna le temps d'élever sa nouvelle église, & d'y attirer les princes & les peuples, qu'on appella *protestans*, pour avoir protesté en 1529 contre le réglement de la diéte de Spire, qui obli-

geoit chacun à se conformer à l'ancienne doctrine. Depuis, ce parti s'étant encore affermi par la ligue offensive & défensive de Smalcalde en 1530, il ne put le détruire, ni par les proscriptions, ni par la victoire qu'il gagna à Mulberg sur la puissante armée des confédérés en 1547, ni par la détention de leurs principaux chefs, Jean Frédéric électeur de Saxe, & Philippe landgrave de Hesse. Lorsque les Allemans reprirent les armes sous la protection de la France en 1551 & en 1552, il fut contraint de consentir à la paix ; & par le traité de Passaw, il leur accorda, outre l'élargissement des prisonniers, la liberté de conscience appellée *Evangélique*, la possession des biens ecclésiastiques qu'ils avoient usurpés, & le privilége d'être du nombre des juges de la chambre impériale. Le peu de succès qu'eut son entreprise sur Metz, qu'il assiégea en 1552 avec une armée de plus de 100000 hommes, fut comme la borne de ce *Plus outre*, qu'il portoit en sa divise : la fortune s'étoit déclarée en faveur de Henri II, fils & successeur de François I, ce qui fit résoudre Charles-Quint à la retraite. Après avoir cédé ses états d'Allemagne à Ferdinand son frere, & avoir remis les autres à Philippe son fils, le 26 octobre 1555 à Bruxelles, il se retira en Espagne, dans le couvent de S. Just, de l'ordre des Jéronimites, qui est dans la province d'Estrémadure, à huit milles de Palença. Il y mourut environ 3 ans après, le 21 septembre 1558, âgé de 58 ans, 7 mois moins trois jours, après avoir tenu l'empire 38 ans, 2 mois & 24 jours. C'étoit un prince d'un grand esprit, d'une profonde politique, d'un courage vaste & entreprenant, mais facile à être ébranlé dans l'adversité, comme il a paru dans sa fuite devant le duc Maurice, & dans son abdication ; ambitieux au reste jusqu'à l'excès, sacrifiant à la passion de dominer, & sa parole & sa religion, dur, inflexible, vain & plein de lui-même, mais couvrant ses défauts avec adresse, & affectant quelquefois, pour les déguiser, de pratiquer au dehors les vertus qui leur étoient les plus opposées. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à AUTRICHE. Son frere FERDINAND lui succéda à l'empire. C'étoit Charles qui l'avoit fait élire roi des Romains ; mais il s'en étoit repenti depuis, & avoit inutilement mis toutes choses en usage, pour le faire renoncer à son droit en faveur de son fils Philippe II, roi d'Espagne. * Guichardin. Paul Jove, & de Thou, *hist.* Sandoval, *Vida de Carlos V.* Langei. François de Beaucaire. Sponde, &c. Bayle, *diction. critique.*

CHARLES VI, empereur des Romains, fut le cinquiéme fils de l'empereur LÉOPOLD, & frere de Joseph. Il avoit pour mere, *Eléonore-Magdeléne-Thérese*, fille de *Philippe-Guillaume*, électeur Palatin. Il naquit le premier octobre 1685, & il reçut l'an 1687, après le couronnement de Joseph, en qualité de roi de Hongrie, le titre d'archiduc. Il commença dès sa jeunesse à aimer les exercices militaires, & les apprit avec beaucoup de soin. On lui donna en 1694 pour premier gouverneur Antoine Fleuriau, prince de Lichtenstein, & pour précepteur le pere André Bauer, jésuite. On lui inspira de bonne heure beaucoup de zèle pour la religion romaine, & une estime singuliere pour les ecclésiastiques & particuliérement pour les jésuites, & on lui enseigna en même temps les langues & les sciences. Charles II, roi d'Espagne, lui envoya l'ordre de la toison d'or, & on souhaitoit que le jeune archiduc vînt en Espagne. On ne put pas s'y résoudre alors ; mais Ferdinand Bonaventure, comte de Harrach, fut député en 1696 à la cour d'Espagne, parceque non-seulement le roi n'avoit point d'héritiers, mais ne pouvoit pas même en espérer. Plusieurs grands tâcherent d'engager le roi de disposer de la succession au trône en faveur du prince électoral de Baviere, qui étoit fils d'une princesse d'Autriche, dont la mere étoit fille de Philippe IV, roi d'Espagne. Mais à ce parti il s'en opposa un autre, qui porta, dit-on, le roi à nommer, par un testament, l'archiduc à la succession ; nomination qui fut annullée dans la suite ; le prince électoral héréditaire de Baviere, & après sa mort, Philippe II, fils du Dauphin, ayant été déclaré héritier de toute la monarchie espagnole. Le roi étant mort, on vit naître aussitôt la guerre que l'on nomme de la succession. Philippe V se rendit en Espagne dès l'an 1701, & arriva à Madrid le 24 février. Les Etats généraux, de même que Guillaume, roi d'Angleterre, reconnurent d'abord Philippe ; mais ils signerent peu à près, la grande alliance avec l'empereur. Le duc de Mantoue reçut des troupes françoises dans sa résidence, & fut mis, à cause de cela, au ban de l'empire. L'électeur de Cologne en laissa aussi entrer dans ses états, sous le nom de troupes du Cercle de Bourgôgne. L'électeur de Baviere prit le parti de la France. Le prince Eugène de Savoye passa ensuite les Alpes, & on se battit avec beaucoup de chaleur près de Carpi & de Chiari. Les cercles du Rhin, d'Autriche, de Franconie & de Souabe s'associerent l'année suivante, & l'on eut occasion de voir alors la différente disposition des esprits en Allemagne. Le maréchal de Villeroi fut contraint par les Allemans de sortir de Crémone. Philippe V alla en personne à Naples, & de-là à Milan, où il se donna une sanglante bataille près de Luzara, entre le prince Eugène & le duc de Vendôme. Joseph, roi des Romains, & le prince Louis de Bade, assiégérent Landau, qui fut obligé de capituler. Le même prince, & le maréchal de Villars en vinrent aux mains près de Friedlingen. L'électeur de Baviere surprit Ulm, & les impériaux prirent Kayserswerth. Le duc de Marlborough commandoit dans les Pays-Bas. On poura voir les circonstances de cette guerre plus en détail aux articles LÉOPOLD, JOSEPH, EUGÈNE, &c. L'archiduc fut proclamé roi d'Espagne à Vienne l'an 1703, sous le nom de Charles III. Il se rendit ensuite en Espagne par la Hollande, l'Angleterre & le Portugal. Il publia à Lisbonne le 9 mars 1704 un manifeste, & Philippe V lui en opposa un autre, par lequel il lui déclaroit la guerre aussi-bien qu'au roi de Portugal. Les alliés prirent le 4 août 1704 la forteresse de Gibraltar. Léopold étant mort en 1705, Joseph lui succéda dans l'empire d'Allemagne. Charles s'empara, pendant ce temps-là, de Barcelone, qui fut peu après assiégée, mais vainement, par les Espagnols. Les Portugais pénétrerent jusque dans le cœur de l'Espagne, & firent proclamer à Madrid le 2 juillet 1706 Charles III roi d'Espagne. Mais les Portugais furent bientôt après repoussés de Madrid & des environs, & Philippe V y fit son entrée le 22 septembre. Pierre II, roi de Portugal, mourut le 9 décembre de la même année, ce qui fut pour Charles un grand sujet d'affliction. Mais Jean V qui lui succéda, promit non-seulement de tenir ferme à la grande alliance ; mais de plus il ajouta qu'il avoit dessein d'épouser une sœur de Charles. Il reçut dans le même temps l'agréable nouvelle d'avoir été créé duc de Milan, le 13 janvier 1707, & que la plus grande partie des Pays-Bas Espagnols étoit tombée entre les mains des alliés. Philippe V recouvra tout en Espagne, à l'exception de la Catalogne. L'amiral Anglois Leake s'empara dans ces entrefaites de la Sardaigne, & le général Stanhope de l'isle de Minorque. Le pape, qui avoit reconnu Philippe V pour roi d'Espagne, fut contraint en 1709 de reconnoître Charles III pour roi de cette monarchie. Le marquis de Prié menaça le pontife de faire hiverner dans ses états une armée qui y vivroit à discrétion. Cette menace fit hâter la déclaration. Les armes des alliés furent heureuses l'année suivante. Philippe V s'en ressentit, & l'on étoit sur le point de croire qu'il repasseroit les Pyrénées pour se retirer. L'amiral Norris ruina le dessein qu'il avoit formé sur la Sardaigne. Charles marcha contre Philippe, & il se donna entr'eux une bataille près d'Alménara. Philippe, qui fut obligé de fuir, abandonna son camp à l'ennemi. La même chose arriva près de Sarragosse, après quoi la plus grande partie des Aragonnois passa dans le parti de Charles, qui fit son entrée publique à Madrid. Mais Philippe ne tarda pas long-temps à être remis de nouveau en posses-

sion de ce qu'il avoit perdu. Car ayant obtenu un secours considérable sous la conduite du duc de Vendôme, Charles quitta Madrid, & se retira en Catalogne. Il y perdit tout, à l'exception de Barcelone & de Tarragone. On reçut en 1711 la nouvelle de la mort de l'empereur Joseph, & Charles sortit d'Espagne. Il laissa la régence à son épouse, & remit le commandement de l'armée au comte de Stahremberg. Charles devint empereur le douze octobre de la même année, le propre jour qu'il débarqua à Gênes, & fut le sixiéme de ce nom. Il fit son entrée à Francfort le 19 décembre, & fut couronné le 22. Il créa en 1712 vingt-un, tant princes que comtes, chevaliers de la toison d'or, & se rendit à Vienne au mois de janvier. Il fut couronné roi de Hongrie à Presbourg le 23 mai. On continua, pendant ce temps-là la guerre, quoique sans beaucoup de succès. Les différends avec Clément XI, au sujet de Comachio subsisterent. Il y eut encore, la même année, une tréve entre le Portugal, l'Espagne & la France. L'empereur fut contraint lui-même de consentir à un traité d'évacuation de la Catalogne, de Majorque & d'Yviça, afin de sauver l'impératrice & les troupes qu'il y avoit laissées. Les Catalans se défendirent cependant encore contre les Espagnols. Mais la paix ayant été signée à Utrecht l'an 1713, Fribourg & Landau ayant été pris, cela donna occasion à la négociation de paix qui commença à Rastadt, & fut continuée & terminée à Bade dans l'Argow. L'ambassade impériale y reçut aussi la commission de conclure avec la France de la part de l'empire. L'empereur parvint par ce moyen à la possession des Pays-Bas. On rendit Cologne & la Baviere. La paix entre l'Espagne & les Provinces-Unies se conclut aussi à Utrecht. La guerre continua cependant toujours entre l'Espagne & l'empereur, & les Espagnols se rendirent maîtres de Barcelone. Il se fit en 1715, au sujet des Pays-Bays, un nouveau traité de barriere à Anvers avec les Etats-Généraux par la médiation de l'Angleterre. On leur accorda, en vertu de ce traité, de mettre garnison dans les villes & forteresses de Namur, Tournay, Menin, Furnes, Warneton, Ypres, & le fort Knoke. Le marquis de Prié, qui en avoit obtenu le gouvernement au nom du prince Eugène, prit peu de temps après possession des Pays-Bas au nom de l'empereur.

On vit d'abord que l'empereur, en conséquence de son alliance avec Venise, seroit envelopé dans la guerre qu'eut cette république avec la Porte Ottomanne; ce qui parut d'autant plus vraisemblable dans la suite, que la Porte s'empara, dans une seule campagne, de toute la Morée, & répondit assez fiérement au résident impérial qui conseilloit la paix. L'empereur prit d'abord de justes mesures. La guerre fut déclarée aux Turcs le 5 juin 1716, & la campagne ouverte sous la conduite du prince Eugène. On en vint aux mains le 5 août près de Péterwaradin. Les Turcs y furent battus, le grand vizir tué & le camp pillé. Temeswar fut pris par accord le 13 octobre, après un siége fort court; & tout le Bannat, de même que Panzova & Vipalanka, fut soumis à l'empereur. Le premier capitaine Dettine fit sortir Nicolas Maurocordato, hospodar de Valachie, avec toute sa famille, de Bukarest, sa résidence, & le transporta à Hermanstat en Transylvanie. Le comte de Volckra avoit conclu, pendant ce temps-là, avec le roi Georges I, une alliance défensive, qui tendoit à la totale pacification de l'Europe. La guerre contre les Turcs duroit encore en 1717. L'armée allemande assiégea Belgrade; la garnison turque fut battue, la place prise, de même que Semendria, Sabacz, & Orsova. On avoit suspendu en Italie toutes les hostilités, en vertu d'un traité de neutralité; mais le cardinal Albéroni crut que c'étoit le temps favorable de nuire à l'empereur. L'Espagne équipa pour cet effet une flotte, sous prétexte de donner du secours aux Vénitiens contre les Turcs; mais elle prit, lorsqu'on s'y attendoit le moins, la route de la Sardaigne, & s'empara de toute l'isle. Cette entreprise causa beaucoup de surprise à l'Europe; mais le coup étoit frapé, & l'on tâcha de s'en excuser, en disant qu'on n'avoit point encore fait de paix avec l'Autriche. On érigea dans ces entrefaites une nouvelle académie à Vienne, dans laquelle on devoit enseigner principalement l'architecture & les mathématiques. L'empereur déclara aussi, par une patente, Vinodole, autrement Port-Royal, place libre de commerce, afin de faciliter le négoce. La paix se fit avec le Turc en 1718, à Passarowitz en Servie; & moyennant ce traité, l'empereur gardoit toutes ses conquêtes, & ajoutoit par-là à ses états héréditaires un pays d'environ 180 milles hongrois.

Charles VI eut à la vérité par-là la paix d'un côté; mais la guerre, qui avoit été commencée l'année précédente avec l'Espagne, continuoit avec beaucoup plus de chaleur. On croyoit surement à Vienne, que les Espagnols attaqueroient le royaume de Naples. Mais l'amiral Espagnol Cartagnetta aborda, contre toute espérance, avec une nombreuse flotte sur les côtes de Sicile, à une petite distance de Palerme, & y mit à terre le 2 juillet une armée de 18000 hommes sous la conduite du marquis de Léede, qui fut, peu après, renforcée de Sardaigne à un tel point, qu'elle montoit à 30000 hommes. Le gouverneur de l'isle, de la part de la Savoye, ne put pas résister à une si grande puissance, & toute l'isle ne tarda pas de se rendre à l'Espagne, à l'exception de Messine, de Melazzo, Syracuse & Trapani. La quadruple alliance se conclut pendant ce temps-là à Londres le 2 août, entre la Grande-Bretagne, la France, l'Empereur & les Etats-Généraux. L'empereur s'engageoit dans ce traité non-seulement à reconnoître Philippe V pour roi d'Espagne, mais de plus à renoncer pour toujours à ce royaume. Les duchés de Toscane, Parme & Plaisance, en cas qu'ils devinssent vacans, devoient être donnés au fils aîné du roi d'Espagne de son second mariage, comme fiefs impériaux, à condition cependant qu'on ne les ajouteroit point à la monarchie espagnole. On conclut de céder la Sardaigne au duc de Savoye, de l'en reconnoître pour roi, & de confirmer non-seulement l'accord passé à Turin l'an 1703, en vertu duquel il devoit conserver ce qu'on lui avoit autrefois cédé dans le Montferrat, & dans le Milanez, mais de plus de laisser valoir son droit de succession au trône d'Espagne, si la maison royale d'aujourd'hui venoit à s'éteindre. Que l'empereur de son côté, en qualité d'archiduc d'Autriche, demeureroit, de même que ses descendans, en possession paisible de ses royaumes & états qui avoient appartenu autrefois à la monarchie espagnole, ausquels Philippe V devoit renoncer à toujours, & que l'on donneroit à Charles VI la Sicile au lieu de la Sardaigne. Les cours alliées s'engagerent outre cela à garantir leurs royaumes & leurs états. Le duc de Savoye ne fit pas beaucoup de difficulté de se joindre à cette quadruple alliance. Il céda à l'empereur son droit sur la Sicile, & prit peu après le titre de roi de Sardaigne. Mais la cour d'Espagne ne voulut point entendre à tout cela. C'est ce qui engagea l'amiral Bings à attaquer les Espagnols près de Syracuse: il les battit, de même que peu de temps après entre la Sicile & Malte: ils prirent cependant Messine. On jetta pendant ce temps-là les premiers fondemens d'une compagnie de commerce, qui devoit s'établir à Ostende dans les Pays-Bas. On commença à agrandir le port d'Ostende, & à faire de cette ville une véritable place de commerce. Il arriva en Sicile, au mois de mai 1719, un secours de 15000 hommes sous le comte de Merci. Les Espagnols leverent, à cause de cela, le siége de Mélazzo, & furent obligés d'abandonner Messine aux impériaux. Les Anglois & les François ayant attaqué l'Espagne, & le cardinal Albéroni, comme auteur de tous ces troubles, ayant été disgracié, on commença d'écouter les propositions de paix. La guerre se termina aussi, dès que l'Espagne entra dans la quadruple alliance le 26 janvier 1720. Les Espagnols quitterent ensuite

la Sicile & la Sardaigne ; & cette derniere isle fut remise entre les mains du duc de Savoye par le prince Ottajano Médicis, au nom de l'empereur. Le duc de Montéleone prit possession de la Sicile en qualité de viceroi. On remit la pacification des autres différends à un congrès qui devoit se tenir à Cambrai. Le comte Léopold-Victorin de Windischgrætz, & le baron de Bendtenriéder furent nommés plénipotentiaires de la part de l'empereur. On convoqua un autre congrès à Brunswic, dans lequel on devoit mettre fin à tous les différends de la guerre du nord, par la médiation de l'empereur. Mais les puissances alliées contre la Suéde ayant fait des traités particuliers, le congrès fut levé.

La cour impériale se brouilla avec la Prusse l'an 1721. Ces brouilleries avoient été occasionées par les griefs de religion dans l'Empire, & sur-tout dans le Palatinat, l'électeur ayant ordonné à ses sujets réformés d'enlever la 80e demande du catéchisme de Heidelberg, & leur ayant ôté le 4 septembre 1719 l'église du S. Esprit à Heidelberg. Les plaintes n'ayant produit aucun effet, le roi de Prusse usa de représailles dans ses états, de sorte qu'il paroissoit que la chose deviendroit assez sérieuse. L'électeur se rendit cependant, & l'affaire ne fut pas poussée plus loin. Les choses se passant de cette maniere, l'empereur tâcha d'introduire & d'affermir partout la pragmatique-sanction, au sujet de la succession dans ses états héréditaires. Il fit connoître dès l'an 1713 à tous ses conseillers & ministres, que l'empereur Léopold-Joseph, roi des Romains, & lui, en qualité de roi d'Espagne, nouvellement déclaré, avoient établi en 1703 un certain ordre de succession. Les états d'Autriche & de Silésie s'engagerent en 1720 à se conformer à cet ordre ; ceux de Hongrie & de Transylvanie, en 1722. La cérémonie de l'hommage & du couronnement s'étant faite en 1723 en Bohême, la pragmatique-sanction y fut aussi établie, & les états des Pays-Bas s'y joignirent enfin. Le pape donna, la même année, à l'empereur le royaume de Naples en fief. Le congrès de Cambrai se sépara en 1724, sans avoir rien fait, parceque l'Espagne vouloit non-seulement ne pas se désister de ses anciennes prétentions, mais aussi parcequ'elle en formoit tous les jours de nouvelles, & qu'outre cela le pape protestoit contre l'investiture des duchés de Parme & de Plaisance par l'empereur. C'est pourquoi le duc de Ripperda fut envoyé secrétement à Vienne en 1725, & il conclut, au nom de la cour d'Espagne, avec les ministres de l'empereur, le 30 avril, un traité de paix, & le premier mai un traité de commerce particulier, de même qu'une alliance d'amitié & défensive. On posa alors pour fondement la quadruple alliance, l'on renonça des deux côtés à tous les royaumes & pays que les deux puissances possédoient alors, & l'on garantit la succession héréditaire de D. Carlos aux états de Toscane & de Parme, & la pragmatique-sanction d'Autriche. Cette alliance fut nommée l'alliance de Vienne, à laquelle la France & la Grande-Bretagne opposerent celle de Hanovre, & le roi de Prusse se joignit à cette derniere. La Russie, les électeurs de Mayence, de Trèves & de Cologne, la Baviere & le Palatinat, de même que le duc de Wolffenbuttel entrerent dans l'alliance de Vienne, & ils garantirent tous la pragmatique-sanction. Il paroissoit en 1727, que la guerre entre les alliés de Vienne & de Hanovre, alloit s'allumer. Les Espagnols commencerent les hostilités, & allerent devant Gibraltar ; mais l'empereur se fit de la peine d'y prendre part. Il fut engagé, pendant ce temps-là, à accepter quelques articles préliminaires, en vertu desquels il devoit suspendre, pendant sept ans, la compagnie de commerce d'Ostende. Les préliminaires furent ensuite signés par l'Espagne, & l'on indiqua pour l'année suivante un congrès général de paix à Aix-la-Chapelle, qui fut transféré à Soissons, à la réquisition du cardinal de Fleury. Il y fut tenu, mais sans aucun fruit. La France, l'Espagne & l'Angleterre conclurent en 1729 le fameux traité de Sévile, qui déplut très-fort à l'empereur, parceque l'on spécifioit entr'autres, que D. Carlos seroit installé dans la Toscane, &c. avec 6000 hommes de troupes espagnoles. L'empereur craignit alors quelque acte de violence, & fit marcher beaucoup de troupes en Italie. Il conclut avec l'Angleterre un nouveau traité, par lequel l'amitié entre les deux puissances étoit rétablie ; ce qui fut arrêté le 16 mars 1731. Les Etats-Généraux, & enfin l'Espagne, s'y joignirent. C'est par ce moyen que la mésintelligence, qui avoit régné jusqu'alors, fut entierement dissipée ; que la compagnie d'Ostende fut abolie pour toujours ; que l'on consentit à l'envoi des 6000 hommes Espagnols en Italie, & que l'on garantit encore la pragmatique-sanction. La France, peu contente de ces traités, faisoit envisager aux états de l'Empire la garantie de la pragmatique que l'on exigeoit d'eux comme fort préjudiciable. La garantie passa dans la diéte de Ratisbonne le 11 janvier 1732, à la pluralité des voix, de sorte cependant que les électeurs de Baviere, de Saxe & le Palatin protesterent contre ce qui se passoit. Le duc Antoine-François de Parme étant mort en 1731, & son épouse ayant prétexté une grossesse qui n'étoit qu'apparente, on accorda la succession aux états du défunt à l'infant D. Carlos. La république de Gènes eut de grands démêlés avec ceux de Corse dès l'an 1730. Elle se vit obligée de demander du secours à la cour impériale, qui y envoya le général Wachtendonck avec quelques régimens, qui furent renforcés en 1732 de quelques troupes sous la conduite du prince Louis de Wirtemberg, qui avoit outre cela le plein pouvoir de faire le médiateur. La médiation se fit en effet, & les troupes impériales furent congédiées au mois de juin 1733. L'année 1732 est encore remarquable en ce que l'empereur eut le malheur de tuer à la chasse le prince de Schwarzenberg, son premier maréchal de la cour, ce qui le toucha sensiblement. Il se fit au mois de mai de la même année une nouvelle alliance à Copenhague entre la Russie & le Danemarck, moyennant laquelle ces deux puissances promirent de garantir la pragmatique-sanction. Le duc François de Lorraine fut établi gouverneur-général & viceroi de Hongrie.

L'année 1733 vit naître une nouvelle guerre sanglante. On dit que l'empereur avoit été prié du vivant d'Auguste II, roi de Pologne, par le primat & par quelques autres grands, de s'employer à défendre la liberté de leur république. Il avoit fait assembler pour cet effet quelques troupes sur les frontieres de Pologne. Le roi étant mort dans ces entrefaites, il renforça ce corps ; mais la France, qui n'avoit pas réussi, selon ses vues, à placer sur le trône le roi Stanislas Lesczinsky, en prit occasion de faire la guerre aux états de l'empereur. Elle commença à la vérité seulement au mois d'octobre ; cependant Kehl fut pris avant la fin de l'année, la Lorraine remplie de troupes françoises, & tout le Milanez conquis par les forces réunies de la France & de la Sardaigne. Le nouvel électeur de Saxe se chargea de la garantie de la pragmatique-sanction, pour dédommager en quelque façon l'empereur. Les états de l'empire consentirent en 1734 à la guerre, à la pluralité des voix, après que l'on eut donné aux protestans de bonnes assurances au sujet de la clause du IV article de la paix de Ryswick ; mais les électeurs de Cologne, de Baviere & le Palatin se déclarerent pour la neutralité. Il s'assembla ensuite une forte armée sur le bord du Rhin, à laquelle se joignirent des troupes danoises, prussiennes, hanovériennes & hessoises. On confia le commandement général au prince Eugène. Mais avant que l'armée fut réunie, les François avoient déja mis garnison dans Trèves, pris Trarbach, pénétré dans les lignes d'Etlingen, & assiégé Philisbourg. Les François s'y étant fortement retranchés, le général de Wutgenau, commandant de la place, fut obligé, après une vigoureuse résistance, de se rendre par accord, le 18 juillet, au maréchal d'Asfeld, qui avoit succédé au duc de Berwick, qui y avoit été tué. La campagne d'Italie ne fut pas

plus favorable. Le comte de Mercy prit à la vérité possession de la Mirandole, & attaqua l'ennemi près de Parme; mais il fut couché sur le carreau avec plusieurs officiers de marque, & l'armée contrainte de se retirer. Le comte de Konigseck fut plus heureux. Il passa la Secchia sans être apperçu, & ayant surpris l'ennemi, commandé par le maréchal de Broglio, il le chassa de son camp. On en vint à une sanglante bataille près de Guastalla, où les impériaux n'eurent aucun avantage. Le duc de Montemar étoit arrivé, pendant ce temps-là, en Italie avec une armée espagnole, & il attaqua, avec l'infant D. Carlos, le royaume de Naples, dont ils se rendirent maîtres après la bataille infortunée près de Bitonto; de sorte que D. Carlos fit son entrée à Naples, & fut proclamé roi. La même chose arriva en Sicile, où D. Carlos fut maître de tout au mois de mars 1735. L'impératrice de Russie & Auguste III, roi de Pologne, furent à la vérité plus heureux; mais ils eurent tant à faire, qu'ils ne purent pas donner le moindre secours à l'empereur. Les Pays-Bas demeurerent neutres, ce qui ne donna aucune occasion aux Etats-Généraux de se déclarer contre la France. Les impériaux furent chassés en 1735 du *Stato delli Presidii* & de toute la Lombardie, tellement qu'il ne leur restoit plus que la ville de Mantoue. Un secours considérable de Russiens & de Saxons étant venu joindre l'armée du Rhin, & le comte de Seckendorf ayant remporté quelques avantages sur les François près de la Moselle, on cessa subitement les hostilités. On traita secrétement de la paix avec la France à Vienne, & les préliminaires furent signés le 3 octobre. Auguste III demeura en conséquence roi de Pologne, & Stanislas devoit, en conservant le titre de roi, prendre possession des duchés de Lorraine & de Bar, à condition qu'après sa mort ils écherroient à la France. On rendit le Milanez à l'empereur, de même que Parme & Plaisance; mais Tortone & Novare, avec quelques fiefs, tomberent en partage au roi de Sardaigne. La France garantit la pragmatique-sanction, & on donna au duc de Lorraine la survivance de la Toscane. Dom Carlos garda Naples & la Sicile avec le titre de roi, & on restitua tout à l'Empire. La France retirant ses troupes d'Italie, l'Espagne & la Sardaigne furent obligées de faire une tréve. La guerre fut terminée de cette maniere avec assez de perte pour la maison d'Autriche.

A cette guerre en succéda une autre avec le Turc l'an 1737, qui ne fut guères plus avantageuse. Le secours que l'empereur devoit à la Russie, en vertu d'une ancienne alliance, en fut l'occasion. La premiere campagne fit perdre tellement la faveur de la cour au général de Seckendorff, qu'à son retour à Vienne il eut sa maison pour arrêts. Il fut examiné & transféré à Gratz le 23 juillet 1738, où il fut gardé jusqu'à la mort de l'empereur. Le général Doxat, d'Yverdon en Suisse, perdit la tête pour avoir rendu Nisse. La seconde campagne ne fut pas plus heureuse. Les Turcs, sous la conduite du comte de Bonneval, eurent par-tout l'avantage. Tel fut aussi le sort de la troisiéme; ce qui fit que le comte de Neuperg, en conséquence d'un plein pouvoir qu'il avoit reçu du comte de Wallis, travailla à une paix par la médiation du marquis de Villeneuve, ambassadeur de France, & signa les préliminaires dans le camp, le premier septembre 1739. Par ce traité on devoit abandonner aux Turcs les forteresses de Belgrade & de Sabacz, après que leurs fortifications auroient été rasées, de même que toute la Servie & ce que la maison d'Autriche possédoit dans la Valachie. Quoique l'empereur fût obligé d'acquiescer à cette paix honteuse, les deux comtes de Neuperg & de Wallis n'en furent pas moins arrêtés, & transportés l'un à Spielberg & l'autre à Gratz.

La mort inopinée de l'empereur changea tout à coup la face de l'Europe. Le 12 octobre 1740, il tomba malade pour avoir mangé avec excès d'un plat de champignons. On le crut mieux après un vomissement qui le soulagea; mais la nuit du 16 au 17, on désespéra de sa vie. D'abord le monarque ne voulut pas ajouter foi à ceux qui lui annonçoient une mort prochaine; mais voyant que l'on continuoit à lui parler sur le même ton, il se disposa à cette derniere heure avec beaucoup de résignation & de fermeté. La veille de sa mort, il éleva le vieux veld-maréchal, comte de Palfi, à la dignité de Palatin de Hongrie, & recommanda l'impératrice & ses enfans au comte Gundacre de Stahrenberg. Ce prince est mort la nuit du mercredi 19, au jeudi 20 du mois d'octobre 1740, entre une & deux heures du matin, âgé de cinquante-cinq ans & dix-neuf jours. Il étoit le dernier mâle de la maison d'Autriche, & le seiziéme empereur de sa race. La dignité impériale n'étoit point sortie de cette maison depuis l'an 1438. Son successeur à l'empire fut CHARLES-ALBERT de Baviere, qui suit. Charles VI étoit savant & aimoit la justice. Il étoit d'une stature médiocre, maigre, & ressemblant assez à Léopold, son pere. Il étoit zélé pour sa religion. Les ecclésiastiques avoient chez lui une libre entrée, & leurs représentations faisoient beaucoup d'impression sur son esprit; ce qui fit que les protestans ne furent pas toujours bien traités dans l'Empire, ni même dans les états héréditaires. Il avoit épousé le 23 avril 1708 *Elizabeth-Christine* de Brunswic-Wolffenbuttel qui, pour l'épouser, embrassa la religion romaine. Il eut d'elle un prince, nommé *Léopold*, né le 13 avril 1716, mort le 4 novembre suivant; & *Marie-Thérese-Walpurge*, née le 13 mai 1717, qui épousa le 12 février 1736 *François-Etienne*, duc de Lorraine, & grand-duc de Toscane, & qui, d'abord après la mort de Charles, fut proclamée reine de Hongrie & de Bohême, archiduchesse d'Autriche, & princesse souveraine de toutes les provinces & pays héréditaires de l'empereur son pere, conformément à la pragmatique-sanction. * *Supplément françois de Basle.*

CHARLES VII, empereur d'Allemagne, &c. naquit le 6 août 1697 à Bruxelles, de MAXIMILIEN-EMANUEL, électeur de Baviere, qui étoit alors gouverneur des Pays-Bas Espagnols, & de *Thérese-Cunegonde*, fille de *Jean* III, roi de Pologne. Il fut nommé à son baptême *Charles-Alben-Cajetan-Joseph George-Adam.* Il suivit son pere dans son retour en Baviere, l'an 1701, & y resta jusqu'à l'an 1705, d'où il fut transporté, avec ses freres, à Clagenfurth en Carinthie, & l'an 1712 à Gratz en Stirie, par ordre des empereurs qui, pendant ce temps-là, avoient la possession des états de son pere, qui étoit alors dans les Pays-Bas ou en France. Après que son pere eut été rétabli dans ses états, par la paix de Bade, il retourna à Munich, l'an 1715, & y fut honoré par l'empereur Charles VI, le 17 février, de l'ordre de chevalier de la Toison d'or. Le 16 août de la même année, il fit en latin une relation de ses études, en présence de son pere & de ses ministres. Il voyagea en Italie jusqu'à Naples l'an 1716, depuis le mois de février jusqu'au mois d'août, sous le titre de comte de Trausnitz, & eut une audience du pape au mois d'avril. Il vint à Vienne l'an 1717, au mois de mai, fit la campagne en Hongrie, & se trouva au siége de Belgrade. Au mois de mai de l'année suivante, il alla voir son oncle, électeur de Cologne; repartit pour l'armée en Hongrie, & fut présent à la signature de la paix à Passarowitz, le 21 juillet. Il séjourna ensuite jusqu'au mois de mai 1719 à la cour impériale, & alla l'an 1720 au devant de son frere, à présent électeur de Cologne, à Venise, & revint avec lui à Munich. Il fit un autre voyage dans toute l'Italie l'an 1722, & consomma à Vienne, le 5 octobre, son mariage avec la fille de l'empereur Joseph, ayant renoncé solemnellement, le 3 octobre auparavant, à cause de ce mariage, à la succession des pays autrichiens héréditaires, par son plénipotentiaire, & par son épouse en personne. L'an 1724, au mois de décembre, il partit pour aller voir à Rome la cérémonie de l'ouverture de la Porte Sainte, & en 1725 il vint voir incognito la cérémonie du mariage

du roi de France à Fontainebleau, d'où il revint par les Pays-Bas à Bonn, & de-là à Munich sur la fin de l'année. Peu de temps après, il perdit son pere, le 26 février 1726, auquel il succéda dans ses dignités & états, & fit quelques changemens dans les pensions, dans les dépenses & dans le militaire. Il accéda au traité de Vienne, & le fit signer le 5 septembre de la même année. L'an 1728, il fit une visite à son frere, l'électeur de Cologne, & en reçut une de lui, la même année, & une autre l'année suivante, dans laquelle année son frere fit, en qualité de légat plénipotentiaire du pape, l'introduction solemnelle du nouvel ordre des chevaliers de S. Georges, défenseurs de la conception immaculée de la sainte Vierge, que l'électeur avoit fondé en s'en établissant grand-maître, le 24 avril 1729. Sur la fin de cette année, le 15 décembre, le feu prit au palais de sa résidence à Munich, & en consuma une partie qu'il fit rebâtir ensuite superbement. L'électrice, sa mere, étant morte à Venise le 10 mars 1730, il fit transporter son corps à Munich. Il ne donna pas son consentement à la garantie que la diéte générale de l'empire conclut par la pluralité des voix, le 11 janvier 1732, de la pragmatique-sanction, faite par l'empereur Charles VI, sur l'ordre de la succession de la maison d'Autriche, & il protesta contre, & fit signer à Dresde le 4 juillet de la même année, par son plénipotentiaire, une alliance défensive avec l'électeur de Saxe. Sur la fin de l'année, il fit un voyage à Bonn, & après s'être abouché, dans ce voyage, avec les électeurs de Trèves & de Cologne, & avec l'électeur Palatin, il revint à Munich au mois de février 1733. Cette même année, le 18 décembre, il reçut de l'empereur, par ses plénipotentiaires, l'investiture des fiefs de son électorat & du duché de Baviere, &c. L'année suivante 1734, il prit possession des terres du comte de Maxelrain, mort sans héritiers mâles. Dans la guerre survenue entre l'empereur & le roi de France, à l'occasion de l'élection contestée du roi de Pologne, il resta neutre, en augmentant cependant ses troupes, en formant quelques campemens sur les confins de la Bohême & de la Souabe, & en retenant son contingent de troupes dans son pays, sous divers prétextes. Il tint la même conduite jusqu'à la fin de l'année 1735. Ce fut aussi dans ce temps-là qu'il forma, à la cour impériale, diverses prétentions de sa maison, touchant la succession, & sur quoi on négocia de temps en temps, les années suivantes. L'année 1736, comme quelques états de l'Empire décrierent sa nouvelle monnoie, il protesta contre, & en témoigna son ressentiment à la ville d'Augsbourg. Le 22 mai de l'an 1737, il partit avec l'électrice & son frere, le duc Ferdinand, de Munich pour Lorette, & y apporta en présent une lampe de pur or, revint à Munich le 26 juin, & tâcha de faire fleurir dans ses états la manufacture en laine. Il envoya l'an 1738 à l'empereur, sous certaines conditions, un corps de troupes auxiliaires en Hongrie, qui y resterent jusqu'au mois d'avril 1740. L'an 1739, au mois de mai, il alla voir, avec l'électrice & sa famille, l'impératrice douairiere, mere de l'électrice, dans le couvent de Mœlk, & il eut par-là occasion de s'aboucher avec l'empereur le 4 juillet à Burkersdorff. Il obtint en 1740, par la mort du dernier comte de Wolffstein, ses pays & droits de fiefs de l'empire, les châteaux de Soulzbourg & Pyrbaum, le village de Mulhausen, &c. L'empereur Charles VI étant mort le 20 octobre 1740, il fut, pendant la vacance de l'empire, conjointement avec l'électeur Palatin, vicaire de l'empire, en la contrée du Rhin, en Souabe, & où l'on suit la loi de Franconie; & de concert avec son collégue, il établit à Augsbourg le premier février 1741 une cour commune de justice du vicariat. Son frere, l'électeur de Cologne, vint chez lui, & y demeura depuis le mois de novembre jusqu'au mois de janvier de cette derniere année. Il ne voulut pas reconnoître l'archiduchesse Marie-Thérese, fille aînée de l'empereur défunt, pour son héritiere universelle, ni la pragmatique-sanction, faite en faveur de cette princesse par son pere, & il fit imprimer & distribuer un mémoire, dans lequel il prétendoit établir le droit de sa maison à la succession des états héréditaires de la maison d'Autriche, fondé sur un testament de l'empereur Ferdinand I, du premier janvier 1543, sur un traité de mariage de sa fille aînée avec le duc Albert de Baviere, du 13 juin 1546, & sur le codicille dudit empereur, du premier février 1547. Au mois de juin, il publia une protestation contre le couronnement de l'archiduchesse en qualité de reine de Hongrie, & ratifia le 4 de ce mois une alliance, signée le 18 mai auparavant, avec le roi de France, qui lui envoya, au mois d'août, un corps considérable de troupes auxiliaires, & l'établit son lieutenant-général, représentant sa personne en son armée en Allemagne. Il s'empara le 31 juillet par surprise de la ville de Passau & du château d'Oberhaus, appartenant à l'évêque de Passau, & entra, au mois de septembre, avec ses troupes & celles de France, dans la haute Autriche, prit le titre d'archiduc d'Autriche, & se rendit maître le 10 septembre de Lintz, capitale de la haute Autriche, dont les états lui prêterent hommage & serment de fidélité solemnellement le 2 octobre. Il tira aussi de grandes contributions & quantité de fourage de la basse Autriche. Il entra en Bohême, & publia une déclaration à cette occasion le 25 octobre. Ses troupes & celles de France, & de l'électeur de Saxe, prirent de nuit & par assaut Prague, capitale de ce royaume, entre le 25 & le 26 novembre. Il fut proclamé roi de Bohême le 7 décembre, & y reçut l'hommage de tous les ordres du royaume, avec beaucoup de solemnité, le 19 dudit mois. En 1742 il alla de Prague à Dresde, où il s'aboucha avec le roi de Pologne, & de-là à Manheim pour faire visite à l'électeur Palatin, où il reçut la nouvelle que les princes électeurs de Mayence & de Cologne en personne, & les ambassadeurs extraordinaires des autres six princes électeurs absens (la voix de l'électeur de Bohême ayant été contestée & suspendue par cette raison) l'avoient élu unanimement roi des Romains à Francfort sur le Mein le 24 janvier. Il y fit son entrée publique le 31 du même mois, & y fut couronné empereur des Romains solemnellement par son frere l'électeur de Cologne le 12 février, & son épouse, impératrice le 8 mars après, & ses ambassadeurs y firent les fonctions de l'archi-échanson de l'empire. Cependant la reine de Hongrie protesta contre cette élection, & au commencement de cette année son armée s'avança dans la haute Autriche, & reprit, au mois de janvier, la ville de Passau & celle de Lintz, & par-là toute la haute Autriche. Ayant gagné une bataille près de Scharding contre les troupes bavaroises, elle pénétra, du côté de l'Autriche, & du Tirol dans la Baviere, où elle s'empara des villes de Brunau & Landshut, & après, au mois de février, par composition, de Munich, la capitale, & mit presque tout l'électorat sous contribution. Ses troupes prirent possession au mois de mars de la ville de Kehlheim, sommerent celles de Landsberg & de Straubingen sans effet, & s'emparerent de celle de Reichenhall, où elles prirent une grande quantité de sel, & firent la garnison prisonniere. Au commencement du mois d'avril, les troupes hongroises leverent le siége de Straubingen après quelque bombardement, & l'entreprise des troupes impériales sur Kehlheim échoua. L'armée de l'empereur ayant été renforcée sur la fin de ce mois, de 20000 François, s'empara de Deckendorff, Kehlheim, & d'autres places en Baviere vers le Danube, & les troupes hongroises quitterent le 29 avril la résidence de Munich; mais elles s'en remirent en possession le 5 mai suivant, après quelque résistance, & après avoir mis le feu à un de ses fauxbourgs. On passa presque tout l'été dans l'inaction, & les troupes impériales & françoises étoient maîtresses du Danube, & les hongroises de Munich, Landshut, &c. & de la plus grande partie de la Baviere sur les confins de l'Autriche, du Tirol, &

de la Souabe, d'où elles exigerent de grandes contributions. Il y eut aussi entre ces troupes plusieurs escarmouches, & de petites actions, mêlées d'avantage & de désavantage, & sur-tout le 28 mai, où les troupes impériales & françoises tâcherent de surprendre le château de Hilghersberg; mais elles en furent empêchées par les troupes hongroises avec perte. Le commandement de l'armée impériale fut changé au mois d'août, & confié au comte de Seckendorff. Les hussars impériaux & françois firent cependant aussi des courses dans le haut Palatinat, & la ville de Cham fut mise en cendres au mois de septembre. Dans ce mois les troupes françoises quitterent l'armée impériale, en marchant vers le haut Palatinat, pour s'y joindre avec les troupes auxiliaires françoises, que le maréchal de Maillebois amenoit du bas Rhin. De même la plus grande partie des troupes hongroises quitterent la Baviere & les environs, en marchant vers les mêmes endroits & vers la Bohême, pour empêcher la jonction desdites troupes avec les troupes françoises en Bohême, & à Prague, ce qui donna occasion à l'armée impériale, qui occupoit les bords du Danube, de pénétrer plus avant dans la Baviere. Elle envoya des détachemens de différens côtés pour la recouvrer, & s'empara, sur la fin de septembre, de Deckendorff, & au commencement d'octobre de Landshut, de Haag, le 7 de Munich, la capitale, le 16 de Burghausen, ensuite de Wasserbourg, de Brunau, & d'autres places, & fit dans quelques-unes plusieurs prisonniers. Les troupes hongroises qui s'étoient retirées vers l'Autriche, s'avancerent bien au commencement du mois de décembre du côté de la ville de Brunau & la bombarderent; mais elles furent repoussées & contraintes de se retirer sous Passau, & dans l'Autriche. Dans cette année, les troupes impériales & françoises eurent dans la Bohême une forte garnison dans Prague, & établirent de gros magasins, & un corps se fortifia près de Piseck, lequel fut pourtant affoibli par les troupes impériales, qui s'en détacherent pour se rendre en Baviere. Elles s'emparerent le 19 avril d'Egra, & contraignirent les troupes hongroises de lever le siége du château de Frauenberg après l'action de Savay, arrivée le 25 mai au désavantage de ces dernieres. Le roi de Prusse ayant ensuite conclu une paix particuliere avec la reine de Hongrie le 11 juin, & les troupes hongroises s'étant jointes, & s'avançant avec une grande force, les troupes françoises se retirerent après une action désavantageuse près du Thein au commencement du mois de juin, sous le canon de Prague. L'armée hongroise les suivit, fit prisonniers les François qui se trouverent dans les places qu'ils avoient abandonnées, Wodnian, Piseck, Pilsen, &c; se posta le 25 juin devant Prague, & continua le siége de cette capitale jusqu'au 14 de septembre, que la marche du grand secours des troupes françoises qui arriverent du bas Rhin sous le maréchal de Maillebois, & leur jonction avec un gros corps des mêmes troupes qui avoient été jusqu'alors en Baviere, contraignirent les assiégeans de discontinuer ce siége, & de le convertir en blocus, afin de pouvoir marcher à la rencontre de cette armée avec la meilleure partie de leurs troupes; ce qu'ils firent, & se joignirent avec un détachement des troupes hongroises, tirées de la Baviere, & empêcherent la jonction des troupes françoises avec celles qui étoient encore dans Prague & en Bohême, quoiqu'elles se fussent déja avancées jusqu'à Egra, & se fussent emparé de la ville d'Ellnboguen le 10 octobre. Pendant ce temps-là, les troupes impériales firent les progrès susmentionnés en Baviere, & les assiégés en Prague s'ouvrirent le passage pour le transport des vivres, jusque sur la fin du mois d'octobre, auquel l'armée de France, & le gros corps de celle de Hongrie se retirerent dans le haut Palatinat, tandis qu'un autre corps de troupes hongroises se rendit en Bohême pour former un nouveau blocus de Prague, qui fut continué jusqu'à la nuit du 16 au 17 de décembre, que le maréchal de Belle-Isle sortit avec la plus grande partie de la garnison de Prague, & se retira à Egra. Cette ville fut la seule qui resta au pouvoir des François, les troupes hongroises n'ayant pas seulement repris possession de Prague, mais s'étant aussi emparé le 25 novembre de la ville de Leutmeritz, & ayant fait la garnison françoise de cette place prisonniere de guerre, de même que le reste de la garnison de Prague. Dans ces circonstances l'empereur & sa famille passerent l'année à Francfort sur le Mein, où ce prince fit ouvrir le 17 mars le nouveau conseil aulique impérial de l'empire, qu'il avoit établi, & le 21 mai la diéte générale de l'empire, qu'il transféra de Ratisbonne à Francfort, à cause des troupes qui étoient dans le voisinage de la premiere de ces villes. Il reçut, dans cette année, lui-même, l'hommage de la ville impériale de Francfort, & il le fit recevoir des autres villes impériales par divers commissaires impériaux. Il éleva les comtes de Stolberg, Geuderen, & de Solms-Braunfels, à la dignité de princes de l'empire, & d'autres aux dignités de comtes, de barons, &c. Il demanda aux états de l'empire, par un décret, publié à la diéte générale le 28 mai, une secours d'une quantité considérable & proportionnée de mois romains pour soutenir la régence & l'administration de l'empire, pour maintenir son autorité & sa grandeur, & pour subvenir aux dépenses & appointemens des ambassadeurs, du conseil aulique de l'empire, &c. & il confirma le 16 octobre la résolution prise là-dessus par la pluralité des états de lui accorder cinquante mois romains, quoique plusieurs autres n'eussent voté que pour trente. Il fit aussi porter, de temps en temps, par son principal commissaire, à la diéte divers décrets, savoir, le 15 mai, sur les moyens d'accélérer l'administration de la justice dans le conseil aulique, & l'extradition des archives de l'empire jusqu'alors retenues à Vienne, sans laquelle elle ne pouvoit être promptement administrée, de même que sur les moyens de conserver la paix & la tranquillité dans l'empire. Il en fit aussi présenter d'autres les 11 août & 11 septembre, tendant au rétablissement de cette tranquillité, comme aussi le 4 octobre, touchant la convention faite entre les cours bavaroise & palatine en 1724, d'exercer conjointement la charge de vicaire de l'empire. L'empereur, étant dans la possession de la plus grande partie de ses états héréditaires, partit inopinément le 17 avril 1743, de Francfort, & arriva le 19 à Munich; mais dans le même mois l'armée hongroise rentra en Baviere, battit le 9 mai un gros corps de troupes impériales près d'Erbach proche de Brunau, & s'empara des villes de Dingelfing, &c. & passa aussi le 9 juin le Danube & l'Iser. Les troupes françoises éviterent la jonction avec les troupes impériales, & se retirerent de la Baviere & du haut Palatinat vers Ingolstadt, & ensuite vers Donavert, tellement que les états de l'empereur étoient ouverts, presque par-tout, à l'armée hongroise; ce qui fit prendre la résolution à l'empereur de se retirer le 8 juin de Munich à Augsbourg, puis de-là à Francfort, où il fut de retour le 28 du même mois. Pendant ce temps-là les troupes hongroises reprirent possession d'Amberg, &c. & le 9 juin de Munich, & s'emparerent le 26 de Reichenhall, dont elles firent la garnison prisonniere, comme aussi de la ville de Friedberg. On leur céda aussi, après une conférence tenue entre les généraux des deux partis le 27 juin à Schœnfeld, la ville de Brunau, & le 29 juillet la forteresse de Straubingen. Toutes les troupes auxiliaires de France ayant évacué sur la fin du mois de juin les états de l'empereur, après avoir brulé le pont à Donavert, & ayant pris la route par la Souabe & le Palatinat, les troupes palatines ayant été aussi révoquées par l'électeur, & les troupes impériales s'étant retirées à Wembding, toute la Baviere & le haut Palatinat tomberent sous la puissance de la reine de Hongrie, excepté la forteresse d'Ingolstadt, laquelle se rendit aussi le premier octobre après un siége. La reine

établit ensuite une administration particuliere en Baviere. La ville d'Egra, qui restoit aussi seule en Bohême au pouvoir des François, se rendit le 7 septembre aux troupes hongroises, qui l'assiégerent quelque temps. Il arriva aussi des Pays-Bas sur le Mein une armée hongroise avec un grand secours de troupes de la grande Bretagne, commandées par le roi lui-même, tandis que d'un côté une grande armée françoise s'avança, sous le nom de troupes auxiliaires de l'empereur. Les deux armées en vinrent aux mains le 17 juin près de Dettinguen, & l'armée françoise repassa le Mein. Après la bataille, les troupes que les Provinces-Unies faisoient marcher au secours de la reine de Hongrie, étant arrivées, l'armée françoise repassa le Rhin; celle des alliés l'ayant suivie, elle se retira dans l'Alsace, & se dépouilla de la qualité de troupes auxiliaires de l'empereur, qui resta cependant toujours à Francfort, & confirma le 8 juillet la résolution de la diéte, tendant à faire intervenir la médiation de l'empire pour terminer les démêlés de l'empereur avec la reine de Hongrie. En 1744, le roi de Prusse ayant rompu de nouveau avec la reine de Hongrie, entra dans la Bohême, & prit Prague au mois de septembre, & plusieurs autres places. L'empereur Charles VII profita de cette diversion, pour recouvrer ses états, & rentra enfin dans Munich, sa capitale le 22 novembre. Il mourut en cette ville le 20 janvier 1745. On trouve un grand détail concernant son élection, son couronnement, & les suites de l'un & de l'autre dans le mercure suisse de l'année 1742, à commencer au mois de janvier. * *Suppl. françois de Basle.*

### PRINCES D'ALLEMAGNE.

CHARLES III, margrave de Bade-Dourlach, fils du margrave FREDERIC-MAGNE, & d'*Auguste-Marie*, duchesse de Holstein-Gottorp, naquit le 17 janvier, vieux stile, de l'an 1679. Il fit, dès sa plus tendre jeunesse, un voyage à Lausanne & à Genève, où il posa les premiers fondemens de ses études. Il alla visiter en 1697, l'université d'Utrecht, & y profita des leçons des plus savans docteurs sur les principales sciences. Ce prince fit en 1693, un tour en Angleterre pour y voir & la cour & les autres choses remarquables du royaume; & son oncle, l'illustre margrave Louis-Guillaume de Bade, allant à Londres pour concerter avec le roi Guillaume III, les préparatifs de la guerre pour la campagne suivante, il y retourna avec lui. C'est à cette occasion que le margrave Louis, voyant que la mer étoit fort agitée, lorsqu'ils s'embarquerent à Hellevoet-Sluys, lui dit en riant: *Quoiqu'il n'y ait plus guéres de margraves, nous en confierons cependant deux à la mer.* Le prince Charles entreprit ensuite un voyage en Italie & dans le royaume de Naples, & il assista en 1695 au siége de Casal. Il se transporta en 1696 en Danemarck & en Suéde, & parcourut à cette occasion les cours des princes & des électeurs d'Allemagne. Etant à Stockholm, il se fit si fort gouter, tant de sa tante, la reine douairiere Hedwig-Eléonore, que du roi & du prince royal d'alors, qu'ayant envie de faire la campagne sur le Rhin, il fut retenu, presque malgré lui, jusqu'au mois d'octobre; & curieux de tout voir & de tout apprendre, il y vit dans ces entrefaites les mines d'argent & de cuivre, & les curiosités du royaume. Il fit paroitre, dès sa jeunesse, beaucoup d'inclination pour le service, & il fit son premier essai, lorsque le cercle de Souabe le nomma en 1701 major général & colonel. Il se trouva en 1702 au siége de Landau, & la garnison qui avoit fait une forte sortie, ayant déja repoussé les assiégeans hors de la premiere approche, il rallia les fuyards, & fit rentrer avec vigueur l'ennemi dans la forteresse. Il fut cependant blessé assez fortement à la cuisse gauche par un coup de fusil, de sorte qu'il fut obligé de se faire conduire à Dourlach. Sa majesté, le roi des Romains, Joseph, vit pendant ce siége tant de preuves de la valeur & de la prudence du margrave, qu'elle eut la bonté d'en témoigner sa joie dans une lettre écrite de sa main, dans laquelle elle dit que le margrave pouvoit s'attribuer une bonne partie de la prise de Landau; qu'il avoit donné un très-bel exemple à imiter, & qu'elle se félicitoit elle-même de ce qu'il étoit du nombre de ceux dont Dieu s'étoit servi pour bénir cette premiere campagne. Il assista aussi le quatorze octobre de la même année à la bataille de Fridlingue, quoique les blessures qu'il avoit reçues devant Landau, ne fussent pas encore entiérement guéries. La cavalerie impériale, qui étoit en très-petit nombre, fut d'abord mise en fuite par l'ennemi; & le général comte de Furstemberg, qui commandoit l'infanterie, ayant été tué dès la premiere attaque, le margrave se chargea du commandement, conjointement avec le prince Guillaume d'Anspach. Il engagea même les troupes qui avoient déja tiré, & s'étoient retirées en arriere, à mettre l'épée à la main, à fondre sur l'infanterie ennemie qu'elles repousserent, lui enleverent quelques canons & se rendirent maîtresses du champ de bataille, avantage que les François attribuerent eux-mêmes à sa valeur & à sa bonne conduite. Environné de toutes parts d'ennemis, il se trouvoit dans un péril éminent, & peut-être que si le colonel Gager, qui étoit à ses côtés, n'eût été tué en parant les coups qu'on lui portoit, il auroit eu le malheur d'y perdre la vie. L'année suivante, il fut commandé avec le corps de troupes qui étoient sur le Danube sous les ordres du général veldt-maréchal, comte de Styrum. Ce corps ayant été surpris par l'ennemi le 20 septembre à une petite distance de Hochstet, & la cavalerie taillée en piéces, le margrave & le prince de Dessau firent retirer avec tant de prudence les régimens d'infanterie qui leur avoient été confiés, & s'opposerent avec tant de valeur aux différentes attaques de la cavalerie ennemie, qu'elle étoit à chaque fois contrainte de reculer & de laisser par-là un libre passage à l'infanterie impériale, qui ne souffrit pas considérablement. Les François ayant ensuite assiégé Landau, le margrave reçut ordre de se rendre du côté des lignes de Buhl pour couvrir le Rhin. Il demanda en 1704 le pouvoir de joindre l'armée allemande sur le Danube, commandée par le prince Eugène, afin de pouvoir manifester, dans cette occasion, son zèle pour le service de la patrie. Il reçut après cela, lors de la célébre bataille de Hochstet, & cela dans le plus fort du combat, le commandement de l'aîle droite de la cavalerie, qui attaqua l'ennemi avantageusement & le repoussa quatre fois, avant qu'il pût la mettre en désordre. Le drapeau que le margrave enleva dans cette rencontre à un régiment mis en déroute, est une nouvelle preuve bien marquée de sa valeur. Landau, que les François avoient repris, après l'infortunée bataille de Styrum, ayant été assiégé pour la seconde fois par les Allemans, le margrave se trouva encore à ce siége, & ayant été posté, comme la premiere fois, dans les approches, il repoussa un corps assez considérable de François qui avoient fait une sortie, & quelques officiers tomberent à ses côtés. Il défendit en 1705, sous le général-veld-maréchal de Thungen les lignes de Lauterbourg. Le maréchal de Villars tâcha d'attaquer ce corps vers le commencement du mois de juillet; mais les prudens préparatifs qu'avoient faits ses ennemis, firent avorter tous ses desseins. Le margrave ne s'éloigna point du retranchement, pendant tout le temps que l'armée ennemie fut devant les lignes, & à peine se reposa-t-il quelquefois en plein air, couché presque sur la dure. Il eut toujours part aux autres expéditions. Il reçut ordre de passer le Rhin avec un détachement, sous la conduite du général-veld-maréchal de Thungen, qui s'avança jusqu'à Hagenbach, s'y retrancha & fit un pont sur le Rhin. Le général ayant été appellé à Rastatt par le prince Louis-Guillaume de Bade qui étoit incommodé, on remit, pendant ce temps-là, le commandement entre les mains du margrave. Le maréchal de Villars qui avoit une grande envie de surprendre ce corps peu considérable, s'approcha, pour la seconde fois, du camp avec son armée; mais comme tout étoit en bonne posture, il fut obligé de s'en retourner sans avoir rien fait. Le margrave

margrave eut à défendre l'an 1707 les lignes allemandes près de Buhl, de l'espace de quelques lieues vers les montagnes, n'ayant cependant pour cela qu'environ deux mille hommes d'infanterie, & moins de six cens dragons sous son commandement. Le maréchal de Villars s'étant avancé avec trente mille hommes, & le renfort que le margrave attendoit, n'étant point arrivé, les François s'étant même déja postés au-dessus de Tachslande, il fit défiler avec tant de prudence ses troupes, à la vue de l'ennemi, & les mit si bien à couvert, qu'il n'en perdit pas un seul homme. Il eut cette année-là deux accidens particuliers. Voulant, au printemps, aller à cheval par un sentier fort étroit, suivi seulement d'un laquais & d'un palefrenier, son cheval tomba avec lui dans un chemin creux, profond pour le moins de douze pieds. Mais la providence permit que le cheval ne s'abattit point, de sorte qu'il fut en état de porter son maître sain & sauf jusqu'à Durlach. Ayant ensuite été commandé avec quelques régimens du Cercle pour garder Ulm; & ayant voulu en exercer un hors de la ville, il fit encore une chute avec son cheval, & se cassa la jambe droite, qui fut si mal pansée, qu'il fallut lui rompre de nouveau & recommencer la cure. Il fit encore la campagne de 1708, & fut chargé du commandement à Ettlingue des troupes d'observation pendant l'hiver. Mais le margrave, son pere, étant mort l'année suivante 1709, le bonheur de ses états qui lui tenoit à cœur, l'engagea à quitter le service, & à diriger ses principales vues du côté du gouvernement politique, auquel il se livra avec beaucoup d'ardeur & de soin. Il acquit, dans très-peu de temps, une exacte connoissance des affaires, & s'instruisit avec une attention extrême de la situation de ses états & des intérêts de sa famille. Il parcouroit tous les protocoles de ses conseils, ou se les faisoit lire mot à mot, & y ajoutoit sa décision, de sa propre main. Le margrave avoit outre cela fixé un jour de la semaine, auquel il entendoit lui-même ses sujets sur leurs affaires, recevoit leurs requêtes & leur faisoit rendre justice, ou les assistoit. Partisan zélé de la justice, il avoit uniquement à cœur que l'on fît droit à chacun. S'il arrivoit qu'une partie se plaignît avec quelque vraisemblance, qu'on eût blessé la justice à son égard, il envoyoit en secret & à ses propres frais les actes aux facultés en droit des pays étrangers, afin de se faire expliquer les loix, & de voir si quelqu'un avoit été réellement lésé. Il fit plusieurs nouveaux réglemens tendant à l'utilité publique, & corrigea les anciens. Le rétablissement des finances ne lui tenoit pas moins à cœur; & il étoit si exact, à cet égard, qu'il ne se pouvoit faire la moindre dépense, qu'il ne l'eût signée de sa propre main. Il employa, action rare mais belle, de grosses sommes à décharger ses états de dettes considérables faites par ses prédécesseurs, depuis plusieurs siécles. S'appliquant, autant que cela dépendoit de lui, à terminer à l'amiable tous les différends avec ses voisins, ou ses propres vassaux, il ne laissoit échaper aucune occasion d'acheter, s'il étoit possible, les biens qui étoient en litige, & les payoit souvent au-dessus du juste prix. C'est ainsi qu'il a acquis plusieurs châteaux, villages & autres terres, entretenu la paix, grossi ses revenus & étendu ses états sans opprimer personne. Le margrave pourvoyoit tellement à la sureté de ses pays en temps de guerre, d'un côté par les précautions qu'il prenoit, & à l'égard de ses amis & à l'égard de ses ennemis, & de l'autre côté en relâchant à ses sujets leurs redevances, ou en leur faisant même des avances de ses propres trésors, qu'ils ont toujours pu se soutenir. Il commença l'an 1715 de bâtir un château de plaisance & de chasse dans les bois, à une lieue de Durlach. Il en posa la premiere pierre le 17 juin, & institua en même temps l'ordre de la Fidélité. Il résolut ensuite de jetter dans ce lieu-là les fondemens d'un château de résidence, & de la ville qui porte le nom de *Carlsruhe*. L'art seconda si bien la beauté de la situation du terrein, que ce lieu peut passer, sans briller cependant par de somptueux palais, pour un des plus agréables du monde. Le château est situé à l'entrée du bois, & la ville est vis-à-vis, disposée en demi-cercle. On voit entre deux le magnifique jardin de plaisance. Les rues de la ville & les trente-deux allées, ménagées dans l'étendue de plusieurs lieues, & cela dans le bois, forment une espéce d'étoile, & aboutissent toutes, comme à leur centre, à la tour qui est derriere le château, ce qui joint à plusieurs magnifiques vues que l'on découvre depuis cette tour, présente un des plus beaux coups d'œil. Le margrave y fonda aussi un gymnase très-bien ordonné. Il obtint la même année 1715 de sa majesté impériale la charge de veld-maréchal, & conclut avec elle un traité, en vertu duquel il promettoit de lui fournir pour dix ans un régiment d'infanterie de deux mille cent hommes, qu'il laissa pour toujours à son service après le temps écoulé. Le cercle de Souabe conféra au margrave le même grade l'an 1733. A une grande vivacité d'esprit, le margrave joignoit beaucoup de pénétration & une mémoire extraordinaire. Il possédoit, outre la connoissance de l'art militaire, qui lui étoit comme naturelle, non-seulement l'histoire, la politique, le droit naturel & civil; mais de plus il avoit une idée de presque toutes les autres sciences; & surpassoit, à l'égard de plusieurs, les maîtres même qui les enseignoient. Il entendoit parfaitement bien l'économie & tout ce qu'elle renferme, ce qui regarde les mines & la chymie, & préparoit lui-même plusieurs remédes. La lecture des meilleurs livres l'occupoit beaucoup, & se ressouvenant toujours parfaitement de ce qu'il avoit lu, il en jugeoit avec beaucoup de solidité. Le margrave parloit très-bien l'allemand, le françois & l'italien, & s'exprimoit assez heureusement en latin & en hollandois. Il partageoit ses amusemens entre la lecture & le jardinage. Il rangea même à Carlsruhe un parterre qui a peu d'égaux, soit à l'égard de la quantité, soit à l'égard de la rareté des plantes & des fleurs. On y cultive avec tant de soin les plus curieuses productions des quatre parties de la terre, que l'on diroit que chacune a trouvé à Carlsruhe son terrein natal. On a même produit, par l'art & l'industrie, une si grande variété dans les différentes fleurs, que l'on peut y compter dans les seules tulipes, la fleur favorite du margrave, environ cinq mille espéces différentes. Outre cela il y a une magnifique orangerie. La justice incorruptible, dont le margrave faisoit profession, étoit cependant accompagnée d'une extrême douceur; & il mitigeoit, pour l'ordinaire, les peines que les facultés impartiales avoient adjugées à ceux qui l'avoient directement offensé, & qui lui avoient volé des sommes considérables. La maison des pauvres & des orphelins qu'il fonda à Pfortzheim, est une preuve de son ardente charité; & l'on ne doit pas moins estimer l'ordre qu'il y a établi, que les riches fonds qu'il lui a assignés. Il savoit, en un mot, par son extrême affabilité, s'attirer le cœur, l'amour & le respect de tous ceux avec qui il commerçoit. Il s'abaissoit jusqu'aux plus petits, & chacun sortoit satisfait de sa présence. Jamais le margrave n'aima le luxe ni la somptuosité dans les bâtimens, les ameublemens & la parure. Les bâtimens qu'il a fait construire en assez grand nombre dans ses états, sont plus commodes que magnifiques. L'on peut cependant dire, qu'à cet égard il a laissé son pays plus beau qu'il ne l'avoit trouvé à son avénement à la souveraineté. Heureux, s'il avoit su modérer son trop grand penchant pour le sexe, & le retenir dans ses justes bornes! Basle fut le séjour qu'il choisit, dans la derniere guerre, au sujet de l'élection du roi de Pologne. Il y ressentit de temps en temps quelques incommodités; après quoi la paix s'étant faite, il s'en retourna à Carlsruhe. C'est-là qu'il fut attaqué le 6 juin 1737 d'une espéce d'apoplexie, & cela si fortement, que dès-lors on craignoit pour sa vie. Ce ne fut cependant que le 12 mai de l'année suivante 1738, que voulant, à son ordinaire, se faire lire à son réveil quelques chapitres de la bible, il essuya une rechute qu'il l'enleva dans très-peu de temps &

sans beaucoup de douleurs, ainsi qu'il l'avoit demandé plusieurs fois à Dieu depuis la premiere attaque. Le margrave s'étoit marié le 27 juin 1697 avec *Magdelene-Guillelmine*, duchesse de Wirtemberg, princesse d'un grand mérite, morte le 29 octobre 1742. En vertu du testament fait par son époux, elle devoit gérer, conjointement avec le margrave Charles Auguste, neveu du défunt margrave, l'administration & la tutelle des états. Les enfans qu'il a eus de cette princesse sont, 1. *Charles-Magne*, né le 21 janvier 1701, & mort dans ses voyages à Lausanne, le 12 janvier 1712; 2. *Auguste-Magdelène*, née le 13 novembre 1706, morte le 25 août 1709; & 3. *Frédéric*, né le 7 octobre 1703, marié le 3 juillet 1727, avec *Anne-Charlotte-Amélie*, princesse de Nassau-Orange, & mort le 26 mars 1732. Ce prince avoit eu de son épouse, 1. *Charles-Frédéric*, margrave d'aujourd'hui, né le 22 novembre 1728; & 2. *Louis-Guillaume*, né le 14 janvier 1732. * *Suppl. françois de Basle.*

### *Rois et princes de France du nom de Charles.*

CHARLES I, dit *le Grand*, & communément CHARLEMAGNE, roi de France, premier empereur d'occident, naquit dans un château appellé Ingelheim près de Mayence, vers l'an 742, & fut baptisé par S. Boniface, archevêque de Mayence. Il étoit fils aîné de PEPIN *le Bref*, & de *Berthe* ou *Bertrade*; & ayant été couronné après la mort de son pere, à Noyon le 9 octobre de l'an 768, il commença son régne par la défaite d'Hunaud, fils & successeur de Gaifre, duc d'Aquitaine; & il devint monarque absolu des François en 771, par la mort de Carloman son frere, qui lui avoit fait quelque peine. L'année suivante il domta les rebelles Saxons dans une bataille près d'Osnabrug; & poursuivant sa victoire, il prit le château d'Eresbourg, & démolit un fameux temple dédié à une fausse divinité, nommée *Erminsul*. En Italie, Didier, roi des Lombards, persévérant dans le dessein qu'avoient formé ses prédécesseurs, d'abaisser la puissance des pontifes Romains, traita fort mal le pape Etienne IV, & ensuite Adrien I, qui lui succéda. Ce dernier eut recours à Charlemagne, qui travailla à délivrer le saint siége de l'oppression des Lombards. Pour y réussir, en 773 il passa en Italie avec une puissante armée, qu'il divisa en deux corps, & tailla celle de Didier en piéces; tandis que le traître Hunaud, qui étoit le boutefeu de la guerre, & le général des troupes ennemies, périt lapidé par des femmes. Charles força le roi Didier dans Pavie, au mois de juin 774, l'emmena prisonnier en France, & éteignit ainsi le royaume des Lombards, 206 ans après sa fondation, l'an 774. Pendant le siége de Pavie, il visita le pape, & confirma la donation que son pere avoit faite à l'église en 776. Il tourna une seconde fois ses armes contre les Saxons, & employa environ treize années à les domter, jusqu'à ce qu'il eût dispersé toutes les familles qui étoient au-delà de l'Elbe, & qu'il les eût contraintes d'embrasser le christianisme, le roi Witikind s'étant fait aussi baptiser. Le zèle de la religion fit passer Charles en Espagne contre les Sarasins, l'an 778; il y prit Huesca, Barcelone, Gironne, Pampelune, avec un grand nombre d'autres places, & envoya du secours au roi de Léon, pour lui aider à secouer le joug d'un tribut auquel il étoit sujet. En s'en retournant, son armée, qui rapportoit un fort riche butin, fut surprise dans les détroits des Pyrénées, & fut maltraitée à Roncevaux. Les Gascons qui vivoient de voleries, s'étant mis en embuscade dans les montagnes, se jetterent sur l'arriere-garde, & tuerent grand nombre de braves officiers. Là périt le fameux Roland, neveu du roi, & les autres preux, que nos anciens romans ont rendu plus célébres que les histoires. Les auteurs Espagnols veulent que cette déroute se fit par le roi Alfonse *le chaste*; mais ce prince ne régnoit point encore. Charles revint ensuite encore en Italie l'an 781. Durant ce voyage, le pape Adrien couronna les deux fils de ce monarque; Pepin, roi d'Italie, & Louis, roi d'Allemagne. Depuis, pour châtier une troisiéme révolte des Saxons, Charles en 782 fit couper la tête à plus de quatre mille d'entr'eux; il vainquit encore les Bretons en 786, soumit en 787 Aragise, duc de Bénévent, & Tassillon, duc de Baviere, qu'on avoit condamné à perdre la tête, & qu'il se contenta d'enfermer dans un monastere, avec son fils Théodon. L'année 788 & la suivante furent remarquables par la défaite des Huns, que l'on appelloit Avares, & des Esclavons; & les autres ne furent pas moins célébres, ou par quelque victoire, ou par quelque monument de piété. Le pape Adrien étant mort, Léon III, son successeur, qui avoit été indignement traité par quelques Romains, vint trouver Charles à Paderborn, pour lui demander sa protection. Ce prince passa pour la troisiéme, ou, selon d'autres, pour la quatriéme fois, en Italie, afin de venger le pontife des outrages de ses ennemis. Ce fut pour lors qu'il fut couronné à Rome empereur d'occident l'an 800. Il étoit allé le jour de Noël à l'église de S. Pierre, pour y faire ses prieres; dans le temps qu'il les faisoit, le clergé, les grands & le peuple firent de fortes instances au pape, de le couronner empereur dans le même moment. Il ne lui eut pas plutôt mis la couronne impériale sur la tête, que tous se mirent à crier trois fois: *Victoire, & longue & heureuse vie à Charles Auguste, grand & paisible empereur des Romains, couronné de Dieu*; & le pape le sacra ensuite avec les saintes huiles: & alors l'Occident eut encore un empereur, avec tout le pouvoir & toutes les marques des empereurs Romains; car non-seulement Charles fut déclaré César & Auguste, titres qui tirent leur origine des noms des deux premiers empereurs Romains, & qui ont été affectés à leurs successeurs; mais il prit aussi les mêmes ornemens dont ils avoient usé. Sur-tout il n'oublia pas l'aigle romaine; & plusieurs disent que ce fut lui, & non pas Constantin, qui commença à la porter éployée à deux têtes, avec une couronne impériale. Les meilleurs historiens assurent que Charlemagne n'avoit point recherché ce couronnement: ils ajoutent même que l'empereur avoit dit que s'il eût su le dessein du pape, il n'auroit point été à l'église de S. Pierre, le jour qu'il fut couronné, quoique ce fût le jour de Noël. En quoi ils disent que Charlemagne avoit raison, puisque, bien loin que ce fût lui donner quelque avantage, c'étoit, ce semble, lui faire en quelque façon tenir de l'élection des Romains ce qu'il ne tenoit que de son épée. En effet, par les victoires continuelles que Charlemagne avoit remportées pendant 32 ans, il avoit prodigieusement étendu les limites de son empire; car au royaume de France, qui comprenoit aussi la partie d'Allemagne, laquelle est entre la Saxe, le Danube, & le Rhin, il avoit ajouté l'Aquitaine, la Gascogne, le pays des Pyrénées & la Catalogne. Il avoit encore uni à sa couronne le royaume de Lombardie, & toute l'Italie jusqu'à la basse Calabre. Il avoit de plus conquis la Souabe, la Baviere, la Franconie, toute la Saxe, la Hongrie, & la Transylvanie, l'Istrie, la Croatie, & la Dalmatie, à la réserve des villes maritimes, qu'il avoit laissées à l'empereur de Constantinople, pour entretenir l'amitié & l'alliance qu'il avoit faite avec lui. Il avoit encore joint à ses conquêtes la partie de la Pologne, dont la Vistule fut la frontiere, avec tout le pays qui s'étend le long de la mer Baltique. Ainsi l'on voit que tout ce qui avoit été de l'empire romain en Occident, étoit réduit sous sa puissance, soit par droit de succession, soit par droit de conquête, & qu'outre cela il avoit soumis à son obéissance plusieurs nations païennes, qui n'avoient jamais reconnu les précédens empereurs, & qu'il avoit obligées d'embrasser le christianisme. De-là on conclut que le pape ni le peuple Romain n'ont point donné l'empire à Charlemagne, & que le pape Léon III a fait seulement la cérémonie de son couronnement, par un sentiment de reconnoissance, ou, parcequ'ainsi qu'ont fait ses suc-

cesseurs, il a cru qu'il étoit de sa dignité, d'avoir l'avantage de couronner & de sacrer le premier monarque de la chrétienté, à qui d'ailleurs l'église de Rome étoit redevable de toute sa grandeur temporelle. Nicephore, empereur d'Orient, consentit dans la suite à cette élevation. On convint qu'ils porteroient tous deux le nom d'Auguste; que Charlemagne porteroit le titre d'empereur d'Occident, & que Nicephore retiendroit celui d'empereur d'Orient; que tout ce qui étoit en Italie, depuis la riviere de Vulturne, dans la terre de Labour, jusqu'à la mer de Sicile, demeureroit à Nicephore, & que tout ce qui étoit en deçà appartiendroit à Charles, avec les deux Pannonies, la Dace, l'Istrie, & la Dalmatie. Depuis ce temps-là, Charles ne s'occupa qu'à faire fleurir les bonnes mœurs, & la religion. Ses sujets l'aimoient, & tous les princes de la terre l'estimoient & le redoutoient. Les chefs des Sarasins d'Espagne & d'Afrique rechercherent son alliance; & le superbe Aaron al Raschid calife, qui méprisoit tous les princes de la terre, lui envoya des présens considérables. En 813 Charles associa à l'empire son fils Louis *le Débonnaire*, & le fit couronner à Aix-la-Chapelle. Il mourut dans cette ville le 28 janvier 814, & fut enterré en l'église de Notre-Dame qu'il avoit fait bâtir. Son régne en France fut de 45 ans, 4 mois & 4 jours, depuis la mort de Pepin son pere; de 43 ans moins quelques mois, depuis celle de Carloman son frere; en Italie, de 40 ans, depuis la prise de Didier, roi des Lombards; & il fut empereur 13 ans, un mois & 4 jours. Charles étoit beau de visage, bienfait de corps, & d'un port majestueux. Il avoit l'esprit doux, généreux, bienfaisant, enjoué, & ennemi de la flaterie. Durant ses repas il se faisoit lire l'histoire des rois ses prédécesseurs, ou quelque livre de S. Augustin. Il passoit le printemps & l'été à la guerre; une partie de l'automne à la chasse, & l'hiver dans les occupations du gouvernement. Il fit rédiger par écrit les loix & les coutumes des pays assujétis à son empire; il dressa des capitulaires ou ordonnances, & recueillit tous les anciens vers, qui contenoient les belles actions des Germains & des François, pour lui servir de mémoires à leur histoire qu'il avoit dessein de composer. Il attira les savans en France, & sur-tout Alcuin, qu'il fit venir d'Angleterre, & auquel il donna l'abbaye de S. Martin de Tours. Son amour pour les sciences, est encore connu par les écoles qu'il établit, par les observations qu'il faisoit sur les astres, & par cette grammaire qu'il composa pour enrichir sa langue. Il entendoit si bien la théologie, qu'Alcuin le prie, dans une de ses lettres, de résoudre un doute qu'il avoit; & il écrivit lui-même contre l'hérésie de Felix d'Urgel, contre lequel il fit assembler un concile, aussi-bien que contre Elipand. Au reste, il fut si charitable, qu'il nourissoit les pauvres jusqu'en Syrie & en Egypte. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à FRANCE.

Ce grand nombre d'enfans naturels, joint aux cinq concubines qu'Eginard donne en termes exprès à ce prince, outre ses quatre femmes, l'ont fait accuser d'incontinence par quelques auteurs. D'autres soutiennent qu'il avoit épousé neuf femmes l'une après l'autre; les quatre premieres solemnellement, & avec toutes les prérogatives dûes aux reines; & les cinq autres légitimement à la vérité, mais secrétement, & sans leur faire part des mêmes droits, de peur de diviser le royaume à l'infini. Ceux qui soutiennent ce dernier parti, se fondent sur la signification équivoque du nom de *concubine*, qui quelquefois marque celle avec laquelle un homme entretient un commerce illégitime, & quelquefois une dont le mariage est légitime, non-solemnel, & par conséquent privé des avantages civils. Ce nom de concubine est appliqué dans l'écriture sainte à la femme légitime d'un lévite (*Jug. ch.* 19.) Le concile de Toléde en 405 (*can.* 17) le prend dans le même sens. Quelques jurisconsultes l'ont expliqué de même. Mais cette interprétation semble tirée d'un peu loin à l'égard de Charlemagne, & trop foible pour justifier sa mémoire, à moins qu'on ne produise quelque auteur grave & contemporain, pour autoriser cette succession extraordinaire de neuf femmes légitimes. Il faudroit même que Charlemagne eût eu dix femmes; car s'il est vrai, comme quelques auteurs l'assurent, qu'Hermengarde, fille de Didier, ait été répudiée la seconde année de son mariage, & la seconde du régne de Charlemagne, ce prince en avoit donc épousé une autre auparavant, puisqu'il paroît par une lettre du pape Etienne III, que Charles & Carloman son frere, étoient mariés du vivant même de Pepin leur pere.

Charlemagne peut être mis entre les auteurs ecclésiastiques Latins, comme Constantin au rang des Grecs, à cause des loix qu'il a faites touchant la discipline ecclésiastique; des lettres qu'il a écrites sur le même sujet, & des traités qu'il a fait composer sur les matieres ecclésiastiques. Ses loix sont appellées Capitulaires, & ont été données par M. Baluze. Entre ses lettres sur les matieres ecclésiastiques, celle qui est écrite en son nom à Elipande, évêque de Toléde, & aux autres évêques d'Espagne, contre l'erreur de Félix, évêque d'Urgel, est la plus solemnelle. On a encore les livres Carolins composés sous son nom, & par son ordre, contre le décret du II concile de Nicée, touchant le culte des images. Il est certain qu'il étoit versé non-seulement dans les langues & les sciences humaines, mais aussi dans la science ecclésiastique. Il lisoit assidument l'écriture sainte, & étudioit particuliérement les œuvres de S. Augustin, ayant toujours le volume *de la cité de Dieu* au chevet de son lit. Il bâtit un grand nombre d'églises dans les villes de son empire, fonda divers évêchés en Allemagne, & plusieurs abbayes qu'il dota de grands revenus. Il commença le premier à introduire en France le chant & les rits de l'église romaine. On prétend qu'il est mort d'une maniere très-sainte. Son corps fut porté dans l'église d'Aix-la-Chapelle, où il a été en si grande vénération, que Frédéric *Barberousse* le fit élever de terre. Il fut alors canonisé en 1165 par Paschal III, antipape, qui tenoit le parti de Frédéric contre Alexandre III. Depuis ce temps-là il a été mis au rang des saints dans plusieurs martyrologes, & l'on fait l'office de sa fête dans plusieurs églises, le 28 de janvier, & le 27 de juillet celle de sa translation, sans que jamais les papes s'y soient opposés, comme les cardinaux Baronius & Bellarmin l'ont remarqué.* Eginard; le moine de S. Gal; le moine de S. Cibar d'Angoulême, & Aciajolus, *in vit. Car. Magni*; les annales de Metz, de Fuldes, de S. Bertin; Adon; Aimoin; Paul Diacre; Anastase; tous les historiens de France, & Baronius, *depuis l'an* 678, *jusqu'en* 814. Du Pin, *bibliothéque des auteurs ecclésiastiques, VIII siécle.* Baillet, *vies des saints*, 28 *janvier.* Il faut aussi consulter son éloge, dans l'*histoire litéraire de la France*, tome IV, pages 368-413.

CHARLES II, dit *le Chauve*, roi de France, & empereur d'Occident, étoit le dernier des enfans de LOUIS *le Débonnaire*, qu'il avoit eu seul de *Judith*, fille de *Welfe*, comte de Baviere, sa seconde femme. Il naquit à Francfort sur le Mein, le 13 juin 823, selon la chronique de Verdun de Hugues de Flavigni, & succéda à son pere en 840. L'année suivante il se joignit à Louis son second frere, avec lequel il vainquit, dans les plaines de Fontenai en Auxerrois, le samedi 25 juin, l'empereur Lothaire, leur aîné, qui vouloit envahir leur partage, & Pepin, roi d'Aquitaine, leur autre frere, qui s'étoit joint à Lothaire. Pendant la guerre que ces freres se faisoient entr'eux, leurs royaumes étoient exposés aux courses des étrangers. Le roi Charles punit Bernard, duc de Septimanie, qui avoit pris le parti de Pepin, & marcha ensuite contre les Bretons, qui s'étoient révoltés, & qu'il domta en 845, après avoir été repoussé d'abord. L'année suivante, il se rendit maître de la personne de Pepin, & se fit couronner roi d'Aquitaine en sa place. En 866 les Bretons se souleverent encore contre lui, & il fut obligé de traiter avec eux, pour chasser les Normans de la ville d'Angers. Louis, roi d'Allemagne, entra en France, & s'en fit

couronner roi, mais il fut obligé de se retirer; & Charles, après la mort de Lothaire, son neveu, en 869, s'empara de la Lorraine, qu'il fut obligé de partager avec Louis, roi d'Allemagne. Six ans après, Charles fut couronné empereur à Rome par le pape Jean VIII, & succéda à Louis II. Le roi d'Allemagne lui disputa vainement ce titre; mais son fils battit Charles *le Chauve*, à Andernac en 876. Les Normans s'établirent en France, malgré la résistance de l'empereur. Enfin ce prince étant revenu en France, après un voyage qu'il avoit fait en Italie, pour y porter la guerre, fut empoisonné par son médecin Sédécias, Juif de nation, après avoir été tourmenté toute sa vie, par les guerres que lui firent ses freres & ses neveux, & par les révoltes de ses sujets, & de ses propres enfans. Il mourut à Briord en Bresse dans la chaumiere d'un paysan, le 6 octobre de l'an 877, âgé de cinquante-quatre ans, après en avoir régné trente-huit. Son corps fut porté au prieuré de Nantua, diocèse de Lyon, puis transporté sept ans après, en l'abbaye de S. Denys. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à FRANCE. * Nitard. Thegan. Reginon. Flodoard. Les annales de Metz & de saint Bertin. Aimoin. Adon. Les capitulaires de Charles *le Chauve*. Sigebert. Du Tillet, &c. Guichenon, *histoire de Bresse & de Bugei, part. II*. Daniel, *histoire de France*. Voyez aussi l'*histoire littéraire de la France*, par D. Rivet, tome V, pages 483-514.

CHARLES III, roi de France, dit *le Simple*, pour la foiblesse de son esprit, étoit fils posthume de LOUIS *le Begue*, & de la reine *Adélaïde*, qu'il laissa grosse en mourant. Il naquit le 17 septembre de l'an 879. Pendant sa minorité Charles *le Gros*, & puis Eudes, fils de Robert *le Fort*, que plusieurs historiens mettent au nombre des rois, s'emparerent du royaume. Foulques, archevêque de Reims, prélat d'un grand courage, entreprit de faire reconnoître Charles pour roi, à l'âge de quatorze ans, quatre mois & onze jours. En effet, il le couronna à Reims le dimanche 28 janvier de l'an 893, & écrivit au pape Formose, & à l'empereur Arnoul, qui se déclara pour Charles, contre Eudes. Ce jeune prince commença son régne par une double paix, qu'il fit après quelques avantages remportés, & qu'il jura avec Zuintibold, duc de Lorraine, & avec les Normans. Raoul ou Rollon, chef de ceux-ci, eut la Neustrie ou Normandie, sous le titre de duché, se fit chrétien, prit le nom de Robert au baptême, & épousa *Gisèle*, fille du roi: cependant Charles étant devenu maître de presque toute la Lorraine, après la mort de l'empereur Louis, en distribua si mal-à-propos le gouvernement, que ceux qu'il y mit s'en rendirent les maîtres; d'autres disent que ce fut lui-même qui la leur donna en propriété. Haganon son favori, abusant de sa bonté, lui attira la haine des grands & du peuple, qui l'abandonnerent à Soissons l'an 920. Alors Robert, comte de Paris, frere d'Eudes, & aieul paternel de Hugues *Capet*, se fit couronner roi à saint Remi de Reims, le 29 juin de l'an 922; puis se mettant à la tête d'une puissante armée, donna bataille près de Soissons à Charles, qui le tua lui-même d'un coup de lance, au rapport de quelques auteurs, le 15 juin de l'an 923; mais il profita si mal de cet avantage, que les factieux eurent le temps de lui opposer Raoul de Bourgogne; & peu après, Humbert II de ce nom, comte de Vermandois, l'ayant attiré à Saint-Quentin sur la Somme, le fit prisonnier. On l'envoya dans Château-Thierri sur Marne, & de-là à Péronne, où il mourut après six ans de captivité, le 7 octobre de l'an 929, abandonné de ses sujets, dans des souffrances qui lui ont acquis la qualité de *Martyr*, que quelques auteurs lui ont donnée. Il fut enterré en l'église de S. Fourci de Péronne. Son régne fut de plus de 30 ans, depuis son couronnement jusqu'à sa captivité, & sa vie de 50. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à FRANCE. * Flodoard, *hist. l.* 3 & 4, & *chron.* Les annales de Metz. Le continuateur d'Aimoin. Sigebert, &c.

CHARLES IV du nom, dit *le Bel*, roi de France & de Navarre, étoit troisiéme fils du roi PHILIPPE *le Bel*. Dès l'an 1313, il fut fait chevalier le jour de la pentecôte, & porta le titre de comte de la Marche, du vivant des rois Louis *Hutin* & Philippe *le Long*, ses freres. Il succéda à ce dernier, mort le 2 janvier de l'an 1321, & fut sacré à Reims par l'archevêque Robert de Courtenai, le dimanche de la quinquagésime, 21 février de la même année. On assure que ce fut à ce sacre qu'il prit la qualité de roi de Navarre, comme étant aux droits de sa mere *Jeanne* reine de Navarre, fille de *Henri I*, & de Blanche d'Artois. Au commencement de son régne, il reçut l'hommage de Louis II, comte de Flandre, & ensuite il fit une recherche générale des traitans, dont on confisqua les biens. Gerard de la Guette, natif de Clermont en Auvergne, qui avoit eu le maniment des finances, sous Philippe *le Long*, fut convaincu de grandes extorsions, & mourut en prison. L'année précédente 1323, Jourdain de l'Isle en Aquitaine, qui avoit épousé la niéce du pape Jean XXII, avoit été puni de mort pour ses crimes. Peu après, Louis II, comte de Flandre, fut maintenu par Charles, contre Robert; après que le parlement eut calmé la colere du roi contre le même Louis, qu'il avoit fait mettre en prison, parcequ'il ne lui avoit pas demandé l'investiture de ses terres. Peu après, le roi irrité contre Edouard II, roi d'Angleterre, qui n'avoit pas assisté à son sacre, & contre son sénéchal de Bourdelois, qui avoit mis garnison en un château sur les terres de France, envoya une armée sous son oncle Charles de Valois, qui prit presque toute la Guienne en 1324. Le conseil d'Angleterre trouva bon que la reine Isabelle, sœur de Charles, passât en France avec Edouard son fils aîné, pour faire hommage de la Guienne & du comté de Ponthieu, & pour négocier la paix. Ce qui fut exécuté, & le traité conclu le dernier jour de mai 1326. Depuis, le pape offrit à ce roi l'empire qu'il refusa. Enfin la veille de noël de l'an 1327, il tomba malade au bois de Vincennes, & mourut le premier février 1328, âgé de 33 ans, dont il en avoit régné six & un mois. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à FRANCE. * Belleforest, *liv.* 4, *ch.* 56 & *suiv.* Le continuateur de Guillaume de Nangis. Paul-Emile, *l.* 8, &c. Le pere Anselme.

CHARLES V, roi de France, dit *le Sage* & *l'Eloquent*, étoit fils aîné du roi JEAN, & de *Bonne* de Luxembourg. Il naquit au château de Vincennes, le 21 janvier 1337, & fut le premier qui porta la qualité de dauphin de Viennois affectée aux fils aînés des rois de France, depuis la donation faite par le dauphin Humbert. Il fut aussi duc de Normandie, & prit le titre de régent, durant la prison du roi son pere, auquel il succéda l'an 1364, & fut couronné à Reims par l'archevêque Jean de Craon, avec la reine sa femme, le 19 mai, à l'âge de vingt-sept ans. Quoiqu'il ne se mît que rarement en campagne, & qu'il fît la guerre par ses freres & par ses généraux, il donna plus de peine aux Anglois par sa prudence, que n'avoient fait ses prédécesseurs. Il gagna d'abord son frere Philippe *le Hardi*, en confirmant la donation que Jean leur pere lui avoit faite de la Bourgogne en apanage, & en lui faisant ensuite épouser l'héritiere de Flandre. Bertrand du Guesclin & le maréchal de Boucicaut ses généraux, gagnerent la bataille de Cocherel en Normandie, le 23 mai de l'an 1364, contre Charles d'Evreux, roi de Navarre, surnommé *le Mauvais*, & celui de ses ennemis qui étoit le plus à craindre. Ensuite Charles envoya ses troupes en Bretagne, pour y maintenir Charles de Blois, qui avoit des prétentions sur ce duché, contre Jean de Montfort. Ce dernier tua son ennemi le 29 septembre de la même année, en la bataille d'Aurai, où du Guesclin fut pris, puis délivré par le traité de paix de Guerande. Le roi le fit passer en Espagne, pour assister Henri, comte de Trastamare, qu'il fit reconnoître roi de Castille, contre Pierre *le Cruel*, qui avoit fait étrangler sa femme

Blanche de Bourbon, pour plaire à sa maîtresse. Charles, à l'exemple de son pere, venoit de réunir à la couronne tout ce qui avoit été aliéné depuis Philippe *le Bel.* Touché des plaintes du peuple de Guienne, que les Anglois accabloient d'impôts, il confisqua tout ce qu'ils possédoient en France. Du Guesclin rappellé d'Espagne, fut fait connétable; défit l'armée de Robert Knoles, près du Pont-Vilain au Maine; chassa les Anglois de Berri, Touraine, Anjou, Limosin, & Rouergue, & gagna sur eux la bataille de Chizé près de Niort en Poitou, l'an 1370. Leur armée navale fut encore défaite sur les côtes de la Rochelle, où le comte de Pembrock, qui la commandoit, fut pris avec huit mille des siens le 23 juin 1372 : enfin, ils furent défaits la même année en l'isle de Gernesai. Ainsi les armes du roi furent heureuses, par la valeur du connétable, qui prit presque toute la Guienne & la Bretagne, après que Jean de Montfort se fut retiré en Angleterre, & obligea la Rochelle de suivre le parti françois. Vers l'an 1374, Charles V ordonna, par un édit irrévocable, que nos rois seroient réputés majeurs à 14 ans, & comme tels, qu'ils prendroient à cet âge le gouvernement de leur etat. Il reçut magnifiquement à Paris l'empereur Charles IV, le 4 janvier 1377; & les Anglois furent ensuite défaits près de la petite ville d'Aimer en Guienne, où la plupart des chefs furent arrêtés prisonniers. On se préparoit à de nouvelles entreprises; mais la mort du roi fit changer les affaires de situation. Quelques années auparavant, le roi de Navarre lui avoit fait donner du poison, dont un médecin de l'empereur avoit arrêté la violence, en lui ouvrant le bras par une fistule pour faire écouler le venin; mais cette ouverture s'étant bouchée, il mourut le 16 septembre 1380 au château de Beauté sur Marne, âgé de 42 ans, & environ six mois, après avoir régné 16 ans, 5 mois & 8 jours. Ce prince très-sage, eut sur-tout la justice en récommandation, & établit la cour des aides à Paris. Son corps fut porté à S. Denys, son cœur à notre dame de Rouen, & ses entrailles en l'abbaye de Maubuisson près de Pontoise. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à FRANCE.

CHARLES VI, roi de France, dit *le Bien-aimé*, naquit à Paris, le 3 décembre de l'an 1368. Il succéda à son pere, âgé seulement de douze ans, neuf mois, & fut sacré & couronné le 4 de novembre de l'an 1380. Louis, duc d'Anjou son oncle, régent & chef du conseil, se saisit d'abord des finances, & les ménagea fort mal; car il en employa une partie pour avancer son entreprise sur le royaume de Naples, où il mourut avec une partie de la noblesse françoise en 1384. Les subsides extraordinaires qu'il imposa sur le peuple, furent la semence d'une révolte. Un partisan ayant demandé dans la halle à Paris, un denier à une herbiere pour une botte de cresson, la populace s'amassa aux cris de cette femme, alla enfoncer l'hôtel de ville pour avoir des armes, & y prit trois ou quatre mille maillets de fer, qui firent donner le nom de *Maillotins* à ces factieux. La sédition commença en même temps à Rouen, à Orléans, & dans quelques autres villes : elle auroit eu des suites funestes, si le roi n'eût réprimé ces factieux en les punissant, ou par le dernier supplice, ou par des amendes pécuniaires, à son retour de Flandre. Il y étoit allé en personne, pour châtier les rebelles de Gand, que Philippe d'Artevelle avoit soulevés contre leur comte; & le roi leur tua plus de vingt-cinq mille hommes en la bataille de Rosebeck, donnée le jeudi 27 septembre de l'an 1382. Ainsi les villes de Flandre furent prises, ou se soumirent à leur seigneur, qui mourut l'an 1384, & laissa cette riche succession à Marguerite, mariée à Philippe *le Hardi*, duc de Bourgogne, qui pacifia les troubles excités sous le régne de son beau-pere. Le roi obligea en 1388 le duc de Gueldre de se ranger à son devoir, & prit d'abord le gouvernement de son état. Il accorda la tréve aux Anglois, & ratifia en 1391 une alliance que son pere avoit faite avec Robert d'Ecosse. Il accorda aussi du secours aux Génois, pour s'opposer aux barbares d'Afrique, qui par leurs pirateries ruinoient le commerce sur la Méditerranée. Ensuite le roi se vit obligé de porter la guerre en Bretagne, pour se venger du duc Jean de Montfort, qui donnoit retraite à Pierre de Craon. Ce dernier par sa négligence ayant été cause de la mort du duc d'Anjou son maître, avoit été menacé par le duc de Berri, frere de ce duc. Il s'attira la haine du duc d'Orléans, qu'il crut que le connétable Olivier de Clisson lui avoit suscitée; & pour s'en venger, il l'assassina, & se retira en Bretagne. Charles voulant tirer raison de cet outrage par la force, se mit en campagne au commencement du mois d'août en 1392; mais un jour le soleil lui donna si fort sur la tête à la sortie du Mans, qu'il tomba en frénésie. La surprise que lui causa un homme inconnu, havre & défiguré, augmenta son mal. Il s'étoit présenté à lui, & prenant la bride de son cheval, lui avoit dit : *Arrête; roi, où vas-tu ? tu es trahi :* ensuite de quoi il disparut. Pour comble de malheur, un page qui portoit une lance, s'endormant à cheval, la laissa tomber sur un casque, qu'un autre portoit devant lui, de sorte que le roi croyant qu'on l'alloit livrer à ses ennemis, fut agité d'un si cruel excès de furie, qu'il se jetta sur ses pages & sur ses officiers, en tua trois ou quatre, & se tourmenta jusqu'à ce qu'il tombât en pâmoison. Il revint à soi trois jours après, & recouvra la santé; mais dans une mascarade que l'on avoit faite pour le divertir, le 19 janvier 1393, le feu prit à un habit poissé qu'on y portoit; ce qui le fit retomber en frénésie. Cet accident arriva par l'imprudence du duc d'Orléans son frere, qui s'étoit approché avec un flambeau pour connoître les acteurs qui représentoient des sauvages. En 1395 il conclut une tréve pour quatre ans avec Richard II, roi d'Angleterre, auquel on donna en mariage la princesse Isabelle, fille aînée de France; & il envoya un puissant secours à Sigismond de Luxembourg, roi de Hongrie, contre les Turcs, qui gagnerent la bataille de Nicopolis en 1356. Il prit possession de la seigneurie de Gènes, par ses ambassadeurs, sur la fin de la même année. En 1398 il reçut l'empereur Wenceslas à Reims, & deux ans après il reçut de même à Paris Manuel Paléologue empereur d'Orient. Peu après le royaume se trouva malheureusement partagé par les factions d'Orléans & de Bourgogne. Après le premier accident arrivé à Charles, les ducs de Berri & de Bourgogne s'étant fait déclarer régens, donnerent de la jalousie à Louis, duc d'Orléans, qui prétendoit à cet emploi. Lorsque le roi fut retombé dans son premier état, l'animosité de ce prince se ralluma; & Jean, comte de Nevers, qui avoit succédé à son pere le duc de Bourgogne, fit assassiner le duc d'Orléans l'an 1404. Cette mort divisa étrangement le royaume, ce qui donna entrée aux Anglois. Jean s'étant saisi de la personne du roi, le mena en 1412 devant Bourges, où étoient enfermés grand nombre de grands qu'il obligea de venir à un accommodement; & puis Charles d'Albret connétable, perdit la bataille d'Azincourt, contre les Anglois, dite depuis *la Mal-journée*, le 25 octobre de l'année 1415, en laquelle quatre princes du sang, & la fleur de la noblesse de France périrent, ou furent faits prisonniers. Ce malheur fut suivi de la perte de Rouen, de la Normandie, & du Maine. Dans le temps que le duc de Bourgogne, s'étant uni avec la reine, fomentoit les désordres de l'état, ce prince se servant de l'autorité du roi, fit commettre des cruautés exécrables à Paris, où il fit massacrer le 18 juin de l'an 1418 le connétable d'Armagnac, le chancelier, & quelques autres, qu'il croyoit contraires à sa faction. Mais il en porta la peine l'année suivante; car le dauphin, Charles, duc de Berri, l'ayant attiré, sous prétexte d'une conférence, à Montereau-Faut-Yonne, l'y fit tuer par Tannegui du Châtel, l'an 1419. Philippe *le Bon*, son fils, voulant venger cette mort, s'unit, aux dépens de la France, avec Henri V, roi d'Angleterre, de concert avec la reine Isabeau de Baviere, mere indigne & dénaturée. Ils por-

terent le roi à déclarer, contre toutes les loix, le dauphin incapable de succéder à la couronne, & la firent transmettre à l'Anglois, qui épousa Catherine de France, derniere fille de Charles, & qui fut ensuite déclaré régent du royaume l'an 1420. Le dauphin se retira dans l'Anjou, & la guerre fut plus ardente que jamais. Henri V mourut le 22 août, & le roi Charles le 22 octobre de la même année 1422, âgé de 52 ans. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à FRANCE. * L'histoire de Charles VI, par deux religieux de S. Denys. Monstrelet. Froissard. Du Bellai. Jean-Juvenal des Urfins. Le Laboureur. Mezerai. Le P. Anselme.

CHARLES VII, roi de France, surnommé *le Victorieux* & *le Bienservi*, fils de CHARLES VI, naquit à Paris le 22 février de l'an 1402. Il prit la qualité de régent l'an 1418, & se fit couronner à Poitiers après la mort de son pere, dans le temps que sa mere, d'intelligence avec ses ennemis, fit proclamer roi Henri VI, fils de Henri V, roi d'Angleterre, & de Catherine de France. En 1422, les Bourguignons défirent à Mons en Vimeu, ses troupes, lesquelles venoient de vaincre à Baugé en Anjou les Anglois qui se croyoient invincibles. Ces derniers tenoient les meilleures provinces du royaume; & comme Charles résidoit au commencement dans le Berri, ils le nommerent *roi de Bourges*. Il se moqua lui-même de leur insolence, & ne songea qu'à s'en venger. Pour y réussir, il attira dans son parti les plus grands seigneurs du royaume; gagna Artus, comte de Richemont, frere du duc de Bretagne, en lui donnant l'épée de connétable, & se servit de lui pour calmer les ressentimens du duc d'Orléans. Cependant les premieres années de son régne ne furent pas heureuses; car il perdit la bataille de Crévant près d'Auxerre, en 1423; celle de Verneuil au Perche, le jeudi 17 août 1424; & celle de Janville en Beauce, dite *des Harengs*, le samedi 12 février 1427. Il gagna néanmoins celle de Gravelle en Anjou, l'an 1423, & le combat de Montargis en 1427; mais ses ennemis qui n'oublioient rien pour s'établir de plus en plus, mirent enfin le siége devant Orléans. Cette ville se défendoit avec peine sous le comte de Dunois, bâtard de la maison d'Orléans; & le roi méditoit déja sa retraite en Dauphiné, lorsqu'une fille âgée de 18 à 20 ans, nommée *Jeanne d'Arc*, & depuis *la pucelle d'Orléans*, se présenta à Charles, & lui donna des marques indubitables de sa mission. Ce fut par ses conseils & par son secours que les Anglois furent chassés le dimanche 8 mai 1429, de devant Orléans, puis de Gergeau, de Beaugenci, & que peu après le 18 juin de la même année ils furent battus à Patai en Beauce. Les François animés par ces succès, prirent plusieurs autres villes dans la Champagne, Troyes, Châlons & Reims. Charles fut sacré & couronné dans cette derniere ville le 17 juillet 1429, par Renaud de Chartres, archevêque de cette ville & son chancelier. Ces prospérités furent suivies de plusieurs autres; & le roi défit le prince d'Orange au combat d'Anton en Dauphiné le 11 juin 1430. Jeanne d'Arc ayant accompli les deux points de sa mission, qui étoient la levée du siége d'Orléans, & le sacre du roi, voulut se retirer en son pays. Les instances des gens de guerre, qui se croyoient invincibles avec elle, l'arrêterent; mais elle fut blessée au siége de Paris, d'où le roi fut répoussé, & ensuite elle fut prise devant Compiégne, menée à Rouen, & brulée comme une sorciere en 1431. Depuis cette mort, les affaires des Anglois allerent encore plus mal. Pour les rétablir, ils firent venir leur jeune roi à Paris, & le couronnerent d'une double couronne; cérémonie qui ne produisit aucun succès. Charles appaisa le duc de Bourgogne, par un traité fait à Arras l'an 1435. Paris chassa les étrangers l'année suivante, & le roi y fit son entrée au mois de novembre 1437. A l'exemple de la capitale, plusieurs autres villes secouerent le joug des Anglois, & se rangerent sous l'obéissance de leur légitime souverain, qui dissipa en même temps quelques révoltes excitées par le dauphin son fils, sous le nom de la *Praguerie* en 1441; & ayant fait une tréve avec les Anglois à Tours en 1444, il tourna ses armes contre la ville de Metz, qu'il soumit. Ensuite la guerre s'étant rallumée contre les Anglois, il gagna sur eux la bataille de Formigni, le mercredi 15 avril de l'an 1450. Il prit Rouen, & soumit toute la Normandie, puis la Guienne, après la bataille de Castillon, gagnée le mardi 17 juillet 1453 : cette victoire fut suivie de la prise de Bourdeaux, & de celle de Bayone. Enfin Talbot, général des Anglois, ayant été tué en la même année 1453, tout se soumit, & il ne leur resta plus en France que la seule ville de Calais, qui ne put leur être enlevée que plus de cent ans après en 1558. Le roi aimoit avec une passion extrême une fille nommée *la belle Agnès*, dont les charmes lui faisoient oublier quelquefois le soin de ses affaires. Louis dauphin, qui avoit envie de régner, se servant de ce prétexte, & de quelques autres aussi peu solides, se retira chez le duc de Bourgogne, & fut près de quatorze ans absent de la cour, où il ne revint qu'après la mort de Charles. Ce roi s'imaginant qu'on le vouloit empoisonner, passa sept jours de suite sans rien prendre, après quoi il lui fut impossible de rien avaler. C'est ainsi qu'il mourut de faim à Mehun-sur-Yevre en Berri, le 22 juillet de l'an 1461, en la 58e année de son âge, & après 38 ans & 9 mois de régne. C'est ce prince qui établit la *pragmatique-sanction* à Bourges, le 7 juillet 1438, & qui fit le premier alliance avec les Suisses, l'an 1453. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à FRANCE. * Jean Chartier & Berri Heraut, *hist. de Charles VII.* Monstrelet. Sainte-Marthe. Mézerai, &c.

CHARLES VIII, roi de France, dit l'*Affable* & *le Courtois*, fils de Louis XI, & de *Charlotte* de Savoye, né au château d'Amboise, le samedi 30 juin 1470, succéda à son pere à l'âge de 13 ans en 1483, & fut sacré à Reims l'année suivante par l'archevêque Pierre de Laval. Pendant la minorité de ce prince, Anne de France sa sœur aînée, femme de Pierre, seigneur de Beaujeu, depuis duc de Bourbon, fut déclarée régente du royaume, suivant la derniere volonté du feu roi. Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, qui pretendoit à la régence, se ligua avec plusieurs autres seigneurs, & mit sur pied une armée nombreuse. Elle fut défaite par Louis II, seigneur de la Tremouille, lieutenant général des troupes du roi, à la journée de Saint-Aubin du Cormier en Bretagne, le 26 juillet 1488; & c'est ainsi que ce parti fut dissipé. Charles renvoya Marguerite, fille de Maximilien I, empereur, qu'il avoit fiancée, & épousa en 1491 Anne, duchesse de Bretagne, que l'archiduc d'Autriche avoit lui-même épousée par procureur. Ensuite il fit un traité de paix avec Henri VII, roi d'Angleterre, la même année, & un autre en 1493, avec l'empereur Maximilien. Sa trop grande facilité lui fit remettre les comtés de Roussillon & de Cerdaigne, à Ferdinand V, roi d'Aragon & de Castille, pour l'empêcher d'assister Ferdinand, roi de Naples, contre lequel Charles levoit des troupes, à la persuasion de Ludovic Sforce, usurpateur du duché de Milan. Ce jeune roi avoit résolu la conquête du royaume de Naples, dont Charles, héritier du roi René, avoit cedé ses droits à Louis XI. Il mit pour cela une armée en campagne : il partit de Grenoble le 29 du mois d'août de l'an 1494, & passa à Turin le 5 septembre, où il emprunta les pierreries de la duchesse de Savoye, pour les engager, de son consentement, & trouver de l'argent dessus. Ensuite il alla à Pavie, à Plaisance, à Fornoue, à Florence, & puis à Rome, où il arriva le dernier jour de l'année. Le pape Alexandre VI sortant du château S. Ange, où il s'étoit retiré, reçut le roi dans l'église de S. Pierre le 16 janvier, & quoiqu'ennemi des François, fut obligé de lui donner l'investiture du royaume de Naples, & de le couronner empereur de Constantinople. Le roi Charles sortit de Rome le 28 janvier 1495, prit Capoue; & ayant

appris la fuite d'Alfonse fils de Ferdinand, entra dans Naples, le 22 février. Pour conserver ce royaume, dont la conquête n'avoit couté que quatre mois, Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, y fut laissé gouverneur avec 4000 François, dont l'insolence irrita tellement les Napolitains, qu'ils se révolterent bientôt après. Cependant les Italiens, à qui les heureux succès de Charles avoient inspiré une furieuse jalousie, entreprirent de le perdre à son retour. Le pape, les Vénitiens, l'infidéle Sforce, duc de Milan, & Ferdinand s'étant ligués avec l'empereur & le roi d'Aragon, formerent une armée de plus de quarante mille hommes, & couperent chemin à celle de Charles, qui n'étoit au plus que de huit mille combattans. Ce conquérant leur passa sur le ventre, gagna la bataille de Fornoue le 6 juillet 1495, d'autant plus glorieuse, qu'il n'y perdit que quatre-vingts hommes, & délivra le duc d'Orléans son cousin, assiégé à Novarre. Lorsqu'il fut de retour, il médita pendant quelque temps un second voyage en Italie, & quitta ce dessein, pour ne plus songer qu'à maintenir son royaume en paix; mais en 1498, étant à Amboise, séjour qu'il aimoit, parcequ'il y avoit pris naissance, & regardant d'une galerie du château jouer à la paume dans les fossés, il fut atteint d'apoplexie, & mourut dans le même lieu le 7 avril. D'autres disent qu'il donna du front contre le seuil de la porte, qu'il en perdit toute connoissance, & qu'il mourut de ce coup, âgé de 27 ans, 8 mois & 8 jours, après avoir régné quatorze ans, sept mois & neuf jours. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à FRANCE. * Philippe de Comines, *mém.* Robert Gaguin, *hist.* André de la Vigne. Guillaume de Jaligni, *en sa vie.* Bellefo-rêt. Paul Jove. Guichardin, &c.

CHARLES IX, roi de France, second fils de HENRI II & de *Catherine* de Médicis, naquit à S. Germain en Laye, le 27 juin 1550. Il porta d'abord le titre de duc d'Orléans, succéda à son frere François II, à l'âge de dix à onze ans, & fut sacré à Reims le 15 mai 1561 par le cardinal de Lorraine, qui avoit couronné son pere & son frere. La reine Catherine sa mere se fit déclarer régente, & fit lieutenant général du royaume Antoine de Bourbon roi de Navarre, n'oubliant rien pour ménager en même temps le parti des princes de Bourbon, & celui des Guises. La trop grande facilité qu'elle eut à accorder aux calvinistes ce qu'ils demandoient, leur donna l'audace de s'élever plus ouvertement, & l'assemblée des notables à Saint-Germain, aussi-bien que le colloque de Poissy, où l'on disputa en 1561 sur la créance des articles contestés, ne produisirent qu'une plus grande aigreur. Les calvinistes peu satisfaits de l'édit de janvier en 1562, prirent les armes par-tout, & se rendirent maîtres des villes d'Orléans, de Lyon, de Bourges, de Tours, de Poitiers, d'Angers, & de plusieurs autres, sous le commandement du prince de Condé. Les troupes des catholiques conduites par le connétable Anne de Montmorenci les battirent à la journée de Dreux, le 19 décembre 1562, où les deux généraux furent faits prisonniers; le connétable, par l'amiral de Châtillon son neveu, l'un des chefs protestans; & le prince de Condé, par le duc de Guise, qui fut tué le 20 février de l'année suivante au siége d'Orléans, par Poltrot, seigneur de Mere, huguenot. Dans la suite, le royaume fut continuellement déchiré par les guerres & les divisions. Rouen, où le calvinisme s'étoit fortifié, fut assiégée deux fois, & le roi de Navarre y fut blessé au dernier siége en 1562. La paix qu'on fit ensuite le 18 mars, ne fit qu'assoupir le mal sans le guérir. Après que Charles IX eut été déclaré majeur, il conclut un traité de paix avec les Anglois, alla visiter les provinces du royaume, & s'aboucha à Bayone avec la reine d'Espagne sa sœur, en 1565. Au retour, l'assemblée des états se tint à Moulins en 1566; mais les huguenots ayant voulu se saisir de sa personne, lorsqu'il retournoit de Meaux à Paris le 27 septembre, ce procédé rompit la paix. Les protestans reprirent les armes, & furent défaits à la bataille de S. Denys, donnée le 10 novembre 1567 par le connétable, qui y mourut des blessures qu'il y avoit reçues à l'âge de 80 ans. Henri duc d'Anjou, frere du roi, prit la conduite des armées, & gagna la bataille de Jarnac, après laquelle le prince de Condé prisonnier, fut tué de sang froid par Montesquiou le 13 mars 1569. Le duc d'Anjou gagna encore la bataille de Moncontour en Poitou, le 3 octobre de la même année. Charles IX proposa peu après le mariage du roi de Navarre, depuis Henri *le Grand*, avec Marguerite sa sœur, qui fut exécuté. Ce projet qui paroissoit avoir pour but la réunion des deux partis, n'étoit qu'un piége dressé, pour attirer les principaux chefs des rebelles que l'on vouloit perdre. En effet, après la cérémonie des noces, l'amiral de Coligni fut blessé, & quelques jours après, il fut le premier par lequel on commença la sanglante journée de la S. Barthelemi, un dimanche 24 août de l'an 1572. Le carnage fut horrible à Paris & par toute la France, où l'ordre fut porté à même jour & à même heure contre les calvinistes. Ce massacre ne fit pourtant qu'irriter le mal. L'année suivante fut employée au siége de Sancerre en Berri, & à celui de la Rochelle. Dans le temps que le duc d'Anjou attaquoit cette derniere ville, défendue par la Noue, on lui donna avis qu'il venoit d'être élu roi de Pologne. Il alla prendre possession de cette couronne, qu'il quitta six ou sept mois après, étant rappellé en France, par la mort du roi Charles son frere, arrivée le 30 mai 1574, fête de la pentecôte, non sans soupçon de poison. Ce prince étoit âgé de 24 ans, 10 mois & quelques jours, & avoit régné 13 ans 5 mois & 25 jours. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à FRANCE. Charles IX avoit le courage élevé, l'esprit vif & subtil, & beaucoup d'éloquence; mais il étoit violent, emporté, dissimulé, & avoit contracté la mauvaise habitude de jurer fréquemment. Il faisoit bien des vers, & aimoit fort la chasse, dont il composa un traité, qu'il dicta à M. de Villeroi. Nous avons encore des poësies de sa façon. On assure que ce prince, parlant des poëtes, disoit ordinairement, qu'il falloit les traiter comme on fait les bons chevaux, les bien nourir, & ne les pas rassasier, de crainte de les rendre oisifs. Le cours de son régne devint funeste par un grand nombre de combats, de siéges de villes, de pilleries, de meurtres, & par le cruel massacre de la S. Barthelemi. Les tristes suites de ce carnage l'irriterent contre les Guises, qui en avoient été les premiers auteurs, & qui dans cette occasion avoient peut-être eu plus d'égard à leur haine particuliere & à leur propre ambition, qu'à la gloire du prince & à la tranquillité du royaume. Charles avoit résolu de le gouverner par lui-même, s'il eût vécu davantage. Il dit en mourant qu'il s'estimoit heureux de mourir dans un âge, où il ne laissoit point d'enfans après lui, qui pussent être héritiers de la couronne, n'ayant que trop expérimenté par lui-même, combien est misérable la conduite d'un prince, qui monte sur le trône, étant encore enfant, & lorsqu'il ne peut gouverner que par le ministere des autres. * De Thou, *hist.* Davila. *Mémoires de Castelnau.* Pierre Matthieu. Mezerai, &c.

### *PRINCES DU SANG DE FRANCE.*

CHARLES MARTEL, maire du palais, & prince des François, étoit fils de PEPIN, surnommé *Heristal*, qui l'avoit eu d'une seconde femme nommée *Alpaïde*. Après la mort de ce prince, Plectrude sa belle-mere, le fit arrêter à Cologne; mais Charles en sortit peu après en 715. Il commença par faire la guerre à Rainfroi, maire du palais du roi Chilperic II, & le défit entiérement à la bataille de Vinci près de Cambrai, le dimanche de la passion 21 mars 717, & à la journée de Soissons, l'année suivante. Ensuite il s'empara du gouvernement de la France, & vainquit en trois rencontres les Saxons, puis les Allemans, les Bavarois & les Noriciens en 728 & 729. Il vainquit aussi Eudes duc d'Aquitaine, & ensuite les Sarasins. Abderame, chef de ces barbares, faisoit des ravages incroyables dans l'Aquitaine. Charles s'opposa

à leurs violences ; & dans une campagne près de Tours, entre les rivieres de Loire & du Cher, il en tua, non pas trois cens quinze mille, comme on l'a cru, mais une très-grande multitude, avec leur général Abderame. Les annales de Fulde fixent cette victoire au 22 juillet 726 ; mais celles de Metz & les plus anciennes chroniques la placent sous l'an 732. Depuis, Charles prit la Bourgogne, marcha contre les Frisons en 733 & 734, & soumit Plunaud, fils & successeur d'Eudes duc d'Aquitaine, l'année suivante, & éteignit en 736 une révolte qui s'étoit élevée dans la Saxe. Ce fut la même année qu'il se mit en campagne contre les Sarasins, qui avoient repassé en France. Il leur enleva Avignon, qu'ils avoient pris, les chassa du bas Languedoc, & défit leur armée commandée par Amorroz, sur la riviere de Berre, dans la vallée de Corbiere, en 737. Il prit encore Beziers, Agde, Maguelonne & Nismes sur ces barbares. Peu après, il domta une seconde fois les Saxons qu'il rendit tributaires. Il se vit obligé de combattre encore les Sarasins en 738. Il s'empara une seconde fois d'Avignon, & chassa de Marseille & de la Provence le traître Mauronte, qui avoit appellé les Sarasins. Pendant sa derniere maladie, il protégea le pape Grégoire III contre le roi des Lombards, & mourut enfin à Cressi sur Oise, le 22 octobre de l'an 741, âgé de 50 ou 55 ans, après en avoir gouverné 24. Cette inclination martiale, qui lui faisoit avoir toujours les armes à la main, lui fit donner le surnom de *Martel*. Il fut enterré en grande pompe dans l'église de S. Denys en France. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à FRANCE. * Les annales de Metz, de Fulde. Aimoin. Oderic Vitalis. Sainte-Marthe. Adrien de Valois. Mezerai, &c.

CHARLES, fils aîné de CHARLEMAGNE, né en 776, fut fait roi de la France orientale, par le testament que son pere fit l'an 806. Ce prince alla au-devant du pape Léon III qui venoit en France, pour le recevoir. Il s'employa avec grand soin, à domter ce qui restoit de peuples idolâtres d'Allemagne. Il remporta une grande victoire sur les Bohémiens, tua leur duc Lecho en 805, & vainquit les Esclavons Sorabes, qui habitoient sur l'autre rive de l'Elbe. Charles mourut le 4 décembre 811, sans enfans. * Eginhart, *en la vie de Charlemagne*. Aimoin, *histoire de France*, *l.* 4.

CHARLES DE FRANCE, roi d'Aquitaine, étoit fils du roi CHARLES II, dit *le Chauve*, roi de France & empereur, & de sa premiere femme *Ermentrude*. Il fut sacré roi d'Aquitaine à Limoges le 15 octobre de l'an 855, & mourut près du Buzançois, d'une blessure à la tête, le 29 septembre de l'an 866. Il fut enterré à S. Sulpice de Bourges. * Les annales de S. Bertin. Sainte-Marthe, &c.

CHARLES, roi de Provence, & d'une partie de la Bourgogne, troisiéme fils de l'empereur LOTHAIRE I, & d'*Ermengarde*, succéda à son pere en 855, & ne fit rien de mémorable. On dit qu'il mourut sans lignée en 863, & qu'il fut enterré dans l'église de l'abbaye de S. Pierre à Lyon. Une charte du chapitre de Carpentras lui donne treize années de régne. * Du-Chêne, *hist. de Bourg. l.* 2, *c.* 9. Sainte-Marthe, *hist. généal.* Bouche, *hist. de Prov. l.* 5, *c.* 6, *&c.*

CHARLES DE FRANCE, fils puîné de Louis V, dit d'*Outre-mer*, *cherchez* CHARLES I de ce nom, duc de Lorraine.

CHARLES DE FRANCE, comte d'Anjou, *cherchez* CHARLES I de ce nom, roi de Naples & de Sicile, comte de Provence.

CHARLES DE FRANCE, comte de Valois, d'Alençon, de Chartres, du Perche, d'Anjou & du Maine, pair de France, fils puîné du roi PHILIPPE *le Hardi*, naquit en 1270. On le surnomma *le défenseur de l'Eglise* ; & c'est de lui qu'on a dit, qu'il étoit *fils de roi, frere de roi, oncle de trois rois, & pere de roi, sans avoir été lui-même roi*. Car il étoit frere de Philippe *le Bel*, oncle de Louis *Hutin*, de Philippe *le Long* & de Charles *le Bel*, & pere de Philippe *de Valois*. C'est lui qui a laissé le nom de Valois à la premiere branche collatérale, qui a regné dans la troisiéme race, pendant 260 ans. En 1283 le pape Martin IV investit Charles de Valois du royaume d'Aragon, dont il prit d'abord le titre, qu'il quitta ensuite pour le bien de la paix. Il fit la guerre en Guienne en 1295, puis aux Flamands en 1299 ; & il prit leur comte avec ses deux fils. Depuis, en 1301, il passa en Italie au secours de l'Eglise, & du roi de Sicile, & prit la qualité d'empereur de Constantinople, à cause de *Catherine* de Courtenai sa deuxiéme femme. Le pape Boniface VIII le nomma vicaire & défenseur de l'église, comte de la Romagne, & pacificateur de la Toscane ; après que par sa prudence il eut terminé les différends des Florentins, qui étoient divisés en deux partis, l'un des blancs, & l'autre des noirs. Charles chassa quelques-uns des premiers, entre lesquels se trouva le poëte Dante, qui pour s'en venger, écrivit très-insolemment contre ce prince & contre la maison de France. Le comte fit un traité à Rome avec le roi Charles II de Sicile, & il passa dans cette isle contre Frédéric, qu'il obligea d'abandonner toutes ses conquêtes de la Pouille & de la Calabre, & de demander la paix, qu'on lui accorda le 26 de septembre 1302. Ensuite Charles très-irrité contre le pape Boniface VIII, revint en France le 7 novembre de la même année. Ce pape lui avoit manqué de parole, après lui avoir promis de de lui procurer l'empire d'Occident qu'il fit avoir à Albert duc d'Autriche, dont il confirma l'élection. Charles se trouva en 1305 à Lyon au couronnement du pape Clément V, & eut encore part aux affaires, sous le régne de ses trois neveux. Charles *le Bel* l'envoya contre le roi d'Angleterre en Guienne, où il soumit tout le pays d'entre les rivieres de Dordogne & de Garonne. Cette conquête obligea l'Anglois à envoyer faire hommage au roi, & à demander la paix. Charles mourut de paralysie à Nogent le 16 décembre 1325, & fut enterré dans le chœur des Jacobins de Paris, où l'on voit son tombeau. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à FRANCE. * Nicolas Berenger, *Valois Franç.* Sainthe-Marthe, *hist. généal. de France*, *&c.*

CHARLES DE FRANCE, duc de Berri, puis de Normandie & de Guienne, étoit fils du roi CHARLES VII, & de *Marie* d'Anjou, & frere du roi Louis XI. Il prit naissance au château de Montils-lès-Tours le 28 décembre 1446, & porta d'abord le titre de duc de Berri. En 1464 il se joignit à Charles de Bourgogne, comte de Charollois, pour faire la guerre au roi son frere, sous prétexte du *bien public* ; car c'est le nom qu'on donna à cette ligue. Par le traité de Conflans de l'an 1465, il fut établi duc de Normandie, & enfin duc de Guienne le 29 avril 1469. Il fut fait chevalier de l'ordre de S. Michel le premier d'août suivant ; & il mourut à Bourdeaux le douziéme mai de l'an 1472, ayant été empoisonné par Jordain Faure, dit *Versois*, abbé de S. Jean d'Angeli son aumônier. On dit que ce fut par ordre du roi Louis XI. Son corps fut enterré à S. André de Bourdeaux. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à FRANCE. * Philippe de Comines, *mémoires*. Pierre Matthieu, *hist. de Louis XI.* Sainte-Marthe.

CHARLES DE FRANCE, duc d'Orléans, fils du roi François I, & de *Claude* de France, naquit à Saint-Germain-en-Laye le 22 janvier de l'an 1522, & porta le titre de duc d'Orléans, de Bourbon, d'Angoulême, de Chastelleraud, de comte de Clermont & de la Marche, & fut pair & grand-chambrier de France, & gouverneur de Champagne & de Brie. Le roi son pere lui donna en 1542 le commandement de l'armée qu'il envoya contre l'empereur dans le Luxembourg, où il prit Damvilliers, Arlon, Yvoi & Luxembourg. On espéroit de grandes choses de ce prince, qui mourut sans alliance le 9 septembre de l'an 1545, d'une pleurésie dans l'abbaye de Forestmontier, près d'Abbeville ; quelques-uns disent de poison. Son corps fut porté depuis, en 1547, dans l'abbaye de S. Denys, avec celui du roi son pere. * Sainte-Marthe, *histoire généalogique de la mai-*

son

*son de France.* François de Beaucaire. De Langei, &c.

CHARLES DE FRANCE, duc de Berri, troisiéme fils de *Louis*, dauphin, & petit-fils du roi LOUIS XIV, né au château de Versailles le 31 août 1686, fut duc de Berri, d'Alençon & d'Angoulême, vicomte de Vernon, Andeli & Gisors, seigneur des châtellenies de Coignac & de Merpins, chevalier des ordres du roi, & de la toison d'or. Il mourut au château de Marli le 4 mai 1714, en sa 28ᵉ année, & est enterré à S. Denys en France, & son cœur au Val de Grace. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à FRANCE.

*DUCS DE BOURBON.*

CHARLES I de ce nom, duc de Bourbon & d'Auvergne, comte de Clermont & de Forez, seigneur de Beaujolois & de Dombes, &c. pair & chambrier de France, & gouverneur du Languedoc, étoit fils de *Jean* I, duc de Bourbon, & de *Marie* de Berri. Il se déclara pour le dauphin, qui fut depuis le roi Charles VII, & lui soumit Beziers. Ce roi lui donna le gouvernement de l'isle de France, & l'employa en différentes occasions, sur-tout pour la paix d'Arras, que le duc de Bourbon conclut en 1435 avec le duc de Bourgogne. Depuis il favorisa les desseins du dauphin Louis, ce qui lui suscita des affaires à la cour; mais il trouva moyen de faire sa paix, & mourut à Moulins le 4 décembre de l'année 1456. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à BOURBON. * Noël Cousin, *ephemer. Bourbon.* Monstrelet. Sainte-Marthe. Mézerai.

CHARLES II, cardinal de Bourbon, archevêque & comte de Lyon, vice-légat d'Avignon, &c. étoit fils de CHARLES I du nom, duc de Bourbon, & d'*Agnès* de Bourgogne. Il prit le titre de duc de Bourbon après la mort de Jean II son frere, mort sans enfans légitimes le 1 avril 1488. Charles avoit d'abord été administrateur de l'évêché de Clermont, prieur de la Charité sur Loire, abbé de Fleuri & de S. Waast d'Arras, puis archevêque de Lyon, après Amédée de Talaru, comme veulent les historiens de Lyon, ou après Geofroi Vassalieu, selon messieurs de Sainte-Marthe. Il fit tenir en 1449 un concile à Lyon, pour finir le schisme de Felix V, contre le pape Nicolas V, & le succès de cette assemblée fut très-heureux. Louis XI qui le considéroit beaucoup, le choisit pour être parrein de son fils Charles VIII, & l'employa pour ménager un traité entre Charles, duc de Bourgogne, & François II, duc de Bretagne. Enfin il fut fait cardinal par le pape Sixte IV, l'an 1476, après avoir été légat d'Avignon. Il se trouva à l'entrevue que le roi Louis XI, & Edouard, roi d'Angleterre, eurent à Pequigni, pour la confirmation du traité qui avoit été fait entre les deux couronnes. Philippe de Comines dit *que le roi Louis XI ayant invité le roi d'Angleterre à venir à Paris pour s'y divertir avec les dames, lui proposa en même temps le cardinal pour confesseur, comme celui qui l'absoudroit très-volontiers de ce péché; ce que le roi d'Angleterre* (dit le même auteur) *prit à grand plaisir, sachant bien que le cardinal étoit bon compagnon.* Il mourut à Lyon le 13 septembre 1488, & il est enterré dans l'église de S. Jean de la même ville, en la chapelle qu'il y fit bâtir. *Voyez* BOURBON. * Mémoires de Philippe de Comines, *l.* 4, *c.* 10. Sainte-Marthe, *histoire généalog. de France*, *l.* 2, *ch.* 10; & *Gall. christ. tom. I.*

CHARLES III du nom, duc de Bourbon, d'Auvergne & de Châtelleraud, comte de Clermont en Beauvoisis, de Montpensier, de Forez, de la Marche, &c. gouverneur de Languedoc & de Milan, pair, chambrier, & connétable de France, étoit fils de GILBERT de Bourbon, comte de Montpensier, & de *Claire* de Gonzague. Il naquit le 27 février de l'an 1489; & dès son jeune âge il s'accoutuma aux grandes actions. En 1507 il accompagna le roi Louis XII à son voyage de Gênes, & deux ans après il paya très-bien de sa personne à la bataille d'Agnadel. En 1512 il commanda l'armée destinée pour recouvrer la Navarre, & l'année suivante il s'opposa aux Suisses qui étoient descendus en Bourgogne. Le roi François I lui donna la dignité de connétable de France, dont les lettres lui furent expédiées le 10 janvier 1515. Charles suivit ce monarque en Italie, & combattit vaillamment à la bataille de Marignan, & à la conquête de Milan, où il fut laissé gouverneur. Quelque temps après il fut rappellé, & se trouva en 1520 à l'entrevue des rois de France & d'Angleterre, entre Ardres & Guines. Charles de Bourbon avoit épousé le 10 de mai 1505 *Susanne*, fille unique & héritiere de *Pierre* II du nom, duc de Bourbon, & d'*Anne* de France, laquelle mourut le 28 avril 1521, sans laisser de postérité; trois fils qu'elle avoit eu de ce mariage, étoient morts en enfance. Louise de Savoye, mere du roi François I, prétendoit à la succession de la maison de Bourbon, comme étant petite fille de Charles I & fille de Marguerite, mariée à Philippe duc de Savoye. Ce qui fut le prétexte dont elle se servit pour chicaner le connétable. Celui-ci disoit que toute la succession de la maison de Bourbon lui appartenoit, par le *fidéicommis*, qui est particulier à cette famille, à l'exclusion même de *Susanne*, fille de *Pierre* de Bourbon. Aussi, lorsque Charles l'épousa, on étoit convenu, pour terminer toute dispute par ce mariage, que si elle mouroit la premiere, tout le droit de la succession de Bourbon lui retourneroit; mais Louise de Savoye, qui étoit une princesse impérieuse, recommença le procès & poussa le duc de Bourbon à bout. On dit qu'elle avoit encore une raison particuliere d'en user de la sorte, & que rien ne la put persuader de se déporter de la vexation qu'elle faisoit à ce prince, dont elle n'avoit pu se faire aimer, & qu'elle aimoit éperdument. Le roi donna aveuglément dans les sentimens de sa mere; & le duc de Bourbon pour se venger, oublia son devoir, & traita avec l'empereur Charles-Quint, qui promit de lui faire épouser sa sœur. Son premier exploit contre son roi & sa patrie, fut en 1524 dans la Provence, où il prit quelques places; mais il fut obligé de se retirer de devant Marseille, qu'il avoit assiégée. L'année suivante il servit à la bataille de Pavie, où le roi fut fait prisonnier. Depuis, il commanda l'armée qui assiégea Rome; & lorsqu'il montoit des premiers à l'assaut, il y fut tué le 6 mai 1527. Son corps fut porté à Gayette dans le royaume de Naples, où l'on voit son tombeau avec cette épitaphe en espagnol:

*Francia me diò la leche,*
*Espagna suerte y ventura;*
*Roma me diò la meurte,*
*Y Gaëta la sepultura.*

CHARLES DE BOURBON, duc de Vendôme, pair de France, &c. gouverneur de Paris & de l'isle de France, étoit fils aîné de FRANÇOIS de Bourbon, & de *Marie* de Luxembourg: il naquit à Vendôme le 2 juin de l'an 1489. En 1507 il suivit le roi Louis XII à son voyage de Gênes, & combattit en 1509 à la bataille d'Agnadel, où il fut fait chevalier de la main même de ce monarque. François I le créa duc de Vendôme, & l'employa en diverses occasions, après avoir connu son courage à la conquête de Milan: il à la bataille de Marignan en 1515. Il étoit alors gouverneur de Paris, & de l'isle de France. Le roi lui donna encore en 1518 le gouvernement de Picardie, où il contraignit le comte de Nassau de se retirer de devant Mézieres, qu'il avoit assiégée. La conduite du connétable de Bourbon ne l'ébranla point; aussi le roi, sûr de sa fidélité, lui continua ses emplois, & en tira de très-bons services. Il mourut à Amiens d'une fiévre maligne, le jour de pâque fleurie, 25 mars 1536. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à BOURBON. * Martin du Bellai. Sainte-Marthe, &c. Le pere Anselme.

CHARLES DE BOURBON, comte de Soissons & de Dreux, pair & grand-maître de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Dauphiné & de Normandie, étoit fils puîné de LOUIS de Bourbon I du nom,

prince de Condé, & de *Françoise* d'Orléans sa deuxiéme femme, & naquit à Nogent-le-Rotrou, le 3 novembre 1566. Il étoit assez bien à la cour, sous le régne de Henri III; mais dans la suite ayant eu quelque mécontentement, il embrassa le parti du roi de Navarre, & combattit pour lui à la bataille de Coutras en 1587. Quelque temps après il rentra dans les bonnes graces du roi: il assista aux états de Blois; & en 1589 il soutint tout un jour l'effort de l'armée de la ligue, dans un combat donné aux fauxbourgs de Tours, où il étoit venu trouver le roi. Ensuite ayant eu le commandement de l'armée de Bretagne, il y fut fait prisonnier, & fut conduit à Nantes, d'où il se sauva. Il amena à Dieppe du secours au roi Henri *le Grand*, qui lui donna la charge de grand-maître de France. Il commanda la cavalerie au siége de Paris en 1590, & l'année suivante il servit à celui de Chartres. Charles entra depuis dans les intrigues du cardinal de Bourbon son frere, qui vouloit former un tiers parti, mais sans succès. En 1594 il assista au sacre du roi Henri IV, où il représenta le duc de Normandie; il représenta aussi le duc de Guienne, au sacre du roi Louis XIII en 1610. Charles étoit alors gouverneur du Dauphiné. Il mourut à Blandi en Brie, le premier novembre de l'an 1612, & fut enterré dans la chartreuse de Gaillon. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à BOURBON. * De Thou. Davila. Pierre Matthieu. *Mémoires de Sulli.* Sainte-Marthe. Le pere Anselme.

CHARLES DE BOURBON, prince de la Roche-sur-Yon, duc de Beaupreau, comte de Chemillé, & gouverneur de Dauphiné, fils puîné de LOUIS de Bourbon I du nom, prince de la Roche-sur-Yon, & petit-fils de JEAN de Bourbon II du nom, comte de Vendôme, servit sous les rois François I, Henri II, & Charles IX. Henri II lui donna le gouvernement de Dauphiné, & érigea en duché & pairie sa terre de Beaupreau en Anjou, où Charles mourut le 6 octobre 1565. *Voyez* ses ancêtres à BOURBON. * De Thou. Sainte-Marthe, &c.

CHARLES DE BOURBON, seigneur de Carenci, de Buquoi, &c. étoit fils de JACQUES & d'*Antoinette* de la Tour. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à BOURBON.

CHARLES II du nom, cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, évêque de Beauvais, & légat d'Avignon, pair de France, commandeur des ordres du roi, abbé de S. Denys, de S. Germain des Prés, & de S. Ouen, naquit à la Ferté-sous-Jouare en Brie, le 22 décembre de l'an 1523. Il étoit fils de CHARLES de Bourbon, duc de Vendôme. En 1540 il fut pourvu de l'évêché de Nevers, puis de celui de Saintes, & ensuite de l'archevêché de Rouen, après Georges d'Amboise en 1550. Le pape Paul III l'avoit déja fait cardinal en 1548. Il assista au colloque de Poissy, aux états assemblés à Orléans, & travailla avec un soin particulier, pour le bien de l'église, contre les violences des novateurs. Il leur défendit les assemblées, célébra un concile l'an 1581, & porta les autres prélats de France à les traiter avec la même sévérité, leur en ayant parlé fortement dans l'assemblée du clergé, à laquelle il présida l'an 1580. Charles administra aussi l'évêché de Beauvais, lorsque le cardinal de Châtillon se fut déclaré pour les hérétiques; mais sa trop grande facilité fut cause que les principaux chefs de la ligue emprunterent son nom, à dessein de se faire un roi qu'ils pussent gouverner. En effet, ils l'élurent après Henri III, & le nommerent Charles X, pour exclure Henri *le Grand* son neveu de la couronne. Il mourut le 9 mai de l'an 1590 à Fontenaile-Comte. * Sponde. De Thou. Petramellarius & Sainte-Marthe, *tome II, hist. généal. de la maison de France; & tome I de la France chrét. p.* 605. Le P. Anselme.

CHARLES III, dit *le cardinal de Bourbon le jeune*, étoit quatriéme fils de LOUIS de Bourbon, prince de Condé, & d'*Eléonore* de Roye, & naquit à Gandelus en Brie en 1562. Il fut archevêque de Rouen après son oncle Charles II. Le pape Grégoire XIII le fit cardinal l'an 1583; & quoiqu'il eût été élevé entre les calvinistes, il demeura constamment attaché à la foi orthodoxe. Ce prélat mourut en son abbaye de S. Germain des Prés le 30 juillet de l'an 1594, âgé seulement de 32 ans. M. de Thou a fait l'éloge de ce cardinal, qui eut pour successeur à l'archevêché de Rouen CHARLES de Bourbon, fils *naturel* d'ANTOINE de Bourbon, roi de Navarre. Charles III étoit aussi abbé de S. Denys, de S. Germain des Prés, de S. Ouen de Bourgueil, de sainte Catherine de Rouen, & d'Orcamp. Ce cardinal avoit projetté de former en France un tiers parti de catholiques, & aspiroit de se faire élire roi; mais ses desseins s'évanouirent à la conversion du roi Henri IV, & il mourut peu de temps après d'hydropisie. * De Thou, *hist. l.* 110. Davila. Pierre Matthieu. Sainte-Marthe, &c. Le P. Anselme.

*DUCS D'ORLÉANS.*

CHARLES, duc d'Orléans & de Milan, pair de France, comte de Valois, &c. fils de LOUIS de France, duc d'Orléans, & de *Valentine* de Milan, naquit à Paris le 26 mai de l'an 1391. Il porta le titre de duc d'Angoulême, pendant la vie de son pere, qui fut misérablement assassiné en 1407, par des émissaires du duc de Bourgogne. Le duc Charles fit diverses poursuites auprès du roi Charles VI, pour tirer vengeance de cette mort; mais ce fut inutilement, & il se vit contraint de souscrire aux traités de Bourges, l'an 1412, & à ceux d'Auxerre & de Melun. Lorsque les affaires eurent changé, il gouverna le roi à son tour; & depuis, les Anglois ayant fait une descente en Picardie, il se trouva à la funeste bataille d'Azincourt, où il fut fait prisonnier. On le conduisit en Angleterre, & il y fut tenu vingt-cinq ans de suite, jusqu'en 1440, que Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne, l'en fit sortir; ce qui fut le sujet de la réconciliation qui se fit entre les maisons de Bourgogne & d'Orléans. Ensuite Charles entreprit la conquête du duché de Milan, qui lui appartenoit du chef de sa mere; mais il ne put recouvrer, que le comté d'Ast. En 1464 il se trouva avec les autres princes à la premiere assemblée des états tenus à Tours. Quelque temps après, il tomba malade à Amboise, outré du mépris que le roi Louis XI avoit fait de ses remontrances; & il mourut de cette maladie le 4 janvier de l'an 1465. Son corps fut transporté l'an 1504, de l'église de Saint Sauveur de Blois aux Célestins de Paris. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à ORLÉANS. * Philippe de Comines. Monstrelet, *hist. de Charles VI & Charles VII.* Sainte-Marthe. Mézerai, &c.

CHARLES-PARIS d'Orléans, duc de Longueville, &c. fils de HENRI II, duc de Longueville, & d'*Anne-Geneviéve* de Bourbon-Condé, naquit dans la maison de ville de Paris, le 29 janvier l'an 1649. En 1667 il suivit le roi à la campagne de Flandre, où il se trouva à la prise de Tournai, de Douai & de Lille, & l'année suivante à la conquête de la Franche-Comté. Depuis il alla au secours de Candie assiégée par les Turcs, & il y signala son courage en diverses rencontres. En 1672 il suivit le roi en Hollande, & fut tué près du Tolhuys, le 12 juin, dimanche de la Trinité. Il n'avoit point été marié. Son corps fut enterré le 9 août suivant dans la chapelle d'Orléans, en l'église des Célestins de Paris. *Voyez* ORLÉANS.

*DUCS DE BOURGOGNE.*

CHARLES, duc de Bourgogne, de Brabant, &c. surnommé *le Hardi*, *le Guerrier* & *le Téméraire*, étoit fils de PHILIPPE III, dit *le Bon*, duc de Bourgogne, & de sa troisiéme femme *Isabelle* de Portugal. Il naquit à Dijon le 10 novembre de l'an 1433, & porta d'abord le titre de comte de Charollois, sous lequel il se trouva en 1462, à la bataille de Rupelmonde, & les années suivantes à celles de Morbéque & de Gavre, & en 1465 à celle de Monthléri, contre le roi Louis XI,

dont il fut jusqu'à la mort l'ennemi irréconciliable. En 1467 il succéda aux états de son pere, & commença par faire la guerre aux Liégeois, qui s'étoient révoltés contre leur évêque, & qu'il défit à la bataille de Saint-Tron. Ensuite se joignant aux ennemis du roi Louis, il causa de grands maux à la France par son ambition. Depuis, il envahit la Lorraine, qui lui étoit nécessaire pour joindre les Pays-Bas avec le duché & le comté de Bourgogne. Il avoit encore dessein de soumettre d'autres provinces; mais il entreprit auparavant de forcer les Suisses, dont il avoit méprisé les soumissions. Les courses que ces peuples avoient faites sur les terres de Jacques de Savoye, comte de Romont, lui servirent de prétexte pour les attaquer; & la querelle d'entre les Suisses & le comte, venoit d'une charretée de peaux de moutons qu'on leur avoit prise. Mais le duc Charles perdit son infanterie & son équipage à Granson le samedi 2 mars 1476, & près de dix-huit mille hommes devant Morat, le vingt-deuxiéme juin suivant. Depuis cela ayant osé attaquer, avec trois mille hommes seulement, Nanci, que le duc René avoit repris, il fut trahi par le comte de Campobasse Napolitain, & fut tué devant cette ville le 5 janvier de l'an 1477. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à BOURGOGNE. * Philippe de Comines, *l.* 5. Guaguin, *l.* 10. Monstrelet. Pierre Matthieu. Sainte-Marthe, &c.

CHARLES DE BOURGOGNE, comte de Nevers, & de Rhétel, étoit fils de PHILIPPE de Bourgogne, comte de Nevers, qui étoit fils de PHILIPPE, duc de Bourgogne, surnommé *le Hardi.* Après la mort de son pere tué à la bataille d'Azincourt, l'an 1415, il demeura sous la tutelle de *Bonne* d'Artois sa mere. Il servit très-fidélement le roi Charles VII, & il représenta le comte de Flandre au sacre du roi Louis XI. *Voyez* BOURGOGNE. * Du Chêne, Sainte-Marthe, &c.

### *Ducs et comtes d'Angoulesme.*

CHARLES D'ORLÉANS, comte d'Angoulême, seigneur d'Espernai, &c. étoit fils de JEAN d'Orléans, comte d'Angoulême, surnommé *le Bon*, & de *Marguerite* de Rohan. Il se trouva en diverses occasions dans le Hainaut & en Guienne, & donna par-tout des marques de son courage & de sa prudence. Il mourut le premier de janvier de l'an 1496, n'étant âgé que de trente-sept ans, & son corps fut enterré dans l'église cathédrale d'Angoulême. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à ORLEANS. * Jean de Saint-Gelais. Guillaume de Jaligni. Sainte-Marthe. Le pere Anselme, &c.

CHARLES DE VALOIS, duc d'Angoulême, pair de France, &c. chevalier des ordres du roi, colonel général de la cavalerie légere de France, & fils *naturel* du roi CHARLES IX, & de *Marie* Touchet, dame de Belleville, naquit au château de Fayet en Dauphiné le 28 avril 1573, & fut destiné à la religion de Malte, dans laquelle il fut depuis grand prieur de France. Le roi Henri III avoit beaucoup d'amitié pour lui. Après la funeste mort de ce monarque, le duc d'Angoulême qui portoit alors le titre de comte d'Auvergne, fut le premier, qui reconnut à S. Cloud le roi Henri *le Grand*, pour lequel il combattit à la bataille d'Arques, où il tua le comte de Sagonne, général de la cavalerie légere des ennemis, & en celles d'Ivri, de Fontaine-Françoise, &c. Depuis, il fut mis à la bastille l'an 1604, pour avoir cabalé avec la marquise de Verneuil sa sœur de mere, & il n'en sortit qu'en 1616. L'année suivante il assiégea Soissons, après quoi le roi Louis XIII lui donna le duché d'Angoulême, & en 1620 il fut choisi pour être chef d'une célébre ambassade, envoyée en Allemagne. A son retour, il servit en diverses occasions, en Allemagne, en Languedoc, en Lorraine, en Flandre, & mourut à Paris le 24 septembre de l'an 1650, & fut enterré dans l'église des minimes de la place royale où l'on voit son tombeau. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à VALOIS.

### *Ducs et comtes d'Alençon.*

CHARLES I de ce nom, comte d'Alençon, *cherchez* CHARLES de France, comte de Valois & d'Alençon.

CHARLES DE VALOIS II du nom, dit *le Magnanime*, étoit fils de CHARLES de France I du nom, comte de Valois & d'Alençon, & de *Marguerite* de Sicile sa premiere femme, & frere du roi PHILIPPE *de Valois*: il eut en partage les comtés d'Alençon, du Perche, &c. En 1328 il se trouva au sacre du roi son frere; & quelque temps après il combattit très-vaillamment à la baille de Montcassel contre les Flamans, & y fut même dangereusement blessé. Ensuite il prit diverses places sur les Anglois dans la Guienne, & fut tué à la bataille de Créci, où il commandoit l'avant-garde, le 26 août 1346. Son corps est enterré dans l'église des dominicains de la rue S. Jacques de Paris, où l'on voit son tombeau. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à ALENÇON. * Gilles de Bri de la Clergerie, *histoire du Perche & d'Alençon.* Sainte-Marthe, *histoire généalogique de la maison de France.* Le P. Anselme.

CHARLES IV, duc d'Alençon, pair de France, comte du Perche, d'Armagnac, &c. gouverneur de Champagne & de Normandie, fils de RENÉ, duc d'Alençon, & de *Marguerite* de Lorraine, naquit le 2 septembre de l'an 1489. En 1507 il suivit le roi Louis XII en Italie, où il se trouva en 1509 à la bataille d'Agnadel; & au mois d'octobre de la même année, il épousa *Marguerite*, sœur unique du roi *François* I, qui le fit reconnoître premier prince du sang. Charles se trouva à la bataille de Marignan l'an 1515, puis à celle de Pavie, où il commandoit l'arriere-garde. A son retour il mourut à Lyon le 11 avril de l'an 1525, du regret de la perte de cette bataille, & de la prise du roi. Son corps fut enterré dans l'église de S. Just. *Voyez* ALENÇON.

### *Rois de Naples et comtes de Provence.*

CHARLES DE FRANCE I de ce nom, roi de Naples, de Sicile, &c. étoit fils du roi Louis VIII, surnommé *le Lion*, & frere du roi S. Louis. Il naquit au mois de mars de l'an 1220, & il épousa dans la suite *Béatrix*, héritiere & quatriéme fille de *Raymond Bérenger*, comte de Provence. En faveur de ce mariage, le roi son frere lui donna les comtés d'Anjou & du Maine en 1246. Il se croisa pour la guerre sainte, que le même roi entreprit, & le suivit au levant en 1248. A son retour, il réduisit quelques villes de Provence révoltées; & depuis ayant reçu l'investiture des royaumes de Naples & de Sicile, des papes Urbain IV & Clément IV, il en fut prendre possession en 1266, & reçut la couronne des mains de Raoul de Grosparmi, cardinal, évêque d'Albane, ancien évêque d'Evreux, légat du saint siége. Ensuite il remporta dans la campagne de Bénévent, une grande victoire sur les troupes de Mainfroi, fils naturel de Frédéric II, qui y fut tué. Il gagna depuis en 1268 une autre bataille près du lac Célano, le 25 août, sur Conradin, duc de Souabe, qui avoit des prétentions sur le royaume de Naples. Il le prit avec son cousin Frédéric, fils de Herman, marquis de Bade, qui se disoit aussi duc d'Autriche par sa mere; & il leur fit couper la tête à Naples le 29 octobre de la même année: cruauté qui ne pouvoit être excusée, même par les plus fortes raisons de politique. Charles fit un voyage en Afrique en 1270, avec S. Louis son frere, & se trouva au siége de Tunis. Il fut fait depuis sénateur Romain, & vicaire du saint empire. En 1277 il acheta le titre de roi de Jérusalem, de Marie, fille de Raymond Rupin, prince d'Antioche, & de Mélisinde de Luzignan, reine de Chypre & de Jérusalem, veuve de Frédéric, bâtard de l'empereur Frédéric II. L'ambition de Charles donnoit de la jalousie à tous ses voisins; ce qui porta l'empereur Rodolphe I, & Michel, empereur de Constantinople, à lui susciter des affaires. En effet, s'étant brouillé avec le pape Ni-

colas III, ce pape le contraignit de quitter, quoiqu'à regret, les titres de ſénateur de Rome, & de vicaire de l'empire. Depuis, Jean, ſeigneur de l'iſle de Procida, que le roi avoit dépouillé de ſes biens, conçut une ſi forte haine contre lui, qu'il fit révolter les Siciliens en 1282. Ils égorgerent tous les François le jour de pâque à l'heure de vêpres, ce qui fit appeller cette tuerie *les vêpres Siciliennes*. Dans le même temps, Pierre, roi d'Aragon, qui avoit épouſé une fille de Mainfroi, étoit entré en Sicile. Pour amuſer les François, il offrit à Charles de vuider eux-mêmes ce différend, & de combattre aſſiſtés chacun de cent chevaliers d'élite. Charles qui étoit franc & courageux, quoiqu'âgé de près de ſoixante ans, accepta le défi contre ſon concurrent, qui n'en avoit que 40. Au jour marqué pour le combat, il entra dans le champ, qui leur avoit été aſſigné à Bourdeaux par le roi d'Angleterre; mais le roi d'Aragon ne comparut que quand le terme fut paſſé, en 1283. Ce dernier mit le ſiége devant Meſſine, & l'année ſuivante ſe préparant à y revenir, il y eut un combat naval, dans lequel le prince de Salerne, fils de Charles, fut pris par les Aragonois, trois jours avant l'arrivée de ſon pere, qui venoit à ſon ſecours avec bon nombre de vaiſſeaux. Le roi Charles mourut quelques mois après, au château de Foggia dans la Pouille, le dimanche 7 janvier 1285. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à ANJOU. * Blondus. Villani. Guillaume de Nangis, &c. rapportés par Sponde, Bzovius, & Raynaldus, *aux ann. eccl.* & par Bouche, *l.* 9, *hiſt. de Prov.* Ruffi, &c. Le pere Anſelme.

CHARLES II, dit *le Boiteux*, qui durant la vie de ſon pere étoit appellé prince de Salerne, & ſeigneur du mont Saint-Ange, étoit encore en priſon lorſque Charles I mourut. Il n'en ſortit que l'an 1288, par un traité conclu par les ſoins du pape Nicolas IV, du roi Philippe IV, ſurnommé *le Bel*, du roi d'Angleterre, & de quelques autres princes. Avant cela, la reine Conſtance l'avoit condamné à mort; mais elle rétracta ſa ſentence. Charles promit de porter Charles, comte de Valois, à renoncer au royaume d'Aragon, & conſentit que le pape inveſtît Jacques d'Aragon de celui de Sicile: pour aſſurance de quoi il donna en ôtage trois de ſes fils & cinquante gentilshommes; ce qui fait voir que la délivrance prétendue de ce prince par Sainte Magdeléne, eſt tout-à-fait fabuleuſe. Lorſqu'il fut délivré, il paſſa en France, puis en Italie, où il fut couronné à Rieti, roi de Naples & des deux Siciles, par le pape Nicolas IV, le jour de la pentecôte, 29 mai de l'an 1289. Il devoit avoir auſſi la Hongrie par ſon mariage avec *Marie*, fille d'*Etienne* V, ſœur de *Ladiſlas* IV, mort ſans enfans. Au reſte, quoiqu'il fût obligé de ſoutenir la guerre contre les uſurpateurs de ſes états, il gouverna pourtant ſes ſujets avec beaucoup de douceur. Il travailla auſſi à procurer la paix à l'égliſe, en faiſant élire pape Céleſtin V à Pérouſe, & il ſoutint les deſſeins de Clément V contre les Templiers. Le grand nombre d'égliſes & de monaſteres qu'il a fondés, ſont encore des monumens de ſa piété, & de ſon humeur bienfaiſante. Il mourut à Caſenove, près de Naples, le 5 ou le 6 mai de l'an 1309, à l'âge de 63 ans, après en avoir régné 25. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à ANJOU. * Henri Sédule, *en la vie de Charles.* Paul Emile. Surita. Villani, &c. rapportés par Sponde. Noſtradamus. Ruffi. Bouche, *en l'hiſt. de Prov. l.* 9. Le pere Anſelme.

CHARLES de Sicile, duc de Calabre, fils unique de ROBERT, roi de Naples, fils de CHARLES II, a été nommé par quelques uns *Sans-terre*, juſqu'à ce que ſon pere le fit duc de Calabre, & gouverneur de ſes états en Italie, en 1325. Il s'aquitta très-bien de cet emploi, chaſſa de Sicile Frédéric, roi de Sicile, qui s'étoit aſſocié avec Caſtruccio Caſtracani & les Gibelins, pour faire périr le roi Robert. Charles fut depuis élu gouverneur de Florence, où il fut reçu avec magnificence le 30 juillet 1326. Enſuite étant venu à Naples pour s'oppoſer aux entrepriſes que l'empereur Louis de Baviere y formoit contre ſon pere, il y mourut peu de temps après, âgé de trente-un ans, le 9 ou le 10 novembre en 1328. Il avoit eu pour gouverneur Elzéar, comte d'Arian, illuſtre par ſa ſainteté. Pétrarque qui a fait ſon éloge, dit qu'il avoit uni en ſa perſonne le courage de Charles I, ſon biſaïeul, la franchiſe de ſon aïeul, & la prudence de Robert ſon pere, à un amour extrême pour la juſtice. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à ANJOU. * Pétrarque, *liv.* 10, *ep. à Donat.* Summonte, *hiſtoire de Naples.* Bouche, *hiſtoire de Provence*, *l.* 6. Villani. Le P. Anſelme, &c.

CHARLES, duc de Duras, fils de JEAN de Sicile, huitiéme fils de CHARLES II, roi de Naples, épouſa en 1343 ſa couſine *Marie*, fille de *Charles*, duc de Calabre. Ce fut à l'inſu de la reine Jeanne ſa ſœur, & par diſpenſe du pape Clément VI, que le cardinal de Périgord lui fit obtenir cette princeſſe. Depuis il fut établi lieutenant général & gouverneur du royaume de Naples par la même reine, lorſqu'elle abandonna ſon royaume, après avoir fait étrangler ſon mari André de Hongrie à Averſa. Elle craignoit Louis, roi de Hongrie, frere d'André, lequel étant venu en Italie, fit couper la tête à Charles, dans la même ville & dans la même chambre où André avoit été mis à mort. C'eſt ainſi que Charles périt, l'an 1347 ou 1348, à compter à la moderne. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à ANJOU. * Villani. Summonte. Le pere Anſelme, &c.

CHARLES III de ce nom, roi de Naples, &c. dit *de la Paix* & *le Petit*, fils de LOUIS, comte de Gravine, & petit-fils de JEAN, duc de Duras, fils de CHARLES II, dit *le Boiteux*, ſe retira auprès de Louis, roi de Hongrie, qui l'employa contre les Vénitiens, & lui céda ſon droit ſur le royaume de Naples en 1380. Son ingratitude envers la reine Jeanne I fut ſi grande, que l'ayant fait priſonniere, il eut la cruauté de la faire mourir. S'étant ſervi de l'inveſtiture du pape Urbain VI, il ſe fit couronner roi de Naples, de Sicile, &c. comte de Provence en 1381; mais Louis d'Anjou, fils de Jean, roi de France, adopté par Jeanne, lui diſputa ce droit: ce dernier mourut en 1384. Charles s'étant brouillé avec le pape Urbain, qui l'excommunia, lui fit la guerre avec avantage; enſuite il paſſa en Hongrie, pour prendre poſſeſſion de ce royaume, & fut tué à Bude l'an 1386, par les pratiques d'Iſabelle, veuve de Louis, roi de Hongrie, laquelle vouloit faire régner Sigiſmond ſon gendre. Charles étoit âgé de 41 ans, & ce meurtre parut être une punition de celui qu'il avoit commis en la perſonne de la reine Jeanne. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à ANJOU. * Gobelin. Collenutio. Summonte. Cromer. Sponde, *aux ann.* Ruffi, *hiſtoire des comtes de Provence.* Bouche, *hiſt. de Provence, liv.* 9. Le P. Anſelme.

CHARLES D'ANJOU, prince de Tarente, duc de Calabre, comte de Rouſſillon, du Maine, &c. étoit fils de LOUIS de France I du nom, & frere de Louis II, roi de Naples. En 1389 il fut fait chevalier à S. Denys, par le roi Charles VI, & en 1397 on traita de ſon mariage avec la fille de Thomas de S. Severin, duc de Venouſe; mais il ne s'acheva pas. Ce prince accompagna l'an 1401 le roi ſon frere au voyage de Naples, & à ſon retour il mourut à Angers le 19 mai 1404.

CHARLES D'ANJOU, I du nom, comte du Maine, &c. étoit troiſiéme fils de LOUIS II, roi de Naples, & naquit en 1414. Il ſe trouva dans toutes les guerres contre les Anglois, du temps du roi Charles VII, qui le fit ſon lieutenant général dans les provinces de Languedoc & de Guienne. Il combattit auſſi pour le roi Louis XI à la bataille de Montlhéri en 1463, & il mourut le 10 avril 1472. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à ANJOU.

CHARLES IV, fils de CHARLES d'Anjou, dont nous venons de parler, étoit roi de Naples, de Sicile & de Jéruſalem, comte de Provence, du Maine, de Mortaing, &c. Il fut adopté par le roi René ſon couſin, &

lui succéda l'an 1480. Il institua le roi Louis XI, son héritier universel par son testament du 10 décembre 1481, & il mourut le lendemain. Il avoit épousé *Jeanne* de Lorraine, fille aînée de *Ferri II*, comte de Vaudemont, & d'*Iolande* d'Anjou, fille de *René*, dont il n'eut point d'enfans; cette princesse mourut le 25 janvier 1480. Le tombeau de ce prince se voit dans l'église de S. Sauveur d'Aix. * Nostradamus. Russi. Bouche, *hist. de Prov.* Le P. Anselme.

### *ROIS DE HONGRIE.*

CHARLES, surnommé MARTEL I de ce nom, fils de CHARLES II, dit *le Boiteux*, roi de Naples & de Sicile, & comte de Provence, naquit en 1272, & prit le titre de roi de Hongrie l'an 1290 par le droit de sa mere, *Marie* de Hongrie, fille d'*Etienne V*, & sœur de *Ladislas IV*, mort sans enfans l'an 1290. André, surnommé *le Vénitien*, cousin de la reine mere, fut élu en même temps par les Hongrois: ce qui empêcha Charles de prendre possession de son royaume. L'empereur Rodolphe I voulant profiter de cette division, entreprit de faire reconnoître pour roi son fils Albert, archiduc d'Autriche; mais le pape Nicolas IV qui avoit fait couronner Charles par un cardinal légat, envoya ses nonces Eugubinus & Esinus, évêques, à l'empereur, pour lui dénoncer qu'il n'avoit rien à prétendre sur un royaume qui étoit sous la protection du saint siége. Rodolphe se soumit à cet ordre, & donna en mariage sa fille *Clémence* à Charles qui entra dans ses états, dont une partie étoit toujours occupée par André. Il mourut l'an 1297, selon les généalogistes de France; mais s'il est vrai qu'il se trouva à Rome l'an du jubilé accordé par Boniface VII, il faut avouer avec les historiens de Hongrie & de Naples, qu'il ne mourut que l'an 1301, ou 1302. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à ANJOU. * Villani, *livres 7 & 8.* Bofinius. Thurosius. Le pere Anselme.

CHARLES II, dit *Charles-Robert*, ou vulgairement & en abrégé Carobert, & Charobert, *cherchez* CAROBERT.

CHARLES III, dit *le Petit*, *cherchez* CHARLES III, roi de Naples.

### *ROIS DE NAVARRE.*

CHARLES I de ce nom, roi de Navarre, *cherchez* CHARLES IV, roi de France, surnommé *le Bel*.

CHARLES II, dit *le Mauvais*, roi de Navarre, comte d'Evreux, &c. étoit fils de PHILIPPE, comte d'Evreux, & de *Jeanne* de France, fille du roi *Louis X*, dit *Hutin*, à laquelle les états de Navarre déférerent la couronne, après la mort de Philippe *le Long*, & de Charles *le Bel* ses oncles. Il fut couronné à Pampelune, au mois de juin 1350. Son retour en France trois ou quatre années après, y fit naître une longue suite de malheurs, que l'esprit, l'éloquence, la hardiesse & l'adresse de ce prince, qualités que son mauvais naturel rendit pernicieuses, firent durer assez long-temps. Il fit poignarder le 6 janvier 1353 Charles d'Espagne de la Cerda, connétable de France, & favori du roi Jean, au château de l'Aigle en Normandie, qu'il fit escalader la nuit; & bien loin de couvrir cette action criminelle, il eut l'insolence de l'avouer & de s'en vanter. Il fit souvent alliance avec les Anglois contre la France, & porta les peuples à la révolte, sur-tout dans le temps que le roi Jean étoit prisonnier en Angleterre. Lorsque ses entreprises ne réussissoient pas, il se servoit du poison sans scrupule, & ne se soucioit point de manquer de foi, pourvû qu'il lui en revînt quelque avantage. Sa haine fut si violente contre Charles V, dit *le Sage*, qui l'avoit fait prisonnier, lorsqu'il n'étoit encore que dauphin, qu'il voulut l'empoisonner, aussi-bien que les autres princes de la maison de France; mais ce dessein fut découvert, & les coupables furent punis. Depuis, il prit mieux ses mesures, & fit donner du poison à ce prince, qui en fut incommodé le reste de sa vie. Il voulut aussi faire empoisonner Gaston Phœbus, comte de Foix, son beau-frere: ce fut par le ministere de Gaston, fils du comte, qui croyoit ne donner à son pere qu'un philtre amoureux, pour faire rappeller Agnès sa mere, & sœur du roi de Navarre; mais ce jeune prince fut accusé & mourut en prison. Enfin par une juste punition de Dieu, Charles *le Mauvais*, qui avoit excité tant d'incendies, fut malheureusement brulé lui-même; car s'étant fait enveloper dans des draps trempés dans de l'eau-de-vie & du souffre, pour ranimer sa chaleur naturelle affoiblie par les débauches, ou pour apporter quelque reméde à sa lépre, le feu prit à ses draps, & le brula jusqu'aux os: supplice dont il mourut trois jours après, le premier janvier de l'an 1386 ou 1387, à compter à la moderne, âgé de cinquante-cinq ans & presque trois mois. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à EVREUX. Le registre (E) de la chambre des comptes de Paris, en parlant de sa mort, remarque que la France n'en fut aucunement affligée: *Fato cujus Francia non condoluit: quamvis de stirpe regia se vivens gloriaretur emanasse, &c.* * Froissard, *l.* 3. Juvenal des Ursins, *en la vie de Charles VI.* Paul Emile, *l.* 9. Belleforêt, *l.* 7. Mariana, *l.* 18. Garibai. Le pere Anselme, &c.

CHARLES III, roi de Navarre, surnommé *le Noble* & *Salomon*, naquit à Mante l'an 1361, & succéda au roi Charles II son pere en 1386 ou 1387. Ce surnom lui fut donné, par rapport à la justice, à la conduite, & à la douceur avec laquelle il gouverna ses sujets. Il fut couronné à Pampelune l'an 1389, & passa en France, où il conclut un traité de paix avec le roi Charles VI, le 9 juin de l'an 1404: ce monarque érigea en sa faveur la terre de Nemours en duché & pairie. Charles *le Noble* fit bâtir les châteaux de Tafala & d'Olite, où il mourut subitement le 8 septembre de l'an 1425, après un régne de trente-neuf ans, neuf mois & sept jours. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à EVREUX. * *Histoire de Charles VI.* Monstrelet. Surita. Oihenard. Mariana, *lib.* 18, 19, 20. Le pere Anselme, &c.

### *ROIS D'ESPAGNE.*

CHARLES I, roi d'Espagne, *cherchez* CHARLES V, empereur.

CHARLES II, roi d'Espagne, né à Madrid le 6 novembre de l'an 1661, succéda l'an 1665 à PHILIPPE IV son pere, qui nomma en mourant six conseillers pour assister la reine *Anne-Marie* d'Autriche son épouse, au gouvernement de ses états, durant la minorité du roi. Ce prince fut déclaré majeur en 1676. Sa premiere femme fut *Marie-Louise* d'Orléans, fille de *Philippe* de France, duc d'Orléans, & de *Henriette-Anne* Stuart qu'il épousa en 1679, & sa seconde, *Marie-Anne* de Baviere, princesse de Neubourg, qu'il épousa en 1690. Il n'eut point d'enfans ni de la premiere, ni de la seconde, & mourut après des infirmités continuelles, à l'âge de trente-neuf ans, le premier novembre 1700. En lui finit la branche aînée de la maison d'Autriche régnante en Espagne; prince très-bon & très-pieux, mais dont la santé foible & chancelante l'empêcha de vaquer aux affaires, autant qu'il l'auroit desiré. Par son testament il appella à la succession universelle de la monarchie d'Espagne Philippe, duc d'Anjou, second fils de Louis dauphin de Viennois, & petit-fils de Louis XIV, roi de France. *Voyez* ses ancêtres à AUTRICHE. * *Mémoires du temps.*

CHARLES, prince d'Espagne, connu sous le nom de *Dom Carlos*, fils de PHILIPPE II, roi d'Espagne, & de *Marie* de Portugal, naquit à Valladolid en 1545. Au traité de paix commencé au Château-Cambresis, on parla de le marier avec Elizabeth de France, fille du roi Henri II, on la lui promit même; mais Marie, reine d'Angleterre, femme de Philippe II, étant morte dans le même temps, le 15 novembre 1558, Philippe prit pour soi-même Elizabeth qu'il avoit destinée pour son fils. On dit que ce jeune prince en témoigna toujours du ressentiment: il est sûr que c'étoit un esprit chagrin, violent

& défiant. Il portoit ordinairement sur lui deux pistolets faits avec beaucoup d'art, & ne dormoit point qu'il n'eût des épées nues sous son chevet avec des armes à feu. Son ambition l'avoit rendu très-suspect au roi son pere : on l'entendoit déplorer la misérable condition des Flamans, & excuser leur révolte; & il avoit résolu, dit-on, de s'aller mettre à leur tête dans les Pays-Bas, lorsqu'on s'assura de sa personne. On le surprit la nuit dans son lit : ce qu'on fit avec de grandes précautions, à cause des armes qu'il tenoit sous son chevet; & ensuite le roi lui ôta son train ordinaire, lui donna des gardes, & ne lui fit porter que des habits lugubres : on ôta même de sa chambre les tapisseries, & le lit à la royale qui y étoit, & l'on n'y laissa qu'un petit lit rouge & un matelas. Ce prince s'abandonnant au désespoir, se voulut tuer lui-même; il se jetta une fois dans le feu, une autre fois il s'efforça de s'étrangler avec un diamant; & ayant passé deux jours sans boire ni manger, il but ensuite tant d'eau froide, qu'il s'en fallut peu qu'il n'en crevât. Quelque temps après il fut empoisonné par ordre du roi son pere, & il mourut le 24 juillet 1568. Quelques historiens disent qu'on lui ouvrit les quatre principales veines; & d'autres rapportent qu'on l'étrangla. On crut aussi que Philippe s'étoit porté à cette extrémité par un transport de jalousie, ayant découvert que le prince aimoit encore la reine Elizabeth, & qu'il en étoit aimé; cette princesse mourut le 3 octobre suivant, & ce fut de poison, à ce qu'on prétend. On ajoute que le prince dom Carlos se plaignoit du duc d'Albe, du prince d'Eboli, de dom Juan d'Autriche, & de quelques autres qui l'avoient détruit dans l'esprit du roi, auquel il demanda la vie avec beaucoup de soumission, & néanmoins sans bassesse; mais ce prince inflexible lui répondit froidement, que lorsqu'il avoit du mauvais sang, il se le faisoit tirer : cette réponse acheva de précipiter son fils dans le désespoir. * De Thou, *hist. liv.* 43. Strada, *de bello Belg. dec.* 1, *liv.* 7. Opmeer, *in chron.* Laurenzo Vaderhamen, *hist. de dom Felippe II.* Saint-Réal, *hist. de dom Carlos, &c.*

*ROIS D'ANGLETERRE.*

CHARLES I de ce nom, roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, né le 19 novembre 1600, succéda à son pere JACQUES I, l'an 1625, & épousa le 11 mai de la même année *Henriette* de France, fille du roi *Henri IV*, surnommé *le Grand*, & sœur de *Louis XIII*, dit *le Juste*. Il s'efforça d'empêcher la prise de la Rochelle, par le moyen d'une armée qu'il envoya l'an 1627, sous la conduite du duc de Buckingham, à l'isle de Rhé, pour soutenir les huguenots de France; mais cette entreprise n'eut pas de succès, car les Anglois furent défaits. Une seconde flotte que Charles envoya en 1628, ne fut pas plus heureuse; & la prise de la Rochelle fut suivie d'un traité de paix entre les deux couronnes. Quelque temps après, les Ecossois se révolterent : le roi prit les armes pour les punir; puis il leur pardonna, & congédia ses troupes. Cette bonté les rendit plus fiers & plus opiniâtres dans leur rébellion. Charles ayant accordé au parlement d'Angleterre le pouvoir de demeurer assemblé tant qu'il le trouveroit à propos, fut attaqué par ce corps : le roi fut obligé de prendre les armes en 1644, pour maintenir son autorité contre ses sujets, qui lui firent une si cruelle guerre, qu'après plusieurs siéges & combats, ils le dépouillerent de son état. Les Ecossois, vers lesquels il s'étoit réfugié, le livrerent lâchement aux Anglois. Ce prince ayant été amené à Londres, fut renfermé dans le palais de S. Jacques ou James, près de Withéal, dans le fauxbourg de Westminster; & le samedi 20 janvier 1649, les parlementaires de la faction de Cromwel s'assemblerent à Westminster. Ils choisirent pour leur séance le haut bout de la grande sale, où ils avoient fait dresser des deux côtés des siéges couverts d'écarlate pour les commissaires, avec un fauteuil de velours rouge, & un pupitre pour le président Bradshaw : on portoit l'épée & la masse devant lui, & il avoit pour sa garde vingt gentilshommes armés de pertuisanes, & commandés par le colonel Fox. Ce légiste érigé en magistrat, s'étant assis, & les commissaires après lui, les huissiers ouvrirent la grande porte de la sale, pour y faire entrer le peuple; puis on amena le roi que l'on fit asseoir sur un fauteuil de velours rouge. Alors le greffier lut l'ordonnance des communes, qui donnoit pouvoir au président & aux commissaires de faire le procès au roi; ensuite Jean Couk, comme procureur général, dit à haute voix, qu'il accusoit Charles Stuart de trahison & de plusieurs autres crimes, de la part de tout le peuple d'Angleterre; & qu'il demandoit en leur nom, que les charges & informations lui fussent lues. Ces charges portoient, que le roi, qui étoit obligé par le serment qu'il avoit fait à son sacre, de gouverner le royaume selon les loix, les avoit violées par un gouvernement tyrannique, en supprimant le parlement, & qu'il avoit malicieusement fait la guerre à ses peuples, au lieu de les protéger & de les maintenir dans leurs libertés, s'étant ainsi rendu l'auteur de tous les meurtres qui s'étoient commis depuis les guerres. Après cette lecture, Couk, au nom du peuple, accusa le roi d'être tyran, traître, meurtrier & ennemi irréconciliable de l'état d'Angleterre, & demanda qu'il fût obligé de répondre à ces accusations. Le roi refusa de répondre devant des juges qui n'avoient aucun pouvoir légitime, & déclara qu'il ne reconnoissoit point l'autorité de cette nouvelle cour : il fit les mêmes protestations dans les autres séances du lundi 22, du mardi 23, & du samedi 27, où les juges s'étant assemblés au nombre de 67, le président Bradshaw, vêtu d'une robe rouge, dit au roi, que la cour avoit résolu de donner sa sentence, & qu'il parlât, s'il avoit quelque chose à dire pour se défendre. Le roi demanda à parler aux seigneurs & aux communes dans la chambre peinte; mais ces gens-là lui refuserent ce délai, & firent prononcer l'arrêt, qui portoit que Charles Stuart, roi d'Angleterre, étoit condamné comme traître, meurtrier, & ennemi public, d'avoir la tête tranchée. Le roi demandant à parler, fut renvoyé par Bradshaw, qui ne voulut point lui donner d'audience : on le renferma dans une des chambres de Withéal, où les soldats qui le gardoient, commettoient mille insolences pour insulter à ce malheureux prince. L'évêque de Londres ayant prêché le dimanche suivant devant sa majesté, les chefs des conjurés lui firent présenter un cahier, qui contenoit plusieurs articles contraires aux loix & à la religion du royaume, & offrirent au roi de lui sauver la vie, s'il les vouloit signer. Sa majesté en ayant lu quelques-uns, leur rendit le papier, & leur dit : *Qu'elle aimoit mieux se sacrifier pour son peuple, que d'exposer la liberté, les biens & la vie de ses sujets, à l'insolence d'une faction armée.* Le lundi on amena au roi le duc Glocester & la jeune princesse Henriette ses enfans, ausquels il fit de très-belles remontrances; & après les avoir embrassés, il leur donna sa bénédiction. La chambre des communes fit ôter dès ce jour toutes les marques de sa royauté, jusqu'aux armes du roi, dont on brisa même la statue, qui étoit dressée dans la bourse de Londres. Le mardi 30 janvier, le roi fut mené sur les dix heures du matin du palais de S. Jacques (où il avoit couché cette nuit-là) au palais de Withéal : on le fit traverser le parc à pied, environné d'un régiment d'infanterie, qui marchoit tambour battant, & enseignes déployées. Le roi entra dans sa chambre ordinaire, qu'on appelle *la chambre du cabinet*, où il continua ses dévotions avec l'évêque de Londres. On dit que suivant les rubriques de l'office divin, l'évangile du jour étoit le 27[e] chapitre de S. Matthieu qui contient l'histoire de la cabale des Juifs & de la passion de J. C. Sa majesté ayant communié de la main de l'évêque, ne voulut point dîner, & n'avoit pris qu'un morceau de pain avec un peu de vin & d'eau, lorsqu'elle fut menée sur l'échafaut dressé proche de la grande sale appellée *la sale aux festins* : cet échafaut étoit couvert, tendu de drap noir tout autour; & la hache qui sert

aux exécutions, étoit sur un billot où il y avoit quatre anneaux de fer, pour y attacher le roi, s'il eût voulu résister. Le menu peuple accourut de toutes parts, pour voir cet horrible spectacle, pendant que les honnêtes gens pleuroient la mort de leur roi en leur particulier. Ce prince passa par une fenêtre de la sale, pour aller sur l'échafaut, accompagné de l'évêque de Londres, du colonel Thomlinson, & de quelques autres officiers; & après avoir hautement soutenu son innocence, & déclaré qu'il mouroit dans la communion de l'église d'Angleterre, il apperçut deux hommes qui avoient été choisis pour exécuter cet attentat; parceque l'exécuteur ordinaire de la haute justice n'y voulut jamais venir, quelques promesses & quelques menaces qu'on lui eût faites. Le roi leur dit, avec une constance admirable, que quand il étendroit ses mains, ils fissent ce qui leur étoit ordonné: à ce signe sa tête fut d'un seul coup séparée de son corps. On couvrit l'un & l'autre d'un drap de velours noir, puis on les porta dans Withéal, & de-là au palais de S. Jacques, où on les mit dans un cercueil de plomb, qui fut exposé quelque temps à la vue du peuple. Le duc de Lennox, prince du sang royal, le marquis de Hartfort, le comte de Southampton, & l'évêque de Londres, conduisirent le cercueil à Windsor, où il fut mis dans la chapelle royale, auprès de Henri VIII, sans autre inscription que ces trois mots, *Charles, roi d'Angleterre*, parceque Cromwel ne souffrit pas qu'on l'inhumât avec les cérémonies ordinaires. Ainsi mourut Charles I, roi de la grande Bretagne, âgé de quarante-huit ans, deux mois & vingt jours, dans le 25[e] de son régne, le mardi 30 janvier 1649, vieux style. Le lendemain de la mort du roi, les communes firent publier une ordonnance, qui portoit défenses, sur peine de trahison, de proclamer roi le prince de Galles, ou quelque autre personne que ce fût; & ordonnerent que la nation seroit dorénavant gouvernée en façon de république, sans roi & sans pairs, par un conseil de quarante personnes choisies. Néanmoins Cromwel s'empara de l'autorite souveraine, sous le nom de protecteur, & fut le maître absolu de cette république. Charles laissa de *Henriette* de France, fille du roi *Henri* IV, dit *le Grand*, morte le 10 septembre 1669, CHARLES II, roi de la grande Bretagne; JACQUES, duc d'Yorck, & roi après la mort de son frere; *Henri*, duc de Glocester, mort en 1660, âgé de vingt ans; *Henriette-Marie*, femme de *Guillaume* de Nassau, prince d'Orange, morte à Londres le 24 décembre 1660, âgée de vingt-neuf ans; & *Henriette-Anne*, premiere femme de *Philippe* de France, duc d'Orléans, morte en sa maison de Saint-Cloud, le 30 juin 1670, âgée de vingt-six ans & quinze jours. * Du Chêne, *histoire d'Angleterre*. Mentet de Salmonet, *histoire des troubles de la grande Bretagne*. *Journal du procès de* Charles Stuart, *imprimé* à Londres en 1650.

CHARLES II, roi de la grande Bretagne, fils du roi CHARLES I, naquit le 29 mai de l'an 1630. Les cruels désordres du royaume l'obligerent d'en sortir avec toute la famille royale; & il étoit à la Haye en Hollande, lorsqu'il apprit la funeste nouvelle de la mort de son pere. Les Ecossois, qui l'avoient déclaré roi, l'obligerent de passer en ce royaume; mais les Anglois rebelles conduits par Cromwel, le poursuivirent avec tant de vigueur, qu'après la perte de la bataille de Worcester, en 1651, il eut assez de peine à se sauver déguisé en bucheron, puis en valet de chambre de la fille du colonel Lane, pour passer en France, & ensuite en Hollande. Il demeura dans cet exil jusqu'après la mort de Cromwel, qui se faisoit appeller *le Protecteur*; car alors le général Monk s'étant rendu maître absolu du parlement, rappella le roi & ses deux freres l'an 1660. Charles fut couronné l'année d'après; & le 31 mai 1662 il épousa à Portsmouth *Catherine*, infante de Portugal, morte à Lisbonne le 31 décembre 1705. Ensuite il eut deux différentes fois la guerre contre les Hollandois, sans avantage, & contre les François qui défirent ses troupes à l'isle de Saint-Christophe; mais ces différends furent terminés par la paix de Breda en 1667. Il s'unit avec la France en 1672, pour faire la guerre aux Provinces-Unies, & deux ans après il fit la paix avec elles. Depuis ce temps-là Charles II ne s'appliqua plus qu'à éteindre les factions qui s'élevoient dans son royaume, & à y faire fleurir la paix, le commerce, les arts & les belles lettres. Il vécut dans une parfaite intelligence avec la France, & mourut le 16 février 1685, sans postérité légitime, dans les sentimens de l'église catholique, à ce que l'on a publié: les protestans n'en conviennent pas. Le duc d'Yorck, son frere, lui succéda sous le nom de JACQUES II. *Voyez* ses ancêtres à ANGLETERRE.

### *Rois de Suede.*

Il y a eu douze rois de Suéde du nom de CHARLES: les six premiers sont si peu considérables dans l'histoire, qu'on n'y marque que leurs noms: c'est pourquoi nous commencerons par Charles VII, qui suit.

CHARLES VII de ce nom, roi de Suéde, vengea la mort d'Eric IX, surnommé *le Saint*, sur Henri Scatelet, roi de Danemarck, & sur son fils Magnus, qu'il tailla en piéces avec toute leur armée. C'est ainsi qu'il monta sur le trône de Suéde, auquel il joignit celui de Gothie qu'il possédoit déja. Ce prince régna huit années en Suéde, & fut tué en 1168 par Canut, fils d'Eric IX. * Olaiis Magnus, *hist. de Suéde*.

CHARLES VIII, sorti des anciens rois de Suéde, étoit fils de CANUT Bonde, sénateur du royaume, & gouverneur de Finlande. Il fut chargé du gouvernement du royaume, après Eric XIII; mais il fut chassé pour faire place à Christophe de Baviere, auquel il succéda l'an 1448. Les peuples, qui avoient éprouvé combien le joug des princes étrangers étoit rude, voulurent éprouver en sa personne, si celui d'un souverain de leur nation seroit plus doux: ils ne se tromperent pas; car Charles est loué par les historiens, non-seulement pour sa justice & sa prudence, mais encore pour la connoissance qu'il avoit de la philosophie & des mathématiques. Cependant son ambition excessive le brouilla avec le clergé & la noblesse, qui appellerent en Suéde Christiern II, roi de Danemarck, en 1457. Charles qui s'étoit retiré en Pologne, fut encore rétabli en 1464, après que son ennemi eut été chassé, & mourut à Stockholm en 1470. * Jean Magnus, *liv.* 25. Crantz. Pufendorf, *hist. de Suéde*, *&c.*

CHARLES IX, duc de Sudermanie, né le 4 octobre 1550, étoit fils de GUSTAVE I, frere de JEAN III, & oncle de SIGISMOND, roi légitime de Suéde. Ce dernier ayant été obligé à prendre la fuite, Charles fut fait gouverneur de l'état, & ensuite reconnu roi en 1604. Il fit la guerre aux Polonois, aux Danois & aux Moscovites. Ce prince affermit en Suéde la religion protestante, & mourut le 29 octobre 1611, laissant plusieurs enfans d'*Anne-Marie*, fille de *Louis*, électeur Palatin, & de *Christine*, fille d'*Adolphe*, duc de Holstein, ses deux femmes.

CHARLES-GUSTAVE X, roi de Suéde, de la maison de Deux-Ponts, né à Upsal en 1622, étoit fils de JEAN-CASIMIR, comte palatin du Rhin, & de *Catherine* de Suéde, fille de *Charles* IX. Il servit en qualité de général-major des troupes de Suéde sous le fameux Léonard Tortenson. Il se trouva à la seconde bataille de Leipsick, & à la grande action de Jenecop en Bohême, où sa valeur servit beaucoup à la défaite des plus grandes forces de l'empereur. Ce prince toujours guidé par Tortenson, battit encore l'armée impériale près de Magdebourg, puis au commencement de 1644 entra dans le Holstein, le Slefwick & le Jutland, afin de prendre des quartiers d'hiver sur les terres du roi de Danemarck, dont les Suédois étoient mécontens, l'accusant de favoriser ouvertement leurs ennemis. Charles succeda l'an 1654 à la reine Christine sa cousine, qui fit en sa faveur une abdication volontaire de ses états. L'an-

née suivante il commença la guerre contre la Pologne, où il défit tout ce qui s'oppofoit à fes deffeins, & prit Warfovie, Cracovie, avec plufieurs autres places, agiffant de concert avec les Polonois rebelles à leur roi Cafimir. Mais ce dernier, foutenu par un brave capitaine, nommé *Carmeski*, défit les Suédois à Jaroflau le 12 mars de l'an 1656, & les chaffa de la Pologne après divers combats. Charles-Guftave affiégea auffi Dantzick, fans la pouvoir prendre. Depuis, il entreprit la guerre contre les Danois, fur lefquels il remporta de grands avantages, & conclut à Roskild un traité, en vertu duquel il garda les provinces de Bleking, de Schonen, & de Halland, qui arrondiffoient la Suéde, & ôtoient aux Danois la commodité de l'attaquer par terre. Il attaqua auffi Copenhague leur ville capitale; & il l'auroit prife, fans la flotte de Hollande, qui vint au fecours du roi *Frédéric* III. Charles-Guftave étoit brave & entreprenant. Il eût vraifemblablement exécuté de grandes chofes, s'il eût vécu plus long-temps; mais il mourut à Cottembourg le 13 février 1660, à l'âge de trente-fept ans, trois mois, de chagrin de n'avoir pu prendre Copenhague. Il avoit de grandes qualités, de la piété & de la confcience. Il employoit tout le jour aux affaires, fans jamais rien donner à la bagatelle, & fe propofoit continuellement de parvenir à la gloire du grand Guftave fon oncle. *Voyez* fes ancêtres & fa poftérité à BAVIERE. * Du Maurier, *mém. de Hamb.*

CHARLES XI, roi de Suéde, né le 25 décembre 1655, fut laiffé par CHARLES-GUSTAVE, fon pere, fous la tutelle de la reine fon époufe, qui gouverna très-fagement les états de fon fils, & les augmenta même par les traités de paix qu'elle conclut avec la Pologne & le Danemarck. Chriftiern V, roi de Danemarck, ayant attaqué la Suéde en 1674, & pris quelques places importantes, le roi fe mit en campagne, & remporta fur lui de grands avantages; car il gagna la bataille de Helmftad le 27 août, & celle de Lunden en Schonen le 14 décembre de l'an 1676. Il défit encore les Danois près de Lanfcron le 14 juillet 1677, & reprit diverfes de fes places. Ces avantages n'empêcherent pas que le roi de Danemarck & l'électeur de Brandebourg ne lui enlevaffent toutes les places qu'il poffédoit en Poméranie, qui lui furent reftituées par le traité de Nimégue en 1679. Depuis, le roi de Danemarck s'étant emparé de la perfonne & des états du duc de Holftein-Gottorp, le roi de Suéde fit marcher fes troupes, & contraignit le roi de Danemarck de remettre ce prince en liberté, & de lui reftituer fon duché. Ce prince, après avoir été reconnu pour médiateur par les puiffances qui traitoient de la paix de Ryfwick, mourut le 15 d'avril 1697, âgé de 42 ans. *Voyez* fes ancêtres & fa poftérité à BAVIERE, branche de KLEBOURG.

CHARLES XII, roi de Suéde, prince dont la valeur a mérité l'admiration de toute l'Europe, naquit le 27 juin 1682. Par le teftament du roi Charles XI, fon pere, mort au mois d'avril 1697, l'adminiftration fouveraine avoit été déférée à la reine douairiere Hedwige-Eléonore de Holftein-Gottorp, qui devoit l'exercer conjointement avec cinq fénateurs du royaume, jufqu'à ce que ce jeune prince, fon petit-fils, eût atteint l'âge de dix-huit ans: il fut néanmoins déclaré majeur à quinze ans & cinq mois, par les états du royaume affemblés à Stockholm le 27 novembre de la même année, & fut couronné le 24 décembre fuivant. A peine fut-il monté fur le trône, qu'il eut la fatisfaction de confommer ce grand ouvrage de la paix de Ryfwick, qui avoit été commencé par fon prédéceffeur; mais l'ambition de quelques princes fes voifins, lui ravit bientôt le repos qu'il avoit fu procurer aux autres. Frédéric-Augufte, roi de Pologne & électeur de Saxe, Frédéric IV, roi de Danemarck, & Pierre Alexiowitz, czar ou grand duc de Mofcovie, comptant trop légérement fur la foibleffe d'un âge, dont ils fuppofoient que Charles devoit fe reffentir, ainfi que les autres hommes, fe liguerent fecrétement contre lui, & projetterent de l'accabler chacun de fon côté. Le premier éclat de cette confpiration tomba fur les états du duc de Holftein, beau-frere du roi de Suéde, contre lefquels le roi de Danemarck exerça quelques actes d'hoftilité: ce fut fous le prétexte de réduire ce duc à rafer fes nouvelles fortifications, qui lui avoient néanmoins été permifes par le traité conclu à Altena en 1689. L'Angleterre, la Hollande, & les princes de la maifon de Lunebourg, puiffances intéreffées, auffi-bien que la Suéde, à la garantie de ce traité, fongerent à prévenir les défordres qui pouvoient naître de fon infraction. On prit d'abord la voie de la négociation: on indiqua une affemblée à Pinneberg, & l'on y tint pendant fix mois des conférences, qui devinrent infructueufes par l'opiniâtreté des miniftres Danois. Leur roi ne cherchoit qu'à gagner du temps, pour fe mettre en état d'agir à force ouverte, dès que fes alliés auroient achevé leurs préparatifs: ces derniers n'épargnoient cependant ni foins, ni proteftations d'amitié, pour diffiper les foupçons & tromper la vigilance du roi de Suéde. Mais ce prince diffimulant de fon côté, & pénétrant néanmoins à travers ces artifices le fecret de leur alliance, prenoit toutes les mefures néceffaires pour faire échouer leurs projets. Il étoit perfuadé qu'il feroit très-difficile de vaincre d'auffi puiffans ennemis, s'ils venoient une fois à fe joindre, & qu'il ne feroit pas moins dangereux de leur laiffer allumer le feu de la guerre jufque dans le fein de la Suéde. Ainfi il prit le parti d'en fortir, pour tomber d'abord fur celui qui fe déclareroit le premier, & de marcher enfuite contre celui qui le prefferoit de plus près. Ce fut après avoir choifi le comte Piper pour le feconder dans l'adminiftration des affaires pendant le cours de fes expéditions, & après avoir établi un confeil appellé *de défenfe*, qui devoit réfider à Stockholm, & pourvoir au gouvernement & à la fureté du royaume. Dès que ces ordres eurent été donnés, il fit paffer cinq mille hommes en Poméranie, où ils débarquerent heureufement, malgré l'oppofition d'une flotte de douze vaiffeaux danois. Ces troupes étoient deftinées à la défenfe du Holftein, où le roi de Danemarck s'étoit jetté fur la fin de l'an 1699, dès qu'il eut appris l'irruption du roi de Pologne dans la Livonie. Elles fe joignirent au commencement de l'année 1700 aux autres troupes de Brême & de Poméranie, que le général Gyllenftiern commandoit au nombre de dix mille hommes, tandis qu'un corps de douze mille hommes défiloit par la Scanie. Les autres puiffances qui étoient intervenues au traité d'Altena, ne demeurerent pas dans l'inaction: car après avoir encore fait une tentative inutile, pour porter le roi de Danemarck à quelque accommodement, les troupes de Lunebourg groffirent l'armée fuédoife, qui paffa l'Elbe pour s'oppofer aux progrès des Danois dans le Holftein. Les Anglois & les Hollandois armerent de leur côté cinquante vaiffeaux de guerre, qui entrerent dans le Sund, & qui firent leur jonction au mois de juillet, avec la flotte fuédoife, commandée par le roi lui-même, & compofée de trente-neuf vaiffeaux de ligne, & de vingt galiotes, frégates ou brulots. Le parti que prit la flotte danoife, ce fut de fe retirer & de fe renfermer dans le port de Copenhague. Il fallut donc fe réduire à la refferrer & à lui faire effuyer le feu de quelques bombes, auffi-bien qu'à la ville, fous laquelle elle s'étoit réfugiée. Expédition trop peu confidérable pour occuper & flater un courage tel que celui du roi de Suéde.

Plein d'un projet beaucoup plus effentiel, mais infiniment plus difficile, il réfolut de porter la guerre dans le cœur même du Danemarck, pour en affiéger la capitale par terre, tandis que les flottes la bloqueroient par mer, & fit une defcente à Humblebeck, vis-à-vis de Landfcroon. La côte étoit défendue par un gros de cavalerie danoife, & par un corps de milices, retranchées derriere des lignes. Charles n'avoit alors que cinq mille hommes avec lui; cependant à peine fut-il à cinquante ou foixante braffes du rivage, qu'il ordonna le débarquement, & fe jetta lui-même à l'eau, fuivi de fes

ſes troupes, pour aller aux ennemis. Une ardeur ſi vive les déconcerta ; ils furent mis en fuite après quelque réſiſtance, & céderent au vainqueur le poſte de Humblebeck, muni de quelques piéces de canon. Après s'y être établi, il renvoya les bâtimens de charge à Landſcroon, pour en amener le reſte de ſon armée, avec la groſſe artillerie, & s'étendit enſuite dans le Zéland. Cependant le roi de Danemarck, alarmé de ces progrès, dont la ſuite alloit devenir terrible pour lui, crut devoir accepter une paix ſi long-temps éludée, & la conclut enfin avec le Holſtein à Travendahl le 18 août 1700, aux conditions qui lui furent preſcrites par les ſouverains, garans du traité d'Altena.

Le roi de Suéde, débaraſſé de cette expédition, fit repaſſer ſon armée dans la Scanie, & réſolut de la mener au printemps contre le roi de Pologne, qui avoit bloqué Riga. Déja ſes ordres étoient diſtribués pour faire entrer ſes troupes en quartiers d'hiver, lorſqu'il fut informé que Nerva, où commandoit le comte de Horn, venoit d'être aſſiégée par une armée de cent mille Moſcovites. Cette nouvelle imprévue lui fit changer de deſſein, & l'obligea de tourner tout-à-coup du côté du czar, malgré la rigueur de la ſaiſon, qui rendoit la mer Baltique preſque impraticable. Il s'embarqua lui-même à Carlshom, au commencement du mois d'octobre, & aborda heureuſement à Pernau en Livonie, avec une partie de ſes troupes, tandis que l'autre prenoit terre à Revel. Dès qu'elles furent raſſemblées au nombre de huit mille hommes, à Weſedberg dans l'Eſtonie, il tira droit à Nerva, chaſſa ſur ſa route le général Moſcovite Czéremerof, & le pouſſa juſqu'au défilé de Pyhajaggi. Ce poſte inacceſſible, qui étoit défendu par huit mille chevaux, fut forcé ſans perte, contre l'eſpérance de la plupart des officiers Suédois, & leur ouvrit le chemin juſqu'au camp des ennemis devant Nerva, où on arriva le 30 novembre à dix heures du matin. L'armée des Moſcovites étoit de quatre-vingt mille hommes ; ils étoient couverts de doubles retranchemens, fortifiés par des chevaux de friſe, & par des paliſſades enchaînées ; ils occupoient toutes les hauteurs, dont la plaine étoit commandée : cependant, ni leur nombre, ni ces difficultés ne purent arrêter un moment le roi de Suéde. Ce prince en arrivant rangea ſes troupes en bataille, ſous le feu même du canon des Moſcovites ; & après avoir fait agir le ſien pendant quelque temps, commença, ſur les deux heures après midi, l'action peut-être la plus éclatante dont l'hiſtoire ait conſervé la mémoire. Le foſſé fut comblé, & les retranchemens ouverts en moins d'un quart-d'heure ; trente mille des ennemis furent tués ſur la place, ou pouſſés dans la riviere de Nerva, dans laquelle ils ſe noyerent. Vingt mille demanderent quartier, & furent renvoyés, la plupart ſans armes ; le reſte fut ou pris ou diſperſé. Cette victoire qui ne couta au vainqueur qu'environ quinze cens hommes, tant tués que bleſſés, fit tomber ſous ſa puiſſance le duc de Croi, généraliſſime, le prince de Georgie, avec ſept autres généraux, & lui livra cent quarante-cinq piéces de canon, vingt-huit mortiers, cent cinquante-un drapeaux, vingt étendards, avec tous les bagages, & la caiſſe de l'armée ennemie.

Le czar qui s'étoit retiré de ſon camp la veille de la bataille, eut encore le chagrin d'apprendre que le major général Spens lui avoit défait un corps de ſix mille hommes, dont mille étoient reſtés ſur la place, & qu'un autre détachement de ſes troupes, compoſé de huit mille hommes, avoit été battu par le comte de Stenbock.

Après cette grande victoire, qui força les Moſcovites d'évacuer les provinces qu'ils avoient inondées, le roi de Suéde paſſa l'hiver à Laïs, où on lui avoit aſſemblé des magaſins : il les avoit ordonnés, avant même que de marcher à Nerva, & en avoit écrit en ces termes : *Je m'en vais battre les Moſcovites ; préparez un magaſin à Laïs : quand j'aurai ſecouru Nerva, je paſſerai par cette ville, pour aller battre enſuite les Saxons.* L'événement juſtifia pleinement cette prédiction : car après avoir reçu un renfort de quinze mille hommes arrivés de Suéde, il chargea le général Schlippenbach de veiller à la défenſe de la Livonie ; & au printemps de l'année 1701, il ſe mit en marche du côté de Riga, où il trouva les Saxons retranchés ſur un des bords de la Duna. Ils étoient commandés par le maréchal de Steinau, par le prince Ferdinand de Curlande, & le lieutenant général Paykel, & avoient même fortifié quelques iſles pour défendre le paſſage de cette riviere. Ces obſtacles & leur réſiſtance n'empêcherent pas l'armée ſuédoiſe de la paſſer dans des bateaux, à la faveur de certains radeaux de nouvelle invention, ſur leſquels on avoit dreſſé des batteries, & de quelques chaloupes de fumier embraſé, dont la fumée déroboit aux ennemis la vue des troupes ſuédoiſes. Le roi combattit lui-même avec les premiers qui avoient pris terre ; & ayant donné aux autres le temps de débarquer, les mit en ordre de bataille, à la vue des Saxons, qui occupoient près d'une lieue de terrein fortifié, & défendu par de bonnes batteries. Il fallut forcer, avant que de les vaincre, cinq redoutes, deux grands épaulemens, & huit retranchemens différens, derriere leſquels ils ſe ralliotent à meſure qu'ils étoient pouſſés. Enfin tous ces ouvrages furent emportés, & les ennemis furent chaſſés de leurs poſtes, & pourſuivis près d'une lieue, avec perte de deux mille hommes tués, de quinze cens priſonniers, de trente-ſix canons, de cinq drapeaux, de deux étendards, & de la plus grande partie de leur bagage.

Cette action déconcerta tous les projets du roi de Pologne, qui dès le commencement de l'année précédente ayant attaqué la Livonie, ſans avoir fait précéder aucune déclaration de guerre, s'y étoit emparé du fort de Kobron, & enſuite de celui de Dunemunde, lequel avoit été contraint de ſe rendre, faute de vivres & de munitions. Sur la nouvelle de cette irruption, le général Welling avoit eu ordre de marcher avec huit mille hommes de troupes finlandoiſes, pour en prévenir les ſuites, & avoit d'abord repouſſé les Saxons juſque dans la Curlande. Mais lorſqu'au mois d'août ſuivant le roi de Pologne parut à la tête d'une groſſe armée, ce général trop foible alors pour riſquer aucune action, s'étoit retiré ſous Pernau avec ſa cavalerie, & avoit poſté ſon infanterie ſous Riga, dont les ennemis formerent inutilement le blocus : ſa retraite leur avoit donné lieu de s'étendre dans le pays, & de ſe rendre maîtres des fortereſſes de Kokenheuſen, de Sehlsbourg, & de Creunzbourg. Telle étoit en Livonie la ſituation des affaires, que l'arrivée du roi de Suéde fit bientôt changer de face. Le lendemain de la bataille gagnée au paſſage de la Duna, le major général Mornet fut détaché, avec ordre de s'emparer de Mittau, capitale de Curlande, où étoit le plus gros magaſin des Saxons, ce qu'il exécuta ſans aucune perte. Un autre magaſin qui étoit à Sloke, où ils avoient renfermé une grande quantité de farine & d'avoine, outre quarante-huit piéces de canon de fer, & quatre cens grenades, fut auſſi emporté par le colonel Klingſporte, non ſans beaucoup de réſiſtance de la part des ennemis. Le roi de Suéde lui-même s'avança juſqu'à Kokenheuſen, que les Saxons abandonnerent, après avoir fait ſauter le fort, & avoir rompu le pont : il ſe rendit maître ſur ſa route de pluſieurs autres forts & magaſins, & enſuite de la ville & du château de Bautſch. De-là il marcha à Birſen, d'où vingt mille Moſcovites s'enfuirent en déſordre juſque dans leur pays, laiſſant dans cette place ſix piéces de canon & trente-deux pontons, qui appartenoient aux Saxons. Ainſi le duché de Curlande devint la proie du vainqueur ; & toutes les places uſurpées par les ennemis, rentrerent ſous la domination du roi de Suéde, hors le fort de Dunemunde, qui tint juſqu'à la fin de l'année, & qui fut pris alors avec 74 piéces de canon, & 12 mortiers, que le roi de Pologne y avoit fait amener de ſon arſenal de Dreſde. Ce prince effrayé de la rapidité de ces conquêtes, & voulant évi-

ter le combat que son ennemi venoit lui présenter, abandonna ses postes, & se retira précipitamment en Pologne, avec ce qui lui restoit de troupes.

Le roi de Suéde qui n'attendoit pour l'y suivre, que le retour de la belle saison, se confirma dans cette résolution, par l'occasion que lui en donnerent pour lors les princes de la maison de Sapieha, lesquels implorerent sa protection contre les violences du roi de Pologne, & contre les courses du sieur Oginski. En vain les députés des états de Lithuanie vinrent à Bautsch le conjurer de ne point entrer en Pologne; il avoit résolu de faire déclarer la république, de la forcer même à détrôner son ennemi, & s'en étoit expliqué par une lettre écrite dès le neuviéme août au cardinal Radzieuski, primat de Pologne. Dans le temps qu'il s'appliquoit aux préparatifs nécessaires à faire réussir cette grande entreprise, huit mille hommes de ses troupes, commandés par le colonel Schlippenbach, défirent vingt mille Moscovites à Sagnitz, leur tuerent deux mille hommes, & s'emparerent de leur canon & de leur bagage. Un autre corps de trois mille Suédois, attaqués près de Bautsch par dix mille Moscovites, fut secouru par dix-huit cens hommes, passa au fil de l'épée trois mille de leurs ennemis, & leur enleva huit piéces de canon. Ces deux avantagesremportés en un même jour, vengerent avec usure la disgrace de cinq cens Suédois, que le czar avoit accablés à Rapin avec douze mille hommes, dont deux mille périrent par la main des vaincus.

Cependant le roi Auguste qui jugeoit combien l'entrée du roi de Suéde en Pologne lui seroit préjudiciable, n'omettoit rien de tout ce qui pouroit la détourner. La république qu'il avoit tenté vainement d'embarquer dans sa querelle, redoutoit les armes d'un conquérant, tel que le roi de Suéde, & paroissoit disposée à lui envoyer des ambassadeurs. Ce fut pour prévenir ce coup mortel, qu'il essaya de faire des propositions à son ennemi, d'abord par l'entremise de la belle comtesse de Konisgmarck, & quelque temps après par celle du sieur Witzdumb son chambellan; mais le roi de Suéde incapable de se laisser surprendre par ces artifices, ne voulut voir ni l'un ni l'autre, & refusa entiérement d'écouter les offres d'un prince avec lequel il croyoit ne pouvoir traiter surement. Au contraire, il poussa ses projets avec plus d'ardeur: car après avoir fait quelques détachemens en Lithuanie, pour appuyer le prince Sapieha grand maréchal, il passa dans la Samogitie, au mois de janvier 1702, dissipa les troupes du prince Wienowiski, qui lui avoient enlevé un parti, & fit tant de diligence, qu'il rencontra à seize lieues de Warsovie les ambassadeurs que le roi Auguste lui avoit fait dépêcher par la république, pour essayer de le retenir en Curlande.

Cette marche imprévue fit rompre la diéte qui se tenoit à Warsovie, où le roi de Suéde arriva le 22 mai, & où il s'aboucha avec le cardinal primat. Le roi Auguste s'étoit déja retiré du côté de Cracovie. Le cardinal lui écrivit le 14, pour le dissuader d'en venir à une bataille, laquelle alloit décider de sa fortune; mais ce prince qui savoit qu'outre les dix mille hommes sur lesquels le roi de Suéde pouvoit compter, après avoir été joint par le général major Mornet, il en attendoit douze mille de Pomeranie, & huit mille autres de Lithuanie, résolut de le combattre avant qu'il eut reçu ses renforts. Il s'avança dans cette vue jusqu'à Clissow, où l'armée suédoise le trouva posté très-avantageusement le 29 juillet, à la tête de trente-trois mille Saxons ou Polonois. Malgré l'inégalité du nombre, & la fatigue de ses troupes, le roi de Suéde attaqua l'ennemi, dont l'aîle droite ayant été prise en flanc, à côté d'un marais qui couvroit le front de leur armée, fut renversée en très-peu de temps, & poussée bien loin au-delà de leur camp. Dans ce premier mouvement, le duc de Holstein fut tué d'un coup de canon chargé à cartouche, qu'il reçut dans les reins. L'aîle gauche des Saxons, qui n'avoit point encore combattu, combla le marais avec des fascines, & tomba sur la droite des Suédois. Cette aîle, beaucoup moins nombreuse que celle des ennemis, soutint néanmoins le choc à la faveur du terrein fort étroit qu'elle occupoit, & chargea ensuite les Saxons avec tant de vigueur, qu'elle les chassa au-delà du marais. Ce fut en vain qu'ils se rallierent, & tinrent encore ferme derriere leurs chevaux de frise; ils furent enfoncés de toutes parts, après un combat fort opiniâtre. Les Suédois resterent maîtres du champ de bataille, qui fut couvert des corps de quatre mille Saxons. Ils en firent deux mille prisonniers, sans compter le nombre des Polonois tués ou pris, & s'emparerent de tous les bagages & de tout le canon, qui montoit à quarante-quatre piéces. Deux cens femmes ou maîtresses des Saxons, perdirent aussi la liberté, qui leur fut rendue; & elles furent renvoyées avec escorte à Cracovie, où les ennemis se rassembloient, & où le roi de Suéde les poursuivit.

Mais le roi de Pologne, n'osant l'y attendre, se retira du côté de Léopold, & abandonna Cracovie, dont les portes furent forcées par les Suédois, & dont le château fut emporté d'assaut, quoique défendu par douze mille hommes, qui furent faits prisonniers avec leur commandant. Le roi de Suéde, dont l'armée fut renforcée quelques semaines après la bataille, par les douze mille hommes arrivés de Poméranie, se préparoit à pousser les Saxons, de quelque côté qu'ils tournassent, lorsqu'il tomba de cheval, & se cassa le genou. Cet accident l'obligea d'interrompre le cours de ses victoires, & donna le temps de respirer au roi Auguste, qui profita de cet intervalle pour tenir une diéte à Sandomir. Dans cette assemblée, gagnée par les Saxons, & prévenue d'une haine aveugle contre le roi de Suéde, on déclara ce prince ennemi de la république, & on résolut de le poursuivre comme tel: résultat qui fut confirmé quelque temps après à Mariembourg.

Pendant que le roi de Pologne convoquoit diétes sur diétes, pour engager la république dans une guerre ouverte, le cardinal primat, & presque tous les palatins de la grande Pologne, songeant à prévenir les maux dont cette rupture menaçoit l'état, s'apprêtoient de leur côté à tenir une assemblée à Warsovie. D'ailleurs les armées que l'hiver avoit tenues dans l'inaction, commençoient à se mettre en mouvement. Celle de Suéde suivit quelque temps le cours de la Vistule, pendant qu'un détachement de quatre mille hommes, commandés par le comte de Steembock, s'occupoit à réduire plusieurs palatins du parti contraire. Le roi lui-même, quoiqu'encore incommodé de son genou, fit une longue marche à la tête de ses troupes, & arriva à Lublin au mois de février 1703. De-là il détacha la moitié de son armée, sous le lieutenant général Renschild, qui eut ordre de s'avancer vers Warsovie, où le cardinal primat, & les sénateurs confédérés annulerent tout ce qui avoit été arrêté dans les assemblées de Sandomir & de Mariembourg. Le reste de l'armée suédoise suivit au mois d'avril, & arriva vis-à-vis de Warsovie, où le roi la fit camper à Prag, & de l'autre côté de la Vistule. Il y reçut des députés de la diéte, à laquelle le roi de Pologne en avoit opposé une autre convoquée à Lublin; & après avoir conféré avec le cardinal primat, sur les moyens de lier étroitement la république avec la Suéde, il publia ses intentions sur cette alliance, dans une déclaration datée du 26 avril.

Peu après, ennuyé des opérations lentes & incertaines de l'assemblée de Warsovie, qui avoit peine à digérer le détrônement du roi Auguste, il tira son armée de ses quartiers; puis feignant de lui en vouloir faire prendre d'autres au-delà de la Vistule, il fit jetter un pont sur ce fleuve, pour donner le change aux ennemis, & tourna tout à coup vers le Bug. Un corps de cavalerie saxone, commandé par le maréchal Steinau, n'osa lui en disputer le passage, & se sauva à Pultausck. Le roi fit prendre de l'infanterie en croupe à sa cavale-

rie, traversa une petite riviere à la nage, pour gagner quelques lieues de chemin, & força tellement sa marche, qu'il atteignit les fuyards à la vue de cette ville, qui est située dans une isle, formée par deux bras de la riviere de Nareu. Les Saxons s'y réfugierent, après avoir rompu le pont qui étoit entre le roi de Suéde & eux. Ce prince craignant que cette cavalerie ne lui échapât à la faveur du pont, qui étoit sur l'autre bras de Nareu, prit le parti de le traverser une lieue plus bas; mais le détour qu'il lui fallut prendre, & les défilés par lesquels il fut obligé de passer, l'arrêterent si longtemps, qu'en arrivant à Pultausck, il n'y trouva plus que sept cens hommes, dont deux cens furent tués, & cinq cens furent faits prisonniers. Tout le bagage des ennemis fut pillé, & le lieutenant général Beist fut pris par le roi même, dans le temps qu'il se sauvoit sur un moulin flotant, dont il avoit rompu le cable. Le dessein de ruiner une partie de l'infanterie saxone, & la nécessité de s'assurer une libre communication avec la ville de Dantzick par la Vistule, déterminerent le roi de Suéde à faire le siége de Thorn, place forte, & de laquelle le roi de Pologne s'étoit emparé par surprise. Ainsi, après avoir fait prendre au général Renschild le chemin de la grande Pologne, pour y soumettre avec un gros corps de troupes, les palatinats ennemis, il mena le reste de son armée devant Thorn, & se contenta de tenir cette place étroitement bloquée, en attendant la grosse artillerie, qui lui devoit être envoyée de Suéde.

Quelque temps après, le cardinal primat fit paroître sa réponse à la derniere déclaration publiée par le roi de Suéde. Dans cet écrit, daté du 15 mai, il justifioit la conduite & les bonnes intentions de la diéte de Warsovie, & témoignoit beaucoup de respect pour le roi de Suéde, qu'il invitoit avec ardeur à la paix; offrant la garantie de la république pour le rétablissement des affaires, sur le pied du traité d'Oliva, &. protestant qu'elle ne pouvoit le porter à détrôner un roi qu'elle s'étoit choisi. Peu content de ce résultat, le roi de Suéde chargea le comte Piper d'exiger de la diéte une explication plus positive, & de lui faire connoître combien elle s'écartoit de ses véritables intérêts: commission dont ce ministre s'aquitta avec une habileté qui ne manqua pas de produire son effet. Tandis que les confédérés de Warsovie s'efforçoient de témoigner la violente inclination que la république avoit pour la paix, l'armée de la couronne, animée d'un autre esprit, s'avançoit dans la grande Pologne, où néanmoins elle ne fit pas de grands progrès, non plus qu'un corps de huit mille hommes, qui tenoit pour le roi Auguste dans la Lithuanie. Ce prince n'ayant pu porter ces deux armées, qui étoient aigries par quelques mécontentemens, à marcher au secours de Thorn, fit offrir au roi de Suéde de lui céder cette importante place, à condition qu'il lui feroit permis d'en retirer la garnison saxone; mais le roi de Suéde lui ayant répondu qu'il n'attaquoit Thorn, que pour se rendre maître des troupes qui la défendoient, pressa si vivement cette place, lorsqu'il eut reçu sa grosse artillerie avec quatre mille hommes de recrue, qu'il força la garnison de se rendre à discrétion, quoique composée de six mille hommes de pied, & de deux cens dragons.

Le fruit de cette conquête fut la liberté qu'eut le roi de mettre ses troupes en quartiers d'hiver dans la Prusse royale & dans l'Ermelande. Quelques troupes de Brandebourg parurent d'abord s'y opposer: cependant la ville d'Elbing fut contrainte d'ouvrir ses portes, & de se soumettre aux contributions, aussi-bien que tout le pays d'alentour, & la ville de Dantzick même. Les Polonois ne savoient que juger de la facilité, avec laquelle l'électeur de Brandebourg souffroit que les Suédois portassent leurs armes jusque sur ses frontieres. Leur étonnement fut extrême, lorsqu'ils apprirent que ce prince, en conséquence du traité d'Oliva, venoit d'en conclure un autre avec le roi de Suéde, par lequel il s'engageoit de se déclarer contre la république de Pologne, si elle prenoit parti pour son roi, dans la guerre qu'il avoit allumée contre les Suédois.

Ainsi finit la campagne de 1703, que le roi de Pologne passa toute entiere à faire tenir des diétes contre son ennemi. Celle de Lublin, qui avoit été convoquée dès le temps de l'assemblée de Mariembourg, & qui fut tenue le dix-neuviéme juin, fit d'abord concevoir à ce prince quelque espérance de rétablir ses affaires extrêmement délabrées. La plupart des palatinats crioient au sujet des contributions exigées par les Suédois; la diéte étoit presque toute composée de nonces dépendans de leur roi, & avoit pour maréchal le prince Wisnowiski, général de l'armée de Lithuanie. Le cardinal primat, dont la présence eut pu traverser les mesures prises par l'assemblée, sembloit être hors d'état de s'y trouver: cependant cette éminence, par un trait de hardiesse & de politique parfaitement bien concertées, se rendit à Lublin lorsqu'on l'y attendoit le moins. Elle se fit donner audience du roi, presque malgré ce prince, & prêta le serment ordinaire, pour être en droit d'entrer dans la diéte, où elle parla avec tant de force & de vivacité, que les nonces, ébranlés par ses raisons, combattirent, ou du moins restreignirent les résolutions qu'on avoit résolu de leur faire embrasser. On adoucit extrêmement le projet de condamnation formé contre la maison de Sapieha; on ne voulut point souffrir que les troupes saxones fussent incorporées dans celles de la république, & on refusa de consentir aux alliances étrangeres que le roi proposoit de faire contre la Suéde. Ces oppositions n'empêcherent pas ce prince d'agir, autant qu'il le put, sur le plan qu'il avoit dressé; car au mois de décembre suivant, dans l'assemblée de Jawarow, il fit nommer le palatin de Culm, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour traiter d'une union plus étroite avec les Moscovites, non sans être désavoué par une partie de ses créatures mêmes, qui protesterent hautement contre cette démarche.

Au reste, une semblable proposition ne pouvoit manquer d'être reçue favorablement du czar, qui ne cherchoit qu'à entretenir le fort de la guerre en Pologne, pour y arrêter le roi de Suéde, dont l'absence lui permettroit de s'agrandir impunément en Livonie; mais les avantages qu'il y remportoit depuis deux années, étoient bien peu considérables, par rapport aux armées nombreuses qu'il y employa, & au peu de troupes suédoises qui veilloient à la défense de cette province.

Pendant la campagne de 1702, il fondit avec une armée de quarante mille hommes, sur un corps de trois mille Suédois commandés par le maréchal Schlippenbach, lequel accablé par le nombre, fut obligé de faire retraite, avec perte de mille des siens, & d'environ trois mille des ennemis. Ensuite de quoi le czar étant entré en Livonie, y fit du dégât, enleva quelques habitans, & passa dans la Nylande, où il prit les forts de Noteborug, & de Niskantz, tandis que les Suédois lui faisoient souffrir tous les jours de nouvelles pertes, sur le lac de Peypuz, & dans la Curlande. L'année suivante fut encore moins glorieuse pour le czar; car il eut au printemps deux mille hommes de taillés en piéces par le colonel Lewenhaupt, près de Birsen en Curlande. Pour lui, n'ayant paru dans la Livonie qu'en automne, à la tête de soixante mille hommes, il borna toutes ses conquêtes à faire quitter la campagne au maréchal Schlippenbach, & à bruler tout ce qu'il trouva sur sa route en se retirant.

Le roi de Suéde, peu touché de ces vains exploits, dont il étoit sûr de se dédommager amplement en temps & lieu, s'attachoit sans relâche à son projet le plus essentiel, qui étoit de faire détrôner son principal ennemi: plus les obstacles qu'on y opposoit paroissoient invincibles, plus il étoit glorieux de les surmonter. Il en vint enfin à bout dans la nouvelle diéte que les confédérés de la grande Pologne commencerent de tenir à Warsovie, le 30 janvier 1704. Peu après que les commissaires Suédois y furent arrivés, le roi de Suéde, par-

faitement instruit des dispositions de l'assemblée, lui écrivit une lettre, par laquelle il lui conseilloit de nommer pour roi, le prince Jacques Sobieski : promettant d'employer toutes ses forces, pour maintenir ce prince sur le trône. Cette proposition ne laissa pas d'exciter quelque contestation entre les nonces ; mais l'autorité du cardinal primat, l'espoir de rendre le calme à la Pologne, & la crainte de déplaire au roi de Suéde, prévalurent sur la répugnance particuliere de quelques membres, sur les remontrances faites au nom du pape, & sur la lettre menaçante écrite par le czar ; de sorte qu'on convint de faire une députation à sa majesté Suédoise, pour la prier d'envoyer des ambassadeurs qui assistassent à l'élection du roi qu'on devoit choisir. Enfin l'assemblée, dans une séance tenue le 14 février, déclara que le trône étoit vacant, & qu'elle reprenoit l'exercice de la souveraineté ; attendu que le roi Auguste ayant violé les loix & les priviléges de la nation, l'avoit déchargée, suivant les *Pacta conventa*, de l'obéissance qu'elle lui avoit jurée. On confirma cette résolution par un serment solemnel ; on ordonna que les revenus de la couronne seroient saisis & administrés par les confédérés ; on déclara les troupes saxones ennemies de la république, & on s'ajourna pour procéder à une nouvelle élection.

Un tel coup de foudre étonna le roi Auguste, & ne fut pas capable de l'accabler. Il publia d'abord un manifeste, par lequel, après avoir tâché d'imputer au cardinal primat les violences dont on l'accusoit, il imploroit en termes pressans le secours de l'empereur & de l'empire. Il fit casser par une assemblée de ses adhérans, tout ce qui avoit été arrêté contre lui dans la diéte des confédérés. Enfin il songea à se procurer un secours considérable de Cosaques & de Moscovites, & il donna ses soins à faire ruiner les terres de ses ennemis, & à se fortifier aux environs de Cracovie. Ces dernieres mesures furent absolument rompues par l'activité du général Renschild, que le roi de Suéde envoya contre lui avec un gros détachement. La marche des troupes suédoises fut si prompte & si secréte, qu'il s'en fallut très-peu que le roi Auguste ne fût surpris dans Cracovie. Il n'eut que le temps d'ordonner à son armée de le suivre en toute diligence à Bochnie, où il se retiroit ; mais le général Renschild le poussa si vivement, qu'il le contraignit de fuir à Tarnaw, puis à Boranow, près duquel lieu il fut atteint par les Suédois. Ils lui défirent son arriere-garde, dont une partie demeura prisonniere, lui prirent trois piéces de canon, avec quelque bagage, & le réduisirent à mettre la Vistule entre eux & lui, pour sa propre sûreté, & à rompre un pont qu'il faisoit construire sur ce fleuve, dans le dessein de se conserver la communication de Sandomir.

La nouvelle se répandit alors, que le roi Auguste avoit fait enlever le prince Jacques Sobieski, & le prince Constantin Sobieski son frere, près de Breslaw en Silésie le 28 février, & qu'il les avoit fait conduire en Saxe, où ils étoient retenus prisonniers. On n'eut plus lieu d'en douter lorsqu'on reçut une lettre du prince Jacques, par laquelle il s'adressoit à la république, pour avoir raison d'un attentat qui violoit le droit, & renversoit les priviléges de la nation polonoise. Elle fut lue le 3 mars dans l'assemblée des confédérés, & excita tant de ressentiment & d'indignation, qu'on résolut de ne plus garder aucunes mesures. Ce fut vers ce temps-là, que la ville de Dantzick fut contrainte d'entrer dans la confédération, qui avoit été embrassée par le prince Lubomirski, grand général de la couronne ; mais les contributions que les Suédois imposoient sur toute la Pologne, pour fournir aux frais de la guerre, aliénoient extrêmement les esprits. Ces mécontentemens semblerent s'adoucir peu de temps après, lorsque le palatin de Posnanie apporta de la part du roi de Suéde quelques articles, par lesquels sa majesté Suédoise promettoit de ne point souffrir qu'il fût fait aucun démembrement des provinces de la république, de retirer ses troupes, & de prêter cinq cens mille écus pour l'entretien de l'armée de la couronne, dès qu'on auroit élu & couronné le nouveau roi ; de remettre aux confédérés toutes les conquêtes qui se feroient, en cas que la république fût obligée de joindre ses armes aux siennes, & de relâcher alors tous les prisonniers Polonois, qui seroient en son pouvoir. On discuta pendant quatre jours les conditions proposées ; on résolut unanimement de traiter avec la Suéde, & on prépara la publication de l'interrégne ; puis, lorsque le comte Arfwed Horn, le sieur de Wachslager, & le sieur de Palmberg, ambassadeurs de Suéde, furent entrés le sixiéme mai dans la diéte, on indiqua l'élection pour le 19 juin suivant. La présence du roi de Suéde qui s'étoit rendu à Warsovie, pour veiller de plus près à cette grande affaire, fut l'unique ressort qui en avança le succès. Sans l'autorité de ce prince, sans les mouvemens que se donnerent ses ministres, il est sûr qu'elle auroit échouée.

Rien de plus tumultueux que la conduite de la diéte au sujet de l'élection : tous les membres sembloient être divisés d'inclination & d'intérêts ; les uns vouloient qu'avant toutes choses, les troupes suédoises sortissent de dessus les terres de la république ; les autres demandoient pour roi, le prince Jacques Sobieski, à qui sa détention ne permettoit pas de remédier aux malheurs pressans dont l'état étoit accablé ; la plupart offroient la couronne au prince Alexandre Sobieski, qui la refusa, de peur, disoit-il, d'attirer de nouveaux malheurs sur la tête de ses freres ; les autres enfin, tels que le cardinal primat, & le grand général, sembloient se repentir de s'être engagés trop avant, & n'osoient interposer leur autorité, pour appaiser les troubles de l'assemblée, dans la crainte de porter seuls toute la haine d'un si grand changement. Ces troubles rendirent inutiles la session du 19 juin, & la firent renvoyer au 26 du même mois, sans que l'on pût encore rien conclure. Enfin le 12 juillet, Stanislas Leczinski, palatin de Posnanie, fut élu roi sur les neuf heures du soir, par une partie des nonces, en l'absence du cardinal primat & du grand général, & malgré les protestations de la noblesse de Podlachie. Le mérite du nouveau roi, sa naissance illustre, son affabilité, & son génie propre à soutenir le poids des affaires, firent gouter son élection, non-seulement à ceux qui n'y avoient point eu de part, mais à ceux-mêmes qui s'y étoient opposés. Sa premiere démarche fut d'écrire au roi de Suéde, pour lui faire part de son élection, sur laquelle il fut félicité par ce prince. Ensuite les deux rois agissant de concert pour faire cesser les plaintes de toute la nation, nommerent des commissaires, ausquels ils donnerent pouvoir de conclure un traité, qui pût servir de fondement à l'union sincere des deux nations, & au maintien de la liberté polonoise. Mais si leurs soins furent agréables aux confédérés de la grande Pologne, ils firent peu d'impression sur les partisans du roi Auguste. Dans une diéte commencée à Sandomir, même avant la nouvelle élection, ils traiterent de rebelles & d'ennemis de la république, tous les membres qui composoient celle de Warsovie ; & déclarerent nulles & abusives toutes les résolutions qu'ils avoient prises, ou pouroient prendre à l'avenir : ce qu'il y eut de fâcheux pour le prince, auquel ils étoient attachés, c'est qu'ils pousserent la défiance à son égard jusqu'à lui faire faire un nouveau serment, par lequel il s'engageoit de ne rien entreprendre sur les droits & priviléges de la nation, & d'observer inviolablement les *Pacta conventa*.

Pendant que les deux partis se combattoient de vive voix dans les diétes, leurs troupes répandues dans la grande Pologne, signaloient leur haine réciproque par des courses, & des enlevemens de quartiers. Le roi de Suéde méditant une expédition plus décisive, se contenta de laisser un détachement dans la grande Pologne, sous les ordres du général Meyerfeld, & partit subitement de Neustad avec le reste de son armée, dans l'espérance de surprendre le roi Auguste à Jaroslaw ;

mais ce prince, informé du dessein de son ennemi, étoit déja sorti de Sandomir, où il étoit alors, & s'étoit rendu en toute diligence à Tornogrode. Son dessein étoit de rentrer par une autre route dans la grande Pologne, tandis que le général Brandt amuseroit les Suédois au passage de la riviere de Sann. Mouvemens qui lui réussirent avec d'autant plus de facilité, que le roi de Suéde ne se mit pas en peine de le poursuivre, & crut ne devoir pas interrompre le projet qu'il avoit formé de lui enlever Lemberg ou Léopold, capitale du palatinat de Russie. Cette place, l'une des plus importantes & des mieux fortifiées de toute la Pologne, avoit été assiégée plusieurs fois, & n'avoit point été prise jusqu'alors. Elle fut investie le cinquiéme septembre, & fut emportée d'assaut dès le lendemain, avec une rapidité surprenante. Les Suédois passerent au fil de l'épée tout ce qui osa résister; firent prisonniers le sieur Galeski, gouverneur de la place, aussi-bien que le palatin de Kalisch, & demeurerent maîtres de cent quarante-quatre piéces de canon, qu'ils firent presque toutes crever, faute de chevaux pour les emmener. Outre le butin précieux, dont les officiers & les soldats s'enrichirent, les habitans de Léopold furent encore contraints de payer une somme de cinquante mille écus au roi de Suéde, qui se retira sur la fin de septembre des environs de cette ville, pour repasser à Warsovie, où son absence avoit extrêmement dérangé les affaires du roi Stanislas.

Le roi Auguste, après s'être sauvé de Jaroslaw & de Sandomir, s'étoit emparé de quelques châteaux, & avoit été joint par le prince Gallitzen, qui lui amenoit un corps de dix-neuf mille Moscovites. Fortifié de ce secours, & trouvant les chemins de Warsovie ouverts, il s'avança à grandes journées vers cette ville, pour y enveloper les principaux chefs des confédérés. Mais sur l'avis qu'ils en reçurent, la nouvelle reine, le cardinal primat, & le prince Sapieha, grand trésorier de Lithuanie, prirent, avec quelques palatins, la route de la Prusse; tandis que le roi Stanislas, suivi du prince Alexandre, passa la Vistule sur le pont qu'il fit rompre après lui, & se retira à Léopold, près du roi de Suéde. En vain dans un conseil qui avoit été tenu, le comte de Horn avoit proposé d'aller au-devant des Saxons, jusqu'au poste de Lakovitz, & d'y tenir ferme avec six mille hommes de l'armée de la couronne, & environ sept cens Suédois. Les Polonois refuserent de courir les risques d'un combat, & laisserent à ce général le soin de défendre Warsovie. Il n'avoit avec lui que quatre cens soixante & quinze hommes; les deux cens autres ayant été détachés, pour garder le poste de Lakovitz, où ils se firent tous tuer, après avoir vendu cherement leur vie. Cependant avec cette petite troupe, il s'enferma d'abord dans la ville qui fut investie le 30 août, & se jetta dans le château la nuit du 2 au 3 septembre. Ce fut plutôt par un motif de bravoure, que dans l'espérance de s'y maintenir, contre une armée aussi nombreuse que celle du roi Auguste. En effet, le quatriéme du mois, voyant la place sur le point d'être emportée de force, il la rendit par capitulation, après avoir été sommé trois fois, & demeura prisonnier de guerre avec sa garnison. Les bourgeois de Warsovie se racheterent du pillage, par une somme de cinquante mille rixdales; mais les maisons & meubles des confédérés ne furent point épargnés; on enleva la mere & les deux fils du grand général, qui s'étoient réfugiés dans un couvent; on arrêta, à la sortie du château, le comte de Horn, & les deux autres ambassadeurs Suédois; on se saisit de l'évêque de Posnanie, qui fut reclamé par le nonce comme prisonnier du pape, & qui dans la suite fut conduit à Rome.

Sur la fin de septembre, le roi Auguste, après avoir formé son plan, pour recueillir de cette conquête tous les fruits qu'elle promettoit, alla camper à Vichsgrod, sur la Vistule, & près de l'embouchure du Bug. Sitôt qu'il y fut arrivé, il y expédia ses ordres, pour ramener les palatinats voisins, qui s'étoient soumis au roi Stanislas: en même temps, il fit tenir une assemblée générale où l'on délibéra entr'autres affaires, sur les quartiers d'hiver qu'on devoit assigner aux troupes saxones, pour faciliter la réduction de la grande Pologne, & sur les moyens de s'opposer aux ennemis, s'ils tournoient encore leurs armes de ce côté-là.

Tout sembloit alors conspirer à faire perdre au roi Auguste le souvenir de ses disgraces passées. Un renfort de seize mille Saxons, avoit à peine grossi son armée, qu'il reçut avis de la conclusion du traité qu'il ménageoit depuis long-temps avec les Moscovites. Par les articles, le czar s'obligeoit d'entretenir, & de recruter à ses frais pendant toute la guerre, un corps de douze mille hommes, qui serviroient dans les armées de la république; de lui faire toucher chaque année deux millions de subsides, & de lui remettre toutes les conquêtes qu'il feroit en Livonie, à condition qu'elle s'engageroit de son côté à ne traiter avec la Suéde, que de concert avec les Moscovites. Une situation si florissante fit juger au roi Auguste qu'il étoit en droit de menacer toute la Prusse. Il fit sommer la ville de Dantzick de renoncer à la confédération, de chasser de son territoire les confédérés qui s'y étoient retirés, & de lui payer les mêmes contributions, qu'elle s'étoit engagée par traité de fournir aux Suédois; mais les Dantzikois, prévoyant apparemment que le roi de Suéde ne seroit pas long-temps sans faire craindre encore ses armes sur la Vistule, éluderent civilement les demandes de son ennemi, & n'y répondirent que par un compliment assez respectueux, dont il fut obligé de se payer, dans un temps où la fortune se lassa tout-à-coup de le favoriser.

Le général Meyerfeld, à qui la défense de la grande Pologne avoit été commise, se sentant trop foible pour tenir la campagne, s'étoit cantonné sous Posnanie, avec une troupe d'environ trois mille Suédois. Le 18 août, sur les onze heures du soir, il fut averti par un déserteur, que le général Schulembourg marchoit secrétement, pour le surprendre à la tête de quatre mille chevaux saxons, de deux mille cinq cens fantassins de la même nation, & de cinq cens chevaux polonois. Dans l'instant même il renvoie les bagages dans la ville, & en tire un secours de quatre cens cinquante hommes, fait sortir le reste de ses troupes de leur camp, leur ordonne d'y laisser leurs tentes dressées, les range en bataille, & attend l'ennemi dans cette posture. A la pointe du jour les Saxons ayant enlevé quelques sentinelles, s'alloient jetter sur les tentes des Suédois qu'ils y croyoient assommer tout endormis, lorsqu'ils les virent s'avancer tous en bon ordre, & fondre sur eux l'épée à la main. Ils s'arrêterent pour les recevoir, leur firent essuyer le feu de quelques décharges, & furent néanmoins enfoncés, mis en fuite & poursuivis. Ce ne fut pas sans se rallier, & sans faire tête de temps en temps au colonel Taube, qui ne leur permettoit pas de reprendre haleine. La perte des Suédois ne fut que d'environ trois cens hommes tués & de quarante-huit prisonniers; mais celle des Saxons monta beaucoup plus haut: car outre qu'ils eurent six cens hommes blessés, ils abandonnerent près de cent prisonniers, & laisserent sur le champ de bataille plus de cinq cens quarante morts, entre lesquels on comptoit le comte de Pronitz, le colonel Rets, & autres officiers, outre le major général Brauser, qui mourut quelques jours après de ses blessures.

Le roi Auguste chagrin de cet échec, & connoissant de quelle importance étoit Posnanie, pour faciliter le passage des troupes qu'il faisoit venir de Saxe en Pologne, résolut de faire assiéger cette ville par une armée de seize mille Saxons, Polonois, & Moscovites, sous les ordres du général Patkul, Livonien de nation. Ce dernier, né sujet du roi de Suéde, avoit été arrêté, pour avoir fomenté quelques cabales contre son prince en Livonie; & s'étant sauvé des prisons de Stockholm, s'étoit attaché au roi Auguste, & au czar de Moscovie, par lesquels il avoit été élevé aux plus hautes dignités, pour récompense de les avoir excités à entreprendre la

ruine de sa propre patrie. Tandis que les Saxons attendoient de la grosse artillerie de Saxe, pour foudroyer Posnanie, le général de Meyerfeld, qui y commandoit une garnison de dix-huit cens Suédois, se préparoit à faire une vigoureuse résistance; la place étoit néanmoins très-mauvaise, sans canon, & revêtue pour toutes fortifications d'une double enceinte de murailles à l'antique. Il commença par bruler les fauxbourgs, qui pouvoient favoriser les approches des ennemis; il fit ensuite plusieurs sorties très-meurtrieres, dans l'une desquelles il ravagea tout un quartier des Saxons: il soutint même deux assauts en un même jour, & repoussa les assiégeans avec tant de valeur, qu'ils désespérerent de forcer la place, quoiqu'il y eut trois bréches, & leverent le siége au bout de deux mois & demi, pour aller joindre le roi Auguste, dont les Suédois se rapprochoient.

Le roi de Suéde revenant de Léopold à Warsovie, avoit pris sur sa route la ville de Beltz, capitale d'un palatinat de même nom, & étoit entré dans celle de Zamosch, dont le prince Zamoski lui avoit ouvert les portes; ensuite de quoi paroissant tout à coup, entre le Bug & la Vistule, il fondit avec tant de promptitude sur les différens postes situés entre ces deux rivieres, que les troupes saxones les évacuerent, sans rendre aucun combat: elles se sauverent au-delà du Bug, & porterent l'épouvante dont elles étoient saisies jusqu'à Pulstauck, où le roi Auguste étoit campé.

Il en partit lui-même avec précipitation, & alla passer la Vistule près de Sacrotzin, pour se rendre à Warsovie, où il songea d'abord à se fortifier; mais la marche rapide du roi de Suéde le fit bientôt changer de plan. Ce prince, après avoir laissé une partie de son armée à Prag, vis-à-vis de Warsovie, sous le commandement du général Stromberg, traversa le Bug avec le reste de ses troupes, & fit plusieurs détachemens, qui nettoyerent le pays de tout ce qu'ils y trouverent de Saxons. Ces derniers ayant fui d'abord vers Thorn, se sauverent enfin de l'autre côté de la Vistule, rompant après eux les ponts qu'ils avoient sur ce fleuve, & s'ôtant ainsi toute communication avec la Lithuanie. Le roi de Suéde, qui n'avoit eu pour but dans cette expédition que de leur en fermer les chemins, repassa le Bug, & fit traverser la Vistule le 27 octobre par une partie de son infanterie à Othfock, trois lieues au-dessus de Warsovie. Un corps de Saxons qui défendoient ce poste, prit la fuite jusqu'à Warsovie, d'où le roi Auguste partit la nuit même, se contentant d'y laisser des troupes moscovites, lesquelles disparurent bientôt après lui. Le lendemain le général Stromberg, qui faute de bateaux, avoit été obligé de faire préparer à Prag des ponts de radeaux, en fit jetter un sur la Vistule, lequel rompit malheureusement en deux endroits. Ce contre-temps fit que sa cavalerie ne put traverser que trois jours après, & favorisa extrêmement la fuite du roi Auguste, que le roi de Suéde, accompagné du roi Stanislas, ne laissa pas de poursuivre avec quelque peu de cavalerie, qui avoit passé à Othfock. Il ordonna que les autres régimens le suivissent, à mesure qu'ils auroient traversé le fleuve, & se mit avec une extrême diligence sur les traces des ennemis. Le gros de leur armée, dont le roi Auguste s'étoit détaché secrétement pour tirer vers Cracovie, avoit déja beaucoup d'avance, & enfiloit à grandes journées la route de Silésie: cependant le 7 novembre, ils furent atteints sur la frontiere par les Suédois, qui avoient fait en neuf jours une marche de quarante lieues de Pologne, sans infanterie ni bagage.

Le général Schulembourg qui commandoit les Saxons & les Moscovites, tâchoit d'assurer leur retraite, en occupant avec sa cavalerie les postes les plus avantageux, tandis que l'infanterie gagnoit les devants; mais il fut poussé si vivement, qu'il fut forcé de s'arrêter près de Punitz, à une lieue & demie de Lissa, dans le palatinat de Posnanie. Alors ne doutant point d'être attaqué par les Suédois, qu'il croyoit supérieurs en nombre, il mit en ordre de bataille son armée composée de quatre régimens de cavalerie, & de douze bataillons, dans le centre desquels il fit pointer du canon. Le roi de Suéde, qui n'avoit avec lui que les régimens de Renschild, de Crassau, de Ducker, dragons, & d'Ornsted, cavalerie, dont trois l'avoient joint sur sa route, avec le général Renschild, chargea néanmoins avec tant d'impétuosité, qu'il renversa d'abord la cavalerie saxone. L'infanterie, sur laquelle les Suédois fondirent ensuite l'épée à la main, se défendit avec plus de vigueur: cependant sans la nuit qui survint, elle ne pouvoit éviter d'être taillée en piéces, d'autant plus qu'elle avoit déja perdu son canon, & que de nouveaux régimens suédois commençoient d'arriver, lorsque le combat cessa. A la faveur de l'obscurité & d'une pluie violente, les vaincus abandonnant neuf canons de bronze, grand nombre de morts, de blessés & de prisonniers, se retirerent à petit bruit, dans un village prochain, & se séparerent en plusieurs corps pour embarasser le vainqueur, par la diversité des routes qu'ils tiendroient. En effet il fallut s'informer, avant que de les poursuivre, de quel côté le gros de leurs troupes avoit tourné; ensuite de quoi le roi de Suéde remonta le long de l'Oder, que l'ennemi étoit obligé de passer. Le général Welling ayant eu ordre de prendre par le chemin de Glogaw en Silésie, avec les régimens nouvellement arrivés, tomba le 8 & le 9 novembre sur différentes troupes de Moscovites qu'il tailla en piéces. Six à sept cens hommes de leur infanterie, se voyant arrêtés près de Travenstadt, se baricaderent entre des maisons, d'où ils firent un feu terrible de canon & de mousqueterie, & se défendirent avec tant d'opiniâtreté, qu'ils se firent tous tuer, à l'exception de deux officiers & de trois soldats. On se rendit maître d'onze canons de bronze, qu'ils traînoient avec eux. Le roi de son côté suivant de près le général Schulembourg, qui marchoit à Guraw en Silésie, au-delà de l'Oder, se rendit maître de ses bagages, & prit ou tua tout ce qu'il trouva de soldats débandés. Ce général fuyant de Guraw à Lutken, & puis à Guben, où il ne se trouva plus que quatre mille soldats, eut la précaution de les poster entre des digues & des marais, & dans des bois impraticables pour la cavalerie; de sorte que le roi de Suéde, jugeant ne pouvoir les y forcer sans infanterie, prit le parti de repasser l'Oder, vers le 11 novembre, après avoir défait près de Guraw deux mille Cosaques & trois cens Saxons, qui furent presque tous taillés en piéces. Cette expédition glorieuse ne couta aux Suédois qu'environ cent trente cavaliers ou dragons, & quatre ou cinq officiers, mais un bien plus grand nombre de chevaux. Elle assura la tranquillité de la grande Pologne, & livra aux Suédois les quartiers d'hiver que les Saxons s'étoient préparés sur le Bug & dans la Prusse même, où le roi se rendit avec quelque cavalerie.

La fortune qui secondoit constamment la valeur du roi de Suéde, par-tout où il agissoit en personne, fut moins favorable à ses généraux en Livonie, où le czar avoit résolu de jetter toutes ses forces, pour réparer la honte de sa derniere campagne. Le major général Schlippenbach, qui avoit pris ses quartiers dans cette province, après la retraite des Moscovites sur la fin de l'année 1703, n'avoit rien oublié pendant l'hiver pour mettre en état de défense les places de Dorpt, & de Nerva, qu'il jugeoit devoir être les premieres attaquées. Au printemps de l'année 1704, voyant que l'ennemi ne paroissoit point encore, il forma le dessein de le prévenir, & de se joindre avec un détachement de mille hommes, au major général Lewenhaupt, qui avoit le département de Curlande, pour aller ensemble ravager les frontieres de Moscovie, du côté de Pleskow; mais l'arrivée d'une grosse armée de Moscovites en Livonie, le réduisit bientôt à se tenir sur la défensive, quoiqu'il eût eu soin d'augmenter ses troupes par la levée de quelques nouveaux régimens. Les ennemis qui en vouloient à Nerva, commencerent par prendre leurs postes sur l'embouchure de la riviere de même nom, & priverent ainsi la ville de toute communication par mer: cette démarche em-

baraſſa fort la garniſon, qui attendoit du ſecours de la Carélie Finoiſe. Pendant la rigueur de l'hiver, le major général Mindel, qui commandoit dans cette province, avoit eu beſoin de toutes ſes troupes, pour s'oppoſer aux irruptions que les Moſcovites y firent ſur les glaces, & pour fournir aux entrepriſes qu'il forma contr'eux par la même voie; mais dès que le dégel eut fait ceſſer cette ſorte de guerre, en rendant les lacs navigables, il ſongea à ſecourir Nerva, & fit embarquer ſous les ordres du vice-amiral Prou, un convoi de vivres & de munitions, avec le régiment de Rebinder qui étoit de douze cens hommes: la flotte compoſée de treize frégates, fit voile de Vibourg, & traverſant le golfe de Finlande, tenta vainement l'entrée de la riviere de Nerva. Déſeſpérant de la forcer, & de faire paſſer le convoi juſque dans la ville, elle ſe contenta de débarquer ſur la côte de l'Eſthonie les douze cens hommes de ſecours, avec ordre de joindre le major Schlippenbach. Ce général s'étoit avancé juſqu'au-delà de Weſemberg, avec quinze cens chevaux, pour favoriſer le débarquement du convoi de la Carélie. Il fut attaqué par huit mille Moſcovites; & après un combat opiniâtre qui leur couta dix-huit cens hommes, il fut obligé de ſe retirer avec perte de huit cens, & de deux piéces de canon. Une autre tentative qu'il fit ſur le lac de Peypus, fut ſuivie d'un ſuccès encore plus malheureux: quatorze bâtimens, qui étoient partis de Dorpt le 13 mai pour croiſer ſur le lac, furent environnés dès qu'ils eurent pris le large, par une flotte nombreuſe de barques moſcovites armées en guerre. Ils ſe défendirent très-long-temps avec beaucoup de bravoure; mais la multitude des barques ennemies qui ſe ſuccédoient les unes aux autres, & le feu continuel que faiſoient ſur eux neuf mille hommes, accourus des forêts ſur les bords du lac, les contraignirent enfin à ſe rendre. Le vice-amiral Loſcher, qui commandoit les Suédois, ne voulut point de quartier; & ayant mis le feu aux poudres, ſe fit ſauter avec la frégate qu'il montoit. Ces diſgraces ne rebuterent point le major général Schlippenbach; toujours attentif à ſecourir les aſſiégés, il marcha ſecrétement avec le régiment de Rebinder, & le fit entrer dans Nerva, le 20 mai, à la faveur d'une ſortie de trois cens fantaſſins & de deux cens chevaux, que la garniſon avoit concertée avec lui.

Juſqu'alors la place n'avoit été bloquée par terre que de quelques côtés: mais le czar y étant arrivé le 10 juin, la fit ſerrer étroitement par quarante mille hommes, que le général Ogelvi commandoit ſous ſes ordres. Cinq jours après, une autre armée de vingt mille Moſcovites inveſtit la ville de Dorpt, qui étoit une aſſez mauvaiſe place, défendue par une garniſon de quinze cens hommes. Les aſſiégeans commencerent à faire leurs approches le 26, & après avoir formé trois attaques, firent pendant près d'un mois un feu prodigieux de bombes & de canon. Du côté des aſſiégés on n'omit rien de tout ce qui pouvoit contribuer à repouſſer leurs efforts; ſorties, ſtratagêmes, canonades, coups de main, tout fut employé ſans relâche: cependant une ſi belle réſiſtance ne ſervit qu'à prolonger un ſiege, qui, ſelon toutes les régles, ne devoit durer que peu de jours; de ſorte que le 24 juillet les maiſons étant preſque toutes conſumées, les dehors à demi renverſés, & les ennemis étant déja maîtres d'une porte, le colonel Skitte qui commandoit dans la place, fut obligé de capituler. Par les articles qui lui furent accordés; premiérement, la garniſon devoit ſortir avec armes & bagage, & devoit être eſcortée juſqu'à Revel; ſecondement, elle devoit être défrayée ſur toute la route aux dépens du czar; mais les Moſcovites refuſerent abſolument de ſatisfaire à la ſeconde de ces conditions, & balancerent long-temps, avant que de conſentir à l'exécution de la premiere. Ils ſe rendirent néanmoins, ſur les plaintes réitérées des Suédois, & les firent conduire à Revel, après avoir détenu les officiers pendant huit jours.

Les efforts que les Moſcovites avoient faits devant Dorpt, n'avoient point ralenti ceux qu'ils employoient pour ſe rendre maîtres de Nerva. Dès le 26 juin, le czar avoit fait ouvrir la tranchée en divers endroits, & battoit jour & nuit la ville avec tant de furie, qu'à peine la garniſon trouvoit-elle quelque moment d'intervalle, pour interrompre les travaux des aſſiégeans. Elle étoit de trois mille hommes, & avoit pour chef le comte de Horn, célébre par le ſiége qu'il avoit déja ſoutenu dans la même place en 1701. Ce commandant, qui dès-lors avoit été élevé à l'emploi de major général, mettoit tout en uſage pour ſoutenir la gloire qu'il s'étoit acquiſe, & pour faire recevoir au czar un ſecond affront; & peut-être y auroit-il réuſſi, ſans un accident inopiné, qui rendit ſa bravoure inutile. Les fortifications de la place avoient été élevées en partie ſur un fonds peu ſtable & marécageux. Un des baſtions, que l'on avoit ſurnommé *Honor*, s'enfonçant tout à coup le 17 août, combla le foſſé de ſes ruines, endommagea extrêmement le baſtion voiſin, appellé *Victoria*, & ouvrit une brêche capable de contenir près de cent hommes de front. Le czar redoutant la valeur de la garniſon, laquelle néanmoins étoit déja réduite à la moitié, n'oſa d'abord profiter, à force ouverte, de cet avantage que la fortune lui offroit. Il fit jetter dans la ville des billets attachés à des fléches, pour intimider & ſéduire les aſſiégés, en leur faiſant voir leur perte infaillible; mais encouragés par le gouverneur qui fut ſommé pluſieurs fois inutilement, ils réſolurent de ſe défendre juſqu'aux dernieres extrémités, & mirent hors de la place une partie des bouches inutiles. Le vingt août, ſur les deux heures après midi, ſeize mille Moſcovites monterent à l'aſſaut par quatre endroits différens, & furent reçus avec tant d'intrépidité, qu'après avoir été repouſſés, & avoir attaqué pluſieurs fois, ſept mille des leurs y périrent, ſans que les autres ſe rebutaſſent. Plus le carnage étoit grand, plus le czar s'obſtinoit à l'augmenter, en ſacrifiant de nouvelles troupes; de ſorte que les Suédois, dont le petit nombre diminuoit conſidérablement, furent enfin accablés ſous celui des ennemis, qui ſe renouvelloit à chaque inſtant. La ville fut forcée par la brêche des baſtions ruinés, après deux mois de tranchée ouverte, & fut bientôt après inondée du ſang de ſes habitans, ſur leſquelles les Moſcovites exercerent des cruautés inouies. Ils n'épargnerent ni femmes ni enfans, & ne donnerent quartier qu'à la garniſon, dont une partie ſe ſauva dans le château d'Ivanogorod, & dont l'autre fut forcée de ſe rendre priſonniere de guerre, à condition d'avoir la vie ſauve. Dès le même jour, ce château ſitué près de Nerva, de l'autre côté de la riviere, fut ſommé par le général Ogelvi. Le lieutenant colonel Stiernſtrahl, qui y commandoit avec deux cens hommes, ne laiſſa pas de tenir quelques jours, & n'accepta la capitulation qui lui fut propoſée, que parcequ'il ſe voyoit près de manquer abſolument de vivres. Il fut conduit à Revel avec ſa garniſon, tandis qu'on menoit à Moſcou les priſonniers faits à Nerva, auſquels on fit eſſuyer tous les mauvais traitemens imaginables: le comte de Horn ſur-tout qui devoit être reſpecté, fut jetté avec trois demoiſelles ſes filles, dans le fond d'une priſon, où on les laiſſa languir très-long-temps, ſans lits, ſans linge, & ſans aucune autre des commodités de la vie. C'eſt ainſi que le czar vengeoit ſur un ſi brave homme, les pertes que ſa valeur lui avoit cauſées pendant les deux ſiéges de Nerva.

Ce prince, comptant que ſes nouvelles conquêtes répandroient la terreur dans tous les endroits de la Livonie, où il entreprendroit de porter ſes armes, marcha du côté de Revel, & s'avança juſqu'à deux lieues de cette ville dans le deſſein de l'aſſiéger; mais apprenant qu'elle étoit pourvue de tout ce qui étoit néceſſaire à une vigoureuſe défenſe, & craignant d'ailleurs les approches d'une ſaiſon peu favorable pour un ſiege de longue haleine, il prit le parti de ſe retirer en Moſcovie. Ce ne fut néanmoins qu'après avoir laiſſé dans les deux villes conquiſes, des garniſons qu'il crut ſuffiſantes pour tenir en bride une partie de la province. Le major général Schlippenbach, commençant alors à

respirer, jugea n'avoir pas besoin de toutes ses troupes pour réprimer les courses des Moscovites : il en donna une partie au major général Lewenhaupt, qui, pendant toute l'année 1704, s'étoit signalé par plusieurs avantages remportés dans la Curlande & dans la Lithuanie.

Dès le commencement de la campagne, les troupes du prince Wisniowiski & du sieur Oginski, agissant de concert avec les Moscovites, traverserent le dessein que ce général avoit formé, de faire une irruption dans la province de Pleskow, avec un détachement de l'armée suédoise de Livonie. Au mois de mai, contraint de changer de plan, il résolut de tourner du côté de la Lithuanie, pour y fixer le siége de la guerre, après avoir joint le prince Sapieha. Wisniowiski qui observoit ses mouvemens, s'avança par des forêts & des chemins impraticables, pour tomber sur Sapieha avant cette jonction. Mais un secours de 600 hommes détachés par Lewenhaupt, lui fit abandonner ce projet, pour marcher à Birsen où il y avoit un corps de Moscovites : en vain Wisniowiski les pressa de le suivre, pour aller à la rencontre des ennemis ; il n'en put rien obtenir, parce qu'ils attendoient, disoient-ils, un secours de 6000 hommes qui devoit arriver incessamment. Ce refus n'empêcha pas Wisniowiski de faire encore quelques courses dans la Curlande, jusqu'à ce qu'il eut appris à Janiski, que le major général Lewenhaupt, après avoir été renforcé de quelques troupes de Riga & de celles de Sapieha, venoit à lui dans le dessein de le combattre. Sur cette nouvelle, il prit un détour de plus de vingt lieues, toujours poursuivi par Lewenhaupt, & s'alla réfugier sous le canon de Birsen. De-là s'étant joint avec Oginski, il marcha à grandes journées pour assiéger Sehlsbourg, petite place de Curlande sur la Duna. Les Suédois marcherent sur ses pas ; & l'ayant atteint deux fois, lui enleverent une partie de son bagage avec quelques prisonniers. Ils firent halte à Poniewits, où le prince Sapieha, ayant publié des universaux pour une diéte, y attira deux cens gentilshommes, qui confirmerent par serment tout ce qui avoit été arrêté par les confédérés de Warsovie. Ensuite dequoi il fit partir quelques détachemens, qui ruinerent un magasin établi par les troupes moscovites, taillerent en piéces cinq cens cavaliers & deux cens dragons, & pillerent le bagage d'Oginski. Wisniowiski avoit convoqué de son côté une assemblée de Lithuaniens, pour y faire recevoir les délibérations de la diéte de Lublin ; mais voyant que personne ne s'y rendoit, il reprit son projet sur Sehlsbourg, où commandoit le comte de Lindschold, & battit ce fort pendant onze jours, à la tête d'une armée de douze mille hommes. Déja tout étoit prêt pour l'assaut, lorsque le général Lewenhaupt, instruit du danger que couroient les assiégés, parut à la vue de cette place le 4 août : ce qui obligea Wisniowiski de lever le siége pour se retirer à Jacobstadt, où ses troupes furent grossies par un secours de Moscovites. Les Suédois l'y suivirent deux jours après ; & s'étant mis en ordre de bataille à la portée de son canon, donnerent avec tant d'ardeur, qu'ils renverserent son aîle gauche sur sa droite. Quelques efforts que fissent les ennemis pour se rallier, ils n'en purent venir à bout, prirent la fuite de tous côtés, jusqu'à ce que la nuit les eut dérobés à la poursuite des troupes victorieuses. Cette bataille, donnée par 3400 Suédois, & 4000 hommes des troupes de Sapieha, contre dix mille Lithuaniens & quatre mille Moscovites, couta plus de deux mille hommes à ces derniers. Ils y perdirent 39 drapeaux & étendards, vingt-une piéces de canon, six mille quatre cens cinquante grenades, avec grand nombre d'autres munitions. Les suites en furent très-avantageuses pour le roi Stanislas, & firent declarer en sa faveur, non-seulement toute la Samogitie, mais encore un grand nombre de seigneurs Lithuaniens, qui prêterent serment en son nom. D'ailleurs le général Lewenhaupt voulant profiter de la consternation où la défaite de Jacobstat avoit jetté les ennemis, investit Birsen, dont la garnison polonoise, craignant d'être forcée, se rendit par composition, & prit parti dans les troupes de Sapieha. Cette place, qui n'étoit pas d'une grande utilité pour les Suédois, pouvoit au contraire leur être préjudiciable, si elle venoit à tomber encore entre les mains des Moscovites ; ce fut ce qui engagea Lewenhaupt à la faire raser, après avoir fait transporter à Riga trente-deux piéces de canon de bronze, & quelques mortiers qu'il y avoit trouvés. Tant de succès différens déconcerterent les projets du czar, lequel, après la prise de Torpt & de Nerva, s'étoit flaté de faire lever le siége de Birsen, d'emporter au moins Mitau & Bausche. Les Suédois après sa retraite, prirent leurs quartiers en Lithuanie, d'où le général Lewenhaupt ne laissa pas de veiller à la sureté de la Curlande.

La rigueur de l'hiver, qui forçoit les troupes des deux partis d'observer une espéce de trêve, facilitoit aux confédérés de Warsovie les moyens d'avancer leurs affaires dans la grande Pologne. Le roi Stanislas ne négligeant rien de ce qui pouvoit réunir à son parti les palatins de la faction contraire, publia le 30 octobre un manifeste pour prévenir les esprits, & convoqua bientôt après une diéte à Kosten, ville de la grande Pologne, dont l'ouverture se fit le 2 décembre. Cependant le roi Auguste, bien moins inquiet de ce qui se passeroit dans cette assemblée, que de l'irruption dont la Saxe sembloit être menacée par le roi de Suéde, partit tout-à-coup de Pologne, & se rendit secrétement dans son électorat. A peine y fut-il arrivé, qu'il fit travailler en toute diligence aux fortifications de Dresde sa capitale, & qu'il fit ouvrir des lignes dans tous les endroits du pays les plus exposés. Le départ inprévu de ce prince frapa d'une extrême surprise les Polonois qui lui étoient attachés. Ce n'est pas que leurs chefs n'employassent toutes sortes de ressorts, pour soutenir les intérêts communs ; mais les particuliers engagés dans cette ligue, étoient tellement divisés, qu'ils ne pouvoient convenir entr'eux des mesures nécessaires, pour remédier aux désordres présens ; un autre esprit régnoit dans la diéte de Kosten, dont tous les membres étoient parfaitement unis.

On y résolut au mois de janvier 1705 de faire deux députations, l'une au cardinal primat, l'autre au sieur Bronits, maréchal de la confédération. On y assigna dans la suite une somme de six mille florins par mois pour l'entretien de la table du nouveau roi ; & on ordonna pour sa garde la levée de douze compagnies de noblesse : après quoi ce prince consulta sur ce qui se passoit, le cardinal Radziewiski, qui s'étoit retiré à Dantzick. Ces différentes démarches de la diéte, soutenues de l'autorité du roi de Suéde, attirerent dans la confédération quantité de noblesse, & entr'autres les palatins de Siradie, de Posnanie & de Calitz. Un homme seul harceloit continuellement les confédérés, & sembloit être présent par-tout, pour leur dresser des embuches en quelque endroit qu'ils se trouvassent : c'étoit le sieur Smiegilski, staroste de Gnesne, & partisan le plus déterminé de tous ceux qui suivoient la fortune du roi Auguste. Il dissipa la diéte de Siradie, dont il enleva le maréchal, & fit prisonniers quelques députés de la diéte d'Opatow. Quelque temps après, s'étant jetté dans Warsovie, il y déchira les universaux, qu'on y avoit affichés pour le couronnement du roi Stanislas, & y fit publier ceux que le roi Auguste avoit expédiés, pour faire monter à cheval les nobles de son parti ; mais ces exploits passagers ne décidoient rien en faveur de ce prince, dont la situation chancelante exigeoit des secours beaucoup plus efficaces. Il avoit eu recours à la médiation de l'électeur de Brandebourg, pour obtenir la paix du roi de Suéde, dont les refus lui avoient fait espérer vainement, qu'il pouroit embarquer l'électeur dans sa querelle. Ses sollicitations firent moins d'effet sur l'esprit de ce prince, que celles des députés de Dantzick, qui conclurent un traité d'alliance avec lui, par lequel il s'engageoit de les protéger moyennant une somme de cinquante mille écus par an.

Le roi de Suéde feignant de ne point faire attention au

au procédé des Dantzikois, dont il les punit néanmoins dans la suite, donnoit tous ses soins à l'accomplissement du projet qu'il avoit si heureusement commencé en faveur du roi Stanislas. Tandis qu'il y employoit les voies secrétes de la négociation, il voyoit avec plaisir ses armes prospérer de tous côtés, sous la conduite de ses généraux, malgré les incommodités de la saison.

Dans la Lithuanie, les Suédois au mois de juillet, se rendirent maîtres de Polange, poste important pour la communication de la Curlande avec la Lithuanie. Peu de temps après, huit cens des leurs, soutenus de quatre cens hommes des troupes de Sapieha, furent attaqués près de ce lieu par seize cens Moscovites & cinq cens Lithuaniens. Ils les repousserent, leur tuerent six cens hommes, & tomberent en les poursuivant sur un autre corps de trois mille Moscovites & de mille Lithuaniens, qu'ils passerent tous au fil de l'épée, à l'exception de trois cens.

Vers la Silésie, les partis qui battoient la campagne, par ordre du général Renschild, faisoient chaque jour des prisonniers & du butin, & eurent assez de bonheur pour s'emparer, entr'autres prises, de quelques chariots de laine, dans lesquels le czar avoit fait cacher deux cens mille écus destinés à l'entretien de ses troupes qui étoient en Saxe.

Dans la Carélie, le major général Maindel, après avoir brulé beaucoup de fourages assemblés par les Moscovites, & leur avoir tué deux cens hommes dans l'isle de Ratuzari, résolut de ruiner leur flote, qui hivernoit à la hauteur de Notebourg. Le partisan Séewicas, auquel il donna cinq cens hommes pour cette expédition, surprit les ennemis à la faveur des glaces, & leur brula onze vaisseaux, avant que de leur donner le temps de se reconnoître.

Dans la grande Pologne, le colonel Lybecker, qui commandoit un détachement de trois mille Suédois, fut averti au mois de janvier, que deux mille Polonois de la confédération de Sandomir, étoient à Lowitz, où ils faisoient une assez mauvaise garde, sous les ordres du castellan Polianecki. Il les attaqua de nuit, leur tua six cens hommes, en fit cinq cens prisonniers, & dissipa les autres, dont la plupart se sauverent en traversant la Vistule. Ce fut dans le même lieu, que la nuit du 10 au 11 mars, un parti de trois cens cinquante chevaux suédois, détachés avec quelques Polonois & deux compagnies de Valaques, par le lieutenant général Nieroth, eut affaire contre quarante-deux compagnies polonoises de Quartiens, troupes entretenues dans l'armée de la couronne. Le major Piper, qui étoit à la tête des Suédois, voyant que les Polonois & les Valaques refusoient de charger, fondit avec sa cavalerie sur les ennemis, qui s'étoient retranchés dans un fauxbourg de Lowitz, & les força de prendre la fuite, avec une perte considérable de leur part.

Trois jours après, vingt-huit compagnies de Quartiens qui étoient revenus à Lowitz, de l'autre côté de la Vistule, avec deux cens dragons Allemans, y surprirent le capitaine Elfsborg du régiment de Creutz cavalerie. Cet officier qui n'avoit que sa compagnie seule avec lui, se retira dans un cimetiere, d'où il se défendit avec tant de bravoure, que les ennemis furent contraints de jetter du monde dans les maisons voisines, pour faire feu sur sa troupe. Alors Elfsborg sortant du cimetiere, se fit jour à travers les Polonois, alla bruler les maisons d'où l'on tiroit sur lui; & rentrant ensuite dans son poste, les força de le lui abandonner, après s'être battu contre eux depuis sept heures du matin, jusqu'à quatre heures après midi, sans autre perte que celle de deux caporaux & d'un cavalier.

Cette suite d'avantages remportés par les armes suédoises, s'accrut encore par la jonction du sieur Potoski, palatin de Kiovie, qui avoit formé dans la grande Pologne un troisiéme parti, avec lequel il avoit affecté d'abord de paroître neutre entre les deux autres. Il se déclara pour le roi Stanislas; & ayant joint un corps de six mille hommes qu'il commandoit, à un détachement que le lieutenant général Stromberg lui envoya de Cracovie jusqu'à Javarow, il entraîna dans la confédération qu'il venoit d'embrasser, grand nombre de ses amis, tous gens de distinction. Ainsi le parti du roi Auguste s'affoiblissoit considérablement & diminuoit chaque jour, même dans la petite Pologne, où le général Schulembourg avoit été obligé d'évacuer Cracovie, pour se retirer à Lublin : toute la ressource de ce prince consistoit alors dans le secours qu'il attendoit des Moscovites. Le bojar Alexandre-Daniel Monshoff étoit arrivé à Wilna au mois d'avril, avec ordre de proposer au roi de Suéde un cartel pour l'échange des prisonniers; mais il ne fut point accepté, soit à cause de la bizarerie des conditions, soit par rapport à la hauteur avec laquelle ce ministre sembloit vouloir les imposer. S'il eût été permis de l'en croire, on ne devoit pas moins attendre des efforts du czar son maître, que la conquête de la Curlande & de la Livonie, & l'entiere destruction du parti suédois : ces promesses magnifiques devoient être exécutées cette année par une armée de cent mille Moscovites, & par une autre de soixante mille Cosaques sous le général Mazeppa : elles étoient encore appuyées par le prince Dolhonski, ambassadeur vers la république, auquel on fit toucher de Moscou les deux millions promis par le traité d'alliance, pour l'entretien de l'armée de la couronne. D'autre côté, le roi Auguste s'appliquant à rassurer ses partisans, dont la plupart étoient extrêmement ébranlés par son absence, leur promettoit de passer incessamment l'Oder, pour se rendre en Pologne avec une armée de vingt-cinq mille hommes.

Ces menaces embarassoient peu le roi de Suéde, beaucoup plus sûr de ses projets, que ses ennemis ne l'étoient des leurs : tranquille dans son quartier de Ravitz, il attendoit l'ouverture de la diéte générale, qui se préparoit dans des assemblées particulieres, pour le couronnement du roi Stanislas, & distribuoit cependant ses ordres pour mettre ses armées en état de faire tomber les préparatifs de ses ennemis. Les contributions avoient été levées exactement pendant l'hiver sur chaque palatinat, qui avoit été taxé suivant sa richesse & suivant son étendue. La ville de Thorn avoit contribué quatre cens écus par mois : celle de Dantzick eut son tour, & malgré la protection de son nouvel allié, fut forcée de remettre aux Suédois tous les effets appartenant au roi Auguste, & de laisser lever dans la suite, cent cinquante-six écus sur chaque village de son territoire. En Suéde on équipa à Carlscroon douze vaisseaux & dix-huit frégates, pour transporter en Livonie les troupes destinées à recruter les armées suédoises : cette flote, commandée par l'amiral Anckestiern, débarqua les recrues à Revel au mois de mai, & se joignit ensuite à l'escadre du contre-amiral Sparte, pour aller chercher les Moscovites dans la mer d'Ingermelande.

Enfin la grande diéte fut indiquée pour le mois de juillet à Warsovie, par les universaux du cardinal primat, & fut précédée d'une victoire signalée, remportée sur la frontiere de la Lithuanie par les Suédois. Czeremetoff, qui commandoit dans la petite Russie une armée de trente mille Moscovites, étoit accouru le long de la Duna, dans le dessein de fondre sur les quartiers du comte de Lewenhaupt, qu'il croyoit prendre au dépourvu, & de former ensuite le blocus de Riga, après avoir conquis la Curlande; mais le général Suédois ayant rassemblé ses troupes au village de Zacharie dans la Samogitie, les grossit par un secours de mille ou douze cens hommes détachés de la garnison de Riga & de celle de Libau. Il se préparoit à recevoir les ennemis, lorsqu'on lui vint rapporter le 13 juillet, qu'ils s'étoient emparé par surprise de la ville de Mitau, & en avoient passé la garnison au fil de l'épée. Plus irrité qu'abattu de cette disgrace, il partit à l'instant même avec sa cavalerie, après avoir ordonné à l'infanterie de le suivre jusqu'à Gemurshoff, & marcha toute la nuit jusqu'à Mi-

tau, d'où les Moscovites s'étoient déja retiré dans leur camp de Nepten, à quatre lieues de-là. On revint sur le soir à Gemurshoff, & on y passa la riviere le 16, pour attendre l'ennemi dans un poste fort serré, où l'armée se rangea sur deux lignes, couverte à sa droite par un marais, & à sa gauche par un ruisseau. Quelques escadrons, qui avoient été détachés pour reconnoître, furent envelopés, à la faveur d'un bois, par l'infanterie moscovite, & eurent assez de peine à regagner le gros de l'armée. Enfin la bataille commença par une charge que Lewenhaupt fit faire, pour ôter aux ennemis le temps de resserrer leur ordre de bataille trop étendu, par rapport au terrein qu'ils devoient occuper. Les ennemis chargerent à leur tour avec de l'infanterie mêlée parmi leur cavalerie; & ce fut avec tant de fureur, que l'aîle gauche des Suédois fut rompue après une assez longue résistance; & elle auroit été absolument défaite, si l'infanterie de la seconde ligne, ayant pris sa place, ne lui eût donné le temps de se rallier; ce fut-là que l'infanterie moscovite, enfermée de toutes parts, fut taillée en piéces entre les deux lignes. A la droite, les colonels Horn & Schreitenfelt s'étant mêlés d'abord l'épée à la main dans les escadrons & les bataillons des Moscovites, en coucherent un grand nombre sur la place, & gagnerent beaucoup de terrein sur eux; mais dans le temps que la premiere ligne combattoit le gros de l'armée ennemie, un détachement de leur cavalerie prit les Suédois en queue, & obligea la seconde ligne à faire face pour quelque temps. Ils furent bientôt repoussés & contraints de se sauver en confusion au-delà du ruisseau, que la tête de leur armée avoit déja repassé: alors le général Lewenhaupt le fit traverser par son aîle droite, qui recommença le combat & fut bientôt suivie de la gauche. Tant que les deux aîles, qui étoient d'abord assez écartées l'une de l'autre, ne purent agir que séparément, les Moscovites qui étoient fort supérieurs en nombre, se défendirent avec quelque égalité; mais dès qu'elles se furent jointes, pour ne plus faire qu'un même front, ils furent enfoncés, sans espoir de pouvoir se rallier, & s'enfuirent dans un grand désordre jusqu'à leur camp, qui étoit à demi-lieue de-là. Ces barbares y massacrerent inhumainement les prisonniers qu'ils avoient faits à Mitau, & se disperserent après avoir pillé une partie de leur bagage, dont le reste demeura au pouvoir du vainqueur, outre treize gros canons de fonte, huit drapeaux & un étendard. C'est ainsi que finit cette bataille, où périrent six mille Moscovites, & quinze cens Suédois, du nombre desquels étoit le colonel Horn, les lieutenans colonels Dankwert, Kulbars, le major Wrangel, & le comte Linschold.

Au reste, quelque éclatant que fût ce succès, il ne put détourner de dessus la Curlande & la Livonie, l'orage effroyable dont le czar menaçoit ces provinces; car ce prince qui faisoit avancer du côté de Léopold une armée de soixante mille Cosaques, & qui se trouvoit en Lithuanie avec un pareil nombre de Moscovites, n'eut pas plutôt appris la défaite de Czeremetoff, qu'il se mit à la tête d'un gros corps de ses meilleures troupes, pour aller en personne accabler le comte de Lewenhaupt. Ce dernier n'eut point d'autre parti à prendre, que d'aller camper sous le canon de Riga, après avoir retiré la garnison de Mitau, où il ne laissa que cinq cens hommes dans le château, & après avoir reçu un renfort de deux mille hommes, tirés de la garnison de Revel. Le château de Mitau fut investi le 22 août, & ne put tenir long-temps contre une armée aussi forte que celle qui en faisoit le siége: de sorte que le colonel Knorring voyant les défenses de la place où il commandoit absolument ruinées, fut obligé de la rendre au général Ronne à des conditions honorables. Le blocus de Riga se fit en même temps, & fut formé du côté de la Curlande par trente mille Moscovites, commandés par le czar lui-même: cependant ce prince, qui s'étoit flaté d'une prompte conquête, fut bientôt rebuté par la difficulté de l'entreprise; soit qu'il désespérât de pouvoir forcer le comte de Lewenhaupt dans ce poste, où il s'étoit retranché; soit qu'il prévît que la ville, déja couverte par la petite armée de ce général, pouroit être rafraîchie par mer; soit enfin qu'il jugeât plus à propos, pour l'utilité de la cause commune, de repasser dans la grande Pologne. Il leva donc le blocus presque aussitôt après l'avoir commencé; ensuite de quoi laissant le général Czeremetoff sur la Duna, & le général Ronne dans la Curlande, il prit sa route vers Ticokzin, pour s'approcher de Warsovie, où tout conspiroit à favoriser les projets des confédérés.

L'assemblée de Warsovie avoit été ouverte le 11 juillet, après qu'on eut pris quelques précautions pour la mettre à couvert des courses du staroste Smiegilki, & de celles d'un corps de Saxons & de Polonois, qui étoient de l'autre côté de la Vistule. On n'y agita d'abord aucune affaire; & ce fut seulement dans la session tenue le 18 juillet, que le maréchal de la confédération proposa aux députés, d'écrire au cardinal primat, pour l'inviter de se rendre à l'assemblée; de travailler à conclure incessamment le traité avec les commissaires qu'on prieroit le roi de Suéde de nommer, & d'engager ce prince, par l'entremise du roi Stanislas, à procurer la sureté des députés de la grande Pologne, qui arriveroient à la diéte. Ces trois propositions furent approuvées de toute l'assemblée, & les deux dernieres furent bientôt mises en exécution par le roi de Suéde, qui s'étoit rendu à Warsovie dès le 17, un jour avant le roi Stanislas. Après avoir nommé pour commissaires le comte Arsdwed Horn, le sieur de Wachslager, & le sieur de Palmberg, il donna ses ordres pour renforcer le général Nieroth, qui campoit sous Viasdow, avec un petit corps de troupes, & il retourna ensuite à son camp de Blonie. Les Saxons & les Polonois, qui occupoient l'autre bord de la Vistule, où leurs troupes s'assembloient de jour en jour, avoient formé le dessein d'enlever les membres de la diéte, & avoient déja fait traverser à Othfock, un détachement de mille hommes, qui avoient été défaits; ils descendirent plus bas, & résolurent de tenter le passage à Gura, au-dessus de Warsovie, ou à Sacrotzin, près de l'embouchure du Bug. Dès que le général Nieroth en fut informé, il fit deux détachemens de cent quatre-vingt maîtres chacun, pour observer les ennemis; l'un pour Sacrotzin, sous le lieutenant colonel Stalhamar; & l'autre pour Gura, sous le lieutenant colonel Claës Bonde. Ce dernier s'étant avancé vers la Vistule, à la tête de vingt-quatre hommes seulement, après avoir mis les autres en embuscade, eut le malheur d'être envelopé & taillé en piéces avec sa petite troupe, par l'armée ennemie, laquelle avoit passé près de Gura, à la faveur d'un gué, la nuit du 29 au 30. Alors le général Nieroth laissant ses bagages dans Viasdow, marcha plus d'une lieue & demie au-devant des ennemis, avec ses trois régimens de Smalandie, d'Ostrogothie, & de Kruse, qui faisoient un peu plus de deux mille chevaux. Il trouva les Saxons & les Polonois rangés sur trois lignes, au nombre de six mille hommes; les premiers, sous les généraux Schulembourg, & Paykel; & les autres, sous le maréchal Denhoff, le sieur Comentowski, le prince Wisniowiski, & le sieur Riwaski. Pendant que les Suédois se mettoient en ordre de bataille, commandés à la droite par le général Nieroth; à la gauche, par le colonel Burinschold; & dans le centre, par le colonel Kruse, les Saxons commencerent l'attaque par la gauche, & y trouverent tant de résistance, qu'ils furent contraints de reculer, & de se jetter sur les Polonois de leur aîle. Le colonel Burinschold, profitant de ce désordre, les chargea si vivement, qu'il leur fit prendre la fuite jusqu'à une lieue de-là, où ils se rallierent derriere un village: il les y força l'épée à la main & les mena battant une demi-lieue, renversant, & massacrant tout ce qui lui résistoit. A son retour, il fut rencontré par le général Nieroth & le colonel Kruse, qui de leur côté avoient enfoncé la gauche des ennemis, quoiqu'avec

beaucoup plus de difficulté, & les avoient suivis près d'une lieue, après avoir fait un grand carnage sur le champ de bataille. Plus de deux tiers des Saxons & des Polonois resterent dans ce combat, qui dura depuis dix heures du matin, jusqu'à quatre heures après midi; & grand nombre de prisonniers furent conduits au roi de Suéde: entr'autres, on lui mena le général Paykel, différent de Patkul, mais Livonien comme lui, & par conséquent sujet de ce prince. Depuis cette défaite, qui couta environ trois cens hommes aux Suédois, la diéte n'ayant plus rien à craindre de la part des ennemis, se trouva dans une pleine liberté de continuer ses sessions: ce qu'elle fit avec beaucoup de succès, après le retour des deux rois à Warsovie. Le sieur Potoski, palatin de Kiovie, qui s'y étoit rendu sur le Bug, à la tête d'une armée de quinze mille hommes, & le prince Lubomirski staroste de Sepuse, qui avoit ses troupes près de Cracovie, acheverent d'assurer pleinement la tranquillité de l'assemblée: elle méprisa les efforts que firent le prince Wisniowiski, & le prince de Radziwil, pour la traverser, en lui opposant un conseil général qui devoit être convoqué par le maréchal de la confédération de Sandomir; & elle ne crut pas devoir s'arrêter aux brefs adressés par le pape aux évêques, ni aux instances faites par son nonce, en faveur du roi Auguste.

Au contraire, après avoir confirmé solemnellement, dans la session du 27 août, tout ce qui avoit été fait en faveur du roi Stanislas, & contre le roi Auguste, & ses adhérans, il fut arrêté dans celle du 5 septembre, qu'on écriroit à tous les palatinats, pour les exhorter d'embrasser la confédération, & aux évêques sur-tout, comme premiers sénateurs, pour les inviter à venir prendre séance dans la diéte, faute de quoi ils seroient exclus de la part qu'ils ont au gouvernement. On convint d'envoyer aussi des députés au cardinal primat, pour le prier de se rendre à Warsovie; & on résolut de se plaindre au pape de la détention de l'évêque de Posnanie, du contenu des brefs adressés aux évêques, & des intrigues de quelques-uns de ses ministres. On délibéra le 15, si l'amnistie devoit être générale, & si on devoit l'étendre jusque sur le prince Lubomirski, grand général, qui avoit abandonné la confédération de Warsovie, pour rentrer dans celle de Sandomir. Il fut arrêté à la pluralité des voix, qu'elle seroit accordée sans exception, mais que ceux du parti contraire seroient tenus de l'accepter dans le terme de six semaines, à compter du jour que le roi Stanislas seroit couronné, & que le traité d'alliance entre la Pologne & la Suéde, seroit signé. Enfin le 17, on fixa le couronnement du nouveau roi, pour le 14 d'octobre, & on statua que la cérémonie en seroit faite à Warsovie. Ce fut vers le même temps que les commissaires du roi de Suéde, & ceux de la république, commencerent à travailler avec plus d'ardeur au traité de ligue offensive & défensive, entre la Suéde & la Pologne, qui ne fut signé que le 28 novembre suivant, & dont les principaux articles portoient, qu'après le couronnement du roi Stanislas, aucunes contributions ne seroient exigées sur les terres de la république; que le traité d'Oliva seroit renouvellé; qu'il y auroit ligue entre la Suéde & la Pologne contre le czar; qu'aucune province ne seroit démembrée de la couronne; qu'il y auroit entiere liberté de commerce pour les Suédois en Pologne, & pour les Polonois en Livonie; enfin, que la maison de Sapieha seroit rétablie dans ses biens & dignités. Le cardinal Radziewiski, qui, comme archevêque de Gnesne, devoit sacrer le roi, écrivit à la diéte, que ne pouvant se rendre à Warsovie, il ratifioit tout ce qui s'y passeroit, & substituoit l'archevêque de Léopold, pour y remplir les fonctions de primat en cette conjoncture.

Ainsi le roi Stanislas, après avoir juré l'observation des *Pacta conventa*, reçut le sacre & la couronne le 14 octobre, dans l'église de S. Jean de Warsovie: ensuite de quoi il alla passer trois jours avec le roi de Suéde, dans son camp de Blonie. Le lendemain même de cette cérémonie, le cardinal primat tomba malade à Dantzick, où il résidoit, & mourut sept jours après, universellement regretté des confédérés, & digne, par l'élévation de son génie, de tenir rang entre les plus grands politiques de son siécle. Son archevêché fut conféré à l'archevêque de Léopold, parent du roi Stanislas; & le palatinat de Posnanie, vacant par l'élévation de ce prince sur le trône, fut la récompense des services que lui avoit rendus le sieur Bronitz, maréchal de la confédération.

Un grand nombre de Polonois de la faction contraire s'en détachoient les uns après les autres, pour profiter de l'amnistie. Le roi Auguste prévoyant quelles seroient les suites de cette révolution, qui pouvoit devenir universelle, résolut enfin de repasser en Pologne, & arriva secrétement à Konisberg dans la Prusse, d'où il se rendit le premier novembre à Ticozin. Il y fut reçu avec beaucoup de joie, par ses partisans les plus affectionnés; il institua en leur faveur un ordre de chevalerie, nommé de l'*Aigle blanche*, & ne désespéra pas de réparer ses pertes, en se servant des forces du czar. Ce prince, avec lequel il s'aboucha, n'avoit pu rien opérer pour les intérêts communs dans la grande Pologne, malgré le grand nombre de troupes qu'il y avoit jettées; & il avoit même perdu depuis son départ de Curlande, tout ce qu'il avoit conquis dans cette province, à l'exception de Mitau; mais il leur restoit encore de grosses armées, tant de Moscovites que de Cosaques, sur lesquelles ils pouvoient compter, outre les Polonois fidéles, & les troupes qu'ils espéroient toujours tirer de Saxe. Pour redonner une forme certaine aux affaires, ils convoquerent à Grodno une grande assemblée, dans laquelle le roi Auguste fit passer quelques propositions absolument opposées aux libertés de la nation polonoise. La facilité avec laquelle ses créatures y souscrivirent, lui firent concevoir des espérances qui se dissiperent bientôt par la valeur infatigable du roi de Suéde, & par les soins prévenans du roi Stanislas, dont le parti grossissoit tous les jours.

Pendant que la diéte de Grodno, qui se sépara le 15 décembre, consumoit le temps en délibérations, une partie de l'armée de la couronne, commandée par le sieur Porkomoski & par le prince Lubomirski, grand-chambellan, vint prêter serment au nouveau roi, & se retira ensuite avec ses chefs à Jaroslaw, vers la Vistule, pour se joindre avec Potoski & Sapieha. Le reste de l'année se passa en courses mutuelles, que les deux partis firent l'un sur l'autre. Un capitaine de cavalerie de l'armée du lieutenant général Stromberg, ayant été renforcé par quelques compagnies de Lubomirski, battit les troupes de Commentowski, par lequel un parti suédois venoit d'être défait. Quelques détachemens faits sur la Vistule, par le général Meyerfeld, leverent des contributions sur les ennemis, & ramenerent au camp plusieurs prisonniers; mais un de ces partis, que conduisoit le capitaine Colmer, fut investi par mille Polonois dans le château de Plotsko, & fut contraint de se rendre, pour éviter le feu qu'ils avoient mis à l'église voisine. Smiegilski tenant aussi la campagne, voulut surprendre, près de Kielce, le colonel Crudsinski, qui, s'étant retiré dans le château de Warsovie, fondit à son tour sur son ennemi, & lui tua cent cinquante hommes dans sa retraite. Le staroste eut bientôt sa revanche; car après avoir enlevé deux compagnies de Potoski, il passa à Cracovie, où il attaqua la garde du roi Stanislas avec quelque avantage.

Le mouvement que fit le roi de Suéde, au mois de janvier 1706, fut bien d'une autre conséquence. Dès qu'une forte gelée commença de glacer les marais & les rivieres, il décampa le 8 de Blonie, pour aller chercher ses ennemis, & fut joint par les troupes de Sapieha & de Potoski: ensuite il passa la Vistule à Warsovie, & marchant par Stanislowa, Wenegrod, Korowitsce, & Krzemin sur le Bug, il traversa le 17 cette riviere à Poptavie, près du village de Brainski;

de-là s'avançant près de Tykoczin, il passa à deux lieues de cette ville, & vint camper le 25 dans le voisinage de Grodno. Le lendemain, dans le temps que l'armée suédoise alla passer le Niemen sur la glace, on apperçut dans un chemin creux, sur l'autre bord de cette riviere, un gros corps de dragons ennemis, dont quelques-uns ayant mis pied à terre, commencerent à faire feu, tandis que les autres se rangeoient dans la plaine. Le roi ne laissa pas de la traverser en personne à la tête de ses gardes à pied, sans autre perte que celle de trois soldats blessés. Les dragons moscovites, qui avoient osé l'attendre, furent bientôt chassés de leurs postes par les dragons suédois, & s'allerent rallier près de Grodno, où ils furent soutenus de toute leur cavalerie. Comme leur infanterie se montra dans le même temps, le roi de Suéde crut qu'ils vouloient hasarder un combat, & mit ses troupes en ordre de bataille, à mesure qu'elles arrivoient; mais les Moscovites, trop timides pour le risquer, quitterent leur camp, se retirerent dans la ville, & abandonnerent plusieurs chariots chargés de vivres, outre cent fantassins qui furent coupés, & presque tous taillés en piéces. Sur le soir, l'armée suédoise prit son chemin vers les fauxbourgs, que l'ennemi brula lui-même, & parut le lendemain devant Grodno. Quelque envie qu'eut le roi de Suéde d'y forcer les Moscovites, il aima mieux consulter sa prudence que son courage; & les trouvant avantageusement retranchés au nombre de vingt-six mille hommes, derriere des ouvrages inaccessibles par eux-mêmes, & défendus par un grand nombre de canons, il prit le parti de les investir, en étendant ses troupes autour de la ville: par cette conduite, il leur coupoit infailliblement les vivres & le bois, dont ils avoient très-grande disette, & les réduisoit, ou à se rendre, ou à périr de misere. Ces extrémités n'étoient point à craindre pour les Suédois, graces à la discipline que les Moscovites avoient observée dans leurs quartiers: car on y avoit trouvé, tant sur la route qu'aux environs de Grodno, un grand nombre de magasins fournis d'une abondance prodigieuse de vivres & de munitions. Enfin en tenant les ennemis bloqués de toutes parts, on les mettoit hors d'état d'être secourus par les troupes de leur parti, répandues dans le reste de la Lithuanie, avec lesquelles ils ne pouvoient plus se joindre, sans être forcés d'en venir à un combat avec les Suédois. Toutes ces considérations déterminerent le roi de Suéde à passer l'hiver devant Grodno, d'où le roi Auguste étoit parti précipitamment le lendemain de son arrivée, avec quatre régimens de dragons: il avoit été devancé par le général Menskikoff, qui s'étant sauvé le jour d'auparavant avec une nombreuse escorte, avoit communiqué son épouvante au czar, & l'avoit dissuadé de s'exposer aux incommodités qu'alloient essuyer ses troupes investies. Pour lors le roi de Suéde établissant son quartier entre Grodno & Wilna, travailla à réduire tout le pays d'alentour, par des détachemens qu'il fit en différens endroits.

Un parti de Valaques ayant pénétré jusqu'à Tykozin, en défit un de Moscovites, dont la plupart resterent prisonniers.

Le major général Meyerfeld étant allé à Indura, à la tête de mille chevaux, y attaqua un régiment de dragons, dont il y eut cent hommes de tués, quarante de pris: il eût infailliblement enlevé toute la cavalerie ennemie, dispersée dans les villages voisins, si les chevaux trop fatigués eussent pu poursuivre les fuyards, qui se réfugierent dans Grodno, par quelques avenues serrées de moins près. Le butin qu'ils abandonnerent étoit très-considérable, & consistoit en grand nombre de chariots chargés, & en plus de mille chevaux qui furent conduits au camp.

Six mille hommes de cavalerie des troupes de Sapieha & de Potoski, tomberent à Olita sur le major général Sienitski, qui avoit assemblé un corps de Lithuaniens, de Moscovites & de Saxons, à dessein de surprendre les quartiers des Suédois: ils lui passerent quinze cens hommes au fil de l'épée, & se rendirent maîtres de trois paires de tymbales, de quinze drapeaux, de trois chameaux & de tout le bagage, dans lequel on trouva vingt mille écus, outre la vaisselle d'argent du général.

Le colonel Kruse, qui avoit été détaché vers les frontieres de la Prusse, emporta d'assaut la forteresse d'Augustodowa, défendue par une garnison de Moscovites, qui furent tous massacrés: il tua encore en différens postes plus de six cens ennemis, & ramena une centaine de prisonniers.

Un autre corps de six mille Polonois & de Lithuaniens, soutenus par quelques compagnies suédoises, eurent ordre de tourner vers Caun, & de percer plus avant dans le pays, qui fut entiérement soumis.

La joie que ces différentes expéditions causerent dans l'armée suédoise, fut considérablement augmentée par les nouvelles qu'on y reçut de Silésie. Le roi Auguste, qui étoit rentré dans la grande Pologne après sa retraite de Grodno, jugea bien qu'il lui seroit impossible de rétablir ses affaires presque désespérées, s'il n'y faisoit des progrès considérables, pendant que le roi de Suéde étoit occupé dans la Lithuanie. Dans cette vue, il donna ordre au général Schulembourg, qui commandoit ses troupes en Saxe, de passer l'Oder, à quelque prix que ce fût, & marcha de son côté pour donner de l'inquiétude au général Renschild, toujours attentif à observer la contenance des Saxons. L'armée suédoise étoit alors dans le palatinat de Posnanie: elle en décampa pour aller à Rosten, & puis à Lissa, où on apprit que les Saxons au nombre de quinze mille hommes d'infanterie & de sept mille cavaliers ou dragons, avoient enfin traversé l'Oder à la faveur des glaces. Le général Renschild, qui avoit formé le dessein de les attirer dans un poste où il pût les combattre avec moins d'obstacle, feignit de vouloir reprendre le chemin de Posnanie: les ennemis le crurent d'autant plus facilement, que son armée n'étoit composée que de cinq régimens d'infanterie, de cinq régimens de dragons, & de quinze autres de cavalerie, qui ne faisoient en tout que dix mille hommes. Un autre sujet de confiance pour eux, c'est que ce général n'avoit fait aucune démarche, pour leur disputer le passage de la riviere, & pour les empêcher de se joindre aux Moscovites, qu'il méprisoit trop pour vouloir les attaquer seuls; cependant son but n'étoit que de tirer les Saxons des bois & des marais dont ils étoient couverts; & ils ne purent s'empêcher de donner dans le piége qu'il leur avoit tendu. Dès le 12 février, quelques gros corps d'ennemis parurent aux environs de Fravenstadt, & furent plus persuadés que jamais de la crainte imaginaire des Suédois, par le mouvement que ces derniers firent pour tourner en arriere, jusqu'à un lieu nommé Twetske, à une demi-lieue près de Lissa. Aussitôt que le général Renschild y eut rangé son armée en bataille, il la fit marcher aux Saxons, qu'il trouva postés très-avantageusement, ayant les villages de Jagersdorf à la droite, de Roersdorf à la gauche, & la ville de Fravenstadt à dos. Le général Schullembourg méditoit de faire un détachement le long des deux villages, pour prendre les Suédois en queue, lorsqu'il les vit s'avancer au petit pas: il fit alors retirer sa premiere ligne derriere un chemin creux; il lui ordonna de se couvrir de ses chevaux de frise, de longues poutres hérissées de lames d'épées, & de son cânon, qui ne fit pas grand effet, parcequ'il tiroit trop haut. Les Suédois sauterent le chemin creux, forcerent les obstacles qu'ils trouverent au-delà, & pénétrerent ainsi dans les retranchemens, malgré la mousqueterie des deux aîles, qui purent à peine soutenir le premier choc, & se sauverent à toute bride. L'infanterie saxonne se voyant abandonnée, forma dans l'instant un bataillon quarré, & après avoir tenu quelque temps, fut enfin réduite à céder. Les régimens entiers mettoient les armes bas, & deman-

doient la vie à genoux : on l'accorda aux Saxons, & on en fit huit mille treize prisonniers ; mais il n'y eut point de quartier pour les Moscovites, qui furent tous taillés en piéces. Le lieutenant général Wustromiski & le major général Zutzelbourg, quatre colonels, savoir, le comte de Joyeuse, qui mourut depuis de ses blessures, les sieurs Drost, Sak, & Bose, & cent soixante hauts-officiers, sans compter les autres, tomberent entre les mains des Suédois, qui les traiterent avec beaucoup d'humanité. Sept mille hommes des ennemis furent trouvés sur le champ de bataille & aux environs, après un combat d'une heure, pendant laquelle les vainqueurs ne perdirent que trois cens soixante & treize hommes, & n'eurent que cinq cens six blessés. De ce nombre étoient les lieutenans colonels Buckwald, Patkul, & Creutz ; les majors Wrangel, Snolski, & le capitaine Lod, dont le premier avoit reçu neuf coups de balles, & quatre coups d'épée. Le général Renschild eut un cheval tué sous lui, & demeura maître de trente-deux piéces de canon de fonte, de trente-six étendards ou drapeaux, de douze mille quatre-vingt-quatorze mousquets, & de tout le bagage des ennemis qu'ils avoient laissé à deux lieues de Fravenstadt.

Le bruit de cette victoire, qui ouvroit les chemins de la Saxe, & qui mettoit la grande Pologne à couvert des nouvelles entreprises du roi Auguste, porta l'effroi jusque dans Grodno, où les assiégés ne songeoient plus dès-lors qu'à sauver les débris de leurs troupes. En effet, comme ils avoient alors le Niémen entre les Suédois & eux, ils commencerent leur retraite dès que la saison plus douce vint à fondre les glaces de cette riviere. De vingt-six mille qu'ils avoient été d'abord, il ne s'en sauva que sept mille fantassins, & deux mille dragons ; le reste étant mort de faim, de froid, & de maladies. Le roi de Suéde, à qui cette lente défaite des ennemis n'étoit pas moins glorieuse, que l'eut été la victoire la plus sanglante, ne fut pas plutôt informé de leur fuite, qu'il se mit à les poursuivre ; mais comme le dégel faisoit alors charier la riviere de Niémen, ce qui en rendoit le passage impraticable, on fut obligé d'y rétablir le pont près d'Olowa. Le temps qu'on y employa, donna beaucoup d'avance aux Moscovites, & leur facilita les moyens de se fortifier sur leur route, où ils exercerent toutes sortes de barbaries imaginables, pillant & brulant tout ce qu'ils rencontroient. Ils avoient tourné vers le palatinat de Brzescie, pour gagner la Moscovie ; & jugeant nécessaire d'arrêter les Suédois dans quelque poste, pour couvrir la retraite de leur canon, de leur bagage & de leurs malades, ils s'attacherent à se retrancher sur un des bords de la Jasiolda. Tout le terrein, depuis cette petite riviere jusqu'à Pinsk, étoit extrêmement propre pour leur dessein, & étoit presque tout couvert de forêts entrecoupées de ruisseaux & de marais impénétrables. Les ennemis, après avoir rompu les ponts, & fait des abattis d'arbres, jusqu'à une lieue & demie dans les terres, pour fermer quelques passages moins difficiles, éleverent cinq redoutes, près de Sielce, & les garnirent de quelques piéces de canon. Le roi de Suéde qui n'avoit pu traverser le Niémen que le 14 d'avril, étoit arrivé le 24 à Rosana, & trois jours après sur la Jasiolda, dont il tenta le passage, non près de Sielce, mais deux lieues plus bas, près de Bereza. Quinze cens dragons ennemis gardoient le bord de la riviere en cet endroit, & étoient protégés d'une redoute qu'ils avoient construite au milieu des marais ; mais les Suédois se jettant à l'eau, quelques-uns jusqu'à la ceinture, & d'autres jusqu'au col, fondirent sur eux l'épée à la main, & les forcerent à quitter ce poste, sans avoir rendu presqu'aucun combat. Dès que cette nouvelle eut été portée à Sielce, les Moscovites qui en défendoient les fortifications, les abandonnerent en désordre, prirent la fuite au travers des bois, aussi-bien que ceux qui occupoient le dedans du pays. Ces malheureux, saisis de frayeur, n'observoient plus d'ordre dans leur retraite ; & s'étant dispersés au hasard, furent presque tous assommés par les paysans, ou par les Suédois, qui se servoient de barques plattes, pour les poursuivre sur les marais.

Les Cosaques, qui s'étoient emparé de plusieurs villes & forts dans le palatinat de Novogrodeck, dans le duché de Sluczck, en furent chassés à leur tour par les troupes suédoises. Ils s'étoient retranchés au nombre de deux mille à Nesvitsh, où le lieutenant colonel Trautwerter les ayant surpris avec un parti de cinq cens chevaux, mit le feu à la ville, fit cent cinquante prisonniers, & tua trois ou quatre cens hommes. De ce nombre, étoit le colonel Michalowitz, qui commandoit pour lors en chef, & qui avoit commandé en second sous le général Mazeppa.

Quelques jours après, le roi Stanislas fit un détachement pour attaquer Szaberri, place forte, située dans des marais. La garnison, qui étoit de plus de huit cens hommes, fut sommée, & se rendit à discrétion, aussi-bien que Lakowicze & Nesvitsh. Ces trois places, qui commandoient à tout le plat pays, furent dépouillées de leur artillerie, qui montoit à soixante & dix piéces de fonte, aussi-bien que de leurs fortifications, dont la démolition causa beaucoup de joie à toute la petite noblesse. On n'épargna que celle de la ville de Sluczck, défendue par quatorze bastions, & par une bonne citadelle, en considération des secours de vivres & de munitions qu'elle venoit de fournir aux Suédois, & de la maison de Neubourg, dont une princesse est héritiere de ce duché.

Ainsi la Lithuanie, sur laquelle le roi Auguste avoit toujours fondé ses espérances les plus solides, fut entiérement purgée des armées étrangeres qu'il y avoit appellées, & des troupes même du pays, dont il s'étoit servi pour y entretenir le trouble & la division : car en même temps que les restes de Moscovires & de Cosaques qui avoient pu se soustraire à la poursuite des troupes victorieuses, fuyoient, les uns vers la Moscovie, les autres vers l'Ukraine ; Wisniowiski, Oginski, & Sienitski, principaux chefs du parti lithuanien, prirent la même route, & jetterent en passant quelques bataillons dans Bicho. Les deux rois débarassés du plus grand poids de la guerre dans ces quartiers, s'appliquerent à y faire renaître l'ordre & la sureté.

Pendant que les troupes suédoises se rafraichissoient aux environs de Dubna, dans la Volhinie, où elles avoient marché, le roi Stanislas tenant une diéte, qu'il avoit convoquée à Zuzuch, rassembloit, outre les seigneurs de son parti, la plupart de ceux qui jusqu'alors avoient été dans des intérêts contraires. La noblesse de Lithuanie, de Volhinie, de Podolie, & des palatinats voisins, ne se contenta pas d'envoyer des députés aux deux rois le premier juillet, elle accourut en foule pour leur offrir ses services, & monta même à cheval pour agir contre les Saxons. Le prince Radziwil, grand chancelier de Lithuanie, fut reçu en grace, aussi-bien que le prince Czartoriski, qui intercéda pour le maréchal Denhoff, son beau-frere ; Lubomirski grand chambellan, qui amena avec lui les quarante-deux compagnies de la couronne ; & Jablonowski, palatin de Russie, oncle maternel du roi Stanislas, qui promit d'en détacher un autre parti. Wisnowiski & Oginski, dont on venoit de ravager les terres, furent les seuls qui ne purent faire agréer leurs soumissions.

Le palatinat de Cracovie suivoit presque seul la fortune du roi Auguste, qui avoit fait commencer quelques fortifications pour défendre la ville de ce nom. Il ne pouvoit voir sans inquiétude, que le général Meyerfeld se fût avancé jusqu'à Lublin, avec un corps de troupes. Celles de Potoski palatin de Kiovie, avoient été détachées vers Léopold, où elles avoient défait un corps de Cosaques & avoient enlevé douze compagnies de la couronne. Celles de Sapieha campoient entre Brzescie & Caun ; de sorte que le roi Auguste appréhenda d'être envelopé de tous côtés dans Cracovie, & sur-tout par l'armée du roi de Suéde, & par celle du gé-

néral Renschild, qui étoient en marche ; ainsi il se prépara dès-lors à sortir de cette ville, en cas qu'on entreprît de l'y forcer, & il renvoya le gros de son armée en Saxe. Jamais il n'avoit été plus embarassé. Les palatinats de Lublin & de Beltz, offroient de prendre les armes, & de lever quelques nouveaux régimens contre lui. L'armée de la couronne, qui étoit son unique ressource, chanceloit de maniere à lui faire craindre qu'elle ne se portât jusqu'à le livrer à ses ennemis ; ce qui l'obligeoit de ne point se montrer, sans une forte garde. Il ne laissa pas d'en faire la revûe à Konighof le 3 août, & la conduisit ensuite avec quelques troupes saxones, près de Wolpa, à six ou sept lieues de Grodno, où il se retira, dès qu'il eut appris que le roi de Suéde approchoit de la Vistule. Ce prince y fit jetter deux ponts, l'un à Bulavie, l'autre à Casimir, & arriva le 24 à Radom. Il en partit, pour aller à Lencziza, visiter l'armée de Renschild, qui étoit composée de trois mille chevaux, de quatre mille six cens dragons, & de six mille fantassins ; & après avoir donné ses ordres à ce général, il revint à Radom pour y disposer toutes les choses nécessaires à l'exécution du grand dessein qu'il méditoit.

Les ennemis commencerent alors à reparoître dans les provinces que l'armée suédoise venoit de quitter. Un parti de Cosaques fit irruption dans la Volhinie, où ils pillerent les biens du chambellan Lubomirski. Le czar de son côté, avoit ramassé tout ce qu'il avoit de troupes dans le palatinat de Kiovie, sur le Boristhène, d'où il menaçoit d'entrer dans la grande Pologne ; mais le sieur Wentul, capitaine de cavalerie, ayant été détaché de Jaroslaw avec deux cens Valaques, pénétra jusqu'à Kaminiec, & contraignit le hospodar de Moldavie de lui remettre le sieur de Potoski Stranike, avec promesse de la part de ce prince, de ne plus donner de retraite aux ennemis des deux rois. Un parti polonois s'étoit saisi du chancelier Siuka, confident intime du roi Auguste, & des épouses du maréchal Denhoff, & du sieur Prebentowski. Le colonel Borckouski avoit défait dans la grande Pologne six compagnies de la couronne, & les avoit forcées de se rendre prisonnieres.

Enfin le roi de Suéde ayant laissé huit mille hommes au général Meyerfeld, pour veiller à la défense de la grande Pologne, avec quinze mille hommes des troupes de Potoski, de Sapieha & de Lubomirski, marcha par Rawitz le premier septembre, & fit prendre à son armée la route de la Silésie. Il passa l'Oder, accompagné du prince de Sapieha & du général Renschild, & campa le 6 avec une partie de sa cavalerie près de Schomberg, à une lieue de Gorlitz, dans la haute Lusace. Toutes ses troupes rassemblées montoient à vingt-quatre mille hommes effectifs, & jetterent tant d'effroi dans le pays, que les habitans fuyoient de toutes parts abandonnant leurs biens & leurs maisons ; mais ils y retournerent bientôt, rassurés par la discipline exacte que le roi de Suede faisoit observer à son armée.

Presque toutes les villes qui étoient en deçà de l'Elbe, lui ouvrirent leurs portes, & envoyerent des députés pour implorer sa protection, qu'il leur accorda, à condition d'habiter leurs maisons. On ne vit paroître alors aucunes troupes saxones, hors les deux régimens de dragons de Jordan & de Furstemberg qu'on découvrit près du village de Tepsel, à une lieue de Gorlitz. Le colonel Gortz, qui commandoit deux cens cinquante dragons Suédois, & cinquante Valaques, les chargea si rudement, qu'il en jetta quatre-vingt-seize sur la place, & en fit trente-six prisonniers, après avoir tué de sa main le major general Jordan. Il fut commandé avec quelques mille chevaux, pour aller au-delà de l'Elbe, combattre les ennemis qu'il y trouveroit ; & il reçut ordre à Naumbourg d'aller plus avant, & de pousser les ennemis jusqu'à ce qu'ils fussent entiérement chassés de tous les états de Saxe. De-là, s'avançant vers Erford, il apprit que les Saxons au nombre de quatre à cinq mille hommes, tournoient vers Eimenau, où il se rendit ; mais à peine y fut-il arrivé, que les ennemis se sauverent dans la forêt voisine, où il les poursuivit, tuant plusieurs Moscovites, & faisant quelques prisonniers Saxons & François. Le général Schullembourg qui les commandoit, s'empara de quelques postes avantageux, dans la forêt de Turingerwald, fit couper grand nombre d'arbres pour s'y baricader, & disputa pied à pied le terrein aux dragons suédois, qui le pousserent jusque dans le bois de Fravenwald. Il s'y maintint encore à la faveur d'un défilé fort étroit, & des nouveaux abattis qu'il avoit fait faire ; de sorte que le colonel ne jugeant point qu'on pût forcer les ennemis en cet endroit, laissa le major Adleberg, pour les y amuser, tandis qu'il enfileroit une autre route dans le dessein de les prendre à dos. Ils profiterent de cet intervalle, se disperserent dans le bois, par différens sentiers, & se retirerent à la faveur de la nuit ; les uns en Franconie avec leur général, les autres du côté de Kobourg & de Bareith, les autres enfin vers la forêt de Bohême. Trois cens cinquante François, moins heureux que les autres, furent rencontrés par le colonel Gortz. Ils se défendirent long-temps en désespérés, jusqu'à ce que le capitaine Toanslycht ayant fait mettre pied à terre à sa compagnie, acheva de les forcer.

C'est ainsi que les troupes saxones, hors celles qui étoient en garnison dans Dresde, évacuerent entiérement l'électorat de Saxe, & le laisserent jouir d'une tranquillité d'autant plus grande, qu'il y eut le même jour une tréve de deux mois & demi, publiée dans le camp du roi de Suéde. Ce prince, qui avoit arrêté avec les députés des villes & de la campagne l'état des contributions, fit imprimer un réglement très-sévere pour prévenir les désordres qui pouroient naître de la part des officiers & des soldats. Il leur étoit défendu de rien prendre sans payer, excepté le fourage, soit dans les maisons où ils seroient logés, soit par-tout ailleurs ; de se servir des chevaux des particuliers, sans en payer le louage, de se choisir eux-mêmes leurs logemens, d'insulter ou de maltraiter leurs hôtes en aucune maniere ; de faire violence à personne dans les villes, villages, ou sur les grands chemins, & d'y arrêter aucune voiture publique ou particuliere. Enfin il leur étoit enjoint de veiller à ce qu'il n'arrivât par leur faute aucun incendie, & de rapporter même des certificats de leurs hôtes, pour preuve de l'exactitude avec laquelle ils auroient observé ces différens articles.

Ce n'étoit pas seulement aux sujets du roi Auguste, que l'irruption du roi de Suéde dans la Saxe avoit inspiré de la terreur : tous les princes ligués contre la France & l'Espagne, en avoient paru vivement alarmés, & n'avoient épargné ni prieres ni sollicitations pour la détourner. Les princes d'Allemagne sur-tout, dès les premiers bruits qui en coururent, s'en étoient extrêmement formalisés & s'en étoient expliqués avec beaucoup de hauteur, dans la diéte de Ratisbonne, où ils avoient menacé de déclarer les Suédois ennemis de l'empire, s'ils entreprenoient de porter la guerre en Saxe. L'empereur qui avoit pressé le roi de Suéde par son envoyé, de s'expliquer sur ce projet, même avant son exécution, avoit apparemment dicté le résultat menaçant de la diéte, dont il étoit le premier mobile : cependant aussitôt qu'il fut informé des progrès du roi de Suéde dans l'électorat, il crut qu'il étoit de son intérêt d'appaiser ce prince, & de lui députer le comte de Wratislau, pour s'excuser de ce qui s'étoit passé à Ratisbonne. Il prit donc le parti de l'imputer absolument à quelques membres des états de l'empire ; & il promit même tout ce qu'il pouroit contribuer de sa part pour achever de réduire le roi Auguste. Cet envoyé extraordinaire eut audience le 13 octobre ; & après s'être aquitté de sa commission, il laissa le soin au comte de Zinzendorff envoyé extraordinaire, aux sieurs Robinson, & de Cranembourg, envoyés d'Angleterre & de Hollande, qu'on attendoit de Dantzick, & au sieur Oberg, ministre de Hannover, de ménager une paix

dont quelques-uns de ces souverains eussent été ravis de se faire honneur.

Durant le cours de ces intrigues, peu capables d'ébranler le roi de Suéde, les affaires de Pologne prenoient une autre face, & commençoient à tourner favorablement pour le roi Auguste; car quoique le sieur Potoski palatin de Kiovie, & nommé grand général de la couronne par le roi Stanislas, eût défait un corps de Tartares près de Peterskow; quoiqu'il eût battu deux gros détachemens, qui s'étoient avancés au-delà de la Vistule, néanmoins le roi Auguste n'avoit pas laissé de traverser ce fleuve avec une grosse armée. Sa marche obligea les troupes polonoises & lithuaniennes confédérées, de se joindre à Calisch avec les troupes suédoises. On y tint conseil de guerre, & on résolut d'en venir à un combat, que le maréchal Meyerfeld fut contraint d'accorder aux instances réitérées des Polonois. Pour l'engager, il détacha six mille chevaux, avec ordre de passer la riviere de Bosna, & de reconnoître le roi Auguste qui étoit campé à une lieue & demie de-là; puis il les rappella pour mettre toute son armée en ordre, dès qu'il apprit que ce prince s'avançoit. Le corps de bataille étoit composé de quatre régimens de cavalerie suédoise, & de deux régimens d'infanterie, l'un suédois qui étoit celui de Horn, & l'autre de François & de Suisses, qui ayant été pris à Fravenstadt, avoient été réunis en un seul corps sous le colonel Gorts; l'aîle droite, qui étoit toute de Polonois, étoit commandée par le général Potoski, & la gauche étoit composée des Lithuaniens: toutes ces troupes, qui montoient à peine à dix mille hommes, avoient à combattre quarante mille Moscovites, Saxons, Cosaques, Polonois & Tartares, rangés sur deux lignes. A leur droite étoit le prince Menskikoff avec ses Moscovites; à la gauche, le roi Auguste avec ses Saxons; & dans le centre, le grand maréchal & le petit maréchal de la couronne avec les Polonois. Après les signaux ordinaires, les Suédois chargerent les premiers, pousserent d'abord les Saxons plus de trois mille pas, & les renverserent sur leur seconde ligne; mais les Polonois & les Lithuaniens du roi Stanislas lâcherent le pied dès les premieres décharges, & furent poursuivis par la cavalerie ennemie, qui revint prendre les Suédois en queue. Ces derniers, quoiqu'investis de toutes parts, & dispersés en divers pelotons se défendirent très-long-temps, aussi-bien que le régiment de Gorts; mais la nuit qui survint leur ôta toute l'espérance de pouvoir se secourir les uns les autres, ou se faire un chemin à travers de la multitude qui les environnoit; ils ne laisserent pas de combattre avec un courage inconcevable, jusqu'à ce que se trouvant accablés du nombre & du feu des escadrons ennemis, ils capitulerent & furent forcés de mettre armes bas, régiment par régiment, chacun dans le lieu où ils avoient combattu séparément. Le général Meyerfeld ne trouva près de lui que deux bataillons & soixante cavaliers. Les François & les Suisses voyant qu'on refusoit quartier à leur régiment, reprirent les armes, avec protestation de disputer leur vie jusqu'au dernier soupir, s'ils n'obtenoient les mêmes conditions que les autres; ce qui leur fut accordé avec serment. Le général Potoski, animé de sa bravoure ordinaire, fut pris dans un tabor où il avoit soutenu avec beaucoup de vigueur tous les assauts qui lui avoient été livrés. Le major général Crassow avoit fait une brigade de cavalerie de ce qu'il avoit pu rallier, & après avoir tenté vainement de percer les ennemis, pour joindre l'infanterie suédoise, s'étoit retiré vers Posnanie, avec cinq ou six cens hommes.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette bataille où les Suédois eurent deux mille cinq cens hommes de pris, c'est que le roi Auguste ait été forcé de les vaincre lorsqu'il étoit intéressé à les ménager; lui qui en avoit toujours été vaincu, dans le temps qu'il ne respiroit contre eux que haine & que carnage. Cette énigme se débrouillera d'elle-même, lorsqu'on saura que peu de jours avant cette action, ce prince avoit ratifié la tréve qui avoit été publiée en Saxe, & ne doutoit point même que la paix ne fût conclue entre le roi de Suéde & lui, lorsqu'il fut réduit à combattre son armée. Le sieur Pfingsten, qui avoit apporté de Saxe les articles de la tréve, & le projet de paix que le roi Auguste devoit signer, s'étoit aussi chargé d'une lettre du roi de Suéde, par laquelle le général Meyerfeld étoit informé de ce qui se passoit, avec ordre de faire cesser de sa part toutes sortes d'actes d'hostilité. Comme il s'agissoit de tromper les Moscovites, & que l'on cachoit ces traités, il fut impossible au sieur Pfingsten de rendre lui-même cette lettre au général Suédois; de sorte qu'elle fut égarée, & ne put parvenir jusqu'à lui. Dans cet intervalle, Menskikoff, à qui la lenteur du roi Auguste commençoit à devenir suspecte, pressa ce prince avec beaucoup d'ardeur de marcher aux Suédois, qu'il savoit être fort inférieurs en nombre. Il n'y avoit dans l'armée que cinq mille Saxons. Toutes les troupes pouvoient se réunir contre eux, & leur faire un mauvais parti, si elles se fussent apperçues de quelque intelligence: ainsi le roi Auguste fut contraint de céder, & de suivre les Moscovites qui l'entraînoient; tout ce qu'il put faire en cette extrémité, fut d'avertir secrétement le général Meyerfeld par le sieur Pflug de la négociation de Saxe, de la situation où il se trouvoit, & du détail de ses forces, le conjurant de se retirer en arriere pour éviter un combat qui ne lui pouvoit être que désavantageux. Le général qui n'avoit reçu du roi son maître aucun avis sur la paix dont on lui faisoit part, crut que cette confidence étoit un piége tendu par l'ennemi, dans lequel il lui seroit honteux de donner. Cette prévention l'arrêta dans son poste, où l'opiniâtreté des Polonois l'obligea de risquer une bataille, dans laquelle le roi Auguste fit tout ce qu'il put pour ne point vaincre, ou du moins pour conserver les vaincus.

Il y avoit long-temps que ce prince, lassé de l'inconstance des Polonois, & de la dépendance où les Moscovites sembloient le vouloir tenir, n'aspiroit qu'à finir une guerre, qui le jettoit dans une abîme de pertes & de malheurs. L'entrée des Suédois dans son électorat mit le comble à ses chagrins, & acheva de le déterminer. Il envoya par un tambour une lettre au roi de Suéde, par laquelle, après avoir exposé l'inclination sincere qu'il avoit pour la paix, & les raisons pressantes qui l'y portoient, il offroit d'en traiter par le baron d'Imhof & par le sieur Pfingsten, auxquels il avoit envoyé des pleins pouvoirs. Le roi de Suéde choisit, de son côté, le comte Piper, grand maréchal & ministre, & le sieur Hermelin secrétaire d'état, pour entrer en négociation avec les plénipotentiaires Saxons. La premiere & l'unique conférence qui se soit tenue dans les formes, s'ouvrit le 2 septembre à Biscopswerden près de Leipsick, sous prétexte de régler les contributions. Après de longues contestations, on y convint enfin du point principal, qui étoit l'abdication de la couronne de Pologne; & on prépara la matiere des conférences suivantes, qu'on résolut de tenir cachées avec tout le soin possible. En effet, les plénipotentiaires paroissant toujours n'avoir à traiter que des contributions, s'assembloient assez rarement; ne demeuroient que peu de temps ensemble, & prenoient la précaution d'agir par le canal de quelques personnes de confiance qui alloient & venoient de part & d'autre, pour communiquer les difficultés & les expédiens. Le comte de Jablonouwski palatin de Russie, & le prince Sapieha, grand maréchal de Lithuanie, furent nommés plénipotentiaires par le roi Stanislas, à qui l'on rendoit compte de tout ce qui se passoit; mais ils ne virent point les Saxons pendant le cours des conférences, & ne s'aboucherent avec eux que dans un jardin hors de Leipsick, après la signature du traité, dont voici la substance.

I. Il y aura paix entre le sérénissime & très-puissant prince Charles XII, roi de Suéde, &c. son allié le sérénissime & très-puissant prince Stanislas I, roi de

Pologne, &c. d'une part : & entre le sérénissime & très-puissant prince Frédéric-Auguste, roi, électeur & duc de Saxe, d'autre.

II. Tous les dommages causés ou soufferts par les deux partis, pendant le cours de la guerre, seront oubliés & réputés comme non advenus; personne n'en poura prétendre satisfaction, & ne poura s'en ressentir par voie de fait ou de droit; & les particuliers ne pouront intenter aucune action, pour raison des biens qui avoient été confisqués sur eux pendant la guerre, sans néanmoins que cette derniere clause puisse préjudicier au contenu du VI article.

III. Le sérénissime & très-puissant prince Frédéric-Auguste, roi, électeur de Saxe, renonce pour toujours en faveur de la paix, à tous ses droits & prétentions sur le royaume de Pologne, & reconnoît en conséquence pour légitime souverain de ses états, le très-sérénissime & très-puissant prince Stanislas I, sous condition que ledit sérénissime roi, électeur de Saxe, retiendra pendant sa vie le nom & les honneurs de roi, mais sans pouvoir porter les armes, ni prendre le titre de roi de Pologne.

IV. Le sérénissime roi & électeur promet de notifier dans six semaines, après la signature du présent traité, son abdication aux états de la république de Pologne, ausquels il remet dès-à-présent le serment qu'ils lui ont prêté, s'engageant en outre de n'entretenir aucune intelligence avec eux, & de ne donner retraite ni secours à aucuns membres de la république, ennemis déclarés ou secrets du roi Stanislas.

V. Il renonce à toutes les alliances qu'il a conclues ci-devant contre le roi de Suéde & le roi de Pologne, avec les puissances étrangeres, & sur-tout à celles qu'il a contractées avec le czar de Moscovie, auquel il promet de ne donner aucun secours dans la suite, comme aussi de rappeller les Saxons qui se trouveroient combattre encore sous ses enseignes.

VI. Tous les décrets prononcés dans les diétes & dans les autres tribunaux de Pologne, depuis le 15 février 1704, portant condamnation, confiscation de biens, destitution de charges, &c. demeureront dès-à-présent éteints & annulés; mais à l'égard des dignités séculieres & ecclésiastiques conférées depuis ce temps par le sérénissime roi, électeur de Saxe, il dépendra uniquement du sérénissime roi de Pologne, ou de les conserver à ceux qui en auront été revêtus, ou de les en dépouiller pour les conférer à d'autres.

VII. Le sceptre & la couronne de Pologne, & les ornemens royaux, aussi-bien que les pierreries, papiers & archives de la couronne, qui auront été transportés en Saxe, seront remis au sérénissime roi de Pologne, aussitôt après la ratification du présent traité.

VIII. Les sérénissimes princes royaux, Jacques & Constantin Sobieski, seront relâchés & mis en liberté, après avoir promis par écrit, de ne prendre aucune vengeance de ce qu'ils ont souffert, pendant la guerre, & pendant leur détention. De son côté, le sérénissime roi électeur promet par écrit de payer au sérénissime prince Jacques les sommes d'argent qu'il lui doit, & d'en faire incessamment liquider les comptes.

IX. Tous les Polonois & Lithuaniens qui ont été enlevés de Pologne, pour être emprisonnés en Saxe ou ailleurs, recouvreront leur liberté. Sa majesté électorale s'engage aussi d'interposer ses bons offices auprès du pape, pour obtenir de lui l'élargissement de l'évêque de Posnanie.

X. Tous les soldats & officiers Suédois & Saxons, qui auront été pris pendant la guerre, & sont actuellement détenus de part ou d'autre, seront élargis sans rançon, & sans qu'on en puisse retenir aucun, pour l'engager de force.

XI. Tous les traîtres & transfuges, nés sous la domination du roi de Suéde, qui seront trouvés en Saxe, seront livrés à sa majesté suédoise, & nommément Jean Rheinhold Patkul, qui, jusqu'à ce temps, sera retenu dans une étroite prison.

XII. Tout ce qui reste de soldats Moscovites en Saxe, seront aussi remis au roi de Suéde, comme étant ses prisonniers.

XIII. Tous les drapeaux, étendards, tymbales, canons, mortiers & autres instrumens militaires, qui peuvent servir de trophées, & qui auroient été pris sur les Suédois, seront cherchés, & leur seront rendus, sans qu'on en puisse retenir aucun, sous quelque prétexte que ce soit.

XIV. Le colonel Gorts, que sa majesté suédoise prend sous sa protection, & qui a été condamné au dernier supplice, sans avoir été entendu, sera déchargé des peines prononcées contre lui, & sera rétabli dans son honneur & réputation.

XV. Comme il est impossible, attendu la distance des lieux, que le présent traité puisse être ratifié de long-temps, & puisse être revêtu des garanties, dont il sera fait mention, il sera cependant permis à sa majesté suédoise, de tenir son armée en quartier d'hiver dans l'électorat de Saxe, & d'en tirer pour elle, pendant ce temps, des vivres & contributions. Les troupes suédoises qui sont encore en Pologne, y demeureront sans empêchement, jusqu'à ce que les Saxons en soient sortis.

XVI. Les villes & châteaux de Cracovie & de Tykoczin, seront évacuées en même temps par les troupes saxones, & seront remises au commissaire de sa majesté polonoise, en l'état qu'elles se trouveront pour lors, avec toute leur artillerie & munitions.

XVII. Les villes & citadelles de Leipsick & de Wittemberg, qui ont reçu garnison suédoise, en seront délivrées, dès que les conditions du présent traité auront été accomplies; ensuite de quoi toutes les troupes de Suéde se retireront de Saxe, au jour dont on sera convenu.

XVIII. Depuis le jour que les commissaires auront conclu & signé le présent traité, il y aura tréve entre les Suédois, & l'électorat de Saxe, ainsi qu'en Pologne, & en Lithuanie, dès que la nouvelle du même traité y aura été portée; ce qui se fera dans le terme de vingt & un jours.

XIX. Il a été arrêté entre le sérénissime roi de Suéde & le sérénissime roi électeur, qu'ils concourront tous deux à protéger dans l'empire la religion évangélique; & pour la sureté de sa conservation dans la Saxe & dans la Lusace, le sérénissime roi électeur s'engage pour lui & pour ses successeurs, de n'y introduire ou souffrir aucun changement; de n'y ceder à ceux de la communion romaine, aucunes églises, écoles, académies, colléges ou monasteres, & de ne leur accorder aucune place pour en bâtir.

XX. En cas qu'à l'occasion de ce traité, le sérénissime roi électeur de Saxe soit attaqué par le czar de Moscovie, ou par d'autres, les sérénissimes rois de Suéde & de Pologne s'engagent de le secourir, comme aussi de le comprendre dans tous les traités qu'ils pouroient faire dans la suite avec le czar.

XXI. Pour rendre ce traité plus ferme & plus stable, le sérénissime roi électeur s'engage d'y faire intervenir comme garants, dans l'espace de six mois, le sérénissime & très-puissant empereur, la sérénissime & très-puissante reine de la grande Bretagne, & les hauts & puissans états généraux; sa majesté suédoise se réservant le droit de faire entrer dans cette garantie telle autre puissance qu'elle jugera à propos.

XXII. Le présent traité sera ratifié dans le terme de six semaines, & il en sera fait un exemplaire de la part de sa majesté suédoise, un autre de la part de sa majesté polonoise, & deux autres de la part de sa majesté électorale pour être échangés par les commissaires, immédiatement après la ratification.

*ARTICLE SEPARÉ.*

*Quoique le sérénissime roi électeur de Saxe ait promis de*

*de fournir dans six mois les actes de garantie qui ont été spécifiés, cependant s'il arrive qu'il soit empêché par quelques raisons, de fournir un ou deux de ces actes, dans le terme prescrit, il a été arrêté que le présent traité n'en aura pas moins de force & de vigueur, & n'en sortira pas moins sa pleine exécution.*

Dès que le traité eut été signé par les commissaires le 24 septembre 1706, le sieur Pfingsten, l'un des plénipotentiaires Saxons, prit la poste pour le porter au roi Auguste qui le ratifia, sans former aucune difficulté; de sorte qu'au retour de ce ministre, l'échange des ratifications fut fait dans les formes, & la paix fut publiée dans le camp du roi de Suéde, à Leipsick, & à Dresden le 24 novembre 1706.

Toute l'Europe apprit avec surprise le prompt succès de cette importante négociation, & ne put s'empêcher d'admirer le désintéressement du roi de Suéde, qui ne daigna pas se faire céder un seul pouce de terre, pour l'agrandissement de ses états, & qui ne se réserva, pour tout fruit de ses victoires, que la gloire de les avoir remportées; plus grand dans la paix par ce rare exemple de modération, qu'il ne l'avoit été dans la guerre, par la grandeur de son courage & par la rapidité de ses conquêtes. Ce prince resta en Saxe, jusqu'au mois de septembre 1707, qu'il retourna en Pologne, dans le dessein d'en chasser entiérement les Moscovites. Après plusieurs combats, il les obligea en 1708 d'abandonner la Pologne; il les poursuivit jusqu'en Moscovie, où s'étant engagé trop avant, il perdit le 8 juillet 1709 la bataille près de Pultowa dans laquelle il fut blessé au pied, & perdit 8000 hommes. Le 11 du même mois le général Lewenhaupt fut obligé de se rendre avec le reste de l'armée suédoise au nombre de 16000 hommes au prince Menzikou, général du czar. Le même jour le roi de Suéde passa le Boristhène; & se voyant poursuivi par un détachement de Moscovites, il se retira à Oczakow à l'embouchure de la même riviere, où il arriva avec beaucoup de peine, suivi de deux à trois cens Suédois, & de trois compagnies de Valaques, ayant été obligé de marcher par des campagnes désertes. Il arriva à Bender, où il fut bien reçu par le seraskier. Le grand seigneur ayant été informé de son arrivée, envoya ordre de lui faire tous les bons traitemens possibles, même de lui fournir l'escorte & les autres assistances dont il auroit besoin. Le sultan fit étrangler le bacha d'Oczakow, parcequ'il avoit differé durant deux jours d'envoyer des bateaux, pour faire passer le Boristhène à ce prince, avec ceux qui l'avoient suivi. Depuis qu'il eut passé cette riviere, il fut joint par une partie de ses troupes; ensorte qu'il se trouva auprès de lui 1500 Valaques & 1800 Suédois, parmi lesquels se trouverent trois généraux, six colonels, & un grand nombre d'officiers. Le grand seigneur lui envoya 40000 Tartares pour lui servir d'escorte jusqu'à ce qu'il fût en lieu de sureté. Quelques officiers Turcs & Tartares gagnés par ses ennemis ausquels ils vouloient le livrer, ayant voulu obliger ce prince, qui en avoit été averti, de partir de Bender avec une escorte trop foible pour le mettre en sureté, il crut être obligé de se retirer à Warnitza, où il avoit fait bâtir une maison, autour de laquelle il fit faire des retranchemens: on le pressa de retourner à Bender pour se préparer à partir; mais il le refusa, disant qu'il vouloit attendre la réponse du grand seigneur, auquel il avoit écrit. Alors ils résolurent de l'attaquer avec un grand nombre de troupes. Le combat commença le 11 février 1713 vers les dix heures du matin, & ce prince donna des marques d'une valeur extraordinaire: beaucoup de Turcs & de Tartares furent tués; mais les retranchemens ayant été forcés, il se retira dans sa maison, où il continua de se défendre, jusqu'à ce que le feu y ayant été mis, il fut obligé de se rendre, ayant reçu deux ou trois blessures. Il fut conduit à Bender, où il fut très-bien reçu par le seraskier & par le kan des Tartares, qui avoient été trompés par quelque ordre supposé du grand seigneur, auquel le seraskier envoya un courier pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé. Le roi de Suéde fut conduit à Andrinople avec une escorte, où le lendemain de son arrivée il eut audience du grand seigneur, qui lui promit non seulement une entiere satisfaction, & le dédommagement des pertes qu'il avoit faites à Bender, mais aussi la punition de tous ceux dont il se plaindroit. Enfin, après avoir resté plus de cinq ans dans les états du grand seigneur, étant parti de Demir-Toca le premier octobre 1714, & après avoir passé par la Valaquie, par la Transylvanie & la Hongrie, ce prince arriva le 22 novembre suivant à Stralzund entre trois & quatre heures du matin, suivi de trois personnes seulement, où étant entré sous le nom d'un gentilhomme du Holstein, il fut conduit au général Duker, qui le reconnut aussitôt qu'il eut quitté une perruque noire qu'il avoit prise à Cronstadt en Transylvanie, pour passer sans être connu, ayant fait en poste en huit jours plus de cent lieues d'Allemagne, & ayant passé à Vienne & à Cassel sans y être connu, à cause de l'impatience qu'il avoit d'arriver dans ses états. Nonobstant la fatigue qu'il avoit eue pendant un si prompt voyage, dans une saison aussi fâcheuse, dès le lendemain de son arrivée, ce prince fut visiter les fortifications de Stralzund, passa en revue les troupes qui y étoient, & leur fit faire l'exercice. Sa présence ni sa valeur ne purent empêcher que les rois de Danemarck & de Prusse, qui lui avoient déclaré la guerre pendant son absence, ne s'emparassent de l'isle de Rugen le 17 novembre 1715: ce qui fut suivi de la prise de la ville de Stralzund le 22 décembre suivant. Il se sauva de cette place quelques jours avant qu'elle fût rendue, & continua la guerre, principalement contre le roi de Danemarck. Ayant formé le siége de Fredericshall en Norwege avec une armée de plus de 18000 hommes, & ayant attaqué le fort de Guldenlew, dont la prise rendoit l'attaque de la place plus sure & moins difficile, il y donna deux assauts que les assiégés soutinrent; mais au troisiéme, ce fort fut emporté l'épée à la main, avec perte de cinq à six cens hommes, ce prince s'étant exposé au plus grand feu pendant l'attaque. Le gouverneur craignant qu'il ne profitât de cet avantage, en faisant donner un assaut la nuit, fit faire des feux sur les ouvrages, & jetter dans les fossés quantité de fascines goudronnées & d'autres artifices, faisant cependant un feu continuel de canon & de mousqueterie. Le roi de Suéde crut que c'étoit à dessein de faire une grande sortie; & pour encourager ses troupes, il alla lui-même visiter les travaux, & reconnoître ce que pouroient entreprendre les assiégés, pour déloger ses troupes des postes qu'elles y avoient occupés. Comme il y étoit, donnant les ordres avec son intrépidité ordinaire, une balle perdue lui perça le menton & l'épaule gauche, & sortit par le bras droit, dont il mourut sur la place la nuit du 11 au 12 décembre 1718, en sa trente-septiéme année, sans avoir été marié. Son corps fut mis sur un brancard & porté à Sumzund, où il fut embarqué sur une galere pour être transporté à Strombstedt, étant accompagné du duc de Holstein-Gottorp son neveu, du prince héréditaire de Hesse-Cassel son beau-frere, & du général Renschild, puis fut mis en dépôt dans le château de Carlsberg, où il resta jusqu'au 10 mars suivant, qu'il fut porté au tombeau de ses ancêtres. ULRIQUE-ELEONORE sa sœur, princesse de Hesse-Cassel, lui succéda.

Ce prince avoit la taille haute & déliée, le teint naturellement blanc, l'œil bleu, les cheveux blonds, l'air noble & gracieux, le tempérament robuste, & à l'épreuve de toutes les fatigues de la guerre. Son génie, quoique vif & pénétrant, se fixoit aisément, & donnoit beaucoup à la réflexion. Il parloit peu, mais fort juste, & très-souvent avec énergie. Ses manieres étoient affables & prévenantes. Son humeur agréable, & même enjouée dans son domestique. Il estimoit le mérite, & récompensoit la valeur jusque dans ses ennemis. *Voyez* ses ancêtres à BAVIERE-DEUX-PONTS. * *Mém. histor.*

*Ducs de Bretagne.*

CHARLES de Blois, duc de Bretagne, étoit fils de Gui, comte de Blois, ſeigneur de Châtillon-ſur-Marne, & de *Marguerite*, ſœur du roi Philippe, dit *de Valois*. Il épouſa en 1337 *Jeanne*, ſurnommée *la Boiteuſe*, fille de *Gui*, comte de Penthiévre, & frere de *Jean* III, tous deux nés du premier mariage d'*Artus* II duc de Bretagne. Jean III ſe voyant ſans ſucceſſeur, fit le mariage de ſa niéce, & traita Charles comme ſon héritier préſomptif. Jean de Montfort, né du ſecond mariage d'Artus II, diſſimula pour lors les prétentions qu'il avoit ſur la Bretagne; mais après la mort de Jean III, ſon frere aîné, il s'en voulut mettre en poſſeſſion par les armes. Le roi Philippe *de Valois* prit le parti de Charles, qui fut reçu à l'hommage par la cour des pairs, & déclaré duc de Bretagne par arrêt du 7 ſeptembre 1341. Ces prétentions réciproques entretinrent une guerre qui dura long-temps. Charles de Blois étant allé aſſiéger l'an 1341 la Roche-de-rien, fut pris avec ſes deux fils *Jean* & *Gui*. Il fut depuis tué à la bataille d'Aurai le 29 ſeptembre l'an 1364. Outre les deux fils que nous venons de nommer, il eut encore *Henri*, mort ſans poſtérité en 1400; *Marguerite* femme de *Charles* d'Eſpagne, connétable de France; & *Marie* femme de *Louis* de France I du nom, duc d'Anjou, roi de Sicile, &c. morte en 1404. * Argentré, *hiſt. de Bretagne.* Du Chêne, *hiſt. de Châtil. &c.*

*Ducs de Lorraine.*

CHARLES de France I du nom, duc de Lorraine, étoit fils puîné du roi Louis IV, dit d'*Outremer*, & naquit à Laon en 953. Depuis, en 977, il fut créé duc de Lorraine par l'empereur Othon II ſon couſin, auquel il fit hommage-lige de ſes états, au grand regret des ſeigneurs François, qui ne purent ſouffrir cette lâcheté, dans un prince de la maiſon de France: auſſi après la mort de Louis V, dit *le Fainéant*, ſon neveu, les états du royaume aſſemblés en 987, lui ôterent la couronne, pour la donner à Hugues *Capet*. Il tenta vainement de faire valoir ſon droit par les armes. Les troupes qu'il avoit en campagne, ne firent que piller. Peu après Adalberon, dit *Aſcelin*, & *Azolin*, évêque de Laon, appella Hugues *Capet* le jour du vendredi ſaint, 2 avril 991, & lui livra ſa ville, où Charles fut pris avec ſa femme, & Arnoul archevêque de Reims. Ils furent envoyés dans une tour à Orléans, où le duc mourut vers l'an 994. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à FRANCE. * On peut conſulter Sigebert, le continuateur d'Aimoin, *l'hiſtoire généalogique de la maiſon de France*, par MM. de Sainte-Marthe, & *les conſidérations hiſtoriques* de Louis Chantereau le Févre. Le P. Anſelme, &c.

CHARLES II, de la maiſon des derniers ducs de Lorraine, différente de celle de Charles I, étoit fils de Jean, qui fut empoiſonné à Paris le 27 ſeptembre 1382, & de ſa premiere femme *Sophie* de Wirtemberg. Il pourſuivit ceux qui avoient donné du poiſon à ſon pere, & ſe trouva à la bataille de Roſebek en la même année 1382, & au ſiége que Philippe *le Hardi*, duc de Bourgogne, mit devant Gand. Charles alla auſſi en Pruſſe, où dans un combat il fit lui-même le duc de Lithuanie priſonnier proche de Wilna. A ſon retour, il ſecourut l'empereur Robert ſon beau-pere, qui aſſiégeoit Francfort. Les princes de Bar, de Juliers, de Naſſau, &c. le vinrent attaquer dans ſes états avec une puiſſante armée, que Charles défit avec peu de troupes, & dont il prit les principaux chefs. Il ne fut pas ſi heureux du côté de la France, contre laquelle il voulut continuer les hoſtilités que ſon pere avoit commencées. Car on l'obligea d'en faire ſatisfaction l'an 1412. Il fut nommé connétable en 1418 par la reine Iſabelle de Baviere, après la mort du connétable d'Armagnac; mais il ne jouit pas long-temps de cette dignité, dont il fut privé, & il mourut l'an 1430. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à LORRAINE. * Froiſſart. Jean Juvenal des Urſins, *hiſt. de Charles VI. Anne de Lorraine.*

CHARLES III, fils de François, duc de Lorraine, naquit le 18 février de l'an 1543. Il fut élevé à la cour de Henri II, roi de France; enſuite de quoi s'étant engagé dans le parti des Guiſes, il fit la guerre en Champagne, & ſe trouva au ſiége de Marſal, & mourut le 14 mai 1608. *Voyez* ſes ancêtres & ſa poſtérité à LORRAINE.

CHARLES IV, duc de Lorraine, étoit fils de François, comte de Vaudemont. Nous avons remarqué que Charles III, duc de Lorraine, avoit eu trois fils: l'aîné, nommé Henri, mort en 1624, laiſſa deux filles, *Nicole*, ducheſſe de Lorraine, & *Claude*; François, qui étoit le troiſiéme, mourut le 15 octobre 1632, & laiſſa deux fils. L'aîné étoit Charles IV, dont nous parlons, qui épouſa l'an 1621, avec diſpenſe du pape, ſa couſine *Nicole*, morte le 20 février 1657, & dont il n'eut point d'enfans; & le ſecond, François-Nicolas, qui fut premiérement cardinal, & qui épouſa depuis en 1634 ſon autre couſine *Claude*, morte le 2 août 1648, dont il eut Charles V, duc de Lorraine. Charles IV étoit un prince généreux, hardi, mais malheureux, & qui cauſa lui-même ſes chagrins par ſa légéreté & par ſon inconſtance. Du vivant de la ducheſſe Nicole, il contracta le 2 avril 1637 un ſecond mariage avec *Béatrix* de Cuſance, veuve d'*Eugene-Léopold*, prince de Cante-Croix, dans l'égliſe des minimes de Beſançon. Il eut de ce mariage, qui ne ſubſiſta point, *Charles-Henri*, légitimé, prince de Vaudemont; & *Anne*, auſſi légitimée, femme de *Jules* de Lorraine, prince de Liſlebonne; & après la mort de la ducheſſe Nicole, il épouſa en 1665 *Marie* d'Apremont de Nanteuil, dont il n'eut point d'enfans. En 1630 il entra dans le parti de la reine-mere, & de monſieur, & porta même l'empereur à ſe rendre maître de Moyenvic, principale place de l'évêché de Metz. Son pays ayant été ſoumis par les armes du roi Louis XIII, il ſe retira par divers traités faits en 1632 & 1633, réſolu d'exciter de nouveaux troubles à la premiere occaſion. En 1641 il revint à Paris, y fit un nouveau traité de paix, qu'il jura ſolemnellement; & auſſitôt il ſe ligua avec le comte de Soiſſons, & ſe déclara pour les Eſpagnols. Ceux-ci plus défians & moins traitables que les François, l'arrêterent en 1654 à Bruxelles, le conduiſirent dans la citadelle d'Anvers, & le transférerent à Tolede en Eſpagne, où il fut juſqu'en 1659, qu'on lui permit de ſe trouver aux conférences de la paix. Le LXII^e article & les autres, juſqu'au LXXIX^e, réglent tout ce qui regarde ce duc. En 1661 il fit un traité avec le roi, & le 6 février de l'an 1662 il en fit un autre, par lequel il cédoit tous ſes états à ſa majeſté, ſous des conditions très-avantageuſes à toute ſa maiſon; mais ſe repentant d'avoir ſigné ce traité, il ſe retira en ſon pays, où il recommença de brouiller, ce qui lui couta la ville de Marſal. Depuis ce temps-là, il ne ceſſa de ſuſciter, autant qu'il lui fut poſſible, de nouvelles affaires à la France. Ces inconſtances continuelles obligerent le roi d'envoyer en 1670 le maréchal de Créqui en Lorraine, pour ſe ſaiſir de tous les états de ce duc, qu'il devoit tenir pendant ſa vie; & ce fut alors que Charles ſe retira en Allemagne, pour ſe joindre aux impériaux ligués contre la France. En 1674 il fut battu à Sintsheim par M. de Turenne; mais ſur la fin de la campagne il eut ſa revanche, & défit en Lorraine l'arriere-ban d'Anjou. En 1675 il battit le maréchal de Créqui proche de Trèves; enſuite il l'aſſiégea dans cette place, s'en rendit maître, & le fit priſonnier. Enfin ce prince qui par ſes caprices s'étoit réduit à la condition d'aventurier, mourut près de Birkenfeld le 17 ſeptembre de la même année 1675, âgé de ſoixante-onze ans & ſix mois.

CHARLES V, duc de Lorraine, ſecond fils du duc François, & de la princeſſe *Claude* de Lorraine, naquit à Vienne en Autriche, le 3 avril 1643. Lorſque Charles IV, duc de Lorraine, eut été arrêté par ordre

du roi d'Espagne, on offrit au duc François, *son frere*, le commandement des troupes lorraines dans les Pays-Bas. Il s'y rendit, & y amena ses deux fils, dont *Ferdinand*, l'aîné, mourut à Paris, de l'opération de la taille, le premier avril 1659, âgé de 19 ans. Après la paix des Pyrénées, le prince Charles son frere alla à la cour de France, où l'on proposa de le marier avec la princesse de Montpensier, puis avec mademoiselle de Nemours; mais ni l'un ni l'autre de ces mariages ne réussit. Le dernier, quoiqu'il eût été célébré, échoua par le caprice du duc Charles IV, qui signa même un traité le 6 février 1662 dans l'abbaye de Montmartre, par lequel il cédoit ses états à la France, sous certaines conditions. Ces revers obligerent le prince Charles à sortir secrétement de la cour de France, pour se retirer à celle de Vienne, où il arriva, après avoir fait un voyage en Italie, immédiatement après le traité signé à Marsal le premier septembre 1663, entre le duc Charles & la France. Ce prince qui étoit rentré dans ses états, consentit d'abord, que le prince son neveu pût venir résider auprès de lui. Mais dans la suite, piqué d'une jalousie, qui ne le quitta qu'à la mort, il lui en fit défendre l'entrée. De sorte que ce prince, après avoir inutilement tenté de le fléchir, passa à la cour de France, où il ne put avoir audience du roi, & retourna ensuite auprès de l'empereur, au service duquel il s'attacha pour toujours. Il étoit alors âgé d'environ vingt ans, & se signala contre les Turcs au passage du Raab, à la tête d'un régiment de mille chevaux qu'il commandoit. La paix, qui succéda peu de temps après à cette guerre, tint sa valeur dans l'inaction, & lui donna le temps de faire sa cour exactement, soit à l'empereur, dont la protection étoit son unique ressource, soit à l'impératrice douairiere Eléonore de Gonzague, qui avoit beaucoup de part dans les affaires. Cette princesse avoit dessein de le marier avec sa fille Eléonore-Marie, & n'épargna rien pour le faire élire roi de Pologne, dans la diéte du mois de septembre 1669; mais elle eut le chagrin de lui voir préférer Michel Wisniowiski, qui fut choisi par les Polonois, pour éviter une guerre civile, & qui épousa même la princesse Eléonore. Le prince Charles, qui perdit vers ce temps-là le duc François son pere, fut employé dans la guerre que l'empereur avoit entreprise pour réduire les mécontens de Hongrie. Il y exerça la charge de général de la cavalerie, & servit avec la même qualité pendant les campagnes suivantes, dans l'armée du général Montécuculli sur le Rhin. Au mois de mai 1674, après la mort du roi Michel Wisniowiski, il fut mis encore sur les rangs pour remplir le trône de Pologne; mais quoiqu'il fût puissamment soutenu par les partisans de la reine & par ceux de la maison d'Autriche, il ne fut pas plus heureux dans cette élection, qu'il l'avoit été dans sa premiere, & perdit toute espérance de ce côté-là. On le vit aussitôt après se jetter dans l'armée impériale, qui étoit en Flandre, sous le commandement du comte de Souches. Il combattit à la bataille de Senef, où il reçut une blessure considérable; & il se signala extrêmement la campagne suivante, où le général Montécuculli lui confia le soin de s'emparer, avec le comte Caprara, du pont de bois que le vicomte de Turenne avoit fait jetter sur le Rhin. Cette entreprise qui manqua, ne laissa pas de lui acquérir de la gloire. Peu de temps après la mort du vicomte de Turenne, laquelle fut suivie de celle de Charles IV, il prit le titre de duc de Lorraine, & fut blessé d'un coup de mousquet au siége de Haguenau. Il s'aboucha avec le prince de Vaudemont, régla avec lui ce qui regardoit la succession du défunt duc, & ramena les troupes lorraines pour servir dans l'armée impériale. Lorsque les conférences de Cologne, qui avoient été rompues par l'enlevement du comte Guillaume de Furstemberg, eurent été renouées à Nimégue, le nouveau duc fit tant de poursuites auprès de la France, qu'à la sollicitation des alliés, il en obtint le titre de duc de Lorraine dans les passeports expédiés à ses députés. Il prit ensuite le commandement de l'armée impériale, à la place du comte Montécuculli; donna quelques petits combats contre celle de France, commandée par le duc de Luxembourg, & couvrit le siége de Philisbourg, qui fut pris par le prince Frédéric de Bade-Dourlac, général de l'armée des cercles. Le reste de la campagne se passa en marches & en contre-marches, pour assurer les places de Fribourg & de Brisac. Le duc animé par les succès qu'il y avoit eus, entra l'année suivante en campagne avec une armée formidable; & se flata si fort de pouvoir s'ouvrir par force les chemins de la Lorraine, qu'il fit mettre sur ses étendards ces deux mots latins: AUT NUNC, AUT NUMQUAM: *ou maintenant, ou jamais*. Alors il passa le Rhin sur le pont de Strasbourg, & résolut de forcer les postes qui étoient sur la Sarre, tandis que le prince de Saxe-Eisenack, nouveau général de l'armée des cercles, marcheroit avec ses troupes en Alsace. En effet, il s'empara du château d'Illinghen, & de celui de Sarbruck, dont la ville avoit été brulée, & de celui de Kirchel; mais le maréchal de Créqui se conduisit si prudemment, que toutes les conquêtes du duc de Lorraine se réduisirent à faire contribuer jusqu'à Metz & Thionville, & à bruler Mouson, qui avoit été abandonné; après quoi ce prince fut obligé de se retirer avec son armée, fort affoiblie par le grand nombre d'actions peu décisives, & par la disette des vivres qu'elle avoit soufferte. Il marchoit au secours du prince de Saxe-Eisenack, qui avoit été investi par le maréchal de Créqui, dans une isle située sur le Rhin, entre le pont & la ville de Strasbourg, lorsqu'il apprit en chemin que ce général avoit été forcé de se rendre, & avoit promis de ne point porter les armes contre la France, de cette campagne. Cette fâcheuse nouvelle fut suivie d'une autre, qui ne fut pas moins sensible pour le duc de Lorraine: ce fut celle de la prise de Fribourg, que le maréchal emporta après huit jours de tranchée ouverte; ensuite de quoi les deux armées entrerent en quartier d'hiver. Il fut agréablement consolé de ces disgraces, par l'avis qu'il reçut, que l'empereur l'attendoit à Vienne avec impatience, pour faire célébrer son mariage avec la reine douairiere de Pologne.

Avant que de partir, il visita les places impériales sur le Rhin, & faillit à périr par un accident qui lui arriva sur le pont de Philisbourg: une planche qui se détacha sous ses pieds, l'obligea de se jetter dans le fossé, & lui causa une incommodité à la jambe, dont il eut beaucoup de peine à se remettre. Enfin il arriva à Vienne, où il épousa avec beaucoup de magnificence la princesse qui lui étoit destinée; & après avoir passé le carême avec elle à Inspruck, il en partit au mois d'avril 1678, pour aller reprendre le commandement de l'armée d'Allemagne. Toute cette campagne, pendant laquelle le duc de Lorraine avoit espéré de reprendre au moins Fribourg, ne produisit aucun succès considérable, soit par l'habileté du maréchal de Créqui, qui s'opposoit à toutes les entreprises de son ennemi, soit par la faute des commissaires impériaux, qui laisserent manquer l'armée d'argent & de magasins. Les François mêmes s'étant saisi du château d'Ottembourg & du fort de Kell, aussi-bien que du fort de l'Etoile, & du château de Lichtemberg, présenterent vainement la bataille aux impériaux, que le duc de Lorraine ne put disposer à l'accepter. La paix de Nimégue, qui fut conclue immédiatement après, ne fut pas plus avantageuse à ce prince; tout ce qu'il put obtenir de la France, après une longue suite de contestations, ce fut l'alternative suivante; ou d'être rétabli dans les duchés de Lorraine & de Bar, conformément aux articles portés dans le traité des Pyrénées, sans y rien changer ou altérer, ou de n'y entrer qu'en cédant à la France la ville de Nanci en toute souveraineté, en échange de laquelle il recevroit celle de Toul. Il devoit encore abandonner à la France le chemin dont on étoit convenu par le traité de 1661, pour passer de ses frontieres en Alsace, comme aussi les autres chemins qui conduisoient des limites de la France à Nanci, de Nanci à Metz, à Brisac & dans la Franche-Comté: de plus,

les plénipotentiaires de France demandoient par ce projet, pour le roi leur maître, la propriété de Longwick & de sa prévôté, avec offre de dédommager le duc par la cession d'une prévôté de la même valeur dans les trois évêchés. Quant à la ville de Marsal, ils soutenoient que ne faisant point partie de la Lorraine, elle ne devoit point entrer dans cette restitution, que la France ne faisoit que pour le bien de la paix, & en se dépouillant des droits qu'elle avoit légitimement acquis sur les états contestés. Ces conditions parurent néanmoins si dures au duc de Lorraine, qu'il aima mieux ne point rentrer dans ses duchés, que de les accepter. Il retourna à Vienne, & fut nommé généralissime de l'armée destinée contre les Turcs, qui étoient déja assemblés à Belgrade, avec un puissant corps de troupes, pour favoriser le soulevement des Hongrois. Le duc de Lorraine fit alors le siége de Gran, puis celui de Neuhausel, lesquels il fut obligé de lever. Après la défection de six mille Hongrois, il fut obligé d'abandonner la campagne à l'armée formidable des Turcs, pour couvrir Vienne, qu'ils étoient près d'assiéger. Tout ce qu'il put faire pendant ce siége, ce fut de harceler ces infidéles par des courses continuelles, & de leur couper les convois, jusqu'à ce que le roi de Pologne étant accouru au secours, il se joignit à lui pour attaquer les Turcs dans leur camp. Cette grande journée fut très-glorieuse au duc de Lorraine, & eût eu des suites très-avantageuses, si l'on eût suivi son conseil, qui étoit de poursuivre les ennemis sans leur donner le temps de reprendre haleine. Il obligea néanmoins le roi de Pologne de marcher jusqu'à Barcam, où les Polonois couroient risque d'être vaincus, s'ils n'eussent été secourus par les troupes allemandes. Le lendemain il y eut un combat général, dans lequel les Turcs furent entiérement défaits, ensorte que le fort de Barcam fut obligé de se rendre.

Gran qui fut ensuite assiégé, fut pris en cinq jours, par composition, & entraîna la réduction de quelques autres places de Hongrie. Au printemps de l'année suivante, le duc de Lorraine se rendit maître de Vicegrad, de Vaccie, de Pest, & forma le siége de la ville de Bude, devant laquelle il tomba malade, après avoir battu une armée de vingt mille Turcs, qui s'étoit avancée pour secourir la place. Sa maladie rallentit extrêmement les progrès de ce siége, qu'il fut obligé de lever, après trois mois & demi. Au mois de juillet 1685 il investit Neuhausel; & ayant appris que les Turcs, après avoir pris la basse ville de Vicegrad, assiégeoient celle de Gran, il marcha, pour les combattre, avec l'électeur de Baviere, à la tête de 30000 hommes, quoiqu'ils en eussent 60000.

Le combat fut fort opiniâtre, & se termina néanmoins à l'avantage des Impériaux, qui firent un grand carnage de leurs ennemis, pendant que Neuhausel, dont le comte Caprara continuoit le siége, fut emporté d'assaut. Bude fut assiégée au mois de juin de l'année suivante, & soutint plusieurs assauts, dans le dernier desquels elle fut forcée par trois endroits, à la vûe de l'armée turque, conduite par le grand visir. Ensuite le duc divisa son armée en deux corps, dont l'un commandé par le prince Louis de Bade, prit les villes de Cinq-Eglises, de Darda, & de Kaspowar; & l'autre commandée par le comte Caraffe, & le général Heusler, s'empara de celle de Ségedin. Le pont d'Esseck, qu'on avoit résolu d'attaquer l'année suivante, fut couvert par le grand visir; lequel après avoir fui quelque temps le combat, résolut enfin de le hasarder près de Mohatz, où il fut absolument défait, avec perte de douze mille hommes. Le fruit de cette victoire fut la prise d'Esseck, celle de Walpo, & la réduction entiere de la Transylvanie, dont Abaffi, qui en étoit souverain, & qui s'étoit mis sous la protection des Turcs, fut forcé de traiter avec l'empereur. Le duc de Lorraine, après avoir fini cette campagne par la prise d'Agria, mit son armée dans ses quartiers, & fut attaqué à son retour par une dangereuse maladie, qui ne lui permit pas de commander la campagne suivante contre les Turcs, qui avoient déposé le sultan Mahomet IV, pour élever Soliman III sur le trône. Ces infidéles, rebutés de tant de disgraces, résolurent de traiter de paix avec l'empereur, qui chargea le duc de Lorraine d'aller à Bude pour y écouter leurs propositions; mais lorsqu'il y fut arrivé, une fiévre violente qui le saisit, l'obligea de retourner à Inspruck. A peine en fut-il guéri, qu'il alla à Vienne, d'où il partit aussitôt après pour aller commander une des deux armées de l'empire, qui fit le siége de Mayence. Cette place, quoique mauvaise, se défendit près de trois mois, & fut enfin contrainte de se rendre par composition. Le duc de Lorraine alla joindre alors l'électeur de Brandebourg devant Bonn, dont les Allemans se rendirent maîtres, après une défense presque incroyable de la part des assiegés. A la fin de la campagne, ce prince retournant à Vienne, fut arrêté à Welz en Autriche, par la maladie dont il mourut, dans les sentimens d'une piété parfaite, le 18 avril 1690, âgé de 47 ans. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à LORRAINE.

CHARLES-HENRI, légitimé de Lorraine, prince de Vaudemont, fils de CHARLES IV, duc de Lorraine, & de *Béatrix* de Cusance, veuve du prince de Cante-Croix, né en 1649, s'est signalé dans les armées du roi d'Espagne & des alliés contre la France, qu'il a commandées plusieurs fois. Il a eté gouverneur du Milanez pour le roi d'Espagne Charles II; & après la mort de ce prince, il reçut dans son gouvernement les troupes de la France & de Philippe V, roi d'Espagne, & entra dans les intérêts des deux couronnes. *Voyez* LORRAINE.

CHARLES I, cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, de Narbonne, évêque de Metz, de Toul, de Verdun, de Terouanne, de Luçon & de Valence, abbé de S. Denys, de Fescamp, de Cluni, de Marmoutier, &c. naquit à Joinville le 17 février de l'an 1525. Il étoit fils de CLAUDE de Lorraine, premier duc de Guise, & d'*Antoinette* de Bourbon, & frere de *François*, duc de Guise, & de *Louis*, cardinal. Le roi François I le nomma archevêque de Reims, à l'âge de 15 ans. Henri II qu'il sacra l'an 1547, déféroit beaucoup à ses conseils. Il l'envoya à Rome vers le pape Paul III, qui lui avoit déja donné le chapeau de cardinal la même année. Charles à son retour se déclara ouvertement contre les nouveaux sectateurs du calvinisme, & persuada le roi de faire punir ceux qui professeroient ces erreurs. Il conclut aussi le traité de Cambrai de 1559, au nom de ce prince; & après sa mort il sacra François II, puis Charles IX. Sous le régne de ce dernier, il assista l'an 1561 au colloque de Poissi, où il réfuta les blasphêmes de Beze contre la réalité du corps de J. C. dans l'eucharistie. On dit qu'il avoit ménagé cette assemblée pour y faire admirer son éloquence. Il se trouva ensuite au concile de Trente, passa à Rome, pour y conférer de quelques affaires importantes avec le pape Pie IV, & retourna à Trente pour assister à la conclusion de ce concile. A son retour en France, il celébra un concile provincial à Reims, l'an 1564, & se trouva l'an 1572 à la création de Grégoire XII. Il fut envoyé en Espagne par Charles IX, & il exerça les emplois les plus importans du royaume, dont il gouverna les finances en qualité de ministre d'état. On voit encore plusieurs monumens de sa piété par les académies qu'il fonda, ou remit en vigueur, & par les séminaires qu'il établit. Il mourut le 26 décembre de l'an 1574, à Avigon, où il étoit venu pour saluer Henri III qui revenoit de Pologne. Son corps fut porté à Reims, où il fut enterré, & où on lui éleva un tombeau magnifique, sur lequel on lit cette epitaphe faite par lui-même:

*CAROLUS S. E. R. presbyter, cardinalis de LOTHARINGIA, archiepiscopus dux Remensis, primus par Franciæ, sanctæ sedis apostolicæ legatus-natus, de morte & resurrectione cogitans, vivens sibi posuit,*

*anno M. D. LXXIII, pontificatûs sui anno XXXV: vixit annos 49, menses 10, dies 8, horas 4, obiit anno 1574, vij. calend. jan.*

*Requiescat in pace. Amen.*

*Ego credidi quia tu es Christus Filius Dei vivi, qui in hunc mundum venisti. Expecto donec veniat immutatio mea.*

Ciaconius, Petramellarius, Sponde, de Thou, Papire Masson, Hilarion de Coste, Davila, & plusieurs autres parlent de lui. *Voyez* aussi Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Voici la liste des ouvrages du cardinal de Lorraine, qui se trouve dans les *éloges de quelques illustres François*, par M. l'abbé Joly, de Dijon. 1. *Oraison prononcée au colloque de Poissy*, à Paris 1561, *in-8°*, à Reims 1561, *in-4°*, & 1562, *in-12*, sans nom de ville, sous ce titre : *Les sommaires points de M. le chancelier* (Michel de l'Hôpital) *de Théodore de Beze & du cardinal de Lorraine :* cette édition vient d'une main ennemie de l'église. 2. *Harangue au roi Charles IX, à son entrée en la ville de Reims en* 1561, à Reims, même année. 3. *Harangue au sujet de la religion prononcée en présence du roi*, dans les *Commentaires de l'état de la religion sous Charles IX*, par le sieur de la Place, édition de 1565. 4. *Oratio habita in concilio Tridentino 23 novembre* 1562, dans le recueil intitulé, *Concilium Tridentinum, orationes*, &c. à Louvain 1567, *in-folio*, & dans les *Instructions sur le concile de Trente*, par du Puy, édition de 1654, *in-4°*. Dans le recueil qu'on vient de citer, il y a aussi quelques lettres du même cardinal au sujet du concile de Trente; & plusieurs autres piéces du même dans les mémoires de M. du Puy sur le même concile. Ces recueils étant connus & entre les mains d'un grand nombre de personnes, nous ne donnerons point le détail de ces piéces. 5. *Lettre à madame de Guise, sa belle-sœur, sur le trépas de feu son frere, excellent prince, François de Lorraine, duc de Guise, lieutenant général pour le roi, & grand-maître de France*, à Lyon, sur la copie de Paris 1563. 6. *Harangue faite au roi au département du clergé de Fontainebleau le 28 mai* 1573 à Paris, même année. 7. *Sermon enseignant par quel moyen nous devons préparer nos consciences pour recevoir Jesus-Christ venant à nous.* Ce sermon est imprimé dans un livre *in-4°*, qui a pour titre : *La conjonction des lettres & des armes*, &c. 8. On attribue au même cardinal la *Lettre d'un seigneur du pays de Haynaut, envoyée à un sien voisin & ami*, à Anvers 1564, *in-8°*. Cette lettre fut attaquée par plusieurs écrits, entr'autres par celui-ci : *Réponse à l'écrit de Charles de Vaudemont, cardinal de Lorraine, jadis prince imaginaire de Jérusalem & de Naples, duc & comte par faintaisie d'Anjou & de Provence, & maintenant simple gentilhomme de Haynaut*, 1563, *in-8°*. On ne connoit pas l'auteur de cette piéce qui contient, dit-on, des choses très-curieuses, particuliérement sur la généalogie des maisons de Châtillon & de Lorraine, & sur les causes d'inimitié entre l'amiral de Coligny, & le duc de Guise. 9. Des mémoires latins sur la vie de Henri II, cités par le pere le Long, mais seulement manuscrits. 10. *Ordinationes monasterii Cluniacensis, editæ anno* 1554, *à cardinale Lotharingio, abbate*, manuscrit. Dans le catalogue des ouvrages du cardinal de Lorraine, rapporté dans les *Eloges de quelques auteurs François*, cités plus haut, on donne une liste des autres écrits manuscrits du même cardinal, dont on a trouvé la notice dans divers auteurs. Nous ne rapporterons point cette liste : on peut la voir dans l'ouvrage en question.

CHARLES II de Lorraine, dit *le cardinal de Vaudemont*, étoit fils de NICOLAS, comte de Vaudemont, & de *Jeanne* de Savoye, sa seconde femme, & frere de *Louise*, qui épousa l'an 1575 *Henri* III. Il fut évêque de Toul, puis de Verdun. Il fut fait cardinal par le pape Grégoire XIII, l'an 1578, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit par le roi Henri III; & il mourut le 30 octobre de l'an 1587. * Ciaconius. Petramellarius, & d'Attichi, *histoire des cardinaux.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.*

CHARLES III, cardinal de Lorraine, fils du duc CHARLES II, & de *Claude* de France, fille de *Henri* II, né le 2 juillet de l'an 1576, fut évêque de Metz, abbé de S. Victor & de Gorze, & chanoine de Trèves & de Mayence. Le pape Sixte V le nomma cardinal en 1589; & les catholiques de Strasbourg l'élurent aussi pour leur prélat l'an 1592, lorsque les protestans eurent nommé Jean-George de Brandebourg. Le pape Clément VIII lui donna le titre de légat du saint siége dans les duchés de Lorraine & de Bar, & dans les trois évêchés. Il mourut le 30 novembre 1607, en sa trente-deuxiéme année. * Ciaconius & d'Attichi, *histoire des cardinaux.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.*

CHARLES de Lorraine, duc de Mayenne, pair, amiral, & grand-chambellan de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Bourgogne, &c. étoit second fils de FRANÇOIS de Lorraine, duc de Guise, & d'*Anne* d'Est, & naquit le 26 mars 1554. Il se trouva en 1569 au siége de Poitiers, puis à la bataille de Moncontour, & ensuite l'an 1573 au siége de la Rochelle, où il fut blessé. Depuis il fut amiral de France, commanda des armées contre les protestans dans la Guienne, puis dans le Dauphiné & en Saintonge. Lorsqu'il eut appris à Lyon la mort de ses freres tués aux états de Blois, en 1688, il se déclara chef de la ligue, & prit le titre de *lieutenant général de l'état & couronne de France.* Cette qualité lui fut donnée dans le parlement par les ligueurs, où Charles, cardinal de Bourbon, fut déclaré roi en 1589. Ensuite le duc de Mayenne alla attaquer Tours; mais il se vit obligé de venir défendre Paris, assiégé par le roi Henri III, & par le roi de Navarre. Après la mort du premier, il continua à soutenir le parti de la ligue; mais la jalousie qu'il conçut contre le duc de Guise son neveu, l'empêcha de donner aveuglément dans les projets intéressés de l'ambassadeur d'Espagne & des autres ennemis de l'état. Il fit tête au roi Henri IV, qui le défit au combat d'Arques, à la bataille d'Yvri, & ailleurs. Ces mauvais succès l'obligerent d'aller en Flandre chercher du secours, avec lequel il fit lever le siége de Paris, puis celui de Rouen en 1592. Enfin après divers chagrins, ayant été défait en 1595, à la journée de Fontaine-Françoise, il rentra dans son devoir en 1599, & se soumit au roi, qui le reçut avec beaucoup de bonté. Depuis il servit avec fidélité au siége d'Amiens & ailleurs, & mourut à Soissons le 3 octobre de l'an 1611. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à LORRAINE. * De Thou. Davila. Pierre Matthieu. Vignier, &c.

CHARLES DE LORRAINE, duc d'Aumale, chevalier des ordres du roi, pair & grand-véneur de France, gouverneur de Picardie, naquit le 25 janvier de l'an 1555, de CLAUDE de Lorraine, & de *Louise* de Brezé, dame d'Anet. Il porta les armes dès sa jeunesse, se trouva à l'attaque de Vimori en 1587, & fut aimé du roi Henri III. Depuis il se jetta dans le parti de la ligue, & assiégea Senlis, d'où il fut contraint de se retirer le 17 de mai de l'an 1589. Il eut encore part aux autres entreprises des ligueurs, au siége de Dieppe, au combat d'Arques, à la bataille d'Yvri, où il commanda l'aîle gauche des troupes de la ligue, & contribua à faire lever au roi les siéges de Paris & de Rouen. Après la paix, il resta dans le parti d'Espagne, & mourut dans les Pays-Bas, vers l'an 1619. *Voyez* ses enfans à LORRAINE-AUMALE.

CHARLES DE LORRAINE, duc de Guise & de Joyeuse, pair de France, prince de Joinville, &c. chevalier des ordres du roi, gouverneur de Provence, & amiral des mers de Levant, étoit fils de HENRI de Lorraine I du nom, duc de Guise, & de *Catherine* de Cléves, & naquit le 20 août 1571. Il eut la charge de grand-maître de France en survivance de son pere; mais depuis, en 1594, il la remit au roi Henri IV, qui

lui donna le gouvernement de Provence, où sa conduite lui gagna le cœur des peuples de ce pays. En 1617 il commanda une armée contre les princes ligués, & en 1622 il gagna un combat naval sur les Rochelois; mais depuis, ayant encouru la disgrace de la cour, pour avoir, dit-on, parlé trop librement du cardinal de Richelieu, il se retira avec sa famille à Florence, & mourut à Cuna dans le Siennois, le 30 septembre 1649. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à LORRAINE.

CHARLES DE LORRAINE I du nom, duc d'Elbeuf, pair, grand-écuyer & grand-véneur de France, comte de Harcourt, de Lislebonne, &c. étoit fils de RENÉ de Lorraine, marquis d'Elbeuf, & de *Louise* de Rieux. Il naquit le 18 octobre de l'an 1556, & fut très-bien auprès du roi Henri III, qui le fit duc d'Elbeuf en 1581, & qui l'année suivante le fit chevalier du S. Esprit. Il donna des marques de son courage en diverses occasions, & en 1588 il fut arrêté sur ce qu'on le soupçonnoit d'avoir eu part aux desseins du duc de Guise. En 1591 il recouvra sa liberté, & fit sa paix en 1594 avec le roi Henri IV, qu'il servit fidélement jusqu'à sa mort, qui arriva en 1605. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à LORRAINE.

### *Duc de Mantoue.*

CHARLES DE GONZAGUE I de ce nom, duc de Mantoue, de Nevers, &c. étoit fils de LOUIS de Gonzague, & de *Henriette* de Clèves. Il devint duc de Mantoue & de Monferrat, par la mort de Vincent II son cousin, arrivée le 26 décembre 1627. Lorsqu'il eut reçu cette nouvelle, il prit la poste, & arriva le 28 janvier suivant à Mantoue, où il prit possession de ces duchés. L'empereur, le roi d'Espagne, le duc de Savoye, & Ferdinand de Gonzague, duc de Guastalla, s'y opposerent, & de là naquirent les guerres, qui affligerent long-temps l'Italie & l'Allemagne. Le roi Louis XIII prit la défense du duc de Mantoue, & lui conserva Casal; mais Colalte, général des Impériaux, surprit Mantoue le 12 juillet de l'an 1630, & y laissa commettre de grands désordres. La paix de Quierasque faite au mois de juin de l'année suivante, termina ces différends; & le duc Charles mourut à Mantoue le 31 août 1631. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à GONZAGUE.

### *Ducs de Savoye.*

CHARLES I de ce nom, duc de Savoye, troisiéme fils d'AMÉ IX, dit *le Bienheureux*, succéda à son frere *Philibert* l'an 1482, à l'âge de quatorze ans. Il avoit été élevé à la cour de Louis XI, roi de France, qui voulut être son tuteur après la mort de Philibert, pour ôter à quelques grands qui prétendoient à cet emploi un prétexte plausible d'exciter des troubles. Lorsqu'il fut majeur, il fut attaqué par le marquis de Saluces, qui lui fit la guerre; mais cette témérité fut punie par la prise de Saluces & de Carmagnole, & enfin par la perte des états du marquis, qu'on accusa d'avoir empoisonné Charles, mort à Pignerol l'an 1489. Ce prince avoit refusé d'entrer dans la ligue des princes d'Italie contre le pape Innocent VIII. Le chevalier Bayard fut élevé entre les pages de Charles I, auquel Charlote laissa le titre de roi de Chypre l'an 1485. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à SAVOYE. * Guichenon, *hist. de Savoye*. Philippe de Bergame, &c.

CHARLES-JEAN-AMEDÉE II du nom, duc de Savoye, né à Turin l'an 1488, eut pour parrein le roi Charles VIII. Il reçut trois noms; le premier, à cause du roi; celui de *Jean*, parcequ'il étoit venu au monde le jour de S. Jean-Baptiste, & celui d'*Amédée*, en mémoire de son aïeul. Il n'avoit que neuf mois, lorsque son pere CHARLES I mourut; de sorte que le marquis de Saluces prit cette occasion de rentrer dans ses états l'an 1496. Ce petit prince mourut le 16 avril de la même année à Montcalier, étant tombé de son lit ou de dessus une chaise, comme veulent quelques auteurs. * Guichenon, *histoire de Savoye*.

CHARLES III, dit *le Bon*, duc de Savoye, fils de PHILIPPE, & de sa seconde femme *Claudine* de Brosse, né le 10 octobre 1486, succéda à PHILIBERT II, dit *le Bon*, son frere, l'an 1504. Son regne fut long & pénible, mais malheureux; car voulant pacifier les différends de François I, son neveu, & de Charles-Quint, son beau-pere, sans pouvoir demeurer neutre, il se vit accablé de tous côtés. Les François en 1536 pillerent Turin, en 1543 Nice, qui sentit la violence des armes de Barberousse; & l'épouvante se répandit dans le Piémont, après la bataille de Cerisoles en 1544. Le duc voyant que son pays étoit devenu le théatre de la guerre, fut accablé d'une tristesse si grande, qu'elle lui causa une fiévre lente dont il mourut à Verceil le 16 septembre de l'an 1553, âgé de 66 ans, après en avoir régné 49. Il étoit pieux, sage, juste, amateur des lettres & des savans, mais peu guerrier, & plus propre pour le cabinet que pour les armes. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à SAVOYE. * Guichenon, *hist.* Paul Jove, *l.* 33 *& suiv.* De Thou, *l.* 11 *&* 12, *&c.*

CHARLES-EMANUEL, I de ce nom, dit *le Grand*, duc de Savoye, fils d'EMANUEL-PHILIBERT, surnommé *Tête de fer*, né le 12 janvier de l'an 1562, au château de Rivoles, épousa à Saragosse l'an 1585 l'infante *Catherine-Michelle* d'Autriche, fille de *Philippe* II, roi d'Espagne, & d'*Elizabeth* de France sa troisiéme femme. Ce prince signala sa valeur en diverses occasions, & se trouva au camp de Montbrun, aux combats de Vig, d'Ast, de Châtillon & d'Ostage, au siége de Verrue, aux barricades de Suze, &c. Il étoit savant & ami des gens de lettres; parloit bien françois, espagnol & italien, avoit une grande mémoire, un jugement merveilleux, la répartie ingénieuse, & un secret admirable pour gagner les cœurs, & pénétrer dans les secrets des princes. Ses principales pensées n'étoient que pour la guerre, où il acquit tant d'estime, qu'il a passé pour l'un des plus braves capitaines de son siécle. Il fut aussi magnifique en palais & églises; & les marques de sa piété paroissent encore en ces lieux saints, mais l'éclat de tant de vertus a été obscurci par des défauts considérables. On l'a blâmé d'un trop grand penchant pour les femmes, de peu de fidélité à garder sa parole, & d'une trop grande défiance. Son ambition démesurée lui fit entreprendre de se faire comte de Provence en 1590, & le fit aspirer même au royaume de France pendant la ligue, & à la couronne impériale après la mort de l'empereur Matthias: il songea aussi à la conquête du royaume de Chypre, & fut sur le point d'accepter la principauté de Macédoine, qui lui étoit présentée par les peuples de ce pays, que la tyrannie du Turc avoit jettés dans le désespoir. Cette humeur entreprenante excita souvent contre lui la jalousie des rois de France & d'Espagne, & lui attira la haine de ses voisins: au reste, il n'y eut jamais prince moins ouvert que lui; & on disoit que son cœur étoit plus inaccessible que son pays. Le roi Henri *le Grand* prit sur lui les principales villes de Savoye, qu'il lui rendit en 1601, après un traité de paix, par lequel il échangea le marquisat de Saluces pour la Bresse. Depuis, Charles-Emanuel se vit intéressé dans les guerres de Mantoue, & s'exposa lui-même aux armes des François, à celles des Espagnols, après la guerre pour la Valteline; aux François, qui protégeoient le duc de Mantoue en 1628, & enfin à celles des Allemans. Ces malheurs affligerent tellement Charles-Emanuel, qu'il tomba malade à Savillan, & y mourut trois jours après, le 26 juillet 1630, âgé de 78 ans, 5 mois & quelques jours. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à SAVOYE. * Guichenon, *histoire de Savoye*. De Thou. Davila. Chorier, &c. Voyez aussi Vittorio Siri, dans ses *memorie recondite*.

CHARLES-EMANUEL II, duc de Savoye, étoit fils de VICTOR-AMEDÉE. Il naquit le 20 juin 1634, & succéda à son frere *François-Hyacinthe*, l'an 1638,

sous la tutelle de sa mere madame Christine de France, fille de Henri IV. Les princes de Savoye poussés par les Espagnols, exciterent, pendant la minorité de ce duc, de grands troubles, qui furent appaisés par madame royale, soutenue des armes du roi Louis XIII, son frere. Le duc fut déclaré majeur en 1648, & prit alors le gouvernement de ses états. Conservant toujours une grande reconnoissance des obligations qu'il avoit aux François, il fut moins uni avec les Espagnols, qu'on obligea de lui faire raison par la paix des Pyrénées, en 1659. En 1654 il fut contraint de porter ses armes contre les Vaudois des vallées de Luzerne, Angrogne, &c. qui continuoient d'abattre les églises, & de faire insulte aux missionaires qu'on envoyoit dans leur pays : ces hérétiques avoient même assassiné le curé de Fenil dans sa maison ; & le jour de Noël, les habitans de la tour, pour se moquer de la fête, promenerent tout le jour un âne en triomphe, avec des tambours, des flûtes & des cris insolens & injurieux. Tous les protestans de l'Europe prirent part à cette querelle, que le roi de France termina, après avoir été choisi pour médiateur, avec les Cantons protestans. Le duc Charles-Emanuel II mourut le 12 juin de l'an 1675. C'étoit un prince bienfait, courageux, qui étoit ami des gens de lettres, & qui avoit lui-même beaucoup d'esprit. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à SAVOYE.

### *Comte d'Artois.*

CHARLES D'ARTOIS, comte d'Eu, pair de France, &c. lieutenant général en Normandie & en Guienne, étoit fils de PHILIPPE d'Artois, & de *Marie* de Berri. En 1415 il fut pris à la funeste bataille d'Azincourt, & conduit en Angleterre, d'où il ne revint que vingt-trois ans après, en 1438. Il suivit en diverses expéditions le roi Charles VII, qui le fit pair de France en 1458. Le roi Louis XI donna le gouvernement de Paris en 1465 à ce prince, qui mourut le 25 juillet de l'an 1472, sans postérité. *Voyez* ARTOIS.

### *Comtes de Flandre.*

CHARLES DE DANEMARCK, surnommé *le Bon*, comte de Flandre, fils de S. CANUT, roi de Danemarck, & d'*Alix* de Flandre, fille de *Robert*, dit *le Frison*, comte de Flandre, succéda l'an 1119, à son cousin *Baudouin* VII, dit *à la Hache*. Il vécut saintement, & fut tué à Bruges dans l'église de S. Donatien le premier mars 1127. Gautier, archidiacre de Térouane, composa sa vie, que le P. Sirmond fit imprimer l'an 1615, avec celle du pape Léon IX. Orderic Vitalis parle aussi de lui. Il ne laissa point d'enfans de *Marguerite* de Clermont son épouse, qui prit une seconde alliance avec *Thierri* d'Alsace, aussi comte de Flandre.

CHARLES (Jean) religieux de l'ordre de S. Dominique, de Florence, a vécu sur la fin du XV siécle, & même au commencement du XVI ; car on assure qu'il n'est mort qu'en 1503. Il étoit né en 1425. Il composa divers ouvrages historiques, & sur-tout des vies de quelques hommes illustres. * Léandre Alberti. Vossius, *des historiens Latins*. Echard, *script. ord. Præd.*

CHARLES DE FLAVIGNI, seigneur de Juilli, qui prend la qualité de chevalier François, publia en 1594 une histoire des rois de France de la premiere & seconde race : cet ouvrage *in*-8°, fut imprimé à Paris, chez Michel Sonnius. * Du Chêne.

CHARLES (Jean) né à Anvers, étudia dans les académies de Louvain, d'Orléans, de Padoue & de Boulogne ; & à l'âge de 24 ans, il reçut à Padoue le dégré de docteur en droit civil & en droit canon. Revenu dans sa patrie, il exerça à Malines la profession d'avocat. Dans la suite, il fut fait conseiller à la cour de Frise, & procureur du fisc. En 1575 il fut successivement sénateur ou conseiller, & vice-président du conseil de Malines. Sur la fin de ses jours, & dans un âge fort avancé, il quitta ses emplois & le monde, pour se retirer dans l'ordre des Freres-mineurs ; mais il mourut dans l'année de son noviciat. On lui a dressé cette épitaphe :

*Joanni* CHARLES, *juris utriusque doctori,*
*Consiliario supremi senatûs Belgii,*
*Cui etiam aliquot annis*
*Cum laude præfuit :*
*Qui mundi vanitatem despiciens,*
*Ætatis anno LXXII,*
*In ordinem FF. Minorum*
*Reformatorum receptus,*
*Innocentiâ vitæ, & puritate eximiâ,*
*Voluntariâ paupertate, meruit*
*In brevi explere tempora multa.*
*In primo novitiatûs & devotionis calore ;*
*Peste, hanc vitam cum illa beata*
*Mutanti an.* 1598, *idibus septembris,*
*Liberi mœsti posuerunt.*

Il a fait l'ouvrage suivant : *Rerum à Gaspare Roblesio Frisiæ præfecto in Frisiâ gestarum, libri IV*, adressés à Philippe II, roi d'Espagne. Valere André dit que l'auteur envoya cet ouvrage en Espagne, & qu'il ignore quel usage on en a fait. * Valere André, *bibliotheca belgica*, édition de 1739, tome II, pag. 610.

CHARLES (le cap de) Il y a deux caps de ce nom dans l'Amérique septentrionale, l'un est sur la côte de la nouvelle Bretagne, à l'entrée occidentale du détroit de Hudson, vis-à-vis de l'isle de Cumberland ; l'autre est sur la côte de Virginie, à l'embouchure de la riviere de Chesapeac, du côté du nord : il y en a encore un troisiéme moins connu, à la pointe de l'isle de Cumberland, qui joint la côte occidentale & méridionale de cette isle. * Mati, *dict.*

CHARLESSTRAIGT, détroit de la mer du nord, qui est entre la pointe septentrionale de l'isle de Terre-neuve, & l'orientale de la nouvelle Bretagne. Il porte le nom de Charles II, roi d'Angleterre. * Mati, *diction.*

CHARLES-TOWN, ou CARELSTOWN, ville que les Anglois ont bâtie dans la Barbade, une des Antilles, & à la quelle ils ont donné le nom du roi Charles II. * Mati, *diction.*

CHARLEVAL (Charles Faucon de Ris, seigneur de) étoit d'une si foible complexion, qu'on ne croyoit pas qu'il dût vivre ; cependant par son bon régime, il prolongea ses jours jusqu'à quatre-vingts ans. La nature, qui lui avoit donné un corps si délicat & si bon tout ensemble, lui avoit formé l'esprit de même. Il aima toute sa vie les belles-lettres passionnément, & les posséda avec jalousie, ne se communiquant pas facilement à tout le monde. Les gens de son temps les plus polis chérissoient sa personne, & recherchoient la douceur de son entretien ; la plupart lui ont donné des louanges. Sarrazin entr'autres, l'a immortalisé, dans le fameux sonnet d'Adam & d'Eve : Scarron, qui étoit ami particulier de M. de Charleval, disoit, parlant de la délicatesse de son esprit & de son gout, que les muses ne le nourissoient que de blanc-manger & d'eau de poulet. Il écrivoit poliment & avec beaucoup de finesse en vers & en prose. Le recueil de ses lettres & de ses poésies est tombé, après sa mort qui arriva en 1688, entre les mains de M. le premier président de Ris son neveu ; mais ce magistrat n'a point voulu enrichir le public de ces ouvrages. * De Vigneul-Marville, *mélanges d'histoire, &c. pag* 230. M. l'abbé Goujet, *bibliothéque françoise*, ou *histoire de la littérature françoise*, tome XVIII.

CHARLE-VILLE, en anglois, *Charles-Town*, est la ville la plus septentrionale du comté de Corcke dans la Mommonie en Irlande, sur les frontieres du comté de Limerick. * *Diction. anglois.*

CHARLE-VILLE, en latin, *Carolopolis*, ville de France dans le Rhételois en Champagne, est située

sur la Meuse, à quatre lieues au-dessous de Sedan, entre Mesieres & Rocroi. C'étoit autrefois un bourg, dit *Arches*, où Charles de Gonzague, duc de Nevers & de Mantoue, fit bâtir une ville très-agréable, à laquelle il donna son nom, & qu'on a depuis fortifiée réguliérement. Vis-à-vis, de l'autre côté de la riviere, est situé le mont Olympe, où l'on voit les ruines d'un vieux château, qu'on croit avoir été un temple des païens. Le feu duc de Mantoue en étoit souverain; mais les portes, les murailles & le château du mont Olympe sont au roi de France: on en a rasé les fortifications en 1686.

CHARLIER (Gilles) connu sous le nom d'*Ægidius Carlerius*, né à Cambrai. Après avoir fait ses études au collége de Navarre à Paris, & y avoir expliqué le maître des sentences avec réputation, en 1414, il reçut le bonnet de docteur en théologie, & fut élu l'an 1431 doyen de l'église de Cambrai. Il se trouva l'an 1433 au concile de Basle, & il y répondit pendant quatre jours de suite au second article des Bohémiens: *De peccatis publicè corrigendis;* nous avons son discours dans le III volume du recueil que Canisius a publié sous le titre d'*Antiquæ lectiones*. Il répondit depuis à diverses consultations qu'on donna en deux volumes; le premier intitulé *Sporta*, contient divers traités: *De conservatione bonorum ecclesiæ, & defensorum ecclesiæ, &c.* Il fut imprimé à Bruxelles l'an 1478. Le second imprimé en 1479, & publié sous le titre de *Sportula*, contient aussi divers traités: *De electione Judæ proditoris: de hierarchia ecclesiastica: de reditibus ad vitam pro decimis: de imaginibus, &c.* Gilles Charlier vécut très-long-temps, & mourut doyen de la faculté de théologie de Paris, en 1472. * Le Mire, *in auct. de script. eccl.* Valere André, *bibliotheca belg. &c.* Du Pin, *bibliothéque ecclésiastique, XV siécle.*

CHARLIER (Jean) connu sous le nom de GERSON, docteur, chanoine & chancelier de l'église & de l'université de Paris, a été l'un des plus grands hommes de son temps. Il fut appellé *Gerson*, du nom du village où il prit naissance dans la Champagne, au diocèse de Reims, près de Rhetel, le 14 décembre de l'an 1363. Son pere s'appelloit *Arnoul* le Charlier, & sa mere *Elizabeth* la Chardeniere d'Ailli. Il vint étudier à Paris au collége de Navarre. Après y avoir fait ses humanités, il étudia la philosophie sous Pierre d'Ailli, depuis cardinal, & Gilles Deschamps. Dans le temps qu'il n'étoit encore que bachelier, il fut choisi en 1387, pour être du nombre des députés que l'université envoya à Clément VII, sur l'affaire de Jean de Monteson. Il prit le bonnet de docteur en théologie de Paris l'an 1392, & fut nommé chancelier de l'église & de l'université de Paris, en la place de Pierre d'Ailli l'an 1395. Il s'aquitta des fonctions de cette charge, avec toute la sagesse possible, dans un temps très-difficile, où il avoit à se ménager entre les factions du duc d'Orléans & du duc de Bourgogne, & à prendre des mesures pour éteindre le schisme des papes. Il fut un des députés qui furent envoyés en 1406, vers les papes Grégoire & Benoît. Après son retour, il composa quantité d'écrits, sur les moyens d'éteindre le schisme. Il assista en qualité de député de l'université de Paris au concile de Pise, & fut un de ceux qui contribuerent le plus à faire déposer les deux contendans, & à faire élire Alexandre V, qu'il congratula de son élection par une harangue solemnelle. Quand il fut de retour en France, il travailla à préparer les matieres qui devoient être traitées dans le concile général, dont celui de Pise avoit ordonné la célébration; mais il se trouva peu de temps après impliqué dans la querelle du duc d'Orléans, parcequ'il témoigna publiquement les sentimens d'indignation qu'il avoit contre l'action du duc de Bourgogne, qui avoit fait assassiner le duc d'Orléans. Les séditieux le chercherent pour le faire mourir, ou pour le mettre en prison; il se sauva, mais tous ses meubles furent pillés: il étoit alors curé de S. Jean en Gréve depuis 1405. Quand cette tempête fut appaisée, il combattit fortement le livre que Jean Petit avoit fait pour justifier le meurtre du duc d'Orléans, & les propositions qu'il y avoit avancées, & fit tant, qu'elles furent censurées par la faculté de théologie de Paris, & par l'évêque de cette ville, l'an 1414, & le livre condamné au feu. Il soutint fortement ces jugemens dans le concile de Constance, où il assista en qualité d'ambassadeur du roi de France, & de député de l'université de Paris & de la province de Sens. Il eut la principale part à toutes les affaires de doctrine, & de discipline, qui furent traitées dans ce concile, & en fut comme l'ame & la langue. Après le concile de Constance, il n'osa retourner directement en France, où le duc de Bourgogne lui auroit fait un mauvais parti: il s'arrêta quelque temps à Rathemberg en Baviere, déguisé en pelerin; mais enfin il revint à Lyon auprès de son frere, prieur des célestins de cette ville. C'est mal-à-propos que Possevin & quelques autres ont confondu ces deux freres; le nom commun à tous les deux, a été la cause de cette erreur. Celui dont nous parlons vécut en ce lieu-là, dans la retraite & dans les exercices d'une vie humble & pénitente, instruisant la jeunesse, & y mourut le douziéme de juillet de l'an 1429, âgé de 66 ans, & fut enterré dans l'église de S. Laurent à Lyon, proche la collégiale de S. Paul, où l'on mit sur son tombeau ces paroles qu'il répétoit souvent: *Faites pénitence, & croyez à l'évangile.* Le pere Ménestrier, jésuite, rapporte dans son *Plan d'une nouvelle histoire de la ville de Lyon*, que le caveau où ce vertueux ecclésiastique avoit été enterré, ayant été ouvert en 1643, on y trouva son corps revêtu d'habits sacerdotaux. M. Vernay, l'un des perpétuels de S. Paul, en fit une relation latine en forme d'éloge, sous ce titre: *Joannes Charlerius de Gerson in tumulo gloriosus.* Dans le seiziéme siécle il se déclara un parti considérable de savans, qui ont attribué à Gerson le livre de l'imitation de Jesus-Christ. Nous avons plusieurs éditions des œuvres de ce grand homme; trois d'Allemagne; la premiere de l'an 1488, en trois parties; la seconde, de l'an 1499, en quatre parties; la troisiéme, de l'an 1518; divisée comme les précédentes: les dernieres éditions beaucoup plus achevées, sont celles de Paris de l'an 1521, & 1605; l'une & l'autre en deux volumes. M. Du Pin, en a donné une depuis, beaucoup plus ample que les précédentes, imprimée à Amsterdam sous le titre d'Anvers en 1706, en cinq tomes *in-folio*, dans laquelle les ouvrages de Gerson sont rangés dans un bel ordre. Le premier tome contient les œuvres dogmatiques touchant les dogmes de la religion; le deuxiéme, ce qui regarde la discipline & la police de l'église; le troisiéme, les œuvres morales; le quatriéme, les commentaires sur l'écriture, & d'autres œuvres sur différens sujets; & le dernier, tous les actes, piéces & monumens, qui concernent l'affaire de Jean Petit. On a mis à la tête de cette édition, un ouvrage intitulé *Gersoniana*, qui contient l'histoire ecclésiastique du temps de Gerson; la vie de Gerson, de Pierre d'Ailli, & des autres auteurs contemporains; le dénombrement & la critique de ses écrits, avec une dissertation sur l'auteur du livre de l'imitation de Jesus-Christ, & un sommaire de toute la théologie de Gerson. On trouve aussi dans cette édition des traités de Pierre d'Ailli, de Jean de Courte-Cuisse & d'autres théologiens du temps de Gerson, qui n'avoient point encore été publiés. Gerson a été grand défenseur de l'autorité du concile général, très-zelé pour la réforme, sage & prudent dans sa conduite, inflexible dans la défense de la vérité, & a joint à la science théologique beaucoup de piété & de dévotion: les ouvrages qu'il a travaillés sont assez bien écrits; mais il y en a plusieurs qui sont composés d'un style usuel & négligé. * *Consultez* aussi l'histoire de l'université de Paris, Pierre Schottus, Trithême, Possevin, Bellarmin, le Mire, Sponde, la Croix du Maine, le

Le P. Colonia, *hist. litt. de la ville de Lyon*, tome II. Jean Bouchet s'est trompé, mettant sa mort dans les annales d'Aquitaine, sous l'an 1432. * Du Pin, *Gersoniana.*

CHARLIEU, bourg du comté de Charolois en Bourgogne, dans le diocèse de Mâcon. C'étoit autrefois une abbaye que les auteurs Latins ont nommée *Carilocus* & *Carus locus*, différente d'une autre de ce nom dans le diocèse de Mâcon : ce n'est aujourd'hui qu'un prieuré conventuel. Anscheric, archevêque de Lyon, Gerald de Mâcon ou plutôt Léobalde son successeur, s'il est vrai que Gerald mourut l'an 912, & Odilard de saint Jean de Maurienne y célébrerent un concile l'an 926, pour essayer de rétablir les lieux saints, ruinés par les voleurs & les impies : on y ordonna de relever neuf églises. * *Tome IX, concil.*

CHARLOTTE, reine de France, fille de *Louis*, duc de Savoye, & d'*Anne* de Chypre, fut fiancée à *Frédéric* de Saxe ; mais ce mariage ne se consomma point : elle épousa *Louis* XI, alors dauphin, & eut en dot 200000 écus d'or, & 10000 écus d'or de douaire, assignés sur les comtés de Valentinois & de Diois. Le roi eut trois fils d'elle, dont il ne resta que CHARLES VIII son successeur, & trois filles ; 1. *Louise*, morte en bas âge ; 2. *Anne*, mariée l'an 1474, à *Pierre*, sire de Beaujeu ; 3. la B. *Jeanne* de France, épouse de *Louis*, duc d'Orléans, duchesse de Berri, & fondatrice des religieuses de l'Annonciade. Cette reine mourut sur la fin de l'an 1483, & est enterrée dans l'église de N. D. de Cleri, près d'Orléans, auprès du roi son époux.

CHARLOTTE DE BOURBON, reine de Chypre, étoit fille de *Jean* de Bourbon I du nom, comte de la Marche, & de *Catherine* de Vendôme. On assure que c'étoit une des plus belles, & des plus sages princesses de son temps ; elle fut mariée le 2 août 1489, à *Jean* II du nom, roi de Chypre, où elle alla en 1411, & elle fut mere de *Jean* III, pere de *Charlotte*, qui suit.

CHARLOTTE, fille de JEAN III du nom, roi de Chypre, de Jérusalem & d'Arménie, & d'*Héléne* Paléologue, fille de *Théodore*, despote de la Morée, étoit une princesse de grande piété. Elle fut 1°. mariée à *Jean* de Portugal, duc de Conimbre, fils de *Pierre*, aussi duc de Conimbre, & d'*Isabelle* d'Aragon ; mais ce prince étant mort peu après en 1457, elle épousa 2°. *Louis*, duc de Savoye, comte de Genève, second fils de *Louis*, duc de Savoye, & d'*Anne* de Chypre, sœur de *Jean* III. Son pere mourut dans le temps qu'on traitoit de ce mariage, & elle fut couronnée à Nicosie reine des trois royaumes en 1458. En revenant de l'église, la haquenée sur laquelle on l'avoit mise s'étant cabrée, la couronne lui tomba de dessus la tête ; ce qui fut pris pour un fâcheux augure : en effet, Jacques, bâtard, que le roi Jean avoit eu de Marie Patra, & qu'il avoit destiné à l'église, en lui faisant prendre l'ordre de soudiacre, prit les armes contr'elle, & par le secours du soudan Melec-Ella, la chassa du royaume. Ainsi cette princesse ayant perdu toute espérance de rentrer dans ses états, après l'avoir tenté inutilement, se retira en Savoye, puis à Rome, où elle fit donation du royaume de Chypre à Charles, duc de Savoye, son neveu, en présence du pape & de plusieurs cardinaux. Elle mourut en cette même ville de paralysie, l'an 1487. * Æneas Silvius, *en l'Asie*, c. 98 & *l. 7 des comment.* Etienne de Lusignan, *hist. de Chypre.* Guichenon, *hist. de Savoye*, &c.

CHARLOTTE DE BOURBON, fille de *Louis* I, comte de Montpensier, fut mariée en 1468, à *Wolfart* de Borselle, seigneur de la Vere en Zélande.

CHARLOTTE DE BOURBON, fille de *Jean* II, comte de Vendôme, épousa en 1489, *Engelbert* de Cléves, comte de Nevers ; & étant veuve se fit religieuse à Frontevrauld, où elle mourut en 1520. Divers auteurs ont travaillé à son éloge.

CHARLOTTE DE BOURBON, fille de *Louis* II, duc de Montpensier, fut abbesse de Jouarre, d'où elle sortit en 1572, pour se retirer en Allemagne chez Frédéric II, comte palatin du Rhin, où elle se fit calviniste. Depuis, elle fut mariée à *Guillaume* de Nassau, prince d'Orange. Elle fut tellement saisie de peur, en apprenant que le prince son mari avoit été blessé par un certain Jean de Jauregui, qu'elle tomba dans une fiévre chaude, dont elle mourut à Anvers le 6 mai 1582.

CHARLOTTE, nom de plusieurs autres princesses. *Voyez* l'article de leurs familles.

CHARLTON (Gautier) naquit à Septon-Mallet ou Septonmallet, dans le comté de Sommerset, en Angleterre, le 2 de février 1619, de *Gautier* Charlton, recteur de l'église de ce lieu. Il fut reçu au collége de la Magdeléne à Oxford l'an 1635, & il y fit de grands progrès dans la philosophie, sous la direction de Jean Wilkins, qui fut depuis évêque de Chester. Son cours fini, il se tourna du côté de la médecine, & fut reçu docteur en cette faculté, au mois de février 1642. Peu de temps après, le roi Charles I qui le connoissoit, le mit au nombre de ses médecins ordinaires. Lorsque le parti de ce prince commença à avoir du dessous, il se retira à Londres, où il pratiqua la médecine, & fut aggrégé au collége des médecins. Après le rétablissement du roi Charles II, il fut fait membre de la société royale de Londres ; & le 30 septembre 1689, on l'élut président du collége des médecins, dignité qu'il remplit jusqu'à l'année 1691. Il se retira ensuite dans l'isle de Jersey, où il étoit en 1695. On croit qu'il mourut peu de temps après ; du moins n'a-t-on plus entendu parler de lui depuis. Il a composé divers ouvrages ; mais le bibliothécaire d'Oxford prétend qu'ils ne lui ont pas couté beaucoup, les ayant tirés pour la plupart de différens auteurs. Ces ouvrages sont : 1. *Spiritus Gorgonicus vi suâ saxiparâ exutus, sive de causis, signis & sanatione Lithiaseos, diatriba*, à Leyde 1650, *in-8°.* 2. Les ténébres de l'athéisme dissipées par les lumieres de la nature. Traité physico-théologique en anglois, Londres 1651, *in-4°.* 3. Les femmes Ephésiennes & Cimmériennes, ou deux exemples remarquables de la puissance de l'amour & de la force de l'esprit, en anglois, à Londres 1653 & 1658, *in-8°.* 4. *Physiologia Epicuro-Gassendo-Charltoniana*, ou l'édifice de la science naturelle, fondé sur les plus anciennes hypothèses des atômes, en anglois, 1654, *in-folio.* 5. L'immortalité de l'ame démontrée par des raisons naturelles, en anglois, à Londres 1657, *in-4°.* 6. *Œconomia animalis, novis anatomicorum inventis, indeque desumptis modernorum medicorum hypothesibus physicis superstructa, & mechanicè explicata*, à Londres 1658, *in-12* ; à Amsterdam 1659, *in-12*, à Leyde 1678, *in-12*, à la Haye 1681, *in-12*. On a joint à cette derniere édition *Guillielmi Cote de secretione animali cogitata.* 7. L'histoire naturelle de la nutrition, de la vie, & du mouvement volontaire, contenant toutes les nouvelles découvertes des anatomistes, en anglois, à Londres 1658, *in-4°.* 8. *Exercitationes pathologicæ, in quibus morborum penè omnium natura, generatio & causæ ex novis anatomicorum inventis sedulò inquiruntur*, à Londres 1660 & 1661, *in-4°.* 9. Le caractere de Charles II, roi d'Angleterre, en anglois, à Londres 1660, *in-4°.* 10. *Disquisitiones duæ anatomico-physicæ ; altera anatome pueri de cœlo tacti : altera de proprietatibus cerebri humani*, à Londres 1664, *in-8°.* 11. *Chorea Gigantum*, ou les plus fameuses antiquités de la grande Bretagne, vulgairement appellées Stone-heng, qui se trouvent dans la plaine de Salisbury, rendues aux Danois, à Londres 1663, *in-4°.* 12. *Onomasticon Zoicon, plerorumque animalium differentia & nomina propria pluribus linguis exponens, cui accedunt Mantissa anatomice, & quædam de variis fossilium generibus*, à Londres 1668 & 1671, *in-4°*, & à Oxford 1677, *in-folio.* 13. Deux discours philosophiques, 1°. touchant les différens esprits des hommes, 2°. le mystere

des cabaretiers, ou discours sur les différens défauts du vin, & sur les manieres d'y remédier, qui sont à présent en usage, en anglois, à Londres 1668, 1675, 1692, *in-8°.* 14. *De scorbuto liber singularis : cui accessit epiphonema in medicastra*, à Londres 1671, *in-8°*, à Leyde 1672, *in-12.* 15. L'histoire naturelle des passions, à Londres 1674, *in-8°.* 16. Recherches sur la nature humaine, contenues en six leçons anatomiques, faites dans le nouveau théatre du collége royal des médecins de Londres, en anglois, à Londres 1680, *in-4°.* 17. *Oratio anniversaria habita in theatro inclyti collegii medicorum Londinensis, 5 augusti* 1680, &c. à Londres 1680, *in-4°.* 18. Harmonie de la loi naturelle & de la loi divine positive, en anglois, à Londres 1682, *in-8°.* 19. Trois leçons anatomiques sur le mouvement du sang dans les veines & dans les artéres, sur la structure organique du cœur, sur la cause efficiente du mouvement du cœur, à Londres 1683, *in-4°*, en anglois. 20. *Inquisitio physica de causis catameniorum, & uteri rheumatismo, in qua probatur sanguinem in animali fermentescere nunquam*, à Londres 1685, *in-8°.* 21. *Guilielmi ducis Novicastrensis vita*, à Londres 1668, *in-folio.* C'est une traduction faite sur l'original anglois, composé par Marguerite, seconde femme de ce duc. 22. Trois paradoxes sur la cure magnétique des blessures, sur la production du tartre dans le vin, sur l'image de Dieu dans l'homme, en anglois, à Londres 1650, *in-4°.* C'est une traduction d'un écrit de Jean-Baptiste Vanhelmont, de même que l'ouvrage suivant. 23. Les erreurs des médecins touchant les fluxions, appellées *deliramenta catarrhi*, à Londres 1650, *in-4°.* 24. La morale d'Epicure (tirée de divers auteurs) en anglois, à Londres 1655, *in-4°.* 25. La vie de Marcellus, traduite de Plutarque, en anglois, à Londres 1684, *in-8°.* * Antoine Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. II. Les *mémoires* du pere Niceron, tom. XVIII, pag. 110 & suiv.

CHARMEL (Louis de Ligny, comte du) *cherchez* LIGNY.

CHARMES, bourg de Lorraine situé sur la Moselle, à neuf ou dix lieues au-dessus de Toul. * Mati, *diction.*

CHARMES magiques, *voyez* PHYLACTERES.

CHARMIDAS, fils d'Euthys, capitaine Lacédémonien, fut envoyé dans l'isle de Chypre sous le régne d'Alcamene, roi de Sparte, vers la V olympiade, & 760 ans avant J. C. pour y calmer une sédition qui s'y étoit élevée, selon Pausanias, *in Lacon.* Diogène Laërce parle d'un CHARMIDAS dans *la vie de Socrate*, *au l.* 1, & Thucydide, *au l.* 1. Pline fait aussi mention, (*au l.* 7, *c.* 24,) d'un CHARMIDAS ou CHARMADAS, dont la mémoire étoit excellente, le nom duquel quelques savans substituent à celui de Carnéade, que l'on trouve dans Cicéron, 1. *Tusc.* & Quintilien, *l.* 11, *chap. de la mem.* Macrob. *Saturnal. l.* 7, *c.* 1.

CHARMIS, médecin de Marseille, quitta les Gaules, où il s'étoit déja acquis quelque nom, & vint à Rome sous l'empire de Néron, peu de temps après la mort de J. C. dans le dessein de briller sur un plus grand théatre : il se distingua en effet entre les autres médecins, en renversant leurs systêmes. Il condamnoit entre autres les bains chauds, & ordonnoit à ses malades des bains d'eau froide, même pendant les plus grandes rigueurs de l'hiver. « J'ai vu moi-même, dit à cette occasion » Pline l'historien, qui vivoit du temps de Charmis, j'ai » vu des vieillards, hommes consulaires, se soumettre » aveuglément aux bizares ordonnances de ce médecin, » & se faire gloire de prendre des bains froids dans la » plus grande rigueur de l'hiver. Séneque, ajoute Pline, » s'en faisoit lui-même, avec toute sa sagesse, une espéce » d'honneur ». Charmis, malgré ces bizareries, amassa néanmoins de grands biens dans sa profession, à ce qu'il paroît encore par Pline, & il faisoit payer bien cher les soins qu'il prenoit de ses malades. On assure que pour avoir sollicité un homme de province pendant une maladie & une rechute qui la suivit, il en tira deux cens mille sesterces, ou vingt mille livres de notre monnoie. On ne connoît aucun écrit de ce médecin. * Pline, *liv.* 29. *Hist. littér. de la France, tom. I.*

CHARMUS, poëte de Syracuse. C'étoit un homme de plaisirs, & qui avoit coutume dans les festins, où il se trouvoit souvent, de chanter les mets qu'on y servoit. Ce fut pour cette raison que Cléarque, disciple d'Aristote, ayant recueilli ses poësies, donna à ce recueil le titre de *Dipnologie*, c'est-à-dire, *discours de table.* Athénée rapporte que les habitans de Messine firent beaucoup d'honneur & d'amitié à Charmus, à cause des agrémens de son esprit. * Ragusæ *elog. Siculor. &c.*

CHARNACÉ (Hercule-Girard, baron de) étoit fils de *Jacques-Girard* de Charnacé, conseiller au parlement de Bretagne, & d'*Adrienne* Guyer. Il suivit le parti des armes, & se signala en diverses occasions. Il fut marié avec *Jeanne* de Maillé de Brézé, avec laquelle il ne vécut que quinze mois. Cette mort arrivée en 1620 lui causa tant de chagrin, qu'il en tomba dangereusement malade. Son mal dégénéra en paralysie, dont il fut affligé l'espace de trois ans. Il attribua sa guérison à un vœu qu'il avoit fait en l'honneur de la sainte Vierge, pour l'accomplissement duquel il donna 2000 liv. qui devoient être employées à construire le grand autel de l'église des carmes d'Angers. Se voyant entiérement guéri, il employa six ans à visiter les diverses cours de l'Europe, pour s'instruire des différens intérêts des princes. Le cardinal de Richelieu, connoissant son habileté, lui fit donner en 1628 l'ambassade de Suéde. Ses négociations auprès du grand Gustave eurent tout l'effet qu'on pouvoit souhaiter. Il fit conclure le traité de Berwalde le 23 juin 1631, & fit passer les armes de Suéde en Allemagne. Il négocia aussi en Danemarck, en Pologne, en Allemagne & en Hollande. Ce fut lui qui signa, le 25 avril 1634, le traité de la Haye, après lequel on jugea à propos de faire celui du 8 janvier de l'année suivante, où M. de Charnacé intervint comme commissaire du roi. Par le traité de 1634, le roi s'étoit engagé de faire lever & d'entretenir, au service des états, un régiment d'infanterie & une compagnie de cavalerie, dont le commandement fut donné à Charnacé, qui joignant les fonctions de colonel avec l'état d'ambassadeur, voulut se trouver au siége de Bréda, où il fut tué en 1637. Il fut fort regretté à la cour. Son corps fut apporté à Champigné en Anjou, où il repose avec celui de sa femme, sous un beau mausolée. Son cœur est à Angers, dans l'église des carmes, où l'on a mis une épitaphe qui marque sa mort au premier de septembre : on lui donne dans cette épitaphe les qualités de gentilhomme de la chambre, de conseiller d'état, de maréchal de camp, & gouverneur des ville & château de Clermont en Ergone. * Mémoire manuscrit de M. du Mabaret. Bayle parle aussi de M. de Charnacé dans son *dictionnaire critique*, où il se contente presque de copier ce qui s'en lit dans le traité de l'ambassadeur par Wicquefort.

CHARNAGE. Famille noble de S. Claude en Franche-Comté, qui a fait de bonnes alliances, & possédé les fiefs du Chatillonnois, & des Tours de Villars & de S. Lupicin.

GUILLAUME Charnage épousa, par contrat du 28 janvier 1444, *Jacquette*, fille de *Jean* de Chatillon de Michaille, co-seigneur dudit lieu & du Chatillonnois, fils de *Nicod* de Chatillon, chevalier, seigneur de Cotaillou, Epercy, &c. Il acquit en 1447 la part que son beau-pere avoit dans la seigneurie, dite du Chatillonnois-Tiere, les villages d'Epercy, la Rixouse, Arbens & Dortans.

PHILIPPE Charnage, sieur du Chatillonnois, fils de *Guillaume* & de *Jacquette* de Chatillon, qualifié noble, dans son testament du 17 janvier 1496, nomme *Marguerite* sa femme, sans nom de famille, & institue *Jean* son fils. Celui-ci épousa une fille de la maison de Pérolier, suivant cette épitaphe, qui est au parvis de l'église de S. Claude : *Cy git demoiselle Jeanne Pérolier, à son vivant, femme de noble Jean Charnage, bachelier ès*

*loix*, *ſieur du Chatillonnois.*

CLAUDE Charnage *le Vieux*, leur fils, ſieur du Chatillonnois, grand-juge, adjoint en la grande judicature de S. Claude, étoit mort en 1560, ſuivant un traité du 27 novembre de la même année, fait entre *demoiſelle Ferrine Bachod*, *veuve de noble Claude Charnage*, *nobles Claude & Pierre Charnage leurs enfans.* Ferrine Bachod étoit de Varey en Bugey, d'une famille que François Bachod, mort évêque de Genève en 1568, a beaucoup illuſtrée.

PIERRE Charnage épouſa *Jeanne*, héritiere de *Claude* de la Tour, gentilhomme de nom & d'armes, ſieur de la Tour, & prévôt héréditaire de S. Lupicin. Il releva le nom & les armes de la Tour, fit bâtir des maiſons à S. Claude & à S. Lupicin, où il fit mettre les armes de la Tour, écartelées avec celles de Charnage; & la deviſe, *toujours en bon lieu*, pour marquer les bonnes alliances de ſa famille. Le pere Méneſtrier, jéſuite, a fait graver dans ſon traité de l'origine des quartiers, pag. 35, ceux d'une tombe du XIII ſiécle de la maiſon de la Tour S. Lupicin, pour la ſingularité de leur diſpoſition. *Pierre* Charnage *fut tige de la branche des CHARNAGE de la TOUR*, qui ont poſſédé les fiefs de ce nom à S. Lupicin & aux Villars, avec la prévôté héréditaire de S. Lupicin, juſqu'à l'extinction de cette branche, arrivée à la troiſiéme génération, par le décès de *Claude-François-Gaſpard* Charnage, ſieur de la Tour, arriere-petit-fils de Pierre, ſans enfans de ſon mariage avec *Marie-Angélique* Desbordes de Nercia.

CLAUDE Charnage le jeune, ſieur du Chatillonnois, frere aîné de *Pierre*, ſieur de la Tour, fut pere de *Cirice*, & celui-ci de *Jacques* & *Denys*, prêtres; de *Claude-Gaſpard* & *Henri*, morts ſans alliance; d'*Anne* & *Salomé*. *Henri* mourut profeſſeur en l'univerſité de Beſançon, & fut inhumé aux carmes de l'ancienne obſervance, où l'on voit ſon épitaphe.

FRANÇOIS-IGNACE Dunod de Charnage, écuyer, profeſſeur en la même univerſité de Beſançon, principal héritier de la branche aînée de Charnage, du chef de Salomé ſon aïeule paternelle, porte les armes de Charnage écartelées avec les ſiennes, & en a relevé le nom en vertu de lettres patentes données à Verſailles au mois de juillet 1737. Il ne l'a pas moins illuſtrée par ſes ouvrages, entr'autres par ceux qu'il a compoſés pour faire connoître l'hiſtoire de ſa province, tels que ſont, 1. l'*hiſtoire des Séquanois & de la province Séquanoiſe, des Bourguignons & du premier royaume de Bourgogne, de l'égliſe de Beſançon juſque dans le ſixiéme ſiécle; & des abbayes nobles du comté de Bourgogne, S. Claude*, (aujourd'hui évêché) *Baume, Gigny, Château-Chalon, Baume-lès-Dames, Lons-le-Saunier, Migette & Montigny, depuis leur fondation juſqu'à préſent*, à Dijon 1735, *in-4°*; 2. *Hiſtoire du ſecond royaume de Bourgogne, du comté de Bourgogne ſous les rois Carlovingiens, des troiſiéme & quatriéme royaumes de Bourgogne, & des comtes de Bourgogne, Montbeliard & Neufchâtel; avec une deſcription du comté de Bourgogne, & pluſieurs généalogies*, ſuite du volume précédent, à Dijon 1738, *in-4°*; 3. *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du comté de Bourgogne, contenant l'idée générale de la nobleſſe & le nobiliaire dudit comté, l'hiſtoire des comtes de Bourgogne, des maiſons de Valois & d'Autriche; de l'adminiſtration de la juſtice, de ſon parlement, & de ſa réunion au royaume de France; l'hiſtoire de toutes les révolutions & faits remarquables arrivés en cette province juſqu'au temps préſent; & le cérémonial de la cour de Bourgogne*, avec figures. C'eſt de ce dernier ouvrage, pag. 250 & ſuivantes, que l'on a extrait la généalogie que l'on vient de rapporter. On aſſure que M. Dunod de Charnage a fait une hiſtoire littéraire de la Franche-Comté: il ſeroit à ſouhaiter que cet ouvrage, fait par une main ſi habile, fût donné au public.

CHARNI (Geoffroi de) chevalier, ſervit aux guerres de Languedoc & de Guienne en 1337, ſous Raoul, comte d'Eu, connétable de France, & en 1338, ſous ce même connétable, en Flandre, à Lille & à Tournai, & ſervit le duc de Normandie & le roi en toutes ſes guerres. Ayant fait une entrepriſe ſur la ville de Calais en décembre 1348, il y demeura priſonnier; mais ayant été mis à rançon, le roi lui fit donner douze mille écus d'or pour la payer, le 31 juillet 1351. Il fut établi lieutenant ou capitaine général des guerres de Picardie & des frontieres de Normandie; & pendant qu'il y demeura, il fit la viſite des places & forteresses, & des frontieres de Flandre. Il fut auſſi envoyé en 1455 en Normandie, & la même année il fut choiſi pour porter l'oriflamme, & il lui fut aſſigné certaine ſomme, tant pour lui, que pour les gendarmes qu'il étoit obligé d'avoir pour l'aſſiſter en cet office. Il mourut à la journée de Poitiers, le 19 ſeptembre 1356; & ſes funérailles furent faites aux dépens du roi en l'égliſe des céleſtins de Paris.

Il deſcendoit de PONCE de Mont-ſaint-Jean, ſeigneur de Charni & de Chaſtel-Sanſei en partie, qui vivoit en 1212 & 1228, avec *Sybille* de Noyers, ſa femme, fille de *Clairembaut*, ſeigneur de Noyers, & d'*Alix* de Brienne, dont il eut HUGUES, qui ſuit; *Agnès*, mariée à *Hugues*, ſeigneur de Cuiſeau; & *Eliſabeth* de Charni, alliée, 1° au ſeigneur de Thil en Auxois: 2° à *Gaucher* de Saint-Florentin, ſeigneur de Paci en Tonnerrois.

II. HUGUES, ſeigneur de Charni, Boucei, &c. vivoit en 1252, avec *Mabile*, ſa femme, dont il eut JEAN, qui ſuit; & *Dreux* de Charni.

III. JEAN, ſeigneur de Charni, aſſiſta le duc de Bourgogne dans les guerres qu'il eut contre les Flamans, & vivoit en 1352; on le croit pere de DREUX, qui ſuit; & de GEOFROI, qui continua la poſtérité, *rapportée après celle de ſon frere aîné.*

IV. DREUX, ſeigneur de Charni, vivant en 1325, fut pere de *Guillemette*, dame de Charni, alliée à *Philippe*, ſeigneur de Jonvelle, dont *Agnès* de Jonvelle, dame de Charni, qui épouſa *Philibert*, ſeigneur de Baufremont.

IV. Geofroi de Charni, ſeigneur de Lirei, porte-oriflamme de France, *qui a donné lieu à cet article*, épouſa *Jeanne* de Vergi, dame de Montfort, de Savoiſi, &c. fille de *Guillaume*, ſeigneur de Mirebeau, & d'*Agnès* de Durnai, ſa ſeconde femme, dont il eut GEOFROI II du nom, qui ſuit.

V. GEOFROI de Charni, II du nom, ſeigneur de Montfort, Savoiſi, Lirei, commença à ſervir l'an 1362, ſous le comte de Tancarville, lieutenant du roi en Champagne, Bourgogne & Languedoc, étoit bailli de Caux en 1375, & de Mante en 1388, & vivoit encore en 1392. Il épouſa *Marguerite* de Poitiers, fille de *Charles*, ſeigneur de Saint-Vallier, & de *Simonne* de Meri, dont il eut pour fille unique *Marguerite* de Charni, dame de Montfort, Savoiſi, Lirei, &c. alliée, 1°. en 1400 à *Jean*, ſeigneur de Beaufremont & de Charni: 2°. à *Humbert*, ſeigneur de Villiers-Seyſſel, comte de la Roche, morte le 7 octobre 1460. * Le pere Anſelme, &c.

CHAROLLES, ville principale ou capitale du comté de Charolois, eſt ſituée ſur une colline entre les rivieres d'Arconce & de Semence, à dix lieues de la Saône, quatre de la Loire, & dans un bon terrein. Le château des comtes de Charolois eſt ſur la hauteur, dans l'enceinte de la ville, qui n'a que 300 pas de long, & 250 de large. Mais dans ce petit eſpace, outre l'égliſe paroiſſiale de S. Nizier, qui eſt auſſi une collégiale fondée en 1524 par Jean de la Magdeléne, grand-prieur de Cluni, il y a un prieuré de l'ordre de S. Benoît, des couvens de religieux du tiers-ordre de S. François, de Clariſtes, Urbaniſtes & de filles de la Viſitation, un collége, & un hôpital ſervi par des religieuſes. Il y a auſſi un bailliage, qui eſt le ſixiéme principal du parlement de Bourgogne, & qu'on appelle *le bailliage des cas royaux*; un bailliage du comté, qui reſſortit nûment au parlement; une châtellenie, ou juſtice ordinaire de la ville, reſſortiſ-

fante au bailliage du Comté ; une justice seigneuriale des eaux & forêts, qui ressortit à la table de marbre de Dijon, un grenier à sel, & une subdélégation de l'intendance ; de sorte qu'on y trouve presque tout ce qu'on remarque dans les villes considérables. * Gareau, *descript. du gouvernement de Bourgogne.*

CHAROLOIS, premier comté de la province & des états de Bourgogne, & sixiéme bailliage de la même province. Ce pays a onze lieues du nord au midi, sur huit de large : il est limité à l'orient par le Châlonnois & le Mâconnois ; au midi, par le Mâconnois & le Brionnois ; au couchant, par le Bourbonnois & les bailliages d'Autun & de Montcenis, & encore par celui de Montcenis au nord. Il est environné presque de tous côtés de hautes montagnes : le dedans du pays est rempli de collines, & il n'y a que deux ou trois montagnes assez élevées. Il produit du froment, du seigle, des bois de haute futaye & des taillis ; il y a beaucoup d'étangs, dont le poisson est apporté à Paris, de même que les bois à bâtir & de merrain, par la riviere de Loire & le canal de Briare. Les bœufs gras qu'on y nourit, sont distribués dans la même ville, & dans celles de Lyon & de Dijon. Outre Charolles, qui est la principale ville, il y a encore celle de Parai-le-Monial, les bourgs de Mont-saint-Vincent, Toulon-sur-Arroux, Perreci & Digoin ; ces deux-ci renommés par leurs mines de fer. On a parlé de la tenue des états du comté à l'article de Bourgogne. Le Charolois devenant un pays séparé, fut d'abord une baronie du comté de Châlons, dont le domaine particulier étoit le même qu'aujourd'hui ; mais le comté de Châlons ayant été acquis en 1237 par Hugues IV, duc de Bourgogne, ce prince donna le Charolois, par son testament de l'an 1272, à sa petite fille Béatrix, fille de Jean de Bourgogne, & d'Agnès de Bourbon. Cette institution héréditaire fut confirmée par un traité du mois d'août de l'an 1279, passé par la médiation & en présence de Philippe *le Hardi*, entre le duc Robert II & la même Béatrix, alors épouse de Robert de France, tige de la maison de Bourbon ; & il fut accordé que le Charolois seroit tenu en fief du duc de Bourgogne & de ses successeurs, avec tous les honneurs qui appartiennent à comte & à baron. Jean, second fils de Robert & de Béatrix, leur succéda dans le comté de Charolois, & il ne laissa qu'une fille nommée *Béatrix*, alliée à Jean I, comte d'Armagnac, dont le fils Bernard d'Armagnac vendit le comté de Charolois à Philippe *le Hardi*, duc de Bourgogne. Ses successeurs, ducs, le conserverent, & en donnerent le titre à leurs fils aînés. Après la mort du dernier, Louis XI s'empara du Charolois, qu'il prétendoit réversible à la couronne, de même que le duché de Bourgogne ; mais en 1492, Charles VIII le rendit à Philippe d'Autriche, pour le tenir en fief de la couronne, & depuis, il a continué d'appartenir à ses descendans, rois d'Espagne, jusqu'en 1684, que le parlement de Bourgogne l'ayant discuté par décret sur le roi Charles II, ce prince le vendit à Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, qui en reprit le fief entre les mains du roi de France. * Gareau, *description du gouvernement de Bourgogne.*

CHARON ou CARON, divinité infernale, que les anciens païens considéroient comme le batelier des enfers, ou celui qui y passoit les ames, qui étoient obligées de payer une piéce de monnoie pour le passage du fleuve Lethé. C'est pour cette raison que certains peuples avoient coutume de mettre quelque piéce de monnoie dans la bouche des morts, afin qu'ils eussent de quoi payer ce prétendu péage. Virgile (*l.* 6, *Æneid. v.* 298,) nous le dépeint fort vieux, mais d'une vieillesse verte & résolue, & fort mélancolique, ayant une barbe négligée, fort touffue, avec un pan d'habit noué vers l'épaule.

*Portitor has horrendus aquas & flumina servat*
*Terribili squallore Charon, cui plurima mento*
*Canities inculta jacet ; stant lumina flammæ :*
*Sordidus ex humeris nodo dependet amictus.*
*Ipse ratem conto subigit, velisque ministrat,*
*Et ferrugineâ subvectat corpora cymbâ,*
*Jam senior, sed cruda Deo, viridisque senectus.*

Properce (*l.* 3, *eleg.* 17, *v.* 24,) en parle comme d'un vieillard d'une mine affreuse, & d'un regard noir & farouche, qui conduit la barque fatale, dans laquelle chacun doit monter à son tour.

*Scandenda est torvi publica cymba senis.*

L'on en peut encore voir une belle description en six vers dans Seneque le tragique (*in Hercul. fur. act.* 3, *v.* 765) & dans son Oedipe (*act.* 1, *v.* 166.) Euripide en parle aussi dans son Alceste. Tout le monde connoît l'agréable dialogue de Lucien, sur la barque de Charon, traduit avec tous les ouvrages du même auteur par Perrot d'Ablancourt. Cette créance ridicule où étoient les anciens, qu'il falloit payer une piéce de monnoie à Charon, pour le passage du fleuve Lethé, peut avoir pour fondement, celui que lui donne Diodore de Sicile. Il dit qu'Orphée voyageant en Egypte, & ayant observé que les habitans d'une certaine ville enterroient les morts dans des tombeaux qu'ils avoient au-delà d'un lac, il fit accroire aux Grecs que Charon passoit les ames des morts aux enfers, parcequ'en langage égyptien les bateliers sont nommés *charons.* Les ames de ceux à qui on n'avoit point donné la sépulture, devoient errer cent ans le long du fleuve, afin qu'il les passât ensuite. * Diodore de Sicile, *l.* 1, *biblioth. Hisp. c.* 92 ; & Marsham, *ad sæc. IX.* Lucien, & tous les poëtes.

CHARON, historien, natif de Carthage, composa la vie des souverains qui avoient regné en Europe & en Asie, & celles des hommes & des femmes illustres, en deux livres. C'est ce que nous aprenons de Suidas, qui parle d'un autre CHARON de Naucrate, auteur d'un traité des sacrificateurs d'Egypte. Les curieux consulteront Vossius, *des historiens Grecs, liv.* 3, *p.* 342 ; *liv.* 4, *c.* 3, *p.* 442, *&c. c.* 13, *p.* 468.

CHARON, fils de *Pythoclès*, né à Lampsaque, écrivit une histoire de Perse en deux livres, qui sont cités par Plutarque (*in Themist.*) & par Athenée, (*lib.* 9.) L'auteur de la description des olympiades observe qu'il florissoit sous la LXXV olympiade : en quoi il est conforme à Suidas, qui ajoute que l'ouvrage dont on vient de parler, étoit une histoire de la guerre que Darius, & après lui Xerxès, avoient faite aux Grecs. Il avoit encore écrit une histoire ou description de l'Ethiopie, une autre de la Gréce en quatre livres, & une autre encore de la Lybie ou Afrique, deux livres touchant Lampsaque, quatre du territoire de la même ville, une chronique des Prytanées ou princes de Lacédémone, deux livres de l'origine des villes, trois livres touchant l'isle de Créte où il rapportoit les loix de Minos, & une navigation au-delà des colonnes d'Hercule. Mais comme Suidas, qui donne la liste de tous ces ouvrages, ne les avoit pas vus, on pouroit croire que la plupart ne furent que des parties détachées de l'histoire des Perses, où Charon se seroit donné la liberté de faire de longues digressions, telles qu'on en trouve dans les neuf livres d'Herodote, qui vécut peu après lui, ainsi que l'observe Denys d'Halicarnasse, (*epist. ad Pomp.*) C'est sans contredit cet auteur que le scholiaste d'Apollonius cite (*in lib.* 2.) en parlant des Bebryces ; mais le CHARON, ami du poëte qu'il commentoit, & dont il cite les commentaires historiques sur ce même poëte sur lequel il travailloit, est très-différent & plus moderne de près de deux siécles. Celui-ci pouroit être l'historien de Naucrate, dont Suidas dit qu'il avoit écrit une histoire de sa patrie, la suite des rois d'Egypte, celle des prêtres du même pays, avec ce qui étoit arrivé de plus remarquable de leur temps, & divers autres mémoires concernant l'histoire d'Egypte. Le même grammairien parle d'un CHARON de Carthage, qui avoit écrit une histoire des tyrans, les vies des hommes illustres en quatre livres, & quatre autres livres des

vies des femmes illustres. Consultez sur Charon de Lampsaque, un *mémoire* de M. l'abbé Séguin, imprimé au tome XIV des *mémoires de l'académie des inscriptions & belles lettres, pag.* 56 *& suivantes.*

CHARON (Louis le) dit CHARONDAS, Parisien, célebre avocat, qui vivoit sur la fin du XVI siécle, a laissé divers ouvrages de belles lettres & de jurisprudence. Il mourut en 1617, âgé de plus de 80 ans. Il demeuroit à Clermont en Picardie. Il composa un panégyrique du roi Charles IX, & différens traités, comme, *de restituenda & in artem dirigenda jurisprudentia. De jurisdictione & imperio. Verisimilium libri tres. Annotationes in leges antiquas, &c.* * Forster, *in vit. jurisf.* Du Verdier & la Croix-du-Maine, *bibliothéque françoise.*

CHARON, *cherchez* CHARRON.

CHARONDAS, natif de la ville de Catane en Sicile, donna des loix aux habitans de la ville de Thurium, rebâtie par les Sibarites, dans la grande Gréce, comme nous l'apprenons de Diodore. Ces loix furent publiées l'an 444 avant J. C. sous la LXXXIV olympiade. Diogène Laërce dit que Charondas étoit disciple de Pythagore. Valere Maxime ajoute que ce législateur voyant que les Thuriens étoient extrêmement mutins, ordonna pour empêcher les désordres qui pouroient arriver dans leurs assemblées, que quiconque y viendroit armé, seroit tué sur le champ. Un jour se trouvant obligé, à son retour de la campagne, de convoquer une assemblée, avec précipitation, il y porta son épée, sans y prendre garde, & se l'enfonça dans le sein, lorsqu'on lui eut fait remarquer qu'il avoit violé la loi. * Diodore, *l.* 12. Diogene, *l.* 8. Valere Maxime, *l.* 6, *c.* 5, *ex.* 14. Cicéron en fait aussi mention, *de leg. l.* 3, *c.* 2.

CHAROPS, fils d'Eschyle, succéda à Alcméon, le dernier des Archontes perpétuels d'Athènes, & fut le premier qui ne tint cette magistrature souveraine, que dix ans. Eusebe en fait mention sous la VI olympiade, l'an 754 avant J. C. Il devoit le faire sous l'an 752.

CHAROST (duc de) de la maison de Bethune, *cherchez* BETHUNE.

CHARPENTIER (Pierre) de Toulouse, jurisconsulte & avocat du roi au grand conseil. Ses ouvrages sont assez connus de ceux qui savent les affaires & l'histoire du XVI siécle. Il étoit protestant, & s'étant échapé du massacre de la saint Barthelemi, il se sauva à Strasbourg. * *Consultez* la Croix-du-Maine, & du Verdier Vauprivas, *bibl. franç.*

CHARPENTIER (Jacques) médecin & professeur royal en philosophie, naquit à Clermont en Beauvoisis, d'une famille honnête. Il fut élevé à Paris, où après ses humanités, il s'attacha pendant cinq ans à l'étude de l'éloquence. Il passa ensuite à celle de la philosophie, qu'il professa au collége de Bourgogne avec tant de réputation, & un si prodigieux concours d'écoliers de toute nation, qu'une partie de la voie publique étoit remplie de ses auditeurs, même dans les temps les plus fâcheux de l'année. Après avoir régenté la philosophie pendant seize ans, il reprit ses études de médecine, & fut admis avec honneur dans la faculté de Paris. Il devint depuis médecin du roi, & professeur royal en philosophie. Dans ce dernier poste, il défendit, peut-être avec trop de chaleur, les ouvrages & la doctrine d'Aristote contre le fameux Pierre Ramus, qui prétendoit que la lecture de ce philosophe étoit capable de jetter dans l'erreur. Charpentier avoit travaillé long-temps sur cette philosophie, qu'il a enrichie de commentaires & de notes savantes, dont on s'est servi depuis avec utilité dans les écoles. Cet habile homme étant tombé dans une mélancolie que rien ne put dissiper, il mourut de phthisie au mois de janvier 1574. Voyez son oraison funebre par Claude-Henri Gozzius, inserée dans le recueil des vers qu'il fit à sa louange. On y lit aussi l'épitaphe qui fut composée pour lui.

CHARPENTIER (Hubert) prêtre, licencié en théologie de la maison de Sorbonne, étoit né à Coulomiers le 3 novembre 1575, comme le portent les registres de cette église. Il s'est rendu recommandable dans le siécle dernier par sa grande piété, & par trois établissemens célebres qui subsistent encore. Son amour singulier pour Jesus-Christ crucifié, & la persuasion où il étoit qu'il n'y a pas de dévotion plus solide que celle des fidéles pour Jesus-Christ en croix, ont donné lieu à ces établissemens, & au nom de *Prêtres du Calvaire*, que M. Charpentier & ses associés ont pris. La premiere maison de cette nouvelle société fut établie sur la montagne de Betharam en Béarn; & le dessein de M. Charpentier fut de contribuer par-là à rétablir dans ce pays la piété & l'exercice de la religion catholique, que les guerres & les héréfies y avoient presque entiérement abolie. Louis XIII approuva ce dessein, & confirma cet établissement par ses lettres patentes données à Monceaux au mois d'août 1633. M. Charpentier eut aussi la consolation de voir que Dieu bénit ses travaux en ce lieu, & qu'il y fit éclater sa puissance & sa miséricorde par plusieurs miracles, dont M. de Marca, alors président au parlement de Navarre, & depuis archevêque de Toulouse, & nommé ensuite à l'archevêché de Paris, nous a laissé le récit, dans le livre intitulé: *Les merveilles opérées en la chapelle du Calvaire de Betharam*, ou *histoire de N. D. de Betharam dans le Béarn*, à Barcelone en 1648, *in*-8°. Louis XIV, informé & touché de ces merveilles, dont il avoit fait faire l'examen, desira de voir un pareil établissement sur le Mont-Valérien, près de Paris, & donna plein pouvoir de le former à M. Charpentier, à qui il accorda à cet effet des lettres patentes, pour lui servir de titre & à sa communauté, au mois de février 1650. Ces lettres furent enregistrées au parlement le 13 décembre de la même année. Les lettres patentes de Louis XIII peuvent aussi être regardées comme un premier titre de cette maison, puisque ce prince, en établissant la communauté de M. Charpentier à Betharam, lui permit de s'établir également dans tout son royaume, & desira même qu'il vînt s'établir particuliérement sur le Mont-Valérien, ainsi qu'il est porté par ces mêmes lettres. M. de Gondi, premier archevêque de Paris, s'étoit uni en cela avec Louis XIII; & dès le 12 septembre 1634, il avoit donné une permission en forme à M. Charpentier *de faire construire & bâtir une chapelle sur ledit mont Valerien, & d'être supérieur d'icelle; comme aussi de choisir des prêtres jusqu'au nombre de treize au plus, pour être associés avec lui, &c.* On fit des réglemens en 1638, qui furent également approuvés, & confirmés ensuite par les lettres patentes de 1650, vérifiées en parlement. Le troisiéme établissement de M. Charpentier fut Notre-Dame de Garaison, à l'extrémité du diocèse d'Ausch, du côté des monts Pyrénées. C'est aussi un fameux pélerinage, dont la chapelle est desservie par un certain nombre d'ecclésiastiques, qui ont titre de *chapelains.* M. Charpentier mourut à Paris chez M. Loysel, curé de S. Jean en Grève, le 10 décembre 1650, âgé de quatre-vingt cinq ans, & non de quatre-vingt neuf, comme le porte son épitaphe. Il avoit été ami particulier de M. du Verger de Haurane, abbé de S. Cyran, & de tout Port-Royal. Sa maison du mont Valérien fut troublée environ dix ans après sa mort, par les religieux dominicains de la rue S. Honoré à Paris, qui, munis d'un ordre du roi du 8 avril 1661, qu'ils firent valoir, quoiqu'il eût été révoqué le lendemain, & fortifiés ensuite d'une ordonnance du cardinal de Retz, archevêque de Paris, mais donnée à Liége, hors du royaume, le 14 février 1662, vinrent prendre possession de la maison du mont Valérien le 17 mars 1662, en chasserent ceux qui y étoient, & s'y établirent. Mais ces religieux en furent exclus peu de temps après, & la maison rétablie sur le pied où elle étoit auparavant, & telle qu'elle subsiste encore aujourd'hui. Le coeur de M. Charpentier fut porté à Betharam, & son corps au mont Valérien, où il repose au milieu de la nef. On ne sera pas fâché de voir ici son épitaphe.

*Adjacet huic altari sacro*
*Qui super manum Domini cecidit,*
*Qui semper abscondi voluit,*
*HUBERTUS CARPENTARIUS,*
*Meldensis Sacerdos, Sorbonæ socius.*
*Ubique, ex necessaria dilectione officiosus hospes,*
*Nullibi ex voluntaria paupertate peculiaris Dominus.*
*Domos tamen duas ad Pyrenæos erexit,*
*Quæ suo vicissim institutore ægrè caruerunt.*
*Timuit nempe Garaizonensi, cùm ditesceret,*
*Deinde Betharanensem pauperiorem ei prætulit,*
*Hanc postea amplificatam reliquit.*
*Tandem illustrissimo archiepiscopo Parisiensi primo*
*JOANNI-FRANCISCO GONDIO,*
*Novum se dedit hujus loci cultorem:*
*Transtulit, quasi ex Judæa, Calvariæ locum,*
*Et in eo crucem exaltavit.*
*Sapientem egit architectum*
*Qui in monte fundamenta posuit.*
*Christo confixus hìc commori debuerat,*
*Sed nihil interfuit ubi decederet è vita:*
*Et in ipso votivæ solitudinis exilio*
*Ne relictum sibi voluit esse desiderium suî.*
*Lutetiæ obiit in presbyterio sancti Joannis,*
*In ejus quem diu amaverat pastoris sinu,*
*In unius Dei conspectu quem semper coluerat.*
*Dignus planè immortali memoriâ*
*Qui nec vixit sibi, nec sibi mortuus est,*
*Qui quamdiu servavit animam, collaboravit evangelio,*
*Et quando afflavit, oravit,*
*Annos natus* 89 *die* 16 *decembris* 1650.

* *Mém. du temps. Titres des prêtres du Calvaire*, in-4°. *Hist. de la ville de Paris*, *par* Félibien, *tome II*, *à la fin. Les lys du Val de Garaïson*, *par* Molinier, *en* 1646, *&c. Factum pour les hermites du mont Valérien*, *par* M. Varet.

CHARPENTIER (François) doyen de l'académie françoise, naquit à Paris le 15 février 1620. Le génie aisé & la vivacité qu'il fit paroître dans ses premieres études, l'avoient fait destiner au barreau ; mais quelques talens qu'il eût pour réussir dans cette profession, l'amour des lettres ne lui permit pas de s'y engager. Il préféra le repos & le silence du cabinet à une vie tumultueuse & agitée ; & à l'étude des loix, la connoissance des langues & des bons auteurs de l'antiquité ; mais il eut le bonheur de joindre au commerce de ces fameux anciens la familiarité de quelques-uns de nos illustres modernes, à qui il fut encore plus étroitement uni par la place qu'ils lui accorderent dans l'académie françoise en 1651. Ce n'étoit pas un médiocre avantage de faire partie de ce corps, dans le temps qu'il étoit animé de l'esprit de ses premiers instituteurs, & soutenu de leur présence. M. Colbert, étant entré dans le ministere, & ayant conçu le dessein de former, à l'imitation des voisins de la France, une compagnie pour le commerce des Indes orientales, voulut d'abord donner à toute la France une idée avantageuse de cet établissement, par un discours qu'on publia sur ce sujet ; & il fut tellement satisfait de M. Charpentier, qui l'avoit composé par son ordre, qu'il le retint pour être d'une autre académie, qui ne faisoit que de naître, & qu'on a connue depuis sous le nom d'*Académie des inscriptions & médailles.* Ce ministre, qui étoit devenu surintendant des bâtimens, étoit persuadé, comme il disoit lui-même, que dans cette charge, *il n'étoit pas seulement question de mettre pierre sur pierre, mais de porter les arts aussi loin qu'il seroit possible.* Dans cette vûe il avoit marqué dans sa maison des jours d'assemblée à quelques personnes de lettres, dont il vouloit prendre les avis, afin que dans les monumens publics qu'il se proposoit de faire élever à la gloire du roi, le savoir fût joint à l'art, & que le bon goût s'y fit voir par-tout. Les langues savantes, que M. Charpentier possédoit très-bien, la profonde connoissance qu'il avoit de l'antiquité, & cette critique judicieuse & sure qui étoit le fruit de ses veilles, le rendoient très-propre à concourir aux travaux de cette nouvelle académie ; & c'est une justice que tout le monde lui rend, qu'il n'y a personne de ceux qui l'ont composée, qui ait plus contribué que lui au dessein de cette belle suite de médailles, qu'on a frapées sur les principaux événemens du régne de Louis XIV. Nous avons plusieurs ouvrages de M. Charpentier, qui ont été favorablement reçus. Il composa d'abord *la vie de Socrate*, qu'il accompagna des *choses mémorables de ce philosophe*, traduites du grec de Xenophon, & qu'il publia en 1650. Il donna la traduction de la *Cyropédie* en 1659. Cet ouvrage fut réimprimé à Amsterdam en 1661. Il y a à la fin de cette traduction l'*éloge d'Agésilaüs*, qui est encore de M. Charpentier. Il composa aussi le *discours d'un fidéle sujet du roi touchant l'établissement d'une compagnie françoise pour le commerce des Indes orientales*, *adressé à tous les François*, *en* 1664, & la *relation de cet établissement*, qu'il dédia au roi en 1665. Le parti qu'il prit dans une célébre dispute, qui s'éleva pour savoir, si l'on feroit en France des monumens publics en latin & en françois, l'engagea à publier en 1676 *la défense de la langue françoise pour l'inscription de l'arc de triomphe* ; & ce volume fut suivi de deux autres en 1683, sous le titre, *de l'excellence de la langue françoise.* Les *harangues* & *les discours* qu'il a prononcés à la tête de l'académie, ou dans les assemblées, ou dans ses députations au roi, se trouvent dans les recueils de l'académie. On a aussi de lui diverses *poësies* ; savoir, *Louis*, *églogue royale*, en 1663. *Ode au roi*, en 1667. Version en vers du Ps. 19 & du 50ᵉ. On a encore de lui un *Panégyrique du roi*, *sur la paix*, en 1679. *Le voyage du Vallon tranquille*, *nouvelle historique*, en 1673 ; un *discours de l'excellence & de l'utilité des exercices académiques*, en 1695. M. Charpentier a procuré aussi l'édition de plusieurs ouvrages ausquels il a eu part, sur quoi *voyez* le *Carpentariana.* Les ouvrages qu'il a laissés de sa composition, & qui ne sont pas encore imprimés, ne seroient pas moins agréables au public. C'est le reste de la *traduction des œuvres de Xenophon* : une *dissertation sur la Cyropédie*, *pour justifier que l'histoire de Cyrus*, *écrite par Xenophon*, *est une histoire véritable. La rhétorique d'Aristote en françois*, *avec des commentaires. Trois comédies d'Aristophane*, en prose françoise, *le Plutus*, *les nuées* & *les grenouilles* ; un grand nombre *d'épigrammes de l'anthologie* & *de Martial* en vers françois : un traité de peinture, sous le titre de *la peinture parlante*, *où il fait voir qu'il faut mettre des inscriptions aux tableaux*, *& des noms aux portraits*, & plusieurs autres petits ouvrages en prose & en vers. On doit juger par-là combien il étoit laborieux. A l'égard du caractere de ses ouvrages, on peut dire en général, qu'on y trouve par-tout de l'esprit & de l'art, de la force & de l'érudition. On y remarque des traits d'éloquence dignes de la meilleure antiquité ; & ceux qui connoissent les anciens sentent, en lisant ses écrits, qu'il avoit puisé dans les bonnes sources, & qu'il s'étoit formé sur les grands modéles. Il avoit le corps robuste & sain, la voix mâle & forte, avec un certain air de confiance, & si on l'ose dire, d'intrépidité. Il étoit naturellement éloquent, & parloit avec véhémence. De sorte que lorsqu'il soutenoit un avis, & que son feu s'allumoit par la contradiction, il lui échapoit quelquefois des choses plus belles encore, que tout ce qu'il a écrit de plus vif & de plus animé. Le discours qu'il donna au public *de l'excellence & de l'utilité des exercices académiques*, découvre assez quel étoit son zèle pour ces exercices. Mais son assiduité aux assemblées de l'académie l'a fait encore mieux voir. Il en a toujours soutenu les travaux & la réputation par son exemple, & nul autre académicien n'a parlé plus de fois à la tête de l'académie. Il finit sa vie dans des sentimens très-chrétiens le 22 avril 1702, âgé de 82 ans, 2 mois & 7 jours. * *Journal des savans de* 1702. XXXII Journal. Pellisson,

*histoire de l'académie. Carpentariana*, ou remarques sur différens sujets, attribuées à M. Charpentier, en 1724.

CHARPENTIER (René) sculpteur ordinaire du roi, de l'académie royale de peinture & de sculpture, après s'être distingué dans son art, est mort à Paris le 15 mai 1723, n'étant âgé que de 43 ans. Il joignoit à beaucoup d'habileté une grande probité & une piété singuliere. Entre les ouvrages publics qu'il a faits à Paris, on estime particuliérement ce qu'il a fait dans l'église de S. Roch, sa paroisse, sous la chapelle de la Vierge; le tombeau de M. le comte de Rangony, seigneur Italien; l'autel du chœur au-dessous de la chasse de S. Roch; & la rose qui est au-dessus du sanctuaire, & qu'il finit seulement quatorze heures avant que de mourir. M. le duc d'Antin & M. de Coste, qui l'avoient chargé de tout le nouveau bâtiment de cette paroisse, ordonnerent que l'on suivroit ses dessins pour la sculpture du chœur. M. Charpentier savoit le dessin en perfection; il peignoit même, & l'on a trouvé chez lui après sa mort des tableaux de sa façon. M. de Coste a envoyé ses dessins à l'académie de peinture & sculpture. * *Mémoires du temps. Mercure de septembre* 1723.

CHARPY (Nicolas) *cherchez* SAINTE-CROIX (Nicolas Charpy de)

CHARRETIER, *cherchez* CHARTIER.

CHARRON (Pierre) chantre & théologal de Condom, célébre par ses ouvrages, docteur en droit à Bourges, & avocat au parlement de Paris, né à Paris en 1541, étudia ès droits à Orléans & à Bourges, où il reçut le bonnet de docteur. Quelque temps après il vint à Paris, où il se fit recevoir avocat, dont il exerça la fonction pendant cinq ans. Il tourna ensuite ses vûes d'un autre côté, & s'appliqua à l'étude de la théologie; il y réussit en peu de temps, se donna tout entier à la prédication, & s'y distingua tellement, que quelques évêques de France s'empresserent fort à lui donner de l'emploi. Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, l'emmena avec lui à Saintes, à Bourdeaux, & dans presque toutes les villes du Languedoc & de la Gascogne. Il posséda plusieurs bénéfices considérables. Car on lui donna successivement la théologale de Bazas, d'Acqs, de Leitoure, d'Agen, de Cahors & de Condom; il fut chanoine & écolâtre de Bourdeaux, puis chantre de la cathédrale de Condom. Il suivit le cardinal d'Armagnac dans sa légation d'Avignon. Après une absence de 15 ou de 18 ans, il revint à Paris. L'amour qu'il avoit pour la retraite lui fit former la résolution de se faire chartreux. Le prieur de la chartreuse de Paris ne voulut pas le recevoir à cause de son âge (il avoit déja 47 ans.) Ce refus ne le rebuta point, il se présenta aux célestins, qui lui firent la même difficulté; ainsi il résolut de finir sa vie dans l'état de prêtre séculier. Il alla ensuite à Angers, où il prêcha le carême en 1589, d'où il alla à Bourdeaux, où il publia son livre des trois vérités en 1594. Ce qui engagea l'évêque de Cahors de le faire son grand vicaire, & de lui donner la théologale de son église. Il fut député à l'assemblée du clergé, qui se tint à Paris en 1595, dont il fut élu secrétaire. Il publia plusieurs ouvrages à Cahors, entr'autres les trois livres de la sagesse. Quelque temps après il donna un recueil de ses *discours chrétiens*. Il revint à Paris en 1603, pour remercier l'évêque de Boulogne de l'offre qu'il lui avoit faite d'un bénéfice considérable. Charron mourut subitement à Paris le 16 novembre 1603. Il avoit fait l'année précédente son testament, par lequel il laissoit le revenu de 6000 livres pour quatre pauvres écoliers, & pour un pareil nombre de filles. C'étoit un homme sage, bon, craignant Dieu, qui avoit beaucoup de zèle. Balzac disoit que Charron dans son livre de la sagesse, n'avoit été que le copiste de M. Du Vair & de Michel de Montagne, jusqu'à se servir de leurs propres paroles. Chanet, médecin, a fait un livre intitulé, *considération sur la sagesse de Charron*, dans lequel il attaque avec beaucoup de véhémence la doctrine & les sentimens d'un homme qui n'étoit plus en état de se défendre. Scipion Dupleix s'emporte contre lui, à son ordinaire; & le P. Garasse a dit aussi beaucoup de mal de Charron, qu'il fait passer pour le patriarche des esprits forts de son siécle; mais cela n'a pas empêché que beaucoup de gens d'esprit & de probité ne se soient déclarés pour Charron, entr'autres Gabriel Naudé, qui, dans sa *bibliographie*, témoigne qu'il estimoit cet auteur, jusqu'à le préférer à Socrate.* Eloge de Pierre Charron. Bayle, *seconde édit. du dict. crit.*

CHARROUX, en latin *Karrosium* ou *Carrosum*, ancienne abbaye dans le haut Poitou, non loin du Berri. * Du Chêne, *antiq. des villes de France, c. 5, du pays de Poitou.*

### *Conciles de Charroux.*

Le premier, auquel présida Gombaut, archevêque de Bourdeaux, fut tenu l'an 989 (*tome IX conc.*) Le second fut célébré l'an 1028, par les évêques & les abbés, à la sollicitation de Guillaume, comte d'Aquitaine, afin de confondre les Manichéens, qui répandoient leurs erreurs dangereuses. La chronique du monastere de Maillezais parle d'un troisiéme concile sous l'an 1082, & fait en même temps mention d'un certain moine de Cormeri, nommé Litier, qui durant dix ans ne but ni vin ni eau, sinon à la messe. On en met encore un autre tenu l'an 1186, par Henri, légat du saint siége, du temps d'Urbain II.

CHARSENA, seigneur de Perse de la cour d'Assuérus, fut un de ceux qui approchoient le plus près de sa personne, & qui lui conseillerent de répudier Vasthi pour sa désobéissance. * *Esther, l. 14.*

CHARSIGNÉ (Jean-Baptiste PIÉDOUE, écuyer, seigneur de) l'un des trente de l'académie de Caen, neveu de feu M. Huet, ancien évêque d'Avranches, naquit à Caen en 1658, & fit ses études à Paris. Après être sorti du collége, ayant pris le parti des armes, il fut fait en 1688, lieutenant d'une compagnie dans le régiment de Fonténey, & quelques mois après il devint capitaine de la même compagnie. Après cinq ou six campagnes, où il s'étoit fait estimer & aimer de ses supérieurs comme de ses égaux, il quitta le service & se consacra au barreau. Il fut revêtu en 1695 de la charge de procureur du roi au bureau des finances de Caen; & dans ce poste il montra toujours beaucoup de droiture & de désintéressement, un grand amour pour la paix, & le talent le plus rare pour concilier les cœurs, appaiser les différends & renouer des amitiés rompues. Il avoit l'esprit naturellement vif & juste; & l'étude de cette philosophie nette & solide, qui tend à former le jugement, avoit perfectionné en lui le talent qu'il avoit reçu de saisir le vrai. Au premier coup d'œil il démêloit dans un ouvrage des sophismes qui auroient ébloui le commun des savans. Cette justesse d'esprit éclatoit sur-tout dans ses dissertations philosophiques, & l'on regréte que sa modestie ait privé le public de celles qu'il a faites sur la pesanteur de l'air, sur la fumée, &c. On espere que ceux qui en sont dépositaires ne les enseveliront point dans l'oubli. M. de Charsigné avoit joint à l'étude de la philosophie celle des historiens & des poëtes, & il avoit retenu tout ce qu'il y a de plus remarquable dans les uns & dans les autres. Sur la chronologie, les époques lui revenoient si facilement à la mémoire, que l'on eût dit que les choses se fussent passées de son temps. Versé dans la belle antiquité, il a souvent fait part à l'ancienne académie de Caen des richesses de son esprit. Il a été quelque temps directeur de cette académie; & ce poste lui fournissant l'occasion de paroître tel qu'il étoit, on l'écoutoit toujours avec autant de satisfaction que d'utilité. La poësie, même la poësie galante, l'amusoit aussi quelquefois, & l'on assure que ses amis possedent en ce genre plusieurs piéces où brillent l'esprit & la délicatesse. La religion les lui a fait supprimer autant qu'il a pu; & ne prenant plus conseil que

d'elle, il en a suivi exactement les maximes, & il est mort dans les sentimens qu'elle inspire, le 12 avril 1735, à l'âge de 76 ans, 5 mois. Il avoit épousé mademoiselle de Cauvigni Clinchamp, dont il a laissé deux fils & deux filles. * Extrait de son éloge composé par M. du Touchet, secrétaire de l'académie de Caen, & imprimé dans les *nouvelles littéraires de Caen* pour l'année 1744, page 342 & suivantes.

CHARTIER (Alain) né à Bayeux, aussi-bien que ses deux freres, qui suivent, secrétaire des rois Charles VI & Charles VII, l'un des plus habiles personnages de son temps, florissoit vers l'an 1430 & 1432. Il composa plusieurs ouvrages en prose & en vers, comme *le bréviaire des nobles*, & d'autres piéces qu'on a depuis recueillies dans un volume, & qu'on a imprimées en 1526, puis en 1583. André Du Chêne a fait imprimer quelque chose de lui; & dans le recueil qu'il nous a donné des historiens François, il assure que l'histoire de Charles VI & Charles VII, qu'il lui avoit attribuée, est de Berri, premier héraut du roi Charles VII. En effet, ceux qui ont lu les ouvrages d'Alain Chartier, avoueront sans peine, que celui-ci ne peut être d'un auteur si judicieux en tout ce qu'il a écrit, & si élégant dans son style, pour le siécle dans lequel il vivoit. Cependant Du Chêne s'est encore trompé; cette histoire n'est pas de Berri, mais de Gilles de Bouvier. Gilles Corrozet, qui a écrit les discours mémorables des personnes de qualité, rapporte que Marguerite d'Écosse, premiere femme du dauphin de France, depuis roi Louis XI du nom, passant dans une sale du Louvre, où elle vit Alain endormi sur une chaise, s'approcha de lui & le baisa. Cette action surprit les seigneurs de la suite de cette dame, qui ne purent s'empêcher de lui dire, qu'ils s'étonnoient qu'elle eût voulut appliquer sa bouche sur celle d'un homme aussi laid qu'Alain: la princesse répondit en riant, *qu'elle n'avoit pas baisé l'homme, mais la bouche qui avoit prononcé tant de belles choses*; ce qui marque l'estime qu'elle faisoit de ce savant personnage. Nous avons les poésies françoises de cet auteur, & elles font la seconde partie de ses œuvres, publiées par M. Du Chêne le pere, l'an 1617, *in-4°*, où il y a beaucoup de piéces insérées sous son nom parmi les siennes, qu'on lui a attribuées mal-à-propos, dès le temps même de Clément Marot, qui nomme entr'autres *la contre-danse sans merci; l'hôpital d'amour; la plainte de S. Valentin; & la pastourelle de Granson.* Il dit que ce sont des ouvrages tout-à-fait indignes de son nom: on pouroit y ajouter encore le *parlement d'amours*, & *le dialogue d'un amoureux & de sa dame.* Après tout, Chartier n'a jamais dû passer pour un fort excellent poëte, quoique personne n'eût encore mieux fait que lui jusqu'alors pour les vers françois: il ne manquoit pourtant pas de génie, & l'on dit qu'il étoit l'homme de son temps qui parloit le mieux. Il faisoit même en partie l'ornement de la cour de Charles VII, où il s'étoit acquis une grande réputation de savoir & d'éloquence, mais Alain réussissoit mieux en prose qu'en vers; & s'il a été appellé le *pere de l'éloquence françoise*, c'est plutôt pour son *Curial*, & pour son traité de l'*espérance*, qui est le meilleur de tous ceux qu'il a faits, que pour ses poésies, qui sont obscures & ennuyeuses.* La Croix-du-Maine & du Verdier Vauprivas, *bibl. franç.* Du Chêne, Gilles Corrozet, &c. Clément Marot, *épître à Etienne Dolet du* 31 *juillet* 1538, citée par Du Chêne, *dans ses notes sur Al. Chart. page* 867. Enguerrand de Monstrelet, *hist. de France* & les auteurs de l'*hist. de Charles VII.* Jean Bouchet, *annales d'Aquitaine*, *& épît.* 13 *de famil.* Etienne Pasquier, *l.* 5 *des recherches.* Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes*, *tome VII, page* 40. La Thaumassiere, *hist. du Berri*, *l.* 1, *c.* 97.

CHARTIER (Jean) moine de S. Benoît, auteur des grandes chroniques de S. Denys en France, frere d'Alain Chartier, dont nous venons de parler, & de Guillaume Chartier, évêque de Paris, vivoit en 1430. Nous avons son ouvrage en trois volumes sous ce titre, *Les grandes chroniques de France, vulgairement appellées chroniques de S. Denys, rédigées en françois, depuis Faramond, jusqu'au décès de Charles VII, roi de France, par Jean Chartier, moine de l'abbaye de S. Denys, & depuis additionnées jusqu'au trépas de Louis XII.* Cet ouvrage a encore le titre de *mer* & *chronique des histoires de France.* Cependant on prétend avec raison, que Jean Chartier n'est pas le seul qui ait travaillé à cette histoire, mais que ce sont des recueils que divers religieux de S. Denys avoient faits, & qu'il se donna la peine de réduire en un même corps.

CHARTIER (Guillaume) évêque de Paris, frere des précédens, & aussi né à Bayeux, fut fait évêque en 1447. Il ordonna qu'on célébreroit la fête de sainte Geneviéve, patrone de Paris, & s'employa avec grand soin pour le bien de son église. Charles de France, duc de Berri, frere du roi Louis XI, & quelques autres grands du royaume, ayant fait une ligue qu'ils nommoient *du bien public*, s'avancerent pour prendre Paris. Le prélat, qui étoit fort zélé pour le bien de l'état, s'efforça de calmer les esprits révoltés, & s'aboucha avec le duc de Berri: cette conférence déplut fort au roi, qui lui en témoigna son ressentiment dans toutes les occasions. Chartier fut nommé par le pape Paul II, pour assister avec Thomas de Courcelles, doyen de Paris, à une assemblée faite l'an 1468 à Tours, pour la réforme de l'ordre de Fontevrault. Il mourut l'an 1472, au retour d'une procession faite le premier jour de mai; on soupçonna ses ennemis d'avoir contribué à sa mort. * Paul Emile, *dans Louis XI.* Sainte-Marthe, *dans la France chrétienne*, *tome I*, *page* 258.

CHARTIER (Matthieu) seigneur d'Allainville, historiographe & secrétaire du roi, l'un des fameux avocats du XVI siécle, laissa un fils de même nom, conseiller au parlement de Paris, & gendre de *François* de Montholon, garde des sceaux; car il épousa en 1543 *Marie* de Montholon.

☞ CHARTIER (François & Pierre le) freres, & tous deux prêtres de l'Oratoire, étoient de Vire. Ils quitterent l'un & l'autre la maison de l'Oratoire, & revinrent dans leur pays. François fut pourvu de la charge de principal du collége de Bayeux, après Jean Masson. Sa collation est du 2 mai 1681; mais il s'en démit en 1685, pour prendre un canonicat qui lui fut donné dans la cathédrale de cette ville. Il cultiva beaucoup les belles lettres, comme on peut en juger par plusieurs piéces en vers & en prose qu'il a composées, & qui ont mérité l'approbation des connoisseurs. Il mourut à Bayeux en 1701. Pierre le Chartier, son frere, au sortir de l'Oratoire, devint curé de Boutigni, ensuite chanoine de Grizy à Bayeux, & principal du collége à la place de son frere. Il a aussi composé plusieurs piéces de poésies & d'éloquence, qui ont été fort estimées. Il mourut à Bayeux en 1690. * *Mém. mss.* de M. Beziers, de Bayeux.

CHARTIER (René) docteur en médecine, étoit de Vendôme. Il fut professeur royal à Paris dans le XVII siécle, & médecin du roi. Comme il avoit une grande connoissance de la langue grecque & de la science nécessaire à sa profession, il entreprit de revoir sur les manuscrits & les éditions imprimées, les ouvrages d'Hippocrate & de Galien, les corrigea, les arrangea sous des titres communs, afin qu'on vît d'un coup d'œil tout ce qui concerne la même matiere, y plaça tout ce qu'il put découvrir de nouvelles piéces, & fit imprimer le tout en grec & en latin. Cette édition, faite à Paris & achevée en 1679, comprend treize tomes en neuf volumes *in-folio.* Les trois derniers tomes furent donnés par messieurs Blondel & le Moine, aussi médecins de la faculté de Paris. Chartier étoit mort après l'impression du dixiéme tome. * Fabricius, *bibliotheca græca*, lib. VI, cap. 24 & lib. IV, cap. 17.

CHARTIER (Jean le) prêtre, curé de S. Ouen du Breuil, ancien recteur de l'université de Caen, membre de l'académie de cette ville, naquit de parens pauvres, mais distingués par leur probité, à Saint-Martin

des Besaces, à quelques lieues de Caen, en l'année 1667. Jacques Lair, célébre professeur de rhétorique au collége du Bois de l'université de Caen, ayant eu lieu de connoître les heureuses dispositions de ce jeune homme, entreprit de les cultiver lui-même, & ce disciple lui fit l'honneur qu'il pouvoit souhaiter. Sous la direction d'un maître aussi habile que l'étoit M. Lair, M. le Chartier devint un vrai savant, pour qui l'érudition grecque & latine n'eut presque rien de caché. Appellé à l'état ecclésiastique, il se servit de la connoissance qu'il avoit acquise des langues savantes pour se familiariser avec l'écriture sainte & avec les peres & les conciles, & il devint un théologien aussi parfait qu'il étoit bon humaniste. Modeste avec tant de savoir, il ne songeoit point à se produire, lorsqu'on l'arracha de son cabinet pour le faire professeur d'humanités au collége du Bois de l'université de Caen. Le public eut cette obligation à M. Malouin, alors principal de ce collége. Dans la suite on lui donna la chaire royale de grec, après la mort de M. Marin le Verrier. Ce fut l'université qui demanda elle-même M. le Chartier pour remplir cette chaire, ne connoissant personne qui fût plus digne de l'occuper. M. Foucault, intendant de Caen, lui assigna vers le même temps une place à l'académie, & ce nouveau grade donna lieu à M. le Chartier de donner souvent des preuves de sa profonde érudition. On cite entr'autres sa *Dissertation sur la vraie cause de l'exil d'Ovide*, où l'on voit, ajoute-t-on, un écrivain qui posséde à fond l'histoire ancienne & les auteurs de la bonne latinité. On parle encore d'une autre dissertation sur ces mots : *Tabernaculum vitio capere*, mais que nous ne connoissons pas plus que la premiere. M. le Chartier étoit curé de S. Ouen du Breuil, lorsqu'il fit cette seconde dissertation, & on la donne comme une preuve que les fonctions pastorales ne l'empêcherent point de continuer à cultiver les belles-lettres. Ceux qui l'ont connu assurent qu'il avoit toutes les qualités que S. Paul exige des vrais pasteurs : à beaucoup de lumiere il joignoit un zèle toujours bien placé, un grand désintéressement, une humilité profonde, une vigilance assidue, un amour efficace pour les pauvres. Il mourut au milieu des regrets de ses paroissiens & de ses amis, le premier novembre 1737, âgé de 70 ans. * Extrait de son éloge par M. du Touchet, lu dans une assemblée de l'académie de Caen, le 17 avril 1738, & imprimé dans les *nouvelles littéraires de Caen* pour l'année 1744, *in*-8°, page 442 & suivantes.

CHARTRES sur l'Eure, *Carnutum* ou *Autricum Carnutum*, ville de France dans la Beausse, & capitale du pays Chartrain, avec présidial & évêché, autrefois suffragant de Sens, & maintenant de Paris, depuis l'an 1622. Cette ville est si ancienne, que des auteurs ont cru, mais trop légérement, que les *Gomérites*, envoyés pour peupler la Gaule, peu après Noë, en jetterent les premiers fondemens : il y en a d'autres qui assurent que les *Druides* & les *Saronides*, du temps des anciens Gaulois, la bâtirent, & y prédirent que J. C. naîtroit d'une mere Vierge. Priscus, gouverneur pour les Romains, éleva, dit-on, un temple à la gloire de cette fille fortunée, qui devoit enfanter sans violer sa pureté, avec cette inscription : *A la Vierge qui doit enfanter.* Mais sans entrer dans ces discussions, ce qu'il y a de sûr, c'est que les peuples de cette contrée firent courageusement tête aux Romains, pour conserver leur liberté, & qu'ils entrerent ensuite dans leur alliance, lorsque César les eut soumis. Rollon chef des Normans, assiégea Chartres l'an 911. Elle fut presque toute brulée l'an 1019. Les protestans l'assiégerent inutilement dans le XVI siécle en 1568, sous le régne de Charles IX, & elle suivit depuis le parti de la ligue ; mais le roi Henri *le Grand* la prit l'an 1591, & s'y fit sacrer, dans le temps que la ville de Reims persistoit encore dans la rebellion. Chartres, qui est la capitale de la Beausse, est située sur l'extrémité d'une grande plaine, & s'étend sur une vallée assez difficile à descendre : la riviere d'Eure la sépare d'une autre partie de la ville, qui est la moindre. Les rues y sont étroites, comme dans toutes les villes anciennes. La cathédrale est une des plus belles du royaume, & son chœur, son église souterraine, & ses deux clochers, y sont un sujet d'admiration pour les étrangers. Outre cette église, il y en a encore plusieurs autres très-considérables, comme celles de S. André & de S. Agnan, les abbayes de S. Pierre en Vallée, de S. Cheron & de Josaphat-lès-Chartres, avec diverses maisons ecclésiastiques & religieuses : ainsi toutes choses contribuent à rendre cette ville une des plus agréables du royaume. Il y a diverses sortes de manufactures de laines, & on dit que l'eau de la riviere d'Eure est très-propre pour les préparer : on s'en sert encore à divers usages ; ce qui est d'une grande commodité pour les habitans.

On prétend que la ville de Chartres a eu des rois sous les anciens Gaulois : depuis, Robert II, aïeul du roi Hugues *Capet*, fut comte de Chartres : les autres qui ont tenu ce comté, ne nous sont pas bien connus jusqu'à THIBAUD I, dit *le Tricheur*, qui fut fait comte de Blois, de Chartres & de Tours. Il mourut vers l'an 978, laissant de *Letgarde* ou *Leutgarde* de Vermandois son épouse, THIBAUD II, dit *le Jeune*, qui fut tué en 962 ; & EUDES I, mort en 995, lequel eut *Thibaud* & EUDES II, dit *le Champenois*. Ce dernier, mort en 1037, laissa THIBAUD III, pere d'ETIENNE, surnommé *Henri*, tué dans la Palestine l'an 1102. THIBAUD IV, dit *le Grand*, son fils, mourut en 1152. HENRI I son aîné, fut comte de Champagne ; & THIBAUD le puîné, le fut de Blois, de Chartres, &c. THIBAUD I, qu'on surnomma *le Bon*, fut sénéchal de France, & rendit de grands services aux rois Louis *le Jeune*, & Philippe *Auguste*. Il épousa *Alix* de France, fille de *Louis*, & mourut au siége d'Acre, l'an 1191. Ses enfans furent *Thibaud*, mort jeune ; LOUIS, qui suit ; *Henri* & *Philippe*, morts sans lignée ; *Marguerite*, mariée 1°. à *Hugues* d'Oisi III du nom, seigneur de Montmiral : 2°. à *Othon*, comte de Bourgogne : & 3°. à *Gautier*, sire d'Avênes, duquel elle eut *Marie*, femme d'HUON, ou HUGUES de Châtillon, comte de Saint-Paul, & mere de JEAN de Châtillon ; *Elizabeth*, alliée 1°. à *Sulpice* III du nom, seigneur d'Amboise, &c : & 2°. à *Jean* d'Oisi, seigneur de Montmiral, &c. & *Alix*, abbesse de Fontevrault en 1211. LOUIS, comte de Blois & de Chartres, se trouva à la conquête de Constantinople, & fut tué à la bataille d'Andrinople le 14 août de l'an 1205. Il avoit épousé *Catherine* de Clermont, fille aînée & héritiere de *Raoul* I, connétable de France, dont il eut THIBAUD, qui suit ; *Raoul* & *Jeanne*, morts jeunes. THIBAUD II, dit *le Jeune*, comte de Blois, de Chartres & de Clermont, mourut vers l'an 1218, sans laisser de postérité de *Mahaud* d'Alençon ni de *Clémence* des Roches, ses deux femmes. *Elizabeth*, fille de THIBAUD *le Bon*, eut de son premier mari, *Mahaud* qui fut comtesse de Chartres, laquelle épousa *Richard* de Beaumont, puis *Jean*, comte de Soissons. Elle mourut sans postérité ; & après elle, Jean de Châtillon issu de *Marguerite*, fut comte de Blois & de Chartres. Il mourut en 1279, & laissa d'*Alix* de Bretagne, *Jeanne* de Châtillon, mariée en 1272 ou 1273, à *Pierre* de France, comte d'Alençon, fils du roi *S. Louis*, IX du nom. *Jeanne*, qui mourut en 1291, sans postérité, avoit vendu en 1286, depuis la mort de son mari, le comté de Chartres au roi Philippe *le Bel*, qui le donna en 1293 à son frere Charles, comte de Valois. Celui-ci fut pere du roi Philippe de *Valois*, qui réunit une seconde fois ce comté à la couronne. Le roi François I l'érigea l'an 1528 en duché, pour *Renée* de France, duchesse de Ferrare, à laquelle il l'engagea pour la somme de 250 mille écus d'or : ce duché passa sous cette condition à *Anne* d'Est sa fille, mariée 1°. à *François* de Lorraine, duc de Guise : 2°. à *Jacques* de Savoye, duc de Nemours,

pere de *Henri*, duc de Nemours; mais ce dernier remit le duché de Chartres au roi Louis XIII, sous les conditions portées par la transaction faite le 26 août 1623. Depuis, le même duché a été un des apanages de *Gaston-Jean-Baptiste de France*, duc d'Orléans, &c. mort en 1660, & ensuite de *Philippe* de France, aussi duc d'Orléans, & frere unique de *Louis XIV*. Il a appartenu depuis à *Philippe*, duc d'Orléans, qui le céda à *Louis* d'Orléans son fils, alors duc de Chartres, & depuis duc d'Orléans. Le pays Chartrain ne comprend que quelques villages à l'entour de Chartres, qui a eu autrefois bailliage, changé depuis en présidial. * César, *aux comment.* Merula, *cosmogr.* Jean Boniface, *hist. Virgin. l.* 2, *c.* 1. Sebastien Rouillard, *hist. de l'égl. de Chartr.* Du Chêne, *aux antiq. de France, ch.* 1 *de Chartr.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Du Pui, *droits du roi.* De Thou, *hist. l.* 42, *&c.*

### *Eglise de Chartres.*

Saint Savinien & S. Potentien, envoyés en France pour y prêcher l'évangile, fonderent l'église de Chartres, & y laisserent pour évêque S. Aventin. Ce prélat eut des successeurs illustres par leur sainteté & par leur doctrine : Martin, Anien, Leubin & Caletricu sont reconnus pour saints. Les autres plus renommés sont Burchard, Gislebert, Aimeric, Aganon, Ragenfroi, Odon, Fulbert, Ives, Jean de Salisberi, Renaud de Bar, Erard de la Mark cardinal, Nicolas de Thou, &c. La cathédrale qu'on croit être la plus ancienne église de France, dédiée en l'honneur de la sainte Vierge, a 72 chanoines, avec 16 dignités; & entr'eux on comptoit six archidiacres, celui de Chartres, qu'on appelle le grand, & ceux de Dunois, Vendôme, Dreux, Pincerais & de Blois; mais on en a démembré ceux de Blois & de Vendôme, pour composer l'évêché de Blois. Il y a aussi quatre prévôts, d'Ingré, Normandie, Mesange & Auvers; & on compte dans le diocèse, environ 30 abbayes, 257 prieurés, & plus de 1300 paroisses. Blois, qui dépendoit de l'évêque, a été érigé en évêché en 1697. On conserve dans l'église cathédrale une espece de chemise, que l'on prétend avoir été celle de la Vierge, dont les orfévres de Chartres font quantité de figures d'argent, que l'on fait toucher à la prétendue chemise de la Vierge, & que l'on distribue à la porte de l'église. Quelques-uns ont cru que cette chemise avoit été apportée de Constantinople par Charles *le Chauve*, mais jamais il n'alla à Constantinople : ainsi l'on ne sait point d'où les Chartrains peuvent avoir eu cette chemise; mais il est certain que dès le IX siécle, il y avoit une chemise conservée soigneusement dans cette église; & l'on dit que lorsque cette ville fut assiégée par Raoul général des Normans, Gosselin, que d'autres nomment Aimeric, évêque de Chartres, se servit de cette chemise comme d'un étendard sacré qui mit en déroute les Normans, la faisant porter au bout d'une lance à la tête des soldats. On rapporte cet évenement à l'an 898, dans lequel à la vérité la ville de Chartres fut assiégée par les Normans, & délivrée par Richard, duc de Bourgogne, & Robert, comte de Paris. * André du Chêne, *antiquités des villes de France.* Fauchet, *antiquités gauloises.* Sainte-Marthe, *Gallia christiana.* Guillaume le Breton parle de l'église de Chartres *dans le* 2 *liv. de sa Philippide.*

### *Conciles de Chartres.*

D'autres auteurs parlent très-avantageusement de la même église, où l'on a assemblé quelques conciles en divers temps. La chronique de Maillezais fait mention d'un concile qui y fut tenu l'an 1124. L'on y en célébra un autre national le troisiéme dimanche d'après pâque de l'an 1146; tous les prélats du royaume y assisterent avec Louis *le Jeune*. Gosiene étoit alors évêque de Chartres, & l'on s'y détermina pour l'expédition de la terre-sainte. S. Bernard y fut choisi pour généralissime; mais il refusa cet emploi, & se contenta d'exciter les peuples à prendre les armes : c'est ce qu'on apprend par la lettre 256 de ce saint, & par celles que l'abbé Suger & lui écrivirent à Pierre de Cluni, avec les réponses de ce dernier. Louis Gaillard y tint un synode, & y fit des ordonnances publiées l'an 1536, & d'autres vers 1550. Charles Gaillard son neveu en publia aussi en 1558; Nicolas de Thou, en 1575 & 1587; & Jacques Lescot, en 1646.

CHARTRES (Renaud de) archevêque de Reims, chancelier de France & cardinal, fut nommé doyen de l'église de Beauvais en 1404, & fut pourvu de l'archevêché de Reims en 1414. Depuis il fut commis lieutenant du roi & du dauphin au pays de Languedoc, Lyonnois & Mâconois en 1418; fut fait chancelier de France, après la destitution de Martin Gouge, évêque de Clermont, par lettres du 28 mars 1424, laquelle charge il remit à cet évêque le 6 août suivant. En récompense le roi lui accorda une pension de 2500 livres par lettres du 7 août 1425, & l'envoya à Rome vers le pape pour ses affaires au mois de janvier suivant. Depuis, l'évêque de Clermont ayant été tout-à-fait déchargé de l'office de chancelier, il en fut pourvu par lettres du 8 novembre 1428, & l'exerça jusqu'à sa mort. Il sacra le roi Charles VII en l'église de Reims le 21 juin 1429, en présence de la pucelle d'Orléans; & au mois d'octobre suivant, il vint à S. Denys avec les autres ambassadeurs du roi, pour traiter avec ceux du roi d'Angleterre. Il fut aussi l'un des ambassadeurs que le roi députa en juillet 1435, pour aller à Arras traiter de la paix avec le duc de Bourgogne, & ensuite à Calais, pour pacifier les différends qui étoient entre la France & l'Angleterre. En reconnoissance de tant de services, le roi lui procura le chapeau de cardinal, que lui donna le pape Eugène IV au concile général tenu à Florence en janvier 1439. Il eut aussi l'administration du temporel de l'évêché d'Orléans en 1441, pour la jurisdiction duquel il eut procès contre son chapitre, qui fut terminé par arrêt rendu en 1442. Etant allé trouver le roi à Tours en 1445, pour traiter de la paix avec l'Angleterre, il y mourut subitement le 4 avril, & fut enterré en l'église des cordeliers de la même ville.

I. Il étoit petit-fils de JEAN de Chartres, seigneur d'Ons-en-Brai en Beauvoisis, lequel épousa *Marie* l'Estendart, dont il eut HECTOR, qui suit.

II. HECTOR de Chartres, seigneur d'Ons-en-Brai, baron du Chesnedoré, fut grand-maître des eaux & forêts de Normandie & de Picardie, & maître-d'hôtel du roi, & mourut à la journée d'Azincourt en 1415. Il épousa 1°. *Jeanne* d'Estouteville, fille de *Jean*, seigneur de Torci, dont il n'eut point d'enfans : 2°. *Blanche* de Nesle, dame de Savigni, veuve de *Raoul* de Flavi, seigneur de Basentin, & de *Gui* de Beaumont, seigneur de Neufville, & fille de *Jean* de Nesle, II du nom, seigneur d'Offemont & de Mello, & de *Ade* de Mailli, dont il eut *Pierre* de Chartres, qui fut condamné en 1406, avec le doyen de Beauvais son frere, en 500 livres d'amende, pour une insulte faite au bailli de l'évêque de Beauvais; *Renaud*, archevêque de Reims, chancelier de France & cardinal, *qui a donné lieu à cet article*; & HECTOR, qui suit.

III. HECTOR de Chartres, seigneur d'Ons-en-Brai, d'Alonne & Caudeville, &c. mourut en 1418, laissant d'*Antoinette* de Hemeri sa femme, *Isabeau* de Chartres, dame d'Ons-en-Brai, mariée par contrat du 9 novembre 1425 à *Antoine* de Levis, seigneur de Vauvert, dont elle eut des enfans. * *Voyez* Du Chêne, *hist. des chanc.* Sainte-Marthe *Gall. christ.* Le P. Ans. *hist. des grands offic. de la couronne.*

CHARTRES (Guillaume de) dominicain, *voyez* GUILLAUME DE CHARTRES.

CHARTREUSE, *la grande Chartreuse* : c'est un célébre monastere de France dans le Dauphiné, à trois lieues de Grenoble du côté du nord. Elle est située au

haut d'une grande montagne, dans un vallon, qui a une lieue de long, sur cinq cens pas de large, & qui n'est accessible que d'un côté, qu'on ferme par une porte, auprès de laquelle on a bâti une maison pour les freres servans, & des étables pour les vaches que les chartreux nourissent dans leur petite vallée. Le couvent se trouve plus avant dans la vallée; il est bien bâti & fort vaste, ayant du logement non-seulement pour ses moines, qui sont en grand nombre, mais pour les députés des autres chartreuses qui s'y assemblent toutes les années. Ce couvent est chef de son ordre : le général des chartreux y fait sa résidence : il porte le titre de *prieur de la Chartreuse*, & il n'est élu que par les moines de ce couvent.

CHARTREUX, ordre religieux, fut fondé l'an 1084, par S. Bruno, natif de Cologne, & chanoine de Reims. Il se retira avec sept compagnons dans une affreuse montagne de Dauphiné, en un lieu nommé *Chartreuse*, qui a donné son nom à l'ordre. S. Hugues, évêque de Grenoble, établit dans ce désert, qui étoit de son diocèse, S. Bruno & ceux qui l'avoient suivi. Il fut appellé en Italie l'an 1089, par Urbain II, & se retira l'année suivante avec sa permission dans une solitude de Calabre appellée *la Tour*, où il mourut le 6 octobre de l'an 1101. Il ne laissa aucunes régles à son ordre. Guigues, cinquiéme général des chartreux, peut être regardé comme le second fondateur de l'ordre, à cause des loix qu'il y établit. Il les appella *coutumes de la grande Chartreuse*, & les rendit communes aux autres maisons, qui n'étoient encore qu'au nombre de trois. S. Anthelme, septiéme général, introduisit l'usage des chapitres généraux, où l'on fit divers réglemens, qui furent compilés en 1258 par Bernard de la Tour; c'est ce qu'on appelle les *anciens statuts*. Guillaume Rainaud fit une seconde compilation en 1368, & François du Pui une troisiéme qui fut publiée en 1509. Enfin, après quelques troubles, on publia en 1581 une nouvelle collection des statuts, qui fut réimprimée en 1681, & confirmée l'année suivante par Innocent XI. Le jeûne & le silence continuel, l'abstinence de chair, même dans les plus grandes maladies, la clôture perpétuelle, le cilice qu'ils ne quittent jamais, la meilleure partie du jour & de la nuit passée à la priere, sont les principales parties de la discipline des chartreux; & ce qu'il y a de merveilleux, c'est qu'ils ont plutôt ajouté de nouvelles austérités, que de se relâcher sur les anciennes. Le bref que le pape Urbain II écrivit à Seguin, abbé de la Chaise-Dieu, pour remettre les premiers disciples de S. Bruno, qui l'avoient suivi en Italie, en possession de la grande Chartreuse, est comme la premiere confirmation que cet ordre ait reçue du saint siége. Guigues II, neuviéme général, en obtint une plus authentique d'Alexandre III, qui, par sa bulle du 17 septembre 1170, mit l'ordre sous la protection du saint siége. Les chartreux ont obtenu depuis d'autres bulles très-favorables. Enfin en 1508, Jules II ordonna que toutes les maisons de l'ordre obéiroient au prieur de la grande chartreuse, qui est le général, & au chapitre général qui se tient tous les ans dans ce monastere. On compte 172 chartreuses, dont il y en a environ 75 en France. Plusieurs saints prélats en ont été tirés pour le bien de l'église. Jean Birel, Limosin, fut proposé par les cardinaux pour être transféré du gouvernement de cet institut à celui de l'église, après la mort de Clément VI, arrivée l'an 1352, selon Sponde. Il refusa le chapeau de cardinal, qu'Innocent VI, successeur de Clément, voulut lui donner. Elzear Grimoaldi, prieur général après Birel, neveu d'Urbain V, refusa la pourpre avec la même constance; & Guillaume Rainaldi son successeur, pria le même pape de le dispenser de cet honneur, & du titre d'abbé général, qu'il voulut lui donner. Il refusa la dispense que l'on vouloit donner à ses religieux, de manger de la chair dans les maladies. Cet ordre a eu de grands hommes, comme saint Hugues, évêque de Lincoln, S. Anthelme, évêque de Bellai, S. Etienne, le bienheureux Ulric, & le bienheureux Didier, tous trois évêques de Die; Humbert, archevêque de Vienne; Guigues, cinquiéme général, auteur de la vie de S. Hugues, d'un livre de méditations & de plusieurs autres ouvrages, & célébre dans les lettres de S. Bernard & dans celles de Pierre *le Vénérable*; Basile, huitiéme prieur de la Chartreuse, qui dressa, avec la permission d'Innocent II, les constitutions de l'ordre; Pierre *le Vénérable* lui écrivit deux lettres, qui sont la 40^e^ & la 41^e^ du livre 6^e^; & Pierre de Celles, trois, les 9^e^, 11^e^ & 12^e^ du livre 5^e^. Martin, onziéme général, donna pour devise à l'ordre un globe avec une croix plantée au-dessus, & ces mots : *Stat crux, dum volvitur orbis*. Bernard de la Tour, treiziéme général, fit établir la régle indispensable pour l'abstinence de la chair. Boson, dix-septiéme prieur de la chartreuse, assista au concile général de Vienne, par ordre du pape Clément V. Boniface Ferrier, vingt-sixiéme général, fut envoyé au concile de Pise. François du Pui, trente-quatriéme général, écrivit un ouvrage sur les pseaumes, & fit canoniser S. Bruno. Denys Rikel, surnommé *le Chartreux*; Laurent Surius, Ludolphe, Lanspergius, aussi-bien que Bruno d'Affringues, & divers auteurs chartreux, sont illustres par leur piété & par leur doctrine.

TABLE CHRONOLOGIQUE
*des généraux des chartreux.*

| | | |
|---|---|---|
| 1084. | Saint Bruno. | 6. |
| 1089. | Le B. Landuin. | 10. |
| 1100. | Pierre I. | 1. |
| 1102. | Jean I. | 8. |
| 1110. | Guigues I. | 27. |
| 1137. | Hugues I. | 2. |
| 1139. | Saint Anthelme. | 12. |
| 1151. | Basile. | 24. |
| 1174. | Guigues II, dit *l'Ange*. | 2. |
| 1176. | Jancelin. | 57. |
| 1234. | Martin. | 8. |
| 1242. | Hugues II. | 11. |
| 1253. | Bernard de la Tour. | 5. |
| 1258. | Riffier. | 9. |
| 1267. | Gerard. | 6. |
| 1273. | Guillaume I. Fabri. | 5. |
| 1278. | Boson. | 35. |
| 1313. | Haiman d'Aost. | 17. |
| 1330. | Jacques de Vinai. | 1. |
| 1331. | Clair de Fontaines. | 6. |
| 1337. | Jacques de Vinai, élu de nouveau. | 4. |
| 1341. | Henri Pollet. | 5. |
| 1346. | Jean Birel. | 14. |
| 1360. | Elzear Grimoaldi. | 6. |
| 1367. | Guillaume Raynaud. | 35. |
| 1402. | Boniface Ferrier. | 8. |
| 1410. | Jean Griffemont. | 10. |
| 1420. | Guillaume de la Motte. | 17. |
| 1437. | François Maresme. | 26. |
| 1463. | Jean Rocsendal. | 9. |
| 1472. | Antoine Dellieux. | 9. |
| 1481. | Antoine de Charne ou de Berno. | 14. |
| 1495. | Pierre Rufi, ou de Roux. | 8. |
| 1503. | François du Pui. | 18. |
| 1521. | Guillaume Bibauc. | 14. |
| 1536. | Jean de Gillad. | 5. |
| 1541. | Pierre de Leiden. | 4. |
| 1545. | Jean Volon ou Valon. | 8. |
| 1553. | Damien Longon. | 1. |
| 1554. | Pierre Sarde. | 12. |
| 1566. | Bernard-Pierre Garasse. | 20. |
| 1586. | Jerôme Delignan. | 2. |
| 1588. | Jerôme Marchant. | 6. |
| 1594. | Jean Michel. | 5. |
| 1600. | Bruno d'Affringues. | 31. |
| 1631. | Juste Perrot. | 12. |
| 1643. | Léon Tixier. | 6. |

1649. Jean Pegon. 26.
1675. Innocent Masson. 28.
1703. Dom Antoine de Mongeffond. 28.
1731. Dom Ambroise Crollet. 8 mois.
1732. Dom Etienne Richard. 5.
1737. Dom Michel le Brunier de Larnage.

Le schisme qui arriva dans l'église l'an 1378, après la mort de Grégoire XI, mit aussi la division dans l'ordre des chartreux. Ceux qui reconnurent Clément VII pour chef de l'église, continuerent d'obéir à Guillaume Raynaud; mais les maisons d'Italie élurent en 1382 Jean de Barri pour général: Christophe lui succéda en 1392, & à celui-ci, Etienne Macon. Mais la paix étant rétablie dans l'église, Boniface Ferrier, qui avoit succédé à Guillaume Raynaud, & Etienne Macon, renoncerent à leurs offices; & l'on élut pour général Jean Griffemont en 1410. Cet ordre a donné à l'église six cardinaux, deux patriarches, quinze archevêques, & quarante-neuf évêques. Les chartreux ont conservé plusieurs anciens rits dans la célébration de la messe. Il y a quelques couvens de chartreuses, qui observent la même régle que les chartreux, excepté qu'elles mangent toujours en commun. Elles ont conservé l'ancienne consécration des vierges, qui se fait par l'évêque en la maniere prescrite par les anciens pontificaux, lorsqu'elles ont atteint l'âge de 25 ans. L'évêque en leur donnant l'étole, le manipule & le voile noir, prononce les mêmes paroles qu'il dit à l'ordination des diacres & des soudiacres. Un vicaire, & quatre ou cinq autres religieux, tant prêtres que convers, demeurent auprès d'elles: la prieure obéit au vicaire, & les autres religieuses à la prieure. Dans les statuts de l'an 1368, il fut défendu de recevoir à l'avenir, ou d'incorporer à l'ordre de nouveaux couvens de filles. Cette défense a été renouvellée depuis; les chartreux en ont même laissé périr plusieurs, & il n'y en a plus que cinq, dont trois sont assez près de la grande chartreuse, & les deux autres dans les diocèses d'Arras & de Bruges. * Saint Bernard, *epist.* 11 *&* 12. Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Colombi, *de init. carth.* Chorier, *hist. & état polit. de Dauph.* Nicolas Moine, *l.* 3, *c.* 8 *&* 23 de la vie de S. Geofroi, évêque d'Amiens, rapportée par Surius, *au* 8 *novembre.* Pierre, abbé de Celles, *ep.* 23, *du liv.* 1. Vincent de Beauvais, *liv.* 26, *c.* 28. S. Antonin, *tit.* 15, *c.* 22. Pierre de Blois, *ep.* 86. Jean de Salisberi, *l.* 7, *polit. c.* 23. Pierre *le Vénérable*, *l.* 1, *ep.* 2 *& l.* 2, *ep.* 12, *& l.* 2, *c.* 28 *des miracl.* Dorlan, *chron. des chart.* Petreius, *bibl. des chart.* Aubert le Mire, *de l'origine des rel. l.* 2, *c.* 35. Louis Beurrier, *des ordres relig. p.* 14, *&c.* Héliot, *hist. des ord. monast. tom.* 7, *ch.* 53.

☞ CHARTUITIUS, évêque en Hongrie, a vécu dans le XI siécle. Il écrivit la vie de S. Etienne, premier roi de Hongrie, & la dédia au roi Colman, qui commença de régner l'an 1093, & mourut en 1114. Cette vie est rapportée par Surius au 20 août, & Baronius en parle sous les années 989 & 1011. Chartuitius a aussi composé la vie de S. Emeric, fils de S. Etienne, que Surius a donnée au mois de novembre. Ces deux vies ont été imprimées dans les recueils intitulés: *Scriptores rerum hungaricarum*, imprimés à Francfort en 1600, & à Vienne en 1746.

CHARYBDE, gouffre horrible joignant le rivage de Sicile dans le détroit de Messine. Il est au midi & près de Scylla, qui est un rocher du côté du septentrion, attaché à la côte d'Italie. L'un & l'autre est très-dangereux, & c'est de-là qu'est venu le proverbe: *Qu'il faut prendre garde de tomber de Scylle en Charybde.* Les poëtes ont feint que CHARYBDE étoit une femme de mauvaise vie, laquelle ayant ravi les bœufs d'Hercule, fut accablée d'un coup de foudre par Jupiter, & métamorphosée en ce gouffre, dont Virgile fait une si belle description dans le troisiéme livre de l'Enéide, où il représente les flots des deux gouffres, Scylla & Charybde, se combattant l'un l'autre, en sorte que par leur choc contraire ils s'élevent à une hauteur prodigieuse. Horace (*lib.* 1, *od.* 27, *v.* 19), donne le nom de Charybdes aux courtisanes, qui abusant de l'amour qu'on a pour elles, épuisent les forces & la bourse de leurs amans.

——— *ah miser!*
*Quanta laboras in Charybdi,*
*Digne puer meliore flammâ.*

Cluvier (*Sicilia antiq. p.* 64,) fait une description ample & exacte du Charybde. Quant à la nature du Charybde, tel qu'on le voit aujourd'hui, l'on remarque que tantôt les eaux de cet endroit sont toutes bouillantes, comme l'eau qui est sur le feu, tantôt qu'elles lancent en l'air des flots comme agités par des tourbillons, qui sont bien plus dangereux aux vaisseaux qui passent, que les bouillons du Charybde; car pendant ce bouillon des flots, les vaisseaux peuvent passer sans risque. On a remarqué par une longue expérience des matelots, que le Charybde bouillonnoit dans le temps que le vent *Syrophenix* domine sur cette mer: ce vent alors agit avec tant d'impétuosité, qu'il forme des déluges d'eaux en figure de colomnes. Ce gouffre fut sondé du temps de Frédéric roi de Sicile, par un fameux nageur, que l'on surnommoit pour son habileté *Pescecola*, ou le poisson Colas. Il dit 1. qu'il avoit reconnu d'abord dans ce gouffre une si grande violence de flots, qu'aucun homme, quelque robuste qu'il fût, ne pouvoit tenir contre, & qu'il fut tellement empêché par cette violence, qu'il fut obligé de chercher plusieurs détours pour arriver jusqu'au fond. 2. Il dit qu'il vit un grand nombre de rochers de tous côtés; 3. qu'il sentit plusieurs courans d'eaux contraires les uns aux autres, qui s'entre-choquoient, & qui étoient effroyables; 4. qu'il avoit rencontré par troupeaux une sorte de poissons nommés *Polypes*, qui venant à serrer un homme avec leurs filets, le faisoient mourir en fort peu de temps; 5. qu'enfin il avoit reconnu une grande quantité de carcharis, qui sont une espéce de chiens de mer, très-grands & très-méchans, avec trois rangées de dents horribles. Pescecola étant allé une seconde fois jusqu'au fond de ce gouffre, pour y chercher une coupe d'or que le roi y avoit fait jetter, & qui devoit être la récompense de sa peine, y périt, sans que l'on ait jamais pu en avoir de nouvelles. *Voyez* Athanase Kircher, *Mundi subterr. lib.* 2, *cap.* 15 *&* 16. C'est à Charybde qu'on éleva depuis le Phare, dit aujourd'hui *le Phare de Messine*, parcequ'il est près de cette ville. Charybde est connu sous le nom de *Capo di Faro*, qu'on lui donne présentement. Bochart dit que ce mot vient du phénicien *Char-Obdan*, c'est-à-dire, *trou de perdition* (*Can. lib.* 1, *c.* 38.) & Scylla vient du mot *Sehol*, qui signifie *exitium*, malheur. Strabon donne aussi le nom de CHARYBDE à un lieu de Syrie, entre Apamée & Antioche, où l'Oronte se cache en terre, pour aller reparoître à quarante stades de-là. En faisant allusion au premier Charybde qui est proche de Messine, on a fait un proverbe, *Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdin*, pour dire, tomber d'un petit mal dans un plus grand; ou, comme l'on parle populairement, *tomber de fiévre en chaud mal.*

CHASIENS, *cherchez* ASSASINIENS.

☞ CHASLES (Jacques de) avocat en parlement, a donné au public en 1725 un dictionnaire universel, chronologique & historique de justice, police & finances, distribué par ordre de matieres, contenant tous les édits & déclarations du roi, lettres patentes & arrêts du conseil d'état rendus depuis l'année 600, jusques & compris 1720. Cet ouvrage est en 3 vol. in-fol. * *Mém. mss.* de M. Boucher d'Argis, avocat.

CHASLUS, *cherchez* CHALUS.

CHAS-ODAH-BACHI (le) dans la cour du grand seigneur, est le grand chambellan qui commande à tous les officiers de la chambre où couche le sultan: Chas-Odah signifie *chambre particuliere*, & Bachi, *chef.* * Ricaut, *de l'empire ottoman.*

CHASPHIA, village près de Babylone, où habitoit le sacrificateur Eddo, de la race des Lévites. * *Esdras*, *VIII*, 17.

CHASSAGNE (Iſaac de la) conſeiller au parlement de Bourdeaux dans le XVI ſiécle, étoit pere de GEOFROI DE LA CHASSAGNE, ſeigneur de Preſſac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III. Il vivoit en 1584, & écrivoit aſſez bien en proſe & en vers. LA CHASSAGNE, préſident à Bourdeaux, qui étoit un homme d'autorité & fort aimé, fut obligé de ſe mettre à la tête des ſéditieux qui s'éleverent en cette ville l'an 1548, ce qui lui fit de fâcheuſes affaires. * La Croix-du-Maine, *biblioth.* De Thou, *hiſt. l.* 5.

CHASSANÉE (Barthelemi) *cherchez* CHASSENEUZ.

CHASSE-MAL, *cherchez* ALEXICACUS.

CHASSENEUZ (Barthelemi de) nommé par quelques-uns, *Chaſſanée*, en latin *à Chaſſaneo*, ſeigneur de Prelay, en la paroiſſe de Broye, près d'Autun, maître des requêtes de Charles d'Amboiſe, docteur en l'univerſité de Pavie, né à Iſſy-l'Evêque, bourg à une demi-lieue de la ville d'Autun, au mois d'août 1480. Après ſes premieres études qu'il fit à Corbigny, petite ville du Nivernois, il alla étudier en droit à Dole ſous Jean de la Magdeléne, de-là à Poitiers, & enſuite à Turin, où il étudia ſous Claude Seyſſel. La réputation de ceux qui profeſſoient à Pavie l'y ayant attiré, il y demeura juſqu'à ce que la peſte l'eut obligé d'en ſortir, & il y revint dès que la contagion fut diſſipée. En 1501 Charles d'Amboiſe ayant été envoyé par Louis XII dans le Milanez pour y commander, établit Robert de Pardines capitaine de juſtice dans la ville de Milan, & Chaſſeneuz fut choiſi pour aſſeſſeur de ce magiſtrat. Charles d'Amboiſe le fit auſſi ſon maître des requêtes, quoiqu'il n'eût encore que vingt-un ans, & l'année ſuivante il reçut à Pavie le bonnet de docteur. Il ſuivit Charles d'Amboiſe au ſiége de Boulogne qui fut priſe en 1506, & il demeura quelque temps auprès du pape Jules II, pour ſolliciter en particulier un chapeau de cardinal, qu'il obtint pour Louis d'Amboiſe, frere de Charles, évêque d'Autun & d'Alby. Revenu de Boulogne en 1507, il épouſa *Petronille* Languet, veuve de *Pierre* Sevre, avocat du roi au bailliage d'Autun & de Mont-Cenis : & peu de temps après étant venu à Paris, Gui de Rochefort, chancelier de France, lui fit d'abord expédier des lettres de maître des requêtes honoraire ; mais ce chancelier étant mort trop promptement pour Chaſſeneuz, il fut obligé de retourner chez lui, réduit à y faire la profeſſion de ſimple avocat. En 1508 il eut la charge d'avocat du roi au bailliage d'Autun & de Mont-Cenis ; en 1531 il fut pourvu de celle de conſeiller au parlement de Paris, & en 1532 il eut celle de premier ou plutôt de ſeul préſident au parlement de Provence ; car alors il n'y en avoit point d'autre. Il étoit dans cette place, lorſque le parlement d'Aix rendit le célébre arrêt du 18 novembre 1540, par lequel pluſieurs hérétiques, particuliérement de Cabrieres & de Merindol, furent condamnés au feu par contumace, leurs femmes & leurs enfans bannis du royaume, leurs biens confiſqués, &c. Chaſſeneuz ennemi de ces violences, voulut empêcher que cet arrêt fût rendu ; & n'ayant pu y réüſſir, il en arrêta au moins l'exécution tant qu'il vécut ; mais après ſa mort, cet arrêt eut ſon effet. Chaſſeneuz mourut vers le milieu du mois d'avril 1541. Il a laiſſé un fils & deux filles, l'une nommée *Anne*, & l'autre *Philipote*, qui eut la ſeigneurie de Prelay, laquelle fut vendue le 15 octobre 1603 au préſident Jeannin, pour être unie à ſa baronie de Montjeu, dont elle fait maintenant partie. Les ouvrages de Chaſſeneuz ſont, 1. Un commentaire latin ſur les coutumes de Bourgogne & de preſque toute la France, volume *in-folio*, imprimé cinq fois pendant la vie de l'auteur, & plus de quinze depuis. La derniere édition fut donnée *in*-4° à Paris en 1717, & M. le préſident Bouhier a mis à la tête l'éloge de l'auteur. 2. *Catalogus gloriæ mundi*, à Lyon, *in-fol.* en 1529, & réimprimé pluſieurs fois depuis. Cet ouvrage fut fait à l'occaſion de quelques queſtions de préſéance agitées entre certains officiers. 3. *Conſilia*, à Lyon, *in-fol.* en 1531. Ce ſont des conſultations ſur différentes matieres de droit. 4. *Epitaphes des rois de France, depuis Pharamond juſqu'à François I, en vers, avec leurs effigies.* Item, *Barth. Chaſſanei in eoſdem reges diſticha & carmina latina*, *in*-12, à Bourdeaux, ſans date. 5. On lui a encore obligation de l'édition donnée en 1517 & 1518 des commentaires d'*Alberic à Roſate*, quoique dans cette édition l'honneur en ſoit donné à Jean Thierri de Langres. * *Son éloge par le préſident* Bouhier, *au-devant des commentaires ſur les coutumes de Bourgogne, édition de* 1717. Niceron, *mémoires, tome III & tome X.*

CHASTEL (Jean de) *cherchez* CASTRO.

CHASTEL, ſur la Moſelle, *cherchez* CHATTE.

CHASTELAIN (Claude) chanoine de l'égliſe de Paris, ſa patrie, a été un des hommes des plus ſinguliers de l'Europe dans ſon genre. L'abbé Ménage qui connoiſſoit toute l'étendue de ſon génie, & ſon grand ſavoir en toutes ſortes de matieres, diſoit de lui que ſon ſiécle ne l'avoit pas compris, *Caſtellanum ſuum ſæculum non intellexit.* La ſcience dans laquelle M. Chaſtelain excelloit principalement, étoit celle des liturgies, des rits & des cérémonies de l'égliſe. Il avoit voyagé dans toute l'Italie, la France & l'Allemagne, & par-tout il avoit étudié avec ſoin les uſages de chaque égliſe en particulier. Il connoiſſoit tout ce qu'il y avoit de curieux dans les lieux où il paſſoit, & ſouvent il en inſtruiſoit même les gens du pays. M. Deſerte, ami particulier & le conſeil de M. le cardinal de Bouillon, & qui avoit été dix-ſept fois à Rome, diſoit que M. l'abbé Chaſtelain lui avoit plus fait voir de curioſités, & lui avoit appris plus de choſes pendant ſon ſéjour en Italie, qu'il n'en avoit ſu pendant ſes dix-ſept voyages. M. de Harlay, archevêque de Paris, qui connoiſſoit le talent particulier du ſavant chanoine pour les liturgies & les rits, le choiſit pour être à la tête d'une commiſſion dont le but étoit de faire les livres d'égliſe à l'uſage du diocèſe. M. Chaſtelain en compoſa juſqu'au chant des hymnes, des proſes, des antiennes & des répons, mieux que n'auroit pu faire l'homme le plus verſé dans la note. A l'exemple de M. de Harlay, pluſieurs autres évêques le prierent de vouloir bien auſſi ſe charger de revoir, de corriger, de diminuer ou d'augmenter dans les bréviaires & autres livres de leurs diocèſes, ce qu'il jugeroit à propos. Il le fit, & reçut toujours de juſtes applaudiſſemens de ſon travail. Il rendit les mêmes ſervices à pluſieurs ordres religieux, dont il a fait lui-même les offices propres. Il a mis au jour un *Dictionnaire hagyologique*, qui eſt inſéré dans celui des étymologies de la langue françoiſe de M. Ménage. En 1697 il donna la vie de S. Chaumont, *in*-12, à Paris. En 1705 parut ſon *Martyrologe romain, traduit en françois, avec deux additions à chaque jour, des Saints qui ne ſont point en ce Martyrologe, placés ſelon l'ordre des ſiécles : la premiere, de ceux de France, la ſeconde, de ceux des autres pays, & des notes ſur chaque jour.* Il n'a donné que les deux premiers mois de l'année, en un volume *in*-4° qu'il dedia au roi, & qui fut imprimé à Paris chez Fréderic Léonard. En 1709 cet ouvrage fut ſuivi d'un *Martyrologe univerſel*, contenant le texte du martyrologe romain, traduit en françois, avec deux additions à chaque jour, des ſaints qui ne s'y trouvent point : l'une des ſaints de France, l'autre des ſaints des autres nations. Il y a joint un catalogue des ſaints dont on ne trouve point le jour. C'eſt un volume *in*-4°. Ce genre d'étude avoit lié M. Chaſtelain avec les jéſuites qui recueillent les actes des ſaints, dont la collection avoit été commencée par le pere Bollandus ; & ils lui ont dédié un des volumes de cette vaſte collection. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages manuſcrits, entr'autres un *Journal de ſa vie*, qui eſt proprement une hiſtoire exacte & curieuſe des plus grands événemens de ſon temps. Dix ans avant ſa mort, voulant vaquer encore plus librement à l'étude, il réſigna ſon canonicat à M. Etienne-Marie Chaſtelain ſon neveu. Il mourut âgé de ſoixante-treize ans, le 20 mars de l'an 1712. Il deſcendoit d'une famille noble, originaire du Beaujolois.

M. son pere, secrétaire du conseil d'état; avoit marié une de ses filles à M. le marquis de Termes, cousin germain de M. de Montespan. L'épitaphe de M. Chastelain, qui a été gravée dans le lieu de sa sépulture dans l'église de Paris, a été imprimée. * *Mémoires du temps.*

☞ CHASTELLARD, maison ancienne de Dauphiné. D'HAUTERIVE est le premier nom de cette maison, qui a l'avantage peu commun de justifier une filiation exactement suivie depuis cinq siécles. On trouve une preuve bien authentique de l'ancienneté du nom d'*Hauterive*, dans la vie d'AMEDÉE d'Hauterive, religieux de l'abbaye de Bonnevaux, de l'ordre de Cîteaux au diocèse de Vienne, où l'on conserve en original un manuscrit du XIII siécle, qui contient cette vie écrite vers l'an 1185 par un moine de la même abbaye. Amedée d'Hauterive, seigneur d'Hauterive en Viennois, de Planese, de Charmes, de Lemps, de Clermont, de Saint-Geoire, & co-seigneur de plusieurs autres terres, mérita, par la sainteté de sa vie, le surnom de *Vénérable.* Il avoit pour oncle maternel Guigues Dauphin, comte d'Albon. (chap. I & VII de la vie de cet Amedée) *Guigo Delphinus comes Albionensis ejus avunculus fuit, & ex illustri Conradi imperatoris prosapia originis propaginem duxit.* Le gout pour la retraite le conduisit à l'abbaye de Bonnevaux, où il embrassa la vie religieuse, avec seize chevaliers de distinction qui s'étoient joints à lui. Il quitta depuis ce monastere pour se retirer, avec *Amedée* son fils, dans la célébre abbaye de Cluni, où les lettres étoient en honneur & où on les cultivoit avec succès. Les religieux de Cluni, persuadés que l'instruction qu'ils pouvoient donner à un si digne éleve (Amedée le fils) quelque bonne qu'elle pût être en soi, seroit bien au-dessous de celle qui lui convenoit à tous égards, crurent ne pouvoir faire rien de mieux que de s'en décharger promptement sur l'empereur Conrad son parent, qui en effet ne négligea rien pour l'élever d'une maniere qui répondît dignement à la noblesse de son extraction, & qui prit de lui le même soin, pendant plusieurs années, que s'il eut été son propre fils (chapitre 5 de la vie de cet Amedée): *Filium quoque (Amedæum) ipsius (Amedæi) cum gaudio suscipientes, post dies aliquot in Germaniam ad consanguineum suum Conradum imperatorem delegarunt, qui eum gratanter suscipiens, eruditissimis doctoribus erudiendum tradidit, multoque tempore curam illius ac veluti si specialiter ejus filius esset ita peregit.* Cependant le vénérable Amedée se reprochant de n'avoir pas persévéré constamment dans sa premiere vocation, fonda quatre monasteres, qu'il soumit à celui de Bonnevaux, où il étoit retourné, & où il mourut plein de mérites & de bonnes œuvres, le 14 janvier, vers l'an 1150. Les religieux de l'ordre de Cîteaux le mettent au nombre de leurs saints. Voyez le titre d'AMEDÉE, évêque de Lausanne.

AMEDÉE, fils du précédent, prit l'habit de religieux dans l'abbaye de Clairvaux, & fut ensuite abbé de Hautecombe en Savoye, puis évêque de Lausanne. Il est mis aussi au nombre des saints de l'ordre de Cîteaux. *Voyez* AMEDÉE, évêque de Lausanne.

I. BERLION d'Hauterive ou de Chastellard, damoiseau, est celui où commence la filiation suivie de cette maison de Chastellard. Il épousa d'abord *Elizabeth*, & étoit remarié en 1262 avec *Blanchette* Gaudin, fille de *Guillaume* Gaudin, chevalier, & de dame *Girine*; fit son testament dans sa maison d'Hauterive, en Viennois, le vendredi avant la fête de S. Luc 1295; & en nomma exécuteur *Pons* ou *Poncet*, seigneur d'Hauterive dont il étoit vassal, & *Aymar* de Rovoire, chevalier, son parent. Du premier lit il eut *Guigonne*, qui épousa en 1279 Antelme Aynier damoiseau; & de l'un des deux lits, NICOLAS, qui suit.

II. NICOLAS d'Hauterive ou de Chastellard, damoiseau, épousa *Catherine* de Clavayson, fille de *Guillaume* de Clavayson, chevalier, par contrat du mardi après la fête de la Magdeléne 1295, passé en présence de *Pons*, seigneur d'Hauterive, & vivoit encore en 1335.

III. PIERRE d'Hauterive ou de Chastellard son fils, damoiseau, eut pour femme *Agnès* Rostain, & fit son testament à Hauterive le 23 mars 1341, c'est-à-dire, 1342. Par ce testament, entr'autres dispositions, il donna sa maison d'Hauterive avec ce qui lui appartenoit dans la seigneurie d'Hauterive à *Pierre* & à *Humbert* d'Hauterive damoiseaux. Il eut, entr'autres enfans, 1. BERLION, qui suit; & 2. *Catherine*, femme de *Hugues* Maugiron, chevalier.

IV. BERLION d'Hauterive ou de Chastellard, chevalier, qualifié *noble & puissant homme* en 1351, épousa en 1362 *Françoise* de Quincieu, fille de noble *Aymaron* de Quincieu; fit hommage en 1374 à Joachim de Clermont, seigneur d'Hauterive, pour tout ce qu'il possédoit dans l'étendue de la seigneurie d'Hauterive; vivoit encore le 15 août 1395, & mourut avant le 9 décembre 1398. Il eut pour enfans, 1. *Pierre* de Chastellard, qui épousa en 1394 *Marguerite* de la Bastie, fille de noble & puissant homme *Rolland* de la Bastie, chevalier, seigneur de S. Roman, & qui fit son testament en 1398, par lequel il voulut être enterré dans le cimetiere de l'église de S. Martin d'Auserin *à Hauterive*, au tombeau de son pere; & 2. GUILLAUME, qui suit.

V. GUILLAUME de Chastellard, chevalier, épousa en 1395 *Béatrix* de Murinais, fille de noble *Odobert* de Murinais. Il ne vivoit plus en 1450. Il eut deux enfans, 1. *Pierre* de Chastellard, qui épousa *Catherine* d'Urre, suivant un mémoire domestique dressé récemment, lequel ajoute que ce *Pierre* a fait la branche de S. Lattier qui est éteinte; & 2. ANTOINE, qui suit.

VI. ANTOINE de Chastellard, damoiseau, donataire d'Antoine de Clermont, chevalier, seigneur d'Hauterive, pour la troisiéme partie des revenus de la châtellenie d'Hauterive, par acte du 9 août 1442, épousa peu de temps après *Anne* Ollanier, fille de noble *Pons* Ollanier; déclara le 20 novembre 1450, qu'il devoit & qu'il vouloit tenir dorénavant du dauphin de Viennois tous les biens qu'il avoit possédés jusque-là en franc-aleu dans le mandement de Moras, & testa le 13...... de la même année 1450. On lui connoît un fils qui suit, & une fille appellée *Catherine* de Chastellard, femme de noble *Antoine* du Palais.

VII. CLAUDE de Chastellard, damoiseau, épousa par contrat du 8 février 1472, c'est-à-dire 1473, *Louise* de Bressieu, fille de puissant homme *François* de Bressieu, chevalier, seigneur de Beaucroissant & de Quincenet. Il eut, entr'autres enfans, 1. AYNARD, qui suit; & 2. *Françoise* de Chastellard, qui épousa en 1492 noble *Jean* Salignon. Dans le même temps paroissent *Philippe* de Chastellard, abbesse de S. André-le-Haut à Vienne en 1525, date d'un acte où pend un sceau sur lequel on voit les trois chevrons qui désignent les armes de la maison de Chastellard; & *Louise* de Chastellard, élue abbesse de Sainte Claire d'Annonay, le premier novembre 1538.

VIII. AYNARD de Chastellard, seigneur de Chastellard dans le mandement d'Hauterive, épousa en 1515 *Catherine* de Chavanes, fille de noble *Jean* de Chavanes, & testa en 1556. On lui connoît, entr'autres enfans, 1. SIMON, qui suit; & 2. *Antoine* de Chastellard, seigneur de Vaux, qui épousa *Fleurie* de Chapponay, & qui, suivant un mémoire domestique dressé récemment, a formé les branches de Vaux, de Levaux & d'Herpieu, qui sont éteintes.

IX. SIMON de Chastellard, seigneur de Chastellard lès-Hauterive & de Levaux, épousa *Antoinette* Barbier, & testa en 1588. Ses enfans furent, entr'autres, 1. CLAUDE, qui suit; & 2. *Antoinette* de Chastellard, veuve en 1588 de noble *Imbaud* du Cros.

X. CLAUDE de Chastellard, seigneur de Chastellard lès-Hauterive, institué héritier universel de son pere en 1588, pour tous les biens qu'il possédoit dans le mandement d'Hauterive & de Moras, épousa en 1593 *Jeanne* Musy, sœur de *Simon* Musy, maître & audi-

teur en la chambre des comptes de Dauphiné, & testa en 1611. Il eut, entr'autres enfans, 1. ALEXANDRE, qui suit; 2. *Melchior* de Chastellard, capitaine d'infanterie en 1632; 3. HENRI, qui a formé la branche de CHASTELLARD-SALIERES, rapportée ci-après; & 4. *Claude* de Chastellard, femme de noble *Balthasar* de Flotte, sieur de la Freidiere.

XI. ALEXANDRE de Chastellard, seigneur de Chastellard lès-Hauterive, capitaine dans le régiment de Nerestang, marié en 1624 avec *Catherine* de Legue ou de Laique, fille de noble *Claude* de Legue, seigneur de Legue & de la Sabliere, & de *Louise* du Peloux, fit son testament en 1659, dans lequel il rappelle tous ses enfans au nombre de neuf, qui suivent. 1. *Christophe* de Chastellard, seigneur de Chastellard lès-Hauterive, commanda le régiment de Bourbonnois, & mourut sans postérité; 2. *Georges* de Chastellard, sieur de la Contamine, capitaine dans le régiment de Bourbonnois; 3. FRANÇOIS a continué la descendance; 4. *Antoine* de Chastellard, chanoine de S. André-le-Bas à Vienne, & prieur de S. Pierre de Chandieu; 5. *Charles* de Chastellard, oratorien; 6. *Marie* de Chastellard, abbesse de Notre-Dame de Bons en Bugey; 7. *Reine* de Chastellard, ursuline à Romans, sous le nom de *sœur de S. Joachim*; 8. *Louise-Magdeléne* de Chastellard, femme de noble *Charles* de Gruel, seigneur de Fontagier; & 9. *Claudine* de Chastellard, abbesse de Bons en Bugey, après *Marie* de Chastellard, sa sœur.

XII. FRANÇOIS de Chastellard, seigneur de Chastellard lès-Hauterive, épousa en 1690 *Virgine* de Virieu-de-Beauvoir, fille d'*André* de Virieu-de-Beauvoir, seigneur & baron de Faverges, & de *Marguerite* de Virieu-de-Beauvoir. Il eut quatre enfans, 1. CHRISTOPHE, qui suit; 2, 3 & 4. *Marie*, *Marie-Anne*, *Catherine*, religieuses de la Visitation à S. Marcellin, dont deux sont mortes.

XIII. CHRISTOPHE de Chastellard, seigneur de Chastellard lès-Hauterive, de la Maisonblanche, de Fontagé, &c. appellé *le comte de Chastellard*, a épousé en 1716 *Marguerite* Roux Deageant, fille de *François* Roux Deageant, seigneur de Morges, & de *Marguerite* de Virieu-de-Ponterrey. Ses enfans sont au nombre de trois, 1. FRANÇOIS de Chastellard, qui suit; 2. *Pierre-Jacques* de Chastellard, appellé *le chevalier de Chastellard*, major du régiment des gardes de Lorraine; 3. *Antoine-Claude* de Chastellard, chanoine du chapitre noble de S. Pierre de Vienne.

XIV. FRANÇOIS de Chastellard, appellé *le marquis de Chastellard*, brigadier des armées du roi, colonel d'infanterie, & lieutenant-colonel du régiment des gardes de Lorraine, a épousé le 18 décembre 1755 *Marie-Therèse* de la Morte-de-Laval, dame de la Motte-Chalençon, de Vors, &c. fille de *Jean-René* de la Morte, seigneur des mêmes terres, & de *Marie-Louise* de Manent-de-Montaux.

*BRANCHE DES MARQUIS DE SALIERES.*

XI. HENRI de Chastellard, appellé *le marquis de Salieres*, troisiéme fils de *Claude*, seigneur de Chastellard lès-Hauterive, & de *Jeanne* Musy, colonel d'infanterie, commandant le régiment de Carignan en 1664, commandoit en 1670 ce même régiment pour le service de S. M. en Canada. Il étoit aussi gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; & il eut pour femme *Honorée* de Maty, dont il eut 1. FRANÇOIS-BALTASAR, qui suit; & 2. *Claudine* de Chastellard, qui épousa en 1670 noble *Jean* de Rignac.

XII. FRANÇOIS-BALTASAR de Chastellard, appellé *le marquis de Salieres*, colonel d'infanterie, commandant des forts & ville de Salins, marié en 1681 avec *Anne-Louise* d'Assigny, fille de noble *Pierre* d'Assigny, seigneur de Préaumont, & de *Jeanne* du Cocqlet, mourut en 1720. Il fut pere de 1. ALEXIS-ANTOINE, qui suit; & de 2. *Louise-Henriette* de Chastellard, qui épousa en 1712 *Claude-Raimond*, comte de Narbonne-Pelet, & mourut en 1751.

XIII. ALEXIS-ANTOINE de Chastellard, appellé *le marquis de Salieres*, né à Salins en 1687, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre royal & militaire de S. Louis, inspecteur général de l'infanterie, gouverneur d'Ardres, de Dieppe, & de l'hôtel de l'école royale militaire en 1752, place dont il donna sa démission en 1754, mourut à Paris le 29 février 1756.

La maison de Chastellard porte pour armes *d'or à trois chevrons d'azur*. Le détail qu'on vient d'en donner, est tiré de son histoire généalogique, certifiée véritable, le 10 mai 1756, par M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France en survivance, & imprimée *in-folio*, avec un corps de preuves ou piéces justificatives, depuis l'an 1262, suivies de la vie en latin du vénérable Amedée d'Hauterive, dont on a parlé au commencement de cet article.

☞ CHASTELLET, terre, & fief noble, situé dans le pays d'Artois, près la ville d'Aire, a donné l'origine & le nom à la maison du Chastellet, l'une des plus anciennes de la province.

I. CAMILLE du Chastellet, chevalier, seigneur dudit lieu, épousa par contrat du 8 février de l'an 993 *Anne* Wilsbeck, dont il eut ROBERT, qui suit. Il mourut le 2 mars de l'an 1030, âgé de 95 ans.

II. ROBERT, chevalier, seigneur du Chastellet, vivoit encore vers l'an 1095. Il avoit épousé par contrat du 20 novembre 1065 *Isabelle* de Fiennes, fille d'*Alfonse*, seigneur de Fiennes, dont il eut PIERRE, qui suit; *Hues* & *Pierre* qui furent faits chevaliers à la prise de Jérusalem par Godefroi de Bouillon, roi de Jérusalem, en 1099. Ils moururent à Jérusalem, & furent inhumés dans l'église du S. Sépulcre.

III. PIERRE, chevalier, seigneur du Chastellet & de Freffay, né en 1074, épousa par contrat du 20 janvier 1140 *Catherine* d'Halluin, fille de *Théodore* d'Halluin & de *Cyrille* Rhumbeck, dont il eut,

IV. PIERRE, chevalier, seigneur du Chastellet & de Freffay, qui épousa par contrat du 10 novembre 1210 *Marie* de Fiennes, fille d'*Augustin* de Fiennes & d'*Elizabeth* de Vaudrimont, dont il eut,

V. GUY, chevalier, seigneur du Chastellet & de Freffay, né l'an 1230, épousa en 1302 *Marie* d'Allennes, fille de *Jean*, seigneur d'Allennes & d'*Agathe* de Blessy, dont il eut HUGUES, qui suit; & *Jean* qui fut fait chevalier par Philippe VI, à la bataille de Crecy, le 26 août 1346, mort sans enfans.

VI. HUGUES, chevalier, seigneur du Chastellet, de Freffay & de Collomby, né en 1304, épousa en 1369 *Marguerite* de la Rachie, fille de *Matthieu* de la Rachie, chevalier, seigneur dudit lieu & de *Jeanne* de Crequi. Il en eut *Claude*, seigneur de la Flandrie-lès-Bethune, mort au service du duc de Bourgogne, étant à la prise de Paris le 30 octobre 1411; GEORGE qui suit; & *Robert* du Chastellet, qui fut fait chevalier à la bataille d'Azincourt en 1415, fut blessé au pont de Monteràu-faut-Yonne le 18 août 1419, & mourut sans laisser d'enfans de *Robine* de la Viefville qu'il avoit épousée. Il fut enterré en la grande église d'Aire en novembre 1475, comme l'on peut voir par le tableau de fondation fait en cette église.

VII. GEORGE, chevalier, seigneur du Chastellet, de Freffay & de Collomby, né en 1370, épousa le 11 avril 1421 *Marie* de Caumaisnil, fille de *Malin* de Caumaisnil, dit *Païen*, chevalier, seigneur dudit lieu, & de dame *Robine* de Tenques. Ses enfans furent JACQUES, qui suit; *Antoine*, religieux de Corbie, & *Elepte* du Chastellet qui épousa en 1455 *Jacques* de la Motte, gouverneur de Gravelines, fils de *Jean* de la Motte, seigneur de Beauclencourt, & de Guye de Fieffe, dame de Villers, & de Foncourt & de Flixcourt.

VIII. JACQUES, chevalier, seigneur du Chastellet, de Lumbres, de Collomby & de Freffay, fut fait chevalier à la journée de Morat par Charles, duc de Bourgogne, dont il étoit conseiller. Il fut toujours attaché

au service des ducs de Bourgogne, comtes de Flandre & d'Artois. Il se trouva à la journée de Granson en 1476, & à celle de Nanci où le duc Charles fut tué en 1477. Après la mort de ce prince, Jacques du Chastellet vendit ses biens, & vint avec Philippe de Crevecœur, seigneur des Querdes, son parent & son allié, offrir ses services au roi Louis XI, lequel, pour se l'attacher, le fit gouverneur du château d'Oise en Cambrésis. C'étoit en 1477. Jacques du Chastellet épousa en premieres noces, le 25 juin 1459 *Jeanne* de Sains, fille de Jean de Sains, seigneur d'Herbeval & de Jeanne de Crespireul, dont il n'eut point d'enfans. En secondes noces il épousa en mars 1460 *Jeanne* de Conty, fille de Guillaume de Conty, seigneur de Roquencourt & du Sochoy, & de dame *Marie* Acard, dont il eut JEAN, qui suit; & *Adrienne*, mariée en 1490 à Jean de Pardieu, seigneur de Bainghen & Lemnenghen.

IX. JEAN du Chastellet, né le 24 juillet 1462, fut fait chevalier à la prise de Saint-Omer en 1487 par Philippe de Crevecœur, seigneur des Querdes, & fut commis par lui à la garde des ville & château de Saint-Omer, avec Jean Dubos, gouverneur & capitaine desdites ville & château, son proche parent. Il a toujours été au service des rois Louis XI, Charles VIII & Louis XII. Il épousa le 8 janvier 1501 *Jeanne* de Fleschin, fille de *Raoul* de Flefchin, chevalier, seigneur de Journy, & de *Jeanne* de Cours, dont il eut CHARLES, qui suit; *Adrien*, écuyer, seigneur de Collomby, qui épousa *Marie* de Thory, fille de *Christophe* de Thory, écuyer, seigneur du Bus de Villers, & de *Jeanne* de Bernetz, & mourut sans enfans, & *Colchon*, qui épousa en 1536 *Jean* le Cordier, seigneur de Fontaine.

X. CHARLES, chevalier, seigneur du Chastellet, de Collomby, & de Freffay, épousa le 20 octobre 1533 *Antoinette* de Moyencourt, fille & héritiere de *Charles* de Moyencourt, écuyer, seigneur dudit lieu. De ce mariage il eut CLAUDE, qui suit; & *Marguerite*, mariée en 1563 à *Jacques* Trudaine, seigneur de S. Romain.

XI. CLAUDE du Chastellet, chevalier, seigneur de Moyencourt, fut gentilhomme de la chambre du roi Henri IV, par lettres de l'an 1594. Sa famille conserve l'original d'une lettre que lui écrivit en 1582 le roi Henri III, sur ce qu'il avoit battu les troupes du capitaine Champs. Il n'eut point d'enfans de son premier mariage avec *Adrienne* de Belleforiere, fille de *Charles* de Belleforiere, seigneur de Soyecourt, gouverneur de Corbie, & de *Catherine* de Saint-Jean. Il épousa en secondes noces en 1583 *Louise* de la Chaussée, fille du seigneur dudit lieu, & de *Huberte* de Franciere. Les enfans qu'il eut de ce second mariage furent, CLAUDE, qui suit; *Henri*, chevalier de Malte, commandeur de Fontaine & grand bailli de la Morée, mort généralissime des galeres de Malte en 1656; LAURENT, seigneur de Frenieres, dont est sorti la branche qui subsiste aujourd'hui; *Charles* capucin, nommé *Paulin*; *Jacques*, religieux de Bouzancourt en 1625; *Louis*, mort page de la chambre de Louis XIII; *Catherine*, mariée en 1613 à *Ferry* de Warlusel, morte sans enfans; *Mahaud* qui épousa en 1611 *François* de Bommy, seigneur de Viemville & Veaux, dont des enfans; *Elisabeth*, mariée 1°. en 1620 à *Cyprien* de Gerard, seigneur de Montesbene & de Herissart, dont des enfans: 2°. à *Charles* de Monchy, seigneur de Cueveron, près Hesdin; *Marie*, abbesse de notre-dame des Prés, près la ville de Troyes.

XII. CLAUDE du Chastellet, II du nom, chevalier de l'ordre du roi en 1618, & gentilhomme ordinaire de sa chambre dans la même année, épousa le 5 octobre 1622 *Marie* de Proissy, fille de *Louis* de Proissy, seigneur baron de la Baure, & de *Louise* de Gris. De ce mariage sont issus FRANÇOIS, qui suit; *Louise*, religieuse de Variville; *Charlote*, mariée 1°. en 1640 à *Jean* Danglebellemere, baron de la Beausse, seigneur de Passy & de Lagny, & 2°. à *Daniel* de Ligneville, seigneur d'Autricourt, baron de Vannes, capitaine d'une compagnie de chevaux-legers; & *Claude*, religieuse à l'abbaye de Bertaucourt, près Abbeville, en 1643.

XIII. FRANÇOIS du Chastellet, chevalier, seigneur de Moyencourt, Vadencourt, Famechon, Failly, Saint-Romain & Lentilly, épousa *Catherine* de Presteval, fille de *Henri*, seigneur de Presteval & S. Pair, & de *Louise* le Clerc, baronne dudit lieu, & de Panilleuse. De ce mariage il eut *Henri* reçu en 1673 chevalier de Malte, & mort ensuite; *Nicolas*, qui épousa *Catherine* de Chefpy, & mourut en 1728 sans enfans; *Claire*, mariée à *Jean* Daboual, seigneur de Bacouel, dont des enfans, & *Catherine*, mariée à Sarcus, seigneur de Courcelles.

XII. LAURENT du Chastellet, né en 1592, chevalier, seigneur de Fresnieres, Levigni, la Taulette, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII, étoit troisiéme fils de *Claude* du Chastellet, seigneur de Moyencourt, & de *Louise* de la Chaussée. Il épousa en premieres noces en 1624 *Louise* de Saint-Simon, fille de *Louis* de Saint-Simon, chevalier, seigneur de Race, & de *Denyse* de la Fontaine, dont il n'eut point d'enfans, & en secondes noces, en 1627, *Catherine* Fauyer, fille de *Jacques* Fauyer, conseiller du roi en ses conseils d'état, privé & finances, baron de Merry, seigneur de Montdevigne, &c. & de *Marie* Charlet. Les enfans qu'il eut de ce mariage furent, 1. JACQUES, qui suit; 2. *Charles*, chevalier, seigneur de Levigny, qui mourut mestre de camp de cavalerie & brigadier des armées du roi: il avoit épousé *Charlotte* de Blottefiere, fille de *Gabriel* de Blottefiere, seigneur de Villancourt & de Dompierre, & de *Charlote* le Chevalier, dont il a eu *Laurent*, capitaine de cavalerie dans le régiment de Nesmond, mort retiré au mont Valérien, près Paris, en mai 1754; & *François*, mort religieux profès de l'ordre de Grandmont; 3. *Gabriel*, reçu en 1643 chevalier de Malte, commandeur de S. Etienne & grand prieur d'Aquitaine, mort à Malte en 1708; 4. *Laurent*, abbé de S. Jacques, & prieur de Bouzencourt; 5. *Louise*, religieuse au couvent de Wariville-lès-Clermont; 6. *Anne-Marie*, mariée à *Jean-François* de Choiseul, baron de Beaupré, seigneur de Daillecourt, &c. mort lieutenant-général des armées du roi & gouverneur de Dinant, dont des enfans.

XIII. JACQUES du Chastellet, II du nom, chevalier, seigneur de Fresnieres, mort en 1710, avoit été marié deux fois: la premiere, le 9 mai 1660, avec *Catherine* du Verdier, fille de *Jean* du Verdier, chevalier, & de dame *Marie* Pavillon: la seconde, en 1670, avec *Magdeléne* de Riquetti, dont il n'a point eu d'enfans. De son premier mariage il a eu JEAN, qui suit; & *Catherine*, morte religieuse.

XIV. JEAN du Chastellet, II du nom, chevalier, comte du Chastellet, seigneur de Fresnieres & Levigny, né le 29 août 1662, mort le 15 décembre 1733, avoit épousé en 1689 *Susanne-Genevieve* Talon, morte au mois d'août 1728, dont il a eu *Alexandre-Gaston* mort le 10 avril 1741, sans enfans mâles; trois autres, morts sans postérité, dont un chevalier de Malte; & ALEXIS-JEAN, qui suit.

XV. ALEXIS-JEAN, marquis du Chastellet, gouverneur de Bray-sur-Somme, par brévet du 11 mai 1736, seigneur châtelain de la Ferté lès-Saint-Riquier, Cromont, Maison-Roland, Genville, grand voyer de Picardie entre les rivieres de Somme & d'Authie, seigneur châtelain de Vermanton en Bourgogne, seigneur de Bazarne & Courtenay en Vermanton. Il a épousé par contrat du 3 mars 1741, en premieres noces, demoiselle *Jeanne* Regnault, morte le 17 avril 1753, dont il n'a point eu d'enfans. En secondes noces, il a épousé le 7 mai 1754 *Adelaïde-Marie-Thérèse* de Lascaris la Rochefoucaud d'Urfé, marquise de Bagé, Langeac, Urfé, comtesse de S. Just, S. Ylpise, Arlet, la Bastie, baronne

baronne des Essars, & autres lieux. De ce mariage il a eu deux fils, *Alexis-Jean-Camille* de Lascaris d'Urfé du Chastellet, né le 19 avril 1755, mort le 29 novembre 1756; & *Arnulphe-Robert-Honoré*, né le 26 août 1756, mort le 2 janvier 1757.

Les armes de la maison du Chastellet sont *de gueules à la fasce d'argent, accompagné de trois châteaux d'or, girouettés d'or, crenelés & maçonnés de sable.*

Depuis son mariage avec mademoiselle d'Urfé, le marquis du Chastellet porte les nom & armes de Lascaris d'Urfé, en vertu de la substitution graduelle & perpétuelle établie par *Anne* de Lascaris, femme de *René* de Savoye, comte de Tendes. Cette substitution, qui est de l'an 1511, ordonne que les mâles venant à manquer dans sa maison, l'aînée des filles fera prendre au mari qu'elle épousera, les nom & armes de Lascaris. * *Je donne cet article tel qu'il m'a été remis par M. le marquis du Chastellet.*

CHASTELUS ou CHASTELLUX (Claude de Beauvoir, seigneur de Mont Saint-Jean,) vicomte d'Avalon, &c. maréchal de France, suivit toute sa vie le parti des ducs de Bourgogne, dont il étoit né sujet, & desquels il reçut beaucoup de biens. Le duc Jean le retint son conseiller & chambellan en 1409, lui donna le gouvernement du Nivernois, & le commit en 1417 au gouvernement des villes de Mantes, Pontoise, Meullant, Poissy & du plat pays d'alentour, pour les garder contre ses ennemis. Son mérite & son expérience dans les emplois de la guerre, lui acquirent la charge de maréchal de France, le 2 juin 1418, & au mois d'août suivant, celle de lieutenant & capitaine général pour tout le duché de Normandie, pour remettre dans l'obéissance du roi les places occupées tant par les Anglois, que par ceux qui tenoient le parti de la maison d'Orléans. Peu après il fut battu dans une rencontre à Louviers, où ses gens furent défaits, & lui fait prisonnier: en considération de quoi & des pertes qu'il y avoit faites, le roi lui fit payer en 1418 une somme de 2250 livres, lui accorda 400 livres par mois pour l'état de sa personne, & lui commit la garde de plusieurs châteaux & forteresses, tant en Brie qu'en Bourgogne. Il fut envoyé en Guienne en 1419, d'où étant de retour, le roi le fit son lieutenant & capitaine général de la ville de S. Denys; mais il fut désappointé de sa charge de maréchal de France en janvier 1421, ce qui ne l'empêcha pas de continuer ses services au duc de Bourgogne & au roi d'Angleterre; & il soutint en 1423 contre le connétable d'Ecosse le siége de Crevant, qu'il remit au chapitre d'Auxerre, qui, en reconnoissance, lui accorda & à sa postérité le droit d'entrer au chœur de leur église, & d'y prendre séance l'épée au côté, revêtu d'un surplis, & l'aumusse sur le bras, comme aussi aux assemblées du chapitre. Il ne mérita pas moins du roi d'Angleterre, qui dans la distribution des terres confisquées sur les sujets du roi, lui en donna de considérables en 1424. Il assista à l'assemblée tenue à Auxerre en 1431, de la part du duc de Bourgogne avec son chancelier, pour y traiter la paix avec le cardinal de Sainte-Croix, & les ambassadeurs des rois de France & d'Angleterre, & obtint de ce duc en 1433 le pouvoir de fortifier la tour & la maison de la vicomté d'Avalon, qui avoit été ruinée par les guerres. Ayant été troublé en la possession & jouissance de la capitainerie & gouvernement de cette ville & du pays d'alentour que ce prince lui avoit donné; le comte de Fribourg, maréchal de Bourgogne, reçut ordre en 1440 de l'y maintenir, & de l'en faire jouir paisiblement. Charles de Bourgogne, comte de Nevers, confia en 1445 le gouvernement & administration de la justice de ses terres & baronies à ce maréchal, qui s'en étoit autrefois dignement aquitté, & qui mourut en 1453. Il est enterré en l'église cathédrale d'Auxerre, où il est représenté.

I. Il étoit petit-fils de JEAN de Beauvoir, qui servit en 1352 en Picardie, sous le roi de Navarre, & laissa de *Jacquette*, sa femme, GUILLAUME, qui suit; *Isabeau*, mariée 1°. en 1360 à *Gérard* de Bourbon, seigneur de Montpéroux: 2°. à *Philippe* de Jaucourt, seigneur de Ville-Arnoul, vivante en 1394; & *Marie* de Beauvoir, alliée en 1360 à *Jean* Broichard, seigneur de Weure.

II. GUILLAUME de Beauvoir, seigneur de Chastelus, Bazoches, Marigni, le Bouchet, &c. conseiller & chambellan du duc de Bourgogne, mourut le 6 juin 1408. Il épousa 1°. *Alix* de Bourbon, fille de *Jean*, seigneur de Montpéroux, dont il n'eut point d'enfans: 2°. *Jeanne* de Saint-Verain, veuve de *Geoffroi* du Bouchet, dont il eut CLAUDE, qui suit; *Laurette*, mariée en 1409 à *Guillaume* de Grancei, seigneur de Parey & de Prâlin, morte avant l'an 1432; & *Alix* de Beauvoir, qui épousa en 1412 *Pierre*, seigneur de Raigni.

III. CLAUDE de Beauvoir, seigneur de Chastelus, vicomte d'Avalon, maréchal de France, *qui a donné lieu à cet article*, épousa 1°. avant l'an 1412 *Alix* de Toci, dame du Mont-saint-Jean, Baserne & du Val de Loigni, veuve d'*Oger*, seigneur d'Anglure, avoué de Therouanne, qu'il avoit enlevée de nuit dans son château du Val de Loigni, & fille de *Louis* de Toci, seigneur de Baserne & du Val de Loigni, & de *Guye*, dame du Mont-saint-Jean, morte en 1427, dont il n'eut point d'enfans: 2°. par contrat du 11 août de la même année, *Jeanne* de Longui, fille de *Matthieu*, seigneur de Raon, & de *Bonne* de la Tremoille, morte aussi sans enfans: 3°. *Marie* de Savoisi, fille de *Charles*, seigneur de Seignelai, & d'*Iolande* de Rodemach, dont il eut JEAN, qui suit; *Claude*, seigneur de Baserne, Coulanges & Bazoches, échanson du comte d'Estampes, mort en 1472; *Louis*, seigneur de Bazoches, qui suivoit l'état ecclésiastique en 1469; *Catherine*, mariée par contrat du 23 décembre 1467 à *Amauri*, seigneur de Fontenai, morte avant l'an 1472; *Agnès*, dame d'Autrei & de Bazoches, alliée par contrat du 12 mai 1472 à *Antoine*, seigneur du Follet, chambellan du roi; & *Perrette* de Beauvoir, abbesse de saint Pierre lès-Auxerre. *Il eut aussi pour fils naturel* Jacques *de Chastelus, seigneur de Courson, écuyer d'écurie du comte de Nevers, en* 1437 *&* 1455.

IV. JEAN, sire de Chastelus, vicomte d'Avalon, seigneur de Baserne & de Coulanges, chambellan du roi, mort avant l'an 1490, épousa *Jeanne* d'Aulenai-d'Arci, dont il eut PHILIPPE, qui suit; *Jean*, mineur en 1493; & *Hélène* de Chastelus, mariée 1°. à *Hector* de Salazar, baron de Saint-Just: 2°. à *Jean* de Marburi.

V. PHILIPPE, seigneur de Chastelus, de Coulanges, vicomte d'Avalon, &c. fut nouri enfant d'honneur du roi Charles VIII, & épousa 1°. avec dispense *Jeanne* de Follet sa cousine, fille d'*Antoine*, seigneur de Follet, & d'*Agnès* de Chastelus: 2°. le 9 août 1502 *Barbe* de Hochberg. Du premier mariage vinrent *Charlotte*, mariée 1°. par contrat du 7 novembre 1513 à *Antoine* de Boutillac, seigneur d'Aspremont: 2°. à *Robert* d'Anlesi, seigneur de Menetou: 3°. à *Saladin* de Montmorillon, seigneur de Vérigneux; & *Gabrielle* de Chastelus, prieure de Gennes au Maine. Du second, sortirent *Claude* de Chastelus, vicomte d'Avalon, &c. mort sans enfans de *Françoise* Blosset, fille de *Jean*, seigneur de Torci, & d'*Anne* de Cugnac, qu'il avoit épousée le 22 décembre 1531; PHILIPPE, qui suit; LOUIS, qui fit *la branche des seigneurs de* CHASTELUS, *rapportée ci-après;* OLIVIER, qui fit *celle des seigneurs de* COULANGES, *aussi mentionnée ci-après; Marie*, alliée par contrat du 25 septembre 1524 à *Jacques* Aux-Espaules, seigneur de Pisi & de Sainte-Marie; *Catherine*, mariée à *Philippe* de Moisi, seigneur de Mons, & de Châteaurenard; & *Antoinette* de Chastelus, religieuse à S. Avit, près Châteaudun.

VI. PHILIPPE de Chastelus, seigneur de Baserne, Prégilbert & Saint-Palais, enfant d'honneur du roi en 1530, épousa 1°. en 1561 *Jeanne* de Conflans, fille de *Jean*, seigneur de Vieuxmaisons, & de *Marguerite*

Lucas : 2°. *Anne* Raguyer, veuve de *François* de Hangest, seigneur de Moyencourt, & fille de *Louis* Raguyer, seigneur de la Motte, & de *Charlote* d'Inteville : 3°. *Marthe* de Culan, qui prit une seconde alliance avec *N.* seigneur de Rougemont. Du premier mariage étoit issu *Antoine* de Chastelus, seigneur de Baserne, guidon des gendarmes du roi, tué dans le service, sans alliance. Du second vinrent *Catherine*, mariée par contrat du dernier décembre 1571 à *Olivier* de Sterlin, seigneur du Bouchet; *Jeanne*, alliée à *Bernard* de Chiuron, dit *de Villette*, seigneur de Toarsé, Gié & Pontoire en Savoye; *Barbe*, qui épousa *Jean* de Choiseul-Traves, seigneur de Vauteau; *Blanche*, mariée à *François* d'Aulenai, seigneur de Lye; & *Françoise* de Chastelus, alliée à *Claude* de Culan, seigneur de la Motte. Du troisiéme mariage sortit ANTOINE, qui suit;

VII. ANTOINE de Chastelus, seigneur de Baserne après son frere, épousa *Claude* de la Bussiere, dame d'Avigneau, dont il eut *Jean ;* LEON, qui suit; *Anne*, capitaine de chevaux légers, tué; & *Olivier* de Chastelus, mort sans alliance.

VIII. LEON de Chastelus, seigneur de Baserne & d'Avigneau, épousa *Anne* de Moroges, dame de la Tour-du-Bos, fille de *François*, baron du Chon, seigneur de la Tour-du-Bos, & de *Jeanne* de Coulange, dont il eut *François*, mort à dix-sept ou dix-huit ans; *Jeanne*, mariée à *François-Louis* de Beugne; *Anne*, qui épousa *Charles* Boucherat, seigneur de la Rocatelle; & *Marie* de Chastellus, alliée à *François* de la Duz, seigneur de Vieux-champ.

*SEIGNEURS DE CHASTELUS.*

VI. LOUIS de Chastelus, troisiéme fils de PHILIPPE, seigneur de Chastelus, Baserne, &c. & de *Barbe* de Hochberg, sa seconde femme, fut seigneur de Chastelus, vicomte d'Avalon, seigneur de Carré, Marigni & Alonne, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur de Marsal en 1569, & de la citadelle de Metz en 1570. Il épousa le 30 décembre 1540 *Anne* de la Rouere, fille de *François*, seigneur de Chamoi, & d'*Hilaire* Raguier, morte en octobre 1549 : 2°. le 22 avril 1551 *Anne* de Loges, fille de *Hugues*, seigneur de la Boulaye, & de *Charlotte* du Mesnil-Simon. Du premier mariage vinrent OLIVIER, qui suit; *Claude*, mariée par contrat du 16 janvier 1560 à *Jacques* d'Esguilli, seigneur de Chassi; *Edmée* de Chastelus, alliée le 8 octobre 1564 à *René* de Meung, dit *de la Ferté*, seigneur de la Ferté-Aurain. Du second sortirent *Antoinette*, mariée le 4 mars 1578 à *Anathoille-Louis* de Pontaillier, seigneur de Chastillon en Basois; & *Claudine* de Chastelus, morte le 21 février 1572, âgée de douze ans.

VII. OLIVIER, seigneur de Chastelus, vicomte d'Avalon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, bailli d'Autun, mort en 1617, épousa le 6 avril 1583 *Marguerite* d'Amboise, fille de *Jacques* de Clermont, dit d'*Amboise*, seigneur de Bussi, & de *Catherine* de Beauvau, morte en 1605, dont il eut HERCULES, qui suit; *César*, chevalier de Malte, mort en 1609; *Alexandre*, tué en duel en 1616 par le baron d'Esguilli son parent; *Jean*, mort en Italie; *Achille*, mort sans alliance en 1623; *Auguste*, tué à Saint-Jean d'Angeli en 1621; *Diane*, mariée par contrat du 17 février 1602 à *Gui* de Chaugi, baron de Roussillon & de Merei; *Angélique*, abbesse de Crisenon en 1600; *Minerve*, alliée 1°. à *Philippe* Bertrand, seigneur de Beuvron : 2°. à *N.* Pouffier, seigneur de Longpré; *Héléne*, religieuse à Sainte-Marie de Moulins; *Lucréce*, morte en 1616; *Cassandre*, ursuline à Dijon; & *Magdeléne* de Chastelus, morte sans alliance en 1623.

VIII. HERCULES, comte de Chastelus, vicomte d'Avalon, baron de Carré & de Marigni, mort en 1644, avoit épousé par contrat du 27 février 1612 *Charlote* le Genevois, fille de *Pierre*, seigneur de Bleigni, & de *Françoise* d'Anglure, mort en 1663, dont il eut *César-Pierre*, comte de Chastelus, tué d'un coup de canon à la bataille de Nortlingue, faisant la charge de maréchal de bataille, le 5 août 1645; *César-Achille*, comte de Chastelus, tué en Catalogne; CÉSAR-PHILIPPE, qui suit; *Georges*, commandeur; *Roger-Octave ; Louise*, religieuse; *Catherine*, mariée le 17 janvier 1640 à *Paul* de Remigni, baron de Joux; *Françoise* & *Charlote* de Chastelus, religieuses.

IX. CÉSAR-PHILIPPE, comte de Chastelus, vicomte d'Avalon, baron de Carré, lieutenant de la compagnie des gendarmes du prince de Condé, & maréchal de camp des armées du roi, mourut le 8 juillet 1695. Il épousa 1°. *Magdeléne* le Sueur, fille de *Nicolas*, seigneur d'Oisi, & de *Marie* Sublet d'Heudicourt : 2°. en 1658 *Judith* Barillon, fille de *Jean-Jacques*, président ès enquêtes du parlement de Paris, & de *Bonne* Fayet. Du premier mariage vinrent *Nicolas-César*, comte de Chastelus; & *Nicolas-Michel*, mort le 29 janvier 1659. Du second sortirent *Philibert-Paul*, comte de Chastelus, colonel réformé, tué au combat de Chiari en Italie, le premier septembre 1701, âgé de 33 ans; *Henri*, capitaine dans le régiment de Normandie, tué en Allemagne; *André*, chevalier de Malte, capitaine de vaisseau; GUILLAUME-ANTOINE, qui suit; *Bonne*, mariée le 25 juillet 1687 à *François*, comte de S. Chamant; *Marie-Judith*, chanoinesse à Poulangei; & *Anne* de Chastelus, mariée à *Charles* de Vienne, comte de Commarain, veuve le 2 février 1731, & morte le 26 décembre 1744.

X. GUILLAUME-ANTOINE, comte de Chastelus, &c. capitaine, lieutenant des gendarmes de Berri, lieutenant général des armées du roi, & commandant en Roussillon. Il avoit épousé le 16 février 1722 *Claire-Thérèse* Daguesseau, fille de *Henri-François* Daguesseau, chancelier de France, & d'*Anne* le Fevre d'Ormesson. Il est mort à Perpignan au mois d'avril 1742, âgé d'environ 58 ans.

*SEIGNEURS DE COULANGES.*

VI. OLIVIER de Chastelus, quatriéme fils de PHILIPPE, seigneur de Chastelus, Baserne, &c. & de *Barbe* de Hochberg, fut seigneur de Coulanges & du Val-de-Merci, & épousa en 1561 *Liénarde* de Grossoye, fille de *N.* seigneur de Pesselieres, dont il eut 1. OLIVIER II, qui suit; 2. *Louis*, seigneur en partie de Coulanges, qui laissa une fille d'*Anne* de Ponville, sa femme; & 3. *Jeanne* de Chastelus, mariée à *Jean* de Giverlai, seigneur de Chastres.

VII. OLIVIER de Chastelus II du nom, seigneur de Coulanges & du Val-de-Merci, épousa par contrat du 19 janvier 1586 *Anne* du Plessis-Liencourt, fille de *Jean*, seigneur d'Asnieres, & de *Louise* de Vielchastel, dont il eut ALEXANDRE, qui suit.

VIII. ALEXANDRE de Chastelus, seigneur de Coulanges, &c. épousa *Anne* de Gauville, fille de *Jean*, vicomte de Saint-Vincent, & de *Marguerite* Piedefer, dont il eut *Roger*, seigneur de Coulanges, capitaine au régiment de Navarre, tué; *François*, mestre de camp de cavalerie; *Louis*, capitaine de chevaux-légers, tué; & *Catherine*, dite *Isabelle* de Chastelus, mariée à *N.* seigneur de Villefranche.* *Voyez* Godefroi. Le pere Anselme, &c.

CHASTENET, *cherchez* PUYSÉGUR.

CHASTETE (la) *Castitas*, dont les Romains firent une déesse, & qu'ils représenterent sous l'habit d'une dame Romaine, tenant un sceptre en main, & ayant à ses pieds deux colombes blanches.

CHASTEUIL, *cherchez* GALAUP.

CHASTILLON (le comte Balthasar de) *cherchez* CASTIGLIONI.

CHASTILLON (Philippe-Gautier de) évêque de Maguelone, *cherchez* PHILIPPE-GAUTIER DE CHASTILLON.

CHASUBLE, est un ornement que le prêtre met

par-dessus son aube, quand il va dire la messe. Les chasubles des anciens étoient toutes rondes & traînantes à terre, fermées de toutes parts, seulement ouvertes par le haut pour passer la tête, ce qui leur a fait donner le nom de joug : elles se retroussoient sur l'épaule, au lieu que maintenant elles sont fendues par les côtés. Les Orientaux, lorsqu'ils célébrent la messe dans nos églises, se servent plutôt de chapes que de chasubles. En effet, on disoit autrefois la messe avec des chapes ; mais comme on les trouva embarassantes, on les coupa par le bas, & on les fendit par les côtés, ce qui est beaucoup plus commode. A l'égard des chapes, elles viennent originairement des manteaux, ou des robes que l'on portoit; car dans les commencemens les prêtres ne se servoient, ni de chapes, ni de chasubles. Walafride Strabon dit que dans la primitive église on célébroit la messe en habit ordinaire. Le cardinal Bona s'est fort emporté contre Nicolas Alemannus, qui a prétendu que les apôtres n'ont point eu l'usage des habits sacrés. Les premiers chrétiens, selon le sentiment de plusieurs auteurs, célébroient les mysteres avec les mêmes habits qu'ils avoient accoutumé de porter. Il n'y avoit en ce temps-là aucune différence entre les vêtemens de cérémonie & ceux dont on se servoit d'ordinaire, si ce n'est qu'on gardoit les plus propres pour la célébration des mysteres. *Consultez* la préface qui est à la tête *des cérémonies & coutumes des Juifs*, imprimée à Paris en 1681. Lindanus (*livre* 47 de sa panoplie, *chapitre* 56) parlant des chasubles dont on se sert présentement dans l'église, dit qu'elles different entiérement des anciennes, qui couvroient tout le corps, étant de véritables robes ; en ce cas, cela appuyeroit l'origine que quelques auteurs, comme Rabanus, Ugutio, Isidore & Joannes de Janua, donnent au terme de chasuble, *quia instar parvæ casæ totum hominem tegebat.* * Le cardinal Bona, *de rebus litur.* De Vert, *explication des cérémonies de l'ancienne église.*

CHATEAUBRIANT, petite ville de France dans la haute Bretagne, avec un ancien château. Elle est située vers les frontieres de l'Anjou, à neuf ou dix lieues de Nantes. Plusieurs auteurs croient que c'est le pays des anciens *Cadates* de César. Sanson & d'autres géographes, ne sont pas de ce sentiment.

CHATEAUBRIANT, ancienne maison, dont on ne rapporte ici la postérité que depuis

I. JEAN de Châteaubriant, seigneur du Lyon d'Angers & des Roches Baritaut, qui vivoit en 1291 & 1311. Il épousa 1°. *Isabelle* la Prévoste de Thouars, dame de Chavannes : 2°. *Aude* de Brillouet, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier mariage furent GEOFROI, qui suit; *Jean*, vivant en 1311, & *Isabeau* de Châteaubriant, mariée à *Hardouin* de Bauçai, seigneur de la Motte-de-Bauçai, dont elle vivoit veuve en 1319.

II. GEOFROI, dit *Brideau* de Châteaubriant, seigneur du Lyon d'Angers, de Chalain, des Roches-Baritaut, de Chavannes, de la Bouardiere, &c. épousa 1°. *Louise* de Sainte-Maure, fille de *Pierre*, seigneur de Montgaugier, dont il eut *Jeanne* & *Louise* de Châteaubriant, mortes sans alliance : 2°. *Marguerite* de Parthenai, fille de *Gui* l'Archevêque, seigneur de Soubise, & de *Jeanne* d'Amboise, dont il eut 1. *Jean*, seigneur de Chalain, mort sans enfans de *Marie* de Beuil, veuve de *Hardouin*, seigneur de Fontaine-Guerin, & fille unique de *Pierre* de Beuil, seigneur du Bois, bailli de Touraine, & d'*Angléfie* de Lévis, qu'il avoit épousée en 1403 ; 2. GUYON, qui suit; 3. *Isabeau*, mariée à *Guyon*, seigneur du Pui-du-Fou ; & 4. *Marguerite* de Châteaubriant, alliée à *Antoine* Foucher, seigneur de Thénie.

III. GUYON de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritaut, mourut avant son frere aîné, laissant de *Jeanne* de Toutessan ou Fontessan, 1. JEAN, qui suit; 2. *Richard*, seigneur de Champagné, vivant en 1467, avec *Jeanne* Foucher sa femme, fille de *Georges*, seigneur des Herbieres, & de *Marie* Buor ; 3, 4. *Guyon* & *Jean*, vivans en 1438 ; 5. *Louise*, mariée à *Geofroi* d'Abain, seigneur d'Amaillou ; & 6. *Jeanne* de Châteaubriant, qui épousa *Guillaume* de Granges, seigneur du Puichenin.

IV. JEAN de Châteaubriant, seigneur de Chavannes, de Chalain, des Roches-Baritaut, du Lyon d'Angers, &c. épousa 1°. *Jeanne* de Coëtmen, fille de *Jean*, seigneur de Coëtmen, & de *Marie* d'Ancenis : 2°. *Louise*, dame de Loigni, veuve de *Pierre* Odart, seigneur de Cursai, &c. dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de sa premiere femme, furent THEAUDE, qui suit; *Jacques*, seigneur du Plessis-Bergeret & des Chapelles, vivant en 1474; *Agnès*, mariée à *Jacques* Renault, seigneur de la Roussiere ; & *Catherine* de Châteaubriant, qui épousa *François* Foucher, seigneur des Herbieres.

V. THEAUDE de Châteaubriant, baron du Lyon d'Angers, seigneur des Roches-Baritaut, comte de Casan, au royaume de Naples, &c. étoit mort en 1470. Il épousa le 6 août 1438 *Françoise* Odart, dame de Colombieres en Touraine, & baronne de Loigni, au Perche, fille unique de *Pierre*, seigneur de Verrieres, &c. & de *Louise*, dame de Loigni, dont il eut RENÉ, qui suit; GEORGES, *qui continua la postérité, rapportée après celle de son frere aîné ; François*, doyen d'Angers, & abbé d'Evron; *Jeanne*, alliée, 1°. à *Jean* de Scepeaux : 2°. en 1478 à *René* de Feschal, baron de Poligni; & *Louise* de Châteaubriant, qui épousa *Jean*, seigneur d'Ingrande.

VI. RENÉ de Châteaubriant, chevalier de l'ordre du roi, comte de Casan, baron de Loigni, vicomte de Regmalart, seigneur du Lyon d'Angers, &c. vivoit en 1489. Il épousa *Héléne* d'Estouteville, dame du Tronchai, fille de *Robert*, baron d'Ivri, &c. & d'*Ambroise* de Lorré, dont il eut *Charlote*, mariée à *Henri*, sire de Croi, comte de Porcean; *Marie*, dame du Lyon d'Angers, alliée à *Jean* de Chambes, seigneur de Montsoreau; & *Magdeléne* de Châteaubriant, dame de Chavannes, qui épousa *François*, seigneur de la Noue.

VI. GEORGES de Châteaubriant, second fils de THEAUDE, baron du Lyon d'Angers, &c. & de *Françoise* Odart, fut seigneur des Roches-Baritaut, capitaine, & maître de la vénerie du roi, & vivoit en 1483. Il épousa *Anne* de Champagné, fille de *René*, seigneur de Champagné au Maine, & de *Julienne* de Beaumanoir-Lavardin, dont il eut LOUIS, qui suit; *René*, abbé d'Evron après son oncle ; *Jean*, seigneur de Boicé, mort sans enfans de *Jeanne* de Tucé; *Jean*, prieur de S. Jean de Mauverais; *Pierre*, *Hardouin* & *Nicolas*, morts jeunes ; *Jacquette*, alliée à *Urbain* Tillon, seigneur de la Bertherie ; & *Françoise* de Châteaubriant, mariée à *Léonard* de Castillio, seigneur de Mathefelon, vivante en 1545.

VII. LOUIS de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritaut, &c. épousa le 14 octobre 1477 *Marguerite* de Vernon, dame de Grassai, fille de *Philippe*, seigneur de Grassai, & de *Louise* de Beauvau, dont il eut PHILIPPE, qui suit; *Jean*, seigneur de Boicé ; *Magdeléne*, morte sans alliance; *Claude*, mariée 1°. au seigneur de Berri : 2°. au seigneur de Rassan en Dauphiné; & *Jean* de Châteaubriant, dit *le Jeune*, seigneur châtelain de S. Jean de Mauverais, Juigné & Clervant-les-Granges, qui de *Susanne* de Montausier sa femme, fille du seigneur de la Charouliere, eut pour fille unique *Louise* de Châteaubriant, mariée le 5 décembre 1601 à *Jean* de la Tour-Landri, dit *Maillé*, comte de Châteauraoul.

VIII. PHILIPPE de Châteaubriant, chevalier de l'ordre du roi, comte de Grassai, seigneur des Roches-Baritaut, &c. gouverneur de Fontenai-le-Comte, rendit de grands services aux rois Charles IX, Henri III & Henri IV, pendant les guerres civiles. Il épousa 1°. le 9 octobre 1559 *Hardouine*, dame de Champagné, fille de *Jean*, seigneur de Peschéré, & d'*Anne* de Laval : 2°. le 18 décembre 1581 *Philiberte*, fille de *René*, seigneur du Pui-du-Fou, & de *Catherine* de la

Rochefoucaud, dame de Combronde. Du premier mariage vint *Philippe* de Châteaubriant, dame de Champagné & de Pescheré, mariée 1°. à *Gilbert*, seigneur du Pui-du-Fou : 2°. le 23 mai 1601 à *Henri* de Bauves, baron de Contenan. Du second sortirent GABRIEL, qui suit; & *Marie* de Châteaubriant, alliée en 1608 à *Léon* de Sainte-Maure, baron de Montausier.

IX. GABRIEL de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritaut, comte de Grassai, &c. lieutenant de roi du bas-Poitou, épousa *Charlote* de Sallo, fille & héritiere de *Lancelot* de Sallo, seigneur de la Grangouere, chevalier de l'ordre du roi, & de *Gabrielle* des Essars, dame de Sautour, dont il eut 1. *Philippe*, comte des Roches-Baritaut & de Grassai, mestre de camp de cavalerie, qui épousa en 1631 *Susanne* Loaisel, fille d'*Isaac*, seigneur de Brie, président au parlement de Bretagne, & d'*Antoinette* Huault, dont il eut pour fils unique *Isaac*, mort jeune; 2. *Gabriel*, comte des Roches-Baritaut, abbé de Lezai, dont il se démit pour épouser *Charlote* de Pompadour, veuve de *François* Bruneau, seigneur de la Rabateliere, & fille de *Jean* de Pompadour, baron de Lauriere, & de *Charlote* de Fumel, morte le 15 avril 1657; 3. GABRIEL, qui suit; 4. *Aimée*, alliée à *René* d'Aubigné, seigneur de la Jousseliniere, baron de sainte Gemme; 5. *Isabelle*, religieuse au Calvaire à Paris; 6. *Celeste*; 7. *Charlote*, mariée à *N.* Foucher, seigneur de la Verie; 8 & 9. *Marie* & *Louise* de Châteaubriant, religieuses à Cerisiers en bas-Poitou.

X. GABRIEL de Châteaubriant, dit *le Jeune*, seigneur de S. Pol, & mestre de camp de cavalerie, puis lieutenant général des armées du roi, & lieutenant de roi du bas-Poitou après son pere, épousa *Susanne* de Remond, fille de *Louis*, seigneur de Champs en Agenois, & de *Claude* Gallier-Garnier, dont il eut RAYMOND, qui suit; & *Susanne* de Châteaubriant.

XI. RAYMOND de Châteaubriant, comte des Roches-Baritaut, &c. *Le P. Anselme, *hist. des grands officiers, &c.*

CHATEAUBRIANT (Françoise de Foix, comtesse de) étoit fille de PHEBUS de Foix, & sœur du fameux comte de Lautrec & du maréchal de Foix. Elle épousa *Jean* de Laval, comte de Châteaubriant. Depuis elle fut maîtresse de François I, qui la quitta pour la duchesse d'Estampes. C'est ce que quelques auteurs disent : Brantome, entr'autres, raconte des circonstances bien particulieres de ses amours. M. Varillas est celui qui a rapporté avec le plus d'étendue l'histoire de cette intrigue, & il n'a pas oublié de dire que le comte fit ouvrir les veines à sa femme; d'autres prétendent que cette histoire est un conte très-fabuleux, & ont publié un *factum* en 1686 contre M. Varillas. On en a tiré l'épitaphe suivante, composée par Clément Marot, qui semble réfuter authentiquement la fable des amours de cette dame avec François I, & le meurtre prétendu commis en sa personne par son mari en 1525. Cela fera d'autant plus de plaisir, que cette histoire est injurieuse à deux illustres maisons; savoir, à celle de *Foix*, dont étoit la comtesse, & à celle de *Laval*, dont étoit le comte.

FF. Peu de telles. FF.

*Sous ce tombeau gît Françoise de Foix,*
*De qui tout bien chacun souloit en dire,*
*Et le disant onc une seule voix*
*Ne s'avança d'y vouloir contredire.*

*De grand beauté, de grace qui attire,*
*De bon savoir, d'intelligence prompte,*
*De biens, d'honneur, & mieux que ne raconte,*
*Dieu éternel richement l'étoffa.*

*O viateur, pour t'abréger le conte,*
*Ci gît unq rien là où tout triompha.*

Prou de moins. Point de plus.

FF. FF.

Cette épitaphe se voit encore avec son effigie en marbre dans l'église des mathurins de Châteaubriant, & ce fut son mari, qui la lui fit dresser; ce qu'il n'eût pas fait, très-assurément, s'il eût fait mourir sa femme pour cause d'adultere.

Le vicomte de Lautrec, frere aîné de la comtesse, décédant en 1528, chargea le comte de Châteaubriant son beau-frere, de la tutelle de sa fille unique *Claude* de Foix; preuve de la bonne intelligence qui étoit entre les deux maisons, & qui probablement n'y eût pas été, si le comte eût été le meurtrier de la sœur du vicomte, & eût pris la fuite, pour éviter de tomber entre les mains de la justice. Cette Claude de Foix fut mariée en 1531, avec le jeune comte de Laval, fils du comte de Laval, gouverneur de Bretagne, & cousin issu de germain du comte de Châteaubriant : autre preuve de l'union & de l'amitié de ces deux maisons. M. Varillas dit encore que le comte de Châteaubriant fit donation de cette terre au connétable de Montmorenci pour obtenir sa grace, & que le connétable aima mieux aquérir le comté de Châteaubriant par donation que par confiscation; faute de savoir que la confiscation des terres n'a point lieu en Bretagne, & que quand même ce comte auroit été condamné pour le meurtre de sa femme, la confiscation n'eût pu aller qu'à ses héritiers. *Brantome, *mémoires des dames galantes, tom. II, p.* 394, *& au discours du connétable de Montmorenci. Additions aux mémoires de Castelnau, tom. I, p.* 246. *L'auteur des galanteries des rois de France, imprimées l'an* 1694, *tom. I, p.* 192. Varillas, *hist. de François I. Nouvelles de la république des lettres, janvier* 1686, *pag.* 15 *& suivantes.* Bayle, *diction. crit.*

CHATEAU-DAUPHIN, château fort de France dans le Dauphiné. Il est situé dans les Alpes, dans une vallée, qui porte son nom, entre Embrun & Saluffes, à dix lieues de la premiere, & à sept de la derniere. * *Cartes géograph.*

CHATEAU-DUN, ville de France dans le Blaisois, capitale du petit pays de Dunois; les auteurs latins lui donnent le nom de *Castellodunum*; & les anciens lui ont donné celui de *Urbeclaire*, *Urbs-clara*. Grégoire de Tours remarque qu'à la nomination du roi Sigebert, Promete y fut fait évêque; mais comme cette ville dépendoit de l'évêque de Chartres, Papole, qui gouvernoit cette église, en fit sa plainte au quatriéme concile de Paris, assemblé l'an 573. Ainsi Promete, qui avoit interposé l'autorité de Childebert, fils & successeur de Sigebert, fut obligé de vivre en personne privée. Château-Dun est sur le Loir, & est le siége d'une châtellenie. * Grégoire de Tours, *l.* 7. *Tom. V, conc.* Du Chêne, *aux ant. des villes de France, c.* 4 *du bailliage de Blois.*

CHATEAU-GIRON (Geoffroi de) étoit fils de JEAN de Château-Giron, seigneur de Malestroit en Bretagne, &c. Dès sa jeunesse il suivit les armées, où il signala son courage. En 1376 il soutint le siége de Saint-Malo, contre le duc de Lancastre, & en 1382 il fut un des chefs de l'armée, que Jean VI, duc de Bretagne, envoya en Flandre au secours de son cousin Louis, comte de Flandre, & il se trouva à la défaite des Flamans, au pont de Comines, & à la bataille de Rosebec. Il prit les armes en 1415, avec les autres seigneurs Bretons, pour délivrer le duc Jean qui étoit prisonnier; & fit lever le siége aux Anglois de devant le mont Saint-Michel, après les avoir vaincus dans un combat naval. Il accompagna le duc Jean en France l'an 1427, signa l'accord fait entre ce prince & le roi d'Angleterre, & assista à l'entrée de François, duc de Bretagne, & au couronnement de ce prince, fait à Rennes en 1442. * Augustin de Paz, *histoire de Bretagne.*

CHATEAU-GONTIER, ville de France en Anjou, fondée par Foulques Nerra, qui lui donna le nom de son fermier. Elle s'appelloit auparavant *Basilica*, c'est-à-dire, selon Gilles Ménage, *Basoche* ou *Basouche.* Elle est sur la riviere de Mayenne, dans le diocèse d'Angers. Laurent Bouchel rapporte divers conciles qui y ont été assemblés en 1221, sous le pape Honoré III; en 1231, sous Grégoire IX; en 1253, du temps d'Inno-

cent IV ; en 1263, sous Clément IV ; un en 1336, où Pierre Frerot, archevêque de Tours, présida sous Benoît XII. * Cartulaire de S. Aubin d'Angers cité par Gilles Ménage, *dans son histoire de la maison de Sablé.* Bouchel, *nomencl. synod. & autor. edit.* 1607.

CHATEAU-LANDON, *Castrum Nantonis*, petite ville de France, dans le Gâtinois. Elle est sur le Loin, entre Nemours & Montargis. *Voyez* Du Pui, *dans son livre des droits du roi.* Du Chêne, *dans ses recherches des antiquités des villes de France ; & l'histoire du Gâtinois.*

CHATEAU-DU-LOIR, *Castrum Lidi*, ou *ad Lædum*, petite ville de France dans la province du Maine, avec titre de baronie. Elle est située sur la riviere du Loir, vers la frontiere de la Touraine & du Vendômois, à cinq ou six lieues du Mans. Cette ville est du domaine, comme M. Du Pui le prouve dans son traité des droits du roi. * Sanson.

CHATEAU-MEILLAN, en latin *Castrum Mediolanum*, ou *Castrum Melliani*, petite ville & châtellenie en Berri, remarquable particuliérement par son château, & par une tour qu'on dit avoir été bâtie du temps des Romains. * Du Chêne, *antiquités des villes.*

CHATEAU-NEUF, ville de France, dans le petit pays de Timerais, en la province du Perche. Il y a plusieurs bourgs de ce nom en France, comme Château-neuf en Anjou, Château-neuf sur le Cher dans le Berri, Château-neuf sur Loire, Château-neuf en Bresse, &c. * Sanson. Baudrand.

CHATEAU-NEUF (Guillaume de) dix-neuviéme grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, dont la résidence étoit alors à Ptolémaïde où S. Jean d'Acre, fut élu en 1251, après la mort de Pierre de Villebride. Le pape Alexandre IV lui donna en 1256, & à son ordre, le château de Bethanie avec ses revenus, pour entretenir la garnison de la forteresse de Crac, dans le comté de Tripoli, composée de soixante chevaliers, & de plusieurs soldats. Ce pape avoit donné à l'ordre, l'année précédente, le mont Thabor, & tous les biens que Baudouin I, roi de Jérusalem, avoit assignés à l'abbé & aux religieux du couvent, qu'il fonda sur cette sainte montagne ; mais les Sarasins avoient tout détruit. Le grand-maître de Château-neuf mourut en 1260, & eut pour successeur HUGUES de Revel. * Bosio, *histoire de l'ordre de S. Jean de Jérusalem.* Naberat, *privileges de l'ordre.*

CHATEAU-NEUF (Pierre) gentilhomme & poëte de Provence, vivoit dans le XIII siécle, l'an 1276. Il composa divers ouvrages. * Nostradamus, *histoire des poët. Prov.* La Croix du Maine, & du Verdier, *bibl. Franc.*

CHATEAU-NEUF, garde des sceaux, *cherchez* L'AUBEPINE.

CHATEAU-PÉLERIN, forteresse de la Palestine, sur le bord de la mer, à dix milles de Césarée. Ce château est appellé de divers noms dans les auteurs ; car les uns l'appellent *Pierre-Encise*, parcequ'il y a quantité de roches coupées & escarpées, & parceque le chemin y est fort serré : ce lieu est aussi nommé *Détroit* ; les Arabes le nomment *Aclyte* ; & les chrétiens, *le Château-Pélerin*, parcequ'il a été bâti pour y veiller à la sureté des pélerins de Jérusalem. Il est situé sur une terrasse qui semble être environnée de la mer ; mais elle tient par un petit isthme à la terre ferme, du côté de l'orient. On ne voit plus que les restes de ce château, qui est un grand bâtiment, dont le bout se termine en demi-lune, avec des créneaux & des lucarnes ornées de sculpture : il y a aussi deux tours de pierres de taille à demi ruinées. Le cardinal de Vitri dit que cette forteresse ayant été abattue, les Templiers la releverent l'an 1217, & qu'en fouillant les fondemens, ils trouverent un trésor de piéces d'anciennes monnoyes, qui leur servit à rétablir ce château, & à y bâtir un palais pour leur grand-maître, avec plusieurs maisons pour les chrétiens. Son port est bon, & pouroit être rendu meilleur. Le terroir seroit fertile en bleds, en vins & en fruits, comme il a été autrefois, s'il étoit cultivé ; mais depuis que les infidéles en sont les maîtres, tout y est stérile & abandonné. * Doubdan, *voyage de la terre-sainte.*

CHATEAU-PORCIEN, ville de France dans le Rhételois, en la province de Champagne, avec titre de principauté. Elle est située sur la riviere d'Aine, au-dessous de Rhétel. Château-Porcien appartint premiérement aux comtes de Champagne, depuis rois de Navarre ; & Jeanne, reine de Navarre, le porta au roi Philippe *le Bel* son mari : ce roi l'érigea en comté, & le donna à Gaucher de Châtillon, connétable de France. Jean de Châtillon le vendit en 1395, à Louis de France, duc d'Orléans ; & Charles fils de ce dernier, qui avoit été pris à la bataille d'Azincourt, le revendit à Antoine de Croi, seigneur de Renti, pour avoir de quoi payer sa rançon. Depuis, en 1561, le roi Charles IX l'érigea en principauté, en faveur de Charles de Croi, comte de Senighen.

CHATEAU-REGNARD, petite ville de France dans le Gâtinois. Elle est sur la petite riviere de l'Ouaine, à deux lieues de Montargis. * *Consultez* Du Pui, *des droits du roi, pag.* 770. Morin, *histoire du Gâtinois, &c.*

☞ CHATEAU-REGNAUD, château, terre, & autrefois principauté souveraine de France en Champagne. Le château étoit une place forte ; mais on en a abattu les fortifications. Il est situé à deux lieues audessous de Charleville, aux confins du pays de Liége & du Luxembourg. Cette terre a fait partie du comté de Castrices, & avoit pour lieu principal Montarmé. Louis XIII l'a acquise de la princesse de Conti, douairiere, en 1629, en échange de Pont-sur-Seine. Cette principauté comprend vingt-sept villages, qui n'ont point d'autre commerce que l'ardoise. * La Martiniere, *diction. géogr.*

☞ CHATEAU-REGNAUD, ville de France dans la Touraine, avec titre de marquisat, sur la riviere de Branle. On croit qu'elle s'appelloit autrefois *Caraman*, ou *Ville-Morand.* Elle prit le nom de *Château-Regnaud*, d'un château que Geoffroi de Château-Gontier, filleul de Geoffroi-Martel, comte d'Anjou, fit bâtir à la fin du onziéme siécle, auquel il donna le nom de *Regnaud* qu'avoit porté son pere, & que porta son fils aîné qui naquit alors. Cette terre passa ensuite aux comtes de Blois, desquels Louis, duc d'Orléans, l'acquit en 1391. Elle passa ensuite à la maison de Longueville, puis à celle de Gondi, & après à celle de Rousselet, en faveur de laquelle elle fut érigée en marquisat. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHATEAU-REGNAUD (maison) *voyez* ROUSSELET.

CHATEAU-ROUX, ville de France en Berri, avec titre de duché, qui appartient à la maison de Condé. Elle est située sur la riviere d'Indre, entre Bourges & le Blanc en Berri. Les auteurs Latins la nomment diversement, *Castrum Rufum*, & *Castrum Rodulphium.* Il y a un beau château avec un parc. Un certain Raoul fit bâtir ce château ; & c'est de-là que la ville a eu le nom de Château-Raoul, & par corruption Château-Roux. La ville est assez grande : il y a quatre paroisses, une collégiale, quelques monasteres, & diverses manufactures. Le roi Louis XIII l'érigea l'an 1616 en duché & pairie. Cette ville a encore été honorée par la naissance d'Odon ou Eudes de Château-Roux, cardinal, à qui elle a donné son nom, & que son mérite a rendu si considérable dans le XIII siécle, sous le régne du roi S. Louis.

CHATEAU-ROUX, que les Italiens appellent *Castel-Rosso*, & que les anciens nommoient *Carystus*, est une ville de l'isle de Négrepont, dans l'Archipel, vers l'Euripe. Elle est située proche du *Capo dell' Oro*, & a titre d'évêché ; mais elle est particuliérement remarquable pour le beau marbre que l'on y trouva, & que

les Romains ont appellé *Caryſtium marmor.* * Baudrand.

CHATEAU-ROUX (Odon de) cardinal, *cherchez* ODON.

CHATEAU-SALINS, bourg de la Lorraine, ſitué près de la riviere de Seille, entre Nanci & Marſal, à quatre lieues de la premiere, & à deux de la derniere : ce lieu eſt conſidérable par ſes bonnes ſalines, qui lui ont donné le nom. * Baudrand.

CHATEAU-THIERRI, *Caſtrum Theodorici*, ainſi nommée dès l'an 923. C'eſt une ville de France en Champagne, ſituée ſur la Marne, appartenant aujourd'hui à la maiſon de Bouillon, avec titre de duché, bailliage, ſiége préſidial, prévôté & élection. Elle eſt à huit ou dix lieues de Meaux, & un peu plus éloignée de Reims; ſa ſituation la rend très-forte & très-agréable : il y a un bon château avec diverſes égliſes. Le duc de Mayenne la prit dans le XVI ſiécle pour la ligue, & les Eſpagnols la pillerent avec une fureur extrême ; depuis, elle rentra dans l'obéiſſance qu'elle devoit au roi, qui accorda d'amples priviléges à ſes habitans. Artaut, archevêque de Reims, y tint un concile vers l'an 933, dans le temps que la ville étoit aſſiégée par Raoul. Hildegaire, évêque de Beauvais, y fut ſacré. * Flodoard, *en la chron. Tom. IX, conc.* De Thou. Du Chêne. Du Pui, &c.

CHATEAU DES SEPT TOURS, que les Grecs nomment *Eptapyrgion*, & les Turcs, *Jedicula*, eſt bâti à la pointe de la ville de Conſtantinople, qui eſt entre le midi & l'occident, ſur la mer de Marmora. On pouroit le nommer la baſtille de Stamboul, ou de Conſtantinople, pour le rapport qu'il a avec la baſtille de Paris, non pas dans ſa ſtructure, mais dans ſon origine & dans ſon uſage. C'étoit autrefois une des portes de Conſtantinople, comme la baſtille étoit une des portes de la ville de Paris : elle ſe nommoit *la porte dorée*, parceque les ornemens qui l'embelliſſoient, étoient enrichis d'or; & c'eſt par où entroient ceux auſquels on faiſoit quelque magnifique réception. Aux quatre anciennes tours de cette porte, Mahomet II, qui prit la ville de Conſtantinople en 1453, y en ajouta trois autres en 1458, pour en faire un château, afin d'y conſerver la meilleure partie de ſes tréſors, à quoi ce château a long-temps ſervi; & maintenant encore on y garde le revenu des moſquées, qui reſte après avoir aquitté toutes les charges, & qui eſt deſtiné à faire la guerre pour la défenſe de la religion mahométane : c'eſt auſſi où l'on renferme les priſonniers d'état; & lorſqu'il y a quelques chrétiens, on leur permet d'y faire venir des prêtres, qui célébrent la meſſe dans une petite chapelle, & qui leur adminiſtrent les ſacremens en toute liberté. Si ces priſonniers ſont chevaliers de Malte, ou perſonnes qualifiées, on leur permet quelquefois de ſortir pour aller ſe promener à la ville ou à la campagne, durant quelques jours, pourvu qu'un ambaſſadeur promette de les y ramener, & de les repréſenter, quand l'aga ou gouverneur des ſept tours le deſirera. En 1622, pendant une ſédition des Janiſſaires, le ſultan Oſman fut arrêté & mené dans ce lieu, où il fut étranglé ; & en 1648, les Janiſſaires s'étant encore révoltés, allerent prendre dans le ſerrail Ibrahim ſultan, & l'étranglerent dans ce château. Au dehors des murs, proche l'une des tours, on voit deux grands bas-reliefs de marbre blanc, dont l'un repréſente la lune, qui vient trouver Endymion; & l'autre, les neuf muſes avec le cheval Pégaſe : ces ouvrages, quoique d'un bon gout, ne ſont pas aſſez finis, pour convenir que nous n'ayons rien en Europe qui puiſſe leur être comparé. Cependant quelques voyageurs ont cru que l'on devoit donner un préſent conſidérable au caïmacan ou gouverneur de Conſtantinople, & à l'aga des ſept tours, pour avoir d'eux la permiſſion d'enlever ces deux morceaux de ſculpture. * Grelot, *voyage de Conſtantinople.*

CHATEAU-VILAIN, bourg de France, avec titre de baronie, dans la Champagne, ſur la riviere d'Aube, vers ſa ſource, environ à trois lieues au-deſſous de Clairvaux, & à quatre de Bar-ſur-Aube. Il a donné le nom à une ancienne maiſon, dont la généalogie eſt rapportée par André du Chêne, & inſérée à la fin de ſon hiſtoire de la maiſon de Dreux. M. Dunod de Charnage l'a auſſi donnée dans le *nobiliaire du comté de Bourgogne*, pag. 130 & 131.

☞ CHATÉEN, ville d'Aſie, ſituée dans la petite Bucharie, à l'eſt de la ville de Jerkehn. Elle appartient au contaiſch, grand kan des Callmoucks, & eſt dans un état aſſez floriſſant, à cauſe du grand commerce qui s'y fait entre les Buchares, habitans de la ville, les Callmoucks, & les marchands des Indes & du Tangut, qui y viennent en foule de tous côtés. Les habitans de la ville ſont la plupart mahométans ; néanmoins on y jouit d'une liberté entiere de religion, & on n'inquiéte jamais perſonne ſur cela. La ville eſt bâtie de briques, & ſes environs ſont extrêmement fertiles. Elle paye par an un certain tribut au contaiſch, moyennant quoi elle jouit de ſa protection. C'eſt la même ville que quelques hiſtoriens orientaux appellent CHOTAN. * *Hiſt. généal. des Tatars*, p. 193.

CHATEGNERAYE (François de Vivonne de la) fils puîné d'ANDRÉ de Vivonne, grand ſénéchal de Poitou, étoit un jeune ſeigneur fort conſidéré ſous le régne de François I & ſous celui de Henri II, rois de France. Il étoit intime ami de Gui Chabot, ſeigneur de Jarnac & de Montlieu, & avoit été élevé à la cour de François I; mais quelques perſonnes mal-intentionnées rompirent cette étroite amitié. Ils rapporterent à Charles Chabot, pere de Gui, que ſon fils s'étoit vanté d'avoir eu un commerce deshonnête avec ſa belle-mere, ſeconde femme de Charles, & qu'ils l'avoient appris du ſieur de la Châtegneraye. Gui de Jarnac, ayant ſu la choſe de la bouche même de ſon pere, proteſta qu'il ſe juſtifieroit de cette calomnie, & publia auſſitôt un démenti, qui s'adreſſoit en paroles aſſez claires à la Châtegneraye, lequel pourſuivit la permiſſion d'un combat à outrance, auprès du roi François I. Jarnac la demanda auſſi, mais ce prince ne la voulut point accorder ; ils l'obtinrent enfin de Henri II, ſucceſſeur de François I ; & le 10 juillet 1547 le combat ſe fit en champ clos, dans le parc de Saint-Germain en Laye, en préſence du roi, du connétable de Montmorenci, des ſeigneurs de Sedan & de Saint-André, maréchaux de France. La Châtegneraye, après avoir reçu pluſieurs bleſſures, tomba par terre, de ſorte que ſa vie étoit à la diſcrétion de Jarnac ; mais le vainqueur ſupplia pluſieurs fois le roi, d'accepter le don qu'il lui faiſoit de la Châtegneraye, qui ne vouloit point demander la vie. Le roi ſe laiſſa enfin gagner par les prieres de Jarnac, & par celles du connétable & des maréchaux de France, & permit qu'on portât la Châtegneraye dans ſa tente, pour le panſer; mais le déplaiſir que ce dernier eut de ſe voir vaincu, lui fit débander ſa plaie dont il mourut trois jours après. Telle fut l'iſſue de ce fameux combat, d'où l'on croyoit que la Châtegneraye ſortiroit victorieux, parcequ'il étoit l'un des plus robuſtes & des plus vaillans hommes du royaume : il étoit l'aſſaillant, & Jarnac étoit le ſoutenant. *Voyez* VIVONNE. * *Mem. hiſt.*

CHATEIGNER (Roch) ſeigneur de Touffou, chambellan de Henri II, de François II & de Charles IX, rois de France, & capitaine de cent chevaux-légers, naquit en 1527, & étoit fils de *Jean* III, ſeigneur de la Roche-Pozai. Il étoit encore fort jeune, lorſqu'il donna, dans le comté d'Oye & de Boulogne, les premieres marques de ſon courage. Depuis, Henri II le fit échanſon du dauphin. A l'age d'environ 25 ans, il paſſa déguiſé en Italie, & entra avec deux cens fantaſſins dans la Mirandole au travers des ennemis, qui avoient bloqué cette place. Lorſqu'il eut obtenu le commandement, il fit trois vigoureuſes ſorties ſur les aſſiégeans, prit d'aſſaut un de leurs forts, & en emmena l'artillerie & les capitaines priſonniers. L'an 1555 le roi l'envoya en Piémont, où avec environ quarante chevaux, il défit tout

le secours que les Espagnols envoyoient à Vulpian, & fut cause de la réduction de cette place sous l'obéissance du roi, qui lui donna la conduite d'une compagnie de chevaux-légers, & la charge de chambellan. Il fut encore envoyé en Piémont en 1556; & ayant passé avec l'armée françoise jusqu'au royaume de Naples, il combattit vaillamment à Julia-Nova contre les Espagnols; puis il défendit la ville d'Ascoli contre l'armée du duc d'Albe: il fut ensuite pris dans un combat, & demeura trois ans prisonnier. Pendant sa captivité il s'exerça à faire des vers en françois & en espagnol, dont il a laissé un recueil. Lorsqu'il fut de retour en France, il se trouva à l'entrée du roi de Navarre vers Poitiers l'an 1560, & eut part à la défaite des huguenots près de S. Geneſt, où il prit trois enseignes sur eux. Il alla enfin au siége de Bourges l'an 1562, & y fut tué d'un coup de mousquet, n'étant âgé que de trente-cinq ans. Son corps fut porté à la Roche-Pozai, où l'on voit son épitaphe que le poëte Ronsard composa. * Du Chêne, *histoire de la maison des Châteigners*.

CHATEIGNER DE LA ROCHE-POZAI (Louis) seigneur d'Albain & de la Roche-Pozai, baron de Preulli, gouverneur de la haute & basse Marche, & chevalier des ordres du roi, étoit septiéme fils de JEAN Châteigner III du nom, & s'appliqua également aux armes & aux lettres qui sembloient être héréditaires dans sa maison. Il apprit les sciences & les langues sous Joseph Scaliger, & il y fit un grand progrès. Le roi Henri III l'envoya ambassadeur à Rome, où il soutint avec beaucoup de force la gloire de son prince & la réputation des François, contre la fine politique des Espagnols. Depuis, le roi Henri IV lui donna le gouvernement de la haute & basse Marche, où il défit les rebelles dans une mémorable occasion, près de la riviere de la Vienne. Il avoit déja signalé son courage aux batailles de Saint-Denys, de Jarnac, de Mont-Contour, aux siéges de la Rochelle & ailleurs. Il servit encore l'an 1595 en Bourgogne, au combat de Fontaine-Françoise; & étant tombé malade, en se retirant chez lui, il mourut à Moulins en Bourbonnois le 29 septembre de la même année. Louis Châteigner avoit épousé par dispense du pape en 1567 *Claude*, fille de *George* du Pui, seigneur du Coudrai, dont il eut entr'autres enfans, *Henri*, baron de Malval, tué dans un combat.

On ne doit pas oublier JEAN IV, seigneur de la Roche-Pozai, & pere de CHARLES, qui a été lieutenant de roi dans le haut Poitou, &

HENRI-LOUIS CHATEIGNER DE LA ROCHE-POZAI, évêque de Poitiers, célébre par ses ouvrages. Celui-ci naquit l'an 1577 à Tivoli, dans le temps que son pere étoit ambassadeur à Rome. Après s'être avancé dans les lettres, il se consacra de bonne heure à Dieu dans l'état ecclésiastique. Outre l'évêché de Poitiers, qu'il eut en 1611 après Geofroi de Saint-Belin, dont il avoit été coadjuteur, il posséda plusieurs abbayes, & mourut subitement le 30 juillet 1651, âgé de 74 ans. Nous avons divers ouvrages de sa façon. *Meuble des axiomes de philosophie & de théologie; Exercitationes in Genesim*, in-4°, en 1628. *Exercitat. in Exod. in libros Numer. Josue & Judicum*, in-4°, en 1629. *Exercitat. in IV lib. Regum*, en 1626. *In lib. Job.* en 1628. Ces ouvrages ont été imprimés à Poitiers. *In proph. major. & minor.* à Paris, en 1630. *In IV Evang.* à Paris en 1626. *In acta Apostolor.* à Paris, en 1626. Tous ces ouvrages sur la bible, ont été recueillis *in-folio*, à Poitiers, en 1640. On a encore de cet évêque de Poitiers des remarques françoises sur l'évangile selon S. Matthieu, *in-4°*, en 1623; & *Nomenclator sanct. R. E. cardinal.* à Toulouse, en 1614. *Dissertationes ethico-politicæ.* * Sainte-Marthe, *in elog. doct. Gall. christ.* Claude de Voyer d'Argenson, *in elog. illust. viror.* Du Chêne, *généalogie de la maison de Châteigner.* Le Long, *biblioth. sacrée, in fol.* p. 670.

CHATEL (du) ancienne maison de Bretagne, considérable par les grands hommes qu'elle a donnés à l'état, dont l'on ne connoît la postérité que depuis

I. HERVÉ, seigneur du Chatel, qualifié chevalier dès l'an 1296, qui de *Sibylle*, sa femme, fille & seule héritiere de *Tregent*, seigneur de Leslen, eut pour fils BERNARD, qui suit;

II. BERNARD, seigneur du Chatel, vivoit en 1327, & épousa *Eléonore* de Rosmadec, morte le 15 juillet 1337, dont il eut TANNEGUI, qui suit; & *Olive* du Chatel, mariée à *Olivier* Artel, seigneur de Kermarker.

III. TANNEGUI I du nom, seigneur du Chatel, capitaine de Brest, lieutenant général des armées du comte de Montfort, contre Charles de Blois, sur lequel il gagna la célébre bataille de la Roche-de-Rien en 1347, mourut en 1352. Il épousa *Tiphaine* de Pluscalec, dame de la Roche-Dronion, fille de *Charles*, sire de Pluscalec, & d'*Aliette*, dame de la Roche-Dronion, sa seconde femme, dont il eut *Bernard* & *Briant* du Chatel, qui furent exécutés à mort, en haine des services qu'ils rendoient au comte de Montfort; GUILLAUME, qui suit; *Tannegui*, seigneur de la Roche-Dronion, dont descendent les seigneurs de Mesle; *Garsiot*, qui servoit le roi d'Angleterre en 1367, puis le duc d'Anjou, qui le fit son maréchal & général d'armée, mort sans alliance; *Maurice*, seigneur de Lesborn; *Henri*, seigneur de Château-Gontier, vivant en 1373; *Derien*, qui fut d'église; *Marguerite*, alliée à *Guillaume* de Kergournadec; *Tiphaine*, mariée à *Pregent*, seigneur de Coëtmeneck; *Ænor*, qui épousa *Yaon* Prévôt, seigneur de Kernaster; & *Marguerite* du Chatel, seconde femme de *Guillaume*, sire de Rosmadec.

IV. GUILLAUME, sire du Chatel, Leslen, Coëtengours, &c. rendit de grands services à Jean V du nom, duc de Bretagne, dit *le Vaillant*, pour lequel il demeura prisonnier en une rencontre, & paya six mille écus de rançon. Il mourut en 1370, ayant eu d'*Alix* de Lesourni, sa femme, fille unique d'*Hervé*, seigneur de Lesourni, HERVÉ, qui suit; *Thomas*, seigneur de Coëtelis; *Jeanne*, mariée à *Hamon*, seigneur de Kergroasès, morte le 20 mai 1400; *Marguerite*, alliée à *Pregent*, seigneur de Coëtmeneck; & *Amicie* du Chatel, qui épousa *Maurice* de Pluscalec, seigneur de Bruillac.

V. HERVÉ, seigneur du Chatel, Leslen, Lesourni, &c. servit le roi Charles V dans ses guerres, & vivoit en 1397. Il épousa en juin 1360 *Mencie* de Lescoët, fille unique de *Guillaume* de Lescoët, dont il eut *Guillaume*, chambellan du roi Charles VI, l'un des sept combattans du seigneur de Barbasan, en 1402, contre sept Anglois, qui gagna un combat naval contre les Anglois en 1403, pilla l'isle de Gerzei à la côte d'Angleterre, où étant retourné une seconde fois en 1404, il y fut tué, ne laissant point d'enfans de *Marie* du Pont, sa femme; OLIVIER, qui suit; TANNEGUI du Chatel, chambellan du roi, prévôt de Paris, & grand-maître de France, *dont il sera parlé ci-après, dans un article séparé*, mort fort âgé en 1449. HERVÉ, *qui fit la branche des seigneurs de* COETELEZ, *rapportée ci-après; Marguerite*, alliée 1°. à *Hervé* de Guermeur, seigneur de Ponthou: 2°. à *Guillaume*, seigneur de Troumelin; *Catherine*, mariée le 12 janvier 1398 à *Alain*, seigneur de Coëtivi; *Marguerite* la Jeune, qui épousa *Guillaume*, seigneur de Ploëuc & de Trimeur; & *Jeanne* du Chatel, mariée à *Bonabes*, seigneur de Treal.

VI. OLIVIER, seigneur du Chatel, de Leslen, &c. chambellan des ducs de Bretagne, mourut en 1455. Il avoit épousé le 2 février 1408 Jeanne de Ploëuc, dont il eut FRANÇOIS, qui suit; *Guillaume*, pannetier du roi Charles VII, & écuyer du dauphin, depuis roi de France, sous le nom de Louis XI, qui donna des preuves de son courage à la défense de la ville de Saint-Denys, contre les Anglois, & au siége de Pontoise, où il fut tué le 20 juillet 1441, en s'opposant aux ennemis, au passage de la riviere d'Oyse, & fut enterré, par ordre du roi Charles VII, en l'église de l'abbaye de Saint-Denys en France; *Jean*, abbé de Ferrieres, & évêque de Carcassonne, mort en 1472; TANNEGUI, vicomte de la Belliere, &c. grand écuyer de France, *dont l'éloge & la*

*postérité sont rapportés ci-après, dans un article séparé; Marguerite*, alliée à *Tannegui*, sire de Kermeno; *Jeanne*, mariée le 29 août 1444 à *Hervé*, seigneur de Nevet; autre *Jeanne*, qui épousa le 16 février 1450 *Yvon*, seigneur de Quelen & de Vieil-Chatel, morte en 1488, & *Mencie* du Chatel, alliée le 26 avril 1454 à *Olivier*, seigneur de Kergournadeck.

VII. FRANÇOIS, sire du Chatel, Leslen, Lesourni, &c. fut créé chevalier-banneret aux états de Bretagne, en novembre 1455. Il avoit épousé en 1434 *Jeanne* de Kerman, fille de *Tannegui*, sire de Kerman, & d'*Aliette* de Quelen, dont il eut *Guillaume*, seigneur de Leslen, mort sans postérité en 1479; & OLIVIER, qui suit.

VIII. OLIVIER, sire du Chatel, &c. épousa du vivant de son pere, le 27 janvier 1459, *Marie* du Poulmic, fille & héritiere de *Jean*, seigneur du Poulmic, & de *Charlote* de Beaumanoir, dont il eut TANNEGUI, qui suit; GABRIEL, *qui fit la branche des seigneurs de* COETANGARS, *rapportée ci-après; Olivier*, évêque de S. Brieu, mort en 1523; *Guillaume*, seigneur de Leslen, mort sans postérité; *Magdeléne*, alliée le 7 novembre 1485 à *Gilles* de Kersaliou, seigneur de Kerraoul & de Limoëlan; *Jeanne*, mariée le 19 janvier 1498 à *Jean* de Bouteville, seigneur de Faouet, vicomte de Coëtquenan; & *Marguerite* du Chatel, qui épousa *Alain* de Tournemine, seigneur de Coëtmeur.

IX. TANNEGUI, sire du Chatel, du Poulmic, &c. épousa 1°. par contrat du 21 octobre 1492 *Louise* du Pont, fille de *Pierre*, seigneur du Pont-l'Abbé, Rostrenan & de Ponthou, & d'*Heléne* de Rohan: 2°. le 23 juin 1501 *Marie*, dame du Juch, fille de *Jean*, sire du Juch, & de *Louise* le Bailli. Du premier mariage vinrent, *Jean*, mort jeune en 1498; & *Gillette* du Chatel, dame du Pont, de Rostrenan, Ponthou, Crespon, &c. mariée le 7 février 1517 à *Charles* de Quellenec, vicomte du Fou. Du second sortirent, FRANÇOIS, qui suit; *Pregent*, seigneur de Coëtivi, mort jeune; *Olivier*, abbé de Daoulas, mort en 1550; *Jacques*, seigneur du Juch, mort sans enfans; *René*, mort sans postérité; *Jeanne*, mariée le 8 mai 1528 à *Alain*, sire de Rosmadec & de Tiverlan, baron de Molac & des Chapelles; & *Guillaume* du Chatel, seigneur de Kersimon, du Poulmic & de Leslen, capitaine de Brest, lieutenant du roi en basse Bretagne, qui chassa les Anglois, & les défit en 1558, à S. Mahé de Léon. Il épousa *Marie*, dame de Kerazret & de Kernelegon, dont il eut pour fille unique *Anne* du Chatel, dame du Poulmic, &c. mariée à *Vincent*, seigneur du Ploëuc & de Timeur.

X. FRANÇOIS, sire du Chatel, de Lescoët, du Juch, & mort en octobre 1537, avoit épousé par contrat du 21 mai 1522 *Claude* du Châtellier, fille aînée & héritiere de *François*, vicomte de Pommerit, baron de Marné, & de *Jeanne* de Rohan, dont il eut CLAUDE, qui suit; & *Marie* du Chatel, morte sans alliance.

XI. CLAUDE, baron du Chatel, du Juch, de Coëtivi, vicomte de Pommerit, &c. lieutenant du roi en basse Bretagne, vivoit en 1555. Il épousa avec dispense *Claude* d'Acigné, vicomtesse de la Belliere, fille aînée de *Jean*, sire d'Acigné, & d'*Anne* de Montejan, vicomtesse de la Belliere, dont il eut *Anne*, dame du Chatel, &c. mariée à *Gui* de Rieux, seigneur de Châteauneuf, vicomte de Donges, &c. & *Claude* du Chatel, barone de Marcé & du Juch, vicomtesse de Tonquedec, & du Pommerit, dame du Mur, &c. alliée à *Charles* Goyon, seigneur de la Mouffaye, &c.

*SEIGNEURS DE COETANGARS.*

IX. GABRIEL du Chatel, fils puîné d'OLIVIER, sire du Chatel, & de *Marie* du Poulmic, fut seigneur de Coëtangars, de Lescoët, &c. & épousa *Jeanne* de Saint-Gouhenon, dont il eut *Jean*, seigneur de Coëtangars, &c. qui vivoit en 1548, & mourut sans enfans de *Catherine* de Guermeur; TANNEGUI, qui suit; *Marie*, qui épousa en 1531 *Amauri*, seigneur de Lesquildri, vivante en 1580; *Anne*, dame de Kerouin; & *Françoise* du Chatel, mariée au seigneur de Poucelin.

X. TANNEGUI du Chatel, seigneur de Coëtangars, épousa *Mencie* de Kerguizeau, fille du seigneur de Kerguizeau, dont il eut 1. GUILLAUME, qui suit; 2. *Jacques*, seigneur de Berrangon, mort sans enfans de *Françoise* Rannou; 3°. *Charles*, seigneur de Kerivant, qui de *Marie* de Keraldanet eut *Jean*, jésuite; & *Claude* du Chatel, mort jeune; 4. *Marie* du Chatel, alliée à *Alain* de Coëdic, seigneur de Kergoalet; & 5. *Jeanne* du Chatel, mariée au seigneur de Kergroin.

XI. GUILLAUME du Chatel, seigneur de Coëtangars & de Kerivant, épousa *Leveneze* de Kermenon, dont il eut JEAN, qui suit.

XII. JEAN du Chatel, seigneur de Coëtangars, &c. épousa 1°. *Marguerite* du Cosquier, fille de *François*, seigneur de Baraach, & de *Marie* de Kerhoënt: 2°. *Marie*, fille unique de *Jean* le Long, seigneur de Kerenroux, & de *Françoise* de Kermerhon, dont des enfans.

*SEIGNEURS DE COETELEZ.*

VI. HERVÉ du Chatel, fils puîné de HERVÉ, seigneur du Chatel, &c. & de *Mencie* de Lescoët, fut seigneur de Coëtelez, en partie, & vivoit en 1411. Il fut pere de THOMAS, qui suit.

VII. THOMAS du Chatel, seigneur de Coëtelez, &c. épousa *Marie*, dame de Coëtelez, dont il eut *Christophe*, évêque de Tréguier, mort en 1491; & *Jeanne* du Chatel, dame de Coëtelez & de Coëtenan, mariée à *Jacques* de Kerimel, seigneur de Coëtenisan, de Gondelin & de Kerserat.

CHATEL (Tannegui du) chambellan du roi, prévôt de Paris, & grand-maître de la maison du roi, fils puîné de HERVÉ, sire du Chatel, & de *Mencie* de Lescoët, passa en Angleterre en 1404 avec quatre cens hommes d'armes, pour venger la mort de son frere aîné, qui avoit été tué devant l'isle de Gersei, où après avoir été près de deux mois, & porté un grand dommage aux Anglois, il revint en Bretagne, chargé d'un gros butin. Depuis, étant venu en France, il fut chambellan du duc d'Orléans, que le duc de Bourgogne fit assassiner en 1407. Il étoit à Rome en 1410, où il commanda les troupes que Louis, roi de Sicile, lui donna pour en assurer l'entrée au pape Alexandre, contre le roi Ladislas, usurpateur de la couronne de Sicile; & après l'avoir défait, il manda au pape qu'il pouvoit s'y rendre en toute sureté. Etant de retour en France, il s'attacha à Louis, dauphin, duc de Guienne, qui le fit son maréchal de Guienne en 1414, & lui fit de grands biens en considération de ses services, & de la conservation & sureté de Paris, dont il avoit été fait prévôt l'année précédente, à la sortie des Bourguignons. Il se trouva à la journée d'Azincourt en 1415, & deux ans après il reprit Montlheri, & plusieurs autres places aux environs de Paris, qui étoient occupées par les Bourguignons. Lorsque la ville de Paris fut surprise par ceux de la faction de Bourgogne le 28 mai 1418, il en sauva le dauphin, qu'il fit conduire à Melun; & trois jours après ayant tenté le recouvrement de cette ville, il en fut repoussé & contraint de se retirer. Il se trouva à Croces, près de Bourges, le 21 juin suivant, pour servir en la compagnie & sous le gouvernement du dauphin, qui le fit maréchal de ses guerres; alla de sa part trouver le duc de Bourgogne à Pontoise le lendemain de l'ascension 1419, pour le disposer à la paix, qui fut conclue le 10 juin suivant entre ces deux princes au Ponceau, à une lieue près de Melun. Comme il étoit l'un des principaux conseillers du dauphin, on lui impute le conseil de la mort du duc de Bourgogne, arrivée à Montereau-Faut-Yonne le 10 septembre de la même année, en vengeance de celle du duc d'Orléans. Après la mort du roi Charles VI, le dauphin devenu roi sous le nom

nom de Charles VII, le fit grand-maître de son hôtel; qu'il exerça quelques années, & fut envoyé en Provence en 1423, pour y assembler certain nombre d'arbalêtriers, & en Bretagne, pour y obtenir quelques secours; mais quelque temps après, voyant que pour le bien de l'état, il étoit expédient qu'il quittât la cour, il en sortit, & se retira à Beaucaire, dont le roi le fit sénéchal. Ce prince lui donna de grosses pensions, & le fit gouverneur & sénéchal de Provence en 1446. Il vint à Marseille pour pratiquer la réduction de la ville de Gènes sous l'obéissance du roi, & fut envoyé en avril 1448 en ambassade à Rome vers le pape Nicolas V. Il mourut en Provence fort âgé, en 1449, sans laisser de postérité de *Sibylle* le Voyer.

CHATEL (Tannegui du) vicomte de la Belliére & seigneur de Renac, du Bois-Raoul, &c. chevalier de l'ordre du roi, son chambellan, & grand écuyer de France, fils puîné d'OLIVIER, sire du Chatel, chambellan des ducs de Bretagne, & de *Jeanne* de Ploëuc, succéda à la faveur de *Tannegui* du Chatel son oncle, grand-maître de la maison du roi auprès du roi Charles VII, qui le fit son premier écuyer du corps, & grand-maître de son écurie, par lettres du 20 mai 1454. Il fut aussi lieutenant du comte du Maine au gouvernement de Languedoc, où il eut plusieurs commissions pour y requérir les aydes en l'assemblée des états pendant les années 1454, 1455 & 1456. Il exerça la charge de grand écuyer jusqu'à la mort du roi, arrivée le 22 juillet 1461: après quoi il se retira en Bretagne auprès du duc François, II du nom, qui le fit grand-maître de son hôtel, & lui fit obtenir par ses ambassadeurs surséance de rendre ses comptes du manîment de l'écurie du roi. S'étant attiré la haine du duc de Bretagne, en lui remontrant l'énormité de l'adultere qu'il commettoit avec Antoinette de Maigneletz, femme d'André, seigneur de Villequier, le roi Louis XI l'attira à son service, le fit chevalier de son ordre de S. Michel à la seconde promotion, & gouverneur de Roussillon & de Cerdaigne: en récompense desquels gouvernemens, il lui assigna en 1472 une somme de vingt-quatre mille écus, & lui transporta au mois de février de la même année les châtellenies de Châtillon-sur-Indre, de Paci, d'Ezi, & de Nonancourt, à condition de rachat de la somme de 36000 livres, & le retint à 2000 livres de pension. Depuis, il vint trouver ce prince qui commandoit son armée en personne sur la frontiere de Picardie en 1477, & il fut tué d'un coup de fauconneau au siége de Bouchain, *au grand regret du roi, qui envoya le 16 juin de la même année, offrir cent marcs d'argent à l'église de Notre-Dame de la Victoire, qu'il avoit voués pour le salut de l'ame de ce seigneur, lequel étant en armes en sa compagnie, & à son service, étoit allé de vie à trépas devant la ville de Bouchain, comme porte le quatriéme compte de Pierre de Lailli.* Il fit aussi porter son corps en l'église de Notre-Dame de Cleri, où il fut inhumé. Il marqua son zèle & sa fidélité au service du roi Charles VII, en se tenant auprès de lui jusqu'au dernier soupir de sa vie, fit faire ses funérailles, & y employa une somme de 30000 écus, dont il ne fut remboursé que dix ans après; c'est par cette raison qu'on mit depuis en 1560, sur le drap mortuaire du roi François II, dont les funérailles étoient négligées par les Guises, une inscription où étoient ces mots: *Où est maintenant Tannegui du Chatel?* M. de Thou (*liv. 26 de son histoire,*) attribue mal cette reconnoissance à Tannegui du Chatel son oncle, qui ne fut point en état de rendre ses derniers devoirs au roi son maître, puisqu'il mourut en 1449, treize ans avant lui. Ce dernier avoit épousé en 1462 *Jeanne* de Raguenel de Malestroit, vicomtesse de la Belliére & de Combour, dame de Corrouet & de Villequeno, seconde fille de *Jean*, seigneur de Malestroit, vicomte de la Belliére, & de *Gillette* de Châteaugiron, dame de Combour, dont il eut *Gillette* morte sans alliance; & *Jeanne* du Chatel, dame de Belliére & de Combour, mariée à *Louis*, seigneur de Montejan, & de Sillé-le-Guillaume, &c. *Voyez* Jean Chartier, *histoire de France.* M. de Thou. Millet, *histoire de S. Denys.* Le pere Anselme, *histoire des grands officiers.* Bayle, *diction. critiq. &c.*

CHATEL ou CASTEL (Robert du) ancien poëte François, vivoit en 1260. Il composa divers ouvrages qu'on conserve encore dans les cabinets des curieux. * Fauchet, *des anciens poëtes françois, c. 63.* La Croix-du-Maine.

CHATEL (Pierre du) dit en latin *Castellanus*, fils de *Quentin* du Chatel, de la ville de Langres, & d'une naissance obscure, fut évêque de Tulles, puis de Mâcon, & enfin d'Orléans, grand aumônier de France, & a été un des plus doctes & des plus illustres prélats qui aient vécu dans le XVI siécle. Après avoir étudié à Dijon où il régenta, il voyagea en Allemagne, & s'arrêta à Basle où il fut très-considéré d'Erasme, qui le fit correcteur de l'imprimerie de Froben. Depuis, il étudia à Bourges, & ensuite il passa en Italie & dans la Gréce, où il acheva de se faire connoître. On le recommanda à François I, qui le fit son lecteur, & l'éleva bientôt aux premieres dignités de l'église. Du Chatel en étoit digne par la probité de ses mœurs, & par sa grande érudition. Il devint après Budé bibliothécaire du même prince. Il eut l'évêché de Tulles en 1539, & fut nommé évêque de Mâcon en 1544. Après la mort de François I, le roi Henri II le nomma grand aumônier de France le 25 novembre 1548, & enfin en 1551 évêque d'Orléans, où il mourut d'apoplexie, en prêchant le 3 février de l'an 1552 (style nouveau.) Ce prélat étoit très-savant dans les langues orientales; il possédoit un grand fond d'érudition, & prêchoit avec une éloquence à laquelle rien ne résistoit. Ce fut lui qui fut cause de l'assemblée de Melun en 1545, dans laquelle quelques prélats préparerent l'instruction des théologiens, qu'on devoit députer au concile de Trente. Nous avons deux oraisons funèbres du roi François I, de la façon de Pierre du Chatel, l'une prononcée à Notre-Dame de Paris, & l'autre à S. Denys en France, & que M. Baluze a publiées en 1674 avec la vie de ce docte prélat, composée par Pierre Galland ou Gallandius. Les curieux pouront consulter ce dernier ouvrage. * De l'Hôpital, *liv. 1 & 6, epist.* De Thou, *l. 3, hist.* Scevole de Sainte-Marthe, *in elog. lib. 1.* La Croix-du-Maine, *bibliothéque françoise.* Robert & Sainte-Marthe, *Gall. christ. de episc. Aurel. Matisc. & Tutel.* Bayle, *dict. critiq.*

CHATEL (Pierre du) naquit en 1585, à Grandmont en Flandre, & fut un célébre médecin. Après avoir étudié à Mons, à Douai, à Orléans & à Louvain, il reçut le bonnet de docteur dans cette derniere ville en 1618. Il savoit les langues & les belles lettres, & laissa quelques ouvrages, comme *de Græcorum gestis: Vitæ illustrium medicorum, &c.* Il mourut en 1632. * Valere André, *biblioth. belg.*

CHATEL (Jean) étoit fils d'un marchand drapier de Paris. A l'âge de dix-neuf ans, il entreprit de tuer le roi de France Henri IV. Ce prince étant arrivé à Paris le 24 décembre 1594, comme il étoit sur les six heures du soir dans la chambre de sa maîtresse logée à l'hôtel du Bouchage, & qu'il s'avançoit pour embrasser Montigni, Chatel lui donna un coup de couteau dans la lévre d'en-bas, qui lui rompit une dent. Il se fourra ensuite dans la presse; mais on reconnut à son visage effaré, que c'étoit lui qui avoit fait le coup, & on le prit. C'étoit un esprit mélancolique, qui dit dans son interrogatoire qu'il s'étoit porté à ce crime, parceque se sentant chargé de péchés énormes & irrémissibles, & s'imaginant ne pouvoir éviter les peines de l'enfer, il avoit pensé les diminuer par cet attentat, qu'il croyoit être une action méritoire, parceque le roi n'étant pas réconcilié à l'église, ne pouvoit passer que pour un tyran. Il confessa aussi qu'il avoit fait son cours au collége de Clermont sous les jésuites, & qu'ils l'avoient souvent mené dans une chambre des méditations, où l'enfer étoit

représenté, avec plusieurs figures épouvantables. Cette déposition, jointe aux libelles injurieux contre Henri III & contre Henri IV, qu'on trouva dans la chambre de Jean Guignard, un des peres de la société, au souvenir de l'ardeur que quelques-uns d'eux avoient témoignée pour les intérêts d'Espagne, à quelques maximes que leurs prédicateurs avoient débitées contre la sûreté des rois & contre les anciennes loix de France, & à l'opinion qu'on avoit que par le moyen de leurs collèges & des confessions auriculaires, ils tournoient l'esprit de la jeunesse & les consciences timorées du côté qu'il leur plaisoit, donna sujet au parlement de Paris d'enveloper toute la société dans la punition du crime de Jean Chatel. Ainsi par un même arrêt qui fut prononcé le 29 du même mois de décembre, & exécuté aux flambeaux, il condamna Jean Chatel *aux peines accoutumées contre de semblables parricides, & ordonna que les prêtres & écoliers du collége de Clermont, & autres soi-disans de la société de Jesus, comme étant corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, & ennemis du roi & de l'état, vuideroient dans trois jours de leur maison & collége, & dans quinze de tout le royaume, & que tous leurs biens seroient employés à des œuvres pies selon la disposition du parlement.* * Mezerai, *abrégé chronologique, au régne de Henri IV. Recueil de littérature, &c. chez* l'Honoré, *à Amsterdam en* 1730.

CHATEL (du) abbé de Marchiennes, *cherchez* AMAND.

CHATEL (Jean) *cherchez* à CASTRO.

☞ CHATEL-AILLON, *Castrum Alionis*, & *Castellum Allionis*, ancienne ville maritime de France, dans la Saintonge. Elle est située sur la côte de l'océan, vers les anciens confins de la Saintonge, à deux lieues de l'endroit où l'on a bâti la Rochelle. Cette ville, autrefois considérable, étoit bâtie sur une pointe qui avançoit dans la mer. Les eaux qui battoient au pied l'ont détruite, de maniere que le terrein qu'elle occupoit est entiérement inondé. Il n'y a plus à présent qu'un petit bourg, dont la mer emporte encore de temps en temps quelque partie. Il a le titre de *baronie* relevante immédiatement du roi; & un grand nombre de châtellenies & seigneuries voisines en sont mouvantes. Il fut donné en apanage à la maison de Longueville, légitimée d'Orléans, qui en portoit le nom & les armes. En 1694 il retourna à la couronne, après la mort de l'abbé de Longueville, qu'on nommoit aussi l'abbé d'Orléans, le seul qui restoit de cette maison. Mais il est sorti des mains du roi, par l'échange qu'il en a faite en 1698 contre la terre de Dompierre, avec Lesi Gréen de Saint-Marceaux, de la maison de la Rochefoucault. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHATELAIN DE BEAUVAIS, *cherchez* BEAUVAIS.

CHATELAIN, *Castellanus*, étoit anciennement le gouverneur d'un château, où il commandoit en l'absence du seigneur. Les comtes & les ducs qui avoient de grands domaines, établissoient dans le plus considérable de leurs châteaux un commandant qu'ils appelloient *Châtelain*, non-seulement pour faire tête aux ennemis qui pouvoient se présenter, mais aussi pour rendre la justice à leurs sujets. Depuis, ces châtelains s'étant rendu puissans, leurs enfans leur succéderent, & ces charges devinrent comme héréditaires. Ils obtinrent même de leurs seigneurs de les posséder en fiefs; & peu-à-peu d'officiers & de juges qu'ils étoient, ils s'érigerent en seigneurs. C'est de-là que par l'ordonnance du roi Henri III, donnée à Paris le 17 août 1575, il est porté qu'une terre, pour être érigée en châtellenie, doit avoir d'ancienneté haute justice, droit de foire, de marché, de prévôté & de péage, avec prééminence dans toutes les églises au-dedans de la terre; que la baronie doit être composée de trois châtellenies, pour le moins, unies ensemble, & tenues du roi; que le comté doit avoir deux baronies & trois châtellenies, ou une baronie & six châtellenies, & que le marquisat doit contenir trois baronies & trois châtellenies, ou deux baronies & six châtellenies. *Voyez* DUC.

☞ CHATELAIN (Georges) en latin *Castellanus*, gentilhomme Flamand, qui avoit été élevé dans la maison des ducs de Bourgogne. Il entendoit fort bien la langue françoise, & composa quelques traités qui, malgré la prédiction d'Olivier de la Marche, sont entiérement tombés dans l'oubli. Il écrivit en vers françois un recueil des choses merveilleuses, avenues de son temps, imprimé avec les œuvres de Jean Moulinet son disciple. Il composa le *temple de la ruine d'aucuns nobles malheureux, tant de France que d'autres nations étrangeres, à l'imitation de Bocace*, imprimé à Paris, l'an 1517. *L'instruction du jeune prince*, contenant huit chapitres, imprimé avec les autres œuvres. *Les épitaphes d'Hector & d'Achilles, avec le jugement d'Alexandre le Grand*, imprimées à Paris en 1525, *in*-8°. *L'histoire de Jacques de Lalain, chevalier de la toison d'or*, imprimée à Bruxelles *in*-4°, l'an 1634. Plusieurs autres ouvrages qui se trouvent en manuscrit dans l'abbaye de S. Waast d'Arras. Il fit en françois *la vie de Philippe le Bon*, duc de Bourgogne; mais on ne croit pas qu'elle ait été imprimée. Pontus Heuterus l'avoit lue & en a tiré quelque chose. Châtelain mourut le 20 mars 1474, âgé de 70 ans, selon son épitaphe qui se voit dans l'église de la Sale-le-Comté, à Valenciennes, où il fut inhumé. * Valere André, *bibl. belg.* La Croix-du-Maine, *pag.* 118. Du Verdier, *bibliothéque françoise.* Olivier, *préface de ses mémoires.*

CHATELAIN (Henri) pasteur de l'église Wallone d'Amsterdam, étoit né à Paris le 22 février 1684 d'une famille engagée dans le commerce, & qui faisoit profession de la religion prétendue-réformée. La révocation de l'édit de Nantes ayant obligé son pere de sortir du royaume, celui-ci se retira en Hollande en 1686 avec sa femme & son fils, & se fixa à Amsterdam. Henri y fit ses premieres études; & lorsqu'il eut fini ses classes, il s'attacha à M. Francius, célébre professeur en belles-lettres dans l'école-illustre d'Amsterdam. Il donna des preuves du fruit qu'il remporta des leçons de ce professeur dans une harangue publique, dont le sujet étoit, *eloquentiæ laus.* Il la récita dans l'auditoire de l'école-illustre, au mois de mars 1703. Cette même année il passa à Leyde, pour s'attacher à l'étude de la philosophie. En 1704 il commença celle de la théologie qu'il continua jusqu'en 1707. Il fut reçu au ministere dans le synode tenu à Goude, au mois d'avril 1708. Peu de temps après, il alla en Angleterre, & vint en 1709 à Londres où il passa environ un an. Il y reçut les ordres de l'évêque de Londres le 3 octobre 1710, après quoi il repassa en Hollande. Rappellé peu après en Angleterre, il y fut installé le 7 septembre 1711, ministre ou pasteur de l'église de S. Martin Orgas à Londres, & le 23 du même mois il fit son sermon d'entrée. Il s'y lia d'amitié avec Jacques Claude, petit-fils du fameux ministre Jean Claude; & ayant perdu son ami en 1712, on assure que ce fut lui qui composa sa vie, qui est à la tête des sermons de ce pasteur. M. Chatelain, souvent sollicité de revenir en Hollande, avoit toujours résisté; mais enfin il se laissa fléchir, & passa à la Haye, où il fut installé pasteur de l'église de ce lieu le 21 avril 1721. Il se rapprocha davantage de sa famille au mois de décembre 1727, en se fixant à Amsterdam, où il fut installé pasteur de l'église Wallone le 27 février 1728. Il en a rempli les fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 19 mai 1743. Outre la *vie de M. Claude*, dont on a parlé, il a donné celle de M. *Bernard*, qu'on trouve à la tête du *traité*, du même, *de l'excellence de la religion chrétienne.* Avant sa mort il fit un choix de ses sermons, de peur que l'on n'imprimât ceux qu'il jugeoit n'être pas dignes de l'impression; & dans ce choix, il a laissé de quoi en former six volumes. On en a donné deux *in*-8°, en 1744 à Amsterdam, sous ce titre: *Sermons sur divers textes de l'écriture sainte, par Henri Chatelain*, &c. Ces deux volumes comprennent dix-huit sermons. * Ex-

trait de la *bibliothéque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe*, tom. XXXII, seconde partie, article VI.

CHATELAIN (Martin) étoit de Warwich, petite ville de Flandre. Il étoit né aveugle, & cependant il faisoit au tour des ouvrages surprenans, & même les instrumens dont il avoit besoin pour son métier. Il faisoit des orgues, des épinettes, des violes, des violons, & en jouoit passablement. On lui demanda un jour ce qu'il desireroit le plus de voir : *les couleurs*, répondit-il, *parceque je connois presque tout le reste au toucher* ; mais, lui répliqua-t-on, *n'aimeriez-vous pas mieux voir le ciel ? Non*, dit-il, *j'aime mieux le toucher*. * *Furetueriana*, *pag.* 265.

CHATEL-CHINON, petite ville de France dans le Nivernois, & dans la contrée dite *le Morvant*. Elle est près de la riviere d'Yonne, vers les frontieres de Bourgogne.

CHATELET, maison illustre, qui descend en ligne masculine des ducs de Lorraine de la maison d'Alsace. Cette origine, quoiqu'avouée & reconnue par d'anciennes chroniques de Lorraine & par tous les auteurs de ce pays, tels que le P. Vignier, M. le Laboureur, abbé de Juvigny, le P. Benoît de Toul, M. Hugo, évêque de Ptolémaïde, déguisé sous le nom de *Baleycourt*, M. Musey, curé de Longwic, sans qu'il y ait jamais eu de contradiction de personne, n'avoit point encore eu jusqu'à présent d'historien particulier qui l'eût mise dans son jour ; mais le R. P. dom Calmet, abbé de Sénones, qui s'est rendu célébre par un grand nombre d'ouvrages, & sur-tout par l'*histoire générale de Lorraine*, vient de nous en donner une particuliere de la maison du Chatelet, comme un supplément à la premiere, dans laquelle il s'étoit contenté de dire au tome I, pag. 134, qu'elle avoit pour auteur THIERRI d'Enfer, fils puîné de FREDERIC de Bitche, duc de Lorraine. C'est de ce dernier ouvrage que nous avons tiré ce que nous allons rapporter sur cette illustre maison.

I. THIERRI de Lorraine, surnommé *le Diable*, ou d'*Enfer*, fils puîné de FERRI ou FREDERIC, surnommé de *Bitche*, duc de Lorraine, & de *Ludomille* de Pologne, accompagnant son frere Frédéric II, duc de Lorraine, dans la guerre contre Thibaut, comte de Bar, eut le malheur d'être pris avec lui prisonnier au mois de février 1208, par le comte, qui les tint pendant sept mois enchaînés dans ses prisons, comme on l'apprend de la chronique d'Alberic sur l'an 1208. Thierri dont les historiens ne nous apprennent plus rien, eut en partage la vallée de Rémoville avec plusieurs autres terres, au milieu desquelles ayant fait bâtir une forteresse, qu'on appella le Chatelet, située proche l'abbaye de l'Etanche, lui & sa postérité en eurent le surnom, suivant l'usage de ce temps de nommer les cadets du nom de leur apanage. Il fit de si grandes libéralités au prieuré de Rélange, qu'il passe pour en être un des fondateurs. Il vivoit encore à la fin de décembre de l'an 1225, qu'il mit son sceau à un acte de Hugues, abbé de Sénones, en faveur de Henri *le Lombard*. Le P. Benoît de Toul, fondé sur des titres du prieuré de Rélange, communiqués par M. l'abbé Riguer, grand-prévôt de saint Diey, nous apprend qu'il avoit épousé *Gertrude* de Montmorenci, fille de *Matthieu* II, surnommé *le Grand*, connétable de France, & de *Gertrude* de Néele-Soissons. Leurs enfans furent 1. *Simon* du Chatelet, surnommé du *Diable*, qui fut chanoine de S. Diey. Il donna à Baudouin, abbé de Sénones, quinze livres d'argent pour l'aider à construire un moulin à Rémoville, à condition qu'il en tireroit moitié de profit pendant sa vie. Mais Simon du Diable étant mort avant que la chose fût exécutée, il donna pour le repos de son ame ces quinze livres à ladite abbaye. Il paroît qu'il mourut vers l'an 1245. 2. FERRI I du nom, seigneur du Chatelet, qui suit. 3. *Pierre* du Chatelet. Celui-ci n'est connu que par la fondation qu'il fit d'une chapelle dans l'église des cordeliers de Neufchateau, sous l'invocation de S. Hilaire, suivant M. du Fourni, qui dit qu'il y fut enterré, & qui le qualifie chevalier, seigneur du Chatelet en Lorraine. Il en fait descendre la maison du Chatelet, & lui donne pour femme *Agnès*, & pour fils *Ferri* I, seigneur du Chatelet ; mais dom Calmet prouve que M. du Fourni s'est trompé, en prenant le frere pour le fils.

II. FERRI I, seigneur du Chatelet, que dom Calmet prouve n'avoir possédé cette seigneurie & l'héritage de Thierri d'Enfer qu'à titre d'hérédité, fit hommage en 1256, à Thibaud roi de Navarre, comte de Champagne, de Vitri devant Nogent, & de ce qu'il avoit à Muliey & à Mamay. Il traita en 1263 avec Henri IV, comte de Salm, fut du nombre des quarante chevaliers que Ferri III du nom, duc de Lorraine, donna pour garans du traité d'alliance fait entre ce prince & le comte de Luxembourg, par lettres passées le vendredi après la mi-carême de l'an 1268. Il fit en 1285, un acte d'échange avec Ferri, duc de Lorraine, qui le qualifie *cousin*, & auquel il céda ce qu'il avoit à Dombaille en échange du finage de Vahengney. Ferri du Chatelet donna aux cordeliers des marques de sa libéralité. Il leur accorda leur chauffage dans ses bois, par lettres du mois de novembre 1292. Il mourut peu de temps après, âgé d'environ 75 ans, & fut inhumé au milieu du chœur de l'église des cordeliers de Neufchateau, d'où sa tombe a été transportée dans la sacristie. Depuis ce temps, les seigneurs du Chatelet ont choisi pour leur sépulture cette église, où l'on voit encore plusieurs de leurs mausolées. La femme de Ferri du Chatelet, qui se nommoit *Isabelle*, étoit de la maison de Joinville, suivant les mémoires domestiques & les conjectures de dom Calmet. Leurs enfans furent, 1. *Erard* du Chatelet, mentionné dans un titre de l'an 1270 ; 2. JEAN du Chatelet, qui suit ; 3. *Isabelle* du Chatelet, mariée à *Francon* de Longwic, par traité de l'an 1272, & du consentement de Ferri, duc de Lorraine ; 4. *Laure* du Chatelet, femme de *Henri*, comte de Salm, lequel vivoit en 1288.

III. JEAN I du nom, sire du Chatelet, est mentionné dans deux titres des années 1285 & 1290. Il vendit l'an 1303 à Charles, comte de Valois, & à Catherine de Courtenay, son épouse, ce qu'il avoit à Pissond & à Fougerolles, moyennant la somme de 1300 livres. Il fut marié avec *Gille* de Passavant, fille de *Wichard*, seigneur de Passavant, & veuve de *Vedon* de Lorraine, comte de Toul. De ce mariage sortirent 1. *Erard* I du nom, chevalier, seigneur du Chatelet, lequel conjointement avec son frere Henri, se rendit caution pour Ferri IV, duc de Lorraine, d'une somme de 2500 livres envers Gaucher de Châtillon, connétable de France, beau-pere du duc, par lettres du 28 juin 1321. Dans les lettres réversales que le duc donna à ces deux freres pour ce cautionnement, il les qualifie *nobles hommes & saiges, nos ameis cousins & feaubles monseigneur Erard du Chatelet, & monseigneur Henri, son frere, seigneur d'Antigny, chevaliers.* Erard du Chatelet cautionna aussi Henri, comte de Vaudemont, envers Ferri, duc de Lorraine, pour la somme de 1200 livres de petits tournois, dont le comte lui donna ses lettres réversales. 2. *Ferri* du Chatelet nommé fils de *Jean*, & qualifié seigneur du Chatelet dans un acte d'échange qu'il fit le 25 mars 1325, avec Henri d'Apremont, évêque de Verdun ; 3. HENRI du Chatelet, qui suit ; 4. *Pierre* du Chatelet, gouverneur de Chateau-Salins, qu'il défendit vaillamment l'an 1348, contre les troupes d'Hademar de Monteil, évêque de Metz ; 5. *Agnès* du Chatelet, mariée vers l'an 1300, à *Thierri*, fils de *Gerard* de Nanci, chevalier.

IV. HENRI du Chatelet, chevalier, seigneur d'Antigny en Vosges, se rendit caution avec son frere Erard, comme nous l'avons déja dit, pour le duc de Lorraine, qui les qualifie de cousins. Il accompagna en Sicile le comte de Vaudemont, qui alloit combattre en faveur de Charles d'Anjou contre le roi d'Aragon. Il paroît qu'il ne vivoit plus en 1341. Il avoit été marié en pre-

mieres noces à *N.* de Beaufremont, sœur de *Huet* de Beaufremont, seigneur de Bulgnéville. Il épousa en secondes noces *Adeline* de Germiny, fille de *Jean* seigneur de Germiny, & sœur de *Henri*, doyen de Toul, élu évêque de Verdun en 1349. Il eut de son premier mariage six enfans, savoir, 1. ERARD du Chatelet II du nom, qui suit; 2. *Jean* du Chatelet, surnommé *Sarazin*, qui fut pris à la bataille de Signy, donnée le 4 avril 1368, contre les Messins. Celui-ci avoit épousé *Marguerite* d'Agimont, dame du Fau & de Tynes, fille d'*Arnoul* de Looz & d'Agimont, & de *N.* du Fau: elle se remaria à *Rasse*, seigneur de Celli, puis à *Guillaume* de Proëst. 3. *Jean* du Chatelet, chanoine de Mayence; 4. *Agnès* du Chatelet, femme de *Ferri* de Ludres, lequel vivoit en 1359; 5. *Béatrix* du Chatelet, mariée à *Henri* de Salm, seigneur de Dompbale; 6. *Liébault*, ou *Pierre - Liébault* du Chatelet, auquel Robert, duc de Bar, donna en récompense de ses services, par lettres du 2 février 1383, une rente de 40 petits florins, rachetable pour la somme de 400. Il étoit décédé en 1401, & laissa de sa femme *N....* Duval, fille de *Jean* Duval, chevalier, quatre enfans qui furent *Renal* ou *René* du Chatelet, écuyer, mentionné avec son pere dans un acte de 1389; *Pierre* du Chatelet, nommé parmi les chevaliers que Charles, duc de Lorraine, donna pour caution de la somme de 2100 florins par acte du 2 août 1409: on ignore le temps de sa mort, & s'il laissa des enfans de sa femme *Jacquette*, dame de Bioncourt, remariée à *Jean* de Puligny, écuyer; *Erard* du Chatelet, surnommé *le petit Erard*, qui fit de grandes libéralités aux cordeliers de Neufchateau, & à tout l'ordre de S. François, dont il prit l'habit au lit de la mort; *Jenat* du Chatelet, mariée à noble *Jean*, sire de Bouxieres.

V. ERARD du Chatelet, II du nom, chevalier, seigneur du Chatelet & d'Antigny, reçut de la duchesse de Bourgogne une donation de 20 livres de rente sur les tailles de Jussé, par lettres du 20 juin 1357. Il servit fidélement Jean, duc de Lorraine, dans la guerre contre Henri V, comte de Vaudemont, où il fut fait prisonnier avec Jean du Chatelet, un de ses fils. Il lui en couta une forte rançon pour leur liberté; & le duc, pour les dédommager, leur accorda par lettres du 22 septembre 1357, les droits qu'il avoit pour cause de garde sur les habitans des villes du Chatelet & Horchechamp, droits que lesdits Erard & Jean du Chatelet remirent au duc pour la somme *de 200 florins* par lettres de l'an 1364. Erard mourut après l'an 1372. Il avoit épousé *Odette* de Chauvirey, fille de *Vauthier* de Chauvirey, chevalier, & d'*Elizabeth* d'Oiselet. Il en eut, 1. RENAUD du Chatelet, qui suit; 2. *Liébault* du Chatelet, bailli de Nanci, qui fut souvent honoré des marques de la confiance du duc Charles II; 3. *Jean* du Chatelet, qui demeura prisonnier l'an 1348, avec son pere dans la guerre contre le comte de Vaudemont, & ensuite dans la bataille de Liney, où il combattoit contre les Messins, en faveur de Robert, duc de Bar; 4. *Charles* du Chatelet, seigneur de Fontenoy, marié, suivant M. du Fourni, à *Jeanne* de Ceriz, veuve de *Simon* de Deuilly; 5. *Jeanne* du Chatelet, mariée à *Jean*, fils de *Ferri* de Germigny.

VI. RENAUD du Chatelet, chevalier, seigneur du Chatelet, de Deuilly en partie, de Removille, de Theullieres, bailli de Bassigni, céda par acte du 2 janvier 1419, à Charles II, duc de Lorraine, la portion qui lui appartenoit dans la terre & forteresse du Chatelet, où le duc fit bâtir une tour appellée communément la tour du duc de Lorraine. Peu d'années après la mort de ce prince, la duchesse Isabelle la remit aux enfans de Renaud, qui mourut le 22 mars 1429. Il fut inhumé aux cordeliers de Neufchateau. Il avoit épousé *Jeanne* de Chaufour, fille de *Jean* de Chaufour, chevalier, & d'*Alix* de Deuilly. Elle survécut à son mari jusqu'en 1435, & fut inhumée auprès de lui sous un magnifique tombeau. Leurs enfans furent 1. ERARD III du nom, qui suit; 2. *Gerard* du Chatelet, chevalier, seigneur de Rancé, qui fut pris à la bataille de Bulgnéville, combattant pour René d'Anjou, & qui mourut vers l'an 1449, sans enfans de sa femme *Ildegarde*, fille de *Jean* de Bouxieres; 3. PHILIBERT du Chatelet, *tige des branches de* SOREY *&* de VAUVILLARS, *rapportées ci-après*; 4. *Béatrix* du Chatelet, premiere femme de *Pierre* de Beaufremont, chevalier; 5. *Isabelle*, mariée à *Simon* d'Anglure, seigneur d'Etoges & de Domjeux, conseiller, chambellan du roi.

VII. ERARD du Chatelet, III du nom, surnommé *le Grand*, chevalier, baron baronnet, & seigneur de Deuilly, Cirey, Bulgnéville, chambellan du roi de Sicile, maréchal & gouverneur général de Lorraine & Barois, &c. se trouva avec René d'Anjou à la funeste bataille de Bugnéville, dans laquelle il demeura prisonnier le 2 juillet 1431, & ayant obtenu sa liberté, moyennant 2400 florins d'or, il fut associé par la duchesse Isabelle au gouvernement de Lorraine, avec cinq autres seigneurs. Il fut ensuite député vers Philippe, duc de Bourgogne, pour traiter de la délivrance du duc René, qui lui donna beaucoup de part dans sa confiance. La mort l'enleva le 18 août 1459, & il fut enterré aux cordeliers de Neufchateau, où l'on voit son tombeau. Il avoit été marié deux fois, la premiere avec *Alix* de S. Eulien, fille & héritiere d'*Yvain*, baron de S. Eulien de Cirey, & d'*Agnès*, dame de S. Amand. Sa seconde femme fut *Marguerite* de Grancey, fille de *Guillaume* de Grancey, seigneur de Larès, & de *Laurette* de Beauvoir de Chatelus, qu'il avoit épousée par contrat du 25 juin 1440, & laquelle décéda le 25 octobre 1466. Les enfans du premier lit furent 1. PIERRE du Chatelet, qui suit; 2. GUILLAUME, *auteur de la branche de* PIERREFITTE, *rapportée ci-après*; 3. *Ide* ou *Odette* du Chatelet, mariée 1°. avec *Colard* de Marley, seigneur du Savey, de Dun, de Jametz & de Florange, chevalier, conseiller, chambellan du roi de Sicile: 2°. l'an 1456, avec *Bertrand* de Beauvau, seigneur de Précigny; 4. *Peronette* du Chatelet, qui épousa par contrat du premier janvier 1434, *Jean* de Nanci, ou de Lenoncourt, seigneur de Gombervaux; 5. *Jeanne*, alliée à *Guillaume* de Choiseul, seigneur de Clémont; 6. *Agnès*, femme de *Jean* d'Orne, bailli de l'évêché de Verdun; 7. *Isabelle*, mariée à *Louis* de Dompmartin, chevalier, seigneur de Dompmartin, conseiller de René, duc de Lorraine. Les enfans d'Erard du Chatelet III du nom, & de Marguerite de Grancey sa seconde femme, furent, 1. ERARD du Chatelet, *auteur de la branche de* BULGNÉVILLE, *rapportée ci-après*; 2. *Catherine* du Chatelet, qui fut mariée par contrat du 17 avril 1458, avec noble *Simon* de Granson, seigneur de Poix; 3. *Jeanne* du Chatelet, alliée en 1467 à *Helion* de Granson, seigneur de la Marche, frere de *Simon*: il étoit remarié en 1488 à *Jeanne* de Beaufremont; 4. *Magdeléne* du Chatelet, femme de *Ferri* de Paroye, avec lequel elle vivoit en 1475. Une généalogie manuscrite qui est à la bibliothéque du roi, & dans le cabinet de M. Clairembaut, marque que *Magdeléne* du Chatelet fut femme de *N.* marquis de Bade en Allemagne.

VIII. PIERRE du Chatelet I du nom, seigneur du Chatelet, de Deuilly, Bulgnéville, S. Eulien, Cirey, Bauzancourt, Pierrefitte, Chainsy, Merlant, Outrepont, Ische, Balerme, Nancey, Guimont, &c. avoit en 1476 la conduite des nobles du bailliage de Meaux, & en 1479 celle de l'arriere-ban du bailliage de Chaumont, & fut gratifié par le roi d'une pension de 200 liv. Il mourut vers le milieu de décembre de l'année 1482, & fut inhumé aux cordeliers de Neufchateau dans la chapelle qu'il y avoit fondée en l'honneur de S. Christophe, sainte Barbe & sainte Marie-Magdeléne. Il avoit épousé en premieres noces *Manne* d'Autel, comtesse d'Apremont, fille aînée de *Hue* d'Autel, comte d'Apremont, & d'*Agnès* comtesse de Hohenstein. Devenu veuf, il se remaria avant 1469 à *Jeanne* de Toulongeon,

dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de sa premiere femme, furent 1. *Jean* du Chatelet, *qui a fait la branche de* DEUILLY, *rapportée ci-après*; 4. *Balthazar* du Chatelet, religieux, puis abbé de S. Evre de Toul & de S. Vincent de Metz, que le duc Antoine nomma en 1511 un des administrateurs du duché de Lorraine en son absence, & qui mourut le 9 mars 1529; 5. *Agnus* ou *Anne* du Chatelet, chanoine de Langres, & archidiacre du Tonnerois; 6. *Pierre* du Chatelet, chevalier, seigneur de Deuilly, sénéchal de Lorraine en 1500; 7. *Catherine*, mariée en 1493 avec *Claude* de Haraucourt, seigneur de Paroye, laquelle mourut en 1516; 8. *Alix* qui étoit dame à Remiremont en 1465, épousa par contrat du 16 décembre 1474 *Pierre* du Fey, seigneur de Bazeille.

IX. ERARD du Chatelet IV du nom, chevalier, seigneur du Chatelet-Bauzancourt, Cirey, Briecourt, &c. eut différend avec sa tante Anne d'Autel, femme du comte de Linanges, lequel fut terminé par la médiation de René II, duc de Lorraine, le 11 octobre 1484. Erard qui vivoit encore le 19 avril 1520, avoit épousé *Françoise* d'Haraucourt, dame de Ville-sur-Illon, & fille de *Jacques* d'Haraucourt, chevalier, & d'*Anne* de Paroye. Il en eut pour enfans, 1. CHRISTOPHE du Chatelet, qui suit; 2. *Jean-Baptiste*, chevalier de Malte, commandeur de Beauchemin en 1520, tué au siége de Malte en 1565; 3. *Marguerite*, secrette de l'abbaye de Remiremont.

X. CHRISTOPHE du Chatelet, seigneur en partie du Chatelet, de Deuilly, S. Eulien, Cirey, Bauzancourt, Pierrefitte, Bulgnéville, &c. étoit en 1505 un des gentilshommes de la maison du roi, & fut tué au siége de Pavie en 1525. Il avoit été marié par contrat du 14 octobre 1514, avec *Jaqueline* de Bethune, fille de *Jean* de Bethune III du nom, seigneur de Mareuil, & de *Jeanne* d'Anglure. Elle se remaria ensuite avec *Jean* du Chatelet, seigneur de Pierrefitte. Les enfans de Christophe du Chatelet, furent 1. ERARD V du nom, qui suit; 2. *Christophe* du Chatelet, mineur en 1527, dont on ignore le temps de la mort; 3. *Nicole* du Chatelet, mariée par contrat du 14 avril 1540, du consentement & en présence de madame la duchesse de Guise, comtesse d'Aumale, avec messire *René* de Malain, fils d'*Antoine* de Malain, chevalier, seigneur de Digoine, qui la laissa veuve au mois d'octobre 1573; 4. *Françoise* du Chatelet, dame, puis secrette de l'église de Remiremont; 5. *Petronille* du Chatelet, dame à Remiremont en 1550.

XI. ERARD du Chatelet V du nom, chevalier, seigneur du Chatelet, Cirey, Deuilly, Bauzancourt & Pierrefitte, qui fut le dernier de la branche directe des seigneurs du Chatelet, étoit mort en 1545, ayant perdu peu auparavant un fils unique, qu'il avoit eu de son mariage avec *Anne* de Hangest, fille de *Louis* de Hangest, seigneur de Montmor, & de Chaleranges, conseiller & chambellan du roi, gouverneur de Mouzon, grand écuyer de la reine Anne de Bretagne, & de *Marie* du Fay d'Athies, dame de Moyencourt. Elle se remaria avec *Antoine* de Stainville, seigneur de Couvanges.

*BRANCHE DES SEIGNEURS DE DEUILLY.*

IX. HUE ou HUET du Chatelet, chevalier, baron de Deuilly, seigneur en partie du Chatelet, de S. Amand, Cirey, Thons, S. Eulien, &c. étoit troisiéme fils de PIERRE du Chatelet II du nom, & de *Manne* d'Autel. Il avoit en 1503 une pension du roi de 200 livres, & ne vivoit plus en 1521. Il avoit épousé en premieres noces par contrat du 13 octobre 1486, *Magdeléne* de Wisse de Gerbevillers, fille de *Jean* de Wisse, chevalier, seigneur de Gerbevillers, de Romont, de Bazemont, conseiller & chambellan du roi de Sicile, bailli de Nanci, & de *Catherine* de Lénoncourt. Elle décéda le 26 octobre 1488, & Huet se remaria peu de temps après avec *Jeanne* Cicon d'une noble & ancienne maison du comté de Bourgogne, avec laquelle il acheta en 1510 les terres de Thons, Bouchannais & Larbach. Sa troisiéme femme fut *Guillemette* d'Amoncourt, fille d'*Elion* d'Amoncourt, chevalier, seigneur de Piepape, de Montigni-sur-Aube, & de *Guyonne* de Malain, dame dudit lieu. Les enfans du premier lit furent 1. *Philippe* du Chatelet, seigneur de S. Amand, mort sans alliance; 2. PIERRE, dit PERRIN du Chatelet, qui suit. Ceux du second lit furent 1. *Claude-Alexis-Marguerite* du Chatelet, mariée par contrat du 14 janvier 1514 à *Jean* d'Amoncourt, chevalier, seigneur de Tannay-Piepape, Montigni-sur-Aube, &c. & morte en 1575; 2. *Isabelle* du Chatelet, religieuse en 1514 & en 1544, abbesse de Sainte-Claire de Neufchateau; 3. *Salmone*, religieuse, puis abbesse de Sainte-Glossinde de Metz, décédée le 10 décembre 1539; 4. *Agnès* du Chatelet, dame d'honneur de la duchesse de Lorraine. Hue du Chatelet eut de son troisiéme mariage avec *Guillemette* d'Amoncourt cinq enfans, savoir, 1. *Anne* du Chatelet, chanoine, puis grand archidiacre de l'église de Langres, aumônier du roi, protonotaire du saint siége, grand sourier de Remiremont, & abbé commendataire de Flabémont, de Beaulieu & de Clairlieu, décédé le 6 janvier de l'an 1590, & inhumé dans le sanctuaire de l'église cathédrale de Langres auprès du cardinal de Givry; 2. *Valentin* du Chatelet, religieux de l'ordre de S. Benoît, coadjuteur, puis abbé de S. Vincent de Metz en 1529, & de sainte Avolde en 1545, décédé le 4 mai 1549; 3. JEAN du Chatelet, *tige des seigneurs de* THONS, *& marquis de* TRICHATEAU, *duquel descendent toutes les branches qui subsistent aujourd'hui, & dont on parle ci-après*; 4. *Gregoire* du Chatelet, baron & seigneur de Bonney & de Chatillon en-Vosges, mort l'an 1574 sans enfans de sa femme, *Marie* du Marez, qu'il avoit épousée étant veuve de *N.* seigneur de Lenoncourt; 5. *Marion* du Chatelet, abbesse de Sainte-Claire de Neufchateau, après sa sœur Isabelle.

X. PIERRE, dit PERRIN du Chatelet, chevalier, baron de Deuilly, seigneur du Chatelet & de Bulgnéville en partie, de Gerbevillers, Romont, Bazemont, conseiller d'état, sénéchal de Lorraine, & bailli de Nanci, eut la gloire de terminer en 1546 le différend qui étoit entre Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, & la duchesse sa belle-sœur, Christine de Danemarck, qui lui donnerent l'emploi de gouverneur du duc Charles II, leur pupille, dont il s'aquitta très-dignement jusqu'à sa mort arrivée le 23 août 1556. Il avoit été marié par contrat du 15 décembre 1520, avec *Bonne* de Beaudoche, fille de *Claude* de Beaudoche, chevalier, seigneur de Môlin en Lorraine, & de *Philippe* de Ferrieres, sa seconde femme. Ils furent inhumés l'un & l'autre dans l'église de S. Jean-Baptiste de Gerbevillers, où leurs figures sont en marbre blanc. Leurs enfans furent, 1. OLORI du Chatelet, qui suit; 2. *Magdeléne* du Chatelet, religieuse, puis abbesse de Sainte-Glossinde de Metz, après sa tante en 1539, décédée le 20 avril 1584; 3. *Catherine*, religieuse, puis coadjutrice de sa sœur, abbesse de Sainte-Glossinde de Metz, & décédée le 27 février 1570; 4. *Barbe* du Chatelet, mariée à *Claude-Antoine* de Bassompierre, baron d'Arouille, seigneur de Removille, bailli de l'évêché de Metz, dont elle étoit veuve en 1587, & vivoit encore en 1592; 5. *Philippe* du Chatelet, religieuse de l'ordre de S. Dominique à Metz; 6. *Manne* du Chatelet, mariée en 1551 avec *Wari* de Savigny, seigneur de Seymont, bailli de Clermont, & morte vers l'an 1575.

XI. OLORI du Chatelet, chevalier, baron de Deuilly, seigneur de Gerbevillers, Romont, Bazemont, Bulgnéville, Senoncourt, &c. se laissa entraîner dans le parti des religionaires, & fut tué au siége de la Charité-sur-Loire au mois de mai 1569. Il avoit épousé en 1555 *Jeanne* de Scepeaux, dame de S. Michel, fille & cohéritiere de *François* de Scepeaux, chevalier, seigneur de la Vieilville, comte de Duretal, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, capitaine de cent hommes

d'armes, gouverneur de Bretagne, & de dame *Renée* le Roux. Elle se remaria en 1573 avec *Antoine* d'Epinay, chevalier, seigneur de Broon, chevalier de l'ordre du roi. Les enfans d'Olori furent 1. CLAUDE du Chatelet, qui suit; 2. *Christine* du Chatelet, mariée par contrat du 16 février 1587 à *Jean* III du nom, baron d'Haussonville, seigneur d'Orne, S. Georges, &c. premier pair de l'évêché & comté de Verdun, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal de ses camps & armées, lieutenant général du pays Verdunois, dont elle resta veuve sans enfans le 24 mai 1609. Elle fonda avec sa sœur & le comte de Tornielle son beau-frere, à Gerbevillers un monastere de carmes déchaussés, & mourut en odeur de sainteté au commencement de l'année 1621 à Nanci, d'où son corps fut transporté trois ans après dans l'église de Gerbevillers avec celui de son mari. 3. *Anne* du Chatelet, mariée en 1590 à *Charles-Emanuel* de Tornielle-Chalant, comte de Solarol & de Brione, baron de Beaufremont, qui devint seigneur de Deuilly, Gerbevillers, Bazemont, Romont & Bulgnéville, du chef de sa femme héritiere de son frere & de sa sœur, morts sans postérité.

XII. CLAUDE du Chatelet, chevalier, baron de Deuilly, seigneur de Gerbevillers, Romont, Bazemont, Bulgnéville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, cornette de la compagnie du duc de Lorraine, &c. élevé par les soins de son grand oncle Jean du Chatelet dans la religion catholique, s'engagea par un zèle indiscret dans le parti de la ligue, au service de laquelle il mourut au siége de Dieppe le 21 septembre de l'an 1589, portant la banniere de Henri de Lorraine, marquis de Pont-à-Mousson. Il fut le dernier de cette branche, n'ayant point laissé d'enfans de son alliance avec *Anne* de Beauvilliers, fille de *Claude* de Beauvilliers II du nom, comte de Saint-Aignan, & de *Marie* Babou de la Bourdaisiere. Elle se remaria à *Pierre* Forget, seigneur de Fresne, secrétaire d'état, décédé en 1610, & auquel elle survécut jusqu'en 1636.

### *BRANCHE DES SEIGNEURS DE THONS, marquis de TRICHATEAU.*

X. JEAN du Chatelet II du nom, chevalier, baron du Chatelet, de Thons, souverain de Vauvillars & de Chatillon en Vosges, marquis de Trichateau, seigneur de Bonney & de Champigneul, chevalier des ordres du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant de cent hommes d'armes de ses ordonnances, sous François de Lorraine, comte de Vaudemont, maréchal de Lorraine, surintendant des places de Bassigni, & gouverneur de Langres, étoit troisiéme fils de HUET du Chatelet, seigneur de Deuilly, & de *Guillemette* d'Amoncourt sa troisiéme femme. Il s'attacha au service de France, se fit remarquer par sa valeur à la journée de Landrecy, après laquelle le roi le fit chevalier, & lui donna l'accolade. Il fut ensuite capitaine de trois cens hommes de pied; & le roi Henri II, dont il eut des provisions d'écuyer de son écurie, le fit capitaine de Veaucouleur, & le pourvut du gouvernement de la ville de Langres. Charles IX le fit par lettres du 20 août 1570 gentilhomme de sa chambre, & lui donna commission en date du 27 août 1572 pour commander en l'absence de M. le duc de Guise, & de M. de Barbesieux dans la province de Champagne. Il fut un des députés aux états assemblés le 19 novembre 1580, & mérita par ses services rendus au roi & à l'état, l'honneur d'être nommé chevalier de l'ordre du S. Esprit dans la promotion du 31 décembre 1585. Il étoit mort en 1590, ayant épousé 1° en 1541 *Marguerite* d'Haussonville, fille de *Gaspard*, baron d'Haussonville, chevalier, bailli de Nanci, & de *N...* de Ligneville: 2° en 1561, *Claire-Renée* de Choiseul, veuve de *Geoffroy* de Rochebaron, seigneur de Berze, & fille de *François* de Choiseul I du nom, baron de Clémont, & de *Magdelêne* de Livron. Les enfans du premier lit furent 1. JEAN du Chatelet, qui suit; 2. RENÉ du Chatelet, qui continua la postérité *rapportée ci-après*; 3. *Marguerite* du Chatelet, mariée à *Claude* de Chauvirey, chevalier, dont elle étoit veuve le 6 de février 1614. Ceux du second lit furent 1. ERARD du Chatelet VI du nom, *chef de la branche de* TRICHATEAU-BONNEY, *rapportée ci-après*; & 2. *Françoise* du Chatelet, abbesse de Sainte-Glossinde de Metz en 1584, après sa tante Salmone, & morte le 30 novembre de l'an 1595.

XI. JEAN du Chatelet III du nom, chevalier, baron du Chatelet, seigneur de Thons, de Chatillon en Vosges, de Taintru de Creux, marquis de Trichateau, s'attacha, à l'exemple de son pere, au service de France, & fut pourvu, sur sa démission, du gouvernement de la ville de Langres, & de la lieutenance générale du Bassigny; fut gentilhomme de la chambre du roi, & capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances. Après la conclusion de la paix, étant passé à la cour du duc de Lorraine, il fut fait gentilhomme de sa chambre, conseiller d'état, maréchal & chef des finances de Lorraine & Barrois. Il mourut au commencement de l'année 1610 sans postérité, quoique marié deux fois, 1° avec *Anne* de Choiseul, fille de *François* de Choiseul II du nom, baron de Clémont, & d'*Anne* de la Guiche: 2° avec *Anne-Marie-Elizabeth* Bayer de Boppart, fille d'*Adam* Bayer, baron de Boppart, & de *Marie* de Malberg, laquelle se remaria l'an 1613 à *René* de Choiseul, baron de Clémont, & décéda le 9 juillet 1636.

XI. RENÉ du Chatelet, chevalier, seigneur de Bevillers, Romont, Bazemont, Chaumancey, Châtillon en Vosges, Champigneul, Margeville, baron de Thons & de Chauvirey, conseiller d'état & privé du duc de Lorraine, &c. avoit d'abord été destiné à l'église, & étoit en 1584 abbé commendataire de Beaulieu. Il fut pourvu en 1596 de l'abbaye de Flabémont. Son frere aîné n'ayant point d'enfans, il quitta l'habit ecclésiastique, & épousa à Paris, par contrat du 11 mars 1600, *Gabrielle* de Lenoncourt, fille de *Louis* de Lenoncourt, seigneur de Colombé, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, & de *Jeanne* de Dainteville des Chenets. Il mourut en 1617, & sa femme en 1638. Leurs enfans furent 1. *Philippe* du Chatelet, seigneur de Thons, colonel d'un régiment de cavalerie, envoyé par le duc de Lorraine au service de l'empereur, & décédé à Munich à la fleur de son âge; 2. ANTOINE du Chatelet, qui suit; 3. *Dorothée-Henriette* du Chatelet, mariée par contrat du 28 septembre 1628, avec *Claude-Francois* de Grammont, chevalier, seigneur de Conflandé.

XII. ANTOINE du Chatelet, marquis du Chatelet & de Cirey en Vosges, seigneur de Thons, Chauvirey, Gerbevillers, Romont, Bazemont, Champigneul, &c. épousa *Catherine* de Priessac, fille de *Daniel* de Priessac, conseiller d'état de S. A. de Lorraine, & de *Marie* de Bernay, dont étant veuf, il se remaria en 1633 à *Gabrielle* de Mailly, fille d'*Afriquain* de Mailly, chevalier, seigneur de Clainchamp, & d'*Anne* d'Anglure. Antoine du Chatelet, qui vivoit encore en 1666, n'eut point d'enfans de ce second mariage. Il laissa du premier deux fils, 1. PIERRE-ANTOINE du Chatelet, qui suit; 2. *Daniel* du Chatelet, marquis du Chatelet, & de Lénoncourt, baron de Chauvirey & de Chaussenay, seigneur de Bazincourt en Artois, de Bretignole, près Bar-sur-Aube, & de Senail en Barrois, mort après l'an 1674. Il avoit épousé, par contrat du 30 janvier 1666, *Elizabeth* de la Fontaine, dame à Rémiremont, fille de *Nicolas* de la Fontaine, comte de Verton, seigneur de Hallencourt & de la Mothe-Verlinton, député de la noblesse du comté de Ponthieu pour les états convoqués à Orléans en 1649, & de *Catherine* de Roussay d'Alenbon, sa premiere femme. Elizabeth de la Fontaine se remaria à *Balthazar* de Cultz, marquis de Samboin, & mourut en 1695. Les enfans de Daniel du Chatelet furent, 1. *Marie* du Chatelet, alliée au comte de Duyn, dont elle n'eut point

d'enfans ; 2. *Béatrix* du Chatelet, dame de Chauvirey, du Gouzet, de Bazincourt en Artois, & de Mezinghen en Boulonnois, mariée par contrat du 19 février 1693 à *Philippe-François*, marquis d'Ambli, baron des Ayvelles, capitaine de dragons dans le régiment de Vartigny.

XIII. PIERRE-ANTOINE du Chatelet, chevalier, marquis du Chatelet, baron de Cirey en Vosges, seigneur de Chauvirey & de Thons, &c. épousa le 12 mai 1665 *Marie-Richarde* de Jauny, fille de *Marie-Richard* de Jauny sous les côtes Sainte-Gorgone, Arri & Pagni en partie, capitaine, puis sergent de bataille au service de Charles IV, duc de Lorraine, & de dame *Charlotte* de Maujan. Leurs enfans sont 1. *Pierre-Denys*, marquis du Chatelet, chambellan de son altesse royale Léopold I, duc de Lorraine, capitaine dans le régiment de ses gardes, décédé en 1739, laissant pour fils unique *Léopold*, marquis du Chatelet, chambellan de son altesse royale François de Lorraine, grand duc de Toscane, capitaine de ses gardes, mort à Vienne en Autriche le 11 février 1740 ; 2. RENÉ-FRANÇOIS du Chatelet, qui suit ; 3. *Marie-Catherine* du Chatelet, mariée à *N.* de Jalnoncourt, comte de Gresche, chambellan de son altesse royale François de Lorraine, grand duc de Toscane, & capitaine de cuirassiers.

XIV. RENÉ-FRANÇOIS du Chatelet, marquis du Chatelet & de Grandseille, baron de Cirey en Vosges, &c. chambellan, colonel des gardes, & général-major des troupes de son altesse royale de Toscane, a épousé le 10 février 1710 *Marie* de Fleming, fille de *Richard* de Fleming, seigneur d'Ardach, capitaine dans le régiment de milord Galmois, & de *Hélène* d'Orelii, fille du baron de Klinky. Leurs enfans sont 1. *Luc-René* du Chatelet, né le 18 d'octobre 1716, qui, à l'âge de dix-sept ans, entra au service de France, en qualité de capitaine de cavalerie ; & après avoir fait les deux campagnes d'Italie pendant la derniere guerre, a passé avec le consentement du roi, au service de son altesse royale François de Lorraine, grand duc de Toscane, qui l'a fait son chambellan, & capitaine dans le régiment des gardes ; 2. *Charlotte-Antoinette* du Chatelet, morte jeune & sans alliance ; 3. *Marie-Catherine-Françoise* du Chatelet, née le 20 janvier 1720, dame de cour de la reine de Hongrie & de Bohême.

### *BRANCHE DE TRICHATEAU-BONNEY, issue de la précédente.*

XI. ERARD du Chatelet VI du nom, chevalier, marquis de Trichateau, baron de Bonney, Thons, Bulgnéville, seigneur de Cirey en Champagne, Chatillon en Vosges, Lomont, &c. gentilhomme de la chambre du roi Henri III, conseiller d'état, sénéchal & maréchal de Lorraine & Barrois, gouverneur de Gray, &c. étoit fils de JEAN du Chatelet II du nom, seigneur de Thons, & de *Claire* de Choiseul sa seconde femme. Il servit les rois Henri III & Henri IV, en qualité de mestre de camp d'un régiment de gens de pied. Etant passé en Lorraine, il fut revêtu des dignités de conseiller d'état, de sénéchal & de maréchal de Lorraine & de Barrois. Le duc qui connoissoit sa capacité, l'envoya au mois de juin 1610 en Suisse, pour moyenner un accommodement entre les cinq cantons catholiques de Lucerne, Ury, Schwitz, Undervald & Zug d'une part, & celui de Zurich de l'autre, & rétablir la bonne intelligence entr'eux. Le roi Louis XIII, en considération des services qu'il avoit rendus au roi son pere, lui donna par brévet du 14 mars 1612, la permission de nommer une personne capable à l'abbaye de Flabémont. Erard mourut le 13 décembre 1648, âgé d'environ 86 ans. Il avoit épousé *Lucréce* d'Orsans, fille & héritiere de *Pierre* d'Orsans, seigneur de Lomont, la Neuvelle-Senoncourt, Moconcourt, Vaucouleurs, Val de Montmartin, maréchal héréditaire de l'empire, gouverneur de Gray, & d'*Anne* de Marmier. Leurs enfans furent 1. *Henri* du Chatelet, marquis de Trichateau, mort avant son pere, vers l'an 1639, ayant épousé *Claude-Françoise* de Pouilly, fille de *Simon* de Pouilly, marquis d'Esne, seigneur de Loupy, conseiller d'état, sénéchal de Barrois, & gouverneur des ville & citadelle de Stenay, & de *Françoise* de Bermant, laquelle se remaria à *Alexandre* Vedon, marquis de Pranzac, ayant eu de son premier mari *Gabrielle* du Chatelet, morte sans alliance ; & *Marie* du Chatelet, mariée en 1680 à *Jacques* d'Escars, dit *le comte de S. Bonnet*, & morte sans enfans l'an 1695 ; 2. ANTOINE du Chatelet, qui suit ; 3. ERARD du Chatelet *qui a fait la branche de* THONS-CLEMONT, *rapportée ci-après* ; 4. *François* du Chatelet, mort le 15 décembre 1698, inhumé aux cordeliers de Thons ; 5. *Anne* du Chatelet, épousa *Charles* de Gournay, seigneur de Bosny, grand bailli de Nanci & sénéchal de Lorraine. Elle mourut sans enfans, suivant M. d'Hozier. 6. *Gabrielle* du Chatelet, seconde femme de *Charles*, comte d'Escars, baron d'Aix, & de la Mothe-Trichateau. Il étoit veuf d'*Anne* de Bressey, & mourut sans enfans de ses deux mariages le 6 août 1626. Gabrielle du Chatelet épousa en secondes noces *Charles* de Narbonne, marquis de Fimarcon, colonel d'infanterie, mort devant Cazal le 2 novembre 1630, sans enfans. Elle épousa en troisiémes noces *Georges* de Monchy, seigneur de Hocquincourt, gouverneur de Boulogne & de Péronne en 1639, capitaine des chevaux-légers, premier maître d'hôtel de la reine, grand louvetier de Boulonnois, grand-prevôt de l'hôtel le 25 février 1630, & lieutenant général en Lorraine l'an 1636. Il étoit veuf de *Claude* de Monchy, dont il avoit eu un fils qui fut le maréchal de Hocquincourt. Gabrielle du Chatelet étoit veuve pour la troisiéme fois, lorsqu'elle testa le 26 juin 1660. Elle décéda à Paris le 14 septembre de l'année suivante, & fut inhumée dans l'église des Feuillans. 7. *Paule* du Chatelet, mariée à *Daniel* de Ligneville, chevalier, seigneur de Vannes, fils de *Jean-Jacques* de Ligneville, & de *Catherine* du Chatelet de Saint-Amand, sa premiere femme ; 8. *Françoise* du Chatelet, alliée à *Richard* de Serocourt, seigneur de Romain, conseiller d'état, & chambellan du duc de Lorraine ; 9. *Nicole* du Chatelet, dame à Bouxieres ; 10. *Charlotte* du Chatelet, dame à Rémiremont, & mariée à *N*... de Rougemont.

XII. ANTOINE du Chatelet, chevalier, marquis de Trichateau, baron de Thons, Bulgnéville, seigneur de Lomont, Vaucontour, Roye, Leauffan, Andomay, Manisbert, Coulan, Mizaudan, Lénoncourt, Contreglise, Cané, Gauzancourt, Evillier, Daumale, la Bruyere, colonel, capitaine des gardes suisses de son altesse sérénissime de Lorraine, naquit en 1604, fut fait gentilhomme de la chambre du roi par brevet du 14 décembre 1645, ayant obtenu des lettres de naturalité pour lui & ses descendans, enregistrées le 11 mars précédent à la chambre des comptes de Paris, & décéda en 1674. Il avoit épousé par contrat du 27 février 1635 *Elizabeth-Louise* d'Haraucourt, fille de *Charles* d'Haraucourt, chevalier, seigneur & baron de Chambley, Germiny, général de l'artillerie du duc de Lorraine, & de dame *Gabrielle* d'Ardres, dame de Bayonne, d'Ambley, Marbeg, Daudier & de Bouzeville. Leurs enfans furent 1. ERARD du Chatelet VII du nom, *qui aura son article séparé ci-après*, & qui mourut en 1684, sans lignée. Il avoit épousé par contrat du 29 juillet 1670, *Elizabeth* le Charon, comtesse d'Origny, fille de *Pierre* le Charon, seigneur d'Ormeil-saint-Ange, & veuve de *Guillaume* Bourgeois, comte d'Origny, seigneur de Crépy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & gouverneur de Semur ; 2. CHARLES-GABRIEL du Chatelet, qui suit ; 3. FLORENT du Chatelet, *dont la postérité sera rapportée après son frere* ; 4. *Honoré-Henri-Arnold* du Chatelet, marquis de Trichateau, &c. colonel d'infanterie au service de France en 1678, puis conseiller d'état, capitaine des gardes du corps de Léopold, duc de Lorraine, grand

bailli de Nanci, & gouverneur du prince François de Lorraine, abbé de Stavelo, & décédé au mois d'août 1720, ayant épousé *Isabelle-Agnès*, baronne de Honsbruck, fille & héritiere d'*Adrien-Arnauld*, baron de Honsbruck. Elle décéda en 1712, ayant pour fils unique *Marc-Antoine* du Chatelet, marquis de Trichateau, seigneur de Ham, Beringhen & Fouckray, chambellan de son altesse royale le grand duc de Toscane, mort sans alliance le 2 d'avril 1740, à Cirey en Champagne; 5. *Charlotte* du Chatelet, secrette, puis doyenne d'Epinal; 6. *Suzanne* du Chatelet, femme de *N.* Gilley, baron de Marnos; 7. *Christine* du Chatelet, dame à Rémiremont, puis seconde femme d'*Arnoul* Saladin d'Anglure, marquis de Coublans, garde de la souveraineté de S. Loup, fils de *René* Saladin d'Anglure, & de *Françoise* du Chatelet.

XIII. Charles-Gabriel du Chatelet, marquis du Chatelet, seigneur de Lomont, Sénoncourt, Gésincourt, Aboncourt, Bonney, &c. avoit été destiné à l'état ecclésiastique, qu'il quitta après la mort de son frere aîné, & s'établit alors à Besançon à l'occasion du mariage qu'il fit avec *N.* d'Orsans sa parente, laquelle fut stérile, & qui en mourant le laissa son héritier. Il épousa en secondes noces *Anne-Eléonore* de Thomassin, baronne de Montboillon, Pin, Beaumotte, Emagny, veuve du comte de Scey, fille de *Charles* de Thomassin, baron de Montboillon, & de *Charlotte-Eugénie* de Pierrefontaine. Il mourut à Besançon le 6 août 1696, pere de trois enfans, qui sont 1. *Ferdinand-Florent*, marquis du Chatelet, seigneur de Lomont, Montboillon, Pin, Pont-le-Magny, &c. colonel d'infanterie, retiré du service avec une pension de 3000 livres, marié en 1712 avec *Marie-Emanuelle* de Poitiers, dame d'Amance, troisiéme fille de *Ferdinand-François* de Poitiers de Rye, & de *Marie-Françoise* d'Achey; 2. *Jean-François*, marquis du Chatelet & d'Haraucourt, mestre de camp de cavalerie en 1722, créé major général, & inspecteur de la gendarmerie de France, le premier janvier 1735, brigadier des armées du roi, le premier mars 1738, & en 1744 maréchal de camp, grand-croix, commandeur de l'ordre royal & militaire de saint Louis, avec une pension de 4000 livres; 3. *Thérèse* du Chatelet, dame de Sénoncourt, mariée en 1712 à *N.* de Villers-la-Faye, comte de Vaugrenant, qui l'a laissé veuve sans enfans.

XIII. Florent du Chatelet, dit le comte de Lomont, seigneur de Cirey, Pierrefitte, &c. naquit à Trichateau le 8 février 1652, fut destiné à l'état ecclésiastique, & reçu chanoine à l'église métropolitaine de Besançon; mais son inclination guerriere lui ayant fait prendre le parti des armes, il servit en 1673 en qualité d'aide de camp de M. le maréchal de Turenne, & en 1675 il se trouva à l'attaque de Limbourg, où commandant la compagnie des grenadiers du régiment royal infanterie, dont le marquis du Chatelet Pierrefitte étoit colonel, il reçut en un seul jour trois blessures considérables. Il fut aussi blessé en 1678 au passage de la Quinche, & fut fait prisonnier, mais le duc de Lorraine l'ayant reconnu, le retira des mains de ceux qui l'avoient pris, & le renvoya avec une escorte. Le roi lui donna quelques années après le régiment de Ponthieu infanterie, & le nomma en 1689 commandant du Havre de Grace, & en 1692 brigadier de ses armées. Deux ans après il fut envoyé à Namur que le prince d'Orange assiégeoit avec 132 piéces de canon & 80 mortiers. Le roi fut si content de la défense que fit le comte de Lomont, qu'après la prise de cette place, il le fit maréchal de ses camps & armées, commandeur de l'ordre militaire de saint Louis, avec 4000 livres de pension, & commandeur au gouvernement de Dunkerque. Lorsque cette place fut évacuée l'an 1712, en conséquence du traité fait avec la grande Bretagne, la reine *Anne* lui envoya son portrait enrichi de très-beaux diamans, qu'il reçut avec l'agrément du roi. Il se retira ensuite dans son gouvernement de Semur, qu'il avoit eu avec la charge de grand bailli d'Auxois après la mort du marquis de Trichateau son frere aîné. Le roi ne l'y oublia point, & lui donna en 1727 une pension de 3000 livres sur les cantines de Dunkerque, dont il jouit avec les autres bienfaits de sa majesté jusqu'au 27 janvier 1732, qu'il mourut âgé de 81 ans. Il avoit épousé le 15 mars 1692 *Marie-Gabrielle-Charlotte* du Chatelet, héritiere de sa branche, qui lui apporta les terres de Cirey en Champagne, & de Pierrefitte, &c. Elle décéda le 12 août 1705. De ce mariage naquirent 1. Florent-Claude du Chatelet, qui suit; 2. *Honoré-Roger*, né à Dunkerque le 17 septembre 1698, enseigne, puis capitaine en 1721 dans le régiment de Hainaut, mort sans alliance; 3. *Florent-François* du Chatelet, né à Dunkerque le 24 novembre 1700, reçu chevalier de Malte le 25 mars 1704, lieutenant, puis capitaine dans le régiment de Hainaut, nommé le 2 avril 1727 second cornette des chevaux-légers de Bretagne, en 1733 enseigne des gendarmes Dauphins, & l'année suivante, mestre de camp de cavalerie, puis brigadier le 2 mai 1744, & commandant de la gendarmerie en 1746; 4. *Gaspard*, né en 1702, mort en 1706; 5. *Marie-Gabrielle*, née le 31 janvier 1696, morte à Semur le 4 janvier 1724; 6. *Susanne* du Chatelet, née le 27 février 1703, mariée la nuit du 30 au 31 janvier 1731 avec *Jean-Nicolas* de Saugy, marquis de Roussillon; 7. *Florence* du Chatelet, née le 4 avril 1704, mariée la nuit du 23 au 24 juillet 1731 avec *Melchior-Esprit* de la Baume, comte de Montrevel, qui est mort le 13 janvier 1740, étant maréchal des camps & armées du roi.

XIV. Florent-Claude, marquis du Chatelet, chevalier, seigneur de Cirey, &c. naquit à Namur le 7 avril 1695; & étant entré en 1712 dans la premiere compagnie des mousquetaires du roi, il fit les campagnes de Landau & de Fribourg. Il fut fait en 1714 lieutenant dans le régiment du roi, & au mois d'avril 1718, colonel de celui de Hainaut, infanterie, à la tête duquel il fit la campagne de 1733, & servit la suivante en qualité de brigadier, & au siége de Philisbourg. Dans la promotion de 1738 il fut fait maréchal de camp; & ayant servi avec beaucoup de réputation dans l'armée auxiliaire envoyée en Baviere, il a été fait au mois de juin 1743 grand-croix commandeur de l'ordre royal & militaire de S. Louis, & lieutenant général des armées du roi le 2 mai 1744; depuis son retour de Baviere, il a été employé dans l'armée sur le Rhin. Le marquis du Chatelet qui a succédé à son pere dans les emplois de grand bailli d'Auxois & de Saar-Louis, & dans le gouvernement de Semur, a épousé le 20 juin 1725 *Gabrielle-Emilie* de Breteuil, fille de *Nicolas* de Breteuil, baron de Preuilly, introducteur des ambassadeurs & princes étrangers auprès du roi, & d'*Anne* de Froulay. Leurs enfans sont 1. *Marie-Gabrielle-Pauline* du Chatelet, née à Paris le 30 juin 1726, mariée à Paris l'an 1743 avec *Alfonse* Caraffe, duc de Montenegro; 2. *Florent-Louis-Marie* du Chatelet, né à Semur le 20 novembre 1727, qui a fait la campagne de 1745, en qualité d'aide de camp de son pere; 3. *Victor-Esprit* du Chatelet, né à Paris en 1734, mort au berceau.

### *Branche du Chatelet de Clémont.*

XII. Erard du Chatelet, VII du nom, baron du Chatelet, seigneur de Thons, Clémont, Bulgnéville, &c. étoit troisiéme fils d'Erard, VI du nom, marquis de Trichateau, & de *Lucréce* d'Orsans. Il fut toujours constamment attaché à la personne de Charles III, duc de Lorraine, appellé communément IV du nom, qui l'honora d'une estime & d'une confiance particuliere, & qui le fit capitaine de ses gardes du corps, général de l'artillerie, & maréchal de Lorraine. Lorsque ce prince fut arrêté par les Espagnols & conduit à Madrid, le baron du Chatelet fut choisi avec M. du Bois, conseiller d'état, pour aller solliciter sa liberté; & lorsque le traité en eut été signé, le duc l'envoya en Flandre informer de ses intentions le prince François, son frere.

Il fut marié trois fois, 1°. à *Claire-Françoise* de Rouxel-Medavi, niéce du maréchal de Grancey & fille de *Guillaume* de Rouxel, comte de Medavi, maréchal des camps & armées du roi, chambellan de M. le duc d'Orléans, & de *Marie* d'Achey, baronne de Clémont, décédée le 12 décembre 1654 : 2°. le 23 décembre 1656, à *Anne-Elizabeth* d'Aumont, dame d'Aubigny & de Faye, fille & unique héritiere de *Jacques-Emanuel* d'Aumont, seigneur d'Aubigny, & de *Susanne* de Saint-Aubin, morte le 19 juin 1665 : 3°. à *Marie* de la Baume-le-Blanc de la Valliere, veuve de *Charles* Bruneau, vicomte de la Rabataliere, fille de *Jean* de la Baume le Blanc, chevalier, seigneur de la Valliere, gouverneur d'Amboise & du château de Tours, & de *Françoise* de Beauvau du Rivau. Elle décéda le 27 décembre 1712, âgée de 88 ans, sans enfans de son second mari. Erard eut de Claire-Françoise de Rouxel-Medavi, sa premiere femme, *Erard*, marquis du Chatelet, tué l'an 1678, étant aide de camp de M. le maréchal de Créqui. Les enfans du second lit furent, 1. *Antoine* du Chatelet, marquis d'Aubigni, tué à la guerre en 1675 ; 2. ANTOINE-CHARLES du Chatelet, qui suit ; 3. *Henri* du Chatelet, chevalier de Malte, mort jeune.

XIII. ANTOINE-CHARLES du Chatelet, marquis du Chatelet & d'Aubigni, seigneur de Thons, Clémont, &c. s'attacha au service de France où il fut colonel d'un régiment de cavalerie de son nom, & servit avec distinction dans la guerre qui précéda la paix de Ryswick. Il fut fait en 1696 brigadier des armées du roi, en 1702 maréchal de camp, & deux ans après lieutenant général. Il fut nommé en 1710 capitaine des chasses & gouverneur du château de Vincennes après la mort du marquis de Bellefonds, neveu de sa femme *Therèse-Marie* de Bellefonds, fille de *Bernardin* Gigault, marquis de Bellefonds, maréchal de France & chevalier des ordres du roi, & de *Magdeléne* Fouquet. Elle étoit dame du palais de madame la dauphine, lorsque le marquis du Chatelet, mestre de camp de cavalerie, l'épousa par contrat du 8 janvier 1688. Elle resta veuve au mois de septembre 1720, & vécut jusqu'au mois d'octobre 1733. De ce mariage sont nés, 1. FRANÇOIS-BERNARDIN, qui suit ; 2. *Antoine-Bernardin*, comte du Chatelet, ci-devant enseigne des gendarmes de la reine, mestre de camp de cavalerie depuis 1733, que sa santé l'a obligé de quitter le service ; 3. *Magdeléne-Susanne* du Chatelet, vivante en 1741 ; 4. *Charlote*, morte en 1739 ; 5. *Louise-Susanne*, vivante en 1741.

XIV. FRANÇOIS-BERNARDIN du Chatelet, marquis du Chatelet, baron de Thons & de Clémont, maréchal des camps & armées du roi depuis 1734, gouverneur de Vincennes, a épousé par contrat du 23 avril 1714, *Armande-Gabrielle* du Plessis-Richelieu, fille d'*Armand-Jean* du Plessis, duc de Richelieu & de Fronsac, pair de France, prince de Mortagne, chevalier des ordres du roi, général des galeres, & d'*Anne-Marguerite* d'Acigné, sa seconde femme, dont sont nés, 1. *Marie-Susanne-Armande* du Chatelet, mariée le 21 juin 1733 avec son cousin *Godefroi-Armand*, marquis de Bellefonds, colonel du régiment de la Marche ; 2. *N...* du Chatelet, religieuse à la Présentation de Paris.

*BRANCHE DES SEIGNEURS DE PIERREFITTE.*

VIII. GUILLAUME du Chatelet, fils puîné d'ERARD III du nom, baron du Chatelet, & d'*Alix* de Saint-Eulien, sa femme, eut, par partage fait avec ses freres en 1460, la seigneurie & le château de Saint-Amand, avec un tiers dans celle de Pierrefitte & une portion dans celle du Chatelet. Il fut pourvu le 5 mars 1469 par Nicolas d'Anjou, duc de Calabre, de l'office de gouverneur, capitaine du chastel & place de Coiffy, avec 300 livres d'appointemens, & combattit vaillamment en faveur de René I, duc de Lorraine, à la bataille livrée en 1476 devant Nanci à Charles, duc de Bourgogne, où probablement il périt. Il avoit épousé en 1460 *Iolande* d'Haraucourt, fille de *Jacques*, seigneur d'Haraucourt, & de *Susanne*, dame de Ville-sur-Illon. Elle vivoit encore en 1497. Leurs enfans furent, 1. *Jacques* du Chatelet, seigneur de Saint-Amand, qui étoit mort le 9 mars 1500. Il laissa *un fils naturel nommé* Jean, *auquel son oncle* Philibert *du Chatelet laissa par son testament douze livres de rente* ; 2. PHILIBERT du Chatelet, qui suit ; 3. *Pierre* du Chatelet, commandeur de Libdo & de Nourroy, mentionné avec ses freres dans une sentence du premier juin 1491 ; 4. *Thibaut* du Chatelet ; 5. *Alix* du Chatelet, morte en 1514. Elle avoit épousé *Jean* de Landres, chevalier, seigneur de Taxey, conseiller, chambellan du roi de Sicile ; 6. *Salome* ou *Salivane* du Chatelet, mariée à *Ferri* de Savigny, chevalier, seigneur de Valfrecourt, fils de *Jean* de Savigny, & de *Hadwige* de Haussonville ; 7. *Marie* du Chatelet, qui épousa *Claude* de Bessey, chevalier, seigneur de Bessey-le-Chastel.

IX. PHILIBERT du Chatelet, I du nom, chevalier, baron du Chatelet & de Saint-Amand, seigneur de Sorey, Pierrefitte, Saint-Eulien, Bulgnéville, Hansignemont, &c. fut conseiller & chambellan du duc de Lorraine, sénéchal de Barrois, bailli de Bassigni. Il suivit le duc Antoine de Lorraine en qualité de grand guidon en 1525, à la guerre d'Alsace, dans laquelle il se distingua. Il se retira en 1529 à l'abbaye de S. Victor de Paris, où il passa les dernieres années de sa vie dans les exercices de piété, & fit de grandes libéralités à cette abbaye dans laquelle il mourut le premier décembre 1534. Le mariage qu'il avoit contracté avec *Nicole* de Vernencourt ayant été cassé en 1489 par sentence de l'official de Toul, il épousa le 22 juin 1494 *Marguerite* de Ville, dame de Domjulien, veuve de *Jean* de Saint-Amadour, & fille d'*Antoine* de Ville, chevalier, seigneur de Domjulien, duc de Saint-Ange au royaume de Naples, & de *Claude* de Beauvau. De ce mariage naquirent, 1. JEAN du Chatelet, qui suit ; 2. *Claude* du Chatelet, laquelle vivoit en 1559, & épousa 1°. *Engilbert* de Bessey, seigneur de Tilchastel, l'un des cent gentilshommes de la chambre du roi : 2°. *François* de Crux, seigneur du Tronchain.

X. JEAN du Chatelet, chevalier, seigneur de Pierrefitte, Saint-Amand, Domjulien, Vauvillars, Cirey, Bauzancourt, mourut au château de Cirey en 1566, ayant épousé 1°. *Jacqueline* de Béthune, douairiere de *Christophe* du Chatelet : 2°. *Philippe* de Ludre, fille de *Jean*, seigneur de Ludre, & d'*Eve* de Ligneville. Elle se remaria en secondes noces à *François* de Poutere, chevalier : & en troisiémes, à *César* de la Croix, vicomte de Semoine. Jean du Chatelet eut de son premier mariage PHILIBERT du Chatelet, II nom, qui suit.

XI. PHILIBERT du Chatelet, II du nom, chevalier, seigneur de Pierrefitte, qui fit ses premieres armes dans la guerre contre l'Espagne, sous Henri II. Il servit en qualité de colonel des Reitres sous le roi Charles IX, qui le fit gentilhomme de sa chambre & chevalier de son ordre. Il mourut le 14 mai 1568 à l'âge de 37 ans, & fut inhumé en l'abbaye de S. Victor de Paris en la chapelle de S. Denys, où l'on voit son tombeau. Il avoit épousé *Françoise* de Lenoncourt, veuve de *René* de Fraisneau, seigneur de Pierrefort, & fille de *Louis* de Lenoncourt, II du nom, seigneur de Gondrecourt, & de *Catherine* de Haraucourt. Elle mourut en 1591. Les enfans de Philibert du Chatelet furent, 1. *Antoine* du Chatelet, seigneur de Saint-Amand & de Cirey, mort l'an 1620 sans enfans de sa femme *Judith* de la Rochefoucaud, fille de *François* de la Rochefoucaud, baron de Montendre, & d'*Hélene* Goulard. Elle se remaria en 1624 à *Louis* de Saint-Georges, seigneur de Laubigné ; 2. LOUIS du Chatelet, qui suit ; 3. *Isaac* du Chatelet, mort sans alliance ; 4. *Catherine* du Chatelet, qui fut la premiere femme de *Jean-Jacques* de Ligneville, seigneur de Vennes, baron de Villars, souverain de Charmes-la-Côte, colonel de cinq cens hom-

mes de pied & de deux mille chevaux pour le service du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, chevalier de l'ordre, conseiller d'état, gouverneur des villes, pays & évêché de Toul; 5. *Marguerite* du Chatelet, dame à Remiremont; 6. *Anne* du Chatelet, mineure en 1571, nommée dans un partage fait avec ses freres en 1593.

XII. LOUIS du Chatelet, chevalier, baron de Cirey & de Saint-Amand, seigneur de Neuville, Pierrefitte, Domjulien, &c. fut tué en Hongrie l'an 1604 dans une partie de chasse, étant capitaine de cavalerie dans le régiment du Rhingrave. Il avoit épousé le 5 septembre 1590 *Ursule* Riden de Collemberg, fille de *Loup-Théodoric* Riden de Collemberg & de Bodickheim, conseiller aulique de S. A. El. de Mayence, & de *N.* de Sternfels. Leur fils unique fut

XIII. LOUIS-JULES du Chatelet, chevalier, baron de Cirey & de Saint-Amand, seigneur de Pierrefitte, Domjulien, conseiller d'état, gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine, né le 8 mai ou août 1594. Il hérita en 1620 des baronies de Cirey & de Saint-Amand par la mort de son oncle Antoine du Chatelet. Il servit dans la guerre contre les protestans avec tant de distinction, que le roi le fit en 1630 gouverneur d'Aigues-Mortes, & maréchal de ses camps & armées. Monsieur, frere unique du roi, le choisit vers le même temps pour son premier chambellan; mais l'attachement qu'il voua à ce prince, fut dans la suite cause de sa perte: car l'ayant suivi dans sa retraite en Lorraine, le roi fit raser son château de Cirey & confisqua ses biens; mais ils furent rendus à son fils, à cause d'une substitution. Il étoit décédé en 1671, & avoit épousé par contrat du 25 février 1618 *Christine* de Glesenenve, veuve de *Paul* de Stainville, & fille de *Nicolas* de Glesenenve, seigneur de Marinville & Valacourt, conseiller d'état du duc de Lorraine, bailli de Barrois, & de *Marguerite* de Chauvirey. Leurs enfans furent, 1. *Geoffroi* du Chatelet, mort âgé de 21 ans, le 8 mars ou mai 1640, étant aide de camp des armées du roi. Il fut inhumé dans l'abbaye de S. Victor-lès-Paris, où l'on voit son épitaphe; 2 & 3. *Philippe* & *François* du Chatelet, morts en bas âge; 4. CHARLES du Chatelet, qui suit; 5. CHARLES-ANTOINE du Chatelet *dont on parle après son frere*; 6 & 7. *Marie* & *Antoinette* du Chatelet, mortes jeunes; 8. *Nicole-Françoise* du Chatelet, qui fut mariée avec *Charles* du Broussel, seigneur de la Neuville, de Voilecomte, &c; 9. *Diane* du Chatelet, religieuse à l'abbaye royale de S. Pierre de Reims, & depuis prieure de la Pitié-lès-Joinville; 10. *Louise* du Chatelet, religieuse à S. Pierre de Reims; 11. *Magdeléne* du Chatelet, religieuse aux Annonciades de Joinville; 12. *Bonne-Françoise* du Chatelet, religieuse Ursuline à Bar-sur-Aube.

XIV. CHARLES du Chatelet, chevalier, marquis du Chatelet & de Cirey, comte de Ganne & de Marigny, fut fait en 1648 mestre de camp du régiment de cavalerie de Gaston de France, duc d'Orléans, & devint dans la suite maréchal des camps & armées du roi, qui lui donna en 1659 le gouvernement d'Aigues-Mortes & de la Tour de Carbonniere, sur la démission de son pere. Il mourut à Cirey, où il fut inhumé le 18 février 1693, après avoir épousé le 25 novembre 1672 *Catherine* de Lamet, fille d'*Antoine-François* de Lamet, chevalier, comte de Bussi, lieutenant général des armées du roi, & gouverneur des ville & citadelle de Mézieres, & de *Claire* de Nicey son épouse. Elle mourut & fut inhumée à Cirey le 24 novembre 1675. Leur fils unique fut *Armand-Jean* du Chatelet, tué à la bataille de la Marsaille le 4 octobre 1693, étant cornette dans le régiment de Villepierre.

XIV. CHARLES-ANTOINE du Chatelet, chevalier, marquis de Pierrefitte, dernier fils de LOUIS-JULES du Chatelet, eut en 1652 une commission de capitaine de chevaux-légers, & en 1656 celle de mestre de camp, lieutenant du régiment d'infanterie de M. le duc d'Orléans. Il eut ensuite le régiment royal d'infanterie, fut fait brigadier des armées du roi en 1672, commandant des ville & citadelle de Metz en 1675, & maréchal de camp l'année suivante. Enfin il fut nommé lieutenant général des armées du roi dans le temps de sa mort arrivée à Paris le 18 d'avril 1680. Il fut inhumé à S. Victor de Paris. Il avoit épousé le 31 mars 1657 *Marie* de Neuville, fille aînée de *Pierre* de Neuville, chevalier, seigneur, marquis de S. Remy, baron de Fresne, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine d'une compagnie de chevaux-légers franche de ses ordonnances, & de *Marie* de Rouville. Elle mourut le 15 juillet 1703, âgée de 67 ans. Leur fille unique fut *Marie-Gabrielle-Charlote* du Chatelet, qui épousa le 15 mars 1692 messire *Florent* du Chatelet, comte de Lomont. Elle mourut à Dunkerque le 12 août 1705, âgée de 27 ans.

*BRANCHE DE BULGNÉVILLE.*

VIII. ERARD du Chatelet, dit *le Jeune*, chevalier, seigneur en partie du Chatelet, de Deuilly, Bulgnéville, Cirey, Saint-Amand, Pierrefitte, &c. étoit fils d'ERARD, III du nom, & de *Marguerite* de Gransey, sa seconde femme. Il vivoit encore en 1509, & avoit épousé *N.*..... d'Haraucourt, de laquelle il eut, 1. CLAUDE du Chatelet, qui suit; 2. *Balthazar* du Chatelet, chevalier de Malte, commandeur de Nourroy en 1527, lequel laissa un *fils naturel nommé* Troilus, *ou* Torilin, *marié avec* Françoise de Salm, *fille de Hannequin* de Salm, *seigneur de Mandres, & de Catherine de* Choiseul; 3. *Ferri* du Chatelet; 4. *Alix* du Chatelet, qui fut seconde femme de *Philippe* de Nourrai, seigneur de Port-sur-Seille.

IX. CLAUDE du Chatelet, I du nom, seigneur en partie du Chatelet, Naive, Bulgnéville, Pierrefitte, &c. suivit le duc Antoine à l'expédition contre les paysans révoltés, & décéda le 19 février 1562. Il avoit épousé *Hélene* de Roussi, fille de *Louis* de Roussi, seigneur de Sissone, & de *Jeanne* de Blecourt. De ce mariage sortirent, 1. *Claude* du Chatelet, II du nom, seigneur de Bulgnéville, mort sans lignée de sa femme *Françoise* Meliant, veuve d'*Odet* de Rouillac, capitaine de la Mothe & gentilhomme du duc René, fille de *Nicolas* Meliant, gouverneur des Salines, de Dieuse, Marsal & Mayenwic, & d'*Agnès* de Valoy, dite *de Frouart*; 2. ANTOINE du Chatelet, qui suit; 3. PHILIPPE, *qui continua la lignée, rapportée après son frere*; 4. *Pierre* du Chatelet, mentionné dans un acte de 1560; 5. *Baptiste* du Chatelet mentionné avec ses freres dans un acte de 1560, fut chevalier de Malte, & ne vivoit plus en 1598; 6. *Guillemette* du Chatelet, mariée vers l'an 1545 avec *Gerard* d'Aspremont, seigneur de Marcheville, dont elle étoit veuve en 1558, & remariée en secondes noces à *Christophe* de Mondragon, chevalier, seigneur de Remereicourt, gouverneur de Dampvillers, colonel d'infanterie, conseiller d'état de sa majesté catholique. Ils vivoient encore en 1590. 7. *Françoise* du Chatelet, élue abbesse de Poussay le 9 juillet 1686, morte le 27 septembre suivant; 8. *Iolande* du Chatelet, coadjutrice de sainte Glossinde à Metz.

X. ANTOINE du Chatelet, chevalier, seigneur en partie de Pierrefitte, Bulgnéville, & de Saint-Amand, fut marié deux fois. Sa premiere femme fut *Marguerite* de Rouillac, fille d'*Odet* de Rouillac, gentilhomme du duc Antoine, capitaine de la Mothe, & de *Françoise* de Méliant. Etant veuf sans enfans, vers l'an 1560, il se remaria à *Lucie* de Tilly, fille de *Gilles*, seigneur de Tilly, & de *Philippe* de Villers-en-Hey. Les enfans d'Antoine furent, 1. *Pierre*, & 2. *Daniel* du Chatelet, morts jeunes & sans alliance au service de l'empereur; 3. *Lidie* du Chatelet qui épousa, par contrat du 25 avril 1590, *Henri* de Franquemont, chevalier, seigneur d'Audenne en Franche-Comté; 4 & 5. *Ruth* & *Phebé* du Chatelet, mortes sans avoir été mariées;

6. *Angélique* du Chatelet, mariée par contrat du 26 février 1604, avec *Georges* de Franquemont, II du nom, seigneur de Tremoing, gentilhomme de la chambre du duc de Wirtemberg, gouverneur de Valogne en Normandie, mort au mois d'août 1615; 7. *Marie* du Chatelet, qui épousa *Samuel* de Saint-Hilaire.

X. PHILIPPE du Chatelet, I du nom, seigneur de Bulgnéville, Pierrefitte & de Saint-Amand en partie, étoit fils de CLAUDE du Chatelet, & d'*Héléne* de Rouffi. Il mourut le 9 juin 1574; & son cœur fut déposé dans l'église de Bulgnéville, comme il se voit par une inscription attachée sur l'un des piliers de cette église. Il avoit épousé *Adrienne* de Miremiont, fille d'*Aimé* de Miremiont, chevalier, seigneur de la Boulaye, & de *Jeanne* de Brunieres. Adrienne ayant survécu à son mari, se remaria à *Hector*, seigneur d'Ugny, & décéda en 1602. Leur fils unique fut

XI. PHILIPPE du Chatelet, II du nom, chevalier, seigneur de Bulgnéville, gentilhomme de la chambre du duc Charles. Il apprit le métier de la guerre sous Christophe de Mondragon, son oncle, & servit avec beaucoup de distinction dans la guerre des Pays-Bas pour le roi d'Espagne. Il mourut le 4 janvier 1607. Il avoit épousé le 20 février 1590 *Magdeléne* de Nogent, dite *de Neuflotte*, fille de *Nicolas* le Champenois, seigneur de la Neuflotte, la Grande, Forcelle, &c. gouverneur de Boucconville & de Valdevrange, & de *Jeanne* de Varin, dame de Ville. Magdeléne de Nogent se remaria en 1607 à *Jean* de Ligneville, comte de Bey, seigneur de Dombrot, premier gentilhomme de la chambre du duc Henri, & gouverneur d'Hatton-le-Chastel. Les enfans de Philippe du Chatelet furent, 1. & 2. *Philippe* & *Jean* du Chatelet, morts jeunes; 3. *Jeanne* du Chatelet, morte en jeunesse; 4. *Louise* du Chatelet, décédée le 20 juin 1607; 5. *Françoise* du Chatelet, mariée par contrat du 5 mai 1627 à *René* Saladin d'Anglure, chevalier, marquis de Coublans, baron & gardien de la souveraineté de Saint-Loup, seigneur de Piepape, &c. dont elle étoit veuve le 7 juin 1664.

*BRANCHE DES SEIGNEURS DE SORCY.*

VII. PHILIBERT du Chatelet, chevalier, seigneur du Chatelet en partie, de Sorcy, Domcourt, Saint-Amand, Bulgnéville, Horchechamp, souverain de Vauvillars, &c. étoit troisiéme fils de RENAUD du Chatelet, & de *Jeanne* de Chaufourt. Il se trouva avec ses freres en 1431 à la funeste journée de Bulgnéville, où il fut fait prisonnier, en combattant vaillamment pour le service de René, duc d'Anjou. Il obtint sa liberté l'année suivante, & il lui en couta mille vieux florins pour sa rançon, pour sureté desquels, il donna en hypothéque à Antoine de Vergy les terres & villes de Chauvirey-la-vieille, de Vitrey & de Betoncourt. Il fut un des quarante gentilshommes, qui, pour procurer la liberté à leur souverain, s'engagerent à se constituer prisonniers du duc de Bourgogne. Le duc René, pour dédommager Philibert du Chatelet des pertes qu'il avoit souffertes & le récompenser de ses services, lui donna par lettres du 21 septembre 1433 la somme de 800 florins à prendre sur les aides de Neufchateau. Deux ans après, il lui remit & à ses freres la grosse tour du Chatelet, bâtie par le duc Charles, moyennant l'hommage-lige. Philibert du Chatelet ne vivoit plus en 1478. Il avoit été marié trois fois, 1°. à *Claude* de Paroye, de laquelle il eut RENAUD du Chatelet, qui suit: 2°. à *Louise* de Granson, fille de *Louis* de Granson, chevalier, & de *Marie* de Vienne: 3°. à *Béatrix* de Germigny, fille & héritiere de *Bertrand* de Germigny, & de *Hermengarde* de Raville. Cette dame, dont il n'eut point d'enfans, se remaria à *Varri* de Lutzbourg. Les enfans de sa seconde femme furent, 1. NICOLAS du Chatelet, *chef de la branche de* VAUVILLARS, *rapportée ci-après*; 2. *Pierre* du Chatelet, religieux de l'ordre de S. Benoît, élu l'an 1506 abbé de S. Mihiel, diocèse de Verdun, mort après 1515; 3. *Jean* du Chatelet, abbé de S. Urbain, diocèse de Chalons, depuis 1487 jusqu'en 1494; 4. *Antoine* du Chatelet, chancelier de l'église de Remiremont en 1474.

VIII. RENAUD du Chatelet, chevalier, seigneur du Chatelet en partie, comte de Vignori, souverain de Vauvillars, seigneur de Chateauneuf, Sorcy, Pompierre, &c. assista au traité de paix conclu le 5 août 1442, entre les ducs de Bourgogne & de Lorraine: il étoit en 1454 écuyer d'honneur du roi. Il fut conseiller, chambellan & écuyer tranchant du roi Louis XI, qui le pourvut de l'office de capitaine & de châtelain de la grosse Tour de Ville-neuve-le-Roi, place alors très-importante. Sa femme *Charlote* l'Allemand, fille de *Jean* l'Allemand, chevalier, maréchal du Dauphiné, & de *Bonne* de Chalan, lui procura les terres de Chateauneuf & de Larbene, avec la dignité de maréchal de Dauphiné; & le roi Louis XI, en considération de ce mariage, lui fit un don de dix mille livres. Renaud du Chatelet étoit en 1466 bailli de Chaumont, & de Sens en 1469. Il fut choisi par le roi Charles VIII, pour remettre la duchesse de Lorraine & le duc son fils, en possession des places du duché de Bar, saisies par Louis XI. Ses enfans furent 1. *Antoine* du Chatelet, baron du Chatelet & de Chateauneuf, conseiller & grand chambellan d'Antoine, duc de Lorraine, qui mourut le 10 novembre 1529, pere par sa femme *Marguerite* de Baudoche, de *René* & d'*Agnès* du Chatelet, qui étoient morts avant le 25 janvier 1536; 2 JACQUES du Chatelet, qui suit; 3. *Marguerite* du Chatelet, mariée par contrat du 20 août 1488, avec *Gerard* d'Haraucourt, seigneur d'Ubexy & de Magnieres. Elle mourut le 9 décembre 1522.

IX. JACQUES du Chatelet, chevalier, seigneur du Chatelet, souverain de Vauvillars, baron de Chateauneuf, de Larbene, seigneur de Sorcy, Passavant, Pompierre, Brouffey & Rautecourt, conseiller & chambellan du duc de Lorraine, bailli de Saint-Mihiel, mourut le 31 mai 1551, & fut inhumé dans l'église de Sorcy. Il avoit épousé *Françoise* de Beauvau, niéce à la mode de Bretagne d'*Isabeau* de Beauvau, comtesse de Vendôme, & fille de *Pierre* de Beauvau II du nom, baron de Manonville, sénéchal de Lorraine, & de *Marguerite* de Montberon, sa premiere femme. Leurs enfans furent, 1. *Philibert* du Chatelet établi en 1550, bailli de Bassigny, & pourvu en 1592 par le duc de Lorraine de l'office de sénéchal de Barrois, & décédé le 12 juillet 1599, âgé de 88 ans, sans avoir eu d'enfans de sa femme *Marguerite* de Domcourt; 2. RENAUD du Chatelet, qui suit; 3. ANTOINE du Chatelet, *dont on parlera après son frere*; 4. PIERRE du Chatelet, évêque de Toul, *qui aura son article ci-après*; 5. *Adolfe* du Chatelet, mort sans alliance; 6. *Charles* du Chatelet, marié en 1583, avec *Bonne* de Choiseul, & mort sans postérité; 7. *Anne* du Chatelet, mariée avec *Nicolas* de Gournay, seigneur de Villers & de Sécourt; 8. *Claude* du Chatelet religieuse à sainte Glossinde de Metz; 9. *Antoinette* du Chatelet, religieuse à S. Pierre de Metz.

X. RENAUD du Chatelet, chevalier, seigneur du Chatelet en partie, de Maxel-sur-Vraye, &c. enseigne de la compagnie du duc de Lorraine, mourut le 4 février 1557, ayant épousé *Marie* Fresnot, fille de *Claude* Fresnot, écuyer, seigneur de Pierrefort, & de sa seconde femme *Marie* de Betancourt, dont naquirent, 1. *Antoinette* du Chatelet, mariée à *Jean-Blaise* de Mauléon, seigneur de la Bastide, chambellan & capitaine des gardes du corps du duc Charles II, bailli de l'évêché de Toul, & sénéchal de Barrois; 2. *Françoise* du Chatelet, femme de *Charles* de Stainville, seigneur de Couvonges, avec lequel elle vivoit le 19 mai 1579; 3. *Marguerite* du Chatelet, mentionnée dans les actes de 1557 & 1558.

X. ANTOINE du Chatelet II du nom, chevalier, baron du Chatelet & de Chateauneuf, seigneur de

Paffavant, de Sarthes, Pompierre, Sorcy, Saint-Martin, Brouffey, Rolecourt, &c. fut confeiller privé & grand chambellan du duc de Lorraine, bailli de Nanci en 1567. Il fut député cette année par le duc de Lorraine avec Claude de Mangin, préfident des comptes, & Bertrand le Hongre, procureur général, pour régler à l'amiable les droits que ce prince pouvoit avoir à Berkem & autres lieux, au fujet defquels il étoit en différend avec l'archiduc d'Autriche. Il mourut le 25 janvier 1577, & fut inhumé en l'églife paroiffiale de Martinville. Il avoit époufé *Anne* de Beauvau, dame de Paffavant, veuve de *Théodore* d'Haraucourt, baron d'Orme, & fille unique de *Charles* de Beauvau II du nom, baron de Paffavant, & de *Barbe* de Choifeul-Praflin. Elle mourut le 10 octobre 1579, & fut inhumée auprès de fon mari. De ce mariage naquirent, 1. CHARLES du Chatelet, qui fuit; 2. *François* du Chatelet, mort fans alliance avant le 10 mars 1588; 3. *Philibert* du Chatelet; 4. *Philiberte* du Chatelet, admife le 3 janvier 1576 pour une prébende de Remiremont, & mariée en 1591 avec *Jofias* d'Anglure, chevalier, feigneur d'Autricourt; 5. *Marguerite* du Chatelet, femme de *François* Saladin d'Anglure, marquis & feigneur de Coublans, Tromblaine, Charmes-la-Côte, baron de Saint-Loup; 6. *Chriftine* du Chatelet, qui eut dans le partage fait avec fes freres les terres de Sorcy & de Saint-Martin, mourut le 3 juin 1623, & fut inhumée dans l'églife de Sorcy: elle avoit époufé le 10 décembre 1591 *Maximilien* de Choifeul, baron de Meuze, de Menil & de Beaupré; 7. *Claude* du Chatelet, dame, puis grande aumôniere de l'abbaye de Remiremont, qui décéda le 28 janvier 1612.

XI. CHARLES du Chatelet, chevalier, baron de Chateauneuf, feigneur du Chatelet, Paffavant, Sorcy, Brouffey, Rolecourt, &c. époufa *Magdelêne* de Gournay, fa coufine, fille de *Renaud* de Gournay, chef du confeil du duc de Lorraine, bailli de Nanci, & de *Anne* d'Efche, fa premiere femme. Charles du Chatelet n'eut point d'enfans, & mourut à Bruxelles le 27 mai 1587, âgé de 20 ans; fon corps fut tranfporté dans l'églife de Sorcy. Sa femme fe remaria à *Daniel* de Gournay, feigneur de Tallanges, bailli de Baffigni.

*BRANCHE DE VAUVILLARS.*

VIII. NICOLAS du Chatelet I du nom, fouverain de Vauvillars, feigneur de Montureux-fur-Saone, Deuilly, Saint-Julien, Serecourt, Tignecourt, Norville, Landaville, Girancourt, &c. étoit fils de PHILIBERT du Chatelet, feigneur de Sorcy, & de *Louife* de Granfon, fa feconde femme. Il fut marié au commencement de l'an 1487, avec *Bonne* de Cicon, fille de *Guillaume* de Cicon, chevalier, feigneur de Mangeville, & de *Catherine* d'Haraucourt. Nicolas mourut probablement peu après l'an 1519, & eut pour enfans, 1. ERARD du Chatelet, qui fuit; 2. *Béatrix*, qualifiée en 1528 abbeffe de l'Etanches, ordre de Cîteaux.

IX. ERARD du Chatelet, chevalier, fouverain de Vauvillars, feigneur de Montureux-fur-Saone, Mogneville, fut marié le 15 juillet 1512 avec *Nicole* de Lenoncourt, dame de Demangeville, & niéce de *Robert* de Lenoncourt, archevêque & duc de Reims, pair de France, fœur de *Robert* II cardinal, évêque & comte de Chalons, pair de France, puis archevêque d'Embrun, & fille de *Thierri* IV du nom, feigneur de Lenoncourt, & de *Jeanne* de Ville, dame de Colignon: elle étoit veuve le 15 octobre 1525, & décéda le 9 novembre 1555, à Vauvillars où elle fut inhumée. Les enfans qui vinrent de ce mariage furent, 1. NICOLAS du Chatelet II du nom, qui fuit; 2. *Thierri* du Chatelet, né à Vauvillars le 9 mars 1519, accordé le 5 décembre 1535 avec *Claude* d'Haraucourt; mais ce mariage n'ayant pas été accompli, il prit le parti de l'églife, & étoit en 1545 protonotaire du faint fiége & commendataire perpétuel du prieuré de Chaigny. Il étoit pourvu en 1551 de celui de Relanges, & de l'abbaye de S. Clément de Metz. Il eut encore les prieurés de S. Quirin & de S. Vaubert de Fougecourt, & vivoit encore le 5 août 1577. 3. *Claude* du Chatelet, née le 15 janvier 1518, mariée 1°. le 4 janvier 1532, avec *Claude* de Vienne, feigneur de Clairvant, d'Oignant, de Perfan, &c. chambellan de l'empereur Charles-Quint, lequel étant mort vers l'an 1540, Claude du Chatelet fe remaria par contrat du 21 feptembre 1545 à *Robert* de Heu, feigneur de Malroy, veuf de *Philippe* de Chievreffon, dame de Montoy. Il étoit mort le 9 avril 1553, & Claude du Chatelet fe remaria pour la troifiéme fois le 30 juillet 1554, avec *Jean* de la Boulaye, feigneur de ce lieu & de Hautperoux, auquel elle furvécut. Elle mourut le 15 août 1562, & fut inhumée à Montureux. 4. *Bonne* du Chatelet, qui époufa en 1541 *François* de Livron, feigneur de Bourbonne, & qui décéda après lui, mourut le 20 juillet 1573, & fut inhumée dans l'églife paroiffiale de Bourbonne.

X. NICOLAS du Chatelet II du nom, fouverain de Vauvillars & de Mangeville, Mogneville, feigneur de Ville-fur-Illon, Montureux, Mervaux, &c. fit en qualité de fouverain de Vauvillars, fraper des piéces de monnoie à fes armes. Il en eft fait mention dans deux édits du roi Henri II, en fa cour des monnoies ès années 1553 & 1556, pour en fixer le prix, ou plutôt pour les décrier en France. Il fut gentilhomme de la chambre du roi Henri II, à 1200 livres de gages, & lieutenant de cent hommes d'armes de fes ordonnances, fous la charge du duc d'Aumale. Il périt glorieufement à la bataille de Dreux, donnée le 19 décembre 1562. Son corps fut tranfporté à Vauvillars, où il fut inhumé. Il étoit le dernier de fa branche & avoit époufé le 8 juillet 1543, *Elizabeth* d'Haraucourt fille unique & héritiere de *Claude* d'Haraucourt, feigneur d'Ubexy & de Magneres, & de *Marguerite* de Deinteville. Elle renonça aux avantages que Nicolas du Chatelet lui fit par fon teftament pendant fa viduité, pour époufer *Claude* de Taillans, baron de Montfort.

CHATELET (Pierre du) évêque & comte de Toul, étoit quatriéme fils de JACQUES du Chatelet, feigneur de Sorcy, & de *Françoife* de Beauvau. Il fut deftiné de bonne heure par fon pere à l'état eccléfiaftique, ayant été pourvu à l'âge de quatre ans de la chapelle de fainte Catherine, fondée en l'églife du Chatelet. Il eut enfuite un canonicat dans l'églife cathédrale de Toul, fut protonotaire du faint fiége, & grand chancelier de l'églife de Remiremont. Il fut pourvu des abbayes de S. Clément & de S. Martin de Metz. Cette derniere abbaye ayant été ruinée par le fiége de 1552, il permit aux religieux de fe retirer dans le prieuré de Nanci, auquel il fit unir cette abbaye par bulle du faint pere du 2 décembre 1564. Il en augmenta le revenu par la donation des terres de Sorcy & de Saint-Martin. Le mérite de Pierre du Chatelet avoit engagé Touffaint d'Hocédi, évêque de Toul, à le choifir pour fon coadjuteur, & les chanoines agréerent ce choix; mais le pape refufa de lui accorder des bulles de coadjutorerie. Cependant après la mort de ce prélat, arrivée à Nanci le 30 juillet 1565, Pierre fut élu fon fucceffeur au mois de novembre fuivant; mais l'emploi de chef des confeils de Lorraine qu'il exerça fous les ducs Antoine, François & Charles, ne lui permit pas de réfider à Toul. Ce prélat fit l'an 1579 une fondation dans l'univerfité de Pont-à-Mouffon pour y faire étudier huit pauvres écoliers dont deux devoient être natifs de Sorcy, & deux autres fujets de la groffe Tour rouge du Chatelet, à la nomination des feigneurs de ces lieux. Il mourut à Nanci le 25 de janvier de l'année fuivante, âgé de 64 ans, ayant fait un teftament daté du même jour, dans lequel il choifit fa fépulture dans l'églife cathédrale de Toul, confirma la fondation par lui faite à Pont-à-Mouffon, fit de grandes libéralités à fon féminaire de Toul, & laiffa fa bibliothéque à fon fucceffeur dans l'abbaye de S. Martin. Les pauvres reffentirent

aussi les effets de sa libéralité. Il institua l'hôpital de S. Julien de Nanci son héritier, pour moitié de ses biens, & donna 2500 livres pour augmenter le bâtiment de cet hôpital, où il fonda à perpétuité deux messes de la passion le mercredi & le vendredi de chaque semaine.

CHATELET (Erard du) VIII du nom, chevalier, marquis de Trichateau, baron du Chatelet & de Thons, étoit fils aîné d'ANTOINE du Chatelet, marquis de Trichateau, & d'*Elizabeth-Louise* d'Haraucourt. Il fit ses premieres armes en Italie, en qualité de cornette de la mestre de camp dans le régiment d'Epernon. Il en fut ensuite capitaine, & servit six campagnes, pendant lesquelles il donna des preuves de sa valeur au combat de Castelas & aux siéges de Pavie, de Mortare, de Valence & d'Alexandrie. La paix le ramena à la cour, & il y trouva le duc de Lorraine, qui l'engagea plus par les motifs de sa naissance, que par ses promesses, à quitter le service du roi pour s'attacher à celui de sa maison. Il suivit en Lorraine ce prince, qui le fit capitaine de ses gardes du corps, ensuite colonel, emploi qui fut créé en sa faveur, & quelque temps après gouverneur & bailli de Saint-Mihiel. Il fut ensuite chargé par le duc de Lorraine d'une négociation en Angleterre, puis de la conduite des troupes auxiliaires que le duc de Lorraine envoyoit aux électeurs ecclésiastiques contre l'électeur Palatin & le duc de Lunebourg. Il donna dans cette occasion des marques de sa valeur & de sa prudence. A son retour le duc de Lorraine, pour reconnoître ses services, le fit maréchal de Lorraine & de Barrois. Après la mort de ce prince, il se retira en France, où le roi Louis XIV qui connoissoit le mérite de ce seigneur, lui donna le gouvernement de Semur & la charge de grand bailli d'Auxois, dont il remplit dignement les devoirs par ses soins à procurer le bien public & à faire rendre la justice. Peu après, l'électeur de Cologne, allié de la France, le choisit pour général major de ses troupes; & le roi ayant accordé à M. du Chatelet avec des marques d'estime particuliere son agrément pour cet emploi, il partit pour se rendre à l'armée de l'électeur, dont le choix fut justifié par le succès heureux qu'eut le marquis du Chatelet. La mort enleva ce général au camp de Lons sur la fin de l'an 1684.

CHATELET (Paul du Hai, seigneur du) de la famille de Hai en Bretagne, qui se vante d'être sortie, il y a six cens ans, de celle des comtes de Carlile, une des plus illustres d'Ecosse, fut d'abord avocat général au parlement de Rennes, puis maître des requêtes, & enfin conseiller d'état. Ce fut lui qui eut la commission d'établir le parlement à Pau, & qui en l'année 1635 exerça l'intendance de la justice dans l'armée royale, où le roi Louis XIII étoit en personne. Il fut encore nommé pour être un des commissaires, au procès du maréchal de Marillac; mais ce maréchal le récusa comme son ennemi capital, outre qu'il avoit fait une satyre latine en prose rimée contre lui, & contre le garde des sceaux, son frere. On dit que voulant se tirer du nombre des juges, il avoit fait suggérer lui-même cette requête de récusation au maréchal de Marillac; mais son artifice ayant été découvert, excita contre lui le courroux du roi & du cardinal de Richelieu. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après la derniere requête de récusation qui fut présentée contre lui à Ruel, où se faisoit la procédure, il fut mandé par le roi qui étoit à Saint-Germain, & fut retenu & conduit le même jour à Villepreux, d'où il sortit quelque temps après. Depuis, il fit un recueil de plusieurs piéces de divers auteurs, pour la défense du roi & des ministres: il le fit imprimer à Paris *in-folio*, en 1635, & y mit une préface qui est comme une apologie du cardinal de Richelieu. Ce recueil fut imprimé la même année *in-4°*, à Paris, & réimprimé dans la même forme en 1645. Cette derniere édition, qui est aussi de Paris, est la meilleure & la plus ample. Du Chatelet étoit un homme de bonne mine, d'un esprit ardent, & qui parloit admirablement bien. Il étoit de l'académie françoise. On rapporte de lui quelques bons mots. Un jour qu'il étoit avec M. de S. Preuil, qui sollicitoit la grace du duc de Montmorenci, & qu'il témoignoit beaucoup de chaleur pour cela, le roi lui dit: *Je pense que M. du Chatelet voudroit avoir perdu un bras pour sauver M. de Montmorenci.* Il répondit: *Je voudrois, sire, les avoir perdus tous deux, car ils sont inutiles à votre service, & en avoir sauvé un, qui vous a gagné des batailles, & qui vous en gagneroit encore.* Un peu après qu'il fut sorti de prison, on le mena à la messe du roi, qui ne le regardoit point, & qui affectoit, ce sembloit, de tourner la tête d'un autre côté, comme par quelque espéce de chagrin de voir un homme qu'il venoit de maltraiter. Du Chatelet s'approcha de M. de Saint-Simon, & lui dit: *Je vous prie, Monsieur, de dire au roi que je lui pardonne de bon cœur, & qu'il me fasse l'honneur de me regarder.* M. de Saint-Simon le dit au roi, qui en rit, & qui caressa du Chatelet. Il mourut âgé de quarante-trois ans & cinq mois, le 6 d'avril 1636. On a de lui d'autres ouvrages en vers & en prose, comme les *avis aux absens de la cour*, piéce de cent cinquante vers, contre ceux qui étoient alors à Bruxelles avec la reine mere Marie de Médicis, &c. Une sayre assez longue contre la vie de la cour, qui commence, *Sous un calme trompeur*, &c. qu'on a faussement attribuée à Théophile, sous le nom duquel elle se trouve dans les recueils de Serci, *tom. I.* Une autre satyre contre un magistrat. La prose rimée en latin contre MM. de Marillac, dans le journal du cardinal de Richelieu. Les observations sur la vie & la condamnation du maréchal de Marillac, Paris 1633, *in-4°*; & l'histoire de Bertrand du Guesclin, connétable de France, à Paris, *in-fol.* 1666, & *in-4°*, 1693. M. du Chatelet avoit aussi composé un *Factum pour messire François de Montmorenci, comte de Luz & de Boutteville; & messire François de Rosmadec, comte des Chapelles*, in-folio de huit pages. Ce factum fut trouvé également éloquent & hardi. M. le cardinal de Richelieu en ayant fait des reproches à M. du Chatelet, & lui ayant dit que cette piéce étoit faite pour condamner la justice du roi: *Pardonnez-moi*, répliqua M. du Chatelet, *c'est pour justifier sa miséricorde, s'il a la bonté d'en user envers un des plus vaillans hommes de son royaume.* * Paul Pellisson, *histoire de l'académie françoise.*

CHATELET, est le nom qu'on donne au lieu où se tient la justice de la prévôté & vicomté de la ville de Paris. Il est ainsi appellé, parceque c'est un ancien château que l'on tient avoir été bâti par Julien l'*Apostat*, alors gouverneur des Gaules, qui y faisoit sa demeure, comme dans une place forte, & qui y recevoit les tributs de tout le pays. Depuis, Philippe Auguste le destina pour l'administration de la justice. Le vulgaire l'appelle la *porte de Paris*, croyant que ce lieu a été autrefois une des portes de la ville; mais la vérité est que c'étoit l'abord des bateaux, le port où ils arrivoient, & le lieu où l'on apportoit les denrées & les marchandises: c'est pourquoi plusieurs l'appellent encore à présent l'*apport de Paris.* On lui donne le nom de *grand Châtelet*, pour le distinguer d'un autre lieu nommé le *petit Châtelet*, ancienne forteresse de la même ville, qui sert seulement de prison. * André du Chêne, *en la description de Paris.*

CHATELLERAUD, *Castrum-Heraldi*, ville de France en Poitou, sur la riviere de Vienne, avec titre de duché. On croit que c'est à une petite lieue de cette ville, qu'une biche servit de guide aux soldats du grand Clovis, pour passer la riviere, lorsqu'ils alloient combattre Alaric, roi des Goths. Châtelleraud portoit anciennement le titre de vicomté; mais le roi François I l'érigea l'an 1514 en duché & pairie pour François de Bourbon, fils de *Gilbert* de Bourbon, comte de Montpensier. Ce prince étant mort l'année suivante à la bataille de Marignan, Charles, son frere, connétable de France, lui succéda. Depuis, ce duché revint à la couronne, & le roi Henri III l'engagea en 1584 à François

de Bourbon, duc de Montpenſier; de ſorte que ceux qui l'ont eu de lui ne le tiennent que par engagement. Châtelleraud eſt une ville agréable, vers les frontieres de la Touraine, & à ſix ou ſept lieues de Poitiers. Elle ſouffrit beaucoup, & fut ſouvent priſe, repriſe & pillée dans le XVI ſiécle, durant les guerres civiles. * Du Chêne, *recherches des villes.* De Thou, *hiſtoire.* Du Pui, &c.

CHATENIER (Bernard) cardinal, évêque d'Albi, puis du Pui en Velai, natif de Montpellier, vivoit dans le XIII ſiécle. Il ſe rendit habile dans la juriſprudence civile & canonique; & s'étant établi à la cour de Rome, il y exerça long-temps la charge d'auditeur du ſacré palais, ſous le pontificat de Gregoire X. Enſuite il fut chapelain du pape, & archidiacre dans l'egliſe de Narbonne. Innocent V le pourvut de l'évêché d'Albi en 1276, & Nicolas V lui donna commiſſion d'informer dans le diocèſe de Lodève contre ceux qui avoient uſurpé les biens eccléſiaſtiques. Philippe *le Bel* le choiſit pour l'envoyer à Rome, où il procura la canoniſation du roi S. Louis. Il obtint auſſi en 1295 la ſéculariſation des chanoines de ſon égliſe d'Albi, qui étoient de l'ordre de S. Auguſtin, mais qui ne vivoient pas aſſez réguliérement. Il fit auſſi de grands biens à cette égliſe; & en 1306 s'étant fait transférer à celle du Pui, il diſoit ordinairement qu'il avoit préféré l'honorable pauvreté de celle-ci aux grandes richeſſes de l'autre. Il fit recevoir la régle de S. Auguſtin aux religieuſes du monaſtere du Val, qui étoient pénitentes. Le pape Jean XII le créa cardinal en 1316; mais comme il étoit déja extrêmement âgé, il ne jouit pas long-temps de cette dignité, car il mourut le 14 août 1317 à Avignon, où il fut enterré dans l'égliſe cathédrale. * Frizon, *Gall. purp.* Robert & Sainte-Marthe, *Gall. chriſt.* Odon de Giſſei, *liv.* 3, *hiſt.* Du Pui, *c.* 19. Auberi. Ciaconius. Ughel. Catel, &c.

CHATILLON-LÈS-DOMBES, ville de Breſſe, ſituée entre deux collines ſur la riviere de Chalaronne, qui la traverſe, avec un comté, dont la juſtice d'appel reſſortit au bailliage de Bourg, une mairie & un grenier à ſel. Outre la paroiſſe, qui fut érigée en collégiale en 1652, on y voit des couvens de capucins & d'urſulines, un collége & un hôpital. C'eſt le lieu du dépôt des vins de Mâconois & de Beaujolois, dont on y fait un grand débit. * Gareau, *deſcription du gouvernement de Bourgogne.*

CHATILLON-SUR-SAONE, bourg du duché de Bar en Lorraine. Il eſt aux confins de la Bourgogne & de la Champagne ſur la Saône, à cinq ou ſix lieues de ſa ſource, & à ſept de Langres, du côté du levant.

CHATILLON-SUR-SEINE, ville de France dans le duché de Bourgogne, ſituée dans une diſtance égale de Dijon & de Troyes, entre Arnay-le-Duc & Bar-ſur-Seine, eſt partagée par la riviere de Seine qui la traverſe en deux endroits, & par deux portes principales qui ferment la partie de la ville qu'on appelle Chaumont, & l'autre le Bourg, & qui n'ont l'un & l'autre qu'une ſeule enceinte. Cette ville eſt élevée dans les deux extrémités, & baſſe vers le milieu; ce qui forme une eſpece d'amphithéatre. Son circuit eſt d'environ 3500 pas, & on y voit les ruines de l'ancien château des ducs de Bourgogne. Outre ſa paroiſſe qui a deux annexes, il y a une abbaye de chanoines réguliers de la congrégation de France, une autre de bénédictines, une commanderie de Malte, des couvens de feuillans, cordeliers, capucins, carmélites & urſulines; un hôpital pour les malades, un autre pour les paſſans, & un collége. Il y a auſſi un bailliage, qui eſt le cinquiéme principal du parlement de Bourgogne, & qu'on appelle le *Bailliage de la Montagne*, auquel eſt uni le préſidial & la chancellerie aux contrats: Un bailliage du duché-pairie de Langres, reſſortiſſant nument au parlement de Bourgogne: Une mairie qui a la juſtice ordinaire & la police de la ville, & qui reſſortit par triennalité au bailliage royal & à celui de la pairie, avec les juſtices ſeigneuriales de l'abbaye & de la commanderie. Les autres ſiéges ſont une maîtriſe particuliere des eaux & forêts, & un grenier à ſel. Châtillon eſt la dixiéme ville qui députe aux états de Bourgogne, & la neuviéme qui nomme l'élu du tiers-état. Son bailliage a quatorze lieues de longueur du nord au midi, & dix de largeur. On y compte juſqu'à quatorze bourgs. On y trouve plus de montagnes que de plaines; il y vient du froment, du ſeigle, des bois de futaie & des taillis. On fabrique des ſerges à Châtillon & à la Margelle, & des toiles à Arnai-le-Duc & aux environs. On y trouve pluſieurs mines de fer, qu'on voiture à Troyes, à Dijon & à Lyon. Le comté de Châtillon, réuni depuis pluſieurs ſiécles au duché de Bourgogne, a été tenu autrefois par des ſeigneurs particuliers, entr'autres par le pere de S. Bernard. C'eſt à cauſe de ce comté, que le marquiſat de Cruzi & les baronies d'Anci-le-Franc, Leigne & Raviere dans le bailliage de Sens, ſont mouvans du duché de Bourgogne pour la foi & hommage.

CHATILLON-SUR-INDRE, petite ville de France en Touraine, avec ſiége royal, qui dépend du bailliage de cette province; d'autres la mettent dans le Berri. Elle eſt ſur la riviere d'Indre, au-deſſus de Loches. *Voyez* Du Pui, au *traité du domaine du roi.* * Sanſon. Baudrand.

CHATILLON-SUR-LOING, petite ville de France dans le Gâtinois, eſt aſſez agréable, avec un château ſur une colline. Cette ville eſt ſur la riviere de Loing, environ à ſix lieues de la Loire, & à quatre au-deſſus de Montargis. Cette terre qui étoit entrée en 1437 dans la maiſon de Coligni, par le mariage de *Catherine*, dame de Saligni, fille de *Jean* Lourdin, II du nom, ſeigneur de Saligni, & de *Jeanne* Braque, dame de Châtillon, a été poſſédée par les ſeigneurs de Coligni juſqu'en 1695, qu'*Elizabeth-Angélique* de Montmorenci, veuve de *Gaſpard* IV, la laiſſa par ſon teſtament à ſon neveu *Paul-Sigiſmond* de Montmorenci-Luxembourg, comte de Luſſe, en faveur duquel le roi l'érigea en duché, par lettres vérifiées au parlement en mars 1696. * Sanſon. Baudrand.

CHATILLON-SUR-LOIRE, bourg de France dans le Berri, au-deſſus de Coſne, qui eſt de l'autre côté de la riviere. Cette province a encore CHATILLON-SUR-CHER, vers le confluent de la Saudre & du Cher. * Sanſon. Baudrand.

CHATILLON-SUR-MARNE, ville de France en Champagne, entre Epernai & Château-Thierri, qui eſt auſſi ſur la Marne. C'eſt une petite ville aſſez agréable. Il y a châtellenie d'où relevent plus de huit cens fiefs, & la ſeigneurie du château, qui en a été autrefois ſéparée. La châtellenie fut compriſe dans le domaine du roi en 1303; & après diverſes échanges, dons & engagemens, le tout fut réuni à la couronne l'an 1558. * *Conſultez* Du Pui, au *traité du domaine du roi.* Sanſon. Baudrand.

CHATILLON, nom d'une maiſon très-ancienne, qui a tiré ſon nom de la ville de Châtillon-ſur-Marne.

I. GUI I du nom, ſeigneur de Châtillon-ſur-Marne, vivoit en 1076, & laiſſa d'*Ermengarde*, ſœur d'Alberic, ſeigneur de Choiſi, GAUCHER I du nom, qui ſuit; *Guermond*, ſeigneur de Savigni, qui eut des enfans; *Jacques*, vivant en 1103; & *Pierre* de Châtillon, chanoine & archidiacre de Soiſſons.

II. GAUCHER I du nom, ſeigneur de Châtillon, ſuivit en 1096 Etienne, dit auſſi *Henri*, comte de Champagne & de Blois, au voyage de la Terre-Sainte, & y mourut, laiſſant de ſa femme, dont le nom n'eſt pas connu, HENRI I du nom, qui ſuit; *Renaud*, & *Hugues* de Châtillon, chanoine de Reims.

III. HENRI I du nom, ſeigneur de Châtillon, vivoit en 1180, & eut d'*Ermengarde*, ſa femme, fille de *Payen*, ſeigneur de Montjai, GAUCHER II du nom, qui ſuit; *Gervais*, chevalier, mort après l'an 1159, ſans enfans de *Baſilie* de Dameri; *Elizabeth*, mariée à *Thibaud* de Creſpi, ſeigneur de Nanteuil-le-Haudouyn; & *Renaud*

de Châtillon, prince d'Antioche, qui se rendit si célébre au voyage de la Terre-Sainte, où il accompagna le roi Louis *le Jeune* en 1147, qu'il mérita d'épouser en 1152 *Constance*, princesse d'Antioche, veuve de *Raymond* de Poitiers, & fille unique de *Boëmond* II du nom, prince d'Antioche, & d'*Alix* de Jerusalem. Il remporta quelques avantages sur les infidéles en 1153; mais il fut fait prisonnier en 1163 dans un combat donné contre le sultan d'Alep, qui lui fit souffrir les rigueurs d'une longue prison; après laquelle étant tombé entre les mains de Saladin, il lui fit trancher la tête en 1186. Il étoit lors remarié à une dame nommée *Etiennette*, dont il n'eut point d'enfans, & laissa de sa premiere femme deux filles; *Agnès* de Châtillon, premiere femme de *Bela* II du nom, roi de Hongrie, & *Alix* de Châtillon, mariée à *Azon* d'Est V du nom, seigneur de Ferrare.

IV. Gaucher II, seigneur de Châtillon, de Troissi, de Montjai, &c. accompagna le roi Louis *le Jeune* au voyage de la Terre-Sainte, où passant par les montagnes de Laodicée, il fut tué par les Sarasins, avec plusieurs autres seigneurs, le 19 janvier 1147, au grand regret de l'armée des chrétiens. Il avoit épousé *Ade*, fille de *Hugues*, dit *Cholet*, comte de Rouci, & d'*Aveline*, sa premiere femme, dont il eut Gui II du nom, qui suit; & *Gaucher* de Châtillon, dont on fait descendre les seigneurs de Nanteuil-la-Fosse.

V. Gui II du nom, seigneur de Châtillon, de Troissi, de Montjai & de Créci, vivoit en 1170. Il avoit épousé en 1156 *Alix* de Dreux, veuve de Waleran III du nom, seigneur de Breteuil, fille de *Robert* de France, comte de Dreux, & d'*Avoise* d'Evreux, sa seconde femme, dont il laissa Gaucher III du nom, qui suit; *Gui*, seigneur de Montjai, mort au siége d'Acre en 1191; *Robert*, évêque de Laon, qui se trouva à la bataille de Bouvines en 1214, & mourut en 1215; *Marie* alliée à *Renaud*, comte de Dammartin, qui la répudia, 2°. à *Jean* III du nom, comte de Vendôme; *Alix*, dame de Clichi-la-Garenne, mariée en 1193 à *Guillaume* V du nom, seigneur de Garlande & de Livri; & *Amicie* de Châtillon, qui étoit mariée en 1185 à *Baudouin* du Donjon, fils aîné de *Gui* du Donjon, l'un des plus illustres chevaliers de son temps.

VI. Gaucher III du nom, seigneur de Châtillon, &c. suivit le roi Philippe *Auguste* au voyage de la Terre-Sainte, où il se signala au siége d'Acre en 1191. A son retour le duc de Bourgogne lui donna la charge de sénéchal de Bourgogne; & Thibault, comte de Champagne, celle de bouteiller de Champagne. Il accompagna ensuite le roi à la conquête du duché de Normandie en 1203 & 1204; & ayant succédé, à cause de sa femme, au comté de Saint-Paul, il en prit la qualité, en laquelle il suivit le comte de Montfort en Languedoc contre les Albigeois, & se distingua à la prise de Beziers. Il eut ensuite le commandement d'une armée que Philippe *Auguste* envoya en Bretagne, avec laquelle il força en peu de jours le fort de Carplie. La guerre s'étant rallumée en Flandre, le roi lui donna le commandement de son armée, avec laquelle il reprit Tournai & Mortagne, dont les ennemis s'étoient emparé, se rendit maître de presque tout le pays, & donna des preuves de son courage & de son expérience à la bataille de Bouvines en 1214. Il se croisa derechef contre les Albigeois en 1219, & mourut avec honneur avant le mois d'octobre de la même année. Il avoit épousé *Elizabeth*, comtesse de Saint-Paul, fille aînée & héritiere de *Hugues*, dit *Campdavaine*, comte de Saint-Paul, & d'*Yolande* de Hainault, dont il eut Gui I du nom, comte de Saint-Paul, qui suit; Hugues I du nom, comte de Saint-Paul, qui a fait *la branche des comtes de* Saint-Paul *& de* Blois, *rapportée ci-après; Eustache*, mariée à *Daniel*, seigneur de Bethune; & *Elizabeth* de Châtillon, alliée à *Aubert* de Hangest, seigneur de Genlis, morte en 1233.

VII. Gui de Châtillon I du nom, comte de Saint-Paul, Seigneur de Montjai, &c. suivit l'armée du roi en Languedoc contre les Albigeois, & se trouva au siége d'Avignon, où il fut tué d'un coup de pierre au mois d'août 1226. Il épousa en 1221 *Agnès*, dame de Donzi, comtesse de Nevers, d'Auxerre & de Tonnerre, qui avoit été accordée à *Philippe* de France, frere aîné du roi S. *Louis*, & fille unique d'*Hervé* IV du nom, seigneur de Donzi, de S. Aignan, &c. & de *Mahaud* de Courtenai, comtesse de Nevers, dont il eut Gaucher, qui suit; & *Yolande* de Châtillon, dame de Montjai & de Saint-Aignan, comtesse de Nevers, accordée en 1227 à *Archambault* IX du nom, sire de Bourbon, dont elle eut des enfans.

VIII. Gaucher de Châtillon, seigneur de Montjai, Donzi, &c. suivit le roi S. Louis en son premier voyage de la Terre-Sainte en 1248, se signala au siége de Damiette & à la journée de la Massoure, n'étant âgé que de vingt-deux ans. Il eut le commandement de l'arriere-garde à la sanglante retraite où S. Louis fut fait prisonnier, & fut tué à la journée de Phatanie le 5 avril 1251, en défendant seul un passage contre une armée de Sarasins, à l'âge de vingt-huit ans, sans laisser de postérité de *Jeanne* de France, comtesse de Bologne, de Dammartin & d'Aumale, fille unique de *Philippe* de France, dit *Hurepel*, comte de Clermont, de Mortaing & d'Aumale, oncle de S. Louis, & de *Mahaud*, comtesse de Dammartin & de Boulogne, qu'il avoit épousée en 1236.

*Comtes de Saint-Paul et de Blois.*

VII. Hugues de Châtillon I du nom, comte de Saint-Paul & de Blois, second fils de Gaucher III du nom, seigneur de Châtillon, & d'*Elizabeth*, comtesse de Saint-Paul, succéda à son pere aux seigneuries de Châtillon, Créci, &c. & à la charge de bouteiller de Champagne. Il suivit pendant un temps le parti du comte de Champagne, lorsqu'il se révolta contre le roi S. Louis, & fut des premiers à rentrer dans son devoir; se trouva à l'assemblée tenue à S. Denys en 1235, pour le réglement de la jurisdiction des prélats; & se disposant à faire le voyage de la Terre-Sainte avec le roi S. Louis, il mourut le 9 avril 1248. Il avoit épousé 1°. *N.* de Bar, fille de *Thibault*, comte de Bar, dont il n'eut point d'enfans: 2°. *Marie* d'Avesnes, comtesse de Blois, fille unique de *Gautier* II du nom, seigneur d'Avesnes, de Guise, de Leuse, de Landrecies, &c. & de *Marguerite* de Champagne, comtesse de Blois: 3°. *Mahaud* de Guynes, fille d'*Arnoul* II du nom, comte de Guynes, & de *Béatrix* de Bourbourg, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de sa seconde femme, furent, Jean I du nom, qui suit; Gui de Châtillon II du nom, qui a fait *la branche des comtes de* Blois *& de* Saint-Paul, *qui sera rapportée ci-après;* Gaucher de Châtillon, seigneur de Créci & de Crevecœur, *qui a fait celle des comtes de* Porcean, *mentionnée ci-après;* & *Hugues* de Châtillon, mort sans lignée en 1255.

VIII. Jean de Châtillon I du nom, comte de Blois, de Chartres & de Dunois, seigneur d'Avesnes, &c. mourut le 28 juin 1279. Il fut substitué à *Pierre* de France, son gendre, pour la tutelle des enfans du roi Philippe *le Hardi*, & pour la régence du royaume. Il avoit épousé en 1254 *Alix* de Bretagne, dame de Pontarci & de Brie-Comte-Robert, fille de *Jean*, duc de Bretagne, & de *Blanche* de Champagne-Navarre, dont il eut pour fille unique *Jeanne* de Châtillon, comtesse de Blois, de Chartres, de Dunois, dame d'Avesnes, de Guise, de Leuse, de Condé, de Landrecies, accordée à l'âge de neuf ans en 1263, mariée en 1272 à *Pierre* de France, comte d'Alençon & du Perche, cinquiéme fils du roi S. *Louis*, duquel étant demeurée veuve sans enfans, elle passa le reste de ses jours en viduité, vendit son comté de Chartres au roi Philippe *le Bel* en 1286, transporta sa seigneurie d'Avesnes à Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul son cousin, en 1286, fit bâtir quatorze cellules au couvent des Chartreux de Paris pour autant de religieux qu'elle y fonda en 1290, & mourut le 19 janvier 1291.

*SUITE DES COMTES DE BLOIS.*

VIII. GUI de Châtillon II du nom, comte de Saint-Paul, seigneur d'Encre, d'Aubigni, &c. second fils de HUGUES de Châtillon I du nom, comte de Saint-Paul & de Blois, & de *Marie* d'Avesnes, comtesse de Blois, sa seconde femme, suivit en 1270 le roi saint Louis au voyage d'Afrique. Depuis il accompagna le roi Philippe *le Hardi* en son expédition d'Aragon; secourut Jean, duc de Brabant son neveu, contre Renaud, duc de Gueldres; se distingua au combat de Woring le 3 juin 1288, où il fit prisonniers le comte de Gueldres & l'archevêque de Cologne, & mourut le 12 mars 1289. Il avoit épousé *Mahaud* de Brabant, veuve de *Robert* de France, comte d'Artois, dont il eut HUGUES de Châtillon II du nom, comte de Blois, qui suit; GUI de Châtillon III du nom, comte de Saint-Paul, *qui a fait la branche des comtes de* SAINT-PAUL, *rapportée ci-après;* JACQUES, seigneur de LEUCE & de CARENCI, *dont la postérité est mentionnée ci-après; Béatrix*, alliée à *Jean* de Brienne I du nom, comte d'Eu; *Jeanne*, mariée à *Guillaume* de Chauvigni III du nom, seigneur de Châteauroux; & *Gertrude* de Châtillon, mariée, selon quelques-uns, à *Florent*, seigneur de Malines.

IX. HUGUES de Châtillon II du nom, comte de Blois & de Dunois, seigneur d'Avesnes, de Guise, &c. succéda au comté de Blois en 1291 à *Jeanne* de Châtillon sa cousine, & mourut vers l'an 1303. Il épousa en 1287 *Béatrix*, fille puînée de *Gui* de Dampierre, comte de Flandre, & d'*Isabelle* de Luxembourg, dont il eut GUI de Châtillon I du nom, comte de Blois, qui suit; & *Jean* de Châtillon, dit *de Blois*, seigneur de Château-Regnaud & de Milancai, mort sans postérité, après l'an 1329.

X. GUI de Châtillon I du nom, comte de Blois & de Dunois, seigneur d'Avesnes, &c. fut fait chevalier par le roi Philippe *le Bel* le jour de la pentecôte l'an 1313, avec plusieurs princes & grands seigneurs du royaume; assista Philippe *de Valois* son beau-frere contre le roi d'Angleterre en 1338, & mourut en 1342. Il avoit épousé en 1298 *Marguerite* de Valois, sœur du roi Philippe VI du nom, dit *de Valois*, dont il eut LOUIS de Châtillon I du nom, comte de Blois, qui suit; CHARLES de Blois, dit *le Saint*, duc de Bretagne, *qui a fait la branche des comtes de* PENTHIEVRE, *rapportée ci-après;* & *Marie* de Blois, mariée 1°. en 1334 à *Raoul*, duc de Lorraine: 2°. à *Frédéric*, comte de Linanges.

XI. LOUIS de Châtillon I du nom, comte de Blois & de Dunois, seigneur d'Avesnes, &c. servit le roi dans la guerre contre les Anglois; assista Charles de Blois son frere, contre le comte de Montfort, & fut tué à la journée de Créci pour la défense de l'état en 1346. Il avoit épousé *Jeanne* de Haynault, comtesse de Soissons & dame de Chimai, fille unique de *Jean* de Haynault, seigneur de Beaumont & de Valenciennes, & de *Marguerite*, comtesse de Soissons, morte en 1350, dont il eut *Louis* II du nom, comte de Blois & de Dunois, seigneur d'Avesnes, &c. qui prit aussi le titre de comte de Soissons, qu'il porta jusqu'à sa mort arrivée en 1372, sans alliance; *Jean*, comte de Blois & de Dunois, qui établit sa demeure en Hollande, où il épousa en 1372 *Mathilde* de Gueldres, fille & héritiere de *Renaud* I du nom, duc de Gueldres, à cause de laquelle il fut reconnu duc de Gueldres, & mourut sans enfans légitimes; & GUI de Châtillon II du nom, comte de Soissons, qui suit.

XII. GUI de Châtillon II du nom, comte de Soissons, de Blois & de Dunois, seigneur d'Avesnes, &c. fut donné en ôtage par son frere aîné au roi d'Angleterre, pour la délivrance du roi Jean. Il y demeura quelque temps prisonnier; mais pour se rédimer, il céda par une donation entre-vifs son comté de Soissons à Enguerran, sire de Couci, en faveur d'Elizabeth d'Angleterre sa femme, par contrat passé à Londres le 15 juillet 1367. Il alla ensuite en Prusse, où par sa valeur il mérita l'ordre de chevalier; & à son retour il suivit en 1370 les ducs d'Anjou & de Berri en la guerre contre les Anglois en Guienne. Depuis il eut le commandement de l'arriere-garde de l'armée du roi à la bataille de Rosebéque en 1382; & après la mort de son fils unique, il vendit ses comtés de Blois & de Dunois à Louis de France, duc d'Orléans, moyennant la somme de deux cens mille livres, au préjudice de ses héritiers, & mourut le 22 décembre 1397. Il avoit épousé *Marie* de Namur, fille de *Guillaume* de Flandre I du nom, comte de Namur, & de *Catherine* de Savoye, dame de Vaud, sa seconde femme, dont il eut LOUIS, qui suit.

XIII. LOUIS de Châtillon III du nom, comte de Dunois & de Romorentin, mourut avant son pere le 15 juillet 1391, sans postérité de *Marie* de Berri, fille de *Jean* de France, duc de Berri, qu'il avoit épousée par contrat du 29 mars 1386.

*COMTES DE PENTHIEVRE.*

XI. CHARLES de Blois, dit *le Saint*, duc de Bretagne, comte de Penthievre, vicomte de Limoges, seigneur de Guise, de Mayenne, d'Avaugour, &c. second fils de GUI de Châtillon I du nom, comte de Blois, & de *Marguerite* de Valois, né en 1319, épousa par contrat du 4 juin 1337 *Jeanne* de Bretagne, niéce de *Jean* III du nom, duc de Bretagne, à la charge, que si le duc Jean mouroit sans enfans, Charles de Blois succéderoit au duché de Bretagne, à cause de sa femme, & que leur postérité porteroit le nom, le cri, & les armes de Bretagne. Après la mort de ce duc, Jean, comte de Montfort son cadet, qui avoit consenti & été présent à ce traité, ne laissa pas de prétendre le duché de Bretagne, s'empara des principales villes, & fit alliance avec Edouard III, roi d'Angleterre, auquel il fit hommage du duché de Bretagne. Charles de Blois ayant appris le procédé du comte de Montfort, vint à Paris implorer la justice du roi Philippe *de Valois* son oncle, lequel, par le conseil des princes & pairs de France assemblés à Conflans près de Paris, rendit un arrêt le 7 septembre 1341, par lequel Charles de Blois & sa femme furent reçus à faire foi & hommage du duché de Bretagne, après quoi le roi le fit chevalier, & l'investit solemnellement du duché de Bretagne. La guerre s'étant ensuite allumée, la victoire au commencement favorisa le duc Charles, qui fit prisonnier le comte de Montfort; mais le sort des armes ayant changé, le duc Charles demeura prisonnier à la bataille de la Rochederien, le 20 juin 1347, & fut conduit en Angleterre, où il reçut de rudes traitemens, qu'il supporta avec une constance héroïque. Ayant été mis en liberté après quelques années de prison, & la guerre ayant recommencé, il perdit la bataille, la vie & l'état tout ensemble au combat d'Aurai, donné le 29 septembre 1364. Son corps fut enterré aux cordeliers de Guingamp, où il est révéré comme saint. De son mariage sortirent JEAN de Blois, dit *de Bretagne*, comte de Penthievre, qui suit; *Gui*, mort en ôtage en Angleterre, sans alliance, après une longue prison; *Henri*, qui servit Louis II du nom, duc d'Anjou, en la guerre qu'il eut contre Ladislas, roi de Naples, & qui mourut en décembre 1400 sans enfans de *N.* Caëtan, fille d'*Honorat*, comte de Fundi; *Marguerite*, dame de l'Aigle, mariée en 1351 à *Charles* d'Espagne, comte d'Angoulême, connétable de France; & *Marie* de Blois, dite *de Bretagne*, alliée en 1360 à *Louis* de France I du nom, duc d'Anjou, roi de Naples, morte le 12 novembre 1404.

XII. JEAN de Blois, dit *de Bretagne*, comte de Penthievre & de Goëllo, vicomte de Limoges, seigneur d'Avaugour, d'Avesnes, &c. demeura prisonnier en Angleterre pendant trente-six ans; n'en sortit qu'après avoir payé une grosse rançon, & mourut le 16

16 janvier 1403. Il avoit épousé, par contrat du 10 janvier 1387, *Marguerite* de Clisson, dame de Chantoceaux, &c. fille puînée & héritiere d'*Olivier* IV du nom, sire de Clisson, connétable de France, & de *Catherine* de Laval, sa premiere femme, dont il eut *Olivier* de Bretagne, comte de Penthievre, vicomte de Limoges, seigneur d'Avesnes, &c. qui embrassa le parti du duc d'Orléans en 1411, & accompagna le duc d'Anjou au siége de Bourges en 1412: depuis, il eut de grands differends avec Jean VI du nom, duc de Bretagne, qu'il arrêta prisonnier par le conseil de sa mere, en 1419; mais ayant été contraint de lui rendre la liberté, il fut condamné à mort par arrêt, & tous ses biens furent confisqués; de sorte qu'il fut obligé de se retirer à Avesnes en Hainault, où il mourut en 1434, sans laisser de postérité d'*Isabelle* de Bourgogne, qu'il avoit épousée en 1406, & qui étoit fille de *Jean* Sans-peur, duc de Bourgogne, comte de Flandre & d'Artois, ni de *Jeanne* de Lalain, sa seconde femme; *Jean* de Bretagne, comte de Penthievre & de Périgord, vicomte de Limoges, seigneur de Laigle, &c. entra en la possession du comté de Penthievre, & fit son accommodement avec François I du nom, duc de Bretagne, en 1448; deux ans après, le roi Charles VII l'établit général de son armée en Guienne, avec laquelle il prit les villes de Bergerac & de Castillon, se distingua à la bataille de Castillon en 1453, & à la réduction de Bourdeaux; & mourut en 1454 sans enfans de *Marguerite* de Chauvigni, dame de Saint-Chartier, fille de *Gui*, seigneur de Châteauroux; CHARLES de Bretagne, seigneur d'Avaugour, qui suit; & *Guillaume*, vicomte de Limoges, seigneur d'Avesnes, qui fut détenu prisonnier pendant vingt-huit ans, dans une si grande affliction, qu'à force de pleurer, il perdit la vue. Ayant été mis en liberté en 1448, il épousa en 1450, quoiqu'aveugle, *Isabeau* de la Tour, seconde fille de *Bernard*, comte d'Auvergne & de Boulogne, & mourut en 1455, laissant pour enfans *Françoise* de Bretagne, comtesse de Périgord, vicomtesse de Limoges, dame d'Avesnes, mariée en 1470 à *Alain*, sire d'Albret; *Jeanne*, alliée en 1475 à *Jean* de Surgeres, seigneur de Balon; & *Charlote* de Bretagne, mariée à *Antoine* de Villequier, seigneur de Montresor.

XIII. CHARLES de Bretagne, seigneur d'Avaugour, assista son frere *Olivier*, à la prise du duc de Bretagne, & mourut avant l'an 1434. Il avoit épousé *Isabeau* de Vivonne, dame de Thors, des Essars, &c. fille de *Savari* de Vivonne, seigneur de Thors, & de *Jeanne* d'Aspremont, dame de Rignac, dont il eut *Nicole* de Bretagne, comtesse de Penthievre, dame de Thors, &c. mariée en 1437 à *Jean* de Brosse II du nom, seigneur de Boussac, dont la postérité prit le surnom & les armes de Bretagne.

### *COMTES DE SAINT-PAUL.*

IX. GUI de Châtillon III du nom, comte de Saint-Paul, seigneur de Doullens, d'Encre, &c. grand-bouteiller de France, second fils de GUI de Châtillon II du nom, comte de Saint-Paul & de Blois, & de *Mahaud* de Brabant, fut fait grand-bouteiller de France par le roi Philippe *le Bel*, en mai 1296. Il fut envoyé à Tournai pour traiter de la paix avec les ambassadeurs du roi d'Angleterre & de-là à Rome vers le pape Boniface VIII, qui avoit été nommé arbitre. A son retour il fut encore envoyé vers l'empereur Albert I, où il conclut un traité d'alliance en 1299, & fut encore employé au traité de tréve, accordé avec le roi d'Angleterre en janvier 1301: il eut la conduite d'une partie de l'armée à la journée de Courtrai en 1302. Le gain de la victoire remportée deux ans après sur les Flamans, à la bataille de Mons-en-Puelle, lui fut attribué avec la gloire d'avoir sauvé la vie au roi, avec les comtes de Valois & d'Evreux. Depuis, il fut nommé par le même roi Philippe *le Bel*, pour être l'un de ses exécuteurs testamentaires. Le roi Louis *Hutin* l'employa aussi dans plusieurs affaires importantes, & le nomma aussi l'un des exécuteurs de son testament. Il mourut le 6 avril 1317, ayant eu de *Marie* de Bretagne, seconde fille de *Jean* II du nom, duc de Bretagne, & de *Béatrix* d'Angleterre, qu'il avoit épousée en 1292 JEAN, comte de Saint-Paul, qui suit; *Jacques*, seigneur d'Encre, mort sans postérité vers l'an 1365; *Mahaud* de Châtillon, dite *de Saint-Paul*, mariée en 1308 à *Charles* de France, comte de Valois, dont elle fut la troisiéme femme, morte en octobre 1358; *Béatrix*, alliée en 1315 à *Jean* de Flandre, vicomte de Châteaudun, vivante en 1350; *Isabeau*, mariée en 1311 à *Guillaume*, sire de Couci & de Marle; *Marie*, alliée en 1320 à *Aymar* de Valence II du nom, comte de Pembrock; *Eléonore*, mariée à *Jean* Mallet III du nom, seigneur de Graville; & *Jeanne* de Châtillon, femme de *Miles* de Noyers, seigneur de Maisi, gouverneur du comté d'Artois.

X. JEAN de Châtillon, comte de Saint-Paul, &c. fut employé en plusieurs affaires importantes par le roi Philippe *de Valois*, qu'il suivit dans l'armée contre Edouard III, roi d'Angleterre, & mourut avant l'an 1344. Il avoit épousé *Jeanne* de Fiennes, fille de *Jean*, seigneur de Fiennes & de Tingri, & d'*Isabeau* de Flandre, dont il eut GUI de Châtillon IV du nom, qui suit; *Mahaud*, comtesse de Saint-Paul, &c. après la mort de son frere, mariée à *Gui* de Luxembourg, comte de Ligni, *dont sont descendus les autres comtes de Saint-Paul*; & *Jeanne* de Châtillon, dite *de Saint-Paul*, dame de Freneuch, morte sans alliance avant l'an 1389.

XI. GUI de Châtillon IV du nom, comte de Saint-Paul, &c. servit sous le connétable de Fiennes son oncle, en plusieurs guerres ès années 1357, 1358 & 1359, & mourut en ôtage en Angleterre en 1360, sans enfans de *Jeanne* de Luxembourg-Ligni.

### *SEIGNEURS DE LEUSE.*

IX. JACQUES de Châtillon, troisiéme fils de GUI de Châtillon II du nom, comte de Saint-Paul & de Blois, & de *Mahaud* de Brabant, eut en partage les seigneuries de Leuse & de Condé. Il se rendit caution en 1292 du comté de Hainault envers le roi, qui l'envoya vers l'empereur Adolphe, pour le détourner de venir en Flandre, où le roi faisoit la guerre; & à son retour il assista le comte d'Artois aux prises de Cassel & de Bergues, & à la journée de Furnes. Il rendit ensuite de grands services à la conquête de Flandre, après la réduction de laquelle il en fut établi gouverneur, & mourut à la bataille de Courtrai le 11 juillet 1302. Il avoit épousé *Catherine* de Condé, dame de Carenci, de Buquoi, de Duisant & d'Aubigni, dont il eut HUGUES, seigneur de Leuse, qui suit; & GUI de Châtillon, *qui fit la branche des seigneurs de* BLAIS, *qui sera rapportée ci-après*.

X. HUGUES de Châtillon, seigneur de Leuse, de Condé, de Carenci, de Buquoi, d'Aubigni, &c. accompagna le connétable de Châtillon au voyage qu'il fit en Artois en 1323, pour y rétablir la comtesse Mahaud, & mourut en 1329. Il avoit épousé *Jeanne* dame d'Argies & de Catheu, dont il eut *Jeanne* de Châtillon, dame de Leuse, Condé, Carenci, Buquoi, &c. mariée en 1335 à *Jacques* de Bourbon, comte de la Marche, morte en 1371; & *Catherine* de Châtillon, mariée 1°. à *Jean* de Piquigni, seigneur d'Ailli: 2°. à *Jean* III du nom, comte de Grand-pré.

### *SEIGNEURS DE BLAIS.*

X. GUI de Châtillon, seigneur de Blais, second fils de JACQUES de Châtillon, seigneur de Leuse & de Condé, & de *Catherine* de Condé, dame de Carenci, &c. épousa *Yolande* de Chimai, dont il eut JACQUES, qui suit; *Jean*, mort jeune; & *N.* de Châtillon, mariée à *N.* seigneur de Fontaines.

XI. JACQUES de Châtillon, seigneur de Blais & de la Bastie, épousa *Marie* de Harcheres, dont il eut NICOLAS, qui suit; *Jean*, religieux en l'abbaye de saint Waast d'Arras; *Gaspard* & *Hugues*, morts à la bataille

d'Azincourt en 1415 ; & *Louise* de Châtillon, chanoinesse de Maubeuge.

XII. NICOLAS de Châtillon, seigneur de Blais, la Bastie, &c. épousa *Constance* de Trasignies, dont il eut *Mahaud* de Châtillon, dame de Blais, mariée à *Jean* de Hennin ; & *Blanche* de Châtillon, dame de la Bastie, alliée à *Jean* de Rosieres.

*COMTES DE PORCEAN ET SEIGNEURS DE FERE.*

VIII. GAUCHER de Châtillon, seigneur de Créci, Crevecœur, Troissi, Marigni, &c. troisiéme fils de HUGUES de Châtillon I du nom, comte de Saint-Paul, &c. & de *Marie* d'Avesnes, comtesse de Blois, mourut en 1261. Il avoit épousé *Isabeau* de Villehardouin, dite *de Lisignes*, fille de *Guillaume*, seigneur de Lisignes, maréchal de Champagne, & de *Marguerite* de Mello, dont il eut GAUCHER IV du nom, seigneur de Châtillon, connétable de France, qui suit ; *Gui*, seigneur de Pontarci, mort sans alliance ; & *Marie* de Châtillon, alliée à *Miles* V du nom, seigneur de Noyers & de Vendeuvre.

IX. GAUCHER IV du nom, seigneur de Châtillon, comte de Porcean, &c. fut créé connétable de Champagne par le roi Philippe *le Bel*, vers l'an 1286, & se signala à la journée de Courtrai en 1302, après laquelle il fut connétable de France. Il eut grande part à la victoire que le roi remporta sur les Flamans en 1304, à la journée de Mons-en-Puelle ; accompagna le prince Louis *Hutin*, fils aîné du roi, au voyage qu'il fit en Navarre, où par sa prudence il pacifia les troubles de ce royaume, & fit couronner ce prince dans la ville de Pampelune le premier octobre 1307 ; assista au jugement rendu contre le comte de Flandre, au mois de juin 1315, & eut la principale direction des affaires sous le régne du roi Louis *Hutin*, qui le nomma un de ses exécuteurs testamentaires. Il fut élu tuteur de l'enfant qui devoit naître de la veuve de ce prince, & chef du conseil des grands, auquel fut confié le gouvernement de l'état durant l'interrégne. Il contribua beaucoup à maintenir la succession légitime de la couronne de France, & l'exécution de la loi salique. Il assista à Reims au sacre du roi Philippe *le Long* en 1317, & en 1322 à celui du roi Charles *le Bel*, qui le fit l'un des exécuteurs de son testament. Lorsque la guerre fut déclarée aux Flamans, au commencement du régne du roi Philippe *de Valois*, il contribua beaucoup au gain de la bataille de Mont-Cassel, donnée le 22 août 1328, & y mourut comblé d'honneur & de gloire en 1329, à l'âge de 82 ans. Il avoit épousé 1°. en 1281 *Isabelle* de Dreux, fille de *Robert* de Dreux, seigneur de Beu, & d'*Isabelle* de Villebon, morte en 1300 : 2°. en 1301 *Hésilende* de Vergi, veuve de *Henri*, comte de Vaudemont, & fille de *Jean* de Vergi, seigneur de Fonvens, & de *Marguerite* de Noyers, morte en 1312 : 3°. la même année, *Isabeau* de Rumigni, veuve de *Thibault* II du nom, duc de Lorraine, & fille aînée de *Hugues* IV du nom, seigneur de Rumigni, &c. & d'*Ade*, dame de Boves. Du premier lit vinrent GAUCHER de Châtillon V du nom, qui suit ; JEAN I du nom, seigneur de Châtillon & de Troissi, grand-maître de France, *qui a fait la branche des seigneurs de* TROISSI, *qui sera rapportée ci-après ; Hugues* de Châtillon, seigneur de Rosoi, mort en 1336, qui a fait la branche des vidames de Laon, selon Du Chêne ; *Jeanne* de Châtillon, mariée à *Gautier* V du nom, comte de Brienne & de Liches, duc d'Athènes, morte le 16 janvier 1354 ; *Marie*, alliée à *Guichard* VI du nom, dit *le Grand*, sire de Beaujeu, morte en 1317 ; & *Isabeau* de Châtillon, abbesse de Notre-Dame de Soissons. Du second lit sortit, GUI de Châtillon, seigneur de Fere en Tardenois, &c. qui fut pourvu du gouvernement du comté de Bourgogne, dont il jouissoit en 1335, & mourut le 2 octobre 1362. Il avoit épousé *Marie* de Lorraine, fille de *Thibault* duc de Lorraine, & d'*Elizabeth*, dame de Rumigni, dont il eut GAUCHER, qui suit ; & *Marie* de Châtillon, alliée en 1353 à *Jean* de Lorris, seigneur d'Ermenonville. GAUCHER de Châtillon, seigneur de Fere & de S. Lambert, vicomte de Blaigni, suivit le roi Charles VI en Flandre en 1382 ; se trouva à la bataille de Rosebeque & à la prise de Cassel ; vendit la châtellenie de Fere au duc d'Orléans en 1394, & mourut en 1404. Il avoit épousé *Jeanne* de Couci, fille de *Guillaume*, seigneur de Couci, de Marle, &c. & d'*Isabeau* de Châtillon-saint-Paul, dont il n'eut que deux filles, qui furent *Marie* de Châtillon, vicomtesse de Blaigni, mariée à *Henri* de Montbeillard, seigneur d'Orbe, &c. morte avant son pere ; & *Jeanne* de Châtillon, dame de S. Lambert, alliée à *Jean*, seigneur de Ghistelles, de Warneton & d'Englemoustier.

X. GAUCHER de Châtillon V du nom, seigneur du Tour & de Sompuis, suivit le connétable son pere au voyage qu'il fit en Artois en 1318, pour y rétablir la comtesse Mahaud, & mourut avant lui, le 25 août 1325. Il avoit épousé en 1305 *Marguerite* de Flandre, dame de Dampierre & de Sompuis, fille aînée de *Jean* de Flandre, seigneur de Dampierre, de Bailleul, de l'Ecluse, &c. & de *Marguerite* de Brienne, dont il eut GAUCHER de Châtillon VI du nom, qui suit ; JEAN de Châtillon, *qui a fait la branche des seigneurs de* DAMPIERRE, *rapportée ci-après ; Hugues*, mort jeune le 14 janvier 1318 ; & *Marguerite* de Châtillon, alliée à *Pierre* Flotte II du nom, seigneur d'Escolle, amiral de France.

XI. GAUCHER de Châtillon VI du nom, comte de Porcean, &c. assista à l'assemblée des princes & seigneurs, tenue au Louvre en 1331 sur les pressantes nécessités de l'état ; eut un grand différend avec le chapitre de Reims, touchant les dommages qu'il avoit faits en leurs terres, & mourut vers l'an 1342. Il avoit épousé vers l'an 1323 *Jeanne* de Conflans, dame de Preci & de Verneuil-sur-Marne, fille de *Hugues* IV du nom, seigneur de Conflans, maréchal de Champagne, & de *Brande* de Blancafort, dont il eut JEAN, qui suit ; *Hugues* de Châtillon, seigneur de Preci, qui servit les rois Charles V & Charles VI dans leurs guerres, & mourut sans postérité d'*Isabeau* de Cramailles, dame de Ville près Noyon, veuve de *Raoul*, seigneur de Gaucourt, & fille de *Bureau* de Cramailles, seigneur de Ville, & d'*Isabeau* de Thorote ; *Gaucher* de Châtillon, abbé de S. Maur des Fossez ; *Jeanne*, mariée en 1368 à *Robert* de Bethune, vicomte de Meaux, morte en 1371 ; & *Isabeau* de Châtillon, alliée à *Othe* de Rœux, seigneur de Trasignies.

XII. JEAN de Châtillon I du nom, comte de Porcean, seigneur du Tour, &c. fut fait chevalier en 1346 ; assista Charles de Châtillon, duc de Bretagne son cousin dans ses guerres, & fut l'un des ôtages donnés aux Anglois pour la délivrance du roi Jean. Il accompagna le roi Charles V, lorsqu'il alla au-devant de l'empereur en 1377, fut présent à l'hommage que le duc de Bretagne fit au roi en 1381, & vivoit encore en 1390. Il avoit épousé 1°. avant l'an 1346 *Jeanne* d'Aspremont, dame de Chaumont, fille de *Gobert*, seigneur de Chaumont en Porcien, morte sans lignée : 2°. *Jacqueline* de Trie, fille de *Jean* II du nom, comte de Dammartin, & de *Jeanne* de Sancerre, dont il eut JEAN II du nom, qui suit ; & *Marguerite* de Châtillon, alliée à *Guillaume* de Fayel, dit *le Begue*, vicomte de Breteuil.

XIII. JEAN de Châtillon II du nom, comte de Porcean, seigneur du Tour & de Nesle, vendit en 1400 son comté de Porcean à Louis duc d'Orléans, que Charles, aussi duc d'Orléans, revendit en 1453 à Antoine de Croi, seigneur de Renti, & mourut sans postérité.

*SEIGNEURS DE DAMPIERRE.*

XI. JEAN de Châtillon I du nom, second fils de GAUCHER de Châtillon V du nom, seigneur du Tour & de Sompuis, & de *Marguerite* de Flandre, dame de Dampierre, fut seigneur de Dampierre & capitaine de Bethune ; servit le roi Philippe *de Valois* en plusieurs occa-

ſions ; défendit la ville de Bethune contre les Flamans, qui avoient pris le parti des Anglois, & mourut en 1362. Il avoit épouſé *Marie*, dame de Rollaincourt, dont il eut *Jean* de Châtillon II du nom, ſeigneur de Dampierre, mort ſans alliance vers l'an 1364 ; HUGUES, qui ſuit ; & *Marguerite* de Châtillon, alliée à *Jean* Tyrel, ſeigneur de Poix.

XII. HUGUES de Châtillon, ſeigneur de Sompuis, puis de Dampierre, &c. fut pourvu de l'office de grand-maître des arbalêtriers, auquel il fut reçu le 14 octobre 1364 ; prit Abbeville en 1369, & ſe rendit maître de S. Valeri, du Crotoi, de Rue & autres places ; mais ayant été ſurpris la même année dans une embuſcade, il fut mené priſonnier en Angleterre, & ne fut mis en liberté que deux ans après, qu'il reçut une ſomme de 8000 livres du roi, qui le fit ſon capitaine général & ſouverain en Picardie, Artois & Boulonois ; & quoiqu'il eût manqué de ſe rendre maître de la fortereſſe d'Ardres, il ne laiſſa pas de le récompenſer des dépenſes qu'il y avoit faites. Il fut deſtitué de ſa charge en 1379, & ne laiſſa pas d'en prendre la qualité en 1380, qu'il ſervoit en Picardie ſous le ſire de Couci. Il ſervit au ſiége de Gand en 1381, & à la bataille de Roſebeque en 1382, après avoir été rétabli en la fonction de ſa charge, qu'il exerça juſqu'en 1388, & étoit mort en 1390. Il avoit épouſé en 1362 *Agnès* de Sechelles, fille de *Matthieu*, ſeigneur de Sechelles, dont il eut JACQUES I du nom, qui ſuit ; & *Jean* de Châtillon, dit *Floridas*, chevalier.

XIII. JACQUES de Châtillon I du nom, ſeigneur de Dampierre, de Sompuis, de Rollaincourt, &c. conſeiller & chambellan du roi, fut pourvu de la charge d'amiral en France en 1405, par la faveur du duc de Bourgogne, dont il tenoit le parti. Il le ſuivit contre les Liégeois, & conclut la tréve à Boulogne ſur mer avec les députés du roi d'Angleterre en 1410. Fâché d'avoir été ſuſpendu de ſa charge d'amiral, que Pierre de Breban lui conteſtoit, il ſe retira à ſa terre de Rollaincourt ; mais la guerre ayant été déclarée à l'Angleterre, il leva des gens pour le ſervice du roi, & ſe trouva à la journée d'Azincourt en 1415, où il perdit la vie pour le ſervice de ſon prince. Il avoit épouſé *Jeanne* de la Riviere, fille de *Charlet*, dit *Bureau*, ſeigneur de la Riviere, premier chambellan des rois Charles V & Charles VI, & de *Marguerite*, dame d'Auneau, dont il eut *Jacques* de Châtillon II du nom, ſeigneur de Dampierre, de Sompuis, &c. qui ſe retira de Paris avec quelques ſeigneurs au commencement de l'année 1413, craignant les ſéditions & les mouvemens du peuple, & qui après la mort du roi Charles VI, ſuivit conſtamment le parti du roi Charles VII ; ce qui lui cauſa de grandes pertes, ſes terres ayant été confiſquées. Pour le récompenſer, le roi lui donna en 1432 la charge de grand pannetier de France, en laquelle il fut maintenu en 1439 par arrêt du parlement, & mourut en 1446 ſans poſtérité de *Jeanne* Flotte, dame de Revel, &c. veuve de *Francois* d'Aubiſchecourt, ſeigneur de Rochefort, & fille unique d'*Antoine* Flotte, ſeigneur de Revel, &c. & de *Catherine* de Couſan ; WALERAN, qui ſuit ; *Louis*, mort ſans lignée après l'an 1460 ; *Iſabeau*, premiere femme de *Jean* de Courtenai II du nom, ſeigneur de Champignelles, morte ſans enfans ; *Marguerite*, alliée à *Philippe* de Foſſeux, dit *le Borgne*, ſeigneur d'Arli, morte ſans poſtérité vers l'an 1469 ; *Agnès*, mariée à *N.* ſeigneur de Fromont ; *Marie*, alliée à *N.* ſeigneur d'Auries ; *Jacqueline*, femme de *Jean* de Werting, ſeigneur d'Aubigni ; & *Jeanne* de Châtillon, mariée à *David* de Brimeu, ſeigneur de Ligni, gouverneur d'Artois.

XIV. WALERAN de Châtillon, ſeigneur de Beauval, puis de Dampierre, &c. après la mort de ſon frere aîné, vivoit encore en 1471. Il épouſa *Jeanne* de Saveuſe, fille de *Bon* de Saveuſe, capitaine général du comté d'Artois, & de *Catherine* de Boubers, dont il eut *Marguerite* de Châtillon, dame de Dampierre, mariée à *Philippe* de Lannoi, ſeigneur de Willerval ; & *Barbe* de Châtillon, dame de Beauval, alliée à *Jean* de Soiſſons II du nom, ſeigneur de Moreuil & de Poix.

*SEIGNEURS DE CHATILLON, DE GANDELUS, TROISSI, LA FERTÉ, &c.*

X. JEAN de Châtillon I du nom, ſecond fils de GAUCHER IV du nom, ſeigneur de Châtillon, comte de Porcean, connétable de France, & d'*Iſabelle* de Dreux, ſa premiere femme, fut ſeigneur de Châtillon, de Gandelus, Troiſſi, Marigni, &c. & eſt nommé entre les exécuteurs du teſtament du roi Charles *le Bel*, fait en l'année 1314. Il repréſenta le grand-queux de France au ſacre du roi Philippe *de Valois* en 1328, & ſuivit Jean de France, duc de Normandie, au voyage qu'il fit en Flandre en 1340. Il défendit la ville de Tournai, aſſiégée par les Anglois en 1341, fut pourvu de la charge de grand-maître de France en 1350, ſe trouva à la bataille de Poitiers en 1356, & mourut fort âgé en 1363. Il avoit épouſé 1°. en 1312 *Eléonore* de Roye, dame de la Ferté-en-Ponthieu, fille de *Matthieu* de Roye II du nom, ſeigneur de la Ferté, & *Marguerite* de Piquigni, morte en 1333 : 2°. en 1336 *Iſabelle* de Montmorenci, dame de Germaines, fille de *Jean*, ſeigneur de Montmorenci, & de *Jeanne* Calletot : 3°. *Jeanne* de Sancerre, veuve de *Jean* de Trie, comte de Dammartin, & fille de *Jean* II du nom, comte de Sancerre, & de *Louiſe* de Beaumez, morte vers l'an 1354 : 4°. *Marguerite* de Roye, fille de *Dreux*, ſeigneur de Germigni, de laquelle il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de ſa premiere femme furent, GAUCHER V du nom, ſeigneur de Châtillon, qui ſuit ; *Jean*, ſeigneur de Gandelus, Duri, &c. lieutenant général de Philippe de France, duc d'Orléans, en 1365, qui fut donné en ôtage au roi de Navarre en 1377, & mourut après l'an 1386, laiſſant d'*Iſabeau* de Flandre-Dampierre, fille de *Jean*, ſeigneur de Saint-Dizier, & d'*Alix* de Neſle-Offemont, une fille unique nommée *Jacqueline* de Châtillon, dame de Gandelus, mariée à *Jean* de la Bove, dit *Barat*, ſeigneur de Montchablon, morte ſans enfans le 8 ſeptembre 1393 ; GAUCHER, *qui a fait la branche des ſeigneurs de* DOURS, *rapportée ci-après* ; *Hugues*, ſeigneur de Marigni, maître des requêtes de l'hôtel du roi, chantre de l'égliſe de Reims, & chanoine de Châlons en 1377 ; *Jeanne*, mariée à *Gilles*, ſeigneur de Rodemach ; & *Iſabeau* de Châtillon, dame d'Orli & de Beauverger, alliée à *Gui* de Laval I du nom, ſeigneur d'Attichi & de Saint-Aubin, morte avant l'an 1386. Du ſecond lit ſortirent *Charles*, ſeigneur de Châtillon, de Souvain & de Joncheri, conſeiller & chambellan du roi Charles VI, qui demeura priſonnier des Anglois en 1374, d'où étant ſorti, il ſe trouva à la bataille de Roſebeque & au ſiége de Caſſel en 1383. Il fut fait grand-maître des eaux & forêts le 4 juillet 1384, grand-queux de France en 1390, & mourut en 1401, ne laiſſant point d'enfans d'*Iſabeau* de Joinville, dame d'Eſtraëlles, ſa ſeconde femme, veuve de *Jean* de Sarrebruche, ſeigneur de Commerci, & fille d'*Amé* de Joinville, ſeigneur d'Eſtraëlles ; mais de *Jeanne* de Couci, ſa premiere femme, il avoit eu deux filles nommées, la premiere, *Iſabelle*, dame de Châtillon & de Sains, mariée à *Charles* de Soyecourt, ſeigneur de Moui, chambellan du roi, morte en 1403 ; & la ſeconde, *Jeanne* de Châtillon, alliée le 21 mai 1383 à *Pierre* de Villiers II du nom, ſeigneur de l'Iſle-Adam ; JEAN, *qui a fait la branche des ſeigneurs de* BONNEUIL, *mentionnée ci-après* ; *Hugues*, ſeigneur de Germaines ; & *Iſabelle*, mariée 1°. à *Oger* V du nom, ſeigneur d'Anglure & d'Eſtauges : 2°. à *Simon* de Sarrebruche, ſeigneur de Commerci ; elle étoit morte le 31 janvier 1413. Du troiſiéme lit vint *Jacqueline* de Châtillon, ſeconde femme de *Pierre* II du nom, dit *Hutin*, ſeigneur d'Aumont, premier chambellan du roi, & porte-oriflamme de France, morte le 17 novembre 1390.

XI. GAUCHER V du nom, ſeigneur de Châtillon,

de Troissi, de la Ferté-en-Ponthieu, &c. chevalier de l'ordre de l'Etoile, souverain maître d'hôtel de la reine, & capitaine général de la ville de Reims, fut fait grand-maître de France, & en 1364 souverain réformateur des eaux & forêts du royaume. Le roi Charles V l'employa en plusieurs négociations, & particuliérement au traité de mariage de l'héritiere de Flandre, avec Philippe de France, duc de Bourgogne, qu'il servit en la guerre contre les Anglois, & mourut en 1377. Il avoit épousé 1°. *Jeanne* de Guynes, dite *de Couci*, vicomtesse de Meaux, dame de Condé-en-Brie, & de la Ferté, fille de *Jean* de Guynes, dit *de Couci*, vicomte de Meaux, &c. & de *Jeanne* le Bouteiller: 2°. *Allemande* Flotte de Revel, fille de *Guillaume* Flotte, seigneur de Revel, chancelier de France. Du premier lit vint *Gaucher* de Châtillon, vicomte de Meaux, mort jeune avant l'an 1347. Du second lit sortirent *Jean* II du nom, seigneur de Châtillon, mort en 1416, sans postérité de *Jeanne* de Couci, vicomtesse de Meaux, ni de *Marie* de Montmorenci, dame d'Argentan, ses deux femmes; GAUCHER VI du nom, qui suit; & *Jeanne* de Châtillon, mariée à *Blanchet* Bracque, seigneur de S. Maurice-sur-Laveron, de Châtillon-sur-Loing, &c. maître-d'hôtel du roi Charles VI.

XII. GAUCHER VI du nom, seigneur de Châtillon, de Troissi, de Marigni, &c. conseiller & chambellan du roi, fut fait prisonnier par les Anglois en 1375; fut conduit en Angleterre, où il demeura sept ans, & mourut en 1413. Il épousa 1°. *Jeanne* Cassinel, dame de Sourvilliers, fille de *Guillaume* Cassinel II du nom, seigneur de Romainville, &c. maître-d'hôtel du roi, & de *Marie* de Pomponne: 2°. en 1407, *Isabeau* de Vendôme, fille de *Robert*, seigneur de la Charité-sur-Loire, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de sa premiere femme, furent CHARLES, seigneur de Sourvilliers, qui suit; *Guillaume*, seigneur de Châtillon & de la Ferté-en-Ponthieu, qui fut nommé gouverneur de la ville de Reims, & grand-queux de France, par le roi Charles VI en 1418; ce qui l'engagea dans le parti du roi d'Angleterre, qu'il tint long-temps. Il défendit la ville de Château-Thierri contre les troupes du roi, après quoi il se retira à Paris auprès du duc de Bethfort, & y demeura jusqu'à la tréve accordée en 1431. Il entra dans l'obéissance qu'il devoit à son roi, après le traité de paix conclu à Arras avec le duc de Bourgogne en 1435, auquel il contribua beaucoup, & porta les armes pour le service du roi au siége du château de Creil, & à la réduction de la ville de Paris. Il épousa *Eléonore* de Montigni, dame de Hachicourt, fille de *Jean*, seigneur de Montigni en Ostrevant, & d'*Eléonore* des Quesnes, morte en 1454, dont il eut *Jacques* de Châtillon, mort avant son pere en 1427; *Jean* & *Artus* de Châtillon, morts jeunes. Les autres enfans de GAUCHER VI du nom, seigneur de Châtillon, furent *Catherine* de Châtillon, mariée à *Jean* des Essars, seigneur de Bouville & de Farcheville; *Jeanne*, mariée à *Pierre* de Montboissier, seigneur d'Aubusson & de Faverie; & *Jean* de Châtillon III du nom, seigneur de Châtillon & de la Ferté-en-Ponthieu, capitaine d'Espernai, qui fut l'un des seigneurs qui assisterent de la part du duc de Bourgogne au traité de paix d'Arras en 1435, qui servit depuis le roi Charles VII contre les Anglois, & mourut le 19 octobre 1443. Il avoit épousé 1°. *Béatrix* de Nantouillet, dame de Noviant, fille d'*Oger* de Nantouillet, & de *Jeanne* le Mercier, dame de Noviant, dont il eut trois filles mortes jeunes: 2°. *Blanche*, dame de Gamaches, fille de *Guillaume* de Gamaches, grand veneur de France, &c. & de *Marguerite* de Corbie. Elle prit une seconde alliance avec *Louis* de Chalons, prince d'Orange, & mourut le 14 mai 1474, ayant eu de son premier mariage, *Artus*, seigneur de Châtillon, de la Ferté-en-Ponthieu & de Troissi, mort à la fleur de son âge après l'an 1456, sans laisser de postérité de *Jeanne* de Banquetin; *Eléonore* & *Catherine*, mortes jeunes; *Marguerite*, dame de Châtillon, de la Ferté & de Troissi, mariée à *Pierre* I du nom, seigneur de Roncherolles, baron du Pont S. Pierre & de Hugueville, chambellan des rois Louis XI & Charles VIII, morte en juin 1519.

XIII. CHARLES de Châtillon, seigneur de Sourvilliers & de Marigni, chambellan du roi, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Il épousa en 1407 *Marie* des Essars, fille aînée de *Julien*, seigneur d'Ambleville, & d'*Isabeau* de Vendôme, dont il eut CHARLES II, qui suit; & *Marie* de Châtillon, alliée 1°. à *Jean* seigneur d'Isques: 2°. à *Gilles* d'Azincourt, dit *Laigle*, seigneur de Rutel & de Fontenai, écuyer d'écurie du roi.

XIV. CHARLES de Châtillon II du nom, seigneur de Sourvilliers, de Marigni, &c. conseiller & chambellan du roi Charles VIII, qu'il servit contre les Anglois, mourut en 1480, âgé de 67 ans. Il avoit épousé en mars 1445 *Catherine* Chabot, fille aînée de *Thibault* Chabot, seigneur de la Gréve & de Montcontour, & de *Brunissende*, dame d'Argenton, dont il eut JEAN, seigneur de Bouville, qui suit; JACQUES, *qui a fait la branche des seigneurs de* MARIGNI, *rapportée ci-après*; *Louis*, mort jeune; *Aimeri*, seigneur de Montcontour, de Bouville, &c. vivant en 1517, âgé d'environ 63 ans; *Marie*, dame de Sourvilliers, alliée à *Philippe* de Campremi, seigneur du Breuil, &c. bailli de Meaux; & *Antoine* de Châtillon, seigneur de Varennes & de Bouville en partie, qui épousa *Anne* Boursier, dont il eut *Charles* & *Jean*, morts sans lignée; *Catherine*, mariée à *Jean* de Neufcarre; *Marie*, alliée à *Oudet* de la Roque; & *Charlote* de Châtillon, femme de *Guillaume* de la Prunaudaye.

XV. JEAN de Châtillon, baron de Bouville, seigneur d'Argenton, de Farcheville, la Gréve, Montcontour, Chantemerle & de la Rambaudiere, mort en juillet 1520, avoit épousé 1°. en 1484 *Jeanne* de Rochechouart, fille de *Jean*, seigneur de Mortemar, de Vivonne, &c. & de *Marguerite* d'Amboise: 2°. *Louise* de la Touche, dame de Châteaumart, veuve d'*Antoine* Chausson, seigneur de la Rambaudiere, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de sa premiere femme, furent *Tristan* de Châtillon, seigneur de la Gréve, d'Argenton, &c. qui épousa en 1518 *Jeanne* du Bellai, fille aînée de *René*, baron de la Forest, &c. & de *Marquise* de Laval, morte sans postérité; CLAUDE, qui suit; *François*, doyen de Cosnac, prieur de Souvigni & de Larnai; & *Christophe* de Châtillon, mort jeune.

XVI. CLAUDE de Châtillon I du nom, seigneur de Bouville, d'Argenton, &c. mort après l'an 1539, avoit épousé en 1526 *Gabrielle* de Sanzai, fille d'*Etienne*, seigneur de Sanzai, & de *Gabrielle* Turpin, dont il eut *Louis*, mort jeune; & CLAUDE II du nom, qui suit.

XVII. CLAUDE de Châtillon II du nom, seigneur d'Argenton, de la Gréve, &c. chevalier de l'ordre de S. Michel, assista à la réformation de la coutume de Paris en 1580, & mourut en 1589. Il avoit épousé en 1559 *Renée* Sanglier, dame de Bois-rogues, fille aînée de *Gilles*, seigneur de Bois-rogues, & *Françoise* du Pui-du-Coudrai, dont il eut *Gilbert*, mort jeune; CHARLES de Châtillon III du nom, seigneur d'Argenton, mort en 1604, à l'âge de 34 ans, sans laisser de postérité de *Marguerite* de la Châtre, fille de *Gaspard*, seigneur de Nancei, & de *Gabrielle* de Batarnai, de laquelle il fut séparé; GILLES, qui suit; *Claude*, mariée en mai 1581 à *Charles* d'Appelvoisin-Thiercelin, seigneur de la Roche-du-Maine; *Louise*, alliée 1°. en 1581 à *Charles*, seigneur d'Apchon, chevalier de l'ordre du roi: 2°. en 1595 à *Gilbert* du Pui-du-Fou, seigneur de Combronde; *Philiberte*, mariée 1°. à *Robert* de Ravenel, seigneur de Sablonnieres: 2°. à *Henri* de Gournai, seigneur de Marcheville; & *Marie* de Châtillon, alliée en 1597 à *Charles* de Menthon, comte de Montrotier, &c.

XVIII. GILLES de Châtillon, seigneur & baron d'Argenton, Bouville, &c. épousa en 1599 *Marie* de Vivonne, fille de *Charles*, seigneur de la Chastaigneraye,

chevalier des ordres du roi, sénéchal de Saintonge, & de *Renée* de Vivonne, dame d'Oulmes, dont il eut *Louis* & *Henri*, morts jeunes; ANDRÉ, marquis d'Argenton, qui suit; FRANÇOIS, *qui a fait la branche des seigneurs de* BOIS-ROGUES, *mentionnée ci-après; Marie-Diane*, morte jeune en 1611; *Louise*, abbesse de S. Jean, près Thouars; & *Elizabeth* de Châtillon, abbesse de S. Jean, près Thouars, après sa sœur.

XIX. ANDRÉ de Châtillon, marquis d'Argenton, seigneur de Bouville, &c. mourut vers l'an 1666, âgé de 61 ans. Il avoit épousé *Marie-Marguerite* Gouffier, fille de *Louis*, duc de Roanès, & de *Claude* de Lorraine-Elbeuf, dont il eut *Charles*, mort jeune; URBAIN-CHARLES, qui suit; *Marie-Magdeléne*, religieuse en l'abbaye de S. Jean de Thouars; & *Charlote-Elizabeth* de Châtillon, mariée à *N.* marquis de Montesson, morte sans enfans en 1672.

XX. URBAIN-CHARLES de Châtillon, marquis d'Argenton, mourut sans alliance vers l'an 1667.

*SEIGNEURS DE BOIS-ROGUES, comtes de Châtillon.*

XIX. FRANÇOIS de Châtillon, seigneur de Bois-rogues, second fils de GILLES de Châtillon, seigneur & baron d'Argenton, & de *Marie* de Vivonne, mourut en septembre 1662, âgé de 56 ans. Il avoit épousé *Magdeléne-Françoise-Honoré*, dont il eut *Charles-Gaucher*, seigneur de Bois-rogues, mort en 1662; CLAUDE-ELZEAR, comte de Châtillon, qui suit; *François-Urbain*, mort jeune; ALEXIS-HENRI, marquis de Châtillon, *qui a fait la branche des marquis de* CHASTILLON, *rapportée ci-après; Charles-François*, mort en 1670; *Marie*, alliée à *Joseph* d'Angennes, marquis de Poigni; *Yolande-Marie*, abbesse de S. Jean-lès-Thouars; *Magdeléne-Angelique*, abbesse de S. Jean-lès-Thouars, après sa sœur; *Louise-Charlote*, abbesse de S. Loup-lès-Orléans, morte en 1711; & *Françoise-Marie-Anne* de Châtillon, grande-prieure de S. Jean-lès-Thouars.

XX. CLAUDE-ELZEAR, comte de Châtillon, &c. premier gentilhomme de la chambre de Philippe de France, duc d'Orléans, épousa le 27 février 1684 *Anne-Thérèse* Moret, fille de *Louis* Moret, seigneur de Bournonville, fermier général des fermes du roi, & de *Magdeléne* Berbier-Dumetz, morte le 28 mars 1703, âgée de 36 ans, dont il a eu entr'autres enfans *Philippe-Gaucher* de Châtillon, baron d'Argenton, né le 10 avril 1686, mestre de camp d'un régiment de dragons, mort en 1703; & ALEXIS-MAGDELENE-ROSALIE, comte de Châtillon, qui suit.

XXI. ALEXIS-MAGDELENE-ROSALIE, comte de Châtillon, né le 24 septembre 1690, mestre de camp général de la cavalerie légere, grand bailli d'Haguenau, gouverneur de monseigneur le dauphin, chevalier & commandeur des ordres du roi, lieutenant-général des armées de S. M. a épousé le 22 janvier 1711 *Charlote* Vautrude-Voisin, fille de *Daniel-François* Voisin, chancelier de France, & de *Charlote* Trudaine. Le roi érigea en sa faveur, au mois d'avril 1736 la terre & baronie de Mauléon en Poitou, en duché & pairie de Châtillon.

*MARQUIS DE CHASTILLON.*

XX. ALEXIS-HENRI, marquis de Châtillon, seigneur de Chamtemerle, la Rambaudiere, &c. capitaine des gardes du corps de Philippe de France, duc d'Orléans, puis premier gentilhomme de sa chambre, chevalier des ordres du roi, second fils de FRANÇOIS de Châtillon, seigneur de Bois-rogues, fut marié le 28 mars 1685 avec *Marie-Rosalie* de Brouilli, dame d'atours de madame la duchesse d'Orléans, seconde fille d'*Antoine* de Brouilli, marquis de Piennes, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, & de *Françoise* Godet des Marais, dont il a entr'autres enfans *Olympe* de Châtillon, abbesse de S. Loup, près Orléans, après sa tante en 1711, bénie par M. le cardinal de Noailles, dans sa chapelle à Paris le 3 novembre 1726; *Pulcherie* de Châtillon, mariée en juin 1714 à *Jean-François* Boivin, marquis de Baqueville, Bonnetot, &c. colonel d'un régiment d'infanterie; & *Marie-Rosalie* de Châtillon, alliée en décembre 1714 à *Louis-Vincent*, marquis de Goësbriant, chevalier des ordres du roi, & lieutenant général de ses armées.

*SEIGNEURS DE MARIGNI.*

XV. JACQUES de Châtillon, troisiéme fils de CHARLES de Châtillon II du nom, seigneur de Sourvilliers, & de *Catherine* Chabot, fut seigneur de Marigni, du Vau-Saint-Germain, de Bonnes, de Limours, &c. mourut après l'an 1495. Il avoit épousé *Isabeau* d'Aisse, dont il eut ANTOINE, qui suit; *Claude*, mort jeune; *Artus*, prieur de S. Amand; & *Magdeléne* de Châtillon, abbesse de Sauvoir, près de Laon, morte le 10 septembre 1558.

XVI. ANTOINE de Châtillon, seigneur de Marigni, &c. épousa *Marguerite* de Thuillieres, dont il eut JACQUES, qui suit; *Jeanne*, mariée 1°. à *Louis* de Havart, seigneur de Sénantes: 2°. à *Catherine* Raillard, seigneur de la Touche; *Charlote*, alliée 1°. à *Claude* de Languedoue, seigneur de Pussai: 2°. à *François* de Rimbert, seigneur de la Chapelle; *Jacqueline*, abbesse de Sauvoir après sa tante, morte en 1578; *Françoise* & *Claude* de Châtillon, religieuses à Sauvoir.

XVII. JACQUES de Châtillon, seigneur de Marigni, &c. se trouva à la journée de S. Quentin, & mourut à la bataille de Dreux en 1562. Il avoit épousé en 1549 *Françoise* de Renti, dame de Bailleul, fille de *François*, seigneur de Ribehem, &c. & de *Catherine* des Ursins, dont il eut *Louis*, seigneur de Marigni, &c. mort au voyage du duc d'Alençon en Flandre en 1583; JACQUES, qui suit; & *Magdeléne* de Châtillon, alliée à *Nicolas* de Noue, seigneur de Courlandon & de Romain.

XVIII. JACQUES de Châtillon, seigneur de Marigni, &c. après son frere, mourut en 1612. Il avoit épousé *Claude* de Proisi, fille de *François*, baron de la Bove, bailli de Vermandois, & d'*Anne* de Bossut, dont il eut FRANÇOIS, qui suit; & *Anne* de Chatillon, fille en 1620.

XIX. FRANÇOIS de Châtillon, seigneur de Marigni, &c. épousa *Louise* des Fossés, dame de Cissi, fille de *Valeran*, seigneur de Cissi, & de *Gabrielle* de Cerci, dont il eut *Charles* de Châtillon, seigneur de Cissi, mort jeune; & *Magdeléne* de Châtillon, dame de Cissi, mariée en 1628 à *Christophe* de Conflans, comte de Vezilli, morte en 1683, âgée de 73 ans.

*SEIGNEURS DE DOURS.*

XI. GAUCHER de Châtillon, troisiéme fils de JEAN de Châtillon I du nom, seigneur de Châtillon, de Gandelus, &c. grand-maître de France, & de *Eléonore* de Roye sa premiere femme, fut seigneur de Dours & de S. Hillier qu'il eut en partage, & fut l'un des principaux du conseil du roi en 1363. Il épousa 1°. *N.* de Paci, fille de *Philippe*, seigneur de Paci & de Nanteuil: 2°. *Jeanne* de Buci, fille de *Simon* de Buci, premier président du parlement, dont il n'eut point d'enfans. Ceux qu'il eut de sa premiere femme, furent JEAN, seigneur de Dours, qui suit; *Gaucher*, seigneur de Buisson, mort sans enfans de *Marie* de Couci, dame de Droisi; *Robert*, seigneur de Doui, mort à la bataille d'Azincourt en 1415, laissant de *Marie* de Paci, dame de Bri-sur-Marne, fille de *Nicolas*, seigneur de Bri, & d'*Isabeau* de Valleri, qu'il avoit épousée en 1388, pour fils unique *Robert* de Châtillon, seigneur de Doui & de Bri-sur-Marne, mort sans postérité de *Gerarde* Bureau, fille de *Gaspard* Bureau, maître de l'artillerie. Les autres enfans de GAUCHER

de Châtillon, seigneur de Dours, furent, *Philippe*, abbé de S. Corneille de Compiégne, massacré à Paris avec le connétable d'Armagnac en 1418; *Louis*, abbé de S. Maur des Fossés; *Hugues*, abbé de S. Vincent de Laon, & de Beaulieu en Argonne; *Béatrix*, mariée 1°. à *Jean* d'Offignies : 2°. à *Colart* de Tanques, maître de l'écurie du roi; *Isabeau*, abbesse de Notre-Dame de Soissons en 1412; & *Marie* de Châtillon religieuse en la même abbaye.

XII. JEAN de Châtillon, seigneur de Dours, de S. Hillier, de Souvain, de Joncheri, &c. suivit le roi Charles VI en son voyage de Flandre en 1382, & mourut le 13 janvier 1397. Il avoit épousé 1°. la dame de Juilli : & 2°. *Béatrix* de Château-Villain, fille de *Robert*, seigneur de Vaucler, & de *Marguerite* Trainel, dont il eut CHARLES, qui suit; *Jacqueline*, dont l'alliance est ignorée; *Béatrix*, mariée à N. seigneur de Trelon; & *Marie* de Châtillon, alliée à *Jean* de Roye, seigneur de Cangi & de Millancourt.

XIII. CHARLES de Châtillon, seigneur de Dours, S. Hillier, &c. chambellan du duc de Bourgogne, mourut sans laisser de postérité de *Louise* de Mirebel, qu'il avoit épousée le 6 février 1406.

*SEIGNEURS DE BONNEUIL.*

XI. JEAN de Châtillon, troisiéme fils de JEAN de Châtillon I du nom, seigneur de Châtillon, &c. grand-maître de France, & d'*Isabeau* de Montmorenci sa seconde femme, fut seigneur de Bonneuil & de Loisi-sur-Marne, & vivoit en 1378. Il épousa *Isabeau* de Trie, fille de *Renaud*, dit *Billebaut* de Trie, seigneur de Marli, & d'*Isabeau* la Gourlée, dame de Fressines, dont il eut CHARLES, qui suit; *Guillaume*, vivant en 1413; & *Marie* de Châtillon, dame de Loisi en partie, mariée à *Pierre* le Bouteiller, seigneur de Pringi.

XII. CHARLES de Châtillon, seigneur de Bonneuil, vivoit en 1439, & épousa *Jeanne* de S. Gobert, fille de *Geofroi*, seigneur de S. Gobert, & de *Jeanne* d'Antoing, châtelaine de Couci, dont il eut *Jean* de Châtillon II du nom, seigneur de Bonneuil, châtelain de Couci, & capitaine de Gonnesse en 1436; & *Guillaume* de Châtillon, chanoine de Rouen en 1449. * *Voyez* Du Chêne, *histoire de la maison de Châtillon.* D'Auteuil, *histoire des ministres d'état.* Hist. de France, *dans les vies de Philippe* le Bel; Louis *Hutin*, *&c.* Le P. Anselme, *hist. des grands officiers.* Consultez aussi les lettres patentes portant érection de la terre & baronie de Mauléon, en duché & pairie de Châtillon, du mois d'avril 1736.

CHATILLON (maison) *cherchez* COLIGNI.

CHATILLON (le comte de) poëte, *cherchez* CASTIGLIONI (Balthasar.)

CHATILLON (Jérôme) conseiller du roi & président en la cour du parlement de Dombes, & en la sénéchaussée & siége présidial à Lyon. Ce magistrat aimoit les belles-lettres & ceux qui les cultivoient. Il a fait lui-même quelques ouvrages, dont parle du Verdier de Vauprivas dans sa bibliothéque. Henri-Etienne, établi à Genève, lui dédia en 1576 son traité *De latinitate falso suspecta*; & en 1582 il lui dédia encore une lettre de Claude Mitalier, bailli de Viennois, qu'il imprima alors, & que ce savant, qui étoit lui-même en relation avec Jérôme Chatillon, avoit écrite à ce magistrat touchant les mots que les Juifs pouvoient avoir laissés aux François pendant leur séjour en ce royaume. Elle est imprimée à la suite du livre que Henri-Etienne a intitulé : *Hypomneses de lingua gallica.* Antoine de Harsy dédia aussi à Jérôme Chatillon l'édition qu'il donna à Lyon en 1574 des œuvres poétiques de Mellin de S. Gelais. On a réimprimé cette dédicace dans l'édition de ce poëte, à Paris en 1719. Cette épître dédicatoire est proprement un éloge de la poésie. Mellin de S. Gelais étoit mort quand cette édition parut.

CHATRE (la) est un grand bourg de Berri, sur la riviere d'Indre, entre S. Severe & Château-Roux, vers les frontieres de la Marche. Il a donné son nom à la famille de LA CHATRE, considérable dès le XII siécle.

CHATRE (la) est le nom d'une famille illustre, qui a produit deux maréchaux de France.

I. PHILIPPE de la Châtre, seigneur de Besigni, chambellan du comte d'Anjou, étoit mort en 1360, ayant eu de *Marie* de Vaneci sa femme, GUILLAUME, qui suit; & *Jean* de la Châtre, qui servoit dans les armées du roi, ès années 1370 & 1380.

II. GUILLAUME de la Châtre, chevalier, seigneur de Besigni, conseiller & chambellan du comte de Poitiers, fut envoyé vers le duc de Normandie en 1357, & vers le comte de Foix en 1359, avec Bertrand d'Espagne. Il acheta en 1371 la terre de Nançai en Sologne de *Godemar* de Linieres, seigneur de Menetou-sur-Cher, frere d'*Agnès* de Linieres sa femme, dont il eut JEAN, seigneur de Nançai, qui suit; *Guillaume*, seigneur d'Estrechi, vivant en 1417; & *Jeanne* de la Châtre, mariée à *Guillaume* de Crevant, seigneur de Maubranches.

III. JEAN de la Châtre, seigneur de Nançai, Besigni, &c. maître-d'hôtel & chambellan du duc de Berri en 1397, bailli de Gien en 1409, capitaine du château de Mehun en 1418, épousa *Huguette* de Vaudenai, dont il eut PIERRE, qui suit; *Jean*, prieur de S. Pontian; & *Antoine* de la Châtre, seigneur de la Porcheresse, vivant en 1473.

IV. PIERRE de la Châtre, seigneur de Nançai, &c. maître-d'hôtel du duc de Berri, & capitaine de Mehun-sur-Yeure, vivoit en 1457. Il épousa *Marie* de Roui, fille de *Jean*, seigneur de Menetou-sur-Naon, dont il eut CLAUDE, qui suit; & *Jeanne* de la Châtre, mariée en 1753 à *Jean* Savari, seigneur de Lancosme.

V. CLAUDE de la Châtre, seigneur de Nançai & de Besigni, capitaine des gardes du corps du roi, chevalier de l'ordre de S. Michel, servit le roi Louis XI auquel il s'attacha après la mort du duc de Berri & de Guienne. Il servit le roi Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, & combattit auprès de sa personne à la journée de Fornoue en 1495. En reconnoissance de ses services, ce prince lui accorda la survivance de sa charge pour son fils aîné. Il épousa *Catherine* de Menou, fille de *Jean*, seigneur de la Ferté-Menou, & de *Jacquette* de Chaborant, dont il eut *Abel* de la Châtre, seigneur de Nançai, qui fut pourvu en survivance en 1490 de la charge de capitaine des gardes du corps du roi, qui servit à la conquête du royaume de Naples, & à la journée de Fornoue, & qui mourut sans alliance avant son pere; & GABRIEL, qui suit.

VI. GABRIEL de la Châtre, seigneur de Nançai, Besigni, la Maison-Fort, &c. chambellan & maître d'hôtel du roi, capitaine de ses gardes du corps & de la grosse tour de Bourges, accompagna le roi Louis XII en ses guerres d'Italie, fut maître des cérémonies de France, & prévôt de l'ordre de S. Michel. Le roi François I le choisit comme l'un des plus sages gentilshommes de son royaume, pour être l'un des gouverneurs de ses enfans; & après avoir servi quatre rois, il mourut le 9 mars 1538, & fut enterré en l'église cathédrale de Bourges. Il avoit épousé, 1°. en 1496 *Marie* de S. Amadour, fille de *Guillaume*, seigneur de S. Amadour, & de *Marguerite* de Quebriac; 2°. *Jeanne* Sanglier *dont il n'eut point d'enfans.* Ceux qu'il eut de sa premiere femme, furent, JOACHIM, qui suit; CLAUDE, *qui a fait la branche des seigneurs de la* MAISON-FORT, *rapportée ci-après*; & *Jeanne* de la Châtre, mariée à *Claude* de Graçai, seigneur de Ternaut.

VII. JOACHIM de la Châtre, seigneur de Nançai, Besigni, Sigonneau, &c. capitaine des gardes du corps du roi, maître des cérémonies de France, prévôt de l'ordre de S. Michel, & maître des eaux & forêts de France au département d'Orléans, rendit des services considérables au roi François I, qui le pourvut en 1532 du gouvernement des ville & château de Gien, &

mourut à Lyon le 21 septembre 1546. Il avoit épousé *Françoise* Foucher, fille d'*Antoine*, seigneur de Thenie, & de *Françoise* de Marconnai, dont il eut GASPARD, qui suit; *Balthazar*, seigneur de Besigni, chevalier de l'ordre du roi, mort sans alliance; *Jeanne*, alliée à *Gui* de Monceaux, seigneur de Houdan; & *Melchiore* de la Châtre, mariée à *Pierre* du Pé, seigneur de Tanerre.

VIII. GASPARD de la Châtre, seigneur de Nançai, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de ses gardes du corps, né vers l'an 1539, fut élevé enfant d'honneur du dauphin, fit ses premieres campagnes en Italie sous le duc de Guise en 1558, & fut blessé au siége de Rouen en 1562. Il donna des preuves de son courage aux batailles de Dreux, de S. Denys, de Jarnac, & de Montcontour, servit aux siéges de S. Jean d'Angeli, de Chastelleraut, de Poitiers & de la Rochelle, & mourut le 20 novembre 1576 d'une blessure qu'il avoit reçue au combat de Dreux, & qui se rouvrit. Il avoit épousé en janvier 1570 *Gabrielle* de Batarnai, fille de *René*, comte du Bouchage, & d'*Isabelle* de Savoye-Tende, dont il eut HENRI, qui suit; *Magdeléne*, alliée à *Charles* de Châtillon, seigneur d'Argenton, duquel ayant été séparée, elle épousa *Henri*, vicomte de Bordeilles, baron d'Archiac, &c. gouverneur & sénéchal de Perigord, chevalier des ordres du roi; *Louise*, mariée 1°. à *Louis* de Voisins, baron d'Ambres, vicomte de Lautrec, gouverneur de Lavaur; 2°. à *Martin*, seigneur du Bellai, prince d'Yvetot, chevalier des ordres du roi; & *Gasparde* de la Châtre, alliée à *Jacques-Auguste* de Thou, baron de Meslai, président au parlement, si fameux par l'histoire qu'il a donnée au public.

IX. HENRI de la Châtre, comte de Nançai, &c. maréchal des camps & armées du roi, bailli & capitaine du château de Gien, épousa 1°. en juin 1605 *Marie* de la Guesle, fille de *Jacques*, seigneur du Laureau, procureur général au parlement de Paris, & de *Marie* de Rouville, dame de Chars; 2°. *Gasparde* Mitte de Miolans, veuve de *Timoléon* de Beaufort, marquis de Canillac, *dont il n'eut point d'enfans*, & laissa de sa premiere femme EDME, qui suit.

X. EDME, marquis de la Châtre, comte de Nançai, &c. si connu par ses mémoires, fut maître de la garde-robe du roi, puis colonel général des Suisses en 1643, dont il se démit huit mois après en faveur du maréchal de Bassompierre, qui avoit été dépouillé de cette charge; se signala à la bataille de Nortlinghen en Allemagne, où il demeura prisonnier, & étoit mort en décembre 1645. On a de lui des mémoires sur ce qui s'est passé à la fin de la vie de Louis XIII, & au commencement de la régence de la reine mere. Ces mémoires sont imprimés avec ceux de M. de la Rochefoucault, *in*-12, à Leyde 1662, & depuis ailleurs. Ils vont jusques vers la fin de l'année 1643, & sont fort estimés. Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, a fait contre ces mémoires, une apologie pour la reine mere Anne d'Autriche, sous le titre de *réponses aux mémoires de M. de la Châtre*, imprimées dans un recueil de *piéces pour servir à l'histoire*, Cologne 1664, *in*-12. M. de la Châtre avoit épousé en 1632 *Françoise* de Cugnac, dame de Boucart, fille unique de *François* de Cugnac, marquis de Dampierre, & de *Gabrielle* Popillon du Riau, dont il eut LOUIS, qui suit; & *Louise-Antoinette-Thérèse* de la Châtre, mariée à *Louis* de Crevant, duc d'Humieres, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, & grand-maître d'artillerie.

XI. LOUIS de la Châtre, comte de Nançai, dit *le marquis de la Châtre*, mestre de camp de cavalerie, gouverneur de Bayone, se signala à la levée du siége d'Arras en 1654, & fut tué près de Gigeri en Afrique en août 1664. Il avoit épousé en 1658 *Charlote-Louise* de Hardoncourt, dame de Rosieres, fille de *Henri*, seigneur de Rosieres, gouverneur de la ville & citadelle de Marsal, & de *Charlote-Barbe* d'Ernecourt, dont il eut LOUIS, qui suit; *Louis-Claude*, abbé de S. Sever-Cap de Gascogne, aumônier du roi, mort le 24 mai 1699; & *Louise-Marguerite* de la Châtre, religieuse aux filles de S. Thomas à Paris.

XII. LOUIS de la Châtre, comte de Nançai, marquis de la Châtre, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Pequais, a épousé le 13 mai 1694 *Anne-Charlote* de Beaumanoir, fille de *Henri-Charles*, marquis de Lavardin, &c. chevalier des ordres du roi, & de *Françoise-Paule-Charlote* d'Albert-Luines sa premiere femme, dont il a entr'autres enfans LOUIS-CHARLES, qui suit; & *N.* abbé de la Châtre, nommé à l'évêché d'Agde en octobre 1726.

XIII. LOUIS-CHARLES de la Châtre, comte de Nançai, colonel d'un régiment, a épousé le 23 février 1723 *Marie-Elizabeth* Nicolai, fille de *Jean-Aimard*, marquis de Goussainville, premier président de la chambre des comptes, & de *Françoise-Elizabeth* de Lamoignon.

### *BARONS DE LA MAISON-FORT.*

VII. CLAUDE de la Châtre, fils puîné de GABRIEL de la Châtre, seigneur de Nançai, Besigni, &c. & de *Marie* de S. Amadour, sa premiere femme, fut baron de la Maison-Fort, seigneur de S. André, de Sillac, &c. chevalier de l'ordre du roi, & épousa *Anne* Robertet, dame de la Ferté-sous-Reuilli, veuve de *Claude* d'Estampes, seigneur de la Ferté-Nabert, & fille de *Simon* Robertet, seigneur d'Alluye, secrétaire d'état, & de *Michelle* Gaillard, dont il eut CLAUDE, qui suit; *Jacques*, seigneur de Sillac, capitaine des gardes du duc d'Anjou, tué à la rencontre de Messignac le 25 octobre 1568; *Anne*, mariée 1°. à *François* de l'Hôpital, seigneur de Vitri, chevalier de l'ordre du roi: 2°. à *François* de Vievre, seigneur de Launai, gentilhomme de la chambre du roi, lieutenant de la compagnie des gendarmes du comte de Rhetelois; *Michelle*, alliée en 1559 à *Jean* de Menou, VI du nom, seigneur de Boussai; *Blanche*, religieuse; *Jacqueline*, mariée à *Guillaume* Pot, seigneur de Rhodes, prévôt & grand maître des cérémonies de France & des ordres du roi, & *Marie* de la Châtre, alliée à *Guillaume* de l'Aubespine, seigneur de Châteauneuf, chancelier des ordres du roi.

VIII. CLAUDE de la Châtre, baron de la Maison-Fort, &c. maréchal de France, *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé*, épousa en 1564 *Jeanne* Chabot, fille de *Gui*, seigneur de Jarnac, & de *Louise* de Pisseleu, dont il eut LOUIS, qui suit; *Anne*, abbesse de Faremoutier; *Marie*, alliée à *Charles* de Balzac, seigneur de Marcoussis, baron d'Entragues, gouverneur d'Orléans; *Jeanne*, mariée à *Gilbert* de S. Chamant, seigneur de Lignerac; *Marguerite*, premiere femme de *Henri* de Senneterre, marquis de la Ferté-Nabert, chevalier des ordres du roi; *Françoise*, abbesse de Faremoutier, morte en 1643; & *Louise* de la Châtre, seconde femme d'*Antoine* de la Grange, seigneur d'Arquien, gouverneur de Metz & de Calais.

IX. LOUIS de la Châtre, baron de la Maison-Fort, &c. chevalier des ordres du roi, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, servit le roi Henri IV en ses guerres, succéda à son pere au gouvernement de Berri, dont il se démit en 1616, reçut la même année le bâton de maréchal de France, & mourut en octobre 1630. Il avoit épousé, 1°. *Urbaine* de Montafié, dont il n'eut point d'enfans; 2°. *Elizabeth* d'Estampes, fille de *Jean*, seigneur de Valencei, morte le 14 septembre 1654, dont il eut pour fille unique *Louise-Henriette* de la Châtre, dame de la Maison-Fort, mariée 1°. à *François* de Valois, comte d'Aletz: 2°. à *François* de Crussol, dont elle fut séparée: 3°. à *Claude* Pot, seigneur de Rhodes, grand maître des cérémonies de France. * De Thou, *hist.* Davila. Pierre Matthieu. Godefroi. Le pere Anselme. Sainte-Marthe. Du Chêne. Morin, *hist. de Gâtinois*. Thomas de la Thaumassiere, *hist. de Berri*, *&c.*

CHATRE (Claude de la) maréchal de France,

chevalier des ordres du roi, & gouverneur de Berri & d'Orléans, s'éleva par son courage à ces grands emplois. Le connétable de Montmorenci, auprès duquel il avoit été page, le favorisa dans toutes les occasions. La Châtre se trouva à la bataille de Dreux en 1562, au combat d'Arnai-le-duc en 1570, & à la prise de Sancerre en 1573. Depuis, il fut envoyé en Angleterre en 1575, & trois ans après il suivit le duc d'Alençon dans les Pays-Bas. En 1588 il fut fait chevalier des ordres par le roi Henri III; & quelque temps après s'étant jetté dans le parti de la ligue, il se saisit du Berri. Depuis, ayant fait son accommodement avec le roi Henri IV, il lui remit les villes de Bourges & d'Orléans; & ce monarque lui assura en 1594 la dignité de maréchal de France, que le duc de Guise lui avoit procurée. En 1610 il fut lieutenant général de l'armée envoyée dans le pays de Juliers, fit la fonction de connétable au sacre du roi Louis XIII, & mourut le 18 décembre de l'an 1614, âgé de 78 ans. Ce seigneur a fait divers ouvrages. 1. *Mémoire du voyage de M. le duc de Guise en Italie, son retour; la prise de Calais & de Thionville*, 1556 & 1557. Cet écrit est imprimé au commencement du tom. III du *journal de Henri III*, (ou des preuves de ce journal) édition de 1744, *in*-8°. 2. Une relation particuliere du siége de Thionville en 1558 sous ce titre: *La prise de Thionville*, à Paris 1558, *in*-4°. 3. *Avis de M. de la Châtre donné en 1578 à Monsieur pour la conservation de sa personne & de ses états*, dans le tome cité du *journal de Henri III*, pag. 225 & suivantes. 4. *Discours de M. de la Châtre sur le voyage de M. de Mayenne en Guienne, l'an* 1586, dans le même volume, pag. 273. 5. *Lettre de M. de la Châtre au prévôt des Marchands de la ville de Paris, étant à l'assemblée des états de Blois, du* 9 *décembre* 1588, dans le même volume, pag. 360. 6. *Avis donné à M. de Guise*, par M. de la Châtre, après la paix conclue à Nemours, dans le même volume, pag. 269 & suivantes.

CHATRE (Pierre de la) archevêque de Bourges, qui étoit de la maison des anciens seigneurs de la Châtre en Berri, & neveu ou cousin d'Aimeric de la Châtre, qui fut cardinal. Il avoit été disciple d'Alberic, archevêque de Bourges, & fut élu vers l'an 1141 pour remplir sa place. Le pape Innocent II approuva cette élection, qu'il souhaitoit extrêmement, pour faire plaisir à Aimeric de la Châtre son chancelier; mais le roi Louis *le Jeune*, VII du nom, s'y opposa formellement. Cette affaire auroit eu des suites plus fâcheuses qu'elle n'eut, si S. Bernard ne l'eût terminée. Le roi reçut en grace ce prélat, qui lui donna dans toutes les occasions des marques de son zèle & de sa fidélité. Nous avons quelques lettres de Pierre de la Châtre à ce roi & à l'abbé Suger, qu'André du Chêne a publiées dans le IV volume des auteurs de l'histoire de France. Le nom de ce prélat s'est encore conservé avec éloge, dans les épîtres des papes Eugène III, Adrien IV, & Alexandre III; dans celles de S. Bernard & de Pierre de Cluni, & dans les auteurs des chroniques de son temps. Il fit de grands biens à son église, & mourut en 1171. On voit son tombeau dans la métropole de Bourges, avec son épitaphe. * S. Bernard, *ep.* 219. Pierre le Vénérable, *l.* 4, *ep.* 3. Robert du Mont, *in sup. Sigib.* Papire Masson, *l.* 3, *annal. Franc.* Guillaume de Nangis, *in chron.* Robert & Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Jean Chenu. La Thaumassiere, *hist. de Berri, pag.* 305, *&c.*

☞ CHATRES, en latin *Castrum*, *Chastra*, & *Castresium oppidum prope montem Leherici*, petite ville dans le Hurepoix, sur la petite riviere d'Orge, à deux lieues de Montlheri au midi, & à sept de Paris sur le chemin d'Estampes. Elle a été érigée en marquisat, en faveur du marquis d'Arpajon, & on lui donne le nom d'Arpajon dans les actes. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHATRI (Colombe) femme d'un tailleur d'habits de la ville de Sens en Champagne, vivoit du temps de Henri III, roi de France. Cette femme, vingt ans après son mariage, eut toutes les marques d'une véritable grossesse, & au bout de quelques mois elle sentit de très-grandes douleurs, qui paroissoient être des dispositions à un accouchement; mais on ne put la délivrer, de sorte qu'elle demeura trois ans dans cet état. Enfin ses douleurs s'appaiserent; mais l'enflure dura toujours, & elle fut incommodée de ce fardeau près de vingt-quatre ans. Après sa mort, qui arriva à la soixante-huitiéme année de son âge, son mari la fit ouvrir, & on trouva le corps d'une petite fille tout formé, mais pétrifié. Un effet si extraordinaire dans la nature occupa long-temps l'esprit des médecins, pour en chercher la cause; & d'Alibour, alors médecin de la ville de Sens, & puis premier médecin du roi Henri IV, ayant rédigé cette histoire par écrit, comme témoin oculaire, fit une dissertation sur ce sujet. * Pasquier, *recherches de France*, *l.* 6.

CHATTAS, nation sauvage entre le Mississipi & la Caroline. On les appelle communément Têtes plattes, aussi-bien que quelques autres peuples de ces contrées, parcequ'effectivement les femmes applatissent un peu le haut de la tête de leurs enfans quand ils sont fort petits. * *Mémoires de la Louisiane.*

☞ CHATZAN, ville d'Asie dans l'Indostan, & dans la province de Multan, à vingt-cinq lieues, ou heures de chemin, de Multan, & à près de quatre-vingt de ces mêmes lieues de Candahar. * La Martiniere, *dictionn. géogr.*

CHAVAGNAC ou CHAVAIGNAC, ancienne famille d'Auvergne, qui porte le nom d'une terre & d'un vieux château démoli sous le régne de Louis XIII, terre qui a été dans leur maison depuis plus de quatre cens ans. Le roi Charles VIII donna le gouvernement du Limosin à MAURICE de Chavagnac, qui suivit le roi dans son expédition au royaume de Naples. Chavagnac retourna une seconde fois à Naples. Il y fut assiégé avec la noblesse françoise, qui s'y étoit retirée, par Gonsalve, surnommé par les Espagnols, *le grand capitaine*. Ce fut à ce siége que Pierre de Navarre mit en usage les mines qu'il venoit d'inventer: elles firent un effet si prodigieux, qu'elles enleverent tous les boulevards qui couvroient la garnison. Enfin après une résistance des plus vigoureuses, la place fut emportée d'assaut, & Maurice y fut tué les armes à la main.

Il eut de *Jeanne* de la Rochefoucault sa femme, un fils qui épousa *Henriette* de Biron. Celui-ci fut pere de CHRISTOPHE de Chavagnac, à qui Henri IV, pour lors roi de Navarre, fit remettre le gouvernement de la ville d'Issoire, place importante dans la basse Auvergne. Il en soutint le siége en 1577 contre le duc d'Alençon, frere du roi Henri III, lequel ayant pris cette place, rendit justice à la valeur & à la prudence du gouverneur. *Christophe* eut de *Françoise* de Duras un fils nommé JOSUÉ, qui épousa *Gillette* de Nogerat de Cauvisson. Celui-ci fut long-temps dans le parti des prétendus-réformés, eut le commandement de leurs troupes, avec le gouvernement de Castres & de quelques autres places. Il avoit un frere nommé *Aimard* de Chavagnac, docteur en théologie, comte & doyen de Brioude, & curé de la paroisse de S. Sulpice à Paris, qui procura sa conversion; il laissa deux fils, FRANÇOIS & GASPARD.

FRANÇOIS, après avoir servi en Catalogne, en qualité de général de bataille & de maréchal de camp, fut fait ensuite lieutenant-général. Il épousa, 1°. *Charlote* d'Eclimu, dont il eut entr'autres enfans, CLAUDE-FERDINAND, l'aîné, qui épousa *Jeanne* de Beaufort-Montboisier-Canillac, dont il a eu une fille: 2°. *Anne* du Bos, dont il eut deux fils; 1. ANNE, qui après plusieurs campagnes qu'il a faites dans la gendarmerie, en qualité de cornette des chevaux-légers d'Orléans, a été obligé par ses infirmités de quitter le service. Il a épousé *Catherine* de Charpin de Genetine, fille d'*Hector* Charpin, seigneur de la Forêt des Halles, & de *Louise* de Villars, dont il n'a qu'une fille. 2. HENRI, second fils de *François*, & de *Louise* du Bos, après diverses expéditions qu'il

qu'il a faites sur mer en qualité de capitaine des vaisseaux du roi, a été fait chevalier de S. Louis, & commandant des gardes-marines de la compagnie de Rochefort. Il a épousé *Louise* Desnots, fille de *Gilles* Desnots, seigneur de Champmeslin, ancien capitaine des vaisseaux du roi, & frere de *Louis* Desnots, mort lieutenant-général, & commandant pour le roi dans l'Amérique, & de *Julienne* de Cintré, fille du seigneur de Cintré, commandant de Brest.

GASPARD, fils de JOSUÉ & frere de FRANÇOIS, après avoir servi en France, en qualité de maréchal de camp, fut obligé de se retirer en Espagne, d'où il passa à la cour de Vienne, où il servit long-temps en qualité de lieutenant-général des armées impériales. Après la paix de Nimégue il revint en France, & on a donné des mémoires au public sous son nom. Il n'a point laissé d'enfans. * De Thou, *hist. l.* 63. Mezerai, *hist. de Henri III.* Varillas, *histoire de Louis XII.* Maimbourg, *hist. de la ligue.*

CHAVANCI, bourg de Luxembourg, une des provinces des Pays-Bas, est vers les confins de la Lorraine sur le Chiers, entre Montmedi & la Ferté, environ à une lieue de l'une & de l'autre. Il y a un château de même nom, à un quart de lieue du bourg, & une seigneurie qui en dépend. * Mati, *dictionaire.*

CHAVARIGTES, secte de Mahométans, opposée à celle des Schiites. Ils nient que Dieu ait jamais envoyé aucun prophete qui fût infaillible, & qui eût le pouvoir d'établir une nouvelle loi parmi les hommes : & ils prétendent que si quelque jour cet office de prophete devient nécessaire, il ne peut être attaché à une seule race, tout homme juste & fidéle étant capable d'être élevé à cette dignité. *Charagi* en arabe signifie *rebelle* ou *hérétique*, & le pluriel est *Chavarig.* * Ricaut *de l'empire ottoman.*

CHAUCER (Geofroi) natif de Woodstock en Angleterre, dans le XIV siécle, fut surnommé l'*Homere Anglois*, à cause de ses poësies. Il donna au public divers ouvrages de sa façon, dont on poura voir le dénombrement dans Leland, Pitseus, Gesner, &c. Chaucer, outre la poësie, savoit les mathématiques & les belles lettres. Ses ouvrages anglois ont été imprimés à Londres l'an 1561. Il mourut, âgé de soixante-douze ans, en 1400; & en 1555 on rétablit son tombeau, qui est à Westminster. * Gesner, *in biblioth.* Leland, Balæus, & Pitseus, *de script. Angl.* Camden, &c. Sa vie se trouve à la tête du recueil de ses œuvres.

CHAUCHEMER (François) religieux de l'ordre de S. Dominique, exprovincial de son ordre pour la province de Paris, a été un des bons prédicateurs de nos jours. Il eut l'honneur de prêcher plusieurs fois devant le roi, & il fut toujours applaudi. On a imprimé plusieurs fois ses *sermons sur les mysteres de Nôtre-Seigneur, & les fêtes de la sainte Vierge*, en un volume *in*-12, & ses *traités de piété sur les avantages de la mort chrétienne*, en deux volumes. Il a laissé un plus grand nombre de sermons manuscrits. Le pere le Long, dans sa bibliothéque des historiens de France; & M. Desmaizeaux, dans ses notes sur les lettres de Bayle, l'appellent *Cauchemer :* c'est une faute. Ce pere a eu une dispute avec feu M. l'abbé Gastaud, d'Aix, à l'occasion suivante. Marie-Angélique Charlier, femme de M. Tiquet, conseiller au parlement de Paris, ayant été décapitée en 1699, pour avoir attenté à la vie de son mari, l'abbé Gastaud se divertit à faire son *oraison funébre.* C'étoit une espéce de badinage qui plut beaucoup. Mais le pere Chauchemer ne put souffrir qu'on plaisantât sur un sujet si grave & si sérieux. Il fit dans une courte lettre la *critique* de cette piéce, & publia de plus un *discours moral & chrétien* sur le même sujet. L'abbé Gastaud répondit à la critique, & donna aussi dans la même piéce une critique particuliere du discours moral & chrétien. On a un recueil de ces petits ouvrages, imprimé à Paris en 1699, *in*-8°. Le pere Chauchemer est mort à Paris le 6 janvier 1713, & a été enterré le 7 aux Jacobins de la rue S. Jacques. * Voyez la *Biblioth. des hist. de France*, *par le pere* le Long, *nombre* 17475. Desmaizeaux, *notes sur les lettres de* Bayle, *tome II*, *page* 770.

CHAUDEGRI, *cherchez* BISNAGAR.

CHAVES, *cherchez* CHIAVES.

CHAUGATARES, nom qu'on donne dans l'isle de Ceilan aux prêtres du temple de Budu. C'est une secte d'idolâtres qui se divise en quatre autres, dont chacune reconnoît un prélat, qui a une jurisdiction semblable aux évêques; mais ces quatre différentes sectes s'accordent à reconnoître un grand prêtre, qu'ils appellent Terunanse. * *Voyez* le pere Sousa, *Oriente conquistado*, *part.* 1, *pag.* 199.

CHAVIGNY (Jean-Aymé de) que l'on trouve aussi nommé CHEVIGNARD & CHEVIGNY, docteur en droit & en théologie, étoit né à Beaune. Il étoit fils de *Jean* Chevignard de Chevigny, & de *Pallas* le Blanc. La Croix du Maine, dans sa bibliothéque françoise, en a fait deux auteurs, l'un qu'il nomme *Jean-Aimé* de Chavigny, & l'autre *Jean* de Chavigny. Cet écrivain avoit du génie & des talens : il est mort vers 1604, âgé de plus de quatre-vingts ans. Il a été trop adonné à l'astrologie. On peut diviser ses ouvrages en deux classes, celle des poësies, & celle des écrits historiques. Dans la premiere, il faut placer : *Congratulation au sieur Mandelet*, à Lyon 1551; épigramme latine, au-devant du livre intitulé : *Claudii Darioti, medici, ad astrorum judicia introductio*, 1557. *Hymne de l'Astrée à M. l'Archer, conseiller au parlement de Paris*, Lyon 1570. *Le pilote de la nef françoise*, à Lyon 1570. L'Androgine, né à Paris le 20 juillet 1570, traduit du latin de Jean Dorat, avec quelques autres traductions, tant du grec que du latin, sur le même sujet, Lyon 1570, *in*-8°. Vers françois, à la tête des diverses leçons d'Antoine du Verdier. Vers au devant des *omonimes*, *satyre des mœurs corompues de ce siécle*, par le même du Verdier, à Lyon 1572, *in*-4°. Sonnet au-devant des œuvres de Claude de Ponthoux, imprimées en 1579; & son tombeau pyramidal, à Lyon. Sonnet au-devant des mondes de Doni, traduits par Chapuys, *in*-8°. Huitain au-devant de l'*Apologie de Lysias, orateur, sur le meurtre d'Eratosthene*, traduite par Vintemille, à Lyon 1576, *in*-8°. Vers latins au-devant du portrait de Bugnyon, à la tête des *loix abrogées*, 1578. Neuf piéces en vers latins, grecs, &c. dans le *Tumulus Pomponii*, en 1580; & dans le même livre, deux piéces en vers latins, adressées à Jacques de Vintemille sur ses poësies. Vers sur le trépas d'Antoine Fiancé Bourguignon, philosophe, médecin, &c. à Paris 1582. Vers latins sur la mort de Claude de Ponthoux, parmi les poësies de Pontus de Thiard, *in*-4°. Vers françois au-devant des vies des philosophes de Diogene Laërce, traduites en françois par Fougerolles, à Lyon 1602, *in*-8°. Un quatrain & quatre épigrammes latines au-devant de la *méthode excellente pour guérir la peste*, par Guillaume de Lerisse, capitaine de Grenoble, à Dijon 1628, *in*-8°. Plusieurs autres poësies conservées manuscrites. Les ouvrages historiques du même sont, la premiere face du Janus François, contenant les troubles de France depuis 1534 jusqu'en 1589. Fin de la maison Valésienne, extraite & colligée des centuries & commentaires de Michel Nostradamus; & à la fin, est un discours de l'avénement à la couronne de France du roi très-chrétien, à présent régnant, en françois, pour le contentement de plusieurs, & briefs discours sur la vie, &c. à Lyon 1593, *in*-4°, & 1594; le même en latin, à Lyon 1594. De l'avénement à la couronne de France de Henri de Bourbon, roi de Navarre, *sive*, *Henrici IV, benigna fata*, en latin & en françois, *in*-8°, à Lyon 1594, dans l'ouvrage précédent. Commentaires sur les centuries & prognostications de feu M[e] Michel de Nostradamus, contenant sommairement les guerres, divisions particulieres & guerres civiles avenues, tant en ce royaume qu'ailleurs, depuis 1554 jusqu'à présent, à Paris 1596, *in*-8°. Pleyades divisées en sept livres, où est l'exhortation des

antiques prophéties, conférées avec les oracles du célébre & célébré Nostradamus, est traité du renouvellement des siécles, changement des empires & avénement du nom chrétien, avec les promesses, victoires & couronnes promises à notre magnanime prince Henri IV, roi de France, à Lyon 1603, *in*-8°. Les mêmes pleyades; ensemble un discours sur les choses turques; & un traité de la cométe de 1604, à Lyon 1606 & 1607, *in*-8°. Recueil de présages prosaiques de Michel de Nostradamus, &c. manuscrit où l'on trouve aussi les prophéties revues & corrigées, avec des réflexions, & la vie de Nostradamus. Autre manuscrit contenant l'entrée joyeuse faite par le roi Henri II, à Beaune en 1548, en vers françois, & compliment que fit l'auteur comme maire de cette ville. La Croix-du-Maine lui donne aussi une traduction de Cornelius Nepos, non imprimée. PHILIBERT Chevignard de Chavigny, président à mortier au parlement du comté de Bourgogne, est de la même patrie & de la même famille, de même que monsieur son frere, THEODORE Chevignard de Chavigny, qui, à l'âge de vingt-sept ans, peu de temps après son retour de Hollande, fut nommé envoyé extraordinaire du roi dans toute l'Italie: de-là il passa en Espagne, en la même qualité d'envoyé extraordinaire. A son retour, il fut encore avec les mêmes titres auprès de sa majesté Britannique, & depuis à Ratisbonne, ministre plénipotentiaire du roi à la diéte de l'empire. Il fut rappellé de Ratisbonne au mois d'octobre 1731, pour aller en Angleterre en la même qualité de plénipotentiaire du roi, où il a demeuré jusqu'à la conclusion de la paix avec l'empereur. A son retour, le roi, pour lui témoigner sa satisfaction, érigea le gouvernement de la ville de Beaune, sa patrie, en gouvernement militaire, & sur le pied des grands gouvernemens. M. de Chavigny a été aussi ambassadeur auprès du roi de Danemarck, & il fut nommé en 1740 pour exercer les mêmes fonctions à la cour de Portugal. * Extrait de la *bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, par feu M. l'abbé Papillon, *in-folio*, *tom. I.*

CHAVIGNY, *cherchez* BOUTHILLIER.

CHAULA, ou CHIAULA, Italien, qui vivoit vers l'an 1410. Il avoit été couronné poëte, & il mourut à Raguse. On a de lui: *Tragædiarum opus: Bellum Macedonicum, versu heroïco XXIV libris feliciter absolutum.* On lui attribue aussi un livre dont le titre est: *Thomæ Chaulæ Siculi Claramont, de bello Cimbrico à C. Mario Arpinate gesto, libri decem, carmine heroico, ad Alphonsum Aragoniæ & Siciliæ regem;* mais cet ouvrage n'a pas encore, dit-on, vu le jour. * *Dictionnaire historique*, de l'édition de Hollande 1740, où l'on cite la *Bibliotheca sicula.*

CHAULIEU (Guillaume Anfrye de) abbé d'Aumale, prieur de S. George en l'isle d'Oleron, de Poitiers, de Renel & de S. Etienne, seigneur de Fontenay, né au château dudit lieu, dans le Vexin-Normand, en 1639. Il étoit fils de *Jacques-Anfrye* de Chaulieu, maître des comptes à Rouen, avec brévet de conseiller d'état. C'étoit un homme d'un commerce aimable. Ses poësies, ingénieuses, faciles, originales, sont estimables à la morale près, qui est celle d'Epicure. Le grand duc de Vendôme, généralissime de nos armées, & M. le grand-prieur de Malte, son frere, l'honoroient d'une singuliere amitié, & ils vivoient familierement avec lui. L'abbé de Chaulieu étoit éleve du fameux Claude-Emanuel Luillier, surnommé *Chapelle;* & ses poësies représentent fidélement le génie & le caractere de son maître: il en avoit sur-tout retenu l'usage fréquent des rimes redoublées, qui donne une si belle harmonie à la poësie, quand elles sont sagement employées. C'est ce que l'abbé de Chaulieu a reconnu lui-même, comme il le témoigne dans ces vers, où feignant de voir Chapelle dans les champs Elysées, imaginés par les poëtes, au milieu de Catulle & d'Ovide, il s'exprime ainsi:

*Chapelle au milieu d'eux, ce maître qui m'apprit*
*Au son harmonieux des rimes redoublées,*
*L'art de charmer l'oreille & d'amuser l'esprit*
*Par la diversité de cent nobles pensées.*

L'abbé de Chaulieu ayant voulu être de l'académie françoise, engagea feu M. le duc à solliciter en sa faveur après la mort de M. Perrault; mais le jour même de l'élection, M. de Tourreil, alors directeur de l'académie, voulant anéantir la brigue de cet abbé, déclara que M. le président de Lamoignon se mettoit sur les rangs. Comme toute la compagnie connoissoit le mérite singulier de ce magistrat, elle se réunit en sa faveur; mais M. le président de Lamoignon ayant remercié, ce fut M. le cardinal de Rohan qui fut élu. L'abbé de Chaulieu est mort à Paris le 27 juin de l'an 1720, âgé de 81 ans. En 1724 on a fait imprimer, *in*-8°, à Amsterdam (ou plutôt à Lyon) un recueil de quelques-unes de ses poësies françoises, ausquelles on a joint un petit nombre de piéces de même genre de M. le marquis de la Fare, avec qui M. de Chaulieu avoit été très-étroitement uni. On trouve trois piéces du premier dans le *tome VII des mémoires de littérature & d'histoire, recueillis par le pere* des Moletz, qui ne sont point dans le recueil *dont on vient de parler.* Il y en a aussi plusieurs dans les mercures, sur-tout dans ceux qui ont été donnés depuis la mort de l'abbé de Chaulieu, comme dans celui de mai 1723. Rousseau lui a écrit quelques épîtres en vers. En 1731 M. Camusat, mort à Amsterdam après le milieu du mois d'octobre 1732, dans un âge fort jeune, & connu déja depuis plusieurs années par différens ouvrages de littérature, a donné une nouvelle édition des poësies de l'abbé de Chaulieu & de M. de la Fare, *in*-12, à la Haye. Il a augmenté cette édition d'une lettre en forme de préface, à M. d'Orville, professeur en histoire à Amsterdam, dans laquelle il parle de ceux des poëtes de la nation Françoise qui ont consacré leur lyre à chanter la volupté, tout ce qui la fait naître, ou qui sert à l'entretenir. Mais l'édition la plus complette des poësies de M. de Chaulieu & de M. de la Fare, est celle qui a paru en 1733, en deux volumes *in*-8°, sous le titre d'*Amsterdam.* Cette édition a été faite par les soins de M. de Launay, qui avoit été fort lié avec l'abbé de Chaulieu. M. le Fevre de Saint-Marc a donné à Paris en 1750, en deux petits volumes *in*-12, une nouvelle édition des œuvres de l'abbé de Chaulieu, augmentée d'un grand nombre de piéces qui n'étoient point dans les précédentes, & corrigée dans une infinité d'endroits sur des copies authentiques. * *Mémoires du temps. Continuation de l'histoire de l'académie françoise, par M.* d'Olivet, *tome II, édition* in-12, *page* 35. *Histoire littéraire de l'Europe, tome I, p.* 339. *Le Parnasse françois de M.* Titon, *pag.* 142 *&* 146, *édition* in-12, *& page* 567 *de l'édition* in-fol. *Bibliothéque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe, mois de janvier, février & mars* 1732, *article* 1.

Le feu marquis de Chaulieu étoit neveu de l'abbé *Guillaume* Anfrye de Chaulieu, *dont on vient de parler.* Comme ce marquis avoit été page de la grande écurie, feu M. Charles d'Hozier, oncle de celui d'aujourd'hui, & son prédécesseur dans l'emploi de généalogiste de la maison & des écuries du roi, dressa à cette occasion une preuve généalogique, dans laquelle il reconnut que la filiation & la noblesse militaire du marquis de Chaulieu étoient établies par titres d'une maniere incontestable depuis ROULPH Anfrye, son septiéme aieul, qui servit le roi Charles VII dans les guerres de ce prince contre les Anglois. Ce n'est pas cependant la plus haute époque où remonte la famille de Chaulieu, & l'on prétend avoir des preuves que les premiers ancêtres du marquis de Chaulieu étoient connus & distingués dès le temps où l'Angleterre & la Normandie obéissoient à un seul souverain; qu'ils étoient originairement Anglois, & qu'ils s'établirent en Normandie de la même maniere qu'un grand nombre de familles angloises ou normandes qui passoient souvent d'un pays dans l'autre, sans

croire s'expatrier, parcequ'alors les deux peuples étant soumis à la même domination, n'en faisoient qu'un. Après Roulph Anfrye, l'histoire nomme son fils RAOUL Anfrye, *Thomas* Anfrye, seigneur de Clermont, son petit-fils, *Julien* Anfrye, seigneur du Reculei, son arriere-petit-fils, & *Louis* Anfrye, seigneur de *Chaulieu*, fils de ce dernier. Ceux qu'on vient de nommer se signalerent tous également au service de nos rois. Les services de Roulph Anfrye sont connus par une ordonnance que le bailli de Caën rendit le 14 novembre 1452 en faveur de *Raoul* Anfrye son fils, pour lui faire restituer des biens que ses prédécesseurs avoient possédés dans le vicomté de Vire, & dans la paroisse de S. Martin de Talvende. Elle porte expressément, que ces biens avoient été usurpés sur Roulph Anfrye, pendant qu'il servoit le roi, alors dauphin, contre les Anglois, *ses anciens ennemis & adversaires.* Ce fut dans les guerres que Charles VII eut à soutenir pour défendre ses droits sur le trône, attaqués par le roi d'Angleterre Henri V, en vertu du traité de Troyes du 21 mai 1420, qui lui avoit transporté la couronne au préjudice du légitime & unique héritier. Charles VII, non content de vouloir venger en même temps les pertes de Raoul Anfrye, lui assigna pour dédommagement des rentes à prendre sur le domaine royal de la ville de Vire, & lui en donna le château pour sa demeure. Les terres de Clermont, du Reculei, de Chaulieu & de la Gilletiere, possédées par la même famille, étoient dans la même province, & toutes considérables, de même que celle de S. Martin de Talvende qui entra dans la même famille, par le mariage de *Raoul* Anfrye avec *Catherine* de Talvende, riche héritiere de son nom. Le contrat de mariage de *Guillaume* Anfrye, du 7 mai 1587, le qualifie expressément *noble homme*, & *fils de noble homme Louis Anfrye, écuyer, seigneur de Chaulieu*; & il en partagea la succession le 6 mai 1593 avec *Jean* Anfrye, son frere, à qui l'acte donne les qualités de *noble homme*, & de *lieutenant en l'élection de Vire & de Condé sur Noireau. Julien* Anfrye, leur aïeul, représentant *Thomas* Anfrye, son pere, avoit ainsi partagé le 24 novembre 1498 la succession de *Raoul* Anfrye, avec un oncle qu'il avoit, nommé *Pierre* Anfrye.

Quand *Guillaume* entra dans le parlement de Normandie, sa fortune étoit bien différente de ce qu'avoit été celle de ses prédécesseurs. Julien Anfrye son aïeul, ayant laissé trois fils qui furent *Jean*, *Louis* & *Thomas*, qui formerent chacun une branche, cet événement donna lieu à un partage des biens de la maison. *Jean* Anfrye qui étoit l'aîné en emporta les principaux domaines, en vertu de la coutume de Normandie; & sa postérité masculine ne s'est éteinte, que sous le ministere du cardinal de Richelieu, à qui le dernier de ses descendans fut attaché. Il mourut à la tête de la compagnie de gendarmes qu'avoit ce ministre. Sa succession tomba en quenouille, & se perdit dans des mains étrangeres avec le nom, & peut-être la mémoire des premiers maîtres du domaine. *Thomas* Anfrye eut aussi son lot; & sa ligne subsistoit encore, il y a quelques années. La terre de Chaulieu & le fief de la Gilletiere furent le partage de *Louis* Anfrye; mais il ne le conserva pas long-temps. Il manqua d'économie, & s'engagea dans les guerres civiles que le préjugé, l'ambition & le fanatisme allumerent sous Charles IX & Henri III: ses domaines furent souvent la proie du parti opposé au sien. Il fut lui-même fait prisonnier; il vendit sa terre de Chaulieu pour payer sa rançon, & pour réparer en partie son défaut d'économie. Il retint seulement le nom de la seigneurie, que ses descendans ont toujours porté depuis successivement. Il ne resta donc qu'un bien très-médiocre à partager entre *Guillaume* & *Jean* Anfrye qui prirent le parti de la robe. *Guillaume* suivit d'abord le barreau à Rouen, en qualité de simple avocat. Il se maria dans la même ville le 7 mai 1587, avec *Marie* Arondel, sœur de *Robert* Arondel, qui fut maître des requêtes ordinaires de la reine Marie de Médicis, femme de Henri IV, & son procureur général en Normandie. Guillaume Anfrye passa de la profession d'avocat à une place de conseiller au même parlement. Son fils, *Jacques-Paul* Anfrye de Chaulieu, seigneur de Beauregard, fut maître des comptes à Rouen, & mourut doyen de la chambre. *Jacques* Anfrye de Chaulieu, petit-fils de *Guillaume*, posséda comme lui une charge de conseiller au parlement de la même ville; & l'un & l'autre furent faits, pour récompense de leurs services, conseillers d'honneur en la même cour. Ils furent nommés, l'un le 3 décembre 1618, l'autre le 23 mars 1674. Jacques-Paul Anfrye, maître des comptes, fut fait conseiller d'état le 10 janvier 1647, par la reine Anne d'Autriche, mere de Louis XIV, & alors régente du royaume, pour s'être aquitté avec succès de plusieurs commissions particulieres, dont sa majesté & le cardinal Mazarin son ministre, l'avoient chargé. Il fut aussi gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

JACQUES Anfrye de Chaulieu, qui étoit frere du feu abbé de Chaulieu, eut huit fils, dont le marquis de Chaulieu étoit l'aîné. *Guillaume* Anfrye de Chaulieu, appellé *le comte de Chaulieu*, second de ces huit fils, mourut en 1720 capitaine de vaisseau au département de Toulon, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, & l'un des plus anciens officiers de la marine, où il avoit quarante-six ans de service. Il s'étoit trouvé au bombardement de Gènes en 1684, aux différentes expéditions du feu maréchal duc d'Estrées, au combat de la Hogue en 1692, &c. *René-Gustave-Adolphe; Auguste;* & *Gilles-Emanuel-Théodose* Anfrye de Chaulieu, trois autres cadets du feu marquis de Chaulieu, furent tués, l'un au bombardement de Gènes où il commandoit cent hommes, le second dans un combat particulier contre un vaisseau de guerre hollandois, & le troisiéme aux isles de l'Amérique dans la bataille que les Anglois y livrerent à l'armée navale de France, durant la guerre terminée par la paix de Riswick. Les deux premiers étoient lieutenans de vaisseau; le troisiéme étoit déja capitaine: il faisoit même les fonctions de major général dans l'affaire où il périt. Le second avoit également commandé une batterie au premier siége de Barcelone en 1697: il y avoit été fait prisonnier par les Miquelets; mais il fut tiré de leurs mains par M. le duc de Vendôme, qui paya sa rançon en considération de la bravoure dont il avoit donné des preuves éclatantes. FRÉDÉRIC-MAURICE Anfrye de Chaulieu, sixiéme fils de *Jacques*, s'étant trouvé au siége de Tournay en 1706, à la tête de la compagnie de dragons qu'il avoit, y fut blessé, & mourut de ses blessures quelques jours après la réduction de cette place. Le septiéme nommé *François-Achille*, embrassa l'état ecclésiastique régulier, & fut prieur de l'abbaye royale de S. Victor de Marseille. Enfin *Louis-Joseph* Anfrye de Chaulieu, huitiéme & dernier de ses freres, encore vivant en 1745, & connu sous le nom de chevalier de Chaulieu, est ancien capitaine au régiment des gardes Françoises; il étoit d'abord entré dans la marine, & il se trouva au siége de Barcelone en qualité d'enseigne de galere; mais ayant passé depuis dans le régiment des gardes, il a eu part à toutes les actions où le corps a été employé. Il est arrivé jusqu'à la qualité de capitaine de sa compagnie par son seul service. Le feu marquis de Chaulieu, *qui a donné lieu à cet article*, étoit né le 11 novembre 1659, du mariage de JACQUES Anfrye de Chaulieu avec *Espérance* le Charpentier, fille de *Nicolas* le Charpentier, écuyer, sieur de Saint-Aubin, procureur du roi au bailliage d'Evreux, dont la veuve épousa en secondes noces *Jean* d'Aché, seigneur de Monteilles, de l'illustre maison d'Aché de Marbœuf, qui a l'honneur d'appartenir de fort près à celle de la Grange d'Arquien; & par celle-ci, aux maisons de Béthune, de Bouillon, de Jablonowski, de Tarlo en Pologne, & autres. Après avoir été page du roi dans la grande écurie, il eut une lieutenance d'abord, & ensuite une compagnie de dragons. Il fut fait sous-lieutenant de la compagnie des gendarmes

de M. le duc de Bourgogne, le premier janvier 1691; & mestre de camp de cavalerie par commission, du 4 mai 1693. Il se trouva le 4 octobre de la même année à la bataille de la Marsaille en Piémont, où il demeura estropié & prisonnier du duc de Savoye Victor-Amédée, depuis roi de Sardaigne. Ce prince, en considération particulierement de l'abbé de Chaulieu, oncle du marquis, eut toutes sortes d'égards pour son prisonnier. Non-seulement il le fit traiter par ses propres chirurgiens, mais il l'honora lui-même de plusieurs visites; & lorsqu'il le vit rétabli, il le renvoya en France, en exigeant pour unique rançon une parole expresse, que *le neveu de l'abbé de Chaulieu reviendroit passer l'hiver à sa cour, puisqu'elle n'avoit jamais eu assez de charmes pour attirer M. l'abbé de Chaulieu même.* Le marquis de Chaulieu est mort dans la quatre-vingt-cinquiéme année de son âge au château de Beauregard, & non au château de Chaulieu, comme on le lit dans la gazette de France. C'est aussi une erreur d'avoir dit que son pere & lui furent seigneurs de *Chaulieu.* On a vu plus haut en quel temps cette terre est sortie de la maison. Le marquis avoit épousé le 10 septembre 1700, dame *Marie-Magdeléne-Angélique* Pellard, fille d'*Etienne* Pellard, commissaire-provincial des guerres; mais n'ayant point laissé d'enfans de cette alliance, sa succession est passée à deux fils du comte de Chaulieu, son second frere, qui sont tous deux dans la marine, & nés du mariage de ce comte avec dame *Françoise* Floust de la Noue, fille de *Michel* Floust de la Noue, commissaire de la marine au département de Toulon, & gouverneur de la ville de Fréjus. L'aîné aujourd'hui, seigneur-patron de Fontenay, marquis de Guitry ou Quitry, seigneur de Beauregard, de Forêts, de Leubecourt & du fief de Saint-Cler au Vexin Normand, est marié depuis le 23 avril 1743, avec dame *Claude-Magdeléne* Courtin de Tanqueux, fille de *Pierre-François* Courtin, seigneur de Tanqueux, de Marsy, d'Ussy & autres lieux, proche la Ferté-sous-Jouarre, au diocèse de Meaux en Brie, dont le pere a été tué en Sicile, étant lieutenant général des armées du roi d'Espagne, & commandant de l'artillerie. Les armes de messieurs de Chaulieu sont *d'azur à trois triangles d'or posés un & deux*, & un chef *de gueules chargé d'une tête de licorne d'or, ayant son cou, posée de profil & accostée de deux croisettes aussi d'or.* * Extrait d'une lettre critique de M. l'abbé d'Estrées, prieur de Nefville, à M. le chevalier de la Roque, auteur du mercure, sur la noblesse de la maison de Chaulieu, &c. 1745, *in*-12.

CHAULNES (ducs de) *cherchez* AILLI & ALBERT.

CHAUME, village avec une abbaye, est dans le duché de Retz, dans la Bretagne, sur la riviere de Tenu, à un quart de lieue au-dessous de Machecou, & à une lieue des confins du Poitou. Elle est de l'ordre de S. Benoît, & fut fondée en 1055 par Harcoïd, baron de Retz. Le nom latin est *Calmaria.* * Mati & la Martiniere, *dict. géogr.*

CHAUMEJAN (Blaise de) premier marquis de Fourille, maréchal de camp, &c. étoit fils de Gilbert, & fut dès l'an 1587 capitaine du régiment de Picardie. En 1592 il eut la commission de mestre de camp d'un régiment d'infanterie, & deux ans après il fut capitaine d'une compagnie du régiment des gardes. Ce fut en sa faveur que le roi Henri *le Grand* érigea la terre de Fourille en marquisat en 1610. Louis XIII lui donna en 1617 le brévet de maréchal de camp. Il fut tué au siége de Montauban l'an 1621. Le maréchal de Bassompierre en parle avantageusement dans ses mémoires. * Le chevalier l'Hermite-Souliers, *histoire de la noblesse de Touraine.*

CHAUMEJAN (Michel de) marquis de Fourille, & fils de *Blaise*, ayant été nouri enfant d'honneur du roi Louis XIII, fut capitaine au régiment des gardes l'an 1617, & servit dans toutes les guerres contre les religionaires. Il se trouva au siége de Montauban, où son pere fut tué, & il passa ensuite dans l'isle de Ré, où il se distingua dans le combat que l'on donna aux Anglois. En 1631, dans les premieres guerres d'Italie, il fut commandé pour mener les enfans perdus des gardes à l'attaque des lignes de Casal, lorsque la paix se fit, les deux armées étant en présence. Depuis, il fut fait gouverneur de Vresol, & pourvu en 1632 de la charge de grand-maréchal des logis du roi. Cette même année il fut fait conseiller d'état; & l'année suivante, le roi étant au camp de Nanci, lui donna ordre de lever une compagnie de chevaux-légers. Il passa à la tête de cette compagnie au secours d'Heidelberg en Allemagne, lorsqu'en 1634 l'armée de France traversa le Rhin sur la glace. Il se trouva aussi à la bataille d'Aven; & cherchant par-tout les occasions de signaler sa valeur, il passa de-là en Hollande, & puis revint en Picardie au siége & à la prise de Corbie. Dans le temps de la retraite du comte de Soissons à Sedan, le marquis de Fourille commanda pour le service de sa majesté dans les provinces de Touraine. Il mourut à Paris dans le palais royal, l'an 1644. * Le chevalier l'Hermite-Souliers, *histoire de la noblesse de Touraine.*

CHAUMONT, ville de France en Champagne, capitale & bailliage du Bassigni, est située sur une colline, près de la Marne, entre Langres & Châlons. Ce n'étoit autrefois qu'un bourg fortifié d'un château, qui a eu des seigneurs particuliers, jusqu'à ce qu'il fut uni au comté de Champagne. Trois de nos rois, Louis XII, François I & Henri II, ont agrandi & fortifié de tours cette ville, qui est agréable & assez grande. Elle est à cinq lieues de Langres au septentrion, & autant de Bar-sur-Aube à l'orient. * Du Chêne, *du pays de Champagne, chap.* 2.

CHAUMONT en Vexin, *Mons Calvus*, petite ville de France, dans cette partie de l'isle de France, dite *le Vexin François*, est sur une colline près de Gisors, & a donné son nom à la maison de Chaumont, dont l'on rapporte ici la postérité depuis

I. ROBERT I du nom, dit l'*Eloquent*, seigneur de Chaumont en Vexin, & vidame en partie de Gerberoi en Beauvoisis, qui tomba de cheval au retour d'une course qu'il avoit faite en Normandie, & se rompit le col, accablé de la pesanteur de ses armes. On tient qu'il eut pour enfans OTMOND, qui suit; *Gasce*, qui fit *la branche des seigneurs de* POISSI; & *Robert*, qui fit celle *des vidames de* GERBEROI, *dont ils prirent le nom.*

II. OTMOND I du nom, seigneur de Chaumont, fit la guerre aux Anglois, & fut fait prisonnier à la bataille de Breninville, l'an 1119. Sur la fin de ses jours il se rendit religieux en l'abbaye de S. Germer de Flaix, comme il paroît par des titres de cette abbaye, qui lui donnent pour fils GUILLAUME, qui suit; & *Otmond* de Chaumont, mort avant son pere, sans enfans de la fille de *Nicolas*, seigneur de Guitri.

III. GUILLAUME I du nom, seigneur de Chaumont & de Guitri, fut prisonnier des Anglois en 1119, lors de l'entreprise qu'il fit sur Tillieres, & vivoit encore en 1137, qu'Etienne, roi d'Angleterre, prit & fit raser son château de Guitri. Ses enfans furent OTMOND II du nom, qui suit; *Gautier*, dont il est parlé dans les épîtres de S. Bernard; & *Philippe* de Chaumont, chanoine de Rouen.

IV. OTMOND II du nom, seigneur de Chaumont & de Guitri, prit les armes avec son pere en 1137, contre Etienne, roi d'Angleterre, pour venger la ruine du château de Guitri, & fut pere, selon quelques-uns, de ROBERT II, qui suit.

V. ROBERT II du nom, seigneur de Chaumont, de Guitri & de Saint-Cler, dit *le Roux*, vivoit en 1179, & fut pere de GUILLAUME II du nom, qui suit; & d'*Amauri* de Chaumont, seigneur de Saint-Cler, dont la postérité prit le nom.

VI. GUILLAUME II du nom, seigneur de Chaumont en partie, & de Guitri, mourut avant l'an 1237, ayant eu de *Mathilde* sa femme, GUILLAUME III du nom,

qui suit; *Otmond; Robert*, religieux à S. Vandrille; *Gui*, & *N.* de Chaumont, mariée à *Jean*, seigneur de Vaumain, chevalier.

VII. GUILLAUME III du nom, seigneur de Chaumont en partie, & de Guitri, laissa de *Jeanne* sa femme, MATTHIEU I, qui suit; *Simond; Renaud*, chevalier, puis prêtre, vivant en 1281; *Gautier*, clerc en 1270; & *Jean* de Chaumont, religieux en l'abbaye de Mortemer.

VIII. MATTHIEU I du nom, seigneur de Chaumont en partie, & de Guitri, vivoit en 1270, & eut de *Pétronille*, sa femme, *Guillaume*, mort sans alliance; RENAUD, qui suit; & *Mathilde* de Chaumont, alliée à *Robert* de Rethencourt.

IX. RENAUD, seigneur de Chaumont & de Guitri, chevalier, mentionné dans des lettres du roi de l'an 1294, pour la réunion de Chaumont & de Gisors, eut pour fils MATTHIEU II du nom, qui suit.

X. MATTHIEU de Chaumont II du nom, seigneur de Guitri, vivoit en 1316, & fut pere de RENAUD II, qui suit.

XI. RENAUD de Chaumont II du nom, seigneur de Guitri, vivoit en 1259, & épousa *Jeanne* de Beaumont, dame de Boissi-le-Bois, fille de *Pierre*, seigneur de Boissi, & de *Jacqueline* le Bouteillier de Senlis, dont il eut RICHARD, qui suit.

XII. RICHARD de Chaumont, seigneur de Guitri, conseiller & chambellan du roi Charles VI, qu'il suivit au siége de Bourbourg, mourut en 1390, ayant eu de *Jeanne* de Fours sa femme, GUILLAUME IV, qui suit.

XIII. GUILLAUME de Chaumont IV du nom, dit *Lyonnel*, seigneur de Guitri, &c. conseiller & chambellan du roi Charles VI, qu'il accompagna en Flandre en 1386, vivoit en 1402. Il épousa le 22 décembre 1384 *Robine*, fille de *Gérard* de Montagu, chambellan du roi, & de *Biette* Cassinel, dont il eut GUILLAUME V, qui suit; *Louis*, seigneur de Boissi & de Bois-garnier, trésorier de S. Martin de Tours, mort en 1462; *Jean*, qui vivoit en 1445; *Charles; Jeanne*, dame du Coudrai, mariée en 1408 à *Robert* de la Heuze, dit *le Baudrand*, prévôt de Paris; *Marguerite*, alliée en 1408 à *Louis* d'Orgessin, seigneur de Sainte-Mesme, chambellan du roi; *Isabelle*, qui épousa *Jean*, sire & ber d'Auxi; & *Jacqueline* de Chaumont, mariée à *Gasce*, sire de Bouconvilliers, conseiller, chambellan du roi.

XIV. GUILLAUME de Chaumont V du nom, seigneur de Guitri, Rigni-le-Feron, Boissi-les-Bois, Bois-garnier, &c. conseiller & chambellan du roi Charles VI, qui le fit capitaine de cent hommes en 1413, & capitaine de Sens & d'Auxerre en 1417. S'étant depuis attaché au parti du dauphin, alors régent du royaume, ce prince le fit maître enquêteur, & général réformateur des eaux & forêts de France, par lettres du 20 septembre 1418, & lui donna au mois de février de la même année le comté de Chaumont, dont il lui accorda de nouvelles lettres le 3 juin 1424, étant parvenu à la couronne. Il continua de rendre ses services à ce prince, se trouva en 1428 au siége d'Orléans, à son sacre en 1429, & en plusieurs autres occasions jusqu'en 1439, & mourut en 1445. Il avoit épousé, par contrat du 16 juin 1408, *Jeanne* de Mello, dame de Rignile-Feron & de Chassenai, fille de Draci, seigneur de Rigni, &c. & de *Jeanne* de Planci, dont il eut *Charles*, seigneur de Chaumont, mort au combat de Verneuil en 1423; ANTOINE, qui suit; & *Jeanne* de Chaumont, mariée à *Jean* de Chandes, seigneur de Vaux.

XV. ANTOINE de Chaumont, seigneur de Guitri, Rigni-le-Feron, Chacenai, &c. vivoit en 1476, & épousa *Jeanne* Martel, dame de Bacqueville & de Bellestre, fille de *Jean*, dit *Bureau*, seigneur de Bacqueville, & de *Jeanne* de Joui, morte le 12 avril 1472, dont il eut JULIEN, qui suit; GUILLAUME, qui fit *la branche des seigneurs de* RIGNI-LE-FERON, *rapportée ci-après;* & *Catherine* de Chaumont, mariée le 6 février 1471 à *Jean* de Vaussine, seigneur de la Riviere-Bourdet.

XVI. JULIEN de Chaumont, seigneur de Guitri, Boissi, Berticheres, &c. mort avant l'an 1516, avoit épousé *Héléne* du Fai, fille de *Gilles*, seigneur de Châteaurouge, chambellan du roi, & de *Jeanne* de Lanvin de Blerencourt, morte avant l'an 1506, dont il eut GILLES, qui suit; *Guillaume*, qui fit *la branche des seigneurs de* GUITRI *&* de BERTICHERES, *rapportée ci-après; Louise*, mariée à *Georges*, seigneur de Fours; *Marguerite*, alliée le 3 mai 1506 à *Martin* de Châtillon, seigneur de Lihus; *Antoinette*, qui épousa en 1494 *Philippe* de Gaudechart, seigneur de Bachevilliers; *Catherine*, mariée à *Antoine* de Saint-Sauflieu, seigneur d'Erqueri en Beauvoisis; & *Guillemette* de Chaumont, alliée à *Antoine* le Tiran, seigneur de Villiers en partie, & d'Hebecourt.

XVII. GILLES de Chaumont, seigneur de Boissi, Bellestre, &c. épousa en 1509 *Isabeau* de Poissi, fille de *Jean*, seigneur de Goui, & de *Marguerite* Daniel, dont il eut ANTOINE, qui suit; *Louis*; *Guillaume*, & *Nicolas* de Chaumont, morts sans alliance.

XVIII. ANTOINE de Chaumont, seigneur de Boissi, de Bellestre, &c. épousa le 24 février 1548 *Philippe* d'Ysques, fille de *Louis*, seigneur d'Omerville, & de *Marguerite* Perraux, dont il eut *Charles*, seigneur de Boissi, mort sans postérité; GILLES II du nom, qui suit; & *Françoise* de Chaumont, mariée 1°. à *Jean* de Biville, seigneur de Saint-Lucien: 2°. à *Antoine* de Belin.

XIX. GILLES de Chaumont II du nom, seigneur de Bellestre, épousa *Anne* de Fouquesolles, fille de *Jacques*, seigneur de Fouquesolles & d'Andrehan, sénéchal du Boulenois, & de *Magdeléne* du Biez, dont il eut PIERRE, qui suit; *Guillaume; Judith*, mariée, 1°. à *Adrien* de Presteval, seigneur de Chambrai: 2°. à *Charles* d'Aubourg, seigneur de Porcheux; *Susanne* de Chaumont, alliée à *Annibal* de la Rue, seigneur de Bernardpré & du Puy; & autres enfans.

XX. PIERRE de Chaumont, seigneur de Bellestre, mourut sans enfans de *Marie* de Caurel, fille de *Jean*, seigneur de Taigni-lès-Amiens, & de *Marguerite* de Saint-Blimont.

### *SEIGNEURS DE GUITRI ET DE BERTICHERES.*

XVII. GUILLAUME de Chaumont, second fils de JULIEN, seigneur de Guitri, &c. & de *Héléne* du Fai, fut seigneur de Guitri & de Berticheres, & épousa, par contrat du 9 juillet 1512, *Adrienne* de l'Isle, dame d'Athieules, fille d'*Yves*, seigneur d'Andrezi, & de *Jacqueline* du Tartre, dont il eut ANTOINE, qui suit; LOUIS, *qui a fait la branche des seigneurs d'*ATHIEULES, *rapportée ci-après; Françoise*, mariée par contrat du 9 octobre 1531 à *Gilles* d'Ereamcourt, seigneur de Cauville & de Recusson en Caux; & *Jeanne* de Chaumont, religieuse à Gomer-Fontaine.

XVIII. ANTOINE de Chaumont, seigneur de Guitri & de Berticheres, mort en 1582, avoit épousé le 3 février 1544 *Jeanne* d'Assi, fille de *Jacques*, seigneur de Chantelou, capitaine de la légion de Normandie, & de *Jeanne* de Vançai, dont il eut 1. JEAN, qui suit; 2. *Antoine*, seigneur de Pressigni, qui de *Susanne* de la Fayette-saint-Romain, veuve de *Pierre* des Friches, seigneur de Brasseuse, &c. & fille de *Claude*, baron de Saint-Romain, Maffliers, &c. & de *Marie* de Suse, dame de la Versine, sa premiere femme, qu'il avoit épousée avant l'an 1584, eut pour fille unique, *Susanne* de Chaumont, dame de Pressigni, morte sans alliance; 3. ABDIAS, *qui a fait la branche des seigneurs d'*ORBEC, *rapportée ci-après; Marie*, alliée à *Charles* de la Montagne, seigneur de Craville, gouverneur de Corbeil; & *Magdeléne* de Chaumont, qui épousa *Gobertin* de Chelandre, seigneur de Chaumont.

XIX. JEAN de Chaumont, seigneur de Guitri, chevalier de l'ordre du roi, épousa le 11 août 1567 *Anne* de Champrond, dame de Villecoi, fille de *Michel* de

Champrond, dont il eut *Jean ; Charles*, & *Henri*, successivement seigneurs de Guitri, morts sans alliance ; *Anne*, mariée à *Jacques* Carbonel, seigneur de Chassegai ; *Marie*, alliée à *N.* de Montel, seigneur d'Eraines ; & *Jeanne* de Chaumont, qui épousa *Paul* du Duc, seigneur de la Gauterie.

XX. PHILIPPE de Chaumont, seigneur de Guitri, &c. maréchal des camps & armées du roi, mourut des blessures qu'il reçut au combat de Poligni en 1638, laissant de *Guionne* de Bouquetot, fille de *Jean*, seigneur du Breuil, & d'*Esther*, barone d'Orbec, GUI, qui suit ; & *Gédéon* de Chaumont, mort jeune.

XXI. GUI de Chaumont, marquis de Guitri, grand-maître de la garderobe du roi, fut tué au passage du Rhin près de Tholuys, le 12 juin 1672, sans avoir été marié.

*SEIGNEURS DE BERTICHERES ET D'ORBEC.*

XIX. ABDIAS de Chaumont, troisiéme fils d'ANTOINE, seigneur de Guitri, & de *Jeanne* d'Assi, fut seigneur de Bertticheres, & gouverneur d'Aigues-Mortes. Il épousa *Magdeléne* du Pleix, dame de Lecques, fille d'*Antoine*, baron de Lecques, aussi gouverneur d'Aigues-Mortes, & de *Françoise* de Berard, dont il eut HENRI, qui suit ; *Anne*, mariée à *Jean* de Grégoire des Gardies, seigneur de Saint-André, gouverneur de Montpellier ; *Françoise*, morte sans alliance ; *Jeanne*, alliée à *Bernard* de Tremollet, seigneur de Mormoyrac ; *Marguerite*, mariée avec *N.* Améric, conseiller à Nismes ; *Magdeléne*, qui épousa en 1635 *Pierre* de Conti, seigneur d'Argicourt & de la Motte ; *Gabrielle*, & *Marthe* de Chaumont.

XX. HENRI de Chaumont, baron de Lecques & de Bourdon, maréchal des camps & armées du roi, épousa *Louise* de Bouquetot, dame d'Orbec & de Bienfaite, fille puînée de *Jean*, seigneur du Breuil, & d'*Esther*, dame d'Orbec, dont il eut GUI, qui suit ; *Louis*, lieutenant de chevaux-légers, mort sans alliance ; *François*, baron de Lecques ; *Charles* mort sans alliance ; *Louise*, mariée à *Gédéon* de Refluge, comte de Coësmes ; *Esther*, alliée à *Jean* du Merle, seigneur de Blancbuisson ; *Marie-Magdeléne ; Anne ;* & *Marthe* de Chaumont, morte sans alliance.

XXI. GUI de Chaumont, marquis d'Orbec, seigneur de Guitri, né le 22 juillet 1641, épousa le 7 avril 1673 *Jeanne* de Caumont-la-Force, fille de *Pierre*, marquis d'Aymet, & de *Jeanne* de Favas, vicomtesse de Castels, dont il eut JACQUES-ANTOINE, qui suit ; *Diane-Charlote*, mariée en 1705 à *Pierre* de Casteras, seigneur de la Riviere, capitaine de grenadiers au régiment du Rhingrave au service d'Espagne, & depuis colonel d'un régiment d'infanterie au service de France, chevalier de l'ordre de S. Louis, & brigadier des armées du roi ; *Louise*, morte en 1699 ; *Marie-Magdeléne*, & *Judith*, religieuses à la Chaise-Dieu, près Verneuil au Perche ; *Jeanne-Charlote*, morte dans la maison des nouvelles converties de Rouen ; & *Jeanne* de Chaumont.

XXII. JACQUES-ANTOINE de Chaumont, marquis de Guitri, né en 1679, & non marié en 1711.

*SEIGNEURS D'ATHIEULES.*

XVIII. LOUIS de Chaumont, second fils de GUILLAUME, seigneur de Guitri, & d'*Adrienne* de l'Isle d'Andrezi, dame d'Athieules, fut seigneur d'Athieules, & fut tué à la bataille de S. Denys en 1567, portant le guidon de la compagnie d'ordonnances de Charles de Montmorenci, baron de Dainville. Il avoit épousé en 1555 *Magdeléne* de Cenesme, fille de *Jean*, seigneur de Lusarche, & de *Magdeléne* de Goui, dont il eut 1. LOUIS, qui suit ; 2. *Antoine*, seigneur de Boisgarnier, mort au siége de Verneuil, sans enfans de *Françoise* de Boulart, dame de Desnoncourt ; 3. *Ezéchias-Daniel ;* 4. *Jeanne*, mariée à *Pierre* de Belin, seigneur de Presles ; 5. *Judith*, alliée à *Philippe* d'Escannevelle, seigneur de Vaudencourt ; 6. *Esther*, qui épousa *Jean-Baptiste* de Guéribalde, seigneur de Breuil ; & 7. *Marthe* de Chaumont, alliée au seigneur de la Haye.

XIX. LOUIS de Chaumont, seigneur d'Athieules, &c. épousa *Isabelle*, fille d'*Alexandre* du Breuil, seigneur de Montaud, gouverneur de Rue, & de *Françoise* de Fouquesolles, dont il eut ALEXANDRE, qui suit ; *Charles*, mort jeune ; JEAN, *qui a fait la branche des seigneurs de* BOISGARNIER, *rapportée ci-après ;* & *Judith* de Chaumont, mariée en 1611 à *Jacques* d'Estuert, seigneur de Vezines.

XX. ALEXANDRE de Chaumont, seigneur d'Athieules, épousa *Isabelle* du Bois-des-Cours, fille d'*Adrien*, seigneur de Faviers, & de *Marie* de Boulehart, dont il eut HUGUES, qui suit ; *David ; Samuel ; Alexandre ; Judith ; Esther*, & *Gabrielle* de Chaumont.

XXI. HUGUES de Chaumont, seigneur d'Athieules, de Villeneuve, &c. maréchal des camps & armées du roi, épousa par contrat du 31 mai 1655, *Magdeléne* de Champagne, veuve de *Charles* de Hannique, seigneur de Benjamin, dont des enfans.

*SEIGNEURS DE BOISGARNIER.*

XX. JEAN de Chaumont, fils puîné de LOUIS, seigneur d'Athieules, & d'*Isabelle* du Breuil, fut seigneur de Boisgarnier, bibliothécaire du roi Henri IV, conseiller d'état ordinaire, & mourut le 2 août 1667, âgé de 84 ans. Ce magistrat s'appliqua à l'étude de la théologie, & donna plusieurs ouvrages en ce genre, entr'autres : *La chaîne de diamans* ou *la chaîne eucharistique, faite du texte des Peres sur ces paroles*, CECI EST MON CORPS, à Paris 1644, *in*-8°. Il avoit épousé, par contrat du 6 février 1614, *Marie* de Bailleul, dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, fille de *Nicolas*, seigneur de Vattetot sur la mer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & de *Marie* Habert, & sœur de *Nicolas* de Bailleul, président à mortier, surintendant de finances, & chancelier de la reine, dont il eut *Hugues* & *Jean*, morts sans alliance ; LOUIS, qui suit ; *Paul-Philippe*, abbé de S. Vincent du Bourg, garde de la bibliothéque du Louvre, *dont nous parlons plus bas dans un article séparé ; Marguerite*, alliée à *Jean* du Fai, comte de Maulevrier & de Boscachard, seigneur du Tailli, &c. grand bailli de Rouen, morte le 10 avril 1684 ; *Marie* de Chaumont, religieuse à la Visitation de S. Denys en France ; & *Gabrielle-Isabelle* de Chaumont.

XXI. LOUIS, dit *le comte de Chaumont*, seigneur de Saint-Cheron, &c. épousa, par contrat du 25 février 1668, *Claude-Françoise* de Chaumont, veuve de *Charles-Claude* de Saint-Blaise, baron de Changi, & fille unique de *Henri* de Chaumont, baron de Saint-Cheron, capitaine des chevaux-légers, & colonel d'infanterie, & de *Claire* de Hatton.

*SEIGNEURS DE RIGNI-LE-FERON & de CONANTES.*

XVI. GUILLAUME de Chaumont, second fils d'ANTOINE, seigneur de Guitri, & de *Jeanne* Martel, dame de Bacqueville, fut seigneur de Rigni-le-Feron, &c. & épousa *Marguerite* d'Anglure, dame de Conantes, fille de *Guillaume*, seigneur d'Anglure, avoué de Therouanne, & de *Jeanne* de Vergi, dont il eut GALEAS, qui suit ; JACQUES, *qui a fait la branche des seigneurs* d'ESGUILLI & *de* S. CHERON, *rapportée ci-après ; Jacqueline*, mariée à *Jean* de Baterne, seigneur de la Queue-en-Brie ; *Tristane*, religieuse à Provins ; & *Bernard* de Chaumont, seigneur de Conantes, qui épousa *Nicole* de Melun, dame du Bignon en partie, dont il eut *Nicolas*, seigneur de Conantes, vivant en 1561 ; *Jean*, dont sont descendus les seigneurs du Vernoi, près Brai-sur-Seine ; *Claude*, seigneur du Bignon en partie ; *Pierre*, religieux ; *Aymée*, mariée, 1°. à *André* de Bussevant : 2°. à *Nicolas* de S. Pont ; *Marguerite*, alliée à *Charles* de Montberon, seigneur de la Riviere ; & *Jacqueline* de

Chaumont, qui épousa *Jacques* de Jarris, seigneur de Motheux.

XVII. GALEAS de Chaumont, seigneur de Rigni-le-Feron & de Courfan, laissa de *Gauchere* de Brouillart sa femme, *Aymée*, dame de Rigni-le-Feron, mariée à *Louis* du Roux, seigneur de Sigi; *Jeanne*, alliée à *Claude*, seigneur de Prouville; *Paul*, qui épousa *Artus* d'Assigni, seigneur du Fort; & *Antoinette* de Chaumont, religieuse à Provins.

### *SEIGNEURS D'ESGUILLY.*

XVII. JACQUES de Chaumont, fils puîné de GUILLAUME, seigneur de Rigni-le-Feron, & de *Marguerite* d'Anglure, fut chevalier de l'ordre du roi, & eut pour sa part de la succession de son pere, les seigneuries d'Esguilli & de Chacenai. Il épousa *Mahaud* des Essars, dont il eut LEONARD, qui suit; & ANTOINE de Chaumont, *qui fit la branche des seigneurs de* S. CHERON, *rapportée ci-après.*

XVIII. LEONARD de Chaumont, seigneur d'Esguilli, baron de Chacenai, chevalier de l'ordre du roi, épousa *Antoinette* de Lantages, dont il eut ANTOINE, qui suit; *Jeanne*, mariée à *Joachim* de Chastenai, baron de S. Vincent; & *Mahaud* de Chaumont, alliée à *Henri* de la Tour, seigneur de Jousseau au comté de Bourgogne.

XIX. ANTOINE de Chaumont, seigneur d'Esguilli, baron de Chacenai, laissa de *Marie* de Foissi un fils unique, mort sans postérité.

### *SEIGNEURS DE S. CHERON, DE COURMONCLE & de RIVIERS.*

XVIII. ANTOINE de Chaumont, second fils de JACQUES de Chaumont, seigneur d'Esguilli, & de *Mahaud* des Essars, fut seigneur de S. Cheron, chevalier de l'ordre du roi, l'un des cent gentilshommes de sa maison, surintendant des maisons & affaires de la reine d'Ecosse, gouverneur de Joinville pour la maison de Guise, & mourut en 1585. Il avoit épousé *Jaqueline* Piedefer, fille d'*Antoine*, seigneur de Champlost, & d'*Hilaire* Raguier, dont il eut, 1. LEONARD, qui suit; 2. *Jacques*, prieur de Roussi; 3. *Louis*, seigneur de Courmoncle, qui d'*Elizabeth* du Gas, eut un fils, seigneur de Courmoncle, qui épousa *Marguerite* de Chambon; 4. *Antoine*, seigneur de Rivieres, qui de *Catherine* de Rivieres, laissa pour fille unique *Liesse* de Chaumont, mariée à *Antoine* de Chaumont, seigneur de S. Lucien son cousin; 5. *François*, chevalier de Malte; 6. *Edmée*, alliée en 1583 à *Jean* de Préci, seigneur de la Motte-lès-Poivre; & 7. *Jaqueline* de Chaumont, mariée à *Aymé* de S. Etienne, seigneur de Turgis.

XIX. LEONARD de Chaumont, seigneur de Saint-Cheron, chevalier de l'ordre du roi, l'un de ses gentilshommes servans, & l'un des deux cens gentilshommes de sa maison, capitaine d'infanterie, puis de chevaux-légers, gouverneur de Châteauvillain, colonel d'infanterie & chambellan de Charles de Bourbon, comte de Soissons, épousa le 15 novembre 1583 *Claude* du Mesnil, dame de Piez, fille de *François* du Mesnil, maître-d'hôtel de Henri duc de Lorraine, capitaine de Vaucouleurs, & de *Hilaire* Piedefer, dont il eut HENRI, qui suit; & *Antoine* de Chaumont, seigneur de S. Lucien, vivant en 1646, qui épousa *Liesse* de Chaumont sa cousine, fille d'*Antoine*, seigneur de Riviers.

XX. HENRI de Chaumont, seigneur de S. Cheron, capitaine de chevaux-légers, puis colonel d'infanterie, épousa le 3 septembre 1616 *Claude* de Hatton, fille de *Dominique*, seigneur de Dompjulien, conseiller d'état du duc de Lorraine, & de *Claude* de Cornillon, dont il eut *Henri-Prosper*, mort jeune; *Charles-Chrétien*; *Henri-Antoine*, seigneurs de S. Cheron, morts sans alliance; & *Claude-Françoise* de Chaumont, dame de S. Cheron, mariée 1°. à *Charles-Claude* de S. Blaise, baron de Changi; 2°. par contrat du 25 février 1668, à *Louis*, comte de Chaumont son parent, qui fut seigneur de Saint-Cheron, à cause de sa femme. * *Nobiliaire de Champagne.* Le P. Anselme, *hist. des grands officiers.* Le Laboureur, &c.

CHAUMONT (Paul-Philippe de) de l'ancienne maison de Chaumont, dont nous venons de parler, étoit fils de *Jean* de Chaumont, seigneur de Bois-Garnier, mort le 2 août 1667, âgé de 84 ans. Paul-Philippe embrassa l'état ecclésiastique, & succéda à son pere dans la charge de garde des livres du cabinet; il y joignit celle de lecteur du roi. Il donna sa jeunesse au ministere de la prédication, & fut reçu à l'académie françoise en 1654. Le feu roi Louis XIV le nomma à l'évêché d'Acqs en 1671. Il eut aussi l'abbaye de S. Vincent du Bourg, ordre de S. Augustin, au diocèse de Bourdeaux. M. de Chaumont se démit de l'évêché d'Acqs en 1684. Alors, de retour à Paris, & maître de se livrer plus que jamais à l'étude qu'il avoit toujours aimée, il composa deux volumes, dont le style ne répond pas moins à sa qualité d'académicien, que le sujet à son caractere d'évêque; ils ont pour titre: *Réflexions sur le christianisme enseigné dans l'église catholique.* Ils furent imprimés à Paris en 1693, *in-12*, chez Barbin. L'auteur mourut dans la même ville le 24 mars 1697. Ce fut M. Cousin, président en la cour des monnoies, qui lui succéda dans l'académie françoise. * *Mémoires du temps.* Pellisson, *hist. de l'académie françoise.*

CHAUNDULER ou CANDELAIR (Jean) Anglois, a composé dans le XV siécle quelques ouvrages historiques, dont Vossius, Pitseus, & d'autres ont fait mention. On lui attribue aussi un traité, *De statu naturæ humanæ*, des épîtres, &c. Il vivoit en 1460, & il est différent d'un autre CANDELAIR, évêque de Salisburi en 1417. * Vossius, *de histor. lat. l.* 3, *c.* 9. Pitseus, *de illust. script. Angl.*

CHAUNI, en latin *Calniacum*, petite ville de France, étoit de l'ancienne Picardie, & est comprise aujourd'hui dans le gouvernement de l'isle de France. Elle est sur la riviere d'Oise, entre Noyon & la Fere. C'est une ville royale avec châtellenie, que le roi Charles VI confirma en 1411. * Du Pui, *traité du domaine du roi.*

CHAUSSE: plusieurs compagnies qui se formerent à Venise, avant la fin du XV siécle, eurent le nom de la Chausse, commun entr'elles, parcequ'elles étoient distinguées les unes des autres par la couleur de leurs chausses. On met l'institution de ces chevaliers avant la fin du XV siécle, parceque Gentil Bellini qui a peint quelques chevaliers de la Chausse, mourut l'an 1501, âgé de 80 ans; mais on n'ose dire, comme ont fait quelques auteurs, que l'ordre de la bande, qu'Alfonse XI, roi de Castille, institua en 1332, ait été le modéle de celui de la Chausse, qui auroit été institué peu après. Le premier fut un véritable ordre militaire, dont tous les réglemens étoient sages, & propres à faire observer aux gentilshommes les vertus qui les distinguent des autres hommes; le second n'a rien de semblable, & il n'en reste aucun monument ancien. Quelques-uns des chevaliers de la Chausse étoient appellés *Sempiternels*, & Giustiniani a donné leurs réglemens, qui n'étoient propres qu'à jetter les chevaliers dans des dépenses excessives & ruineuses, sans que d'autres que les dames en pussent retirer quelque fruit. Cette compagnie ne fut instituée que l'an 1541; mais dès l'an 1529, il y en avoit une appellée *des Florides.* César Vecellio a donné en 1589 la figure d'un chevalier de la Chausse, différent des Florides & des Sempiternels; ce qui montre qu'il y avoit encore au moins une troisiéme compagnie de ce nom. On n'a pas meilleure opinion des unes que des autres: tous leurs réglemens ne rouloient que sur l'ordre des festins, des spectacles & des autres occasions de faire éclater son luxe; & l'on ne faisoit point de faute qui ne fût punie par une très-grosse amende au profit de la compagnie. * Giustiniani,

*hist. di titi gli ord. milit.* Menenius, *delicia equ. ord.*

☞ CHAUSSÉE (Pierre-Claude Nivelle de la) poëte françois, né à Paris, fut reçu à l'académie françoise à la place de M. Portail, premier président du parlement, le 25 juin 1736. La singularité de ses talens a partagé long-temps la ville & la province, & l'a fait regarder comme un écrivain extraordinaire. Il est l'inventeur d'un nouveau genre de comédie, à qui ses censeurs ont donné le nom de *Larmoyant*. Ce n'est point le ridicule du caractere, ni les travers de l'esprit qu'il attaque, ce sont les foiblesses du cœur qu'il représente : il paroît que son principal but n'est point de corriger, il ne veut qu'attendrir. Voici le catalogue de ses piéces de théatre : *La fausse antipathie ; la critique de la fausse antipathie ; le préjugé à la mode ; l'école des amis ; Maximien*, tragédie ; *Mélanide ; amour pour amour ; Pamela ; l'école des meres ; le rival de lui-même ; la gouvernante ; l'amour castillan ; l'école de la jeunesse ; l'homme de fortune*. Toutes ces piéces sont en vers, & ont été représentées au théatre françois, excepté *l'amour castillan*, & *l'homme de fortune*, qui l'ont été au *théatre italien*. La Chaussée a aussi composé une lettre sous le nom de madame la marquise de Lambert, sur les fables nouvelles de la Motte, & une *épître de Clio* à M. de Bercy. Ce poëte est mort à Paris le 14 mars 1754, âgé de 63 ans. * M. Titon du Tillet, *second supplément au Parnasse françois*.

CHAUSSURE des anciens. Il est difficile de déterminer le temps & le lieu où on a commencé à porter des chaussures. Le plus ancien de tous les écrivains qui en parlent est Moïse, qui dans la Genèse, fait dire à Abraham, qu'il ne prendroit pas même la courroie des souliers des ennemis qu'il avoit vaincus ; ce qui prouve que dès ce temps-là l'usage en étoit commun. La chaussure étoit différente de matiere & de forme. Les anciens la nommoient *Calceamentum* : elle étoit faite d'abord de cuir crud avec tout le poil, qu'on appelloit *Carbatinas crepidas* ; mais dans la suite des temps, on préparoit les cuirs, les corroyant & les passant à l'alun, pour les rendre plus propres & moins incommodes. On employoit les cuirs de vaches, de veaux, de cerfs, de chevres, & de maroquin. D'où vient la raillerie que fait Martial d'un homme qui avoit une calote de maroquin, lui disant *qu'il avoit la tête chaussée*.

On se servoit pareillement de l'écorce de l'arbre appellé *papyrus*, dont on faisoit un tissu, comme dit Martianus Capella, *Calceos præterea ex papyro textili subligavit*. Benoît Baudouin, *l. 3 de calceis antiquis*, dit la même chose. Cette sorte de chaussure étoit d'usage particuliérement en Egypte ; car leurs prêtres en portoient, lorsqu'ils sacrifioient à leurs dieux. On en faisoit aussi de genêt & de jonc, appellés *spartei* & *juncei calcei*, dont la mode étoit venue des pays étrangers, & que les paysans Espagnols portoient, comme Pline le témoigne. Les Romains en portoient aussi de soie rouge, du moins les empereurs & les premiers magistrats. Il s'en faisoit encore de toile de lin fort blanche, brodés & enrichis de perles & de diamans. Nous voyons dans l'histoire, que l'empereur Antonin, surnommé *le Philosophe*, & ses successeurs, jusqu'à Constantin, en portoient de la sorte. Ils employoient aussi les métaux à faire leur chaussure, comme le fer, l'airain, l'or & l'argent. Empedocle portoit des souliers ou pantoufles d'airain ; ce qui le fait apostropher par Lucien dans ses dialogues, *Dieu te gard' maître pantouflier*. Faisant allusion à ce qu'Empedocle voulant faire croire qu'il avoit été enlevé au ciel, se précipita dans le mont Ethna, sans que personne s'en apperçût, croyant par-là cacher au monde ce qu'il étoit devenu ; mais le genre de sa mort fut découvert par ses pantoufles d'airain, que les feux du mont Ethna rejetterent.

Les Romains avoient des souliers de fer ; mais pour en faire le supplice des chrétiens durant les persécutions, ils les garnissoient au-dedans de gros clous, qu'ils faisoient rougir au feu, comme on fit à S. Basile martyr, *Ferreas crepidas ignitis clavis confixas calceatus*. Pour revenir aux souliers ordinaires, les Romains en portoient d'or, & d'autres qui étoient seulement dorés. Plaute, dans les bacchides parle d'un homme extrêmement riche, qui portoit des souliers, dont les semelles étoient d'or : *Etiam rogas qui soccis habebat auro suppactum solum*. Jules César chaussoit des souliers d'or, & d'autres qui n'étoient que dorés, selon le témoignage de Séneque, *Qui excusant eum, negant id insolentiâ factum, aiunt socculum auratum, imò aureum margaritis dictum ostendere eum voluisse*. On se servoit encore de bois, dont on faisoit des sabots & des sandales ou galoches, qui étoit la chaussure des pauvres, comme aussi des parricides, lorsqu'on les enfermoit dans un sac, comme Cicéron le dit : *Si quis parentes occiderit vel verberarit, ei damnato obvolvaturos folliculo lupino, soleæ ligneæ pedibus induantur*.

Voici le nom des chaussures de différentes espèces, dont les anciens se servoient, qui sont : *Calcei, mullei, soleæ, sandalia, cothurni, caligæ, crepidæ, gallicæ, socci, perones, ocreæ*. On peut encore y ajouter ceux que l'usage a introduits, tirés pour la plupart des modes étrangeres de divers peuples, qui sont : *Campagi, phæcasia, sicyonia, alcibiadæ, anciclaidæ, anaxirides, arpides, laconicæ, nymphides, persicæ, scythicæ, iphicratides*, dont on parlera à mesure qu'ils se trouveront dans l'ordre alphabétique.

CALCEUS, que nous appellons *soulier*, étoit différent du nôtre, en ce qu'il couvroit la moitié de la jambe, & étoit ouvert par-devant, & se laçoit avec des aiguillettes ou lanieres, qu'ils appelloient *corrigias calceamenti* ; ce soulier étoit extrêmement serré sur le pied, lorsqu'on vouloit être chaussé proprement ; aussi le nommoit-on *tensum calceum*, ou *tentipellium*, & c'étoit une marque de négligence ou de pauvreté, de l'avoir trop large & le pied flottant dedans, *laxum calceum*, *follentem* ou *follicantem*. Ce qui fait que l'ingénieux Ovide avertit sa maîtresse de prendre bien garde que son soulier ne soit trop large.

*Nec vagus in laxa pes tibi pelle natet.*

Pensée, qui se trouve exprimée de même dans le poëme françois de des Noyers : *Son pied nage dans un vieux soulier qu'on a refait cent fois*.

Aussi S. Jerôme dit, que tout le soin des gens du monde étoit d'être vêtus & chaussés proprement : *Omnis his cura in vestibus, si benè oleant, si pes in laxa pelle non folleat*. Pour éviter cet inconvénient, ils avoient soin de serrer les lanieres, comme le dit Tibulle : *Ansaque compressos alligat arcta pedes*, & de les garnir de bourre ou de choses semblables, comme on le voit par Tertullien, *Stipabant tomento* ; sur quoi Rhenanus ajoute, *Stipant ne follicet calceus* ; ils les rembourrent, de crainte qu'ils ne fassent des plis, & qu'ils ne tournent dans le pied. Le bout du soulier alloit en pointe un peu recourbée, qu'ils appelloient *calceum rostratum, repandum, uncinatum* ; & ceux qui en portoient ainsi, s'appelloient *uncipedes*, ainsi que Tertullien le dit, *lib. de Pallio, c.* 5. Telle étoit la chaussure de Junon, comme Cicéron le marque, *cum calceis repandis*.

Le commun des bourgeois portoit des souliers noirs, & le commun des femmes en portoit de blancs : sur quoi Juste-Lipse paroit s'être trompé, quand il prétend prouver que les souliers des Romains étoient blancs, appuyé sur un passage de Martial, où il dit : *Calceus candidior sit prima nive*. Mais cet auteur n'a pas pris garde qu'en cet endroit Martial blâme Cécinna, de ce qu'il avoit une robe fort sale, & qu'il portoit des souliers blancs comme de la neige, contre l'ordinaire des hommes. Il y a donc plus d'apparence, comme disent Horace & Juvenal, qu'ils les portoient noirs. Il est vrai néanmoins, que les hommes en ont porté de blancs sous les empereurs ; car nous lisons dans Spartien, qu'Alexandre

xandre Severe en défendit l'usage aux hommes, & le permit seulement aux femmes, qui en portoient aussi de rouges & d'autres couleurs. Ce qui fait que Perse avertit un jeune homme de se donner de garde que sa maîtresse ne le soufflete avec son patin rouge, *soleâ abjurgabere rubrâ.*

Les souliers des sénateurs, des patriciens & de leurs enfans, avoient comme un croissant au bout, qui faisoit la figure d'un C, pour donner à connoître qu'ils étoient descendus du nombre des cent premiers sénateurs ou peres, que Romulus institua avec sa nouvelle ville. Plutarque en rend d'autres raisons qu'on peut voir. Au reste, ce croissant étoit sur le cou de pied, & servoit à serrer le soulier, comme nos boucles d'aujourd'hui, si nous en voulons croire Baudouin, qui prétend le prouver par ce vers de Stace :

*Primaque patriciâ clausit vestigia lunâ.*

Et par l'autorité de Tiraqueau, sur le livre cinquiéme d'Alexandre Neap. *Lunulæ*, dit-il, *in calceis erant fibulæ eburneæ, ad instar lunæ corniculantes.* Ces croissans étoient faits de diverses matieres, comme d'or, d'argent & d'yvoire, ornés de diamans & d'autres pierres précieuses. Les grands magistrats Romains portoient ordinairement des souliers rouges dans les jours de cérémonies & de leurs triomphes. La plupart des auteurs veulent que l'empereur Dioclétien soit le premier qui ait porté des pierres précieuses sur ses souliers, & qu'il les donnoit à baiser à ceux qui lui faisoient la révérence. On trouve néanmoins qu'Heliogabale en a porté avant lui, aussi-bien qu'Alexandre Severe ; & Pline nous parle de cette coutume, comme d'un abus fort commun de son temps.

Les esclaves ne portoient point de souliers, mais marchoient nuds pieds ; & on les appelloit pour cela *cretati* ou *gypsati*, des pieds poudreux. Il y avoit aussi des personnes libres qui alloient nuds pieds ; & Tacite remarque que Photion, Caton d'Utique, & plusieurs autres marchoient sans souliers. Mais ces exemples sont rares ; & généralement parlant, toutes les personnes qui étoient de condition libre, marchoient toujours chaussées. Il faut en excepter quelques occasions, car la nudité des pieds étoit une pratique usitée parmi les Egyptiens & les Arabes dans les actes de leur religion. Nous voyons dans le livre de l'Exode (*c.* 3, *v.* 5,) que Dieu ordonne à Moïse de ne s'approcher du buisson ardent, d'où il lui parloit, qu'après avoir délié ses souliers, *Solve calceamentum de pedibus tuis.* On croit que Pythagore prit des Egyptiens cette maxime : *Adorez & sacrifiez nuds pieds*, ἀνυπόδητος θύε καὶ προσκύνει, *apud Jamblic. in ejus vita.* Les Turcs ont conservé jusqu'aujourd'hui cette coutume, de n'entrer dans leurs mosquées, qu'après avoir quitté leurs souliers. Les chrétiens d'Ethiopie ont le même respect pour leurs églises, & les brachmanes des Indes pour leurs pagodes. Ceux qui vouloient entrer dans le temple de Diane de Créte, quittoient leurs souliers, *Ædem Numinis* (dit Solin, c. 19,) *præterquam nudus vestigio nullus licitò ingreditur.* Theodoret assure la même chose des prêtres du temple de Jérusalem. Ce qui paroît aussi par le commandement que Dieu leur fait (*Exod. XXX, v.* 19,) de laver leurs pieds & leurs mains, quand ils doivent entrer dans le lieu saint. Juvenal (*Sat.* 6,) marque encore la coutume des Juifs de son temps, de paroître dans leurs temples pieds nuds.

*Exercent ubi festa mero pede sabbata reges.*

L'histoire romaine nous apprend que, quand on lavoit la grande mere des dieux, on alloit pieds nuds en procession, & que les dames romaines se déchaussoient dans les sacrifices de Vesta. Les pontifes des païens avoient de semblables cérémonies, & ordonnoient des processions nuds pieds dans un temps de sécheresse, lorsqu'ils demandoient de la pluie à Jupiter : *Cùm stupet cœlum* (dit Tertullien, *l. de jejunio,*) *& aret annus, nudipedalia denuntiantur.*

Nous voyons qu'à la mort de Jules César, les principaux chevaliers Romains ramasserent ses cendres, revêtus de tuniques blanches, & pieds nuds, pour marquer tout ensemble leur respect & leur tristesse. Lycurgue & la jeunesse lacédémonienne alloient toujours pieds nuds ; & les Etoliens, comme les Herniques, peuples d'Italie, avoient un pied chaussé & l'autre nud, aussi-bien que les magiciennes dans leurs mysteres. Virgile & Ovide le disent, *Unum exuta pedem vinclis*, *l.* 4, *v.* 5, 18. Æneïd. Horace parlant de Canidie, fameuse magicienne, nous apprend qu'elle marchoit pieds nuds.

*Pedibus nudis, passoque capillo.*

Quant aux chaussures des Orientaux, elles étoient ordinairement à jour par le dessus du pied, & n'avoient qu'une semelle attachée au pied avec des cordons, à cause de la chaleur du pays. A l'égard des chaussures que portoient les dames Romaines, & dont les acteurs se servoient sur le théatre, que l'on appelloit *Cothurne*, *voyez* COTHURNE. * Pitiscus, *lexic. antiq. grec. & rom.* Joh. Rosin. Thom. Dempster.

CHAUVEAU (Sébastien) né en 1635 au bourg de Gohier en Anjou, a été un de ces hommes, qui, sans naissance & sans titres éclatans, ont eu un mérite personnel & singulier, qui les a fait estimer & aimer, & leur a acquis, même après leur mort, une vénération particuliere. A l'âge de 16 ans il vint à Paris sans argent ; & y étant entré chez un de ses oncles qui étoit procureur, il y travailla avec assiduité, & se rendit capable d'entrer quelques années après auprès de M. le duc d'Uzès en qualité de secrétaire. Il y fit paroître tant de capacité pour les affaires, que la duchesse d'Uzès crut devoir en faire un présent à M. le duc de Montausier son frere, pour le servir en la même qualité de secrétaire. Ce duc qui aimoit les gens de mérite & les appuyoit de son crédit, eut beaucoup d'affection pour M. Chauveau, qui de son côté se fit admirer à la cour par sa rare modestie & son grand désintéressement. Il ne rougissoit pas d'être connu pour le fils d'un paysan, & il ne cherchoit point les occasions de faire paroître son mérite. Quand son oncle fut mort, il partagea la succession entre ses parens, & ne voulut rien retenir pour lui. Lorsque madame de Montespan fut chargée de la conduite des enfans de France, il entra à son service ; ce qui le fit connoître de Louis XIV, qui le chargea de régler la maison de feu M. le duc de Bourgogne, lorsque ce prince se maria, & il lui donna une charge de contrôlleur de sa maison. Ce fut madame la dauphine qui le demanda. Il passa de-là au service de la reine. M. Chauveau fut dans tous ces emplois s'acquérir l'estime & la bienveillance de tout le monde ; mais un dimanche gras, ayant entendu le sermon, ce qui lui arrivoit rarement, il fut ému ; il y retourna le lendemain, il y reçut de nouvelles impressions qui le conduisirent à des réflexions sérieuses : le jour des cendres suivant, il prit congé de la cour pour n'y rentrer jamais, & choisit pour sa retraite la maison de l'institution des peres de l'oratoire à Paris, au-dessus des chartreux. Là, livré au jeûne le plus rigoureux, il ne vécut pendant plusieurs années que d'un potage aux féves, qu'il mangeoit le matin, & d'un peu de pain & d'eau, qu'il prenoit le soir. Il ne couchoit d'ailleurs que sur une paillasse, se levoit tous les jours avant quatre heures du matin, même en hiver, se chauffoit très-rarement, quelque froid qu'il fit, prioit beaucoup, ne sortoit presque jamais, & faisoit d'abondantes aumônes. Ce ne fut que malgré lui, & par les ordres de ceux à qui il avoit donné sa confiance, que trois ou quatre ans avant sa mort il consentit à manger de la viande la plus commune, quelques jours de chaque semaine. Il étoit logé & vêtu pauvrement ; & plus il approchoit de sa fin, plus il se dépouilloit de tout & de lui-même. Il a rétabli les affaires de bien des familles, qui auroient péri sans les secours qu'il leur procura : il a fondé plusieurs écoles à la campagne, pour l'instruction

de la jeunesse : il faisoit apprendre des métiers à des enfans de l'un & de l'autre sexe, qui étoient sans bien ; il donnoit des livres à ceux qui étoient en état d'en profiter. Lui-même lisoit assidument l'écriture sainte, & sans d'autre étude que la méditation & la pratique des vérités qu'elle contient, il en avoit acquis l'intelligence. Il avoit une si grande horreur des désordres publics, qu'il fit un jour présenter un placet au roi, contre l'indécence des ajustemens, & l'immodestie contenance des femmes dans l'église. Il écrivit aussi plusieurs fois à M. l'archevêque de Paris, pour lui donner avis des irrégularités qui se commettent dans les églises & dans la plupart des paroisses. Il disoit la vérité à tout le monde, même aux grands, avec beaucoup de liberté, & il étoit aussi austere pour les autres, par rapport à la conduite des mœurs, que pour lui-même. Il n'a été malade que deux jours, de la maladie qui l'enleva de ce monde le 5 février 1725, à l'âge de 91 ans, après vingt-huit ans de retraite & de pénitence. M. le comte de la Riviere, qui a été pendant douze ans le compagnon de sa solitude, a écrit sa vie, qui n'a jamais été imprimée. Elle est adressée à M. d'Harouy, ci-devant intendant pour le roi dans les provinces de Champagne & de Franche-Comté. *Nous avons tiré de ce petit écrit, composé avec beaucoup d'élégance, & d'un mémoire qui nous a été envoyé d'Angers, ce que nous venons de rapporter.*

☞ CHAUVEAU (François) peintre, graveur & dessinateur François, né à Paris le 10 mai 1613, mort en la même ville le 3 février 1676, âgé de 63 ans moins deux mois, étoit fils de *Lubin* Chauveau, écuyer, secrétaire de la chambre du roi Henri IV, trésorier & payeur de la gendarmerie françoise. Il descendoit d'une ancienne famille du nom de Chauveau, originaire de Bourgogne, laquelle porte pour armes, *d'azur à deux coutelas d'argent garnis d'or passés en sautoir, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.* Les titres que l'on a de cette famille ne remontent pas plus haut que *Hugues* Chauveau, écuyer, qui vivoit en 1470. HUGUES, JEAN & *Marie* Chauveau furent ses enfans. *Jean* Chauveau vivoit en 1500. Il eut un fils nommé *Etienne* ou *Honoré* Chauveau, qui fut secrétaire du duc d'Anjou & d'Alençon, & vivoit en 1576. Son frere aîné HUGUES Chauveau, seigneur de Louveriennes, eut un fils conseiller au parlement, qui dans le massacre de la S. Barthelemi fut enfermé dans un coffre pour se sauver ; mais celui qui le portoit, ayant fait une chute sur les dégrés du palais, le coffre s'ouvrit, & le conseiller fut assommé par la populace. *Lubin* Chauveau, neveu de ce conseiller, se disoit parent d'un jeune seigneur du sang des comtes de Frise, nommé *Ennon* de Emda ou Emden, & gouverneur de cette ville. Le tombeau de ce seigneur est au cimetiere de la paroisse S. Severin. Les inscriptions dont il est chargé sont rapportées par Sauval, *liv. IV, pag.* 416 *&* 417. François Chauveau, dont nous parlons, fils de ce Lubin, lequel vivoit dans l'opulence, reçut une très-belle éducation, & apprit avec son frere aîné la musique, les mathématiques, le dessin & la peinture, chez M. de Lahire. Mais en 1618 Lubin Chauveau, qui étoit un grand joueur, perdit d'un seul coup de dés sa maison rue S. Antoine, puis ses terres & ses équipages ; de façon que dès le lendemain il fallut qu'il congédiât tous ses gens, & qu'il se retirât chez un de ses freres, curé à la campagne. Ses fils furent obligés d'employer pour subsister, les talens & les connoissances qu'ils avoient acquis dans les arts. François Chauveau commença à produire de ses ouvrages dès l'âge de 15 à 16 ans, & retira sa mere avec lui pour en avoir soin. Il se perfectionna dans le dessin & dans la peinture, mais il s'adonna particuliérement à la gravure au burin. Il fit d'abord plusieurs morceaux d'après M. de Lahire son maître ; ensuite il s'appliqua à graver à l'eau forte, des morceaux de sa propre composition. Il fut dès sa jeunesse en relation d'amitié avec les sieurs Gombaut, Chapelain, Giry, Habert, Scarron, Scuderi, Benserade, Santeul, Sanson, &c. Plusieurs de ces habiles gens s'assembloient même assez souvent chez lui dès 1629 ou 1630, pour converser ensemble sur toutes sortes de matieres. Ces assemblées faites tantôt chez les uns, tantôt chez les autres, donnerent lieu à l'établissement de l'académie françoise en 1650. Comme Chauveau étoit ami de la plupart des peintres & sculpteurs qui composoient l'académie royale de peinture & de sculpture, il fut admis dans cette compagnie en 1663, & élu conseiller de la premiere classe. L'année suivante 1664, il commença à graver par ordre du roi la suite du *Carrousel.* On ne peut trop y admirer la variété dans les attitudes des figures, & l'air animé des chevaux. Ce travail lui valut le brevet de graveur ordinaire du roi, & une pension de 600 livres, qu'il a touchée jusqu'à sa mort, par les soins de M. Perrault son ami, celui-là même qui a fait mention de lui dans ses *vies des hommes illustres.* Chauveau avoit une si grande facilité de composition, que la plupart des planches des romans de *Cyrus, Pharamond, Cléopatre, Clelie, Scipion, Almahide*, & grand nombre d'autres, ont été exécutées & gravées après son soupé, par maniere de délassement. Il se faisoit lire par ses enfans les histoires qu'il avoit à traiter, en saisissoit le sujet le plus frapant, & souvent traçant d'imagination au premier coup le dessin sur la planche avec la pointe, il la mettoit en état, avant de se coucher, de pouvoir la faire mordre par l'eau forte le lendemain, tandis qu'il graveroit ou dessineroit autre chose. Cependant les figures des romans que l'on vient de nommer, celles du *Poëme de S. Louis*, des *Délices de l'esprit*, & des *Métamorphoses en rondeaux* de Benserade, faites ainsi à la hâte, sont à juste titre les plus estimés de ses ouvrages. Son œuvre contient plus de quatre mille piéces gravées de sa main, presque toutes de son invention, & plus de 1400 gravées d'après ses dessins, par N. Cochin, P. Richer, J. le Pautre, J. Boulanger, N. Regnesson, C. Simoneau, Daret & autres graveurs. Il fournissoit non-seulement des dessins à des peintres & à des sculpteurs, mais aussi à des ciseleurs, à des orfévres, des brodeurs, & même à des menuisiers & à des ferruriers. Ce qui prouve encore plus l'excellence du génie de François Chauveau, c'est qu'après son décès, M. le Brun, premier peintre du roi, & son ami, ne pouvoit se lasser d'admirer les tableaux qu'il avoit peints, qu'il en acheta plusieurs, & qu'il y en eut même un qu'il crut être du fameux Poussin. François Chauveau avoit épousé la fille d'un peintre sur verre nommée Marguerite Roger, qui mourut quinze jours après lui. Il en eut plusieurs enfans. Un d'eux s'est fait un nom dans les arts. Nous en parlons dans l'article suivant. * *Traité historique & pratique de la gravure en bois*, par Papillon, *ou mémoire pour servir de supplément à la vie de François Chauveau, &c.*

☞ CHAUVEAU (René) le plus jeune des cinq fils de François Chauveau dont on vient de parler, naquit à Paris le premier avril 1663. C'est celui d'eux tous qui a marché avec le plus de succès & de rapidité sur les traces de son illustre pere. Suivant la remarque de M. Perrault, il avoit la même fécondité de génie, & comme lui une vaste imagination & un grand feu dans ses compositions. Dès l'âge de 7 à 8 ans, il alloit tous les jours chez M. Girardon, l'un des plus grands sculpteurs que la France ait produits, pour modeler sous les yeux de cet excellent homme ; & de retour à la maison paternelle, il passoit les soirées à dessiner avec ses freres, sous les yeux de leur pere. Il n'avoit que treize à quatorze ans lorsque la mort de son pere & celle de sa mere le laissa sous la conduite d'un tuteur, qui le mit en apprentissage chez un pauvre sculpteur en bois, dont la capacité étoit si mince, que le jeune Chauveau s'en dégouta bientôt. Il sortit de chez lui, & se rendit auprès de M. Cafiere, sculpteur, lequel lui offroit sa maison. Celui-ci le fit d'abord modeler de grands trophées qu'il avoit ordre d'exécuter en bronze pour le roi. Peu de temps après, M. Colbert, qui venoit souvent chez ce sculpteur, pour voir ces ouvrages, apperçut un jour

le jeune Chauveau, qui modeloit un de ces trophées avec une promptitude extraordinaire. La surprise que lui donnoit la dextérité de ce jeune homme, lui inspira la curiosité de savoir qui il étoit. Il le recommanda après beaucoup de louanges à M. Cafiere. Flaté de ces louanges, Chauveau résolut de se produire par lui-même auprès du ministre. Il composa quelques modeles, entre lesquels étoit un petit groupe de figures représentant l'enlevement de Proserpine. Il les présenta à M. Colbert qui le reçut fort bien, lui donna des ouvrages à exécuter seul, & un logement aux Gobelins. Il est à remarquer qu'il dessinoit chez le ministre la plus grande partie de ses projets : cela le fit connoître des plus grands seigneurs de la cour ; & fort souvent monseigneur le dauphin l'envoyoit chercher pour esquisser & projetter les choses qu'il vouloit faire exécuter.

Après la mort de M. Colbert, M. de Louvois, M. de Villacerf, puis M. le Fevre, controlleurs généraux des bâtimens, devinrent successivement ses protecteurs ; ensorte qu'à l'âge de 25 à 26 ans, il se vit, pour ainsi dire, le premier de tous les sculpteurs pour faire tous les projets & esquisses. Il fit connoissance aux Gobelins avec M. de Cuuccy, Italien, orfévre, ébéniste & fondeur, lequel faisoit tous les meubles & les bronzes pour le roi & pour les princes ; il se maria avec sa fille aînée. La cadette épousa M. Slodtz, sculpteur. Chauveau se trouvant surchargé d'ouvrage, parcequ'outre ses propres entreprises, il avoit encore à conduire l'attelier de son beau-pere, il demanda & obtint un logement au Louvre ; mais sur les remontrances de M. de Cuuccy, qui représenta le tort que lui feroit l'éloignement de son gendre, on lui conseilla de s'accommoder avec lui, & on ne voulut plus lui donner le logement du Louvre. Cela le piqua au point que peu de temps après, M. Cronstom, envoyé & résident de Suéde, qui avoit appris son mécontentement, lui ayant offert de la part du roi son maître (qui lui avoit donné ordre de demander au roi plusieurs sculpteurs) une pension de 1500 livres, ses ouvrages payés, logé, chauffé, & les voyages d'aller & revenir, tant pour lui que pour sa famille faits aux dépens de ce prince, Chauveau accepta ces offres, sans que les offres avantageuses que lui fit M. de Villacerf, pussent le retenir en France. Il partit donc pour la Suéde en 1693, après avoir été prendre congé de M. Colbert, archevêque de Rouen, pour lequel il travailloit à Gaillon, & qui lui dit obligeamment qu'il attendroit son retour de Suéde, pour qu'il pût finir les ouvrages qu'il avoit commencés pour lui.

Arrivé en Suéde, Chauveau se voyant aimé & chéri du roi Charles XI, & considéré & protégé du baron de Tessin surintendant des bâtimens, pere du fameux ministre de ce nom, il fit venir toute sa famille auprès de lui. Chauveau dut en partie la considération dont il jouissoit à la cour de Suéde, à une circonstance où il eut occasion de développer toute la fécondité & la facilité de son génie. Le roi de Suéde voulant donner un bal, le surintendant s'adressa à Chauveau, pour en faire exécuter les décorations. Celui-ci, pour éviter la jalousie de ses confreres, ne voulut se charger que de ce qu'ils voulurent bien lui laisser. Quatre jours avant le bal, le baron de Tessin envoya chercher Chauveau pour savoir en quel état étoit toute l'entreprise. Ce sculpteur lui dit que ce qui le concernoit étoit exécuté, mais qu'il ne savoit rien du travail des autres, parcequ'ils avoient tenu leurs atteliers fermés. M. de Tessin y alla sur le champ, & fut étrangement surpris de ce qu'ils n'avoient pas encore commencé, ne sachant même par où s'y prendre. Outré d'un telle négligence, le baron se tournant vers Chauveau, qui l'accompagnoit : *Je vois bien*, lui dit-il, *que par-là le bal va manquer ; il n'y a que vous qui puissiez me tirer de cette peine.* M. Chauveau lui répondit qu'il le feroit de tout son cœur, qu'il ne demandoit qu'*une trentaine de filles, avec les clefs du magazin aux étoffes*, & qu'avec cela il lui répondoit de la célérité de l'exécution : il ne voulut pas s'ouvrir davantage sur l'expédient qu'il avoit imaginé. Le surintendant fut d'abord choqué de cette proposition ; mais connoissant le zèle de Chauveau à le servir, il prit le parti de s'abandonner avec confiance à la facilité de son génie, & lui envoya ce qu'il lui avoit demandé. L'ingénieux sculpteur qui avoit des creux tout préparés de figures d'hommes & de femmes, grandes comme nature, les fit mouler par parties, & avec du gros fil de fer il faisoit ses assemblages ; au lieu de draperies de carton, il les habilloit avec les étoffes du magazin qu'il gommoit. Le fil de fer lui servoit aussi à former les plis de ces draperies, lesquelles étoient aussi cousues par endroits avec ce fil de fer ; ensorte que le tout subsistoit, & étoit capable d'être mis en mouvement. Au jour indiqué, le bal & la fête furent exécutés à la satisfaction du roi & de toute la cour. Le baron de Tessin sur-tout fut extrêmement satisfait, & fit donner à Chauveau deux cens pistoles pour cet extraordinaire. Quelque temps après, la femme de René Chauveau étant accouchée, il obtint du roi la permission de faire baptiser l'enfant dans la chapelle de l'hôtel de l'ambassadeur de France (c'étoit le comte d'Avaux) afin que cet enfant ne fût pas réputé étranger, & obligé de se faire naturaliser en France, s'il vivoit. Il n'étoit pas alors d'usage en Suéde de faire baptiser les enfans des catholiques autre part que dans le temple des luthériens. Ainsi c'est à M. Chauveau que les catholiques ont obligation de la coutume qui s'est établie dans le nord & autres lieux, de faire baptiser leurs enfans chez l'ambassadeur de leur nation, pour qu'ils soient réputés natifs de leur patrie.

La naissance de Pandore, peinte au grand salon de Droningholm par Evrard Chauveau, est de la composition de son frere René Chauveau. Celui-ci, après avoir demeuré sept années en Suéde, demanda son congé pour faire, disoit-il, un voyage en Italie pendant la guerre ; mais son intention étoit de revenir en France. Il partit en avril 1700. Arrivé à Berlin, il sculpta un cabinet pour l'électeur à Chernehouse, maison de plaisance proche de Berlin ; ce qu'il exécuta en six semaines. Son altesse lui envoyant une bourse de 3000 livres, le fit prier de rester pour travailler à son salon à Berlin. Il s'en excusa, ne pouvant rester plus long-temps, sans indisposer la cour de Suéde qu'il n'avoit quittée, que sous prétexte d'aller en Italie.

Il revint donc en France vers la fin de l'année, & fut fort bien reçu de M. Mansard, qu'il alla saluer, ainsi que de M. Colbert, archevêque de Rouen, lequel recommença aussitôt à l'employer dans ses bâtimens. Chauveau travailla ensuite à Roissy en Brie chez M. le comte d'Avaux, qui étoit revenu de Suéde. Entr'autres ouvrages, il y a sculpté un beau fronton, au bout de l'orangerie, & deux autres frontons.

En 1705 & 1706 Chauveau fit les figures de saint Etienne & de sainte Geneviéve, qui sont sur le maître-autel de l'église de S. Etienne-du-Mont. Il fit aussi dans le même temps les plans & les dessins pour la décoration de toute la chapelle de S. Luc, dite des peintres, proche S. Denys de la Charte, & ci-devant église paroissiale de S. Symphorien. Il en exécuta lui-même la gloire. Les figures de S. Luc & de S. Jean, sont de MM. le Pautre & Voiriot. Tout le surplus de la décoration, excepté le tableau de l'autel, du dessin de M. Elie, a été peint, sculpté & doré par différens maîtres de l'académie de S. Luc. Bien des gens ont attribué mal-à-propos ces plans & dessins à M. Oppenort, architecte de M. le duc d'Orléans régent. L'architecture, la sculpture & la peinture du retable d'autel, sont liés ensemble sans bordure, enfermant le tableau de l'autel ; ce qui a fort bien réussi, selon l'idée qu'a eu René Chauveau dans sa composition, de faire connoître que ces trois arts, enfans du dessin, font un bel effet unis ensemble par un génie savant & supérieur.

Le maréchal d'Harcourt fit aussi travailler René Chauveau à son château d'Harcourt, & lui fit faire le

tombeau de M. le marquis de Beuvron, son pere, à la Meilleraye, près de Rouen. En même temps il fit d'autres sculptures à Ecouy, au-dessus des Andelis, chez madame Paviot, veuve du procureur général au parlement de Rouen. Ensuite il a travaillé aux baldaquins des bains d'Apollon, dans le parc de Versailles, & conjointement avec M. le Pautre, aux chapelles du S. Sacrement & de sainte Thérèse, dans la chapelle royale du château. Louis XIV a admiré le bas-relief représentant la mort de cette sainte, au coffre d'autel de ladite chapelle. Le célébre Sébastien le Clerc a gravé quelques morceaux de la composition de René Chauveau, que ce sculpteur a fait, & fait exécuter, entr'autres le catafalque ou mausolée de la reine de Suéde, mere de Charles XII, lequel a paru comme étant de la composition de M. de Tessin; & les plafonds de la sale & de la chambre du lit d'un hôtel de ce même seigneur à Stockholm. Tous les ornemens de ces plafonds ont été peints par Evrard Chauveau, & les figures par un Italien. Il est facile dans ces rares estampes, de reconnoître le gout & la belle composition de notre habile sculpteur. En 1709 Louis XIV le fit venir dans son cabinet, pour lui commander de faire une bordure disposée de telle façon, qu'elle pût renfermer quatre petits tableaux ronds, chacun d'environ deux à trois pouces de diamétre, représentant les quatre saisons. Chauveau a fait une piéce excellente de cette bordure; il a pris pour sujet principal le soleil, devise de Louis XIV. Le soleil, sous la figure d'Apollon, est placé au milieu des quatre saisons ou tableaux, comme présidant sur elles. Chaque tableau est entouré d'ornemens & attributs convenables, avec un art & une délicatesse admirables. Cette bordure a été moulée & jettée en bronze, réparée par un habile ciseleur, & dorée d'or moulu.

M. le duc de Coaslin, évêque de Metz, a beaucoup fait travailler René Chauveau, particuliérement au château de Frescati, qu'il a fait reconstruire, & dont il eut la direction & l'entreprise. Il fut huit années à faire tous ces ouvrages. Il a aussi travaillé au grand salon, à Saverne, chez M. le cardinal de Rohan. Chauveau a fait encore quelque chose au château de Sablé, chez M. le marquis de Torcy. Celui-ci, bien différent de M. l'évêque de Metz, qui le payoit par bourse, sans faire de marché préfix, demanda à deux différentes fois à Chauveau combien il vouloit gagner par jour. L'habile sculpteur choqué d'une question qui répondoit si peu à la maniere dont ceux qui avoient coutume de l'employer récompensoient ses talens, quitta l'ouvrage & le château sans rien répondre. Il vint tout de suite à Paris. La fatigue de ce voyage qu'il fit à pied, le désagrément qu'il venoit d'essuyer, & le chagrin que lui donnoit la perte de son argent comptant qu'il avoit converti en billets de banque, lui causerent une maladie dont il mourut en peu de jours, le 5 juillet 1722, âgé de 59 ans & trois mois. * *Traité historique & pratique de la gravure en bois* par Papillon.

CHAUVEREUX (Claude) conseiller au parlement de Paris, chargé par des informations d'avoir été témoin dans une procuration prétendue fausse, au moyen de laquelle l'évêché de Saintes avoit été résigné en cour de Rome, il lui fut enjoint par arrêt du 29 novembre 1496, de s'abstenir de venir en la cour, & de demeurer en sa maison, jusqu'à ce qu'autrement en eût été ordonné. Ayant été constitué prisonnier le premier décembre suivant, & débouté de sa cléricature par arrêt du 22 du même mois, quoique l'évêque de Paris l'eût requis comme clerc, il fut, par arrêt du 23 dudit mois, qui fut exécuté le 24, mandé de venir au parquet en habit de conseiller, vêtu d'une robe d'écarlate & chaperon fourré, pour assister à la prononciation de l'arrêt, qui fut faite par M. de la Vacquerie, premier président, présens les autres présidens en leurs manteaux & habits, & toutes les chambres assemblées, pendant laquelle prononciation il fut tête nue & à genoux. Par cet arrêt ayant entr'autres choses été convaincu de plusieurs faussetés par lui commises, subornation de notaires & de témoins touchant l'évêché de Saintes, il fut privé de son office de conseiller, de tous offices royaux, & autres offices de judicature. Cet arrêt lui ayant été prononcé, il fut mené par les huissiers de la cour sur la pierre de marbre en la cour du palais; & là, dépouillé de sa robe d'écarlate; lui fut aussi ôté son chaperon & ceinture; puis vêtu d'une autre robe, fut mis nuds pieds & nue tête, & delà fut ramené au parquet, en tenant une torche de quatre livres, & à genoux fit amende honorable, & cria merci à Dieu, au roi, à la justice, & aux parties intéressées, & fut la note de la fausse procuration dont étoit mention au procès, lacérée. Ce fait, fut ramené en la cour du palais, & livré au maître des hautes-œuvres, qui le mit dans une charette; de-là il fut mené par le châtelet, & là fit son cri; & du châtelet au pilori & tourné trois tours, puis lui fut apposé une fleur-de-lys ardente au front; ce fait, fut descendu & conduit par les huissiers jusqu'à la porte S. Honoré, ayant été banni du royaume. * *Registres du parlement.*

CHAUVIGNI, *Calviniacum*, bourg ou petite ville de France, dans le Poitou, sur la Vienne, à trois ou quatre lieues de Poitiers, du côté du levant. * Mati, *diction.*

CHAXAN, cité du territoire de Chingyang, dans la province de Huquang à la Chine. Elle est célébre dans l'histoire chinoise, à cause de la montagne de Nuiqua, qui en est proche, où il y a un temple magnifique, bâti en l'honneur d'une femme nommée *Nuiqua*, laquelle, disent les Chinois, eut l'adresse de réparer un endroit du ciel qui étoit rompu. Cette simplicité a quelque rapport à celle des Mahométans, qui assurent que Mahomet souda la lune, & en rejoignit les parties qui s'étoient écartées. * Martin Martini, *descript. de la Chine, dans le recueil de* M. Thevenot, *tome* 3.

CHAZELLES (Jean-Matthieu de) naquit à Lyon le 24 juillet 1657 d'une famille honnête, qui étoit dans le commerce. Il fit toutes ses études dans le grand collége des jésuites de cette ville, après quoi il se rendit à Paris en 1675. La passion qu'il avoit d'y connoître les gens de mérite, le conduisit chez feu M. du Hamel, secrétaire de l'académie des sciences, qui, de son côté, favorisoit de tout son pouvoir les jeunes gens, dont on pouvoit concevoir quelque espérance. Il remarqua dans celui-ci beaucoup de disposition pour l'astronomie; car le jeune homme étoit déja géométre. Il le présenta à M. Cassini, qui le prit avec lui à l'observatoire. Il travailla sous M. Cassini à la grande carte géographique en forme de planisphere, qui est sur le pavé de la tour occidentale de l'observatoire, & qui a 27 pieds de diamétre. Elle avoit été dressée sur les observations que l'académie avoit déja fait faire par ordre du roi en différens endroits de la terre. En 1683 l'académie continua vers le septentrion & vers le midi le grand ouvrage de la méridienne, commencé en 1670; & M. Cassini, à qui le côté du midi étoit tombé en partage, associa à ce travail M. de Chazelles. Ils pousserent cette ligne jusqu'à la campagne de Bourges. M. de Chazelles, après avoir pris des leçons de M. Cassini à l'observatoire pendant cinq ans, étoit devenu un excellent maître. Le duc de Mortemar le prit pour lui enseigner les mathématiques, & le mena avec lui à la campagne de Gênes en 1684. Il lui fit avoir une nouvelle place de professeur d'hydrographie, pour les galeres, à Marseille; car il y en avoit depuis long-temps une ancienne remplie par un jésuite, à qui il falloit donner du secours, parceque la marine de France s'étoit considérablement fortifiée. Le succès qu'il avoit, l'encouragea à se charger dans cette place d'une nouvelle école de jeunes pilotes destinés à servir sur les galeres. Elle a fourni, & fournit encore tous les jours un grand nombre de bons navigateurs. M. de Chazelles fit plusieurs observations géometriques & astronomiques, par le moyen desquelles il donna une nouvelle carte de la côte de Provence. Il fit deux campagnes sur mer en 1687

& 1688. Elles produisirent toutes deux un grand nombre de plans qu'il leva, soit des ports & des rades, où il aborda, soit des places qu'il put voir. M. de Chazelles est un des premiers qui imagina que l'on pouvoit conduire des galeres sur l'Océan, dessein qui fut exécuté. Comme il avoit beaucoup de part à la proposition de cette entreprise, il fut envoyé au ponant au mois de juillet 1689, pour visiter les côtes par rapport à la navigation des galeres. Enfin en 1690 quinze galeres nouvellement construites partirent de Rochefort presqu'entiérement sur sa parole, & donnerent un nouveau spectacle à l'Océan : elles allerent jusqu'à Torbai en Angleterre, & servirent à la descente de Tingmouth. M. de Chazelles y fit les fonctions d'ingénieur, fort différentes de celles de professeur d'hydrographie. Quoiqu'il ne fût pas destiné à la guerre, & qu'il ne soit guéres naturel qu'un soldat ait été élevé à l'observatoire, il marqua en cette occasion, & en plusieurs autres pareilles, toute l'intrépidité que demande le métier des armes. Les galeres, après leur expédition, revinrent à l'embouchure de la Seine dans les bassins du Havre & de Honfleur ; mais elles n'y pouvoient pas hiverner, parcequ'il étoit nécessaire de mettre de temps en temps ces bassins à sec, pour éviter la corruption des eaux. M. de Chazelles proposa de faire monter les galeres à Rouen. Tous les pilotes y trouverent des difficultés insurmontables : il soutint seul qu'elles y monteroient. Elles hivernerent donc à Rouen. M. de Chazelles, pour les y conserver, inventa une nouvelle sorte d'amarrage, & une petite jettée de pilotis, qui les mettoient à couvert des glaces qu'on craignoit, & cela à peu de frais, au lieu que de toute autre maniere, la depense eût été considérable. Pendant qu'il étoit à Rouen, il mit en ordre les observations qu'il venoit de faire sur les côtes du ponant, & en composa huit cartes particulieres accompagnées d'un *Portulan*, c'est-à dire, d'une ample description de chaque port, de la maniere d'y entrer, du fond qui s'y trouve, des marées, des dangers, des reconnoissances, &c. Les nouvelles cartes de M. de Chazelles furent mises dans le *Neptune François*, qui fut publié en 1692. Dans cette même année il fit la campagne d'Oneille, & servit d'ingénieur à la descente. En 1693 M. de Pontchartrain, alors secrétaire d'état de la marine, puis chancelier de France, ayant résolu de faire travailler à un second volume du *Neptune François*, qui comprît la mer Méditerranée, M. de Chazelles proposa d'aller établir par des observations astronomiques la position exacte des principaux points du levant, & il ne demandoit qu'un an pour son voyage. Il partit, & parcourut la Gréce, l'Egypte, la Turquie, toujours le quart de cercle & la lunette à la main. Le voyage de M. de Chazelles donna sur l'astronomie un éclaircissement important & long-temps attendu. Pour la perfection, il est nécessaire de comparer les observations des anciens & des modernes ; & afin qu'elles se rapportent, il faut supposer qu'ils ont calculé suivant les lieux où ils étoient, & que nous calculons suivant les lieux où nous sommes, & par conséquent savoir exactement la longitude & la latitude de ces lieux. On ne peut pas trop s'en rapporter aux anciens eux-mêmes, parcequ'on observe présentement avec des instrumens & une précision qu'ils n'avoient pas, & qui rendent suspect tout ce qui a été trouvé par d'autres voies. Les astronomes, dont il étoit le plus important de comparer les observations aux nôtres, étoient Hipparque, Ptolémée, & Ticho-Brahé. Les deux premiers étoient à Alexandrie en Egypte, & ils la rendirent la capitale de l'astronomie. Ticho étoit dans l'isle d'Huene, située dans la mer Baltique, où il fit bâtir ce fameux observatoire, qu'il appelloit *Uranibourg*, *ville du ciel*. L'académie des sciences, presqu'encore naissante, avoit formé le dessein d'envoyer des observateurs à Alexandrie & à Uranibourg, pour y prendre le fil du travail des grands hommes qui y avoient habité ; mais les difficultés du voyage d'Alexandrie firent que l'on se contenta de celui d'Uranibourg, que M. Picard voulut bien entreprendre en 1671. Il y traça la méridienne du lieu, & fut fort étonné de la trouver différente de 18 dégrés de celle que Ticho avoit déterminée, & qu'il ne devoit pas avoir déterminée négligemment, puisqu'il s'agissoit d'un terme fixe, où se rapportoient toutes ses observations. Cela pouvoit faire croire que les méridiens changeoient, c'est-à-dire, que la terre ne tourne pas toujours sur les mêmes poles ; car, si un autre point devient pole, tous les méridiens qui doivent passer par ce nouveau point, ont nécessairement changé de position. On voit assez combien il importoit aux astronomes de s'assurer de la variation ou de l'invariabilité des poles de la terre & des méridiens. M. de Chazelles étant en Egypte, mesura les pyramides, & trouva que les quatre côtés de la plus grande étoient exposés précisément aux quatre régions du monde. Or, comme cette exposition si juste doit, selon toutes les apparences possibles, avoir été affectée par ceux qui éleverent cette grande masse de pierres, il y a plus de 3000 ans, il s'ensuit que pendant un si long espace de temps, rien n'a été changé dans le ciel à cet égard, ou, ce qui revient au même, dans les poles de la terre, & dans les méridiens. Se seroit-on imaginé que Ticho, si habile & si exact observateur, auroit mal tiré sa méridienne, & que les anciens Egyptiens, si grossiers, du moins en cette matiere, auroient bien tiré la leur ? L'invariabilité des méridiens a été encore confirmée par celle que M. Cassini a tirée en 1655 dans l'église de S. Petrone à Bologne. M. de Chazelles rapporta aussi de son voyage du levant tout ce que l'académie souhaitoit sur la position d'Alexandrie. Il fut associé à l'académie des sciences en 1695. Il retourna ensuite à Marseille reprendre ses premieres fonctions. Il fit des campagnes sur mer presque tous les ans, soit en guerre, soit en paix, quelques-unes seulement considérables, comme celle de 1697, où Barcelone fut prise. Il profitoit de tous ces voyages, en prenant des plans de tous les lieux qu'il voyoit, en faisant les fonctions d'ingénieur. Après ses campagnes, il revenoit à son école de Marseille. Lorsqu'en 1700 M. Cassini, par ordre du roi, alla continuer du côté du midi la méridienne abandonnée en 1683, M. de Chazelles fut encore de la partie. Il ne put joindre qu'à Rodez M. Cassini, qui, pour ainsi dire, filoit sa méridienne en s'éloignant toujours de Paris ; mais depuis Rodez M. de Chazelles s'attacha si fortement à ce travail, & cela pendant la plus fâcheuse saison de l'année, que sa santé commença à s'en altérer considérablement. La ligne étant poussée jusqu'aux frontieres d'Espagne, il retourna à Paris en 1701, & il fut malade ou languissant pendant plus d'une année. Ce fut alors qu'il communiqua à l'académie le vaste dessein qu'il méditoit d'un portulan général de la Méditerranée. On peut compter que dans les cartes géographiques & hydrographiques des trois quarts du globe, le portrait de la terre n'est encore qu'ébauché, & que même dans celle de l'Europe il est assez éloigné d'être bien fini ni bien ressemblant, quoiqu'on y ait beaucoup plus travaillé. Malgré plusieurs soins différens, & les infirmités même, qui deviennent les plus grands de tous les soins, M. de Chazelles ne perdoit point de vue ses galeres égarées dans l'Océan. Etant encore à Paris en 1720, il proposa qu'elles pouvoient rester à sec dans tous les ports, où il entroit assez de marée pour les y faire entrer : par-là il triploit le nombre des occasions où elles pouroient être employées. On fit à Ambleteuse l'épreuve de sa proposition sur deux galeres qu'on échoua, & elles soutinrent l'échouage pendant quinze jours, sans aucun inconvénient ; au contraire, il donna une merveilleuse commodité pour espalmer. Les neuf dernieres années de M. de Chazelles, quoiqu'aussi laborieuses que les autres, furent presque toujours languissantes, & sa santé ne fit plus que s'affoiblir. Enfin il lui vint une fiévre maligne qu'il négligea dans le commencement, soit par l'habitude de souffrir, soit par la défiance qu'il avoit de la médecine, à laquelle il préféroit les ressources de la nature. Enfin il mourut le 6 janvier 1710, entre les

bras du pere Laval, jésuite, son collegue en hydrographie, & son intime ami. Il joignit à ses autres vertus un grand fond de religion. Sa place d'académicien associé a été remplie par M. Ozanam. * Fontenelle, *hist. de l'académie des sciences de* 1710.

CHAZINZARIENS, hérétiques d'Arménie, dans le V siécle, n'honoroient point d'autres images que celle de la croix. On leur donna ce nom, de celui de *Chazus*, qui veut dire *Croix*, & ils furent aussi appellés *Staurolatres*, c'est-à-dire, *adorateurs de la Croix*. Ils reconnoissoient deux natures en Jesus-Christ, contre les erreurs d'Eutychès; mais ils tomboient dans celles de Nestorius, en établissant deux personnes en ce divin Sauveur. On les accuse encore d'avoir observé un jeûne annuel, au jour de la mort d'un certain chien nommé *Artzburtzus*, dont leur faux docteur Sergius se servoit pour leur faire savoir son arrivée; mais ces prétendus hérétiques sont inconnus aux auteurs contemporains. * Nicephore, *l.* 18, *c.* 54. Sanderus, *her.* 119. Prateole & Gautier, *en la chron. au VIII siécle.*

## CHE

CHEBBON, ville de Palestine dans la tribu de Juda. * *Josué*, 15, 40.

CHEBRECHIN. Les Polonois écrivent SCZEBRECZIN. C'est une ville de Pologne dépendante de celle de Zamosch, dans le palatinat de Belz, & la plus considérable après la capitale. Elle est située sur une pente de collines, ornée de vergers à droite & à gauche, régnant en rideau au-dessus d'un marais fort étendu en long & en large, au milieu duquel, & au pied des murailles de la ville, passe la petite riviere de Wieprs, qui va se jetter à travers le palatinat de Lublin dans le Bog; les Juifs y sont fort riches. Tous les vergers des environs sont pleins de ruches à miel, dont il se fait un trafic considérable, ce canton fournissant plus de cire qu'aucun autre de Pologne. * *Mémoires* du chevalier de Beaujeu.

CHEBRON, roi d'Egypte, succéda à Amosis, l'an de la période julienne 3395, & 1319 avant Jesus-Christ, & régna treize ans, si l'on peut ajouter foi aux anciennes listes des rois d'Egypte. * Usser. *in annal.* Du Pin, *biblioth. des aut. prof.*

CHEBRON, ville d'Idumée, située sur une montagne de Judée, occupée par les Iduméens du temps de Judas Machabée, qui s'en empara. * *I. Mach.* 5, 65.

CHECH, premier fondateur de la monarchie des Bohêmes, qui sont encore nommés *Cheques* en langue esclavone. * Jean Herburt de Furstein, *hist. des rois de Pologne.*

CHEDERLES, héros fabuleux révéré par les Turcs. Ils disent que c'étoit un des capitaines d'Alexandre qui tua un furieux dragon, auquel on avoit exposé une jeune fille, à qui il sauva la vie. Ils ajoutent, qu'après avoir bu des eaux d'un fleuve, qui l'ont rendu immortel, il court le monde sur un cheval immortel comme lui, & assiste les guerriers qui l'invoquent. Ils ont dans une de leurs mosquées une fontaine de marbre, dont l'eau est fort claire, & ils disent qu'elle doit son commencement à l'urine du cheval de Chederles. L'hippocrene des poëtes fut imaginée moins grossiérement. Ils montrent fort près de-là les tombeaux de son palefrenier & de son neveu, où ils disent qu'il se fait continuellement des prodiges en faveur de ceux qui les invoquent. Ils prétendent que si l'on avale une infusion de la raclure des pierres & de la terre où Chederles s'arrêta lorsqu'il attendoit le dragon, c'est un remede contre la fiévre, contre le mal de tête, & contre le mal d'yeux. Rien ne marque mieux combien les Turcs sont superstitieux envers leur Chederles, qu'un endroit des histoires orientales de Postel: *Cosmopolite, deux fois de-là retourné & véritablement informé.* (C'est ainsi qu'il se qualifie à la tête de ce livre.) Il raconte qu'il y a en Turquie une infinité de héros qui font des prodiges, & qui ont chacun leur métier: *il y en a un qui conforte les désolés... un autre qui aide aux pérégrinans qui l'invoquent; un autre auprès de la Surie, non trop loin d'Adena, qui se nomme* SEDI CADI, *sire ou seigneur juge: là où ils disent que toutes volontés s'accomplissent, & là les gens d'armes se recommandent fort, & ont pour persuadé que qui l'a été voir, ne meurt pas en guerre; les autres enseignent les choses perdues, & y en a un grand en la Natolie, auprès de Cariasar, qui se nomme* GOTUEL MIRSS, *le bon rameneur, qui trouve toutes bêtes perdues: un autre qui se dit* BASSA SSIC, *le dieu d'amours, ou le prince de cela, là où ils vont pour être bien fortunés en mariage, pour avoir enfans, pour se réconcilier; il y en a encore un, qui est le général capitaine de tous, car il se sert de tous les métiers des autres; & disent qu'on ne lui demande rien qu'on n'en ait consolation: & celui-ci n'a point de lieu dédié; mais se pourmeine sur une jument grise par-tout le pays de Natolie seulement, & apparoît par tout à qui l'invoque; ils le nomment* CHEDERELLES, *& y a tout plein de gens qui se dient de lui.* * Postel, *des histoires orientales*, 2. *partie*, *pag.* 231. *Ex Busbequii epistola prima*, *pag. m.* 93. *& seqq.* Bayle, *dict. crit.*

CHEDORLAOMER, *cherchez* CHODORLAOMOR.

CHEFCIER en latin *Capicerius* ou *Primicerius*, parcequ'il étoit marqué le premier, à cause de sa dignité, *in cera*, c'est-à-dire, sur des tablettes de cire, sur lesquelles on écrivoit les noms des officiers. Dans l'église de Rome il y avoit un primecier des notaires dont il est parlé dans les lettres de S. Grégoire; celui qui le suivoit étoit appellé *Secundicerius*. A Constantinople il y avoit entre les moines un primecier, qualité que prend un moine du monastere de S. Sabas dans le concile de Constantinople sous Mennas. En France, du temps de Clovis, S. Remi se plaint de ce que l'évêque Falcon avoit établi des archidiacres & un primecier des lecteurs dans un autre diocèse que le sien. La charge de primecier étoit considérable à Rome, comme il paroît par le titre XV du pape Jean IV, où il est dit qu'en l'absence du pape, l'archidiacre, l'archiprêtre, & le primecier, représentent la personne du pape. Il y avoit des primeciers dans l'église d'Espagne, comme il paroît par les canons X & XIV du concile de Merida. Les anciens primeciers, tant de l'église de Rome que des autres, étoient à la tête des soudiacres, & des autres ministres inférieurs, & régloient tout ce qui les regardoit: ils avoient droit de les chasser, & de dénoncer aux évêques ceux qui ne vouloient pas se corriger; ils avoient aussi soin du service du chœur, & que les clercs s'y comportassent avec décence. Le nom & le titre de chefcier est demeuré dans quelques églises, & attribué dans les unes à celui qui est le chef des chantres, dans d'autres, à celui qui est à la tête du clergé. *Voyez* PRIMECIER. * Thomassin, *discipline ecclésiast.*

CHEFFONTAINE (Christophe) en breton *Penfentenion*, & en latin *à Capite fontium*, étoit originaire de l'évêché de Léon en Bretagne, issu de la maison des Esmorus, par son pere, & de celle de Esnegues, par la dame de Coëtguis sa mere: l'une & l'autre maisons nobles & anciennes de Bretagne. Christophe eut de la piété dès son bas âge; & voulant la mettre en sureté dans la retraite, il entra dans l'ordre de S. François, dit *des Cordeliers*, où il y avoit de la ferveur, & prit l'habit de cet ordre dans un couvent près de la ville de Morlaix. Peu de temps après sa profession on l'envoya pour étudier à Paris, où il fit de grands progrès dans les humanités, dans la philosophie & dans la théologie. Avec cette moisson il retourna à son premier monastere, où on le chargea peu après de prêcher à Morlaix, à S. Paul de Léon & ailleurs. Il s'aquitta de ce ministere avec tant d'applaudissement, que depuis ce temps-là on voulut l'entendre dans les principales villes du royaume, & entr'autres à Paris, où il eut plusieurs stations dans les églises les plus considérables. Il fut élu successivement gardien de plusieurs couvens de son ordre,

& provincial de la province de Bretagne en 1562. Il se fit admirer par sa sagesse, sa science & son éloquence au chapitre général tenu à Valladolid en Espagne, l'an 1565. Il fut ensuite custode de la province de Bretagne; & pendant qu'il exerçoit cet emploi, étant allé au couvent d'*Ara-Cœli* à Rome, il y enseigna la théologie, ce qui ne l'empêchoit pas de prêcher assez souvent. Le chapitre de son ordre s'y tint en l'année 1571, & Cheffontaine y fut élu général. Il étoit le cinquante-cinquiéme. Il gouverna pendant huit ans avec beaucoup de sagesse & de prudence, & fit de fréquens voyages pour visiter les différentes maisons de son ordre, y maintenir la régle, & y corriger les abus qu'il trouvoit. Son généralat fini, le pape Grégoire XIII le créa la même année, c'est-à-dire, en 1579, & non en 1586, comme M. Du Pin le prétend, archevêque de Césarée, pour exercer les fonctions de l'épiscopat dans le diocèse de Sens, en l'absence de l'évêque, le cardinal de Pellevé, qui résidoit ordinairement à Rome. Cheffontaine s'aquitta de ses fonctions en véritable évêque, & fit dans le diocèse qui lui étoit confié, une résidence presque continuelle, jusqu'au mois de septembre de l'an 1586, qu'il entreprit de faire un voyage en Flandre. Il parcourut presque toute cette province, & par-tout on lui faisoit de grands honneurs; car le bruit de son mérite n'étoit ignoré de personne. Etant à Anvers, il ramena à la foi catholique par ses prédications un grand nombre d'hérétiques, & affermit dans la vérité beaucoup de catholiques qui ne l'étoient que de nom. Ces heureux succès lui firent des envieux : on l'accusa d'avoir lui-même des sentimens peu orthodoxes, & il y en eut qui écrivirent au légat du pape à Liége, que la doctrine qu'il prêchoit étoit contraire à celle de l'église romaine. Cheffontaine, informé de ces dénonciations calomnieuses, se retira à Rome, où il se rendit au commencement de l'an 1587, sous le pontificat de Sixte-Quint. Il s'y défendit contre les accusations de ses ennemis, encore plus par la patience, que par des apologies en forme; & comme on ne prouvoit point ce que l'on avançoit contre lui, il se contentoit d'assurer le pape & les cardinaux de sa catholicité, & de prier pour ceux qui le calomnioient. Il vit cinq papes pendant son séjour à Rome, savoir, Sixte V, qui siégeoit quand il y arriva, Urbain VII, Grégoire XIV, Innocent IX & Clément VIII, qui fut élu pape le 30 janvier 1592. Ces changemens si fréquens en moins de cinq années, empêcherent que Cheffontaine ne fit approuver sa doctrine solemnellement par le saint siége, comme il le désiroit; mais les marques de bienveillance qu'il reçut de tous, firent assez connoître qu'on faisoit peu de cas des accusations de ses délateurs. Il logeoit dans le couvent de S. Pierre *in Montorio*, & ce fut-là que le Seigneur l'appella à lui le 26 mai de l'an 1595. Il étoit âgé de soixante-trois ans. On voulut faire porter son corps au couvent d'*Ara-Cœli*; mais il fut enterré dans celui où il étoit mort, entre la sacristie & le grand autel. Ce prélat a employé pendant bien des années onze heures chaque jour à l'étude. Il savoit le grec, l'hébreu, le latin, l'espagnol, l'italien & le françois, outre sa langue vulgaire, qui étoit le bas-breton. Il étoit bon philosophe pour son temps, & avoit bien étudié la théologie positive & la scholastique. Il a fait un assez grand nombre d'ouvrages. Voici les titres de ceux que nous connoissons. 1. *La défense de la foi de nos ancêtres*, premier livre, imprimé à Paris, & dédié à son frere aîné, seigneur d'Esmorus, sénéchal & premier magistrat de la ville de S. Paul de Léon. 2. Traduction latine de cet ouvrage, sous ce titre : *Fidei majorum nostrorum defensio.* Cette traduction été imprimée à Anvers, à Venise & en Espagne; & quelques auteurs l'ont traduite en italien, en flamand & en allemand. 3. *Second livre de la défense de la foi que nos ancêtres ont eue de la présence réelle du corps de Notre Seigneur Jesus-Christ au sacrement de l'autel*, à Paris. Il a aussi traduit ce second livre en latin; & cette traduction dédiée au pape Grégoire XIII, a été imprimée à Rome. 4. *Chrétienne confutation du point d'honneur, sur lequel la noblesse fonde ses monomachies & querelles, & deux dialogues du point d'honneur*, à Paris. Il a traduit aussi cet ouvrage en latin, sous ce titre : *Confutatio puncti quod dicunt honoris*, à Cologne. 5. *Réponse familiere à une épître contre le libéral arbitre, & le mérite des bonnes œuvres*, à Paris en 1568. 6. *Perpetuæ Virginis Mariæ ac Joseph sponsi ejusdem Virginis catholica defensio.* 7. Un dialogue intitulé : *Hyperapistes, sive, propugnator libri perpetuæ virginis, &c.* à Lyon. 8. Un supplément contenant les priviléges concédés de nouveau, & qui ont été omis dans le recueil des monumens de l'ordre de S. François, intitulé : *Monumenta ordinis minorum.* 9. *Compendium privilegiorum fratrum minorum & aliorum fratrum mendicantium, & determinationum multarum quæstionum super regulam sancti Francisci à sancto Bonavent. editam.* Cheffontaine composa cet ouvrage par ordre du pere François des Anges, autrefois ministre général de l'ordre. 10. *Nova illustratio fidei adversùs impios, atheos, & omne genus infidelium conscripta*, avec deux discours du même sur la Vierge, à Paris. 11. *Nova illustratio fidei adversùs improbos*, en quatre dialogues. 12. *Varii tractatus.* 13. Les 3^e^, 4^e^, 5^e^ livres de la défense de la foi de nos ancêtres. 14. *De sanctorum invocatione.* 15. *De indulgentia & de jubileo.* 16. *De veteri celebrandi Missam ritu.* Ce petit traité fait partie de celui qui est marqué, n°. 19. 16. *De certis capitibus decreti à concilio Tridentino facti.* 17. *De la philosophie chrétienne.* 18. Un traité sur ces paroles du symbole : *Credo ecclesiam.* 19. *De necessaria théologiæ scholasticæ correctione.* 20. De la vertu des paroles, par lesquelles se fait la consécration du saint Sacrement. Dès 1585 Cheffontaine prêchant l'avent à Paris, avança dans un de ses sermons, que la consécration de l'eucharistie ne pouvoit se faire par la seule prononciation des quatre mots : *Ceci est mon corps*, prononcés matériellement, & qu'il falloit y joindre la bénédiction & la priere, par laquelle le prêtre demande à Dieu de convertir le pain & le vin au corps & au sang de Jesus-Christ : *ut nobis corpus & sanguis fiat dilectissimi Filii tui, &c.* Il ajouta néanmoins qu'il se soumettoit sur cela à la détermination de l'Eglise catholique, apostolique & romaine. Cette addition n'empêcha point que cette proposition ne fît du bruit; & Cheffontaine se crut obligé de la défendre dans plusieurs de ses ouvrages, entr'autres dans les deux derniers que nous venons de rapporter. 21. *Dissertation sur la prophétie du sceptre de Juda.* 22. *Traité de la vraie religion qu'on doit tenir étant au sacrifice de la divine messe*, 1577, *in*-8°. extrait d'un sermon qu'il avoit prêché en 1571, dans l'église de S. Eustache à Paris. Cheffontaine a laissé plusieurs autres ouvrages qui sont demeuré manuscrits jusqu'à présent. * *Extrait d'un ancien mémoire manuscrit sur la vie & les ouvrages de* Cheffontaine, *rédigé par plusieurs personnes de sa famille. Lettre de M.* Simon, *tome II du recueil de ses lettres, de l'édition d'Amsterdam* 1730, *pag.* 100 *& suiv.*

CHEKE ou CHEC (Jean) né à Cambridge en 1514, d'une famille distinguée, s'attacha principalement à l'étude de la langue grecque, qui étoit fort négligée de son temps. En 1540 il fut fait professeur royal en cette langue dans sa patrie. Il essaya de changer la prononciation ordinaire de cette langue, sur-tout à l'égard des voyelles & des diphtongues, & composa pour cet effet un livre qui fut imprimé à Basle, *de la véritable prononciation de la langue grecque.* Le chancelier de l'université s'opposa à cette nouveauté, & fit en 1542 un décret qui portoit qu'il ne falloit pas philosopher sur les sons, mais s'en tenir à l'usage. Quatre ans après, le roi Henri VIII choisit Cheke pour être le précepteur d'Edouard son fils. Il s'aquitta de cette emploi avec succès, se servant, pour enseigner la morale à ce jeune prince, de l'éthique d'Aristote, qu'il lui faisoit lire en grec. Il traduisit en latin quelques oraisons de S. Jean Chrysostome. Cheke fut fort aimé du roi Henri VIII, qui

le fit chevalier & son secrétaire ; mais après la mort de ce prince, sa fortune changea tout-à-fait : les catholiques & entr'eux le cardinal Polus & la reine Marie lui témoignerent qu'il ne leur plaisoit pas. Il fut banni pour sa religion, & se rendit en 1555 à Strasbourg, où il accepta la profession en langue grecque ; pris & ramené à Londres, il fut mis à la tour. Il témoigna d'abord beaucoup de constance, mais enfin la crainte du feu le fit succomber : il fit son abjuration publique de la religion anglicane, & mourut à Londres, le 13 septembre 1557, à l'âge de quarante ans. Ses ouvrages sont : Deux homélies de S. Chrysostome en latin, en 1543. Homélies du même sur la Providence en latin, en 1547. *Joannis Cheki Angli de pronuntiatione græcæ potissimum linguæ disputationes cum Stephano Wintoniensi episcopo septem contrariis epistolis comprehensæ, magnâ quâdam & elegantiâ & eruditione refertæ.* *Le mal des séditions*, où l'on fait voir combien elles sont préjudiciables à un état, en anglois, à Londres en 1549, & réimprimé plusieurs fois depuis. Lettre de consolation à Pierre Martyr, sur la mort de Martin Bucer, écrite en 1550 dans la vie de Cheke, par Strype. *Leo imperator, de bellico apparatu*, J. *Cheko interprete*, à Basle en 1554, *in*-18. Traité de la superstition, imprimé à la fin de sa vie par Jean Strype, à Londres en 1705. Cheke a laissé plusieurs autres ouvrages qui ne sont encore que manuscrits. Il fut enterré à Londres dans l'église de saint Alban. * Voyez *outre sa vie par M.* Strype, Balée, & *les mémoires littéraires de la grande Bretagne, tome VII, pag.* 96 & *suiv.* & *tome XV, pag.* 277, où l'on montre contre le pere Anastase, picpus, qu'il a eu tort dans son *histoire du socinianisme*, imprimée en françois en 1723, à Paris, de traiter le chevalier Jean Cheke de *libertin de profession.*

CHEKIANG, province de la Chine, sur la côte orientale, entre Nanking & Fokien, est la plus fertile & la plus riche de cet empire, après celles de Peking & de Nanking. Elle comprend onze grandes villes, qui ont chacune leur territoire : en voici les noms, Hangcheu, Kiaking, Hucheu, Nieucheu, Kinhoa, Kiucheu, Chucheu, Xaohing, Ningpo, Taicheu & Vencheu. Ces villes commandent à soixante-trois cités & à plusieurs bourgs, châteaux & villages. Les forêts de meuriers y nourissent une si grande quantité de vers à soie, que cette province fournit d'étoffes de soie, non-seulement toute la Chine, le Japon, & les isles Philippines ou de Luçon, mais aussi les royaumes des Indes & de l'Europe. Il ne faut pas croire que les vers qui sont dans les arbres fassent naturellement la soie; car l'industrie des hommes y est nécessaire, aussi-bien qu'en Europe. Les grands vaisseaux de l'empereur de la Chine vont quatre fois par an à la cour de Peking, chargés de draps de soie, parfaitement bien travaillés. Les ouvriers ont l'artifice d'y mêler l'or & l'argent, & d'y représenter plusieurs figures, particuliérement des dragons, pour l'usage de l'empereur & des seigneurs de sa cour, qui ont seuls le droit d'en porter, comme une marque de leur grandeur. Le peuple est civil, & a beaucoup d'esprit; mais il est fort superstitieux. Il y en a plusieurs qui sont chrétiens, & qui ont un grand zèle pour la véritable religion. Tout ce pays est rempli de rivieres & de canaux, que l'industrie des habitans a creusés : ils sont revêtus de pierres de taille, avec des ponts d'une structure magnifique, pour rejoindre les campagnes que les canaux ont divisées. Ainsi on peut voyager dans toute cette province par eau & par terre. * Martin Martini, *description de la Chine dans le recueil de M.* Thevenot, *vol. III.*

CHELCIAS. Il y a eu deux hommes de ce nom : le premier fit tuer Silas, général des armées du grand Agrippa, roi des Juifs, & lui succéda dans le commandement des troupes de ce prince, l'an 43 de J. C. & le troisiéme de l'empire de Claude. Il eut un fils appellé *Jules Archelaüs*, qui fut fiancé à *Marianne*, fille de cet Agrippa, & qui mourut jeune. * Joséphe, *antiq. liv.* 19, *chap.* 7.

Le second étoit garde du sacré trésor du temple de Jérusalem, l'an 63 de J. C. Il obtint de l'empereur Néron, que le mur que les sacrificateurs avoient bâti devant le palais d'Agrippa, & qui empêchoit de voir ce qui se faisoit dans le temple, subsisteroit. * Joséphe, *antiq. liv.* 20, *chap.* 7.

CHELIDOINE, *Chelidonius*, ou plutôt *Celidonius*, évêque déposé par S. Hilaire d'Arles, *cherchez* CELIDONIUS.

CHELIDONIES (les isles) ou le Corrente, en latin *Chelidoniæ Insulæ.* Ce sont trois petites isles de la Natolie. On les trouve dans la mer Méditerranée, à l'entrée du golfe de Satalie, tout près du cap occidental qui forme ce golfe, & auquel elle donne le nom de cap de Chelidonie, en latin, *Chelidonium*, ou *Hiera*, ou *Sacrum Promontorium.* * Baudrand.

CHELIDONIS, maîtresse de Verrès, qui avoit tant de pouvoir sur son esprit, que ceux qui avoient affaire à ce préteur, étoient obligés de s'adresser à elle pour se le rendre favorable. Cicéron fait une invective contre elle dans ses oraisons contre Verrès, où il marque qu'elle avoit institué Verrès son héritier par son testament. * Cicero, *in Verrem*, *orat.* 3, 7, 10. Bayle, *dictionnaire critique.*

CHELLES, bourg dans l'isle de France, près de la Marne, avec une célébre abbaye de filles, fondée l'an 662 par la reine sainte Bathilde, femme de Clovis II. Le roi Robert, qui avoit une maison royale dans cet endroit, y fit tenir l'an 1008, un synode où Luthéric de Sens, Fulbert de Chartres, Hugues de Tours, &c. confirmerent les donations qu'il avoit faites en faveur de l'abbaye de S. Denys. * Du Breul, *livre* 4 *des antiquités de Paris*, Sigebert, &c.

CHELLES (Jean de) célébre architecte, bâtit à l'église de Notre-Dame de Paris, le portique qui est du côté de l'archevêché, comme le témoigne cette inscription qu'on y voit gravée en vieux caracteres.

> *Anno Domini* M. CC. LVII. *mense februario,*
> *Idus secundo,*
> *Hoc fuit inceptum, Christi genitricis honori,*
> *Kallensi Latomo vivente Johanne Magistro.*

(C'est-à-dire, l'année 1257 le 12 février, ceci fut commencé à l'honneur de la mere de J. C. du vivant de Jean de Chelles, maître maçon ou architecte.) Cela ne se doit pas entendre de l'église entiere ; car on avoit commencé à la rebâtir dès le régne de Robert, au commencement du XI siécle, ou même sous celui de Charlemagne, deux cens ans auparavant ; & il est constant que l'évêque Maurice, qui en fit faire une grande partie sous Philippe *Auguste*, vers la fin du XII siécle, laissa peu de chose à achever à Odon de Sulli, son successeur, par lequel Jean de Chelles fut employé. * M. Felibien, *vies des architectes.*

CHELLESE ou CELLESE, bourg ou village du diocèse de Bagnarea, au patrimoine de l'Eglise, & tout près de cette ville. On y fait de très-fins ouvrages de fayance. Il y a aussi un saint sépulcre tout semblable à celui de notre seigneur de Jérusalem. Il est en grande vénération chez les peuples du voisinage, qui s'y rendent en grand nombre, particuliérement les vendredis de mars. Il y a la famille de CHELLESE ou CELLESI de Pistoye. Le bourg dont nous venons de parler est fief d'une branche de cette famille. C'est une des plus anciennes & des plus nobles de Toscane, comme le remarquent plusieurs auteurs. Elle est d'ailleurs illustrée par plusieurs excellens personnages, dans le gouvernement, dans les lettres, & dans les armes, comme on peut le voir dans les archives secretes du grand duc de Toscane. On voit par ces mémoires, qu'elle se nommoit anciennement DE CHELLE, d'où l'on peut conclure que c'est une branche de celle des comtes de Guidi : ce qui se confirme non-seulement parceque ceux-ci se nommoient *Longbard de Chelle*, mais encore par la conformité

formité des armoiries, & plus encore de ce qu'ils avoient des maisons dans Pistoye, & des terres & bourgs dans le territoire de la même ville, entr'autres le *Vinchio* & *Groppole*, qui sont près de Chelle, duquel on voit que le premier de sa famille Cellese, étoit seigneur en 1222. Cette famille s'est, pendant plusieurs siécles, rendue puissante & considérable, principalement en 1200, qu'elle avoit douze chevaliers qui augmentoient son lustre. Elle conserve encore aujourd'hui son ancien droit, qui est d'introduire les nouveaux évêques à Pistoye par une certaine fonction ou cérémonie, qui est une marque de son antiquité & de sa noblesse. * *Mémoires manuscrits.*

CHELM, petite ville de Pologne dans la Russie Rouge. Elle est capitale du palatinat de Chelm, & défendue par une citadelle de bois. Cette ville qui est environ à vingt-sept lieues de Léopold du côté du nord, a un évêché grec. Elle en avoit aussi un latin, qui a été transféré à Krasnoslauw à cause de la misere de Chelm, qui a été saccagée & brulée par les Moscovites & par les Tartares. * Baudrand.

CHELM (le palatinat de) province de la Russie Rouge en Pologne. Elle a au midi le palatinat de Belcz, au couchant celui de Lublin, au nord la Polesie, & au levant la haute Volhinie. Ce pays peut avoir vingt-quatre à trente lieues de longueur, sur dix ou douze de largeur. On le divise en deux châtellenies qui ont leur siége à Chelm & à Krasnoslauw, les deux principales villes du pays. * Baudrand.

CHELMAD, contrée de la Médie, dont les peuples faisoient un grand trafic à la foire de Tyr. * *Ezech. XXVII*, 23.

CHELMERSFORD ou CHENSFORD, bourg ou petite ville du comté d'Essex en Angleterre. Il est sur la riviere de Chelmer, à trois lieues de Maldon, du côté du couchant. On y tient ordinairement les assises. * Mati, *dictionnaire.*

CHELMESTON (Jean) Anglois, natif d'Yorck, religieux de l'ordre des carmes, & docteur d'Oxfort, a vécu sur la fin du XIII siécle, vers l'an 1290. Il enseigna assez long-temps, & composa divers ouvrages. *Determinationes theologicæ. Lecturæ scholasticæ. Quæstiones ordinariæ. Quodlibeta. Sermones, &c.* * Lucius, *bibl. Carmel.* Alegre, *in Parad. Carmel.* Pitseus, *de script. Angl. &c.*

CHELMON, ville de la Palestine, *cherchez* CYAMON.

CHELO, fort de la province de Junan dans la Chine. Il y a une montagne aux environs, nommée *Munglo*, où l'on voit une fontaine dont on n'oseroit boire de l'eau, parceque les hommes & les animaux meurent pour peu qu'ils en boivent. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de M.* Thevenot, *vol.* 5.

CHELONIS, fille de Léonidas, roi de Sparte, & femme de Cleombrote, roi de Lacédémone, vivoit sous la LXXIV olympiade, & 484 avant J. C. Elle donna des marques d'une générosité sans exemple, dans une conjoncture très-délicate, ou pour mieux dire, elle s'en tira, non pas en habile femme, mais en héroïne de roman. Une faction si rédoutable s'éleva dans Lacédémone contre Léonidas, en faveur de Cleombrote, que le premier fut contraint de se retirer dans un asyle, & que le dernier fut élevé sur le trône. Chelonis, bien loin de prendre part à la fortune de son mari, se retira dans le même temple que son pere. Quelque temps après on permit à Léonidas de se retirer à Tegée. Chelonis y fut avec lui la compagne inséparable de sa mauvaise fortune. A son tour Cleombrote eut besoin de trouver sa sureté dans un temple. Léonidas fut rappellé, & remonta sur le trône : alors Chelonis quitta son pere, & alla trouver son mari. Ce fut un spectacle très-digne d'admiration, que de la voir intercéder pour son mari auprès de son pere, très-résolue de partager avec celui-là l'état de la disgrace, quoiqu'elle n'eût point participé à son bonheur, & de ne point partager avec son pere l'état de prospérité, quoiqu'elle eût pris part à son infortune. Léonidas vint trouver à main armée son gendre dans l'asyle où il se tenoit, & lui reprocha avec toute l'aigreur imaginable les injures qu'il en avoit reçues, la perte du trône, l'exil, & ce qui s'en suit. Cleombrote n'avoit rien à répondre. Sa femme parla pour lui, & le fit d'une maniere si forte & si touchante, en protestant même qu'elle mourroit avec son mari, en cas que ses larmes & ses prieres fussent inutiles, qu'elle lui sauva la vie, & lui obtint la liberté de se retirer où il voudroit : entr'autres choses elle représenta à son pere, qu'il faisoit l'apologie de son gendre, & qu'elle avoit fait, par sa conduite, un manifeste contre son mari. *Si mon mari*, disoit-elle, *avoit eu quelques raisons spécieuses de vous ôter la couronne, je les réfutois, je portois témoignage contre lui, en le quitant pour vous suivre ; mais si vous voulez le faire mourir, ne montrerez-vous pas qu'il a été excusable ? N'apprendrez-vous pas au monde, qu'un royaume est quelque chose de si grand & de si digne de nos vœux, que l'on doit, pour se l'assurer, répandre le sang de son gendre, & ne tenir aucun compte de la vie de ses propres enfans.* Après que Léonidas lui eut accordé la vie & la liberté de Cleombrote, il la pria tendrement de demeurer avec lui ; mais elle s'en excusa, & donnant à tenir à son mari l'un de ses enfans, pendant qu'elle tenoit l'autre, elle alla faire ses prieres auprès de l'autel, après quoi elle partit avec son mari pour le lieu de leur exil. L'endroit où Montagne l'a louée, mérite d'être consulté. * Plutarque, dans la vie d'Agis, & de Cléomenes. Montagne, *essais*, *l.* 3, *c.* 13. Bayle, *dictionnaire critique.*

CHELONIDE, Lacédémonienne, épouse d'Acrotate, *voyez* ACROTATE.

CHEMACH, petite ville de la Natolie, autrefois épiscopale, dans la Caramanie méridionale, ou le beglerbeglic de Chypre, aux confins de celui d'Alep, ou de l'Aladulie. * Baudrand.

CHEMERAUT (Magdeléne de) native de Poitou, & parente des dames des Roches, vivoit dans le XVI siécle. Elle avoit infiniment d'esprit, & a composé en prose & en vers, comme nous l'apprenons du pere Hilarion de Coste.

CHEMILLÉ, petite ville d'Anjou, à six lieues d'Angers, en tirant du côté du couchant, est recommandable par ses belles fontaines, & par les hautes & larges murailles de son ancien château. Il y a quatre paroisses, S. Pierre (le fauxbourg) S. Gilles, Notre-Dame & S. Léonard : S. Pierre & Notre-Dame s'étendent beaucoup dans la campagne. Il y a avec cela une fort ancienne communauté d'anciens bénédictins, c'est-à-dire, de non-réformés, & une belle collégiale, sous l'invocation de S. Léonard. L'une & l'autre ont été fondées par Pierre de Chemillé, dans le X siécle. En l'année 1591 les protestans entrerent dans cette petite ville, & y commirent, à leur ordinaire, les brigandages du temps. L'église de S. Léonard en souffrit beaucoup, elle fut pillée. Quelques chanoines pourtant s'aviserent de se retirer diligemment avec ce qu'ils purent emporter avec eux dans les maisons fortes du voisinage, comme la Soriniere, Bousillé, &c. Les autres chanoines, par un acte de piété assez peu imitable en pareil cas, allerent tranquillement chanter l'office à l'heure ordinaire. Un acte si pieux leur réussit mal : les irréligieux soldats pénétrerent dans le chœur des bons chanoines & les en arracherent avec violence : ils en pendirent deux aux piliers des halles ; mais n'étant suspendus que par dessous les épaules, ils n'en moururent pas. Ces faits sont constatés par un procès-verbal en régle qui subsiste authentiquement dans le trésor du chapitre.

CHEMIN (Catherine du) *voyez* GIRARDON.

CHEMINAIS (Timoléon) jésuite, célebre prédicateur, naquit à Paris le 3 janvier 1652, & entra le 25 septembre 1667 chez les jésuites, où il brilla par son esprit. Il professa pendant quelque temps les humanités & la rhétorique à Orléans ; mais comme il avoit du talent

pour la prédication, on lui fit embrasser dans la suite ce genre d'occupation, dans lequel il acquit en peu de temps une grande réputation. Paris & la cour l'ont entendu avec beaucoup de satisfaction. Il mourut à la fleur de son âge, le 15 septembre 1689, âgé de 37 ans. On dit que lorsque ses infirmités lui eurent interdit entiérement la chaire, il alloit tous les dimanches, autant qu'il le pouvoit, instruire les pauvres de la campagne. Le pere Bretonneau son confrere, connu lui-même par ses prédications, fit imprimer deux volumes *in*-12 de sermons du pere Cheminais en 1690, & on les a réimprimés plusieurs fois depuis. Le même éditeur en donna l'année suivante un troisiéme. Le quatriéme & le cinquiéme volumes donnés en 1729, ne sont ni de la composition du pere Cheminais, ni de la révision du pere Bretonneau. On a encore du pere Cheminais des *sentimens de piété*, imprimés en 1691, *in*-12, dans lesquels il y a plus de brillant que l'on ne doit en trouver dans des ouvrages qui ne doivent intéresser que le cœur. Le pere Cheminais étoit entré dans la famille du célébre M. Nicole, par *Catherine* Cheminais, sa sœur, qui épousa en 1679 *Jacques* Nicole, écuyer, conseiller du roi, président & lieutenant-général au bailliage & siége présidial de Chartres, maire de la ville, & subdélégué de M. l'intendant d'Orléans à Chartres, mort président honoraire, & fils de *Claude* Nicole, dit *le président Nicole*, de qui nous avons deux volumes de poësies françoises. * *Memoires du temps. Régistres du noviciat de Paris.*

CHEMMIS, isle en Egypte, que les peuples de ce pays croient être flottante. On y voyoit un grand temple d'Apollon, avec des palmiers en abondance, & beaucoup d'autres arbres, dont quelques-uns portoient du fruit, & d'autres ne donnoient que de l'ombre: ce qu'Hérodote décrit plus au long dans son *Euterpe*. Il parle aussi d'une grande ville de ce nom, dans le pays de Thèbes, proche de Nea, avec un temple de Persée, lequel, au rapport des Chemnites, leur apparoissoit quelquefois sortant de terre, & quelquefois dans le temple. * Hérodote, *l.* 2. Mela, *l.* 1, *c.* 9.

CHEMNITIUS (Martin) ministre luthérien d'Allemagne, & disciple de Melanchton, né en 1522 à Britzen, village dans la marche de Brandebourg, eut pour pere un ouvrier en laine, qui l'éleva avec assez de soin; & il fit un grand progrès non-seulement dans la théologie que les protestans enseignent, mais encore dans les mathématiques, & principalement dans l'astronomie. Son mérite le rendit cher aux princes de sa communion, qui l'employerent en diverses négociations pour les affaires de leurs églises. Il mourut le 8 avril de l'an 1586, âgé de 64 ans. On a de lui *harmonia evangeliorum*; un traité contre le concile de Trente, sous ce titre: *examen concilii Tridentini*, &c. C'est une théologie protestante divisée en quatre parties qui forment quatre volumes *in*-8°, dans l'édition faite à Francfort sur le Mein, en 1599. * De Thou, *histoire*, *l.* 64. Melchior Adam, *in vit. theol. Germ. &c.* Antoine Teissier, *éloges des hommes illustres.*

CHEMNITIUS (Martin) *fils du précédent*, naquit à Brunswick le 15 octobre 1561. Après avoir étudié en droit à Leipsic & à Francfort sur l'Oder, il devint successivement syndic du conseil à Brunswick, professeur en droit à Rostock, chancelier & conseiller intime à Stettin, & enfin chancelier à Schleswick, où il mourut le 26 août 1627. Il a laissé entr'autres un ouvrage qui a pour titre: *Historia navigationis Indiæ orientalis.* * *Supplément françois de Basle.*

CHEMNITIUS (Bogislas-Philippe) fils de MARTIN Chemnitius, jurisconsulte, petit-fils du théologien de même nom, naquit à Stettin le 9 mai 1605. Après avoir fini ses études, il entra au service de Hollande, & ensuite au service de Suéde, où son mérite fit que de capitaine il devint conseiller & historiographe de Suéde. La reine Christine l'ennoblit & lui donna la terre de Holstædt en Suéde, où il mourut en 1678. Il a écrit en six livres la guerre que firent les Suédois en Allemagne. Cet ouvrage est en deux volumes *in-folio*, le premier imprimé à Stettin en 1648, & le second à Holme en 1653. « Cette histoire des guerres de Suéde, dit M. » l'abbé Lenglet, va jusqu'en 1636; le second volume » est beaucoup plus estimé que le premier, parceque dans » le temps que l'auteur y travailloit, le comte d'Oxen- » stiern lui fournit une bonne partie de ses mémoires. Il » est admiré aussi-bien pour le stile allemand, que pour » la politique.» Le même cite une traduction latine de cet ouvrage, au moins du premier volume, qu'il cite sous ce titre: *Bellum germanicum ab ejus ortu anno* 1612, *ad mortem Gustavi Adolphi magni anno* 1632. On a attribué au même historien l'écrit intitulé: *De ratione statûs imperii Romano-Germanici*, qui parut en 1640 à Stettin, sous le titre de *Hyppolitus à Lapide*, contre la maison d'Autriche. Ce livre a été combattu par les réflexions d'un anonyme, à Francfort, en 1657; par Sluter, à Hambourg, en 1663; par Bruggemann, à Iéne, en 1667; & à Strasbourg, l'an 1674, par Henri Bæcler. * *Supplément françois de Basle. Méthode pour étudier l'histoire*, par M. Lenglet du Fresnoi, tome III, édition *in*-4°, page 287, & tome IV, page 234.

CHEMNITIUS (Jean) fils de PAUL Chemnitius, né l'an 1610, étudia à Leipsic, à Iéne, à Padoue & à Oxfort. Il prit le dégré de docteur en médecine à Padoue. Il la pratiqua à Brunswick jusqu'à sa mort, arrivée le 30 juin 1651. On a de lui un *index plantarum circa Brunswigam nascentium.* * *Supplément françois de Basle.*

CHEMNITIUS (Christian ou Chrétien) fils de MARTIN Chemnitius, neveu (ou peut-être petit-fils) du théologien, naquit le 17 janvier 1615 à Konigsfeld. En 1637 il commença à enseigner publiquement la langue hébraïque & la philosophie. En 1638 il fut recteur du collége d'Iéne; en 1643, ministre de Weimar; en 1652, coadjuteur de Jean-Major & professeur en théologie; & en 1654, ministre & sur-intendant. Il mourut à Iéne le 3 juin 1666. On a de lui *Prælectiones in Hutteri compendium: Brevis instructio futuri ministri ecclesiæ: Dissertationes de prædestinatione: De arbore scientiæ boni & mali: De arbore vitæ: De tentationibus spiritualibus*; & plusieurs écrits sur la dispute entre lui & Jean Scheffler, qui avoit embrassé la religion catholique. * *Supplément françois de Basle.*

CHEMNITIUS (Jean-Frédéric) secrétaire de la chancellerie & archiviste à Gustrow, fut créé par le duc Gustave-Adolphe protonotaire de la justice du pays & de la cour de Meckelbourg. On a de lui la *chronique de Meckelbourg*, en deux volumes *in-folio*, mais demeurée manuscrite. L'auteur est mort en 1687. * *Supplément françois de Basle.*

CHEMNITZ, *cherchez* KEMNITZ.

CHENSFORD, *cherchez* CHELMERSFORD.

CHENU (Jean) avocat au parlement de Paris, naquit à Bourges le 29 décembre 1559 de *Claude* Chenu, marchand de cette ville, & de *Christine* Guymard. Après le cours de ses études, il s'appliqua à la jurisprudence, d'abord dans le lieu de sa naissance, & ensuite à Paris, où il fut reçu avocat en parlement. Pendant son séjour dans cette ville, M. le maréchal de la Chastre, gouverneur du Berri, lui confia le soin de ses affaires, & ce seigneur l'a toujours honoré de son amitié. Chenu, étant retourné à Bourges, se livra presque entierement au cabinet, & composa divers ouvrages, qui l'ont fait regarder comme un homme des plus laborieux. Il mourut le 16 décembre 1627. On a de lui, 1. *Notables & singulieres questions de droit, décidées par arrêts mémorables des cours souveraines de France, partie d'iceux prononcés en robes rouges; recueillies par* Jean Chenu, à Paris, chez Nicolas Buon, 1620, *in*-4°. Il y en avoit eu un premier volume imprimé dès 1602, aussi *in*-4°. 2. *Recueil général des édits, arrêts & réglemens notables, concernans les ecclésiastiques, universités, baillifs, sénéchaux & autres juges, & généralement tous les officiers de France, pour les droits, exercices & fonctions de leurs charges, rangs & séances*, tirés des *offices* de Jean Che-

nu, & continués depuis 1620 jusqu'à présent, par Jean Filleau, à Paris 1630 & 1631, *in-folio*, deux volumes. Quoique cet ouvrage n'ait pas été donné par Chenu, il lui appartient en partie, puisqu'il est extrait de son troisiéme recueil de réglemens notables, *in*-4°. dont il y a eu cinq ou six éditions; & quatre de la suite de ce recueil, que Chenu donna sous ce titre : *Des offices de France*, ou *continuation du recueil d'édits faits sur les créations d'états & offices de judicature, réglemens des cours souveraines entre les ecclésiastiques, pour la célébration du service divin, juges, magistrats & autres officiers royaux*, &c. à Paris 1620, *in*-4°. 3. *Praxis civilis universa, canonica, fori ecclesiastici gallici, actionum & judiciorum ecclesiasticorum formas continens*, à Paris 1621, *in*-8°. 4. *Un Traité de l'aliénation du bien d'église & des baux emphytéotiques, contenant les solemnités requises pour la validité desdites aliénations, ensemble plusieurs arrêts sur cette matiere*, à Paris 1625, *in*-8°, & nouvelle édition, à Paris 1644, *in*-8°. 5. *Recueil d'arrêts, par* Jean Papon, *avec les observations de* Jean Chenu, donné par M. la Faye, à Paris 1621, *in*-4°. On trouve aussi dans ce recueil une dissertation où Jean Chenu a rassemblé tous les auteurs qui ont écrit de la résignation des cures sans pension. 6. *Recueil des antiquités & priviléges de la ville de Bourges, & autres villes capitales du royaume*, à Paris 1621, *in*-4°. 7. *Archiepiscoporum & episcoporum Galliæ chronologica historia*, à Paris 1621, *in*-4°. 8. *Priviléges octroyés à la ville de Paris, avec le catalogue des prévôts des marchands*, à Paris 1621, *in*-4°. Les mêmes priviléges sont imprimés avec les ordonnances de la ville de Paris, à Paris 1676, *in-folio*. 9. *Priviléges de la ville de Tours*, à Paris 1620, *in*-4°. 10. *Chronologia historica patriarcharum, archiepiscoporum Bituricensium & Aquitaniarum primatum*, seconde édition, à Paris 1621, *in*-4°. 11. *Notæ ad stylum jurisdictionis ecclesiæ Bituricensis*, à Paris 1603, *in*-8°. Son testament, qui est du 15 septembre 1627, est dans l'*histoire du Berri*, par Thomas de la Thaumassiere. Dans la même histoire, page 75, on lit l'éloge de Jean Chenu. * Le pere Niceron en a tiré ce qu'il dit du même auteur dans le tome XL de ses *Mémoires*.

CHÉOPES, CHEOPS, ou CLEOPHÈS, roi d'Egypte, succéda à Rhampsinitus. Ces rois sont inconnus à Manethon & à Joséphe; mais Hérodote en fait mention. Chéopes fit fermer les temples, & défendit sur toutes choses aux Egyptiens de sacrifier. Il leur commanda ensuite de ne travailler que pour lui, & il employa cent mille hommes durant dix ans à fouiller les carrieres des monts de l'Arabie, & à en tirer des pierres qu'ils traînoient jusqu'au Nil. L'on employa encore dix années à bâtir ces grandes pyramides, qui ont passé pour une des merveilles du monde. Les prodigieuses dépenses qu'il fallut faire pour ces édifices, furent cause que Chéopes, qui manquoit d'argent, se laissa aller jusqu'à cette ignominie, que de prostituer sa fille pour de l'argent. Ce prince qui régna cinquante ans, selon Hérodote, est le même que Chemmis ou Chammos, dont parle Diodore. Il commença à régner l'an 880 avant J. C. * Hérodote, *liv*. 2. Diodore, *liv*. 1.

CHEPHRENES, frere de Chéopes, roi d'Egypte, lui succéda, & régna cinquante-six ans. Il fit bâtir une pyramide comme son prédécesseur. La mémoire de l'un & de l'autre étoit si odieuse aux Egyptiens, qu'ils évitoient de prononcer leur nom, & soutenoient que les pyramides avoient été édifiées par le berger Philiston, qui en ce temps-là gardoit ses troupeaux en cet endroit. Diodore appelle ce roi *Cephrés*, & dit que quelques-uns qui le nommoient *Chabreus*, soutenoient qu'il étoit fils & non pas frere de Chemmis. Il commença à régner l'an 830 avant J. C. * Hérodote, *liv*. 2. Diodore, *liv*. 1.

CHÉPREG, ville de Hongrie, *cherchez* CHZEPREG.

CHEQ, prince de la Mecque, appellé aussi *Chérif*, est comme le grand-prêtre de la loi, & le souverain pontife de tous les mahométans, de quelque secte & de quelque pays qu'ils soient. Le grand-seigneur lui envoie tous les ans un riche tapis & une superbe tente, avec une grande somme pour nourir les pélerins pendant les dix-sept jours de dévotion. Ce cheq fait accroire aux mahométans, que durant ce temps-là il y a tous les ans à la Mecque soixante-dix mille pélerins, tant hommes que femmes, & que si le nombre n'étoit pas complet, les anges viendroient en forme d'hommes pour le remplir, c'est pourquoi le grand-seigneur lui envoie une grande quantité d'argent. A l'égard de la tente & du tapis, ce sont deux piéces fort précieuses, & par la beauté de l'étoffe, & par des enrichissemens que l'on y a ajoutés. Le tapis est pour couvrir le tombeau de Mahomet; & la tente qu'on y dresse près de la mosquée est pour le cheq, qui y demeure pendant les dix-sept jours de dévotion. Ce cheq envoie des piéces du tapis & de la tente de l'année précédente à plusieurs princes mahométans, de qui il reçoit de magnifiques présens. Il leur fait entendre qu'en attachant à leur tente une des piéces de la courtine qui entouroit la tente de la Mecque, ils ne manqueront point de remporter la victoire contre ceux qu'ils appellent infidéles. Ce n'est qu'à un grand monarque, comme le kan de Tartarie ou le grand mogol, qu'il envoie ou la courtine entiere, ou la tente ou le tapis; ce qu'il fait de dix en dix ans, tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Tous les présens que les princes mahométans envoient à la mosquée de la Mecque ou à Médine, appartiennent au cheq, quand il en vient de nouveaux au bout de l'an. Il profite même de tous ceux des pélerins; ce qui lui fait un revenu qui passe l'imagination : car le mahométisme s'étend très-loin en Europe, en Asie & en Afrique. Après les dix-sept jours de cérémonie, chaque pélerin fait sa dépense, & ce n'est plus le cheq qui la fait de l'aumône du grand-seigneur, mais il ne laisse pas d'y gagner encore beaucoup; car ce sont ses officiers qui vendent tout ce que les pélerins achetent. Il est bon de remarquer ici que Mahomet, dans son alcoran, ordonna seulement d'aller à la Mecque, où il n'y a point d'autre relique de ce faux prophéte qu'une de ses sandales, & que l'on va à Médine par dévotion pour y visiter son tombeau. * Tavernier, *relation du serrail*.

CHEQUIANG, *cherchez* CHEKIANG.

CHER (le) en latin *Caris* & *Carus*, riviere de France. Elle a sa source dans les montagnes d'Auvergne & de Limosin, près de Sauvert, d'où passant par le Berri & la Touraine, elle se jette dans la Loire, au-dessous de Tours, & un peu au-dessus du confluent de l'Indre. * Papire Masson, *descr. flumin.*

CHERAZOUL, ville du Curdistan, sur la route de Ninive ou Mosul, à Hispahan. Elle est construite d'une autre maniere que les autres villes, & toute pratiquée dans un roc escarpé l'espace d'un quart de lieue. On monte aux maisons par des escaliers de quinze ou vingt marches, tantôt plus, tantôt moins, selon l'assiette du roc. Ces maisons n'ont pour toute porte qu'une maniere de meule de moulin, qu'on roule pour ouvrir & fermer l'entrée, les jambages de la porte étant taillés en dedans, pour recevoir la meule qui est alors au niveau du roc. Au-dessus des maisons, qui sont comme des niches dans la montagne, on a creusé des caves, où les habitans retirent leurs bestiaux; ce qui fait juger que ce lieu-là a été une forte retraite, pour défendre la frontiere contre les courses des Arabes & des Bedouins ou Pâtres du Diarbeck. * Tavernier, *voyage de Perse*.

CHERBOURG, en latin *Cæsarisburgus, Caroburgum*, ou *Caroburgus*, ville de France, sur la côte de Normandie. Elle est dans le Costentin, près de Harfleur & de la Hogue, avec un assez bon port; elle est presqu'isolée par la mer. C'est la derniere des villes qui furent entre les mains des Anglois sous le régne de Charles VII. On la leur enleva vers l'an 1453. Ses fortifi-

cations furent rasées en 1689. * Sanson. Baudrand.

CHERCA, riviere de Dalmatie, *cherchez* KERKA.

CHERCARE, isle, *cherchez* CERCARE.

CHERCHEURS, nouveaux hérétiques, à ce que rapporte l'auteur d'un traité intitulé, *La religion des Hollandois*, imprimé à Paris en 1673. Ils avouent qu'il y a une vraie religion que Jesus-Christ nous a apportée du ciel, & qu'il nous a révélée pendant sa vie sur la terre; mais ils soutiennent qu'aucune des religions établies parmi les chrétiens, n'est cette véritable religion de J. C. Ils trouvent à réformer quelque chose en particulier dans chacune de ces religions, & les condamnent toutes en général, n'ayant point pris de parti, & ne s'étant déterminés sur le choix d'aucune. Ils font profession de lire incessamment les saintes écritures, & de prier Dieu avec un zèle ardent, afin qu'il les éclaire dans la connoissance qu'ils cherchent de la religion qu'ils doivent embrasser. L'auteur du traité que nous avons allégué, est M. Stoup, premiérement ministre & ensuite colonel dans les troupes suisses en France. Il dit qu'il sait qu'il y a eu autrefois en Angleterre de ces chercheurs, & qu'il y en a un bon nombre présentement en Hollande; mais si cela est, ils ont soin de se cacher; car on ne les a point encore découverts; & tout ce qu'en dit cet auteur, pouroit bien n'être fondé que sur son imagination.

CHEREAS, *Chæreas*, historien Grec. Polybe en parle avec un mépris extrême, & dit qu'on doit considérer ce qu'il avance avec certains historiens, comme on regarde les fables inventées dans la boutique d'un barbier. *Mihi quidem*, dit Polybe, *non pro historiis scripta eorum videntur haberi debere, sed pro fabulis ex officina alicujus tonsoris aut vulgi fæce profectis*. On ne sait pas bien en quel temps il a vécu. CHEREAS est aussi le nom du capitaine qui abandonna Ptolémée pour se ranger du parti d'Antiochus. * Polybe, *liv.* 3 *&* 5.

CHEREAS ou CHÆREAS, frere de Timothée & d'Apollophanès, fut tué avec ses freres après la prise de Gazara, dans un marais où tous trois étoient allé se cacher. * *II Machab. X*, 32. Ce Chereas étoit gouverneur de Gazara l'an du monde 3881, avant Jesus-Christ 154.

CHEREAS Cassius, *cherchez* CASSIUS.

CHEREBERT, roi de France, *cherchez* CHARIBERT.

CHEREMEDE, frere d'Epicure, s'adonna à l'étude de la philosophie, & vécut depuis la CX olympiade, vers l'an 340 avant J. C. Epicure composa un traité des dieux, intitulé : *Cheremede*, en l'honneur de ce frere ou de quelqu'un de ses amis, dont il vouloit faire connoître le nom à la postérité. * Diogène Laërce, *vie d'Epic.* Gassendi, *vie du même*, *liv.* 1, *chap.* 8 *&* 10.

CHEREMON, écrivain du temps d'Auguste, ainsi qu'on l'apprend de Strabon, qui assure (*lib.* 17) qu'il suivit Ælius Gallus, allant d'Alexandrie dans la haute Egypte. C'étoit, suivant le même auteur, un homme vain, qui vouloit passer pour grand philosophe & bon astronome, mais qui se fit moquer de lui. Tzetzes, en nous apprenant qu'il fut écrivain sacré en Egypte, ajoute (*chil.* 5, *hist.* 6) que dans l'explication des lettres sacrées, il assuroit que le phenix étant venu en Egypte, mouroit après avoir vécu sept mille six ans. Le livre où il lisoit cette impertinence, est apparemment celui qui est appellé les hiérogliphyques par Suidas, qui lui attribue encore une histoire d'Egypte, & qui assure qu'il fut le maître de Denys d'Alexandrie (*in v.* Διονύσ.) Joséphe (*lib.* 1 *cont. Appion.*) cite son histoire d'Egypte, mais pour le réfuter; Théodoret (*Therapeut. serm.* 3, en fait aussi mention; & ce que Porphyre dit après Cheremon des prêtres d'Egypte (*lib.* 4 *de abstin.*) il l'a pris sans doute dans le même ouvrage. On apprend de cet endroit-ci que Cheremon étoit stoïcien; ce qui donne tout sujet de croire qu'il fut l'auteur du traité des cométes cité par Origène (*lib.* 1 *cont. Cels.*) comme d'un stoïcien de ce nom; & c'est avec assez d'apparence qu'on croit que l'auteur du livre des cométes employé par Séneque (*natur. quæst. l. ult. cap.* 5) est celui-même dont on parle ici, quoique dans les imprimés il soit appellé Charimander. * *Bibliothéque universelle des historiens profanes de* M. Du Pin, *tom. I*, *pag.* 46.

CHEREMON (Saint) évêque de Nilople en Egypte, fut un des saints confesseurs qui, pendant la persécution de Déce, se retirerent dans les montagnes d'Arabie. Il étoit alors fort âgé, & mourut de sa mort naturelle, ou fut tué par les barbares. Quoi qu'il en soit, il est honoré comme martyr dans les martyrologes au 22 de décembre. S. Denys d'Alexandrie fait mention de la fuite de ce saint évêque, dans Eusebe, *liv.* 6, *hist. chap.* 42. * Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, *tom. III*.

CHEREPHON, poëte tragique, né dans l'Attique, vivoit du temps de Philippe, roi de Macédoine, sous la CVIII olympiade, vers l'an 348 avant J. C. & étoit un des disciples de Socrate. Il devint si pâle à force d'étudier, qu'on l'appella *Byxinos*, c'est-à-dire, *de couleur de buis*; on le nomma encore *chauve-souris*, parcequ'il étoit noir, & qu'il avoit une voix déliée. Il composa une tragédie intitulée *les Héraclides*. * Suidas.

CHERESTRATE, mere du philosophe Epicure, sortoit d'une famille très-noble. * Diogene Laërce, *vie d'Epicure*. Gassendi.

CHERICATO, CHERICATI, CLERICATUS (Jean) né à Padoue le 8 décembre 1633, étoit originaire d'Angleterre par son pere, & sa mere nommée *Dorigoni*. Né de parens pauvres, mais avec une forte inclination pour l'étude & de grandes dispositions pour y réussir, il trouva dans la générosité d'une religieuse les moyens de se livrer à son attrait. Après les études ordinaires, il s'appliqua à celles du droit civil & du droit canon, fut reçu bachelier à Padoue l'an 1651; & par le crédit de la même religieuse qui pourvoyoit aux frais de ses études, il fut nommé coadjuteur de la chancellerie épiscopale de Padoue. En 1656 il fut élevé au sacerdoce par Georges Cornario, évêque de la même ville, & cardinal. Il fut ensuite secrétaire d'un prélat, & regardé comme l'un des plus habiles hommes dans les matieres de jurisprudence ecclésiastique. Ses ouvrages prouvent les lumieres qu'il y avoit acquises. Ses *Discordiæ forenses* furent reçues avec beaucoup d'applaudissement. Le premier volume de cet ouvrage est le seul qui ait paru : il a été réimprimé en 1717, *in-fol.* L'auteur en a laissé trois autres volumes. Il a revu les *Decisiones cleri Patavini*, qui avoient paru déja, & il a perfectionné ce recueil avec beaucoup de soin. Son édition fut donnée à Venise, *in-folio*, par le célébre Poletti. On a de plus de Chericati, *De sacramentis tractatus vij. Erotemata theologiæ moralis. Via lactea, sive institutiones juris canonici. Decisiones juris civilis.* La vie du cardinal Barbarigo, &c. l'auteur avoit eu toute l'amitié & la confiance de ce cardinal, & il la méritoit par l'étendue de ses lumieres, la solidité de son esprit, sa probité & sa conduite toujours sage & réglée. Il est mort l'an 1717, à l'âge de 84 ans. * *Giornale de letterati d'Italia*, tome XXIX, partie XII, page 307 & suivantes. *Supplément françois de Basle.*

CHÉRIF ou SHÉRIF, nom arabe qui signifie en général, *noble*, *élevé en naissance* ou *en dignité*. C'est une épithéte ou titre particulier que portent ceux qui descendent de Mahomet, par Ali son gendre, & par Fathime sa fille. * D'Herbelot, *bibl. or.* Les Turcs donnent quelquefois ce nom à leur empereur, aussi-bien que celui de sultan. Le prince de la Mecque s'appelle *Chérif*, de même que l'empereur de Sus, qui est aussi roi de Tafilet. Celui de Fez, & celui de Maroc en Afrique, se sont rendus souverains depuis le com-

mencement du XVI siécle. Le premier de ces chérifs fut un alfaqui, docteur de la loi de Mahomet, qui parut en 1508, & se nommoit Mahomet-Ben-Hamet, autrement le chérif Hascen. Il se disoit de la lignée de leur prophéte; c'est pourquoi il prit le nom de chérif, comme propre aux descendans des filles de Mahomet. Il avoit trois fils, Abdelquivir, Hamet & Mahamed, qu'il envoya en pélerinage à la Mecque & à Médine pour les mettre en réputation parmi les Africains. A leur retour, parcequ'ils suivoient la secte des Morabites, ils furent estimés comme saints par ces barbares. Ben-Hamet envoya à Fez les deux plus jeunes, qui étoient fort savans, disputer la chaire du collége de Modaraça, laquelle fut donnée au plus âgé. Son cadet fut précepteur des enfans du roi; mais comme leur pere avoit de plus hautes pensées, il leur persuada de demander au roi de Fez la permission d'aller combattre les chrétiens, qui se rendoient puissans en Afrique, & de maintenir par les armes la loi de Mahomet, comme ils y étoient obligés en qualité de chérifs. Le roi jugea bien que cette permission pouvoit avoir de dangereuses conséquences, & que joignant le titre de protecteur du peuple avec celui de chérifs, ils pouroient usurper toute l'autorité. Néanmoins il se laissa gagner par leur sainteté apparente, & leur permit de publier une *gazie* contre les chrétiens (c'est parmi eux ce qu'est la croisade parmi nous.) Après avoir levé une armée fort nombreuse, qu'ils entretenoient des dixmes qui leur furent accordées, ils s'approcherent de Tanger & d'Arzile, d'où ils retournerent à Fez avec quelque butin. De-là ils passerent au royaume de Maroc l'an 1514, avec leurs tambours & leurs bannieres, pour attirer de nouvelles troupes, & avancerent jusqu'à Tarudant, dans la province de Sus, où ayant gagné les principaux du pays, ils prirent avec leur pere la qualité de gouverneurs de Tarudant & de Dara, puis encore le titre de de princes de Héa, qui est une province au septentrion de celle de Sus. Le chérif Hascen étant mort, ses trois fils ne furent pas moins ardens que lui à établir leur domination. Ils attaquerent le gouverneur de Safi, qu'ils firent prisonnier avec plusieurs gentilshommes Portugais; mais Abdelquivir mourut dans le combat. Les deux autres chérifs retournerent victorieux, ce qui augmenta leur réputation. L'an 1519 ils résolurent de s'emparer du royaume de Maroc. Dans ce dessein ils allerent à Maroc, & trouverent moyen d'empoisonner le roi; d'autres disent qu'ils le firent poignarder la nuit, après l'avoir attiré à une conférence secrete. Lorsqu'ils eurent exécuté cette trahison, ils se rendirent maîtres du château; & l'aîné fut déclaré roi comme parent de Mahomet, & légitime héritier de la couronne : le cadet prit le titre de viceroi & de gouverneur de Tarudant. Quelque temps après, Hamet se qualifia roi d'Afrique; ce qui irrita le roi de Fez, lequel alla affiéger Maroc, d'où il fut contraint de se retirer. Les deux freres dont l'un étoit roi de Maroc, & l'autre se nommoit roi de Sus, apprirent que le roi de Fez revenoit avec une puissante armée; & sans attendre son arrivée, ils l'allerent joindre à son passage, où ils lui donnerent bataille, & remporterent la victoire. Le fils du roi de Fez y fut tué, & ce roi se sauva en diligence, laissant son artillerie dans le camp. Après cette victoire, les chérifs allerent affiéger la ville de Tafilet dans la Numidie, où est maintenant le Biledugerid, & s'en rendirent maîtres.

L'an 1536 Mahamed, roi de Sus, conquit la ville de Sainte-Croix au cap d'Aguer qui appartenoit au roi de Portugal, où il trouva beaucoup d'artillerie & de munitions, & où il fit un grand nombre de chrétiens captifs. Enfin la puissance des chérifs devint si formidable, que le roi de Portugal abandonna la plupart des places qu'il avoit sur ces côtes. Au milieu de ces conquêtes, l'ambition fit naître entre les deux freres une très-cruelle guerre. Hamet, comme l'aîné, régnoit dans Maroc, & avoit donné Sus à Mahamed pour le gouverner sous son autorité; mais le cadet qui étoit le plus vaillant, & le plus aimé du peuple, voulut jouir de l'autorité souveraine, & refusa d'obéir aux ordres de son frere. Lorsqu'on en vint aux mains, le roi de Sus gagna la bataille, & fit prisonnier le roi de Maroc, qu'il remit en liberté après la paix qui fut conclue en 1543, par laquelle il fut accordé que les deux freres partageroient également toutes leurs conquêtes. Mais Hamet se voyant libre leva de nouvelles troupes, marcha contre Mahamed, qui alla au-devant de lui, remporta une seconde victoire, & se rendit maître de la ville de Maroc en 1545. Il traita néanmoins son frere avec beaucoup de douceur, & l'envoya commander dans Tafilet, lui promettant de mettre ses fils en possession de ses états. Comme Mahamed ne pouvoit demeurer en repos, il chercha une occasion de rompre la tréve qu'il avoit faite avec le roi de Fez, l'engagea à une bataille, & le fit prisonnier avec son fils, en 1547. L'année suivante il le mit en liberté; mais trois mois après il alla avec une armée devant Fez, prit possession du palais, & envoya le roi à Maroc, puis il épousa une des filles de ce roi, & demeura ainsi maître de la ville, & de la plus grande partie de l'état. Le chérif poursuivant ses conquêtes, envoya trois de ses fils contre Trémecen, qu'ils prirent sans tirer l'épée, parceque le Turc qui y commandoit, se rendit d'abord. Quelque temps après, il conçut quelque soupçon contre le roi de Fez & ses fils qui étoient à Maroc; & dans la pensée qu'ils soulevoient le peuple, il les envoya égorger tous en même temps. L'an 1553, les Turcs d'Alger reprirent Trémecen, & s'approcherent de Fez : ce qui obligea le chérif de sortir en campagne, parceque cette ville a le privilége de se pouvoir rendre, lorsque ses ennemis sont à demi-lieue de la ville, & que le prince n'est pas assez fort pour les combattre; les rois jurent à leur avénement, d'observer inviolablement cette coutume. Mahamed ayant perdu la bataille, se retira dans le nouveau Fez, d'où il prit la fuite vers Maroc. Les Turcs entrerent dans la ville, & pillerent le trésor du chérif; mais Mahamed y revint en 1555, gagna une bataille, & rentra en possession de la ville & de tout le royaume. De-là il retourna à Maroc, d'où il prit la route de Sus, avec quantité de cavalerie, & douze cens Turcs de sa garde; mais il fut assassiné en chemin par quelques mécontens, l'an 1557. Abul-Mumen, un des fils du chérif, poursuivit ces assassins sur la route de Trémecen, & recouvra le trésor de son pere qu'ils enlevoient. Cependant le gouverneur de Maroc craignant quelque soulevement, & que le peuple inconstant ne proclamât roi Hamet, frere du défunt chérif, qui étoit prisonnier à Maroc, le fit égorger, avec sept fils ou petits-fils qu'il avoit; de sorte que les deux freres Hamet & Mahamed moururent tous deux presqu'en même temps de mort violente. MULEI ABDALLAH, fils de Mahamed, demeura paisible possesseur de l'empire. Il laissa pour successeur de la couronne, MAHAMED *le Noir*, lequel ayant été privé du royaume par Melic & Hamed ses oncles, appella à son secours, Sébastien roi de Portugal; mais Mahamed & Sébastien furent tués dans la bataille en 1578, & HAMED se maintint dans la possession du royaume. Le chérif de Fez se nomme aujourd'hui *le chérif des chérifs*, & posséde l'empire de Sus, les royaumes de Tafilet, de Fez, de Maroc, de Tegorarin, &c. * Diego de Torrès, *histoire des chérifs*. Marmol, *de l'Afrique*, *l.* 2. De Thou, *hist. l.* 7.

CHERILE (Χοίριλος) ancien poëte dont la patrie n'est pas bien connue. Etienne de *Byzance* dit qu'il naquit dans la petite isle appellée Jase, près de la Carie (*in* Ἰασσός.) Hesychius soutient qu'il étoit de Samos; & si l'on en croit Suidas, il étoit d'Halicarnasse. On peut concilier ces trois auteurs, en observant que l'isle où étoit né Chérile, étoit de la dépendance de Samos, & qu'étant allé demeurer à Halicarnasse, il y acquit le droit de bourgeoisie. Ce fut dans cette derniere ville, ainsi qu'on l'apprend des deux auteurs cités, qu'il se lia étroitement avec Hérodote, qu'on accuse de

l'avoir trop aimé. Il s'appliqua à la poésie ; & le poëme où il décrivit la victoire que les Athéniens remporterent contre Xerxès, leur parut si beau, qu'ils lui firent donner une piéce d'or pour chaque vers. Ce qui en a été conservé par Aristote dans ses livres de la rhétorique, & par Josephe (*lib.* 1 *cont. Appion.*) justifie le bon gout des Athéniens. Plutarque assure dans la vie de Lysander, que ce général voulut toujours avoir Chérile auprès de lui, pour immortaliser son nom par les vers de ce poëte ; & si l'on en croit Suidas, il fut ordonné que ses poésies seroient récitées avec celles d'Homere. Il avoit aussi décrit en vers la guerre de Darius roi de Perse, dont Strabon a conservé un beau fragment (*lib.* 7,) & il avoit encore composé quelques autres poëmes, ainsi qu'on l'apprend de Suidas. Horace fait mention (*epist.* 1, *lib.* 2, *art poet.*) d'un CHÉRILE, contemporain d'Alexandre, auteur d'un fort mauvais poëme, que ce prince paya très-bien ; mais s'il ne se trompe pas, il y a eu deux Chériles. L'ancien inventa une sorte de metre qui porte son nom, & dont Suidas, Marius Victorinus & Photius font mention.

CHERILLE, poëte tragique d'Athènes, composa cent-cinquante piéces de théatre, & ne fut que treize fois vainqueur, selon Suidas. Il est différent de CHERILE de Samos, poëte, qui fut aimé de Lysander, & d'un autre de même nom qui vivoit du temps d'Alexandre *le Grand.* Ce dernier faisoit de très-méchans vers, comme on l'a déja dit dans l'article précédent, & son nom a passé aux mauvais poëtes ses successeurs. On dit de lui, qu'étant convenu qu'il recevroit un écu de chaque bon vers de sa façon, & un soufflet d'autant de mauvais qu'il en produiroit, il fut si bien payé des derniers, qu'il périt sous la main de ses débiteurs. * Horace, *l.* 2, *ep.* 1. Quinte-Curce, *liv.* 8. Lilio Giraldi, &c.

CHERON (Saint) que l'on croit avoir vécu sur la fin du V siecle, étant ordonné diacre par son évêque, prêcha l'évangile aux François nouvellement établis dans les Gaules. Après avoir prêché quelque temps dans le pays Chartrain, il voulut venir avec ses disciples à Paris ; mais ayant été rencontré dans une forêt proche de Chartres, par des voleurs, il fut tué. Son corps fut reporté à Chartres, & enterré sur une éminence hors de la ville. On y bâtit depuis une église, & on y établit une communauté de clercs en 537. Ce lieu a depuis été donné en 1137 à des chanoines réguliers, & l'on croit que son corps y repose. Ses actes composés par un auteur du IX siécle, sont pleins de faits qui paroissent fort douteux. * Henschenius. Bollandus. Baillet, *vies des saints*, 28 mai.

CHERON (Elizabeth-Sophie) fille de Henri Cheron, peintre, né à Meaux, naquit à Paris le 3 octobre 1648. Son pere étoit de la religion prétendue reformée, & *Marie* le Fevre sa mere de la religion catholique. Elle fut élevée dans la religion & dans la profession de son pere ; mais étant déja dans un âge mûr, elle se fit catholique, & vécut toujours depuis d'une maniere qui prouve que sa conversion étoit sincere. Elle se maria depuis sa conversion avec M. le Hay, ingénieur du roi. Elle ne réussit pas seulement à peindre des portraits, mais elle entendoit fort bien la figure, & l'on a des tableaux de sa composition que les gens de bon gout estiment beaucoup. M. le Brun lui procura un honneur singulier, en la faisant associer à l'académie royale de peinture & de sculpture. Elle savoit aussi fort bien la musique, & possédoit les langues savantes, & avoit beaucoup de talent pour la poësie. Les traductions qu'elle a données en 1693 de quelques pseaumes & cantiques en vers sur le texte hebreu, sont assez estimées ; elle a laissé beaucoup d'autres poësies qui n'ont pas été imprimées : l'académie des *Ricovrati* de Padoue l'avoit honorée du titre d'*Académicienne* en 1699. Elle mourut à Paris le 3 septembre 1711, âgée de soixante-trois ans. * *Jour. de Trev.* mars 1713. Les ouvrages que mademoiselle Cheron a composés sont ceux qui suivent : 1. *Essai des Pseaumes & Cantiques, mis en vers, & enrichis de figures*, à Paris en 1693, *in-8°.* Les figures sont de Louis Cheron son frere. 2. *Le cantique d'Habacuc & le pseaume 103 traduits en vers françois, avec des estampes qui représentent le sujet*, à Paris en 1717, *in-4°.* C'est M. le Hay qui a fait imprimer cet ouvrage de sa femme, qu'il avoit perdue dès le 3 de septembre 1711. 3. Traduction de l'ode latine de l'abbé Boutard, contenant la description de Trianon. Cette traduction est en vers françois, & parut en 1696. On la trouve aussi dans le recueil de vers choisis, donné par le pere Bouhours. 4. *Les cerises renversées*, poëme héroïque en trois chants, avec la *Batrachomyomachie d'Homere, en vers françois*, par feu M. Boivin le cadet, à Paris en 1717, *in-8°.* L'aventure décrite dans le poëme des *cerises renversées*, étoit arrivée à M. le Hay son mari & à elle. Le célébre Rousseau faisoit une estime singuliere de ce poëme & des autres poësies de mademoiselle Cheron. 5. *Livre à dessiner, composé de têtes tirées des plus beaux ouvrages* de Raphaël, gravé par M. le Hay, en 1706, *in-fol.* à Paris. La préface est de mademoiselle le Hay. M. l'abbé Bosquillon a fait ces quatre vers pour mettre au bas d'un portrait de mademoiselle Cheron :

*De deux talens exquis l'assemblage nouveau,*
*Rendra toujours Cheron l'ornement de la France ;*
*Rien ne peut de sa plume égaler l'excellence,*
*Que les graces de son pinceau.*

L'abbé Boutard a fait aussi une ode latine pour célébrer les ouvrages & les talens de cette demoiselle. Elle a été traduite en vers françois par M. de Senecé. * *Son éloge par M.* de Fermelhuis, *docteur en médecine.* De Piles, *abrégé de la vie des peintres*, 2e *édition.* Niceron, *mémoires, tome XIV.* Titon du Tillet, *Parnasse françois*, in-fol. *page* 540. *Lettres* de M. Rousseau.

CHERONÉE, ville de la Béotie, célébre par la bataille que Philippe, roi de Macédoine, y gagna sur les Athéniens, sous la CX olympiade, vers l'an 340 avant J. C. Plutarque étoit de cette ville. * Pline. Strabon.

CHERSIAS, natif d'Orchomene dans la Béotie, vivoit sous la XLVII olympiade, vers l'an 592 avant J. C. & du temps de Périandre, qui fut son ennemi déclaré, jusqu'à ce que Chilon les eût réconciliés. Pausanias rapporte des vers de lui, *au livre* 9.

CHERSIM. C'est ainsi qu'on doit prononcer, quoiqu'il s'écrive *Czerim. Cherchez* CZERIM.

CHERSIPHRON, architecte, *cherchez* CTESIPHON.

CHERSO, isle avec une ville de même nom. Elle est dans le golfe de Camero, partie de celui de Venise, entre la côte de l'Istrie & l'isle de Veghia. Cherso appartient aux Vénitiens, & elle a titre de comté, duquel dépendent les isles d'Osero, d'Unie, de Sansego, & quelques moindres. * Baudrand. Les anciens ont connu l'isle de Cherso sous le nom de *Cripsa*, *Crexa* ou *Crixa.* * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHERSONÈSE D'OR, anciennement *aurea Chersonesus*, péninsule de l'Inde au-delà du Gange, qui comprenoit non-seulement la presqu'isle que l'on nomme aujourd'hui *Malaca*, mais encore l'isle de Sumatra, qui en a été détachée depuis. Plusieurs ont cru que c'est la terre d'*Ophir*, où Salomon envoyoit ses vaisseaux. *Voyez* OPHIR. * Ptolémée. Pline. Strabon.

CHERSONÈSE TAURIQUE, *cherchez* TAURIQUE.

CHERTSEI, bourg avec marché, dans la contrée du nord-ouest du comté de Surrei, à laquelle il donne son nom. Il a un pont sur la Tamise ; & il y avoit autrefois un riche monastere. Le roi d'Angleterre Henri VI ayant été égorgé en prison, y fut enterré sans cérémonie ; mais dans la suite son corps fut porté à Windsor. * *Diction. angl.*

CHERUB, ville de la Chaldée. Les Juifs qui en sortirent au retour de la captivité de Babylone, ne purent jamais montrer des preuves évidentes de leur origine.

* *I. Esdr. II. 59. II. Esdr. VII. 6.*

CHERUBIN, ordre militaire de Suéde, dit autrement de Jesus, ou collier des Seraphins. Magnus IV, roi de Suéde, l'institua l'an 1334, selon Ziegler. Le collier de cet ordre étoit composé de Cherubins d'or émaillés de rouge, & de croix patriarchales d'or sans émail, en mémoire du siége métropolitain d'Upsal : au bout du collier pendoit une ovale, de même émaillée d'azur, avec un nom de Jesus en or ; & dans la pointe de l'ovale quatre petits cloux émaillés de blanc & de noir, pour exprimer la passion du Fils de Dieu. Charles IX ayant banni la religion catholique de Suéde, abolit cet ordre. * Favin, *théatre d'honneur & de chev.*

CHERUBINI (Laërtio) natif de Norcia, ville épiscopale en Ombrie, vivoit sous le pontificat de Sixte V & des papes suivans, jusqu'au commencement de celui d'Urbain VIII, sous lequel il mourut vers l'an 1626. C'étoit un jurisconsulte extrêmement laborieux. Il recueillit les constitutions & les bulles des papes depuis S. Léon I, & en forma le recueil que nous avons sous le nom de *bullaire.* ANGELO-MARIA CHERUBINI, son fils, moine du mont Cassin, l'augmenta beaucoup, & le publia tel que nous l'avons en IV volumes. D'autres y ont fait de nouvelles additions. Laërtio laissa un autre fils nommé ALEXANDRE CHERUBINI, qui a vécu sous le pontificat du pape Urbain VIII en 1630 & 1635. Il savoit les langues, traduisit quelques ouvrages de grec en latin, & s'attacha particulierement à la philosophie de Platon. Jean-Victor Rossi, connu sous le nom de *Janus Nicius Erythræus*, a fait mention de lui dans un article particulier. * Pinac. III, *imag. illust. c.* 46.

CHERUBINI (François) cardinal, natif de Monte-Bodio, dans la Marche d'Ancone, savoit un peu le droit, de la maniere qu'on l'étudie à la cour de Rome. Lorsqu'il entra au service du cardinal Pamphile, il eut le plaisir de le voir élevé au pontificat sous le nom d'Innocent X. Cherubini avoit déja exercé quelques charges ecclésiastiques. Le pape le reçut encore dans le palais apostolique, le fit auditeur, & ensuite l'éleva au cardinalat au mois d'octobre de l'an 1647. C'étoit un homme de bonne vie, prudent, honnête & ami des pauvres. Il mourut le 21 avril 1656.

CHERUBINS, anges du second ordre de la premiere hiérarchie. On doute de la véritable origine du mot hébreu *Cherubim.* Quelques-uns disent que cherub vient d'une racine, qui en chaldéen & en hébreu signifie *labourer ;* cherub signifie aussi *fort* & *puissant*, & en ce sens Ezechiel appelle le roi de Tyr un cherub, *tu cherub unctus*, vous êtes un puissant roi. Chez les Egyptiens, cherub signifie une figure symbolique & figurative. La plupart des Juifs, & quelques auteurs chrétiens, disent que *cherubim* signifie *comme des enfans*, qui étoit la figure qu'on leur donnoit ; *che* en hébreu signifie *comme*, & *rub, un enfant*, ou *jeune garçon.* Quelques écrivains ecclésiastiques, & même S. Jerôme dans son épître à Paulin, & dans ses commentaires sur le prophéte Ezechiel, ont entendu par ce mot, *une multitude de science & de connoissance ;* de l'hébreu *nachar*, *savoir ;* & *rub, beaucoup.* Mais ce sens est trop éloigné. Le sentiment d'Aben-Esra, dans ses commentaires sur la Genèse, est le plus sûr. Ce rabbin croit qu'on ne doit pas seulement entendre par le mot de *cherubim* une figure de jeune homme, comme plusieurs rabbins l'ont entendu avec la paraphrase chaldaique, mais en général toutes sortes de figures ; & en effet, *cherubim* marque quelquefois cela dans l'écriture. Quelques-uns ont cru qu'il y avoit dans ce mot une métathèse ou transposition de lettres, & qu'au lieu de *charab*, il falloit lire *rachab :* or *rachab* signifie *aller à cheval*, *conduire un chariot*, comme si les cherubins étoient le chariot sur lequel Dieu est monté : ce qui s'accorde parfaitement avec les cherubins. Quand Joséphe parle (*dans son liv.* 3 *des antiq. jud. c.* 6,) des deux cherubins qui couvroient l'arche, il dit seulement que c'étoit des animaux aîlés, qui n'approchoient d'aucune figure qui nous soit connue ; que Moïse les avoit vu figurés dans le trône de Dieu, & les avoit fait représenter de la même maniere. A l'égard des chérubins d'Ezechiel, la figure en est marquée expressément, savoir, l'homme, le lion, le bœuf & l'aigle ; mais les auteurs ne conviennent point entr'eux s'ils ont eu chacun leur figure propre, ou si chacun avoit la forme des quatre animaux différens. Vilalpandus croit que chaque chérubin a eu une même forme, qui étoit composée de quatre ; de sorte que la face & les bras étoient d'homme, les quatre aîles d'aigle, le ventre de lion & les pieds de veau. Il donne aussi cette même figure aux chérubins qui étoient sur l'arche. Au reste, tout cela ne pouvoit être que symbolique. La tête d'homme, par exemple, signifioit la science. Les aîles d'aigle étoient le symbole de la sublimité de leur contemplation, ou de la promptitude avec laquelle ils exécutent les commandemens de Dieu. La poitrine de lion marque leur force & leur puissance ; & les pieds de veau ou de bœuf, leur fermeté & leur assiduité au travail. Les premiers chérubins dont il est parlé dans l'écriture, sont ceux qui furent mis à l'entrée du paradis terrestre, dont il est parlé dans la Genèse, *c. III, v.* 24. Quoique le texte de la Vulgate semble n'exprimer qu'un chérubin, les Septante ont exprimé au pluriel *chérubins*, & le terme hébreu *cherubim* est aussi au pluriel. Théodoret, Théodore d'Héraclée & Procope entendent par ces chérubins des figures épouvantables que Dieu fit paroître à Adam pour l'éloigner du paradis ; mais l'opinion la plus commune est que c'étoient des anges qui tenoient une épée flamboyante, ou, selon d'autres, un grand feu. Quelques-uns croient que les chérubins & le glaive flamboyant sont la même chose. En général chérubin se prend pour des figures qui représentent des choses différentes ; & c'est en ce sens qu'il est dit dans l'hébreu (*Exod.* 26,) que l'ouvrage des courtines étoit un ouvrage de chérubins ; ce que l'auteur de la Vulgate a traduit par un ouvrage en broderie ; mais la principale figure des chérubins étoit le bœuf. S. Jean dans l'apocalypse, *chap. IV*, nomme les chérubins des animaux ; ils étoient aîlés, comme il paroît par la description des chérubins qui étoient sur l'arche. Pour exprimer la grandeur, l'élevation, la puissance de Dieu, il est dit souvent dans l'écriture, qu'il est assis sur les chérubins. Jean Spencer, théologien Anglois, a cru que les chérubins étoient une figure égyptienne, & a traité à fond cette matiere dans son livre *de legibus Hebræorum ritualibus, lib.* 3, *dissert. V.* * M. Simon.

CHERUBINUS BELLUS, *cherchez* BELLUS (François & Cherubin)

CHERUBIQUE, hymne chérubique ; c'est une hymne que les Grecs récitent avec beaucoup de cérémonie dans leur liturgie, & qui a pris son nom des chérubins dont il est fait mention dans cette hymne, & qu'ils prétendent imiter en chantant les louanges de Dieu. Ils la récitent, lorsqu'on porte les saints dons du petit autel, appellé l'*autel de la prothèse*, au grand autel, sur lequel on va faire le sacrifice. Cedrenus rapporte l'institution de l'hymne chérubique au temps de l'empereur Justinien. M. Simon a observé que cette hymne n'est point dans les liturgies syriaques des Jacobites ou Maronites, ni dans celles des Nestoriens, qui ont été prises des grecques, d'où il conclut qu'elle n'étoit point aussi dans les liturgies des Grecs, lorsque les syriaques en ont été traduites. Cependant il remarque qu'elle se trouve dans la théorie de S. Germain, patriarche de Constantinople ; & parcequ'on pouroit dire que la théorie qui a été imprimée, est pleine d'additions postérieures au temps du patriarche Germain, il produit un exemplaire manuscrit de cette théorie, ou explication de la liturgie grecque, dans laquelle ces additions ne sont point, & où l'on trouve néanmoins l'hymne chérubique. * M. Simon, *remarques sur Gabriel de Philadelphie.*

CHERVINSKO, qu'on écrit *Czerwinsk*, ville de Pologne, à huit lieues de Warsovie, en descendant la Vistule. Elle est ornée d'un bâtiment magnifique, qui

est une abbaye de l'ordre des chanoines de S. Augustin. Elle est des plus riches & des plus considérables de Pologne, possédée toujours par les plus grands seigneurs du royaume, & même par des fils de rois, quoiqu'elle soit réguliere. Elle vaut environ quarante mille livres de rente. Le roi y nomme; mais comme l'abbé doit être moine, l'élection en doit aussi être faite par les moines de l'abbaye, en confirmation du brévet du roi, & très-souvent ils n'y ont aucun égard; ce qui fait que la premiere élection est suivie d'une deuxiéme, & même d'une troisiéme dans des intervalles d'un mois de l'une à l'autre; & si la derniere n'est pas encore conforme à la nomination du roi, le titulaire de cour se pourvoit à Rome: les fruits sont en sequestre pendant la vacance, n'y ayant point d'économat en Pologne. Cette abbaye a une prétendue image miraculeuse de la Vierge, qui fait une des plus grandes dévotions de Pologne. L'habit de ces moines est une soutane blanche, avec un petit surplis court & serré, comme un rochet, mais sans manches, en forme de scapulaire, & dans le chœur ils ont un camail d'évêque, noir, doublé de cramoisi. * *Mém. du chevalier de Beaujeu.*

CHERUSQUES, peuple puissant en Allemagne, avoit eu pour chef le vaillant Arminius, dont il est souvent parlé dans Tacite & dans d'autres historiens qui ont écrit les guerres des Romains au-delà du Rhin. Ils habitoient entre l'Elbe & le Weser, & avoient pour voisins à l'orient les Hermondures, qui étoient vers l'endroit où la Sala entre dans l'Elbe; à l'occident & au midi les Cattes, à présent ceux de Hesse, & au nord les Fosiens, qui tenoient la basse Saxe & le pays de Holstein. Baudrand leur donne toute cette partie de l'Allemagne, qui comprend aujourd'hui les duchés de Brunswick & de Lunebourg, les diocèses de Hildesheim & de Halberstat; la vieille Marche, & une partie des pays de Thuringe & de Magdebourg. * Cluvier, *en son ancienne Allemagne*, *l.* 3, *c.* 19. Baudrand.

CHERX, *cherchez* CZERSK.

CHESEL, anciennement *Jaxartes*, fleuve de la grande Tartarie en Asie. Il prend ses sources aux confins du royaume de Thibet, dans des montagnes, qui sont une partie de l'ancien *Imaüs*. Ensuite traversant tout le Zagathai d'orient en occident, & étant arrivé à Kand ou Cant, il se sépare en deux branches, dont la septentrionale prenant le nom de *Kand*, de *Sihum* ou *Althash*, va se décharger dans la mer Caspienne, un peu au midi de Caracus; & l'autre va se rendre dans cette même mer, entre Madrandan & Carassat. Ainsi elles forment une isle, qui a au-delà de cent lieues d'orient en occident, & de vingt du nord au sud. * *Voyez* la carte des parties septentrionales de l'Asie & de l'Europe, que M. Witsen a publiée.

CHESLON, ville de Palestine, qui bornoit la tribu de Juda du côté du nord. * *Josué XV*, *v.* 10, *&* 70; c'est apparemment Cariathiarim.

CHESNE, ou LE CHESNE, fauxbourg de la ville de Chalcedoine, où Théophile d'Alexandrie, & plus de trente prélats de son parti, tinrent l'an 403 un faux synode contre S. Jean Chrysostome. Cet évêque y fut cité, pour répondre sur les chefs d'accusation, que proposoit contre lui Jean son diacre, qu'on n'avoit pas eu de peine à suborner, parceque le saint prélat l'avoit déposé pour sa mauvaise vie. A la fin, Paul, évêque d'Heraclée, ayant recueilli les voix, le saint patriarche fut déposé & envoyé en exil à Preneste de Bithynie. Mais un tremblement de terre, qui arriva le lendemain de son départ, & qui fit tomber une partie de la chambre de l'empereur Arcadius, obligea ce prince de le rappeller. * Socrate, *l.* 6, *c.* 14. Sozomene, *l.* 8, *c.* 17, 18. Theodoret, *l.* 5, *c.* 34. Baronius, *A. C.* 403, *n.* 11 *& suiv.*

CHESNE (Joseph du) *cherchez* QUESNE.

CHESNE (André du) géographe & historiographe, naquit au mois de mai 1584 à l'isle Bouchard en Touraine. Il a été l'un des plus savans hommes que nous ayons eu dans le XVII siécle, pour l'histoire, sur-tout pour celle du bas empire. Il communiquoit aisément ses découvertes, non-seulement à ses amis, mais encore à tous ceux qui le consultoient. Plusieurs s'en sont fait honneur, sans avoir avoué qu'ils tenoient de lui ce qu'on estimoit le plus dans leurs ouvrages. Ceux que nous avons de Du Chêne, sont *une histoire des papes. Une histoire d'Angleterre. Les antiquités & recherches des villes de France. Une histoire des cardinaux François* qu'il commença, & que son fils acheva en partie: car il n'y en a eu que deux volumes de publiés, & il devoit y en avoir quatre. *La bibliothéque des auteurs qui ont écrit l'histoire & la topographie de France*, & plusieurs autres ouvrages, tant en latin qu'en françois, & plusieurs éditions d'auteurs anciens & modernes, comme des œuvres d'Abailard, de celles d'Etienne Pasquier, &c. C'est aussi l'auteur qui s'est le plus attaché aux histoires généalogiques. Il nous a donné celles des ducs & comtes de Bourgogne, des dauphins de Viennois, des maisons de Dreux, de Bar-le-Duc, Luxembourg, Limbourg, du Plessis-Richelieu, Broyes, Châteauvillain, Châtillon-sur-Marne, Montmorenci & Laval, Vergi, Guisnes, Ardres, Bethune, Gand, Couci, & de Châteignier la Roche-Pozai. Sur la fin de sa vie, il publia un recueil des auteurs qui ont écrit l'histoire de France; & il y a sujet de s'étonner, qu'un particulier ait pu faire une recherche si considérable. Il fit imprimer en 1633 le projet de ce grand recueil sous ce titre: *Series auctorum omnium, qui de Francorum historia & rebus Francicis, tum ecclesiasticis, tum sæcularibus, scripserunt, ab exordio regni Franciæ ad nostra usque tempora*; & en 1636, il donna les deux premiers volumes depuis l'origine de la nation, jusqu'à Hugues Capet. Le troisiéme & le quatriéme depuis Charles Martel jusqu'au temps de Philippe Auguste, étoient sous presse lorsque ce savant homme fut écrasé par une charette le 30 mai 1640, en allant à sa maison de campagne à Verriere; il n'étoit âgé que de 54 ans. Son fils François Du Chêne, fit achever l'impression du troisiéme & du quatriéme volume de sa collection, & en publia un cinquiéme depuis Philippe *Auguste*, jusqu'à Philippe *le Bel.* Il donna aussi une nouvelle édition de l'histoire des papes composée par son pere; l'histoire des chanceliers & gardes des sceaux de France, qu'André Du Chêne avoit laissée manuscrite; la vie de l'abbé Suger, &c. François Du Chêne étoit avocat au conseil. On écrit diversement le nom d'André en latin; comme, *Andreas à Quercu*, *Chesneus*, *du Chesneus*, & *Quercetanus.* Il a lui-même quelquefois pris ce dernier nom. * Le Long, *dans sa bibl. hist. de la France.* Le pere Niceron, *tom. VII de ses mémoires*, a donné une ample liste des ouvrages de Du Chêne, qu'il faut consulter: il y a oublié une traduction en prose des satyres de Perse, qu'il avoit faite dans sa jeunesse.

CHESNEAU (Nicolas) dit *Querculus*, doyen de S. Symphorien de Reims, qui vivoit dans le XVI siécle, en 1580, étoit natif de Turteron dans le comté de Rhétel. Il traduisit de latin en françois l'histoire ecclésiastique de Reims de Flodoard; cinq livres de la messe évangélique. Ce dernier ouvrage est de Fabri d'Hailbrun, qui l'écrivit en allemand. Surius le traduisit en latin, & c'est sur cette traduction que Nicolas Chesneau fit la sienne. On a encore de Chesneau, *Poëtica meditatio de vita & morte domini Francisci Picarti, theologi Parisiensis*, 1556, *in*-4°, c'est un éloge de François Picart; & une traduction françoise des *avis & remontrances du cardinal Hosius touchant la censure contre les Trinitaires*, à Reims 1573, *in*-8°.

CHESNEAU (Nicolas) natif de la paroisse de Chesses en Anjou, étoit libraire à Paris, où il mourut en 1584: il étoit savant; & on voit à la tête de divers excellens livres qu'il a imprimés, des préfaces & des épîtres de sa façon qui le témoignent. * La Croix-du-Maine, & du Verdier Vauprivas, *bibl. franç.* Belle-Forêt, &c.

CHESTER,

CHESTER, ville d'Angleterre, avec évêché suffragant d'Yorck, est située sur la riviere de Dée, où elle s'élargit vers son embouchure, dans la mer d'Irlande, & les vaisseaux y remontent avec la marée. Son port est très-beau & très-assuré, ce qui la rend une ville marchande, riche & assez peuplée, à cause que c'est-là qu'on s'embarque d'ordinaire pour passer en Irlande. Les auteurs latins l'ont nommée diversement, *Castra*, *Leva*, *Devana*, *Civitas Legionum*, *Legio XX*, *Victrix*, &c. Chester est encore une place très-forte, avec de belles murailles, de bonnes tours, pour les défendre, & un château considérable. Il y a deux grandes rues, qui se croisent, & forment dans ce milieu une belle place. L'église cathédrale est assez belle. On y voit divers tombeaux. C'étoit autrefois un monastere de religieuses, bâti par le comte Leufric, sous le nom de sainte Werburge. Hugues, dit *le Loup*, comte de Chester, rétablit ce monastere en 1094, & y mit des moines. Depuis, Pierre, évêque de Litchfield, y transféra le siége épiscopal. Robert de Limeseja, successeur de Pierre, le transféra encore à Coventri, & un autre le rétablit à Litchfield. On établit un évêque à Chester, sous Henri VIII, & le premier évêque fut un religieux carme, nommé *Jean Brid*, qui se maria, & qu'on déposa depuis, sous le régne de Marie. Chester souffrit beaucoup dans le XVII siécle, pour s'être déclaré en faveur du roi Charles I, contre les parlementaires, qui y exercerent toutes sortes de violences. * Camden, *descr. Brit.* Godwin, *de episc. Angl. &c.*

CHESTERFIELD, bourg ou petite ville avec marché, dans la partie du comté de Derbi, qu'on appelle *Scarsdale*, en Angleterre. Elle est dans une agréable situation entre les rivieres d'Ibbé & de Rother, au midi d'une petite montagne, dans un terroir fertile. Les ruines qu'on y voit, montrent qu'elle est ancienne. Ce fut près de cette ville que le roi d'Angleterre Henri III combattit avec ses barons; & Robert de Ferrans, comte de Derbi, y fut fait prisonnier. Le roi Charles I l'érigea en comté en faveur de Philippe, lord Stanhop de Shelford, à qui succéda, à ce titre, son petit-fils Philippe, duc de Chesterfield, qui vivoit encore en 1701. * *Dict. anglois.*

CHETARDIE (Joachim Trotti de la) né le 23 novembre 1636 au château de la Chetardie, paroisse d'Exideuil, élection d'Angoulême. Il étoit docteur en théologie, avant de prendre en Sorbonne le dégré de bachelier. Il fut supérieur des séminaires de S. Sulpice au Puy-en-Velay & à Bourges. Il posséda le prieuré de S. Cosme-lès-Tours; bénéfice qu'il permuta avec M. Baudrand pour la cure de S. Sulpice, dont il prit possession le 13 février 1696, & dont il donna sa démission dix jours avant sa mort. M. de la Chetardie fut nommé à l'évêché de Poitiers en 1702, mais il le refusa par humilité. Il mourut le 29 juin 1714 dans la 78^e^ année de son âge. Quoique fort appliqué à ses devoirs de pasteur, il a encore trouvé le temps d'écrire, & l'on a de lui plusieurs ouvrages qui ont eu de la réputation. Les plus connus sont: *Homiliæ in quatuor partes divisæ, complectentes expositiones evangeliorum quæ dominicis aliisque anni diebus leguntur*, 4 volumes *in-12. Homélies pour les dimanches & fêtes de l'année*, 3 volumes *in-4°. Catéchisme ou abrégé de la doctrine chrétienne*, ci-devant intitulé: *Catéchisme de Bourges.* On en fit en 1714 une septiéme édition revue & augmentée, en 4 volumes *in-12. Exercice de piété pendant la sainte messe, & prieres ou élévations pour sanctifier les 24 heures du jour & de la nuit.* Extrait du catéchisme de Bourges, *in-12. Abrégé du même catéchisme*, *in-12. Entretiens ecclésiastiques tirés de l'écriture sainte, du pontifical & des saints peres, ou retraite pour les ordinans*, 4 volumes *in-12. Explication de l'apocalypse, par l'histoire ecclésiastique, pour prévenir les catholiques & les nouveaux convertis, contre la fausse interprétation des ministres*, à Bourges, chez Toubeau, en 1692, *in-8°*, & *in-4°* à Paris, chez Giffard, avec figures, en 1701. A la fin de l'ouvrage on trouve la vie de quelques empereurs, qui ont persécuté l'église; & la vie de Constantin & de sainte Hélene, qui lui ont rendu la paix. *Preuves sommaires de la croyance de l'église, &c.* * Mém. du temps.

CHETARDIE (le chevalier de la) neveu du précédent, étoit un homme d'esprit, poli, & qui avoit un grand usage du monde. On remarque toutes ces qualités dans deux petits ouvrages qu'il a donnés au public. Le premier est intitulé *Instructions pour un jeune seigneur, ou l'idée d'un galant homme*, in-12. Paris 1682 & 1687. Le second est *Instruction pour une jeune princesse, ou l'idée d'une honnête femme*, in-12, en 1684.; on l'a réimprimé en 1697 à Amsterdam, chez Schelte, avec le traité *de l'éducation des filles*, par M. de Fenelon, archevêque de Cambrai. Le chevalier de la Chetardie est mort vers 1700. * *Mémoires du temps.*

CHEU, roi de la Chine, fut le dernier de la famille de Xanga. Ce prince brutal & emporté épousoit toutes les passions de sa femme Takia, la plus belle princesse de la Chine; mais la plus fiere & la plus cruelle. Leur régne devint si insupportable, que les grands donnerent la couronne à Chang, lequel étant mort bientôt après, laissa Fau pour son successeur. Celui-ci gagna une bataille contre Cheu qui s'alla enfermer dans son palais, où il mit le feu, & où il périt au milieu des flammes. On prit la reine Takia, à qui le roi Fau fit couper la tête, pour venger le sang innocent qu'elle avoit fait répandre. * Paul Pezron, *antiq. des temps.*

CHEVALET, fête qui se fait tous les ans par la jeunesse de Montpellier, y est établie depuis Pierre II, roi d'Aragon, qui épousa l'an 1204 Marie, fille unique de Guillaume, comte de Montpellier, & fut demeurer avec elle au château d'Aumelas dans le voisinage, ainsi que le rapporte Gabriel *dans son histoire des évêques de Maguelone.* Ce prince devint éperdument amoureux d'une jeune fille de Montpellier, nommée *Catherine Rebuffie*, & oublia bientôt la reine son épouse. Son aversion pour cette princesse augmentant de jour à autre, la race des anciens comtes de Montpellier alloit être éteinte, sans le stratagême dont se servit généreusement la belle Catherine, en substituant la reine à sa place, & la mettant coucher dans son lit une nuit qu'elle y attendoit le roi. Pierre ne distingua point l'épouse de la maîtresse, & dans la suite il fut ravi de devoir à cette innocente tromperie la naissance d'un fils héritier légitime, qui fut Jacques I, son successeur à la couronne. Catherine Rebuffie n'en fut que plus considérée de tout le monde, & plus tendrement aimée du roi, qui poussa même sa passion jusqu'à entrer publiquement dans la ville de Montpellier sur une haquenée blanche, portant derriere lui sa maîtresse en croupe. Les habitans flatés de l'honneur qu'avoit reçu leur concitoyenne, demanderent au roi cette même haquenée, qu'ils obtinrent, & imposerent à la ville la charge de la nourir & d'en prendre soin. Elle vécut près de vingt ans, & ne paroissoit qu'au même jour auquel le roi avoit fait son entrée. On la promenoit autour de la ville; les chemins étoient parsemés de fleurs, & toute la jeunesse étoit autour de la haquenée en chantant & dansant. Ils prirent gout à cette espéce de fête, & après que cette bête eut assez vécu, ils imaginerent de remplir sa peau de foin, & de recommencer tous les ans la même cérémonie. C'est de cette peau empaillée que la fête du Chevalet a pris sa naissance, & s'est continuée jusqu'à présent. Un jeune homme monté sur un petit cheval de carton, proprement équipé & semblable à ceux qu'on introduit quelquefois dans les ballets, lui fait faire le manége au son des hautbois & des tambourins; un de ses camarades tourne autour de lui, ayant un tambour de basque, dans lequel il fait semblant de vouloir donner de l'avoine au chevalet. L'adresse consiste en ce que le chevalet doit paroître éviter l'avoine, pour ne point détourner son exercice, & que le donneur de *Civade* doit le suivre dans toutes

ses caracolles, sans s'embarasser avec lui ; ce qui se fait avec beaucoup d'agilité & toujours en cadence. Vingt-quatre autres danseurs vêtus à la légere, avec des grelots aux jambes, & conduits par deux capitaines, entourent ces deux-ci, & s'entrelacent en plusieurs façons, en dansant toujours les mêmes rigaudons que le chevalet.

CHEVALIER. On donnoit anciennement ce nom à ceux qui tenoient le second rang dans la république romaine, entre les sénateurs & les plébéiens. Ils étoient ainsi appellés, parceque la république leur donnoit par honneur un cheval & un anneau d'or. Il n'y a plus maintenant de ces sortes de chevaliers. *Voyez* ce qui en est dit ci-après, à l'article, CHEVALIERS ROMAINS. Louis du Mai remarque *dans son état de l'empire*, que les rois ne se trouvant pas assez riches pour récompenser les belles actions & les services que les gentilshommes leur rendoient, inventerent les ordres de chevalerie, qui, sans épuiser leurs finances, leur donnerent le moyen de contenter ceux qui n'estiment rien autant que l'honneur. Il ajoute qu'il croit que c'est pour cette raison, qu'anciennement on créoit les chevaliers avant le combat, afin qu'ils y allassent avec plus d'ardeur, ou incontinent après, pour récompenser sur le champ ceux qui avoient eu plus de part à la victoire. La chevalerie, dit André de la Roque, *au traité de la noblesse*, a été autrefois en telle considération, que les enfans des princes & des seigneurs n'étoient point admis à la table de leur pere, s'ils n'étoient chevaliers, & que les simples écuyers n'avoient pas le privilége de manger à la table des grands, comme le rapporte Jean Diacre d'Aquilée, *dans son histoire des Lombards, l.* 1 ; aussi les chevaliers ont toujours précédé les écuyers. En effet, le hasard de la naissance fait le gentilhomme, qui prend ordinairement la qualité d'écuyer, sans qu'il y ait rien contribué ; & la vertu seule éleve le chevalier à ce dégré d'honneur. On dit bien, que les fils des grands princes sont chevaliers nés ; néanmoins Louis XI, roi de France, voulut recevoir l'ordre de chevalerie de la main de Philippe, duc de Bourgogne, le jour de son sacre en 1461 ; & François I, avant la bataille de Marignan, l'an 1515, reçut le même ordre de Pierre Bayard, gentilhomme du Dauphiné, que sa vertu fit surnommer, *le Chevalier sans reproche.* L'histoire remarque encore, que Guillaume, comte de Hollande, ayant été élu roi des Romains, voulut être créé chevalier, avant que de recevoir la couronne.

Enfin les rois de France, dans la cérémonie de leur couronnement, ont souvent donné l'ordre de chevalerie à leurs fils, & à d'autres princes de leur sang. Néanmoins François Mener, auteur Italien, assure qu'il y a quelques exemples en Italie de chevaliers héréditaires ; comme cela se voit, dit-il, dans Rome, où la qualité de chevalier de S. Jean de Latran a passé de pere en fils en certaines familles, par priviléges des empereurs. Matthieu Paris dit, que pour être capable de combattre dans un tournoi, il falloit être chevalier, & que pour ce sujet le comte de Glocester fit en Angleterre Guillaume son frere chevalier, afin qu'il y fût admis. Anciennement la réception des chevaliers se faisoit avec de grandes cérémonies ; il y en avoit une entr'autres fort singuliere. On faisoit d'abord la barbe à celui qui vouloit être chevalier ; on le mettoit ensuite dans un bain où on lui jettoit de l'eau sur les épaules ; puis on le mettoit dans un lit, au sortir duquel on le conduisoit vêtu d'une robe & d'un capuchon à une chapelle, où il passoit la nuit en priere. Le matin il entendoit la messe, après il alloit se coucher ; & quand il avoit reposé quelque temps, on l'éveilloit pour recevoir une chemise blanche, une robe rouge, des chausses noires, & une ceinture blanche ; on le menoit ensuite à celui qui le devoit faire chevalier, qui lui donnoit l'accolade avec quelques coups de plat d'épée sur les épaules, & lui faisoit attacher aux pieds des éperons d'or. Enfin on le conduisoit à la chapelle où il faisoit serment sur l'autel de soutenir les droits de l'église toute sa vie, & il se mettoit à table avec les chevaliers assemblés ; mais il n'y pouvoit manger ni boire. Cette pratique a été longtemps en usage en France, en Italie, & en d'autres pays ; on l'observoit aussi en Angleterre, & l'on y ajoutoit même beaucoup d'autres façons également divertissantes pour les spectateurs, & incommodes pour le postulant. On peut en voir la description, qu'Edouard Bissée a donnée dans ses remarques sur le traité de l'art militaire de Nicolas Upton, copié d'un ancien manuscrit. Saladin fut fait chevalier de cette maniere par Hugues de Tabarie son prisonnier, qui ne changea dans les cérémonies, que ce qui ne pouvoit s'accorder avec la religion du Soudan, & les coups de plat d'épée. Godefroi, fils de Foulques, comte d'Anjou, fut aussi fait chevalier avec ces cérémonies en 1128 par Henri I, roi d'Angleterre. En donnant au chevalier l'épée, la lance, le chapeau, le hautbert, les chausses de fer, les éperons, les molettes, le gorgerin, la masse, l'écu, les gantelets, le cheval, la selle, & autre sorte d'équipage, on lui faisoit entendre que tout y étoit mystérieux, & que chacune de ces choses le devoit instruire de son devoir. Chamberlaine, dans *l'état présent d'Angleterre*, dit que lorsqu'un chevalier est condamné à mort pour un crime énorme, on lui ôte sa ceinture & son épée, on lui coupe ses éperons avec une petite hache, on lui arrache son gantelet, on lui biffe ses armes. Pierre de Beloi dit que pour la dégradation du chevalier, la coutume de France étoit de l'armer de pied en cap, comme s'il eût dû combattre, & de le faire monter sur échafaut, où le héraut le publioit traître, vilain & déloyal. Après que le roi ou le prince chef d'ordre, accompagné de douze chevaliers vêtus de deuil, avoit prononcé la condamnation, on jettoit le chevalier attaché à une corde sur le carreau ; & en cet équipage il étoit conduit à l'église, où l'on chantoit le pseaume 108, *Deus laudem meam, &c.* qui est plein de malédictions, puis on le mettoit en prison, pour être puni par la justice ordinaire, selon les loix militaires. La maniere de révoquer la chevalerie est exprimée dans l'arrêt du grand-conseil, donné à Paris le 6 août 1579, où il fut enjoint au chevalier dégradé de rendre le collier & le petit ordre de S. Michel, pour être mis entre les mains du trésorier de l'ordre.

Il est à remarquer, que celui qui a la souveraine puissance, fait faire quelquefois des chevaliers par ceux qui ne sont pas chevaliers. Ainsi le roi Louis XIII reçut l'ordre du Saint-Esprit à son sacre en 1610, des mains de François, cardinal de Joyeuse, encore qu'il ne fût pas associé à cet ordre. Les papes ont donné le même pouvoir au gardien des cordeliers de Jérusalem, de conférer l'ordre de chevalerie du S. sépulcre aux pélerins, ou voyageurs de la terre-sainte. Pour ce qui est de pouvoir prendre deux ordres de chevalerie ensemble, cela est sans difficulté ; & l'on voit qu'en France les chevaliers du Saint-Esprit sont conjointement chevaliers de S. Michel & de la toison d'or. Comme en Espagne il y a des chevaliers d'Alcantara, qui sont aussi chevaliers de Calatrava, & ainsi des autres ordres de cette nation, lorsqu'ils se rapportent aux mêmes vœux & aux mêmes fonctions, qui sont de combattre les ennemis de la religion chrétienne. Néanmoins les ordres militaires religieux, comme celui des hospitaliers de S. Jean de Jérusalem, le Teutonique, & autres de cette nature, sont incompatibles avec les ordres militaires des rois, parcequ'en ces premiers on fait des vœux qui attachent le chevalier au service de son ordre. Il faut aussi remarquer qu'on ne peut accepter l'ordre de chevalerie d'un prince étranger, sans le consentement de son souverain, parceque cet engagement est une maniere de rebellion. C'est pourquoi François I, duc de Bretagne, fit mourir son frere Gilles de Bretagne, baron de Châteaubriant, en 1450, parceque sans son consentement, & au mépris du roi Charles VII,

son souverain seigneur, il avoit accepté l'ordre de saint George d'Angleterre. On a mis aussi en doute, si les femmes peuvent être chevalieres : sur quoi l'on pouroit dire qu'il y a des exemples, comme elles ont pris anciennement le titre d'*Equitassa*, c'est-à-dire, *Chevaliere.* Onuphre Panvini dit aussi qu'elles sont admises à l'ordre de S. Jacques. Il y a des chevalieres de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, telle qu'étoit Galiotte de Gourdon de Genouillac de Vaillac. La reine Anne, duchesse de Bretagne, veuve du roi Charles VIII, fit une maniere d'ordre de la cordeliere, qui ne se communiquoit qu'à des veuves ; & l'impératrice Eléonore, veuve de l'empereur Léopold, a établi depuis peu l'ordre de la croisade, qu'elle donne aux premieres dames de la cour. * De la Roque, *traité de la noblesse.*

CHEVALIER ROMAIN, étoit le second degré de noblesse parmi les Romains, qui suivoit celui des sénateurs. Dans le temps de la fondation de Rome, toute la milice de Romulus consistoit en trois mille hommes d'infanterie, & trois cens hommes de cheval. Or ces trois centuries d'hommes à cheval, sont la premiere origine des chevaliers Romains. C'étoit le second ordre qui entroit au sénat. Manuce & Sigonius ont cru que Romulus, outre l'ordre équestre & ces chevaliers qui marchoient après les sénateurs, avoit institué une chevalerie militaire opposée à l'infanterie ; mais les auteurs ne font aucune mention d'une chevalerie distincte pour la guerre, & d'aucun autre ordre de chevaliers du temps de Romulus, que les trois centuries, qui ont été la source & le fondement de l'ordre équestre. Ils avoient un cheval entretenu aux dépens du public ; quand ils montoient au rang des sénateurs, ils déposoient les marques & les prérogatives de chevaliers, dès qu'ils étoient élevés à une dignité plus honorable, & ils ne retenoient que l'anneau d'or. Il falloit avoir un certain revenu prescrit pour être chevalier, afin que la pauvreté n'en avilît point le rang ; & si l'on n'avoit pas le revenu marqué, *Equestris census*, l'on étoit effacé du rolle des chevaliers par le censeur, & l'on descendoit à l'ordre plébéien. Quelques-uns ont cru qu'il étoit fixé à dix mille écus de revenu ; mais cela n'alloit pas si haut. L'ordre des chevaliers s'accrut si fort, qu'il balança depuis la puissance du sénat & du peuple. Ensuite ils négligerent les fonctions de la guerre, & s'occuperent dans Rome à des emplois civils ; c'est ce qui fait dire à Pline, que de son temps les chevaliers n'avoient plus de cheval entretenu du trésor public. D'autres soutiennent que l'ordre des chevaliers distincts du peuple, ne commença que du temps des Gracchus. Alors on leur accorda le privilége, que les juges ne pouvoient être pris que de leur corps & de leur ordre. Depuis, on leur donna entrée au sénat. Ovide & Cicéron étoient chevaliers, & pour l'être, il suffisoit d'avoir le revenu fixé. * *Antiq. greques & rom.* de Grævius, & autres.

CHEVALIER ( Antoine-Rodolphe le ) calviniste, natif de la paroisse de Montchamps, près de Vire en Normandie. Il avoit appris la langue hébraïque à Paris, sous le célébre Vatable ; & étant passé en Angleterre, il y fut domestique de la reine Elizabeth, à qui il apprit la langue françoise. Il alla ensuite en Allemagne, où il épousa la belle fille de Tremellius ; & cette alliance lui donna moyen de se perfectionner dans la langue hébraïque, dans laquelle il a été un des plus habiles de son temps. Il fut appellé à Strasbourg en 1559, & de-là il passa à Genève, où il enseigna l'hébreu, & augmenta le *Thrésor* ou *Dictionnaire* de cette langue, qu'avoit composé Sanctès Pagninus. L'amour de la patrie le rappella à Caen, & la guerre civile l'en chassa. Il y revint, quand la paix le lui permit ; & la déplorable journée de saint Barthelemi, le fit fuir à l'isle de Grenesay, où il mourut en 1572, âgé de 65 ans. Il a traduit du syriac en latin le *Targum hierosolymitanum*, ou paraphrase du faux Jonathan sur le Pentateuque, & l'épitre de S. Paul aux Galates. Deux ans après sa mort, c'est-à-dire, en 1574, on a imprimé ses *Rudimenta hebraicæ linguæ*, à Wittemberg, *in*-4°. Il avoit aussi entrepris une édition de la bible en quatre langues ; mais il n'a pas achevé cet ouvrage. Il a laissé un fils qui s'est retiré en Angleterre. * Voyez *l'histoire de M.* de Thou ; *les origines de M.* Huet, *seconde édit. pag.* 417. Le Long, *bibliotheca sacra*, *edit.* in-fol. *pages* 3, 36, 108, 304, 549. Baillet, *jugemens des savans*, *avec les notes de M.* de la Monnoie, *tome II*, in-4°, *pag.* 638.

CHEVALIER ( Gaston ) gentilhomme de Béarn, vivoit dans le XVI siécle, & publia divers poëmes de sa façon, un entr'autres, intitulé, *le décès ou la fin du monde.* * La Croix-du-Maine, *bibl. franc.*

CHEVALIER ( Nicolas ) François, refugié en Hollande, & établi à Utrecht, a donné en 1709 une description de toutes les antiquités qu'on conserve dans la chambre des raretés de cette ville.

☞ CHEVALIER ( Robert & Antoine le ) freres, surnommés d'AIGNEAUX, natifs de la ville de Vire en basse Normandie, ne furent pas moins freres par la poésie que par la nature. Ils traduisirent ensemble en vers françois les œuvres de Virgile & d'Horace, vers l'an 1580. Cette traduction a rendu leurs noms fameux. Du Chêne en fait mention dans son livre des antiquités des villes de France, & plusieurs autres auteurs. On a encore d'eux un recueil de leurs poésies, imprimé après leur mort en 1591, à Caen : c'est un *in*-12 qui contient, 1. une complainte de la France, tant sur sa misere, que sur le cruel assassinat fait en la personne de feu Henri de Valois, roi de France & de Pologne. 2. Une ode à la France sur l'heureux avénement à la couronne & régne paisible & florissant de très-chrétien Henri IV de ce nom, roi de France & de Navarre. 3. Quatre-vingt-sept sonnets de l'amour de la foi. 4. Des prieres très-chrétiennes adressées à Dieu. Toutes ces piéces furent recueilles par André le Chevalier, fils de Robert, & neveu d'Antoine le Chevalier. Il a mis à la tête de ce recueil plusieurs sonnets que les poétes de ce temps-là firent sur la mort de ces deux poétes, parmi lesquels on en voit un de sa façon.* *Mém. mss.* de M. l'abbé Beziers, de Bayeux.

CHEVALIER ( Louis ) célébre avocat au parlement de Paris, étoit né à Sainte-Maure, petite ville de Touraine, dans une condition médiocre. Il perdit son pere de bonne heure, & reçut de sa mere, qui étoit très-chrétienne, la meilleure éducation qu'elle put lui procurer. Un prêtre du lieu commença à lui apprendre le latin, & il acheva ses humanités à Tours au collége des jésuites. Il étoit logé au petit séminaire de cette ville, dont un de ses grands oncles, qui étoit grand vicaire, avoit la direction. A l'âge de treize ans, il avoit fait sa rhétorique, qu'il vint recommencer fort utilement à Paris sous le célébre M. Hersan. Après sa philosophie, il embrassa l'état ecclésiastique ; & ce fut par des motifs si purs, que bientôt il chercha quelque chose de plus parfait encore, en se retirant à l'abbaye de la Trappe. Il demeura neuf mois dans cette austere solitude, sous le nom de frere *Albéric.* Mais deux maladies dangereuses, & peut-être aussi d'autres motifs que nous ignorons, déterminerent le saint abbé de Rancé, réformateur de cette abbaye, à conseiller au jeune novice de prendre parti dans le monde. La premiere place que M. Chevalier y occupa, fut celle d'intendant des affaires de M. de Coligni. Après la mort de ce seigneur, le dernier de cette illustre maison, il embrassa la profession d'avocat pour laquelle il étoit né. Il plaida d'abord au grand-conseil, où il se fit en peu de temps la réputation la plus brillante. Le cardinal de Bouillon, en qualité d'abbé de Cluny, l'eut pour avocat adverse dans plusieurs affaires ; & ce qui est assez rare, M. Chevalier gagna son estime & sa confiance, en gagnant des procès contre lui. M. le premier président de Harlay, plus connoisseur en ce genre, que le cardinal de Bouillon, am-

bitionna, pour ainsi dire, de procurer au parlement de Paris un avocat, dont le nom devenoit de jour en jour plus célébre. M. Chevalier justifia bientôt dans cet auguste tribunal l'opinion avantageuse qu'on y avoit déja de lui, & il y fut autant aimé qu'estimé des plus grands magistrats. Dans un emploi très-étendu, & au milieu d'une multitude d'occupations qui l'assaillirent, son zèle pour le bien public le porta encore à tenir chez lui des conférences où il s'appliquoit à former des sujets pour le barreau. Pour sentir combien il y avoit à profiter sous un si grand maître, il suffit de savoir que les *Aubri* & les *Cochin* assistoient à ces conférences. Aussi M. Chevalier est-il regardé comme le pere de cette maniere de plaider, également libre & énergique, qui ne s'assujétit point à la contrainte d'une froide composition, & dans laquelle il s'est soutenu jusqu'à la fin avec tout le succès dont on ne perdra pas si-tôt la mémoire. Il étoit triomphant dans la replique; & c'est principalement dans cette sorte d'action, qu'il l'emporta de son temps sur ceux de ses confreres qui partagerent avec lui les applaudissemens des magistrats & du public. Le respect & l'amour qu'il avoit pour la religion, se manifestoient dans tous ses entretiens avec ses amis, & spécialement dans sa famille. Bon mari, bon pere, bon citoyen, les qualités du cœur lui acquirent, autant pour le moins que ses talens, la confiance des princes, des personnes illustres & des communautés les plus distinguées, qui avoient recours à ses lumieres, & qui ne le regardoient pas moins comme leur ami, que comme leur avocat. Distinctions flateuses qui ne le firent jamais sortir des bornes d'une modestie & d'une simplicité qu'il estimoit plus que toutes les distinctions, & qu'il regardoit comme les ornemens les plus solides d'une profession, qu'il faisoit d'ailleurs avec beaucoup de noblesse. Tout le monde connoît son plaidoyer pour les chanoines de Reims, imprimé en 1716, *in-12*. M. Chevalier est mort à Paris le 31 du mois de janvier 1744, âgé de près de 81 ans. Son fils Jean-Baptiste-Alberic Chevalier, prêtre, licencié de la maison & société de Sorbonne, ancien curé de Colombes près Paris, puis chanoine & pénitencier de l'église d'Auxerre, est mort à Paris le 25 avril 1755, en la 58ᵉ année de son âge.

CHEVALIERS DORÉS, *cherchez* DORÉS.

CHEVANES (Nicolas de) naquit à Autun, & fut avocat & receveur des décimes. Il vint s'établir à Dijon vers l'an 1620, & y mourut vers 1654, dans un âge assez avancé. Charles Fevret en parle avec éloge dans son dialogue, *De claris fori Burgundici oratoribus*. On a divers ouvrages de M. de Chevanes, savoir, *Mausolée dressé à la mémoire de M. César-Auguste de Bellegarde, baron de Termes*, à Lyon 1621, *in-4°*. Vers latins dans l'indice armorial de Géliot, imprimé en 1635. *De duplici unius episcopi in eadem diœcesi sede disquisitio juridico-historica*, &c. citée par M. de la Mare dans son *Conspectus Hist. Burgund.* où l'on cite encore les trois piéces suivantes: 1. Griefs & moyens d'appel proposés pardevant nosseigneurs l'archevêque de Sens, les évêques d'Auxerre & d'Uzés, juges délégués par sa sainteté, par les religieux de Cîteaux, appellans, tant du projet de sentence, dressé par M. le cardinal de la Rochefoucault en 1634, concernant leur expulsion de Cîteaux, & l'introduction des réformés en ladite abbaye, que de tout le procédé fait en 1636, & autres, sous l'autorité de M. le cardinal de Richelieu, à Dijon. Ce projet de sentence avoit paru *in-4°*, à Paris, chez Pierre de Bresche, sous ce titre: *Projet de sentence pour le rétablissement de l'observance réguliere en l'ordre de Cîteaux; & motifs pour ledit projet, envoyés au roi par le cardinal de la Rochefoucault*, &c. 1634. 2. Soutenemens des griefs des religieux de Cîteaux, tirés de l'évidente contrariété de leur institut, avec le projet de la nouvelle réforme, à Dijon 1643. 3. Replique à la défense du projet de sentence, dressé par M. le cardinal de la Rochefoucault, pour la réformation de l'ordre de Cîteaux, pour les religieux profès de l'abbaye de Cîteaux, mere de l'ordre, appellans contre les soidisans réformés, intimés, à Dijon. M. de Chevanes a fait encore: Briéve réfutation du livre intitulé, *la Réponse aux griefs & moyens d'appel, &c. pour les religieux de Cîteaux, appellans contre les religieux de l'abstinence de l'ordre dudit Cîteaux, intimés*, à Dijon. Cette contestation est amplement détaillée dans un ouvrage intitulé: *Défense des réglemens faits par les cardinaux, archevêques & évêques, pour la réformation de l'ordre de Cîteaux, par commission des papes, à l'instance du roi. Par les abbés & religieux de l'étroite observance du même ordre.* Cet ouvrage divisé en trois parties, & qui contient près de 450 pages, a été imprimé *in-4°* à Paris, chez Jean Bessin, en 1656. On a encore de lui une lettre où il examine si on donnoit autrefois la communion aux énergumenes. Cette lettre se trouve au second volume (pag. 401) des *mémoires de Bruys*, imprimés en 1751. Nicolas de Chevanes fut pere des deux suivans.

CHEVANES (Jacques-Auguste de) né à Dijon le 18 janvier 1624, de NICOLAS de Chevanes, *dont on vient de parler*, & de *Guillemette* Thomas, fut reçu avocat le 16 de novembre 1645, & fut pourvu le 29 septembre 1648, d'une charge de secrétaire du roi en la chancellerie, près le parlement de Dijon, & l'exerça jusqu'en 1672. Cette charge ne l'empêcha pas de fréquenter le barreau, où il acquit de la réputation, principalement pour les matieres ecclésiastiques, & pour la connoissance des anciens titres. Il a fait sur cela des *factums* qui sont recherchés des connoisseurs. Dans la vue de commenter un jour la coutume de sa province, il ramassa tout ce qu'il put trouver de matériaux convenables à son dessein. Il tira sur-tout un nombre infini d'arrêts des recueils faits par divers officiers ou avocats du parlement pour leur usage particulier. Il y joignit quelques traités de M. Bégat déja imprimés, & les cahiers, dressés par les commissaires députés sous Charles IX, pour la réformation de cette coutume. Il voyagea en Italie, & il étoit à Venise dans le temps du fameux tremblement de terre qui arriva à Raguse le jeudisaint de l'année 1667. Il en fit une relation sur le récit de M. Balthasar, conseiller au parlement de Paris, & de quelques autres qui avoient manqué d'être ensevelis sous les ruines de cette ville. Il mourut le 29 novembre 1690. Ses ouvrages sont: *Coutumes générales du pays & duché de Bourgogne, avec les annotations de M.* Bégat, *président, & du sieur de* Pringles, *avocat audit parlement, revues, corrigées & augmentées de plusieurs arrêts, ausquels on a ajouté les notes de Mᵉ* Charles Dumoulin, à Châlons 1665, *in-4°*. Vers grecs & latins à la tête des dialogues de Charles Fevret, *de claris fori Burgundici oratoribus;* une lettre latine du même, à Châlons, & des vers latins au-devant du traité de l'abus, du même Fevret, édition de 1654. On trouve dans le second volume des *mémoires de Bruys*, imprimés en 1751, des mêlanges de Jacques-Auguste de Chevanes, sous le nom de *Chevaneana*. On y trouve aussi ses lettres à M. du Cange. Il a laissé d'autres ouvrages encore manuscrits, dont on peut voir le catalogue dans la *bibliothéque des auteurs de Bourgogne*. Voyez aussi l'histoire des commentateurs de la coutume de Bourgogne, par M. le président Bouhier, sur-tout l'édition *in-folio*, dont on a tiré des exemplaires séparément de la coutume de Bourgogne, revue & enrichie de nouveau par ce savant magistrat.

CHEVANES (Jacques) fils de NICOLAS, & frere du précédent, étoit né à Autun, & entra jeune dans l'ordre de S. François de la réforme des capucins. Il mourut à Dijon en 1678, âgé de plus de soixante-dix ans, & après cinquante-cinq ans de profession. On a de lui les ouvrages suivans. 1. *Les entretiens curieux d'Hermodore, & d'un voyageur inconnu*, divisés en deux parties, par le sieur de Saint-Agran, à Lyon

1634, *in*-4°. Il n'étoit encore que novice, lorsqu'il composa cet ouvrage pour la défense de l'état religieux, contre M. Camus, évêque de Belley, qui y répondit en 1635, par ses Eclaircissemens de Meliton sur les entretiens, &c. 2. *Conduite des illustres, ou les maximes pour aspirer à la gloire d'une vie héroique & chrétienne*, Paris 1657, deux volumes *in*-4°. 3. *Les justes espérances du salut opposées au désespoir du siécle*, à Lyon, deux volumes *in*-4°. 4. *Harangue funébre de* Louis-Gaston-Charles de Foix de la Valette, duc de Candale, à Dijon 1658, *in*-4°. 5. *Oraison funébre de* Jean-Baptiste Gaston de France, fils de Henri le Grand, à Lyon 1660, *in*-4°. 6. *L'amour eucharistique victorieux des impossibilités de la nature & de la morale, contenant plusieurs discours pour l'octave du S. Sacrement*, à Lyon 1666, *in*-4°. 7. *L'incrudélité savante & la crédulité ignorante, au sujet des magiciens & sorciers*, avec la réponse à un livre intitulé : *Apologie pour les grands personnages qui ont été faussement soupçonnés de magie* (par Gabriel Naudé) à Lyon 1671, *in*-4°. 8. *Vie de S. François d'Assise*, à Dijon 1676, *in*-4°. * Extrait pour ces trois articles de la *bibliothéque des auteurs de Bourgogne*.

CHEVAUX-LÉGERS de la garde du roi, compagnie de cavalerie, composée pour l'ordinaire de 200 maîtres, qui servent par quartier. Après le roi, qui en est le capitaine, il y a un capitaine-lieutenant, & un sous-lieutenant avec les autres officiers. Ces cavaliers sont ainsi appellés, parcequ'ils sont armés légérement. Chaque chevau-léger a quatre-vingt-dix livres à chaque montre, de deux mois en deux mois. * *Etat de la France*.

CHEVELUS, *Capillati*, nom que Dicenée donna aux Goths, leur conseillant de porter toujours une longue chevelure, pour les distinguer des sacrificateurs qu'il institua & qu'il nomma *Pileati*, c'est-à-dire, couverts d'un chapeau ou d'un bonnet. Ceux-ci étoient rasés, & ne se découvroient pas même, lorsqu'ils faisoient leurs sacrifices. Dicenée vint dans le pays des Goths du temps de leur roi Sitalque, environ 80 ans avant la naissance de J. C. à ce que rapporte Jornandès, dans l'*histoire des Goths, chap.* 11. Pierre Patrice (*in elog. Legat.*) remarque que Décébale, roi des Daces, ayant envoyé d'abord à l'empereur Trajan des ambassadeurs du rang des *Capillati*, qui étoient des moins considérables, lui envoya dans la suite des *Pileati*, pour rendre son ambassade plus illustre, & lui faire plus d'honneur. Cependant les Goths & les autres peuples du septentrion faisoient autrefois grand cas d'une belle chevelure, & prenoient grand soin de l'entretenir : même entre les femmes c'étoit une marque de virginité ; car celles qui étoient mariées alloient la tête couverte, & les filles au contraire, alloient la tête nue, laissant flotter leurs cheveux ou les rassemblant pour les lier & les laisser pendre par derriere. * Longolius, *l.* 2, *tit.* 14, *l.* 20 & 21.

Au reste, les gouts des peuples ont toujours été & sont encore fort différens sur cette matiere. Les uns se font raser la tête, & laissent croître leur barbe, comme font les Turcs : les autres, comme les Persans, qui sont leurs voisins, ne laissent que peu de poil au menton. Ce qui convient à ceux qui vivent dans le cloître, seroit malséant à ceux qui sont dans le monde. Anciennement lorsque nos rois vouloient punir quelque prince qui avoit manqué à son devoir, ils le faisoient tondre ; ce qui le mettoit hors d'état de paroître, quand même on ne l'auroit pas reclus dans un monastere. Les rois Lombards en usoient de même envers ceux qui avoient conspiré contre leurs personnes, ou contre le repos public. * Spelman, *gloss. archæol.*

CHEVELU est le nom que l'histoire donne à Clodion, roi de France, *Clodion le Chevelu*, à cause qu'il portoit de grands cheveux ; & parcequ'ayant conquis une partie des Gaules, il rétablit les cheveux aux Gaulois, que Jules César, en signe de victoire, leur avoit fait abattre, comme dit Nicole Gilles ; mais l'abbé Trithème dit le contraire, & que ce fut à cause qu'il fit tondre les Gaulois, afin de les distinguer des François qui lui avoient aidé à les subjuguer. * Mézerai, *histoire de France*.

CHEVIGNARD (Jean-Aimé de) *cherchez* CHAVIGNI.

CHEVILLIER (André) docteur de la maison & société de Sorbonne, & bibliothécaire de la même maison, naquit à Pontoise, petite ville dans l'Isle de France, en 1636, de parens peu accommodés des biens de la fortune. Un de ses oncles, curé de Veaux, au diocèse de Rouen, prit soin de son éducation, & le forma lui-même à l'étude. Il l'envoya ensuite à Paris, où il prit des dégrés en théologie. M. Chevillier parut en licence avec tant de distinction, que M. l'abbé de Brienne qui étoit de la même licence, & qui a été depuis évêque de Coutances, lui céda, pour faire honneur à son mérite, le premier lieu de licence, & en fit même les frais. M. Chevillier fut reçu de la maison & société de Sorbonne en 1658. Sa piété étoit égale à sa science qui étoit profonde. On sait qu'il s'est souvent dépouillé lui-même pour revêtir les pauvres. Lorsqu'il eut été nommé bibliothécaire de la maison de Sorbonne, il se servit de la facilité d'etudier que cette place lui donnoit, pour se livrer à une application presque continuelle. C'est à cette application que nous devons les ouvrages suivans qu'il a donnés au public. 1. *Origine de l'imprimerie de Paris, dissertation historique & critique*, à Paris en 1694, *in*-4°. Cet ouvrage est souvent cité dans les *Annales typographici* de M. Maittaire, qui sont beaucoup plus amples & plus utiles. 2. *Le grand canon de l'Eglise grecque*, composé par André de Jérusalem, archevêque de Candie, & traduit en françois, à Paris en 1699, *in*-12. C'est plus une paraphrase qu'une traduction. Elle est dédiée à madame de Miramion, que le traducteur estimoit beaucoup & qu'il connoissoit particuliérement. Il alloit même prêcher & confesser quelquefois dans la communauté que cette dame a établie. 3. Il avoit publié dès 1664 une dissertation latine sur le concile de Chalcédoine, touchant les formules de foi, à Paris, chez Trichard, *in*-4°. Il la dédia à M. l'abbé de Brienne, en reconnoissance de l'attention que cet abbé avoit eue pour lui, & *dont nous venons de parler*. Il a eu aussi quelque part au catalogue des livres condamnés & défendus qui parut en 1685, & qui fut mis à la suite du mandement de M. de Harlay, archevêque de Paris, du premier septembre 1685. Il est mort le 8 avril 1700, âgé de 64. ans. * *Mémoires du temps*.

CHEVIOTA ou ZEVIOTA ; c'est une chaîne de montagnes qui s'étend d'orient en occident, entre les comtés de Northumberland & de Cumberland, qu'elle a au midi, & la Twedale, avec la Liddesdale, qui la confinent au nord. Ainsi étant jointe au golfe de Solwei, & à l'embouchure de la Twede, elle fait la séparation de l'Angleterre & de l'Ecosse. * Baudrand.

CHEVREAU (Urbain) né à Loudun le 20 d'avril 1613, se porta à l'étude dès sa jeunesse avec tant d'ardeur, qu'il fit en peu de temps un grand progrès dans les belles lettres, & mérita bientôt un rang distingué parmi les savans du XVII siécle. Il fut secrétaire des commandemens de Christine, reine de Suéde. Le roi de Danemarck l'engagea ensuite à demeurer quelque temps à sa cour. Plusieurs princes d'Allemagne l'arrêterent aussi à la leur, entr'autres, l'électeur palatin Charles-Louis, qui le retint auprès de lui, avec le titre de conseiller ; & il eut l'avantage de contribuer beaucoup à la conversion de la princesse Elizabeth-Charlotte sa fille, depuis duchesse d'Orléans. Il revint en France après la mort de l'électeur, & le roi Louis XIV le choisit pour précepteur du duc du Maine, légitimé de France, dont il fut depuis secrétaire des commandemens ; mais le desir de vaquer en repos aux exercices de la vie chrétienne, lui fit quitter la cour, pour se retirer à Loudun, où après vingt années de retraite, il mou-

rut le 15 février 1701, dans sa 88[e] année, laissant une bibliothéque composée de livres très-choisis. Il a donné au public cinq comédies; le *Tableau de la fortune* en 1651; *l'histoire du monde* en 1686, réimprimée plusieurs fois depuis, & en dernier lieu, à Paris, en 1717, huit volumes *in*-12, considérablement augmentée par M. Bourgeois du Chastenet. Les *considérations fortuites*, traduites de l'anglois de Joseph Hall, sous le titre de *méditations occasionelles*, imprimées en 1660, avec un autre traité du même Joseph Hall, intitulé, *De la tranquillité de l'esprit*, traduit aussi par M. Chevreau. *L'école du sage*, en 1664. Un volume de lettres, en 1642. *Hermiogene*, roman, en 1648. *Remarques sur les poësies de Malherbe*, en 1660. *Œuvres mêlées*, à la Haye 1697, deux volumes *in*-12. Ce ne sont presque que des lettres mêlées de vers latins & françois, d'explications de passages d'auteurs anciens, Grecs & Latins, de quelques faits littéraires, &c. *Chevræana*, en 1697 & 1700, deux volumes. On trouve que Chevreau a mêlé trop de généalogies rabbiniques dans son histoire universelle. * *Mém. du temps. Mém. de Trévoux.* Niceron, *mém. tom. XI.* M. Dreux du Radier, *bibliothéque historique & critique du Poitou.* M. Titon du Tillet, *Parnasse françois*, second supplément.

CHEVREUSE, bourg avec titre de duché dans l'isle de France, sur la riviere d'Yvette, entre Paris & Chartres, à six lieues de la premiere, & environ à dix de la derniere. * *Cartes géograph.* Voyez ALBERT.

CHEVRIERS, famille noble & ancienne dans le Mâconnois, se croit issue des comtes de Mâcon. Cette créance est fondée sur ce qu'elle en porte les armes qui étoient d'*argent à trois chevrons de gueules*, à quoi l'on a ajouté depuis un temps immémorial *une bordure engreslée d'azur*, que l'on regarde comme la brisure d'un cadet des comtes de Mâcon. Pour prouver que les comtes de Mâcon portoient les chevrons, on produit une copie collationnée & légalisée, d'un acte original conservé parmi les titres de la famille; acte que Jacques Severt fit imprimer en 1628, dans sa *chronologie historique des archevêques de Lyon*, *II partie*, où il traite des *évêques de Mâcon*, *page* 159. C'est une donation faite par Jean, comte de Mâcon, & par la comtesse Alix sa femme, à Gui de Chévriers, chevalier, *Guidoni Caprarii militi*, & à ses héritiers, du treiziéme denier dans leurs péages de Mâcon, en augmentation du fief qu'il tenoit d'eux, fait au mois de novembre 1232: leurs sceaux y sont; le comte représenté à cheval, la comtesse en pied tenant un oiseau à la main, suivant l'usage de ces temps-là. On distingue clairement dans le contrescel ou petit sceau du comte, des *chevrons*, ou plutôt un *chevronné de six piéces*, mais ce qui est dans celui de la comtesse n'est pas reconnoissable. Ce comte Jean, surnommé *de Braine*, étoit petit-fils de Robert de France, comte de Dreux, & étoit devenu comte de Mâcon, par son mariage avec Alix, héritiere de ce comté; & les Sainte-Marthe (*généalogie de la maison de France*) lui donnent pour armes *chevronné de...*

Pour prouver aussi que les Chévriers portent depuis long-temps les chevrons avec la bordure engreslée, on s'appuie sur un ancien tableau conservé à Rome dans le palais Farnèse, & dont François de Chévriers, sieur de Salagni, obtint une copie en septembre 1617. Severt en a fait la description, *pag.* 164; & Auberi l'a traduite en françois dans son *histoire des cardinaux François*, imprimée en 1642, *tome I*, *pag.* 287; & le pere Ménestrier, jésuite, en a donné l'estampe gravée dans un de ses ouvrages sur l'art héraldique. C'est une représentation du couronnement de Charles, roi de Sicile, frere de S. Louis, fait à Rome le jour des rois 1265, par un cardinal légat apostolique. Les auteurs anciens attestent ce couronnement, & que ce cardinal se nommoit Raoul, qu'il étoit François, & qu'il avoit le titre d'évêque d'Evreux. Toute la question est de savoir quel étoit son surnom, car il y a eu successivement deux évêques d'Evreux du nom de Raoul. La famille de Chévriers le revendique, parceque dans la copie qu'elle a du tableau, on y voit leurs armes au dossier de la chaise, & au bas des ornemens espicopaux du cardinal. C'est ce qui a obligé tous les auteurs qui ont écrit l'histoire des cardinaux depuis l'an 1617, d'y mettre Raoul de Chévriers, évêque d'Evreux, au nombre de ceux qui avoient été créés par Urbain IV; mais il sera prouvé ci-après *dans l'article séparé où il sera parlé de ce prélat*, quelle a été leur erreur, puisqu'il n'a jamais été honoré de la pourpre, & que le cardinal dont il est question, étoit Raoul de Grosparmi, évêque d'Albano, prédécesseur immédiat de Raoul de Chévriers en l'évêché d'Evreux. De-là il faut conclure, ou que le tableau du palais Farnèse n'a pas été fait dans le temps du couronnement du roi de Sicile, ou que les armes de Chévriers y ont été ajoutées après coup, ou qu'elles ont été mises à la copie, dans la persuasion où l'on étoit que le cardinal qui y est représenté dans une si honorable fonction, se nommoit Raoul de Chévriers. Blanchard, dans son *histoire des maîtres des requêtes*, donne les mêmes armes à Alfonse de Chévriers, *Alphonsus Caprarii*, qui étoit maître des requêtes en 1365 & les trois autres années suivantes, qui depuis fut fait évêque de Lizieux, & qui mourut le 29 juillet 1377; on ne le trouve point dans la généalogie de Chévriers; & Severt avoue (*page* 165,) qu'il ne savoit s'il étoit de cette famille. Enfin on allégue, en faveur de la descendance des comtes de Mâcon, qu'après que le comte Jean eut vendu son comté à S. Louis en 1238, les officiers du roi attaquerent le seigneur de Chévriers pour faire hommage de son fief de S. Mauris. Il s'en défendit, soutenant que sa terre étoit libre, & n'avoit jamais prêté foi & hommage au comte de Mâcon, surquoi la comtesse Alix, veuve du comte Jean, écrivit au roi saint Louis, qu'elle n'avoit jamais ouï dire que *ses cousins de Saint-Mauris* eussent jamais repris de fief pour cette terre. On assure que cette lettre est dans les archives du château de Saint-Mauris. Cependant Severt qui y avoit fouillé, & qui en rapporte plusieurs titres, n'a fait aucune mention de celui-ci. C'est au public à juger de ces preuves dont on s'est contenté de faire ici le rapport.

Voici la filiation des nobles Chévriers, qui commence dans le XII siécle, telle qu'elle se trouve imprimée avec l'éloge de François de Chévriers, sieur de Tanci en Lyonnois, de la composition de Papire Masson, qui avoit dressé cette généalogie sur les titres produits au parlement de Paris & au conseil du roi, dans le procès qu'y soutint Gabriel de Chévriers, sieur de Saint-Mauris, touchant le péage de Mâcon, & l'on y dit qu'elle fut vérifiée au profit du sieur de Tanci l'an 1598; elle se trouve aussi jusqu'à l'an 1625, dans Severt, *tom. III*, *pag.* 28; & il y fait mention d'une pareille généalogie dressée par le pere Claude Clément, jésuite, & imprimée à Lyon en 1624. Nous y ajouterons quelques éclaircissemens tirés de Guichenon, *histoire de Bresse*; & de le Laboureur, *mazures de l'isle Barbe*; & nous la continuerons jusqu'à ce temps, sur les *preuves manuscrites*, pour entrer dans les chapitres de S. Jean de Lyon & de S. Pierre de Mâcon, & sur les mémoires qui ont été fournis.

I. JEAN de Chévriers, chevalier, vivoit en 1170, & épousa *Marie* de Baugé, dont il eut GUI de Chévriers, qui suit; *Henri*, que l'on a cru avoir été commissaire en Languedoc, avec son frere aîné; & *Raoul* de Chévriers, évêque d'Evreux, *dont il sera parlé dans un article séparé.*

II. GUI de Chévriers, chevalier, fut très-considéré de Jean, comte de Mâcon, & de la comtesse Alix son épouse, lesquels, par acte du mois de juin 1226, rapporté par Severt (*tom. II*, *pag.* 157,) lui donnerent, & à ses héritiers en fief & hommage-lige tout ce qu'ils avoient dans les vignes entre Mâcon & Saint-Clément. Cet auteur dit que ce fut en récompense de ce qu'il s'étoit emparé sur l'évêque Aim, du château de Solutrei, & qu'il l'avoit depuis défendu par ses armes. Severt ajoute que

l'évêque avoit excommunié pour ce fait GUI de Chévriers, sa femme Arimberge & leurs enfans, mais que ce chevalier étant revenu à résipiscence, avoit, du consentement du comte, rendu le château à ce prélat qui leva l'excommunication par acte du 27 novembre 1231, confirmé le 19 février suivant. On peut voir ces faits dans l'acte original rapporté par cet auteur. Les Sainte-Marthe font de lui une honorable mention dans leur *histoire généal. de la maison de France*, édition de 1628, *tom. II. pag.* 406. Ils le qualifient sieur du Parc, & disent qu'il fut un valeureux chevalier, & lieutenant du comte Jean dans ses guerres, de qui il eut en don le trezain du péage de Mâcon, dont il a été parlé ci-dessus, & que sa postérité subsiste avec honneur dans les sieurs de Saint-Mauris en Mâconnois. GUI ajouta à ce don le droit de deux portions d'un denier sur le même péage, l'ayant acquis de Jean, pannetier du comte, à qui ce comte en avoit fait don par acte du mois d'août 1231. Le roi S. Louis ayant acheté du comte Jean & de la comtesse sa femme, le comté de Mâcon en 1238, y établit *Gui* de Chévriers pour son bailli. Il y a plus de six-vingt ans que ses descendans sont dans la croyance que ce chevalier & son frere Henri avoient été les deux commissaires envoyés avec Philippe, trésorier de saint Hilaire de Poitiers, par lettres de la reine Blanche régente du royaume, en date du mois d'octobre 1249, pour prendre possession du comté de Toulouse au nom d'Alfonse de France, comte de Poitiers, l'un de ses fils, gendre du dernier comte de Toulouse, mort sans enfans mâles le 27 septembre précédent. Severt a plus contribué que personne à cette erreur, lorsqu'en rapportant les lettres de la reine (*pag.* 163, ) il a surnommé ces deux freres *de Caprario*; au lieu que dans le livre qui a pour titre : *Gesta Tolosanorum*, composé par Nicolas Bertrand Toulousain, & imprimé en 1515, d'où il avoue avoir tiré ses lettres, *folio* 33, & un autre acte de ces deux commissaires, en date du 6 décembre 1249, ils sont surnommés *de Caprasia*, ce qui veut dire *de Chevreuse*, & non pas *de Capraise*, comme le traduit Catel, *histoire des comtes de Toulouse*, *page* 378, ni *de la Capraise*, comme a écrit la Faille, *annales de Toulouse*, *tome I*, *page* 142. Les Sainte-Marthe les ont aussi surnommés *de Chevreuse* dans l'article du comte Alfonse. Il s'est glissé une faute d'impression dans l'ouvrage de Bertrand, où les lettres de la reine Blanche sont datées du mois d'octobre 1248, faute qui a été copiée par Catel & par Severt, preuve qu'ils n'avoient vu ces lettres que chez cet auteur. Ce qui démontre qu'elles étoient du mois d'octobre 1249, c'est qu'elles n'ont pu être expédiées qu'après le décès de Raimond, dernier comte de Toulouse, dont elle dit qu'elle vient d'apprendre la nouvelle; & Bertrand a rapporté, *folio* 32, le testament de ce comte daté du 23 septembre 1249. Les titres de la maison de Chevreuse font voir clairement que ce fut à GUI III du nom, seigneur de Chevreuse, & à Hervé de Chevreuse son frere, que la commission de la reine Blanche fut adressée, sur quoi on peut consulter *l'histoire des grands officiers de la couronne*, *in-folio*, par le pere Anselme, augustin déchaussé, continuée par M. du Fourni, au *chapitre des porte-oriflamme de France*, *tom. II*, *pag.* 1106; & comme ce fut Hervé de Chevreuse qui continua la lignée, son frere Gui n'ayant point laissé de postérité, il faut que Nicolas-Bertrand ait pris le nom de *Henricus* pour celui de *Herveus*, qui étoit dans les lettres en question. On a cru devoir s'étendre un peu sur cet éclaircissement, pour justifier ce qui a été avancé sur des titres certains dans l'histoire des grands officiers. GUI de Chévriers ordonna sa sépulture dans l'église des cordeliers de Lyon, où ses descendans l'ont suivi jusqu'à la septiéme génération. On nomme sa femme *Arimberge* de Vienne, dame de Vinzelles, de laquelle il laissa PIERRE de Chévriers, qui suit; *Gui*, sieur du Parc; *Jean*, à qui son oncle, l'évêque d'Evreux, fit un legs par son testament : il fut religieux de l'ordre de S. François; & *Geoffroi* de Chevriers; ces quatre freres sont mentionnés dans un acte de l'official de Mâcon du mois de novembre 1268, rapporté par Severt, *pag.* 166, où il est dit que *Pierre* & *Geoffroi* de Chévriers, fils de feu GUI de Chévriers, bailli de Mâcon, possédoient en commun & par indivis leur portion du partage des biens de leur pere, fait avec *Gui*, leur autre frere, & de ce que leur frere *Jean*, cordelier, avoit laissé par son ordonnance de derniere volonté à *Pierre* leur aîné.

III. PIERRE de Chevriers, sieur de Saint-Mauris, accompagna le roi S. Louis en Afrique l'an 1270, où l'on dit que ce prince le fit comte de Bergedine. Il servit le roi Philippe III à l'expédition de Catalogne, & se trouva, sous Raoul de Nesle, au combat de Gironne; c'est ainsi qu'en parle Papire Masson. De son épouse *Bernarde* de Feurs, il eut BARTHELEMI de Chévriers, qui suit; & *Humbert* de Chévriers, qui vraisemblablement est celui de ce nom qui, en qualité de chanoine de l'église de Mâcon, fut témoin à cet acte de l'évêque Jean de Salagni en 1332, rapporté par Severt, *page* 175.

IV. BARTHELEMI de Chevriers, échanson successivement de quatre de nos rois, est connu par plusieurs titres qui restent de lui dans les archives du château de Saint-Mauris rapportés par Severt, *pag.* 173 & 174. Le premier est du roi Philippe *le Bel* qui, par ses lettres données à Beziers en février 1303, le qualifie citoyen de Lyon & son varlet, *Bartholomæus de Caprarii*, *civis Lugdunensis*, *varletus noster*. Il lui confirme soixante sols & un denier parisis de rente, qu'il avoit acquis depuis peu sur le péage de Mâcon, & ce en considération de sa fidélité & de son attachement continuel à son service, voulant que ladite somme soit unie aux sept deniers parisis & au trezain qu'il avoit déja sur ce péage, & tenir le tout du roi par un seul & unique hommage. L'auteur remarque avec raison, que dans ces temps-là, plusieurs gentilshommes se qualifioient citoyens des grandes villes où ils habitoient, & que le titre de varlet du roi étoit alors & long-temps après très-honorable. Le second titre est du même roi qui, par ses lettres données à Poitiers en juin 1308, déclara avoir retenu ci-devant à son service Barthelemi de Chévriers, citoyen de Lyon, en qualité de son échanson, *scansio noster*, aux appointemens de cent livres tournois durant sa vie; mais qu'il les donnoit pour lui & ses héritiers à perpétuité, à prendre sur le péage de Mâcon en augmentation de fief. Le troisiéme est du roi Louis *Hutin*, qui informé que Barthelemi de Chévriers son échanson, avoit acquis de Jacquemin de Prayel cinquante livres parisis tournois de rente annuelle sur le même péage, ordonna, par ses lettres données à S. Denys en France, le premier mai 1315, que le bailli de Mâcon ait à le recevoir à foi & hommage pour cette acquisition. Le quatriéme est de Philippe *le Long* qui, par ses lettres données à Paris le 6 mars 1318 (vieux style, ) certifie au sénéchal de Lyon, que son échanson Barthelemi de Chévriers, citoyen de Lyon, a prêté foi & hommage en sa chambre des comptes de Paris, pour tout ce qu'il a sur le péage de Mâcon. Enfin le dernier est un pareil certificat du roi Charles *le Bel*, daté de Paris le 24 mars 1321 (vieux style, ) dans l'*éloge de la ville de Lyon*, mis au jour par le sieur Brossette, avocat, en 1711 : l'on y trouve (*page* 16, ) que Barthelemi de Chévriers, échanson du roi, étoit gardiateur de la ville de Lyon en 1294. Il l'étoit encore en 1330; & Philippe de Chavirei lui succéda par lettres du roi du 29 août 1333, ainsi que cet auteur le marque dans son *histoire de la ville de Lyon*, *page* 132. Il y explique que ces capitaines gardiateurs furent des officiers donnés à la ville de Lyon par nos rois après qu'elle fut soumise à eux, pour garantir les citoyens de l'oppression. Sa femme fut *Jeanne* de Talaru, sœur de *Jean* de Talaru, cardinal & archevêque de Lyon, dont il eut HUMBERT de Chévriers, qui suit; *Matthieu*, prieur de Mâcon, où l'on fait preuves de noblesse de quatre races paternelles & maternelles; *Pierre* de Chevriers; & deux filles.

V. HUMBERT de Chevriers, sieur de Saint-Mauris;

se signala dans l'expédition d'Italie, sous le commandement de Charles comte de Valois, & fut fait chevalier par le roi Philippe VI qui lui ceignit le baudrier, pour avoir aidé à la défense de la ville de Tournai contre les Anglois en 1340. De *Sybille* d'Albon son épouse, fille, au rapport de Papire Masson, de *Thibault* d'Albon, sieur de Baignols & de Châtillon d'Azergues, naquirent HENRI, qui suit; *André* de Chévriers; & quatre filles.

VI. HENRI de Chévriers, sieur de Saint Mauris, rendit hommage au roi Philippe VI de tout ce qu'il tenoit dans le bailliage de Mâcon, ainsi que le portent les lettres du roi, datées de Romanvilliers le 9 juin 1348: il le rendit de même au roi Jean, suivant les lettres de ce prince données à Lyon le 7 février 1350 (vieux style,) scellées du sceau dont il usoit avant que d'être parvenu à la couronne: ces lettres sont rapportées par Severt *pages* 176 & 179. Il servit aussi avec honneur dans les armées du roi Jean, sur-tout à la bataille de Poitiers en 1356, & en récompense fut fait chevalier de l'ordre de l'Etoile, au rapport de Papire Masson, qui dit qu'il épousa *Cécile* de Grolée, sœur d'*Humbert* de Grolée, sénéchal de Lyon. De cette alliance sortirent ANDRÉ de Chévriers, qui suit; *Pierre*, qui peut bien avoir été le religieux de Cluny, sacristain de Trefort en Bresse & doyen de Saint Martin des Vignes, ordre de Cluny, près de Mâcon, dont Severt (*page* 194,) rapporte un acte de la veille de l'Ascension 1409; *Jean* de Chévriers; & trois filles.

VII. ANDRÉ de Chévriers, libre seigneur de Saint Mauris, servit à la bataille de Rosebeque contre les Flamans, sous le roi Charles VI, en 1382; fut lieutenant de Jean de Vienne, amiral de France en 1385, puis du maréchal de Boucicaut, en son expédition d'Italie, l'an 1401. Papire Masson, qui rapporte ces faits, ajoute qu'il s'étoit trouvé avec Jean de Bourgogne au combat de Nicopolis en 1396. Son épouse fut *Jeanne* de Bletterans, dont il eut LOUIS, qui suit; *Jacques; André*, qui vraisemblablement est celui dont il est parlé dans un certificat du maréchal de Boucicaut, en date du 11 décembre 1411, qui porte que Claude de la Tour, écuyer, sert à cheval & en armes dans l'armée du roi, pour *André* & *Henri* de Chévriers, écuyers, auxquels il a permis de demeurer dans le Mâconnois leur patrie: c'est ainsi qu'il est rapporté chez Severt, *page* 194. Cette qualité d'écuyer donnée à *André*, porte à croire qu'il est le fils de l'autre *André*; *Claude* de Chévriers; & trois filles.

VIII. LOUIS de Chévriers, libre seigneur de Saint Mauris, étoit capitaine des nobles du comté de Mâcon au combat de Rupelmonde en 1452, & à celui de Grave l'année suivante; & fut très-considéré du duc de Bourgogne Philippe *le Bon*, pour lequel il combattoit. De son épouse *Claudine* de Mince, comme écrit Papire Masson, ou de Nince, suivant Severt, naquirent PHILIPPE, qui suit; *Philibert* de Chévriers; & une fille.

IX. PHILIPPE de Chévriers, libre seigneur de Saint Mauris, servit en Italie dans les armées des rois Charles VIII & Louis XII: celui-ci le fit gouverneur de Novarre. Il ordonna sa sépulture près de son pere dans l'église de Saint Mauris qu'il avoit fait bâtir, & où ses descendans se sont fait inhumer. Sa femme fut *Philiberte* de Lugni, dont il eut PHILIBERT qui suit; & une fille.

X. PHILIBERT de Chévriers, libre seigneur de Saint Mauris, seigneur aussi de la Saugerée près Châlons, de Bussi & de Talant en Châlonois, chevalier de l'ordre du roi, étoit capitaine de cinquante lances à la bataille de Cerisolles en 1544, & continua de servir le roi Henri II. Il épousa, par contrat du 23 janvier 1534 (vieux style,) *Claudine* de Tarlet, fille unique & héritiere de *Claude* de Tarlet, sieur de Marmont & de Duysia, & de *Pernette* de la Geliere-de-Cornaton. Leurs enfans furent 1. GABRIEL de Chevriers, qui suit; 2. FRANÇOIS, *qui a fait la branche rapportée ci-après;* 3. *Leonard;* 4. *Claude*, sieur de Marmont, qui d'*Anne* de Nagu-de-Varennes eut *Philiberte* de Chévriers, femme de *Jean-Louis* de Seyturier, sieur de Beauregard, Marmont & du Tillet, dont elle eut vingt-un enfans, au rapport de Guichenon, *histoire de Bresse, II partie; page* 371; 5. *Philibert* de Chévriers, sieur de la Saugerée, Vandins & Duysia, conseigneur de Talant, qui de *Marguerite* de Seyturier, fille puînée de *Jean* de Seyturier, baron de Cornod, *mentionné ci-après*, & de *Marguerite* d'Achei sa seconde femme, eut trois fils; *Gaspard; Gabriel;* & *François* de Chévriers, reçu chevalier de Malte le 3 janvier; & une fille *Marie* de Chévriers, seconde femme de *Claude* d'Angeville, sieur de Montuerant. Cette branche, dite *de la Saugerée*, dont étoient *Eléonore* de Chévriers de la Saugerée, élue le 21 septembre 1638 prieure perpétuelle du noble chapitre de Neuville en Bresse, dépendant de S. Claude; & *Gabriel* de Chévriers de la Saugerée, chanoine du noble chapitre de S. Pierre de Mâcon, mort après le 19 juin 1680, est finie. 6. *Guillemette* de Chévriers, mariée le 17 janvier 1557 à *Georges* de Lyobard, sieur du Chastelard, Ruffieu & la Palu, lieutenant-général pour le duc de Savoye au gouvernement de Bresse, Bugei & Valromei, dont elle fut la premiere femme; 7. *Aymée* de Chévriers, alliée le 10 décembre 1563 à *Louis* de la Touviere, sieur de Servigna & de Beauregard, dont elle fut la premiere femme; 8. & 9. deux autres filles.

XI. GABRIEL de Chévriers, libre seigneur de Saint Mauris, &c. commença de servir sous le regne de Henri II, & continua sous celui de Charles IX. Il étoit capitaine de cinquante lances au siége de la Rochelle en 1573, & ne quitta les armes qu'après la mort de Henri III. Il soutint un grand procès pour la part qu'il avoit héritée de ses ancêtres sur le péage de Mâcon, dans laquelle il fut confirmé, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, & mourut en 1598, ayant eu de *Françoise* de Nagu, sœur de *François* de Nagu, marquis de Varennes, créé chevalier des ordres du roi en 1633, fille de *Jean* de Nagu, sieur de Varennes, & de *Philiberte* des Loges; LAURENT, qui suit; *Charles; François*, seigneur de Salagni, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, qui fut institué en 1614 juge d'armes de France, & qui mourut l'an 1641, ayant eu pour successeur en cette charge Pierre d'Hozier, pourvu par lettres du 28 avril de la même année; & une fille.

XII. LAURENT de Chévriers, libre seigneur de Saint Mauris, aussi seigneur du Thil en Beaujolois, de Salagni & des Chézeaux, servit en qualité de volontaire, sous le roi Henri IV, & testa le 6 décembre 1629: sa veuve fut déclarée tutrice de leurs enfans le 10 juillet 1630; elle se nommoit *Claudine* de Seyturier, & étoit fille aînée de *Jean* de Seyturier, baron de Cornod & de Montdidier en Bresse, conseiller d'état, premier écuyer & chambellan du duc de Savoye, son ambassadeur à Rome, commissaire général des guerres deçà les monts, & gouverneur de la citadelle de Bourg-en-Bresse, & de sa seconde femme *Marguerite* d'Achei, niéce par sa mere du cardinal de Grandvelle. De cette alliance naquirent HONORÉ, qui suit; *Leonard*, chanoine & trésorier de S. Pierre de Mâcon, dont il se démit en faveur de son neveu l'an 1678; *François*, chevalier de Malte; *Philibert*, lieutenant au régiment de Normandie; *Anne*, religieuse Ursuline avant le 22 juillet 1640; & cinq autres filles.

XIII. HONORÉ de Chévriers chevalier de l'ordre du roi, libre seigneur de Saint Mauris, vicomte du Thil, seigneur d'Emeringe, de Salagni, & en partie du péage de Mâcon, fut plusieurs fois élu chef de la noblesse dans sa province: il avoit épousé par contrat du 22 juillet 1640, en conséquence d'une dispense sur le troisiéme dégré de consanguinité, expediée en cour de Rome dès le 15 mars 1636; *Claudine* Damas, fille aînée de FRANÇOIS Damas, seigneur du Breuil, du Buisson en Dourbes & d'Arbain, & d'*Anne* de Gaspard, dame des mêmes lieux, héritiere de sa famille. Leurs enfans furent CLAUDE-JOSEPH, qui suit; *Léonard-François*, chevalier de Malte, où il a long-temps commandé une des galeres de son ordre, commandeur des Echelles & de la Ville-Dieu

Ville-Dieu de Fontenelle, grand prieur d'Auvergne, vivant au commencement de 1723; *Alexandre*, baptisé le 29 décembre 1653, fut chanoine & trésorier de l'église de S. Pierre de Mâcon, par provisions de Rome du 11 août 1678, sur la démission de Léonard de Chévriers son oncle; prit possession le 7 mai 1680, & ses preuves de noblesse furent admises le 19 juin suivant; reçut le bonnet de docteur en théologie dans la faculté de Paris le 22 mars 1692; devint prévôt de son église, fut sacré évêque de Saintes le 25 mars 1703, & mourut le 25 décembre 1710; *Philibert-Alexandre*, surnommé *l'abbé du Changi*, chanoine & trésorier de S. Pierre de Mâcon, après son frere; & *Marianne* de Chévriers, prieure perpétuelle des dames de Neuville en Bresse, morte en 1722.

XIV. Claude-Joseph de Chevriers, libre seigneur de Saint-Mauris, &c. mourut en 1702. Il avoit épousé *Margueritte* Grolier, dame du Soleil, fille d'*Humbert*, seigneur du Soleil, & de *Catherine* du Mottet, dont il eut plusieurs enfans morts jeunes; & Claude-Joseph-François, qui suit.

XV. Claude-Joseph-François de Chévriers, libre seigneur de Saint-Mauris & de la partie du péage de Mâcon, dont sa maison est en possession depuis près de cinq cens ans, comte du Thil, seigneur d'Emeringe, de Salagni, des Chézeaux & du Soleil, épousa le 9 octobre 1709 *Magdeléne-Elizabeth* de l'Hospital, fille aînée de *Guillaume-François*, marquis de l'Hospital-Sainte-Mesme, & de *Marie-Charlote* de Romillei-la-Chesnelaye, marquise de Montillier en Bresse, &c. Elle est morte le 17 janvier 1719, laissant

XVI. Leonard-François de Chévriers-Saint-Mauris, né en 1711.

*Branche cadette de Chévriers.*

XI. François de Chévriers, second fils de *Philibert* de Chévriers, seigneur de Saint-Mauris, & de *Claudine* de Tarlet, fut seigneur de Tanei en Lyonnois, & mérita que Papire Masson fît son éloge en langue latine, parmi ceux de plusieurs autres hommes illustres de son temps. Il vivoit en mars 1613, âgé de 65 ans, au rapport de Jean Masson, archidiacre de Bayeux, qui fit imprimer les éloges composés par feu son frere. Severt marque que ce seigneur vivoit encore en 1625. Il avoit épousé par contrat du 12 juin 1584 *Claudine* de Paranges, dame de la Flachere en Lyonnois, fille de *Matthieu* de Paranges, chevalier, dont il eut entr'autres enfans, *Hyppolite*, mort sans alliance après l'an 1625; François, qui suit; & *Alexandre* de Chevriers, chevalier de Malte, commandeur de l'Hormeteau en Berri, qui, après avoir été durant trois ans esclave en Barbarie, commanda pendant vingt années une des galeres de son ordre nommée la Mothe-Houdancourt.

XII. François de Chévriers II du nom, seigneur de Tanei, Paranges & la Flachere, servit long-temps dans le régiment de la Mothe-Houdancourt, & il le commandoit en 1629. Il avoit épousé par contrat du 2 juillet de cette année *Claudine* de Varennes, fille d'*Antoine* de Varennes, seigneur de Rapetour, Corbevilli, l'Octave & Gletteins, & d'*Antoinette* de Ranée Gletteins, sa seconde femme. Il en eut *Alexandre* de Chévriers, capitaine de la galere de la Mothe-Houdancourt, qui accompagnant le chevalier de la Ferriere, commandant des galeres de France, au secours de la place de Roses, assiégée par les Espagnols, se perdit au retour avec cinq galeres de France sur les côtes de Sardaigne; & Philibert de Chévriers, qui suit.

XIII. Philibert de Chévriers, seigneur de la Flachere, Tanei & Paranges, servit dans le régiment de Mercœur, & se maria par contrat du 22 avril 1668 à *Jeanne* de Maison-Seulle, fille de *Claude*, marquis de Maison-Seulle, comte de la Mastre, seigneur de la Cour, la Chapelle, &c. & de *Claudine* de Royraud-du-Villard. Il en eut *Alexandre*, mort lieutenant de vaisseau; *Antoine-Joseph*, chevalier de Malte, où au retour de Chio il se tua en tombant d'un balcon; Claude-Joseph, qui suit; *Antoine-Joseph*, baptisé le 8 mai 1683, reçu chanoine de S. Pierre de Mâcon le 20 juin 1702, puis comte de Lyon, pourvu le 29 mai 1711: ses preuves furent admises le 7 novembre suivant; *Louise*, mariée à *Gaspard* de Grolier, ancien lieutenant-colonel, commissaire ordonnateur en Dauphiné; & deux filles religieuses en l'abbaye royale de S. Pierre de Lyon.

XIV. Claude-Joseph de Chévriers, seigneur de la Flachere, Magni & Tanei, marquis de Montillier, a quitté la croix de Malte après la mort de ses deux aînés; & ayant servi durant quelques années, il s'est marié le 30 janvier 1711 à *Charlote-Silvie* de l'Hospital, seconde fille de *Guillaume-François*, marquis de l'Hospital-Sainte-Mesme, & de *Marie-Charlote* de Romillei-la-Chesnelaye, marquise de Montillier, dont *Antoine* de Chévriers, né en janvier 1720; & *Silvie-Charlotte* de Chévriers, née à Paris le 22 mai 1722.

Il a paru dans les éditions de ce dictionaire, antérieures à celle de 1732, un article de Raoul de Chévriers, cardinal, évêque d'Evreux, qui, disoit-on, avoit reçu le chapeau des mains d'Urbain IV, en 1261, & avoit, en qualité de légat apostolique, couronné dans Rome le roi de Sicile Charles, comte d'Anjou, frere de S. Louis, l'an 1265. On ajoutoit qu'il avoit suivi ce saint roi en Afrique, avec le même titre de légat du saint siége, & qu'il y étoit mort de peste le 17 août 1270, on auroit dû dire le 7, puisque Guillaume de Nangis, auteur contemporain, marque la mort du légat, dont il ne dit pas le nom, le jeudi avant la fête de S. Laurent. Le premier auteur de ce dictionaire avoit tiré cet article des éloges de Papire Masson; de Ciaconius, histoire latine des papes & des cardinaux; de Jacques Severt, histoire latine des évêques de Mâcon; & de celle des évêques d'Evreux, à la suite de celle des archevêques de Lyon; de Frizon, *Gallia purpurata*; d'Auberi, histoire des cardinaux François; & d'Oldoin, continuateur de Ciaconius, sur celui-ci. Il est bon de remarquer que dans les premieres éditions de Ciaconius, depuis 1600 jusqu'en 1630 inclusivement, le cardinal dont il est question, y est sans surnom, & qu'il n'a eu celui de Chévriers, que dans l'édition de 1676. Il est vrai que dans celle de 1630, les armes de Chévriers s'y trouvent à son article; mais son surnom n'y est pas. L'erreur de tous ces auteurs est venue de ce qu'y ayant eu successivement deux évêques d'Evreux du nom de Raoul, il n'en ont fait qu'un seul évêque, & ont attribué à Raoul de Chévriers ce qui appartenoit à Raoul de Grosparmi, son prédécesseur. Les deux savans freres de Sainte-Marthe, ont commencé à le démontrer dans leur *Gallia christiana*. François du Chêne en a donné des preuves incontestables, *page* 283 & suivantes de son histoire des cardinaux François, imprimée en 1660, & dans celle des chanceliers en 1680, en quoi ils ont été suivis par M. le Brasseur, qui y a ajouté de nouvelles preuves dans son histoire du comté d'Evreux en 1722.

CHEVRIERS (Raoul de) évêque d'Evreux dans le XIII siécle, eut pour pere & mere *Jean* de Chévriers, chevalier, & *Marie* de Baugé. Il étoit chanoine de l'église de Paris, lorsqu'il fut élu évêque d'Evreux, sur la démission de Raoul de Grosparmi, qui venoit d'être fait cardinal & évêque d'Albano. Eudes Rigault, archevêque de Rouen, le sacra dans son église métropolitaine le dimanche 29 juillet 1263; & ce nouveau prélat donna dans la même année des lettres en faveur de l'abbé de Fécamp. Il établit en 1266 la paroisse de S. Denys dans un des fauxbourgs de la ville d'Evreux, fit du bien à l'abbaye de Lire, & écrivit au pape Clément IV, pour se plaindre de quelques vexations qui lui étoient faites de la part de ses ministres: sur quoi le pape lui fit réponse le 31 mai 1266, qu'il veilleroit à ce qu'à l'avenir il n'eût aucun sujet de se plaindre. Cette réponse est rapportée par dom Martenne, tome XI du *Thesaurus anecdoton*, *col.* 337. Le même prélat ratifia l'accord fait entre le chapitre de sa cathédrale, & Richard, abbé de S. Tau-

rin, pour la sépulture des évêques d'Evreux; & le cardinal de Grosparmi, son prédécesseur en cet évêché, fut médiateur de la transaction que les parties passerent ensemble. L'ordonnance qu'il fit au mois d'avril 1268, pour régler la jurisdiction des archidiacres d'Evreux, se trouve, *page* 13 des *preuves* de la nouvelle *histoire du comté d'Evreux;* & l'on y rapporte, *page* 16, une procuration de lui, adressée à Aubert, curé de S. Pierre-aux-Bœufs à Paris, pour recevoir du prieur de Sainte-Marie des Champs la somme de trois cens livres qui lui étoit dûe par l'abbé & le couvent de Marmoutier. Elle est du lundi après la fête des apôtres S. Pierre & S. Paul 1269. Dans ces deux actes originaux, il ne se qualifie qu'évêque d'Evreux, *Radulphus*, *Ebroïcensis ecclesiæ minister indignus;* preuve invincible qu'il ne fut jamais cardinal. En voici encore d'autres aussi fortes: l'obituaire de sa cathédrale ne lui donne point le titre de cardinal, non plus que celui de l'église de Paris, qui porte que le 2 avril on doit célébrer à perpétuité l'office sémi-double en l'honneur de sainte Marie Egyptienne, & que le lendemain on doit chanter la messe de la Vierge, tant que vivra le vénérable Raoul de Chévriers, évêque d'Evreux, & jadis chanoine de l'église de Notre-Dame; & qu'après sa mort, on cessera de dire cette messe de la Vierge, pour célébrer l'anniversaire de cet évêque au grand autel, en considération de certaines dixmes aumônées par lui à cette église. L'obituaire du prieuré de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers à Paris, porte que les religieux doivent prier Dieu annuellement pour Raoul de Chévriers, jadis évêque d'Evreux, par la recommandation duquel plusieurs personnes avoient fait de grands biens à ce monastere. Il fit son testament en cette seule qualité d'évêque d'Evreux, en février 1268 (vieux style,) & dont François du Chêne dit avoir trouvé une copie dans les papiers d'André, son pere, extraite du cartulaire de S. Maur-des-Fossés. Il y légue à *Jean*, son neveu, ses vignes de Suzi, avec sa maison sise en la vallée, à condition qu'il les donnera par ordonnance de derniere volonté, pour être employées aux nécessités & réparations de l'église de S. Maur-des-Fossés, à laquelle il légue aussi sa vigne appellée *de Canaberiis*, pour y célébrer tous les ans son anniversaire. Sa mort arriva le 29 novembre 1269, comme on l'apprend d'une charte de S. Taurin d'Evreux, & du nécrologe de l'abbaye de S. Victor de Paris, où il est fait mention de lui comme bienfaiteur. Enfin Philippe de Chaours, son successeur, se trouve nommé avec la qualité d'évêque élu d'Evreux, pour l'un des exécuteurs du testament que S. Louis fit à Paris en février 1269 (vieux style,) ce qui démontre que Raoul de Chévriers étoit mort alors, & par conséquent que ce ne fut pas lui qui accompagna ce saint roi en Afrique, en qualité de légat, mais bien le cardinal Raoul de Grosparmi, qui y mourut le 7 août 1270.

CHEVRIERES, *cherchez* CROIX-CHEVRIERES; *cherchez* aussi MITTE.

CHEWTON, bourg avec marché, qui donne son nom à une contrée du comté de Sommerset en Angleterre. Il est à 96 milles anglois de Londres. * *Diction. anglois.*

CHEUXAN, isle vers la côte de la province de Chekiang, dans la Chine. C'est où le petit roi de Luse se retira, lorsqu'il fut obligé de fuir devant les Tartares, qui s'étoient rendu maîtres de la Chine, & où quantité de Chinois se rangerent sous sa protection. De-là vient qu'elle est fort peuplée, & qu'on y compte soixante-douze petites villes. Les Tartares craignant que ce roi ne fasse quelque descente en terre ferme, entretiennent une grosse garnison dans la cité de Tinghai, qui en est voisine. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* M. Thevenot, *vol.* 3.

CHEYNE (George) docteur en médecine, mathématicien, & membre de la société royale de Londres, s'est fait connoître par divers écrits qui lui ont acquis de la réputation. Etant encore fort jeune, il prit parti pour son ami M. Pitcairn dans la dispute qui fut suscitée sur la matiere des fiévres, & dont celui-ci étoit le principal objet. M. Pitcairn ou Pitcarn, médecin Ecossois, n'ayant pas le loisir d'écrire lui-même pour défendre son sentiment, pria deux autres personnes de se charger de cette peine. M. Cheyne en fut une. Il fit la *nouvelle théorie des fiévres.* L'âge & l'expérience lui firent dans la suite appercevoir tant de défauts dans cet ouvrage, qu'il témoigna un vrai regret de l'avoir fait, & qu'il n'eut pas le courage de le refondre, pour le rendre plus digne de lui. Il s'étoit aussi livré dans sa jeunesse aux mathématiques, & sur-tout à la géométrie & à l'algébre; & sans se donner le temps d'approfondir ces matieres, il se crut, presque dès les commencemens, assez habile pour donner sa *methodus fluxionum*, ouvrage qu'il a condamné pareillement dans la suite comme un fruit trop précoce. Il se dégouta depuis tellement de l'étude des mathématiques, qu'il alla presque jusqu'à la mépriser. MM. de Moivre & Oliphant avoient attaqué, l'un sa *méthode des fluxions*, l'autre sa *théorie des fiévres*, & il leur avoit répondu avec plus d'aigreur & de fiel que de solidité. Ce procédé lui fit de la peine dans un âge mûr; il le condamna, & en fit de sérieuses excuses dans la préface de son *essai sur les moyens de se conserver la santé & de se procurer une longue vie.* Avant cet ouvrage, il donna en anglois des *principes de philosophie:* la premiere partie est pour la religion naturelle; elle parut à Londres en 1705, *in*-8°: la seconde partie est pour la religion révélée; l'auteur la donna en 1715, lorsqu'il fit réimprimer la premiere. Ce livre lui fit beaucoup d'honneur; l'on en a parlé avantageusement dans l'histoire des ouvrages des savans, pour l'année 1704, dans les tomes III & IV de la bibliothéque ancienne & moderne, & ailleurs. M. Ten-Katen, Flamand, en a traduit une partie en sa langue; & cette traduction a été imprimée à Amsterdam en 1716, *in*-8°. On en dit un mot dans la *bibliothéque ancienne & moderne*, tome IV, seconde partie, page 447. Un pur accident fournit ensuite à M. Cheyne l'occasion de composer un *essai sur la goutte & sur les eaux de Bath;* & son amitié pour le chevalier Jekyll, garde des rolles, a fait naître l'*essai sur les moyens de se conserver la santé, & de se prolonger la vie.* Ce gentilhomme allant à Bath pour sa santé, ne demandoit au médecin que des instructions générales pour le régime qu'il devoit observer. M. Cheyne se mit en devoir de lui témoigner son zèle, mais l'ouvrage crut en ses mains; & considérant qu'il écrivoit pour un homme de lettres, ami de l'étude & d'une foible santé, il tourna toutes ses vues du côté des personnes de ce caractere: car c'est principalement pour elles que ce livre est fait. Il est en anglois, a été imprimé plusieurs fois en cette langue, & traduit en françois par M. l'abbé de la Chapelle, & imprimé à Paris, 2 vol. *in*-12, 1749. On en trouve un bon extrait dans la bibliothéque angloise, tome XII, seconde partie, article premier. M. Cheyne vivoit encore en 1725. Il étoit alors dans un âge avancé. Nous ignorons la date de sa mort. * Voyez la bibliothéque angloise à l'endroit cité; J. Alb. Fabricius, *delectus argumentorum & syllabus scriptorum de veritate relig. christ.* &c. pag. 290.

CHEZAL-BENOIST, célébre abbaye de l'ordre de S. Benoît, dans le diocèse de Bourges, fut fondée l'an 1098, & eut pour premier abbé André, religieux de l'ordre de Valombreuse, dans le monastere de Corneliac. L'observance réguliere en ayant été bannie ensuite, Pierre Dumas, qui en étoit abbé, en vertu d'une bulle du pape Innocent VIII, la réforma l'an 1488: & cette réforme attira celle de S. Sulpice de Bourges, qui fut suivie encore de celle des abbayes de S. Alire de Clermont, de S. Vincent du Mans, & de S. Martin de Séez. Ces trois dernieres abbayes étoient alors en commende; mais Jacques d'Amboise, évêque de Clermont, résigna celle de S. Alire à un régulier, en faveur de la réforme; & Philippe de Luxembourg, cardinal, évêque du Mans, en fit autant des deux autres. Ces quatre abbayes s'unirent en congrégation, qui fut appellée de Chezal-Benoît dès l'an 1505. Celle de S. Martin entra

peu après dans l'union, & on y reçut encore l'abbaye de S. Germain-des-Prez en 1510; mais elle ne fut confirmée que l'an 1516 par Léon X, qui supprimant les titres des cinq abbayes qu'on a nommées, ordonna qu'à l'avenir les abbés seroient triennaux, & élus dans le chapitre général de la congrégation. Il y a eu encore d'autres abbayes en France, comme celle de sainte Colombe de Sens, qui ont été membres de la congrégation de Chezal-Benoît. Le roi François I qui avoit autorisé la bulle d'érection, par ses lettres-patentes du 19 mai 1517, donna ensuite l'abbaye de S. Vincent du Mans au cardinal du Bellai, & fit casser en 1542 l'arrêt d'enregistrement, en ce qui concernoit la suppression des titres des cinq abbayes, ausquelles néanmoins il promit, par un traité fait avec les religieux, de ne nommer que des moines de la congrégation, qui auroient un certificat du chapitre & des visiteurs; mais Henri II rétablit les choses dans leur premier état, & ne se réserva que le droit de donner les lettres d'attache & d'approbation aux abbés triennaux élus par le chapitre. La congrégation se maintint jusqu'à ce que le cardinal de Richelieu, sous prétexte que le relâchement s'y étoit introduit, s'en fit nommer administrateur général au temporel & au spirituel. Ce cardinal fit dresser des projets de réforme qui ne réussirent pas, & permit enfin en 1636, que cette congrégation fût unie à celle de S. Maur; ce que le roi Louis XIV confirma l'an 1650, par des lettres-patentes qui confirmerent aussi l'élection triennale des cinq premieres abbayes. * Claude Blondeau, *biblioth. canon. tom. II*, p. 680. Heliot, *hist. des ordres monastiques*, *tom. VI*, *chap.* 39.

☞ CHEZI, village avec abbaye dans la Champagne, sur la Marne, à deux lieues au-dessus de Château-Thierri. L'abbaye fut fondée en 1136, pour l'ordre de Prémontré, par Anselme & Guillaume de Cayeux. Elle fut donnée ensuite à l'ordre de Cîteaux. Elle est de la filiation de l'abbaye de Trois-Fontaines. * La Martiniere, *dict. geogr.*

CHIABRERA (Gabriel) poëte, étoit de Savonne, ville sur la côte de Gênes, où il naquit le 18 juin de l'an 1552. Quinze jours après la mort de son pere, un de ses oncles prit soin de son éducation, & le fit étudier à Rome, où les conversations qu'il eut avec Alde Manuce, & avec Marc-Antoine Muret, fortifierent l'inclination qu'il avoit pour les belles lettres. Lorsqu'il fut de retour chez lui, il composa des vers latins qu'on estima, & puis, à la priere de ses amis, il s'attacha entiérement à la poésie italienne, dans laquelle il réussit. Les ducs de Savoye, de Mantoue, le grand duc de Toscane, la république de Gênes, &c. lui donnerent des marques de leur estime; & le cardinal Maffée Barberin lui adressa une de ses odes. Ce cardinal, qui fut depuis pape sous le nom d'Urbain VIII, lui adressa pour lors un bref très-honorable, & l'invita en 1624 d'aller à Rome pour y passer l'année sainte; mais Chiabrera qui étoit âgé & valétudinaire, s'en excusa. Il s'occupa alors à des exercices de piété, & il mourut le 14 octobre de l'an 1638, âgé de 86 ans. Nous avons divers ouvrages de sa façon: *Italia liberata. Firenze. Il Foresto, e il Ruggiero. Amadeida, &c.* qui sont des poémes héroïques. Le dernier a pour sujet la conquête de Rhodes par Amédée de Savoye. Il y a encore trois volumes de ses poésies, diverses piéces de théatre, &c. On dit que Chiabrera étoit un des plus beaux esprits & des plus laids visages de toute l'Italie: ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il étoit un des plus féconds & des plus laborieux poétes Italiens de son siécle. Il a fait plusieurs poémes héroïques, & un grand nombre de lyriques. Dans le genre dramatique ou scénique, il a composé des tragédies, diverses pastorales ou fables bocageres, un grand nombre d'opéra; des poémes de toutes sortes de genres, qu'il seroit trop long de rapporter. On estime sur-tout ses vers lyriques. Pour bien juger de ce poéte, *consultez* Baillet, *jugemens des savans sur les poétes modernes*, *tome VIII*, *pag.* 90, 91; *&* Ghilini, *theat. d'huom. illust. part.* 2. Janus Nicius Erythræus, *Pinac. I. imag. illust. c.* 36. Lorenzo Crasso, *elog. de litt. part.* 2. Justiniani & Soprani, *script. Lig. &c.*

CHIAI, *cherchez* SCHIAIS.

CHIAHING, grande ville de la Chine, qui est la seconde de la province de Chekiang, & capitale de cinq de celles qu'on appelle petites. * Baudrand.

CHIAMETLAN ou ACAPONETA, province de l'audience de la nouvelle Galice, dans l'Amérique septentrionale. Cette province est entre celles de Culiacan, de Zacatecas, de Guadalajara, de Xalisco & de la mer Pacifique. Aquacura en est le lieu principal. * Mati, *dict.*

CHIANE, grand marais d'Italie dans la Toscane, qui s'étend dans le Florentin, & sur les confins du Siénois & du Perugin; les cartes lui donnent environ dix lieues de long & une de large. Il en sort deux rivieres du côté du midi, la Chiane, qui va se joindre à la Paglia à Orviette; l'autre, qui coule du nord, se jette dans l'Arno, à l'occident d'Arezzo. Ce marais donne son nom à la vallée de Chiane, qui s'étend tout le long de son bord occidental, & dont les principaux lieux sont Monte Pulciano & Chiusi. * Baudrand.

☞ CHIANGARE. Quelques géographes nomment ainsi un canton de la Natolie aux environs d'Angouri, & qui répond en partie à la Galatie des anciens. * La Martiniere, *dict. geogr.*

CHIAOUS, officiers du grand seigneur, qui font la fonction d'huissiers & d'exempts; il y en a environ cinq ou six cens: leur capitaine ou chef, qui est fort considéré, se nomme *Chiaous-Baschi*. Ils s'assemblent ordinairement dans le palais du grand-visir, afin d'être prêts à exécuter ses ordres, & à porter des lettres dans toutes les provinces de l'empire, à quoi ils sont souvent employés. Le sultan les envoie aussi comme ambassadeurs dans les pays étrangers; & nous en avons vu, il n'y a pas long-temps, en France, en Angleterre & en Hollande. Il portent à la main un bâton couvert d'argent, qui a un bouton au haut, & sont armés d'un cimeterre & d'un arc avec ses fléches. C'est d'entr'eux que l'on en choisit un pour porter les ordres du grand-seigneur, quand il veut faire mourir le visir, un bacha ou quelque autre grand de l'empire. Ils portent cet ordre de mort enveloppé dans un satin noir, & exécutent l'ordre sur le champ. Chiaous est un mot turc qui signifie *envoyé*. Les chiaous portent des armes offensives & défensives; ils assignent les particuliers pour accommoder leurs différends, & les prisonniers de distinction sont mis en leur garde. * Georg. Horn. *orb. polit.* Briot, *hist. de l'empire ottoman*, *liv.* 3. Jean-Baptiste Tavernier, *relation du serrail*. Ricaut, *de l'empire ottoman*.

CHIAPA, province de la nouvelle Espagne, dans l'Amérique septentrionale, a pris son nom d'un bourg appellé *Chiapa*, célébre pour la bonté de ses chevaux. La capitale est *Ciudad Real*, qui est le siége d'un évêque suffragant de l'archevêque de Mexique. Cette province a été depuis plusieurs siécles habitée par quatre nations différentes, dont la premiere, appellée *de Chiapa*, fournit un bon nombre d'excellens esprits, & de gens qui surpassent tous les peuples de la nouvelle Espagne, en politesse & en civilité. Ils nourissent des chevaux très-vifs, & les savent très-bien domter. Ils excellent aussi dans la musique, dans la peinture & dans les autres arts. La seconde nation est celle des *Zoques* ou *Zoaques*, la troisiéme des *Zeltales*, & la quatriéme celle des *Quelenes*. Ces peuples ont leurs territoires séparés, remplis de plusieurs bourgs, & forment quatre espéces de républiques. La ville de *Ciudad Real* est gouvernée par des magistrats choisis entre les bourgeois de la ville, ce que le roi d'Espagne leur a permis par un privilége tout particulier. La riviere de Gialva, qui arrose la province de Chiapa, nourit certains animaux qui ne se trouvent nulle part ailleurs; ils sont semblables à des singes, ont une longue queue, & la peau tachetée comme les tigres. On ne les voit guères sur l'eau,

mais ils se cachent dessous ; & lorsque quelque sauvage passe la riviere à la nage, ils entortillent leur queue autour de ses jambes pour le tirer à fond ; c'est pourquoi les sauvages portent avec eux de petites haches, dont ils coupent la queue de ces animaux pour s'en dégager. On n'a pas remarqué néanmoins qu'ils aient rien mangé de ce qu'ils ont fait noyer. Ils ne s'adressent pas seulement aux hommes, mais aussi aux chevaux qui passent la riviere. L'autre riviere de cette province, que les Espagnols nomment *Rioblanco*, pétrifie la superficie du bois qu'on jette dedans. L'eau en est toutefois fort claire, & on en boit sans danger. On trouve plusieurs fontaines dans l'étendue de cette province. Proche du village de Cazacualpa il y en a une qui croît & qui décroît de six heures en six heures par un flux & reflux réglé ; ce qui ne peut venir de la mer, dont elle est extrêmement éloignée. Auprès de Tasixa, on voit une autre fontaine qui jette ses eaux trois ans durant avec abondance, quoiqu'il pleuve peu, & qui tarit les trois autres années d'après, quoique les pluies soient fréquentes. A cinq lieues de *Ciudad Real*, il y en a une autre qui se déborde l'été, & se seche l'hiver. Près du bourg de Cinacaton on voit une petite fontaine, dont l'eau guérit les maux où il faut appliquer le cautere, & fait mourir les oiseaux & autres animaux qui en boivent. Proche le bourg de S. Barthelemi, dans le territoire de Quelenes, on trouve un trou profond comme un puits, dans lequel, si l'on y jette une pierre, ou quelque chose de semblable, il se fait aussitôt un grand bruit, & il s'éleve un orage avec un tonnerre que l'on entend de tous les environs. Dans le bourg de Chicomuzelo on voit une caverne, dont l'entrée est fort étroite ; mais au-dedans elle est spacieuse, & renferme une grande plaine, avec un lac à côté, dont l'eau est extrêmement claire, quoiqu'elle soit immobile, & profonde de deux brasses vers les bords. La province de Chiapa étoit autrefois fort célébre pour l'abondance d'or qu'on en tiroit. Les veines d'or n'y manquent pas à présent, mais l'on a peu d'esclaves pour y travailler. Il y a aussi beaucoup de mines d'argent, & d'autres métaux, qui demeurent inutiles. Au midi de Ciudad Real est la montagne d'Ecatepecce, nom qui signifie *montagne de vent*. Sa hauteur est si extraordinaire, qu'il faut faire neuf lieues de chemin pour arriver à son sommet ; & l'on n'y peut monter que la nuit, parceque dès le lever du soleil il s'y éleve ordinairement de si grands orages, qu'il est presque impossible de se tenir ferme en marchant. * De Laët. *hist. du nouveau monde.*

CHIAPPIN (Vitelli) *cherchez* VITELLI.

CHIARAMONTI (Scipion) en latin *Claramontius*, naquit à Césene, ville de la Romagne, où il fut baptisé le 22 juin 1565. Son pere étoit médecin de cette ville, & sa mere se nommoit *Polixène*. Il fit ses études à Pérouse & à Ferrare, & se rendit habile dans la philosophie & les mathématiques. Il enseigna quelque temps la premiere à Pise. Il passa cependant la plus grande partie de sa vie à Césene ; & dans l'histoire de cette ville, imprimée en 1641, il nous apprend qu'il y avoit alors 59 ans qu'il servoit sa patrie dans les charges publiques. Il avoit été plusieurs fois député à Rome, soit pour rendre obéissance au pape au nom de ses concitoyens, soit pour d'autres affaires. Il avoit épousé *Virginie de Abbatibus* ; & en étant devenu veuf à l'âge de 80 ans, il embrassa l'état ecclésiastique, reçut l'ordre de prêtrise, & se retira avec les prêtres de la congrégation de l'oratoire, à qui il fit bâtir une église à Césene. Il mourut le 3 octobre 1652, âgé de 87 ans. Il avoit établi à Césene l'académie des *Offuscati*, dont il fut prince jusqu'à sa mort. Il laissa plusieurs enfans dont quatre étoient capucins. Ses ouvrages sont, 1. *Discorso della cometa pogonare dell' anno* 1618, *aggiuntavi la risposta della cometa prossima antecedente*, à Venise 1619, *in*-4°. Il s'est proposé dans cet ouvrage de prouver que les cométes sont des corps sublunaires, & non point des corps célestes. 2. *Anti-Tycho, in quo contra Tychonem-Brahe, & nonnullos alios, rationibus eorum ex opticis & geometricis principiis solutis, demonstratur cometas esse sublunares non cœlestes*, à Venise 1621, *in*-4°. Keppler prit la défense de Tycho-Brahé, qui étoit mort depuis plusieurs années. 3. *De conjectandis cujusque moribus & latitantibus animi affectibus semeiotice moralis, seu de signis libri X*, à Venise 1625, *in*-4°. ; & *cura Hermanni Conringii*, à Helmstadt 1665, *in*-4°. M. Trichet Dufresne apporta en France le premier exemplaire de ce livre, dont M. de la Chambre s'est beaucoup servi pour composer son ouvrage de l'*Usage des passions*. 4. *Notæ in moralem suam semeioticam, seu de signis*, à Césene 1625, *in*-4°. 5. *Apologia pro Anti-Tychone suo adversùs Hyperaspiten Joannis Keppleri*, à Venise 1626, *in*-4°. 6. *De tribus novis stellis, quæ annis* 1572, 1600 & 1604 *comparuere, libri tres*, &c. à Césene 1628, *in*-4°. Galilée prit à son tour la défense de Tycho-Brahé ; & publia contre Chiaramonti un ouvrage italien, imprimé à Florence en 1632, *in*-4°. Chiaramonti répliqua dans l'écrit suivant : *Difesa di Scipione Chiaramonti al suo Anti-Tychone, è libro delle tre nuove stelle d'ell' oppositioni dell' autore de due massimi sistemi Tolemaïco, e Copernicano*, à Florence 1633, *in*-4°. 8. *Della ragione di stato libri tre, nel quale trattato da primi principii dedotto si suo prono la natura, le massime, e le specie de' governi buoni, cattivi e mascherati*, à Florence 1635, *in* 4° ; le même traduit en latin par Jean Gamers, à Hambourg 1679, *in*-4°. 9. *Examen ad censuram Joannis Camilli Gloriosi in librum de tribus novis stellis*, à Florence 1636, *in*-4°. 10. *De sede sublunari cometarum, opuscula tria*, &c. à Amsterdam 1636, *in*-4°. 11. *Castigatio Joannis Camilli Gloriosi adversùs Claramontium castigata ab ipso Claramontio*, à Césene 1638, *in*-4°. 12. *De methodo ad doctrinam spectante libri IV, in quibus tum controversiæ omnes de ordine & methodis discutiuntur, tum novæ praxes traduntur ex Aristotele, quæ certum exhibent inventarum doctrinarum judicium, & aditum aperiunt ad novas inveniendas*, à Césene 1639, *in*-4°. 13. *Cæsenæ historia libris XVI, ab initio civitatis ad hæc tempora, in quâ totius interdum Italiæ status describitur*, à Césene 1641, *in*-4°. 14. *De atrabile, quoad mores attinet*, à Paris 1641, *in*-8°, dédié à Naudé. On a mis mal-à-propos dans le privilége, que l'auteur étoit médecin du pape. 15. *Anti-Philolaus, in quo Philolaus redivivus de terræ motu & solis ac fixarum quiete impugnatur*, &c. à Césene 1643, *in*-4°. contre le *Philolaus, seu de vero systemate mundi* d'Ismaël Boulliaud. 16. *Defensio ab oppugnationibus Fortunii Liceti de sede cometarum*, à Césene 1644, *in*-4°. 17. *De universo libri XVI*, à Cologne 1644, *in*-4°. 18. *De altitudine Caucasi liber unus, curâ Gabrielis Naudæi editus*, à Paris 1649, *in*-4°. 19. *Philosophia naturalis methodo resolutiva tradita, seu de principiis & communibus affectionibus rerum naturalium libri XI*, à Césene 1652, *in*-4°. 20. *Opuscula varia mathematica ; de phasibus lunæ ; de horizonte sensibili ; de usu speculi pro libellâ, & de totâ libratione*, &c. à Bologne 1653, *in*-4°. 21. *Commentaria in Aristotelem de iride, de coronâ ; de pareliis & virgis, autore Petro Ruinetto*, à Césene 1654, *in*-4°. 22. *In quartum meteorum Aristotelis librum commentaria ; editore Felice-Petro Gallo*, à Venise 1668, *in*-4°. 23. *Delle scene, e theatri opera posthuma*, à Césene 1675, *in*-4°. * *Mémoires* du pere Niceron, tom. XXX.

CHIARI, petite ville d'Italie, entourée d'une muraille & d'un fossé, située sur les terres de la république de Venise dans le Bressan, près de la riviere d'Oglio, est fameuse par le combat du premier septembre 1701, où les troupes de France perdirent deux mille hommes tués ou blessés par les impériaux, qui tirerent le canon à cartouche. * *Mémoires du temps.*

CHIARI (Joseph) né à Rome en 1654, a fait durant le cours de sa vie un grand nombre d'ouvrages

de peinture dans les églises & les palais de Rome, qui lui ont acquis un grand nom parmi ceux de sa profession. Il avoit étudié sous Charles Maratti. Il est mort à Rome en 1727, âgé de 73 ans, d'une attaque d'apoplexie. * Pascoli, *vies des peintres, sculpteurs, &c.* en italien, *in*-4°. en 1730.

CHIAVARI, petite ville d'Italie sur la côte de Gènes. Elle est vers l'embouchure de la riviere de Lavagna, près de Rapallo. Les auteurs Latins la nomment diversement *Clavarum*, *Claverum* & *Claverinum*. On dit que les Génois la firent bâtir vers l'an 1167, & qu'ayant depuis été ruinée, on la rétablit encore. Elle est assez marchande. C'est le lieu de la naissance du pape Innocent IV. Elle n'est qu'à 25 milles de Gènes vers le levant, & est assez peuplée, quoique petite. * Merula, *l.* 10. Leandre Alberti. Blondus, &c.

CHIAVENNA, bourg & vallée dans le pays des Grisons, avec titre de comté. Le bourg est sur la riviere de Meira qui se joint à l'Adda, & se jette ensuite dans le lac de Como. Chiavenna, que les auteurs Latins nomment *Clavenna*, & les Allemans *Claven*, est dans les montagnes. Ses autres bourgs sont, Volongo, Nova, &c. * Sanson. Baudrand.

CHIAVES & CHAVES, bourg ou petite ville de Portugal: ce lieu est dans la province de Tra-los-Montes, sur la riviere de Tamage & la frontiere de la Galice, à douze lieues de la ville de Bragance, du côté du couchant. Chiaves est l'ancienne *Aquæ Flaviæ*, ville des Bracariens, laquelle fut ainsi nommée, à cause de Vespasien & de Tite, qui portoient le nom de Flavius. * Baudrand.

CHIAVETTA (Jean-Baptiste) prêtre de Palerme & docteur en théologie, acquit de grandes lumieres dans l'histoire ancienne & moderne. Il fut fait vicaire général des églises du diocèse de Montréal. Il mourut à Palerme le premier novembre 1654. On a de lui, *Trutina quâ Josephi Balli sententia eo libro contenta, cui titulus est, Ænigma dissolutum, de modo existendi Christi Domini sub speciebus panis & vini in augustissimo eucharistiæ sacramento, ad æquissimum examen expenditur.* Il a laissé manuscrits, 1. *Notitia Ecclesiarum Sicularum.* 2. *Genealogia della famiglia Moncada.* * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande 1740.

CHIAULA, *cherchez* CHAULA.

CHIAURLIC, ZIORLO, CIORLO, ville de la Turquie en Europe. Elle est dans la Romanie, entre Andrinople & Constantinople, sur la riviere d'Athiras, à une lieue de son embouchure dans la mer de Marmora. Chiaurlic est l'ancienne ville de Thrace qui portoit les noms de *Tzurulum*, *Turulus*, *Tutullus*, *Turulea*, & qu'on croit avoir été la même que celle d'*Arzus*. * Baudrand.

CHICHELEY (Henri) archevêque de Cantorberi en Angleterre, naquit dans un bourg ancien, nommé *Heighamferrers*, situé dans le territoire de Northampton en Angleterre, & eut pour pere *Thomas* Chicheley. Après avoir été reçu docteur en droit civil & canonique, il fut archidiacre, puis chancelier de l'église de Salisburi. Le roi Henri IV le choisit pour un des ambassadeurs qu'il envoya au pape Grégoire XII, duquel il fut si bien reçu, qu'il le fit & consacra de ses propres mains évêque de Menéve, ou de Saint-David. Il assista en cette qualité au concile de Pise en 1409, après quoi il revint en Angleterre, & s'attacha à la visite de son diocèse, autant que les affaires publiques de l'église lui permirent. Le roi Henri IV étant mort en 1413, Henri V, son fils & son successeur, dès le commencement de son régne, envoya Chicheley en ambassade vers Charles VI, roi de France, & Jean, duc de Bourgogne, qui avoient de grands démêlés. Peu après, Thomas Arondel, archevêque de Cantoberi étant mort, Chicheley fut élu en sa place. En 1421 le roi Henri avec Catherine de France, qu'il avoit épousée à Troyes, retourna en Angleterre, où Chicheley l'ayant suivi, couronna la reine, & baptisa son fils nommé *Henri*, ce qui fit que le roi le nomma toujours depuis son compere, & eut de grands égards pour lui. En 1424 Chicheley fonda un collége dans la ville de Heigamferrers. En 1440 ce prélat étant à Oxford, y dédia la chapelle du collége qu'il y avoit fondée, & y fit quelques réglemens. Depuis ce temps on ne voit point qu'il ait rien fait de public, sinon quelques libéralités, tant en faveur de l'université d'Oxford, que de l'église de Cantorberi, & de quelques gens de lettres, ausquels il fournissoit des pensions. Enfin il mourut le 12 avril 1443, & fut inhumé dans son église de Cantorberi, où il s'étoit fait bâtir un tombeau, au haut duquel on voit son buste en marbre blanc, & à côté son épitaphe.

CHICHESTER, en latin *Cicestria*, ville d'Angleterre dans le comté de Sussex, avec évêché suffragant de l'archevêché de Cantorberi. Elle est sur la petite riviere de Lavant, à deux ou trois lieues de la mer Britannique. La ville est petite, mais assez peuplée, & à 50 milles de Londres. L'évêché y fut établi au commencement du VIII siécle. * Camden, *descript. Angl.* Godwin, *de episc. Angl.*

CHICHEU, *cherchez* CHUGHEU.

CHICHON (Jacques) lieutenant-général du bailliage de Bresse, exerça long-temps cette charge, sous les régnes de François I & de Henri II. Ses ennemis le firent destituer, par arrêt du parlement de Chamberi; mais il en appella au roi, qui commit le parlement de Dauphiné pour en connoître. Chichon fut rétabli dans ses honneurs & dans sa charge, qu'il ne voulut pourtant point exercer depuis, aimant mieux passer le reste de ses jours dans la retraite & dans l'étude. Il étoit jurisconsulte, historien & bon poëte latin. On a un livre de lui sous ce titre: *Antipelargia Senatui Regio Delphinati*, qui est un discours sur sa disgrace, & un remerciment à ses juges. Il mourut en 1569. * Guichenon, *hist. de Bresse & de Bugei.*

CHICOKO, isle du Japon, *cherchez* XICOCO.

CHICOT. Voici ce qu'en dit M. de Thou, rapporté dans les *Thuana.* « C'étoit un bon François, grand » bouffon & fort vaillant. Il prit le comte de Chaligni » au siége de Rouen, & le prenant ne lui dit point qui » il étoit, & voyant le roi, lui dit, *tien, je te donne* » *ce prisonnier, qui est à moi.* Le comte se voyant pris, » donna un grand coup d'épée sur la tête de Chicot, » dont il mourut quinze jours après par mauvais régime. » Il y avoit dans la chambre où il étoit malade un soldat » qui se mouroit. L'on fit venir le curé du lieu pour le » confesser, qui ne le voulut point absoudre, pour ce » qu'il avoit suivi le roi, qui étoit de la religion. Chicot » se leva de son lit en colere, battit outrageusement le » curé, & le jetta à coups de pieds hors de la chambre. » Il disoit les vérités aux grands de la cour avec toute » liberté. Il étoit de Gascogne, & avoit été au ma» réchal de Villars. Il mourut riche.

CHICOYNEAU (François) chancelier & juge en survivance de l'université de médecine à Montpellier, professeur d'anatomie & de botanique, & intendant du jardin royal des plantes, naquit dans la même ville le 2 juin 1702 de *François* Chicoyneau, revêtu des mêmes charges, & conseiller en la cour des comptes, aides & finances de Montpellier, depuis conseiller d'état, & premier médecin de sa majesté, & de *Catherine* Fournier. *Michel* Chicoyneau, son grand-pere, si connu par sa profonde érudition, succéda à Richer de Belleval, son oncle, dans les charges de chancelier de l'école de médecine & d'intendant du jardin royal. L'aîné & le troisiéme de ses fils se distinguerent aussi par leur érudition, & mériterent successivement la survivance de la place de leur pere, mais une mort prématurée les enleva. François Chicoyneau étoit né avec un génie délicat, pénétrant, élevé. M. son pere voulut être son premier maître, & après lui avoir montré les élémens de la langue latine, il l'envoya à Paris où M. Chirac voulut bien présider à son éducation. M. Chicoyneau fit ses humanités & sa philosophie au collége de Beauvais,

Déterminé ensuite pour l'étude de la médecine, il en embrassa toutes les parties, & fit de grands progrès dans chacune. Il eut pour maîtres dans l'anatomie messieurs Duverney & Winslow. M. Vaillant, chez qui il fut mis en pension, l'instruisit dans la botanique, & M. Chirac lui enseigna les principes de la médecine. De retour à Montpellier, il y prit tous les dégrés de la faculté de médecine dans l'université de cette ville; & peu de jours après son doctorat, on reçut un brévet de la cour qui le nommoit successeur de son pere dans la place de chancelier de l'université. Il a été le cinquiéme de sa famille honoré de cette dignité, & le septiéme, si l'on compte les deux messieurs de Belleval. La démonstration botanique fut la premiere fonction qu'il remplit, & par ses soins le jardin royal des plantes de Montpellier, le plus ancien du royaume, & l'ouvrage de Henri IV, fut entiérement & en peu de temps renouvellé. Dans ses démonstrations, il donnoit une description exacte des plantes, un détail savant & circonstancié de leurs caracteres & de leurs vertus, & une foule d'auditeurs s'empressoit de profiter de ses lumieres. Ce ne fut pas avec moins d'applaudissement qu'il présida au cours public d'anatomie. Quand ses leçons ou d'autres occupations nécessaires ne l'arrêtoient point à la ville, il visitoit pour herboriser toutes les montagnes voisines, & il a poussé ses courses jusqu'aux Pyrénées. Le 23 décembre 1724 la société royale des sciences de Montpellier s'acquit M. Chicoyneau, en qualité d'adjoint pour la botanique; & lorsque M. son pere, qui étoit associé, fut appellé à la cour, la compagnie donna sa place au fils. Il a lu dans les assemblées de cette société quelques mémoires, entr'autres, un en 1732 sur les mouvemens authomatiques des plantes sensitives. Il en a lu un autre sur les mouvemens particuliers qui arrivent aux fleurs des plantes chicoracées, & plusieurs autres sur diverses matieres importantes. On admiroit dans tous ses écrits la pureté du style jointe à la solidité & à la justesse du raisonnement. Après le départ de M. son pere, il s'aquitta avec honneur de toutes les fonctions de la charge de chancelier: il présida à la brillante dispute de deux chaires qui vaquerent en même temps dans l'université de médecine, & donna dans cette occasion des preuves de son savoir, de son équité & de son éloquence. Toutes les harangues latines qu'il a faites à la tête de l'université ont été extrêmement goutées; mais aucune ne lui fit plus d'honneur que celle qu'il prononça devant l'infant don Carlos, à présent roi des deux Siciles, lorsqu'appellé à la succession de ses peres, il passa par la province de Languedoc pour aller en Italie: le prince sentit le prix de l'éloge qu'on lui consacroit; il voulut connoître l'orateur, & le revit le lendemain avec plaisir au jardin royal. L'infant, aussi charmé de sa conversation que de sa harangue, lui laissa en partant un gage de son souvenir & de sa générosité. M. Chicoyneau le pere, voulant faire revêtir son fils de sa charge de conseiller en la cour des comptes, celui-ci donna quelque temps à l'étude des loix pour prendre sa licence; & bientôt il parla le langage des loix presque avec la même aisance que celui de la médecine. Quels progrès en tous genres n'eût-il pas fait, si la mort ne l'eût moissonné dans la fleur de ses années? Après avoir langui plusieurs mois, il mourut le 22 juin 1740, âgé de 38 ans. Il avoit épousé en 1737 mademoiselle Rozier, fille de M. Rozier, seigneur de Souvignergues, & conseiller de la cour des aides, & sœur du président de ce nom. Il a laissé deux enfans, une fille qui est l'aînée, & un fils, qui, quoiqu'à peine sorti du berceau, a été désigné par un brévet de sa majesté, pour être le successeur de ses peres. * Extrait de l'éloge de M. Chicoyneau par M. Combalusier, imprimé dans la relation de l'assemblée publique de la société royale tenue le 25 avril 1743, & publiée la même année à Montpellier, *in*-4°.

CHICUITO, en Amérique, *cherchez* CHUCUITO.

CHIEGAN, ou KIEGAN, est une des grandes villes de la Chine. Elle est la neuviéme de la province de Chiamsi, & capitale de huit de ces sortes de villes, que les Chinois appellent petites. * Mati, *diction.*

CHIELEFA, ville de la Zaconie, dans la Morée, est située à un mille & demi de la mer, sur une hauteur, & est fortifiée de cinq tours. Le généralissime Morosini assiégea cette place en 1685, & accorda aux Turcs de la garnison une capitulation fort honorable. Les chrétiens y trouverent 58 piéces de canons de différens calibres. Assar bacha, commandant de toute la province, faisoit sa résidence dans cette place, dont il alla lui-même porter les clefs à la galere générale. Il en sortit mille personnes qui furent conduites au lieu dont on étoit convenu. L'année suivante les Turcs s'efforcerent de reprendre cette forteresse; mais les Vénitiens les mirent en déroute le premier avril 1686, après dix jours de siége, & profiterent d'un riche butin, qu'ils trouverent dans le camp des ennemis. * P. Coronelli, *description de la Morée.* Les Vénitiens ont perdu cette place avec toute la Morée.

☞ CHIEMSÉE, lac d'Allemagne dans la Baviere, entre les rivieres de l'Inn & de la Saltz. Il se décharge dans l'Inn par la riviere d'Altz. Il y a plusieurs isles dont les plus considérables sont CHIEMSÉE, qu'on nomme aussi Herrenwerd, & FRAWENWERD. La premiere, qui est la plus considérable, est le siége d'un évêché subordonné à l'archevêché de Saltzbourg, mais qui n'est point compté entre les états de l'empire. Cet évêché nommé en latin *Chymensis* ou *Chiemensis*, fut fondé par Eberhard, archevêque de Saltzbourg, l'an 1215 ou l'an 1218; & Roger de Radeck en fut le premier évêque. Ceux qui veulent être instruits plus amplement de ce qui regarde cet évêché, peuvent consulter le tom. II de l'*histoire de la métropole de Saltzbourg*, *fol.* 231 *& seqq.* * La Martiniere, *diction. géogr.*

CHIEN, ordre de chevalerie, qu'on dit avoir été institué par un seigneur de la maison de Montmorenci. François de Belleforêt rapporte que Bouchard IV de Montmorenci, surnommé *Barbe-torte*, premier baron de France, étant en guerre avec Adrien, abbé de S. Denys, le prince Louis, fils de Philippe I, qui fut depuis roi sous le nom de Louis *le Gros*, prit le château de Montmorenci, & réduisit Bouchard à la raison. Lorsque ce dernier fut rentré en grace, il vint à Paris l'an 1102 accompagné de grand nombre de chevaliers, qui portoient tous un collier, fait en façon de tête de cerf, avec une médaille où l'on avoit gravé l'effigie d'un chien, peut-être pour assurance de leur fidélité envers le roi. On croit aussi que c'est pour cette raison, que la maison de Montmorenci porte un chien pour cimier de ses armes. * Mennenius, *des ordres de chevalerie.* La Colombiere, &c.

CHIEN, animal. On en gardoit un à Rome dans le temple d'Esculape, qui étoit consacré au dieu Pan. Les Romains en crucifioient un tous les ans, en punition de ce que les chiens ne les avoient point avertis par leur aboyement de l'arrivée des Gaulois, qui assiégerent le capitole: ils portoient au contraire une oye d'argent dans une litiere à bras, couchée sur un oreiller, à cause qu'elle en avoit averti par ses cris. Selon Festus, les Romains immoloient aussi à l'étoile caniculaire des chiens de poil roux, pour faire murir les bleds. Ce sacrifice se faisoit à une des portes de Rome qu'on nommoit, à cause de cela, *caniculaire*, ou *porte du chien.* Elien rapporte que les Egyptiens avoient le chien en vénération, parcequ'ils le regardoient comme le symbole du chien céleste, qui donne à son lever l'accroissement du Nil. Cet auteur dit ailleurs, qu'il y avoit un pays dans l'Ethiopie, où ils avoient un chien pour roi, & ils prenoient ses caresses ou ses aboyemens pour des marques de sa bienveillance. Il cite pour ses auteurs Hermippe & Aristote. Plutarque parle aussi de ce chien, que quelques Ethiopiens tenoient pour roi, & à qui toute la noblesse rendoit ses respects; mais cela est fabuleux, & fondé sur l'équivoque d'un mot, comme l'a prouvé Ludolf dans son histoire d'Ethiopie. * *Antiq. grec. & rom.*

CHIEN ( le banc du ) *Syrtis Canis*, banc de fable fort étendu dans l'Océan, entre la côte d'Angleterre à l'occident, & celles des Provinces-Unies & de Jutland à l'orient, par l'efpace de cinquante lieues. Les Anglois & les Flamans l'appellent *Doggers-Banck*, & le regardent comme fort dangereux.

CHIENCHANG, ou KIENCHANG. C'eft une des grandes villes de la Chine, qui eft fituée entre deux lacs dans la province de Kiangfi, dont elle eft la fixiéme capitale de quatre autres villes de l'ordre inferieur. * Mati, *diction.*

CHIENNING, *cherchez* KIENNING.

CHIERS, *cherchez* QUIERS.

CHIETI, *cherchez* CITTA DI CHIETI.

CHIEUCHIANG ou KIEUKIANG; c'eft une des grandes villes de la Chine, capitale de quatre plus petites & d'une cinquiéme de la province de Kiangfi. Elle eft fituée fur la riviere de Kiang, peu avant fa chute dans le lac de Poyang. * Mati, *dict.*

CHIEVRE, petite ville des Pays-Bas, fituée dans le Haynaut, entre la ville d'Ath & celle de S. Guiflain. * Mati, *dict.*

CHIEVRES, *cherchez* CROY.

CHIFALE, ifle de la mer rouge, fituée près les côtes de l'Arabie Petrée, vis-à-vis de la ville d'Eltor. On croit que cette ville eft celle que les auteurs appelloient *Are*, ou *Minervæ Ara.* * Baudrand.

CHIFFLET ( Jean-Jacques ) né à Befançon le 21 janvier 1588, étoit fils de *Jean* Chifflet, dont le pere *Laurent* Chifflet, avoit été confeiller de Dole. Il fit fes premieres études dans fa patrie; & s'étant tourné du côté de la médecine, il étudia à Paris fous les deux Riolan pere & fils; à Montpelier, fous Jean Varandé, & à Padoue, fous Fabricius d'Aquapendente, Jean-Thomas Minadous, & Euftache Rudius. Après avoir vifité en curieux & en favant plufieurs autres royaumes de l'Europe, il retourna dans fa patrie. Il fut choifi en 1614 pour être médecin de la ville à la place de fon pere. Il fut auffi honoré des principales charges de fa patrie & du confulat, & fut député au nom de fa ville vers l'archiducheffe Ifabelle-Claire-Eugénie, fouveraine des Pays-Bas, pour des affaires importantes. Cette princeffe, fatisfaite de lui, le retint auprès de fa perfonne en qualité de fon premier médecin. Elle l'envoya depuis en Efpagne au roi Philippe IV, dont il fut fait médecin, & qui le chargea d'écrire l'hiftoire de l'ordre de la toifon d'or. De retour en Flandre, & après la mort de l'archiducheffe, arrivée le premier décembre 1633, il fut premier médecin du cardinal Ferdinand, gouverneur des Pays-Bas. Chifflet mourut en 1660, âgé de 72 ans. Ses ouvrages font: 1. *Afitiæ in puella helvetica mirabilis phyfica extafis*, à Befançon 1610, *in-8°*. 2. *Dædalmatum libri duo priores*, à Paris 1612, *in-8°*. 3. *Vefontio, civitas imperialis, libera, Sequanorum metropolis, plurimis necnon vulgaribus facræ & profanæ hiftoriæ monumentis illuftrata, & in duas partes diftincta*, à Lyon 1618, *in-4°*: feconde édition augmentée, 1650, *in-4°*. M. Dunod parle ainfi de cet ouvrage dans la préface de fon hiftoire des Séquanois: « L'hiftoire de Befançon par Chifflet eft en beau latin; mais » l'auteur a fait de cette ville celtique, une ville toute » romaine; & fi l'on retranche de fon hiftoire civile, » l'érudition étrangere dont il l'a chargée, fuivant le » gout de fon temps, elle fe réduira à peu de chofes. » Celle de l'églife de Befançon eft bien meilleure. Il y » a peu à corriger, fi l'on excepte les faits fabuleux des » légendes de nos anciens évêques, qu'il femble avoir » adoptés; mais on y peut beaucoup ajouter. » 3. *De loco legitimo concilii Eponenfis obfervatio*, à Lyon 1621, *in-8°*. Le fentiment de Chifflet eft que le concile dont il s'agit s'eft tenu à Nyons fur le lac de Genève: d'autres placent ailleurs le lieu appellé *Epona.* 4. *Differtatio militaris de vexillo regali in Caftellenfi pugna Francis erepto ( anno 1642 ) armis Philippi IV, regis catholici, duci Francifci de Mello Turris Lacunæ marchionis*, à Anvers 1642, *in-4°*. 5. *Recueil des traités de paix, de tréve, de neutralité entre les couronnes d'Efpagne & de France, depuis le traité de Madrid en* 1526, *jufqu'en* 1611, à Anvers 1643, *in-4°*, 1645, *in-8°*, & 1664, *in* 12. Cette troifieme édition eft continuée jufqu'à la paix de l'ifle des Faifans, faite en 1659, à Amfterdam, 1664, *in-12*. 6. *Vindiciæ hifpanicæ*, à Anvers 1643, *in-4°*, en 1647, *in-fol.* & 1650, *in-fol.* Chifflet prétend dans cet ouvrage, que la race de Hugues Capet ne defcend pas en ligne mafculine de Charlemagne, & que du côté des femmes, la maifon d'Autriche précéde celle de Hugues Capet, dont il fe vante de donner la véritable origine. Le jurifconfulte Marc-Antoine Dominicy a oppofé à cet ouvrage celui qui a pour titre: *Affertor Gallicus contra vindicias hifpanicas*, &c. à Paris 1646, *in-4°*. 7. Chifflet a défendu fon opinion contre Dominicy par trois autres écrits qui ont été imprimés dans l'édition des *Vindiciæ hifpanicæ* faite à Anvers en 1647, *in-fol.* & dans un autre intitulé, *Ad vindicias hifpanicas lampades hiftoricæ*, &c. 8. *Prælibatio de terrâ & lege falicâ, & vindiciis Lotharingicis*, à Bruxelles 1643, *in-8°*. 9. Il y a une piéce de lui dans un livre intitulé: *De caufis naturalibus pluviæ purpureæ Bruxellenfis clarorum virorum judicia*, à Bruxelles 1647, *in-8°*. 10. *Lotharingia mafculina*, à Anvers 1648, *in-folio*. 11. *Commentarius Lotharienfis, quo præfertim Lotharienfis ducatus imperio afferitur, jura ejus regalia Carolo III, Lotharingiæ duci, vindicantur*, à Anvers 1649, *in-fol.* David Blondel a réfuté ce livre dans fon *Barum campanofrancicum*, &c. à Amfterdam 1652, *in-folio*. 12. *Alfatia jure proprietatis & protectionis Philippo IV vindicata*, à Anvers 1650, *in-folio*. 13. *Stemma Auftriacum affertum & illuftratum*, &c. à Anvers 1650, *in-folio*. Une grande partie des ouvrages hiftoriques de Chifflet, mentionnés jufqu'ici, a été réunie & imprimée à Anvers en 1650, *in-fol.* 14. *Lacrymæ prifco ritu fufæ in exequiis fereniffimi archiducis Alberti Pii*, &c. à Anvers 1621, *in-4°*. & dans le recueil intitulé: *Tumulus Alberti archiducis Auftriæ*, à Anvers 1622, *in-4°*. L'archiduc Albert mourut le 13 janvier 1621. 15. *De linteis fepulcralibus Chrifti fervatoris crifis hiftorica*, à Anvers 1624, *in-4°*. Cet ouvrage a été mis en françois fous ce titre: *Hiérothonie de J. C.* ou *difcours des faints fuaires de notre Seigneur*, traduit du latin par A. D. C. P. à Paris 1631, *in-8°*. Il y a beaucoup d'érudition & de crédulité dans cet ouvrage. 16. *Portus Iccius Julii Cæfaris demonftratus*, &c. à Madrid 1626, *in-4°*, & à Anvers 1627, *in-4°*, feconde édition augmentée. 17. *Unitas fortis à marchione de Legannes provinciis Belgicis nomine Philippi IV propofita anno* 1627, &c. à Anvers 1628, *in-4°*. 18. *Infignia gentilitia equitum ordinis Velleris aurei, fecialium verbis enunciata. Le blafon des armoiries des chevaliers de l'ordre de la toifon d'or*, &c. en latin & en françois, à Anvers 1632, *in-4°*. 19. *Acia Cornelii Celfi, propriæ fignificationi reftituta. Alphonfus Nunnez, regius archiator defenfus*, à Anvers 1633, *in-4°*. 20. *Geminianæ matris facrorum titulus fepulcralis explicatus & verus exequiarum ritus unà detectus*, à Anvers 1634, *in-4°*, & dans le tome I du *Novus thefaurus antiquitatum romanarum*, de Sallengre. C'eft l'explication d'une infcription trouvée à Befançon en 1633, fur la pierre d'un tombeau. 21. *De morte præcellentis viri D. Francifci de Paz, archiatri primi, epiftola*, à Anvers 1640, *in-4°*. 22. *De pace cum Francis ineunda, confilium à præteritorum exemplis*, à Anvers 1650, *in-fol.* 23. *De ampulla Remenfi nova & accurata difquifitio, &c. acceffit parergon de unctione regum contra Jacob. Alexandr. Tenneurium*, &c. à Anvers 1651, *in-fol.* Chifflet traite de fable l'hiftoire de ce qu'on appelle la fainte Ampoule, & entreprend de prouver qu'Hincmar, archevêque de Reims, en a été l'inventeur pour faire valoir les droits de fon églife. M. le Tenneur a fait contre ce livre celui qui a pour

titre : *De sancta Ampulla Remensi tractatus apologeticus*, &c. à Paris 1652, *in-4°*. 24. *Tenneurius expensus, ejusque calumniæ repulsæ ; subjecta est appendix ad corollarium de baptismo Clodovei primi regis Francorum*, à Paris 1652, *in-fol*. 25. *Pulvis febrifugus orbis Americani, jussu Leopoldi Guilelmi, archiducis Austriæ, &c. ventilatus à Joanne Jacobo Chiffletio, equite regio, Archiatrorum comite*, 1653, *in-8°*. Cet écrit est contre le quinquina. Le P. Honoré Fabri, jésuite, l'a réfuté. 26. *Imago Francici eversoris Davidis Blondelli, clypei Austriaci liber prodromus*, à Anvers 1655, *in-fol*. 27. *Anastasis Childerici primi Francorum regis, sive thesaurus sepulcralis Tornaci Nerviorum effossus, & commentario illustratus*, à Anvers 1655, *in-4°*. 28. *Verum stemma Childebrandinum contra Davidem Blondellum, aliosque Austriaci splendoris adversarios*, à Anvers 1656, *in-fol*. 29. *Lilium Francicum veritate historicâ, botanicâ & heraldicâ illustratum*, à Anvers 1658, *in-fol*. C'est une réponse au livre de Tristan de Saint-Amand, intitulé : *Traité du Lys, symbole de l'espérance*, &c. 30. *Mémoires des siécles passés contre le faux Childebrand du philosophe inconnu*, &c. ou *mémoires touchant les Carliens issus de S. Arnoul de Metz & les Capétiens de race Saxonne*, &c. à Bruxelles 1659, *in-fol*. contre un livre anonyme du sieur de Combault d'Auteuil, intitulé, *Le vrai Childebrand*, &c. Jean-Jacques Chifflet a eu trois fils, auteurs de plusieurs ouvrages, JULES, JEAN & HENRI-THOMAS.

I. JULES étudia à Louvain, où il apprit les belles-lettres sous Henri du Puy, & le droit sous Diodore Tuldenus. Il alla ensuite à Bruxelles, où il s'appliqua à la langue hébraïque. De retour à Besançon, il fut pourvu d'un canonicat de cette ville & du prieuré de Dampierre dans la Franche-Comté. Il prit le dégré de docteur à Dole en 1646, & fut nommé grand-vicaire par l'archevêque de Besançon. Philippe IV l'ayant appellé à Madrid en 1648, le fit chancelier de l'ordre de la toison d'or. On a de lui les ouvrages suivans : 1. *Histoire du bon chevalier Jacques de Lalain, frere & compagnon de l'ordre de la toison d'or*, écrite par George Chastelain, & mise nouvellement en lumiere par Jules Chifflet, à Bruxelles 1634, *in-4°*. 2. *Le voyage du prince don* Ferdinand, *infant d'Espagne, cardinal, & ses expéditions depuis l'an* 1632, *qu'il partit de Madrid pour Barcelone avec le roi* Philippe IV *son frere, jusqu'à son entrée à Bruxelles en* 1634, traduite de l'espagnol de Diego de Aedo & Gallart, à Anvers 1635, *in-4°*. 3. *Audomarum obsessum & liberatum anno* 1638, à Anvers 1640, *in-12*. 4. *Traité de la maison de Rye*, 1644, *in-fol*. 5. *Les marques d'honneur de la maison de Tassis*, à Anvers 1645, *in-fol*. 6. *Aula sancta principum Belgii, sive commentarius Julii Chiffletii de capellæ regiæ in Belgio principiis, ministris, ritibus, &c. accedunt pro eadem capella constitutiones & diarium officii divini*, à Anvers 1650, *in-4°*. 7. *Breviarium historicum Velleris aurei*, à Anvers 1652, *in-4°*.

II. JEAN Chifflet, avocat à Besançon, s'étoit appliqué à la langue hébraïque à Bruxelles avec son frere Jules. C'est lui qui a mis au jour l'ouvrage de ce frere, intitulé, *Aula sancta principum Belgii*, &c. On a de lui : 1. *Apologetica parænesis ad linguam sanctam*, à Anvers 1642, *in-4°*. 2. *Consilium de sacramento Eucharistiæ ultimo supplicio afficiendis non denegando*, à Bruxelles 1644, *in-8°*. 3. *Palmæ cleri Anglicani*, à Bruxelles 1645, *in-8°*. 4. *De sacris inscriptionibus, quibus tabella divæ virginis Cameracensis illustratur, lucubratiuncula*, à Anvers 1649, *in-4°*. 5. *Apologetica dissertatio de juris utriusque architectis, Justiniano, Triboniano, Gratiano & sancto Raymundo*, à Anvers 1651, *in-4°*. 6. *Joannis Macarii Abraxas, seu Apistopistus, quæ est antiquaria de gemmis Basilidianis disquisitio. Accedunt Abraxas Protæus, seu multiformis gemmæ Basilidianæ portentosa varietas, tabulis æreis exhibita & commentario illustrata, necnon Socrates, sive de gemmis ejus imagine cælatis judicium, cum earum iconibus*, à Anvers 1657, *in-4°*. 7. *Annulus pontificius Pio papæ II adsertus*, à Anvers 1658, *in-4°*. 8. *Vetus imago Deiparæ in jaspide viridi inscripta Nicephoro Botoniatæ imperatori, nunc primum edita, anno* 1661, *in-4°*. 9. *Aqua virgo, fons Romæ celeberrimus, & priscâ religione sacer, opus ædilitatis M. Agrippæ in vetere annulari gemmâ*, 1662, *in-4°*. & dans le tome IV des antiquités romaines de Grævius. 10. *Judicium de fabula Joannæ papissæ*, à Anvers 1666, *in-4°*.

III. HENRI-THOMAS Chifflet fut chapelain de Christine, reine de Suéde. Quoiqu'il se soit beaucoup appliqué à la connoissance des médailles, il n'a donné sur ce sujet, que l'écrit intitulé : *Dissertatio de Othonibus æreis*, où il soutient faussement qu'on n'a point de véritables Othons en bronze. Lui-même a reconnu dans la suite, qu'il s'étoit trompé, comme on le voit par une de ses lettres à Charles Patin, que celui-ci a donnée dans ses *Imperatorum Romanorum numismata*, 1671, *in-fol*. La dissertation de Chifflet a été imprimée avec une seconde édition du livre de Claude Chifflet, *De antiquo numismate liber posthumus*, à Anvers 1656, *in-4°*. & dans le tome I du trésor des antiquités romaines de M. de Sallengre.

JEAN-JACQUES Chifflet a eu aussi un oncle paternel nommé *Claude*, & trois freres, *Laurent*, *Philippe* & *Pierre-François*, tous écrivains. CLAUDE fut professeur en droit à Dole, & mourut en 1580, âgé de 40 ans. On connoît de lui : 1. *De Ammiani Marcellini vita & libris monobiblion ; item status reipublicæ romanæ sub Constantino magno & filiis*, à Louvain 1627, *in-8°*. 2. *De numismate antiquo liber posthumus*, à Louvain 1628, *in-8°*. & à Anvers 1656, *in-4°*, avec la dissertation *de Othonibus æreis* de Henri-Thomas Chifflet, & avec l'ouvrage de Rodolphe Capellus, intitulé, *Nummophylacium Luderianum*, à Hambourg 1678, *in-fol*. & enfin dans le tome I des *antiquités romaines* de Sallengre. Le P. Niceron a parlé de tous ces écrivains du nom de Chifflet, dans le tome XXV de ses *mémoires*. A l'égard des trois freres de Jean-Jacques Chifflet, dont il parle aussi dans le même volume, nous allons en donner des articles particuliers.

CHIFFLET (Laurent) étoit né à Besançon en 1598. Dans la derniere édition de la Bibliothéque belgique (page 806) on le dit fils de Jean-Jacques Chifflet : on s'est trompé, il étoit son frere. Il entra chez les jésuites en Flandre en 1617. Après la régence des humanités & de la philosophie, il fut appliqué à la prédication & devint un zélé missionaire. Il fut supérieur, ou, comme l'on parle en ce pays-là, *Prévôt* de la maison professe d'Anvers, dans laquelle il mourut le 9 de juillet 1658. Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages de piété, dont on peut voir la liste dans la Bibliothéque de Sotwel. Ceux qui sont cités dans la Bibliothéque belgique, sont : 1. *Idea præcipuorum actuum ad invocandam misericordiæ matrem*, à Bruxelles 1640. 2. *Historia miraculosæ curationis, cælestis vocationis, missionis apostolicæ & gloriosæ mortis patris Marcelli Francisci Mastrillii è societate Jesu*, à Douai 1640, *in-8°*. 3. *Epitome panegyrica præcipuarum laudum SS. Ignatii & Xaverii*, traduits de l'italien en latin, à Bruxelles 1648, *in-12*. Les suivans sont en françois : *Exercices spirituels :* on en a une traduction espagnole, à Anvers 1653, *in-12*. *Pseautier de la B. V. M. La doctrine chrétienne : Exercices pour les malades : Pratique de dévotion : Méthode pour réciter le rosaire*, &c. *L'essai d'une grammaire françoise*, imprimée à Anvers 1659, & souvent réimprimée depuis, en divers endroits. Les journalistes de Trévoux ont parlé de cette grammaire, comme si elle étoit de Pierre-François Chifflet ; mais elle est surement de Laurent.

CHIFFLET (Philippe) frere de *Jean-Jacques* & de *Laurent* Chifflet, naquit à Besançon le 10 mai 1597, & fut envoyé, comme son frere Jean-Jacques, dans

dans les Pays-Bas pour y faire ses études. Il étudia à Louvain sous Henri du Pui, avec lequel il fut toujours lié depuis. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut fait en différens temps chanoine de Besançon, prieur de Belle-Fontaine, abbé de Ballerne & grand-vicaire de Claude d'Achey, archevêque de Besançon. Il fut aussi aumônier de la princesse Isabelle-Claire-Eugénie, & du prince Ferdinand, infant d'Espagne. Il est mort peu après l'an 1663. Ses ouvrages sont, 1. Le Phénix des princes, ou la Vie du pieux Albert mourant, dépeinte par l'épître d'André-Trévise, & par la paraphrase d'Eryce Putéan, traduit du latin. Cette traduction se trouve dans le livre intitulé : *Pompa funebris Alberti Pii, Belgarum principis, à Jacobo Franquart imaginibus expressa*, à Bruxelles 1623, *in-fol.* 2. *Histoire du prieuré de Notre-Dame de Belle-Fontaine*, par Philippe Chifflet, prieur & seigneur dudit lieu, à Anvers 1631, *in* 4°. Le même ouvrage a été traduit en latin, & imprimé la même année au même lieu, *in-4°*. 3. *Le siége de Breda*, traduit du latin du pere Herman Hugo, jésuite, à Anvers 1631, *in-fol.* avec figures. 4. *Concilii Tridentini canones & decreta*, à Anvers 1640, *in-12*; outre le soin de l'édition, il y a de Chifflet une préface & des notes. 5. Une édition des quatre livres de l'Imitation de J. C. avec une préface, à Anvers 1647, *in-12*. 6. Copie de deux lettres écrites par M. Philippe Chifflet touchant le véritable auteur du livre de l'Imitation, avec un avis sur le *factum* des bénédictins (par Gabriel Naudé,) à Paris, *in-8°*. 7. *Advis de droit sur la nomination à l'archevêché de Besançon, en faveur de sa majesté catholique*, à Dole 1663, *in-4°*. 8. *De la piété des fidéles envers les ames du purgatoire*, à Anvers 1635, *in-12*. Il y a aussi des épigrammes de Philippe Chifflet, comme on le voit par ces vers de Guillaume Colletet, dont le titre est : *Sur les épigrammes de* Philippe Chifflet, *mon frere d'alliance*, 1622.

*Vous, qui sur les bords de l'Aurore,*
*Ou qui sur le rivage More,*
*Par mille effroyables dangers*
*Cherchez les trésors étrangers ;*
*Revenez, ames soucieuses,*
*Jouir des pierres précieuses*
*Que Philandre vient d'apporter ;*
*Sa main les forme & les délivre ;*
*Les voyez-vous pas esclatter*
*Dans les feuillets de ce beau livre ?*

* Niceron, *mémoires*, &c. tome XXV. *Bibliotheca belgica*, édition de 1739, tome II, page 1027. Epigrammes de Colletet, page 445.

CHIFFLET (Pierre-François) *frere du précédent*, né à Besançon l'an 1592, se fit jésuite en 1609, à l'âge de 17 ans, & dans la suite s'engagea par la profession solemnelle des quatre vœux. Il professa plusieurs années la philosophie, la langue hébraïque & l'écriture-sainte. Il fut appellé en 1675 par M. Colbert, pour mettre en ordre les médailles du roi, & mourut à Paris le 5 octobre de l'an 1682 ; le pere Niceron dit le 11, & ne parle point de l'emploi dont M. Colbert l'avoit chargé. Le pere Chifflet a donné les ouvrages suivans : 1. De l'offrande de soi-même, en latin & en françois. 2. *De la pratique quotidienne de l'amour de Dieu, & de la dévotion envers la Vierge, les anges & les saints*, à Dole en Franche-Comté, 1629, *in-12*. 3. *Fulgentii Ferrandi, diaconi Carthaginiensis, opera, junctis Fulgentii, & Crisconii, Africanorum episcoporum, opusculis relativis. Petrus Franciscus Chiffletius, &c. pluraque ex antiquis codicibus aut nunc primum protulit, aut emendavit, notasque adjecit*, à Dijon 1649, *in-4°*. Cette édition est dédiée aux deux freres Louis de Bourbon, prince de Condé, & Armand de Bourbon, prince de Conti. 4. *Scriptorum veterum de fide catholica quinque opuscula, edita à Petro Francisco Chiffletio, qui suam in S. Ferrandum redivivum animadversionem adjecit*, à Dijon 1656, *in-4°*. L'ouvrage que Chiffler a ici en vue, a pour titre : *Joannis Ferrandi è societate Jesu Sanctus Ferrandus redivivus : sive sancti Ferrandi archiepiscopi Toletani vita*, à Lyon 1650, *in-4°*. Jean Ferrand repliqua au pere Chifflet par un écrit intitulé : *Animadversioni Chiffletianæ animadversio cum fænore repensa*, à Dijon 1662, *in-4°*. 5. *Lettre touchant* Béatrix, *comtesse de Chalons, laquelle déclare quel fut son mari, quels furent ses enfans, ses ancêtres & ses armes ; avec une carte généalogique qui fait descendre du comte* Lambert *cette princesse, aussi-bien que son mari, & avec les preuves*, à Dijon 1656, *in-4°*. 6. *Manuale solitariorum, ex veterum patrum Cartusianorum cellis depromptum*, à Dijon 1657, *in-4°*. Ce sont divers opuscules de piété. 7. *De ecclesiæ sancti Stephani Divionensis antiquitate, dignitate, sacris opibus, statu multiplici, variis casibus & præfectis, dissertatio*, à Dijon 1657, *in-8°*. 8. *Sancti Bernardi Clarevallensis abbatis genus illustre assertum : accedunt Odonis de Diogilo* (Deuil, dans la vallée de Montmorenci) *Joannis Eremitæ, Herberti Turrium Sardiniæ archiepiscopi, & aliorum scriptorum opuscula, sæculi XII historiam ecclesiasticam spectantia*, à Dijon 1660, *in-4°*. 9. *Paulinus illustratus, sive appendix ad opera & res gestas S. Paulini Nolensis episcopi*, à Dijon 1662, *in-4°*. Ce livre n'est plus recherché depuis la belle & exacte édition des ouvrages de S. Paulin, donnée par feu M. le Brun des Marettes, à Paris, en 1685, *in-4°*. 10. *Victoris Vitensis & Vigilii Tapsensis provinciæ Byzacenæ episcoporum opera, cum notis*, à Dijon 1664, *in-4°*. On a une édition meilleure & plus complette de Victor de Vite, donnée en 1694, à Paris, *in-8°*, par dom Thierri Ruinart, bénédictin, qui, dans sa préface, loue néanmoins beaucoup le travail du pere Chifflet. 11. *Histoire de l'abbaye royale & de la ville de Tournus, avec les preuves, enrichies de plusieurs piéces rares*, à Dijon 1664, *in-4°*. M. Pierre Juénin, chanoine de l'abbaye de Tournus, qui a donné en 1733, à Dijon, une *nouvelle histoire de l'abbaye royale & collégiale de S. Philibert, & de la ville de Tournus*, &c. *in-4°*, parle ainsi de l'ouvrage du pere Chifflet. « Ce savant n'a pas pris tout le temps nécessaire » pour mettre son livre au point de perfection où il » étoit capable de le porter. Dans les deux voyages qu'il » a faits à Tournus, pour s'instruire de ce qui regardoit » l'abbaye, il n'y a demeuré qu'un mois ; ce n'étoit » pas assez pour tout lire, ni même pour tout voir. » En effet, il n'a pas connu tous les abbés ; plusieurs » chartes importantes lui ont échapé ; il a souvent » laissé des fautes dans celles qu'il a lues ; il y a quelquefois ajouté des fautes nouvelles, soit qu'il n'eût » pas examiné les piéces à fond, soit qu'il ne les eût pas » fait copier exactement. » 12. *Dissertationes tres : 1. De uno Dionysio. 2. De loco & tempore conversionis Constantini magni. 3. De S. Martini Turonensis temporum ratione*, à Paris 1676, *in-8°*. Il prétend prouver dans la premiere dissertation, que S. Denys l'Aréopagite est le même que S. Denys l'apôtre de France. 13. *Opuscula quatuor : 1. De S. Dionysii ætate. 2. De unâ sanctâ Cyrâ virgine. 3. Origo primæ comitum Valentiniensium ex Pictaviensibus. 4. Gaufridi excerpta de vitâ & gestis S. Bernardi*, &c. à Paris 1679, *in-8°*. 14. *Bedæ presbyteri & Fredegarii scholastici concordia ad senioris Dagoberti definiendam monarchiæ periodum, atque ad primæ totius regum Francorum stirpis chronologiam stabiliendam : in duas partes divisa ; quarum prior continet historiam ecclesiasticam gentis Anglorum, cum notis & dissertatione de autore hujus historiæ : posterior dissertationem de annis Dagoberti Francorum regis eo nomine primi. Accessit Appendix de S. Dionysio Areopagitâ, & de S. Genovefâ Parisiorum patronis*, à Paris 1681, *in-4°*. En 1682 le pere Mabillon donna dans le tome III de ses Analectes une dissertation sur les années de Dagobert, dans laquelle il contredit plusieurs fois celle du pere Chifflet sur le même sujet. 15. *Illustrationes Claudianæ, opus*

*posthumum.* Ces éclaircissemens sur la vie de S. Claude, archevêque de Besançon, se trouvent dans Bollandus, au sixiéme de juin. 16. *De S. Albrico, seu Aldrico excerpta ex schedis Petri Francisci Chiffletii :* dans Bollandus au quinziéme de juin. * Niceron, *mémoires*, &c. tome XXV, & les autres auteurs cités dans cet article.

CHIFFRE, caractere qui sert à exprimer les nombres. Le chiffre romain est celui qui se marque par certaines lettres de l'alphabet, comme mil six cent quatre-vingt-un, s'exprime ainsi, M DC LXXXI ou CIↃ IↃC LXXXI. Celui dont on se sert en arithmétique, algébre, trigonométrie & astronomie est ainsi figuré, 1681. Les Arabes réconnoissent qu'ils ont reçu ces caracteres des Indiens, & ils les appellent figures indiennes. On croit communément, que l'on a commencé à compter par ces figures du temps des Sarasins ; & que Planude, qui vivoit sur la fin du XII siécle, est le premier des chrétiens qui se soit servi de chiffres ; mais Alfonse X, roi de Castille, s'en étoit servi avant lui, pour construire ses tables astronomiques. Les Romains n'avoient que ces cinq figures pour marquer les nombres, qui leur tenoient lieu de chiffre : I valoit un, V cinq, X dix, L cinquante, C cent ; ils n'avoient point de nombre au-delà de cent mille. Le C qui vaut cent, étant tourné vers l'I vaut cinq cens ; ainsi CIↃ, faisoit mille. L'origine du chiffre romain vient de ce que l'on a compté d'abord par les doigts ; de sorte que pour marquer les quatre premiers nombres, on s'est servi des I qui les représentent ; & pour le cinquiéme, on s'est servi d'un V. représenté en rabaissant les doigts du milieu, & en montrant simplement le pouce avec l'index ; & pour le dixiéme, d'une X qui est un double V, dont il y en a un renversé & mis au-dessous de l'autre : de-là vient que la progression dans ces nombres est toujours d'un à cinq, puis de cinq à dix. Le cent fut marqué par sa capitale C. Depuis, ou en corrompant les figures, ou pour la commodité des écrivains, l'on a ajouté deux autres chiffres romains ; le D qui vaut cinq cens, & l'M qui vaut mille : ainsi il y a présentement sept lettres qui servent à cette sorte de nombre. On représentoit quelquefois le mille par un 8 couché, parceque cette figure approchoit beaucoup de celle de CIↃ, & qu'elle se formoit plus aisément. Il y a apparence, selon Laurent Valle, que les chiffres ont été inventés par les Orientaux, parceque dans les chiffres, on commence à supputer du côté droit en tirant vers la gauche ; ce qui étoit en usage dans tout l'Orient parmi les Hébreux, les Chaldéens, Syriens, Egyptiens, &c. outre que les Indiens se servent encore des mêmes caracteres qu'on fait ici, pour marquer les chiffres, aussi-bien que les signes du zodiaque & des planettes. Nicod dérive le terme de chiffre de l'hébreu *Sephira*, qui signifie nombre, ou *Saphar*, qui signifie *numeravit*, & croit que par raison de l'étymologie, il faudroit écrire *Siphre.* * *Antiq. Grec. & Rom.* Lancelot, *met. lat.* dite de Port Royal. Nicod.

CHIGI, famille de Sienne, commença d'être employée à Rome, dès le temps du pape Jules II. AUGUSTIN Chigi fut intendant des finances sous ce pape. Sous Urbain VIII, FABIO Chigi exerça diverses nonciatures, & parvint au pontificat. *Voyez* ALEXANDRE VII. MARIO Chigi, frere aîné de ce pape, fut gouverneur de Rome sous son régne; son fils *Flavio* Chigi, fut cardinal patron, & mourut le 13 septembre 1693, en sa 63e année. AUGUSTIN Chigi, fils d'Auguste, autre frere d'Alexandre VII, devint le chef de sa famille, & épousa en 1655 *Marie-Virginie* Borghese : il mourut le 22 octobre 1705, âgé de 75 ans. C'étoit un homme de lettres, qui entretenoit commerce avec tous les gens de cette profession : le pape lui acheta la principauté de Farnèse. *Sigismond* Chigi, frere d'*Augustin*, fut fait cardinal en 1667, par Clément IX, & mourut le 30 avril 1678. * Bayle, *dict. crit.*

CHILA, ville du Pérou, *cherchez* SAINT-MICHEL.

CHILAO, ville d'Asie, sur la côte occidentale de l'isle de Ceylan, à l'embouchure de la riviere de Chilao, & à dix lieues de Négombo, du côté du nord. Chilao étoit autrefois capitale d'un royaume du même nom : elle est sous la domination des Hollandois. * Mati, *diction.*

CHILCA, vallée très-fertile, à dix lieues de Lima, dans le Pérou, & à six de Pachacama. Quoiqu'elle ne soit arrosée d'aucune riviere, & qu'il y pleuve très-rarement, elle ne laisse pas de produire quantité de maïs & d'arbres fruitiers ; & cela par une industrie particuliere des sauvages, qui font de profondes fosses, où ils sement. Ils y mettent au lieu de fumier, des têtes de sardines, qui est un poisson que la mer prochaine fournit en abondance, parceque l'expérience leur a appris que cela rendoit la terre beaucoup plus fertile. * De Laët, *hist. du nouveau monde.*

CHILDEBERT I, le troisiéme des fils que CLOVIS I, roi des François, laissa de sainte *Clotilde*, eut en partage l'an 511, cette partie de la France, qu'on nomma le royaume de Paris. Il eut peine au commencement de vivre en paix avec ses freres, que le desir de régner seuls rendoit ses ennemis ; mais leur mere les réunit, pour venger la mort de leur aïeul, sur Sigismond & Gondemar, rois de Bourgogne. Les trois freres, Clotaire, Thierri & Childebert, partagerent entr'eux le royaume de Gondemar, & puis celui d'Orléans, après que Clotaire, de concert avec Childebert, eut fait mourir deux de ses neveux. Childebert sous un faux bruit de la mort de son frere Thierri, entra dans l'Auvergne ; mais ayant su qu'il revenoit victorieux, il retourna dans son royaume, pour entreprendre une expédition plus juste, contre Amalaric, roi des Visigoths. Ce prince arien maltraitoit sa femme Clotilde, sœur de Childebert, à cause de la religion ; elle s'en plaignit à son frere, lequel porta ses armes contre Amalaric, avec tant de bonheur, qu'il le vainquit l'an 531. Il se brouilla ensuite avec le roi Clotaire, son frere ; mais ce ne fut pas pour long-temps : ce dernier l'accompagna en Espagne, où Childebert fit un second voyage vers l'an 542, selon Sigebert, ou 543, selon plusieurs modernes. Il mit le siége devant Saragosse, qu'il leva après que l'évêque de cette ville lui eut fait présent de l'étole de S. Vincent, diacre & martyr. A son retour il bâtit en l'honneur de ce saint, une église, qui est aujourd'hui S. Germain des Prez, & commença la cathédrale de Paris. Il mourut le 23 décembre de l'an 558, après avoir régné quarante-sept ans & vingt-sept jours. S. Germain, évêque de Paris, l'enterra dans l'église de S. Vincent. Il eut de sa femme *Ultrogote* deux filles, *Chrotberge* & *Chrodesinde*, qui ne furent point mariées. Ce prince est recommandable par sa charité pour les pauvres, & par son zèle pour la religion. La premiere de ces vertus le porta à donner sa vaisselle d'or & d'argent pour soulager les nécessiteux ; & il signala l'autre par un grand nombre de fondations, & par le soin qu'il prit d'étendre la religion catholique. * Grégoire *de Tours*, *l.* 3 & 4. Aimoin, *l.* 2. Procope, *l.* 1 *de la guerre des Goths. Histoire de France.* Isidore. Adon, &c.

CHILDEBERT II, roi d'Austrasie, fils de SIGEBERT, n'étoit âgé que de cinq ans, lorsque son pere fut assassiné au siege de Tournai par les émissaires de Frédegonde ; sa mere Brunehaud, qui étoit à Paris, le fit conduire à Metz, où il fut couronné le jour de Noël de l'an 575, à l'âge de 13 ou 14 ans. Il conduisit une armée en Italie contre les Lombards, & il y en envoya d'autres, à la priere de l'empereur Maurice. Il succéda en 593, dans le royaume de Bourgogne, au roi Gontran son oncle, qui l'avoit adopté. Par le stratagême de Landri, maire du palais de Clotaire II, il perdit la bataille de Soissons, dite *de Truec*, mais il s'en vengea ; car il prit Paris, & en 594 il vainquit les Varnes, qui s'étoient révoltés. Autharis, qui lui avoit manqué de parole, fut aussi défait. Au reste, Frédegonde n'épargna rien pour le faire assassiner ; mais ceux qu'elle

chargeoit de cet attentat furent toujours découverts & punis. Paul Diacre & Aimoin la soupçonnent d'avoir enfin fait donner du poison à ce prince, qui mourut presque en même temps que sa femme *Faileube*, l'an 596, âgé de 26 ans, après en avoir régné vingt-un en Austrasie, & trois dans les états de Gontran. *Voyez ses ancêtres & sa postérité à* FRANCE. S. Grégoire *le Grand* lui écrivit la lettre 58$^{e}$ du cinquiéme livre. * Grégoire *de Tours*, *l.* 5, 6, *&c.* Aimoin, *l.* 3. Paul Diacre, *hist. des Lomb. l.* 3. Frédegaire, &c. On a dans le recueil des historiens, donné par Du Chêne, au tome premier, plusieurs lettres de Childebert II. Ce prince fit divers réglemens pour maintenir le bon ordre dans ses états: ils font partie des capitulaires de nos anciens rois, & on les trouve à la tête de la belle édition qu'en a donnée M. Baluze en 1677. * D. Rivet, *histoire littéraire de la France*, tome III, pag. 398, 399.

CHILDEBERT III, dit par quelques-uns I, & par les autres II de ce nom, roi de France, surnommé *le Juste*, étoit fils de THIERRI I, & succéda à son frere *Clovis* III, l'an 695. Sous son régne, Pepin *le Gros*, maire du palais, gouverna toutes les affaires, & Childebert n'eut que le nom de roi. Il mourut avant la mi-juin de l'an 711, & fut enterré dans l'église de S. Etienne de Choisi, près de Compiégne. On ne sait pas le nom de sa femme, qui le fit pere de DAGOBERT II, son successeur. * Frédegaire, *chap.* 101 *&* 104. Aimoin, *l.* 4. Le P. Anselme, &c.

CHILDEBERT étoit fils de GRIMOALD, maire du palais en Austrasie. Après la mort du roi Sigebert, en 650, Grimoald fit accroire au peuple, que le prince Sigebert avoit adopté son fils, & le mit sur le trône. Il prit cependant un fils que le prince avoit laissé nommé *Dagobert*, le fit tondre par Dodon, évêque de Poitiers, & l'envoya en Irlande. Cet attentat déplut extrêmement aux Austrasiens: ils se défirent de Childebert & de son pere, qu'ils menerent à Paris, où Clovis II le punit de mort cette année-là même. * Aimoin, *l.* 4, *chap.* 42. *Histoire de France.*

CHILDEBRAND, fils de PEPIN, dit *le Gros*, & d'*Alpaïde*, sa concubine, étoit frere de Charles *Martel*, qui lui donna souvent le commandement de ses troupes. Il est la tige de nos rois de la troisiéme race, à ce que l'on conjecture, sur la foi de Frédegaire & de son continuateur, & du supplément de Grégoire *de Tours*, *c.* 109 *&* 110. Ce CHILDEBRAND fut pere de NEBELONG; celui-ci eut pour fils THIEBERT ou THEODEBERT, comte de Matrie, qui est un petit pays de Normandie, entre Evreux & Vernon: après lui on met ROBERT I; puis ROBERT II, dit *le Fort*, & ensuite ROBERT III, sacré roi de France le 29 juin 922. Ce roi fut pere de HUGUES *le Grand*, & lui de HUGUES *Capet*, de qui nos rois très-chrétiens de la troisiéme race descendent. Cette succession est adoptée par nos plus savans généalogistes, Du Chêne, Du Bouchet, Sainte-Marthe, Cholet, Dominici, &c. Adrien de Valois & d'autres, ont néanmoins combattu ce sentiment. *Cherchez* BOURBON.

CHILDERIC ou CHILPERIC I de ce nom, roi des François, succéda à son pere MEROUÉE, l'an 456. Ses excès, au commencement de son régne, le firent chasser du trône, par une révolte générale de ses sujets, qui mirent en sa place un Romain, nommé *Egidius* ou *Gillon*, gouverneur de Soissons. Childeric se retira chez Basin son ami, roi de Thuringe, pendant que Guiemans ou Wiomade, qu'il avoit laissé en France, s'étant mis tout-à-fait bien dans l'esprit de Gillon, le porta à tant de sortes de violences, que les peuples souhaiterent de revoir leur souverain légitime. Alors le fidéle Guiemans avertit Childeric de ce qui se passoit: quelques-uns disent qu'il lui envoya la moitié d'une piéce d'or, qu'ils avoient partagée en se séparant, avec promesse de la part de Guiemans, d'envoyer au roi la moitié qu'il avoit gardée, lorsque les choses seroient disposées pour son retour. Quoi qu'il en soit, Childeric revint dans ses états en 464, après un exil de sept ou huit ans, & chassa Gillon: depuis il gouverna ses sujets avec beaucoup de douceur. Il prit Angers, Orléans, & les isles de la Loire, occupés par les Saxons; fit ensuite une ligue avec Adocrate leur roi, & défit les Allemans; poursuivit Gillon qu'il força d'abandonner Cologne, prit la ville de Trèves, conquit le pays qui porte aujourd'hui le nom de Lorraine; & après avoir traversé la Champagne, il se rendit maître de Beauvais, de Paris & de plusieurs autres villes sur l'Oise & sur la Seine. *Voyez ses ancêtres & sa postérité à* FRANCE. Son régne fut de vingt-quatre ans, après lesquels il mourut en 481, âgé de 45 ans; & il fut enterré à Tournai, où l'on découvrit son sépulcre dans la paroisse de S. Brice, en 1653. Cet endroit de la ville de Tournai, n'étoit pas alors enfermé dans l'enceinte de cette ville, sur quoi Jacques Chifflet remarque que Childeric fut inhumé près du grand chemin, selon la coutume des Romains. Lorsque l'on fit cette découverte, on trouva un coutelas, qui, dès qu'on le mania, s'en alla en poudre, une hache d'armes, des agrafes, des boucles; & autres ornemens d'un baudrier, le tout d'or, avec quantité de rubis enchassés: il y avoit aussi des abeilles d'or émaillé, un vase d'agathe, une boule de cristal (qui étoit d'un grand prix en ce temps-là) deux anneaux, avec l'effigie de Childeric, & ces mots latins *Childerici Regis*: ce curieux monument est présentement dans la bibliothéque du roi. On y trouva encore le squelete d'un cheval, parcequ'alors on enterroit les princes, non-seulement revêtus de leurs plus riches habits, & avec ce qu'ils avoient de plus précieux, mais aussi avec leur cheval de bataille. * Grégoire *de Tours*, *l.* 2. Aimoin, *l.* 1, *chap.* 7. Paul Emile. Du Tillet, &c.

CHILDERIC II, fils puîné de CLOVIS II, roi de France, & de sainte *Bathilde* ou *Baudour*, fut fait roi d'Austrasie en 660, & succéda à son frere Clotaire III, roi de Bourgogne & de Neustrie en 670. Ebroin, qui avoit voulu mettre Thierri sur le trône, fut rasé, & confiné dans le monastere de Luxeu en Bourgogne, & le prince fut mis dans celui de S. Denys, pour y être gardé, & non pour être fait moine. Childéric devint par cet éloignement maître absolu du royaume, & gouverna heureusement pendant que Léger, évêque d'Autun, fut à la tête des affaires; mais dans la suite, il usa très-mal de son autorité, & par ses excessives débauches il se rendit odieux à ses sujets. Entre les mécontens, Bodilon, qu'il avoit fait attacher à un pieu contre terre, & fouetter cruellement, l'assassina lorsqu'il revenoit de la chasse en la forêt de Lauconie, que quelques auteurs croient être la forêt de Livri, près de Chelles, ou des Lions, aux environs de Rouen, l'an 673, à l'âge de 23 ans, & après un régne de treize à quatorze ans. *Bilichilde* sa femme & *Dagobert* son fils, furent traités de même par les conjurés; mais *Chilperic* II, dit *Daniel*, fut sauvé de ce massacre. L'auteur de la vie de S. Ouen dit qu'ils furent enterrés dans l'église de S. Pierre de Rouen; mais il est sûr que ce fut dans celle de S. Germain des Prez à Paris, où leur sépulture fut trouvée en 1646. Les curieux pouront consulter les auteurs de son régne, rapportés par le sieur Du Chêne, les gestes des François, le sieur de Valois, *tom. III*, & la préface que le pere dom Jean Mabillon a mise à la tête du IV tome des vies des saints de l'ordre de S. Benoît. * Mezerai. Daniel, *histoire de France.* Le P. Anselme, &c.

CHILDERIC III, dit l'*Idiot* ou *le Fainéant*, fils, suivant quelques auteurs, de CHILPERIC II, dit *Daniel*, est le dernier roi de France de la premiere race. Pepin & Carloman ayant succédé au pouvoir qu'avoit eu leur pere Charles *Martel*, mirent Childéric sur le trône l'an 742. Pepin le fit depuis raser, l'an 752. Il fut confiné dans l'abbaye de S. Bertin, près de S. Omer en Artois; d'autres disent à Luxeu en Bourgogne, & de-là transféré au monastere de S. Himerin à Rati-

bonne, où il mourut en 754. Les annales de S. Bertin disent pourtant qu'il finit ses jours à l'âge de 18 ans, dans l'abbaye de ce nom. Pepin se fit sacrer & couronner roi de France en 752. Quelques auteurs disent, mais sans preuves, que la femme de Childéric nommée *Gisele* ou *Gisalde*, fut enfermée dans un monastere, & qu'un fils qu'il avoit, nommé *Thierri*, fut mis dans l'abbaye de S. Wandrille. Quoi qu'il en soit, c'est en ce Childéric III que finit la premiere race des rois de France, dite *des Merovingiens*, qui avoit tenu le sceptre 332 ans, à compter depuis 420, que Faramond fut reconnu roi, selon quelques auteurs. * *Voyez* les annales de Fulde, celles de S. Bertin, & les auteurs rapportés par André Du Chêne, *tome I*, *historiens de France.*

CHILI, grand pays dans l'Amérique méridionale. Il s'étend le long de la mer Pacifique, qu'il a à l'occident; à l'orient, le pays des environs de la riviere de Plata; au midi, le pays des Patagons, & au septentrion, le Pérou. Les monts de los Andes, & la Sierra Nevada bornent ce pays au levant. Aussi est-il extrêmement froid; & on pretend même que le nom de *Chili* veut dire *froid*, en langage du pays. On le divise ordinairement en trois parties, qui sont Chili, Impériale & Chicuito ou Cuyo. S. Iago en est la ville capitale; la Conception ou Arauco l'a été autrefois. Les autres sont Angol, Villarica, Osorno, Chiloë, Impériale, Valdivia, la Serena ou Coquimbo, S. Jean de la Frontera, Mendoca, Quillita, &c. Ce pays est presque tout entier sous la domination des Espagnols. Diego Almagro le découvrit le premier, & en fut fait gouverneur par Charles-Quint, vers l'an 1534. A son retour dans le nouveau monde, les Pizarres le firent mourir. La terre y est assez fertile; mais elle est sujette à un certain vent froid, qui pénetre si fort, qu'on en meurt. A cela près le pays est beau & fertile. Les fruits qu'on y porte de l'Europe y viennent très-bien; & il y a grande quantité de mines d'or, & de carrieres de jaspe. Il n'y manque pas aussi de gibier & de bétail; & on y remarque une chose très-singuliere, sur les moutons en particulier; c'est qu'il y en a de si gros, qu'ils marchent les journées entieres avec une charge de cinquante livres sur le dos. Les habitans du Chili sont hardis & vaillans, & sur-tout ceux de la vallée d'Arauco, de Puren, de Tucapel, & quelques autres, qui ont souvent donné de l'exercice aux Espagnols; aussi n'ont-ils pu être entiérement soumis. Ils sont habillés de peaux de bêtes, & ils adorent le diable sous le nom d'*Epanoman*, c'est-à-dire, de *Fort* & de *Puissant*. Plusieurs de ceux qui sont sujets des Espagnols se sont fait baptiser. Ces sauvages ont des capitaines qui les gouvernent. Le Chili dépend en partie du viceroi du Pérou, mais il a pourtant un gouverneur particulier. * Garcilasso de la Vega, *hist.* Herrera, *chap.* 22. A Costa. Linschot. Sanson, &c.

CHILIANUS KONIG, *cherchez* KONIG.

CHILIASTES ou MILLENAIRES. On a donné ce nom à ceux qui soutenoient qu'après le jugement universel, les prédestinés demeureroient mille ans sur la terre, où ils jouiroient de toutes sortes de délices. Papias, qui vivoit dans le II siécle, & qui avoit été disciple de S. Jean l'*évangéliste*, & évêque d'Hiérapolis, fut, selon quelques-uns, le premier auteur de cette opinion. Il a été suivi par plusieurs des premiers peres de l'église. S. Irenée, S. Justin martyr, Tertullien, Victorin, Lactance, sont de ce sentiment, qu'ils fondent sur un passage de l'Apocalypse, où il est parlé du régne de J. C. pendant mille ans sur la terre. Nepos, évêque d'Egypte, qui vivoit dans le III siécle, soutint cette opinion avec opiniâtreté dans un livre qu'il intitula, *Réfutation des allégoristes.* Elle fut embrassée par plusieurs personnes d'une contrée d'Egypte, appellée *Arsinoé.* S. Denys d'Alexandrie étant allé en ce pays, fit assembler les prêtres & les plus considérables d'entre les fidéles; & ayant tenu une conférence de trois jours avec eux, il les détrompa enfin de cette erreur. Coracion, un des principaux défenseurs de cette opinion, se rétracta, & promit de ne plus enseigner à l'avenir cette doctrine. Mais comme ils s'étoient principalement appuyé sur le livre de l'évêque Nepos, dont la mémoire étoit en vénération parmi eux, Denys d'Alexandrie se crut obligé de réfuter cet ouvrage, dans deux livres qu'il intitula, *des promesses.* Cette opinion subsista néanmoins jusqu'au IV siécle, & Apollinaire écrivit contre les livres de Denys d'Alexandrie. Baronius dit que le pape Damase condamna cette erreur dans le concile qu'il tint contre Apollinaire en 373; mais il n'en est point parlé dans les anathématismes de ce concile, rapportés par S. Grégoire de Nazianze, & par Théodoret. Quelques-uns distinguent deux sortes de millénaires, les uns qui entendoient grossiérement ce régne des plaisirs du corps & de l'esprit, & les autres qui l'entendoient d'un repos spirituel, que devoit gouter l'église pendant cet espace de mille ans; mais cette distinction n'est pas bien fondée, parceque les peres, qui ont soutenu le régne des justes pendant mille ans sur la terre, ont assuré que les justes y jouiroient de tous les plaisirs permis. S. Augustin met entre les erreurs de Cerinthe ce régne de mille ans; & Caïus assure que cet hérétique soutenoit qu'après la résurrection, le régne de Jesus-Christ seroit terrestre, & que les hommes passeroient leur vie à Jérusalem dans les voluptés du corps. Mais peut-être Cerinthe bornoit-il toutes les espérances des fidéles à ces récompenses terrestres & charnelles, au lieu que les millénaires attendoient un régne céleste après ce régne de mille ans sur la terre. L'opinion de ceux-ci a été long-temps tolérée dans l'église; & saint Jerôme, qui la combat en plusieurs endroits de ses commentaires sur les prophétes Ezéchiel & Jérémie, dit qu'il n'oseroit pas néanmoins la condamner, parceque plusieurs auteurs ecclésiastiques, & même des martyrs, ont été dans ce sentiment. Mais depuis le V siécle, cette opinion a été rejettée unanimement, & l'on ne trouve point d'auteurs chrétiens qui l'aient soutenue. * Eusebe, *l.* 7, *c.* 24. S. Augustin, *de hæresib.* Philastre, *hæres.* 12 & 13. S. Jerôme, *in prophetas.* Théodoret, *heretiq. fabular. lib.* 3. Baron, *ad ann.* 264 & 273. Pratéol, *de hæres.* Sander, *hæres.* 53. *Seconde apologie de Jansenius.* Tillemont, *tom. IV des mémoires pour l'hist. ecclésiastique.* Du Pin, *bibl. des auteurs ecclésiastiques des III premiers siécles.*

CHILIAN, petite ville du quartier de l'Impériale, province du Chili, environ à 40 lieues de la Conception, en tirant vers les Andes, & capitale d'une contrée, qui porte son nom, où l'on voit le volcan de Chilian, qui est une montagne qui vomit des flammes. * Mati, *dictionnaire.*

CHILLINGWORTH (Guillaume) Anglois, né à Oxford au mois d'octobre 1602, & aggrégé au collége de la Trinité en 1628, s'est fait un nom en Angleterre par un livre où il traite cette proposition: *Que la religion des protestans est une route sure pour parvenir au salut.* Cependant il ne paroît pas qu'il ait été lui-même fort constant dans ses principes. Il étoit né protestant, & il se fit catholique romain. Après ces changemens, il alla à Douai, où il mit par écrit les motifs de sa conversion; ensuite il revint dans sa patrie, environ six mois après l'avoir quittée, abandonna la religion catholique, réfuta les raisons qui l'avoient engagé à la suivre, & depuis il n'eut proprement aucune religion; car à l'égard de l'église anglicane, il déclara qu'il ne pouvoit en conscience souscrire à la confession de cette église. Il n'approuvoit pas entr'autres le symbole attribué à S. Athanase. Cependant il souscrivit le 20 juillet 1638 les trente-neuf articles de l'église anglicane, & dans cette souscription il prend les titres de clerc & de maître-ès-arts. Il avoit refusé auparavant cette signature; mais il la fit cette seconde fois pour être revêtu de la chancellerie de Salisbury, & de la prébende de Brixworth, dans la province de Northampton. Il opposoit la raison à la foi,

& il toléroit toutes les sectes, sans en condamner aucune. Il eut de fortes disputes les derniers jours de sa vie avec un ministre presbytérien très-rigide, nommé Cheynel, qui le trouva par hasard à Chicester, où Chillingworth avoit été fait prisonnier pour la cause du roi pendant les guerres civiles d'Angleterre. Cheynel voulut en vain l'engager à changer de sentiment; Chillingworth l'écouta avec assez de patience, lui répondit avec douceur, mais demeura dans son dérime. Quand il fut mort, ce qui arriva vers la fin de janvier 1644, Cheynel refusa de l'enterrer; mais on permit à d'autres de l'inhumer dans un cloître. Alors Cheynel prenant un exemplaire du livre du défunt, *dont nous avons parlé plus haut*, voulut l'enterrer avec lui, & s'approchant de la fosse tenant ce livre à la main, il l'apostropha ainsi: « Va-t-en, maudit livre, qui a séduit un si » grand nombre d'ames précieuses. Va-t-en, livre in» fâme, va-t-en dans le lieu de la pouriture, afin que » tu puisses pourir avec ton auteur, & voir la corruption. » Après avoir prononcé ces paroles, le ministre enthousiaste jetta le livre dans la fosse. C'est Cheynel lui-même qui rapporte ces faits dans un livre fort rare qu'il a intitulé, *Chillingworti novissima.* Chillingworth a fait plusieurs ouvrages qui ont été imprimés séparément, & que l'on a fait réimprimer en Angleterre en 1717 ou 1718. Son traité: *Que la religion des protestans, &c.* a été imprimé en 1637. Il y attaque principalement le jésuite Wilson. Cet ouvrage a souvent été réimprimé depuis la premiere édition, & attira à l'auteur beaucoup de réponses qui furent publiées exprès, ou données en passant dans d'autres ouvrages. Ce que Chillingworth a fait pour réfuter les raisons qui l'avoient porté à embrasser la religion catholique n'a point été imprimé. * Voyez *Chillingworti novissima*, & la *biblioth. angl. tome III, part. 2, page* 549; *tome VI, part.* 1, *p.* 278; *tome XIV, part.* 2, *page* 441. M. Desmaizeaux, *relation histor. & crit. de la vie & des écrits de Guillaume Chillingwort*, en anglois.

CHILMEAD (Edmond) savant Anglois, né à Stowon-the Wold, dans le comté de Glocester, fut reçu en 1625 dans le collége de la Magdeléne à Oxford, & il y prit le dégré de maître ès-arts en 1632. Quelque temps après, il fut fait chapelain de l'église de Christ dans la même ville; mais sa fidélité pour le roi Charles I, le fit chasser de ce poste en 1648, par les visiteurs du parlement. Réduit alors à faire usage, pour subsister, de la musique, qui n'avoit fait auparavant que son amusement, il se retira à Londres où il exerça utilement son talent. Sur la fin de sa vie, il trouva des secours dans la libéralité d'Edouard Byshe, que le parlement avoit fait roi d'armes. Il mourut en 1654, le premier mars. On a plusieurs ouvrages de lui. 1. Traité de la nature, des causes, des symptômes, des pronostiques & de la guérison de la mélancolie érotique, traduit du françois en anglois, à Londres 1640, *in*-8°. C'est la traduction d'un assez méchant livre de Jacques Ferrand, médecin d'Agen, intitulé, *De la maladie de l'amour, ou mélancolie érotique*, à Paris 1623, *in*-8°. C'est sur cet ouvrage, qui ne répond point à ce que le titre fait attendre, que M. de la Monnoye a fait ce distique:

*Ut titulum vidi, sum libri captus amore:*
*Ut librum legi, liber amore fui.*

2. Traité des globes, en anglois, à Londres 1639, & 1659, *in*-4°. Ce traité est traduit du latin de Robert Hugues. 3. Curiosités inouies sur la sculpture talismanique des Persans; en anglois, à Londres 1650, *in*-8°. C'est une traduction des *curiosités inouies* de Jacques Gaffarel. 4. Discours touchant la monarchie d'Espagne, en anglois, à Londres 1654, *in*-4°; c'est une traduction de l'ouvrage latin de Thomas Campanella; on la trouve aussi sous ce titre: *Advis donné au roi d'Espagne par Thomas Campanella, moine Espagnol, pour parvenir à la monarchie universelle*, à Londres 1659, *in*-4°; mais ce n'est qu'un titre ajouté à la même édition, qui n'avoit point eu de débit. 5. Histoire des cérémonies & coutumes qui s'observent maintenant parmi les Juifs dans tout le monde, en anglois, à Londres 1650, *in*-8°; c'est une traduction de l'italien de Léon de Modène. 6. Chilmead a eu part à la traduction angloise que Henri Holbroke a faite de l'histoire des guerres de l'empereur Justinien, par Procope, & qui a été imprimée à Londres en 1653, *in-fol.* Il avoit pris soin de la comparer avec le texte grec. 7. A la fin de l'édition d'*Aratus*, donnée par Jean Fell, à Oxford, l'an 1672, *in*-8°. On trouve de Chilmead, 1. un écrit *De musica antiqua græca*: 2. *Annotationes in odas Dionysii.* 8. *Joannis Antiocheni, cognomento Malalæ, historia chronica, è mss. bibliothecæ Bodleïanæ nunc primùm edita. Cum interpretatione & notis Edmundi Chilmeadi; & triplice indice rerum. Præmittitur dissertatio de autore, per Humfredum Hodium*, à Oxford 1691, *in*-8°. 9. *Catalogus manuscriptorum græcorum qui in bibliotheca Bodleiana asservantur, pro ratione autorum alphabeticus.* Ce catalogue, que l'on dit exact & bien fait, est demeuré manuscrit. * Anton. Wood, *Athenæ Oxonienses*, tome II, page 169. Niceron, *mémoires*, tome XXXV, page 131 & suivantes.

CHILMINAR, CHILMANOR ou CHEHEL-MANOR, comme qui diroit, *les quarante tours*, sont d'illustres monumens, qui restent encore de l'ancienne ville de Persépolis en Asie. Leur fondement est tout de marbre, & de la hauteur d'environ 22 pieds géométriques; tout ce qui est au-dessus des fondemens est de jaspe & du plus beau marbre. On y voit plus de quarante colonnes. Mandeslo néanmoins n'en compte que dix-neuf grandes & onze moyennes. L'entrée du palais & tous les murs, sont remplis de différentes représentations très-bien travaillées, de rois, de combats, de triomphes & de plusieurs sortes d'animaux. L'on y voit aussi plusieurs caracteres inconnus de figures triangulaires & pyramidales. Les connoisseurs prétendent que c'est le plus beau morceau d'architecture qui nous reste de l'antiquité. Ce sont les ruines de ce fameux palais de Persépolis, auquel Alexandre étant yvre, mit le feu à la persuasion de la courtisane Thaïs. L'on tient qu'un peintre des plus habiles, auroit à travailler plus de trois mois, pour dessiner seulement les choses les plus remarquables; mais ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les habitans du pays, qui n'ont guères de gout pour tant de beaux ouvrages, en arrachent tous les jours quelques morceaux, & en enlevent les matériaux pour bâtir leurs maisons. * Herbert, *itinerar. page* 61 *& suivantes.* Pietro della Valle, *dans ses relations, tome II.* Il y en a aussi une descr ption exacte dans l'ambassade de dom Garcias de Silva Figueroa.

CHILON, de Lacédémone, qu'on met au nombre des sept sages de Grece, fut fait éphore de Sparte, environ la LVI olympiade, & 556 ans avant J. C. Il disoit ordinairement qu'il y avoit trois choses bien difficiles dans le monde; *garder le secret, savoir employer le temps, & souffrir les injures sans murmurer.* On dit qu'il mourut d'un excès de joie, en embrassant son fils, qui avoit été couronné aux jeux olympiques. Diogène Laërce a écrit sa vie. Pline dit qu'il fit graver en lettres d'or ces maximes ou sentences au temple de Delphes; *qu'il falloit se connoître soi-même, & ne desirer rien de trop avantageux, & que la misere étoit inséparable des dettes & des procès.* Stobée nous a conservé quelques autres sentences de lui, comme celles-ci: *Il faut parler peu dans le vin; ne point parler mal de son voisin; n'aller que le moins que l'on peut aux festins de ses amis; plutôt perdre que gagner par un lucre sordide, &c.* * Diogène Laërce, *l.* 1, *c.* 69. Pline, *l.* 7, *c.* 32.

CHILON, célébre athléte, de la ville de Patras dans l'Achaie, gagna deux couronnes aux jeux olympiques, une dans les delphiques, quatre dans les isth-

miens, & trois dans les jeux neméens. Il fut tué dans une bataille, comme le marque son épitaphe rapportée par Pausanias. Ce fut, selon cet auteur, du temps de Lysippe qui fit la statue de Chilon, c'est-à-dire, dans la bataille de Cheronée contre Philippe, roi de Macédoine, où les Achéens furent défaits avec les autres Grecs, la troisiéme année de la CX olympiade, & 338 ans avant J. C. ou bien dans celle que les Grecs gagnerent contre Antipater, près du fleuve Lamia en Thessalie, la seconde année de la CXIV olympiade, & avant J. C. 323. En ce cas, il faudroit conjecturer que Chilon n'y combattit que comme particulier, car les Achéens ne s'y trouverent point. Pausanias, dans ses achaïques, se déclare positivement pour cette derniere opinion. * Pausanias, *in Eliac. l. 2, & in Achaïc.*

CHILPERIC I de ce nom, fils puîné de CLOTAIRE I, & de *Hardegonde*, sa seconde femme, fut roi de Soissons en 561, & ensuite de la meilleure partie du royaume de Paris en 570, après la mort de son frere Cherebert. Tandis qu'il n'étoit encore que roi de Soissons, il prit deux ou trois fois les armes contre Sigebert I, roi d'Austrasie, son frere puîné, qui le vainquit, & se rendit maître de Paris. En 576, après que Sigebert eût été assassiné par ordre de Frédegonde, femme de Chilpéric, ce prince voulut s'emparer des états de son neveu Childebert, & prit sur lui quelques places; mais le mariage de son fils Merouée avec Brunehaut, lui suscita d'autres affaires. La même année deux de ses armées furent défaites par Mummol, général de Gontran, roi d'Orléans. Les années 578 & 580 furent marquées par la mort des princes Merouée & Clovis, fils de Chilpéric du premier lit, que leur marâtre Frédegonde fit assassiner, du consentement de leur pere. Dans la suite, Chilpéric trouva moyen de détacher son neveu Childebert de l'alliance de Gontran, & lui fit la guerre sans succès. Il s'étoit malheureusement engagé dans les erreurs des Sabelliens, d'où il fut retiré l'an 580, par les conférences qu'il eut à ce sujet avec Grégoire, évêque de Tours, & Salvius, évêque d'Albi, qui lui montrerent le peu de solidité d'un livre qu'il s'étoit ingéré de composer sur la Trinité. Ce prince avoit de l'esprit & quelque inclination à la piété. Il ne voulut point voir les grands, qui avoient mis l'épée à la main dans l'église de S. Denys, qu'ils n'eussent fait la péniten e que leur imposa Ragnémonde ou Ruquemonde, évêque de Paris. Il renvoya Grégoire de Tours, & Carterie de Périgueux, accusés de crime de lèze-majesté, s'en étant remis à leur serment. Il prit aussi soin de la conversion des Juifs de son royaume, & en tint plusieurs sur les fonts de baptême. Il fit de grands biens aux églises & aux monasteres, & sur-tout après la mort de ses fils *Samson, Clodebert* & *Dagobert*, qu'il avoit eus de *Frédegonde*. Mais ce petit nombre de bonnes œuvres fut flétri par un nombre infini d'actions tyranniques, qui ont obligé Grégoire *de Tours* à l'appeller *le Néron & l'Hérode de son temps.* Il épousa *Audovere*, qu'il répudia pour avoir été marreine de sa propre fille; puis il prit *Galsonde*, fille d'*Athanagilde*, roi des Wisigoths, & la fit étrangler dans son lit, pour épouser *Frédegonde* sa maîtresse. Son amour pour cette méchante femme lui fit commettre cent sortes de crimes, jusqu'à lui sacrifier ses propres enfans. A la fin ce fut elle, selon quelques-uns, ou Brunehaut, selon d'autres, qui le fit tuer, à Chelles, lorsqu'il revenoit de la chasse, l'an 584, après qu'il eut régné avec ses freres environ 23 ans. On trouva l'an 1643 le véritable tombeau de ce roi & de Frédegonde, dans un portique du monastere de S. Germain des Prez. Celui qu'on voyoit dans l'église étoit un cénotaphe. *Voyez ses ancêtres & sa postérité à* FRANCE. Grégoire de Tours, *l.* 4, 5 *&* 6. Aimoin, *liv.* 3. Frédegaire. Sigebert. Fortunat. De Valois. Mézerai, &c. D. Rivet, *hist. litt. de la France, tome III, page* 338-343.

CHILPERIC II, dit auparavant *Daniel*, étoit fils de CHILDERIC II, selon le sentiment de quelques historiens. Après la mort de Dagobert II, en 715; Ramfroi, maire du palais, concurrent de Charles *Martel*, tira ce Daniel du cloître, lui fit prendre le nom de Chilpéric, qu'on surnomma *le Clerc*, & le mit à la tête de ses troupes. Charles les vainquit en diverses occasions, & principalement à la bataille de Vinciac, près de Cambrai, le dimanche de la passion 21 mars de l'an 717. Chilpéric fut encore battu au combat de Soissons, l'an 718. Il mourut à Noyon sur la fin de l'automne de l'année 720, en la cinquiéme année de son régne, & y fut enterré. Dès l'an 717 Charles *Martel*, qui étoit habile politique, avoit opposé à ce roi un Clotaire, qui mourut en 718. * Le continuateur de Grégoire de Tours, *c.* 106, 107 *& seq.* L'auteur des gestes des François, *c.* 52 *&* 53, *&c.*

☞ CHILPERIC, fils de Gondicaire, premier roi de Bourgogne, lui succéda l'an 463. Il avoit même regné avant la mort de son pere; au moins on lui donnoit le titre de roi dès l'an 456. Tout ce qu'on lit dans certaines histoires, des combats livrés, des victoires remportées auprès d'Autun & ailleurs par Chilperic sur ses freres, &c. n'est que fiction & invention de quelques auteurs modernes, & n'a aucun fondement dans l'antiquité. Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'ambition & la passion de régner, porta Gondebaud, frere de Chilperic, à se révolter contre lui. Cette révolte commença au plus tard vers l'an 477. Elle dura long-temps, & la fin en fut tragique. Chilperic, avec son frere Godomar, & ses deux fils, périt par le fer. Sa femme fut jettée avec une pierre au cou dans le Rhône. Ses deux filles Chrone & Clotilde, d'abord condamnées à l'exil, furent réservées: l'aînée prit le voile, & Clotilde fut élevée chez le meurtrier de son pere à Genève, & devint quelques années après l'épouse de Clovis. Le temps de ce massacre, & de la ruine de la maison du roi Chilperic, n'est point fixé par les anciens. L'auteur de la nouvelle histoire de Bourgogne, D. Plancher, croit qu'on pouroit le placer vers l'an 491. Chilperic avoit régné environ vingt huit ans. Gondebaud fut son successeur. * *Liste chron. & hist. des rois de Bourgogne*, dans l'art de vérifier les dates, *p.* 574.

CHIMAI, sur la petite riviere dite *la Blanche*, ville des Pays-Bas dans le Hainaut, avec titre de principauté. Elle est entre des forêts, à six lieues d'Avênes, & à quatre de Rocroi; & quoiqu'elle ait été souvent ruinée durant les guerres, elle s'est pourtant toujours très-bien rétablie. Il y a un beau château. L'empereur Maximilien I érigea l'an 1486 Chimai en principauté pour Charles de Croi.

CHIMAROLES, *Chimiaroli*, habitans des montagnes della Chimera.

CHIMERA, ville & montagnes, *cherchez* ACROCERAUNIENS.

CHIMERE, petite ville de la Turquie en Europe. Elle est dans l'Epire, province de la Grece, sur la côte de la mer Ionienne, à douze lieues de Butrinto, du côté du nord. Chimere, située sur la croupe d'un rocher escarpé de toutes parts, a un bon port, un évêché suffragant de Lépante, & elle est capitale d'une petite contrée, connue sous le nom de *Chimere*, & ses habitans sous celui de *Chimarioti* ou *Cimarioti*. Ces Cimariots sont descendus des anciens Macédoniens. Ils n'ont sur la côte que cinq ou six petits lieux peu importans; mais leurs montagnes sont si hautes & d'un accès si difficile, qu'elles leur servent de forts: aussi se confient-ils si fort en cet avantage, qu'ils se dispensent de payer des tributs aux Turcs. Ils sont Grecs de religion, & très-grands voleurs, de même que les Maniotes, descendus des anciens Lacédémoniens. * Mati, *dict.*

CHIMERE ou GORANTO, montagne de Lycie, qui jettoit de la fumée & du feu pendant la nuit. C'est ce qui a donné occasion aux poëtes de feindre un animal monstrueux, composé de la tête d'un lion, du corps d'une chévre, & de la queue d'un dragon, à quoi ils ont ajouté que Bellérophon tua ce monstre. On dit que

le sommet de cette montagne servoit de retraite aux lions ; que le milieu, fertile en pâturages, étoit toujours couvert de chévres & d'autres troupeaux, & qu'enfin le bas, extrêmement marécageux, nourrissoit un grand nombre de serpens, comme le dit Ovide.

——— *mediis in partibus hircum*
*Pectus & ora leæ, caudam serpentis habebat.*

Les poétes ont ajouté que Bellérophon tua ce monstre, parcequ'il rendit le mont de Chimere habitable. Pline dit que le feu de cette montagne s'allume avec de l'eau, & qu'il ne s'éteint qu'avec de la terre & du fumier. Hésiode faisant la description de la Chimere, dit que c'est un monstre composé de trois sortes d'animaux, d'un lion, d'une chévre & d'un dragon :

*Ante leo, retroque draco, medioque capella.*

Euripide dit que la Chimere a trois corps, & l'appelle τρώμεγος, *in Ione*. Ce monstre, selon d'autres, n'est qu'une allusion à trois capitaines que Bellérophon défit, Ayrus, Arzalus & Tosibis, dont les noms signifient ces trois espéces d'animaux. Airus vient d'*Ari*, qui signifie un *lion ;* Arzalus vient d'*Arzal*, qui est une espéce de *chevreuil ;* & Tosibis veut dire *la tête d'un serpent.* Plutarque veut que Chimere soit le nom d'un chef de pirates, qui montoit un vaisseau dont la proue avoit la figure d'un lion, la pouppe celle d'un dragon, & le milieu celle d'une chévre, & dit que Bellérophon le vainquit. * Apollodor, *l.* 1. Ovid. *metam. l.* 9, *v.* 646. Pausanias, *l.* 2. Strabon. Pline, *l.* 2, *c.* 106. Luc et. *l.* 5, *v.* 903, & *l.* 2, *v.* 704. Hésiode, *theogon. v.* 319. Horace, *l.* 1, *carm. od.* 27, *au dernier vers*, *l.* 2, *od.* 17, *v.* 13, & *l.* 4, *od.* 2, *v.* 16. Tibull. *l.* 3, *eleg.* 4, *v.* 85. *Consultez aussi* Bochard, *de Phœnic. colon. l.* 1, *c.* 6, *sur la fin ;* & Cæsius, *cœlo astronomico poët. p.* 219.

CHIMORRHÆUS (Paul) de Beeck, dans le pays de Juliers, fut d'abord recteur du collége de Ruremonde, dans le duché de Gueldres, & ensuite de Heinsberg & de Duren. Il a vécu principalement sous le prince Guillaume, au milieu du seiziéme siécle. Il s'étoit marié ; mais étant devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique, fut revêtu du sacerdoce & chargé du pastorat ou de la cure de Sittard. Valere-André ajoute qu'il fut aussi doyen de la faculté de Susteren. On a de lui : *Epistolæ dominicales : Elegia de verâ & falsâ fide : De degenerante religione : De Platonis dicto*, Nosce te ipsum : *De vitandis falsis prophetis ;* & plusieurs autres. La plupart de ses ouvrages ont été imprimés à Cologne, *in*-8°. * Valere-André, *bibliotheca belgica,* édition de 1372, *in*-4°, tome II.

CHIN, lac fameux de la province de Junnan, dans la Chine. On dit qu'à la même place il y avoit autrefois une grande ville, qui fut abîmée par un tremblement de terre ; de sorte qu'il n'y eut qu'un petit enfant qui fut sauvé, & porté à bord sur une petite piéce de bois. On y voit quantité d'herbes aquatiques, dont le haut, qui paroît sur l'eau, porte la figure d'une étoile. C'est pourquoi quelques-uns ont appellé ce lac *la mer étoilée.* * Kircher, *de la Chine.*

CHINCA, grande & agréable vallée dans le diocèse de Lima au Pérou, non loin de la vallée d'Yca, proche de Val-Verde. Pizarre, qui fit la découverte de ce pays, demanda au roi d'Espagne, que les limites de son gouvernement fussent bornées vers le nord, par la riviere de San-Jago, & vers le sud par la vallée de Chinca. Elle est très-fertile en froment, & les vignes d'Espagne y viennent merveilleusement bien. * De Laët. *hist. du nouveau monde.*

CHINCHILUNG ou IQUON, fameux pirate de la Chine, servoit d'abord les Portugais à Macao, puis les Hollandois dans l'isle Formosa. Il fit ensuite le métier de pirate ; & ayant amassé de grandes richesses, il entretint un commerce de toutes les marchandises des Indes avec les marchands des isles du levant. Enfin il devint si puissant, qu'il forma le dessein de se faire empereur de la Chine. Il attendoit que Xunchi, lequel avoit conquis la plus grande partie de cet empire en 1644, eût entierement éteint la famille de Thamin, pour prendre la défense des Chinois, & se rendre maître de cette puissante monarchie. Les Tartares, qui appréhendoient Chinchilung, le créerent roi sous le nom de *Pignon*, qui signifie *pacificateur au midi ;* mais enfin, après s'être rendu maître de la province de Fokien par sa conduite, ils le prirent & l'enfermerent dans la ville de Pekin. * Martin Martini, *hist. de la guerre des Tartares contre la Chine.*

CHINCHIN, province de Tartarie. Dans une de ses montagnes on trouve des minieres de salamandre (ce mot est expliqué ci-après) dont on fait du linge, qui résiste au feu. Ces minéraux produisent des filets semblables à la laine, qui étant séchés au soleil, & nettoyés de la terre qui s'y trouve attachée, se filent comme de la laine, dont on fait du drap & du linge. On n'a qu'à les jetter dans le feu pour les blanchir ; car lorsqu'ils y ont demeuré une heure, il n'y reste aucune crasse. Cette matiere que nous appellons *Albeste*, est nommée *salamandre*, parcequ'elle se conserve dans le feu, comme le lézard appellé *salamandre*, selon l'opinion mal fondée de quelques naturalistes ; car il n'y a point d'animal qui puisse vivre dans le feu, ni demeurer dans un grand brasier, sans se bruler. Il est vrai que la salamandre jette de son corps une certaine humeur visqueuse, & extrêmement froide, qui peut amortir un petit feu ; mais si le feu est ardent, la salamandre y meurt, sans néanmoins être réduite en cendres, comme les autres choses combustibles. On dit qu'il y a à Rome un linge fait de la salamandre, qui a été envoyé à un pape par un roi de Tartarie, & dans lequel on a envelopé le saint suaire de Jesus-Christ. C'étoit de cette sorte de toile, dont, selon quelques-uns, on envelopoit autrefois les corps des princes ou grands seigneurs, que l'on bruloit, pour en conserver les os & les cendres, & pour empêcher qu'elles ne fussent mêlées parmi les autres cendres du bucher. * Kircher, *de la Chine.* Marc Paul, Vénitien, *voyage*, *c.* 47.

CHINCON, bourg ancien avec titre de comté. Il est dans la Castille nouvelle en Espagne, entre la riviere de Tajuna & le Tage, à cinq lieues d'Alcala de Hénarés, vers le midi. * Mati, *dict.*

☞ CHINDASWINTHE, ou CHINDASVINDE, roi des Visigoths en Espagne, fils du roi Suintila, après avoir détrôné Tulca, se fit élire roi des Visigoths le 2 mai 642. Il rétablit la paix dans ses états en punissant les grands du royaume qui avoient eu part aux révolutions arrivées en Espagne depuis quarante ans, & aux conjurations formées contre plusieurs de ses prédécesseurs. En 649, le 22 janvier, il associa son fils Rechesvinde, & lui abandonna toute l'autorité. Pour lui, il passa le reste de ses jours dans la retraite & les œuvres de piété. Il mourut le premier octobre 653, 652 selon d'autres, âgé de 90 ans. * *Liste chron. & hist. des rois Visigoths*, dans *l'art de vérifier les dates.*

CHINDILANE, *cherchez* SUINTILE.

CHINE (la) grand pays à l'orient de l'Asie, célébre pour sa fertilité, ses richesses, le grand nombre de ses habitans, & la beauté de ses villes. Ptolémée a parlé de ce pays sous le nom de *Sinarum regio ;* mais ce nom n'est pas connu aux Chinois d'aujourd'hui. Le nom de cet empire change souvent : lorsque la couronne tombe dans une nouvelle famille, celui qui régne ne manque jamais de donner aussi un nouveau nom à l'empire. Ceux de la Cochinchine & de Siam l'appellent *Cin*, d'où nous avons formé notre nom de *Chine.* Les Japonois le nomment *Thau*, & les Tartares *Han*, & quelquefois *Cathai,* quoique ce nom soit aussi celui de la partie la plus orientale de la Tartarie.

### *Situation et division de la Chine.*

Ce pays a au septentrion une longue chaîne de montagnes, que plusieurs nomment *Ottocara ;* & l'on y voit

cette fameuſe muraille qui, au rapport du P. le Comte, n'a guères moins de 500 lieues, ſi l'on en compte tous les détours. Elle eſt fortifiée de tours d'eſpace en eſpace, à-peu-près comme les murailles des villes de guerre; & dans les endroits les plus aiſés à forcer, on a élevé de ſuite deux ou trois remparts qui ſe défendent les uns les autres. Elle ſerpente le long des plus hautes collines, tantôt plus haute & tantôt plus baſſe, ſelon la diſpoſition du lieu & l'irrégularité du terrein, & non pas tirée par-tout au niveau, comme quelques-uns l'ont cru. D'elle-même elle n'égale pas les murailles ordinaires de leurs villes, & ſa largeur n'eſt que de quatre ou cinq pieds tout au plus. Preſque tout l'ouvrage eſt de brique, & ſi bien bâti qu'il eſt encore preſque tout entier, quoique fait environ 200 ans avant J. C. Ce fut l'empereur Xi-hoam-ti qui fit conſtruire cette muraille pour ſervir de barriere aux Tartares, qui n'ont pas laiſſé d'entrer dans ce vaſte empire & de le ravager ſouvent, ſur-tout au XVII ſiécle. La Chine a au couchant d'autres monts nommés *Damaſiens*, qui la ſéparent en partie des Tartares, & en partie de quelques Indiens. L'Océan la borne au levant & au midi, où eſt auſſi le royaume de Tonquin. Cluvier fait la longueur de la Chine de douze cens lieues, & ſa largeur de ſix cens, à ne mettre que deux milles d'Italie par lieue; mais d'autres ne la font pas ſi grande. Jean Nieuhoff lui donne près de ſix cens lieues de longueur, dans la relation qu'il a donnée de ſon ambaſſade. Il eſt bon de remarquer que par les dernieres obſervations faites ſur les côtes orientales, on a découvert que les géographes ont placé cet empire cinq cens lieues plus loin vers l'orient, qu'ils ne devoient. On repréſente la Chine de figure preſque quarrée, & on la diviſe en quinze provinces ou gouvernemens. Les Tartares appellent *Catai* les ſix provinces ſeptentrionales de la Chine, qui ſont, ſelon le rang qu'ils leur donnent, Peking, Xanſi, Xenſi, Xantung, Honan & Sughuen. *Mangin* eſt le nom qu'ils donnent à la partie méridionale de la Chine, & qui faiſoit autrefois un empire ſéparé. Aujourd'hui cette partie eſt diviſée en neuf provinces, ſavoir, Huquang, Nanking, Chekiang, Kiangſi, Fokien, Quantung, Quangſi, Jungan & Queicheu. I. La province de PEKING contient huit villes principales, 135 autres villes, & deux temples de chrétiens, ou égliſes, qui ont été bâties par la permiſſion de l'empereur; hors de la cour il y a encore quatre temples & des miſſions. II. La province de XANSI contient cinq villes principales, quatre-vingt-douze autres villes, cinq temples, trois réſidences, vingt-neuf oratoires & miſſions. III. La province de XENSI comprend huit villes principales, cent ſept autres villes, ſix temples, deux réſidences, vingt-ſept oratoires & miſſions. IV. La province de XANTUNG renferme ſix villes principales, quatre-vingt-douze autres villes, deux temples, une réſidence, onze oratoires & miſſions. V. La province de HONAN contient huit villes principales, cent autres villes, un temple & une réſidence. VI. La province de SUGHUEN comprend huit villes principales, cent vingt-quatre autres villes, trois temples, & autrefois deux réſidences. VII. La province de HUQUANG renferme quinze villes principales, cent huit autres villes, quatre temples, une réſidence & huit miſſions. VIII. La province de NANKING contient trente-quatre villes principales, cent dix autres villes, un collége & cinq réſidences; il y a dix-huit temples dans les villes principales & dans les autres; & cent trois temples avec ſoixante-cinq miſſions dans les bourgs. IX. La province de CHEKIANG contient onze villes principales, ſoixante-trois autres villes, & un collége; il y avoit autrefois cinq temples & une réſidence. X. La province de KIANGSI comprend treize villes principales, ſoixante-ſept autres villes, ſept temples, trois réſidences & quinze miſſions. XI. La province de FOKIEN renferme huit villes principales, quarante-huit autres villes, vingt-quatre temples, cinq réſidences & miſſions. XII. La province de QUANGTUNG contient dix villes principales, ſoixante-treize autres villes, ſept temples, & autrefois trois réſidences & miſſions. XIII. La province de QUANGSI comprend onze villes principales, quatre-vingt dix-neuf autres villes, & autrefois un temple & une réſidence. XIV. La province de JUNGAN contient vingt-deux villes principales, & quatre-vingt-quatre autres villes. XV. La province de QUEICHEU comprend huit villes principales, & dix autres villes. Ces quinze provinces contiennent enſemble cent cinquante-cinq villes principales, treize cent douze autres villes, & deux mille trois cens cinquante-ſept bourgs militaires, environ deux cens temples, que les jéſuites ont fait élever, trois réſidences autoriſées par le ſceau public, trois colléges commencés, ſans les oratoires & les miſſions. *Leaotung* dépend auſſi de la Chine, & en fait une ſeiziéme province, & d'autres y ajoutent la preſqu'iſle de *Corée* vers l'orient, qui fait la dix-ſeptiéme. L'iſle de *Hainan*, la *Formoſa* & quelques autres dépendent encore de ce grand empire. Ces provinces méritent le nom de royaume, ſi l'on conſidere leur étendue & leurs richeſſes. On les ſubdiviſe en pluſieurs autres, dont quelques-unes ont douze ou quinze belles villes; entre ces villes, il y a près de cent ſoixante cités, qu'ils nomment *Fu*, environ deux cens quarante grandes villes, qu'ils appellent *Cheu*, & près de douze cens *Hien*, ou petites villes, ſans les fortereſſes, les châteaux & les autres places, qui ſervent de demeure aux officiers royaux. *Pekin*, *Pechin*, ou *Peking* eſt aujourd'hui la capitale de ce grand état. Elle eſt ſituée à l'extrémité de la Chine, environ à trente lieues de la grande muraille. Nanguin ou Nanking a eu autrefois cet avantage.

*QUALITÉS DU PAYS.*

La grandeur de cet état fait que la température de l'air y eſt fort différente. Nous apprenons pourtant par les relations de la Chine, que le froid eſt aſſez rude vers le ſeptentrion, mais que l'air y eſt ſi pur, que les habitans vivent juſqu'à une extrême vieilleſſe, & qu'ils n'ont jamais entendu parler de peſte. Les tremblemens de terre y ſont fréquens, & ruinent pour l'ordinaire les villes & les travaux, que les rois entreprennent pour couper les montagnes, afin que les eaux ne manquent point. Du reſte, le pays eſt abondant en grains & en fruits; car il produit de tous ceux que nous recueillons, excepté l'olive & l'amande. Ils tirent pourtant de très-bonne huile de diverſes plantes, & ſur-tout du ſéſame, que les Portugais nomment *gerſelin*. On fait d'ailleurs conſiſter la richeſſe de la Chine aux mines d'or & d'argent, aux perles baroques, épiceries, ſoies, manufactures, lin, coton & autres denrées. On en tire auſſi du ſucre, de l'ambre gris, du ſel, du camfre, du gingembre & du muſc, qui ſeroit le meilleur du monde, ſi on ne le falſifioit pas. La Chine a encore de très-beaux pâturages, quantité de gibier & de poiſſon. Enfin c'eſt un pays extrêmement agréable & délicieux. Il y a de beaux fleuves & des rivieres, entre leſquels on remarque principalement le Kiang & l'Hoan. Le premier eſt très-grand & très-vaſte, & les Chinois le nomment *le fils de la mer*. Son cours en général eſt de l'occident à l'orient: il a ſa ſource dans la province de Junnan, & ſe décharge dans le golfe de Nanquing. L'Hoan, que ceux du pays appellent *fleuve jaune* ou *ſafrané*, étend ſon cours près de 600 lieues, & vient ſe jetter dans le même golfe de Nanquing.

*RICHESSES DE LA CHINE.*

Il y a une ſi prodigieuſe quantité de ſoie dans ce pays, que de la ſeule province de Chekiang, il en ſort plus que preſque de tout le reſte du monde. On peut croire que les autres nations ont appris des Chinois l'art de travailler la ſoie; mais à l'égard du coton, ce ſont les étrangers qui enſeignerent aux Chinois l'art de le ſemer & de s'en ſervir, il y a environ cinq cens ans. Depuis, il en croît en ſi grande quantité, que la Chine ſeule peut preſque fournir tout le monde d'étoffes de coton. On trouve dans la Chine une infinité de mines de divers métaux; mais

mais les loix du pays défendent d'ouvrir celles d'or & d'argent, les empereurs ne voulant pas exposer la vie de leurs sujets aux vapeurs & aux exhalaisons empestées des mines. Il est seulement permis d'amasser l'or sur le sable des rivieres & des torrens. Les Chinois n'en font point de la monnoie comme nous, mais de petites piéces ou des lingots, dont la valeur dépend du poids, & chacun porte un trébuchet pour les peser. Ils n'ont que des liards de cuivre marqués des armes du pays, qu'ils percent & enfilent d'un cordon. On tire aussi dans la Chine quantité de minéraux, comme du vif-argent, du vermillon, de la pierre d'azur, de vitriol. On y fait du cuivre blanc, & qui n'est guères plus cher que le jaune.

*Affluence de peuple dans la Chine.*

Il est incroyable combien tout ce pays est peuplé. A voir le peuple sur les grands chemins, vous croiriez voir une armée en marche, ou l'affluence de nos foires en Europe. De-là vient que quelques Portugais, lorsqu'ils y entrerent la premiere fois, avoient coutume de demander si les femmes faisoient neuf ou dix enfans à la fois. On voit par-tout un si grand nombre de navires, que quand ils ont jetté l'ancre en un même lieu, il semble que ce soit une ville. Ils n'élevent pas seulement leurs familles dans ces vaisseaux; mais ils y nourissent aussi quantité d'animaux, comme des cochons, des poulets & des cannes, de sorte que l'eau paroît aussi peuplée que la terre, particuliérement dans les provinces méridionales. Que si nous nous en rapportons aux historiens de la Chine les plus authentiques, qui gardent avec beaucoup de soin le dénombrement des hommes de chaque province, on y trouve cinquante-huit millions neuf cens quatorze mille deux cens quatre-vingt-quatre hommes, sans comprendre la famille royale, les magistrats, les eunuques, les soldats, les sacrificateurs, les femmes & les enfans. Il ne faut donc pas s'étonner si un auteur assure qu'il y a bien deux cens millions d'hommes. Or cette supputation est fort aisée à faire selon les loix de la Chine; car chaque pere de famille est obligé, sous de griéves peines, de mettre un écriteau à la grande porte de sa maison, qui contienne le nombre & la qualité de ceux qui demeurent chez lui; & il y a un dixainier, qu'ils nomment *Tifang*, lequel a soin de tenir le rolle de dix familles.

*Édifices de la Chine.*

Chaque ville, & presque toutes les cités, ont en quelque endroit, hors des murailles, une ou deux tours magnifiques à neuf étages, & revêtue de porcelaine comme celle de la ville de Nanquin: il y a d'ordinaire proche de chaque tour un superbe temple rempli d'idoles, & un autre dédié au génie conservateur de la ville. On voit presque dans toutes les villes & cités des arcs triomphaux, dressés à l'honneur des vaillans hommes, des docteurs célébres, & de ceux qui ont rendu quelque service considérable à leur patrie: il n'y a guères de ville ni de cité qui n'ait un collége de Confucius, célébre philosophe des Chinois, où plusieurs professeurs enseignent la morale de ce docteur à un grand nombre d'étudians; on remarque qu'il ne se trouve aucune idole dans ces colléges.

*Inclinations et coutumes des Chinois.*

Les Chinois ont le visage large, les yeux très-petits, le nez camus, la démarche droite & fiere: ils sont propres, civils, mais extrêmement avares & jaloux. Cette jalousie les oblige de resserrer leurs femmes: aussi n'ont-ils rien trouvé de plus insupportable, depuis que les Tartares sont leurs maîtres, que de voir qu'ils donnent toute sorte de liberté à leurs femmes. Depuis ce temps, les Chinoises ont le plaisir de la campagne, qu'elles n'avoient pas avant cette conquête. Ces peuples aimoient aussi leurs cheveux avec tant de passion, que plusieurs d'entr'eux ont mieux aimé mourir, que de se faire raser conformément à l'ordonnance du roi Tartare. Leur avarice est cause qu'ils ne font point de difficulté de vendre leurs enfans, & même de les noyer, quand ils en ont trop; car comme ils croient la métempsycose, ils se persuadent qu'il leur est avantageux de faire passer leurs ames en d'autres corps, & de les faire devenir enfans d'un homme plus riche; & ce desir d'avoir du bien, fait encore qu'ils ne souffrent point de gens oisifs. Leur naturel trop soupçonneux leur inspire une grande aversion pour les étrangers. Ils mangent peu proprement; & comme on leur sert la viande toute découpée, ils la portent à leur bouche avec de petits bâtons qui leur servent de fourchettes. La viande de porc a été de tout temps chez eux un mets délicieux; ils font leur boisson avec les feuilles de certains arbrisseaux. Comme ils n'aiment point à monter les degrés d'un escalier, ils occupent le bas de la maison qu'ils partagent en sales & en chambres. Ils ne veulent point de fenêtres sur la rue, & disent qu'il n'est pas honnête de s'en servir. L'appartement le plus retiré est pour les femmes, qui y sont étroitement gardées sans voir les hommes, & sans avoir aucune familiarité avec eux; il n'y a que la province de Junnan, où les femmes aillent dans les rues comme en France. Le dedans de leurs maisons est magnifique; tout y brille, parceque toutes les murailles sont vernies de cette précieuse colle de Cié, qui a un éclat merveilleux. Ils ont divers jeux semblables à ceux que nous avons, & sur-tout des cartes & des échecs qui sont peu différens des nôtres. Les hommes sont obligés d'assigner la dot des filles qu'ils veulent épouser, & la nouvelle mariée la remet à son pere pour le dédommager de la peine qu'il a eu de l'élever. Mendoça ajoute qu'en certaines provinces de la Chine, les magistrats donnent de belles filles aux riches; que l'argent qu'elles tirent, sert à marier les laides aux pauvres; on ne regarde point la condition pour cela. Ils couvrent les morts des plus beaux habits qu'ils aient, & les placent sur un siége où tous les parens vont les saluer en pleurant; on met ensuite le corps dans un cercueil de bois de senteur; on le dépose durant quelques jours dans une chambre; on dresse devant la porte une espéce d'autel, couvert de pains, de divers fruits, & de plusieurs chandeliers, avec des cierges allumés, & les prêtres du pays y viennent tous les soirs chanter & faire d'autres cérémonies païennes. Les Chinois ont grand soin de la police publique; car on dit qu'il n'y a point de pays dans le monde, où les chemins soient mieux pavés & entretenus. On y voit des chariots qui vont à la voile; ce que les Hollandois ont voulu imiter, mais sans succès. La noblesse s'y acquiert par la science, sans qu'on ait égard à la naissance, excepté dans les familles royales.

Tous les voyageurs modernes ont parlé avantageusement de l'esprit & de la science des Chinois; & leurs éloges ont fait tant d'impression sur quelques savans, qu'il s'en est trouvé qui ont osé dire que si l'on ramassoit ensemble tout ce que toutes les nations qui sont ou qui ont été, ont inventé de plus beau, toutes ces choses ensemble ne seroient ni meilleures, ni en plus grand nombre que celles qui ont été inventées par les Chinois; mais un examen sérieux de leurs progrès dans chaque art & dans chaque science, paroît capable de convaincre du contraire. On fait un article à part de la religion de la Chine, qui fera voir ce que l'on peut penser de leur métaphysique. Pour ce qui regarde leur physique, le P. Martini avoue qu'ils ont diverses opinions bizares & fausses sur l'origine du monde; que les uns le croient éternel, & les autres créé par hasard. Ils admettent deux principes, qu'ils appellent *Yn* & *Yang*; l'un, disent-ils, est caché & imparfait; l'autre, manifeste & parfait. Le premier homme, selon la plupart d'entr'eux, & toutes choses, selon quelques autres, ont été formées d'un œuf: tout le reste est aussi extravagant. Ils n'ont aucun systême de doctrine sur l'immortalité de l'ame; & l'opinion de la métempsycose est très-commune parmi eux. On a beaucoup vanté leur habileté dans la mé-

decine ; & tout ce qu'il y a de vrai, est qu'ils jugent assez bien des maladies, en tâtant le pouls en divers endroits ; mais ils entendent peu l'usage des remédes. Pour l'astronomie, il seroit difficile de juger des progrès qu'y ont fait les Chinois, par les tables imprimées, parcequ'on sait qu'elles ont été réformées par les missionaires sur celles de Tycho-Brahé ; si les réformateurs n'y avoient pas laissé par mégarde deux parachronismes de plus de cinq cens ans. On apprend aussi, que comme leur ignorance dans la philosophie leur fit admirer des abrégés de l'école, de même leur ignorance dans l'astronomie les contraignit de laisser aux missionaires, qui n'étoient pas mathématiciens de profession, le soin de réformer leur calendrier. Si on examine ensuite les arts qui dépendent des mathématiques, on trouvera qu'ils sont bien éloignés de mériter les éloges qu'on leur donne, puisqu'ils ont ignoré l'optique, les proportions, & tout ce qui est nécessaire pour la peinture, la sculpture, l'architecture, & généralement tout ce qui sert à perfectioner les beaux arts ; à quoi on peut ajouter que depuis cent cinquante ans, ils n'ont pu apprendre à faire un cadran, ni à bien dessiner une figure. Ceci peut paroître d'autant plus étonnant, qu'il y a déja plusieurs siécles que l'on vante l'habileté des Chinois dans les arts méchaniques. On prétend qu'ils ont inventé l'imprimerie, l'artillerie, la poudre à canon, la construction des spheres, des globes célestes & de plusieurs instrumens de mathématiques, long-temps avant que les Européens les connussent ; mais on n'en a point d'autres preuves que leurs histoires, qui sont très-suspectes ; & d'ailleurs il falloit que tout cela fût bien imparfait, puisque les missionaires furent obligés de faire faire de nouveaux instrumens de mathématiques, & que ce furent des missionaires qui conduisirent les fontes de canons, qu'on fit de leur temps. Toute leur habileté dans les arts méchaniques, se termine donc au vernis & à la porcelaine. Pour l'invention de la boussole, il y a lieu de croire qu'on a eu tort de la leur attribuer, puisqu'ils n'en ont point fait d'usage, & qu'ils ne navigeoient pas par hauteurs. Il ne reste que deux points à examiner; leur morale, & leurs lettres. Leur morale se trouve dans des livres qu'il faut paraphraser à tout moment, pour y trouver un sens raisonnable, & où l'on ne trouve aucuns principes. Ce qu'on y appelle *piété envers Dieu*, se borne à des sacrifices & des cérémonies superstitieuses. La *piété envers les parens*, consiste en des honneurs funébres qu'ils rendent à leur mémoire, & qui ne peuvent être exempts d'idolatrie ; leurs autres vertus se réduisent aussi à des cérémonies & à des usages également incommodes & ridicules. Pour leurs lettres, voici ce que le pere Trigault en a dit (*l.* 1, *chap.* 5.) Chaque mot de la langue chinoise a son caractere hyéroglyphique, & il y a autant de lettres que de mots, c'est-à-dire, qu'il y en a soixante-dix, ou quatre-vingt mille. Celui qui en sait dix mille, en sait autant qu'il est nécessaire pour écrire, puisqu'il n'y a peut-être personne dans tout l'empire, qui connoisse tous ces caracteres. Leur son est ordinairement le même, quoique la figure en soit différente, & que la signification ne soit pas la même ; ce qui fait qu'il n'y a pas de langue plus remplie d'équivoques, qu'on ne peut écrire ce qu'on entend prononcer à un autre, & que l'homme du monde, qui parle le plus exactement & le plus poliment, est souvent obligé, non-seulement de répéter ce qu'il a dit, mais de l'écrire.

### *LA RELIGION.*

Les Chinois ne reconnoissent point d'autre Dieu que le ciel, qu'ils appellent *Tien*, ou la vertu du ciel qu'ils nomment *Xan-ti.* Il y a pourtant parmi eux trois sortes de sectes, les lettrés, les idolâtres, & les sorciers. La premiere est celle du roi & des nobles, qui offrent des sacrifices aux astres ; la seconde adore les idoles & leur bâtit des temples ; les uns & les autres rendent un culte superstitieux à Confucius, aux philosophes, aux rois & à leurs ancêtres ; la troisiéme adore les démons & pratique la magie. Ces peuples examinent la figure des montagnes avec une superstition étrange, parcequ'ils croient que le dragon (qu'ils s'imaginent être le prince de la félicité) y fait ordinairement son séjour. Lorsqu'ils veulent faire bâtir des sépulcres, ils recherchent toutes les veines & les sinuosités de la montagne, pour trouver un heureux endroit, savoir, la tête, la queue ou le cœur du dragon, & de-là ils tirent des augures du bonheur qui arrivera à la postérité du défunt. La plupart des montagnes de la Chine ont de gros bourgs ; & l'industrie de ceux qui les habitent, n'y laisse rien en friche. On y trouve quantité de temples & de couvens pleins de sacrificateurs qui y vivent dans la retraite, au milieu des forêts & des bocages. Les chines, ou idoles des Chinois, sont faites en forme de pyramides ouvragées ; & on dit qu'il y a une certaine espéce de fourmis blanches, qui y demeurent cachées dans des loges, faites en forme d'oratoires. Les naturels du pays craignent fort ces chines. Quand ils achetent un esclave, ils l'amenent devant une de ces pyramides ; & après y avoir fait une offrande de riz, & d'autres choses, suivant leur superstition, ils prient l'idole, que si l'esclave s'enfuit, il soit dévoré par les serpens & par les tigres : ce que les esclaves appréhendent tellement, qu'ils n'osent jamais quitter leur maître, quoiqu'ils en soient maltraités. Il y a une de ces pyramides hors les murs de la ville de Focheu, dans la province de Fokien, qui a neuf étages ; c'est pourquoi on l'appelle *les tours Novizones.* Sa figure est octogone, ou à huit côtés ; sa hauteur perpendiculaire, depuis la base jusqu'à la cime, est de neuf cens coudées, & sa largeur est proportionée à son élevation. Toutes ses murailles sont revêtues d'une porcelaine très-fine, & de quantité d'ornemens admirablement bien travaillés. On voit à chaque étage un appui de marbre, orné de plusieurs bas-reliefs, avec une balustrade, principalement au haut de l'édifice. Il y a un grand nombre de diverses petites clochettes suspendues en l'air, qui, étant agitées par le vent, forment une harmonie assez agréable. Sur la pointe de la pyramide, est placée une idole de cuivre doré.

Quelques auteurs croient que S. Thomas l'apôtre, porta la foi chrétienne dans la Chine, & que certains peuples de cet empire ont encore quelque reste de la créance des chrétiens, comme une idole à trois têtes qui se regardent, des peintures de douze personnes vénérables, & des tableaux d'une fille qui porte un enfant entre ses bras, assurant qu'elle fut vierge après l'enfantement. Toutes ces choses s'appliquent par les spéculatifs, au mystere de la Trinité, aux douze Apôtres, & à la sainte Vierge.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que le christianisme commença à être prêché à la Chine par des prêtres qui y étoient allé de Syrie, l'an 636 de J.C. ainsi qu'on l'apprend d'une inscription de l'an 780 ou 1092 des Grecs, qu'on trouva l'an 1625, dans le royaume de Xensi ; c'est une longue table de marbre, gravée en caracteres chinois & syriacs, qui avoit dix pieds de long sur cinq de large, & une épaisseur de quatre pouces. Elle fut trouvée en creusant les fondemens d'une maison, dans un village proche de la ville de Siganfu, qui est la capitale du royaume de Xensi. Un spectacle si curieux attira un nombre infini de toute sorte de personnes, pour voir cette maniere d'épitaphe : le gouverneur même y accourut, & fit porter ce monument de l'antiquité dans le temple des bonzes, pour le faire examiner par les savans, & pour en découvrir l'explication. Il ordonna en même temps qu'on taillât une pierre de la même grandeur, & que l'on y gravât fidélement toutes les lettres & toutes les figures de ce monument. Il y a deux inscriptions qui marquent l'année que cette pierre fut gravée, l'une chinoise & l'autre syriaque. *Voyez* CONFUCIUS, au sujet du culte des Chinois. Le premier qui travailla à interpréter cette inscription, fut Léon Man-

darin, lequel étoit nouvellement converti. Il mit un livre au jour pour l'expliquer : ensuite le pere Alvarès Samédo, jésuite Portugais, qui fut un des premiers peres à qui l'on permit de bâtir une maison & une église à Siganfu, l'an 1628, s'appliqua avec un soin particulier, à chercher l'intelligence des mots & des figures qui paroissent sur ce monument; mais le pere Kircher crut que leur travail ne suffisoit pas, & il en donna une nouvelle explication, premierement, dans un ouvrage sur la langue cophte, & ensuite dans le livre intitulé, *China illustrata*. Il a corrigé dans celui-ci quelques fautes qui lui étoient échapées dans le premier, mais il en a encore laissé; & Muller dans son commentaire sur cette pierre, ne les a pas corrigées. On apprend de ce monument, que c'étoit le catholique, c'est-à-dire, le patriarche des nestoriens, qui avoit envoyé une mission à la Chine; & quand on ne l'y auroit pas dit en termes formels, on trouveroit dans la lecture de ce qui y est dit de l'incarnation du Verbe, que l'inscription a été faite par un nestorien, puisqu'il ne reconnoît l'union du Verbe & de l'homme, que dans l'inhabitation, par une plénitude de graces supérieure à celle de tous les Saints. On peut s'en convaincre encore par la notice des métropoles de l'église nestorienne, puisqu'on y a marqué celle de la Chine, comme la douziéme, immédiatement avant celle des Indes, parcequ'on y avoit prêché la religion chrétienne auparavant. Il est vrai que dans les derniers siécles, il n'y avoit plus, ou au moins il y avoit peu de chrétiens à la Chine. Au témoignage de dom Alexis de Menesès, il y avoit dans les Indes, lorsqu'il y alla, un prélat nestorien, qui s'appelloit métropolitain des Indes & de la Chine. On a encore d'autres preuves que le christianisme étoit connu à la Chine long-temps avant les derniers siécles. Un auteur mahométan, qui écrivoit l'an 877 de J. C. assure que la capitale de la Chine, ayant été prise par un rebelle, il y périt un grand nombre de chrétiens; & il dit encore, qu'il avoit vu un Arabe qui avoit été à la Chine, à qui l'empereur avoit montré J. C. monté sur un âne, & suivi des douze apôtres, comme le jour qu'il entra en triomphe à Jérusalem. L'on ne s'arrêtera donc pas ici à décrire ce qui est marqué des mysteres de notre sainte religion sur cette pierre, parcequ'il n'y a rien de particulier, sinon, qu'on y admet vingt-quatre livres du nouveau testament, c'est-à-dire, tous ceux que l'église catholique a déclarés canoniques; mais on ne peut se dispenser de marquer l'histoire du christianisme dans ce pays, selon qu'elle se trouve dans l'inscription : voici ce qu'elle contient. L'an 636 de J. C. sous le patriarchat du catholique Hananiechuah, un prêtre qui prit le nom chinois d'*Olopuen*, alla prêcher le christianisme à la Chine; & l'empereur *Tai-çum-ven*, ayant ordonné l'an 639, que la nouvelle religion fût publiée dans ses états, on bâtit une église dans la ville royale d'*Ininsan*. Quelques années après, c'est-à-dire, l'an 651, l'empereur *Caoçun*, étant aussi fort favorable aux chrétiens que son prédécesseur, le christianisme se répandit dans toutes les provinces, sans qu'on inquiétât les missionaires jusqu'à l'an 699. Les troubles que les bonzes exciterent alors, furent bientôt appaisés par l'autorité de l'empereur *Yven-çun-ci-tao*. En 747 il vint de Syrie un nouveau prêtre nommé *Kieho*; en 757 l'empereur *So-cum-ven-mi* fit bâtir plusieurs églises, & ses successeurs continuerent de favoriser la nouvelle religion.

Voilà en substance l'histoire de l'établissement du christianisme à la Chine. On n'en avoit pas fait mention dans les histoires de la Chine. Le pere Couplet, jésuite, avoit tiré de l'inscription même, ce qu'il en a dit dans son abrégé chronologique. Ne seroit-ce pas que les histoires chinoises auroient été fabriquées dans un temps où on ne savoit plus qu'il y avoit eu des chrétiens à la Chine? Depuis, S. François Xavier forma le dessein d'y aller prêcher; mais il mourut en y abordant. Les missionaires apostoliques qui l'ont suivi, ont été plus heureux; ils ont été reçus dans le royaume, y ont fait divers établissemens, & l'on assure que l'on y trouve un très-grand nombre de chrétiens. *Voyez* CONFUCIUS.

Il y a aussi des Juifs, ou plutôt des Israélites dans la Chine : car ceux qu'on y trouve, se prétendent descendus des dix tribus; mais leur nombre ne paroît pas avoir jamais été fort grand, & il diminue de jour en jour, parceque plusieurs, pour parvenir aux charges, embrassent la religion du pays. On ne doit pas omettre que, suivant le témoignage des premiers missionaires, les autres Juifs excluent de leur communion ceux qui s'appliquent aux études chinoises, qui sont nécessaires pour obtenir des dégrés, parcequ'ils ne croient pas que les cérémonies pratiquées parmi les lettrés, soient exemptes d'idolatrie. Les mahométans, dont le nombre est beaucoup plus grand, en jugent de même, & ne prennent point de dégrés, sans renoncer au mahométisme.

Ceux-ci sont aussi établis depuis plusieurs siécles à la Chine; car l'auteur Arabe qu'on a déja cité, assure que l'an 877 il périt grand nombre de Juifs & de Mahométans dans la ville capitale. La considération que les empereurs de la Chine avoient pour les califes, les avoit engagés à permettre qu'à Cumbdan, c'est-à-dire à Nanckin, ils eussent un cadi, non-seulement pour administrer la justice aux marchands Arabes, comme font les consuls dans les échelles du Levant, mais pour faire en leur nom les fonctions spirituelles de la priere & de la prédication ordinaire des mosquées. Le pere Navarette écrit que de son temps il y avoit environ cinq cens mille mahométans à la Chine.

### *Le gouvernement.*

Ce grand état est gouverné par un roi qu'ils nomment *seigneur de l'univers, & fils du ciel.* Il reçoit plus d'honneur de ses sujets qu'aucun prince du monde. Il y a six principales cours à Pekin. La premiere est celle des magistrats, parcequ'ils ont droit de nommer les lettrés, & les juges qui sont employés dans les provinces & qui montent toujours de charge en charge. La seconde est comme une chambre des finances, pour exiger les droits du roi. La troisiéme est la chambre des cérémonies, qui a soin des sacrifices publics, des temples, des prêtres, des honneurs qu'on doit au roi, des mariages, des réjouissances publiques, des ambassades, & des titres qu'on peut donner aux savans. L'autre est la cour militaire, qui dispose de tous les emplois de la milice. La cinquiéme a soin des bâtimens publics, comme des ponts, murailles des villes, vaisseaux, palais, &c. & de la subsistance des princes du sang de leurs rois. La derniere est établie pour les criminels. Toutes les affaires du royaume dépendent de ces cours : elles ont des officiers & magistrats subalternes dans toutes les provinces, qui les avertissent de ce qui se passe dans le ressort de leur domination. Les Tartares ont troublé le bon ordre qui régnoit dans la Chine, & sur-tout depuis le milieu du XVII siécle, qu'ils l'ont occupée toute entiere, comme nous l'avons appris par les relations qui nous sont venues de ce pays. Nous en avons une particuliere qui a pour titre, *De la conquête de la Chine par les Tartares.* Cette révolution commença vers l'an 1645, ainsi que nous le dirons ci-après, en parlant du dernier empereur de la vingt-uniéme famille. Les Tartares avoient aussi conquis la Chine dans le XIII siécle; & le pere Trigault assure qu'ils y furent depuis l'an 1206, jusqu'en 1368 qu'on les en chassa.

L'auteur Arabe qu'on a cité, assure que de son temps les revenus de l'empereur de la Chine consistoient en ce qui se tiroit des impositions par tête, qui n'étoient payées que par les hommes, depuis dix-huit ans jusqu'à quatre-vingts, & cela, à proportion de leurs biens : que le sel & le thé appartenoient aussi au roi, & que les terres étoient exemptes de tous les impôts. Mais lorsque le pere Martini alla à la Chine, il trouva que toutes les

provinces payoient des tributs fort considérables en soie, en coton, & en provisions pour la table & pour les écuries de l'empereur, & que le sel étoit encore en parti, mais non pas le thé. Présentement, selon le pere Navarrette, les denrées ne payent aucuns droits; & les principaux sont ceux des tailles réelles, des impositions par tête, du sel, de la soie, & de plus, une taxe par maison.

Dans les siecles précédens, l'empereur s'étoit encore réservé le droit de prélever sur toutes les marchandises étrangeres qu'on apportoit dans ses états celles qui pouvoient lui convenir, & de les payer en d'autres marchandises, avant que l'étranger pût les retirer des magasins publics où elles étoient en dépôt. L'auteur Arabe & Joseph Barbaro font mention de cette coutume. On fait encore à-peu-près la même chose.

Toute la monnoie qui a cours à la Chine est de cuivre, à-peu-près de la grandeur de nos liards, percée dans le milieu, afin de pouvoir être enfilée. On y a défendu de tout temps de battre de la monnoie d'or & d'argent; & si l'on se sert de ces métaux pour acheter, ils passent pour marchandise.

La justice est administrée sévérement dans ce royaume; cependant au lieu qu'autrefois les voleurs étoient toujours punis de mort, on se contente présentement de les marquer avec un fer chaud, & avec de l'encre; & ce n'est qu'après plusieurs récidives qu'on les condamne aux galeres. On coupoit autrefois les criminels tout vivans par morceaux; mais au lieu de ce cruel supplice, on a inventé celui de la bastonade, qui consiste à fraper le criminel sur les fesses avec de grosses cannes, de telle sorte que souvent il en meurt; & l'on dit qu'il est ordonné pour des sujets fort légers, & presque sans aucune forme de justice.

### *Gouvernement des villes.*

On voit dans cet état 155 grandes villes, & 1312 cités, sans y comprendre un grand nombre de villes de guerre, de forts, de bourgs, & de gros villages très-peuplés. La différence qu'il y a entre les villes & les cités, n'est pas fort considérable, si on regarde seulement la grandeur; car il y a des cités qui sont aussi grandes ou plus, que des villes. Ce qui les distingue, c'est le pouvoir & la jurisdiction des gouverneurs. Ceux des villes sont ordinairement soumis aux vice-rois des provinces, & ont sous eux les cités. Mais il y a des cités capitales de certains territoires qui ont encore d'autres cités dans leur ressort. Les forts ne sont différens des villes & cités, que parcequ'ils ont une garnison qui y demeure avec les bourgeois. Chaque grande ville a plusieurs cités qui en relevent, & avec lesquelles elle forme comme une petite province. Entre ces cités, les plus considérables sont appellées, *Cheu*, & les autres *Hien*. Les villes ont leur surnom de *Fu*. Il y a des bourgs aussi grands que des cités; mais parcequ'ils ne sont point fermés de murailles, & qu'ils n'ont point leurs magistrats particuliers, ils n'ont pas le titre de cités.

### *De l'empereur, ou du roi de la Chine, avant l'invasion des Tartares.*

Le roi disposoit absolument de la vie & des biens de tous ses sujets. L'aîné succédoit à l'empire; les autres avoient le titre de rois, sans en avoir l'autorité. L'empereur leur assignoit à chacun une ville, avec un magnifique palais, des officiers, & un apanage, pour entretenir une maison royale; mais ils n'avoient aucun pouvoir sur le peuple. Les officiers de la couronne leur envoyoient leur revenu tous les trois mois, afin que recevant ainsi des sommes médiocres, ils ne pussent pas se voir en état de rien entreprendre. Quoique l'empereur ne sortît presque jamais de sa cour, il ne laissoit pas de savoir parfaitement l'état de son royaume, & comment les vice-rois & les gouverneurs se comportoient. Il envoyoit tous les ans un visiteur en chaque province, qui avoit plus de pouvoir que les gouverneurs, & faisoit la fonction d'un intendant de justice. Lorsque les enquêtes & les informations de ce visiteur étoient rapportées à la cour, le roi mettoit ordre à toutes choses, suivant le conseil des philosophes de la Chine, qui sont employés depuis deux mille ans au gouvernement de l'état. Les Chinois appelloient leur empereur *Tien-çu*, c'est-à-dire, *fils du ciel*, ou *bien-aimé du ciel*. Ils le nommoient aussi communément *Hoangti*, c'est-à-dire, *empereur jaune*, ou *empereur de la terre*, qu'ils disent être de cette couleur; & ainsi ils le distinguoient du souverain *Xangti* ou de l'*empereur du ciel*. Le premier qui porta le nom d'*Hoangti*, régna, suivant le calcul des Chinois, l'an 2697 avant la naissance de J. C. Depuis, on a donné ce nom aux rois de la Chine, comme on a appellé *Césars*, les empereurs qui ont succédé à Jules César.

### *Du roi Tartare de la Chine, &c.*

La milice du roi Tartare de la Chine est composée de Tartares, excepté la garde du corps du roi, qui est d'environ quarante mille hommes, tant mousquetaires, qu'archers, lesquels sont tous Japonois ou de la Corée. Les Chinois ont la liberté d'exercer leur religion, suivant leurs cérémonies: les loix anciennes du pays sont encore observées par tout le royaume; & la justice est administrée par des magistrats Chinois, avec ce seul changement, que dans tous les tribunaux, il y a un Tartare qui y préside. Quant au gouvernement politique, le roi a établi neuf jurisdictions à Pekin, ville capitale du royaume, dont la premiere composée, moitié de Tartares, & moitié de Chinois, est une espece de parlement, qui juge de toutes les causes d'appel: la seconde connoît des affaires de religion, & des procès entre les gens de lettres: les autres sont pour la milice, pour les procès criminels, & pour d'autres affaires, à-peu-près comme parmi nous. Dans toutes les villes de la Chine, il y a aussi neuf tribunaux, qui sont subalternes aux neuf jurisdictions de Pekin. Il n'est pas permis d'appeller d'un jugement rendu par le premier parlement de Pekin; & ceux qui veulent avoir recours au roi, doivent souffrir auparavant une centaine de bastonades fort rudes. Si le roi voit que l'appellant supporte les premiers coups de canne avec quelques témoignages particuliers du ressentiment qu'il a de l'injustice qu'on lui a faite, il lui fait grace des autres. S'il se trouve que le jugement soit mal rendu, il en coute la vie aux juges, ou du moins ils sont déposés de leurs charges. Le roi de la Chine a quinze femmes que l'on appelle toutes reines, mais elles ne tiennent pas toutes le même rang. Il y en a trois principales; la premiere ou souveraine, s'appelle *Cin-si*, c'est-à-dire, *reine parfaite*: des deux autres, l'une se nomme *Tum-si*, qui signifie *reine orientale*, & l'autre *Si-si*, c'est-à-dire, *reine occidentale*: ces deux reines que les Chinois appellent *latérales*, ont accès auprès de la souveraine; mais elles ne lui parlent qu'à genoux: les autres douze ne lui parlent jamais, si ce n'est par le moyen des deux reines *latérales*. Pour ce qui est des autres femmes, le nombre n'en est réglé que par l'humeur & le caprice du prince. Les enfans de ces reines n'ont aucune prééminence entr'eux. On tient pour aîné celui que le roi élit pour son successeur. Lorsque le roi est mort, on brule son corps, selon la coutume des Tartares. Le bucher ne se fait pas de bois, mais de papier, dont la dépense monte ordinairement à plus de soixante mille écus. On brule avec le corps la garde-robe, les meubles, les bijoux, & les pierreries du défunt, en un mot, tout ce qui étoit destiné à son service, excepté les animaux. Trois des domestiques du roi, savoir, un conseiller, un sacrificateur, & une concubine, se dévouent à l'ame de leur prince, & lui sacrifient leur vie aussitôt qu'il est expiré. Il dépend d'eux de choisir tel genre de mort qu'ils veulent; mais ordinairement on leur coupe la tête. Outre ces trois officiers, il s'en trouve encore d'autres, qui

s'offrent à la mort, pour accompagner le défunt roi en l'autre monde.

A l'égard de la religion, il y a trois principales sectes, savoir, celle des savans qui adorent un premier être qu'ils nomment *Xanthi;* celle des nobles & du peuple, qui font des sacrifices au bon & au mauvais esprit; & celle des bonzes, qui sont de vrais idolâtres. Les Tartares ont encore des sacrificateurs, dont quelques-uns portent une mitre de papier; mais ils vont le plus souvent la tête découverte & les pieds nuds. Il y a aussi des monasteres de femmes Tartares, bâtis sur des montagnes de difficile accès. L'on a long-temps disputé sur la religion & les rits des Chinois. Il y a eu des missionaires qui ont prétendu qu'ils adoroient le vrai Dieu, & qui ont cru que quelques-unes des cérémonies qu'ils faisoient en l'honneur de leurs ancêtres & de Confucius, pouvoient être tolérées, & même pratiquées par des chrétiens. Mais cette contestation a été terminée par les décrets du pape Clément XI, du 20 novembre 1704, & du 25 septembre 1710, par lesquels les cartouches qui portent *Tien-chu*, adorez le ciel, sont défendues, les cérémonies du culte des ancêtres & de Confucius, sont déclarées idolâtres ou superstitieuses, & comme telles interdites aux chrétiens. Les Chinois ne font point de vin, quoique leur pays produise de fort beaux raisins. Leur boisson ordinaire est le thé & le vin de riz, qu'ils font apparemment par distillation. Le vin de riz tire sur la couleur d'ambre, & a un gout fort délicat : il y en a d'aussi bon que le vin d'Espagne. Toute leur vaisselle est de porcelaine, celle du roi aussi-bien que celle de ses sujets. Les rois Chinois paroissoient dans les audiences solemnelles sur un trône magnifique; mais le roi Tartare qui a conquis la Chine, s'assied à terre sur un tapis.

*SUITE CHRONOLOGIQUE DES FAMILLES impériales de la Chine.*

On compte vingt-deux familles des empereurs de la Chine, dont les sept premieres sont nommées, *Hia*, *Xam*, *Cheu*, *Cin*, *Han*, *Heu han* & *Cin* : les cinq suivantes, que l'on comprend sous le nom général *U-tai*, sont appellées, *Sum*, *Ci*, *Leam*, *Chin* & *Sui* : la troisiéme a le nom de *Tam* : les cinq qui ont suivi, & qui sont appellées *Heu-tai*, d'un nom commun, ont chacune ces noms particuliers, *Heu-leam*, *Heu-tam*, *Heu-cin*, *Heu-han* & *Heu-cheu* : la dix-neuviéme est nommée *Sum* : la vingtiéme, *Yven* : la vingt-uniéme, *Min* ; & la vingt-deuxiéme, *Cim*. A l'égard des empereurs, on en compte deux cens trente cinq jusqu'à *Cam-hi*, qui régnoit encore en 1700; savoir, huit avant l'établissement de la famille *Hia*, qui sont *Fo-hi*, *Xin-nun*, *Hoam-ti*, *Xao-hao*, *Chuenhio*, *Ti-co*, *Yao*, *Xun*; & deux cens vingt-sept des vingt-deux familles impériales, non compris ceux qui n'ont vécu que quelques mois, ou qui sont retranchés du nombre des empereurs, pour quelque autre raison. Les huit premiers princes ont régné 737 ans, & ceux des familles impériales 3917 ans : ce qui fait 4654 ans, depuis la fondation de la monarchie; si l'on en croit néanmoins les annales chinoises, rapportées par le P. Martinius, jésuite. Mais il est impossible d'accorder leur supputation avec celle de la vulgate, à laquelle nous nous attachons, à moins que de supposer que les Chinois ont eu des empereurs plusieurs siécles avant le déluge, ce qui est incroyable. Nous ne laisserons pas d'exposer ici ce que contiennent leurs monumens, qui ne paroîtront guères plus surs en chronologie, que le calcul dont les Chaldéens & les Egyptiens se servoient autrefois, pour prouver l'ancienneté fabuleuse de leurs empires.

| *Famille.* | *Nombre des empereurs.* | *Durée.* |
|---|---|---|
| I. Hia, | 17 | 458 ans. |
| II. Xam, | 28 | 644 |
| III. Cheu, | 35 | 873 |
| IV. Cin, | 4 | 43 |
| V. Han, | 25 | 426 |
| VI. Heu-han, | 2 | 44 |
| VII. Cin, | 15 | 255 |
| VIII. Sum, | 8 | 59 |
| IX. Ci, | 5 | 23 |
| X. Leam, | 4 | 55 |
| XI. Chin, | 5 | 33 |
| XII. Suy, | 3 | 29 ans. |
| XIII. Tam, | 20 | 289 |
| XIV. Heu-leam, | 2 | 16 |
| XV. Heu-tam, | 4 | 13 |
| XVI. Heu-cin, | 2 | 11 |
| XVII. Heu-han, | 2 | 4 |
| XVIII. Heu-cheu, | 3 | 9 |
| XIX. Sum, | 18 | 319 |
| XX. Yven, | 9 | 89 |
| XXI. Min, | 16 | 279 |
| XXII. Cim, | 2 | 40 |

***SUITE CHRONOLOGIQUE ET HISTORIQUE DES ROIS OU EMPEREURS DE LA CHINE.***

EMPEREURS ÉLUS.

| *Commencement du régne. Avant J. C.* | *Durée du régne.* | |
|---|---|---|
| 2952 | 115 ans. | 1. *Fo-hi*, fondateur de l'empire chinois, civilisa les peuples de cette extrémité de l'Orient, établit des loix, fit un livre d'astrologie, inventa la musique, & choisit un dragon pour symbole de la nation Chinoise, que les empereurs prirent ensuite pour leurs armes. Il nourissoit avec soin dans sa maison sept espéces d'animaux, pour servir aux sacrifices qu'il offroit au souverain esprit du ciel & de la terre; c'est pour cela que quelques-uns l'ont nommé *Par-hi*, qui signifie *victime*. |
| 2837 | 140 ans. | 2. *Xinnung*, inventa l'agriculture & la médecine. |
| 2697 | 100 ans. | 3. *Hoangt*, ou *Hoam-ti*, est nommé par quelques-uns fondateur de la monarchie, parcequ'il rendit cet état plus florissant. Il bâtit un temple nommé *de la paix*, & dédié à *Xam-ti*, c'est-à-dire, au *souverain monarque du monde*, ou *souverain esprit du ciel;* car *Ti* signifie *empereur*, ou *seigneur*. Il orna sa tête d'un diadême, & choisit la couleur jaune, qu'il défendit à tous ses sujets de porter. Il perfectionna l'astronomie, la musique & la médecine. |
| 2597 | 84 | 4. *Xahoau*, ou *Xao-hao*, auparavant nommé *Kin-tien*, jouit de la paix pendant son régne, bâtit plusieurs villes, inventa une nouvelle musique, & distingua les principaux officiers de son royaume, par des figures d'oiseaux & de bêtes sauvages, que les grands portent encore à présent sur leurs habits, pour marque de leur dignité. |
| 2513 | 78 | 5. *Chuen-hio*, auparavant nommé *Cao-yan*, fut un prince fort pieux. Il ordonna qu'il n'appartiendroit qu'à l'empereur de la terre de sacrifier solemnellement à l'empereur du ciel, & défendit à ses sujets de faire aucun sacrifice à Dieu, nommant des prêtres ou mandarins ecclésiastiques en diverses provinces, pour présider aux sacrifices; leur ordonnant sur-tout, que le service divin se fit avec respect, & qu'on observât religieusement toutes les cérémonies. Il dressa un calendrier, que l'on suit encore aujourd'hui dans la Chine, commençant l'année à la nouvelle lune la plus proche du printemps, |

| Com. du régne. Avant J. C. | Durée du régne. | |
|---|---|---|
| 2435 | 70 | 6. *Co*, ou *Ti-co*, auparavant appellé *Coasin*, vécut dans la paix, & s'adonna à la piété; mais il introduisit un mauvais exemple, en épousant quatre femmes. Il fonda plusieurs colléges pour instruire la jeunesse de son royaume. |
| 2365 | 8 | * *Cheu*, ou *Chi*, un de ses fils, fut privé de l'empire. |
| 2357 | 100 | 7. *Yaa*, ou *Yao*, auparavant nommé *Tam* & *Tao*, se rendit illustre par sa justice & par sa libéralité. Pendant son régne, il arriva dans la Chine un déluge qui dura neuf ans. *Yao* en fit conduire les eaux dans la mer par des canaux artificiels; ce qui lui fit gagner la couronne. Il eut beaucoup de piété, aussi-bien que son frere Xun. |
| 2257 | 50 | 8. *Xun*, auparavant appellé *Yu*, régna 28 ans avec Yao, comme associé à l'empire; puis il régna seul pendant cinquante ans. Il étoit excellent musicien, & jouoit parfaitement des instrumens. |
| | | I. FAMILLE, surnommée HIAA ou HIOA. |
| 2207 | 10 | 1. *Yu*, ou *Ta-yu*, c'est-à-dire, *Yu le grand*, régna dix-sept ans avec Xun, & dix ans seul. Il fut fondateur de la famille impériale surnommée *Hia*, dont il y a eu dix-sept empereurs pendant 458 ans. Il divisa l'empire en neuf provinces. |
| 2197 | 9 | 2. *Ti-ki*, fils de *Ta-yu*, perfectionna la musique, & inventa les danses mesurées. |
| 2188 | 29 | 3. *Tai-cam*, s'adonna à la chasse & à ses plaisirs, & abandonna le soin des affaires de l'état, dont l'administration fut confiée à *Chum-cam*, son frere puîné. |
| 2159 | 13 | 4. *Chum-cam*, prince qui se fit admirer par sa prudence, régna treize ans après son frere. |
| 2146 | 27 | 5. *Ti-siam* se déchargea de la conduite du royaume sur un ministre d'état, qui donna |
| 2119 | 40 | lieu à l'usurpation de * *Hanzo*, lequel régna quarante ans. |
| 2079 | 22 | 6. *Xao-cam*, fils de *Ti-siam*, remonta sur le trône de son pere, & établit les loix du royaume. |
| 2057 | 17 | 7. *Ti-xu* domta plusieurs peuples rebelles des isles de l'Océan oriental. |
| 2040 | 26 | 8. *Hoay*, ou *Ti-hoay*, vécut dans l'oisiveté & dans les délices, abandonnant la conduite de ses états à ses ministres. |
| 2014 | 18 | 9. *Timam* visita les provinces orientales de son empire, & y appaisa plusieurs révoltes. |
| 1999 | 16 | 10. *Ti-sie*, accorda quelques titres d'honneur aux princes qui lui étoient soumis. |
| 1980 | 59 | 11. *Ti-pukiam* régna paisiblement, après avoir vaincu neuf princes ou petits rois, qui s'étoient soulevés contre lui. |
| 1921 | 21 | 12. *Ti-kium*, frere de *Ti-pukiam*, chassa *Cum-kiam*, fils de *Ti-pukiam*, & légitime successeur de la couronne. |
| 1900 | 21 | 13. *Ti-kin*, fils de *Ti-kium*, s'adonna à ses plaisirs & aux superstitions que ses prédécesseurs avoient condamnées. |
| 1879 | 31 | 14. *Cum-kia*, fils de *Ti-pukiam*, vécut dans les délices, sans prendre aucun soin de son état. |
| 1848 | 11 | 15. *Ti-cao* fut aussi lâche & effeminé que son pere. |
| 1837 | 19 | 16. *Ti-fa* fut un peu plus réglé. |
| 1818 | 52 | 17. *Kié* se rendit odieux par les désordres de sa vie. Il fit faire un lac de vin, où 3000 hommes se baignoient en sa présence, & une tour bâtie de jaspe & d'autres pierres précieuses, en faveur d'une de ses concubines. Il mourut hors de la Chine, d'où il avoit été contraint de s'enfuir, & la couronne passa dans une autre famille. |
| | | II. FAMILLE, surnommée XANGA ou XAM. |
| 1766 | 13 | 1. *Tang*, ou *Chim-tam*, fut fondateur ou chef de la famille impériale nommée *Xam*, dont il y a eu vingt-huit empereurs, pendant 644 ans. Il choisit la couleur blanche pour ses drapeaux ou enseignes, au lieu de la noire, que la famille *Hiaa* avoit prise. |
| 1753 | 33 | 2. *Tai-kia* fut fort aimé de son peuple, à cause de sa bonté & de sa douceur. Il y eut sous son régne une grande stérilité qui dura sept ans. Il passe pour avoir été fort religieux. On voit dans le livre du P. le Comte la priere que cet empereur fit au ciel, & qui fut suivie d'une pluie que l'on veut faire passer pour miraculeuse, quoique cette priere ne s'adresse qu'au ciel matériel. |
| 1720 | 29 | 3. *Vo-tim* régna heureusement par les conseils d'*Yon* son ministre d'état. |
| 1691 | 25 | 4. *Tai-kim*, frere de *Vo-tim*, lui succéda. |
| 1666 | 17 | 5. *Siao-kia*, fils de *Tai-kim*, régna paisiblement après lui. |
| 1649 | 12 | 6. *Yum-ki*, frere de *Sia-kia*, calma quelques troubles qui s'éleverent dans son royaume, par la révolte des princes tributaires. |
| 1637 | 75 | 7. *Tai-vu*, frere de *Yum-ki*, vécut presque toujours dans la paix. |
| 1562 | 13 | 8. *Chunting* ou *Chum-tim*, fils de *Tai-vu*, arrêta les courses des peuples barbares, qui entrerent dans son royaume. |
| 1549 | 15 | 9. *Vai-gin*, frere de *Chum-tim*, lui succéda. Sous lui commencerent les guerres entre les freres & les fils des empereurs défunts, pour la succession à la couronne. Ces guerres durerent environ 200 ans. |
| 1534 | 9 | 10. *Ho-tan-kia*, frere de *Vai-gin*, régna après lui. |
| 1525 | 19 | 11. *Zu-ye*, fils de *Ho-tan-kia*, rétablit la paix dans son empire. |
| 1506 | 16 | 12. *Zu-sin*, fils de *Zu-ye*, lui succéda. |
| 1490 | 25 | 13. *Vo-kia*, frere de *Zu-sin*, régna après lui. |
| 1465 | 32 | 14. *Zu-tim*, fils de *Zu-sim*, monta ensuite sur le trône. |
| 1433 | 25 | 15. *Nan-kem*, fils de *Vo-kia*, fut troublé dans son régne par des guerres civiles. |
| 1408 | 7 | 16. *Yam-kia*, fils de *Zu-tim*, régna après *Nan-kem*. |
| 1401 | 28 | 17. *Puom-kem*, frere d'*Yam-kia*, appaisa les troubles du royaume, & donna le nom d'*Yn* à sa famille, au lieu de celui de *Xam*. |

| Com. du régne. Avant J. C. | Durée du régne. | |
|---|---|---|
| 1373 | 21 | 18. *Siao-sin*, frere de *Puom-kem*, s'adonna à ses plaisirs. |
| 1352 | 28 | 19. *Siao-ye*, son frere, lui succéda & vécut dans l'oisiveté. |
| 1324 | 59 | 20. *Vu-tim*, fils de *Siao-ye*, eut un régne fort heureux. |
| 1265 | 7 | 21. *Zu-kem*, fils de *Vu-tim*, régna aussi paisiblement. |
| 1258 | 34 | 22. *Zu-kia*, frere de *Zu-ken*, se rendit odieux par ses débauches. |
| 1224 | 6 | 23. *Lin-sin*, fils de *Zu-kia*, imita les désordres de son pere. |
| 1218 | 21 | 24. *Kem-tim*, frere de *Lin-sin*, ne fut guères meilleur. |
| 1197 | 4 | 25. *Vu-ye*, fils de *Kem-tim*, étoit un prince impie. Il fut tué d'un coup de foudre étant à la chasse. |
| 1193 | 3 | 26. *Tai-tim*, son fils, lui succéda, & fit la guerre au petit roi d'*Yen*, que l'on nomme aujourd'hui *Pekin*. |
| 1190 | 36 | 27. *Ti-ye*, fils de *Tai-tim*, vainquit le roi d'*Yen*. |
| 1154 | 32 | 28. *Cheu*, fils de *Ti-ye*, régna en tyran, & exerça de grandes cruautés sur ses sujets; il se brula dans son palais, & fut le dernier de la famille *Xanga*. |
| | | III. FAMILLE, surnommée CHEVA ou CHEU. |
| 1122 | 7 | 1. *Fau*, ou *Vu-vam*, vainquit le tyran *Cheu*, & fut chef de la troisiéme famille impériale, nommée *Cheva*, ou *Cheu*, dont il y a eu trente-cinq empereurs, durant 873 ans (*Vam* signifie *roi.*) Cette famille prit la couleur de pourpre. Ce prince offroit des sacrifices au ciel, suivant l'ancienne coutume. On conte qu'un de ses freres le voyant un jour en danger de mourir, se prosterna en terre, & fit une priere très-ardente pour obtenir la guérison de celui qu'il nommoit son pere & son maître: il s'offrit même à servir de victime, & l'histoire rapporte qu'il mourut après sa priere, & que son frere guérit. |
| 1115 | 37 | 2. *Ching*, ou *Chim-vam*, son fils, régna heureusement, & donna sur la fin de sa vie des marques de l'attachement qu'il avoit à sa religion. |
| 1078 | 26 | 3. *Cum-vam* vécut dans la paix, & rétablit l'agriculture. |
| 1052 | 51 | 4. *Chao-vam* étoit excessivement adonné à la chasse; ce qui le rendit odieux à ses sujets. |
| 1001 | 55 | 5. *Mo-vam* fit la guerre aux Tartares qui prirent la fuite. |
| 946 | 12 | 6. *Cum-vam* aima les plaisirs, & fut un peu cruel. |
| 934 | 25 | 7. *Ye-vam* ne fit rien digne d'un empereur. |
| 909 | 15 | 8. *Hiao-vam*, frere d'*Ye-vam*, se rendit maître du royaume. |
| 894 | 16 | 9. *Yvam*, fils d'*Hiao-vam*, fut un prince timide & sans esprit. |
| 878 | 51 | 10. *Li-vam* fut haï de ses sujets pour sa cruauté, & mourut banni de son empire. |
| 827 | 46 | 11. *Siüen-vam* appaisa les rebelles, & se fit aimer du peuple & des sages de son pays. |
| 781 | 11 | 12. *Yu-vam* n'imita pas les vertus de son pere. Il fit néanmoins la guerre aux Tartares occidentaux, & fut tué dans une bataille. Sous lui le culte des idoles s'introduisit dans la Chine. |
| 770 | 51 | 13. *Pim-vam* chassa les Tartares; mais les rois tributaires de son empire se révolterent contre lui. |
| 719 | 23 | 14. *Huom-vam* combattit vaillamment contre les rois révoltés; mais il fut tué dans la mêlée. |
| 696 | 15 | 15. *Chuam-vam*, son fils, découvrit une grande conjuration, dont il punit les auteurs. Après sa mort |
| 681 | 5 | 16. *Li-vam*, prince de la race impériale, monta sur le trône. |
| 676 | 25 | 17. *Hoei-vam*, son fils, lui succéda & vainquit les Tartares. |
| 651 | 33 | 18. *Siam-vam* calma les désordres du royaume. |
| 618 | 6 | 19. *Kim-vam* se fit aimer de tous ses peuples. |
| 612 | 6 | 20. *Quam-vam* imita la sagesse & la bonté de son pere. |
| 606 | 21 | 21. *Tim-vam*, frere de *Quam-vam*, aima la paix. |
| 585 | 14 | 22. *Kien-vam*, fils de *Tim-vam*, lui succéda. |
| 571 | 27 | 23. *Ling*, ou *Li-vam*, naquit avec une barbe, & fut un prince fort prudent. |
| 544 | 25 | 24. *Kim-vam* régna après lui. |
| 519 | 44 | 25. *Kim-vam* II lui succéda. Le célébre philosophe *Confucius* mourut durant son régne. |
| 475 | 7 | 26. *Yvem-vam* se fit aimer de son peuple. |
| 468 | 28 | 27. *Chin-tim-vam* fut surnommé *le chaste*, parcequ'étant veuf, il ne voulut pas se remarier. |
| 440 | 15 | 28. *Cao-vam* régna, après avoir tué son frere pour posséder la couronne. |
| 425 | 24 | 29. *Guci-lie-vam* vit renaître les guerres civiles, par les factions des rois tributaires. |
| 401 | 26 | 30. *Ngam-vam* régna parmi les troubles. |
| 375 | 7 | 31. *Lie-vam* ne put se faire reconnoître, que par un des rois ses vassaux. |
| 368 | 48 | 32. *Hien-vam*, son frere, fit jetter dans un lac les neuf vases que l'on avoit conservés depuis 1970 ans, comme les symboles des neuf provinces de l'empire chinois, parceque les plus puissans de ses sujets révoltés tâchoient de s'en rendre les maîtres, dans la croyance que celui qui pouvoit les avoir en possession, étoit assuré d'obtenir la couronne impériale. |
| 320 | 6 | 33. *Xin-ci-vam* ne fit aucune action digne d'un empereur. |
| 314 | 59 | 34. *Fo*, ou *Nan-vam*, fut un prince vertueux, mais dont le régne fut troublé par les guerres civiles. |
| 255 | 6 | 35. *Cheu-kiun*, son petit neveu, fut contraint de quitter le sceptre, & la famille de *Cheva* fut éteinte en sa personne. |

| Com. du régne. Avant J. C. | Durée du régne. | |
|---|---|---|
| | | IV. FAMILLE, surnommée CINA ou CIN. |
| 249 | 3 ans. | 1. *Chuam-siam-vam*, fut chef de la famille *Cin*, dont il y a eu quatre empereurs pendant quarante-trois ans. |
| 246 | 37 | 2. *Ching*, ou *Xi-hoam-ti*, fils adoptif de *Chiuam-siam*, se rendit odieux par sa cruauté. Ce fut lui qui fit construire cette fameuse muraille, contre les incursions des Tartares. |
| 209 | 3 | 3. *Ulxi*, fils de *Ching*, ou *Xi-hoam-ti*, fit mourir son frere aîné. |
| 206 | un mois & demi. | 4. *Ing*, ou *Im-vam*, neveu d'*Ulxi*, fut vaincu par *Lieu-pang*, & fut le dernier de la famille *Cin*. |
| | | V. FAMILLE, surnommée HANA. |
| 206 | 12 | 1. *Coo-zu*, ou *Cao-zu*, auparavant nommé *Lieu-pang*, établit sur le trône la cinquiéme famille nommée *Han*, dont il y a eu vingt-cinq empereurs qui ont régné pendant 426 ans. |
| 195 | 7 | 2. *Ing*, ou *Hoei-ti*, son fils, étoit un prince pieux & pacifique. |
| 188 | 8 | *Liu-heva*, * sa mere se fit impératrice contre les loix du pays. |
| 180 | 23 | 3. *Veni*, ou *Venti*, fils de *Coo-zu*, fut aimé de son peuple, à cause de sa douceur & de sa tempérance. Le papier fut inventé de son temps dans la Chine. |
| 157 | 17 | 4. *Hioa-king*, ou *Kim-ti*, se rendit illustre par sa clémence & par ses victoires. |
| 140 | 54 | 5. *Chée*, *Hiaou*, ou *Vu-ti*, étendit ses conquêtes dans la Tartarie & dans l'Inde. Il avoit à sa cour le fils d'un roi Tartare, auquel il donna la charge de général d'armée, avec le nom de *Kin*, qui a été conservé par cette famille des Tartares, laquelle régne aujourd'hui dans la Chine. |
| 86 | 13 | 6. *Hiaocha*, ou *Chiao-ti*, fut un prince très-prudent & très-magnifique. |
| 73 | 25 | 7. *Siveni*, ou *Siven-ti*, son neveu, lui succéda & gagna l'affection de ses sujets par sa douceur. |
| 48 | 16 | 8. *Yüen-ti* retrancha les dépenses superflues qui épuisoient les finances de l'empire. |
| 32 | 26 | 9. *Ching*, ou *Chim-ti*, s'adonna aux délices, & mourut subitement. |
| 6 | 6 | 10. *Hiaogai-ti*, son neveu, régna après lui, & fut aimé du peuple. |
| Com. du régne. Après J. C. | Durée du régne. | |
| 1 | 5 | 11. *Hiao-pim-ti*, petit neveu d'*Yüen-ti*, fut un prince pacifique. |
| 6 | 3 | 12. *Ju-cu-ym*, jeune enfant de la famille de *Siven-ti*, régna trois ans. |
| 9 | 14 | * *Vam-mam* s'empara de la couronne, & souffrit le dernier supplice. |
| 23 | 2 | 13. *Hoai-yam-van*, prince descendu de *Kim-ti*, quatriéme empereur de cette famille, fut privé de l'empire à cause de ses débauches. |
| 25 | 33 | 14. *Quam-vu*, auparavant nommé *Lieu-sieu*, issu de *Kim-ti*, fut un prince doux & de facile accès. |
| 58 | 18 | 15. *Mim-ti*, son fils, fonda une académie pour les jeunes gentilshommes. Ce fut pendant son régne que la secte impie de *Fæ* s'introduisit dans la Chine. |
| 76 | 13 | 16. *Cham-ti* aima la paix & les sciences. |
| 89 | 17 | 17. *Hoti* fut le premier qui éleva les eunuques aux charges publiques. |
| 106 | 1 | 18. *Zam-ti* étoit fort jeune, & ne régna que quelques mois que l'on compte pour un an. |
| 107 | 19 | 19. *Ngan-ti*, neveu de *Cham-ti*, régna sous la conduite de l'impératrice sa mere. Il y eut de son temps de prodigieux tremblemens de terre. |
| 126 | 19 | 20. *Xun-ti* fit de bonnes loix, & domta plusieurs barbares. |
| 145 | 1 | 21. *Chum-ti*, enfant de deux ans, mourut la même année. |
| 146 | 1 | 22. *Che-ti*, issu de *Cham-ti*, se fit admirer par sa prudence, quoiqu'il n'eût que huit ans. |
| 147 | 21 | 23. *Huom-ti*, son frere, permit la vente des offices & des charges publiques. Il ne laissa aucun enfant, quoiqu'il eût plus de six mille concubines. |
| 168 | 22 | 24. *Lim-ti*, descendu de *Cham-ti*, remporta une victoire signalée contre les barbares. |
| 190 | 31 | 25. *Hien-ti* fut un prince lâche & sans esprit; ce qui exposa l'empire à des guerres étrangeres & domestiques. |
| | | VI. FAMILLE, surnommée HEU-HAN. |
| 221 | 3 | 1. *Chao-lie-vam*, auparavant nommé *Lieu-pi*, descendu de *Kim-ti*, fut chef de la famille nommée *Heu-han*, dont il n'y eut que lui & son successeur. |
| 224 | 41 | 2. *Heu-ti* fut détrôné par *Sum-chao*, général d'armée. |
| | | VII. FAMILLE, surnommée CIN. |
| 265 | 25 | 1. *Xi-çu-vu-ti*, fils de *Sum-chao*, fut chef de la septiéme famille impériale, nommée *Cin* (différente d'une autre de même nom) laquelle régna 155 ans, & eut quinze empereurs. |
| 290 | 17 | 2. *Hoe-ti*, son fils aîné, fut un prince fainéant, qui laissa la conduite du royaume à ses ministres. |
| 307 | 6 | 3. *Hoai-ti*, fils puîné de *Xi-çu-vu-ti*, étoit un prince digne de l'empire; mais un de ses sujets révoltés le fit mourir, après l'avoir forcé de le servir à table. |
| 313 | 4 | 4. *Min-ti*, neveu de *Xi-çu-vu-ti*, succéda à *Hoai-ti*, & fut tué par un roi de la famille de *Heu-han*. |
| 317 | 6 | 5. *Yven-ti*, neveu du même *Xi-çu-vu-ti*, aima les sciences, & favorisa les savans. |
| 323 | 3 | 6. *Min-ti*, son fils, lui succéda. |
| 326 | 17 | 7. *Chim-ti*, régna après son pere, sous la conduite de l'impératrice sa mere. |
| 343 | 2 | 8. *Cam-ti*, son frere, monta ensuite sur le trône. |
| 345 | 17 | 9. *Motti*, fils aîné de *Cam-ti*, fut un prince vertueux & prudent. |

| Com. du régne. Après J. C. | Durée du régne. | |
|---|---|---|
| 362 | 4 | 10. *Ngai-ti*, fils de *Chim-ti*, mourut jeune. |
| 366 | 5 | 11. *Ti-ye*, ſon frere, fut privé de la couronne par ſon premier miniſtre d'état, qui lui donna le gouvernement d'une place, pour y vivre en perſonne privée. |
| 371 | 2 | 12. *Kien-ven-ti*, petit-fils d'*Yven-ti*, régna peu de temps. |
| 373 | 24 | 13. *Vu-ti*, ſon fils, vainquit *Fu-kien*, qui régnoit dans la Chine ſeptentrionale; enſuite il régna dans les délices. |
| 397 | 22 | 14. *Ngan-ti*, étoit un prince lâche & incapable de régner. |
| 419 | 2 | 15. *Cum-ti*, ſon frere, fut le dernier de la famille de *Cin*. *Lieu-yu*, de cordonnier étant devenu capitaine, le fit étrangler pour s'emparer de la couronne. |
| | | VIII. FAMILLE, ſurnommée SUM. |
| 421 | 2 | 1. *Cao-çu-vu-ti*, auparavant appellé *Lieu-Yu*, fut chef de la huitiéme famille, nommée *Sum*, dont il y a eu huit empereurs pendant 59 ans. La Chine fut diviſée en empire auſtral, & empire ſeptentrional. |
| 423 | 1 | 2. *Xao-ti*, ſon fils, lui ſuccéda; mais le premier miniſtre d'état lui fit perdre la couronne & la vie, parcequ'il étoit trop adonné à ſes plaiſirs. |
| 424 | 30 | 3. *Ven-ti*, autre fils de *Cao-çu-vu-ti*, fut un prince ſage & vaillant. Il eut continuellement la guerre contre l'empereur du nord. |
| 454 | 11 | 4. *Vu-ti*, ſon fils, aimoit trop la chaſſe, & étoit un peu trop inhumain. |
| 465 | 1 | 5. *Fi-ti*, fils de *Vu-ti*, fut tué par ſes ſujets, à cauſe de ſa cruauté. |
| 466 | 8 | 6. *Mim-ti*, fils de *Ven-ti*, ne fut pas moins cruel. |
| 474 | 4 | 7. *Can-ngu-vam*, fils de *Mim-ti*, ſe rendit odieux par ſes mauvaiſes qualités. L'empereur de la Chine ſeptentrionale fut aimé à cauſe de ſa juſtice. |
| 478 | 2 | 8. *Xun-ti*, autre fils de *Mim-ti*, fut tué par *Siao-tao-Chim*; & la huitiéme famille finit en ſa perſonne. |
| | | IX. FAMILLE, ſurnommée CI. |
| 480 | 3 | 1. *Cao-ti*, auparavant appellé *Siao-tao-Chim*, fut chef de la neuviéme famille impériale, nommée *Ci*, dont il y eut cinq empereurs durant 23 ans. Il aimoit la paix & les ſciences; & il diſoit ſouvent que s'il pouvoit régner dix ans, l'or ne ſeroit pas plus cher que la terre dans ſon empire. |
| 483 | 11 | 2. *Vu-ti* fit rendre la juſtice, ſelon les loix anciennes de la Chine. |
| 494 | 5 | 3. *Mim-ti*, frere de *Cao-ti*, régna paiſiblement, parceque l'empereur du nord s'appliquoit aux ſciences, & fuyoit la guerre. |
| 499 | 2 | 4. *Hoen-heu*, ſon fils, fit bruler ſon palais, pour en rebâtir un plus magnifique. |
| 501 | 1 | 5. *Ho-ti* ſuccéda à ſon pere; mais il fut tué en la même année par *Siac-yen*. |
| | | X. FAMILLE, ſurnommée LEAM. |
| 502 | 48 | 1. *Cao-çu-vu-ti*, auparavant appellé *Siac-yen*, fonda la dixiéme famille nommée *Leam*, qui dura 55 ans, & eut quatre empereurs. C'étoit un prince agiſſant & fort vertueux; mais il aima trop les bonzes, dont il imita la vie pendant ſon régne, & il ſe retira même durant quelque temps, dans leurs pagodes ou temples. |
| 550 | 2 | 2. *Cien-ven-ti* fut tué par le roi *Heu-kim*, qui étoit un de ſes tributaires. |
| 552 | 3 | 3. *Yven-ti*, autre fils de *Cao-çu-vu-ti*, fut aſſiégé dans Nankin par *Chim-pa-ſien*, roi tributaire, & fait priſonnier. Avant que de ſe rendre, il rompit ſon épée, & brula ſa bibliothéque, qui contenoit plus de cent quarante mille volumes, diſant que les armes ni les ſciences ne lui pouvoient plus ſervir de rien. |
| 555 | 2 | 4. *Kim-ti*, un de ſes fils, fut tué deux ans après la mort de ſon pere. |
| | | XI. FAMILLE, ſurnommée CHIN. |
| 557 | 3 | 1. *Cao-çu-vu-ti*, auparavant appellé *Chim-pa-ſien*, fut chef de l'onziéme famille, nommée *Chin*, dont il y eut cinq empereurs pendant trente-trois ans. |
| 560 | 7 | 2. *Ven-ti*, ſon frere, aima ſes ſujets & en fut aimé. Ce fut lui qui établit la coutume de marquer les heures de la nuit par différens ſons du tambour. |
| 567 | 2 | 3. *Lim-hay-vam*, autrement *Fi-ti*, ſuccéda à ſon pere. |
| 569 | 14 | 4. *Si-ven-ti*, neveu de *Ca-çu-vu-ti*, aimoit la paix, les ſciences & la muſique. |
| 583 | 7 | 5. *Cham-chim-çum*, ſon fils, s'adonna à ſes plaiſirs, & fut chaſſé du trône. |
| | | XII. FAMILLE, ſurnommée SUY. |
| 590 | 15 | 1. *Cao-çu-ven-ti*, auparavant appellé *Yam-kiem*, fut chef de la douziéme famille impériale nommée *Suy*, qui n'eut que trois empereurs, & ne ſubſiſta que vingt-neuf ans. |
| 605 | 12 | 2. *Yam-ti* fut un grand prince, quoiqu'adonné à ſes plaiſirs. Il établit les titres de docteurs, tant pour l'art militaire, que pour les autres ſciences. |
| 617 | 1 | 3. *Cum-ti* fut détrôné par *Li-yven*, roi tributaire. |
| | | XIII. FAMILLE, ſurnommée TAM. |
| 618 | 9 | 1. *Xin-yao-ti*, auparavant nommé *Li-yven*, ſe fit chef de la treiziéme famille impériale, appellée *Tam*, dont il y eut vingt empereurs pendant 289 ans. Il obligea cent mille bonzes à ſe marier pour avoir plus de ſoldats. |
| 627 | 23 | 2. *Tai-çum* ſurpaſſa tous ſes prédéceſſeurs en ſageſſe & en vertu. Il fonda des académies & des colléges, pour y enſeigner les ſciences & les exercices de la guerre. De ſon temps l'évangile fut prêché dans la Chine. |
| 650 | 34 | 3. *Cao-çum* fit bâtir pluſieurs temples au vrai Dieu, & favoriſa l'établiſſement du chriſtianiſme. |
| 684 | 21 | * *Vu-heu*, impératrice, uſurpa la couronne au préjudice de ſon fils. |
| 705 | 5 | 4. *Chun-çum*, ou *Ximlié*, fils de *Cao-çum*, n'aima que ſes plaiſirs. |
| 710 | 2 | 5. *Jui-çum*, autre fils de *Cao-çum*, régna peu de temps. |
| 712 | 45 | 6. *Hiven-çum*, fils de *Jui-çum*, fut un prince pieux, ſage, & chéri de ſes ſujets. |

| Com. du régne. Après J. C. | Durée du régne. | |
|---|---|---|
| 757 | 6 | 7. *So-çum* fit paroître son courage dans plusieurs batailles qu'il gagna, & fut zélé pour la foi chrétienne. |
| 763 | 17 | 8. *Tai-çum* imita la vertu & la piété de son pere ; mais il ne fut pas heureux dans la guerre que lui firent les Tartares. |
| 780 | 25 | 9. *Te-çum*, ou *Kien-çum*, étoit un prince pacifique. |
| 805 | 1 | 10. *Xim-çum* se voyant attaqué d'une maladie incurable, se démit de l'empire. |
| 806 | 15 | 11. *Hien-çum*, aima les chrétiens, & favorisa néanmoins le culte de l'idole *Fœ*. |
| 821 | 4 | 12. *Mo-çum* mourut, en prenant une médecine d'or potable. |
| 825 | 2 | 13. *Kim-çum* ne songea qu'à vivre dans les délices. |
| 827 | 14 | 14. *Ven-çum*, autre fils de *Mo-çum*, aima les belles-lettres & les savans. |
| 841 | 6 | 15. *Vu-çum*, autre fils de *Mo-çum*, fut un prince guerrier & prudent. |
| 847 | 13 | 16. *Siven-çum*, neveu d'*Hieu-çum*, fut surnommé *le petit Tai-çum*, parcequ'il imita les vertus de ce second empereur de la treiziéme famille. |
| 860 | 14 | 17. *Y-çum*, son fils, se rendit odieux par son orgueil & par ses débauches. |
| 874 | 15 | 18. *Hi-çum*, domta plusieurs peuples rebelles. |
| 889 | 16 | 19. *Chao-çum* fut tué par l'usurpateur Chu-ven. |
| 905 | 2 | 20. *Chao-siven*, fils de *Chao-çum*, régna deux ans, & fut aussi tué par Chuven. |
| | | XIV. FAMILLE, surnommée HEU-LEAM. |
| 907 | 6 | 1. *Tai-çu*, auparavant appellé *Chu-ven*, fut chef de la quatorziéme famille impériale, nommée *Heu-leam*, dont il y eut deux empereurs qui régnerent seize ans. |
| 913 | 10 | 2. *Mo-ti*, autrement *Kium-ti*, voyant son armée défaite par Chuam-çum, se tua lui-même. |
| | | XV. FAMILLE, surnommée HEUTAM. |
| 923 | 3 | 1. *Chuam-çum*, général d'armée, monta sur le trône, & établit la quinziéme famille, nommée *Heu-tam*, qui eut quatre empereurs pendant treize ans. |
| 926 | 8 | 2. *Mim-çum*, étoit un prince pacifique, & zélé pour le bien public. |
| 934 | 1 | 3. *Min-çum*, fut tué dans une guerre civile excitée par Xe-kim-tam, gendre de Mim-çum. |
| 935 | 1 | 4. *Fi-ti*, autrement *Lo-vam*, se voyant poursuivi par Xe-kim-tam, se brula dans un palais où il s'étoit réfugié. |
| | | XVI. FAMILLE, surnommée HEUCIN. |
| 936 | 7 | 1. *Cao-çu*, auparavant appellé *Xe-kim-tam*, usurpa la couronne, & fut chef de la seiziéme famille impériale, nommée *Heu-cin*, qui n'eut que deux empereurs pendant onze ans. |
| 943 | 4 | 2. *Ci-vam*, son neveu, fut chassé du trône par *Lieu-chi-yven*. |
| | | XVII. FAMILLE, surnommée HEU-HAN. |
| 947 | 2 | 1. *Cao-çu*, auparavant nommé *Lieu-chi-yven*, commença la dix-septiéme famille impériale, qui finit en son successeur. |
| 949 | 2 | 2. *Ynti* fut tué dans une sédition. |
| | | XVIII. FAMILLE, surnommée HEU-CHEU. |
| 951 | 3 | 1. *Tai-çu*, auparavant appellé *Co-guei*, fut chef de la dix-huitiéme famille impériale, qui eut trois empereurs pendant neuf ans. |
| 954 | 6 | 2. *Xi-çum*, son neveu, se fit aimer de ses sujets, dont il se disoit le pere. |
| 960 | * | 3. *Cum-ti* ne régna que quelques mois ; car étant trop jeune, il fut privé de l'empire, & son tuteur fut couronné. |
| | | XIX. FAMILLE, surnommée SUM. |
| 960 | 17 | 1. *Tai-çu*, tuteur de Cum-ti, commença la dix-neuviéme famille impériale, nommée *Sum*, dont il y eut dix-huit empereurs pendant 319 ans. Ce fut un bon prince. |
| 977 | 21 | 2. *Tai-çum*, son frere, aima les sciences, & fonda une bibliothéque composée de 80 mille volumes. |
| 998 | 25 | 3. *Chin-çum*, fils de *Tai-çum*, favorisa les savans ; mais sa crédulité lui fit autoriser les superstitions de la secte appellée *Tao*. |
| 1023 | 41 | 4. *Gin-çum* n'aimant pas la guerre, fit la paix avec les barbares, sous des conditions qui lui étoient désavantageuses. |
| 1064 | 4 | 5. *Ym-çum*, son neveu, lui succéda. De son temps vécut le célébre historiographe *Sumaquam*, dont les annales commencent à *Hoam-ti*, que la plupart des Chinois regardent comme le fondateur de leur monarchie. |
| 1068 | 18 | 6. *Xin-çum* aima extrêmement les gens de lettres. |
| 1086 | 15 | 7. *Che-sum* fut un prince attaché à ses sentimens, & un peu trop sévere. |
| 1111 | 25 | 8. *Hoei-çum*, autre fils de *Xin-çum*, mourut captif dans la Tartarie, où l'empereur des Tartares l'avoit attiré, sous prétexte de régler les bornes de leurs empires. |
| 1126 | 1 | 9. *Kin-çum*, son fils & son successeur, fut emmené en Tartarie par le même empereur des Tartares, après la prise de Pekin. |
| 1127 | 36 | 10. *Cao-çum*, autre fils de *Hoei-çum*, établit sa cour à Nanking : c'étoit un prince vaillant, & qui aimoit les sciences ; mais il fut trop adonné aux superstitions des bonzes. |
| 1163 | 27 | 11. *Hao-çum*, fils adoptif de *Cao-çum*, vécut presque toujours dans la paix, parceque l'empereur des Tartares étoit un prince sage & pieux, qui ne lui fit point la guerre. |
| 1190 | 5 | 12. *Quam-çum*, mourut d'apoplexie. |
| 1195 | 30 | 13. *Nim-çum* fut un prince modeste, doux & pacifique. Il mourut, sans laisser d'enfans. |
| 1225 | 40 | 14. *Li-çum*, descendu de *Tai-çu*, succéda à *Nym-çum*. Il s'adonna trop aux sciences dans un temps de guerre. |

| Com. du régne. Après J. C. | Durée du régne. | |
|---|---|---|
| 1265 | 10 | 15. *Tu-çum*, neveu de *Li-çum*, négligea les affaires de l'empire, & vécut dans les délices. |
| 1275 | 2 | 16. *Cum-çum*, fils de *Tu-çum*, fut fait prisonnier par l'empereur des Tartares, & mourut durant sa captivité. |
| 1277 | 2 | 17. *Tuon-çum*, son frere, s'enfuit dans la province de Quangtum, où il mourut. |
| 1279 | 1 | 18. *Ti-pim*, son autre frere, périt dans une bataille navale, que l'empereur des Tartares gagna contre lui. |
| | | XX. FAMILLE, surnommée YVEN. |
| 1280 | 15 | 1. *Xi-çu*, empereur de la Tartarie occidentale, s'étant rendu maître de la Chine, fut chef de la vingtiéme famille impériale, nommée *Yvèn*, dont il y eut neuf empereurs pendant 89 ans. |
| 1295 | 13 | 2. *Chim-çum*, son neveu, gagna l'affection des peuples par sa bonté & par sa clémence. |
| 1308 | 4 | 3. *Vu-çum*, neveu de *Chim-çum*, fut un prince magnifique. |
| 1312 | 9 | 4. *Gin-çum*, frere de *Vu-çum*, régna dans la paix, & fut chéri de ses sujets. |
| 1321 | 3 | 5. *Ym-çum*, imita les vertus de son pere. |
| 1324 | 5 | 6. *Tai-tim*, fils adoptif, fut un prince pacifique. |
| 1329 | 1 | 7. *Mim-çum*, son fils, ne régna que six mois. |
| 1330 | 3 | 8. *Ven çum*, frere de *Mim-çum*, favorisa trop les bonzes. |
| 1333 | 36 | 9. *Xun-ti*, fils de *Mim-çum*, fut un prince fainéant & adonné à ses plaisirs. |
| | | XXI. FAMILLE, surnommée MIM. |
| 1369 | 30 | 1. *Tai-çu*, autrement *Hum-vu*, ou *Chu*, établit la vingt-uniéme famille impériale, nommée *Mim*, dont il y a eu seize empereurs pendant 276 ans. |
| 1399 | 5 | 2. *Kien-veu-ti*, son neveu, étoit fort doux, & aimé du peuple; mais *Yum-lo*, fils de *Tai-çu*, indigné de ce qu'il avoit été préféré, lui fit la guerre, & le brula dans son palais. |
| 1404 | 22 | 3. *Chin-çu*, auparavant nommé *Yum-lo*, fut un prince magnanime & prudent. |
| | * | 4. *Gin-çum*, son fils, s'adonna fort à l'astrologie. Il ne régna que quelques mois. |
| 1426 | 10 | 5. *Siven-çum*, fils de *Gin-çum*, vainquit les Tartares qui firent irruption dans la Chine. |
| 1436 | 14 | 6. *Ym-çum*, fut fait prisonnier de guerre, & emmené en Tartarie. |
| 1450 | 7 | 7. *Kim-ti*, son frere, gouverna l'empire pendant sa détention. |
| 1457 | 8 | * *Ym-çum*, qui fut surnommé *Tien-xun* après sa délivrance, remonta sur le trône & régna encore huit ans. |
| 1465 | 23 | 8. *Hien-çum*, fils d'*Ym-çum*, remporta une célébre victoire contre les Tartares. |
| 1488 | 18 | 9. *Hiao-çum* s'attacha aux superstitions des Bonzes, & à la chymie. |
| 1506 | 16 | 10. *Vu-çum* fut un prince colere & violent. |
| 1522 | 45 | 11. *Xim-çum* défit les Tartares & les Japonois. |
| 1567 | 6 | 12. *Mu-çum* ne souffroit aucune remontrance de ses sujets. |
| 1573 | 48 | 13. *Xin-çum*, autrement *Van-lie*, avoit un esprit admirable & une prudence extraordinaire. Il repoussa les Tartares qui étoient entré dans la Chine. |
| 1621 | un mois. | 14. *Quam-çum* ne régna qu'un mois. |
| 1621 | 7 | 15. *Hi-çum*, autrement *Tien-ki*, son fils, continua la guerre contre les Tartares. |
| 1628 | 17 | 16. *Hoai-çum*, autrement *Cum-chim*, autre fils de *Quam çum*, vit son empire divisé par les guerres civiles. Vers l'an 1644, un des petits rois de la Tartarie orientale s'étant plaint de quelque injustice faite à ses sujets par les marchands Chinois, sans en avoir eu satisfaction, entra pour se venger, dans le Leaoton, avec une nombreuse armée: ainsi la guerre s'alluma, durant laquelle un nommé *Li*, Chinois, fit révolter les provinces les plus éloignées, & marchoit droit à Pekin, dont il savoit que les meilleures troupes étoient sorties, pour aller sur la frontiere s'opposer aux Tartares. L'empereur y avoit pourtant encore 70000 hommes, mais presque tous gagnés par les émissaires des révoltés: ils leur ouvrirent les portes, & leur chef mit tout à feu & à sang. Ce pauvre prince se voyant ainsi trahi, proposa de sortir de son palais, à la tête de six cens gardes qui lui restoient, pour mourir glorieusement les armes à la main; mais pas un d'eux ne voulut le suivre: de quoi désespéré, il se retira dans un jardin avec sa fille, où, après avoir écrit de son propre sang ces paroles sur le bord de sa veste: *Les miens m'ont abandonné; fais de moi tout ce qu'il te plaira, mais épargne mon peuple*, il fit tomber à ses pieds d'un seul coup de sabre cette jeune princesse, & se pendit lui-même à un arbre. Après sa mort, tout plia sous la puissance de l'usurpateur, excepté le commandant des troupes Chinoises en Tartarie, qui ne voulant point se soumettre, fut assiégé dans *Leaoton*; mais inutilement, quoique le tiran, pour le réduire, lui eût fait voir son pere chargé de fers, protestant qu'il l'égorgeroit à ses yeux s'il différoit à se rendre. Ce grand homme préféra son devoir à toute la tendresse naturelle; & le sang qu'il vit répandre, ne servit qu'à l'animer davantage à la vengeance. Ainsi s'étant réconcilié avec le Tartare, ils joignirent leurs troupes ensemble, & marcherent droit à l'ennemi, qui n'ayant osé les attendre, regagna Pekin; & après y avoir brulé le palais & tout ce qui avoit échapé à sa premiere fureur, il s'enfuit dans la province de Chensi, chargé des dépouilles de l'empire & de la malédiction des peuples. On le poursuivit; mais il se cacha avec tant de soin, qu'on ne put jamais le découvrir, ni même savoir ce qu'il étoit devenu. Cependant les Tartares entrerent dans Pekin, & tournerent tellement les esprits en leur faveur, qu'on les pria même de prendre soin de l'empire, dont ils se rendirent bientôt les maîtres absolus. Le roi Tartare nommé *Cum-ti* ou *Tsonte*, n'eut pas le temps de jouir de sa nouvelle conquête; il mourut en y entrant, & laissa à *Amavan*, son frere, le gouvernement de l'état & de l'éducation de son fils, qui |

| Com du régne. Après J. C. | Durée du régne. | |
|---|---|---|
| | | n'avoit encore que six ans. Amavan acheva de soumettre toutes les provinces ; prince véritablement grand par son courage, par sa sagesse, par ses succès, mais plus recommandable par sa fidélité & son désintéressement ; car pouvant retenir l'empire pour lui, il le remit entre les mains de son neveu *Xun-chi*, dès que ce jeune monarque eut atteint l'âge de gouverner. |
| | | XXII. FAMILLE, surnommée CIM. |
| 1645 | 18 | 1. *Xun-chi* (fils de *Cum-ti*, roi Tartare, qui avoit conquis la Chine) a établi la vingt-deuxiéme famille impériale, nommée *Cim*. |
| 1662 | 61 | 2. *Cam-hi*, ou *Yun-hi*, prince bon & magnifique. |
| 1722 | 13 | *Yum-tchim*, fils de *Cam-hi*, a régné treize ans. |
| 1735 | | *Kien-lung*, fils d'*Yum-tchim*, régnoit encore en 1756. *Voyez* CYCLE Chinois. |

### *Nouvelle route pour le voyage de la Chine.*

Le voyage de la Chine est long & dangereux par mer : ce qui a obligé Nikiposa, Moscovite, de chercher un nouveau chemin par terre depuis Moskou jusqu'à Pekin, capitale de la Chine. Voici un extrait de sa relation : de Moskou on peut aller à Vologda, & de-là à Perma-velicki, dans la Permie, puis à Solkamskoi, dans la province de Sibérie : de Solkamskoi à Wergoture, forteresse par où il faut passer pour éviter les grandes montagnes & les rochers qui sont dans le droit chemin ; & de-là à Tobolsk, capitale de Sibérie : ensuite montant sur le fleuve Obi durant trois semaines, on vient à la ville de Surgut où demeure un vaivode pour le grand duc de Moscovie : ce pays est habité par un peuple idolâtre, appellé *Ostiaski*. Continuant sa route par le même fleuve Obi, on vient à Narim, où un vaivode fait sa résidence : toute cette contrée n'est qu'un bois, & le peuple est *Ostiaski*. A Narim on laisse le fleuve Obi, & l'on entre dans la riviere Kieta, sur laquelle, dans l'espace de cinq semaines, on arrive à Makouski-choroda, où l'on quitte les bateaux. La nation qui habite ce pays, est encore *Ostiaski*. De-là on va à Jeniséa, ville située sur le fleuve du même nom, où il y a un vaivode. Le peuple des environs, appellé *Tongusi*, est idolâtre. Après avoir monté trois jours sur le fleuve Jeniséa, on entre dans la riviere de Tongusi, par où, en trois semaines, on arrive à Ilimskoi, où réside un vaivode. Le peuple d'alentour est *Tongusi* & *Ostiaski* ; de-là, par la riviere d'Hilima, on descend au fleuve Lena. Les habitans de ce pays s'appellent *Jakuti*, & sont idolâtres. En quittant le fleuve Lena, on entre dans une riviere, sur laquelle est la ville de Jukustanke, où il y a un vaivode. Cette route conduit à la ville de Bratska, qui est aussi la résidence d'un vaivode. Le peuple des environs est appellé *Bratsk*, & ressemble aux Kalmoucs. De Bratska on monte à Irkutskoi, par la riviere d'Angara, & le chemin est de quinze jours ; ensuite on va par la même riviere jusqu'au lac Baikal : d'où, par la riviere Selenga, on arrive en trois semaines à Selenginskoi, où il y a un sous-vaivode qu'on envoie de Jeniséa : c'est en cet endroit que les limites de Moscovie confinent avec le Mongoul, où le peuple, qui est idolâtre, a son kan. De la ville de Selenginskoi, on va par les bois à Jaravana, puis à Talembi & à Naroninskoi, où réside un vaivode envoyé de Moskou. De Naroninskoi on va en neuf jours, par les rivieres Schilka & Amur, à la ville d'Albasin, où le pays commence à être plus chaud. Albasin est la derniere ville de Moscovie, d'où l'on traverse la riviere Amur, pour entrer dans le pays de Bogdoisk ; où de-là, passant par le Mongoul, on se rend en un mois à Pekin, capitale de la Chine. La premiere ville que l'on trouve, après avoir passé la muraille, s'appelle Taibierim. Cette route a paru très-commode en comparaison de celle de la mer ; & il y a des jésuites qui ont été par Moskou, pour se rendre à la Chine, par ce nouveau chemin.

### *Auteurs qui parlent de la Chine.*

Le P. Martin Martini, *description de la Chine*, *dans le recueil de* Thevenot, *vol. III*. Le P. Grueber, *voyage de la Chine*, *dans le même recueil*, *vol. IV*. Ample description de la Chine, par le P. Athanase Kircher, qui parut *in-fol.* à Amsterdam, l'an 1666, en latin, & en 1667 en françois. Le P. Couplet, jésuite, *carte de la Chine*, *&c. Confucius Sinarum philosophus*. Le P. le Comte, *dans ses mémoires*. Nikiposa, Moscovite, *relation de la Chine*. Renaudot, *relation des Indes & de la Chine*. Le recueil donné par les jésuites, sous le titre de *lettres édifiantes des missionaires*, *&c.*

CHINES, idoles des Chinois, *voyez* dans l'article CHINE, *religion des Chinois*.

CHING, roi de la Chine, qui fut le second de la famille de *Cheva*. Il succéda fort jeune à son pere *Fau* ou *Vu*, l'an 1115 avant J. C. mais il fut élevé sous la conduite d'un habile ministre. Ce fut, dit-on, ce jeune roi qui donna à l'ambassadeur de la Cochinchine une machine merveilleuse, qui se tournoit toujours vers le midi de son propre mouvement, & qui conduisoit sûrement ceux qui voyageoient par mer ou par terre : on l'appelloit *Chinan* en langue du pays ; & c'est ainsi qu'on y nomme la boussole encore aujourd'hui : ce qui fait croire, comme remarque le P. Martini, qu'elle étoit en usage dès ce temps-là, & que c'est des Chinois que les autres nations l'ont prise. On dit ailleurs ce qu'on doit penser de l'invention de la boussole. Ching régna trente-sept ans, & mourut l'an 1078 avant J. C. * Martini, *histoire de la Chine*. Paul Pezron, *antiquité des temps*.

CHING, ou XI-HOAM-TI, empereur de la Chine, fut le second de la premiere famille de *Cina* ; il commença à regner l'an 246 avant J. C. & rendit son nom illustre par le grand nombre de ses victoires. Il conquit toutes les provinces de la Chine qui sont vers le midi, & fit bâtir cette prodigieuse muraille qui est vers le septentrion, pour arrêter les courses des Tartares. Mais il flétrit ses exploits & sa valeur par de grands vices : car s'il fut courageux & magnifique, il fut d'ailleurs cruel, & ennemi des sciences ; & les Chinois, qui le considerent comme le fondateur de leur monarchie, font néanmoins souvent des imprécations contre sa mémoire, parcequ'il fit bruler tous les livres qui se trouverent dans son royaume. Il fit équiper une armée navale, ce que nul de ses ancêtres n'avoit point encore fait, & subjugua une grande partie de l'Inde ; de sorte que le nom de Ching devint célébre dans toute l'Asie, & quelques-uns croient que ses conquêtes donnerent occasion aux Indiens d'appeller cet empire *la Chine* ; mais il est plus vraisemblable que les Chinois ont pris leur nom des anciens peuples de ce pays, appellés *Sinæ*. Ching régna 37 ans, & laissa ses états à son fils Ul-xi. * Le P. Martini, *histoire de la Chine*. Paul Pezron, *antiquité des temps*.

CHINGAN, est une des grandes villes de la Chine, la dixiéme en ordre de la province de Quangsi. On assure qu'elle est maintenant au pouvoir du roi de Tunquin. * Mati, *dict.*

CHINGTIEN, grande ville de la province de Pekin, dans la Chine ; elle a sous son ressort trente-une cités, dont les plus considérables sont Ting, Ki, Chao, Xin, & Cinking. On y voit un magnifique temple, nommé *Lunghing*, dans lequel il y a une statue ou idole d'une fille, qui a plus de 70 coudées de hauteur ;

les Chinois la nomment *Quoning*. Assez près de la cité de Cinking est une célébre montagne appellée *Cangnien*, dont le sommet surpasse les nues, & où il y a une fontaine médicinale, dont l'eau guérit autrefois la reine Xayanga d'une maladie incurable : c'est pourquoi elle y fit bâtir un superbe monastere, auquel elle assigna de bons revenus pour plusieurs sacrificateurs qui y demeurent. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. III.*

CHINGTU, grande ville capitale d'un territoire de même nom, en la province de Suchuen, dans la Chine. Elle étend sa jurisdiction sur vingt-neuf cités, dont les plus remarquables sont Nuikiang, Quon, Kien, Cungkin, Han, Mien, Mieu & Guei. On voit à Chingtu un oiseau merveilleux, nommé *Tumhhoasung ;* il a le bec rouge & les plumes de diverses couleurs : il naît d'une fleur appellée *Tunghoa*, & ne vit qu'autant que cette fleur dure. Près de Nuikiang il y a une fontaine dont l'eau hausse & baisse, & suit les périodes du flux & du reflux de la mer, quoiqu'elle en soit fort éloignée. Proche de la cité de Quon est la montagne de Cinchin, où les Chinois disent que les Xinsiens, qu'ils croyoient être des hommes immortels, font leurs assemblées ordinaires. Auprès de Cungking, sur le mont Toyung, on trouve des singes qui ressemblent presque à des hommes, & qui ne sont guères moins grands ; ils aiment les femmes, & les poursuivent pour en jouir. Non loin de la cité de Mien, on voit un lac que la pluie ne fait point enfler, & qui ne diminue point durant la sécheresse. Au midi de Chingtu, est la riviere de Kin, que l'on nomme vulgairement *la riviere damassée*, à cause de l'éclat & du lustre qu'elle donne au velours qu'on y lave. Entre le midi & l'orient, on voit le grand lac que le roi Suius fit faire, pour y représenter des batailles navales. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. II.*

CHINILADAN, roi d'Assyrie, succéda à Saosduchée, l'an 3368 du monde, 667 ans avant J. C. Il eut guerre avec Phraortes, second roi des Médes, qu'il défit & tua l'an 3400 du monde, 635 ans avant J. C. mais Cyaxares, fils & successeur de Phraortes, eut bientôt sa revanche, battit les troupes de Chiniladan, & entreprit même le siége de Ninive, la capitale de l'empire d'Assyrie. L'invasion de la haute Asie par les Scythes, garantit pour lors Chiniladan de sa ruine, qui paroîssoit certaine. Cyaxares, après avoir mis une partie de ses états à couvert de l'invasion de ces barbares, marcha une seconde fois contre son ennemi, & l'affoiblit d'abord en engageant Nabopolassar, gouverneur de Babylone, à se révolter ; après quoi il recommença le siége de Ninive, qui fut prise l'an 3409 du monde, 626 ans avant J. C. Chiniladan qui s'étoit enfermé dans cette ville, la voyant près d'être prise, s'y brula dans son propre palais. Alexandre Polyhistor l'appelle Sarac, & dit que c'est ce prince qu'il a plu aux Grecs d'appeller Sardanaple, & de qui ils ont dit tant de choses contraires à la vérité. Le temps où il a vécu, & celui où il défit Phraortes, ne permettent point de douter qu'il ne soit le Nabuchodonosor du livre de Judith, qui, après avoir vaincu & tué Arphaxad, roi des Médes, perdit ensuite dans la Judée une grande partie des troupes dont il avoit confié le commandement à Holofernes. On peut voir ce qu'on a dit de lui à l'article d'ARPHAXAD, & à celui d'ASSYRIE. * Herodote, *liv.* 1. *Canon* de Ptolémée. Eusebe, &c.

CHINKIANG, ville de la province de Junnan, dans la Chine, est capitale d'un territoire de même nom, & a jurisdiction sur quatre cités. On voit proche de cette ville une fort grande pierre, où autrefois le roi de Mung recevant les ambassadeurs d'un autre roi de la Chine, qui ne lui donnoient pas la satisfaction qu'il attendoit, frapa de son épée avec tant de force, que d'un seul coup il fit à cette pierre une entamure de trois coudées de profondeur, & dit à ces ambassadeurs : *Allez, & faites savoir à votre roi de quelle trempe sont nos épées ;* ce qui arriva, dit-on, vers l'an 210 avant la naissance de J. C. On fait dans ce pays de fort beaux tapis de coton, & on y pêche de certains poissons, dont les médecins se servent comme de souverains remédes dans plusieurs maladies. * Le P. Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. III.*

CHINKIANG, grande ville de la province de Nanking, dans la Chine : elle est capitale d'un territoire de même nom, & a jurisdiction sur deux cités. Il y a toujours quantité de vaisseaux, & le trafic y est très-considérable. Proche de la ville s'élevent plusieurs côteaux fort agréables, où l'on a bâti de superbes temples, dans l'un desquels on voit une tour toute de fer, construite sur une base de même métal : elle a la figure d'une pyramide, & sa hauteur est d'environ trente coudées. Depuis le bas jusqu'à la pointe, elle est ornée de diverses figures d'animaux, de festons & de branches d'arbres, & principalement de lauriers. Les médecins de Chinkiang passent pour les plus savans & les plus habiles de la Chine. * Le P. Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. III.*

CHINON, sur la Vienne, en latin *Caino*, ville de France en Touraine, avec château, gouverneur & siége royal : elle est prise par quelques auteurs pour le *Vicus Cisomagensis*, dont parle Grégoire de *Tours*. Si cela est, elle a reçu la foi par le ministere de S. Martin. Ce fut là que mourut Henri II, roi d'Angleterre, en 1188, selon Matthieu Paris. Cette ville est considérable par la retraite du roi Charles VII ; car c'est à Chinon que la pucelle Jeanne d'Arc le vint trouver, en 1429. François I, duc de Bretagne, y fit hommage au même roi, vers l'an 1442 ou 1443. André du Chêne assure que les chanoines de l'église collégiale de S. Mesme, sont soumis immédiatement au pape. On dit de cette ville, *Chinon, petite ville, grand renom, assise sur pierre ancienne, au haut le bois, au pied de la Vienne.* Elle a été la patrie de François Rabelais, assez connu par son humeur enjouée & par ses écrits satyriques : c'est lui qui a dit que cette ville a été la premiere du monde, bâtie par Caïn, qui lui donna son nom ; mais il l'a dit en badinant. S. MESME, ou S. MAXIME, disciple de S. Martin, qui fut prieur des hermites de l'Isle-Barbe, près de Lyon, après la mort de son maître, étoit de Chinon. Il y retourna, après avoir quitté l'Isle-Barbe, y bâtit un monastere dont il eut la conduite, & y mourut ; son corps s'y est conservé jusqu'en ces derniers siécles. Ce fut S. Brice, évêque de Tours, autre disciple de S. Martin, qui bâtit à Chinon l'église paroissiale. * Grégoire de *Tours*, *l.* 10, *c.* 31. Du Chêne, *antiq. des villes de Touraine*, *c.* 7. Baillet, *vies des saints*. Vie de S. Mesme, 20 août ; & de S. Brice, 13 novembre, *edit. Paris. in-fol.* 1703.

CHINTING, *cherchez* CHINGTIEN.

CHINTU, *cherchez* CHINGTU.

CHINY, petite ville du Luxembourg, province des Pays-Bas. Elle est capitale du comté de Chiny, & située sur la riviere de Semoi, à quatre lieues de Montmedi, du côté du nord. * Baudrand.

CHINY (le comté de) contrée du duché de Luxembourg, province des Pays-Bas, est vers les confins de la Lorraine, de la Champagne & du duché de Bouillon ; il a une assez grande étendue. Ses lieux principaux sont, Chiny, capitale, Herbemont, Neufchâtel, Virton, Marville en partie, Montmedi, Orval, Yvoi & Orchemont. Il a eu autrefois ses comtes particuliers, dont nous allons rapporter la généalogie. * Baudrand.

I. ARNOUX de Granson en Bourgogne, fut le premier comte de Chiny, en 941. Cette terre lui fut donnée pour la dot de *Mathilde*, sa femme, fille de Ricuin, comte d'Ardenne ; & sœur de Sigefroi, premier comte de Luxembourg. Arnoux & Mathilde moururent l'un & l'autre vers l'an 992. Leurs enfans furent OTTON, qui succéda au comté de Chiny ; GODEFROY, tige des comtes d'Orchimont, & seigneur de ce nom ; *Clémence*, qui épousa le seigneur de Wiltz ; & *Jeanne*, dont on ne sait rien.

II. OTTON I épousa *Marguerite*, fille d'*Albert* I, comte de Namur, dont il eut LOUIS, qui suit; *Hugues* & *Clémence*, dont on ne sait rien.

III. LOUIS I ne nous est presque connu que de nom. Il avoit épousé *Catherine*, fille de *Louis*, comte de Los: il mourut en 1028. Il n'avoit qu'un fils, savoir, LOUIS, qui suit.

IV. LOUIS II étoit marié à *Sophie*, fille de *Frédéric*, comte de Verdun. Il mourut l'an 1068, & eut pour enfans, ARNOUX II, son successeur au comté de Chiny, qui suit; *Manassès*, religieux de l'abbaye de S. Hubert en Ardenne: il est fait mention de lui dans la charte de la fondation de Pries.

V. ARNOUX II fonda l'abbaye d'Orval en 1070, & le prieuré de S. Sulpice de Pries, près de Mézieres, en 1068, celui de sainte Walpurge à Chiny, en 1097. Il eut de sa femme *Adélaïde*, OTTON, qui lui succéda, & qui suit; *Alberon*, évêque de Verdun; *Louis*, qui souscrivit à la fondation d'Orval, l'an 1124; *Hadvide*, femme du seigneur de la Grand-Ville: ils fonderent l'un & l'autre en 1088 le prieuré de S. Michel. Arnoux II mourut l'an 1110. Quelques-uns veulent qu'il se soit fait enterrer dans l'abbaye de S. Hubert; mais d'autres assurent que sa sépulture est dans l'abbaye de S. Arnoul de Metz.

VI. OTTON II perfectionna la fondation de l'abbaye d'Orval. Il avoit épousé *Adélaïde*, fille d'*Albert* III, comte de Namur, dont il eut ALBERT, comte de Chiny, qui suit; *Frédéric*, prévôt de l'église de Reims. Otton mourut l'an 1125.

VII. ALBERT introduisit l'an 1131 des religieux de Cîteaux à Orval, à la place des chanoines qui y étoient. Il mourut l'an 1163. Il eut de sa femme nommée *Agnès*, LOUIS, qui lui succéda, & qui suit; *Thierri*, seigneur d'Estalles; *Arnoux*, évêque de Verdun; *Hugues*, dont il est parlé dans une charte de l'an 1173; & *Christine*, qui épousa le seigneur d'Hierges.

VIII. LOUIS III épousa *Sophie*, fille de *Renaud*, comte de Bar, dont il eut LOUIS IV, son successeur, qui suit; *Anselme*, dont il est parlé dans un titre de l'an 1197; & *Béatrix*, mariée à *Thierri* de Walcourt, seigneur d'Orgeo. Louis III se croisa vers l'an 1188, & mourut à Belgrade. Sophie se remaria deux fois: 1°. à *Anselme* de Gerlande: 2°. à *Galchere*, seigneur d'Ivoix, où elle mourut; on ne sait en quelle année.

IX. LOUIS IV épousa *Mathilde*, fille de *Jacques* d'Avesnes, dont il eut deux filles: *Jeanne*, qui épousa ARNOUX, comte de Los, qui suit; & *Agnès*, qui resta fille. Par le défaut d'enfans mâles, la premiere race des comtes de Chiny fut éteinte, & les comtes de Los fonderent la seconde. Louis mourut en 1226. Il est enterré à Orval.

X. ARNOUX III, comte de Los, épousa *Jeanne*, héritiere du comté de Chiny, dont il eut cinq fils & trois filles, savoir, *Jean*, qui succéda à son pere au comté de Los, & LOUIS, qui succéda à celui de Chiny, & qui suit; *Henri*, qui prit la tonsure cléricale; *Gerard*, seigneur de Chevancy; *Arnoux*, mort évêque de Châlons en France; *Jeanne*, qui épousa *Thierri*, seigneur de Fauquemont; *Julienne*, mariée à *Nicolas*, seigneur de Quevraing; & *Isabelle*, qui épousa *Thomas* de Coucy. Arnoux III vivoit en 1271. On ignore l'année de sa mort. Il s'étoit déporté de l'administration de ses comtés, en faveur de ses fils, dès l'an 1258.

XI. LOUIS V étoit marié dès l'an 1258 à *Jeanne* de Blamont. Ils fonderent le prieuré de Sussi en 1286. Il eut de son mariage deux fils, *Thierri* & *Godefroy*, morts en bas âge; & *Marguerite*, morte sans alliance. Louis mourut en 1299. Le comté de Chiny retourna alors à son neveu ARNOUX, fils de *Jean*, comte de Los & de Duraz, qui suit.

XII. ARNOUX IV donna en 1302 le château de Villemont à Gilles de Wans. En 1303 il fit une fondation dans l'abbaye de S. Hubert, & en 1305 il affranchit les bourgeois de Chiny. Il avoit épousé *Marguerite*, fille de *Philippe*, comte de Vienne, morte le 8 mars 1315. Il en eut LOUIS, son successeur aux comtés de Los & de Chiny, qui suit; *Jean* & *Arnoux*; *Mathilde*, qui épousa, dit-on, *Godefroi*, fils de *Thierri*, seigneur de Heinsberg, à qui elle porta en dot la terre de Voguelsang; *Marie*, qui fut deux fois mariée, & mourut sans postérité; *Jeanne*, qui épousa *Arnoux* de Wesemale, & ensuite *Guillaume* d'Oreille, de la maison d'Awans; *Marguerite*, qui épousa *Guillaume* de Neuchâteau en Ardenne, de laquelle il eut le château de Duraz. Arnoux, leur pere mourut en 1328. Il s'étoit démis long-temps auparavant de ses deux comtés, en faveur de son fils aîné.

XIII. LOUIS VI, comte de Los & de Chiny, épousa *Marguerite*, fille de *Thibaut* II, duc de Lorraine, dont il n'eut pas d'enfans. Marguerite mourut vers 1352. Elle est enterrée à Orval. Louis nomma pour héritier THIERRI de Heinsberg, son neveu, qui suit. Louis mourut l'an 1337.

XIV. THIERRI, comte de Los & de Chiny, épousa *Cunegonde* de la Marck, & vendit l'an 1340 les villes & prévôtés d'Ivoix, de Virton & de la Ferté à Jean, roi de Bohême & comte de Luxembourg. Il mourut en 1361, sans laisser d'enfans. Il avoit donné le comté de Chiny à GODEFROI de Los, son neveu, qui suit.

XV. GODEFROI épousa *Philippote* de Fauquemont. Il accorda l'an 1350 des priviléges aux bourgeois de Montmédy, & mourut sans enfans en 1353. Philippote se remaria à *Jean*, comte de Salm, qui, l'an 1363, vendit à Arnoux de Rumigny le douaire que sa femme avoit sur le comté de Chiny pour vingt mille florins.

XVI. ARNOUX V avoit épousé *Isabelle*, fille de *Louis* le Mâle, comte de Flandre. L'an 1364 il vendit le comté de Chiny à Wenceslas, premier duc de Luxembourg, qui l'unit à son domaine. *Voyez* l'article des ducs de LUXEMBOURG. * *Histoire ecclésiastique & civile des duché de Luxembourg & comté de Chiny*, par le P. Jean Bertholet, jésuite, *in*-4°, tome III.

CHINYVEN, ville de la province de Junnan, dans la Chine, a sous elle le fort nommé *Loko*. Ce pays est riche en mines d'argent, & nourit beaucoup de paons sauvages & domestiques. La montagne de Nalo est remplie de tigres & de léopards fort dangereux. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. III.*

CHINYVEN, ville de la province de Queicheu, dans la Chine: elle est capitale d'un territoire de même nom, & a jurisdiction sur cinq cités ou forts. Ce pays produit les fleurs les plus belles & les plus estimées de toute la Chine; il y a aussi quantité de grenades & d'oranges. Ceux qui habitent les montagnes, n'ont point de sel, & se servent des cendres de l'herbe nommée *hive*, pour assaisonner leurs viandes. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. III.*

CHIO ou SIO, *Chios* & *Chius*, isle de l'Archipel, entre Samos & Lesbos, ou Metelin. Elle a environ vingt-cinq ou trente lieues de tour, & on la divise ordinairement en haute, du côté du nord, dite *Epanomere*; & en basse, du côté du midi, dite *Catomere*. Elle est détachée de la terre-ferme de Natolie, par un canal de trois lieues, appellé *le détroit du cap blanc*, parceque ce cap est environné de rochers, où les vagues agitées forment une écume fort blanche. Il y a outre la ville de Chio, quatorze ou quinze villages, dont les habitans cultivent le lentisque & le térébinthe, pour en tirer le mastic & la térébenthine, dont on fait beaucoup de cas dans toute l'Europe. La ville a un bon port, mais petit, & une forteresse. Quelques-uns ont compté jusqu'à trente-six villes dans cette isle. Elle fut d'abord sujette aux Athéniens, puis aux Macédoniens, ensuite

aux Romains, & enfin aux empereurs Grecs. Les Génois s'en rendirent maîtres l'an 1346, & elle fut gouvernée en forme de république, par les Mahons, premiers gentilshommes de la maison de Giustiniani : ils payoient un tribut au Turc. Le bassa Piali la prit par ordre de Soliman, l'an 1566, sous prétexte qu'ils ne payoient pas le tribut, & qu'ils avoient averti ceux de Malte, du dessein qu'on avoit de les assiéger. Les Vénitiens, après s'en être rendu maîtres en 1694, la laisserent reprendre l'année suivante par les Turcs, qui y tiennent garnison, & y levent un tribut appellé *Carach*, qu'on exige encore trois ans après la mort, sur les biens de celui qui l'a payé, lorsqu'il vivoit. Il y avoit autrefois un évêque suffragant de Rhodes, qui fut depuis métropolitain. Ce lieu est devenu célébre par le martyre de S. ISIDORE, qui souffrit sous Dece : une partie de ses reliques fut portée de-là à Constantinople, au milieu du V siécle, deux cens ans après sa mort : l'autre partie fut enlevée au XII siécle par les Vénitiens, qui l'apporterent dans leur ville, & la mirent en 1125 dans une chapelle de l'église de S. Marc. Aujourd'hui la ville de Chio est habitée par des Turcs & des Juifs ; & les fauxbourgs par les chrétiens latins & grecs, qui ont chacun leurs évêques, & plusieurs maisons religieuses. Les femmes y sont très-belles & très-curieuses de leur parure. On y recueille d'excellens vins, & les perdrix y sont aussi privées que les poules le sont ailleurs. A quatre milles de la ville, presque sur le bord de la mer, on voit un rocher où sont taillés des siéges autour d'une chaire pratiquée dans le même roc, & plus élevée que les siéges ; ce que les habitans du pays appellent l'école d'Homere, parceque, disent-ils, c'étoit où il enseignoit ses disciples. A trois lieues de Chio, sur une montagne qui est au midi, il croît quantité de lentisques, qui sont de petits arbrisseaux, d'où coule le mastic : ils ont la feuille approchante de celle du myrte, & poussent des branches si longues, qu'elles vont jusqu'à terre en serpentant ; mais ce qui est surprenant, c'est qu'aussitôt qu'elles sont en bas, elles se relevent peu-à-peu d'elles-mêmes. On fend les branches dans les mois de mai & de juin, & il en sort une espèce de gomme, que nous appellons *mastic*, & que les Turcs nomment *sages*. Le grand seigneur envoie tous les ans dans cette isle un certain nombre de bostangis ou jardiniers, qui enlevent tous les mastics pour la provision du serrail, & qui en vendent, lorsqu'il y en a extraordinairement. Toutes les femmes du serrail en mâchent incessamment pour se rendre les dents blanches, & pour avoir l'haleine agréable. * Bellon, *liv.* 2, *obs. c.* 8. Ortelius, *geogr. eccl.* Sponde, *A. C.* 1346, *n.* 26, & 1566, *n.* 8. Porcaccio, *desc. de Chio.* Le Mire. De Thou, *hist. liv.* 39, *&c.* Spon, *voyage d'Italie & de Grece. Vie de S. Isidore de Chio*, 15 *mai*, par Baillet, *vies des saints*, *édit. Paris. in-fol.* 1703.

CHIO, ville d'Asie, *cherchez* CIO.

CHIOCCO (André) médecin & professeur à Vérone, a vécu au commencement du XVII siécle. Il mourut le 3 avril 1624, laissant divers ouvrages de sa façon : *Quæstionum medicarum & philosoph. lib. III. De cœli Veronensis clementia : de collegii Veronensis illustr. medic. & philosoph. Apol. pro Frascatorii Syphilide*, *&c.* Vander Linden, *de script. med.*

CHIOGGIA ou CHIOZA, qui est *la Clodia Fossa*, ou *Claudiopolis* des anciens, ville & port de mer dans une isle de même nom, sous la domination de la république de Venise : il y a aussi évêché. C'est à Chioza que l'on fait le sel, dont la seigneurie tire un très-grand profit. Laurent Prézati, évêque de cette ville, y tint l'an 1603 un synode dont on a publié les ordonnances. Chioza est célébre par la victoire que remporterent les Génois en 1380. * Volaterran, *liv.* 4. Sabellicus, *liv.* 3. Leander, *description des isles de Venise*, *page* 96.

CHIOMARE, femme d'Ortiagonte, ayant été faite prisonniere de guerre, lorsque les Romains, sous la conduite de Manlius, défirent les Galates, l'an de Rome 565, & avant J. C. 189, fut violée par le capitaine qui la fit prisonniere. Depuis, étant convenue de sa rançon, pendant qu'on la payoit au centurion Romain, elle commanda en sa langue à ceux qui la comptoient, de lui couper la tête, qu'elle porta à son mari. Ortiagonte surpris, lui dit qu'il ne falloit pas violer la foi donnée, & elle répondit qu'elle le savoit bien, mais qu'il ne devoit y avoir qu'un homme seul, qui pût se vanter d'avoir eu sa compagnie. * Aurelius Victor. Plutarque, *dans son traité des femmes illustres.* Tite-Live, *l.* 38, *c.* 24.

CHIONÉ, fille de Deucalion, fut aimée d'Apollon, dont elle eut Philammon, grand joueur de luth, & de Mercure, qui la rendit mere d'Autolycus, célébre filou. Elle coucha dans une même nuit avec ces deux dieux. Sa beauté la rendit si vaine, qu'elle osa la préférer à celle de Diane, qui, pour punir cet orgueil, lui perça la langue d'un coup de fleche, dont elle mourut. Deucalion son pere fut métamorphosé en épervier. Pline dit que Chioné donna son nom à l'isle de Chio. Une autre CHIONÉ, ou peut-être la même, eut de Neptune un fils appellé *Eumolpe*, qu'elle jetta dans la mer, & qui fut sauvé par Neptune. * Apollodore, *liv.* 36. Ovide, *liv.* 11, *metam.* Pline, *liv.* 5, *c.* 31. Hygin, *fab.* 200.

CHIONIDES d'Athènes, poëte, vivoit sous la LXX olympiade, 8 ans avant la bataille de Marathon, & 500 avant J. C. On le met ordinairement le premier entre les poëtes de la comédie ancienne. * Suidas. Vossius, *des poëtes grecs*, *c.* 4, 25.

CHIOVO, isle de la mer Adriatique, *cherchez* BUA.

CHIOUTAYE, *cherchez* CHIUTAYE.

☞ CHIPPARD (Nicolas) chevalier, seigneur du Chippard & de Laas-Saint-Andéol (qu'on appelle vulgairement S. André des Arcs) célébre avocat au parlement de Paris, étoit d'une famille qui s'étoit rendue considérable dès le régne de Philippe *Auguste*. Outre la seigneurie du Chippard & autres lieux qu'elle possédoit en Valois & Champagne, elle avoit aussi dès-lors celle de Laas-Saint-Andéol, près Paris. Lors de l'agrandissement de cette ville sous Philippe *Auguste*, cette seigneurie de Laas fut enclose dans la nouvelle étendue de la ville ; on y bâtit des maisons & on y forma des rues, & la chapelle du château de Laas dédiée à saint Andéol, martyr en Vivarais, dont la fête vient le premier mai, servit à ce nouveau quartier de paroisse, laquelle, par succession de temps, fut nommée S. André. Les seigneurs du Chippard qui demeurerent toujours seigneurs de Laas-Saint-Andéol, ont eu de temps immémorial leur sépulture dans cette chapelle. Nicolas Chippard, dont nous faisons ici mention, étoit petit-fils de Jean Chippard, seigneur du Chippard & Laas-Saint-Andéol, capitaine, tué à la bataille de Pavie sous François I, qui avoit épousé *Louise* de Silly, dont il eut plusieurs fils tués au service de ce prince. Il ne lui resta que *Nicolas* Chippard I du nom, seigneur du Chippard & de Laas-Saint-Andéol, qui fut d'abord un célébre avocat au parlement de Paris, dont Loisel, Airault, Brodeau, Dorat, Joly & autres ont fait mention. Il fut depuis conseiller au parlement, & laissa plusieurs enfans, dont l'aîné Nicolas Chippard II du nom, qui est célui dont il s'agit ici, fut seigneur des mêmes lieux que son pere. Il suivit la profession du barreau, & plaida plusieurs causes au parlement, en qualité d'avocat. Il est compris en cette qualité dans la liste imprimée des avocats de l'an 1597. Il fut ensuite envoyé par le roi pour son résident, & aussi en qualité d'envoyé, en divers lieux d'Italie & de Suisse, dont il s'aquitta à la satisfaction des rois Henri IV & Louis XIII. Ayant ainsi discontinué pendant long-temps la profession d'avocat, lorsqu'il fut de retour de ses négociations & emplois d'état, il la reprit & plaida quelques causes. Quand il vint à vaquer une place des douze

anciens avocats du parlement, que l'on inscrivoit alors dans un tableau, Nicolas Chippard se présenta pour y être inscrit. L'avocat qui le suivoit en réception s'y opposa, prétendant qu'il en devoit être exclus pour sa longue absence du palais. Chippard soutint au contraire, qu'on devoit le réputer toujours présent, son absence n'ayant eu d'autre cause que les emplois d'état qu'il avoit exercés pour le service de Henri IV & de Louis XIII. Les gens du roi qui prirent connoissance de ce différend, en parlerent à messieurs de la grand-chambre. Chippard fut inscrit, par ordre de la cour, le douziéme avocat en ce tableau; & depuis il se présenta toujours à la S. Martin au serment. Il mourut le 19 août 1640, âgé de 79 ans, étant le 3$^{e}$ ou 4$^{e}$ des avocats. Son corps fut enterré au tombeau de ses ancêtres, à S. André; & à son convoi, qui se fit de sa maison où il demeuroit à sa paroisse S. Nicolas des Champs, quatre anciens avocats porterent le poële; & on mit sur une ceinture de velours noir, ses armes dans le chœur de S. Nicolas des Champs, & sur son cercueil on mit un coussin de velours noir, avec une couronne de vicomte au-dessus, couverte d'un crêpe noir, à cause d'une vicomté qu'il possédoit. Sa fille unique, *Geneviéve* Chippard, dame des mêmes lieux, épousa *Gabriel* Chassebras, seigneur du Breau, résident & envoyé par le roi en Angleterre, Allemagne & Italie. *Voyez* les antiquités de Paris, page 196. * *Mém. manusc.* de M. Boucher d'Argis.

CHIPPENHAM, bourg du comté de Wilt, en Angleterre. Il est sur la riviere d'Avon, à neuf lieues de la ville de Salisburi, vers le nord, & à quatre de celle de Bath, vers l'orient. Ce bourg est un de ceux qui ont séance & voix au parlement d'Angleterre. * Mati, *dictionaire.*

CHIPROVAZ, bourg de Bulgarie, province de la Turquie en Europe: il est dans les montagnes de Prédel, sur une petite riviere, qui se joint à celle d'Ogost, entre la ville de Nissa & celle de Sophie; l'évêque de cette derniere ville y fait sa résidence ordinaire. * Baudrand.

CHIRAC (Pierre) premier médecin du roi de France, de l'académie royale des sciences établie à Paris, de l'académie impériale des curieux de la nature, &c. naquit en 1650, à Conques en Rouergue, de *Jean* Chirac, bourgeois de cette petite ville, & de *Marie* Rivet. Destiné d'abord à l'église, en même temps qu'il étudioit en théologie, il s'appliquoit par curiosité à la philosophie de Descartes encore naissante, & il en continua l'étude à Montpellier, où M. Chicoyneau, chancelier & juge de l'université de cette ville, le prit chez lui en 1678, pour diriger les études de deux de ses fils qu'il destinoit à la médecine. Peu de temps après, M. Chicoyneau qui trouvoit dans M. Chirac peu de vocation pour l'état qu'il avoit embrassé, & beaucoup d'acquis dans la physique, lui conseilla de prendre le parti qu'il vouloit faire suivre à ses fils; il se rendit à ses avis, devint membre de la faculté de Montpellier en 1682, & y enseigna, cinq ans après, les différentes parties de la médecine avec tant de succès, que les leçons qu'il dictoit à ses auditeurs ont été conservées avec soin. Outre ces leçons publiques, il faisoit chez lui des cours particuliers où les étrangers venoient en foule. De la théorie, M. Chirac passa à la pratique, & profita beaucoup des lumieres de M. Barbeyrac, qui tenoit alors le premier rang parmi les médecins de Montpellier. En 1692 M. le maréchal de Noailles, de l'avis de M. Barbeyrac, lui donna la place de médecin de l'armée de Roussillon; & il se trouva en 1693 au siége de Roses où il rendit les plus importans services à l'armée attaquée de dysenterie. Quelques années après, appellé à Rochefort par M. Begon, intendant de cette ville, il n'y travailla pas avec moins de succès à la guérison d'une maladie épidémique, qu'on appelle de *Siam*; & en ayant été attaqué lui-même, il se guérit par les mêmes remédes qu'il avoit employés pour les autres. Pendant son séjour à Rochefort, il traita beaucoup de petites-véroles, & eut recours, pour les guérir, à la saignée, & même à celle du pied, malgré les préjugés qui faisoient regarder communément alors ce remède comme mortel, sur-tout étant employé envers les hommes. Ses succès vérifierent sa sagesse & la certitude de ses connoissances, & forcerent les préjugés à se dissiper. Revenu à Montpellier, il y reprit ses anciennes fonctions de professeur & de médecin, & il eut deux contestations fort vives; l'une sur la découverte de l'acide du sang, avec M. Vieussens, célébre docteur de la faculté de Montpellier; l'autre, sur la structure des cheveux, avec M. Soraci, médecin Italien. En 1706 feu M. le duc d'Orléans partant pour aller commander l'armée de France en Italie, prit avec lui, par le conseil de M. le comte de Nocé, M. Chirac qui accompagna le prince, & qui le guérit d'une blessure très-dangereuse au poignet qu'il reçut au siége de Turin. L'année suivante, M. le duc d'Orléans mena encore avec lui M. Chirac en Espagne; & après ces voyages, cet habile médecin vint à Paris où il acheta le droit d'y exercer la médecine par une des charges de la maison du prince. A la mort de M. Homberg, qui arriva en 1715, M. le duc d'Orléans, déja régent du royaume, le fit son premier médecin. L'année suivante, M. Chirac entra à l'académie royale des sciences en qualité d'associé libre. En 1718 il succéda à M. Fagon dans la surintendance du jardin du roi. En 1720 Marseille ayant été attaquée de la maladie contagieuse, M. Chirac offrit au régent d'y aller; & le prince n'ayant pas voulu accepter son offre, il proposa en sa place messieurs Chicoyneau & Verny, célébres médecins de Montpellier, dont il connoissoit les lumieres & le zèle. M. Chicoyneau est le même dont il avoit été précepteur, qui avoit épousé sa fille unique, & qui est devenu depuis premier médecin de Louis XV. Du sein de la cour, M. Chirac procura à Marseille les secours les plus abondans en tout genre, & l'on peut dire que cette ville lui a les plus grandes obligations. Son zèle pour les progrès de la médecine, & la faveur dont il jouissoit auprès du prince régent, lui avoient fait naître l'idée de former une société de vingt-quatre médecins, qui auroient des correspondances avec tous ceux qui se distinguoient dans la même profession dans les autres villes du royaume; on auroit envoyé aux premiers le détail des maladies considérables, de leurs circonstances, de leurs variations, & des remédes qui avoient été employés; les réflexions faites sur ces maladies, sur les symptomes qu'elles auroient plus ou moins variés, selon les années, les saisons, les tempéramens, &c. La société auroit examiné les mémoires, & envoyé réciproquement ses observations; mais la mort subite de M. le duc d'Orléans obligea celui qui avoit formé ce projet, de n'en point poursuivre l'exécution. Il voulut le reprendre dans la suite, & trouva d'autres obstacles qui l'arrêterent & qui l'ont fait évanouir. En 1728 M. Chirac obtint des lettres de noblesse; & enfin en 1730 il eut la place de premier médecin, vacante par la mort de M. Dodart. Il mourut le premier mars 1732, âgé de 82 ans. Il a légué par son testament à l'université de Montpellier, la somme de 30000 livres, pour être employée à la fondation de deux chaires pour deux professeurs, dont l'un doit faire des leçons d'anatomie comparée, l'autre expliquer le traité de Borelli *de motu animalium*, & les matieres qui y ont rapport. Dès 1726 il avoit obtenu l'établissement de six places de médecins-chirurgiens, qui devoient être reçus gratuitement dans la faculté de Montpellier, à condition qu'ils exerceroient eux-mêmes la chirurgie dans l'hôpital de cette ville; mais ce dessein qui à peine commençoit à s'exécuter, fut arrêté par des accidens étrangers. On peut voir un plus grand détail concernant la vie de M. Chirac dans son éloge, par M. de Fontenelle, alors secrétaire de l'académie royale des sciences. Cet éloge imprimé dans les mémoires de cette académie, & dans la derniere édition du recueil des éloges composés par M. de Fontenelle, a été encore réimprimé en 1744 dans le premier volume

lume du recueil intitulé : *Dissertations & consultations médicinales de messieurs Chirac & Silva*, &c. à Paris, *in-12*. Voici ce que l'on trouve de M. Chirac dans ce recueil : 1. *Extrait d'une lettre écrite à M. Régis, l'un des quatre commis pour le journal des savans, sur la structure des cheveux.* On voit à la fin, que M. Chirac écrivit cette lettre le premier janvier 1688, à Montpellier, où elle fut imprimée au commencement de la même année. L'auteur y donne ses conjectures, & fait part de ses observations sur deux accidens de la maladie appellée *Plica polonica*, où il se fait des frisures, & des entortillemens des cheveux & du poil de la barbe, qui les tressent, & les embarassent si fort les uns avec les autres, qu'il n'y a aucun moyen de les débrouiller, & que lorsqu'on vient à les couper, il en découle quelquefois du sang, & que les malades en perdent la vue. La découverte de la structure des cheveux que les observations firent faire à M. Chirac, lui fut, dit-on, volée par M. Placide Soraci, docteur de l'université de Montpellier, aggrégé au collége des médecins de Marseille, & médecin de Monsieur, frere unique de Louis XIV. M. Soraci revendiqua cette découverte comme lui appartenante ; & M. Chirac le prit si fort au sérieux, qu'il fit assigner M. Soraci par-devant les juges de Marseille, qui, dit-on, ne déciderent pas la contestation. 2. Dissertation sur le cochemar, où l'on examine si la rouille de fer convient dans cette maladie. C'est une traduction de M. Bruhier de la thése de M. Chirac, *an incubo ferrum rubiginosum*, soutenue à Montpellier en 1692. 3. Deux lettres qui sont les dernieres de cinq, que M. Chirac a écrites contre M. Vieussens, nommé plus haut, à l'occasion d'une dispute qui s'éleva entr'eux au sujet de l'extraction de l'acide du sang ; découverte prétendue que chacun s'attribuoit, avec cette différence que M. Vieussens croyoit en tirer beaucoup de gloire, & que M. Chirac la mettoit à sa juste valeur. Il y a beaucoup trop de vivacité & de personalités dans ces lettres. La premiere avoit déja été imprimée à Montpellier, au mois de décembre 1698, sous le nom de l'auteur. La seconde publiée sous le nom de Julien, est datée de Maubeuge au mois de janvier 1699 ; on n'a pu recouvrer les trois autres qui devoient être, dit-on, de 1698. 4. Une partie des consultations qui sont dans le deuxiéme volume du recueil cité. 5. *Quæstio medico-chirurgica, utrùm absolutâ vulnerum suppuratione ad promovendam cicatricem præstent detergentia salino-aquea sarcoticis aliis oleosis*, à Montpellier 1707, *in-8°*. Cette thèse de M. Chirac sur les plaies, a été traduite depuis peu en françois. On a encore d'autres thèses du même, mais nous ne les connoissons pas. Voyez la préface de M. Bruhier dans le recueil des consultations, &c. cité plus haut. Dans le même recueil, à la suite de l'éloge de M. Chirac, on trouve une épitaphe très-emphatique dressée à sa louange.

CHIRAM, excellent ouvrier pour toutes sortes d'ouvrages d'or, d'argent & de cuivre, étoit fils d'un Tyrien, nommé *Ur*, & d'une femme de la tribu de Nephtali : ce fut de lui que Salomon se servit pour travailler aux chérubins & autres ornemens du temple. Outre les chérubins, il fit deux colonnes de cuivre, qui avoient dix-huit coudées de haut, & douze de tour, au-dessus desquelles étoient des corniches de fonte, en forme de lys, de cinq coudées de hauteur. Il y avoit à l'entour de ces colonnes des feuillages d'or, qui couvroient ces lys ; & on y voyoit pendre en deux rangs, deux cens grenades, aussi de cuivre. Chiram florissoit vers l'an du monde 3003, & avant Jesus-Christ 1032. * *III. Reg. c.* 7. Josephe, *l.* 8, *c.* 2.

CHIRCO (Jacques de) étoit de Palerme, comme il paroît par son testament, en date du 4 décembre 1484. C'étoit un savant jurisconsulte. Il a exercé plusieurs fois dans la cour royale l'office de juge, & a été conseiller du roi. Il fit bâtir à Palerme de belles maisons ornées de tours. On a de lui : *Apostillæ super capita* 139 & 140, *ad bullam apostolicam Nicolai V, & regiam pragmaticam Alphonsi de censibus annotationes.* * *Bibliotheca sicula. Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740.

CHIRON, centaure, étoit fils de Saturne & de Phillyre. On dit que Saturne étant devenu fort amoureux de cette nymphe, & appréhendant que Rhéa, sa femme, ne le surprît dans ce commerce de cœur, se changea en cheval pour en jouir ; ce qui fut cause que Chiron, qui en naquit, vint au monde demi-homme & demi-cheval : d'autres le font fils d'Ixion & d'une nuée, sous la figure de Junon. Il vivoit dans les montagnes, s'adonna à la chasse, & devint, par la connoissance des simples, un des plus fameux médecins de son temps : il enseigna cette science à Esculape, & l'astrologie à Hercule. On lui confia depuis, l'éducation d'Achille, qu'il rendit très-savant dans l'art de la guerre, ne le nourissant que de moëlle de lions & de sangliers, pour lui communiquer, joint à la disposition naturelle qu'Achille y avoit, la force & le courage de ces animaux, & l'occupant à monter à cheval & à la chasse comme un prélude de la guerre. S. Clément d'Alexandrie dit qu'il apprit aux hommes le culte des dieux & les sacrifices ; la maniere de se rendre la justice les uns aux autres, & la forme des sermens. Chiron fut blessé par Hercule d'une fléche trempée dans le sang de l'hydre, qui lui tomba par hazard sur le pied, ce qui lui fit une telle douleur causée par ce venin, que ne pouvant plus supporter la vie, quoiqu'il fût immortel, les dieux par compassion, le placerent dans le ciel au nombre des douze signes du zodiaque, sous le nom de Sagittaire. * Pline, *l.* 7, *c.* 26. Eustathius, *sur l'Iliade d'Hom.* Ovid. *l.* 6, *métam.* Apollod. Hygin.

CHIRVAN, province du royaume de Perse, sur la côte occidentale de la mer Caspienne, où sont les villes de Derbent ou Demir-Capi, de Bachu & de Chamaki : *Derbent* en persan, signifie *porte étroite* ; & *Demir-Capi* en turc, *porte de fer* : c'est vers cet endroit où étoit le fameux passage, que les anciens appelloient *Caspiæ portæ*. * Tavernier, *voyage de Perse.*

CHIRURGIE, troisiéme partie de la médecine, qui consiste dans les opérations qui se font de la main, pour guérir les plaies & les autres maladies du corps humain. Comme les effets de la chirurgie sont plus évidens que ceux de la médecine, qui sont plus incertains, on la cultiva beaucoup plutôt ; & Esculape lui-même, dit-on, excella dans cet art. Arcabuto fut le premier chirurgien que les Romains reçurent en leur république ; mais ils l'eurent bientôt en horreur, à cause qu'ils le voyoient couper & trancher des membres : de sorte qu'ils le lapiderent au champ de Mars. Le plus ancien titre que les chirurgiens de France puissent produire de leur établissement, est du roi Philippe *le Bel*, & de l'an 1311. Charles V, par un édit de 1364, amplifia beaucoup leurs priviléges. Quoique la chirurgie fasse partie de la médecine, qui est une des quatre facultés de l'université de Paris, cependant les chirurgiens ne sont point du corps de l'université : elle a refusé de les y admettre. * *Antiq. Rom.* Pasquier, *recherches.* Voyez, l'*index funereus chirurgorum*, par M. Devaux.

CHIRURGIE. (Académie de) Les progrès de l'école de chirurgie établie à Paris, ont été si sensibles depuis long-temps, que pour soutenir cette émulation, & y assembler un grand nombre de matériaux chirurgiques, feu M. *George* Mareschal, alors premier chirurgien du roi, & M. *François* Gigot de la Peyronie, reçu en survivance dans la même place, formerent en 1731 le dessein d'établir une *académie de chirurgie*, qui, sous la protection du roi, & sous l'inspection du premier chirurgien de sa majesté, s'occupât à perfectionner la pratique de la chirurgie, principalement *par l'expérience & l'observation.* Messieurs Mareschal & de la Peyronie firent en conséquence un projet de réglement qui contient trente-trois articles. Le 18 décembre de la même année 1731, il y eut à S. Cosme une assemblée de chirurgiens jurés, convoquée par le premier chirurgien du roi, qui y présida. On y lut le projet de régle-

ment pour l'établissement de ladite académie, ensuite une lettre de M. le comte de Maurepas, par laquelle il mande au sieur Mareschal, que sa majesté a approuvé ce projet, &c. Après cette lettre, on lut la liste de soixante-dix académiciens présentée au roi par M. Mareschal, & enfin une autre lettre de M. de Maurepas, qui fait savoir au sieur Mareschal, que sa majesté approuve le choix qu'il a fait. Le plan que se propose cette académie, est d'élever la chirurgie sur les recherches physiques & sur les expériences. Si les maîtres de l'art avoient réuni ci devant leurs efforts, s'ils eussent formé des sociétés consacrées à de nouvelles recherches, les progrès auroient été plus rapides. Combien n'y a-t-il pas eu de chirurgiens qui ont enseveli avec eux des connoissances précieuses ? Ces connoissances ne se seroient pas perdues, si quelque compagnie savante en eût été dépositaire, & les eût répandues. L'art trouve d'ailleurs dans de telles sociétés des ressources qu'il ne trouve jamais dans les travaux des particuliers ; elles sont des espéces de bureaux qui appellent de toutes parts les travaux des savans, pour les consacrer à l'utilité publique, & aux progrès des sciences ; elles établissent un commerce où le public gagne plus que ceux-mêmes qui en font les frais ; le fonds d'un tel commerce ne périt point : il sera d'âge en âge une source féconde de nouvelles richesses. C'est pour rassembler ces richesses, & pour en cultiver le fonds qui est déja si étendu, qu'on a établi l'académie dont il s'agit : c'étoit-là le seul avantage que la chirurgie pouvoit envier aux autres sciences. Cette compagnie s'assemble le mardi de chaque semaine dans la grande sale de S. Côme. Elle a déja donné deux volumes *in*-4° de ses mémoires, qui renferment des mémoires utiles de MM. Quesnay, Petit, pere & fils, de la Peyronie, du Fouart, Puzos, Faget, Houstet, le Dran, Hevin, de la Faye, Foubert, Simon, Delaunay, Garengeot, &c. Plusieurs des membres & des correspondans sont aussi connus par divers ouvrages. La préface qui est bien faite, est de M. Quesnay. Pour illustrer davantage l'école de chirurgie de Paris, & la rendre plus utile, sa majesté, par une déclaration donnée à Versailles le 23 avril 1743, a ordonné qu'aucun de ceux qui se destinent à la profession de la chirurgie, ne poura à l'avenir être reçu maître en chirurgie pour l'exercer dans la ville & fauxbourgs de Paris, s'il n'a obtenu le grade de maître-ès-arts dans quelqu'une des universités du royaume ; & par la même déclaration, le roi interdit pour ceux qui seront reçus maîtres chirurgiens l'exercice de la barberie. Un anonyme a fait sur cette déclaration des *réflexions* pour en contredire presque tous les articles & toutes les dispositions, brochure de quatorze pages *in*-8°, à laquelle les chirurgiens ont répondu par des *observations* sur ledit écrit, de seize pages *in*-4°. Les médecins, ou un anonyme en leur nom, ont répliqué à ces *observations*. Il a paru aussi de la part des chirurgiens des recherches historiques sur l'origine & les progrès de la chirurgie en France ; & de la part des médecins, un mémoire curieux contre ces recherches. Ces écrits méritent d'être lus. Voyez la préface des *mémoires de l'académie de chirurgie*, & le tome VI de la nouvelle *description de Paris*, par M. Piganiol de la Force, pag. 35 & suivantes.

CHISIME, fleuve, *cherchez* SIMOIS.

CHISOPOLIS, CHRYSOPOLIS ou EMPOLI, *cherchez* AMPHIPOLIS.

CHISSOING, abbaye, *cherchez* CISOIN.

CHISSON, riviere, *cherchez* CLUSON.

CHITIM ou CITIM, fils de *Javan*, dont il est parlé dans la Genese (*c.* 10, *v.* 4,) de qui sont venus les Macédoniens ; car le mot *Macetes*, Μακέτης, dont l'antiquité s'est servi, au lieu de *Macedo*, vient, sans doute, du mot *Chitim*. On voit dans Homere (*Odiss. l.* 11,) que les Cithéens, *Citheos*, habitoient dans le voisinage de la Macédoine, & qu'ils obéissoient, suivant le même poëte, à Télephe, roi des Mysiens ; c'est pour cela qu'Alexandre *le Grand*, au premier livre des Machabées (*chap.* 1, *v.* 1,) est appellé le roi de Chitim, desquels les Latins étoient sortis ; car Suidas dit que Latinus, fils de Télephe, mena les Cithéens en Italie. Ainsi le terme de *Chitim* semble signifier aussi-bien des habitans de l'Italie, que les Macédoniens ; c'est pour cela qu'au livre des nombres (*chap.* 24, *v.* 24.) Balaam prédit qu'il arrivera des flottes de Citim, qui détruiroient les Assyriens & les Hébreux ; ce qui convient mieux aux Romains qu'aux Macédoniens. * Philippe Mélancthon, *sur le chapitre* 11 *du prophéte Daniel*. Georg. Hornius, *hist. philosoph. liv.* 3, *chap.* 2. Jean-Jacques Hoffman, *lexic. univers. édit. de Leyde*, *in-fol.* 1693. *Voyez* sur cela le P. Augustin Calmet, *dans son commentaire littéral sur les nombres*, *chap.* 24, *v.* 24.

CHITIS, isle de l'Arabie, dans laquelle les bandits Troglodytes, après avoir souffert long-temps la faim, & avoir été contraints d'y séjourner par la tempête, se mirent à arracher les herbes & les racines de la terre, pour s'en nourir. Ils trouverent en fouillant la pierre précieuse, que l'on nomme *Topase*. * Pline, *lib.* 36, *cap.* 8.

CHITOR, province de l'empire du grand Mogol, dans la terre ferme de l'Inde, entre les provinces de Malva & Guzarate, avec une ville de même nom. Cette province a autrefois appartenu à un raja qui se disoit de la race du roi Porus, vaincu par Alexandre. Quoique ce raja eût un état considérable, & extraordinairement fort, à cause des montagnes dont il est presque tout environné, il ne put éviter le malheur des autres princes ; il fut soumis comme eux par les armes des Mogols. La ville est presque ruinée, & l'on y voit de beaux restes de plusieurs pagodes, ou temples, & d'édifices publics fort magnifiques. Il y a une forteresse où l'on renferme les seigneurs de la premiere qualité, que l'on a fait arrêter pour quelque faute légere ; car ceux qui sont condamnés à mort, sont gardés dans le château de Rantipor, capitale de Malva. * Thévenot, *voyage des Indes*, *tome III*.

CHITRO, en latin *Cithrum*, *Pydna*, ville épiscopale de la Macédoine, située sur le golfe de Salonichi, à douze lieues de la ville de ce nom, dont son évêché est suffragant. Elle est à l'embouchure de la riviere de Chitro, appellée autrement *Palacas* & *Platamona*. * Baudrand.

CHIVERNI, famille, *voyez* HURAULT.

CHIUN, idole des Israélites, dont il est parlé dans Amos, *c.* 5, 26, représentoit Hercule, qui dans la langue des Egyptiens s'appelle *Chon* ; c'étoit le symbole du soleil : car soit que ce nom vienne de l'hébreu תאיוכל *heir. col.* c'est-à-dire, *il éclaire tout* ; soit qu'il vienne du grec Ηρως χλέος, c'est-à-dire, *la gloire de l'air*, il est clair qu'il marque le soleil ; car d'où l'air reçoit-il sa lumiere, si ce n'est du soleil ? *Quæ enim alia est aëris nisi à sole illuminatio ?* dit Macrobe, *Saturnal. lib.* 1, *c.* 20. * Thomas Godwin, *de ritibus Hebr. l.* 4, *c.* 2. Jean-Jacques Hoffman, *lexic. univ. édit. de Leyde*, *in-fol.* 1693.

CHIUSA, anciennement *Augustanæ*, *Clausuræ*, *Julia Castra*, *Via Beloium*, bourg de l'état de Venise en Italie, dans le Frioul, aux confins de la haute Carinthie, sur la riviere de Fella, à une lieue au-dessous de Ponteba. * Baudrand.

CHIUSI, *cherchez* CLUSIUM.

☞ CHIUTAYE, ville de la Turquie en Asie, dans la Natolie, dans un pays auquel elle donne le nom, & qui fait partie du Germian, dans la Natolie propre. Les anciens ont connu cette ville sous le nom de *Cotyæum*, ville de la grande Phrygie au-deçà de la riviere de Sangar. Le gouverneur de la province y résidoit souvent, comme on voit dans les actes de plusieurs martyrs, & elle est encore une des principales de ces quartiers-là, & le séjour du beglierbeg. Elle a été autrefois célébre par le martyre de S. Menne de Phrygie, qui y répandit son sang durant la persécution de Dioclétien,

& par le culte qu'on y a rendu depuis à sa mémoire. L'église en fait commémoration le 11 de novembre. * La Martiniere, *diction. géogr.*

CHIZICO, *cherchez* CYZIQUE.

CHIZZOLA (Hippolyte) chanoine régulier de S. Afre, étoit savant théologien & bon prédicateur. Il réfuta Pierre-Paul Verger, évêque de Capo d'Istria, dans l'état de Venise, célébre apostat. Chizzola mourut à Padoue vers l'an 1560. * Rossi, *elog. histor.*

CHLADENIUS ou CHLADNY (Martin) théologien luthérien, naquit à Cremnitz en Hongrie l'an 1669. *George* Chladny, son pere, duquel on a un livre intitulé : *Inventarium templorum*, y perdit son emploi de pasteur, lorsqu'on enleva l'église aux luthériens pour être donnée aux benédictins. Il vécut ensuite pendant sept ans dans la misere, jusqu'à ce qu'il fut appellé pour être ministre de Hauswalde dans la Basse-Lusace. Son fils l'y suivit : on le mit depuis aux écoles des princes à Gœrlitz & à Grimma. En 1688 il alla à Wittemberg, où il devint maître-ès-arts en 1691. Après y avoir soutenu différentes thèses, & entr'autres une *de Ecclesia græca hodierna*, & une *de Diptychis veterum*, il fut établi d'abord pasteur dans la petite ville d'Ubigau, & ensuite à Lauffig ; peu après il fut fait prévôt & surintendant à Jessen. Enfin il devint docteur & professeur en théologie à Wittemberg, où il fut pendant les dernieres années de sa vie, prévôt de l'église du château, & assesseur du consistoire. Il mourut à Wittemberg le 12 septembre 1725. Ses *Institutiones theologiæ moralis*, furent imprimées après sa mort, avec une préface de Gottlieb Wernsdorf. * *Supplément françois de Basle.* Dans le *Specimen Hungariæ litteratæ* de Czuittinger, pag. 101, on donne encore à Chladny, *Epistola de abusu chymiæ in rebus sacris*, & *Dissertatio de ecclesiis Colchicis, earumque statu, doctrina ac ritibus, cum præfatione Conradi Samuelis Schurzfleischii*, 1702, *in*-4°, à Wittemberg : c'est peut-être la même que celle qui est citée dans le supplément de Basle sous le titre de *De ecclesia græca*, &c. Dans le même ouvrage de Czuittinger, on rapporte ainsi le titre de l'écrit de George Chladny, pere de Martin, *Inventarium templorum, continens res eas quæ in templis & extra illa sunt, cum dedicatione & encœniis*, &c. Gorlicii 1679, *in*-12. On donne au même plusieurs autres ouvrages écrits en allemand. Voyez la pag. 100 de Czuittinger.

CHLINGENSBERG (Christophe de) célébre jurisconsulte, naquit le 7 juin 1651, à Frontenhausen en Baviere, où son pere & plusieurs de ses ancêtres ont été bourgue-mestres. Il étoit fils unique, né avec beaucoup d'esprit, & il fut élevé avec soin. On l'envoya d'abord à l'école de Landshut, ensuite à l'université d'Ingolstadt, où, après quelques années, il fut créé docteur. En 1677 il fut créé professeur ordinaire en droit. A cet emploi, dont il exerça les fonctions avec beaucoup d'honneur, on joignit depuis, plusieurs autres charges & dignités, & l'on assure qu'il se distingua dans toutes. Pendant plusieurs années, il fut directeur, tant du conseil de l'électeur à Ingolstadt, que de la justice libre du pays à Hirchsberg, de même que préfet à Stambhamb & à Oetting, avec le titre de conseiller de l'électeur. L'empereur Léopold l'ennoblit lui & sa postérité en 1693. Il mourut le 28 août 1720, dans le temps qu'il étoit recteur magnifique de l'académie d'Ingolstadt. Il fut regretté comme un homme éclairé, d'une rare probité & d'une grande prudence. Il a fait durant le cours de sa vie environ cent relations & déductions très-importantes, entre lesquelles se trouvent *Primitiæ actorum compromissi Francofurtensis in causa S. D. ducissæ Aurelianensis contra serenissimum dominum electorem Palatinum* : on dit que cet écrit a paru à Rome. Il a publié plusieurs autres traités, & a laissé manuscrit un grand nombre de conseils & de réponses juridiques, que son fils *Germain-Antoine-Marie* de Chlingensberg, conseiller de l'électeur de Baviere, professeur du code & du droit public à Ingolstadt, a promis de mettre au jour. Ce fils a prononcé l'oraison funébre de son pere en latin. * *Supplément françois de Basle.*

CHLOÉ, dame chrétienne de la ville de Corinthe, qui fit avertir S. Paul des contestations survenues entre les fidéles au sujet des différens partis qu'ils épousoient, l'un disant *je suis à Paul*, l'autre, *je suis à Apollos*, l'un *je suis à Pierre*, & l'autre, *je suis à Jesus-Christ*. L'apôtre entreprit d'étouffer ces factions, en leur remontrant que Paul, Apollos & Pierre n'avoient pas été crucifiés pour eux, & qu'il n'y avoit que J. C. qui fût leur Sauveur ; que J. C. n'étoit point divisé pour faire tant de partis & exciter tant de tumultes : que Paul, Apollos & Céphas ne prêchoient & ne baptisoient point pour se faire des sectateurs, mais pour gagner des membres & des disciples à J. C. * *I. Corinth. I*, 2.

CHLORIS, fille d'Amphion & de Niobé, fut femme de Nelé & mere de Nestor. Elle fut tuée à coups de fléches par Apollon & Diane, parceque sa mere avoit eu la témérité de se préférer à Latone, comme on le voit dans Ovide, *liv.* 6, *métamorph.* Elle est différente d'une autre CHLORIS, déesse des fleurs, qui est la même que Flore, qui fut mariée au vent Zephyre, & de CHLORIS, femme d'Ampyx ou Ampycus, & mere de Mopsus. * Ovide, *liv.* 6, *métamor. &* 5, *des fastes.* Propert, *l.* 4 *& l.* 6, *v.* 195, *eleg.* 7, *v.* 72, *& l.* 6, *v.* 195. Hygin, *fab.* 4.

CHMIELNICK, petite ville de Pologne, dans la haute Podolie, aux confins de la basse & de la Wolhynie. Cette ville est forte par ses travaux, mais principalement par sa situation dans une petite isle de la riviere de Bog. * Mati, *diction.*

CHNIN ou KNIN, place forte de la Croatie, sur les frontieres de la Bosnie & de la Dalmatie. Elle est considérable par sa situation, & par deux fossés naturels d'une grande largeur, que les rivieres de Chercha & de Botisniza y forment. Au pied du château situé sur une montagne, est un gros bourg entouré de foibles murailles. En 1649 le général Foscolo attaqua cette place occupée par les Turcs, & la prit. Les Vénitiens y trouverent huit piéces de canon, dont il y en avoit une qui étoit d'une composition merveilleuse ; on la nommoit *la Marguerite.* Et par l'inscription qu'elle portoit, marquée de l'année 1580, on reconnut qu'elle avoit été à l'archiduc Charles d'Autriche. Il y avoit dans l'arsenal toutes sortes de machines pour conduire le canon sur ces montagnes escarpées. Le général Foscolo fit sauter la forteresse, & enleva ce qui se put transporter. En 1652 le grand visir rétablit cette forteresse, ce qui ôta aux Morlaques la liberté de faire leurs courses ordinaires, & favorisa celles des Turcs. Le général Delfini, gouverneur de Dalmatie, fit de grands efforts pour enlever cette retraite aux Infidéles ; mais une partie de son armée fut taillée en piéces, & l'autre fut contrainte de prendre la fuite. * P. Coronelli ; *description de la Morée.*

CHNODOMAIRE, roi des Allemans, vainquit Décence, frere du tyran Magnence, en bataille rangée, sous l'empire de Constance, l'an de J. C. 351, courut les Gaules, les ravagea sans résistance, & pilla plusieurs villes fort riches. Julien, après une grande victoire qu'il remporta sur lui près du Rhin, le fit prisonnier en 357, & l'envoya à l'empereur Constance à Rome, où il mourut de maladie. * Amm. Marcell. *l.* 16, *ad Athen.*

CHOARINE, *Choarina*, pays de tous ceux qui étoient soumis aux Parthes, le plus voisin de l'Inde, lequel, Cratere, général d'Alexandre *le Grand*, parcourut d'un bout à l'autre, subjuguant ceux qui ne vouloient pas se soumettre pour les incorporer dans l'armée d'Alexandre. * Strabon, *lib.* 15.

CHOBAR, riviere de Chaldée, près de laquelle le prophéte Ezechiel eut ses révélations, comme il est marqué dans le premier chapitre. C'étoit un bras de l'Euphrate, comme le Sodi, dont il est parlé dans Baruch,

chapitre 1, ou plutôt le Chabur, dont on a parlé ci-dessus.

CHOCHOME, endroit de l'Egypte, dans lequel Venephes V, roi des Thinites, fit élever des pyramides, suivant Hérodote, *l.* 3.

CHOCOLOCOCA, que les Espagnols appellent *Castro Virroyna*, ville du Pérou, à soixante lieues de Lima, vers le midi. Elle est fort renommée à cause des mines d'argent, qui ne sont éloignées de la ville que d'environ deux lieues. Ces mines sont situées au haut d'une montagne toujours couverte de neiges extrêmement froides. Les pierres de la veine sont d'un bleu obscur. Lorsqu'on les a calcinées & réduites en poudre, on les detrempe dans de l'eau & du vif-argent, pour en séparer les ordures, & on fond ensuite l'argent en lames, que les Espagnols nomment *Barras*. Ces veines ne sont pas fort abondantes; c'est pourquoi le roi d'Espagne n'en prend que le dixiéme, mais l'argent est fort fin. Il y a dans la ville quantité de vin qu'on y apporte des environs, & qui par un effet admirable, y devient fort excellent, quoiqu'ailleurs il ait peu de force. On attribue cela à la bonté de l'air qui est si pur, que les bœufs qu'on y tue se conservent long-temps sans se gâter, quoiqu'ils ne soient point salés. De Laët, *histoire du nouveau monde*.

CHOCQUET (Louis) poëte François, vivoit au milieu du XVI siécle. La Croix-du-Maine n'en parle point dans sa bibliothéque françoise; mais du Verdier qui en fait mention dans la sienne, dit « qu'il a mis en » rime françoise par personnages, les actes des apôtres, » & l'apocalypse de S. Jean, avec les cruautés de Do- » mitian, l'empereur. Le tout, à Paris, en l'hôtel de Flan- » dre, l'an 1541, & imprimé *in-folio*, par Arnoul & » Charles les Angeliers. » M. Bayle a répété la même chose dans son *dictionnaire critique*, & s'étonne de ne point trouver le nom de Chocquet à la tête des actes des apôtres. Mais cet étonnement auroit cessé si M. Bayle eût su que les actes des apôtres sont des deux Grébans. Chocquet n'a composé que le mystere de l'apocalypse. Ce poëme pouvoit porter avec raison le titre de *mystere de S. Jean l'Evangéliste*, puisqu'en effet il contient la plus grande partie de la vie de cet apôtre, & que les révélations prophétiques, contenues dans l'apocalypse, ne forment ici qu'une espéce d'épisode détaché entiérement du reste de l'ouvrage. Ce mystere fut représenté en 1541 à l'hôtel de Flandre à Paris, par les confreres de la passion, à la suite des *actes des apôtres* des deux Grébans, & parut imprimé la même année à la fin de la seconde édition de ce mystere. En voici le titre: « L'apo- » calypse sainct Jehan Zébédée, où sont comprinses les » visions & révélations que icelui sainct Jehan eut en » l'isle de Pathmos: le tout ordonné par figures conve- » nables, selon le texte de la saincte escripture: ensemble » les cruautez de Domitien César....... Fin du mys- » tere de l'apocalypse sainct Jehan l'Evangeliste, nou- » vellement rédigé par personnages, avec les miracles » faits en l'isle de Pathmos, le tout historié selon les vi- » sions; & achevé ledict livre d'imprimer le XXVII^e jour » de may, l'an mil cinq cent XLI, par Arnou & Charles » les Angeliers, freres » *in-folio*, gothique, avec les figures en bois: le poëme contient environ neuf mille vers. On peut en voir l'analyse dans l'*histoire du théatre françois*, par messieurs Parfait, freres, tom. III, pag. 50 & suivantes. Voyez aussi le tome II, pag. 270.

CHODORLAOMOR ou CHÉDORLAOMER, roi de l'Elymaïde, descendu d'Elam, fils de Sem, régnoit l'an du monde 2110, & avant J. C. 1925. Il est le plus célébre conquérant des premiers temps, puisque le roi de Babylone & les autres rois de la Mésopotamie relevoient de lui. Il avoit étendu ses conquêtes jusqu'à la mer morte, & les rois des cinq villes de ce canton lui payoient tribut. Ces petits rois ayant cru pouvoir secouer le joug au bout de treize années, il revint les assujétir une seconde fois, suivi de trois autres rois qui lui étoient soumis, & en chemin faisant il tailla en piéces les troupes de quelques princes qui refusoient de le reconnoître pour leur maître. Etant entré dans la Pentapole, & ayant défait l'armée des confédérés, il n'y laissa que ce qu'il ne put enlever. Loth fut du nombre des prisonniers. Abraham ayant appris ce malheur, fit prendre les armes à trois cens dix-huit de ses domestiques, & alla après Chodorlaomor. Il l'atteignit au cinquiéme jour de sa marche, le défit entiérement, & ramena Loth avec tout ce qui lui avoit été enlevé. L'écriture ne dit plus rien ensuite de Chodorlaomor, qui a été inconnu aux auteurs profanes. * *Genese*, 14.

CHODSA RASCHIDT, auteur Persan, *cherchez* FADLALLAH.

CHŒUR, dans les premiers temps de la tragédie, étoit une assemblée de gens qui dansoient, en chantant une hymne en l'honneur de Bacchus. Les Athéniens ayant introduit cette cérémonie dans leur ville, la pratiquerent avec beaucoup d'appareil & de magnificence. Il y avoit un chœur de musique, composé quelquefois de plus de cinquante personnes, & les danses étoient réglées & figurées. Dans la suite le poëte Thespis inventa les épisodes, introduisant un acteur qui récitoit quelques discours, sur un sujet approchant de celui de la tragédie, & qui paroissoit entre deux chants du chœur pour donner lieu aux musiciens & aux danseurs de se reposer, & pour donner quelque nouveau divertissement au peuple. Castelvetro, Riccoboni & quelques autres, disent qu'anciennement le chœur étoit une troupe d'acteurs ou comédiens, qui récitoient la tragédie ou la comédie sur le théatre, sans musique & sans danse; & que quand Thespis inventa les épisodes, ce fut en introduisant un baladin qui chantoit & qui dansoit en jouant de quelque instrument; mais c'est une erreur qui se découvre aisément par la lecture des anciens. Diogène Laërce nous apprend qu'autrefois le chœur jouoit seul toute la tragédie; & Athénée dit qu'anciennement la tragédie n'étoit composée que du chœur, & n'avoit aucuns acteurs ou histrions. Ainsi les plus anciennes comédies n'avoient que le chœur; c'étoient autant de leçons de vertu, puisqu'il devoit, comme dit Horace, favoriser les gens de bien, s'accommoder aux desirs des amis, appaiser les gens emportés & violens, témoigner de l'affection pour ceux qui haïssent le vice, louer la frugalité, la justice, les loix, la paix, la fidélité du secret, prier les dieux qu'ils humiliassent les superbes, & qu'ils eussent pitié des misérables.

*Ille bonis faveatque, & concilietur amicis,*
*Et regat iratos, & amet peccare timentes.*
*Ille dapes laudet mensæ brevis; ille salubrem*
*Justitiam, legesque & apertis otia portis.*
*Ille tegat commissa, Deosque precetur & oret;*
*Ut redeat miseris, abeat fortuna superbis.*
De Arte poët. v. 195.

Le personnage introduit par Thespis, fut nommé *Protagoniste*, celui d'Æschyle *Deuteragoniste*, & celui de Sophocle, *Tritagoniste*, c'est-à-dire, premier, second, & troisiéme acteur; car le mot d'*Agoniste* ne peut signifier un danseur, ni un musicien, ni un baladin; & les auteurs Grecs & Latins entendent par *Protagoniste*, celui qui dans la tragédie représente le principal personnage, & qui soutient le plus fort rolle de la piéce; & par les deux autres, ceux qui font le second & le troisiéme. Il paroît par-là, que le chœur étoit une assemblée d'acteurs, de musiciens & de danseurs qui jouoient anciennement toute la tragédie, & qui en jouerent ensuite une partie, lorsqu'on eut introduit les épisodes ou acteurs, du temps de Sophocle. Ce chœur récitoit, chantoit & dansoit dans les intervalles des actes, & quelquefois dans le corps de la tragédie. Il étoit considéré comme un autre acteur, dont le chef, appellé *Coriphée*, parloit pour tous avec les autres acteurs; ou bien les chœurs étant séparés & assis aux deux côtés du théatre, le chef du

hœur & le chef du demi chœur s'entretenoient sur le sujet de la piece. Avant même le temps de Plaute, la comédie cessa d'avoir un chœur, & n'eut que des intermédes de gens qui chantoient, dansoient & jouoient des instrumens, pour marquer les intervalles des actes. La tragedie conserva les chœurs, mais enfin elle les a perdus parmi nous, & ils ont été remplacés par les violons qui jouent entre les actes. M. Dacier desapprouve fort ce retranchement, qui ôte, dit il, à la tragedie une partie de son lustre: il trouve ridicule que l'action tragique soit séparée & interrompue par des airs de violon, qui n'ont nulle liaison à ce qui se passe, & que les spectateurs émus par la representation demeurent tranquilles, & s'arrêtent au plus fort de la passion, pour s'amuser paisiblement à un divertissement étranger. Le rétablissement du chœur seroit nécessaire, selon M. Dacier, non-seulement pour l'embellissement & la régularité, mais encore parceque c'étoit une de ses plus utiles fonctions de redresser & de corriger ce que la passion faisoit dire aux auteurs de trop emporté, par des réflexions de sagesse & de vertu: ce sont les raisons que M. Dacier apporte en faveur du chœur. Nous l'avons vu rétabli de nos jours avec applaudissement dans les tragédies d'Esther & d'Athalie, composées par M. Racine, & dans quelques autres piéces de théâtre.

Ce qui a fait supprimer le chœur dans nos piéces de théâtre, c'est apparemment que sa présence est incompatible avec certains complots & certaines délibérations secrettes des acteurs. Or il est contre le vraisemblable, que ces machinations se fassent devant les spectateurs intéressés à l'action; & comme le cœur ne sortoit jamais du théâtre, il a fallu le bannir pour rendre plus vraisemblables ces sortes d'intrigues, qui demandent du secret. *Consultez la poëtique d'Aristote, traduite en françois avec des notes, par* M. Dacier.

Donner le chœur, c'étoit chez les Grecs acheter la piece d'un poëte, & faire les frais pour la représenter. Celui qui faisoit cette dépense s'appelloit *Choragos*. Il y avoit à Athènes un archonte que ce soin-là regardoit, comme les édiles à Rome. Le poëte dont on achetoit la piéce, étoit dit *recevoir le chœur.* * *Antiquités grecques & romaines.* Diogène Laërce, *l.* 3. Athenée, *l.* 4. Cassiodor. L'abbé Hedelin d'Aubignac, *pratique du théâtre.*

CHOISEUL, maison qui tire son nom de la terre de Choiseul en Bassigny. Elle est une des plus grandes & des plus considérables de la province de Champagne. L'opinion du pere Jacques Vignier, Jésuite, touchant l'origine de cette maison, est, qu'elle est descendue avec les comtes & vicomtes de Bassigny, & les seigneurs de Clémont & d'Aigremont, d'un *Hugues*, comte de Bassigny & de Bologne-sur Marne, qui vivoit environ l'an 937, sous le régne de Louis IV, surnommé d'*Outremer*, & qui fit du bien avec *Gertrude*, sa femme, & *Gotzelin*, son fils, abbé de S. Geomes, à ce monastere. L'abbé le Laboureur, qui a aussi traité de l'origine de cette maison, dans une généalogie qu'il en a dressée, estime, contre le sentiment du P. Vignier, qu'elle est sortie des anciens comtes de Langres, fondé sur ce que les seigneurs de Choiseul étoient les premiers vassaux du comté de Langres, & que les principaux fiefs des provinces étoient des partages des comtés donnés à des enfans puinés des comtes. D'ailleurs, Raynier de Choiseul, le premier de ce nom, dont on trouve des titres, ayant consenti, en qualité de seigneur de fief de Renaud, comte de la Ferté, chevalier, à la donation faite par celui ci & par Bertrude, sa femme, à l'abbaye de Molesme, du presbytere, de la dîme, & du four d'un lieu appellé *Vacua Silva*, qu'il tenoit de ce Raynier, l'abbé le Laboureur infére de-là, que Raynier de Choiseul étoit de famille comtale, & de même race que Renaud de la Ferté, parceque cette qualité de seigneur de fief suppose que, suivant la coutume de ce temps là, il n'y avoit que les puinés qui tinssent leurs partages en fief de leurs ainés, & qui fussent leurs principaux vassaux. Quoi qu'il en soit de l'origine de cette maison, les chartes des donations qu'elle a faites à l'église de Langres, & aux abbayes de Molesme, de Morimond & de la Charité, & qui sont confirmées de degrés en degrés, pendant les XI, XII & XIII siécles, établissent clairement sa filiation, & elle a cet avantage que plus on remonte dans les temps reculés, plus on y trouve d'illustration & de grandeur.

Ses armes sont d'*azur à la croix d'or cantonnée de vingt billettes de même, posées cinq à chaque canton.* Quelques branches ont réduit ces *billettes à dix-huit; savoir cinq à chaque canton au chef, & quatre à chacun de la pointe;* d'autres ont porté au surtout de ces armes *un croissant de gueules*, enfin d'autres *une rose de même en chef*. On trouve des exemples de ces differences dans des sceaux anciens, sur les tombeaux de plusieurs seigneurs de cette maison à Morimont & en d'autres abbayes.

Comme l'histoire de la maison de Choiseul est chargée d'un trop grand nombre de faits, liés avec l'histoire ecclésiastique & civile de la province de Champagne, pour pouvoir la donner ici en detail, on se contentera d'en donner seulement un précis pour faire connoître les différentes branches qui en sont sorties.

Raynier, seigneur de Choiseul, qui a donné origine à cette maison, étoit le premier vassal du comté de Langres, dès l'an 1060. Il donna pour le salut de son ame & de celles de ses prédécesseurs, l'église de S. Gengoul de Varennes, à l'abbaye de Molesme, du consentement de *Hermengarde*, sa femme, & de ses enfans: ce qui fut depuis confirmé par lettres de Renaud, évêque de Langres, de l'an 1084. Il eut pour fils Roger, qui suit; & *Adeline* de Choiseul, femme d'*Ulric*, seigneur d'Aigremont, fondateur de l'abbaye de Morimond.

Roger, seigneur de Choiseul, confirma les donations faites par son pere à Molesme, tant devant qu'après son voyage de Jérusalem, où il alla avec les autres seigneurs de France, à la premiere croisade de l'an 1095. Celui-ci fut pere de *Raynard*, I du nom, seigneur de Choiseul, qui, à l'exemple de ses prédécesseurs, fit aussi du bien à l'église de Molesme en 1157. Sa femme est nommée *Haviz* dans les titres. Il en eut *Fouques*, seigneur de Choiseul, qui vivoit en 1178 & 1182, avec *Alais*, sa femme. *Raynard II*, seigneur de Choiseul, leur fils, fut compris avec les comtes de Brienne, de Rhetel, de Noyers & de Chiny dans le catalogue des grands vassaux de la couronne, chevaliers bannerets, dressé en 1214; & mourut avant le mois de juin 1218, ayant laissé un fils unique, qui fut *Raynard III*, sire de Choiseul, qui s'obligea en 1235, avec le duc de Bourgogne & les comtes de Bar, de Saint Paul, de Mâcon, de Grandpré, de Roucy & de Soissons, aux conventions du mariage de Blanche, fille de Thibaut, comte de Champagne & roi de Navarre, avec Jean, fils de Pierre, duc de Bretagne. Il fut marié avec *Alix* de Dreux, dame de Salins & de Traves, veuve de *Gautier* de Bourgogne, dit *de Vienne*, sire de Salins, frere d'*Etienne II*, comte de Bourgogne, mari d'*Agnès* de Dreux, sœur d'*Alix*, toutes deux filles de *Robert II*, comte de Dreux, de Nevers & de Braine, & de *Ioland* de Coucy, & petite fille de *Robert*, comte de Dreux, quatriéme fils du roi Louis *le Gros*, VI du nom, & d'*Alix* de Savoye. *Raynard III* assigna en 1221, à *Alix* de Dreux, sa femme, pour son douaire, la moitié de la seigneurie & le château de Choiseul. Il eut d'elle entr'autres enfans, Jean I, sire de Choiseul, qui suit; & Robert de Choiseul, sire de Traves, qui fit une branche, *dont on parlera en son rang.*

Jean I, sire de Choiseul, qualifié ainsi par un titre de 1239, se rendit caution du traité de mariage arrêté au mois d'octobre 1249, entre Marguerite, fille de Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne, & Ferri II fils de Matthieu, duc de Lorraine, & s'obligea a deux cens marcs d'argent pour les conventions. Il s'engagea par ses lettres du mardi d'après la fête de Notre Dame de la mi août 1253, de faire la guerre pour Hugues, comte Palatin de Bourgogne, & Alix, sa femme, contre le comte de Champagne, après la mort duquel il fit accord avec Marguerite de Bourbon, sa veuve, & Thibaut, son fils, au mois de juillet 1255, à la charge de le garantir des demandes qui lui pouroient être faites, pour raison de ce qu'il avoit pris pendant que la guerre avoit duré. Il eut encore guerre avec Thibaud, comte de Bar, son cousin germain, fils de Philippe de Dreux, sa tante, mais par l'entremise de Henri, comte de Vaudemont, & des sires d'Apremont & de Bourlemont, il termina ses différends avec lui en 1271. Il avoit été marié avec *Berthemette*, surnommée *Alix*, dame héritiere d'Aigremont. Il en eut *Jean* II, sire de Choiseul & d'Aigremont: celui-ci porta les armes avec Liebaut, seigneur de Beaufremont, pour Ferri, duc de Lorraine, contre les Messins; & ayant été faits prisoniers à la bataille de Morelberg, le duc fut obligé

suivant l'usage du temps, de payer leur rançon, & de les indemniser des pertes qu'ils avoient souffertes à cette occasion. Le sire de Choiseul traita à ce sujet au mois de juillet 1282, avec le duc qui promit de lui payer la somme de 2000 livres. Ce traité est conçu en ces termes: *Je, Ferris, duc de Lorraine & Marchis, fas savoir..., que je me suis apaisies à Jehan signor de Choiseul, me feant de la reansson que il me demandoit par dous mille livres de Tournois.* Ces expressions ont fait croire à plusieurs historiens de France & de Lorraine que le sire de Choiseul avoit fait la guerre au duc Ferry, l'avoit fait son prisonier, & ne l'avoit relâché, qu'après en avoir tiré une rançon de 2000 livres. Mais d'autres actes relatifs à ce traité en déterminent clairement le véritable sens. Robert II, duc de Bourgogne, qui l'avoit fait son connétable, le nomma l'un des exécuteurs de son testament du mois de mars 1297, dans lequel il le qualifie son cousin, & il fut l'un des seigneurs qui apposerent leurs sceaux au codicille que ce prince fit à Arras au mois de septembre 1302. Il mourut au mois de mars 1308, & fut inhumé dans l'abbaye de Morimond. Il avoit épousé *Alix*, surnommée de *Nanteuil* dans son épitaphe qui se voit à Morimond, & par laquelle on apprend qu'elle mourut au mois d'août 1318. De cette alliance vinrent, entr'autres enfans, Jean III, sire de Choiseul, qui suit; & Renier de Choiseul, seigneur d'Aigremont, chef d'une nombreuse postérité, *dont on fera mention ci-après.*

Jean III, sire de Choiseul, donna en 1333, le dénombrement de la garde de l'abbaye de Morimond, & de dix-huit terres qu'il tenoit du comte de Bar. Il mourut au mois de juillet 1336, & fut inhumé à Morimond, avec *Alix* de Grancey, sa femme, morte au mois d'avril 1320. Il en avoit eu, outre quelques filles, plusieurs fils, dont il n'y eut que Guy, sire de Choiseul & de Montaiguillon, qui laissa postérité. Ce fut lui qui vendit au mois de décembre 1362, avec permission du roi, aux abbé & moines de Morimond, la garde-gardienne de cette abbaye qui lui appartenoit héréditairement, pour le prix de deux mille florins d'or de Florence, dont il lui convenoit payer grande somme, tant pour le rachat de la forteresse de Joinville, dont il étoit pleige, & pour ses ôtages en la ville de Metz, que pour les donations faites à ce monastere du temps de ses freres. Il mourut le 9 mars 1365; & *Jeanne* de Joigny, sa femme, étoit morte le 15 octobre 1364. Elle étoit fille de *Jean*, seigneur des Noyers, comte de Joigny, seigneur de Montaiguillon, & de *Jeanne* de Joinville. Deux de leurs fils laisserent postérité, savoir, Amé, sire de Choiseul, qui suit; & Girard de Choiseul, baron de Clémont, *duquel sont descendus les barons de* Clémont *& de* Lanques, *les seigneurs de* Precigny, *&c. dont on parlera plus bas.*

Amé, sire de Choiseul, de Noyers en partie, de Montaiguillon, &c. conseiller & chambellan de Jean, duc de Bourgogne, & gouverneur pour ce prince, de Noyers ayant été fait prisonier par les Anglois devant Calais, fut retiré de leurs mains par le même duc de Bourgogne, qui paya deux mille francs pour sa rançon. Il vivoit encore le 5 octobre 1419, & avoit épousé *Claude* de Grancey, dame de Chassenay, veuve de *Philippe* de Chauvirey, seigneur de Buffieres, & fille de *Robert* de Grancey, seigneur de Chassenay, & de *Jeanne* de Beaujeu. Elle mourut le dernier décembre 1439, remariée en troisiémes noces, avec *Jean* de Mello, chevalier. Amé de Choiseul ne laissa d'elle, que *Jeanne*, dame de Choiseul & de Montaiguillon, qui porta ces terres en mariage en 1420, à *Etienne*, sire d'Anglure, chevalier, chambellan de Henri roi d'Angleterre. Elle épousa en secondes noces *Jean* de Blaisy, & en troisiémes *Jacques* de Louan-

*Branche des barons de Clémont.*

Cette branche a été formée par Girard de Choiseul, fils puîné de Gui, sire de Choiseul, & de *Jeanne* de Joigny, du vivant desquels il épousa *Roline* de Clémont, fille & héritiere de *Gui*, baron de Clémont en Bassigny, & de *Marguerite* de Vieuchâtel, *dit* de Moolain. Elle étoit remariée l'an 1418, avec *Pierre*, dit *Gallehaut* de Choiseul, seigneur d'Aigremont, & avoit eu de son premier mari, *Louis* de Choiseul, baron de Clémont, qui étoit marié l'an 1412, avec *Isabelle*, fille & héritiere de *Jean*, seigneur de Lanques: celle-ci étoit aussi remariée en 1418 avec *Jean* de Gand, écuyer, & étoit mere de *Guillaume* de Choiseul, baron de Clémont & de Lanques, seigneur de l'Isle en Rigaut, de Montaiguillon, &c. lieutenant de Louis de Laval, seigneur de Chastillon, au gouvernement de Champagne, en 1467. Il mourut le 5 mai 1479. Il avoit été marié deux fois, la premiere avec *Jeanne* du Chastelet, morte le jour de S. Vincent de l'an 1461, fille d'*Erard* du Chastelet, seigneur de Deuilly, & de *Jeanne* de Saint-Eullien, dame de Bullegneville: & la seconde, par contrat du 10 mars 1464, avec *Jeanne* de Cournonville, dame d'Estrée-au-Pont, & de Forestrée en Thierache, veuve de *Raoul* de la Bove, seigneur de Silly, & fille d'*Antoine*, seigneur de Bournonville & de Sonnevelle, &c. & de *Perrone* Blondel. Du premier mariage sortirent entr'autres deux fils, Pierre de Choiseul, baron de Clémont, qui suit; & Philibert de Choiseul, seigneur de Lanques, *qui a fait la branche des barons & marquis de* Lanques, *dont on fera mention ci-après.*

Pierre de Choiseul, baron de Clémont & de Montaiguillon, premier chambellan de François II, duc de Bretagne, mourut le 4 avril 1505, & fut inhumé à Clémont. Il avoit été marié le 9 septembre 1482, avec *Antoinette* Jouvenel des Ursins, morte le 17 octobre 1515, & inhumée avec lui, fille de *Michel* Jouvenel des Ursins, écuyer, seigneur de la Chapelle-Gautier & de Doue en Brie, bailli de Troyes, & d'*Ioland* de Montberon. Il en eut entr'autres enfans, *François* de Choiseul, baron de Clémont, mort le 12 novembre 1560, dont l'arriere-petit-fils *René* de Choiseul, baron de Clémont, seigneur d'Andeloncourt, Perusse, Buffieres, &c. comte de Martigny, mourut le 25 novembre 1621, au camp devant Juliers, commandant une compagnie de cent chevaux-légers pour les états de Hollande, sans laisser de postérité.

*Branche des barons et marquis de Lanques.*

Philibert de Choiseul, seigneur de Lanques, d'Aigremont & de Meuvy, commença cette branche. Il étoit fils puîné de Guillaume de Choiseul, baron de Clémont & de Lanques, & de *Jeanne* du Chastelet, sa premiere femme; & il eut la terre de Lanques, par le partage qu'il fit avec *Pierre* de Choiseul, son frere aîné, le 24 février 1479. Il fut successivement conseiller & chambellan du roi Charles VIII, & capitaine des ville, château, terres & appartenances de Noyers, l'an 1486; gouverneur d'Arras, lieutenant pour le roi au pays de Florence l'an 1491, & au gouvernement de Bourgogne l'an 1493; capitaine & gouverneur de Langres, conseiller du roi Louis XII, & capitaine de quarante lances fournies de ses ordonnances, l'an 1500. Il mourut le 4 août 1504, & fut inhumé à Lanques avec *Louise* de Sully, sa femme, morte le 4 avril 1499, avec laquelle il avoit été marié par contrat du 19 février 1487. Elle étoit fille de *Guillaume* de Sully, seigneur de Vouillon, & de *Marguerite* de Beaujeu, & niéce, à cause de sa mere, d'*Anne* de Beaujeu, qui lui constitua en dot avec *Jean*, seigneur de Baudricourt, son mari, maréchal de France & gouverneur de Bourgogne, la somme de deux mille écus d'or, & lui donna une partie de ce qui lui appartenoit aux meubles laissés par le décès de *Louis*, seigneur de Beauvau, son premier mari, sénéchal de Provence, avec la seigneurie de Soulieres en Barrois. De ce mariage vinrent six fils & quatre filles. Des six fils il n'y eut qu'Antoine de Choiseul, baron de Lanques, & de la Ferté-sur-Amance, chevalier de l'ordre du roi, qui fut marié. Sa femme fut *Anne* de Ray, barone de la Ferté-sur-Amance, fille de *Claude*, baron de Ray en Franche-Comté, & de *Jeanne* de Roussillon. Il en eut un grand nombre d'enfans, tant fils que filles; mais des premiers il n'y en eut que deux qui eurent postérité, savoir, Jean de Choiseul, baron de Lanques, qui suit; & *François* de Choiseul, seigneur de Précigny, Verecourt, Chamarande & d'Autreville, chevalier de l'ordre du roi en 1564; mais celle de ce dernier ne subsiste plus.

Jean de Choiseul, seigneur & baron de la Ferté, de Lanques & d'Autreville, & capitaine de trois cens chevaux légers pour le service du roi l'an 1556, puis gentilhomme ordinaire de sa chambre, chevalier de son ordre, lieutenant de la compagnie de cinquante lances

de René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, & ensuite capitaine de cinquante hommes d'armes, mort en 1564, avoit été mariée par contrat du 15 décembre 1556, avec *Antoinette* de Vergy, baronne de Fontvens, veuve de *Henri* de Pontaillier, baron & seigneur de Flagey, gentilhomme ordinaire de la chambre de l'empereur Charles V, & fille de *Claude* de Vergy, baron de Champlite, Fontvens & Morey, comte de Gruyere, chevalier de l'ordre de la toison d'or, maréchal & gouverneur du comté de Bourgogne, & de *Philiberte* de Vienne. De ce mariage sortit un fils unique, qui fut *Antoine* de Choiseul, seigneur & baron de Lanques, la Ferté sur-Amance, Fontvens & Amplepuis en Beaujolois, qui vivoit en 1583, avec *Philippe* de Choiseul, sa femme, fille de *Nicolas* de Choiseul, seigneur d'Iche, & de *Renée* de Lutzelbourg. Il en eut entr'autres *David* de Choiseul, seigneur & baron de Lanques, la Ferté sur-Amance, Fontvens, &c colonel d'infanterie pour le service du roi, mort à Vezel en 1621. Celui ci avoit été marié, par contrat du 21 mars 1600, avec *Anne* de Villermin, fille de *Claude* de Villermin, seigneur de Lanfroicourt, & d'*Antoinette* de Chastenoy, & en laissa *Clériadus* de Choiseul, I du nom, marquis de Lanques, baron de la Ferté-sur-Amance, de Fontvens, &c. mestre de camp du régiment de cavalerie du prince de Condé, & maréchal des camps & armées du roi, qui fut marié, par contrat du 27 août 1649, avec *Anne* de Verrieres, comtesse de Possesse, fille unique de *Nicolas* de Verrieres, seigneur de Vauchonvilliers & Vaux-Suzenay, & de *Louise* d'Averhoult, dame de la Lobbe. Il en eut *Clériadus* de Choiseul, II du nom, marquis de Lanques, baron de la Ferté & de Fontvens, mestre de camp du régiment de Bourbon, cavalerie, mort à Paris sans postérité le 8 mai 1692, & inhumé à saint Paul, ayant été marié en la même paroisse le 2 précédent, six jours avant sa mort, avec *Philiberte* de Saintrailles, qui se remaria le 25 mai 1707, avec *Alexandre* d'Illiers de Balzac, marquis d'Entragues, seigneur de Gié, Malesherbes, Marcoussis; 2. *Victor-Amé* de Choiseul, marquis de Lanques, & chef du nom & armes de sa maison, par la mort de son frere aîné, au lieu duquel il fut fait aussi mestre de camp du régiment de Bourbon, cavalerie. Il fut marié avec *Anne* de la Fitte de Pelaport, dite *de Peleport*, & en eut *Magdeléne-Gabrielle-Antoinette* de Choiseul, qui épousa en 1721, *Jacques-Philippe Auguste* de la Tour Gouvernet, marquis de la Charce; 3. *Françoise* de Choiseul de Lanques, mariée le 21 mars 1677, avec *Marie-Beaune* Bernard de Montessus, seigneur de Belleneufrie; 4. *Béatrix* de Choiseul, religieuse à la congrégation à Gray; 5. *Louise*; 6. *Catherine*; & 7 *Gabrielle* de Choiseul, mortes filles.

### *BRANCHE DES PREMIERS SEIGNEURS D'AIGREMONT, d'où sont sorties plusieurs autres.*

REGNIER de Choiseul, fils puîné de JEAN II, sire de Choiseul & d'Aigremont, & d'*Alix*, sa femme, fut seigneur d'Aigremont par le partage qu'il fit avec ses freres, le 14 juin 1310. Il épousa *Isabelle* de Grancey, veuve de *Jean*, sire de Bourlemont, morte le jour de S. André 1335, & inhumée à Morimond; & il en eut *Regnier* de Choiseul, II du nom, seigneur d'Aigremont, de Fresnoy, &c. mort au mois de janvier 1339, & enterré à Morimond. Celui-ci avoit épousé *Isabeau* de Lor, veuve de *Jean* de Conflans, seigneur de Vieil-maison & de Vezilly, morte en 1347, & inhumée à Morimond. *Regnier* de Choiseul, III du nom, leur fils aîné, seigneur d'Aigremont & de Fresnoy, vivoit encore en 1369, & avoit épousé *Isabelle* de Salm, dame de Chery, fille de *Guillaume*, comte de Salm, & de *Catherine*, dame de Provins & de Chery. Ce fut du chef de cette *Isabelle* que la postérité de *Regnier* a formé en differens temps des prétentions sur le comté de Salm. Il en eut RENAUD, seigneur d'Aigremont, qui suit; & PIERRE, dit *Gallehaut* de Choiseul, seigneur d'Aigremont, d'Arnoncourt & de Fresnoy, *dont la postérité sera rapportée après celle de son frere aîné.*

RENAUD de Choiseul, seigneur d'Aigremont, de Maulonne, de Chery, étoit tuteur de ses enfans en 1386, & vivoit encore le 27 févtier 1390. On ignore le nom de sa femme; mais il eut deux fils, l'aîné *Jean* de Choiseul, seigneur d'Aigremont, dont le petit-fils ne laissa qu'une fille, mariée dans la maison d'Anglure où elle porta la terre de Rimaucourt; & le cadet, *Guillaume* de Choiseul, seigneur d'Esclances, Maulonne & Chery en Thierache. Celui-ci mort en 1432, laissa de *Catherine* de Clémont, HUET de Choiseul, qui suit; & HENRI de Choiseul, *qui a fait la branche des seigneurs de* CHERY, *de* SENAILLY, *d'*ISCHÉ *& de* SAINT GERMAIN.

HUET de Choiseul, seigneur d'Esclances & de Maulonne, fut pere d'*Anne* de Choiseul, qui porta ces terres en dot à *Jacques* d'Apremont, seigneur de Marcheville. Il eut aussi un fils *naturel*, qui fit la branche des seigneurs de BROUVILLIERS, qui subsista peu de temps.

### *BRANCHE DES SEIGNEURS DE CHERY, DE SENAILLY, D'ISCHÉ ET DE SAINT-GERMAIN.*

Cette branche a pour auteur, HENRI de Choiseul, seigneur de Chery, fils de GUILLAUME & de *Catherine* de Clémont. Il mourut avant 1449, laissant d'*Anceson* de Veroncourt, *Claude* de Choiseul, seigneur de Senailly, de Saint-Germain & d'Isché, mort en 1520. Il avoit épousé *Denyse* de Chauvigny, & en avoit eu entr'autres enfans, PIERRE de Choiseul, qui suit; & RENE' de Senailly, *dont la postérité sera rapportée après celle de son frere aîné.*

PIERRE de Choiseul, chevalier, seigneur d'Isché, guidon de la compagnie de cinquante lances du comte d'Aumale en 1544, eut de *Jeanne*, fille de *Guillaume*, baron d'Oisselet, *Nicolas* de Choiseul, marié en 1564, à *Renée* de Lutzelbourg, dite *de Luxembourg*, dont il eut entr'autres enfans, *Philippe* de Choiseul, mariée en 1583, à *Antoine* de Choiseul, baron de Lanques.

RENE' de Choiseul, second fils de CLAUDE & de *Denyse* de Chauvigny, eut pour femme 1°. *Catherine* de Chapes, fille de *Gérard*, seigneur de Saint-Romans: 2°. *Barbe* de Seraucourt, fille de JEAN, seigneur de Belmont, & d'*Isabeau* de Beauvau l'assavant. Il eut de la premiere, *Antoine* de Choiseul, seigneur d'Isché, pere d'un autre *Antoine*, aussi seigneur d'Isché, bailli de Bassigny, & gouverneur de la Mothe en Lorraine, mort en 1617. Celui-ci fut pere d'ANTOINE, qui suit, de *Gabriel*, mort sans postérité de *Claude* de Ligniville, sa femme; de *Christophe* de Choiseul, religieux Capucin sous le nom de P. Eustache; de *Claude* & de *Joachim*, chevaliers de Malte; & de *Jeanne* de Choiseul, mariée à *Louis*, baron de Watteville.

ANTOINE de Choiseul, chevalier, seigneur d'Isché, bailli de Bassigny, & gouverneur de la Mothe, fut tué d'un coup de canon en défendant cette ville assiégée par le maréchal de la Force, le 21 juin 1634. Après sa mort le P. Eustache, son frere, fut l'un de ceux qui acheverent de défendre cette place pendant encore plus d'un mois, ne l'ayant rendue que le 26 juillet. Antoine de Choiseul laissa entr'autres enfans, HENRI de Choiseul, *dont on va parler*; *Errard* & *Antoine* de Choiseul, tués en Flandre au service du duc de Lorraine en 1646, & 1647; *Anne* & *Nicole*, religieuses, la premiere à S. Pierre, & la seconde à sainte Glossinde de Metz; & plusieurs autres enfans, morts jeunes.

HENRI de Choiseul, seigneur d'Isché, épousa en 1640, *Marguerite* de Carondelet, fille de Guillaume, seigneur de Berrien en Hainaut. Il eut pour fils *Charles-Henri* de Choiseul, seigneur d'Isché, capitaine au régiment de cavalerie d'Ouche, premier gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine, & gouverneur de Foug en Barrois, lequel mourut le 10 mars 1698. Il avoit epousé en 1676, *Marie-Charlotte* Brunault de la Rabostiere De ce mariage vinrent *Louis* & *Nicolas* de Choiseul, capitaines au régiment de Choiseul-Lanques, morts sans postérité les derniers mâles de leur branche; *Charlotte-Elizabeth* de Choiseul, mariée à Milan en 1702, au prince *Louis* de Gonzague Luzzara, & morte le 2 mars 1734, laissant pour fils *Bazile*, prince de Gonzague; *Catherine Charlotte-Emilie* de Choiseul, qui épousa 1°. *Jean-Conrad-Philippe Ignace*, baron de Taffinguer, conseiller d'état de l'empereur, vice-roi du Haut-Palatinat: 2°. *Louis-Henri* du Maillart, baron de Hanef. De cette derniere alliance est sortie *Anne-Charlotte* de Maillart, marquise de Harcourt-Olonde.

### *BRANCHE DES DERNIERS SEIGNEURS ET BARONS D'AIGREMONT.*

Cette branche fut commencée par PIERRE de Choiseul, dit *Gallehaut*, I du nom, seigneur d'Aigremont, d'Ar-

noncourt & de Fresnoy, fils puiné de REGNIER de Choiseul, III du nom, seigneur d'Aigremont & de Fresnoy, & d'*Isabelle* de Salm. Il mourut le jour de S. Hilaire de l'année 1401, & fut enterré à Morimond où se voit son épitaphe. Il avoit été marié 1°. avec *Marguerite* de Pailley, qui lui laissa deux fils qui moururent jeunes : 2°. avec *Alips* de Choiseul, veuve de *Girard* de Dinteville, & fille de *Gui*, sire de Choiseul, & de *Jeanne* de Noyers. Il eut de celle-ci *Pierre*, dit *Gallehaut* de Choiseul, II du nom, seigneur d'Aigremont, de Fresnoy & de Doncourt, mort le 12 janvier 1465, qui avoit epousé, 1°. *Roline* de Clémont, veuve de *Girard* de Choiseul, de laquelle il n'eut point d'enfans : & 2°. *Richarde* d'Oiselet, morte le 14 decembre 1497, & enterrée à Morimond auprès de son mari, fille de *Jean*, sire d'Oiselet, & de *Marguerite* de Vergy. De cette derniere vinrent JEAN de Choiseul, seigneur d'Aigremont, qui suit, & PIERRE de Choiseul, seigneur de Doncourt & de Fresnoy, *qui fit la branche rapportée ci-après en son rang.*

JEAN de Choiseul, seigneur d'Aigremont & de Meuze, mort le 17 août 1485, avoit épousé *Isabeau* de Choiseul, fille de *Guillaume* de Choiseul, seigneur de Clémont, & de *Jeanne* du Chastelet, laquelle étoit remariée en 1497, avec *Thibaut* de Thuillieres, seigneur dudit lieu. Il en laissa *Pierre* de Choiseul, III du nom, seigneur baron d'Aigremont & de Meuze, qui mourut le 15 septembre 1527, laissant d'*Anne* de Saint Amadour, dame de Beaupré, & de Dom-Julien, sa femme, fille de *Jean* de Saint-Amadour, seigneur de Beaupré, & de *Marguerite* de Ville, entr'autres enfans, PHILIBERT de Choiseul, baron d'Aigremont, qui suit ; RENÉ de Choiseul, baron de Meuze & de Beaupré, *qui fit branche, ainsi qu'on le verra ci-après.*

PHILIBERT de Choiseul, baron d'Aigremont & d'Ambonville, chevalier de l'ordre du roi, vivoit encore le 12 août 1569, & laissa d'*Antoinette* de Foucher de Faverieux, sa femme, *Philibert* de Choiseul, II du nom, seigneur & baron d'Aigremont & de Spoix, chevalier de l'ordre du roi, & lieutenant de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances l'an 1588, dont la postérité finit en la personne de son petit-fils, qui fut religieux de l'ordre de Clugni ; & *François* de Choiseul, baron d'Ambonville & d'Ailloncourt, aussi chevalier de l'ordre, & lieutenant de cinquante hommes d'armes des ordonnances, l'an 1588, qui commença la branche des barons d'AMBONVILLE, qui finit à ses arrieres petits fils, qui étoient six freres, dont l'aîné fut marié. Il se nommoit *Alexandre* de Choiseul, baron d'Ambonville, & fut connu sous le nom de *comte de Choiseul.* Il avoit épousé *Marie-Anne* de Bologne Capizucchi, fille de *Claude* de Bologne, seigneur de Bonnecourt, gouverneur de Nogent-le-Roy, & de *Jeanne* de Saint-Belin. Elle mourut veuve de lui, à Langres le 7 avril 1725, dans la soixante-dix-huitiéme année de son âge, n'ayant point eu d'enfans.

*BRANCHE DES BARONS DE BEAUPRÉ, DUCS DE CHOISEUL.*

Elle a été formée par RENÉ de Choiseul, baron de Meuze & de Beaupré, chevalier de l'ordre du roi, & gouverneur de Coiffi, second fils de PIERRE de Choiseul, III du nom, baron d'Aigremont & de Meuze, & d'*Anne* de Saint-Amadour, dame de Beaupré. Il fut marié avec *Mahaud*, fille & héritiere de *Laurent*, seigneur de Francieres, & d'*Antoinette* d'Anneville ou d'Ancienville, & en eut entr'autres enfans CHRETIEN de Choiseul, baron de Beaupré, qui suit ; MAXIMILIEN de Choiseul, baron de Meuvy & de Meuze, *qui a fait la branche des barons & marquis de* MEUZE, *de laquelle on fera mention ci-après* ; & JEAN de Choiseul, baron de Francieres & de Meuvy, *qui a fait celle des barons & marquis de* FRANCIERES, *dont on parlera pareillement ci-après.*

CHRÉTIEN de Choiseul, seigneur & baron de Beaupré, mourut le 3 mai 1593, en défendant le château de Montreclair pour le service du roi Henri IV, contre la ligue. Il étoit veuf le 7 décembre 1588 d'*Antoinette* de Dinteville, fille de *Guillaume* de Dinteville, seigneur d'Eschenets, de Polizi, &c. chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes, bailli de Troyes, gouverneur de Bassigny, & de *Louise* de Rochechouart : & il s'étoit remarié par contrat du 10 décembre 1591, avec *Françoise* d'Anglure, fille de *Jean* d'Anglure, seigneur & marquis de Coublans, baron de Meuze, & de *Catherine* d'Autry, dame de Villemenant. De la premiere naquit LOUIS FRANÇOIS de Choiseul, baron de Beaupré, qui suit ; de la seconde vint ANTOINE de Choiseul, seigneur de Daillecourt, &c. qui eut aussi postérité, *dont mention sera faite en son rang.*

LOUIS-FRANÇOIS de Choiseul, seigneur & baron de Beaupré, Polizi & Fresnel ; fut marié par contrat du 25 mars 1610, avec *Claude* de Brauback, fille de *Guillaume* Martzel, baron de Brauback, & du saint empire romain, seigneur de Dilling, & de *Marguerite* de Wiltz. Il en eut sept fils & cinq filles, qui furent, 1. *Charles* de Choiseul, qui se maria 1°. en Flandre avec *Chrétienne* d'Auneux de Warlu, fille de *Jacques* & de *Christine* de Tenremonde, dont il n'eut point d'enfans : 2°. à *Anne* le Brunet, de laquelle il eut une fille, religieuse ; & *Charles-Joseph* de Choiseul Beaupré, appellé le baron de *Choiseul*, colonel d'infanterie, né en 1677, & marié en 1712, avec *Claire-Magdeléne* de Choiseul, sa cousine du deuxiéme au troisiéme degré, qui lui apporta en mariage la terre de Beaupré, & fille de *François-Joseph*, comte de Choiseul, dont une fille unique, mariée à *N.* de Bologne Capizucchi, seigneur d'Ecco, Bonnieres, &c. qui en a un garçon & deux filles ; 2. *Maximilien* de Choiseul, tué au siége de Spire en 1644, étant cornette de la compagnie de cavalerie du seigneur de Francieres, son parent ; 3. LOUIS de Choiseul, baron de Beaupre, qui suit ; 4. FRANÇOIS Albert de Choiseul, seigneur de Fremestroff, qui eut postérité, *rapportée ci-apres* ; 5. *Chrétien* de Choiseul, enseigne-colonel du régiment de Batilly, tué en Allemagne ; 6. *Henri* de Choiseul, religieux à Morimond, mort abbé de Villers en Lorraine ; 7. *Etienne* de Choiseul, seigneur de Fremainville, chevalier de Malte, capitaine & major de cavalerie, puis grand prevôt de Remiremont, mort en 1688 ; 8. *Marguerite* de Choiseul, dame & chanoinesse de Poussay, mariée avec *François*, seigneur de Saint-Léonard, capitaine au regiment de Picardie ; 9. *Jeanne* de Choiseul, mariée 1°. avec *Jean* de Rosen-gros-Ropp, gentilhomme Suédois, colonel d'un régiment entretenu pour le roi, maréchal de ses camps, & gouverneur de Thaun en Alsace, tué à la bataille de Rhetel en 1650 : 2°. avec *N.*. Splauch, gentilhomme Saxon ; 10. *Barbe* de Choiseul, mariée à *Walter* de Sinon, colonel Irlandois au service de France ; 11. *Chrétienne* de Choiseul, mariée avec *Charles* de Stainville, seigneur de Demange en Barrois, colonel d'infanterie en Lorraine ; & 12. *Gabrielle* de Choiseul, morte jeune.

LOUIS de Choiseul, baron de Beaupré, successivement enseigne des mousquetaires de la garde du duc de Lorraine, capitaine d'infanterie, major de cavalerie, & lieutenant d'une compagnie de chevaux légers pour le service du même prince, fut marié 1°. par contrat du 3 juillet 1646, avec *Claire-Henriette* de Mauléon-la-Bastide, fille de *François* Mauléon-la-Bastide, seigneur d'Outrigny, Saint-Eloff, & Sassigny, maréchal de camp des troupes de Lorraine, tué à la bataille de Paphaut dans le Palatinat, & de *Catherine* des Salles : & 2°. le 24 mars 1679 avec *Catherine* de la Barre, fille de *Jacques* de la Barre, écuyer, seigneur de Suzemont. De la premiere vinrent FRANÇOIS-JOSEPH de Choiseul, baron de Beaupré, qui suit ; *Henriette-Louise* de Choiseul, religieuse à sainte Claire de Mirecourt ; & *Charlotte* de Choiseul, mariée au mois d'octobre 1679, avec *François* de Saucieres, baron de Tenances. De la seconde femme sont venus ANTOINE de Choiseul, chef d'une branche *rapportée après celle de son frere aîné* ; *Hyacinthe* de Choiseul, chanoine de Saint-Omer, âgé de 14 ans en 1696 ; *Nicolas Martial* de Choiseul, connu d'abord sous le nom de *chevalier de Choiseul Beaupré*, puis sous celui de *marquis de Praslin*, après avoir épousé *Marie-Françoise* de Choiseul, héritiere de Praslin, veuve de *Jean-Baptiste* de Choiseul, marquis de Praslin, comte d'Hôtel, lieutenant général au gouvernement de Champagne & des armées du roi, & gouverneur de Troyes, mort le 13 octobre 1705. Il fut fait enseigne au mois de décembre 1702, lieutenant le 21 avril 1705, & capitaine de vaisseaux du roi le 25 novembre 1712 ; & *Françoise-Christine* de Choiseul, née le 16 juillet 1685.

FRANÇOIS-JOSEPH de Choiseul, baron de Beaupré, dit *le comte de Choiseul*, se trouva au bombardement d'Alger où il fut fait prisonier en 1696, & exposé a la décharge

décharge des canons françois, doù il fut tiré & sauvé par un corsaire Algérien, nommé *Hali*, qui le reconnut. Ce corsaire qui avoit été pris autrefois par un vaisseau françois sur lequel le comte de Choiseul servoit en qualité d'enseigne, avoit obtenu ensuite la liberté par le moyen du comte, qui fut fait capitaine de vaisseaux du roi le 21 avril 1705. Il fut aussi depuis gouverneur de l'isle de Saint-Domingue, d'où retournant en France en 1711, sur un vaisseau de transport qui fut attaqué par un vaisseau ennemi, & pris après un rude combat, il y fut tué. Il étoit le vingt-huitiéme de sa maison mort au service du roi Louis XIV. Il fut transporté à la Havanne, & y fut enterré. Il avoit épousé *Nicole* de Stainville, sa cousine germaine, fille de *Charles*, baron de Stainville, seigneur de Demange en Barrois, & de *Chrétienne* de Choiseul, & sœur d'*Etienne*, comte de Stainville, conseiller d'état de l'empereur, feld maréchal général de ses armées, gouverneur des principautés de Transylvanie & de Valachie, & colonel d'un régiment impérial de cuirassiers. Elle étoit morte quelque temps avant le départ de son mari. Ils ont eu pour enfans FRANÇOIS-JOSEPH de Choiseul, marquis de Stainville, qui suit; *Nicole* ou *Claire-Magdeléne* de Choiseul, mariée avec *Charles* de Choiseul Beaupré, dit *le baron de Choiseul*, colonel d'infanterie; & *Marie-Anne* de Choiseul, femme en 1714, de *François* du Hamel, seigneur de Saint-Remi, Husson & Nauroix, capitaine dans le régiment royal des carabiniers.

FRANÇOIS-JOSEPH de Choiseul, marquis de Stainville, baron de Beaupré, fut institué héritier universel par le comte de Stainville, son oncle maternel, à la charge de porter son nom & ses armes. Le duc de Lorraine le nomma son envoyé extraordinaire à la cour de la Grande-Bretagne en 1725. L'année suivante il vint en France pour y résider en la même qualité d'envoyé extraordinaire, & il eut sa premiere audience publique du roi & de la reine à Fontainebleau le 6 novembre 1726. Le duc de Lorraine le nomma aussi pour son ministre plénipotentiaire au congrès de Soissons, & le choisit pour aller complimenter de sa part Georges II, roi de la Grande-Bretagne sur son avénement à la couronne en 1728. Après la conclusion du traité de Vienne, il fut fait grand chambellan du grand duc de Toscane, conseiller actuel, intime d'état de l'empereur Charles VI. Au mois de décembre 1753, l'empereur François I le nomma chevalier de l'ordre de la toison d'or, & il en reçut le collier des mains du prince Charles de Lorraine dans l'église de Caudenberg à Bruxelles le 26 de ce mois. Il épousa en 1717, *Françoise-Louise* de Bassompierre, dame d'honneur de S. A. R. la duchesse de Lorraine, morte le 23 novembre 1758. Elle étoit fille d'*Anne-François-Joseph*, marquis de Bassompierre, baron du Chastelet, & de *Catherine-Diane* de Beauvau. De ce mariage sont sortis ETIENNE-FRANÇOIS, duc de Choiseul, pair de France, qui suit; *Léopold-Charles* de Choiseul, évêque d'Evreux, sacré le 29 octobre 1758, abbé de Jovilliers & de S. Arnould de Metz, prieur de Reuil, & grand prevôt de Remiremont, né le 8 décembre 1724; *Jacques* de Choiseul, appellé *Comte de Stainville*, colonel de dragons au service de l'impératrice reine de Hongrie, commandeur de l'ordre de S. Etienne, & chambellan de l'empereur; *Charlotte-Eugenie* de Choiseul, appellée madame *de Stainville*, dame de Remiremont; & *Béatrix* de Choiseul, dame & coadjutrice de l'abbaye de Bouxieres-aux-Dames.

ETIENNE-FRANÇOIS de Choiseul, duc de Choiseul, pair de France, ministre & secrétaire d'état au département des affaires étrangeres, chevalier des ordres du roi, maréchal de ses camps & armées, gouverneur de Mirecourt, &c. naquit le 28 juin 1719, fut fait colonel d'un régiment d'infanterie de son nom en 1743, & de celui de Navarre en 1745, brigadier des armées du roi en 1746, & maréchal de camp en 1748, fut nommé ambassadeur à Rome en 1753, & à Vienne en 1757, fut fait duc héréditaire au mois d'août 1758, ministre & secrétaire d'état au département des affaires étrangeres au mois de novembre suivant, & pair de France au mois de décembre de la même année. Il épousa en 1750 *Louise-Honorine* Crozat du Chastel, fille de *Louis-François*, chevalier, marquis du Chastel, commandeur & grand-croix de l'ordre de S. Louis, lieutenant général des armées du roi; & de *Marie-Thérése* Gouffier.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE SOMMEVILLE.

ANTOINE de Choiseul, appellé le *marquis de Choiseul Beaupré*, fils de LOUIS de Choiseul, baron de Beaupré, & de *Catherine* de la Barre, sa seconde femme, fut colonel d'un régiment d'infanterie, & est mort en 1728, brigadier des armées du roi. Il avoit épousé en 1715, *Anne-Charlotte* d'Ivetot de Marcheville. De ce mariage sont sortis, ANTOINE-NICOLAS, marquis de Choiseul, qui suit; *François-Martial*, appellé *comte de Choiseul*, menin de monseigneur le Dauphin, inspecteur général de l'infanterie, marié 1°. à *Charlotte-Rosalie* de Romanel, dame de Madame, dont une fille, morte en bas âge: 2°. à *Magdeléne* Tiroux de Montregard; *Louis-Hyacinthe* de Choiseul, appellé le *chevalier de Choiseul*; *Marie-Françoise-Charlotte* de Choiseul, religieuse aux Carmelites de Nancy; *Anne-Catherine Honorée* de Choiseul, chanoinesse de Poussay; & *Christine-Antoinette* de Choiseul.

ANTOINE-NICOLAS de Choiseul, appellé *marquis de Choiseul*, capitaine des vaisseaux du roi, épousa en 1738, *Renée-Marie-Michel* de Beauval, & en a eu *Charles-Antoine-Etienne* de Choiseul, colonel réformé à la suite du régiment Dauphin étranger; *Anne Honorée* de Choiseul; *Marie-Sophie-Constance* de Choiseul; *Elizabeth-Melanie-Artemise* de Choiseul, & *N...* de Choiseul.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE DAILLECOURT.

ANTOINE de Choiseul de Beaupré, seigneur de Daillecourt, de Bourdon & de Jonchery, capitaine & major commandant dans le régiment de cavalerie du duc d'Orléans, fils de CHRÉTIEN de Choiseul, baron de Beaupré, & de *Françoise* d'Anglure, sa seconde femme, fut blessé & fait prisonier à la bataille de Lens le 26 août 1648, & mourut de ses blessures. Il avoit été marié par contrat du 12 février 1627, avec *Marie* de Ravenel, fille de *Jacques* de Ravenel, marquis de Sablonnieres, Verdelot, Vindey & de Monstier en l'Isle, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, & lieutenant de la compagnie des gendarmes du comte de Vaudemont, & de *Claude* de Gennes. De cette alliance vint un fils unique, qui suit.

JACQUES-FRANÇOIS de Choiseul, dit *le marquis de Beaupré*, seigneur de Daillecourt, Bourdon & Jonchery, lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Champagne, département de Bassigny, maréchal de ses camps & armées, inspecteur général de la cavalerie dans le Hainaut, & gouverneur des ville & château de Dinant, fut fait en 1648, à l'âge de 15 ans, capitaine de cavalerie au régiment du duc d'Orléans, après la bataille de Lens, à laquelle il s'étoit trouvé avec son pere, dont la compagnie lui fut donnée. Il étoit en 1659, premier capitaine & major de ce régiment. Il fut depuis mestre de camp d'un régiment de cavalerie, créé brigadier en 1675, pourvu le 24 décembre 1680, de la troisiéme lieutenance générale au gouvernement de la province de Champagne dans le département de Vitri, Saint-Dizier, Joinville, Sainte-Menehoult, Chaumont, Bar-sur-Aube, Nogent, Vezelay, &c. vacante par la mort du marquis de Bourbonne, & fait maréchal de camp en 1683. Il mourut en 1686, ayant été marié par contrat du premier juillet 1659, avec *Anne-Marie* du Chastelet de Fresnieres, sa cousine au quatriéme degré, morte en l'abbaye des religieuses de Poulangy le 6 mai 1705, âgée de 61 ans, fille de *Laurent* du Chastelet, seigneur de Fresnieres & de Levigny, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & de *Catherine* Favier, sa seconde femme. Ils ont eu pour enfans, ANTOINE-CLÉRIADUS, comte de Choiseul, qui suit; *François-Joseph* de Choiseul, né le 23 septembre 1665, reçu chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem au grand prieuré de Champagne en 1684, capitaine dans le régiment des cuirassiers, tué à la bataille de Nerwinde le 29 juillet 1693; *Charles-Marie* de Choiseul, né au diocèse de Langres, le 6 février 1672, nommé abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Launoy, diocèse de Beauvais, au mois de mai 1681, reçu chanoine de l'église métropolitaine de Paris au mois de septembre 1698, mort le 24 janvier 1699, à l'âge de 27 ans, & inhumé dans la même église; *Gabriel* de Choiseul, né le 4 février 1684, capitaine des grenadiers du régiment d'Agénois, fait prisonier à la

bataille d'Hochſtet le 13 août 1704, & mort quelques jours après; *Gabriel-Florent* de Choiſeul-Beaupré, né en 1685, nommé abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Tironneau, ordre de Cîteaux, diocèſe du Mans, le 23 décembre 1706, & de celle de ſainte Colombe, ordre de S. Benoît, diocèſe de Sens, le 31 mars 1714, auſſi aumônier du roi. Il fut nommé à l'évêché de Saint-Papoul au mois de mai 1716, & ſacré le 17 juillet 1718. Il harangua le roi à Verſailles à la tête des députés des états de la province de Languedoc le 17 août 1722, & aſſiſta le 25 octobre ſuivant au ſacre du roi; il aſſiſta auſſi à l'aſſemblée générale du clergé, tenue à Paris en 1723, en qualité de député de la province de Toulouſe, & il fut transféré le 17 octobre de la même année, à l'évêché de Mende en Gévaudan, qui fut préconiſé & propoſé pour lui à Rome par le cardinal Ottoboni les 20 décembre 1723, & 11 ſeptembre 1724. Il aſſiſta encore à l'aſſemblée générale du clergé de France tenue auſſi à Paris en 1725, étant l'un des députés de la province d'Alby. *Catherine* de Choiſeul née le 22 août 1660, mariée avec *Sébaſtien* de Sommyevre, comte d'Ampilly, & reſtée veuve de lui en 1720; *Antoinette* de Choiſeul, née le 26 ſeptembre 1661, religieuſe de l'ordre de S. Dominique à Toul, depuis nommée par le roi, au prieuré du monaſtere de Prouille de même ordre, diocèſe de Saint-Papoul, morte le 5 janvier 1723; *Anne-Germaine* de Choiſeul, née le 20 janvier 1663, religieuſe Urſuline à Bar-ſur-Aube; *Françoiſe-Charlotte* de Choiſeul, née le 4 juillet 1670, religieuſe Carmelite à Chaumont en Baſſigny; *Gabrielle-Marguerite-Charlotte* de Choiſeul, damoiſelle de Beaupré, née le 3 octobre 1672, morte en 1754; *Françoiſe-Elizabeth-Gabrielle* de Choiſeul, née le 7 janvier 1676, chanoineſſe à Poulangi, morte en 1750; & *Françoiſe-Chriſtine* de Choiſeul, née le 26 mars 1680, mariée le 24 mars.... avec *Louis* de Ludres, comte d'Afrique, ſeigneur de Richard-Meſnil & de Meſſin, chambellan du duc de Lorraine.

Antoine-Clériadus, comte de Choiſeul, marquis de Beaupré, ſeigneur de Daillecourt, &c. lieutenant général au gouvernement de Champagne, bailli de Chaumont & de Vitri & lieutenant général des armées du roi, né le 16 mars 1664, obtint en 1686, les charges de lieutenant général au gouvernement de Champagne, & de bailli de Chaumont & de Vitri, vacantes par la mort de ſon pere, fut capitaine dans le régiment du roi, puis colonel de celui d'Agénois en octobre 1692, major de l'armée du roi en Normandie en 1695, créé brigadier le 23 décembre 1702, maréchal de camp le 26 octobre 1704, & chevalier de l'ordre militaire de ſaint Louis en 1705, repouſſa les ennemis près d'Offembourg le 17 ſeptembre 1707, paſſa enſuite en Catalogne, ſervit au ſiége de la ville & du château de Lerida au mois de novembre de la même année, & à celui de Tortoſe au mois de juillet 1708, & fut fait lieutenant-général des armées du roi le 8 mars 1718. Il mourut en ſon château de Daillecourt en Champagne le 19 mai 1726, dans la ſoixante-treizième année de ſon âge. Il avoit été marié à Paris dans la chapelle de l'hôtel de Boucherat, paroiſſe ſaint Gervais, le 29 juin 1695, avec *Anne-Françoiſe* de Barillon de Morangis, fille de feu *Antoine* de Barillon, ſeigneur de Morangis, Montigny, Louans, &c. maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, intendant de juſtice à Metz & pays Meſſin, & dans les généralités d'Alençon, de Caën & d'Orléans; & de *Catherine-Marie* Boucherat, fille du chancelier de France de ce nom. Il en laiſſa *Claude-Antoine* de Choiſeul Beaupré, né le 1 novembre 1697, fait aumônier du roi en 1728, député de la province d'Alby à l'aſſemblée générale du clergé en 1730, nommé au mois de juin de la même année abbé commendataire de Notre Dame de Bolbonne, diocèſe de Mirepoix, & evêque & comte de Châlons, pair de France en 1733; Charles-Marie, marquis de Choiſeul, qui ſuit; *Antoine-Clériadus* de Choiſeul-Beaupré, né le 29 ſeptembre 1707, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine, grand archidiacre & vicaire général de Mende en 1733, aumônier du roi en 1736, nommé au mois de juillet 1742, primat de l'égliſe primatiale de Lorraine, & la même année grand aumônier du roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, nommé à l'archevêché de Beſançon en 1754, ſacré le 25 mai de l'année ſuivante, & déſigné cardinal à la premiere promotion des couronnes.

Charles-Marie, marquis de Choiſeul Beaupré, baron d'Is & de Meuvy, ſeigneur de Daillecourt, &c. né le 8 ſeptembre 1698, a été d'abord capitaine dans le régiment d'Orleans, cavalerie, & fut fait lieutenant-général au gouvernement de Champagne, dans le département de Chaumont & de Vitri, en ſurvivance de ſon pere le 31 juillet 1721. Depuis il a été fait meſtre de camp de cavalerie, guidon & enſuite enſeigne de la compagnie des gendarmes d'Orléans, puis ſoulieutenant de celle des gendarmes Ecoſſois, au mois d'août 1733. Il a été marié dans la chapelle du château de Savigny en Lorraine le 25 févier 1728, avec *Anne-Marie* de Baſſompierre, fille unique & héritiere de *François*, marquis de Baſſompierre, ſeigneur de Savigny, meſtre de camp de cavalerie, & brigadier des armées du roi, & de *Marie-Magdeléne-Bonne*, comteſſe de Hamal. Il en a eu Marie-Gabriel-Florent, comte de Choiſeul-Beaupré, qui ſuit; *Claude-Antoine Clériadus* de Choiſeul, appellé *marquis de Choiſeul-Beaupré*, né le 5 octobre 1733, guidon de gendarmerie en février 1739, chambellan du roi de Pologne, duc de Lorraine, meſtre de camp de cavalerie au mois de juin 1753, lieutenant général des provinces de Champagne & de Brie en 1755, & enſeigne des gendarmes d'Orléans en 1757. Il épouſa au château d'Harouel en Lorraine le 1 ſeptembre 1755, *Diane-Gabrielle* de la Baume de Montrevel, marquiſe de la Baume, ci devant chanoineſſe de Remiremont, dont il a eu *Jacques-Chriſtophe*, marquis de Choiſeul, né le 20 mars 1757; *Marie* de Choiſeul, née le 29 ſeptembre 1731, & mariée le 20 avril 1756, à *Gaſpard*, comte de Sommyevre, premier gentilhomme de la chambre du roi de Pologne, duc de Lorraine, capitaine des gendarmes de M. le duc de Berri en 1758.

Marie-Gabriel-Florent de Choiſeul, appellé *le comte de Choiſeul-Beaupré*, né le 7 décembre 1728, colonel du régiment de Boulonois en 1748, & de celui de Navarre au mois d'octobre 1751, mort à Straſbourg le 6 ſeptembre 1753, laiſſant de *Marie-Françoiſe* l'Allemand de Betz qu'il avoit épouſée le 10 févier 1749, *Marie-Gabriel-Florent-Auguſte*, comte de Choiſeul de Beaupré, né le 29 ſeptembre 1752; & *Michel-Felix*, dit *le chevalier de Choiſeul*, né le 10 avril 1754.

*Branche des marquis de Meuze.*

Cette branche deſcend de Maximilien de Choiſeul, ſecond fils de René de Choiſeul, baron de Meuze & de Beaupré, & de *Mahaud*, dame de Francieres. Il fut baron de Meuvy & de Meuze, ſeigneur de Sorcy & de Germiny en Lorraine. *Maximilien* de Choiſeul, II du nom, ſon petit-fils, marquis de Meuze, baron de Meuvy, ſeigneur, comte de Sorcy & de Germiny, colonel d'infanterie, fut fait en 1698, premier gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine, ſon conſeiller d'état, & grand bailli de Saint-Michel. Il mourut au mois de mai 1701. Il avoit été marié le 21 février 1673, avec *Jeanne* l'Abbé, fille de *Claude* l'Abbé, ſeigneur de Perceil, Saint-Grégoire, Barthelemont, & prevôt de Nancy, préſident en la chambre des comptes de Nancy, ſecrétaire des commandemens & finances du duc de Lorraine, ſurintendant des poſtes des duchés de Lorraine & Barrois, & préſident en la cour des monnoies de Paris, & de *Marguerite* Diez. De cette alliance ſont iſſus *Charles* de Choiſeul, marquis de Meuze, capitaine dans le régiment Royal Piémont, cavalerie, puis meſtre de camp d'un régiment de cavalerie, qu'il acheta du comte de Horn, au mois de décembre 1702. Il fut tué à la bataille de Spire ou de la Petite Hollande, le 15 novembre 1703, ſans avoir été marié; Henri-Louis de Choiſeul, marquis de Meuze, qui ſuit, *François-Chrétien* de Choiſeul, appellé *marquis de Meuſe*, né en 1682, capitaine de cavalerie au régiment Royal Rouſſillon en 1697; & *Catherine* de Choiſeul, mariée en 1701, avec *Claude* de Fuſſey, marquis de Méneſſerre.

Henri-Louis de Choiſeul, marquis de Meuze, comte de Sorcy, fait colonel du régiment d'Agénois, par la démiſſion du comte de Choiſeul-Beaupré, ſur la fin de l'année 1704, fut bleſſé dangereuſement au combat de Denain ſur la Scarpe, le 24 juillet 1712, & le régiment d'infanterie du comte de Tourville, tué dans cette action,

lui fut donné peu de jours après. Il fut créé brigadier des armées du roi le 1 février 1719, lieutenant général en.. gouverneur de Ribemont & de Saint-Malo en...... fait chevalier des ordres de sa majesté le 2 fevrier 1745, & mort en 1754. Il avoit épousé en 1712, *Honorée-Julie-Françoise*, comtesse de Zurlauben, fille de *Beat-Jacques* de Zurlauben, comte du Val de-Villé, baron de Gestellenbourg, colonel d'un régiment allemand, & lieutenant général des armées du roi, tué a la bataille d'Hochstet en 1704, & de *Julie* de Sainte Maure. De ce mariage sont sortis, 1. *Maximilien* de Choiseul, marquis de Meuze, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, mort le 27 septembre 1738, laissant deux fils d'*Emilie* Paris de la Montagne, sa femme, qu'il avoit épousée en 1734; 2. *François-Henri* de Choiseul, appellé *comte de Choiseul-Meuze*, brigadier des armées du roi, & colonel du régiment Dauphin, infanterie, mort au camp du roi, près d'Anvers, le 31 mai 1746. Il avoit été marié à *Béatrix-Clémentine* du Han de Martigny; chanoinesse de Nivelle, & fille d'honneur de madame la duchesse de Lorraine. De ce mariage est sorti un seul fils, nommé *Louis*, & appellé *le chevalier de Choiseul*, né le 17 août 1745, & fait gouverneur de Ribemont en 175....

Il y a encore de cette branche les seigneurs de Boncourt, qui descendent d'un fils *naturel* de *Louis* marquis de Meuze, qui fut légitimé & déclaré noble par lettres patentes du duc de Lorraine, de l'an 1664, sous le nom de *Louis* de Bressoncourt, fils *naturel* de *François* de Choiseul, baron de Meuze, & de *Catherine* de Sancerobe. Sa postérité a retenu le nom de *Bressoncourt*, & ne porte point celui de Choiseul.

*Branche des seigneurs de Francieres.*

Jean de Choiseul, baron de Francieres, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, & gouverneur de Langres, qui commença cette branche, étoit troisiéme fils de Rene de Choiseul, baron de Beaupré, & de *Mahaud* de Francieres. Il fut marié, par contrat du 20 août 1607, avec *Anne* de Sautour, dame d'Irouer, de Montigni & de Villeneuve-sur-Vigenne, veuve de *Jean* de Rochefort, seigneur de la Croisette, & fille de *François* de Sautour, souverain de Montreuil, & de *Roberte* de Vienne-Clervaut. Il en eut *Louis* de Choiseul, marquis de Francieres, baron de Meuvy & de Voncourt, seigneur d'Irouer, Bethon, Juvandé & Sainte-Vertus, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, & capitaine d'une compagnie de chevaux-légers dans le régiment du prince de Condé, puis bailli & gouverneur de Langres, & lieutenant-général des armées du roi, l'an 1658, qui avoit épousé par contrat du 27 janvier 1632, *Catherine* de Nicey, fille d'*Etienne* de Nicey, seigneur de Romilly-sur-Seine, Fontainebeton, Vaujonnieres, Juvandé, &c. gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, & de *Claire* de Bragelongne, duquel mariage vinrent Claude de Choiseul, marquis de Francieres, qui suit; *François* de Choiseul, prieur de Randonvilliers, mort à Paris, & inhumé à S. Nicolas des Champs le 23 avril 1671; *Louis* de Choiseul, mort jeune; *Gabrielle* de Choiseul, mariée avec *Charles-Emanuel* de Pra de Balaisseau, seigneur de Pezeux, dont des enfans; *Marie* de Choiseul-Francieres, nommée coadjutrice de l'abbaye de S. Pierre de Poulangi, ordre de S. Benoît, diocèse de Langres, en 1657, dont elle devint abbesse en 1678, & dont elle se démit en 1715; & *Catherine* de Choiseul Francieres, nommée abbesse du monastere de Bémont, ordre de Cîteaux, diocèse de Langres, en 1667, & morte le 24 septembre 1707, après avoir gouverné 40 ans.

Claude de Choiseul, marquis de Francieres, seigneur d'Irouer & de Fontainebeton, conseiller du roi en tous ses conseils d'état & privé, chevalier de ses trois ordres, doyen des maréchaux de France, gouverneur & grand bailli de Langres, & gouverneur de la ville de Valenciennes, porta le titre de *comte de Choiseul*, jusqu'à ce qu'il fut honoré du bâton de maréchal de France, ayant joint alors le titre de sa dignité à son nom. Il commença à servir en 1649, donna des marques de son courage & de sa valeur au combat de Vitri-sur-Seine, & fut fait mestre de camp d'un régiment de cavalerie en 1653. Il étoit gouverneur de la ville de Langres, en survivance de son pere, dès l'an 1658, & depuis il fut créé brigadier de cavalerie avant la paix des Pyrénées. Il fut un de ceux qui se distinguerent le plus au combat de Saint-Gothard en Hongrie, contre les Turcs, en 1664. Il se trouva en 1667 à la réduction des villes de Tournay, de Douay & de Lille, & à la défaite du corps de cavalerie ennemi, commandé par le comte de Marchin, où il eut la meilleure part. Le roi le fit maréchal de camp en 1669, & le nomma pour aller servir en Candie, en cette qualité, dans le corps de troupes françoises qui y fut envoyé. Dans la sortie que les François firent sur les Turcs le 25 juin, il commandoit le corps de réserve, & il eut dans le combat un cheval tué sous lui. Il suivit en 1672 le roi en Hollande, où il servit au siége d'Orsoy sur le Rhin; ensuite duquel il se saisit, avec un corps de cavalerie, du château d'Ulm, & fit la garnison, au nombre de cent cinquante hommes, prisoniere de guerre. Il se trouva en 1674 au combat de Sénef, & servit en 1675 sous les maréchaux de Créqui & de Rochefort. En 1676 il fut fait lieutenant-général, servit sous le maréchal de Luxembourg, ayant le commandement de l'arriere-garde de l'armée, & se rendit maître de la ville de Deux-Ponts. Il servit au siége de Fribourg en 1677, & au combat de Rhinfeld en 1678. Il servit encore en 1679 sous le maréchal de Créqui, contre l'électeur de Brandebourg; & il se trouva au combat proche Minden, & à l'attaque des ennemis sous cette place, où ils furent forcés. L'électeur de Cologne le demanda au roi en 1682, pour être général de ses troupes contre les Liegeois, qu'il obligea de rentrer sous l'obéissance de ce prince. Le roi lui donna en 1684 le gouvernement de Saint-Omer, & le nomma le 2 decembre 1688, pour être chevalier de ses ordres, dont il reçut la croix & le collier au mois de janvier 1689. Il fut choisi la même année pour faire tête à l'électeur de Baviere sur le haut Rhin, se trouva à la réduction de quelques places, & continua de servir en 1690, sous le maréchal de Lorges, & en 1692 sous le maréchal de Bellefonds, le long des côtes de Normandie. Ses longs services furent récompensés le 27 mars 1693 du bâton de maréchal de France, & le lendemain il prêta serment entre les mains du roi pour cette dignité. Il fut fait aussi chevalier de l'ordre de S. Louis au mois d'avril suivant, & ensuite il alla commander l'armée sur le Rhin, conjointement avec le maréchal de Lorges. Il fut choisi au mois d'avril 1694, pour commander les troupes sur les côtes de Normandie, & au mois de mars 1696, pour commander en chef l'armée du roi sur le Rhin. Il eut le même commandement en 1697. Le gouvernement de Valenciennes, vacant par la mort du maréchal de Marchin, lui fut donné au mois de septembre 1706, à la place de celui de Saint-Omer, qu'il remit. Il devint au mois de mai 1707 doyen des maréchaux de France, par la mort du vieux maréchal d'Estrées. Il mourut à Paris le 15 mars 1711, âgé de 78 ans, deux mois & quinze jours, & fut inhumé dans l'église des religieux pénitens de Picpus. Il avoit été marié, par contrat du 5 mai 1658, avec *Catherine-Alfonsine* de Renti, fille de *Gaston-Jean-Baptiste* de Renti, baron de Landelles, capitaine de cavalerie, mort en réputation de sainteté, & d'*Elizabeth* de Balsac. Elle étoit morte sans enfans, dans son château de la Roue, le 17 octobre 1710, âgée de 74 ans.

*Branche des seigneurs de Chevigny.*

Pierre, dit *Gallehaut* de Choiseul, second fils de Pierre de Choiseul, II du nom, seigneur d'Aigremont, & de *Richarde* d'Oyselet, sa seconde femme, forma cette branche, qui en a produit encore plusieurs autres. Il fut seigneur de Doncourt & de Fresnoy, & mourut le 6 février 1510. Il avoit épousé, par contrat du premier juillet 1479, *Catherine* du Plessis, dame de Chevigny en Auxois, fille de *Thibaut* du Plessis, seigneur de Barberi, de Praslin, de Chevigny, &c. premier chambellan de Charles, duc de Bourgogne, & d'*Antoinette* de Jaucourt. De ce mariage vinrent, entr'autres enfans, deux fils qui firent branche; l'aîné, Jean de Choiseul, seigneur de Chevigny, qui suit; & le troisiéme, Nicolas de Choiseul, seigneur de Praslin, &c. *qui sera mentioné en son rang.*

Jean de Choiseul, seigneur de Chevigny, de Doncourt, de Fresnoy & de Ravenefontaine, vivoit au mois de juin 1533, ayant été marié, par contrat du 4

mai 1564, avec *Anne* de Choiseul, de la branche des seigneurs de Lanques, de laquelle il eut trois fils & sept filles. *Marceau* de Choiseul, l'aîné des fils, seigneur de Chevigny & de Doncourt, mort le 23 mars 1595, avoit épousé, par contrat du 28 mars 1539, *Jeanne* de Brancion, dame de la Meure. De ce mariage vint, entr'autres enfans, *François* de Choiseul, I du nom, seigneur de Chevigny & de Fresnoy, chevalier de l'ordre du roi, & fait gentilhomme de sa chambre le 5 janvier 1609, qui avoit épousé, par contrat du 7 février 1578, *Françoise* d'Esguilly, fille & héritiere de *Jacques*, seigneur d'Esguilly & de Chassy, & de *Claude* de Chatte-lus, de laquelle il eut JACQUES de Choiseul, comte de Chevigny, qui suit; *Claude-Alexandre* de Choiseul, baron d'Esguilly, capitaine au régiment de Navarre, tué au siége de Négrepelice en 1622. Il avoit été institué héritier par son aïeul maternel, par son testament du 16 decembre 1602, à la charge de porter, lui & ses descendans, les nom & armes d'Esguilly; mais n'ayant laissé qu'une fille, la substitution portée par le même testament, se trouva ouverte au profit de JEAN de Choiseul, son frere puiné, *de la postérité duquel on parlera dans la suite.*

JACQUES de Choiseul, comte de Chevigny, seigneur, baron de Chassy, le Chemin, les Bordes & Montaulier en Nivernois, fut marié le 9 mai 1617 avec *Magdeléne* de Malain, baronne de Lux, fille d'*Edme* de Malain, baron de Lux, chevalier des ordres du roi, maréchal de camp général de ses armées, & lieutenant au gouvernement de Bourgogne & Bresse, & d'*Angélique* de Malain, dame de Missery. Il en eut trois filles & un fils, qui suit.

FRANÇOIS de Choiseul, II nom, comte de Chevigny, marquis de Riviere, baron de Giri & de Lux, seigneur de Bouconville, Chassy, le Chemin, les Bordes, Champs & Montaulier, aide-major du régiment des gardes françoises, y fut fait lieutenant en 1656; mais il ne fut point reçu en cette qualité, & conserva son aide-majorité. Il fut marié le 31 janvier 1665, avec *Paule* de la Riviere, fille unique d'*Humbert*, baron de la Riviere en Nivernois, & de *Claude* de Pradine, à condition que les enfans qui naîtroient de ce mariage, joindroient à leur nom celui de la Riviere. Il vivoit encore avec elle au mois de mars 1691, & en avoit eu, 1. HUBERT de Choiseul-la-Riviere, dit *le marquis de Choiseul*, qui suit; 2. *François-Eléonore* de Choiseul, comte de Chevigny, mort à Paris le 6 novembre 1710, âgé de trente-six ans, & inhumé à saint Sulpice, qui avoit été marié le 17 décembre 1704, avec *Renée-Minerve* de Chanlecy de Pleuvault, fille de *Jean-François* de Chanlecy, marquis de Pleuvault en Bourgogne, premier gentilhomme de la chambre de Philippe, fils de France, duc d'Orléans, & chevalier d'honneur du parlement de Bourgogne, & de *Renée* de Servent, de laquelle il laissa *Louis-Joseph* de Choiseul, mort en 1719; *Huberte Renée* de Choiseul, née en 1708, morte à Paris le 21 septembre 1736; & *Marie-Minerve* de Choiseul, née à Paris le 27 juillet 1710, morte jeune; 3. *Charles* de Choiseul, chanoine & comte de Lyon, mort le 15 octobre 1722, à l'âge de quarante-cinq ans; 4. *Charles-Sébastien* de Choiseul, né le 29 juin 1684, reçu chevalier de l'ordre de saint Jean de Jérusalem au grand prieuré de France, le 5 octobre 1687, lieutenant de vaisseau; 5. *Edme* de Choiseul de Chevigny, aussi chevalier de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, tué le 3 octobre 1700, dans un combat de quatre galeres de la religion, contre une sultane ou gros vaisseau turc, dans les mers de Barbarie; 6. un troisiéme, chevalier de Malte, tué à la bataille de Spire le 13 novembre 1703, étant capitaine dans le régiment du roi, infanterie; 7. *Catherine* de Choiseul Chevigny, mariée avec *Louis-Armand-Marie* de Saulx-Tavannes, marquis de Mirebel, baron de la Marche, seigneur de Chambole, & morte au mois d'octobre 1720; & 8. *Angélique-Françoise* de Choiseul, religieuse de la Visitation à Autun.

HUBERT de Choiseul-la-Riviere, dit *le marquis de Choiseul*, seigneur & comte de la Riviere, Chevigny & Couloutre, vicomte de Bouconville, baron de Lux, seigneur de Giri, Chasly, &c. fut fait mestre de camp du régiment de la reine, cavalerie, au commencement de l'année 1691, & brigadier des armées du roi, le 23 décembre 1702. Ses incommodités l'obligerent de quitter le service en 1706. Il mourut à Paris la nuit du 9 au 10 juin 1727, agé d'environ soixante trois ans, après avoir été taille de la pierre le 7 mai précedent. Il avoit été marié, 1°. le 20 mars 1691, avec *Marie* de Lambertye, morte sans enfans, le 26 novembre 1710, âgée de quarante-trois ans, & inhumée à saint Sulpice, fille de *Jean-François*, comte de Lambertye en Périgord, baron châtelain de Mialet, & de *Marie d'Aydie* de Riberac: & 2°. le 28 avril 1711, avec *Henriette-Louise* de Beauvau, fille de *Gabriel-Louis* de Beauvau, marquis de Montgoger, comte de Crissé, & de *Marie-Angelique* de Saint-André. De cette seconde alliance sont venus, CESAR-GABRIEL de Choiseul, qui suit, & *Gabriel Hubert* de Choiseul, mort en bas âge.

CESAR-GABRIEL de Choiseul, comte de Choiseul, seigneur de Chassy, Giry, Couloutre, la Riviere, Thoisy-la-Berchere, Montgoger, Crissé, Nueil & les Roches-Trancrelion, lieutenant general des armées du roi, & de la province de Dauphiné, ambassadeur de sa majesté à Vienne, né le 14 août 1712, epousa le 30 avril 1732, *Marie* de Champagne, fille de *René* Brandelis de Champagne, marquis de Villaines, & de *Catherine-Thérése* le Royer, & dame des baronies de la Fléche, de Sainte Suzanne & de Saint-Roman, des marquisats de la Varanne & de Villaines-la-Juhel, dame du Menil, Samson, Saint Paul, &c. De ce mariage sont sortis 1. *Renaud-César-Louis* de Choiseul, vicomte de Choiseul, colonel du régiment de Poitou, marié le 30 janvier 1754, à *Guyonne-Marguerite-Philippine* de Durfort, fille de *Louis* de Durfort, comte de Lorges, lieutenant-général des armées du roi, menin de monseigneur le dauphin; dont *Antoine-César* de Choiseul, comte de Sainte-Suzanne; *César-Hyppolite* de Choiseul, & *N*.... de Choiseul, née le 29 octobre 1758, & morte le lendemain: 2. *Elizabeth-Céleste-Adelaide* de Choiseul, dame de Chevigny, de Genest & de Chant-d'Oiseau, mariée au mois de février 1752, à *Florent-Alexandre-Melchior* de la Baume d'Occors, comte du S. Empire.

### *BRANCHE DES SEIGNEURS ET COMTES D'ESGUILLY.*

JEAN de Choiseul d'Esguilly, troisiéme fils de FRANÇOIS de Choiseul, I du nom, seigneur de Chevigny, & de *Françoise* d'Esguilly, devint baron d'Esguilly, seigneur de Martroi, de Torci & de Bussieres, tant par la mort de *Claude-Alexandre* de Choiseul, son frere, tué en 1622, auquel il avoit été substitué par son aïeul maternel, que par le partage fait avec son frere aîné en 1624. Il fut capitaine dans le régiment du marquis de Montespan, & chevalier de l'ordre du roi, & testa le 18 juillet 1642. Il avoit été marié, par contrat du 15 septembre 1622 avec *Anne* de Frasnay, fille d'*Edme* de Frasnay, seigneur & baron d'Anisy, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, & de *Marguerite* de Vouhet, dame de Villeneuve. Il en eut *Jacques* de Choiseul d'Esguilly, l'aîné, seigneur de Villars de Montreuillon, par *Anne* Brachet sa femme, fille de *Gilles* Brachet, seigneur de Villars, & d'*Aimée* de la Grange d'Arquien, qu'il épousa le 4 juillet 1655, & de laquelle il n'eut que trois filles; *Jacques* de Choiseul d'Esguilly, ecclésiastique; *Charles* de Choiseul d'Esguilly, reçu chevalier de Malte, au grand prieuré de Champagne le 13 juin 1640; *Jean* de Choiseul d'Esguilly, aussi reçu chevalier de Malte au grand prieuré de Champagne le 13 juin 1640, commandeur de la Romagne près de Dijon, qui devint en 1703, par droit d'ancienneté, grand hospitalier de sa religion, dans le même grand prieuré; FRANÇOIS-LÉONOR de Choiseul, comte d'Esguilly, qui suit; ANTOINE de Choiseul, seigneur de Bussieres, *dont la postérité sera rapportée après celle de son frere;* une fille, mariée au seigneur de Savigny, du nom de la Motte-Saugy; & deux autres religieuses.

FRANÇOIS-LÉONOR de Choiseul d'Esguilly, comte d'Esguilly, seigneur de Martroi, de Sivri en Montagne, de Faulangi, de Bussieres-lès-Saulieu, de Sauceau, de Blancé, de la Tour de Créance, capitaine dans le régiment colonel général de la cavalerie, & maréchal de bataille, fit son testament le 19 décembre 1697, & un codicille le 3 juillet 1700. Il avoit été marié, 1°. depuis l'an 1653 avec *Françoise* de Malain, dame de Voude-

nay, veuve de *Georges* de Saint-Belin, comte de Bielle, & fille de *Jean* de Malain, baron de Voudenay, & de *Denyse-Eléonore* de Chaussin: & 2°. par contrat du 10 mars 1688, avec *Eléonore* Thibault, fille de *François* Thibault, sieur de Jussey, gentilhomme de la venerie du roi, & de *Jeanne* Brouhot. Du premier mariage vinrent *François* de Choiseul, comte d'Esguilly en Autunois, reçu page de la grande écurie du roi en 1668, aide de camp du comte du Plessis Praslin en Allemagne en 1672, capitaine de cavalerie dans le régiment de Foix en 1673, puis dans celui de Biron, & ensuite dans celui de Saint Germain-Beaupré, mort du pourpre à Nanci au commencement de l'année 1675, à l'âge de vingt ans; deux autres fils morts jeunes; *Jeanne-Charlotte* de Choiseul d'Esguilly, mariée en 1678 avec *Edme-Nicolas* de Guierche de Groison, comte de Beaujeu, colonel de dragons; & une autre fille religieuse. Du second mariage sont sortis, CHARLES de Choiseul, comte d'Esguilly, qui suit; deux filles mortes religieuses; *Magdeléne Françoise* de Choiseul d Esguilly, née le 5 mars 1696.

CHARLES de Choiseul d'Esguilly, comte d'Esguilly, né le 25 août 1692, fut institué héritier universel par son pere le 3 juillet 1700, & reçu page du roi en sa grande écurie, au mois de juin 1705. Il a été depuis capitaine de cavalerie dans le régiment Royal-Roussillon.

*BRANCHE DES SEIGNEURS DE BUSSIERES, sortis des seigneurs d'ESGUILLY, dont ils retiennent aussi le nom.*

ANTOINE de Choiseul, sixiéme fils de JEAN de Choiseul, baron d'Esguilly, & d'*Anne* de Frasnay, fut baron d'Argoulois, seigneur de Bussieres, & connu sous le nom de *baron d'Esguilly*. Il fut gouverneur de Château-Chinon, & lieutenant de la compagnie des chevaux-légers du maréchal du Plessis Praslin. Il avoit épousé depuis l'an 1655 *Marie* de Pernes, fille de *Louis* de Pernes, seigneur de Rochefort-sur-Armanson, Vibrac, Monetoy & Saint-Germain, & de *Claude* Maréchal, dame d'Espinac. Il en laissa *Jean-Edme* de Choiseul, dit *le marquis d'Esguilly*, seigneur de Bussieres, Mont-Sauge, &c. capitaine de cavalerie dans le régiment Royal Piemont, qui fut marié le 9 avril 1687, avec *Marie-Catherine* de Beaumont, fille de *Henri* de Beaumont, seigneur d'Auge & de Boirache, & de *Marie* Aymar, dame de Lauron, de laquelle il a eu FRANÇOIS-BERNARD-CÉSAR, comte de Choiseul, qui suit; & *Marie* de Choiseul, mariée par contrat du 22 novembre 1722, à *Charles-Antoine*, marquis de Clugni, seigneur de Thenissey, de l'Espervière, &c.

FRANÇOIS-BERNARD-CÉSAR, comte de Choiseul, patron de l'église collégiale & paroissiale de Notre-Dame d'Autun, baron d'Aligny, seigneur de Bussieres, Montsauge, Roche, Argoulois, Palmaroux, Pairs, Oussy, Chilly, mourut le 6 juillet 1749. Il avoit épousé le 23 mai 1730, *Louise-Charlotte* de Foudras, fille de *N.* de Foudras, comte de Demigny, seigneur de Chaudenay, & de *Marie-Angélique* de l'Etouf de Pradine, & en avoit, eu 1. LOUIS-MARIE-GABRIEL-CÉSAR, marquis de Choiseul, qui suit; 2. *Charles-Angélique* de Choiseul, reçu chevalier de Malte de minorité, né le 27 octobre 1737; 3. *Claudine-Jacquette* de Choiseul, née le 24 février 1731, & mariée le 26 juillet 1752, avec *François-Victor*, comte de Clugni son cousin germain; 4. *Marie-Catherine* de Choiseul, née le 6 mars 1732, & mariée le 14 novembre 1757 à *Charles* le Roy de Chavigny, comte de Montluc, seigneur d'Hazondange.

LOUIS-MARIE-GABRIEL CÉSAR, marquis de Choiseul, enseigne de gendarmerie, né le 6 juin 1734.

*BRANCHE DES SEIGNEURS ET MARQUIS DE PRASLIN.*

NICOLAS de Choiseul, tige de cette branche, étoit second fils de PIERRE, dit *Gallehaut* de Choiseul, seigneur de Doncourt, & de Fresnoy, & de *Catherine* du Plessis. Il eut les terres & seigneuries de Praslin, du Plessis-Saint-Jean, Barberey, &c. par la donation que lui en fit *Jeanne* du Plessis, sa tante maternelle, veuve sans enfans de *Ferri* de Grancey, & de *Mathelin* de Balathier, ses deux maris. Il mourut le 31 août 1537, ayant été marié par contrat du 4 mai 1504 avec *Alix* de Choiseul, de la branche des seigneurs de Lanques, de laquelle il laissa *Ferri* de Choiseul, I du nom, seigneur de Praslin, du Plessis-Saint-Jean, Barberey, Saint-Supplix, baron de Chitri, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, & capitaine de cinquante lances de ses ordonnances, qui fut blessé à mort à la bataille de Jarnac, en 1569, en combattant pour le service du roi, & qui mourut peu après de ses blessures, dans la trente-huitiéme année de son âge, ayant eu d'*Anne* de Bethune, dame d'Hôtel, de Ravigny, de Longueville & de Treny, vicomtesse de Chavignon, quart-comtesse de Soissons, sa femme, CHARLES de Choiseul, marquis de Praslin, qui suit; *Gilles* de Choiseul, vicomte d'Hôtel, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, suivant une quittance pour ses gages en cette qualité, du 14 juillet 1586, & FERRI de Choiseul, II du nom, *tige des comtes du* PLESSIS, *&* *d'*HÔTEL, *dont mention sera faite à leur rang.*

CHARLES de Choiseul, marquis de Praslin & de Chaource, quart-comte de Soissons, vicomte & châtelain d'Hôtel, baron de Chitri, vicomte de Chavignon, seigneur du Plessis Saint-Jean, &c. conseiller du roi en ses conseils d'état & privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, & de la premiere & plus ancienne compagnie françoise de ses gardes du corps, son lieutenant-général au gouvernement de Champagne, entre les rivieres de Seine & Yonne, bailli & gouverneur de Troyes, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, gouverneur & lieutenant-général de Saintonge, Angoumois, pays d'Aunis & la Rochelle, commença à servir au siége de la Fere en 1580, sous le maréchal de Matignon, fut ensuite capitaine de gens de pied, & de cinquante chevaux-légers en 1584, eut la conduite d'un régiment d'infanterie aux siéges de Montsegur & de Castillon en Guienne, contre les religionnaires, & suivit le roi Henri III, en qualité de capitaine d'une compagnie de gendarmes, au siége de Paris, en 1589. Après la mort funeste de ce prince, il continua ses services au roi Henri IV, son successeur, qui le commit pour commander en Champagne, entre les pays d'Outre-Seine & Yonne, le pourvut de la charge de capitaine de la premiere compagnie des gardes du corps, de celle de bailli & gouverneur de Troyes, & d'une compagnie de cinquante hommes de ses ordonnances, & le fit chevalier de ses ordres à la promotion du 7 janvier 1595. Il servit depuis en plusieurs occasions, fut créé maréchal de France par le roi Louis XIII le 24 octobre 1619, & obtint le gouvernement de Saintonge, d'Angoumois & d'Aunis, au mois d'août 1622. Il mourut le premier février 1626, âgé de 63 ans, après avoir eu en diverses fois le commandement de neuf armées, assiégé & remis sous l'obéissance cinquante-trois villes des rebelles, s'être trouvé à quarante-sept, tant batailles, que combats, & avoir reçu vingt deux blessures, pendant l'espace de 45 ans de service. Il fut enterré dans l'église de S. Pierre de Troyes, où l'on voit son tombeau, sur lequel son éloge funébre est gravé. Il avoit été marié, par contrat du 7 septembre 1591, avec *Claude* de Cazillac, fille de *François*, baron de Cazillac & de Sessac, seigneur de Milhars & de Noailles, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils d'état & privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gentilhomme ordinaire de sa chambre, & maréchal de ses camps & armées, & de *Claude* de Dinteville, dame des Chenets, & de Polizi. De cette alliance vinrent *Roger* de Choiseul, marquis de Praslin, mestre de camp général de la cavalerie légere de France, maréchal des camps & armées du roi, & son lieutenant-général au gouvernement de Champagne, qui se trouva à presque toutes les expéditions militaires du roi Louis XIII; mais qui s'étant battu en duel contre le marquis de Vardes en 1626, nonobstant les nouvelles déclarations rendues contre les duellistes, fut privé des charges de lieutenant-général en Champagne, & de bailli de Troyes, au rapport du président de Gramond, *dans son histoire de France, liv.* 16. Depuis il obtint son pardon du roi, & il fut fait mestre de camp de la cavalerie légere, ayant acheté cette charge du marquis de Sourdis. Il se trouva au siége & à la bataille de Thionville au mois de juin 1639, après laquelle il fut arrêté prisonnier & mis à la Bastille, avec les comtes de Grancey & de Saint-Aignan, sur ce qu'on prétendoit, dit le comte de Bussi-Rabutin dans ses mémoires, les rendre

responsables de la lâcheté de leurs troupes. Il n'obtint sa liberté, ainsi que les autres, que le 28 janvier 1640. Depuis il fut tué pour le service du roi à la bataille de la Marphée près de Sedan, le 6 juillet 1641, sans avoir été marié. Si l'on en vouloit croire l'auteur de la vie de frere Jean Baptiste, solitaire inconnu, que l'on a prétendu faire passer pour Antoine de Bourbon, comte de Moret, tué à la bataille de Castelnaudary en 1632, ce marquis de Praslin qui a toujours été réputé avoir été tué à la bataille de Sedan, ne mourut que long-temps après, hermite à Coiffi; FRANÇOIS de Choiseul, marquis de Praslin, qui suit; *Catherine-Blanche* de Choiseul, mariée le 27 mai 1610 avec *Jacques* d'Estampes, marquis de la Ferte-Imbaut & de Mauni, conseiller & premier chambellan du duc d'Orléans, depuis maréchal de France, & chevalier des ordres du roi: elle fut premiere dame d'honneur de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, & mourut le 17 octobre 1673, âgée de 74 ans; *Claude* de Choiseul de Praslin, abbesse de Notre-Dame de Troyes, morte le 4 août 1667, âgée de 65 ans; *Anne* de Choiseul-Praslin, qui fut mise dans le monastere de Notre-Dame de Troyes, à l'âge de 22 mois, au mois de septembre 1609. Elle y prit l'habit le 7 novembre 1610, fit profession le 7 novembre 1623, fut élue coadjutrice de sa sœur en 1627, & bénite abbesse le 29 septembre 1667, & mourut dans son abbaye le 29 août 1688 dans la quatre-vingt-uniéme année de son âge; *Françoise* de Choiseul, mariée en 1629 avec *Alexandre* de Canonville, marquis de Raffetot, & morte veuve de lui, le 5 mai 1686; & *Elizabeth* de Choiseul, mariée le 23 février 1642 avec *Henri* de Guenegaud, marquis de Plancy & de Guercheville, comte de Rieux & de Montbrison, vicomte de Semoine, baron de Saint-Just, du Bouchet, & de Valgrand, seigneur du Plessis & de Fresne, secrétaire d'état, commandeur & garde des sceaux des ordres du roi, restée veuve de lui le 16 mars 1676, & morte le 10 août 1677, âgée de 67 ans.

FRANÇOIS de Choiseul, marquis de Praslin, baron de Chaource, seigneur de Pargny, Villiers, Merderet, Lantages, Bouilli, Souligny, les Granges, & Vallieres, mestre de camp d'un régiment de cavalerie en 1642, second lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Champagne, par lettres du 20 janvier 1648, gouverneur de Troyes, & maréchal des camps & armées du roi, mourut en son château de Praslin en Champagne, le 12 décembre 1690, dans la soixante-dix-huitiéme année de son âge. Il avoit été marié le 3 février 1653 avec *Charlotte* d'Hautefort, fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche, sous le nom de *demoiselle d'Escars*, fille de *Charles*, marquis d'Hautefort, comte de Montignac, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, & de *Renée* du Bellay, dame de la Flotte. Elle mourut à Praslin le 28 février 1712, âgée, à ce qu'on prétendoit, de 102 ans, & ayant eu pour fille unique *Marie-Françoise* de Choiseul, marquise de Praslin, qui se fit enlever à l'âge de 26 ans, le 15 décembre 1679, par *Louis-Armand* de Labadie de Sautour, capitaine de cavalerie, qu'elle épousa ensuite, & dont elle resta veuve sans enfans au mois de novembre 1680. Elle fut mariée en secondes noces au mois de juillet 1683, avec *Jean-Baptiste-Gaston* de Choiseul, comte d'Hôtel, marquis de Praslin à cause d'elle, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, & des armées du roi, & gouverneur de Troyes, duquel étant demeurée veuve le 23 octobre 1705, elle se remaria en troisiémes noces avec *Nicolas-Martial* de Choiseul, appellé *le chevalier de Choiseul-Beaupré*, & alors lieutenant & depuis capitaine de vaisseaux du roi, qui a pris depuis son mariage le titre de *marquis de Praslin.*

*BRANCHE DES COMTES DU PLESSIS, ducs de* CHOISEUL, *pairs de France, sortis des marquis de* PRASLIN.

FERRI de Choiseul, II du nom, troisiéme fils de FERRI de Choiseul, I du nom, seigneur de Praslin, & d'*Anne* de Béthune, dame d'Hôtel, qui commença cette branche, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, & il étoit en 1591 abbé de l'abbaye de saint Martin-ès-Aires de Troyes. Depuis il fut comte du Plessis & d'Hôtel, baron de Chitri, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, & épousa en 1593 *Magdeléne* Barthelemi, fille de *Guillaume* Barthelemi, seigneur de Beauverger & de Gatiniere. Il en eut CESAR, duc de Choiseul, pair de France, qui suit; *Gilles* de Choiseul, comte d'Hôtel, connu sous le titre de *comte de Choiseul*, reçu chevalier de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, au grand-prieuré de France, le 9 février 1618, & depuis lieutenant-colonel de la cavalerie légere de France, & maréchal de camp des armées du roi, tué au siege de Saint-Ya en Piémont, le 29 août 1644, sans avoir été marié; FERRI de Choiseul, III du nom, comte d'Hôtel, *de la postérité auquel il sera parlé après celle de son frere;* GILBERT de Choiseul du Plessis-Praslin, docteur en théologie de la faculté de Paris, de la maison & société de Sorbonne, abbé commendataire des abbayes de Boulencourt, de Chantemerle, de S. Martin ès-Aires de Troyes, & de Bassefontaine, qui fut nommé à l'évêché de Comminges le 23 mai 1644, & sacré le 8 avril 1645; ensuite de quoi il se démit de ses trois abbayes, ne se réservant que celles de S. Martin de Troyes. Il fit son entrée publique à Comminges le 9 août de la même année, assista à l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en 1650; & ayant été nommé évêque de Tournay, le 5 janvier 1671, il prêta le serment de fidélité entre les mains du roi pour cette eglise le 15 mars suivant. Il mourut à Paris le 3 décembre 1689, âgé de soixante-dix huit ans, & fut inhumé le 3 janvier suivant dans l'église des Feuillans de la rue saint Honoré. *L'éloge de ce pieux & savant évêque est rapporté ci-après à son article particulier.* Ferri de Choiseul, II du nom, eut encore de *Magdeléne* Barthelemi, *Magdeléne* de Choiseul, mariée par contrat du 7 juillet 1620, avec *Jean* Malet de Graville, seigneur de Valsemey, de Brumare, Culé, &c. comte de Drubec, restée veuve de lui avant l'an 1645, morte à Paris le 15 janvier 1678, âgée de soixante dix huit ans, & inhumée à saint Sulpice; *Françoise* de Choiseul, religieuse à saint Etienne de Reims; & *Louise* de Choiseul du Plessis-Praslin, abbesse du Sauvoir-sous-Laon, morte le 15 janvier 1676.

CESAR de Choiseul, duc de Choiseul, pair & maréchal de France, comte du Plessis-Praslin, vicomte de Saint-Jean, baron de Chaource & de Chitri, bailli de Troyes, conseiller du roi en tous ses conseils d'état & privé, chevalier de ses ordres, général de ses armées, surintendant des maison & finances, & premier gentilhomme de la chambre de Philippe, fils de France, duc d'Orléans, & auparavant gouverneur de sa personne, & gouverneur de l'évêché & pays de Toul, fut baptisé en la paroisse de saint Jean en Gréve à Paris le 12 février 1598, ayant eu pour parrein César de Vendôme, fils naturel du roi Henri IV. Il mourut au mois de décembre 1675, âgé de soixante-dix huit ans. Voyez *son éloge à son article particulier.* Il avoit été marié par contrat du 2 août 1625, avec *Colombe* le Charron, fille de *Pierre* le Charron, seigneur de Saint-Ange, d'Ormeilles & de Blanchefort, trésorier de l'extraordinaire des guerres, & cavalerie légere de France, & de *Marguerite* Sauvat. Elle fut premiere dame d'honneur de Charlotte-Elizabeth de Baviere, duchesse d'Orléans, & mourut subitement d'une attaque d'apoplexie, à Paris, le 26 janvier 1681, sur les onze heures de nuit, âgée de soixante-dix-huit ans. Elle fut inhumée avec son mari aux Feuillans de la rue saint Honoré. Leurs enfans furent, *Charles* de Choiseul, comte du Plessis, maréchal de camp des armées du roi, qui fut tué le 15 décembre 1650, à la bataille de Réthel, gagnée par son pere, sans avoir été marié; *César*, dit *le comte de Choiseul*, chevalier de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, abbé de saint Sauveur de Rhédon, tué à la bataille de Trancheron, autrement dite *de Crémone*, le 30 juin 1648, dans la vingtiéme année de son âge; ALEXANDRE de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, qui suit; AUGUSTE de Choiseul, *qui sera mentioné après son frere; Magdeléne Françoise* de Choiseul, mariée le 11 février 1653, avec *Gaston-Jean Baptiste* de Maugiron, comte de Montléans, gouverneur des ville & château de Vienne & pays Viennois, restée veuve de lui sans enfans, le 23 janvier, 1669, & morte à Paris le 14 octobre 1698 âgée de 70 ans; & *Marie-Chrétienne* de Choiseul, religieuse professe à la Visitation de Melun, puis ab-

besse de Souvoir-sous-Laon, après sa tante, en 1676.

ALEXANDRE de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, en survivance de son pere, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, & maréchal des camps & armées du roi, fut tué à l'âge de 38 ans ou environ, le 14 juin 1672, au siége d'Arnheim en Hollande, d'un coup de canon, qui fut le seul qu'on y tira. Il faisoit alors rétablir sur le Rhin un pont qui étoit nécessaire pour la prise de cette place. Il avoit été marié le 16 juillet 1659, avec *Marie-Louise* de Bellenave, fille & héritiere de *Claude* le Loup, seigneur de Bellenave, colonel d'un régiment d'infanterie, tué à la bataille de Nortlingue en 1645, & de *Marie* de Guenegaud, sa seconde femme. Elle fut dame d'honneur de Charlotte-Elizabeth de Baviere, duchesse d'Orléans, & elle se remaria avec *René* de Gillier, marquis de Clérambault, de Puigareau, Marmande & Sigonnay, premier écuyer des duchesses d'Orléans, premiere & seconde douairiere, femmes de Philippe, duc d'Orléans. Elle mourut à Paris le 25 septembre 1724, âgée de 84 ans, ayant eu de son premier mari un fils unique, qui suit.

CESAR-AUGUSTE, duc de Choiseul, pair de France, comte du Plessis-Praslin, vicomte de Saint-Jean, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans en 1672, au lieu & place du feu maréchal de Choiseul, son aïeul, auquel il succéda en sa dignité de duc & pair, fut blessé mortellement à la tête d'un éclat de bombe, au siége de Luxembourg le 28 mai 1684, à l'attaque & prise de l'ouvrage à corne, servant en qualité de volontaire. Il mourut peu de jours après de sa blessure, à l'âge de 20 ans, sans avoir été marié.

AUGUSTE, duc de Choiseul, pair de France, comte du Plessis-Praslin, vicomte de Saint-Jean, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, ancien gouverneur & lieutenant-général des ville, province, comté & évêché de Toul, & ci-devant premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, frere unique du roi, quatriéme fils de CESAR, duc de Choiseul, & de *Colombe* le Charron, fut d'abord chevalier de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, & abbé commendataire des abbayes de saint Sauveur de Rhédon & de Bonneval, portant alors le nom de chevalier du Plessis-Praslin. Il commença à servir en qualité de colonel d'un régiment d'infanterie, eut en 1669 un brevet de maréchal de camp, pour aller servir en Candie; se trouva au siége d'Arnheim en Hollande en 1672, où son frere aîné ayant été tué, il prit alors le titre de *comte du Plessis;* investit avec un corps de troupes au mois de juillet de la même année, Genep sur le Rhin, qui se rendit à son approche, & servit ensuite au siége de Grave; fit la campagne de 1673, sous le vicomte de Turenne; se trouva au combat de Sintzeim en 1674, & au siége de Dinant en 1675; fut créé lieutenant-général des armées du roi, le 25 février 1677, & servit la même année aux siéges de Valenciennes & de Saint-Omer, & à la bataille de Cassel; en 1678, aux siéges de Gand & d'Ypres, & en 1684 à celui de Luxembourg, où il perdit son neveu, par la mort duquel il devint duc & pair, & fut fait premier gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans. Le roi le nomma le 2 décembre 1688 chevalier de ses ordres, dont il reçut la croix & le collier le premier janvier 1689. Il servit cette année-là, de même qu'en 1690, dans l'armée de Flandre, & se trouva à la bataille de Fleurus, donnée le premier juillet, dans laquelle il commanda l'aile droite de l'armée françoise. Il fit encore la campagne de 1692 en Flandre, & commanda la maison du roi au combat de Steinkerque le 3 août. Il fut envoyé en ôtage à Turin au mois de septembre 1696, pour l'exécution du traité de paix fait avec le duc de Savoye, & n'en revint à Paris, qu'au mois de janvier 1697. Il mourut à Paris le 12 avril 1705, âgé de 68 ans, & son corps fut inhumé le 14 du même mois aux Feuillans, rue saint Honoré. Il avoit été marié, 1°. le 30 juillet 1681, avec *Louise-Gabrielle* de la Baume-le-Blanc de la Valliere, morte le sept novembre 1698, à l'âge de trente-trois ans, fille de *Jean-François* de la Beaume-le-Blanc, marquis de la Valliere, baron de la Maison-fort, gouverneur & sénéchal de Bourbonnois, & de *Gabrielle* Glé de la Cotardaye, dame du palais de la reine Marie Thérèse d'Autriche: & 2°. le 4 mai 1699, avec *Marie* Bouthillier de Chavigny, veuve de *Nicolas* Brulart, seigneur, marquis de la Borde, Sambernon, de Memont, du Malain & du Mussey, premier président au parlement de Bourgogne, & fille de *Léon* Bouthillier, comte de Chavigny & du Busançois, ministre & secrétaire d'état, commandeur & grand trésorier des ordres du roi, gouverneur des ville & citadelle d'Antibes, & du château de Vincennes, & d'*Anne* Phelypeaux de la Ville Savin. Elle mourut à Paris le 11 juin 1728, âgée de 82 ans. Du premier mariage vinrent trois filles, mortes sans avoir été mariées.

*BRANCHE DES COMTES D'HOSTEL, sortis des comtes du PLESSIS.*

FERRI de Choiseul, III du nom, troisiéme fils de FERRI, II du nom, comte du Plessis, & de *Magdelene* Barthelemy, fut comte d'Hôtel, capitaine des gardes & premier gentilhomme de la chambre de Gaston, duc d'Orléans, gouverneur de Béthune, & maréchal des camps & armées du roi, & épousa en 1629 *Gabrielle* de Beauves de Contenant, fille de *Henri*, baron de Contenant, lieutenant de la compagnie des chevaux-légers du roi, & de *Philippe* de Chasteaubriant. Il en eut *Ferri* de Choiseul, IV du nom, comte d'Hôtel, aussi premier gentilhomme de la chambre de Gaston, duc d'Orléans, qui mourut au mois de novembre 1667, & qui avoit épousé *Françoise* Menardeau, dont il laissa entr'autres enfans, *Jean-Baptiste-Gaston* de Choiseul, marquis de Praslin, à cause de sa femme, comte d'Hôtel, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, dans les bailliages de Langres, de Troyes & de Sens, gouverneur de la ville de Troyes, chevalier de l'ordre militaire de saint Louis, & lieutenant-général des camps & armées du roi, qui fut baptisé en la paroisse de S. Sulpice, à Paris, le 22 mai 1659, ayant eu pour parrein & marreine le duc d'Orléans, & mademoiselle de Montpensier sa fille aînée. Il fit sa premiere campagne en Allemagne sous le maréchal de Luxembourg, en 1676; servit en Flandre l'année suivante; se distingua au mois de mars à la prise de Valenciennes, où il entra des premiers l'épée à la main; se trouva au siége de Saint-Omer, & à la bataille de Cassel le 11 avril; fut blessé dangereusement à la tête à celui d'Ypres en 1678, & servit en 1683 aux siéges de Courtrai & de Dixmude, étant capitaine dans le régiment du roi. Il fut fait mestre de camp d'un régiment de cavalerie, par la démission du marquis d'Heudicourt en 1688, & fut pourvu en 1690 de la lieutenance-générale de Champagne & du gouvernement de Troyes, au lieu de feu son beau-pere. Il servit la même année & les suivantes en Flandre; il se trouva à la bataille de Fleurus, aux combats de Luze & de Steinkerque, & à la bataille de Nerwinde, où son régiment souffrit beaucoup. Après cette bataille le roi lui donna le régiment Royal-Roussillon de cavalerie, & le créa brigadier le 28 avril 1674, pour faire la campagne en Flandre en cette qualité. Il fut nommé en 1696 pour servir en Allemagne; & la guerre s'étant rallumée après la mort du roi d'Espagne Charles II, il fut nommé en 1701 pour aller servir en Italie. Il fut fait maréchal de camp le 29 janvier 1702, & lieutenant-général des armées du roi le 9 février suivant, pour s'être signalé extraordinairement le premier du même mois à la surprise de Crémone par les Allemans, & pour avoir contribué, plus qu'aucun autre, à la conservation de

cette place par sa valeur & sa bonne conduite. Ensuite il fut fait gouverneur de Mantoue, & commandant des troupes françoises & espagnoles dans ce duché. Depuis il servit aux siéges de Verceil & de Verrue, & se trouva à la bataille de Cassano en Lombardie, qui fut donnée le 15 août 1705. Il se signala beaucoup dans cette occasion à la tête de l'infanterie; & quoiqu'il eût eu d'abord une main fracassée d'un coup de fusil, il ne cessa pas de combattre avec avantage, jusqu'à ce qu'il reçut un coup de mousquet au travers du corps qui lui offensoit la hanche. Il mourut de ses blessures dans le palais de Milan le 23 octobre suivant, dans la quarante-septiéme année de son âge, après avoir souffert des douleurs incroyables pendant soixante jours, avec une fermeté héroïque. Il avoit été marié au mois de juillet 1683, avec *Marie-Françoise* de Choiseul, héritiere de Praslin, *dont il a été parlé ci-devant*. Il n'en laissa que *Charlotte-Françoise* de Choiseul, marquise de Praslin, qui fut mariée au mois de mai 1711, avec *Pierre* de Ponts, seigneur, comte de Rennepont, maréchal des camps & armées du roi, qui prit le titre de *marquis de Praslin*.

*BRANCHE DES SEIGNEURS DE TRAVES.*

Cette branche sortie & séparée des seigneurs de Choiseul dès le milieu du XIII siécle, fut commencée par ROBERT de Choiseul, troisiéme fils de RAYNARD, III du nom, sire de Choiseul, & d'*Alix* de Dreux. Il eut en partage, du chef de sa mere, les terres de Traves, de Secy-sur-Saone, Grandville, Bouz-le-Châtel & autres. Sa postérité prit le surnom de *Traves*, suivant l'usage de ce temps-là, retenant toujours les armes pleines de Choiseul. Il étoit marié dès l'an 1247, & avoit des enfans d'*Isabelle* de Rougemont sa femme, fille de *Thibaut*, sire de Rougemont, vicomte de Besançon, chevalier. Il vivoit encore en 1274. *Bernard*, sire de Traves son fils, étoit marié en 1272, avec *Marguerite* de Brancion, fille & héritiere de *Henri*, seigneur de Brancion, d'Uxelles, &c. de la premiere maison de Bourgogne après celle des ducs, des comtes de Mâcon & de Châlon. Il en eut deux fils, *Renaud*, sire de Traves, dont une des héritieres porta la terre de Traves dans la maison de Toulongeon, d'où elle a passé par une autre héritiere en celle de Clermont-d'Amboise; & *Pierre* de Traves, qui fut seigneur de la Porcheresse & de Diombes, & vivoit en 1305. Un des descendans de celui-ci, aussi nommé *Pierre* de Traves, II du nom, seigneur de la Porcheresse, Diombes, Draci-le-Fort, Aniot, Montjallin & Tollay, vivoit encore en 1451, avec *Catherine* de Ragny sa femme, de laquelle il eut, entre autres enfans, JACQUES de Traves, seigneur de la Porcheresse, *dont on va parler*; & LIEBAUT de Traves, seigneur de Draci-le-Fort, qui fit la branche des seigneurs de ce nom, & de Sainte-Vruge ou Vriege, qui finit en la personne de son petit-fils, qui ne laissa que deux filles.

JACQUES de Traves, seigneur de la Porcheresse, épousa par contrat du 26 août 1456, *Catherine* de Pocquieres, dame de Vauteau, fille de *Pierre* de Pocquieres, seigneur de Belabre en Poitou, & de *Marguerite* de Ternant. De ce mariage étoit descendu en ligne directe, *Jean-Eléonor* de Choiseul de Traves, seigneur, comte de Vauteau, de la Vesure, de Florette, de Savigny, de Blanzy & de la Forêt, qui fut élu député de la noblesse de Charolois vers l'intendant de Bourgogne, par acte du 9 janvier 1682, & qui avoit épousé, par contrat du 30 septembre 1669, *Claude* Cochard, fille de noble *François* Cochard, écuyer, seigneur de Chitri, & de *Marie* Verdier. De ce mariage étoit venu *François-Eléonor* de Choiseul de Traves, comte de Choiseul-Vauteau, né le 2 mars 1673, & baptisé le 22 mai suivant dans la paroisse de la Selle, diocese d'Autun, qui fut reçu page du roi en sa petite écurie au mois d'avril 1690, & qui depuis fut capitaine de cavalerie dans le régiment de la reine. Il se trouva à la bataille de Fridlingue le 14 octobre 1702, & il fut dépêché par le marquis, depuis le maréchal duc de Villars, son beau-frere, pour en porter la nouvelle à la cour, où étant arrivé le 17 suivant, le roi lui donna un régiment de cavalerie, vacant par la mort du chevalier de Seve, tué dans cette bataille, avec permission de vendre sa compagnie dans le régiment de la reine. Il fut créé brigadier des armées du roi le 29 janvier 1709. Son régiment ayant été licencié après la paix en 1714, il eut un brevet de mestre de camp réformé. Il mourut en 1718. Il avoit été marié le 11 février 1699, avec *Marie Louise* de Villars, fille de *Pierre*, dit *le marquis de Villars*, baron de Maselas, de Sarras, de Revirant & d'Oriol, conseiller d'état-d'épée, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, & chevalier d'honneur de la duchesse de Chartres, & de *Marie* Gigault de Bellefonds. Il en laissa *Marie-Sophie-Eléonore* de Choiseul de Traves, mariée au mois de juin 1721, avec *Charles-Joseph* d'Andigné, comte de Vezins.

CHOISEUL (Charles de) maréchal de France, marquis de Praslin, &c. Voyez ci-dessus son article, dans la généalogie de sa maison, à la branche des SEIGNEURS & MARQUIS de PRASLIN.

CHOISEUL (César de) duc de Choiseul, pair & maréchal de France, comte du Plessis-Praslin, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Toul, surintendant de la maison, & premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, frere unique du roi, étoit fils de FERRI de Choiseul, II du nom. Le roi Henri *le Grand* voulut qu'il fût enfant d'honneur auprès de M. le dauphin, qui fut depuis le roi Louis *le Juste*. Dès son jeune âge, il se distingua dans les armes; & étant mestre de camp d'un régiment d'infanterie, il combattit à la tête de ce régiment au siége de Saint-Jean d'Angeli, de Clerac, & dans les autres occasions, pendant la guerre contre les Calvinistes. En 1627 il servit à la défense du fort de la Prée, & au combat de l'isle de Rhé; de-là étant allé en Italie, il combattit à l'attaque du Pas-de-Suze; & étant revenu en France, il se trouva au siége de Privas. Depuis, son régiment ayant été renvoyé en Italie, il se signala au siége de Pignerol, aux combats de Veillane, de Carignan, du Pô, & au second secours de Casal en 1630. Ensuite on l'envoya ambassadeur vers les princes d'Italie pour la paix. Il commanda au siége de Valence sur le Pô, en qualité de maréchal de camp, au combat de Tesin en 1636, à la bataille de Montalban en 1637, à la rencontre de Cinche, & au siége de Chivas en 1639. En 1640 il se trouva au combat de la Route, près de Quiers, à la bataille de Casal, donnée le 20 avril; à celle de Turin, donnée le 11 juillet, & à la prise de cette ville, dont il fut gouverneur. L'année suivante, il fit lever le siége de Fossan; & ensuite étant lieutenant général en Italie, il prit diverses places, jusqu'en 1645, qu'étant envoyé en Catalogne, il y emporta la ville de Rose le 18 mai. Le roi lui donna le bâton de maréchal de France le 20 juin suivant. Après cela, le comte du Plessis repassa avec le maréchal de la Meilleraye en Italie, où il prit en 1646 Piombino & Portolongone; & ensuite il défit le marquis de Caracene à la bataille de Trancheron, donnée le 30 juin de l'an 1648, & secourut très-à-propos le duc de Modène au siége de Crémone, qui fut levé le 9 octobre suivant. Lorsqu'il fut revenu en France, le roi le choisit en 1649, pour être gouverneur de la personne de Monsieur. En 1650 il s'opposa à l'archiduc Léopold, qui s'étoit avancé sur la riviere d'Aîne; il secourut Guise, reprit Réthel, & gagna la bataille de Sommepi ou de Réthel, donnée le 23 décembre. En 1653 il prit Sainte-Menehoult, & continua à rendre de grands services. En 1662 le roi le fit chevalier de ses ordres; & en 1665 il le fit duc de Choiseul, & pair de France. En 1664 il avoit été nommé pour commander

mander l'armée que le roi envoyoit en Italie, où il devoit aussi négocier quelques affaires importantes. Il étoit déja parti, & étoit à Vienne en Dauphiné, chez le comte de Maugiron son gendre, lorsqu'il fut rappellé par sa majesté, à qui le pape avoit donné la satisfaction qu'elle souhaitoit, par la paix de Pise. En 1670 le maréchal accompagna Madame en Angleterre, où le roi de la grande Bretagne lui donna des marques de son estime; & après la mort de cette princesse, Monsieur lui donna procuration, pour épouser en son nom Elizabeth-Charlotte de Baviere, fille de Charles-Louis, comte palatin du Rhin, dont le mariage se fit à Metz, le 17 décembre 1671. Ainsi le duc de Choiseul, couvert de gloire, estimé de son roi, aimé des grands, & honoré de tout le monde, mourut dans son hôtel à Paris au mois de décembre 1675, & fut enterré aux feuillans de la rue S. Honoré.

CHOISEUL (Gilbert de) du Plessis-Praslin, évêque de Tournai, étoit fils de FERRI de Choiseul, comte du Plessis, lieutenant-général de la cavalerie-légere de France, & de *Magdeléne* Barthelemi. Ses freres prirent le parti des armes. Pour lui, dès sa jeunesse, il s'appliqua à l'étude & aux exercices de piété, & entra bientôt dans l'état ecclésiastique. Il fut reçu docteur en théologie de la faculté de Paris, vers l'an 1640. Le roi connoissant son mérite, le nomma en 1644 à l'évêché de Comminges, dont il fut sacré évêque le 8 août 1646. Il alla aussitôt dans son diocèse, où la barbarie & l'ignorance de la religion régnoient. Il se donna tout entier à l'instruction de son peuple, & fit ses visites dans les lieux les plus escarpés des Pyrénées, pour connoître les habitans de ces lieux inaccessibles, & pour leur inspirer des mœurs honnêtes & chrétiennes. Dieu bénit ses travaux, & en peu de temps il changea la face de son diocèse. Pendant une année de famine, il emprunta de l'argent pour nourir les pauvres; & dans un temps de contagion, il assista les pestiférés, & fut attaqué lui-même de la peste dont il pensa mourir. Il réforma son clergé, établit des séminaires, rétablit quatre maisons épiscopales, qui étoient prêtes à tomber. Il fut employé en 1664 dans les négociations pour l'accommodement des contestations entre les théologiens, au sujet du livre de Jansénius, évêque d'Ypres. Il eut ensuite, en 1667, beaucoup de part aux conférences qui se tinrent aux états de Languedoc sur l'affaire des quatre évêques, & ce fut lui qui en dressa la relation. Après avoir travaillé vingt-quatre ans dans le diocèse de Comminges, il fut transféré en 1670 à l'évêché de Tournai, laissant le diocèse d'où il sortoit bien différent de ce qu'il l'avoit trouvé. Il ne fut pas moins chéri du peuple du diocèse de Tournai, qu'il l'avoit été de celui du diocèse de Comminges, & ne travailla pas moins assidument, ni moins utilement en Flandre qu'il avoit fait en Languedoc, à l'établissement de la saine doctrine, à la réformation du clergé, & à la suppression des abus. Il donnoit à l'étude tout le temps qu'il avoit de reste, & mourut enfin à Paris, âgé de 76 ans, le dernier jour de décembre 1689. Son éloge en style lapidaire se trouve dans le *Journal* des savans, 28 février 1690.

L'ouvrage le plus considérable de M. l'évêque de Tournai, est un traité intitulé: *Mémoires touchant la religion*, en trois volumes *in*-12, dont les deux premiers parurent à Paris en 1685, *in*-12, & le troisiéme en 1689. Il n'y attaque pas seulement les athées, les déistes & les libertins, dans le premier tome, mais encore les protestans dans les deux derniers. Lorsque les deux premiers tomes de Mémoires parurent, un protestant (le ministre Jurieu, selon quelques-uns) fit dessus des réflexions que M. de Tournai trouva pleines d'artifices, & capables de surprendre d'abord ceux qui ne se donnent pas le loisir d'approfondir les matieres; c'est ce qui l'obligea d'y répondre, pour confirmer les vérités qu'il avoit établies; & c'est ce qu'il fit dans le dernier tome, en suivant le protestant pas à pas, & en lui répondant article par article. Il y soutient que le tribunal visible d'une église infaillible est absolument nécessaire pour fixer la religion, & que les paroles de J. C. *Ceci est mon corps*, doivent être entendues à la lettre. Il prouve que l'oblation eucharistique est un véritable sacrifice; qu'il dépend de l'église d'accorder ou de refuser aux laïcs la communion sous les deux espéces, & qu'elle n'est absolument nécessaire qu'aux prêtres, lorsqu'ils célébrent.

M. de Tournai ayant approuvé une traduction françoise, qui se fit d'un petit livre intitulé: *Les avis salutaires de la Vierge à ses dévots indiscrets*, écrit en latin par un jurisconsulte Allemand, nommé *Adam Windelfets*; & quelques personnes ayant déclamé contre ce livre, il se crut obligé de soutenir son approbation, & d'instruire son peuple sur le culte de la Vierge, par une lettre pastorale qu'il publia en 1674. En l'année 1688 M. de Tournai fit imprimer à Lille une lettre latine, *in*-4°, adressée à M. Steyaert, docteur & professeur en théologie de la faculté de Louvain, touchant la puissance ecclésiastique. Le motif qui le porta à écrire cette lettre, fut d'appaiser une dispute un peu échauffée, entre ce docteur & un docteur de Paris, à l'occasion d'une censure faite par cinq docteurs, contre des propositions de M. Witte, doyen des curés de Malines. On a encore de M. de Choiseul une excellente traduction françoise des pseaumes, des cantiques & des hymnes de l'église, qui a été imprimée plusieurs fois. * M. Du-Pin, *bibl. des auteurs ecclés. du XVII siécle, tome IV. Mémoires du temps.* Les autres ouvrages de M. de Choiseul, évêque de Tournai, sont, 1. *Oraison funébre de Charles d'Orléans, duc de Longueville*, prononcée en l'église des célestins de Paris, le mardi 9 août 1672, jour de son enterrement, à Paris, Desprez 1672, *in*-4°. 2. *Eclaircissemens touchant le légitime usage de toutes les parties du sacrement de pénitence*, à Lille 1680, *in*-12. Il y a à la fin deux lettres du même prélat, qui sont des réponses à quelques objections qu'on lui avoit faites à l'occasion de cet ouvrage. 3. Une traduction latine de l'épitaphe de madame l'abbesse de Malnoue, faite en françois par M. Pellisson. M. de Choiseul a eu part aux *mémoires de divers exploits & actions du maréchal du Plessis-Praslin* (son frere) *depuis l'an 1628, jusqu'en 1671*, imprimés en 1676, *in*-4°, à Paris. Voici ce que dit sur cela M. l'abbé Lenglet, au tome IV de sa *méthode pour étudier l'histoire*: « César, duc de Choiseul, maréchal du Plessis, mort en 1676... a composé ses mémoires à la sollicitation de M. de Ségrais, qui les mettoit au net; mais Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai, les a mis dans l'état où ils sont. C'est un ouvrage digne de ces deux freres, &c.

CHOISI, *Cautiacum*, bourg de France dans la Picardie, sur la riviere d'Aîne, à une lieue au-dessus de Compiegne, est remarquable dans l'histoire, pour avoir eu une maison de plaisance des rois de France, dans laquelle mourut la reine Berthe, femme de Pepin, & mere de Charlemagne. Il y a eu aussi plusieurs rois enterrés dans l'église de ce lieu, comme Clovis III, Childebert II, Dagobert II, & Clotaire IV. * Andr. Valois, *not. Gall.* Baudrand.

CHOISI (François-Thimoléon de) prieur de S. Lô de Rouen, de S. Benoît du Sault & de S. Gelais, & grand doyen de la cathédrale de Bayeux, l'un des quarante de l'académie françoise, naquit à Paris le 16 avril 1644. Il fut nommé à l'abbaye de Saint Seine le premier janvier 1663, dont il se démit en 1676. En 1685 il fut envoyé à Siam, pour être ambassadeur auprès du roi de Siam, en cas que ce prince se fît instruire de la religion chrétienne, & ambassadeur extraordinaire à la place du chevalier de Chaumont, si ce dernier venoit à mourir pendant le voyage. Il reçut les ordres sacrés à Siam par les mains de l'évêque de Métellepolis, vicaire apostolique, & revint prêtre de Siam en 1686. Il fut reçu de l'académie françoise en 1687. Dix ans après il fut élu tout d'une voix grand doyen de la cathédrale de Bayeux, sans avoir demandé ni sollicité cette place. Avant son voyage de Siam, il avoit composé

quatre *dialogues sur l'immortalité de l'ame, sur l'existence de Dieu, sur sa providence & sur la religion*, imprimés à Paris en 1684. Quelques personnes les attribuent à M. l'abbé de Dangeau : voici le dénouement de cette question. Le premier de ces quatre dialogues est de M. l'abbé de Dangeau ; le second est du même & de l'abbé de Choisi ; le troisiéme & le quatriéme ne sont que de ce dernier. Depuis son retour, outre *la relation de son voyage*, il a donné plusieurs livres au public ; le premier est *la vie de David, avec une interprétation des pseaumes*, où les différences notables de l'hébreu & de la vulgate sont marquées ; il s'y attache au sens littéral, & rend les pseaumes faciles à entendre aux plus simples. Il donna presqu'en même temps *la vie de Salomon*, & peu de temps après celle *de S. Louis*, des *pensées chrétiennes*, une traduction de *l'imitation de J. C.* qu'on a réimprimée, *in*-12, 1735 ; & enfin des *histoires de piété & de morale*, trois volumes *in*-12. Ensuite il se jetta dans l'histoire, & donna en 1688 un journal du voyage de Siam, *in*-4°, puis les histoires *de Philippe de Valois & du roi Jean* ; celle *de Charles V*, & celle *de Charles VI*. Ces vies, avec celle de S. Louis, parurent d'abord en quatre volumes *in*-4°. On les a réimprimées en 1750, à Paris, en quatre volumes *in*-12, sous ce titre, *Histoire de France, sous les régnes de S. Louis, de Philippe de Valois, du roi Jean, de Charles V, & de Charles VI*. La *Vie de madame de Miramion*, est encore de sa composition. Il entreprit encore d'écrire une *histoire ecclésiastique*, « qui ne soit point (dit-il) » embarassée, & pour ainsi dire, accablée d'érudition, » qui puisse se lire tout de suite, où l'on ne trouve rien que » d'édifiant, où l'on n'ait point besoin d'étude, qui soit » à la portée de tout le monde, où le voile soit tiré » sur la turpitude de certaines hérésies qui font horreur, » où l'on ne soit point obligé d'interrompre son atten- » tion, pour examiner ce qui seroit douteux, ou pour » se faire expliquer ce que l'on n'entendroit pas. » Il en a donné onze volumes *in*-4°, qui vont jusqu'en l'année 1715. Le premier volume parut en 1703, & l'onziéme en 1723. On les a réimprimés *in*-12, aussi en onze volumes, en 1727. Cette histoire est fort superficielle, cependant l'auteur y mêle assez bien l'histoire profane, & égaye la matiere de traits vifs & agréables. Pour la politesse du langage, il est aisé de juger qu'elle ne lui manque pas. L'abbé de Choisi est mort le 2 octobre 1724, dans la 81ᵉ année de son âge, étant doyen de l'académie françoise. On a donné ses mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV, en plusieurs volumes *in*-12, en 1726 & 1727. * M. Du-Pin, *bibl. des auteurs ecclés. XVII siécle, tome VII*. M. l'abbé d'Olivet, dans son *histoire de l'académie françoise*, tom. II, *in*-12, dit que M. l'abbé de Choisi a travaillé avec M. l'abbé Tallemand aux *observations sur les remarques de Vaugelas*, achevées en 1700, mises au net par Thomas Corneille, dont on a plusieurs éditions. L'abbé de Choisi avoit fait d'autres remarques sur notre langue ; mais, dit le même historien, on ne jugea pas à propos d'en permettre l'impression, parceque l'auteur les avoit écrites de ce style gai, & libre, dont il a écrit son *voyage de Siam*. En 1736 on a donné les *mémoires de la comtesse des Barres*, ouvrage licencieux, où l'abbé de Choisi a détaillé ses aventures galantes. Un anonyme a donné la *vie de l'abbé de Choisi*, *in*-8°, dont la seconde édition est de 1748. On y trouve un catalogue de ses ouvrages, très-exact & très-bien détaillé.

☞ CHOKIER (Erasme de Surlet, seigneur de) naquit à Liége en 1569, le jour de la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge. Il fut un des plus habiles jurisconsultes de son temps. Il mourut le 19 février 1625. On a de lui *Tractatus de jurisdictione ordinarii in exemptos, & horum ab ordinario exemptione*, en deux tomes, dont le premier fut publié par l'auteur, & l'autre par son frere, qui fait le sujet de l'article suivant. *Tractatus de advocatis feudalibus*. Il avoit aussi promis au public un ouvrage intitulé, *de privilegiis senectutis*. * *Biblioth. hist. des auteurs de droit*, par Denys Simon, édition de Paris, *in*-12. Valere André, *biblioth. belg. pag.* 205. *Diction. hist. de l'édition d'Amsterdam* 1740.

CHOKIER (Jean-Ernest de) frere du précédent, étoit seigneur de Velroux, Lexhy, &c. Il naquit à Liége le 14 janvier 1571, d'une famille noble & ancienne. Il s'appliqua particuliérement à la jurisprudence dans l'université de Louvain, & se livroit en même temps à l'étude des historiens Romains & des antiquités romaines, sous la conduite du savant Juste-Lipse. Ayant pris le grade de docteur en l'un & l'autre droit à Orléans, il alla à Rome, & s'y fit connoître du pape Paul V. Revenu à Liége, il fut d'abord chanoine de S. Paul, ensuite de l'église cathédrale de S. Lambert, & abbé de S. Hadelin à Viset sur la Meuse, dans l'évêché de Liége. Ferdinand de Baviere, évêque & prince de Liége, le fit vicaire général de son diocèse, & l'un de ses conseillers. M. de Chokier se fit estimer par sa sagesse, ses lumieres, son zèle pour les lettres, & son amour pour les pauvres. Il fit bâtir une maison pour ceux qui étoient attaqués de maux incurables, & une autre pour les filles pénitentes ou repenties. Valere-André ne marque pas l'année de sa mort : il dit seulement qu'il fut inhumé dans l'ancien chœur de l'église cathédrale de Liége, sous un mausolée magnifique. Ses ouvrages sont : *Notæ in Senecæ libellum de tranquillitate animi*, à Liége 1607, *in*-8°. *Thesaurus aphorismorum politicorum, seu commentarius in Justi-Lipsii politica, cum exemplis, notis & monitis*, &c. à Rome 1610, à Mayence 1613, *in*-4° ; & avec des augmentations & des corrections, à Liége 1642, *in-folio*. André Heidemannus a traduit cet ouvrage en allemand, mais avec peu de fidélité ; ce qui obligea M. de Chokier à écrire contre cette version ; c'est l'ouvrage intitulé : *Specimen candoris Heidemanni*, à Liége 1625, *in*-8°. *Notæ & dissertationes in Onosandri strategicum*, dans les différentes éditions du *Thesaurus aphorismorum*. *Tractatus de permutationibus beneficiorum*, 1616 & 1632, *in*-8°, & à Rome en 1700, *in-fol.* avec plusieurs ouvrages concernant la même matiere. *De re nummariâ prisci ævi, collata ad æstimationem monetæ præsentis*, à Cologne 1620, *in*-8°, & à Liége 1649. *Commentaria in glossemata Alphonsi Soto* ; cet écrit qui concerne les régles de la chancellerie romaine, a paru à Liége en 1621, *in*-4°, & avec des augmentations en 1658, *in*-4°. *Scholia in preces primarias imperatoris*, 1621, *in*-4°. *Tractatus de legato*, (de l'ambassadeur, & de ses fonctions & obligations) à Liége 1624, *in*-4°, & en 1642 avec les Aphorismes politiques. *Erotemata materiam indulgentiarum & jubilæi concernentia*, à Liége 1626. *Vindiciæ libertatis ecclesiasticæ*, à Liége 1630, *in*-4°. Il s'y agit des appels des sentences ecclésiastiques, des usurpateurs des biens de l'église, &c. *Parænesis ad hæreticos nostri temporis & alios ecclesiæ mastiges*, à Liége 1634, *in*-4°. *Apologeticus adversùs Samuelis Maresii librum, cui titulus, Candela sub modio posita per clerum romanum*, 1635, *in*-4°. *Anchora debitorum*, à Liége 1642, *in*-8° ; c'est un ouvrage de droit. *De senectute*, à Liége 1647, *in*-4°. *Facis historiarum centuriæ duæ* ; la premiere centurie contient les mœurs de diverses nations ; la seconde, les rits sacrés, &c. à Liége 1650. L'auteur étoit alors dans la soixante-dix-neuviéme année de son âge : il mourut peu de temps après, dit Valere-André dans sa *Bibliothéque belgique*, édition de 1739, *in*-4°, tome II, pag. 613 & suiv.

CHOLET (Jean) cardinal, étoit fils d'Oudart, chevalier, seigneur de Nointel en Beauvoisis. Il s'éleva par son mérite ; & n'étant encore que chanoine de Beauvais, il se fit tellement considérer, que le pape Martin II le fit cardinal le 23 mars de l'an 1281. Il mourut le 2 août en 1293, & fut enterré dans l'église de l'abbaye de S. Lucien à Beauvais, où l'on voyoit sa statue d'argent ; mais on la vendit pour rebâtir l'église qui avoit été brulée par les Anglois. Aujourd'hui son tombeau est d'airain doré. On y voit une épitaphe à la façon du temps auquel il

a vécu. C'est ce même cardinal qui a fondé à Paris le collége qui porte son nom. * Guillaume de Nangis, *l. de gestis Phil.* Louvet, *mém. de Beauv.* Frison, *Gall. purp.* Auberi, *hist. des card. &c.*

CHOLIERES (N. de) a vécu dans le XVI siécle, & sans doute aussi dans les premieres années du dix-septiéme. Cet auteur ne nous est connu que par des contes qu'il a composés en prose, dans lesquels on trouve quelque érudition, plusieurs faits littéraires, & une censure des mœurs de différens états & de diverses professions; mais le tout noyé dans beaucoup de choses inutiles, de réflexions trop hardies, & d'un grand nombre d'autres qui sentent au moins le libertinage de l'esprit, & même la corruption du cœur. Les premiers de ces contes ont pour titre: *Les neuf matinées du seigneur de Cholieres, dédiées à monseigneur de Vendôme.* (Louis de la Chambre, chevalier, conseiller du roi en son conseil d'état, cardinal & abbé de Vendôme, grand prieur d'Auvergne, &c.) à Paris, chez Jean Richer, 1585, *in-8°.* Ces contes ont été imprimés avec *les neuf après-dînées* du même, en deux petits volumes *in-12*, sous ce titre: *Les contes & discours bigarrez du sieur de Cholieres, à Paris 1610, par Antoine du Brueil.* Le premier volume contient *les neuf matinées*, & le second, *les neuf après-dînées.* Au-devant du premier volume, on y lit une *épître du sieur Félicien Valentin, au seigneur de Cholieres, sur ses matinées;* à la tête du second volume sont diverses poésies adressées à l'auteur à louange de son livre.

☞ CHOLIN (Pierre) natif de Zug, village de Suisse, & professeur des belles lettres à Zurich. Il avoit été précepteur de Théodore de Beze pendant quatre ans, dans la maison de Melchior Volmar. Cholin étoit fort habile dans la langue grecque, & très-estimé de Budée, qu'il alloit voir souvent à Paris. Il a traduit les livres apocryphes de grec en latin, & composé une grammaire françoise. Il mourut en 1542.* Gesner, *biblioth.* Théodore de Beze, *hommes illustres*, pag. 112. *Dict. hist.* édition d'Amsterdam 1740.

CHOLLET en Anjou, est devenu depuis soixante ans une ville assez considérable par le grand commerce de toile qui s'y fait. Le feu marquis de Broon, seigneur de ce lieu, y a fait naître l'émulation parmi un bon nombre de riches habitans; il a protégé leur commerce qui égale presque aujourd'hui celui des villes les plus commerçantes du royaume; il les a engagés à se bâtir des maisons commodes; & Chollet maintenant est une des plus considérables villes de l'Anjou. Elle est située sur une petite riviere, nommée la Moine, à dix lieues d'Angers (mais ce sont de grandes lieues) & à son couchant. Le commerce de bestiaux qui s'y fait, est aussi assurément un des plus considérables. Il y a deux paroisses, Notre-Dame & S. Pierre, un couvent de cordeliers, un de cordelieres, & un hôpital élevé & soutenu par les habitans. Il y a aussi un prieuré, mais simple & sans religieux. Tous les jours on construit des maisons nouvelles dans cette petite ville, laquelle insensiblement devient fort grande; mais on pratique peu les alignemens, & c'est grand dommage. Une pierre de taille grise & fort dure est la pierre du pays.

CHONAD, ville de Hongrie, avec évêché suffragant de Colocza. Elle est située près du Mérisch, qui se jette peu après dans le Teiss, & elle est capitale d'un comté sur les frontieres de la Transsylvanie. Ce pays a été au Turc avec la ville de Chonad, que les auteurs Latins nomment *Canadium.* L'empereur en est présentement le maître. * Sanson.

CHONIATES, *cherchez* NICETAS ACHOMINATE dit *Choniates*, & *Michel Choniate.*

CHONICZE, *cherchez* KONITZ.

CHONODEMAIRE, roi des Allemans, *cherchez* CHNODOMAIRE.

CHOPIN ou CHOPPIN (René) né en 1537, en la paroisse de Bailleul en Anjou, à six lieues de la ville d'Angers, fut un des plus célébres jurisconsultes de son siécle. Il plaida très-long-temps dans le barreau du parlement de Paris: puis il vieillit dans son cabinet, où il étoit consulté, comme un des plus illustres oracles du droit. Il y composa plusieurs traités, recueillis en six volumes *in-folio*, en latin & en françois. Chopin avoit beaucoup d'esprit & d'érudition, une mémoire prodigieuse. Il s'attachoit à l'antiquité, aussi-bien qu'à l'usage; mais on le comparoit au jurisconsulte Tuberon, qui avoit affecté un langage ancien, & son latin est ampoulé & peu intelligible; ce qui avoit donné lieu à Bacquet de lui répondre, lorsqu'il lui reprochoit de s'être servi de son traité du domaine, qu'il n'entendoit pas la moitié de son latin. Son style est aussi fort concis pour un avocat. Son second volume de la coutume d'Anjou est son meilleur ouvrage. La ville d'Angers, pour l'en remercier, fit dans une assemblée tenue le 24 novembre 1581, une délibération par laquelle elle lui accordoit les honneurs & le titre d'échevin de leur ville. Ce qu'il a fait sur la coutume de Paris, est trop abrégé, & rempli de trop de digressions, & de citations de loix étrangeres. Ses autres livres *de sacra Politia; Monasticon;* & *de Privilegiis rusticorum*, sont remplis de belles recherches & de décisions très-notables. Il fut ennobli par le roi Henri III, au mois de février 1578, à cause de son traité *de Domanio.* Il a retouché & augmenté ses livres jusqu'à la fin de sa vie. En 1594 il fut exilé, à cause de son zèle pour la ligue; mais son exil n'eut point lieu. René Chopin mourut le 30 janvier 1606, à Paris, âgé de 69 ans, entre les mains d'un opérateur qui le tailloit de la pierre. Il fut enterré dans l'église de S. Benoît. * La Croix du Maine, *bibl. franc.* De Thou, *hist.* Sainte-Marthe, *in elog. doct. Gall. l.* 5. Beyerlink, *in chron.* Papire Masson, *in elog. Bibl. histor. & chronol. des principaux auteurs & interprétes de droit, &c.* par Denys Simon, *edit. Paris.* in-12, 1692, *tome I.*

CHOQUET (Louis) *cherchez* CHOCQUET.

CHORASAN, *cherchez* KHORASSAN.

CHOREBE, *Chorebus*, jeune prince, fils de Mygdon, frere d'Hecube, & beau-frere de Priam, roi de Troye, étoit amoureux de Cassandre qui lui étoit promise, & vint au secours de Troye, où il fut tué par Penelée. * Virgile, *Enéid.* 3.

CHOREBE, Athénien. On ne sait pas en quel temps il a vécu: il inventa l'art des potiers de terre, comme nous l'apprenons de Pline, *l.* 7, *c.* 56.

CHOREVEQUES, c'est le nom que l'on donnoit autrefois à ceux qui exerçoient les fonctions épiscopales dans les bourgs ou dans les villages. Les Latins les appellent les vicaires des évêques. Il n'est point parlé des chorévêques dans les premiers siécles. Mais au commencement du IV, il en est fait mention dans les conciles d'Ancyre & de Néocésarée, & en 325, dans celui de Nicée. Le concile d'Antioche tenu 15 ans après, régle leur pouvoir & leurs fonctions. Ils n'ont paru en Occident, que long-temps après; & le premier monument où il en soit parlé dans les conciles d'Occident, est le concile de Riez, de l'an 439, où Armentaire est réduit à la qualité de chorévêque. On en voit dans le VII siécle en France & en Allemagne. Le pape Leon III voulut les abolir entiérement; mais le concile de Ratisbonne modéra son jugement. Le droit des chorévêques étoit de gouverner, dépendamment de l'évêque, les villages où ils etoient établis. Ils n'étoient point ordonnés évêques, mais ils étoient au dessus des autres prêtres par leur dignité, & on donnoit ce rang d'honneur aux évêques qui ne pouvoient pas exercer les fonctions épiscopales. Ils avoient séance après les évêques dans les conciles. Il est certain qu'ils pouvoient ordonner des clercs mineurs & des sous-diacres; mais à l'égard des prêtres & des diacres, ils ne pouvoient les ordonner, selon les conciles d'Ancyre & d'Antioche, sans l'évêque de la ville. Quelques-uns entendent ceci sans son consentement. Les chorévêques d'Occident s'étoient arrogé le droit d'ordonner des prêtres & des diacres, de confirmer, de consacrer des vierges, & de faire les

autres fonctions épiscopales. Mais les papes & les évêques de France s'opposerent à cette entreprise. Les chorévêques ont cessé en Orient & en Occident dans le X siécle, où leur nom & leurs fonctions ont été abolis. L'ordination des clercs a été réservée aux évêques, & la jurisdiction sur plusieurs curés attribuée aux archiprêtres & aux doyens ruraux. Les évêques qui ont un diocèse trop étendu, commettent en certains lieux des vicaires, avec la jurisdiction épiscopale ; ce qui est proprement être chorévêque. On peut, par exemple, nommer chorévêque, le grand-vicaire de Pontoise, qui est dans l'archevêché de Rouen ; car ceux de ce lieu-là dépendent immédiatement de ce grand-vicaire, qui représente l'archevêque, & qui a toute jurisdiction épiscopale sur ce canton-là. Ce qui est véritablement faire les fonctions des anciens chorévêques. Molanus remarque, que dans l'église de S. Martin d'Utrecht l'archisous-diacre, ou le premier des sous-diacres, a le titre de chorévêque, & fait la fonction d'archiprêtre, ou doyen rural. Dans toutes les églises collégiales de Cologne, le premier chantre se nomme chorévêque ; mais peut-être que ce nom leur a été donné par abus, à cause qu'ils portent le bâton d'évêque dans le chœur pendant l'office. L'église de Trèves a eu aussi des chorévêques, & il y a encore à présent quatre dignités qui sont honorées de ce titre. Le nom de chorévêque vient du grec χωρεπισκοπος, composé d'ἐπίσκοπος, *évêque*, & de χῶρος, *lieu* ou *champ*. Lorsque ce titre se donne aux chantres, il semble qu'il vienne de χορεπίσκοπος formé d'ἐπίσκοπος & de χόρος, *chœur*. * Duaren, *de sacris ecclesiæ ministris*, *lib.* 1. Cellot, *de hierarchia*, *lib.* 4. Marca, *de concordia sacerd. & imperii*, *lib.* 2. Du Cange, *glossarium latinitatis*. * Richard Simon. Le P. Thomassin, *discipline eccles. Remarques de* M. Du-Pin.

☞ CHORGES, ville de France en Dauphiné, dans le diocèse & à deux lieues d'Embrun, au pied d'une montagne. La carte de Peutinger nomme *Caturigomagus* cette même ville, qu'il ne faut pas confondre avec *civitas Caturigum*, qui est Embrun. L'archevêque d'Embrun, & le comte d'Embrunois étoient seigneurs de Chorges par indivis, comme on voit par ce qui arriva entre Raimond Robaud, archevêque d'Embrun, & le dauphin Guigues, frere aîné du dernier Humbert. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHORIER (Nicolas) né à Vienne en Dauphiné l'an 1609, s'appliqua de bonne heure aux belles-lettres & à la jurisprudence. On voit par l'épître dédicatoire de ses poésies latines adressée à François Bonielle, qu'il avoit aussi cultivé les muses françoises, qu'il avoit voyagé dans une partie de la France, & fait quelque séjour à Paris. Ayant pris le parti du barreau, il remplit presque toute sa vie la profession d'avocat au parlement de Grenoble. Les devoirs qui y sont attachés ne l'empêcherent pas de s'appliquer particuliérement à l'histoire & à la littérature. Du reste on ne sait point d'autres particularités de sa vie. Il mourut à Grenoble le 14 août 1692, âgé de 83 ans. Guy Allard dans sa *bibliothéque de Dauphiné*, pages 71 & 72, dit que son style latin est fleuri, agréable & coulant, & que ses vers faits en la même langue, sont si beaux, qu'on les prendroit pour ceux qui se faisoient sous le régne d'Auguste. Mais cette décision fait peu d'honneur au gout d'Allard. Les ouvrages de Chorier sont : 1. Un éloge de trois archevêques de Vienne du nom de Villars, Pierre IV & V, & Jérôme I du nom. Cet éloge, qui est en latin, fut imprimé à Vienne en 1640, *in*-8°. 2. Le portrait d'un magistrat, & d'un avocat (*Magistratus, causarumque patroni icon absolutissima*) à Vienne 1646, *in*-8°. 3. *La philosophie de l'honnête homme, pour la conduite de ses sentimens & de ses actions*, à Paris 1648, *in*-4°. Sorel parle de cet ouvrage dans sa *Bibliothéque françoise*. 4. *Projet de l'histoire de Dauphiné*, à Lyon 1654, *in*-4°. 5. *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne, métropole des Allobroges*, premiere partie de la topographie historique des principales villes du Dauphiné, à Lyon 1659, *in*-12, précédée de trois dissertations sur l'origine de la ville de Vienne, que l'on retrouve dans le deuxiéme, le troisiéme & le quatriéme livres de l'*Histoire générale du Dauphiné* que l'auteur donna depuis. 6. *Histoire générale du Dauphiné*, tome I, contenant onze livres, qui finissent vers l'an 1000 de Notre-Seigneur, à Grenoble 1661, *in-fol.* tome II, contenant vingt livres, qui finissent à l'an 1601, à Lyon 1672, *in-fol.* L'abbé Lenglet dans son catalogue des historiens, tome IV, dit à cette occasion, que Chorier étoit un auteur peu exact, & qu'il ne lui falloit que la connoissance d'un fait pour bâtir dessus une nouvelle histoire. 7. *Histoire généalogique de la maison de Sassenage, branche des anciens comtes de Lyon & de Forez*, à Grenoble 1669, *in*-12, à Lyon 1672, *in-folio*, dans le deuxiéme volume de l'histoire du Dauphiné, & à Paris 1696, *in*-12. 8. *L'Etat politique de la province de Dauphiné*, contenant la suite de ses gouverneurs, de ses officiers, de son clergé & de sa noblesse, à Grenoble 1671, *in*-12, deux volumes, avec un supplément donné en 1672, aussi *in*-12. Le même ouvrage a été réimprimé sous le titre de *Nobiliaire du Dauphiné*, en quatre volumes *in*-12, à Grenoble 1697. 9. *Histoire du Dauphiné, abrégée pour M. le dauphin, avec un armorial des maisons nobles de cette province*, à Grenoble 1674, *in*-12. 10. *De Petri Boessatii, equitis & comitis Palatini, viri clarissimi, vita amicisque litteratis, libri duo, ad Franciscum Duguæum regi ab intimis consiliis virum illustrem*, à Grenoble 1680, *in*-12. 11. *De Dionysii Salvagnii Boessii Delphinatis, viri illustris, vitâ liber unus, ad Philippum Porroyum Lauberiverium virum clarissimum*, à Grenoble 1680, *in*-12. On trouve à la fin plusieurs poésies latines de M. de Boissieu, entr'autres, le poëme où l'auteur fait l'histoire de sa propre vie. 12. *Nicolai Chorerii Viennensis jurisconsulti carminum liber unus, ad Franciscum Boniellum Tressortii priòrem, amicum suum*, à Grenoble 1680, *in*-12. 13. *Histoire de la vie de Charles de Créquy de Blanchefort, duc de Lesdiguieres, pair & maréchal de France*, à Grenoble 1683, *in*-12, deux volumes, & dans la même ville en 1699, *in*-12, deux volumes. Ce maréchal de Crequy est celui qui fut tué en 1638. 14. *La jurisprudence de Guy-Pape dans ses décisions, avec plusieurs remarques importantes, dans lesquelles sont entr'autres employés plus de sept cens arrêts du parlement de Grenoble*, à Lyon 1692, *in*-4°, avec la vie de l'auteur, par le même Chorier. 15. *Aloisiæ Sigeæ Toletanæ satyra sotadica de arcanis amoris & Veneris*. Ce livre infâme, attribué sans fondement à Louise Sigea de Tolede, est surement de Chorier, dont toute la vie a répondu aux maximes qui y sont débitées. Il donna les six premiers dialogues à un libraire de Grenoble nommé *Nicolas*, pour le dédommager de la perte qu'il avoit faite sur le premier volume de l'*Histoire de Dauphiné*. On dit qu'un magistrat de la même ville, qui est mort depuis, se chargea d'en faire les frais, & Nicolas le fils, la traduction françoise. Ce livre qui n'étoit digne que du feu, loin de raccommoder les affaires du libraire, l'obligea d'abandonner son commerce. On envoya la deuxiéme partie de l'ouvrage, qui est le septiéme entretien, à Genève, pour y être imprimée ; mais comme l'écriture de Chorier n'étoit presque pas lisible, & qu'il falloit d'ailleurs y travailler furtivement, cette édition fut si défigurée, que Chorier n'eut pas honte de s'en plaindre comme d'un tort considérable qu'on lui avoit fait. Trop heureux, si ces fautes avoient pu mettre son ouvrage hors d'état d'être jamais lu ; mais il étoit si éloigné d'avoir aucun repentir d'un écrit si horrible, qu'il se donna la peine d'en corriger un exemplaire de sa propre main, qui existoit encore, il y a quelques années, dans la bibliothéque d'un curieux qui auroit dû l'anéantir. On douta d'abord que cet ouvrage fût de Chorier, le tour & l'expression firent croire qu'il venoit d'une plume italienne dont Chorier auroit recouvré le manuscrit. On l'attribua aussi, contre toute vérité, à M. Salvan de Boissieu, que ses mœurs auroient dû mettre à

couvert d'un pareil ſoupçon. Mais Chorier voulut abſolument en être reconnu pour l'auteur, & ſes amis lui trouverent aſſez de dépravation, pour ne lui pas refuſer la grace qu'il leur demandoit. Pour éviter même que le public en doutât auſſi, il inſéra dans le recueil de ſes poéſies, dont on a parlé plus haut, le *Tuberonis Genethliacon*, qu'il avoit fait imprimer à la tête du premier de ces dialogues; & le petit poéme intitulé : *De laude eruditæ Virginis quæ contra turpia ſatyram ſcripſit*. Il eſt vrai que dans l'épître dédicatoire de ſes poéſies, il dit qu'il n'avoit rien lu d'Aloyſia Sigea lorſqu'il fit des vers à ſa louange, & que c'eſt à ſon inſu qu'ils ont été imprimés à la tête de la ſatyre; mais le contraire eſt certain : Chorier a voulu tromper ſes lecteurs par cette feinte, & lui-même a fait tout ce qui étoit néceſſaire pour n'y point réuſſir. * Guy Allard, *bibliothéque de Dauphiné*, pages 71 & 72. Le Long, *bibliothéque des hiſtoriens de France*. M. Lancelot, *mémoires ſur la vie & les ouvrages du préſident de Boiſſieu*, dans le tome XII des *Mémoires de l'académie des belles-lettres*. M. Lancelot y donne toute l'hiſtoire de la *Satyra ſotadica*. Voyez auſſi les notes de M. de la Monnoye ſur les *Jugemens des ſavans de M.* Baillet.

CHORREENS, nom des Iduméens qui habitoient ſur les montagnes de Seïr, & qui furent maſſacrés par Chodorlahomor. Ce fut juſqu'où le prophéte Samuel pourſuivit les Philiſtins après qu'ils eurent rendu l'arche. Il y fit un ſi grand carnage de ces infidéles, que l'écriture ne marque point qu'il en ſoit jamais arrivé un plus grand. Pour trophée de ſa victoire, Samuel fit planter une pierre entre Maſphath & le rocher. L'écriture-ſainte appelle le lieu où les Iſraélites joignirent les Philiſtins, & où ils en tuerent une ſi grande quantité, *Bethchar*, & le rocher *Eben-hezer*, c'eſt-à-dire, *la pierre du ſecours*. * *I. Rois, VII*, 11, *&c.* Joſephe, *antiq. liv. VI, chap.* 2, *art.* 220, appelle ce lieu *Choré*, & la pierre que Samuel dreſſa, *le Fort*, pour faire connoître que le peuple devoit à Dieu ſeul tout ce qu'il avoit eu de force dans cette célébre journée.

CHOSROES, roi des Parthes, fils d'Artaban III, lui ſuccéda. Il vivoit au temps de Trajan qui lui déclara la guerre, parceque ce prince avoit fait Parthamaſir, roi d'Arménie, & lui avoit donné le diadême. Chroſroës dépouillé de ſes états, eut recours à la clémence de Trajan qui, en lui pardonnant, lui défendit de porter le ſceptre, & de s'aſſeoir ſur un trône. Il ne put jamais rentrer dans ſes premiers droits, & Antonin *le Débonnaire* ne voulut pas même les rendre à Vologeſe ſon fils. * Xiphilin, *in Trajano*.

CHOSROES ou COSROES, roi des Perſes, dit *le Grand*, ſuccéda à ſon pere Cabades ou Cavades, l'an 531. Il eut quelques avantages ſur les Romains, au commencement de ſon régne; puis il conclut avec eux une paix perpétuelle, qu'il rompit trois ans après, ſous prétexte que les Romains paſſoient leurs frontieres. Il entra dans la Méſopotamie, paſſa enſuite dans la Syrie, & la ravagea entiérement, brula Antioche, & menaçoit d'en faire autant à Apamée, ſi Thomas qui en étoit évêque, n'eût détourné ce coup par ſa prudence. Choſroës entra pour la quatriéme fois dans les terres de l'empire, l'an 554; & cette guerre, comme dit Procope, ne ſe fit pas tant contre les hommes, que contre Dieu même. Ce roi avoit ouï que la ville d'Edeſſe n'avoit jamais été priſe, par la protection de l'image de Notre-Seigneur qu'Abgare avoit reçue de lui-même, ſelon la tradition du pays. Il voulut eſſayer ſi cette tradition étoit véritable; il l'aſſiégea, & ayant été repouſſé, il fut obligé de lever le ſiége, & d'accorder une tréve pour cinq ans, que Juſtinien acheta très-chérement. Ces guerres continuerent encore ſous l'empire de Juſtin II, à l'avantage de Choſroës, qui entra dans l'Arménie, ſi enflé de ſes victoires précédentes, qu'il refuſa audience aux ambaſſadeurs de l'empereur, leur ordonna de le ſuivre juſqu'à Céſarée de Cappadoce; mais les choſes changerent de face ſous le régne de Tibere : car la troiſiéme année de ſon empire, les Romains battirent deux ou trois fois les Perſes, pillerent les tréſors du roi, & demeurerent tout l'hiver en Perſe, ſans trouver perſonne qui ſe mît en défenſe. Choſroës en mourut de déplaiſir l'an 579, après un régne de 48 ans. Evagre cite quelques auteurs qui diſent que ce prince ſe fit baptiſer avant ſa mort. * Evagre, *l.* 4. Procope, *l.* 1 *&* 2 *de la guerre des Perſes*.

CHOSROES ou COSROES II, fut mis ſur le trône de Perſe l'an 591. Ses ſujets avoient enfermé ſon pere Hormiſdas dans une priſon, le jugeant indigne du trône. Le fils, fatigué des menaces qu'on lui faiſoit de la part de ſon pere, s'emporta à un excès d'inhumanité tout-à-fait déteſtable, & le fit mourir à coups de bâton. Ce parricide offença tous les Perſes, & leur mécontentement s'augmentant par le meurtre de quelques ſeigneurs, que le roi ſacrifia à ſa politique, ils l'obligerent de prendre la fuite. On dit que dans cette fâcheuſe conjoncture, ne ſachant s'il ſe retireroit parmi les Romains, ou chez les Turcs, il abandonna la choſe au hazard, & mit la bride ſur le cou de ſon cheval qui le mena dans une ville des Romains. L'empereur Maurice le reçut avec grande bonté, & donna une armée à Narsès, pour le rétablir dans ſon royaume. Ainſi Choſroës remonta ſur le trône auſſi facilement qu'il en étoit deſcendu. Ce prince étant paiſible dans ſon royaume, renvoya à Gregoire d'Antioche la croix d'or ornée de pierreries, que les Perſes avoient enlevée de l'égliſe de S. Sergius, & fit encore des préſens magnifiques. C'eſt ce qui a fait écrire à Jean, abbé de Biclare, dans ſa chronique, qu'il s'étoit fait chrétien; mais il s'eſt trompé. Après la mort de l'empereur Maurice en 602, Choſroës prit les armes contre Phocas, ſon ſucceſſeur & ſon meurtrier. Il entra dans la Syrie, ſe ſaiſit de la Paleſtine, de la Phénicie, de l'Arménie, de la Cappadoce, & fit des dégâts incroyables dans tout l'Orient. Héraclius ayant fait mourir Phocas l'an 610, & ayant été couronné empereur, pria Choſroës de donner la paix à ſes peuples, & lui offrit un tribut annuel fort conſidérable. Ce roi le refuſa avec mépris, & recommença ſes courſes dans les terres de l'empire. Il entra dans la Paleſtine en 615, prit Jéruſalem, emporta en Perſe la Croix ſur laquelle le Fils de Dieu avoit ſouffert la mort, avec les vaſes ſacrés, & emmena grand nombre de fidéles, entre leſquels étoit le patriarche Zacharie. Depuis paſſant en Afrique, il prit la Lybie & l'Egypte, & emporta Carthage. Héraclius lui demanda une ſeconde fois la paix. Il la lui accorda, à condition qu'il renieroit Jeſus-Chriſt, & que ſes peuples en feroient de même. Cette propoſition inſolente donna du courage à l'empereur, qui attaqua en 622 ce prince orgueilleux, défit ſes troupes, & l'obligea de prendre la fuite. Siroës, ſon fils aîné, qu'il avoit privé de la couronne pour la donner au cadet, le pourſuivit, & le fit mourir de faim dans une priſon l'an 628. * Evagre, *l.* 6. Theophanes, *Miſſel. l.* 18, 4. Cedrenus. *La chronique d'Alexand.*

CHOTCZIM, *Chotimia*, petite ville de Valachie, ſur le Nieſter, & ſur les frontieres de Pologne & de Podolie, eſt célébre dans l'hiſtoire, par la fameuſe victoire qu'Uladiſlas prince, & enſuite roi de Pologne, y remporta en 1621 ſur Oſman empereur des Turcs. Les infidéles furent encore mis en déroute en ce même lieu l'an 1674, par Jean Sobieski général des Polonois, qui fut enſuite élu roi de Pologne, & qui acquit une gloire immortelle, pour avoir fait lever le ſiége de Vienne, aſſiégée par l'armée de Mahomet IV, l'année 1683.

CHOUET (Jean-Robert) un des meilleurs philoſophes du ſiécle dernier & du commencement de celui-ci, & un des plus célébres magiſtrats de la république de Genève, naquit dans cette ville le 30 ſeptembre, vieux ſtyle, 1642. Né avec un eſprit pénétrant & un grand amour pour les ſciences de raiſonnement, on ne doit pas s'étonner que la philoſophie ait fait ſon étude favorite. Dès 1661 il ſoutint des thèſes ſur cette matiere avec beaucoup de ſuccès ſous M. Wis. Pendant l'année

qu'il alla passer ensuite à Nîmes pour y prendre les leçons de M. Derodon, il en soutint d'autres, sans président, sur toutes les parties de la philosophie. Quand celle de Descartes lui fut connue, il la saisit avec avidité, & en devint un zélé défenseur. Il étudia néanmoins pendant deux ans la théologie à Genève, & il eût poussé plus loin cette étude, si on ne l'eût excité à disputer en 1664 une chaire de philosophie vacante à Saumur. Tout jeune qu'il étoit, il eut de beaucoup l'avantage sur ses concurrens; & quoique ceux qu'il avoit vaincus dans la dispute tâchassent de l'emporter par la brigue, son mérite en triompha dès qu'il fut connu à la cour, où l'on avoit commencé à prendre parti pour ses adversaires. M. Chouet fut le premier qui enseigna à Saumur la philosophie de Descartes, & sa réputation y attira un grand concours d'étudians de toutes les provinces voisines. Après cinq ans de séjour dans cette ville, il fut rappellé dans sa patrie pour y remplir la place de M. Wis. Il s'y rendit au mois de juillet 1669, & commença peu après ses leçons avec un grand applaudissement. Il fut fait recteur en 1679, & en 1686 on le mit dans le conseil des vingt-cinq. Depuis ce temps-là il a été aussi utile à l'état par ses lumieres & ses grands talens pour le gouvernement, qu'il l'avoit été par ses connoissances philosophiques à ceux qui avoient étudié sous lui. Le même esprit d'ordre, le même discernement qu'il avoit eu dans les sciences, il les porta dans ses nouvelles fonctions. Il devint non seulement un bon juge, mais un excellent homme d'état. Pendant neuf ans qu'il fut secrétaire d'état, il s'appliqua à mettre en ordre les archives, & fit de belles recherches sur divers points de l'histoire de Genève, aussi-bien que sur la constitution de son gouvernement qu'il connoissoit à fonds; ce qu'il composa là-dessus forme trois volumes *in-folio*, qu'il présenta au conseil. On a aussi de lui un mémoire succint sur la réformation de Genève, & des réponses à certaines questions que lui avoit faites milord Townsend; mais rien n'est encore imprimé. Il a été plusieurs fois syndic, & a toujours été chargé des affaires les plus difficiles & les plus honorables. Pendant les brouilleries survenues en 1707 dans l'état de Genève, il s'est toujours comporté avec une sagesse & une prudence qui lui ont gagné les cœurs, & sa fermeté a achevé de ramener le calme que ses autres qualités avoient déja commencé à remettre dans l'état. Il est mort le 17 septembre 1731, âgé de 89 ans. * *Voyez* son éloge dans la *bibliothéque italienne, tome XII, article* 8.

CHOUL (Guillaume du) gentilhomme Lyonnois, conseiller du roi & bailli des montagnes de Dauphiné, est un des premiers François qui se soient appliqué à l'étude des médailles, des pierres gravées, des bas-reliefs & autres monumens antiques. Sa maison paternelle lui fit naître cette inclination. Il étoit logé sur le haut de la montagne de Gourguillon, dans un lieu occupé aujourd'hui par les religieuses du Verbe incarné. On ne pouvoit creuser dans ce terrein, sans y découvrir des inscriptions romaines, des urnes, des lampes, des médailles, &c. Du Choul s'appliqua à déchiffrer les médailles, à reconnoître les usages des autres monumens; & recueillant les uns & les autres, il s'en fit un cabinet qui lui attira quantité de gens de lettres & d'antiquaires avec qui il fit connoissance. Pour se perfectionner dans l'étude des antiquités, il entreprit le voyage d'Italie, & y recueillit ce qu'il trouva de plus rare. Il étudia avec soin les auteurs Grecs & Latins, & en 1556 il publia son bel ouvrage sur la religion des anciens Romains, qui rendit son nom célébre parmi les savans. Cet ouvrage est intitulé: *Discours de la religion des anciens Romains, illustré d'un grand nombre de médailles & de figures*, in folio, à Lyon, chez Roville, en 1556. Le pere Colonia, jésuite, s'est trompé en mettant la premiere édition de cet ouvrage en 1580. Ce discours fut réimprimé en 1569, *in-4°*, & en 1580, aussi *in-4°*, sous ce titre, qui désigne tout ce que contient ce recueil: *Discours de la religion des anciens Romains, de leur castramétation & discipline militaire, des bains & antiques exercitations grecques & romaines*, à Lyon. Les figures qui se voient dans ces ouvrages, sont du petit Bernard. Ces traités de du Choul ont été traduits en latin, en italien, & en espagnol. Le traducteur Espagnol est Balthasar Perès de Castillo, chanoine de Burgos, qui a donné sa traduction, à Lyon, en 1579, *in-4°*. L'édition latine est d'Amsterdam, *in-4°*, en 1686. On en a une édition françoise faite à Vesel, *in-4°*, en 1682. Les auteurs étrangers ont loué à l'envi Guillaume du Choul sous le nom de *Caulius*; & nous avons entr'autres un hendecasyllabe de vingt-deux vers faits à sa louange, par Vouté *ou* Vulteius, dans lesquels le poëte explique tout ce que du Choul a fait dans ses ouvrages. * Strada, célébre antiquaire de Mantoue, *abrégé du trésor des antiquités.* Dolet, *dans ses commentaires.* Le P. Colonia, *hist. littér. de Lyon, tome II.*

CHOUL (Jean du) fils du précédent, & non son frere, comme le dit la Croix du Maine, fut aussi un homme savant, mais dans un genre différent de celui de son pere. Il fut un habile physicien, un bon botaniste & un médecin estimé. Il avoit aussi de la littérature & du gout pour la morale, & il a écrit dans tous ces genres, mais sur-tout dans le premier. Ses traités sont; sur la nature du chêne; sur le Mont-Pilat & les plantes rares qu'on y trouve; sur la méthode qu'il faut garder pour conserver sa santé. Un dialogue de la fourmi, de la mouche, de l'araignée & du papillon. Le parallèle des arts divins & humains. Deux endroits d'Horace éclaircis. Tous ces traités sont en latin, & furent imprimés la plupart à Lyon, chez Guillaume Roville, en 1555. On a encore de cet auteur un dialogue françois sur la vie champêtre, avec une épître sur la vie sobre. * Le pere Colonia, *hist. litter. de Lyon, tom. II. Biblioth. de* du Verdier Vauprivas *&* de la Croix du Maine.

CHOUTZA, qu'on écrit *Szucza*, ville de Pologne dans la Prusse, à une lieue de Culme, sur le rivage opposé, presqu'en vue l'un de l'autre. Elle est bâtie de briques, ornée d'une belle église, & étoit autrefois défendue par des murailles flanquées de tours, dont on ne voit que des restes & des mazures, le temps n'en ayant laissé qu'autant qu'il en faut pour conserver la mémoire des chevaliers Teutons, anciens possesseurs de la Prusse, où ils ont laissé des marques éclatantes de leur magnificence. * *Mém. du chevalier de* Beaujeu.

CHRAME ou CHRAMNE, fils de CLOTAIRE I & de Chunlene, ayant été envoyé par son pere dans l'Aquitaine, s'y conduisit si tyranniquement, que tous les peuples s'en plaignirent au roi. Clotaire le manda pour venir rendre compte de ses actions; mais au lieu d'obéir, il prit les armes contre son pere. Ses deux freres Charibert & Gontran marchoient avec des troupes pour le ranger à son devoir, lorsqu'il leur fit dire que le roi étoit mort, durant la guerre qu'il avoit entreprise contre les Saxons. Cette nouvelle étonna les jeunes princes, qui retournerent en Bourgogne. Chramne les suivit, & prit Châlons-sur-Saone, & passa à Paris vers son oncle Childebert, qui lui fit jurer sur les saints évangiles de ne se réconcilier jamais avec son pere. Peu de temps après, le même Childebert étant mort, Chramne manquant de protection, fit la paix avec son pere. Son repentir ne dura pas long-temps: il prit les armes & se retira en Bretagne, auprès de Conober, prince du pays. Clotaire le poursuivit; les Bretons furent défaits près de la mer, Conober fut tué dans la mêlée, Chramne fut fait prisonnier. Ce pere cruel ordonna à ses gens de le bruler dans une chaumine, où il s'étoit retiré avec sa femme Chalde ou Calte, fille de Wilichaire, duc d'Aquitaine, qu'il avoit épousée en 557, & avec ses enfans; ce qui fut exécuté sur le champ, l'an 560. * Gregoire de Tours, *l.* 4. Aimoin, *l.* 2.

CHRESME, huile consacrée par l'évêque, qui sert à administrer les sacremens de baptême, de confirmation, d'ordre, & d'extrême-onction. On fait le saint chrême le jeudi-saint avec de grandes cérémonies. Il y

en a de deux sortes, l'un qui se fait avec de l'huile & du baume, qui sert aux sacremens de baptême, de confirmation & des ordres; l'autre qui est de simple huile, qui est consacré par l'évêque, qui servoit aux catéchumenes, & dont on use en l'extrême-onction. Cette cérémonie est fort ancienne, & même d'institution apostolique, & a été pratiquée constamment dans l'église grecque & latine au sacrement de baptême; si ce n'est que les Grecs oignoient par tout le corps les baptisés, au lieu que dans l'église latine, on se contente d'oindre le sommet de la tête. Dans la confirmation, les Grecs se sont servi de l'onction du chrême au front, comme étant la matiere essentielle du sacrement; au lieu que chez les Latins, l'imposition des mains étoit considérée comme la partie la plus essentielle, quoique l'on y trouve aussi l'onction. * *Voyez* les théologiens qui ont traité des sacremens, & Adrien Baillet, *aux fêtes mobiles*, §. 5, *n.* 15, 16, *dans la vie des saints, tom. IV.*

CHRESTE, fut préfet du prétoire sous l'empereur Alexandre. Julie Mammée, mere de ce prince, lui donna le célébre Ulpien pour collégue; ce qui souleva les soldats mécontens de ce nouveau ministre. Mammée prévint la conspiration, & fit tuer Chreste & Flavien, qui en étoient apparemment les auteurs. Xiphilin & Zonare disent que ce fut Ulpien même qui fit assassiner les deux préfets, pour leur succéder l'an de J. C. 228. * Dion, *l.* 80. Zozime, *l.* 1.

CHRESTE, prince de la Chersonèse, & tributaire de l'empire, sous Dioclétien, entra en faveur des Romains dans les états de Criscon ou Sauromate, prince du Bosphore, vers l'an de J. C. 294, pilla le pays des Sarmates, prit la ville de Bosphore, & fit plusieurs prisonniers, entre lesquels se trouverent les femmes de Criscon, que ces avantages obligerent à demander la paix. Dioclétien la lui accorda, & en reconnoissance des services de Chreste, déclara la Chersonèse libre & exempte de tributs. * Idatius. Eutrope.

CHRESTE, officier de l'empereur Constance dans son armée des Gaules, fut un de ceux qui trahirent ce prince en faveur du tyran Magnence, qu'ils éleverent à l'empire l'an 350 de J. C. mais il fut défait la même année, & puni avec ses complices. * Socrate, *l.* 2. Zonare.

CHRESTE, professeur à Constantinople, y enseigna le latin sous l'empereur Constance, qui le fit succéder à Evantius en 359. * S. Hieronym. *chron.*

CHRESTODEME, auteur d'une histoire de Thèbes, si l'on en croit Michel Apostole, centurie 18, prov. 42.

CHRÉTIEN (Gervais) connu sous le nom de *Maître Gervais*, mais dont le nom de famille étoit CHRETIEN, naquit dans la paroisse de Vandes, au territoire de Caen en Normandie. Sa premiere occupation fut celle des gens de la campagne. On dit que le seigneur de Vandes voulant envoyer quelques lévriers à Charles, dauphin, qui fut depuis Charles V, roi de France, surnommé *le Sage*, chargea Chrétien, encore fort jeune, de cette commission. Il s'en aquitta fort bien: le dauphin lui trouva de l'esprit, lui proposa d'étudier à Paris, & le jeune homme ayant accepté le parti, le prince le fit recevoir au collége de Navarre & paya sa pension. Chrétien fit de grands progrès dans la théologie & dans la médecine, & devint par son mérite chanoine de Bayeux, chanoine de l'église de Paris, aumônier & physicien, c'est-à-dire, premier médecin du roi son bienfaiteur, & il acquit un grand crédit dans l'esprit de ce prince. Il fit un bon usage des grands biens que ces différentes professions lui avoient fait acquérir; & se souvenant de sa premiere condition, il fonda à Paris le collége qui porte encore aujourd'hui le nom de *Maître-Gervais*, pour l'éducation des pauvres écoliers de son pays. La date de cette fondation est de l'an 1370. Les bulles du pape, les lettres patentes du roi, le décret de l'évêque de Paris qui la confirment, sont de l'an 1374. Sur la fin de sa vie il fonda un obit pour le repos de son ame dans l'église de Notre-Dame de Paris, & il légua au chapitre un fonds d'une grosse terre pour en payer les honoraires, qui sont considérables. Cet obit s'aquitte le 10 de mai. Gervais Chrétien mourut à Bayeux le 3 mai 1383, & fut enterré dans l'église cathédrale de cette ville, où il a fait quelques fondations. * Voyez les *origines de Caen*, par M. Huet, *seconde édition*, *page* 334. *Histor. univers. Paris.* par du Boulay.

CHRÉTIEN (Pierre) natif de Poitou, ministre de la religion prétendue-réformée dans le XVI siécle. L'historien Belleforêt nous apprend que ce ministre tomba principalement dans l'erreur des rebaptisans, & que pendant qu'il demeuroit à Caen, il fit tout ce qu'il put pour séduire cette ville. Il y fit un livre pour introduire dans son parti la réitération du baptême. Cet ouvrage de ténébres fut si mal reçu, que les ministres de sa religion vinrent à Paris de toutes les provinces du royaume, & même de Genève, en 1558, pour condamner les erreurs de ce prédicant; ce qu'ils firent dans un synode qu'ils tinrent exprès, & où ils firent aussi quelques réglemens de discipline. * Belleforêt, *dans son hist.* Huet, *dans ses origines de Caen*, &c.

CHRÉTIEN (Florent) né à Orléans le 26 janvier 1541, a vécu dans le XVI siécle. Il s'est appellé en latin *Quintus Septimius Florens Christianus*: *Quintus*, parcequ'il étoit le cinquiéme des enfans de son pere & de sa mere; & *Septimius*, parcequ'il étoit né au septiéme mois de la grossesse de sa mere. Il étoit fils de Guillaume Chrétien, gentilhomme originaire des confins de Bretagne, qui s'attacha à la médecine, & qui devint très-habile dans l'emploi de chancelier du duc de Vendôme. Florent Chrétien fit de grands progrès dans les langues & dans les belles-lettres, mais il embrassa la religion prétendue-réformée. Il fut choisi pour être précepteur du roi Henri de Navarre, qui fut depuis Henri *le Grand*, après la mort d'Antoine de Navarre, qui avoit mis auprès de son fils un catholique, qui lui survécut peu. Il eut une querelle avec Ronsard, contre lequel il écrivit un poëme très-piquant. Pour faire plaisir au président Pibrac, il mit ses quatrains moraux en grec & en latin. Florent Chrétien composa encore divers ouvrages en prose & en vers; mais ils n'ont pas tous été publiés: & nous n'avons de lui que quelques tragédies, une traduction d'Oppien, une traduction du panégyrique de l'empereur Théodose, par Latinus Pacatus; celle de quelques comédies d'Aristophane, de quelques épigrammes grecques, &c. Il mourut le 3 octobre 1596, âgé de 56 ans, & laissa un fils qui avoit beaucoup d'esprit & de savoir. L'on a attribué à Florent Chrétien une édition grecque & latine des comédies d'Aristophane, qui parut à Genève en 1608, *in-fol.* avec ses notes, & celles de plusieurs autres; mais elle n'est ni de lui ni de son fils, dont ceux qui la procurerent ne suivirent point l'intention, comme on en peut juger par sa lettre à Scaliger, où il se plaint fort de l'infidélité, & du trop de liberté de ceux de Genève, qu'il dit faire toutes choses à leur tête, & il décrie fort cette édition. M. Kuster en a donné une nouvelle en Hollande en l'année 1710, beaucoup plus ample & plus parfaite, avec des notes de sa façon, & quelques changemens dans la traduction. Florent Chrétien étoit un fort beau génie, & il savoit toutes les finesses de la langue grecque. On a de lui quelques poésies grecques & latines, & des poésies françoises, & plusieurs autres écrits très-mordans contre Ronsard, sous le nom de *François de la Baronnie & de l'homme chrétien.* * Sainte-Marthe, *in elog. doct. Gall. liv.* 4. La Croix du Maine. Du Verdier-Vauprivas, &c. Paul Colomiez, *bibl. choisie*, *page* 201. Sorel, *bibl. franc. page* 88. Baillet, *jugement des savans sur les critiques grammairiens*, *édit. de Paris* 1686, *tom. II*, *pag.* 264.

CHRÉTIEN (André) né à Ripen, ville de Danemarck, en 1551, professa la philosophie à Wittem-

berg, & fut fait docteur en médecine à Basle. Dix ans après on lui donna une chaire de professeur en médecine à Copenhague. Il l'occupa, avec distinction, pendant dix-sept ans. Après ce terme, le roi l'appella à Sora, où il eut la préfecture qu'il exerça pendant cinq ans. Il y mourut d'une douleur de côté en 1606, âgé de 55 ans. On a de lui plusieurs ouvrages de médecine, dont il est parlé dans la *bibliothéque des écrivains en médecine de M.* Manget, *tom. II*, in-fol. *pag.* 58.

CHRÉTIEN, *cherchez* CHRISTIAN.

CHRICHTON (Robert) *cherchez* CREYGHTON.

CHRIST. Ce nom qui signifie *Oint*, fut donné au Sauveur pour exprimer son onction, *voyez* JESUS-CHRIST.

CHRIST ou JESUS-CHRIST, ordre militaire institué l'an 1317, par Denys, roi de Portugal, pour défendre les frontieres de son royaume contre les Maures, à la place des Templiers qui venoient d'être supprimés, & qui l'avoient servi très-utilement. Jean XXII confirma cette institution par une bulle du 14 mars 1319, soumit le nouvel ordre à la régle de S. Benoît & aux constitutions de Cîteaux, & ordonna que le grand-maître prêteroit serment de fidélité à l'abbé d'Alcobaza, dans le terme de douze jours après son élection, & unit à cet ordre tous les biens que les Templiers avoient possédés dans le royaume de Portugal. La résidence des chevaliers fut d'abord à Castro-Marino, dans le diocèse de Faro; mais l'an 1366 ils furent transferés à Thomar, à sept lieues de Santaren. Ils faisoient autrefois les trois vœux de chasteté, de pauvreté, & obéissance; mais Alexandre VI leur permit de se marier, & les dispensa aussi de l'étroite pauvreté, à condition qu'ils donneroient le tiers du revenu annuel de leurs commanderies pour bâtir le couvent de Thomar. Cet ordre a été réformé deux fois, l'an 1449 & l'an 1503. Il a eu douze grands-maîtres jusqu'au temps du roi Jean III, à qui le pape Adrien VI en accorda l'administration. Jules III, l'an 1550, unit pour toujours la grande-maîtrise à la couronne de Portugal. Les chevaliers de Christ se sont rendu recommandables par les victoires qu'ils ont remportées sur les Maures. Ils leur enleverent plusieurs terres en Afrique, qu'ils soumirent à la domination de Portugal; mais le roi Édouard les en gratifia l'an 1433, & leur en accorda même la souveraineté; ce qui fut confirmé par le pape Eugène IV, qui leur accorda aussi les décimes des terres qu'ils avoient conquises, & de celles qu'ils pouroient conquérir par la suite. Alfonse V leur ayant donné ensuite la jurisdiction spirituelle sur tout ce qu'ils possédoient au-delà des mers; le pape Calliste III, par une bulle de l'an 1455, permit au grand-prieur de l'ordre de nommer aux bénéfices situés dans les terres qui appartenoient à l'ordre, & d'y fulminer des censures, interdits & autres peines ecclésiastiques, avec la même autorité que les évêques. Les chevaliers eurent encore beaucoup de part aux conquêtes que les Portugais firent en Orient, & les rois ne manquerent pas de les en récompenser, en leur donnant plusieurs commanderies. Il y en a présentement plus de quatre cens cinquante, qui rapportent plus de quinze cens mille livres de revenu; & personne n'y peut prétendre, qu'il n'ait combattu pendant trois ans contre les infidéles. L'ordre est composé de commandeurs, de grands-croix, de simples chevaliers, & de prêtres, qui résident dans la maison de Thomar. Ceux-ci font les trois vœux de pauvreté, chasteté, & obéissance, & vivent en commun : ils portent même l'habit monachal dans le royaume de Portugal; mais si le roi les envoie hors de ses états, ils peuvent porter un habit clérical, avec un scapulaire. Ils ont quelques autres couvens soumis à celui de Thomar, qui est le seul où l'on puisse faire profession. Cette même maison & le collége de Conimbre servent de séminaire aux prêtres de l'ordre, & elle est soumise immédiatement au roi. Il y a en Italie des chevaliers de Christ aggrégés à l'ordre de ce nom en Portugal, aux commanderies duquel ils ne peuvent prétendre; ils ne sont pas obligés à faire preuves de noblesse, & on les appelle chevaliers à brevet. * Manriq. *annal. ord. Cisterci.* Chrysost. Henriq. *Regul. constit. privil. ord. Cist.* Laur. Perez Calvalho, *elucid. ord. Lusit.* Heliot, *hist. des ord. mon. tom. VI*, *c.* 8.

CHRISTBURG, petite ville de Pologne. Elle est dans la Prusse polonoise, près du ruisseau de Sirgun, environ à deux lieues au-dessus du lac de Drausen, & à cinq de la ville de Mariembourg, vers le midi oriental. * Mati, *diction.*

CHRIST-CHURCH, c'est-à-dire, *église de Christ*; c'est un bourg ou petite ville avec marché, situé à l'embouchure des rivieres d'Avon & de Stower dans la mer, en Angleterre dans le comté de Hant. Elle est capitale de sa contrée, & a le privilége d'envoyer deux députés au parlement. Elle est ornée d'une ancienne & grande église, & éloignée de 86 milles anglois de Londres. * Mati, *diction.*

CHRISTEN ou CHRISTENIUS (Jean) jurisconsulte habile, naquit dans le duché de Holstein en Basse-Saxe, dans le voisinage de Krempe & de Glukstadt. Il fit ses études à Hambourg & à Helmstadt, & devint chanoine de la cathédrale de Lubeck. Après avoir parcouru les Pays-Bas & la France, il fut fait en 1637 professeur en droit à Deventer. En 1647 il fut appellé dans la même qualité à Harderwick, & il y fut fait en même temps recteur de la nouvelle académie qu'on venoit d'y établir. On a de lui : *Tabulæ institutionum imperialium : Exercitationes juridicæ : Collegium juridicum.* Sa vie fut donnée à Hambourg en 1723, avec celle de Jean-Frédéric Gronovius * *Supplément de Basle.*

CHRISTIAN DRUTHMAR, *cherchez* DRUTHMAR.

CHRISTIAN ou CHRÉTIEN, religieux de l'ordre de S. Dominique, & patriarche d'Antioche, fut martyrisé avec quatre de ses compagnons, lorsque cette ville fut prise par les Sarasins l'an 1238. * Sponde, *en cette année*, *n.* 19.

CHRISTIAN ou CHRÉTIEN DE TROYES, ancien poëte François, vivoit vers l'an 1200. * Fauchet, *l.* 2, *des anciens poët. Franç.*

CHRISTIAN DE BRUNSWIC, fils de HENRI-JULES, duc de Brunswic-Wolfembutel, & d'*Elizabeth* de Danemarck sa seconde femme, porta le surnom d'*Halberstad*, parcequ'il fut administrateur de cet évêché. On le nomma aussi l'*évêque enragé*, à cause de ses violences extraordinaires. Après avoir pris le parti de Frédéric, électeur palatin, élu roi de Bohême, il ravagea les terres de son frere Frédéric Ulric, duc de Brunswic, brula plusieurs villages de l'électeur de Mayence, donna à son armée le pillage d'Amenebourg en Westphalie, & fit égorger la garnison de cette ville, au préjudice de la capitulation qu'il avoit signée. S'étant rendu maître de presque toutes les villes de l'évêché de Paderborn, il fit mettre le feu à toutes les églises, & permit toutes sortes d'insolences à ses soldats. Lorsqu'il eut pris la ville de Paderborn, il en donna le pillage à son armée, exigea de grandes sommes du clergé & des jésuites, dont il ruina le collége, & enleva l'image de S. Liborne, patron de cette église, qui étoit d'or massif. Sa cruauté alla jusqu'à cet excès, que de faire enterrer l'évêque tout vif, lui laissant seulement paroître la tête qu'il écrasa avec les pieds de son cheval, en sautant & voltigeant par-dessus. Il se faisoit servir à table par des filles & des femmes catholiques toutes nues; & après le repas, les ayant fait prostituer à ses favoris, il les faisoit égorger ou noyer. Il combattit les Espagnols à Floriac en Hollande, où il fut blessé au bras d'une blessure si dangereuse, qu'il fallut le lui couper, & lui en mettre un de fer. Le comte de Tilli le défit à la bataille de Statlo. Il mourut enfin le 6 juin 1626, âgé de vingt-sept ans; & par sa mort, son frere Frédéric Ulric rentra dans le duché de Brunswic, dont Frédéric, électeur palatin &

& roi de Bohême avoit gratifié Christian, au préjudice de son ainé Ulric. *Voyez* BRUNSWIC. * Chapuys, *histoire de Flandre.*

CHRISTIAN, *cherchez* CHRISTIERN.

CHRISTIAN DE BUCHE, *cherchez* BUCHE.

CHRISTIANI (Paul) religieux dominicain, Catalan de nation, n'est pas moins connu par ses disputes avec les plus célébres rabbins de son temps, que par les lettres écrites à cette occasion, par le pape Clément IV, & par le roi d'Aragon, Jacques I. Il avoit fait une étude particuliere de la langue hébraïque, de la doctrine des Juifs & de celle de la vraie religion; & avec ces lumieres & un grand zéle, il devint l'apôtre des Juifs dans toutes les provinces d'Espagne. Le roi d'Aragon ayant ordonné une dispute publique pour le 20 de juillet 1263, & dans cette vue ayant fait venir à Barcelone tous les rabbins de ses états, qui avoient quelque réputation de savoir, voulut que le pere Paul Christiani se trouvât à cette conference; & le roi lui-même y assista. Le rabbin Moyse de Gironne fut choisi par les Juifs comme le plus capable de soutenir leur cause, & Christiani parla seul de la part des fidéles. On convint de réduire la dispute à ces quatre points, la venue du Messie; la divinité de Jesus-Christ, Messie promis dans la loi, & annoncé par les prophétes; les souffrances & la mort du Messie pour les hommes; enfin la cessation des cérémonies légales par le sacrifice de la nouvelle loi, que l'Homme-Dieu a offert sur l'autel de la croix. Le pere Paul établit toutes ces vérités par les textes mêmes de la bible hébraïque; & le rabbin Moyse, après avoir beaucoup parlé, fut réduit au silence, ne pouvant rien opposer de solide aux preuves du dominicain. Cette victoire remportée par la force de la vérité, fut l'occasion de la conversion d'un assez grand nombre de Juifs; & le roi d'Aragon prenant beaucoup de part à ce succès, voulut que le pere Paul fit dans toutes les provinces de son royaume, ce qu'il venoit de faire à Barcelone. Les lettres de ce prince adressées sur cela au pere Paul, sont imprimées, de même que les actes de la conférence dont on vient de parler. Le rabbin Moyse ayant fait de la même conférence un récit contraire à la vérité, pour arrêter ceux de son parti qui vouloient se convertir, le pape Clément IV envoya en 1266 un bref au roi d'Aragon, pour l'engager à punir ce Juif audacieux. Jacques I l'exila en effet, & ensuite il attaqua les Maures sur lesquels il remporta plusieurs victoires, pendant que le pere Paul en remportoit d'un autre genre par ses prédications. Nous ignorons le détail des travaux de cet habile homme, & l'année de sa mort. * Extrait du tom. I de l'*histoire des hommes illustres de l'ordre de S. Dominique*, par le pere Touron, du même ordre, pages 484 & suivantes.

CHRISTIANIA, ville de Norwege, *cherchez* ANSLO.

CHRISTIANISME, religion que Jesus-Christ a établie, & que les apôtres ont publiée dans tout le monde. On prouve la vérité de la religion chrétienne par la qualité de son auteur, par la sainteté de sa doctrine, & par les moyens de son établissement.

### *I. Qualité de l'auteur du Christianisme.*

Jesus-Christ est le Messie, & il est Dieu; donc la religion qu'il a établie est très-véritable. L'on prouve que J. C. est le Messie, par les livres de l'ancien testament; cette preuve renferme trois propositions.

La premiere; les livres de l'ancien testament ne sont point supposés, mais écrits par les prophétes & par les autres auteurs, ausquels on les attribue, tels que sont Moyse, Josué, Samuel, Esdras, &c.

La seconde; l'ancien testament contient plusieurs prophéties touchant le Messie, ou le sauveur du monde.

La troisiéme; Jesus-Christ est ce Messie promis & prédit.

On prouve la premiere proposition par les témoignages des auteurs qui ont vécu en même temps ou immédiatement après les écrivains de l'ancien testament, & dans les siécles suivans. A l'égard du Pentateuque de Moyse, qui comprend la Genèse, l'Exode, le Lévitique, le livre des Nombres & le Deuteronome, il en est parlé dans le livre de Josué (*c.* 1, 8 & 10,) & dans le livre des Rois; (*III. Reg. c.* 8 & *IV. Reg. c.* 21,) dans les Paralipomenes (*l.* 1, *c.* 16, & *l.* 2, *c.* 24,) dans le livre d'Esdras (*l.* 1, *c.* 6, & *l.* 2, *c.* 10,) & dans les autres livres de l'ancien testament. Il est encore à remarquer qu'Helcias, souverain pontife, trouva le livre de la loi de Moyse dans le temple, & que le roi Josias la fit lire à tout le peuple (*IV. Reg.* 22,) ce qu'il faut entendre de tout le Pentateuque, ou du moins du Deutéronome, qui étoit l'abrégé de la loi. Les auteurs profanes ont aussi parlé de Moyse, ou se sont servi de ses écrits, entr'autres Sanchoniathon, qui vivoit environ cent ans après, & qui a inséré dans ses livres plusieurs choses tirées de ceux de Moyse, comme le rapportent Porphyre & Philon de Biblos dans Eusebe. On met en ce nombre Hesiode, Thalés, Solon, Pythagore, & quantité d'autres philosophes. Il y a de pareilles preuves, pour montrer que les autres livres de l'ancien testament ont été écrits par les auteurs, dont ils portent le nom, & dans les temps qui y sont marqués. Il n'est pas besoin de les rapporter ici, il suffit de remarquer que les Juifs dresserent un canon de ces livres sacrés, dont Esdras fit le recueil, & qui fut approuvé par la grande synagogue, pour en rendre l'autorité incontestable.

La seconde & la troisiéme propositions, qui parlent des prophéties touchant le Messie, & de leur exécution en la personne de Jesus-Christ, se prouvent par les oracles de l'ancien testament.

I. Dans la Genèse (*c.* 49,) Jacob donnant sa bénédiction à Juda son fils, dit: *Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le prince de sa postérité, jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé soit venu; & il sera l'attente des nations:* l'hébreu porte, *jusqu'à ce que Sciloh vienne*, & ce mot signifie *le Messie*, qui est appellé *l'attente des nations*, de même que le prophéte Aggée le nomme, *le desiré des nations* (chap. 2.) La paraphrase chaldaïque traduit ainsi, *jusqu'à ce que le Messie vienne, à qui le royaume appartient;* & les rabbins les plus anciens l'ont expliqué de la même maniere. Or il y a plus de seize cens ans que la principauté a été enlevée non-seulement à la tribu de Juda, mais même à tout le peuple d'Israël, d'où il faut conclure que le Messie est venu. La tribu de Juda a eu, conformément à cette prophétie, le privilége de subsister en forme d'état jusqu'au temps de la venue de Jesus-Christ. Quelques-uns prétendent qu'Hérode étant étranger, le sceptre a cessé sous lui d'être dans la nation Juive & dans la tribu de Juda, & qu'ainsi le sceptre a cessé dans Juda, à la venue de Jesus Christ; mais sans appuyer sur cette preuve qui peut avoir des difficultés, il suffit, pour montrer évidemment que le Messie est venu, que le sceptre ne subsiste plus depuis long-temps, ni dans la tribu de Juda, ni dans la nation Juive; & pour faire voir que Jesus-Christ est le Messie, c'est assez qu'il soit venu peu de temps avant que la république des Juifs ait été détruite par les Romains, & qu'il n'y ait eu aucun homme que lui en ce temps-là, à qui convenoient les qualités du Messie promis aux Juifs.

II. Daniel prédit la venue, la vie & la mort du Messie, dans le récit de ce que l'ange Gabriel lui avoit révélé (*c.* 9,) en ces termes: *Jusqu'au Christ, le conducteur, il y aura sept semaines, & soixante-deux semaines, &c. après ces soixante-deux semaines, on fera mourir le Christ, &c. il confirmera son alliance pendant une semaine; & au milieu de cette semaine, la victime & le sacrifice cesseront, & l'abomination de la désolation sera dans le temple.* Tous les anciens rabbins expliquent cette prédiction du Messie. Les semaines dont il est parlé dans cette prophétie, sont des semaines de sept années, & les 70 semaines font 490

ans. Ces 70 semaines échurent au temps de la venue de J. C. qui mourut en la troisiéme année de la soixante-dixiéme semaine ; & après cela le temple de Jérusalem fut entiérement ruiné & les Juifs dispersés.

III. Isaïe (*ch.* 7,) prédit que le Messie naîtra d'une vierge : *Une vierge concevra,* dit ce prophéte, *& elle enfantera un fils, & son nom sera Emanuel.* Sur quoi il faut remarquer qu'Isaïe ne dit pas seulement, *Une vierge sera enceinte;* mais il donne ce prodige pour un signe du dessein que Dieu a de conserver son peuple ; & il appelle cet enfant *Emanuel*, c'est-à-dire, *Dieu avec nous.* On voit dans cette prophétie la naissance de Jésus-Christ.

IV. Le prophéte Michée (*ch.* 5,) marque le lieu de la naissance du Messie par ces paroles : *Et vous, Bethléem, appellée Ephrata, vous êtes la plus petite entre les villes de Juda ; mais c'est de vous que sortira celui qui doit régner dans Israël ;* ou selon les paroles de S. Matthieu, qui contiennent le même sens : *Et toi, Bethléem, terre de Juda, tu n'es pas la plus petite entre les villes de Juda ; car de toi sortira le conducteur qui gouvernera mon peuple d'Israël.*

V. David (*pseaume* 71,) prédit ainsi l'adoration des rois : *Les rois de Tarsis & des isles lui offriront des présens, les rois d'Arabie & de Saba lui apporteront des dons.* Isaïe (*ch.* 60,) dit : *Ils viendront tous de Saba, apportant de l'or & de l'encens, & donnant louange au seigneur.*

VI. Isaïe (*ch.* 35,) parle des miracles que le Messie devoit faire, lorsqu'il dit : *Dieu viendra lui même, & vous sauvera. Alors les yeux des aveugles seront ouverts, & les oreilles des sourds seront débouchées. Alors le boiteux bondira comme un cerf, & la langue des muets sera déliée.* Ce sont des miracles que Jésus-Christ a faits.

VII. Zacharie (*ch.* 9,) prédit ainsi l'entrée du Messie dans la ville de Jérusalem : *Réjouissez-vous, fille de Sion; tressaillez de joie, fille de Jérusalem : votre roi vient à vous juste & sauveur, étant pauvre & monté sur une ânesse & sur un ânon.*

VIII. Le même Zacharie (*ch.* 11,) parle en ces termes des trente deniers qui furent donnés à Judas : *Ils peserent trente piéces d'argent pour ma récompense.*

IX. David (*pseaume* 21,) parle ainsi du crucifiement du Messie, & du partage de ses habits : *Ils ont percé mes mains & mes pieds ; ils ont compté tous mes os ; ils ont partagé entr'eux mes vêtemens, & ils ont jetté le sort sur ma robe.* Il ajoute (pseaume 68,) *Ils m'ont présenté du fiel pour viande, & m'ont donné du vinaigre à boire dans ma soif.*

X. Isaïe (*ch.* 53,) prédit la cause de la passion du Messie, en ces termes : *Il s'est véritablement chargé de nos langueurs, & il a porté nos douleurs..... Il a été frapé pour nos iniquités..... Dieu a mis sur lui l'iniquité de nous tous ; il a été offert parcequ'il l'a voulu.* Les anciens rabbins rapportent ces oracles au Messie, comme Aben-Esra le reconnoît lui-même : ceux qui sont venus depuis, ont tâché d'éluder la force de cette prophétie, en disant qu'il y étoit parlé de deux Messies ; l'un souffrant & affligé, l'autre glorieux & triomphant ; mais ce n'est qu'une défaite, & cette distinction est purement imaginaire. Il ne faut que lire la prophétie, pour connoître qu'il y est parlé d'un seul Messie, & que c'est de la même personne que tous ces oracles se doivent entendre : ce qui est si vrai, qu'il est dit que sa mort sera la cause de sa gloire : *Lorsqu'il aura mis son ame pour le péché, il verra une longue postérité. Parceque son ame a souffert, il verra & sera rassasié.*

XI. David (*pseaume* 15,) marque la résurrection de J. C. par ces paroles : *Vous ne laisserez pas mon ame dans le sépulcre, & vous ne permettrez pas que votre saint voie la corruption ;* cela ne se peut appliquer à David, puisque son corps est demeuré dans son sépulcre, & se doit nécessairement entendre du Messie. Cette preuve est d'autant plus démonstrative contre les rabbins, qu'ils reconnoissent que David a été la figure du Messie, & que plusieurs choses sont attribuées à ce roi, qui ne conviennent qu'au Christ.

XII. Le même prophéte roi (*pseaume* 67,) prédit l'ascension de J. C. lorsqu'il dit : *Vous êtes monté en haut, vous avez pris avec vous la captivité*, c'est-à-dire, *emmené les captifs.*

XIII. Le même David (*pseaume* 109,) marque la résurrection de J. C. en ces termes : *Le seigneur a dit à mon seigneur, asséyez-vous à ma droite.* Celui que David appelle son seigneur, ne peut être que le Messie, qui est ensuite appellé sacrificateur pour toujours, selon l'ordre de Melchisedech.

XIV. Le prophéte Joël (*ch.* 2,) prédit ainsi la mission du S. Esprit : *Je répandrai mon esprit sur toute chair, & vos fils prophétiseront.*

XV. Isaïe (*ch.* 66,) marque la prédication de l'évangile par ces paroles : *J'enverrai de ceux qui auront été sauvés, aux nations vers la mer en Afrique & en Lydie, peuples armés de fléches, en Italie & en Gréce, aux isles éloignées, à ceux qui n'ont point entendu parler de moi, & qui n'ont point vu ma gloire, & ils annonceront ma gloire aux nations.* David en parle aussi (*pseaume* 18,) en ces termes : *Leur son s'est répandu par toute la terre & leurs paroles ont été jusqu'aux extrémités du monde.*

Après tant d'oracles qui se trouvent accomplis dans la personne de Jesus-Christ, on ne peut pas raisonnablement douter qu'il ne soit le Messie promis, & prédit par les prophétes. Les Juifs néanmoins s'efforcent toujours de soutenir leur religion, & de combattre la vérité du christianisme. Sur quoi il est important de remarquer leurs principales erreurs, dans l'explication des prophéties de l'ancien testament. La premiere est, qu'ils ne distinguent pas les deux avénemens de Jesus-Christ, dont l'un regarde la rédemption des hommes, & l'autre le dernier jugement. Celui-là est prédit en des termes qui marquent l'humiliation & les souffrances du sauveur ; & celui-ci est décrit plein de gloire & de majesté, comme on le voit dans le dernier chapitre de Malachie, & dans le trente-huitiéme d'Ezéchiel. C'est de-là que quelques Juifs ont pris occasion de s'imaginer deux Messies, dont l'un viendroit dans un état pauvre & misérable, & l'autre dans un éclat digne de sa grandeur. Ce qui est une pure fiction, contraire à l'écriture, qui attribue ces deux états à la même personne. La seconde erreur des Juifs est, qu'ils croient que le royaume du Messie, dont il est parlé dans Isaïe (*ch.* 2,) dans le prophéte Michée (*ch.* 4,) & ailleurs, doit être temporel & terrestre, & que les biens dont les peuples seront comblés à la venue du Messie, doivent être aussi temporels, c'est-à-dire, des richesses & des honneurs ; au lieu que tout cela se doit entendre de la victoire de Jesus-Christ sur le démon, de la délivrance ou rédemption des hommes, & de l'établissement de l'église, &c.

On prouve que Jesus-Christ est Dieu, par les prophéties de l'ancien testament. Quelques-unes de celles que l'on a déja rapportées, parlent de sa divinité. En voici encore d'autres : David (*pseaume* 2,) fait ainsi parler le Messie : *Le seigneur m'a dit, Je vous ai engendré aujourd'hui*, c'est-à-dire, *produit de ma substance ;* (*pseaume* 109,) il appelle le Messie son seigneur : il dit que le seigneur a dit au Messie de s'asseoir à sa droite, & que le Messie a été engendré de la substance du seigneur, avant la création du soleil : *Le seigneur a dit à mon seigneur, asséyez-vous à ma droite : je vous ai engendré du fond de ma substance, avant Lucifer.* Isaïe (*ch.* 35,) marque la divinité du Messie par ces paroles : *Dieu même viendra & nous sauvera.* Il dit (*ch.* 9,) *Un petit enfant nous est né, & le fils nous a été donné, & il sera appellé admirable, conseiller, Dieu, fort.* Ailleurs le Messie est souvent appellé *Emanuel*, c'est-à dire, *Dieu avec nous.*

Toutes ces preuves, qui sont convaincantes contre les Juifs, servent aussi contre les païens, après leur avoir prouvé que les livres de l'ancien testament ne sont point

supposés, mais très-dignes de foi. A quoi il faut ajouter, qu'il n'y a pas lieu de dire que les Chrétiens aient fabriqué ces livres, pour autoriser leur religion, puisqu'ils ont été de tout temps, & sont encore à présent entre les mains des Juifs, ennemis jurés des Chrétiens. Ce qui a fait dire à S. Augustin, que c'étoit par une providence particuliere de Dieu, que les Juifs étoient dispersés par toute la terre, afin qu'ils portassent les oracles qui établissent la vérité du christianisme, qu'ils ne veulent pas néanmoins recevoir, par un faux zèle, & par une aveugle complaisance dont ils sont animés, pour soutenir leur ancienne religion, & pour se défendre du parricide que leurs peres ont commis en la personne de Jesus-Christ.

Plusieurs savans emploient ici les prophéties des Sibylles. *Voyez* la preuve qu'on en peut tirer, dans l'article SIBYLLES.

On tire encore du nouveau testament des preuves très-évidentes de la divinité de Jesus-Christ : ces preuves se réduisent à six propositions.

La premiere, les livres du nouveau testament ne sont point supposés, mais écrits par les apôtres & par les évangelistes dont ils portent le nom.

La seconde, ce qui est écrit dans les livres du nouveau testament est très-vrai.

La troisiéme, les prodiges qui ont paru à la naissance, pendant la vie, & à la mort de Jesus-Christ, marquent sa divinité.

La quatriéme, ses miracles prouvent qu'il est Dieu.

La cinquiéme, sa résurrection & son ascension, sont des preuves convaincantes de sa divinité.

La sixiéme, sa divinité se prouve par plusieurs témoins sacrés & profanes.

I. On prouve la premiere proposition par les témoignages des auteurs qui ont vécu dans le même temps, ou immédiatement après, & de ceux des siécles suivans, comme S. Clément, S. Ignace, S. Polycarpe, Papias, S. Justin, martyr, Athénagoras, S. Irénée, &c.

II. La seconde se prouve par les témoignages même des auteurs Juifs, & des Païens, (comme de Josephe, de Suétone, de Tacite, de Pline *le Jeune*, de Celse, de Macrobe, &c.) qui rapportent plusieurs faits contenus dans le nouveau testament, & de la même maniere qu'ils y sont écrits.

En effet, quelle apparence y a-t-il que l'on ait supposé les livres du nouveau testament, comment pouvoit-on faire recevoir un si grand nombre d'épîtres, à tant d'églises si nombreuses, si elles avoient été fausses ? Comment faire croire à l'église de Rome que S. Paul lui avoit écrit une épître ; à l'église de Corinthe, qu'elle en avoit reçu deux de lui, & cela peu de temps après la mort de S. Paul ? Comment seroit-il possible que les disciples de Jesus-Christ eussent inventé ce qu'ils ont écrit ? Ils ont publié ces faits dans les lieux même où les choses se sont passées. En Judée, à Jérusalem, où ils établirent une église, ils ont parlé devant tout le peuple des miracles de J. C. de sa mort, de sa résurrection, & de son ascension, comme de choses arrivées dans l'espace de trois ans ; & ils ont commencé d'en parler quelques jours après l'ascension, lorsqu'ils eurent reçu le S. Esprit. Ils ont reproché publiquement aux Juifs le détestable parricide qu'ils avoient commis en la personne de J. C. Ils ne se sont pas contentés de prêcher toutes ces choses, ils les ont écrites, & leurs écrits ont été portés en tous lieux. Ils ont rapporté des miracles qui étoient si publics, que les Juifs ne les pouvant nier, accusoient J. C. de les faire par la puissance de Beelzebub, prince des démons. Ils ont circonstancié la passion, la mort & la résurrection de J. C. d'une maniere qui fait aisément voir que l'on ne pouvoit en cela imposer au public. Pilate même fut si persuadé de la résurrection de J. C. qu'il en écrivit à l'empereur Tibere, lequel étant arrivé au sénat, proposa de mettre J. C. au nombre des dieux. Cette histoire doit être d'autant moins suspecte, que c'est Tertullien qui la rapporte dans une apologie qu'il adresse au sénat & aux empereurs Romains, qui avoient dans leurs registres les actes de Pilate. Il est donc évident qu'on ne peut douter de la vérité de ce qui est écrit dans le nouveau testament.

III. Les prodiges qui ont paru à la naissance, pendant la vie, & à la mort de J. C. sont des preuves incontestables de sa divinité. Il suffit de remarquer ceux-ci : il est né d'une vierge par un effet surnaturel de la toute-puissance de Dieu : des anges ont publié sa gloire à sa naissance : une étoile paroît dans le ciel, pour conduire les mages qui viennent l'adorer.

A l'âge de douze ans, il enseigne les docteurs dans le temple de Jérusalem ; lorsqu'il est baptisé par S. Jean, le S. Esprit descend sous la figure d'une colombe, & l'on entend une voix qui dit que c'est *le fils bien aimé de Dieu ;* il jeûne quarante jours, sans boire ni manger, & les anges viennent ensuite le servir ; il paroît transfiguré & tout brillant de lumiere sur le Thabor, accompagné de Moïse & d'Elie, & une voix du ciel se fait entendre, qui déclare que c'est le fils de Dieu, & qu'il faut lui obéir ; lorsque ses ennemis armés s'approchent pour se saisir de sa personne, il les renverse à terre, par ces deux paroles, *c'est moi ;* à sa mort, le soleil s'éclipse, les ténébres se répandent par toute la terre pendant trois heures, le voile du temple se déchire en deux parties, la terre tremble ; les tombeaux s'ouvrent, & plusieurs morts ressuscitent.

IV. Les miracles que J. C. a faits, prouvent encore sa divinité. Ses miracles sont certains, ils ont été faits en public, & souvent en présence des Pharisiens, ennemis de J. C. qui ne pouvant en nier la vérité, les attribuoient au démon. Mais peut-on s'imaginer que J. C. soit un magicien, & qu'il chasse le diable du corps d'un possédé, par la puissance même du diable ? La maniere dont ces miracles ont été faits, marque absolument une vertu divine de J. C. Il guérit un lépreux par une parole (*volo,*) *je le veux ;* il donne la santé au fils du centenier, loin du lieu où étoit ce malade, en disant : *Allez, & qu'il vous soit fait comme vous avez cru ;* il rend la vue aux aveugles ; il ressuscite les morts, & entr'autres Lazare, qui étoit depuis quatre jours dans le tombeau ; il fait paroître sa puissance sur les anges, sur les démons, sur les hommes, sur les animaux, sur la mer, sur les vents, sur la vie & sur la mort : ce qui a fait dire à Nicodeme (en S. Jean, *ch.* 3) *Personne ne peut faire les miracles que vous faites, si Dieu n'est avec lui.* Il faut ajouter à ces miracles la connoissance que J. C. a eue de l'avenir ; il prédit sa mort & sa résurrection, *Matth. c.* 12, 16, 17 & 20 ; que Judas le trahiroit, *Matth. c.* 26 ; que Pierre le renieroit, *Matth. c.* 26 ; que la ville de Jérusalem seroit détruite par une puissante armée, *Luc. c.* 19 & 21 ; que le S. Esprit descendroit sur ses apôtres, *Luc. c.* 24. Toutes ces prédictions ont été accomplies.

V. La résurrection de J. C. montre évidemment qu'il étoit Dieu. Il l'avoit prédit, & il ressuscita en effet par sa propre vertu, & par une puissance divine. Les Juifs même contribuerent à la preuve de cette vérité ; ils mirent des gardes autour de son tombeau ; ils attacherent leur sceau à la pierre qui le fermoit, & ils prirent toutes les précautions possibles, dans la crainte qu'ils avoient que ses disciples n'enlevassent son corps, pour dire ensuite qu'il étoit ressuscité, ainsi qu'il l'avoit dit pendant sa vie. Cependant J. C. sort du tombeau le troisiéme jour ; les gardes épouvantés vont à Jérusalem, donnent avis aux princes des prêtres de ce qui s'étoit passé, & ceux-ci leur donnent de l'argent, pour dire au peuple que les disciples étoient venus de nuit, & avoient enlevé le corps de leur maître, pendant que les gardes dormoient. Mais, comme remarque S. Augustin, s'ils dormoient, comment ont-ils vu les disciples ? s'ils ne les ont pas vus, comment peuvent-ils être témoins ? s'ils veilloient, pourquoi ont-ils permis l'enlevement ? s'ils étoient accablés du sommeil, d'où savent-ils ce qu'ils disent ? d'ailleurs, puisqu'il ne falloit garder le tombeau de J. C. que pendant trois jours, y a-t-il lieu de croire

que les gardes qui étoient en grand nombre, se soient tous endormis dès la seconde nuit? comment les apôtres & les disciples, qui étoient si timides, auroient-ils osé se hazarder à faire cet enlevement? auroient-ils pu rouler la pierre du sépulcre & rompre le sceau, sans faire quelque bruit? auroient-ils eu le loisir de délier le corps de J. C. d'ôter les draps & le suaire, & de les plier, pour les y laisser comme on les trouva? Enfin J. C. a apparu pendant quarante jours après sa résurrection, à la sainte Vierge, aux femmes dévotes, à la Magdeléne, à S. Pierre, à S. Jean, aux disciples qui alloient à Emaüs, aux apôtres assemblés à Jérusalem en l'absence de Thomas, aux mêmes apôtres, Thomas y étant présent, & encore aux mêmes apôtres étant en Galilée. Il a bu & mangé avec eux; il les a fait souvenir des choses qu'il leur avoit enseignées avant sa mort; il a fait toucher son côté & ses mains à Thomas, qui doutoit de sa résurrection; il a ordonné à ses apôtres d'aller prêcher son évangile par toute la terre. Après s'être montré & s'être fait reconnoître tant de fois, il a assemblé ses apôtres & ses disciples au nombre de plus de cinq cens, & en leur présence il est monté au ciel. Peut-on souhaiter un témoignage plus fort que celui-là? Tant de personnes n'ont pu se tromper, & l'on ne peut pas dire qu'ils aient voulu tromper les autres. Quelle apparence, que des gens qui n'auroient pas vu J. C. ressuscité, eussent supposé l'avoir vu monter au ciel, & se fussent exposés aux tourmens & à la mort, pour défendre un tel mensonge? Qu'auroient-ils eu à espérer d'un imposteur, qui leur auroit faussement promis de ressusciter? L'homme n'est point assez insensible à la douleur, pour souffrir les plus cruels supplices, afin de soutenir une fiction contre sa propre conscience, & en faveur d'un fourbe.

VI. Voilà bien des preuves de la divinité de J. C. Ajoutons ici les témoignages des auteurs sacrés & profanes. S. Jean-Baptiste déclare que J. C. est Dieu.* *Jean, c.* 1, *v.* 15 *&* 29. Les évangélistes publient la même vérité, & particuliérement S. Jean, qui parle de la génération éternelle du Verbe, & de son incarnation. * *Jean, c.* 1. S. Pierre l'appelle Fils de Dieu. * *Jean, c.* 6, & *Matth. c.* 16. Et S. Paul dit que la plénitude de la divinité habite corporellement avec J. C.* *Coloss. c.* 3. *Philipp. c.* 2. Entre les Juifs & les infidéles, *Josephe, l.* 18. *Antiq.* parle de lui en ces termes : *En même temps a paru Jesus, homme sage (si toutefois il est permis de l'appeller homme ;) car il faisoit de grands prodiges, & étoit le docteur de ceux qui aimoient la vérité ; & il a eu plusieurs sectateurs, tant des Juifs que des Gentils : c'étoit le Christ, lequel ayant été accusé par les princes de notre nation, fut condamné par Pilate à être crucifié ; & néanmoins ceux qui l'avoient suivi au commencement, ne cesserent pas de l'aimer, car il leur apparut ressuscité le troisiéme jour (après sa mort.)* Quelques-uns soutiennent néanmoins que cet endroit avoit été inséré dans l'histoire de Josephe : cependant Eusebe, S. Jérôme, Sozomene, & quantité d'autres auteurs ont rapporté ce passage ; & si quelques auteurs, défenseurs du christianisme, comme S. Justin & Tertullien, ne l'ont point employé dans leurs écrits, c'est peut-être qu'ils se sont servi d'exemplaires d'où les Juifs avoient retranché ces paroles qui leur étoient désavantageuses. Pilate, qui abandonna J. C. aux Juifs, le reconnut innocent, & écrivit, à ce que rapporte Eusebe, touchant ses miracles & sa résurrection, à l'empereur Tibere, qui proposa de lui décerner les honneurs divins ; mais le sénat s'y opposa, parceque Pilate ne lui en avoit point écrit. Enfin Mahomet loue J. C. dans son alcoran, & dit que le Christ, Fils de Marie, avoit une ame divine, qu'il étoit l'Esprit & le Verbe de Dieu.

*II. SAINTETÉ DE LA RELIGION CHRÉTIENNE.*

Il est visible que la religion chrétienne n'a pour fin que de sanctifier l'homme, & de glorifier Dieu. Elle tend à regler les passions, à faire régner l'esprit sur le corps, & à rendre à Dieu un culte très-parfait. Ce ne peut-être-là le dessein du démon, que l'on conçoit comme un esprit ennemi de Dieu & des hommes ; ni celui de la chair & du sang, qui ne cherchent qu'à se satisfaire, & à jouir des plaisirs ; ni celui de la politique, qui ne se met pas en peine de déraciner les crimes, pourvu qu'ils ne violent pas l'ordre de la société. La morale chrétienne contraint toutes les passions, l'amour propre s'en plaint ; la volupté ne la peut souffrir ; l'orgueil y trouve son anéantissement ; c'est le paradoxe des sens, de l'esprit, du cœur, & de la nature. On n'avoit jamais su qu'il falloit porter sa croix, estimer la pauvreté, se réjouir dans les persécutions, aimer ses ennemis, être doux & humble de cœur : ce ne sont point-là des adresses ni des ménagemens des docteurs du monde ; & il paroît évidemment que J. C. qui a établi cette morale, est le docteur venu de Dieu. Les autres religions ont des caracteres bien différens, qui font connoître que ce sont des ouvrages des hommes. Celle des païens étoit, & est encore pleine d'impiétés & de corruption : l'exemple des fausses divinités y autorise les plus grands crimes ; le mahométisme flate les inclinations des hommes pour les attirer ; il permet la jouissance des plaisirs, & il promet un paradis charnel : il n'y a que la religion chrétienne qui détruise tous les vices, & qui tende à une parfaite sainteté. Cette sainteté a paru dans toutes les actions, & dans tous les discours de J. C. dans la vie de ses apôtres, & dans la conduite de ceux qui leur ont succédé.

*III. MERVEILLEUX ÉTABLISSEMENT du christianisme.*

La premiere merveille qui paroît dans l'établissement du christianisme, c'est la descente du S. Esprit sur les apôtres, pour les rendre capables de publier hautement l'évangile. Après avoir reçu ce don divin, sous la figure de langues de feu, ils parlent toutes sortes de langues ; & une infinité de peuples de différentes nations entendent en même temps ce qu'ils disent. S. Pierre explique ce prodige par un discours fort touchant ; & après cette prédication, trois mille personnes croient en J. C. Les apôtres font plusieurs miracles en présence de tout le peuple, & ils donnent même à ceux qui se convertissent, le pouvoir de faire aussi des miracles (*Actes, c.* 4 *&* 10 ;) ces dons deviennent si sensibles, que Simon le Magicien vouloit les acheter à prix d'argent. Depuis ce temps-là le nombre des chrétiens s'accrut de jour en jour, & ce progrès jettoit les infidéles dans l'étonnement. Pline en parle en ces termes dans une épître à Trajan : *La contagion de cette superstition* (il parle en païen) *s'est étendue non-seulement dans les villes, mais dans les villages & dans les campagnes.* Voici les principales considérations que l'on doit faire sur ce sujet. La doctrine de l'évangile étant extrêmement élevée au-dessus des sens, très-contraire aux idées du paganisme & aux opinions charnelles des Juifs, & très-opposée aux sentimens ordinaires des hommes, il étoit impossible de l'établir par des moyens humains. Pour faire croire qu'un homme crucifié étoit Dieu ; que la religion des Juifs étoit abolie en partie ; que celle des païens n'étoit qu'une infâme superstition, il falloit une éloquence surnaturelle, accompagnée de prodiges, qui pussent autoriser une créance si nouvelle & si surprenante. Un petit nombre de gens ignorans, sans prudence & sans pouvoir, n'étoient pas capables de résister à la puissance des empereurs & à la sagesse des philosophes, s'ils n'avoient été remplis de l'esprit de Dieu, & fortifiés d'un secours invisible. Mais ce qui est étonnant, c'est qu'au milieu de tant d'obstacles qui paroîtroient invincibles, la religion chrétienne a été établie en fort peu de temps ; les apôtres même l'ont vu publiée, & reçue presque par toute la terre. Il ne faut pas que les impies nous objectent les progrès qu'a faits la religion de Mahomet ; car ce faux prophéte a inventé une loi qui flate les sens ; il a pris des autres religions ou sectes, ce qui servoit à la faire recevoir par toutes les nations ; il n'a pas permis que l'on exa-

minât sa doctrine ; il disoit que Dieu lui avoit commandé d'établir sa religion par la force des armes. Ainsi la douceur de sa loi qui permet les plaisirs, & les violences qu'il a exercées sur les peuples conquis, ont établi son alcoran. D'ailleurs, la religion chrétienne s'est maintenue parmi les persécutions les plus cruelles qui se puissent imaginer, jusqu'à ce que les empereurs païens aient enfin renversé les idoles pour adorer le vrai Dieu. Mais le mahométisme s'est accru, en opprimant les foibles, en mettant tout à feu & à sang, & en épouvantant par la force des armes, ceux qui ne se laissoient pas gagner par la douceur d'une loi charnelle. On peut voir encore de belles & de savantes réflexions sur la vérité du christianisme, dans les auteurs qui ont traité à fonds cette matiere, comme M. Huet, *Demonstr. evang. Pensées de M.* Pascal ; Abbadie, & Grotius, *Vérité de la religion chrétienne* ; Houtteville, *Religion chrétienne, prouvée par les faits*, &c.

CHRISTIANOPEL, ville de Suéde, dans la province de Bleking sur la mer Baltique, avec un bon port : Christiern IV, roi de Danemarck, la fit bâtir, & elle fut cédée aux Suédois, par la paix de Roskill en 1658, & par celle de Copenhague en 1660. Les Danois l'avoient surprise durant les dernieres guerres, & les Suédois la leur reprirent en 1676. * Sanson. Baudrand.

CHRISTIANPREIS ou FRÉDERICKORT, forteresse du Danemarck. Elle est dans le duché de Sléeswick, aux confins de celui de Holstein, sur l'endroit le plus étroit du golfe de Christianhaven, à deux lieues de la ville de Kiel, du côté du nord. Cette forteresse est commandée par une montagne, qui n'en est pas beaucoup éloignée. * Mati, *dict.*

CHRISTIANSBOURG, forteresse des Danois, construite sur la Côte d'or en Guinée, près du petit Accara, environ à vingt-six lieues de Saint-Georges de Mina, vers le levant. * Mati, *dict.*

CHRISTIANSTAD, ville de Suéde, dans la province de Bleking, est sur la mer Baltique, avec un port assez commode, entre Copenhague & Christianopel. Christiern IV de ce nom, la fit bâtir, & elle fut depuis cédée aux Suédois en 1658 & 1660. * Sanson. Baudrand.

CHRISTIERN ou CHRISTIAN I de ce nom, dit aussi *le Riche*, roi de Danemarck, fils de THIERRI, ou THÉODORIC, dit *le Fortuné*, comte d'Oldembourg & de Delmenhorst, fut élu après Christophe de Baviere en 1448, sur le refus de son oncle Adolphe VIII, en qui finit la postérité masculine des comtes de Holstein. Christiern hérita du duché de Sléeswick, & des pays de Holstein, à cause de sa mere Hedwige, sœur d'Adolphe VIII, & en conséquence de la renonciation des comtes de Schaumbourg. Il gouverna ses sujets avec une grande prudence ; fit le voyage de Rome l'an 1474, & s'attira de grandes louanges du pape Sixte IV, qui admira son humilité & sa douceur. Christiern obtint de l'empereur Frédéric III le titre de duc de Holstein, qui auparavant n'étoit que comté. Il y unit le pays de Ditmarsen, & fut depuis élu roi de Suéde, par la faction de l'évêque d'Upsal. Il mourut le 22 mai 1481, laissant de *Dorothée*, fille de *Jean*, marquis de Brandebourg, & veuve du roi Christophe, morte en 1496, JEAN, qui lui succéda ; *Frédéric* duc de Holstein & de Sléeswick ; & *Marguerite*, épouse de Jacques II, roi d'Ecosse, à qui elle apporta en mariage les isles Orcades. * Crantz, *hist. de Danemarck*, *l.* 8, *& de Saxe*, *l.* 12. Du Maurier, *mém. de Hambourg.*

CHRISTIERN II, surnommé *le Cruel* ou *le Tyran*, né le 2 juillet 1481, commença de régner en Danemarck en 1513 ou 1512. Après la mort de JEAN, son pere, il travailla inutilement à recouvrer le Groënland, que ses prédécesseurs avoient perdu, & aspira à la couronne de Suéde. Dans cette vue, il leva une armée, se mit sur mer, & alla assiéger Stockholm l'an 1518 ; mais il fut obligé de lever le siége. Stenon, roi de Suéde, étant mort l'année suivante, Christiern se fit élire en sa place ; & quoiqu'il eût promis de traiter ses nouveaux sujets avec douceur, il exerça des cruautés inouïes, & sur-tout contre les principaux seigneurs ecclésiastiques & séculiers, qu'il fit mourir, après s'être assuré de leurs personnes, dans un festin, auquel il les avoit invités. Pendant qu'on étoit à table, on entendit un bruit terrible d'officiers Danois, dont une partie se saisit des avenues du palais, & l'autre se jetta en foule l'épée à la main dans la sale du festin. Tous les conviés furent arrêtés de la part du roi ; & l'on travailla la nuit à dresser un échafaud devant la porte du palais royal, où l'on fit monter les évêques de Skara & de Strengnes, à qui l'on trancha la tête. Les autres évêques, les grands du royaume, & le sénat, périrent de la même sorte ; mais le grand prieur de l'ordre de S. Jean de Jérusalem fut condamné à un plus cruel supplice, parcequ'il avoit eu plus de zèle pour sa patrie. On l'attacha à une croix de S. André ; on lui fendit le ventre, & on lui arracha le cœur. Après que l'on eut rangé les corps sur la place, & mis les têtes sur des piques plantées aux environs, un officier donna le signal aux soldats de faire main-basse sur le menu peuple, qui étoit accouru pour voir l'exécution ; & parcequ'il y en eut qui se sauverent, le roi fit publier le lendemain une amnistie pour ce qui restoit des bourgeois ; mais par une cruauté inouïe, on les massacra dès qu'ils parurent. Les gardes disposés aux environs de Stockholm, empêcherent que l'on n'apprît incontinent dans les provinces ce qui se passoit dans la ville capitale. Le roi attira au port de Stockholm six évêques qui n'avoient point assisté à la cérémonie, sous prétexte de leur communiquer une affaire très-importante ; & lorsqu'ils furent entrés dans le lieu destiné pour la conférence, il y fit mettre le feu qui les consuma. Cette inhumanité fit soulever les quatre états du royaume, qui sont le clergé, la noblesse, la bourgeoisie & les paysans ; & tous, d'un commun accord, prirent les armes sous la conduite d'un chef qu'ils élurent. Christiern prit la fuite, & retourna en Danemarck par la Gothie occidentale, laissant partout d'horribles marques de sa cruauté & de son hérésie, qu'il ne se mettoit plus en peine de cacher ; mais sa cruauté le fit encore chasser de Danemarck, & on élut en sa place Frédéric, duc de Holstein, son oncle. Christiern se retira l'an 1523 dans les Pays-Bas avec sa femme *Isabelle*, sœur de Charles-Quint & de Ferdinand. Il faisoit déja profession de la religion luthérienne. Après un exil de dix ans, il tenta de se remettre sur le trône avec des troupes amenées des Pays-Bas ; mais il fut défait par la flotte de son oncle, & mis en prison, où il demeura 27 ans, jusqu'au 25 janvier 1559, qu'il mourut à Calmar âgé de soixante-dix-huit ans, ayant eu d'*Isabelle*, *Philippe*, *Maximilien*, & *Jean*, morts jeunes ; *Dorothée*, née en 1515, mariée le 27 septembre 1532 à *Frédéric* II, électeur Palatin, morte en 1580 ; & *Christine*, née en 1523, mariée, 1°. en 1534 à *François*, duc de Milan : 2°. en 1540 à *François*, duc de Lorraine. * Jean Magnus, *hist. de Suéde*, *l.* 24. Chytræus Saxon, *l.* 9 *&* 18. De Thou, *l.* 1 *&* 22.

CHRISTIERN ou CHRISTIAN III, roi de Danemarck, fils de FRÉDERIC I, qui avoit été élu en la place de Christiern II, son neveu, fut nommé roi l'an 1535, & couronné l'an 1537, à la maniere des luthériens, dont il embrassa la secte, que son pere avoit introduite dans son royaume. Il chassa les évêques, ne conservant que les chanoines, afin d'avoir soin des prébendes à donner ; & il en usa de même dans la Norwége. Il défit de nombreuses troupes de ceux de Lubeck & de Christophe Oldembourg, qui s'étoit emparé des états de son pere. Il institua le collége de Copenhague, & dressa une belle bibliothéque. Son inclination l'avoit toujours porté à aimer les livres & les gens de lettres. Au reste, il gouverna avec assez de douceur & de modération, & mourut le premier janvier 1559, environ vingt-trois jours avant Christiern II, son prisonnier, avec lequel on dit qu'il eut une longue conférence, qui

fut suivie d'une parfaite réconciliation. Son regne fut de vingt-deux ans depuis son couronnement, & son âge de cinquante six jusqu'à sa mort. Ce prince épousa en 1532 *Dorothée*, fille de *Magnus*, duc de Saxe, morte le 7 octobre 1571, dont il eut FRÉDÉRIC II, qui lui succéda; *Magnus*, né le 14 août 1540, qui fut évêque de Derp en Livonie, & mourut en 1583, laissant une fille unique de *Marie*, fille du grand duc de Moscovie; JEAN, qui a fait la branche de Sunderbourg; *Anne*, née en 1532, mariée le 14 octobre 1548 à *Auguste*, électeur de Saxe, morte le premier octobre 1585; & *Dorothée*, mariée le 12 octobre 1561 à *Guillaume*, duc de Brunswick & de Lunebourg, morte le 6 janvier 1617. * De Thou, *l.* 1 *&* 12. Chytræus Saxon, *l.* 14 *&* 15, *&c.*

CHRISTIERN ou CHRISTIAN IV, né le 12 avril 1577, fut roi de Danemarck après son pere FRÉDÉRIC II, l'an 1588, à l'âge de douze ans. On nomma quatre conseillers, pour la conduite du royaume, & on le couronna seulement en 1596. Il fit la guerre contre les Suédois l'an 1610. Les protestans d'Allemagne le firent chef de la ligue contre l'empereur, pour le rétablissement du prince Palatin, en 1625, & il fit la paix en 1629. En 1644 il eut encore la guerre contre les Suédois, qui lui enleverent diverses places, & la paix termina leurs conquêtes. Après grand nombre de belles actions, & un regne de soixante ans, Christiern mourut le 28 février de l'an 1648, âgé de soixante & onze ans. Il avoit épousé le 27 novembre 1597 *Anne-Catherine*, fille de *Joachim-Frédéric*, électeur de Brandebourg, mort en 1612, dont il eut, entr'autres enfans, CHRISTIERN V; & FRÉDÉRIC III, qui lui succéda; *& plusieurs autres enfans naturels.* * *Histoire de Danemarck.*

CHRISTIERN ou CHRISTIAN, fils de CHRISTIAN IV, né le 10 avril 1603, fut élu roi de Danemarck du vivant de son pere. C'étoit un prince d'un grand mérite, mais extrêmement valétudinaire. Il mourut le 2 juin 1647, en allant prendre les eaux de Gret en Saxe. Il avoit épousé le 5 octobre 1634 *Magdeléne-Sybille*, fille de *Jean-Georges* I du nom, électeur de Saxe, morte le 2 juin 1647, dont il n'eut point d'enfans. FRÉDÉRIC son frere, fut élu après lui.

CHRISTIERN, ou CHRISTIAN V, que d'autres nomment VI, roi de Danemarck, fils de FRÉDÉRIC III, naquit le 18 avril de l'an 1646, & succéda à son pere, mort le 9 février de l'an 1670. C'étoit un prince courageux & entreprenant, qui se ligua en 1674 & 1675, avec les princes d'Allemagne, avec l'empereur & avec les Hollandois, qui déclara la guerre aux Suédois, leur enleva même quelques places; mais le roi de Suéde s'étant mis en campagne, lui défit ses troupes en diverses occasions, comme dans la bataille donnée le 14 décembre 1676, dans une autre donnée près de Lanscron, dans l'isle de Schonen, le 24 juillet 1677, & dans la bataille navale, donnée entre Malmoë & l'isle d'Amag, le 14 juillet 1676. Il mourut le 4 septembre 1699. *Voyez* sa postérité à HOLSTEIN.

CHRISTINE, vierge & martyre, se trouve dans les martyrologes au 24 juillet; mais ses actes sont si fabuleux, que l'on ne peut y ajouter aucune foi. * Molanus. Baillet, *vies des saints*, 24 *juillet.*

CHRISTINE, reine de Suéde, née le 8 février 1626, fille unique du grand GUSTAVE-ADOLPHE, roi de Suéde, qui fut tué à la bataille de Lutzen en Allemagne, l'an 1632, & de *Marie-Eléonore* de Brandebourg, fut reconnue reine en 1633 sous la tutelle de cinq grands officiers de la couronne, conformément à l'union héréditaire de Westeras, & encore plus au réglement des états généraux de Norcoping, en 1604, qui avoient étendu aux filles des rois le droit de régner au défaut de la branche masculine. * Du Maurier, *mém. de Hamb.* Lorsqu'elle fut en état de manier les affaires par elle-même, elle tâcha de se faire des créatures nouvelles, & d'éloigner des affaires les anciens ministres de son pere. Cette conduite & quelques autres sujets de mécontentement aigrirent les Suédois contr'elle, quoiqu'on les eût gouvernés avec beaucoup d'esprit; & elle résolut d'abdiquer en faveur de Charles-Gustave son cousin, comte Palatin de Deux-Ponts, prince très-sage & fort aimé; ce qu'elle exécuta le 16 juin 1654. Incontinent après elle quitta la Suéde, pour aller à Bruxelles en Flandre, où elle devoit rejoindre Pimentel, qui avoit été très-avant dans sa confidence, pendant qu'il étoit résident du roi d'Espagne auprès d'elle. On n'avoit jamais cru dans son royaume, qu'elle eût beaucoup de religion. Elle abjura la créance luthérienne pour se faire catholique; & après un voyage qu'elle fit à Rome en 1656, elle vint en France, & retourna en 1658 à Rome, pour y fixer son séjour. Elle y est morte le 19 avril 1689, & y fut inhumée en l'église de S. Pierre. Elle étoit savante, aimoit les habiles gens, & pendant son régne elle les avoit comblés de libéralités; elle étoit généreuse, ouverte, d'un esprit vif & facile, mais quelquefois extraordinaire dans sa conduite, dédaignant son sexe, aimant à paroître vêtue en homme, & en affectant toutes les postures, vive, changeante dans ses passions, & quelquefois trop libre en paroles. Elle n'étoit ni belle ni laide: elle avoit les traits grands, l'air mâle, la taille un peu irréguliere. Enfin elle étoit tournée pour le corps & pour l'esprit d'une maniere qui lui a souvent fait dire à elle-même, que la nature s'étoit trompée, lorsqu'elle en avoit fait une fille.

☞ M. Arkenholtz, bibliothécaire du landgrave de Hesse-Cassel, a donné de très-amples *mémoires concernant Christine, reine de Suéde, pour servir d'éclaircissement à l'histoire de son régne, & principalement de sa vie privée, & aux événemens de l'histoire de son temps civile & littéraire*, à Amsterdam 1751, 2 vol. *in*-4°. Ces mémoires contiennent 220 lettres de la reine Christine, dont la plus grande partie n'avoient point été publiées. On trouve à la fin deux ouvrages de cette princesse, le premier intitulé: *Ouvrage de loisir, ou maximes & sentences de Christine, reine de Suéde;* le second a pour titre, *Réflexions sur la vie & les actions du grand Alexandre.* La Pastorale d'Endymion qu'on regarde comme le chef-d'œuvre d'Alexandre Guidi, a été mise ensuite, parceque la reine Christine y a eu quelque part. On peut encore consulter au sujet de cette princesse la relation de sa vie & de sa mort, en italien (*Della vita e della morte di Cristina reina di Suezia*) imprimée dans les *lettere memorabili* d'Antoine Bulifon, *in*-12, *tom. II*, *pag.* 238 *& suiv.*

CHRISTINE de Lorraine, grande duchesse de Toscane, fille de *Charles* II, duc de Lorraine, & de *Claude* de France, naquit le 6 août de l'an 1565. On lui donna le nom de Christine de Danemarck son aieule, dont elle imita parfaitement les vertus. Le 3 mai 1589 elle fut mariée à *Ferdinand* de Médicis I du nom, grand duc de Toscane; & elle fut le bonheur & l'ornement de cet état, qu'elle gouverna sagement après la mort de son mari, arrivée en 1609. Christine en eut divers enfans, & entr'autres CÔME II qu'elle maria à *Marie-Magdeléne* d'Autriche, sœur de l'empereur *Ferdinand* II, ce qui lui inspira beaucoup d'inclination pour la maison d'Autriche. Elle envoya à l'empereur un secours considérable d'argent, après la révolte de la Bohême en 1618 & 1619, & durant les guerres d'Allemagne. Elle mourut le 19 décembre 1637.

CHRISTINE de France, fille de *Henri* IV, surnommé *le Grand*, & de *Marie* de Médicis, née le 10 février 1606, épousa *Victor-Amé*, duc de Savoye, le premier février 1619, & demeura veuve l'an 1637, après avoir eu six enfans, *rapportés sous le titre de* SAVOYE. Cette sage princesse gouverna les états de son fils durant sa minorité, avec une prudence admirable, quoique dans un temps très-difficile. Elle fonda aussi grand nombre de monasteres; répara plusieurs églises, & mit, par un vœu solemnel, les provinces, & la per-

sonne de son fils, sous la protection de la sainte Vierge. Toutes ces belles actions furent couronnées par une sainte mort, le 27 décembre 1663. * *Voyez* Vittorio Siri, *dans ses mémoires & dans son mercure.*

CHRISTINE de Danemarck, duchesse de Milan, puis de Lorraine, étoit fille de *Christiern* II, roi de Danemarck, & d'*Elizabeth* d'Autriche. L'empereur Charles-Quint, son oncle, la maria l'an 1534 avec *François* Sforce, duc de Milan; mais étant resté veuve quatre ou cinq ans après, elle prit en 1540 une seconde alliance avec *François*, duc de Lorraine & de Bar, dont elle eut *Charles* II, & deux filles. Le duc *François* mourut en 1545, & la princesse Christine étant une seconde fois veuve, ne songea plus qu'à élever le jeune Charles II: mais Henri II, roi de France, lui en ôta les moyens; car il fit venir le jeune duc à S. Germain en-Laye, pour y être nourri auprès des princes ses fils, & il nomma Nicolas, comte de Vaudemont, pour régent & gouverneur de la Lorraine. Christine se retira à Malines. Depuis, en 1558 elle mania avec beaucoup de prudence le traité de paix qui se conclut entre la France & l'Espagne, & s'acquit la réputation de princesse très-habile. Elle contribua aussi à la conclusion du mariage du même duc Charles son fils, qui se fit la même année avec Claude de France, fille du roi Henri II.

CHRISTINE de PISAN, *cherchez* PISAN.

CHRISTINE, ou CHRISTIANIA, nouveau bourg de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Suéde, & sur la riviere de Sud. Les Suédois le bâtirent vers l'an 1640, & lui donnerent le nom de leur reine. Depuis, les Hollandois le prirent sur eux, & les Anglois en chasserent ensuite ces derniers.

CHRISTINIEN (Paul) de Malines, où il a été syndic, a recueilli les décisions du conseil de Malines, en six volumes, & a fait un commentaire fort exact sur les coutumes de la même ville, sur lequel Sébastien Christinien son fils, a fait des additions en 1654. Les écrits de Paul Christinien sont estimés dans les Pays-Bas, à cause du bon sens, & de la connoissance qu'il avoit des bons auteurs. Il est mort âgé, en 1637. * *Bibl. hist. des aut. de droit, édit. Paris. in-12, 1692, par* Denys Simon.

CHRISTMAN (Jacques) professeur de l'université d'Heidelberg, dans le bas Palatinat, naquit en 1554 à Johanberg, dans le diocèse de Mayence. Outre sa langue maternelle, il savoit l'arabique, la syriaque, l'hébraïque, la chaldaïque, la grecque, la latine, la françoise, l'italienne & l'espagnole. Il voyagea assez long-temps, & s'arrêta enfin à Heidelberg, où, après avoir enseigné près de 20 ans, il mourut le 16 juin 1613, âgé de 59 ans. Christman a composé divers ouvrages de chronologie; & comme ses sentimens n'étoient pas toujours conformes à ceux de Scaliger, il a été fort exposé à ses injures. Nous avons de lui: *Muhamedis Alfragani chronologica & astronomica elementa. Epistola chronologica. Disputatio de anno & die passionis Domini. Explicatio Calendarii Romàni, Ægyptiaci, Arabici, Persici, Syriaci & Hebræi. Nodus Gordius. Observationes solares. Theoria lunæ.* * Vossius, *de mathem.* Melchior Adam, *in vit. philosoph. Germ. &c.*

CHRISTO, *cherchez* MONTE-CHRISTO.

CHRISTODORE, poëte Grec, vivoit dans le V siécle, sous l'empire d'Anastase. Il composa un poéme en six livres, de la conquête de l'Isaurie, par le même empereur, avec quelques autres ouvrages rapportés par Suidas.

CHRISTODULE, *cherchez* JEAN V, empereur de Constantinople.

CHRISTOLITES, hérétiques, qui s'éleverent dans le VI siécle. Ils croyoient que Jesus-Christ descendant aux enfers, y avoit laissé le corps & l'ame, & n'étoit monté au ciel qu'avec sa seule divinité. Mais ces prétendus hérétiques n'ont jamais fait secte. Il n'en est point parlé dans les auteurs contemporains. * S. Jean de Damas, *des her.* Sanderus, *her.* Gautier, *en sa chron. au VI siécle.*

CHRISTOPHE (saint) martyr, étoit Chananéen de nation; mais ayant embrassé le christianisme, il quitta son pays pour aller annoncer l'évangile dans la Lycie, province de l'Asie mineure. L'empereur Dece exerçoit alors une sanglante persécution contre les chrétiens, l'an 253; & S. Christophe fut arrêté prisonnier, puis tourmenté par plusieurs supplices très-cruels; mais il demeura ferme dans la foi de Jesus-Christ; & le tyran voyant que sa constance convertissoit un grand nombre d'infidéles, lui fit trancher la tête le 25 juillet 254, qui est le jour auquel on célébre sa mémoire dans toutes les églises latines, à la réserve de celle de Valence en Espagne, qui la solemnise maintenant le 10 du même mois, à cause que ce jour-là on y dédia une synagogue de Juifs convertis, en l'honneur de ce saint martyr. Ce fut parceque ces Juifs, à qui S. Vincent Ferrier avoit fait embrasser la foi, assurerent que S. Christophe leur avoit souvent apparu, pour les avertir de quitter le judaïsme. Voilà ce que les légendes nous apprennent de ce saint martyr; mais les actes sur lesquels elles sont fondées, sont estimés aujourd'hui très-incertains, pour ne pas dire fabuleux. Pour ce qui est de son image, que l'on représente d'une hauteur prodigieuse, cela vient de la prévention où l'on étoit dans les siécles d'ignorance, que l'on ne pouvoit mourir subitement, ni d'accident quand on avoit vu une image de S. Christophe, selon ce vers d'un ancien poëte:

*Christophorum videas, postea tutus eas.*

C'est pour que sa statue fût vue commodément de plus de personnes qu'on la faisoit fort haute, & qu'on la plaçoit aux porches des cathédrales, ou à l'entrée de l'église. A l'égard de ce qu'on le représente portant l'enfant Jesus sur ses épaules, il y a apparence que son nom y a donné lieu; car Christophe en grec, Χριστοφορος signifie *Porte-Christ.* Quoique l'on ne sache rien de S. Christophe, & que quelques-uns même croient que c'est un saint imaginaire, son culte est établi dans les églises d'Orient & d'Occident. Les Grecs en font l'office le 9 mai, & les Latins le 25 juillet. * Baillet, *vies des saints.*

CHRISTOPHE, faux pape. Après la mort de Benoît IV, Léon V fut élevé sur le saint siége, & fut chassé quarante jours après, au commencement de l'an 906, par un homme dont on ne sait ni le nom ni la patrie, qui prit le nom de *Christophe.* Il ne jouit pas long-temps de cette dignité; car sept mois après son élection, Serge, diacre de l'église de Rome, qui avoit été antagoniste du pape Formose, étant revenu à Rome, se saisit de la personne de Christophe, & le renferma dans un monastere. * Platine. Baronius, *A. C.* 907, *num.* 2, & 908, *num.* 1.

CHRISTOPHE, fils de l'empereur Constantin Copronyme, & de sa troisiéme femme *Eudocie*, eut le titre de César par concession de son pere, le 2 avril 769, & le conserva sous le régne de Léon IV son frere; mais Constantin VI, fils de Léon, & neveu de Christophe, lui fit couper la langue l'an 792; & cinq ans après, l'impératrice *Irene* le fit mourir à Athènes, où il étoit relégué. * Theophanes.

CHRISTOPHE, fils aîné de Romain Lecapene, fut fait empereur de Constantinople par son pere, le 17 d'août de l'an 920, & eut le bonheur de ne point voir la ruine de sa famille, étant mort dès l'an 931. Il avoit eu deux enfans de *Sophie* sa femme; *Marie*, qui fut mariée à *Pierre*, roi de Bulgarie; & *Michel*, que Constantin Porphyrogénete, délivré de Romain Lecapene, fit tonsurer de force l'an 945. *Sophie* fut aussi contrainte d'embrasser l'état monastique. * Banduri, *Numism. imp. Rom.*

CHRISTOPHE I de ce nom, roi de Danemarck, étoit fils de VALDEMAR II, & hérita de la couronne, après la mort de ses deux freres Abel & Eric VII, l'an 1252. Il la conserva jusqu'à l'an 1259, avec une fortune assez diverse. Il persécuta le clergé, & fut pris dans la guerre qu'il eut contre les comtes de Holstein. Les autres

mettent sa mort seulement en l'année 1286. * Crantz, *l.* 7, *hist. Dan.* Pontanus, *l.* 7.

CHRISTOPHE II, roi de Danemarck, fils d'ERRIC VII, se fit élire après Erric VIII, son frere, dit *le Jeune* & *le Preux*, lequel connoissant son mauvais naturel, avoit voulu lui fermer le chemin du trône. Il ajouta l'isle de Rugen au Danemarck, & donna Rostock, aujourd'hui ville anséatique, en fief aux ducs de Meckelbourg. Les comtes de Holstein le chasserent de son royaume, où il fut rétabli deux diverses fois. Il mourut vers l'an 1333, après un régne de près de treize ans. * Crantz. Pontanus, &c.

CHRISTOPHE III, duc de Baviere, & roi de Danemarck, étoit fils de JEAN, comte Palatin du Rhin, & d'une sœur d'*Erric* IX, roi de Danemarck. Celui-ci fit une abdication volontaire du royaume en 1439. Christophe lui succéda, & fut aussi élu roi de Suéde & de Norwége. Quoique sa domination fût assez douce, elle ne plut pas à ses sujets, qui l'accusoient de donner les charges les plus considérables aux Allemans, & d'en priver les naturels du pays. Il épousa *Dorothée* de Brandebourg, qui fut depuis femme de *Christiern* I, son successeur, & mourut sans enfans l'an 1448. * Crantz, *liv.* 8, *hist. Dan. chap.* 22 *& suiv. & hist. Suec. l.* 5, *chap.* 38. Jean Magnus, *liv.* 22, *chap.* 17 *& suiv.* Pontanus, *hist. Dan. &c.*

CHRISTOPHE, duc de Wirtemberg, né le 12 mai 1515, étoit fils d'ULRIC, qui fut dépouillé de ses états en 1519, par les intrigues de l'empereur Charles-Quint. Christophe se retira en France, où il rendit de grands services au roi François I dans les guerres de Piémont, & où il se signala à la tête de vingt-trois compagnies, quoiqu'il n'eût que vingt-deux ans. La reine Catherine de Médicis voulut, mais en vain, l'appeller au ministere, au commencement du régne de Charles IX. Lorsque Christophe eut succédé à son pere, & fut paisible possesseur de ses états, il prit Elwangen en 1532, & depuis il ne s'appliqua plus qu'à cultiver les sciences; car il possédoit les langues, les belles-lettres, & protégeoit les habiles gens. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à WIRTEMBERG. Il mourut à Stutgard, âgé de 53 ans, le 28 décembre 1568. * De Thou, *hist. l.* 11, 24 & 43.

CHRISTOPHE Colomb, *cherchez* COLOMB.

CHRISTOPHORSON (Jean) évêque de Chichester en Angleterre, vivoit dans le XVI siécle, & étoit de Lancastre. Il étudia à Cambridge, où il reçut les honneurs du doctorat, & où il fut depuis principal du collége, dit *de la Trinité.* On le choisit quelque temps après pour être doyen de l'église de Norwich; mais la persécution qui s'étoit élevée en Angleterre contre les catholiques, l'obligea de prendre la fuite. Il revint en Angleterre sous le régne de Marie, & ce fut alors qu'on le mit vers l'an 1557 sur le siége de l'église de Chichester, où il mourut en 1558. Ce prélat, qui entendoit très-bien les langues, & principalement la grecque, avoit une bibliothéque composée de livres curieux, qu'il laissa au collége de la sainte Trinité. Il a traduit de grec en latin Philon Juif, & les histoires d'Eusebe, de Socrate, de Theodoret, de Sozomene & d'Evagre. Les traductions de Christophorson sur les historiens ecclésiastiques, si l'on en croit quelques auteurs, sont assez défectueuses. Son style n'est pas pur, il est rempli de barbarismes, & est trop long; il brouille & pervertit les périodes, en voulant les remplir de mots & d'expressions, qui ôtent d'ailleurs le sens de l'auteur. Il s'est mêlé de vouloir expliquer même par des gloses divers endroits du texte qui lui paroissoient obscurs. Il coupe & tranche le sens à sa mode, en joignant ce qui est séparé dans les originaux, & désunissant ce qui y est joint, de sorte que la distinction de ses chapitres n'a point de rapport avec celle du grec. Il entendoit assez bien les points de théologie; mais il ne savoit pas la critique, & n'avoit qu'une teinture fort légere des antiquités romaines: c'est ce qui l'a fait manquer dans la plupart des noms des charges civiles & militaires, & ce qui l'a souvent empêché de prendre le véritable sens de ses auteurs. C'est pourquoi on ne doit point s'étonner si ceux qui ont pris Christophorson pour leur guide dans leurs écrits, & qui ont suivi ses versions, sont tombés si souvent dans plusieurs fautes, comme il est arrivé à Baronius entre les autres: c'est ainsi qu'en jugent quelques critiques. Cependant il faut avouer qu'il étoit très-habile, & que ses traductions ne sont pas à mépriser. * Joan. Curterius, *epist. ad cardinal. Rupifucald. præfix. edit. sui Euseb. &* Vales. *epist. dedicat. Euseb.* Henric. Vales. *præfat. ad Euseb. edition. item præfat. ad Socrat. & Sozomen. edit. item in notis ad Euseb. histor. pag.* 286, *col.* 1, 6. Petr. Alloixius, *in vit. PP. eccles. Orient. ad vit. S. Hegesippi, cap.* 3. Joan. Henr. Hottinger, *bibliothecarii, lib.* 2, *cap.* 5, *pag.* 315. P. D. Huet, *de clar. interpr. lib.* 2, *pag.* 177, 178. Baillet, *jugemens des savans sur les traducteurs Latins, édit. de Paris*, in-12, 1685, *pag.* 404; & Pitseus, *de script. Ang.* Godwin, *de episc. Ang.*

CHRISTOPHORUS ANGELUS, auteur Grec du XVII siecle, a fait imprimer en grec l'état présent de l'église grecque, où il traite principalement de ce qui appartient à la discipline & aux cérémonies. On y trouve plusieurs choses curieuses sur les jeûnes des Grecs, sur leurs fêtes, sur la maniere dont ils se confessent, & sur la discipline monastique. L'auteur a fait lui-même imprimer en 1619 cet ouvrage en Angleterre, où il étoit alors, & on y a joint une version latine. Depuis ce temps-là Georges Phelavius, protestant, en a publié une nouvelle traduction en latin, avec des notes, sans y joindre le texte grec, & elle a été imprimée à Francfort en 1655: il y a encore une autre édition d'Allemagne, où l'on a joint ensemble le grec & le latin, & quelques autres piéces qui regardent la nouvelle Grece. * M. Simon.

CHRISTOPHORUS Cornerus, *cherchez* CORNER.

CHRISTOVAL DE CASTILLEJO, *cherchez* CASTILLEJO.

CHROBERGE ou CROTBERGE & CHRODESINDE ou CROTESINDE, fille de *Childebert I*, roi de France, & de la reine Ultrogote. Après la mort de leur pere, Clotaire I, leur oncle, les chassa de la cour avec leur mere, où elles furent rappellées par le roi Charibert leur cousin. On ne sait pas le temps de leur mort. Elles furent enterrées à S. Germain des Prés, auprès du roi leur pere. * Grégoire de Tours, *l.* 4, *c.* 20. Fortunat, *l.* 6. Aimoin, &c.

CHROCTILDE, *cherchez* CLOTILDE.

CHROCUS, roi d'Allemagne, vivoit au commencement du IV siécle, ou sur la fin du III. On dit qu'à la persuasion de sa mere, qui étoit une princesse ambitieuse, il entra dans les Gaules avec une puissante armée, & mit tout au pillage. Il ruina Trèves & Metz, & tout le pays qui est depuis ces deux villes jusqu'en Saintonge. Angoulême fut emportée par ce barbare, qui fit souffrir le martyre au saint évêque Ausone, disciple de S. Martial de Limoges, & à S. Privat, évêque de Mende. Marien, gouverneur de Narbonne, le prit depuis à Arles, & lui fit couper la tête, après l'avoir fait mener en triomphe dans toutes les villes, où il venoit de triompher lui-même. Les auteurs parlent diversement du temps auquel Chrocus vint dans les Gaules, peut-être parcequ'il y a eu plusieurs rois Allemans de ce nom, qui ont fait de semblables irruptions. Le cardinal Baronius met la mort de S. Privat en l'an 261; mais Sigebert marque cette irruption de Chrocus en l'année 312. * Grégoire de Tours, *l.* 1, *c.* 32. *hist.* Adon, *martyrolog.* 21 *août.* Baronius, &c.

CHRODEGAND, évêque de Metz, étoit fils de la princesse *Landrade*, que plusieurs ont prise sans fondement pour la femme de Charles *Martel*, & la sœur du roi Pepin, & femme de *Sigram*, prince de Hasbain. Après avoir passé ses premieres années à la cour de Charles *Martel*, il fut premier ministre sous le régne du roi

roi Pepin, & en 742 il fut ordonné évêque de Metz, & alla depuis en ambassade vers Aistulphe, roi des Lombards, & vers le pape Etienne II. Ce pontife, en considération des services qu'il rendit alors au saint siége, l'honora du *Pallium*, du titre d'archevêque, & lui donna le pouvoir de faire des évêques. Chrodegand ordonna plusieurs prélats dans le royaume de Metz. Il est fondateur de la cathédrale de Metz, de la célébre abbaye de Gorze en Lorraine, & de celle de S. Pierre, toutes deux de l'ordre de S. Benoît. Cet illustre prélat mourut le 6 mars 766, après avoir gouverné l'église pendant 33 ans, 5 mois & 5 jours. Il a été l'instituteur ou le restaurateur de la vie commune des clercs; car après s'être mis en possession de son évêché, il fit demeurer ses clercs dans un cloître, leur donna une régle, & leur fournit tout ce qui étoit nécessaire pour la vie, afin que n'ayant plus de soin des choses de la terre, ils s'appliquassent uniquement au service de Dieu. Cette régle de Chrodegand a été donnée dans sa pureté par le P. Labbe, sur une copie faite sur un ancien manuscrit de la bibliothéque du Vatican. Le pere dom Luc d'Acheri en avoit donné une sous le nom de Chrodegand, dans son spicilége; mais celle-ci est une compilation de la régle véritable de Chrodegand, des statuts du concile d'Aix-la-Chapelle, & d'autres régles monastiques. La véritable ne contient que trente-quatre articles. * Meurisse, évêque de Madaure. Paul Diacre, *l.* 6, *de gestis Long. c.* 16. Baillet, *vies des saints*, 6 *mars*. D. Rivet, *hist. litter. de la France, tom. IV*, *pag.* 128 *& suiv.*

CHRODESINDE, *cherchez* CHROBERGE.

CHRODIELDE, fille *naturelle* de *Charibert*, roi de Paris, ayant été quelque temps dans le monastere de Sainte-Croix de Poitiers, où elle reçut le voile de la religion, y causa de grands désordres. Elle suborna en 589 Basine & quarante autres filles, ausquelles elle fit promettre d'accuser de plusieurs crimes l'abbesse Lubovere, afin que quand on l'auroit déposée, on pût l'élire elle-même pour supérieure. Après ce complot, elle sortit avec elles du monastere, & exerça, par le moyen des satellites qu'elle payoit, de très-grandes cruautés contre les évêques même, qui l'excommunierent. Depuis elle fut rétablie à la priere du roi Childebert II. * Grégoire de Tours, *liv.* 9 *&* 10. *hist.*

CHRODOALDE, *cherchez* RODOALDE.

CHROMANTIUS, évêque d'Aquilée, successeur de Nicétas, qui vivoit sur la fin du IV siécle, & au commencement du V, étoit, selon quelques-uns, de Stridon en Dalmatie, ou plutôt du territoire d'Aquilée. Il avoit un frere nommé *Eusebe*, qui fut diacre d'Aquilée, & qui mourut avant Chromace. Il fut prêtre de l'église d'Aquilée sous l'évêque Valerien, & assista, n'étant encore que prêtre, au concile d'Aquilée, tenu en 381, contre les Ariens. Il fut élevé au siége épiscopal d'Aquilée en 389, & tint l'an 401 ou 402 un concile de sa province, où il acquiesça au jugement que le synode de Rome venoit de porter contre les Origénistes; mais il ne put se résoudre à condamner Rufin. Il se porta avec beaucoup de zèle à défendre S. Chrysostome, & écrivit une lettre en sa faveur à l'empereur Honorius. Il n'étoit plus au monde en 412. Le martyrologe moderne romain a marqué sa fête au 2 décembre. Il avoit écrit des commentaires sur S. Matthieu; nous n'avons de lui aujourd'hui que les homélies sur les huit béatitudes, & quelques petits traités qui se trouvent dans la bibliothéque des peres. S. Jérôme, dans la préface sur les paralipoménes, lui donne le nom de *très-saint & très-savant prélat*. S. Chrysostome lui écrivit aussi une lettre remplie d'éloges; S. Ambroise lui adressa une épître sur la prophétie de Balaam; & Cassiodore, qui parle encore de lui, dit qu'il avoit écrit un abrégé de la passion des saints martyrs que nous avons perdu. L'épître à S. Jérôme qui porte le nom de Chromatius & d'Héliodore, touchant le martyrologe, est supposée, aussi-bien que la réponse de ce saint docteur, où on le fait parler de la naissance de la Vierge. * Hieronym. *præf. in paralipom. epist.* 42, 43; *in chronico. Apolog. lib.* 2. S. Ambrof. *epist.* 8, 50. S. Chrysost. *epist.* 155. Baronius, *A. C.* 400, 404 *&* 405. *Préface du martyrologe romain, chap.* 5 *&* 7; *&* Bellarmin, *des écrivains ecclésiastiq. A. C.* 390. M. Du Pin, *biblioth. des auteurs ecclésiastiques, V siécle.*

CHRONOLOGIE, science des temps qui se sont écoulés depuis la création du monde jusqu'à présent. Ce nom vient de χρόνος *temps*, & λογὸς *discours*. Selon l'opinion de plusieurs savans chronologistes, le premier jour du monde a été celui qui répond au second jour du mois de mai de l'année vulgaire, ou julienne, qui est maintenant en usage. Le quatriéme jour du monde, le soleil fut placé dans le premier dégré du bélier, où il fit l'équinoxe du printemps, & la lune dans le premier dégré de la balance, de sorte qu'elle étoit pleine. Le sixiéme jour de la création, auquel Adam fut formé, répond au sept de mai; & le septiéme jour du monde, ou le premier sabbat, répond au huit du même mois. D'autres chronologistes mettent le premier jour du monde au 25 de mars; d'autres enfin, comme Usserius, le placent sous la nuit qui précéda le 23 octobre. Les Hébreux commencerent leur année à-peu-près au temps où quelques-uns croient que le monde a commencé, c'est-à-dire, à la nouvelle lune la plus proche de l'équinoxe du printemps; & ce premier mois étoit appellé *Nisan*, qui répond à mars & à avril. Mais après la sortie d'Egypte, l'an du monde 2513, & 1491 avant la naissance de J. C. ils commencerent à compter les années sabbatiques & de jubilé par l'automne, & par le mois *Tisri*, qui étoit le septiéme de l'année ordinaire, & qui répond à septembre & à octobre. Leur année étoit de 365 ou 366 jours; comme l'année julienne, laquelle est plus approchante de l'année solaire, composée de 365 jours 6 heures. Les Egyptiens, les Perses, les Grecs, les Arabes, & plusieurs autres peuples, ont eu leurs années particulieres; mais enfin les chronologistes réduisent toutes ces sortes d'années à l'année julienne, qui commence au premier janvier; & dans cette vue on ne met que huit mois, pour la premiere année du monde, que l'on conçoit avoir duré depuis le deux mai jusqu'au dernier jour de décembre, ou neuf mois, depuis le 25 mars jusqu'au 31 décembre, ou deux mois & quatre jours, depuis le 27 octobre. Après s'être formé cette premiere idée des années du monde, il faut observer que l'on trouve soixante-dix opinions différentes, touchant le calcul des années, depuis la création du monde jusqu'à la naissance de J. C. Il suffit d'en rapporter ici les plus remarquables.

*Selon la vulgate,*

| | |
|---|---|
| Usserius compte, | 4004 ans. |
| Rabbi Nahasson, | 3740. |
| Scaliger, | 3950. |
| Le pere Petau, | 3984. |
| Le pere Torniel, | 4052. |
| Le pere Labbe, | 4053. |
| Riccioli, | 4184. |

*Selon les Septante.*

| | |
|---|---|
| Eusebe, & le martyrologe romain, | 5200. |
| Vossius, | 5590. |
| Riccioli, | 3634. |
| Les tables Alfonsines, | 6984. |

Tous les autres calculs y sont renfermés entre 3740 & 6984 ans. Cette diversité fait que quand on lit dans un historien qu'une chose est arrivée, par exemple, l'an du monde, 3645, on ne peut savoir quelle est cette année, si l'on ne sait combien compte cet auteur depuis la création jusqu'à la naissance de J. C. car l'an du monde 3645, est le 359^e^ avant J. C. selon Usserius, au lieu que selon le P. Labbe, c'est le 309^e^ avant J. C. & le 540^e^, selon Riccioli. Pour fixer le calcul des chro-

nologistes, Joseph Scaliger a inventé *la période julienne*, dont il est parlé à l'article PERIODE; mais il y en a qui aiment mieux se servir du calcul qui commence en rétrogradant par l'année de la naissance de notre Seigneur, selon l'opinion de Denys le Petit, c'est-à-dire, selon l'ére vulgaire, dont la premiere année tombe sur l'an du monde 4004, sur la premiere année de la CXCV olympiade, & sur la 753e de Rome. Quant à la véritable année, dans laquelle naquit le Sauveur, elle est très-disputée: voici les opinions les plus célébres:

| | *Ans de Rome.* |
|---|---|
| Usserius, Cappel & Kepler, la mettent au 25 décembre de | l'an 748. |
| Deker, & le pere Petau, | l'an 749. |
| Sulpice Sévere, | l'an 750. |
| Baronius, Torniel & Scaliger, | l'an 751. |
| Salian & Pererius, | l'an 752. |
| Le pere Labbe, | l'an 753. |
| Hérouart, | l'an 754. |
| Paul de Middelbourg, | l'an 755. |

Ainsi l'année de la naissance de J. C. répondant, selon l'usage commun de l'église, à l'an 753 de Rome, les autres opinions ne précédent que de cinq ans au plus, ou ne retardent que de deux. Cette différence n'empêche pas que les auteurs même qui croient que l'époque ordinaire n'est pas la plus juste, ne s'y conforment dans les annales & les histoires; de sorte que le calcul que l'on fait, en comptant devant la naissance de J. C. a dans l'usage un principe fixe & certain. Il faut encore observer ce qui regarde les olympiades, les années de la fondation de Rome, l'ére d'Espagne, l'hégire & les indictions. La premiere olympiade commence l'an 776 avant la naissance de J. C. Jusqu'à cette époque, il y a 194 olympiades, qui font 776, que l'on appelle *années d'Iphitus*. La premiere année de la fondation de Rome répond à l'an 753 avant la venue du Messie, vingt-trois ans après la premiere année olympiadique. L'ére d'Espagne répond à l'an 38 avant J. C. qui est l'an 716 de Rome. L'hégire concourt avec l'an 622, depuis la naissance de notre Seigneur; & les indictions ont commencé l'an 313 depuis J. C. A l'égard des années depuis la création du monde jusqu'à la venue du Messie, on doit aussi savoir qu'il y a deux sortes de calculs, dont la différence est très-considérable; l'un se fait selon l'hébreu de l'ancien testament, & l'autre, selon la version des septante. Suivant ces interprétes, Riccioli trouve 1450 ans plus que selon le texte hébreu, savoir, 600 ans dans l'espace, depuis la création jusqu'au déluge fini, & 850 ans depuis le déluge jusqu'à la naissance d'Abraham. Depuis la naissance de ce patriarche, la chronologie est moins différente dans la vulgate & dans la version des septante. * Riccioli, *chronologia reformata, lib.* 7, *cap.* 1, *&c. cap.* 10 & 11, *l.* 8, *cap.* 2, *&c.*

CHRONOPIUS, évêque de Périgueux, vivoit dans le VI siécle, & assista au concile d'Agde en 506, & aux deux premiers conciles d'Orléans en 511 & en 533. Il étoit également recommandable par la sainteté de sa vie, & par son extrême charité pour les peuples de son diocèse, dont la plupart avoient été chassés & proscrits par les Goths, & qu'il rétablit dans leurs biens & dans leurs familles. Il mourut âgé de 80 ans. * Fortunat, *liv.* 4, *chap.* 8.

CHRONOS, philosophe, *cherchez* DIODORE CHRONOS.

CHROTRUDE, *cherchez* CHARLES MARTEL.

CHRUDIN, ville de la Bohême propre, située sur la riviere de Chrudinska, à cinq lieues au-dessous de Czaslaw, dans le cercle de Chrudin, qui est renfermé entre ceux de Czaslaw, de Koningengrets & de la Moravie. * Baudrand.

CHRYSAME, prêtresse de la Thessalie, ayant nouri un taureau de certaines herbes venimeuses, le fit conduire vers les ennemis. Les principaux ayant mangé de sa chair, devinrent insensés; & ce stratagême fit que les Eréthriens furent facilement vaincus par les Grecs. * Polien, *l.* 8, *c.* 43. *F.* 619 & 620.

CHRYSANTAS, capitaine de Cyrus, roi de Perse, fut extrêmement loué par ce prince, de ce qu'ayant un jour son ennemi en sa puissance, & l'épée déja levée près de le tuer, il arrêta le coup & le laissa aller, sitôt qu'il entendit sonner la retraite. * Plutarque, *au traité de ses questions romaines.* Xenophon, *dans sa cyropédie.* Cælius Rhodiginus, *ch.* 18.

CHRYSANTE, fameux magicien de Sardes en Lydie, & disciple de Maxime à Ephèse, y enseigna la magie à Julien l'*Apostat*, qui tâcha vainement de l'attirer à la cour, vers l'an de J. C. 362, malgré les présages funestes que Chrysante disoit avoir reçus de ses dieux. Julien voyant qu'il ne pouvoit vaincre son opiniâtreté, le fit grand pontife de Lydie; dignité qu'il exerça avec beaucoup de modération à l'égard des chrétiens, & avec peu de chaleur pour l'idolâtrie qu'il professoit. Le médecin Bribase le traita dans la maladie dont il mourut, âgé de plus de 80 ans. Eunape a écrit sa vie, & en parle encore ailleurs. * Eunape, *liv.* 1, *chapitre* 22.

CHRYSANTHE, martyr, souffrit le martyre à Rome avec sainte Darie, sous l'empereur Numérien, en 283, ou plutôt sous Valerien en 257. Baronius croit qu'il fut enterré vif avec sa sœur Darie, qui étoit vestale; mais ce fait n'est point appuyé sur d'anciens actes. S. Grégoire de Tours, qui cite des actes de S. Chrysanthe, rapporte qu'un grand nombre de fidéles s'étant assemblés, après leur martyre, à leur tombeau, le préfet de la ville fit fermer sur eux la grotte avec des pierres & du sable, & que quand la paix fut rendue à l'église, cette grotte ayant été ouverte, on y trouva les corps de S. Chrysanthe & de sainte Darie séparés des autres, & qu'ils furent renfermés sous leurs tombes. Il rapporte plusieurs miracles arrivés en ce lieu. On prétend que les corps de Chrysanthe & de Darie furent apportés en France en 843, par Marcward, abbé de Prom, & que de Prom, ils ont été transportés au monastere de S. Avol. Le pape Damase a fait des vers à la louange de S. Chrysanthe & de sainte Darie, dont on fait la fête dans les églises grecque & latine, mais en différens jours. L'usage le plus commun est au 25 d'octobre. * Grégoire de Tours, *de gloria martyr. cap.* 36. Bollandus. Mabillon. Baillet, *vies des saints, mois d'octobre.*

CHRYSAOR, fils de Neptune & de Méduse, qui eut Gérion de Callirhoé, selon Hyginus; mais Hésiode dans sa Théogonie le fait naître sans pere du sang de Méduse, après que Persée lui eut tranché la tête.

CHRYSAORE, philosophe, disciple du fameux Porphyre, qui lui adressa son introduction sur les universaux. * Porph. *vit. cap.* 9.

CHRYSAPHIUS, eunuque, favori de l'empereur Théodose *le Jeune*, vivoit dans le V siécle, & abusant de la bonté que ce prince avoit pour lui, voulut faire chasser de son siége Flavien, patriarche de Constantinople. Il sema aussi la mésintelligence entre l'impératrice Eudoxe & la princesse Pulcherie, sa belle-sœur, ce qui causa de grands troubles dans l'empire. Depuis, il favorisa l'hérésiarque Eutychès, qui étoit son parrein; de sorte que dans le faux concile d'Ephèse, ce ministre scélérat, pour satisfaire sa haine particuliere contre Flavien, pensa ruiner l'église d'Orient. Lorsque Pulcherie revint à la cour l'an 450, l'empereur chassa ce favori insolent, après l'avoir dépouillé de ses biens & de ses dignités; & la princesse le remit entre les mains de Jordan, fils d'un homme de qualité que Chrysaphius avoit fait mourir. * Marcellin. Cedrenus & Baronius, *A. C.* 446, 448, 449, 450.

CHRYSARGYRE, impôt célébre, dont Zozime veut que Constantin soit l'auteur. Il se payoit tous les

quatre ans par les marchands, le menu peuple & les gens de mauvaise vie. Il y a néanmoins apparence que ce tribut se levoit sur des personnes infâmes, long-temps avant Constantin, comme on le peut apprendre de Suétone dans la vie de Caligula, & de Lampride dans celle d'Alexandre. Evagre, bien loin de convenir que Constantin l'ait imposé le premier, rapporte que l'ayant trouvé établi, il eut intention de l'abolir; ce que fit dans la suite l'empereur Anastase, l'an de J. C. 501. * *Voyez* du Cange, *Glossar. Græc.*

CHRYSEIS, fille de Chrysès, prêtre d'Apollon, est plus connue sous ce nom patronymique, que sous celui d'*Astynomé*, qui étoit son nom propre. Elle fut prise par Achille, lorsqu'il saccagea Lyrnesse & quelques autres endroits voisins de Troye. Elle étoit mariée au roi de ce pays-là. Agamemnon la trouva fort à son gout, la retint pour lui; & bien loin de vouloir la rendre à son pere Chrysès, qui étoit venu la redemander revêtu de ses ornemens sacerdotaux, & muni d'une très-grosse rançon, il le chassa indignement. Ce prince déclara au conseil de guerre, qu'il la trouvoit préférable à sa femme Clytemnestre, laquelle il avoit épousée fille, & que Chryseïs ne cédoit en rien à Clytemnestre, ni pour le corps, ni pour l'esprit, ni pour le travail. Chrysès pria Apollon de le venger, & fut exaucé. La peste se mit dans l'armée grecque, & ne cessa que lorsque, suivant l'avis du devin Calchas, on eut renvoyé Chryseïs à son pere. Elle étoit grosse, cependant elle se vantoit que personne ne l'avoit touchée; & lorsqu'elle ne put plus cacher son état, elle soutint que ce n'étoit point le fait d'un homme, mais du dieu Apollon. Le fils, dont elle accoucha, fut nommé Chrysès; il n'apprit qu'un peu tard son extraction. Le jeune Chrysès fut établi prêtre d'Apollon dans l'isle de Sminthe. Oreste & Iphigenie s'étant sauvés de la Chersonèse Taurique avec la statue de Diane, aborderent en cette isle. Chrysès ne connoissant point ces deux personnes, les vouloit renvoyer à Thoas, roi de la Taurique; mais Agamemnon son pere, lui fit savoir la fraternité qui étoit entre lui & ces deux nouveaux venus. Alors le jeune Chrysès se joignit avec Oreste, pour retourner dans la Taurique, afin d'y tuer Thoas. Ce qui ayant été exécuté, ils s'en allerent à Mycènes avec la statue de Diane. Quelques-uns disent qu'Iphigenie étoit fille d'Agamemnon & de Chryseïs. D'autres content que Chrysès ayant su le bon traitement que les Grecs firent à sa fille, la ramena à leur armée, & la remit entre les mains d'Agamemnon. Briseïs & Chryseïs étoient cousines germaines; car Brisès & Chrysès étoient freres, selon Eustathe. * Dictys, *lib.* 2, *p. m.* 172 *& p.* 180. Homer. *Iliad. lib.* 1, *v.* 112. Hygin, *c.* 121. Tzetzes, *in Lycophr. Magnum Etymologicum*, au mot Χρυσόπολις. Eustath. *in Iliad. A. p.* 58, *lin* 28. Bayle, *dict. crit. seconde édition.*

CHRYSERME, de Corinthe, avoit composé quatre-vingts livres d'histoires des Indes pleins de fables, comme ceux des autres historiens de cette nation. Il avoit aussi composé des histoires de Perse & du Peloponnèse. Ses ouvrages sont cités par Plutarque & par Stobée. On ne sait point précisément en quel temps il a vécu. * Plutarque, *lib. de flum. & in minoribus parallelis.* Pline, *lib.* 22, *cap.* 22. M. Du-Pin, *biblioth. univers. hist. prof.*

CHRYSERUS ou CHRYSORE, affranchi de l'empereur Marc-Aurele, vers l'an 162 de J. C. avoit composé un ouvrage, où l'on trouvoit une liste de tous ceux qui avoient commandé à Rome depuis la fondation de cette ville. Scaliger a inséré cette liste dans ses additions à la chronique d'Eusebe.

CHRYSÈS, prêtre d'Apollon, fut pere d'Astynomé, qui, du nom de son pere, fut aussi appellée *Chryseïs. Voyez* CHRYSEIS. * Homere, *au l.* 1, *de l'Iliade.*

CHRYSÈS, roi de Mycènes, dans le Peloponnèse, étoit fils d'Agamemnon & de Chryseïs, fille de Chrysès, prêtre d'Apollon. Ayant reconnu son frere Oreste dans le temple d'Apollon, il se joignit avec lui pour aller ensemble à Mycènes prendre possession des royaumes de leur pere. * Hygin.

CHRYSIPPE, philosophe, natif de Solos, ville de Cilicie, ou de Tharse, comme disent les autres, étoit fils d'un certain Apollonius. D'abord il s'étudia à bien conduire un chariot, & fut ensuite disciple du philosophe Cléanthe, successeur de Zenon. Il avoit l'esprit si subtil & si porté à la dispute, qu'en plusieurs rencontres il se faisoit un plaisir de combattre les sentimens de son maître, auquel il disoit qu'il n'avoit besoin que de la connoissance des principes, parcequ'il étoit assez capable de trouver des raisonnemens pour les soutenir. Valere Maxime rapporte qu'à l'âge de quatre-vingts ans il acheva son trente-neuviéme traité de logique. Il a si fort excellé en cette science, que les paiens disoient que si les dieux eussent pu se servir de la logique, ils n'en auroient point choisi d'autre que celle de ce philosophe. Diogène *Laerce* écrit qu'il laissa trois cens onze traités de dialectique; quelques auteurs en font monter le nombre jusqu'à sept cens cinq. On dit que quelques-uns de ses disciples le prierent de se trouver à un sacrifice, & qu'y ayant bu du vin pur, il en fut tellement oppressé, qu'il mourut cinq jours après; les autres assurent qu'il mourut de rire, voyant un âne qui mangeoit des figues dans un bassin d'argent, & commandant qu'on lui apportât à boire. Sa mort arriva sous la CXLIII olympiade, 207 ans avant l'ére chrétienne. Ce philosophe étoit âgé de 73 ans, selon Diogène *Laerce, en sa vie, au liv.* 7. Valere Maxime, *l.* 8, *c.* 7, *ex.* 17. Bayle, *dict. critiq.*

CHRYSIPPE de Gnide, médecin Grec. On ne sait pas en quel temps il a vécu; il fut l'auteur de la nouvelle secte des médecins empyriques, qui rejetterent la saignée & la purgation en usage jusqu'alors, pour établir des remédes particuliers. Un autre CHRYSIPPE, disciple d'Erasistrate, & médecin de Ptolémée; un autre, qui avoit écrit des Géorgiques, &c. * Diogène, *l.* 7. Pline, *hist. nat. lib.* 26, *cap.* 2. Lilio Giraldi, *l.* 3, *hist. des poëtes.* Vossius, *des hist. Grecs*, *l.* 1, *c.* 17, *p.* 112, *&c. des poëtes*, *p.* 85, *des sectes des philosophes, chap.* 19, §. 11, *p.* 102; *de la philosoph. c.* 11, §. 217, *p.* 87; *de la logique, chap.* 8, §. 16, *p.* 56, *&c. Hist. de la médecine.*

CHRYSIPPE, prêtre de Jérusalem, vivoit, à ce que l'on croit, sur la fin du V siécle. On trouve sous son nom, dans la bibliothéque des Peres, un sermon à la louange de la Vierge. Photius, dans le volume 171 de sa bibliothéque, fait mention d'un écrit, où il étoit rapporté que Gamaliel & Nicodeme, que l'on assuroit être beau-pere du premier, avoient été baptisés par S. Jean, & avoient souffert le martyre. Photius ajoute que cet écrit étoit attribué à Chrysippe, prêtre de Jérusalem, qui dans un discours sur Théodore martyr, faisoit mention de Lucien & de la révélation que Gamaliel lui fit de son histoire, & du lieu où il étoit enterré avec Gamaliel & S. Etienne. * Photius, *cod.* 171. Nous apprenons dans la vie de l'abbé Euthyme, écrite par Cyrille, évêque de Schytople, que Chrysippe avoit composé plusieurs livres dignes d'approbation; qu'il avoit été disciple, avec Côme, & Gabriel ses freres de l'abbé Euthyme; que Côme son frere avoit été avant lui évêque de Schytople, & que pendant que son frere fut évêque, il avoit eu sous lui la qualité de *Staurophilax*, ou garde-croix pendant douze ans. * *Vita Euthymii*, par Cyrille de Schytople.

CHRYSIPPE, fils *naturel* de Pelops, fut d'une beauté incomparable. Laïus en devint passionément amoureux, & l'enleva; mais il fut poursuivi avec tant de promptitude, qu'on lui arracha sa proie, & qu'on l'amena prisonnier à Pelops, qui lui pardonna cette action, en considérant que l'amour l'y avoit poussé. L'amitié de Pelops pour Chrysippe étoit plus grande que celle qu'il avoit pour ses enfans légitimes: c'est pourquoi Hippodamie, son épouse, animée de l'esprit de marâtre, exhorta Atrée & Thyeste, deux de ses fils, à ôter la vie à ce bâtard, ne doutant point qu'il ne dût un jour aspirer à la couronne. Ils lui refuserent cet acte de com-

plaisance, & alors elle prit la résolution d'exécuter elle-même ce mauvais dessein : elle prit l'épée de Laïus pendant qu'il dormoit, & s'en servit à tuer Chrysippe. Les soupçons tomberent sur Laïus, à cause de son épée ; mais Chrysippe, avant que de rendre l'ame, eut le temps de le disculper. Pelops se contenta de chasser Hippodamie. Il y a des auteurs qui disent qu'elle ne tua point Chrysippe de sa propre main, mais qu'elle fit ce meurtre par Atrée & par Thyeste, & qu'après avoir tué Chrysippe, ils le jetterent dans un puits : leur pere ne les voulut plus voir, & ils se retirerent à Triphylie, dans l'Elide au Peloponèse. Quelques-uns disent qu'il ne se contenta pas de bannir sa femme, & que ce fut principalement sur elle qu'il voulut venger la mort de Chrysippe, mais qu'il ne le put, parcequ'elle se sauva à Midée, ville du pays d'Argos. D'autres disent que se voyant accusée par son mari, elle se tua. Thucydide dit qu'Atrée se réfugia chez Eurysthée son neveu, roi de Mycénes. Ce Chrysippe n'est point différent de celui que Clément d'Alexandrie, Arnobe, & Firmicus Maternus ont associé à Ganyméde. Il y a un autre CHRYSIPPE de Tyane, auteur d'un livre de la maniere de faire le pain : Athénée l'a nommé habile discoureur de tartes & de gâteaux. * Plutarch. *in parallel. pag.* 313. *Apostolicus centur.* 18, *num.* 7. *Schol.* Euripide, *in Orest. v.* 5. *Schol.* Pindari, *ad Olymp. A.* Hygin, *cap.* 85 *&* 272. Tzetzes, *histor.* 18. *chil.* 1. Pausan. *l.* 6, *pag.* 502, *édit.* 1696. Thucydid. *l.* 1. Plato, *in Cratylo.* Athenée, *l.* 14, *c.* 15. Bayle, *dict. critiq.*

CHRYSIS, prêtresse de Junon à Argos, ayant mis une lampe proche des ornemens sacrés, & s'étant endormie, fut cause par sa négligence, de l'incendie du temple consacré à cette déesse. Elle se sauva à Phliunte, pour éviter le ressentiment des Argiens, qui créerent une autre prêtresse en sa place. D'autres ont cru, d'après Arnobe, qu'elle avoit elle-même péri dans l'embrasement. S. Jérôme dans son premier livre contre Jovinien, a observé que cette prêtresse de Junon étoit vierge. Marius Victorinus, dans ses notes sur cet endroit-là, dit mal-à-propos que ce pere parle de Chryseïs qu'Agamemnon enleva. * Thucydide, *l.* 4. Bayle, *dict.* & les *remarques sur ce dictionnaire*, par M. l'abbé Joly.

CHRYSOCOCCA (George) auteur Grec, médecin & mathématicien, a vécu dans le XV siécle : il savoit les langues, & composa divers ouvrages d'astronomie, des notes sur Homere, &c. * Leo Allatius, *diatr. de Georg.*

CHRYSOGENOS, est le nom d'une nation marquée dans une prophétie reçue parmi les Turcs, qui se persuadent qu'ils pouront un jour être détruits par une telle nation. Jacques Spon explique ce mot grec par celui de *Blond* en françois ; & poussant les recherches de sa curiosité plus loin, il s'imagine que ce terme doit s'entendre des Moscovites, parceque la plupart ont la chevelure blonde. En effet, si l'on en croit le même Spon, le grand seigneur redoute plus la puissance de ces peuples, que celle d'aucun autre empereur. * Jacques Spon, *voyage de Grece, part.* 1, *pag.* 356.

CHRYSOGONE (Saint) martyr célébre dans l'église romaine, est moins connu par l'histoire de sa vie, que par son culte. Les actes de sainte Anastase, veuve & martyre, dans lesquels on trouve qu'il avoit des relations de lettres avec elle, sont indignes de foi. On dit que Chrysogone fut exécuté près d'Aquilée, sous la persécution de Dioclétien. Il est marqué comme martyr dans le calendrier de l'église de Carthage. Son culte étoit célébre à Rome avant le VIII siécle, & les martyrologes font sa mémoire au 24 de novembre. * *Acta Anastasiæ apud* Surium *&* Bollandum. Tillemont, *mém. pour l'hist. ecclés.* Baillet, *vies des saints*, 24 *novembre.*

CHRYSOLANUS (Pierre) archevêque de Milan, vivoit dans le XII siécle. Le pape Paschal II l'envoya au commencement du XII siécle à Constantinople, vers l'empereur Alexis *Comnene*, où il disputa contre les Grecs sur la procession du Saint Esprit. Etant revenu de sa légation, l'archevêché de Milan lui fut disputé par Jordanes ; & il fut condamné dans un concile de Latran, tenu l'an 1116, à le quitter & à retourner à son premier évêché. On a le discours qu'il adressa à Alexis *Comnene*, touchant la procession du Saint Esprit : il est en latin dans Baronius, à l'année 1119, & en grec & en latin dans le premier tome de la Grece d'Allatius. Trithême a fait le catalogue des livres qu'il a composés pour la défense de l'église romaine, qui sont ; un traité contre les Grecs, un de la Trinité, des épîtres, des sermons, &c. C'étoit un prélat d'un mérite singulier. Eusthatius, archevêque de Nicée ; Blemmidas, surnommé *le Sage* ; Nicolas, évêque de Méthone ; un moine de grande réputation, nommé Jean Phurnès ; & quelques autres écrivirent contre lui : le même Trithême dit qu'il étoit très-savant dans l'intelligence des sciences divines & humaines, en langue grecque & latine. * Trithême, *de script. ecclés.* Baronius, *tome XII, A. C.* 1116. M. Du-Pin, *bibl. des auteurs ecclésiastiques, XII siécle.*

CHRYSOLOGUE (Pierre) *cherchez* PIERRE CHRYSOLOGUE (Saint.)

CHRYSOLORAS (Manuel ou Emanuel) savant Grec dans le XV siécle, étoit de famille noble de Constantinople, & descendoit de ces anciens Romains qui étoient venus à Byzance avec le grand Constantin. Jean Paléologue, l'*Ancien*, qui mourut l'an 1391, lui ayant donné la commission d'aller implorer le secours des souverains de l'Europe contre Bajazet, empereur des Turcs, il s'aquitta exactement de sa commission, vint en Italie, en Angleterre & ailleurs ; & après avoir employé au moins trois années dans cette négociation, il retourna à Constantinople auprès de son prince. Quelque temps après, la crainte des Turcs, & le desir d'enseigner la langue grecque, le porterent à retourner en Italie. Il aborda à Venise ; & à peine y eut-on appris son arrivée, que les Florentins l'appellerent chez eux, pour y enseigner la langue grecque, & lui offrirent d'honnêtes appointemens. Chrysoloras se rendit à leurs vœux, & il ouvrit à Florence une école publique entre 1390 & 1400. Ces exercices durerent environ trois ans, & Chrysoloras y eut des disciples qui se sont distingués par leur érudition, entr'autres, Léonard d'Arezzo, & Jannotio Manetti. Manuel, empereur de Constantinople, qui étoit venu depuis en Italie, le fit venir à Milan où ce prince étoit alors ; & ce fut-là que Galéas, duc de Milan, l'engagea d'aller professer les lettres grecques dans l'université de Pavie, que le prince son pere avoit fondée depuis peu. Chrysoloras y ayant consenti, quitta Milan en même temps que l'empereur Manuel, & se rendit à Pavie où l'on croit qu'il professa jusqu'à la mort du duc Galéas, qui arriva au mois d'octobre de l'an 1402. Ce pays étant alors troublé par la guerre, l'illustre professeur se retira à Venise, & quelques années après, sollicité par Léonard Aretin, & par le pape Grégoire XII, il alla à Rome. En 1413 Martin V l'envoya en Allemagne avec le cardinal Zabarella, pour y délibérer avec l'empereur Sigismond sur le choix du lieu où l'on devoit tenir le concile qu'on étoit résolu d'assembler, & qui se tint en effet à Constance. Cette négociation terminée, Chrysoloras retourna à Constantinople auprès de l'empereur Manuel, qui le renvoya avec quelques autres au commencement de l'an 1415, pour se trouver en son nom au concile de Constance. Ce fut-là que Chrysoloras mourut le 15 avril de la même année 1415. Paul Jove s'est trompé, en disant que ce savant étoit demeuré en Italie lors de sa premiere légation : il est certain, comme on l'a dit, qu'il retourna à Constantinople, & que ce ne fut que lorsqu'il vit sa patrie assiégée par les Turcs, qu'il revint en Italie. Paul Jove le fait aussi professeur à Venise d'abord, & successivement à Florence, à Rome & à Pavie ; au lieu que l'on a des preuves qu'il n'enseigna point à Venise, avant que d'être appellé à Florence, & qu'il n'alla à Rome qu'après avoir été à Milan, & professé à Pavie. Paul Jove n'a pas eu moins de tort d'insinuer que la curiosité

ſeule avoit conduit Chryſoloras à Conſtance ; il eſt ſûr qu'il y vint de Conſtantinople avec la qualité de député de l'empereur Manuel. Le même hiſtorien dit encore, qu'excepté un traité des régles de la grammaire grecque, il n'a rien laiſſé par écrit ; c'eſt une autre erreur. Chryſoloras a laiſſé de plus, 1°. un parallele de l'ancienne & de la nouvelle Rome, adreſſé à l'empereur Jean, & que Lambecius a traduit du grec en latin, & publié avec le *Codin* : Chryſoloras avoit publié cet écrit après ſon ſecond retour d'Italie à Conſtantinople, & il y en a eu une ancienne traduction faite par François Aléard, de Vérone, qui la dédia en 1464 à Jean Galéas, marquis de Sforce. 2°. Lambecius a donné encore avec le Codin deux lettres de Chryſoloras, mais en grec ſeulement ; elles ſont écrites à Jean & Démétrius Chryſoloras, parens de l'auteur. Dans le catalogue des manuſcrits de la bibliothéque de Leyde, on cite pluſieurs autres lettres du même, en grec, & quelques-unes traduites en latin par Bonaventure Vulcanius. 3°. On conſerve à Florence dans la bibliothéque des Médicis trois diſcours ; le premier ſur la mort de Palans ſon frere, le ſecond ſur la Trinité, & le troiſiéme ſur la paix, adreſſé à des évêques, & prononcé, comme on le croit, au commencement de la tenue du concile de Conſtance. 4°. Une verſion latine de la liturgie qui porte le nom de S. Grégoire *le Grand* ; elle eſt conſervée dans la bibliothéque barberine à Rome. Léon Allatius, dans ſon traité de ceux qui ont porté le nom de George, dit qu'elle eſt plus ample & plus parfaite que celle qui a été imprimée dans la bibliothéque des peres, ſous le nom de *George* Codin. 5°. Le même Allatius, dans ſon livre contre Creigthon, parle d'un petit traité du même, où l'auteur prouve que le Saint Eſprit procéde du Fils. Sa grammaire grecque, écrite en grec même, a été autrefois ſi eſtimée, que cent ans après qu'elle eut été publiée, Jean Capnion la liſoit & l'expliquoit en Allemagne à ſes diſciples. Eraſme l'expliqua auſſi à Cambridge lorſqu'il y enſeignoit les lettres grecques. Elle fut traduite en latin par Albanus Torinus, & depuis par Dominique du Bois, dit *Sylvius*. Ponticus Virunius y a fait des commentaires. Chryſoloras fut inhumé dans l'égliſe des dominicains de Conſtance, & Pogge qui avoit été ſon diſciple, prononça ſon oraiſon funébre. M. Hody, qui a donné la vie de Chryſoloras dans l'ouvrage cité plus bas, a recueilli dans le même écrit les éloges que divers hiſtoriens ont fait de ce ſavant Grec. Il y a joint le diſcours latin d'André Julien ſur la mort du même ; plus diverſes lettres, ſavoir, une de Gaſparinus de Bergame, à la louange du diſcours d'André Julien ; une de Guarini, de Vérone, écrite à Chryſoloras lui-même ; une autre du même, où, à l'occaſion de la mort de Chryſoloras, il s'étend ſur ſes louanges ; une troiſiéme du même, ſur le même ſujet, écrite à Jean Chryſoloras, dont Guarini avoit pris les leçons ; une quatriéme du même, ſur le même ſujet adreſſée à Jacques de *Fabris*. Enfin un abrégé de la vie de Jean & de Démétrius Chryſoloras. * *Voyez* l'ouvrage poſthume d'Humphroid Hody, ſavant Anglois, imprimé en 1742 à Londres, *in-8°*, ſous ce titre : *De Græcis illuſtribus linguæ Græcæ literarumque humaniorum inſtauratoribus*, &c. premiere partie, ou livre premier, chap. 2.

CHRYSOLORAS (Jean) neveu & diſciple d'EMANUEL *qui fait le ſujet de l'article précédent*, a eu, comme ſon oncle, l'avantage d'être un des reſtaurateurs de l'étude des lettres grecques en Italie. C'eſt l'éloge qu'en fait Guarini de Vérone dans la préface manuſcrite, mais citée par M. Hody, de ſa traduction des vies de Lyſandre & de Sylla, adreſſée à Léonelle, prince d'Eſt. Le même Guarini dit dans un autre ouvrage manuſcrit, dont M. Hody rapporte encore les paroles, que l'Italie a de grandes obligations aux deux Chryſoloras, l'oncle & le neveu ; & dans ſa lettre à Léonard Juſtinien ou Juſtiniani, il dit qu'il avoit étudié ſous l'un & l'autre à Conſtantinople. Il avoit été ſollicité de ſe transporter dans cette ville par Paul Zane, noble Vénitien, qui lui avoit auſſi fourni les moyens de faire ce voyage ; « & » c'eſt-là, ajoute-t-il, que je me ſuis appliqué durant » quelque temps à l'étude des lettres grecques ſous les » deux Chryſoloras. » Dans une autre lettre, il dit de *Jean*, qu'il étoit auſſi diſtingué par ſa ſcience que par ſa ſageſſe, & qu'il étoit un digne neveu d'Emanuel. « Il ſe » maria, ajoute-t-il ; mais l'union conjugale ne l'empê» cha point de s'appliquer à l'étude, de faire part aux » autres de ce qu'il ſavoit, & d'être utile à ſa patrie, » aux ſiens, & à lui-même. » C'eſt au même Jean Chryſoloras que Guarini écrivit la lettre dont on a parlé dans l'article précédent, & qui eſt imprimée dans l'ouvrage d'Humphroid Hody. C'eſt la même encore dont il eſt parlé dans l'oraiſon funébre d'Emanuel, compoſée par André Julien, & qui ſe trouve dans le même ouvrage. François Philelphe qui avoit eu pour maître à Veniſe Emanuel, fut auſſi diſciple de Jean à Conſtantinople où ce ſavant alla en 1420. Il y épouſa même ſa fille *Théodora*, née d'une femme noble de Piſe, que Jean Chryſoloras avoit épouſée lorſqu'il demeuroit en Italie. Jean mourut vers l'an 1425, ou du moins avant l'an 1427, comme on peut le prouver par les lettres de Philelphe : ſur quoi, comme ſur tout le reſte de cet article, on peut voir l'ouvrage de M. Hody cité à la fin de l'article précédent. Voyez auſſi ſur Jean Chryſoloras la vie de Philelphe, par feu M. Lancelot, de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, au tome X des *mémoires* de cette académie, & le tome IV des *jugemens des ſavans* de M. Baillet, avec les notes de M. de la Monnoye. Mais il faut remarquer que celui-ci appelle *Théodora* petite-fille d'Emanuel Chryſoloras ; en quoi il s'eſt trompé, comme il l'avoue lui-même dans une note manuſcrite ſur cet endroit, que nous avons ſous les yeux. « Quand » j'ai écrit, dit-il, que Théodore Chryſolorine, fille de » Jean Chryſoloras, & premiere femme de François » Philelphe, étoit petit-fille d'Emanuel Chryſoloras, je me » ſuis fondé ſur ce que dans l'épître de Philelphe, citée » article 307, pag. 224, tom. II, elle eſt appellée *Summi illius viri Manuelis Chryſoloræ neptis* ; & qu'en » bon latin, *neptis* ſignifie petite-fille ; mais comme *neptis* en moins bon latin ſe prend auſſi pour niéce, & » que Philelphe ſe ſert quelquefois d'expreſſions peu lati» nes, je crois préſentement que *neptis*, *loco citato*, » veut dire niéce, ou ſeulement parente, ne trouvant » point qu'Emanuel & Jean fuſſent freres. Il y a plus » d'apparence qu'ils n'étoient que couſins ; car André » Giuliani, dans ſon oraiſon funébre d'Emanuel, impri» mée, ſeconde partie du Poggiana, nomme ſeulement » Jean Chryſoloras, *Manuelis neceſſarius*, & non *fra» ter*. » On a vu plus haut, qu'Emanuel & Jean étoient l'oncle & le neveu.

CHRYSOLORAS (Démétrius) floriſſoit ſous l'empire de Manuel Paléologue, qui eut beaucoup de conſidération pour lui : il a écrit contre les Latins, un diſcours ſynoptique tiré des ouvrages de Nil de Theſſalonique ; un dialogue, pour montrer que les orthodoxes ne doivent point accuſer d'autres orthodoxes, &c. * M. Du-Pin, *bibl. des auteurs eccléſiaſtiques*, *XV ſiécle*.

CHRYSOPOLI, *cherchez* AMPHIPOLIS.

☞ CHRYSORHOAS, nommé aujourd'hui *le Baradi*, riviere de Syrie, qui arroſe la ville & la plaine de Damas. Cette riviere ſort de l'Anti-Liban, & dès qu'elle eſt entrée dans la plaine, elle ſe diviſe en trois branches, dont la principale, après avoir traverſé ce qui s'appelle le champ de Damas, va ſe rendre dans la ville, où elle eſt encore diviſée en pluſieurs canaux, qui fourniſſent abondamment des eaux à toutes les maiſons publiques & particulieres, & à tous les jardins qui ſont dans l'enceinte de cette grande ville. Les deux autres branches du Chryſorhoas ou Baradi, entourent à droite & à gauche toute cette délicieuſe campagne, où ſont les vergers & les jardins de Damas, & elles entrent dans ces jardins dont elles ſont l'ornement, par un nombre infini de ruiſſeaux, de canaux, & de fontaines. Les eaux di-

visées du Chrysorhoas, tant dans la ville que dans la campagne de Damas, se réunissent enfin presque toutes dans un même lit; & après avoir coulé environ pendant deux journées au sud de cette ville, elles forment un grand lac, au-delà duquel il n'y a plus aucun courant d'eau. Toute la terre aux environs est marécageuse, ensorte que le fleuve s'y perd absolument, & n'arrive point jusqu'à la mer. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHRYSORHOAS. Ce nom a été donné à plusieurs autres rivieres. Il signifie que la riviere à laquelle on l'a imposé, a des paillettes d'or que ses eaux entraînent des montagnes où elles passent, & qui s'arrêtent ordinairement dans le sable. * La Martiniere, *dict. géogr.*

CHRYSORTE, reine de Sicyone dans le Péloponnèse, fille du roi Orthopolis, épousa le prince Marathus, par qui elle s'étoit laissé séduire. Pour couvrir cette faute, elle tâcha de persuader aux Sicyoniens qu'elle avoit été aimée du dieu Apollon. Elle commença de régner avec Marathus, son époux, l'an du monde 2473, & 1562 avant J. C. Leur régne fut de vingt années, & ils succéderent à Marathon ou Melanthus, qui peut-être étoit frere de Chrysorte. * Eusebe.

CHRYSORUS, *cherchez* CHRYSERUS.

CHRYSOSTOME, c'est-à-dire, bouche d'or. *Cherchez* JEAN CHRYSOSTOME (Saint.)

CHTHONIE, nom qui fut donné premiérement à l'isle de Crete. Cérès fut surnommée Chthonienne; c'est-à-dire, *Terrestre*, parceque les païens la faisoient présider particuliérement aux fruits de la terre. Pausanias dit que ce fut à cause d'un temple qui lui fut consacré dans Hermione, ville du Péloponnèse, par une jeune fille d'Argos, nommée *Chthonie*, fille de Phoronée: c'est aussi d'où est venue l'origine de la fête Chthonienne, que les peuples d'Hermione célébroient solemnellement tous les ans en l'honneur de Cérès. Quatre vaches des plus belles & des plus féroces étoient traînées l'une après l'autre dans le temple, où quatre vieilles prêtresses les immoloient à coups de faulx. *Voyez* CANDIE & CRETE. * Pausanias, *in Corinth. l.* I.

CHTHONOPYLE, fille de Sicyon, lui succéda au royaume de Sicyone dans le Péloponnèse. Elle fut aimée d'un prince savant & éloquent, d'où elle prit occasion de supposer qu'elle avoit eu commerce avec le dieu Mercure; elle en eut un fils nommé *Polybe*, qui succéda à la couronne, l'an du monde 2698, & 1337 avant Jesus-Christ. * Eusebe.

CHUB, pays situé entre l'Ethiopie, la Libye & l'Egypte. Ptolémée met les Chubiens dans la Maréothide * *Ezech.* 30, 5.

CHUCHEU, grande ville de la province de Chekiang, dans la Chine. Elle est capitale d'un territoire de même nom, & a jurisdiction sur neuf cités. Ce pays est environné de montagnes; mais les vallées sont très-fertiles en riz. Près la cité de Sunghiang, on voit des arbres qui sont si gros, que quatre-vingts hommes ne les pouroient embrasser. Le creux de leur tronc fait souvent une espece de caverne, où il pouroit aisément tenir 40 hommes. Auprès de la cité de Kingning est le ruisseau de Luyeu, qui paroît tout verd, à cause de la grande quantité de roseaux qui sont sur ses bords: les Chinois les appellent Cho, & les Portugais les nomment Bambu. Ils sont presque aussi durs que du fer, & si gros, qu'on ne peut les empoigner des deux mains. Quoiqu'ils soient creux en dedans, ils servent néanmoins à soutenir de grands fardeaux. Ils ont douze pieds de hauteur ou davantage, & les plus petits n'ont environ que cinq pieds. Les Chinois ont l'adresse de couper ces grosses cannes en filets forts déliés, dont ils font des nattes, de petits coffres, & autres semblables ouvrages fort curieux. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. III.*

CHUCUITO, CHICUITO, CHUQUITO, ou EL CUYO, contrée de l'Amérique méridionale. On la comprend dans le Chili, dont elle est séparee par les montagnes des Andes, vers le couchant. Elle est bornée par le Tucuman au nord & au levant, & par les terres magellaniques au midi, divisée en deux parties qui prennent leurs noms de Mendoça & de S. Juan de la Frontera, leurs capitales. * Baudrand.

CHUEN-HIO, cinquiéme roi de la Chine, qui succéda à Xaohau. Les Chinois disent qu'il composa un calendrier pour servir dans son empire; & leurs historiens remarquent que sous son régne il y eut une conjonction de cinq autres planétes, le même jour qu'il y en avoit une du soleil & de la lune. C'est peut-être, dit le P. Martini, cette célébre conjonction des planétes, dont parlent quelques chronologistes de l'Europe, & qu'ils disent être arrivée vers le temps de Noé. Il ajoute que c'est la premiere observation astronomique dont conviennent les auteurs de la Chine, & proteste qu'il l'a vu dans l'histoire du roi Chuen-Hio, qui régnoit l'an 2513 avant J. C. selon le calcul des Chinois. *Voyez* la table chronologique de l'article CHINE. * Paul Pezron, *antiq. des temps.*

CHUMNE (George) historien Grec. On ne sait pas en quel temps il a vécu: il écrivit en vers une histoire sainte, qui comprenoit ce qui s'étoit passé depuis le commencement du monde, jusqu'au régne de Salomon. * Du Verdier-Vauprivas, *in suppl. bibl. Gesner.* Leo Allatius, *diatr. de Georg.* Vossius, *de hist. Græc.*

CHUN, ville de l'obéissance d'Adarezer, roi de Soba, pays de Syrie. * *I. Paral.* 18, 8.

CHUNGKING, grande ville, capitale d'un territoire de même nom, en la province de Suchuen dans la Chine. Elle a jurisdiction sur dix-neuf cités, dont les plus considérables sont Ho, Chung & Feu. La ville de Chungking est située sur une montagne, où les bâtimens s'élévent peu-à-peu, & forment une espéce d'amphithéatre: c'est une ville des plus magnifiques de la Chine, & elle est fort semblable aux plus belles de l'Europe. Le pays est fertile & l'air extrêmement sain. Proche de la cité de Feu, on voit une montagne, où l'on a taillé une idole qui a les pieds croisés, & les bras dans son sein: la grandeur de cette figure est si extraordinaire, qu'on en voit les yeux, le nez & la bouche de plus d'une lieue. Auprès de la cité de Ho, est la montagne de Lungmuen, où il y a un temple fort magnifique, avec une bibliothéque de 30000 volumes, commencée par un gouverneur nommé *Sivulus.* * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol. III.*

CHUPMESSAHITES, secte de mahométans qui croient que J. C. est Dieu, & qu'il est le rédempteur du monde. Cette opinion s'est établie depuis le XVII siécle parmi les Turcs, & beaucoup d'honnêtes gens la suivent, même dans le serrail. Il y en a eu qui ont soutenu cette doctrine avec tant de courage, qu'ils ont mieux aimé souffrir la mort que de la quitter; & malgré la persécution, cette créance s'augmente tous les jours, quoique ceux qui sont de ce sentiment, n'en fassent pas une profession publique. Quelques auteurs disent que ce nom est composé de *Choup*, qui signifie *appui* ou *protecteur*, & de *Masshi* ou *Massahi*, qui signifie *un Chrétien*, comme qui diroit protecteur du Chrétien. * Ricaut, *de l'empire ottoman.*

CHUQUITO, *cherchez* CHUCUITO.

CHUR, *cherchez* COIRE.

CHURCHILL (Jean) duc & comte de Marleborough, marquis de Blandfort, lord Churchill, de Sandrige dans la province d'Heréford, & baron d'Aymouth dans la province d'Aymouth en Ecosse, prince de l'empire, capitaine général des forces d'Angleterre, grand-maître de l'artillerie, colonel du premier régiment des gardes, membre du conseil privé, chevalier de l'ordre de la Jarretiere, &c. étoit fils du chevalier *Winston* Churchill de Wooton-Basset dans la province de Wiltz, clerc de la table verte, & membre de la société royale, & d'*Elizabeth*, fille du chevalier *Guillaume* Drako, dans la province de Devon. Il commença de porter les armes en France, où il fut enseigné au régiment des gardes françoises, que le duc de Montmouth, avec lequel

il y étoit venu, lui fit quitter pour lui donner une compagnie dans son régiment. A son retour en Angleterre, il fut fait lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie. Charles II, roi d'Angleterre, le créa baron d'Aymouth en 1683; & en 1685 le roi Jacques II, dont il étoit gentilhomme de la chambre, le créa baron de Sandrige. Il fut élevé à la dignité de comte de Marleborough par le roi Guillaume & la reine Marie en 1689, & en 1702 à celle de duc par la reine Anne. L'empereur Léopold lui donna en 1704 la principauté de Mindelheim, avec voix délibérative dans le collége des princes à la diéte de Ratisbonne, dont il prit possession le 15 septembre 1706. Il obtint en 1689 le commandement des troupes angloises en Flandre, & en 1690 il fut nommé gouverneur du duc de Glocester; mais l'année suivante il fut démis de tous ces emplois par des raisons d'état, & ne rentra en grace qu'en 1701, qu'il fut nommé général de l'infanterie, & commandant des troupes angloises en Hollande. La reine Anne ne fut pas plutôt montée sur le trône, qu'elle le nomma capitaine général de toutes ses forces, lui donna l'ordre de la jarretiere, & le nomma son ambassadeur extraordinaire en Hollande. En 1702 il eut le commandement en chef de l'armée des alliés dans les Pays-Bas; prit Venlo, Ruremonde, Liége, & obligea les François, qui avoient été jusqu'aux portes de Nimegue, de se retirer derriere leurs lignes. La campagne suivante il prit Bonn, Hui & Limbourg; se rendit maître du pays entre le Rhin & la Meuse. Ce qui lui acquit beaucoup de gloire, fut la victoire qu'il remporta avec le prince Eugène de Savoye sur la France à la bataille de Hochstet en 1704, qui fut suivie en 1706 de celle de Ramillies, en 1709 de celle de Blangies, ou de Malplaquet. La paix ayant été conclue avec la France, il se retira à Anvers, d'où il fut rappellé en 1714, à l'avénement du roi Georges à la couronne, & rétabli dans toutes ses charges, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en juin 1722, en sa 74[e] année, chargé d'honneur & de biens immenses, la nuit du 25 au 26 juillet. Son corps fut apporté de la Loge près de Windsor, à sa maison du parc S. James, où il demeura exposé jusqu'au 20 août suivant, qu'ayant été mis dans un char magnifique, il fut porté avec une pompe extraordinaire en l'abbaye de Westminster, & inhumé dans la chapelle du roi Henri VII. Il avoit épousé *Sara*, fille de *Richard* Jennings de Sandrige, laquelle, en vertu d'un acte du parlement, eut la jouissance pendant sa vie de la seigneurie de Woostock, où est le magnifique château de Blejnhein, que ce duc avoit fait bâtir, & d'une pension de cinq mille livres sterlings par an sur les revenus des postes, qui devoit passer à ses héritiers. Elle eut de ce mariage, 1. *Jean*, marquis de Blandfort, mort en 1703; 2. *Henriette*, mariée à *François*, comte de Godolphin-Rialton, laquelle, en vertu d'un acte du parlement daté de la cinquiéme année du régne de la reine Anne, hérita de tous les titres & biens du duc son pere, pour les transmettre au lord Rialton, son fils aîné, qui, pendant la vie de sa mere, devoit porter le nom de marquis de Blandfort. Cette dame est morte le 3 novembre 1733. Comme elle n'a point laissé d'enfans, le titre de duc de Marleborough a passé au comte de Sunderlang, fils de sa sœur. 3. *Marie*, alliée à *N.* Egerton, duc de Bridgwater, morte le 2 avril 1714. *Anne*, seconde femme de *N.* Spencer, comte de Sunderland, chevalier de l'ordre de la Jarretiere, & premier ministre d'Angleterre, morte le 26 avril 1716; & 5. *N.* Churchill, mariée à *N.* duc de Montaguë.

Le duc de Marleborough avoit pour freres & sœur, *Georges* Churchill, amiral de l'escadre bleue, mort le 19 mai 1710; *N.* gouverneur de l'isle de Guernesei, mort le 9 janvier 1715, âgé de 57 ans; & *Arabelle* Churchill, mere du duc de Berwick, maréchal de France, morte au palais de Witehall, le 15 mai 1730, âgée de plus de 90 ans, étant alors veuve du colonel Godfrei. * *Mém. du temps.*

CHURCH-STRETTON, bourg d'Angleterre avec marché, situé entre les montagnes dans la contrée du comté de Salop, qu'on appelle *Munslow*, à 112 milles anglois de Londres. * *Dict. angl.*

CHUS, fils de *Cham*, naquit vers l'an 1657 du monde, & avant J. C. 2378. Les Ethiopiens sont sortis de lui. Touchant les descendans de Chus, on peut consulter le IV livre du Phaleg de Bochart. * *Genèse, ch. X, v.* 6. Joséphe, *l.* 1, *des ant. jud. c.* 6. Torniel, *A. M.* 1657, *n.* 20, 1931, *n.* 27, *&c.*

CHUS, ou CHI, roi de la Chine, qui succéda à Co, l'an 2365 avant J. C. selon le calcul des Chinois. L'excès de ses débauches porta les grands du royaume à lui ôter la couronne, pour la donner à son frere Yau; & son régne de huit ans fut tellement en horreur, qu'il ne fut point compté dans les annales de la Chine. * Paul Pezron, *antiquité des temps.*

CHUSAI, l'un des plus fidéles serviteurs de David, vivoit l'an du monde 2981, & 1054 avant J. C. Le texte sacré dit qu'après la révolte d'Absalom, il vint trouver le roi, ayant ses habits déchirés, & la tête couverte de cendre. David s'efforça de le consoler, & lui dit que le plus grand service qu'il lui pouvoit rendre, c'étoit d'aller trouver Absalom, sous prétexte de vouloir passer dans son parti, afin de pénétrer ses desseins, & de s'opposer aux conseils d'Achitopel. Chusaï obéit au roi, alla à Jérusalem, se mit dans les bonnes graces d'Absalom, & détourna par sa prudence le conseil qu'on lui donnoit, d'attaquer promptement David, qu'il fit avertir de tout ce qui se tramoit contre lui. * *II. des Rois*, 15, 16, 17. Joséphe, *l.* 7, *des ant. jud. c.* 8, 9 *&* 10. Usser, *ad an.* 2981.

CHUSAN RHASATHAIM, que Joséphe nomme *Chusarte*, roi de Mésopotamie, ou d'Assyrie, fit la guerre aux Israélites, & les réduisit en servitude, Dieu le permettant ainsi, pour les punir de leur idolâtrie. Ils demeurerent dans cet esclavage huit ans, à la fin desquels, Dieu touché de leur repentir, se servit d'Othoniel pour les remettre en liberté, l'an du monde 2630, & avant J. C. 1405. * *Juges, III.* Joséphe, *l.* 5, *des ant. jud. c.* 4. Torniel, *A. M.* 2601. Salian, *A. M.* 2623 *& suiv.*

CHUSISTAN, province de Perse, qui est la Susiane des anciens. La principale ville est Sus ou Suster, autrefois Suse, siége royal d'Assuérus. Cette ville est sur la riviere de Zeimare. Les autres de cette province sont Asker, Srabut, Ahauvas, &c. Le Chusistan a la mer d'Elcatif, ou golfe de Balsora, au midi; la province de Fars, au levant; celle d'Yerack, au couchant; & celle d'Ayrack, au septentrion. Cette province est extrêmement fertile. Quelques modernes la nomment *Schouster.* * Sanson.

CHUSLEIGT, ville ou bourg d'Angleterre avec marché, dans la contrée du comté de Devon, qu'on appelle *Exminster.* Elle est ornée d'un beau château appartenant au lord Clifford, qui lui donne le titre de baron. Elle est à 182 milles de Londres. * *Dict. Angl.*

CHUTÉENS, peuples de Perse, furent envoyés l'an du monde 3283, & avant J. C. 752, pour habiter la Samarie déserte, depuis que Salmanazar en eut fait esclaves les habitans; ils furent nommés *Samaritains.* Comme ils avoient apporté leurs idoles qu'ils adoroient à la façon des gentils, Dieu permit qu'un grand nombre de lions sortirent des déserts, & dévorerent ces peuples. Le roi d'Assyrie connoissant la cause de cette punition, manda un sacrificateur des Juifs, pour les instruire dans la religion des premiers habitans de ce pays. La crainte qu'ils avoient des animaux qui les dévoroient, les fit soumettre à tout ce qu'on voulut; mais en suivant la loi de Moïse, ils ne laisserent pas d'adorer leurs idoles : ils persévérerent ainsi dans ce culte mêlé pendant quelque temps. Joséphe dit que ces peuples furent nommés Chutéens, parcequ'ils furent tirés d'une province de Perse nommée *Chuta*, à cause du fleuve Chut; mais ce qu'il ajoute, qu'ensuite d'une grande peste ils embrasserent la religion des Juifs, n'est pas conforme au texte sa-

cré. Il y a encore aujourd'hui des Samaritains qui se sont toujours conservés dans la Palestine, sur quoi l'on peut voir le livre intitulé, *Collectanea Samaritana*, imprimé à Zeits en Saxe, en 1688, & composé par Christophe Cellarius. * *Voyez* SAMARITAINS. *IV des Rois, c. XVII, v. 25 & suiv.* Joséphe, *antiq. l. 9, c. dern.* Usser. *in annal.*

CHUZAS, intendant de la maison d'Hérode Agrippa, & mari de Jeanne, l'une des saintes femmes qui assisterent J. C. de leurs biens durant le cours de son ministere. * *Luc. VIII*, 3.

CHYMIE, ou CHIMIE, art qui enseigne à séparer les différentes substances qui se trouvent dans les mixtes, à savoir, dans les végétaux, les minéraux & les animaux. *Chymia.* Ce mot vient du grec χύμος, c'est-à-dire, *suc*, ou de χέειν, qui signifie *fondre.* Les chymistes ont ajouté la particule arabe *al* au mot de chymie, quand ils ont voulu exprimer la plus sublime qu'ils appellent *Alchymie.* On donne aussi à la chymie les noms de *Spargirie*, *d'art Hermétique*, de *Pyrotechnie.* C'est la chymie qui nous a donné un grand nombre de très-belles connoissances que nous avons de la nature. Jean-Joachim Becher a expliqué les termes les plus obscurs, & les principes de la chymie, dans un livre qu'il a intitulé, *Œdipus Chymicus.* Il y a un *Lexicon Chymicum*, qui explique aussi les termes les plus obscurs de la chymie, composé par Guillaume Johnson, chymiste Anglois. Martinus Bullandus en a fait un autre, sous le titre de *Lexicon Alchymiæ.* Pierre Borel a donné un recueil de tous les auteurs qui ont écrit de la chymie, qu'il appelle *Bibliotheca Chymica.* On trouve quantité d'opérations de chymie, rangées par ordre alphabétique dans un livre imprimé à Leyden en 1684, intitulé, *Collectanea Chymica Leidensia.* Nous avons aussi plusieurs traités de chymie en françois, où les opérations sont clairement décrites. Les meilleurs sont le Févre, Glaser, la Faveur, Charas, Lemeri, & Macquer. Il y a une autre sorte de chymie, qui consiste en la transmutation chimérique des métaux. C'est ce qu'on appelle *chercher la pierre philosophale*, & c'est néanmoins cette derniere chymie à laquelle bien des gens ont dépensé & dépensent inutilement leur bien.

CHYNDONAX, grand prêtre & chef des Druides des anciens Gaulois, dont on découvrit le tombeau l'an 1598, dans la contrée de Poussot, à demi-quart de lieue de Dijon, avec une inscription, qui est estimée par les curieux une des plus belles antiquités de nos Gaules. Elle est gravée sur une pierre ronde & creuse, en forme de petit tonneau, où étoit enfermé un vase de verre, peint de diverses couleurs fort agréables. Elle contient deux lignes en deux cercles, en forme de couronne.

Μίθρης ἐν ὀργάδι, χῶμα τὸ σῶμα καλύπτει Χυνδ[illegible]ακτος, ἱερέων ἀρχηγȣ̃, Δυσσεβὴς ἀπεχȣ. λύσιοι κονιν ορῶσι.

C'est-à-dire :

*Dans le bocage de Mithra, ce tombeau couvre le corps de Chyndonax, grand-prêtre. Retire-toi, impie, car les dieux libérateurs gardent mes cendres.*

On peut remarquer dans cette ancienne inscription, que nos anciens Gaulois avoient cela de commun avec les Perses & les Grecs, qu'ils adoroient le soleil, ou Apollon, sous le nom de Mithra. Nous voyons encore aujourd'hui plusieurs vestiges de cet ancien culte. Le temple de Toulouse, si fameux dans l'histoire des Tectosages (maintenant les peuples de Toulouse, &c.) étoit consacré à cette fausse divinité. C'est celui qui est aujourd'hui dédié à la sainte Vierge, sous le nom de *la Daurade* ; & l'on voit même dans le château de Polignac en Velai, une tête qui servoit à l'oracle d'Apollon, dont la bouche est ouverte, & les cheveux épars, en forme de rayons. * Guenebaud, médecin de Dijon. Gabriel Siméon, *antiquités de la Limagne.*

CHYPRE ou CYPRE, *Cyprus*, est une des plus grandes isles de la mer Méditerranée, puisqu'elle a plus de cent vingt lieues de tour, avec titre de royaume. Elle fut autrefois consacrée à Vénus, que les poëtes ont dit être née en cette isle, peut-être parceque les habitans étoient extrêmement amoureux. Chypre a la Syrie au levant, & n'est qu'à environ vingt lieues de la terre ferme. Elle a été autrefois divisée en quatre parties, & aujourd'hui les Turcs en font ordinairement onze. Comme le pays est sans rivieres, & qu'il n'a que de gros étangs, l'air y est grossier, chargé de vapeurs, & souvent mal-sain, & sur-tout pour ceux qui n'y sont pas accoutumés ; au reste, cette isle est extrêmement fertile, & produit quantité de grains, de fruits, & de diverses autres denrées. Ses vins sur-tout sont excellens ; & ses mines l'ont rendue en tout temps si considérable, que les Grecs lui donnerent le nom de *Macaria*, c'est-à-dire, *Fortunée.* Depuis elle a reçu celui de Chypre, ou pour la grande quantité de cuivre qu'on y trouva au commencement, ou à cause de l'arbre que les Grecs appelloient κύπρος, & qui est très-commun dans cette isle. Ce n'est pas le cyprès, mais le *Ligustrum* des Latins, le *Ligustro* des Italiens, celui que les Espagnols nomment *arbol de la alhenna*, & nous *Troësme*, qui est un arbrisseau, dont la fleur est blanche, & de bonne odeur. Les principales villes sont aujourd'hui Nicosie, qui est la capitale du royaume, Famagouste qui a un bon port, Limisso, Sirori, Masolo, Lascara, Cerines, &c. Elle a eu autrefois Paphos, aujourd'hui *Baffo*, Cythere & Amathunte connue par les vers des poëtes, aussi-bien que le bois d'Idalie. Au reste, Pline nous assure qu'on l'a vue divisée en neuf différens royaumes. Elle eut des rois particuliers avant que d'être sujette aux Romains ; & l'on parle sur-tout d'Evagoras allié des Athéniens, qui fut tué par l'eunuque Nicoclès l'an 374 avant l'ére chrétienne. Ensuite, l'empire des Perses ayant été ruiné, l'isle de Chypre fut sujette aux Ptolémées, rois d'Egypte, ou à leurs parens, depuis la mort d'Alexandre *le Grand*, la premiere année de la CXIV olympiade, & 324 ans avant J. C. jusqu'en l'an 697 de Rome, & avant J. C. 57, que les Romains l'usurperent. Ptolémée, le dernier roi, se fit mourir, ayant su que ces conquérans approchoient de son pays, pour s'en rendre maîtres. Caton, que le sénat avoit envoyé en Chypre, en apporta tant de richesses, qu'elles remplirent plus les coffres de l'épargne, qu'aucune autre conquête. On assure qu'on y trouva plus de trente millions. Depuis Constantin *le Grand*, l'isle de Chypre fut toujours sous la domination des empereurs Grecs, jusqu'à ce que ceux de l'isle s'étant révoltés, Isaac *Comnene*, homme cruel & abandonné à toutes sortes de crimes, s'en rendit le maître. Richard, roi d'Angleterre, s'étant embarqué l'an 1191, pour combattre les Sarasins & recouvrer la Terre-Sainte, fut jetté par la tempête sur les côtes de l'isle, & la prit sur Isaac, qui avoit pillé ses gens, battus de la tempête. Le roi d'Angleterre donna cette isle à GUI, de la maison de Luzignan, ou Lezignem, en France, dont les descendans la conserverent jusqu'au temps de JACQUES, fils *naturel* de JEAN ou JANUS dernier roi, qui mourut en 1473. Ce prince avoit laissé le royaume à CHARLOTE ; mais JACQUES, son fils *naturel*, qui étoit ecclésiastique, l'usurpa sur elle. Ce dernier se maria avec *Catherine*, fille de *Marc* Cornaro Vénitien, que le sénat adopta, lui constituant une dot. *Catherine* fut laissée enceinte, & elle accoucha d'un fils qui ne vécut que deux ans ; ce qui la porta à remettre le royaume aux Vénitiens, du vivant même de CHARLOTE, qui réclama inutilement. Cette princesse avoit épousé *Louis* de Savoye, comte de Genève, & second fils de *Louis*, duc de Savoye, & d'*Anne* de Chypre, fille de *Jean* III. Elle se fit couronner à Nicosie en 1458 ; & après avoir été chassée par Jacques son frere, bâtard, elle se retira à Rome, où elle mourut en 1487, laissant par donation ses droits sur le royaume de Chypre, à CHARLES, duc de Savoye, son neveu. Il prit le titre de roi de Chypre, qui fut négligé par ses successeurs, jusqu'à VICTOR-AMEDÉE. Ce dernier en

1633.

1633, prit cette qualité qu'il a transmise à ses descendans, malgré les plaintes & les protestations des Vénitiens ; ce qu'il fit, afin de se faire traiter d'égal par le cardinal infant, qui passoit par l'Italie pour aller en Flandre, & pour se dispenser de donner aux cardinaux le nouveau titre d'éminence. La république de Venise a possédé cette isle jusqu'en 1571, que les Turcs s'en rendirent maîtres sous Selim II. On dit que, comme ce prince aimoit passionément le vin, quoique l'usage en soit défendu par la loi de Mahomet, il résolut de se rendre maître de cette isle, à la sollicitation de Jean Michès, Juif Portugais & son favori. Celui-ci ayant été chassé de son pays pour quelque mauvaise action, se retira à Venise. Il y fit encore quelque friponnerie, dont il fut puni ; & il en eut tant de dépit, qu'il résolut de s'en venger. Il alla à Constantinople, où il épousa une riche Juive ; & ses richesses lui ayant donné moyen de s'approcher de Selim, il lui persuada d'entreprendre la conquête de Chypre. On dit même que ce prince étant un jour à demi-yvre, en frapant sur l'épaule de Michès : *Tu es roi de Chypre*, lui dit-il ; *si le ciel favorise mes desirs.* Les Vénitiens avoient fait fortifier l'isle, & sur-tout la ville de Famagouste & celle de Nicosie. Les Turcs, sous la conduite de Piali & de Mustafa, descendirent dans l'isle, au commencement du mois d'août de l'an 1570, & prirent la derniere de ces villes, après un siége de quarante jours. Ensuite ils investirent Famagouste le 22 septembre ; mais l'hiver commençant, on n'en forma le siége que l'année suivante, & elle se rendit le 4 août 1571, après avoir été battue durant 75 jours. On assure qu'on y tira cent cinquante mille coups de canon. Ensuite les Turcs se rendirent maîtres de toute l'isle, où ils ont un beglierbei. Voici les derniers rois de Chypre, depuis Gui de Luzignan ou Lezignem.

SUCCESSION CHRONOLOGIQUE
*des rois de Chypre.*

| | | |
|---|---|---|
| 1191. | Gui, *mort en* | 1194. |
| | Amauri, | 1205. |
| | Hugues I, | 1218. |
| | Henri I, | 1253. |
| | Hugues II, | 1267. |
| | Hugues III, | 1284. |
| | Jean I, | 1285. |
| | Henri II, | 1315. |
| | Hugues IV, | 1352. |
| | Pierre I, | 1370 ou 71. |
| | Pierre II, dit *Perrot* ou *Perrin*, | 1383. |
| | Jacques, | 1410. |
| | Jean II ou Janus, | 1431. |
| | Jean III, | 1458. |
| | Charlote, couronnée & chassée en | 1467. |
| | *Jacques le bâtard*, mort en | 1473. |
| | *Jacques l'enfant*, mort en | 1475. |

* Pline, *l.* 5 ; *c.* 31. Strabon, *l.* 14. Gui de Luzignan, *hist. de Chypre.* De Thou, *hist. l.* 40. Doglioni. Justiniani. Guichenon, Sponde, Raynaldi, &c. Bochart, *in Canaan*, *liv.* 1, *chap.* 3.

ÉGLISE ET CONCILES DE CHYPRE.

Cette église fut fondée par S. Paul qui y prêcha le premier l'évangile, avec S. Barnabé. On tient que ce dernier y souffrit le martyre ; & on rapporte que son corps y fut trouvé sous l'empire de Zénon, l'an 488, avec l'évangile de S. Matthieu sur sa poitrine ; mais c'est une histoire fort incertaine. Cette église a toujours été gouvernée par ses évêques ; & l'évêque de Constance ou de Salamine, métropolitain de Chypre, n'étoit point ordonné par l'évêque d'Antioche, comme il paroît par le concile d'Ephèse, auquel les évêques de Chypre se plaignoient de ce que l'évêque d'Antioche avoit voulu soumettre à sa jurisdiction les églises de Chypre, & s'attribuer le droit d'ordonner le métropolitain : sur quoi ce concile déclara que l'ordination de l'évêque de Constance & le gouvernement de toute la province seroient conservés aux évêques de Chypre. Leur métropolitain jouit de cette indépendance, non seulement pendant qu'il demeura dans l'isle de Chypre, mais même après qu'il fut contraint, par les courses des barbares, de passer, avec son peuple, dans l'Hellespont. Le concile *in Trullo* lui conserve les droits qui lui avoient été accordés par les peres d'Ephèse ; & ordonne qu'il présidera à tous les évêques, & qu'il jouira d'une entiere autocéphalie. * *Concil. d'Ephes. action* 7. *Conc. in Trullo*, *can.* 39.

Saint Epiphane, évêque de Salamine, tint dans cette isle un concile l'an 399, à la priere de Théophile, patriarche d'Alexandrie, qui avoit condamné les Origénistes. Ils furent de même soumis à l'anathême en ce synode, & les livres d'Origène furent défendus. Socrate & Sozomene en font mention. Les prélats s'y assemblerent l'an 643, contre les Monothélites, comme il paroît par une lettre écrite au pape Théodore. * Socrate, *liv.* 6, *chap.* 9. Sozomene, *liv.* 1. *chap.* 14. Baronius, &c.

CHYTENNES, fils d'Aristonymus, tyran de Sicyone dans le Péloponnèse, fut élu général de l'armée des Grecs contre les Cyrrhéens. Il défendit qu'on récitât les vers d'Homere, parcequ'ils étoient estimés dans Argos ; & il renversa le monument que l'on avoit dressé à la mémoire d'Adraste, roi de Sicyone. Il proposa sa fille dans les jeux olympiques au plus brave de tous les combattans, qui fut Megaclès. C'étoit un prince de la race d'Alcméon, qui mena sa nouvelle épouse à Athènes & abandonna le royaume de Sicyone à Léon. * Herodote.

CHYTRÆUS (David) Allemand, & ministre luthérien, naquit à Ingelfing en Souabe, le 26 février de l'an 1530. Il étoit fils de *Matthieu* Chytræus ou *Rocchafe*, qui est leur nom allemand, aussi ministre luthérien. David étudia avec soin la théologie de sa secte, les langues, les belles-lettres ; & après avoir voyagé en Italie & dans les Pays-Bas, il se distingua entre les protestans d'Allemagne. Il enseigna à Rostock & ailleurs, & mourut le 25 juin de l'an 1600, âgé de 70 ans. Christophe Sturcius a écrit sa vie. Chytræus, homme naturellement visionaire & mélancolique, écrivit, outre quelques chroniques, un commentaire sur l'apocalypse. Il enseigne dans ce dernier ouvrage (*au c.* 9) que l'antechrist a paru vers l'an 600, & témoigne qu'il croyoit que S. Grégoire étoit son premier pontife. Il s'efforce de prouver ses rêveries par trois raisons ; la premiere ; parceque ce pape établit l'invocation des saints, & les messes pour les morts ; la seconde, parceque le pape Boniface III prit en 666 le titre d'évêque universel ; & enfin, parcequ'on compte 666, qui est le nombre du nom de l'antechrist, dans les révélations de S. Jean, depuis que cet apôtre publia sa prophétie, jusqu'à ce que Pepin établit le temporel des papes, qu'il appelle le régne de l'antechrist. Bellarmin réfute ces erreurs de Chytræus, qui en a avancé quelques autres. * Bellarmin, *tom. I*, *controv. l.* 3 *de Rom. pont. c.* 3, *p.* 634. Gautier, *en la chron. siécle XVI*, 49. Genebrard, *en la chron. en Pie V.* Vossius, *de math. c.* 68. §. 7, *p.* 399. Du Verdier, *bibl. franç. p.* 250. Sturcius & Melchior Adam, *in vita Germ. theol.*

☞ CHYTRÆUS (Nathan) frere de David CHYTRÆUS, dont nous venons de parler, s'appliqua à l'étude des belles-lettres. Il fut recteur de l'académie de Brême, & très-versé dans la lecture des poëtes. Poëte lui-même, il donna plusieurs ouvrages en ce genre, qui ont eu l'approbation des connoisseurs de son temps, & sur-tout de ses compatriotes. On en a deux volumes *in*-8°. L'un imprimé en 1584, à Hanaw, intitulé, *Fastorum ecclesiæ christianæ libri duodecim*, contient divers événemens de l'histoire ancienne & moderne, décrits en vers ; l'autre, imprimé à Rostock en 1579, contient toutes ses autres poësies. On y trouve entre autres la description de ses voyages, à Paris, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, à Venise, à Rome, à

Naples, & en Suisse. On connoît peu ses poésies aujourd'hui, au moins en France. Il mourut avant son frere, en l'an 1598, âgé de 55 ans. *Voyez* les mêmes auteurs qui ont parlé de David Chytræus. M Goujet, *mém. mss.*

CHZEPREG, CHEPREG & SCHAPRING, petite ville de la basse Hongrie, sur la riviere de Stob, dans le comté de Sopron, entre la ville de ce nom, & celle de Javarin. Elle a été bâtie des ruines de l'ancienne *Scarabantia*, qui en sont fort proche. * Baudrand.

## C I A.

CIA, femme d'Ordelaffy, tyran de Forly dans le XIV siécle, étoit aussi brave & aussi courageuse que son mari. Au milieu des troubles qui agitoient alors l'Italie, Ordelaffy commandoit dans Forly, & Cia gouvernoit Cézene. C'étoient les deux places d'armes d'où ils bravoient leurs adversaires. Elles furent attaquées en même temps. Ordelaffy écrivit à sa femme pour l'exhorter à se bien défendre; elle lui répondit: « Ayez soin de » Forly, je réponds de Cezene. » Elle auroit tenu parole malgré les forces du légat qui l'assiégeoit, si Ordelaffy n'eût encore écrit à Cia de faire décapiter Jean Zaganella, Jacques Bastardi, Palazzino & Bertonuccio, quatre Cezénois, qu'il soupçonnoit d'être Guelfes, c'est-à-dire, favorables au pape. Cia n'obéit point à cet ordre: elle trouva les quatre accusés innocens, & d'ailleurs elle craignit que leur mort ne causât quelque révolte; mais les intéressés ayant su le danger qu'ils avoient couru, & craignant peut-être que leur innocence ne les rassurât pas contre un second ordre, se formerent un parti avec lequel ils forcerent Cia à se renfermer dans la citadelle. Cette femme irritée, fit décapiter Scaraglino & Tumberti, deux confidens de son mari, qui lui avoient conseillé de ne point agir contre les quatre Cezénois, lorsqu'elle eut reçu l'ordre de les faire mourir. Le légat voyant qu'elle faisoit une forte résistance dans la citadelle, la fit miner; & Cia voyant qu'elle étoit prête à crouler, s'avisa d'y enfermer un grand nombre de Cezenois dont elle se défioit le plus. Le légat allant un jour visiter les travaux, fut surpris de voir plus de cinq cens femmes échevelées se jetter à ses pieds avec de grands cris, & demander grace pour leurs maris & leurs parens qui alloient périr sous les ruines de la citadelle. Le légat, c'étoit d'Albornos, sentit l'artifice & en profita pour presser la reddition de la place, qui en effet ne résista plus. Il sauva la vie à ceux qu'on avoit mis dans la tour, & Cia alla renfermer dans les fers son orgueil & sa fierté. * *Voyez* Fortifiocca, *dans sa vie de* Nicolas Gabrini, écrite en langue vulgaire romaine de ce temps-là. Le pere du Cerceau, dans son *histoire de la conjuration de Gabrini, à la fin du dixiéme livre.*

CIACONIUS (Alfonse) connu sous le nom de CHACON religieux de l'ordre de S. Dominique, patriarche d'Alexandrie, selon quelques-uns, étoit de Baëça, petite ville d'Andalousie en Espagne. Il entra chez les dominicains, où il s'avança dans l'étude, & où il enseigna depuis avec réputation. On l'envoya à Rome; il y reçut le titre de patriarche d'Alexandrie, & il y mourut, non en 1590, comme divers auteurs l'ont écrit, mais au mois de février de l'an 1599, dans la cinquante-neuviéme année de son âge. Nous avons divers ouvrages de sa façon: *Gesta XII Gregoriorum Rom. pontif. Tractatus de liberatione animæ Trajani à S. Gregorio. De S. Hieronymi cardinalitia dignitate. De jejuniis. De signis sanctæ crucis. Vitæ & gesta Rom. pontif. & cardinalium, &c.* Ce dernier ouvrage est un des plus considérables que nous ayons de Ciaconius; il n'y put pas mettre la derniere main, & mourut avant que de l'avoir achevé. Son neveu y travailla, & le publia en 1601 & 1602, en deux volumes *in-fol.* mais comme il s'y étoit glissé grand nombre de fautes, on nomma Jérôme, Alexandre & André Victorelli pour y travailler. Le premier étant mort, le P. Wadingue, de l'ordre de S. François, lui fut substitué; mais Victorelli est celui qui y travailla le plus assidument, & qui nous procura l'édition de 1630. César Becillus d'Urbin, prêtre de l'oratoire de Rome, l'abbé Ughel, Floravantes Martinelli & le P. Augustin Olduini ont continué cet ouvrage. C'est par les soins de ce dernier, que nous l'avons en IV volumes *in-fol.* imprimés à Rome en 1676. On y voit la suite de la vie des papes jusqu'à Clément X. Le P. Mabillon nous assure dans son voyage d'Italie, qu'il a trouvé dans la bibliothéque de la maison de Chisi, des lettres d'Alfonse Ciaconius, par lesquelles il paroît qu'il avoit fait deux ouvrages qui n'ont point encore vu le jour, un *traité des antiquités romaines avec figures*, une *bibliothéque universelle d'auteurs*. Ce dernier ouvrage étoit celui que Ciaconius estimoit le plus; mais il n'eut pas la consolation de le voir imprimé de son vivant. Le manuscrit en étant tombé entre les mains de M. Camusat, il l'a fait imprimer, & y a joint beaucoup de notes sur les écrivains & sur les ouvrages dont il y est parlé. C'est un excellent répertoire, & un livre qui peut être utile aux gens de lettres, après tant d'autres bons livres qui ont été faits sur cette matiere; il s'en faut pourtant beaucoup qu'il remplisse toute l'idée que promet un titre aussi magnifique que l'est celui de *bibliothéque générale des auteurs*. Cet ouvrage a paru à Paris en 1732, *in-fol.* * Nicolas Antonio & Schottus, *bibl. hisp.* Ghilini, *theat. d'huom. letter.* De Thou, *hist. liv.* 122, *&c.* Du-Pin, *bibl. des auteurs ecclef. du XVI siécle.* Voyez le tome XXXVI des *mém.* du pere Niceron.

CIACONIUS ou CHACON (Pierre) prêtre Espagnol, étoit de Tolede, où il naquit en 1525. Il étudia à Salamanque, où il se distingua parmi les écoliers de cette université; & outre la philosophie & la théologie, il apprit encore les mathématiques & le grec. Il alla à Rome sous le pontificat du pape Grégoire XIII, dont il reçut ordre de travailler à l'édition du décret de Gratien, qu'on réimprima avec des corrections très-judicieuses de sa façon. C'étoit son génie de corriger les anciens auteurs, de rétablir les passages tronqués, d'expliquer les difficiles, & de leur donner enfin un nouveau jour. Il composa des notes sur Arnobe, sur Tertullien, sur Cassien, sur Pompeius Festus, sur les commentaires de César, sur Pline, sur Térence, sur Séneque, sur les origines d'Isidore, & sur les ouvrages de divers autres auteurs. On l'employa encore à la correction du calendrier avec Clavius. Il publia à ce sujet un traité pour expliquer l'ancien calendrier romain de Jules César, sous ce titre: *Kalendarii romani veteris explanatio;* & il donna encore au public un traité *de triclinio romano, &c.* Les cardinaux Sirlet, Antoine Caraffe & Baronius, étoient de ses amis, aussi-bien que Fulvius Ursinus, Latinus Latinius & quelques autres. Le pape Grégoire XIII lui donna un canonicat à Séville; & il mourut à Rome le 24 octobre de l'an 1581, âgé de 56 ans. On voit son éloge funébre dans l'église de S. Jacques des Espagnols, où il fut enterré. On a publié depuis sa mort, sous le titre d'*opuscules*, quelques traités qu'on avoit trouvés parmi ses papiers. Ils parurent à Rome, sous ce titre: *Petri Ciaconii Toletani opuscula, In columnæ rostratæ inscriptionem: De Ponderibus: De Mensuris: De Nummis*, in-4°. 1604, *ex typographia Vaticana.* * Schottus & Nicolas Antonio, *bibl. Hispan.* Janus Nicius Erythræus, *Pinac. imag. illust. c.* 112. Baronius. Latinus Latinius. Casaubon. Vossius, &c. Du-Pin, *bibl. des aut. ecclef. du XVI siécle.* Baillet, *jugemens des sav. sur les critiques grammairiens, édit. de Paris*, in-12, 1685, *tom. II, p.* 227.

CIAIS, petite ville d'Asie dans la Georgie. Elle est dans la Mingrelie, près de la mer Noire & de la riviere de Cianis au nord des ruines de Fazzo. On croit que Ciais pouroit bien être l'ancienne *Siganeum*, ville de la Colchide. * Baudrand.

CIAMPINI (Jean-Justin) docteur en droit, maître des brefs de grace, préfet des brefs de justice, & ensuite abbréviateur & secrétaire du grand-parc, &c. né

à Rome le 13 avril 1633, abandonna l'étude du droit dans laquelle on l'avoit engagé d'abord, dans le dessein d'en faire un avocat, & s'appliqua à celle de la pratique de la chancellerie apostolique. Il y réussit & il eut successivement les emplois, dont on a parlé au commencement de cet article. Ces occupations ne lui firent pas négliger l'étude des belles-lettres & des sciences, pour lesquelles il avoit une forte inclination. Plusieurs savans de son temps parlent avec reconnoissance des secours qu'ils ont tirés de lui pour la composition de certains ouvrages. Il eut part aussi au journal des savans qui commença à paroître à Rome en 1668, & dont il forma le dessein avec Michel-Ange Ricci, qui fut depuis cardinal; Jean Luci, Salvator & François Serra, François Nazzari, Thomas de Giuli & Jean Pastrizzi. Ils convinrent de faire chacun les extraits des livres qui paroîtroient, & de les communiquer à Nazzari & à Salvator Serra, pour leur donner la forme convenable; mais ce fut Nazzari qui fut peu de temps après chargé seul de ce travail. En 1675 Ciampini mécontent du changement d'imprimeur fait par Nazzari, forma une autre société qui commença un nouveau journal, pendant que Nazzari continuoit aussi le sien. On peut voir le détail de ce qui regarde ce journal dans le pere Niceron, *tome IV* de ses *mémoires*, *pag.* 197 *&* 198. Ce fut encore par les soins de Ciampini, qu'il se forma à Rome en 1671 une académie destinée à l'étude de l'histoire ecclésiastique, pour laquelle il avoit beaucoup de gout. En 1677 il établit encore, sous la protection de Christine, reine de Suéde, qui étoit alors à Rome, une académie de physique & de mathématiques, qui devint bientôt célébre. Il fut reçu le 27 mai 1691 dans celle des Arcadiens, & il mourut le 12 juillet 1698, âgé de 65 ans. Il a fait beaucoup d'ouvrages en italien & en latin, dans lesquels on trouve bien de l'érudition; mais il n'y a pas toujours assez d'ordre, & la diction n'en est pas toujours pure. Ces ouvrages sont, 1. Un discours italien sur la comete de 1682. 2. Nouvelles inventions des tubes optiques. 3. Conjectures sur l'usage des azymes dans l'église latine, en latin. 4. Examen des vies des papes qui portent le nom d'Anastase *le Bibliothécaire*, en latin. Ciampini prétend que ces vies sont de plusieurs auteurs, & qu'il n'y a que celles de Grégoire IV, de Serge II, de Léon IV, de Benoît III & de Nicolas I, qui soient d'Anastase. 5. Un traité dédié au cardinal Casanata, pour prouver que M. de Launoi avoit eu tort d'adopter un texte de Pie II, corrompu par les hérétiques. 6. Un traité sur l'origine de ce qui reste de plus curieux dans les bâtimens de l'ancienne Rome, avec l'explication & les dessins de ces monumens, en latin, deux volumes *in-folio*. 7. Dissertation où l'on examine si les papes ont porté autrefois la crosse, en latin. Ciampini est pour l'affirmative. 8. *De incombustibili lino, sive lapide amianto, &c.* 9. *De abbreviatorum de Parco majori antiquo statu, &c.* avec la suite de cet ouvrage, deux volumes *in-folio*. 10. Un examen de deux emblêmes historiques, en latin. 11. *De vocis correctione in sermone VII sancti Leonis, de Nativitate Domini*. 12. *De sacris ædificiis à Constantino Magno constructis*, in-folio. 13. *Theatro de grandi, discorso academico*. 14. Un traité latin sur les croix que l'on porte à la tête des processions. 15. *Abbreviatoris de curia, compendiaria notitia*. 16. *Explicatio duorum sarcophagorum ritum baptismi indicantium*. 17. *De S. Rom. ecclesiæ vicecancellario, ejusque munere*. Il a laissé encore plusieurs autres ouvrages manuscrits. * *Voyez* le recueil des éloges faits à la louange de Ciampini, donné par Ferdinand Fabiani. *La vie de ce savant, par* Vincent Léonio. Niceron, *mém.* tom. IV.

CIAMPOLI (Jean) né en 1589 à Florence. Il y étudia en philosophie, & acquit beaucoup de part dans les bonnes graces de Ferdinand, grand duc de Toscane, & dans l'amitié de Galilée, dont il embrassa les opinions contraires au systême d'Aristote. Depuis, il étudia en droit, & fit divers ouvrages à Padoue, où il se fit estimer d'Hippolyte Aldobrandin, depuis cardinal. Il passa aussi à Boulogne, où le cardinal Maffée Barberin, qui étoit alors légat de cette ville, le retint quelque temps. Enfin il alla à Rome au commencement du pontificat de Grégoire XV; & le cardinal Ludovisio lui procura l'emploi de secrétaire des brefs, avec un canonicat de S. Pierre. Le cardinal Barberin ayant succédé en 1623 à Grégoire, sous le nom d'*Urbain VIII*, le continua dans l'emploi de secrétaire, & le fit ensuite camérier secret. Ciampoli auroit pu même espérer de plus grands honneurs, s'il ne s'en fût rendu indigne par sa vanité & par son indiscrétion. Il étoit furieusement entêté de son mérite, & sur-tout de son prétendu talent pour la poésie; il méprisoit tous les poétes, & osoit mettre ses poésies au-dessus de celles de Virgile, d'Horace & de Pétrarque, qu'il traitoit d'écoliers & d'ignorans; mais l'on peut dire, après tous les critiques qui en ont parlé, que c'étoit un vrai *animal de gloire*. Son peu de prudence le porta plus loin. Il parla malhonnêtement du pape & de ses parens; il en fit des railleries, & se lia d'amitié avec ceux qui ne les aimoient pas. Cette conduite fut la cause de sa disgrace: on commença par lui ôter la liberté de voir le pape; & en 1632 on l'envoya gouverneur à Montalte, pour l'éloigner de la cour, où il ne put jamais revenir. Ses amis firent en sorte qu'on le tira de Montalte, pour l'envoyer à Nortia, & puis à Jesi, où il mourut le 8 septembre de l'an 1643. Il avoit commencé l'histoire de Pologne, à la priere de Ladislas-Sigismond, roi de cet état; mais il ne put l'achever. Nous avons de lui des poésies italiennes, des lettres, &c. qui pour la plupart ont été imprimées à Venise en 1662. * Imperialis, *in musæo hist. p.* 201; *& ex eo Konigius in bibl. vet. & nov. p.* 191. Leo Allat. *lib. de Apib. Urbanis, p.* 156 *&* 157. Janus Nicius Erythræus, *Pinac. II imag. illust. c.* 1. Lorenzo Crasso, *elog. d'huom. lett. &c. t. I, p.* 271. Augustin. Favorit. *in vita Virg. Cæsarini, in memor. philosophor. nostri sæc. tom. I, p.* 174, *per* Henning. Witten. Balzac, *dans ses lettres*. Baillet, *jugemens des sav. sur les poètes modernes, tom. VIII, p.* 142.

CIASLAS ou SEISLAS, le seiziéme des rois de Dalmatie, étoit fils du roi Rodoslas. Les Croates s'étant révoltés, Ciaslas qui commandoit quelques troupes, leur permit de vendre les prisonniers de guerre; & celles que son pere commandoit en personne, n'ayant pu obtenir la permission d'en faire autant; il les fit soulever, chassa le roi son pere, & s'empara de la couronne. Une action si dénaturée lui fit donner le nom d'apostat. Dieu la laissa impunie quelque temps, pour en rendre la vengeance plus éclatante. Ciaslas en guerre avec les Hongrois, remporta sur eux une grande victoire, où leur général, nommé *Kuse* ou *Ladislas*, périt; mais la veuve de ce général ayant pris elle-même le commandement des armées, entra dans la Dalmatie, & enleva le camp de Ciaslas qui fut lui-même du nombre des prisonniers. On dit que cette femme l'ayant en son pouvoir, lui fit couper le nez & les oreilles, & qu'ensuite elle le fit jetter chargé de chaînes dans la Save. Ses enfans pris avec lui furent traités de même; & il ne resta de sa famille qu'une fille mariée à Tycomil, ban de Rascie. On peut rapporter ces événemens à l'an 860 ou environ. * Le prêtre de Dioclée, *hist. de Dalmatie*.

CIAXARE, *cherchez* CYAXARES.

CIBALE, ville de Pannonie, près de laquelle l'empereur Constantin, l'an 314, remporta une grande victoire sur Licinius, qui y perdit vingt mille hommes, quoiqu'il en eût trente-cinq mille contre vingt mille. * Zozime, *liv.* 2.

CIBAR (Saint) en latin *Eparchius*, reclus à Angoulême, fils de Felix d'Oriole, & de Principe, naquit à Périgueux dans le VI siécle. Il sortit secrétement de la maison de son grand-pere, pour s'en aller dans le monastere de S. Sedaciac. Après y avoir pratiqué quelque temps la vie monastique, il sortit encore secrétement; & après avoir parcouru quelque temps les provinces voisines, il fut arrêté par Aphtone, évêque d'Angou-

lême, & s'enferma dans une cellule où il vécut pendant l'espace de 39 ans, dans les exercices de la pénitence & de l'oraison. Il mourut le premier juillet de l'an 581. * Anonyme de sa vie dans Mabillon. Baillet, *vies des saints, juillet.*

CIBELE, *cherchez* CYBELE.

CIBO. La maison de CIBO, si féconde en hommes illustres, est une des plus nobles & des plus anciennes d'Italie. Les uns la font venir ridiculement d'une ville de l'Arabie heureuse, nommée *Cibon*, & quelques autres soutiennent que JEAN Faga en a été la tige. Faga vient du mot grec φαγος qui signifie *Cibus* en latin; & on prétend que celui qui le portoit a été un capitaine de grande réputation sous Bélisaire. Sans avoir recours à ces opinions fabuleuses, la famille de Cibo a été en considération dès le X siécle, sous l'empereur Othon I, qui récompensa les services de GUI Cibo, par le don qu'il lui fit de quelques terres; c'est ce qu'on apprend d'une charte donnée à Viterbe en 999. Gui laissa EDOUARD, pere de GUI II, qui vivoit en 1038, & qui pouvoit être pere de LAMBERT Cibo. Celui-ci entreprit la guerre contre les Sarasins, & leur enleva les isles de Gorgona & de Capraïa. Il laissa divers enfans, au nombre desquels on met ARINITO, qui entreprit le voyage de la Terre-sainte, & que l'on dit être pere d'ERMES, lequel laissa GUILLAUME I. Ce dernier épousa *Petrina* della Vuolta, dont il eut LANFRANC, qui suit; *Bajalard*, & *François*, évêque de Savonne, mort en odeur de sainteté. LANFRANC, consul de Gènes en 1241, rendit de grands services à cette république. Il eut de *Nicolosia* Ghisulfa son épouse, GUILLAUME II, qui suit; *Emanuel*, capitaine des galeres de Charles, roi de Naples, en 1288; & BARTHELEMI, qui laissa postérité. GUILLAUME Cibo II de ce nom, fut employé dans diverses ambassades. Après lui, on trouve FRANÇOIS, qui eut de *Marieta* Doria, CIBO Cibo. Celui-ci portoit ces deux noms, & épousa *Lauretta* Catanea, dont il eut divers enfans, qui servirent Robert, roi de Naples. GUILLAUME III, l'aîné eut de *Blanchinetta* de Fiesque, FRANÇOIS, qui suit.

XIII. FRANÇOIS Cibo fut créé comte de Gragnano, en 1340, par Robert, roi de Naples, & épousa *Moisette* Carmandini, dont il eut ALAON, qui suit; & *Brancaleon*, qui eut des enfans.

XIV. ALAON Cibo, comte de Gragnano, vivoit en 1353, & laissa de *Nicolette* Marini, pour fils unique, MAURICE, qui suit.

XV. MAURICE Cibo, vivant en 1395, épousa *Saracine* Marucella, dont il eut ARAN, qui suit; & *Thomas* Cibo.

XVI. ARAN Cibo, rendit des services considérables à la république de Gènes, & conduisit en 1440 du secours au roi René, qui lui donna le gouvernement de Naples. Ce prince qui se plaisoit aux devises, lui en fit une où il mit un paon avec ces paroles: *Beauté qui passe tout.* Depuis, Arano fut fait prisonnier à Naples en 1442. Il eut part aux bonnes graces d'Alfonse d'Aragon, qui s'y étoit établi; & le pape Calliste III le créa préfet de Rome, charge qu'on ne donne qu'aux personnes de la premiere qualité. Il mourut en 1457, âgé de 80 ans, laissant de *Genevre* de Mari, JEAN-BAPTISTE, qui suit; *Maurice*, président de l'état ecclésiastique, & gouverneur de Spolette, pere de *Laurent* Cibo, archevêque de Bénevent, & cardinal, *dont il sera parlé ci-après, dans un article séparé;* & *Blanche* Cibo, mariée à *Dominique* Cibo, son parent.

XVII. JEAN-BAPTISTE Cibo, né en 1432, vécut assez long-temps à Naples à la cour d'Alfonse & de Ferdinand d'Aragon. Depuis il vint à Rome: le pape Paul III lui donna l'évêché de Savonne. Sixte IV lui conféra celui de Melphe, & le nomma cardinal en 1473. Il fut élu pape sous le nom d'INNOCENT VIII, le 29 août 1484, & mourut le 25 juillet 1492, âgé de 60 ans, *voyez* INNOCENT VIII. *Avant sa promotion au siége pontifical, il avoit eu d'une demoiselle de Naples,* FRANÇOIS, *qui suit;* & Théodorine *Cibo, mariée l'an* 1477, *à* Gerard *Usodimari, Génois dont la famille fut aggrégée à celle de Cibo, & a été féconde en personnes illustres.*

XVIII. FRANÇOIS Cibo, comte d'Anguillare & de Ferentilla, & général de l'église romaine, épousa en 1487, *Magdeléne* de Medicis, fille de *Laurent* de Medicis, & sœur du pape *Léon* X, dont il eut LAURENT, qui suit; *Innocent*, cardinal & archevêque de Gènes, *qui aura son article ci-après; Jean-Baptiste*, évêque de Marseille, mort en mars 1556; *Catherine*, mariée à *Jean-Baptiste* Varano, duc de Camérino; *Hippolyte*, femme de *Robert* San-Severino, comte de Cajazzo; & *Innocente* Cibo, alliée à *Opice* de Fiesque.

XIX. LAURENT Cibo, comte de Ferentilla, &c. fut élevé en France. Il fut capitaine de la garde du pape Clément VII, conserva Bologne pendant la prison de ce pape, rendit de bons services à l'état ecclésiastique, dont il fut général en 1530, & mourut en 1546, âgé de 58 ans. Il épousa en 1520 *Richarde* Malespine, marquise de Masse & de Carrare, veuve de *Scipion* de Fiesque, fille & héritiere d'*Alberic* Malespine, marquis de Masse & de Carrare, dont il eut *Jules* Cibo, qui se rendit maître des états de Masse & de Carrare, après la mort de son pere, au préjudice de sa mere, à laquelle ils appartenoient, & qui y fut rétablie par la protection de l'empereur Charles-Quint. Depuis, s'étant uni avec les Fiesques, & ayant eu quelques conférences avec les François, pour les rétablir dans Gènes, sa mere craignant les suites fâcheuses de cette négociation, en fit avertir l'empereur, qui fit arrêter Jules, qui passoit dans le Milanez; & il eut la tête tranchée en 1547, sans laisser de postérité de *Perrette* Doria; ALBERIC, qui suit; & *Eléonore* Cibo, mariée, 1° à *Jean-Louis* de Fiesque, comte de Lavagne, qui se noya, lorsqu'il étoit sur le point de se rendre maître de Gènes: 2°. à *Jean-Louis* Vitelli, marquis de Cetona.

XX. ALBERIC Cibo, né le 28 février 1532, fut créé prince du saint empire & de Masse en 1568, par l'empereur Maximilien II. Il fut aussi duc d'Ajello, marquis de Carrare, &c. se signala dans les guerres d'Italie, à la bataille de S. Quentin, & ailleurs, & mourut le 18 janvier 1623, âgé de 91 ans, après avoir eu part à l'estime de 14 papes, de 6 rois de France, de 6 empereurs, & de 3 rois d'Espagne. Il épousa 1°. en 1552, *Elizabeth* de la Rouere, fille de *François-Marie* de la Rouere, duc d'Urbin, morte en juin 1561, dont il eut, ALDERAN, qui suit: 2°. en février 1563, *Elizabeth* de Capoue, fille de Ferdinand, duc de Termoli, morte en janvier 1575, dont sortirent *Ferdinand*, marquis d'Ajello, né en 1568, mort sans alliance, en janvier 1595; *Eléonore*, née en 1564, mariée à *Augustin* Grimaldi, duc d'Evoli, morte en octobre 1585; *Lucrece*, née en 1565, mariée en 1591, à *Hercule* Sfondrate, duc de Monte-Marciano; & *Catherine* Cibo, née en 1566, religieuse à Florence. *Il eut aussi pour fille naturelle*, Victoire *Cibo, mariée à* Hippolyte *Bentivoglio, marquis de Gualtieri.*

XXI. ALDERAN Cibo-Malespine, marquis de Carrare, né le 19 décembre 1552, fut élevé auprès du duc d'Urbin son oncle, & aimoit les arts & les sciences. Il se trouva à la bataille de Lepante, & mourut avant son pere, le 4 novembre 1606, âgé de 64 ans. Il avoit épousé en juin 1580, *Marfisie* d'Est, veuve d'*Alfonse*, marquis d'Est, & fille de *François* d'Est, marquis de Massa, morte le 15 août 1608, dont il eut CHARLES, qui suit; *François; Edouard; César*, morts sans alliance; *Ferdinand*, prêtre; *Alexandre*, chevalier de Malte, en 1597, mort en 1639; & *Victoire* Cibo, mariée au comte *Hercule* Peppoli, morte en 1635.

XXII. CHARLES Cibo-Malespine, prince de Massa, duc d'Ajello, marquis de Carrare, né en novembre 1581, a été très-célebre par son esprit & son inclination bienfaisante & mourut le 24 février 1662, âgé de 81 ans. Il avoit épousé en février 1605, *Brigitte*

Spinola, fille de *Jannetin*, marquis de Calico, morte en janvier 1660, dont il eut ALBERIC, qui suit; *Alderan*, mort doyen des cardinaux, *qui aura son article ci-après; Jannetin*, né en 1615, mort en 1683; *François* & *Jean-Baptiste*, morts jeunes; *Laurent*, évêque de Jesi, né en 1618, mort en 1680; *Edouard*, patriarche titulaire de Constantinople, né en 1619, mort en février 1705; *Dominique*, abbé; *Marfisie*, morte jeune; *Marie*, née en 1609, alliée en 1626, à *Galeot* Pic, duc de la Mirandole; *Veronique*, née en 1611, mariée à *Jacques* Salviati, duc de Giulano, morte en septembre 1691; *Placidie*, née en 1614, femme de *Charles* de Guevara, duc de Bovino; *Diane*, née en 1621, religieuse; & *Richarde* Cibo, née en 1622, mariée à *Alfonse* de Gonzague, duc de Novellare.

XXIII. ALBERIC Cibo, duc de Massa, prince de Carrare, &c. né en juillet 1607, mourut en janvier 1690. Il avoit épousé en 1626, *Fulvie* Pic, fille d'*Alexandre*, duc de la Mirandole, dont il eut CHARLES, qui suit; *Alexandre*, né en 1633; *Jean-Baptiste*, né en 1635, mort en Sicile; *Ferdinand*, prêtre, né en 1641, mort en novembre 1682; *François-Marie*, né en 1644; *Innocent*, né en 1648, mort en février 1674; *Laure*, née en 1628; *Catherine*, née en 1630; *Marie*, née en 1632; *Constance*, née en 1634; *Marie-Françoise*, née en 1637, morte en avril 1675; *Anne*, née en 1640, morte en octobre 1691; & *Thérèse* Cibo, née en 1645, morte en avril 1682.

XXIV. CHARLES Cibo, duc de Massa, prince de Carrare, &c. né en juin 1631, épousa en 1673 *Thérèse* Pamphile, fille de *Camille*, prince de Saint-Martin, morte en 1706, dont il eut *Alberic* Cibo, prince de Carrare, &c. né le 30 août 1674, mort en décembre 1715, sans laisser de postérité de *Nicolle* Grillo, fille de *Marc-Antoine*, marquis de Grillo, Génois; *Camille*, cardinal, *qui a ci-après son article particulier; Alderan*, mort jeune en 1687; autre ALDERAN, qui suit; *Fulvie*, née en 1675; *Olympia*, née en 1676; *Marie-Magdeléne*, morte jeune, en 1678; *Fulvie-Marie*, née en 1679; & *Marie-Magdeléne* Cibo, née en août 1684.

XXV. ALDERAN Cibo, dernier prince de Carrare, &c. né le 21 juillet 1690, a succédé à ses freres en décembre 1715. Il mourut à Massa, lieu de sa résidence, le 18 août 1731, âgé de 41 ans. Il avoit été marié avec une fille de *Camille* Gonzague, prince, comte de Novellare, & de *Mathilde* d'Est, des marquis de S. Martin. Il la laissa veuve avec une fille unique, héritiere de sa maison, née à Massa le 29 juin 1725, & promise & accordée en 1732, à *Eugene-Jean-François* de Savoye, comte de Soissons.

CIBO (Laurent) cardinal, archevêque de Bénévent, fils de MAURICE Cibo, frere du pape *Innocent* VIII. Ce Maurice, président de l'état ecclésiastique, qui est une charge qu'on a depuis supprimée, & gouverneur de Spolette, aima une de ses parentes nommée *Perrette* Cibo, & en eut *Laurent* dont nous parlons, qui fut archevêque de Bénévent, & châtelain du château Saint-Ange. Le pape Innocent VIII le fit cardinal au mois de mars de l'an 1489; & comme sa naissance défectueuse pouvoit l'exclure de cette dignité, quelques témoins assurerent que Maurice Cibo avoit épousé en secret Perrete, mere de Laurent. Ce cardinal fut en grande faveur sous le pontificat de son oncle; mais Alexandre VI le persécuta & le menaça même de lui ôter le chapeau de cardinal. Il mourut le 22 décembre 1503. * Volaterran, *lib.* 22, *antr.* Onuphre. Ciacon. Victorel. Cabrera, &c.

CIBO (Innocent) cardinal, archevêque de Messine, de Turin, de Gênes, &c. étoit fils de FRANÇOIS Cibo, comte d'Anguillare, &c. qui eut pour pere JEAN-BAPTISTE, depuis pape, sous le nom d'INNOCENT VIII. Le pape Léon X, qui étoit son oncle maternel, le fit cardinal en 1513, lui rendant le chapeau qu'il avoit lui-même reçu d'Innocent VIII, & qui avoit beaucoup contribué à la grandeur des Médicis. Innocent Cibo travailla depuis à la maintenir. Lorsque le duc Alexandre de Médicis eut été assassiné en 1537, ce fut lui qui gouverna l'état de Florence, & qui le conserva à Côme, fils de Jean de Médicis. Il se signala encore dans les légations de Boulogne, de Parme, de Plaisance, &c. Enfin il s'acquit l'amitié de l'empereur Charles-Quint qu'il reçut deux fois à Massa, & celle du roi François I qui lui donna les abbayes de S. Victor de Marseille & de S. Ouen. Le pape Paul III témoigna quelque ressentiment contre le cardinal Cibo, parce qu'ayant promis Julia Varana, sa niéce, au duc d'Urbin, il refusa de lui manquer de parole, en faveur d'Octavio Farnèse, petit-fils du même pape. Cibo eut depuis beaucoup de part à l'élection de Jules III, & mourut le 13 avril de l'an 1550, âgé de 58 ans, & fut enterré à Rome dans l'église de Sainte Marie de la Minerve, entre les papes Léon X & Clément VII. * Bembo, *in epist.* Paul Jove, *l.* 46. Ughel, *Ital. sac.* Cabrera, Onuphre, Aubéri, &c.

CIBO (Alderan) fils de CHARLES, prince de Massa, né en 1613, fut nommé cardinal par le pape Innocent X en 1645. Il avoit été major-dome du sacré palais apostolique; & il exerça dans la suite les légations d'Urbin, de la Romagne & de Ferrare. Lorsqu'il fut de retour à Rome, il se trouva à l'élection d'Alexandre VII, qui lui donna l'évêché de Jesi: depuis, il se trouva encore à celles de Clément IX & d'Innocent XI. Ce dernier le nomma ministre d'état. Il assista depuis aux élections d'Alexandre VIII & d'Innocent XII, & mourut doyen du sacré collége, le 21 juillet 1700, en la 88^e^ année de son âge, & à la 56^e^ de son cardinalat. La famille Cibo a eu diverses autres branches, & a produit d'autres grands hommes. On peut consulter les auteurs suivans. * Dialogo della nobilita della famiglia Cibo, Porcacchi & Francisca Zazerra, *généalog. de la famig. Cibo.* Francisco Maria Viaorda, *vie d'Innocent VIII.* Le Laboureur, *voyage de la reine de Pologne.* Ughel, *Ital. sacra.* Sainte-Marthe, *Gall. christ. de episc. Massil.* Justiniani & Soprani, *script. della Ligur.* Priorato, *scena d'huom. illust. d'Ital.* Auberi, *hist. des cardin.* De Thou, *l.* 3, *hist.* Paul-Jove Foglieta. Caprara. Imhoff, *en ses vingt familles d'Italie, &c.*

CIBO (Camille) né à Massa de Carrara, domaine de sa maison, le 25 avril 1681, & second fils de CHARLES Cibo, duc de Massa & prince de Carrara, & de *Thérèse* Pamfile, prit le parti de la prélature romaine, & fut déclaré clerc de la chambre apostolique le premier août 1707, & depuis aussi président des vivres. Etant devenu l'aîné de sa maison au mois de novembre 1715, par la mort du prince de Massa, son frere aîné, & étant déja engagé dans les ordres sacrés, il céda ses droits sur les états de sa maison à Alderan Cibo, son frere puîné, se réservant seulement dessus une pension de six cens écus. Il fut fait auditeur général de la chambre apostolique le 28 janvier 1718, & nommé patriarche de Constantinople le 4 février suivant. Ce titre ayant été proposé pour lui dans un consistoire le 11 du même mois, il fut sacré le 15 suivant, dans l'église de Sainte Marie du Peuple, à Rome, par le cardinal Paulucci. Le grand-maître de Malte lui envoya la croix de son ordre, qu'il reçut des mains du receveur de la Religion à Rome le 19 août 1721; mais ayant pris la résolution, sous le pontificat d'Innocent XIII, de se retirer des affaires du gouvernement, pour ne penser uniquement qu'à celle de son salut, il se démit au mois de novembre de la même année 1721 de la charge d'auditeur général de la chambre. Il conçut même le dessein d'aller passer le reste de ses jours dans l'hermitage de Spolette. Ce fut dans cette vue qu'il vendit au mois de mai 1723 tous ses équipages & la plus grande partie de ses meubles. Cependant il reparut à la cour au commencement du pontificat de Benoît XIII, qui le déclara major-dome du sacré palais apostolique le 10 juillet 1725. Il en reçut

la nouvelle à Castel-Gandolfe, par un exprès que le cardinal Pamfile son oncle lui dépêcha ; & s'étant rendu à Rome, il prit possession le 14 septembre suivant de la charge de primicier de la vénérable archiconfrérie des saints Anges Gardiens, & le 29 novembre de la même année, de sa nouvelle charge de major-dome. Benoît XIII le créa cardinal de la sainte église romaine le 23 mars 1729, & fit la fonction de lui donner le chapeau dans un consistoire public le 28 du même mois, & ensuite celle de lui fermer & ouvrir la bouche le même jour dans un consistoire secret, après quoi il lui assigna le titre de S. Etienne *in monte Celio*, dont il prit possession solemnelle le 8 avril. Il prit pareillement solemnellement possession de la place de protecteur de l'église de S. Venant & de la nation de Camerin, le 15 mai de la même année. Après l'exaltation de Clément XII, il fut encore déclaré protecteur du collége Clémentin à Rome, & de l'université de Ferrare, au lieu du feu cardinal Pamfile son oncle, & prit possession de ces places les 23 & 30 juillet 1730. Le même jour 30, la secrétairie d'état lui donna avis par un billet, que le pape lui avoit conféré le grand-prieuré de Rome, de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, vacant par la mort du même cardinal Pamfile. Il en prit possession dans l'église prieurale de Sainte Marie sur le mont Aventin, le 19 février 1731. Il avoit laissé son premier titre le 8 janvier précédent, en optant celui de Sainte Marie du Peuple. Le pape en lui donnant le grand-prieuré de Rome de huit mille écus de revenu, l'avoit chargé d'une pension de deux mille écus, en faveur d'un commandeur de Malte. Il sollicita fortement la suppression de cette pension ; mais n'ayant pu l'obtenir, il remit ce bénéfice entre les mains du pape, au mois de juin de la même année 1731. Il parut à Rome au mois de novembre suivant un écrit en forme de lettre, imprimé & venant de Gênes, dans lequel on déduisoit les prétendues raisons qu'avoit eues le cardinal Cibo de renoncer au grand-prieuré de Rome, & l'on vouloit justifier par-là sa conduite en cette occasion ; mais ce libelle, dont l'auteur étoit inconnu, fut supprimé & brulé par ordre du gouverneur de Rome, comme calomnieux & injurieux à la personne du cardinal Cibo. Ce cardinal est mort à Rome la nuit du 11 janvier 1743, âgé de soixante-un ans, huit mois & seize jours.

CIBO (Catherine) duchesse de Camerino, dans la Marche d'Ancone, fille de FRANÇOIS Cibo, comte d'Anguillara, & de *Magdeléne* de Médicis, avoit beaucoup de génie pour les langues & pour les sciences, qu'elle apprit avec facilité ; de sorte qu'elle savoit l'hébreu, le grec, le latin, la philosophie & la théologie. Le pape Léon X, son oncle maternel, la maria à *Jean-Marie* Varano, duc de Camerino, qui mourut peu de temps après, ne laissant qu'une fille nommée *Julie*. Mathias Varano voulut enlever cette fille pour l'épouser ; mais la duchesse Catherine s'opposa courageusement à ce dessein. Depuis, elle maria Julie à *Gui* Ubaldo, duc d'Urbin, à qui le pape Paul III ôta le duché de Camerino. Elle supporta courageusement cette infortune, & elle se consola avec ses livres, s'occupant le reste du temps à des œuvres de piété. Ce fut elle qui fonda le premier couvent pour les capucins. Elle mourut à Florence le 10 février de l'an 1557. * Francisco Serdonatio, *delle donne illust.* Broverius, *in Annal. Capuc.* Hilarion de Coste, *éloges des dames illustres, &c.*

CIBOLA ou CIVOLA, province de l'Amérique septentrionale, dans le nouveau Mexique, que les Espagnols nomment *la nouvelle Grenade*, à cause d'une ville de ce nom qu'ils y ont bâtie. Le pays est sans montagnes, & est pourtant assez froid. Les habitans ont le corps plus blanc & l'esprit plus vif, plus sincere & plus réglé que le reste des Américains. Ils n'épousent qu'une femme, dont ils sont extrêmement jaloux. A l'égard de leur religion, ils n'adoroient que l'eau & une vieille magicienne, dont le démon se servoit pour les abuser. Ils croyoient qu'elle demeuroit cachée près d'un lac. * Herrera, *c.* 11.

CICCARELLI (Alfonse) Italien, originaire du duché de Spolette, vivoit dans le XVI siécle. Il étoit médecin, mais moins occupé de l'exercice de sa profession, que de la composition de divers ouvrages historiques, qui l'ont deshonoré. Non-seulement il imaginoit des auteurs qui n'avoient jamais existé, il corrompoit ceux qui étoient véritables, & donnoit des noms supposés à des ouvrages qui n'en portoient aucun. Il fabriquoit aussi de fausses généalogies & de prétendus priviléges des empereurs & des papes ; & sur ces fondemens ruineux, il bâtissoit des histoires entieres de villes & de familles. Il trompa quelque temps les lecteurs par ces artifices, amassa beaucoup d'argent, & acquit la réputation d'un homme capable de faire de grandes recherches. Mais s'étant avisé de fabriquer aussi des fidéicommis & d'autres actes ou documens, qui concernoient les fiefs & la fortune de diverses familles, & d'enrichir de cette maniere les uns, en appauvrissant les autres, on examina de plus près ses écrits ; la fraude fut découverte, & le pape Grégoire XIII le fit emprisonner. Ciccarelli ne nia point ses fourberies : il prétendit même qu'il n'avoit agi que pour le bien de l'église & pour l'honneur de différentes familles ; que lorsqu'il avoit fait des additions à des auteurs, il avoit toujours écrit la vérité ; que lorsqu'à la tête d'un ouvrage anonyme il avoit mis le nom de quelque auteur, il avoit moins péché que ceux qui s'attribuent des ouvrages qu'ils n'ont point faits ; que s'il avoit publié ses propres ouvrages sous d'autres noms, il n'avoit suivi en cela qu'un usage ancien & assez constamment pratiqué ; que pour ce qui regarde les fidéicommis, il avouoit qu'il avoit été entraîné dans cette fraude, plutôt qu'il ne s'y étoit porté volontairement. Malgré ses excuses, la plupart très-pitoyables, il fut condamné à la mort, ce qui fut exécuté. On dit qu'il avoit prédit qu'il mourroit ainsi ; ce qui n'étoit pas bien difficile à prévoir, en suivant une pareille conduite. Ce fut en 1580 qu'il souffrit le dernier supplice. Il se donnoit les titres suivans : *Alphonsus Ciccarellus, Mevanas, civis Romanus, ac multarum civitatum Italiæ Patricius bene meritus, eques & comes Palatinus.* De ses ouvrages, on a imprimé un traité *De Tuberibus*, auquel on en a joint un autre *De Clitumno flumine*, à Padoue 1563, *in*-8° : ces deux traités ont été réimprimés dans le *Thesaurus antiquitatum Italiæ*, tom. IX, pag. 8, & *Historia familiæ Bon-Compagnæ.* * *Supplément françois de Basle.* On trouve encore un autre ouvrage de Ciccarelli, savoir, *Dell' origine & descrizion della citta d'Orvieto*, Ascoli 1580, *in*-8°. Voyez *Bibliotheca Italiana*, édition de Venise, 1728, *in*-4°, pag. 36. On dit que les autres ouvrages de Ciccarelli sont conservés manuscrits dans la bibliothéque du Vatican. Léon Allatius a détaillé les fourberies de cet écrivain, à la suite de ses *Animadversiones ad Inghirami antiquitates Etruscas.* Voyez aussi Struvius *de doctis impostoribus.*

CICCHUS, natif d'Ascoli en Italie, sur la fin du XV siécle, homme d'un génie superstitieux, qui s'amusoit à la magie, & à qui quelques-uns ont même attribué un esprit familier. Il a fait un commentaire sur la sphere de *Sacro-Bosco*, imprimé à Venise en 1499. Ce seul commentaire montre assez qu'il n'étoit pas seulement superstitieux, comme l'appelle Delrio, mais qu'il avoit aussi la tête mal timbrée, s'étant étudié d'observer trois choses dans ce commentaire qui découvrent sa folie. La premiere, d'interpréter le livre de *Sacro-Bosco*, suivant le sens des astrologues, nécromantiens & chiroscopites. La seconde, de citer un grand nombre d'auteurs falsifiés, remplis de vieux contes, comme par exemple SALOMON *de Umbris Idearum* ; HIPPARCHUS *de vinculo spiritus* ; APOLLONIUS *de arte magica* ; ZOROASTRE *de dominio quartarum octavæ sphæræ* ; ASTAFON *de mineralibus constellatis*, & beaucoup d'autres semblables ; & la troisiéme, de se servir fort souvent des révé-

lations d'un esprit nommé *Floron*, qu'il disoit être de l'ordre des chérubins ; mais on ne voit point qu'il s'attribue cet esprit en aucun endroit de son commentaire. Voilà le jugement que Gabriel Naudé porte sur le commentaire de Cicchus. * Gabriel Naudé, *apologie des grands hommes accusés de magie, ch.* 13, *p. m.* 344. Delrio, *lib.* 1, *cap.* 3. Bayle, *dictionnaire critique.*

CICCOPERIUS (François) docteur, protonotaire apostolique & chanoine de la collégiale de S. Pierre de Massa, a mis en lumiere *Lucubrationes canonicales*, où il explique ce qui regarde la prééminence, le devoir & l'autorité des chanoines, *Lucæ* 1662, *in*-4°. * *Bibl. hist. des aut. de droit, &c. par* Denys Simon; *edit. Paris. in*-12, *tom. II*, 1695.

CICER (Gabriel) de Palerme, a été regardé dans le XVII siécle comme un homme d'une grande capacité. Il s'appliqua à la géometrie, à l'arithmétique, à l'algébre & à toutes les autres parties des mathématiques avec tant de soin, qu'il s'y rendit fort habile. Il étoit en même temps grand naturaliste, sur-tout par la connoissance qu'il avoit de la botanique. Il ne possédoit pas moins l'hébreu & le grec que le latin. Il étudia aussi la jurisprudence, & fut reçu docteur en droit. Il joignit à cela la musique vocale & instrumentale, & se fit souvent entendre dans l'académie des *Reaccensi* de Palerme. Il exerça long-temps la charge de secrétaire de cette ville, & s'en aquitta avec applaudissement. Il mourut le 27 avril 1647. Il a composé plusieurs ouvrages, dont le plus grand nombre n'a pas été publié : on ne nous a pas fait connoître les autres. * *Bibliotheca Sicula. Supplément françois de Basle*; tom. II, pag. 276.

CICER (Pierre) Sicilien, prêtre de Castro-Regale, docteur en théologie, & professeur de belles-lettres, vivoit en 1605. On a de lui : *Pars prima Campi grammaticorum : Pars secunda Campi grammaticorum : Sententiæ, proverbia, seu dicta ad omnium usum pertinentia.* * Les mêmes autorités citées à l'article précédent.

CICERI (Charles) cardinal, évêque de Côme dans le Milanez, fut nommé cardinal par le pape Innocent XI, le 2 septembre 1686. Il mourut en son évêché le 25 juin 1694, en sa 76^e^ année.

CICERON (Marcus Tullius) naquit à Arpi, bourgade de Toscane, le 3 janvier de l'an 648 de Rome, & 106 avant J. C. Marcus étoit son prénom, Ciceron son nom propre, qui lui fut donné à cause d'un signe qu'il avoit au nez. Tullius étoit son nom de famille, qu'il tiroit, selon quelques auteurs, de l'ancienne famille Tullia, descendue des rois des Volsques, comme il est marqué dans la chronique d'Eusebe. Plutarque le fait aussi venir de Tullus Attius, roi des Volsques. Son pere s'appelloit *Marcus Tullius*, & sa mere se nommoit *Helvia*, à ce qu'on a écrit. Quoi qu'on dise de la noblesse de l'origine de Ciceron, l'on croit que son extraction n'est pas fort illustre, & qu'il s'est beaucoup plus distingué par son éloquence que par son extraction. Ciceron vint fort jeune à Rome, où il donna ses premieres années aux lettres grecques, comme nous l'apprenons de lui-même dans sa lettre à Titinnius. *Je me souviens*, dit-il, *que pendant mon enfance, un certain Plotius enseigna le latin à Rome. Je me fâchois de n'être pas de ses disciples, dont il avoit un très-grand nombre, parcequ'il étoit habile, & qu'il enseignoit très-bien ; mais j'en fus détourné par quelques personnes fort entendues, qui estimoient que les lettres grecques étoient un meilleur aliment à l'esprit.* A son avénement dans le barreau, il plaida avec tant de liberté contre les amis de Sylla, que pour éviter le ressentiment d'un homme qui n'épargnoit personne, il fut obligé de faire un voyage en Gréce. Il étudia à Athènes sous Antiochus d'Ascalon, philosophe académicien ; & de-là cherchant à se perfectioner dans l'éloquence, il passa en Asie, fut disciple de Xenoclès, de Denys, de Menippe, & à Rhodes, d'Apollonius Molon, l'homme le plus éloquent de son temps. Ce dernier ayant assisté à une harangue de Ciceron, ne put s'empêcher de s'écrier, qu'il déploroit le malheur de la Gréce, de ce qu'ayant été vaincue par les armes des Romains, elle alloit encore perdre par l'éloquence de son disciple, le seul avantage qui lui restoit sur ses ennemis victorieux. De-là Ciceron vint à Rome, où il épousa *Terentia* ; & l'ayant répudiée dans la suite, quoiqu'il en eût des enfans, savoir, un fils nommé *Tullius*, & une fille *Tullia* & *Tulliola*, il épousa *Popilia*, qui étoit fort jeune, fort riche, & fort belle. Terentia disoit qu'il l'avoit épousée pour sa beauté ; mais Tiron, affranchi de Ciceron, assure que ce fut pour ses grands biens, dont il aquitta ses dettes. Voici en quel ordre il exerça les charges publiques : il obtint la Sicile avec la dignité de questeur, l'an 676 de Rome, & 78 avant J. C. A son retour il fut fait édile, & fit condamner Verrès à réparer les concussions qu'il avoit faites dans cette province. Peu après, il fut premier préteur l'an 691 de Rome, & 63 avant J. C. Il fut consul avec C. Antonius ; & pendant son consulat, il découvrit la conjuration de Catilina, dont il fit punir les complices, ce qui lui acquit le nom de *pere de la patrie.* Depuis en 696, & avant J. C. 58, il fut banni par la brigue de Clodius & de quelques autres ; mais tout le peuple prit tant de part à cette infortune, que l'année suivante il fut rappellé de son bannissement, à la sollicitation du même Pompée, qui l'avoit laissé chasser. Il fut reçu augure en la place de Crassus en l'année 701 de Rome. Milon ayant tué Clodius l'année suivante, Ciceron entreprit sa défense. Ensuite il fut envoyé proconsul en Cilicie, suivit le parti de Pompée durant la guerre civile ; & après sa mort en 707, il se raccommoda avec César, qu'il réconcilia avec Ligarius, par son éloquence. Il n'eut point de part à la mort du même César, parcequ'on ne lui en découvrit point le secret ; car d'ailleurs il étoit grand zélateur de la liberté publique, & intime ami de Brutus. Après ce coup, il favorisa Auguste, qu'on appelloit alors Octave César. Ce dernier voulut être consul avec lui ; mais ses intérêts lui ayant fait prendre d'autres mesures, il se lia avec Antoine & Lepidus ; & tous les trois furent déclarés Triumvirs. Antoine haïssant extrêmement Ciceron, qui avoit écrit contre lui les oraisons ou harangues, que nous nommons Philippiques, le mit dans la liste des proscrits, & lui fit couper la tête, lorsqu'il prenoit la fuite. Il fut tué par un certain Popilius Leonas, à qui il avoit sauvé la vie quelque temps auparavant, contre ceux qui l'accusoient d'avoir tué son pere ; cet homme lui coupa la tête & la main droite, comme il fuyoit dans sa litiere vers la mer de Cajete. Sa tête & sa main furent apportées à Rome, & mises par Antoine sur la tribune aux harangues, d'où Ciceron avoit si souvent parlé au peuple & prononcé des discours si éloquens, pour la défense de la liberté publique. Fulvia, femme d'Antoine, ayant vomi mille injures contre ces tristes restes, lui tira la langue de la bouche, & la piqua par plusieurs fois de son aiguille de tête. Il fut tué, âgé de 63 ans 11 mois & 5 jours, aux ides de décembre, l'an de la fondation de Rome 711, & 43 ans avant l'ére chrétienne. Il étoit très-habile orateur & très-bon philosophe. Son style étoit coulant & diffus. Il avoit le génie agréable, enclin à la raillerie. Il aimoit sa patrie, mais il faisoit sonner trop haut ses services ; timide au reste dans l'adversité jusqu'à la foiblesse, & plein d'un amour propre qui paroît dans tous ses ouvrages. On distingue ordinairement ses livres, en ceux qui ne traitent simplement que de l'art de la rhétorique, comme les deux de l'invention, les trois de l'orateur, des illustres orateurs ou Brutus, &c. Ses oraisons ou harangues sont du second ordre ; les épîtres du troisiéme, & les ouvrages de philosophie du quatriéme, savoir, les questions académiques, des fins des biens, ou de la béatitude ; les tusculanes, de la nature des dieux, de l'amitié, de la vieillesse, &c. Ciceron avoit aussi dessein d'écrire une histoire ; & il composa trois livres en vers, de ce qui lui étoit arrivé durant son consulat. Plusieurs savans croient avec raison, qu'il désigne ces livres, en écrivant à Lentulus (*liv.* 1. *ep. fam.* 9,) quoique Paul Manuce &

quelques autres ne soient pas de ce sentiment. Plutarque a écrit sa vie. Dion, Appien, Salluste, Florus, Orose, &c. parlent de lui. Tullius Tiron, affranchi de cet orateur, a aussi écrit sa vie. Denys Lambin & François Fabricius ont également donné la vie de Ciceron au commencement de ses œuvres. Gaspard Sagittarius, de Lunebourg, qui a donné lui-même une vie de Ciceron, avec celles de Plaute & de Térence, en latin, en 1671, *in*-8°, cite, pages 71 & 72, plusieurs autres écrivains qui ont traité avant lui le même sujet, savoir, *Sébastien* Corrado, dans son livre intitulé, *Quæstura seu Egnatius ;* Christophe Preys, Hongrois ; Benoît Herbest, Polonois ; Pierre Ramus dans son *Ciceronianus ;* & avant eux, Jacques Ange Scarparia, dont Wolfgang Peristerus a fait imprimer l'ouvrage à Wittemberg l'an 1564, & à Berlin, en 1581. Jean de Brandt, d'Anvers, dans son livre intitulé : *Elogia ciceroniana Romanorum domi militiæque illustrium*, à Anvers 1612, *in*-4°. (Ce livre n'est pas néanmoins une vie proprement dite de Ciceron, dont l'auteur ne rapporte même qu'un petit nombre de faits ; ) enfin, Joachim Maderus, ami de Sagittarius. Ce dernier a oublié Bellenden, dans son traité *de tribus luminibus Romanorum*, où il a rassemblé tout ce qu'il y a d'historique dans Ciceron, en n'employant que les expressions de cet orateur. La vie de Ciceron par François Fabricius, Flamand, est estimée ; son titre est : *M. Tullii Ciceronis historia per consules descripta, & in annos LXIV distincta, per Franciscum Fabricium, Marcoduranum.* La troisiéme édition est de Cologne 1587, *in*-12. Comme l'épître dédicatoire est de 1569, il y a apparence que la premiere édition est de cette année. M. l'abbé d'Olivet, de l'académie françoise, a fait réimprimer cet ouvrage dans le tome dernier de sa magnifique édition des ouvrages de Ciceron, faite à Paris en 1742, en neuf volumes *in*-4°. Nous avons depuis peu deux histoires de Ciceron, en françois, l'une intitulée : *Histoire de Ciceron, tirée de ses écrits & des monumens de son siécle, avec des preuves & des éclaircissemens*, traduite de l'anglois de M. Midleton, par M. l'abbé Prevost d'Exiles, à Paris, quatre volumes *in*-12, 1743. Cet ouvrage, très-bon en soi, est fort bien écrit. M. Prevost en a retranché ce qu'il a cru superflu, & il y a ajouté plusieurs choses qu'il a pensé être nécessaires. En 1744 il a donné un cinquiéme volume, pour servir de supplément aux quatre premiers, contenant les lettres de Cicéron à Brutus, & de Brutus à Cicéron, avec une préface critique, des notes, & diverses piéces choisies. La préface est traduite de l'anglois de M. Midleton, qui y réfute une lettre latine dans laquelle M. Tunstall, orateur de l'université de Cambridge, a prétendu prouver que les *Lettres de Cicéron à Brutus, & de Brutus à Cicéron*, sont l'ouvrage de quelque sophiste, postérieur à Brutus & à Cicéron. Un autre Anglois, Jérémie Markland, a soutenu en 1745 le même paradoxe dans un écrit anglois, dont le titre françois est : *Remarques sur les lettres de Cicéron à Brutus, & de Brutus à Cicéron*, in-8°, à Londres. Markland ôte aussi à l'orateur Romain les quatre harangues suivantes. 1. *Ad Quirites post reditum.* 2. *Post reditum in senatu.* 3. *Pro domo sua ad pontifices.* 4. *De Haruspicum responsis.* Les lettres de Cicéron à Brutus, &c. avoient déja paru en françois, de la traduction d'*Antoine* Soreau, avocat au parlement, imprimée pour la premiere fois en 1662 à Paris, *in*-12, & dédiée à Madame, douairiere d'Orléans. On a jugé à propos de la joindre aux traductions de du Ryer, dans le recueil de 1670, à la fin du neuviéme volume, sans avertir qu'elle est l'ouvrage d'un autre. La même vie de Cicéron, composée en anglois par Midleton, a été traduite en italien, & imprimée en cette langue à Venise, en 1745, cinq volumes *in*-8°. La même année 1745, M. Morabin, déja connu avantageusement dans la république des lettres, a donné une nouvelle *histoire de Cicéron, avec des remarques historiques & critiques :* cet ouvrage, travaillé avec beaucoup de de soin & de discernement, est en deux volumes *in*-4°, à Paris ; le premier contient l'histoire, le second renferme les remarques ; celles-ci sont savantes & remplies de recherches.

CICERON (Quintus) frere de l'orateur, lieutenant de César dans les Gaules, puis préteur en Asie, fut mis au nombre des proscrits par les Triumvirs, & fut assassiné avec son fils en 711 ou 712 de Rome, 42 ou 43 ans avant J. C. Plutarque & Appien assurent que Quintus conjura les meurtriers de le tuer avant son fils ; que le fils demanda la même grace de mourir avant son pere, & qu'ils reçurent tous deux le coup de la mort en même temps.

CICERON (Marcus) fils de l'orateur Cicéron, étoit un homme débauché, brutal, sans génie, & indigne fils d'un tel pere que le sien. Il étoit si sujet au vin & à l'yvrognerie, qu'on le surnommoit *Vicongius.* Plutarque & Appien ajoutent qu'Auguste le fit consul, & que pendant son consulat, il ordonna que les statues d'Antoine seroient abattues ; mais il ne fut consul que comme ceux qu'on appelloit *consules suffecti ;* car on ne trouve pas son nom dans la chronique de Cassiodore, ni dans les autres qui ont écrit des fastes consulaires. * Plutarque, *vie de Cicéron.* Appien, *liv.* 4 *de la guerre civile.* Vallambert a donné une histoire de ce Cicéron, sous ce titre : *Historia de vita & rebus gestis M. Tullii Ciceronis, Marci filii : Simone Vallamberto Heduo Avalonensi autore ; Parisiis, in ædibus Simonis Colinæi*, 1545, *in*-8°. On peut encore consulter l'*Histoire des quatre Cicérons*, dont l'auteur, feu M. Macé, curé de sainte Opportune à Paris, a beaucoup profité de l'ouvrage de Vallambert.

CICHOCIUS (Gaspard) chanoine & curé de Sandomir, vivoit dans le XVI siécle. Il naquit à Tarvowitz, ville de la petite Pologne. Après avoir fait d'assez bonnes études, il fut reçu maître ès-arts l'an 1567. Le cardinal Radziwil lui donna ensuite le canonicat & la cure de Sandomir. Cichocius a composé deux ouvrages ; l'un intitulé *Anatomia*, qui est une espéce d'apologie pour les jésuites ; l'autre, *Alloquia Occiciana* est contre les hérétiques, dans lequel il parle fort mal d'Erasme & de Henri VIII, roi d'Angleterre. * Starovolskius.

CICLUT, petite forteresse de Dalmatie, située dans une isle formée par la riviere de Narenta devant la ville de Narenta. Elle a été long-temps sous la domination des Turcs ; mais les Vénitiens la prirent en 1694, après trois jours de siége. Ils y trouverent plusieurs piéces de canon, & une entr'autres fort grosse, sur laquelle on lisoit ces paroles, *Carolus Archidux Græciæ.* Peu de temps après, les Turcs entreprirent de la reprendre, mais en vain : elle est restée à la république, par la paix de Carlowitz en 1699.**Mém. du temps.* La Martiniere, *dict. géogr.*

CICONES, peuples de Thrace, près du fleuve Hebrus, furent vaincus par Ulysse, que la tempête jetta par hazard en ce pays-là, au retour du siége de Troye. Il pilla leur ville nommée *Ismarus*, & ne perdit que peu de gens dans cette expédition. Ovide (*au* 15 *des métam.*) parle d'une riviere des Cicones, dont l'eau, lorsqu'on en buvoit, endurcissoit les entrailles, & convertissoit en pierre ce qu'elle touchoit.

*Flumen habent Cicones, quod potum saxea reddit*
*Viscera, quod tactis inducit marmora rebus.*

On tient que ce fut dans le pays des Cicones, qu'Orphée fut déchiré par les Bacchantes. * Ovide, *métam. l.* 10. Virgile, 4. *Georgiques.*

CICONIA (Flaminius) natif de Vicenze en Italie, étoit un assez bon philosophe vers la fin du XVI siécle. Son nom en italien étoit apparemment *Cicogna.* Il fit imprimer à Vicenze l'an 1592 un livre *in*-4° de 80 feuilles, intitulé *Quæstiones naturales in quibus juxta Aristotelis principia multa diligenter pertractantur, & summâ facilitate disputantur contra Robertum Juvenatensem.* Il y a eu un Strozzi CICOGNA, gentilhomme Vicentin, théologien, philosophe, docteur en droit, & nonce de la cité de Vicenze. Ce sont les titres qu'il se donne à la tête d'un ouvrage qu'il dédia au doge de Venise & au conseil des dix en 1605. Cet ouvrage est intitulé,

intitulé, *Del Palagio de gl' incanti, & delle gran meraviglie de gli spiriti, & di tutta la natura*, imprimé *in-4°*, à Bresse. Cet ouvrage fut imprimé en latin l'année suivante à Cologne, *in-8°*, sous le titre de *Magiæ theatrum, de spirituum & incantationum natura*. L'auteur de cette version s'appelle Gaspard Ens. * Konig. *Le catalogue de la bibliothéque d'Oxford*. Bayle, *diction. crit.* 2^e^ *édit.*

CICULES ou ZECKELS, peuples de Transylvanie, qui habitent la partie septentrionale du côté de la Pologne. Quelques-uns croient qu'ils sont venus de Tartarie, & d'autres disent qu'ils sont plutôt un reste des Huns, qui quitterent leur nom, pour ne pas être odieux à leurs voisins. Ils sont établis en sept quartiers, qui sont Orbai, Czich, Sepsi, Kisdi, Girgio, Marcus-Zeck, & Aranias-Keck. Neumark est leur ville capitale. Les Cicules sont presque tous calvinistes ou sociniens. * Sanson.

CID (le) dont le véritable nom étoit celui de RODRIGUE DIAS DE BIVAR, a été l'un des plus grands capitaines du onziéme siécle. Il étoit fils de dom *Didace* Laynès, seigneur de Bivar, & de *Thérèse* Nugnès, fille de dom *Rodrigue* Alvarès, comte & gouverneur des Asturies. Ferdinand II, roi de Castille, passant par Bivar, prit en affection Rodrigue Dias, qui n'avoit encore que dix ans. Il le demanda à son pere pour le faire élever avec quelques jeunes gentilshommes, à qui il faisoit apprendre les exercices qui conviennent à la noblesse; & si-tôt qu'il fut en état de porter les armes, il le fit chevalier. Rodrigue ne tarda pas à donner des marques de sa valeur; car ayant défait les Maures en plusieurs rencontres, il fit prisonniers cinq de leurs chefs ou petits rois, qui ne purent obtenir leur liberté, qu'à condition qu'ils lui payeroient un tribut annuel. Un jour que ces cinq rois envoyerent ce tribut à Rodrigue, il voulut le recevoir en présence du roi Ferdinand; & les Maures, en le lui présentant, l'ayant appellé *Cid-Ruis-Dias*, le roi voulut qu'il portât ce nom à l'avenir, Cid en langue arabe signifiant *seigneur*. Le Cid-Ruis-Dias ayant eu différend avec le comte Gomez de Gormas, le tua dans un combat particulier. Le Cid aimoit passionément Chimene, fille de ce comte: il n'étoit pas moins aimé de Chimene; ainsi cette amante fut doublement affligée de la mort de son pere, puisqu'en le perdant, il sembloit que sa mort demandoit qu'elle en poursuivît la vengeance, & qu'elle auroit été obligée de perdre un amant qu'elle aimoit beaucoup; mais l'amour l'emporta sur la vengeance: elle pria le roi Ferdinand d'obliger le Cid-Ruis de l'épouser, ne trouvant que ce seul moyen pour essuyer ses larmes. Le mariage se fit: ils en eurent trois enfans, un fils & deux filles. Le fils dom *Didace* Rodrigue mourut du vivant de son pere, ayant été tué par les Maures, dans les guerres que le Cid fit encore dans la suite à ces infidéles, & sur lesquels il conquit la ville de Valence, que le roi Alfonse VI qui régnoit encore pour lors en Castille & en Léon, lui donna. Ce prince fit le mariage des deux filles du Cid avec deux freres, enfans de Gonçalve seigneur de Carrion. Ce mariage fut célébré à Valence avec beaucoup de magnificence; mais il arriva le même jour un accident, qui causa une grande division entre ces deux maisons. Un lion qu'on nourissoit dans la maison du Cid, s'étant échapé de sa loge, entra dans la sale où étoient les nouveaux mariés, avec une grande assemblée de seigneurs & de dames; ce qui y causa beaucoup de trouble, chacun cherchant à se sauver ou à se défendre contre cet animal féroce; mais les deux gendres du Cid parurent les plus lâches de toute l'assemblée, dont ils demeurerent si confus, qu'ils conçurent une haine mortelle contre le Cid, croyant qu'il avoit fait lâcher le lion pour éprouver leur valeur. Ils firent paroître aussi leur peu de courage dans un combat qui se donna contre les Maures, où le Cid fut encore victorieux, & qui repoussa ces infidéles qui étoient venus pour reprendre Valence. Ces deux freres, après le combat, voulurent s'en retourner chez eux, & emmener leurs nouvelles épouses, sur lesquelles ils exercerent leur vengeance, ne le pouvant faire sur leur pere le Cid-Ruis; car ils les maltraiterent si fort dans le chemin, qu'ils les laisserent pour mortes à Robledos. Le roi Alfonse ayant été informé de ce mauvais traitement, ordonna, par l'avis des seigneurs de sa cour, que la ville de Carrion serviroit de champ de bataille. Trois chevaliers de la part du Cid s'y trouverent, demeurerent vainqueurs des deux freres, & de leur oncle Suero Gonçalve, qui furent déclarés traîtres & déchus de tous les honneurs & prérogatives de la noblesse. Les deux filles du Cid eurent dans la suite un meilleur sort; l'aînée fut mariée à dom Ramir, fils de dom Sanche Garcias, roi de Navarre, & la cadette au fils de dom *Pierre* I, roi d'Aragon, qui s'apelloit aussi *Pierre*, & qui mourut avant son pere. Après ces derniers mariages, le Cid-Ruis-Dias ne vécut pas long-temps. Quelques-uns prétendent qu'il mourut en 1098. Il avoit toujours conservé la ville de Valence depuis qu'il l'avoit prise aux Maures; mais après sa mort, ces infidéles s'en rendirent encore les maîtres. * Mariana & Turquet, *hist. d'Esp.* & *chron. del Cid-Ruis-Dias.*

CIDONIUS, *cherchez* DEMETRIUS CYDONIUS.

CIEL, le plus ancien des dieux, eut pour un de ses enfans le Temps nommé *Saturne*, qui d'un coup de faux fit perdre à son pere la puissance d'engendrer, & jetta dans la mer ce qu'il lui avoit coupé, dont naquit Venus par le moyen de l'écume & de l'agitation des flots.

Il n'est pas difficile de deviner pourquoi on dit que le Ciel étoit le premier des dieux, & le pere de Saturne ou de Chronos, puisque ce sont les mouvemens célestes qui sont la mesure du temps. Que si l'on dit que Saturne a ôté la fécondité à son pere Cœlus, c'est parcequ'avec le temps la fécondité du Ciel a cessé de produire de nouveaux êtres, laissant à Venus le soin de la propagation & de la multiplication des animaux une fois formés. Aussi feint-on que Venus est née des parties naturelles du Ciel & de l'écume de la mer, comme l'explique Macrobe: *Aiunt Saturnum abscidisse patris pudenda; quibus in mare projectis, Venerem procreatam, quæ à spuma, unde coaluit, ἀφροδίτη, nomen accepit.*

CIENFUEGOS (Alvare) jésuite Espagnol, né dans la terre de Aguerra, diocèse d'Oviedo dans les Asturies en Espagne, le 12 février 1657. Il entra dans la société des jésuites à Salamanque le 17 mars 1676, & fit la profession solemnelle des quatre vœux le 24 août 1692. Il a enseigné la philosophie à Compostelle & la théologie à Salamanque, l'une & l'autre avec beaucoup de distinction & d'applaudissement. Sa pénétration, sa prudence & son habileté dans les affaires, engagerent les empereurs Joseph I & Charles VI à le charger de négociations importantes auprès des rois de Portugal Pierre II & Jean V, & il s'en aquitta à la satisfaction des deux couronnes. Il étoit venu à Lisbonne en 1702: il en partit le 20 juillet 1715, pour aller en Allemagne où l'empereur Charles le demandoit pour prendre ses conseils. Ce fut à la nomination de ce prince, que le pape Clément XI le créa cardinal le 30 septembre 1720. Il y avoit long-temps que l'empereur faisoit solliciter par ses ministres à Rome, un chapeau de cardinal pour ce pere; mais sa promotion avoit rencontré des difficultés, & avoit été retardée à cause d'un ouvrage qu'il avoit composé sur le mystere de la Trinité, dans lequel des docteurs Romains prétendoient qu'il se rencontroit quelques propositions insoutenables. La barrette lui ayant été envoyée à Vienne, où il étoit à la suite de la cour impériale, il la reçut le 6 décembre des mains de l'empereur, qui immédiatement après sa promotion, lui donna le riche évêché de Catane en Sicile, avec les revenus du comté de Mesuculi, dans le même royaume. Le pape Innocent XIII, à l'élection duquel il se trouva, fit la cérémonie de lui donner le chapeau dans un consistoire public, le 10 juin de la même année 1721, & celle de lui fermer & ouvrir la bouche le 16 suivant, & lui assigna en même temps le titre de S. Bar-

thelemi en l'Isle. L'empereur le nomma le 30 avril 1722 pour prendre le soin de ses affaires auprès du saint siége, en qualité de son ministre plénipotentiaire, & le déclara en même temps son conseiller intime actuel d'état. Il en reçut le décret à Rome par un exprès le 10 mai, & il prit publiquement ce caractere le 14 juin suivant. Après avoir été sacré le 26 mai, dans la maison professe des jésuites à Rome, par le cardinal d'Althan, évêque de Vaccia, assisté des archevêques de Fermo & de Patrazzo, il prit possession de son évêché de Catane par procureur, le premier octobre de la même année 1722. Il fut aussi nommé à l'archevêché de Montreal en Sicile, sur la démission du cardinal Giudice, & il reçut solemnellement le *pallium* des mains du pape le 25 du mois de mars 1725, jour des rameaux. Il fut déclaré protecteur de la nation Sicilienne & de l'église de l'archiconfrerie de sainte Marie de Constantinople des nations Sicilienne & Maltoise, au lieu du feu cardinal Giudice, & prit possession de cette place le 8 novembre de la même année 1725. Il fut aussi comprotecteur d'Allemagne & des royaumes & domaines héréditaires de l'empereur, & membre des congrégations du concile, des rits, de l'immunité, des évêques & réguliers, & de l'examen des évêques. Ayant été continué dans l'emploi de ministre plénipotentiaire de l'empereur, il se rendit en public à l'audience du pape, & lui présenta ses lettres de créance pour un nouveau terme de trois années, le 21 août 1730. Il est mort à Rome le 19 du mois d'août 1739. Voici la liste de ses ouvrages. 1. *La vida del venerable P. Juan Nieto*, Salmanticæ, 1693, *in-8°*. 2. *La vida, virtudes, y milagros del grande santo Francisco de Borgia, antes duque quarto de Gandia, y despues tercero general de la compagnia de Jesu*, Matriti, 1702, *in-fol.* On loue l'élégance du style de cet ouvrage. 3. *Ænigma theologicum, seu potius ænigmatum compendium in mysterio sanctissimæ Trinitatis*, Viennæ Austriæ, 1717, 2 volumes *in-fol.* 4. *Vita abscondita sub speciebus Eucharisticis per potissimas sensuum operationes à Christo Domino exercita ... intima conjunctio sanctè communicantis cum Servatoris nostri animâ, tanquam cum motore assumente, postquam desinit sacramentalis præsentia*, Romæ, 1728, *in-fol.* Les censeurs Romains qui ont approuvé cet ouvrage, témoignent que quoique l'auteur n'ait pas suivi la méthode ordinaire des théologiens, & qu'il se soit livré à différens systêmes qui n'avoient pas encore été proposés, cependant il a évité tout ce qui approcheroit même de l'erreur. Cependant il a été censuré avec aigreur par un théologien de Tubingen dans un ouvrage imprimé dans cette ville en 1733. Gérard Ernest de Franckenau, dans sa bibliothéque espagnole imprimée à Leipsick en 1724, *in-4°*, loue Alvare Cienfuegos, comme étant, dit-il, un des premiers poëtes Espagnols de ce siécle; mais nous ne connoissons aucune de ses poésies. * *Mémoires manuscrits* du pere Oudin, jésuite.

CIERGE. L'usage des flambeaux ou des cierges étoit fort commun chez les païens dans les fêtes, dans les jours de cérémonies & dans les sacrifices. On en mettoit aussi devant les statues des dieux. Il y avoit aussi des illuminations à la porte des maisons où l'on célébroit quelque fête. Quelques-uns soutiennent que les chrétiens ont imité cette cérémonie païenne; d'autres prétendent qu'ils ont appris des Juifs à tenir des cierges allumés dans les églises. La vérité est que les chrétiens ne s'en sont servi dans les premiers siécles de l'église, que par nécessité, soit parcequ'ils célébroient leurs mysteres dans des lieux obscurs, où ils étoient obligés de se retirer à cause de la persécution, soit parcequ'ils prioient Dieu pendant la nuit. On en allumoit aux tombeaux des martyrs, où les chrétiens se rendoient le soir pour y passer une partie de la nuit. Cette pratique paroît néanmoins condamnée par un canon du concile d'Elvire, & Lactance blâme l'usage des païens d'allumer des cierges en plein jour; cependant l'usage d'en allumer pendant les offices autrefois *nocturnes* a subsisté dans l'église; & Vigilance l'ayant blâmé dans le V siécle, fut généralement condamné par toutes les églises chrétiennes d'Orient & d'Occident, qui allumoient des cierges, comme dit S. Jérôme, pour dissiper les ténébres qui se rencontroient dans le temps de leurs offices. Depuis ce temps-là l'usage d'allumer des cierges aux offices qui se célébroient autrefois la nuit, comme matines & vêpres, s'est perpétué dans l'église. Encore aujourd'hui on n'allume point de cierges aux offices du jour, comme sont tierce, sexte & none. Si on en allume à la messe, c'est que dans les premiers temps, comme nous l'avons dit, les chrétiens étoient obligés de célébrer les mysteres dans des *cryptes* ou lieux souterrains, dans lesquels le jour ne pouvoit pénétrer. La raison littérale pour laquelle on allume le cierge pascal est marquée nettement dans la priere que l'on récite pour le bénir, où il est dit que c'est afin de dissiper les ténébres & l'obscurité de la nuit, *ad noctis hujus caliginem destruendam*. L'auteur du pontifical qui attribue l'établissement de l'usage des cierges parmi les chrétiens au pape Damase, n'est digne d'aucune foi. Prudence en fait mention dans l'hymne de S. Laurent, comme étant déja établi au temps de ce martyr. On a un canon parmi le recueil des canons appellés *apostoliques*, où il est défendu d'offrir autre chose à l'autel que de l'huile pour les luminaires, & de l'encens. S. Paulin parle des cierges allumés dans les églises. S. Jérôme assure que de son temps on allumoit des cierges en plein jour dans toutes les églises d'Orient & d'Occident pendant qu'on récitoit l'évangile. * Baillet, *vies des saints*. M. de Vert, *explication des cérémonies*.

CIERMANS (Jean) jésuite, habile mathématicien, étoit de Bosleduc en Flandre, & contemporain de Descartes. Ce pere enseignoit avec réputation les mathématiques à Louvain, lorsque M. Descartes publia ses premiers ouvrages de philosophie: il les lut, y trouva de grandes lumieres, & fit proposer à l'auteur, sans se faire connoître, les doutes qu'il avoit sur quelques endroits. M. Descartes sut de qui venoient ces objections, fut charmé de la politesse & de la solidité d'esprit du jésuite, & en parla toujours depuis avec éloge. Les observations du pere Ciermans regardent en particulier les météores, la géometrie de M. Descartes, & les couleurs de l'arc-en-ciel. M. Clerselier a traduit cet écrit du pere Ciermans avec la réponse de M. Descartes; l'un & l'autre se trouvent insérés dans le premier volume des lettres de ce dernier. Le pere Ciermans se dégouta depuis de la profession des lettres humaines, & demanda à ses supérieurs d'être envoyé à la Chine en qualité de missionaire: on le lui permit, mais il mourut en Portugal l'an 1648. M. Baillet en parle en plusieurs endroits des deux parties de *la vie de M.* Descartes, de l'édition *in-4°*.

CIFALU, ville de Sicile, *cherchez* CEFALU.

CIGALE (Jean-Michel) que l'on a vu à Paris en 1670, s'y disoit prince du sang ottoman, bassa & plénipotentiaire souverain de Jérusalem, du royaume de Chypre, de Trebizonde, &c. Il s'appelloit autrement *Mahomet Bei*. Ce prince vrai ou prétendu, naquit, selon Rocoles, de parens chrétiens dans la ville de Trogovisti en Valachie. Rocoles continue à parler ainsi de lui: » Son pere qui étoit fort estimé de Matthias, vaivode » de Moldavie, le mit en faveur auprès de ce prince, » qui l'envoya avec son résident à Constantinople. Après » la mort du prince Matthias, Cigale revint en Moldavie, où il espéroit de s'élever avec l'appui des seigneurs du pays; mais n'ayant pu réussir dans son dessein, il retourna à Constantinople & se fit Turc. Depuis, il courut dans des pays où il étoit inconnu, publiant son histoire pleine de fourberies & d'impostures, » avec une effronterie surprenante. Il y parloit de l'antiquité de la famille des Cigales en Sicile, & se faisoit descendre de Scipion, fils du fameux vicomte Cigale, qui fut fait prisonnier par les Turcs en 1561. » Il disoit que Scipion étant captif avec son pere, prit » le turban pour plaire à Soliman II; qu'il fut élevé aux » premieres charges de l'empire, & qu'il épousa la sul-

» tane Canon Salié, fille du sultan Achmet, & sœur » d'Osman, d'Amurat IV & d'Ibrahim, aieul de l'empereur Mahomet IV. Il se disoit fils de cette sultane, » & racontoit de quelle maniere il avoit été établi vice- » roi de la Terre-Sainte, puis souverain de Babylone, » de Caramanie, de Magnésie & de plusieurs autres » grands gouvernemens, & enfin vice roi de Trébizonde » & généralissime de la mer Noire. Il ajoutoit qu'il s'étoit » enfui secrétement en Moldavie, d'où il étoit passé » dans l'armée des Cosaques qui étoient alors en guerre » avec les Moscovites. Enfin il alla en Pologne, où la » reine Marie de Gonzague le reçut fort honorablement, » & lui persuada de recevoir le baptême en l'église ca- » thédrale de Warsovie, dans lequel il fut nommé *Jean*, » & ensuite *Michel* à la confirmation.

Quelque temps après il fit un voyage à Rome, où il ne se fit connoître qu'au pape Alexandre VII. A son retour en Pologne, il sut que l'empereur avoit guerre avec le sultan Mahomet; ce qui l'obligea de combattre dans ses troupes pour la défense de la religion chrétienne. S'étant signalé par son courage, & la paix étant conclue, il passa en Sicile, d'où il vint à Naples, & de-là encore à Rome. Il y fit son entrée publique, & il eut ensuite audience du pape Clément IX, qui lui fit un très-bon accueil. Il alla ensuite à Venise, & enfin il se rendit à Paris, où il fut bien reçu du roi & de toute la cour, & particuliérement de M. de Souvré, grand-prieur de France, qui lui donna même une place dans l'assemblée du chapitre du grand-prieuré au Temple, à Paris. Ce faux prince passa aussi en Angleterre, où il parut à la cour avec assez de fierté, jusqu'à ce qu'une personne de grande qualité, qui l'avoit vu à Vienne en Autriche, découvrit son imposture, qui fut confirmée par un gentilhomme Persan, qui étoit alors en Angleterre, & qui rapporta ainsi l'histoire de la famille des Cigales. Scipion Cigale, qui fut appellé *Sinan Bassa*, lorsqu'il eut pris le turban, n'eut que deux fils, Ali & Mahomet. L'aîné mourut peu de temps après son pere. Mahomet épousa la fille de la sœur du sultan Mahomet III, vers l'an 1595, dont il eut un fils appellé *Mahomet* comme lui. Ce jeune homme n'affectoit point de commander, & se plaisoit à accompagner le sultan dans ses divertissemens. Il fut en faveur sous les empereurs Achmet, Osman, Amurat & Ibrahim, & n'étoit pas moins aimé de Mahomet IV, qui fut déposé en 1687. Ce sultan voulant l'élever malgré lui-même, le fit capitaine des portiers, ou gardes du serrail, puis général en Candie, & enfin grand vizir; mais il ne jouit pas long-temps de cette charge, parce-qu'il mourut pendant la guerre de Candie, vers l'an 1658. Voilà ce qui regarde le fameux renégat Scipion Cigale. Il y a encore une autre famille des Cigales dans la Natolie, vers l'isle de Chio, de laquelle étoit Meni Bassa Cigale, pere de Beker Bassa & d'Olin Bassa, tous deux généraux des galeres ottomanes. * Rocoles, *des imposteurs insignes*.

CIGLIANO ou CERIGLIANO, bourg du royaume de Naples, dans la Basilicate, près de la riviere d'Agri, à quatre lieues de Tricarico, du côté du midi. * Mati, *diction*.

CIGNANI (Charles) naquit à Boulogne l'an 1628. Il étudia d'abord les belles lettres avec succès; mais son penchant le portoit à la peinture, ce qui engagea son pere à prendre chez lui Jean-Baptiste Cairo de Casal, pour lui en donner les premiers enseignemens. Quand Cignani eut vaincu par son application les premieres difficultés de la peinture, il se rendit disciple de l'Albane, & il l'emporta bientôt pour le dessin sur les plus célébres de son temps. L'Albane qui connoissoit ses talens, l'employa jusqu'à sa mort dans les différens ouvrages de peinture dont il fut chargé. Le style de Cignani étoit majestueux, & en même temps rempli de graces. C'étoit un composé parfait du Correge, du Titien, & du Carrache. Il a été un des principaux & des premiers maîtres de l'Europe, & il n'y en a eu presque aucun de son temps qui ait reçu tant d'honneur. Lorsqu'il eut peint à Parme pour le duc Ranuce Farnèse cette belle chambre où il a représenté divers sujets de la fable, ce prince en fut si satisfait, que non content de le récompenser largement, il voulut lui donner le titre de comte, mais Cignani ne voulut point l'accepter pour lors. Il fut contraint de le prendre par la suite, y étant sollicité vivement par le duc François Farnèse, parent de Ranuce. Le grand duc de Toscane, l'électeur Palatin & plusieurs autres princes, s'empresserent, comme à l'envi, de lui demander de ses ouvrages, qui se sont répandus dans les pays étrangers, où ils ont été reçus avec tout l'applaudissement qu'ils méritoient. De tous les travaux de ce grand peintre, aucun ne peut entrer en comparaison pour la grandeur de l'ordonnance, & l'excellence de l'exécution, avec ce qu'il a peint dans la voute du dôme de Notre-Dame du Feu à Forli, dans la Marche d'Ancône, que Cignani avoit choisi pour sa demeure, après avoir quitté Boulogne. Comme il faisoit cet ouvrage uniquement pour s'attirer de la gloire, il y travailla presque sans relâche pendant près de vingt années, ne faisant pas difficulté d'effacer des morceaux entiers, & de les recommencer de nouveau, lorsqu'ils ne répondoient pas à la grandeur de ses idées. Il a fait d'excellens éleves, qui lui ont fait beaucoup d'honneur, & sa mémoire est en vénération dans tous les lieux, principalement où il a laissé des marques de son habilité. Il joignoit à ses talens beaucoup de politesse, de libéralité, d'intégrité, & un amour bienfaisant pour le prochain. On peut voir l'arbre généalogique de sa famille, dressé par Jean-Baptiste Rossi, & imprimé à Boulogne l'an 1687. Il mourut le 6 Septembre 1719, âgé de 82 ans. * Pascoli, *vies des peintres modernes*, en italien, en 1730, *in-4°*. *Abcedario pittorico*, *p.* 109.

CIGNE, *cherchez* CYGNUS.

CIGNE, ordre de chevalerie de Cleves. On dit que vers l'an 711, Theodoric, ou Thierri, duc de Cleves, n'ayant qu'une fille unique nommée *Béatrix*, à qui il laissa ses états en mourant; cette princesse persécutée par ses voisins, qui vouloient la dépouiller de ses biens, se retira dans un château, dit *Nieubourg*, où elle fut défendue par un chevalier nommé Elie, qu'elle épousa; & parceque ce chevalier avoit un cigne peint sur son bouclier, on institua l'ordre du cigne. Cette aventure sent beaucoup le roman: elle est plus au long dans Favin, *au théatre d'honneur & de chevalerie, tom. I, liv.* 1, *p.* 1372.

CIGOLI (le) peintre, *cherchez* CARDI (Louis)

CIGONINI (Jacques) poéte & jurisconsulte, vivoit à Florence, sous le pontificat du pape Urbain VIII. Il étoit de l'académie des Humoristes. Quelques-uns disent que se voyant méprisé par une femme qu'il aimoit avec une passion extrême, il se jetta de désespoir dans un puits. * Janus Nicius Erythræus, *Pin. III. imag. illust. c.* 35.

CILICE, vêtement fait de poils de chevre ou de bouc, dont se servent ceux qui veulent faire pénitence, & dont l'usage est venu des anciens Ciliciens, qui portoient ces sortes de robes, particuliérement les soldats & les matelots. * Varron, *liv.* 2 *de re rustica*. Virgile, 3. *Georg*.

*Nec minus intereà barbas incanaque menta*
*Cinyphii tondent hirci, setasque comantes*
*Usum in castrorum, & miseris velamina nautis.*

Asconius sur la troisiéme Verrine, dit que les cilices étoient à l'usage des soldats & des matelots: *Cilicia tenta in castrorum usum, atque nautarum*, *vers.* 311. Il y a apparence que ces sacs ou cilices étoient noirs, cette couleur étant naturellement triste, & qui convient à ceux qui sont en deuil, ou qui veulent faire pénitence: ce que Prudence a bien exprimé en l'hymne 7, où il parle des Ninivites, *vers.* 151.

*Squallent recinctâ veste pullati patres,*
*Setasque plangens turba sumit textiles,*
*Impexa villis virgo bestialibus.*

Alcimus Avitus traitant le même sujet, *liv.* 4, dit

*Mollibus abjectis, cilicum dant tegmina setæ,*

pour dire qu'ils se couvroient de cilices.

Au reste, ces robes de pénitence étoient appellées sacs, à cause de la forme, parcequ'elles étoient étroites comme un sac; & cilice, à cause de l'étoffe & du pays où elles avoient été inventées. La plupart de ceux qui avoient renoncé au siécle, pour mener une vie austere & retirée, & que l'on appelloit *Ascetes* & *Moines*, ne portoient point d'autre habit, comme remarque S. Jérôme. Quoiqu'il n'ait été jusqu'ici parlé que de poil de chevre ou de bouc, il semble que sous le nom de *cilice*, on doit comprendre toutes les sortes d'étoffes grossieres, dont le poil est rude & piquant, comme pouvoit être la robe de S. Jean-Baptiste, qui étoit faite de poil de chameau (*S. Marc, chap.* 1,) & comme étoient celles des disciples de S. Martin, ainsi que le témoigne Sulpice Severe, *en sa vie*, *c.* 7. *Plerique camelorum setis vestiebantur: mollior ibi habitus pro crimine erat.* La plupart des moines & ascetes portoient le cilice sur la chair, & ne le quittoient ni jour ni nuit, afin de matter leur corps, & d'être moins endormis, leur principal exercice étant de vaquer à l'oraison. On confond souvent les noms de cilice & de haire: celle-ci proprement est une espece de camisole sans manches, faite de crin de cheval, ou de chanvre & de crin tissus ensemble.

L'usage des habits grossiers & de deuil que l'on nommoit *cilice* est fort ancien chez les Hebreux. Lorsque l'on eut rapporté à Jacob que son fils Joseph avoit été dévoré par quelque bête sauvage, l'écriture dit qu'il déchira ses vêtemens, & qu'il se couvrit d'un cilice. Quand Achab voulut appaiser la colere de Dieu justement irrité à cause du meurtre de Naboth, il est dit qu'il se revêtit d'un cilice. L'écriture rapporte la même chose de Joram. David & tous ceux de sa suite se couvrirent aussi de cilices en allant à l'aire d'Ornan, pour tâcher d'appaiser la colere du Seigneur. Quand Holoferne assiégeoit Bethulie, les prêtres de cette ville se ceignirent de cilices pendant qu'ils sacrifioient au Seigneur. Le roi & les habitans de Ninive se couvrirent de cilices, après la prédication de Jonas. Il paroît que du temps de Notre-Seigneur on se couvroit encore de cilices, pour marquer la douleur & la pénitence. Il n'y a pas d'apparence que le cilice dont il est fait mention dans l'un & l'autre testament, fût semblable à ceux dont on se sert aujourd'hui dans les communautés religieuses. Il paroît au contraire que c'étoit une espece de sac ou d'habit grossier & lugubre dont on se couvroit extérieurement, pour exprimer le regret ou la tristesse que l'on avoit. Quoi qu'il en soit, cet usage étoit libre, & il n'y a eu aucune loi qui ait obligé les fidéles de l'ancien ni du nouveau testament de s'en servir. Il y a quelques auteurs qui ont cru que les anachoretes n'en avoient fait aucun usage, & qu'ils n'en avoient pas même eu connoissance; mais s'ils ne se servoient pas de cilices de crin, tels qu'on les fait à présent, on trouve dans l'histoire, que quelques-uns se servoient de chaînes de fer, d'autres de cordes armées de pointes de fer, d'autres de chemises de fer pour se mortifier. Plusieurs écrivains prétendent que les chrétiens n'ont commencé à s'en servir, que du temps de S. Dominique, de S. Bruno & de S. François. Présentement il y a plusieurs communautés d'hommes ou de femmes où c'est une obligation de porter le cilice. Plusieurs fidéles, par une espece de piété, s'imposent aussi volontairement cette loi. * *Gen.* 37. *II Reg.* 21. *IV Reg.* 6. *I Paralip.* 21. *Judith*, *&c.*

CILICIE, province de l'Asie mineure, s'étend le long de la mer Méditerranée au midi. Elle a au septentrion, partie de la Cappadoce, & partie de l'Arménie, jusqu'au mont Taurus. Ce pays est aujourd'hui compris dans la Caramanie, & est soumis au Turc. On comptoit autrefois entre ses principales villes, Aduna, Anazarbe, Anemurium, Antioche, Célenderis, Césarée, Corycus, Diocésarée, Domitiopolis, Flaviopolis, Issus, Lamus, Mallus, Mopsueste, Nicopolis, Olbasa, Philadelphie, Pompéiopolis ou Soli, Sébaste, Séleucie, Séline, Tarse & Thebes. Cette province étoit très-puissante, & s'étendoit anciennement bien plus loin qu'aujourd'hui. Elle étoit très-fertile en safran. Ses habitans, particuliérement les soldats & les matelots, portoient ordinairement des habits grossiers & tissus de poil de chévre, qui ont donné leur nom aux *cilices*. Ils étoient grands pirates & bons hommes de mer. Quelques-uns tirent l'origine du mot Cilicie d'un certain Cilix. Arias Montanus assure que les Hébreux appelloient cette province *Chalab*, & croit que le nom de la *Cilicie* est dérivé du syriac, *Challekim* ou *Challukim*, qui signifie *pierres*, parceque la Cilicie est fort pierreuse & inégale, sur-tout cette partie que les anciens nommoient *Aspera*, pour la distinguer de l'autre qui étoit appellée *Campestris*, par rapport à ses vastes campagnes. La Cilicie eut autrefois de puissans rois, dont le nom commun étoit Syennesis. L'un d'eux, ami de Cyaxares, roi des Médes, & d'Astyages, roi de Lydie, ménagea la paix entre ces deux princes, vers l'an 3435 du monde, avec Nabuchodonosor, roi de Babylone. Un autre étoit allié des Perses, à qui néanmoins il faisoit des présens, lorsque Cyrus le jeune alla combattre son frere Artaxerxès, c'est-à-dire, l'an 400 avant Jesus-Christ. Ce royaume ne subsistoit plus, lorsqu'Alexandre entreprit de détruire l'empire des Perses. * Hérodote, *l.* 1. Xénophon, *exped. des dix M. l.* 1. Pline, *l.* 21, *c.* 6. Ptolémée, *l.* 5. Mercator, *Atlas mundi.* Bellon, *l.* 2.

CILLENE, *cherchez* CYLLENE.

CILLEY, que ceux qui écrivent en latin, nomment *Celia* & *Celeia*, ville d'Allemagne dans la Stirie, sur les confins de la Carniole. Elle est située sur la riviere de Saana, qui se jette un peu après dans le Save, & est capitale d'un comté très-considérable, sous la domination de la maison d'Autriche. Cilley est une place importante & ancienne. * Sanson. Baudrand.

CILLICON de Milet, s'enrichit lâchement, en livrant sa patrie aux habitans de Priene. Lorsqu'il étoit sur le point d'exécuter sa trahison, on lui demanda ce qu'il méditoit? *Rien que de bon*, répondit-il; d'où est né le proverbe grec: παντ᾽ ἀγαθά ἔφη Κιλλικῶν, *rien que de bon, comme a dit Cillicon.* On rapporte qu'achetant à Samos de la viande d'un boucher nommé *Théagènes*, & en voulant faire couper un morceau qui lui paroissoit trop gros, le boucher lui coupa la main, en lui reprochant, qu'il ne s'en serviroit plus à vendre d'autres villes. * Erasme, *in adag.*

CILO (Junius) étoit intendant de Bithynie & de Pont, où il fit paroître son avarice & sa méchanceté. Les Bithyniens s'en plaignirent à l'empereur Claude, & demanderent qu'il fût puni. Ce prince n'ayant pas bien entendu ce que les Bithyniens disoient, il se tourna vers d'autres gens pour les écouter, & leur rendre justice: alors un nommé Narcisse, qui portoit les intérêts de l'accusé, dit hardiment que ceux de Bithynie rendoient graces à Cilo de la maniere douce & bienfaisante dont il les avoit traités, durant tout le temps de son intendance: *Hé bien*, dit l'empereur, *qu'il gouverne ces provinces encore deux ans.* * Dion, *l.* 60. Tacite, *l.* 12, *annal. c.* 21.

CILO (Lucius-Fabius-Septimus) appellé *Chilo*, dans Idace & dans la chronique d'Alexandrie, fut un des favoris de l'empereur Severe. Il fut deux fois consul, en 192 & en 204, & fut préfet de Rome sous ce prince. Il sauva la vie à Macrin, depuis empereur, qui étoit sur le point de périr avec Plautien, dont il étoit alors intendant. Le crédit de Cilo parut se soutenir sous Caracalla, qui l'appelloit son nouricier, son bienfaiteur, & souvent son pere: cependant, parcequ'il avoit voulu ménager l'union de ce prince & de son frere Géta, Caracalla envoya chez lui des soldats, avec un officier pour le tuer. Ils pillerent sa maison, lui firent mille outrages, & le traînoient dans les rues de Rome, pour l'égorger ensuite dans le palais, lorsque le peuple & les soldats se souleverent en sa faveur. Caracalla ac-

courut au bruit, feignit d'être touché du danger de Cilo & le couvrit de sa cotte d'armes, avec défense de le maltraiter. Il fit même mourir le tribun & les soldats qui l'avoient violenté; & ce fut pour les punir de leur audace en apparence, mais en effet, parcequ'ils ne l'avoient pas tué d'abord. * Dion, *l.* 67, *vita Caracall.*

CILON, Athénien, sortoit d'une famille puissante & ancienne. Après avoir remporté le prix aux jeux olympiques, & avoir epousé la fille de Théagène, tyran de Mégare, il consulta l'oracle de Delphes sur le dessein qu'il avoit de s'emparer de la forteresse d'Athènes, & il eut ordre de l'exécuter à la grande fête de Jupiter. Secondé de ses amis & de quelques troupes de son beaupere, il en fit l'entreprise pendant les jeux olympiques, sur la créance que c'étoit la plus grande fête de Jupiter, la premiere année de la XLV olympiade, & l'an 600 avant J. C. mais étant assiégé par les citoyens, il fut obligé de s'enfuir avec son frere. Ceux de son parti, qui s'étoient réfugiés à l'autel des Euménides, y furent massacrés; ce qui fut estimé un très-grand sacrilége: de sorte que ceux qui avoient violé cet asyle, passerent pour des impies, tant eux que leurs descendans, & furent bannis d'Athènes. * Thucydide, *l.* 1. Plutarque, *en la vie de Solon.*

CIMABUÉ (Jean) peintre de Florence dans le XIII siécle, est regardé comme le restaurateur de la peinture. Ses parens qui le destinoient à l'étude des sciences, le mirent d'abord sous des maîtres, pour en apprendre les premiers élémens; mais ils furent obligés de céder au penchant de Cimabué pour la peinture, qui étant alors fort imparfaite, reçut de lui plus de politesse & de perfection. Charles I de ce nom, roi de Naples, passant à Florence vers l'an 1269, voulut voir les ouvrages de Cimabué, & alla visiter ce peintre dans un fauxbourg, où ce prince étoit accompagné de tant de monde, que les habitans de ce lieu voyant une cour si nombreuse chez eux, nommerent ce bourg, *il Borgo allegri.* Cimabué mourut l'an 1300, âgé de 60 ans, étant né à Florence en 1240. * Vasari, *vitte de Pit.* Félibien, *entretiens sur les ouvrages des peintres.*

CIMBEBAS (les) peuples d'Afrique dans la partie méridionale, & sur la côte occidentale de la Cafrerie. Le pays qu'ils habitent s'appelle le royaume de Mataman. * Baudrand, *dictionnaire.*

CIMBELINUS ou KIMBELINUS, roi de la grande Bretagne, sous l'empire d'Auguste, refusa de payer le tribut que ses sujets devoient aux Romains; mais ayant su que l'empeur mettoit des troupes en campagne, il lui envoya des ambassadeurs qui lui promirent toute sorte d'obéissance, & le prierent même de prendre la protection de la Bretagne, comme Jules-César l'avoit déja fait. Le régne de ce prince fut très-long & très-heureux. Il laissa trois fils après lui, qui se firent long-temps la guerre. * Plutarque, *dans la vie de César.* Dion. Cassius. Polydore Virgile. Du-Chêne, *hist. d'Angl.*

CIMBRES, peuples dont l'origine est rapportée diversement par les anciens auteurs, Strabon, Pomponius Mela, Plutarque, Pline & Tacite. Quelques-uns les font venir des Scythes, les autres les confondent avec les Cimmériens; plusieurs veulent qu'ils soient Saxons, ou Danois d'origine. Cluvier croit qu'étant venus des parties les plus septentrionales, ils occuperent anciennement toute cette péninsule, qui s'avance bien avant dans l'océan germanique, que nous appellons le pays de Jutland, ou Chersonnèse Cimbrique; ce qui est confirmé par le témoignage de Velleius Paterculus, d'Eutrope & d'Orose. Environ l'an 639 de Rome, & 115 ans avant J. C. ces peuples sortirent de leur pays, soit que l'océan se fût débordé sur leurs terres, comme veut Florus (opinion de laquelle Strabon se moque,) soit que leur pays ne fût pas capable de les nourir. Plutarque dit que leur armée étoit de trois cens mille combattans, sans compter les femmes & les enfans; & quelques autres assurent qu'ils formoient un corps, qui étoit de cinq cens mille hommes. Quoi qu'il en soit, s'étant unis aux Teutons & aux Ambrons de Germanie, & aux Tiguriens, peuples Gaulois, ils ravagerent l'Allemagne, l'Istrie, l'Esclavonie, les Grisons & les Suisses, & se jetterent dans le Dauphiné, le Languedoc & la Provence pour passer en Italie. Les Romains étonnés de cette inondation de barbares, envoyerent contr'eux des armées qui furent souvent défaites; mais Marius les vainquit près d'Arles, dans la campagne de Camargue, & les défit entiérement entre Aix & Saint-Maximin. On voit encore des marques de cette victoire, sur le chemin qui est entre les villages de Pourriers & de Trets, près de la petite riviere de l'Arc, par un reste de pyramide que les Romains y éleverent. Cette bataille fut donnée l'an 652 de Rome, 102 ans avant l'ére chrétienne. Plusieurs d'entre les Cimbres s'étoient déja séparés, pour passer en Espagne, d'où on les chassa. Quelques autres croient que les Cimbres furent inventeurs des tambours; du moins Strabon assure qu'ils étendoient des peaux sur la couverture de leurs chariots, sur lesquels ils frapoient au commencement des combats. *Voyez* AMBRONS, TEUTONS & MARIUS. * Plutarque, *en la vie de Marius.* Eutrope, *l.* 3. Strabon, *l.* 4 & 7. Florus, *l.* 3, *c.* 3. Vellius, *l.* 2. Tite-Live. Pline. Mela, &c.

CIMBRIACUS (Quintus Æmilianus) poëte Latin, a vécu & est mort dans le XV siécle. Ceux qui le font vivre encore en 1515, comme M. Baillet & d'autres, se sont trompé. C'est encore une erreur de le faire Allemand; Sabellicus, élégie cinquiéme, le place *in Cenomanis.*

*Cupidusque huc plectra requiro*
*Cenomani multum sobria Cimbriaci.*

Or les *Cenomani* d'Italie sont les peuples de la Marche Trévisane, contigüe au Frioul. Cimbriacus est un des personnages des dialogues de Petrus Hœdus, prêtre de Pordenone, bourg du Frioul, dont nous avons un ouvrage intitulé, *De amoris generibus*, ou *anteroticorum libri III.* Le voisinage de Cimbriacus & de Pierre Hœdus fit naître leur liaison. Ce qu'on voit de poésies du premier ne va pas à cinq cens vers, qui ont été imprimés, non à Francfort, mais à Vienne en Autriche & à Strasbourg, *in*-4°. Ce sont quatre plaintes funébres en mauvais vers hexametres, sur la mort de l'empereur Frédéric III, arrivée en 1493. Jacques Spiegel les publia en 1514, plusieurs années après la mort de leur auteur. Les élégies, les épigrammes & autres piéces que Sabellicus, dans son dialogue *de reparatione linguæ latinæ*, a dit qu'on lisoit de lui, ne couroient qu'en manuscrit, & n'ont point été imprimées. * M. de la Monnoie, *pag.* 3 *du second tome du Menagiana, & notes sur les jugemens des savans de* M. Baillet, *t. IV, pag.* 322, 323.

CIMELLA, *cherchez* CEMELÉE.

CIMIER, ornement du timbre d'un écu, est la piéce la plus élevée sur les armoiries; elle tire son nom du lieu élevé où on la met, comme nous donnons celui de cime à l'éminence d'une montagne. Le cimier est d'un usage ancien, comme on peut le voir dans les poëtes, & dans les histoires grecque & romaine. Protée, que la fable représente sous tant de changemens, étoit, selon quelques-uns, un roi d'Egypte, qui changeoit tous les jours de cimier, & qui portoit en tête, tantôt un mufle de lion, tantôt la tête d'un ours, tantôt celle d'un cheval ou d'un dragon; d'où les poëtes ont pris occasion de le faire passer pour un dieu qui changeoit à tout moment de forme, comme les premiers cavaliers passerent pour des centaures. Plutarque a décrit le cimier de Pyrrhus dans l'éloge qu'il a fait de ce prince. *Il fut reconnu*, dit-il, *à cause du grand panache, & des cornes de bouc, qu'il portoit pour Cimier audessus de son armet.* Homere, Virgile, le Tasse & l'Arioste, ont fait dans leurs poëmes la description de plusieurs cimiers. Les cavaliers qui portoient ces cimiers, les prenoient pour donner de la terreur à leurs ennemis, par la vûe des dépouilles des plus fiers animaux, ou par leur représentation; ou pour paroître plus grands, &

pour se faire particuliérement remarquer dans le combat. Quelques-uns les portoient par superstition, pour honorer leurs dieux, en choisissant des animaux qui leur étoient consacrés, comme les Suédois, au rapport de Tacite, qui portoient des figures de sangliers, *insigne superstitionis formas aprorum gestant.* Hayton, Arménien (*c.* 6 *de sa Tartarie*,) & Lazare Sarance (*en son Othoman, part. II*,) ont observé que les Tartares s'estimerent heureux de porter sur leur tête quelques plumes de hibou, depuis que le Zingi, ou Chingis, fut délivré de ses ennemis, par le moyen d'un hibou qui s'étoit perché sur l'arbre, sous lequel ce prince s'étoit caché; ce qui fit juger à ses ennemis, que personne n'étoit près de-là, puisque cet oiseau y étoit en repos.

Les cimiers d'animaux ont servi d'origine à beaucoup de fables. Les Assyriens ne donnerent à Sérapis une tête d'épervier, qu'à cause que dans ses combats il l'avoit prise pour cimier; & Jupiter Ammon fut représenté avec une tête de bélier, parcequ'il en portoit une dans le combat. C'est pourquoi nous voyons des médailles, où Alexandre est représenté avec un mufle de lion sur la tête, ou avec une tête de bélier, à cause qu'il se disoit fils de Jupiter Ammon. De même, Géryon fut cru avoit trois têtes, parcequ'il portoit un triple cimier, *quod tres cristas in galea haberet*, dit Suidas. Cet ornement de tête a quelquefois servi à distinguer les factions. Ainsi les Monaldeschi, anciens gentilhommes d'Orviette en Italie, s'étant partagés, prirent quatre cimiers différens en 1330, savoir, la biche, le chien, la guivre (ou vipere) & l'aigle. D'autres s'en sont servi pour la distinction des branches d'une famille, comme on peut le remarquer en quelques familles d'Alsace, qui sont dans le wappenbuch, ou armorial. Souvent le cimier a été une simple devise; ainsi Côme de Médicis, duc de Florence, portoit pour cimier un faucon d'argent, tenant de la serre droite un anneau d'or garni d'un diamant, avec le mot, *Semper*, qui étoit sa devise. La plupart prenoient une piéce de leur écu; comme le cimier des rois de France est une fleur-de-lys; celui de l'empire un aigle; de Castille, un château; & de Léon, un lion. Le cimier de plumes a été universellement reçu de tous les peuples. Il est souvent fait d'une aigrette, ou d'une masse de plumes d'autruche ou de héron, & quelquefois de plumes d'autres oiseaux. On n'a plus maintenant l'usage des cimiers dans les armées; on s'en sert seulement dans les tournois & dans les ornemens du blason. Les familles qui ont changé d'armoiries pour de justes raisons, ont retenu les anciennes en cimier, comme les ducs de Brunswick, un cheval; & les Colonnes d'Italie, une sirene. Hérodote attribue aux Cariens la premiere invention des cimiers, & dit que ceux de cette nation furent les premiers qui porterent des aigrettes & des plumes sur leurs casques, & les premiers qui peignirent des figures sur leurs boucliers. C'est à cause de ces cimiers, que les Perses les nommerent des coqs, parcequ'ils paroissoient crêtés comme ces animaux. Diodore de Sicile parlant des Egyptiens, dit que leurs rois portoient pour cimiers des têtes de lion, de taureau, ou de dragon, pour marquer leur dignité.* Le pere Ménestrier, *origine des ornemens des armoiries.*

CIMINUS (Léonard) natif de Palerme, fut docteur en philosophie, en théologie & en jurisprudence. Il a fait pendant long-temps avec succès des leçons publiques sur le droit impérial & pontifical. Il exerça la profession d'avocat avec une grande réputation, & eut la charge de fiscal de Palerme. Il vivoit en 1630. On a de lui: *Solemnes ritus regni Siciliæ, ejusque commentarii ad Cumium: Theoripraxis de contrario imperio ad ritum regni Siciliæ ex jure communi digesta.* * *Supplément françois de Basle.*

CIMMÉRIENS, ancien peuple qui habitoit la Scythie Européenne, c'est-à-dire, les bords du Borysthène & du Tanaïs, & le Bosphore, qui de leur nom fut appellé Cimmérien. Une partie de ce peuple se maintint dans le Bosphore; mais les autres furent chassés par les Scythes, & ayant passé le Tanaïs, se répandirent dans l'Asie. Il y en eut d'entr'eux qui s'établirent entre la Colchide & l'Ibérie; mais le plus grand nombre pénétra dans l'Asie mineure jusqu'à Sardes, dont ces barbares s'emparerent. Hérodote qui assure (*liv.* 1) que les rois de Lydie vinrent enfin à bout de les chasser, ne dit pas ce qu'ils devinrent; mais il y a beaucoup d'apparence qu'il a voulu dire que cette nation fut entiérement détruite. Il y a eu d'autres Cimmériens qui demeuroient à Bayes en Italie, près le lac Averne, où l'on tient qu'étoit l'antre de la Sibylle. Ils se cachoient le long du jour dans leurs cavernes, & la nuit ils alloient piller leurs voisins. C'est de ces Cimmériens d'Italie, plutôt que de ceux du Bosphore, d'où est venu le proverbe ancien *des ténébres Cimmériennes*, comme on peut le voir dans Ovide (*métamorph.* 11,) qui met au même pays le ténébreux palais du Sommeil. C'est aussi ce qui a fait croire à quelques-uns, que les Cimmériens ont tiré leur nom du mot phénicien *Cammar* ou *Cimmer*, c'est-à-dire, devenir noir & obscur. Ces peuples étoient extraordinairement superstitieux, à quoi contribuoit fort la nature de leurs pays, dont ils adoroient les bois, les fleuves & les fontaines. Il y avoit aussi un antre fameux, par où ils croyoient qu'on descendoit aux enfers, & où il n'étoit pas permis d'entrer, qu'après avoir sacrifié aux dieux infernaux. C'est sur cette fausse imagination de ces peuples, qu'Homere (*en son Odyssée*,) a fondé sa fable des enfers, que Virgile a imitée *au VI livre de l'Enéide.*

CIMON, fils de Stésagoras, petit-fils de Miltiade I, fut chassé d'Athènes par Pisistrate, & fut rappellé après la mort du tyran, qui arriva la premiere année de la LXIII olympiade, 528 ans avant J. C. Il gagna deux fois le prix aux jeux olympiques, & s'acquit l'amitié du peuple; mais les filles de Pisistrate le firent assassiner. Il eut deux fils, Miltiade II, pere de Cimon *le Grand*, & Stésagoras. * Hérodote, *livre* 6.

CIMON, général Athénien, fils de Miltiade & d'Egisiphile, entra en prison, pour dégager le corps de son pere qui y étoit mort, sans avoir pu payer l'amende à laquelle il avoit été condamné. Cimon qui étoit hors d'état de trouver cette somme, désespéroit de recouvrer la liberté, lorsqu'Elphinice sa sœur, qu'il avoit épousée, le pria de lui permettre de se marier à Callias qui l'aimoit, & qui offroit de payer cette somme. Il y consentit, quoiqu'avec peine, & sortit de captivité. Lorsqu'il fut libre, il monta en peu de temps aux plus grands emplois, soutenu par son éloquence, par sa sagesse & par sa libéralité. Il entendoit parfaitement la politique & l'art militaire, qu'il avoit appris dans les armées à la suite de son pere, & il s'acquit un grand crédit parmi les citoyens & les soldats. A peine eut-il le commandement de l'armée, qu'il mit en fuite les Thraces près du fleuve Strymon, & qu'il rétablit la ville d'Amphipolis, où il envoya une colonie de dix mille Athéniens. Il défit près de Micale la flotte de Chypre & de Phénicie, composée de deux cens vaisseaux; & le même jour il remporta une autre victoire sur terre, près du fleuve Eurimedon, dans la Pamphilie. Ce fut la troisiéme année de la LXXVII olympiade, & 470 ans avant Jésus-Christ. Ces avantages furent suivis de plusieurs autres sur la mer Egée, où il prit l'isle de Scyros & celle de Thasos avec ses dépendances. A son retour il trouva que le gouvernement d'Athènes étoit devenu absolument populaire: Il s'efforça de le remettre en son premier état; mais son dessein ne lui réussit pas, & il fut condamné à l'exil, selon la loi de l'ostracisme, par les intrigues de Périclès & d'Ephialthès, l'an 460 avant Jésus-Christ. Il passa le temps de cet exil chez les Lacédémoniens, qu'il réconcilia avec ceux d'Athènes. Après que la tréve eut été conclue pour cinq ans, il fut déclaré général de la flotte des Grecs, qu'il conduisit dans l'isle de Chypre, où, après la prise de plusieurs villes, il mourut de maladie au siége de Citium, la quatriéme année de la LXXXII olympiade, l'an 449 avant Jésus-Christ. On dit que la libéralité de Cimon étoit si grande, qu'il n'employoit jamais personne à garder ses terres, &

les abandonnoit à l'usage du public. Il faisoit distribuer de l'argent à tous les pauvres qu'il trouvoit, & toutes les fois qu'il rencontroit des personnes mal vêtues, il leur donnoit ses propres habits. On remarque aussi que les funérailles des pauvres se faisoient toujours à ses dépens. Cornélius Népos & Plutarque ont écrit sa vie. * Diodore de Sicile, *l.* 11 *&* 12. Valere-Maxime, *l.* 5, *ch.* 2, *exemple* 9. Thucydide, *liv.* 1. Justin, *l.* 2, *ch. dern.* Arrian, *l.* 7. Bayle, *diction. crit.* 2. *édit.* M. Dacier, *remarques sur Plutarque. Bibliothéque françoise, tom. XXIX*, *p.* 195, *& tom. XXXIII*, *partie II*, *art. VIII.*

CIMON, Cléonien, ancien peintre très-célébre, trouva la maniere de faire voir les figures en racourci, & d'en varier les attitudes, pour leur donner plus d'action. Il fut aussi le premier qui représenta les jointures des membres, les veines du corps & les différens plis des draperies. * Pline. Felibien, *entretiens sur les vies des peintres.*

CIMON, vieillard extrêmement pauvre, ayant été condamné à Rome, pour quelque crime, à mourir de faim, fut nouri dans la prison par sa fille, qui venoit lui donner à tetter, & qui lui sauva la vie par cette action. Les juges étant informés de la chose, firent grace au pere en faveur de la fille; & l'action fut représentée dans un tableau, qui fut placé ensuite dans le temple de la Piété. *Voyez* PIÉTÉ. * Valere-Maxime, *liv.* 5, *ch.* 4.

CIMON, ancien historien, qui entr'autres choses avoit décrit la bataille où les Amazones furent taillées en piéces par les Athéniens. C'est Arrien (*l.* 7 *de exped. Alex.*) qui fait mention de lui. Suidas sur le mot *Absyrte*, parle d'un CIMON, qui avoit écrit un fort bon traité de l'art de connoître les chevaux.

CINADON, *cherchez* CINNADON.

CINALOA, province de l'Amérique septentrionale, dans le nouveau Méxique. Elle a l'audience de Guadalajara au midi, & au couchant la mer Vermeille, où est le bourg de S. Jean. * Laët. Sanson. Baudrand.

CINAN, grande ville de la province de Xantung, dans la Chine, avec plusieurs beaux palais, & des temples fort superbes; le plus magnifique est celui de Tungo, où les Chinois disent que plus de soixante & douze rois ont vécu dans la retraite. Les prêtres idolâtres, qu'on appelle bonzes, y jouissent de grands revenus. On voit aussi dans les montagnes des environs de riches sépultures, tant des rois que des seigneurs du pays. Les jésuites y ont une église desservie par deux peres missionaires. Cette ville commande à vingt-neuf cités, dont les plus considérables sont Changkien, Changxan, Ceuping, Taignan, Té & Vuting. Proche de Changxan est la montagne de Changpé, qui s'étend jusqu'à Ceuping, où il y a un temple fort célébre. Auprès de Taignan, on voit la montagne de Tai, qui selon les Chinois a 40 stades, c'est-à-dire cinq milles de hauteur. Il y a plusieurs cavernes, & beaucoup de temples, où un grand nombre de solitaires Chinois vivent presque de même que nos hermites. * Martin Martini, *description de la Chine dans le recueil de* Thevenot, *vol. II.*

CINCA, en latin, *Cinga*, riviere d'Espagne dans le royaume d'Aragon, a sa source dans les monts Pyrénées, & vers les frontieres de France, un peu au-dessus de Pielsa; de-là elle passe à Sobrabre, à Balbastro, à Moncon; & accrue par les eaux de l'Alcanadre, & de quelques autres rivieres, elle se joint à la Segre, au-dessus de Frago, pour se jetter peu après dans l'Ebre.

CINCHEU, grande ville de la province de Quansi, dans la Chine. Elle est capitale d'un territoire de même nom, & commande à trois cités. La ville est riche, & les bâtimens y sont beaux. Ce pays produit de la canelle très-excellente, & beaucoup meilleure que n'est celle de Ceylan. On y trouve aussi de ces arbres que les Chinois appellent *arbres de fer*, parceque leur bois est extraordinairement dur. Les habitans font des draps de l'herbe de *Yu*, qui sont meilleurs & plus chers que ceux de soye. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol.* 3.

CINCIBILIS, roi des Alpes, envoya des ambassadeurs à Rome, pour se plaindre du mauvais traitement que C. Cassius, qui avoit été consul l'année précédente, avoit fait à quelques peuples ses alliés, qui demeuroient entre les Alpes. Le frere de ce roi, qui porta la parole, représenta si bien l'injustice & la violence de ce consul, que le sénat se crut obligé de répondre, qu'il n'approuvoit pas le procédé de Cassius; néanmoins qu'il étoit injuste de condamner un homme sans l'avoir entendu, sur-tout quand il étoit absent pour les affaires de la république; que lorsqu'il seroit revenu de la Macédoine, où il étoit, alors on pouroit l'accuser en sa présence, & qu'on leur rendroit justice. Cependant, pour marquer l'estime qu'on faisoit de Cincibilis, on dépêcha C. Lælius & M. Æmilius en qualité d'ambassadeurs, pour lui faire connoître ce qui avoit été résolu, & l'on renvoya les Gaulois avec de très-beaux présens. * Tite-Live, *liv.* 43.

CINCINNATUS (Lucius Quinctius) dictateur Romain, déshérita son fils, parcequ'il avoit souvent été repris par les censeurs. Il fut créé dictateur l'an 296 de Rome, 458 avant J. C. & il sauva l'armée du consul Marcus Minutius, que les Eques & les Volsques avoient assiégée, & mise en état d'être forcée dans ses retranchemens. Les licteurs ou huissiers publics qui furent envoyés de Rome pour l'aller querir, trouverent ce grand personnage maniant la charrue, & labourant lui-même des terres qu'il avoit au-delà du Tibre. Il quitta cet exercice pour aller à l'armée, vainquit les ennemis, les fit passer sous le joug; & après avoir triomphé, retourna à ses terres au bout de seize jours. Ciceron (*lib.* 2 *de finibus*, *cap.* 4,) dit en parlant de lui: *Majores nostri ab aratro adduxerunt Cincinnatum illum, ut dictator esset*, & Perse, *Sat.* 1, *v.* 73.

*Unde Remus, sulcoque terens dentalia, Quincti,*
*Quum trepida ante boves dictatorem induit uxor,*
*Et sua aratra domum lictor tulit.*

* Tite-Live, *lib.* 3, *cap.* 26. Florus, *lib.* 1, *cap.* 11. Aurelius Victor, *des hommes illustres*, *cap.* 17, *&c.*

CINCIUS ALIMENTIUS ou ALIMENTUS (L.) historien Romain, fut préteur de Sicile, & eut quelques autres emplois, jusqu'à ce qu'il fut fait prisonnier sur la fin de la seconde guerre Punique, l'an de Rome 553 & 201 avant J. C. Il écrivit des annales en grec, comme nous l'apprenons de Denys d'Halicarnasse, dans son premier livre des antiquités romaines. Tite-Live le cite très-souvent dans ses livres 7, 16, 17, 21, &c. On lui attribue une autre histoire en latin; un ouvrage de l'art militaire, dont Aulu Gelle allégue quelque chose; un des fastes, rapporté par Macrobe; un des mots anciens; un du pouvoir des consuls; un de l'office de jurisconsulte. * *Consultez* Aulu-Gelle, *l.* 16, *c.* 4. Macrobe, *l.* 1, *sat. c.* 21. Vossius, *des histor. Lat. l.* 1, *c.* 4, *& des historiens Grecs*, *l.* 4, *c.* 3.

CINCIUS, sénateur Romain, & tribun du peuple sous le consulat de Cornel. Céthégus, & de P. Sempronius Tuditanus, l'an 204 avant J. C. 550 de Rome, fut cause de la réception de la loi Fannia, par laquelle on régloit les dépenses superflues des banquets. Il fut aussi l'auteur de celle qu'on appelloit Munérale, faite contre les avocats, qui prenoient de l'argent de leurs parties pour plaider leurs causes: *Ne quis ob causam orandam, donum munusve caperet.* La même loi renfermoit aussi une clause contre ceux qui corrompoient le peuple par des présens, pour obtenir les charges. Cette loi défendoit à ceux qui briguoient les offices de venir aux assemblées avec une double robe, sous laquelle ils pussent cacher de l'argent (comme ils avoient accoutumé de faire,) pour acheter les suffrages du peuple. * Macrobe, *l.* 15, *c.* 18. Tite-Live, *l.* 34, *c.* 4. Tacite, *l.* 11, *annal. c.* 5. Cicer. *epist. ult. ad Atticum*, *l.* 1, *&c.*

CINDASVINTE, *cherchez* CHINDASWINTHE.

CINÉENS, peuples d'Arabie de la province de Madian, descendans de Cin, fils de Jethro. Il étoit beau-frere de Moyse, & vint se joindre à lui à la sortie de l'Egypte avec le peuple Hébreu, & le servit utilement de ses conseils. Les Cinéens composoient une grande famille. Il y en eut beaucoup qui demeurerent en Madian avec leur pere Jethro; mais Moyse, vers la trente-huitiéme année depuis la sortie de l'Egypte, les rappella & les obligea de venir se retirer auprès de lui, afin qu'ils ne fussent point envelopés dans la désolation entiere qu'il alloit faire du pays des Madianites. Ces Cinéens vinrent donc joindre leurs freres; & ayant traversé le Jourdain, se retirerent dans le désert, après la prise de Jéricho, dans le dessein d'y mener une vie sainte, & tout-à-fait écartée du commerce & du bruit des villes. Lorsque Jabin, roi de Chanaan, eut assujéti les Israélites, il laissa en paix les Cinéens, à cause de leur grande vertu, de leur vie innocente, & de leur détachement pour toutes les choses de la terre. Dieu le permit ainsi, afin de faire comprendre aux Hébreux, que si Jabin les tourmentoit par une guerre si cruelle, ce n'étoit que parcequ'ils avoient abandonné son culte, pour embrasser la religion des Gentils; ils voyoient au contraire les Cinéens, qui ne s'étoient jamais départis de la fidélité qu'ils devoient à Dieu, être affranchis des oppressions des tyrans, dont eux-mêmes étoient accablés par Jabin. Quoique cette guerre ne semblât toucher en aucune maniere les Cinéens, cela n'empêcha pas que Jabel, femme de Héber, Cinéen, n'enfonçât un clou dans la temple de Sisara, chef de l'armée de Jabin, lorsqu'après sa déroute il se réfugia dans sa maison. Les Réchabites & les Esséniens sont sortis des Cinéens.* *Nomb. X, 29. Jug. I, 16, IV, 17.*

CINELLI (Jean) Italien, qui a fleuri dans le XVII siécle, étoit de l'académie des Apatistes de Florence, & de celle de Parme. Il prit dans celle-ci le nom de *Gelato è dissonante.* Pendant son séjour à Florence, il commença à publier en 1677 *la bibliotheca volante*, dont il donna alors les deux premieres sections. Il publia à Naples la troisiéme & la quatriéme, & en 1686 il fit imprimer la cinquiéme à Parme, où il s'étoit retiré. Cette bibliothéque est un recueil de piéces fugitives. On cite encore du même une description des curiosités de Parme, & une histoire des auteurs Vénitiens. Il est sûr qu'il a fait des augmentations à la description des curiosités de Florence par François Bocchi, dont l'ouvrage avoit paru dès 1592 à Florence, *in*-8°. L'édition de Cinelli parut dans la même ville en 1677, *in*-8°, sous ce titre: *Le bellezze della citta di Fiorenza dove apiuno di pittura, di scultura, di sacri tempii, di palazzi, &c. da Franc. Bocchi, ampliata & accresciuta da Giov. Cinelli.*

CINÉSIAS, Athénien & fils d'Evagore, selon les uns, Thébéen, & fils de Mélès, ennuyeux joueur de *cithare*, selon d'autres, est mentionné dans Plutarque & dans plusieurs autres anciens. Il étoit poéte lyrique & dithyrambique, mais méprisable dans l'un & dans l'autre genre. Aristophane lui fait jouer un rolle ridicule & outré dans sa comédie des *Oiseaux*, où il l'introduit ailé sur la scéne, & le tourne en dérision. On prétend que Cinésias mit en vogue une *pyrrhique* ou danse militaire de sa façon. Il étoit aussi maléficié de corps que d'esprit; il étoit boiteux, d'une taille si haute, mais si foible, si mince & si exténuée, que pour le soutenir & l'empêcher, dit-on, de plier & de rompre, il portoit une espece de cuirasse faite de bois de tilleul réduit en lames. On jugeoit ce poëte si léger à sa figure, que dans les *Grenouilles*, comédie d'Aristophane, un acteur dit qu'il suffira d'attacher au dos de Cléocrite, homme très-pesant, le poéte Cinésias; que celui-ci lui servira d'ailes, & que le vent les emportera tous deux dans la mer. Le même comique dans sa comédie des *Oiseaux*, fait apostropher par Pisthétaire, Cinésias, sous le nom de *Léotrophide*, qui pour son excessive maigreur avoit passé en proverbe. Aristophane dans une autre comédie intitulée *Gérytadès*, citée par Athénée, & que nous n'avons plus, mettoit Cinésias au nombre des gens maigres de cette profession, qu'on avoit choisis pour les envoyer aux enfers en ambassade vers leurs confreres. Strattis, autre poëte comique, avoit composé une piéce nommée *Cinésias*, où l'extrême maigreur & la mine étique de celui-ci n'étoient pas oubliées. Au reste, Cinésias avoit des ennemis, & on dit que ses mauvaises qualités de cœur & d'esprit les lui avoient attirés. Il passoit pour un impie & un homme sans probité. L'orateur Lysias composa contre lui deux harangues où il l'accusoit d'athéisme, de profaner & de jouer dans ses comédies ce que la religion & les loix avoient de plus respectable & de plus sacré, & de n'être lié qu'avec des impies & des scélérats comme lui. Athénée nous a conservé un morceau d'une de ces deux harangues que nous n'avons plus. Peut-être cependant Cinésias étoit-il moins impie & moins athée, qu'ennemi déclaré des superstitions païennes, comme semble le faire entendre Plutarque dans son écrit *de la superstition.* Le même Plutarque dans son dialogue sur la musique, lui reproche des innovations sur cet art, & il en fait faire des plaintes par la musique même. Mais en quoi consistoient ces innovations? Il faut lire sur cela les conjectures de M. Burette dans la suite de ses *remarques sur le dialogue de Plutarque* que l'on vient de citer, & qui sont imprimées dans le tome XV des *mémoires de l'académie des inscriptions & belles-lettres*, page 243 & suivantes. Voyez aussi sur Cinesias même, les pages 340, 341, 342.

CINGALES, nom que l'on donne aux gentilshommes dans l'isle de Ceylan. Ils sont fort respectés, comme les Nayres le sont dans les royaumes de la côte de Malabar. * Mandeslo, *tom. II d'Olearius.*

CINGCHEU, grande ville de la province de Xantung, dans la Chine, commande à treize cités, dont les plus considérables sont Chuchin, Logan, Xeuquan & Kin. Ce pays est rempli de montagnes; mais la mer & les rivieres le rendent abondant en tout ce qui peut être nécessaire. Il y a une prodigieuse quantité de poissons, & les habitans tirent beaucoup de profit des peaux, qu'ils nomment communément *Segrin.* On y tire une pierre du ventre des vaches, qui est à-peu-près de la grosseur d'un œuf d'oie: les Chinois l'appellent Nienhoang, c'est-à-dire, jaune, parcequ'elle est ordinairement de cette couleur. Elle n'est pas si solide que la pierre de bezoar; mais elle est plus unie, & les médecins Chinois en font plus d'état que du bezoar, pour détourner les fluxions & les catarrhes. * Martin Martini, *description de la Chine dans le recueil de* Thevenot, *vol. II.*

CINGIS, prince Tartare, *cherchez* ZINGIS.

CINGOLI, bon bourg d'Italie dans l'Etat de l'église. Il est dans la Marche d'Ancone sur la riviere de Musone, entre Jessi & San-Severino, à trois ou quatre lieues de l'une & de l'autre. Cingoli étoit autrefois une ville épiscopale, dont l'évêché a été uni à celui d'Osimo. * Baudrand.

CINGULAYES, habitans de l'isle de Ceylan. Il n'y a rien de certain sur leur origine; les uns les font venir de la Chine, les autres du Malabar. Il y en a d'entiérement sauvages nommés *Vaddats*, qui n'ont point de maisons ni de villages, & vivent sous des arbres près des rivieres; d'autres policés, qui vivent sous un prince qu'ils reconnoissent pour souverain. Si l'on veut être instruit plus amplement de leurs mœurs & de leur religion, il faut consulter la relation de Ceylan par Robert Knox, imprimée à Amsterdam en 1693; mais il ne faut pas s'y fier.

CINNA (Lucius Cornelius) consul Romain, fut élevé aux premieres charges, & se servit de son autorité pour opprimer la république. Pendant son premier consulat, l'an 667 de Rome, & 87 avant Jesus-Christ, ayant fait une loi pour le rappel des bannis, son collégue Cneius Octavius partisan de Sylla, s'y opposa, l'obligea de se retirer hors de la ville, & fit créer un autre consul

consul en sa place. Mais il revint soutenu de Marius, de Sertorius & des esclaves, ausquels il promit la liberté. Il vainquit ses adversaires, tua Octavius, & se rendit maître du mont Janicule. Depuis, il se créa lui-même consul en 668 & 669. Il se fit élire encore une quatriéme fois en 670 de Rome, 84 ans avant Jesus-Christ; & lorsqu'il se préparoit à faire la guerre à Sylla, étant à la ville d'Ancone, il fut assommé à coups de pierres par son armée à qui son extrême cruauté l'avoit rendu insupportable. * Appien, *l.* 1 *des guerres civiles.* Tite-Live, *l.* 79, *epist.* Florus, *l.* 3, *c.* 21. Eutrope, *l.* 5. Velleius, *l.* 2. Plutarque, *en Pompée, Marius & Sylla.* Orose, *l.* 5. Aurelius Victor, *des hommes illustres*, *c.* 69.

CINNA (Cneius Cornelius) étoit fils d'une petite fille du grand Pompée, & fut convaincu d'une conspiration contre Auguste, dont il reçut le pardon à la persuasion de l'impératrice Livie. L'empereur le fit venir dans sa chambre, le fit souvenir des obligations qu'il lui avoit; & après lui avoir reproché son ingratitude, le pria d'être de ses amis, & lui donna même le consulat, qu'il exerça l'année suivante, vers la 36[e] du régne d'Auguste. Cette générosité toucha si fort Cinna, qu'il fut depuis un des sujets les plus zélés d'Auguste, & lui laissa ses biens en mourant, selon Dion. Plutarque parle d'un autre CINNA, qui fut déchiré par le peuple, après la mort de Jules César, parcequ'on croyoit qu'il y avoit eu part. * Plutarque, *en la vie de César.*

CINNA (C. Helvius) poëte latin, vivant du temps des Triumvirs, avoit composé un poëme en vers hexamétres intitulé, *Smyrna*, dans lequel il décrivoit l'amour incestueux de Myrrha. Plusieurs auteurs en ont fait mal-à-propos une tragédie, qu'ils ont appellée *la Smyrne de Cinna*, & n'ont pas fait attention que [illegible] en grec, étoit la même chose que Myrrha, & que les vers que Servius & Priscien nous ont conservés de cette piéce, quoiqu'en petit nombre, suffisent pour faire voir que ce n'étoit pas une piéce de théatre. M. de la Monnoie a repris le pere Briet, jésuite, de ce qu'il dit de Cinna dans l'introduction à son livre intitulé : *Acutè dicta veterum poëtarum Latinorum.* Le pere Briet ayant lu, dit-il, ces mots dans le recueil d'anciennes épigrammes, donné par Pierre Pithou en 1590, *In commentarium L. Crassitii grammatici in Smyrnam. C. Helvii Cinnæ;* & trompé par le point mis mal-à-propos après *Smyrnam*, il crut que Cinna étoit l'auteur, non-seulement de l'épigramme *Uni Crassitio*, qui étoit autant contre Cinna lui-même, que contre Crassitius, mais encore des quatre suivantes, dont la premiere a pour titre : *de Achille;* la seconde, *de Telepho;* les deux autres, *in Xerxem.* La faute du pere Briet, ajoute M. de la Monnoie, a entraîné M. Baillet & beaucoup d'autres dans la même méprise. Mais M. de la Monnoie s'est lui-même trompé; & ce que le pere Briet dit, est juste. * Suétone, *dans son livre des illustres grammairiens.* M. de la Monnoie, *notes* sur les *jugemens des savans de M.* Baillet, *tom. IV*, *pag.* 57.

CINNADON, jeune homme de Sparte, que l'ambition porta à former une conspiration contre les éphores, qu'il avoit dessein de faire assassiner pour s'emparer lui-même du gouvernement. Aristote (*l.* 5, *de la poët. c.* 7,) l'appelle *Cinadon*, & dit que la conjuration étant découverte, il fut pris & nomma ses complices dans les tourmens. Mais Xenophon dit que cette trahison fut révélée par les signes d'un sacrifice qu'Agesilaüs offrit aux dieux, appellés par les Grecs *Alexicaci*, & par les Latins *Averrunci*, c'est-à-dire, qui détournoient les malheurs. Il ajoute que lorsqu'on demanda à Cinnadon quel étoit son but dans cette entreprise, il répondit que c'étoit parcequ'il ne pouvoit souffrir personne dans Sparte au-dessus de lui. * Xenophon, *Hellen. liv.* 3.

CINNAME (Jean) historien Grec, qui prend le titre de *grammairien royal*, vivoit en l'année 1180. Il laissa une histoire de ce qui s'étoit passé sous l'empire de Jean Comnene & de son fils Emanuel Comnene, avec cette différence qu'il rapporte les actions de l'un en abrégé, & celles de l'autre plus au long. Cet ouvrage fut imprimé en grec & en latin l'an 1652 à Utrecht, en un volume *in-4°*, avec des notes de Cornelius Tollius; & Charles du Fresne, sieur du Cange, l'a redonné à Paris, de l'imprimerie royale, avec de savantes observations.

CINNAMUS (Léonard) de Palerme, né le 5 août 1656, entra dans la société des jésuites, & s'y distingua par ses connoissances. Dès sa jeunesse il s'appliqua à presque toutes les sciences, & dans la suite il les enseigna lui même aux autres. Il professa la philosophie sept ans à Palerme, & pendant quinze ans la théologie à Trapano, & ailleurs. On a de lui : *Cursus philosophicus*, en trois tomes : *Opus historicum & encomiasticum de beatissima Virgine Deipara.* * *Dictionnaire historique* de Hollande, édition de 1740.

CINO, jurisconsulte célébre, étoit de Pistoie & d'une famille noble. Il a fleuri au XIV siécle. Son commentaire sur le code fut achevé l'an 1313. Il écrivit aussi sur quelques parties du digeste. La censure qu'il a faite si souvent des interprétes du droit canon, a été blâmée par le célébre Panorme, ou *Nicolas de Tudeschi.* Cino mourut à Boulogne en 1336. Ceux de Pistoie lui firent cette épitaphe : *Cino eximio jurisconsulto Bartholi præceptori dignissimo : Populus Pistoriensis B. M. posuit.* Il faisoit des vers italiens avec facilité, & l'on dit même avec élégance. On le compte parmi ceux qui ont commencé de donner des agrémens à la poësie lyrique toscane. On a deux éditions de ses poësies italiennes, l'une à Rome en 1559, l'autre à Venise en 1589. Dès 1527 on avoit imprimé de ses chansons dans un recueil de sonnets & de chansons de plusieurs anciens auteurs Toscans, à Florence, *in-8°*. Ce recueil est très-rare.

CINOBELLIN, l'un des rois d'Angleterre, sous l'empire de Caligula, chassa son fils Adminius, qui alla se rendre aux Romains, d'où l'empereur prit occasion de s'attribuer un triomphe chimérique sur toute l'Angleterre, vers l'an de Jesus-Christ 40. * Suétone, *liv.* 4, *c.* 44.

CINOCEPHALE, *cherchez* CYNOCEPHALE.

☞ CINQARBRES ou CINQUARBRES, en latin *Quinquarboreus* (Jean de) professeur en hébreu au collége royal, étoit d'Aurillac, en Auvergne. Son gout pour l'étude des langues orientales se manifesta de bonne heure. Son pere s'opposa d'abord à l'inclination qu'il avoit pour ce genre d'étude. Mais vaincu par sa persévérance & par les représentations de Raimond Cabrol, docteur en droit, & élu d'Aurillac, qui lui fit entendre qu'il n'étoit pas raisonnable de s'opposer à une inclination juste en soi, & qui pouvoit avoir des suites avantageuses, il lui permit de suivre son attrait. Cinquarbres vint à Paris pour y continuer l'étude des langues hébraïque & syriaque. Il prit des leçons de Paul Paradis, François Vatable, & Restaud de Caligny, qui professoient au collége royal. Devenu lui-même capable d'enseigner les autres, Henri II le nomma en 1554 à une chaire du même collége pour y enseigner l'hébreu & le syriac. Il étoit doyen des professeurs royaux dès 1575. Il mourut en 1587, & eut pour successeur dans sa chaire, François Jourdain. Dès 1545 il avoit donné une grammaire hébraïque, à laquelle il avoit joint un petit traité, *de notis Hebræorum;* & cet ouvrage a été réimprimé en 1549, 1558, 1582, 1609 & 1621. L'edition de 1609, *in-4°*, très-bien imprimée, est augmentée de plusieurs traités de Pierre Vignal & de Gilbert Genebrard, professeurs royaux, & du cardinal Bellarmin. En 1549 il fit réimprimer la grammaire hébraïque de Nicolas Clenard, qu'il éclaircit par des notes. On lui doit aussi une traduction latine du *Targum*, c'est-à-dire, de la paraphrase chaldaïque sur Jérémie. Elle parut en 1549, *in-4°*, & en 1556 il réunit cette version avec celle de la paraphrase sur le prophéte Osée, qu'il avoit donnée dès 1554. Il y ajouta en 1556 les paraphrases sur Joël, Amos, Ruth & les lamentations de Jérémie;

c'eſt un volume *in*-4°. En 1551 il avoit fait réimprimer l'évangile ſelon S. Matthieu, en hébreu, avec la verſion & les notes de Sébaſtien Munſter, & une préface de ſa façon. C'eſt un volume *in*-8°. Il a traduit auſſi quelques ouvrages d'Avicenne, le plus renommé des médecins Arabes ; & ces verſions ont paru en 1570 & 1572. * M. l'abbé Goujet, *mém. mſſ.* Voyez le Long, *bibliotheca ſacra, premiere partie, édition in-fol.* Paul Colomiès, *Gallia orientalis*, pag. 65 & 66. Baillet, *jugemens des ſavans ſur les grammairiens hébreux*, édition *in*-4°, tome XI. Duval, *le collége royal de France, &c.* Manget, *biblioth. ſcript. medic.* lib. xvj.

CINQ-EGLISES, ville de Hongrie, qui a eu un évêché ſuffragant de Strigonie. Les Allemans la nomment *Funfkirchen*, les Hongrois *Otegiazac*, & les auteurs Latins *Quinque-Eccleſiæ.* Elle eſt ſituée ſur le ruiſſeau de Kéoriz, près de la Drave, qui ſe jette à cinq ou ſix lieues de-là dans le Danube. Cinq-Egliſes eſt une forte place, que Soliman II emporta en 1543, & depuis en 1566. Il mourut en cette ville durant le ſiége de Sigeth. Elle a été repriſe ſur les Turcs en 1686 par les Impériaux, auſquels elle eſt demeurée, leur ayant été cédée par les Turcs par le traité de paix fait à Carlowitz en 1699. Elle n'eſt éloignée que de ſix milles d'Allemagne du Danube, vers le couchant, & à vingt-deux de Bade, vers le midi. * Sanſon.

CINQ-MARS, *cherchez* COIFFIER.

CINTHIEN, épithéte que l'on donne à Apollon, à cauſe d'une montagne de ce nom dans l'iſle de Delos, où il avoit été élevé, & où il avoit un temple. * Horace. Virgile, *bucol. eglog.* 6, *verſ.* 3.

*——— Cynthius aurem*
*Vellit & admonuit.*
*Apollon m'avertit à l'oreille.*

CINTRA, bourg de Portugal dans l'Eſtrémadure, à l'embouchure du Tage dans l'océan. Il eſt à ſept lieues au-deſſous de Lisbonne, avec un ancien château. C'eſt dans ce lieu qu'Alfonſe V, roi de Portugal, prit naiſſance en 1430, & qu'il mourut en 1481. Alfonſe VI, roi de Portugal, y décéda auſſi le 12 ſeptembre 1683. * Baudrand.

CINXIA, nom que l'on donnoit à Junon, qui préſidoit aux mariages, du mot latin *cingere*, c'eſt-à-dire, *ceindre*, parceque lorſqu'on les célébroit, c'étoit la coutume d'ôter la ceinture aux nouvelles épouſes. * Feſtus. On obſervoit auſſi dans les ſacrifices qu'on lui faiſoit, d'ôter le fiel aux victimes, & de le cacher en quelque lieu couvert près de l'autel, pour ſignifier que les mariages doivent être ſans aucune amertume. * Alexander ab Alexandro, *l.* 6, *c.* 4.

CINYRAS, roi de Chypre, ou d'Aſſyrie, ſelon d'autres, fut aimé de ſa fille Mirrha, qu'il reçut dans ſon lit ſans la connoître, & de laquelle il eut Adonis. Il étoit ſi puiſſant, que ſes richeſſes ont donné lieu au proverbe *Cinyræ opes.* On dit encore, que ſon royaume fut détruit par les Grecs, auſquels il avoit manqué de parole, après s'être engagé de leur fournir des vivres au ſiége de Troye. On le compte parmi les anciens devins, & on veut qu'il ait été l'amant & le prêtre de Venus, & qu'il ait eu cinquante filles métamorphoſées en Alcions, ou en pierres. Quant aux rapports prétendus que M. le Clerc trouve entre *Cinyras* & *Noé*, ils ſont ſi forcés, que ce ſeroit une grande inutilité d'en faire ici la diſcuſſion. Sans s'arrêter aux autres difficultés, comment les partiſans de cette application ſe débarraſſeront-ils de l'anachroniſme groſſier dans lequel ils s'engagent ? Tout le monde ſait la grande étendue de temps qu'il y eut entre Noé & la priſe de Troye ; & eſt-il aiſé de rapprocher deux hommes ſi fort éloignés l'un de l'autre, & de ſuppoſer avec vraiſemblance qu'ils aient été contemporains ? * Apollodore, 4. Hygin. Ovide. Eraſme, *adag. tit. Divitiæ.* Bayle, *diction. critiq.*

CIO, ou CHIO, anciennement *Dioſpolis*, bourg ou petite ville de la Natolie propre en Aſie. Il eſt ſur la côte de la mer Noire, à deux ou trois lieues de Pandarachi, & à dix de l'embouchure du Sangari, du côté du levant * Mati, *diction.*

CIOFANI (Hercule) de Sulmone en Italie, qui floriſſoit au commencement du XVI ſiécle, a donné des obſervations ſur les métamorphoſes d'Ovide. L'honneur qu'il croyoit avoir d'être le compatriote de ce fameux poëte, lui fit entreprendre ce travail ; & l'inclination avec laquelle il s'eſt appliqué à cette étude fut ſi forte, qu'il ſemble qu'elle a beaucoup contribué à le faire réuſſir. Ses obſervations ſur les métamorphoſes ſont ſavantes & recueillies de divers poétes ; ſon latin eſt pur, élégant, & il a tous ſes ornemens. C'eſt le jugement qu'en ont porté de très-habiles critiques, comme Paul Manuce, Muret, Jules-Céſar Scaliger, Scioppius. Outre que Ciofani étoit ſavant, il étoit encore modeſte & judicieux dans ſes obſervations. * Paul Manuce, *in præfatione.* Léon. Nicodem. *in addit. ad biblioth. Neap.* M. Anton. Muret, *in epiſt. & alibi.* Scaliger, *p.* 72. Scioppius, *de arte crit. p.* 19.

CIOLEK (Eraſme) en latin *Vitellius*, né à Cracovie, entra fort avant dans les bonnes graces d'Alexandre, roi de Pologne, qui ſe ſervoit de ſes conſeils, dès le temps qu'il n'étoit que duc de Lithuanie. Etant monté ſur le trône de Pologne, après Jean Albert ſon frere, il lui donna l'évêché de Plotzko en 1504. Il fut envoyé en ambaſſade auprès de l'empereur Maximilien I, & à Rome auprès de Léon X. Sigiſmond I, ſucceſſeur d'Alexandre, le retint à ſon ſervice, & ce prélat ſe trouva en 1518 à la diéte d'Augsbourg, comme ambaſſadeur de ſon prince. Il y fit le 20 août un diſcours très-pathétique, qui fut fort applaudi. Il a été imprimé à Augsbourg même en 1518, ſous ce titre : *Oratio per R. P. Dominum Eraſmum Vitellium epiſcopum Plocenſem in celeberrimo Auguſtenſi conventu, &c.* Ayant été envoyé à Rome par Sigiſmond, auprès de Léon X pour des affaires ſecretes, il y mourut en 1521. On a encore de lui un traité de la victoire de Sigiſmond I ſur les Turcs. * Voſſ. *de hiſt. Lat. l.* 3.

CIOLFA, ville d'Arménie, *cherchez* ZULFA.

CION, ou CIAON, ville de l'Aſie. Elle eſt au fond d'un grand golfe qui s'avance dans l'iſle de Célebes, environ à 50 lieues de la ville de Macaçar. Cion eſt capitale d'un royaume dont on ne connoît pas les particularités. * Mati, *diction.*

CIORLO, ville de Turquie, *cherchez* CHIAURLIC.

CIOTAT, ou LA CIOUTAT, ville & port de mer de Provence, entre Marſeille & Toulon. Quoique ſon nom ne ſoit connu que depuis quelques ſiécles, on ne doute point qu'elle ne ſoit l'ancien port de *Cythariſta*, dont parlent Pline, Pomponius Mela, Ptolémée, Antonin & Merula, qui eſt le *Ceſariſta*, ou *Ceireſte* d'aujourd'hui, qu'on voit éloigné d'une lieue. La commodité de la mer donna la penſée d'y bâtir une ville, qui fut nommée la cité, *Civitas*, & par corruption *la Cioutat.* Le commerce l'a rendue depuis aſſez riche ; & quoique petite, elle eſt renommée par ſes bons vins muſcats ; & les étrangers y viennent en foule pour y faire conſtruire des barques & des vaiſſeaux. Le port eſt défendu par une fortereſſe, & à côté il y a un beau mole pour la commodité des vaiſſeaux. La ville a auſſi pluſieurs égliſes & quelques monaſteres : celui des peres Servites qui eſt à un quart de lieue de la ville, eſt renommé par la dévotion du peuple, & par la curioſité des ſavans qui y vont voir une fontaine qui imite le flux & le reflux de la mer. * Pline, *l.* 3, *c.* 4. Pomponius Mela, *l.* 2, *c.* 5. Bouche, *hiſt. de Prov. l.* 2 & 4, *&c.*

CIPERANO, *cherchez* CEPERANO.

CIPIERRE (Philibert de Marcilli, ſeigneur de) après avoir ſignalé ſon courage & ſa prudence en différentes occaſions, ſous le régne de Henri II, roi de France, fut choiſi par ce prince pour être gouverneur du duc d'Orléans ſon ſecond fils, qui régna depuis ſous le nom de *Charles* IX. En 1560 Cipierre fut fait chevalier de l'ordre par François II, après la mort duquel il fut tou-

jours gouverneur de Charles IX. On lui donna néanmoins pour second le prince de la Roche-sur-Yon. Cipierre mourut à Liége, où il étoit allé prendre les eaux au mois de septembre 1565. * Le Laboureur, *additions aux mémoires de Castelnau, tome I.* Bayle, *diction. critiq.*

CIPIERRE (René de Savoye, seigneur de) fils de *Claude*, comte de Tende, gouverneur & grand sénéchal de Provence, & de *Françoise* de Foix sa seconde femme, qui éleva Cipierre & sa sœur dans la religion protestante qu'elle professoit. Il soutint les intérêts de son pere contre Sommerive, fils aîné de ce comte, & fut assassiné à Fréjus en 1568 par quelques factieux du parti des catholiques, dont Gaspard de Villeneuve, marquis d'Ars, étoit le chef. * De Thou, *l.* 44. Bayle, *diction. critiq.*

CIPPUS (Genucius) préteur Romain, étant sorti de la ville pour aller combattre les ennemis, s'apperçut, à ce que l'on dit, qu'il lui étoit sorti des cornes de la tête. Un événement si extraordinaire le fit consulter les devins, qui lui répondirent que c'étoit un présage qu'il seroit roi, s'il revenoit à Rome. Après avoir remporté la victoire, il manda le peuple Romain hors de la ville, & lui déclara qu'il aimoit mieux se condamner volontairement à un perpétuel exil, que d'aspirer à la gloire que ce prodige lui promettoit. Les Romains, pour honorer la mémoire de ce généreux préteur, firent mettre sur la porte par laquelle il étoit sorti de la ville, la représentation de sa tête en cuivre : ce qui fit donner depuis à cette porte le nom de *Raudusculana*, à cause que les Latins appellent le cuivre *raudus.* * Ovide, *métam.* 15, *v.* 565. Valere Maxime, *l.* 5, *c.* 6, *exempl.*

CIRANDONO (François) roi de Bango : ce prince fit à S. François Xavier une réception magnifique dans son palais ; & après l'avoir entendu parler sur la religion & confondre les plus habiles bonzes du Japon, donna de grandes espérances d'embrasser le christianisme, ce qu'il différa pourtant encore vingt-sept ans ; mais durant cet intervalle, par son crédit & ses libéralités, il contribua infiniment à établir solidement la religion, non-seulement dans ses états, mais encore dans tout l'empire, Dieu le récompensant de ce zèle par des prospérités temporelles, & donnant sur-tout à ses armées une prospérité si constante, qu'il joignit quatre autres royaumes au sien ; il reçut enfin publiquement le baptême en 1578, âgé d'environ quarante huit ans. Sa vertu fut bientôt mise aux plus rudes épreuves : comme il s'étoit démis du gouvernement de ses états en faveur de son fils aîné, ce jeune prince perdit bientôt par son imprudence tout ce que son pere avoit conquis, & eût perdu tout le Bango même, si le pere n'eût repris les rênes du gouvernement. Ce prince qui n'aspiroit plus qu'à régner dans le ciel, se retira de nouveau, quand il eut rétabli les affaires de son fils, qui ne fut pas plus heureux ni plus sage cette seconde fois. Le reste de la vie de Cirandono fut un tissu de malheurs au-dessus desquels il s'éleva toujours par sa vertu & une grandeur d'ame peu commune. Il envoya en 1572 une magnifique ambassade au pape Grégoire XIII. Il mourut en 1587 avant le retour de son ambassadeur, dans une si grande réputation de sainteté, qu'on a commencé à travailler à sa canonisation. * *Histoire du Japon.* Bartoli, *Asia.*

CIRANO de Bergerac, *cherchez* CYRANO.

CIRCASSIE, pays des Circasses ou Circassiens, grande région de l'Asie, qui dépend en partie du czar ou grand duc de Moscovie. Ces peuples ont au midi le Pont Euxin & le mont Caucase, qui les séparent de la Géorgie, & la riviere de Don ou de Tanaïs au septentrion, où ils sont voisins des petits Tartares. Ils ont au levant la mer Caspienne, & les embouchures du Wolga, & au couchant ils ont le Palus Méotide & le détroit de Caffa. Le pays a divers princes, qui sont presque tous sujets du czar, lequel est maître de la ville de Teiki, qu'il a fait fortifier à la moderne par un ingénieur Hollandois. Le reste du pays est presque sans villes, & n'est point habité. Les Circassiens font leur demeure ordinaire dans les forêts, pour y être à couvert des courses des Tartares, qui cherchent à faire des esclaves ; car ceux de cette nation sont fort bien faits, ingénieux, & réussissent pour l'ordinaire dans les choses où on les emploie, ce qui fait qu'ils se vendent bien. Au reste les Circassiens sont d'excellens hommes de cheval, & un seul d'entr'eux dans un bois fait tête à vingt Tartares. Leur principal trafic est d'esclaves, de miel, de cire & de peaux de bœufs, de cerfs & de tigres. Ils n'ont point de monnoie, & tout leur commerce ne se fait que par échange. Ils labourent leurs terres à la houe, & ils ont des chevaux tout-à-fait vifs, qu'on estime pour cette raison beaucoup plus que les chevaux tartares. On dit qu'il n'y a point de peuple au monde qui soit plus beau & mieux fait, ni qui reçoive mieux les étrangers. Les Circassiens ont été autrefois chrétiens ; mais faute d'instruction, il y en a plusieurs parmi eux qui sont tombés dans le mahométisme. Comme ils n'ont point de loix écrites, ils ne font point d'exercice de religion, & ils se contentent de la profession qu'ils font d'être chrétiens ou mahométans. Ils ont un langage particulier, & ils parlent aussi le turc. Le grand-seigneur a au couchant de leur pays, Thamar & Teméruch, sur le détroit de Caffa, pour se conserver le passage à Azof, vers l'embouchure du Don ou Tanaïs. * Olearius, *voyage de Perse.* Herbert. Sanson, &c.

CIRCASSIS (François de) baron du royaume de Chypre, fils de JÉRÔME de Circassis, distingué dans le même royaume par sa noblesse & ses charges, passa les premieres années de sa vie dans le sein de sa patrie. Son pere ayant été tué en 1570, au siége de Nicosie, métropole de l'isle de Chypre, & Selim, empereur des Turcs, s'étant emparé de toute l'isle, François de Circassis fut fait prisonnier, ayant à peine 13 ans, & emmené à Constantinople en esclavage avec deux de ses freres & trois de ses sœurs. Quelque temps après Aly, qui commandoit une flotte des Turcs, l'embarqua dans la galere impériale avec quelques autres jeunes gentilshommes de l'isle, & François se trouva au combat naval de Lépante, dans lequel les Turcs furent défaits. C'étoit en 1571. François de Circassis fut alors délivré par les Vénitiens, & peu après on l'envoya en France, avec une puissante recommandation pour la reine Catherine, mere de Charles IX : mais le cardinal de Bourbon l'ayant pris sous sa protection, le mit auprès de son neveu Charles II, au collége de Navarre, où François étudia avec le jeune prince. Charles lui donna dans la suite l'abbaye de S. Victor en Caux, dont il fut le trente-uniéme abbé. François de Circassis fut présent à l'entrée solemnelle du cardinal de Bourbon dans la ville de Rouen. Les vingt dernieres années de sa vie, il les passa dans son abbaye, où il s'est rendu recommandable par sa science, ses vertus & sa piété. Il en rétablit les bâtimens & la discipline réguliere. Etant allé faire un voyage à Rouen, il y mourut le 19 mars de l'an 1618, à l'âge de 60 ans. Ce qu'on vient de rapporter est extrait de son épitaphe, qu'on voit, en latin, dans le chœur de l'église abbatiale de S. Victor, & qui a été imprimée en 1742, à la fin des *mémoires sur l'origine de l'abbaye de S. Victor en Caux, & les droits prétendus sur cette abbaye par celle de S. Ouen de Rouen, in-4°.*

CIRCÉ, fille du soleil, & fameuse magicienne, dont les poëtes parlent souvent, empoisonna le roi des Sarmates, son mari, & fut chassée par ses sujets qu'elle vouloit gouverner seule. Elle passa en Italie, où elle fit sa demeure sur un promontoire qui fut appellé de son nom. Cette enchanteresse changea Scylla en monstre marin, parceque Glaucus lui préféroit cette nymphe. Ulysse étant abordé près de son palais, elle le reçut chez elle, & métamorphosa ses compagnons en diverses sortes d'animaux brutes : ce qui exprime assez bien la force contagieuse de la volupté, qui change les hommes en bêtes, lorsqu'ils en ont formé une sorte habitude. Ulysse

ne s'en délivra que par une racine nommée *Moli*, que Mercure lui avoit donnée. * Ovide, *l.* 14 *métamorph.* Homere, *Odyss.* 10. Hesiod. *theog.* Natalis Comes, &c.

CIRCENSES, combats & jeux qui se faisoient à Rome. Les auteurs ne conviennent point de l'origine de ce nom. Quelques-uns prétendent qu'il vient de ce que le lieu où on les représentoit étoit entouré du peuple, & environné d'épées, *Circenses dicebantur, quòd exhiberentur in circuitu, ensibus positis;* mais ce sentiment n'est pas du gout des plus habiles écrivains, qui croient que les jeux Circenses ont tiré leur nom de la place ronde où ils se faisoient, appellée *Circus.* On les nommoit aussi *les jeux romains, romani ludi*, à cause de leur antiquité, qu'on faisoit remonter jusqu'à Romulus, à qui on en attribuoit la fondation; *les grands jeux, magni*, tant à cause des grandes dépenses que l'on faisoit pour les représenter, que parcequ'ils étoient consacrés à Neptune, que les païens regardoient comme un des grands dieux. Enfin on leur a donné le nom de *jeux gymniques, gymnici ludi*, à cause des combats ausquels les luteurs s'exerçoient. Il est difficile de rien dire de positif ni de certain sur leur institution, non plus que sur leur instituteur. Le lieu où ils ont été représentés n'a pas toujours été le même; d'abord on les célébra au-delà du Tibre, qui servoit de borne par un côté, jusqu'à ce que Tarquin l'*Ancien* fit bâtir le grand cirque.

Il y avoit plusieurs sortes d'exercices dans ces jeux; le premier étoit le combat, soit à coups de poing, soit avec des gantelets, des épées, des bâtons, des hallebardes, des javelots & autres semblables armes. Le combat des gladiateurs faisoit la principale partie de ce spectacle: ces gladiateurs se battoient avec des armes, & le vainqueur étoit maître de la vie du vaincu, toutefois, sous le bon plaisir du peuple, qui par signes de main lui faisoit grace, ou lui laissoit ôter la vie par son adversaire. Usage auquel a rapport ce vers de Juvenal:

*Et verso pollice vulgi,*
*Quemlibet occidunt populariter.*

Le combat des hommes condamnés à mort avec des bêtes féroces, étoit encore une autre espèce de ce genre de combat. Les hommes qui devoient être exposés aux bêtes étoient renfermés dans une aire, autour de laquelle il y avoit plusieurs loges, desquelles on faisoit sortir des lions, des tigres & des taureaux irrités. Ces bêtes se jettoient aussitôt avec fureur sur ces malheureux, qui défendoient leur vie le plus long-temps qu'ils pouvoient, mais qui ordinairement étoient déchirés & dévorés par ces bêtes féroces: si quelqu'un néanmoins échapoit à leur fureur, il avoit sa grace. Nous avons dans l'histoire ecclésiastique quantité d'exemples de chrétiens ainsi exposés aux bêtes, dont plusieurs ont obtenu par ce moyen la couronne du martyre, & quelques autres ont été sauvés par miracle. Il faut aussi rapporter à ce genre de combat la lutte entre deux athlétes, qui tout nuds & frottés d'huile, luttoient ensemble pour se terrasser, & la joûte de ceux qui avec des filets tâchoient d'enveloper leur adversaire: ceux-ci s'appelloient *Retiarii.*

La seconde espèce étoit la course des chariots. Chaque conducteur étoit avec son chariot attelé de deux, quatre ou six chevaux, & prêt à partir dans un espace fermé de grilles appellé *Carceres.* On les ouvroit au son des trompettes & des fanfares, & le dernier signal étant donné par un voile blanc qu'on déployoit, les chariots entroient en lice, & partoient en même temps pour courir au but, qui étoit un poteau planté au bout de la carriere. Quand on y étoit arrivé, il falloit faire plusieurs tours à l'entour. Le premier qui y arrivoit, & qui pouvoit tourner adroitement autour du poteau, étoit le vainqueur. Ce qu'Horace explique par ces vers:

*Sunt quos curriculo pulverem olympicum*
*Collegisse juvat; Metaque fervidis*
*Evitata rotis.*

La troisiéme sorte de jeux étoit le saut, dont il y avoit différentes espèces. Ceux qui avoient part à ces jeux sautoient ou dans la plaine, ou d'un lieu bas dans un lieu exhaussé, ou d'un endroit élevé dans un lieu inférieur; quelquefois étant nuds, ou armés de toutes piéces, ils se lançoient sur des chevaux ou sur des chariots pendant leur course, ou étant sur ces chariots ou chevaux ils se jettoient adroitement à terre.

La quatriéme étoit celle qui se faisoit par le jet, soit du palet, soit des fléches, ou d'autres traits: ceux qui approchoient le plus près du but, ou qui jettoient le palet le plus haut, ou le plus loin, remportoient le prix.

La cinquiéme espèce étoit la course à cheval, décrite par Virgile dans le 5^e livre de l'Enéïde. Les cavaliers distingués en plusieurs troupes ou escadrons, faisoient divers tours & contours, tantôt s'approchant les uns des autres, tantôt fuyant & tantôt se réunissant en un seul escadron. Ces jeux avoient été établis par Romulus pour exercer la jeunesse romaine; & Virgile suppose par fiction, qu'entre les jeux qu'Enée donna en Sicile, Ascanius avec la jeunesse troyenne & sicilienne, montée sur des chevaux, représenta cette espèce de combat.

La sixiéme étoit la course à pied entre les coureurs, à qui arriveroit le plutôt au but: celui qui y parvenoit le premier étoit le vainqueur

La septiéme, & la plus considérable étoit la *Naumachie*, c'est-à-dire, une espèce de combat naval de plusieurs galeres ou barques sur un grand lac, qui y faisoient la même manœuvre que dans un combat naval sur mer, ou joutoient à force de rames à qui parviendroit le plutôt à l'extrémité du lac.

Ces jeux étoient précédés d'un appareil que l'on nommoit *Pompe.* On y portoit les images des dieux, des empereurs & des hommes illustres. Les dames y paroissoient dans des chariots magnifiques, & l'on y menoit à la main de beaux chevaux, précédés de jeunes enfans qui jouoient de la flute, & que l'on appelloit *Ludii.* Reste à expliquer ce que c'étoit que *gantelet, cæstus*, & *le palet, discus.* Le gantelet est une espèce de gand fait de courroies de buffle, dont on envelopoit les mains & les bras, & qui étoient attachés ensemble avec des liens de fer ou de plomb, & roulés en forme de cornes de bélier. C'est ainsi que les décrit Virgile dans le 5^e livre de l'Enéïde, en parlant du combat d'Entellus & de Darès, où il dit qu'Entellus,

*In medium geminos immani pondere cæstus*
*Projecit: quibus acer Eryx in prælia suetus*
*Ferre manum, duroque intendere brachia tergo.*
*Obstupuere animi; tantorum ingentia septem*
*Terga boum, plumbo insuto, ferroque rigebant.*
*Ante omnes stupet ipse Dares, longeque recusat.*
*Magnanimusque Anchisiades & pondus, & ipsa*
*Huc illuc vinclorum immensa volumina versat.*

CIRCESTER ou CIRENCESTER, en latin *Corinium, Durocornovium, Cornovium*, est une ancienne ville des Romains en Angleterre, dans le comté de Glocester, aux confins de celui de Wilt, situé sur la riviere de Churne. C'étoit-là où les quatre chemins des proconsuls Romains se croisoient. On y a déterré un grand nombre de médailles & d'inscriptions; mais cette ville a été entiérement ruinée par les Saxons & les Danois, en sorte qu'il n'y a pas la quatriéme partie de son enceinte d'habitée; le reste est occupé par des vergers & des champs labourés. Ses habitans subsistent principalement par la fabrique des étoffes. Cette ville fut prise d'assaut par le prince Robert en 1653. Elle est à 68 milles anglois de Londres. * *Diction. anglois.*

CIRCONCELLIONS ou SCOTOPITES, secte de donatistes en Afrique, dans le IV siécle. Ils étoient

ainsi nommés, à cause qu'ils rodoient autour des maisons, dans les villes, & dans les bourgades, où se disant vengeurs publics des injures & réparateurs des injustices, ils donnoient la liberté aux esclaves sans la permission de leurs patrons, déclaroient quittes les débiteurs, comme il leur plaisoit, & commettoient mille autres insolences. Leurs premiers chefs furent Maxide & Faser. Au commencement ils portoient des bâtons qu'ils nommoient bâtons d'Israël, pour faire allusion à ceux que la loi ordonnoit de tenir en main dans la cérémonie de la manducation de l'Agneau paschal; depuis ils se servirent d'armes contre les catholiques. Donat les nommoit les chefs des saints, & exerçoit par leur moyen une horrible vengeance contre les orthodoxes. Un faux zèle du martyre les portoit à se donner la mort à eux-mêmes; les uns se précipitoient du haut des rochers, les autres se jettoient dans le feu, & les autres se coupoient la gorge; de sorte que les évêques ne pouvant empêcher ces violences causées par une fureur horrible, furent contraints d'implorer l'autorité des magistrats, pour arrêter leur manie. Un jour on envoya des soldats en divers lieux où ils avoient accoutumé de venir faire leurs courses aux jours des marchés publics, & il y en eut plusieurs de tués, que les autres honorerent comme de vrais martyrs. Les femmes perdoient leur douceur naturelle pour imiter cette barbarie, & quelques-unes étant grosses, se jettoient dans des précipices. * Saint Augustin, *her.* 69. Baronius, *A. C.* 331, *n.* 9 *& suiv.* 348, *n.* 26-27, *&c.* Pratéole. Philastre, &c.

**CIRCONCISION**, cérémonie des Juifs, que Dieu commanda à Abraham (*ch.* 17 *de la Genèse*) lorsqu'il ordonna que tous les enfans mâles qui naîtroient de ce patriarche dans la suite des temps, seroient circoncis le huitiéme jour après leur naissance. Depuis, Dieu donnant la loi à Moyse sur la montagne de Sinaï, y inséra ce même commandement: *L'enfant mâle de huit jours sera circoncis.* * Lévitique, *ch.* 12. C'étoit une marque qui distinguoit les enfans d'Abraham des autres peuples, que les Juifs appelloient *incirconcis* par mépris, & qui n'avoient point de part à l'alliance que Dieu fit avec ce patriarche. Hérodote assure que la circoncision étoit en usage dans l'Egypte, dans l'Ethiopie, dans la Colchide & dans la Phénicie; & il prétend même que les Syriens de la Palestine l'avoient prise des Egyptiens, & que ceux qui habitoient le long des fleuves de Thermodon & de Parthenius l'avoient reçue des Colchides; mais il assure qu'elle étoit établie de toute antiquité chez les Egyptiens & les Ethiopiens, sans vouloir décider lequel des deux peuples l'a pratiquée le premier, quoiqu'il y ait beaucoup d'apparence, dit-il, que les Ethiopiens l'ont imitée des Egyptiens, par le commerce qu'ils ont eu avec eux. Sanchoniathon, cité par Eusebe, assure que ce fut Saturne qui donna le premier la loi de la circoncision, & qu'elle passa en Egypte. Le philosophe Celse a fait cette objection aux chrétiens, pour détruire l'autorité de l'ancien testament, où il est dit qu'Abraham est le premier qui a reçu le signe de la circoncision, & que c'étoit une cérémonie particuliere aux Juifs, qui les distinguoit des autres nations. L'empereur Julien assuroit aussi qu'Abraham étant venu de Chaldée en Egypte, y avoit appris l'usage de la circoncision, & l'avoit établie dans sa famille. Marsham, suivant ces préjugés, a prétendu que la circoncision avoit premiérement été établie chez les Egyptiens, & que les Israélites la tenoient d'eux. Mais comme l'histoire de Moyse doit être préférée à celle des historiens profanes, il est indubitable que c'est Dieu qui a établi la circoncision, & qu'Abraham est le premier qui l'a pratiquée. D'ailleurs l'obligation de circoncire n'a jamais passé en loi chez les Egyptiens: il n'y avoit qu'un certain nombre de leurs prêtres & des gens de lettres qui se fissent circoncire. S. Clément d'Alexandrie raconte que Pythagore étant venu en Egypte, fut obligé de se faire circoncire, pour avoir commerce avec les prêtres de ce pays-là, & pour entrer dans la connoissance de leurs mysteres; mais ce fait paroît fort incertain. Abraham qui avoit voyagé & fait quelque séjour en Egypte, en étoit sorti sans être circoncis. Il ne tira donc point cet usage de la pratique des Egyptiens, mais ce fut par un ordre exprès de Dieu qu'il se fit circoncire. Il est beaucoup plus vraisemblable que les Egyptiens ont reçu la circoncision des enfans de Jacob & de leurs descendans qui demeurerent longtemps en Egypte. Artapane, cité par Eusebe, assure que ce fut Moyse qui la communiqua aux prêtres d'Egypte & aux Ethiopiens; mais il y a bien de l'apparence que quelques Egyptiens avoient imité en cela les Israélites avant Moyse. Les Israélites étant sortis de l'Egypte, ne firent point circoncire leurs enfans pendant tout le temps qu'ils furent dans le désert, parce qu'ils étoient alors séparés des autres peuples, & qu'ils n'avoient pas besoin de la circoncision pour être distingués; mais aussitôt qu'ils furent entrés dans la terre de Chanaam, Dieu ordonna que l'on circoncît tous ceux qui étoient nés dans le désert; & après que cet ordre eut été exécuté, Dieu dit à Josué: *Hodie abstuli opprobrium Ægypti à vobis:* J'ai ôté aujourd'hui du milieu de vous l'opprobre d'Egypte; vous étiez semblables aux Egyptiens, ce vous étoit un opprobre & une confusion dont vous êtes à présent délivrés. S. Ambroise rapporte que les Egyptiens faisoient circoncire leurs femmes; mais il n'y a point d'auteur qui témoigne que cet usage fût ancien parmi eux, quoiqu'on prétende qu'il y en a présentement des exemples parmi les Orientaux. Du temps des prophétes Ezéchiel & Jérémie, les Egyptiens étoient mis au rang des incirconcis, avec les Babyloniens & les Syriens; ainsi il n'est pas vrai que la circoncision ait été générale parmi les Egyptiens. Il y a néanmoins encore des peuples d'Orient chez qui la circoncision est assez commune, comme chez les Arabes, les Turcs, les Ethiopiens, les Perses, les Abyssins & les Homérites; mais les Arabes ne font la circoncision qu'à l'âge de treize ans, auquel Ismaël fut circoncis.

Dieu a établi la circoncision chez les Juifs, pour être le signe d'alliance entre lui & ce peuple, & une marque qui les distinguât de tous les autres peuples. Tous les enfans mâles des Israélites étoient circoncis le huitiéme jour aprés leur naissance: les esclaves & les serviteurs qui étoient parmi eux, devoient aussi être circoncis. Tous ceux qui n'étoient point circoncis, n'étoient point du peuple de Dieu: les étrangers qui vouloient en être, étoient obligés de se faire circoncire. Les théologiens ont consideré la circoncision des Juifs, comme un sacrement de l'ancienne loi, & plusieurs ont prétendu qu'elle remettoit le péché originel. S. Augustin enseigne ce sentiment en termes exprès: cependant on ne voit pas que ce soit la raison de son institution, ni pourquoi les Juifs (s'ils l'eussent cru nécessaire pour le salut des enfans) l'eussent interrompue pendant tout le temps qu'ils furent dans le désert. Les filles naissant comme les mâles dans le péché, si la circoncision eût été établie pour l'effacer, il eût fallut circoncire les femelles comme les mâles: enfin, il n'eût pas été défendu de circoncire les enfans avant le huitiéme jour, puisqu'ils pouvoient mourir avant ce temps-là. La circoncision se faisoit plus communément avec une pierre: on portoit les enfans dans le temple ou dans la synagogue, où ils étoient circoncis sans beaucoup de cérémonie. La coutume étoit de donner un nom à l'enfant dans la cérémonie de la circoncision.

Voici les cérémonies que les Juifs observent présentement dans la circoncision. On ne peut circoncire l'enfant avant les huit jours, qui sont marqués dans la loi; mais on peut différer, si l'enfant est foible ou infirme. Il y a un parrein, pour tenir l'enfant pendant qu'on le circoncit, & une marreine pour le porter de la maison à la synagogue, & pour le rapporter. Celui qui circoncit, s'appelle *Mohel*, c'est-à-dire, *Circonciseur*, & on choisit pour cela qui l'on veut; pourvu qu'il soit capable de cette fonction, c'est assez. Si le pere de l'en-

fant a assez d'habileté, il peut circoncire lui-même son fils. On tient prêt dès le matin, dans la synagogue, ou même dans la maison, si on y veut faire la cérémonie, deux siéges avec des carreaux de soie; l'un des siéges est pour le parrein qui tient l'enfant; & l'autre est mis, à ce que disent quelques-uns, pour le prophéte Elie, qu'ils croient assister invisiblement à toutes les circoncisions. Beaucoup de gens s'assemblent-là, & celui qui circoncit vient avec un plat où sont les instrumens & les choses nécessaires, comme le rasoir, les poudres astringentes, du linge, de la charpie & de l'huile rosat; quelques-uns ajoutent une écuelle avec du sable pour y mettre le prépuce. En attendant la marreine, qui apporte l'enfant, accompagnée d'une troupe de femmes, on chante quelque cantique; mais pas une de ces femmes ne passe la porte de la synagogue. La marreine donne l'enfant au parrein, & aussitôt les assistans crient *Baruch-habba, le bien venu.* Le parrein ajuste l'enfant sur ses genoux, & le circonciseur dévelope les langes. Il y en a qui se servent d'une pincette d'argent, pour prendre du prépuce ce qu'ils en veulent couper. Celui qui circoncit, prenant le rasoir, dit, *Benis sois tu, Seigneur, qui nous a commandé la Circoncision;* & en prononçant ces mots, il coupe la grosse peau du prépuce; il déchire ensuite avec les ongles des pouces, une autre peau plus délicate qui reste: il suce deux ou trois fois le sang qui abonde, & le rend dans une tasse pleine de vin: il met après cela sur la coupure, du sang de dragon, de la poudre de corail, & autres choses pour étancher le sang; à quoi il ajoute des compresses abreuvées d'huile rosat, puis il envelope bien le tout. La circoncision étant ainsi achevée, le *Mohel* ou *Circonciseur* prend une tasse pleine de vin; & après l'avoir béni, il récite une autre bénédiction pour l'enfant, en lui imposant le nom que le pere souhaite, & prononce ces paroles d'Ezéchiel, *Vis en ton sang;* puis il lui mouille les lévres de ce vin, où il a rendu le sang sucé. On récite ensuite le pseaume 129; *Bienheureux tout homme qui craint le Seigneur.* Ceci étant achevé, le parrein rend l'enfant à la marreine, pour le porter au logis, & le remettre entre les mains de la mere. S'il meurt un enfant sans être circoncis avant les huit jours, il y en a qui le circoncisent avec un roseau avant que de l'enterrer. Lorsqu'il naît une fille, on ne fait aucune cérémonie: seulement au commencement du mois, après que sa mere doit être levée de ses couches, elle va à la synagogue; & là le chantre prononçant une bénédiction pour la petite fille, lui donne le nom que le pere desire.

CIRCONCISION de Jesus-Christ. Le Sauveur du monde a bien voulu se soumettre à la loi de la circoncision. Le lieu où il fut circoncis n'est point spécifié dans l'évangile: on croit que ce fut dans Bethléem; & si l'on en croit S. Epiphane, dans la grotte même où il étoit né. Il fut nommé JESUS ou SAUVEUR, qui étoit le nom que l'ange avoit marqué à la Vierge, avant qu'elle l'eût conçu dans son sein, nom assez commun alors parmi les Juifs. On ne sait rien davantage des circonstances de la circoncision de Notre-Seigneur, si elle fut faite avec un couteau de fer ou de pierre, si ce fut Joseph ou un autre qui le circoncit.

La fête de la circoncision de Notre-Seigneur, qui se fait présentement dans l'église romaine le premier jour de janvier, qui étoit autrefois appellé l'octave de la nativité de Notre-Seigneur, n'est pas fort ancienne dans l'église: ce n'est que dans le VII siécle, où elle paroît établie en Espagne & en France. Avant ce temps-là, le premier jour de janvier, bien loin d'être un jour de fête, étoit un jour de jeûne & de pénitence. Il est fait mention dans le II concile de Tours de l'an 566, & dans le IV concile de Tolede tenu en 633, du jeûne des calendes de janvier, institué contre les restes des superstitions païennes qui se faisoient en ce jour, en l'honneur de Janus. Ces superstitions avoient subsisté dans le christianisme même: on se déguisoit en ce jour, on y faisoit des festins & des bals, & on employoit ce jour en des divertissemens profanes; ce fut ce qui le fit changer par l'église en un jour de jeûne & de pénitence. On voit par le II concile de Tours, que ce jour-là la messe se célébroit à deux heures après-midi, pour ne rompre le jeûne que vers les trois heures après-midi. On ne voit pas précisément quand ce jour a cessé d'être jeûné, & a commencé d'être fêté. Dans quelques églises, le jeûne, dans d'autres, les réjouissances ont continué; mais celles-ci furent abolies suivant l'avis de la faculté de théologie de Paris de l'an 1444. A la place du jeûne, on fait une solemnité en ce jour, que l'on célébre avec ornemens & chants de joie, & on le considere comme celui des prémices de la rédemption des hommes, par la premiere effusion du sang de J. C. Ce jour est aussi la véritable fête du nom de JESUS; parceque, suivant l'usage des Juifs, ce fut en ce jour que le Sauveur reçut ce nom, comme il est marqué dans l'évangile de S. Luc.

On croit avec raison, que Notre-Seigneur fut circoncis avec un couteau de pierre, puisque c'étoit l'usage des Juifs. On en montre un en l'abbaye de saint Corneille de Compiegne, comme étant celui qui a servi à la circoncision de Notre-Seigneur; mais qui peut l'assurer? Pour ce qui est du sacré prépuce, il y a beaucoup d'églises qui se glorifient de le posséder; comme la cathédrale du Pui-en-Velay, la collégiale d'Anvers aux Pays-Bas, & l'église de Notre-Dame de Coulombs, au diocèse de Chartres. On croit néanmoins par une tradition très-ancienne, rapportée par le pape Innocent II, & par d'autres auteurs fort célébres, que l'empereur Charlemagne mit ce saint prépuce en l'abbaye de S. Sauveur de Charroux dans le haut Poitou, laquelle prit pour cela le nom de Charroux, comme qui diroit *Chair rousse.* D'autres disent que dans la suite des temps il a été porté à Rome, où on l'a conservé beaucoup d'années en l'église de S. Jean de Latran, au lieu appellé *le Saint des Saints;* mais que l'an 1527, un soldat l'ayant dérobé, lorsque la ville fut saccagée par l'armée de l'empereur Charles-Quint, il l'emporta, & le cacha en un bourg d'Italie nommé *Calcat*, à vingt milles de Rome; & que trente ans après, c'est-à-dire, en 1557, il y fut miraculeusement trouvé, & déposé dans l'église du même lieu, dédiée en l'honneur des saints martyrs Corneille & Cyprien. L'histoire en est rapportée par le cardinal Tolet, en ses commentaires sur S. Luc; & par Salien, l'an premier de Jesus-Christ.

CIRENCESTER, ville, *cherchez* CIRCESTER.

CIRENZA, *cherchez* CERENZA.

CIREY (Jean de) naquit à Dijon d'une famille très-ancienne. Il entra fort jeune dans l'ordre de Cîteaux, & fut choisi au mois d'avril 1476, pour remplir la place d'Imbert de Losne, abbé général de cet ordre. Jean de Cirey fit beaucoup de bien à son ordre. Il fit reconnoître par les évêques assemblés en 1478 à Orléans, qu'il étoit le premier abbé des abbés, & obtint de Louis XI, qui l'estimoit particuliérement, le titre de premier conseiller né au parlement de Dijon. Il ne fut pas moins estimé d'Innocent VIII, qui, en 1489, renouvella l'exemption de la jurisdiction des évêques pour son ordre, lui confirma le droit d'officier en habits pontificaux, & lui donna celui de conférer le sous-diaconat & le diaconat à tous les religieux de son ordre. C'est ce même abbé qui fit faire en 1491 la compilation de ses priviléges, dont nous allons parler. Il abdiqua le généralat au mois de novembre 1501, & mourut le 27 décembre 1503. Il a mérité le titre de *bon abbé.* M. de la Mare, pag. 70 de son *Conspectus histor. Burgund.* dit que sa vie a été écrite par un religieux de Cîteaux. Oudin attribue à Cirey un livre intitulé, *Compendium sanctorum ordinis Cisterciensis.* De Visch n'en parle point, mais il donne à cet abbé: *Capitulum generale Cisterciense, constitutiones pluribus annis pro bona ordinis gubernatione, Cistercii latæ, & à diversis pontificibus approbatæ*, à Dijon 1490. *Privilegia ordinis Cisterciensis*, à Dijon 1491, *in-4°*, & à Anvers 1630,

sous ce titre : *Collectio privilegiorum ordinis Cisterciensis concessorum à regibus, principibus & summis pontificibus, autore Joanne de Cirey.* A la suite de cet ouvrage, on lit une exhortation de l'abbé de Cirey. Ce fut Henriquès qui fit imprimer cet ouvrage en 1630, *in-fol.* Le discours est aussi tout entier dans la bibliothéque de Cîteaux, par de Visch. Feu M. le président Bouhier avoit parmi ses manuscrits : *Joannis de Cirey, abbatis Cisterciensis, chronicon breve earum rerum, quæ in Burgundiæ ducatu gestæ sunt, & circa Cisterciense monasterium, per annos* 1473, 1474, 1475, 1476, 1477, 1478, 1479 & 1480. Cette derniere année l'abbé de Cirey fit un inventaire de tous les manuscrits de Cîteaux : l'original de cette piéce est à Cîteaux, de même que celui d'une chronique latine de cette abbaye & de cet ordre, par le même, jusqu'au XIV siécle. * *Bibliothéque des auteurs de Bourgogne*, par feu M. l'abbé Papillon, & les auteurs qui y sont cités. Fabricius, *bibliotheca mediæ & infimæ lainitatis*, tome IV, pag. 184. Moreri, édition de Paris, 1732, art. CISTEAUX. (abbaye de)

☞ CIRIER (Jean le) conseiller au Parlement de Paris, dans le XVI siécle. Il fut doyen de la faculté de droit en l'université de Paris, & il y faisoit des leçons, que l'on suivoit avec empressement en 1515. On a de lui un traité *de Primogenitura*, qu'il composa en faveur de François, dauphin de France, fils aîné du roi François I. Il fut imprimé en 1519. Philippe de Buisine, professeur en droit à Paris, dans le dernier siécle, a parlé avec éloge de Jean le Cirier, dans son discours latin *De causis imminutæ Decretorum facultatis gloriæ*, pag. 5. * M. l'abbé Goujet, *mém. mss.*

CIRISANO, anciennement *Cyterium*, bourg de la Calabre citérieure, province du royaume de Naples, avec titre de principauté, est situé au pied de l'Apennin, à une lieue de Cosenza. * Baudrand.

CIRO, anciennement *Crimisa* : ç'a été autrefois une ville épiscopale : ce n'est maintenant qu'un petit bourg de la Calabre citérieure, province du royaume de Naples : il est près du cap d'Alice, à trois lieues d'Umbriatico, du côté du levant. * Baudrand.

CIROLA, évêque arien d'Afrique dans le V siécle, vers l'an de J. C. 484, se voyant soutenu par Hunneric, persécuta les orthodoxes. Dans une conférence que les prélats catholiques avoient demandée, il les fit tenir de bout dans l'assemblée, & se fit dresser un trône, sur lequel il se plaça avec une pompe de prince. Les premiers ne se plaignirent point de ce mauvais traitement ; mais lorsqu'ils ouïrent que le secrétaire du roi donnoit le nom de patriarche à Cirola, ils demanderent qu'on leur fît voir sur quoi il fondoit cette nouvelle qualité. Cette question aigrit si fort les hérétiques, qu'ils firent donner des coups de bâtons à chaque prélat catholique, leur ôterent tous leurs biens, & persécuterent les défenseurs de la foi, avec une rage incroyable. On remarque que Cirola ayant corrompu par argent un certain homme, qui contrefit l'aveugle, & qui dit avoir été guéri par l'attouchement du faux prélat, cette feinte ne servit qu'à lui faire perdre entiérement la vûe, qu'Eugène, prélat orthodoxe, lui rendit en le touchant. * Victor de Vite, *l. 2 & 3 de la perf. des Vand.* Grégoire de Tours, *l. 2, hist. c.* 3. Æneas Gazæus, *de l'imm. de l'ame.* Le comte Marcellin, *en la chron.* Procope, *l. 1 de la guerre des Vand.* S. Grégoire, *dial. 22, l. 2.* Isidore, *hist. des Vand.* Baronius, *A. C.* 484, *&c.*

CIRON (Innocent) chancelier de l'église & université de Toulouse, où il étoit professeur, a fait des paratitles sur les cinq livres des décrétales, où il y a d'assez bonnes recherches. On a de cet ouvrage une édition faite à Leipsick, *in-4°*, en 1726, par les soins de Samuel Brunquell. M. Ciron a fait imprimer à Toulouse, en 1645, *in-fol.* la cinquiéme collection des décrétales après Gratien, qui contient les constitutions d'Honorius III, recueillies vers l'an 1227, par Tancrede, archidiacre de Boulogne, & publiées sous le nom d'Honorius III. M. Ciron mourut vers l'an 1650. * Denys Simon, *biblioth. des auteurs de droit*, édition de Paris, *in-12*, 1692. Voyez Jean-Albert Fabricius dans sa *bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, à l'article d'Honorius, tome VIII, pag. 811. Taisand ne parle point de M. Ciron, dans ses vies des jurisconsultes.

CIRON (Gabriel de) chancelier de l'église & de l'université de Toulouse, fut, avec la dame de Mondonville, instituteur de la congrégation des filles de l'Enfance à Toulouse, aujourd'hui détruite. *Voyez* MONDONVILLE. Il étoit prêtre, & ce fut lui qui, ayant été député du second ordre pour l'assemblée du clergé de l'an 1656, proposa de faire imprimer, aux dépens du clergé, les instructions de S. Charles Borromée aux confesseurs de son diocèse. Sa proposition fut goutée & suivie, afin d'arrêter par-là les désordres que causoit la morale relâchée, contre laquelle cette assemblée s'éleva avec tant de force. M. Godeau, évêque de Vence, dans une ordonnance pastorale, où il fait le récit de ces faits, appelle M. de Ciron, un *personnage de savoir & de piété.* Ce fut entre ses mains, que le grand prince Armand de Conti, qui l'estimoit, mourut à Pezenas. Pendant la peste qui ravagea Toulouse l'espace de dix-huit mois, M. de Ciron procura toute sorte de secours spirituels & temporels aux malades, & exposa un grand nombre de fois sa vie pour les secourir. Il survécut à ce fléau ; & après sa mort, il fut enterré, comme il l'avoit ordonné, sous la gouttiere du porche de la grande église de Toulouse. Le pere Dumas, prêtre de la doctrine chrétienne, lui a consacré un éloge magnifique, écrit en latin.

CIRQUE, place où le peuple s'assembloit pour voir les spectacles. Les uns prétendent que le Cirque a été ainsi appellé du nom de Circé, qu'ils croient avoir la premiere institué les jeux équestres en Italie : les autres disent avec plus de vraisemblance, que ce nom vient de κυκλος qui signifie cercle, parceque le peuple se mettoit en rond pour voir les spectacles. L'origine des cirques vient de Grece, & a commencé par les jeux olympiques. Le grand cirque de Rome étoit un lieu fort spacieux, entre le mont Palatin & le mont Aventin, destiné pour les spectacles publics. On dit que Tarquin l'*Ancien*, fut le premier qui le fit environner d'échafauds de bois, sur lesquels étoient assis & placés les spectateurs, qui jusque-là étoient debout. L'aire du cirque étoit en cercle, comme le nom même le marque, mais d'une figure ovale, plus longue que large. Sa longueur étoit de trois stades & demie, & sa largeur de quatre arpens : il étoit environné de fossés. Dans la suite des temps cette place devint un des plus magnifiques édifices de la ville de Rome. L'amphithéatre qui entouroit trois côtés de cette place étoit par bas de dégrés de pierre, au-dessus desquels il y avoit deux étages de loges de bois & des galeries qui régnoient à l'entour, afin d'éviter la confusion. Il avoit huit stades de pourtour & cent pas de hauteur ; il pouvoit contenir 150000 hommes. Ces trois côtés étoient couverts, le quatriéme étoit découvert ; c'est dans ce dernier qu'il y avoit des loges grillées, où étoient renfermés les chevaux & les chariots qui devoient courir, & qui partoient aussitôt que les portes grillées étoient ouvertes. Au dehors de l'amphithéatre du cirque, il y avoit un grand portique où étoient les boutiques. A l'extrémité de la place du cirque étoit placé le but, que les Latins appellent *Meta*, dont les chariots faisoient le tour, quand ils étoient parvenus jusque-là. Les autels de Saturne, de Jupiter & de Mars étoient de ce côté-là : ceux de Vénus, de Mercure & de la Lune, du côté des loges grillées. Quelques empereurs prirent plaisir à orner le cirque. Claude fit dorer les piliers ou colonnes qui servoient de but, & revêtir de marbre les loges grillées qui n'étoient auparavant que de tuf. Caligula fit sabler la place de terre rouge & de couleur d'or. Héliogabale la fit parsemer de poudre d'or & d'argent. Les bancs étoient garnis de matelats de rozeaux, & chaque place séparée des autres par des jalousies. Les citoyens Romains y étoient placés par or-

dre de dignité, savoir les sénateurs & les chevaliers dans les endroits qui leur étoient destinés, & le peuple par décurie. * Tite-Live, *l.* 1, *c.* 35. Denys d'Halicarnasse, *lib.* 3. Plusieurs villes considerables firent bâtir des cirques à l'imitation de celui de Rome. Il y en avoit un magnifique à Constantinople, appellé *Hyppodrome.* Zozime & les autres historiens Grecs nous apprennent qu'il avoit été commencé par l'empereur Severe & achevé par Constantin, qui fit venir de tous côtés des statues & des colonnes pour l'embellir. Il y en avoit à Milan & dans quantité d'autres villes. Pour ce qui concerne les jeux du cirque, voyez leur article au mot CIRCENSES.

CIRQUE DE FLAMINIUS, grande place dans Rome, environnée comme les autres cirques de plusieurs rangs de bancs, de galeries, de portiques, de boutiques & d'autres bâtimens. Celui-ci portoit le nom du consul qui l'avoit fait. Le sénat s'y assembloit souvent en descendant du capitole. Cette place étoit affectée à la célébration de quelques jeux, comme les Apollinaires & les Equestres, & aux assemblées du peuple par tribus. Ce qui étoit la maniere la plus générale de l'assembler, puisque les trente-cinq tribus comprenoient, avec les habitans de la ville, tous les peuples de l'Italie qui y étoient aggrégés. * *Hist. Rom.* Rosin, *antiq. rom.* Thomas. Dempst. *paralip.*

CIRRHA, petit bourg dans la Phocide sur le golfe de Corinthe, proche de Delphes & du Mont Parnasse. Les anciens croyoient qu'il y avoit une carverne d'où il sortoit des vents qui inspiroient une fureur divine, & faisoient rendre des oracles. Ce bourg servoit de port à la ville de Delphes, & donnoit son nom à une partie du golfe sur lequel il étoit situé; on l'appelloit *Cyrrhæus Sinus*, & c'est aujourd'hui *le golfe de Lepante.* * Pline. Ptolémée. Tite-Live. Sulpicius. Lucain, *l.* 1, *pharf.*

CIRTE, ville de Numidie, étoit autrefois, comme le remarque Pomponius Mela, la capitale du royaume de Numidie, & la demeure des rois Juba, Syphax & Massinissa. Elle fut depuis une colonie romaine: elle a été appellée *Constantine* du nom de Constantin, & est connue de tous les géographes anciens. Ptolémée, Strabon, Mela, Pline, César & Tite-Live en parlent. Elle est appellée *Cirta* dans l'itinéraire d'Antonin. Jugurtha tua en cette ville Adherbal, fils de Micipsa, roi de Numidie, comme on le voit dans Salluste.

### *Conciles de Cirte.*

On met ordinairement deux conciles célébrés dans la ville de Cirte. Le premier fut assemblé l'an 305 par Secundus, primat de Numidie, pour informer contre ceux qui durant la persécution avoient livré aux païens les livres de l'église & les écritures sacrées, & il se trouva que presque tous les prélats en étoient convaincus. Purpurius, évêque de Lima, y fut trouvé coupable du même crime, & d'avoir tué deux de ses neveux; mais il répondit avec tant d'arrogance, qu'on n'osa pas approfondir cette affaire épineuse. Silvain fut ensuite élu évêque de Cirte. Il avoit livré pendant la persécution les livres sacrés & les vases de l'église entre les mains du magistrat; ce qui fut cause que le clergé & les principaux citoyens s'opposerent à son élection. Optat & S. Augustin rapportent une partie des actes du concile de Cirte, qui font voir que les évêques de Numidie, présens à ce concile, s'étoient pardonnés mutuellement les crimes dont ils étoient coupables. Le second concile de Cirte fut tenu en 412, par Silvain, primat de la province. Il ne nous reste rien des actes de ce synode, que l'épître de S. Augustin qui y assista, écrite au nom des peres de cette assemblée.

Cette épître synodale est adressée aux donatistes après la conférence de Carthage, afin de répondre aux prétextes qu'ils alléguoient, pour donner atteinte au jugement que le comte Marcellin avoit rendu contre eux; mais il n'est pas certain que ce second concile ait été tenu à Cirte, parceque dans les meilleurs manuscrits, l'épître est intitulée du concile de Zerthe, & qu'il y avoit aussi en Numidie une ville épiscopale de ce nom, comme il paroît par la conférence de Carthage. * Optat. *lib. cont. Parmen.* S. Augustin, *l.* 3, *cont. Crescon. ch.* 26, *&c.* & *epist.* 141, nouv. édit. *Historia Donatistar. & geograph. Africæ, par* M. Du-Pin, *à la tête d'Optat.*

CIRUELO, ou selon d'autres, CIRUELLO (Pierre) Espagnol, natif de Daroca en Aragon, étoit chanoine de Salamanque, docteur en théologie, & professeur des mathématiques à Alcala. Il fut estimé du cardinal Ximenès, fondateur de la même université d'Alcala, & vivoit encore en 1548. Nous avons de lui quelques traités de philosophie: *Cursus quatuor mathematicarum artium liberalium, apostelesmata seu astrologiæ humanæ. Expositio libri missalis, &c.* * Alvarez Gomez, *vita card. Ximen. l.* 4, 7 & 8. Nicolas Antonio, *bibl. Hispan.* Vossius, *de scient. mathem. cap.* 15, §. 18 & 65, §. 7.

CIS, de la tribu de Benjamin, homme vertueux, comme Joséphe le dépeint (*l.* 6 *de l'histoire des Juifs, ch.* 5) étoit fils d'Abel & pere de Saül, à qui il commanda de prendre un de ses serviteurs avec lui, & d'aller chercher des ânesses qu'il avoit perdues. Saül lui obéit, & retourna chez son pere, après avoir été oint par Samuel, pour régner sur le peuple qui demandoit un roi, l'an du monde 2909, & avant J. C. 1096. * *I des Rois, IX.*

CISELEUR ou GRAVEUR, que les Latins appelloient *Cælator*, étoit parmi les anciens une sorte d'orfévre qui travailloit à ciseler le métal avec le ciselet, le burin & le marteau, & qui formoit avec ces outils toutes sortes de fleurs & de figures agréables, & tout ce que l'adresse & la justesse de l'art prescrit. Ces sortes d'ouvriers étoient fort en vogue parmi les Grecs & les Romains. Pline (*l.* 33, *ch.* 12) fait mention des plus habiles ciseleurs & de leurs meilleurs ouvrages. Il s'étonne de ce que plusieurs ont excellé à graver sur l'argent, & qu'il ne s'en étoit pas trouvé un seul pour ciseler sur l'or: *Mirum*, dit-il, *in auro cælando inclaruisse neminem, in argento multos.* Ensuite il parle des plus célébres ciseleurs, comme de Mentor, de Varron; après ceux-là il met Acragas, Mys & Bœthus; ensuite il parle de Calanus, d'Antipater & de Stratonique; il nomme encore Ariston & Eunice, tous deux de Mitylene, Hecatée, Posidonius d'Ephèse, Ledus Stratiate, Zopire; il n'oublie pas le fameux Praxitele, qui vivoit vers le temps du grand Pompée. *Voyez* Saumaise sur cet endroit de Pline. Voici les principaux ouvrages de ces ciseleurs. Zopire grava les Aréopages & le jugement d'Oreste, sur deux coupes estimées H. S. XII, c'est-à-dire, douze grands sesterces, ou douze mille petits. Les bacchantes & les centaures ciselés sur des coupes, étoient l'ouvrage d'Acragas: on les gardoit à Rhodes dans le temple de Bacchus. L'on conservoit aussi dans le même temple les cupidons, & le Silene de Mys. Pythias grava Diomede & Ulysse enlevant *le Palladium* de Troye. Ces figures étoient ciselées avec une délicatesse achevée sur une petite phiole. Ledus Stratiate gravoit des combats & des gens armés. Stratonique représenta par son art un satyre endormi sur une coupe, mais dans une attitude si naturelle, qu'il sembloit que l'ouvrier n'eût fait qu'appliquer cette figure sur le vase. Mentor fit quatre coupes d'une ciselure admirable, mais qu'on ne voyoit plus du temps de Pline. Acragas avoit un talent particulier pour représenter sur des coupes toutes sortes de chasses. Pythias grava sur deux petites éguierres toute une batterie de cuisine, avec les cuisiniers occupés à leur travail, d'une maniere si vive & si parlante, que pour rendre cette piéce unique en son espèce, on ne permettroit pas même d'en tirer aucune copie. * Pline au même endroit. Martial, *l.* 8, *épigr.* 51, *v.* 1, parle de ces sortes d'ouvrages à l'occasion d'une coupe ou d'une phiole de son ami Rufus.

Quis

*Quis labor in phiala? Docti Myos, anne Myronis?*
*Mentoris hæc manus est, an, Polyclete, tua?*

Ces coupes ciselées étoient d'ordinaire d'argent, & le luxe venant à augmenter de plus en plus, on en faisoit d'une grandeur extraordinaire. C'est ce qui a donné occasion à Athénée d'appeller plaisamment un de ces grands gobelets un puits d'argent: *Inde jocosè apud Athæneum, magnum poculum* PUTEUS ARGENTEUS *dicitur*, *l.* 11. *Dipnosoph. Voyez* Thomas Dempster, *in* Joh. Rosini, *antiq. rom. l.* 5. *Paralip. c.* 30. On prétend que de nos jours le célébre Balin a égalé par son burin ce que les anciens ont eu de plus beau en ce genre. *Voyez* BALIN.

CISENNA, capitaine Romain que Gabinius envoya avec quelques autres, pour empêcher Aristobule de rebâtir le château d'Alexandrion. * Josephe, *antiq. liv.* 14, *ch.* 11.

CISMAR, petite ville, avec une seigneurie de même nom, dans la Wagrie, contrée du duché de Holstein, près de la mer Baltique, à six lieues de Travemunde, du côté du nord. * Mati, *diction.*

CISNER (Nicolas) savant luthérien, naquit à Mosbach, ville du Palatinat sur le Neckre, d'une famille honorable de ce lieu, le 24 mars 1529. Il commença ses études dans sa patrie, les continua à Heidelberg, y fit sa philosophie, & y fut reçu maître ès-arts le 6 juillet 1547. Il enseigna ensuite la philosophie d'Aristote & les mathématiques. Mais sentant qu'il avoit encore besoin lui-même d'apprendre, il alla à Strasbourg, où Martin Bucer, qui étoit son parent, lui inspira du gout pour la nouvelle religion, & il y apprit la théologie sous les professeurs luthériens qui y enseignoient. La réputation de Mélanchton l'engagea ensuite à faire un voyage à Wittemberg, d'où il se rendit en 1552 à Heidelberg, où l'électeur Frédéric le nomma premier professeur extraordinaire en morale. Cisner expliqua alors les *Ethiques* d'Aristote à Nicomaque, & les livres de Cicéron *de Finibus*. Mais en 1553 la peste désolant le pays, il le quitta, vint en France, y étudia le droit à Bourges, à Angers & à Poitiers; passa de-là en Italie, & se fit recevoir docteur en droit à Pise, en 1559. La même année il retourna à Heidelberg, où on le nomma professeur des pandectes, & conseiller de l'électeur palatin Frédéric III. Peu après, il fut éd- à François Baudouin dans la chaire de droit civil. En 1562, il épousa *Anne* Hartmann, fille d'un fameux jurisconsulte du Palatinat, dont il n'eut point d'enfans. En 1563 il fut recteur de l'université de Heidelberg, & passa par les autres charges qu'il remplit avec distinction. En 1567 il fut nommé conseiller à la chambre impériale de Spire, emploi qu'il conserva pendant 14 ans. En 1580 l'électeur Palatin, Louis, le rappella à Heidelberg pour se servir de ses conseils dans plusieurs affaires importantes, & lui donna les charges de lieutenant-civil du siége électoral & de professeur extraordinaire en droit. Cisner mourut à Heidelberg le 6 mars 1583, dans sa cinquante-quatriéme année. Il avoit perdu sa femme quelques mois auparavant. On a un recueil de plusieurs de ses ouvrages sous ce titre: *Nicolai Cisneri jurisconsulti, polyhistoris, oratoris, & poëtæ celeberrimi, opuscula historica & politico-philologica, distributa in libros IV, edita studio & operâ Quirini Reuteri, professoris in academia Heidelbergiensi. Præfixit idem Nicolai Cisneri vitam*, à Francfort 1611, *in*-8°. Ce recueil contient les piéces suivantes. 1. *De Othone III imperatore, ejusque instituto conciliorum imperatoriorum, ac de septemviris electoribus principibus Germaniæ oratio*, &c. 2. *De Friderico II, imperatore, oratio*, &c. 3. *De Conrado, ultimo Sueviæ gentis principe, oratio*, &c. 4. *De Henrici VII Lutzenburgensis, & Ludovici Bavari, Cæsarum, gestis & certaminibus cum papis romanis.* 5. *Oratio in funere principis Hermanni Ludovici, Bavariæ ducis*, &c. Ce jeune prince étudiant à Bourges, se noya à l'âge de 15 ans, le premier juillet 1556, avec Nicolas le Juge, son précepteur, Jérôme Relhing, sénateur d'Augsbourg, Jean de Beauvais, Parisien, & le batelier qui les passoit. 6. *Carmina memoriæ & honori principum Palatinorum Friderici III, electoris, & Mariæ Brandeburgicæ, atque Hermanni Ludovici, &c. scripta à Nicolao Cisnero.* 7. *Descriptio eorum quæ in nuptiis comitum Philippi ab Hanaw & Helenæ Palatinæ, item Philippi à Leiningen & Amaliæ comit. à Zweybruck, acta sunt Heidelbergæ, anno* 1551, &c. 8. *De historiæ laudibus & Joannis Avantini annalibus Boïorum*, &c. 9. *De Saxonibus, Cattis, Anglis & priscis incolis Germaniæ*, &c. 10. *De historicis Germaniæ, & opere historico Simonis Schardii*, &c. 11. *Oratio de origine juris*, &c. 12. *De jurisprudentiæ dignitate & Francisci Duareni operibus epistola.* 13. *De jurisconsultis præstantibus, tum antiquis romanis, tum posterioribus & neotericis interpretibus juris*, &c. 14. *De obitu Joannis Mylæi jurisconsulti*, &c. 15. *Oratio. . . de cæde & interitu Danielis Schleicheri, Germani.* 16. *Oratiuncula de gradibus jurisconsultorum*, &c. 17. *Oratio de legibus.* 18. *Oratio de legum autoritate retinenda.* 19. *Oratio habita in prælectione legum collegii facultatisque juridicæ.* 20. *De præstantia & utilitate ethices*, &c. 21. *Hymnus de die natali D. N. J. C.* 22. *Declamatio de vocatione Gentium.* 23. *Idyllion de veris & autumni comparatione*, &c. 24. *Poëmata.* 25. *Epistolæ.* Les autres ouvrages de Cisner, qui ne sont point dans la collection précédente sont: 26. *Commentarius ad titul. pandectarum de transactionibus*, à Basle 1566, *in*-4°. 27. *De actionibus & exceptionibus*, à Spire 1588, *in*-8°. 28. *De jure romano themata, & de jure usucapionum commentarius*, &c. à Francfort 1611, *in*-8°. 29. *Commentarius ad legem, Si priusquam*, &c. à Francfort 1611, *in*-8°. 30. *Cyni Pistoriensis commentarius in codicem & aliquot titulos pandectarum, &c. à Nicolao Cisnero correctus*, à Francfort 1578, *in-fol.* 31. *Joannis Aventini annalium Boiorum libri VII, ab origine gentis ad annum* 1460, *curâ Nic. Cisneri*, à Basle 1581, *in-fol.* 32. *Alberti Krantzii Saxonia, &c. edita per Nicolaum Cisnerum*, à Francfort-sur-le-Mein 1575, *in fol.* 33. *Francisci Duareni opera quæ exstant*, à Lyon 1578, 2 vol. *in-fol.* 34. *Simonis Chardii scriptores rerum germanicarum*, à Basle 1574, *in-fol.* 4 vol. 35. Les actes de visite de la chambre impériale, rangés sous certains titres, en allemand, à Francfort. * Niceron, *mémoires*, tome XXII.

CISOIN ou CHISSOING, *Cisonium*, bourg de la Flandre Wallone, à quatre lieues de Tournai, du côté de Lille. Le comte Everard y bâtit vers l'an 849 une abbaye, où il eut le crédit de faire venir de Rome, quinze ou seize ans après, le corps du pape saint Calliste. Il fit dédier l'église sous son nom, qu'elle porte encore aujourd'hui. L'abbaye & le corps de S. Calliste furent soumis à l'église de Reims, par Rodolphe, fils d'Everard, aussi seigneur de la terre, & abbé du monastere; ce qui donna occasion de transporter dans la suite le corps du saint à Reims. * Baillet, *vie des saints*, 14 *octobre*, *edit. Paris.* in-fol. 1703.

CISON, torrent proche du mont Thabor, *cherchez* THABOR.

CISTEAUX ou CITEAUX, ordre émané de celui de S. Benoît, a eu pour instituteur S. Robert, abbé de Molême, qui l'an 1098, se retira avec vingt de ses religieux dans un lieu appellé Cîteaux, à quatre lieues de Dijon, diocèse de Châlons-sur-Saône. Cet endroit étoit désert alors. Il est arrosé par une petite riviere dont la source est à une lieue de-là. On n'a jamais pu trouver le fond de cette source, & elle a cette propriété, qu'elle déborde dans le temps de sécheresse, & que quand il pleut, elle diminue considérablement. Le saint abbé Robert ne put vivre paisiblement dans cette solitude; & obligé de retourner à son monastere, il eut pour successeur S. Alberic, qui n'eut pas beaucoup de disciples; & ce ne fut que sous S. Etienne, troisiéme abbé,

que S. Bernard ayant conduit à Cîteaux trente de ses compagnons, l'an 1113, on vit tout d'un coup tant de gens embrasser le même genre de vie, qu'on fut obligé de songer à bâtir de nouveaux monasteres. Le premier de tous qui fut fondé la même année 1113, fut celui de la Ferté, dans le diocèse de Châlons. Pontigni, au diocèse d'Auxerre, fut fondé l'année suivante; & l'an 1115 on bâtit Clairvaux & Morimond dans le diocèse de Langres. Ces quatre premieres abbayes sont appellées communément les quatre premieres filles de Cîteaux. Leurs abbés, tous quatre ensemble, visitent par autorité du chapitre général, l'abbé de Cîteaux, quoique général & chef de tout l'ordre. L'abbaye de la Ferté a fondé cinq monasteres, d'où il en est sorti dix autres; & sa filiation ne s'étend qu'en France & en Italie. Celle de Pontigni a seize filles en France, & elle en a eu une dix-septiéme en Hongrie qui ne subsiste plus. Celle de Clairvaux, la plus célébre de toutes, en a quatre-vingt-une, d'où sont sortis plus de sept cens autres monasteres dans tous les pays de la chrétienté; & comme S. Bernard en fut le fondateur, on appelle Bernardins en France, tous les religieux de l'ordre de Cîteaux. Enfin celle de Morimond en a vingt-six, qui en ont produit un très-grand nombre d'autres dans l'empire; & quelques-uns en Italie, en France, en Espagne, &c. La fin de cet institut étoit de rétablir l'exacte observance de la régle de S. Benoît, qui étoit fort négligée alors dans tous les monasteres de son ordre. S. Alberic fit des réglemens propres à cette fin, & S. Etienne en fit encore d'autres, ausquels il fut obligé d'en ajouter de nouveaux, lorsque l'ordre commença à s'étendre, pour maintenir l'uniformité dans tous les monasteres. Ces premiers statuts sont appellés *la carte de charité.* Le saint abbé les fit approuver d'abord par les évêques, dans les diocèses de qui il y avoit des monasteres de l'ordre, & ils renoncerent au droit qu'ils y avoient de visite & de correction, & à ceux de présider aux élections des supérieurs, ou de les confirmer. Il eut ensuite recours au pape Callifte II, qui leur donna son approbation l'an 1119, & plusieurs autres papes les ont confirmés depuis. L'esprit des saints instituteurs se conserva dans un si grand nombre de maisons pendant près de deux siécles. Il y eut quelque différend vers le milieu du XIII siécle, pour la police & le gouvernement de l'ordre; & il fut nécessaire que Clément IV donnât en 1265 une bulle, qui, en interprétant la Carte de charité, & en y changeant quelque chose, terminât toutes les difficultés; mais on ne songeoit pas encore à rien changer dans les observances. On prit encore des mesures propres à les maintenir, & le chapitre général de 1289, ordonna qu'on compileroit toutes les ordonnances des chapitres précédens, ce qui fut exécuté. Le relâchement survenu ensuite, obligea Benoît XII qui avoit été de cet ordre, à faire ses efforts pour y remédier par une bulle de l'an 1334, qui de son nom fut appellée *Bénédictine*, comme celle de Clément IV, *Clémentine*, & le chapitre de 1350 fit faire cette nouvelle compilation des ordonnances des chapitres généraux, qu'on appella *les nouvelles constitutions;* mais ces digues ne furent pas capables d'arrêter long-temps les abus. Ce qui donna lieu en Castille à une congrégation particuliere, dont Martin de Vargas fut l'instituteur, l'an 1426, & sur laquelle l'abbé général de Cîteaux ne conserva que le droit de visite qu'il doit faire en personne, & de confirmation du supérieur, qu'on nomme Réformateur, & qui exerce dans tous les monasteres, dont elle est composée, toutes les fonctions de général. Les religieux de cette réforme ont ces deux réglemens qui leur sont propres, qu'ils ne peuvent se parler qu'un jour de la semaine après midi, & qu'ils ne sortent de leurs monasteres qu'une fois en trois ans, si ce n'est que les supérieurs jugent à propos de les changer d'une maison à une autre, ce qu'ils font souvent pour éviter toute attache. Il se forma dans le même siécle, mais seulement l'an 1497, une seconde congrégation en Toscane & en Lombardie, qu'on appella la congrégation de S. Bernard, & qui tient ses chapitres comme celle de Castille; mais elle a eu elle-même ensuite besoin de réforme, & son président tient le sixiéme rang dans les chapitres généraux de l'ordre de Cîteaux. Les papes & quelques généraux de cet ordre firent longtemps de vains efforts pour remédier aux abus qui s'y étoient introduits. Les nouveaux réglemens ne furent point exécutés, & ce ne fut que sous le pontificat d'Alexandre VII, que la réforme générale fut introduite, après des contestations opiniâtres de ceux d'entre les religieux qui ne la vouloient pas embrasser, avec ceux qui l'avoient déja embrassée en France, où ils ont trois provinces, qui ont chacune leur visiteur. Outre cette réforme générale, il y en a eu d'autres fort célébres dans ce royaume, dont on parlera dans des articles particuliers: savoir, celles des Feuillans, qui est chef d'une congrégation nombreuse, & des abbayes d'Orval, de la Trappe & de Septfons.

Les religieux de Cîteaux n'eurent des filles sous leur conduite que l'an 1120; & le premier monastere des religieuses de cet ordre, fut l'abbaye de Tart, diocèse de Langres, & l'on en fonda ensuite un très-grand nombre. Les religieuses tenoient entr'elles des chapitres généraux, de même que les religieux, à Tart en France, & à *las Huelgas de Borgos* en Espagne: le concile de Trente fit cesser ces chapitres, en ordonnant la clôture. La derniere de ces abbayes s'étant réformée au commencement du XVII siécle, a fondé plusieurs monasteres de religieuses, qu'on appelle Récolletes de Cîteaux, & dont la vie est très-austere.

Les ordres militaires de Calatrava, d'Alcantara, d'Avis, Monteze & Christ, qui ont leurs articles séparés, embrasserent les constitutions de l'ordre de Cîteaux, & lui furent soumis. * Héliot, *histoire des ord. mon. tome V & VI.*

Cet ordre a des colléges dans les universités les plus fameuses. Celui de Paris a été fondé sous le titre de S. Bernard, par Etienne de l'Exenton, abbé de Clairvaux, mort en 1242. C'est le plus ancien collége de Paris.

CISTEAUX, abbaye, chef de l'ordre dont on vient de parler, mérite une description particuliere. Elle est située en Bourgogne, dans le diocèse de Châlons-sur-Saône, à quatre lieues de Dijon, à trois de S. Jean de Laone, & à deux de Nuis. Ce fut le vicomte de Beaune qui donna ce lieu en 1098 à S. Robert, abbé de Molême, du consentement d'Eudes I, duc de Bourgogne, & de Gautier, évêque de Châlons. Quoique cette abbaye soit encore à présent d'une très-grande étendue, ainsi qu'on va le voir; cependant ses bâtimens & son enceinte même ont été réduits au moins à la moitié dès la fin du XIV siécle; & les différentes révolutions arrivées dans la province l'ont beaucoup endommagée, particuliérement en 1589 & 1595, sous Henri IV, & encore en 1636, sous Louis XIII, lorsque les Allemans firent irruption dans le pays; de sorte que de tous ses anciens édifices, il ne reste que l'église, qui est dédiée à la sainte Vierge, comme toutes les autres de l'ordre. Cette église est bien éclairée, & couverte en partie de plomb; elle a deux cens quatre-vingt-deux pieds de longueur, sur soixante de largeur dans œuvre. Les croisées ont d'un bout à l'autre cent soixante-deux pieds. Les ducs de Bourgogne de la premiere race y ont leur sépulture, ainsi que les duchesses leurs épouses, & leurs enfans, plusieurs cardinaux, archevêques & évêques, les seigneurs de Vergi, ceux du mont S. Jean de Vienne, &c. Le cœur du pape Callifte II est derriere le grand autel. L'ancien dortoir a cent soixante-huit pieds de longueur, sur cinquante de largeur: chaque côté du grand cloître, qui est quarré, a cent cinquante-trois pieds & demi de longueur, sur seize pieds de largeur. Le réfectoire a cent trente-cinq pieds de longueur, sur cinquante-huit de largeur. L'ancienne sale de l'infirmerie a cent soixante & dix-huit pieds de longueur,

ſur ſoixante de largeur : toutes ces dimenſions ſont priſes dans œuvre ; les deux dernieres piéces ſont eſtimées des curieux. La bibliothéque n'a que ſoixante & douze pieds de longueur, ſur vingt-quatre de largeur dans œuvre ; mais elle eſt riche en beaux manuſcrits. Tous les édifices dont on vient de parler, à la réſerve du cloître, ſont voutés.

L'abbé de Cîteaux, comme ſupérieur général de ſon ordre, a juriſdiction ſur toutes les maiſons qui le compoſent, même ſur les ordres militaires qui en dépendent, & dont on a parlé à l'article précédent. Il convoque dans ſa maiſon le chapitre général de l'ordre ; il y préſide ; & il en a le pouvoir, lorſqu'il ne tient pas. Innocent VIII, par une bulle du 9 avril 1489, le confirma dans le droit d'officier en habits pontificaux, de conſacrer les calices & les autels dans toutes les maiſons de l'ordre, & de conférer à tous les religieux de ſon ordre le ſous diaconat & le diaconat. Il confirma auſſi les abbés de la Ferté, de Pontigni, de Clairvaux & de Morimond dans les mêmes droits ; mais avec cette différence qu'ils ne peuvent conférer le ſous-diaconat & le diaconat qu'aux religieux profès de leurs propres monaſteres. La même bulle donne à l'abbé de Cîteaux ſeul le pouvoir de bénir les abbés & les abbeſſes de ſon ordre ; ce qu'il fait, en vertu du bref de Clément VIII, du 24 juillet 1595, par lui-même ou par ſes vicaires généraux abbés. Il précede tous les autres généraux des ordres réguliers, & ſiége aux états de Bourgogne immédiatement après les évêques, & dans le même rang, ſans aucune diſtinction; ce que Louis XIV confirma par ſes lettres-patentes du mois d'avril 1699. Il jouit des mêmes prérogatives aux chapelles papales ; il eſt le premier conſeiller né au parlement de Dijon, honneur qui lui fut confirmé par lettres patentes de Henri III, de l'an 1578. De ſi grandes prérogatives doivent faire ſouhaiter de connoître ceux qui en ont joui ; en voici la liſte.

*ABBÉS DE CISTEAUX.*

1. S. ROBERT, mort le 17 avril 1110.
2. S. ALBERIC, 26 janvier 1109.
3. S. ETIENNE Harding, 28 mars 1134.
4. WIDO, qui gouverna deux ans, ſuivant Robert du Mont, & ſelon d'autres, ſix mois, ou ſuivant Chifflet, un mois.
5. RAYNALD, 16 décembre 1151.
6. GOTZVIN, 31 mars 1155.
7. LAMBERT, 12 juillet 1163.
8. FASTREDE, 21 avril 1163.
9. GILBERT *le Grand*, 17 octobre 1167.
10. ALEXANDRE, 29 juillet 1175.
11. GUILLAUME I, 3 janvier 1179.
12. PIERRE I, élu évêque d'Arras, 1182.
13. BERNARD, 23 décembre 1184.
14. GUILLAUME II, 1193.
15. PIERRE II, 27 mars 1193.
16. GUI Paré, créé cardinal, 30 juillet 1206.
17. ARNAUD I Amalric, élu archevêque de Narbonne, 1212.
18. ARNAUD II, 1217.
19. CONRAD, créé cardinal, 1219.
20. GAUTIER, ou Gaucher, 19 janvier 1233.
21. JACQUES I, abdiqua, 1238.
22. GUILLAUME III, abdiqua, 1244.
23. BONIFACE, 21 novembre 1256.
24. GUI II, créé cardinal, 1262.
25. JACQUES II, abdiqua, 1265.
26. JEAN I, 9 octobre 1284.
27. THIBAUD, 10 janvier 1293.
28. ROBERT, créé cardinal, 1294.
29. RUFIN, 30 novembre 1299.
30. JEAN II de Pontoiſe, abdiqua, 1304.
31. HENRI, 28 juillet 1315.
32. GUILLAUME IV, 4 février 1337.
33. JEAN III de Chaudenaye, 27 mai 1359.
34. JEAN IV de Buxieres, créé cardinal, 1375.
35. GERARD de Buxieres, 9 juin 1389.
36. JACQUES IV de Floigni, 18 avril 1405.
37. JEAN V de Martigni, 21 décembre 1428.
38. JEAN VI Picard ou d'Aulnet, 30 avril 1440.
39. JEAN VII Vion, 25 novembre 1458.
40. GUI III d'Autun, 26 juillet 1462.
41. IMBERT de Laone, ou de Loſne, 24 mars 1476.
42. JEAN VIII de Cirey abdiqua, novembre 1501.
43. JACQUES V de Theulet de Pontalier, abdiqua le 25 octobre 1516.
44. BLAISE Larget, 10 ſeptembre 1517.
45. GUILLAUME V de Boiſſet, 25 avril 1521.
46. GUILLAUME VI le Fauconier, 27 mars 1540.
47. JEAN IX Loiſier, 26 décembre 1559.
48. LOUIS I de Baiſſei, 19 juin 1564.
49. JERÔME de la Souchiere, cardinal, mort le 10 novembre 1571.
50. NICOLAS Boucherat, élu le 12 décembre 1571, mort en 1585.
51. EDME de la Croix, 21 ſeptembre 1604.
52. NICOLAS II Boucherat, 8 mai 1625.
53. PIERRE III Nivelle, nommé à l'évêché de Luçon, en 1635.

*Le cardinal de Richelieu juſqu'à ſa mort arrivée en* 1642. Il n'a jamais eu de bulles.

54. CLAUDE Vauſſin, premier février 1670.
55. LOUIS II Loppin, élu le 29 mars, mort le 6 mai 1670.
56. JEAN X Petit, élu le 20 juin 1670, mort le 15 janvier 1692.
57. NICOLAS III Larcher, élu le 27 mai 1692, & mort le 4 mars 1712.
58. EDME II Perrot, élu le 20 mai 1712, mort le 30 janvier 1727.
59. ANDOCHE Pernot, élu le 21 avril 1727, prit poſſeſſion le 23 octobre ſuivant, & fut béni le 9 novembre de la même année dans l'égliſe de l'abbaye de Cîteaux. Il prêta ſerment entre les mains du roi le 25 avril 1728, & prit ſéance au parlement de Dijon, en qualité de premier conſeiller né, le 22 novembre de la même année.

Cette liſte a été communiquée en 1723 par feu dom Edme Perrot, abbé général de l'ordre, avec un abrégé de ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable ſous le gouvernement de chaque général, principalement pour ce qui concerne les priviléges de l'ordre ou de l'abbé de Cîteaux, tiré des archives. Voici ce qu'on a cru en devoir remarquer. Ce fut en 1116, que S. *Etienne* tint le premier chapitre de l'ordre, & en 1119, qu'il obtint du pape Calliſte II la confirmation de la *Carte de Charité*, c'eſt-à-dire, de la premiere conſtitution de l'ordre, par laquelle ce ſaint abbé ſe réſerve la juriſdiction ſur toutes les maiſons qui le compoſent. Ce fut en 1134 que *Raynald* fit faire la premiere compilation des ſtatuts des chapitres généraux. *Gotzvin*, qui lui ſuccéda, fit confirmer la *Carte de Charité* en 1152, par Eugene III ; en 1155, par Anaſtaſe IV, & il vit les maiſons de ſon ordre multipliées juſqu'au nombre de cinq cens abbayes. *Lambert* unit en 1158 à ſon ordre celui des chevaliers de Calatrava, auquel *Gilbert* donna des ſtatuts en 1166. *Alexandre* obtint en 1170, de Hugues II, duc de Bourgogne, le droit de franchiſe dans tous ſes états. En 1195, *Gui* Paré convint avec les chartreux, qu'il ne recevroit aucun de leurs religieux, de même qu'ils ne recevroient aucun des ſiens, ſans un conſentement réciproque. En 1203 *Arnaud* I fit la ſeconde compilation des ſtatuts. En 1234 *Jacques* I obtint de Gregoire IX une bulle contre les prétentions des évêques au ſujet des élections des abbés ; & pour empêcher que la portion congrue des curés ne fût augmentée au préjudice des dixmes qui appartenoient à l'ordre. En 1260 Alexandre IV permit aux abbés de Cîteaux de conférer les ordres mineurs à leurs religieux ; & *Gui* II, qui avoit obtenu cette bulle, ordonna en 1261, que la communion

sous les deux espéces, qui étoit encore en usage dans l'ordre, ne feroit plus accordée qu'aux ministres de l'autel. Celui-ci ayant été fait cardinal, & les religieux de Cîteaux lui ayant donné *Jacques* II pour successeur, son élection fut contestée par les abbés de la Ferté, de Pontigni, de Clairvaux & de Morimond, qui, suivant la *Carte de Charité*, devoient être appellés; mais Clément IV la confirma par une bulle du 9 juin 1263, qui a autorisé les religieux de Cîteaux à ne plus appeller ces quatre abbés. En 1289 *Thibaud* fit la troisiéme compilation des statuts, & en 1298 *Rufin* obtint le droit de confirmer le doyen de la sainte chapelle de Dijon canoniquement élu. Le réglement que *Guillaume* IV fit en 1317, qu'aucun homicide & ses descendans jusqu'à la cinquiéme génération, ne seroient reçus dans l'ordre, est remarquable. Dès l'an 1316 il avoit fait la quatriéme compilation des statuts. Son successeur *Jean* III fit la cinquiéme en 1350; mais son gouvernement ne fut pas heureux. Il fut le premier abbé de Cîteaux, que les papes obligerent à prendre des bulles de confirmation, & à payer un droit d'annate à la chambre apostolique. Peu après la peste ayant dépeuplé la plupart des monasteres, la crainte qu'ils ne fussent dépouillés de leurs biens par les usurpateurs, l'engagea à demander des conservateurs; ce qui a donné lieu aux commandes. En 1380 *Gerard* obtint le droit d'officier en habits pontificaux. En 1437 *Jean* VI supprima la communion sous les deux espéces pour les ministres de l'autel, & il ordonna que ceux qui se trouveroient au chœur à l'élévation de l'hostie, se mettroient à genoux, l'usage ayant été jusqu'alors dans l'ordre de l'adorer debout.

Les religieux de l'abbaye de Cîteaux qui ont seuls droit d'élire l'abbé général, sont obligés de prendre un religieux de leur monastere, à peine de nullité d'élection, & de privation de voix active & passive pour toute leur vie. Alexandre VII, par son bref du 19 avril 1666, n°. 36, l'a ainsi ordonné. Ce bref a été reçu & autorisé par arrêt du conseil d'état, & par des lettres patentes du roi, le 14 juillet 1666; & le tout a été enregistré au grand conseil le 6 août de la même année.

CISTERNA, bourg de l'état de l'Eglise, dans la campagne de Rome, à cinq lieues de la ville de Palestrine, du côté du midi. On voit près de Cisterna les ruines des *Tres Tabernæ*, qui étoit une ville des Volsques, & qui eut ensuite un siége épiscopal transféré à Vélétri. * Baudrand.

CISTERNE, principauté dans le Piémont, à la maison de Voghere, *cherchez* VOGHERE.

CITADELLA, en latin *Jamma*, petite ville dans l'isle de Minorque dont elle est la principale, sur la côte occidentale qui regarde l'isle de Majorque. Elle a un petit port, & est assez forte. * Baudrand.

CITADINIS (Paul de) de Padoue, enseignoit à Fribourg en Brisgau vers l'an 1500. Zazius avoit étudié sous lui, & il fait souvent son éloge dans ses livres. * *Bibl. hist. des auteurs de droit, par* Denys Simon, *edit. Paris. in*-12, 1692.

CITÉ, dans le sens que les anciens auteurs Latins prenoient ordinairement le mot de *Civitas*, étoit proprement une communauté & tout un canton, qui comprenoit non-seulement la ville principale, où se tenoient les conseils & les assemblées, mais aussi tous les bourgs & les villages qui en dépendoient; comme étoit *Civitas Æduorum*, ceux de Langres; *Civitas Helvetica*, toute la nation Suisse. Néanmoins les mêmes auteurs donnent souvent le nom de *Civitas* à une ville seule, comme Ciceron, *en sa neuviéme Philippique*, fait au sujet de Marseille. A présent, ni en France, ni dans les autres états de l'Europe, on ne donne guères le nom de cité, qu'aux villes capitales d'un pays, & où il y a au moins un siége d'évêque. La ville de Paris est ordinairement divisée en ville, cité & université. La cité est ce qui occupe la grande isle que forme la Seine, où est l'église métropolitaine, avec le palais archiépiscopal, & celui de la justice, qui étoit anciennement celui des rois. La ville tient tout le côté droit de la riviere, & l'université tout le côté gauche. On peut dire la même chose de toutes les grandes villes, telles que sont Londres, Prague, Cracovie, qu'on distingue chacune en trois villes, & la plus ancienne des trois est celle qui porte le nom de cité. * Adrien de Valois, *not. Gal.*

CITHARIUS ou CITARIUS, natif de Syracuse, poéte & grammairien, vint s'établir à Bourdeaux, y enseigna les humanités, s'y maria, & y obtint le droit de bourgeoisie. Il y mourut sans laisser d'enfans. Il vivoit vers l'an 364, & fut intime ami d'Ausone, qui en parle ainsi :

*Et CITARI dilecte, mihi memorabere, dignus*
*Grammaticos inter qui celebrêre bonos.*
*Esset Aristarchi tibi gloria, Zenodotique*
*Grajorum, antiquus si sequeretur honos.*
*Carminibus quæ prima tuis sunt condita in annis;*
*Concedit Ceï musa Simonidei.*
*Urbe satus Siculâ nostram peregrinus adisti:*
*Excultam studiis quam prope reddideras.*
*Conjugium nactus cito nobilis & locupletis;*
*Invidiâ fati non genitor moreris.*
*At nos defunctum memori celebramus honore,*
*Fovimus & vivum munere amicitiæ.*

* *Ausonii professores, inter opera Ausonii*, édition de Paris 1730, *in*-4°, page 152.

CITIM, *cherchez* CHITIM, fils de Javan.

CITIUM, ville de l'isle de Chypre, de laquelle parle Ptolémée (*liv. V, chap.* 14,) & Pline (*liv. V, chap.* 31,) située sur la côte méridionale de l'isle, près d'Amathus, vers l'orient. Elle a autrefois donné son nom à toute l'isle, dont les habitans étoient appellés *Citiens*. Ceux-ci envoyerent une colonie dans la Macédoine, où ils habiterent une ville, qu'ils appellerent du nom de leur ville *Citium*. * Lubin, *tables geogr. sur les vies de Plut.*

CITOYEN, en latin *Civis*, en général est le nom d'un homme qui faisoit partie d'une cité, suivant l'idée que nous avons donnée du mot de *Cité*, & qui jouissoit des droits attachés à cette qualité. Entre la qualité de citoyen, l'on a principalement distingué celle de citoyen d'Athènes & celle de citoyen Romain; l'une & l'autre étoit en grande réputation, & avoit des priviléges particuliers. Celle de citoyen d'Athènes a été renfermée dans les habitans de cette ville; mais il n'en a pas été de même de celle des citoyens Romains. Elle étoit d'abord propre & particuliere aux habitans de Rome : ils la communiquerent ensuite aux Latins & à quelques autres peuples d'Italie, & enfin à des peuples éloignés, qu'ils avoient soumis à leur domination, & dont le pays étoit mis en forme de province romaine. On accordoit quelquefois cette qualité, par grace spéciale, à des étrangers. Pour être citoyen Romain, il falloit être libre, ou mis en liberté par ordre de la république. Sous les empereurs, cette qualité fut étendue à tous ceux qui étoient sujets à l'empire, & qui vivoient suivant ses loix.

CITTA di CASTELLO, ville d'Italie dans l'Etat ecclésiastique, capitale d'un pays qui a titre de comté. Cette ville, que les auteurs Latins nomment *Tifernum*, *Tiberinum*, est sur le Tibre, vers les frontieres de la Toscane & du duché d'Urbin. On l'a assez bien fortifiée; elle a eu la famille des Vitelli, dont il y a eu de grands capitaines. Elle a un évêché qui ne releve que du saint siége, & un territoire assez étendu qu'on appelle *Il contado di Città di castello*. * Leandre Alberti. La Martiniere.

CITTA, ou CIVITA DI CHIETI, en latin *Teatea*, ou *Teate*, ville d'Italie dans le royaume de Naples, en la province de l'Abruzze citérieure. Elle est sur une colline, près du fleuve Pesquaire, à sept ou huit milles de la mer Adriatique : ce fleuve la sépare de la province ultérieure. C'est du nom latin de cette ville qu'on a formé celui des clercs réguliers Théatins, à

cause que Jean-Pierre Caraffe, un de leurs fondateurs, etoit alors évêque de Chieti; il fut depuis pape sous le nom de *Paul* IV. Cette ville a été autrefois du pays des Muraciniens.

CITTA-DUCALE, ou REALE, ville d'Italie, dans l'Abruzze ultérieure, une des quatre principales entrées dans le royaume de Naples, avec évêché suffragant de Chieti. Elle est située sur la riviere de Velino, à quinze milles d'Aquila, & elle est dans l'État ecclésiastique. * Leandre Alberti. Sanson.

CITTA NOVA, ville d'Istrie, aux Vénitiens, avec évêché suffragant d'Aquilée. Elle est sur la mer Adriatique, à l'embouchure de la riviere de Quieto, que les auteurs Latins nomment *Nauportus*: l'air y est très-mauvais, & elle est peu habitée. L'ancienne ville d'*Æmonia* étoit située sur le Quieto; mais après qu'elle eut été ruinée, on bâtit un peu au-dessous Citta Nova, qu'on appella la nouvelle ville. Ceux qui écrivent en latin, la nomment encore indifféremment *Æmonia*, & *Civitas nova Istriæ*. * Leandre Alberti.

CITTA DI PENNA, dans le royaume de Naples, dont l'évêché a été uni à celui d'Atri. * Leandre Alberti.

CITTA DI SOLE, ville d'Italie dans la Romagne Florentine, au grand duc de Toscane. Elle est sur la petite riviere de Fagnone, vers la Romagne ecclésiastique, & on l'a assez bien fortifiée. Elle fut bâtie en 1565, par Côme de Médicis, premier grand duc de Toscane. * Leandre Alberti.

CITTA VECCHIA, MEDINA ou MELITA, ville de l'isle de Malte, avec évêché suffragant de Palerme, est située vers le milieu de l'isle, sur une colline: elle en a été autrefois la capitale. *Voyez* MALTE.* Leandre Alberti. Cluvier. Sanson. Baudrand.

CITTADELLA, petite ville de l'état des Vénitiens, en Italie, dans le Padouan, près de la riviere de Brente, entre Vicenze & Trévigni. Ce lieu est la patrie de François Spira, qui se rendit fameux dans le XVI siécle, par le plus furieux & le plus opiniâtre désespoir qu'on puisse imaginer. * Mati, *diction.*

CITTADIN (Celsus) d'une des plus illustres familles de Sienne en Italie, a fleuri dans le XVI siécle. C'étoit un homme extrêmement versé dans la connoissance de l'antiquité, savant médailliste, bon historien, & chronologiste exact. La pureté de ses mœurs le distinguoit autant que l'excellence de son esprit; & l'une & l'autre lui acquirent l'amitié des plus grands hommes de son temps. Il mourut âgé de 70 ans. * Jan. Nic. Erytr. *Pynacoth.*

CITUATU ou SCHUT, *Cituorum Insula*, isle du Danube en Hongrie, *cherchez* SCHUT.

CIUDAD REAL, ville de l'Amérique septentrionale, dans la province de Chiapa, qui est la nouvelle Espagne, avec évêché suffragant du Mexique. Cette ville est aussi connue sous le nom de *Chiapa*; elle a eu pour évêque dans le XVI siécle le célébre dom Barthelemi de las Casas. * Laët. Sanson.

CIUDAD DEL REI FELIPPE, ville ruinée dans la terre Magellanique & dans l'Amérique méridionale. Magellan, gentilhomme Portugais, avoit découvert le détroit qui porte son nom en 1520. Les Espagnols entreprirent de s'en rendre les maîtres, & d'empêcher les autres nations d'y passer; mais tous ceux qu'ils envoyerent durant cinquante ans, y périrent. Vers l'an 1585 Sarmiento y alla avec quatre vaisseaux, & bâtit à l'entrée du détroit, un port nommé JESUS, & un peu plus avant Ciudad del Rei Felippe; mais comme la colonie qu'il y laissa manquoit de tout, & qu'on n'y avoit aucun espoir de secours, la famine & la misere dissiperent bientôt les habitans. Depuis, les Anglois & les Hollandois, pour se moquer des Espagnols, ont nommé ce lieu *Porto Famine*, le port de la faim. * Laët. Sanson. Baudrand.

CIUDAD-RODRIGO, ville d'Espagne dans le royaume de Léon, avec évêché suffragant de Compostelle. Elle est située sur la riviere d'Aguada, aux frontieres de Portugal. Mariana, & quelques autres croient que c'est la *Mirobriga* des anciens. D'autres soutiennent avec plus de raison, que cette ville ancienne ayant été ruinée, Ferdinand II, roi de Léon, y fit bâtir vers l'an 1200, Ciudad-Rodrigo, pour lui servir de rempart contre les Portugais. * Mariana, *l.* 2, *c.* 21. Merula. Sanson.

CIVEDA ou CIVITA, petite ville de l'état de Venise, en Italie. Elle est dans le Bressan, sur la riviere d'Oglio, à dix lieues de la ville de Bresse, du côté du nord. On la prend pour l'ancienne *Vannia* des Euganiens. * Baudrand.

CIVENCHEU, grande ville de la province de Fokien, dans la Chine. Elle est capitale d'un territoire de même nom, & commande à six cités. Il n'y a point de ville où les maisons soient plus magnifiques; les temples, les palais & les arcs triomphaux y sont d'une structure admirable. Elle est proche de la mer & très-marchande, parceque les plus grands vaisseaux peuvent y aborder. Le pont de Loyang, qui est bâti sur la riviere de Loyang au septentrion de Civencheu, tirant vers l'occident, est un ouvrage qui n'a point son pareil dans le monde: on le nomme aussi le pont de Vangan. Il a plus de trois cens soixante perches de longueur, & environ une perche & demie de largeur; au lieu d'arcades, on a bâti plus de trois cens gros piliers, qui se terminent de part & d'autre en angle aigu, afin de rompre la violence des eaux. Cinq grandes pierres occupent toute la largeur d'un pilier à l'autre, & chaque pierre a 18 pas ordinaires de longueur. Les bords ou appuis sont ornés de sculpture, & embellis de figures de lions posés sur leurs bases. Tout ceci n'est que la premiere partie du pont qui se termine à un château, après lequel on voit l'autre partie presque aussi longue que la premiere, & d'une pareille structure. * Martin Martini, *description de la Chine, dans le recueil de* Thevenot, *vol.* 3.

CIVICA (Cerealis) proconsul d'Asie sous Domitien, fut tué sous un faux prétexte de rebellion, mais en effet pour avoir accepté cette province qui lui étoit échue par le sort. * Tacite, *in Agricol. vit.*

CIVIDAD DI FRIULI, ville dans le Frioul, *voyez* FRIOUL.

CIVILIS (Claudius) Batave ou Hollandois, illustre par sa noblesse & par sa valeur, vivoit dans le I siécle. Il avoit été accusé d'avoir voulu troubler le repos de l'empire, dès le temps de Néron, qui l'enferma dans une prison. Galba l'en tira; & l'an 69 Civilis, pour se venger des Romains, fit soulever contr'eux les Bataves & leurs voisins. Il conduisit cette révolte avec adresse, & fit soulever d'abord les Caninefates seuls; ensorte que les Romains ne le regardoient point comme ennemi déclaré; mais quelque temps après, ayant levé le masque, & s'étant joint aux Gaulois, il défit Aquilius sur les bords du Rhin. Les Germains, attirés par le bruit de cette victoire, unirent leurs armes aux siennes. Civilis fortifié de ce secours, vainquit en deux combats Lupercus & Herennius Gallus qui tenoient pour Vitellius, & feignit de n'avoir pris les armes qu'en faveur de Vespasien. D'abord il se servit heureusement de ce prétexte, battit Vocula, fit entrer quelques légions dans son parti; mais lorsque la révolte des Gaules qu'il avoit suscitée en l'année 70, eut détrompé les Romains, ils se rendirent près de Cerealis. Ce général fut attaqué dans son camp, vers Tréves, où Tutor & Classicus s'étoient unis avec lui, il fut même d'abord mis en désordre; mais s'étant reconnu, il défit les ennemis, & prit leur camp. Une seconde victoire repoussa Civilis dans la Batavie; mais il fit si bien qu'il se tira d'affaires, en faisant accroire aux Romains qu'ils lui avoient une grande obligation de n'avoir pas fait contre les légions tout ce qu'il avoit pu; qu'au reste le mauvais traitement qu'il avoit reçu de Vitellius, & l'inclination secrette qu'il avoit pour Vespasien qui l'avoit honoré de son amitié, quand il n'étoit encore que personne privée, l'avoit porté d'autant plus volontiers à cette guerre,

qu'il y avoit été sollicité par Antonius Primus, qui lui avoit écrit plusieurs lettres pour ce sujet, la guerre étant le seul moyen pour retenir les légions qui étoient sur le Rhin, & pour empêcher la jeunesse Gauloise de passer les Alpes, en faveur de Vitellius, qu'il avoit toujours regardé comme son ennemi. * Tacite, *l.* 5.

CIVITA BURELLA, ville d'Italie, *cherchez* BURELLA.

CIVITA-NOVA, petite ville d'Italie dans la Marche d'Ancone, avec titre de duché, qui appartient à la maison Césarini. Elle est assez agréable, située sur une colline près de la mer Adriatique, à cinq ou six milles de Lorette. * Léandre Alberti. Sanson. Baudrand.

CIVITA-VECCHIA, ville d'Italie, avec un port de mer dans le patrimoine de S. Pierre. Quelques auteurs croient qu'elle est la Centum-Celles des anciens. *Cherchez* CENTUM-CELLES.

CIVITA CASTELLANA, *cherchez* CASTELLANA.

CIVITA, *cherchez* CIVEDA.

CIVITA DI CHIETI, *cherchez* CITTA.

CIVITA DI S. ANGELO, bourg ou petite ville du royaume de Naples. Ce lieu qu'on nommoit anciennement *Angelus*, dont on a fait *Angelo* par corruption, est dans l'Abruzze ultérieure, à demi-lieue de la côte, & à trois lieues de Civita di Penna. * Baudrand.

CIVITA REALE, ville d'Italie, *cherchez* CITTA-DUCALE.

CIVITARE, anciennement *Teanum Apulum*, ou *Theanum*. C'étoit autrefois une ville épiscopale, dont l'évêché a été transféré à S. Sever : elle n'est plus qu'un petit bourg du royaume de Naples, situé dans la Capitanate, sur le Fortore, à cinq lieues de son embouchure, & à trois ou quatre de Tragonara. * Baudrand.

CIVITELLA, ville d'Italie, dans l'Abruzze ultérieure, au royaume de Naples. Elle est située dans un endroit appellé Caraceno, sur une montagne rude & escarpée, du côté du septentrion, & regarde par une porte la mer Adriatique. Il y avoit autrefois au bas de cette montagne une citadelle fortifiée de cinq bastions ; mais les habitans la ruinerent, lorsque le roi Charles VIII alla en Italie. Du côté de l'occident, où elle est le plus en pente, elle a la riviere de Librata. Les François assiégerent en 1557 cette ville, sous le duc de Guise, sans pouvoir la prendre. *Voyez* ce qu'en dit de Thou, *l.* 8.

CIUS, ville de Bithynie sur la mer, près de laquelle Niger fut défait, l'an de J. C. 194, par Candide, qui commandoit l'armée de l'empereur Severe. * Dion, *liv.* 4.

CIVOLA, *cherchez* CIBOLA.

CIUTAD DI FRIULI, *cherchez* FRIOUL.

CIUTAD DI BELLUNO, *cherchez* BELLUNE.

CIZI (le pays de) petit pays de France, dans la basse Navarre, près des monts Pyrénées autour de S. Jean Pié-de-Port, qui en est le lieu principal. * Mati, *diction.*

## C L A

CLAES (Christian) étoit habitant de Leckerkerk, en Hollande, à huit ou dix lieues de la Haye. Sa femme étant accouchée le 21 juin 1686 d'un fils qui vécut près de deux mois, accoucha dix-sept heures après d'un second fils qui étoit mort; vingt quatre heures après, elle mit encore au monde un fils qui vécut près de deux heures ; & au bout de vingt-quatre heures, elle en eut un quatriéme, qui étoit mort; enfin cette mere accouchant d'un cinquiéme, mourut avec ce dernier enfant qui perdit la vie en naissant.

CLAGENFURT, en latin *Clage-furtum*, & autrefois, selon le sentiment de quelques écrivains, *Claudia*, ville d'Allemagne, capitale du duché de Carinthie. C'étoit autrefois la demeure ordinaire des anciens ducs. Clagenfurt est environ à deux lieues de la riviere de Drave, & de S. Vier : elle est bâtie en quarré, & entourée d'une assez bonne muraille, avec des fortifications; les rues y sont étroites, mais régulieres. Il y a près de la ville un grand lac. * Cluvier. Mercator, &c.

CLAIMUND (Jean) prêtre Anglois, a vécu vers l'an 1519. Il fit de grands progrès dans les lettres saintes & profanes, en l'université d'Oxford, & y fut depuis principal du collége du Corps de Christ. Il fit des notes sur l'histoire naturelle de Pline, sur Aulu-Gelle, sur Plaute, & laissa des epîtres & quelques harangues en latin. Jean Sperp a écrit sa vie. * *Consultez* aussi Baleus & Pitseus, *de script. Angl.*

CLAIN, ou LE CLAIN, *Clanies*, *Clanicus* & *Clitis*, riviere de France en Poitou. Elle a sa source dans la même province, près d'un village nommé la *Boëre*, entre Charoux & l'Isle Jourdain ; & ayant reçu la Vonne, la Clouëre, &c. elle passe à Poitiers, où elle se divise en canaux, & où elle forme quelques isles. Ensuite elle se va joindre à la Vienne au-dessus de Châtelleraud, en un endroit nommé le *port de Senon*, d'où est venu le proverbe du pays : *Au port de Senon, le Clain perd son nom.* * Papire Masson, *descript. flum. Gall.* De Thou, *hist. l.* 45, *c.* 9.

CLAIR (saint) martyr, naquit à Rochester, ville épiscopale d'Angleterre, vers le milieu du IX siécle. Il étoit fils d'un seigneur de grande qualité, nommé *Edouard*, qui tenoit le second rang après le roi. Il fut que son pere avoit conclu son mariage avec une princesse d'Angleterre ; mais comme il ne vouloit point s'engager dans cet état, il s'enfuit secretement ; & ayant trouvé un vaisseau prêt à partir, il vint aborder à Cherbourg en Neustrie, que l'on a depuis appellée *Normandie.* De-là il passa dans une forêt avec deux compagnons qu'il avoit amenés, & vécut quelque temps dans cette solitude, qu'il quitta pour aller à l'abbaye de Maudun. Vers le même temps, il reçut l'ordre de prêtrise à Coutance ; mais il fut persécuté par une dame du pays, qui tâchoit de le faire consentir à sa passion criminelle : c'est pourquoi il s'éloigna de ce lieu. Après avoir cherché plusieurs retraites dans la Neustrie, il vint à Paris, où il se fit successivement deux hermitages, l'un auprès de l'abbaye de S. Germain des Prés, & l'autre au lieu où l'abbaye de S. Victor a été bâtie depuis ; car alors ce lieu étoit désert, & plein de bois. Ensuite il retourna en Neustrie & choisit sa demeure sur la riviere d'Epte auprès de Gisors, à côté du lieu que l'on appelle aujourd'hui *S. Clair sur Epte :* il y bâtit un oratoire en l'honneur de S. Nicaise, des libéralités que lui fit une femme de qualité, qui étoit dame de la Roche. S. Clair ne jouit pas long-temps de la douceur de cette retraite ; car l'autre dame irritée de n'avoir pu accomplir son dessein, envoya des gens pour le chercher, & pour le massacrer, en quelque lieu qu'ils le pussent rencontrer ; ces assassins le trouverent en son hermitage, & lui couperent la tête au mois de novembre, vers la fin du IX siécle. Le jour de sa fête est le 4 novembre, & celui de sa translation le 17 juillet ; néanmoins à Paris on ne la célebre que le 18. Tout ceci n'est appuyé sur aucun auteur digne de foi, mais seulement sur des relations modernes. * Baillet, *vies des saints.*

CLAIR (saint) prêtre & martyr, à ce que l'on croit, dans le Vexin, disciple de S. Nicaise, faisoit, à ce que l'on dit, la fonction de prêtre des idoles, quand S. Nicaise apporta la lumiere de l'évangile dans ce pays. Il étoit aveugle, & fut, dit-on, guéri après sa conversion. S. Nicaise fut martyrisé avec ses compagnons, & S. Clair le suivit de près ; mais il n'y a rien de certain dans cette narration. * Artus du Moutier, *Neustrie sainte.* Pomeraye, *hist. des archev. de Rouen.* Devio, *vie de S. Clair.* Baillet, *vies des saints*, mois de novembre.

CLAIR (saint) ou saint CLARS, évêque d'Aquitaine, & martyr. Son histoire n'est pas moins incertaine que celle du précédent. On le dit du Vexin, évêque en Aquitaine, sans marquer de quel siége ; martyr, sans déterminer le temps : d'autres le font Africain d'origine ; mais son culte est assez établi dans l'Aquitaine, & plusieurs églises se vantent d'avoir de ses reliques.

* Henschenius ; Papebroch ; Baillet, *vies des saints.*

CLAIR ( saint ) abbé à Vienne en Dauphiné, si l'on en croit l'auteur anonyme de sa vie, naquit au-dessous de Vienne, dans un lieu qui porte maintenant son nom, sur le bord du Rhône, vers le commencement du régne de Clotaire II. Il perdit son pere en bas âge, & fut élevé par sa mere, qui le mit dans le monastere de S. Ferreol. L'évêque de Vienne le fit abbé du monastere de S. Marcel où vivoient trente religieux, & lui donna la direction de celui de sainte Blandine, qui servoit de retraite à vingt-cinq veuves. Il mourut vers l'an 660, le premier de janvier, jour auquel on faisoit sa fête à Vienne, dès le temps de Charlemagne. Le nom de ce saint ne se trouve point dans plusieurs martyrologes, comme ceux d'Usuard & d'Adon. * *Vita apud* Bolland. *tom. I, & apud* Mabillon. *acta sanctorum, tom. I.* Baillet, *vies des saints*, premier janvier.

CLAIR ( saint ) premier évêque de Nantes en Bretagne. Le temps de son épiscopat n'est pas certain ; mais on peut placer sa mission dans les Gaules, & celle du diacre Adéodat, qui l'accompagna, vers l'an 280, sous l'empire de Probus. Il est fort probable que S. Clair, missionaire d'Aquitaine, qui vivoit sur la fin du III siécle, est le même que celui de Nantes, qui, ayant été envoyé dans les Gaules, pénétra jusqu'en Bretagne, & qu'il ne fut pas envoyé par S. Gratien de Tours, comme D. Lobineau l'a dit sans preuves dans son histoire de Bretagne, mais qu'il fut envoyé par le pape. On ignore si S. Clair reçut la couronne du martyre, comme quelques églises de Bretagne le prétendent. L'église de Tulle prétend avoir le corps de ce saint, dont on met la mort & le tombeau à Réguini, dans le diocèse de Vannes.* *Histoire abrégée des évêques de Nantes, par M.* Travers, *prêtre du diocèse de Nantes même, dans le VII. vol. part. II. des mém. de littérat. & d'hist. chez Simart.*

CLAIRAC, *cherchez* CLERAC.

CLAIRAMBAULT ( Pierre ) généalogiste des ordres du roi, conseiller de marine, & l'un des premiers commis de M. le comte de Maurepas, ministre & secrétaire d'état, étoit fort versé dans l'histoire généalogique de France & des pays étrangers. Il avoit employé soixante-dix années de sa vie à rassembler ce qu'il y a de plus curieux & de plus intéressant, tant pour la noblesse du royaume, & même pour une partie de celle des pays étrangers, que pour l'histoire générale & particuliere. Il est mort à Paris, le 14 janvier 1740, dans la quatre-vingt-neuviéme année de son âge, étant né en 1651, de *Pierre* Clairambault, sécretaire du roi, & de *Jeanne* le Boiteux. Il avoit été pourvu le 28 août 1688 de la charge de généalogiste des ordres du roi. Lorsqu'il est mort, il venoit de finir le long & pénible travail dont on vient de parler, par une table générale de son cabinet, pour en rendre l'usage aussi facile qu'utile. Son équité & son désintéressement ne l'ont pas moins rendu recommandable que ses talens. Son cabinet & sa charge ont passé à M. NICOLAS-PASCHAL Clairambault son neveu, qui en avoit été pourvu en survivance dès le 31 mars de l'année 1716.

CLAIRE ( sainte ) naquit à Assise l'an 1193. Son pere, d'une des plus illustres familles de cette ville, s'appelloit *Favorin Sciffo*, sa mere *Hortolune* : elle fut élevée dans les principes d'une piété solide ; & étant encore très-jeune, elle fut si touchée de la vie admirable que menoit S. François, qu'elle voulut renoncer au monde entre ses mains. Elle exécuta sa résolution le 19 mars de l'an 1212, & eut d'abord à souffrir beaucoup de ses parens qui vouloient la marier avantageusement ; mais au lieu de se rendre à leurs instances, elle engagea Agnès sa sœur, & plusieurs autres filles d'illustre naissance à suivre son exemple. La sainte demeura quelque temps en diverses maisons, jusqu'à ce que S. François lui donnât l'église de S. Damien : on lui demanda bientôt quelques-unes de ses filles, pour les établir en d'autres couvens. Il en alla en Espagne dès l'an 1219 ; & l'année suivante, Guillaume de Joinville en fit venir quelques autres à Reims, dont il étoit archevêque. Claire n'avoit pourtant point fait de régle : elle s'étoit engagée seulement à obéir à S. François, qui ne voulut se charger de la direction que du couvent de S. Damien ; il ne fit même de réglemens par écrit pour ce couvent que vers l'an 1224 : les autres suivoient la régle de S. Benoît, avec des constitutions particulieres, qui leur furent données par le cardinal Hugolin, qu'Honorius II avoit autorisé à le faire. Mais on les vit bientôt après tous réunis sous la régle de S. François, qui fut approuvée solemnellement l'an 1246, par Innocent IV. Quelque dure que fût cette régle, elle ne l'étoit pas encore assez pour sainte Claire. S. François l'obligea de modérer son zèle, & la contraignit de rester abbesse, quelque desir qu'elle montrât de devenir simple religieuse. Sa prélature ne l'ennorgueillit point : elle se plaisoit aux ministeres les plus vils, & quelquefois même s'abaissoit jusqu'à laver les pieds aux filles de service. Une si sainte vie se termina par une sainte mort. Le cardinal d'Ostie, protecteur de l'ordre de S. François, lui administra le saint viatique ; le pape Innocent IV la visita, & lui promit de ne point laisser introduire ou subsister de relâchement dans les couvens qui avoient embrassé la régle, qu'il confirma de nouveau. Enfin elle rendit son ame à Dieu le 12 août de l'an 1253, âgée d'environ 60 ans, dont elle en avoit vécu 42 en religion. Le cardinal Hugolin, devenu pape sous le nom d'*Alexandre* IV, la canonisa, & fixa sa fête au jour de sa mort.

On distingue les religieuses de sainte Claire en Damianistes & Urbanistes. Les premieres suivent la régle donnée par S. François à sainte Claire dans toute son étendue ; les autres sont mitigées, & retiennent l'adoucissement de la régle fait par Urbain IV. * Wading, *ann. Min. tom. I, II, III.* Giri ; Baillet, *vies des saints, 12 août.* Héliot, *hist. des ordres monastiques, tom. VII, c. 25.*

CLAIRÉ ( Martin ) né l'an 1612 à Saint-Valery en Picardie, entra chez les jésuites en 1639, & y fut dans la suite profès des quatre vœux. Il s'appliqua particuliérement aux belles-lettres, & les enseigna avec honneur. Il exerça aussi pendant cinq ans le ministere de la prédication. Il fut recteur du collége de Nevers, & a vécu quelque temps dans celui de Paris, où il fut ce que les jésuites appellent *Ministre.* Il est mort à la Fléche le 25 mai 1690. On a de lui : 1. *Hymni ecclesiastici novo cultu adornati*, à Paris, Cramoisy, 1673, *in-8°.* 2. *Auctarium novæ hymnorum editionis*, à Paris 1674, *in-8°.* 3. *Hymni ecclesiastici novo cultu adornati : editio secunda, accuratior, & alterâ parte auctior*, à Paris 1676, *in-12.* L'auteur, à la sollicitation du pere Antoine Verjus, a dédié ce livre à Ferdinand, prince de Furstemberg, évêque de Paderborn, & y a joint une dissertation *De verâ & propriâ hymnorum ratione*, où il examine particuliérement si les hymnes ecclésiastiques doivent être en vers rimés. Voici ce que le *journal des savans*, du lundi 4 janvier 1677, dit de cet ouvrage. « Le dessein que le pere Clairé s'est proposé de nous donner des hymnes » de l'église dans toute l'élégance, la netteté & la pureté » de la langue latine, est quelque chose de plus difficile » qu'il ne paroît d'abord, sur-tout quand on y veut » conserver, comme il a fait, cet air de poésie, qui » semble incompatible avec les rimes, & ce caractere » de dévotion qui est particulier à ces saints cantiques. » Mais il n'est pas moins glorieux à cet auteur d'avoir » entrepris une chose sur laquelle il n'a pu avoir de mo» dele à imiter... Il a ajouté à quelques hymnes qu'il » a faits sur quelques saints particuliers, une disserta» tion dans laquelle, après avoir expliqué l'ancien usage » de l'église touchant les hymnes, il établit les régles » qu'il faut observer pour en bien faire, &c. » Cependant le pere Noël Alexandre, dans sa dissertation *De officio venerabilis sacramenti*, sect. VIII, reprend vivement

le pere Clairé de la liberté qu'il a prise ; mais il seroit facile de répondre aux objections du savant dominicain, si c'en étoit ici le lieu.

CLAIRE-FRANÇOISE DE BESANÇON, a été la premiere fondatrice des Tiercelines de S. François, de la congrégation de l'étroite observance, premiere supérieure & institutrice du monastere des sœurs de sainte Elizabeth de cet ordre à Paris, où elle décéda le premier jour d'avril 1627, âgée de 39 ans, après vingt-quatre ans de religion.

CLAIRETS (les) c'est une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, de la réforme de la Trappe, qui a été fondée par Geoffroi III, comte du Perche, petit-fils de Rotrou II, fondateur de l'abbaye de la Trappe. Geoffroi n'ayant pu voir l'abbaye des Clairets entiérement fondée & bâtie, selon son desir, parceque la mort le prévint, il en chargea sa femme, niéce de Richard, roi d'Angleterre, & fille du duc de Saxe, qu'il avoit épousée en 1189. Cette princesse accomplit le vœu de son mari ; & suivant le conseil de Guillaume, évêque de Chartres, son oncle, fils de Rotrou III, elle mit cette abbaye sous la direction de l'abbé de la Trappe. Guillaume fit la dédicace de l'église, affranchit les religieuses de toutes coutumes, exactions séculieres & péages, sur les choses qu'elles voudroient vendre ou acheter ; & lorsque cette maison fut érigée en abbaye en 1221, Guillaume leur fit quelque donation. Dans la suite des temps, l'abbaye des Clairets fut mise sous la direction de l'abbé de Clairvaux, jusqu'à ce que feu M. de Rancé, abbé & réformateur de la Trappe, en fut chargé par ordre du chapitre général. Cet abbé y mit la reforme, autant que des filles peuvent porter la sévérité d'une telle régle ; & depuis ce temps-là, les abbés ses successeurs en ont toujours eu la conduite comme peres ou supérieurs immédiats. * Marsolier, *vie de M. de* Rancé. D. Liron, *bibliothéque Chartraine.*

CLAIRVAUX, abbaye célébre en France, dans la province de Champagne, & dans le diocèse de Langres. Elle est située près de la riviere d'Aube, à cinq lieues de la ville de Langres. S. Bernard en fut le premier abbé ; & ce fut Thibaud IV, comte de Champagne, qui la fonda. Cette abbaye fut bientôt peuplée ; & saint Bernard en mourant, y laissa sept cens religieux, quoiqu'il en eût détaché un très-grand nombre pour établir cent soixante autres monasteres. L'abbaye de Clairvaux est la troisiéme fille de Cîteaux, élective & réguliere ; & son abbé, avec ceux de la Ferté, de Pontigni & de Morimond, tous quatre ensemble, visitent, par autorité du chapitre général, l'abbé de Cîteaux. Il exerce aussi tous les droits de général & de pere d'ordre dans les monasteres de sa filiation, qui étoient autrefois au nombre de plus de huit cens, tant en France, en Italie, en Espagne, en Portugal & en Allemagne, qu'en Flandre, en Hongrie, dans la grande Bretagne, en Suéde & en Danemarck. * Pierre de Celles, *liv.* 3, *epist.* 12. Vincent, *liv.* 26, *chap.* 24. Nicolas Clairvaux, *epist.* 37 *&* 45. Césaire, *l.* 1, *c.* 1. Robert d'Auxerre, *chron.* Sainte-Marthe, *Gall. christ. &c.*

CLAIRVAUX, bourg ou petite ville du comté de Bourgogne. Il est près de la riviere de Dain, vers les confins de la Bresse, environ à sept lieues de Salins, vers le midi, & à quatre de Saint-Claude. * Mati, *dictionnaire.*

CLAMECI, petite ville qui fait partie du Nivernois. Elle n'est célébre que par son fauxbourg que l'on nomme *Bethléem.* C'est ce fauxbourg où est la résidence de l'évêque de Bethléem *in partibus Infidelium.* Ce fauxbourg n'est du Nivernois que pour le temporel ; mais il est sûr, quoique beaucoup d'auteurs aient écrit le contraire, qu'il est entiérement pour le spirituel de la jurisdiction de l'évêque d'Auxerre. Il n'y a aucun prêtre résident au bénéfice de Bethléem ; aucun clergé n'y fait l'office, que celui de Clameci. Le fermier de l'évêque qui occupe le bâtiment contigu à l'ancien cloître, fait ses pâques à la paroisse de la ville de Clameci, qui est du diocèse d'Auxerre. On ne connoît point de titre épiscopal en France qui ait eu des évêques de plus de différens ordres que celui de Bethléem. Il y en a eu de bénédictins de différente filiation, de chanoines réguliers, ou augustins de plusieurs especes, de dominicains, de carmes, de cordeliers, de religieux de S. François de toute sorte ; il y en a eu même de l'ordre de Cîteaux. Quelquefois aussi les évêques de Bethléem ont été tirés des chapitres d'Auxerre, de Sens ou de Nevers. Ces évêques n'ont jamais exercé les fonctions épiscopales dans Clameci, ou ailleurs dans le diocèse d'Auxerre, sans le consentement même de l'évêque d'Auxerre. Ainsi Bethléem n'est point, comme beaucoup le croient, un petit diocèse indépendant : il n'a ni clergé, ni diocésain. Durand, évêque de Mende, qui écrivoit son *Rational des offices divins* vers la fin du XIII siécle, dit, en parlant de l'évêque de Bethléem, que quelque jour que ce prélat célébrât la messe, & quelque messe qu'il dît, même celle des morts, il y récitoit le *Gloria in excelsis*, à cause que c'étoit dans son territoire (c'est à dire, à Bethléem de Judée) que cet hymne ou cantique avoit d'abord été chanté par les anges. Mais les évêques d'Auxerre ont retranché cet abus par leurs statuts synodaux. * *Voyez* sur ce sujet une lettre de M. le Bœuf, chanoine d'Auxerre, *dans le mercure de janvier* 1725.

CLAMINGES (Nicolas) *cherchez* CLEMANGIS.

CLAMMER (Balthasar) jurisconsulte Allemand, vivoit vers l'an 1542. Il étoit de Baviere ; & s'étant avancé dans l'étude du droit, il l'enseigna à Marpurg, & ensuite fut chancelier du duc de Lunebourg. * Melchior Adam, *in vit. jurisc. Germ.*

CLANGULAIRES ou OCCULTES, certains Anabaptistes qui s'imaginent qu'il leur est permis de déguiser leur religion, losqu'on les interroge, & que c'est assez de savoir en particulier ce qu'ils croient, sans se mettre en peine de le confesser en public. Ceux qui sont dans les villes, ne fréquentent point les églises ; mais ils s'assemblent dans leurs maisons, ou dans leurs jardins : ce qui leur a fait donner le nom de *Freres jardiniers.* * Florimond de Raimond, *l.* 2, *c.* 15, *n.* 3. Sander, *her.* 196. Du-Preau, *V. Clanc.*

CLANRICKARD (marquis de) étoit chef de l'illustre famille des Bourks, ou Burgos, établie en Irlande dès l'arrivée de Henri II dans cette isle, l'an 1172, où elle a toujours tenu un rang des plus distingués, soit par ses grandes richesses, soit par le mérite personnel d'un grand nombre de seigneurs qui en sont sortis. Celui dont on parle ne dégénéra nullement de la vertu de ses ancêtres. Son attachement à la vraie religion, sa fidélité inviolable envers son prince, & ses autres belles qualités méritent les plus justes éloges. Etant lord-député général d'Irlande, après la retraite du viceroi, le marquis d'Ormond, il fit tout ce qu'on peut attendre d'un galant homme pour la défense de sa patrie contre l'usurpation de Cromwell & des Parlementaires. Sa délicatesse à rejetter les offres de secours que lui faisoit Charles IV, duc de Lorraine, dans un temps des plus critiques, a été d'autant plus blamée, même des personnes très-raisonnables, qu'il avoit des ordres positifs de la reine Henriette de France, au nom de Charles II, son fils, d'écouter les propositions que ce duc lui feroit pour la conservation de l'Irlande. Ce seigneur a laissé des mémoires concernant son administration & les affaires de ces temps-là, qui étoient resté manuscrits jusqu'à l'an 1722, qu'ils furent publiés à Londres sous ce titre : *Mémoires du marquis de Clanrikard, lord-député général d'Irlande, contenant plusieurs piéces & lettres originales relatives au traité entre le duc de Lorraine & les commissaires Irlandois*, publiés sur le manuscrit original de son excellence, auxquels est jointe, par maniere de préface, une dissertation curieuse qui renferme grand nombre d'observations touchant les antiquités d'Irlande, à Londres 1722, *in*-8°.

☞ CLAPIERS (François) seigneur de Vauvenergues, célébre jurisconsulte du XVI siécle, étoit conseiller

conseiller de la chambre des comptes & cour des aides de Provence. Il en a recueilli les arêts sous ce titre : *Conclusiones & centuriæ causarum ;* & ce recueil a été imprimé à Lyon en 1589. Il est encore auteur d'un traité *de Provinciæ Phocensis comitibus*, imprimé à Aix en Provence en 1584, *in-8°*, à Lyon en 1616, & à la fin de son recueil d'arrêts. François du Fort, Angevin, avocat au parlement de Provence, en a fait une traduction françoise, imprimée sous ce titre : *Généalogie des comtes de Provence, depuis l'an 577, jusqu'au régne de Henri IV.* Bouche, *en son histoire de Provence*, dit que Clapiers étoit plus savant dans le droit que dans l'histoire, & il ne fait presque aucun cas de la généalogie dont on vient de parler. Le pere le Long, de l'oratoire, en fait aussi mention dans sa *bibliothéque des historiens de France*, pag. 786. * *Mém. mss.* de M. l'abbé Goujet.

CLAPIÉS (N. de) chevalier de l'ordre de S. Michel, professeur de mathématiques, associé de la société royale des sciences à Montpellier, naquit dans cette ville, d'une famille noble, qui faisoit sa principale résidence à Béziers. Ce fut dans cette derniere ville qu'il fit ses études au collége des jésuites : on y connut son talent pour la poésie, par la description qu'il fit des travaux de la verrerie. On ne soupçonnoit point alors qu'il abandonnât jamais les belles-lettres pour se livrer sans réserve aux mathématiques. Le hazard le détermina de ce dernier côté. Pendant qu'il étoit avec un de ses amis, il leur tomba sous la main une ancienne édition d'Euclide : ils en firent la lecture, la gouterent & s'appliquerent si sérieusement à cette étude, qu'en peu de temps ils furent les élémens de la géométrie, la géométrie pratique, le toisé, & qu'ils furent en état de lever des plans, & d'en tracer de leur invention. Les parens de M. de Clapiés l'ayant envoyé à Strasbourg, il entra dans la compagnie des cadets gentilshommes établie dans cette ville. Après y avoir passé plus d'un an, il fut nommé pour une sous-lieutenance du premier bataillon du régiment de Picardie ; mais en arrivant, la compagnie où il devoit entrer, avoit été tirée avec quelques autres, pour former un nouveau régiment. M. de Clapiés obligé de chercher un autre poste, vint alors à Paris, où M. de Montagnac, de Béziers, lui offrit une lieutenance dans le régiment de Santerre : il l'accepta, & dans sa premiere campagne il se trouva à la bataille de Nervinde, & ensuite aux siéges d'Huy & de Charleroi. Trop de générosité le ruina ; & ne pouvant plus vivre avec le même éclat, il quitta le service & vint à Montpellier, où il devint le géometre à la mode. Il s'appliqua aussi, & principalement à l'astronomie ; & les preuves qu'il donna de son habileté dans cette science, par les mémoires qu'il envoya à l'académie des sciences de Paris, lui firent donner par cette compagnie des lettres de correspondance. C'étoit en 1702. A-peu-près dans le même temps, il se lia avec M. Bon, conseiller d'état, premier président de la chambre des comptes de Montpellier, & avec M. de Plantade ; & cette union donna lieu à la création de la société royale de Montpellier, dont il fut nommé par les lettres-patentes, premier associé. M. de Clapiés ayant calculé dès 1702 l'éclipse du soleil du 12 mai 1706, il lui prit envie de dresser la route de l'ombre de la lune sur la terre, dans la forme & le style des routes pour la marche des troupes. En 1718 il fut nommé pour remplir la place de professeur des mathématiques, qu'il occupa dignement, & qui lui donna lieu de dicter plusieurs traités dignes de sa réputation. Dès 1712 la direction des chaussées du Rhône lui fut confiée par les états de Languedoc. Il eut ensuite celle de tous les travaux de la province. La cour lui ordonna aussi de faire la vérification du canal de la Provence, & de visiter deux routes proposées pour la communication du Languedoc avec l'Auvergne. La ville de Tarascon sur le point d'être submergée par le Rhône en 1724, eut recours au savant académicien, qui domta par son art ce fleuve indocile, malgré sa rapidité. Tant de travaux altérerent la santé de M. de Clapiés : il mourut le 19 février 1740, âgé de 69 ans. Son éloge par M. de Ratte, de la même académie de Montpellier, dans l'*assemblée publique* de cette académie, *tenue dans la grande sale de l'hôtel de ville de Montpellier*, a été imprimé dans la même ville, en 1746, *in-4°*. On en trouve un bon extrait dans les mémoires pour l'histoire des sciences & des beaux arts ; mois de février 1747. Dans quelques relations des assemblées publiques de la société royale de Montpellier, que nous avons eu occasion de voir, nous trouvons : 1°. Dans la relation de l'assemblée du 5 décembre 1709, pag. 21 & suivantes, un mémoire de M. de Clapiés, alors directeur de ladite académie, *sur les diverses apparences de la lune éclipsée.* 2°. Dans la relation du 20 janvier 1712, un autre mémoire *sur les manieres de niveler & de mesurer les eaux d'une source, & en particulier sur la fontaine de S. Clément, & les moyens de conduire cette fontaine à Montpellier.* Comme nous n'avons vu que cinq ou six des relations mentionnées, nous ne pouvons dire si dans celles qui ne sont pas tombées entre nos mains, il y a d'autres mémoires du savant académicien, comme on ne peut en douter. Il y en a aussi dans les *mémoires de l'académie royale des sciences de Paris.*

CLARAMONTI, *cherchez* CHIARAMONTI. (Scipion)

CLARE, ville d'Irlande dans la Connacie, capitale d'un comté. Elle est en la partie septentrionale de l'isle, située un peu au-dessus de l'endroit où la riviere de Fergas se jette dans celle de Shannon, extrêmement grossie par le reflux. Clare est peu considérable, quoique dans un pays qui ne participe point aux incommodités du reste de la province. * Sanson. Baudrand.

CLARE, CLARENCE, en latin *Clarentia*, village du comté de Suffolck en Angleterre, à six milles anglois de Sudburi, vers l'occident, sur la riviere de Stoure, qui sépare le comté d'Essex de celui de Suffolck. Il y avoit un château qui est maintenant ruiné, mais qui est célébre à cause des grands personnages qui ont porté le titre de comtes ou ducs de Clarence. Le dernier a été George, duc de Clarence, frere d'Edouard IV, duc de Clarence, qui en 1421 fut noyé dans un tonneau de malvoisie. Le second roi d'armes retient le surnom de Clarence, comme appartenant ci devant aux ducs de Clarences. Pour les ancêtres & la postérité des ducs de Clarence, *voyez* ANGLETERRE. A présent le titre de comte de Clare ou de Clarence est dans la famille de Hollis. * *Diction. angl.*

CLARENCE, pays de Grece dans le Péloponnèse, ou la Morée, avec titre de duché. Il a été autrefois renommé sous ses ducs particuliers. On croit que ce pays comprend l'Achaïe propre des anciens, Sicyon & Corinthe. Il y a CLARENZA, ou Clarence qui est la ville capitale, & que plusieurs auteurs prennent pour la ville dite *Dyme*, près de la mer Ionienne, & assez connue d'Etienne de *Byzance*, de Pline, &c.

CLARENCE (George duc de) *cherchez* GEORGE.

CLARENDON, ville & comté d'Angleterre. Elle est renommée par le conciliabule qui y fut assemblé l'an 1164, où S. Thomas de Cantorbéri, à la sollicitation des autres prélats & des grands seigneurs du royaume, souscrivit à ces articles qu'on appelloit *coutumes royales*, supprimant pourtant ces paroles ; *sauf l'ordre*, qui étoient d'une très-grande importance. Ayant su depuis, que ces articles étoient extrêmement contraires aux libertés de l'église, il en eut tant de déplaisir, qu'il n'osa s'approcher du saint autel, qu'il n'eût reçu l'absolution du pape Alexandre III. * Baronius, *A. C.* 1146. Mat. Paris, &c.

CLARENINS, congrégation de l'ordre de S. François. Elle a pris son nom de la Clarene, petite riviere de la Marche d'Ancone. Ange de Cordon, religieux de l'observance, qui se joignit ensuite aux hermites célestins, se retira, lorsqu'ils furent dispersés, près de la riviere de Clarene, où il assembla quelques disciples dès l'an

1302. Sa congrégation ne fut approuvée qu'en 1317, après qu'il eut réfuté les calomnies de ses ennemis ; & elle s'étendit beaucoup en Italie jusqu'à l'an 1472. Les Clarenins qui avoient été jusque-là sous la jurisdiction des ordinaires, se partagerent alors en deux partis. Les uns voulurent s'unir, & s'unirent en effet aux freres Mineurs ; les autres s'obstinerent à conserver le premier état ; mais ceux-ci mêmes furent contraints en 1510 par Jules II, à s'incorporer avec les Observantins ou avec les Conventuels. Ils préfererent les premiers, à qui ils s'unirent sans quitter leurs observances, & formant une province particuliere. Enfin S. Pie V les supprima entiérement en 1566, & voulut qu'ils fussent confondus avec les anciens profès de l'observance. * Luc. Wading. *Annal. Minor.* Domin. de Gubern. *Orb. Seraph.* Heliot, *histoire des ord. mon. tom. VII, ch.* 8.

CLARENZA, *cherchez* CLARENCE.

CLARICI (Paul-Barthelemi) Italien, né à Ancone en 1664, étudia à Rome les belles-lettres, particuliérement l'histoire & la géographie. Son pere étant mort, il revint à Ancone : il laissa à son frere la part du bien qui lui revenoit à lui-même, & alla à l'âge de vingt-trois ans à Padoue, où il se voua au commerce, mais sans renoncer à son gout pour les sciences, & sur-tout pour la géographie. Il dessina même plusieurs cartes géographiques. Les réflexions qu'il fit sur la différence des pays & des climats, le conduisirent à la recherche des plantes & des fleurs, dont il avoit déja tâché de se procurer les plus rares & les especes principales. Il embrassa depuis l'état ecclésiastique, reçut le sacerdoce à l'âge de 53 ans, & accompagna à Rome George Cornaro, cardinal, évêque de Padoue, qui le prit pour son conclaviste. Revenu de Rome, il dessina deux grandes cartes, l'une du diocèse de Padoue, & l'autre de la Poléfine de Rovigo : ces deux cartes furent gravées & publiées de 1720 & 1721. L'évêque de Padoue lui donna aussi l'inspection de l'académie de peinture & de sculpture érigée dans cette ville, & il conserva cet emploi jusqu'à la mort du cardinal, arrivée en 1722. Frédéric Cornaro l'appella ensuite à Udine, où il fut membre de l'académie *de Gli Suentati ;* & il entreprit d'écrire divers traités historiques & géographiques, mais qui sont demeurés incomplets : il y dressa aussi, à la réquisition d'André Cornaro, envoyé à la cour de l'empereur, une carte de la route de Venise en Allemagne. Il mourut à Padoue le 22 décembre 1724. Il parut de lui après sa mort, *Istoria della coltura delle piante*, avec un traité *De gli Agrumi*, ouvrage qui fut bien reçu du public, tant pour l'ordre qui y régne, que pour l'utilité des régles qu'il contient. * *Giornale de letterati d'Italia*, tome XXXIII. *Supplément françois de Basle*, tome II, pag. 289.

CLARIO, ou CLARO, en latin *Clarius* (Isidore) étoit évêque de Fuligno en Ombrie, dans le XVI siécle. Il avoit pris naissance dans un petit château dit *Chiaria* près de Bresce, l'an 1495 ; & dès son jeune âge il avoit abandonné le monde, pour se consacrer à Dieu parmi les religieux de S. Benoît, de la congrégation du Mont-Cassin. Il y apprit les langues & la théologie, & se distingua par son éloquence en plusieurs occasions, & sur-tout au concile de Trente. Le pape Paul III lui donna l'évêché de Fuligno, où Isidore Clario se retira, & où il mourut sept ans après en odeur de sainteté le 28 mai de l'an 1555, à l'âge de 60 ans. On voit son épitaphe dans son église. Il traduisit le nouveau testament en italien, & laissa divers autres ouvrages. *Scholia in canticum canticorum. Scholia in novum testamentum. In sermonem de monte, orationes* 69. *In evangelium Lucæ, orationes* 59. *Orationum extraordinariarum, in quibus utriusque sacri instrumenti insigniores quique loci explicantur, volum. II. Orationes diversæ in ep. Pauli, &c.* Les lettres de cet auteur ont été données au public en 1705 par dom Maur Piazzi, abbé du monastere de Parme. Il a fait deux ouvrages considérables sur l'écriture ; l'un de réformer la version vulgate de toute la bible ; l'autre de faire des notes littérales sur les endroits qui pouvoient avoir quelques difficultés. Son ouvrage est des plus savans, des plus solides, & des plus utiles, qui aient été faits sur la bible. Cependant la premiere édition faite à Venise en 1542, fut mise à l'index au rang des livres défendus, principalement à cause de la maniere dont il avoit parlé de de la vulgate dans sa préface. Mais ces défenses furent levées par les députés du concile de Trente pour l'examen des livres, & son ouvrage permis, à l'exception de la préface & des prolégomenes. Il a depuis été très-bien imprimé en 1564 à Venise. Isidore Clarius écrivoit avec facilité & avec netteté, & étoit un des plus savans de son temps. On a encore de lui une excellente traduction latine du livre du moine S. Nil, *De christiana philosophia.* Cette traduction est imprimée au tome IX de l'*amplissima collectio*, &c. des PP. DD. Martene & Durand. * De Thou, *hist. l.* 16. Ghilini, *theat. d'huom. lett.* Le Mire, *de script. sæc. XVI, &c.* M. Simon, *histoire critique du vieux testament.* Du-Pin, *bibl. des auteurs eccles. XVI siécle.*

CLARISSES, *cherchez* CLAIRE (sainte.)

☞ CLARIUS, moine de S. Pierre le Vif de Sens, avoit embrassé la profession monastique dans l'abbaye de S. Benoît sur Loire, où il demeura long-temps. Il est auteur de la partie de la *chronique de S. Pierre le Vif*, qui s'étend jusqu'à l'an 1124. Cette chronique est un ouvrage estimé des savans, & important pour l'histoire de France. Elle finit à l'an 1184 ; mais ce qui suit depuis l'an 1124, n'est plus l'ouvrage de Clarius. D. Luc d'Achery a donné cette chronique depuis l'an 446 dans son *spicilége*, tom. II. Il a cru devoir en retrancher tout ce qui précéde l'établissement de la monarchie françoise. D. Bouquet en a extrait & inséré plusieurs morceaux détachés dans les différens volumes de sa grande collection des historiens de France. Il remarque que Clarius a tiré ce qui regarde l'histoire de France, de la chronique d'un auteur incertain, publiée par du Chêne dans son troisiéme tome des historiens François, & qu'il a aussi emprunté beaucoup de choses de la chronique d'Odoran. On peut voir un plus grand détail sur Clarius & sa chronique dans l'*histoire littéraire de la France*, par des bénédictins de S. Maur, *tom. X.*

CLARK ou CLERICUS (Samuel) Anglois très-versé dans les langues orientales, natif de Warwick, archi-imprimeur de l'université d'Oxford, & préfet de la bibliothéque Bodlejenne. Il vivoit vers le milieu du XVII siécle, & a beaucoup contribué à la perfection de la Polyglotte d'Angleterre. Il prit un soin particulier de l'hébreu, du chaldaïque & du persan. Il est auteur de la traduction des évangiles persans. Il avoit dessein de donner un septiéme tome de la Polyglotte, & ce travail est fort avancé ; mais il l'a abandonné faute de libraire qui voulût le mettre au jour. Il devoit y faire entrer le commentaire chaldéen de Buxtorf sur les versions chaldaïques ; plusieurs versions arabes ; un autre Targum d'Esther, &c. Il a écrit *Tractatus de prosodia arabica*, à Oxford en 1661. Il mourut en 1669. * Walton, *in prolegom.*

CLARK (Samuel) ministre presbytérien Anglois, exerça son ministere en plusieurs endroits, avant que de l'exercer à Londres, où il vint en 1662. Il fut suspendu par l'acte d'uniformité. Il fut un des commissaires au traité *de la Savoye.* En 1660 il félicita Charles II sur son rétablissement, au nom des Presbytériens. Il a publié en anglois un martyrologe, avec les vies de vingt-deux théologiens, *in-folio*, en 1651. Vies de plusieurs excellens hommes, &c. en 1683. Abrégé de l'histoire ecclésiastique ; abrégé de la religion ; la vie de Jesus-Christ ; un traité contre la tolérance ; le droit des dîmes ; description de l'Allemagne ; description de la Hongrie ; description des dix-sept provinces des Pays-Bas ; vies des généraux Anglois ; le devoir de tout homme qui souhaite d'être sauvé. Il est mort en 1682, le 25 décembre. * *Dictionnaire anglois.*

CLARK (Samuel) fils du précédent, suivit les sentimens de son pere, ce qui lui attira plusieurs persécu-

tions, & lui fit perdre sous Cromwel une place qu'il avoit au collége de Pembrock à Cambridge. Ayant été déposé, il passa le reste de ses jours dans la retraite à Wiccomb, dans le comté de Buks. Il mourut le 24 février 1701, âgé de 74 ans. Il étoit versé dans l'écriture-sainte, & il a donné des annotations sur toute la bible ; une concordance de la bible ; un traité de l'autorité divine de l'écriture, & plusieurs autres sur le même sujet, tous écrits en anglois.

CLARKE (Samuel) naquit à Norwich au mois d'octobre 1675. Après avoir étudié la grammaire dans cette ville, on l'envoya en 1691 au collége de Caius à Cambridge, où il continua ses études. Ses écrits font connoître les grands progrès qu'il y fit, sur-tout dans la philosophie naturelle, les mathématiques, la théologie & la critique ; & les emplois qu'il a possédés, sont autant de témoignages de l'estime que sa patrie a eue pour son mérite. Il étoit docteur, & a été en particulier docteur de l'église de S. Jacques à Westminster, & maître de l'hôpital de Wigmore à Leicester. Il a traité les matieres les plus abstraites avec une netteté & une précision qu'on ne peut trop louer ; & on y remarque un savant judicieux & éclairé, qui possédoit en maître la matiere sur laquelle il écrivoit, & qui savoit se faire entendre des simples même. Outre sa langue naturelle, il possédoit toute la délicatesse du grec & du latin, & étoit fort versé dans la critique. Il prêchoit aussi & avec solidité. C'étoit d'ailleurs un homme doux, communicatif, qui a eu l'estime & la confiance des personnes les plus distinguées d'Angleterre, & qui a été également loué par les étrangers & par ses compatriotes. Il est mort un samedi 17 mai 1729, dans sa 54ᵉ année. Ses ouvrages sont écrits pour la plupart en anglois, & le plus grand nombre a été traduit en françois. Voici ceux qui sont parvenus à notre connoissance. 1. *Discours concernant l'être & les attributs de Dieu, les obligations de la religion naturelle, la vérité & la certitude de la révélation chrétienne, pour servir de réponse à Hobbes, à Spinosa, à l'auteur des oracles de la raison, &c. contenu en seize sermons prêchés dans l'église cathédrale de S. Paul* (à Londres) *en* 1704 *&* 1705 *à la lecture fondée par* Robert Boyle, *écuyer.* Cet ouvrage a été traduit en françois, & réimprimé plusieurs fois avec des augmentations. Le traducteur est Pierre Ricotier, ministre ou pasteur de l'église françoise de Menin. La derniere édition de cet ouvrage est en trois volumes *in*-8°, à Amsterdam en 1727. Elle est augmentée d'un discours concernant la connexité des prophéties de l'ancien testament, & de leur application à Jesus-Christ, &c. 2. Paraphrases sur les quatre évangiles, avec le texte & des notes critiques. 3. Trois essais-pratiques sur le baptême, la confirmation & la pénitence, avec des exhortations à la jeunesse, &c. 4. Lettre à M. Dodwell sur l'immortalité de l'ame, pour répondre en particulier aux argumens contenus dans le *discours épistolaire* de celui-ci contre cette immortalité ; avec quatre autres lettres pour servir de réponse à l'auteur des *remarques sur la lettre écrite à M. Dodwell ;* & des *réflexions sur* le livre intitulé : *Amyntor*, ou *défense de la vie de Milton.* 5. Recueils d'écrits entre feu M. Leibnitz & le docteur Clarke en 1715 & 1716 sur la philosophie naturelle, la religion, &c. On y a ajouté des lettres écrites à M. Clarke, sur la liberté & la nécessité, par un gentilhomme de l'université de Cambridge, avec les réponses du docteur Clarke. 6. Dix-sept sermons sur divers sujets intéressans. 7. La doctrine de l'écriture sur la Trinité, en trois parties. 8. Lettre écrite au docteur Wels sur ses remarques. 9. Réplique aux objections faites par Robert Nelton, & par un auteur anonyme, au traité intitulé : *La doctrine de l'écriture sur la Trinité.* 10. Trois lettres écrites à un ecclésiastique de la province. 11. Sermon au sujet d'une fondation d'une école de charité, prêché le 28 avril 1725 dans l'église de S. Jacques de Westminster. 12. La physique de M. Rohaut, traduite en latin & enrichie de notes de M. Newton, & de M. Clarke qui en est le traducteur. On a une quatriéme édition de cette traduction, avec de nouvelles tables gravées & de nouvelles notes. 13. L'optique de M. Newton, traduite en latin. 14. Une édition des commentaires de César, avec des notes. 15. L'iliade d'Homere en grec & en latin, avec des notes. M. Clarke est mort, en achevant cet ouvrage ; car il n'avoit donné jusqu'alors que la moitié de l'iliade. 16. Lettre écrite à M. Hoadly au sujet de la contestation survenue sur la proportion de la vîtesse & de la force dans le mouvement des corps. 17. Observations sur la seconde défense du docteur Waterland. 18. Le plaidoyer modeste continué, ou réponse au même sur la Trinité. 19. Lettre à M. R. N. sur son argument sur l'écriture. 20. Lettre à l'auteur de *la doctrine véritable de l'écriture sur la Trinité, continuée & justifiée.* M. Clarke a laissé des sermons, & une explication du cathéchisme de l'église, que l'on a imprimée depuis sa mort. Tous les ouvrages de ce savant ont été recueillis en quatre volumes *in-folio*, publiés à Londres en 1738. * *Mém. du temps. Mercure de France, novembre* 1729.

CLARKSON (David) né en 1621, dans la province d'Yorck, fut reçu ministre à l'âge de 26 ans, & desservit plusieurs églises jusqu'après le rétablissement de Charles II. Alors il se retira dans la solitude & y passa 18 ans dans l'étude, sur-tout dans celle des antiquités ecclésiastiques. En 1682 il fut appellé à gouverner une église non-conformiste de Londres, & il mourut dans cet emploi en 1687. Le docteur Bates prononça son oraison funèbre, dans laquelle il le représente comme un savant du premier ordre, & un très-profond théologien : il n'y oublie point l'éloge de ses mœurs. Clarkson a été le maître de Tillotson. Il a écrit en anglois quelques ouvrages de controverse contre les catholiques ; & depuis sa mort on a imprimé de lui deux traités imparfaits : l'un sur l'état primitif de l'épiscopat ; l'autre sur les liturgies : ils sont en anglois. Ils ont été traduits en françois & imprimés à Rotterdam en 1716. Ils ont trouvé plusieurs adversaires qui ont tâché de les réfuter, entr'autres, le docteur Maurice & le docteur Comber. Alexandre Lauder, théologien Ecossois, prit la défense de Clarkson contre le premier.

CLARO ou CLARUS (Julius) natif d'Alexandrie en Italie, dans le XVI siécle, étoit fils de Louis Claro, célébre jurisconsulte, & fit lui-même de grands progrès dans la jurisprudence civile & canonique. Son mérite lui acquit les premiers emplois dans le sénat de Milan. Depuis, Philippe II, roi d'Espagne, le choisit pour être du conseil d'Italie. Clarus mourut à Carthagène, le 13 avril de l'an 1575, & laissa divers traités. *Opera juridica. Receptarum sententiarum opera omnia. Volumen in quo omnium criminum materia sub acceptis sententiis copiosissimè tractatur.* Nous avons diverses éditions de ses ouvrages ; celle de Francfort de 1636, est fort estimée. * *Bibliothéque historique des auteurs de droit, par* Denys Simon, *édition de Paris, in-*12, 1692, *tome I.*

CLAROMONTIUS, *cherchez* CHIARAMONTI.

CLAROS, isle de la mer Egée, autrefois consacrée à Apollon. On la nomme aujourd'hui Calamo. Pline en parle *au liv.* 5, *chap.* 31. *Voyez* CALAMO.

CLAROS, ville des Colophoniens dans l'Ionie, est aujourd'hui inconnue, & a été autrefois renommée par l'oracle d'Apollon, dit *Clarien*, & par une grotte avec une fontaine, dont l'eau inspiroit la fureur prophétique à ceux qui en buvoient. Mais cette boisson leur causoit ordinairement des maladies mortelles. * Strabon, *l.* 14. Pausanias. Pline, &c.

CLARUS, *cherchez* IDACIUS CLARUS.

CLASSE, bourg & monastere, dédié sous le nom de S. Apollinaire, à cinq quarts de lieue de Ravenne. C'étoit le port de la ville : il passoit aussi pour un de ses fauxbourgs. Le corps de S. Apollinaire, premier évêque de Ravenne, s'y est toujours conservé. S. Romuald, instituteur des Camaldules, se retira d'abord dans ce monastere, d'où il sortit pour aller passer plusieurs années dans un désert des Pyrénées entre la France & la

Catalogne. Il y revint ensuite, & y demeura, non dans le monastere, mais en un lieu proche, appellé *Pont de Pierre.* De-là il passa à S. Martin-aux-Bois, où il bâtit des cellules. Mais ses propres disciples l'en ayant chassé, il se retira à Camacetri, puis à Catria sur l'Apennin. Il revint encore à Classe, vingt-deux ans après la premiere retraite qu'il y avoit faite au temps de sa conversion. Il se retira depuis dans la petite isle de Perée, à quatre lieues de Ravenne, pour empêcher qu'on ne le fît abbé. L'empereur Othon l'y alla visiter, & l'en ramena. Il le fit choisir malgré lui abbé de Classe, par les prélats qui se trouvoient à Ravenne. * Baillet, *topographie des saints, édition de Paris, in-fol.* 1709.

CLAVARIUS (Fabien) Génois, procureur général des hermites de l'ordre de S. Augustin, a fait imprimer en 1560 un traité *de Cambiis.* Il a aussi corrigé le traité *de usuris & restitutionibus*, d'Horace Gerard Augustin, natif de Sienne. Il mourut en 1569. * *Bibl. hist. des auteurs de droit, &c. par* Denys Simon, *édit. de Paris, in-12*, 1695, *tome II.*

CLAVASIUS ou CLAVASIO, *cherchez* ANGE, dit ANGELUS-CLAVASIUS.

CLAUBERGE (Jean) docteur en philosophie & en théologie, & professeur en l'une & l'autre faculté à Duisbourg, dans le duché de Cléves, né à Solingen, petite ville du duché de Berg ou de Mons en Westphalie, le 24 février de l'année 1622, étoit fils de JEAN Clauberge, qui étoit ancien du consistoire des P. R. de sa ville, & de *Catherine* Caspars. Après avoir fait ses classes, il alla étudier à Brême, où il resta cinq ans sous d'excellens maîtres en philologie orientale, en philosophie & en théologie. Il s'exerça sur-tout dans la métaphysique : il en composa les premiers élémens, qu'il communiqua en manuscrit à plusieurs étudians. De Brême il passa à Groningue, où il étudia deux ans en théologie, & s'attacha principalement à Tobie André, grand philosophe, & professeur en histoire & en langue grecque. Il entreprit ensuite de voyager. Il passa en France, & fit quelque séjour à Saumur, où enseignoient alors Capel, Amyrault & la Place. De Saumur il vint à Paris, & fréquenta tout ce qu'il y avoit de savans de l'une & l'autre communion. De France il passa en Angleterre, où il ne fit pas un si long séjour. Il retourna ensuite à Groningue. Sa réputation le fit appeller par Louis-Henri, prince de Nassau, pour enseigner la philosophie & la théologie à Herborne. Il n'accepta pas d'abord cette proposition. N'étant pas content de la philosophie de l'école qu'il savoit très-bien, il se rendit à Leyde pour y apprendre celle de Descartes. Il s'attacha principalement à Jean de Raci, célébre parmi ceux qui enseignoient la nouvelle philosophie. Il accepta ensuite l'emploi qui lui avoit été proposé à Herborne, & attira un grand nombre d'étudians. En 1651 il fut appellé pour être professeur en philosophie à Duisbourg. Il épousa la même année *Catherine* Mercator, descendue du célébre *Gerard* Mercator, habile géographe, dont il eut cinq filles, & un fils qui a été docteur en droit, & a publié les ouvrages posthumes de son pere. Il enseigna d'abord la philosophie & la théologie tout seul. On élut ensuite Christophe Wittichius & Théodore Craanen, qui furent depuis appellés à Leyde. Clauberge fut recteur perpétuel de cette académie naissante, avant l'inauguration solemnelle qui en fut faite, ses collégues se faisant un plaisir de lui céder cet honneur. Après cette inauguration, il fut encore recteur deux fois. On peut le regarder comme un des premiers qui ont enseigné la philosophie de Descartes en Allemagne ; ce qu'il fit avec beaucoup de réputation & de succès. En 1660 les états de Gueldre voulurent l'avoir à Nimégue, où l'on avoit fondé une université ; mais il refusa cette vocation ; & l'électeur de Brandebourg lui donna des témoignages réels de son estime. Il mourut le 31 de janvier 1665, & fut enterré dans la principale église de la ville, près de Gerard Mercator son beau-pere. On voit près de son tombeau son portrait, & une épitaphe qui contient son éloge. On a ramassé tous ses ouvrages en deux volumes *in*-4°, qui ont été imprimés à Amsterdam en 1691. La plupart l'avoient été séparément, & quelques-uns avoient été traduits en françois & en d'autres langues. En voici les titres : *Physica contracta : Disputationes physicæ : Theoria corporum viventium : Conjunctio animæ & corporis : Metaphysica de Ente cum notis : Paraphrasis in meditationes Cartesii : Notæ breves in Cartesii principia philosophiæ : Exercitationes centum de cognitione Dei & nostri : Logica vetus & nova.* Cette logique est excellente: Clauberge la regardoit avec raison, comme le meilleur de ses ouvrages. *Logica contracta : Defensio Cartesiana : Dubitatio Cartesianc : Differentia Cartesianam inter & vulgarem philosop. Exercitationes & Epist. Joh. Claubergii & Tob. Andreæ varii argumenti.* * Henri Christian Hennius, *vie de Clauberge*, mise au-devant de ses ouvrages.

CLAUDA, petite isle près de celle de Candie, où on nourissoit quantité d'ânes sauvages, & près de laquelle fut poussé le vaisseau qui menoit S. Paul à Rome. * *Actes XXVII*, 16.

CLAUDE ou CLAUDIUS, empereur, fils de Drusus, second fils de Livie, femme d'Auguste, naquit à Lyon le premier jour d'août de l'an 10 avant l'ére commune de J. C. & fut appellé *Tiberius Claudius Nero Drusus* ; on y ajouta peu après le surnom de *Germanicus.* Depuis qu'il fut parvenu à l'empire, il prit aussi ceux de *César* & d'*Auguste*, quoiqu'il ne fût point de leur famille. Claudius étoit aussi frere de *Germanicus*, & neveu de *Tibere*, & succéda à son neveu Caligula le 25 janvier de l'an 41 de J. C. dans la cinquantiéme année de son âge. Pendant son enfance, & même durant son adolescence, il fut presque toujours malade de corps & d'esprit ; tellement qu'on le croyoit incapable d'exercer aucune charge publique ou particuliere. Aussi ni Auguste ni Tibere ne lui en donnerent point. *Antonia*, sa mere, disoit que c'étoit un monstre que la nature avoit seulement commencé ; & quand elle vouloit peindre un homme stupide, elle disoit *qu'il étoit aussi sot que son fils Claude.* Sous l'empire de Caligula, l'an 37 de l'ére chrétienne, il exerça durant deux mois le consulat ; ce qui l'exposa aux railleries & au mépris de tout le monde. Il parvint à l'empire par un événement surprenant. Car s'étant caché pour fuir les assassins qui avoient fait mourir Caligula, il fut découvert par un soldat qui le salua empereur, & le mena à ses compagnons qui le conduisirent au camp, & lui firent passer la nuit au corps de garde. Le lendemain Claude permit que ces gens de guerre lui prêtassent le serment de fidélité, & leur promit quinze sesterces par tête. Lorsqu'il se fut établi sur le trône, malgré les oppositions du sénat, son plus grand soin fut d'abolir entiérement la mémoire de ce qui s'étoit passé sous Caligula. Il parut si modéré à refuser les honneurs, & eut un soin si particulier de la ville & des vivres, qu'il se fit aimer du peuple. Il commença par faire punir Chéréas, chef de la conspiration contre Caligula. Il bannit Seneque avec Julie, sœur de Caligula, & fit tuer cette princesse peu de temps après. L'année suivante, les Maures furent défaits, & leur pays réduit en deux provinces, l'une nommée *Tingitane*, & l'autre *Césarienne.* En l'an 44 de J. C. Claude triompha des Bretons qui habitoient le pays nommé depuis l'*Angleterre*, & deux ans après il bannit Asinius Gallus, qui avoit aspiré à l'empire. Il adopta *Néron*, fils de sa femme *Agrippine*, en l'année 50, au préjudice de *Britannicus* son fils. Il lui fit même épouser sa fille *Octavie*, & lui laissa l'empire en 54, après avoir été empoisonné par Agrippine. Il acheva divers ouvrages, dont les principaux furent des aqueducs pour faire venir dans Rome les eaux qu'on appelloit *Claudiennes* ; un conduit pour faire écouler le lac Fucin, auquel on travailla inutilement pendant 11 ans, le port d'Ostie, & quelques autres. Les révoltés de la grande Bretagne l'obligerent de sortir de Rome. Il en

foumit sans peine une partie, & finit cette expédition & son voyage en six mois. Après quoi étant de retour à Rome, il triompha. Depuis, il se laissa gouverner par ses affranchis, & sa stupidité fut si grande, que chacun la connoissoit, & en faisoit des railleries. Le trop grand pouvoir de personnes de néant qu'il avoit auprès de lui, flétrissoit l'honneur de l'empire, par toutes sortes d'impudicités, suivies d'une infinité de bannissemens, de massacres & de proscriptions. Claude avoit été accordé avec *Emilia Lepida*, arriere-petite-fille d'*Auguste*, qu'il n'épousa pas, & puis avec *Livia Medullina*, qui mourut le jour destiné pour leurs noces. Il fut marié quatre fois : la premiere, à *Plautia Urgulanilla*, dont il eut un fils & une fille. Le fils, *Drusus*, fut étranglé dans son jeune âge par une poire qu'il jettoit en haut en jouant, & qu'il retenoit dans la bouche, & la fille fut exposée à la porte de sa mere, après que son mari l'eut répudiée pour adultere. La seconde de ses femmes fut *Ælia Petina*, de la famille des Tubérons, qu'il répudia, après en avoir eu une fille nommée *Antonia*, qui fut mariée à *Pompée*, & puis à Sylla. *Messaline* sa cousine, dont l'impudicité a rendu le nom célébre, fut la troisiéme femme de Claude. Elle fut si impudente & si effrontée, & eut tant de confiance dans la stupidité de son mari, que de son vivant elle épousa publiquement *Silius*. L'empereur se résolut de la faire mourir ; ce que Narcisse fit exécuter l'an 48 de J. C. & quelques jours après il la demanda, comme si elle eût été encore en vie. Il en avoit eu une fille nommée *Octavia*, mariée à *Neron*, qui la répudia ensuite, & la fit mourir, après avoir fait empoisonner son frere *Britannicus*. Depuis qu'il fut parvenu à l'empire, il en eut un fils à qui l'on donna le nom de *Claudius Tiberius Germanicus*, & que l'on appella ensuite *Germanicus César*. Claude épousa enfin en 49 la jeune *Agrippine* sa niéce, fille de *Germanicus*. Claude étant encore jeune, entreprit d'écrire l'histoire, à la persuasion de Tite-Live, & de Sulpicius Flaccus qui devoit le seconder. Pendant le cours de son empire, il écrivit beaucoup de choses, & les fit prononcer par un lecteur. Il commença son histoire par les choses arrivées après le meutre de César le dictateur, dont il fit deux volumes, & il en joignit 41 de celles qui arriverent après la paix civile. Il composa aussi 8 volumes de sa vie, & de la défense de Cicéron contre les écrits d'Asinius Gallus, avec assez d'érudition. Il inventa trois lettres, & les ajouta aux anciennes, comme fort nécessaires. Comme il en avoit écrit un volume, lorsqu'il n'étoit encore que particulier, il n'eut pas beaucoup de peine à les faire passer en usage avec les autres, lorsqu'il fut parvenu à l'empire. Cette sorte d'écriture paroît encore aujourd'hui dans les inscriptions anciennes, & on connoît par-là en quel temps elles ont été faites. * Xiphilin, *abrégé du* 60^e^ *liv. de Dion*. Tacite, *l.* 11 & 12. Suétone, *in Claud*. Aurelius Victor, &c. D. Rivet, *hist. litter. de la France*, tom. I, p. 166-175.

CLAUDE II (*M. Aurelius Claudius*) est connu sous le nom de *Claude le Gothique*, à cause des victoires qu'il remporta sur les Goths, étant empereur. Les uns disent qu'il étoit Dardanien, d'autres de Dalmatie ; le jeune Victor est le seul qui dise qu'il naquit du commerce de Gordien III, encore jeune, avec une dame qui avoit bien voulu lui apprendre, aux dépens de son honneur, comment il devoit traiter sa future épouse. Il étoit tribun dès le régne de Trajan Dece. Valérien lui donna le commandement de la cinquiéme légion, surnommée *Marcia* ; & le sénat ne trouvant pas que le mérite de Claude fût assez récompensé, le même prince lui donna le commandement de l'Illyrie. Gallien qui régna seul après que Valerien eût été pris par les Perses, n'eut point de sujet plus habile & plus fidéle que Claude. Il s'en servit dans toutes les guerres qu'il eut à soutenir contre les barbares & contre les tyrans, & lui avoit donné le commandement d'une partie de ses troupes, dont le quartier étoit à Pavie, lorsqu'il fut tué auprès de Milan, c'est-à-dire, vers le mois de mars de l'an 268. Quelques auteurs ont dit que Claude eut part à cet assassinat, & d'autres au contraire assurent que Gallien en mourant le déclara son successeur à l'empire. Quoi qu'il en soit, il fut reconnu empereur sur le champ ; & le tyran Auréole, qui avoit fait assassiner Gallien, fut pris peu après, & puni de mort. Claude combattit ensuite les Allemans qui étoient entrés en Italie par la Rhétie, tailla leur armée en piéces, rétablit le bon ordre, & marcha enfin l'an 269 contre les Goths. Il leur avoit déja donné des preuves de sa valeur, avant que d'être maître de l'empire ; & il les auroit contraints de se retirer, s'il n'avoit été rappellé. Marcien qui lui succéda dans le commandement des troupes d'Illyrie, les méprisa trop : il leur donna le temps de s'assembler ; & en peu de temps ils s'attrouperent en si grand nombre, qu'à peine les pays où ils pénétrerent, purent les nourir. Pollion dit que leur armée étoit composée de trois cens vingt mille combattans, & le nombre des femmes, des enfans & des esclaves étoit encore plus grand. Ils assiégerent d'abord Tomes & Marcianople ; & n'ayant pu forcer ces deux places, ils vinrent par mer jusqu'à Cassandrie & à Thessalonique, dont ils formerent le siége aussitôt. Claude occupé, comme on l'a dit, en Italie, avoit d'abord chargé Quintille son frere, & Aurelien, d'arrêter ces barbares ; mais toutes les forces de l'empire suffisoient à peine. Quand les Goths surent qu'il avoit passé la mer, ils vinrent audevant de lui jusqu'à Pelagonie, & firent de grands ravages sur toute leur route. Claude les fit harceler d'abord par la cavalerie de Dalmatie qui en tua trois mille ; & ce premier combat fut suivi d'un autre près de Naisse, où les barbares, après avoir fait plier souvent l'armée romaine, eurent enfin du dessous, & périrent au nombre de cinquante mille hommes. Une si grande perte ne fut pourtant pas capable d'abattre leur courage : ils firent une belle retraite, & se cantonerent dans le mont Hémus, où on eut beaucoup de peine à les investir. Privés de presque toutes les choses nécessaires à la vie, & la peste faisant de grands ravages parmi eux, ils se firent encore craindre, & ne furent entiérement défaits qu'avec beaucoup de peine fort avant dans l'année 270. Les deux Victors disent que la derniere victoire couta la vie à Claude, ce prince s'étant jetté au milieu des ennemis à dessein d'y périr, parceque les oracles avoient assuré que les barbares ne pouvoient être vaincus, si l'empereur ne se sacrifioit luimême aux dieux manes. Mais c'est une fable imaginée par ces historiens, sur ce qu'ils avoient lu dans des auteurs contemporains, ce qui est vrai à la lettre, qu'en vaincant ces barbares, il avança sa destinée, parceque la contagion qui avoit tant diminué l'armée des Goths, se communiqua à l'armée romaine, & que l'empereur lui-même en étant atteint, mourut peu de jours après, ainsi que Zosime le raconte. Il avoit souffert que les tyrans des Gaules jouissent paisiblement de cette belle province ; & Zenobie s'étant emparé de l'Egypte, il ne s'étoit pas mis en devoir de l'en chasser, parceque, comme il le disoit lui-même, la guerre qu'il leur auroit faite, n'auroit pas eu pour principal objet le bien de l'empire, mais l'avantage particulier de l'empereur. Il régna un peu plus de deux ans, & mourut vers le mois de novembre de l'an 270, âgé de 56 ans. Quintille son frere lui succéda. Il avoit un autre frere nommé *Crispus*, dont la fille nommée *Claudia*, fut mere de l'empereur Constance Chlore. * Tillemont, *hist. des empereurs, tome III*. Banduri, *numism. imp. Rom.*

CLAUDE (saint) évêque de Besançon, natif de Salins, l'une des principales villes du comté de Bourgogne, tiroit son origine des seigneurs de ce lieu. Il fut d'abord chanoine de l'église cathédrale de Besançon, dont ensuite il fut élu archevêque l'an 626, sous le pontificat d'Honorius I. Après s'être aquitté de tous les devoirs d'un bon prélat pendant plusieurs années, il forma le dessein de se retirer dans un monastere, & fit

agréer sa démission à son clergé, qui élut S. Donat en sa place. S. Claude alla s'enfermer vers l'an 636 dans l'abbaye de S. Oyan en Franche-Comté sur le mont Jou, qui a été depuis appellé *le mont S. Claude.* Cinq ans après, il fut élu abbé de ce monastere, & vécut saintement avec ses religieux, jusqu'en 696, qu'il mourut dans une très-grande vieillesse. Il fut enterré dans cette abbaye, & demeura inconnu près de 600 ans. Au XII siécle, l'éclat des miracles qui s'opéroient à son tombeau, rendit le lieu si célébre, que cette abbaye prit le nom de S. Claude dès la fin du XIII siécle, avec la ville qui se forma autour. On n'a commencé à l'honorer comme saint, que dans le XIV siécle. Son historien assure qu'il fut abbé 55 ans, lesquels étant joints à 39 qu'il avoit, lorsqu'il se démit de l'épiscopat, & à 5 pendant lesquels il demeura sans charge dans cette abbaye, font 99 ans. Messieurs de Sainte-Marthe disent qu'il n'étoit que chanoine, lorsqu'il se fit religieux, & qu'il étoit déja abbé, lorsqu'on l'élut archevêque, mais qu'il quitta son archevêché pour reprendre son abbaye, & qu'il n'avoit que 93 ans au jour de son décès; ce qui ne s'accorde pas avec l'ancien original de sa vie, qui de chanoine le fait archevêque, & d'archevêque abbé. * Baillet, *vies des saints, juin.* Chifflet, *antiquités de Besançon.*

CLAUDE CLEMENT, évêque de Turin, vers l'an 825, combattit le culte des images, d'une maniere encore plus outrée que n'avoient fait les Iconoclastes. C'étoit un Espagnol, qui dès sa jeunesse avoit été disciple de Felix d'Urgel, qu'il avoit suivi en France, en Italie & en Allemagne, lorsque Felix y répandoit ses erreurs. Après que son maître eût été condamné, il feignit de renoncer à ses erreurs, & sut ensuite si bien se ménager, qu'il trouva moyen de se produire à la cour de Louis *le Débonnaire*, empereur & roi de France, & d'être reçu parmi les prêtres & les aumôniers du palais. Il se mit à prêcher, (ce qui étoit assez rare en ce temps-là, principalement à la cour,) & s'acquit la réputation d'être un des hommes du monde qui entendoit le mieux, & qui expliquoit le plus nettement l'évangile. L'évêché de Turin étant venu à vaquer, l'empereur le lui donna. Mais étant évêque, non-seulement il voulut abolir le culte des images; mais il entreprit de les ôter des églises, & n'épargna pas même les croix. L'abbé Théodemire désaprouva la conduite de cet évêque, étant persuadé qu'on devoit retenir l'usage des images sans les adorer. Il lui écrivit une lettre, pour l'exhorter à changer de conduite & de doctrine. Claude de Turin, au lieu de suivre un conseil si sage, fit une apologie ou un long écrit contre Théodemire, & contre l'usage des images. Cet écrit de Claude de Turin ayant été porté à la cour de Louis *le Débonnaire*, ce prince le fit examiner par les plus habiles gens qui étoient auprès de lui, & en envoya un extrait à Jonas, évêque d'Orléans, afin qu'il le réfutât. L'ouvrage de Jonas est divisé en III livres; dans le premier il soutient l'usage des images, l'invocation, l'intercession & le culte des saints, & la vénération qui est due à leurs reliques. Il y avoue que les François n'adoroient pas les images, reprend les Grecs qui les adoroient, & prétend qu'il n'est pas à propos de représenter la divinité sous des figures corporelles. Dans le second, il établit non-seulement l'usage, mais aussi la vénération de la croix; dans le dernier, il justifie les voyages qui se font à Rome par dévotion. Le diacre Dungale avoit aussi réfuté le livre & la doctrine de Claude de Turin, dans un traité dédié à Louis *le Débonnaire*, & à Lothaire. Claude de Turin, outre cet ouvrage, avoit composé plusieurs commentaires sur divers livres de l'écriture-sainte, qui se trouvent manuscrits dans plusieurs bibliothéques. On a imprimé à Paris en 1542 son commentaire sur l'épître de S. Paul aux Galates, dans lequel il explique assez bien le sens de l'apôtre. Le P. Mabillon a aussi donné deux préfaces de cet auteur, l'une de son commentaire sur le Lévitique, & l'autre de son commentaire sur l'épître aux Ephésiens; & le P. Labbe a publié une chronique abrégée qu'il attribue à cet auteur. On a encore dans le X tome du spicilége de D. Luc d'Acheri, une lettre de Claude adressée à l'empereur Charlemagne, sur les deux éclipses de l'an 810. Ce sont ces ouvrages que Trithème, & quelques auteurs après lui, attribuent à un Claude, moine bénédictin Ecossois, disciple de Bede & collégue d'Alcuin. Mais les savans sont persuadés qu'ils sont plutôt de Claude, évêque de Turin. * Jonas, *in præf. ad Carol. Calvum.* Valafridus Strabo, *de offic. eccl. c.* 8. Labbe, *in dissertation. histor. de script. eccl.* D. Jean Mabillon, *in veter. analect.* tom. I, pag. 30 & 40. Du-Pin, *bibl. des aut. eccl. IX siécle.*

CLAUDE d'Espence, *cherchez* ESPENCE.

CLAUDE DE SAINCTES, *cherchez* SAINCTES.

CLAUDE ou ASNASAGHET, roi d'Ethiopie dans le XVI siécle, succéda à son pere David. Il employa le secours des Portugais contre les Turcs, & demanda un patriarche qui fût sujet de l'église romaine. Le pape Paul IV, à la priere du roi de Portugal, y envoya trois jésuites, l'un en qualité de patriarche, & les autres avec titre d'évêque; mais Claude se laissa pervertir par les hérétiques Abissins, qui suivent les erreurs d'Eutychès & de Dioscorus. Il persécuta les missionaires qu'il avoit demandés avec tant d'empressement, & fut tué l'an 1559, en combattant contre les Mahométans. * Sponde, *A. C.* 1541, *n.* 11; 1555, *n.* 15. Maffée, *hist. des Indes*, *l.* 11 & 15. *Hist. d'Ethiopie, imprimée à Paris, l'an* 1622.

CLAUDE de Lorraine, premier duc de Guise, pair & grand-véneur de France, comte d'Aumale, marquis de Mayenne & d'Elbeuf, baron de Joinville, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Bourgogne, de Champagne & de Brie, naquit le 20 d'octobre de l'année 1496. Il étoit fils puîné de RENÉ II, duc de Lorraine, & se trouva l'an 1515 à la bataille de Marignan contre les Suisses, où il commandoit les Lansquenets en l'absence de Charles duc de Gueldres, son oncle maternel. On le tira de la foule des morts tout couvert de plaies, & il ne guérit que comme par miracle. Le roi François I, qui avoit été témoin de sa valeur, loua extrêmement Claude de Lorraine, qui contribua beaucoup à la prise de Fontarabie, l'an 1521. Tous les historiens donnent des éloges au sage conseil qu'il donna de raser cette place; mais l'amiral de Bonnivet s'y opposant pour son intérêt, jetta la France dans une guerre de trente-huit ans. Le roi érigea, en faveur de Claude de Lorraine la terre de Guise en duché & pairie, par lettres données à Saint Germain-en-Laye au mois de janvier 1527, suivant l'ancien style. Le duc de Guise donna en plusieurs autres occasions des marques de prudence & de valeur; car il défit les Anglois devant Hesdin, & depuis il fit tête en 1536 aux troupes impériales dans la Champagne, & servit à la conquête de Luxembourg en 1542. L'année suivante, il se trouva au secours de Landrecies, & ensuite il représenta le duc de Guienne au sacre du roi Henri II, l'an 1547. Il mourut le 12 avril de l'an 1550 à Joinville, où il fut enterré dans l'église collégiale de S. Laurent. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à LORRAINE-GUISE. Davila parle de lui *au liv.* 1. * Du Bellai, *l.* 1, 3, 8, *&c.* Les historiens de France. Godefroi, *généal. de Lorraine.* Le P. Anselme, &c.

CLAUDE de Lorraine, duc d'Aumale, pair & grand-véneur de France, chevalier de l'ordre du roi, colonel général de la cavalerie, & lieutenant-général du gouvernement de Normandie, étoit fils de CLAUDE, duc de Guise. Il naquit le premier août de l'an 1526, & s'accoutuma dès son jeune âge aux fatigues de la guerre. En 1551 il se trouva aux siéges de Lens & d'Ulpian en Italie. L'année suivante, il fut blessé & fait prisonnier par le marquis de Brandebourg, dans un combat qui se donna près de Metz. Depuis, il servit à la prise de Marienbourg, à la bataille de Renti en 1554, au siége de

Valence en Italie l'an 1557, & à la prise de Calais en 1558. En 1561 il représenta le comte de Champagne au sacre du roi Charles IX. Il donna des marques de sa valeur aux batailles de Dreux, de Saint-Denys & de Montcontour, & il fut tué d'un coup de canon au siége de la Rochelle, le 14 mars de l'an 1573. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à LORRAINE-AUMALE. * Davila. De Thou. Godefroi. Le P. Anselme.

CLAUDE de Lorraine, duc de Chevreuse, pair, grand-chambellan, & grand-fauconnier de France, gouverneur de la haute & basse Marche, chevalier des ordres du roi, étoit fils puîné de HENRI I de ce nom, duc de Guise, & naquit le 5 juin de l'an 1578. Il porta premiérement le titre de prince de Joinville; & c'est sous ce nom qu'il se signala aux siéges de la Fere en 1596, & d'Amiens en 1597. Depuis, s'étant brouillé à la cour en 1598, il alla faire la guerre en Hongrie contre les infidéles. A son retour il fut fait duc de Chevreuse en 1612, & chevalier des ordres du roi en 1620. Les années suivantes il servit pendant les guerres contre les rebelles de la religion prétendue-réformée. Le roi lui donna les charges de grand-chambellan & de grand-fauconnier, & il fut successivement gouverneur de la haute & basse Marche, d'Auvergne, de Bourbonnois & de Picardie. En 1625 le prince de Galles le constitua son procureur, pour épouser en son nom Henriette-Marie de France, que le duc conduisit en Angleterre. Il se trouva au siége de la Rochelle l'an 1628, & mourut d'apoplexie dans son hôtel à Paris, le 24 janvier de de l'an 1657. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à LORRAINE-CHEVREUSE. * Pierre Matthieu. Dupleix. Godefroi. Le P. Anselme, &c.

CLAUDE de France, depuis reine de France, fille du roi Louis XII & d'*Anne* de Bretagne, naquit à Romorantin le 13 octobre 1499. La reine sa mere, qui n'aimoit pas François, duc d'Angoulême, depuis roi de France, la voulut fiancer à Charles d'Autriche; mais on s'y opposa. La princesse Claude fut fiancée au prince *François*, l'an 1506, & le mariage fut accompli à Saint-Germain-en-Laye, le 14 mai 1514. Cette reine n'étoit pas belle, on dit même qu'elle étoit un peu boiteuse; mais en échange, elle étoit ornée de toutes les vertus. Elle fut couronnée à Saint-Denys, le 10 mai, l'an 1517, & mourut au château de Blois le 20 juillet 1524. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à FRANCE. * Brantôme, *vies des dames*. Du Bouchet & Sainte-Marthe, *généalogie de la maison de France*. Mézerai, *histoire de France*, *tome II*. Le P. Anselme, &c.

CLAUDE de France, duchesse de Lorraine, la septiéme des enfans du roi Henri II & de *Catherine* de Médicis, naquit à Fontainebleau au mois de novembre 1547. On l'éleva à Saint-Germain-en-Laye avec ses freres, & elle fut mariée le 5 février 1558 à *Charles* II de ce nom, duc de Lorraine, dont elle eut une illustre postérité. Cette sage princesse mourut le 20 février 1575, & fut enterrée dans l'église des Cordeliers de Nanci.

CLAUDE de Lorraine, fille de HENRI II duc de Lorraine, fut mariée à *Nicolas-François* de Lorraine, prince de Vaudemont, son cousin germain, par dispense du pape. *Voyez* ses ancêtres & sa postérité à LORRAINE.

CLAUDE (Jean) ministre de Charenton, l'un des plus savans hommes de la religion prétendue-réformée, dans le XVI siécle. Il naquit l'an 1619 à la Sauvetat, dans l'Agenois. Son pere *François* Claude étoit ministre de Montbaziliac & de Cours, près de Bergerac en basse Guienne, où il mourut à l'âge de 74 ans. C'étoit un homme qui aimoit fort les belles-lettres, qui prit grand soin de l'éducation de son fils, & qui cultiva avec succès les dispositions qu'il lui voyoit à se rendre habile. Après lui avoir fait achever ses premieres études, il l'envoya à Montauban pour faire son cours de philosophie, ensuite duquel il voulut qu'il s'appliquât fortement à la théologie. M. Claude fut reçu ministre à l'âge de 26 ans en 1645, & exerça d'abord son ministere à la Treyne, qui est un fief d'un seigneur particulier. Un an après, il fut ministre de Sainte-Afrique en Rouergue, où l'on commença de remarquer la subtilité de son esprit, quoique la nature ne l'eût pas avantagé de ces dehors brillans, qui souvent parlent pour un orateur, avant même qu'il ouvre la bouche. Il passa de Sainte-Afrique à Nîmes, où il fit des leçons particulieres de théologie, & où l'opinion qu'on avoit de sa capacité, attira un grand nombre de proposans (c'est le nom dont les prétendus-réformés appelloient en France ceux d'entr'eux qui étudioient pour être ministres.) Il passa huit ans dans l'exercice de cette fonction, après lesquels ayant été accusé de s'opposer aux bonnes intentions de quelques-uns de son parti, qui cherchoient les moyens de réunir les protestans à l'église, le ministere lui fut interdit dans tout le Languedoc par un arrêt du conseil. Il vint à la cour pour tâcher de faire lever cette défense. Après avoir resté six mois à Paris, & ne pouvant rien obtenir de la cour, il alla à Montauban, où il fut reçu ministre. Il avoit demeuré 4 ans à Montauban, lorsqu'il reçut un ordre du roi pour en sortir; & étant venu à Paris, il fut demandé & octroyé neuf mois après, pour être ministre de Charenton; ce fut en l'année 1666. Cette même année, il publia un ouvrage, plusieurs fois réimprimé depuis, intitulé, *Réponse aux deux traités intitulés la Perpétuité de la foi de l'église catholique touchant l'eucharistie.* (L'un de ces traités est celui de M. Nicole, qu'on appelle *la petite perpétuité de la foi*, & qui ne fut que comme l'essai du grand ouvrage qu'il composa depuis sur le même sujet.) M. Claude commença à travailler à cette réponse pendant son voyage à la cour. Ç'a été son premier ouvrage, & on fut long-temps à le voir courir manuscrit, sans en connoître l'auteur.

Quelque temps après, il fit sa réponse au P. Nouet jésuite, qui avoit écrit contre lui, sur le même sujet que M. Nicole. Cette réponse parut en 1668, imprimée à Amsterdam. En 1671 il publia en deux volumes *in*-8° une réponse au grand ouvrage de *la perpétuité de la foi de l'église catholique, touchant l'eucharistie, défendue*, par M. Nicole. On publia en 1670 un sermon de M. Claude, prononcé à Charenton, sur le 30e verset du chap. 4 de l'épître de S. Paul aux Ephésiens: *Nolite contristare Spiritum sanctum Dei, &c.* En 1673 on imprima *sa défense de la réformation*, ou réponse au livre de M. Nicole, intitulé: *Préjugés légitimes contre les calvinistes.* En 1675 il donna encore au public un volume de cinq sermons sur *la parabole des nôces*, contenue dans le chapitre 22 de l'évangile selon S. Matthieu. En 1680 il parut une lettre de lui touchant l'épiscopat. En 1682 il fit imprimer à Paris un petit livre, qui a pour titre, *L'examen de soi-même pour se bien préparer à la communion.* En cette même année, il donna un sermon qu'il avoit prononcé à Charenton, sur la section 53e du catéchisme. En 1683 il publia sa réponse au livre de M. Bossuet, évêque de Meaux, intitulé: *Conférence avec M. Claude, ministre de Charenton.* Il composa la même année un petit livre qu'il appella: *Considérations sur les lettres circulaires de l'assemblée du clergé de France.* Enfin lorsque ces lettres circulaires furent notifiées au consistoire de Charenton, il fit imprimer une réponse. On a encore de lui, *les plaintes des protestans cruellement opprimés dans le royaume de France*, en 1686 & en 1713. *Les réponses généreuses de quatre protestans*, & *la derniere exhortation de M. Claude à Charenton*, sont deux ouvrages que l'on a faussement attribués à ce ministre. La réputation qu'il avoit parmi ceux de son parti, fit que l'université de Groningue souhaita de le posséder, & lui offrit une place de professeur en théologie, qu'il n'accepta point, parcequ'il vouloit, disent quelques-uns, qu'on reçût son fils ministre avec lui, ou plutôt, parceque le consistoire de Charenton s'en trouvoit trop bien, pour se résoudre à s'en priver, & pour laisser occuper sa chaire par un autre. Car quoique son extérieur n'eût rien qui imposât, quoique sa voix même fût désagréable,

son style peu brillant & peu fleuri, il faut avouer cependant que son éloquence étoit mâle, vigoureuse, soutenue de raisonnemens bien poussés, & très-propres à persuader ceux qui étoient prévenus des mêmes principes que lui. Ses écrits sont du même caractère; & dans leur style exact & serré, on découvre avec beaucoup d'érudition, une grande justesse d'esprit & une adresse merveilleuse à mettre en œuvre toutes les finesses de la logique. Et plût au ciel que ces talens que l'on admiroit dans M. Claude, eussent été consacrés à la défense de la véritable foi! Mais quoique Dieu ne l'ait pas permis, nous ne laisserons pas de lui rendre justice, & de convenir, sur le témoignage de gens irréprochables de notre religion même, que c'étoit un homme d'une grande intégrité, & dont les mœurs pures & réglées meritoient de se faire estimer dans une communion, dont les sentimens eussent été plus orthodoxes. Il a toujours été regardé comme le chef & l'ame de son parti en France; & après les derniers coups, sous lesquels Louis XIV acheva d'accabler le calvinisme dans son royaume, par la révocation de l'édit de Nantes, M. Claude prit le parti de passer en Hollande, & sortit de Paris le 22 octobre 1685, pour aller à la Haye où étoit son fils. Le prince d'Orange l'y reçut favorablement, & lui donna une pension, dont il ne jouit qu'un an; car il mourut le 12 de janvier 1687, en la soixante-huitiéme année de son âge. Il s'étoit marié à Castres dès l'an 1648, avec *Elisabeth* de Malecare, fille d'un avocat au parlement, & il en eut un fils nommé *Isaac*, qui fut ministre à la Haye, où il mourut le 29 juillet 1695. Outre les écrits de M. Claude, dont nous avons parlé, son fils a fait imprimer depuis sa mort en 1688 & 1689 à Amsterdam, *in-12*, cinq volumes de ses œuvres posthumes, contenant divers traités de théologie & de controverse. Nous ne parlerons point ici de la conférence que M. Bossuet, évêque de Meaux, eut avec ce ministre en 1678, à la sollicitation de madémoiselle de Duras. On peut consulter ce qui s'en est écrit de part & d'autre. A l'égard du projet de conférence pour la réunion, où l'on dit que M. Claude voulut entrer avec feu M. l'archevêque de Paris, c'est une discussion dans laquelle nous nous engagerons encore moins. Ces sortes de faits qui ne sont point fondés sur preuves par écrit, se détruisent aussi aisément qu'ils s'établissent, & ne sont point du ressort d'un dictionnaire historique. * *Mémoires du temps. Vie de M. Claude, par* M. de la Devaize. Bayle, *dict. crit.*

CLAUDIA, vierge vestale parmi les Romains, étant accusée d'inceste, parcequ'elle employoit trop de temps à se parer, fut justifiée par un prodige. Dans le temps qu'Annibal ravageoit l'Italie, vers l'an de Rome 537, & avant Jesus-Christ 217, on avoit appris dans les livres de la Sybille, que la statue de Cybele devoit être amenée de Pessinunte à Rome; mais comme on vouloit la faire monter par le Tibre, le vaisseau qui la portoit s'arrêta, & ne put être ébranlé par tous les efforts des matelots. On sut cependant que le vaisseau ne pouvoit être remué que par une fille chaste. Alors Claudia pria la déesse, que si elle avoit quelque connoissance de sa vertu, il lui plût de la favoriser; alors, avec sa ceinture seule, elle entraîna le vaisseau qui portoit la statue. Une autre fois, voyant qu'un tribun du peuple, prévenu de haine contre son pere, vouloit avec violence l'arracher de son char triomphal, elle y accourut, & s'opposa avec tant de courage aux efforts de ce magistrat, que malgré lui, son pere alla triomphant jusqu'au capitole. * Tite-Live, *l. XXXIX.* 14. Ovid. *l.* 4 *des Fastes.*

CLAUDIA, que quelques-uns confondent sans raison avec celle dont nous venons de parler, étoit sœur de P. Claudius Pulcher, qui, l'an 505 de Rome, & 249 avant J. C. perdit contre les Carthaginois une bataille navale, dans laquelle périt un très-grand nombre de Romains. On dit que cette dame se trouvant incommodée de la foule du peuple, qui la pressoit à la sortie du théâtre: *Plût aux dieux*, dit-elle, *que mon frère vécût encore, & qu'il eût une autre flotte à commander!* ce qui fut cause qu'on la mit à l'amende. Aurelius Victor, *ch.* 46, en parle dans les éloges des hommes illustres, que quelques-uns attribuent à Cornelius Nepos, à Suétone ou à Pline *le Jeune.* * Valere Maxime, *l.* 5, *c.* 4, *ex.* 6.

CLAUDIA (Junia) fille de M. Junius Silanus, & premiere femme de C. *Caligula*, mourut peu de temps après l'avoir épousé. * Tacite, *annal. l.* 6.

CLAUDIA, niéce de l'empereur *Claude* II, mere de l'empereur *Constance* Chlore, & aïeule du grand *Constantin.* * *Claud. vit.* Une autre sœur de l'empereur Probe dans le III siécle.

CLAUDIA RUFINA, native de la grande Bretagne, vivoit vers l'an 100 de l'ére chrétienne, & fut célébre par son esprit. Quelques-uns croient qu'elle étoit chrétienne, & que c'est la même dont parle saint Paul sur la fin de la seconde épître à Timothée: *Salutant te Eubulus, & Pudens, & Linus, & Claudia, & omnes fratres.* On prétend qu'elle étoit parente de l'empereur Claudius; qu'elle demeuroit à Rome, & qu'elle y épousa Aulus Rufus Pudens, qu'on veut être le même dont parle S. Paul. Le martyrologe romain fait mention, au 19 mai, de Pudens, & de Pudentiane sa fille. Celle-ci souffrit le martyre vers l'an 140. La chronologie est différente dans les auteurs qui parlent de Pudens & de Claudia, qui composa quelques ouvrages en vers. * Martial, *l.* 11, *epist.* 4 & 54. Baronius, *in annal. A. C.* 160, *& in mart.* Surius, *ad diem* 19 *maii.* Pitseus, *de script. angl. &c.*

CLAUDIANISTES, certaine secte d'hérétiques, venue des donatistes, qui firent une église à part, comme les rogatistes, que S. Augustin appelle *un morceau coupé d'un autre morceau.* Les premiers eurent ce nom d'un certain Claude, comme les autres le tirerent de Rogatus Maurus; ce qui se voit par l'épître synodale du concile des Cavernes de Suze, qui fut tenu par ces schismatiques. * S. Augustin, *sur le pseaume* 36.

CLAUDIEN (Claudianus) poëte Latin, vivoit dans le IV siécle, sous l'empire de Théodose, & de ses fils Arcadius & Honorius. Plusieurs savans croient qu'il étoit Egyptien, natif de Canope; ce que Crinitus juge être incontestable, après ce que Claudien avoue de lui-même dans l'épigramme au proconsul Gennadius:

*Grajorum populis & nostro cognite Nilo.*

Cependant ce sentiment n'est pas le plus universel. Car plusieurs le font Espagnol; & Petrarque, Ange Politien & Landini ont cru qu'il étoit originaire de Florence. D'autres assurent que Claudien étoit Gaulois, & que la ville de Vienne en Dauphiné étoit le lieu de sa naissance, fondés sur ce que la famille des Claudiens a été illustre dans cette ville, & féconde en beaux esprits. Quoi qu'il en soit, Claudien étoit païen, & florissoit sous l'empire d'Arcadius & d'Honorius, qui lui firent dresser dans Rome une statue avec cette inscription que voici telle qu'on la lit dans Lilio Gyraldi (*De poëtis Latinis., dial.* iv.) *Cl. Claudiano V. C. tribuno & notario, inter cæteras ingentes artes prægloriosissimo poëtarum; licèt ad memoriam sempiternam carmina ab eodem scripta sufficiant, attamen testimonii gratiâ, ob judicii sui fidem DD. NN. Arcadius & Honorius, feliciss. & doctiss. impp. senatu petente, statuam in foro divi Trajani erigi, collocarique jusserunt.* Cette statue & l'inscription lui furent dressées de son vivant même, comme on doit l'inférer de ces vers, qui sont dans le prologue de son poëme *De Bello Getico*:

*Sed prior effigiem tribuit successus ahenam,*
*Oraque Patricius nostra dicavit honos.*
*Annuit hunc princeps titulum poscente senatu;*
*Respice, judicium quàm grave, Musa, subis!*

Claudien a écrit un poëme du ravissement de Proserpine en III livres; II d'invectives contre Rufin, II contre Eutrope

trope & plusieurs autres. Quant au poëme de J. C. qui paroît sous son nom, il n'est pas de lui ; quelques uns l'attribuent au pape Damase ; & quand il porteroit le nom de Claudien, il seroit d'un Claudien surnommé *Mamertus*, qui vivoit sous l'empereur Zenon. Jules César Scaliger dit dans sa poëtique, que Claudien a été accablé par le peu de noblesse de sa matiere, & qu'il a suppléé à ses défauts par la fertilité de son esprit. Claudien est sans contredit le premier de tous les poëtes qui ont paru depuis le siécle heureux d'Auguste, & Marc-Antoine Sabellic semble avoir eu raison de dire qu'il est le dernier des anciens poëtes, & le premier des nouveaux. M. Godeau, après divers autres critiques d'Allemagne & d'Italie, témoigne que de tous ceux qui ont tâché de suivre & d'imiter Virgile, il est celui qui approche le plus de la majesté de ce poëte, & qui se sent le moins de la corruption de son siécle. Un critique Ecossois présere sans façon Claudien à Virgile ; mais sans donner dans l'hyperbole, il faut convenir que 1° pour ce qui regarde le *génie*, il l'avoit admirable. Crinitus témoigne qu'il semble être formé de la nature même pour la poësie, & qu'il y étoit heureusement porté : la plupart des critiques en ont jugé à-peu-près de même. Les anciens auteurs ecclésiastiques même, tels qu'Orose & Paul Diacre, ne lui ont pas refusé cette gloire. Louis Vivès dit que Claudien étoit né poëte, qu'il possédoit l'esprit poëtique dans toute sa plénitude, & qu'il étoit tout rempli de ce feu qui produit l'enthousiasme. C'est ce qu'ont aussi reconnu Buchanan, Juste-Lipse, Contarini, Hankius. 2°. Pour *la science*, c'est-à-dire, les qualités que Claudien avoit acquises pour la poësie ; car il s'étoit rendu habile dans la science des choses naturelles, dans celle des loix & de la jurisprudence, & dans celle de l'art militaire, M. Baillet croit que Claudien étoit savant en poëte, c'est-à-dire, que sans approfondir toutes ces connoissances, qui demandent chacune un homme tout entier, il s'étoit contenté d'en faire l'accessoire de sa profession principale ; peut-être même ne les avoit-il étudiées que dans son Homere & dans Virgile. 3°. Pour ce qui est du style de Claudien, la plupart des critiques conviennent qu'il est beau, pur, châtié, élégant, doux, grave, élevé, noble ; & ce qu'on y a le plus admiré, c'est de le voir coulant & facile, avec tant d'autres qualités qui se trouvent rarement unies ensemble dans les autres poëtes. Quelques auteurs modernes cependant ont trouvé que sa latinité n'est pas assez pure. M. Nicole dit qu'il a trop de saillies de jeunesse, & qu'il est trop enflé : les peres Briet & Rapin jésuites, ont remarqué après lui la même chose. Ce poëte, dit le Giraldi, commence un sujet avec beaucoup de feu & de courage ; mais le vent lui manque, & il est rare, selon lui, que la fin de ses piéces réponde à leur commencement. 4°. Entre les diverses piéces de poësie que Claudien a publiées, les *invectives* contre Rufin & contre Eutrope, sont ses plus belles, au jugement de M. Godeau : selon lui, on ne peut rien faire en ce genre de plus achevé. Après ces piéces, il n'y en a pas de plus estimées que le poëme de l'*enlevement de Proserpine*. Le poëme *du consulat d'Honorius* marche après. Il est bon de remarquer avec Jules Scaliger, que Claudien a introduit dans la poësie une espéce de nouveauté, dont on n'avoit point encore eu d'exemple ailleurs que dans Perse : c'est celle de mettre des préfaces à la tête de chaque ouvrage, comme il a fait à la plupart des siens. Parmi les éditions de Claudien, celle de Heinsius fils est la meilleure : celle de Bathius est aussi fort bonne, mais le commentaire est un peu trop long. On estime aussi celui qui a été donné en 1677 *ad usum Delphini*. * S. Augustin *l.* 5 *de la cité de Dieu*, *c.* 26. Orose, *liv.* 7, *ch.* 35. Prosper, *in chron.* Suidas. Scaliger, *poët. lib.* 6. Lilio Giraldi, *dial.* 4 *des poët.* Vossius. Marc. Anton. Cocc. Sabellic. *Ven. Ennead. hist.* 7, *lib.* 9. Antoine Godeau, *hist. de l'église*, *fin du IV siécle.* Petr. Crinit. *de vit. poëtar. lib.* 1, *cap.* 85. Juste Lipse, 1. *de admirandis seu de magnitud. Rom.* 4, 2. Georg. Buchanan, *in dialog. de jure regni apud Scotos post historiam suam.* Le P. Fabri, *lib.* 3, *inst.* 5, *cap.* 2. *Delectus epigram.* *par* M. Nicole, *in dissert. prælim. de epigr.* Rapin, *réflexions particulieres sur la poëtique*, *part. II*, *réflex. XIV & XV. Consultez particuliérement* Baillet, *jugem. des sav. sur les poëtes Latins*, *tom. VI*, *pag.* 483, où l'on trouve dans un ordre exact tous ceux qui ont porté leur jugement sur les ouvrages de Claudien.

CLAUDIEN-MAMERT, frere de Mamert, archevêque de Vienne, & son vicaire, vivoit dans le V siécle, vers l'an 460. Il composa trois livres de l'état de l'ame, qu'il dédia à Sidonius Apollinaris, lequel en parle, comme d'un homme excellent par sa doctrine & par sa piété. Il entreprit un ouvrage *sur la nature de l'ame*, pour réfuter le livre que Fauste évêque de Riez faisoit courir sans nom, & dans lequel il s'efforçoit de prouver, qu'il n'y avoit point de créatures incorporelles, & par conséquent que l'ame n'étoit pas une substance spirituelle, d'où il s'ensuivoit qu'elle étoit mortelle. On lui attribue un poëme, dans lequel l'auteur fait voir que les poëtes chrétiens doivent quitter les sujets profanes, pour chanter des histoires & des choses sacrées ; mais ce poëme est la suite de la lettre de S. Paulin, de Nole, à Jove. Gennade assure que l'hymne de la croix *Pange, lingua, gloriosi prælium certaminis*, est de Claudien Mamert. L'ancien scholiaste l'en fait aussi auteur ; & il y a bien de l'apparence que c'est cette hymne, dont Sidonius fait l'éloge dans l'épître 3 du IV livre. Ainsi il y a beaucoup plus de raison de l'attribuer à Claudien Mamert, qu'à Venance Fortunat. * Sidonius Apollinaris, *l.* 4, *ep.* 3, 11 *&c.* avec les notes du P. Sirmond. Gennade, *c.* 83. D. Rivet, *hist. litter. de la France*, t. III. *Bibl. SS. PP. édit.* 1624, *&c.*

CLAUDIN (Jules-César) médecin de Boulogne, florissoit en 1574. Il a publié un livre *des jours critiques. La défense des médecins galenistes contre* A. Sala. *Des conseils de médecine. L'Empirique raisonnable*, *&c.* * Bumaldus, *bibliotheca Bononiensis.*

CLAUDIUS, nom de l'illustre famille des Claudiens à Rome. Elle descendoit d'Appius Clausus, ou CLAUDIUS, de Regille, ville des Sabins, qui étoit venu s'établir à Rome, & dont les descendans y remplirent les premieres places. Nous parlerons des plus considérables dans leurs articles séparés, & nous nous contenterons de dire que les fastes consulaires sont remplis des noms des Claudiens qui ont exercé le consulat. Tels que APPIUS CLAUDIUS CRASSUS en 405 de Rome, & 349 ans avant Jesus-Christ, avec L. Furius Camillus. Un autre en 611 de Rome, & 143 ans avant J. C. avec Q. Cæcilius Metellus : C. CLAUDIUS PULCHER, en 624, & 130 ans avant l'ére chrétienne, avec Perpenna, &c.

CLAUDIUS ou CLAUSUS (Appius) sénateur & consul Romain, étoit de Regille, ville des Sabins. Ce peuple avoit résolu de faire la guerre aux Romains : Appius Clausus s'y opposa, fut traité de lâche & de traître, & se vit contraint de se retirer à Rome. Ce fut l'an 250 de la fondation de cette ville, 504 avant J. C. sous le quatriéme consulat de Valerius Publicola, & le second de Lucretius. Appius fut reçu dans le sénat au nombre des sénateurs. Il changea son nom de Clausus en celui de Claudius, & fut chef de la famille Claudienne, qui a été depuis très-illustre à Rome. Le sénat lui fit donner cinq arpens de terre sur les bords du Teveron, & deux arpens à ceux qui l'avoient suivi. Ils étoient près de cinq mille personnes, & on les avoit déja naturalisés par la qualité de citoyens Romains. Appius Claudius eut ensuite beaucoup de part dans les affaires de la république ; mais il étoit d'un naturel chagrin, & extrêmement fier ; ce qui lui attira la haine du peuple, parcequ'il s'opposoit sévérement à ses desseins tumultueux. En 259 de Rome, & avant J. C. l'an 495, il fut fait consul avec P. Servilius Priscus ; & cette année très-heureuse pour la république naissante, fut marquée par la défaite des Volsques. Appius Claudius les

vainquit, & après cet exploit fit couper la tête à tous les ôtages qu'ils avoient à Rome, ajoutant cette peine à celle que la fortune des armes leur avoit fait souffrir, pour avoir violé les tréves & la foi des traités, dont la vie des ôtages devoit répondre. A. Virginius Tricostus, & T. Vecturius Geminus furent consuls en 260 après Claudius. Celui-ci les accusa de négligence, & fit créer dictateur M. Valerius, frere de Publicola. Depuis, la ville de Rome fut exposée à de grandes séditions au sujet du partage des terres. Appius Claudius, qui étoit le plus passioné des sénateurs contre les plébéïens, fut fait une seconde fois consul avec Q. Barbatus Capitolinus en 283, & 471 ans avant J. C. Le tribun Victorius ou Lictorius, qui étoit un esprit violent, porta le peuple à la révolte, & les Volsques secondés des Æques, prirent les armes contre les Romains. Claudius eut du dessous en cette expédition. Sa sévérité étoit tellement détestée des soldats, qu'ils souffrirent volontiers leur défaite, & témoignerent même une maligne joie de ce que la honte en retomboit sur le consul. Au commencement de l'an 284, les tribuns accuserent Appius Claudius de mépriser le peuple Romain, de causer des séditions, d'avoir fait assassiner Genutius, qui étoit de leur corps, & d'avoir malicieusement contribué à sa derniere défaite. Il comparut sans rien rabattre de sa fierté ordinaire, ce qui surprit beaucoup ses accusateurs & ses juges; de sorte que quelque résolution qu'ils eussent prise de le perdre, son affaire fut renvoyée à une autre assemblée. Quelques jours après il tomba malade, & mourut dans le même temps. D'autres disent qu'il se fit mourir lui-même, pour éviter l'infamie qui le menaçoit. Mais quoique le peuple le hait mortellement, il ne fit point passer sa haine jusqu'à sa mémoire. Il consentit qu'on lui fit les obséques qu'on avoit accoutumé de faire à des personnes de qualité, & il écouta même, comme dit Tite-Live, son oraison funébre, malgré l'opposition des tribuns. * Plutarque, *in vit. Publ.* Denys d'Halicarnasse. Tite-Live. Florus.

CLAUDIUS (Appius) sénateur Romain, fils de ce premier, se laissa séduire à l'amour & à l'ambition, & commit des crimes qui lui couterent l'honneur & la vie. Quelques auteurs ont cru qu'il étoit ce même Appius Claudius, qui fut consul l'an 294 de Rome, & 460 avant J. C. avec Valerius Publicola II, auquel après sa mort on substitua T. Quintius Cincinnatus. Mais il y a apparence que c'étoit son frere; car ce consul de l'année 294 est surnommé *Sabinus Regillensis*, & celui dont nous parlons présentement est surnommé *Crassinus*. L'an 300 de Rome, & 454 avant J. C. on envoya en Gréce trois ambassadeurs, pour apprendre les loix de ce pays, dont on composa depuis celle des douze tables. Ils revinrent en 302, & alors le sénat ordonna que pour l'année suivante on choisiroit quelques personnes prudentes, pour gouverner la ville en la place des consuls. On prit dix sénateurs qu'on nomma Décemvirs, & qui eurent toute l'autorité en 303 & 304; cependant on n'eut pas sujet de se louer de leur conduite. Car Appius Claudius qui étoit du nombre de ces décemvirs, fit assassiner Lucius Siccius Dentatus, qui pendant 40 ans avoit rendu de grands services à la république. Lucius Virginius tribun militaire avoit une fille très-belle, très-sage & très-vertueuse, appellée *Virginie*, fiancée avec Lucius Icilius, qui avoit été tribun du peuple. La beauté de cette fille charma tellement Appius Claudius, qu'il n'épargna ni offres, ni menaces pour la séduire. Mais n'ayant pu en venir à bout, il aposta un certain M. Claudius, qui demanda Virginie, comme esclave fugitive, supposant qu'elle étoit née dans sa maison d'une de ses esclaves, qui l'avoit vendue secrétement à Numitoria femme de Virginius. Ce procès se poursuivit devant Appius Claudius, juge de ces sortes d'affaires. Il adjugea Virginie au demandeur par provision, jusqu'à ce que cette affaire pût être jugée définitivement. Virginius au désespoir de voir sa fille traînée comme une esclave fugitive, & étant persuadé que la mort étoit préférable à l'esclavage, prit un couteau sur le banc d'un boucher, & le plongea dans le sein de Virginie. *Reçois*, dit-il, *ma fille, le secours que je te puis donner contre le tyran.* Cette affaire émut le peuple & l'armée, & Rome se vit dans le plus grand danger qu'elle eût jamais couru. Valerius & Horatius, que leur vertu faisoit respecter du peuple & du sénat, entreprirent d'appaiser cette émotion. Ils en vinrent à bout, & l'ancien gouvernement consulaire fut rétabli. L'année d'après, 305, Virginius accusa Appius Claudius de l'injustice qu'il avoit faite à sa fille. L'accusé fut mis en prison, quoiqu'il en eût appellé au peuple; & pressé des remords de sa conscience, il se punit lui-même en prenant du poison, l'an de Rome 305, & avant Jesus-Christ 449. Ciceron a parlé de cette histoire de Virginie & d'Appius. Pomponius ajoute que ce dernier étoit un savant jurisconsulte, & qu'il avoit beaucoup travaillé aux loix des douze tables. * Ciceron, *lib. 2, de Finib.* Pomponius, *leg. 3, digest. de orig. Jur.* Denys d'Halicarnasse. Tite-Live. Florus.

CLAUDIUS (Appius) dictateur Romain, étoit de la même famille des Claudiens. L'an 392 de Rome, & avant J. C. 362, sous le consulat de Q. Servilius Hala, ou Ahala, & de L. Genutius Aventinensis, les Herniques prirent les armes contre les Romains. La conduite de cette guerre fut donnée au dernier des consuls, qui tomba dans une embuscade que les ennemis lui dresserent, & qui fut tué en combattant vaillamment. Les Herniques devenus hardis par ce succès, attaquerent le camp du consul où commandoit C. Sulpitius son lieutenant, mais ils furent repoussés avec perte. Dans ces extrémités, le sénat fit nommer dictateur Appius Claudius. Il leva de nouvelles troupes, se mit en campagne, & alla joindre l'armée de Sulpitius. Quelque temps après, il donna bataille aux Herniques, & la gagna véritablement; mais il y perdit une grande partie de ses troupes. Appius Claudius eut depuis d'autres emplois dans la république, & fut un des plus violens partisans des patriciens contre les plébéïens. Cette passion étoit naturelle dans cette famille, & se transmettoit de pere en fils. * Tite-Live. Florus.

CLAUDIUS (Appius) surnommé *Cæcus*, ou l'*Aveugle*, fut censeur l'an 441 de Rome, & 313 avant J. C. avec C. Plautius. Durant ce temps, il fit paver le grand chemin, qu'on appella de son nom, la voie Appienne, *Via Appia*, & fit aussi faire un canal qui portoit son nom, & qu'on appella *Aqua Claudia*. Ce canal conduisoit des eaux vives dans la ville de Rome, & même jusque sur le mont Aventin. Appius eut seul l'intendance de ces ouvrages; car C. Plautius, par incapacité ou par négligence, lui laissa la conduite de toutes ces choses. D'autres disent que Plautius fut déposé pour avoir fait un mauvais choix de sénateurs. Appius Claudius fut depuis consul l'an 447, & 307 avant J. C. avec L. Volumnius Violens, ou Flamma, qui fit la guerre aux Salentins. Ce Volumnius étoit plébeïen; & la famille des Claudiens étoit patricienne, & très-opposée au peuple. Appius Claudius eut encore le chagrin de se voir consul avec le même Volumnius, l'an 458 de Rome. Dans le département des affaires de la guerre, Claudius eut ordre de commander l'armée contre les Toscans & les Samnites unis ensemble. Mais il se vit extrêmement pressé, & Volumnius en étant informé, vint à son secours. Claudius en fut fâché; cet esprit fier eût mieux aimé périr avec son armée, que d'être secouru par un plébeïen. Cependant il fut contraint de souffrir que Volumnius le dégageât. Les ennemis donnerent une bataille, & ils la perdirent. Claudius eut un nouveau chagrin dans sa victoire, de ce que tout l'honneur de cette journée fut attribué à son collégue. Etant fort âgé, il devint aveugle: quelques-uns ont dit que ce fut une punition des dieux, pour avoir voulu transférer à des esclaves le soin de sacrifier à Hercule, qui avoit appartenu à la famille des Potitiens, laquelle étoit nouvellement éteinte. En 475 de Rome, & 279 avant

J. C. Pyrrhus envoya à Rome Cyneas, l'un de ses ministres, pour y proposer la paix au sénat, espérant que la conjoncture d'une victoire qu'il venoit de remporter, & la présence de son armée feroient trouver cette proposition fort douce aux Romains. On délibéroit de cette importante affaire au sénat, lorsqu'Appius Claudius s'y fit porter, & fit connoître aux moins éclairés, que la conjoncture présente rendoit cette paix extrêmement honteuse au peuple Romain. Ses remontrances l'emporterent, & firent rompre un traité qui auroit été honteux aux Romains. Ce qui a fait dire à Ovide :

*Appius est autor, Pyrrho qui pace negatâ*
*Multum animo vidit; lumine captus erat.*

Il mourut peu de temps après. Il étoit fort habile dans la jurisprudence romaine, & Ciceron le met au nombre des anciens orateurs Romains. * Tite-Live, *l.* 12 *&* 13. Florus. Plutarque.

CLAUDIUS (Appius) fils d'Appius Claudius Cœcus, en 490 de Rome, & 264 avant J. C. fut élevé à la dignité de consul avec M. Fulvius Flaccus. Les Mammertins ne pouvant plus ni supporter, ni secouer le joug des Carthaginois, envoyerent à Rome demander du secours. Le sénat accepta ce parti, pour avoir un prétexte de soumettre la Sicile, comme on avoit soumis le reste de l'Italie. Appius Claudius passa en Sicile à la tête d'une armée florissante; & ce fut la premiere fois que la cavalerie romaine passa la mer. Ce fut de même en cette occasion, qu'on donna à Appius Claudius le surnom de *Caudex*, à cause du soin qu'il eut de faire assembler en peu de temps les navires dont il avoit besoin pour son expédition. Car les Latins ont nommé *Caudex*, cet assemblage de plusieurs ais, dont on faisoit des vaisseaux de charge. Il débarqua sans qu'on lui fit aucun obstacle, & se campa ensuite avec la même tranquillité. La grande réputation des Carthaginois fit qu'il se tint d'abord serré; mais ce fut pour peu de temps, car ayant mis en fuite les troupes de Hieron & défait les Carthaginois, il demeura maître de la campagne. Avec cet avantage, il eut aussi la gloire d'avoir été le premier des Romains qui ait remporté quelque victoire hors d'Italie. * Tite-Live. Florus. Polybe.

Quelques auteurs, & entr'autres Aurelius Victor, ont cru que ce consul étoit frere d'Appius Claudius Cœcus; il est pourtant certain que c'étoit son fils. D'autres l'ont confondu avec APPIUS CLAUDIUS, surnommé Ruffus Crassus, qui avoit été consul en 486 de Rome, & 268 ans avant J. C. avec Sempronius Sapiens ou Sophus.

CLAUDIUS PULCHER, consul Romain, étoit fils d'Appius Claudius *Cœcus*. Il fut consul en 505 de la fondation de Rome, & 249 ans avant J. C. avec L. Jullius Pullus, & perdit une bataille navale en Sicile, contre les Carthaginois. C. Attilius Regulus, & L. Manlius Volso, consuls en 504, avoient assiégé Lilybée en Sicile. Claudius Pulcher fit une autre entreprise sur Drepani; mais Asdrubal, gouverneur de la place, en étant averti, l'attendit en bataille à l'embouchure de son port. Claudius, quoique surpris de trouver les ennemis en si bonne posture, les attaqua inconsidérément; & Asdrubal se servant de son avantage, coula à fond plusieurs des vaisseaux romains & en prit 93, poursuivant les autres jusqu'auprès de Lilybée. On crut que le mépris que Claudius avoit fait des auspices, lui avoit attiré ce châtiment. Car, comme on lui présenta la cage où étoient les oiseaux sacrés, voyant qu'ils ne vouloient pas manger, il les jetta dans la mer: *Qu'ils boivent*, dit-il, *puisqu'ils ne veulent pas manger*. Claudius étant retourné à Rome, fut déposé & condamné à l'amende: on l'obligea même de nommer un dictateur. Mais méprisant le sénat, comme il avoit fait la religion, il nomma dictateur un certain C. Glaucia, qui étoit l'objet de la risée du peuple. Le sénat contraignit ce dernier à se déposer en faveur d'Attilius Collatinus. * Polybe, *l.* 6. Valere Maxime, *l.* 1, *c.* 4. Suetone, *in Tiberio*. Pline, *l.* 9, *&c.*

CLAUDIUS, noms de plusieurs grands hommes, qui ont vécu sous les empereurs, dont la plupart ne sont point de la famille des précédens. *Voyez* LEURS SURNOMS.

CLAUDIUS, certain bandit qui pilloit la Judée & la Syrie, & que l'empereur Severe faisoit poursuivre & chercher avec soin, vers l'an de J. C. 200. Il eut l'audace, dans le même temps, de venir au camp de l'empereur, suivi de quelques cavaliers, d'approcher de lui, de le saluer comme s'il eût été l'un de ses tribuns, & ensuite il se retira sans avoir été reconnu; de sorte qu'il fut impossible de le trouver. * Dion, *lib.* 75.

CLAUDIUS HERMINIANUS, intendant de Cappadoce pour les Romains, traita cruellement les chrétiens; mais par un juste châtiment de Dieu, les vers le mangerent tout vivant. Il empêcha, autant qu'il le put, que cela ne devînt public, de peur, disoit-il, que les chrétiens ne s'en réjouissent. Cela arriva l'an de J. C. 208. * Tertull. *ad Scapulam.*

CLAUDIUS VERUS, archevêque de Vienne en Dauphiné, prélat de grande vertu & de grande érudition, vivoit dans le IV siécle. Adon & Bede assurent qu'il assista au premier concile d'Arles, tenu l'an 314; mais le cardinal Baronius le nie, & dit que ce Claude, qui se trouva en ce concile, étoit un prêtre que le pape S. Sylvestre y avoit envoyé. Il faut remarquer que ce Claude de Vienne n'est pas le même que Claudien, prêtre de Vienne, frere de S. Mamert, comme quelques-uns l'on écrit. On dit qu'il mourut en 424. * Adon & Bede, *chron.* Chorier, *des archevêques des Vienne.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.*

CLAUDIUS MARIUS VICTOR, ou VICTORINUS, rhéteur de Marseille, vivoit dans le V siécle, vers l'an 425 ou 430. Il fut un des plus célébres poétes de son temps. Nous avons de lui trois livres de vers hexamétres, qu'il adresse à son fils Ætherius, où il raconte l'histoire de la Genèse, depuis la création du monde, jusqu'à la ruine de Sodome; & une épître aussi en vers, adressée à l'abbé Salomon, contre les mœurs corrompues de son siécle. Cette épître se trouve à la suite du poëme dont nous venons de faire mention. Claudius parle dans cette derniere piéce, des courses des Vandales, & autres barbares dans les Gaules: ce qui fait voir qu'il vivoit dans le V siécle. Aussi Gennade dit qu'il mourut sous l'empire de Théodose & de Valentinien. Gaspard Loëisa lui attribue deux poëmes que d'autres croient être de Victorin de Petaw. * Gennade, *c.* 6, *tome. VIII. Biblioth. SS. PP. edit.* 2. D. Rivet, *hist. littér. de la France*, tom. II.

CLAVER (Martin) religieux de S. Augustin dans les Philippines, composa l'histoire de son ordre, dont Nicolas Antonio fait mention dans sa bibliothéque d'Espagne.

☞ CLAVER (le pere Pierre) jésuite, dont la mémoire est en vénération à Carthagène & dans les Indes occidentales, naquit en Catalogne en 1581 ou 1585. Il entra au noviciat des jésuites à Tarragone, en 1602. Il fut ordonné prêtre à Carthagène en 1615; & bientôt après il se livra au service spirituel des Négres, emploi qu'il a exercé jusqu'à sa mort arrivée le 8 septembre 1654. Dans cet exercice de zèle, il montra une patience, une mortification, une humilité, une industrie chrétienne & religieuse, qui furent le gage des plus grands succès. Il étendit ses travaux à toute autre espece de bonnes œuvres, & toujours à celles qui étoient les plus abandonnées, les plus obscures & les plus difficiles. Il éprouva des traverses de la part des étrangers & des domestiques de la foi, des libertins & même des gens de bien. Dieu honora son ministere & ses vertus du don des miracles; & il y a un décret de N. S. P. le pape Benoît XIV, en date du 24 septembre 1747, lequel déclare que ce serviteur de Dieu a possédé les *vertus théologales & cardinales dans un degré*

*héroïque.* La vie de ce saint homme a été donnée en françois par le pere Bertrand-Gabriel Fleuriau, jésuite, & imprimée en 1751 en un gros volume *in-12.* On avoit déja deux vies en espagnol & une en italien, du pere Claver : l'histoire françoise est mieux digérée, & peut tenir un rang honorable parmi les bons ouvrages de cette espece. * *Mém. de Trévoux*, novembre 1751, pag. 2491.

☞ CLAVIGNY (N. de) chanoine de Bayeux & abbé de Gondan, ordre de Cîteaux, au diocèse d'Agen, est auteur de plusieurs petits ouvrages imprimés à Bayeux, *in-18*, chez Marin Briard, savoir, la *vie de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, & roi d'Angleterre*, imprimée en 1675, & dédiée au roi; *Prieres tirées des pseaumes que David a faits pour lui comme roi*, en 1690, & dédié aussi au roi : *Du luxe, selon les sentimens de Tertullien, S. Basile & S. Augustin*, dédié à madame la maréchale de la Mothe, gouvernante des enfans de France : *Traduction libre*, ou *l'esprit des pseaumes dont l'église se sert aux vêpres du dimanche*, dédié à M. l'évêque de Bayeux. * *Mém. mss.* de M. l'abbé Beziers, chapelain de Bayeux.

CLAVIJO, village d'Espagne, dans la vieille Castille, & au pays de la Rioja. Ce fut en cet endroit que le roi Ramire I défit les Maures, & remporta sur eux une très-grande bataille. * *Dict.* de Baudrand.

CLAVIUS (Christophe) jésuite Allemand, étoit de Bamberg, & dès son jeune âge entra chez les jésuites, où il fit un grand progrès dans les sciences. L'inclination qu'il sentoit pour les mathématiques, fit qu'il s'y rendit très-habile. Ses supérieurs l'envoyerent à Rome, où il trouva des gens qui le considererent comme l'Euclide de son siécle, & où il fut employé par le pape Grégoire XIII en 1581 & en 1582, pour la correction du calendrier romain. Joseph Scaliger & quelques autres ont critiqué avec aigreur ce nouveau calendrier, que Clavius défendit contr'eux. Nous avons divers ouvrages de sa façon, qu'on a recueillis en cinq volumes. Le premier contient ces traités : *Commentarius in Euclidis elementa geometrica. In sphærica Theodosii. Sinuum, tangentium & secantium ratio; & Tractatus triangulorum.* Le II, *Geometria practica. Arithmetica practica, Algebra.* Le III contient *Comment. in Sphæram Joan. de Sacro-Bosco, Astrolabium.* Ceux du IV, sont *Gnomices lib. VIII. Frabrica & usus instrument. Horologiorum nova descriptio, &c.* On trouve ces traités dans le V tome, *Romani Calendarii à Gregorio XIII restituti explicatio.* Il composa cet ouvrage par ordre du pape Clément VIII, & il y ajouta *Computus ecclesiasticus. Novi Calendarii romani apologia, & Appendix ad apologiam.* Le pere Christophe Clavius mourut à Rome le 6 février de l'an 1612, âgé de 75 ans.* Ribadeneira & Alegambe, *de script. soc. Jesu.* Vossius, *de scient. math.* Lorenzo Crasso, *Elog. d'huom. letter.* Janus Nicius Erythræus, *Pin. I. Imag. illust. &c.*

CLAUSEMBOURG, que les auteurs Latins nomment *Claudiopolis*, & ceux du pays *Coloswar*, ville de Transsylvanie, avec titre d'évêché, est située au pied des montagnes, vers la frontiere de la Hongrie, & sur un petit ruisseau, dit *Klein Samos*, c'est-à-dire, le petit Samos. La ville est grande & belle, à trois lieues de Varadin. Il y a une ancienne citadelle, & on y tient les états de la Transsylvanie. On croit que les anciens Saxons bâtirent Clausembourg. * Sanson.

CLAUSER (Conrad) Suisse du canton de Zurich, mort vers l'an 1565. Il a traduit le traité de la nature des dieux des Gentils, attribué au philosophe Cornute; des commentaires sur les épîtres de S. Paul, faits par un auteur qu'il ne connoissoit pas; l'histoire des Turcs par Chalcondyle; des commentaires de Procope de Gaze sur les premiers livres de l'ancien testament, & quelques ouvrages de S. Denys. Clauser a pris trop de licence dans toutes ses traductions, & il a passé les bornes de la juste médiocrité. C'est à peu près le jugement qu'en porte M. Huet dans son traité *de clar. interpretib. lib. 2, pag. 169.* * Baillet, *jugemens des savans sur les traducteurs Latins*, *édit. Paris. in-12*, 1685, *tom. III*, *pag.* 418.

CLAUSSE (Côme) seigneur de Marchaumont en Picardie, fut secrétaire des dauphins François & Henri, fils du roi François I, & les servit avec tant de fidélité, que le dernier étant parvenu à la couronne, le nomma secrétaire d'état ou des finances, comme on parloit alors. Il rendit de bons services; & après s'être trouvé en l'assemblée des états en 1557, il mourut l'année suivante.

I. Il eut pour aïeul JEAN Clausse, qui fut pourvu d'une charge de correcteur des comptes, par lettres du 23 avril 1500, & mourut le 2 septembre 1504. Il avoit épousé *Philippe* de Bailli, dont il eut ENGILBERT, qui suit; & CÔME Clausse, *qui fit la branche des seigneurs de* MARCHAUMONT, *rapportée ci-après.*

II. ENGILBERT Clausse, seigneur de Mouchi, fut pourvu de l'office de conseiller & procureur du roi en cour d'église au châtelet de Paris, par lettres du 17 septembre 1524, puis d'un autre de conseiller au parlement, par lettres du 18 septembre 1537, & mourut le 12 août 1545. Il épousa *Marie* le Fuzelier, dont il eut *Cunebert*, seigneur de Mouchi, mort sans alliance; *Nicolas*, seigneur de Mouchi après son frere, mort sans enfans; *Jean*, abbé de Toronet, évêque de Senès, mort en 1587; JACQUES, qui suit; *Jeanne*, mariée 1°. à *René* de Saint-Pere, seigneur de Meré, conseiller au grand-conseil : 2°. le 18 mars 1555 à *Charles* de Pierrevive, seigneur de Lesigny, maître d'hôtel du roi, & trésorier de France, laquelle vivoit en 1576; & *Philippe* Clausse, alliée à *Guillaume* le Boulanger, seigneur de Vaumesnil.

III. JACQUES Clausse, seigneur de Neri, gouverneur du Pont de Cé, épousa *Jeanne* Brinon, veuve de *Jacques* Mesmin, avocat au parlement, & fille d'*Yves* Brinon, avocat, & de *Jeanne* le Pere, morte en novembre 1571, dont il eut *Susanne*, mariée au seigneur de Montsabat; & *Claude* Clausse, alliée à *Jean* d'Aubigné, seigneur de Boisnoyé.

*SEIGNEURS DE MARCHAUMONT ET DE FLEURI.*

II. CÔME Clausse, second fils de JEAN Clausse, correcteur des comptes, & de *Philippe* de Bailli, fut seigneur de Marchaumont en Picardie, de Fleuri en Biévre, & de Courances en Gâtinois, & secrétaire d'état, *ainsi qu'il a été remarqué au commencement de cet article.* Il épousa *Marie* Burgensis, fille de *Louis* Burgensis, premier médecin du roi François I, dont il eut HENRI, qui suit; PIERRE, *dont la postérité sera rapportée après celle de son frere aîné; Nicolas*, évêque & comte de Châlons, pair de France, mort le 12 septembre 1573, à l'âge de vingt-huit ans; *Côme*, évêque & comte de Châlons après son frere, mort le premier avril 1624, âgé de 76 ans; *Claude*, seigneur de Ponts, colonel d'un régiment d'infanterie, mort sans alliance; *Charles*, seigneur de Thorangi & de Charni, près Corbeil, mort aussi sans avoir été marié; *Louis*, seigneur de Geronville; *N. N.* morts jeunes; *Marie*, alliée le 22 février 1559 à *Florimond* Robertet, seigneur de Fresnes, secrétaire d'état : 2°. en 1578 à *Philippe* de Senneton, seigneur de la Verriere, bailli de Sens & gouverneur de la citadelle de Metz, vivant en 1604; *Diane*, mariée à *François* de Salart, seigneur de Bourron, gouverneur de Montargis; *Philippe*, religieuse à S. Jean-aux-Bois, près Compiegne; & *Jeanne* Clausse, religieuse à Fontaine-lès-Nonains.

III. HENRI Clausse, filleul du roi Henri II, seigneur de Fleuri en Biévre, de Molean & de la Chapelle-la-Reine, fut établi grand-maître & général réformateur des eaux & forêts de France, en 1567. Le roi Henri III l'employa en plusieurs ambassades, & le destitua de sa charge de grand-maître des eaux & forêts, ayant créé en sa place six maîtres particuliers pour les provinces du

royaume ; il fut néanmoins rétabli par le roi Henri IV en 1598, & en prenoit encore la qualité en 1609. Il épousa *Denyse* de Neufville, fille de *Nicolas*, seigneur de Villeroi, secrétaire d'état, & de *Claude* Prudhomme, dont il eut NICOLAS, qui suit; *Henri*, coadjuteur de l'évêque de Châlons son oncle, puis évêque, mort le 13 décembre 1640; *François*, mort jeune; *Marguerite*, alliée 1°. à *Henri*, seigneur de Fours en Vexin : 2°. à *Salomon* de Béthune, baron de Rosni, gouverneur de Mante, duquel étant veuve & sans enfans, elle se rendit religieuse aux feuillantines; *Magdeléne*, qui épousa *Charles* d'Argouges, baron de Ranes; *Dorothée*, mariée le 11 avril 1621 à *René* de Maillé, baron de Benehart au Perche; *Diane*, abbesse de S. Jean-aux-Bois; *Oudette*, abbesse de Villiers; & *Jeanne* Clausse, religieuse en l'abbaye de Villiers.

IV. NICOLAS Clausse, seigneur de Fleuri, fut pourvu en survivance de son pere de la charge de grand-maître des eaux & forêts de France; & cette charge ayant été supprimée, il fut lieutenant de la compagnie des gendarmes du duc de Nevers, & vivoit encore en 1621, sans avoir été marié.

III. PIERRE Clausse, second fils de CÔME, seigneur de Marchaumont, secrétaire d'état, & de *Marie* de Burgensis, fut seigneur de Marchaumont & de Courances, secrétaire de la chambre & des finances en 1563, chambellan & surintendant de la maison & affaires de François de France, duc d'Anjou & d'Alençon, & vivoit en 1587. Il épousa *Marie* le Picart, fille unique de *Nicolas* le Picart, secrétaire du roi & trésorier des bâtimens, & de *Claude* de Marle, dont il eut *Marc-Antoine*, seigneur de Marchaumont, qui se rendit religieux feuillant, fit profession à Feuillans le 21 mars 1604, & mourut à Bourdeaux le 30 novembre 1631; FRANÇOIS, qui suit; *Pierre*, chevalier de Malte; *Renée*, mariée en 1598 à *Balthasar* de Gadagne, seigneur de Champeroux; *Marie*, religieuse à Poissy; *Elizabeth*, religieuse à Hierres; *Catherine*, religieuse à Courances; & *Gertrude* Clausse, aussi religieuse.

IV. FRANÇOIS Clausse, seigneur de Courances & de Danemois, puis de Marchaumont après son frere, fut grand-maître des eaux & forêts en Bourgogne, & mourut le 18 décembre 1641, sans postérité de *Susanne* Angier, fille du seigneur de Crapado. Il laissa sa bibliothéque au monastere des feuillans de Paris, près les chartreux, où il avoit fait quelques fondations. * Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Fauvelet-du-Toc, *hist. des secrétaires d'état.* Le pere Anselme, &c. Regiftres des feuillans de la rue d'Enfer.

CLAUSUS, roi des Sabins, qui donna du secours à Enée, comme Virgile le remarque, *lib.* 7. *Æneid.*

*Ecce, Sabinorum prisco de sanguine, magnum*
*Agmen agens, Clausus, &c.*

CLAZOMENE, ville de l'Asie mineure dans l'Ionie, aujourd'hui *Kelisman*, fut bâtie sous la XXXI olympiade, vers l'an 656 avant J. C. Elle étoit située sur la mer Egée, entre Smyrne & Chio, & elle a été renommée par la naissance du philosophe Anaxagoras, dit *le Physicien*, & par celle de plusieurs autres grands hommes. Etienne de *Bysance* dit qu'anciennement elle fut appellée *Grynes*, & qu'il y avoit un temple d'Apollon, qu'effectivement Virgile (*lib.* 4. *Æneid.*) appelle *Grynéen*, célébre par les oracles que le dieu y rendoit. On apprend d'une médaille de Valerien, où Cybele est représentée la tête couronnée de tourelles, assise, tenant en sa main droite une petite statue voilée, avec la légende ΘΙΑ ΚΛΑΖΟΜΕΝΗ, que cette déesse étoit la principale divinité de Clazomene. * Strabon, *lib.* 14. Pline, *l.* 5, *c.* 29.

CLEA, fille de Léontis, est louée par Plutarque comme une fille savante. Cet historien lui a dédié son traité *des vertus des femmes*, dans lequel il dit qu'elle avoit beaucoup de lecture & de connoissance des livres. Il ajoute que lorsqu'elle eut perdu sa mere Léontis *ou* Léontide, il eut avec elle un entretien où la philosophie fut mise en œuvre pour la consoler. C'est sur ce fondement que l'abbé Ménage a donné place à Cléa parmi les *femmes philosophes.* * Voyez *page* 18 de ce traité dans l'édition *in*-12 de Lyon de 1690. Ce même ouvrage se trouve avec la belle édition de Diogène Laërce, donnée en Hollande en deux volumes *in*-4°.

CLEÆCHME, sœur d'un célébre Lacédémonien, nommé *Autocharide.* Jamblique parle de cette femme avec éloge, comme d'une philosophe de la secte de Pythagore, qui s'étoit acquise une grande réputation par son esprit & par son savoir. Il l'associe avec les plus illustres de son sexe pour la science, & entre lesquelles elle tenoit un rang distingué. C'est, au reste, tout ce que nous en connoissons. M. Ménage qui a recueilli avec quelque soin tout ce qui regarde les femmes philosophes de l'antiquité, n'a pas manqué de donner place dans son traité à Cléæchme; mais il n'en dit rien de plus que Jamblique. * *Historia mulierum philosopharum, scriptore Ægidio Menagio*, à Lyon, *in*-12, *pag.* 115 & 116. Jamblicus.

CLEANDRE, Arcadien, chef des esclaves Argiens, entretint long-temps la guerre qui s'étoit élevée dans Argos entre les esclaves & les maîtres. Après que Cléomene, roi de Lacédémone, eut désolé plus de six cens familles d'Argos, vers la LXXI olympiade, & 496 ans avant J. C. les esclaves s'emparerent des biens de leurs maîtres, & en priverent les pupilles. Ceux-ci étant venus en âge, chasserent ces usurpateurs de leur patrimoine. Cléandre se mit alors à la tête des esclaves; mais enfin le parti injuste fut le plus foible, & les légitimes héritiers demeurerent dans la possession des biens qui leur appartenoient. * Hérodote, *l.* 6.

CLEANDRE, Phrygien d'origine, esclave de condition, puis ministre d'état de l'empereur Commode, vivoit sur la fin du II siécle. Sa faveur commença par son mariage avec une concubine de l'empereur qui le créa son chambellan, & le fit succéder à la faveur de Perennius, que ce prince avoit fait mourir, pour le punir de ses crimes, deux ans auparavant, en 184. Cléandre ne fut pas plus modéré que celui qui l'avoit devancé; car il vendoit toutes les charges de l'empire, il mettoit des affranchis dans le sénat pour de l'argent, & on compta en une seule année vingt-cinq consuls désignés. Il rappelloit d'exil les bannis, & les poussoit aux charges. Il cassoit les jugemens des magistrats, & rendoit criminels auprès de son maître ceux qui lui étoient suspects. Enfin son insolence & sa cruauté allerent si avant, que le peuple Romain ne pouvant plus le souffrir, fut sur le point de se soulever au sujet de la mort d'Arrius Antonius. L'empereur fut contraint d'abandonner Cléandre à la vengeance publique, l'an de J. C. 190. Herodien rapporte que, dans le dessein d'usurper l'empire, ce ministre avoit fait de grands amas de bled, pour le distribuer à propos au peuple & aux soldats, &c. * Herodien, *lib.* 1. Lampridius, *in Commodo.* Dion Cassius, &c.

CLEANTHE, fils de *Phanias*, philosophe stoïcien, vivoit sous la CXXXV olympiade, environ 240 ans avant l'ére chrétienne, & étoit natif de la ville d'Asson dans l'Epire. Il fut d'abord athléte; mais dans le voyage qu'il fit à Athènes, il se mit au nombre des disciples de Zénon, & s'appliqua entiérement à la philosophie. La grande assiduité qu'il avoit au travail, lui fit donner le nom d'*Hercule.* Ce philosophe gagnoit sa vie à tirer de l'eau pendant la nuit, afin de pouvoir vaquer à l'étude pendant le jour; ce qui le fit aussi nommer *porteur d'eau.* On rapporte qu'ayant été appellé en justice, pour répondre de quel talent il vivoit à Athènes, il amena un jardinier pour lequel il travailloit, & une femme dont il paîtrissoit le pain, sur le témoignage desquels il fut renvoyé absous. Ses juges, qui étoient les Aréopagites, voulurent même lui faire un présent, qu'il refusa. On dit qu'il écrivoit sur des tuiles & sur des os

de bœufs ce qu'il avoit appris de Zénon, parcequ'il n'avoit point d'argent pour acheter des tablettes. Cléanthe succéda à Zénon, & eut pour disciples le roi Antigonus, & Chrysippe, qui fut son successeur. Il étoit déja fort âgé, lorsque sa gencive s'enfla & se pourrit; il fut deux jours sans manger, par ordonnance des médecins, ce qui lui rendit la santé, de sorte qu'il auroit pu reprendre sa premiere maniere de vivre; mais il ne voulut plus prendre de nouriture, disant qu'il avoit achevé sa carriere, & il se laissa mourir de faim à l'âge de 70 ans. Diogène Laërce cite plusieurs ouvrages que Cléanthe avoit composés, dont nous avons encore quelques lambeaux dans Stobée & dans les stromates de Clément Alexandrin, *au liv.* 5, *&c.* * Diogène, *en sa vie, au l.* 7. Cicéron, *liv.* 3 *de la nat. des dieux*, *& liv.* 4 *des quest. acad.* Valere Maxime, *l.* 8, *c.* 7, *ex.* 18. Séneque, *ep.* 64, 107, *&c.* Arien, *sur Epictete*, *l.* 3, *c.* 13. Hesychius. Lactance, *divin. instit. l.* 3, *c.* 18.

CLEANTHE, peintre célébre de Corinthe, *cherchez* AREGONDE.

CLEARQUE, qu'Athénée appelle *Sagaris*, mourut fort vieux, l'an du monde 2452, selon Romuald. Par délicatesse il fut nouri toute sa vie de la bouche de sa nourice, de peur d'être fatigué en mâchant les viandes, & jamais il ne porta sa main plus bas que le nombril.

CLEARQUE, Lacédémonien, ayant été envoyé à Byzance, pour y appaiser les troubles domestiques qui divisoient cette ville, s'y érigea en tyran, après que le peuple eut déposé tout le pouvoir & toute l'autorité entre ses mains. Il leva un compagnie de gardes pour la sureté de sa personne, fit mourir tous les magistrats & tous les juges dans un sacrifice qu'il fit aux dieux, & se saisit de trente des plus considérables de la ville, qu'il fit étrangler. Depuis, poussant encore plus loin ses violences, il attaqua les plus riches de Byzance, & leur imputa beaucoup de crimes, pour avoir sujet de les exiler ou de les faire mourir, & pour profiter de la confiscation de leurs biens. Les Lacédémoniens rappellerent Cléarque, qui refusa d'obéir, jusqu'à ce que voyant une armée marcher contre lui, il se retira à Selymbrie, où il fit transporter ses richesses. Il ne put cependant éviter d'en venir à une bataille, qu'il perdit; ensuite de quoi il se retira dans l'Ionie, près du jeune Cyrus, la seconde année de la XCIV olympiade, & 403 ans avant Jesus-Christ. Ce prince qui méditoit une révolte contre le roi Artaxerxès son frere, choisit Cléarque pour général des troupes grecques qu'il avoit à sa solde. Ce dernier reçut mille dariques, avec lesquelles il leva des troupes, & fit d'abord la guerre aux Thraces qui habitoient sur l'Hellespont. Deux ans après, il se trouva dans cette fameuse bataille où Cyrus perdit la vie, & fut vaincu par son frere Artaxerxès, à *Cunaxa* environ à 500 stades de Babylone. Ensuite Cléarque fut élu l'un des chefs qui devoient commander les dix mille Grecs qui avoient combattu pour Cyrus; mais ayant été arrêté dans sa retraite, contre la foi donnée par Tisaphernes, l'un des généraux d'Artaxerxès, il fut mené devant ce prince, qui le fit charger de fers. Quelque temps après, on le condamna à la mort avec tous les autres captifs. Les cadavres de ceux-ci furent jettés à la voirie; mais le sien fut couvert de terre, & l'on dit qu'il y naquit un palmier. * Xenophon, *in Cyri junioris expedit.* Diodor. Sicul. *ad olympiad.* 94. Ctésias, *in excerptis Photii.* Plutarch. *in Artaxerce.*

CLEARQUE, tyran d'Heraclée, étoit natif de cette ville, dans le Pont. L'amour de la philosophie lui fit faire un voyage à Athènes, où il étudia sous Platon; mais il quitta son école sur un songe, & revint dans sa patrie, d'où il fut banni par les intrigues de ses ennemis. Il se retira auprès de Mithridate, roi de Cappadoce, avec lequel il traita pour lui livrer la ville d'Heraclée, dont ce prince lui promit de lui laisser le gouvernement. Les citoyens d'Heraclée fournirent eux-mêmes à Cléarque l'occasion d'exécuter son attentat. Le peuple qui vouloit qu'on fît de nouvelles loix, pour abolir les dettes, & pour partager les terres également, s'étoit soulevé contre les sénateurs. Ceux-ci, après avoir vainement imploré le secours de Timothée, général des Athéniens, & d'Epaminondas, général des Thébains, eurent enfin recours à Cléarque qu'ils avoient chassé. Lorsqu'il se fut introduit dans la ville, la quatriéme année de la CIII olympiade, & 365 ans avant J. C. loin de la remettre à Mithridate, il le fit lui-même prisonnier avec ses principaux courtisans, & en tira une grosse rançon. En même temps, il se déclara en faveur du peuple d'Heraclée contre le sénat, dont il avoit feint d'être le protecteur: il prit soixante sénateurs qu'il fit mourir, après s'être emparé de leurs biens, contraignit les autres de prendre la fuite, & fit épouser leurs femmes à leurs esclaves. C'est ainsi que Cléarque jetta les fondemens de sa tyrannie, dans laquelle il prit pour modele Denys, tyran de Sicile. Il exerça contre ses citoyens les dernieres violences, pendant le cours de 12 ans, au bout desquels il périt par la main de Chion, fils de Matris, & d'une sœur du tyran, & disciple de Platon, assisté de Léonides & d'Antithée aussi philosophes, d'Euxenon, & de cinquante autres conjurés. Ce fut aux fêtes de Bacchus, la quatriéme année de la CVI olympiade, & 353 ans avant J. C. Au reste Cléarque aimoit les sciences, & avoit dressé une très-belle bibliothéque. Satyrus son frere & son successeur, vengea cruellement sa mort sur ceux qui y avoient eu part, & même sur leurs enfans. Il fut tuteur de Timothée, & de Denys, fils du tyran, dont le dernier eut un fils aussi nommé *Cléarque*, tyran d'Heraclée, conjointement avec son frere Zathras ou Oxathres. Il s'attirerent l'exécration de leurs sujets par leur cruauté, au lieu que Denys leur pere en avoit fait les délices. Ils allerent même jusqu'à faire étouffer leur mere Amastris, que Lysimachus, roi de Thrace & de Macédoine, avoit épousée en secondes noces. Ce prince, résolu de venger la mort de sa femme, entra comme ami dans la ville d'Heraclée, & se saisit des deux freres, qu'il fit mourir, après un régne de 17 ans, la premiere année de la CXXIII olympiade, & 288 ans avant Jesus-Christ. * Memnon, *in excerptis Photii.* Suidas. Diodor. *l.* 20. Athenæus, *l.* 3.

CLEARQUE, natif de Soli, disciple d'Aristote, fut un des plus célébres péripatéticiens, & composa divers ouvrages, dont il ne reste qu'un fragment du traité touchant le sommeil, conservé par Josephe, & copié par Eusebe. Ceux dont on a conservé les titres sont ceux-ci: un *traité de l'éducation;* un autre des *vies des hommes illustres*, dont on cite jusqu'au cinquiéme livre, & d'où Aulu-Gelle a tiré ce qu'il dit, livre IV, de Pythagore; & un troisiéme *des tactiques*, ou *de l'art militaire.* On parle encore d'un ouvrage, qu'on peut regarder comme un *art d'aimer*, ou comme un recueil de narrations qui roulent toutes sur l'amour; & c'est de-là qu'Athénée a pris ce qu'il dit, livre XIII, des honneurs que Gygès, roi de Lydie, fit à une femme publique qu'il aimoit. Le scholiaste de Lycophron, qui parle aussi de Cléarque, cite de lui, qu'il y eut trois Hercules, l'Hercule de Briarée, l'Hercule de Tyr, & l'Hercule Grec. * Vossius, *historiens Grecs.*

CLEARQUE (Flavius) étoit consul ordinaire avec Ricimer, l'an 384 de J. C.

CLEDONIUS, sénateur Romain, grammairien de Constantinople, est auteur d'un écrit intitulé: *Commentarius in artem utramque Donati*, qui a été imprimé sur un manuscrit de François Pithou, parmi les grammairiens qu'Elie Putschius a publiés à Hanovre en 1605, *in*-4°. Gaspard Barthius, page 1555 de ses *adversaria*, loue ce grammairien: *Grammaticus*, dit-il, *nec ineruditus, nec malæ frugis Cledonius.* * *Joan. Alb. Fabricii bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, tome III, page 1092. Barthius, au livre cité, à la fin de la page 1555.

CLEERS (Hugues de) chevalier du comté d'An-

jou, vivoit sous les régnes des rois Louis *le Gros* & Louis *le Jeune*, dans le XII siécle. Il étoit d'Angers, & joignoit à une grande bravoure beaucoup d'amour pour les lettres; ce qui étoit fort rare dans un temps où la plus grande partie des officiers de guerre ne sçavoient pas même signer leur nom. Il fut envoyé en ambassade à Louis *le Gros*, par Foulques V, comte d'Anjou, qui fut depuis roi de Jérusalem, afin de rendre compte au roi de France des bonnes dispositions de son maître à l'égard de ce prince. C'est que Louis *le Gros*, qui faisoit la guerre à Henri I, roi d'Angleterre, vouloit faire entrer le comte Foulques dans son parti. Foulques fit dire à Louis, par Hugues de Cléers, qu'il prendroit volontiers ses intérêts, pourvu que ce prince lui rendît la dignité de grand-sénéchal, que le comte prétendoit être héréditaire dans sa famille, à laquelle Louis l'avoit ôtée pour la donner à un seigneur de Garlande. Afin que Hugues de Cléers fût plus en état de négocier cette affaire avec le roi, Foulques lui montra un acte par lequel il prétendoit prouver que la dignité de sénéchal avoit été accordée par le roi Robert, fils de Hugues Capet, à Geoffroi, comte d'Anjou, surnommé *Grisegonelle*. Il est certain que cet acte, que nous avons encore, contient plusieurs anachronismes, qui servoient mal à appuyer les prétentions du comte; mais ou l'on ne s'en apperçut pas à la cour, ou l'on voulut bien n'y pas faire d'attention. Hugues de Cléers trouva le roi à Vignori, entre Pontoise & Beaumont; & après lui avoir fait connoître les intentions de son maître, le roi demanda avec le comte une conférence, qui se tint en effet peu après dans la Beausse, entre Marche-noire & Bici. Là furent reconnus les droits du comte touchant la mairie & sénéchaussée de France. En conséquence, Guillaume de Garlande, seigneur de Livry, alors sénéchal de France, reconnut dans la même conférence, qu'il devoit hommage au comte Foulques pour la sénéchaussée, & depuis il se rendit aux ordres du comte. Hugues de Cléers, qui fait lui-même ce récit plus au long dans l'écrit qu'il nous a laissé sur ce sujet, détaille dans le même endroit quel est l'hommage, & quels sont les services que celui qui exercera la charge de sénéchal de France, rendra aux comtes d'Anjou, qui ne l'exerçant pas par eux-mêmes, en investissoient alors comme d'un fief dépendant d'eux, des seigneurs qui demeuroient d'ordinaire à la cour. Du-Chêne a fait imprimer l'écrit de Hugues, au *tome IV* de ses *historiens de France*. Le pere Sirmond l'a donné parmi ses notes sur les lettres de Godefroi de Vendôme, à Paris en 1620. On le trouve encore ailleurs; mais la meilleure édition est celle qu'en a donné M. Baluze, avec l'écrit de Foulques, dont on a parlé, *pag.* 479 *& suiv. du tome IV* de ses *miscellanea*, sur un ancien manuscrit de la bibliothéque Colbertine. Il n'y a pas long-temps que la famille des Cléers est éteinte. * Voyez la *préface du tome IV* des *miscellanea* de Baluze; & l'écrit même de Hugues de Cléers. Mézerai, *hist. de France*, in-folio, *tome I*, *pag.* 216. Le Long, *biblioth. hist. de la France*, *pag.* 578. Daniel, *hist. de la milice de France*, *tome I*, *pag.* 158.

CLELIE, jeune fille Romaine, fut du nombre de celles qu'on avoit données en ôtage à Porsenna, qui, pour rétablir les Tarquins, avoit assiégé Rome en 247 de la fondation de cette ville, & 507 avant J. C. On dit qu'après avoir trompé ses gardes, elle se sauva la nuit du camp où elle étoit retenue, & que s'étant saisie d'un cheval que la fortune lui offrit, elle passa le Tibre. Lorsqu'on l'eut rendue à Porsenna, qui l'avoit redemandée par ses ambassadeurs, il eut en si grande admiration la vertu de cette fille, qu'il lui permit de se retirer avec ses compagnes. Le sénat lui fit élever une statue équestre dans la place publique. Quelques historiens disent que Clelie & ses compagnes passerent le Tibre à la nage. M. la Mothe le Vayer, dans le jugement des historiens Grecs, sur Denys d'Halicarnasse, croit, après quelques autres auteurs, que cette action est fabuleuse. Les historiens la rapportent diversement. * Denys, *l.* 5. Tite-Live, *l.* 2. Aurelius Victor, *des hommes illustres*, *c.* 13. Florus, *l.* 1, *c.* 13. Plutarque, *dans Publicola*, *& les belles actions des femmes*, *&c.*

CLEMACE, homme de qualité d'Alexandrie, ayant refusé de commettre le crime que lui proposoit sa propre belle-mere, fut accusé par cette malheureuse, qui alla demander sa mort à Constantine, sœur de l'empereur Constance, en lui présentant un riche collier. Honorat, comte d'Orient, eut ordre de lui ôter la vie. Ce qui fut exécuté sans l'entendre, vers l'an 350. * Ammien Marcellin, *l.* 14.

CLEMANGIS, ou de CLAMINGES (Nicolas) ainsi nommé du lieu de sa naissance, dans le diocèse de Châlons, étoit fils de *Pierre*, médecin de Châlons. Il eut un frere (Etienne) grand-maître du collége de Navarre, qui vint à l'âge de 12 ans à Paris dans ce collége, & y fit toutes ses études. Il fut bon orateur & écrivit assez purement en latin, dans un temps où la barbarie regnoit. En 1393 on l'élut recteur de l'université de Paris. Il écrivit cette année-là une lettre à Charles VI, sur les moyens que l'on devoit prendre pour éteindre le schisme. L'année suivante, il écrivit aussi à Clément VII, ensuite aux cardinaux, & à Benoît XIII, sur le même sujet. Le cardinal de Petra-Mala l'engagea de venir auprès de Benoît XIII, pour y faire la fonction de secrétaire. Il fut accusé d'avoir dressé la bulle d'excommunication contre le roi de France, & il eut bien de la peine à se purger de cette accusation. Il se retira à Gènes, & quelque temps après il revint en France, où il fut trésorier de Langres; mais étant toujours soupçonné d'avoir écrit la lettre du pape contre le roi, il fut obligé de se retirer dans la chartreuse de *Vallis Umbrosæ* ou *Fontis de Bosco*, où il demeura caché pendant quelques années, & y composa plusieurs ouvrages. Enfin le roi lui ayant pardonné, il rentra dans son canonicat de Langres, & fut ensuite fait chantre & archidiacre de Bayeux. Sur la fin de sa vie, il revint au collége de Navarre, dont il fut proviseur. Il y mourut & fut enterré dans la chapelle de ce collége, où l'on voit encore son épitaphe, en deux vers que voici:

*Belga fui, Catalaunus eram, Clamingius ortu.*
*Hic humus ossa tenet, spiritus astra petit.*

On ne sait point précisément l'année de sa mort; mais il est certain qu'il vivoit encore en 1425, & qu'il étoit mort en 1440. Les ouvrages de Clémangis ont été imprimés à Leyden, en 1613. Le plus considérable est un traité, *De corrupto ecclesiæ statu*, qui est suivi de plusieurs autres, & d'un grand nombre de lettres. Le pere D. Luc d'Acheri a donné depuis un traité des études théologiques dans son septiéme tome du spicilége. Il y a aussi quelques piéces qui paroissent de sa composition, entre celles qui portent le nom de l'université de Paris, dans les actes du schisme qui précede le concile de Pise, au sixiéme tome du même spicilége. Cet auteur ne cede presqu'en rien à plusieurs des anciens pour l'éloquence, & pour la noblesse des pensées. Son discours est sans affectation; abondant en termes choisis, en riches pensées & en heureuses applications des passages des auteurs profanes & sacrés. Il est quelquefois excessif dans ses déclamations, & trop mordant, lorsqu'il censure; mais il est agréable dans ses descriptions, poli dans ses narrations, plein dans ses instructions, véhément dans ses exhortations & sage dans ses avis. Enfin, quoi qu'on en puisse dire, il passera toujours, en quelque siécle que ce soit, pour un auteur digne d'être lu & estimé. * Du-Pin, *biblioth. des auteurs ecclésiastiques*, *IX siécle*.

CLEMENCE, dont les anciens païens faisoient une déesse, étoit représentée tenant d'une main une branche de laurier, & une lance de l'autre, pour montrer que la douceur & la miséricorde appartenoient proprement aux guerriers victorieux. Les Romains, après la

mort de Jules César, lui dédierent un temple; dont Plutarque fait mention, & Cicéron aussi, *en ses oraisons pour Marcellus & pour Ligarius.* Le poëte Claudien la décrit comme la gardienne du monde. Les empereurs Tibere & Vitellius la faisoient graver sur leurs monnoies.

CLEMENCE de Hongrie, reine de France, étoit fille de CHARLES I de ce nom, dit *Martel*, roi de Hongrie, & de *Clémence* de Hapsbourg. Elle fut mariée au roi *Louis* X, dit *Hutin*, le 19 août de l'an 1315, & fut couronnée avec lui à Reims le 24 suivant. Lorsque le roi mourut le 5 juin 1316, elle étoit grosse de 4 mois, & elle accoucha d'un fils posthume nommé *Jean*, le 13 novembre suivant, qui ne vécut que 8 jours. Le temps de son veuvage fut employé à des exercices de piété; & ses revenus furent saintement distribués pour l'entretien des pauvres, ou pour la réparation des lieux saints. L'amour qu'elle conservoit encore pour sa patrie, l'engagea de fonder à Bude un collége, pour y faire élever de pauvres orphelins.. Elle mourut à l'hôtel du Temple, à Paris, le 12 octobre de l'an 1328, & elle fut enterrée dans l'église des dominicains de la même ville, où l'on voit son tombeau; & son cœur fut porté au monastere des religieuses de Nazareth à Aix en Provence.

CLEMENCE de Bourges, *cherchez* BOURGES.

CLEMENCE, demoiselle de Toulouse, *cherchez* ISAURE.

CLEMENT (Saint) I de ce nom, étoit disciple de S. Pierre, qui l'avoit éclairé des lumieres de la foi. Il succéda à Clet, ou Anaclet, vers l'an de grace 91, & ce fut sous son pontificat, que Domitien excita la seconde persécution contre l'église. On dit que Clément établit sept notaires dans Rome, pour recueillir les actes des martyrs, & pour conserver la mémoire de leurs triomphes. Ce fait est tiré du pontifical du pape Damase, & ne mérite aucune créance. Sous l'empire de Trajan, il fut envoyé en exil dans la Chersonnese du Pont-Euxin, où par ses priéres, Dieu fit sortir une fontaine, qui délivra plusieurs chrétiens exilés avec lui, & condamnés aux carrieres, de l'incommodité qu'ils avoient d'aller bien loin chercher de l'eau. Aufidien, envoyé de l'empereur, le fit jetter dans la mer avec un ancre au col, afin que les chrétiens ne pussent retirer son corps, pour l'honorer selon leur coutume. Dieu rendit inutile cette prévoyance du tyran, & contenta la dévotion des fidéles: car, comme ils prioient Dieu sur le rivage, la mer se retira de trois milles. Il y entrerent avec assurance, & y trouverent un oratoire de marbre blanc, bâti de la main des Anges, pour la sépulture du martyr. Ce qui est rapporté par Nicéphore, par Grégoire de Tours, & par plusieurs autres, cités par le cardinal Baronius, qui met le martyre de ce saint pape en l'an 102, au lieu qu'il doit être placé en l'an 100. Les actes du martyre de S. Clément, d'où Grégoire de Tours a tiré ces circonstances, sont visiblement fabuleux, étant remplis d'une multitude de fautes contre la vérité de l'histoire. Il n'est pas même certain qu'il ait été martyr, puisque S. Irenée ne lui donne point cette qualité. Cependant Rufin & le pape Zozime la lui ont donnée au commencement du cinquiéme siécle, & il est mis sous ce titre dans les martyrologes, au 23 novembre. Ce saint pape avoit tenu le siége neuf ans, six mois & six jours, & eut pour successeur S. EVARISTE. * S. Paul parle de lui dans l'épître aux Philippiens, *ch.* 4, *v.* 3.

Il reste à faire deux remarques au sujet de S. Clément. La premiere regarde sa succession au pontificat, & l'autre roule sur les livres qu'on lui attribue. Pour la premiere, il est sûr qu'il ne fut fait pape qu'après Anaclet ou Clet, qui est le même, successeur de Lin, élevé au pontificat après S. Pierre. Quelques auteurs, comme S. Epiphane, *hær.* 27; & Tertullien dans le second livre des *prescriptions*, *chap.* 32, disent pourtant que le même S. Pierre avoit désigné Clément pour lui succéder, mais qu'il ne voulut recevoir le pontificat qu'après Lin & Clet, qui avoient été les coadjuteurs du premier vicaire de Jesus-Christ; ce que Rufin dit aussi en sa préface des dix livres des récognitions de S. Clément. On tient qu'il en usa ainsi, ou par humilité, ou de peur que cette nomination ne servît d'un exemple pernicieux à la postérité. Pour ses ouvrages, il y en a plusieurs sous son nom; deux épîtres aux Corinthiens, dont la premiere, qui est assurément de lui, a été donnée au public par un Anglois nommé *Patricius Junius*, qui la fit imprimer à Oxford l'an 1633 sur un manuscrit venu d'Alexandrie, où elle est à la fin du nouveau testament. Elle est écrite au nom de l'église romaine à l'église de Corinthe, pour appaiser la dissention qui étoit entre les fidéles de cette derniere église. C'est un des plus beaux monumens de l'antiquité. La plupart des anciens auteurs l'ont citée après l'écriture sainte. On n'est pas également certain que l'autre lettre soit véritablement de S. Clément, ce qui fait qu'elle n'a pas tant d'autorité: cependant on la trouve citée dans les anciens; & le fragment que nous en avons, fait connoître qu'elle n'est pas indigne de S. Clément. Il y a deux autres lettres de S. Clément à S. Jacques, dont la fausseté se découvre, en ce qu'il lui donne des nouvelles de la mort de S. Pierre, arrivée long-temps après la sienne, à moins qu'elles n'eussent été écrites à quelque autre, comme dit le cardinal Bellarmin. S. Epiphane & S. Jérôme alleguent d'autres lettres circulaires du même pontife. Outre cette lettre, on lui attribue faussement huit livres *des constitutions des apôtres*, dix livres de *récognitions*; *les canons des apôtres*, que S. Jean de Damas met après l'Apocalypse, dans son quatriéme livre de la foi orthodoxe, chapitre 18; la dispute contre Appion, & d'autres encore, dont quelques-uns ont été déclarés apocryphes par le pape Gelase, au concile de Rome, parcequ'ils portoient le nom des apôtres, ou parcequ'ils avoient été falsifiés par les hérétiques, comme le cardinal Baronius le dit des livres des *Récognitions*, qui avoient été corrompus par les Ebionites, du vivant même de S. Clément; & il allégue l'autorité de S. Epiphane qui les accuse de cette falsification, *hær.* 30. On peut consulter S. Jérôme dans son traité des écrivains ecclésiastiques; les dissertations que les cardinaux Bellarmin & Baronius ont faites au sujet des ouvrages de S. Clément; le P. Louis Jacob, dans son ouvrage qu'il a intitulé *Bibliotheca Pontificia*, où il cite avec assez de soin tous les auteurs qui parlent de ce saint pontife; le pere Turrian, dans la défense des canons contre les centuriateurs de Magdebourg. * S. Paul, *ad Philipp. c.* 4, *v.* 3. Eusebe, *dans sa chron. & l.* 3. *hist. c.* 12, 28, *&c.* Le martyrologe romain, *au* 23 *nov.* Celui d'Usuard. Adon. Justin martyr, *quæst.* 74. S. Irenée, *l.* 3, *c.* 3. Simeon Métaphraste, *in Clém.* Bernard, *in homil. S. Clement.* Philastrius, *de hær.* Nicéphore, *l.* 5, *c.* 18. Grégoire de Tours, *l.* 1, *ch.* 35 & 36, *de la gloire des martyrs*, *&c.* Du-Pin, *biblioth. des auteurs ecclésiastiques*, *III premiers siécles.* Baillet, *vies des Saints*, 23 *novembre.* Tillemont, *mémoires pour l'histoire de l'église*, *tom. II.* D. Ceillier, *histoire des auteurs sacrés & ecclésiastiques*, *tome I.*

CLÉMENT II, Saxon, nommé *Suidger* ou *Swiger*, étoit évêque de Bamberg, & fut fait pape au concile de Sutri, que l'empereur Henri III, surnommé *le Noir*, fit tenir vers les fêtes de Noël l'an 1046, & où Grégoire VI fut déposé. Après son couronnement, il tint un concile à Rome contre les simoniaques & les abus. Ce qui se voit par une lettre du cardinal Pierre Damien à Henri, archevêque de Ravenne. Il couronna aussi l'empereur Henri & son épouse Agnès, fille de Guillaume IV duc de Guienne, & les suivit en Allemagne. Il mourut le 7 d'octobre l'an 1047, neuf mois après son élection, & son corps fut porté à Bamberg. On lui attribue une épître écrite à Jean, archevêque de Salerne. DAMASE II lui succéda. * Léon d'Ostie, *liv.* 2, *chap.* 81, 82. Baronius, *A. C.* 1046, 1047. S. Antonin. Volaterran. Sigebert. Onuphre. Genebrard. Ciaconius, &c.

CLÉMENT III, Romain, nommé auparavant *Paulin*, ou *Paul*

*Paul Scholari*, fut fait cardinal par le pape Alexandre III en 1180, & fut depuis évêque de Preneſt. Il tint le ſiége après Grégoire VIII, depuis le 6 de janvier de l'an 1188, juſqu'au 25 mars de l'an 1191. Il fit publier, à l'exemple de ſon prédéceſſeur, une croiſade contre les Saraſins, qui faiſoient de grands progrès dans la Paleſtine, depuis que Saladin eut emporté Jeruſalem. Le roi Philippe Auguſte, & Henri II roi d'Angleterre, s'aboucherent entre Giſors & Trie, & réſolurent de prendre la croix. Le premier leva pour cela les contributions qu'on nomma *Dixmes Saladines*. Clément s'entremit auſſi pour appaiſer les troubles émus après la mort de Guillaume, roi de Sicile. On lui attribue diverſes épîtres. Il tint le pontificat trois ans deux mois & vingt jours, & eut pour ſucceſſeur CELESTIN III. * Baronius, *A. C.* 1188 & 1191. Du Chêne. Louis Jacob, *bibl. Pontif. &c.*

CLÉMENT IV, François, natif de S. Gilles ſur le Rhône, ſuccéda à Urbain IV l'an 1265. Il étoit d'une famille que l'on dit être encore conſidérable en pluſieurs provinces du royaume. Il ſe nommoit avant ſon pontificat *Gui le Gros*, ſelon M. de la Rochepoſay, dans ſon *Nomenclator cardinalium*. Mais il paroît que ſon vrai nom étoit *Gui Foucault:* le plus grand nombre des auteurs l'appelle ainſi, comme on peut le voir à la fin des opuſcules de Loyſel, & dans le *dialogue des avocats* du même, qui eſt parmi ces opuſcules, où il prouve que Gui Foucault avoit été avocat au parlement de Paris. Il porta premiérement les armes, puis il ſuivit la profeſſion des lettres avec tant de ſuccès, qu'il paſſa pour un des plus habiles juriſconſultes de ſon ſiécle, au rapport de Durand, d'Onuphre & de Platine: de ſorte que S. Louis le fit ſon ſecrétaire. Quelque temps après, ſa femme étant morte, & lui ayant laiſſé deux filles, il embraſſa l'état eccléſiaſtique, & fut archidiacre, puis évêque du Pui en Velai, & enſuite archevêque de Narbonne. Urbain IV lui envoya le chapeau de cardinal en 1261, le fit évêque de Sabine, & l'envoya légat en Angleterre, comme le ſeul capable de terminer les différends qui déſoloient ce royaume. Au retour de cette légation, il fut créé pape à Perouſe le 5 février de l'an 1265, à compter à la moderne. Cette élection ſe fit par le ſuffrage unanime de tous les cardinaux, quoique ce prélat fût abſent. Lorſqu'il ſut ſon élection, il vint à Pérouſe, déguiſé en habit de marchand, ou comme les autres veulent, de religieux, pour éviter les embuches de Mainfroi, tyran de Sicile, & ennemi du ſaint ſiége, & il fut couronné à Viterbe le 22 février ſuivant, jour de la chaire de S. Pierre à Antioche. Entre ſes vertus on admira une grande modeſtie, une extrême douceur, & un déſintéreſſement ſi rare, qu'il proteſta qu'il n'éleveroit aucun de ſes parens aux dignités eccléſiaſtiques. Il exécuta ponctuellement ſa parole, & de trois prebendes qu'un de ſes neveux poſſédoit, il l'obligea d'en quitter deux. Bien loin de marier ſes filles aux grands ſeigneurs qui les demandoient, il leur donna ſi peu de dot, qu'elle aimerent mieux ſe faire religieuſes. Une de ſes niéces ne put jamais obtenir de lui que trois cens livres pour ſe marier. Ce fut lui qui donna l'inveſtiture du royaume de Sicile à Charles, frere de S. Louis, & qui le fit couronner à Rome, l'an 1266. Il mourut à Viterbe, où il fut enterré, le 29 novembre de l'an 1268, ayant tenu le ſiége trois ans neuf mois & vingt-cinq jours. Après ſa mort, le ſiége fut vacant pendant deux ans neuf mois & deux jours. GREGOIRE X fut enfin élu. M. de la Rochepoſay donne au pape Clément IV les écrits ſuivans: *Vita ſanctæ Edvigis, Poloniæ reginæ; De recipiendarum cauſarum ratione; Epiſtolæ.* De ces lettres on en trouve pluſieurs dans l'*hiſtoire des rois d'Aragon*; dans Ciaconius, dans Henri Steron, & dans la vie même de Clément IV par le pere Claude Clément, jéſuite, imprimée à Lyon en 1624. La lettre que ce jéſuite a rapportée ſe trouve auſſi à la fin des opuſcules de Loyſel, avec une ſeconde qui n'avoit point encore paru. Dans la bibliothéque du Vatican on conſerve encore du même cinq volumes de regiſtres, ſelon le témoignage de M. de la Rochepoſay. * S. Antonin, *part.* 3, *tit.* 20, *ch.* 1. Genebrard & Onuphre, *en la chronique.* Platine & Ciaconius, *en ſa vie.* Sponde, *A. C.* 1265, *n.* 1 *& ſuiv. &* 1268, *n.* 12. Bzovius, *aux mêmes ann. n.* 1 *&* 8. Sainte-Marthe, *Gall. chriſt. tom. I, pag.* 385, *& tom. III, pag.* 917.

CLÉMENT V, François, de la province de Gaſcogne, & archevêque de Bourdeaux, nommé *Bertrand* de Goth ou de Gouth, fils de *Beraut* de Goth, ſeigneur de Villandrau, fut élu pape après Benoît XI, le ſiége ayant vaqué près d'un an. La maiſon de Goth qui avoit été maltraitée par Charles de Valois pendant les guerres contre les Anglois, en avoit conſervé contre ce prince un reſſentiment ſecret; & c'eſt ce qui avoit engagé Bertrand dans le parti de Boniface VIII contre le roi Philippe *le Bel*. Il fut nommé ſucceſſivement par ce pape, chanoine & ſacriſtain de Bourdeaux, puis évêque de Cominges, & enfin archevêque de Bourdeaux en 1300. Après la mort de Benoît XI arrivée le 7 juillet de l'an 1304, les cardinaux aſſemblés à Perouſe eurent peine à s'accorder; les Italiens ne voulurent nommer aucun François que l'archevêque de Bourdeaux, qu'ils ſavoient être ennemi du roi de France, & ſujet de celui d'Angleterre. Le cardinal d'Oſtie, qui en avoit averti le roi Philippe *le Bel*, donna ſon conſentement à cette élection, lorſqu'il ſut que le roi s'étoit abouché avec Bertrand dans un bois près de S. Jean d'Angeli. Ce prince lui avoit offert de le faire pape, moyennant ſix choſes qu'il lui demanda, dont il lui en déclara cinq, ſe réſervant à lui dire la ſixiéme en temps & lieu; c'étoit, entr'autres, d'abſoudre ceux qui avoient attenté ſur la perſonne de Boniface VIII, de condamner la mémoire de ce pape, & donner à Philippe *le Bel* permiſſion de lever des décimes ſur les égliſes de ſon royaume pendant cinq ans; ce que l'archevêque avoit promis avec ſerment. Bertrand ayant été élu à Perouſe le 5 juin de l'an 1305, prit le nom de Clément V, & manda les cardinaux à Lyon, où il fut couronné dans l'égliſe de S. Juſt, un dimanche 24 novembre en la préſence du même roi Philippe *le Bel*, de Charles de Valois ſon frere, & de pluſieurs autres princes. Cette cérémonie fut troublée par la chute d'une muraille dans la rue dite *Gourguillon*, laquelle étant trop chargée de peuple, s'écroula, & tua Jean II de ce nom, duc de Bretagne, Gaillard frere du pape, & grand nombre d'autres perſonnes. Le roi & ſon frere furent bleſſés légérement. La thiare tomba de deſſus la tête du pontife, & il s'en perdit un eſcarboucle de grand prix, qu'on retrouva après. Les ſpéculatifs conſidérerent cette aventure, comme un préſage des malheurs qui affligerent la chrétienté ſous ce pontificat, ſur-tout l'Italie, par les guerres civiles; & ils crurent avoir trouvé l'événement de leurs prédictions dans la tranſlation du ſaint ſiége à Avignon, où il demeura plus de 70 ans: ce que les Italiens nomment la captivité de Babylone. Clément accorda une partie de ce qu'il avoit promis au roi, & tint l'an 1311 un concile général à Vienne en Dauphiné, où les hérétiques Beguards & Durcins furent condamnés, l'ordre des Templiers aboli, la diſcipline eccléſiaſtique réformée, & la guerre ſainte réſolue. Mais au lieu de condamner la mémoire de Boniface VIII, il fit déclarer dans ce concile, du conſentement du roi même qui s'étoit déſiſté de ſes pourſuites, que ce pape avoit été catholique, & n'avoit rien fait qui le rendît coupable d'héréſie. Clément V qui étoit valétudinaire, allant à Bourdeaux pour changer d'air, mourut le 18 ou 20 avril de l'an 1314 à Roque-Maure ſur le Rhône, après avoir tenu le ſiége 8 ans 10 mois & 15 jours. Il fut enterré à Uzette, bourg du diocèſe de Baſas, dans une égliſe dédiée à Notre-Dame, qu'il avoit fondée près de Villandrau, lieu de ſa naiſſance. Son tombeau a été détruit par les Huguenots. Au reſte, ce pontife fit une compilation nouvelle, tant des décrets du concile général de Vienne, où il avoit préſidé, que de ſes épîtres ou conſtitutions. Mais ſa mort ayant empêché la publication de cette collection, elle ne parut

que sous son successeur Jean XXII, natif du pays de Querci, qui l'adressa l'an 1317 aux universités, sous le nom de Clémentines. * Villani, *liv.* 8, *ch.* 80. Sponde. Bzovius. Rainaldi, *in annal.* Trithème. Possevin. Genebrard. Du-Chêne. Onuphre. Louis Jacob, &c. Nous avons fait le récit de l'élection de Clément V, conformément à celui qu'en fait l'historien Villani, lequel a été suivi par beaucoup d'autres écrivains célébres : mais ce témoignage est extrêmement infirmé & presque réduit à rien dans un *Discours sur le pontificat de Clément V, premier pape François résidant à Avignon*, par le pere Berthier, jésuite, & imprimé à la tête du tome XIII de l'*histoire de l'église gallicane*, que ce jésuite continue.

CLÉMENT VI, successeur de Benoît XII, natif du Limosin, & nommé *Pierre* Roger, étoit fils de *Guillaume*, seigneur de Roziers, dans le territoire de Malemont. Il fut premiérement moine dans l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne, & fit depuis ses études à Paris, où il reçut le bonnet de docteur. Pierre Roger fut pourvu depuis du prieuré de S. Basle près de Nismes, par le pape Jean XXII, à la recommandation du cardinal de Mortemar. Ensuite il fut successivement abbé de Fescamp, évêque d'Arras, archevêque de Rouen, & enfin de Sens, puis cardinal sous le pape Benoît XII le 18 décembre 1337. Après la mort de ce pontife, il fut élu pour remplir sa place, le 7 mai de l'an 1342, & fut couronné le 19 du même mois, jour de la pentecôte, dans l'église des dominicains d'Avignon. Pétrarque, qui vivoit de son temps, lui donne l'éloge de très-savant pontife, & loue sa mémoire qui étoit très-heureuse. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que cette mémoire prodigieuse venoit d'une chute, dont il garda la cicatrice à la tête. Ce pontife réduisit le jubilé de l'année sainte, de 50 en 50 ans, & n'oublia rien pour délivrer l'Italie de la tyrannie de Louis de Baviere qui avoit pris le titre d'empereur. Il envoya aussi un légat dans le royaume de Naples, après la mort d'André, & fit travailler pour la réunion des Grecs & des Arméniens. On dit aussi que ce fut lui qui donna aux rois très-chrétiens la permission de communier sous les deux espéces. Il mourut à Avignon le 6 décembre de l'an 1352, après avoir gouverné l'église dix ans sept mois moins deux jours. Son corps fut transporté, selon sa derniere volonté, à l'abbaye de la Chaise-Dieu, où son tombeau a été pillé par les hérétiques. Ce pape étoit savant, & a composé divers ouvrages, des sermons & un discours à la canonisation de S. Yves, &c. INNOCENT VI fut élu en sa place. * Pétrarque, *liv.* 26, *ep. l.* 2, *rer. mem. ch.* 1, *liv.* 8, *rer. fam. &c.* Sponde. Ciaconius. Gesner. Victorel. Possevin. Arnoul Wion. Du-Chêne, &c.

CLÉMENT VII, cru antipape, & nommé auparavant *Robert* de Genève, étoit fils d'*Amé* III comte de Genève & de *Mahaud* de Boulogne. Il fut chanoine de l'église de Paris, protonotaire du saint siége, puis évêque de Terouane & de Cambrai, & enfin cardinal du titre des douze apôtres en 1371, sous le pontificat de Gregoire XI, qui l'envoya légat en Italie. Quelque temps après l'élection d'Urbain VI, les cardinaux de deça les monts, prétendant qu'on les avoit violentés en leurs suffrages, lorsqu'ils étoient au pouvoir du peuple Romain, se retirerent à Anagnie, & de-là à Fondi, où avec trois cardinaux Italiens ils firent pape ce Robert, personnage de grand mérite, & âgé seulement de 36 ans, le 21 septembre de l'an 1378. Il prit le nom de *Clément*, & son élection commença le schisme, qui a été le plus long & le plus embrouillé de ceux qui ont divisé l'église ; car il dura plus de 50 ans. L'Italie & l'Allemagne soutenoient Urbain. La France & l'Espagne suivoient Clément ; & les deux papes avoient chacun des partisans illustres par leur science & par leur piété. Clément se retira à Avignon, où il mourut le 16 septembre de l'an 1394, environ 16 ans après son élection, & à l'âge de 52 ans. Il avoit fait 34 cardinaux en 13 promotions. L'ancienne race masculine des comtes de Genève finit en sa personne, & Imbert de Villars, fils de sa sœur, lui succéda en ce comté. Son corps fut enterré au milieu du chœur des célestins d'Avignon, où l'on voit son tombeau. Après la mort de Clément, les cardinaux de sa faction, au nombre de 22, élurent dix jours après *Pierre* de Lune, qui prit le nom de *Benoît* XII. Ce dernier mourant en 1424, obligea ses cardinaux d'élire Gilles MUGNOS, dont nous parlons à son titre. *Consultez* Du Pui, auteur de l'histoire du schisme. * Du Chêne. Thierri de Niem. Sponde. Bosquet. Rainaldi. Papire Masson, &c.

CLEMENT VIII, antipape, *cherchez* MUGNOS (Gilles.)

CLEMENT VII, légitime pontife, nommé *Jules* de Médicis, étoit fils naturel & posthume de *Julien* de Médicis, tué à Florence par les Pazzi en 1478, & d'une demoiselle qui prétendit être reconnue pour sa femme après sa mort. Il fut d'abord chevalier de Rhodes ; mais dans la suite le pape Léon X, son cousin, le fit cardinal en 1513, l'envoya légat à Boulogne, & lui donna les archevêchés de Florence, d'Embrun & de Narbonne, l'évêché de Marseille, &c. Enfin, après la mort d'Adrien VI il fut élu pape en 1523. Son pontificat est remarquable, par les malheurs qui affligerent toute la chrétienté. Au commencement il reçut du roi d'Ethiopie une célébre ambassade, & célébra le jubilé avec assez de bonheur en 1525. Mais l'Allemagne continua de se diviser par les erreurs de Luther, & plus de cent mille paysans y perdirent la vie. Clément exhorta les princes orthodoxes, & sur-tout le parlement de Paris, de s'opposer aux novateurs. Ce fut alors que ce pape craignant la puissance de l'empereur Charles-Quint, se ligua avec les François & les Vénitiens. Les Colonnes qui étoient du parti de l'empereur, se souleverent contre le pape avec tant d'insolence, que Pompée Colonne, cardinal, eut l'audace de le citer au concile que Charles devoit tenir à Spire en 1527. Cette année 1527, Charles de Bourbon, général des armées de l'empereur, assiégea Rome, qui fut emportée & mise au pillage par des soldats, la plupart hérétiques Allemans. Ils y exercerent des cruautés, qui surpassoient celles que les barbares avoient commises dans de semblables conjonctures. Clément assiégé dans le château saint Ange, fut mis à quarante mille écus d'or de rançon, & fut contraint de se sauver *incognitò*, après sept mois de captivité, pendant laquelle il laissa croître sa barbe, qu'il porta longue dans la suite, comme on le peut voir par ses médailles. Depuis il fit la paix au mois de juin de l'an 1529 avec l'empereur, par le mariage d'Alexandre de Médicis, créé grand duc de Toscane, & de Marguerite, fille naturelle de Charles. Cette alliance fut suivie du mariage de Catherine de Médicis, avec Henri depuis roi, II du nom, fils de François I, & le pape vint l'an 1533 à Marseille en conférer avec le roi. Durant ces traités l'Angleterre fut affligée d'un schisme fâcheux, causé par le roi Henri VIII, lequel étant devenu amoureux d'Anne de Boulen, répudia pour l'épouser, Catherine d'Aragon sa légitime épouse. Le pape qu'on accuse d'avoir trop tôt employé les foudres du vatican, excommunia le roi d'Angleterre ; & ce prince irrité de ce procédé, se déclara chef de l'église de son royaume, & y donna entrée aux opinions des novateurs, qu'il avoit auparavant combattues. Clément mourut le 26 septembre de l'an 1534 à l'âge de 56 ans & 4 mois, après avoir tenu le pontificat 10 ans, 10 mois & 7 jours. On a diverses lettres de lui. PAUL III fut élu en sa place. * Paul Jove, *aux éloges & en l'hist.* Ciaconius, Papire Masson. Onuphre, *en sa vie.* Genebrard, *en la chron.* Sponde, *A. C.* 1523, 1534. Du Bellai, &c.

CLEMENT VIII, originaire de Florence, & natif de Fano dans l'état ecclésiastique, fut élu le 30 janvier de l'an 1592, après la mort d'Innocent IX. Il se nommoit auparavant *Hippolyte* Aldobrandin, & étoit fils de *Sylvestre* & de *Lesa* Deta, & frere de *Jena* Aldobrandin, cardinal, & grand pénitencier, par la cession de S. Char-

les Borromée. Hippolyte fut auditeur de Rote, & référendaire du pape Sixte V, qui le fit cardinal, l'an 1585; & l'année suivante, il succéda dans la dignité de grand pénitencier au cardinal Boncompagnon. Il fut aussi légat en Pologne, & exerça plusieurs autres emplois qui le conduisirent au souverain pontificat. Il employa les premiers jours, après son couronnement, à visiter les paroisses, les monasteres & les autres lieux de piété de la ville de Rome, & protesta dans cette action, qu'il vouloit faire ensorte que le clergé de cette ville, par une vie toute innocente & toute sainte, servît d'exemple à tous les peuples de l'univers. Il fit ensuite une très-sainte constitution contre les duels. Après avoir réglé la capitale du monde chrétien, il s'appliqua à ce qui regardoit la conversion du roi Henri IV, fils aîné de l'église, que le malheur de sa naissance en avoit séparé. Lorsque du Perron & d'Ossat, depuis cardinaux, demanderent l'absolution pour ce prince, le pape ordonna des prieres de quarante heures dans toutes les églises de Rome. Lui-même étant pieds nuds, alla deux jours de suite à la pointe du jour à l'église de sainte Marie-Majeure, où il célébra la sainte messe, faisant les stations en pleurant, sans vouloir donner la bénédiction au peuple. Il donna au roi Henri IV l'absolution, malgré les brigues des Espagnols, le dimanche 17 de septembre 1595. La joie qu'il reçut de cette conversion, fut augmentée par l'arrivée de l'archevêque de Livonie, qui abjura l'hérésie de Luther, & par celle de plusieurs envoyés de Russie, pour renoncer au schisme des Grecs. Il s'employa à finir les querelles qui étoient entre les princes chrétiens, afin de travailler plus efficacement à l'extirpation des hérésies, au sujet desquelles il écrivit des lettres fort touchantes aux prélats de France. La paix de Vervins fut conclue le 2 de mai 1598, par les soins de son légat, le cardinal Alexandre de Médicis, qui fut depuis son successeur. Dans le même temps, Alfonse, duc de Ferrare, étant mort, Clément réduisit ce duché, comme un fief de l'église, sous l'obéissance du saint siége. Au jubilé de l'année sainte 1600, il donna tant de marques de sa charité, que les pélerins, que l'on fait monter jusqu'à trois cens mille, le comblerent de bénédictions. Grand nombre d'hérétiques & de Turcs, qui y étoient venus par curiosité, y furent reçus dans le sein de l'église, les uns par l'abjuration de leurs erreurs, & les autres par le baptême. Sur la fin de son pontificat, on agita en sa présence la célebre question qu'on appelle *de auxiliis*, qui a tant suscité de querelles dans l'école, & qui regarde la grace & le libre arbitre. Elle ne fut pas néanmoins terminée sous son pontificat, & recommença sous Paul V, son successeur. En diverses promotions il créa plus de cinquante cardinaux, & entr'autres Baronius, Bellarmin, du Perron, d'Ossat, Tolet, Tarugi, de Sourdis, &c. Ce pape mourut le 3 mars, l'an 1605, à l'âge de 69 ans, après avoir tenu le siége 13 ans, un mois & quelques jours. Il avoit fondé l'an 1595 un très-beau collége, qu'on appelle encore *Clementin*, pour les Esclavons, qui ont été transférés depuis à Lorette. Ce sont les clercs réguliers Somasques qui en ont soin; on n'y reçoit que des personnes nobles; & outre les lettres saintes & profanes, on leur apprend tous les exercices qui conviennent à la noblesse. Son successeur fut LÉON XI. * Sponde, *depuis l'an* 1592 *jusqu'en* 1605. Ciaconius, *in suppl. &c.*

CLEMENT IX, auparavant nommé *Jule* Rospigliosi, sortoit d'une famille très-noble de Pistoie, dans les états du grand duc de Florence, & naquit l'an 1599. Urbain VIII qui avoit un merveilleux discernement, l'employa pour être auditeur de la légation du cardinal Barberin, son neveu, & l'envoya depuis nonce en Espagne, où il fut continué pendant onze années. Sa majesté catholique lui donna souvent des marques de son estime, jusqu'à le prier de nommer une de ses filles au baptême. Après la mort d'Urbain VIII, arrivée en 1644, il fut rappellé de cette nonciature; & pendant le conclave pour l'élection d'Alexandre VII, le sacré collége lui déféra le gouvernement de Rome. Le nouveau pape le nomma cardinal, après l'avoir fait son secrétaire. Après sa mort, Rospigliosi fut mis sur le trône de S. Pierre, le 20 juin, l'an 1667. Il commença par décharger les peuples de l'Etat ecclésiastique des tailles & des autres subsides. Il donna des évêques au Portugal, qui en étoit privé depuis long-temps, par les intrigues des Espagnols. Enfin il employa la plus grande partie de son revenu pour envoyer du secours en Candie contre les Turcs. Clément s'empressa de donner la paix à l'église de France; & appaisa heureusement les contestations qui duroient depuis long-temps entre les évêques & les théologiens, à l'occasion de la condamnation des cinq propositions & du livre de Jansénius, évêque d'Ypres. Ce fut aussi lui qui ménagea la paix qui fut conclue entre les couronnes de France & d'Espagne, à Aix-la-Chapelle, en 1668. Depuis, il canonisa S. Pierre d'Alcantara, religieux de l'ordre de S. François, & sainte Magdeléne de Pazzi, carmélite. Comme le siége de Candie étoit ce qui l'occupoit davantage, outre le secours qu'il y envoya lui-même, il en procura un très-considérable de la part des François. Mais tant de soins n'ayant pu empêcher la perte de cette place, le pape en eut tant de déplaisir, qu'il en mourut le 9 décembre de l'an 1669 en sa 71e année, après 2 ans, 5 mois, 19 jours de pontificat. CLÉMENT X fut son successeur.

CLEMENT X, pape, sorti d'une ancienne famille de Rome, se nommoit *Emile* Altieri, & avoit été évêque de Camerino. C'étoit un homme ennemi de toute sorte de faste. Il fut fait cardinal le 29 novembre 1669 par le pape Clément IX son prédécesseur, qui étant au lit de la mort, se hâta de le revêtir de la pourpre sacrée; & lorsqu'Altieri le vint remercier de sa promotion, ce pontife lui dit: *Dieu vous destine pour être mon successeur, j'en ai quelque pressentiment*; ce qui effectivement arriva. Altieri ayant été élu pape le 29 avril 1670, ne chercha que la tranquillité durant son pontificat, & mourut le 22 juillet de l'an 1676, âgé de 86 ans, 9 jours, ayant tenu le saint siége 6 ans, 2 mois, 24 jours. INNOCENT XI lui succéda.

CLEMENT XI (Jean-François Albani) né à Pezaro dans le duché d'Urbin, le 22 juillet 1649, du chevalier *Charles* Albani, dont le pere avoit été fait sénateur Romain par Urbain VIII, fut chanoine de S. Laurent *in Damaso*, vicaire de S. Pierre, & successivement gouverneur de Sabine, de Civitavecchia, de Rieti, & d'Orviette, d'où le pape Innocent XI l'ayant rappellé à Rome, lui donna un canonicat de la basilique de S. Pierre du vatican, & ensuite la charge de secrétaire des brefs. Il fut confirmé dans cette charge par Alexandre VIII, qui le créa cardinal diacre du titre de S. Silvestre, le 13 février 1690. Il fut encore confirmé dans le secrétariat des brefs en 1691 au commencement du pontificat d'Innocent XII, qui le déclara protecteur de l'ordre des Chartreux le 10 avril 1696, & qui le commit sur la fin de juin 1698, pour exercer la charge de préfet de la secrétairerie des brefs. Enfin il fut élu pape, après 45 jours de conclave, le 23 novembre 1700. Il n'accepta la papauté, qu'au bout de trois jours de son élection, qu'il se rendit aux instances des cardinaux & aux raisons de ceux qu'il avoit consultés, pour savoir s'il étoit obligé d'obéir. Il prit le nom de Clément XI, en mémoire de ce que son élection avoit été faite le jour que l'église célebre la fête de S. Clément pape & martyr. Il fut sacré évêque le 30 novembre, dans l'église de S. Pierre, par le cardinal de Bouillon, doyen du sacré collége: son couronnement se fit dans la même église, le 8 décembre suivant. Ce pape déclara à son avénement, qu'il vouloit exécuter à la rigueur la bulle que son prédécesseur avoit faite contre le népotisme, sans prétendre néanmoins exclure ses parens des charges de l'église, au cas qu'ils s'en rendissent dignes. Pendant le pontificat de Clément XI, il y eut entre les princes de l'Europe des guerres dont l'Italie souffrit beaucoup, & les états du pape ne furent pas plus épargnés que les autres par les impériaux, qui s'emparerent de Comacchio.

Clément XI avoit de l'amour pour les belles-lettres. On a plusieurs de ses homélies qui sont d'un style élégant, & remplies de beaux sentimens. On les a recueillies après sa mort, & fait imprimer en 2 vol. *in-fol.* à Rome, & encore depuis ailleurs. Il eut quelques différends avec le roi d'Espagne, qui furent heureusement terminés par la médiation de Louis XIV, roi de France. Les contestations sur le tribunal royal de Sicile qu'on appelle la Monarchie, & qui prend aux affaires ecclésiastiques à peu-près la même part que nos parlemens, furent assoupies par l'invasion de cette isle, premiérement par le roi d'Espagne, & ensuite par l'empereur. Ce pape donna retraite à Rome au fils de Jacques II, roi d'Angleterre, qui a toujours joui depuis des honneurs de la royauté dans cette capitale du monde chrétien, avec la princesse Sobieska son épouse; & étendant ses soins jusques dans la France, il envoya quelques bâtimens chargés de grains avec des sommes considérables d'argent en Provence, pour être distribués aux pauvres du pays en 1720, pendant le temps de la peste. Il se préparoit aussi à embellir la ville de Rome par de nouveaux portiques; mais les infirmités auxquelles il fut sujet sur la fin de sa vie, l'empêcherent d'exécuter ces projets. Il mourut d'une inflammation de poumon, en deux jours de maladie, mais après de longues infirmités, le 19 mars 1721, au matin, âgé de 71 ans, 7 mois & 28 jours, après avoir occupé le saint siége 20 ans, 3 mois & 26 jours. Innocent XIII lui succéda. Son corps fut mis en dépôt le 23 du même mois dans la chapelle du saint sacrement de la basilique de S. Pierre; & le 19 mars de l'année suivante, il fut transporté dans la chapelle de la Piété de la même église, & mis le lendemain dans le caveau que le défunt avoit fait construire de son vivant pour sa sépulture, avec cette simple inscription sur son tombeau: HIC JACET *Joannes-Franciscus Albanus.* Clément XI avoit fait la cérémonie de canoniser le pape *Pie V* de l'ordre de S. Dominique; *André* d'Avellino, théatin; *Felix* de Cantalice, capucin, & *Catherine* de Boulogne. On a de Clément XI trois bulles ou constitutions, la bulle *Vineam Domini sabaoth*, contre ceux qui soutiennent les cinq fameuses propositions, ou qui prétendent qu'elles n'ont pas été extraites du livre de Jansénius, intitulé *Augustinus, &c*: Une constitution par laquelle il condamne les pratiques superstitieuses & idolâtriques que quelques missionaires de la Chine autorisoient, & dont ils permettoient la pratique aux nouveaux chrétiens de ce pays-là; & en dernier lieu, la constitution *Unigenitus*, donnée en 1713, où il condamne la traduction françoise du nouveau testament, faite par le pere Pasquier Quesnel, prêtre de l'oratoire, les réflexions morales que cet auteur y a jointes en général, & en particulier 101 propositions extraites de ces réflexions. Tous les ouvrages de ce pape ont été recueillis par le cardinal Annibal Albani son neveu, & imprimés d'abord à Rome, puis à Francfort en 1729, en 2 *vol. in-fol.* Sa vie est au-devant de ce recueil.

CLEMENT XII, pape, nommé *Laurent* Corsini, d'une ancienne & illustre famille de Florence en Toscane, né le 7 avril 1652, fut déclaré préfet de la signature de grace le 13 février 1690, puis nonce apostolique à la cour de Vienne, le premier avril suivant, & archevêque de Nicomedie le 10 du même mois; mais il n'alla pas à cette nonciature, l'empereur ayant persisté à ne point vouloir le recevoir en cette qualité, malgré les sollicitations & les instances qui lui furent faites pour l'engager à l'agréer. Depuis, étant clerc de la chambre apostolique, il en fut fait trésorier général au mois de février 1696. Le pape Clément XI, dont des mémoires portent qu'il avoit été autrefois auditeur, le continua dans cette charge, lorsqu'il fut élevé sur le saint siége, & le créa cardinal le 17 mai 1706. Il fit la fonction de lui donner le chapeau dans un consistoire public le 20 du même mois; & après avoir fait celle de lui fermer & ouvrir la bouche, il lui assigna le titre de sainte Susanne le 25 juin suivant. Il quitta ce titre & opta celui de S. Pierre-ès-Liens, le 14 décembre 1720, fut nommé député de la congrégation du concile le 12 juillet 1723, passa dans l'ordre des évêques & opta l'évêché de Frescati, qui fut proposé pour lui dans un consistoire, le 19 novembre 1725, & fut déclaré le 18 novembre 1726 préfet de la signature de justice, au lieu & place du feu cardinal Bernardin Scotti. Il prit possession de cette charge le 28 du même mois. Après la mort de Benoît XIII, il fut élu pape & évêque de Rome au bout de 4 mois & 7 jours de conclave, le 12 juillet 1730, étant alors âgé de 78 ans, 3 mois & 5 jours. Son élection avoit été arrêtée dès le jour précédent; mais il avoit prié le sacré collége de la différer au lendemain 12, fête de S. Jean Gualbert, parent de sa famille, ce qui lui fut accordé; de sorte qu'il ne fut élu que ce jour-là sur le midi, d'une voix unanime, par tous les cardinaux qui se trouverent dans le conclave, au nombre de cinquante-trois: ensuite de quoi son élection fut publiée solemnellement, avec les cérémonies accoutumées. Il prit le nom de Clément XII, en mémoire du pape Clément XI qui l'avoit élevé au cardinalat. Le 16 du même mois, il fut couronné en la maniere accoutumée dans la basilique de S. Pierre du vatican. Le lendemain il quitta le Vatican pour aller demeurer au Quirinal. Le peuple assemblé de toute part, crioit: *Vive le pape Clément* XII, *justice des injustices du dernier ministere.* Il entendoit parler en particulier des affaires de Bénévent, pour l'examen desquelles le nouveau pape établit un tribunal extraordinaire. Le 19 novembre suivant, s'étant rendu en cavalcade à S. Jean de Latran, il prit solemnellement possession de cette basilique avec beaucoup de pompe. La veille de son couronnement, pour s'attirer l'amour du peuple Romain, il avoit fait publier un édit portant confirmation de l'abolition de la ferme du savon, qui avoit été suspendue par les cardinaux-chefs-d'ordre, durant le dernier interrégne. Il en fit publier un autre le lendemain pour le réglement du prix de l'huile. Il établit au mois de juillet 1730 une congrégation criminelle, composée des cardinaux & d'un secrétaire, pour agir contre ceux qui avoient mal versé sous le pontificat précédent. Il en établit aussi une civile, par ordonnance du 12 août suivant, composée du cardinal camerlingue, de trois autres cardinaux, & de deux commissaires des finances, pour la révision des comptes des dépenses faites durant le même pontificat. Il indiqua le 11 septembre 1730, suivant la coutume, un jubilé universel pour implorer l'assistance de Dieu pour le bon gouvernement de l'église catholique commise à ses soins. Ce jubilé fut ouvert à Rome le dimanche 17 du même mois, & dura deux semaines. Ce pape est mort à Rome le 6 de février 1740, dans la 88e année de son âge, ayant tenu le saint siége 9 ans & 7 mois moins 6 jours. Le pape Benoît XIV lui a succédé.

CLEMENT (*Titus Flavius*) surnommé ALEXANDRIN, parcequ'il étoit originaire d'Alexandrie, selon quelques-uns, quoique S. Epiphane dise que d'autres le croient Athénien, & qu'il n'ait peut-être été surnommé Alexandrin, que parcequ'il étoit prêtre catéchiste d'Alexandrie. Il fut d'abord engagé dans les erreurs du paganisme; mais son amour pour la vérité le porta à l'aller chercher en diverses provinces, dans la Gréce, en Italie, en Orient, dans la Palestine & dans l'Egypte. Il trouva heureusement ce qu'il cherchoit dans cette derniere province. Le célebre Pantenus, qui remplissoit la chaire des écoles chrétiennes d'Alexandrie, lui parut préférable à tous les grands hommes qu'il avoit écoutés jusqu'alors; & après avoir été son disciple, il fut jugé digne de lui succéder en l'emploi de catéchiste, & d'être fait prêtre de l'église d'Alexandrie. Il a fleuri sur la fin du deuxiéme siécle, & au commencement du troisiéme, sous les empereurs Severe & Antonin Caracalla, & vécut apparemment jusqu'au régne d'Heliogabale ou d'Alexandre Severe, c'est-à-dire, jusque vers l'an 220 de J. C. Il succéda l'an 190 à Pantenus, qui étoit allé aux Indes pour y annoncer l'évangile. On croit qu'il sortit de cette ville dans le temps de la persécution de

l'empereur Severe, vers l'an 202, & qu'il se retira en Cappadoce auprès de l'évêque Alexandre. Ce fait seroit indubitable, s'il étoit certain qu'il fût ce Clément dont Alexandre fait mention dans une lettre écrite de sa prison à l'église d'Antioche, dans laquelle il dit avoir donné sa lettre à porter au prêtre Clément, homme de vertu, qu'ils connoissoient déja, & qui avoit augmenté & affermi l'église de Cappadoce pendant qu'il y avoit demeuré; mais il n'est pas certain qu'Alexandre parle en cet endroit de S. Clément d'Alexandrie. Comme il avoit beaucoup d'érudition & de facilité pour écrire, il composa plusieurs ouvrages pleins de recherches & d'étude. Eusebe & S. Jerôme nous en ont donné le catalogue. Il ne nous en reste que trois, savoir, *Protrepticon* ou *Oratio exhortatoria ad Gentes. Pedagogi, lib. III. Stromatum, lib. VIII.* C'est ce dernier ouvrage qui lui a fait avoir le surnom de *Stromateus* & *Contextor.* On a encore de lui un petit traité donné par le pere Combefis, & depuis par Ittigius, intitulé : *Qui est le riche qui se sauve?* On a perdu un autre de ses ouvrages, divisé en huit livres, & intitulé les *Hypotiposes.* Gentien Hervet a traduit ces traités de grec en latin. Frédéric Silburge y a aussi travaillé, & il y a ajouté des remarques & des tables. C'est de-là que s'est formée l'édition de Leyden en 1616, par les soins de Daniel Heinsius, qui corrigea ce qui y manquoit. Cette édition a été suivie de celle de 1629, qui est la plus belle de toutes, & de celle de Paris de 1641, qui est moins correcte & moins belle. Outre ces ouvrages, Clément en avoit composé un des canons ecclésiastiques, dédié à Alexandre de Jérusalem; & nous avons sous son nom, dans la bibliothéque des peres, de petits commentaires latins sur la premiere épître canonique de S. Pierre, sur celle de S. Jean, & sur celle de S. Jude. Quelques auteurs croient que ce sont les mêmes commentaires que Cassiodore attribue à Clément Alexandrin. On ne peut douter que S. Clément n'ait eu une érudition consommée. S. Jerôme ne fait point difficulté d'assurer qu'il n'y a eu personne qui ait eu tant de science que ce pere; & il est vrai que de tous les anciens, il n'y en a point dont les livres soient remplis de tant d'érudition profane. Il en fait même trop paroître pour un écrivain chrétien, & l'on peut dire qu'il étoit bien plus philosophe que théologien, quoiqu'il n'ignorât pas notre religion, & qu'il fût parfaitement bien l'écriture-sainte. Mais il est beaucoup plus fort sur la morale que sur le dogme; il explique presque tous les passages qu'il cite d'une maniere allégorique, à l'imitation de Philon *le Juif.* Il écrit presque toujours sans ordre & sans suite. Son style est fort négligé, ce qui se remarque particuliérement dans ses stromates; car dans son exhortation aux Gentils, & dans son pédagogue, son discours est plus fleuri, comme Photius l'a observé, & il est même soutenu d'une certaine gravité qui n'est pas sans agrément. * Cassiodore, *l.* 1, *des divin. institut.* & Photius, *en sa bibl. mém.* 109. S. Jerôme, *des écriv. eccl. c.* 38. Eusebe, *l.* 5, *hist. c.* 11, 13, *& en sa chron. A. C.* 192, 204. Bellarmin. Trithème. Baronius. Possevin, &c. Du-Pin, *bibl. des aut. eccl. trois premiers siécles.* D. Ceillier, *hist. des aut. sacr. & eccl. tom. II.*

CLEMENT (Saint) évêque d'Ancyre, & AGATHANGE diacre, sont mis au rang des martyrs dans le martyrologe au 25 janvier; mais les actes de leur martyre sont entiérement faux & indignes de foi, & ils ont été rejettés par Baronius même. * Baronius. Bollandus. Tillemont. Baillet, *vies des saints.*

CLEMENT (Clemens) préfet du prétoire sous Caligula, refusa d'entrer dans la conjuration où ce prince périt, l'an de J. C. 41, & dont Chereas fut le chef. CLEMENT, surnommé *Aretin* son fils, fut aussi préfet du prétoire sous Vespasien. * Tacite, *hist. liv.* 4, *c.* 68. Ce dernier se nommoit *M. Aretinus Clemens*, & fut aussi consul subrogé l'an 94, sous Domitien.

CLEMENT (*Titus Flavius Clémens*) étoit neveu de l'empereur Vespasien, & fils de Flavius Sabinus son frere. Il avoit épousé *Flavie-Domitille*, à la sollicitation de l'empereur Domitien dont elle étoit parente, & il en eut deux enfans, dont le fameux Quintilien fut précepteur, & que Domitien destinoit à la pourpre. Clément fut consul ordinaire, l'an 95 de J. C. Mais à peine fut-il sorti du consulat, que Domitien, sans avoir égard aux liens du sang, le fit mourir sur un soupçon très-léger; ce qui n'étoit sans doute qu'un prétexte pour couvrir le véritable sujet de sa mort, qui étoit le christianisme. Car Dion dit qu'il fut accusé d'impiété & d'athéisme: crime, poursuit cet historien, qui en fit condamner alors beaucoup d'autres, qui avoient embrassé la religion des Juifs; ce qui désigne visiblement le christianisme, que les auteurs de ce siécle confondoient avec le judaïsme. Domitille son épouse étoit chrétienne, comme lui. Domitien voulut l'obliger inutilement à se remarier 4 jours après la mort de son mari, & elle fut reléguée dans l'isle Pandataire. L'histoire ne dit point ce que devinrent les deux fils de Clément. * Dion, *l.* 7. Suet. *vit. Domit.* Baron. 98.

CLEMENT (Cassius Clemens) sénateur qui s'étoit engagé dans le parti de Pescennius *Niger*, contre l'empereur Severe. Comme ce prince lui faisoit son procès en personne, il lui représenta avec beaucoup de hardiesse, que la cause de Niger, quoique vaincu, n'étoit pas moins juste que celle de Severe qui étoit vainqueur; qu'ils avoient tous deux eu le même but de détrôner un usurpateur de l'empire, & que si Severe punissoit les partisans de Niger, il devoit punir les siens propres, ou que c'étoit commettre une injustice, dont il ne se laveroit jamais aux yeux de la postérité. Cette généreuse liberté fit rentrer en lui-même l'empereur, qui accorda la vie à Clément, avec une partie de ses biens, l'an de J. C. 194. * Dion, *l.* 74. Il y a eu un Tineïus CLEMENS, consul en 196, sous le même empereur.

CLEMENT, *cherchez* CORVINUS CLEMENS.

CLEMENT, auteur Grec qui écrivit l'histoire d'Alexandre *le Grand*, en vers, comme nous l'apprenons d'Apulée. On ne sait pas en quel temps il a vécu.

CLEMENT, historien Grec, qui a fleuri dans le IV siécle, & qui composa un traité des rois & des empereurs de Rome, selon Suidas.

CLEMENT, dit l'*Ecossois*, vivoit dans le VIII siécle en Allemagne. Il fut accusé par Boniface de Mayence d'enseigner plusieurs erreurs, & d'assurer, au préjudice de l'autorité des canons & des saints peres, qu'il pouvoit être évêque, quoiqu'il eût eu deux enfans adulterins; d'introduire le judaïsme, en permettant aux chrétiens d'épouser la veuve de leur frere; de soutenir que J. C. fils de Dieu, descendant aux enfers, avoit délivré tous ceux qui y étoient retenus, fidéles & infidéles, païens & chrétiens, & d'avancer plusieurs autres dogmes contraires à la foi catholique, touchant la prédestination. Boniface de Mayence le fit condamner l'an 743, dans le concile tenu à Lestines, palais des rois de France, proche Bins en Hainault, & ensuite le défera au pape Zacharie, l'an 745. Ce pape approuva dans un concile le jugement que Boniface avoit porté contre Clément & le déposa. * *Acta Bonifacii.* Baronius, *A. C.* 742 *&* 745, *&c.*

CLEMENT, prêtre Anglois, chanoine régulier de S. Augustin, vivoit dans le XII siécle, vers l'an 1170, sous le régne de Henri II, roi d'Angleterre. Il composa des commentaires sur l'écriture; une concordance des évangélistes, & quelques ouvrages d'astronomie: comme, *de orbibus astrologicis.* * Vossius, *de math. c.* 25, §. 23. Pitseus, *de script. Angl.*

CLEMENT (Jean) Anglois, vivoit dans le XVI siécle, & fut élevé dans la maison de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, qui lui confia même l'éducation de ses enfans. Jean Clément apprit les langues, & enseigna la médecine dans l'université d'Oxford. Il épousa la célebre *Marguerite* Gige, que Thomas Morus avoit mise auprès de Marguerite Morus sa fille, pour étudier avec elle; & pendant la persécution de l'église

d'Angleterre sous Henri VIII, & Edouard VI, il passa avec sa femme dans les Pays-Bas, & s'arrêta à Malines. Le régne de Marie les fit repasser en Angleterre, d'où celui d'Elizabeth les chassa encore. Enfin Clément se fixa à Malines, où il perdit sa femme en 1570, & où il mourut lui-même en 1572. Il a composé des poésies, & a traduit de grec en latin les épîtres de S. Gregoire de Nazianze, des homélies de Nicephore Calixte, &c. * Pitseus, *de script. Angl.*

CLEMENT (Jacques) moine dominicain, natif du village de Sorbonne, près de Sens, profès au couvent de Paris, prêtre, âgé de 25 ans, conçut le détestable dessein d'assassiner Henri III. C'étoit un homme grossier & ignorant, d'un tempérament mélancolique. *De quelle sorte & par quelle personne il fut induit à commettre ce crime*, dit Mezerai, *c'est une chose trop importante pour le dire, sans en avoir plus de certitude que je n'en trouve ; mais il est vrai, que si on ne lui en inspira le dessein, au moins on fut bien aise qu'il l'eût pris, & qu'on lui en donna les moyens & l'instruction, puisqu'on lui fit connoître le comte de Brienne, & quelques autres seigneurs royalistes, qui étoient prisonniers dans la bastille, qu'on lui bailla un passeport de ce comte, & une lettre de croyance du président de Harlai pour le roi, mais qui étoit fausse.* Voici comment il exécuta son dessein. La Guesle, procureur général, allant avec son frere de sa maison de Vanvres à Saint-Cloud, rencontra Jacques Clément sur le chemin, & ayant su de lui qu'il avoit des choses très-importantes à dire au roi, le fit monter en trousse derriere son frere, & le mena à Saint-Cloud. On ne vit jamais un homme si intrépide que ce moine. Il soupa gaiement avec les gens de la Guesle: il ne s'émut point de toutes les questions qu'ils lui firent, & dormit toute la nuit d'un profond sommeil. Le lendemain ayant été introduit par la Guesle dans la chambre du roi, il s'approcha de lui sans étonnement, lui parla sans hésiter, lui présenta quelques lettres ; & comme le roi les lisoit, il prit son temps, tira un couteau de sa manche, & lui en donna un coup dans le ventre. Le roi se sentant blessé, s'écria, s'arracha le couteau de la plaie, & lui en donna deux coups, l'un à la tête, & l'autre à la joue. La Guesle mit l'épée à la main, en frapa imprudemment le moine du pommeau dans le front, & deux ou trois autres personnes encore plus imprudentes le tuerent sur la place. Quand on eut reconnu qui il étoit, le grand prévôt fit tirer son corps à quatre chevaux, bruler les quartiers, & jetter les cendres au vent. * Mezerai, *abrégé chron. dans l'hist. de Henri III.*

CLEMENT (Claude) jésuite, natif d'Ornans sur la Louve, dans la Franche-comté, entra chez les jésuites en 1612. On l'envoya en Espagne, où il enseigna avec beaucoup de réputation. Le P. Claude a donné quatre livres, de la maniere de dresser une bibliothéque générale & particuliere, avec une description de la bibliothéque de l'Escurial, & une exhortation à l'étude & à la lecture des livres. Il publia cet ouvrage à Lyon en 1635, *in-4°*; il y a quelque érudition; mais il y a trop de babil & trop de ce que nous appellons *fatras ;* & s'il avoit eu un peu plus de jugement, il auroit renfermé tout ce qu'il y a de bon dans cet ouvrage en un fort petit livre. Il a composé divers autres ouvrages, & est mort en 1642. Ses ouvrages sont : *Oratio de majestate ecclesiæ Lugdunensis. Vita Clementis IV. Musei, sive bibliothecæ tàm privatæ, quàm publicæ extructio, instructio, cura, usus, libri IV. Accessit accurata descriptio regiæ bibliothecæ sancti Laurentii Escurialis : insuper parænesis allegorica ad amorem litterarum*, &c. à Lyon 1635, *in4°*. * Alegambe, *bibl. soc. jes.* Le Mire, *de scr. sæc. XVII.* Labbe, *in bibl. &c. Gall.* Avis au lecteur. Baillet, *jugemens des savans sur les critiques, hist. édit. Paris* 1685, in-12, *tome II, pag.* 273. *Voyez* le pere Colonia, qui cite encore d'autres ouvrages de ce jésuite, dans son Histoire littéraire de Lyon, tome II, page 330.

CLEMENT (Jean) surnommé *le Coutelier*, a été célebre dans le XVII siécle, par le talent qu'il avoit pour la controverse. Les calvinistes ne l'aimoient point. Il mourut le 8 février de l'an 1650, à l'âge de 49 ans.

CLEMENT (Nicolas) étoit de Toul. Etant venu à Paris, il y fut lié avec les gens de lettres, & eut la premiere place de garde de la bibliothéque du roi. Il est mort à Paris en 1712. On connoît de lui un ouvrage imprimé *in-8°*, en 1702. Il a pour titre : *Défense de l'antiquité de la ville & du siége épiscopal de Toul*, contre la préface du livre intitulé : *Systême historique des évêques de Toul, &c.* par l'abbé Riguet, grand-prévôt de l'église de S. Dié. M. Clément a pris dans sa défense le nom du sieur d'Antimon. Il y attaque aussi une dissertation du P. Benoît de Toul, capucin, imprimée avec l'ouvrage de l'abbé Riguet, pour prouver que la ville de Toul est le siége épiscopal des Leucois. *Voyez* PICARD (Benoît.) M. Clément a beaucoup travaillé au catalogue encore manuscrit des livres de la bibliothéque du roi de France, & a enrichi ce catalogue d'un grand nombre de notes. On a encore de M. Clément un autre ouvrage, dont M. l'abbé Lenglet rapporte ainsi le titre dans sa *méthode pour étudier l'histoire*, tome IV, *in-4°*, pag. 356. *Mémoires & négociations secrettes de la cour de France, touchant la paix de Munster, contenant les lettres, réponses, mémoires & avis secrets, envoyés de la part du roi, du cardinal Mazarin, & du comte de Brienne* (Henri-Auguste de Loménie) *secrétaire d'état, aux plénipotentiaires, afin de leur servir d'instruction pour la paix générale, avec les dépêches & réponses des plénipotentiaires ;* un volume *in-fol.* ou quatre volumes *in-8°*, Amsterdam 1716. Ce recueil de mémoires, dit M. l'abbé Lenglet, composé par Nicolas CLEMENT, & donné au public par Jean AYMOND, qui l'avoit volé avec beaucoup d'autres manuscrits dans la bibliothéque du roi, ne regarde guères que ce qui s'est passé en 1646. On a mis à la tête une préface fort emportée contre la France, & pleine de faussetés.

CLEMENT MATURIN, *cherchez* MATURIN.

CLEMENT (Robert) seigneur du Mez en Gâtinois, fut choisi par le roi Louis *le Jeune*, pour être gouverneur de son fils Philippe-*Auguste.* Ce jeune prince étant parvenu à la couronne, le fit ministre d'état. Il mourut vers l'an 1182, un an après son entrée dans le ministere, laissant deux freres, GILLES Clément, qui fut aussi ministre d'état ; & *Guarmand* Clément, abbé de Pontigni, & élu évêque d'Auxerre en 1182, à la considération de son frere Gilles, ministre d'état. On s'opposa à cette élection, & l'affaire fut portée à Rome, où *Guarmand* mourut de peste. ROBERT eut divers enfans, & entr'autres ALBERIC & HENRI, tous deux maréchaux de France. Ce sont ceux que la chronique de l'abbaye d'Anchin aux Pays-Bas appelle les fils de Robert Clément, *le conseil du roi*, c'est-à-dire, *ministre d'état.* ALBERIC Clément, seigneur du Mez, est celui qui a commencé d'élever par son crédit la charge de maréchal de France qu'il rendit militaire. Il accompagna Philippe-*Auguste* au voyage de la Terre-Sainte, où il signala son courage au siége d'Acre, où il fut tué l'an 1191, selon Guillaume le Breton & Rigord. HENRI Clément I du nom, seigneur du Mez & d'Argentan, frere d'*Alberic*, fut nommé *le petit maréchal*, à cause de sa petite taille. Le roi le pourvut de cette charge, qu'il rendit considérable, & lui donna la seigneurie d'Argentan. Il se trouva à la célebre bataille de Bouvines en 1214, & mourut la même année de maladie à Angers, pendant la guerre contre les Anglois. Il avoit épousé une fille de la maison de Nemours, dont il eut JEAN Clément, à qui le roi Philippe-*Auguste* conserva la charge de maréchal de France, quoiqu'il fût très-jeune. Ses descendans l'ont aussi possédée ; & leur terre du Mez en Gâtinois, fut appellée par cette raison, *Mez-le-Maréchal.* HENRI Clément II de ce nom, seigneur du Mez & d'Argentan, étoit aussi maréchal de

France du temps du roi S. Louis, qu'il accompagna au premier voyage de la Terre-Sainte, l'an 1249. Il est nommé dans une charte de l'abbaye de S. Denys de l'an 1263. * La chronique d'Auxerre *sous l'an* 1182. La chronique de Flandre, *c.* 20. Guillaume le Breton & Rigord, *in Phil.* D'Auteuil, *hist. des ministres d'état.* Le Feron. Godefroi. Le P. Anselme, &c.

CLÉMENT-AUGUSTE de Baviere, archevêque de Cologne, électeur & archichancelier du Saint-Empire Romain en Italie, évêque & prince de Munster, de Paderborn, d'Hildesheim & d'Osnabrug, &c. né à Bruxelles le 16 août 1700, fut élu coadjuteur de l'évêché de Ratisbonne le 19 décembre 1715, en vertu d'un bref d'éligibilité du 4 précédent, & en devint titulaire par la résignation faite en sa faveur par *Joseph-Clément* de Baviere, archevêque, électeur de Cologne, son oncle, le 26 mars 1716. Il s'en démit lui-même en faveur du duc *Jean-Théodore* son frere, le 29 juillet 1719, après avoir été élu évêque de Paderborn le 24, & de Munster le 26 mars précédent. Il étoit alors à Rome, où ayant reçu la nouvelle de son élection à ces deux évêchés, il en partit le 26 avril pour retourner en Baviere. Il fit son entrée publique à Munster le 14 décembre de la même année 1719. Il fut aussi élu coadjuteur de l'archevêché de Cologne le 9 mai 1722, & fit son entrée à Cologne en cette qualité le 15 décembre suivant. Il succéda à cet archevêché, & à la dignité électorale par la mort de son oncle le 12 novembre 1723, & fut encore élu & proclamé évêque & prince de Hildesheim, au lieu de lui, le 8 février 1724. Ayant été ordonné prêtre dans le château de Suabe en Baviere par l'évêque de Freisingue le 4 mars 1725, il célébra sa premiere messe le 3 avril suivant dans l'église des jésuites de Munich, en présence de toute la famille électorale de Baviere, & d'un grand nombre de seigneurs & de peuple; fit son entrée publique à Bonn avec beaucoup de magnificence le 15 mai; reçut de l'empereur par ses plénipotentiaires, l'investiture de son électorat de Cologne, & de l'évêché d'Hildesheim le 31 août, & fut élu prévôt de l'église collégiale de S. Paul de Liége le 20 septembre de la même année 1725. S'étant rendu à Viterbe en Italie, il y fut sacré le 9 novembre 1727, en grande cérémonie dans l'église de Notre-Dame de la Quercia, par le pape Benoît XIII, assisté de quatre prélats Romains, en présence d'*Iolande-Béatrix* de Baviere, princesse douairiere de Toscane, sa tante. Il fut encore élu évêque & prince d'Osnabrug le 3 novembre 1728: & s'étant rendu à Mergentheim, il y fit le 16 juillet 1732 sa profession dans l'ordre Teutonique, dont il fut créé chevalier, & le lendemain il fut élu & proclamé avec les cérémonies ordinaires grand-maître de cet ordre, au lieu & place de feu *François-Louis* de Baviere-Neubourg, électeur de Mayence.

CLEMENTIANUS HONORIUS, *voyez* VENANCE (*Fortunatus.*)

CLEMENTINES (les) sont un recueil de plusieurs piéces anciennes, attribuées faussement à S. Clément, évêque de Rome. Il est rempli de piéces apocryphes, de fables & d'erreurs. M. Cotelier l'a donné dans son recueil *des ouvrages des peres des temps apostoliques.* * M. Du Pin, *biblioth. des auteurs eccles. des III premiers siécles.* D. Ceillier, *histoire des auteurs sacr. & eccles. tome II.* On donne plus communément ce nom de *Clémentines* au recueil des décrétales du pape Clément V, fait par l'autorité de Jean XXII, son successeur.

CLEMENTINUS (Sextus) consul en 230, sous l'empereur Alexandre.

CLENARD, autrement CLEYNARTS (Nicolas) grammairien célébre du XVI siécle, étoit de Dieſt dans le Brabant. Il avoit une grande intelligence de la langue latine, de la grecque & de l'hébraïque, & enseigna assez long-temps à Louvain. Depuis, il entreprit de voyager, & prit Jean Vasæus de Bruges, pour compagnon de ses voyages. Ils partirent de Louvain l'an 1535, & passerent à Paris, pour y voir Guillaume Budé. De-là ils allerent en Espagne, où Clénard enseigna les langues dans l'université de Salamanque, jusqu'à ce que le roi de Portugal l'ayant appellé chez lui, lui confia l'éducation du prince son frere. Le desir d'apprendre l'arabe, lui donna la pensée d'aller en Afrique l'an 1540; & en étant revenu heureusement, il mourut l'an 1542, à Grenade, dans le temps qu'il se disposoit à repasser dans les Pays-Bas. Nous avons divers ouvrages de sa façon: *Institutiones linguæ græcæ. Meditationes in linguam græcam. Tabula in grammaticen hæbream. Epistolæ de peregrinatione sua, &c.* Scaliger dit, que ce grammairien étoit plus recommandable par sa diligence, & par sa bonne volonté, que par son savoir qui étoit médiocre, & que l'on ne pouvoit pas dire qu'il fût véritablement habile en aucune langue. Ainsi on ne peut louer presqu'autre chose dans Clenard, que son zèle pour l'utilité publique, & pour l'avancement de la jeunesse, & sa modestie dans ses écrits & dans sa conduite. C'est peut-être une des raisons qui ont porté le public à préférer sa grammaire grecque à toutes les autres pour la faire enseigner dans les écoles, quoiqu'elle soit fort imparfaite, & que plusieurs de ceux qui sont venus après lui, aient beaucoup mieux réussi que lui. C'est aussi ce qui a excité plusieurs personnes à la corriger, à l'expliquer & à l'augmenter, plutôt que de rien entreprendre de nouveau sur ce sujet. Les principaux des grammairiens qui ont travaillé, soit par autorité publique, soit de leur propre mouvement, sont P. Antesignan, H. Etienne, Alexandre Scot, Frédéric Morel, René Guillon, Vendomois qui avoit été valet de Budé, Pierre Bertrand Merignon, Jacques Gretser, Etienne Moquot, Richard de Hez, Gerard J. Vossius, Philippe Labbe. Quant au style des autres ouvrages de Clénard, & sur-tout de ses lettres, il est assez pur; mais il le seroit encore plus, si l'amour des langues étrangeres, & sur-tout de l'arabe, ne l'eût emporté ailleurs. Ces lettres (*Nicolai Clenardi epistolarum libri duo*) sont curieuses & rares. Valere André en cite plusieurs éditions; il a oublié celle d'Hanovre, 1606, *in*-8°, où l'on trouve quelques additions. Pour les dates des éditions des autres ouvrages de Clénard, il faut consulter la Bibliothéque Belgique de Valere André, édition de 1739, *in*-4°, tome II, page 903 & suivantes. * Le Mire, *in elog. Belg. & de script. sæculi XVI.* Melchior Adam, *in vit. philos. Germ. p.* 125. Nicolas Antonio, *bibl. Hisp. &c. prima Scaligeran. p.* 46. Vossius, *præfat. ad lector. institut. gram.* Clénard. Lancelot, *nouvelle méthode grecque de P. R. préface.* Baillet, *jugem. des sav. sur les grammairiens Grecs, edit. Paris.* in-12, 1685.

CLEOBIENS, secte des Simoniens dans le I siécle de l'église, s'éteignit presque dans sa naissance. Hegesippe & Théodoret, qui en parlent, ne spécifient point par quels sentimens les Cléobiens se distinguerent des autres. On croit qu'ils ont eu pour auteur un nommé *Cléobe*, compagnon de Simon, & qu'il avoit composé avec cet hérésiarque divers livres, sous le nom de J. C. pour tromper les chrétiens. * Hegesipp. *apud. Euseb. l.* 4, *c.* 22. *Ant. Constit. Apost.* Du-Pin, *bibl. des auteurs ecclef. des III premiers siécles.*

CLEOBIS & BITHON freres, lesquels au défaut de bœufs, traînerent leur mere l'espace de quarante-cinq stades, pour la mener à la fête de Junon. Cette mere ayant prié la déesse d'accorder à ses fils, ce qui pouvoit arriver de plus avantageux à l'homme, ils furent trouvés morts dans le temple, après avoir sacrifié. * Herodote, *Clio ou l.* 1. Valere Maxime, *l.* 5, *c.* 4, *ex.* 11. Plutarque, *dans la vie de Solon.* Ciceron, *Tuscul. quæst. l.* 1, *c.* 47, rapporte cette histoire au long.

CLEOBULE, fils d'*Evagoras*, prit naissance à Linde, ou, selon d'autres, en Carie, & mérita d'être mis au nombre des sept sages de Gréce. Il etoit brave, bien fait, aimoit les sciences, & alla jusqu'en Egypte, pour apprendre la philosophie de ces peuples. Il faisoit aussi

des énigmes en vers, aussi-bien que Cléobuline sa fille, qui y réussissoit parfaitement. Il haïssoit sur-tout l'infidélité & l'ingratitude. Il conseilloit de faire du bien à ses amis, pour se les conserver, & à ses ennemis pour se les acquérir; & il faisoit consister la vertu dans la haine du vice, & dans la fuite de l'injustice. Cléobule mourut âgé de 70 ans, vers la LV olympiade, & vers l'an 560 avant J. C. Il laissa une fille appellée *Cléobuline*, dont nous allons parler. * Diogene Laërce, *dans sa vie*, *l.* 1. Plutarque, *au banquet des sept sages.*

CLEOBULE, auteur Grec, qui avoit recueilli des apophtegmes, qui sont allégués par les anciens. On ne sait pas bien en quel temps il a vécu. * Stobée, *serm.* 3. Pline, *l.* 5, *ch.* 31.

CLEOBULINE, fille de *Cléobule* de Linde, est nommée par quelques-uns *Eumetis.* Elle composoit bien des vers, & avoit une vivacité d'esprit admirable pour composer des énigmes & pour expliquer celles qu'on lui proposoit. Elle en inventa de très-ingénieuses, qu'on porta en Egypte, & qui furent très-estimées. Avec cette délicatesse d'esprit, elle avoit un courage héroïque, un jugement solide, & une douceur charmante. Eusebe parle d'elle sous la LXXII olympiade, vers l'an 492 avant J. C. Il y a apparence qu'elle a vécu longtemps auparavant. * Plutarque, *au banquet des sept sages*, *c.* 4. Diogene, *dans la vie de Cléobule.* Athénée, *l.* 10, *c.* 15, & Suidas.

CLEODAME de Byzance, eut avec Athénée, sous l'empire de Gallien, la commission de fortifier les places de l'empire, & de rétablir celles qui étoient ruinées, vers l'an 260. Longin lui avoit dédié un livre cité par Porphyre, & intitulé: *De la véhémence.* * *Gallian. vit.*

CLEODEME, Athénien, fameux par la victoire qu'il remporta sur les Goths, l'an de J. C. 267, sous l'empire de Gallien. Ces barbares ayant équipé une flotte, vinrent fondre dans la Gréce, qu'ils pillerent impunément. Ils avoient même pris Athènes, célébre alors pour les sciences; & après en avoir ramassé tous les livres, ils étoient prêts d'y mettre le feu, lorsqu'un Goth les arrêta, en leur représentant, que pendant que les Grecs s'amusoient à lire ces livres, ils négligeoient la guerre, & se laissoient vaincre. Les Goths se retirerent, tandis que Cléodéme, qui avoit assemblé quelques vaisseaux, les vint attaquer du côté de la mer, les défit entiérement, & les obligea à fuir dans d'autres pays. * Zonaras.

CLEOLWLPHE, *cherchez* CEOLPHE.

CLEOMBROTE, *Cleombrotus*, troisiéme fils d'Anaxandride, roi de Sparte, & frere de Cléomene I & de Léonidas, fut pere du célébre Pausanias, qui défit Mardonius dans la bataille de Platée, la seconde année de la LXXV olympiade, & 479 ans avant J. C. * Pausanias. Herodote, *liv.* 9, *ou Call.* Plutarque, *dans la vie d'Agis & de Cléomene.*

CLEOMBROTE I, fils de *Pausanias* II, succéda la seconde année de la XCIX olympiade, & la 383 avant J. C. à son frere Agesipolis, roi de Lacédémone, qui mourut en faisant la guerre aux Olinthiens. Cléombrote fut envoyé deux fois contre les Thébains; mais ces expéditions ne furent pas heureuses. Enfin, il fut tué, après un régne de neuf ans, dans la célébre bataille de Leuctre en Béotie, que gagna Epaminondas, général des Thébains, la seconde année de la CII olympiade, & 371 ans avant J. C. Agésipolis II succéda à son pere Cléombrote. * Xénophon, *liv.* 5 *&* 6. Polybe, *l.* 1. Diodore, *liv.* 15. Pausanias, *liv.* 3.

CLEOMBROTE II, roi de Lacédémone, se fit élire au préjudice de Léonidas son beau-pere, par les artifices de Lysander, vers la premiere année de la CXXXIV olympiade, & 244 ans avant Jesus-Christ. Léonidas fut rétabli peu d'années après Cléombrote. Ce fut pour lors que Chélonis, qui avoit suivi son pere dans son exil, rendit le même office à son mari, malgré les priéres de son pere. * Pausanias. Plutarque, &c.

CLEOMBROTE, natif d'Ambracie, philosophe académicien, ayant lu le livre de l'immortalité de l'ame que Platon avoit composé, se précipita dans la mer. Ciceron en fait mention dans le livre des questions tusculanes. On ne sait pas bien en quel temps il a vécu. Plutarque parle d'un philosophe de même nom, au commencement du traité qu'il a fait, *pourquoi les oracles avoient cessé de répondre.*

CLEOMEDE MALCHUS, historien, composa une histoire des Juifs, comme celle de Moyse, selon le rapport d'Alexandre Polyhistor, cité par Joséphe, dans le I livre des antiquités judaïques. On ne sait pas bien en quel temps il a vécu. * *Antiquités judaïques*, *liv.* 1,

CLEOMEDE d'Astypalée, étoit si fort, que d'un coup de main, il mit à bas une colomne dans une école, où le plancher écrasa tous les enfans. Etant poursuivi, il entra dans un coffre qu'on ne pût jamais ouvrir sans le mettre en piéces; mais on ne trouva plus Cléomede. Sur quoi l'oracle ayant été consulté, répondit qu'il étoit le dernier des demi dieux. Plutarque compare cette fable à la créance que les Romains avoient, que Romulus avoit été enlevé dans le ciel. * Plutarque, *vie de Romulus.*

CLEOMEDE, un des trente tyrans que Lysander Lacédémonien établit pour gouverner l'état d'Athènes, après avoir pris cette ville. Il fut chassé par Thrasibule, & se sauva avec ceux de ses collégues qui échaperent à ce brave Athénien, la quatriéme année de la XCIV olympiade, & 401 ans avant J. C. * Xénophon.

CLEOMENE I de ce nom, roi de Lacédémone, succeda à son pere *Anaxandride*, vers la LV olympiade, & 557 ans avant J. C. Il vainquit les Argiens, & délivra les Athéniens de la tyrannie des Pisistratides. Les Eginettes qui avoient pris le parti de Darius, étoient en danger de souffrir la peine de leur trahison, si Demarate, roi de l'autre famille, ne se fût opposé à cette entreprise, en rendant de mauvais offices à Cléomene, qui fut obligé de revenir. Cet affront le toucha si fort, que pour s'en venger, il fit déclarer Demarate illégitime, & fit mettre Léotychide à sa place, ayant même corrompu la Pythie, pour la faire parler contre son adversaire, qui se retira chez les Perses. Après cela, Cléomene punit les Eginettes, & devint ensuite si furieux, qu'il se déchira le ventre. Il mourut avant la bataille de Salamine, gagnée par les Grecs contre Xercès, la premiere année de la LXXV olympiade, 480 ans avant J. C. * Herodote, *liv.* 5, *ou Terpsichor*, & *liv.* 6, *ou Erato.*

CLEOMENE II, roi de Lacédémone, succéda la troisiéme année de la CII olympiade, & 370 ans avant J. C. à son frere *Agésipolis* II, qui ne régna qu'un an après la mort de Cléombrote I. Le régne de Cléomene fut long & paisible. Il eut deux fils, Acrotate & Cléomene. Arée, fils du premier, qui étoit mort avant son pere Cléomene, fut par le sénat déclaré successeur de son aïeul; ce qui causa une longue guerre. Cléomene régna 34 ans. * Diodore, *liv.* 15. Pausanias, *liv.* 3. *Lacon.*

CLEOMENE III, fils de Léonidas, roi de Lacédémone, commença de régner la troisiéme année de la CXXXVII olympiade, & l'an 230 avant J. C. Son esprit inquiet excita les troubles de Sparte, & il les termina heureusement. Il fit mourir alors quatre des éphores, partagea les terres, donna l'abolition des dettes & le droit de bourgeoisie aux étrangers, comme Agis l'avoit proposé, & remit en son premier état l'ancienne discipline laconique. Depuis il porta ses armes contre les Achéens, & les défit en bataille rangée, vers l'an 224 avant J. C. Aratus, jaloux de ce bonheur, suscita Antigonus *le Tuteur*, qui lui fit la guerre, & le défit en 226, prit Sparte, & l'obligea de prendre la fuite en Egypte. Cléomene fut très-bien reçu du roi Ptolémée *Evergetes*; mais après la mort de ce prince, Ptolémée *Philopator*, son fils & son successeur, agissant par le conseil de Sosibius, retint prisonnier Cléomene, lorsqu'il en attendoit du secours. Ce traitement le mit au désespoir.

désespoir. Pour lors s'étant imprudemment abandonné aux conseils d'un certain Nicagoras, son ennemi caché, il se perdit & plusieurs des siens dans une émeute du peuple qu'il voulut faire soulever contre le roi, en se dérobant de sa prison, & il se tua lui-même la deuxiéme année de la CXL olympiade, 219 ans avant J. C. Ptolémée fit attacher son cadavre à une croix, & fit mourir sa mere, ses femmes & ses enfans. * Polybe, *liv.* 2. Justin, *liv.* 28. Plutarque, *dans la vie d'Agis & de Cléomene.*

CLEOMENE, auteur Grec. On ignore en quel temps il a vécu, & on sait seulement qu'il a fait un livre sur Hésiode, cité par Clément Alexandrin dans le I de ses *Stromates.* Vossius croit que cet ouvrage est un commentaire sur les poësies d'Hesiode. Ce Cléomene pouroit être le même dont parle Diogène Laërce dans la vie de Diogène le Cynique, & qui avoit fait un livre intitulé, le *Pédagogue.* Il y a aussi eu un poëte du même nom, qui composa un poëme, dit *Méléagre.* * Diogene, *liv.* 8. Vossius, *lib.* 3, *de hist. græc.*

CLEON, orateur Athénien, brouillon, & ennemi déclaré des meilleurs généraux de la république. Aristophanes l'accuse de péculat, dans sa comédie intitulée, *les chevaliers*, qui est une sanglante satyre contre cet homme. Quoiqu'il eût peu d'expérience dans la guerre, cependant il se fit élire général des Athéniens, prit la ville de Torone en Thrace, & tourna ses armes vers Amphipolis, avec dessein de l'assiéger. Mais ayant appris que Brasidas, général des Lacedémoniens, n'étoit pas fort éloigné de cette place, il quitta son entreprise. Brasidas le poursuivit, & lui présenta la bataille qui fut fatale aux deux chefs, qui y furent tués la troisiéme année de la LXXXIX olympiade, & la 422e avant l'ére chrétienne. Thucydide, *l.* 4 & 5. Diodore, *l.* 12. Plutarque, *instruction des ministres d'état*, & *de la vie de Nicias.*

CLEON, chef des Messéniens, disputa la royauté contre Aristodeme. Pausanias en parle dans son quatriéme livre.

CLEON, fameux corsaire, s'étant rendu très-puissant par ses pirateries, trouva le moyen par force & par argent de se rendre souverain dans la ville de Sicyone après la mort d'Aristrate. Sa tyrannie ne dura pas long-temps, & il fut assassiné par les Sicyoniens. * Plutarque. Pausanias.

CLEON, natif de Daulis, ne songea jamais pendant toute sa vie, quoiqu'elle fût assez longue, & l'on croit que c'est parcequ'il n'étoit pas mélancolique : ou peut-être parceque les traces que les songes avoient faites sur son cerveau, étoient toujours effacées avant qu'il se réveillât, ce qui peut procéder de ce que la matiére même du cerveau étoit fort délicate. * Plutarque, *dans son traité des oracles.*

CLEON, certain flateur Sicilien, qui persuada d'adorer Alexandre *le Grand*, & de le reconnoître comme un dieu. * Quint-Curce, *liv.* 8.

CLEON, Magnésien, qui fit un traité des choses monstrueuses. Pausanias le cite dans le livre 20.

CLEON, historien qui fit un ouvrage des Ports, cité par Etienne de *Byzance.*

CLEONE, ville de l'Argie, ou Argolide, dont parle Plutarque dans la vie de Timoléon, dans celle de Démosthène, & dans celle de Cimon. Pausanias dans ses Corinthiaques, dit qu'elle est située entre les villes de Corinthe & d'Argos. Strabon (*liv.* 8) dit qu'elle étoit située sur une éminence, ceinte de fort bons murs, dans le chemin de ces deux villes ; qu'il y avoit de Cléone à Corinthe 80 stades, & de Cléone à Argos 120. On la nomme à présent *San-Vasili.* * Lubin, *tables géographiques pour les vies de Plutarque.*

CLEONICE, jeune fille que Pausanias envoya querir à Byzance pour coucher avec elle. Ses parens étoient des personnes distinguées, mais qui redoutoient l'humeur impétueuse de ce général ; de sorte qu'ils se virent obligés de la lui envoyer. Cléonice étant arrivée dans la maison de Pausanias, pria ses gens, avant que d'entrer dans la chambre où il étoit couché, qu'on éteignît toutes les lampes, mais comme elle s'avançoit vers le lit, elle en renversa une ; & Pausanias, qui étoit déja endormi, s'éveillant au bruit, craignant que ce ne fût quelqu'un de ses ennemis, tout troublé qu'il étoit, prit son poignard, & croyant fraper un ennemi, il frapa cette fille, qui mourut du coup qu'il lui donna. On dit que depuis cet accident, il ne put avoir de repos, & que le fantôme de Cléonice lui apparoissoit toutes les nuits durant son sommeil, & lui disoit en colere :

*Méchant, reconnois-toi, reconnois la justice,*
*Elle veut que l'on te punisse.*

Cet accident acheva de révolter tous ses alliés contre lui, qui prenant occasion de cette mort tragique, & se joignant à Cimon, l'assiégerent dans Byzance ; mais il leur échapa & s'enfuit dans la ville d'Heraclée, vers un lieu où l'on consultoit les ombres & les manes des morts, pour s'informer de l'avenir. Là il fit évoquer l'ame de Cléonice, & la conjura de faire cesser sa colere & son ressentiment. Cléonice se fit voir à lui, & lui répondit qu'il seroit délivré des maux qui le tourmentoient, dès qu'il seroit arrivé à Sparte, voulant par-là signifier, selon toutes les apparences, la mort qu'il devoit souffrir. * Plutarque, *dans la vie de Cimon.*

CLEONYME, capitaine des Athéniens, dont le nom n'est connu qu'à cause de sa lâcheté, abandonna ses troupes dans une bataille, & s'enfuit le premier, après avoir jetté son bouclier. C'est pourquoi il est raillé par le poëte Aristophanes, *en ses nuées.* C'est lui qui a donné lieu au proverbe contre les lâches : *Plus timide que Cléonyme.*

CLEONYME, fils de *Cléomene* II, roi de Sparte, étant irrité de ce qu'Arée, fils de son frere Acrotate, lui avoit été préféré au royaume de Sparte, attira Pyrrhus dans le pays, sous la CXXVI olympiade, & 273 ans avant J. C. C'est ce que nous apprenons de Plutarque & de Pausanias. Diodore parle d'un autre CLEONYME, Lacédémonien, lequel ayant été envoyé en Sicile, pour donner du secours à ceux de Tarente, qui avoient guerre contre les Romains, prit Thurie dans le pays des Salentins, & fut mis en fuite par le consul Emilius, l'an 452 de Rome, & avant J. C. 302. * Plutarque, *in Pyrrh.* Pausanias, *l.* 3. Diodore, *liv.* 20. Tite-Live, *liv.* 10 *de la premiere décade.*

CLEOPATRE ; ce nom a été donné à presque toutes les reines d'Egypte, depuis que Ptolémée *Epiphanes*, fils de Ptolemée *Philopator*, épousa *Cléopatre*, fille d'Antiochus *le Grand*, roi de Syrie & d'Asie.

CLEOPATRE, niéce d'Attalus, fut mariée la premiere année de la CXI olympiade, la 336e avant J. C. à *Philippe de Macédoine*, après qu'il eut répudié Olympias, que son orgueil & sa mauvaise humeur lui rendirent insupportable. Ce prince ayant été tué par Pausanias en la même année, qui étoit la 418e de Rome, la cruelle Olympias contraignit Cléopatre de s'étrangler elle-même. * Diodore, *liv.* 17. Justin, *liv.* 10. Plutarque, *dans la vie de Philippe.* Freinshemius, *liv.* 1 *des supplémens sur Quint-Curce.*

CLEOPATRE, fille de *Philippe de Macédoine*, sœur d'Alexandre *le Grand*, épousa *Alexandre*, que son pere Philippe fit roi des Epirotes. Après la mort de son frere, elle fit un parti considérable, & s'assujétit la Macédoine. Perdiccas voulut épouser Cléopatre : plusieurs autres avoient la même prétention ; mais un des chefs d'Antigonus la fit mourir à Sardes la premiere année de la CXVIII olympiade, & 308 avant J. C. * Justin, *liv.* 10. Diodore, *l.* 17 & 18.

CLEOPATRE, fille de Ptolémée *Philometor*, roi d'Egypte, princesse très-belle, & de beaucoup d'esprit, se rendit odieuse par sa cruauté. Elle épousa Alexandre *Balas*, roi de Syrie ; & elle le quitta pour se marier à Demetrius Nicanor son cousin germain, l'an 147 avant J. C. Mais ayant su que ce dernier, captif chez les Parthes, s'étoit marié avec Rodogune, elle fit venir en Sy-

rie Antiochus *Sidetes*, frere de Nicanor, & l'épousa. Après sa mort (car il fut défait & tué par les Parthes,) elle vainquit & tua Nicanor, & fut tellement irritée de ce que Seleucus son fils s'étoit mis sur le trône contre sa volonté, qu'elle le fit tuer d'un coup de fléche, l'an 123 avant J. C. Elle lui substitua Antiochus VIII, surnommé *Gryphus*, lequel ayant appris que cette mégere lui avoit préparé du poison, la contraignit de le boire elle-même, la même année, qui étoit la deuxiéme de la CLXIV olympiade. * Josephe, *l.* 3 *des ant.* Appien, *des guerres de Syrie.* Justin, &c.

CLEOPATRE, fille de Ptolémée *Epiphanes*, & d'une autre Cléopatre, épousa en premieres nôces son frere aîné Ptolémée *Philometor*, dont elle eut un fils, auquel elle voulut assurer la couronne après la mort de son pere, la troisiéme année de la CLVIII olympiade, & 146 avant J. C. Mais Ptolémée *Physcon*, voulant s'emparer du royaume, fit tuer cet enfant, & épousa la mere, qui étoit sa propre sœur, & veuve de son frere. Physcon eut plusieurs enfans de ce mariage, & mourut l'an 117 avant J. C. Cléopatre pouvant par le testament de son mari donner le royaume à celui de ses fils dont elle voudroit faire le choix, avoit dessein de couronner le cadet, nommé *Alexandre;* mais le peuple ne voulant pas consentir à cette injustice, la contraignit d'élever sur le trône l'aîné, qui étoit Ptolémée *Lathurus.* Elle y consentit par contrainte; & pour lui faire déplaisir, elle l'obligea de répudier CLEOPATRE sa femme & sa sœur, qu'il aimoit tendrement, & lui fit épouser Selene, la plus jeune de ses sœurs. Dans la suite, elle chassa Ptolémée du trône, & y mit Alexandre, lequel en recevant des traitemens indignes, quoiqu'il fût plus aimé, prit la fuite, pour se délivrer de ses inquiétudes. Cléopatre le rappella pourtant; mais craignant qu'elle n'eût quelque mauvais dessein contre lui, il la fit mourir cruellement l'an 90 avant J. C. Le peuple d'Alexandrie indigné de cet attentat, & rebuté par sa mauvaise conduite, le chassa l'année suivante. CLEOPATRE, premiere femme de Ptolémée *Lathurus*, fut mariée à Antiochus de *Cyzique*, roi de Syrie. *Voyez* son article qui suit. * Justin, *liv.* 39. Josephe, *antiq. l.* 13, *ch.* 20 & 21. Tite-Live, *liv.* 68.

CLEOPATRE fille de Ptolémée *Physcon*, roi d'Egypte, épousa en premieres nôces Ptolémée *Lathurus*, son frere; mais sa propre mere Cléopatre la lui ayant fait répudier, elle épousa en secondes nôces Antiochus le *Cyzicénien*, ou de *Cyzique*, roi de Syrie, qui fit longtemps la guerre contre Antiochus *Gryphus* son frere, mari de Gryphene, autre fille de Ptolémée *Physcon.* Ces deux princesses accompagnoient presque toujours leurs maris; & dans une bataille qu'Antiochus de *Cyzique* perdit, Cléopatre s'étant réfugiée au pied des autels, en fut arrachée par sa propre sœur Gryphene, qui la fit massacrer la premiere année de la CLXVI olympiade, & 116 ans avant J. C. Mais cette cruauté ne demeura pas impunie; car le Cyzicénien ayant eu l'avantage à son tour, immola Gryphene aux manes de Cléopatre. * Justin, *l.* 39.

CLÉOPATRE, reine d'Egypte, très-célébre pour sa beauté & ses débauches, étoit fille de Ptolémée *Auletes*, aussi roi d'Egypte. Elle monta sur le trône l'an 51 avant J. C. conjointement avec Ptolémée *Denys* son frere; mais en l'an 47, elle gouverna seule, après que ce prince se fut noyé dans le Nil. Elle avoit trouvé l'art de se faire aimer de Jules César, dont elle eut un fils nommé *Césarion.* Depuis la mort de César, Marc-Antoine, qui alloit faire la guerre aux Parthes l'an 40 avant Jesus-Christ, ordonna à Cléopatre de venir le trouver en Cilicie, pour répondre sur le crime dont on l'accusoit, qui étoit d'avoir donné du secours à Cassius Brutus. Cette reine, dont la beauté étoit soutenue par un esprit extrêmement engageant, parloit sept ou huit sortes de langues, & étoit la personne du monde la plus propre & la plus magnifique. Elle fit dessein de soumettre ce vainqueur; & pour y réussir, elle s'embarqua sur le fleuve Cydnus, dans un bâtiment dont la pouppe étoit dorée, les voiles de pourpre, & les rames argentées, environnée de plusieurs instrumens, qui répondoient au bruit que formoient les rameurs. Elle étoit couchée sous un pavillon tissu d'or, & s'étoit parée d'habits extrêmement riches. Le soir de son arrivée elle donna un repas magnifique à Antoine, qui en devint éperdument amoureux. Sa passion le porta jusqu'à épouser cette reine, au préjudice de sa femme Octavie, sœur d'Auguste. En l'année 32 avant Jesus-Christ, Auguste déclara la guerre à Antoine. Etant venu en Gréce, Cléopatre lui envoya des ambassadeurs, pour demander à ce prince qu'il lui laissât l'Egypte. Auguste n'écouta point cette proposition, non plus que Cléopatre celle de faire mourir Antoine: ils préparerent une flotte proche de Peluse, pour combattre contre Auguste. Mais ce prince marcha droit par terre en Egypte, prit Peluse par la trahison de Cléopatre, & entra dans l'Hippodrome. Antoine lui résista, & repoussa même sa cavalerie jusque dans le camp. Mais comme il étoit allé sur le port pour mettre la flotte en état, les vaisseaux passerent du côté d'Auguste, suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de Cléopatre. Antoine se voyant abandonné & trahi, se retira à Alexandrie, où la flotte d'Auguste le poursuivit. Cléopatre se renferma avec deux servantes & un eunuque dans un tombeau fait en forme de pyramide, feignant de vouloir se donner la mort, & elle fit dire à Antoine qu'elle étoit morte. Antoine le croyant, se fit passer une épée au travers du corps par un de ses esclaves. Cléopatre parut avant qu'Antoine fut mort: il voulut se lever, mais le sang qu'il avoit perdu le fit tomber en défaillance. Cléopatre le fit enfin monter avec des cordes dans le tombeau où elle s'étoit renfermée, où après quelques avis qu'il lui donna, il mourut. Auguste envoya aussitôt Proculeius & Epaphrodite à Cléopatre. Cette princesse ne voulut point les laisser entrer, mais leur parla à travers la porte fermée. Elle demanda qu'Auguste lui conservât le royaume à elle & à ses enfans. On ne lui fit aucune réponse, sinon, qu'elle devoit s'en rapporter à la clémence d'Auguste. Gallus fut ensuite envoyé pour lier une conférence avec elle, pendant que Proculeius monta avec une échelle par une fenêtre, & descendit à la porte où étoit Cléopatre. Elle voulut se donner un coup de poignard, mais Proculeius l'en empêcha & se saisit d'elle. Quelques jours après, cette princesse fut menée au palais royal avec le même cortége, & les mêmes honneurs qu'elle avoit coutume d'avoir. Cléopatre désespérée voulut se faire mourir de diéte, mais Auguste l'obligea de manger & la consola. Elle lui donna un inventaire de ses trésors qui étoient immenses, & ayant appris qu'on vouloit l'envoyer en Italie, elle écrivit une lettre à Auguste, par laquelle elle lui demandoit qu'il la fit enterrer avec Antoine dans le même tombeau. Elle la donna à porter à Epaphrodite. Auguste avoit mis auprès d'elle cet Epaphrodite pour la garder. Cléopatre l'ayant éloigné de sa personne par ce moyen, elle ferma la porte de sa chambre après s'être parée, & se fit piquer par un aspic qu'on lui avoit apporté caché dans des fleurs. Elle mourut en peu de temps de cette morsure, âgée de trente-neuf ans, après avoir régné vingt-deux ans depuis la mort de son pere Auletes, l'an 30 avant Jesus-Christ, 724 de la fondation de Rome. Après sa mort Auguste s'empara de ses trésors. Les historiens qui parlent de cette princesse, l'accusent d'avoir été si voluptueuse & si prodigue, que pour fournir aux dépenses extraordinaires qu'elle faisoit, elle obligea Antoine de porter la guerre dans les royaumes les plus riches, afin d'avoir les dépouilles des rois qu'il ruineroit. *Voyez* des particularités de cette mort dans les mélanges d'histoire & de littérature par Vigneul Marville, édition de Rouen 1699. * Appien, *l.* 5 *des guerres civiles*, &c. Plutarque, *dans la vie de Pompée & d'Antoine.* Florus, *l.* 4, *c.* 11, &c. Horat. *carm. lib.* 1, *od.* 37, *v.* 21.

CLEOPATRE SELENE (c'est-à-dire *Lune*) fille de Marc-Antoine & de Cléopatre, reine d'Egypte, fut

mariée à Juba, roi de Mauritanie, qui vivoit encore sous le régne de Tibere, vers l'an 13 de J. C. * Plutarque.

CLEOPATRE SELENE (c'est-à-dire, *Lune*) épousa premiérement Antiochus Gryphus, roi de Syrie, puis Antiochus Cyzicene, frere de Gryphus, & en troisiémes noces Antiochus Eusebe, fils de Cyzycene. Cette incestueuse princesse fut prise dans une bataille contre Tigranes, roi d'Armenie, & condamnée à mort, pour expier tous ces incestes, qui, quoique permis en ce temps-là parmi ces peuples, ne laissoient pas de faire horreur, quand ils étoient fréquens. * Strabon, *l.* 16. Josephe, *antiq. l.* 13.

CLEOPATRE, femme de *Gessius Florus*, gouverneur de Judée sous l'empereur Neron, fut complice de toutes les violences de son mari, & le soutint auprès de l'empereur par le crédit qu'elle avoit sur l'esprit de l'impératrice Poppée. * Josephe, *ant. Jud. l.* 20.

CLEOPHANTE, de Corinthe, fut un de ceux qui inventerent les ornemens de la peinture, & qui tirerent les traits du visage avec de la brique pilée. C'est pour cela qu'il fut surnommé *Monochromatos*. Pline insinue que ce peut être le même qui vint en Italie avec Demetrius, pere du premier Tarquin, pour éviter la persécution de Cypsele, tyran de Corinthe, vers l'an 620 avant J. C. * Pline, *l.* 35, *c.* 3.

CLEOPHANTE, fils de *Themistocle*, que son pere rendit si habile à monter à cheval, qu'il s'y tenoit debout sur ses pieds. * Plato, *in Menone*. Cœl. Rhodig. *l.* 14, *c.* 12.

CLEOPHAS, étoit, selon Eusebe, frere de S. Joseph, époux de la Vierge Marie, & épousa sa sœur, si l'on en croit quelques anciens; ensorte qu'il étoit doublement oncle de J. C. Il étoit pere de S. Simeon, de S. Jacques le mineur, de S. Jude & de Josê, suivant le sentiment de ceux qui croient qu'Alphée & Cléophas sont le même homme. J. C. lui apparut après sa résurrection, & l'on croit qu'il étoit un des disciples qui alloient à Emmaüs. S. Jérôme assure que ce fut dans sa maison où J. C. fut reçu, dans le bourg d'Emmaüs. C'est tout ce que les anciens nous ont dit de Cléophas. Adon & Usard disent qu'il fut mis à mort en haine de J. C. à Emmaüs, & font mémoire de lui au 25 de septembre. Les Grecs honorent sa mémoire au 30 d'octobre, & lui donnent le titre d'apôtre. * *Luc*, *XXIV*, *v.* 20 & 51. Euseb. *hist. eccles. l.* 3, *c.* 11. S. Jérôme, *ep.* 27. Tillemont, *mém. pour l'hist. eccles.* Baillet, *vies des saints, mois de septembre.*

CLEOPHAS (Marie de) *cherchez* MARIE.

CLEOPHES, roi d'Egypte, *cherchez* CHEOPHES.

CLEOPHILE, *cherchez* OCTAVIUS. (François)

CLEOPHILE de Samos, est un des auteurs qu'on dit avoir écrit de la guerre de Troye. On le faisoit passer pour maître & pour hôte d'Homere, & quelques-uns même l'ont fait auteur des poëmes qui portent le nom de ce poëte. * Du-Pin, *biblioth. univ. des hist. profanes.*

CLEOPHIS, reine des Assaceniens, dans l'Inde, défendit généreusement la ville capitale de son royaume, contre l'armée d'Alexandre *le Grand.* Mais voyant qu'elle ne pouvoit plus soutenir le siége, elle envoya des hérauts d'armes à ce conquérant, pour lui demander la paix, & vint ensuite elle-même se jetter aux pieds d'Alexandre, qui la laissa en possession de son royaume, l'an 330 avant J. C. Elle fut aimée de ce prince, & en eut, à ce que l'on croit, un fils nommé *Alexandre*, qui régna après elle. * Diodore. Quint-Curce.

CLEOSTRATE, natif de Tenedos, astronome célébre, observa le premier les signes du Bélier & du Sagittaire dans le Zodiaque, & corrigea les erreurs des années des Grecs. Il vivoit sous la LXI olympiade, du temps de Tarquin *le Superbe*, vers l'an 536 avant Jesus-Christ. * Pline, *l.* 2, *c.* 12. Hygin & Vossius, *de math. c.* 33, §. 11.

CLEOXENE, auteur d'une histoire des Perses, qui parut assez bonne à Polybe, par qui elle fut ornée, comme il le dit lui-même. * Suidas sur le mot *Cleoxene.* Polybe avoit apparemment dit dans son histoire, qu'il en prenoit le fond, pour ce qui regardoit les Perses, dans les histoires écrites par Cleoxene & par Démocrite, mais qu'il y ajoutoit les ornemens du style qui ne se trouvoient pas employés par ces historiens; & Suidas l'a entendu tout autrement.

CLEPHIS, roi des Lombards, succéda à Alboin l'an 574. Il ne régna qu'un an & cinq mois, au bout desquels il fut tué par un valet. Il y eut un interrégne de dix ans, pendant lequel, trente des principaux capitaines de la nation partagerent les villes d'Italie, qu'ils avoient prises, & y commirent toutes les violences imaginables, sans respecter ni les lieux saints, ni les personnes consacrées à Dieu. Ainsi la persécution ne fut guères moins grande contre les fidéles, que du temps des empereurs païens. Cléphis eut pour successeur Antharit ou Autarit, fils de Cléphis. * S. Grégoire, *dial. l.* 3, *c.* 26 & 27, & *suiv.* Paul Diacre, *l.* 2, *hist. des Lomb.* Baronius, *A. C.* 571 & 573, &c.

CLERAC ou CLAIRAC, ville de France en Guienne, dans l'Agénois. Elle est située à quatre lieues d'Agen, & à même distance de Nerac sur le Lot, qui se jette à une lieue au-dessous dans la Garonne. Il y a une abbaye célébre, que le roi Henri *le Grand* donna aux chanoines de S. Jean de Latran. Jean-Baptiste Théobaldi, qui étoit un homme de grande réputation, en fut le dernier abbé, & mourut à Rome en 1607. Gerard le Roux ou Roussel, Picard de nation, un des plus savans hommes de son temps, fut aussi abbé de Clérac, vers l'an 1530. Ce dernier s'étant engagé dans les erreurs de Luther & de Calvin, les répandit non-seulement à Clerac, mais encore à la cour de Marguerite, reine de Navarre, qui se déclara sa protectrice, & lui procura l'évêché d'Oleron. Ainsi cette ville devenue protestante, s'est souvent portée depuis à la révolte, aussi-bien que les autres du même parti. * De Thou, *hist.* Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Papire Masson.

CLERC (Jacques le) ou DU CLERQ, seigneur de Beauvoir, étoit un gentilhomme des Pays-Bas, sous Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne. Il composa des mémoires de ce qui arriva de son temps à Arras. On les garde encore dans l'abbaye de S. Wast, dont Jean le Clerc son frere, étoit abbé, & où il mourut l'an 1462, âgé de 86 ans. * Valere André, *bibl. belg.*

CLERC (Jean le) natif de la ville de Meaux, & cardeur de laine, a été un des premiers ministres que les protestans aient eu en France. Prêchant à Meaux en 1523, il eut l'audace d'avancer que le pape étoit l'antechrist. Pour expier cette insolence, il fut fustigé par la main du bourreau, & banni du royaume. Mais ce châtiment ne le corrigea pas. Il alla à Metz débiter ses impostures, & il y fut brulé pour avoir brisé les images. C'est le même que Beze nomme le fondateur de l'église de Metz. * Spond. *in ann.* Beze, *in Icon.* &c.

CLERC (Jean le) dit *Bussy*, procureur au parlement de Paris, fut fait gouverneur de la Bastille par le duc de Guise, pendant la ligue. Ce fut lui qui se chargea de la commission d'emprisonner les principaux du parlement, parcequ'ils étoient suspects à la faction des Seize, dont il étoit un des principaux chefs. Pour exécuter ce dessein, il entra tout armé dans la grand-chambre, où la cour étoit assemblée, & présenta une requête, par laquelle il demandoit que la cour s'unît avec le prévôt des marchands, les échevins & les bourgeois de Paris, pour la défense de la religion. Ensuite de quoi il se retira. Voyant qu'on étoit long-temps à délibérer, il rentra comme un furieux dans la grand-chambre, l'épée à la main, suivi de vingt-cinq ou trente hommes armés de cuirasses & de pistolets, & commanda que ceux qu'il nommeroit eussent à le suivre sur le champ, s'ils ne vouloient être maltraités. Il nomma le premier président, Achilles de Harlai, les présidens Potier, de Blanc-Mesnil & de Thou, & les plus anciens conseillers; mais tous les autres, au nom-

bre d'environ soixante se leverent pour suivre leur chef. Le Clerc les mena comme en triomphe jusqu'à la Bastille, où il ne fit entrer que ceux que l'on savoit être les plus attachés au service du roi. * Maimbourg, *hist. de la ligue*.

CLERC (Nicolas le) que les auteurs Latins nomment CLERICI, curé de S. André des Arcs à Paris, depuis archidiacre & chanoine de Châlons, & doyen de la faculté de théologie de cette ville, florissoit dans le XVI siécle. C'étoit un pasteur extrêmement zélé, savant, & grand ennemi des novateurs. C'est pour cette raison que Jean Crespin parle si peu avantageusement de lui, dans son histoire des prétendus martyrs calvinistes. Robert Cenalis, évêque d'Avranches, fit son éloge en 1557, en lui dédiant un de ses ouvrages, dans lequel il traite des moyens de réprimer l'insolence des hérétiques. Le Clerc mourut au mois de septembre 1558, & il fut inhumé le lendemain à S. André des Arcs, dans la chapelle de sa famille. Il étoit fils de JEAN le Clerc, seigneur du Tremblai, conseiller au châtelet de Paris, & de *Catherine* de Vaudetar. Il avoit résigné sa cure de S. André des Arcs avant l'an 1546, à PIERRE le Clerc, son neveu, docteur en droit, & conservateur des privileges de l'université de Paris, qui mourut le 19 juillet 1557. Cenalis qui fut doyen après Nicolas le Clerc, mourut en 1560.

CLERC (Nicolas le) seigneur de Juigné, gentilhomme du Maine, vivoit en 1566, & avoit traduit de grec en latin quelques traités de S. Hippolyte. * La Croix-du-Maine, *bibl. des auteurs François*.

CLERC (Hubert) natif de Lille en Flandre, & chapelain de l'église de S. Pierre, a laissé quelques poésies sacrées & est mort à Lille l'an 1615, âgé de 84 ans. Il fut enterré dans l'église de S. Pierre, où l'on voit son épitaphe qu'il avoit lui-même composée. * Valere André, *bibl. belg.*

CLERC (Antoine le) sieur de la Forest, proche Clamecy, terre qu'il avoit eue en don de sa mere *Germaine* Chevalier, le 17 mai 1597, étoit né à Auxerre le 23 septembre 1563, d'une famille qui prouvoit sa descendance en ligne directe de JEAN le Clerc, chancelier de France en 1420. Il fit ses études dans sa patrie, & s'y avança dans les sciences en profitant de la riche bibliothéque de Claude le Clerc, son oncle, conseiller au présidial, qui en donna depuis une partie aux jacobins & aux cordeliers. Le jeune le Clerc parut d'abord se destiner à l'état ecclésiastique; & son évêque, Jacques Amyot, lui donna la tonsure; mais à l'âge de plus de vingt ans il prit le parti des armes, & il le suivit depuis l'an 1585, jusqu'à l'an 1592. Comme il avoit embrassé les opinions des calvinistes, ceux-ci le firent capitaine, & il se trouva en cette qualité au siége de la Ganache, où il fut blessé le 4 janvier 1589, selon M. de Thou dans son histoire. Dans la suite, étant tombé malade à Tours, une dame qui le soignoit lui persuada de rentrer dans le sein de l'église, ce qu'il fit; il prononça son abjuration en 1595, à Paris, entre les mains de Michel Ancelin, curé de la Magdeléne. Les calvinistes lui avoient offert une charge importante, s'il vouloit demeurer dans leur parti; mais il les refusa. Le 19 octobre 1599, il fut marié à S. André des Arcs, à Paris, avec *Bernarde* Briant, fille du sieur Briant, & de *Roberte* le Normand, familles originaires du diocèse d'Auxerre. Comme il possédoit bien la langue grecque, le cardinal du Perron se servit utilement de lui pour interpréter les passages des peres Grecs, qu'il devoit examiner dans la fameuse conférence indiquée à Fontainebleau avec le célébre du Plessis Mornay. Le Clerc étoit également versé dans la connoissance des auteurs profanes, comme dans celle de l'écriture-sainte. Dès 1593, ayant assisté à Tours à la réception d'un de ses amis à une charge de conseiller au parlement, lorsqu'on eut cessé de parler sur le sujet de la séance qui occupoit ce jour-là le parlement, il demanda permission de traiter la même matiere, & il parla d'une maniere si pathétique, & sans doute aussi si solide, qu'il se concilia l'estime de tous les auditeurs. A l'instant on le reçut avocat, & on le créa professeur en droit. En conséquence il dicta, tant à Tours qu'à Paris, des cahiers dont une partie fut recueillie par Jean Regnauldin son neveu, fils de Barbe le Clerc; & ce recueil est encore conservé dans la famille. En 1594 il contribua à accélérer la réduction de la ville d'Auxerre à l'obéissance de Henri IV, en portant à ce devoir les principaux magistrats qui étoient ses parens. La reine Marguerite de Valois le fit maître des requêtes de son hôtel, & il brilla dans les conférences qui se tenoient chez cette princesse & en sa présence. Ces conférences rouloient sur des matieres d'érudition, & l'on y voyoit Desportes, Regnier, Maynard, poétes, Victor Cayet, Scipion Dupleix, Pierre Louvet, Savaron, & le pere Coëffeteau, mort évêque de Marseille. Le Clerc étoit comme le directeur de cette espece d'academie; il aimoit les savans, & les protégeoit. Les savans qui furent favorisés de la reine Marguerite, du cardinal du Perron, des maisons de Puisieux, d'Estampes Valencé, &c. lui étoient presque tous redevables des gratifications qu'ils recevoient. Ce fut lui qui produisit auprès du cardinal du Perron Gabriel Madelenet, l'un des meilleurs poëtes Latins de son siécle. Il étoit son parent, étant fils de *Toussine* le Clerc. Ce fut lui encore qui excita au travail Achilles de Harlay de Sanci, mort évêque de Saint-Malo; & il reste une piéce de ce prélat, en vers françois, adressée à le Clerc. Erycius Puteanus, Georges Critton, & plusieurs autres savans, se faisoient honneur d'être en relation avec lui. Il aida beaucoup de ses lumieres, Claude Chevalier son parent, lorsque celui-ci rédigea son commentaire sur la coutume d'Auxerre, qui est resté manuscrit. Ce qu'il y a de plus estimable encore, c'est que le Clerc se distingua par une rare piété, & par une multitude de bonnes œuvres qui l'ont fait regarder comme un homme encore plus éminent en sainteté qu'en science: aussi entra-t-il dans presque tout le bien qui se fit de son temps, & fut il lié avec les personnages les plus distingués par leurs vertus, entr'autres avec S. François de Sales, la vénérable mere Alix le Clerc, premiere religieuse & supérieure de la congrégation de Notre-Dame en Lorraine, S. Vincent de Paule à qui il procura une place d'aumônier de la reine Marguerite, & presque tous les réformateurs & les réformatrices des ordres religieux, & des communautés religieuses qui ont paru de son temps. Aussi appuya-t-il de son crédit, de ses conseils & de ses lumieres Laurent Benard, pour la réforme des bénédictins; Sébastien Michaëlis, pour celle des dominicains; Vincent Mussart, pour celle du tiers-ordre de S. François; Claire-Françoise de Besançon, fondatrice & premiere supérieure des filles de sainte Elizabeth à Paris, morte en 1627; Genevieve Bouquet, réformatrice des hospitalieres de l'Hôtel-Dieu de Paris, &c. Ce fut par ses conseils que la reine Marguerite introduisit à Paris les augustins de la réforme de Bourges. Cette reine mourut deux ans après, le 27 mars 1615; & si elle mourut chrétiennement, on le doit, après Dieu, au zèle de le Clerc qui n'avoit cessé de lui inspirer les sentimens d'une véritable piété. Il mourut lui-même en odeur de sainteté, à Paris sur la paroisse de S. Sulpice, le samedi 23 janvier 1628; &, selon qu'il l'avoit marqué par son testament, il fut inhumé dans l'église des pénitens de Picpus, où l'on prononça son oraison funébre, & où on lit son épitaphe en ces termes: *Hic jacet ANTONIUS LE CLERC DE LA FOREST Altisiodorensis, JOANNIS LE CLERC Franciæ cancellarii nepos, vir summæ eruditionis ac pietatis, qui virtutibus addictus, Dei præsentiâ, ardenti ejus amore, charitate in pauperes, suî abnegatione, verâ humilitate, & altissimâ rerum cœlestium contemplatione adeò præfulsit, ut frequenter divina passus, dono consilii præditus fuerit, & futurorum notitiâ conspicuus multa miranda prædixerit. Obiit Parisiis, habitu fratrum pœnitentium sancti Francisci moriens donatus, anno 65, Christi 1628: in cujus memoriam illus-*

*triſſima Domina* CAROLA D'ESTAMPES VALENCÉ, *Domina* DE PUISIEUX, *hujus ſacelli fundatrix, hoc monumentum poſuit.* Les ouvrages de le Clerc imprimés, & que l'on connoît, ſont, 1. des explications de quelques endroits de l'écriture-ſainte. M. l'abbé Lebeuf croit qu'elles concernent l'ouvrage des ſix jours, & que c'eſt le livre intitulé : *De mundi opere divinâ ſolertiâ perfecto*, 1618, *in-8°*. 2. Commentaire latin ſur les loix anciennes de Rome, tant celles de Rome, que les loix des douze tables, où il dévelope une infinité de choſes obſcures dans les uſages des anciens Romains. C'eſt un *in-4°*, imprimé à Paris en 1603. L'Epître dédicatoire à Jacques de la Gueſle, procureur général, eſt ſignée *Antonius Clarus Sylvius*. 3. Défenſe des puiſſances de la terre, contre Mariana, à Paris, Lombart 1610, *in-8°*. On dit que ce livre a été traduit en latin. 4. Lettres de piété, de l'an 1626, à des eccléſiaſtiques de Gournay en Normandie, & autres, accompagnées de méditations & de maximes, imprimées avec ſa vie en 1644. 5. On lui attribue l'édition d'Antonius Auguſtinus, & de Fulvius Urſinus, *de Romanorum gentibus & familiis*, qui parut à Lyon en 1592 *in-4°*, avec une préface. 6. Quelques vers latins, entr'autres à la fin d'une harangue que Martial *Maiſtræus*, docteur en théologie, prononça à la ſollicitation de le Clerc, au ſujet de la promotion de M. du Perron au cardinalat. Ce diſcours fut imprimé à Paris en 1604, *in-8°*. 7. Maiſtræus donna en 1608, une édition & une verſion des lettres de S. Ignace d'Antioche, & la verſion avoit été revue par le Clerc. 8. On prétend qu'il a fait quelques écrits dans l'affaire de l'interdit de Veniſe. Ce qui eſt vrai, c'eſt qu'en 1614, Claude Chevalier, ſon couſin germain, lieutenant général au bailliage d'Auxerre, ayant été député aux états généraux du royaume tenus à Paris, le Clerc l'aida de ſes conſeils & de ſes lumieres, pour s'oppoſer aux maximes qui attribuoient au pape une autorité ſur le temporel des rois. On répandit alors pluſieurs écrits ſur cette matiere, & l'on croit que le Clerc y a eu part, & peut-être même qu'il eſt auteur de pluſieurs. On a imprimé juſqu'à quatre fois la vie d'Antoine le Clerc, 1°. *in-8°*, à Paris 1644, ſous le titre du *Séculier parfait*, par Louis Provanſal de la Forêt, commiſſaire d'artillerie en la province de Picardie, fils de *Bernarde* Briant, qu'Antoine le Clerc avoit épouſée étant veuve de *Charles* Provanſal, greffier en parlement; 2°. en 1667 à Paris, *in-8°*, dans l'hiſtoire du tiers-ordre de S. François, dont l'éditeur Jean-Marie de Vernon, ajoute que cette vie a été rédigée par le pere Chryſoſtôme de S. Lo, religieux du tiers ordre; 3°. à Caën 1683, *in-4°*, dans un recueil françois contenant d'autres vies; 4°. en 1686, *in-fol.* dans le tome III des annales latines du tiers-ordre de S. François, par le pere Jean-Marie de Vernon. * *Voyez* l'éloge d'Antoine le Clerc par M. l'abbé Lebeuf, au tome II de ſes *mémoires concernant l'hiſtoire eccléſiaſtique & civile d'Auxerre*, pag. 508, & ſuivantes. M. Lebeuf obſerve à la fin de cet éloge, que le cardinal d'Eſtampes Valencé, frere de la marquiſe de Puiſieux, eut deſſein de faire béatifier M. le Clerc, & qu'il s'intéreſſa pour cela auprès d'Urbain VIII, mais que la mort du cardinal dérangea ce projet.

CLERC (Michel le) avocat au parlement de Paris, l'un des quarante de l'académie françoiſe, étoit d'Alby. Il ſortit de ſa patrie à l'âge de vingt-trois ans, & vint à Paris, pour y faire jouer *la Virginie Romaine*, tragédie de ſa compoſition. Quoiqu'elle fût peu réguliere, cependant, eu égard à la jeuneſſe de l'auteur, elle reçut des applaudiſſemens, & fit augurer que ſi le Clerc continuoit à travailler dans le même genre, il pouroit s'y acquerir de la réputation; mais il en demeura là pendant trente ans, & ce ne fut qu'au bout de ce terme qu'il donna ſon *Iphigénie*, ſa derniere tragédie, qui eut *quelques partiſans*, ſi l'on doit en croire ſon propre témoignage. Coras lui avoit fourni pour cette piéce une centaine de vers, & il lui en fait honneur dans la préface. Il fut reçu à l'académie françoiſe le 26 juin 1662, & mourut le 8 décembre 1691. Ses ouvrages ſont : 1. *La Virginie Romaine*, tragédie, à Paris, 1649, *in-12*. 2. Ode (de 280 vers) pour le roi, à Paris, 1663, *in-4°*. 3. *La Jéruſalem délivrée*, poëme héroïque de Torquato Taſſo, traduit en vers françois (les cinq premiers chants ſeulement) à Paris, 1667, *in-4°*. Le texte italien eſt à la marge. Cette traduction eſt de tous les ouvrages de le Clerc celui dont il s'eſt le plus occupé, & qui a le moins réuſſi. Non-ſeulement il traduiſoit le Taſſe à la lettre, mais même il le rendoit preſque vers pour vers. Quoiqu'il y ait dans ſa traduction pluſieurs ſtances aſſez heureuſes, il y en a un ſi grand nombre de manquées, & le nombre des vers médiocres eſt ſi ſupérieur à celui des bons, qu'on a peu de regret que l'ouvrage ne ſoit point achevé. 4. Ode (de deux cens quarante vers) pour le roi à Paris, 1668, *in-4°*. 5. Le Temple de l'immortalité, Ode (de quatre cens vers) à monſeigneur le Dauphin, à Paris, 1673, *in-4°*. 6. *Iphigénie*, tragédie, à Paris, *in-12*, 1672. 7. Poëſies, en feuilles volantes, & dans les recueils de ſon temps. Cet académicien avoit entrepris un ouvrage aſſez ſingulier, ſous le titre de *Conformité des poëtes Grecs, Latins, Italiens & François.* Son deſſein étoit de montrer que la plupart des poëtes ne ſont que des traducteurs les uns des autres; & que tel qui croit produire de ſon chef, ne fait proprement que ſe reſſouvenir de ce qu'il a lu. Il en vouloit ſur-tout à Santeuil, qui dans la converſation l'avoit traité de *traducteur*, avec un air de mépris. Cet ouvrage de le Clerc n'a point été achevé. * Continuation de l'*Hiſtoire de l'académie françoiſe* de M. Pelliſſon, par M. l'abbé d'Olivet, de la même académie, édition *in-12*, tom. II, pag. 273 & ſuiv. Colletet, *Diſcours du Sonnet*, p. 104, parle de quelques traductions en vers latins faites par le Clerc; mais il ne dit point ſi elles ſont imprimées.

☞ CLERC (Jean le) de Paris, & de la famille du peintre Lorrain de ce nom, a gravé en bois & en cuivre, mais particuliérement en bois. Le plus fameux de ſes ouvrages eſt une grande carte des Gaules & de la France en neuf feuilles contenant plus de trente mille villes, rivieres, &c. & autant de mots. Cet ouvrage immenſe de gravure en bois fut préſenté, environ l'an 1612, au roi Louis XIII, comme une image flateuſe de l'héritage que Henri IV lui avoit laiſſé. Cette carte avoit été compoſée par François de la Guillotiere, géographe, qui avoit paſſé vingt-cinq années à la perfectioner. Le deſſin en fut trouvé dans la bibliothéque du ſavant Pierre Pitou après ſa mort. Il y en a eu pluſieurs éditions ou tirations. On en voit de datées de 1624 & de 1640. C'eſt un morceau fort curieux de gravure en bois, & qui eſt rare. On voit des gravures de Jean le Clerc dès l'an 1596. * Papillon, *traité de la gravure en bois.*

CLERC (Sébaſtien le) chevalier Romain, graveur & deſſinateur ordinaire du roi, naquit à Metz le 26 ſeptembre 1637. Il étoit fils de Laurent le Clerc, orfévre, & deſſinateur habile, mort en 1695, âgé de 105 ans, & petit-fils d'un noble Lorrain. Sébaſtien le Clerc apprit de fort bonne heure le deſſin ſous ſon pere, & commença à graver vers l'an 1650. Il s'appliqua peu après à l'étude de la géométrie, de la perſpective, de la fortification & de l'architecture, & il y fit, auſſi-bien que dans le deſſin & dans la gravure, d'aſſez heureux progrès. En 1660 il fut fait ingénieur géometre de M. le maréchal de la Ferté, & leva par ſon ordre les plans des principales villes du pays Meſſin & du Verdunois. Il quitta cet emploi & vint à Paris en 1665, & il s'y détermina quelque temps après, par le conſeil de l'illuſtre M. le Brun, à faire déſormais ſon capital de la gravure. En 1668 M. Colbert pour l'obliger à ne plus travailler que pour le cabinet du roi, lui fit donner un logement aux Gobelins, avec une penſion de 600 écus, penſion qu'il quitta peu après ſon mariage, afin de travailler à ſon choix. En 1672 il fut reçu de l'académie royale de peinture & de ſculpture. En 1673 il épouſa *Charlotte-*

*Jeanne*, fille de *Joſſé* Vanden Kerchoven, teinturier du roi aux Gobelins, de laquelle il a eu dix-huit enfans, dont huit ſont morts avant lui. En 1680 il fut fait profeſſeur en géométrie & perſpective dans l'académie de peinture & ſculpture, emploi qu'il a exercé pendant dix-neuf ans. Sous M. de Louvois, il fut choiſi pour faire les deſſins des médailles de l'hiſtoire de Louis *le Grand*, & pour en conduire les graveurs. Il gravoit le trait ſur leurs poinçons, & corrigeoit leurs cires. Cependant on ne trouve dans ce grand ouvrage que trente-ſix médailles qui portent ſon nom. Cela vient de ce que M. Coypel ayant fait quelques changemens aux deſſins de le Clerc; celui-ci refuſa de s'y aſſujétir dans la gravure. En 1692 au rétabliſſement de l'académie de deſſin aux Gobelins, il fut déſigné par M. de Villacerf, pour lors ſurintendant des bâtimens, pour être un des quatre profeſſeurs qui devoient tour-à-tour & par ſemaine poſer le modele, & corriger les deſſins des étudians; ce qu'il a fait juſqu'à ſa mort. En 1693 il fut honoré du brévet de graveur ordinaire du roi. En 1706 Philippe-Antoine Gualterio, pour lors nonce en France, & depuis cardinal, qui l'eſtimoit ſinguliérement, le fit chevalier Romain, ſuivant le pouvoir qu'il en avoit reçu de N. S. P. le pape Clément XI. Enfin cet excellent graveur qui avoit joint aux rares talens dont Dieu l'avoit avantagé, une piété vraiment chrétienne, mourut au commencement de ſa 78ᵉ année, le 25 octobre 1714. Les piéces qu'il a gravées ſont à-peu-près au nombre de trois mille, preſque toutes de ſon invention; mais le nombre des deſſins qu'il a faits eſt plus grand de plus du double. Il eſt ſorti de ſa main trop de chefs-d'œuvres de gravure pour en pouvoir donner ici un détail complet. Les principaux ſont, le *Catafalque*, ou repréſentation du mauſolée dreſſé par l'académie de peinture & de ſculpture, dans l'égliſe des peres de l'Oratoire de la rue S. Honoré pour le ſervice qu'elle y fit faire pour M. le chancelier Seguier, ſon protecteur, mort au commencement de l'an 1672. Cette planche dont toutes les figures ſont du deſſin de M. le Clerc, fut le chef-d'œuvre ſur lequel il fut aggrégé à l'académie. La repréſentation des machines qui ont ſervi à conduire & enſuite à placer les deux grandes pierres qui couvrent le fronton de la façade du Louvre du côté de S. Germain l'Auxerrois. Les curieux appellent ſimplement cette eſtampe, *la pierre du Louvre*. Elle eſt de 1679. La repréſentation de l'*Arc de Triomphe*, qui étoit au bout du fauxbourg S. Antoine 1680. *Le grand concile* & le *Saint Auguſtin prêchant*. Ce ſont les deux plus rares vignettes de l'œuvre de M. le Clerc, & toutes deux de 1683. La premiere a été faite pour le ſupplément des conciles donné par M. Baluze, & la ſeconde pour le V tome des œuvres de S. Auguſtin, de l'édition des peres Bénédictins. *La Paſſion de N. S.* en 36 planches, en 1692. *La multiplication des pains*, en 1696. *L'académie des ſciences & des beaux arts*, en 1698. *L'hiſtoire de Charles V, duc de Lorraine*, terminée en 1704. *L'entrée triomphante d'Alexandre dans Babylone*, en 1706, &c. C'eſt dans ces excellens morceaux, & dans beaucoup d'autres ſemblables qui ſont admirés par tous les gens de bon gout, que l'on apperçoit ſans peine les grands talens de M. le Clerc; une imagination vive & brillante, mais toujours bien réglée, & qui ne ſort jamais du caractere de la plus belle nature; une fécondité ſurprenante, jointe à une facilité extrême à diverſifier toujours les ſujets mêmes, d'ailleurs aſſez ſemblables; un deſſin très-correct; des expreſſions nobles & élégantes; une belle exécution, traitant tout également bien, les ſujets anciens & les modernes, le payſage, les animaux, l'architecture, les ornemens, &c. Tant de talens, dont un ſeul auroit pu faire un grand nom à M. le Clerc, ſe trouvant tous réunis en lui, l'ont fait regarder par les connoiſſeurs, comme un homme du premier mérite, qui a peu d'égaux en ſon genre parmi les graveurs dont nous connoiſſons les ouvrages, & qui n'eſt inférieur à aucun. L'infatigable aſſiduité avec laquelle il avoit travaillé pendant plus de ſoixante ans, lui a auſſi donné lieu de produire différens ouvrages d'eſprit, dont la compoſition lui ſervoit comme de délaſſement. Voici ceux qui ont été imprimés. *Géométrie pratique*, imprimée *in-12*, en 1668. *Diſcours ſur le point de vue*, *in-12*, 1679. Grand *traité de géométrie*, *théorique & pratique*, à l'uſage des gens d'art, *in-8°*, 1690, & réimprimé en 1745. Cette édition qui eſt eſtimée, eſt enrichie d'un abrégé de la vie de l'auteur. *Nouveau ſyſtême du monde*, *in-8°*, 1706. *Syſtême de la viſion*, *in-8°* 1712. *Traité d'architecture*, deux vol. *in-4°*. 1714. Une autre eſpece de récréation de M. le Clerc, étoit de travailler à faire diverſes machines, pour la démonſtration de différentes vérités mathématiques & phyſiques. Il en a fait un grand nombre, dont quelques-unes ſont de ſon invention. Il prenoit plaiſir à en donner l'intelligence à ceux qui lui faiſoient l'honneur de lui rendre viſite, & il le faiſoit avec une netteté admirable.

CLERC (Laurent-Joſſe le) troiſiéme fils du célebre graveur *Sébaſtien* le Clerc, naquit à Paris, le 22 août de l'an 1677. Ayant embraſſé l'état eccléſiaſtique, il entra dans la communauté des prêtres de S. Sulpice. Il fut reçu licencié en théologie à Paris, au commencement de l'an 1704. Il profeſſa enſuite la théologie au ſéminaire de Tulles durant trois ans, & dans celui d'Orléans pendant treize autres années. En 1722, on l'envoya à Lyon pour y diriger le ſéminaire que meſſieurs de S. Sulpice ont dans cette ville; & il y eſt demeuré juſqu'à ſa mort, arrivée le 6 de mai 1736, âgé de près de 59 ans. Il eſt auteur de pluſieurs ouvrages qui ſont des preuves de ſon application à l'étude. Nous connoiſſons les ſuivans: 1. *Remarques ſur différens articles du premier volume du dictionnaire de* Moréri *de l'édition de* 1718 (à Orléans) 1719, *in-8°* de 208 pages: il n'y a de remarques que ſur les lettres A & B, avec quelques corrections & additions, à la fin, ſur pluſieurs de ces remarques. 2. *Remarques ſur différens articles du ſecond volume du dictionnaire de* Moréri *de l'édition de* 1718 (à Orléans) 1720, *in-8°*. Elles roulent ſur les lettres C, D, E. 3. *Remarques ſur différens articles du troiſiéme volume du dictionnaire de* Moréri *de l'édition de* 1718 (à Orléans) 1721, *in-8°*, depuis la lettre F, juſqu'à L incluſivement. A l'article de Dagobert, il promet une ſuite chronologique des rois de France de la premiere race: au commencement de la premiere ſuite de ſes remarques, il renvoie cette chronologie, au mot FRANCE. Là, il promet de la donner *avec ſes preuves* à la fin du volume, & elle ne s'y trouve point, au moins dans l'exemplaire dont il voulut bien lui-même nous faire préſent. Il promettoit auſſi à la fin du même volume des éclairciſſemens ſur certains faits par ordre alphabétique: ces éclairciſſemens n'ont point paru. Il avoit continué & mis au net ſes remarques ſur la ſuite du *Moréri* juſqu'à la lettre P incluſivement; mais cette ſuite n'a point été imprimée. 4. M. le Clerc a fait uſage d'une grande partie de ces remarques dans l'édition du *Moréri* de 1725, à laquelle il a eu beaucoup de part avec feu M. de la Barre, de l'académie des inſcriptions & belles-lettres. *Voyez* la BARRE. *Voyez auſſi l'article de dom* MERY. 5. *Lettre critique ſur le dictionnaire de Bayle* (avec une préface *qui contient un jugement de ce dictionnaire*) à la Haye (Lyon) 1732, *in-12* de 456 pages, datée du 25 ſeptembre 1725. On ſait que cette lettre fut adreſſée à Matthieu Marais, avocat au parlement de Paris, mort le 21 juin 1737. Il eſt ſouvent parlé de cet avocat dans les lettres de Bayle dont il a été ami. 6. Cet écrit de l'abbé le Clerc eſt un eſſai des remarques dont il a amplifié le dictionnaire de Bayle de l'édition de Trévoux 1735. 7. *Bibliothéque des auteurs cités dans le dictionnaire de Richelet*; à la tête de ce dictionnaire de la derniere édition faite à Lyon en 1728, *in-folio*, 3 volumes. Cette bibliothéque a été ſupprimée dans l'édition d'Amſterdam, *in-4°*. 8. Diſſertation ſur l'auteur du Symbole *Quicumque*, &c. qu'il ſoutient être de S. Athanaſe; c'eſt une brochure *in-12*. 9. Lettre pour ſervir d'éclairciſſement aux articles 82 & 88 des *mé-*

*moires de Trévoux* des mois d'août & septembre 1735 dans les mêmes mémoires, mai 1736. Il s'y agit de l'*ordre françois*, publié en 1714, & qui est du pere de l'auteur, Sébastien le Clerc. 10. Lettre de M***, prêtre du diocèse de Riez, à M**, chanoine d'Arles, sur ce qui est dit des saints Fauste de Riez & Césaire d'Arles dans l'*histoire littéraire de la France*, par quelques bénédictins, tom. III. Cette lettre, qui est dans les *mémoires de Trévoux*, de juillet 1736, seconde partie, & qui devoit être suivie de plusieurs autres, est de M. l'abbé le Clerc. C'est une apologie de Fauste de Riez. Les auteurs de l'*histoire littéraire de la France* y ont amplement répondu dans l'avertissement du tome IV de leur ouvrage. M. l'abbé le Clerc a laissé quelques autres écrits qu'il espéroit, dit-on, faire imprimer, comme, une histoire des papes, une chronologie de nos rois de la premiere race, qu'il avoit plusieurs fois promise; un abrégé de la vie de Sébastien le Clerc, son illustre pere, avec un catalogue de ses ouvrages; un traité du Plagiat littéraire qu'il avoit fini quelques mois avant sa mort, & que l'on conserve manuscrit à la bibliothéque du séminaire de S. Sulpice de Lyon. On trouve au tome V des *mém.* de l'abbé d'Artigny, une lettre de M. le Clerc, où il parle des *mémoires pour servir à l'histoire des poëtes François*, composés par M. l'abbé Brun, doyen de S. Agricole d'Avignon, & des recherches qu'il avoit faites lui-même pour perfectioner ces mémoires. Il n'est pas vrai qu'il ait eu part au *supplément du dictionnaire historique* donné en 1735, comme on le dit dans le *mercure de France*, février 1737.

CLERC (David le) professeur en hébreu dans l'académie de Genève, & ministre de cette ville, vivoit dans le XVII siécle. Il fut élu professeur l'an 1619, à l'âge de 28 ans, & ministre l'an 1631. Il mourut à Genève l'an 1655. Jean le Clerc, son neveu, a fait imprimer ses *quæstiones sacræ*.

CLERC (Etienne le) frere de David, étoit médecin & professeur en langue grecque dans l'académie de Genève. Il disputa cette chaire contre le célebre Morus, qui lui fut préféré. Le Clerc piqué de cette préférence, s'en vengea, en critiquant les ouvrages de ceux qui étoient amis de Morus, & principalement le Philostorgius de Jacques Godefroi. En 1643, Morus ayant quitté la chaire de professeur en grec, pour en prendre une de théologie, Etienne le Clerc fut nommé pour remplir sa place. Il fut choisi en 1662 conseiller de la république de Genève, & mourut l'an 1679. Jean le Clerc, son fils, fit imprimer en 1684 quelques-unes de ses dissertations avec celles de David le Clerc. * *Mémoires du temps, voyez les deux articles suivans.*

CLERC (Daniel le) savant médecin, né à Genève le 4 février, vieux style, de l'année 1652, d'*Etienne* le Clerc, dont nous venons de parler. Daniel fut l'aîné de deux autres freres, dont l'un est *Jean* le Clerc, si connu dans la république des lettres qui fait le sujet de l'article suivant, & l'autre a pris le parti du commerce. Pour lui, il a suivi presque en tout le sort de son pere. Après ses premieres études, il alla chercher de plus grands secours à Montpellier & à Paris, & prit le bonnet de docteur à Valence en 1672. Revenu dans sa patrie, il s'y maria & y exerça la médecine avec beaucoup de succès. Il excelloit sur-tout dans la *Diagnostique*. Il joignit à l'étude convenable à sa profession, celle de l'antiquité grecque & latine, sans en excepter celle des médailles, & il a fait de très-grands progrès dans toutes ces connoissances. Nous avons de lui la *bibliothéque anatomique*, qu'il publia en latin conjointement avec M. Manget en 1681, en deux volumes *in-folio*, qui ont été réimprimés en 1699. *L'histoire de la médecine* vint ensuite : elle va jusqu'au temps de Galien inclusivement. La premiere édition est de Genève en 1696. On en a une autre beaucoup plus ample d'Amsterdam en 1702. Au commencement de 1704, M. le Clerc prit place, comme son pere, dans le conseil d'état; & dès-lors il ne vit plus que très-peu de malades. En 1715 le roi de Sardaigne, alors roi de Sicile, étant à Thonon en Savoye, voulut le voir & le consulter sur la santé de la reine & de madame royale. La même année, il publia son *historia latorum lumbricorum*; c'étoit le résultat de plusieurs lettres qu'il avoit écrites sur les *vers plats* à M. Vallisnieri, professeur en médecine à Padoue. La seconde édition de son histoire de la médecine étant épuisée, on voulut l'engager à en donner une nouvelle avec une continuation jusqu'à nos jours; mais ses infirmités ne lui permettant pas de s'appliquer à un si grand travail, il se contenta de faire un supplément à quelques articles, & de tracer à la hâte un plan de continuation pour ceux qui voudroient l'entreprendre. Ce plan a été attaqué par le docteur Freind; & M. le Clerc s'est défendu sur quelques articles, & a passé condamnation sur d'autres. Sa réponse est dans un des derniers volumes de la *bibliothéque ancienne & moderne*. C'est son dernier ouvrage imprimé. Il mourut le 8 juin 1728, âgé de 76 ans & quelques mois. Sur la fin de ses jours il traduisit la *premiere satyre de Perse*, sur laquelle il fit des notes. Cet ouvrage n'a point été publié. M. le Clerc avoit eu quatre garçons, dont les deux aînés sont morts, l'un major d'un régiment de cuirassiers; & le second, lieutenant de dragons : tous deux au service de l'empereur. Le troisiéme s'est destiné aux emplois civils; & le quatriéme est professeur des langues orientales à Genève. *Biblioth. ital. tom. IV, art.* 10.

CLERC (Jean le) frere du précédent, naquit à Genève en 1657, le 19 de mars, vieux style, & le 29 selon le nouveau style, d'*Etienne* le Clerc, docteur en médecine, depuis professeur en langue grecque, & de *Susanne* Gallatin, fille de *Marin* Gallatin, conseiller. Jean fut envoyé au collége à l'âge de huit ans, & jusqu'à celui de quinze qu'il y demeura, il se distingua toujours parmi ses compagnons par sa capacité & son assiduité à l'étude. A peine avoit-il treize ans, que content d'une récréation courte, il s'enfermoit dans sa chambre & y lisoit Tite-Live en françois avec tant de réflexion, qu'il étoit toujours en état de rendre un compte exact de sa lecture. Il avoit la mémoire fort heureuse & une si grande facilité à faire des vers latins, qu'après avoir composé ceux qui étoient prescrits à ses compagnons, il se trouvoit souvent en état de venir au secours de ceux qui avoient moins de facilité. Il négligea depuis, pour des études plus sérieuses, ce talent pour la poésie, mais sans l'abandonner entiérement. Monté à de plus hautes classes, il fit son capital de l'étude des bons auteurs Grecs & Latins, sur-tout d'Homere, de Térence & de Plaute. Il lut les meilleurs commentateurs de ces deux derniers poétes, & fit pour son usage un choix de leurs notes. En 1673 étant sorti des classes d'humanités, il étudia en philosophie sous M. Robert Chouet, qui est mort syndic de Genève dans un âge fort avancé, & qui avoit introduit à Genève la philosophie de Descartes. Une maladie assez considérable qu'il eut au commencement de 1674, l'ayant obligé d'interrompre toute étude qui demandoit une forte application, il lut pendant sa convalescence les lettres latines de Tannegui le Fevre, pere de la célebre madame Dacier; & les remarques qui ne lui parurent pas bien fondées dans cet ouvrage, lui donnerent lieu de composer plusieurs courtes dissertations que son pere approuva, mais que l'auteur ne jugea pas dans la suite dignes de voir le jour. Il en a seulement conservé quelques extraits dans son traité latin sur la critique. Il soutint des thèses de physique sur l'essence de la matiere, sous M. Chouet; & lorsqu'il eut achevé son cours de philosophie, il consacra une année entiere à repasser ses humanités & à apprendre les principes de la langue hébraïque sous le ministre Jacques Gallatin, son oncle maternel. En 1676, âgé de 19 ans, il commença ses études de théologie, & pendant plus de deux ans il en prit des leçons sous MM. Philippe Mestrezat, François Turrettin & Louis Tronchin. Il lut aussi en particulier les deux systêmes de Wendelin, fort en vogue en ce temps-là, les fameuses thèses de Saumur & les

controverses de Louis Crocius, contre le jésuite Becan; & ayant remarqué que dans les thèses de Saumur beaucoup de points de théologie n'étoient point suffisamment expliqués, que d'autres y étoient omis, que quelques matieres étoient ou trop étendues ou traitées avec trop de sécheresse, il entreprit un supplément à ces thèses, mais il ne l'acheva pas. Dans le même temps, il lisoit l'écriture-sainte dans sa langue originale & en consultant quelques célebres commentateurs, entr'autres, Hugues Grotius, les ouvrages de Samuel Bochart, & tous les autres livres latins ou françois qui tomboient entre ses mains, & où il croyoit pouvoir puiser de nouvelles lumieres. Il avoit perdu son pere en 1676. Deux ans après, en 1678, il alla à Grenoble où il se chargea de l'éducation du fils aîné de M. Sarazin de la Pierre, conseiller; & ce fut dans cette ville qu'il fit connoissance avec le savant pere Lamy, prêtre de l'oratoire, qui y demeuroit alors. Le Clerc, après un an ou environ de séjour à Grenoble, revint à Genève où il emmena son éleve. Il reçut peu après l'imposition des mains pour le ministere, mais sans l'attacher à aucune église. Aussi profita-t-il de sa liberté pour revenir à Grenoble, & aller de-là à Saumur sur la fin de l'an 1680; & comme il avoit lu à Grenoble les ouvrages d'Etienne de Courcelles qui étoient fort rares à Genève, il lut à Saumur ceux d'Episcopius, & l'ancien testament dans la bible polyglotte. Ce fut aussi dans cette ville qu'il commença à faire des remarques sur l'écriture-sainte, qui furent le premier fonds des matériaux qu'il augmenta depuis sans cesse, & d'où il tira de quoi composer plusieurs de ses ouvrages. De Saumur il retourna à Grenoble dans l'automne de 1681, y resta jusqu'au mois d'avril de l'année suivante; vint à Paris, & de-là à Londres où il arriva en mai 1682. Il y apprit la langue angloise suffisamment pour entendre les ouvrages écrits en cette langue, & il prêcha plusieurs fois à Londres, en françois, dans l'église Wallone, & ensuite tous les dimanches dans l'église de la Savoye qu'il desservit pendant six mois. Il quitta l'Angleterre au commencement de 1683, & passa en Hollande avec le fameux Gregorio Leti, moine Italien apostat, dont il épousa dans la suite la fille. Il alla d'abord voir le professeur Limborch à Amsterdam, & apprit de lui ce qu'il désiroit savoir sur les différens partis des théologiens de Hollande. Il vouloit embrasser celui des *Remontrans*; mais après avoir visité Jurieu à Roterdam, vaincu par les sollicitations de sa famille, il retourna à Genève, qu'il abandonna encore peu après pour se fixer en Hollande, ce qu'il fit la même année 1683. L'année suivante, on le fit professeur en philosophie, en belles-lettres & en langue hébraïque dans le collége des Remontrans à Amsterdam, & il a conservé ce poste jusqu'à la fin de sa vie. Il épousa en 1691 *Marie* Leti, fille de *Gregorio* Leti, dont il eut quatre enfans qui moururent dans l'enfance, excepté un seul qui ne parvint que jusqu'à l'âge de huit ans. Il passa le reste de ses jours qui furent longs, à exercer les fonctions de son emploi de professeur, & à composer un grand nombre d'ouvrages qui lui ont fait beaucoup d'ennemis & beaucoup d'amis. Le portrait que l'on fait de lui dans une lettre imprimée dans le nouveau *mercure* dédié à M. le prince de Dombes, & imprimé à Trévoux, mois de juillet & d'août 1708, ne lui fait pas honneur; mais l'auteur de cette lettre paroît l'avoir bien connu. Cet auteur prétend que M. le Clerc étudiant à Saumur, se dégouta bientôt des livres calvinistes, pour ne s'attacher qu'aux freres Polonois; c'est le nom qu'on donne aux héréfiarques Sociniens, des ouvrages desquels on a fait un recueil. « Il fit en peu de temps de » si grands progrès dans cette secte, continue l'auteur, » qu'il publia un livre intitulé : *Liberii à sancto amore* » *epistolæ*, pour détruire le mystere de la Trinité & » celui de l'Incarnation. Ce libelle fit beaucoup de bruit » à Saumur; & comme on en connoissoit l'auteur, les mi» nistres protestans de cette ville écrivirent à leurs con» freres de Genève qu'on l'obligeât de donner une » confession de foi sur la Trinité, la divinité de J. C. » & la satisfaction. Dans le dessein qu'il avoit de s'y » établir, il en fit une qu'il leur présenta; & l'auteur » de la lettre assure que l'on conserve cette confession » de foi à Genève dans la bibliothéque publique. Mais » les ministres, ajoute-t-il, la trouverent si captieuse » & si pleine d'ambiguités, qu'ils le presserent de s'ex» pliquer d'une maniere plus nette & plus précise. Il » vit par-là qu'on le connoissoit; de sorte qu'au lieu de » les satisfaire, il se retira brusquement de Genève & » alla se jetter dans la secte des arminiens de Hol» lande qui reçoivent les sociniens à leur communion. » Il n'y avoit pas long-temps qu'il y étoit, lorsqu'il fit » un gros livre pour détruire l'inspiration des livres sa» crés, & pour faire voir que Moyse n'est pas l'auteur » du Pentateuque, que l'histoire de Job est une mé» chante tragi-comédie, & le cantique des cantiques, » une idylle amoureuse & profane. . . Il a fait des com» mentaires sur la bible, où il explique les miracles par » des voies naturelles, où il détruit les prophéties qui » regardent le Messie, & corrompt les passages qui prou» vent la Trinité & la divinité de J. C. » Le même auteur dit que M. le Clerc s'estimoit beaucoup lui-même, & méprisoit ses adversaires avec hauteur & jusqu'à les traiter injurieusement; qu'il avoit une grande mémoire, mais peu de justesse dans l'esprit: il lui reproche son avidité pour la nouveauté, son entêtement pour le systême chimérique des natures *plastiques*: sa haine & sa conduite violente contre Bayle qu'il a poursuivi avec chaleur. « Il s'érige depuis quelque temps en dévot, » continue l'auteur, il déclame, il fait le prédicant pour » duper ceux qui ne le connoissent pas. Il voudroit, par » exemple, nous faire croire qu'il n'a entrepris sa ver» sion françoise du nouveau testament, que pour nourir » la piété des ames dévotes. D'autres ont cru avec plus » de raison, qu'il n'avoit fait cet ouvrage, que pour » insinuer ses erreurs. Mais la véritable raison, est » un motif d'intérêt & de vanité. Les ministres Fran» çois de Berlin ayant résolu de faire une nouvelle tra» duction du nouveau testament, communiquerent leur » projet à divers savans, & eurent l'honnêteté de l'en» voyer à M. le Clerc: il ne l'eut pas plutôt vu, qu'il » forma le dessein de les prévenir. Il se mit donc à faire » une traduction lui-même; & comme il a cinq ou six livres » sur le métier, il y travailloit à mesure que l'imprimeur » manquoit de copie. C'est-là sa maniere d'écrire; & c'est » pourquoi ses ouvrages sont si pleins de fautes. » L'auteur de la lettre prouve ce qu'il avance par plusieurs faits que l'on peut voir dans son écrit qui est curieux & intéressant. L'auteur de l'éloge de M. le Clerc, imprimé dans la bibliothéque raisonnée, tome XVI, seconde partie, n'en a fait aucun usage, ce qui n'est pas étonnant, cet éloge étant toujours sur le ton d'un panégyrique. Mais il paroît que cette lettre n'a point été connue du P. Niceron, qui ne la cite pas même dans l'abrégé du même éloge qu'il a inséré dans le quarantiéme volume de ses *mémoires*. Au mois de mai 1728, M. le Clerc perdit tout d'un coup la parole, en faisant leçon. Elle lui revint peu après; mais la fiévre le saisit & quelques accès violens laisserent de fâcheuses & durables impressions. Depuis cet accident, sa mémoire s'affoiblit sensiblement. En 1732 il lui survint une paralysie sur la langue, qui lui ôta presque tout l'usage de la prononciation; & le mal s'augmentant, on ne sut plus ni ce qu'il vouloit dire, ni même s'il avoit quelque connoissance. Il perdit sa femme au milieu de ces accidens le 4 novembre 1734, & il ne témoigna aucune sensibilité pour cette perte qui l'auroit surement affligé dans une autre situation. Enfin il mourut le 8 de janvier 1736, sur la fin de la 79^e^ année de son âge. On ne peut lui refuser d'avoir été extrêmement laborieux, d'avoir eu beaucoup d'érudition, une fécondité presque incroyable & une grande facilité pour écrire sur toutes sortes de matieres. Mais beaucoup de ses ouvrages se sentent

sentent de la précipitation avec laquelle il les faisoit, de la trop grande variété de ses travaux littéraires, & des préventions dont son esprit étoit rempli. Voici la liste de ses écrits :

1. *Liberii de sancto amore epistolæ theologicæ, in quibus varii scholasticorum errores castigantur. Irenopoli, typis Philalethianis*, en 1680 ou 1681, *in*-12, quoique le titre porte 1679. On a parlé ci-dessus de cet ouvrage, où tout tend à établir la tolérance en matiere de religion. Il fut imprimé chez Henri Desbordes, libraire, demeurant alors à Saumur.

2. *Davidis Clerici in Genevensi academia olim linguarum orientalium professoris, quæstiones sacræ, in quibus multa scripturæ loca, variaque linguæ sanctæ idiomata explicantur. Accesserunt singularis argumenti diatribæ Stephani Clerici: edidit & annotationes adjecit Joannes Clericus*, Amsterdam *in*-8°, deux volumes. L'éditeur a mis à la tête une longue préface où il donne la vie de ces deux auteurs, dont le premier étoit son oncle, & le second, son pere.

3. *Entretiens sur diverses matieres de théologie, divisés en deux parties.* La premiere, où l'on examine particuliérement les questions de la grace immédiate, du franc-arbitre, & du péché originel, est de Charles le Cene, ministre François à Honfleur en Normandie, qui entra depuis dans la société des Remontrans. La seconde partie qui traite de l'incertitude de la métaphysique & de la prédestination, est de Jean le Clerc, Amsterdam 1685, *in*-12. L'explication des chapitres 9, 10 & 11 de l'épître aux Romains, que le Clerc donne dans la seconde partie, est tirée de l'ouvrage du docteur Hammond, Anglois. Ce qu'il dit sur la métaphysique est contre M. Papin, qui se fit depuis catholique.

4. *Sentimens de quelques théologiens de Hollande sur l'histoire critique du vieux testament*, composée par le P. Richard Simon, de l'oratoire, où, en remarquant les fautes de cet auteur, on donne divers principes utiles pour l'intelligence de l'écriture-sainte, Amsterdam 1685, *in*-8°; & avec une nouvelle préface, à Amsterdam 1711, *in*-8°. M. Simon avoit fait imprimer en 1684 à Utrecht, sous le nom d'*Origenes Adamantius*, une piéce intitulée, *Novorum bibliorum polyglottorum synopsis*, où il donnoit le projet d'une nouvelle bible polyglotte, & invitoit les savans à lui communiquer leurs lumieres. M. le Clerc lui écrivit à cette occasion une lettre sous ce titre : *Origeni Adamantio synopseos novorum bibliorum polyglottorum autori S. P. D. Critobulus Hieropolitanus*, datée le 2 novembre 1684. La lettre est polie, & approuve le projet, & même en partie l'histoire critique du vieux testament. M. Simon en fut cependant mécontent, & y répondit avec sécheresse par un billet qu'il fit même traduire en flamand. Le Clerc répondit avec encore moins de ménagement dans l'ouvrage des *Sentimens*, &c. dont on vient de parler.

5. *Défense des sentimens de quelques théologiens de Hollande sur l'histoire critique du vieux testament, contre la réponse du sieur de Bolleville* (c'est-à-dire, Richard Simon,) Amsterdam 1686, *in*-8°. M. Simon avoit attaqué le livre des *Sentimens*, &c. M. le Clerc en prend la défense dans celui-ci. Simon répondit aussi à la défense; mais M. le Clerc lui abandonna le frivole honneur de contester le dernier. Il se contenta de faire une courte réponse à Herman Witsius qui avoit attaqué aussi son ouvrage contre M. Simon dans ses *miscellanea sacra.* Cette réponse est dans l'histoire des ouvrages des savans, mois de novembre 1691.

6. *Bibliothéque universelle & historique*, Amsterdam *in*-12, vingt-cinq volumes, avec la table qui fait le vingt-sixieme. Le Clerc commença ce journal en 1686, & le finit en 1693. On y trouve des extraits plus étendus & plus exacts, au moins des livres de quelque conséquence, que les auteurs des autres ouvrages de cette nature n'en donnoient. Il y mêloit souvent ses propres remarques, soit pour confirmer ou pour redresser ce que disoient les auteurs. Il inséroit aussi de temps en temps des piéces entieres de sa façon sur divers sujets. Il s'étoit d'abord associé pour ce travail, Jean Cornand de la Crose, dont il revoyoit les extraits. M. de la Crose voulut dans la suite que l'on connût qu'il avoit part à ce journal; & à l'insu de M. le Clerc, il mit au bas de l'avertissement du quatriéme tome, le nom de son associé & le sien. Depuis cela, chacun fit pendant quelque temps la moitié tout de suite, sans néanmoins qu'on apprît encore au public en quel endroit la part du premier finissoit. Comme M. de la Crose continuoit de plus en plus à ne pas suivre les avis de M. le Clerc, celui-ci commença dans le tome neuviéme de distinguer exactement ce qui appartenoit à chacun. M. le Clerc fit seul le tome dixiéme & en avertit. Tout le tome onziéme est de M. de la Crose. Le Clerc fit le douziéme & les suivans jusqu'au dix-neuviéme inclusivement, excepté le treiziéme où il n'y a de lui que le huitiéme & le quinziéme article. La plus grande partie du tome vingtiéme & le reste jusqu'au vingt-cinquiéme inclusivement, sont de M. Bernard.

7. *Davidis Clerici orationes, computus ecclesiasticus & poemata; accesserunt Stephani Clerici dissertationes philosophicæ*, à Amsterdam 1687, *in*-8°. Jean le Clerc y mit sa préface.

8. *Critique du neuviéme livre de l'histoire de M. Varillas, où il parle des révolutions arrivées en Angleterre en matiere de religion*, par M. Burnet, docteur en théologie, traduit de l'anglois en françois, à Amsterdam 1686, *in*-8°, avec une préface du traducteur; & à Amsterdam, en 1688. M. le Clerc publia en 1687 une défense de cette critique; & en 1689, trois sermons du même M. Burnet, qui a été depuis évêque de Salisbury.

9. *Thomæ Stanleii historia philosophiæ orientalis; recensuit, ex anglica lingua in latinam transtulit, notis in oracula chaldaica, & indice philologico auxit Joannes Clericus*, à Amsterdam 1690, *in*-12; & avec la traduction du reste de cet ouvrage par Olearius, à Leipsick 1711, *in*-4°, & dans les *Opera philosophica* de le Clerc en 1697.

10. *Lettre à M. Jurieu, sur la maniere dont il avoit traité Episcopius dans son tableau du socinianisme*, à Amsterdam, *in*-8°. Cette brochure est une apologie d'Episcopius, professeur de la secte des Remontrans, contre les accusations de Jurieu.

11. *Le dictionnaire historique de Moréri*, sixiéme édition, où l'on a mis le supplément dans le même ordre alphabétique, corrigé un très-grand nombre de fautes, & ajouté quantité d'articles & de remarques importantes, à Amsterdam 1691, *in-fol.* quatre tomes. Le Clerc a eu soin de cette édition, & fait les additions & corrections. Il eut aussi soin des éditions de 1694 & de 1698, à Amsterdam, aussi en quatre volumes. Dans celle de 1698 il fit usage du *dictionaire de Bayle.* Il procura encore l'édition de 1702, à laquelle il ajouta six ou sept cens articles nouveaux. Il n'a point eu de part aux éditions suivantes faites en Hollande.

12. *Logica, sive ars ratiocinandi*, Amsterdam, 1692, *in* 8°.

13. *Ontologia & Pneumatologia*, Amsterdam 1692, *in*-8°.

14. *Abdias propheta, cum paraphrasi & commentario*, 1690, *in*-4°, avec une préface où l'auteur traite du temps où a vécu Abdias, de l'occasion & de l'accomplissement de sa prophétie. La traduction du texte, & la paraphrase sont un essai de ce que le Clerc avoit entrepris de faire sur l'écriture.

15. *Genesis sive Mosis prophetæ liber primus, ex translatione Joannis Clerici, cum ejusdem paraphrasi perpetua, commentario philologico, dissertationibus criticis quinque, & tabulis chronologicis*, Amsterdam 1693, *in-fol.*

16. *Mosis prophetæ libri IV. Exodus, Leviticus, Numeri & Deuteronomium, ex ejusdem translatione*

*cum paraphrasi, dissertationibus & tabulis chronologicis*, Amsterdam 1696, *in-fol.* & avec le premier, revus & augmentés, à Amsterdam 1710, *in-fol.* & à Tubinge 1733; mais cette édition est très-fautive. Quatriéme édition augmentée sur le manuscrit de l'auteur, Amsterdam 1735, *in-fol.*

17. *Prima commata capitis primi evangelii S. Joannis, paraphrasi & animadversionibus illustrata*, à Amsterdam 1695, *in-8°*. Dans ses remarques, le Clerc s'applique à montrer que S. Jean est auteur de l'évangile qui porte son nom, & lui-même tâche de se justifier de l'idée qu'on avoit de lui comme d'un socinien. Il joignit cet écrit au second volume de sa traduction du Pentateuque; mais il l'ôta de la seconde édition, pour le publier avec la seconde édition de sa version de la paraphrase de Henri Hammond sur le nouveau testament.

18. *Physica sive de rebus corporeis lib. V, in quibus præmissis potissimis corporearum naturarum phænomenis ac proprietatibus, veterum & recentiorum, de eorum causis, celeberrimæ conjecturæ traduntur*, Amsterdam 1695, *in-8°*. Tous les ouvrages philosophiques de le Clerc furent réunis dans une seconde édition en 1697, en quatre volumes *in-8°*, ausquels on joignit ce qu'il avoit traduit de l'histoire de la philosophie par Stanley. Il y a eu encore d'autres éditions, entr'autres, une en 1722, c'est la cinquiéme; elle est revue, corrigée & augmentée.

19. *Ars critica, in qua ad studia linguarum latinæ, grecæ & hebraicæ, via munitur, veterumque emendandorum, spuriorum scriptorum à genuinis dignoscendorum, & judicandi de eorum libris ratio traditur*, Amsterdam 1696, deux volumes *in-8°*; & 1700, corrigé & augmenté; en 1712, en trois volumes *in 8°*; en 1730, trois volumes *in-8°*. C'est un des bons ouvrages de l'auteur; mais dans lequel il y a cependant beaucoup à reprendre.

20. *La vie d'Armand-Jean, cardinal de Richelieu*, Cologne (Amsterdam) 1695, *in-12*, deux volumes, 1696 *in-12*, deux volumes, Amsterdam 1714, deux volumes. Cet ouvrage est superficiel, froidement écrit, & dépourvu de détail & de plusieurs remarques essentielles.

21. *Réflexions sur ce qu'on appelle bonheur & malheur en matiere de loteries, sur le bon usage qu'on en peut faire*, Amsterdam 1696, *in-8°*, & traduites en flamand, à Roterdam 1696, *in-8°*.

22. *Traité de l'incrédulité, où l'on examine les motifs & les raisons qui portent les incrédules à rejetter la religion chrétienne, avec deux lettres où l'on en prouve directement la vérité*, Amsterdam 1696, *in-8°*; & traduit en flamand, à Roterdam, 1697, *in-8°*; nouvelle édition augmentée principalement d'un avis à ceux qui doutent de la religion chrétienne ou qui ne la croient pas véritable, à Roterdam 1714, *in-8°*. Cet ouvrage est très-estimable; il est solide & bien fait.

23. *Compendium historiæ universalis, ab initio mundi, ad tempora Caroli magni imperatoris conscriptum à Joanne Clerico*, Amsterdam 1698, *in-8°*, à Lipsic 1707, *in-8°*. Cet ouvrage ne méritoit pas une seconde édition, & moins encore la traduction françoise que l'on s'est avisé d'en faire, & qui a paru à Amsterdam en 1730, *in-8°*.

24. *Novum testamentum J. C. D. N. ex editione vulgata, cum paraphrasi & adnotationibus Henrici Hammondi, ex anglica lingua in latinam transtulit, suisque animadversionibus illustravit, castigavit, Joannes Clericus*, Amsterdam 1698, deux volumes *in-fol.* & à Lipsic 1714, deux volumes *in-fol.* avec quelques additions où le Clerc répond en peu de mots à ceux qui avoient trouvé mauvais qu'il eût repris & censuré Hammond; & un assez grand nombre de notes nouvelles. Ses premieres notes ont été traduites en anglois & imprimées à Londres, *in-4°*, pour être jointes aux œuvres de Hammond.

25. Nouvelle édition des *Patres apostolici* de Jean-Baptiste Cotelier, Amsterdam 1698, deux volumes *in-fol.* en 1724, deux volumes *in-fol.* Cette édition publiée par le Clerc est fort augmentée, tant de piéces originales, que de dissertations & de notes de plusieurs savans, & de celles de l'éditeur qui y a joint aussi deux dissertations de sa façon; l'une sur les constitutions apostoliques, l'autre sur les épîtres de S. Ignace, l'une & l'autre contre Whiston, partisan de l'arianisme.

26. *Parrhasiana*, ou pensées diverses sur des matieres de critique, d'histoire, de morale & de politique, avec la défense de divers ouvrages de M. L. C (le Clerc) par Théodore Parrhase, (le Clerc lui-même) Amsterdam 1699, *in-8°*, un volume; & 1702, deux volumes. Il y a de fort bonnes remarques dans ce livre, mais il y en a aussi de hasardées, & plusieurs qui sont ou fausses ou trop aigres. M. Rou fit voir à l'auteur qu'il y avoit critiqué Vittorio Siri sans l'entendre; mais le Clerc étoit trop entêté de ses propres ouvrages pour en convenir de bonne foi.

27. *Harmonia evangelica, cui subjecta est historia Christi ex quatuor evangeliis concinnata. Accesserunt tres dissertationes de annis Christi, deque concordia & autoritate evangeliorum*, Amsterdam 1699, *in-fol.* & à Altorf, sous le titre de Lyon, 1700, *in-4°*, avec une préface de Jean-Michel Langius, & le retranchement du texte grec qui est dans l'édition d'Amsterdam. Cet ouvrage occasionna une dispute de M. le Clerc avec les jésuites qui travailloient aux *mémoires de Trévoux*. Le pere Despineul dans l'extrait qu'il donna de l'harmonie dans les *mémoires de Trévoux*, janvier & février 1701, taxa l'histoire de J. C. de n'être qu'un tissu d'interprétations calviniennes & sociniennes, non-seulement forcées, mais grossieres; & c'est ce que tout lecteur non prévenu des sentimens de le Clerc, y remarquoit; aussi Mr le Clerc ne put-il souffrir cette accusation, & il tâcha d'y répondre dans une addition faite aux mêmes mémoires que l'on réimprimoit alors par ses soins à Amsterdam. Son écrit est intitulé: Réflexions sur l'article VIII, où il est parlé de l'harmonie évangélique de M. le Clerc. Les journalistes de Trévoux répondirent à ces réflexions par un long *Avertissement* qu'ils mirent à la tête des mois de mai & juin suivans. Dans l'édition de Hollande, le Clerc accompagna cet avertissement de ses remarques. Le P. Despineul fit aussi une réponse aux réflexions de M. le Clerc; celui-ci répliqua dans les mémoires de janvier & février 1702. Le P. Despineul donna une *Seconde réponse critique à M. le Clerc; suite des mémoires d'août* 1702, à Trévoux 1702, *in-12*; & le Clerc y opposa encore ses *Réflexions* qu'il inséra dans les mêmes mémoires de l'édition d'Amsterdam. Dans le mois de mars 1703 de la même édition, l'on donna aussi les difficultés proposées au R. P. Despineul sur sa seconde réponse critique. On les attribue à M. le Clerc; mais celui-ci protesta qu'il n'y avoit aucune part, & qu'il en ignoroit même l'auteur qui avoit pris le nom de Jonston, & qui avoit daté ses *difficultés* de Londres. Le P. Despineul y opposa dans les *mémoires de Trévoux*, juin 1703, une *Réponse à M. Jonston sur les difficultés qu'on lui a proposées*. Le Clerc joignit quelques notes à cette piéce dans l'édition des mémoires faite à Amsterdam. Ce fut par-là qu'il termina de sa part cette dispute; mais le P. Despineul donna encore une *troisiéme réponse critique à M. le Clerc*, Trévoux 1704, *in-12*. M. le Clerc eut à l'occasion du même ouvrage une autre dispute avec Jean Masson sur la véritable époque des quinze années du régne de Tibere, marquées dans S. Luc, chapitre 3. Masson écrivit d'abord une *lettre à l'auteur des nouvelles de la république des lettres sur la double maniere de compter les années de Tibere*, & M. Bernard l'inséra dans le mois de février 1700. Le Clerc y répondit dans les nouvelles du mois de mai suivant. Masson répliqua; mais M. Bernard n'ayant pas voulu publier ce nouvel écrit, l'auteur le donna lui-même dans la suite avec le premier & la

réponse de le Clerc, dans le tome XII de son histoire critique de la république des lettres sous ce titre : *La véritable époque des quinze ans du régne de Tibere, fixée & défendue*, &c.

28. *Epistolæ criticæ & ecclesiasticæ in quibus ostenditur usus artis criticæ, cujus possunt haberi volumen tertium. Accesserunt epistolæ de Hammondo & criticâ, ac dissertatio in quâ quæritur, An semper sit respondendum calumniis theologorum*, Amsterdam 1700, *in*-8°, 1712 & 1730, *in*-12. Ceux contre qui le Clerc se défend ici, sont sur-tout, 1. le docteur Cave; 2. Van-der-Waeyen, professeur en théologie à Franeker, qu'il désigne sous le nom de Publius Ventidius. Cave l'avoit attaqué dans sa dissertation sur l'arianisme d'Eusebe.

29. Nouvelle édition des *Dogmes théologiques* du pere Pétau, jésuite, Amsterdam 1700, six volumes *in-fol.* Le Clerc a fait la préface & les notes, & s'est déguisé sous le nom de *Theophilus Alethinus.* On trouve dans cette édition les autres traités théologiques du pere Pétau.

30. *Quæstiones Hieronymianæ, in quibus expenditur Hieronymi nupera editio Parisiana, multaque ad criticam sacram & prophanam pertinentia agitantur*, Amsterdam 1700, *in*-8°. Le pere Martianai, bénédictin, avoit donné lieu à cet ouvrage en prétendant venger S. Jérôme dans les premiers volumes de l'édition des ouvrages de ce saint contre David & Jean le Clerc, qui avoient parlé avec mépris de l'érudition hébraïque du saint docteur. Le Clerc défend ce que son oncle & lui en avoient dit, & tombe ensuite sur dom Martianai qu'il accuse à son tour de peu d'habileté dans les langues savantes. Le bénédictin répondit en donnant le troisiéme tome des ouvrages de S. Jérôme, & le Clerc répliqua dans le tome XVII de sa *bibliothéque choisie.* Il y a beaucoup d'aigreur dans les écrits respectifs des deux adversaires. Le Clerc donna avant sa réplique un *avis à dom Martianai*, qu'il inséra dans les *mémoires de Trévoux*, édition d'Amsterdam, août 1702.

31. Nouvelle édition grecque & latine du poëte Hésiode, avec des notes, des leçons de divers savans sur ce poëte, & une introduction de Daniel Heinsius touchant la doctrine de cet ancien, Amsterdam 1701, *in*-8°.

32. Nouvelle édition des *mémoires de Trévoux*, depuis janvier 1701, jusqu'à juin 1705 inclusivement: avec des remarques & des articles nouveaux de l'éditeur, Amsterdam, neuf volumes *in*-8°.

33. *Dissertatio etymologica* à la tête de l'édition du *Lexicon philologicum* de Matthias Martinius, imprimé à Utrecht en 1697, en deux volumes *in-fol.* mais qui parut avec un frontispice daté de 1701, quoique ce soit la même édition.

34. Edition des poësies de Pedo Albinovanus & de Cornelius Severus, &c. avec les notes de le Clerc & de plusieurs autres, Amsterdam 1703, *in*-8°. Le Clerc se cacha sous le nom de *Theodorus Gorallus.* Il profita de cette occasion pour répondre à Perizonius qui avoit attaqué quelques endroits de son *Ars critica*, dans ses notes sur Elien. Perizonius répliqua dans son *Quintus Curtius Rufus restitutus*, &c. qui parut à Leyde en 1703, *in*-8°; & le Clerc répondit de nouveau avec beaucoup de vivacité dans le tome III[e] de sa *bibliothéque choisie.*

35. *Bibliothéque choisie, pour servir de suite à la bibliothéque universelle*, Amsterdam, *in*-12, vingt-sept volumes, dont le premier est de 1703, & le dernier de 1713. Il s'est servi de ce journal pour entretenir ses querelles personnelles, comme il avoit fait dans l'édition des *mémoires de Trévoux*, dont la guerre avoit empêché le libraire de continuer l'impression.

36. *Appendix Augustiniana*, à Anvers (ou plutôt Amsterdam) 1703, *in-fol.* pour servir de suite à l'édition des ouvrages de S. Augustin faite par le libraire Pierre Mortier. Ce recueil contient le poëme de S. Prosper, les dissertations du pere Garnier, jésuite, sur l'histoire du pélagianisme, les commentaires de Pélage sur les épitres de S. Paul, des préfaces & des notes d'Erasme, de Vivès, de Sirmond, de Noris & de le Clerc sous le nom de Phéréponus. Les remarques de le Clerc sont pleines d'aigreur & de faussetés contre S. Augustin & sa doctrine. M. Muratori l'a fait voir dans son livre *De ingeniorum moderatione*, &c. donné sous le nom de *Lamindus Pritanius.*

37. Préface de la nouvelle édition de l'ouvrage du pere Pétau, *De doctrina temporum*, Amsterdam 1703, trois volumes *in-fol.* Le Clerc prit soin de cette édition.

38. *Le nouveau testament de Notre-Seigneur Jesus-Christ*, traduit sur l'original grec, avec des remarques, où l'on explique le texte, & où l'on rend raison de la version, Amsterdam 1703, deux volumes *in*-4°. Plus, une feuille donnée après coup pour corriger les fautes que l'on avoit fait remarquer à M. le Clerc, ou qu'il avoit remarquées lui-même. Cette traduction & les notes déplurent également aux catholiques & aux calvinistes à cause du socinianisme affecté dans cet ouvrage. Le Clerc, toujours aussi impatient lorsqu'on lui montroit ses erreurs, qu'il étoit constant à les soutenir, fit de vains efforts pour se justifier, 1°. dans les *Eclaircissemens* qu'il donna en forme de lettre datée du 24 mai 1702 : 2°. dans un *Avis* inséré dans sa *bibliothéque choisie*, tome III[e].

39. *Geographia sacra ex V. & N. T. desumpta & in tabula concinnata, auctore Nicol. Sanson. Accesserunt in indicem geographicum notæ Joannis Clerici, cujus etiam præfixa est præfatio*, Amsterdam 1704, *infolio.*

40. *Atlas antiquus sacer, ecclesiasticus & prophanus : collectus ex tabulis geographicis Nicol. Sansonis, ejus filiorum, aliorumque celebrium geographorum : tabulas ordine collocavit & emendavit Joan. Clericus*, Amsterdam 1705, *in-fol.*

41. *Onomasticon urbium & locorum sacræ scripturæ*, &c. composé en grec par Eusebe, traduit, corrigé & augmenté par S. Jérôme, & publié en 1631, par le jésuite Bonfrerius, nouvelle édition par le Clerc qui mit cet ouvrage en meilleur ordre & en meilleure forme, revit le texte, & ajouta ses notes, Amsterdam 1707, *in-fol.*

42. Nouvelle édition de tous les ouvrages d'Erasme, avec des notes de le Clerc & autres, Amsterdam 1707, *in-fol.* dix volumes.

43. *V. T. libri historici, Josue, Judices, Ruth, Samuel, Reges, Paralipomena, Esdras, Nehemias, & Esther, ex translatione Joan. Clerici, cum ejusdem commentario philologico, dissertationibus criticis, tabulis chronologicis*, Amsterdam 1708, *in-fol.*

44. *Lettres à M. Bernard sur l'apologie de Frédéric-Auguste Gabillon, moine défroqué*, Amsterdam 1708, *in*-8°. Gabillon, théatin, de Paris, après avoir apostasié, voulut devenir ministre en Hollande : il se conduisit mal ; le synode Wallon l'exclut du nombre des proposans. Il se retira en Angleterre où il voulut se faire passer pour Jean le Clerc. Sa fourberie, après avoir trompé plusieurs théologiens & autres, fut découverte à Londres, & rendue publique. Revenu en Hollande, il y publia une apologie où il maltraitoit fort le Clerc, qui y répondit par les deux lettres indiquées.

45. Nouvelle édition de Sulpice Severe, avec des notes, à Leipsick 1709, *in*-8°.

46. Nouvelle édition du livre latin de Grotius, *de veritate relig. christianæ*, avec des notes, & un écrit *de eligenda inter Christianos dissidentes sententia*, Amsterdam 1708, *in*-8°, avec quelques nouvelles notes, 1717, *in*-8°, à la Haye 1724, *in*-12, avec deux livres contre l'indifférence des religions. Cet écrit, & celui du choix qu'on doit faire entre les divers sentimens qui partagent les chrétiens, ont été traduits en françois, & imprimés à la suite de la nouvelle édition de la traduction

du traité de Grotius de la vérité de la religion, par Pierre le Jeune, à Amsterdam 1728, & non dans la traduction du même ouvrage de Grotius publiée à Paris en 1724 (non 1729,) comme le dit le pere Niceron, dans ses Mémoires, tome XL. Cette traduction de Paris n'est pas de M. le Jeune, mais de M. l'abbé Goujet.

47. Préface mise au-devant du recueil des ouvrages du pere Vavasseur, jésuite, Amsterdam 1709, *in-folio*.

48. Edition des fragmens qui nous restent de Menandre & de Philémon, grec & latin de la traduction de le Clerc, qui y a ajouté ses notes, des index, & les notes de Grotius, Amsterdam 1709, *in-8°*.

49. Nouvelle édition de Tite-Live, & des supplémens de Freinshemius, avec des notes, des tables géographiques, &c. Amsterdam 1710, dix volumes *in-8°*.

50. *Sallustii vita*, à la tête de l'édition de cet auteur par Joseph Wasse, Cambridge 1710, *in-4°*.

51. Trois dialogues d'Æschine, en grec & en latin de la version de le Clerc, avec ses notes, un fragment d'un quatriéme dialogue, un recueil de remarques philologiques, Amsterdam 1711, *in-8°*.

52. *Phylargirii Cantabrigiensis (Stephani Bergler) emendationes in Menandri & Philemonis reliquias, ex nupera editione Joan. Clerici*, avec une préface de le Clerc contre M. Bentley qui avoit attaqué l'édition de Menandre, donnée par le Clerc, Amsterdam 1711, *in-8°*.

53. *Joannis Clerici vita & opera ad annum* 1711, *amici ejus opusculum, philosophicis Clerici operibus subjiciendum*, Amsterdam 1711, *in-8°*. Le Clerc est lui-même auteur de cet ouvrage.

54. Nouvelle édition du *Pervigilium Veneris*, & de la piéce d'Ausone, intitulée : *Cupido cruci adfixus*, avec des notes de divers savans, & celles de le Clerc, à la Haye 1712, *in-8°*.

55. *Oratio funebris in obitum Philippi à Limborch, S. Theol. apud Remonstrantes professoris, defuncti die* 30 *aprilis an.* 1712, à Amsterdam 1712, *in-4°*. Le Clerc prononça ce discours le 6 mai 1712.

56. *Bibliothéque ancienne & moderne, pour servir de suite aux bibliothéques universelle & choisie*, Amsterdam, vingt-neuf volumes *in-12*, en comptant la table. Le premier est de 1714, & le 28^e^ de 1727.

57. *Historia ecclesiastica II primorum à Christo nato sæculorum, veteribus monumentis deprompta*, Amsterdam 1716, *in-4°*.

58. *Histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas*, trois volumes *in-folio*, depuis l'an 1560 jusqu'en 1728, à Amsterdam, le premier volume en 1723, les deux autres en 1728. L'explication des médailles qui est dans le premier, est de Limiers.

59. *V. T. libri hagiographi, Jobus, Davidis psalmi, Salomonis proverbia, concionatrix, & Canticum canticorum, ex translatione Joan. Clerici, cum ejusdem commentario philologico in omnes memoratos libros, & paraphrasi in Jobum & psalmos*, Amsterdam 1731, *in-folio*.

60. *Prophetæ ab Esaia ad Malachiam usque, ex ejusdem translatione, & cum commentario philologico, & paraphrasi in Esaiam, Jeremiam, ejus lamentationes, & Abdiam.* On y a joint une dissertation de Jean Smith sur la prophétie, & un essai de le Clerc sur la poësie des Hébreux, Amsterdam 1731, *in-folio*.

61. Deux lettres de M. le Clerc à M. Bayle, sur des nouvelles littéraires, dans la *Bibliothéque raisonnée des ouvrages des savans*, tome VI. Ces lettres sont de 1684.

62. Le Clerc a fait encore la table du Diogene Laërce de l'édition d'Amsterdam 1692, *in-4°*. Dans le premier tome du *Menagiana*, on dit que M. le Clerc demanda & reçut du libraire douze louis pour cette table. Cette petite particularité se trouve aussi dans la premiere édition du *Menagiana* de Hollande ; mais le Clerc l'a fait supprimer dans la seconde.

L'auteur de la lettre imprimée dans le *Mercure de Trévoux*, dit que feu M. Thoynard se plaignoit de ce que M. le Clerc lui avoit pris le plan de son harmonie évangélique, sans lui en faire honneur. M. Huguetan, ajoute-t-on, avoit commencé d'imprimer l'ouvrage de M. Thoynard ; mais le Clerc l'empêcha de continuer, pour avoir lieu d'en donner une selon le même plan dont il pût tirer du profit & de la gloire.

Ajoutons à cette liste celle des écrits de la composition de M. le Clerc que lui-même a insérés dans ses différens Journaux.

1. Dans la *Bibliothéque universelle*, on trouve de lui les piéces suivantes.

Tome I. Projet d'un ouvrage latin sur les fables, avec l'explication de ce que la fable dit des Argonautes & d'Hercule.

Tome III. Explication historique de la fable d'Adonis.

Tome VI. Explication historique de la fable de Cerès.

Tome IX. Essai de critique où l'on tâche de montrer en quoi consiste la poësie des hébreux. La traduction latine de cet écrit, est dans l'ouvrage marqué, n°. 59.

Tome X. Les vies de Clément d'Alexandrie, & d'Eusebe de Césarée.

Tome XII. La vie de Prudence, & celle de S. Cyprien.

Tome XVIII. La vie de S. Grégoire de Nazianze.

Tome XIV. Mémoires pour servir à l'histoire des controverses nées dans l'église romaine sur la prédestination & la grace depuis le concile de Trente.

Tome X. Régles de critique pour l'intelligence des anciens auteurs.

2°. Dans la *Bibliothéque choisie*.

Tome I. Histoire des sentimens des anciens touchant les atomes, & les conséquences qui en naissent, tirée du systême intellectuel de l'univers, écrit en anglois, par Cudworth.... Remarques sur les ouvrages latins de Bembe.... Examen du livre de Jacques Windet, *de vitâ functorum statu*.

Tome. II. Histoire des systêmes des anciens Athées, tirée du livre de Cudworth cité ci-dessus.... Preuves & examen du sentiment de ceux qui croient qu'une nature qu'on peut nommer plastique, a été établie de Dieu pour former les corps organisés, tirée de Cudworth.... Remarques sur quelques endroits du livre de Julius Firmicus Maternus, intitulé, *Matheseos*, *l.* 8..... Remarques sur la premiere apologie de S. Justin.

Tome III, que les païens les plus éclairés ont cru qu'il n'y a qu'un Dieu suprême, tiré de Cudworth.... Défense de son sentiment sur Quint-Curce...., Continuation des remarques sur l'apologie de S. Justin.

Tome IV. *Epistolæ II ad Richardum Kidderum, Bathon. & Wellensem episcopum*, pour se justifier de l'accusation de deïsme.... *Epistola ad Gilbertum Burnet, episc. Salisb.* Sur le même sujet... *Epistola ad Danielem Hythium.*

Tome V. Réponse aux objections des Athées contre l'idée que nous avons de Dieu, avec les preuves de son existence, tirées de Cudworth.... Abrégé de la vie d'Erasme, tirée de ses lettres, depuis l'an 1490 jusqu'en 1519.... Eclaircissemens de la doctrine de MM. Cudworth & Grew, touchant la nature plastique & le monde vital, contre quelques endroits des pensées de Bayle sur la cométe.... Défense de H. Grotius contre la dissertation de M. de Meaux, qui est à la tête de sa seconde instruction pastorale sur le N. T. de Simon.

Tome VI. Continuation de la vie d'Erasme, depuis 1520 jusqu'à sa mort.... Eloge de M. Locke.... Remarques sur ce que M. Bayle a répondu à l'art. 4 du tome V de la *Bibliothéque choisie* dans l'*Histoire des ouvrages des savans*, août 1704.

Tome VII. Réfutation des objections des Athées contre la création du néant, tirée de Cudworth.... Remarques sur le livre de Selden *de Diis Syris*... Mémoires pour la vie d'Antoine Aschley, comte de Schaftesbury... Projet d'une nouvelle édition de l'Antologie des épigrammes grecques.... Remarques sur le premier principe de la fécondité des plantes & des animaux, où l'on fait voir que la supposition des natures plastiques, ou forma-

trices, sert à en rendre une raison très-probable.

Tome VIII. Réponse aux objections des Athées contre l'immatérialité de Dieu, tirée de Cudworth; de l'immatérialité de l'ame, tirée du même... de Georges Buchanan & de ses ouvrages.

Tome IX. Réponses aux objections des Athées sur l'origine du mouvement, de la pensée & de la vie, tirées de Cudworth.....Réponses aux mêmes sur la providence, tirées du même..... Défense de la bonté & de la sainteté divine contre Bayle dans son *Dictionnaire*, article des MANICHÉENS & des PAULICIENS... Quatriéme réplique au même sur les natures plastiques.

Tome X. Examen du sentiment de Longin sur ce passage de la Genese: Dieu dit que la lumiere soit faite, &c. par M. Huet, avec les réflexions de le Clerc.... Remarques sur une réponse de Bayle qui est dans le tome IV de ses réponses à un provincial.

Tome XI. Remarques sur des médailles en caracteres phéniciens. Tome XII. Remarques sur un bois incombustible venu d'Andalousie... Défense de Loke contre Bayle.... Remarques sur les Entretiens posthumes de Bayle.. sur la dispute concernant les oracles... sur le bois incombustible & le bois fossile. Tome XIV. Vie de Marc-Antoine Campano. Tome XVI. Vie de Boëce, avec la critique de ses ouvrages... Lettre latine sur l'édition du N. T. de Mill. Tome XVII. Eloge d'Antoine Van Dale.

Tome XVIII. Eloge de M. Volder... Remarques sur l'essai sur le socinianisme, par Philippe Mesnard, ministre, où le Clerc est accusé de socinianisme. Tome XIX. Défense de le Clerc contre un dialogue satyrique de Burman. Tome XX. Raisons pourquoi on ne répond pas au libelle de Burman, intitulé, le Gazetier menteur, ou *M. le Clerc convaincu de mensonge & de calomnie.* Tome XXI. Remarques sur la vie & les ouvrages de Sulpice Sévere. Tome XXII. Eloge du baron de Spanhe m. Tome XXVI. Remarque sur la dixiéme réflexion de la nouvelle édition de Longin, par M. Despreaux.

3°. Dans la *Bibliothéque ancienne & moderne.*

Tome I. Remarques sur les versions françoises du Nouveau Testament de Messieurs de Port-Royal, de M. Simon, du pere Bouhours, & de D. Martianay. Tome III. Eloge de M. Burnet, évêque de Salisbury. Tome VII. Vie & examen des ouvrages de Jean Passerat. Tome VIII. Vie du pape Gregoire VII. Tome X. Vie du pape Boniface VIII. Tome XXII. Réponse latine à quelques difficultés contre la religion chrétienne. Tome XXVII. Réponse à ce qu'a écrit M. Freind concernant diverses fautes qu'il prétend avoir trouvées dans un petit ouvrage de M. le Clerc (le médecin) intitulé, *Essai d'un plan*, &c. * Eloge historique de feu M. Jean le Clerc, dans la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe*, tome XVI, avril, mai & juin 1736, article 5. La vie de le Clerc composée par lui-même en latin, & citée plus haut. Lettre de M. l'abbé*** à M. L. D. B. contenant les raisons qui l'ont empêché de répondre à ce que M. le Clerc a dit de lui dans sa *Bibliothéque choisie*, dans le nouveau Mercure imprimé à Trévoux, juillet, août 1708, pag. 153 & suiv. Voyez aussi dans la Bibliothéque Germanique, tome XLVI, article 12, une *lettre d'un des Bibliothécaires de Genève à l'auteur de la Bibliothéque Germanique*, où l'on fait voir contre un endroit des *Mémoires de Trévoux*, mai 1739, qu'il n'est pas vrai que M. le Clerc eût une liaison étroite avec Colins, qu'il approuvât le misérable livre *de la liberté de penser*, qu'il ait contribué, ni à la révision, ni à l'impression de la traduction de cet ouvrage pernicieux. On rapporte même dans cette lettre plusieurs réponses faites par le Clerc à Colins dans une conversation, qui montrent qu'il étoit éloigné d'avoir les mêmes sentimens.

CLERC (Paul le) jésuite, étoit d'Orléans, où il naquit le 19 de juin de l'an 1657. Il entra dans la société des jésuites le 30 de septembre 1677, & s'y engagea par la profession solemnelle des quatre vœux le 2 de février de l'an 1694. Il a enseigné dans sa compagnie les basses classes & la rhétorique pendant cinq ans. Depuis ce temps-là, il a toujours passé sa vie à Paris, où il a eu divers emplois, entr'autres, celui de procureur de la maison où il étoit. On a beaucoup loué sa piété & son zèle pour l'instruction chrétienne des jeunes gens. Il est mort le 29 décembre 1740. Il est auteur des ouvrages suivans. 1. *La vie d'Antoine-Marie Ubaldin*, à la Fléche 1686, *in-16*, & plusieurs fois réimprimée depuis. Le pere Jacques Biderman, de la même société, avoit écrit cette vie en latin. 2. *Réflexions sur les quatre fins dernieres*, à Paris, & ailleurs, de même que les écrits suivans. 3. *Réflexions sur les obstacles & les moyens du salut*, *in-16*. 4. *Considérations chrétiennes pour tous les jours du mois*, *in-16*. 5. *Vérités & pratiques chrétiennes, avec des exemples propres sur-tout à former les mœurs des jeunes gens.* 6. *Les véritables motifs de confiance que doivent avoir les fidéles dans la protection de la sainte Vierge.* 7. *Abrégé de la vie de S. François Regis*, à Paris, *in-12*. En 1737 le pere Antoine-Jean de la Neuville, de la même société, a donné une Vie du même saint, avec une neuvaine, *in-16*, à Paris, avec figures, chez Guérin. Cette vie est bien faite. * Extrait pour la plus grande partie de *Mémoires manuscrits latins* communiqués par le pere Oudin, jésuite.

CLERC DE JUIGNÉ-VERDELLES (le) Maison. Les armoiries de la maison de le CLERC DE JUIGNÉ DE VERDELLES sont d'*argent, à la croix de gueules, engrelée de sable, cantonnée de quatre aigles de sable becqués & onglés, ou parés de gueules*, pour cimier *un coq à ailes ouvertes*, avec la devise *Ad alta*, le cri de guerre, *Battons & abattons :* la croix vient du temps des croisades. Le premier dont on ait connoissance, par un cartulaire de l'abbaye de S. Aubin d'Angers, est au dixiéme siécle, HISGAUD le Clerc, seigneur de la baronie de Vihiers, érigée depuis en comté, située en Anjou sur les frontieres du Poitou. Ayant dissipé tous ses biens qui étoient considérables, il ne resta à ses descendans que leurs biens maternels situés outre Loire, en la même comté d'Anjou. Ces biens consistoient dans les terres de Vignau, de S. Martin de Candé, paroisses de Suillé, Candé, & de Montfort, S. Germain Thisé, & autres héritages en Loudunois, Monbrissois, Douays & pays circonvoisins, sur lesquels JEAN le Clerc, II du nom, qui les possédoit, de même que Juigné, un de ses arrieres-enfans, assigna deux cens livres de rente de douaire à *Anne* de Mellay, dame de Verdelles, son épouse. Cinq ans après il vendit lesdites terres pour se fixer à Juigné dans le pays du Maine, où ses descendans ont toujours demeuré depuis, & dont ils jouissent aujourd'hui. Cette terre, à laquelle a été jointe la baronie de Champagne, est devenue par-là une des belles de la province; elle est venue dans ladite maison par *N.* Poussin, fille de *Gervais* Poussin qui en étoit propriétaire, & qui étoit d'une grande extraction. Ladite *N.* Poussin, qui vivoit au treiziéme siécle, épousa *Rolland* le Clerc; ils eurent pour fils *Nicolas* le Clerc I, qui prit la direction de leurs biens qu'ils n'étoient plus en état de gouverner, à cause de leur grand âge. Ledit Nicolas le Clerc épousa damoiselle de la Saugere de noble origine; lesdites dames Poussin & de la Saugere, donnerent les alliances des anciennes maisons de Craon, de Flandre, de Beaumont-le-Vicomte, de Neuvillette, de Lessillé, du Plessis-Baudouin, de Bois-S-Pere, de Pointe-au-Bois-Dauphin, de la Plesse, Dauberry, de Bordier, de Tiestin-Villeneuve, & autres.

NICOLAS le Clerc, second fils de NICOLAS I, épousa damoiselle de Bouvarde le Voyer-Ballée; ils eurent pour fils *Jean* le Clerc premier; & Jean le Clerc puîné qui épousa *Jeanne* de la Motte-Fouqué, & fit *la branche de* LE CLERC, *seigneur de* COULENNE : cette branche qui vient de s'éteindre, étoit la seule du nom; elle s'est toujours très-bien alliée & soutenue : elle a fourni plusieurs militaires de distinction sous divers régnes des rois de France, & des chevaliers de l'ordre de S. Michel; elle s'est alliée aux Montmorency, aux

Clermont-Gallerande, aux Saint-Aignan, aux Vaffé, aux Daffé, aux Froulay, aux Montgommery, aux Rabodange, aux Grancey-Medavi, &c. Ledit JEAN I fut échanfon du roi Charles VI. Il épousa *Guillemette* Pointeau ou Pointelle, descendante de *Jacques* Pointeau ou Pointelle, chancelier de Louis, duc d'Anjou, & par mere des maisons de Leffillé, de Mainbier Aulnay, de Laval-Bois-Dauphin, de Souvré, de Beauveau Preffigné, des Urfins-Motte-Jouſſerant, de la Jaille-Roche-Talbot, d'Ailly de Pecquigny, de Rohan-Guimenée, de Crequy-Riffé, de Cambout-Pont-Chateau, &c.

A JEAN I succéda *Jean* II son fils, issu dudit mariage, qui épousa le 24 avril 1436 *Anne* de Mellay, de très-bonne maison; ses mere & aïeule étoient de celle du Châtelet de Bernay. De ce mariage naquit *Nicolas* le Clerc III, qui épousa *Louise* Dauteville, d'illustre maison, descendante de Ron ou Rolon, premier duc de Normandie, issu du sang des rois de Danemarck, & depuis alliée aux maisons de Rambouillet, de Thouars, de Clermont-Gallerande, de Coligny, Châtillon, &c. Du mariage de Nicolas le Clerc III du nom, naquit RENÉ le Clerc, qui épousa le 13 mars 1522 *Renée* de Champagne, fille de *Pierre* de Champagne, seigneur de Pefcheseul, & d'*Anne* de Fromentiere sa femme, qui étoit fille de *Guyon* de Fromentiere, seigneur de Beaumont-la-Ronce. Du mariage de René naquit JEAN le Clerc III, qui, le 24 mars 1560 épousa *Magdeléne* Affagar, d'ancienne & bonne maison. De leur mariage sortit RENÉ le Clerc II, qui épousa le 29 août 1593 *Marie* Compain, fille du chancelier de Navarre. Ce René le Clerc II, ayant eu le bonheur d'être utile à Henri IV dans les guerres civiles, & lui ayant rendu quelques services importans, le roi lui accorda en récompense la permission d'ériger sa terre de Juigné en baronie, & de bâtir un château fort à Verdelles, qui y est encore. Du mariage de René le Clerc & de Marie Compain, vint GEORGES le Clerc, qui épousa le 12 septembre 1633 *Elizabeth* Desnoues, fille du marquis Desnoues de la Tabarriere, & d'une fille du fameux du Pleffis-Mornay. De ce mariage vinrent trois filles, dont une ci-dessus: les deux autres épouserent, l'une un Courcillon Dangeau, & la troisiéme entra dans la maison de Coignée. Ce Georges le Clerc eut deux fils, dont l'un nommé JACQUES épousa en 1659 *Henriette* de Machecoult, descendante des anciens barons de Bretagne: son frere cadet, maréchal de camp, fut tué commandant dix mille hommes en Dauphiné, après avoir fait des prodiges de valeur. Jacques le Clerc devenu veuf, se remaria avec *Magdeléne* de Montmorency qui mourut sans enfans; il épousa en troisiémes noces *Catherine* Martel, à qui étoit la terre de Tonnay-Boutonne, près Maresne & la Rochelle; elle mourut aussi sans hoirs, & il ne resta des enfans que de la premiere femme Henriette de Machecoult, de laquelle étoit sorti SAMUEL le Clerc, qui succéda à Jacques son pere, & qui épousa le 20 mai 1693 sa cousine germaine. A Samuel a succédé SAMUEL-JACQUES le Clerc, son fils aîné, qui épousa au mois de juin 1725 *Marie-Gabrielle* le Cirier de Neufchelles, fille du marquis de Neufchelles. De ce dernier mariage sont issus quatre fils, & une fille. Messieurs de Juigné, par différentes chartes d'église prouvent l'ancienneté de leur maison; & par contrats de mariage, dix-sept générations sans mésalliance. Cette maison a toujours été attachée au service du roi: plusieurs ont perdu la vie dans différentes batailles, & en dernier lieu M. le marquis de Juigné a été tué à Guastale en Italie; il étoit colonel du régiment d'Orléans, infanterie. *On donne cette généalogie telle qu'elle a été communiquée.*

CLERC DE LESSEVILLE (Eustache le) évêque de Coutances, *cherchez* LESSEVILLE.

CLERC DU TREMBLAI (Joseph le) capucin, *cherchez* JOSEPH DE PARIS, capucin.

CLERCS REGULIERS, prêtres vivans en communauté, faisant les trois vœux ordinaires à tous les religieux, & engagés aux fonctions apostoliques. Il y en a de plusieurs sortes dont on va parler, suivant l'ordre du temps où chaque congrégation a été instituée.

I. CLERCS THEATINS. S. Gaëtan de Thiene, Jean-Pierre Caraffe, évêque de Theate, & archevêque de Brindisi, depuis pape sous le nom de *Paul* IV, Boniface de Colle & Paul Consiglieri, furent les premiers qui penserent à établir un ordre de Clercs réguliers; & ils exécuterent ce dessein l'an 1524, avec la permission du pape Clément VII, qui, par un bref du 24 juin de cette année, leur donna le pouvoir d'élire un supérieur, qui ne pourroit être continué que trois ans de suite; de recevoir ceux qui se présenteroient pour embrasser cet institut, & dresser des statuts pour le maintien de la discipline réguliere. Ce qu'il y a de particulier dans cet institut, c'est que ces prêtres, non contens de n'avoir aucuns revenus fixes & assurés, s'obligent à ne rien demander, & à attendre ce que la providence divine leur envoie pour leur subsistance. Les quatre instituteurs ne firent leurs vœux que le 14 septembre 1524, & Caraffe fut élu aussitôt supérieur, d'où vient qu'on appelle *Théatins* les religieux de cet ordre. Deux années après, Rome ayant été prise par l'armée de l'empereur Charles-Quint, ils souffrirent tout ce qu'on pouvoit craindre de l'avarice & de la cruauté des troupes les plus licencieuses, & ils furent enfin obligés de se réfugier à Venise, où ils ont toujours demeuré depuis. Le premier établissement qu'ils firent ensuite, fut à Naples, où ils ont présentement six maisons, & ils se répandirent bientôt dans toute l'Italie, hors de laquelle ils ont fait peu de progrès. Le cardinal Mazarin les fit venir à Paris l'an 1644, & leur y donna la seule maison qu'ils ont en France. Ils ont eu d'abord, ainsi que les autres ordres, un supérieur général, dont l'administration devoit durer trois ans, & des supérieurs particuliers soumis au général. Caraffe devenu cardinal établit ensuite parmi eux un gouvernement aristocratique, & régla que toute l'autorité seroit entre les mains de ceux qui auroient voix au chapitre; mais lui-même devenu pape l'an 1555, empêcha les théatins de tenir leurs chapitres, & nomma des supérieurs pour cinq ans. Après sa mort, on remit les choses sur l'ancien pied, & il fut résolu de tenir le chapitre tous les ans. Enfin l'an 1588 le pape Sixte V ordonna à ces religieux assemblés à Venise d'élire un général, qui eût lui-même toute l'autorité; & cette forme de gouvernement subsiste encore dans l'ordre. * Jos. Silos, *annal. Cler. regul.* Jean-Bapt. del Tuffo, *istoria della relig. de padri chier. regol.* Aubert le Mire, *de orig. cleric. regul. cap.* 2.

II. CLERCS REGULIERS DE LA CONGRÉGATION DE S. PAUL, *cherchez* BARNABITES.

III. CLERCS REGULIERS DU BON JESUS. Ceux-ci ne firent pas à beaucoup près autant de progrès que ceux dont on vient de parler. Une sainte veuve nommée *Gentile Guisti*, & communément *Gentile de Ravenne*, donna occasion de penser à établir une congrégation par le legs qu'elle fit en 1530, d'une maison qui lui appartenoit, à un prêtre nommé *Jérôme Malufelli*, pour la changer en une église. Elle avoit été disciple de la B. Marguerite de Ravenne, qui avoit donné plusieurs réglemens propres à toutes sortes d'états, & elle avoit eu elle-même Malufelli pour disciple. Celui ci prit dans ces réglemens ce qui pouvoit convenir à la vie commune; & l'an 1538 il les fit approuver par le pape Paul III, qui lui permit de recevoir dans sa communauté ceux qui se présenteroient, & de leur faire faire les trois vœux simples. Il ne paroît pas qu'outre les fonctions apostoliques, ces religieux aient eu d'autre obligation particuliere, que de dire toujours les matines à minuit. Ils ne commencerent à faire des vœux solemnels, que du temps de Paul IV; & ils subsisterent jusqu'en l'an 1659, que le pape Innocent XI les supprima, lorsqu'ils furent réduits au nombre de dix. * Simon Marini, *vita delle BB. Margareta & Gentile*, &c. Hieron. de Rubeis, *histor. Ravenn. lib.* 9. Hermant, *hist. des ordres religieux, tom. II.*

IV. CLERCS REGULIERS DE S. MAYEUL,

ou SOMASQUES. La famine & la maladie contagieuse ayant enlevé un grand nombre de personnes, tant à Venise, que dans l'état de Terre-ferme en Italie, un noble Vénitien nommé *Jérôme Emiliani*, conçut vers l'an 1528 le pieux dessein de secourir les orphelins, & il en rassembla aussitôt un grand nombre à Venise, dans une maison qui a toujours appartenu depuis à la congrégation des Somasques. On lui donna ce nom, parceque l'instituteur, après avoir fait à Bresce, à Bergame & en d'autres lieux des établissemens semblables à celui de Venise, choisit enfin le lieu de Somasque, situé entre Bergame & Milan, pour être comme le séminaire de ceux qui entreroient dans la congrégation. On les appella aussi *Clercs réguliers de S. Mayeul*, parceque S. Charles Borromée leur accorda une église dédiée à ce saint à Pavie, avec un célébre collége, dont il leur donna la direction. Les premiers compagnons de Jérôme Emiliani n'étoient que des laïcs, & il mourut le 8 février 1537, sans avoir fait approuver son institut. Ange-Marc Gambarana obtint cette approbation du pape Paul III l'an 1540, ce qui n'empêcha pas que les Somasques ne demandassent six ans après d'être unis aux théatins, ce qui leur fut accordé. La différence des engagemens de ces clercs réguliers ne leur permettant pas de vivre ensemble, Paul IV les sépara l'an 1555, & le pape Pie IV confirma l'institut des derniers l'an 1563, mais sans leur permettre encore de faire des vœux solemnels. Ce fut Sixte V qui leur accorda cette grace, & qui en même temps leur donna la régle de S. Augustin, par un bref du 6 décembre 1585. L'an 1589 Sixte V les exemta de la jurisdiction des ordinaires. Ils n'ont point d'établissement hors de l'Italie & des Cantons Suisses. Les peres de la doctrine chrétienne en France voulurent s'unir à eux l'an 1616, & se soumettre à leurs supérieurs; mais on y forma des oppositions; & l'union qui n'avoit jamais été solidement établie, fut déclarée nulle l'an 1646 par les commissaires chargés de l'examiner. Alexandre VII a divisé cette congrégation en trois provinces, de Lombardie, de Venise & de Rome. Il y a dans chacune un noviciat; & le général, dont la supériorité ne dure que trois ans, est élu alternativement d'une des trois. * Augusf. Turtur. *Vita Hieron. Emil.* Paul Morigia, *istor. de l'orig. di tutte le relig.* Heliot, *hist. des ord. monast. tom. IV, chap.* 33.

V. CLERCS REGULIERS DE LA MERE DE DIEU. Le zèle de Jean Leonardi, né dans un bourg de la dépendance de la république de Luques, donna lieu à ériger dans cette ville une nouvelle congrégation de clercs réguliers, qui se mirent sous la protection de la sainte Vierge, & dont le principal devoir est d'enseigner la doctrine chrétienne. Il en jetta les fondemens vers l'an 1574, & il eut toute sa vie beaucoup de difficultés à essuyer de la part des habitans de Luques. L'évêque de cette ville ayant eu ordre du pape Sixte V d'examiner cet institut, l'approuva dès le commencement de son pontificat, & ses constitutions furent approuvées vers l'an 1595 par le pape Clément VIII, qui en même temps exemta ces clercs réguliers de la jurisdiction des ordinaires. Ils ne firent long-temps que trois vœux simples, de stabilité, de chasteté & d'obéissance. L'an 1615 Paul V leur permit d'y ajouter le vœu de pauvreté. Et enfin Gregoire XV ordonna qu'ils feroient à l'avenir des vœux solemnels, & approuva leur congrégation comme réguliere, par un bref du 3 novembre 1621. Ils ont deux établissemens à Naples, un autre à Rome, & quelques-uns encore, mais moins considérables. * Louis Maracci, *vita del V. P. Gior. Leon.* Heliot, *hist. des ord. mon. tom. IV, ch.* 36.

VI. CLERCS REGULIERS MINISTRES DES INFIRMES, ou DU BIEN MOURIR. La fin de cet ordre est de rendre aux malades toutes sortes de services, tant spirituels que corporels. Ce fut Camille de Lellis, né dans un bourg du diocèse de Chieti dans l'Abruzze, qui l'institua. Après avoir servi quelques années dans les troupes de la république de Venise, il fut blessé, & sa playe s'étant rouverte plusieurs fois, il s'attacha au service de l'hôpital de S. Jacques à Rome, dont il devint l'économe. Ayant conçu ensuite le dessein de procurer aux malades les soulagemens dont ils lui parurent manquer, il embrassa l'état ecclésiastique pour y mieux réussir, & il engagea bientôt quelques personnes zélées à se joindre à lui. Sixte V, en approuvant la nouvelle congrégation par un bref du 8 mars 1586, leur permit de vivre en communauté, de faire les trois vœux simples ordinaires, avec un quatriéme, d'assister les malades à la mort, même en temps de peste, & de chercher des aumônes par la ville. Ils n'eurent permission de faire des vœux solemnels, que l'an 1591, & en même temps ils furent déclarés exemts de la jurisdiction des ordinaires. Il y a entr'eux beaucoup plus de freres laïcs que de prêtres, & ils reçoivent des oblats qui ne sont engagés que par des vœux simples. Leurs maisons de noviciat & leurs infirmeries peuvent posséder des rentes, mais il n'est permis aux maisons professes d'avoir qu'une maison de campagne. Ils ne peuvent accepter aucune dignité hors de leur ordre, sans une dispense du pape, ni passer dans un autre ordre que celui des chartreux. Dès l'an 1594 Camille de Lellis avoit engagé ses religieux à prendre tout le soin des hôpitaux où on les recevoit, & d'y remplir tous les emplois des serviteurs ordinaires; mais il n'en étoit pas venu à bout sans peine; & après sa mort, qui arriva en 1614, ce nouvel engagement qui déplaisoit à plusieurs fut rompu. Ils se plaignirent de l'avarice des administrateurs des hôpitaux, qui en divertissoient les revenus à des usages contraires aux intentions des donateurs, & renoncerent enfin à ce soin qui les gênoit, pour s'appliquer uniquement à la visite des malades. Ils ont plusieurs maisons en divers endroits d'Italie, & quelques-unes en Espagne. La supériorité de leur général, qu'on appelle Recteur, dure six ans: son conseil est composé de quatre consulteurs, qui élisent avec lui les provinciaux, les préfets, les visiteurs, &c. * Pierre Halloix, *vita Cam. de Lellis.* Côme Lenjo, *annal. Cleric. regul. minist. infirm.* Heliot, *hist. des ord. mon. tom. IV, c.* 37.

VII. CLERCS REGULIERS MINEURS. Cette congrégation est le fruit du zèle de Jean-Augustin Adorne, noble Génois, & de François & Augustin Caraccioli, d'une illustre maison du royaume de Naples. Quoiqu'ils ne parussent pas vouloir s'attacher précisément à quelqu'une des fonctions apostoliques plutôt qu'à l'autre, & qu'il y eût déja six congrégations de clercs réguliers, ils ne trouverent aucune difficulté à établir celle qu'ils avoient projettée; & sur leur premiere requête, le pape Sixte V leur permit de faire les trois vœux solemnels ordinaires, & un quatriéme, de ne prétendre à aucune dignité hors la religion. Ils ont des maisons de quatre sortes. On s'occupe dans celles qu'ils appellent maisons d'exercices, à procurer tous les secours spirituels aux fidéles; d'autres sont destinées pour l'éducation des novices. Ils ont aussi des colléges, où ils enseignent toutes sortes de sciences, non-seulement à leurs religieux, mais aux personnes de dehors qui veulent venir à leurs leçons. Enfin ceux d'entr'eux qui veulent vivre dans une plus grande retraite, peuvent, avec la permission des supérieurs, se retirer dans une quatriéme sorte de maisons, qu'ils appellent hermitages, dont l'entrée est interdite aux seculiers. Sixte V leur donna le nom de Mineurs, à cause qu'il avoit été lui-même frere mineur. Ils ont des établissemens considérables en Italie & en Espagne; il y a même peu de bonnes villes ou d'universités dans ce royaume, où ils n'aient des colléges. Ils ont deux usages propres, qu'ils appellent l'oraison circulaire & la penitence circulaire. Ils font tour-à-tour une heure d'oraison; & tous les jours hors les fêtes de précepte, il y en a un d'entr'eux qui porte le cilice, un autre qui prend la discipline, & un troisiéme qui jeûne au pain & à l'eau, & qui porte sa pitance du réfectoire à un pauvre, à qui il fait quelque instruction. * Heliot, *hist. des ord. mon. tom. IV, ch.* 38.

VIII. CLERCS REGULIERS PAUVRES DE LA MERE DE DIEU, DES ECOLES PIEUSES. Joseph

Casalantz, d'une famille noble du royaume d'Aragon, est l'instituteur de cette congrégation. Etant entré à Rome dans la confrérie de la doctrine chrétienne, il se convainquit de la nécessité qu'il y a d'apprendre de bonne heure aux enfans les principes du christianisme, & voulut s'appliquer entiérement à ce laborieux exercice. Quelques personnes zélées se joignirent bientôt à lui: il vécut en commun avec eux, & il y avoit vingt ans ou environ qu'ils travailloient tous ensemble avec l'applaudissement de toute la ville, lorsque Paul V persuadé de l'utilité de cet institut, leur permit de faire les trois vœux simples ordinaires, par un bref du 6 mars 1617. Cette congrégation eut alors le nom de Pauline; mais l'an 1621 Gregoire XV leur permit de faire des vœux solemnels, & leur donna le nom qu'ils portent encore. Ce second établissement fut pourtant ébranlé, & l'an 1656 Alexandre VII les remit dans leur premier état séculier, & voulut qu'à l'avenir ils ne fissent que des vœux simples, avec un serment de persévérer dans la congrégation; mais treize ans après, c'est-à-dire, l'an 1669, Clément IX les rétablit dans l'état régulier, & Innocent XI les exemta de la jurisdiction des ordinaires l'an 1689. Ils sont au nombre des mendians, & font la quête comme eux. Outre les trois vœux, ils en font un quatriéme, d'instruire gratuitement les enfans, & ils ne se bornent pas à leur apprendre les langues grecque & latine; mais ils commencent par l'alphabet, leur apprennent à jetter, compter, calculer, même à tenir les livres chez les marchands & dans les bureaux. Ils ont aussi des écoles de philosophie, de théologie, de géométrie, trigonométrie, &c. & ils reconduisent les enfans chez leurs parens. Il y a peu de bonnes villes en Italie où ils n'aient des établissemens, & ils en ont plusieurs en quelques-unes, comme à Rome & à Naples. Le cardinal François de Dietrichstein, évêque d'Olmutz, les attira dans son diocèse, d'où ils se sont répandus dans l'Allemagne & dans la Hongrie. Ladislas IV, roi de Pologne, les fit aussi venir dans son royaume, où leur utilité leur a procuré plusieurs établissemens, & ils en ont aussi quelques-uns en Espagne. La supériorité de leur général dure six ans, & il a quatre assistans. Ils ont marché nuds pieds pendant quelque temps, mais on les a obligés de se chausser. * Alexis de la Conception, *vie du P. Joseph de Casalantz*. Heliot, *hist. des ord. monast. tom. IV*, *ch.* 39.

CLEREMBAULD de Vendeuil, maison qui prend son nom de la terre de Vendeuil, située sur la riviere d'Oise, près Saint-Quentin. On dit dans le *Mercure* du mois d'août 1743, que cette maison remonte jusqu'à Clérembauld de Vendeuil, seigneur de Vendeuil, chevalier, vivant l'an 1096, comme il se lit dans les auteurs qui ont écrit de la premiere croisade, & dans l'*histoire de la maison de Béthune*, par André du Chesne. Dans cette histoire, livre IV, fol. 284 & suivans, on voit d'anciens sceaux sur lesquels sont les mêmes armes que portent aujourd'hui MM. de Vendeuil, qui sont *un lion naissant*. L'histoire de la guerre sainte, intitulée *La Franciade orientale*, fol. 40, remarque que le même Clérembauld de Vendeuil fut un des seigneurs qui accompagnerent Hugues *le Grand*, comte de Vermandois, frere du roi Philippe I du nom, en son voyage de la Terre sainte l'an 1096, & qui furent faits prisonniers avec ce prince par le gouverneur de Durazzo pour l'empereur de Constantinople, & dont la liberté leur fut procurée par l'entremise & la valeur de Godefroy de Bouillon.

Clerembauld III du nom, seigneur châtelain de Vendeuil, vivant l'an 1225, n'eut que deux filles, dont l'aînée, *Jeanne* de Vendeuil, porta cette terre dans la maison de Roye par son mariage avec *Matthieu* de Roye, seigneur de la Fere en Ponthieu, d'où vint *Marie* de Roye, dame de Vendeuil, qui porta la même terre dans la maison de Béthune par son mariage avec *Guillaume* de Béthune, seigneur de Locres, chevalier, &c. Ce Clérembauld de Vendeuil III du nom, seigneur de Vendeuil, eut pour frere puîné *Guy* de Vendeuil, seigneur d'Aubigny, duquel descendoit par plusieurs degrés, *Claude* de Vendeuil, seigneur d'Aubigny, vivant en 1525, auteur de toutes les branches de ce nom, qui ont subsisté depuis, ou qui subsistent encore: la premiere, des seigneurs d'Aubigny, puis du Crocq, finie en 1702, par la mort de *Pierre-Timoleon* de Vendeuil, chevalier, seigneur du Crocq, brigadier des armées du roi, tué au combat de Luzarra, étant maréchal de camp. La seconde, des seigneurs d'Estelfay, aujourd'hui aînés de toute la maison, qui subsiste (en 1743) en la personne de *François-Anne* de Vendeuil, chevalier, seigneur d'Estelfay, écuyer de la grande écurie du roi, &c. & d'*Antoine-François* de Vendeuil, son frere, ci-devant capitaine dans le régiment Royal-Roussillon, cavalerie, & chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, qui de son mariage avec demoiselle *Marie-Anne-Genevieve* de Vendeuil de Marotel, sa cousine, n'a (en 1743) qu'un fils, nommé *Marie Joseph* de Vendeuil, né le 10 août 1731. La troisiéme, des seigneurs de Dieudonne, connus sous le titre de *marquis & comtes de Vendeuil*, & dont est encore *Charles* Clérembauld, seigneur de Pourpry, capitaine dans le régiment Dauphin, cavalerie, leur frere & oncle; & la quatriéme, des seigneurs de Marotel, qui ne subsiste plus qu'en la personne de *Philippe-Joseph* de Vendeuil de Marotel, qui a embrassé l'état ecclésiastique, & dans celle de madame de Vendeuil sa sœur. *Louis-Anne* Clérembauld de Vendeuil, seigneur de Dieudonne, marquis de Vendeuil, lieutenant des gardes du corps, & brigadier des armées du roi du 15 mars 1740, fut tué au combat d'Ettingen le 27 juin 1743, à l'âge de cinquante-deux ans, avec *Louis* Clérembauld de Vendeuil, exemt des gardes du corps, son fils unique, âgé de vingt-deux ans, qu'il avoit eu de son mariage avec D. *Marguerite* de Mailly-de-Breuil, &c. * Extrait du *Mercure de France*, août 1743.

CLEREMBAUT (Philippe de) comte de Paluau, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, gouverneur & bailli de Berri, porta les armes dès son jeune âge, & donna des marques de son courage. En 1636 il se trouva au combat du Tesin; l'année suivante il fut au siége de Landrecies, & en 1640 il combattit à l'attaque des lignes d'Arras: ensuite il fut maréchal de camp, & mestre de camp général de la cavalerie légere; & enfin s'étant signalé dans toutes les occasions, comme au combat de Fribourg de l'an 1644, dans lequel il soutint l'attaque; aux siéges de Thionville, Philisbourg, Courtrai, Dunkerque, de la Bassée, & ailleurs, il fut lieutenant général des armées du roi, qu'il commanda au siége d'Ypres, de Belgrade, & de Montrond. Sa majesté le fit maréchal de France en 1653, & chevalier de ses ordres en 1661. Il mourut à Paris le 24 juillet de l'an 1665, âgé de 59 ans, aussi estimé par la délicatesse de son esprit, que par sa valeur & ses dignités.

I. Il descendoit de Geofroi Clerembaut, seigneur du Plessis, qui épousa *Eustache*, veuve de *Geofroi* de Gonnor, dont il eut Guillaume, qui suit; & *Pierre* Clerembaut, qui fut d'église.

II. Guillaume Clerembaut, seigneur du Plessis, épousa en 1262 *Marie*, fille de *Macé*, seigneur de la Plesse, dont il eut Macé, qui suit; *Jean*, seigneur de Maurepas, qui laissa postérité; & *Geofroi* Clerembaut.

III. Macé Clerembaut, seigneur du Plessis-Clerembaut & de la Plesse, fut lieutenant du sire de Craon, capitaine général pour le roi en Bretagne, Anjou & Maine en 1347. Il épousa *Marguerite* Quatrebarbes, dame de la Touche-Gelée, fille de *Jean* Quatrebarbes, & de *Jeanne* Chorchin, dont il eut Jean, qui suit; & *Guillaume* Clerembaut, seigneur de la Plesse, qui servoit sous Amauri, sire de Craon, en 1351 & 1355.

IV. Jean Clerembaut, seigneur du Plessis, servoit sous le connétable de Clisson en 1380. Il épousa *Marguerite* des Roches, dame de la Mothe-de-Pendu, dont il eut Gilles I du nom, qui suit; & *Jeanne* Clerembaut, mariee

mariée en janvier 1389 à *Charles*, seigneur de la Tour-Landri.

V. GILLES Clerembaut I du nom, seigneur du Plessis & de la Plesse, servit en 1412 contre les Anglois, sous le roi de Sicile, duc d'Anjou. Il épousa 1°. par contrat du premier novembre 1391 *Marie* de la Tour, fille de *Geofroi* seigneur de la Tour-Landri & de Bourmont, dont il n'eut point d'enfans : 2°. le 15 octobre 1400, *Jeanne* Sauvage, dame de Saint-Pierre de Maulimart, la Forêt-Sauvage, & de la Forte-Maison, fille d'*Eon* Sauvage, seigneur du Plessis-Guerif, & de *Marie* de Laval, dont il eut ANTOINE, qui suit; *Marie*, alliée le 16 septembre 1439 à *Cesbron* de Villeprouvée, seigneur de la Cibotiere, la Ferriere & Courcelieres; & *Marguerite* Clerembaut, dame de la Mothe-de-Pendu, qui épousa *Simon* Auvé, seigneur de Soulgé.

VI. ANTOINE Clerembaut, seigneur du Plessis-Clerembaut, & de la Plesse, fut fait chevalier de l'ordre du Croissant en août 1447 par le roi de Sicile. Il épousa 1°. par contrat du 9 février 1447 *Catherine* du Plantis, vicomtesse de Montrevau, dame de la Gourdouere, fille de *Pierre* seigneur du Plantis, & de *Jeanne* de Lisle : 2°. par contrat du 20 janvier 1469 *Philippe* Chabot, fille de *Renaud*, seigneur de Jarnac, & d'*Isabeau* de Rochechouart, sa seconde femme. Du premier mariage vint GILLES II qui suit; du second, *Renée* Clerembaut, mariée à *Louis* Auvé, seigneur de Genetai.

VII. GILLES Clerembaut II du nom, vicomte de Montrevau, seigneur de la Plesse, &c. épousa par contrat du 14 août 1496 *Jeanne*, fille de *François* Chaperon, & d'*Anne* de Chevigné, dont il eut JACQUES, qui suit; autre *Jacques* dit *le Jeune*, qui continua la postérité *rapportée après celle de son frere aîné; Jacqueline*, mariée par contrat du 18 février 1507 à *Laurent* de Vieupont, baron de Neubourg; & *Jacquette* Clerembaut, religieuse en l'abbaye de Roncerai.

VIII. JACQUES Clerembaut I du nom, vicomte de Montrevau, &c. épousa par contrat du 16 mars 1540 *Claude* d'Avaugour, dame de la Roche-Mabille, fille de *Gui*, seigneur de la Roche-Mabille, & de *Guyonne* de Villeprouvée, dame de Treves, dont il eut RENÉ, qui suit; *Jacqueline*, vicomtesse de Montrevau, barone de Treves, dame de la Roche-Mabille, de la Plesse, &c. mariée par contrat du 5 juillet 1550 à *Pierre* de Laval, baron de Lezai; *Louise*, dame de la Touche-Gelée & de la Membrolle, alliée à *Louis*, vicomte de Rochechouart; *Jeanne* & *Claude* Clerembaut, religieuses.

IX. RENÉ Clerembaut, vicomte de Montrevau, &c. mourut sans laisser de postérité de *Françoise* de Beuil, fille du seigneur de Fontaines.

VIII. JACQUES Clerembaut II du nom, dit *le Jeune*, fils puîné de *Gilles* II du nom, vicomte de Montrevau, seigneur de la Plesse, &c. & de *Jeanne* Chaperon, fut seigneur de la Gourdouere & de la Salle, &c. Il épousa le 14 décembre 1531 *Jeanne*, fille de *François* de la Roche, & de *Jeanne* du Pui-du-Fou, dont il eut 1. HARDI, qui suit; 2. *René*, seigneur de la Grolle & de la Gourdouere, vivant en 1597, qui ne laissa que des filles de *N.* de Montausier; 3, 4 *Louis* & *François*, religieux; 5, 6, *Jacquette* & *Guyonne*, mortes sans enfans; 7, 8, 9, *Louise*, *Jeanne* & *Jacqueline* Clerembaut, religieuses.

IX. HARDI Clerembaut, seigneur de Chantebuzain, & de la Salle, épousa par contrat passé à Nantes le 22 janvier 1576 *Antoinette* le Bœuf, fille de *Gilles*, seigneur de la Badaudiere, & de *Jeanne* de Chevreux, dont il eut JACQUES III, qui suit; & *Louise* Clerembaut, mariée 1°. à *Claude* Tarode, seigneur de Lourvoire : 2°. à *Jacques* d'Aubigné, seigneur de la Touche-Jousseliniere.

X. JACQUES Clerembaut III du nom, seigneur de Chantebuzain, la Gourdouere, acquit la baronie de Palluau du duc de Roannois; fut chevalier de l'ordre du roi, & mourut avant l'an 1631. Il épousa par contrat du 15 juillet 1601 *Louise* Rigaut, fille de *Jean*, seigneur de Millepied, & de *Claude* de la Roche, dont il eut *Louis*, mort jeune; PHILIPPE, qui suit; *Gilbert*, évêque de Poitiers, mort le 5 janvier 1680; *René*, chevalier de Malte, mort jeune; *Jacques*, mort sans alliance; *Claude*, mariée à *Jacques* de Montauzier, seigneur de la Charouilliere; *Louise* & *Catherine* Clerembaut, mortes sans alliance.

XI. PHILIPPE Clerembaut, comte de Palluau, &c. maréchal de France, chevalier des ordres du roi, *qui a donné lieu à cet article*, épousa par contrat du 27 juin 1654 *Louise-Françoise* Bouthillier, morte le 27 novembre 1722 en sa 89^e^ année, fille aînée de *Leon*, comte de Chavigni, secrétaire d'état, grand trésorier des ordres du roi, & d'*Anne* Phelypeaux - Ville - Savin, dont il eut *Jules*, abbé de S. Taurin d'Evreux, de Lieu-Dieu en Jard, de S. Savin & de Chartreuve, l'un des quarante de l'académie françoise, mort le 17 août 1714; *Philippe*, comte de Palluau, lieutenant général des armées du roi, noyé dans le Danube à la bataille d'Hochstet le 13 août 1704; & *Thérèse* Clerembaut. * *Voyez* le pere Anselme, *hist. des grands officiers*.

CLERI (Michel) franciscain Irlandois, de la province d'Ulster ou Ultonie, étant fort versé dans le langage & les antiquités de son pays, fut renvoyé de Louvain en Irlande, par le P. Hugues Ward, alors chargé d'écrire les vies des saints de ce royaume, pour y ramasser des manuscrits & autres secours propres à ces sortes d'ouvrages. Le choix ne pouvoit tomber sur un homme plus capable & en même temps plus infatigable que le P. Cleri. Il mit quinze années entieres à chercher, à transcrire, & à abréger les différens monumens que les malheurs des guerres, & la fureur des hérétiques avoient épargnés. Outre les vies des saints & quatre anciens martyrologes, il déterra quantité de fragmens précieux, qui auroient péri dans la suite, sans les soins de ce laborieux écrivain. Il en envoya des copies bien exactes à son confrere, après le décès duquel ces matériaux furent mis en œuvre par le P. Colgan. Celui-ci les donna au public avec ses propres recherches & celles de quelques autres habiles gens, sous le titre d'*Acta sanctorum Hiberniæ*. Son emploi fournit au pere Cleri le moyen de faire quantité de remarques utiles sur l'histoire, tant ecclésiastique que civile de son pays, lesquelles, aidé des lumieres & du travail de plusieurs antiquaires célébres de ce temps-là, il digéra en forme d'annales historiques, qui sont divisées en trois parties : La premiere est une *relation succinte des rois d'Irlande, où l'on voit les années de leur régne, l'ordre de leur succession, leurs généalogies, l'année du monde ou de l'ére vulgaire dans laquelle ils sont morts, & le genre de leur mort*. La seconde partie renferme les généalogies des saints d'Irlande, qu'il range sous trente-sept classes ou chefs; & par une longue suite d'ancêtres, il ramene chaque saint à la premiere tige de la famille dont il étoit descendu : cette partie a pour titre, *Sanctilogium genealogicum*. La troisiéme partie enfin traite des *premieres peuplades d'Irlande, des différentes conquêtes qu'en ont fait successivement diverses nations depuis le déluge, de la succession des rois d'Irlande pendant lesdits temps, de leurs guerres, de leurs batailles, des autres faits publics & événemens considérables arrivés dans cette isle depuis l'an 278 après le déluge, jusqu'à l'an de Jesus-Christ* 1171. L'auteur a donné pour titre à cette partie de son ouvrage, *Livre des conquêtes*. Ces trois traités sont restés jusqu'à présent en manuscrit. Par le secours des antiquaires ci-dessus indiqués, qui étoient au nombre de trois, savoir Ferfessius ô Conry, Peregrin ô Cleri, & Peregrin ô Dubgennan; l'auteur composa l'ouvrage qu'on appelle quelquefois les annales de Donnegall, d'un couvent de cette ville où elles furent écrites; quelquefois les *Annales des quatre maîtres*, à cause des quatre qui travaillerent à cette compilation, c'est-à-dire, le P. Clery & les trois qu'on vient de nommer. L'original de ces annales approuvé par les supérieurs du principal auteur, & recommandé à la presse par de bons connoisseurs, se trouvoit depuis peu d'années entre les mains de M. Jean Conry, gentil-

homme de la province de Connacie, fort habile dans l'histoire de sa patrie. Ce sont deux gros volumes *in*-4°, proprement écrits, dont le premier commence l'an du monde 2527, & finit l'an de grace 1171; mais le second est mutilé de 164 ans, car au lieu de continuer depuis l'année susdite, il commence par l'an 1335, & descend sans lacune jusqu'en 1609. Ces annales sont principalement tirées de celles de Clonmacnois, d'Innisfall & de Senat si célébres en Irlande. Mais l'auteur n'a pas négligé non plus de consulter les chroniques les plus estimées tant en Angleterre qu'en Ecosse, qui pouvoient entrer dans son plan. Il est mort en 1643. On a encore de lui un ouvrage intitulé : *Dictionaire ou glossaire des mots irlandois les plus difficiles & les plus surannés*, à Louvain 1643. M. Lhuid a transplanté cette piéce dans son *dictionaire irlandois*, où il marque par une † tous les termes qu'il en a empruntés. * *Mémoires communiqués.*

CLERIC (Pierre) jésuite, natif de Beziers, mort à Toulouse le 16 mars de l'année 1740, dans la soixante-dix-neuviéme année de son âge, a enseigné dans le collége de Toulouse la rhétorique pendant 22 ans, avec beaucoup de réputation. Il avoit reçu de la nature du génie pour la poésie françoise; c'étoit un esprit vif, mais d'une imagination un peu trop féconde; il avoit des saillies heureuses, & il étoit échauffé de ce feu qui caractérise le poëte. Ses ouvrages manquent cependant souvent de correction. Il a remporté huit fois le prix de poésie à l'académie des jeux floraux de Toulouse, & les recueils de cette académie sont pleins de piéces qu'il mettoit au concours. Nous avons encore de lui l'*Oraison funébre de M. le duc de Bourgogne* en prose latine : un poëme en plusieurs chants, présenté aux princes de France à leur passage par Toulouse : un recueil de vers latins au sujet de quelques statues de grands hommes, de la main du sieur d'Arcis, sculpteur habile de Toulouse. Ces ouvrages sont imprimés. Plus, un *Conte à M. Houdart de la Motte, auteur de la nouvelle Iliade*, dans les nouvelles littéraires de la Haye, tom. II, & dans le mercure d'octobre 1715. Le P. Cleric a mis en vers françois la *Tragédie d'Electre* par Sophocle; cette tragédie qu'il habilla des mœurs françoises, fut, dit-on, très-estimée : il avoit fait aussi une comédie intitulée, *l'Embaras de l'homme de lettres.* Il avoit commencé un *Dictionaire pour les vers françois*, dans le gout de celui du P. Vaniere pour les vers latins; cet ouvrage est demeuré fort imparfait. En 1736, à l'âge de soixante-quinze ans, il composa deux pieces assez longues en vers françois, à l'occasion du Parnasse de M. Titon du Tillet. Ces deux piéces sont entre les mains de M. du Tillet qui promet de les publier. Le P. Cléric étoit lié étroitement avec le P. Vaniere, qui l'a loué à la fin du premier livre de son *Prædium rusticum*, & qui lui a adressé celle de ses épîtres qui commence par ce vers :

*Jani quid voveam tibi calendis ?*

page 171 des opuscules du P. Vaniere en vers latins. * *Voyez* le premier supplément du parnasse françois de M. Titon du Tillet, où il est dit encore que l'on trouve dans le *Recueil des vers choisis* donné par le P. Bouhours, une très-belle ode morale de cent vers de la composition du P. Cléric.

CLERICATUS (Jean) *cherchez* CHERICATO.

CLERK (Jean) évêque de Bath en Angleterre, vivoit dans le XVI siécle, & fut élevé sur le siége épiscopal en 1523. Henri VIII, roi d'Angleterre, se servit de lui en 1521, pour porter au pape Léon X, le livre qu'il avoit composé contre Luther, & qui lui avoit fait mériter le titre de *défenseur de la foi.* Clerk prononça dans cette occasion une excellente harangue devant le pape & les cardinaux. Depuis, le même roi voulut l'employer pour soutenir le divorce qu'il vouloit faire avec la reine Catherine son épouse; mais ce prélat bien éloigné d'une si lâche complaisance pour ce prince, composa un traité pour faire voir que son mariage étoit conforme aux loix ecclésiastiques, & le présenta aux commissaires nommés pour juger cette grande affaire. La reine avoit choisi pour ses avocats les plus gens de bien, & les plus habiles qui fussent en Angleterre. Clerk fut un des principaux. Le roi ne lui en sut point mauvais gré; au contraire, en 1540 il l'envoya en Allemagne, pour exposer au duc de Cleves les raisons qu'il avoit eues de répudier Anne de Cleves son épouse. On croit que Clerk fut empoisonné durant ce voyage; car à peine fut-il arrivé en Angleterre, qu'il y mourut. Il est différent d'un autre JEAN CLERK, qui a composé quelques ouvrages, & qui étant secrétaire du duc de Nortfolk, & convaincu d'infidélité, fut mis en prison, & pendu le 10 mai de l'an 1552. * Sanderus, *hist. schism. angl.* Pitseus, *de script angl.* Godwin, *de episc. Bathon*, *&c.*

CLERMARETZ, abbaye des Pays-Bas dans l'Artois, environ à deux lieues de Saint-Omer, vers l'orient. Elle est de l'ordre de Cîteaux. * Mati, *diction.*

CLERMONT sur l'Allier, ville de France, capitale de la province d'Auvergne, avec évêché, premier suffragant de Bourges. Elle a eu premiérement le nom de *Gergovia*, puis celui d'*Augustonemetum*, & enfin d'*Arvernum*, *Arverna civitas*, & *Clarus-Mons.* On croit qu'elle a pris ce dernier nom d'un château extrêmement élevé. On ne doute pas aussi qu'elle ne soit bâtie sur les ruines de l'ancienne Gergovie, dont César fait l'éloge dans le septiéme livre de ses commentaires, & de devant laquelle il fut obligé de lever le siége. Cette ville a souffert en divers temps les violences des Goths, des Alains, des Vandales & des autres barbares, ce qui y a causé de très-grands changemens. Clermont est pourtant encore aujourd'hui une grande ville située sur un lieu élevé, avec des vignes & des côteaux d'un côté, & de l'autre des prairies & une campagne très-fertile. On y voit de grandes places, de belles fontaines & des édifices magnifiques. Entre ceux-là l'église cathédrale de Notre-Dame tient le premier rang. Le chapitre est composé de trente chanoines, & de quatre dignités. Cette église a eu de célébres évêques, entre lesquels il y en a vingt-six reconnus pour saints; savoir S. Austremoine, qui fut l'apôtre du pays, & le premier évêque de la ville : S. Urbique, qu'on fait ordinairement le successeur de S. Austremoine : S. Allyre, quatriéme évêque, successeur de S. Legon jusqu'en l'année 385, qui eut S. Népotien pour successeur, à qui succéda S. Arteme : S. Vénérand qui succéda à S. Arteme vers l'an 394 : S. Rustic, successeur de S. Vénérand, qui fut sacré l'an 424 : S. Sidoine Apollinaire qui succéda à S. Eparque l'an 470, jusqu'en 482, & fut le dixiéme évêque : S. Aproncule son successeur, qui mourut en 490 : S. Eufraise le douziéme évêque qui lui succéda l'an 490, & mourut en 515 : S. Quentien, ci-devant évêque de Rhodès, qui fut fait évêque de Clermont en 515, après Apollinaire qui n'avoit tenu le siége que trois ou quatre mois, qui mourut l'an 527, & qui fut le XIV évêque ou le XV, si l'on compte Apollinaire : S. Gal qui succéda à S. Quentien, & mourut vers l'an 554 : S. Genès, évêque, qui fut élu l'an 656, & mourut l'an 662 : S. Prix, évêque & martyr, qui fut tué l'an 674 : S. Bonet ou S. Bon, évêque de ce lieu, mort en 710, mais démis l'an 700 : S. Abraham, venu du Levant en Auvergne, qui fut abbé de S. Cirgues ou Cyric, dont il avoit fondé le monastere, & y mourut en 742. L'église de ce monastere où il fut enterré, fut depuis changée en une paroisse de la ville de Clermont. Les autres qui sont les plus renommés sont, Durand, Etienne, Robert d'Auvergne, Hugues & Gui de la Tour, Etienne Aubert ou Alberti, qui fut depuis pape sous le nom d'*Innocent* VI, les cardinaux de Bourbon, Du-Prat, & de la Rochefoucaud, &c. Outre cette église cathédrale, il y a encore des collégiales & des paroisses, diverses maisons ecclésiastiques & religieuses, un collége de Jésuites avec deux abbayes, de saint André & de S. Illidius ou Allyre; cette derniére est

fort magnifique : elle l'avoit été davantage, mais elle fut ruinée par les Barbares, & réparée du temps du pape Pafchal II. On dit qu'il paffe dans cette abbaye une petite riviére, qui fut nommée autrefois *Scateon*, & qui fe nomme aujourd'hui *Tiretaine*, fur laquelle il s'eft formé naturellement un pont admirable, des eaux d'une fontaine qui fe pétrifie : il a environ trente toifes de long, fix d'épaiffeur & huit de large. Le roi Charles IX, pendant fon voyage de Bayonne, fut curieux de voir cette merveille. Montferrand eft fi proche de Clermont, qu'on dit que le maréchal d'Effiat eut deffein de les joindre fous le nom de *Clermont-Ferrand*. Ces noms témoignent affez que ces villes font fituées fur un lieu élevé. Le corps de S. Brice évêque de Tours, fut transporté à Clermont, vers l'an 584, par S. Grégoire, évêque de Tours, qui le mit auprès de S. Gal fon oncle. Clermont a un fiege préfidial, & porte le titre de comté, qui a été uni à la couronne avec l'Auvergne. Quelques auteurs parlent diverfement du comté de Clermont. Le roi Charles V, dit *le Sage*, y tint, vers l'an 1374 ou 1375, les états du royaume. On y a auffi célebré divers conciles, & entr'autres, celui de 1095, où le pape Urbain II préfida, & on y conclut la célebre croifade pour la conquête de la Terre-Sainte. Clermont a produit de grands hommes dans les armes & dans les lettres, & elle eft le féjour de diverfes familles nobles & anciennes. * Ptolémée, *l.* 2 Céfar, *comment. l.* 7. Strabon, *l.* 4. Pline, *liv.* 4. Sidonius Apollinaris, *l.* 4, *epift.* 21, *& alibi.* Gregoire *de* Tours, *l.* 3, *c.* 9. Jean Savaron, *de l'orig. de Clerm.* Du-Chêne, *antiquit. des villes de France.* Sainte-Marthe, *Gall. chrift.* Du Pui, *droits du roi.* Juftel, *hift. d'Auvergne.* Baillet, *topogr. des faints.*

*Conciles de Clermont.*

Cette ville qui eft très-illuftre par fon ancienneté, l'eft encore par les affemblées eccléfiaftiques qui y ont été tenues. Sous le régne de Théodebert roi d'Auftrafie, quinze prélats s'affemblerent l'an 535 en concile à Clermont. Honorat de Bourges y préfida. L'on y fit 16 canons ; & les prélats écrivirent au même Théodebert une lettre fynodale qu'on a donnée au public depuis quelques années. On y tint un autre concile l'an 549, & un autre dans le même fiécle, vers l'an 586 ou 588. Sulpice de Bourges y préfida, pour terminer les différends qui étoient furvenus entre Innocent de Rhodès & Urcifin de Cahors, pour la jurifdiction de quelques paroiffes adjugées au premier. Ce que Gregoire de Tours marque plus au long dans le fixiéme livre de fon hiftoire, *c.* 38 & 39. Hugues, évêque de Die, puis archevêque de Lyon, légat du faint fiége, affembla l'an 1077 un concile à Clermont, au rapport de Hugues de Flavigni, qui en fait mention dans fa chronique. Guillaume de Camaléria fut dépofé pour caufe de fimonie dans ce concile ; & Durand, abbé de la Chaife-Dieu, y fut élu évêque de Clermont en fa place. L'an 1095, le pape Urbain II fuyant les perfécutions de l'empereur Henri IV, qui foutenoit le parti de Guibert, antipape, vint en France, & célébra, pendant l'octave de S. Martin, un concile en cette ville, avec treize archevêques, & deux cens cinq, ou felon d'autres, deux cens vingt-cinq évêques. On y fit 32 canons pour la réforme des mœurs, & pour extirper la fimonie. Philippe I, roi de France, qui avoit quitté fon époufe légitime, pour prendre Bertrade, y fut excommunié, jufqu'à ce qu'il eût fait pénitence. Dans le même concile, fur les remontrances de Pierre l'Hermite, gentilhomme de Picardie, qui avoit fait quelques voyages en la Terre-Sainte, & qui avoit vu les cruautés que les infidéles exerçoient fur les chrétiens, le pape anima par des harangues très-zélées les prélats à preffer les fidéles de prendre les armes contre les Sarafins. Ces exhortations firent alors tant d'impreffion fur les efprits, que dans peu de temps un nombre prefque infini d'hommes de tout âge & de toutes conditions de tous les royaumes de l'Europe, s'enrôlerent dans cette milice facrée. La marque étoit une croix rouge coufue fur l'épaule ; & le cri de guerre étoit, Dieu le veut, *Diex el volt*, en langage de ce temps. Godefroi de Bouillon fut déclaré général de l'armée des croifés. La chronique de Maillezais parle d'un autre concile affemblé à Clermont l'an 1124. Le pape Innocent II n'ofant refter en Italie, vint en France l'an 1130, pour fe dérober aux violences de fes ennemis, fur-tout de l'antipape Anaclet ; & il célébra un concile à Clermont contre le faux pontife. Alexandre III, contraint pour un même fujet, de venir en France, y en affembla un dans le même fiécle contre l'antipape Octavien, qui avoit pris le nom de *Victor IV*. Etienne de Polignac, furnommé *Brifefer*, y tint un fynode l'an 1210, comme il eft facile de le conclure de la chronique de l'abbaye de S. Pierre-le-Vif-lès-Sens. Jacques d'Amboife fit des ordonnances fynodales en 1510. Guillaume du Prat en publia en 1530 & 1537. Joachim d'Eftaing en dreffa auffi l'an 1620, & Louis d'Eftaing en 1651, &c.

CLERMONT en ARGONNE, ville de France dans le duché de Bar, avec titre de comté, eft fituée fur une colline, au bas de laquelle coule la petite riviere d'Aix, à cinq ou fix lieues de Verdun à l'orient, & à trois ou quatre de Sainte-Menehould au couchant, vers les frontiéres de la Champagne. Clermont a été autrefois affez bien fortifiée ; mais dans le XVII fiécle on a abattu fes murailles. Elle avoit été cédée à la France par divers traités particuliers, confirmés par la paix des Pyrénées de 1659, où il en eft fait mention dans l'article LXIII, & dans les fuivans.

CLERMONT en BAUVOISIS, petite ville de France dans la contrée de Beauvoifis, avec un comté célebre, depuis que Robert de France, comte de Clermont, donna commencement à la royale maifon de Bourbon. Clermont eft fituée fur un lieu élevé, entre Beauvais, Senlis & Compiegne.

CLERMONT en Beauvoifis (maifon.) La maifon des comtes de CLERMONT en Beauvoifis, a été très-illuftre. Orderic Vitalis parle de RENAUD I, qui vivoit en 1087 & qui laiffa HUGUES I du nom, qui fuit ; & *Marguerite* de Clermont, feconde femme de *Hugues* IV du nom, comte de S. Paul.

II. HUGUES I du nom, comte de Clermont, donna l'églife de Brulevert à l'abbaye de S. Germer, & époufa *Marguerite* de Rouci, fille d'*Hilduin* IV du nom, comte de Rouci, feigneur de Rameru, & d'*Alix* de Châtillon, dont il eut RENAUD I qui fuit ; *Gui*, mort en prifon à Rouen ; *Raoul*, chanoine de Beauvais ; *Ermentrude*, mariée à *Hugues*, comte de Chefter en Angleterre ; *Richilde*, alliée à *Dreux* II du nom, feigneur de Mello ; & *Emme* de Clermont, qui époufa *Matthieu* I du nom, comte de Beaumont-fur-Oife.

III. RENAUD II du nom, comte de Clermont, qui vivoit en 1114, époufa 1°. *Alix*, comteffe de Vermandois : 2°. *Clémence* de Bar, fille de *Renaud* I du nom, comte de Bar, & de *Gifle* de Vaudemont. Du premier mariage vint *Marguerite* de Clermont, alliée 1°. à *Charles* de Danemarck, dit *le Bon*, comte de Flandre : 2°. à *Thierri* d'Alface, auffi comte de Flandre. Du fecond fortirent RAOUL I du nom, qui fuit ; *Gui ; Renaud ; Gautier ; Hugues*, abbé de Cluni en 1183, *mentionné ci-après dans un article féparé ;* SIMON, *qui fit la branche des feigneurs d'*AILLI *& de* NEELLE, *rapportée ci-après ; Marguerite*, dame de Luzarche en partie, alliée en 1152 à *Gui* de Senlis III du nom, feigneur de Chantilli, bouteiller de France ; & *Mahaud* de Clermont, qui vivoit l'an 1165.

IV. RAOUL I du nom, comte de Clermont, connétable de France, fut l'un des grands du royaume, qui accompagnerent le roi Philippe *Augufte* en fon voyage de la Terre-Sainte, & mourut au fiége d'Acre l'an 1191. Il avoit époufé *Alix*, dame de Breteuil, fille aînée & héritiere de *Valeran* III du nom, feigneur de Breteuil, & d'*Alix* de Dreux, dont il eut CATHERINE, qui fuit ; & *Mahaud* de Clermont, alliée à *Hervé* I du nom, feigneur de Vierzon.

V. CATHERINE, comtesse de Clermont, épousa *Louis* comte de Blois & de Chartres, dont vint *Thibaud*, dit *le Jeune*, qui mourut l'an 1218, sans postérité de ses deux femmes *Mahaud* d'Alençon, & *Clémence* des Roches. Le roi Philippe *Auguste* acquit alors le comté de Clermont, qui fut l'apanage de PHILIPPE, dit *Hurepel*, son fils, lequel laissa de *Mahaud*, comtesse de Boulogne & de Dammartin, *Jeanne* comtesse de Boulogne, de Clermont, &c. mariée l'an 1245, à *Gaucher* de Châtillon, seigneur de Montjai, morte sans lignée l'an 1251. Ainsi le comté de Clermont retourna à la couronne; & le roi S. Louis le donna à ROBERT de France, son sixiéme fils, tige de la maison royale de Bourbon. Après avoir été long-temps dans cette maison, ce comté fut encore réuni au domaine par la félonie de *Charles* III du nom, duc de Bourbon, connétable de France, tué au siége de Rome, le 6 mai 1527.

*SEIGNEURS D'AILLI ET DE NEELLE.*

IV. SIMON de Clermont, fils puîné de RENAUD II du nom, comte de Clermont, & de *Clémence* de Bar, sa seconde femme, fut seigneur d'Ailli, & épousa *Mahaud* de Breteuil, veuve du seigneur de Bulles, & fille puînée de *Valeran* III du nom, seigneur de Breteuil, dont il eut 1. RAOUL I. du nom, qui suit; 2. *Robert*, qui fut pere de *Jean* & de *Simon*; 3. *Jean* de Clermont, dit *du Plessis*, duquel on prétend qu'est issue la maison de Gaucourt; & 4. *Jeanne* de Clermont, dont l'alliance n'est pas connue.

V. RAOUL de Clermont I du nom, seigneur d'Ailli, mort l'an 1214, épousa *Gertrude*, dame de Néelle, fille de *Jean* I du nom, seigneur de Néelle, dont il eut SIMON II, qui suit; *Thibaut*, chanoine de Beauvais en 1237; *Raoul*, seigneur d'Ailli; *Renaud-Geoffroi*, évêque & comte de Beauvais, mort en 1236; & *Mahaud* de Clermont.

VI. SIMON de Clermont II du nom, seigneur de Néelle & d'Ailli, fut régent du royaume pendant le voyage que le roi S. Louis fit en Afrique en 1270, & l'un des grands que le roi Philippe *le Hardi* ordonna pour défenseurs & gardes du royaume & de ses enfans, au commencement de son régne. Il mourut en 1288, ayant eu d'*Alix* de Montfort, dame de Houdan, qu'il avoit épousée en 1242, fille d'*Amauri* VI du nom comte de Montfort, connétable de France, & de *Béatrix* de Bourgogne, RAOUL II du nom, qui suit; GUI, seigneur de Breteuil & d'Offemont, maréchal de France, *dont la postérité sera rapportée ci-après; Amauri*, prévôt de Lille en Flandre, & chanoine de Beauvais; *Simon*, évêque & comte de Beauvais, mort en 1312; & *Béatrix* de Clermont, mariée à *Jean* IV du nom, châtelain de Lille.

VII. RAOUL de Clermont II du nom, seigneur de Néelle & de Brios, connétable de France, rendit de grands services aux rois Philippe *le Hardi*, & Philippe *le Bel*. Il étoit connétable de France en 1287 que Philippe *le Bel* l'envoya avec une puissante armée en Guienne, qu'il mit sous l'obéissance du roi en 1293, après en avoir chassé le lieutenant du roi d'Angleterre, lequel étant descendu l'année suivante à la Rochelle qu'il prit & brula avec le château de Blaye, vint mettre le siége devant Bourdeaux, que le connétable l'obligea de lever. Il accompagna aussi Charles de France, comte de Valois, dans toutes les expéditions qu'il fit en Gascogne, lorsqu'il y vint en 1295, puis il passa en Flandre à la suite du roi en 1297, y défit quelques troupes près de Commines; & la guerre continuant en ce pays, il se trouva à la fameuse journée de Courtrai, donnée contre son avis par Robert, comte d'Artois, qui y perdit la vie, avec beaucoup de noblesse françoise, le 11 juillet 1302. Il épousa 1°. *Alix* de Dreux, vicomtesse de Châteaudun, & dame de Montdoubleau, fille de *Robert*, seigneur de Beu, & de *Clémence*, vicomtesse de Châteaudun: 2°. *Isabelle* de Hainault, fille de *Jean* II du nom, comte de Hainault, & de *Philippe* de Luxembourg, dont il n'eut point d'enfans, & laissa de sa premiere femme *Alix* de Clermont, dite *de Néelle*, vicomtesse de Châteaudun, & dame de Montdoubleau, mariée 1°. à *Guillaume* de Flandre, seigneur de Tenremonde & de Richebourg: 2°. à *Jean* de Châlons I du nom, seigneur d'Arlai; *Isabeau*, qui épousa *Hugues* Larchevêque, seigneur de Montfort; & *Béatrix*, dite *Jeanne* de Clermont-Néelle, alliée à *Aymar* de Lezignem, dit *Valence* I du nom, comte de Pembrock, sire de Valence, vice-roi d'Ecosse.

*SEIGNEURS D'OFFEMONT ET DE MELLO.*

VII. GUI de Clermont I du nom, dit *de Néelle*, second fils de SIMON II du nom, seigneur de Néelle & d'Ailli, & d'*Alix* de Montfort, dame de Houdan, fut seigneur de Breteuil & d'Offemont, & étoit maréchal de France avant l'an 1296. Il se trouva aux premieres guerres de Flandre l'an 1297, & fut tué à la bataille de Courtrai le 11 juillet 1302. Il avoit épousé *Marguerite* de Thorotte, dame d'Offemont, dont il eut JEAN I du nom, qui suit; RAOUL, *qui fit la branche de* MONTGOBERT, *rapportée ci-après; Alix*, mariée à *Jean* de Flandre II du nom, seigneur de Dampierre, de Saint-Dizier & de Vignori, avec lequel elle vivoit l'an 1323; *Mahaud*, alliée à *Bernard* VI du nom, seigneur de Moreuil, maréchal de France, & de *Perrone* de Néelle, qui épousa *Jean* de Cherisi, seigneur de Muret.

VIII. JEAN de Néelle I du nom, seigneur d'Offemont, de Mello & de Thorotte en partie, conseiller & chambellan du roi, & queux de France, est le premier qui quitta le nom de Clermont, pour prendre celui de Néelle, que sa postérité conserva. Il se trouva en 1345 au siége de la ville d'Angoulême, & l'année suivante à la levée de celui de Saint-Omer, que les Flamans avoient assiégée, & encore à leur défaite près d'Arques. Il exerçoit la charge de queux de France ès années 1345, 1347 & suivantes; & en cette qualité le roi lui fit don de mille livres de rente à vie sur son trésor, en considération de ses services; le nomma l'un des exécuteurs de son testament fait en 1347, & le commit l'année suivante au gouvernement de la ville de Couci, pendant la minorité d'Enguerrand, seigneur de Couci. Le roi Jean lui confirma en 1351 la rente à vie de mille livres que le roi son pere lui avoit donnée, dont il jouit jusqu'à sa mort arrivée le 25 mai 1352. Il avoit épousé l'an 1326 *Marguerite* dame de Mello, qui le survéquit, & dont il eut GUI II du nom, qui suit; GUILLAUME, *qui fit la branche des seigneurs de* SAINT-VENANT, *rapportée ci-après; Amauri*, vivant en 1357; *Isabeau*, dame du Plessis-Cacheleu, mariée vers l'an 1350 à *Jean* de Montmorenci, seigneur de Beausault, vivante en 1377; & *Jean* de Néelle, dit *Herpin*, seigneur de Saint-Crespin, qui, après avoir été coustre de l'église de Peronne, épousa *Marguerite* de Voudenai, veuve de *Pons* de Châteauneuf, & fille de *Thomas*, seigneur de Voudenai, & de *Jeanne* de Conflans, dont il eut *Agnès* de Néelle, dont l'alliance est ignorée; *Jean*, & *Raoul* de Néelle, chevalier, qui fut tué à la bataille d'Azincourt l'an 1415, & laissa pour fille unique *Marguerite* de Néelle, qui étoit mariée en 1453 à *Jean* de Creve-cœur.

IX. GUI de Néelle II du nom, seigneur de Mello, de Guinemicourt, lieutenant du roi, capitaine général & souverain ès parties d'Artois & de Boulonois, étoit maréchal de France dès l'an 1345. Il se trouva dans toutes les guerres de son temps, où il rendit de grands services au roi & à l'état; en reconnoissance desquels il reçut beaucoup de gratifications du roi, & entr'autres il lui accorda en 1348 cent livres de pension sur son état, tant qu'il exerceroit la charge de maréchal de France. Etant passé en Saintonge, il demeura prisonnier des Anglois dans un combat donné le premier avril 1351, & ne sortit qu'après être convenu d'une grosse rançon, & pour laquelle le roi lui donna une somme de dix mille écus, par lettres du 16 du même mois. Depuis, étant

passé en Bretagne, il fut tué dans un combat donné à Moron le 13 août 1352. Il avoit épousé 1°. le 23 mai 1342 *Jeanne*, fille de *Thomas*, seigneur de Bruyeres-le-Chastel : 2°. en 1351 *Isabeau* de Thouars, dame de Bridiers & de Gamaches, seconde fille de *Louis* vicomte de Thouars, & de *Jeanne* comtesse de Dreux, dont il n'eut point d'enfans. Elle reprit une seconde alliance avec *Ingerger*, seigneur d'Amboise. Du premier lit vinrent JEAN II, qui suit ; *Robert*, qui servoit ès guerres de Normandie & de Picardie en 1379 & 1380 ; *Marie*, alliée à *Raoul* le Flament, seigneur de Cani ; & *Yolande* de Néelle, mariée à *Colart* d'Estouteville, seigneur d'Aussebosc.

X. JEAN de Néelle II du nom, seigneur d'Offemont, de Mello, &c. demeura jeune sous la tutelle de *Marguerite*, dame de Mello, son aïeule. Il rendit de grands services aux rois Charles V & Charles VI dans les guerres, & mourut en 1388, laissant d'*Ade* de Mailli, dame d'Acheu, veuve d'*Aubert* de Hangest, seigneur de Genlis, & fille de *Gilles* de Mailli, seigneur d'Acheu, & de *Perrone* de Rayneval, GUI III, qui suit ; *Louis*, doyen de l'église de Beauvais en 1421 ; *Blanche*, mariée 1°. à *Raoul* de Flavi, seigneur de Basentin : 2°. à *Gui* de Beaumont, seigneur de Neufville : 3°. à *Hector* de Chartres, seigneur d'Ons-en-Brai ; *Jeanne*, alliée 1°. à *Gui* de Laval, seigneur d'Artichi : 2°. à *Matthieu* d'Arli, dit *Sarrasin*, seigneur du Quesnoi : 3°. à *Jean*, seigneur de Donquerre : 4°. à *Jean* de Humieres ; & *Marie* de Néelle, qui épousa 1°. *Renaud* de Trie, dit *Patrouillart*, seigneur de Monci-le-Châtel, 2°. *Jean*, seigneur de Montravelle, laquelle vivoit en 1430.

XI. GUI de Néelle III du nom, seigneur d'Offemont, & de Mello, conseiller & chambellan du roi, suivit le duc de Bourbon au voyage qu'il fit outre-mer en avril 1390, & fut l'un des douze seigneurs que les princes choisirent en 1410 pour gouverner le royaume. Il étoit grand maître d'hôtel de la reine en 1413, & mourut à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415. Il avoit épousé par contrat du 2 août 1389 *Marguerite* de Couci, dame de Romeni, fille de *Raoul* de Couci, seigneur de Montmirail, & de *Jeanne* de Harcourt, dont il eut *Jean* de Néelle III du nom, seigneur d'Offemont, vivant en 1434 ; GUI IV qui suit ; *N.* tué à la bataille d'Azincourt en 1434 avec son pere ; *Blanche*, mariée à *Louis* de Soyecourt, seigneur de Moi, morte en 1427 ; & *Jeanne* de Néelle, alliée 1°. à *Gui* de la Personne, vicomte d'Aci : 2°. à *Eustache* de Conflans IV du nom, seigneur de Chameri, vivant en 1457.

XII. GUI de Néelle IV du nom, seigneur de Mello, puis d'Offemont, conseiller & chambellan du roi, surprit en 1421 la ville de Saint-Riquier, qu'il défendit long-temps contre les troupes du duc de Bourgogne, & qu'il fut obligé de rendre par composition, pour retirer plusieurs seigneurs qui avoient été pris en venant à son secours ; puis ayant tenté d'entrer dans la ville de Meaux, assiégée par l'armée du roi d'Angleterre, il y demeura prisonnier, & n'en sortit qu'en rendant les places qu'il occupoit, & jurant d'observer la paix faite à Troyes. Il mourut fort âgé en 1473. Il avoit épousé par traité du 2 juillet 1427, qui ne fut accompli que deux ans après, *Jeanne* de Saluces, fille de *Thomas*, marquis de Saluces, & de *Marguerite* de Rouci. En faveur de ce mariage, *Blanche* de Couci, aïeule maternelle de l'épouse, lui donna la terre & châtellenie d'Encre ; & *Louis*, marquis de Saluces, toutes celles que son pere avoit au royaume de France. Leurs enfans furent JEAN IV du nom, qui suit ; *Jeanne*, mariée à *Jacques* de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, prévôt de Paris ; *Jacqueline*, dame d'Acheu, alliée à *Louis*, seigneur de Contai, de la Forest & de Morcourt ; & *Blanche* de Néelle, qui épousa en 1453 *Louis* de Valpergue.

XIII. JEAN de Néelle IV du nom, seigneur de Mello, d'Offemont, d'Encre, &c. vivoit en 1475 ; il avoit épousé en 1463 *Jacqueline* de Croi, fille de *Jean*, seigneur de Chimai, & de *Marie* de Lalain, dont il eut *Gui*, mort jeune ; & *Louise* de Néelle, dame d'Offemont, de Mello, d'Encre, Braye-sur Somme, &c. mariée à *Jean* de Bruges, seigneur de la Gruthuse, sénéchal d'Anjou, dont elle n'eut point d'enfans. Etant veuve, elle donna par contrat du 13 avril 1524, les terres d'Offemont, de Mello, d'Encre & de Braye-sur-Somme à *François* de Montmorenci, seigneur de la Rochepot, gouverneur de l'Isle de France, & à *Charlotte* d'Humieres son épouse, en faveur de leur mariage, à condition que venant à mourir sans enfans, les terres d'Offemont & de Mello demeureroient à la maison de Montmorenci, & celles d'Encre & de Braye-sur-Somme à celle d'Humieres.

*SEIGNEURS DE SAINT-VENANT ET DU SAUCHOI.*

IX. GUILLAUME de Néelle, second fils de JEAN de Néelle I du nom, seigneur d'Offemont, &c. & queux de France, & de *Marguerite*, dame de Mello, fut tué à la bataille de Poitiers en 1356. Il avoit épousé *Alips*, dame de Saint-Venant, du Sauchoi, du Mesnil-Madame-Rance, & de Neufville en Laonois, vivante en 1371, dont il eut ROBERT, qui suit ; GUILLAUME II du nom, qui continua la postérité *rapportée après celle de son frere aîné* ; & *Jeanne* de Néelle, mariée au seigneur de Sains.

X. ROBERT de Néelle, seigneur de Saint-Venant & du Sauchoi, dissipa beaucoup de biens, & mourut en 1376. Il épousa *Ide* de Dormans, dame de Fleuri en Montagne, fille de *Guillaume*, seigneur de Dormans, & de *Jeanne* Baude, dame de Silli, morte le 8 octobre 1379, ayant eu pour fils unique JEAN, qui suit ;

XI. JEAN de Néelle, seigneur de Saint-Venant & du Sauchoi, mourut au voyage de Hongrie en 1396, sans enfans de *Jeanne* de Trie, sœur de *Renaud* de Trie, amiral de France. Elle prit une seconde alliance avec *Colart* d'Estouteville. *Il eut pour fils naturel*, Léonel, *auquel sa cousine*, Jeanne *de Néelle, laissa l'usufruit de la terre de Saint-Venant.*

X. GUILLAUME de Néelle II du nom, fils puîné de GUILLAUME, & d'*Alips*, dame de Saint-Venant, fut seigneur de Saint-Venant & du Sauchoi, après la mort de son neveu, & châtelain de Douai, à cause de sa femme *Mahaud* de Waurin, dame de Gouffancourt, fille d'*Hector* de Waurin, seigneur de Gouffancourt, dont il eut pour fille unique *Jeanne* de Néelle, dame de Saint-Venant, du Sauchoi, &c. mariée 1°. vers l'an 1401 à *Robert* de Boulogne, dit le *Tirant*, seigneur du Tronquoi, Fressi, Veaux, Meri, &c. premier écuyer tranchant du roi : 2°. à *Jean* Piau, qui avoit été domestique de son mari : 3°. étant âgée de plus de 60 ans, à *Robert*, *bâtard* de Saveuse, qui n'en avoit pas 21, avec lequel elle vendit la terre de Saint-Venant à Colart de Romines, réservé l'usufruit à *Léonel* de Néelle, fils *naturel* de *Jean* de Néelle, seigneur de Saint-Venant, son cousin germain.

*SEIGNEURS DE THORIGNI, DE MONTGOBERT, DE PAILLART, & DE TARTIGNI.*

VIII. RAOUL de Clermont, second fils de GUI de Clermont, I du nom, dit *de Néelle*, seigneur de Breteuil, maréchal de France, & de *Marguerite* de Thorote, retint le surnom de *Clermont*. Il fut seigneur de Thorigni, & mourut en 1321. Il avoit épousé *Jeanne* de Chambli, dame de Montgobert, fille de *Pierre*, seigneur de Wiermes, &c. & de *Jeanne* de Machaut, laquelle vivoit encore en 1371, dont il eut 1. RAOUL II qui suit ; 2. JEAN, *qui fit la branche des seigneurs de* CHANTILLI, *mentionnée ci-après* ; 3. *Robert*, seigneur de Boomont, maréchal du duc de Normandie, dont il avoit les bonnes graces, massacré en présence du dauphin, dans une sédition à Paris, en mars 1357, sans avoir été marié ; 4. *Robert* de Clermont, seigneur du Fai-aux-Loges & de Sotteville en Caux, mort sans alliance ; 5. *Jeanne*, mariée à *Guillaume* le Bouteiller de Senlis, IV du nom, seigneur de Chantilli, morte sans enfans ; & 6. *Marguerite* de Clermont, dame de

Montgobert, alliée à *Nicolas*, seigneur de Menon.

IX. RAOUL de Clermont II du nom, servit en l'ost de Bouvines sous le duc de Normandie; commit de grandes violences contre les religieux de Longpont, pour réparation desquelles il fut condamné en de grosses amendes, par arrêt du parlement, & mourut pendant le procès, avant l'an 1354, laissant d'*Isabelle* de Couci, dame de Paillart & de Tartigni, fille du seigneur de Pinon, &c. JEAN, qui suit; *Raoul*, seigneur de Tartigni, écuyer d'honneur du roi, qui obtint rémission en janvier 1354 des excès commis par son pere contre l'abbaye de Longpont; & le roi lui accorda en 1370 quelques sommes de deniers pour lui aider à payer sa rançon aux ennemis, desquels il étoit prisonnier; & *Jeanne* de Clermont.

X. JEAN de Clermont, seigneur de Paillart & de Tartigni, servit ès guerres de Gascogne en 1358, & de Flandre en 1362. Il épousa *Marie* de Campremi, laquelle se remaria à *Guillaume* de Braquemont, dit *Braquet*, seigneur de Sedan, & ayant eu de son premier mariage *Jean* de Clermont II du nom, seigneur de Paillart & de Tartigni, dont on ignore la postérité; *Béatrix*, alliée à *Jean* de Tilli, seigneur de Chamboi, dont elle étoit veuve en 1435; & *Jeanne* de Clermont, mariée à *Jean* de Fricamps, dont elle étoit veuve en 1397.

*SEIGNEURS DE CHANTILLI, ET VICOMTES D'AUNAI.*

IX. JEAN de Clermont, second fils de RAOUL de Clermont, seigneur de Thorigni, & de *Jeanne* de Chambli, dame de Montgobert, obtint en avril 1347 la terre de Chantilli dont il prit le titre, & fut nommé maréchal de France en 1352. Il fut fait lieutenant du roi en Poitou, Saintonge, Angoumois, Perigord, Limosin, & ès parties d'Auvergne, par lettres du premier janvier 1354; servit en Berri en 1356, & se trouva à la journée de Poitiers le 19 septembre de la même année, où il perdit la vie. Il avoit épousé *Marguerite* de Mortagne, vicomtesse d'Aunai, dame de Chef-boutonne, Mortagne, Mirabelle, &c. & qui possédoit jusqu'à dix-sept forteresses, tant en Poitou qu'en Saintonge, qui tenoient garnison pour le roi, fille unique de *Pons*, seigneur de Mortagne, &c. & de *Claire* de Lezai, dame de Boëssec & de Mal-Prouvoir. Elle prit une seconde alliance avec *Jean* de la Personne, seigneur d'Aci, qui fut, à cause d'elle, vicomte d'Aunai, & ne mourut qu'en 1385, ayant eu de son premier mariage pour fils unique, JEAN, qui suit.

X. JEAN de Clermont, vicomte d'Aunai, seigneur de Mortagne, &c. rendit de grands services au roi dans les guerres de Gascogne, qui l'engagerent en des dépenses de plusieurs sommes, au payement desquelles il fut condamné, & après sa mort, sa veuve & sa fille son héritiere, par diverses sentences & arrêts. Il mourut avant le mois de septembre 1400. Il épousa *Eleonore* de Perigord, fille d'*Archambault* IV du nom, comte de Perigord, dont il eut pour fille unique, *Louise* de Clermont, vicomtesse d'Aunai, dame de Mortagne, &c. mariée à *François*, seigneur de Montberon. * Du Pui, *droits du roi.* Chopin, *du domaine.* Loisel, *mémoires de Beauvais.* Louvet, *hist. de Beauvais.* Du Chêne. Sainte-Marthe. Godefroi. Du Bouchet. Le pere Labbe. Le pere Anselme, &c.

CLERMONT (Hugues de) abbé de Cluni, étoit fils de Renaud II du nom, seigneur de Clermont, & fut auparavant abbé de S. Germer de Flaix & de S. Lucien de Beauvais, & enfin de Cluni en 1183. Nous avons une lettre, que Pierre de Celles, évêque de Chartres, lui écrivit. Il mourut le 6 avril de l'an 1199. * Pierre de Celles, *liv.* 9, *epist.* 11. La chronique de Cluni. Sainte-Marthe, *Gall. christ.* &c.

CLERMONT LODEVE, ville de France, dans le Languedoc, ainsi nommée, parcequ'elle est dans le diocèse de Lodéve. Elle est située sur la petite riviere de Lergue, entre Lodéve & Pezenas: il y a un fort château, une abbaye dans laquelle il y a une paroisse, & une succursale; il y a aussi des Jacobins, des Recollets & des Jacobines.

CLERMONT-LODEVE, maison. La maison de CLERMONT-LODEVE, à qui cette ville a donné son nom, est une branche de celle de Castelnau. Sans entrer dans un détail, sur lequel on peut consulter les mémoires de Castelnau, & les additions de M. le Laboureur, il suffira de remarquer que PONS de Castelnau II du nom épousa *Catherine* de Clermont-Lodéve, fille unique & héritiere de *Dieu-donné-Guillaume*, seigneur de Clermont, dont il eut *Pons*, mort sans enfans, & PIERRE, dit *Tristan*, seigneur de Clermont. Celui-ci épousa *Catherine* d'Amboise, fille aînée de *Pierre*, seigneur de Chaumont, &c. dont il eut PIERRE, qui continua la postérité, & *François-Guillaume* de Castelnau, dit *le cardinal de Clermont.* Son mérite & la protection du cardinal Georges d'Amboise, son oncle, contribuerent extrêmement à son élévation. C'étoit un esprit vif & agissant. Il eut d'abord l'évêché d'Agde, puis celui de Valence, ensuite l'archevêché de Narbonne, & enfin celui d'Ausch. Le pape Jules II l'éleva à la dignité de cardinal l'an 1503, & l'an 1507 il fut ambassadeur pour le roi Louis XII vers le même pontife, auprès duquel il agit avec beaucoup de zéle, en faveur de la France, pour laquelle ce pape n'étoit pas bien intentionné. Le cardinal fut arrêté, & mis d'abord dans une tour du château Saint-Ange, ensuite de quoi on lui rendit la liberté. Il souscrivit l'an 1511 à la bulle de l'indiction du concile de Latran. Depuis, on lui donna la légation d'Avignon, où il mourut doyen des cardinaux, l'an 1540. LOUIS de Quilhem de Castelnau, comte de Clermont-Lodéve, marquis de Sessac, qui avoit été maître de la garde-robe du roi, épousa en 1698 *Jeanne-Thérèse-Pelagie* d'Albert, fille de *Louis-Charles*, duc de Luines, & mourut en 1705, laissant un fils chef de la maison de Clermont-Lodéve, mort en 1715, à l'âge de douze ans. * Frizon, *Gall. purp.* Auberi, *hist. des card.* Guichardin. D'Autun. Sainte-Marthe, *Gall. christ.* *Mémoires de Castelnau.* Le Laboureur, &c.

CLERMONT, bourg considérable du Dauphiné dans le Viennois, avec titre de comté, a donné son nom à une illustre & ancienne maison, divisée en plusieurs branches. Elle n'est connue que depuis SIBAUT I du nom, seigneur de Clermont & de S. Joire en Dauphiné, qui est mentionné dans un acte de l'abbaye de Hautecombe de l'an 1094. Il eut pour fils:

II. SIBAUT II du nom, seigneur de Clermont, & de S. Joire, qui vivoit en 1139 & 1180: c'est à lui à qui on attribue la concession des clefs pontificales; voici comme on raconte la chose. Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne, ayant été élu pape, sous le nom de *Calixte* II, résolut de chasser de Rome l'antipape Grégoire VIII, nommé auparavant *Maurice Bourdin*, & qui étoit soutenu par l'empereur Henri V, qui l'avoit fait élire en 1118. Calixte II fit pour cet effet des levées de gens de guerre. Etienne, comte de Bourgogne, son frere, en fit aussi, & en donna le commandement à Sibaut de Clermont, qui joignit aux troupes du pape & du comte de Bourgogne, celles qu'il avoit aussi levées pour cette expédition. Avec cette armée il conduisit Calixte à Rome; & le rétablit sur le siége de Saint Pierre au commencement du mois de juin de l'an 1120, après en avoir chassé l'antipape Grégoire VIII. Calixte, pour laisser à la postérité des marques de sa reconnoissance d'un service si important, accorda à la maison de Clermont le privilége de porter pour armes deux clefs d'argent passées en sautoir sur un champ de gueules, & pour cimier la tiare papale, avec cette devise: *Si omnes te negaverint, ego te nunquam negabo.* On prétend que cette maison portoit auparavant des armes parlantes, qui étoient un mont surmonté d'un soleil; & l'on ajoute que la bulle de concession de ces nouvelles armes, étoit datée du 23 juin 1120, & qu'elle s'est

conservée long-temps dans les archives de Vienne. Quoi qu'il en soit, Sibaut eut pour enfans, *Sibaut* III du nom, seigneur de Clermont & de S. Joire, qui vivoit en 1190, & qui fut pere d'*Amé*, seigneur de Clermont, mort sans postérité; & GUILLAUME, qui suit.

III. GUILLAUME, seigneur de Clermont, & de Saint-Joire, hérita apparemment de ces terres par la mort de son neveu. Il en fit hommage à l'église de Vienne en 1203 & 1208, & vivoit encore en 1234. Ses enfans furent 1. SIBAUT IV qui suit; 2. *Aynard*, abbé de Saint Chef en 1243; 3. *Guillaume* de Clermont, que l'on qualifie doyen de l'église de Vienne; & 4. *Amed* ou *Amédée*, qui a formé la branche de *Clermont-Mont-saint-Jean*, laquelle possede depuis la fin du treiziéme siécle, la terre de la Bastie d'Albanois en Savoye. L'aîné de cette branche est aujourd'hui (1758) *Jean-Claude* de Clermont Mont-saint-Jean, qui a épousé *Marie-Gasparde-Magdeléne* de Brancion, héritiere de la maison de Brancion, fille unique de *Jacques*, comte de Brancion, & de *Jeanne-Claude-Magdeléne* le Compasseur de Courtivron. Leurs enfans sont *Jean-François-Joseph*; *Marie-Claudine-Josephe*, chanoinesse de Château-Châlons; & *Thérèse-Christine*.

IV. SIBAUT IV du nom, seigneur de Clermont & de Saint-Joire, vivoit en 1240, & étoit mort en 1249. Il avoit été marié au mois d'avril 1220, avec *Béatrix*, fille & héritiere de *Martin*, seigneur de Virieu: il en laissa AYNARD I du nom, qui suit;

V. AYNARD I du nom, seigneur de Clermont, de S. Joire, de Virieu, &c. succéda à son pere, avant l'an 1249. Il testa au mois d'avril 1303. Il avoit été marié en 1256 avec *Alix* de Villars, fille d'*Etienne*, sire de Thoire & de Villars, & de *Béatrix* de Foucini, & il en eut

VI. GEOFROI I, marié l'an 1301 à *Béatrix* de Savoye, fille de *Louis*, seigneur de Vaud, frere d'*Amé* IV, comte de Savoye. Ils eurent, entr'autres enfans, de ce mariage,

VII. AYNARD de Clermont II du nom, célebre par son mérite, par son pouvoir & par ses services. Aimon, comte de Savoye, lui fit don de quelques terres en 1338, & tâcha de l'attirer dans son parti; mais il demeura ferme dans celui de Humbert, dauphin de Viennois, qui le créa en 1340 chef des guerres delphinales, & du conseil du dauphin, & maître de l'hôtel, tant du dauphin que de la dauphine; qualité qui devoit être héréditaire pour ceux qui posséderoient la terre de Clermont dans le Viennois, qui est celle dont la famille a pris le nom, & qui est différente d'une autre terre de ce même nom, dans le pays de Triéves, que le même dauphin érigea en vicomté en sa faveur. Aynard de Clermont se distingua dans toutes les occasions, & laissa d'*Agathe* de Poitiers, fille d'*Aimar* de Poitiers, comte de Valentinois, GEOFROI II qui suit; & *Aynard* de Clermont, seigneur d'Hauterive en Dauphiné, qui prit alliance avec *Jeanne* de Maingot, dame de Surgeres & de Dampierre, dont la postérité finit en la personne de *Claude-Catherine* de Clermont, duchesse de Retz, si célebre par son esprit, laquelle mourut en 1603.

VIII. GEOFROI de Clermont II du nom, épousa *Isabelle*, fille & héritiere de *Guillaume*, seigneur de Montoison, & en eut AYNARD III, qui suit; *Antoine*, seigneur de Montoison, qui ne laissa qu'une fille de son mariage; & *Charles*, seigneur de Vauserre, dont la postérité est éteinte.

IX. AYNARD de Clermont III du nom, épousa 1°. *Jannete* de Gerbais, dont il eut un fils mort jeune: 2°. *Louise*, fille unique de *Geofroi*, seigneur de Bressieu, qui le rendit pere de *Georges*, mort l'an 1426: 3°. en l'année 1421 *Alix* de Seyssel, fille d'*Antoine*, seigneur d'Aix en Savoye, dont il eut ANTOINE I, qui suit; & *Claude* de Clermont, seigneur de Montoison, duquel sont descendus les seigneurs de Montoison jusqu'à aujourd'hui. Cette branche a produit de grands hommes, & entr'autres PHILIBERT de Clermont, dit *le Brave* Montoison, qui se rendit célébre dans les guerres de Picardie, de Bretagne & d'Italie. Il fut chambellan des rois Charles VIII & Louis XII, & servit le roi Charles à la bataille de Fornoue l'an 1495. On dit que ce prince s'étant trop engagé avec Matthieu bâtard de Bourbon, appella Montoison pour le dégager: *A la recousse, Montoison*, lui cria-t-il. Philibert de Clermont s'en aquitta dignement; & depuis, ce commandement exécuté avec tant de bonheur, est devenu pour sa famille une devise extrêmement glorieuse. Ce grand homme mourut en 1511.

X. ANTOINE I de ce nom, vicomte de Clermont, fut aussi vicomte de Tallart, à cause de *Françoise* de Sassenage son épouse, fille de *Jean* de Sassenage, qui avoit eu pour pere & mere *Antoine* de Sassenage, surnommé *Brigand*, & *Anne* de Trians, vicomtesse de Tallart. *Antoine* de Clermont eut de ce mariage LOUIS, qui suit; BERNARDIN, vicomte de Tallart, *dont la postérité sera rapportée après celle de son frere aîné; Antoine*, élu archevêque de Vienne le 21 mars de l'an 1498, & mort à Lyon le 6 novembre 1507, auquel le cardinal Frederic de Saint-Severin disputa sa dignité; deux filles; *Claude*, mariée à *Georges* de Castellane, dit de *Forcalquier*, seigneur de Cereste, morte sans enfans; & *Louise*, mariée à *Antoine*, seigneur de Montchenu.

XI. LOUIS vicomte de Clermont, &c. épousa *Catherine* de Montauban l'an 1490, dont il eut,

XII. ANTOINE de Clermont II de ce nom, bailli de Viennois, &c. Celui-ci prit alliance en 1516 avec *Jeanne* de Poitiers, sœur de *Diane*, duchesse de Valentinois, & mourut en 1530, ayant eu *Claude*, mort sans alliance en l'année 1540; *Anne*, femme de *René* de Bauvilliers, comte de Saint-Aignan; *Philiberte*, mariée 1°. à *Jean* d'Ancezune, seigneur du Thor: 2°. à *François-Armand*, vicomte de Polignac, *Françoise* & *Marguerite*, religieuses à S. Pierre de Lyon, dont la derniere en fut abbesse.

XI. BERNARDIN de Clermont, vicomte de Tallart, &c. second fils d'ANTOINE de Clermont, & de *Françoise* de Sassenage, vicomtesse de Tallart, épousa en 1496 *Anne* de Husson, fille de *Charles*, comte de Tonnerre. Il prit la qualité de conseiller & de chambellan du roi Louis XII, & eut, entr'autres enfans, ANTOINE III, qui suit; *Gabriel*, qui fut évêque de Gap en 1539, & qui, pour avoir abandonné la religion de ses peres, fut déposé en 1553; *Théodore-Jean*, évêque de Senès en 1551, puis vice-légat d'Avignon en 1553; JULIEN, *qui a fait la branche des barons, puis comtes de* THOURI, *rapportée ci-après; Laurent*, tué à la bataille de Cerisoles en 1544; *Claude*, seigneur de Marigni; *Françoise*, mariée à *Meraud* d'Hostun, seigneur d'Hostun; *Louise*, mariée 1°. à *François* du Bellai, prince d'Yvetot, & à cause d'elle, comte de Tonnerre: & 2°. à *Antoine* de Crussol, duc d'Uzez, morte sans enfans, l'an 1596; *Catherine*, abbesse de S. Jean-lès-Thouars; *Magdeléne*, abbesse de S. Paul de Beauvais, morte le 28 octobre 1562; *Marguerite*, abbesse de Tarascon, &c.

XII. ANTOINE de Clermont III du nom, premier comte de Clermont, &c. fut lieutenant général du roi en Dauphiné, l'an 1554, puis en Savoye. Le roi avoit érigé Clermont en comté l'an 1547, & lui avoit donné la charge de grand maître des eaux & forêts de France en 1551. Il fit son testament le 12 avril 1578. Il eut de *Françoise* de Poitiers, troisiéme fille de *Jean*, seigneur de Saint-Vallier, son épouse; *Claude*, mort des blessures qu'il reçut à la bataille de Moncontour, l'an 1569; HENRI, qui suit; *Anne*, mariée à *Jean* d'Escars, seigneur de la Vauguyon; *Diane*, alliée à *Floris-Louis* de Vesq, seigneur de Montlaur & de Grimaud; *Charlotte*, mariée 1°. à *Claude* d'Amoncourt, seigneur de Montigni: 2°. à *Jean* d'O, seigneur de Manou: 3°. à *Gabriel* du Quesnel, seigneur de Coupigni; & *Fran-*

*çoise* de Clermont, femme de *Jacques* de Crussol, duc d'Uzez.

XIII. HENRI comte de Clermont, vicomte de Tallart, &c. gouverneur du Bourbonnois, chevalier de l'ordre du roi, mourut au siége de la Rochelle l'an 1573, laissant d'*Anne-Diane* de la Marck, fille puînée de *Robert* IV duc de Bouillon & prince de Sédan, qu'il avoit épousée le 17 mai 1570, étant veuve de *Jacques* de Cleves duc de Nevers; CHARLES-HENRI, qui suit. Le roi Charles IX avoit érigé le comté de Tonnerre en duché, en faveur de Henri, par deux brevets des premier mai 1571 & 10 juin 1572; mais ils n'eurent point de lieu, à cause de la mort du nouveau duc, qui arriva peu après. Ses descendans ont retenu dans leurs armes les marques de cette dignité.

XIV. CHARLES-HENRI comte de Clermont, &c. chevalier des ordres du roi en 1633, mort à Ancy-le-Franc en 1640, avoit eu de *Catherine-Marie* d'Escoubleau de Sourdis son épouse, FRANÇOIS, comte de Tonnere, qui suit; ROGER qui a fait la branche des marquis de CRUSI rapportée ci-après; *Charles-Henri*, duc de Luxembourg par son mariage avec *Marguerite-Charlotte*, duchesse de Luxembourg, dont il eut *Magdeléne-Charlotte-Bonne-Thérèse* de Clermont, duchesse de Luxembourg, mariée le 17 mars de l'an 1661 à *François-Henri* de Montmorenci, duc de Luxembourg, pair & maréchal de France, morte le 21 août 1701; *Henri*, chevalier de Malte, tué au siége de Jonvelle; *Antoine*, abbé de S. Martin; *Magdeléne* de Clermont, abbesse de Notre-Dame de S. Paul de Beauvais, en laquelle elle succéda à Magdeléne d'Escoubleau de Sourdis sa tante, après avoir été sa coadjutrice pendant trente-quatre ans. Elle mourut le 31 mars 1684, ayant résigné huit ans auparavant son abbaye, qu'elle avoit gouvernée onze ans, à *Magdeléne* de Clermont, sa niéce, &c.

XV. FRANÇOIS de Clermont, comte de Tonnerre, lieutenant général des armées du roi, & chevalier de ses ordres, mort le 24 septembre de l'an 1679, âgé de 79 ans, avoit eu de *Marie* Vignier son épouse, morte à Paris le premier octobre 1679, âgée de 76 ans; *Charles*, comte de Clermont, tué l'an 1647 au siége de la Bassée; JACQUES, comte de Clermont, qui suit; 2. *François* de Clermont, évêque & comte de Noyon, pair de France, commandeur des ordres du roi, l'un des quarante de l'académie françoise, en laquelle il fonda un prix de poësie, mort le 15 février 1701, âgé de 72 ans; *Louis*, chevalier de Malte, capitaine de galere; & *Magdeléne*, abbesse de S. Paul de Beauvais, par la résignation de sa tante, & morte le 28 mars 1692.

XVI. JACQUES de Clermont, comte de Tonnerre, mort au mois de mai 1682, laissa de son épouse *Charlotte-Virginie* de Plear, dame de Pressure, morte le 21 août 1698, FRANÇOIS-JOSEPH, qui suit; 2. *Ovide-Louis*, mort jeune; 3. *François* de Clermont, évêque & duc de Langres, pair de France; 4. *Alexandre*, chevalier de Malte; 5. *Louise*, fille d'honneur de madame la Dauphine; 6. *Marie-Magdeléne*, quatriéme de sa famille abbesse de S. Paul de Beauvais, par la résignation de sa tante, en 1691: elle mourut le premier février 1712; 7. & 8. deux autres filles religieuses.

XVII. FRANÇOIS-JOSEPH de Clermont, comte de Tonnerre, ci-devant premier gentilhomme de la chambre de son altesse royale Monsieur, frere unique du roi Louis XIV, colonel de son régiment d'infanterie, puis de celui de Clermont, épousa en 1687, *Marie* de Hanyvel, fille d'*Adrien* de Hanyvel, comte de Mennevillette, marquis de Crevecœur, sécrétaire des commandemens de Monsieur, & mourut le 30 octobre 1705, âgé de 50 ans, laissant, entr'autres enfans, PHILIPPE-AYNAR, qui suit.

XVIII. PHILIPPE-AYNAR de Clermont Tonnerre, comte de Clermont, baron, connétable & grand-maître héréditaire de Dauphiné, &c. mort le 19 août 1751, avoit épousé le 30 décembre 1708 *Armande* de la Rochefoucaud de Roye, fille de *Charles* de la Rochefoucaud de Roye, comte de Blansac, lieutenant général des armées du roi, & de *Marie-Henriette* d'Aloigni-Rochefort. Sa branche s'est éteinte avec lui, n'ayant laissé que des filles, dont l'aînée a épousé M. le comte de Lannion, & la seconde avoit épousé le comte de Clermont-Montoison, & est morte sans enfans.

### *BRANCHE DES BARONS, PUIS COMTES DE CLERMONT-THOURI.*

☞ XII. JULIEN de Clermont-Thouri, quatriéme fils de *Bernardin* de Clermont, vicomte de Tallard, épousa *Claude* de Rohan, fille aînée de *Charles* de Rohan, seigneur de Gié, & veuve de *Claude* de Beauvillier, seigneur de la Ferté. Il eut pour fils:

XIII. GABRIEL de Clermont, baron de Thouri, qui épousa *Françoise* de Noailles, fille d'*Antoine*, chevalier, baron de Chambres, & de *Jeanne* de Gontault de Biron. Ses enfans furent *Louis*, mort jeune; JACQUES qui suit; *Charles*, abbé de S. Ouen de Rouen, & de S. Gildas de Ruis en Bretagne; & *Marie*, qui fut mariée à *François*, seigneur de Rafilli & d'Oiseaumelle.

XIV. JACQUES de Clermont, baron, puis comte de Thouri. Ce fut en sa faveur que le roi Louis XIII, par lettres du dernier novembre 1629, érigea en comté la châtellenie & baronie de Thouri. Il épousa *Gabrielle* de Glisy, fille unique de *Jean* de Glisy, seigneur de Bertangle, & de *Gabrielle* de Cassenauve. Les enfans qu'il eut de ce mariage, furent CHARLES, qui suit; LOUIS, mort jeune; *Gabriel*, dont la postérité est éteinte aujourd'hui; *Gabrielle*, mariée à *Léonor* de Runne, seigneur de Bessieux; *Magdeléne*, religieuse; & *Louise*, aussi religieuse.

XV. CHARLES de Clermont, comte de Thouri, épousa *Catherine* de Senicourt, de la maison de Sesseval-Vurmesse, & en eut plusieurs enfans, savoir, *Charles*, mort jeune; LOUIS, qui suit; *Charles*, *Jacques* & *François*, tous trois morts jeunes; *Louis-Joseph*, marié à *Françoise* de Clermont, sa cousine germaine, dont il eut un fils nommé *Henri*, mort capitaine aux gardes; & *Françoise*, morte sans avoir été mariée.

XVI. LOUIS de Clermont, comte de Thouri, mort le 15 mai 1728, avoit épousé le 3 mars 1680 *Marie* le Boucher, fille & unique héritiere de *Claude* le Boucher, chevalier, seigneur de Campeaux, Courcelle, &c. Ses enfans furent LOUIS-JOSEPH, qui suit; *Claude-Gabriel*, mort jeune; *Marie-Angélique*, morte jeune; *Marie-Gabrielle*, morte; *Louise-Thérèse*, religieuse en l'abbaye de S. Paul; & *Marguerite-Magdeléne*, mariée à *Joseph*, comte de Lannoy, né comte du saint empire.

XVII. LOUIS-JOSEPH de Clermont, comte de Thouri, a épousé le 7 février 1717 *Françoise-Charlotte* de Lannion, fille de *Joseph*, comte de Lannion, dont il a eu CHARLES-LOUIS-JOSEPH, qui suit; *Louis-François-Gabriel*, capitaine de cavalerie; *Louise-Catherine*, mariée au comte d'Humbecque, dont elle a eu une fille mariée au marquis d'Affigni, comte d'Oisy, capitaine de gendarmerie; & *Charlotte-Magdeléne*, qui a épousé *Joseph* le Febvre, marquis de Milly, seigneur des Hauteux & de Milly.

XVIII. CHARLES-LOUIS-JOSEPH de Clermont, comte de Thouri, a épousé le 4 janvier 1750 *Marie-Angélique-Thérèse* de Lameth, fille du marquis de Lameth, dont il a, *Charles-Louis-Nicolas*, né le 21 décembre 1750; *Charles-Louis*, né le 16 décembre 1756; *Marie-Louise-Charlotte*, née le 7 mai 1752, *Louise-Thérèse-Anastasie*, née le 19 août 1753; *Marie-Louise*, morte en bas âge le 23 juillet 1754.

### *BRANCHE DES MARQUIS DE CRUSI.*

XV. ROGER de Clermont, marquis de Crusi, &c. second fils de *Charles-Henri*, comte de Clermont-Tonnerre, mourut en 1676, ayant eu d'*Isabelle* de Pernes, fille de *Louis*, comte de Pernes, & de *Claude*, comtesse d'Espinac, CHARLES-HENRI, qui suit; 2. *François*, chevalier de Malte, capitaine de galere, mort en

en 1670 ; 3. *Roger*, dit le *marquis de Clermont*, écuyer ordinaire du roi, mort en 1687 ; 4. *Louis-Claude*, chevalier de Malte, capitaine de galeres, tué en 1690 au combat naval gagné sur les Anglois & les Hollandois. 5. *Sébastien* de Clermont, chevalier de Clermont ; 6. *Antoine-Benoît*, évêque de Fréjus, sacré le 26 avril 1676, mort au mois d'août 1678 ; 7. *Marie-Catherine*, femme de *Pierre* de la Tour, conseiller au parlement de Metz, puis premier président en la cour des aydes de Dauphiné ; 8. *Marie-Charlotte*, & 9. *Gabrielle*, religieuses ; 10. *Magdeléne-Scholastique* ; 11. *Marie-Anne-Christine*, & 12. *Charlotte*, mortes jeunes.

XVI. CHARLES-HENRI, marquis de Crusi, mort le 19 février 1689, avoit épousé le 11 juin 1679, *Elizabeth* de Massol. De ce mariage sont sortis *Charles-Henri-Louis*, mort en 1704 sans postérité ; GASPARD, qui suit, & *Marie-Magdeléne-Pierrette-Françoise* de Clermont-Tonnerre, mariée le 4 novembre 1697 à *Jean* le Compasseur de Crequi-Montfort, marquis de Courtivron.

XVII. GASPARD de Clermont-Tonnerre, marquis de Vauvillars & de Crusi, comte d'Espinac & de Thoury, seigneur de Maugevel, &c. est né le 9 août 1689, a été d'abord cornette & capitaine de cavalerie en 1703, mestre de camp d'un régiment de son nom en 1709, brigadier le premier janvier 1716, commissaire général de la cavalerie la même année, commandeur de l'ordre de S. Louis en 1720, reçu chevalier des ordres du roi le 3 juin 1724, fait maréchal de camp en 1733, lieutenant-général le 20 octobre 1734, gouverneur du Mont-Dauphin la même année, mestre de camp général de la cavalerie en 1736, gouverneur de Betfort en 1739, créé maréchal de france le 17 septembre 1747. La même année il se démit de la charge de mestre de camp général de la cavalerie. Il a épousé au mois d'avril 1714 *Antoinette* Potier de Novion, fille de *Louis-Anne-Jules-Nicolas*, seigneur de Villers & de Grignon, major général des troupes de Baviere, appellé le marquis de Novion. Ses enfans sont JULES-CHARLES-HENRI qui suit, JEAN-LOUIS-AYNARD, appellé *l'abbé de Clermont-Tonnerre*, né le 30 août 1724, nommé en 1743 à l'abbaye de Luxeu, diocèse de Besançon ; *Joseph-François*, né le 12 janvier 1727, capitaine dans le régiment du mestre de camp général de la cavalerie, avec commission de mestre de camp ; & *Magdeléne-Louise-Jeanne*, mariée à *François-Louis-Antoine* de Bourbon, seigneur comte de Busset, appellé *comte de Bourbon-Busset*, mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom.

XVIII. JULES-CHARLES-HENRI de Clermont-Tonnerre, appellé *comte de Tonnerre*, est né le 6 avril 1720, a été fait mestre de camp du régiment de son nom en 1740, puis brigadier le 20 mars 1747. Il a épousé le 4 juin 1741, *Marie-Anne-Julie* le Tonnellier de Breteuil, fille de *François-Victor*, marquis de Breteuil, ministre & secrétaire d'état, dont il a plusieurs enfans, savoir, *Charles-Gaspard*, né le 30 juillet 1747, appellé le *comte d'Espinac* ; *Anne-Antoine-Jules*, né le 3 janvier 1749, appellé le *chevalier de Tonnere* ; *Gaspard-Paulin*, né le 23 août 1753 ; *Anne-Louis-François-Antoine-Jules*, né le 12 mars 1756, chevalier de Malte.

L'histoire fait mention de MAINFROI de Clermont, comte de Motica, amiral de Sicile, pere de *Constance* de Clermont, que *Ladislas* roi de Naples & de Sicile, épousa en 1390. Elle prit une seconde alliance avec *André* de Capoue, comte d'Altavilla. Ce *Mainfroi* de Clermont, étoit d'une autre famille différente de la précedente. Il y a en Espagne une famille de CLERMONT, qui se dit descendue de celle-ci. L'une & l'autre portent les mêmes armes que celles du Dauphiné, qui est divisée en diverses branches, comme on vient de le voir, qui sont Clermont-Tonnerre, Crusi, Thouri, Montoison, Châte, la Bretonniere, & les barons du Mont-saint-Jean, en Savoye. * Robert Leuvir, *table geneal. de la maison de Clerm.* Chorier, *hist. du Dauph.* Sainte-Marthe. Du-Chêne. Godefroi. Le P. Anselme.

CLERMONT DE VIVONNE (Claude-Catherine de) duchesse de Retz, étoit fille de *Claude* de Clermont, baron de Dampierre, qui épousa *Jeanne* de Vivonne, fille d'*André*, seigneur de la Chasteigneraye, sénéchal de Poitou, & de *Louise* de Daillon du Lude. On l'éleva dans les sciences, où elle fit un très-grand progrès. Elle épousa 1°. *Jean* d'Annebault, baron de Retz & de la Hunaudaye, qui mourut des blessures qu'il reçut à la bataille de Dreux en 1562 : 2°. *Albert* de Gondi, duc de Retz, maréchal de France, &c. qu'elle rendit pere de quatre fils & six filles. *Voyez* GONDI. Jean d'Annebaut, son premier mari, lui laissa la baronie de Retz, qu'elle porta en mariage à Albert de Gondi, son second mari. Les rois Charles IX, Henri III & Henri IV, honorérent cette dame de leur estime ; & lorsque les ambassadeurs Polonois vinrent en France, après l'élection qu'ils avoient faite du duc d'Anjou, elle servit d'interpréte à leurs majestés, & s'entretint avec ces ambassadeurs en langue latine. Elle parloit grec, & composoit en prose & en vers. La duchesse de Retz mourut à Paris, au mois de février de l'an 1603, âgée de 60 ans, & fut enterrée dans l'église de l'*Ave Maria* à Paris, où l'on voit son tombeau avec diverses inscriptions. * La Croix-du-Maine. Scardeoni. Hilarion de Coste, &c.

CLERMONT, en Anjou, maison divisée en diverses branches, & qui tire son nom d'un bourg situé dans cette province, près de la Fléche.

I. LOUIS, seigneur de Clermont, est celui par qui le Laboureur, en ses additions aux mémoires de Castelnau, commence la généalogie de cette maison. Il fut fait chevalier de l'ordre du Croissant, l'an 1448, au temps de son institution, par le roi René de Sicile, duc d'Anjou, dont il étoit chambellan, & mourut avant l'an 1477, & épousa *Marie* Malet, fille de *Jean* VI, du nom, seigneur de Graville, & de *Marie* de Monberon sa seconde femme. Elle prit une seconde alliance avant l'an 1484, avec Antoine de Beaumont, seigneur de Buri & de Chef-Boutonne, ayant eu de son premier mariage RENÉ, qui suit.

II. RENÉ de Clermont, seigneur de Clermont & de Gallerande, vice-amiral de France, gouverneur de Honfleur, mourut en 1523. Il avoit été marié 1°. à *Perrette*, fille de *Michel*, sire d'Estouteville, & de *Marie*, dame de la Rocheguyon : 2°. à *Jeanne* de Toulongeon, fille de *Claude*, seigneur de Toulongeon & de Traves, chevalier de la toison d'or, & de *Guillemette* de Vergi. Du premier lit il eut LOUIS, qui suit ; RENÉ, *tige des seigneurs de* SAINT-GEORGES, *& marquis de* RENEL, *rapportés ci-après* ; *Christophe*, abbé de Corneille ; *Avoye*, femme de *Jacques* de Pellevé, seigneur de Culli & d'Aubigni ; & *Jeanne*, abbesse de la Trinité de Poitiers. Du second lit de RENÉ de Clermont, naquirent FRANÇOIS, seigneur de Traves, qui suit ; CLAUDE, *mentionné après son frere* ; *Jeanne*, épouse de *Jean* de Coué, seigneur de Fontenailles ; *Marthe*, chanoinesse & aumôniere de Remiremont ; *Catherine*, & *Renée*, religieuses. FRANÇOIS de Clermont, seigneur de Traves, épousa l'an 1527 *Héléne* Gouffier, veuve de *Louis* de Vendôme, vidame de Chartres, prince de Chabanois, & fille d'*Artus*, seigneur de Boissi, grand-maître de France. Il fut tué l'an 1555, dans un duel qui se fit en Italie contre les ennemis, & laissa *Héléne* de Clermont, appellée *la belle de Traves*, fille d'honneur de la reine, mariée à *Antoine* d'Aure, substitué aux nom & armes de Gramont, seigneur dudit Gramont. CLAUDE de Clermont, dit *de Toulongeon*, frere puîné de *François*, n'eut aussi qu'une fille de *Perrone* de la Chambre, appellée *Charlotte*, laquelle mourut sans enfans de ses trois maris ; *Jacques* de Vienne, seigneur de Commarin, *Theophile* de Gramont, seigneur de Mucidan son cousin, & *Claude* de la Croix, vicomte de Semoine. Ce fut elle qui obligea *Philibert*, comte de Gramont son cousin & son héritier, de joindre à son nom & à ses armes le nom & les armes de Toulongeon.

III. Louis de Clermont, seigneur de Clermont & de Gallerande, fut maître d'hôtel du roi François I; il épousa *Renée* d'Amboise, sœur de *Georges*, dit *le Jeune*, archevêque de Rouen, & fille aînée de *Jean* d'Amboise, seigneur de Bussi, baron des Bordes en Touraine, & de Renel en Champagne, conseiller & chambellan du roi, chevalier de son ordre, gouverneur de Normandie, & de *Catherine* de S. Belin, dame de la Fauche, de Choiseul, de Vignori, de Blaise & de Saxefontaine, dont il eut Georges, qui suit; *Louis*, seigneur de la Celle; Jacques, *tige des seigneurs de* Bussi d'Amboise, *rapportés ci-après; Jean*, abbé de Cerisai; & *Renée*, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, morte l'an 1587.

IV. Georges, seigneur de Clermont, marquis de Gallerande, fut marié trois fois, 1°. à *Perrenelle* de Blanchefort, fille de *François*, seigneur de Saint-Janvrin, & de *Renée* de Prie: 2°. à *Anne* d'Alegre, veuve d'*Antoine* du Prat, baron de Nantouillet, & fille de *François* d'Alégre, seigneur de Preci, vicomte de Beaumont-le-Roger & d'Arques, grand-maître des eaux & forêts de France, & de *Charlotte* de Châlons, comtesse de Joigni, dame de Viteaux, &c: 3°. à *Anne* de Savoye, veuve de *Jacques* de Saluces, comte de Cardé, & d'*Antoine* de Clermont, marquis de Renel, & fille de *Claude* de Savoye, comte de Tende, gouverneur de Provence, & de *Françoise* de Foix-Meille sa seconde femme. Du premier lit, il eut Georges, qui suit; & *Louise*, femme de *Joseph* d'Oineau, seigneur de Sainte-Souline.

V. Georges, seigneur de Clermont II du nom, marquis de Gallerande, épousa *Marie* Clutin de Villeparisis, & en eut Henri, qui suit; *Marie*, femme de *Jean-Antoine* de Saint-Simon, baron de Courtaumer; *Judith*, alliée 1°. à *Centurion* de Pardieu, seigneur de Boudeville: 2°. à *Pierre* de Croismare; *Charlotte*, mariée à *Jean* Chabot, seigneur de Sainte-Aulaye, puis à *Georges* d'Argenson, seigneur d'Avennes au Maine; & *Elizabeth* ou *Louise*, qui épousa 1°. en 1625, *Gedeon* de Botzelaër & d'Asperen, baron de Langueracq & du saint empire, gouverneur de Louvenstein, ambassadeur en France pour les états de Hollande: 2°. *Jacques* Nompar de Caumont, duc de la Force, pair & maréchal de France.

VI. Henri, seigneur de Clermont I du nom, marquis de Gallerande, épousa 1°. *Louise* de Polignac, fille de *Gabriel*, seigneur de S. Germain, veuve de *Henri* Poussart, baron du Vigean, & sœur d'*Anne*, femme de *Gaspard* de Coligni, maréchal de France: 2°. *Charlotte* Hatte, fille de *Pierre*, seigneur de S. Marc, conseiller au parlement. Du premier lit vinrent Henri, qui suit; Georges, *qui a continué la postérité;* & Louis, *qui a fait la branche de* Loudon & *de* Gallerande, *rapportée ci-après.*

VII. Henri, seigneur de Clermont II du nom, marquis de Gallerande, né le 6 juin 1621, fut marié à *Renée* Monet, dont il eut *N.* qui suit; *Louise* de Clermont, mariée à *Gaspard* de Champagne, comte de la Suze, & *N.* de Clermont, morte abbesse de S. Remi des Landes, en 1696.

VIII. *N.* de Clermont, marquis de Gallerande, épousa *N.* de Hautepeine, Flamande, dont il n'a point eu d'enfans.

VII. Georges de Clermont, comte de S. Aignan au Maine, second fils de Henri I du nom, né le 14 août 1622, épousa *Magdelene* Gaudon, fille de *Samuel*, seigneur de la Railliere sécretaire du roi, morte le 1 janvier 1717, dont il eut un fils mort jeune, & Georges-Henri, qui suit;

VIII. Georges-Henri de Clermont, seigneur de S. Aignan, Verdigny, &c. qui avoit été successivement capitaine dans le régiment mestre de camp général de la cavalerie, mestre de camp d'un régiment de cavalerie en 1689, brigadier le 3 juin 1696, & maréchal de camp le 29 janvier 1702, & qui mourut à Mantoue au mois d'avril suivant, d'une blessure qu'il avoit reçue dans une sortie pendant le blocus de cette place, laissa de *Marie-Magdeléne* Bitault de Chizy sa femme, fille unique de *René* Bitault, écuyer, seigneur de Riou, & de *Magdeléne* de Coulanges, Georges-Jacques, comte de Clermont, qui suit; une fille morte au Mans sans alliance en 1727; & *Louise-Françoise* de Clermont, née à Paris le 26 mars 1701, non mariée.

IX. Georges-Jacques, dit *le Comte de Clermont*, seigneur, marquis de S. Aignan, Verdigny, &c. colonel du régiment d'Auvergne, inspecteur général d'infanterie, & chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, fut marié le 14 janvier 1728, avec *Louise-Diane-Françoise* de Clermont, fille de *Pierre-Gaspard* marquis de Clermont-Gallerande, chevalier des ordres du roi, brigadier de ses armées, premier écuyer du duc d'Orléans & mestre de camp de son régiment de dragons, & de *Gabrielle-Françoise* d'O, dame d'atours de la duchesse d'Orléans.

*Branche de Loudon et Gallerande.*

VII. Louis de Clermont, baron de Meru, troisiéme fils de Henri I, naquit en 1622, & épousa l'héritiere de la maison de Loudon, dont il eut Charles-Leonor, qui suit; & *N.* chevalier de Clermont, tué à la bataille de Nervinde en 1693.

VIII. Charles-Leonor de Clermont, marquis de Clermont & de Gallerande, baron de Meru, de Loudon, &c. mort le 17 avril 1715, avoit épousé en 1681, *Magdeléne* de Mormes, fille d'*Armand*, seigneur de Saint-Hilaire, lieutenant général des armées du roi & de l'artillerie, & de *Magdeléne* de Jaucourt, dont il eut Pierre-Gaspard, qui suit; *Louis-Georges*, né en 1684, connu sous le nom de *comte de Clermont*, colonel d'infanterie, & chevalier de l'ordre militaire de S. Louis; *N.* chevalier de Clermont, né en 1688, capitaine au régiment du roi; *Magdeléne-Henriette*, née en 1687; & *Charlotte-Leonore*, née en 1696.

IX. Pierre-Gaspard, marquis de Clermont-Gallerande, seigneur de Loudon, de Meru, &c. né en 1682, a été successivement mestre de camp d'un régiment de dragons de son nom, puis mestre de camp réformé dans le régiment royal, capitaine des gardes de feu Charles de France, duc de Berri, par lettres du 27 janvier 1711; chevalier de l'ordre militaire de S. Louis; brigadier des armées du roi à la promotion du premier février 1719; capitaine des gardes de Louis d'Orléans, duc de Chartres; gouverneur du Dauphiné en la même année 1719; reçu chevalier des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jerusalem le 22 mars 1722, & institué bailli de Dole au mois de mai suivant, au lieu & place du feu comte de Chiverny. Le duc de Chartres étant devenu duc d'Orléans, il fut fait son premier écuyer, & reçu chevalier des ordres du roi le 3 juin 1724, & enfin nommé mestre de camp lieutenant du régiment de dragons d'Orléans au mois de juillet 1726. *Gabrielle-Françoise* d'O sa femme, seconde fille de feu *Gabriel-Claude* d'O, marquis de Franconville, &c. lieutenant général des armées navales du roi, & commandeur de l'ordre militaire de S. Louis, & de *Marie-Anne* de la Vergne de Guilleragues, dame du palais de madame la dauphine, fut nommée le 17 août 1719 dame d'accompagnement de Françoise-Marie de Bourbon, legitimée de France, duchesse d'Orléans, dont elle a été faite dame d'atours à la place de feue *Marie-Anne* d'O, marquise d'Espinay, sa sœur aînée, au mois d'avril 1727. Ils ont eu pour enfans, entr'autres, *Louis-Georges-Hyppolite* de Clermont, mort à cinq ans, le premier janvier 1719; & *Louise-Diane-Françoise* de Clermont, mariée le 14 janvier 1728 avec *Georges-Jacques* de Clermont, marquis de S. Aignan, colonel du régiment d'Auvergne, inspecteur général d'infanterie, & chevalier de l'ordre de saint Louis.

*BRANCHE DE CLERMONT D'AMBOISE, barons de BUSSI, éteinte en 1727.*

IV. JACQUES de Clermont, dit d'*Amboise*, à cause de *Renée* d'Amboise sa mere, troisiéme fils de LOUIS de Clermont, fut seigneur de Bussi, & de Saxe-Fontaine, en vertu de la donation du cardinal d'Amboise son oncle, à condition de porter son nom & ses armes. Il fut capitaine de 50 hommes des ordonnances du roi, & épousa 1°. *Catherine* de Beauvau, fille de *René*, seigneur de Moigneville : 2°. *Jeanne* de Romecourt, fille de *Jean*, seigneur de Maffault. Du premier lit, sortirent *Louis* de Clermont d'Amboise, seigneur de Bussi dit *le Brave Bussi*, favori du duc d'Alençon, gouverneur d'Anjou, & abbé de Bourgueil, qui fut tué le 19 août 1579, n'ayant que 30 ans, par Charles de Chambes, comte de Montsoreau, qui le surprit en allant voir sa femme, ainsi qu'il est rapporté par M. de Thou (*liv.* 68) & dans le journal de Henri III ; *Hubert*, seigneur de Moigneville, tué au siége d'Issoire en juin 1577 ; GEORGES, qui suit ; *Renée*, femme de *Jean* de Montluc, seigneur de Balagni, maréchal de France, laquelle se signala à la défense de Cambrai, & mourut de douleur avant la reddition de cette place, le 9 octobre 1595 ; *Catherine*, épouse d'*Olivier* seigneur de Chastelus ; & *Françoise*, femme du seigneur de la Ferté-Imbaut. Du second lit de JACQUES de Clermont naquit *Renée* de Clermont d'Amboise, qui fut mariée à *Jean* de la Fontaine d'Ognon, baron de Massignan.

V. GEORGES de Clermont d'Amboise, baron de Bussi, &c. épousa *Lucrece* Castel San-Nazare, fille de *Jean*, seigneur de Morlai, dont il eut CHARLES, qui suit ; & *Helene*, femme de *Henri* de Quinquempoix, comte de Vignori.

VI. CHARLES de Clermont d'Amboise, baron de Bussi, épousa *Jeanne* de Montluc-Balagni, sa cousine germaine, & mourut en 1615. Elle se remaria en 1621 à *Henri* de Mêmes, président à mortier au parlement de Paris, ayant eu de son premier mariage HENRI, qui suit.

VII. HENRI de Clermont d'Amboise, baron de Bussi, fut tué en duel à la place royale le 12 mai 1627, par François de Rosmadec, comte des Chapelles.

*BRANCHE DE CLERMONT, SEIGNEURS DE SAINT-GEORGES, &c.*

III. RENÉ de Clermont, seigneur de Saint-Georges, second fils de RENÉ, seigneur de Gallerande, & de *Perrette* d'Estouteville, fut chevalier de l'ordre du roi, & l'un des cent gentilshommes de sa maison. Il épousa 1°. le 25 février 1517 *Philberte* de Goux, dite *de Rupt*, veuve de *Jean* de Roi, baron de Pleurs, & fille de *Jean*, baron de Rupt, souverain de Delain en Franche-Comté, grand chambellan de l'empereur Charles V, & de *Catherine* de Vienne : 2°. *Françoise* d'Amboise, fille unique de *Jacques* d'Amboise, seigneur de Bussi, & d'*Antoinette* d'Amboise, dame de Renel, laquelle se remaria à *Charles* de Croi, comte de Portien, dont elle eut *Antoine* de Croi, prince de Portien, en faveur de qui le roi François I érigea la terre de Renel en marquisat, qui revint par sa mort sans enfans, à *Antoine* de Clermont d'Amboise, son frere utérin. Du premier lit de RENÉ de Clermont naquit THOMAS, qui suit. Du second lit vinrent ANTOINE, tige des marquis de Renel, *dont la branche sera rapportée ci-après* ; & *Antoine le Jeune*, dit *le Moine de Bussi*, parcequ'il avoit porté le froc. Il laissa de *Charlotte* de Miremont son épouse, fille de *François*, seigneur de Gueux, *Jacques* de Clermont, pere de *Jacques* II, tué à la bataille de Nordlingue en 1645. Les filles du second lit de RENÉ de Clermont furent, *Anne* de Clermont, mariée à *Antoine* de Vienne de Beauffremont, marquis de Listenois, chevalier des ordres du roi ; *Adrienne*, abbesse de Sainte Menehout ; & *Françoise*, religieuse à Bourges.

IV. THOMAS de Clermont, seigneur de Saint-Georges, de Rupt, d'Antigni, & souverain de Delain, épousa en 1581 *Jeanne* de Periers, dame de la Jaille-Yvon, fille de *Jacques*, seigneur de Bouchet en Anjou, & d'*Ambroise* Maillé de Brezé, dont il eut HARDOUIN, qui suit ; & *Ambroise*, mariée à *Amauri* de Saint-Offange, seigneur de la Houssaye, gouverneur de Rochefort.

V. HARDOUIN de Clermont, seigneur de Saint-Georges, baron de Rupt, &c. partagea avec sa sœur le 28 décembre 1596, & épousa le 13 octobre 1598 *Jeanne* de Harlai, fille de *Robert*, baron de Monglar, laquelle fut successivement dame d'honneur de la duchesse de Savoye, de la reine d'Angleterre, & gouvernante de Mademoiselle, fille aînée de Gaston de France, duc d'Orléans. Il mourut le 6 juillet 1633, & elle le 28 février 1643. Leurs enfans furent, FRANÇOIS DE PAULE, qui suit ; & *Victor*, seigneur de Saint-Georges, souverain de Delain, baron de Rupt, &c. mort sans avoir été marié.

VI. FRANÇOIS DE PAULE de Clermont, marquis de Monglat, mestre de camp du régiment de Navarre, grand-maître de la garde-robe du roi, & chevalier de ses ordres, fut baptisé à Turin en 1620, & mourut le 7 avril 1675. Il a composé des Mémoires contenant l'histoire de la guerre entre la France & la maison d'Autriche, depuis 1635 jusqu'en 1660, qui ont été donnés au public en 1726 en 4 vol. *in*-12, imprimés à Amsterdam. Il avoit épousé le 8 février 1645 *Cécile-Elizabeth* Hurault, fille & héritiere de *Henri*, comte de Chiverni, gouverneur de Chartres & de Blois, dont il étoit bailli, & petite-fille de *Philippe*, comte de Chiverni, chancelier de France, morte le 17 février 1695, dont il eut LOUIS, qui suit ; *Anne-Victoire*, non mariée ; & *Cécile-Claire-Eugenie* de Clermont, mariée le 2 septembre 1681 à *Jean-Etienne* de Thomassin, marquis de S. Paul.

VII. LOUIS de Clermont, marquis de Montglat, comte de Chiverni, bailli de Dole, l'un des gentilshommes choisis par le roi, pour être assidus auprès de M. le dauphin, naquit en 1645. Il fut envoyé extraordinaire à la cour de Vienne, & ambassadeur en Danemarck ; fut nommé du conseil des affaires étrangeres en 1715, après la mort du roi Louis XIV, gouverneur de M. le duc de Chartres en 1716, conseiller d'état d'épée en 1719, & mourut le 6 mai 1722, en sa 78e année, sans enfans de *Marie* Johanne, fille de *Jacques-François* Johanne, marquis de Saumeri, grand-bailli de Blois, grand-maître des eaux & forêts de l'isle de France & gouverneur de Chambort, & de *Catherine* Charron de Menars qu'il avoit épousée en 1680, & qui est morte le 18 janvier 1727, âgée de 75 ans.

*BRANCHE DE CLERMONT, marquis de RENEL, sortis de celle des seigneurs de SAINT-GEORGES.*

IV. ANTOINE de Clermont, fils aîné du second lit de RENÉ, seigneur de S. Georges, & de *Françoise* d'Amboise, prit le nom d'*Amboise*, fut marquis de Renel, signala sa valeur dans le parti protestant, à la journée de S. Denys en 1564, & fut tué à la S. Barthelemi en 1572 par *Louis* de Clermont d'Amboise, seigneur de Bussi, son cousin, au rapport de M. de Thou. Il avoit épousé 1°. *Jeanne* de Longuejoue, dame d'Yverni, fille de *Thibaut*, maître des requêtes, & de *Magdeléne* Briçonnet : 2°. *Anne* de Savoye-Tende, veuve de *Jacques* de Saluces, comte de Gardé, laquelle se remaria à *Georges* de Clermont-Gallerande. Du premier lit vint LOUIS, qui suit. Du second sortirent, *Louise*, femme du seigneur de Pontcallier ; & *Marthe*, épouse de *Balthasar* Flotte de Montauban, comte de la Roche en Dauphiné.

V. LOUIS de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, bailli & gouverneur de Chaumont en Bassigni,

& gouverneur de Vitri, fut tué le 3 novembre 1615, en voulant empêcher la jonction de 600 reîtres à l'armée des princes. Il avoit épousé *Anne* l'Allemant, fille & héritiere de *Jean*, seigneur de Marmaignes, & de *Marie* Luillier de Boullencourt, dont il laissa Louis, qui suit; & *Jeanne*, épouse de *Michel* de Fayoles de Mellet, baron de Neufvi en Perigord.

VI. Louis de Clermont d'Amboise II du nom, marquis de Renel, bailli & gouverneur de Chaumont, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, épousa en 1621 *Diane* de Pontallier, fille de *Jean-Louis*, baron de Tallemei, & d'*Anne* de Vergi, dont il eut *Bernard*, marquis de Renel, capitaine de cavalerie dans le régiment de Magalotti, tué au siége de la Mothe en 1645; *Cleriadus*, chevalier de Malte, puis marquis de Renel, gouverneur & bailli de Chaumont, mestre de camp de cavalerie, maréchal des camps & armées du roi, tué à Valenciennes en 1656, commandant la cavalerie sous le maréchal de la Ferté; Louis, qui suit; *Nicolas* & *Georges*, morts jeunes; *François*, mestre camp, depuis abbé de S. Clement de Metz, marié enfin à *Françoise* de la Rochette, dame de Serci; *Jean*, capitaine d'infanterie, tué au siége de Chauni; *Just*, dit *le chevalier de* Renel, *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé; Magdeléne*, chanoinesse à Sainte Gloffinde de Metz; & *Anne*, femme de *Robert* d'Anglebelmer, comte de Lagni.

VII. Louis de Clermont d'Amboise III du nom, marquis de Renel, bailli & gouverneur de Chaumont, lieutenant-général des armées du roi, & mestre de camp général de la cavalerie légere, fut emporté d'un coup de canon au siége de Cambrai le 11 avril 1677. Il avoit épousé *Marie-Angelique*, fille & héritiere de *Philippe* de Cousin, marquis de S. Denys, morte le 31 décembre 1719, âgée de 83 ans, dont il eut Louis, qui suit; *Louis-Juste* de Clermont d'Amboise, connu sous le nom d'*Abbé de Renel*, vivant en 1734; & *Marie-Isabelle-Angelique-Magdeléne* de Clermont d'Amboise de Renel, nommée abbesse de Notre-Dame de S. Paul près de Beauvais, le 26 mars 1712.

VIII. Louis de Clermont d'Amboise IV du nom, marquis de Renel, bailli & gouverneur de Chaumont, mestre de camp de cavalerie, mourut à Liége de la petite vérole le 17 juin 1702. Il avoit épousé le 8 août 1701 *Marguerite-Thérèse* Colbert, fille de *Charles*, marquis de Croissi, ministre & secrétaire d'état, dont il laissa un fils. Elle s'est remariée à *François-Marie* de Spinola, duc de Saint-Pierre, grand d'Espagne, ayant eu de son premier mari,

IX. Jean-Baptiste-Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Renel & de Monglat, comte de Chiverny, baron de Rupt, seigneur de Delain, bailli & gouverneur de Chaumont, grand-bailli de Provins, & colonel du régiment de Santerre infanterie, né posthume le 12 octobre 1702, a été institué légataire universel par Louis de Clermont, comte de Chiverny, mort le 6 mai 1722, & a servi en 1733 au siége de Kell, dont il apporta au roi la nouvelle de la réduction le 31 octobre. Il a été marié le 7 novembre 1722 avec *Henriette* Fitz-James, née le 16 septembre 1705, & nommée dame du palais de la reine au mois de mai 1728, fille de *Jacques* Fitz James, duc de Berwick, maréchal de France, & d'*Anne* Bucklei sa seconde femme. Il en a eu un fils né le 6 juin 1728; & *Diane-Jacquette-Louise-Henriette* de Clermont d'Amboise, née le 21 mars 1733. * De Thou, *hist.* Sainte-Marthe, *hist. généal. de Franc.* Le Laboureur, *addit. aux mémoires de Castelnau*, *l.* 6. Le nobiliaire de Champagne, &c.

CLERMONT d'Amboise (Just de) fils puîné de Louis, marquis de Renel, & de *Diane* de Pontallier, né le 10 mai 1636, n'avoit que quatorze ans, quand on lui donna une compagnie de cavalerie dans le régiment de son frere, & servit aux siéges de Bar-le-Duc, de Château-Porcien & de Réthel. Il commanda l'arriere-garde à la retraite de Gigeri; puis servit au siége de Valenciennes, où il fut fait prisonnier, & emmené dans la ville, où il vit arriver son frere chargé de blessures, & l'assista à la mort. Au commencement de la guerre de Hollande, il obtint l'agrément du régiment du marquis de Renel, son second frere, que le roi avoit nommé lieutenant-général & mestre de camp général de la cavalerie, & qui fut tué d'un coup de canon devant Cambrai. Il défendit la petite ville de Verle contre les troupes de l'électeur de Brandebourg, & les obligea de lever le siége. Après la bataille de Senef, il alla à la tête d'un détachement attaquer les ennemis sur une hauteur: il y eut un cheval tué sous lui, & fut blessé au genouil; mais y ayant fait mettre le premier appareil, il retourna à la charge & chassa les ennemis du poste qu'ils occupoient. Ayant été nommé pour servir en Allemagne, il fit à la vûe des ennemis, rompre un pont qui séparoit les deux armées. Il étoit brigadier général en 1675, quand le vicomte de Turenne fut tué; il commanda l'arriere-garde, lors de la retraite qui se fit, après sa mort, & soutint les efforts des ennemis jusqu'à ce que l'armée fût en sureté. Après s'être trouvé à plus de vingt siéges, à plusieurs batailles & à des lignes forcées, & avoir eu quatre freres tués au service du roi, il se retira aux Minimes de Braquencourt, & y mourut le 16 février 1702 en sa 66^e^ année, après y avoir vécu vingt-trois ans dans l'exercice des bonnes œuvres, sans y être obligé par des vœux.

CLERMONT (François de) évêque & comte de Noyon, pair de France, commandeur des ordres du roi, & l'un des quarante de l'académie françoise, étoit fils de *François* de Clermont, comte de Tonnerre, & de *Marie* Viguier. Il succéda, à l'académie françoise, à M. Barbier d'Aucour. Ce prélat, qui joignoit à une haute noblesse des qualités singulieres, s'étoit fait un point d'honneur de ne jamais donner de louanges aux personnes d'une naissance commune: ainsi, lorsqu'il prononça son remerciment à l'académie, il affecta de ne rien dire de M. d'Aucour. Mais M. l'abbé de Caumartin, mort depuis évêque de Blois, succéda à ce silence; & l'académie fit entendre à M. de Clermont que s'il faisoit imprimer son discours, il y devoit insérer l'éloge de son prédécesseur. Le prélat se rendit à cet avis, & il fit par écrit ce qu'il n'avoit pas voulu faire de vive voix. C'est lui qui a fondé le prix de poésie que l'on doit distribuer tous les deux ans à l'académie françoise. Il mourut le 15 février 1701, âgé de 72 ans.

CLERSELIER (Claude) avocat en parlement, fils de *Claude* Clerselier, secrétaire du roi, & de *Marguerite* l'Empereur, naquit le 21 mars 1614, & fut marié dès l'âge de seize ans, le 5 novembre 1630, avec *Anne* de Virlorieux, fille du greffier en chef du domaine du Bourbonnois. Elle donna à M. Clerselier quatorze enfans, dont la plupart moururent jeunes. Il maria deux de ses filles: la premiere, nommée *Catherine*, à *Adrien* Chanut, seigneur de la Haye, mestre de camp d'un régiment de cavalerie: la seconde, appellée *Geneviéve*, au célebre *Jacques* Rohault, d'une honnête famille de Picardie, & l'un des meilleurs physiciens du dernier siécle. Il a eu une troisiéme fille qui n'a point voulu prendre d'engagement, & un fils nommé *François* Clerselier-Desnoyers, qui s'est retiré du service, après avoir porté les armes pendant vingt ans en qualité de capitaine d'infanterie de dragons. Claude Clerselier, *qui fait le sujet principal de cet article*, étoit un homme d'une rare probité, qui ayant borné toutes ses vues aux avantages d'une vie privée & tranquille, n'avoit point eu d'autre ambition que de rendre la vertu florissante dans sa famille, & de cultiver les sciences avec un nombre choisi d'excellens amis. Il étoit beau-frere de M. Chanut, qui étoit alors président des trésoriers de France en Auvergne, & qui fut depuis ambassadeur en Suéde, plénipotentiaire en Allemagne, ambassadeur en Hollande, & conseiller d'état ordinaire. La passion que M. Clerselier avoit conçue pour la philosophie & les écrits de M. Descartes, se communiqua telle-

ment à la personne de ce philosophe, que tous les intérêts de l'un devinrent ceux de l'autre. M. Descartes mit l'acquisition d'un tel ami au nombre des meilleures fortunes de sa vie. Il lui découvrit les secrets les plus intimes de son cœur. M. Louis-Charles d'Albert, duc de Luines, ayant traduit en françois les *Méditations* latines de ce philosophe, M. Clerselier entreprit aussi de mettre en notre langue les objections faites à ces méditations, & les réponses de M. Descartes; & en 1646, il fit imprimer sa traduction avec celle de M. le duc de Luines. On a réimprimé depuis plusieurs fois ces traductions. La meilleure édition est celle de 1673, qui est dûe aux soins de René Fédé, natif de Châteaudun, docteur en médecine de la faculté d'Angers. M. Clerselier engagea M. Descartes à retoucher son traité des passions de l'ame, pour le mettre à la portée du commun: il défendit les opinions de ce philosophe dans des assemblées particulieres, indiquées à ce sujet contre M. de Roberval; & lorsque son ami fut mort à Stockholm en Suéde, il s'intéressa seize ou dix-sept ans après, pour le transport de son corps en France, & pour ses funérailles à sainte Geneviéve du Mont à Paris. Il fit plus: il composa cette belle inscription latine à l'honneur du défunt, que l'on lit encore aujourd'hui sur un marbre placé dans l'église de sainte Geneviéve, & que plusieurs attribuent faussement au pieux & savant pere Lallemand, chanoine régulier de la même congrégation, & chancelier de l'université de Paris. M. Clerselier avoit déja rendu un service encore plus considérable au public, en lui faisant part des meilleurs ouvrages posthumes de son ami, entr'autres du *Traité de l'homme*, avec celui *de la formation du fœtus*, en 1662, *in*-4°: du *Traité de la lumiere*, ou *du monde*, en 1677, qui avoit déja paru d'une maniere fort défectueuse en 1664: de ses *Lettres*, en trois volumes *in*-4°. L'éditeur a orné ces ouvrages d'excellentes préfaces. Il ne rendit pas de moindres services à M. Rohault son gendre: il l'aida beaucoup à donner à sa *Physique* l'ordre & la clarté que nous y admirons, & il l'enrichit de la belle préface qui se trouve à la tête. Christine, reine de Suéde, voulut aussi l'engager à composer la vie de M. Descartes; & il faut avouer que personne n'étoit plus propre à nous donner un tel ouvrage; mais content de recueillir les matériaux qui pouvoient servir à cet édifice, il a laissé à d'autres le soin de l'élever. On sait que le célebre Adrien Baillet s'en est chargé, & que nous jouissons de son travail. M. Clerselier mourut à Paris, dans la réputation d'un des plus pieux philosophes de son temps, le 13 avril 1684, âgé de soixante-dix ans, & fut enterré dans l'église de S. Barthelemi, dans la chapelle de sainte Catherine, où l'on voit son épitaphe. * *Voyez* la vie de M. Descartes, *in*-4°, par M. Baillet, &c.

CLERY, petite ville de France, près d'Orléans, du côté de la Sologne, en latin *Claricum*, est renommée par la dévotion des fidéles & par plusieurs miracles que l'on rapporte s'y être opérés en l'église de Notre-Dame, que le roi Louis XI fit rétablir, & où il voulut être enterré. Cette église, comme les autres lieux saints du royaume, a senti dans le XVI siécle la violence des hérétiques. * Du Chêne, *aux antiq. des villes, ch.* 5. *du baill. d'Orléans.*

CLESIDES, peintre célébre, vivoit sous la CXXVI olympiade, vers l'an 276 avant J. C. sous le régne d'Antiochus I de ce nom, roi de Syrie. On dit qu'ayant reçu un affront de la reine Stratonice, femme de ce prince, il en eut tant de dépit, qu'il la représenta dans un tableau d'une maniere très-offensante pour elle, c'est-à-dire, entre les bras d'un pêcheur. Ensuite ayant exposé publiquement ce tableau, il se sauva dans un vaisseau prêt à faire voile. Mais cette reine se trouva si charmante & si bien peinte, & l'ouvrage lui parut si beau, qu'elle aima mieux laisser subsister ces marques de l'outrage que lui avoit fait Clesides, que de bruler un tableau si excellent.

CLESIUS ou DE CLOSS (Bernard) cardinal, évêque de Trente, étoit né dans le Tirol. Il se poussa à la cour de l'empereur Maximilien I, qui lui donna place dans son conseil, & qui lui procura l'évêché de Trente. Après la mort de ce prince arrivée en 1519, Clesius continua ses services pour Charles V, successeur & petit-fils de ce prince son bienfaiteur. En 1526 il se trouva à la diéte de Spire, & depuis, Charles-Quint lui procura le chapeau de cardinal, que le pape Clément VII lui donna en 1530. Cette nouvelle dignité contribua à le rendre plus considérable en Allemagne, où il s'opposa courageusement aux desseins des protestans. Il fit de grandes réparations à Trente, & mourut subitement, en allant prendre possession de l'évêché de Brixen, le 28 juillet de l'an 1539, en la cinquante-cinquiéme année de son âge. * Sleidan, *l.* 6. Hundius, *in metr. Salib.* Garimbert. Ughel. Ciaconius. Auberi, &c.

CLET ou CLETUS (saint) pape, disciple de S. Pierre, *cherchez* ANACLET.

CLEVES, pays d'Allemagne, avec titre de duché, est situé deçà & de-là le Rhin. Il a au levant le duché de Bergue, le comté de la Marck, & partie de la Westphalie; le Brabant & une partie du duché de Gueldre, au couchant; au midi, l'évêché de Cologne & le territoire d'Aix-la-Chapelle; & au septentrion l'Overissel & la province de Zutphen. Ce pays a environ quinze lieues de longueur, & quatre ou cinq de large. CLEVES est sa ville capitale, & lui donne son nom. Le sien est tiré du mot latin *Clivius*, qui veut dire la pente d'une colline, parcequ'elle est située dans un endroit près du Rhin, où l'on trouve trois de ces descentes. C'est pour cette raison qu'elle a été nommé *Clivius* & *Clivia*, apparemment par les Romains; car ce nom n'est pas conforme au langage des Gaulois, qui l'auroient appellée *Dun*, ni à celui des Allemans, qui se seroient servi du mot *Berg*, pour signifier un lieu élevé. Cette ville est petite, mais bien peuplée, & est située sur une petite riviere, près de l'endroit où le Rhin se divise en deux branches, & où est le fort de Schenk. On trouve près de cette ville une tour quarrée, & diverses masures, qui témoignent qu'elle a été autrefois beaucoup plus grande qu'elle n'est aujourd'hui. Tel est le sentiment de Stephanus Vinandus Pighius, chanoine de Santen, qui a aussi cru que le rhéteur Eumenius étoit de Cléves; mais Juste-Lipse a été d'une autre opinion. Les autres villes de ce duché deçà & de-là le Rhin, sont Emmeric, Wesel, Burich, Santen, Orsoi, Duisbourg, Calcar, Genep, Rhinberg, Dinslaken, &c. Ce pays est assez couvert de bois & de collines, & cependant il est très-fertile en grains: il a de beaux pâturages, & une quantité prodigieuse de gibier. L'électeur de Brandebourg est duc de Cléves; & les états des Provinces-Unies des Pays-Bas y avoient Emmeric, Rhinberg, Orsoi & Wesel, qu'ils tenoient en gage de cet électeur, pour argent prêté, & qu'ils lui ont rendues depuis, après la guerre de 1672. C'est par la prise de ces villes, que Louis XIV commença ses conquêtes dans les états des Provinces-Unies en 1672.

CLEVES, maison. Les seigneurs de la maison de Cleves ont prétendu être venus de ce chevalier du Cigne, dont les romans ont dit des choses si singuliéres. Mais pour ne pas donner dans les fables, il suffit de remarquer que les comtes d'Aten ont été comtes de Cléves, aussi-bien que ceux de la Marck, & que c'est de cette maison que sont descendus les derniers ducs de Cléves. ENGILBERT II ou III, comte de la Marck, mourut le 18 juillet 1328, & laissa, entr'autres enfans, ADOLPHE II, comte de la Marck, qui le fut aussi de Cléves, par son mariage avec *Marguerite*, fille & héritiére de *Thierri* ou *Theodoric* X de ce nom, comte de Cléves, qu'il épousa en 1332. Il mourut en 1347, laissant de ce mariage ADOLPHE III, que l'empereur Charles IV fit prince de l'empire, mort le 7 septembre 1394, laissant de *Marguerite* de Juliers, son épouse, ADOLPHE IV qui suit; *Thierri*, qui mourut sans alliance en 1398; *Gérard*, que le roi de France Charles VII envoya en 1430 au secours des Liégois, contre le duc de Bour-

gogne ; *Marguerite*, seconde femme d'*Albert* de Baviere, comte de Hollande, &c. ADOLPHE IV, comte de la Marck & de Cléves, assembla en 1405 six mille combattans en l'isle de France, pour le duc d'Orléans, contre le duc de Bourgogne. Il se trouva à Paris en 1409, en l'assemblée générale des princes qui furent mandés par le roi Charles VI sur les instances de Jean, duc de Bourgogne, & au festin somptueux que fit sa majesté à la fin de cette assemblée. L'empereur Sigismond le créa premier duc de Cléves au concile de Constance en 1417 ; & il quitta alors le nom & les armes de la Marck, pour prendre le nom & les armes de Cléves, mi-parties pourtant avec celles de la Marck. En 1435 il se trouva à la paix d'Arras avec son fils aîné, & mourut en 1445. Il avoit épousé, 1°. *Marguerite* de Baviére, fille de l'empereur *Robert*, dont il n'eut point d'enfans : 2°. en 1406 *Marie* de Bourgogne, fille de *Jean*, surnommé *Sans Peur*, duc de Bourgogne, & de *Marguerite* de Baviére, morte le 4 octobre 1463, dont il eut JEAN I, qui suit ; *Adolphe*, seigneur de Ravestein, qui tint en 1454 le pas à Lille, sous le nom de *chevalier du Cigne*, comme nous l'apprenons d'Olivier de la Marche, & qui laissa *Philippe*, seigneur de Ravestein, mort sans postérité ; *Helene*, femme de *Henri* duc de Brunswic, morte l'an 1471 ; *Elizabeth*, femme de *Henri* comte de Schwartzembourg ; *Anne*, morte jeune ; *Marguerite*, mariée 1°. à *Guillaume*, duc de Baviére à Munick : 2°. à *Ulric* VII du nom, comte de Wirtemberg, & morte en 1443 ; *Catherine*, femme d'*Arnoul* d'Egmond, duc de Gueldres ; *Agnès*, femme de *Charles* de Navarre ou d'Aragon, prince de Viane, morte sans lignée le 6 avril 1448 ; & *Marie*, troisiéme femme de *Charles*, duc d'Orleans, morte en 1487. JEAN I de ce nom, duc de Cléves & comte de la Marck, épousa le 22 avril de l'an 1455 *Elizabeth* de Bourgogne, comtesse de Nevers, fille de *Jean* de Bourgogne, comte de Nevers, de Rhétel, &c. & de *Jacqueline* d'Ailli, dame d'Englemonstier, sa premiere femme, & il mourut le premier septembre de l'an 1481. Leurs enfans furent JEAN II, qui suit ; *Adolphe* de Cléves, chanoine de Liége, mort jeune ; ENGILBERT, comte de Nevers, qui épousa en 1489 *Charlote* de Bourbon, fille de *Jean* de Bourbon II du nom, comte de Vendôme, & d'*Isabeau* de Beauvau, & qui fit la branche des ducs de Nevers (*Voyez* NEVERS.) *Philippe* de Cléves, qui fut évêque d'Amiens en 1500, puis d'Autun & de Nevers, abbé de S. Vandrille & de S. Martin de Nevers, où il mourut le 30 mai de l'an 1503, âgé de trente-six ans ; *Thierri*, mort jeune ; & *Marie*, accordée à *Adolphe*, duc de Juliers. JEAN II du nom, duc de Cléves, & comte de la Marck, épousa *Mathilde* de Hesse, fille de *Henri* III du nom, landgrave de Hesse à Marpug. Il mourut en 1521, laissant entr'autres enfans JEAN III, duc de Clèves, & de Juliers, par son mariage avec *Marie*, duchesse de Juliers, &c. qu'il épousa en 1505. Il mourut le 6 février de l'an 1539, & eut de ce mariage GUILLAUME, duc de Cléves, qui suit ; *Sibylle*, mariée à *Jean-Frédéric* I du nom, duc de Saxe, électeur de l'empire, & morte en 1554 ; *Anne*, quatriéme femme de *Henri VIII*, roi d'Angleterre, morte l'an 1557 ; & *Amélie*, qui mourut sans alliance. GUILLAUME, duc de Cléves, de Juliers, &c. eut quelques différends avec l'empereur Charles-Quint au sujet de la succession de Gueldres, parcequ'il avoit trop témoigné de passion pour les François ; mais depuis, ce duc prit alliance dans la maison d'Autriche ; car le 18 juillet de l'an 1546, il épousa *Marie* d'Autriche, fille de *Ferdinand* I de ce nom, empereur, & eut beaucoup de part aux affaires d'Allemagne. Il mourut le 25 janvier de l'an 1592, ayant eu de son mariage *Charles-Frédéric*, duc de Juliers, mort à Rome, sans alliance, le 9 février 1575, âgé de 19 ans & quelques mois ; JEAN-GUILLAUME, qui suit ; *Marie-Eleonore*, femme d'*Albert-Frédéric* de Brandebourg, duc de Prusse, morte en 1608 ; *Anne*, mariée à *Philippe-Louis* de Baviere, duc de Neubourg, morte en 1632 ; *Magdelène*, aliée à *Jean* de Baviere, duc de Deux-Ponts, morte en 1635 ; *Elizabeth*, décédée sans alliance ; & *Sybylle*, femme de *Philippe* marquis de Bade, puis de *Charles* d'Autriche, marquis de Burgaw, morte sans enfans, l'an 1628. JEAN-GUILLAUME, duc de Cléves, de Juliers, de Mons, &c. prince de grand mérite, & très-estimé de ses voisins, mourut le 25 mars de l'an 1609, âgé de quarante-sept ans, sans laisser d'enfans de *Jacqueline* de Bade, fille de *Philippe*, marquis de Bade, ni de sa seconde femme *Antoinette* de Lorraine, fille de *Charles II*, duc de Lorraine, qu'il épousa en 1599. Cette mort fut la source des guerres d'Allemagne. *Marie-Eléonore*, sœur aînée de *Jean-Guillaume*, avoit laissé quatre filles, dont l'aînée, nommée *Anne*, fut mariée à *Jean-Sigismond*, marquis de Brandebourg & électeur de l'empire. Cet électeur, le duc de Neubourg, le duc de Deux-Ponts, & le marquis de Burgaw, qui avoient épousé les cadettes, prétendirent à cette succession. *Jean-Georges* de Saxe, mari d'une des filles de *Marie-Eléonore*, crut qu'il devoit y avoir part ; & *Charles* de Gonzague de Cléves, duc de Nevers, se présenta, fondé sur ce qu'il étoit cousin du côté de sa mere, & qu'il portoit le même nom. Le comte de la Marck y prétendit aussi. L'empereur Rodolphe II voulut mettre en séquestre ces états qu'il prétendoit fiefs, peut-être pour se les approprier. Le roi Henri *le Grand* se mettoit en campagne pour se rendre arbitre de cette querelle, lorsqu'il fut assassiné en 1610. Depuis, le marquis de Brandebourg, assisté par les François & les Hollandois, & le duc de Neubourg, soutenu par les Espagnols, disputerent cette succession qu'ils se sont enfin partagée : le duché de Cléves & les comtés de la Mark & de Ravensberg étant restés au premier ; & les duchés de Juliers & de Bergue, au duc de Neubourg. Le roi lui fit rendre, par la paix des Pyrénées de 1659, la ville de Juliers que les Espagnols lui avoient prise sous Spinola en 1622. * Joannes Pakenius, *Hercules Prodicius*, &c. Berthius, *in comment. Germ.* Vemherus Teschenmacher, *in annal.* Sainte-Marthe. Gui Coquille. Imhoff, &c.

CLEYNARTS, *cherchez* CLENARD.

CLIBANAIRES, certains soldats Romains, furent ainsi appellés du mot latin *Clibanum* (qui signifioit une *cuirasse de fer*, & venoit de *Clibanus*, c'est-à-dire, *four*), parcequ'ils étoient armés de cuirasses de fer un peu voûtées, & faites en forme de dessus d'un four. * Saumaise, *not. in Lamp.*

CLICHI, petit village près de Paris, que nos vieilles histoires appellent *Clipiacum*, est renommé pour avoir été une maison de plaisance de nos premiers rois. Du Tillet dit que Dagobert I, par le commandement du roi Clotaire II, son pere, y épousa Commentrude ou Gomatrude sa premiere femme, qui fut répudiée pour sa stérilité. Du Haillan ajoute que le roi Jean y institua l'ordre des chevaliers de l'Etoile. Landri, évêque de Paris, y tint un synode l'an 659, où, à la priere du roi Clovis II, il donna deux exemptions à l'église de S. Denys. * *I. tome des Conciles de France.* Du Chêne, *antiq. des villes, c. 6 de la prévôté de Paris.*

CLICTHOVE (Josse) connu sous le nom de *Jodocus Clicthoveus*, a fleuri dans le XVI siécle, en 1525, & 1535. Il étoit de Nieuport en Flandre ; & après avoir étudié à Louvain, avec assez de réputation, il vint à Paris, où il acheva sa philosophie & sa théologie. Il y fut reçu docteur de la maison & société de Sorbonne, le 17 novembre 1505. Ensuite il enseigna, puis il eut la cure de S. Jacques de Tournai. Sa voix n'étoit pas forte, mais il prêchoit avec beaucoup d'éloquence. Louis Guillard, de Paris, évêque de Chartres, & auparavant de Tournai, qui avoit été son disciple, lui donna un canonicat dans son église de Chartres, avec la théologale. Clicthove mourut à Chartres, un lundi, 22 septembre de l'an 1543. Son corps fut enterré dans le chœur de l'église de S. André de la même ville, où l'on voit son épitaphe. Il ordonna que ses biens fussent employés à élever dans

les études de jeunes hommes de Nieuport. Le continuateur de l'*histoire ecclésiastique* de M. l'abbé Fleury, livre 141, n. 8, fait Clicthove doyen de S. André de Chartres: c'est une faute. Outre que dans les fonctions que ce théologien a faites, & dans son testament, il ne prend point cette qualité, on connoît les doyens qui ont été de son temps. Son testament porte qu'il desire d'être inhumé dans le chœur de l'église collégiale de S. André de Chartres, & qu'on mette une tombe sur laquelle soient gravés son portrait & ses titres: celui de doyen n'y est point. On y lit seulement ceux de docteur en théologie, & de chanoine de la cathédrale, dont il étoit aussi théologal. Clicthove fut un des premiers qui écrivirent contre les erreurs de Luther. Nous avons un très-grand nombre d'ouvrages de sa façon, comme des traités de philosophie. *Elucidatorium ecclesiasticum. Anti-Lutherus, l. 3. De Sacramento Eucharistiæ*, in-8°, Paris. 1526. *De sacrificio Missæ. De vita & moribus sacerdotum. De bello & pace, opusculum christianos principes ad sedandos bellorum tumultus & pacem componendam exhortans*, Paris 1523 *in-8°*, de cent pages. *Propugnaculum Ecclesiæ adversus lutheranos*, Paris 1526, *in-folio. Homiliæ CXII, &c.* Cet auteur est un de ceux de son temps, qui ont traité la controverse avec le plus d'érudition & de solidité. Il réfute les erreurs, sans témoigner d'aigreur ni d'emportement contre les personnes. Il savoit bien l'écriture sainte, & avoit beaucoup lu les Peres. Il ne lui manqua, pour être parfait théologien, que la critique, qui n'étoit pas encore bien connue de son temps, & la science des langues, à laquelle il ne paroît pas s'être appliqué. Il a écrit passablement bien en latin, & beaucoup mieux que les scholastiques; mais il est bien éloigné de la pureté & de l'élégance de plusieurs auteurs de son temps. On peut encore lire ses ouvrages avec fruit. * Sponde, *in annal.* Valere André, *bibl. belg.* Le Mire, *in elog. Belg. & de script. sæc. XVI.* Coccius, Possevin, &c. Du Pin, *bibliothéque des aut. eccles. du XVI siécle.*

CLIDEME ou CLIMADE, historien Grec. On ne sait pas en quel temps il a vécu. Il est auteur de plusieurs ouvrages, qui sont très-souvent cités par les anciens, Athenée, Plutarque, &c. *Consultez* Vossius, *l. 3 des hist. Grecs, p. 344.*

CLIDESDALE, *cherchez* CLUIDESDALE.

CLIENT. C'étoit chez les Romains un citoyen qui se mettoit sous la protection d'un homme puissant, qui s'appelloit son patron. Ce patron assistoit le Client de sa protection, de son crédit & de ses biens; & le Client donnoit son suffrage au patron, quand il briguoit quelque magistrature pour lui ou pour ses amis. Les Clients devoient le respect à leurs patrons, comme ceux-ci leur devoient leur protection. Cette protection que les grands seigneurs de Rome donnoient aux pauvres citoyens, s'appelloit *Clientela.* Ce droit de patronage & de protection fut institué par Romulus pour unir les riches aux pauvres par de si doux liens, afin que les uns ne fussent point méprisés, & qu'on ne portât point d'envie aux autres. * *Antiq. Rom.*

CLIFFORD (Hugues) baron de Chuldleigh. Le premier de cette ancienne & noble famille, dont parle Dugdale, s'appelloit PONCE, qui eut trois fils, *Gautier*, *Drogon*, & RICHARD. Les deux aînés possédoient plusieurs seigneuries dans les comtés d'Oxford, de Worcester, & d'Hereford en Angleterre; mais *Richard*, le plus jeune, continua la succession. Son fils GAUTIER possédoit plusieurs seigneuries sous le regne de Henri II, roi d'Angleterre, & fut pere du beau, mais infâme *Rosamond.* GAUTIER de Clifford, fils aîné de ce Gautier, fut shérif du comté d'Hereford par quatre fois différentes, sous le régne du roi Jean. L'an 12 de celui de Henri III, *Gautier*, fils du dernier, dont nous venons de parler, fut fait gouverneur des châteaux de Caërmarden, Cardigan & Galles. Mais l'an 17 du même regne, ayant suivi le parti de Richard, maréchal comte de Pembroke, qui étoit alors en armes, il fut proscrit, & ses biens furent confisqués: on les lui rendit pourtant l'année suivante. Au couronnement de la reine Eléonore, femme de Henri III, lui & les autres barons des frontieres, appellés *Marchers*, prétendirent avoir le droit de porter le dais, qui appartenoit aux barons des Cinq-Ports. Il épousa *Marguerite*, fille de Leolyn prince de Galles, & mourut l'an 48 du regne de Henri III. Il eut pour successeur ROGER, son frere, de qui descendent les barons de cette famille. Ce Roger avoit dix-neuf fiefs nobles de sa femme *Sibylle*, fille & cohéritiere de *Robert* de Ewyas, grand baron dans le comté d'Hereford, dont il eut ROGER II du nom, qui, l'an 43 du regne de Henri III, accompagna ce prince dans l'expédition qu'il fit en France. Il fut ensuite séduit par les barons rebelles, qui, sous le prétexte spécieux & accoutumé de maintenir les loix & la liberté, commirent de grands desordres dans ce soulevement. Lui & Simon de Montfort, comte de Leicester, furent excommuniés par l'archevêque de Cantorberi; mais l'année suivante, il rentra dans l'obéissance; il quitta ses compatriotes, & accompagna le roi au siége de Northampton. Peu de temps après il fut fait gouverneur du château de Glocester, & shérif de ce comté. Ayant rendu de grands services au roi contre les barons, il accompagna le prince Edouard dans son expédition de la Terre-Sainte. La premiere année du régne d'Edouard I, il épousa la comtesse *Laurentina*, & fut ensuite fait un des justiciers des forêts du roi dans le comté de Hant, & justicier du pays de Galles. Il mourut l'an 14 du régne d'Edouard I, & eut pour successeur ROBERT, son petit-fils, qui la vingt-deuxiéme année du même régne, fut un des pairs du parlement tenu à Lincoln, qui signerent la lettre adressée au pape, dans laquelle ils déclaroient que le roi Edouard étoit lord chef du royaume d'Ecosse; il signa en ces termes: *Robertus de Clifford, Castellanus de Applebi.* L'an 24 du même régne, il fut avec le roi à la bataille de Dunbar, où il se distingua d'une maniere fort honorable, & eut beaucoup de part à la victoire gagnée par les Anglois. Après avoir rendu beaucoup d'autres grands services à la couronne, & avoir été employé en plusieurs affaires honorables, & qui marquoient la confiance qu'on avoit en lui, il fut tué en 1313, l'an 7 du régne d'Edouard II, à la malheureuse bataille de Banockmoor, près de Striveling en Ecosse. Il avoit épousé *Isabelle*, fille & héritiere de *Robert* de Vipont, baron de grande distinction, sous le régne de Henri III. *Roger*, son fils & héritier, fut député au parlement le 13^e^ & le 14^e^ du régne d'Edouard II, & mourut sans postérité. ROBERT, son frere & héritier lui succéda. Il servit le roi Edouard aux guerres d'Ecosse, & lui fournit libéralement du secours. L'an 8^e^ du regne d'Edouard III, il fut joint par commission à Ranulphe de Dacre pour le gouvernement de Carlisle, & des Marches adjacentes; & l'année suivante, il fut établi seul gouverneur des Marches de Cumberland & de Westmorland, & capitaine général de toutes les forces de ces comtés, pour faire tête contre les Ecossois. L'an 15 du regne d'Edouard III, il fut encore employé dans les guerres d'Ecosse, & mourut trois ans après. Il possédoit beaucoup de seigneuries dans les comtés d'Hereford, d'Yorck, de Westmorland, de Cumberland, & dans l'évêché de Durham. *Robert*, son fils aîné, étant mort mineur, il eut pour successeur ROGER son second frere, qui l'an 30 d'Edouard III, eut ordre avec les autres barons du nord de rétablir les Marches d'Ecosse, & de défendre les frontieres. Il fit ensuite une campagne en France avec Edouard III. Il fut établi un des gardiens des Marches orientales & occidentales d'Ecosse, fait shérif de Cumberland, & gouverneur du château de Carlisle. Il fut membre de tous les parlemens depuis l'an 31 d'Edouard III, jusqu'au 12^e^ de Richard II; & le 13^e^ du même régne il mourut, laissant plusieurs seigneuries considérables. THOMAS son fils & héritier lui succéda dans ses biens & dignités. Ce fut un homme de guerre de grande réputation, & qui assista à plusieurs parlemens sous le même régne. Il avoit deux freres cadets, *Guillaume* & *Louis* Clifford. De cette derniere branche

font descendus les Cliffords du comté de Devon, parmi lesquels *Thomas*, pere du lord Clifford, qui vivoit encore en 1701, à cause de son mérite & de son habileté fut fait contrôleur, & puis trésorier du roi Charles II. Depuis il fut honoré du titre de lord Clifford de Chulldleigh, & enfin il devint grand trésorier d'Angleterre. * Dugdale, *Baron.* Imhoff, *en ses pairs d'Angleterre.*

CLIFFORD (Richard) comte de Cork en Irlande. En considération des secours réels qu'il fournit à Charles I, roi d'Angleterre, & de son mariage avec *Elizabeth*, fille unique & héritiere de *Henri*, comte de Cumberland, il fut fait baron du royaume, sous le titre de *lord Clifford de Lansborough*, dans le comté d'Yorck; & ensuite, en considération de ses services en Angleterre & en Irlande, & à cause du mérite du comte de Cumberland son beau-pere, qui au commencement des troubles avoit levé beaucoup de troupes pour le service du roi, le roi Charles II le fit comte de Burlington ou Bridlington, dans le comté d'Yorck. Ce comte eut de sa femme *Elizabeth*, deux fils; CHARLES & *Richard*; & cinq filles; *Françoise*, mariée au comte de Roscomon, en Irlande; *Catherine*, qui mourut en bas âge; *Elizabeth*, femme de *Nicolas*, comte de Thanet; *Anne*, mariée à *Edouard*, comte de Sandwith; & *Henriette*, mariée à *Laurent* Hide, second fils d'*Edouard*, comte de Clarendon. CHARLES, appellé communément *le lord Clifford de Lansborough*, épousa *Jeanne*, la plus jeune fille de *Guillaume*, duc de Sommerset, dont il eut quatre fils; RICHARD, *Charles*, *Henri* & *Guillaume*; & quatre filles; *Françoise*, *Elizabeth*, *Jeanne* & *Marie*. * Dugdale. Imhoff, *en ses pairs d'Angleterre.*

CLIMADE, *cherchez* CLIDEME.

CLIMAQUE (Saint Jean) *cherchez* JEAN CLIMAQUE. (Saint)

CLIMENE, nymphe, *cherchez* CLYMENE.

CLIMITON, philosophe Anglois, vivoit sous le regne d'Edouard II, roi d'Angleterre, vers l'an 1350. Il composa quelques ouvrages d'astrologie, comme *de Orbibus astrologicis. Problemata sophistica*, cités par Pitseus, Gesner & Vossius, *des math. ch.* 35, §. 39; mais tous ces ouvrages ne sont pas grand chose.

CLING ou CLINGIUS (Conrad) religieux de l'ordre de S. François, & Allemand de nation, vivoit en 1545 & en 1550. Il composa divers ouvrages de controverse, un catéchisme en quatre livres, un traité contre cette convention impériale, nommée *Interim*, qu'il intitula, *De securitate conscientiæ.* Il en écrivit un autre sous le titre de *Loci theologici, &c.* On ne doit lire qu'avec beaucoup de discernement ce qu'il a écrit sur la justification. * Le Mire, *de script. sæc. XVI.*

CLINIAS, fils d'*Alcibiade* II, renouvella l'hospitalité entre les Athéniens & les Lacédémoniens. Il combattit dans la guerre contre Xercès sur une galere qu'il avoit équipée à ses dépens, & armée de 200 soldats. Clinias mourut à Chéronée en Béotie, dans la bataille que les Athéniens gagnerent contre les Béotiens la seconde année de la LXXXIII olympiade, & 447 ans avant J. C. Son fils Alcibiade III se rendit fort illustre. * Thucydide, *liv.* 6.

CLINIAS, Sicyonien, chassa les deux tyrans Eutydème & Timoclidas, qui avoient usurpé la souveraineté à Sicyone, & fut élu chef de la république par le peuple qu'il avoit mis en liberté. Après sa mort, Abantidas s'empara du gouvernement. Clinias, qui étoit pere du célébre Aratus, vivoit sous la CXXXVII olympiade, & 232 ans avant Jesus-Christ. * Plutarch. *in Arato.* Pausanias, *in Corinthiacis.*

CLINIAS, philosophe de la secte de Pythagore, & fameux musicien, vivoit environ la LXV olympiade, & 520 ans avant J. C. Il étoit extrêmement emporté, & calmoit les mouvemens de sa passion par le son de sa lyre. Il avoit coutume de s'écrier dans ces occasions: *Je m'adoucis.* * Athénée, *liv.* 4.

CLINIAS, ancien écrivain, n'est connu que par ce qu'Agatharchides en a cité; & il n'en dit autre chose, sinon que ceux qui le suivent, prétendent que Persée donna le nom à la Perse, & Erythra à la mer Rouge. Herodote en a dit autant de la Perse, & n'est différent de Clinias, que dans quelques circonstances. C'est que les Grecs ont voulu comme les autres peuples, donner une grande idée de leurs antiquités; mais on ne s'y trompe pas, & tout ce qu'ils ont dit des grands voyages de Persée a été reconnu pour fabuleux par leurs plus sages écrivains. * Vossius, *historiens Grecs*

CLIO, Muse, étoit fille de Jupiter & de Mnemosine. Elle présidoit à l'histoire, & fut nommée Clio, du mot grec κλεος, qui signifie *Gloire* & *Renommée*: ce qui exprime celle que les illustres écrivains donnent aux héros dans un ouvrage historique. On la représente ordinairement sous la figure d'une jeune fille couronnée de laurier, tenant en la main droite une trompette, & de la gauche un livre. * Herodote, &c.

CLIPSTON (Jean) religieux de l'ordre des Carmes, Anglois de nation, dans le XIV siecle. Il composa divers ouvrages: *Expositorium sacrorum Bibliorum. Exempla sacræ Scripturæ. Quæstiones in Magistrum Sententiarum. Sermones, &c.* Il mourut vers l'an 1378. * Lucius, *in biblioth. Carmel.* Pitseus, *de script. Anglor. &c.*

CLISPE, en latin, *Cloveshovia*, ville d'Angleterre, *cherchez* CLOVESHOW.

CLISSA, anciennement *Andetrium*, bonne forteresse des Vénitiens, située sur une montagne escarpée dans la Dalmatie, à quatre lieues de Spalato, du côté du nord, & à dix de Sebenico, vers l'orient. * Mati, *dictionnaire.*

CLISSON, *Clissonium*, bourg ou petite ville de France. Ce lieu, que le connétable de Clisson a rendu si célébre, est en Bretagne sur la Seure Nantoise, à cinq lieues de Nantes, du côté du midi. * Mati, *diction.*

CLISSON (Garnier de) un des plus grands seigneurs de la Bretagne, vivoit dans le XIV siécle, sous le régne de Philippe de Valois. Il défendit le château de Brest contre l'armée du comte de Montfort, qui se portoit pour héritier de la Bretagne, au préjudice de Jeanne de Blois sa niéce. Clisson fit une sortie avec quarante hommes des plus hardis, & rentra ensuite dans la place, après avoir reçu plusieurs blessures dont il mourut trois jours après. * Froissard, *liv.* 1, *c.* 46. *Voyez* le P. Lobineau, *hist. de Bretagne*, *édit. Paris. in-fol.*

CLISSON (Olivier de) seigneur de Clisson & de Porhoët, connétable de France sous le roi Charles VI, étoit gentilhomme Breton, fils d'OLIVIER de Clisson, & de *Jeanne* de Belleville. Il fut élevé avec Jean de Bretagne, comte de Montfort, dont il prit le parti contre Charles de Blois, & il donna les premieres marques de son courage à la bataille d'Aurai, en 1364, au service du même comte. Depuis, étant venu en France, il s'attacha au connétable Bertrand du Guesclin, qui le fit son frere d'armes en 1370, & il se signala à la bataille de Pontualin, & en diverses autres occasions contre les Anglois; de sorte qu'après la mort de du Guesclin, le roi Charles VI le fit connétable de France. Il fut pourvu de cette charge le 28 novembre 1380. Il avoit accompagné le roi Charles VI à son sacre & à son couronnement; & ensuite ayant reglé la milice, il commanda l'avant-garde à la célébre bataille de Rosebec, donnée contre les Flamans en 1382, où plus de vingt-cinq mille des ennemis resterent sur la place. Depuis, ayant été envoyé en Bretagne, le duc le fit arrêter l'an 1387 au château de l'Hermine, d'où il ne put sortir qu'après avoir payé une grosse rançon. A son retour en France, il demanda justice & secours au roi; & pendant qu'il poursuivoit la vengeance de cette injure, Pierre de Craon, qui avoit été banni de France, s'imaginant que le connétable avoit procuré sa disgrace, alla l'attendre au soir le 14 juin de l'an 1391 qu'il revenoit de l'hôtel de Saint-Paul, où le roi avoit donné le bal, & le laissa pour mort, percé de divers coups, qui se trouvérent n'être pas mortels; & le connétable s'en fit faire raison. Pendant la maladie du roi, ses oncles qui gouvernoient l'état, ôterent la charge de connétable à Clisson, qui se retira en Bretagne, où il fit la guerre au

au duc Jean V; mais s'étant accommodé avec lui, il mourut à son château de Josselin peu de temps après, aimé, craint & honoré de tout le monde, le 24 avril de l'année 1407. Son corps fut enterré au milieu du chœur de l'église du château, où l'on voit encore son tombeau. Il descendoit d'OLIVIER I du nom, sire de Clisson, qui vivoit du temps du roi Philippe *le Bel*, & qui fut pere d'OLIVIER II qui suit.

II. OLIVIER II du nom, sire de Clisson, servit le roi Charles *le Bel* dans ses armées en 1324, & epousa *Isabelle* de Craon, fille de *Maurice* V du nom, sire de Craon, morte le 30 juillet 1350, dont il eut OLIVIER III du nom, qui suit; *Mahaud*, alliée 1°. à *Gui* de Bauçai, dit *le Jeune*, seigneur de Chaneçai: 2°. à *Savari* de Vivonne III du nom, seigneur de Thors, des Essars, &c. & *Amauri* de Clisson, seigneur de la Blandinaye, & autres terres, qui furent confisquées, à cause des rebellions & forfaitures qu'il avoit commis pendant les guerres de Bretagne, dont il obtint néanmoins abolition avec autres seigneurs, par lettres de Charles de Blois, duc de Bretagne, du dernier décembre 1344, confirmées par le roi au mois de janvier suivant, & mourut au combat de la Roche-Derien en 1347, tenant le parti de ce duc. Il avoit épousé *Isabelle*, dame de Remefort & de Mortier-Croulle, dont il eut *Amauri* de Clisson II du nom, seigneur de Remefort, &c. qui servoit en Flandre en 1388, en la compagnie du connétable de Clisson son cousin, & mourut sans postérité; & *Isabelle* de Clisson, mariée en 1351 à *Renaud* d'Ancenis, seigneur de l'isle d'Aurillé, laquelle fit son testament en 1414.

III. OLIVIER III du nom, sire de Clisson, servit dans les armées en 1324 & 1340; mais ayant été convaincu d'intelligence avec les Anglois, & de leur avoir voulu livrer la ville de Nantes, il fut condamné par arrêt rendu par le roi à Orléans à perdre la tête; ce qui fut exécuté aux halles de Paris le 2 août 1343, & ses biens furent confisqués. Il avoit épousé 1°. en mai 1320 *Blanche*, fille aînée & héritiere de *Jean*, seigneur de Bouville & de Milli, & de *Marguerite* de Beaumez, dame de Blason & de Mirebeau: 2°. vers l'an 1328 *Jeanne* de Belleville, veuve de *Geoffroi*, seigneur de Châteaubriant, & fille de *Maurice*, seigneur de Belleville, Montagu, la Garnache, &c. & de *Létice* de Parthenai. Elle fut bannie du royaume, comme complice de son mari, par arrêt du premier décembre 1343, & ses biens furent confisqués; mais ils furent rendus à son fils en 1362. Du premier lit vint *Jean* de Clisson, seigneur de Milli en Gâtinois, qui fut envelopé dans le malheur de son pere, & se retira en Bretagne, où il mourut sans postérité. Du second lit sortirent OLIVIER IV du nom, qui suit; *Maurice*, seigneur de Blain; *Guillaume*, seigneur de la Trouviere; *Isabeau*, mariée à *Jean*, sire de Rieux; & *Jeanne* de Clisson, alliée à *Juan* de Harpedenne, seigneur de Montendre.

IV. OLIVIER IV du nom, sire de Clisson, comte de Porrhoët, connétable de France, *qui a donné lieu à cet article, & dont l'éloge est raporté ci-dessus*, mourut le 24 avril 1407. Il avoit épousé 1°. *Catherine* de Laval, fille de *Gui* X du nom, sire de Laval, & de *Béatrix* de Bretagne: 2°. *Marguerite* de Rohan, veuve de *Jean*, sire de Beaumanoir, & fille d'*Alain* VII du nom, vicomte de Rohan & de Léon, & de *Jeanne* de Rostrenan dont il n'eut point d'enfans. Ceux de sa premiere femme, furent *Béatrix*, comtesse de Porrhoët, &c. mariée à *Alain* VIII du nom, vicomte de Rohan, &c. morte en 1448; & *Marguerite* de Clisson, alliée en janvier 1387 à *Jean* de Châtillon, dit *de Bretagne* I du nom, comte de Penthievre, morte en 1441. * Froissard & Enguerran de Monstrelet, *chron.* Le Laboureur, *hist. de Charles VI.* Le Feron & Godefroi, *offic. de la couronne.* Juvenal des Ursins, *histoire de Charles VI.* Mézerai. Le P. Anselme, *hist. des grands officiers.*

CLISTHENES, fils d'*Aristonyme*, tyran de Sicyone, dans le Peloponnèse. Il défendit qu'on récitât les vers d'Homere, parcequ'ils étoient trop estimés dans Argos. Ce fut aussi lui qui renversa le monument que l'on avoit consacré à la mémoire d'Adraste, roi de Sicyone. Il proposa sa fille pour prix dans les jeux olympiques, & promit de la donner à celui qu'il en jugeroit digne. Megacles, Athénien, eut l'avantage sur tous les autres, & emmena son épouse à Athènes. On ne sait pas précisément en quel temps il vivoit. Il y a aparence que c'étoit vers la LVIII olympiade, & environ 548 ans avant J. C. * Herodote, *liv.* 6. *ch.* 126.

CLISTHENES, Athénien, grand-pere de *Pericles*, inventa le premier l'ostracisme, c'est-à-dire, le bannissement auquel on pouvoit condamner un citoyen, à cause de sa trop grande puissance, de peur qu'il ne se fit tyran de sa patrie. Il étoit de la famille des Alcméonides; & ce fut lui qui fit chasser d'Athènes Hippias, fils de Pisistrate, la seconde année de la LXVII olympiade, 511 ans avant J. C. ainsi la tyrannie fut abolie, & la république rétablie. * Herodote, *Terps. ou liv.* 5. Ciceron, *in Brut.* Pausanias, *liv.* 2. Plutarch. *in Arist. & Pericle, &c.*

CLITARQUE, auteur Grec, vivoit vers la CXII olympiade, & environ 332 ans avant J. C. Il fut témoin des conquêtes d'Alexandre *le Grand*, dont il écrivit l'histoire, comme nous l'apprenons de Quint-Curce, *liv.* 6. Plutarque le cite aussi dans la vie d'Alexandre *le Grand*. Quintilien juge du caractere de cet auteur en la maniere suivante: *Clitarchi probatur ingenium, fides infirmatur.* * Diodore, *l.* 2. Aulu-Gele, *l.* 4, *c.* 11. Vossius, *des hist. Grecs. liv.* 1, *c.* 10, *p.* 55, 56.

CLITE, fille de *Mérope*, & femme de *Cyzique*, aimoit tant son mari, qu'elle ne put se résoudre de lui survivre, & s'étrangla elle-même de désespoir après sa mort. * Apollonius, *l.* 1. Orphée, *dans ses Argonautes.*

CLITES, nation de la Cilicie, sujette d'Archelaüs, se retira sur le mont Taurus, pour éviter de payer le tribut aux Romains. Mais M. Trebellius, lieutenant de Vitellius, gouverneur de Syrie, les y força, en tua une partie, & contraignit les autres de se rendre l'an 36 de J. C. Ces peuples s'étoient deja revoltés contre leur roi l'an 17 de J. C. & remuerent encore sous l'empire de Claude; mais Antiochus, roi de Comagène, prit leur chef & les dissipa. * Tacite, *annal. liv.* 6, *ch.* 41, & *liv.* 12, *ch.* 54.

CLITODÈME est, au témoignage de Pausanias, le plus ancien de ceux qui ont écrit l'histoire d'Athènes. On peut voir dans cet auteur ce qu'il en rapporte. Hesychius le cite dans un article plus considérable. L'auteur de l'étymologique, & Michel Apostolius se servent aussi de cet ouvrage. * Vossius, *historiens Grecs.* Pausanias, *dans ses Phocides, au liv.* 10.

CLITOMAQUE (*Clitomachus*) philosophe, natif de Carthage, vivoit sous la CLX olympiade, vers l'an 140 avant J. C. On le nommoit *Asdrubal*, dans le langage de son pays. A l'âge de 40 ans, il passa à Athènes, & fut disciple de Carneades, qui prit soin de l'instruire lui-même. Il y réussit si bien, que Clitomaque lui succéda, & expliqua ses sentimens dans plusieurs ouvrages. Il composa plus de quatre cens volumes. On dit qu'il avoit une parfaite connoissance des opinions de trois différentes sectes, des Académiciens, des Péripatéticiens, & des Stoïciens. Diogène Laërce a écrit sa vie. Il est différent d'un autre CLITOMAQUE Thurien, disciple d'Euclides. * Diogène Laërce.

CLITOMAQUE, athlete célebre, étoit de Thèbes, & fils d'Hermocrate. Il fut fameux en son temps par les prix qu'il remporta aux differens jeux & combats de la Gréce. Il remporta en un même jour une triple couronne aux jeux isthmiques, où il vainquit à la lutte, au pugilat, & au pancrace. Ce dernier étoit une lutte composée, que les Grecs appelloient αγαχλινοπάλη, & où l'on faisoit effort de tout son corps. Aux jeux olympiques, Clitomaque fut le second, qui, après Théagene de Thase, eut en un même jour le prix du pugilat & du pancrace. Pausanias rapporte encore plusieurs autres victoires semblables que ce fameux athléte remporta. On trouve une épigramme à sa louange dans l'anthologie,

*livre* 4. Elien, dans ses diverses histoires, loue son amour pour la pudeur, & dit qu'il avoit un très-grand soin de détourner la vue de dessus tout objet qui pouvoit blesser l'honnêteté ; & que si dans un repas on disoit la moindre parole qui pût la blesser, il se retiroit aussitôt. * Pausanias, *dans ses Eliaques, au livre* 6. Elien, *dans ses diverses histoires*. Paulmier, *dans ses observations sur les Eliaques*.

CLITOMNE, riviere que l'on appelle aujourd'hui *il Clitunno*, dans l'Ombrie, & qui prend sa source à trois lieues de Spolette. Les anciens auteurs disent que son eau avoit cette propriété, que les animaux qui en buvoient, mettoient bas des petits qui étoient de couleur blanche. * Virgile, *au 2 liv. des Georg.* Pline en parle aussi *au c.* 103 *de son 2 liv.* & Suétone, *dans la vie de Caligula, c.* 43.

CLITONYME, historiographe, composa une histoire d'Italie, & une autre de Sybaris, que Plutarque a citées dans ses petits paralleles. Ses tragiques ne furent apparemment que divers petits traités sur des sujets vulgaires. Le même Plutarque en cite le troisiéme livre, & en rapporte des fables assez mal imaginées touchant Orphée. * Vossius, *historiens grecs*.

CLITOPHON, de Rhodes, auteur célébre, décrivit l'histoire ou la géographie de plusieurs pays. Plutarque cite le dixiéme livre de la description des Indes, & Stobée fait aussi mention de cet ouvrage. Une description de l'Italie, & une autre des Gaules, dont les mêmes auteurs ont parlé, étoient plus intéressantes pour nous ; mais tous ces ouvrages sont perdus, ainsi qu'un autre où il décrivoit la fondation de plusieurs villes. Cet écrivain en parlant de Lyon, dit que son nom étoit composé de deux noms gaulois, *lugum*, qui signifioit corbeau, & *dunum*, colline ; parceque lorsqu'on jetta les fondemens de cette ville, on vit paroître un grand nombre de corbeaux sur la hauteur où elle fut bâtie. * Vossius, *historiens grecs*.

CLITOR, roi d'Arcadie, succéda à son pere *Azan*, avec son cousin germain *Aleus*, fils d'Aphidas frere d'Azan, car Clitor étoit fils unique. Il tint sa cour dans Lycosure. Il fit bâtir la ville nommée *Clitore*, où il y avoit une fontaine qui faisoit haïr le vin, dont Ovide parle dans le quinziéme livre de ses métamorphoses. Il mourut sans enfans. * Pausanias, *dans ses Arcadiques, ou livre VIII*

CLITORIS, étoit, selon la fable, la fille d'un Myrmidon, si belle, que Jupiter en devint amoureux, mais si petite, que ce dieu fut obligé de se transformer en fourmi, pour pouvoir jouir de ses amours.

CLITUS, étoit frere d'*Hellanice*, qui avoit été nourrice d'Alexandre *le Grand*. Il fut le compagnon de ses victoires, après avoir porté les armes sous Philippe, & eut même la gloire de lui sauver la vie, à la bataille du Granique, la troisiéme année de la CXI olympiade, & 334 ans avant J. C. & de couper la main à un certain Rosacès, qui avoit la hache levée pour tuer le roi. Alexandre l'aimoit beaucoup, & lui confia même le gouvernement d'une des plus importantes provinces de son empire. Le jour qui précédoit celui qu'il devoit aller en prendre possession, le roi le convia à souper. Clitus ayant un peu plus bu que de coutume, méprisa les actions d'Alexandre, en comparaison de celles de Philippe, pere de ce prince. Ce qui fâcha si fort Alexandre, qu'il tua lui-même Clitus, l'an 329 avant J. C. violence dont il témoigna depuis un déplaisir inconcevable. * Quint-Curce, *liv.* 4 *&* 8. Plutarque, *dans la vie d'Alexandre, &c.*

CLITUS, de Milet, disciple d'Aristote, a écrit une histoire de sa patrie. Il vivoit sous la CXVI olympiade, & vers l'an 316 avant J. C. & en même temps qu'un autre CLITUS, capitaine de Cassander, qui fut défait par Antigonus. * Diodore de Sicile, *l.* 18. Vossius, *de hist. græc. l.* 10, *c.* 10, *& l.* 4, *c.* 10.

CLITUS, fut auteur d'une sédition excitée à Tibériade, du temps de la guerre que Tite Vespasien fit aux Juifs. Flave Josephe voulant le punir, ordonna à un de ses gardes de lui couper les mains ; & ce garde n'ayant osé le faire, Josephe se mit en état de le punir lui-même. Clitus voyant qu'il ne pouvoit éviter la punition, le pria de lui laisser du moins une main : il le lui accorda, pourvu que lui-même s'en coupât une. Aussitôt ce séditieux tira son épée & se coupa la main gauche. * Josephe, *guerre des Juifs, liv. II, ch.* 44.

CLIVIO (Martin) religieux Anglois de l'ordre de S. Benoît. On ne sait pas précisément en quel siécle il a vécu ; mais seulement qu'il a écrit des homelies & quelques autres ouvrages. * Pitseus, *de script. Angl.*

CLOCHE. On attribue communément l'usage des cloches des églises à S. Paulin de Nole, d'où on prétend qu'elles ont été appellées *Campanæ*, du nom de la province, & *Nolæ*, du nom de la ville. Mais long-temps avant ce temps-là Quintilien fait mention des cloches sous le même nom, & il est certain que l'usage des clochettes & des cloches est beaucoup plus ancien. Chez les Hébreux le grand-prêtre avoit des sonnettes d'or au bas de sa tunique, pour avertir le peuple lorsqu'il entroit dans le sanctuaire. Le prêtre de Proserpine chez les Athéniens, sonnoit une cloche, pour appeller le peuple au sacrifice. Les Perses, les Grecs & les Romains se sont servi de cloches, pour appeller le peuple en diverses occasions. Les prêtres de Cybele s'en servoient dans leurs mysteres. On pendoit même de toute antiquité des sonnettes au cou des mulets & des autres animaux. Les mendians en avoient, pour exciter les passans à leur donner l'aumône. Enfin on les employoit à divers usages ; mais on ne voit pas que l'on s'en soit servi dans l'église pour appeller le peuple, avant le temps de S. Paulin, qui le premier établit cet usage à Nole. Il a passé depuis dans la plupart des églises d'Occident ; mais il étoit rare chez les Grecs, qui se servent d'un certain instrument de bois qu'ils appellent *Symandre*, qui n'est autre chose qu'un ais fort étroit & long de quatorze pieds, sur lequel on frape avec deux petits maillets de bois. Il y a eu néanmoins autrefois des cloches dans quelques églises des Grecs, comme il paroît par George Pachimere & par Michel Psellus ; mais après la prise de Constantinople, l'usage des cloches fut défendu par les Turcs. Il y en a néanmoins en quelques endroits éloignés des Turcs, comme au Mont Athos ; & Dandini, *dans son voyage du Mont-Liban*, assure que les églises des Grecs avoient des cloches avant que les Grecs fussent sous la domination des Turcs.

Ce que le peuple appelle baptême, & qu'on doit appeller bénédiction des cloches, est une cérémonie ecclésiastique que l'on fait sur les cloches. On les lave dehors & dedans en faisant plusieurs bénédictions & prieres, & on leur impose un nom. On croit que cette coutume de bénir les cloches fut introduite sous le pape Jean XII en 972. Mais elle doit être plus ancienne que le X siécle, puisqu'Alcuin, qui vivoit sous Charlemagne, en parle comme d'une chose qui étoit en usage, & qu'il en est fait mention dans quelques monumens du VIII & du IX siécle. Matthieu Paris dit qu'autrefois il étoit défendu de sonner les cloches pendant le temps de deuil : d'où vient qu'on ne les sonne point le jour du vendredi saint. * Magius *de Tintinnabulis*. Allatius, *de templis Græcorum*, & autres auteurs, entr'autres *le traité des Cloches* de M. Thiers, imprimé depuis la mort de ce savant.

CLODEBERT, prince François, étoit fils du roi *Chilperic* I, & de *Frédegonde*. Il promettoit beaucoup, lorsqu'il mourut de dysenterie à l'âge de 15 ans. Ce fut en 580. Il est enterré dans l'église de S. Crespin & Crespinien de Soissons. Fortunat évêque de Poitiers fit son épitaphe, *liv.* 9, *carm.* 4.

CLODEMIR, *cherchez* CLODOMIR.

CLODION, dit *le Chevelu*, second roi de France, suivant l'opinion vulgaire, succéda vers l'an 428 à Pharamond ; mais celui-ci n'est pas connu dans notre histoire, & ainsi on pouroit croire que Clodion auroit commencé à régner dès l'an 414. Gregoire de Tours

lui donne le nom de *Chlogio*, Sidonius Apollinaris le nomme *Cloio*, & Prosper l'appelle *Clodion*. On le surnomma, dit-on, *Chevelu*, parcequ'il portoit de longs cheveux, & qu'il fit une loi touchant les longues chevelures, qu'il n'étoit permis de porter qu'aux personnes libres, ou aux princes du sang royal. D'autres disent que tous les Francs portoient les cheveux longs par devant, & courts par derriere; & que ce prince les laissa tous croître également, ce qui lui fit donner le nom de *Chevelu*. L'auteur du premier épitome publié sous le nom de *Gregoire de Tours*, qui n'en est pas l'auteur, Sigebert & Aimoin disent que Clodion étoit fils de Pharamond; mais Gregoire de Tours dans le second livre de l'histoire des François, se contente de marquer qu'il fut roi des François, sans marquer qui furent ses parens. Yves de Chartres, *dans sa chronique*, lui donne pour pere Didion, fils de Pharamond. Ainsi on ne peut rien établir de certain à cet égard. Clodion passa le Rhin vers l'an 431, pour faire une irruption dans les Gaules; mais il fut chassé par Aëtius. Gregoire de Tours, qui l'appelle *très-noble & très-vaillant*, dit qu'il faisoit son séjour au château nommé *Disparg* sur les confins de la Thuringe. Quelques-uns prétendent que Disparg est Duisbourg, dans le duché de Cléves; mais il n'y a pas d'apparence, puisque Clodion avoit passé le Rhin, & que Duisbourg est de l'autre côté. Il semble que ce soit Hensperg dans le duché de Juliers, sur la riviere de Worms, qui sépare le diocèse de Liége de celui de Cologne; & cette opinion est d'autant plus probable, que dans le second épitome attribué à Gregoire de Tours, ce château est appellé *Heinsparg*, & non pas *Disparg*; & que par la Thuringe, il y a lieu d'entendre le pays des Tongres, où est maintenant le diocèse de Liége. Vendelin soutient assez hardiment que ce Disparg est Diestborch en Brabant, près de Faren, parceque ce lieu est très-agréable & très-propre pour la résidence d'un prince. Quoi qu'il en soit, Clodion passa dans la forêt Charbonniere en Hainaut, & se rendit maître de Cambrai, de Tournai, & de quelques autres places voisines. En 440 il poussa ses conquêtes dans l'Artois, & fut défait par Aëtius. Peu après reprenant courage, il se rendit maître de l'Artois, s'avança jusqu'à la Somme, où il prit la ville d'Amiens, & laissa son royaume à Meroué, qui, selon quelques-uns, étoit son fils, ou selon d'autres, son parent, & tuteur des deux princes Clodebaud & Clodomir, que Clodion avoit eus de sa femme fille du roi de Turinge. Il mourut vers l'an 451, après un régne de plus de trente-sept ans. *Voyez* la remarque après MEROUE. * Gregoire de Tours, *l.* 2. Aimoin, *liv.* 1. Prosper, *dans sa chron.* Mezerai, &c.

CLODIUS (Publius) Romain, de l'ancienne famille des Clodiens ou *Clodii*, s'abandonna à d'étranges désordres, & fut accusé d'avoir débauché trois de ses sœurs. On le trouva aussi l'an 693 de Rome, & 61 ans avant J. C. déguisé en fille, dans une assemblée de religion, où il n'étoit permis qu'aux femmes d'entrer. Après s'être fait élire tribun du peuple en 696 de Rome, il fit condamner & envoyer Ciceron en exil. Mais ce dernier ayant été rappellé peu de temps après, fit casser tout ce que Clodius avoit fait contre lui, & depuis il entreprit la défense de Milon, qui avoit tué le même Clodius en 701 de Rome, & 53 ans avant J. C. * Ciceron, *dans ses oraisons pour sa maison & pour Milon*. Plutarque, *dans Ciceron*. Dion, &c.

CLODIUS LICINIUS, auteur Latin, qui a écrit une histoire romaine, citée par Tite-Live dans le livre 29 & par plusieurs autres. Il est différent de CLODIUS SEXTUS, qui a composé en grec un ouvrage des dieux, cité par Arnobe, *lib.* 5, *adversf. nat.* & par Lactance, *l.* 1, *de falsa relig. c.* 22. Le *Clodius* qui a écrit une chronique citée par Plutarque au commencement de la vie de Numa; & celui que Porphyre cite sur l'abstinence des Pythagoriciens, *l.* 1. *de abstin.* sont peut-être encore des auteurs différens.

CLODOMIR, est le nom de quelques princes ou ducs fabuleux des anciens Gaulois. Ceux qui, comme Trithème, ont écrit l'histoire des anciens ducs François avant Pharamond, n'en mettent que quatre de ce nom, & nous en avons cinq cités ci-après, qui se trouvent dans les auteurs postérieurs. Clodomir I, huitiéme duc, étoit fils de Basane, & régna dix-huit ans. Le second fils d'Antenor II régna vingt ans, du temps que Scipion assiégeoit Numance. Le troisiéme fils de Marcomir III soutint long-temps la guerre contre les Romains & les Gaulois. Son régne fut de douze années. Clodomir IV fils de Marcomir IV régna sept ans. Le cinquiéme fils de Clogeon ou Clodion II établit le duché de Franconie; & son frere nommé Genebaud s'opposa généreusement aux Romains. Il régna dix-huit ans. * Monstrelet, *l.* 3. *cosmog.* Dupleix, *avant-propos sur l'hist. de France*, *ch.* 6.

CLODOMIR ou CLODEMIR, second fils de CLOVIS & de *Clotilde*, eut en partage Orléans, Bourges & plusieurs provinces voisines. Peu content de ces états, il prétendit encore à celui de Bourgogne, du chef de sa mere, & se servit de ce prétexte pour faire la guerre à Sigismond. On dit que ce dessein lui fut inspiré par la reine Clotilde. Il se joignit à ses freres Thierri, Childebert & Clotaire, & tous ensemble attaquerent si vivement Sigismond & ses freres nommés Gondemar & Gondebaud, qui possédoient une partie du pays, qu'ils les défirent en 523, & prirent Sigismond prisonnier avec sa femme & ses enfans. Clodomir les envoya à Orléans, & depuis les fit jetter dans un puits, en un village nommé présentement Saint-Sigismond, ou Saint-Simon, au diocèse d'Orléans. Ce fut le premier mai de l'an 523 qu'il se porta à cette violence, malgré tout ce que lui put représenter Avitus abbé de S. Mesmin, homme de grande réputation pour sa piété. Ensuite il se joignit encore à son frere Thierri, & tous les deux ensemble attaquerent & défirent Gondemar près de Vienne. Clodomir poursuivant la victoire avec trop de chaleur, s'éloigna de ses gens: un parti des ennemis le tua & lui coupa la tête, près de Voiron en Dauphiné, l'an 524. Il mourut âgé d'environ 30 ans, & laissa trois fils de sa femme Cuntheuque ou Gonthieuque (qu'Aimoin appelle Godeaque, & du Tillet, Gondioque) savoir, Thibaud ou Theodebalde, Gontaire ou Gontier, & Clodoalde. Clotaire son frere épousa sa veuve, & tua deux de ses neveux; & le dernier, que le peuple appelle *S. Cloud*, fut sauvé par la diligence de son gouverneur. * Gregoire de Tours, *liv.* 3. Aimoin, *liv.* 2. Roricon. Le P. Anselme, &c.

CLODOSVINDE, fille de *Clotaire* I & de la reine *Ingonde*, fut mariée à *Alboin* premier roi des Lombards en Italie, où il y a apparence qu'elle ne vécut pas long-temps. Nous avons dans le premier volume des historiens de France de du Chesne, une lettre que S. Nifier de Trèves lui écrivit, pour lui persuader de travailler à la conversion de son mari. * Du Chêne, *tom. I, p.* 853. Paul Diacre, *l.* 1, *c.* 18, *& l.* 2, *c.* 15 *&* 16.

CLODOSVINDE, fille de *Sigebert* I & *de Brunehaut*, fut d'abord accordée avec *Autharis* roi des Lombards, puis avec *Reccarede* roi des Wisigots en Espagne, & frere de S. Hermenegilde, mari d'*Ingonde* sœur de cette princesse. Nous ne savons point le temps de sa mort. * Gregoire de Tours, *liv.* 9, *c.* 6.

CLOGHER, en latin *Cloceria*, petite ville épiscopale d'Irlande, suffragante de l'archevêché d'Armagh, dans le comté de Tyrone, dans l'Ultonie. Elle est située sur la riviere appellée *Blackwater*, c'est-à-dire, *eau noire*, à quinze milles vers l'orient du lac Earne, & à vingt-cinq milles d'Armagh, vers l'occident. * *Diction. angl.*

CLOISEAULT (Charles-Edme) né à Clamecy dans le Nivernois, entra l'an 1664 dans la congrégation de l'Oratoire, & il a demeuré fort long-temps à Châlons-sur-Saone. Comme c'étoit un prêtre plein de religion, & extrêmement édifiant, il fut choisi pour supérieur du séminaire, & nommé grand-vicaire, emploi

qu'il remplit à la satisfaction des évêques, sous qui il vécut. Le premier ouvrage qu'il fit paroître fut *la vie de S. Charles Borromée, archevêque de Milan, & cardinal*, qu'il traduisit en françois de l'italien de Giussano, Lyon 1685, *in-4°*. Long-temps après il mit au jour *la vie de François de S. Pé, prêtre de l'Oratoire*, 1696 *in-12*. Il fit aussi imprimer : *Méditations des prêtres devant & après la messe, pour se disposer à la célébrer dignement & avec fruit, par le pere Cloyseault procureur de l'Oratoire*, Lyon 1723 *in-12*. Cet ouvrage a été imprimé plusieurs fois. *Méditations d'une retraite ecclésiastique de dix jours, à l'usage des curés*, par le même, Lyon... *in-12* : à la tête est : *Distribution de la journée pour une retraite*, & à la fin : *Examen des péchés des ecclésiastiques*. Le pere Cloyseault a laissé quelques ouvrages manuscrits dont on sera bien aise de trouver ici la liste : *Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire*, divisé en trois volumes. *Ménologe du premier siécle de la congrégation de l'Oratoire, ou Mémoires des prêtres & confréres de l'Oratoire illustres en science & en piété, morts pendant le premier siécle de la congrégation. Recueil de quelques vies des prêtres de l'Oratoire de S. Philippe de Neri*. Il mourut à Châlons le 3 novembre 1728. * Bougerel, *bibliothéque manuscrite des écrivains de l'Oratoire*.

CLONDIC, roi des Gaulois qui étoient allé en Macedoine pour servir dans l'armée de Persée, se voyant abusé par les vaines promesses d'un prince qui savoit mieux garder son argent que ses états, se retira avec ses troupes, après avoir ravagé la Thrace.*Tite-Live, *l.* 44, *num.* 26.

CLONEI ou CLON, *Clona*, ville d'Irlande, dans la Mommonie & dans le comté de Cork, avec un évêché qui est uni à celui de Cork. Elle est située à trois ou quatre lieues de la mer, au midi de l'Irlande, entre Lismore & Cork. La ville est petite, mais assez jolie & bien peuplée. Elle envoie deux députés au parlement * Sanson. Baudrand. La Martiniere.

CLONFORT, ville d'Irlande dans la Connacie, & du comté de Gallowai, avec évêché suffragant de Toam qui est uni à celui de Kilmacough depuis 1601. Elle est située sur la riviére de Shannon : ce qui contribue à la rendre assez marchande. * Sanson. Baudrand. La Mart.

CLONMELL, bourg ou ville d'Irlande avec marché dans le comté de Tipperari, situé sur la riviére de Shure, à 80 milles de Dublin, vers le midi. Cette ville qui envoie deux députés au parlement, est assez forte, passablement jolie & riche. Elle se défendit vigoureusement contre Cromwel qui y perdit bien du monde. * *Dict. angl.*

CLOPINEL, *cherchez* MEUNG (Jean de) surnommé *Clopinel*.

CLOTAIRE I de ce nom, dit l'*Ancien*, troisiéme fils de CLOVIS I, & de la reine *Clotilde*, fut roi de Soissons en 511 ; puis après la mort de ses freres & de ses neveux, il réunit l'Austrasie & tout le royaume de France. Il fit deux fois la guerre en Bourgogne en 523 & 525, & tua lui même Theobalde & Gontaire, fils de son frere Clodomir, roi d'Orléans, qu'il avoit tirés adroitement d'auprès de sa mere Clotilde, sous prétexte de les mettre en possession du royaume de leur pere. Clodoalde, ou Cloud leur frere, ne fut sauvé que par la diligence de son gouverneur ; ce qui irrita tellement Clotaire, qu'il fit tuer tous les officiers de ces trois princes. Dans la conquête de la Thuringe l'an 531, il donna secours à son frere Thierri, & se contenta du butin & des captifs. Depuis, étant entré en guerre avec son autre frere Childebert, comme leurs armées étoient en présence, un orage les surprit, & les sépara malgré eux. L'on croit que ce fut un effet des priéres de la reine Clotilde. Les deux freres s'accorderent, & firent ensemble une course en Espagne, dont ils assujétirent une grande partie, l'an 543. Après la mort de Thierri & de son fils, Clotaire succéda au royaume d'Austrasie. Il battit près de Weser l'an 555, les Saxons & les Thuringiens, qui s'étoient révoltés, & désola les pays des uns & des autres. Childebert jaloux de ses prospérités, fit encore révolter les Saxons ; & dans le temps que Clotaire étoit occupé à les remettre à leur devoir, il débaucha Chramme son fils : cependant il n'eut pas le plaisir de voir la suite de ses intrigues ; car il mourut laissant Clotaire souverain de toute la France en 558. Ce monarque pardonna à son fils ; mais l'ayant depuis surpris les armes à la main, il le fit bruler, lui & sa famille, dans une cabane couverte de chaume. Une si cruelle action fut suivie d'un grand repentir. Un an après, Clotaire chassant dans la forêt de Guise, fut surpris d'une fiévre ardente, dont il mourut à Compiegne, au mois de décembre de l'an 561, en la 64^e^ de son âge, & la 51^e^ de son regne. Il fut enterré dans l'abbaye de S. Médard de Soissons qu'il avoit commencé de bâtir. Ce prince étoit habile, judicieux, vaillant & libéral, mais extrêmement cruel & ambitieux. Il avoit voulu prendre la troisiéme partie des revenus de l'église ; mais Injuriosus de Tours l'obligea, par ses remontrances, de rétracter cette injuste ordonnance. Il dit en mourant cette parole remarquable : *Hélas ! quel pensez-vous que soit le roi du ciel, qui fait ainsi mourir de si grands rois sur la terre ?* Clotaire eut six femmes. *Voyez* leurs noms & leurs postérités à FRANCE. Ses fils partagerent le royaume entre eux ; *Charibert* fut roi de Paris ; *Gontran*, roi d'Orléans ; *Chilperic*, roi de Soissons ; & *Sigebert*, roi d'Austrasie. On ne sait pas de quelle femme il eut cette fille guérie par les priéres de S. Consorte ou Consorce, comme le rapporte l'auteur de sa vie, que nous avons dans le premier tome des historiens de France de du Chêne, *pag.* 549. *Voyez* BLITILDE & GONDEBAUD ou GOMBAUD.* Gregoire de Tours, *l.* 3 & 4. Aimoin, *l.* 2. Sigebert, *in chron.* Procope. Fortunat. Valois. Mézerai. Le pere Anselme, &c.

Robert Gaguin & du Haillan ont écrit que ce roi ayant tué Gautier d'Yvetot, le jour du vendredi-saint, dans l'église de Soissons, le pape Agapet I voulut l'excommunier. Ils ajoutent que ce roi érigea la terre d'Yvetot en royaume. Ce conte n'a aucune vraisemblance, & n'a été avancé que plusieurs siécles après la mort de Clotaire. *Voyez* la remarque après AGAPET I, & YVETOT.

CLOTAIRE II, surnommé *le Grand* ou *le Jeune*, roi de France, parvint à la couronne par la mort de son pere CHILPERIC I, en 584, à l'âge de quatre mois ; & *Frédegonde*, sa mere, craignant les artifices de Brunehaud & la puissance de son fils Childebert, roi d'Austrasie, pria Gontran, roi de Bourgogne, oncle de Clotaire, d'être son protecteur. Ce bon prince accepta ce titre, & fit baptiser Clotaire à Nanterre, l'an 591. Après la mort de Gontran, Frédegonde maintint son fils contre les efforts de Childebert, sur lequel elle gagna une grande victoire près de Soissons, en 593 ou 594. On dit qu'elle porta le jeune prince à la tête de l'armée, & que le faisant voir aux troupes, elle les anima par la compassion de son enfance. En 596 se donna la bataille de Leucofao, près de Moret en Gâtinois (ou selon quelques-uns, près de Laon,) où Clotaire vainquit ses deux cousins Theodebert & Theodoric, fils de Childebert, roi d'Austrasie. Frédegonde mourut peu de temps après ; & Clotaire recommença la guerre contre ses cousins en 599, mais il fut défait & contraint de se retirer à Rouen. Depuis en 611, Theodebert & Theodoric prirent les armes l'un contre l'autre ; & Theodebert ayant été tué en 612, Theodoric déclara la guerre à Clotaire. Comme il marchoit pour cette expédition, il mourut, en 613. Alors Clotaire fit égorger les quatre enfans de Theodoric, condamna Brunehaud à une cruelle mort, & se rendit maître de toutes les portions de la monarchie. Dès que Clotaire fut de retour à Paris, il y fit assembler un concile en 614, dans l'église de S. Pierre, où se trouverent 79 prélats, pour régler plusieurs choses touchant la discipline ecclésiastique & le gouvernement de l'état. Il s'y tint encore un autre concile par ses ordres, en 615. Ensuite Clotaire domta les Saxons, tua de sa main leur duc Bertoald en 627, & ne songea plus qu'à assurer la

paix de l'état, en y faisant régner la justice, l'abondance & la piété. Il mourut l'an 628, âgé de 45 ans, & fut enterré à S. Vincent, aujourd'hui S. Germain des Prés, à Paris. Ce monarque eut trois femmes. La premiere fut *Haldetrude*, que plusieurs ne nomment que sa concubine; c'est celle dont parle l'auteur anonyme de la vie de S. Ouen. Elle fut mere de *Merouée*, que Brunehaud fit massacrer, lorsqu'il eut été pris dans le combat près d'Étampes, en 603. M. de Valois croit qu'Haldetrude fut mere de DAGOBERT I. Les autres soutiennent que ce fut *Bertrude*, seconde femme de Clotaire, princesse très-sage & très-vertueuse. Elle fut encore mere de *Charibert*, roi d'Aquitaine. *Sichilde* est la troisiéme femme de ce roi, à qui Florent, prêtre de l'église de Troye, attribue un autre fils dans la vie de sainte Rusticule, dite *Marcie*, abbesse de S. Cesaire d'Arles. Nous avons cette vie dans le premier tome des historiens de France de du Chêne, *pag.* 565. On croit aussi qu'*Emme*, femme d'*Ealabalde*, fils du roi de Kent en Angleterre, étoit fille de Clotaire II. * Gregoire de Tours, *l.* 7, 8, *&c.* Aimoin *l.* 3 *&* 4. Frédegaire, *c.* 46. Mézerai. De Valois. Le Pere Anselme, &c.

CLOTAIRE III, roi de France & de Bourgogne, succéda à son pere CLOVIS II, en 656. S. Eloi, évêque de Noyon, son parrein, & la reine sainte *Bathilde* sa mere, gouvernerent pendant sa minorité avec beaucoup de prudence. Mais Ebroïn, maire du palais, obligea cette vertueuse princesse à se retirer dans l'abbaye de Chelles; & profitant du jeune âge du roi, se rendit redoutable aux François & aux étrangers, par ses cruautés & par ses injustices. Clotaire après avoir regné treize ans & huit mois, mourut sur la fin de juin de l'an 670, âgé de dix-sept ans, sans avoir laissé de postérité. Depuis l'an 660, il ne régnoit qu'en Bourgogne & en Neustrie, l'Austrasie ayant été donnée à Childeric II, son frere.

Quelques auteurs ne donnent que 4 ou 5 ans de régne à ce prince. D'autres assurent qu'il en regna onze; & la vie de S. Vandrille, abbé de Fontenelles, en met quatorze. La premiere opinion a été suivie par le continuateur de Frédegaire, au supplément de l'histoire de France de Gregoire de Tours, par l'auteur des *gestes des François*; par le continuateur d'Aimoin; par la chronique de Moissac; par Sigebert, & par grand nombre de modernes. Il y en a pourtant plusieurs autres qui suivent le dernier sentiment, soutenu par des preuves authentiques, tirées de diverses chartes de ce temps-là.

CLOTAIRE IV, que quelques-uns font fils de THIERRI III, & d'autres de DAGOBERT II, fut proclamé roi en 717, par Charles *Martel*, qui le voulut opposer à Childeric de Rainfroi. Ce fantôme de roi mourut environ dix-sept mois après, en 719. * Frédegaire. Henschenius. De Valois. Le Pere Anselme, &c.

CLOTHO ou CLOTHON, l'une des trois parques qui filent la vie des hommes, selon la fable. Hesiode dit qu'elle est fille de Jupiter & de Themis. Clothon tient la quenouille, & tire le fil. On la représentoit vêtue d'une longue robe de diverses couleurs, portant sur sa tête une courone enrichie de sept étoiles, & tenant d'une main une quenouille. Lucien met Clothon dans les enfers avec Caron, & lui fait tenir registre de tous les morts, ausquels elle fait passer la barque de Caron; car voici comment il la fait parler à Caron:

» Tu as raison, Caron, embarques ton monde, & » cependant je prendrai mon registre; & me mettant à » la descente, je demanderai à chacun son nom, sa mai- » son & son village. Mercure aura soin de les ranger » à mesure qu'ils entreront. Commençons d'abord par » les petits enfans, qui n'ont rien à me répondre, » comme je n'ai rien à leur demander. » *Voyez* PARQUES. * Hesiode, *en sa Théogonie.*

CLOTILDE de Bourgogne, reine de France, femme de CLOVIS I de ce nom, étoit fille de CHILPERIC, niéce de *Gondebaud*, de *Gondegisile* & de *Gondemar*, rois des Bourguignons. Gondebaud, l'aîné de tous, se ligua avec le second, vers l'an 490, pour dépouiller les deux autres. Gondemar fut brulé dans une tour: Chilperic fut massacré avec ses fils, & sa femme fut jettée dans le Rhône; mais on donna la vie à ses deux filles. Clotilde, qui étoit la plus jeune, étoit élevée chez son oncle Gondebaud, qui ne consentit à son mariage avec Clovis, que par crainte. On dit qu'Aurelius, seigneur François, en fut le médiateur; qu'il se déguisa en mendiant pour parler à Clotilde & pour avoir son consentement, & qu'il eut le comté de Melun pour récompense. Cette sage princesse, après son mariage, parloit continuellement de J. C. à son mari, qui l'invoqua avec succès, dans la bataille de Tolbiac, & qui reçut ensuite le baptême. Après la mort de ce prince, en 511, la reine eut le malheur de voir la guerre s'allumer entre ses enfans, sans pouvoir les accorder. Elle implora souvent le secours du ciel, lequel touché de ses prieres, excita une tempête qui sépara les armées de Childebert & de Theodebert, prêtes d'attaquer Clotaire. Clotilde se retira à Tours pour y prier sur le sépulcre de S. Martin, & mourut en cette ville l'an 543 ou 548, d'autres disent l'an 555, à l'âge de 70 ans. L'église célébre sa fête le 2 juin. Après sa mort, son corps fut apporté à Paris, & enterré auprès du roi son époux, dans l'église de S. Pierre & de S. Paul, dite aujourd'hui *sainte Geneviéve du Mont.* * Gregoire de Tours, *hist. l.* 2, 3 *&* 4. Sigebert *in chron.* M. de Valois. Le P. Anselme. L'abbé Goujet, *vies des Saints, à Paris, chez* Lottin, *en* 1730.

CLOTILDE, fille de CLOVIS & de sainte *Clotilde*, fut mariée à *Amauri*, roi des Wisigots en Espagne, l'an 517. Ce prince arien tâcha d'abord par ses caresses de lui faire changer de religion; mais voyant qu'elles étoient inutiles, il employa la violence & les outrages, la faisant couvrir d'ordures, lorsqu'elle sortoit pour aller à l'église, & la frapant lui-même, jusqu'à lui faire vomir le sang. Clotilde ne pouvant plus souffrir ces indignités, en avertit Childebert son frere, lequel entrant avec une puissante armée dans les états d'Amauri, défit ce roi hérétique, & délivra sa sœur, qui mourut en revenant en France, l'an 531. Jornandès, Goth de nation, & Isidore, Espagnol, racontent diversement la cause & la suite de cette guerre. Il faut consulter Gregoire de Tours, *l.* 3. *c.* 10, 21 & 29. Aimoin, *l.* 2. *c.* 8 & 9. Le Pere Anselme, &c.

CLOTILDE, CLOTTE, CROTILDE, ou ROTILDE, femme de THIERRI I, roi de France, & mere de CLOVIS III, vivoit en 680. Elle fut aussi surnommée DODA, qui veut dire *grasse & potelée*, & c'est ce qui a trompé plusieurs de nos auteurs, qui se sont imaginé que cette Doda étoit une seconde femme de Thierri. Son tombeau se voit avec celui du roi son mari, à S. Vaast d'Arras. * Frédegaire. Aimoin. De Valois. Mézerai, &c.

CLOTZ ou CLOTZIUS (Jean) Allemand, chancelier du landgrave de Hesse, naquit en 1545. Il étoit de Vetzlar près de Marpurg; & ayant étudié en Allemagne, puis à Paris, à Dole & à Genève, il retourna dans son pays, où il enseigna assez long-temps. Ensuite il fut conseiller & chambellan du landgrave de Hesse, & il mourut le 5 août de l'an 1588, âgé de 43 ans. On lui attribue quelques traités de droit. Il étoit frere de SIGERIDUS CLOTZIUS, qui étoit aussi jurisconsulte, & qui lui succéda dans la charge de chancelier. Ce dernier eut encore d'autres emplois, & mourut le 7 mars de l'an 1610, âgé de 54 ans. * Melchior Adam, *in vita Jurisc. Germ.*

CLOUAUD, CLODOALDE, ou S. CLOUD, étoit fils de *Clodomir*, roi d'Orléans, petit-fils du grand *Clovis* & de sainte *Clotilde*. Il perdit son pere l'an 524, dans une bataille que ce prince avoit déja gagnée contre les Bourguignons, & fut élevé à Paris auprès de la reine Clotilde son aïeule, avec Theobalde & Gontaire ses freres. Clotaire oncle de ces jeunes princes, les retira sous prétexte de les faire rois, & massacra lui-même Gontaire & Theobalde. Cloud fut enlevé par la diligence de son gouverneur, & il fut caché fort secrettement. Quand il fut un peu plus grand, il renonça géné-

reusement au royaume de son pere, se consacra à l'état ecclésiastique; & renonçant entierement au monde, il alla trouver un saint solitaire nommé Severin qui vivoit dans une cellule reclus aux environs de Paris, avec lequel il vécut quelque temps dans les exercices de la vie monastique; mais il se retira peu de temps après en Provence, pour mener une vie plus solitaire. N'ayant pu néanmoins demeurer caché en ce pays, il revint à Paris, où il fut ordonné prêtre par l'évêque Eusebe, prédécesseur de S. Germain. Il fit quelque temps les fonctions de son ministre dans l'église de Paris, & ensuite se retira au village de Nogent sur la riviere, à deux lieues de Paris, où il fit bâtir un monastere, dans lequel il se renferma avec quelques personnes de piété, & y consomma le reste de ses jours dans des œuvres de pénitence. On ne sait point l'année de sa mort qui arriva vers l'an 560. Il fut enterré dans l'église de son monastere, où son corps se conserve encore aujourd'hui. Le village de Nogent a été appellé depuis *S. Cloud;* & l'on y voit encore le tombeau du saint, avec son épitaphe fort ancienne; le monastere a été depuis changé en une collégiale. On fait la fête de S. Cloud dans le martyrologe, le 7 septembre. * Gregoire de Tours, *liv.* 3, *c.* 18. Aimoin, *liv.* 2, *ch.* 12. Du Saussai, *mart. des SS. de France*, *au* 4 *de septembre*, *&c.* M. Baillet, *vies des saints*, *septembre.*

CLOUD (saint) en latin *Clodulphus*, évêque de Metz, fils de S. Arnoul & de *Dode*, avoit été marié, & avoit eu plusieurs enfans de *Marie* ou d'*Almaberte.* Il étoit ministre d'état, lorsqu'il fut obligé à la sollicitation du clergé & du peuple, de se charger de la conduite de l'église de Metz. Il la gouverna pendant 40 années. Quelques-uns ont dit qu'il avoit depuis été évêque de Tréves en 712. Mais comme il auroit eu alors plus de cent ans, cette translation est chimérique. Il étoit mort dès l'an 696, âgé de 99 ans. Son corps fut enterré auprès de celui de S. Arnoul, où est encore aujourd'hui son chef, le reste de son corps ayant été transporté depuis, en 959, au prieuré de Lai, proche de Nanci. * Meurisse évêque de Madaure, *vies de S. Arnoul & de S. Oron.* Bollandus. Le Cointe, *annal. de Fr. Anonym. apud* Mabill. Baillet, *vies des saints*, *juin.*

CLOUD, *Clavus.* Sous le consulat de Cn. Genutius & de L. Æmilius Mamercus, l'an 392 de Rome & avant Jesus-Christ 362, la peste continuant toujours à désoler Rome, contraignit les Romains à recourir à la cérémonie de ficher le cloud; ce qui ne se faisoit auparavant que pour marquer le nombre des années, suivant cette loi ancienne: *Que le grand préteur fiche le cloud le troisiéme jour de septembre.* Depuis on tourna cette cérémonie politique en superstition; & l'on fit croire aux gens simples que cette action étoit efficace pour détourner les maux publics, & les attacher pour ainsi dire avec ce cloud. Ce cloud étoit d'airain, & on le fichoit dans cette partie de la muraille du temple de Jupiter Capitolin, qui séparoit ce temple de la chapelle de Minerve. Pour faire cette cérémonie, on créoit un dictateur.

CLOUD (le) *Latus-Claxus*, *cherchez* LATICLAVE.

☞ CLOVESHOW, ville d'Angleterre connue par plusieurs conciles qui s'y sont tenus. Cuthbert, archevêque de Cantorberi, y en assembla un en 742. On y traita de la liberté des églises. * L'abbé Lenglet du Fresnoy, *Tablettes chronologiques.* Le même archevêque tint dans cette ville un autre concile, au commencement de septembre de l'an 747. Il y avoit douze évêques, plusieurs prêtres & moindres clercs, & le roi des Merciens Ethelbade y assistoit avec les grands du royaume. On y fit 30 canons, qui ne contiennent guères que des avis généraux aux évêques de remplir leurs devoirs. En 800 on tint un concile dans cette ville, où on reconnut la foi telle qu'elle avoit été reçue de S. Grégoire, & l'on y traita des usurpations des biens d'églises, & de celles dont on avoit détourné les titres. En 803 Adelard de Cantorberi, assemblé en concile dans cette ville avec douze évêques, les abbés & les prêtres de sa dépendance, se plaignit encore des usurpations, & renouvella les anathêmes contre ceux qui feroient de semblables attentats. En 822 Vulfred archevêque de Cantorberi tint un concile à Cloveshow, où il se fit restituer une terre que le roi Quenulfe lui avoit enlevée, & que l'abbesse Cynedride, sa fille & son héritiere, retenoit encore malgré lui. Deux ans après, c'est-à-dire en 824, on célébra un autre concile à Cloveshow. On y termina un différend entre Hebert de Vorchestre & les moines de Berclei, touchant le monastere de Vestbury, qui fut rendu à l'évêque. Le décret daté du 30 octobre, fut souscrit par le roi Bernulfe, douze évêques, quatre abbés, un député du pape & plusieurs seigneurs. * *Liste des conciles*, dans *l'art de vérifier les dates*, par des religieux bénédictins de la congrégation de S. Maur.

CLOVIO (Julio) peintre Italien, originaire d'Esclavonie, éleve de Jules-Romain, excelloit à peindre en miniature. Après avoir fait quantité d'ouvrages, il mourut à Rome l'an 1578, âgé de 80 ans. * Félibien, *entretiens sur les vies des peintres.*

CLOVIS I, CLODOVIX, LUDUVIN, ou LOUIS (car c'est le même nom) naquit vers l'an 467; & en 481 il succéda à son pere CHILPERIC. N'étant encore âgé que de vingt ans, il entreprit de former un royaume, dont il transmit la possession à ses descendans. Il fit la guerre à Siagrius, gouverneur des Gaules, & général des armées romaines. Clovis emporta Reims, Soissons & tout ce qu'il restoit de places aux Romains dans les Gaules en 485. On remarque que, comme c'étoit alors une loi parmi les François, de partager tout le butin entre les gens de guerre, Clovis, quoiqu'idolâtre alors, demanda par grace, qu'on mît à part un vase sacré pris dans une église, pour le rendre à l'évêque S. Remi, qui le lui avoit demandé. Un soldat fut assez insolent pour s'y opposer, & donna un coup de hache sur le vase, disant qu'il en vouloit avoir sa part. Le roi dissimula pour lors; mais un an après, dans une revue générale, il lui fit querelle, sous prétexte que ses armes n'étoient point en bon état, & lui fendit la tête de sa hache, en disant: *Tu frapas ainsi le vase à Soissons.* En 493 il épousa *Clotilde* fille de *Chilperic*, & niéce de *Gondebaud* roi de Bourgogne, & lui promit d'embrasser la religion chrétienne. Il ne s'aquitta pourtant de cette promesse, qu'après avoir connu par expérience le pouvoir du vrai Dieu, & la foiblesse des idoles. Les Allemans s'étant ligués en 496, s'avançoient vers le Rhin sur les terres des alliés de Clovis, lequel craignant une irruption dans ses états, alla à leur rencontre, & leur présenta la bataille à Tolbiac, qu'on croit être Zulpich ou Zulg, à seize lieues de Cologne. Au milieu du choc, ses gens furent mis en déroute. La grandeur du péril le fit souvenir d'invoquer le Dieu de sa femme, & il fit vœu que s'il l'en délivroit, il recevroit le baptême. Aussitôt ses gens revinrent à la charge, les ennemis furent défaits, & il gagna la bataille. Au retour de cette expédition, il se fit instruire par S. Remi, évêque de Reims, & par le prêtre Vaast, ou Vedaste, depuis évêque d'Arras, & reçut le baptême à Reims, dans l'église de S. Martin hors les portes, le jour de Noël de l'an 496. Sa sœur Alboflede, & trois mille de ses soldats furent baptisés le même jour, & les autres suivirent bientôt un si pieux exemple. Quelques auteurs ont écrit sans fondement, que le ciel, en faveur de sa conversion, l'honora lui & les rois de France ses successeurs, de plusieurs graces miraculeuses; que la sainte ampoule fut apportée à son baptême par une colombe; que l'écu semé de fleurs-de-lis & l'oriflamme furent déposés par un ange entre les mains d'un hermite dans la solitude de Joïenval; qu'il eut le don de guérir les écrouelles, & qu'il l'éprouva sur Lanicet son favori. Après son baptême, Clovis vengea sur Gondebaud, roi de Bourgogne, le meurtre qu'il avoit commis dans la personne de son propre frere Chilperic, pere de la reine Clotilde. Ensuite il porta la guerre dans l'Armorique en 503, & se rendit maître de Vannes & du pays voisin. Ayant tourné ses armes contre Alaric roi des Goths,

qui étoit arien, il lui donna bataille, & le tua de sa main, près de Poitiers, l'an 507. Les députés qu'il avoit envoyés au tombeau de S. Martin, pour consulter ce saint sur l'évenement de la guerre, ouirent, en entrant dans l'église, qu'on y chantoit le 43^e^ verset du 17^e^ pseaume, *Præcinxisti me virtute ad bellum*, où David remercie Dieu de ce qu'il lui avoit assujéti ses ennemis; ce qui passa pour un présage assuré de la victoire. Une biche montra à son armée le gué de la riviere de Vienne débordée. Aujourd'hui on nomme encore ce lieu *le pas de biche*. Cette bataille contre Alaric fut donnée dans la campagne de Vouillé, ou Vouglai, près de Civaux, à cinq lieues de Poitiers. Ensuite Clovis soumit toutes les provinces qui sont au-delà du Rhône & de la Loire, savoir, le Poitou, la Saintonge, le Bourdelois, l'Auvergne, le Querci, le Rouergue, l'Albigeois, & emporta Toulouse & Angoulême en 508, & Cologne l'année suivante. Il tua Ragnacaire ou Raignier, roi de Cambrai, & s'empara de son pays, & de celui du Maine, qui appartenoit a Riquier son frere. Depuis, en 510, il fut vaincu près d'Arles par le comte Ibda. L'empereur Anastase redoutant la valeur de Clovis, lui envoya de Constantinople une couronne d'or avec un manteau de pourpre, & le pria d'accepter le titre de *consul* & de *patrice*. Voyez sur ce sujet la remarque que nous avons faite après ANASTASE. Ce roi envoya cette couronne à Rome; & c'est la même qu'on y nomme encore *le régne*. Clovis mourut à Paris le vingt sept, ou, selon d'autres, le vingt-huit novembre de l'an 511, à l'âge de quarante-cinq ans, après un regne de trente ans: il fut enterré dans l'église de S. Pierre & S. Paul, qu'il avoit commencé de faire bâtir. Sainte Geneviéve qui lui a donné depuis son nom, y avoit été enterrée la même année. Ce prince fut illustre par sa valeur, & plus illustre encore par sa conversion, mais blâmable par les cruautés qu'il exerça sur la fin de son regne. Il laissa quatre fils, *Thierri*, *Clodomir*, *Childebert* & CLOTAIRE. Il eut le premier d'une maîtresse, & les trois autres de la reine Clotilde, avec une fille de ce même nom, & un autre fils nommé *Ingomer*, mort jeune. Le royaume fut divisé en quatre parties; Childebert fut roi de Paris; Clodomir, roi d'Orléans; Clotaire, roi de Soissons; & Thierri, roi de Metz, ou d'Austrasie. Chacun commandoit souverainement dans l'étendue de ses terres, avec titre de roi de France. Le royaume de Paris comprenoit les villes de Paris, de Meaux, de Senlis, de Beauvais, & de tout le pays qui s'étend de-là jusqu'à l'Ocean; les villes de Rouen, Bayeux, Avranches, Coutances, &c. avec les villes de Rennes, de Nantes, de Vannes, & quelques contrées dans l'Aquitaine. Le royaume d'Orléans renfermoit les villes d'Orléans, de Sens, d'Auxerre, du Mans, d'Angers, avec la Novempopulanie qui faisoit partie de l'Aquitaine, entre la Garonne & les Pyrénées. Sous le royaume de Soissons étoient compris le Vermandois, Amiens & ce qui est au-delà de la Somme entre la Meuse & l'Océan, avec une partie de l'Aquitaine. Le royaume de Metz contenoit la plus grande partie de la Gaule Belgique, appellée depuis *Austrasie*, dont la capitale étoit Metz; & dans la premiere Aquitaine, l'Auvergne, le Rouergue, le Querci, l'Albigeois & Uzés. Mais il faut remarquer que les sujets des quatre rois ne suivoient qu'une même loi; de sorte que ce n'étoit en effet qu'un même royaume. La France fut encore divisée en quatre royaumes, par Cherebert, & les autres enfans de Clotaire; mais il y eut quelque changement dans les partages. * Gregoire de Tours, *liv.* 2. Aimoin, *liv.* 1. Procope. Isidore. Victor. Hincmar. Roricon. De Valois. Mézerai. Le P. Anselme. Daniel, *hist. de France*.

CLOVIS II du nom, roi de France, fils de DAGOBERT, & de la reine *Nantilde*, succéda à son pere dans les royaumes de Neustrie & de Bourgogne en 638, n'étant âgé que de quatre ou cinq ans, sous la régence de sa mère & la tutelle des maires du palais, qui commençoient de gouverner l'état selon leur caprice & leurs intérêts. Quelques auteurs assurent que Clovis II fut extrêmement débauché. D'autres disent qu'il gouverna sagement son royaume. Tout au moins fut-il très charitable; car, pour secourir ses sujets affligés durant une famine universelle, après leur avoir ouvert ses coffres, il leur fit distribuer l'argent, dont son pere Dagobert avoit fait couvrir l'église de S. Denys. Il succéda au royaume d'Austrasie à son frere Sigebert, en 656, & mourut la même année, âgé de 29 ans, après en avoir régné dix neuf. De sa femme sainte *Batilde*, ou *Baudour*, originaire d'Angleterre, *de gente transmarina*, il eut *Clotaire* III, *Childéric* II, & THIERRI I. Il fut enterré à S. Denys. Il faut considerer comme une fable le voyage de Clovis II en Orient, dont parlent quelques vieilles chroniques. Ceux qui se sont attachés à blâmer ce prince, attribuent sa mort précipitée à deux actions plus charitables & plus pieuses que criminelles; l'une d'avoir fait découvrir l'église, ou la chasse de S. Denys, en faveur des pauvres; l'autre, d'avoir voulu transporter un bras de ce saint dans son oratoire. * Aimoin, *l.* 4. Chronique de Moissac. Mézerai. De Cordemoi, *histoire de France*. Le pere Anselme.

CLOVIS III, fils du roi THIERRI I, régna quatre ans, sous la tutelle de Pepin, dit *Heristel*, maire du palais, qui domta les Suéves & les Saxons rebelles à leur prince légitime. Il mourut l'an 695, âgé de quatorze ans. Il fut enterré à S. Etienne de Choisi-sur-Oise. * Aimoin, *liv.* 4, *chap.* 48. Frédegaire. Le P. Anselme. Daniel, *histoire de France*, &c.

CLOVIS, fils du roi CHILPERIC I, & d'*Audouere* sa premiere femme, voyant que les fils que son pere avoit eus de Frédegonde, étoient morts d'une dysenterie qui alors affligeoit toute la France, & s'assurant de succéder infailliblement à la couronne, témoigna quelque ressentiment contre la même Frédegonde, qui avoit persécuté sa mere Audouere. Cette cruelle femme, pour le prévenir, l'accusa devant Chilperic d'avoir fait mourir ses enfans; & ce pere trop crédule abandonna ce fils unique à la vengeance de sa marâtre, qui le fit égorger à Noisi près de Chelles, l'an 580. Ce prince n'avoit alors que vingt-cinq ans. Son corps fut jetté dans la riviere de Marne, où un pêcheur l'ayant reconnu à sa longue chevelure, le mit dans un tombeau de gazon. Le roi Gontran son oncle le fit porter dans l'église de S. Vincent, dite maintenant *S. Germain des Prés*, où il fut enterré en 585. * Gregoire de Tours, *l.* 5 & 8. Le pere Anselme.

CLOVIS, *cherchez* EBROIN.

CLUAN, petite ville d'Irlande dans la province d'Ulster, sur la riviere de Shannon, avec un évêché suffragant de l'archevêché d'Armagh. Depuis l'an 1568, il est uni à l'évêché de Méath, selon Varrée. * Baudrand.

CLUENTIUS, Romain, qui vivoit en 700 de Rome, & 54 ans avant J. C. fut accusé par sa mere Sofia d'avoir fait mourir Oppianicus son beau-pere, & fut défendu par Ciceron. Nous avons encore la belle oraison qui fut prononcée pour sa défense.

CLUGNY, nom d'une ancienne famille de Bourgogne, originaire d'Autun, laquelle a produit plusieurs personnages qui se sont rendu recommandables par les charges & les dignités qu'ils ont possedées.

GUILLAUME de Clugny, de la ville d'Autun, clerc, licencié ès loix, fut d'abord bailli d'Auxois aux gages de cent quarante livres. Il exerça cet office sous le régne de Philippe de Rouvre, dernier duc de Bourgogne de la premiere race, & sous le roi Jean, qui fut duc après lui. Il le tenoit encore en 1365 & 1366: les comptes de sa recette en cette qualité de bailli & receveur de l'Auxois pour les années 1364, 1365 & 1366, sont à la chambre des comtes de Dijon. Il étoit aussi conseiller de Jeanne d'Eu, comtesse d'Étampes & duchesse d'Athénes, à laquelle il fit la foi & hommage de la terre & de tout ce qu'il tenoit d'elle en fief ès villes, finages & territoires de la Croix de Domecy & de Beurrey-Baugay, le 3 septembre 1368. Il fut depuis bailli de Dijon aux gages de cent quarante francs, & assista en cette qualité

au parlement tenu à Beaune par Philippe *le Hardi*, duc de Bourgogne, le 8 décembre après l'octave de saint André 1370. Il fut déclaré exemt de payer le droit du ſcel de la chancellerie du duc, pour tous les acquêts d'héritages par lui faits & à faire, tant qu'il plairoit au duc, par lettres données à Montbar le 26 octobre 1374; & ſuivant un compte pour l'année 1376, il reçut du duc de Bourgogne deux cens treize francs, en dédommagement & recompenſe des pertes qu'il avoit faites à ſon ſervice. Il mourut le 22 novembre 1386, & fut enterré dans l'égliſe des prêtres de l'Oratoire de Dijon, qui appartenoit alors aux religieux du Val-des-Choux, où l'on voit encore ſa tombe, mais dont l'inſcription eſt effacée en partie.

HENRI de Clugny, d'Autun, ſeigneur de Conforgien & de Jourſanval ou Jour-ſans-Vaut, clerc, licencié ès loix, fut fait conſeiller du grand-conſeil du duc de Bourgogne, par lettres données à Lille le 19 novembre 1414. Il fut auſſi avocat fiſcal du duc aux bailliages d'Autun & de Montcenis; alla au mois de janvier 1426, avec Jean de Toulongeon, chevalier, capitaine-général & maréchal de Bourgogne, à Paroy-le-Monial & à Bourbon-Lancy, où étoient les ſeigneurs de Commarin, de Villers & de Traves, conſeillers & chambellans du duc de Bourgogne, & Richard de Chanecy, conſeiller & ſecond préſident du même duc, pour le fait des abſtinences de guerre priſes avec le comte de Richemont & le comte de Clermont, & autres grandes matieres, & delà ſe rendit avec le même ſeigneur de Traves à Moulins en Bourbonnois, auprès des comtes de Richemont & de Clermont. Il aſſiſta aux parlemens de Beaune & de Saint-Laurent en 1427, & il mourut le 31 mars 1452. Il avoit épouſé *Pernette* Coullot, dame de Sagy, de laquelle il eut JEAN de Clugny, ſeigneur de Monthelon, qui ſuit; FERRI de Clugny, évêque de Tournay, cardinal, *mentionné ci-après dans un article ſéparé;* GUILLAUME de Clugny, évêque de Poitiers, *auſſi mentionné ci-après dans un article ſéparé;* & HUGUES de Clugny, *dont il ſera parlé enſuite* de *Jean* de Clugny ſon frere.

JEAN de Clugny, ſeigneur de Monthelon, fut juge des pays & comté de Charollois, maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne, & ſon avocat fiſcal aux bailliages d'Autun & de Montcenis. Il alla au mois de mars 1455 en ambaſſade vers le roi de France Charles VII, où étoient déja le chancelier de Bourgogne, & le ſeigneur de Croy. Le duc de Bourgogne, Philippe *le Bon*, le retint, & ordonna par ſes lettres du dernier juillet 1456, pour ſervir en ſon abſence en l'état de conſeiller & maître des requêtes auprès du comte de Charollois ſon fils, ayant le gouvernement de ſes pays en ſon abſence, pour raiſon de quoi il prêta ferment entre les mains du chancelier de Bourgogne le 13 août ſuivant. Il eut ordre le 24 octobre de la même année de ſe rendre à la cour de France avec Jean de Croy, ſeigneur de Chimai, grand bailli de Hainaut, & Simon de Lalain, ſeigneur de Montigny, chambellan du duc, pour y traiter avec eux des affaires dont ils étoient chargés. Ce Jean de Clugny mourut avant l'an 1463. Il avoit été marié avec *Huguette* Porteret, de laquelle il laiſſa poſtérité, qui s'eſt éteinte dans le quatorziéme ſiécle.

HUGUES de Clugny, dernier fils de HENRI de Clugny, ſeigneur de Conforgien & de Jourſanval, & de *Perrette* Coulot, fut ſeigneur de Conforgien & des Fours, conſeiller & écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, fait capitaine & garde du châtel de Rivau-d'Autun le 8 mai 1467, & inſtitué bailli d'Autun & de Montcenis le 21 mars 1467, avant Pâque. Il fut auſſi lieutenant de Philippe de Savoye, gouverneur général de Bourgogne; & il avoit épouſé *Louiſe* de Sainte-Croix, qui vivoit veuve de lui le 2 juillet 1492, & le 7 novembre 1514. Il en eut deux fils, *Claude* & *Louis* de Clugny, qui furent mariés & eurent poſtérité. Celle de *Claude* de Clugny ſe partagea en deux branches, l'une des ſeigneurs de BROUILLARD, de JOURSANVAL, VILLARGEAUX, &c. & l'autre des ſeigneurs de RANCY, des FOURS, de SAINT-ANDRÉ, &c. l'une & l'autre ne ſubſiſtent plus. La premiere manqua en 1653, & la ſeconde en 1678.

LOUIS de Clugny, frere puîné de *Claude*, eut trois fils, qui formérent autant de branches; la premiere, des ſeigneurs de CONFORGIEN & de TRAVOISY, qui eſt éteinte; la ſeconde, des ſeigneurs d'AISY, de GRIGNON & de DARCEY, qui eſt finie en 1724 & 1726; & la troiſiéme, des ſeigneurs de MONTACHON, de BLANGY, de COULOMBIÉ, de THENISSEY, &c. qui ſubſiſtoit en l'année 1733, en la perſonne de FRANÇOIS de Clugny, ſeigneur de Theniſſey, Coulombié, Chaudenet, d'Arcey, Gigny-la-Colonne, l'Eperviere, &c. baptiſé le 12 octobre 1664, qui fut fait lieutenant au régiment meſtre de camp général des dragons par brévet du 9 juin 1686, & enſuite capitaine au même régiment, par commiſſion du 20 août 1688, & qui ſervit juſqu'en 1696, qu'il remit ſa compagnie à un de ſes freres. Il fut marié par contrat du 12 janvier 1694, avec *Marie-Anne-Louiſe* de Popillon, fille de *Jean* de Popillon, chevalier, ſeigneur de Dariſole, Corcelles, &c. & de *Paule-Antoinette* de Hume de Cheriſy. De ce mariage ſont venus CHARLES-ANTOINE de Clugny, qui ſuit; *Antoinette* de Clugny, qui a été mariée le 13 février 1715, avec *Gilbert-Agathange* de Guerin, chevalier, baron de Lugeac en Auvergne, comte de Bueil, ſeigneur des Greſes, des Roches, de Marſat, de la Tourette, & en partie de la Vaudieu; *Jeanne* de Clugny, morte religieuſe au monaſtere de ſainte Urſule à Flavigny, & *Cilenie-Elizabeth* de Clugny, religieuſe bénédictine à la Vaudieu en Auvergne.

CHARLES-ANTOINE de Clugny, chevalier, ſeigneur de l'Eperviere, de Darcey, Gigny-la-Colonne, Lampigny, &c. a été marié par contrat du 30 novembre 1722, avec *Marie* de Choiſeul, fille de *Jean-Edme* de Choiſeul-d'Eſguilly, ſeigneur de Buſſieres, de Montſauge, &c. & de *Marie-Catherine* de Beaumont, & en a eu *Charles* de Clugny, né le 30 août 1723, mort en bas âge; *Victor-François* de Clugny; *Charles* de Clugny, chevalier de Malte, reçu de minorité; *François* de Clugny; *Charles-François* de Clugny, auſſi reçu chevalier de Malte de minorité; *Marie-Anne* de Clugny; *Marie-Anne-Françoiſe* de Clugny; & une troiſiéme fille.

Il y a encore eu de cette famille diverſes autres branches, comme celle des ſeigneurs de MENESSERRE, & celle des ſeigneurs d'ALONNE & de CHAMPEGUILON: elles ſont toutes finies; mais il y en a une autre qui ſubſiſte actuellement, & qui tire ſon origine de JEAN de Clugny, citoyen d'Autun & licencié ès loix, lequel fut retenu & rétabli garde des ſceaux aux contrats de la chancellerie de Bourgogne au ſiége d'Autun, par lettres du duc de Bourgogne du 18 juillet 1400, & conſeiller aux bailliages d'Autun & de Montcenis, par autres lettres du 9 décembre 1404. Ce *Jean* de Clugny avoit été marié, par contrat du 6 janvier 1382, avec *Guyote* de Beze: il en eut, entr'autres enfans, *Jean* de Clugny II du nom, qui épouſa *Phelipée* de la Boutiere, & alla s'établir à Avalon. Ses deſcendans y ont rempli les premieres charges du bailliage, & depuis ont paſſé à Dijon, où ils ont donné d'abord deux lieutenans généraux au bailliage de cette ville. Le premier fut *Jean* de Clugny: il fut reçu à cette charge le 12 février 1653, & obtint un brévet de conſeiller du roi en ſes conſeils d'état & privé, & de ſes finances, le 21 avril 1654. Il mourut le 24 décembre 1675. *Jacques* de Clugny ſon neveu, lieutenant-civil aux bailliage & chancellerie d'Avalon, fut reçu lieutenant-général au bailliage de Dijon, en ſon lieu & place, le 29 avril 1676. On a de lui une deſcription des grottes d'Arcy, inſérée dans le ſecond volume des mémoires de littérature, recueillis par le pere Deſmolets de l'Oratoire. Il mourut le 2 d'octobre 1684, laiſſant de *Jeanne* Filsjean de Marlien ſa femme, *Etienne* de Clugny, baron de Nuis-ſur-Armançon, ſeigneur de Praſlay, Villiers-les-Hauts, Mereuil, &c. né le 18 mars 1664. Celui-ci fut reçu conſeiller au parlement

ment de Dijon le 11 mai 1689 ; & après avoir exercé cet office pendant vingt-sept ans & plus, il le résigna à son second fils, & obtint des lettres d'honoraire le 12 août 1716, lesquelles furent vérifiées le premier décembre suivant. Il est mort à Dijon le 8 novembre 1741, dans la soixante-dix-huitiéme année de son âge. On a de lui les ouvrages suivans : *Généalogie de la famille de Clugny, dressée sur les titres originaux*, &c. à Dijon *in-4°*, sans date, mais en 1736. *Traité des droits honorifiques dus aux seigneurs hauts-justiciers dans les églises situées dans l'étendue de leurs justices*, &c. Ce traité a paru à Dijon en 1712, *in-4°*, & a été donné de nouveau en 1735 à la tête de la nouvelle édition du traité des droits honorifiques, par Maréchal, imprimé à Paris en 2 vol. *in-12*. *Etienne* de Clugny avoit été marié, par contrat du 14 juin 1688, avec *Christine* le Foul de Praslay, & en a eu *Marc-Antoine* de Clugny, né le 4 avril 1689, doyen de l'église collégiale de saint Denys de Nuis-sous-Beaune, & reçu conseiller-clerc au parlement de Dijon le 7 juin 1712 ; *Jeanne* de Clugny, née le 3 avril 1690, religieuse Ursuline à Châtillon-sur-Seine, où elle fit profession le 11 mai 1706 ; ETIENNE de Clugny, qui suit ; *Jean-Claude* de Clugny, religieux profès de l'abbaye de Clairvaux le 7 mai 1712, puis prieur de Fontenay & ensuite de Clairvaux, & vicaire-général de l'ordre de Cîteaux ; *Jean-Baptiste* de Clugny, né le 21 décembre 1695, confrere de la congrégation de l'Oratoire, mort dans la maison de l'Institution à Paris le 20 décembre 1716 ; & *Charles* de Clugny, né le 24 octobre 1697, Jésuite depuis 1714.

ETIENNE de Clugny, baron de Nuis, né le 8 juillet 1691, & reçu conseiller au parlement de Dijon, au lieu & par la résignation de son pere, le 28 juillet 1716, est mort en 1746. Il avoit épousé, par contrat du 11 mai 1724, *Claire-Ode* Gilbert de Voisins, fille de *Pierre* Gilbert de Voisins, comte de Crapado & de Lohéac, commandant pour le roi en l'isle de la Guadeloupe, & de *Claire-Christine* du Lion, des seigneurs de Poinson en Bourgogne, dont il a laissé trois enfans. 1. JEAN-ETIENNE-BERNARD de Clugny, baron de Nuis, seigneur de Praslay & autres lieux, né le 20 novembre 1729, reçu conseiller au parlement de Dijon le 13 janvier 1749, a épousé par contrat reçu de Bougainville notaire au châtelet de Paris le 17 septembre 1753, *Charlotte-Thérèse* Tardieu de Maleissye, fille de *Charles-Gabriel* Tardieu, marquis de Maleissye, seigneur de Mons, Maugarny, Rivecourt, &c. chevalier de l'ordre royal & militaire de S. Louis, & d'*Anne-Philiberte* de Barrillon, dont un fils & une fille. 2. *Claire-Christine-Pierrette* de Clugny, née le 22 décembre 1733, mariée par contrat du 5 octobre 1755, à *Pierre-Jean-Baptiste* Tristan, chevalier de l'ordre royal & militaire de S. Louis, seigneur de Saint-Amand & de Soupize en Berri. 3. *Marc-Antoine-Nicolas-Gabriel* de Clugny, né le 13 février 1741, reçu garde de la marine au département de Toulon en juillet 1756.

De cette branche étoient les seigneurs de Préjouan & d'Estaules, dont le dernier fut tué au siége de Toulon la nuit du 2 au 3 août 1707, étant lieutenant au régiment de Forêts, & âgé de 21 ans.

Les armes de la famille de Clugny sont ; *d'azur à deux clefs d'or adossées & posées en pal, les anneaux en losange pommetés & entrelacés.* Cimier. *Un casque de face, d'où sort une tête de daim à deux cornes herminées, portant sur le toupet une pomme ronde sur laquelle est un lion assis.* Supports : *Deux daims à têtes contournées, aux ramures herminées.*

CLUGNY (Ferri de) d'Autun, évêque de Tournay, cardinal, prêtre du titre de S. Vital, second fils de HENRI de Clugny, seigneur de Conforgien & de Joursanval, conseiller du grand-conseil du duc de Bourgogne, & de *Pernette* Coullot, dame de Sagy, fut docteur ès loix & en décret, chanoine & official d'Autun, conseiller du grand-conseil de Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne, & maître des requêtes ordinaire de son hôtel. Ce prince le commit pour assister, au nom des gens d'église, à la rédaction de la coutume du duché de Bourgogne ; mais il n'y put vaquer, parceque le duc l'envoya en ambassade à Rome vers le pape Calixte III, avec Geoffroy de Thoisy, seigneur de Mimeure, & lui fit expédier pour cet effet à Utrecht un passeport & sauf-conduit le 10 août 1456. Depuis, il fut encore envoyé avec le duc de Cleves à Mantoue vers le pape Pie II, pour délibérer des moyens de faire la guerre au Turc, & pour rendre l'obéissance au même pape au nom du duc son maître. Il obtint au mois d'avril 1459 des lettres apostoliques du pape Pie II, contenant la ratification & confirmation du traité d'Arras & de tout ce qui avoit été fait par le feu pape Eugène & par ses successeurs, prédécesseurs de Pie II, lesquelles il envoya à la chambre des comptes de Bourgogne, qui lui en donna acte le 21 mai suivant. Le duc de Bourgogne lui accorda le 26 novembre de l'année 1459 un brevet pour être promu à l'évêché d'Autun ou à celui de Mâcon, le premier des deux qui viendroit à vaquer. Ferri de Clugny fut aussi lieutenant du chancelier de Bourgogne en la cour de la chancellerie de Bourgogne au siége d'Autun, comme il paroît par une commission qu'il décerna en cette qualité aux moines de S. Martin d'Autun le 2 décembre de la même année 1459. Il fit un traité le 8 novembre 1465 avec le chapitre de l'église cathédrale d'Autun, par lequel il lui fut permis de faire bâtir dans l'église cathédrale une chapelle pour sa sépulture, dans laquelle il fonda plusieurs messes & anniversaires. Cette chapelle qu'il fit construire & pour laquelle il donna les ornemens nécessaires, fut nommée *la Chapelle dorée*, & est encore appellée ainsi aujourd'hui. Dans le titre de cette fondation Ferri de Clugny est qualifié docteur ès droits, chanoine & abbé de S. Etienne de l'Etrier, en l'église d'Autun, chanoine & archidiacre de Fauverney, en l'église de Besançon, & official d'Autun. Il étoit au mois de janvier 1465 le troisiéme des ambassadeurs qui furent envoyés par le comte de Charollois vers le roi Louis XI, en la ville de Melun. Les deux premiers étoient le maréchal de Bourgogne & le bailli de S. Quentin, & le quatriéme, maître Jean Carondelet. Ferri de Clugny, qui étoit aussi protonotaire du S. siége apostolique, fut encore un des députés & commis sur le fait de la paix de Péronne en 1468, & à Senlis en 1473. Il disputa en 1468 le doyenné de l'église d'Amiens ; mais il en fut débouté. La même année le chapitre de l'église cathédrale d'Auxerre, dont il étoit chanoine, en considération des services qu'il rendoit à leur église, lui accorda le dernier décembre, nonobstant son absence, la jouissance du gros de sa prébende. Il posséda aussi plusieurs abbayes en commende, entr'autres, celle de S. Denys de Broqueroi, autrement dite de Mons en Hainault, ordre de S. Benoît, diocèse de Cambrai, qui lui fut conférée par le pape Paul II, le 19 décembre 1469, & dont il se démit, après l'avoir tenue trois ans & demi ; celle de saint Pierre de Flavigny, du même ordre, diocèse d'Autun, qui lui fut accordée par le même pape en 1470, sous le titre d'administrateur perpétuel, & qu'il remit au bout de trois ans aux moines, avec la faculté de s'élire un abbé ; celle de la Ferté-sur-Grosne, de l'ordre de Cîteaux, diocèse de Châlons-sur-Saône, dont Paul II lui accorda pareillement les bulles, qui furent fulminées par l'évêque de Tournay le 16 décembre 1470, & par lesquelles il est qualifié prévôt de l'église collégiale de S. Barthelemi de Bethune, au diocèse d'Arras, & protonotaire du saint siége ; & enfin celle de Marchiennes, de l'ordre de saint Benoît, au diocèse d'Arras, de laquelle il se démit en 1478, en retenant dessus une pension annuelle. Il fut aussi chanoine de Cambrai, & archidiacre d'Ardennes en l'église de Liége. Le duc Charles de Bourgogne, du conseil duquel il étoit chef en l'absence de son chancelier, l'institua pour chancelier de son ordre de la Toison d'or, par ses lettres données à Luxembourg en l'assemblée des chevaliers & compagnons de cet ordre, le 15 septembre

1473. Peu après le pape Sixte IV le nomma à l'évêché de Tournay, du consentement du roi Louis XI. Il en fut mis en possession le 22 mars 1474, & prêta le serment à l'église de Reims, à cause de cet évêché, le penultiéme mai 1476. Le duc Charles ayant érigé en 1474 une cour ou parlement à Malines pour les Pays-Bas, & s'en étant fait le chef, déclara son chancelier pour en être son lieutenant, & en son absence l'évêque de Tournay, Ferri de Clugny. Cet établissement finit à la mort du duc en 1476. Ferri de Clugny, qui, à cause de son état de chef du grand conseil du duc en l'absence de son chancelier, jouissoit d'une pension de mille francs, du prix de trente-deux gros le franc, monnoie de Flandre, qui étoit assignée sur les deniers de la recette de l'argentier du duc, obtint par brevet donné à Namur le 28 août 1475, qu'elle seroit assignée à l'avenir sur le receveur de Flandre au quartier de Gand. Il fut créé cardinal du titre de S. Vital par le pape Sixte IV, le 15 mai 1480, & baptisa au mois de janvier suivant, dans l'église collégiale de sainte Gudule à Bruxelles, Marguerite, fille de Maximilien, archiduc d'Autriche, & de Marie de Bourgogne. Depuis, il alla à Rome pour y recevoir le chapeau. Il y mourut subitement le 7 octobre 1483 après midi, & fut inhumé dans l'église de sainte Marie du Peuple. * Gollut, *mémoires de la Franche-Comté*, *pag.* 843. Robert, *Gall. christ. p.* 214. Sainte-Marthe, *Gall. christ. nov. edit. tom. III. pag.* 109, 235, 266; *tom. IV*, *pag.* 463, 933. Frison, *Gall. purp. lib.* 4, *pag.* 527. Gazey, *histoire ecclésiastique des Pays-Bas.* Coquille, *libertés de l'église de France*, *p.* 5, *&c.*

CLUGNY (Guillaume de) évêque de Poitiers, troisiéme fils de HENRI de Clugny, seigneur de Conforgien, &c. & de *Pernette* Coullot, fut employé, ainsi que le cardinal de Clugny son frere, par Philippe *le Bon*, & Charles son fils, ducs de Bourgogne, dans leurs affaires les plus importantes. Il fut licencié en loix, & il étoit en 1454 chanoine & archidiacre d'Avalon, & en 1458 conseiller & maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du duc. Il fut aussi protonotaire du S. siége apostolique; & en 1465, après la bataille de Monthlery, le comte de Charollois l'envoya en Angleterre pour conclure une ligue contre la France. Pendant son séjour en Angleterre, le comte ayant perdu Isabelle de Bourbon sa seconde femme, ce fut lui qui fit les premieres propositions du mariage du comte avec Marguerite, sœur du roi Edouard IV. Il fut établi par commission du 13 janvier 1468, trésorier général pour recevoir les aides, deniers des restes & parties extraordinaires, & déclaré en même temps l'un des commis sur le fait des domaines & finances du duc. En 1470 il fut fait administrateur perpétuel de l'église & évêché de Terouenne, sur les revenus duquel il assigna deux cens livres de pension, de quarante gros, monnoie de Flandre, la livre, à Guillaume de Clugny, seigneur de Monthelon son neveu, par brévet du 7 septembre de la même année. Il est qualifié par le contrat de mariage de son même neveu, du 20 janvier 1473, protonotaire du S. siége apostolique & doyen d'Autun; & dans un autre acte du 19 octobre 1474, conseiller du duc, & premier maître des requêtes en ordonnance de son hôtel, &c. Après la mort du duc Charles, il fut en grand danger de sa vie, ayant été arrêté à Gand par les Gantois, avec Guillaume Hugonet, chancelier de Bourgogne, & le seigneur d'Imbercourt, ausquels ces peuples firent trancher la tête. Depuis, le roi Louis XI l'attira à son service, & le fit d'abord son conseiller & chef de son conseil, en l'absence du chancelier; qualité qu'il lui donne dans un passe-port accordé pour son neveu le 20 juin 1478. Ensuite il fut fait chanoine de S. Gatien & de S. Martin de Tours, connétable ou abbé de l'abbaye de Bourgueil en Vallée, diocèse d'Angers, & enfin évêque de Poitiers, ayant été élu à la recommandation du roi, au lieu & place de Jean du Bellay, mort le 3 septembre 1479. Il fut envoyé le 3 janvier suivant avec Jacques de Beaumont, seigneur de Bercoire, chambellan du roi & lieutenant de roi en Poitou, Anjou & Saintonge, pour traiter, au nom du roi, avec Jean de Brosse, comte de Penthiévre, & Nicole de Bretagne sa femme, de la cession de leurs droits & prétentions sur le duché de Bretagne, contre le duc François II. Il fut ensuite chargé avec Jean d'Oriolle, chancelier de France, de traiter avec Jean Allardel, évêque de Marseille, ambassadeur de René d'Anjou, roi de Sicile & duc de Lorraine, touchant la vente que ce prince fit au roi Louis XI, de l'hommage de Châtel-sur-Mozelle, le 15 avril 1480. Après la mort du roi de Sicile, il fut envoyé avec Guillaume Picard, bailli de Rouen, pour se mettre en possession, au nom du roi, du duché de Bar; mais d'autres affaires ne leur permettant pas de rester plus long-temps dans cette province, ils en laisserent le gouvernement à Louis du Pont, capitaine des cent lances armées, & aux seigneurs de Bosredon & de Livron, par leurs lettres données à Bar le 14 août 1480. Guillaume de Clugny mourut à Tours peu de temps après dans la même année 1480. Du Bouchet, dans ses *annales d'Aquitaine*, dit que sa trop grande colere lui causa la mort, & que ce fut pour quelques paroles que lui dit le roi, dont il conçut un si grand déplaisir qu'il en mourut la nuit suivante. Il ajoute que cet accident fut fort funeste, parcequ'il étoit homme docte & pieux & bon ecclésiastique. Suivant le même auteur, il avoit un grand pouvoir sur l'esprit du roi, & avoit eu la garde de son petit-scel; c'est ce qui a pu donner occasion à quelques-uns de le mettre au nombre des chanceliers de France. * *Gallia christiana*, *nov. edit. tom. II*, *pag.* 1201. *Hist. de France du P.* Daniel, *regne de Louis XI*, *&c.*

CLUGNY (François de) prêtre de la congrégation de l'Oratoire, s'est rendu recommandable dans le XVII siécle par sa vie exemplaire & édifiante, & par un grand nombre d'ouvrages de dévotion qu'il a donnés au public. Il eut pour pere GUI de Clugny, seigneur de Coulombié, lieutenant de roi au gouvernement d'Aigues-mortes en Languedoc, & pour mere *Anne* de Conseil, fille de François de Conseil, seigneur de la Condamie, laquelle étant resté veuve, après avoir été quelque temps dame d'honneur d'Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conti, quitta le monde & alla se rendre sœur converse dans le couvent des Carmélites de Beaune, où elle mourut dans la pratique des vertus chrétiennes. François de Clugny son fils, qui étoit né à Aigues-mortes le 4 septembre 1637, entra dans l'Oratoire à Paris à l'âge de quatorze ans; & après avoir enseigné en divers colléges de cette congrégation, il fut envoyé à Dijon en 1665, où il passa le reste de ses jours dans l'exercice des travaux apostoliques. Il y fit de grands fruits, soit par ses prédications, soit par ses catéchismes publics, soit par la direction pour laquelle il avoit un talent particulier & qui lui attiroit la confiance d'un grand nombre de personnes. Malgré son humilité, il fut obligé d'accepter pour trois années la supériorité de la maison de Dijon; mais on ne put jamais le faire consentir à la garder plus long-temps. Il assista en qualité de député de l'évêque de Langres, à la publication d'un avertissement pastoral du clergé de France à ceux de la religion prétendue-réformée, qui fut faite par ordre du roi dans leur temple à Is-sur-Tille le 23 octobre 1683. Avant qu'on eût procédé à cette lecture, il avoit prêché sur ce sujet dans l'église paroissiale du même lieu, en présence d'un grand nombre de personnes qualifiées, qui s'y étoient rendues pour l'entendre. Il mourut à Dijon consommé de mortifications, de travaux spirituels, & en réputation de sainteté, le 21 octobre 1694, dans la cinquante-septiéme année de son âge. Ses œuvres spirituelles en dix volumes sont: *La dévotion des pécheurs, par un pécheur*, imprimé à Lyon en 1685, *in-12. Le manuel des pécheurs*, à Dijon en 1687, *in-12*. La seconde partie imprimée à Lyon en 1696, est du pere Bourrée son confrere. *Sujets d'oraisons pour les pécheurs, tirés des épîtres & des évangiles de l'année*, cinq volumes; les trois premiers imprimés à Lyon en 1695, & les deux autres en 1696, *in-12*. Depuis la page 223 du quatriéme vo-

lume jusqu'à la fin du cinquiéme, c'est un supplément du pere Bourée. *Suite des sujets d'oraisons pour les pécheurs, sur les saints & saintes les plus remarquables de l'année*, à Lyon en 1696, 2 vol. *in*-12. Tous ces volumes sont sans le nom de l'auteur, mais avec ce simple titre : *par un pécheur. Voyez* sa vie imprimée à Lyon en 1698.

CLUID ou CLID, *Cluda*, *Cluta* & *Glotta*, riviere dans l'Ecosse méridionale, où elle traverse la province de Cluidesdale, à laquelle elle donne son nom. Elle passe à Glaskow, reçoit quelques ruisseaux, & se jette dans un golfe que ceux du pays nomment *Ftith of Clui*, qui fait une partie de la mer d'Irlande, entre les provinces d'Argile & de Cuningham.

CLUIDESDALE ou CLIDESDALE, *Cludesdalia* & *Glottiana*, province de l'Ecosse méridionale, qui tire son nom de la riviere de Cluid, comme qui diroit vallée de Cluid. Elle est entre les provinces de Lothiane, de Twedale, de Kile & de Cuningham. Glaskow sur la riviere de Cluid, en est la ville capitale. Les autres beaucoup moins considérables, sont Hamilton, Douglasdal, Keinsfraw, &c. Cluidesdale est une des meilleures provinces de l'Ecosse, qui a eu part aux malheurs des guerres civiles d'Angleterre.

CLUNI, abbaye célébre dans le Mâconnois en Bourgogne, chef d'ordre, donne son nom à une petite ville située sur la riviére de Grône, à quatre lieues de Mâcon. Cette abbaye fut fondée sous la régle de S. Benoît l'an 910, par Bernon abbé de Gigniac, sous le consentement, & par la libéralité de Guillaume I, duc d'Aquitaine & comte d'Auvergne. Quelques auteurs modernes, comme Paradin, S. Julien Baleurre & Severt, ont cru que Warin ou Guerin, comte de Châlons & de Mâcon, avoit fondé ce monastere vers l'an 826, & que Bernon n'en avoit été que le réparateur ; mais l'autre opinion est établie par l'autorité des anciennes chartes & de divers auteurs. S. Odon succéda à Bernon ; S. Maïeul fut depuis abbé, & après lui S. Odilon, S. Hugues, &c. Plusieurs grands hommes ont fait l'éloge de la congrégation de Cluni, qui a donné trois souverains pontifes à l'église, Gregoire VII, Urbain II & Paschal II, & grand nombre de cardinaux & de prélats. Martin Marrier, & André du Chêne, qui ont fait le recueil de la bibliothéque de Cluni, rapportent que l'an 1245, le pape Innocent IV, après la célébration du premier concile de Lyon, logea dans cette abbaye avec toute sa maison, accompagné des deux patriarches d'Antioche & de Constantinople, de douze cardinaux, de trois archevêques, de quinze évêques & de plusieurs abbés, & que le roi S. Louis avec sa mere, son frere, le duc d'Artois & sa sœur, Baudouin empereur de Constantinople, les fils des rois d'Aragon & de Castille, le duc de Bourgogne, six comtes & un grand nombre d'autres grands seigneurs y logerent en même temps, sans que les religieux fussent obligés de quitter leurs chambres, leur réfectoire, leur chapitre & les autres appartemens ordinaires ; ce qui marque la vaste étendue que cette maison avoit alors. En 1562 les protestans prirent Cluni ; & après avoir pillé cette abbaye, brulerent la bibliothéque. Cluni est chef d'ordre, comme on l'a dit ; mais entre les monasteres qui sont sous sa dépendance, il y en a dont les religieux sont appellés *Anciens*, parcequ'ils n'ont pas embrassé la derniére réforme qui a été introduite dans les autres, l'an 1621, par D. Jacques de Veni d'Arbouzes, alors grand prieur, & depuis abbé régulier de Cluni. Cette réforme a souffert beaucoup de difficultés. Le cardinal de Richelieu, qui lui avoit été favorable, étant mort, le cardinal Mazarin la fit déclarer nulle, & ensuite la rétablit ; les réformés ont encore eu de grandes contestations avec les anciens, & avec la congrégation de S. Vannes, à laquelle la leur étoit unie. Mais elles sont toutes terminées, excepté celle qu'ils ont avec l'archevêque de Vienne ; & ils observent tranquillement la régle de S. Benoît, à peu près de même qu'on l'observe dans les congrégations de S. Vannes & de S. Maur. * Pierre de Blois, *epist.* 79. Rodolphe Glaber, *l.* 3, *hist. c.* 5. S. Odilon, *dans la vie de S. Maïeul.* Baronius, *A. C.* 1245. *n.* 28. Sainte-Marthe, *Gall. christ. tom. IV*, *p.* 271 *& suiv.* De Thou, *l.* 31.

CLUNI (Pierre, dit le *Vénérable*, abbé de) *cherchez* PIERRE DE CLUNI.

CLUSE, petite ville de la baronie de Faussigni en Savoye. Elle est capitale du mandement qui porte son nom, ou celui de Châtillon, qui est un château de la même contrée. Elle est située sur l'Arve, à l'orient de la ville d'Anneci. * Mati, *dict.*

CLUSE (Jacques de) qui, selon la plupart, n'est pas différent de JACQUES DE PARADES, après avoir passé une partie de sa vie dans l'ordre de Cîteaux, entra dans celui des Chartreux, pour éviter d'être fait abbé dans son ordre. Il passa encore vingt années dans la chartreuse d'Erford, & y mourut âgé de quatre-vingts ans, l'an 1465. On lui attribue un traité des sept états de l'église, marqués dans l'apocalypse, dans lequel il fait voir la nécessité de la réforme de l'église dans son chef & dans ses membres ; il y montre que le pape est peccable & faillible, & au-dessous du concile, & la nécessité qu'il y a que le concile travaille à la réforme de l'église. Ce traité est dans le second tome de la monarchie de Goldaste. * Petreius, *biblioth. carth.* Du-Pin, *bibl. des aut. ecclef. XV siécle.*

CLUSIA, fille du roi Thuscus, est célébre dans l'histoire, à cause de sa chasteté. Valerius Torquatus, général des Romains, l'ayant vue, fut charmé de sa beauté, & la demanda à son pere ; mais n'ayant pu l'obtenir, il attaqua de force le lieu où elle étoit. Alors cette chaste fille, pour ne pas tomber entre ses mains, se précipita d'une tour en bas ; mais le vent enflant sa robe, la porta doucement à terre. * Plutarch. *in parall.*

CLUSIUM ou CHIUSI, ville d'Italie en Toscane, avec évêché suffragant de Sienne. Elle est située près du lac de Chiana, dans le petit pays du val de Chiana, qui est dans les terres du grand duc de Toscane, & sur les frontiéres de l'Etat Ecclésiastique. Tite Live, Polybe, Strabon, Pline, & presque tous les anciens auteurs, parlent très-souvent de la ville de Clusium. Elle avoit eu le nom de *Camars*, ou plutôt *Camarsolum*, comme nous l'apprenons de Tite-Live. Cette ville est différente de *Chiusinovo*, qui est un bourg de la Toscane, sur une colline vers les sources du Tibre. * Leandre Alberti, *descr. Ital.*

CLUSIUS (Charles) *cherchez* l'ECLUSE.

CLUSON, petite ville de l'état de Venise en Italie. Elle est située dans le Bergamasque, à trois lieues du lac d'Iseo, vers l'occident, & elle est remarquable par quinze détroits ou passages des Alpes qui sont à ses environs, & par lesquels on entre dans le pays des Grisons. * Mati, *dict.*

CLUSON, ou CHISSON, riviére de Dauphiné. Elle prend sa source au col de Sestriéres, dans les Alpes, traverse la vallée de Cluson ou de Pragelas, & celle de la Pérouse ; & après avoir passé fort près de la petite ville de ce nom & de celle de Pignerol, elle reçoit le Pelice, & va se décharger dans le Pô au-dessus de Pancale. * Mati, *dict.*

CLUTIN (Renaud) Parisien, vivoit dans le XVI siécle. Il sortoit d'une famille de robe, qui a donné divers conseillers au parlement de Paris. PIERRE Clutin, son pere, conseiller en 1522, fut reçu président aux enquêtes le 14 novembre de l'an 1524, & mourut le 16 juillet de l'an 1533. HENRI Clutin, seigneur d'Oisel & de Villeparisis, étoit fils aîné de *Pierre*, & fut employé dans les affaires, en qualité d'ambassadeur en Ecosse & à Rome, où il mourut le 22 juillet 1566. RENAUD étoit destiné pour le barreau, mais son inclination l'attacha aux belles lettres ; & le crédit de son frere lui procura plusieurs bénéfices, entr'autres l'abbaye de Flavigni, diocèse d'Autun, en 1555. Ainsi (dit *Scévole* de Sainte-Marthe, dans l'éloge qu'il lui a dressé) cet excellent homme jouissant du repos que lui donnoit sa bonne fortune, ne voulut jamais se marier qu'avec les Muses

qu'il chérissoit sur toutes choses. Il fut très-bon poëte latin, & publia peu d'ouvrages, mais excellens. Le poëme qu'il fit imprimer sur la victoire que les chrétiens remporterent en 1571 sur les Turcs à Lepante, en est une preuve. Il mourut à Lyon dans un âge avancé, au mois de novembre 1574. * Sainte-Marthe, *in elog. doct. Gall. l.* 2. De Thou, *hist.* Blanchard, *hist. des conseillers du parlement de Paris*, *&c.*

CLUVIER (Philippe) célébre géographe, étoit de Dantzic, où il naquit en 1580. Son pere, qui étoit président de la monnoie à Dantzic, l'éleva avec beaucoup de soin, & l'envoya en Pologne, puis en Allemagne, & ensuite dans les Pays-Bas, pour y étudier le droit à Leyden. Mais Cluvier, qui n'avoit d'inclination que pour la géographie, en fit une étude particuliere, par le conseil de Joseph Scaliger. Il voulut commencer par voir avec soin les Pays-Bas, & passant dans le Brabant pour y voir Juste-Lipse, il y fut volé; ce qui l'obligea de retourner à Leyden. Son pere, irrité de ce qu'il avoit abandonné l'étude du droit, ne voulut plus fournir à sa dépense; & Cluvier n'étant pas d'humeur d'importuner ses amis, prit le parti de porter les armes. Ce qu'il fit durant deux ans, en Hongrie & en Bohême. Il y arriva, lorsque le baron de Popel, qui étoit son ami, fut arrêté par ordre de l'empereur. Ce gentilhomme composa une maniere de manifeste sous le nom d'apologie, qu'il remit à Cluvier, pour le traduire en latin. Ce dernier y travailla, & le fit imprimer à Leyden. Cette liberté déplut à l'empereur, qui s'en plaignit par son ambassadeur aux Etats; de sorte qu'on arrêta Cluvier. Mais étant sorti de prison, il reprit ses ouvrages géographiques; & pour ne rien négliger, il voyagea en Angleterre, puis en France, en Allemagne & en Italie. Il se fit par-tout des amis illustres, & fut puissamment sollicité de rester à Rome, où l'on admira son génie pour les lettres, & particuliérement pour les langues. Il en parloit dix avec beaucoup de facilité, savoir, le grec, le latin, l'allemand, le françois, l'anglois, le hollandois, l'italien, le hongrois, le polonois & le bohémien. Lorsqu'il fut de retour à Leyden, il y enseigna avec applaudissement, & y mourut l'an 1623, âgé de 43 ans. Les ouvrages que nous avons de lui, sont: *De tribus Rheni alveis. Germania antiqua*, réimprimée à Leyden en 1630. *Italia antiqua*, *Sicilia*, *Sardinia*, *& Corsica antiqua*, à Leyden, *in-fol.* 1619. Daniel Heinsius en donna une nouvelle édition en 1624, après la mort de l'auteur. Scriverius, ami de Cluvier, publia aussi après la mort de ce savant, l'introduction à la géographie, que Cluvier n'avoit pas eu le temps de publier lui-même. Elle est intitulée: *Introductio in universam geographiam, tam veterem quàm novam.* Le P. Philippe Labbe l'a traduite en françois. M. Bruzen de la Martiniere en a donné une nouvelle édition latine en 1729, avec les notes de divers savans, & les siennes, *in-4°.* * Meursius, *Ath. Bat.* *&c.*

CLUVIUS RUFUS, fut questeur l'an 693 de Rome, & 61 avant J. C. sous le consulat de M. Pison, & de M. Valerius Messala Niger. Ciceron parle ainsi de lui: *Cluvius Puteolanus*, dit-il, *valde me observat.* * Ciceron, *ep. fam. lib.* 13, *ep.* 56, *& ad Attic. lib.* 6, *ep.* 2. Tacite, *l.* 1, 2 *&* 14. Suetone, *in Neron.* Pline, *l.* 9, *ep.* 19. Vossius, *de hist. Lat. lib.* 1, *c.* 27, *&c.*

CLUVIUS RUFUS, citoyen Romain, fut honoré du titre de consul l'an 45 de l'ére chrétienne. Depuis, il eut des emplois militaires en Espagne. Il écrivit des mémoires du regne de Néron. Tacite, Suetone & Pline parlent de lui.

CLYMENE, nymphe, fille de l'Océan, fut aimée du Soleil, dont elle eut Phaëton & ses sœurs Lampétie, Eglé, & Phebé. *Voyez* PHAETON. * Hygin, *fab.* 156. Ovid. *metam. l.* 2.

CLYNN (Jean) Francifcain, de Kilkenni en Irlande, fut le premier gardien du monastere de Carrig, fondé en 1336 par Jacques, comte d'Ormond, sur les rives du fleuve Suir. Il est auteur d'annales abrégées, depuis Jesus-Christ jusqu'en 1315; mais depuis cette année, jusqu'en 1349, elles sont fort étendues & fort exactes. Sa mort arriva probablement cette même année. C'est une conjecture d'autant mieux fondée, que la peste faisoit alors de terribles ravages en Irlande, comme on peut le voir par la fin de ces mêmes annales, qui ont pour titre: *Annalium chronicon*, *lib. I.* Il écrivit aussi, *De regibus Angliæ ab Hengisto ad Edw. III. lib. I. De custodiis ordinis sui in Anglia & Hibernia. Catalogus sedium episcopalium Angliæ*, *Scotiæ & Hiberniæ.* Ces ouvrages existent dans un volume appartenant autrefois aux Franciscains de Kilkenni. Le chevalier Jacques Lée, ci-devant premier juge du banc du roi en Irlande, ensuite lord, trésorier & comte de Marlburg en Angleterre, les fit transcrire par une belle main, & en laissa la copie à Henri, comte de Bath, à condition qu'il les feroit imprimer. La copie de ces annales, conservée dans la bibliothéque de milord duc de Chandois, est continuée par une autre main jusqu'à l'année 1405; ce qui, sans doute, a donné occasion au pere Wadingue de fixer la mort de l'auteur à cette année-là. Ce pere, aussi-bien que Stanihurst, lui attribue: *De Franciscanorum cænobiis & eorum distinctionibus*, *lib. I.* * *Mémoires communiqués.*

CLYTEMNESTRE, fille de Leda, femme de Tyndare, & sœur de Castor, de Pollux & d'Helène, épousa Agamemnon, roi de Mycènes, & chef des princes Grecs au siége de Troye. Elle en eut trois filles, Iphigénie, Electre, Chrysis, & un fils nommé *Oreste.* Pendant l'absence de son mari, elle fut aimée d'Egysthe, auquel elle s'abandonna, & dont elle se servit pour faire assassiner Agamemnon, au retour de la guerre de Troye. Cette mort ne demeura pas impunie, car Oreste vint à Mycènes, lorsqu'il fut devenu plus âgé; & à la persuasion de sa sœur Electre, il tua Egysthe avec sa mere, après la mort de laquelle il fut agité des furies. * Homere, *Iliad.* Sophocles, *in Electra.* Euripides, *in Agamemnon.* Apollodore. Hygin. Ovide.

CLYTIE, fille de l'Océan, fut aimée du Soleil, & conçut une si forte jalousie de se voir abandonnée pour Leucothoë, qu'elle en avertit Orchame, pere de cette derniére nymphe, qui la fit mourir. Apollon, outré contre Clytie, n'eut depuis que de la haine pour elle; ce qui l'affligea si fort, qu'elle se laissa mourir de faim, & fut métamorphosée en cette fleur appellée *Heliotrope* par les naturalistes, qui prétendent qu'elle se tourne toujours vers le soleil. * Ovide, *l.* 4 *des metam. fab.* 5 *&* 6.

## C N

CNAFÉE, hérétique, *cherchez* FOULON (Pierre le)

CNAGÉE, compagnon de Castor & de Pollux, se trouva avec eux au siége d'Aphydnes. Il fut pris dans un combat, vendu comme esclave, & ensuite envoyé dans l'isle de Crete, où il servit dans le temple de Diane. Quelque temps après il prit la fuite avec la prêtresse de ce temple, & enleva la statue de la déesse, qui fut surnommée *Cnagienne.* Pausanias, de qui nous avons tiré cette histoire, semble douter de la prise de Cnagée, qu'il croit être venue en Créte par une autre occasion. * Pausanias, *in Laconic.*

CNEME, général de l'armée navale des Lacédémoniens, vivoit environ la LXXXVII olympiade, & 432 ans avant J. C. Il fit une entreprise sur l'Acarnanie, qui ne lui fut pas heureuse. * Thucydide, *l.* 2.

CNEPH, divinité des Egyptiens, à laquelle seule ils attribuoient la création du monde, comme nous l'apprenons de Plutarque dans *Isis & Osiris.* Dans les éditions d'Alde, d'Etienne, & dans celle de Paris, on lit Κνηφαγένητα Cnephagenete; Vossius le pere soutient qu'il faut lire Κνηφαγέννητον c'est-à-dire, Cnephe, increé, ou non engendré. Porphyre, cité par Eusebe (*au l.* 3, *de la prép. evang. c.* 12,) assure que les Egyptiens établissoient un Dieu créateur du monde, qu'ils appelloient *Cneph*, & qu'ils le représentoient avec un œuf

qui lui sortoit de la bouche, parceque l'œuf, parmi les Egyptiens, étoit l'emblême du monde. Au reste il semble que le *Cneph*, est le même que le *Cnuphis* de Strabon, *l.* 17, lequel avoit un temple dans la ville de Syenne, dans la Thébaïde, ou haute Egypte. Cet endroit donne lieu de juger que les Egyptiens ne furent pas dans les premiers temps idolâtres de cette idolâtrie qui ne connoissoit point le vrai Dieu, mais de celle où tomberent les Israélites, lorsqu'ils se firent faire un veau d'or pour adorer Dieu sous cette forme, c'est-à-dire, que cette idolâtrie consista à vouloir honorer Dieu d'une maniére qui ne convenoit pas à sa grandeur, & qu'il désapprouvoit. On en a une nouvelle preuve dans ce que dit le Scholiaste d'Apollonius, que les douze dieux inventés par les Egyptiens, étoient les douze signes du zodiaque, & qu'ils étoient appellés *dieux conseillers*: car cela signifie que, selon eux, ces douze signes gouvernoient le monde sous l'autorité d'un Dieu qui étoit audessus d'eux tous. On ne s'en tint pas là, & de nouvelles superstitions firent oublier les anciennes, dont on auroit fait aisément revenir les peuples dans un siécle plus éclairé, en leur faisant voir que ces signes ne sont que des corps, infiniment moins estimables que l'homme pour qui ils ont été créés.

CNEUS. Ce surnom de CNEUS, que les Romains donnoient à ceux qui venoient au monde avec quelque marque naturelle, que les Latins appellent *nævus*, a été commun à plusieurs grands hommes, qu'on poura chercher par le nom sous lequel ils sont plus connus.

CNIDE ou GNIDE, ancienne ville dans cette partie de la Carie, qu'on nommoit *Doride*. Elle étoit célébre par un temple de Vénus, où l'on voyoit une statue de marbre blanc très-poli, faite par Praxitele. Cette ville est aujourd'hui un misérable bourg sur la mer Egée, entre les isles de Rhodes, de Stampalia, de Lango, &c. & cette péninsule forme un grand promontoire nommé *Cap Chio*, ou *Crio*. Herodote dit que Cnide étoit une colonie de Lacédémone; & il remarque que les peuples ayant dessein de couper cet isthme, dans lequel leur pays étoit enfermé, en furent empêchés par l'oracle. * *Liv.* 1, *ou Clio.*

CNIVA, roi des Goths ou Scythes, & successeur d'Ostrogotha, passa le Tanaïs, ou plutôt le Danube, sous l'empire de Dece, ravagea les environs de la Thrace, & vint à la tête de 70 mille hommes attaquer la ville d'Eustherium, appellée depuis *Noves*, dans la basse Mœsie. Il fut repoussé par Gallus, depuis empereur, vint fondre sur le jeune Dece, qu'il vainquit & mit en fuite l'an de J. C. 250, & prit Philippopolis, où Ammien dit qu'il y eut cent mille hommes de tués. L'empereur Dece acourut au secours des provinces, vainquit les Goths, & leur enleva tout le butin qu'ils avoient fait; mais leur ayant fait fermer le passage du Danube, & les ayant forcés à combattre malgré eux, il fut défait & tué avec son fils. Les historiens varient extrêmement entr'eux, sur les circonstances & sur le lieu de cette bataille. Jornandès, surtout, n'est pas d'accord avec eux. * Zos. *l.* 1. Ammien Marcellin, *l.* 31. Jornand. *rer. Gotich.*

CNOPHIUS (André) ministre protestant à Riga, étoit de Custrin, dans la nouvelle Marche de Brandebourg. Il fut des premiers qui suivirent la doctrine de Luther, & qui s'enrichirent en 1523 par le pillage des églises. Il a composé des cantiques à l'usage de ceux de sa secte. * Chytræus, *Saxon. l.* 10. Melchior Adam, *in vit. theol. Germ.*

CNOSSUS, auteur Grec, qui a fait une description de l'Asie. Il croyoit que les Egyptiens étoient les plus anciens peuples de l'univers. On ne sait pas en quel temps il a vécu. * Le scholiaste d'Apollonius, *liv.* 4. Vossius, *hist. Græc. l.* 3, *p.* 346.

CNOX (Jean) Ecossois, vivoit dans le XVI siécle, & fut un de ceux qui contribuerent le plus à introduire la réforme de Calvin dans son pays. Il avoit étudié en théologie sous Jean Major, & depuis il alla à Genève pour s'instruire auprès de Calvin. En 1559 il retourna en Ecosse, où il attira un très-grand nombre de peuples dans son parti, & il y mourut le 24 novembre de l'an 1572, âgé de 57 ans. Cnox avoit écrit divers ouvrages anglois, presque tous remplis d'invectives contre l'église romaine & les papes. Il étoit aussi ennemi déclaré de la monarchie, & fut un de ceux qui demanderent avec empressement la mort de Marie Stuart. C'est par-là qu'il s'est attiré les grands eloges que lui donne *Beze* dans ses hommes illustres. Sa vie a été écrite en anglois par David Buchanan, & imprimée à Londres en 1644. * Baleus, Melchior Adam, & les autres auteurs protestans.

## CO

CO, COA, COOS ou COS, isle de l'Archipel, en Asie, vers la côte de la Carie, est célébre par la naissance d'Hyppocrate, du peintre Appellès, & de cette fille nommée *Pamphile*, qui inventa la maniére de se servir des vers à soie, que les peuples de cette isle enseignerent à leurs voisins, & qui passa ainsi dans le reste de l'univers. Les Turcs appellent aujourd'hui cette isle *Stanco* ou *Stankou*. On la nomme aussi ordinairement *Lango*, & il y a une ville de ce nom. Elle est presque vis-à-vis d'Halicarnasse, près de Cnide & de l'isle Palmosa. Anciennement elle étoit célébre par ses richesses, par la fécondité de son terroir, & par ce temple fameux d'Esculape, où l'on voyoit une très-belle statue de Vénus, qui fut portée à Rome du temps d'Auguste. Ce prince, pour récompenser les insulaires de Cos, leur remit cent talens du tribut annuel, qu'ils étoient obligés de payer. Cette isle a été aux chevaliers de Rhodes, à qui les Turcs l'ont enlevée, & dont ils sont aujourd'hui les maîtres. * Strabon, *l.* 14. Aristote, *hist. des animaux*, *l.* 5, *c.* 19. Pline. Ptolémée. Le Noir.

Il faut remarquer qu'il est rapporté dans le troisiéme livre des Rois, *c.* 10, *v.* 28, & dans le second des Paralipomenes, *c.* 1, *v.* 16, que les marchands du roi Salomon amenoient de beaux chevaux de COA. Les interprétes sont en peine de savoir quel pays étoit ce Coa. Quelques-uns soutiennent que c'est Goa dans les Indes; mais il vaut mieux suivre ceux qui prennent le mot hébreu pour un nom appellatif.

CO ou TI-CO, sixiéme roi de la Chine, qui succéda à Chuenhioi. L'histoire chinoise remarque qu'il donna un très-mauvais exemple à la postérité, en épousant quatre femmes, dont il eut autant de fils. Il monta sur le trône l'an 2435 avant J. C. selon le calcul fabuleux des Chinois, & régna 70 ans. * Martinius, *hist. de la Chine.* Paul Pezron, *antiq. des temps.*

COA, riviére de la province de Tra-los-Montes en Portugal. Elle a sa source aux confins de l'Estrémadure d'Espagne & du Beira; & coulant du sud au nord, elle traverse le territoire de Pinhel, reçoit la riviére de ce nom, & se décharge dans le Duéro, au-dessus de Torre de Moncorvo. Elle donne son nom à la partie orientale du territoire de Pinhel, où il n'y a rien de considérable que la ville de Pinhel. * Baudrand.

☞ COAIMON, maison considérable qui appartenoit dans le XI siécle aux seigneurs de Château du Loir. Gervais, évêque du Mans, puis archevêque de Reims, y prit naissance le 2 février 1007. Aujourd'hui c'est un prieuré dépendant de l'abbaye de Ronceray d'Angers. Ce lieu est situé dans le Maine, sur un côteau un peu élevé au-dessus du rivage de la riviére du Loir, & se nomme dans les anciens monumens, *Curia Aimonis*, *la Cour d'Aimon*, du nom de quelqu'un de ceux à qui il a appartenu. * D. Rivet, *hist. litter. de la France*, tome VII, p. 573.

COAMA, fleuve d'Afrique, *cherchez* CUAMA.

COASLIN, *cherchez* COISLIN.

COBA, ville de la Transoxane, des dépendances de celle de Schasche, ou de Farganah, qu'elle surpasse en beauté & en politesse. Elle est située à 91 dégrés 50 minutes, ou à 92 dégrés 15 minutes de longitude, & à 42 dégrés 50 minutes, ou à 43 dégrés 15 minutes de

latitude septentrionale, dans le cinquiéme climat, selon les tables d'Abulfeda. Son château est ruiné, mais la muraille de la ville est fort bonne; & ses fauxbourgs pleins de jardins, surpassent en quantité & en beauté ceux de la ville d'Aksiket.

Il y a auprès de Médine un lieu où la premiére mosquée du musulmanisme a été bâtie, qui porte aussi le nom de *Coba*. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

COBAD, *cherchez* BAZMAN.

COBADUS (Michel) théologien luthérien, naquit en 1610 à Sternberg dans le duché de Meckelbourg. Après avoir fait ses études à Rostock, il y devint recteur du collége, & fut fait ensuite professeur en mathématiques. Quelque temps après il reçut le dégré de docteur en théologie à Grypswalde, & fut ensuite professeur dans la même faculté à Rostock, & doyen de toute l'académie. Il mourut au mois de février 1686. On a de lui *Dissertatio in Augustanam confessionem, in Roman. cap. 1 & 12, in Galat. cap. 3 : De unione duarum naturarum in Christo : De æterna Dei prædestinatione : Atheus proprio gladio jugulatus, ad sapient. III, 18, 21, Rostochii* 1683; c'est une thèse qui eut pour répondant *Ephraim Prætorius : Sphærographia.* * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. *Joan. Alb. Fabric. delectus argumentorum & syllabus autorum qui veritatem religionis christianæ asseruerunt*, page 344.

COBAH, surnom de Nassi-reddin, affranchi de Senehehabeddin, sultan de la dynastie des Gaurides, lequel, après la mort de son maître, régna dans la province de Multan & dans tout le pays qui s'étend sur le fleuve Indus, & qui confine avec le Zabblestan, dont Gaznah est la ville capitale. Ce fut chez ce prince généreux & magnifique qu'une infinité de personnes de tous états se réfugierent dans le temps que Genghiz-Khan fit sa grande irruption dans la Perse. Nassi-reddin Cobah les reçut avec toutes les honnêtetés possibles, & leur fit perdre le regret qu'ils avoient de se voir chassés de leur pays. Il eut cependant sur la fin de ses jours à soutenir une fâcheuse guerre contre Schams-eddin-Iletmische, autre affranchi de Sche-hab-eddin, qui s'étoit déja rendu maître du royaume de Delli aux Indes. L'armée de Cobah fut taillée en piéces par son ennemi, qui le contraignit de prendre la fuite & de s'enfermer dans le château de Biker, où ayant appris que le visir de Schams-eddin venoit l'assiéger, & ne s'y trouvant pas en sureté, il s'embarqua sur un vaisseau, qui fit naufrage au milieu du fleuve Indus. Il y périt, & laissa la possession libre de tous ses états à Iletmische qui s'en étoit déja emparé. * Khondemir.

COBALES, étoient certains démons ou follets, sous une forme humaine, qu'on appelloit aussi *Satyres*, & qui accompagnoient, dit-on, le dieu Bacchus. C'est un mot grec, Κόβαλοι, dérivé de l'hébreu, *Chebel*, qui signifie *ruse* ou *subtilité*. Quelques-uns prétendent qu'on en voit encore aujourd'hui plusieurs dans la Sarmatie, que les Sarmates nomment *Drulles*, les Russiens *Colikes*, & les Allemans *Cobaldes*, qui se cachent dans les recoins des maisons. On dit qu'ils font paroître beaucoup d'affection pour ceux dont ils ont embrassé le service, dérobant même ce qu'ils peuvent chez les voisins, & le portant chez leurs maîtres, dont ils pansent les chevaux, & pour lesquels ils font tout ce que peuvent faire les meilleurs valets. On est revenu de ces contes, & l'on est persuadé de la fausseté de tout ce qu'on débite de ce genre. * Natalis Comes, *l.* 5, *c.* 12 *de sa mythologie.*

COBELLUTIO (Scipion) cardinal, né à Viterbe l'an 1565, le même jour que son pere fut fait consul, fit ses études à Rome dans le collége Nardin, & se livra dans la suite au droit civil, dont il fit des leçons publiques dans le collége romain, & à l'étude des antiquités dans laquelle il fit aussi de grands progrès. Il prononça un discours en présence de Clément VIII; mais son action & son extérieur ne soutenoient point sa composition. Il s'étoit formé des liaisons, dont beaucoup lui furent utiles: ce fut entr'autres par le crédit de Pompée, cardinal d'Aragon, qu'il obtint la charge de secrétaire des brefs sous le pape Paul V. Il se fit tellement estimer de ce pontife, qu'il l'éleva au cardinalat, dans la promotion qu'il fit en 1616. Il eut le titre de sainte Suzanne. Sa maison étoit ouverte aux savans, & il assistoit généreusement ceux qu'il savoit être dans l'indigence. Tous les ans il envoyoit une somme en Hongrie pour le soulagement des pauvres chrétiens qui gémissoient sous la tyrannie du Turc. Il donna à un évêque pour quinze cens écus d'or en ornemens d'église, pour l'engager de travailler à la réunion des Grecs avec l'église latine. En mourant, il dit qu'il devoit beaucoup à deux personnes, à Paul V qui l'avoit fait cardinal, & au cardinal Borghèse qui lui avoit fait manquer le souverain pontificat. Il mourut à Rome le 29 juin 1627; & les Jésuites qu'il avoit fait ses héritiers universels, lui firent ériger un monument avec cette épitaphe dans l'église de sainte Suzanne:

*D. O. M.*
*Scipioni Cobellutio Viterbiensi,*
*Sanctæ Suzannæ Cardinali Bibliothecario,*
*Ecclesiasticæ libertatis, & dignitatis retinentissimo;*
*In quem hoc elogium Roma consentit,*
*Litteris conciliatricibus,*
*Purpuram adeptum esse,*
*Perpetuo litteratorum patrocinio,*
*Gratiam litteris reddidisse,*
*Fructum potentiæ*
*Opportunitate bene merendi de pluribus*
*Æstimasse.*
*Obiit anno Domini M. DC. XXVII.*
*Ætatis LXII.*
*Collegium Viterbiense societ. Jesu*
*Testamento hæres posuit.*

Le cardinal Cobellutio fut un de ceux qui en 1623 souscrivirent les lettres du pape Urbain VIII pour la canonisation de S. Ignace, fondateur des Jésuites. Il a laissé des ouvrages qui sont demeuré manuscrits. Il composa la constitution *de eligendo summo pontifice*, publiée par Gregoire XV. * Eggs, *purpura docta. Supplément françois de Basle.*

COBLA & CUBLAKHAN, fils de KIL-KHAN, surnommé *Illingek*, succéda à son pere dans l'empire des Mogols, & vengea la mort d'Ughin-Khan son frere aîné, que les Tartares avoient fait mourir. Il déclara pour cet effet la guerre à Altun-Khan leur roi; & après l'avoir défait dans un combat, il pilla & ravagea son pays, d'où il remporta un très-riche butin chez lui. Ce prince ne laissa point d'enfans qui lui succédassent, de sorte que la couronne des Mogols passa à son frere puîné, nommé *Bortan*, qui fut le grand-pere de Genghiz-Khan. Bortan ne porta pas le titre de Khan ou d'empereur, mais seulement celui de *Behadir*, qui signifie *le Valeureux*, non plus que son fils *Jesukai*, pere de Genghiz-Khan. Du temps de Bortan, Fagiculi son oncle, & commandant général de ses armées, vint à mourir. Jardumgi son fils, surnommé *Perlas*, succéda à la charge de son pere; & c'est de ce Perlas que la tribu des Mogols, qui porte son nom, a pris son origine. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

COBLA ou COBLAI-KHAN, fils de TULI & petit-fils de GENOBIZ-KHAN, fut le quatriéme empereur des Mogols ou Tartares, après Genghiz-Khan. Il succéda à Mangu-Khan, que plusieurs nomment *Mungaca*, son frere aîné, qui l'avoit envoyé pour commander dans l'Orient, c'est-à-dire dans le Cathai & dans la Chine, pendant qu'Holagu, son autre frere puîné, commandoit dans l'Occident, c'est-à-dire dans la Perse, dans la Syrie, &c. Pendant que Coblai étoit dans la Chine, il y eut une si grande révolte contre lui, qu'il fut obligé d'appeller l'empereur Mangu-Khan son frere à son secours. Aidé de ses forces, il domta les rebelles; & Mangu-Khan ayant été tué d'un coup de fléche dans la bataille qui se donna, Coblai se fit aussitôt reconnoître par l'ar-

mée des Mogols pour son successeur, & alla faire son séjour à Cambalu, ville capitale du grand pays de Cathai & de la Chine. Dès le commencement de son régne, il soutint une grande guerre contre Arik ou *Arig Buga*, un de ses autres freres, qui faisoit son séjour à Keluran & à Caracoram, où étoit la horde natale de Genghiz-Khan. Arig Buga se maintint pendant 17 ans, au bout desquels il fut contraint d'avoir recours à la clémence de Coblai son frere. Celui-ci, par l'avis de son conseil, le fit enfermer entre quatre murailles, où il vécut pendant un an. Coblai regna 25 ans; car il succéda à son frere, immédiatement & sans interrégne, ce qui n'étoit pas encore arrivé à ses prédecesseurs, l'an 655 de l'hégire, qui est le 1257^e de J. C. & mourut l'an de l'hégire 680, de J. C. 1281, que les Mogols appellent dans leur cycle particulier *Ilan Il, l'année du Serpent.* HOLAGU son frere, lui succéda dans la Perse; mais Timur-Khan son petit-fils, demeura maitre du Cathai & de la Chine, où il prit le nom d'*Algiaptu* ou d'*Algiaitu*, & y regna 12 ans. Coblai étoit un homme sage & moderé qui favorisa les gens de lettres & leur fit du bien, de quelque nation & de quelque secte qu'ils fussent. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

COBLENTS, ville d'Allemagne dans l'archevêché de Trèves, sur le confluent de la Moselle & du Rhin. C'est de-là que les Latins lui ont donné le nom de *Confluentes* & de *Confluentia.* Il en est fait mention dans l'itinéraire d'Antonin & dans la table de Peutinger. Ammien Marcellin dit qu'au temps de Julien l'*Apostat*, il n'étoit resté là qu'une tour, c'est-à-dire, un fort petit château. Coblents est une assez jolie ville, où il y a de belles églises, de belles maisons bâties le long de la riviére. Il y a de l'autre côté du Rhin la fameuse forteresse d'Hermestein, qui passe pour une place très-réguliere. L'archevêque de Trèves, électeur de l'empire, a un palais à Coblents.

*CONCILES DE COBLENTS.*

Les prélats s'y assemblerent l'an 860, pour pacifier les différends du roi Charles II, dit *le Chauve*, de Louis dit *le Germanique*, & de Lothaire roi de Lorraine. Ils dresserent un formulaire pour l'observation de la paix que Louis *le Germanique* jura le premier, & les deux autres après lui. Cette assemblée fut tenue le 5 & le 6 de juin, dans la sacristie de l'église de S. Castor. Charles *le Simple*, roi de France, & Henri l'*Oiseleur*, empereur, après le traité de Bonne, assemblerent à Coblents huit prélats, qui y firent quelques ordonnances, portant défense de contracter aucun mariage entre les parens, au-deçà du septiéme dégré. Binius & quelques autres mettent ce concile en l'an 912; mais il est très-sûr qu'il y fut tenu l'an 922, puisque Henri l'*Oiseleur* ne fut fait empereur que l'an 919, après la mort de Conrad I. Ainsi il faut que dans Ives on ait pris DCCCCXII pour DCCCCXXII. * Hincmar; Flodoard; *le VIII & IX tom. des Conciles.*

☞ COBURG, ville d'Allemagne, du cercle de la haute Saxe, mais enclavée dans la Franconie, de laquelle elle faisoit anciennement partie, lorsqu'elle appartenoit à la maison des comtes de Henneberg; & encore actuellement, les habitans se disent de Franconie. Ainsi elle est de la Franconie, par rapport au terrein qu'elle occupe, quoiqu'elle soit du territoire de la maison de Saxe. Cette ville est ancienne, & on prétend que c'est celle que Ptolémée appelle *Melocavum* ou *Melocabus.* L'an 1348, selon d'autres 1345 ou 1347, la ville de Coburg appartenoit encore au comté de Henneberg, & une branche de cette maison en prenoit le nom. La même année elle en sortit, par le mariage de Catherine, fille de Henri, comte de Henneberg, avec Frédéric *le Mordu*, landgrave de Thuringe, & passa ainsi dans la maison de Saxe, à laquelle elle est demeuré jusqu'à présent. Les luthériens regardent comme un des avantages de la ville de Coburg le séjour qu'y fit Luther, principalement durant la diéte d'Augsbourg, l'an 1530, afin d'être plus à portée de donner des conseils à ses sectateurs. Nous remarquerons ici, qu'entre les lettres qu'il écrivoit de Coburg, quelques-unes sont datées de *Gruboc*, qui est le nom de *Coburg* renversé, & dont les lettres doivent être lues à rebours. La plupart ont pour lieu de la date, *Ex eremo*, c'est-à-dire, du désert. Jean-Casimir, duc de Saxe, fonda à Coburg un collége qui a eu de la réputation. Il en mit lui-même la premiére pierre au printemps de 1602, & on le nomma, à cause de lui, le *collége de Casimir; Collegium Casimirianum.* Outre les basses classes, on y enseigne la rhétorique, la philosophie, l'histoire, la théologie, le droit, la médecine, les langues, &c. Pour être une université, il ne lui manque que le droit de conférer les dégrés aux étudians. * La Martiniere, *dict. géogr.*

☞ COBURG (la principauté de) est assez près de la riviére de Saale, entre les territoires de Bareuth, de Thuringe, de Henneberg & de Bamberg. Etant entrée dans la maison de Saxe par un mariage, comme il a été dit à l'article précédent, elle échut dans un partage à la branche d'Altembourg; & après l'extinction de cette branche, l'an 1672, elle fut dévolue à *Ernest*, duc de Saxe-Gotha. *Albert*, duc de Saxe-Gotha, qui avoit sa résidence à Coburg, étant mort l'an 1699, sans laisser de postérité, sa succession causa entre les prétendans une dispute qui dure encore: ils convinrent de gouverner Coburg sans partage, jusqu'à une entiére décision de leurs droits. On professe dans cette principauté la confession d'Augsbourg. Les lieux qui en dépendent, sont Coburg, Eisfeld, Hilpershausen ou Hildburghausen, Heldburg & Romhild. * La Martiniere, *dict. géogr.*

COCA, en latin *Cauca*, petite ville ancienne, dans la Castille vieille en Espagne, sur la petite riviére d'Eresma, à cinq lieues au-dessous de Ségovie. On croit que cette ville a été la patrie de l'empereur Théodose *le Vieux.* * Mati, *dict.*

COCALUS, roi de Sicile, vivoit dans les temps fabuleux. Il reçut dans son royaume Dedale avec son fils Icare, qui fuyoient Minos. Quelque temps après, il fit suffoquer Dedale dans des étuves, craignant que Minos, qui redemandoit instamment ce fugitif, ne lui fît la guerre. D'autres disent que Minos fut étouffé dans un bain, par les filles de Cocalus, à qui il étoit allé faire la guerre, sur le refus que faisoit ce prince de lui livrer Dedale. Les poëtes rapportent diversement cette aventure. * Diodore de Sicile, *l.* 4. Ovide, *l.* 8. *metam. &c.* Hygin, *fab.* 44.

COCCAIE MERLIN, *cherchez* FOLENGIO (Teophile)

COCCEIANUS (Salvius) neveu de l'empereur Othon, fut tué par ordre de Domitien, l'an 85 de J. C. pour avoir célébré le jour de la naissance de son oncle. * Sueton. *c.* 10, *in vit. Domit.*

COCCEJANO (Auguste) poëte Latin, de Bresse en Italie, ou du Bressan, vivoit dans le seiziéme siécle, vers le milieu. Comme on trouve dans ses poësies des éloges de divers savans de son temps, ou qui l'avoient précédé, Paul Jove se sert de son autorité dans ses *éloges*, & y rapporte plusieurs endroits de ses poësies. On a imprimé aussi quelques-unes de celles-ci dans la collection donnée par Tayget des poëtes qui ont fleuri en Italie, & particuliérement dans le Bressan, vers le milieu du seiziéme siécle. On y lit entr'autres une piéce où Coccejano fait l'éloge d'une famille illustre du nom de Chisiolia, & de la mort d'un pere & de son fils, de la même famille, l'un & l'autre distingués par leur mérite. Marc-Antoine Flaminio faisoit une estime particuliere des talens poëtiques de Coccejano, comme on le voit par les vers suivans, qui se lisent dans un petit recueil de poësies de Flaminio, imprimé à Venise en 1558, & qui ne font pas dans l'édition faite au même lieu, dix ans auparavant. Voici ces vers adressés à Coccejano même;

*Sic te, candide amice, nullus unquam*
*Cœlesti Sophiæ, Patrique Phœbo*

*Possit carior esse, dic amabo,*
*Num verè mihi dixit Hadrianus,*
*Te describere, quicquid ipse ludo*
*Molli carmine per jocum, atque risum.*
*Hoc tu si facis, ó nimis beatam*
*Musam Flaminii! graves, protervii,*
*Mordaces, critici, venena dentis*
*Vestri nil metuo, quod approbarit*
*Augustus meus, id probent necesse est*
*Et Phœbus pater, & novem Camanæ.*

* Extrait du *Specimen variæ litteraturæ Brixianæ*, &c. de M. le cardinal Quirini, seconde partie, page 228 & suiv. On trouve dans cet ouvrage quelques piéces de Coccejano.

COCCEIUS, surnom donné à quelques Romains. *Voyez* le nom par lequel ils sont le plus connus, comme NERVA, &c.

COCCEIUS, ou COCCEIANUS, *cherchez* DION CASSIUS.

COCCEIUS AUCTUS, excellent architecte d'Italie, eut la conduite de divers ouvrages qu'Agrippa fit faire aux environs de Naples, entr'autres de ces chemins souterrains, taillés la plupart dans des rochers, qui s'étendent depuis cette ville jusqu'à Puteoles ou Pouzzole, & depuis le lac que les anciens appelloient l'Averne, jusqu'à Cumes. * Strabon, *l.* 5.

COCCEIUS (Jean Cok) né à Brême en 1603, y fut professeur en hébreu en 1630, puis à Franeker en 1636, & enfin professeur en théologie dans l'académie de Leyde en 1650. Il a fait grand bruit en Hollande dans le XVII siécle, & on y trouve encore aujourd'hui grand nombre de ses sectateurs, qui sont surnommés *Coccéiens.* Il avoit une grande connoissance de la langue hébraïque, comme il est aisé d'en juger par ses commentaires sur plusieurs livres du vieux testament, & même par un livre du Talmud, qu'il a traduit en latin, avec de savantes notes. Il a fait aussi un assez bon dictionnaire de la langue hébraïque. Mais il est trop diffus dans ses commentaires sur la bible, où il affecte une certaine méthode qui lui est singuliére; & il semble avoir voulu expliquer une partie de l'écriture, par de certains préjugés, fondés sur l'apocalypse de S. Jean, à la lecture de laquelle il s'étoit beaucoup appliqué. Il témoigne dans la préface qu'il a mise au devant de ses commentaires sur les pseaumes, qu'il estime beaucoup les anciens docteurs de l'église; qu'il les lit autant qu'il peut, & qu'il ne méprise pas aussi les commentaires des Juifs sur l'écriture. Puis il ajoute qu'il fait encore un plus grand fonds sur les paroles mêmes de l'écriture, où il trouve, dit-il, des secours plus assurés pour bien l'interpréter. Il s'étoit fait un systême particulier de théologie, qui est suivi aujourd'hui de plusieurs théologiens de Hollande, & qui lui a suscité bien des ennemis. Voici à-peu-près comment M. Stoupp en parle dans sa *Religion des Hollandois.* » Cocceius lisoit l'écriture avec un soin continuel. Il y a dé» couvert plusieurs choses qui n'étoient auparavant con» nues à personne, en ce qui regarde le sens mystique » & profond. Dans les prophéties du vieil & du nou» veau testament, il trouve presque par-tout la venue » de J. C. & celle de l'antechrist qui lui est opposé. Il » a disposé l'économie du vieil & du nouveau testa» ment d'une maniere nouvelle; & il s'attache fort à » remarquer la différence du gouvernement de l'église » devant la loi, sous la loi & après la loi. Il a cru qu'il » doit y avoir dans le monde un régne visible de J. C. » qui abolira le régne de l'antechrist, & que ce régne » étant établi avant la fin des siécles, après la conver» sion des Juifs & de toutes les nations, l'église catho» lique sera dans sa gloire: ce qu'est cette Jérusalem, » qui est décrite dans l'apocalypse. » Voëtius & Desmarets combattirent avec beaucoup de vigueur les sentimens de Cocceïus; ils le firent passer pour un herétique, & prétendirent même qu'il étoit socinien en plusieurs articles. Ils l'ont appellé novateur & *Scripturarius*, parce-qu'il s'attachoit trop à l'écriture. *Cet homme*, dit M. Stoupp, *qui avoit plus de capacité que la plupart de ses confréres dans la Hollande, en a été fort maltraité.* Pour connoître les sujets particuliers de cette grande contestation entre les protestans, *voyez* Voëtius & Desmarets. Cocceius mourut à Leyde le 5 novembre 1669, âgé de 66 ans. Ses disciples sont appellés *Coccéiens.* Il a fait un grand nombre d'ouvrages qui ont été recueillis en 1675 & 1689 en 8 vol. *in-fol.* & en 1706 on en a encore donné deux autres vol. *in-fol. Voyez* Joncourt, *entretiens sur les Coccéiens.* Niceron, *mém. tom. VIII.*

COCCEIUS (Henri) ou de Cocceji, fameux jurisconsulte, né à Bremen en Saxe le 25 mars 1644, étudia en droit à Leyde; & après un court séjour qu'il vint faire dans sa patrie, il voyagea en Angleterre, en France & en Allemagne. Il se lia par-tout avec les savans les plus célébres, & il employoit tous les intervalles du repos à méditer sur leurs entretiens & à avancer dans la science du droit public & dans la philosophie. Etant à Heidelberg, l'électeur Charles-Louis lui offrit une chaire de professeur en droit naturel & des gens, qu'il accepta. Peu après, c'est-à-dire en 1673, il épousa la fille unique de M. Samuel Howard, seigneur de Dirsheim, chancelier & conseiller privé du duc de Wirtemberg. Plusieurs princes voulurent le tirer de Heidelberg, pour l'élever à d'autres emplois; mais Philippe-Guillaume, successeur de l'électeur Charles-Louis, mort en 1680, ne souffrit point qu'on le lui enlevât; & pour se l'attacher sans réserve, il le fit en 1682 conseiller-privé d'état. Néanmoins les révolutions arrivées dans la maison électorale, lui causerent tant de chagrin, qu'il demanda son congé en 1687, résolu d'accepter une chaire en droit que les états d'Utrecht lui offroient; mais l'électeur ne put se résoudre à perdre un homme qui lui étoit d'autant plus nécessaire, que les affaires étoient plus en désordre. Les troupes de France ayant pris Heidelberg l'année suivante 1688, il en sortit & se rendit à Utrecht, où il fut reçu avec beaucoup de bienveillance. Cet accueil tempéra un peu la douleur que lui causoit la perte qu'il avoit faite de sa bibliothéque à la prise d'Heidelberg. Il ne demeura à Utrecht que jusqu'en 1690, qu'il fut appellé par l'électeur de Brandebourg à Francfort sur l'Oder, où il remplit une chaire de professeur en droit, & où il fut souvent employé dans des affaires d'état des plus secrétes & des plus importantes. En considération de ces services, l'empereur lui donna en 1713 la qualité de baron de l'empire. Il est mort à Francfort le 18 août 1719, dans sa soixante-seiziéme année. On a de ce savant les ouvrages suivans: *De possessione momentanea & lite vindiciarum*, in 4°, à Leyde en 1668. *De proportionibus*, à Heidelberg en 1671, *in*-4°. *Oratio, utrùm armis magis an legibus respublica defendi possit, vel Romana defensa fuerit*, à Utrecht en 1689, *in*-4°. *Positiones paucula*, &c. dans la bibliothéque germanique, *tome I, page* 12; elles sont sur le droit des gens. *Juris publici prudentia compendiosè exhibita*, &c. en 1695, *in* 8°. *Dissertatio juridica de evocatione sacrorum*, en 1711, *in*-4°. *Hypomnemata juris ad seriem sac. imper. Justiniani*, en 1698, *in*-8°. *Autonomia juris gentium*, en 1718. *Prodromus justitiæ gentium*, &c. en 1719, *in*-4°. Ces ouvrages ont été imprimés à Francfort sur l'Oder. *Deductiones, consilia, responsa in caussis illustrium*, &c. in-fol. Cet ouvrage n'a paru qu'en 1725, après la mort de l'auteur. On a aussi recueilli ses thèses en quatre volumes *in*-4°. * *Voyez* son éloge dans la *Biblioth. german.* ou *Histoire littér. de l'Allemagne*, *tome I.*

COCCIUS (Jodocus ou Josse) jésuite, étoit de Tréves. Il enseigna la philosophie & la théologie, & fut depuis confesseur de l'archiduc Leopold. Il mourut le 25 octobre de l'an 1622, ayant composé divers ouvrages: *Theologicarum thesium lib. III: Dagobertus rex Argentinensis episcopatûs fundator*, &c. * Alegambe, *de script. soc. Jes.* Le Mire, *de script. sæc. XVI*, &c.

COCCIUS (Josse) de Bilfeld, chanoine de Juliers, avoit

avoit été élevé parmi les luthériens ; mais étant venu à Cologne, il quitta leur parti pour entrer dans le sein de l'église catholique. Il entreprit, après sa conversion, de faire un recueil des témoignages des Peres, & des décisions des conciles sur les matiéres de controverse ; & ayant travaillé 24 ans à cet ouvrage, il le fit imprimer à Cologne en deux gros volumes *in-fol.* dans les années 1599 & 1600, sous le titre de : *Trésor catholique.* C'est un ouvrage d'un grand travail ; mais qui n'est pas composé avec tout le discernement & le choix que l'on pouroit souhaiter. * M. Du-Pin, *biblioth. des auteurs ecclef. XVI siécle.*

COCCIUS (Hulderic) professeur à Basle, né en 1525, fut surnommé d'*Essig*, du nom de son beau-pere. En 1546 il fut créé maître-ès-arts, & un peu après nommé professeur en grec. Il quitta cette chaire dans la suite pour celle de dialectique. En 1552 il fut pasteur dans l'église de S. Martin ; & en 1562 on l'appella au ministere de celle de S. Pierre de Basle. Deux ans après, il fut fait professeur en théologie, & docteur en 1570. Il fut trois fois recteur de l'université, & mourut en 1585. Il a laissé les deux fils suivans.

COCCIUS (Samuel) fils du précédent, né à Basle en 1548, fut professeur en logique, & ensuite il desservit successivement plusieurs églises de sa secte. Il mourut en 1626.

COCCIUS (Thomas) frere de *Samuel*, prit le bonnet de docteur en médecine a Basle en 1582, & fut ensuite professeur & économe du collége inférieur. Il obtint dans la suite la chaire de professeur en logique. Enfin il fut fait professeur en morale. Il est mort en 1610.

COCCIUS SABELLICUS, *cherchez* SABELLICUS.

COCHEIM, ville du cercle électoral du Rhin en Allemagne. Elle est dans l'archevêché de Trèves, & capitale d'un de ses 25 bailliages. On la trouve sur la Moselle, à sept ou huit lieues au-dessous de Coblents, & à quatre ou cinq au-dessous de Montroyal démoli. C'étoit autrefois une ville impériale & libre ; mais l'empereur Adolphe de Nassaw la vendit à l'électeur de Trèves l'an 1240. * Baudrand.

COCHET DE SAINT VALLIER (Melchior) d'une famille originaire de Montcenis en Bourgogne, étoit fils de CHARLES Cochet, seigneur d'Avoilotte en Bourgogne, & conseiller secrétaire du roi près le parlement de Metz, & de *Bernarde* Bourée. M. l'abbé Papillon, dans sa *Bibliothéque des écrivains de Bourgogne*, ne donne à Charles que la qualité de receveur des deniers royaux d'Avalon. Melchior fut premiérement secretaire ordinaire de Philippe, fils de France, duc d'Orléans, frere du feu roi Louis XIV. Il passa ensuite à une charge de conseiller au parlement de Paris, à laquelle il fut reçu le 18 de juin 1695. Enfin le 2 de juillet 1701, il fut reçu président en la seconde chambre des requêtes au même parlement. A la fin de 1716 il se démit de cette charge, & obtint des lettres de président honoraire ; & cependant il ne fut pas moins assidu au parlement jusqu'à sa mort arrivée à Paris la nuit du 19 au 20 de décembre 1738, âgé d'environ soixante-quatorze ans. Comme il ne fut point engagé dans le mariage, il pourvut pendant sa vie, & à perpétuité, à l'établissement de quelques demoiselles nobles de Provence, comme on le voit par l'acte de cette fondation du 5 de févrirer de ladite année 1735, & qui a été imprimé la même année à Aix en Provence chez Joseph David. Cet acte est intitulé : » Contrat de cession & transport de M. de Saint-Vallier » au pays de Provence de 10000 livres de rente au » principal de 200000 livres pour l'établissement par » mariage d'une demoiselle noble par année à perpé» tuité. » L'auteur du *Mercure* du mois de juin 1735 loue beaucoup la fondation faite pour la Provence, & ne donne pas de moindres éloges au fondateur. Ce qui a fait plus d'honneur à M. Cochet de Saint-Vallier, est son *Traité de l'Indult du parlement de Paris*, imprimé en 1703, chez Guignard, à Paris, en deux volumes *in-12*, réimprimé chez le même en 1706, & dont l'auteur préparoit une troisiéme édition beaucoup plus ample, qui n'a paru qu'après sa mort en 1749, 2 vol. *in-4°*. M. Du-Pin donne une idée suffisante de cet ouvrage dans sa *Bibliothéque des auteurs ecclésiastiques* du dix-septiéme siécle, tome dernier, page 139 & suivantes ; & tous les journaux qui ont parlé du même ouvrage, l'ont fait avec beaucoup d'estime. Il est certain que l'auteur paroît avoir épuisé une matiere qui jusqu'à lui n'avoit été traitée que fort légérement par M. Regnaudin, procureur-général au grand-conseil, & par François Pinson, célébre avocat au parlement de Paris. L'abbé Richard, chanoine de sainte Opportune à Paris, dans sa *Dissertation sur l'Indult*, imprimée en 1723 *in-8°*, appelle M. de Saint-Vallier *l'oracle de la jurisprudence sur cette matiere comme sur beaucoup d'autres.* Nous ne connoissons de plus de M. de Saint-Vallier que deux piéces imprimées dans les *Mémoires de Trévoux.* 1. Remarques sur la dissertation insérée dans les *Mémoires de Trévoux* du mois de juin 1705, qu'un auteur anonyme a faite sur les armoiries de France, dans les mêmes mémoires du mois de septembre 1706, article 133. Ces remarques sont elles-mêmes un petit traité fort bien fait sur l'origine des armoiries en France, & les différentes espéces de celles de nos rois. Il y dit entr'autres, que le plus sûr & le plus aisé est de se réduire au sentiment commun qui ne fait pas remonter l'invention des armoiries au-delà du dixiéme siécle ; que les auteurs les plus judicieux en attachent l'origine à l'invention des tournois, ou aux premieres guerres contre les infidéles, sous le roi Philippe I. Il explique ce que c'étoient que ces tournois, comment ils ont pu donner lieu aux armoiries, quelle est l'origine des fleurs de lis, &c. 2°. Lettre de M. le président Cochet de Saint-Vallier au R. P. *** jésuite, sur le traité des droits des chapitres des églises cathédrales de M. Ducasse. Cette lettre imprimée dans les *Mémoires de Trévoux* du mois de mai 1707, article 66, contient principalement des remarques sur les chanoines honoraires. M. Ducasse, official de Condom, avoit oublié cet article, & M. Cochet le lui faisoit observer par cette lettre qui n'arriva pas assez tôt pour être vue de l'auteur du traité, que la mort venoit d'enlever. Les remarques de M. Cochet sont curieuses, mais ce n'est qu'une ébauche de celles que l'on pouroit faire sur cette matiere. C'est à M. Cochet que M. le Brun a dédié en 1714 la troisiéme édition de son *Traité des successions*, in-folio ; & c'est à lui que le pere Bouchel, jésuite, adresse la premiere lettre du onziéme recueil des *lettres édifiantes & curieuses écrites des Missions étrangeres.*

COCHILE, anciennement *Sybaris*, riviere de la Calabre citérieure, province du royaume de Naples. Elle naît dans l'Apennin, près de Morano ; baigne Castro-Villare, & se décharge dans le golfe de Tarente, près de Sibari ville ruinée, du côté du nord. * Mati, *dictionnaire.*

COCHIN, royaume des Indes dans la presqu'isle de deçà le Gange, & dans le Malabar. Il prend son nom d'une ville qui est dans ses terres, & où le roi se tient. Les Portugais y en ont eu une autre de même nom, qui n'est habitée que par des chrétiens, avec un évêché qui dépend de l'archevêché de Goa, & qui fut établi par le pape Paul IV. Mais les Hollandois sont aujourd'hui les maîtres de cette ville. Les chrétiens qu'on appelle de S. Thomas, y avoient eu un prélat de temps immémorial, & ils y faisoient l'office en langue chaldéenne. * Osorius, *l.* 3. Linschot. Jarric, &c. Le Mire, *geogr. eccl.*

☞ COCHIN (Henri) écuyer, avocat au parlement, secrétaire du roi du grand collége, étoit né à Paris le 10 juin 1687. Il fut reçu au serment d'avocat le 5 juillet 1706, & s'attacha d'abord au grand conseil, où il fit des progrès si rapides, qu'à 30 ans on le reconnoissoit déja pour un des plus habiles canonistes. Ce ne fut qu'en 1727 qu'il commença à paroître au palais. On en conçut une si haute opinion, qu'il se trouva aussitôt char-

gé des affaires les plus importantes, de toute nature. Il réunissoit en lui une profonde connoissance de toutes les parties de la jurisprudence, de l'histoire & des principes des autres sciences, un esprit fin & délié avec un jugement solide, une élocution facile & naturelle, mais cependant toujours noble; la même pureté régnoit dans ses écrits; & dans toutes ses actions, une grande modestie qui rehaussoit encore l'éclat de ses vertus. Il seroit fort à souhaiter que l'on eût conservé tout ce qui est sorti de la bouche & de la plume d'un si grand homme; mais il plaidoit la plupart de ses causes sur de simples extraits, & l'on n'a conservé de ses plaidoyers, que ceux qu'il a lui-même fait imprimer en forme de mémoires: il y a aussi un grand nombre de ses consultations, dont on n'a pu trouver des copies; & néanmoins tant il étoit laborieux, ce que l'on a pu recueillir de ses œuvres, dont on n'a même choisi que les questions les plus curieuses, ne laisse pas de former quatre volumes *in*-4°, qui ont été mis en ordre & donnés au public après le décès de l'auteur, par M. Pierre-Jean Besnard, avocat au parlement. Ce recueil contient des plaidoyers & autres mémoires qui avoient été imprimés, même quelques extraits de causes, des écritures & des consultations. La préface que l'éditeur a mise en tête du premier volume, contient un éloge de M. Cochin & un détail de ses belles qualités, & des particularités les plus intéressantes de sa vie. Il mourut à Paris le 24 février 1747, laissant un fils, à présent conseiller au parlement, & une fille mariée à M. *Michel* de Montpesat, conseiller au grand conseil. Entre les différentes piéces de vers qui ont été faites à sa louange, on trouve celle-ci, en forme d'épitaphe, qui paroît donner une juste idée de ce grand homme:

*Pour cet esprit profond la loi n'eut rien d'occulte:*
*Par-tout il porta le flambeau.*
*L'orateur, l'écrivain, & le jurisconsulte*
*Sont renfermés dans ce tombeau.*

* *Mém. mss.* de M. Boucher d'Argis, avocat.

COCHINCHINE, royaume des Indes au-delà du Gange, situé sur un golfe qui porte son nom. Les habitans le nomment Cachu, ou Kachu, ou Kachochieu. Quelques auteurs croient que ce nom veut dire *Chine occidentale*, & d'autres ont cru que les Portugais lui avoient donné le nom de *Cochinchine*, à cause de la ressemblance qu'il a avec Cochin dans le Malabar. Cet état a la mer au levant, où elle forme le golfe, dit de *Cochinchine*: il a le royaume de Camboia au couchant; le Tunquin au septentrion; & au midi, Chiampa, que quelques-uns prennent pour une partie de la Cochinchine. Ce royaume a environ cinquante bons ports de mer, & est divisé en six provinces, chacune desquelles a son gouverneur & un ressort de justice particulier. La ville capitale, où le roi fait son séjour, est Keué; sa cour est très-belle, & le nombre des seigneurs très-grand. Le commerce est très-considérable en ce pays; & les marchandises qu'on y débite ordinairement, sont l'or, l'argent, la porcelaine, le bois d'aigle, la soie, &c. Les missionaires s'y emploient avec soin pour la conversion des peuples. Le P. François Busomi y est regardé comme l'apôtre du pays; & le P. Alexandre de Rhodes, lequel y a aussi beaucoup travaillé, nous a donné en son voyage une assez grande connoissance de ce royaume, aussi-bien que Mendoza. Les derniers rois de la Cochinchine ont pourtant persécuté les chrétiens avec une fureur extrême. * *Voyez* les lettres de M. Fabre, missionaire à la Cochinchine. On y trouve une description détaillée & très-exacte de ce royaume. Personne ne l'a mieux fait connoître.

COCHLEUS (Jean) de Nuremberg, chanoine de Breslaw en Silésie, & selon d'autres, doyen de Francfort, est célebre entre les théologiens du XVI siécle. Il disputa fortement contre les auteurs des nouvelles opinions, Luther, Bullinger, Osiander, Bucer, Mélancthon, Calvin & les autres réformateurs prétendus. C'est ce qui lui attira la haine des protestans, qui lui firent la guerre dans toutes les occasions. Cochleus écrivit contre eux, & donna une très-grande quantité d'ouvrages; ensorte que depuis l'an 1521 jusqu'à l'an 1550, sa plume fertile a produit chaque année plus d'un ouvrage pour la défense de l'église & de la vérité. Il a assisté à quantité de conférences; il s'offroit de disputer contre qui que ce fût des hérétiques, & de donner sa tête, en cas qu'il manquât de prouver les vérités catholiques, ou de détruire les impostures de l'hérésie. Après avoir tant combattu, il mourut à Breslaw, selon quelques auteurs, ou à Vienne, selon d'autres, âgé de 72 ans, le 10 janvier 1552, ayant acquis beaucoup de gloire à Augsbourg, à Ratisbonne & à Wormes, dans plusieurs conférences qu'il avoit eues avec les théologiens du parti protestant. Il écrivoit facilement; mais son style est assez négligé. Il savoit bien l'état des questions de controverse & la doctrine de l'église. Il avoit aussi beaucoup lu les écrits de Luther, des protestans & des autres hérétiques de son temps, & s'en servoit utilement pour les convaincre de variation & de contradiction. Il avoit étudié l'écriture sainte, par rapport à la controverse, & avoit aussi quelque teinture de l'antiquité ecclésiastique; mais il s'attachoit plus à confondre les hérétiques, & à les réfuter, qu'à prouver solidement les vérités catholiques. Il s'en tient ordinairement aux principes généraux, sans approfondir les questions particulieres. Il y a beaucoup de politique & de personnel dans ses traités de controverse. Il se sert quelquefois de termes assez durs, & d'invectives un peu fortes contre Luther & contre les autres hérétiques. Sur les sentimens il étoit rigide défenseur de la doctrine & des usages de l'église, & ennemi des accommodemens dans lesquels on vouloit se relâcher sur quelques-uns de ces points. Il n'étoit pas fort habile dans la critique, cependant il avoit quelque goût de l'antiquité. Il n'a été, ni tant estimé qu'Eckius par les catholiques, ni tant craint des hérétiques; on ne peut nier pourtant qu'il n'ait travaillé utilement pour l'église. Les principaux de ses ouvrages sont: *Joannis Cochlæi miscellaneorum in causâ religionis libri tres*, à Ingolstadt 1545, *in*-4°. *Historia Hussitarum*, &c. à Mayence 1549, *in-folio*, ouvrage rare & curieux, & l'un des meilleurs de Cochlæus. *Philippicæ de Caroli V ordinatione quæ* INTERIM *vulgò dicitur*, à la suite de l'ouvrage précédent. *Commentatio de actis & scriptis Martini Lutheri*, à Mayence 1549, *in-folio*. *Speculum antiquæ devotionis circa missam & omnem alium cultum Dei*, à Mayence 1549, *in-fol. De vita Theodorici regis Ostrogothorum & Italiæ*, à Ingolstadt 1544, *in*-4°, & à Stockolm en 1699. Cette derniere édition est la plus ample. *Epitome apostolicarum constitutionum in Creta insula per Carolum Capellium repertarum, & è græco in latinum translatarum, adjecta sunt quædam testimonia apostolicorum discipulorum Dionysii Areopagitæ, Ignatii & Polycarpi; & per oppositum, ex historiâ de actis Lutheri, duorum sacerdotum Carlostadii & Munceri gesta & eventus: ex editione Cochlæi*, à Ingolstadt 1546, *in*-4°. *Concilium delectorum cardinalium, & aliorum prælatorum, de emendandâ ecclesiâ, Paulo III jubente conscriptum & exhibitum anno* 1538. *Accessit Joannis Cochlæi discussio æquitatis super concilio delectorum cardinalium, &c. ad tollendam per generale concilium inter Germanos in religione discordiam*, 1539, in-8°. *Confutatio una quatuor excusationum lutheranorum pro concilio generali ad Mantuam indicto*, à Leipsick 1537, in-8°. *Ruperti abbatis Tuitiensis opera omnia ex editione Joan. Cochlæi*, 1 editio, à Cologne 1528, 1532, 1533 & 1534, *in-fol.* 4 vol. *Innocentii papæ III libri VI, de sacro altaris mysterio; & ejusdem libri III, de contemptu mundi, sive de miseriâ conditionis humanæ, ex editione Joan. Cochlæi*, à Anvers 1540, *in*-8°, &c. * De Thou, *hist. l.* 11. Le Mire, *de script. sæc. XVI.* Surius *in hist.* Bellarmin, *de script. eccl.* Possevin, *in appar. sacro.* Simler, *in append.* Gesner. Jacobus Boissard, *in iconib.* Spon-

de, *in annal.* Du-Pin, *bibl. des auteurs eccl. XVI siécle.*

COCKERMOUTH, bourg ou ville avec marché dans le comté de Cumberland en Angleterre. Elle est située sur la riviére de Cocker, près du lieu où elle se décharge dans le Dervent; ensorte qu'elle est comme environnée de ces deux riviéres, environ à huit milles anglois de la mer. Il y a un château sur l'une des montagnes, qui en sont tout proche. Elle est à 226 milles de Londres. * *Dict. anglois.*

COCLÈS (Barthelemi) vivoit dans le XV siécle, & fut si savant, dit-on, dans la chiromancie & la métoposcopie, que personne ne fit tant de prédictions si véritables. Il en composa même un livre, où tout son art fut expliqué. Achilini y fit une préface également admirée des amis & des ennemis de l'art de deviner. On dit qu'il prédit à Luc Gauric, fameux jurisconsulte, qu'il endureroit bientôt un supplice, sans l'avoir mérité, mais qu'il n'en mourroit pas. En effet, Bentivoglio, seigneur de Boulogne, ayant appris que Gauric avoit prédit qu'avant la fin de l'année il seroit chassé de son état, il lui fit donner l'estrapade. Coclès mourut, comme il l'avoit prédit lui-même, d'un coup sur la tête. Hermes de Bentivoglio, fils du seigneur de Boulogne, le fit assassiner par Caponi, qui lui donna un coup de hache sur la tête, comme il ouvroit sa porte, & cela, parcequ'il avoit prédit à Hermes, qu'il seroit banni & tué dans un combat. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que Caponi étant allé consulter Coclès, dont il n'étoit point connu, celui-ci lui dit: *Hélas! mon ami, vous commettrez un détestable meurtre, avant qu'il soit nuit.* Après sa mort, on trouva dans son cabinet des prédictions sur ceux de sa connoissance, dont il avoit vu la main & le visage, qui se trouverent par la suite toutes aussi véritables que celle-ci. * Varillas, *anecd. de Flor. liv.* 7.

COCQ (Jean le) avocat général du roi en sa cour de parlement de Paris, vers l'an 1392, a laissé un recueil d'arrêts intitulé, *Quæstiones Joannis Galli.* Il mourut peu de temps après. Sa famille est célebre à Paris par son ancienneté & par ses charges. Elle a produit plusieurs conseillers au parlement, maîtres des comptes, &c. entr'autres, GERARD le Cocq, que Louis XII honora d'une charge de conseiller au parlement de Paris, & François I, d'une de maître des requêtes. Il mourut en 1540. *Consultez* le sieur Blanchard, *hist. des maîtres des requêtes, pag.* 250 *& suiv.*

☞ COCQ (Renaud le) professeur au collége de Lizieux à Paris, étoit de Vire. Il a fait imprimer en 1687 un livre intitulé: *Le parfait géographe, ou l'art d'apprendre aisément la géographie & l'histoire*, qu'il dédia à M. le chancelier. Le Cocq revit & augmenta son ouvrage, & en donna une nouvelle édition en 1695. * *Mem. mss.* de M. l'abbé Beziers de Bayeux.

COCQUELIN (Nicolas) docteur de la maison & société de Sorbonne, chancelier de l'église de Paris, & ancien curé de l'église collégiale & paroissiale de S. Merri, censeur royal des livres, mort au mois de janvier 1693, prêcha avec succès. Dans les Mercures de son temps, on le fait auteur des ouvrages suivans, savoir, la Morale d'Epictete, *in*-12, 1688; Traité des puissances; Recueil de piéces sur la dignité & les droits du chancelier de l'université de Paris; & le suivant, qui est le seul que nous connoissions, & qui a pour titre: *Les Pseaumes de David, & les Cantiques qui se disent tous les jours de la semaine dans l'office de l'église*, traduits en françois, avec le latin à côté, & un abrégé des vérités & des mysteres de la religion chrétienne, à Paris, chez Léonard, 1686, *in*-12 & *in*-8°. La version sent la paraphrase, & le traducteur en convient lui-même. Dans le journal des savans du 17 juin 1688, édition de Hollande, *p.* 251 *& suiv.* on a imprimé un discours prononcé en latin par M. Cocquelin, comme chancelier de l'église de Paris, lors de la présentation de ceux qui devoient recevoir le bonnet de docteur. Ce discours est suivi d'une piéce de vers latins composée par le même, à la louange de Louis XIV.

COCYTE, fleuve de l'Epire, est un des quatre que les poëtes on fait couler en enfer. C'est parceque son nom, qui signifie *plainte*, marque les cris de ceux qui sont dans les tourmens. Ce fleuve a donné son nom aux fêtes dites *Cocytiennes*, qu'on célébroit en enfer à l'honneur de Proserpine. Il est différent d'une autre riviére de ce nom qui étoit en Italie près du lac d'Averne, & qui se déchargeoit dans le lac Lucrin ou Mar-morto, & qui fut presque tout comblé par la chute d'une montagne durant un tremblement, de terre arrivé en 1538. * Pausanias. Apoll. &c. Virgil. *l.* 6, *Æneid. v.* 323. Horace, *l.* 2 *carm. od.* 14, *v.* 18. Tous les poëtes en parlent.

☞ CODDE (Guillaume) de Leyden, après avoir fait ses études, s'appliqua à la langue hébraïque, qu'il apprit sous le professeur François Raphelengius, auquel il succéda. On a de lui *Notæ breves ad grammaticam hebræam Petri Martini: Oratio funebris Rudolphi Snelli, mathematici, laudibus dicata.* * Valere André, *biblioth. Belg. p.* 310, 311. Moreri, *ed. de Holl.* 1740.

CODDE (Pierre) archevêque de Sébaste, & vicaire général du pape dans les Provinces-Unies, étoit né à Amsterdam, & entra jeune dans la congrégation de l'Oratoire où il s'acquit une estime universelle par sa piété & par son esprit. Il étudia avec beaucoup de succès en théologie dans l'université de Louvain, & il y enseigna la philosophie pendant quelque temps. Mais afin de vaquer plus librement à l'étude qui faisoit ses délices, il quitta la Flandre, & se retira en France où il passa plusieurs années, tant à Paris qu'à Orléans. Avant que de s'en retourner dans sa patrie, il voulut entreprendre le voyage d'Italie; & il étoit déja en chemin, lorsqu'il reçut des lettres de M. Neercassel, évêque de Castorie, & vicaire apostolique en Hollande, qui l'appelloit auprès de lui. M. Codde obéit, & il demeura pendant plusieurs années auprès de ce prélat; il s'y livra uniquement à l'étude & à la priére, & principalement à la méditation de l'écriture. M. de Neercassel gouta si bien ses talens, qu'il voulut qu'il le suivît, lorsqu'en 1683 on l'appella pour être le premier pasteur d'Utrecht, & il se déchargea sur lui d'une partie des travaux de cette nouvelle vocation. Il n'eut pas lieu de s'en repentir: il trouva dans M. Codde un autre lui-même, capable de toutes les affaires, infatigable au travail, & qui joignoit à ses qualités une éloquence mâle & persuasive, un esprit pénétrant & rempli de la doctrine de l'Ecriture & des Peres. Son mérite étoit si connu, que le pape Innocent XI ne crut pas pouvoir donner un pasteur aux Provinces-Unies plus digne que lui de succéder à M. de Neercassel qui mourut le 6 juin 1686. Cependant ce choix ne fut fait que sur la fin de l'année 1688, & il fut agréable à tout le clergé. M. Codde fut sacré à Bruxelles le 6 février 1689, sous le titre d'archevêque de Sébaste, & de vicaire apostolique dans les Provinces-Unies; & depuis ce temps-là il n'omit rien de ce qu'il crut appartenir à la charge pastorale, quelque peine qu'il pût lui en couter. Il fit de fréquentes visites dans les lieux les plus écartés, & dont l'accès étoit le plus difficile; & dans ces courses, il prêchoit souvent plusieurs fois chaque jour. Il pénétra jusques dans des isles éloignées, où depuis plusieurs siécles on n'avoit vu aucun ministre de l'évangile; il érigeoit de nouvelles églises, il plaçoit des pasteurs pieux & savans, il fournissoit de quoi vivre à ceux qui étoient dans le besoin, il se dépouilloit lui-même pour revêtir les autres; par-tout il s'efforçoit de faire connoître & aimer J. C. pour lequel il avoit lui-même un amour ardent. On répandit contre sa réputation quantité de libelles, on le décria jusqu'à Rome; & cependant ayant reçu des lettres de la congrégation établie à Rome pour la propagation de la foi, où on l'accusoit d'erreur, il y alla & y arriva au commencement de décembre 1700. Il eut audience du pape le 22 du même mois, & il n'y oublia rien de tout ce qu'il pouvoit dire en sa faveur, & pour faire connoître l'innocence de son clergé, que l'on avoit enveloppé dans les mêmes accusations; il demanda

qu'on lui communiquât les plaintes & les mémoires que l'on avoit fait contre lui, & que l'on examinât le tout dans les regles, & même au tribunal de l'inquisition. Mais cette affaire fut renvoyée à une congrégation particuliere qui ne lui communiqua, comme il l'a écrit, que des extraits des mémoires présentés contre lui & destitués de leurs preuves. Le prélat y répondit néanmoins avec tant de force, qu'excepté ceux qui lui avoient suscité cette affaire, tous ses juges furent convaincus de son innocence, & le regarderent comme un saint évêque. On l'invita même souvent à différentes assemblées avec les cardinaux, & il prêcha dans plusieurs en habit épiscopal. Le pape lui fournit une voiture pour son usage particulier, tant qu'il demeura à Rome, & il en reçut aussi pendant tout ce temps le pain & le vin en signe de communion. Enfin quand il eut obtenu la permission de retourner à son église, le pape lui donna sa bénédiction & le combla de caresses. Cependant l'inquisition donna contre lui un décret daté de Rome le cinq avril 1704, qui condamne sa déclaration & ses réponses, le dépouille de tout gouvernement de la mission de Hollande, & nomme en sa place M. Cock, que les états de Hollande & de Frise refuserent de reconnoître. M. Codde s'abstint cependant dès-lors de toutes les fonctions dont on lui ôtoit l'exercice; mais il ne laissa pas de veiller sans cesse à la garde de son troupeau, & de parler & d'écrire pour sa justification propre & celle de son clergé, toutes les fois qu'il le jugea nécessaire. Il mourut le 18 décembre 1710, à Utrecht. On l'enterra ensuite à Warmonde, bourg près de Leyde. Ce prélat n'étoit âgé que de soixante-deux ans & trois semaines. Ses ouvrages sont: Réponses au mémoire sur l'état & le progrès du jansénisme en Hollande, imprimées en latin en 1699. Déclaration & réponse sur le même sujet, donnée aux cardinaux en 1701. Trois mémoires présentés au pape, en latin, en 1701. Déclaration ou mémoire sur la signature du formulaire, en latin, du 26 juillet 1702. Premiere lettre aux catholiques de Hollande, en latin, du 19 mars 1704. Seconde lettre aux mêmes, du 20 août suivant. Défense de l'archevêque de Sébaste, contre le décret de l'inquisition, du 5 avril 1704. On croit qu'il a eu part à ce décret, &c. * *Mém. du temps.*

CODE, nom que l'on donne aux recueils des ordonnances ou constitutions des empereurs & des rois. La république de Rome ayant été changée en état monarchique, les constitutions des premiers empereurs furent réduites en deux codes, par Grégoire & Hermogène, savans jurisconsultes, sous l'empire de Dioclétien, vers l'an 290. On nomma ces deux recueils, *le code Grégorien*, & *le code Hermogénien*. L'empereur Théodose le jeune en fit un autre, l'an 435, qui fut appellé *code Théodosien*, où il recueillit toutes les constitutions des empereurs, depuis Constantin jusqu'à lui. Les constitutions contenues dans ces trois codes, convenoient si peu entr'elles, que l'empereur Justinien se vit obligé en 534, de faire composer un code nouveau, qui comprend tout ce qu'il y avoit de bon dans les codes de Grégoire, d'Hermogène & de Théodose. Il fut appellé *le code Justinien*, & fait la troisiéme partie du corps du droit civil ou romain. Nous avons en France *le code Henri*, *le code Louis XIII*, & *le code Louis XIV*. Le premier a été fait par ordre du roi Henri III, lequel voulant faire dresser un recueil de ses édits & ordonnances, & de celles des rois de France ses prédécesseurs, choisit entr'autres le président Brisson, pour y travailler. Cet ouvrage étant achevé en 1587, sa majesté en envoya des copies à tous les parlemens, & autres cours supérieures de France pour l'examiner, son intention étant de l'autoriser, après qu'il auroit été approuvé par les plus notables compagnies du royaume. Mais les guerres civiles de la ligue, qui s'allumerent quelque temps après & qui continuerent jusqu'en 1598, & la funeste mort du roi, empêcherent ce louable dessein. Ainsi le code Henri n'eut point force de loi. On n'a pas laissé néanmoins de l'imprimer plusieurs fois avec des commentaires ou notes de Charondas, de Tournet, & de Rochemaillet. Jacques Corbin donna au public en l'année 1627 un gros volume intitulé, *le code Louis XIII*, contenant ses ordonnances, commentées & conférées avec celles des rois Henri *le Grand*, Henri III, Charles IX, François II, Henri II, François I, & autres ses prédécesseurs; mais c'est l'ouvrage d'un particulier, aussi-bien que le code Henri. On appelle vulgairement *le code Louis XIV*, les nouvelles ordonnances faites depuis 1667, jusqu'en 1681. La premiere ordonnance pour les matiéres civiles, est datée du mois d'avril 1667. La seconde, qui concerne les évocations, les réglemens de juges, les committimus & gardes-gardiennes, les lettres d'état, les répits, les épices & vacations, est du mois d'août 1669. L'ordonnance pour les matiéres criminelles, est du mois d'août 1670. L'édit du roi pour le réglement du commerce des négocians, est du mois de mars 1673. L'ordonnance touchant la marine est du mois d'août 1681. Ces ordonnances ont été données au public avec des annotations ou remarques, par M. Bornier, lieutenant particulier de Montpellier, sous le titre de *Conférences des nouvelles ordonnances.*

CODINUS (George) Curopalate, c'est-à-dire, un de ces officiers qui avoient soin du palais de l'empereur de Constantinople: ce qui étoit un emploi important. On ne sait pas bien en quel temps il vivoit; mais c'est apparemment vers la fin du XV siécle, & l'on est seulement assuré qu'il composa un traité qui étoit comme un recueil de l'origine de Constantinople. Il aussi laissé un livre des officiers du palais de Constantinople, & des emplois de la grande église. George Douza & François Junius ont traduit ces ouvrages en latin, Douza le premier, & Junius le second. Ils ont été imprimés à Paris, en grec & en latin en 1615. Ses antiquités de Constantinople ont été imprimées depuis à l'imprimerie royale, avec les notes de Pierre Lambecius, bibliothécaire de l'empereur, & ses autres ouvrages avec les notes du P. Goar.

☞ CODOMAN (Laurent) Allemand, natif de Hoff dans le Voigtland en Saxe, a vécu dans le XVI siécle, & est mort en 1590. On a de lui deux ouvrages, le premier intitulé *Supputatio præteritorum annorum mundi, & septuaginta hebdomadarum Danielis, ex historiis sacris ethnicisque sumpta*, à Leipsick 1572, *in* 8°. Le second est un *in*-4° imprimé à Wittenberg en 1581, & a pour titre: *Annales sacræ scripturæ, ubi origo olympiadum.* * M. l'abbé Goujet, *mém. mss.*

CODRUS, fils de Mélanthus, fut le dernier roi des Athéniens. On dit que voulant sauver son pays attaqué par les Héraclides, qui depuis quelques années étoient maîtres du Péloponnèse, il consulta l'oracle d'Apollon, duquel il apprit que le peuple dont le chef seroit tué demeureroit victorieux. Cette réponse lui inspira la pensée de se déguiser en paysan, & de blesser un soldat des ennemis, pour s'en faire tuer. Il l'exécuta, & fut tué l'an 21 de son regne, qui étoit le 2964$^{e}$ du monde, & le 1071$^{e}$ avant l'ére chrétienne. Les Athéniens réduisirent leur état en république, qui fut gouvernée par des magistrats, qu'ils nommoient *Archontes.* Medon, fils de Codrus, fut le premier, & gouverna pendant 20 ans. * Justin, *l.* 2. Pausanias, *l.* 1. Valere-Maxime, *l.* 5, *c.* 6, *ex.* 9. Velleius. Eusebe, &c.

CODRUS, poëte Latin, vivoit sous la CLXXXV olympiade, vers l'an 40 avant J. C. Virgile en fait mention dans ses Bucoliques, *éclog.* 7.

CODRUS, aussi poëte latin, est différent du premier, & vivoit sous l'empire de Domitien, vers l'an 90 de l'ére chrétienne. Il fut auteur d'un poëme intitulé *Théséide*, que Juvenal trouvoit trop long. Le même auteur parle de lui d'une maniére à faire voir qu'il l'estimoit. Procule sa femme avoit la taille extrêmement petite. Codrus étoit pauvre, & son indigence est passée en proverbe: *Codro pauperior.* * Juvenal, *satyr.* 1 & 6. Erasme, *Adag. tit. Paupertas.*

CODS-SCHERIF: les Turcs donnent ce nom à la ville de Jérusalem: il signifie la sainteté du scherif, ou du prince. *Cods* veut dire sainteté, & *Scherif* prince.

Plusieurs croient que la principale raison qui a porté les Turcs à nommer ainsi cette ville, est à cause du voyage que Mahomet y fit de nuit, selon leur opinion, pour monter de là au ciel, & parce qu'il doit y revenir pour juger le monde, suivant leur Alcoran. Il est plus vraisemblable que Jérusalem étoit appellée ainsi avant Mahomet. Hérodote (*liv.* 1,) l'appelle Cadytis suivant les imprimés : peut-être y doit-on lire Codytis; ce nom n'est pas éloigné de celui de Codes, l'auteur Grec y auroit ajouté une terminaison convenable à la langue dans laquelle il écrivoit. * Ricaut, *de l'empire ottoman.*

CODURC (Philippe) secrétaire du roi, étoit né à Annonai en Vivarez, de parens de la religion prétendue réformée. Il se convertit après avoir été ministre à Nismes, & s'appliqua à l'étude des langues & de l'écriture sainte. Il se rendit fort habile dans les langues, & bon interpréte de l'écriture. Il est mort en 1660. Cet auteur a fait un excellent commentaire sur Job, qui parut en 1651, *in*-4°; des notes sur les 16[e] 17[e] & 18[e] versets du chap. 9 de l'épître aux Hébreux, pour montrer que le terme διαθήκη, dont se sert l'apôtre, ne doit pas être traduit en cet endroit par celui de testament, mais par celui d'alliance. Il a traduit les livres de Job & de Salomon en françois, suivant le texte hébreu, & fait des notes ou observations sur les endroits les plus difficiles, *in*-8°, Paris 1647, & *in*-4° 1657. Il s'est aussi mêlé de controverse, mais en la traitant toujours par rapport à l'écriture sainte, aux coutumes des Juifs, & aux loix romaines. C'est dans ce gout qu'est écrite la dissertation qu'il a faite du sacrifice de la messe, & de la présence réelle du corps & du sang de J. C. dans l'Eucharistie, imprimée à Paris en 1645, & sa diatribe de la justification des saints. Il y a enfin de lui une petite dissertation sur la généalogie de J. C. * Du-Pin, *biblioth. des auteurs ecclef. XVII siécle*, *tom.* II, *édit. Parif. in*-8°.

COEFFETEAU (Nicolas) théologien de l'ordre de S. Dominique, évêque de Dardanie, & nommé à l'évêché de Marseille, naquit l'an 1574 à Saint-Calais dans le Maine. Il prit en 1588 l'habit de religieux dans l'ordre de S. Dominique, où son mérite l'éleva aux premiéres charges : car il fut professeur en théologie, prieur & vicaire général; & dans un chapitre tenu à Rome en 1608, on le fit définiteur général de France. Il eut encore l'emploi de prédicateur de la reine Marguerite de Valois. Son éloquence parut avec éclat, & dans ses sermons, & dans ses livres de l'histoire romaine. Le roi Henri *le Grand* le choisit, à la sollicitation du cardinal du Perron, pour répondre au livre du roi de la Grande-Bretagne. Il répondit depuis à celui du sieur du Plessis-Mornai sur l'Eucharistie, & le pape Grégoire XV l'ayant choisi pour écrire contre Marc-Antoine de Dominis, il fit l'ouvrage intitulé : *Pro sacra monarchia Ecclesiæ catholicæ, &c. libri quatuor apologetici, adversus rempublicam Marci Antonii de Dominis, &c.* 2 vol. *in fol.* Paris 1623. Le public lui est obligé de divers autres ouvrages, comme sont la traduction de Florus, de l'histoire romaine, &c. Messieurs de Sainte-Marthe ont dit que la reine-mere de Louis XIII lui donna les évêchés de Lombès & de Saintes; mais ces benéfices ne paroissent pas seulement lui avoir été offerts. En 1617 il fut fait évêque de Dardanie, administrateur & suffragant du diocèse de Metz, & en 1621 le roi Louis XIII le nomma à l'évêché de Marseille; mais il mourut avant que d'en avoir pris possession, le 21 avril 1623, âgé de 49 ans. Il est enterré dans l'église des religieux Dominicains du grand couvent de Paris, dans la chapelle de S. Thomas. Les ouvrages de Coeffeteau sont parfaitement bien écrits en notre langue, savans, solides & dignes d'être lus par tous ceux qui se mêlent de controverse. On peut y remarquer la différence qu'il y a entre un habile homme qui traite des matiéres de controverse avec dignité & avec majesté, & quantité de controversistes vulgaires dont les ouvrages sont aussi méprisables, que ceux de Coeffeteau sont dignes de louanges. GUILLAUME Coeffeteau son frere, a composé des commentaires sur quelques pseaumes & sur quelques livres de l'écriture sainte; un commentaire sur les vers attribués à Caton; & plusieurs petits traités pour servir à ceux qui commencent à s'appliquer à la prédication, imprimés sous le titre de *Florilegium*, en 1667. * Sainte-Marthe, *Gall. christ. de episc. Massil.* Du-Pin, *biblioth. des auteurs ecclef. XVII siécle.* Echard, *script. ordin. S. Domin.* Voyez le tome III des *mém.* du P. Niceron.

COEL, roi de la Grande-Bretagne, qui vivoit sur la fin du troisiéme siécle, tua Asclepiodote son oncle, pour se mettre sur le trône. Quelques-uns prétendent qu'il fut pere d'Hélene, mere de Constantin *le Grand.* Les annales d'Angleterre parlent d'un autre COEL, fils & successeur de Marius. Il avoit été nouri à Rome. On en met un autre qui fut défait par Fergus roi d'Ecosse. * Polydore Virgile & du Chêne, *hist. d'Angleterre.*

COELHO DO AMARAL (Nicolas) Portugais, religieux de la Trinité, composa une chronologie, imprimée en 1554 à Conimbre. Il mourut le 6 juillet de l'année suivante. * *Mém. de Portugal.*

COELHO (George) étoit Portugais, & fut secrétaire de Henri, infant de Portugal & cardinal, mais lorsque ce prince n'étoit encore qu'archevêque de Brague, en 1540. Coëlho fut aussi chanoine de la cathédrale d'Evora, & prieur du monastére de S. George, composé de chanoines réguliers de l'ordre de S. Augustin, près de Conimbre. Il étoit fort bon poëte Latin. On a de lui un recueil *in*-4° de ses poësies, & un traité en prose intitulé : *Lucianus de Deâ Syriâ.* Jean Soaves de Brito en parle avec éloge dans son *Theatrum Lusitano-Litterarium*, ouvrage qui est encore manuscrit. Nicolas de Sainte-Marie le loue aussi dans la chronique des chanoines réguliers de S. Augûstin. George Coëlho mourut dans le couvent dont il étoit prieur, le 28 août 1553, & fut inhumé au même lieu.

COELHO (Jerôme) Portugais, né à Barcellos, a été recteur de l'église de S. Torquat auprès de Guimaraens. Il s'est distingué dans la prédication; & nous avons de lui un recueil de sermons que ceux de sa nation estiment. Ils furent imprimés après sa mort, par frere Joseph Barros, de l'ordre des Carmes, sous le titre de *Discursos predicareis de glorioso S. Antonio de Padua.*

COELHO (Simon) étoit né à Lisbonne en 1514 de *Gaspard* Coëlho, commandant de la cavalerie portugaise de Safim en Afrique, & distingué par sa valeur, & de *Jeanne* Sobrinho. Après avoir étudié avec succès la philosophie & la théologie à Salamanque, il quitta le siécle pour entrer dans l'ordre des Carmes à Lisbonne le 15 août 1543. Peu de temps après, il alla prendre le dégré de docteur à Sienne en Italie. Il ne s'appliqua pas seulement à la théologie, il étudia aussi avec soin les mathématiques, & y devint fort habile sur-tout dans la gnomonique; la géographie & l'histoire ecclésiastique ne lui furent pas moins connues. Il fut provincial en 1584, & mourut en odeur de sainteté le 13 mai 1606. Il a composé la chronique des Carmes en quatre volumes dont on n'a imprimé que le premier. Ses autres ouvrages sont : Apologie de l'ordre des Carmes contre le P. Roman : Dialogue de la vie active & contemplative : Quelques traités de gnomonique & de géographie. * *Mémoires manuscrits sur le Portugal.*

CŒLIUS (Gaspard) Romain, poëte & peintre, a vécu sous le pontificat de Clément VIII & de Paul V. Il avoit beaucoup d'esprit pour les lettres, savoit bien l'histoire, les mathématiques & diverses autres sciences, & peignoit fort agréablement; homme au reste d'humeur trop bizarre, & trop particulier. Il avoit composé deux poëmes, l'un de la prise de Rome par les Goths, & l'autre de la vie des poëtes, outre diverses comédies & quelques autres piéces en vers. Il mourut âgé de 70 ans. * Janus Nicius Erythæus, *Pinac. I. Imag. illustr. c.* 127.

COELIUS RHODIGINUS, *cherchez* RHODIGINIUS.

COELIUS, nom de plusieurs autres personnes, *cherchez-les* sous le nom par lequel ils font le plus connus.

COELIUS, montagne de Rome, *cherchez* CELIUS.

COELIN, *cherchez* COLLIN.

COELUS, fils du Jour, selon les poëtes, & mari de Vesta, qui est la terre, comme Cœlus est le ciel. La fable leur donne plusieurs enfans, l'Océan, les Cyclopes, les Titans. Saturne, le plus jeune de tous, mutila son pere avec une faulx d'acier, & de son sang naquirent les Furies. * Apollodore, *l.* 1.

COENUS, fils de Polémon, l'un des généraux & des favoris d'Alexandre *le Grand*, fut envoyé par ce prince pour faire le siége de Bazira dans les Indes. Après l'avoir bloquée par des forts qu'il fit construire, il revint joindre l'armée, dans laquelle il commanda toujours avec distinction. Sa mort qui arriva la troisiéme année de la CXIII olympiade, & 326 ans avant J. C. fut très-sensible à Alexandre; mais ce prince, dans l'éloge qu'il fit de Cœnus, ne put s'empêcher de censurer un discours que ce général lui avoit fait, pour le dissuader de pénétrer jusqu'aux extrémités de l'Orient. *Si Cœnus eût prévu*, dit-il, *que le terme de sa vie devoit être si court, il se seroit épargné la peine de composer une si longue harangue.* * Arrien. Quint-Curce. Strabon.

COERANUS, natif de l'isle de Paros, dans la mer Egée, voyant un jour pêcher à Constantinople, acheta plusieurs dauphins qu'on avoit pris, & les remit tous en mer. Quelque temps après, étant dans un vaisseau qui fit naufrage, il n'y eut que lui qui se sauva par le secours d'un dauphin, lequel, dit-on, le reçut & l'enleva sur son dos, l'emportant jusqu'au devant d'une caverne de l'isle de Zacynthos, qu'on appelle encore aujourd'hui *Cœranion.* On ajoute que le corps de Cœranus ayant été brulé près de la mer après sa mort, les dauphins se présentérent le long de la côte, comme pour honorer ses funérailles. * Plutarque, *au traité* intitulé: *Quels animaux ont le plus de connoissance.*

COERANUS, d'Alexandrie en Egypte, fut le premier de cette ville qui fut admis à Rome dans le sénat, ses concitoyens en ayant été exclus par une ordonnance expresse d'Auguste. Il fut redevable de son élévation à Caracalla, qui le fit sénateur & consul, vers l'an de J. C. 212, après qu'il eut été banni sous Sévere, & renfermé sept ans dans une isle, comme ami de Plautien. * Dion, *l.* 51, *c.* 76.

COESFELDT, ville d'Allemagne dans le diocèse de Munster en Westphalie. Elle est petite, mais assez bien fortifiée, & l'évêque de Munster y a un palais, où il demeure souvent. Cette ville est la patrie de Henri, dit de *Coeffeldt*, chartreux, qui a composé divers ouvrages, & dont nous parlons à HENRI DE COEFFELDT.

COETANFAO, *cherchez* QUERHOENT.

COETIVI, terre située en la paroisse de Ploëquin, au diocèse de Léon en Basse-Bretagne, a donné son nom à une maison considérable, dont on ne connoît la postérité que depuis,

I. PREGENT seigneur de Coëtivi, I du nom, chevalier banneret, qui vivoit en 1212, & qui eut pour enfans ALAIN, qui suit; & *Jeanne* de Coëtivi, mariée à *Hardi* de Loheac.

II. ALAIN, seigneur de Coëtivi, I du nom, vivoit en 1240 & 1266, & fut pere de PREGENT II du nom, qui suit.

III. PREGENT, seigneur de Coëtivi, II du nom, vivoit en 1270 & 1277. Il épousa *Plezou*, fille d'*Eon* seigneur de Kerlech, dont il eut PREGENT III qui suit; & *Sibylle* de Coëtivi, mariée à *Bernard* du Chastel.

IV. PREGENT, seigneur de Coëtivi, III du nom, mourut en 1312, & eut pour fils ALAIN II qui suit.

V. ALAIN II du nom, seigneur de Coëtivi, tint le parti de Charles de Blois, à cause de quoi ses terres furent confisquées en février 1342, & fut pere de PREGENT IV, qui suit.

VI. PREGENT IV du nom, seigneur de Coëtivi, demeura prisonnier à la bataille d'Aurai, tenant le parti de Charles de Blois. Il épousa *Sibylle* de Coëtivi sa parente, dont il eut PREGENT V, qui suit; & *Alix* de Coëtivi, mariée 1°. à *Derien* de Rodalnez: 2°. à *Alain* de Lesormel.

VII. PREGENT V du nom, seigneur de Coëtivi, épousa *Catherine* de Rosmadec, fille de *Riou*, seigneur de Goarlot, & de *Catherine* du Pont, dont il eut PREGENT VI, qui suit.

VIII. PREGENT VI du nom, seigneur de Coëtivi, épousa *Thiphaine* de Grenguen, fille d'*Alain*, seigneur de Forestie & du Menant, dont il eut ALAIN III, qui suit; *Olivier*, qui fit *la branche des seigneurs de* FRACMANS; *Perrine*, dame de Crechguerant; & *Alix* de Coëtivi, mariée 1°. à *Geofroi* Tournemine, seigneur de Kermelin: 2°. à *Robert* de Kergroadez.

IX. ALAIN III du nom, seigneur de Coëtivi, servit sous le connétable de Richemont, & il avoit le commandement de ses troupes. Il fut tué au siége de Saint-James de Beauvron, en 1425. Il avoit épousé 1°. par traité du 12 janvier 1398 *Catherine* du Chastel, fille d'*Ervé*, seigneur du Chastel, & de *Mencie* de Lifcoët: 2°. *Anne*, fille de *Robert* de Kergroadez, morte en 1435. Du premier mariage vinrent PREGENT VII du nom, qui suit; *Alain*, cardinal, *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé*; *Christophe*, mort sans alliance, *laissant de* Zizette Austaf, *un fils* naturel, *nommé* Christophe, *légitimé en janvier* 1493; OLIVIER, qui fit *la branche des seigneurs de* TAILLEBOURG, *rapportée ci-après*; *Guillaume*, qui amena de Bretagne, par ordre du roi, plusieurs navires chargés de munitions & de vivres, au secours de la ville de Dieppe, en 1445; *Bernard*; *Alix*, mariée à *Alain* de Refuge, seigneur de Kernafret; *Adelice*, qui épousa *Henri*, seigneur de Pennemarch; *Mencie*, alliée le 27 mars 1418, à *Jean* de Langueno ëz; & *Isabeau* de Coëtivi, mariée à *Hervé*, vicomte de Coetquenon.

X. PREGENT VII du nom, seigneur de Coëtivi, &c. amiral de France, *dont l'éloge sera rapporté ci-après dans un article séparé*, épousa *Marie* de Laval, dame de Retz, fille de *Gilles*, seigneur de Retz, de Blazon, &c. maréchal de France, & de *Catherine* de Thouars, dont il n'eut point d'enfans; elle prit une seconde alliance avec *André* de Laval, seigneur de Loheac, aussi maréchal de France, & mourut sans postérité le premier novembre 1458. *Il eut pour fille naturelle* Bertrande, *alliée* 1°. *à* Jean *de Mestignac, chevalier*: 2°. *à* Antoine *Postel, seigneur de Brethes, prévôt des maréchaux*: 3°. *à* Bernard *de Mons, écuyer.*

### *SEIGNEURS DE TAILLEBOURG.*

X. OLIVIER de Coëtivi, fils puîné d'ALAIN III, seigneur de Coëtivi, &c. & de *Catherine* du Chastel, sa premiere femme, fut seigneur de Taillebourg, Didonne, &c. conseiller & chambellan du roi, sénéchal & lieutenant général de Guienne, capitaine de la ville & du pont de Saintes. Il suivit l'amiral son frere, duquel il étoit lieutenant général, dans toutes les expéditions de guerre contre les Anglois, & demeura prisonnier lorsque la ville de Bourdeaux se révolta en 1452; & cette ville ayant été réduite sous l'obeissance du roi, il y rentra, & fit bâtir le Château-trompette. Il étoit mort en 1480, ayant eu de *Marie*, fille *naturelle* du roi *Charles VII*, qu'il avoit épousée par traité du 18 décembre 1458, & qui lui apporta 12000 écus d'or, avec les droits que le roi avoit sur les terres de Ronai & de Mornac, dont il eut CHARLES, qui suit; *Catherine*, mariée à *Antoine* de Chourses, seigneur de Magné & d'Echiré; *Marguerite*, alliée à *François* de Pons, comte de Montfort; & *Gillette* de Coëtivi, mariée 1°. à *Jacques* d'Estouteville, seigneur de Beyne, prevôt de Paris: 2°. à *Antoine* de Luxembourg, comte de Brienne. *Il eut aussi pour fille naturelle de* Jacquette *de Beaumont*, Jeanne, *légitimée en mars l'an* 1486.

XI. CHARLES, baron de Coëtivi, comte de Taille-

bourg, prince de Mortagne & de Gironde, se trouva à la journée de Fornoue, & épousa *Jeanne* d'Orléans, fille de *Jean*, comte d'Angoulême, & de *Marguerite* de Rohan. Elle fut duchesse de Valois, après l'avénement du roi François I du nom, son neveu, à la couronne de France, par lettres du 18 décembre 1515, & étoit morte en 1520, ayant eu de son mariage *Louise* de Coëtivi, comtesse de Taillebourg, princesse de Mortagne, mariée le 7 février 1501 à *Charles* de la Tremoille, prince de Talmont, &c. qui fut tué à la bataille de Marignan, le 13 septembre 1516, âgé de 29 ans. Elle mourut en 1553, âgée de 72 ans, laissant postérité.

COETIVI (Pregent VII du nom, seigneur de) de Retz, de Taillebourg & de Lesparre, gouverneur de la Rochelle, & amiral de France, fils aîné d'ALAIN III du nom, seigneur de Coëtivi, prenoit en 1421 la qualité de lieutenant du roi Charles VII, n'étant encore que dauphin, lorsqu'il fut assiégé dans le château de Montaguillon par le comte de Salisburi, à cause des courses qu'il faisoit sur les Anglois & les Bourguignons, fut défait près de Mouzon en Champagne en 1423, demeura prisonnier en 1428 au combat d'Yenville en Beauce, dont il étoit capitaine. Il toucha 3500 livres pour les gages de ses gendarmes, qui avoient servi pendant les mois d'avril & de mai 1431; & l'année suivante il aida au connétable de Richemont, duquel il étoit lieutenant, à reprendre la place de Mervant, que les Anglois avoient surprise. Il avoit ses gendarmes sur les frontiéres d'Anjou & du Maine en 1433, avec lesquels il fut au siége de S. Celerin & de Sillé-le-Guillaume, où il fut fait chevalier par le comte du Maine, & fut aussi un de ceux qui arrêterent cette année-là le sire de la Tremoille au château de Chinon. Il étoit chambellan du roi en 1434, servit à la reprise de Montreau en 1437; & en considération de ses services, le roi lui donna la terre de Bagnolet, près Paris, avec tous les acquêts que le duc de Bedford y avoit faits, jusqu'à 400 livres de rente. Il fut depuis gouverneur de la Rochelle, & l'étoit encore lorsqu'il fut nommé amiral de France, dont il fit serment par procureur en la chambre des comptes, le 26 décembre 1439, à condition de le faire en personne dans un an. Il donna des marques de sa valeur au secours de l'abbaye de S. Maixent en 1440, aux siéges & prises de Creil & Pontoise en 1441, de Tartas & de la Reolle en 1442. Il remit la ville du Mans en l'obéissance du roi & du comte de Dunois, servit aux prises de Saint-Lo, de Coutances, de Carentan, de Valognes & de Caën, & combattit à la bataille de Fourmigni. Il alla en Bretagne en 1446, de la part du roi, pour s'assurer de la personne de Gilles de Bretagne, qu'il remit ès mains du duc son frere, & y retourna en 1440, pour traiter avec ce prince sur le secours qu'il pouroit donner au roi, tant par mer que par terre. Il fut tué d'un coup de canon au siége de Cherbourg, en 1450. *Ce fut un grand dommage, & perte notable pour le roi; car*, comme dit l'histoire du roi Charles VII, *il étoit tenu des vaillans chevaliers & renommés du royaume, fort prudent, & encore de bon âge.*

COETIVI (Alain de) cardinal, évêque de Dol, puis de Cornouaille, & enfin d'Avignon, a vécu dans le XV siécle. Il étoit de Bretagne, où il naquit le 8 novembre 1407, d'*Alain* III du nom, seigneur de Coëtivi, & de *Catherine* du Chastel, & non pas de *Pregent*, amiral de France, comme divers de nos auteurs l'ont cru; car ce dernier étoit son frere. En 1438 il fut fait évêque de Dol, après Jean de Bruc; & en 1445 on le transféra à l'évêché de Cornouaille. Depuis il reprit l'administration de son premier évêché, après la mort de Raoul de la Moussaye. Alain de Coëtivi étoit déja évêque d'Avignon, & le pape Nicolas V l'avoit élevé à la dignité de cardinal le 20 décembre 1448. Il étoit très-expérimenté dans les affaires ecclésiastiques & seculiéres, homme de bon sens, généreux, incapable de flaterie. On le nomma le *cardinal d'Avignon*. Ce fut lui qui s'opposa au dessein qu'on avoit de faire Bessarion pape, après la mort de Nicolas V. Sa raison fut que l'église latine avoit assez de sujets dignes de la thiare, sans qu'on fût obligé d'en chercher dans l'église grecque, quoique celui que l'on proposoit fût un excellent personnage. Depuis il reprocha hardiment, en plein consistoire, à Paul II, qu'il étoit vain, méprisant, dissimulé, & qu'il avoit fait une très-grande violence à ses inclinations durant plus de vingt ans, pour surprendre les suffrages du sacré collége. En 1456 Calixte III l'envoya légat en France, & Pie II l'employa dans les grandes affaires. Le cardinal de Coëtivi s'en aquitta très-bien, opta l'évêché de Sabine sous le pontificat de Sixte IV, & mourut à Rome le 22 juillet de l'an 1474, âgé de 66 ans, 8 mois & 15 jours. Il est enterré dans l'église de sainte Praxede, où se voit son épitaphe. Il avoit fait de grands biens à l'église d'Avignon, & il y avoit rebâti le palais épiscopal. * Gobelin, *l. 2. comment. Pin. II.* Jacques de Pavie, *l. 2. comment. & epist.* 310. Frizon, *Gall. purp.* Auberi, *hist. des card.* Sainte-Marthe, *Gall. christ. & hist. gen. de la Trem.* Nouguier, *hist. d'Avignon.* Godefroi. Bertrand d'Argentré. Augustin du Pas. Ciaconius. Onuphre. Le pere Anselme, &c.

COETLOGON (Alain-Emanuel de) maréchal de France, naquit en 1646. Il fut d'abord enseigne dans le régiment Dauphin en 1668; ensuite il passa du service de terre dans celui de mer en 1670 en qualité d'enseigne de vaisseau. Il fut fait lieutenant en 1672, & capitaine le 26 janvier 1675. Il s'est trouvé à onze batailles navales. Dans le combat qui fut donné dans la rade de Palerme en 1676, le vaisseau qu'il montoit fut un des dix qui attaquerent une des têtes de l'armée ennemie, qui fut mise en désordre, & ensuite suivie par toute l'armée de France, qui fit périr plusieurs vaisseaux. Pendant la guerre de Sicile, il fut chargé de l'exécution de plusieurs entreprises. A l'attaque de la ville & du château d'Agouste, il obligea une forteresse de se rendre, ainsi que la ville de Barlet dans la Pouille, où il brula un vaisseau de guerre & plusieurs navires marchands sous l'artillerie de la place. En 1686 commandant un vaisseau de 44 canons dans l'entrée de la Méditerranée, il rencontra entre Gibraltar & Malaga deux vaisseaux de guerre espagnols, l'un de 56, & l'autre de 44 canons, qui ayant refusé de saluer le pavillon de France, il les attaqua & les obligea de se retirer la nuit sous la place de Malaga, sans allumer les feux ordinaires à leurs pouppes. En 1687 il se rendit maître à l'abordage d'un vaisseau de guerre algérien. L'année suivante, il se trouva au bombardement d'Alger sous les ordres du maréchal d'Estrées, & au combat de Bantry en Irlande sous ceux du marquis de Châteaurenaud, depuis maréchal de France. Dans cette derniere action, le feu prit à son vaisseau, & fit sauter à la mer plus de trente personnes; ce qui ne l'empêcha pas de continuer à combattre. Il fut fait chef d'escadre le premier novembre 1689. Il servit en cette qualité au combat de la Hougue en 1692, & secourut le vaisseau amiral qui étoit en grand danger, monté par le comte de Tourville, depuis maréchal de France, qui commandoit la flotte. En 1693 il brula deux vaisseaux de guerre dans le port de Gibraltar, & s'empara de plusieurs navires marchands, qui se trouvoient sous cette forteresse. Il fut fait chevalier de l'ordre militaire de S. Louis le 2 de février 1694, & lieutenant général des armées navales le premier de juin 1701. Il fut aussi capitaine général pour le roi d'Espagne Philippe V dans les mers de l'Amérique. Le 22 de mai 1703 il attaqua à la côte de Portugal, avec cinq vaisseaux qu'il commandoit cinq vaisseaux de guerre hollandois, qui escortoient une flotte de navires marchands. Il s'en rendit maître après un combat de deux heures assez rude, & il fit prisonnier dans cette occasion le comte de Vallenstein, ambassadeur de l'empereur en Portugal, & plusieurs autres passagers qui se trouverent sur ces vaisseaux. Il servit en qualité de vice-amiral du corps de bataille dans le combat donné sous les ordres du comte de Toulouse amiral, devant Velez-Malaga, contre la flotte combinée d'Angleterre & de Hollande, le 24 d'août 1704. Il com-

manda en 1705 une escadre de 17 vaisseaux, & le roi lui donna le 6 d'octobre de la même année une place de commandeur de l'ordre de S. Louis avec 3000 liv. de pension. Il en eut une autre de 4000 livres de pension le 5 d'août 1715, & il fut fait conseiller au nouveau conseil de marine au mois de septembre suivant. La charge de vice amiral du Levant, & la grand-croix de l'ordre de S. Louis, vacantes par la mort du maréchal de Châteaurenaud, lui furent données le 18 de novembre 1716. Le roi l'ayant nommé le 2 de février 1724, pour être chevalier de ses ordres, il en reçut le collier & la croix le 3 de juin suivant. Le bâton de maréchal de France lui fut donné le premier de juin 1730, & il mourut dans la maison du noviciat des jésuites à Paris, le 7 du même mois, âgé de 83 ans, 6 mois, sans avoir été marié. Il fut inhumée le 9 suivant à S. Sulpice sa paroisse. Il étoit le septiéme fils de LOUIS de Coëtlogon, vicomte de Méjusseaume, châtelain de la Gaudinaye, seigneur de Lespran, de Kerveguen, d'Aneremel & de Penenver, qui avoit été reçu conseiller au parlement de Bretagne le 6 novembre 1623, & de *Louise* le Meneust de Brequigny. La maison de Coëtlogon tire son origine de la châtellenie de Coëtlogon, fief de haubert dans l'evêché de Saint-Brieu en basse Bretagne. La généalogie en est rapportée dans l'*histoire des grands officiers de la couronne, tom. VII, pag.* 717. Ses armes sont *de gueules à trois écussons d'hermines, posés 2 & 1.*

COETQUEN, bourg & château en Bretagne, près de Dinan, a donné le nom à l'illustre maison de Coëtquen, qui se disoit sortie des comtes de Dinan, ancienne maison d'Avaugour. On prétend que ce fut à la fin du XII siécle que le nom de cette terre de Coëtquen fut pris par OLIVIER, fils de RIVALON, frere de GODEFROI, comte de Dinan, & que depuis ce temps-là ses descendans l'ont toujours porté. Coëtquen fut érigé en marquisat par le roi Henri III, en 1575, en faveur de JEAN de Coëtquen, comte de Combourg, que le roi Henri IV fit ensuite lieutenant de roi au gouvernement de S. Malo. Il fut nommé chevalier des ordres en 1595, & mourut avant que d'avoir reçu le collier. Le chef de cette maison étoit en dernier lieu MALO, marquis de Coëtquen, comte de Combourg, colonel d'un régiment d'infanterie, &c. né le 7 juin 1678, fils unique de *Malo*, marquis de Coëtquen, &c. gouverneur de S. Malo, mort en 1679, & de *Marguerite* Chabot de Rohan. Il avoit épousé en 1696 *Marie-Charlotte*, fille d'*Anne-Jules*, duc de Noailles, maréchal de France, & de *Françoise* de Bournonville. Il n'a laissé qu'une fille, mariée au duc de Duras. Il y avoit encore une branche cadette de cette maison, dont le seul mâle étoit le marquis de la Marzeliere. * Du Pas, *hist. de Bret.*

COEVORDEN, ville des Pays-Bas, *cherchez* COUVORDE.

CŒUR (Jacques) de Bourges, est célébre dans l'histoire de France du XV^e siécle. Quoique fils de marchand, il se poussa à la cour du roi Charles VII. Il devint conseiller, seul trésorier de l'épargne, ou, comme on parloit alors, argentier du roi, maître des monnoies de Bourges, & mania toutes les finances. On raconte des choses si surprenantes de ses richesses, de son crédit & de ses bâtimens, que quelques chymistes se sont imaginé qu'il avoit trouvé la pierre philosophale. Le roi le nomma l'an 1448 au nombre des ambassadeurs qu'on envoya à l'assemblée de Lauzanne, pour y finir le schisme d'Amedée VIII, duc de Savoye, dit *Felix V*, contre le pape Nicolas V. Ses ennemis se servirent de cette absence pour le perdre auprès du roi, & pousserent plus loin cette affaire, après la mort d'Agnès Sorel, maîtresse de ce prince. Ils accuserent Jacques Cœur de l'avoir fait empoisonner, pour plaire au dauphin Louis, auquel il fournissoit de l'argent. Ces deux points étoient délicats, & le roi permit de lui faire son procès. Ainsi l'an 1452 on accusa Jacques Cœur d'avoir contribué à la mort d'Agnès Sorel, du crime de concussion, d'exaction, de transport d'argent hors du royaume, de billonnement de monnoie, de fabrication de faux sceaux, & de vente d'armes aux Sarasins. Comme il se croyoit innocent, il comparut volontairement pour se justifier; mais il fut arrêté & traduit en diverses prisons. L'arrêt donné contre lui le 19 mai 1453, le condamna à faire amende honorable, & à payer cent mille écus. On lui fit entendre que le roi lui avoit fait grace de la vie, en considération des services qu'il lui avoit rendus, & à la priere du pape. Quelques-uns prétendent que depuis sa retraite, son innocence ayant été reconnue, le parlement le rétablit en ses biens & sa renommée. Il est appellé capitaine général de l'église contre les infidéles, dans son éloge qui met sa mort au 15 novembre 1456. Quelques auteurs assurent que les commis de Jacques Cœur lui firent présent de quelque somme d'argent, qu'il se retira dans l'isle de Chypre, & que par son adresse il devint encore plus riche qu'il n'étoit en France. Un de ses freres nommé *Nicolas*, fut évêque de Luçon, & mourut en 1450. Pour lui il épousa *Macée* de Leodepart, dont il eut *Henri*, doyen de l'église de Limoges; *Renaud*; GEOFROI Cœur, seigneur de la Chaussée, échanson du roi Louis XI, & pere de *Marie* Cœur, dame de Gironville, Boulancour, & d'Angerville, mariée avec *Eustache* Luillier, seigneur de Saint-Mesmin, maître des comptes à Paris; & de *Germaine* Cœur, mariée l'an 1493 à *Louis* de Harlai, baron de Monglat, &c; & *Jean* Cœur, qui fut archevêque de Bourges, & un des plus grands prélats de son siécle. Les auteurs en parlent avec éloge. Il mourut le 25 juin de l'an 1483, & fut enterré dans sa métropole, où l'on voit son tombeau avec cette courte épitaphe qu'on y mit par son ordre: *Memorare quæ mea substantia.* * Monstrelet, *tom. III.* Gaguin, *liv.* 10. Belle-Forest, *l.* 5, *c.* 114. Jean Chartier. Dupleix. Mézerai. Sainte-Marthe. Le Laboureur, *addit. aux mém. de Castelnau;* & sur-tout la Thaumassiere, qui a fait son éloge très-bien circonstancié en son histoire de Berri, *p.* 84, &c.

On a dressé cet article de Jacques Cœur, d'après ce qu'en disent communément nos historiens. Nous devons avertir nos lecteurs, qu'en 1743 M. Bonamy, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, a lu dans une assemblée publique de cette académie un mémoire historique fort curieux concernant le même Jacques Cœur. Dans ce mémoire, M. Bonamy faisant usage de quantité de piéces inconnues à nos historiens, prouve que Jacques Cœur fut accusé faussement d'avoir empoisonné AGNÈS Sorel. Il est entré dans le détail de toute la procédure faite contre Jacques Cœur, & ensuite il démontre que tout ce que l'on a avancé jusqu'à nos jours de la prétendue nouvelle fortune de Jacques Cœur, de sa retraite dans l'isle de Chypre, de son second mariage, & des filles que l'on dit qu'il en a eues, est absolument faux. Il montre d'après des lettres du roi Charles VII, du mois de février 1457, & par d'autres monumens, 1°. que Jacques Cœur étoit mort sur la fin de l'année 1456, ce qui est confirmé par l'obituaire de l'église de S. Etienne de Bourges, qui marque son anniversaire au 25 novembre; 2°. qu'il étoit mort à la tête des troupes du pape, *en exposant sa personne en l'encontre des infidéles*, dit Charles VII; 3°. qu'après sa condamnation qui lui fut prononcée au mois de juin 1453, il avoit été transféré de Poitiers dans la ville de Beaucaire sur le Rhône, où il fut enfermé dans le couvent des Cordeliers, & où il étoit encore au commencement de 1455; que ce fut de Beaucaire qu'un de ses facteurs, nommé Jean de Village, qui avoit épousé sa niéce, l'enleva & lui facilita les moyens de se sauver à Rome, où il arriva vers le mois de mars 1455, & où il passa le reste de cette année à régler ses affaires, & à entendre les comptes de ses facteurs qui lui étoient restés fidéles; qu'ainsi Jacques Cœur étant mort à la fin de l'année suivante 1456, il est impossible qu'il ait passé dans l'isle de Chypre pour y contracter un mariage dont il auroit eu deux enfans, ni qu'il ait fait cette fortune brillante dont parlent tous nos historiens. 4°. Jean

d'Auton, historien de Louis XII, qui avoit vécu avec les enfans de Jacques Cœur, après avoir rapporté une expédition des François dans l'isle de *Metelin*, dit que leur flotte aborda à l'isle de Chio pour y descendre les malades, dont quelques-uns moururent & furent enterrés dans l'église des cordeliers, *auquel lieu*, ajoute-t-il, *est pareillement ensépulturé feu* JACQUES *Cœur, dedans le milieu du chœur de ladite église.* Jacques Cœur est donc mort dans l'isle de Chio. C'étoit *en exposant sa personne en l'encontre des infidéles*, dit Charles VII : or l'on sait qu'en 1456 le pape Calixte III arma en effet à Ostie contre les Turcs nouvellement maîtres de Constantinople, une flotte de seize galéres qui vint aborder à l'isle de Chio, & qui est la seule sur laquelle Jacques Cœur ait pu avoir quelque commandement. Charles VII, dans ses lettres du 5 août 1457, par lesquelles il rend aux enfans de Jacques Cœur une partie des biens de leur pere, nous apprend que celui-ci, à la fin de ses jours, lui avoit recommandé ses enfans, *en le suppliant humblement, qu'eu égard aux grands biens & honneurs qu'il avoit eus en son temps autour de lui, son plaisir fût de leur donner aucune chose, afin que ceux qui étoient séculiers pussent honnêtement vivre sans nécessité*.... Le mémoire de M. Bonamy qui entre dans un grand détail, est encore manuscrit : on en a seulement donné un extrait dans le *Mercure de France*, premier volume du mois de décembre 1745.

COEUR-DE-ROI, étoit un gendarme qui servoit dans l'armée des Protestans, dans le XVI[e] siécle. Ce fut un des plus cruels hommes qui porterent les armes pendant les troubles. Ayant un jour été pris par les Catholiques & mené à Auxerre, il y fut mis en piéces, & son cœur fut coupé en morceaux, fut exposé en vente, pour venger les cruautés que ce scélérat avoit commises contre les Catholiques. * Jean le Frere, *hist. des troubles.*

☞ COFFIN ( Charles ) célébre principal du collége de Beauvais à Paris, naquit à Buzanci, bourg du diocèse de Reims, le 4 octobre 1676. Les heureuses dispositions qu'il annonça dès son enfance engagerent ses parens à l'envoyer en la ville de Beauvais, où il commença ses études. En 1693, il vint les achever à Paris, au collége du Plessis : il y fit sa rhétorique avec distinction sous le célébre M. Billet. M. Coffin reçut la tonsure en 1698. Cette cérémonie ecclésiastique fut pour lui un engagement sérieux. Il ne regarda point l'habit clérical comme une simple décoration qui n'eût aucun droit sur ses mœurs : il fut clerc à tous égards, quoique gratuitement. Le panégyrique latin de S. Charles qu'il prononça vers le même temps au nom des clercs de S. Etienne du mont, fut le commencement de sa réputation. Ce discours étoit autant l'ouvrage de son cœur que de son esprit. Il louoit son patron, pour lequel il eut toujours une vénération singuliere. En 1701, la chaire de seconde au collége de Beauvais étant vacante, M. Coffin fut nommé pour la remplir, & s'aquitta de ses fonctions d'une maniere solide & brillante. Toutes les années étoient marquées par quelques-unes de ses productions en prose & en vers. Tantôt il chantoit les événemens publics : tantôt sa muse s'exerçoit sur des circonstances qui lui étoient personnelles. Le 25 novembre 1705, il prononça en présence de l'Université, un discours sur les *dangers* & sur les *avantages des belles lettres*, qui fut admiré des connoisseurs. Deux autres discours qu'il prononça, l'un le 27 novembre 1710, sur l'*utilité de l'histoire profane*, l'autre le 13 avril 1712, *sur la mort du Dauphin duc de Bourgogne*, mirent le sceau à sa réputation. M. Rollin s'étant retiré vers la fin de 1712, M. de Mesmes, premier président du parlement de Paris, chargea M. Coffin de l'administration du collége de Beauvais ; & M. Bouthillier, principal, étant mort le 26 janvier 1713, M. Coffin fut établi principal en titre. L'application qu'il se donna à faire fleurir dans son collége la piété & les sciences, & son habileté à y maintenir la discipline, lui concilierent une estime universelle. Il se vit chargé de l'éducation d'un très-grand nombre de jeunes gens. Personne n'ignore avec quel succès il a élevé des enfans de la premiere distinction, & destinés aux plus grandes places. Il est sorti de son collége une foule de sujets qui ont paru avec éclat dans l'église, dans la magistrature, dans le barreau, dans les académies, & même dans la profession des armes. En 1718, M. Coffin fut élu recteur de l'université de Paris ; & son rectorat fut singuliérement illustré par l'établissement de l'instruction gratuite. Ce fut le premier février 1719, que M. Coffin, en présentant un cierge à M. le duc d'Orléans, ranima le projet de l'instruction gratuite, qui avoit déja été proposé sans succès. La maniere noble & délicate dont il exposa sa demande, & les raisons dont il l'appuya, firent impression ; & M. le régent promit de travailler efficacement à ce que le recteur demandoit. Enfin après différentes démarches, où M. Coffin fit toujours admirer la supériorité de ses lumieres & de ses talens, le roi accorda à l'Université le vingt-huitiéme effectif du prix du bail général des postes & messageries. Ce qui l'a mise en état de donner désormais ses leçons gratuitement. M. Coffin fut encore recteur pendant près de deux ans. Rendu à lui-même au mois de juin 1721, il n'usa de sa liberté, que pour renouer avec les muses un commerce que trois ans d'un rectorat fort occupé avoient interrompu. Il avoit toujours étudié les poétes en chrétien, & il se plaisoit à rappeller la poésie à la religion, sa premiere origine. Il avoit composé de très-belles hymnes, tant pour la paroisse de Buzanci, sa patrie, que pour différentes églises de la ville de Reims. La guérison miraculeuse opérée le jour de la Fête-Dieu de l'année 1726, sur Anne Charlier, femme de François de la Fosse, ébéniste au fauxbourg S. Antoine, lui fournit une nouvelle occasion de suivre son penchant. M. Coffin fut chargé de composer les hymnes pour l'office qui fut institué pour perpétuer la mémoire de cette guérison miraculeuse. Les talens qu'on reconnoissoit en lui pour la poésie latine, déterminerent M. de Vintimille, archevêque de Paris, à l'engager à composer des hymnes pour le nouveau breviaire que ce prélat faisoit composer. La crainte d'essuyer des critiques de plus d'une espéce, l'en détournoit. Cependant il se rendit au désir du prélat, qui eut tout lieu de s'applaudir de son choix : la plupart de ces hymnes furent même adoptées par d'autres évêques. Elles se lisent dans les bréviaires de Blois, d'Evreux, de Séez & de Coutance. On trouve effectivement dans les hymnes de M. Coffin une heureuse application des grandes images & des endroits les plus sublimes de l'écriture ; mais surtout une simplicité & une onction qui forment le vrai caractere de ce genre de poésie. On ne doit point oublier la part que M. Coffin eut dans ses dernieres années à la révision de l'Anti-Lucrece. Ce bel ouvrage que M. le cardinal de Polignac avoit légué à M. l'abbé de Rothelin, avoit besoin de quelque secours avant que de paroître. M. l'abbé de Rothelin s'adressa à MM. Coffin, Crévier & le Beau, comme à de très-habiles maîtres. On établit des conférences où le poéme fut relu entiérement & avec soin. C'est encore un service rendu par M. Coffin à la religion & aux lettres, ausquelles il a consacré toute sa vie. M. Coffin fut attaqué au commencement de juin 1749, d'un rhume de cerveau, qui dégénéra en fluxion de poitrine, dont il mourut le 20 du même mois, âgé de soixante-douze ans & huit mois.

M. Coffin étoit un poëte sans caprices, savant sans ostentation, sérieux par réflexion, gai par caractere, & d'une humeur très-douce : toujours le même au milieu des occupations les plus dissipantes & des circonstances les plus épineuses, rien ne troubloit la paix & la tranquillité de son ame. A l'inhumanité près, il réalisoit le sage des stoïciens ; mais sa sagesse partoit d'une source plus noble & plus pure, d'une piété tendre, sincere, & d'autant plus solide, que la religion lui étoit mieux connue. Sous un air de sécheresse & d'austérité, il avoit un cœur bon & compatissant, qui ne se bornoit pas à plaindre le sort de ceux qui souffroient. Ses secours étoient prompts, secrets, & procurés, peut-être, avec plus de joye qu'ils

n'étoient reçus. Les lettres & l'université se sont aussi ressenties de sa générosité. Il fonda le prix de version en seconde, s'étant apperçu que ce prix manquoit parmi ceux auxquels l'autorité civile avoit appliqué les fonds de M. l'abbé le Gendre. Dans son testament, qui contient plusieurs dispositions sages & chrétiennes, il a fait un legs très-considérable au collége de Beauvais, qu'il aimoit avec une tendresse paternelle, & auquel il a fait beaucoup de bien. Il a voulu être enterré dans la chapelle de cette maison où il avoit édifié par tant d'actes religieux. On y lit son épitaphe composée par M. Crévier. Elle est conçue en ces termes.

*D. O. M.*
*Hic resurrectionem expectat*
*CAROLUS COFFIN*
*Clericus Remensis,*
*Antiquus Academiæ Parisiensis Rector,*
*Hujus collegii Primarius:*
*Qui domum hanc, quam per sex & triginta rexit annos,*
*Gloriâ auctam,*
*Ingenti discipulorum multitudine frequentatam,*
*Studiis doctrinæ & pietatis insignitam,*
*Postremò etiam legato non mediocri per testamentum adjutam,*
*Æternum suî memorem merendo fecit,*
*Magni Rollini successor & æmulus.*
*Cæteras ejus laudes certatim prædicant*
*Bonæ artes,*
*Quas orator idem ac poeta egregius Latio plaudente, coluit;*
*Academica juventus,*
*Cujus studia novi præmii accessione stimulavit;*
*ACADEMIA PRINCEPS,*
*Quam justissimâ Regis optimi LUDOVICI XV munificentiâ*
*Dotandam curavit;*
*Denique ecclesia Parisiensis*
*Cui pios dulcesque hymnos, christianus vates, cecinit.*
*Viro bonis omnibus, dum viveret, carissimo,*
*Benè post mortem precentur omnes boni.*
*Vixit annos LXXII, menses VIII, dies XVI.*
*Obiit die XX junii anni M DCC XLIX:*
*Quo die anniversarium pro se sacrum in perpetuum celebrari præcepit.*
*REQUIESCAT IN PACE.*

M. Coffin donna en 1727 un recueil des poésies qu'il avoit composées jusqu'alors. Depuis sa mort on a donné un recueil complet de ses œuvres, en 2 vol. *in*-12, imprimés en 1755. Ces deux volumes contiennent les discours, qu'il a prononcés en différentes occasions, & toutes ses poésies. A la tête, est un éloge de l'auteur, dressé par M. Crévier, & que je n'ai fait qu'abréger.

COGENITSÉ, ville de Pologne, sur la route de Warsovie à Léopol. Elle est sans clôture. Il y a une starostie, avec son *devour*, c'est-à-dire, la maison du seigneur. Cette starostie est de cinq ou six mille livres de rentes. * *Mémoires* du chevalier de Beaujeu.

COGGESHALE (Radulphe, Raoul, ou Rodolphe) étoit un savant religieux Anglois, de l'ordre de Cîteaux, qui a fleuri dans le douziéme & dans le treiziéme siécle. Balée, Pitseus, Charles de Visch, & plusieurs autres bibliothécaires lui donnent de grandes louanges. Ils le regardent tous comme un des hommes les plus habiles de son siécle, qui avoit été formé aux lettres dès l'enfance, & qui avoit acquis l'estime & la bienveillance des personnes de son temps les plus distinguées par leur mérite & par leur naissance. Il posséda d'abord un canonicat, selon Jean Pits ou *Pitsæus*; mais ensuite ayant renoncé au monde, il se fit religieux dans le monastère de Coggeshale, & il en fut abbé. Les ouvrages que ces bibliothécaires lui donnent, sont, 1. des additions à la chronique de Radulphe ou Raoul le Noir, depuis l'an 1113 jusqu'à l'onziéme année de Henri III, fils du roi Jean. 2. Une chronique de la Terre-Sainte. 3. *Super quibusdam visionibus liber unus.* 4. Des sermons & autres écrits. Il vivoit encore en 1228, & l'on croit qu'il mourut cette année-là même, ou peu de temps après. Sa chronique de la Terre-Sainte (*Chronicon Terræ sanctæ*) a été imprimée en 1729, dans le tome V de l'*Amplissima collectio veterum scriptorum & monumentorum*, &c. publiée par les peres Martenne & Durand, Bénédictins. Cette histoire est d'autant plus précieuse, que l'auteur n'y raconte presque que ce qu'il avoit vu lui-même. Il étoit à Jérusalem dans le temps des ravages que Saladin fit dans la Terre-Sainte. Il fut même blessé au siége de Jérusalem fait par le même Saladin. Aussi s'attacha-t-il principalement à décrire ce qui se passa alors, ce qui fait que son traité est intitulé, dans l'édition que l'on vient de citer, *De expugnatione Terræ Sanctæ per Saladinum libellus.* * Voyez l'avertissement des savans éditeurs, mis au devant dudit écrit; & outre les auteurs cités touchant Coggeshale, on peut encore consulter Cave & Casimir Oudin. Dans le même tome V de la collection des peres Martenne & Durand, on a aussi imprimé du même Radulphe Coggeshale, *Chronicon anglicanum ab anno M LXVI, ad annum M CC.* Voyez les pages 801 & suivantes de la collection citée, jusqu'à la page 870. Ensuite on trouve du même, *Libellus de motibus anglicanis sub Joanne rege.* Le savant Jean Albert Fabricius parle aussi de Raoul Coggeshale dans sa *Bibliotheca mediæ & infimæ Latinitatis*, lib. III, pag. 1117.

COGITOSUS, auteur Ecossois, a écrit un livre des miracles de sainte Brigitte, reine d'Ecosse. Son ouvrage est le même que Canisius a fait imprimer. On ne sait pas précisément en quel temps il vivoit. * Canisius, *T. V antiq. lect.* Le Mire, *in auct.* Vossius, *l.* 3, *des hist. Lat.*

COGLIONI (Barthelemi) grand capitaine, vivoit dans le XV siécle. Il étoit Italien & natif de Bergame, dont sa famille avoit eu la souveraineté. Mais elle en fut chassée par la faction des Suardi, vers l'an 1410. Barthelemi, qui étoit alors extrêmement jeune, porta les armes, & il s'acquit beaucoup de réputation. Les Vénitiens le mirent à la tête de leurs troupes, contre celles de Philippe Visconti, duc de Milan, qui leur avoit déclaré la guerre. Il défendit Bergame & Veronne, défit en diverses occasions l'armée du duc de Milan, & rendit d'autres grands services aux Vénitiens. Mais depuis, mécontent du provéditeur Dandoli, il se jetta dans le parti de Philippe. Après la mort de ce duc arrivée en 1447, il servit les Milanois, puis François Sforce. Les Vénitiens l'attirèrent de nouveau chez eux, & en tirerent des services très-importans; il se brouilla encore avec eux, & ils eurent l'adresse de le rappeller, parceque la victoire se déclaroit toujours pour son parti. On le fit général d'une armée destinée contre le Turc; mais il mourut presque dans le même temps en 1475. Le sénat de Venise lui fit élever une statue équestre de bronze. C'est lui qui a introduit l'usage de traîner l'artillerie en campagne. * Guichardin, *de bell. itiner.* P. Céléstin, *hist. di Berg.* Mascardi, *elog. di Cap. illust.* Justiniani, *hist. de Venet.*

COGNAC sur la Charente, ville de France en Angoumois. C'est, selon l'interprétation de Sponde & de Bouchel, le *Campiniacum* ou *Compiniacum*, où Gerard, archevêque de Bourdeaux, célébra un concile en 1238. D'autres la nomment *Conacum.* Cognac a un siége royal: elle est située vers les frontiéres de Saintonge, entre Jarnac & Saintes, dans un terroir très-fertile en vins, & célébre par ses eaux-de-vie. Le roi François I y prit naissance en 1493, & y fit bâtir une forteresse. Les huguenots se rendirent maîtres de Cognac en 1569. Le duc d'Anjou l'assiégea après la victoire de Jarnac; mais, comme cette ville étoit défendue par une garnison de 7000 hommes, il fut obligé de se retirer. En 1651 le prince de Condé ayant pris Saintes, assiégea Cognac, d'où il fut repoussé par les troupes du roi, commandées par le comte d'Harcourt.

COGNI, *Iconium*, ville de la Lycaonie dans l'Asie mineure, aujourd'hui capitale de la Caramanie, & résidence d'un beglierbei. Elle a eu autrefois un archevê-

ché, sous le patriarche de Constantinople. * Bellon, *l. 2 des observ. c.* 113. Le Mire, *geogr. ecclef.* Il s'y est tenu un concile vers le milieu du III siécle de l'église, qui autorisa la rébaptisation des hérétiques.

COGNITZ, *cherchez* CHOGNITZ.

COGOLLUDO, bourg de la Castille nouvelle en Espagne. Il est sur une colline, près de la riviére de Henarez, entre Hitta & Siguença. Il a titre de marquisat, dans la maison de Médina-cœli. La Martin. *dict. géogr.*

COGORETO ou COGUREO, bourg d'Italie, situé sur la côte de l'état de Gènes, entre la ville de ce nom & celle de Savonne, à cinq lieues de la premiére, & environ à quatre de la derniére. Selon quelques auteurs, ce lieu a donné la naissance à Christophe Colomb, qui s'est rendu si célébre par la découverte de l'Amérique. * Mati, *dict.*

COHEN : les Juifs se servent encore aujourd'hui de ce mot, qui signifie *Sacrificateur*, quoiqu'ils n'aient plus de temple ni de sacrifices, de sorte que c'est plutôt un titre d'honneur, & une qualité dont ils se flatent, qu'une dignité effective ; outre que dans la misere à laquelle ils sont réduits depuis tant de siécles, ils ne peuvent plus distinguer les tribus, pour se dire Lévites, & de race de Sacrificateurs. Léon de Modene, dans son livre des cérémonies, *part. I, chap.* 12, remarque qu'encore qu'il se trouve des Juifs, qui prétendent être descendus des Sacrificateurs & des Lévites, & avoir une tradition certaine de la vérité de leur généalogie, malgré les transmigrations, ils n'ont pourtant parmi eux aucune prééminence, si ce n'est qu'ils reçoivent quelque chose des premiers nés, & qu'ils sont les premiers à lire le Pentateuque, dans les synagogues. Ils donnent aussi la bénédiction au peuple dans les fêtes solemnelles, se servant de ces paroles des Nombres, (*c.* 6, *v.* 14.) *Le Seigneur te bénisse & te garde.*

COHON (Antime-Denys) évêque de Nismes, naquit au commencement de septembre 1594, à Craon, petite ville située sur l'Oudon, en Anjou. Il étoit fils d'un chandelier de cette ville, qui l'envoya au Mans pour y commencer ses études. Cohon les commença avec succès, & les continua de même à Paris, où il fut reçu boursier dans un collége. Un démêlé qu'il y eut avec un de ses camarades, l'obligea de quitter ce collége, & il se logea chez une fruitiere, où le nécessaire lui manqua souvent. Dès qu'il eut embrassé l'état ecclésiastique, il cultiva le talent qu'il avoit pour la prédication, & l'exerça avec de grands éloges. La ville de Paris, & plusieurs autres villes considérables du royaume, furent le théatre de sa gloire. Le grand conseil le nomma à un canonicat de la cathédrale du Mans ; il en fut ensuite fait prévôt, & il eut encore le prieuré de S. Loan. Son ambition l'attacha au cardinal de Richelieu, & à son frere Alfonse, cardinal-archevêque de Lyon, qui le choisirent pour prédicateur ordinaire du roi. Prêchant un jour dans une église de Paris, & le cardinal de Richelieu n'ayant pu passer aux environs, à cause de la multitude des carrosses qui y étoient arrêtés, son éminence manda Cohon deux jours après, & ce prédicateur lui dit en l'abordant, qu'il s'estimoit plus heureux que l'Espagne & l'Allemagne, puisque lui simple particulier l'avoit bien pu arrêter ; ce que ces deux royaumes n'avoient pu faire. Cette saillie plut au cardinal, & depuis il le fit presque toujours manger avec lui, tant qu'il fut à Paris. Ce fut à sa priere que le roi nomma Cohon évêque de Nismes, le 19 novembre 1633. Il fut sacré à Paris le 29 octobre 1634, & fit son entrée à Nismes le 30 juillet 1635. Peu après il retourna à Paris pour l'assemblée générale du clergé, où il devoit assister comme député de la province de Narbonne. Dans cette assemblée, il fut proposé d'accorder au roi un secours considérable qu'il demandoit. Mais comme il falloit pour cela aliéner des biens de l'église, il y eut des opposans, contre lesquels Cohon s'éleva avec plus de zéle & de vivacité que de raison. L'assemblée finie, il retourna dans son diocèse, qu'il trouva presque tout infecté du calvinisme, grande matiere à son zéle ; aussi éclata-t-il, & il s'attira la haine & souvent l'insulte des hérétiques. Le 14 novembre 1636, il obtint un arrêt contradictoire avec les consuls & habitans de Nismes, de la religion prétendue-réformée, qui ordonne une imposition de cent mille livres sur les habitans dudit diocèse, tant catholiques que protestans, payables en quinze années consécutives, pour employer, savoir, 80000 livres à bâtir une église cathédrale, & 20000 livres pour un palais épiscopal. Cohon favorisa aussi de tout son pouvoir l'établissement des Jésuites à Nismes, & en 1637, il leur donna le prieuré de Parignargues ; mais ceux qui ont dit que le roi leur accorda la théologale en 1639, se sont trompés : la théologale n'a jamais été séparée du chapitre. Cohon contribua aussi beaucoup à l'accroissement des maisons religieuses à Nismes, ou dans le diocèse, & à l'établissement de quelques autres qui n'y étoient pas encore. Ayant rendu de grands services à la ville, durant la contagion qui l'affligea en 1640, le roi, pour le récompenser, le nomma en 1641 conseiller au parlement de Toulouse, & lui donna l'abbaye de S. Gilles, qu'il ne garda qu'une année. En 1643 il prononça, à Paris, l'oraison funébre de Louis XIII ; c'étoit au mois d'août. Il étoit venu à Paris à l'occasion d'une procédure secrette, que les protestans avoient fait faire contre lui, & qu'ils avoient envoyée en cour. Cohon mandé, ne put se justifier, & on lui conseilla de quitter Nismes, & il permuta cet évêché avec celui de Dol en Bretagne. La permutation se fit au commencement de 1644 ; mais n'ayant pu obtenir des bulles, il permuta avec Cupif, évêque de Léon en Basse-Bretagne, qui avoit été obligé de quitter son siége. Cupif accepta l'évêché de Dol, & donna à Cohon l'abbaye de S. Leger & le doyenné de Notre-Dame du Folgoët. Cohon se retira alors à son prieuré de S. Loan ; mais deux ans après, le cardinal Mazarin l'attira à Paris, & il fut employé dans les affaires les plus importantes. Dévoué aux intérêts du cardinal, il prit en tout son parti, & le servit avec fidélité. Ceux qui étoient opposés à ce ministre, ayant intercepté une des lettres du prélat, celui-ci fut arrêté le 17 février 1649 ; mais il en fut quitte pour quelques mois de prison, & fut seulement exposé à la malignité des pasquinades de la fronde, qui ne l'épargna nullement, soit en vers, soit en prose. On fit, entr'autres, contre lui, 1°. *Avertissement à Cohon, évêque de Dol & de Fraude, par les cuistres de l'université de Paris, jouxte la copie imprimée à Douai*, 1649. 2°. *Proposition des Bourgeois de Paris à Nosseigneurs de Parlement, contre la lettre du sieur Cohon, évêque de Dol.* Sa lettre interceptée fut aussi rendue publique. L'orage ayant été dissipé, il retourna à la cour, & suivit le roi dans les divers voyages que fit sa majesté en 1650, pour calmer par sa présence les troubles que les princes avoient excités dans les provinces. Ce fut en ce temps-là, qu'ayant harangué le roi, lorsque sa majesté fut reçue à Bourdeaux, elle lui donna l'abbaye de Flaran. Louis XIV rentra dans Paris le 20 octobre 1652 ; & l'année suivante, le cardinal Mazarin confia au prélat l'éducation de ses neveux, & le chargea du rapport de tous les placets qui lui étoient présentés. Au mois de juin 1654, il prononça le discours à la cérémonie du sacre du roi à Reims, & sa majesté lui donna l'abbaye du Tronchet. Hector d'Ouvrier, évêque de Nismes, étant mort le 20 juin 1655, Cohon desira remonter sur ce siége, & l'obtint la même année ; mais il ne put avoir ses bulles qu'en 1657. Il eut le chagrin de voir signaler les commencemens de son second épiscopat de Nismes, par une émotion qui eut de longues & de fâcheuses suites dans la ville, & qui se termina enfin par une amnistie que le roi accorda aux habitans au mois de décembre 1658. On peut voir cette histoire bien circonstanciée, & sans aucune partialité, dans l'*Histoire des évêques de Nismes*, qui sera citée à la fin de cet article. L'amnistie ayant rétabli le calme dans Nismes, Cohon travailla avec zéle à l'avancement de la religion catholique ; mais il ménagea les ministres protestans plus qu'il n'avoit fait auparavant, & vécut avec eux dans une assez bonne

intelligence. Les plus connus étoient Bruguier, Claude, & Rodon, professeur de philosophie. Mais loin de leur rien accorder au préjudice de la religion catholique, le prélat s'opposoit, autant qu'il le pouvoit, à leurs tentatives, pour l'affermissement & l'accroissement de la prétendue-réforme. C'est ainsi que par un arrêt du parlement de Toulouse, du 8 juin 1658, il fit condamner au feu un ouvrage de Rodon, intitulé : *Disputatio de supposito*, imprimé en 1645, & dans lequel S. Cyrille & le concile d'Éphèse étoient calomniés. Il fit également condamner au feu un autre écrit du même ministre, intitulé : *le Tombeau de la Messe*, & imprimé en 1654. De deux écrits, ou discours *sur le chant des pseaumes*, en faveur des pseaumes de Marot & de Beze, l'un anonyme, & l'autre du ministre Bruguier, le prélat fit condamner au mois de février 1663 celui de l'anonyme à être brulé, & fit supprimer celui de Bruguier; & ce ministre fut en même-temps banni de la province. Cohon travailla encore plus utilement à l'instruction de ses diocésains, & au soulagement des pauvres, par divers établissemens qu'il fit dans sa ville, ou dans le diocèse, ou ausquels il contribua. Il mourut au milieu de ces bonnes œuvres, le 7 novembre 1670. Il s'étoit fait une maniere de prêcher toute nouvelle, & qui a servi depuis de modéle : il retrancha dans ses discours ces citations d'auteurs profanes, que l'on affectoit de son temps, & qui étoient si peu dignes des chaires chrétiennes. Il ne s'attacha à prouver la vérité de l'évangile, que par l'autorité de l'écriture-sainte & des peres de l'église. On le croit auteur d'une piéce qui fut faite en faveur du cardinal Mazarin, intitulée : les *Sentimens d'un fidéle sujet du roi, sur l'arrêt du parlement du 29 décembre* 1651, *contre le cardinal Mazarin*, *in*-4°. * Voyez l'*Histoire des évêques de Nismes*, par M. Menard.

COIFFIER, dit RUZÉ (Antoine) connu sous le nom de MARÉCHAL D'EFFIAT, marquis d'Effiat, de Chilli & Lonjumeau, baron de Maci, &c. maréchal de France. Son grand oncle maternel, Martin Ruzé, seigneur de Beaulieu, Chilli & Lonjumeau, secrétaire d'état & trésorier des ordres du roi, le fit son héritier, à condition de prendre son nom & ses armes. Le marquis d'Effiat s'avança à la cour. Le roi Louis XIII le fit chevalier du S. Esprit en 1620, & surintendant des finances en 1626. Depuis, il l'envoya ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Il servit très-bien dans cette négociation, se trouva en 1630 aux combats de Veillane, de Carignan & ailleurs, & fut fait maréchal de France le 6 janvier 1631. Le roi le nomma sénéchal du Bourbonnois & d'Auvergne, & lui donna le gouvernement de ces deux provinces, & de l'Anjou, avec la lieutenance générale de ses armées en Allemagne, où il mourut de maladie à Lutzelstein, sur les frontieres d'Alsace, & dans les monts de Vosges, le 27 juillet de l'an 1632.

I. Il étoit petit-fils de GILBERT Coiffier, seigneur de Bussieres, de Chezelles & d'Effiat, trésorier de France, général des finances, & maître des comptes en Piémont, Savoye & Dauphiné, qui fut employé par le maréchal de Montejan en 1538. S'étant trouvé le jour de la bataille de Cerisolles au premier rang des gens de pied, avec les autres capitaines & gentilshommes qui conduisoient l'avant-garde, il fut fait chevalier le lendemain du combat, 15 avril 1544, par le seigneur de Thais, colonel des gens de pied François, & par le comte d'Enghien, lieutenant général pour le roi en Italie, & fut fait maître d'hôtel de madame Marguerite de France, en 1564. Il avoit épousé, en 1545 *Bonne* Ruzé, fille de *Guillaume*, seigneur de Beaulieu, sœur de *Martin* Ruzé, secrétaire d'état, dont il eut GILBERT II du nom, qui suit; & *Françoise* Coiffier, mariée à *Jean* de la Forest, seigneur de Grisse.

II. GILBERT Coiffier II du nom, seigneur d'Effiat, Bussieres, &c. fut gentilhomme de la maison du duc d'Anjou, en 1573, & se trouva à la bataille de S. Denys. Il fut député de la province d'Anjou, pour assister aux états de Blois en 1588, & vivoit en 1595. Il épousa *Charlotte* Gautier, fille unique de *Jean*, seigneur des Vignes, & de *Mesnil* Molé, dont il eut ANTOINE, qui suit; & *Anne* Coiffier, mariée le 21 mai 1597, à *Jean* le Groing, seigneur de Ville-Bouche en Berri.

III. ANTOINE Coiffier, dit *Ruzé*, marquis d'Effiat, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, *qui a donné lieu à cet article*, épousa le 30 septembre 1610 *Marie* de Fourci, fille de *Jean*, seigneur de Chessi, &c. surintendant des bâtimens de France, & de *Marie* Moreau, morte le 17 janvier 1670, dont il eut MARTIN, qui suit; HENRI, marquis de Cinq-Mars, *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé*; *Jean*, abbé de saint Sernin de Toulouse, & de Trois-Fontaines, mort le 19 octobre 1698; *Marie*, premiere femme de *Charles* de la Porte, duc de la Meilleraye, pair & maréchal de France, morte le 22 avril 1633, âgée de vingt ans; & *Charlotte-Marie* Ruzé, religieuse & fondatrice du monastere de la Croix, au fauxbourg S. Antoine, à Paris, morte le 15 août 1692, âgée de 78 ans.

IV. MARTIN Ruzé, marquis d'Effiat, &c. lieutenant de roi au bas pays d'Auvergne, mourut en 1644. Il avoit épousé le 27 juin 1637 *Isabelle* d'Escoubleau, fille aînée de *Charles*, marquis de Sourdis, chevalier des ordres du roi, & de *Jeanne* de Montluc & de Foix, comtesse de Carmain, dont il eut ANTOINE, qui suit.

V. ANTOINE Ruzé, marquis d'Effiat, &c. chevalier des ordres du roi, premier écuyer de Philippe, fils & petit-fils de France, duc d'Orleans, conseiller d'état, & au conseil de régence pendant la minorité de Louis XV, mourut le 3 juin 1719, en sa 81^e^ année, sans laisser de postérité de *Marie-Anne* Olivier, fille de *Louis*, marquis de Leuville, morte le 23 février 1684.

COIFFIER, dit RUZÉ (Henri) marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France, second fils d'ANTOINE, marquis d'Effiat, &c. maréchal de France, eut beaucoup de part aux bonnes graces du roi Louis XIII. Il fut capitaine aux gardes, puis maître de la garderobe du roi, en 1637; & deux ans après, grand-écuyer de France. Il se trouva au siége d'Arras en 1640, & à celui de Perpignan en 1642. Ce fut l'année de son malheur. Il avoit beaucoup d'esprit, & il étoit bienfait de sa personne, favori de son prince, qu'il sembloit gouverner entiérement; mais sa jeunesse & sa faveur l'emporterent trop loin. Le cardinal de Richelieu, qu'il vouloit perdre, l'observa si bien, qu'il surprit un traité que Cinq-Mars avoit fait avec l'Espagne. Il fut arrêté à Narbonne, & conduit à Lyon, où il eut la tête coupée le 12 septembre 1642, n'étant qu'en la 22^e^ année de son âge. * *Voyez* le P. Anselme, *hist. des grands officiers*.

COIGNET (Matthieu) avocat au parlement de Paris, l'an 1549, fut aussi maître des requêtes de la reine Catherine de Médicis, & procureur général au parlement de Savoye en 1559. Il fut encore ambassadeur vers les Suisses & Grisons pendant cinq ans, pour le roi François I, suivant quelques mémoires; mais d'autres portent que ce ne fut qu'en 1561, au commencement du regne de Charles IX, qu'il alla en cette ambassade. Il est mentionné dans l'état de la noblesse au procès-verbal de la coutume de Paris, du 22 février 1580; & il y est qualifié conseiller du roi, & maître des requêtes de son hôtel, n'agueres ambassadeur aux Suisses & Grisons, seigneur de la Thuillerie-lès-Dampmartin, & de Bregi en Mulcien, en partie. Cependant son nom ne se trouve point dans l'histoire des maîtres des requêtes. Il mourut en 1586, à l'âge de soixante-douze ans. Il avoit publié en 1583, au rapport de la Croix-du-Maine, dans sa bibliotheque françoise, deux ouvrages, intitulés : l'un, *Instruction aux princes de garder la foi promise* (c'est apparemment le même ouvrage dont Charles Sorel, dans sa bibliothéque, *p.* 61, édition de 1664, rapporte ainsi le titre : *Les Discours politiques sur la vérité & le mensonge, pour garder la foi promise*, & qu'il dit avoir été imprimé *in*-4°, 1584, chez Dupuis;) & l'autre, *la philosophie chrétienne*. * La Croix-du-Maine, *bibl. franç.*

COIGNET (Gaspard) seigneur de la Thuillerie,

comte de Courson, petit-fils du précédent, se rendit célébre par ses ambassades. Son pere, *Matthieu* Coignet, fut successivement secrétaire du roi, audiencier en la chancellerie de Paris, gentilhomme ordinaire, puis maître d'hôtel ordinaire du roi Henri IV. Gaspard Coignet fut reçu conseiller au parlement de Paris le 27 août 1618, maître des requêtes le 23 décembre 1624, puis conseiller d'état & du conseil royal des finances. Le roi Louis XIII le nomma intendant de justice aux provinces de Poitou, Saintonge & pays d'Aunis; & en cette qualité, il le laissa dans la Rochelle, après la prise de cette place, pour en faire démolir les murs & les fortifications. Il s'en aquitta avec tant de prudence & de fermeté, que sans rien négliger des ordres du roi, il se concilia l'affection des Rochelois, qui firent fraper des jettons à sa gloire en 1629. L'an 1632, il fut nommé ambassadeur à Venise, & il y soutint dignement la prééminence de la couronne de France sur celle d'Espagne. Il empêcha aussi la république de se brouiller avec le pape Urbain VIII, & réconcilia la princesse Marie de Gonzague, veuve du prince Charles de Mantoue, avec le duc son beau-pere. En 1637, le roi le tira de Venise, & le fit son ambassadeur extraordinaire vers les princes d'Italie, d'où sa majesté le rappella en 1640, pour aller faire les mêmes fonctions auprès de la république de Hollande. La guerre s'étant allumée en 1644, entre les rois de Suede & de Danemarck, M. de la Thuillerie fut dépêché vers ces deux princes en qualité d'ambassadeur extraordinaire; & il y négocia si bien, qu'il eut le bonheur de les accommoder par le traité de Brosboo, le 25 septembre 1645, qui lui gagna également l'estime de Christiern IV, roi de Danemarck, & celle de la savante Christine, reine de Suede. Il rentra à Copenhague comblé de bénédictions de la part du peuple, & d'honneurs de la part du roi, qui lui fit faire une entrée magnifique. Il ne fut pas moins bien reçu à Stockholm. En 1646 il revint à son ambassade de Hollande, qu'il ne quitta que le 23 mai 1648. Le roi récompensa ses services en 1650, par l'érection en comté de la terre de Courson-le-Château, & de Courson-la-Ville, l'une des anciennes baronies du comté d'Auxerre; & sa mort arrivée en 1653, dans sa 57[e] année, l'empêcha de recevoir de plus grandes récompenses. Il avoit épousé le 15 juillet 1626 *Anne* Lescalopier, fille de *Jean*, président au parlement de Paris, & sœur aînée de *Marie*, duchesse de Béthune-Charost. Elle mourut à Venise en 1633, âgée de 22 ans, laissant entr'autres enfans, HENRI Coignet de la Thuillerie, comte de Courson, mort en 1696, pere de PIERRE-PAUL Coignet, comte de Courson, bailli & gouverneur d'Auxerre. * Blanchard, *conseillers du parlem. &c.*

COIGNET (Michel) d'Anvers, mathématicien, s'acquit beaucoup de réputation par ses ouvrages. Guichardin parle avantageusement de lui, aussi-bien que la Croix-du-Maine, au sujet d'un traité de la navigation, que Coignet avoit publié l'an 1581, en langue françoise. Il mourut le 24 décembre de l'an 1623. * Valere André, *bibl. Belg.*

COIGNY (François de Francquetot duc de) baron de Nogent-sur-Loire, seigneur de Villerai, de Maisoncelles, de Croisilles & de Poligny, né le 16 de mars 1670, fut fait mestre de camp du régiment royal étranger cavalerie, en 1691, ensuite gouverneur des ville & château de Caën & bailli de la même ville, & brigadier de cavalerie le 29 de janvier 1702. Il chargea & battit en Flandre, le 15 de juin 1703, une troupe de 150 ou de 200 chevaux ennemis. Il fut fait inspecteur général de cavalerie au mois de décembre de la même année, & maréchal de camp le 26 d'octobre 1704. Il fut pourvu le 7 décembre suivant, de la charge de colonel général des dragons, sur laquelle il obtint un brevet de retenue de 300000 livres, & pour laquelle il prêta le serment le 10 du même mois. La croix de l'ordre de S. Louis lui fut accordée en 1705, & le roi le fit lieutenant général de ses armées le 18 de juin 1709. Il se trouva le 11 septembre suivant à la bataille de Malplaquet. Il se signala & eut une grande part au succès de l'attaque d'un camp des ennemis près d'Arleux, qui fut forcé le 12 de juillet 1711. Il eut un cheval tué sous lui dans cette occasion. Il se trouva aussi à la reprise du poste d'Arleux, le 23 du même mois, & il attaqua & défit le 31 d'août un parti de cavalerie & de dragons, qui escortoit des fourageurs vers Landrecies. Il fit prisonniers dans cette rencontre, entr'autres, deux officiers généraux des ennemis. En 1712 il servit à l'attaque du camp de Denain, où les ennemis furent entiérement défaits le 24 de juillet. Ensuite il fut un des officiers généraux qui furent chargés d'investir le Quesnoy, & il servit au siége de cette place, qui fut prise le 4 d'octobre de l'année suivante. Il servit encore aux siéges de Landau & de Fribourg, au mois de février 1718. Il fut fait du conseil de guerre en 1719. Après avoir été employé à la prise de Fontarabie & de S. Sébastien, il prit le château d'Urgel, dont il fit la garnison prisonniére de guerre. Le roi le nomma chevalier de ses ordres, le 2 février 1724, & il en reçut le collier & la croix le 3 juin suivant. Le gouvernement de la ville, château & principauté de Sedan lui fut donné au mois de novembre 1725. Ayant été nommé au mois d'octobre 1733 pour être employé en qualité de lieutenant général dans l'armée qui fut envoyée en Italie, il servit au siége de Cherra-d'Adda sous Pizighitone; & au commencement de janvier 1734, il fut chargé de faire le siége de Novare, qu'il prit en deux jours de tranchée ouverte. Après le départ du maréchal de Villars, le 27 de mai 1734, il prit le commandement en chef des troupes françoises en Italie. Il gagna la bataille de Parme sur les impériaux le 29 de juin; & à celle de Guastalla, qui fut donnée le 19 de septembre, & à laquelle le roi de Sardaigne se trouva, il commanda la gauche de l'armée. A son retour en France, il prêta serment de fidélité entre les mains du roi, le 14 janvier 1735, pour la dignité de maréchal de France, à laquelle il avoit été élevé le 29 de juin précédent. Le roi le nomma le 24 du même mois de janvier 1735 général de son armée en Allemagne. Il partit de Paris le 16 d'avril suivant pour aller prendre ce commandement. Il fut créé duc de Coigny, non pair, pour descendans mâles, en février 1747, & reçu le 18 d'avril. Il est fils de ROBERT-JEAN-ANTOINE de Francquetot, comte de Coigny, gouverneur & grand bailli de Caën, lieutenant général des armées du roi directeur général de la cavalerie, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, & en dernier lieu commandant un corps de troupes sur la Moselle, mort à Conigsmakeren, deux lieues au-dessous de Thionville, le 10 d'octobre 1704, & de *Marie-Françoise* de Goyon de Matignon, morte le 11 octobre 1719. Le maréchal de Coigny a été marié par contrat du 4 décembre 1699, avec *Henriette* de Monbourcher, morte le 8 octobre 1751, fille de *René* de Montbourcher, marquis du Bordage, maréchal des camps & armées du roi, & d'*Elizabeth* de Goyon de la Moussaye. Il en a eu *Marie-Françoise-Adelaide* de Francquetot de Coigny, née le 16 septembre 1700; JEAN-ANTOINE-FRANÇOIS de Francquetot, comte de Coigny, *dont il sera parlé ci-après; Charlotte-Henriette-Bibiane* de Francquetot de Coigny, née le 11 novembre 1703, mariée le 27 février 1726, avec *Jean-Baptiste-Joachim* Colbert, marquis de Croissy, capitaine des gardes de la porte du roi, colonel du régiment royal infanterie, par commission du 6 mars 1719, & fait brigadier des armées du roi le premier août 1734; & *Elizabeth-Marie* de Francquetot de Coigny, née le 29 août 1705.

JEAN-ANTOINE-FRANÇOIS de Francquetot, comte de Coigny, né le 27 septembre 1702, gouverneur & grand bailli de la ville & château de Caën, capitaine d'une compagnie de dragons dans le régiment d'Orléans, avec brevet de mestre de camp, fut fait colonel général des dragons par la démission de son pere, le 20 de janvier 1734, brigadier le 15 février suivant, & maréchal de camp le premier août de la même année. Il avoit apporté au roi le 5 juillet précédent, la nouvelle de la victoire remportée sur les impériaux à la bataille de Parme;

& étant retourné en Italie, il se trouva encore à la bataille de Guastalla; & après l'action, il fut détaché pour marcher à la poursuite des ennemis. Le roi le nomma au mois de février 1735, pour faire la campagne en Allemagne sous le maréchal son pere. Il est mort le 4 mars 1748. Il avoit épousé au mois de novembre 1729, *Marie-Thérèse-Josephe-Conratine*, fille unique de *Malo*, marquis de Nevet, en Bretagne, aujourd'hui dame de compagnie de Mesdames de France, dont il a laissé *Marie-François-Henri*, colonel général des dragons en survivance, né le 28 mars 1737; *Augustin-Gabriel*, né le 23 août 1740; *Jean-Philippe*, né le 14 décembre 1743. La maison de Francquetot, originaire de basse Normandie, porte *de gueules à la fasce d'or, chargée de trois étoiles d'azur, & accompagnée de trois croissans montans d'or, deux en chef & un en pointe.*

COIMBRE ou CONIMBRE, ville de Portugal, dans la province de Beira, avec titre de duché, évêché suffragant de Brague, & université très-célébre. On la prend pour la *Conimbrica* d'Antonin & de Pline. Mais d'autres sont persuadés que c'est Condexa-la-Vieja, & que Coimbre, qu'ils nomment *Conimbrica nova*, s'est accrue des ruines de l'autre. C'est une grande & belle ville, située sur la frontiére de Mondego, à cinq ou six lieues de la mer. Coimbre est dans la situation la plus riante, sur le bord de la riviére de Mondego : le pont sur cette riviére, qui joint Coimbre avec ses agréables fauxbourgs, est quatre fois aussi long que le pont-neuf à Paris, & est une fois plus large; c'est la plus belle promenade que l'on puisse voir; il y a au milieu un rond, où plusieurs carrosses peuvent tourner sans embaras. Plusieurs maisons de campagne bordent le Mondego, & l'embellissent. Les fils des rois de Portugal ont quelquefois porté le titre de duc de Coimbre. Le premier qui le porta & en faveur duquel cette ville fut érigée en duché, a été PIERRE, fils de Jean I. Ce prince fut régent du royaume, & fut tué à la bataille d'Alfarroubeira, à quatre lieues de Lisbonne, le 20 mai de l'an 1449, laissant d'*Isabelle* d'Aragon, fille de *Jacques* d'Aragon II du nom, comte d'Urgel, *Pierre*, qui fut proclamé roi d'Aragon, en 1464, & qui mourut à Granolie près de Barcelone, le 30 juin de l'an 1466; *Jacques*, archevêque de Lisbonne, créé cardinal en 1456, & mort à Florence le 16 avril 1459; *Jean*, duc de Coimbre, roi de Chypre, &c. qui épousa *Charlotte* de Chypre, qui fut chevalier de la toison d'or, & qui mourut de poison, & sans postérité, en 1457; *Isabelle*, morte en 1456, femme d'*Alfonse V*, roi de Portugal; *Philippe*, religieuse; & *Béatrix*, mariée en 1450 à *Adolphe* de Cleves, seigneur de Ravestein. Le second duc de Coimbre a été D. George, grand-maître de l'ordre de S. Jacques, bâtard du roi Jean II. Le roi Jean III transféra de Lisbonne à Coimbre l'université, en 1534, afin que le repos d'une ville de province donnât plus d'application aux étudians, qui jusqu'alors avoient fait leurs études au milieu de l'embaras de Lisbonne, capitale du royaume. Le roi Denys avoit fondé cette université à Coimbre. Ferdinand I, roi d'Espagne, dit *le Grand*, prit Coimbre sur les Sarasins après un siége de sept mois, l'an 1040. Alfonse VI accorda à cette ville de grands priviléges, lesquels confirma après son beau-fils Henri de Bourgogne, comte de Portugal. Alfonse I donna encore des priviléges plus honorables à Coimbre, & y fit tenir les états du royaume en 1180, où Sanche I, son fils, fut reconnu pour son successeur. Alfonse II y tint aussi les états en 1213, & il y a fait d'excellens réglemens. Alfonse III les assembla aussi à Coimbre en 1261. Jean I s'y fit proclamer roi à l'assemblée des états en 1385. Alfonse V y tint les états en 1472. L'université est un bâtiment très-vaste qui a de bons morceaux d'architecture, sur-tout la nouvelle bibliothéque, qui est une piéce digne de l'attention des connoisseurs, & jusqu'aux tablettes sont d'un gout exquis, où l'on a point épargné la dorure. Le nombre des volumes passe trente mille, & l'on l'augmente toujours de ce qu'il y a de plus curieux. Il y a à Coimbre cinq mille familles : beaucoup de noblesse y est établie, & le nombre des étudians en toutes facultés va environ à trois mille. Le revenu de l'université va à 600000 cruzades, ou 120000 livres de France, & l'évêché passe 80000 cruzades. Presque tous les ordres religieux y ont chacun son collége : celui des jésuites est le plus vaste, le plus riche de tout l'ordre & le plus magnifique. *Voyez l'article suivant.* Les chanoines réguliers de S. Augustin y ont un ancien & magnifique monastere, dont la fondation est du roi Alfonse I, qui y est enterré; & outre ce monastere, ils y ont aussi un collége magnifique. Le général de cette congrégation est le chancelier de l'université. Les colléges de S. Pierre & de S. Paul sont célébres par la quantité des grands hommes qu'ils ont formés dans les lettres. Les cadets des premieres maisons de Portugal, qui sont destinés à l'église, entrent dans ces deux colléges, dont celui de S. Pierre est le plus riche. * Pline, *l.* 7, *c.* 21. Surita. Nonius. Vasconcellos. Le P. Anselme. *Mémoires manuscrits* de feu M. le comte d'Ericeyra.

*COLLEGE DE COIMBRE.*

Ce collége fut fondé par le roi D. Juan III du nom, un peu avant le milieu du XVI siécle, pour servir comme de séminaire, où l'on devoit former & instruire des missionaires ou prédicateurs évangéliques pour les missions des Indes. Sa majesté favorisa tellement cet établissement, qu'elle y entretint & nourit peu de temps après jusqu'à près de deux cens jésuites, parmi lesquels vingt-trois étoient choisis pour y enseigner toutes les sciences. En 1555, il donna la direction de ce collége aux peres jésuites, & voulut que leurs écoles de théologie y fussent admises. Il a été publié au nom de ce collége divers ouvrages, qui nous ont donné lieu de faire cet article. Ces ouvrages qui partent tous de la plume des jésuites, sont : 1. *Commentarii collegii Conimbricensis societatis Jesu in octo libros Physicorum Aristotelis*, 1591. 2. *In quatuor libros Aristotelis de cœlo*, 1592. 3. *In libros Aristotelis de Meteoris*, 1592. 4. *In libros Aristotelis qui parva naturalia appellantur*, 1592. 5. *In libros Ethicorum Aristotelis ad Nicomachum, aliquot cursus Conimbricensis disputationes, in quibus præcipua quædam Ethicæ disciplinæ capita continentur*, 1593. 6. *Commentarii in duos libros Aristotelis de generatione & corruptione*, 1595. 7. *In tres libros Aristotelis de Animâ : Accessit tractatus de Animâ separatâ, & tractatio quorumdam problematum ad quinque sensus spectantium*, 1595. Ces traités de philosophie ont eu diverses éditions. Ils avoient d'abord été dictés aux écoliers qui venoient prendre les leçons des professeurs : ceux qui en avoient connoissance en faisoient une estime singuliére : on souhaita qu'ils pussent devenir plus communs par l'impression; ce qui engagea le pere Claude Aquaviva, général de la société des jésuites, & Pierre Fonseca, provincial de la même société en Portugal, à porter le pere Emanuel Goës, à se charger de ce travail. Vincent Placcius, dans son ouvrage concernant les écrivains pseudonymes, nombre 709, dit que ces traités sont dûs principalement au pere Cosme Magalliano, jésuite; mais il s'est trompé : ce jésuite n'a fait que seconder le pere Emanuel Goës dans son travail, en ce qu'après la mort dudit pere Goës, il procura l'édition des commentaires sur les livres d'Aristote *de animâ*, ausquels il joignit le traité de Balthasar Alvarès, son confrere, *de animâ separatâ*, & la *Tractatio quorumdam problematum*. 8. *Commentarii collegii Conimbricensis societatis Jesu in universam dialecticam Aristotelis*, à Basle 1604, & à Lyon, 1607. Lorsque le pere Pierre Fonseca laissa imprimer en 1591 les commentaires ou traités physiques, il fit espérer que l'on n'attendroit pas long-temps ceux de dialectique; mais n'ayant pas tenu sa promesse, & ce grand corps demeurant par-là imparfait, les libraires de Francfort donnerent en 1604 les commentaires dont on vient de rapporter le titre. Cet ouvrage du pere Fonseca auroit demandé plus d'exactitude pour les choses & pour le style. C'est ce qui a obligé de donner enfin depuis, les vrais commentaires dictés au

collége de Conimbre sur la dialectique : ils sont de Sébastien Couto, non *Coleto*, comme le dit Placcius. Dans le tome I du catalogue de la bibliothéque Barberine, on trouve cités, *Commentarii collegii Conimbricensis in Aristotelis dialecticam cum græco textu*, à Lyon, 1598, *in*-4°; mais cette date est surement fautive. Ces commentaires n'ont pas paru à Lyon avant l'an 1607, ni en Portugal avant 1606. Ce corps d'ouvrages comprend cinq volumes *in*-4°. Le pere Athanase Kircher, jésuite, dit (*Chin. illustr. præfat. ad part.* 5,) que tous ces ouvrages ont été traduits en langue chinoise. 9. *Problemata quæ in collegio Conimbricensi physicis commentariis enodantur*, à Mayence 1601, *in*-12. 10. *Conimbricensis collegii societ. Jes. Actiones dramaticæ*. 11. *Lusitania coronata sub felici Joannis V regnandi inauguratione*, à Lisbonne 1704, *in*-4°. 12. *Jus succedendi in Lusitaniæ regnum Dominæ Catharinæ*; le catalogue de la bibliothéque Barberine cite cet écrit comme une production du collége de Conimbre; mais il est sûr que c'est l'ouvrage du pere François-Augustin Macédo, de l'ordre de S. François. * *Mém. manus.* du P. Oudin, jésuite.

COINLU, signifie en turc *le mouton noir*. Ce fut autrefois la marque ou l'étendard d'une race de Turcomans, qui fonderent un empire dans l'Arménie & dans la Mésopotamie, sous les derniers empereurs Mogols & Tartares, de la famille de Genghizkhan, vers l'an 800 de l'hégire, & de J. C. 1397. Le sultan Ahmed Ilekhani, fils d'Avis, à qui Tamerlan avoit ôté, & ensuite remis, le gouvernement ou la principauté de Bagdet, donna le commandement général de toutes ses troupes à Cara Mohammed, chef des Turcomans, qui étoient à la solde de ce prince. Après la mort de Cara Mohammed, son fils, Cara Joseph, fut confirmé dans cette même dignité par le même sultan. Mais ce Turcoman le paya de tous les bienfaits qu'en avoient reçu son pere & lui, par la plus noire de toutes les ingratitudes; car il dépouilla ce prince de ses états, & le chassa de Bagdet. C'est de Cara Joseph que la dynastie des Cara Coinlu, ou des Turcomans du *mouton noir*, a pris son origine. Comme ces Turcomans s'étendirent dans l'Anatolie, où ils fixerent leurs demeures, leur nom est resté jusqu'à présent au pays des environs de Trezibonde, qui est la Colchide; car les Turcs l'appellent encore aujourd'hui *Cara Coinlu Ili*, ou *pays du mouton noir*; de même que l'Arménie mineure a retenu le nom d'*Ac Coinlu Ili*, qui signifie *le pays du mouton blanc*. Les Grecs modernes appellent encore aujourd'hui ces deux races de Turcomans, *Mauròprebatadæ* & *Asprobatadæ*. * D'Herbelot, *bibl. orient.*

COINTE (Charles le) prêtre de l'Oratoire, auteur des annales ecclésiastiques de France, étoit né à Troyes le 4 de novembre de l'an 1611. Il entra à dix-huit ans dans l'Oratoire, où il fut reçu par le cardinal de Bérulle, instituteur & premier supérieur général de cette congrégation. Il fut d'abord envoyé à Vendôme, pour y enseigner la grammaire & les humanités. Ensuite il professa la rhétorique pendant sept ans, à Nantes, à Angers & à Condom. En 1643 M. Servien, secrétaire d'état, qui avoit été nommé pour être un des ambassadeurs plénipotentiaires à Munster, voulut avoir avec lui un pere de l'Oratoire, pour être chapelain & confesseur de madame Servien; & le P. Bourgoin, alors général de l'Oratoire, lui ayant offert le P. le Cointe, M. Servien l'accepta avec joie. Le P. le Cointe lui fut en effet très-utile. Ce fut lui qui travailla aux préliminaires de la paix, & qui fournit les mémoires nécessaires pour le traité. Cependant, quelques services qu'il eût rendus, on ne commença à lui donner quelque récompense qu'en l'année 1659, où M. Colbert lui fit avoir du cardinal Mazarin une pension de 1000 livres. Trois ans après, le roi le gratifia d'une pension de 500 livres. Il commença alors de donner au public son grand ouvrage des annales ecclésiastiques de France. Sa maniere d'agir, sage & raisonnable, & la beauté de son génie, l'ont fait rechercher des personnes du premier ordre, dans tous les lieux où il a été. A Vendôme, M. de Mercœur l'avoit à sa table deux ou trois fois la semaine. M. Fabio Chigi, nonce à Munster, prenoit tous les huit jours un après-midi pour jouir de sa conversation; & depuis, ce prélat ayant été fait cardinal, & ensuite pape, sous le nom d'*Alexandre VII*, l'a souvent honoré de ses lettres. Le roi même avoit pour lui une estime particuliere, & a loué son zèle & sa fidélité en plusieurs rencontres. Il mourut à Paris, en la maison de sa congrégation, rue S. Honoré, où il demeuroit depuis 1661, le 18 janvier 1681, âgé de soixante-dix ans, dont il en avoit passé cinquante-deux dans l'Oratoire. Son histoire ecclésiastique de France est composée de huit volumes *in-fol.* commençant à l'an 235, & finissant à l'an 835. Le dernier volume n'a paru qu'après sa mort, par les soins du P. du Bois. Cette histoire, faite en forme d'annales, & qui en porte le titre, contient les décrets des conciles de France avec des explications, le catalogue des évêques & leur vie, les fondateurs, les priviléges des monasteres, les vies des Saints, les questions de doctrine & de discipline, & tout ce qui peut regarder l'histoire ecclésiastique de France. C'est un ouvrage d'un travail immense, & d'une recherche singuliere. Comme ce n'est qu'une compilation sans ornement, il ne se fait pas lire agréablement; mais, en revanche, on y trouve beaucoup de discernement & de sagacité. Cet ouvrage l'engagea dans plusieurs disputes avec les PP. d'Acheri, Mabillon, Bastide, &c. bénédictins; le P. Chifflet, jésuite, & autres savans; & il sortit toujours de ces disputes avec honneur. * *Mem. du temps.* Du-Pin, *bibl. des auteurs ecclés. du XVII siécle. Eloge du* P. le Cointe, *par le* P. Bougerel, *de l'Oratoire, dans le IV tome des mem. du* P. Niceron, *& dans le X.* Nous observerons que l'auteur de l'éloge du P. le Cointe, inseré dans les *Mémoires* que nous venons de citer en dernier lieu, a oublié de parler de deux harangues latines de ce pere, prononcées à Angers, & imprimées dans la même ville en 1641, *in*-4°; la premiere de 18 pages, la seconde de 16, l'une & l'autre de petit caractere; le titre général est: *Orationes pro lectionum auspicatione in collegio Andino à Carolo le Cointe congregat. orator. D. Jesu presbytero, habitæ anno Christi* 1640 & 1641. La premiere est sur la naissance de Philippe duc d'Anjou, second fils de Louis XIII, né le 21 septembre 1640. Elle est précédée d'une épître dédicatoire à Claude de Rueil, évêque d'Angers, dans laquelle l'orateur fait un très-beau portrait de ce prélat. La harangue fut prononcée le 6 décembre 1640. *Serenissimo Andium duci orator Andinus panegyrim dicebat, die 6 decembris* 1640; c'est le titre de la piece. La seconde, prononcée le 3 novembre 1641, est sur la division du Portugal & de la Castille, & l'union de la France & du Portugal. Le sujet est bien expliqué dans ce titre: *Christianissimo Ludovico XIII, Franciæ & Navarræ, & serenissimo Joanni IV, Portugaliæ ac Algarbiæ augustissimis Franciæ stirpis regibus feliciter auguraturus orator Andinus mutuum Portugaliæ ac Castellæ odium, & mutuum Franciæ ac Portugaliæ amorem explicabat, 3 die novembris anno* 1641. Cette harangue est précédée d'une épître dédicatoire à M. de Heere, maître des requêtes, &c. Ces deux piéces sont remplies en marge de notes historiques & de citations.

COINTEREL (Matthieu) cardinal, fils d'*Hilaire* Cointerel, maréchal à Merannes en Anjou, & d'*Yvonne* Vivan, naquit en 1519, & vint faire ses premieres études à Angers, chez un de ses oncles maternels, qui étoit chanoine de S. Maurille. Pendant le séjour qu'il fit dans cette ville, ayant fait rencontre d'un prince étranger qui considéroit avec application les clochers de la cathédrale, dédiée sous l'invocation de S. Maurice, il s'approcha de lui, lui fit considérer la hardiesse de l'architecture, & l'entretint des antiquités de la ville; ce qui plut tant à ce seigneur, qu'il lui proposa de faire avec lui le voyage d'Italie. Cointerel accepta le parti; & étant arrivé à Venise, il y tomba dangereusement malade. Le médecin qui le traita, nommé Buoncompagno, le fit, après sa guérison, précepteur de ses enfans, & le fit connoître à Hugues Buoncompagno son frere, professeur de droit à

Boulogne, qui fut depuis pape sous le nom de Gregoire XIII. Hugues plaça Cointerel chez André de Boni son confrere, qui ayant été appellé peu de temps après à Rome par Paul III, y mena avec lui Cointerel. Buoncompagno les y joignit dès que Boni eut été fait référendaire de l'une & l'autre signature, & secrétaire des brefs. Ensuite Boni étant allé au concile de Trente, Cointerel eut ses emplois, & fut, de plus, auditeur de la légation du cardinal de S. Hyppolite, en France, & du cardinal Alexandrin, en Espagne. Buoncompagno étant devenu pape, le fit dataire, & ensuite cardinal en 1583. Ce prélat a toujours été estimé pour la pureté de ses mœurs, sa science & ses grandes libéralités. On a de lui un recueil estimé des minutes des dispenses accordées par Gregoire XIII en des occasions importantes. Il mourut à Rome le 28 novembre 1585, & fut enterré dans la chapelle qu'il avoit fait bâtir en l'église de S. Louis. Le pere Raimond, jésuite, qui a fait son oraison funebre, a eu tort de le dire Manceau. * *Mem. manusc.*

COIOGNA, *voyez* ANTIGONIE.

COIRE, CHUR ou COIRA, *Curia*, ville capitale des Grisons, avec évêché suffragant de Mayence. Elle est située sur la riviére de Plessur, un peu au-dessus du Rhin, qui commence à y porter bateau; ce qui rend Coire fort marchande. Les Grisons y tiennent ordinairement leurs assemblées. Coire est entre Chiavenne, Glaris & Appenzel. Les habitans suivent les opinions de Zuingle. L'évêque, le clergé & quelques catholiques sont renfermés dans l'enceinte de l'église cathédrale, où ils exercent leur religion en liberté. L'évêque fait ordinairement sa résidence à Marsoila: il est prince de l'empire, & a séance & voix dans le collége des princes. Son revenu, qui montoit autrefois à douze ou quinze mille écus, n'est plus aujourd'hui que de douze ou treize mille livres; cependant il ne laisse pas d'avoir beaucoup de puissans vassaux, qui relevent de son église.

Aux environs de cette ville, on trouve dans l'estomac des chamois certaines boules de la grosseur d'une balle de jeu de paume, & même quelquefois un peu plus grosses. Les Allemans prétendent qu'elles font le même effet que le bézoard, qui vient de la même maniere dans l'estomac de certaines chévres des Indes. On y trouve aussi de ces rats des Alpes, qui sont à peu près de la grosseur d'une fouine, dont on rapporte un trait d'industrie assez remarquable. On dit que, quand ces animaux font leur provision de foin & d'autres herbes l'été, pour s'en nourrir l'hiver, il y en a un qui se couche sur le dos, les pattes en l'air, pour embrasser le foin, pendant qu'un autre le tire par la queue jusqu'à leur taniere. On assure que c'est pour cette raison que l'on leur trouve ordinairement le dos tout pelé. * Jean Spon, *voyage d'Italie, &c. en* 1675. Heiss. *hist. de l'Emp.*

COISLIN, marquisat de Bretagne, fut érigé en duché-pairie, avec l'ancienne baronie de la Roche Bernard & de Pont-Château, par lettres vérifiées au parlement en 1663, en faveur d'Armand du Cambout, marquis de Coislin. Ce duché a une grande journée de chemin de traverse, en allant de Nantes à Vannes, avec plusieurs villes, forêts & châteaux. *Voyez* CAMBOUT (du).

COLACES, nom commun à deux familles très-anciennes de Salamine, qui se répandirent ensuite par toute l'isle de Chypre. Ces deux familles avoient des emplois qui leur étoient affectés. La premiere, des Gergines, chargée de veiller sur le peuple, se dispersoit dans tous les lieux publics, dans les places, dans les boutiques, prêtoit l'oreille à tout, & chaque jour faisoit son rapport aux Anactes de ce qu'elle avoit remarqué. La seconde, des Promalanges, examinoit la vérité des dénonciations faites par les Gergines. Ces deux familles étoient considérées par les rois de Chypre à cause de leur utilité. Comme, par leur emploi, elles étoient obligées de faire ce que font sans nécessité ceux qui flatent les grands, les Grecs se servirent du nom de Colax, κόλαξ, pour dire un flateur; ce qui a pu decrier une fonction qui n'étoit pas méprisable, si elle étoit exercée fidélement, & qui depuis fut regardée comme honorable dans l'empire romain. Ceux qui en étoient revêtus se nommoient AGENS. Athenée (de qui l'on a pris, *l.* 6, ce qu'on dit ici,) n'avoit fait que copier Clearchus de Soli, qui ajoute ensuite qu'il y avoit aussi dans la même isle de Chypre des femmes nommées *Colacides*, qui servoient les Anasses, c'est-à-dire, les femmes des Anactes; que quelques-unes d'entr'elles s'étant fait conduire dans le continent de l'Asie, s'attacherent aux femmes d'Artabaze & de Mentor, qu'elles portoient dans leurs chars sur leurs épaules, d'où vient qu'on les appella *Climacides*, & que celles de son temps qui faisoient ce métier, étant décriées dans l'isle, allerent en Macédoine, où elles accoutumerent les princesses & les dames à mener une vie molle, & s'attirerent enfin le mépris de tout le monde.

COLADI-RIENZO, *cherchez* RIENZI (Nicolas).

COLALTO, bourg & château d'Italie, dans la Marche Trevisane, avec titre de comté. C'est ce bourg qui a donné son nom aux comtes de Colalto, qui se sont acquis beaucoup de réputation dans la guerre & dans la paix. * Leand. Alberti.

COLALTO (Raimbaud) onziéme comte de ce nom dans le XVII siécle, étoit fils du comte ANTONIO, & de *Julie*, marquise de Torelli. Il naquit en 1579. Il fut élevé à la cour de l'empereur, & rendit de bons services à Rodolphe II, à Mathias & à Ferdinand II. Il commandoit les armées du dernier en Italie, lorsqu'il surprit Mantoue le 18 juillet de l'an 1630; & quelque temps après, en revenant en Allemagne, il mourut à Coire, ville capitale des Grisons. * Tuldenus, *hist. nost. temp.* Priorato, *scene d'huom. illust. d'Ital. &c.*

COLARBASE, hérétique, disciple de Valentin, que Baronius, après Philastre, croit être le même que Bassus, dont nous parlons ailleurs, quoique S. Augustin, Theodoret & S. Jean Damascene ne soient pas de ce sentiment. Il vivoit dans le II siécle, & enseignoit entr'autres choses, que la génération & la vie des hommes dépendoient des sept planétes. Il étoit d'abord associé avec le fameux magicien Marc, disciple de Basilide, & ensuite il fut auteur d'une secte particuliere. * S. Irénée, *l.* 1, *c.* 10. Tertullien, *des prescr. c.* 50. S. Augustin, *des heres. c.* 14 *&* 15. S. Epiphane, *heres.* 35. Baronius, *A. C.* 175. Du-Pin, *bibl. des auteurs ecclef. des III premiers siécles.*

COLBERG, ville d'Allemagne dans la Pomeranie électorale, qu'on nomme aussi *arrière-Poméranie*. Elle est située sur la mer Baltique, à l'embouchure de la riviere de Persantz, entre Coslin & Treptow. Cette ville est assez forte, avec un beau château; & ses salines la rendent considérable. Elle a été autrefois à l'évêque de Camin. Les Suédois la prirent sur la fin de février en 1631, après cinq mois de siége; & elle a été depuis cédée à l'électeur de Brandebourg, par le 18[e] article de la paix de Westphalie, en 1648. La basse, ou arriere-Pomeranie, lui fut aussi cédée, avec l'évêché de Camin.

COLBERT (Jean-Baptiste) marquis de Seignelai, & de Châteauneuf-sur-Cher, baron de Sceaux, de Linieres, d'Ormois, &c. ministre & secrétaire d'état, commandeur & grand trésorier des ordres du roi, contrôleur général de ses finances, surintendant des bâtimens, arts & manufactures de France, né à Paris le 31 août 1619, » descendoit, suivant un titre du parlement d'Ecosse, » d'une maison originaire de ce royaume, établie en » Champagne dans le XIII siécle, comme il paroît par le » tombeau de RICHARD Colbert, qui se voit aux Cordeliers de Reims, avec cette inscription à l'entour de » la pierre, gravée en lettres gothiques: *Ci git li preux » chevalier Richard Colbert, dit li Ecossois, kis* (ici trois » ou quatre mots qu'on ne sauroit lire) 1300. *Priez pour » l'ame de li;* & au milieu de la pierre est gravé l'écusson » des armes de ce chevalier, portant un serpent tortillé » mis en pal. Au-dessous de cet écusson sont ces vers en » lettres gothiques:

*En Ecosse je us le berceau,*
*Et Rheims m'a donné le tombeau.*

Jean-Baptiste

Jean-Baptiste Colbert étoit fils de NICOLAS Colbert, seigneur de Vandieres, conseiller d'état, & de *Marie* Pussort, sœur de *Henri* Pussort, aussi conseiller d'état, & du conseil royal des finances. Il s'attacha d'abord au cardinal Mazarin, qui lui donna toute sa confiance, & le choisit au mois d'avril 1661 pour être un de ses exécuteurs testamentaires, avec MM. de Lamoignon, premier président; Fouquet, procureur général & surintendant des finances; le Tellier, secrétaire d'état; & Ondedeï, évêque de Fréjus. Ce ministre étant près de mourir, se fit un devoir de le recommander au roi, comme un homme d'une application infatigable, d'une fidélité à toute épreuve, & d'une extrême capacité dans les affaires. Sa majesté, instruite par elle-même de la vérité de ce témoignage, appella M. Colbert dans son conseil d'état, incontinent après la mort du cardinal, & le nomma contrôleur général de ses finances, qu'elle avoit résolu de réformer, après avoir supprimé la charge de surintendant. Rien n'étoit plus confus & plus embarassé que leur administration. Cependant M. Colbert suivit les vues de son prince avec tant de zèle & tant d'habileté, qu'il vint à bout de démêler ce cahos impénétrable, de déraciner les malversations que les malheurs des temps avoient introduites dans les finances, & d'y rétablir cet ordre sur lequel les étrangers ont tâché de se régler.

Son bon gout & son application firent juger au roi, que personne n'étoit plus capable que lui de veiller à la construction des édifices que sa majesté avoit projetté d'élever. En effet, dès qu'il eut été revêtu de la charge de surintendant des bâtimens, qu'il commença d'exercer en 1664, il fit faire des dessins par les plus habiles architectes, pour les ouvrages ordonnés par le roi, n'épargnant ni soins ni détails, pour faire valoir ceux qui étoient agréés par sa majesté, & pour les perfectionner, en conduisant leur exécution. De-là ce grand nombre de morceaux d'architecture, tels que la façade du louvre, la galerie, la colonnade, les écuries de Versailles, l'observatoire de Paris, &c. dont le goût & la magnificence attireront toujours l'admiration des connoisseurs.

Tous les arts qui ont quelque rapport aux bâtimens, semblérent alors revivre, & se signalérent à l'envi par la production de ces chefs-d'œuvres de peinture, de sculpture, &c. que la France a droit d'opposer à tout ce que l'Italie a vu naître de plus rare en ce genre. Le roi, qui avoit étendu jusque sur eux la protection qu'il avoit accordée aux sciences, étoit résolu de ne rien épargner pour faire fleurir les uns & les autres. Ce fut sur M. Colbert que sa majesté se reposa du soin de lui en offrir les occasions; & ce ministre s'y attacha avec d'autant plus de zèle, qu'il suivoit sa propre inclination, en servant celle de son prince. Les habiles gens, animés par l'espoir des gratifications qui leur étoient destinées, redoublérent leurs soins & leurs veilles, pour s'en rendre dignes. Le mérite des plus modestes ne pouvoit se cacher à la vigilance de M. Colbert, qui prenoit soin de le déterrer jusque dans les pays les plus éloignés, pour l'exposer aux liberalités du roi. Ainsi quelques étrangers, qui se distinguoient par leurs rares connoissances, furent attirés en France à force de bienfaits; & d'autres, à qui l'amour de la patrie ne permit pas de se transplanter, n'en eurent pas moins de part aux graces de ce monarque bienfaisant, & furent honorés de présens, ou de pensions. Comme si c'eut été trop peu de reconnoître le savoir, dans la personne de ceux qui le possédoient déja; la générosité du prince & la prévoyance de son ministre leur inspirérent de fournir à ces excellens maîtres les moyens de former des éleves, qui pussent un jour égaler, ou même surpasser leur réputation. Voilà sur quels fondemens furent établies ces académies célebres, ausquelles les sciences & les arts sont redevables du progrès surprenant qu'elles ont fait en France, sous le régne de Louis XIV. L'académie des inscriptions avoit pris naissance dans la maison même de M. Colbert dès l'année 1663; ce fut en 1666 que fut érigée l'académie des sciences, dont les membres s'appliquent particuliérement à la géometrie, à l'astronomie, à la physique, & à la chymie. L'architecture eut aussi son académie en 1671. Celles même qui avoient été fondées long-temps auparavant, comme l'académie françoise, & celle de peinture & de sculpture, ressentirent les effets de la protection du roi & de la bienveillance de M. Colbert, toujours aussi attentif à procurer aux sciences & aux arts de nouvelles faveurs de la part de sa majesté, que si leur inspection eut été le seul emploi commis à son zèle.

Cependant, outre les finances & les bâtimens, il eut encore à régler la marine & le commerce que le roi mit dans son département, en le nommant secrétaire d'état l'an 1669. Sa majesté, dont les armes étoient redoutées sur terre, avoit conçu le dessein de les faire respecter sur mer, & de se prévaloir de l'heureuse situation des ports de son royaume; avantage trop long-temps négligé par les rois ses prédecesseurs. A peine eut-elle chargé M. Colbert de travailler à ce grand projet, que ce ministre rassembla tout ce qu'il avoit de vigilance & d'habileté pour le consommer incessamment. Un grand nombre de vaisseaux & de galéres furent construits en peu de temps. Des arsenaux bâtis à Marseille, à Toulon, à Brest & à Rochefort, furent fournis de tout ce qui étoit nécessaire à l'armement & l'équipement de plusieurs flottes. Une multitude d'officiers de marine, de pilotes, de matelots parurent formés presque tout à coup pour les manœuvres les plus difficiles, & pour les voyages les plus lointains. Enfin, tous les ressorts de ce nouvel établissement furent conduits avec tant de prudence & tant de vivacité, que les nations les plus expérimentées dans la navigation, en furent également frapées de surprise & de jalousie.

Le commerce que la France n'avoit exercé jusqu'alors qu'imparfaitement, profita bientôt d'un changement si avantageux. Nos colonies des Indes & de Canada en devinrent plus florissantes; & l'émulation anima tellement les négocians François, qu'il se forma dans la suite, sous les auspices du roi, & par les soins de M. Colbert, trois différentes compagnies de commerce; l'une, pour les Indes orientales; l'autre, pour les Indes occidentales; & la troisiéme, pour les côtes d'Afrique. Au dedans du royaume, le canal de Languedoc entrepris pour la communication des deux mers, fut conduit à sa perfection, & servit à transporter jusque dans le cœur de la France, avec moins de peine & moins de frais, les denrées & marchandises amenées de toutes les parties du monde. Les draps fins, les étoffes de soie, les dentelles, les glaces de miroirs, &c. que nous achetions très-chérement des étrangers, furent enfin fabriqués dans le royaume. Et ce fut avec tant de succès, que leurs manufactures ont fait baisser la réputation de celles qui étoient établies dans d'autres états, & ont été les modéles de celles qu'on y a formées depuis.

Telles étoient les occupations de M. Colbert, tels étoient les soins infatigables qu'il se donnoit pour éxecuter les grands projets de son prince, lorsqu'il mourut à Paris le 6 septembre 1683, à l'âge de 64 ans & 6 jours; pleuré de tous ceux qui conservoient quelque zèle pour la gloire de la France, & quelque amour pour l'avancement des sciences & des arts.

Ce ministre avoit épousé en 1648 *Marie* Charon, fille de *Jacques* Charon, seigneur de Menars, &c. conseiller du roi en ses conseils, grand bailli de Blois, & capitaine des chasses de ce comté, & de *Marie* Begon, & sœur de *Jean-Jacques* Charon, seigneur de Menars, président à mortier au parlement de Paris. Elle mourut le 8 avril 1687. M. Colbert en avoit eu six fils & trois filles. 1. JEAN-BAPTISTE, chevalier, marquis de Seignelai, &c. *dont nous parlerons dans un article séparé.* 2. *Jacques-Nicolas*, archevêque de Rouen, docteur de la maison & societé de Sorbonne, abbé du Bec, prieur & seigneur spirituel & temporel de la Charité-sur-Loire, &c. prélat d'un mérite singulier, mort à Paris le 10 décembre 1707, en sa 53$^{e}$ année. Il étoit de l'académie

françoise. 3. *Antoine-Martin*, bailli & grand-croix de Malte, général des galeres de cet ordre, commandeur de Boncourt, colonel du régiment de Champagne, & brigadier des armées du roi, qui fut blessé à Valcourt le 25 août 1689, & mourut de sa blessure le 2 septembre suivant. 4. *Jules-Armand*, marquis de Blainville & d'Ormoi, qui fut surintendant général des bâtimens du roi, puis grand-maître des cérémonies de France, colonel du régiment de Champagne, & maréchal de camp au commencement de 1702. Le roi le fit lieutenant-général au mois de juin de la même année, pour récompense d'avoir défendu pendant deux mois Keserwert, avec toute la prudence & la valeur possible contre une armée des alliés. Il fut blessé mortellement à Hochstet le 13 août 1704, & mourut à Ulm le même jour, âgé de 40 ans, regretté universellement, ne laissant de *Gabrielle* de Rochechouart Tonnai-Charante, qu'il avoit épousée le 27 juillet 1682, que *Marie-Magdeléne* Colbert, mariée le 26 mai 1706 à *Jean-Baptiste* de Rochechouart-Mortemart, comte de Maure, dit *le comte de Rochechouart*. 5. *Louis*, abbé de Bonport, & intendant garde du cabinet des livres, manuscrits, médailles, &c. & de la bibliothéque du roi, puis comte de Linieres, capitaine-lieutenant des gendarmes Bourguignons. Il a épousé le 4 mars 1694 *Marie-Louise* du Bouchet, fille de *Louis-François* du Bouchet, marquis de Sourches, grand prévôt de France, de laquelle il a eu un fils mort en juin 1706; & autres enfans. 6. *Charles-Edouard*, connu sous le nom de *comte de Sceaux*, colonel du régiment de Champagne, à la tête duquel ayant été blessé à Fleurus le premier juillet 1690, il mourut de ses blessures peu de temps après. 7. *Jeanne-Marie-Thérèse*, qui épousa le 3 février 1667 *Charles-Honoré* d'Albert, duc de Chevreuse, capitaine-lieutenant des chevaux-légers de la garde du roi. 8. *Henriette-Louise*, mariée le 21 janvier 1671 à *Paul* de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre du roi; & , 9. *Marie-Anne*, alliée le 14 février 1679 à *Louis* de Rochechouart, duc de Mortemart, général des galeres de France, mort en 1688.

M. Colbert eut aussi pour freres & sœurs, *Nicolas* Colbert, évêque de Luçon en 1661, puis d'Auxerre, mort le 5 septembre 1676, prélat que sa vertu & la sainteté de sa vie rendoient respectable; CHARLES, marquis de Croissi, *dont nous parlerons plus bas*; EDOUARD-FRANÇOIS, comte de Maulevrier, *qui aura son article après son frere*; *Claire* abbesse de sainte Claire de Reims; *Antoinette*, religieuse aux filles de sainte Marie, morte en 1698; *Marie*, alliée à *Jean* Desmarêts, intendant de justice à Soissons, morte le 18 avril 1703; & *Claire-Cécile* Colbert, abbesse du Lys, morte en mai 1720.

COLBERT (Jean-Baptiste) marquis de Seignelai, ministre & secrétaire d'état, commandeur & grand trésorier des ordres du roi, né à Paris en 1651, étoit fils aîné de JEAN-BAPTISTE Colbert, ministre d'état, qui prit soin de le former lui-même aux affaires, & lui obtint de sa majesté la charge de secrétaire d'état en survivance. M. de Seignelai, chargé dès-lors d'une partie du détail de la marine, se rendit bientôt capable d'en porter seul tout le poids, & acheva, sous les ordres de sa majesté, d'en perfectionner l'établissement. Non-seulement il savoit régler avec beaucoup de vigilance & d'habileté les projets de mer ordonnés par le roi, mais il les exécutoit lui-même avec autant de conduite que d'intrépidité. Son ministére a été célébre par l'entreprise de Gènes en 1684, par les différentes expéditions faites contre les corsaires de Tripoli, de Tunis & d'Alger, par celle qui contraignit les Espagnols de restituer le prix d'un grand nombre d'effets saisis sur les marchands François dans les Indes occidentales, & par le traité fait avec le roi de Siam. Lorsque la guerre se fut rallumée en 1688, M. de Seignelai s'embarqua sur la flotte destinée à faire tête aux deux flottes ennemies qui se retirérent dans leurs ports; & il fut honoré en octobre 1689, de la dignité de ministre d'état. Enfin, après avoir travaillé en 1690 à un nouvel armement, qui fut suivi de la bataille gagnée dans la Manche, à la hauteur du cap de Bezeviers, il tomba dans une maladie de langueur, dont il mourut le 3 novembre de la même année, à l'âge de 39 ans. Son zèle ardent pour la gloire de l'état, son goût excellent pour les arts, & ses maniéres nobles & généreuses, le firent regreter de toute la France, & sur-tout des officiers de marine, qui connoissoient par eux-mêmes quelle étoit sa capacité dans les fonctions les plus difficiles de leur métier. Il avoit épousé 1°. le 8 février 1675, *Marie-Marguerite* d'Alegre, fille unique de *Charles-Yves*, marquis d'Alegre, morte le 16 mars 1678, ne laissant qu'une fille morte en bas âge en avril 1680: 2°. le 6 septembre 1679, *Catherine-Thérèse* de Matignon, marquise de Lonré, fille puînée de *Henri* de Matignon, comte de Thorigni, laquelle se remaria le 22 février 1696 à *Charles* de Lorraine, comte de Marsan, dont elle eut aussi des enfans, & mourut le 7 décembre 1699. De son mariage avec M. de Seignelai, elle a laissé cinq fils; 1. MARIE-JEAN-BAPTISTE Colbert, marquis de Seignelai, de Lonré, qui suit; 2. *Paul-Edouard*, comte de Creuilli, né en 1686, colonel du régiment royal de dragons, & brigadier des armées du roi, qui a épousé *Anne-Marie-Thérèse* Spinola; 3. *Louis-Henri*, chevalier de Malte, dit *le chevalier de Seignelai*, né en 1687, mort en janvier 1705; 4. *Charles-Eléonor*, comte de Seignelai, qui épousa le 11 mars 1717 *Anne* de la Tour-Taxis, fille de *François-Sigismond* de la Tour-Taxis, comte de Valsassines & du S. Empire; lieutenant-général des armées de l'empereur, & gouverneur des ville & duché de Limbourg, & d'*Anne* Duval; morte en couches le 19 février 1719; & 5. *Théodore-Alexandre*, comte de Ligni, né en 1690, mort en 1695.

MARIE-JEAN-BAPTISTE Colbert, marquis de Seignelai, de Lonré, &c. colonel du régiment de Champagne, fut reçu maître de la garderobe du roi, en survivance du marquis de la Salle en 1690, fut nommé colonel du régiment de Champagne en 1702, brigadier d'armée le 20 juin 1708, & mourut le 26 février 1712, en sa 29^e^ année. Il avoit épousé le 10 janvier 1708 *Marie-Louise-Maurice* de Furstemberg, fille d'*Antoine-Egon*, prince de Furstemberg, dont il a eu *Marie-Louise*; & *Marie-Sophie* Colbert. *Voyez* le P. Anselme.

COLBERT (Charles) marquis de Croissi, ministre & secrétaire d'état, frere de JEAN-BAPTISTE Colbert, ministre d'état, avoit été conseiller d'état ordinaire, président au conseil souverain d'Alsace, & du parlement de Metz, intendant de justice aux pays & armées de Provence, Catalogne, & autres provinces de France, & en la généralité de Paris. Il fut depuis président à mortier, grand trésorier des ordres du roi, ambassadeur en Angleterre, l'un des ambassadeurs extraordinaires & plénipotentiaires pour la paix à Nimegue, & ambassadeur pour sa majesté vers le duc de Baviere, au sujet du mariage de monseigneur le dauphin. Ce fut lui qui conclut la paix entre les Etats Généraux & l'évêque de Munster, & celle des Pays-Bas en 1668, à Aix-la-Chapelle. Après s'être aquité de plusieurs autres grands emplois dedans & dehors le royaume, il fut nommé par le roi ministre & secrétaire d'état le 20 novembre 1679, & mourut le 28 juillet 1696, âgé de 67 ans. De son épouse *Françoise* Beraud, fille unique de *Joachim* Beraud, grand audiencier de France, morte le 17 septembre 1719, il laissa, 1. JEAN-BAPTISTE Colbert, marquis de Torci, ministre & secrétaire d'état, qui suit; *Charles-Joachim*, abbé de Froimont, agent général du clergé de France, puis évêque de Montpellier, né le 11 juin 1667, mort le 8 avril 1738, *dont on donne ci-après un article particulier*. 3. *Louis-François-Henri*, comte de Croissi, lieutenant-général des armées du roi, & ambassadeur ex-

traordinaire en Suéde, né le 15 février 1677, qui a épousé le 30 décembre 1711 *Marie* Brunet de Ranci; 4. *Marie-Françoise*, née le 6 février 1671, mariée le 15 mai 1696 à *Joachim* de Montaigu, vicomte de Beaune, marquis de Bouzoles, lieutenant-général des armées du roi. 5. *Charlotte*, née le 26 mai 1678, religieuse à l'abbaye du Trésor, puis à l'abbaye de saint Antoine à Paris, & abbesse de Pantemont, bénite le 7 juillet 1718, & nommée abbesse de Maubuisson en décembre 1719. 6. *Marguerite-Thérèse*, née le 7 juin 1682, mariée 1°. le 8 août 1701, à *Louis* de Clermont d'Amboise, marquis de Resnel, mort le 17 juin 1702: 2°. le 5 janvier 1704, à *François-Marie* Spinola, duc de Saint-Pierre, grand d'Espagne. 7. *Olympe-Sophie*, née le 7 juillet 1686, morte le 18 juin 1705.

JEAN-BAPTISTE Colbert, marquis de Torci, de Sablé, &c. ministre & secrétaire d'état, chancelier des ordres du roi, né le 14 septembre 1665, a été envoyé extraordinaire pour le roi en Portugal, en Danemarck & en Angleterre, & fut reçu secrétaire d'état en survivance de son pere, en septembre 1689, commandeur & grand trésorier des ordres du roi, en 1696, chancelier des mêmes ordres en 1701, surintendant-général des postes & relais de France en 1699, & conseiller au conseil de régence pendant la minorité du roi Louis XV. Il est mort à Paris, le 2 septembre 1746, âgé de 81 ans presqu'accomplis. Il étoit honoraire de l'académie royale des sciences. On a donné en 1756, sous le titre de *mémoires de M. de *** pour servir à l'histoire des négociations depuis le traité de Riswick jusqu'à la paix d'Utrecht*, 3 vol. in-12, les mémoires de M. de Torcy, qui contiennent le détail de toutes les négociations dans lesquelles il a été employé. Il avoit épousé le 13 août 1696 *Catherine-Felicité* Arnaud, morte vers la fin de 1755, fille de *Simon* Arnaud, marquis de Pompone, ministre d'état, & de *Catherine* Ladvocat, dont il a eu JEAN-BAPTISTE-JOACHIM Colbert, marquis de Croissi, qui suit; *Charles*, mort en 1708; *Françoise-Felicité*, née le 14 mai 1698, mariée le 12 avril 1715 à *Joseph-André* d'Ancezune, de Caderousse, dit *le marquis d'Ancezune; Marguerite-Pauline*, née le 12 mai 1699, alliée le 24 février 1718 à *Louis* du Plessis-Châtillon, marquis de Nonant, maréchal des camps & armées du roi; & *Constance* Colbert, née en mai 1710, mariée le 21 avril 1732 avec *Joseph-Augustin* de Mailli-Haucourt, dit *le comte de Mailli*, morte le 13 décembre 1734, ne laissant qu'une fille.

JEAN-BAPTISTE-JOACHIM Colbert, marquis de Croissi, né le 25 janvier 1703, nommé colonel du régiment royal le premier février 1719, capitaine des gardes de la porte du roi, lieutenant-général des armées de sa majesté, a épousé le 27 février 1726 damoiselle *Henriette-Bibiene* de Franquetot de Coigny, fille de M. le maréchal de Coigny, duquel mariage sont nés, *Jean-François-Menelay* Colbert, marquis de Sablé, né le 27 mai 1728, capitaine de cavalerie dans le régiment de Berri, du 30 janvier 1745; *Antoine-Charles-Felix* Colbert, comte de Bierné, né le 11 juillet 1729, guidon de gendarmerie, du 30 janvier 1745; *Joseph-Edme-François de Sales* Colbert, & *André-Thérèse-Augustin* Colbert, nés jumeaux le 10 juillet 1740; & *Henriette-Bibienne* Colbert de Croissy, née le 10 janvier 1727, mariée le 21 février 1746 avec *Guy-François* de la Porte de Riantz, comte de Brion, baron de Villeray & de la Brosse, cornette des chevaux-légers de Bretagne. * *Voyez* le P. Anselme.

COLBERT (Edouard-François) comte de Maulévrier, seigneur de Vendieres, chevalier des ordres du roi, & lieutenant-général de ses armées, frere de JEAN-BAPTISTE Colbert ministre & secrétaire d'état, prit le parti des armes, & signala son courage en diverses occasions. Il fut commandant dans Philisbourg en 1661, capitaine aux gardes en 1662, & capitaine-lieutenant de la premiére compagnie des mousquetaires en 1665. Depuis il se trouva au siége de Candie en 1669, à la campagne de Hollande en 1672, & continua de servir le roi Louis XIV, qui le fit lieutenant-général de ses armées en 1676, gouverneur des ville & citadelle de Tournai en 1682. Il mourut le 31 mai 1693, laissant de sa femme *Marie-Magdeléne* de Bautru, fille de *Guillaume* de Bautru, comte de Serrant, chancelier de Monsieur, morte le 10 mars 1700, 1. *Jean-Baptiste* Colbert, comte de Maulévrier, colonel du régiment de Navarre, tué en défendant Namur, le 18 juillet 1693; 2. FRANÇOIS-EDOUARD, comte de Maulévrier, qui suit; 3. *Henri* Colbert, chevalier de Malte, inspecteur-général de l'infanterie en Italie, lieutenant-général des armées du roi, mort le 25 août 1711; 4. *Louis-Charles* Colbert, abbé de Maulévrier, qui renonça à l'état ecclésiastique, & se maria en 1724; 5. *Marie-Thérèse* Colbert, mariée le 12 juin 1685 à *Jacques-Eléonor* de Rouxel, comte de Medavi, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Dunkerque, nommé chevalier des ordres du roi en 1706, & depuis maréchal de France.

FRANÇOIS-EDOUARD Colbert, comte de Maulévrier, colonel du régiment de Navarre, & brigadier des armées du roi, mourut le 2 avril 1706, âgé de trente-un ans. Il avoit épousé le 25 janvier 1698 *Henriette-Marthe* de Froullai, fille de *René*, sire de Froullai, comte de Tessé, grand d'Espagne, maréchal & général des galeres de France, chevalier des ordres du roi, & de *Marie-Françoise* Auber, dame d'Aunai, dont il a eu, entr'autres enfans, *Louis-René-Edouard* Colbert, marquis de Maulévrier, nommé colonel du régiment de Piémont en février 1719; & *Marie-Henriette* Colbert, mariée en août 1722 à *Charles-François* d'Estaing, marquis de Saillan, &c. brigadier des armées du roi, & mestre de camp d'un régiment d'infanterie de son nom.

COLBERT (Jean-Baptiste) seigneur de Saint-Pouange & de Villacerf, a fait une autre branche de Colbert. Il étoit second fils d'OUDART Colbert, seigneur de Saint-Pouange, secrétaire du roi, & de *Marie* Fouret, dame de Villacerf. Après avoir été maître des comptes à Paris, il fut conseiller du roi en ses conseils d'état & privé, & intendant de justice en Lorraine, & mourut le 29 avril 1663. Il avoit épousé en 1628 *Claude* le Tellier, sœur de *Michel* le Tellier, chancelier de France, dont il a eu, 1. EDOUARD, marquis de Villacerf, qui suit; 2. *Michel* Colbert, aumônier du roi, agent général du clergé, puis évêque de Mâcon, mort le 28 novembre 1676; 3. *Gabriel* Colbert, mort chevalier de Malte; 4. *Jean-Babtiste-Michel* Colbert, conseiller clerc au parlement de Paris, puis évêque de Montauban, & archevêque de Toulouse, mort en 1710; 5. *Gilbert* Colbert, marquis de Saint-Pouange, *dont il sera parlé après son frere; 6. Claude* Colbert, veuve de *Jacques* Olier, seigneur de Verneuil, conseiller au parlement de Paris, morte en décembre 1715.

EDOUARD Colbert, marquis de Villacerf, &c. conseiller du roi en son conseil d'état, premier maître d'hôtel de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, puis de M. le dauphin, & surintendant des bâtimens du roi, mourut le 18 octobre 1699. Il avoit épousé *Geneviéve* Larcher, fille de *Michel* Larcher, marquis d'Esternai, président en la chambre des comptes, morte le 17 avril 1712, dont il eut 1. *Edouard* Colbert, marquis de Villacerf, capitaine au régiment de cavalerie de Tilladet, tué à la bataille de Cassel, le 11 avril 1677; 2. *François-Michel* Colbert de Villacerf, marquis de Payens, mestre de camp de cavalerie, tué au siége de Furnes, le 5 janvier 1693; 3. *Charles-Maurice* Colbert de Villacerf, abbé de S. André en Gouffer, & de S. Pierre-le-Neausle-le-vieil, agent général du clergé; 4. PIERRE-GILBERT Colbert, qui suit; 5. *Marguerite* Colbert de Villacerf, mariée en 1688 à *Jean-Baptiste-François* de Montlezun, marquis de Besmaux, morte en décembre 1696; 6. *Anne-Marie* Colbert de Villacerf, née en juillet 1683, mariée le 21 avril 1705 à *Charles-Louis* de Montsaulnin,

marquis du Montal, petit-fils du comte du Montal, chevalier des ordres du roi. PIERRE-GILBERT Colbert, marquis de Villacerf, &c. fut reçu chevalier de Malte en 1676; mais ayant quitté cet ordre après la mort de ses freres aînés, il fut capitaine de vaisseau en 1692, puis premier maître d'hôtel de madame la dauphine, & ensuite de la reine. Il épousa le 21 février 1696 *Marie-Magdeléne* de Senneterre, morte le 22 juin 1716, âgée de 43 ans, fille de *Jean-Charles*, comte de Brinon, maréchal des camps & armées du roi, & de *Marguerite* de Bauves-Contenant, dont il a eu *Marguerite* Colbert, qui a épousé le 17 décembre 1714 *François-Emanuel* de Crussol, comte de Lestranges, baron de Privas, &c. *Marie-Geneviéve* Colbert, mariée à *Gilbert-Henri-Amable* de Veni d'Arbouse, comte de Villemont, le 14 mai 1716; *Marie-Anne* Colbert de Villacerf, alliée le 10 août 1722 à *André-Joseph* des Friches de Brasseusse, marquis d'Oria, capitaine au régiment de cavalerie de Brissac, & morte le 18 octobre 1723, âgée d'environ vingt ans; & deux autres filles.

COLBERT (Gilbert) marquis de Saint-Pouange, secrétaire des commandemens & finances de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, puis secrétaire du cabinet du roi, fut reçu en janvier 1701 commandeur & grand trésorier des ordres du roi, & mourut le 23 octobre 1706. Il avoit épousé *Marie* de Berthemet, fille de *Laurent* de Berthemet, maître des comptes, dont il eut pour fils unique, FRANÇOIS-GILBERT Colbert, marquis de Saint-Pouange, seigneur de Chabanois, maréchal des camps & armées du roi, qui mourut le 11 novembre 1719. Il avoit épousé le 24 mars 1702 *Angélique* d'Escoubleau, fille unique de *François*, comte de Sourdis, chevalier des ordres du roi, dont sont sortis deux fils, *François-Gilbert*, né le 7 novembre 1705, marquis de Chabanois; & *Antoine-Alexandre*, né le 29 décembre 1707, appellé *le comte de Sourdis*.

Les autres freres de Jean-Baptiste Colbert, seigneur de Villacerf, furent 1. OUDART Colbert, aîné de tous, reçu conseiller au parlement en 1614, qui d'*Anne* Sevin son épouse, eut *Michel* Colbert, conseiller au parlement, puis maître des requêtes, mort en 1694, ne laissant que des filles; 2. *Marguerite* Colbert, veuve de *Vincent* Hotman, maître des requêtes, intendant des finances, & intendant de justice à Paris, morte le 28 juillet 1704; 3. *Antoinette* Colbert, qui épousa, 1°. *Pierre* de la Cour, président de la chambre des comptes: 2°. *Louis-Saladin* d'Anglurre de Bourlemont, duc d'Atri, morte le 19 septembre 1698: 4. *Simon* Colbert, conseiller au parlement en 1683, & aumônier du roi: 5. NICOLAS Colbert, seigneur de Turgis, maître des comptes qui a laissé postérité.

Le chef de tous les Colberts, sortis d'une même tige, étoit CHARLES Colbert du Terron, intendant de la marine, & conseiller d'état, mort le 9 avril 1684, ne laissant que quatre filles, 1. *Françoise*, épouse de *Hilderic*, prince de la Carpegna, Romain; 2. *Magdeléne*, épouse de *Pierre* de Gassion, président au parlement de Pau; 3. *Caroline-Eutrope*, mariée à *Claude*, marquis de Bourdeille d'Archiac, comte de Matha, morte en mai 1675; 4. *Marie-Anne*, mariée, 1°. à *François* du Prat de Barbançon, marquis de Cani, premier maître d'hôtel de Philippe de France, duc d'Orléans: 2°. à *Hyacinthe-Thomas*, comte de la Connelaye, maréchal des camps & armées du roi, & gouverneur de Belle-isle, morte le 15 juin 1719. Il y a encore eu de cette famille de Colbert, *André*, évêque d'Auxerre, mort le 19 juillet 1704; & *Michel* son cousin, général de Prémontré, mort le 29 de mars 1702. * *Mémoires du temps.*

☞ COLBERT (Charles-Joachim) évêque de Montpellier, naquit à Paris le 11 juin 1667, de M. Colbert, marquis de Croissy, qui étant ambassadeur en Angleterre, l'y fit transporter à l'âge de quatre ans. Dès qu'il fut en état d'entrer au collége, on le mit dans celui de la Marche, où il fit ses humanités. Il fut ensuite un an dans celui des jésuites, d'où il repassa au collége de la Marche, où il fit un cours de philosophie sous M. le Blond, pour lequel il a toujours conservé une estime singuliére. Ses parens lui ayant laissé le choix d'un état, il embrassa volontairement l'état ecclésiastique, & il étudia en théologie. Dès l'âge de 17 ans le roi l'avoit nommé à l'abbaye de Froidmont. Ses talens, son amour pour l'étude, & la sagesse de sa conduite, lui firent de bonne heure d'illustres amis, tels que M. Hermant, chanoine de Beauvais, M. l'abbé Renaudot, dom Mabillon, benédictin, & tout ce qu'il y avoit de plus digne d'être recherché dans l'abbaye de sainte Geneviéve, où il demeura pendant ses études de théologie. Il n'étoit que bachelier, & il se préparoit à sa licence, lorsque le pape Innocent XI mourut. Cet événement lui fit naître le desir d'aller à Rome, & le cardinal de Furstenberg se fit un plaisir de le recevoir pour un de ses conclavistes. En partant de Rome, après l'élection d'Alexandre VIII, & étant proche de Milan, il fut enlevé par un parti espagnol, blessé, conduit à Milan, & enfermé dans le château de cette ville. Il eut beaucoup à souffrir dans cette captivité, dont il profita pour apprendre la langue espagnole. Dès qu'il eut recouvré la liberté, il revint à Paris, entra en licence, soutint ses thèses avec distinction, eut le premier lieu de sa licence, prit le bonnet de docteur; & au mois de février 1692, M. Colbert, archevêque de Rouen, son cousin germain, le nomma grand-vicaire de Pontoise, & lui abandonna la disposition de tous les bénéfices qui viendroient à vaquer à sa nomination. Loin d'abuser de cette confiance, M. Colbert, qu'on nommoit encore alors l'abbé de Croissy, ainsi qu'il avoit été nommé jusque-là, ne profita de son crédit & de la liberté qu'il avoit, que pour faire du bien à tout le monde, & sur-tout aux pauvres qui le suivoient & le regardoient comme leur pere, & pour n'introduire dans le clergé, & sur-tout dans le ministere, que des hommes dignes de cet état & de ces fonctions par leurs mœurs & par leur doctrine. En 1695 il fut nommé agent du clergé, & quelque temps après on l'éleva à l'évêché de Montpellier, pour lequel il fut sacré par M. l'archevêque de Rouen, dans l'église des Feuillans de Paris, le dimanche 10 mars 1697. Il n'avoit ni demandé ni desiré cette dignité, dont il connoissoit tout le poids; on n'oubliera jamais avec quel zèle il l'a remplie. Dès qu'il fut arrivé dans son diocèse, il s'appliqua à en connoître les besoins; & pour en être mieux instruit, il prenoit sur lui tout le travail: au lieu de se servir d'un grand-vicaire, il établit un conseil auquel il présidoit, & où se portoient les affaires difficiles. Dans ses visites, qu'il regardoit comme un devoir essentiel à un évêque, il examinoit tout, pourvoyoit à tout autant qu'il lui étoit possible, prêchoit sur le champ avec autant d'onction que de facilité, & montroit un attrait particulier pour l'instruction des peuples de la campagne, & pour la conversion des hérétiques dont son diocèse n'étoit que trop rempli. Un de ses premiers soins fut d'enrichir les peuples qui lui étoient confiés, de même que son clergé, d'un excellent catéchisme qui pût être en même temps la théologie abrégée des pasteurs, & le fondement solide de la croyance des peuples. Tout le monde sait que cet important ouvrage, si connu, si répandu, si justement estimé, a été composé sous les yeux du prélat, par le P. Pouget, prêtre de l'oratoire, & qui a été long-tems supérieur du séminaire même de Montpellier. On a fait un grand nombre d'éditions de ce catéchisme, tant *in-4°* qu'*in-12*, sans compter l'édition latine avec les preuves, en 2 volumes *in-folio*, qu'une main ennemie s'avisa d'altérer, & contre laquelle le prélat se crut obligé de réclamer. Les premieres années de l'épiscopat de M. Colbert furent assez tranquilles: le clergé & le peuple écoutoient la voix de leur pasteur; & les premieres ordonnances qu'il donna, furent suivies sans presque aucune opposition. Telles furent celles du 23 octobre 1697 contre la comédie; du 9 de juin 1698, touchant ce qui doit être observé pour l'enregistrement des baptêmes, mariages & sépultures,

du 16 mai 1699, pour prescrire la pénitence publique pour certains péchés scandaleux. Tels furent encore les statuts si solides, si pleins de sagesse & de lumiere, qui furent publiés dans le premier synode qu'il tint en 1700, & qui furent confirmés dans celui de 1725. Mais dès que l'église eut commencé à être troublée par les disputes qui l'agitent depuis si longtemps, la situation de M. Colbert ne fut plus la même, au moins extérieurement. Tout le monde sait combien il a pris de part à ces disputes : de-là cette multitude de lettres, d'instructions pastorales, de mandemens, apologies & autres écrits qui parurent sous son nom, que d'habiles théologiens composoient, selon ses vues, sous sa direction, & auxquels il avoit lui-même beaucoup de part, dont il fournissoit souvent les matériaux, quelquefois le style, & dont il ne permettoit la publication d'aucun, qu'auparavant il ne l'eût revu & médité à loisir. Le détail de ces écrits seroit trop long à rapporter. Ils ont été recueillis après sa mort, & imprimés en 1740, en trois vol. *in-4°*, dont le dernier contient un très-grand nombre de lettres. L'éditeur a mis au commencement une préface, dont la première partie donne une idée des ouvrages de M. Colbert, & la seconde contient le récit de divers événemens de sa vie. Ce prélat respectable est mort le 8 avril 1738, dans la 71$^{e}$ année de son âge, & la 42$^{e}$ de son épiscopat. * *Mém. mss.* de M. l'abbé Goujet.

COLCHESTER, que les auteurs Latins nomment diversement *Colonia*, *Colcestria*, *Camodulanum* & *Camulodunum*, ville d'Angleterre, dans le comté d'Essex, sur la riviére de Colne, à cinq ou six lieues de la mer, & à 30 ou 35 de la ville de Londres. Colchester a un château très-ancien. La ville est grande, bien peuplée, & célébre par le long siége qu'elle soutint pendant les derniéres guerres civiles d'Angleterre, & par ses huîtres. Ceux du pays disent que sainte Helene, mere de l'empereur Constantin *le Grand*, avoit pris naissance dans leur ville ; mais assurément ils se trompent. * Camden, *desc. Angl.*

COLCHIDE, *cherchez* MINGRÉLIE.

COLDINGHAM, petite ville capitale de la province de Merke dans l'Ecosse méridionale, est fort près de la côte, à deux ou trois lieues de la ville de Barwick, du côté du nord. Il y avoit autrefois à Coldingham une célébre abbaye de filles, dont on dit que l'abbesse & les religieuses se couperent le nez, les lévres & les oreilles, pour se garantir de la brutalité des Danois. * Baudrand.

COLDITZ, petite ville du cercle de la haute Saxe, dans le territoire de Leipsick, sur les deux bords de la riviére de Mulde, tout auprès de son embouchure, & à sept lieues de la ville de Meissen, vers le couchant. * Mati, *dictionnaire*.

COLEBROOK, bourg d'Angleterre avec marché, dans le comté de Buckingam, dans le quartier nommé *Stock*, sur la riviére de Coln, à 18 milles anglois de Londres. * *Dict. angl.*

COLESHILL, bourg d'Angleterre avec marché, dans la contrée du comté de Warwick, qu'on appelle *Hemlingford*, sur la riviére de Cole. Le lord Digbi avoit une belle maison de campagne près de ce bourg, qui est à 101 milles anglois de Londres. * *Dict. angl.*

COLET (Jean) fils aîné de HENRI Colet, chevalier doré, & deux fois lord maire de Londres, né en cette ville en 1466, fut élevé à Oxford, où il fit de grands progrès en logique, en philologie, & en mathématiques. Après quoi il voyagea en France & en Italie, étudia en théologie, & fut admiré des étrangers par son profond savoir. En 1504 il retourna en Angleterre pour quelque temps, & fut fait docteur en théologie. Henri VII lui donna le doyenné de S. Paul, cathédrale de Londres, & en 1512 il fonda l'école du même nom. Il embrassa la religion prétendue-réformée sous Henri VIII. On a de lui un traité de l'éducation des enfans. Un autre, du réglement des mœurs ; des sermons sur S. Paul, sur S. Matthieu, sur les proverbes. Il mourut en 1519. * *Athen. Oxon. Hist. de la cathédrale de saint Paul*, par Guillaume Dugdale.

COLETE BOILET, réformatrice de l'ordre de sainte Claire, née à Corbie en Picardie, le 13 janvier 1380, étoit fille de *Robert* Boilet, charpentier, & de *Marguerite* Moïon, qui étoit presque sexagénaire. Elle passa les premieres années de sa vie dans la pénitence ; & après la mort de son pere & de sa mere, ayant distribué aux pauvres ce qu'ils lui avoient laissé, elle se retira dans un couvent de béguines, qui vivoient sous la direction des religieux de S. François. Ayant trouvé cet institut trop relâché, elle passa dans celui des urbanistes, puis dans celui des bénédictines ; mais ne trouvant pas dans tous ces ordres de quoi satisfaire son zèle, elle prit l'habit du tiers-ordre de S. François, dit *de la Pénitence*, fit un vœu particulier de clôture, & pratiqua de grandes austérités. Elle se trouva ensuite engagée à travailler à la réforme des religieuses de sainte Claire, & alla en 1406 trouver à Nice Pierre de Lune, que l'on reconnoissoit en France pour pape, sous le nom de Benoît XIII. Elle obtint de lui tous les pouvoirs qu'elle pouvoit souhaiter, & voulut mettre la réforme dans l'ordre de sainte Claire. N'en ayant pu venir à bout en France, elle se retira en Savoye, où elle établit sa réforme, qui se répandit dans la suite dans plusieurs provinces. Elle mourut à Gand, le 6 mars de l'an 1447, âgée de 66 ans & de 52 jours. Elle n'a point été canonisée ; mais les papes ont permis qu'on célébrât solemnellement sa fête dans l'ordre. Quelques religieux de S. François embrasserent aussi sa réforme ; & l'opinion de sainteté que leurs austérités leur acquirent, engagea divers seigneurs à leur procurer des établissemens. Ils eurent sur-tout beaucoup de maisons en Bourgogne, où on les appelloit les Colétans, mais Leon X les réunit en 1517 aux Observans. * *Vie de cette Sainte par* Pierre de Vaux. Surius. Baillet, *vies des SS. 6 mars.* Heliot, *hist. des ord. monast. tom. VII*, *c.* 11.

COLFORD, bon bourg d'Angleterre dans le comté de Glocester, aux confins de celui de Monmouth, à trois lieues de la ville de ce nom, vers l'orient. Il y a marché public. * Mati, *dictionnaire.*

COLIBRE, le mont Colibre, en latin *Colubraria*, isle de la mer Méditerranée. Elle est dans le golfe de Valence, entre l'isle d'Yviça & l'embouchure de l'Ebre. On prétend qu'elle a pris son nom de la quantité de serpens qu'il y avoit. Elle est petite, déserte, & a été partagée par la mer en six ou sept portions qu'on peut mieux nommer des écueils & des rochers, que des isles. * Baudrand.

COLIGNI, bourg dans la Franche-Comté de Bourgogne, avec titre de comté. Il est connu sous le nom de Coligni *le Vieil*, pour le distinguer de Coligni *le Neuf*, en Bresse. Quelques auteurs ont cru que Coligni *le Vieil* a été bâti par les Romains, & que c'est une des colonies qu'ils établirent dans les Gaules. Il seroit pourtant difficile de le prouver ; & il suffit de remarquer que c'est ce bourg qui a donné son nom à la célébre maison de Coligni, si noble & si ancienne.

COLIGNI, maison. On croit que la maison de Coligni vient des anciens comtes de Bourgogne depuis le X siécle.

I. HUMBERT I du nom, seigneur de Coligni & du pays de Revermont, fonda en 1131 l'abbaye du Miroir au vicomté d'Auxonne avec *Béatrix* sa femme, dont il eut GUERRIC, qui suit ; *Guillaume* ; *Humbert* ; *Gui*, prieur d'Inimont ; *Dalmas* ; & *Bernard* de Coligni.

II. GUERRIC, seigneur de Coligni & du pays de Revermont, suivit l'empereur Conrad au voyage qu'il fit en la Terre-Sainte en 1147, se ligua en 1161 avec Archambault VII du nom, sire de Bourbon, & Regnault sire de Bagé, & mourut peu après, laissant pour enfans HUMBERT II, qui suit ; *Guillaume* ; & *Gaultier*, seigneur de Saint-André, vivant en 1178, qui eut des enfans.

III. HUMBERT II du nom, seigneur de Coligni & du pays de Revermont, accompagna en 1171 Robert, duc de Bourgogne, en la Terre-Sainte, & mourut en 1190, laissant de *Ide* de Vienne, *Amé*, seigneur de Coligni-le-Neuf, de Marbos, &c. qui fit le voyage de la Terre-Sainte en 1202, se trouva à la conquête du royau-

me de Conſtantinople, & mourut à la défenſe de la ville de Serres, le 2 ſeptembre 1205. On lui donne pour femme *Béatrix*, dauphine de Vienne, fille de *Guigues*, dauphin de Vienne, ſeigneur d'Albon, & de *Béatrix* de Montferrat, & deux filles, ſavoir, *Béatrix* de Coligni, dame de Malleval, mariée en 1225 à *Albert* III du nom, ſeigneur de la Tour-du-Pin, l'un des plus riches ſeigneurs du Dauphiné; & *Marie* de Coligni, dame de Varei, alliée à *Rodolphe* I du nom, comte de Genève. Les autres enfans de HUMBERT II du nom, ſeigneur de Coligni, furent *Guillaume*, ſeigneur de Coligni-le-Neuf après ſon frere, vivant en 1227; HUMBERT III du nom, qui ſuit; *Evrard*, archiprêtre de l'abbaye d'Ambronai, vivant en 1212; *Beatrix*, mariée à *Pierre*, ſeigneur de Montmoret; & *Alix* de Coligni, dame de Cerdon, alliée à *Humbert* II du nom, ſeigneur de Thoire, duquel elle étoit veuve en 1216.

IV. HUMBERT de Coligni III du nom, ſire d'Andelot, mourut avant ſes freres le 25 juin 1211, & eut pour enfans AMÉ II du nom, qui ſuit; *Gautier*, ſeigneur de Montgiſſon & d'Andelot, qui d'*Alix* de Commerci, ne laiſſa qu'un fils nommé *Humbert*, ſeigneur d'Andelot, mort ſans poſtérité en 1274; *Manaſsès*, vivant en 1250; *Guillaume*, abbé de l'Iſle-Barbe, mort vers l'an 1240; & *Hugues* de Coligni, ſeigneur de Creſſia & de Civria, qui eut des enfans.

V. AMÉ II du nom, ſeigneur de Coligni, de Chevreau & d'Andelot, vivoit en 1246. Il épouſa *Alix* de Cuſeau, fille de *Ponce* III du nom, ſeigneur de Cuſeau, & de *Laurence* de Senecei, dame de Bar-ſur-Seine, dont il eut ETIENNE, qui ſuit; *Gui*, prieur de Nantua, vivant en 1310; *Guillemette*, mariée avant l'an 1240, à *Guillaume* Palatin, ſeigneur de Montdidier & de Riotiers-ſur-Saône, morte en 1262; & *Guillaume*, ſeigneur de Coligni, de Chevreau & de Jaſſeron, qui étoit l'aîné, mort avant l'an 1275, ne laiſſant de *Béatrix* ſa femme, que *Marguerite*, dame de Coligni-le-Vieil & de Chevreau, mariée à *Gui*, ſeigneur de Montluel.

VI. ETIENNE de Coligni I du nom, ſeigneur d'Andelot & de Jaſſeron, ſuivit Robert, duc de Bourgogne en la guerre qu'il eut en 1284 pour la ſucceſſion du Dauphiné, contre Humbert, ſeigneur de la Tour, qui en avoit épouſé l'héritiere, & fit ſon teſtament en 1318. Il épouſa *Iſabeau* de Forcalquier, dame de Creſſia, fille aînée de *Gerard* de Sabran, dit *de Forcalquier*, & d'*Agnès* de Mont-ſaint-Jean, dont il eut JEAN, qui ſuit; BERAUD de Coligni, ſeigneur de Creſſia & de Beaupont, lieutenant au comté de Bourgogne, *qui a fait la premiere branche des ſeigneurs de* CRESSIA, finie à *Henri* de Coligni, ſeigneur de Creſſia, mort ſans alliance en 1407; *Jeanne* de Coligni, alliée à *Humbert* I du nom, ſeigneur de Saint-Amour; *Marguerite*, mariée avant l'an 1304 à *Jean* de la Baume, ſeigneur de Fromentes; & *Aymée* de Coligni, qui épouſa *Beraud* de Joinville, ſeigneur de Marnai, &c.

VII. JEAN de Coligni I du nom, ſeigneur d'Andelot, mourut avant ſon pere. Il avoit épouſé en 1298 *Jeanne*, dame de la Roche-du-Vanel, fille unique de *Milon*, ſeigneur de la Roche, dont il eut ETIENNE II du nom, qui ſuit; *Jacques*, chantre & chanoine de Lyon, mort le 14 novembre 1372; *Jean*, mort avant l'an 1328; *Marguerite*, alliée en 1320 à *Jean* d'Arbon, ſeigneur de Coiges; *Iſabeau*, abbeſſe des cordelieres de Château-Châlon, morte vers l'an 1369; & *Jeanne* de Coligni, religieuſe.

VIII. ETIENNE de Coligni II du nom, ſeigneur d'Andelot, de Beaupont, &c. vivoit en 1331. Il avoit épouſé *Eleonore*, fille de *Humbert* V du nom, ſeigneur de Thoire & de Villars, & d'*Eleonore* de Beaujeu, dont il eut JEAN II du nom, qui ſuit; *Hugonin*, mort avant l'an 1395, ſans enfans de *Lucie* du Saix; *Louiſe*, mariée à *Aymé*, ſeigneur de Montaigni en Lyonnois; & *Marguerite* de Coligni, alliée 1°. à *Aymar* de Beauvoir, ſeigneur de la Palu: 2°. à *Jean* de Salins, ſeigneur du Poupet.

IX. JEAN II du nom ſeigneur de Coligni, d'Andelot, &c. ſuivit le comte de Savoye dans la guerre qu'il fit aux Valaiſins, pour le rétabliſſement de l'évêque de Sion, & vivoit en 1397. Il épouſa le 25 janvier 1357 *Marie* de Vergi, fille aînée de *Jean* de Vergi II du nom, dit *le Borgne*, ſeigneur de Champlite, ſénéchal de Bourgogne, & de *Giſle* de Vienne, dont il eut *Jean* de Coligni, mort du vivant de ſon pere, ſans laiſſer de poſtérité de *Giſle* de Beaujeu; JACQUES I du nom, qui ſuit; *Antoine*, chanoine & comte de Lyon, puis obédiencier de l'égliſe de S. Juſt, vivant en 1402; *Etienne*, ſeigneur de Loyſia, mort ſans alliance avant l'an 1402; *Giſle*, mariée 1°. avant l'an 1390 à *Jean*, ſeigneur de S. Amour: 2°. à *Gerard* de Turei, ſeigneur de Noyers; *Guillemette*, abbeſſe de Château-Châlons; *Catherine* & *Marguerite* de Coligni, religieuſes.

X. JACQUES I du nom ſeigneur de Coligni, d'Andelot, &c. dit *Jacquemart*, ſuivit le comte de Nevers en ſon voyage de Hongrie, & ſe trouva à la bataille de Nicopolis en 1396, fut l'un des ſeigneurs qui allerent au devant de l'empereur Sigiſmond en 1415, & l'accompagna juſqu'à Paris. Il ſuivit auſſi le duc de Bourgogne, lorſqu'il vint à Paris en 1420 demander juſtice au roi du meurtre du feu duc Jean ſon pere, & fit ſon teſtament en 1434. Il épouſa *Huguette* de la Baume, fille aînée & héritiere de *Humbert* de la Baume, ſeigneur de Fromentes, & de *Catherine* de Luyrieux, dont il eut GUILLAUME II du nom, qui ſuit; *Claude*, ſeigneur de Creſſia, mort ſans alliance avant l'an 1444; *Etienne*, ſeigneur de Creſſia, Boutavant, &c. qui ſervit Charles dernier duc de Bourgogne dans toutes ſes guerres, mort ſans alliance après l'an 1482; *Jean*, chanoine de Lyon, archidiacre de Châlons, mort en 1460; *Antoinette*, mariée avant l'an 1423 à *Philibert* Andrevet, ſeigneur de Corſant; *Carie*, alliée en juillet 1423 à *Boniface* du Charlant III du nom, ſeigneur de Fenix en Piémont; & *Catherine* de Coligni, mariée à *Jean* ſeigneur de Chevannes.

XI. GUILLAUME II du nom ſeigneur de Coligni, d'Andelot, &c. ſuivit le parti du prince d'Orange en 1430, fut l'un des deux cens gentilshommes qui s'obligerent pour le duc de Savoye d'entretenir le traité fait avec le roi en 1455, & mourut en 1463 ou 1464. Il avoit épouſé en juin 1437 *Catherine* de Saligni, dame de Saligni & de la Motte-ſaint-Jean, fille de *Jean-Lourdin* II du nom, ſeigneur de Saligni & de la Motte-ſaint-Jean, connétable des royaumes de Naples & de Sicile, & de *Jeanne* Braque, dame de Châtillon-ſur-Loing, à cauſe de laquelle il eut les ſeigneuries de Châtillon, d'Aillant, de Dannemarie & autres, & en eut pour enfans JEAN III du nom, qui ſuit; *Lourdin*, inſtitué héritier de la maiſon de Saligni, mort en 1466 à la ſuite du duc de Bourbon, ſans alliance; *Renaud*, prieur d'Arbois, du Montet & de Saint-Vigor; JACQUES, *qui a fait la branche des ſeigneurs de* SALIGNI, *rapportée ci-après;* ANTOINE, *qui a fait la ſeconde branche des ſeigneurs de* CRESSIA, finie en *Joachim* de Coligni, qui épouſa en 1644 *Jeanne* de Talaru-Chalmazel, & mourut ſans poſtérité; *Marie*, alliée en mars 1468 à *Antoine* ſeigneur de Chareil; & *Louiſe* de Coligni, morte ſans alliance.

XII. JEAN III du nom ſeigneur de Coligni, d'Andelot, Châtillon-ſur-Loing, d'Aillant, de Dannemarie en Puiſaye, &c. fut le premier de ſa famille qui établit ſa demeure en France, à cauſe des grands biens qu'il y poſſédoit. Il ſuivit le parti du roi Louis XI, combattit pour ſon ſervice à la bataille de Montlheri en 1465, & mourut après l'an 1480. Il avoit épouſé en 1464 *Eleonore* de Courcelles, fille de *Pierre* ſeigneur de Courcelles, S. Lyebaut, de Tanlai, &c. & de *Pregente* de Melun-la-Borde, dont il eut *Jacques* II du nom ſeigneur de Coligni, d'Andelot, de Châtillon-ſur-Loing, &c. prévôt de Paris, qui mourut à Ferrare de la bleſſure qu'il reçut au ſiége de Ravenne le 26 mai 1512, ſans laiſſer de poſtérité d'*Anne* de Chabannes, fille unique de *Jean*,

comte de Dampmartin, ni de *Blanche* de Tournon, ses deux femmes; GASPARD I du nom, qui suit; *Pregente*, mariée en février 1479 à *Pierre* seigneur d'Eigreville en Gâtinois, morte en juin 1537; *Marie*, alliée en même temps que sa sœur à *Georges* seigneur de Menton, chambellan du duc de Savoye; *Louise*, mariée 1°. en janvier 1502 à *Louis* seigneur de la Ferté-au-Vicomte en Anjou: 2°. à *Lancelot* du Lac, seigneur de Chemerolles, gouverneur d'Orléans; *Anne*, mariée en juin 1505 à *Gilbert* des Serpens, seigneur de Chitain & de Baignaux, grand maréchal des logis de la maison du roi; & *Charlotte* de Coligni, tréforiere de l'abbaye des dames de Troyes en 1510.

XIII. GASPARD de Coligni I du nom, seigneur de Coligni, d'Andelot, de Châtillon-sur-Loing, de Dannemarie, &c. chevalier de l'ordre du roi, & maréchal de France, servit dans toutes les guerres d'Italie, sous les régnes de Charles VIII, de Louis XII & de François I. Ce dernier, en considération de ses services, le créa maréchal de France surnuméraire, le 5 décembre 1516, & en même temps il fut honoré du collier de l'ordre. En 1520 il fut présent à l'entrevue du roi & de Henri VIII roi d'Angleterre, qui se fit au mois de juin entre Guines & Ardres. Il servit ensuite en Picardie & en Champagne contre l'empereur Charles V, & sa majesté le choisit pour être lieutenant général de l'armée qu'il envoyoit au secours de Fontarabie; mais en ce voyage le maréchal de Coligni mourut de maladie à Aqs le 24 août de l'an 1522. Son corps fut apporté à Châtillon-sur-Loing, & fut enterré dans la chapelle du château. Il avoit épousé en 1514 *Louise* de Montmorenci, dame d'honneur de la reine Eléonore d'Autriche, lors veuve de *Ferri* de Mailli, baron de Conti, sœur aînée d'*Anne* duc de Montmorenci, pair, connétable de France, morte en 1541, dont il eut *Pierre* de Coligni, seigneur de Châtillon, mort enfant d'honneur du roi François I, vers l'an 1534, à l'âge de dix-huit ans; *Odet* de Coligni, cardinal, archevêque de Toulouse, évêque & comte de Beauvais, dont *il sera parlé ci-après dans un article séparé;* GASPARD II du nom, qui suit; & FRANÇOIS de Coligni, seigneur d'Andelot, colonel général de l'infanterie françoise, *qui a fait la branche des seigneurs d'*ANDELOT, *rapportée ci-après.*

XIV. GASPARD de Coligni II du nom, comte de Coligni, seigneur de Châtillon-sur-Loing, &c. chevalier de l'ordre du roi, gouverneur & lieutenant général de Paris, Isle de France, Picardie, Artois, & des villes du Havre-de-Grace & Honfleur, colonel général de l'infanterie françoise, & amiral de France, dont *il sera parlé ci-après dans un article séparé*, épousa 1°. en 1547 *Charlotte* de Laval, fille puînée de *Gui* XV du nom, comte de Laval, & d'*Antoinette* de Daillon, morte le 3 mars 1568: 2°. au mois de mars 1571 *Jacqueline* de Montbel, comtesse d'Entremonts, fille unique de *Sébastien* de Montbel, comte d'Entremonts, & veuve de *Claude* de Bastarnai, comte du Bouchage, tué à la bataille de S. Denys le 10 novembre 1567. L'amour de cette dame fut extraordinaire, en ce qu'il n'eut point d'autre cause que la réputation de l'amiral, qu'elle aimoit passionément sans l'avoir jamais vu. Elle en eut une fille posthume, nommée *Béatrix* de Coligni, mariée le 30 novembre 1600 à *Claude-Antoine* Bon, baron de Meuillon & de Montauban. Du premier lit vinrent *N. Henri* & *Gaspard*, morts jeunes; FRANÇOIS, qui suit; *Odet*, mort sans alliance; *Louise*, née le 28 septembre 1555, mariée 1°. en mai 1571 à *Charles* seigneur de Teligni en Rouergue, de Lierville, du Châtelier & de Monstreuil-Bonnin, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant de la compagnie de l'amiral de Châtillon: 2°. le 12 avril 1583, à *Guillaume* de Nassau, prince d'Orange, morte en 1620; *Renée*, née en 1561, morte à la Rochelle sans alliance, & CHARLES de Coligni, marquis d'Andelot, &c. chevalier des ordres du roi, lieutenant général en Champagne, né le 10 décembre 1565, qui abjura la religion prétendue-réformée, & mourut le 27 janvier 1632 en sa 68e année. Il avoit épousé le 17 février 1597 *Huberte* de Chastenai, dame de Dinteville & de Lanti, fille de *Joachim*, seigneur de Lanti, & d'*Agnès* dame de Dinteville, dont il eut *François* de Coligni, marquis d'Andelot, qui entra dans la congrégation des PP. de l'Oratoire de Paris, & après la mort de son frere, se retira à Lenti, l'une de ses terres, située en Bourgogne. Il mourut à Châtillon en 1654. Il avoit fondé le couvent des carmélites de Chaumont en Bassigni, & fait beaucoup de bien aux carmelites de Châtillon. *Bernard*, marquis d'Andelot, mort avant l'an 1630 sans enfans de *Gabrielle* de Pouilli, fille puînée de *Simon* de Pouilli, baron d'Esne; & *Marie-Marguerite* de Coligni, mariée à *Pierre-Ernest* comte de Créanges, morte en 1673.

XV. FRANÇOIS de Coligni, comte de Coligni, seigneur de Châtillon-sur-Loing, amiral de Guienne, colonel de l'infanterie françoise, gouverneur de Rouergue & de Montpellier, né le 28 avril 1557, se réfugia à Genève, puis à Basle, après la mort de son pere. Etant de retour en Languedoc, il se joignit au parti des mécontens en 1575, fit lever le siége de Montpellier au maréchal de Bellegarde en 1577, & fut pourvu du gouvernement de Montpellier & du pays de Rouergue en 1586 par le roi de Navarre, qui lui donna encore la charge de colonel général de son infanterie, & après son avénement à la couronne, celle d'amiral de Guienne en 1589, dont il ne jouit pas long-temps; car il mourut en 1591. Il avoit épousé le 18 mai 1581 *Marguerite* d'Ailli, fille aînée de *Charles*, seigneur de Segneville, & de *Françoise* d'Ouarti, dont il eut *Henri* comte de Coligni, amiral de Guienne, tué d'un coup de mousquet au siége d'Ostende, le 10 septembre 1601; GASPARD III du nom, qui suit; *Charles*, seigneur de Beaupont, mort sans alliance; & *Françoise* de Coligni, mariée en 1602 à *Renée* de Talensac, seigneur de Loudriere, morte en 1637.

XVI. GASPARD de Coligni III du nom, comte de Coligni, seigneur de Châtillon-sur-Loing, amiral de Guienne & maréchal de France, dont *il sera parlé ci-après dans un article séparé*, épousa le 13 août 1615 *Anne* de Polignac, fille de *Gabriel*, seigneur de Saint-Germain, & d'*Anne* de Valzergues, dont il eut *Maurice* comte de Coligni, mort sans alliance le 23 mai 1644; GASPARD IV du nom, qui suit; *Henriette*, mariée 1°. en août 1643 à *Thomas* Hamilton, comte de Hadington, Ecossois: 2°. à *Gaspard* de Champagne, comte de la Suse, duquel elle se fit séparer, rentra dans le sein de l'église catholique en 1653, & mourut le 10 mars 1673, recommandable par ses poësies, & surtout par ses excellentes élégies; & *Anne* de Coligni, mariée en 1648 à *Georges* duc de Wirtemberg, comte de Montbeliard, morte le 23 janvier 1680.

XVII. GASPARD de Coligni IV du nom, désigné duc de Châtillon, comte de Coligni, marquis d'Andelot, lieutenant général des armées du roi, abjura l'hérésie en mai 1643, mourut au château de Vincennes d'une mousquetade qu'il avoit reçue à l'attaque de Charenton près Paris, pendant les troubles, le 9 février 1649 en sa 39e année, & est enterré en l'église de l'abbaye de S. Denys en France. Il avoit épousé *Elizabeth-Angélique* de Montmorenci, fille de *François*, seigneur de Bouteville, comte de Lusse, & d'*Isabelle* de Vienne: & étant restée veuve, elle prit une seconde alliance en 1663 avec *Christian-Louis*, duc de Meckelbourg, prince des Vandales, & mourut à Paris le 24 janvier 1695, âgée de 69 ans; ayant eu de son premier mariage *Henri-Gaspard* de Coligni, duc de Châtillon, né posthume, mort jeune le 25 octobre 1657.

### *BRANCHE DES SEIGNEURS D'ANDELOT, comtes de LAVAL.*

XIV. FRANÇOIS de Coligni, seigneur d'Andelot, &c. colonel général de l'infanterie françoise, fils puîné de

Gaspard de Coligni I du nom, seigneur de Coligni, & maréchal de France, & de *Louise* de Montmorenci, dont *il sera parlé ci-après dans un article séparé*, épousa 1°. en mars 1547 *Claude* de Rieux, comtesse de Laval & de Montfort, seconde fille de *Claude* I du nom sire de Rieux, comte d'Harcourt & d'Aumale, & de *Catherine* comtesse de Laval & de Montfort sa premiere femme : 2°. en août 1564 *Anne* de Salm, veuve de *Balthazar* de Haussonville, seigneur d'Essey-Turquestein, grand-maître d'hôtel du duc de Lorraine, & fille de *Jean* comte de Salm en Lorraine, & de *Louise* de Stainville. Du premier lit sortirent Paul, qui suit; *François*, sire de Rieux, mort à Taillebourg le 29 avril 1586, de la blessure qu'il avoit reçue au combat de Montbracquet le 7 précédent, en sa 27^e^ année, sans laisser d'enfans de *Jeanne* de la Motte, dame de Vaucler, fille aînée de *Joseph*, seigneur de Vaucler, & de *Catherine* de Tournemine; *Marguerite* de Coligni, née le 28 février 1553, seconde femme de *Julien* de Tournemine, seigneur de Montmoreac, morte en couches de son premier enfant. Du second lit vinrent *François* de Coligni, seigneur de Tanlai, mort à S. Jean d'Angeli en 1586 à l'âge de 21 ans; *Benjamin*, seigneur de Sailli & de Courcelles, tué à la défaite du régiment de Tiercelin à Montbracquet près de Saintes, le 7 avril 1586; & *Anne* de Coligni, dame de Tanlai, mariée à *Jacques* Chabot, marquis de Mirebeau, chevalier des ordres du roi.

XV. Paul de Coligni, dit Gui XIX, comte de Laval & de Montfort, né le 13 août 1555, mourut au château de Taillebourg le 15 avril 1586, laissant d'*Anne* d'Alegre, fille aînée de *Christophe* marquis d'Alegre, qu'il avoit épousée le premier septembre 1583, Gui XX, qui suit.

XVI. Gui XX du nom, comte de Laval & de Montfort, né le 6 mai 1585, fut élevé à Sedan, puis à Caën; & ayant atteint l'âge de 18 ans, il voyagea en Italie & en Flandre; se trouva à la prise de l'Ecluse; passa en Hongrie au service de l'empereur contre les Turcs, où il fit paroître tant de valeur & de courage, que l'empereur lui donna le commandement de mille chevaux. Poursuivant les ennemis, il fut blessé d'un coup d'arquebuse, dont il mourut le 30 décembre 1601 en sa 20^e^ année, sans avoir été marié.

### *Branche des seigneurs de Saligni.*

XII. Jacques de Coligni, quatriéme fils de *Guillaume*, seigneur de Coligni & d'Andelot, & de *Catherine*, dame de Saligni, fut substitué à *Lourdin* de Coligni son frere, en tous les biens de la maison de Saligni. Il suivit le parti du duc de Bourgogne en la guerre du bien public, demeura prisonnier à la journée de Montlheri en 1465, & dans une autre rencontre au comté de Bourgogne en 1475, & mourut fort âgé en 1510, laissant d'*Isabeau* de Ternant, fille de *Charles* seigneur de Ternant, & de *Jeanne* de Vienne; Renaud, qui suit; *Claude*, baron de Rousset, Cressia, &c. mort au service du roi François I, à la bataille de Pavie, sans laisser d'enfans de *Louise* Girard, fille de *Jacques* seigneur de Paci, qu'il avoit épousée en juin 1516; *Jean*, religieux à Cluni, prieur de Drompuans; *Marguerite*, alliée en août 1505 à *Charles* seigneur de Saillant & de Lys; *Marie* & *Antoinette*, religieuses; *Anne*, religieuse; & *Philippe* de Saligni, mariée 1°. en décembre 1511 à *Guillaume* de Malain, seigneur d'Antigni : 2°. à *Antoine* de Lugni, seigneur d'Igié.

XIII. Renaud, seigneur de Saligni, baron de la Motte-saint-Jean, &c. servit en 1509 à la bataille d'Aignadel, à celle de Marignan, & en plusieurs autres rencontres, & mourut en 1547. Il avoit épousé en mai 1513 *Jacqueline* de Montboissier, fille de *Jean* baron de Montboissier, & de *Marguerite* de Vienne-Listenois, dont il eut *Jean*, mort jeune; Marc-Lourdin, qui suit; *François*, mort jeune; *Jacqueline*, mariée 1°. en septembre 1550 à *Gilbert* de Langheac, seigneur de Dalet : 2°. en juillet 1566 à *Jean* de Durat, seigneur des Portes, chevalier de l'ordre du roi; *Antoinette*, alliée en avril 1555 à *Pierre* seigneur d'Amanzé; & *Anne* de Saligni, religieuse.

XIV. Marc-Lourdin, seigneur de Saligni, baron de la Motte-saint-Jean, &c. l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, étoit dans la ville de Saint-Quentin, lorsqu'elle fut assiégée par les troupes du roi d'Espagne en 1557. Il suivit toujours le parti du roi dans les guerres civiles; se trouva aux batailles de Dreux & de S. Denys, & fut honoré du collier de l'ordre de S. Michel; puis s'étant retiré dans ses terres, il y mourut le premier novembre 1597, laissant de *Gabrielle* Loup, fille de *Louis*, seigneur de Pierrebrune, & d'*Antoinette* de la Fayette, qu'il avoit épousée en juin 1550; Gaspard, qui suit; *Louis*, baron du Rousset, né en juillet 1565, mort à Rome d'une blessure qu'il reçut en un combat particulier le 6 juin 1583; *Anne* & *Françoise*, successivement prieures de S. Thomas en Forès; *Jeanne* & *Jacqueline*, religieuses; & *Eléonore* de Coligni, mariée à *Jean* d'Anlezi, seigneur de Dunflun.

XV. Gaspard de Coligni, seigneur de Saligni, baron de la Motte-saint-Jean, du Rousset, &c. lieutenant général pour le roi en Bourbonnois, assista à l'assemblée des états-généraux, convoquée à Paris en 1614, comme député de la noblesse de Bourbonnois, & mourut en 1629. Il avoit épousé en novembre 1584 *Françoise* de la Guiche, fille de *Claude*, seigneur de S. Geran, & de *Suzanne* des Serpens, dame de Chitain, dont il eut Gaspard II du nom, qui suit; *Claude*, baron du Rousset, mort en 1633, sans laisser de postérité de *Claude* de Montjournal, fille de *François*, seigneur du Vergier, & d'*Hilaire* de Troussebois, qu'il avoit épousée en novembre 1609; *Jean*, chevalier de Malte, tué à l'assaut de S. Antonin en 1622; *Jacques-Helie*, aussi chevalier de Malte, mort de la blessure qu'il reçut à l'assaut de Bletterans en Comté, en 1637; *Eléonore*, mariée en juillet 1604 à *Claude* de Gadagne, seigneur de Beauregard; *Diane*, prieure de S. Thomas en Forès; & sept autres filles religieuses.

XVI. Gaspard de Coligni II du nom, comte de Saligni, baron de la Motte-saint-Jean, du Rousset, &c. gouverneur d'Autun, & bailli de Charolois, né le 10 juin 1590, servit le roi dans toutes ses guerres, & fut envoyé en Normandie en 1640 avec des troupes, pour appaiser le soulévement des peuples, & y maintenir l'autorité du roi. Il épousa en juin 1610 *Jacqueline* de Montmorin, fille de *Gaspard* baron de Saint-Herem, & de *Claude* de Chaseron, dame de Volore, dont il eut Gaspard III du nom, qui suit; Jean *dont la postérité sera rapportée après celle de son frere aîné*; & *Claude* de Coligni, religieuse au Paroi-le-Monial.

XVII. Gaspard de Coligni III du nom, marquis de Saligni, comte de Dorne, &c. fut tué à l'attaque de Charenton le 8 février 1649. Il avoit épousé *Marguerite-Gilberte* de Roquefeuil, héritiere de sa maison. Elle prit une seconde alliance en février 1655, avec *Claude-Yves* marquis d'Alégre, & mourut le premier février 1699, ayant eu de son premier mariage *Gaspard* de Coligny IV du nom, marquis de Saligni, mort sans alliance; & *Isabelle* de Coligni, mariée à *Noël-Leonor* Palatin de Dyo, comte de Montpeyroux.

XVII. Jean, comte de Coligni, baron de la Motte-saint-Jean, &c. fils puîné de *Gaspard* II du nom, comte de Saligni, & de *Jacqueline* de Montmorin-saint-Herem, fut gouverneur d'Autun, & lieutenant-général des armées du roi, qui le choisit en 1664, pour commander le secours & la noblesse que le roi envoya en Hongrie contre les Turcs, où il contribua beaucoup à la victoire remportée sur le grand visir au passage du Raab. L'empereur Léopold lui en marqua sa reconnoissance par trois lettres qu'il lui écrivit, avec lesquelles il lui envoya son portrait. Il mourut le 16 avril 1686, ayant eu d'*Anne-Nicole* Cauchon de Maupas, dame du Tour & de Saint-Ymoges, fille de *Jean-Baptiste* Cauchon

Cauchon de Maupas, baron du Tours, &c. & de *Marie* Marillon, ALEXANDRE-GASPARD, qui suit; *Marie* de Coligni, alliée en 1687, à *Louis* de Mailli, marquis de Nesle, maréchal des camps & armées du roi, morte le 17 août 1693, en sa 26 année; & autres enfans morts jeunes.

XVIII. ALEXANDRE-GASPARD comte de Coligni, après avoir été abbé de saint Denys de Reims, & de l'Isle-Chauvet, fut mestre de camp du régiment de Condé, cavalerie, & mourut le 14 mai 1694, âgé de 32 ans, étant le dernier de cette illustre maison, sans laisser de postérité de *Marie-Constance-Adelaide* de Madaillan, fille d'*Arnaud*, marquis de Lassé, & de *Marie-Marthe* Sibour. * *Voyez l'histoire de la maison de Coligni* par du Bouchet; *celle de Bresse* par Guichenon. Le P. Anselme, *histoire des grands offic.* Du Chêne, *hist. de Montmorenci.* Guichardin. Du Bellai. De Thou. Du Pleix. Godefroi, &c.

COLIGNI (Odet de) cardinal de Châtillon, archevêque de Toulouse, évêque & comte de Beauvais, abbé de saint Benigne de Dijon, de Fleuri, de Ferrieres, & des Vaux-de-Cernai, né le 10 juillet 1515, étoit fils de *Gaspard* de Coligni I du nom, maréchal de France, & de *Louise* de Montmorenci. Il fut élevé avec beaucoup de soin, & se distingua par son esprit & par son amour pour les belles lettres. Le pape Clément VII le fit cardinal en 1533, à son entrevûe avec François I à Marseille; mais la grande complaisance qu'il avoit pour ses freres le perdit: il adhera aux sentimens de l'amiral, & d'Andelot ses freres, que Calvin avoit pervertis, & s'engagea malheureusement dans l'hérésie. Ensuite il rendit de grands services à ceux de son parti, & le pape Pie IV le priva de la pourpre dans un consistoire secret. Cela ne toucha point ce cardinal, qui épousa *Elizabeth* de Hauteville, dame de Loré, qu'il avoit entretenue quelque temps en secret; & les huguenots qui souhaitoient d'avoir dans leur parti un cardinal marié, l'engagérent de l'épouser. Cette dame demanda en 1602 son douaire; mais elle en fut déboutée par arrêt du parlement de Paris. Le cardinal de Chatillon mourut en Angleterre le 14 février 1571, empoisonné par son valet de chambre. * Sponde, *in annal.* D'Aubigné, *l.* 4, *c.* 14. *Hist.* de Thou. Petramellarius. Ciaconius. Du Bouchet. Sainte Marthe. Le P. Anselme, &c.

COLIGNI (Gaspard de) II de ce nom, comte de Coligni, seigneur de Châtillon-sur-Loing, &c. chevalier de l'ordre du roi, gouverneur & lieutenant général de la ville de Paris, de l'Isle de France, de Picardie, d'Artois, du Havre de Grace & de Honfleur, colonel général de l'infanterie françoise, & amiral de France, a été l'un des plus célébres capitaines de son temps. Il étoit fils de *Gaspard* de Coligni I du nom, maréchal de France, & de *Louise* de Montmorenci, & naquit le 16 février de l'an 1517. Dès sa plus tendre jeunesse, il porta les armes, & se trouva l'an 1541, au secours de Landrecies, & deux ans après à la bataille de Cerizoles, sous le régne de François I. Il se signala encore davantage sous celui de Henri II, & la faveur du connétable de Montmorenci son oncle y contribua beaucoup. Le roi lui donna la charge de colonel général de l'infanterie françoise, avec le collier de son ordre, & l'envoya conclure la paix avec les Anglois en 1550. Depuis il suivit ce monarque au voyage qu'il entreprit pour la défense des princes d'Allemagne; & après la mort du seigneur d'Annebaut, il fut pourvu de la charge d'amiral de France, le 11 novembre 1552. L'année suivante il combattit à l'avant-garde de l'armée que le roi commanda en Flandre; & en 1554, il contribua beaucoup à la victoire qu'on remporta à Renti. Coligni fit des réglemens très-utiles pour les gens de pied, & rétablit la discipline militaire. Ce fut presque en même temps qu'il obtint le gouvernement de Picardie & d'Artois. Ensuite il fut envoyé avec Sébastien de l'Aubespine, pour traiter avec Charles, comte de Lalain, député de l'empereur, & il conclut le 5 février 1556 une tréve qui ne dura pas long-temps. Coligni eut ordre d'être le premier à la rompre. Il se prépara pour surprendre Douai la nuit du 6 janvier, pendant laquelle les habitans étoient ensevelis dans le vin; mais il fut découvert par une vieille qui éveilla les gardes. De-là, Coligni alla à Lens entre Lille & Arras, la prit, la pilla & y mit le feu, & se retira, après avoir long-temps couru la frontiére & avoit fait un grand butin. Les Espagnols assiégerent cette même année la ville de S. Quentin. L'amiral se jetta dedans; mais la ville ayant été forcée, il resta prisonnier de guerre. Après la mort du roi Henri II, il prit la protection de ceux de la religion prétendue-réformée, en fit profession en 1560, & en fut presque toujours le chef. On l'accusa d'avoir eu part à la conjuration d'Amboise. Il s'en justifia pourtant, & vint même à la cour, où il sollicita la reine-mere de faire cesser la sévérité dont on usoit envers les protestans. Ce fut lui qui présenta au roi leur requête dans l'assemblée des notables qu'on tint à Fontainebleau le 24 août de l'an 1560. Ensuite il se déclara hautement contre la maison de Guise, & forma un parti si fort & si puissant, qu'il pensa ruiner la religion catholique en France. En 1562 il combattit vaillamment à la bataille de Dreux qu'il perdit; & le prince de Condé ayant été pris, il rallia l'armée, & le lendemain voulut retourner au combat, mais ce fut sans effet. Il mena ses troupes dans le Berri, où il prit Celles, & quelques autres places, & l'on y commit des désordres épouvantables, sur-tout dans les églises. De-là il se rendit à Gergeau, vint à Orléans, & passa dans la Normandie où il prit Caën, le Havre de Grace, &c. Au commencement de l'année 1563, François de Lorraine, duc de Guise, étant occupé au siége d'Orléans, fut assassiné par Poltrot. On accusa Gaspard de Coligni d'en avoir su le dessein; mais il le désavoua hautement, & s'en justifia par serment. L'édit de mars mit fin aux guerres domestiques. Elles recommencerent avec plus de fureur en 1567, où l'on donna la bataille de S. Denys. L'amiral commandoit une partie de l'armée calviniste qui eut du pire; & le connétable de Montmorenci son oncle, qui y commandoit l'armée catholique, y fut tué. Coligni prit ensuite diverses places. Il commandoit, le 13 mars 1569, l'avant-garde de l'armée à la bataille de Jarnac, qui fut fatale aux calvinistes. Ensuite ayant été obligé de lever le siége de devant Poitiers, il perdit la bataille de Moncontour, donnée un lundi, 3 octobre de la même année. Avant cela, il avoit été proscrit par un arrêt du parlement, & on lui avoit ôté la charge d'amiral. Mais la paix ayant été faite en 1570, le roi Charles IX lui fit donner cent mille francs de l'épargne, pour réparer les pertes particulieres qu'il avoit faites pendant la guerre, lui fit d'autres graces, & lui rendit même la place qu'il avoit eue autrefois dans le conseil. L'année suivante il s'efforça de persuader au roi de faire la guerre aux Espagnols dans les Pays-Bas. Quelque temps après il se retira à sa maison de Châtillon-sur-Loing; & on l'invita de venir à la cour pour s'y trouver aux noces du roi de Navarre, qui fut depuis le roi Henri *le Grand.* Un vendredi revenant du louvre, on lui tira un coup d'arquebuse d'une fenêtre dont il fut blessé dangereusement. Le roi de Navarre & le prince de Condé se plaignirent au roi de cet assassinat; & sa majesté en témoigna un déplaisir extrême, & en fit rechercher exactement les auteurs. Elle fit même l'honneur à Coligni de lui rendre visite, accompagnée de la reine mere, des ducs d'Anjou & d'Alençon, ses freres, & des plus grands seigneurs de la cour; mais ces feintes caresses n'empêcherent pas qu'il ne fût massacré à Paris dans sa maison rue de Bethisi, le dimanche 24 août, jour de la S. Barthelemi, l'an 1572. Son corps fut jetté par la fenêtre, exposé durant trois jours à la fureur du peuple, & enfin mis au gibet de Montfaucon, d'où Montmorenci, son cousin, l'ayant fait tirer, le fit enterrer secretement dans la chapelle du château de Chantilli. Les auteurs protestans lui consacrerent des éloges magnifiques. Au contraire, le parlement de Paris le condamna comme criminel de léze-

majesté, & son effigie fut même traînée au supplice. Mais cet arrêt fut depuis cassé sous le régne de Henri *le Grand*. L'amiral de Coligni avoit laissé des mémoires qui furent remis entre les mains du roi Charles IX. Ce prince les trouva dignes d'être imprimés; mais Albert de Gondi, maréchal de Retz, lui conseilla de ne pas le permettre, & de jetter ces mémoires dans le feu. On a imprimé la vie de l'amiral de Coligni en 1686. * De Thou, *hist.* Davila, *hist.* Du Bouchet, *histoire de Coligni*. Du Chêne. Godefroi. Brantôme, &c.

COLIGNI (François de) seigneur d'Andelot, colonel général de l'infanterie de France, fils puîné de *Gaspard* de Coligni I du nom, maréchal de France, & de *Louise* de Montmorenci, né à Châtillon-sur-Loing, le 18 avril de l'an 1521, servit durant les guerres d'Italie & de Picardie, sous le régne de Henri II, & fut pourvu de la charge de colonel général de l'infanterie en 1555, par la démission de l'amiral son frere. D'Andelot aimoit la lecture, & paroissoit extrêmement curieux. Cette curiosité & les conversations qu'il eut en Allemagne avec les protestans, l'engagerent dans les nouvelles opinions, où il entraîna ses freres; & l'erreur n'eut point de plus habile partisan que lui. Il se jetta l'an 1557, dans S. Quentin après son frere, & ils y furent pris; mais d'Andelot s'étant sauvé cinq ou six jours après, retourna en France, & servit l'an 1558, au siége de Calais. On dit que Perrenot, cardinal de Granvelle, s'étant entretenu quelque temps avec le cardinal de Lorraine, lui avoit fait connoître les sentimens de d'Andelot sur la religion catholique, & principalement contre le sacrifice de la messe, & que le cardinal de Lorraine en avertit le roi. Il est sûr que ce prince qui étoit alors à Monceaux, le manda par le cardinal de Châtillon son frere, & par François de Montmorenci, son cousin, & le fit avertir de répondre modestement, parcequ'il souhaitoit le trouver innocent du crime qu'on lui imputoit; mais d'Andelot, loin de profiter de cet avis, répondit si insolemment au roi, qu'il fut arrêté & mené à Meaux, puis dans le château de Melun, en 1558. L'année suivante, le connétable de Montmorenci, son oncle, le fit mettre en liberté. Il prit le parti des huguenots pendant les guerres civiles. Il se trouva à la bataille de Dreux en 1562, & l'année d'après, il défendit Orléans. La prise de cette ville fut suivie de la paix qui ne dura que jusqu'en 1567. Le 10 novembre on donna la bataille de S. Denys, & d'Andelot ne s'y put trouver, étant arrêté de l'autre côté de la Seine, par des troupes du roi, commandées par le seigneur de Matignon. La nuit suivante d'Andelot alla joindre l'armée huguenote, qui se présenta en bataille dans le même lieu où elle avoit été battue, les chefs ayant voulu par cette action d'une bravoure apparente, soutenir leur réputation chez les étrangers, & relever l'espérance & le courage de ceux de leur parti. En 1568, d'Andelot fit la guerre en Bretagne & dans le Poitou, se trouva à la bataille de Jarnac, le 13 mars de l'an 1569, & mourut à Xaintes d'une fiévre contagieuse; quelques-uns disent de poison, le 27 mai, ou, suivant le président de Thou, le 28 juin suivant. D'Andelot étoit un homme d'esprit, vif, entreprenant, infatigable, & savoit parfaitement la guerre.* De Thou, *hist.* Du Bouchet, *hist. de Coligni*. Brantôme. Davila. Godefroi, &c.

COLIGNI (Gaspard de) III du nom, comte de Coligni, seigneur de Châtillon-sur-Loing, &c. gouverneur de Montpellier & maréchal de France, étoit fils de *François* de Coligni, amiral de Guienne, & de *Margueritte* d'Ailli, & naquit le 26 juillet 1584. Il porta les armes en Hollande contre les Espagnols en 1614, & y exerça la charge de colonel général de l'infanterie françoise. A son retour en France, on lui donna en 1626, le gouvernement d'Aigues-mortes; & en 1622, le bâton de maréchal de France; ensuite il suivit le roi dans ses expéditions. En 1630, il fut un des généraux dans la guerre de Savoye, où il assiégea Montmelian. En 1635, il gagna la bataille d'Avein avec le maréchal de Brezé contre le prince Thomas, & prit diverses places. Il fut obligé de lever le siége de S. Omer en 1638, & il fut même battu en se retirant, par le même prince Thomas. L'année d'après il s'en vengea: puis en 1640, il prit Arras, assisté des maréchaux de Chaulnes & de la Meilleraye, & emporta quelques autres avantages. Il perdit la bataille de la Marfée, près de Sedan, le 6 juillet de l'an 1641, & mourut en son château de Châtillon, le 4 janvier de l'an 1646.

COLIGNI (Joachim, marquis de) en qui finit cette illustre famille, fut le cinquiéme & dernier enfant de CLERIADUS de Coligni, baron de Crécia, & de *Catherine* de Châteauvieux. Il naquit au château de Verjon en Bresse, le 7 septembre 1610: il servit quelque temps dans l'armée du roi en Italie, & ensuite dans sa province, durant près d'onze ans que dura la guerre des Comtois, pendant laquelle il sacrifia pour le bien public son repos & une grande partie de ses biens, exposant même sa propre vie, & ayant eu l'os de la cuisse cassé vers le genou d'un coup de mousquet, dont il eut beaucoup à souffrir tout le reste de ses jours. Il épousa en 1644 *Jeanne* de Thalaru de Chalmazel, avec laquelle il vécut toujours dans une parfaite union, & qui se donna avec lui entiérement & solidement à Dieu en 1647, dans une mission que faisoient à Verjon des prêtres pieux & zélés qu'on nomma depuis les missionaires de S. Joseph de Lyon. Il continua jusqu'à sa mort dans la pratique de l'oraison & de toutes sortes d'œuvres de charité, avec tant de ferveur, que son exemple persuada les mêmes pratiques à plusieurs gentilshommes de ses amis, & à un grand nombre d'autres. Il contribua beaucoup aux frais nécessaires pour bâtir l'église que les missionaires de S. Joseph ont à Lyon, & leur établissement en communauté ecclésiastique, qui fut fait par Camille de Neuville, pour lors archevêque de Lyon, le 5 octobre 1661, & confirmé par lettres patentes de sa majesté, signées à Fontainebleau en novembre, sous la protection d'Armand de Bourbon, prince de Conti leur fondateur. Joachim de Coligni mourut en odeur de sainteté à Verjon le 7 décembre 1664, âgé de cinquante-quatre ans trois mois, sans avoir eu d'enfans. Quoiqu'on n'eût point embaumé son corps, il fut trouvé entier sept ans après, & transporté à Lyon dans l'église de S. Joseph, où il se conserve encore entier après 82 ans. * Extrait de sa vie manuscrite, composée par madame son épouse, & de l'abrégé de sa vie, imprimé dans celle de M. Jacques Cretenet, prêtre, instituteur des prêtres missionaires de Lyon, par un prêtre de cette congrégation, à Lyon 1680, *in-12*.

☞COLIMA, haute montagne de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne. Dampierre dit qu'elle est à cinq ou six lieues de la mer, & au milieu d'une agréable vallée. On y voit deux petites pointes, de chacune desquelles il sort toujours des flammes & de la fumée. La vallée où est ce volcan se nomme la *vallée de Colima*. Les Espagnols disent que c'est la vallée la plus agréable & la plus fertile qu'il y ait dans le royaume de Mexique. Dans cette même vallée, & près du volcan, est une ville nommée COLIMA. Cette place est grande & riche, & la capitale des pays circonvoisins. * La Martiniere, *dict. géogr.*

COLIMENTO (Rainaud de) cardinal, issu d'une famille de comtes dans l'Abruzze, au royaume de Naples, après avoir fait de bonnes études, & s'être acquis une grande réputation par son savoir, fut fait abbé du Mont-Cassin. Il y eut quelques contestations sur son élection; Guidobald fut nommé à la même abbaye par l'empereur Lothaire II, & voulut faire valoir sa nomination; mais s'étant desisté en 1138, Colimento jouit paisiblement de l'abbaye. Le pape Innocent II le fit cardinal peu de temps après. Roger II & Guillaume I, rois de Sicile, ravagérent l'abbaye & les terres qui en dépendoient; mais dans la suite, Guillaume changea de sentimens, rétablit ce qui avoit été détruit, remit les moines en possession, & répara par des présens considérables le tort qu'il pouvoit avoir causé. Louis VII,

roi de France, donna aussi à ces moines des marques de sa libéralité. Dans la suite, Colimento bâtit dans le comté de Penna une petite ville qui fut appellée *San Martino nelle saline*. Ce cardinal a composé la vie de saint Sévere, évêque, & quelques autres ouvrages. Il mourut le 15 juillet de l'an 1165. Pierre Diacre lui dédia le quatriéme livre de son histoire du Mont-Cassin. * *Dictionnaire historique*, édition de Hollande 1740.

COLINES (Simon de) en latin *Colinæus*, fameux imprimeur François du XVI siécle. En 1520 il épousa la veuve de Henri Etienne l'aîné. On croit qu'il avoit appris chez lui l'art de l'imprimerie. Il se servit d'abord de ses caractéres, mais dans la suite il en fit faire de beaucoup plus beaux. Ce fut lui qui introduisit en France l'usage du caractére italique, avec lequel il imprima des ouvrages entiers: on préfere son italique à celui d'Alde Manuce qui en fut l'inventeur. Il a imprimé un grand nombre de livres en toutes sortes de sciences. On peut en voir le catalogue dans l'histoire latine des imprimeurs de Paris les plus célébres, par M. Maittaire, à Londres en 1717, *in*-8°. Mais de Colines a imprimé peu de livres grecs: ceux qu'il a imprimés en cette langue sont d'une grande beauté. On l'accuse de n'avoir pas agi fidélement, lorsqu'il imprima le nouveau testament grec, & d'avoir omis le passage des trois témoins célestes que l'on trouve dans S. Jean, *chap.* 5, *v.* 7. Il est mort à Paris vers l'an 1547. Sa fille épousa M. Chaudier. * *Vita Simonis Colinæi*, par Maittaire, dans son *histoire des plus célébres imprimeurs de Paris*, in-8°, en 1717, à Londres, *pag.* 3 *& suiv.*

COLISÉE, que les Latins ont appellé *Coliseum*, ou *Colossæum*, amphithéatre à Rome que l'empereur Vespasien fit bâtir, & qui fut ainsi nommé, parcequ'il étoit proche du colosse qu'on avoit dédié à Néron. Cet amphithéatre étoit en ovale, & d'une structure surprenante. Il contenoit près de cent mille spectateurs assis à leur aise autour de l'*aréne*, c'est-à-dire, du lieu ou on lâchoit les bêtes. Ce fut-là que S. Ignace, martyr, fut exposé à la mort. Lorsque l'empereur Tite le dédia, il y sacrifia quatre mille bêtes de diverses especes. Bede rapporte cet oracle au sujet du Colisée: *Quamdiu stabit Coliseus, stabit & Roma; quando cadet Coliseus, cadet & Roma; quando cadet Roma, cadet & mundus:* « Tant » que le Colisée subsistera, Rome subsistera; quand le » Colisée tombera, Rome tombera; & quand Rome » tombera, le monde tombera & sera détruit. » Ugutius parlant du Colisée, en fait un conte aussi ridicule que cet oracle. Il dit que l'on y avoit placé des statues de toutes les provinces de l'empire romain, au milieu desquelles étoit celle de la ville de Rome, tenant une pomme d'or, & que ces figures étoient disposées par art magique; de sorte que quand quelque province vouloit se révolter, l'image de Rome tournoit le dos à celle de cette province, & qu'alors les Romains y envoyoient une puissante armée qui réduisoit ces rebelles. Les ravages des Goths ont beaucoup endommagé ce bâtiment, qui tombe en ruine tous les jours, & dont la plus grande partie est déja par terre. * Du Cange, *glossar. latin.*

COLLADO (Diego) religieux de l'ordre de saint Dominique, Espagnol de nation, a vécu au commencement du XVII siécle, vers l'an 1630. Il est célébre par ses missions dans la Chine & dans le Japon, & il a composé divers ouvrages, comme l'histoire ecclésiastique du Japon, sous ce titre: *La hist. ecclesiastica del Japon desde el anno de* 1601, *hasta anno de* 1622. *Ars grammatica linguæ japonicæ. Modus confitendi ac modus examinandi pœnitentem Japonium. Dictionarium japonicum. Dictionarium linguæ sinensis, &c.* * Leo Allatius, *in apibus urban.* Nicolas Antonio, *bibl. hispan. &c.*

COLLANGE (Gabriel de) né à Tours en Auvergne vers l'an 1524, vint de bonne heure à Paris où il fut d'abord précepteur & gouverneur du duc d'Atri, & ensuite valet de chambre du roi Charles IX. Comme J. Hubert lui donne les qualités de mathématicien & de cosmographe dans des vers latins qui sont à la tête de sa traduction de la *Polygraphie*, il y a lieu de croire qu'il avoit acquis quelque réputation dans ces sciences. Il paroît en effet, par cette traduction même, qu'il cultivoit les mathématiques, & qu'il faisoit quelquefois des observations astronomiques. Il fut tué à Paris au mois d'août de l'an 1572, au massacre de la S. Barthelemi, ayant été pris pour huguenot, quoiqu'il fût bon catholique. Il avoit alors quarante-huit ans. De tous les ouvrages qu'il avoit composés, on ne connoît que les deux suivans qui aient été imprimés. 1. *Réponse au roi sur la demande qu'il lui auroit plu faire à Gabriel de Collange, valet de chambre de sa majesté*, à Paris 1566. 2. *Polygraphie & universelle écriture cabalistique de M. J. Tritheme, traduite par Gabriel de Collange, natif de Tours en Auvergne*, à Paris 1561, *in*-4°. On trouve au feuillet 193: *Clavicule & interprétation sur le contenu ès cinq livres de Polygraphie & écriture universelle cabalistique, traduite & augmentée par Gabriel de Collange.* Le portrait de l'auteur est à la tête, avec ces mots au bas: *Gabriel Colangius Alvern. Turon. annum agens* 37. Dominique de Hottinga, Frison, s'est dans la suite approprié cet ouvrage de la *Polygraphie*, &c. & l'a fait imprimer sous son nom, à Emden en 1620, *in*-4°, sans faire aucune mention ni de Trithème, ni de Collange. * La Croix du Maine dans sa bibliothéque françoise cite les autres ouvrages de Collange qui sont demeuré manuscrits. Voyez aussi le tome XL des *mémoires* du P. Niceron.

☞ COLLAO, contrée de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'audience de Los-Charcas. Elle est plate, entrecoupée de plusieurs riviéres, & riche sur-tout en pâturages, ce qui est cause qu'il y a plus de brebis qu'ailleurs. L'hiver y dure depuis octobre jusqu'en avril; ce qui empêche que la terre ne soit fertile en maïs & en autres grains. Les Espagnols y font un grand gain, par le trafic des racines qu'on nomme *patates*, qu'ils gardent dans leurs greniers, après les avoir séchées au soleil, & dont on envoie une grande quantité au Potosi. Les Colloa, peuple Américain, habitans de cette province, sont d'un naturel assez prompt, mais nés avec peu d'adresse. Ils ont pour limites vers le levant les montagnes des Andes, & vers le couchant les monts de neiges. Ces deux suites de montagnes se séparent l'une de l'autre vers la ville de Cusco, & laissent entre elles une large plaine, qui est ce qu'on appelle *El Collao*. * La Martiniere, *dict. géogr.*

COLLATIN ou *Lucius Tarquinius Collatinus*, consul Romain, étoit fils d'Egerius Tarquinius, cousin de Tarquin l'*Ancien*, roi de Rome, & d'une sœur de Tarquin *le Superbe*. Il épousa Lucréce, fille de Spurius Lucretius. Sextus, fils de Tarquin, devint éperdument amoureux d'elle, & ne négligea rien pour la toucher; mais la vertu de Lucréce la défendit contre toutes ses attaques. D'autres disent que pendant le siége d'Ardée que Tarquin avoit fait investir, Collatin ayant vanté la beauté de Lucréce à Sextus; & l'ayant même mené chez lui pour la voir, ce prince en devint si amoureux, que depuis étant allé rendre visite pendant la nuit à cette dame à Collatie, où elle se tenoit, il la viola. Lucréce se donna la mort de déplaisir; & les Tarquins ayant été chassés de Rome, Collatin & Brutus furent nommés consuls l'an 245 de Rome, & 509 avant J. C. Mais le premier fut bientôt déposé, en haine de ce qu'il étoit de la maison royale. * Tite-Live, *l.* 1 *&* 2. Florus, *l.* 1, *c.* 8 *&* 9. Aurelius Victor, *des hommes illustres*, *chap.* 9.

COLLATIUS (Apollonius) *cherchez* APOLLONIUS.

COLLÉ, petite ville d'Italie dans la Toscane, avec évêché suffragant de Florence. Elle est située sur une colline, d'où lui vient le nom de *Collé*, dans le val d'Elsa, ainsi nommé de la riviére de ce nom, à quatorze ou quinze milles de Sienne. * Leandre Alberti.

COLLÉ, ou COLLO, *Collu* & *Cullus*, ville d'Afrique, dans le royaume de Tunis, sur la mer Méditerranée, avec un port assez commode, & un golfe de même nom. Elle est dans la province de Constantine. * Sanson. Baudrand.

COLLE, ou COLLI, connu sous le nom d'HIPPOLYTUS A COLLIBUS, étoit fils de *Paul* Colli, natif d'Alexandrie de la Paille, lequel s'étant fait protestant, abandonna son pays, & s'établit à Zurich. Hyppolite, son fils, y naquit le 20 février de l'an 1561. Il étudia en Suisse & en Italie, & se rendit si habile dans le droit, qu'il l'enseigna à Heidelberg, où il fut recteur de l'université, puis à Basle & ailleurs, jusqu'à ce que le prince d'Anhalt le choisît pour être son chancelier. Il l'employa dans diverses négociations, en France, en Allemagne, en Angleterre, dans les Pays-Bas & ailleurs. Hippolyte s'en aquitta très-bien, & mourut le 2 février de l'an 1612, âgé de 51 ans. Nous avons divers ouvrages de sa façon, comme *Conciliarius principis. De nobilitate. Commentarius ad tit. ff. de diversis regulis, &c.* * Melchior Adam, *in vit. jurisc. Germ.*

COLLECTE: le nom de *Collecte* signifioit autrefois l'*assemblée des fidéles*. Les jours de fêtes s'appelloient des jours de collectes. Comme on faisoit des quêtes en ces jours, le nom de collecte a été aussi donné aux quêtes que l'on faisoit pour les pauvres; & saint Paul s'en sert en ce sens. * *I Corinth. XVI.* Enfin le nom de collecte a été donné à une priére que le prêtre récite dans la messe. On en attribue l'origine au pape Gelase & à saint Gregoire, quoiqu'il paroisse par des anciens monumens, qu'elles étoient avant eux, & que ces papes n'ont fait qu'en fixer les formules. Cette priére est appellée *Collecte*, parcequ'elle se disoit sur le peuple, & au nom du peuple assemblé. * Bona, *de reb. liturg.* De Vert, *explication des cérémonies de la messe*, édit. Paris. *in*-8°.

COLLEGA, lieutenant au gouvernement de Syrie, où il commandoit pendant l'absence de Cesennius Petus. Il eut beaucoup de peine à empêcher que les habitans d'Antioche ne missent main basse sur les Juifs de leur ville, qu'on accusoit d'avoir mis le feu au marché carré, au trésor des chartes, au greffe, où se tenoient les actes publics, & au palais. * Josephe, *liv.* 7, *chap.* 9.

COLLÉGE, nom qu'on donne à l'assemblée de certains corps ou sociétés; & c'est dans ce sens qu'on dit le collége des cardinaux, le collége des secrétaires du roi, le collége des médecins, &c. Les Romains avoient plusieurs communautés d'ouvriers & des autres professions, qui portoient anciennement le nom de colléges, & avoient leurs patrons & leurs procureurs.

LE COLLÉGE DES COCHERS. *Collegium aurigariorum* & *aurigarum*, qui, dans les jeux publics du cirque, disputoient avec leurs concurrens à qui l'emporteroit à la course des chariots pour des prix qui étoient donnés. Ils composoient des colléges ou sociétés, qui se distinguoient par les couleurs, dont on lit dans les inscriptions de Gruter quatre principales; *russatam*, la rouge; *præsinam*, la verte; *venetam*, la bleue, & *albatam*, la blanche. On croit que les anciens vouloient représenter par-là les quatre saisons, dans lesquelles la nature prend un nouvel habit. Chaque faction, ou, comme on parle aujourd'hui, chaque quadrille représentant une des saisons par sa couleur. La verte marquoit le printemps; la rouge, l'été; la bleue, l'automne; & la blanche, l'hiver couvert de neiges & de glaçons.

LE COLLÉGE DES AUGURES. *Collegium augurum.* Romulus ne le composa d'abord que de trois hommes, & Servius Tullius y en ajouta un quatriéme, ce qui dura jusqu'à l'année 454, que, sous le consulat de P. Apuleius Pansa, & de M. Valerius Corvinus, les tribuns du peuple en firent créer cinq autres, pris d'entre le peuple. Ainsi ce collége se trouva composé de neuf personnes, jusqu'au temps de Sylla, qui en augmenta le nombre jusqu'à quinze, selon Florus, ou selon d'autres, jusqu'à vingt-quatre.

LE COLLÉGE D'ESCULAPE ET DE LA SANTÉ. *Collegium Æsculapii & hygiæ*, étoit une société ou congrégation de soixante personnes, qui, à certains jours de l'année, se rendoient dans un lieu destiné pour y faire des sacrifices en faveur de ceux qui voudroient implorer le secours d'Esculape & de la Santé, où ils se traitoient les uns & les autres.

LE COLLÉGE DES DENDROPHORES. *Collegium Dendrophorum.* Il est souvent parlé dans les anciens marbres du collége des Dendrophores; cependant l'on ne laisse pas d'être en peine de savoir quelles sortes de gens étoient ces Dendrophores. Les savans sont partagés sur cette question. M. de Saumaise, dans ses commentaires sur la vie de Caracalla, écrite par Spartien, dit que c'étoient ceux qui, dans les processions qui se faisoient à l'honneur des dieux, portoient des branches d'arbres, selon l'étymologie du mot Dendrophores, Δενδροφόρος, qui signifie *celui qui porte un arbre:* ce qui a fait donner l'épithéte de Dendrophore à Sylvain, dans une inscription antique citée dans Gruter, parceque ce dieu est représenté ordinairement portant une branche de pin, ou de quelque autre arbre.

Le titre du code théodosien *des païens* & *de leurs temples*, semble favoriser ce sentiment dans la loi XX. » Il est juste (dit ce texte) que tous les lieux que les » Dendrophores & les autres professions païennes ont » occupés, & qui étoient destinés aux banquets & aux » distributions de deniers, soient appliqués aux revenus » de notre maison, en bannissant l'erreur qui les avoit » institués. » Ainsi, suivant cette opinion, les Dendrophores n'étoient point un nom de métier, mais de religion ou de superstition.

Néanmoins le sentiment contraire de la plupart des savans, n'est pas moins vraisemblable. Ils veulent que les Dendrophores fussent ceux qui faisoient trafic de bois, principalement pour l'usage de la guerre & pour les machines; d'où vient qu'ils sont ordinairement joints dans le même collége, avec ceux qui avoient le soin des machines, & de la charpente nécessaire dans le camp, appellés FABRI, & avec ceux même que l'on appelloit CENTONARII, qui étoit une profession pour la guerre. Ces derniers sont réunis aussi avec eux dans le titre 8 du code théodosien, où l'empereur Constantin commande que, par toutes les villes où il y aura des Dendrophores, ils soient agrégés & réunis au corps des centonaires, & des maîtres de charpentes appellés *Fabri*. D'où l'on ne peut pas à la vérité reconnoître quelle profession c'étoit, mais seulement qu'il y a apparence que c'étoit une société d'ouvriers, qui avoient du rapport avec ceux qui fournissoient les choses nécessaires au camp. Ainsi il ne faudroit pas s'étonner qu'ils fussent créés par le sénat, ni qu'ils fussent sous la direction d'un des quindecemvis, ou d'un des quinze.

Il est aisé de concilier les deux opinions sur la signification du mot Dendrophores. L'une & l'autre est vraie: c'est que ce nom étoit commun à deux professions différentes.

LE COLLÉGE DES CENTONAIRES, qui étoit une profession militaire, étoit composé de ceux qui fournissoient les tentes & autre attirail de guerre, appellés par les Romains *Centones*.

LE COLLÉGE DES MAÎTRES DE CHARPENTE & des machines de guerre, appellés *Fabri* & *Tignarii*, étoit un corps d'ouvriers, qui travailloient aux poutres, & à la charpente nécessaire pour l'armée de terre & de mer. * *Hist. rom. antiq. grecq. & rom.* Joan. Rosin. Thomas Dempster.

COLLÉGE DES ELECTEURS, *voyez* le titre ELECTEURS dans l'article d'ALLEMAGNE.

COLLÉGE DES PRINCES DE L'EMPIRE, *voyez* le titre des PRINCES, dans le même article ALLEMAGNE.

COLLÉGE DES VILLES IMPÉRIALES, *voyez* le titre des VILLES impériales, au même article ALLEMAGNE.

COLLÉGE, lieu établi pour enseigner publiquement les belles lettres, la rhétorique, la philosophie, & même

la théologie. On trouve à Paris les colléges suivans, dont il ne sera pas inutile de parler ici.

COLLEGE des ALLEMANDS. Ce collége commençoit rue Traversine, au-dessous de celui de Navarre, & finissoit à la rue S. Victor. On ignore entiérement ce qui regarde sa fondation, que l'on rapporte à l'an 1353.

COLLEGE d'ARRAS. Nicolas le Caudrelier, abbé de S. Waast d'Arras, ayant acheté, tant de ses deniers que de quelques legs & aumônes dont il étoit dépositaire, quelques terres & quelques rentes à Greunni, Bouchoire & la Chavate, avec une maison située à Paris rue des Meuriers, destina le tout à l'entretien de quelques pauvres écoliers de la ville, ou du diocèse d'Arras. Il pria la communauté de S. Waast de vouloir bien agréer cet emploi, à quoi elle consentit par ses lettres du 24 novembre 1332. Les écoliers furent etablis dans une maison située vers l'hôtel des ducs de Bourgogne, & les rues de la Chariere & du clos Bruneau. Ce collége fut transporté depuis à la rue de S. Victor, vis-à-vis le séminaire des Bons-Enfans. Il est maintenant sans principal & sans boursiers.

COLLEGE d'AUBUSSON. Ce collége, qui florissoit au commencement du XIV siécle, ne subsiste plus aujourd'hui, & il est difficile même de marquer le lieu où il étoit situé.

COLLEGE de l'AVÉ MARIA, ou d'HUBAND. Ce collége fut fondé sur le territoire de sainte Geneviéve par Jean d'Huband, clerc, conseiller du roi, & président à la chambre des enquêtes à Paris, l'an 1339. Cette fondation étoit en faveur de six jeunes écoliers, d'un maître ou principal, & d'un chapelain. Jean d'Huband leur donna sa maison, sur laquelle il fit mettre les images de la Vierge, de S. Jean-Baptiste, de S. Jean l'Evangéliste, & des six enfans qu'il voulut être dévoués en particulier à la sainte Vierge. Ce fut pour la même raison qu'il fit écrire en lettres d'or, sur la porte de ce collége, ces mots de la salutation angélique, *Ave Maria*, comme le symbole des enfans qu'il vouloit y faire élever. On ne pouvoit les y garder que depuis l'âge de huit à neuf ans jusqu'à seize. Le fondateur ordonna qu'ils seroient tirés du village de Huband dans le Nivernois, ou des lieux circonvoisins; & il institua pour gouverneurs & administrateurs perpétuels, l'abbé de sainte Geneviéve, & le grand-maître du collége de Navarre; mais la fondation n'a pas duré longtemps en son entier, faute de revenu suffisant.

COLLEGE d'AUTUN. Pierre Bertrand, natif d'Annonay en Vivarais, évêque d'Autun, & depuis cardinal du titre de S. Clément, donna au mois d'août 1337 la maison ou l'hôtel qu'il avoit à Paris, près de S. André des Arcs, pour servir à un collége qui seroit appellé de son nom: *le collége du cardinal Bertrand* ou d'*Autun*. Pour l'augmenter, il acheta quelques maisons voisines de la sienne; & pour l'exempter des droits seigneuriaux, il donna cent livres d'indemnité à l'abbaye de S. Germain des Prés, dans la censive de laquelle l'hôtel d'Autun se trouvoit situé. Il augmenta les revenus du nouveau collége en 1341, pour suffire à l'entretien de quinze étudians, tant en philosophie & en théologie, qu'en droit canon; tous nés dans les diocèses de Vienne, du Puy ou de Clermont. Après la mort du cardinal Bertrand, arrivée le 24 juin 1349, son neveu, qui fut aussi cardinal du titre de sainte Susanne, & évêque d'Ostie, travailla beaucoup à l'ornement du même collége. Oudard de Moulins, président en la chambre des comptes, augmenta la fondation de trois bourses. Ce collége subsiste encore.

COLLÈGE de BAYEUX. Ce collége, situé dans la rue de la Harpe, fut fondé en 1308, ou 1309, par Guillaume Bonnet, évêque de Bayeux, né dans le diocèse du Mans, & élevé dans celui d'Angers. Les lettres de fondation sont de l'an 1308, ou 1307 avant Pâque. Le fondateur, par ces lettres, veut qu'il y ait dans ce collége douze écoliers, dont six seront de l'évêché du Mans, & particuliérement du Desert, à la nomination de l'évêque du Mans & de l'archidiacre de Passais, & six de l'évêché d'Angers, à la nomination de l'évêque & du trésorier de ladite ville. Guillaume Bonnet donna pour cette fondation sa maison, sise rue de la Harpe, avec une autre plus petite où il avoit commencé de demeurer; *son manoir* de Gentilly, avec toutes les terres, bois taillis & vignes, tant en-deçà qu'au-delà de l'eau, soixante-quinze livres parisis de rente qu'il avoit sur le trésor, quelques autres revenus qu'il avoit à Paris, ses livres de théologie & de droit-canon, & quelques meubles. Les bourses ne sont que de deux sols parisis par semaine; & si quelqu'un a quarante livres de revenu annuel, Bonnet veut qu'il vive à ses frais, si la communauté du collége permet qu'il demeure dans la maison. Il confirma cette fondation par son testament, & y ajouta le don de trois autres maisons qu'il avoit acquises à Paris. Robert Benoît, chanoine de Bayeux, son exécuteur testamentaire, dressa des statuts pour ce collége le 30 novembre 1315, & ajouta quatre nouveaux boursiers aux douze anciens, & destina pour chacune des bourses nouvelles huit livres parisis de rente. Il ordonna qu'il n'y auroit tout au plus que deux écoliers de chacun des diocèses mentionnés, qui pouroient étudier en médecine ou en droit-canon, de peur que le plus grand nombre n'abandonnât l'étude plus nécessaire de la théologie. En 1543, le 25 août, Pierre Mathé & Jean Corbin, conseillers au parlement de Paris, vicaires députés par les évêques du Mans & d'Angers, pour visiter & réformer ce collége, firent de nouveaux statuts où il n'est parlé que de douze boursiers. Le parlement, par arrêt du 12 juin 1551, réforma quelques articles de ces nouveaux statuts, & ordonna que l'élection du principal se feroit par les boursiers. Comme les temps d'étude avoient été tantôt prolongés à l'excès, tantôt trop diminués par ces différens statuts, il fut ordonné par une conclusion de l'université de Paris, du 6 février 1716, que les boursiers aux arts, après deux ans de philosophie, se feroient passer maîtres; & que les théologiens, après trois ans d'études, subiroient le premier examen au mois d'octobre, le second au mois de novembre, & soutiendroient la thèse appellée *Tentative*, avant le carême de l'année suivante: ce réglement fut homologué au parlement le 19 du même mois. Les bourses de ce collége ont été augmentées, & peuvent valoir aujourd'hui cent cinquante livres.

COLLEGE de BEAUVAIS. Jean de Dormans, évêque de Beauvais, cardinal & chancelier de France, est le fondateur de ce collége. Sa charte de fondation est du 8 mai 1370, & l'on y voit que son dessein est d'y entretenir 15 personnes nees dans la paroisse de Dormans, lieu de sa naissance, ou à leur défaut, dans quelques autres villages du diocèse de Soissons, c'est-à-dire, douze boursiers, un maître, un sous-maître & un procureur. En 1371 il fonda cinq autres bourses, & trois officiers pour le collége. Enfin, en 1372, il augmenta encore sa fondation de sept nouveaux boursiers, dont trois doivent être pris de Buisseul & d'Athis au diocèse de Reims, ce qui faisoit en tout vingt-quatre boursiers, dont un devoit être prêtre & religieux de l'abbaye de S. Jean des Vignes. Les premiers statuts portent que les boursiers vivroient en commun, qu'ils porteroient la tonsure & l'habit bleu ou violet. Après la mort du fondateur, arrivée le 8 novembre 1373, Milès de Dormans son neveu, évêque d'Angers, puis de Bayonne & de Beauvais, chancelier de France, fit construire la chapelle du collége avec l'argent que son oncle avoit laissé pour ce dessein. Le roi Charles V posa la premiere pierre; & comme elle fut dediée sous l'invocation de S. Jean l'Evangéliste, la rue qui y répond en a pris le nom de *S. Jean de Beauvais*. Le même prélat suivant toujours les intentions de son oncle, établit quatre chapelains avec deux clercs de chapelle, pour célébrer l'office & aquitter les messes de fondation. Depuis ce temps-là, Jean Richard du Chêne, chanoine de Reims & de Soissons, fonda deux bourses en 1450, pour deux écoliers de la châtellenie d'Arceis ou du Maignil-la-Comtesse, au diocèse de Troyes; &

Jean Notin, procureur du collége, en fonda deux autres, avec un cinquiéme chapelain, en 1501. Ils devoient être pris de la ville de Compiegne. Selon la disposition du cardinal de Dormans, après lui, son frere & son neveu, l'abbé de S. Jean des Vignes de Soissons devoit être patron & collateur de toutes les places du collége, à charge de le visiter tous les ans à ses frais; mais Guillaume de Dormans, frere de Milès, évêque de Meaux, & depuis archevêque de Sens, sa mere & ses sœurs ayant dessein d'augmenter les revenus & les fondations du collége, eurent avec l'abbé de S. Jean des Vignes plusieurs disputes sur la jurisdiction, qui furent terminées par un concordat homologué au parlement le 18 mai 1389, confirmé par lettres patentes de la même année; & par une bulle de Clément VII, il fut reglé que la présentation de toutes les places du collége appartiendroit à l'abbé de S. Jean des Vignes, & la collation à Guillaume de Dormans, & après lui à la cour de parlement, excepté celle de la bourse du religieux de S. Jean des Vignes, dont la collation est réservée à l'abbé. Ainsi ce collége est demeuré sous la protection du parlement depuis la mort de Guillaume, arrivée le 2 octobre 1405. Le premier président, avec deux commissaires de la cour, ont l'intendance & l'administration du collége, & ont fait en différens temps des réglemens fort sages. Ce collége a été uni, quant à l'exercice des classes, à celui de Presles qui est contigu, depuis 1597 jusqu'en 1699, que l'on a fait une muraille de séparation, pour laisser l'exercice en entier au collége de Beauvais.

Collége de BOISSI. Il fut commencé en 1356, selon les vues de Godefroi de Boissi-le-Sec, mort le 20 août 1354, par son neveu Etienne Vidé de Boissi le-Sec, chanoine de Laon, derriére S. André des Arcs. Ils étoient nés l'un & l'autre à Boissi-le-Sec, au diocèse de Chartres, de parens pauvres, & ils destinerent ce collége pour y entretenir un principal & douze boursiers: savoir, trois en théologie, trois en droit, trois en philosophie & trois en grammaire; entre lesquels il y auroit un chapelain-prêtre. Tous devoient être issus de la famille des deux fondateurs, & à leur défaut, des pauvres de Boissi-le-Sec & des villages voisins; & enfin, au défaut de ceux-là, de la paroisse de saint André des Arcs. Le chancelier de l'église de Paris, & le prieur des chartreux de la même ville, sont les visiteurs de ce collége & les collateurs des bourses. Cette fondation a reçu plusieurs échecs, selon les temps. En 1503 Michel Chartier, qui en étoit le principal, remit les choses en meilleur état, & reçut des boursiers à proportion du revenu. Il renouvella tous les bâtimens en 1519, & y fit construire une chapelle. Le collége étant tombé de nouveau en décadence, fut rétabli par Guillaume Hodey, qui en avoit la principalité, & qui mourut à Paris en février 1717, âgé de 80 ans. Il a employé près de cinquante mille livres à rebâtir la maison. Il y a rétabli les boursiers, & s'est appliqué à faire revivre les statuts anciens & nouveaux.

Collége de BONCOUR. Pierre de Becoud, chevalier, seigneur de Flechinel, par ses lettres du 10 décembre 1353, donna, pour entretenir à Paris huit écoliers du diocèse de Terouanne, la maison qu'il avoit à Paris au mont sainte Geneviéve, avec d'autres revenus, & laissa le gouvernement & l'entiere disposition du collége aux abbés de S. Bertin, à S. Omer, & du Mont S. Eloi, dans l'évêché d'Arras. Ces deux abbés dresserent en 1357 des statuts pour ce nouveau collége. Les boursiers ne pouvoient y demeurer que sept ans au plus. En 1568 François de Lierres, abbé de S. Bertin, & Pierre le Roi, abbé du Mont S. Eloi, dresserent de nouveaux statuts. Le collége a été rebâti par Pierre Galland, professeur royal, qui en étoit principal; & il a été uni en 1638 à celui de Navarre, avec lequel il communique.

Collége des BONS-ENFANS. Il fut appellé dans son origine l'*Hôpital des pauvres Ecoliers*, & fut fondé pour treize, par ceux qui avoient fondé l'église collégiale de S. Honoré, près de laquelle étoit le collége. Les fondateurs fonderent dans cette église une prébende à la collation du doyen & du chapitre de S. Germain l'Auxerrois, à condition que celui qui en seroit pourvu, prendroit soin du collége en qualité de proviseur. C'étoit en l'an 1209. On lit dans la vie de S. Louis, écrite par Geoffroi de Beaulieu son confesseur, que ce prince avoit coutume d'appeller aux grandes fêtes plusieurs de ces écoliers pour chanter dans sa chapelle, & qu'il leur faisoit du bien. Jacques Cœur, trésorier général de France sous Charles VII, a été aussi le bienfaiteur de ce collége, & peut-être le restaurateur. Il y fonda, dit-on, une chapelle du titre de *S. Clair*. Ce collége a été uni dans la suite au chapitre de S. Honoré; & après avoir été longtemps sans exercice, il fut rouvert en 1611, sous la direction desdits chanoines, qui y établirent deux prêtres pour l'instruction de la jeunesse. Il y a eu encore un autre collége dit *des Bons-Enfans*, près de S. Victor, qui est aujourd'hui un séminaire d'ecclésiastiques, sous la direction des prêtres de la Mission de S. Lazare.

Collége de BOURGOGNE. Ce collége est ancien, du mois de février 1332. Il fut fondé par Pierre, ci-devant évêque d'Autun, & alors cardinal; & Nicolas de Lyre, cordelier. Ils ne furent en cela, avec Thomas de Savoye, chanoine de Paris, & Guillaume de Wading, autre cordelier, que les exécuteurs du testament de Jeanne de Bourgogne, reine de France & de Navarre, comtesse d'Artois, &c. qui avoit ordonné que son hôtel de Nesle seroit vendu, & le prix employé à la fondation d'un collége, pour l'entretien de pauvres écoliers séculiers ou réguliers du comté de Bourgogne, qui voudroient étudier à Paris. Il n'y eut d'abord que vingt boursiers séculiers, qui ne devoient étudier qu'en philosophie, & on comprit dans ce nombre le maître, ou principal, chargé d'enseigner la philosophie aux autres, & un chapelain pour dire la messe. On laissa l'institution des uns & des autres au chancelier de l'église de Paris, & au gardien des cordeliers. Le maître & le chapelain doivent être perpétuels. On établit depuis un second chapelain, en 1607. Le nombre de vingt fut réduit à dix, à cause de la modicité des revenus. Par les réglemens de 1688, homologués au parlement, & acceptés par les boursiers, le principal est chargé d'entretenir deux professeurs en philosophie. Ce collége est situé dans la rue des Cordeliers.

Collége de CALVI, autrement *la petite Sorbonne*, parcequ'il reconnoissoit Robert de Sorbonne pour fondateur, à cause que la maison où il étoit bâti provenoit de ses libéralités. On y enseigna longtemps les basses classes; mais enfin il a été abattu pour agrandir la maison de Sorbonne, & en bâtir l'église.

Collége de CAMBRAI. Il fut bâti en 1348, & on le connoît encore sous le nom de *Collége des trois Evêques*, parcequ'il y en eut trois qui contribuerent à sa fondation: savoir, Hugues de Pomarc, évêque de Langres, & puis d'Autun; Hugues d'Arci, évêque de Laon, ensuite d'Auxerre, puis archevêque de Reims; & Gui d'Auffonne, évêque de Cambrai & ensuite d'Autun. Les écoliers furent établis dans une maison sise vis-à-vis S. Jean de Latran, où ce collége est encore. On y mit sept boursiers, avec un principal & un chapelain. Ils devoient être pris; ceux de la portion de Hugues de Pomarc, de l'évêché d'Autun; ceux de la portion de Hugues d'Arci, de l'évêché d'Auxerre, ou s'il ne s'en trouvoit point, de celui d'Autun; ceux de Gui, d'Avennes, lieu de son origine, au diocèse de Cambrai. Ces bourses ont toujours été à la nomination du chancelier de l'université, & le sont encore. Ce collége sert aujourd'hui d'école à la faculté de droit, & Louis XIV y a fondé en 1680 une chaire de droit françois. Louis XIII avoit fait abattre une grande partie des bâtimens, pour faire place au Collége Royal.

Collége du CARDINAL LE MOINE. Il a pris son nom de Jean le Moine, cardinal, qui, étant à Paris en qualité de légat de Boniface VIII, fonda ce collége

dans la rue de S. Victor, en 1302. Il en dressa lui-même les statuts, que Boniface VIII approuva. Son dessein étoit qu'il y eût dans ce collége soixante artistes & quarante théologiens; & pour favoriser l'établissement d'un si grand nombre d'étudians, il consentit que ceux qui fonderoient des bourses en eussent la présentation. Il commença par fonder quatre artistes & deux théologiens, & en laissa, après lui, la nomination au doyen & au chapitre de S. Wulfran d'Abbeville, qui les prendront du diocèse d'Amiens, si cela se peut, sinon des diocèses voisins. Il établit pour maître Simon de Giberville, chanoine de Paris, & voulut que dans la suite l'élection du maître appartînt au chapitre de l'église de Paris. Il y établit dans la suite un chapelain, & défendit qu'aucun des écoliers de son collége pût être recteur de l'université, ou procureur de nation. Le cardinal Jean Cholet, & le chevalier Jean *de Gravibus*, fonderent dans la suite plusieurs autres bourses dans ce collége; & par arrêt du parlement, du 2 avril 1545, le nombre des boursiers théologiens fut fixé à dix-huit, & celui des artistes à six.

COLLEGE de CLERMONT. Le collége de Clermont, maintenant appellé le collége de Louis *le Grand*, appartient aux jésuites, & ne doit pas être oublié ici, quoiqu'il ne soit pas de l'université. Il a été fondé par Guillaume Duprat, évêque de Clermont en Auvergne, frere d'Antoine du Prat, chancelier de France, & cardinal. Ce prélat logea des jésuites en son hôtel de Clermont, dans la rue de la Harpe; & à sa mort, il leur laissa trois mille livres de rente. Ces peres voulant se placer plus commodément, acheterent des sieurs Hennequin & Prevôt, en 1563, une grande maison appellée *la Cour de Langres*. Ils y ouvrirent leur collége pour l'instruction de la jeunesse, le 19 février 1564, avant pâque. Ce collége a été rebâti en 1628.

COLLEGE de COCQUEREL. Il a pris ce nom de Nicole Cocquerel, natif de Montreuil-sur-Mer, qui avoit tenu de petites écoles dans ce lieu, situé dans la basse-cour de l'ancien hôtel de Bourgogne, au Mont S. Hilaire; & de locataire, il s'en étoit rendu propriétaire par subtilité. Il le vendit à Simon du Guast, qui eut pour successeur Robert du Guast son neveu. Nicole Cocquerel fut chanoine de Notre-Dame d'Amiens, & fit son testament à Paris, le 7 mars 1463. Ce collége ne subsiste plus. Il y a seulement encore une maison dans la rue Charetiere, mais il n'y a ni principal, ni boursiers.

COLLEGE de CORNOUAILLE. Son premier fondateur est Nicolas Galeran, clerc, Breton, dit *de la Greve*, qui, par son testament de l'an 1317, laissa des fonds pour cette fondation. Ses exécuteurs testamentaires établirent en conséquence cinq bourses pour des écoliers de l'évêché de Cornouaille, ou Quimper, ou des diocèses voisins, s'il ne s'en trouvoit pas de celui-ci. Jean de Guistri, chanoine des églises de Paris, de Nantes & de Quimper, en ajouta quatre autres dans la suite, pour des écoliers du même diocèse; & il leur donna, pour les loger tous ensemble, une maison qu'il avoit achetée dans la rue du Plâtre. Les exécuteurs de son testament ajouterent une dixiéme bourse, dont ils se réserverent la présentation pour la premiere fois seulement; après quoi elle appartiendroit, comme celles des neuf autres boursiers, à l'évêque de Paris.

COLLEGE des DANOIS ou de DACE. Il étoit autrefois dans la rue de sainte Geneviéve, & ce lieu fait aujourd'hui partie du couvent des carmes de la place Maubert, à qui il fut donné en 1386, & du collége de Laon. Les Danois furent depuis transferés dans la rue Galande. On croit que ce qui donna lieu à la fondation de ce collége, fut le commerce des chanoines réguliers de Paris avec ceux de Danemarck, à l'occasion de saint Guillaume d'Eschil.

COLLEGE de DAIMVILLE, fondé pour douze écoliers ou boursiers, dont six du diocèse d'Arras, & six de celui de Noyon, au choix & à la nomination du doyen & du chapitre de chacune de ces églises, reconnoît pour fondateur Michel de Daimville, archidiacre de l'église d'Arras, clerc ou chapelain, & conseiller du roi, & ses freres Gerard & Jean de Daimville, l'un évêque d'Arras, puis de Terouenne, & ensuite de Cambrai; le second chevalier & maître d'hôtel des rois Jean & Charles V. Cette fondation est de l'an 1380. Ce collége est dans la rue des cordeliers. La visite & correction appartiennent au grand-pénitencier de l'église de Paris.

COLLEGE des DIX-HUIT, ainsi appellé, parcequ'on y entretenoit dix-huit pauvres écoliers. Il fut d'abord situé vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, & dans la suite les écoliers furent transferés au-dessus de la rue de Sorbonne. Ce collége a depuis été abattu & confondu dans le bâtiment de l'église de Sorbonne. Cependant les bourses subsistent, & sont assez considérables. Sa fondation est de l'an 1268.

COLLEGE des ECOSSOIS. Sa premiere fondation est de l'an 1326, & est dûe aux soins & aux frais de David, évêque de Morew, en Ecosse. Les écoliers, au nombre de quatre, dont un théologien & trois artistes, furent placés d'abord au collége du cardinal le Moine, & les biens affectés à ce collége. Y ayant eu sur cela des contestations quelques années après, il fut conclu que le collége rendroit les terres acquises à Grisi, près-de-Brie comte-Robert, à Jean, évêque de Morew, & que les quatre écoliers Ecossois seroient congediés. C'étoit en 1333. Dans la suite ils furent établis dans la rue des Amandiers, & la maison où ils étoient porta longtemps le titre de *Collége des Ecossois*. En 1567, Marie Stuart, douairiere de France, & alors régente en Ecosse, fit une nouvelle fondation, en augmentant le nombre des étudians, à qui elle donna des pensions annuelles, afin de former des ecclésiastiques propres à soutenir ce qui restoit de la religion catholique dans son royaume. Jacques de Bethune, archevêque de Glasgo en Ecosse, & ambassadeur en France, fortifia cette fondation, & la rendit perpétuelle, en laissant, à cet effet, ses biens, lorsqu'il mourut à Paris le 25 avril 1603. Il laissa la direction de cette fondation aux prieurs des chartreux de Paris; & les biens des écoliers de cette seconde fondation ayant été séparés jusqu'en 1639, quoique les écoliers de l'une & de l'autre fondation demeurassent en même maison, ces deux fondations furent unies alors dans un seul & même collége, par une ordonnance de Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, confirmée par lettres patentes de Louis XIII, du mois de décembre, & vérifiées en parlement le premier de septembre 1640. En 1662, Robert Barclay, alors principal, plaça le collége des Ecossois où il est aujourd'hui, sur les anciens fossés de S. Victor.

COLLEGE de FORTET. Il fut fondé en 1389, par Pierre Fortet, natif d'Aurillac, au diocèse de S. Flour en Auvergne, & chanoine de l'église de Paris, pour huit pauvres écoliers, dont quatre d'Aurillac ou du diocèse de S. Flour, & quatre de Paris, sous un principal. Les chanoines de l'église de Paris, qu'il fit ses exécuteurs testamentaires & supérieurs de ce collége, placerent en 1397, ces écoliers dans le lieu où il est encore aujourd'hui, mais agrandi des débris des hôtels de Marli & de Nevers. En 1556, Jean Beauchêne, grand-vicaire de l'église de Paris, ajouta trois bourses pour des écoliers du village de Courcelles, ou des enfans de chœur de Notre-Dame. En 1578, Nicolas Varin, qui avoit été principal de ce collége, puis abbé de Brenne, en fonda deux autres.

COLLEGE des GRASSINS, situé dans la rue des Amandiers, sur la censive de sainte Geneviéve, reconnoît pour fondateur Pierre Grassin, natif de Sens, sieur d'Oblon, & conseiller au parlement de Paris. Il légua à cet effet la somme de trente mille livres par son testament du 16 octobre 1569, & soixante autres mille livres au cas que son fils vînt à mourir sans enfans, ce qui arriva. Le fils ajouta à ce legs la somme de douze mille livres. Thierri Grassin, avocat au parlement, exécuteur du testament de son frere & de celui de son neveu, eut soin que tout fût exécuté avec exactitude. Il lui donna lui-même deux

mille huit cens cinquante livres de rente qu'il avoit sur l'hôtel de ville, avec d'autres biens & sa bibliothéque. Ce collége doit être composé d'un principal, d'un chapelain, de six grands boursiers étudians en théologie, de douze petits en humanités & philosophie, & d'un portier. Les bourses sont affectées aux pauvres écoliers de la ville & du diocèse de Sens, & à la collation de l'archevêque de la même ville. Les Irlandois établis dans ce collége en 1696, ont été renvoyés au collége des Lombards, par arrêt du parlement du 4 mars 1710.

COLLEGE de HARCOUR. Ce collége, l'un des plus fameux de l'université de Paris, fut fondé en 1280, par Raoul de Harcour, docteur en droit & chanoine de l'église de Paris, issu des comtes de Harcour en Normandie. Etant mort avant que d'avoir achevé l'exécution de son dessein, Robert ou Raoul de Harcour son frere, évêque de Coutances, y mit la derniere main & y ajouta du sien. Les boursiers doivent être, selon cette fondation, au nombre de vingt-huit, savoir, seize étudians dans la faculté des arts, des diocèses d'Evreux, de Coutances, de Bayeux & de Rouen, & huit théologiens tirés des mêmes diocèses. Les autres, on pouvoit les prendre indifféremment dans les autres diocèses. On y établit aussi des officiers, & l'on y fit des réglemens fort utiles. La fondation fut augmentée dans la suite par Jean Boucard, évêque d'Avranches, confesseur & aumônier du roi Louis XI, qui donna, pour établir douze nouveaux boursiers grammairiens, la somme de quatre mille livres tournois, & sa fondation fut confirmée après sa mort par arrêt du parlement du 9 juillet 1488. Ces douze boursiers furent réduits à six en 1536, à cause de la diminution des revenus. Godefroi Herbert, évêque de Coutances, en 1509, établit quatorze autres boursiers artistes, qui furent réduits à onze, en 1519. En 1535 une nouvelle acquisition donna lieu à la fondation d'un autre boursier artiste. Jean Rouxel, prêtre du diocèse de Coutances, en fonda aussi un pour sa famille, ou du moins de son diocèse, en 1633 & les années suivantes, lequel après avoir fait ses études en grammairien & aux arts entreroit parmi les théologiens. Robert Pelerin, prêtre du même diocèse, en a fondé un autre en 1644, pour étudier en médecine ou en théologie, après avoir pris le dégré de maître-ès-arts; & il a été suivi en cela par plusieurs autres qui ont aussi fondé de nouvelles bourses dans ce collége qui subsiste encore aujourd'hui avec éclat. On y a fait des réglemens fort utiles, surtout en 1703.

COLLEGE de JUSTICE, est ainsi nommé de son fondateur Jean de Justice, chantre de Bayeux, chanoine de Notre-Dame de Paris, & conseiller du roi, mort en 1353. Il est situé dans la rue de la Harpe; sa fondation est de 1353.

COLLEGE de LAON. Il fut fondé par Gui de Laon, chanoine de la ville du même nom, & trésorier de la sainte Chapelle de Paris; & par Raoul de Presles, clerc du roi, pour des écoliers des diocèses de Laon & de Soissons. La fondation est de 1354. Le mélange des écoliers des deux diocèses ayant causé de la division, on fit deux colléges: l'un retint le titre de *Collége de Laon;* & l'autre prit celui de *Collége de Presles* ou *de Soissons.* Celui de Laon occupoit un corps de logis qui servit depuis à l'établissement du collége de Beauvais. Cette division se fit en 1323. En 1327, le fondateur établit un principal, un chapelain & seize boursiers, étudians aux arts. En 1339, Gerard de Montaigu, avocat général du roi au parlement de Paris, ayant laissé aux boursiers, sa maison appellée l'*Hôtel du Lion d'or*, ils y furent transférés en 1340, & ils y sont encore. Plusieurs particuliers ont fondé encore de nouvelles bourses dans ce collége, pour des étudians en philosophie, en théologie, en droit & même en médecine. Ils ont été diminués ou sont devenus en plus grand nombre, selon les temps. En 1615, on y comptoit dix grands boursiers & treize petits.

COLLEGE de LISIEUX. On en rapporte l'origine à l'an 1336. Il commença d'abord par les libéralités de Gui de Harcour, évêque de Lisieux, en faveur de vingt-quatre pauvres écoliers, au choix des évêques ses successeurs. Ce collége fut d'abord dans une maison empruntée, sise rue des Prêtres S. Severin; & dans la suite les fonds furent unis à un autre, fondé par trois freres de la maison d'Estouteville, sur la montagne de sainte Geneviéve. La fondation étoit pour douze théologiens & vingt-quatre artiens. Mais il y a déja long-temps que la diminution des revenus a obligé de diminuer le nombre des bourses. La nomination des bourses appartient conjointement à l'évêque de Lisieux, & à l'abbé de Fescamp, qui en sont les supérieurs & les protecteurs. Les grands boursiers qui doivent être pris d'entre les petits, doivent être clercs & maîtres-ès-arts dans l'université de Paris.

COLLEGE des LOMBARDS, fondé pour de pauvres écoliers d'Italie, en 1334, par André Ghini de Florence, évêque d'Arras & puis de Tournay; François de l'Hôpital, bourgeois de Modene; Renier Jean, bourgeois de Pistoie, apothicaire à Paris; & Manuel de Rolland de Plaisance, chanoine de S. Marcel à Paris, s'engagerent d'y entretenir onze boursiers. L'évêque d'Arras leur donna sa maison, située au Mont S. Hilaire. Ce collége étoit encore occupé par des Italiens, ausquels s'étoient joints des Espagnols, lorsque S. Ignace de Loyola vint étudier à Paris. Mais il se trouva tout-à-fait ruiné, lorsque deux prêtres Irlandois, Malachie Xelly, & Patrice Magin, le demanderent en 1681, au roi Louis XIV, qui le leur accorda. Ils l'ont rebâti tout entier, & il est maintenant habité par des Irlandois. Il n'y a plus d'exercice public de classes.

☞ COLLEGE ROYAL de NOTRE-DAME DE BAYEUX dit de MAISTRE GERVAIS, situé à Paris rue du Foin. Il a été fondé en 1370 par Gervais Chrétien, originaire d'une paroisse près Bayeux, appellée *Vandes*, chanoine des églises de Paris & de Bayeux, premier médecin & physicien du roi Charles V. Il y fonda vingt-quatre bourses pour le diocèse de Bayeux, dont douze grandes occupées par deux professeurs en mathématiques, de fondation royale, deux étudians en médecine, un étudiant en droit, & sept étudians en théologie, du nombre desquels on choisissoit un prieur & deux chapelains titrés. Tous ceux-ci composoient la communauté des grands boursiers. Douze autres petites bourses étoient possédées par douze étudians en philosophie. Cette seconde communauté composoit celle des artiens, & étoit gouvernée par un principal. De cette communauté on passoit dans celle des grands boursiers, après avoir reçu le dégré de maître-ès-arts. Le collége étoit, comme il l'est encore aujourd'hui, sous la direction du grand aumônier de France, qui nomme à toutes les places au nom du roi. Ce collége a subsisté dans cet état jusqu'en 1700, qu'on supprima toutes les bourses, pour rétablir les maisons de l'intérieur du collége, & il fut gouverné par une commission du conseil jusqu'en 1745. Alors M. le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, & en cette qualité proviseur du collége, fit aux premiers statuts quelques changemens confirmés par arrêt du parlement. Les deux communautés furent réduites en une, à la tête de laquelle on établit un principal pour la gouverner, & un procureur pour avoir soin des revenus. Le principal est perpétuel, & le procureur triennal. Mais le grand aumônier de France peut le continuer plus long-temps. On ne rétablit que douze bourses, dont six grandes & six petites; lorsque les dettes occasionnées par la reconstruction des bâtimens seront aquittées, on rétablira les vingt-quatre boursiers, portés par la fondation, excepté celles des deux professeurs en mathématiques, qui ont été converties en deux bourses de théologie. Chacun des boursiers est obligé de prendre ses dégrés dans les temps marqués par les facultés dans lesquelles il étudie, sans quoi il demeure privé de sa bourse.

COLLEGE du MANS. Il fut fondé par le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans & de Terouenne en 1526, pour douze pauvres écoliers de son diocèse

diocèse. Mais ayant été prévenu par la mort, ce fut Christophe de Chauvigné, chanoine du Mans, depuis évêque de Léon, & ses autres exécuteurs testamentaires qui mirent cette fondation en œuvre. Ils placerent ce collége dans la rue de Reims, sur la montagne de sainte Geneviéve, & firent faire le bâtiment, qui contenoit trente-six chambres, pour loger les boursiers, les régens & les pensionnaires. C'est l'évêque du Mans qui nomme à toutes les bourses. Ce collége, où l'exercice public étoit cessé dès 1613 ou 1615, fut acheté par les jésuites du collége de Clermont en 1682, & ces peres l'ont presque entiérement abattu depuis, pour y élever les édifices que l'on y voit à présent. Les deniers de la vente furent employés à l'achat d'une autre maison qui porte encore le titre de *Collége du Mans*, & qui est située à l'entrée de la rue d'Enfer. Les bourses y sont assez avantageuses: mais il n'y a plus d'exercice d'humanités ni de philosophie. La vie commune y a seulement été rétablie en 1716, comme elle étoit dans son origine.

College de LA MARCHE. Ce collége est situé à Paris, où il est très-connu & assez fréquenté. Il a été bâti au lieu où étoit autrefois le collége dit *de Constantinople*, parcequ'il avoit été fondé par un patriarche de cette ville, nommé *Pierre*. Comme en 1362, ce collége n'étoit plus occupé que par un boursier nommé *Jean* de Novarre, Jean de la Marche, ainsi appellé du lieu de sa naissance, le loua, à condition que le prix du loyer qui étoit de dix livres parisis par an, seroit employé aux réparations de la maison qui étoit presque entiérement ruinée. La même année, Guillaume de la Marche, neveu de Jean, entra dans les mêmes conditions du bail, lequel étoit de neuf ans, du consentement de l'université qui en fit expédier tous les actes nécessaires. Ce Guillaume de la Marche, est qualifié maître-ès-arts, bachelier en droit & chanoine de Toul. Quand le bail fut fini, l'université donna le collége à bail emphitéotique au même Guillaume de la Marche, qui s'obligea d'en rendre tous les ans vingt livres parisis, à condition que cette somme seroit distribuée à de pauvres écoliers, conformément à l'intention du fondateur. Il ne restoit plus alors aucun boursier dans ce collége, qui consistoit en deux maisons dans la rue Sans-bout, & une troisiéme appellée l'*Hôtel d'Amboise*, au bas de la place Maubert, assez près de la riviére. Les choses demeurerent en cet état jusqu'en 1420. Cette année au mois d'avril mourut Guillaume de la Marche, qui fut enterré à S. Victor, & qui légua en mourant la meilleure partie de ses biens pour l'entretien d'un principal, d'un procureur & de six pauvres écoliers, dont quatre devoient être tirés de la Marche, lieu de sa naissance, & les deux autres de Rosiéres près Salins, où il avoit été curé. Après sa mort, un nommé Beuve, maître-ès-arts, licencié en droit, natif de Vinville en Lorraine, au diocèse de Verdun, & son exécuteur testamentaire, acheta de l'abbé & des religieux de S. Vincent de Senlis, la maison dont il se servit alors pour bâtir le nouveau collége, qu'il appella du nom de son fondateur, le *Collége de la Marche*. Il fonda aussi lui-même six bourses & un chapelain, & assigna six sols parisis par semaine aux boursiers, & huit au chapelain. Jean de la Rochetaillée, patriarche de Constantinople, pour lors administrateur perpétuel de l'évêché de Paris, après la translation de Jean de Courtecuisse à Genève, ratifia la fondation de ce collége, en confirma les statuts, & ordonna qu'en mémoire des deux fondateurs, il porteroit le titre de *Collége de la Marche-Vinville*. Mais il n'est guère connu aujourd'hui que sous le premier nom. L'acte est de 1422. Beuve mourut dans ce collége le 8 avril 1432, & fut inhumé dans le chœur des Carmes de la place Maubert, où on lit son épitaphe. Depuis ce temps-là, en 1501, Nicolas Varin, principal dudit collége de la Marche, y fonda encore deux bourses.

College MAZARIN ou des QUATRE-NATIONS, fondé par le cardinal Mazarin, le 6 mai de l'an 1661, est mis au nombre des colléges de l'université. Le dessein du fondateur de ce collége a été qu'on y entretînt & instruisît gratuitement soixante jeunes gentilshommes des familles les plus nobles, de quatre nations différentes, savoir, quinze de Pignerol en Italie, territoire & vallées y jointes, de Cazal, & de l'état ecclésiastique; quinze du pays d'Alsace, Strasbourg, & autres pays d'Allemagne contigus, & Franche-Comté; vingt du pays de Flandre, Artois, Cambrai, Hainaut & Luxembourg; & dix du pays de Roussillon, Conflans & Cerdagne. Ils sont nommés par le roi, & font preuve de noblesse, pour être reçus audit collége. On y enseigne aussi les humanités, la rhétorique, la philosophie & les mathématiques à toute sorte d'écoliers. Il est composé de vingt officiers qui reçoivent tous leurs appointemens sur les biens du collége, outre leur nouriture & logement. Les trois premiers officiers, savoir, le grand-maître qui a la supériorité & la préséance sur tous les officiers du collége, le procureur & le bibliothécaire, sont à la nomination de la maison & société de Sorbonne: & tous les autres à celle du grand-maître, excepté le sous-bibliothécaire. La maison & société de Sorbonne a la direction générale de tout le collége, à l'effet de quoi elle nomme quatre docteurs, qui ont la qualité d'inspecteurs, & en font pendant quatre ans seulement les fonctions, s'il n'est jugé à propos de les continuer. Messieurs les procureur & avocats généraux ont aussi droit de visite dans ledit collége. La bibliothéque est ouverte au public deux jours la semaine, le lundi & le jeudi. Cette bibliothéque qui est très-considérable, tant par le nombre que par la qualité des livres qu'elle renferme, est composée de celle de Jean des Cordes, chanoine de Limoges, qui avoit acheté celle de Simon Bosius. Le fameux Gabriel Naudé a travaillé à l'enrichir de plusieurs livres & de plusieurs manuscrits curieux pendant qu'il étoit attaché à la personne du cardinal Mazarin. Les fonds affectés pour l'entretien du collége, sont, outre l'abbaye de S. Michel en l'Herm, diocèse de Luçon, qui y est unie, des rentes sur l'hôtel de ville de Paris, & sur les cinq grosses fermes, & plusieurs maisons bâties aux environs du collége. On y a ouvert les classes au mois d'octobre 1688, & les études y fleurissent par le grand nombre d'écoliers dont elles se sont toujours trouvées remplies. * *Fondation du collége Mazarin. Lettres patentes du roi pour le collége Mazarin*. L'université, en agréant ce collége, mit ces conditions; qu'on n'y enseigneroit ni la théologie, ni la jurisprudence, ni la médecine; qu'il n'y auroit ni manége de chevaux, ni académie de gladiateurs; que le principal & le sous-prieur seroient pris de l'université, &c.

College MIGNON. Ce collége fut fondé en 1343, par Jean Mignon, archidiacre de Blois dans l'église de Chartres, & maître des comptes à Paris, pour douze écoliers de sa famille, autant qu'il se pouroit faire. Etant mort en 1348, ses exécuteurs testamentaires ne se presserent pas de faire exécuter sa fondation, ce qui fit que l'université en porta ses plaintes au roi Jean, l'an 1353; & sur ses plaintes, les parties ouïes, il fut ordonné que Robert Mignon, frere du défunt, exécuteroit l'intention du testateur; & ensuite amortissant la maison & les revenus qui lui seront assignés, ce prince devint par-là fondateur de ce collége, & s'en retint en conséquence, & à ses successeurs après lui, la garde, visite, institution, destitution, &c. en reservant néanmoins aux parens la préférence dans les bourses. Il y a eu depuis plusieurs autres changemens dans ce collége, qui enfin a été donné aux religieux du collége de Grandmont en 1584, en échange de leur couvent du bois de Vincennes. Il porte aujourd'hui par cette raison le titre de *Collége de Grandmont*.

College de MONTAIGU. Il fut fondé à la fin de l'an 1314, selon les dispositions marquées dans le testament de Gilles Aicelin, archevêque de Rouen, & auparavant de Narbonne. Pierre de Montaigu, cardinal de Laon, contribua beaucoup à l'avancement de cette fondation. Le chevalier Louis de Montaigu, son neveu, contesta d'abord les donations de son oncle; & enfin s'étant désisté de ses demandes, il consentit que ces donations appartinssent audit collége, à condition qu'il porte-

roit le nom *de Montaigu*, au lieu de celui *des Aicelins*, & que les écoliers feroient du diocèse de Clermont. Philippe, ci-devant évêque d'Evreux, & alors évêque de Noyon, dressa des statuts pour ce collége; & après sa mort, le chapitre de Paris en devint seul supérieur. Le nombre des boursiers augmenta si considérablement dans la suite des temps, dans ce collége, que par un réglement de 1495, il est dit qu'il y en avoit quatre-vingt-huit. Un nommé Standone qui fit ce réglement, obtint que le prieur des Chartreux de Paris seroit présentateur des boursiers; & pour conservateurs il nomma le doyen, le chancelier & le pénitencier de l'église de Paris, dont le dernier auroit droit d'instituer ceux que le prieur auroit présentés. Il obtint aussi pour sa maison & ses écoliers des priviléges considérables; mais il assujétit ceux-ci à une vie extrêmement dure, au maigre, à des jeûnes très-fréquens, aux veilles & à la récitation de plusieurs offices, &c. Cet institut a été adouci dans ces derniers temps.

College de NARBONNE. Bernard de Farges, proche parent du pape Clément V, qui d'évêque d'Agen avoit été archevêque de Rouen, puis l'étoit devenu de Narbonne, fonda ce collége en 1317, pour neuf pauvres écoliers de son dernier diocèse. Le pape Clément VI y unit dans la suite le prieuré de Marcelle, qui a été donné depuis aux prêtres de la Doctrine-Chrétienne. Clément VI avoit fait cette union par reconnoissance de ce qu'on lui avoit accordé pour lui-même une place de boursier, par grace, attendu qu'il n'étoit pas du diocèse de Narbonne. En 1382 il y avoit vingt boursiers dans ce collége; mais le nombre en diminua beaucoup dans la suite. En 1599 l'exercice public des basses classes y fut introduit. A présent il n'y a plus qu'un principal & un procureur, sans aucun boursier.

College de NAVARRE. Ce collége est un des plus illustres, tant par la qualité des fondateurs, que par la quantité des biens donnés pour sa fondation. Ce fut la reine Jeanne de Navarre qui le fonda en 1304, avec Philippe *le Bel* son mari. L'intention de la reine fut de faire élever dans ce nouveau collége soixante-dix écoliers, savoir, vingt étudians en grammaire, trente en philosophie, & vingt en théologie, & qu'il y eût des maîtres & des professeurs convenables. Gilles de Pontoise, abbé de S. Denys, & Simon Festu, depuis évêque de Meaux, du nombre des exécuteurs testamentaires de la reine, vendirent l'hôtel de Navarre qu'elle avoit donné, & firent bâtir le collége dans le même lieu où il est aujourd'hui sur le penchant de la montagne de sainte Geneviéve. Jusqu'en 1404 ou environ, il n'y eut d'étudians que les boursiers dans ce collége; mais vers cette année on commença à en admettre d'autres pour étudier la grammaire; & peu à peu la porte fut ouverte aux philosophes & aux théologiens. Ce collége fut ruiné pendant les troubles arrivés sous Charles VI, & il fut rétabli en 1464 par une ordonnance de Louis XI. Les écoliers étrangers, comme Ecossois & Espagnols, y ont été admis au nombre des boursiers, mais non les religieux mendians. En 1635 Antoine Fayet, docteur en théologie, & ci-devant curé de S. Paul, y fonda six nouvelles bourses pour les enfans de chœur qu'il avoit lui-même fondés à S. Paul. En 1638 Louis XIII y unit & incorpora les colléges de Boncour & de Tournay, afin qu'on y établit une communauté de docteurs en théologie à l'imitation de celle de Sorbonne. Louis XIV y fonda en 1659 une chaire de théologie morale & de cas de conscience, avec neuf cens livres de gages par an. Si l'on veut être instruit plus particuliérement sur ce qui regarde ce collége, & les grands hommes qui en sont sortis, il faut consulter l'excellente histoire que le savant M. de Launoi en a composée en latin.

College du PLESSIS. Ce collége doit sa fondation à Geoffroi du Plessis-Balisson, qui y employa une partie de ses grands biens, en 1322, c'est-à-dire, 1323 avant pâque. Il donna à cette fin sa maison sise rue S. Jacques, & plusieurs revenus, pour y être établis quarante pauvres écoliers, dont vingt étudians aux arts, dix en philosophie & dix en théologie ou en droit-canon. Il voulut que ce nouveau collége portât le nom de S. Martin, & qu'il eût pour supérieurs l'évêque d'Evreux son neveu, Alain, évêque de S. Malo, & l'abbé de Marmoutier & leurs successeurs, avec le chancelier de l'église de Paris, & le maître particulier du collége. Il se réserva la collation des chapelles pendant sa vie, & la laissa après sa mort aux maîtres & écoliers du collége. Il voulut qu'on préférât dans le choix des sujets ceux de l'evêche de S. Malo où il avoit été baptisé, & des provinces de Reims, de Sens, de Rouen & de Tours; il demanda que l'on eût une attention particuliere pour ceux d'Evreux, & qu'il y en eût toujours six de S. Malo, ou du diocèse. Quelque temps après cette fondation, Geoffroi du Plessis se fit religieux à Marmoutier, où il mourut. On a fait en différens temps de nouveaux réglemens dans ce collége, qui fut réparé dans le siécle dernier & uni à la maison & société de Sorbonne. C'est aux soins de Charles Gobinet, principal de ce collége, qu'on est redevable de le voir aussi grand & aussi bien bâti qu'il est à présent. On commença en 1650, & le tout fut achevé en 1661.

College de PRESLES, nommé auparavant *de Soissons*. Il tire son nom de Raoul de Presles, clerc du roi Philippe *le Bel*, & fut fondé en même temps que celui de Laon, dont on a parlé; ils ne firent d'abord qu'un seul collége; mais ils furent divisés en 1323. Celui de Presles fut augmenté considérablement en 1455, par le principal Jean Panechair.

College de REIMS, fut fondé en 1412 par Gui de Roye, archevêque de Reims, & ruiné par les Anglois en 1418. Charles VII le rétablit en 1443, & y unit le collége de Rethel qui en étoit proche, & qui avoit été fondé par Gauthier de Lannoys, pour y entretenir de pauvres écoliers du Rethelois, à la nomination de l'abbé de S. Denys de Reims, & du grand-prieur de S. Remi de la même ville. Ce collége étoit alors ruiné, & la collation de quatre bourses qui y étoient fondées pour le comté de Porcien, étoit dévolue au roi. Charles VII les unit au collége de Reims, avec le collége même de Rethel, & en donna l'entiere administration, supériorité & disposition des bourses à l'archevêque de Reims, tant celles du comté de Porcien, que celles du Rethelois. Malgré ces unions, le collége de Reims étoit tellement déchu dans la suite, qu'il n'y avoit plus de boursiers en 1720, & qu'il n'y restoit plus que deux officiers. Feu M. le cardinal de Mailly, archevêque de Reims, entreprit de le rétablir; & par les réglemens qu'il donna commission de faire, il est dit qu'il y aura un principal, un chapelain & sept boursiers, dont cinq du diocèse de Reims, un de la ville ou duché de Rethel, & un du comté de Porcien. On en joignit un huitiéme en réunissant en une deux bourses fondées par Jean Gerbais, docteur de Sorbonne, principal de ce collége.

College de RETHEL. *Voyez* l'article précédent.

College ROYAL. Ce collége, autrefois plus célébre qu'il ne l'est aujourd'hui, doit sa fondation aux libéralités de François I, & aux conseils de Guillaume Petit, dominicain, son confesseur, & du savant Guillaume Budé, maître des requêtes. On voulut faire venir Erasme à Paris pour commencer cet établissement. François I l'en fit solliciter, & lui fit offrir de sa part des gages assez considérables; mais ces tentatives furent inutiles. Lorsque la guerre d'Italie eut été finie par le traité de Cambrai, François I songeant efficacement à cet établissement, institua en 1530 les professeurs royaux en langues grecque & hébraïque, avec deux cens écus d'or de gages. Il en ajouta d'autres dans la suite, jusqu'au nombre de douze, savoir quatre pour les langues, deux pour les mathématiques, deux pour la philosophie, deux pour l'éloquence & autant pour la médecine, avec les mêmes appointemens. On voit par les lettres patentes de ce prince de l'an 1545, qu'il leur donna la qualité de

conseillers du roi, le droit de *Committimus*, & les fit mettre sur l'état comme commensaux. Ainsi ces professeurs prêterent serment entre les mains du grand aumônier. Mais après la mort du cardinal Antoine Barberin, grand-aumônier de France, Louis XIV donna la direction générale de ce collége au secrétaire d'état qui a la maison du roi dans son département, sans que le recteur de l'université s'en mêle. Les premiers professeurs en grec nommés par François I, furent Pierre Danès, Parisien, & Jacques Tussain ou Toussan, Champenois. Les professeurs en hébreu furent Paul le Canosse, Juif; Agathius Guidacerius, Espagnol; & François Vatable ou Vatblé, de Gamaches en Picardie. Pour les mathématiques, Martin Poblation, Espagnol, & Oronce Finé, Dauphinois. Pour l'éloquence, Barthelemi Latomus, Allemand. Pour la médecine, Vidus ou Vidius, Florentin, auquel succéda Jacques Sylvius ou du Bois, d'Amiens. On ajouta depuis à cette faculté deux autres chaires, l'une de chirurgie, érigée par Charles IX, & l'autre de botanique & d'anatomie par Henri IV. On ne voit point que François I ait nommé des professeurs en philosophie. Sous Henri II, on trouve François Vicomercat, Milanois, à qui succéda le fameux Ramus, natif de Cuth en Vermandois, qui encourut l'indignation de l'université de Paris, pour avoir écrit contre Aristote. Il fut banni à perpétuité, & l'on condamna ses livres au feu. Il fonda en 1568 une chaire de mathématiques au même collége, de cinq cens livres de revenu. Il périt à la triste journée de la S. Barthelemi en 1572. Depuis ce temps-là Henri III fonda en 1587 une chaire de professeur en langue arabe, qui fut remplie par Arnoul de Lisle, Allemand, & après lui, par Etienne Hubert, d'Orléans. Louis XIII en fonda une seconde, & une de droit canon; & enfin Louis XIV en a fondé une pour la langue syriaque, & une seconde de droit canon. Après la mort de François I, Henri II soutint le collége royal; mais comme il n'y avoit point encore de bâtimens, il fut ordonné que les professeurs donneroient leurs leçons dans les salles des colléges de Treguier & de Cambrai. Ce ne fut qu'en 1610 que l'on commença les bâtimens du nouveau collége. La premiere pierre fut posée le 18 août de cette année; mais cet édifice est demeuré imparfait jusqu'à présent. Il y a encore maintenant dix-huit ou dix-neuf professeurs royaux, savoir, deux pour l'hébreu, deux pour le grec, deux pour l'arabe & le syriac, deux pour les mathématiques, deux pour le droit canon, deux pour l'éloquence latine, deux en philosophie grecque & latine, & quatre ou cinq en médecine, chirurgie, pharmacie & botanique. Toutes ces chaires sont données par le roi. Il y a outre cela dans ce collége un directeur; & l'on donne communément cette place à un homme de lettres. Elle est possédée actuellement par M. Lancelot, de l'academie des inscriptions & belles lettres, & qui a fait en particulier une étude profonde de notre histoire de France, & de ses antiquités. Il a succédé à M. l'abbé Clément.

COLLEGE de SAINTE BARBE. Ce collége a été très-célebre dès les premiers temps de son établissement. Jean Hubert, docteur & professeur en droit canon, est le premier fondateur de ce collége, qu'il fit bâtir en 1430, & qu'il loua à des principaux amovibles, qui entretenoient plusieurs régens & un plein exercice des classes. On y a vu jusqu'à quatorze professeurs à la fois, neuf d'humanités, un de grec, & quatre de philosophie. Entre les principaux du collége, on a vu le confesseur de Louis XI, Martin Magistri, qui fut depuis archevêque de Tours, & Antoine Gouvea, Portugais, sous lequel étudia S. Ignace de Loyola, nommé alors *Inigo*. La plus grande partie de cette maison étant tombée dans la dépendance de Robert du Guast, docteur-régent en la faculté de droit canon, & ancien curé de S. Hilaire, il résolut d'en affermir l'état, en y fondant à perpétuité un principal, un procureur & un chapelain, tous trois prêtres, & nés dans les diocèses d'Evreux, de Rouen, de Paris & d'Autun; & quatre boursiers natifs, le premier de la Neuville-d'Aumont, diocèse de Beauvais; le second de la paroisse de S. Nicolas des Allieux-le-Roi près de Poissy; & les deux autres, de la paroisse de S. Hilaire à Paris, tous de l'âge de dix ans ou environ, pour y étudier l'espace de dix ans au plus. Pour autoriser cette fondation, il obtint des lettres-patentes en 1556, & nomma pour *spéculateurs* & *réformateurs* un conseiller au parlement & docteur en droit, le chancelier de l'université de Paris, & le plus ancien docteur-régent dans la faculté de droit. Le premier principal fut Robert Certain, curé de S. Hilaire, qui donna son nom au Puits-Certain qu'il avoit fait faire. Simon Menassier, docteur de Sorbonne, sous-pénitencier & chapelain de l'église de Paris, chanoine de S. Honoré à Paris, & procureur de ce collége, mort en 1732, y a fondé une autre bourse; & M. Seurat en a fondé une autre pour ceux de sa famille. Vers l'an 1636 Henri Bethou, chefcier de S. Etienne des Grès, chanoine de S. Benoît, principal de ce collége, y fit bâtir trois corps de logis. Louis XIV a maintenu la fondation de ce collége contre plusieurs procédures qui lui furent suscitées. Les plus célébres professeurs de ce collége ont été Jean-François Fernel, docteur en médecine, savant auteur, & premier médecin de Henri II; George Buchanan, si connu par ses ouvrages & par ses aventures; & Edmont Pourchot, ancien recteur de l'université de Paris, qui y a enseigné la langue hébraique. Le siécle dernier, M. Germain Gillot, docteur de Sorbonne, y rassembla quantité de pauvres écoliers qu'il faisoit subsister & instruire; & cette œuvre qui a fait de si grands biens à la France, qui a enfanté de si excellens sujets dans la piété & dans les lettres, a été continuée par feu M. Thomas Durieux, docteur de Sorbonne & principal du collége du Plessis, par M. Tabourin & quelques autres.

COLLEGE de S. MICHEL, autrefois de CHANAC & de POMPADOUR, qui étoit, dit-on, le nom de la famille de Guillaume de Chanac du côté paternel. Deux Guillaumes de Chanac, *celui dont nous parlons*, & un autre qui a été évêque de Chartres & de Mende, & enfin cardinal, sont regardés avec le cardinal Bertrand, patriarche de Jérusalem, comme les fondateurs de ce collége, & leurs fondations furent confirmées par le parlement en 1402. L'intention du premier fondateur étoit qu'il y eût dix ou douze boursiers, nés en Limosin, entretenus dans ce collége; mais aujourd'hui il peut à peine fournir à la subsistance de six. Ce collége est dans la rue de Biévre.

COLLEGE de SÉES. Il porte ce nom de Gregoire Langlois, évêque de Sées, qui par son testament ordonna la fondation de deux colléges, l'un à Paris & l'autre à Angers; le premier pour huit boursiers, dont quatre seroient du diocèse de Sées, & les quatre autres de celui du Mans, & en particulier de l'archidiaconé de Passais. On comprit dans le nombre des huit le principal & le chapelain. Cette fondation fut exécutée en 1427 par les soins de Jean Langlois, neveu du défunt. Il y a eu deux nouvelles bourses établies en 1634. Ce collége subsiste, & les bourses y sont chacune de 250 livres.

COLLEGE de SORBONNE. On en rapporte l'origine à l'an 1250. Ce collége fut très-petit dans son commencement. Robert de Sorbonne ou Sorbon, ainsi nommé du lieu de sa naissance auprès de Rethel en Champagne, en fut le premier auteur. Il étoit pour lors chanoine à Cambrai, & le fut ensuite à Paris. S. Louis l'ayant fait venir sur sa réputation, le gouta & lui donna son estime. Robert voulant faciliter à quelques pauvres clercs les moyens d'étudier en théologie, obtint pour les loger une maison située vis-à-vis le palais des Termes, dans une rue qui étoit entre celle des Maçons & celle de Sorbonne, & qui a été bouchée depuis. Il en acquit bientôt plusieurs autres, de sorte qu'en peu d'années, tant par lui que par la libéralité de ses amis, il forma une communauté de seize pauvres écoliers. Par son testament de l'an 1270, il leur légua tous ses biens

immeubles amortis. Robert associa à ces seize écoliers d'autres jeunes clercs en état de satisfaire à leur propre subsistance, qui étoient instruits avec les autres, & leur donna pour maîtres Guillaume de Saint-Amour, Eudes de Douay, & Laurent Langlois. On en appelloit alors les étudians, les Pauvres maîtres étudians à Paris dans la faculté de théologie; & les docteurs, les Pauvres maîtres de la maison de Sorbonne. Les biens de ce collége ne consistoient encore en 1284, qu'en quelques maisons & terres, dont la valeur n'étoit pas bien considérable. Dans la suite, ce collége s'est accru considérablement, sur-tout depuis que le cardinal de Richelieu l'a renouvellé & comblé de bienfaits. Henri IV fonda deux chaires de théologie positive en 1598. Louis XIII en fonda une de controverse en 1616. Les leçons théologiques se faisoient dans l'évêché, avant que d'avoir été transférées dans ces écoles de Sorbonne. *Voyez un plus grand détail* au titre SORBONNE.

COLLEGE de TOURS. Ce collége fut fondé en 1334 par Etienne Bourgueil, archevêque de Tours, pour un principal & six écoliers de son diocèse. Il voulut que le principal fût élu par les boursiers, & que l'archevêque de Tours fût seul collateur des bourses. Aujourd'hui les revenus de ce collége sont d'environ trois mille livres. Il est seigneur en partie de la paroisse de Grisi, près de Brie-comte-Robert, où il a moyenne & basse justice, qui lui a été conservée par les lettres-patentes des rois Philippe VI, Henri II, Charles IX, & Louis XIII.

COLLEGE de TREGUIER & de LEON. Le fondateur du premier, est Guillaume de Coatmohan, grand-chantre de l'église de Treguier, docteur-régent en droit de la faculté de Paris, &c. Son testament est du 20 avril 1325. Le collége fut fondé pour huit écoliers de la famille du fondateur, ou du diocèse de Treguier, & l'institution des boursiers à sa famille. La fondation fut fort augmentée en 1412 par Olivier Doniou, docteur-régent en droit à Paris, qui avoit été boursier dans ce collége en 1384. D'autres l'ont augmentée encore depuis. Le collége de Leon ayant été ruiné, celui de Treguier à qui l'emplacement fut donné, le fit rebâtir vers l'an 1575. Mais depuis 1610 qu'on a commencé l'édifice du collége royal, les boursiers de celui de Treguier sont sans collége en forme. L'état présent est que par arrêt contradictoire du parlement, du 5 septembre 1684, le patronage de la charge de principal & de la moitié des bourses appartient à l'évêque de Treguier, & l'autre moitié au sieur de Robien, président à mortier au parlement de Bretagne. Il y a actuellement six boursiers & un principal, originaires du diocèse de Treguier, & deux boursiers de Leon au patronage du marquis de Kergroadez.

Outre ces colléges publics, il y en a qui sont destinés pour des religieux; comme le collége de Cluni, pour les Bénédictins; le collége des Bernardins, pour ceux de l'ordre de Cîteaux; le collége de Grandmont, autrement appellé *Mignon*, pour les religieux de l'abbaye de Grandmont (il fut fondé par Jean & Robert Mignon, & donné à l'abbé de Grandmont par le roi Henri III, l'an 1574;) le collége de la Merci & celui de Prémontré, pour les religieux étudians de ces ordres. Les quatre ordres de religieux mendians; savoir, les Cordeliers, les Jacobins, les Carmes, & les Augustins, ont chacun un couvent à Paris, destiné pour les étudians de toutes sortes de nations.

COLLEMEZZO (Pierre de) cardinal & archevêque de Rouen, étoit François, natif de la province de Champagne; peut-être étoit-il de Columiers en Brie, car son vrai nom est *Colmieu* ou *Columieres*. Après avoir été domestique de Pandulphe, évêque de Norwich en Angleterre, & puis prévôt de l'église de Saint Omer, il prêcha la croisade contre les Albigeois, & fut élu à l'archevêché de Rouen, qu'il n'accepta que par obéissance, ayant déja refusé huit évêchés. Le pape Innocent IV l'employa en diverses négociations, & le fit cardinal en 1244, du titre d'Albane, d'ou vient qu'il est nommé *Petrus Albanensis* dans la bulle d'Innocent IV, pour la déposition de Frédéric II. Il ne fut pas favorable aux dominicains ni aux cordeliers, qu'il avoit soumis à la visite épiscopale; & ils n'ont pas manqué de dire que sa mort arrivée en 1253, en fut une punition. Une marche d'un dégré par où il passoit s'affaissa, & il fut accablé sous ses ruines. * Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Frizon, *Gall. purp.* Auberi, *histoire des cardinaux*, *&c.*

COLLENSA, COLLANSA, COLLONSA, isle du royaume d'Ecosse. C'est une des Westernes. On la trouve à quatre lieues de celle d'Yla, du côté du couchant. Elle peut avoir deux lieues de long, & demi-lieue de large. Elle a quatre ou cinq petits villages. * Mati, *dictionnaire.*

COLLENUCCIO (Pandolfo) natif de Pesaro, vivoit à la fin du XV siécle & au commencement du XVI. Il savoit les langues, la jurisprudence civile & canonique, & les belles lettres. Le duc de Ferrare le choisit pour être son ambassadeur auprès de l'empereur Maximilien I. Ange Politien a fait son éloge dans une de ses lettres adressées à Pandolfo Collenuccio même, & Lilio Giraldi en fait aussi mention, en parlant des poëtes de son temps. Il composa divers ouvrages, comme une histoire de Naples, un dialogue de la tête & du chapeau intitulé, *la Bareta contra i Cortegiani: De Vipera*, imprimé à Venise en 1506. Une apologie pour Pline contre Leonicus, & quelques autres, cités par les auteurs. Leandre Alberti assure que Collenuccio a écrit un traité de l'invention du canon. Paul Jove ajoute que Jean Sforce, tyran de Pesaro, le fit étrangler en prison. Mais Pierius Valerianus dit que ce fut César Borgia, duc de Valentinois, qui fit mourir Collenuccio; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il mourut en 1507. Divers grands hommes ont consacré des éloges funébres à sa mémoire. * Ange Politien, *lib.* 7, *ep.* Lilio Giraldi, *dial.* 2, *de Poët. sui temp.* Paul Jove, *élog. c.* 46. Pierius Valerianus, *de infœl. Litter.* Vossius, *de hist. Lat.* Ugolinus Verrinus, *l.* 2, *Florent. illust.* Leandre Alberti, *desc. Ital. &c.*

COLLEONI ou COLEONI, famille très-noble & très-illustre de Bergame en Italie, depuis l'an 1100. Elle possédoit tous les honneurs & toute l'autorité que l'on avoit accoutumé de donner, dans ce temps-là, aux villes que les empereurs déclaroient libres. Cette famille passoit en 1123, dans la personne de Gisalbert de Colléoni de Bergame, pour une des plus anciennes, des plus illustres & des plus nobles de l'Italie & de toute la Lombardie, comme cela paroît par les anciens documens, qui se trouvent dans les archives de la ville. Dans ce temps-là cette famille a eu des consuls-majeurs, qui avoient l'administration des affaires publiques, & l'autorité souveraine sur la police & le militaire, emploi très-considérable, établi dès l'an 1118. Elle a eu des consuls de justice avec la jurisdiction civile & criminelle, des docteurs ès loix, distingués dans le consulat, & plusieurs personnes qui se sont illustrées dans la robe & par les armes. Elle a eu des préteurs & des capitaines du peuple dans plusieurs villes d'Italie, des chevaliers & des comtes palatins, des capitaines généraux & des généraux d'armée, à qui les princes & les empereurs ont accordé de grands priviléges & des fiefs considérables, & à qui on a érigé de superbes mausolées & des statues équestres, pour marque éclatante de leur valeur héroïque. Cette noble famille a produit des ambassadeurs, envoyés à des princes & à des monarques, & des députés pour régler les intérêts de la ville pendant les quatre années qu'elle fut indépendante. Elle a continué de fournir des chefs à la ville de Bergame jusqu'à l'année (courante) 1744. Dès l'an 1123 elle avoit le titre de *dominus* ou de seigneur, & dans la suite celui de nobles, de grands & de puissans seigneurs, comme les documens publics le justifient. On lui donna en 1219, & à quelques autres le titre de très-illustre famille, titre qui ne se donnoit en Italie, qu'aux personnes & aux familles les plus distinguées. On peut

consulter *l'histoire de* Pierre Spino *& la chronique du* notaire Manfredo Lezunoni. Dans le tome XVI des *Scriptores rerum italicarum* de Louis-Antoine Muratori, la famille des Colléoni est appellée *familia præpotens Bergami*, très-puissante à Bergame. Les familles des Colléoni & des Sovardi étoient si puissantes à Bergame, qu'elles y firent naître, par leur division, la guerre civile des Guelphes & des Gibelins. Il arriva qu'au mois de mars de l'an 1296 Jacques de Mozzo, général des Milanois & ami intime d'Alberic Sovardi, fut frapé d'un coup de lance par un Colléoni dans leur jardin. Les Sovardi se joignant à Mozzo, pour tirer vengeance des Colléoni, obtinrent des Milanois un grand nombre de soldats, leur faisant espérer de les rendre maîtres de la ville. La ville de Bergame se partagea entre les Colléoni & les Sovardi. Les Colléoni furent les chefs de la faction des Guelphes, & les Sovardi de celle des Gibelins, factions qui se firent une cruelle guerre pendant plus de cent ans. Les Colléoni possédoient dans ce temps-là un bon nombre de châteaux dans le comté de Bergame, comme Chignolo, Solza, Calusco, Baccanello & Almenno, dont quelques-uns, comme Baccanello, Calusco & Solza, sont encore du domaine des comtes de Colléoni. L'an 1337 ils étoient les maîtres de la Roche-de-Brinco sur les bords de l'Adda, & en 1404 ils s'emparerent de la forteresse de Trezzo, qui est au milieu du fleuve de l'Adda. Là ils soutinrent vigoureusement un siége contre le duc Jean-Marie Visconti, qui, en 1406, le 20 d'avril, envoya contre ce fort Jacques del Verme & Galeaz, seigneur de Mantoue, dit *le comte de Grumello*, avec une armée de plus de douze mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie; mais les Colléoni ayant repoussé & battu les assiégeans, le duc se vit contraint de faire une tréve de trois mois avec les Colléoni de Trezzo, nom qui leur resta, à cause de cette forteresse, qui appartient à présent à la reine de Hongrie. Ce fut particuliérement par le moyen des Colléoni, que Pandolphe Malatesta se rendit maître de Bergame en 1408, & détruisit la faction des Gibelins. En 1410 il se fit une tréve entre les seigneurs de Trezzo & Facino Cane, gouverneur de Milan. Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, contre la teneur du traité de paix, vint avec une puissante armée, assiéger le très-fort château de Trezzo, qui étoit comme la clé de ses états. Le château soutint le siége pendant plusieurs mois, défendu par Justin Dondaccio & par les deux freres, Jean & Paul Colléoni, fils de Guardino Colléoni, qui avoit été général de l'église. Paul, dans une sortie, fut fait prisonnier, & le duc menaça les autres freres de le faire pendre sous leurs yeux, s'ils ne se rendoient au plutôt. L'amour fraternel leur fit tomber les armes des mains, & ils rendirent la forteresse, mais à des conditions honorables & avantageuses. *Voyez* Costello Castelli, dans le tome XVI des *Scriptores rerum italicarum*, imprimé à Milan, & un très-grand-nombre d'autres écrivains, comme le pere Donat Calvi, le frere Celestin capucin, &c. La république de Venise, par des lettres patentes du 6 mai 1461, & qui ont été confirmées encore plus de cent ans après, accorda aux Colléoni, dont la fortune avoit beaucoup souffert, à cause des guerres civiles, & qui s'étoient retirés dans les états de Venise, non-seulement d'y demeurer en toute liberté, mais de plus d'être exemts de toute contribution, & d'être regardés & traités comme nobles & citoyens de la république, tant à cause de la noblesse de leur naissance, qu'en considération des services que leurs ancêtres avoient rendus à l'état. Barthelemi Colléoni, capitaine général, ayant laissé par testament, des revenus très-considérables à la ville de Bergame pour marier de pauvres filles, on en fait la distribution tous les ans. Pour cet effet, on choisit cinq personnes d'entre les plus nobles & les plus doctes de la ville, & l'un de ces cinq doit être de la famille du donateur. L'an 1416 Guardino Colléoni fut choisi avec cette déclaration, *Ex nobili & generosa familia de Colleonibus electus fuit Præsidens Pietatis Magnificus Dominus Guardinus Colleo*. Cette pratique a été continuée depuis ce temps-là, jusqu'à l'année 1744. Par tout ce qui a été dit de cette illustre famille, on voit évidemment combien se sont trompés ceux qui ont osé soutenir & répandre que le fameux BARTHELEMI Colléoni, *qui aura un article séparé*, ne descendoit pas d'une noble famille, & que cette famille s'est éteinte avec lui. Mais cela paroîtra plus clairement encore par la généalogie des comtes de Colléoni, justifiée par des actes & des documens publics, que nous nous dispenserons de citer, quoiqu'ils se trouvent cotés dans les mémoires que nous avons devant les yeux, & que nous abrégeons à dessein.

I. GISALBERT Colléoni de la ville de Bergame, & dont on a fait mention au commencement de cet article.

II. ALBERT-SOZZO & GUILLAUME Colléoni, freres du précédent. Sozzo fut consul de la ville de Bergame, l'an 1162, & Guillaume, consul de justice en 1152.

III. CARPILIONI Colléoni, fils d'Albert.

IV. ALBERIC & ROGER Colléoni, fils du précédent. Ils furent tous deux consuls de justice, le premier l'an 1191 ou 1230.

V. GISALBERT Colléoni, fils d'Alberic.

VI. PHILIPPE, fils de Gisalbert.

VII. GISALBERT, fils de Philippe Colléoni, chef & défenseur de la faction des Guelphes, comme cela paroît par quantité de documens qui se trouvent dans les archives de la cathédrale & de la ville de Bergame. Il épousa Inide, fille de Moresco de Rivola, famille des plus nobles & des plus illustres de la faction des Guelphes. Il eut de ce mariage, entr'autres, deux filles, Benevenuta & Bona. La premiere fut mariée à Rodalengo, fils de Henri Martinengo de Brescia. Bona épousa Rafaini de Rhetanasco de Crémone.

VIII. GALEAZZE Colléoni, fils de Gisalbert, eut pour femme Riccafirma Colléoni, sa parente, fille d'Isnard Colléoni, vaillant capitaine, & sœur de Trusardo Colléoni, qui fut podestat de Lodi en 1270.

IX. CAPIGLIATA, ou CAVILIATA fils du précédent, fut général de l'église de Rome sous le pape Urbain V, en 1370. Il étoit seigneur de la Rocca di Brivio, lieu très-fort & de conséquence, situé à l'extrémité du lac de Brivio dans le territoire de Milan, aux confins de celui de Bergame. Cette forteresse fut ensuite prise & détruite par les ducs de Milan. En 1371 il fut député de la part de la ville de Bergame, pour se rendre à Bologne, à l'occasion des funérailles d'Urbain V. Le vicaire impérial, Antoine de la Scala de Vérone, le créa podestat. Il eut trois fils, Guardino, Guidoto & Alexandre, surnommé Sozzo: Guidoto eut pour fils PAUL, surnommé Picho, qui fut pere du fameux BARTHELEMI Colléoni, capitaine général, *dont on parlera dans un article séparé.*

X. GUARDINO, GUIDOTO, ALEXANDRE surnommé SOZZO, fils de Capigliata Colléoni. Guardino fut d'abord podestat de Pérouse, & en 1406, podestat de Ravenne. En 1392 il fut fait capitaine d'Alexandrie. En 1402 il fut député à Milan, pour assister au convoi funébre de Jean Galeazze, duc de Milan, & seigneur de Bergame. Pour Alexandre, surnommé Sozzo, il fut podestat de Mantoue.

XI. TESTINO, DONDAZIO, PAUL & JEAN, fils de Guardino Colléoni, seigneurs de Trezzo, soutinrent vigoureusement la faction des Guelphes contre les Visconti, ducs de Milan, protecteurs & chefs de la faction des Gibelins. Le 8 août 1410, par un privilége & une grace particuliere, ils furent déclarés nobles, citoyens originaires de Milan. Testino fut podestat de Bergame, dans l'absence ou à la place de Malatesta.

XII. GUARDINO Colléoni, fils de Testino, fut admis au conseil de la ville, & président de la Piété, comme étant de la noble famille de Barthélemi Colléoni, capitaine général. Après la mort de ce dernier, Guardino fut créé citoyen de Venise le 9 juillet 1484.

XIII. FEBO & TESTINO Colléoni étoient fils du précédent.

XIV. GUARDINO, docteur ès droits, fils de Febo

Colléoni, se maria le 16 avril 1552 avec Marguerite, fille de François Suard, d'une des plus illustres familles d'alors. Par ce mariage, qui réunissoit les familles des chefs des factions des Guelphes & des Gibelins, la paix fut cimentée.

XV. FEBO, docteur ès droits, & PAUL, chanoine, étoient fils de Guardino Colléoni. Febo fut élu président de la Piété, & épousa Augustine, fille d'Alexandre Passi, d'une très-noble famille.

XVI. GUARDINO, fils de Febo Colléoni, épousa Julie Cotta Franchetti, d'une très-bonne noblesse. Il fut choisi pour garder Villa d'Adda, lieu très-important, à cause de son voisinage des états de Milan. Il s'aquitta de cette commission avec tant de zéle & de fidélité, que le sénat de Venise lui en témoigna publiquement sa reconnoissance. En 1630, à cause de la contagion, le sénat le commit pour veiller sur le territoire d'Isola du côté de l'Istrie. Sa vigilance fut si efficace, que la république la jugea digne d'être récompensée, en le faisant chevalier & comte de Solza, pour lui & ses descendans mâles à perpétuité. Le diplôme est du 9 décembre 1656.

XVII. FEBO, comte & chevalier, fils du précédent, se maria le 7 février 1644 à Camille, fille de Galeazze Grumelli, très-noble famille. La ville de Bergame le fit, comme son pere, député de la ville, abbé du Mois (Abbate di Mese) & président de la Piété.

XVIII. ALEXANDRE; GUARDINO, chanoine de la cathédrale, Antoine & Paul, comtes & chevaliers, étoient fils de Febo. Le comte Alexandre eut pour femme Victoire, fille de Jérôme Bénaglio, comte feudataire de Sanguineto, famille des plus illustres. Les comtes Alexandre, Antoine, & Guardino chanoine, furent faits le 21 mai 1692 citoyens de Brescia.

XIX. Le comte FRANÇOIS, & FEBO, étoient fils du comte Alexandre. Le comte François Colléoni, député de la ville & abbé du Mois, épousa Olympe, fille du comte Rutilius Calini de Brescia, chevalier commendataire de S. Etienne, d'une famille également noble & distinguée. De ce mariage sont nés deux fils; Alexandre, le 11 juillet 1738; & Antoine, le 21 janvier 1743.

Le comte PAUL Colléoni, fils de Febo, épousa le 31 janvier 1695 la comtesse Antoine Vertova, d'une noblesse illustre. De ce mariage sont nés Paul-Jérôme & Barthélemi Colléoni, députés pour les revenus de la Piété, & vivans encore en 1744. Les armes de la famille sont *trois cœurs, deux & un. Les deux supérieurs sont d'argent dans un champ de gueules, & l'inférieur de gueules en champ d'argent.*

*LES PLUS ILLUSTRES D'ENTRE les collatéraux de la famille noble des Colléoni, sont les suivans, placés, sans observer l'ordre chronologique.*

1. En 1483 ALEXANDRE Colléoni est nommé entre les capitaines les plus célebres des Vénitiens, dans la guerre contre l'union des princes d'Italie & contre Charles VIII roi de France, & la faction porta le nom de Colléone, comme le rapporte Bernardin Corio dans l'histoire de Milan.

2. ANISON Colléoni fut élu en 1173 un des huit préfets ou provéditeurs de Milan, comme cela se pratique encore aujourd'hui.

3. ALBERT Colléoni fut consul de justice à Bergame en 1235.

4. ALBERIC Carpiglione ou Colléoni fut député en 1267 de la part de la ville de Bergame, pour assister à l'assemblée générale à Milan, dans le dessein de conduire Caradin dans la Lombardie contre la liberté ecclésiastique. *Voyez* Bernard Corio, part. II.

5. SOZZO ou SOCINO Colléoni, travailla, par son autorité & ses bons offices, en 1221, à pacifier les différends qu'il y avoit à Plaisance entre les nobles & le peuple. En 1222 il fut élu podestat de Crémone. L'empereur Frédéric II lui accorda, par une patente du premier décembre 1224, à lui & à ses descendans, à perpetuité, la connoissance & la décision de tous les différends & procès dans la ville de Bergame & dans son territoire.

6. Un autre SOZZO Colléoni fut délégué par l'empereur, pour juger de toutes les appellations des causes de la ville de Bergame & de son territoire.

7. ALBERT CARPIGLIONE Colléoni fut député à l'assemblée qui fut convoquée à Romano par les Milanois, ceux de Pavie, de Plaisance, par les Génois & plusieurs autres princes d'Italie, en 1267. Il s'y trouva de la part de la ville de Bergame, pour former une ligue contre l'ennemi commun, & en faveur de l'église.

8. ISNARD Colléoni, chevalier, étoit entre les savans collecteurs des statuts en 1333. Il avoit été envoyé dans les années 1330 & 1331 à Brescia, pour remettre les clefs de la ville de Bergame à Jean, roi de Bohême & de Pologne. Au mois de février de la même année, le roi s'étant rendu à Bergame, Isnard l'accompagna & le servit pendant le voyage.

9. SOZZO Colléoni fut podestat de Mantoue.

10. DONDACCIO Colléoni fut envoyé pour la ville de Bergame en 1509, à Caravaggio dans le Milanez, pour obtenir du roi de France l'exemption du pillage, & pour lui présenter les clefs de la ville.

11. JÉRÔME Colléoni fut élu en 1513 un des treize nobles qui devoient gouverner la ville avec une suprême autorité, Bergame ayant recouvré alors son entiere liberté.

12. En 1515, JEAN-PIERRE Colléoni fut élu pour être un des treize dont on vient de parler.

13. JEAN-ANTOINE Colléoni, jurisconsulte, fut député auprès de l'empereur Maximilien à Rivalta, dans le Milanez, pour lui offrir les clefs de la ville de Bergame, & pour lui prêter le serment de fidélité de la même ville. Bergame ayant été soumise en 1516 à la république de Venise, le sénat ordonna qu'on élût deux principaux citoyens de Bergame pour la gouverner, & Jean-Antoine fut du nombre.

14. Un autre JEAN-ANTOINE Colléoni fut fait, l'an 1571, capitaine du vaisseau S. André, armé par la ville de Bergame, & il fit des merveilles dans la bataille fameuse de Lépante, près des isles de Curzalari.

15. Le 7 juin 1371, Antoine, patriarche d'Aquilée, donna en fief le château de Tagliuro, dans le diocèse de Bergame, à TRUSARDINO Colléoni, chevalier. Ce fief avoit déja été donné par Pagan & Antoine, précédens patriarches d'Aquilée à Hisnard de Colléoni, chevalier, & à Trusardino, à cause des bons services qu'ils avoient rendus au saint siége & à l'église d'Aquilée. L'investiture fut accordée par l'anneau à Trusardino, non-seulement pour lui, mais aussi pour tous ses descendans mâles.

16. BENEDICT Colléoni, très-vaillant capitaine, rendit de grands services à la république de Venise. Elle l'envoya, avec Barthélemi d'Est, à la guerre que Bajazet avoit suscitée dans la Morée, l'an 1458. Il fut le principal auteur de la prise de Misitra, anciennement Lacédémone. Il y mourut en combattant vaillamment.

17. BERTRAM, ou BERTRAND & THOMAS Colléoni, furent des capitaines fameux. Ils firent la guerre avec beaucoup de valeur, pendant plusieurs années, contre les Turcs. A cause de leur courage & de leur valeur, on leur donna le surnom de Grecs. Les Milanois les choisirent ensuite pour capitaines. Par le moyen des troupes qui leur furent confiées, ils dompterent les rebelles de Côme & des autres villes liguées. Bertram fut aussi podestat de Milan. * Voyez *Campidoglio dei guerrieri du* P. Donat Calvi.

18. ALEXANDRE Colléoni rendit de bons offices aux Vénitiens, & dans une grande guerre contre les Turcs il fit de merveilleux exploits. On le regardoit, à cause de sa valeur, comme le rival du célebre Barthélemi Colléoni; c'est pourquoi on le surnomma *le grand Barthélemi.*

19. GASPARD & PERSAVAL Colléoni, combattirent sous les drapeaux de Barthélemi Colléoni. Dans son absence ils commanderent les troupes avec beaucoup de fidélité, & firent des conquêtes pour Sforce, duc de Milan.

20. DONDACIO Colléoni fut favorisé par le sénat de Venise, de même que ses descendans, de l'exemption de tous impôts, tailles, droits, &c. pour tous les biens qu'il possédoit, & qu'il posséderoit dans le terri-

toire de Bergame. Et cela à cause de toutes les marques éclatantes que son pere & lui avoient données de leur attachement à la république. Le diplôme est du 17 janvier 1528.

21. JEAN-GUARDINO Colléoni fut fait, par le pape Pie IV, comte palatin, l'an 1565, avec toutes les prérogatives annexées à cette dignité.

22. MAURICE Colléoni, moine célestin, réforma le bréviaire & les hymnes de cet ordre, & fut élu général de l'ordre, l'an 1585.

23. VALERIEN Colléoni, né en 1546, fut chanoine régulier de Latran. Il a écrit plusieurs ouvrages sur la religion. Le dernier de ses traités roule sur la majesté de J. C. *della grandezza di Christo.* Il fut prédicateur célébre, & abbé du S. Esprit. Il eut dans son ordre plusieurs charges & dignités. Il mourut l'an 1621, âgé de soixante-cinq ans. * Voyez *Liceum Later.* Rosini. *Scena letteraria* Padre Calvi.

24. CELESTIN Colléoni, capucin, se distingua par la predication. Entre plusieurs ouvrages qu'il a publiés, on doit placer trois grands volumes qui renferment tous les monumens sacrés & profanes les plus remarquables de Bergame. Ce livre fut publié l'an 1618.

25. CASSANDRE Colléoni, fille du fameux Barthélemi Colléoni, fut mariée à Nicolas d'Autriche, comte de Corregio. Elle fonda à Corregio, & dota le monastere du Corps de Christ. Lorsqu'elle fut veuve, elle entra dans ce monastere, où elle vécut pieusement jusqu'à la soixantiéme année de son âge. * Le P. Calvi, fol. 71.

COLLÉONI (Barthélemi) un des plus vaillans, des plus intrépides, & des plus heureux guerriers de son siécle, naquit l'an 1400. Il étoit encore fort jeune, lorsque par l'adresse de sa mere il s'échapa de la forteresse de Trezzo, où ils étoient l'un & l'autre cruellement enchaînés. Ils craignoient d'être enfin égorgés par les quatre freres Colléoni, Jean, Paul, Dondacio & Festin, ses cousins germains. Pour être seuls maîtres de cette importante seigneurie, ils avoient déja tué Paul, surnommé Picho, pere de Barthélemi, & Antoine, son oncle, avec lesquels ils gouvernoient unanimement la seigneurie, s'opposant avec succès à la faction des Gibelins, & tenant en bride les ducs de Milan. Il se retira auprès de Georges Benzone, seigneur de Crème. Arrivé à un âge plus mûr, il se rendit à la cour de Philippe Arcello, tyran & seigneur de Plaisance. Il y fut d'abord en qualité de page, n'ayant point d'autre recommandation que le nom de son illustre famille. Il y apprit l'art militaire, & Arcello l'éleva aux premieres dignités de l'épée. Il servit ensuite sous les ordres de Braccio de Montone, & combattit avec valeur dans le royaume de Naples. Ayant abandonné Braccio, il offrit ses services à la reine Jeanne, qui assiégeoit la ville de Naples. En récompense de ses actions héroïques, dans la prise & le sac de Naples, dans la délivrance d'Aquila & de Pérouse, que Braccio assiégeoit, la reine ajouta plusieurs piéces aux armes de sa maison. Il servit le pape dans le recouvrement de la ville de Bologne, qu'il avoit perdue, par une suite de la révolte. Les Vénitiens le mirent à la tête de leurs troupes contre Philippe, duc de Milan, qui leur avoit déclaré la guerre. Il défendit Bergame, Brescia & Vérone. Enfin, il défit l'armée de Philippe, & rendit encore aux Vénitiens des services importans. La victoire signalée qu'il remporta sur le lac de Garde, en détruisant l'armée de Nicolas Piccinino, très-vaillant capitaine, est bien digne d'admiration, ayant eu l'industrie de faire transporter, à travers la montagne de Torboli, par un très-grand artifice, les galeres dont il avoit besoin, & dont il forma une flotte considérable sur le lac, où il attaqua & vainquit l'ennemi. La paix ayant été conclue entre les Vénitiens & le duc de Milan, on donna à Barthélemi en fief, avec les droits de haute justice, le bourg de Romano, dans le territoire de Bergame, & ceux de Covo & d'Antegnate, dans le Crémonois. S'étant brouillé avec le provéditeur Dandolo, il se jetta, l'an 1445, avec 1500 chevaux de ses troupes, dans le parti du duc Philippe, à qui il fut très-utile à Sinigaglia, lors de la révolte de Bologne, & dans l'expédition contre les Crémonois. Le duc Philippe étant mort, les Milanois élurent pour capitaine & protecteur, François Sforce, gendre du défunt duc. Colléoni eut le commandement des armées, fit lever le siége que les François avoient mis devant le château de Bosco, dans le territoire d'Alexandrie, & les défit dans la bataille de Frascata, où il fit prisonnier leur général Raynaud du Dresnai. L'an 1447, quelques brouilleries s'étant élevées entre Sforce & Colléoni, les Vénitiens attirerent de nouveau ce dernier dans leur parti, & lui assignerent une pension de cent mille florins. Il leur rendit de bons offices contre les Milanois. La paix se fit entre les Vénitiens & Sforce, & ils conclurent une ligue entr'eux. Colléoni fut mis à la tête des troupes combinées, avec lesquelles il réduisit, en peu de temps, la ville de Bologne sous le pouvoir de Sforce. Il fit encore quelques conquêtes pour le même Sforce, dans la Laumeline & le territoire de Novarre. Il battit deux fois, en 1448, l'armée savoyarde & françoise, & fit prisonnier Jean Campése, leur général, avec les principaux officiers de ces troupes. Cette guerre finie, les Vénitiens se plaignirent que Sforce avoit violé les articles de leur convention. Alors il se fit une ligue entre la république de Venise & la ville de Milan. Colléoni fut mis à la tête de l'armée de la ligue, qui conquit, pour la ville de Milan, toutes les forteresses & les châteaux dont Sforce s'étoit emparé, & délivra Milan du siége que Sforce y avoit mis. De nouveau, Barthélemi se brouilla avec les Vénitiens, à cause de quelques contraventions aux articles de leur traité. François Sforce, qui avoit été fait duc de Milan, saisit cette occasion pour se l'attacher. Il lui donna le commandement de ses troupes contre Guillaume, marquis de Monferrat, qu'il chassa du territoire d'Alexandrie, de Tortone & de Pavie. Colléoni ayant vaincu le marquis en divers combats, entra dans le Montferrat, & s'empara de la roche du bourg S. Martin. Il battit aussi les Vénitiens en plusieurs rencontres, dans le territoire de Brescia, de Bergame & de Crémone. La capitulation de Sforce avec Colléoni, finissant en 1454, le duc cherchoit les moyens de le retenir encore à son service; mais les Vénitiens, sentant combien ce général leur étoit essentiel pour rétablir leurs affaires, se servirent de sa femme pour le gagner. Le duc n'ayant plus cet illustre capitaine, qui sembloit avoir enchaîné la victoire, se vit obligé à faire la paix avec les Vénitiens en 1454. En 1458 le doge, en présence de toute la noblesse & du sénat, & avec l'applaudissement du peuple, remit dans l'église de S. Marc, à Colléoni, le bâton de capitaine-général, avec une autorité si grande, qu'aucun, jusqu'alors, n'en avoit eu une semblable, & qu'elle ne fut conférée à qui que ce soit dans la suite. Son nom fut inscrit dans le livre d'or de la liberté de Venise. Quelque temps avant qu'il reçût le bâton de généralissime, il avoit détruit, dans la Romagne, les troupes formidables de la ligue, dont Ferdinand, roi de Naples, successeur d'Alfonse, la république de Florence, Galeas-Marie, nouveau duc de Milan, & fils de François Sforce, étoient les chefs. Pendant environ vingt ans, que Colléoni eut en main le bâton de commandement des armées vénitiennes, il fut la terreur des ennemis de la république, desorte que pendant sa vie aucune puissance n'osa l'inquiéter. Les souverains, à l'envi, briguoient l'avantage de l'avoir à leur service, lui offroient de riches présens, & lui promettoient des seigneuries. Blanche-Marie, duchesse de Milan, veuve de François, le souhaitoit pour défenseur & gouverneur de ses états. Le pape Pie II lui offrit le gonfalon de l'église. La république de Siéne le demanda, par des lettres qui furent efficaces, pour sa défense, en qualité de général, contre Jacques Piccinino. Louis XI, roi de France, lui fit offrir cent cinquante mille écus d'appointemens; & ensuite, par le moyen du cardinal d'Avignon, il lui offrit la charge de lieutenant général, avec une seigneurie considérable dans le royau-

me, outre une augmentation de deux cens mille écus, à condition, qu'à ses frais, il amenât avec lui un corps de mille hommes de cavalerie. Colléoni avoit acquis une telle réputation, qu'il fut déclaré généralissime de la sainte ligue contre les Turcs, avec les appointemens de cent quatre-vingt mille florins d'or par an, payables en trois termes, de quatre en quatre mois. Paul II publia la bulle de cette ligue le 2 janvier 1468; mais la mort du pape, arrivée peu après, fit échouer cette entreprise. Charles, duc de Bourgogne, voyant que la république de Venise étoit en paix, crut qu'il pouroit obtenir la permission de contracter avec Colléoni, pour l'attirer dans ses états. Dans cette vue il lui offrit cent cinquante mille ducats d'or par an, & avec cela tant de pouvoir & de prérogatives, qu'on n'a jamais fait de telles offres à aucun général au monde. La proposition étoit datée de Bruges, du 17 janvier 1473; mais le sénat de Venise, craignant de perdre un homme d'un si grand mérite, mit tout en œuvre pour engager & le duc, & le général, à se désister de leur convention; & la pension de Colléoni fut augmentée de dix mille florins. Tous les princes & les monarques qui, pour leur plaisir, voyageoient en Italie, alloient voir le fameux Colléoni dans son château de Malpaga, dans le territoire de Bergame. Entr'autres, Christiern, roi de Danemarck, revenant de son pélerinage à Rome, ne voulut point quitter l'Italie sans avoir vu l'invincible héros, qui en faisoit l'ornement. Par une patente du 14 mai 1467, donnée à Angers, René d'Anjou, roi de Jérusalem & des deux Siciles, permet à Barthélemi Colléoni & à ses descendans légitimes, de se dire de la famille royale, & d'en porter les armes au-dessus de celles de Colléoni. Charles, duc de Bourgogne, de Brabant & de Limbourg, lui accorda le même privilége de prendre les armes de Bourgogne dans son écu, & de jouir de toutes les prérogatives de ceux de cette maison, comme cela paroît par des lettres datées de Bruges le 5 janvier 1473. Le sénat de Venise, pour témoigner à cet incomparable général sa satisfaction pour tous les grands services qu'il lui avoit rendus, lui accorda le 20 mai 1463, en fief, avec tous les droits de la haute-justice, *cum potestate gladii*, les territoires de Romano, Martinengo, Cologno, Urgnano, Malpaga, Calcinate, Ghisalbo, Momico, Palosco & Solza, avec toutes leurs dépendances. Colléoni se trouvant dans le camp à Villa-Franca, dans le territoire de Forli, expédia le 2 octobre 1467 un sauf-conduit pour Frédéric III, empereur des Romains, & pour toute sa suite, qui vouloit se rendre à Rome; ce qui montre combien ce général étoit respecté dans toute l'Italie. Colléoni manifesta son attachement à l'église romaine par ses pieuses fondations. A Bassella, il fit bâtir un monastere pour les Dominicains; dans Martinengo, un monastere pour les religieuses de sainte Claire; hors de Martinengo, un monastere pour les Freres-Mineurs de l'Observance. Il fonda le mont de Piété dont on a parlé dans la généalogie de cette illustre famille, d'où l'on tire tous les ans plus de 41000 livres de rente pour marier des filles pauvres, mais d'honnête famille, tant de Bergame, que de son territoire. Il fit bâtir la fameuse chapelle de S. Jean-Baptiste près de sainte Marie-Majeure, dans Bergame, ornée de magnifiques peintures & de marbres exquis, & où se voit son superbe mausolée. Il fit élever une église à S. Pierre dans Romano, & une autre à S. Jean-Baptiste, hors de Malpaga. Il contribua, outre cela, en différentes manieres à l'utilité & à l'ornement de sa patrie, en y faisant conduire des eaux à grands frais, & en rétablissant les bains soufrés de Trescorio, à neuf lieues de Bergame. Il bâtit à Romano de longs portiques, avec des boutiques & des chambres depuis la porte orientale jusqu'à la place. Et que n'auroit-il point exécuté, suivant les grands desseins qu'il en avoit formés, si la mort n'en eût prévenu l'exécution! Dans sa jeunesse il fut très-agile & vigoureux. Armé & cuirassé, il marchoit & couroit plus vîte que les piétons les plus légers à la course; & désarmé, il devançoit, ou peu s'en faut, un cavalier au galop. Il conserva cette vigueur jusque dans sa vieillesse; fatiguant & lassant tous ceux qui le suivoient. Il étoit d'un esprit très-pénétrant & fort vif, se plaisant dans la conversation des savans. Il mourut dans son château de Malpaga, le 3 novembre 1475. C'est-là qu'il demeuroit ordinairement; & toutes les cours des princes de ce temps-là étoient au-dessous de sa magnificence. Deux conseillers de la république de Venise assisterent à sa mort. On dit qu'il leur donna cet avis, peu avant son décès, de ne confier jamais à qui que ce fût une autorité pareille à celle qu'on lui avoit remise; & c'est ce qui a été bien observé dans la suite. La mort de Colléoni fut bientôt sue à Venise, par le moyen des canons qu'on avoit disposés de distance en distance. Il laissa des biens immenses. Par son testament il légua à la république de Venise cent mille ducats argent comptant, avec tous les arrérages qui lui étoient dus, & une cédule de dix mille ducats, qui lui étoient dus par Hercule, duc de Ferrare. Il souhaitoit que ce legs, fait à la république, servît à pousser la guerre contre le Turc, qui l'avoit déclarée aux Vénitiens. Ceux que Barthélemi Colléoni avantagea le moins, ce furent ceux de sa famille. La voix publique disoit que c'étoit parceque ses parens collatéraux avoient tué son pere & son frere. Cependant on admira sa modération & sa grandeur d'ame, en ce qu'il fit du bien à quelques-uns de leurs enfans, qu'il avança dans les troupes; mais ce qu'il y a de plus probable, c'est qu'un Colléoni osa dire, avec autant d'arrogance que d'imprudence, tout fier de ses services, *Si je ne mérite pas d'être son héritier, qu'il en substitue un autre.* Là-dessus le général, qui apprit cet insolent discours, changea son testament, & ne lui laissa que les biens qu'il avoit hérités de sa maison, & les sommes que lui devoient ceux de sa famille. Après sa mort, quatre mille de ses soldats, à l'exemple de ceux d'Alexandre le Grand, refuserent d'obéir à aucun autre chef, & firent la guerre pendant quinze ans sans autre chef que le nom & la réputation de leur grand général, & en suivant les régles qu'il leur avoit apprises. Aussitôt après la mort de ce grand homme, le sénat ordonna qu'on lui érigeât incessamment une statue équestre de bronze doré. Elle fut faite par les ouvriers les plus habiles, & cet ouvrage exquis peut être mis au rang des raretés de l'Italie. La statue fut élevée sur un piédestal, dans la place de S. Jean & de S. Paul de Venise, avec cette inscription:

*BARTHOLOMEO COLEONO*
*Bergomensi*
*Ob militare Imperium*
*Optimè gestum*
*Senatus consultus*
*Joanne Mauro*
*Et Marino*
*Venerio*
*Curatoribus*
*Anno Salutis*
*M. CCCCXCV.*

* *Manuscrits de la famille. Supplément françois de Basle.* On trouve dans le tome II, de la nouvelle collection de D. Martenne, une lettre que le pape Sixte IV écrivit à Colléoni, au mois d'avril 1475, pour le détourner de faire la guerre en Italie.

COLLET (Philibert) avocat au parlement de Dombes, né le 15 février 1643, à Châtillon-lès-Dombes, où son pere étoit notaire & procureur d'office, fit ses études à Lyon dans le collége des Jésuites, & eut entr'autres pour professeurs les peres de la Chaise & Menestrier, qui le firent recevoir dans le noviciat de leur société à Avignon. Il enseigna les basses classes à Dole & à Roane, & à l'âge de 22 ans, il quitta la compagnie, rentra dans le monde & se mit à voyager. Après avoir parcouru la France & l'Angleterre, il se maria dans sa patrie, & épousa *Jeanne* Guichenon, fille d'un médecin du pays, en février 1676. Il la perdit peu d'années après, à l'âge de trente-trois ans. Collet s'est beaucoup appliqué

appliqué à l'étude & y a fait de grands progrès ; mais il a eu souvent des opinions fort singulieres. Malgré la singularité de son caractere & son ridicule ; car chez lui tout respiroit l'air antique, à la taille près qui étoit au-dessous de la médiocre, & très dépourvue de graces, on découvroit en lui un homme qui avoit beaucoup d'esprit & de science. Pour la religion, c'est autre chose : il n'en parloit pas avec le respect qu'elle demande, & il a passé longtemps pour n'en point avoir. Cependant ceux qui l'ont bien connu, prétendent que les mauvais sentimens qu'il faisoit paroître, étoient plutôt sur sa langue que dans son cœur. Ce qui est plus vrai, c'est que sa mort parut ne rien avoir que d'édifiant. Elle arriva à Châtillon-lès-Dombes le 30 mars 1718, à midi & demi, à soixante-dix-neuf ans commencés. Avant que de recevoir les derniers sacremens qu'il avoit désirés avec empressement, il dit qu'il demandoit pardon à Dieu, & à tous ceux dont il avoit intéressé la réputation par des chansons ou par des billets satyriques. Son frere, qui lui servit de confesseur en cette occasion, lui demanda s'il ne se repentoit pas d'avoir composé ceux de ses livres, dont les sentimens étoient singuliers, & qui avoient eu des partisans : «Non, » dit-il, je ne m'en repens pas ; car je les ai soumis à » l'église, & je les soumets encore à ses décisions. » Ses ouvrages sont, 1. un *Traité des excommunications*, imprimé en 1683, *in-12*, à Dijon, chez Michard. C'est une histoire de l'excommunication de siécle en siécle. L'auteur étoit dans les censures, lorsqu'il fit cet ouvrage, parcequ'il avoit empêché avec quelque violence, qu'on enterrât une personne dans une chapelle de l'église paroissiale de Dombes, dont il étoit patron. Camille de Neufville, archevêque de Lyon, à qui l'ouvrage est dédié, leva les censures, ausquelles au reste Collet ne s'étoit point soumis, les prétendant nulles. 2. *Traité de l'usure*, à Lyon, en 1690, *in-8°*, sans nom d'imprimeur, ni de ville, ni d'auteur, & à Paris, chez Guignard, en 1693. Collet fit ce traité pour défendre, contre quelques missionaires, l'usage de la Bresse de stipuler les intérêts des sommes exigibles. Il avoit travaillé depuis à un second volume qui n'a pas paru. MM. Berroyer & de Lauriere ont mis le premier volume parmi les ouvrages qui expliquent les statuts de Bresse. 3. *Préface*, qui est à la tête du *Dictionnaire mathématique* d'Ozanam, *in-4°*, chez Michalet, en 1691. 4. *Entretiens sur les dîmes, aumônes, & autres liberalités faites à l'église*, sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, ni de ville, mais imprimés à Lyon, *in-12*, & ensuite à Paris, chez Guignard, en 1693. L'ouvrage est dédié à M. l'avocat général Talon. L'auteur veut y prouver que les dîmes qui se payent aujourd'hui, ne sont ni de droit divin ni de droit ecclésiastique, mais de droit domanial. 5. *Historia rationis*, à Lyon, *in-12*, en 1695. Ce sont en partie les thèses de philosophie qu'il avoit soutenues à Lyon, sous le pere de la Chaise, jésuite, & qui avoient été imprimées dès-lors dans cette ville, *in-fol.* Collet étend les principes de ces thèses, & les dévelope dans cette histoire latine, dont on n'a que la premiere partie. 6. *Entretiens sur la clôture des religieuses*, à Dijon, en 1697, *in-12*. Collet y combat pour la liberté de la clôture, contre M. le cardinal le Camus, évêque de Grenoble, qui venoit de gagner son procès contre les dames religieuses de Montfleuri, qui ne vouloient point être gênées sur l'article. 7. *Deux lettres à M. Bonnet-Bourdelot, sur l'histoire des plantes de M. Tournefort.* M. Chomel, ou plutôt M. Pitton de Tournefort lui-même, qui prit le nom de M. Chomel qui étudioit alors sous lui, répondit à ces lettres dans le journal des savans de 1697. 8. *Deux lettres concernant la critique de l'histoire de Dombes*, in-4°, & au-devant des statuts de Bresse, par Collet. Il s'y agit de la position géographique des Ségusiens. L'auteur prouve qu'ils sont les mêmes que les Sébusiens. Le pere Menestrier y a répondu dans le journal des savans de 1697. 9. *Explication des statuts, coutumes, & usages observés dans la province de Bresse, Bugey, Valromai & Gex*, à Lyon, *in-fol.* en 1698. 10. *Catalogue des plantes qui se trouvent à l'entour de Dijon*, *in-12*, en 1702, à Dijon. Collet a laissé plusieurs manuscrits, entr'autres, la *Critique de l'histoire de Bresse de Guichenon ; entretiens de table ; critique de quelques mémoires de Trévoux ; histoire de Dombes ; histoire naturelle de Bresse ; Géorgiques* ou *Géorgettes*, ce sont des dialogues satyriques contre un mandement de M. de S. Georges, archevêque de Lyon. Il est bon de remarquer que la plupart de ceux qui ont parlé de Collet, l'ont fait Bourguignon, à cause de son long séjour à Dijon. Ils devoient le faire Bressan. * Papillon, *vie de* Collet, *au tome III, premiere partie des mémoires de littérature & d'histoire*, à Paris, chez Simart.

COLLETET (Guillaume) avocat au conseil, de l'académie françoise, né à Paris le 12 mars de l'an 1598, comme le dit François Colletet, son fils, dans son *abrégé des annales de Paris.* Son pere Isaac Colletet avoit eu vingt-quatre enfans, dont Guillaume étoit l'aîné. Il étudia sous le célébre Galand ; & dès le collége, il commença à faire paroître le penchant qu'il avoit pour la poésie. Il composa des vers que Malherbe estima, quoiqu'il y admirât bien plus le génie que l'art, dont Colletet ignoroit alors les préceptes. Quelque temps après, il composa des ouvrages plus reglés, & les donna au public, qui ne paroît pas en avoir été aussi content que le poëte se l'imaginoit. *Voyez l'article suivant.* Il eut part à quelques autres qui lui attirerent des affaires, parcequ'ils étoient extrêmement licencieux ; & dans la suite il fut estimé du cardinal de Richelieu, dont il reçut quelques libéralités. Après la mort de ce ministre, le chancelier Séguier devint le Mécénas de Colletet, auquel il donna une charge d'avocat au conseil. Il étoit déja de l'académie françoise. Paul Pelisson, auteur de l'histoire de cette compagnie, en fait assez souvent mention avec éloge, & parle aussi de ses ouvrages en prose & en vers ; comme des aventures d'Ismene & d'Ismenie, traduits du grec d'Eustathius, imprimées à Paris en 1625 ; de la traduction du poëme de Sannazar, des couches de la sainte Vierge, &c. Guillaume Colletet nous a laissé un art poëtique où il traite de l'épigramme, du sonnet, du poëme bucolique, &c. On a encore de Colletet, *les désespoirs amoureux*, imprimés à Paris en 1622. C'est une traduction de l'*Alexiade* du P. François Remond, jésuite, c'est-à-dire, des élégies latines sur S. Alexis, composées par ce pere. En 1644, Colletet fit imprimer à Paris, *in-4°*, une traduction françoise des éloges des hommes illustres écrits en latin par Scévole de Sainte-Marthe. Enfin, en 1653, le même Colletet donna au public un *Recueil d'épigrammes françoises*, avec quelques autres poésies, & son discours sur l'épigramme. Il a laissé un manuscrit de sa composition, contenant les vies de 130 poëtes François depuis Helinand jusqu'à lui-même. Dans le recueil de ses épigrammes, on en trouve une datée de 1651, & adressée à M. le chancelier Séguier, où il parle de cette histoire. La voici :

*Mon estude languit, mes Muses sont muettes,*
*Je ne voy plus chez moi ces antiques poëtes,*
*Dont je faisois les noms & les ans reflorir ;*
*Sçavez-vous bien pourquoi, mon illustre Mécene ?*
*Vos sceaux n'abreuvent plus leur Muse ni la mienne,*
*Et sans vous je ne puis tant de bouches nourrir.*

Guillaume Colletet mourut le 19 février 1659, comme le dit son fils dans son *abrégé des annales de Paris.* Il fut inhumé dans l'église de S. Sauveur, sa paroisse, où l'on voit son tombeau. Il épousa en secondes nôces cette *Claudine*, qui est si célébre par ses poésies, & qui avoit été sa servante. * Pelisson, *histoire de l'académie. Voyez sur-tout* Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes modernes, tom. V de l'édit. in-4°, 1722, & tom. III.*

COLLETET (François) fils de *Guillaume* Colletet, qui étoit de l'académie françoise, s'appliqua comme son pere, à la poésie, mais il y réussit beaucoup moins. Colletet le pere n'étoit pas un poëte aussi méprisable que plusieurs auteurs l'ont écrit ; & Furetiere, qui se connoissoit en ouvrages d'esprit, donne un rang assez ho-

norable à cet auteur dans sa *Nouvelle allégorique des troubles arrivés au royaume d'éloquence*, *p.* 72, seconde édition. Aussi n'est-ce point de Guillaume Colletet, mais de François, dont M. Despréaux a parlé avec mépris dans ses satyres. C'est aussi à Colletet le fils, & non au pere, comme plusieurs l'ont cru, qu'il faut donner les *Cantiques spirituels*, imprimés à Paris l'an 1660, contre lesquels le ministre Jurieu s'est élevé avec tant de chaleur par récrimination, à cause des railleries que quelques catholiques avoient faites de certains airs des Pseaumes de Clément Marot & de Théodore de Beze. François Colletet a composé un *Abrégé des annales & antiquités de Paris*, en deux volumes *in*-12, imprimés à Paris, en 1664. On a encore du même auteur quelques ouvrages en vers burlesques, entr'autres, *Les tracas de la ville de Paris*. * Jurieu, *hist. du calvinisme & du papisme mise en parallele*, *I. part. &c.* Ménage, *Anti-Baillet*, *pag.* 59 *de l'édit. de Paris*, *in*-4°. M. de la Monnoie, *notes sur les jugemens des savans de* M. Baillet, *tom. V.* Titon du Tillet, *Parnasse françois*, *edit.* in-fol. *pag.* 261.

COLLI, *cherchez* COLLE.

COLLICOLA (Charles) né à Spolette le 31 mai 1682, fut fait président des vivres à Rome, au mois de janvier 1715, & étant clerc de la chambre apostolique, il fut nommé le 13 janvier 1717, pour exercer par *interim* la charge de secrétaire de la congrégation *de propaganda fide*, qui venoit de vaquer par la mort de son titulaire. Au mois de mars suivant, il fut déclaré vice-légat d'Avignon, ce qui n'eut point lieu, ayant été nommé le 10 janvier 1718, pour exercer la charge de trésorier général de la chambre apostolique, à la place du cardinal Patrizii, qui venoit d'être fait légat de Ferrare. Il prit possession en cette qualité le 14 février suivant de la charge de castellan du château S. Ange. Depuis il exerça par commission celle de maître de chambre du pape Clément XI, qui lui donna pour la seconde fois, le 3 février 1721, la charge de trésorier général de la chambre apostolique, dont il prit possession le 8 du même mois, & dans laquelle il fut confirmé le 19 mai suivant par le pape Innocent XIII, & continué en 1724, par le pape Benoît XIII, lors de son exaltation. Ce dernier le créa cardinal de la sainte église romaine, le 9 décembre 1726, mais le réserva alors *in petto*, & ne le déclara que le 30 avril 1728, lui assignant en même temps une pension de cent écus d'or par mois à prendre sur la chambre apostolique, jusqu'à ce qu'il fût pourvu de bénéfices. Il reçut la barrette le même jour, & le chapeau le 4 mai. Le pape fit la fonction de lui fermer & ouvrir la bouche le 10 du même mois, & lui assigna ensuite le titre diaconal de sainte Marie *in porticu Campitelli*. Ce cardinal mourut à Rome sur les dix heures & demie du soir, le 19 octobre 1730, d'une inflammation de poumon, âgé de quarante-huit ans, quatre mois & dix-neuf jours, & dans la quatriéme année de son cardinalat. Sa maladie avoit été causée par une indigestion. Le corps de cette éminence fut porté le 20 au soir en l'église des Carmes à Monte-Santo, où le 21 ses obséques furent célébrées, ensuite desquelles il fut inhumé dans la chapelle de S. Jacques apôtre, & de S. François d'Assise, lieu de la sépulture de sa famille.

COLLIER (Jérémie) naquit à Stow-Qui dans la province de Cambridge, le 23 septembre 1650. Son pere de même nom, étoit théologien, & fut autrefois recteur de l'école libre d'Ipswich en Suffolk. Jérémie y posa le fondement de ses études, & fut envoyé ensuite à Cambridge, au collége de Cajus, où on le confia aux soins de Jean Ellys. Après avoir pris les dégrés académiques de bachelier & de maître-ès-arts en 1672 & 1676, il fut ordonné prêtre en 1677, par le docteur Henri Compton, évêque de Londres. Ayant desservi quelques paroisses de peu d'importance, il résigna la derniere en 1685, & alla à Londres, où il obtint, peu après, la place de lecteur de Grays-Inn. Mais les changemens qui se firent en Angleterre, l'empêcherent de remplir davantage cet emploi, parcequ'il ne voulut pas prêter le nouveau serment, & que non-seulement il ne consentit pas à se soumettre au gouvernement, mais de plus, qu'il composa des écrits pour défendre son procédé. Il les publia, quoiqu'il s'attirât par-là la disgrace & les reproches des grands. On lui promit sous le régne d'Anne, des emplois de conséquence, s'il eût voulu se soumettre. Mais comme jusqu'alors il n'avoit pas voulu prêter serment par un motif de conscience, les plus fortes récompenses ne purent faire aucune impression sur lui. On assure qu'il se fit consacrer évêque, mais secrétement, au jour de l'Ascension de l'an 1713, par le docteur Hickes. Outre plusieurs écrits, dans lesquels il avoit particuliérement en vue de défendre le systême des non-conformistes d'Angleterre, il a composé : *Essays upon several moral subjects*, en trois volumes, *in*-8°. *Several discourses upon pratical subjects*, Londres 1725, *in*-8°. *Got not the origin of the Evil ; An ecclesiastical history of great Britain from the first planting of Christianity to the reign of King Charles the second*, 2 volumes *in-fol.* L'ardeur infatigable de Collier pour le travail, paroît sur-tout par le grand *Dictionnaire historique*, *géographique*, *généalogique*, dont il est auteur, & qui n'est proprement qu'une traduction de celui de Moréri, auquel il a cependant ajouté un grand nombre de nouveaux articles. On imprima les deux premiers tomes de cet ouvrage à Londres l'an 1701, *in-fol.* Il en publia un nouveau volume en 1705, sous le titre de *Supplément*, & en 1723 parut le quatriéme qu'il nomma l'*Appendix* des trois précédens. Le grand nombre de ses ouvrages, & sur-tout le Dictionnaire, lui ayant couté tant de peine, il n'est pas étonnant qu'il ait été attaqué de la gravelle, qui l'emporta enfin le 26 avril 1726, à l'âge de soixante seize ans. Sa conduite a toujours été réglée & exemplaire, & il savoit parfaitement réunir l'esprit de retraite du chrétien avec la politesse & l'affabilité du gentilhomme. Il étoit fort habile dans les antiquités sacrées & profanes ; en un mot, il étoit également bon philosophe, orateur & théologien. Si c'est le même Jérémie Collier qui a fait en anglois l'ouvrage intitulé : *Examen abrégé des mauvaises mœurs & de la profanation du théatre anglois, avec le sentiment de l'antiquité sur ce sujet*, il faut observer que le pere Joseph de Courbeville, jésuite, a traduit ces ouvrages en françois, sous ce titre : *La critique du théatre anglois*, *comparé au théâtre d'Athénes*, *de Rome & de France ; & l'opinion des auteurs tant profanes que sacrés, touchant les spectacles*, *de l'anglois de M. Collier*, à Paris 1715, *in*-12. * *Supplément françois de Basle.*

COLLIMITZ ou COLLIMITIUS (Géorges) médecin Allemand, vers l'an 1530, étoit disciple d'André Stiborius, chanoine de Vienne, un des plus habiles mathématiciens de son temps. Il s'étoit attaché à la science des astres, qu'il vouloit qu'on joignît à la médecine. Ce fut à ce sujet qu'il composa : *Artificium de applicatione astrologiæ ad medicinam. De ratione dierum criticorum. De diebus criticis*, *&c.* * Gesner, *tom. I*, *bibl.* Vossius, *de scient. math. c.* 65. § 8. Vander Linden, *de script. med. &c.*

COLLIN ou KOELLIN (Conrad) religieux de l'ordre de S. Dominique, étoit Allemand, natif d'Ulm, & vivoit au commencement du XVI siécle, lorsque Luther commença de publier ses erreurs. Collin étant alors supérieur à Cologne, les réfuta avec beaucoup de force. En 1527 & 1530, il publia deux traités contre les nôces de Luther, savoir, *Confutatio epithalamii & contra Lutheri nuptias*. Il publia aussi des commentaires sur la premiere partie de la seconde de la somme de S. Thomas. *Quodlibeta XXVII*, *&c.* & il mourut en 1536. * Ferdinand de Castille, *de script. Dominic.* Le Mire, *de script. sæc. XVI.*

COLLIN ou COLIN (Jean) bailli du comté de Beaufort, vivoit en 1540 ; il traduisit de latin en françois l'histoire d'Herodien, & quelques autres ouvrages.

COLLIN (Jacques) principal du collége des Bons-Enfans, abbé de S. Ambroise de Bourges, d'Olivet & d'Issoudun dans le même diocèse, fut aumônier & secrétaire des commandemens du roi François I. Il mourut en

1547. La Croix du Maine parle de quelques-uns de ſes ouvrages dans ſa *bibliothéque*.

COLLIN ( Nicole ) traduiſit en 1578 la Diane de Montemajor. *Conſultez* la Croix du Maine.

COLLIN ( Sébaſtien ) médecin de Fontenai en Poitou, vivoit en 1564 ; il traduiſit divers traités de grec en françois, comme le XI livre d'Alexandre Trallien, &c. *Conſultez* la Croix du Maine.

COLLIN ( Rodolphe ) en allemand *Am Bubel*, fils d'un payſan du village de Gundlingen dans le canton de Lucerne, a paſſé par des états bien différens. Il étudia d'abord à Lucerne, à Baſle, à Vienne, à Milan. En 1522 il fut chanoine à Munſter dans l'Argow. Deux ans après, il vint à Zurich, changea de religion, & apprit le métier de cordier. Dans la même année il s'enrolla, & demeura en garniſon à Waldshut où il étoit allé. En 1525 il porta les armes au ſervice d'Ulric, duc de Wirtemberg. En 1526 il fut reçu bourgeois à Zurich, & y eut en même temps une chaire de profeſſeur en grec, & il ne laiſſoit pas, dans les intervalles de ſon emploi, de faire valoir ſon métier. En 1528 il accompagna Zuingle à la diſpute de Berne, & en 1529, à Marpurg. En 1530 la ville de Zurich le jugea digne d'être envoyé en députation vers la république de Veniſe. En 1531 il fut envoyé vers François I, au ſujet du duc de Wirtemberg, & il réuſſit dans ſa négociation. Il mourut en 1578. Il compoſa lui-même ſon épitaphe. La voici :

*Gondelii natus, ſtudioſus, Reſtio, miles,*
*Mox Tiguri civis, deinde profeſſor eram.*
*Octoginta ſub hæc annis ſat dibu. actis,*
*Collinus pater, condor in areola.*

Il a laiſſé un grand nombre d'ouvrages manuſcrits, comme *Tranſlatio Euripidis : Obſervationes gramm. hiſtor. rhetorologicæ, in Homer. Ariſtophan. Heſiod. Xenophont. Plutarch. Iſocrat. Demoſthen. Nonnum. Epicedia in obitum Bullingeri, Geſneri, Petri Martyris, &c.* Il eut un fils nommé RODOLPHE, qui publia en vers latins, *de malo ebrietatis ; varia epicedia, &c.* * *Miſcellan. Tigurin.*

COLLIN (François) fils de *François* Collin, aſſeſſeur en la prévôté d'Angers, & de *Julienne* Bonvoiſin, naquit à Saumur, d'une famille qui avoit eu pluſieurs membres illuſtres dans la robe. Il ſuivit le barreau pendant quelque temps, & ſe fit de la réputation au parlement de Paris. Enſuite il fut pourvu d'une charge de conſeiller au parlement de Bretagne vers 1589. Sa vertu & ſon zéle pour la juſtice & la religion ſe montrérent avec éclat, & lui attirerent pluſieurs perſécutions. Il fut mis une fois en priſon à cauſe de ſon attachement pour la religion catholique & pour ſon roi. Après ſa délivrance, il quitta ſa charge de conſeiller, à la ſollicitation de ſa mere, & prit celle de ſénéchal de la ville de Saumur, où il ſe fit aimer des catholiques, & redouter des calviniſtes, dont il déconcerta ſouvent les projets, & rompit les meſures les mieux priſes. Marin Boyleſve, lieutenant-général d'Angers, étant mort en 1604, l'hôtel de ville d'Angers le fit ſolliciter de penſer à cette charge ; mais Collin ayant ſu que Gui Laſnier ſon parent la déſiroit, il ne fit aucune démarche pour s'en revêtir. Il quitta même celle de ſénéchal un an avant ſa mort, qui arriva en 1607, en faveur de Jean Bourneau ſon gendre. * *Mem. manuſcrits.*

COLLINE, déeſſe, à qui les anciens païens attribuoient l'empire ſur toutes les collines. S. Auguſtin en fait mention dans la Cité de Dieu. Cette déeſſe étoit adorée avec un culte fort religieux, puiſque les collines mêmes au commencement étoient adorées, juſques-là que leur nom, ſelon Varron, ne vient que du culte qu'on leur rendoit, *poſteaquàm ſuperiora loca colere cœperunt, à colendo colles appellarunt.*

COLLINE, étoit le nom de l'une des quatre parties, qui diviſoient au commencement la ville de Rome. On l'appelloit *collina regio*, c'eſt-à-dire, le quartier des collines, à cauſe que dans ce quartier-là il y en avoit cinq des ſept qui étoient enfermées dans l'enceinte de Rome. Ces cinq étoient la Viminale, la Quirinale, la Salutaire, la Mutiale, & la Latiale. La tribu qui demeuroit dans ce quartier s'appelloit auſſi Colline, *tribus Collina* ; car chacun des quatre quartiers étoit habité par une tribu particuliére. * Varron, *de ling. lat. l.* 4.

COLLINE, étoit encore le nom d'une porte de Rome, qui étoit ſituée au pied de la colline Quirinale, ou du mont Quirinal. Cette porte dans la ſuite du temps s'appella *la porte du Sel*, après que la rue qui conduiſoit à cette porte, eût été appellée la rue du Sel, *via Salaria*, comme on voit dans Corneille Tacite, qui appelle cette rue *du Sel*, dans le temps qu'il nomme encore cette porte, Colline. La raiſon pourquoi ſon nom changea, c'eſt que les Sabins qui portoient du ſel à Rome, entroient par cette porte. C'eſt à la porte Colline qu'on enterroit les Veſtales, ſuivant le témoignage de Plutarque dans la vie de Numa. * Ovide, *faſt. l.* 4.

COLLINE DES JARDINS, petite montagne de la ville de Rome, où étoient les jardins de Salluſte. Elle fut renfermée dans l'enceinte de la ville par l'empereur Aurelien. Le ſepulcre de Néron la rendit célébre, & il y avoit une loi qui ordonnoit à tous ceux qui aſpiroient aux charges de la république, de paroître ſur cette colline à la vûe du peuple, avant que de deſcendre dans le champ de Mars, pour y faire leur demande. * Macrob. Roſin, *antiq. rom.*

COLLINS (Jean) ſavant Anglois du dix-ſeptiéme ſiécle, naquit le 5 mars 1624, à Wood-Fadon près d'Oxford. Il fut dans ſa jeuneſſe ſecrétaire de Jean Mar. Mais les guerres civiles ayant commencé, il entra dans la marine où il paſſa ſept ans. Ses heures de loiſir étoient employées à l'arithmétique & aux autres parties des mathématiques, pour leſquelles il avoit beaucoup de gout. De retour à Londres, il enſeigna l'arithmétique, & compoſa pluſieurs ouvrages, qui ſont d'un grand uſage dans la pratique. Il fut reçu membre de la ſociété en 1667. Antoine, comte de Schaftsbury, chancelier d'Angleterre, lui remettoit toujours le ſoin d'examiner & d'éclaircir tous les comptes difficiles, qui embaraſſoient la chancellerie. Collins s'acquit, par ce travail, beaucoup de réputation, & fut enviſagé comme un des plus habiles hommes de ſon temps, dans des affaires de cette nature. On le nomma, ſur la fin de ſa vie, arithméticien de la compagnie royale de la pêche. Ayant été obligé de faire en 1682 le voyage d'Oxford à Malmesbury, dans les plus fortes chaleurs de l'été, il but trop de cidre, ce qui lui cauſa une fiévre lente, dont il mourut le 10 novembre 1683. Les écrits qu'il laiſſa, & une partie de ſa bibliothéque, tombérent environ vingt-cinq ans après ſa mort entre les mains du ſavant chevalier Jones, membre de la ſociété royale. On trouva parmi ſes papiers pluſieurs piéces de mathématiques de Briggs, d'Oughtredt, des docteurs Pell, Scarborough, Barow, & d'Iſaac Newton, de même que pluſieurs lettres qu'il avoit reçues, ou écrites à différens ſavans, comme ſont les docteurs Pell, Wallis, Barrow, Newton, Jacques Gregory, Flamſteed, Townley, Baker, Branker, Bernard, Sluſius, Leibnitz, Tſchirnhaus, le P. Bertet, &c. Collins a procuré l'édition des plus excellens livres de mathématiques, & il étoit lui-même le répertoire de toutes les ſciences, ce qui faiſoit qu'on le nommoit le Merſenne Anglois. Les Anglois prétendent qu'on peut prouver clairement par le *commercium epiſtolicum D. Joannis Collins & aliorum de analyſi promota*, imprimé *in-4°*, l'an 1712, par ordre de la ſociété royale, qui eſt celui à qui l'on doit proprement l'invention de la méthode analytique. * *Suplément françois de Baſle.*

COLLINS (Antoine) ſavant Anglois, dans le XVII ſiécle. Il étoit né à Heſton dans le comté de Middleſſex, à dix milles de Londres, le 27 juin 1676. Il fit ſes premiéres études dans le collége d'Eaton, & les acheva

à Cambridge dans le collége du roi. Sa pénétration, la justesse de son esprit & son goût pour les sciences le firent rechercher & estimer, autant que ses emplois le firent considérer. Il a long-temps exercé avec applaudissement la charge de magistrat dans la province d'Essex; & on y étoit si persuadé de sa bonne foi & de son désintéressement, qu'on lui confia l'administration des deniers de cette province. Il s'étoit formé une bibliothéque choisie qui étoit autant pour tous ceux qui vouloient y avoir recours que pour lui-même. Ce qui est très-rare, il fournissoit des livres à ceux-là même qui travailloient à le réfuter, & il leur indiquoit la maniére de le combattre avec plus de force. Ses sentimens hardis & peu conformes à la doctrine commune, principalement sur la religion, donnoient souvent lieu à ces attaques. Il a été marié deux fois: la premiére, le 22 juillet 1698, avec la fille du chevalier Child, qui fut l'année suivante lord-maire de Londres: la seconde fois en 1724, avec la fille de M. Wrottesley, baronnet. M. Collins est mort le 13 décembre 1729. Il est auteur du *Discours sur la liberté de penser*, *&c.* * *Biblioth. raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe, tom. IV, part.* 1, *p.* 234. *Critique désintéressée des journ. littér. t. I, p.* 244.

COLLIRIDIENS, *cherchez* COLLYRIDIENS.

COLLIURE, ou COLLIOURE, *Cocoliberis*, ville de France, dans le comté de Roussillon. On prétend qu'il y a eu autrefois évêché suffragant de Narbonne. Cette ville est sur la mer Méditerranée près d'Elne, avec un assez bon port. Elle a été autrefois à l'Espagne, & on la céda en 1659 à la France, par le traité des Pyrénées. * Voyez M. *de Marca*, dans sa *Marca hispanica.*

COLLIUS (François) un des docteurs du collége Ambrosien de Milan, florissoit au commencement du XVII siécle. Il a fait un ouvrage intitulé *de animabus paganorum*, imprimé en deux volumes *in*-4°, à Milan en 1622 & 1623, dans lequel il traite du salut & de la damnation de plusieurs personnes illustres du paganisme. Il y décide du sort de l'état où ils sont présentement, par des conjectures tirées de la connoissance qu'ils ont eue des choses divines, de leur vie & de leurs mœurs, de leurs sentimens & de leurs écrits, & des témoignages des auteurs ecclésiastiques & profanes. Après y avoir résolu des questions générales sur les moyens que les païens ont eu pour se sauver, il accorde le salut non-seulement à Melchisedech & à Job, mais encore aux sages-femmes Egyptiennes, à la reine de Saba; & il ne désespere pas du salut des sept sages de Gréce, ni de celui de Socrate; mais il damne Pythagore, Aristote, &c. quoiqu'il reconnoisse qu'ils ont connu le vrai Dieu. Il sauve Nabuchodonosor, & désespere du salut de la plupart des autres rois païens. Il prétend qu'il n'y a pas lieu de douter du salut des Mages qui sont venus adorer Jesus Christ; mais il laisse celui des Sibylles en suspens. Il examine les questions qui regardent le salut ou la damnation d'Adam, de Caïn, d'Enoch, de Samson, de Salomon, & il se déclare pour le salut du dernier. Il ne s'intéresse pas beaucoup au salut de Tertullien, ni d'Origène, quoiqu'il rapporte tout ce qui se peut dire pour les excuser, ou pour les condamner. Voilà les sujets que cet auteur a choisis pour exercer sa plume, & pour faire montre de son érudition; car, à proprement parler, son ouvrage n'est qu'un jeu d'esprit, & un recueil fait avec art, des pensées, des conjectures, & des jugemens des hommes sur des choses qui ne sont connues que de Dieu, à qui seul appartient la connoissance & le jugement du sort éternel des hommes. Il y a néanmoins bien des choses utiles & curieuses dans le livre de Collius. Il est bien écrit, plein de recherches & de citations. Il ne se hazarde pas beaucoup; & s'il avance quelques paradoxes, il ne les donne que pour des conjectures, & apporte toujours quelque tempérament à ses décisions. Ce livre est devenu rare, & bien des gens se sont servi de son autorité, sans l'avoir lu. Il y a encore de lui un traité *de Sanguine Christi*, imprimé aussi à Milan, *in*-4°, qui est assez curieux, mais qu'on trouve plus aisément. * Du-Pin, *bibliothéque des auteurs ecclésiastiques, XVII siécle, tom. I.*

COLLO, *cherchez* COLLE.

COLLOREDO, est un château dans le Frioul, qui a donné son nom à la famille des barons de Wals, vicomtes de Mels, divisée en diverses branches.

COLLOREDO, famille. Cette famille est originaire d'Allemagne, & a été considérable dans le Frioul, depuis plus de trois cens ans. Elle a rendu de grands services à la maison d'Autriche. Dans le XVII siécle JEAN-BAPTISTE Colloredo, fils d'*Horace*, ayant signalé son courage durant les guerres d'Allemagne, alla servir la république de Venise contre le Turc en Candie où il fut tué. FABRICIO Colloredo, baron de Wals, marquis de Sainte Sophie, prieur de Lunagiana, fils de *Fabio*, né en 1576, fut élevé page de Ferdinand, grand duc de Toscane, pour être près de *Camille* de Colloredo son oncle, commandeur de l'ordre de Malte, & maître de chambre du même grand duc. *Fabricio* s'avança dans cette cour, où il obtint le gouvernement de Sienne. Il fut encore créé conseiller d'état, fut employé dans trente diverses ambassades, & mourut à Florence en 1645. LEANDRO Colloredo, prêtre de l'Oratoire de S. Philippe de Néri, créé cardinal par le pape Innocent XI en 1686, grand pénitencier, mort le 11 janvier 1709, étoit de cette famille. Ce cardinal étoit versé dans les lettres, & en commerce avec les savans. On trouve dans le premier volume des *œuvres posthumes* des PP. Mabillon & Ruinart, dix ou douze lettres, dont le plus grand nombre est adressé au P. Mabillon. * Bonifacio, *hist. de Frioul.* Gualdo Priorato, *scena d'huom. illust.* Tuldenus, *hist. nostri temp. &c.*

COLLOREDO (Rodolphe) comte de Wals, chevalier de Malte, grand-prieur de Bohême & maréchal général des armées des empereurs Ferdinand II & Ferdinand III, étoit fils de *Louis* Colloredo, & de *Perla* comtesse de Polcenico. Il naquit le 2 novembre de l'an 1585. L'empereur Rodolphe II fut son parrein; & on le fit entrer dans l'ordre de Malte, où ce prince lui procura la commanderie de Tintiz, dans la Silésie. Ces graces l'attacherent à la maison d'Autriche, dont il servit deux empereurs avec un zèle extraordinaire. Il se trouva en diverses occasions considérables, durant les guerres d'Allemagne, à la bataille de Leipsick, à celle de Lutzen, où il reçut sept blessures, & ailleurs. Il servit encore contre Wallstein, & fut élevé aux principales charges militaires, jusqu'à celle de maréchal général, qu'il exerça sous Ferdinand II & Ferdinand III. Après la paix de Westphalie en 1648, il se retira dans la Bohême, où il fut gouverneur de Prague, & mourut le 24 janvier de l'an 1657.

COLLOT (Germain) célébre chirurgien François sous Louis XI, est le premier des chirurgiens de la nation qui ait tenté l'opération de la pierre par le grand appareil. Avant lui, ceux qui étoient attaqués de ce mal, étoient obligés de se confier à des mains très-peu habiles; ou s'ils étoient riches, ils appelloient des chirurgiens d'Italie. Collot ayant examiné avec attention de quelle maniere ces chirurgiens faisoient leur opération, voulut ôter à sa nation la honte de recourir à des étrangers dans cette maladie; & après s'être essayé souvent sur des cadavres, il tenta de faire cette opération sur un criminel condamné à mort. Il en demanda la permission à Louis XI, & supplia en même temps ce prince d'accorder la vie à ce criminel, au cas qu'elle ne lui fût point ôtée par l'opération. Louis XI lui accorda ce qu'il demandoit: le criminel soutint courageusement l'opération, & par ce moyen il racheta sa vie, & ne fut plus tourmenté de la pierre. Collot, depuis ce premier succès, s'acquit une grande réputation. Le roi le récompensa largement, & il fut recherché avec empressement de tous ceux qui étoient attaqués de la pierre. Sa famille, héréditaire de son habileté, n'a cessé depuis lui jusqu'à nos jours de travailler avec le même succès,

& de s'acquérir une réputation immortelle, en rendant service au public dans le même art. * De Vaux, *Index funereus chirurgorum*, *pag.* 18 & 19. Voyez l'article suivant.

COLLOT (Philippe) naquit en l'année 1593. Son pere, son aïeul & son bisaïeul furent de très-habiles opérateurs pour les maladies de la pierre. Collot les a surpassés dans cet art, & depuis lui, ses fils & ses petits-fils ont taillé les malades avec une adresse singuliere, & un succès presque toujours heureux.

On n'a point de certitude du temps auquel l'opération de la taille de la pierre a commencé d'être connue. Hippocrate en a écrit, mais il l'a trouvée si dangereuse qu'il a protesté qu'il ne la feroit jamais. C'est l'aveu qu'il en fait dans son serment, où il charge de cette opération ceux qui en font une profession particuliere. Aussi ne voit-on point qu'aucun chirurgien faisant les autres opérations de chirurgie se soit rendu habile en celle-ci, tant à l'égard du petit appareil, qui est fort ancien, que du grand appareil, qui n'a été inventé qu'en l'année 1525 par un nommé *Jean des Romains*, natif de Crémone, qui communiqua son secret à Marianus-Sanctus des Barlettes, docteur en médecine de Padoue. Ce Marianus l'enseigna à un nommé *Octavius de Ville*, qui fut le maître de Laurent Collot, bisaïeul de celui dont on parle. Celui-là exerça la médecine en la ville de Tresnel en Champagne, où il fit un grand nombre d'opérations, qui le rendirent très-célébre. En l'année 1556 Henri II lui ordonna de se rendre à Paris & de s'y établir. Il le gratifia d'un présent considérable, le fit chirurgien de sa maison, & créa pour lui une charge d'opérateur pour la pierre, qui a été possédée par ses descendans. C'étoit alors le seul, qui par la mort d'Octavius de Ville, fût instruit du secret du grand appareil. Il l'apprit à son fils, qui, ne se rendit pas moins habile, ni moins célébre que son pere. C'est d'eux que parle Ambroise Paré dans son traité des monstres, où après avoir rapporté plusieurs exemples des belles opérations qu'ils avoient faites, il assure qu'il ne croit pas que ni le pere, ni le fils aient jamais de pareils dans leur profession. Ce fils fut pere d'un troisiéme Laurent Collot, qui hérita de leur habileté, & fut pere de Philippe Collot, qui fait le principal sujet de cet article.

Dès qu'il fut en âge de mettre en pratique les préceptes de l'art de ses peres, non-seulement il y apporta toute la dexterité qu'il tenoit d'eux, mais il purifia leur maniere d'opérer de tout ce qu'elle avoit de rude & de difficile; en sorte que de son temps & depuis lui, peu de gens sont morts dans le travail, & dans la suite de cette opération. Il étoit tellement occupé par le grand nombre de malades qu'il avoit à Paris, que le cardinal Chigi, qui depuis fut pape sous le nom d'*Alexandre* VII, ayant voulu l'obliger de se rendre à Cologne, où il étoit malade de la pierre, Collot ne put lui donner cette satisfaction. Il lui envoya le sieur Giraut son neveu qu'il avoit instruit, & avec lequel il étoit associé. Il est vrai que dans la suite plusieurs chirurgiens se sont rendus habiles dans le même art; mais c'est de lui & de ses ancêtres, qu'ils ont puisé presque tout ce qu'ils savent. Il est vrai encore, que quelqu'habile qu'ait été Philippe Collot dans ces sortes d'opérations, on a encore enchéri sur ses connoissances. Son petit-fils, qui est le sixiéme de pere en fils, qui posséde ce talent, a trouvé moyen d'ôter presque tout le péril & une grande partie de la douleur, en faisant l'opération à deux fois différentes, en ne faisant que la plaie le premier jour, & remettant à tirer la pierre huit jours après, lorsque la plaie n'est plus douloureuse. Mais comme cette invention vient du fils de celui dont il est parlé dans cet article, on ne peut pas dire qu'elle lui soit tout-à-fait étrangere. Ce fils s'est vu obligé de tailler son pere malade de la pierre. Le bruit a couru que ne pouvant s'y résoudre, il y avoit été contraint par un arrêt du parlement. Mais cette circonstance n'est pas vraie. Rien ne l'a engagé à cette opération qu'une louable & vigoureuse résolution de la part de son pere & de la sienne. Philippe Collot mourut à Luçon âgé de 63 ans. Il y étoit allé traiter une malade de la pierre au commencement du mois de mars de l'année 1656. On peut lui reprocher, de même qu'à ses ancêtres & à ses descendans, d'avoir tenu caché le secret qu'ils avoient, & de ne l'avoir communiqué à aucun homme de leur profession. * Perrault, *dans les hommes illustres qui ont paru en France*, *tom. II.* Feu M. Devaux, célébre chirurgien de S. Côme, parle d'un Germain Collot plus ancien que Laurent Collot dont il est parlé ici. *Voyez* son *Index funereus chirurgorum*, *p.* 18 & l'article précédent.

COLLUTHUS, prêtre d'Alexandrie, & curé d'une paroisse de cette ville, commença vers l'an 315 ou 316 un schisme particulier, dans le temps qu'Arius inventa ses erreurs. Il entreprit d'ordonner des prêtres, comme s'il eût été évêque, & enseigna que Dieu ne faisoit point de maux, & n'étoit nullement auteur des peines & des afflictions de cette vie. On ne voit pas néanmoins que cette erreur ait eu de suite; & S. Epiphane, qui la rapporte par occasion, dit qu'elle dura fort peu. Aussi Colluthus ne s'étoit soulevé, que par la ridicule ambition d'usurper le commandement de son église, & de former un épiscopat imaginaire. Il se plaignit de ce que S. Alexandre, patriarche d'Alexandrie, étoit trop lent à punir Arius, & voulut s'élever au-dessus de la prêtrise, pour le combattre, disoit-il, avec plus de force & plus d'autorité. Dans le concile qu'Osius assembla vers l'an 321 à Alexandrie, il fut remis en son devoir, & les prêtres qu'il avoit ordonnés furent déposés. Il souscrivit, en qualité de prêtre d'Alexandrie, au décret de la déposition d'Arius. Colluthus mourut vers l'an 340. Il eut quelques disciples qui se joignirent aux Ariens & aux Méletiens, pour accuser S. Athanase. * S. Athanase, *apol.* 1, 8. S. Epiphane, *hær.* 69. S. Augustin, *des her. c.* 65. Philastrius, *des her. c.* 8. Baronius, *A. C.* 315, *n.* 28 & 29, & 319, *n.* 23. *Vie de S. Athanase*, *par* dom Bernard de Montfaucon. Du-Pin, *bibliothéque des auteurs ecclésiastiques*, *IV siécle.*

COLLYRIDIENS, hérétiques qui s'éleverent dans le IV siécle, vers l'an 373, furent ainsi nommés du mot grec κολλυρίς, qui veut dire *gâteau*; parcequ'honorant la sainte Vierge comme une déesse, ils lui offroient des gâteaux, & lui sacrifioient par le ministere des femmes. Cette erreur commença dans l'Arabie. * S. Epiphane, *hær.* 78, 79. Sandere, *her.* 92. Baronius, *A. C.* 373, *n.* 30.

COLLYTUS, célébre quartier de la ville d'Athènes, où l'on disoit que les enfans commençoient à parler un mois plutôt que dans le reste de la ville. C'est-là qu'étoient nés Platon, & le fameux misanthrope Timon. * J. Spon, *voyage d'Italie*, *&c. en* 1675.

COLM, abbé, *cherchez* COLOMB.

COLMAN, surnommé *le Sage*, Irlandois, vivoit dans le XIII siécle. Il composa une chronique, un catalogue des rois d'Angleterre, un dialogue des guerres des Danois, & plusieurs autres ouvrages qui lui ont acquis beaucoup de gloire. * Leland. Balæus & Pitseus, *de script. Angl.* Vossius, *de hist. Lat. lib.* 2, *c.* 56.

COLMAN (saint) que l'on nomme en latin *Colomannus*, natif d'Ecosse, passa par l'Allemagne (du temps de l'empereur S. Henri, dont le régne commença l'an 1002) pour faire le pélerinage de la Terre-Sainte. Etant entré dans les terres de l'Autriche, il fut pris pour un espion envoyé par les ennemis de l'empire. On l'emmena prisonnier dans *Asturis*, aujourd'hui nommé Stockeraw, petite ville de la basse Autriche sur le Danube, où on lui fit souffrir plusieurs tourmens très-cruels, qu'il soutint avec une fermeté d'ame toujours égale. Ce pieux pelerin reçut ces traitemens sans murmurer, demanda à Dieu la grace de tout souffrir en esprit de pénitence, pour l'amour de lui. Le juge qui l'avoit interrogé, le trouvant invincible, le condamna à être pendu avec deux voleurs. Il fut exécuté au milieu d'eux le 13 octobre de l'an 1012. Les corps des voleurs furent mangés

par les corbeaux ; mais celui de S. Colman demeura fans corruption ; & le bois fec, qui avoit fervi à fon fupplice, reprit racine, & pouffa de la verdure. Dieu fit encore d'autres miracles, pour juftifier l'innocence & la fainteté de fon ferviteur. Le clergé & les peuples d'alentour le regardant alors comme un martyr, allerent en proceffion prendre fon corps, & le tranfporterent folemnellement dans l'églife de Stockeraw, où de nouveaux miracles porterent Henri, marquis d'Autriche, à faire transférer fon corps dans la ville de Molck. Il fut honorablement dépofé le 7 octobre de l'an 1015 dans l'églife collégiale que le marquis Léopold I, fon pere, avoit fondée. Quelques années après on en ôta les chanoines, pour y mettre des religieux de S. Benoît, qui eurent la garde des reliques de S. Colman. Depuis ce temps on y célébre la fête de ce faint, qui eft marquée au 13 d'octobre dans le martyrologe romain, qui lui donne la qualité de martyr ; & l'Autriche, pour achever de faire réparation à fa mémoire, l'a mis au rang de fes patrons. Erchenfroi, troifiéme abbé de Molck, a compofé l'hiftoire du martyre de S. Colman, & de fes miracles. Elle eft dans le tome II de la bibliothéque de Lambecius, & au tome I des écrivains de l'hiftoire d'Autriche par dom Jerôme Pez. * Lambecius, *tom. II bibl. Vindobonenfis.* Dithmar, évêque de Meckelbourg, *l. 7. chron. ad fin. &c.* Baillet, *vies des Saints*, octobre.

COLMAR, en latin *Colmaria*, *Columbaria*, ou felon d'autres, *Argentuaria*, ville d'Alface autrefois impériale, qui eft à la France. Elle eft fituée fur la riviere de Lauch, à trois lieues de Brifac. Le duc de Weymar affifté des troupes de France, prit cette place en 1633. Après la mort de ce duc, Colmar fut remife au roi, par la négociation du maréchal de Guebriant, & elle lui a été cédée par le 47$^{e}$ article de la paix de Weftphalie, où elle eft nommée entre les dix villes impériales d'Alface. Depuis, pendant les guerres de 1674, Colmar fut démolie & abandonnée ; mais elle a depuis été fortifiée. * Bertius, *in Comm. Germ.*

COLMARS, petite ville de France en Provence avec bailliage. Elle eft fituée fur la riviere de Verdone dans le diocèfe de Senez, & elle eft renommée par fes foires & par fes manufactures de drap. * Sanfon. Baudrand.

COLMENAR, bourg d'Efpagne dans la Caftille vieille, aux confins de la nouvelle Caftille, & de l'Eftrémadure d'Efpagne, près des montagnes de la Tablada, & celles d'Avila, entre la ville de ce nom & celle de Palencia. * Mati, *dictionnaire.*

COLMENARES (Diego) Efpagnol, étoit natif de Ségovie, & curé de la paroiffe de S. Jean, dans la même ville, où il mourut en 1651. Il a compofé divers ouvrages en efpagnol, comme l'hiftoire de Ségovie, une pompe funébre fur la mort d'Elizabeth de France, reine d'Efpagne, &c. * Nicolas Antonio, *bibl. hifp.*

COLMENSÉE, ville de Pruffe, *cherchez* CULMSCÉE.

COLMIEU (Pierre) cardinal, *cherchez* COLLEMEZZO.

COLMKIS, abbé, *cherchez* COLOMB.

COLMOGROD, petite ville de Mofcovie, dans la province de Dwina, fur la riviere du même nom, à dix ou douze lieues au-deffus d'Archangel. * Mati, *diction.*

COLN, *cherchez* BERLIN.

COLNE, bourg d'Angleterre avec marché, dans la partie du royaume de Lancaftre, qu'on appelle *Blackburn.* Il eft fitué fur une colline, & eft éloigné de Londres de 153 milles anglois. * *Dict. angl.*

COLNE, riviere d'Angleterre. Elle coule dans le comté d'Effex, baigne Colchefter, & fe décharge dans la mer d'Allemagne, quelques lieues au-deffous. * Mati, *dictionnaire.*

COLOCCI (Ange) en latin, *Angelus Colotius*, évêque de Nocéra en Italie, étoit d'une famille noble, illuftrée dès le pontificat d'Urbain VI, fous lequel on voit un *Jacques* Colocci auditeur de Rote, & en 1425 un Ange Colocci, qui rendit de grands fervices à fa patrie, dont il recueillit les loix & les coutumes. Cet Ange Colocci fut pere de *Nicolas* Colocci, qui eut ANGE Colocci dont il s'agit ici. Celui-ci eut pour mere une fœur de *Floriano* Sanctoni, dont le nom eft célébre dans l'hiftoire d'Italie. Nicolas, occupé des affaires civiles, aimoit néanmoins les lettres, & en fit inftruire un de fes freres, nommé *François*, depuis confeiller de Ferdinand, roi de Naples, lequel étudia à Boulogne fous Thaddée, & enfuite à Péroufe où il s'appliqua à la philofophie. Ange Colocci parle de cet oncle dans une lettre à Jean Benedicti, qui étoit fon parent. Ange fut élevé avec tant de foin, & profita fi bien de fon éducation, qu'il parvint de bonne heure aux honneurs & aux dignités. Le defpote André Paléologue étant à Rome, & voyant fon heureux naturel, & les connoiffances qu'il avoit déja acquifes, en particulier dans les lettres grecques, le fit chevalier, lui mettant lui-même l'épée au côté, les éperons d'or aux pieds, & le cafque fur la tête. Colocci eut, entr'autres maîtres, Georges Valla, fous qui il fit de grands progrès. Le pape Sixte IV étant mort en 1484, & Innocent VIII lui ayant fuccédé la même année, tout changea de face à Rome pour la famille des Colocci. Comme elle étoit attachée à la maifon d'Aragon que le nouveau pape n'aimoit pas, François Colocci fut exilé, Nicolas fon frere, & Floriano, fon beau-frere, furent emprifonnés. Pour Ange Colocci, il fe retira à Naples où il continua de fe livrer à l'étude, & où il fut bien venu des perfonnes les plus diftinguées, tant par fon propre mérite, que par le crédit d'un de fes oncles, gouverneur d'Afcoli. Il y avoit une académie à Naples, qui avoit des membres illuftres, comme Jovien Pontanus, Sannazar, Elifio Calentio, Altilius, Summontius, Carbonius, Vopifcus, & plufieurs autres. Ange Colocci y fut admis ; & felon l'ufage de ces académiciens, introduit par Pomponius Lætus, il prit pour nom académique celui d'*Angelus Colotius Baffus.* La cérémonie de ce changement de nom étoit telle : premierement on ceignoit de laurier la tête de celui qu'on admettoit ; enfuite, à la pluralité des fuffrages, on infcrivoit fon nom ; on faifoit après cela un repas où tous les convives chantoient ou récitoient des vers à la louange du nouveau reçu, & du nom qu'il avoit pris ; on le faluoit en l'appellant de ce nouveau nom, & on lui faifoit promettre de porter toujours fa couronne de laurier dans les exercices académiques. Les troubles dont on a parlé commençant à s'appaifer, Colocci revint à Rome où il eut la fatisfaction de recevoir chez lui quelque temps après, Jovien Pontanus qui lui dédia fon traité *de Magnanimitate.* Antoine Mancinelli lui donna vers 1503 la même marque d'eftime, en lui dédiant fa décade de harangues (*Sermonum decas*, imprimée *in*-4°, à Rome, fans date, mais vers 1503, comme on vient de le dire.) L'auteur de la vie de Colocci s'eft trompé, en datant de 1495 l'épître dédicatoire à celui-ci. Ange Colocci avoit depuis quelques années plufieurs charges à la chancellerie & à la cour romaine, comme celles de protonotaire, de fecrétaire des brefs, & quelques autres, que l'auteur de fa vie défigne ainfi : *Litterarum apoftolicarum abbreviator*, & en 1503, *Sacræ pœnitentiæ procurator.* Il fut encore, *Sollicitator litterarum apoftolicarum : Secretarii apoftolici magifter : Notarius cameræ apoftolicæ.* On ajoute que ces emplois lui rapportoient beaucoup, & qu'il avoit de plus un patrimoine affez confidérable. Colocci fe maria alors, & époufa Jerôme Bufalina, demoifelle recommandable par fon mérite & par fes agrémens extérieurs, fortie d'ailleurs d'une des premieres familles de *Citta di Caftello.* Etant demeuré veuf, fans enfans, quelque temps après, il embraffa l'état eccléfiaftique ; & fans fe décourager par le pillage de fa patrie où il perdit fa maifon & fes meilleurs effets, il profita de fa liberté pour continuer de cultiver les lettres avec une nouvelle ardeur. Le pape Leon X lui donna de grandes marques d'eftime & de bienveillance, & le fit un de fes camériers & de fes fecrétaires. Après la

mort de Léon X & celle d'Adrien VI, Clément VII lui confirma sa nomination à l'évêché de Nocéra que Léon X lui avoit réservé. Le même pape lui donna le gouvernement d'Ascoli dans le Picentin, qui étoit troublé par diverses factions. Colocci s'y comporta avec tant de sagesse & de prudence, qu'il termina les dissensions, & s'acquit une estime universelle. Revenu à Rome, il y acheta une maison & des jardins, dont il fit une espéce d'académie. Au lieu de tapisseries, il fit orner le tout d'inscriptions qu'il avoit déterrées, de bronzes, & de quantité d'antiques qui étoient comme autant de livres ouverts à tous ceux qui desiroient de les étudier; il y ramassa aussi une bibliothéque considérable, & y reçut tous les savans avec beaucoup d'affection. On a recueilli toutes les inscriptions dont on vient de parler, à la suite de la vie de Colocci, qui sera citée plus bas; & dans la vie même on fait une longue description de la maison & des jardins de Colocci. On ajoute que ce savant prélat avoit fait aussi une riche collection de médailles, d'hiéroglyphes, de cachets, & autres monumens dont l'étude peut beaucoup servir à celle de l'histoire. Il ne se contentoit point d'ouvrir toutes ces richesses aux savans qui vouloient en profiter, il étoit aussi le pere & le protecteur de ceux-ci, & les secouroit avec joie dans leurs besoins. Beaucoup lui en ont témoigné leur reconnoissance dans les ouvrages qu'ils lui ont dédiés, comme on peut le voir dans sa vie, page 44. En 1527 la guerre ayant ravagé Rome & la plus grande partie de l'Italie, la maison & les jardins de Colocci furent pillés & brulés, lui-même fut mis en prison, & condamné jusqu'à deux fois à une amende considérable. Il racheta ce qu'il put dans la suite, sur-tout ses médailles, & dépensa pour cela beaucoup d'argent. En 1534 Paul III lui fit le plus de bien qu'il put, & lui assura de nouveau l'évêché de Nocéra, dont Colocci prit enfin possession en 1537. Le nouveau prélat y fit faire de nouveaux bâtimens, & réédifia ceux qui pouvoient être rétablis: après quoi ayant eu la permission de céder son évêché à Jérôme Mannelli, il revint à Rome pour y vivre comme auparavant dans l'étude & le commerce des gens de lettres. Il y mourut l'an 1549. Frédéric Ubaldini, qui a donné sa vie en latin, à Rome 1673, *in-8°*, y a recueilli, soit dans la même vie, soit à la suite de cette vie, non-seulement les inscriptions dont on a parlé, mais de plus un nombre de poésies italiennes & latines de Colocci. Il y parle aussi de plusieurs autres écrits que Colocci avoit composés, mais qui ne paroissent pas avoir été imprimés.

☞ COLOCHINE, ville de la Morée, située près de l'embouchure du fameux fleuve *Eurotas*. Les Turcs l'appellent aujourd'hui *Koutquina*. Les anciens lui donnoient le nom de *Gythéon*. C'étoit l'arsenal de mer des Lacédémoniens. Les habitans ne vouloient point rapporter leur origine à aucun peuple de la terre, & se vantoient d'être une colonie du ciel. Apollon & Hercule, qui avoient eu une grosse querelle dans ce territoire, s'y étant enfin réconciliés, y bâtirent ensemble Gythéon, & la peuplerent. * La Martiniere, *dict. geogr.*

COLOCZA ou COLOCX, *Colcia*, *Coloza* & *ad statuas Colossas*, ville de Hongrie, avec titre d'archevêché. Elle est située sur la rive gauche du Danube, entre Bude & Cinq-Eglises, & a été autrefois plus considérable qu'elle ne l'est. * Sanson. Baudrand.

COLODI, bon bourg, & fortifié. Il est en Italie, dans le petit état de Lucques, aux confins du Florentin, & à trois lieues de la ville de Lucques, vers l'orient septentrional. * Mati, *dict.*

COLOGNA, bourg d'Italie, dans l'état de Venise, dans le Padouan, aux confins du Véronois & du Vicentin, à six lieues de Vicence, du côté du midi. * Mati, *dictionnaire.*

COLOGNE (Pierre de) en flamand *Van Ceulan*, natif de Gand, fut ami intime de Calvin & de Théodore de Beze, & devint ministre d'un gentilhomme de Metz, nommé *Clervant*. François II, roi de France, obligea l'un & l'autre de sortir du royaume. Cologne se réfugia à Heidelberg au commencement du régne de Charles IX; il revint à Metz, à la sollicitation des pretendus-réformés du pays. Il n'osa néanmoins paroître, ni prêcher en public; mais il se contenta d'exhorter ceux de sa secte en particulier jusqu'au 4 mai 1561. Il fut surpris & mené en prison, d'où il sortit au bout de quelque temps. Après la mort du prince de Condé, Pierre de Cologne fut obligé de sortir de Metz; il alla ensuite s'établir à Heidelberg, où il mourut à la fleur de son âge. Il a composé plusieurs ouvrages en faveur des calvinistes, qui, quoique fort médiocres, sont devenus très-rares. * Beze, *histoire ecclésiastique*, *lib.* 16. Bayle, *dict. critiq.*

COLOGNE (Barthelemi de) poëte, *cherchez* BARTHELEMI.

COLOGNE, sur le Rhin, que ceux du pays appellent *Coln*, ville d'Allemagne, est une des plus considérables de l'empire. Les auteurs Latins l'ont nommée, *Colonia Ubiorum*, & *Colonia Agrippina*. Elle est impériale, & l'une des quatre capitales anséatiques, avec université & archevêché, dont le prélat est prince & électeur de l'empire, & prend le titre d'archi-chancelier & légat né en Italie, de duc de Westphalie, &c. La ville de Cologne est très-ancienne. Elle tire son origine des peuples Ubiens, qui rechercherent l'alliance de Jules-César pour pouvoir résister aux Suéves, leurs ennemis irréconciliables. Sous le régne d'Auguste, ils se mirent sous la protection d'Agrippa; & passant le Rhin, ils y fonderent sur la rive gauche la ville de Cologne, qu'ils nommerent alors *la Colonie d'Agrippa*, pour faire honneur à leur protecteur. D'autres disent que cette ville étoit déja bâtie, & que les Ubiens l'augmenterent alors, environ 20 ou 25 ans avant J. C. Depuis, Agrippine, petite-fille de cet Agrippa, & mere de Néron, étant née à Cologne, & voulant montrer la puissance où son second mariage avec l'empereur Claudius l'avoit élevée, fit accroître le circuit de cette ville, & vers l'an 48 de J. C. elle y envoya une colonie de vétérans. L'an 69, lorsque Vitellius & Vespasien se disputoient l'empire, Cologne fut assiegée par Tutor, & par Sabinus, qui s'étoient révoltés contre les Romains. Elle obéit à la nécessité qui l'engagea dans leur parti; & depuis elle égorgea la garnison qu'on y avoit laissée, lorsque Céréalis eut défait les rebelles. Sous le régne de Valentinien III, vers l'an 449, le roi Merouée en chassa les Romains, & peu de temps après, Attila ruina cette ville. Dans la suite, Chilperic, fils de Merouée, en chassa les Romains, qui l'avoient rebâtie, & la donna à un prince son parent, pere de Sigebert, dit *le Boiteux*, roi de Cologne, qui fut assassiné en 499 par Cloderic son fils. Ce fut alors que Clovis *le Grand*, qui avoit conseillé ce parricide, fit mourir celui qui en avoit été l'exécuteur, & réunit le royaume de Cologne à la couronne de France, dont cette ville a dépendu sous les rois de la premiere race. Sous ceux de la seconde, elle fut le partage des princes François, rois de Germanie. En 881, lorsque Charles *le Gros* se faisoit proclamer empereur au-delà des Alpes, Godefroi & Sigefroi, rois des Normans, prirent Cologne & la brulerent. Le clergé & le peuple s'étoient sauvés, pour se délivrer de la cruauté de ces barbares, qui avoient ruiné cette année-là quelques-unes des plus belles villes de la Gaule Belgique. L'empereur Othon *le Grand*, sous lequel elle avoit été réparée, l'assujétit à ses prélats vers l'an 950. Depuis, les autres empereurs l'affranchirent. Frederic I lui donna de grands priviléges, & dès-lors Cologne s'augmenta considérablement, & sur-tout dans le XIII siécle, lorsqu'elle entra vers l'an 1260 dans la ligue des villes anséatiques, & qu'elle devint la capitale de la quatriéme de leurs provinces. Ensuite les citoyens de Cologne ont été gouvernés par des sénateurs, & le sénat fut changé en 1513, à cause d'une sédition du peuple, qui fit mourir les consuls, les trésoriers & quelques autres magistrats, accusés d'avoir pillé le trésor public. Ce sénat a assez de conformité avec celui de l'ancienne Rome. Il gouverne & rend la justice civile;

à l'égard de la criminelle, il a pouvoir d'instruire le procès des criminels, & même de les faire arrêter; mais il n'a pas droit de les condamner, ou de les justifier. Cela est réservé à l'électeur, comme le dernier dégré de la puissance absolue; & c'est pour cette raison, que quoique la ville de Cologne soit libre, elle ne laisse pas de lui faire hommage, & de lui prêter le serment de fidélité, à condition qu'il conservera les priviléges dont elle jouit. Au reste, Cologne est nommée *la Rome d'Allemagne*, à cause de sa grandeur, de son sénat, & de la beauté de ses édifices. On l'appelle aussi *la Sainte*, parcequ'elle conserve plusieurs corps saints, qu'elle a 365 églises, & qu'entre les villes libres, elle est la seule qui se soit exemptée de l'hérésie. Elle est assurément des plus belles, des plus fortes & des plus grandes d'Allemagne, entourée de bonnes murailles défendues par 83 tours, & par un triple fossé qui l'enferme en demi-lune. L'église métropole de S. Pierre seroit une des plus belles du monde, si elle étoit achevée. Il y a divers tombeaux magnifiques, & entr'autres ceux qu'on prétend fabuleusement être les tombeaux des trois rois, qui vinrent adorer le Fils de Dieu, & que l'on dit avoir été apportés de Constantinople à Milan, & de Milan à Cologne. On les voit derriere le chœur, dans une chapelle éclairée de plusieurs lampes. Le chapitre de Cologne est très-illustre & très-noble. Les chanoines ont titre de comtes, & le prévôt est conseiller de l'université. Maternus, qui souscrivit au concile d'Arles, tenu l'an 314, est le premier évêque de Cologne. Il faut que les auteurs modernes, qui croient après Molanus qu'il étoit disciple de S. Pierre, en mettent deux de ce nom. Ce Maternus a eu un grand nombre de successeurs illustres par leur doctrine & par leur piété, & plusieurs d'entr'eux sont placés au catalogue des saints, comme Severin, Evergile, Aquilin, Simoneus, Cunibert, Agilulfe, Heribert, Annon, &c. Euphrate, qui vivoit sous l'empire de Constance, en 346, favorisa les Ariens; & S. Severin, son successeur, rétablit la vérité exilée, & fut le restaurateur de la foi. Dans le VIII siécle, S. Boniface, soutenu par l'autorité de Carloman & de Pepin *le Bref*, fit ériger en métropole l'église de Cologne, qui auparavant étoit évêché suffragant de Trèves; & il en confia la conduite à Agilulfe, qui étoit le compagnon de son apostolat. Les autres prélats les plus célébres sont: Hildebaud, premier chapelain de Charlemagne; Gontier, qui fut déposé par le pape Nicolas I; Bruno *le Grand*, fils de Henri *l'Oiseleur*, & frere d'Othon I, empereur; Frederic de Carinthie; Bruno, comte d'Alten; Renaut, comte d'Asselt; Philippe de Hensberg; Henri de Wirnemberg; Walrame de Juliers; Adolphe de la Marck; Theodoric & Herman de Meurs; Adolphe & Antoine de Schawemburg; Robert; Ernest; Ferdinand & Maximilien-Henri de Baviere, &c. Entre ces prélats Herman de Meurs, & Gebhard ou Gerard Truchses, de la maison de Waspurg, deshonorerent leur dignité, par la facilité qu'ils eurent à suivre les erreurs de Luther. Le premier le fit par ignorance, comme le témoigne Sponde & d'autres; mais le second se porta à ce desordre par un motif d'incontinence, afin d'épouser *Agnès* de Mansfeld, qu'il avoit tirée du monastere de Girresheim. Il la tenoit à Broël; mais intimidé par les parens de cette princesse, il l'épousa, & voulut ensuite retenir le nom & la qualité d'électeur. Il fut chassé, malgré le secours que lui donna le prince d'Orange, son protecteur, & il mourut l'an 1589 en Allemagne, pauvre & abandonné de tout le monde. Outre la métropole, Cologne a 10 églises collégiales, 19 paroisses, 37 monasteres, divers hôpitaux, 30 chapelles principales, & un très-grand nombre d'autres églises. L'université fut rétablie en 1388. Il y a aussi un collége de jésuites, dont l'église bâtie à l'italienne a un très-beau dôme. On compte cinq places principales à Cologne; & outre l'étendue de son circuit, la propreté de ses rues, la magnificence de ses édifices saints & profanes, on y estime la douceur & l'honnêteté de ses habitans, entre lesquels il y a un grand nombre de gens de lettres. S. Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux, étoit natif de cette ville. Le diocèse de Cologne forme l'état de l'électeur, où sont compris Bonne, qui est la résidence de ce prince, Nuis, Andernac, Kempen, &c. Etienne Broëlman a écrit les antiquités de cette ville. Jacques Middendorp en parle dans son traité des illustres universités. Georges Braw en a fait la description. Gilles Gelenius nous en a donné l'histoire. Pierre Cratepolius a fait le dénombrement de ses prélats dans l'histoire des électeurs ecclésiastiques. * On poura encore consulter Ptolémée, *liv.* 2, *chap.* 9. Pline, *liv.* 4, *chap.* 17. Ammien Marcellin, *liv.* 15 & 19. Zosime, *liv.* 1. Tacite, *liv.* 1 & 4 *de l'histoire; 14 des ant. & des mœurs des Germains.* Grégoire de Tours, *liv.* 2. Berthius, *in comment. Germ.* Sainte-Marthe, *Gall. christ. tom. I, p.* 244 & *suiv. Sacrorium Agrippinæ, hoc est Designatio ecclesiarum Coloniensium, &c.* à Cologne, 1607, *in-8°.*

### *Conciles de Cologne.*

On met ordinairement en l'année 346 un synode qu'on croit avoir été tenu à Cologne, & dans lequel on dit qu'Euphratas, évêque de cette ville, fut déposé pour avoir nié la divinité de J. C. On a même les actes de ce synode dans le *tome II des Conciles, p.* 615. Mais il y a bien de l'apparence que ces actes sont supposés, & que cette histoire est fausse. Voyez là-dessus au mot Euphratas, & le cardinal Baronius à l'année 346 & 347, aussi-bien que M. Du-Pin, *tom. II de la bibliothéque ecclésiastique, p.* 834. L'auteur des actes de S. Servais, évêque de Tongres, est le premier qui ait cité ce prétendu synode; mais tous les savans reconnoissent que ces actes sont supposés. Dans le VIII siécle on assembla un concile à Cologne, & selon Eginhart rapporté par Baronius l'an 782, ce fut Charlemagne, qui le fit tenir, & qui y reçut des députés d'un grand nombre de peuples. Les annales de l'abbaye de Fulde, & les chroniques de France de Pithou, parlent d'un concile célébré l'an 870 pour la réforme des mœurs. On en tint un l'an 887 contre les ravisseurs des biens ecclésiastiques, contre les partisans qui opprimoient les pauvres, & contre les nôces incestueuses. Sigebert fait mention dans sa chronique d'un concile assemblé l'an 1056 par l'autorité du pape Victor, où Baudouin & Godefroi, comtes de Flandre, furent réconciliés avec Henri IV roi d'Allemagne. Conon, légat du saint siége, évêque de Preneste, en tint un l'an 1115 ou 1118 contre l'empereur Henri IV; & Theodoric, cardinal & légat, en tint un autre l'année suivante pour le même sujet. Le pape Honoré III fit célébrer celui de 1225, où Conrad cardinal & évêque de Porto, son légat, présida. On y fit 14 chapitres ou canons, que nous avons encore dans le IV tome des conciles. Conrad de Hochstad, archevêque de Cologne, tint un concile provincial l'an 1260, où l'on fit quatorze chapitres pour les bonnes mœurs, & 18 décrets pour les moines. Henri de Wirnemberg, archevêque de la même église, par ordre du pape Clément V, en assembla un l'an 1310 contre les Templiers, & assista l'année d'après au concile général de Vienne en Dauphiné. Le cardinal Nicolas de Cusa, légat en Allemagne, célébra un autre concile l'an 1452, avec le consentement de Theodoric de Meurs, archevêque. Robert de Baviere, successeur de Theodoric, en tint un l'an 1470: & Herman de Hesse qui gouverna cette église après Robert, renouvella tous les anciens statuts faits dans les conciles, dans un concile qu'il tint en 1491. Herman de Meurs, qui fut depuis partisan de l'hérésie, en célébra un l'an 1539. On le divise en douze parties qui ont toutes des titres différens. Adolphe de Schawembourg, mis à la place de Herman déposé, célébra l'an 1549 un concile provincial pour la réforme des mœurs. Sifride de Westerburg, archevêque, fit des ordonnances synodales en 1280. Henri de Wirnemberg en publia en 1306; Walrame de Juliers, en 1333; Guillaume de Genet, en 1351; Fréderic de Saërwerden,

werden, en 1370 ; Theodoric de Meurs, en 1423 ; Herman de Hesse, en 1482, Philippe d'Uberstein, en 1521, &c.

*Prérogatives de l'archevêque de Cologne.*

L'archevêque de Cologne avoit autrefois pour suffragans les évêchés de Munster, de Liége, d'Osnabruch, de Minden & d'Utrecht ; mais ces deux derniers ayant été sécularisés, il ne lui reste plus que les trois premiers. Il est grand chancelier de l'empire dans l'Italie, sans néanmoins y faire aucune fonction de cette charge, non plus que l'archevêque de Trèves dans les Gaules, quoique les raisons en soient différentes. Car il y a des principautés en Italie qui relevent toujours de l'empire ; mais les princes qui les possedent, ont aussi la qualité de vicaires perpétuels de l'empire ; & en cette qualité ils font, dans l'étendue de leurs jurisdictions, ce que l'empereur y pouroit faire pour les affaires communes, ou ils se pourvoient à la cour impériale pour les principales expéditions. C'est pourquoi l'archevêque de Mayence, qui est grand chancelier en Allemagne, a la garde des archives & des titres qui concernent l'Italie. Il est dit par la bulle d'or, que l'archevêque de Cologne a le droit de sacrer le roi des Romains, c'est-à-dire, l'empereur ; néanmoins il semble que ce droit ne lui appartient, que quand le couronnement se fait dans son diocèse, ou dans les évêchés suffragans ; & l'archevêque de Mayence le lui a toujours contesté, lorsque cette cérémonie s'est faite ailleurs. Ce différend a été réglé, comme nous l'avons dit dans l'article d'ALLEMAGNE, au titre *des Electeurs*, vers la fin. Cela n'empêche pas que l'archevêque de Cologne ne précede celui de Mayence dans l'étendue de sa métropolitaine & de sa chancellerie en Italie, où il prend place à la main droite de l'empereur, laissant la gauche à l'électeur de Mayence, qui le précéde par-tout ailleurs. La bulle d'or attribue à l'archevêque de Cologne le second suffrage dans le collége électoral, & le droit d'opiner immédiatement après l'archevêque de Trèves. Il fait exercer la justice criminelle par ses officiers dans la ville de Cologne, quoiqu'elle soit libre & immédiatement sujette à l'empire ; en sorte qu'elle ne souffre pas, quand il y vient, qu'il y demeure long-temps, & avec un trop grand train ; ce qui a été depuis plusieurs siécles la cause de grands différends entre la ville & l'archevêque, lequel a sa résidence ordinaire à Bonn. Le grand chapitre de Cologne est composé de soixante chanoines, qui sont tous princes ou comtes, & l'on n'y reçoit point de simples gentilshommes, ni même de barons, comme on fait à Mayence & à Trèves, où les princes au contraire, ni les comtes ne sont point admis, sans quelque grande raison. Les vingt-quatre plus anciens chanoines forment un chapitre particulier pour l'élection de l'archevêque. Ils ont seuls voix active & passive, pouvant élever un de leurs collégues, ou être élevés à la dignité électorale. L'archevêque de Cologne porte : *d'argent à la croix de sable.* * Heiss, *histoire de l'empire*, *liv.* 6.

COLOMAN, succéda à *Ladislas* au royaume de Hongrie, malgré l'opposition de son frere puîné, *Alme*, auquel il fit crever les yeux, aussi-bien qu'à *Bela* son neveu. Il voulut même faire arracher les testicules à ce dernier, afin qu'il ne pût avoir lignée ; mais il fut trompé par l'exécuteur de cet ordre barbare, qui prit ceux d'un petit chien, & lui fit accroire que c'étoient ceux de Bela. Il mourut l'an 1114, après avoir régné 21 ans. Ce prince cruel étoit très-difforme & contrefait ; car il étoit louche, bossu, boiteux, & begue. * Volater. Munster, *cosmograph. l.* 4.

COLOMB (Christophe) pilote célébre, naquit en 1442. Ferdinand son fils, qui a écrit sa vie, s'efforce de prouver qu'il étoit né de parens nobles ; mais il est sûr que son pere étoit cardeur de laine, & qu'il apprit lui-même ce métier avec un de ses freres nommé *Barthélemi.* Depuis ayant fait quelques voyages sur mer, il gouta la marine, & étudia la géographie. On dit qu'ayant appris par la relation d'un certain pilote, que les auteurs Espagnols nomment *Andalouza*, ou plutôt par un raisonnement tiré de la disposition du monde, qu'il y avoit des pays habitables dans l'autre hémisphere, il résolut de les aller découvrir. Pour cela il s'adressa à divers princes, qui traiterent son entreprise de vision. Ferdinand & Isabelle qui régnoient pour lors en Espagne l'écouterent plus favorablement ; car il en obtint trois vaisseaux, avec lesquels il partit du port de Palos de Moguer en Andalousie, le vendredi 3 d'août de l'an 1492. Il navigea jusqu'à ce qu'il eut trouvé des isles, & il aborda à Cuanabai une des Lucaïes. Les insulaires effrayés à la vue de ses bâtimens, avoient déja gagné les montagnes avec tant de vîtesse, que les Espagnols ne purent prendre qu'une femme à qui Colomb fit donner du pain, du vin, des confitures, & quelques bijoux : ce bon traitement fit que les autres devenus moins farouches s'approcherent des Espagnols, qui n'oublierent rien pour gagner l'affection du cacique (c'est le nom que les Indiens donnoient à leur roi) qui permit à Colomb de bâtir sur le bord de la mer un fort de bois, où il laissa trente-huit Espagnols. Après quoi impatient de faire le rapport au roi de Castille, de l'heureux succès de sa navigation, il retourna au mois de mars de l'année suivante, & arriva en cinquante jours au port de Palos, rapportant de grandes richesses de ces terres. Comme il eut fait connoître au conseil du roi les moyens de conquérir ces riches provinces, on résolut de l'y envoyer en qualité d'amiral des Indes, & on lui accorda tous les priviléges qu'il demanda : l'acte de cette concession est du 18 mai 1493. Le roi l'ennoblit, lui & toute sa postérité, & lui donna pour armes une mer d'argent & d'azur à cinq isles d'or, sous un chapé de Castille & de Léon, avec un monde pour cimier, & ces mots :

*Por Castilla, y por Leon*
*Nuevo Mondo hallo Colon.*

Depuis, quelques envieux le mirent mal auprès de Ferdinand & d'Isabelle ; mais il rentra dans leurs bonnes graces, & mourut à Valladolid le 8 mai 1506, âgé de soixante-quatre ans, d'où il fut porté aux Chartreux de Séville, comme il l'avoit ordonné par son testament. Il laissa de *Béatrix* Henriques, deux fils, dom DIEGO Colomb, & dom *Ferdinand*, prêtre. Dom DIEGO eut un fils appellé FERDINAND, qui mourut sans avoir été marié.

Les auteurs ne conviennent pas du lieu où naquit Christophe Colomb. Les uns veulent que ce soit à Cogoreto, les autres à Albizolo, près de Savonne. Lopez de Vega lui donne pour patrie le village de Nervi sur la côte de Gênes ; quelques autres le font descendre des Pelestrelli de Plaisance. Mais il y a grande apparence qu'il étoit de Gênes, comme Justiniani, Salinieri, & d'autres, l'assurent. * Christophe Colomb, *de prima insularum in mari Indico sitarum lustratione sub rege Ferdinando facta.* Ferdinand Colomb, *hist. del amir. Christ. Colom.* Thomas Fazel, *hist. Sicil.* Justiniani & Soprani, *scritt. della Ligur.* Salinero & Foghetta, *in elog.* Dom Ferdinand Pizarro, *de los illust. Barones del nuevo mondo.* Mariana, *hist. Hisp.* De Thou, *hist. l.* 1. Sponde, *A. C.* 1442. *& seq.* Joan. de Baros. Oviedo, &c. Marmol, *l.* 9. *c.* 29. *Voyez* le *suppl. au dict. de Bayle*, par M. Chauffepied.

COLOMB (Dom Barthelemi) frere du célébre Christophe Colomb. C'étoit un homme de bon esprit, renommé pour les cartes marines, & les spheres qu'il faisoit fort bien pour son temps. Il avoit passé d'Italie en Portugal avant son frere, dont il avoit été le maître en cosmographie. Dom Ferdinand Colomb, son neveu, dit que s'étant embarqué pour Londres, il fut pris par des corsaires qui le menerent dans un pays inconnu, où il fut réduit à la derniere misere ; qu'il s'en tira en faisant des cartes de navigation, & qu'ayant amassé un somme d'argent il passa en Angleterre, présenta au roi une mappemonde de sa façon, lui expliqua le projet que son frere avoit de pénétrer dans l'Océan beaucoup plus avant qu'on n'avoit encore fait ; que ce prince le pria de faire venir Christophe,

promettant de fournir à tous les frais de l'entreprise, mais que celui-ci ne put venir, parcequ'il étoit déja engagé avec la couronne de Castille. Mais une partie de ce récit, & sur-tout cette proposition faite au roi d'Angleterre paroissent imaginaires. Quoi qu'il en soit, Barthelemi Colomb eut part aux libéralités que le roi de Castille fit à Christophe Colomb, & en 1493, ces deux freres & Diegue Colomb, qui étoit le troisiéme, furent ennoblis & obtinrent des armoiries magnifiques, dont nous avons parlé dans l'article précédent. Dom Barthelemi partagea aussi avec Christophe les peines & les fatigues inséparables des longs voyages où ils s'engagerent l'un & l'autre. En 1494 Christophe le fit adelantade, c'est-à-dire, lieutenant ou préfet des Indes occidentales, & deux ans après dom Barthelemi fonda la ville de S. Domingue, qui fut d'abord nommée *la nouvelle Isabelle*, mais qui a toujours été plus connue sous le nom de *San-Domingo*. Il y fit construire une bonne forteresse, en fit jetter les fondemens en sa présence, & ayant donné ses ordres pour presser les travaux, il entreprit un autre voyage dans la province de Xaragua, à la côte de l'ouest, pour soumettre ce peuple à l'autorité du roi de Castille. Il partit seulement à la tête de trois cens hommes, tous bien équipés, & sans trouver de résistance de la part de Behechio, roi de Xaragua. Ce cacique s'engagea de payer, comme les autres, le tribut aux Espagnols. Cette affaire terminée, dom Barthelemi revint à Isabelle, où il trouva que l'on manquoit de tout, & que depuis son départ il étoit mort plus de trois cens personnes de maladies & de misere; & pour surcroit d'infortune, les Indiens sujets de Guarionex se révolterent, & marcherent au nombre de quinze mille contre les Espagnols. Mais dom Barthelemi les défit aisément, en tua un grand nombre, fit prisonnier le cacique Guarionex, & ne le relâcha qu'aux vives instances de ses sujets, & après leur avoir fait promettre de ne plus se révolter. Quelque temps après Guarionex s'enfuit avec quantité de ses sujets chez les Ciguayos, peuple assez aguerri, qui habitoit le cap Cabron, ce qui frustroit les Castillans du tribut imposé à ce cacique. Dom Barthelemi n'eut pas plutôt appris cette fuite, qu'il fit la guerre aux Ciguayos qu'il défit; & ayant pris leur souverain nommé Mayobanex, il le fit mourir pour retenir, par cet exemple de sévérité, tous ces petits princes dans la soumission. Après plusieurs autres expéditions, dom Barthelemi s'engagea en 1502 dans de nouvelles découvertes avec son frere Christophe Colomb, & il découvrit entr'autres plusieurs mines d'or dans la province de Veragua. Il fut chargé de faire un établissement dans ce pays; & pour lever les obstacles qu'il y trouvoit, il enleva le cacique du lieu dont la bourgade fut brulée, & n'épargna ni soins ni travaux pour exécuter son dessein. Une révolte s'étant élevée dans la Jamaïque, il y courut, défit les rebelles & se saisit de leur chef. Enfin après plusieurs autres voyages tant en Espagne, que dans l'isle Espagnole où le roi Ferdinand l'avoit envoyé, il mourut dans cette isle en 1514. Peu de temps auparavant Ferdinand lui avoit donné le gouvernement & la propriété, sa vie durant, de la petite isle Mona, lui avoit assigné un département de deux cens Indiens, & lui avoit donné la charge de faire travailler aux mines qu'on pouroit trouver dans l'isle de Cuba: cette charge étoit très-lucrative. Ce prince eut un grand regret de sa mort, & il le témoigna à ses courtisans. * Le pere Charlevoix, jésuite, *histoire de l'isle de S. Domingue, tome I.*

COLOMB (Ferdinand) fils de *Christophe*, a vécu dans le XVI siécle, vers l'an 1530. Il fut fait prêtre, aima passionnément les livres, & choisit un lieu très-agréable près de la ville de Séville, où il fit bâtir une belle maison, qui est aujourd'hui aux religieux de la Merci. C'est-là qu'il dressa une bibliothéque très-bien choisie. Elle étoit d'environ vingt mille volumes, avec de rares manuscrits. En mourant il la laissa à l'église de Séville; & c'est cette bibliothéque qu'on a surnommée *la Colombine*. Il composa l'histoire de son pere sous ce titre: *Historia del Amirante D. Christoval Colomb.* Alfonse de Ulloa la traduisit en italien, & elle n'est presque connue que dans cette traduction, qui a été imprimée deux fois à Venise l'an 1571 & 1674. * Alphonsus Garsias Matamarus, *de Acad. & doct. Hisp. viris.* Louis Jacob, *traité des bibl.* Nicolas Antonio, *bibl. Hisp. &c.*

COLOMB, ou COLM, ou COLMKIS, abbé de Hi, nommé aussi S. COLOMBAN, mais différent de l'abbé de Luxeu, naquit en Irlande le 7 décembre en 521. Il entra jeune dans un monastere, fut fait prêtre en 546, fonda plusieurs monasteres en Irlande, passa ensuite dans l'isle de Hi, pour travailler à la conversion des infidéles, de là en Ecosse, où il prêcha l'évangile aux Pictes pendant près de 30 ans. Il mourut le 9 juin ou le 16 mars 597. Il a été honoré comme saint en Angleterre. * Bede, *hist. Angl.* Mabillon, *siécle premier Benédictin.* Adamant, *apud Surium.* Usser, *antiq. Britann.* Bulteau, *hist. monast. d'Occident, l. 2.* Baillet, *vies des saints, juin.*

COLOMBAN (saint) abbé de Luxeu en Bourgogne, a été illustre sur la fin du VI siécle, & au commencement du VII. Il naquit vers l'an 559 dans le pays de Leinster, ou Lagenie, province d'Irlande. Il fut élevé dès sa jeunesse dans l'étude des sciences humaines, & il y fit de grands progrès, par le moyen du travail qu'il joignit à une grande capacité de génie: il n'en fit pas de moindres dans la piété, ayant reçu de Dieu une inclination heureuse pour la vertu. Après avoir achevé ses premieres études, il s'apperçut que la volupté lui tendoit des piéges par-tout. Pour en prévenir les suites, il alla se mettre sous la conduite d'un saint vieillard, nommé *Siléne*, qui reconnoissant que Colomban avoit l'esprit fort vif & très-solide, l'instruisit de la religion, en lui donnant l'intelligence des livres sacrés. Colomban se retira ensuite dans l'abbaye de Banchor, ou Bencor, qui étoit alors la plus célébre abbaye de l'Irlande, où il demeura plusieurs années, sous la discipline du saint abbé Commogel. On dit qu'il y avoit alors dans ce monastere près de trois mille religieux. L'an 585 il passa en France âgé de trente ans, où il fut reçu dans l'Austrasie par Childebert II, & par la reine Brunehaud. Il se retira d'abord dans la solitude de Vosge, à l'entrée du diocèse de Besançon, où il habita dans un vieux château ruiné apellé *Anegrai.* Le nombre de ses disciples croissant, il se vit contraint de chercher dans cette solitude un lieu plus commode, & y établit l'an 592 le monastere de Luxeu, avec la permission de Gontran, roi de Bourgogne.

Il fonda bientôt après celui de Fontaine, & gouverna ces deux monasteres, jusqu'à ce qu'il fut chassé par le roi Thierri, à la sollicitation de la reine Brunehaud, irritée de ce que Colomban avoit repris librement le roi son petit-fils de ses déréglemens. Il fut conduit jusqu'à Nantes, & embarqué sur un vaisseau, qui devoit le mener en Irlande; mais ce vaisseau ayant été repoussé sur les côtes, il rentra en France, & vint demeurer dans la Suisse, qui étoit du royaume de Theodebert, frere de Thierri. Il y prêcha l'évangile à des Suéves idolâtres, qui habitoient autour du lac de Genève. Quelque temps après, Theodebert ayant été défait & pris prisonnier par Thierri, S. Colomban fut obligé l'an 612 de passer en Italie, où il fonda l'abbaye de Bobio au pied de l'Apennin, dans les états d'Agilulphe, roi des Lombards, qui l'employa à la conversion des Ariens. Colomban mourut dans ce monastere le 21 novembre de l'année 615, âgé de 56 ans, selon les uns, & selon d'autres, de 72. Il avoit composé un commentaire sur les pseaumes, qui n'a point été imprimé. On a encore de lui sa régle, quelques piéces poëtiques, & quelques lettres, avec d'autres ouvrages ascétiques, & des canons pénitentiels imprimés à Louvain en 1667. Eustase succéda à S. Colomban; & ce fut à l'instance de cet abbé qu'on célébra vers l'an 624 ou 625 un synode à Mâcon, contre un moine de Luxeu, nommé *Agrestin*, qui ne vouloit pour recevoir la régle de S. Colomban. * Jonas, *in*

*vita S. Eust.* Sigebert, *de script. eccles. c.* 60. Sirmond, *tom. I. conc. Gall.* Surius, *ad diem* 21 *novemb.* Stengelius, *in Cor. Luci.* Baronius. Possevin. Le Mire. *Florilegium SS. Hibern. &c.* Consultez sur les ouvrages de S. Colomban l'*histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins, *tome III.* Il y a eu divers *Colombes* ou *Colombans*, qu'il ne faut pas confondre. Le Colomban, qui a été abbé de Luxeu, est différent de COLOMBA Colombil Irlandois, qui convertit une partie de l'Ecosse. *Consultez* Usser, *de antiquit. Britan. cap.* 15. Baillet, *vies des saints, novemb. edit. Paris. in-fol.* Du-Pin, *biblioth. des auteurs eccles. VII & VIII siécles.*

COLOMBARA DI TREPANI, petite isle de la mer Méditerranée, sur la côte occidentale de Sicile, près de la ville de Trepani, dont elle a pris son nom. On croit que c'est celle que les anciens appelloient *Pelias.* * Baudrand.

COLOMBE (sainte) vierge & martyre à Sens. Les actes du martyre de cette sainte sont récens & indignes de foi. Tout ce que l'on en sait, c'est qu'elle se trouve dans les martyrologes au 31 décembre, en qualité de martyre, & l'on croit qu'elle a souffert le martyre sous Aurelien en 273. Son culte étoit établi dans les églises de France dès le commencement du VII siécle, & il y avoit, du temps de Dagobert I, une chapelle bâtie à Paris, qui portoit son nom. On croit que ses reliques sont encore à Sens, ausquelles S. Eloi fit une chasse fort précieuse, aux dépens de Dagobert, & orna l'église qui porte son nom, qui fut depuis accompagnée d'un monastere célébre, qui subsiste encore aujourd'hui. * *Vita Eligii, per Audoënum, cap.* 30. Tillemont, *mém. eccl. tom. IV.* Baillet, *vies des saints, décembre.*

COLOMBE (sainte) née à Cordoue en Espagne, sous la domination des Maures & des Sarasins au IX siécle, se consacra dès sa plus tendre jeunesse aux actions de vertu & de piété. Elle se retira ensuite avec sa sœur Elizabeth dans l'abbaye de Tabane, à deux lieues de Cordoue. Les Maures ayant chassé les religieuses de ce monastere, elles se réfugierent à Cordoue; mais la persécution s'étant élevée contre les chrétiens en 852 sous Mahomet, fils d'Abderam, Colombe sortit de son couvent pour aller devant les juges parler hardiment en faveur de la religion de J. C. & contre celle de Mahomet. Elle fut sur le champ condamnée à avoir la tête tranchée, & exécutée devant le palais. Son corps fut jetté dans le Guadalquivir, & il y fut retrouvé six jours après par des religieux, qui le rapporterent secrétement au village de Fragelles près de Cordoue. On fait sa fête le 17 septembre. Son histoire est rapportée dans le mémorial de S. Euloge, qui fut martyrisé six ans après. * *Voyez* Bulteau, *hist. Benedict. l.* 5, *c.* 8. Baillet, *vies des saints, septembre.*

COLOMBE, ordre militaire, que Jean I de ce nom, roi de Castille, institua à Ségovie l'an 1379. Quelques historiens Espagnols en attribuent l'institution à son fils Henri III, l'an 1399. Quoi qu'il en soit, l'un de ces princes fit faire un nombre de coliers d'or enchaînés de rayons du soleil ondoyés en pointe, & au bout une colombe émaillée de blanc, les yeux & le bec de gueules. Le jour de la pentecôte, il se para de ce colier, & en distribua plusieurs à ses favoris, leur donnant aussi un livre enluminé, qui contenoit les statuts de l'ordre, qui ne dura pas long-temps. * Favin, *theat. d'honn. & de chevalerie, l.* 6, *pag.* 1229.

COLOMBEL (Nicolas) peintre, éleve d'Eustache le Sueur, étoit né à Sotteville près de Rouen en 1646. Il demeura long-temps en Italie pour se former sur Raphael & le Poussin, qu'il n'a cependant guères suivis. Son dessin est correct, ses compositions sont riches, accompagnées de beaux fonds d'architecture, qu'il entendoit bien de même que la perspective; mais son ton de couleur est trop dur, & ses têtes, très-communes, se ressemblent toutes. C'est le jugement qu'en porte M. d'Argenville dans son abrégé des vies des plus fameux peintres, tome II, page 294 & 295. L'académie de Paris reçut Colombel en 1694, & l'élut ensuite professeur. Il peignit, pour la ménagerie du roi, Orphée jouant de la lyre. Il est mort à Paris en 1717, âgé de soixante-onze ans.

COLOMBET (Claude) habile jurisconsulte, professeur en droit dans la faculté de Paris, vivoit dans le XVII siécle. Il enseigna long-temps le droit dans sa maison à Paris; & l'on assure que le célébre Antoine Favre, si profond dans la jurisprudence, l'ayant connu & fréquenté à Paris, le trouvoit un des génies les plus propres pour cette science. Blanchard au catalogue des conseillers du parlement de Paris, dit que Colombet fut reçu conseiller en 1636. Il a revu les œuvres de Cujas, de l'édition de Paris, 1634, en six volumes *in-folio.* Il a fait aussi imprimer des Paratitles sur le digeste, dont M. de Fourcroy faisoit un grand cas, & un abrégé de la jurisprudence romaine, divisé en sept parties, à l'imitation des pandectes de Justinien, avec son rapport à l'usage de la France. Il y a eu plusieurs éditions de ce livre, qui est estimé. C'est un sommaire où l'on donne une exacte connoissance du droit civil dans les matiéres dont il y est traité. L'édition des Paratitles faite à Paris en 1685, contient de plus que les précédentes, l'histoire du droit romain depuis son origine; dans les autres éditions, cette histoire n'étoit que depuis Justinien. On a encore de Colombet *Synoptica institutionum imperialium descriptio per diffinitiones & divisiones, in-*12. * Voyez Taisand dans ses vies des jurisconsultes, *in-*4°, édition de 1737, page 129.

COLOMBI (Jean) *cherchez* COLUMBI.

COLOMBI, *cherchez* CAUVIGNI (François de)

COLOMBIER (Pierre Bertrand de) *cherchez* BERTRAND.

COLOMBIERE (Claude de la) jésuite célébre, étoit né à S. Symphorien, à trois lieues de Lyon, & fit ses études dans cette derniere ville. Etant entré chez les jésuites, dont il embrassa l'institut, il y professa la rhétorique & s'y appliqua à la prédication. Il se fit estimer dans ce ministere, & on l'écouta avec fruit pendant deux ans à la cour d'Angleterre. Ce pere a toujours passé pour un bon religieux, qui n'avoit pas moins de piété que d'esprit. Il étoit en commerce de lettres avec le célébre Patru, & celui-ci en parloit comme d'un des hommes de son temps qui savoient mieux les finesses de notre langue. Ce jésuite a donné une forme à la célébration de la solemnité du cœur de Jésus: il en a tracé l'office, les pratiques & les conditions dans un livre publié en 1726. Il mourut âgé de quarante ou quarante-un ans, le 15 février 1682, à Paray dans le duché de Bourgogne. On lit encore volontiers ses sermons, que l'on a entendus autrefois avec plaisir, & le cœur peut trouver de quoi profiter dans cette lecture. On en a quatre tomes imprimés plusieurs fois *in-*8°, par les Anissons; un cinquiéme tome contenant des réflexions morales, & les harangues latines qu'il prononça en professant la rhétorique à Lyon; des *Réflexions chrétiennes;* deux volumes de lettres spirituelles avec une retraite, *in-*12, Lyon 1725. * *Préface des sermons du pere* de la Colombiere. Le pere Colonia, jésuite, *histoire littéraire de Lyon, tome II.*

COLOMBINO (Jean) fondateur de l'ordre des Jésuates. Il étoit natif de Siene dans la Toscane. On dit qu'enflammé par la lecture assidue de la vie de sainte Marie d'Egypte, il résolut d'imiter cette sainte. Sa pénitence devint austere, sa retraite fut grande, sa piété éclata; on voulut l'imiter, & en peu de temps on vit naître un ordre en 1354, dont les membres furent appellés *Jésuates*, parcequ'ils prononçoient souvent le nom de *Jésus.* Le pape Urbain V confirma cet ordre; mais en 1668 le pape Clément IX l'abolit pour des raisons importantes que le temps avoit fait naître. * Bonanni, *de gli ordini religiosi*, in-8°.

COLOMBO, ville des Indes orientales. Elle est sur la côte occidentale de l'isle de Ceylan, entre Negombo & Calture. Colombo, qui porte le nom du célébre

Christophe Colomb, eſt une ville forte par ſa ſituation ſur une petite langue de terre, qui eſt preſque toute entourée de la mer. Elle a auſſi quelques fortifications & une bonne citadelle, & elle eſt la capitale de la meilleure partie de l'iſle de Ceylan, & la réſidence du gouverneur, que les Hollandois tiennent dans cette iſle. Les Portugais ont poſſedé cette place depuis l'an 1517 juſqu'au 10 mai 1556, qu'ils en furent chaſſés par les Hollandois, après un ſiége très-opiniâtre, qui duroit depuis le mois d'octobre de l'année précédente. * Mati & la Martiniere, *dictionnaire.*

COLOMBS, village de France dans la Beauce, avec une abbaye de l'ordre de S. Benoît, ſur la riviere d'Eure, à une lieue de Nogent-le-Roi, vers le nord. * Mati, *dictionnaire.*

COLOMEI, en latin *Coloma*, ville de Pologne dans la Pocutie, petit pays dans la Ruſſie noire, eſt ſituée ſur la petite riviere du Prat, vers les frontieres de la Moldavie, & au pied des montagnes. * Sanſon. Baudrand.

COLOMIERS, COLUMIERS, ou COULOMIERS, en latin *Colomeria*, *Colomeriæ*, petite ville de France dans la Brie, avec juſtice royale & élection. Elle eſt ſur la riviere du Morin, à cinq ou ſix lieues de Meaux. *Voyez* le traité du domaine du roi, de M. Du-Pui.

COLOMIEZ (Paul) proteſtant, né à la Rochelle en 1638, & fils d'un médecin. Après ſes études, il parcourut la France & la Hollande, y fit quelque ſéjour, & ſe retira enſuite en Angleterre, attiré par les liaiſons qu'il avoit avec Iſaac Voſſius, chanoine de Windſor. Son attachement pour le parti des épiſcopaux parut dans ſon livre intitulé, *Theologorum presbyterianorum icon:* ouvrage qui lui attira beaucoup d'ennemis, & qui le fit déchirer d'une maniere indigne, dans le libelle ſcandaleux & plein de calomnies, qu'a publié le miniſtre Jurieu, ſous le titre de *l'eſprit de M. Arnauld.* Colomiez a publié un livre ſur la vie & les écrits des François ſavans dans les langues orientales, ſous le titre de *Gallia orientalis*, imprimé à la Haye en 1665, & réimprimé à Hambourg en 1709, avec ſes autres opuſcules, par les ſoins de Jean-Alb. Fabricius. *Une bibliothéque choiſie, en françois*, imprimée à la Rochelle en 1682, & dont on a donné à la fin de 1731 une édition bien plus exacte, à Paris. On y a joint la *vie du P. Sirmond*, & *l'exhortation aux martyrs*, traduite de Tertullien, dont nous parlons plus bas. *Obſervationes ſacræ*, ſur pluſieurs paſſages de l'écriture, à Amſterdam 1679; *des Opuſcules de critique & d'hiſtoire*, en 1668 à Paris; *des mélanges hiſtoriques*, à Orange en 1675; un petit livre intitulé, *Rome proteſtante*, à Londres en 1675. *La vie du P. Jacques Sirmond*, à la Rochelle en 1671. *Des remarques ſur les ſeconds Scaligerana*, en 1669. *Epigrammes & madrigaux*, à la Rochelle en 1668. *Une traduction françoiſe de l'exhortation de Tertullien aux martyrs*, à la Rochelle en 1673, & pluſieurs autres, dont la plupart ſe trouvent dans le recueil fait & publié par Jean-Alb. Fabricius, à Hambourg 1709 *in*-4°. En 1730 on a donné du même Colomiez, *Italia & Hiſpania orientalis*, ouvrage dans le gout du *Gallia orientalis*, à Hambourg, *in*-4°, par les ſoins de Chriſt. Wolfius. Colomiez eſt mort à Londres le 13 janvier de l'an 1692. On a une édition de Leipſick en 1687 *in*-12, des opuſcules ſuivans du même: *Paralipomena ad Guillelmi* Cave *Chartophylacem eccleſiaſticum. De Photii ſcriptis diſſertatio;* & *Paſſio ſancti Victoris Maſſilienſis.* Il s'eſt nommé dans ſes ouvrages, *Paulus Colomeſius Rupellenſis.* * Bayle, *diction. crit.* Niceron, *mem. tom. VIII & X*, 2 *part.*

COLOMNA (Fabio) *cherchez* COLONNE.

COLONEL GÉNÉRAL DE L'INFANTERIE FRANÇOISE, titre d'un grand officier du royaume, dont l'autorité s'étendoit ſur tous les gens de pied François, & qui avoit les meſtres de camp pour lieutenans colonels. C'eſt ſous ſon nom que toutes les ordonnances de guerre étoient publiées, & que la juſtice s'exerçoit par le prévôt des bandes.

*SUITE CHRONOLOGIQUE DES COLONELS, &c.*

I. Jean, ſeigneur de Taix, grand-maître de l'artillerie du roi, & colonel général de l'infanterie françoiſe, fut deſtitué de ſa charge par le roi Henri II, & fut tué au ſiége de Heſdin l'an 1555.

* Charles de Coſſé I du nom, comte de Briſſac, exerça l'office de colonel de l'infanterie en Piémont, par commiſſion, puis fut créé maréchal de France en 1550.

II. Gaſpard de Coligni II du nom, ſeigneur de Châtillon, fut pourvu de la charge de colonel général de l'infanterie françoiſe par le roi Henri II, l'an 1547. Ce fut lui qui poliça l'infanterie, & qui fit les ordonnances militaires, que l'on obſerve encore à préſent. Il fut créé amiral de France en 1552.

III. François de Coligni ſeigneur d'Andelot, fut établi colonel général en la place de ſon frere, l'an 1555. Il embraſſa la nouvelle religion en 1559, & mourut en 1569.

* Blaiſe de Montluc, chevalier de l'ordre du roi, exerça la charge de colonel de l'infanterie au ſiége de Thionville l'an 1558, & fut créé maréchal de France en 1574.

IV. Charles de la Rochefoucaud, comte de Randan, reçut les proviſions de l'office de colonel général de l'infanterie françoiſe, après que le colonel d'Andelot eut fait profeſſion publique de la religion prétendue-réformée en 1559.

V. Sébaſtien de Luxembourg, duc de Penthiévre, dit *le chevalier ſans peur*, exerça cette charge après le comte de Randan. Il ſe ſignala à la bataille de Dreux, & aux ſiéges de Rouen & d'Orléans, en 1562 & 1563.

VI. Timoléon de Coſſé, comte de Briſſac, colonel général de l'infanterie françoiſe, donna des marques de ſa valeur à l'entrepriſe de Lyon, au ſiége de Paris, à la bataille de S. Denys, & au combat de Jarnac en 1569.

VII. Philippe Strozzi, fils de *Pierre* Strozzi, maréchal de France, fut pourvu de l'office de colonel général en 1569. Il fut depuis lieutenant général de l'armée navale, pour le voyage des iſles Açores.

VIII. Jean-Louis de Nogaret, dit *de la Valette*, duc d'Eſpernon, reçut du roi Henri III la charge de colonel général de l'infanterie françoiſe en 1582.

IX. Bernard de Nogaret de la Valette & de Foi, duc d'Eſpernon, fut colonel général par la démiſſion de ſon pere, l'an 1610. Il mourut à Paris le 25 juillet 1661.

Après la mort du précédent, le roi Louis XIV ſupprima cette charge par lettres données à Fontainebleau le 26 juillet 1661; mais elle fut renouvellée par le roi Louis XV, par commiſſion ſeulement, en faveur de

X. Philippe d'Orléans, duc de Chartres, depuis *duc d'Orléans*, premier prince du ſang, qui en prêta ferment entre les mains du roi le 15 mai 1721, & qui de ſon propre mouvement, en remit ſa démiſſion entre les mains du roi au mois de décembre 1730, au moyen de quoi elle eſt demeurée ſupprimée. * Le P. Anſelme, *hiſt. des grands offic. de la couronne.*

COLONIA (Dominique de) célébre jéſuite, qui s'eſt diſtingué dans les belles lettres & dans l'hiſtoire, étoit né à Aix le 25 août 1660, entra dans la ſociété des jéſuites dès l'âge de quinze ans, en 1675, & y fit les quatre vœux en 1694. Après y avoir enſeigné dans les claſſes inférieures pendant cinq ans, il fut chargé de la rhétorique à Lyon, où il a exercé cet emploi pendant dix ans avec beaucoup d'applaudiſſement & de ſuccès. Comme il n'avoit jamais ſéparé l'étude de la religion, de celle des ſciences profanes, & qu'il s'étoit même appliqué particuliérement à l'étude des langues ſavantes, pour être en état de conſulter les originaux de l'écriture, des peres & des hiſtoriens eccléſiaſtiques, on le jugea propre à enſeigner la théologie poſitive, & il en a continué l'exercice durant vingt-ſix ans, & dans le même temps il enſeigna ſix ans la langue hébraïque. L'auteur

de son éloge imprimé dans les *Mémoires de Trévoux* du mois de novembre 1741, dit que rien n'échapa aux recherches du pere de Colonia ; qu'il paroissoit avoir tout lu, & que sa mémoire, qui n'oublioit rien, lui rendoit présent ce qu'il avoit étudié avec tant de netteté, qu'on eût dit qu'il savoit par cœur tous les livres qui lui avoient passé par les mains. Il ajoute qu'il s'expliquoit avec autant de grace que de facilité sur toutes les choses qu'il avoit apprises ; que ses travaux littéraires n'empêchoient pas qu'il ne se livrât à beaucoup d'autres fonctions, qui sont du ressort du ministere ecclésiastique, comme la confession, la direction, la prédication, la visite des malades, &c. & que la ville de Lyon, qui a eu tout le temps de le connoître durant cinquante-neuf ans qu'il y a vécu sans interruption, lui faisoit, par estime & par reconnoissance, une pension annuelle, dont le pere de Colonia employa toujours une bonne partie à des œuvres de piété. Ce jésuite mourut à Lyon le douziéme de septembre 1741, dans sa quatre-vingt-deuxiéme année. Quant aux fruits publics de ses travaux littéraires, l'auteur de son éloge n'en cite que trois : voici ceux que nous connoissons par nous-mêmes, ou que le pere Oudin nous a fait connoître. 1. *Ludovico magno ob captum inspectante hoste Namurcum, panegyricus, Lugduni* 1693, *in*-4°. 2. *Laudatio funebris Camilli de Neuville de Villeroy, archiepiscopi Lugdunensis*, à Lyon, 1694, *in*-4°. Le pere le Long ne parle point de ce discours. 3. *Oraison funébre de Claude de Saint-Georges*, archevêque de Lyon, citée par le pere le Long, *in*-4°, à Lyon 1714. 4. *Relation de ce qui s'est fait & passé à Lyon au passage de M. le duc de Bourgogne, avec les dessins, les devises & les inscriptions des feux d'artifices*, à Lyon 1701, *in*-4°. 5. *Antiquités profanes & sacrées de la ville de Lyon*, avec quelques singularités remarquables, présentées à M. le duc de Bourgogne, à son passage par cette ville, à Lyon 1701, *in*-12 & *in*-4°, 1702, cité par le pere le Long, & par l'abbé Lenglet, dans son catalogue des historiens : la seconde édition est plus estimée que la premiere. 6. *Panégyrique du bienheureux Jean-François Regis* ; abrégé de sa vie, avec neuf méditations sur ses vertus, à Lyon 1717, *in*-12. 7. *Neuvaine de S. François Xavier*, contenant le panégyrique de ce saint, avec neuf méditations sur ses vertus, *in*-12, à Lyon, 1710. 8. *De arte rhetoricâ libri quinque, lectissimis veterum auctorum perpetuisque exemplis illustrati*, à Lyon 1710, *in*-8°. On dit que cette rhétorique a été imprimée jusqu'à dix-neuf fois. On recherche davantage l'édition de Lyon de 1717, celle de Padoue 1716, & celle de la Haye 1739. L'édition faite la même année à Lyon, est la dix-neuviéme ; on la dit plus correcte & plus complette qu'aucune de celles qui avoient paru jusqu'alors. 9. *Tragédies & œuvres mêlées en vers françois*, 1697, *in*-12. Ce recueil contient entr'autres Germanicus, Annibal, Juba, Jovien, tragédies ; la Foire d'Augsbourg, comédie ; & les préludes de la paix. 10. *Orationes latinæ, præfationes & epistolæ nuncupatoriæ Theseon*, à Lyon 1700, *in*-12. La plupart de ces piéces avoient déja paru séparément. 11. *Dissertation sur un monument Taurobolique*, découvert à Lyon, imprimée en 1705, *in*-12, à Lyon. 12. *Oraison funébre de la princesse Anne Palatine de Baviere*, princesse douairiere de Condé, à Trévoux 1723, *in*-4°. 13. *La religion chrétienne autorisée par le témoignage des anciens auteurs païens*, deux volumes *in*-12, à Lyon 1718, dédiés à François Paul de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon. Le pere de Colonia avoit lu cet ouvrage par parties dans l'académie de Lyon, dont il étoit membre, & où il s'est toujours distingué ; & l'académie avoit applaudi à l'entreprise & à l'exécution de l'auteur. Cet ouvrage a toujours été estimé : en effet il y a des recherches & de l'érudition. 14. *Discours lu dans l'assemblée publique de l'académie de Lyon*, le 29 avril 1727, sur un projet de l'histoire littéraire de la ville de Lyon ; dans les *Mémoires de littérature & d'histoire*, recueillis par le pere des Moletz, de l'Oratoire, tome VI, partie II. 15. *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, avec une bibliothéque des auteurs Lyonnois sacrés & profanes, distribués par siécles, à Lyon 1728 & 1730, deux volumes *in*-4°. C'est l'ouvrage annoncé dans le discours précédent, & le plus considérable de ceux du pere de Colonia. Le premier volume contient les antiquités de Lyon, & ensuite l'histoire littéraire de cette ville, depuis le premier siécle de ladite ville, jusqu'à la fin du sixiéme. Le second volume commence à l'année 600, & finit en 1730. C'est dommage qu'il y ait bien des articles, sur-tout dans ce second volume, qui paroissent traités trop superficiellement, & qu'il y ait bien des écrivains Lyonnois omis. A la page 767 du tome II de cet ouvrage, l'auteur met parmi les ouvrages rares de la bibliothéque de la société à Lyon, *Les questions orthodoxes*, ou *la défense du concile de Trente par Andradus Payva*. Mais, 1°. cet écrivain Portugais se nommoit en latin *Dieghus Payva Andradius*. 2°. Il n'a point fait de livre sous le titre *Questions, &c.* mais il en a fait un sous ce titre : *Orthodoxarum explicationum libri decem*. 3°. Cet ouvrage n'est point la défense du concile de Trente, mais celle de la compagnie de Jesus. 4°. On a confondu les deux ouvrages de Payva en un seul : outre ces explications orthodoxes, il a fait *Defensio fidei Tridentinæ*. 16. *Bibliothéque Janséniste*, ou *Catalogue alphabétique des principaux livres jansénistes, ou suspects de jansénisme*, avec des notes critiques, &c. Il y a eu trois ou quatre éditions de cet ouvrage, qui n'est pas celui qui a fait le plus d'honneur à l'auteur. La premiere est de 1722 ; la seconde de 1731, est dite augmentée de plus de la moitié, par rapport à la premiere. On y trouve à la fin un autre catalogue, que l'auteur appelle bibliothéque Anti-Janséniste. La troisiéme édition, qui est en deux volumes, est de 1739, & porte le titre de Bruxelles. Voyez le jugement qui a été porté de cet ouvrage du pere de Colonia, par l'auteur de la réponse à cette bibliothéque, imprimée à Utrecht sous le titre de Nancy, en 1740, *in*-12. 17. Découverte d'une colonne de Constantin le grand, à Arles, dans le *Journal de Trévoux*, septembre 1701. 18. Dissertation sur une colonne milliaire d'Arles, dans le même journal, septembre 1702. 19. Remarques sur une inscription du temps de Charles VIII, nouvellement découverte à Lyon, dans le *Journal de Trévoux*, décembre 1707. 20. Conjectures sur des tuyaux de plomb, trouvés dans le Rhône un peu au-dessus de la ville d'Arles, dans le même Journal, janvier 1708. 21. *Instruction sur le Jubilé de l'église primatiale de S. Jean de Lyon*, à l'occasion du concours de la Fête-Dieu, avec celle de la Nativité de S. Jean-Baptiste, à Lyon, 1734, *in*-12. 22. *Décoration du feu d'artifice que messieurs les comtes de Lyon font dresser sur la Saone, à l'occasion de leur quatriéme Jubilé, avec une explication suivie des images symboliques*, par lesquelles on expose d'une maniere sensible ce qu'il faut savoir & ce qu'il faut pratiquer pour gagner ce Jubilé, à Lyon 1734, *in*-8°.

COLONIE, transport de peuple dans un pays désert ou éloigné pour l'habiter & le cultiver. On appelloit aussi colonie, le pays où l'on envoyoit de nouveaux habitans. Chez les Romains il y en avoit de deux sortes, à savoir les romaines & les latines. Les habitans des colonies romaines étoient citoyens Romains, & avoient droit de suffrages, sans néanmoins avoir part aux charges & aux honneurs de la république. Ceux des colonies latines avoient droit de suffrages, si le magistrat le leur permettoit, & étoient reçus citoyens Romains, après avoir exercé quelque magistrature dans une ville latine. Il y avoit encore des colonies militaires pour les vieux soldats qui n'étoient plus capables de rendre service ; mais ces colonies ne faisoient pas une classe séparée des colonies romaines, dont elles ne différoient que par le choix de ceux dont elles étoient formées d'abord.

Les Romains, de même que les Grecs, avoient accoutumé dans les colonies, de bâtir des temples & d'autres somptueux édifices, pareils à ceux de Rome & des autres

villes d'Italie, pour adoucir l'ennui des nouveaux habitans; & ils donnoient aux riviéres & aux montagnes de ces colonies, les noms des riviéres & des montagnes qu'ils avoient quittées. C'est ainsi que Trèves & Cologne, Toulouse, &c. ont eu chacune leur capitole, à l'exemple de Rome; & que Vérone, Lyon, Vienne, Nismes, Arles, & d'autres villes, ont eu de même leur cirque & leur amphithéatre, dont quelques-uns conservent encore d'assez beaux restes.

Denys d'Halicarnasse remonte jusqu'à Romulus pour y trouver l'origine des colonies. En effet, nous lisons dans l'antiquité que de toutes les places dont Romulus s'empara, & ausquelles il fit la guerre, il n'en ruina aucune, mais qu'il se contenta d'en enlever les habitans, pour les obliger d'habiter d'autres terres, & qu'il substituoit en la place de ceux-ci des habitans de Rome. Les rois qui succéderent à Romulus en firent autant que lui; ce qui n'empêche pas qu'on ne regarde Ostie comme la premiere colonie de Rome, quoiqu'elle n'ait été habitée par des Romains que sous le régne de Servius Tullius, parceque c'est la seule qui se soit trouvée de quelque considération, toutes les autres n'étant que d'assez petits bourgs. Les Romains devenus libres, ne songerent que tard à faire de pareils établissemens; mais dès qu'ils eurent commencé, ils en firent plusieurs, d'abord dans l'Italie, & ensuite dans tous les pays dont ils firent la conquête. Auguste & ses successeurs ne manquerent pas d'en faire de même, & il y en eut bientôt jusque sur les bords de l'Euphrate & du Tigre; mais ces dernieres furent presque toutes composées de soldats vétérans. Nous trouvons des vestiges de cet usage chez les Grecs, qui peuplerent de cette façon l'Asie & la plus grande partie de l'Europe; mais ces colonies des Grecs ne furent pas d'ordinaire soumises aux villes meres. Milet est une des villes grecques qui a fait le plus de colonies. Presque toutes les villes de cette nation, dans le Pont-Euxin, avoient été bâties ou par les Miléfiens, ou par les habitans de Sinope, qui étoient originaires de Milet. Heraclée, sur le Pont-Euxin, dans le pays des Mariandynes, fit encore un grand nombre de colonies, & elle a eu soin d'en conserver la mémoire sur ses médailles. Pour revenir aux colonies de Rome, ce qui encourageoit les peuples à contribuer à ces sortes de colonies, c'est que ceux qui les envoyoient, leur distribuoient & leur cédoient la proprieté des terres qu'ils alloient habiter. On fournissoit même gratuitement aux frais, non-seulement de leur voyage, mais encore des instrumens & des ustenciles nécessaires. On choisissoit parmi ceux que l'on envoyoit des personnes graves & prudentes, que l'on chargeoit de commander & de régir les peuples que l'on transportoit. C'étoit par l'avis de ces personnes que l'on s'établissoit, ou que l'on fixoit sa demeure plutôt dans un endroit que dans un autre. Lorsqu'on bâtissoit quelque ville, l'étendue & la disposition étoit encore de leur compétence. Ils rapportoient cependant tout ce qu'ils faisoient à la gloire & à l'embellissement de l'empire romain, dont Rome étoit la capitale. Presque tous leurs édifices publics, comme leurs places publiques, leurs temples & leurs palais, étoient bâtis sur le modéle de quelques-uns de ces mêmes bâtimens qui étoient à Rome. Il n'étoit pas permis à qui que ce soit d'envoyer ou de conduire une ou plusieurs colonies du peuple Romain, à moins qu'il ne fût intervenu une loi qui le permît expressément. On avoit même recours aux auspices avant que de rendre ces sortes de loix, & on faisoit purifier le peuple qui devoit partir. Le prince ou le sénat leur nommoit un chef sous l'étendard duquel ils étoient obligés de se ranger.

Il y avoit de plusieurs sortes de colonies; quelques-unes étoient composées de Romains, d'autres de Latins & d'autres d'Italiens. Les unes étoient tributaires, & payoient par chaque année un tribut au peuple Romain, & les autres étoient exemptes de ces sortes de contributions. On accordoit le droit de citoyens Romains à quelques-unes de ces colonies. On composoit quelquefois des colonies de soldats vétérans, à qui on distribuoit des terres pour les récompenser de leurs exploits militaires; c'est au moins ce que plusieurs historiens attribuent à Lucius Sylla, & assurent aussi de Caïus César, de Marc-Antoine, de Lepidus & d'Auguste. Toutes ces colonies avoient chacune leurs loix; celles de la plupart, & surtout les Romaines, étoient conformes & souvent les mêmes qui s'observoient à Rome. Leurs magistrats, comme les duumvirs, les censeurs, les édiles & les questeurs, étoient chargés de veiller à l'observation des loix civiles; & les pontifes ou les prêtres, de faire exécuter celles qui concernoient le service des dieux. Lorsqu'il se trouvoit quelque sénateur dans une colonie, on lui donnoit le nom de *décurion.* Il est difficile de rien statuer de certain sur le nombre des colonies; quelques auteurs en comptent jusqu'à 150 dans l'Italie, 60 en Afrique, environ 30 en Espagne, à peu près autant dans les Gaules, & ainsi du reste. Quoi qu'il en soit, il est constant que toutes les colonies, quelque part qu'elles fussent établies, avoient toutes le même idiome, savoir, la langue romaine, & qu'elles ne se servoient point du tout du langage du pays où elles s'établissoient. * Adrien de Valois, *not. Gall. in præf.* Rosin, *ant. rom. l.* 10, *c.* 24. Pitiscus, *lexicon antiq. &c.*

Plusieurs autres nations de l'Europe ont aussi établi depuis un grand nombre de colonies: les François au Canada, aux Antilles, au Mississipi, & en d'autres lieux; les Espagnols, au Mexique, au Perou & au Chili; les Portugais au Bresil; les Anglois & les Hollandois aux mêmes Antilles, & le long de la côte du levant de l'Amérique, où les Danois & les Suédois se sont établis aussi en quelques endroits. Il y a encore plusieurs colonies d'Européens le long des côtes d'Afrique & en Asie, comme à Batavia, à Goa & ailleurs, jusqu'aux extrémités de l'Orient.

COLONNA, bourg ou village d'Italie, dans l'état de l'Eglise. Il est dans la campagne de Rome, entre cette ville & celle de Palestrine. On croit communément que c'est la ville épiscopale nommée anciennement *Labicum*, *Labici*, *Lavicum*, que pourtant quelques géographes mettent à *Valmontene*, & d'autres à *Zagarolo*, bourg de la même province. * Baudrand.

COLONNA (Victoria) dame illustre & savante, *voyez* COLONNE (Victoire.)

COLONNE, maison très-ancienne en Italie & très-féconde en hommes illustres, est divisée en diverses branches, qui ont donné un pape à l'église & plusieurs cardinaux. L'on n'en rapportera ici la postérité que depuis

I. PIERRE, seigneur de Colonne, que quelques généalogistes nomment XI du nom, & qui eut entr'autres enfans JOURDAIN, qui suit; *Jean*, créé cardinal par le pape Honoré III, l'an 1216, mort l'an 1245, *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé; Oton*, seigneur de Gallicano, dont la postérité ne subsista pas long-temps; *Pierre* Colonne, qui eut aussi des enfans; & *Landulphe* Colonne.

II. JOURDAIN, seigneur de Colonne, fut pere, 1. d'OTON, qui suit; 2. de *Jean*, religieux de l'ordre de S. Dominique, puis archevêque de Messine, vers l'an 1255, *qui aura ci-après son article séparé;* & 3. de *Frédéric*, qui s'établit en Sicile, *où il a fait la branche des barons* DE CESARO, FIUME DE NISI, ET DE MONTALBANO, *ducs* DE RAYTANO, *marquis d'*ALTAVILLA.

III. OTON, seigneur de Colonne, eut pour enfans, 1. *Oton*, pere de *Jourdain*, mort sans postérité; 2. JEAN, qui suit; 3. *Jourdain*, pere d'*Oton* Colonne, duc de Zagarolle; 4. *Jacques*, créé cardinal l'an 1278, mort le 14 août 1318, *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé;* 5. *Matthieu;* & 6. *Landulphe* Colonne, qui eut entr'autres enfans, *Jean* Colonne, protonotaire apostolique.

IV. JEAN, seigneur de Colonne, eut pour enfans, 1. AGAPIT, qui suit; 2. *Pierre*, créé cardinal en 1288, mort en 1326; 3. ETIENNE, *qui a donné origine à la*

*branche des princes de* PALESTRINE *&* CORBIANO, *rapportée ci-après ; 4. Jacques* dit *Sciara*, pere de *Pierre* Colonne, sénateur Romain, qui eut, entr'autres enfans, *Agapit*, créé cardinal en 1378, mort le 11 octobre 1380 ; & *Etienne* Colonne, créé cardinal en 1378, mort en 1379 ; 5. *Jean*, trésorier de la sainte Eglise ; 6. *Oton* Colonne, protonotaire apostolique.

V. AGAPIT, seigneur de Colonne, fut pere de JOURDAIN, qui suit ; & de *Pierre* Colonne.

VI. JOURDAIN, seigneur de Colonne, eut pour fils unique PIERRE, qui suit.

VII. PIERRE, seigneur de Colonne, sénateur Romain, eut pour enfans AGAPIT, qui suit ; *Fabrice ;* & *Etienne* Colonne.

VIII. AGAPIT, seigneur de Colonne & de Zagarolle, eut pour enfans, 1. *Jourdain*, prince de Salerne, duc d'Amalfi, mort de peste le 16 août 1422, laissant pour fille unique *Anne* Colonne, mariée à *Jean-Antoine* des Ursins, prince de Tarente ; 2. LAURENT, qui suit ; 3. *Oton*, créé cardinal en 1405, puis élu pape sous le nom de MARTIN V, en 1417, mort le 21 février 1431 ; 4. *Sarra*, morte sans alliance ; & *Paule* Colonne, mariée à *Gerard* Appiano, seigneur de Piombino, morte en 1443.

IX. LAURENT Colonne, comte d'Albe, grand chambellan du royaume de Naples, mourut en 1426, laissant de *Sueve* Caietan, fille de *Jacobel*, comte de Fundi, ANTOINE, qui suit ; *Prosper*, créé cardinal en 1426, mort le 24 mai 1463 ; ODOARD, *qui a fait la branche des ducs* DE MARSI, *rapportée ci-après ;* & *Louis* Colonne.

X. ANTOINE Colonne, prince de Salerne, marquis de Cotrone, seigneur de Genezzano, mourut le 21 février 1471. Il épousa 1°. en 1425, *Joanelle* Ruffo, fille de *Nicolas*, marquis de Cotrone, comte de Catanzaro, dont il n'eut point d'enfans : 2°. une autre dont le nom n'est point connu, & dont il eut, 1. PIERRE-ANTOINE, qui suit ; 2. *Jean*, créé cardinal en 1480, mort le 26 septembre 1508 ; 3. *Thomas*, tué en la guerre contre le pape Eugene IV ; 4. JERÔME, *qui a fait la branche des ducs* DE ZAGAROLLE, *princes* DE GALLICANO, *rapportée ci-après ;* 5. PROSPER, *qui fit celle des ducs* DE TRAJETTO, *comtes* DE FUNDI, *aussi rapportée ci-après ;* & 6. *Paule* Colonne, mariée à *Fabrice* de Somma.

XI. PIERRE-ANTOINE Colonne eut pour fils unique MARC-ANTOINE, qui suit.

XII. MARC-ANTOINE Colonne, né le 3 septembre 1478, fut tué à la guerre en 1522 (*voyez son éloge ci-après.*) Il avoit épousé *Lucrece* Gara de Rovere, niéce du pape Jules II, dont il eut *Béatrix*, mariée à *N.* de Bredi, marquis de Quarata ou Corata ; *Livie*, alliée à *Martio* Colonne, comte de Marieri ; *Hortense*, qui épousa *Jerôme* Pallavicini ; & *Nuntia* Colonne, mariée à *Barthelemi*, comte de Vallachiara.

*BRANCHE DES DUCS DE ZAGAROLLE, princes DE GALLICANO, comtes DE MARIERI.*

XI. JERÔME Colonne, quatriéme fils d'ANTOINE Colonne, prince de Salerne, fut seigneur de Gallicano & de Zagarolle. Il épousa 1°. la veuve de Zambecari : 2°. *Livie* d'Anguillare. Du premier lit vinrent, 1. MARCEL, qui suit ; 2. *Portia*, mariée à *Jean-Joseph* Cantelmi, duc de Popoli ; 3. *Jules*, qui, de *Marie* Conti, eut *Claude* Colonne, mariée à *Napoleon* des Ursins ; *Portia*, qui épousa 1°. *Antoine* Legnano de Gattinara, comte de Castro : 2°. *Marc-Antoine* Tutavilla ; & *Jean Jerôme*, pere de *Faustine* Colonne, mariée au marquis de la Tour ; 4. *Pompée* Colonne, né le 12 mai 1479, créé cardinal le 25 juin 1517, viceroi de Naples en 1530, mort le 28 juin 1532 (*voyez son éloge ci-après.*) *Il eut pour enfans* naturels *une fille mariée au seigneur de Malvelli, &* Jean *Colonne, qui de* Catherine *Pestegrina, comtesse de Capri, eut* Cornélie, *mariée au comte de Stigliano ; &* Jerôme *Colonne de Palma, mort le 3 avril 1586, lequel laissa d'*Artemise *Frangipani,* Jean *Colonne, seigneur de Campicari, & autres enfans morts sans postérité ;* 5. *Octavien*, qui fut pere de *Fabio*, évêque d'Averse en 1519, mort en 1554 ; & de *Martio* Colonne, comte de Marieri & d'Ugento, qui de *Livie*, fille de *Marc-Antoine* Colonne, eut *Orinthie*, mariée à *Pompée* Colonne, seigneur de Zagarolle ; *Martia*, alliée à *François* Caietan, & *Julie* Colonne, mariée au duc de Castiglione. Du second mariage de *Jerôme*, seigneur de Gallicano, étoit issu *Pierre-François* Colonne, lequel après la mort de sa femme, fut archevêque de Tarente en 1544, & mourut en 1560. Il avoit épousé *Isabelle* des Baux, dont il eut *Victoire* Colonne, mariée à *Camille* Colonne, seigneur de Zagarolle son cousin.

XII. MARCEL Colonne, seigneur de Zagarolle, fut pere de CAMILLE, qui suit ; de *Scipion*, évêque de Rieti en 1520, qui fut tué en 1528 ; de *Béatrix*, alliée à *Jerôme* Tutavilla, comte de Sarno ; & de *Virginie* Colonne, mariée à *Jean-Baltazar* Gambacurta.

XIII. CAMILLE Colonne, seigneur de Zagarolle, épousa *Victoire*, fille de *Pierre-François* Colonne, & d'*Isabelle* des Baux, dont il eut POMPÉE, qui suit ; *Marc-Antoine*, archevêque de Tarente, créé cardinal en 1565, mort le 13 mars 1597, *dont il sera parlé dans un article séparé ;* & *Prosper* Colonne.

XIV. POMPÉE Colonne, seigneur de Zagarolle & de Gallicano, épousa *Orinthie*, fille de *Martio* Colonne, comte de Marieri & d'Ugento, & de *Livie* Colonne, dont il eut MARTIO Colonne, qui suit ; *Camille ;* & *Laure* Colonne, mariée à *Fabrice*, des comtes Guidi, marquis de Montefello.

XV. MARTIO Colonne, duc de Zagarolle, prince de Gallicano, chevalier de la toison d'or, &c. épousa *Julie* Colonne, fille de *François*, prince de Palestrine, dont il eut PIERRE-FRANÇOIS, qui suit ; *Prosper*, abbé ; & *Marguerite* Colonne, alliée à *François* Caraccioli, duc de Martino.

XVI. PIERRE-FRANÇOIS Colonne, duc de Zagarolle, prince de Gallicano, fut marié avec *Lucrece* Tutavilla, & en eut POMPÉE, qui suit.

XVII. POMPÉE Colonne, prince de Gallicano, comte de Sarno, mourut le 5 janvier 1661, sans laisser de postérité de *Françoise* d'Avalos, veuve de *Marin* Caraccioli, prince d'Avellino, & fille d'*Inico* d'Avalos, marquis de Pescaire & del Vasto.

*DUCS DE TRAJETTO, COMTES DE FUNDI.*

XI. PROSPER Colonne, cinquiéme fils d'ANTOINE, prince de Salerne, & de sa seconde femme, fut duc de Trajetto, comte de Fundi, &c. & mourut le 30 décembre 1523. Il avoit épousé *Isabelle* Caraffe, fille de *Jean-Thomas*, comte de Madalone, dont il eut VESPASIEN, qui suit.

XII. VESPASIEN Colonne, mourut en 1528. Il avoit épousé 1°. *Béatrix* Appiano : 2°. *Julie* de Gonzague, de laquelle il n'eut point d'enfans, & laissa de sa premiere femme pour fille unique, *Isabelle* Colonne, mariée 1°. à *Louis* de Gonzague, prince de Sabionette : 2°. à *Philippe* de Lannoi, prince de Sulmone.

*DUCS DE MARCI ET DE CAVI, COMTES DE CELANO.*

X. ODOARD Colonne, troisiéme fils de LAURENT, comte d'Albe, grand chambellan du royaume de Naples, & de sa seconde femme, fut duc de Marsi, comte de Celano, &c. & mourut en 1481, âgé de 67 ans. Le nom de sa femme n'est pas connu. Il eut pour enfans, 1. *Jean*, qui de *Jeanne* Colonne, eut pour enfans *Camille* & *Latin* Colonne ; 2. JOURDAIN, qui suit ; 3. *Marcel*, qui épousa *Urse* des Ursins, dont il n'eut point d'enfans ; 4. FABRICE, *qui a fait la branche des ducs de* PALLIANO *& de* TALIACOTI, *rapportée ci-après ;* & 5. *Laurent* Colonne.

XI. JOURDAIN Colonne, duc de Marsi & de Cavi, épousa 1°. une femme dont le nom n'est pas connu : 2°. en 1472, *Catherine* des Baux, fille d'*Agilbert*, comte

d'Ugento. Du premier mariage vint *Antoinette* Colonne, mariée en 1472 à *Raymond* des Baux, comte d'Ugento. Du second sortirent *Prosper* Colonne, duc de Marsi, mort sans alliance; *Laurent*,& *Mutio* Colonne, tué en 1516.

*DUCS DE PALLIANO, ET DE TALIACOTI.*

XI. FABRICE Colonne, quatriéme fils d'ODOARD, duc de Marsi, fut duc de Palliano & de Taliacoti, marquis d'Ariffe, &c. & grand connétable du royaume de Naples, & mourut le 15 mars 1520. Il avoit épousé *Agnès* de Montfeltre, fille de *Frederic*, duc d'Urbin, dont il eut 1. *Frédéric*, mort avant son pere en 1516 à l'âge de 19 ans; 2. ASCAGNE, qui suit; 3. *Ferdinand*; 4. *Camille*, mort sans posterité de *Marguerite* Chigi, fille d'*Augustin*, seigneur de Porto-Hercole; 5. *Sciarra*, qui épousa *Marguerite* Chigi, veuve de *Camille*, son frere, dont il eut *Béatrix* Colonne mariée à *Rodolphe* Varani; 6. *Victoire*, mariée à *Ferdinand* d'Avalos, marquis de Pescaire, *dont il sera parlé ci-après dans un article séparé*, morte en 1541, & 7. *N.* Colonne, mariée en 1539 à *Martio* Colonne.

XII. ASCAGNE Colonne, duc de Palliano & de Taliacoti, grand connétable du royaume de Naples, mourut le 24 mars 1557. Il avoit épousé *Jeanne* d'Aragon, fille de *Ferdinand*, duc de Montalte, *voyez* ARAGON, dont il eut *Fabrice* né en 1525, mort en août 1551, sans laisser de posterité d'*Hippolyte* de Gonzague, fille de *Ferdinand*, prince de Molfete; *Prosper*, mort avant son pere; MARC-ANTOINE, qui suit; *Victoire*, mariée à *Garcie* de Tolede, marquis de Villafranca; *Hieronyme*, mariée à *Camille* Pignatelli, duc de Monteleon; & *Agnès*, qui épousa *Honoré* Caietan, duc de Sermonette.

XIII. MARC-ANTOINE Colonne, duc de Palliano & de Taliacoti, grand connétable du royaume de Naples, vice-roi de Sicile, chevalier de la toison d'or, &c. *dont il sera parlé ci-après dans un article separé*, mourut le premier août 1584, âgé de 49 ans. Il avoit épousé *Felice* des Ursins, fille de *Jerôme*, seigneur de Bracciano, dont il eut FABRICE, qui suit; *Ascagne*, créé cardinal le 17 décembre 1586, viceroi d'Aragon, évêque de Palestrine en 1606; mort le 18 mai 1608. *Son éloge sera rapporté ci-après*; *Prosper*; *Frederic*, mort avant son pere; *Jeanne*, mariée à *Antoine* Caraffe, duc de Montdragon; & *Victoire* Colonne, qui épousa *Louis* Henriquez, duc de Medina de Rioseco, morte le 28 décembre 1633.

XIV. FABRICE Colonne, prince de Palliano, mourut avant son pere l'an 1580; âgé de 23 ans. Il avoit épousé *Anne* Borromée, sœur de S. *Charles*, & fille de *Gilbert* Borromée, comte d'Aronne, dont il eut, 1. *Marc-Antoine*, duc de Palliano & de Taliacoti, grand connétable du royaume de Naples, mort le premier novembre 1595, à l'âge de 20 ans, laissant d'*Ursine* Peretti, niéce du pape Sixte V, & fille de *Fabio* Damascene, & de *Marie* Peretti, *Marc-Antoine* Colonne, dit *le petit Connétable*, né le 27 octobre 1595, mort le 8 mai 1611; 2. PHILIPPE, qui suit; & *Jeanne* Colonne, mariée à *André* Doria, prince de Melphe.

XV. PHILIPPE Colonne, duc de Palliano & de Taliacoti, grand connétable du royaume de Naples, mourut le 11 avril 1639, âgé de 61 ans. Il avoit épousé *Lucréce*, fille de *Jerôme* Tomacelli, derniere de sa famille, dont étoit le pape Boniface IX, morte le 11 août 1622; dont il eut 1. *Frédéric* Colonne, *dont l'éloge sera rapporté ci-après*, qui naquit en 1601, & fut prince de Palliano & de Butero, grand d'Espagne, grand connétable du royaume de Naples, vice-roi de Valence, &c. mort le 25 septembre 1641, ayant eu de *Marguerite* Branciforte d'Autriche, fille de *François*, prince de Butero, morte le 17 janvier 1659, 1. *Antoine* Colonne, prince de Pietra Percia, mort en 1623, avant son pere, âgé de 3 ans; 2. *Jerôme*, né le 23 mars 1604, créé cardinal en 1627, archevêque de Boulogne, puis évêque de Frescati, mort le 4 septembre 1666; 3. MARC-ANTOINE, qui suit; 4. *Charles*, duc de Marsi, puis religieux de l'ordre S. Benoît, sous le nom de P. *Gilles*, archevêque d'Amasie en 1643; & patriarche de Jérusalem, mort en novembre 1686; 5. *Jean-Baptiste*, patriarche de Jérusalem, mort en 1638; 6. *Prosper*, chevalier de Malte, grand prieur d'Irlande, mort le 5 avril 1656; 7. *Pierre*; 8. *Anne*, mariée à *Thadée* Barberin; 9. *Hippolyte*; 10. *Marie-Thérèse*; & 11. *Marie-Claire* Colonne, religieuses.

XVI. MARC-ANTOINE Colonne, duc de Corvari, puis duc de Taliacoti & de Palliano, grand connétable du royaume de Naples, mourut le 20 janvier 1659. Il avoit épousé *Isabelle* Gioëni, fille & héritiere de *Laurent*, prince de Castiglione en Sicile, morte le 12 janvier 1655, dont il eut LAURENT ONUFRE, qui suit; PHILIPPE, *qui a fait la branche des princes de* SONNINO, *rapportée ci-après*; *Anne*, mariée à *Paul* Spinola, marquis de los Balbases, mort en juillet 1689: *Lucrece*, alliée 1°. à *Etienne* Colonne, duc de Bassanello: 2°. en 1677, à *Joseph* Conti, duc de Guadagnole, morte le 8 août 1716: & cinq filles religieuses.

XVII. LAURENT ONUFRE Colonne de Gioëni, duc de Taliacoti, prince de Palliano & de Castiglione, grand connétable du royaume de Naples, grand d'Espagne, chevalier de la toison d'or, mourut le 15 avril 1689. Il avoit épousé en 1661, *Marie* fille de *Laurent* Mancini, & d'*Hieronyme* Mazarin, niéce du cardinal de ce nom, morte en mai 1715; dont il eut 1. PHILIPPE-ALEXANDRE, qui suit; 2. *Marc-Antoine*, né le 15 octobre 1664, mort en novembre 1715, laissant trois filles de *Christine*, fille du marquis Paleotti, Bolonnois, & de *Catherine* Dudlei, qu'il avoit épousée en janvier 1697; & 3. *Charles* Colonne, né le 4 novembre 1665, créé cardinal par le pape Clément XI, le 17 mai 1706.

XVIII. PHILIPPE-ALEXANDRE Colonne, duc de Taliacoti, prince de Palliano, grand d'Espagne, & grand connétable du royaume de Naples, né le 7 août 1663, mourut le 6 novembre 1714, en sa 52^e^ année. Il avoit épousé 1°. en 1681 *Laurence* de la Cerda-Aragon, fille de *Jean-Louis*, duc de Medina-Celi, morte sans postérité le 10 août 1697: 2°. le 25 novembre 1697, *Olympe* Pamphile, fille de *Jean-Baptiste* prince de Carpinetti, dont il a eu *Laurent*, né le 5 octobre 1698, mort en juin 1699; *Philippe*, mort jeune; FABRICE, qui suit; *Antoine*, mort jeune; *Jerôme*; & *Agnès* Colonne.

XIX. FABRICE Colonne, duc de Taliacoti, prince de Palliano, &c. dixiéme grand connétable du royaume de Naples, présenta au pape au nom de l'empereur le 28 juin 1722, le tribut pour l'investiture du royaume de Naples: cérémonie qui ne s'étoit point faite depuis 22 ans. Il a épousé le 18 septembre 1718, *Catherine Zefferina* Salviati, fille d'*Antoine-Marie*, duc de Juliano, & de *Marie-Lucréce* Rospigliosi, dont il a eu *Philippe*, né le 13 janvier 1722, mort le 13 mars 1723; *Laurent-Marie-Joseph*, &c. né le 11 juin 1723, & *Marie-Victoire* Colonne, né le 8 janvier 1721.

*PRINCES DE SONNINO ET STIGLIANO.*

XVII. PHILIPPE Colonne, second fils de MARC-ANTOINE, duc de Palliano, grand connétable du royaume de Naples, & d'*Isabelle* Gioëni, fut prince de Sonnino, chevalier de l'ordre du S. Esprit, & mourut le 21 avril 1686. Il avoit épousé en février 1671, *Clérie* Cesarini, fille de *Julien*, prince de Gensano, morte en avril 1716, dont il eut JULIEN, qui suit; *Prosper*, clerc de chambre, référendaire de l'une & l'autre signature; *Jean-Georges*, mort jeune; *Vircinio*; *Isabelle*, religieuse; *Thérése-Charlotte* Colonne, mariée en 1699, à *Charles* Caraffe, duc de Madelone, prince de la Guardia.

XVIII. JULIEN Colonne, prince de Sonnino & Galatra, né en décembre 1671, a épousé en 1688, *Jeanne* Vanden-Einden-Piccolomini, marquise de Castelnovo, dont

dont il a eu FERDINAND, qui suit; *Jerôme*, chevalier de Malte; *Laurent*; & *Virginie* Colonne.

XIX. FERDINAND Colonne, prince de Stigliano, né en janvier 1690, a épousé le 9 juin 1723 *Louise* Caraccioli, fille du prince de San-Bueno.

*PRINCES DE PALESTRINE, CARBONIANO ou CARBOGNANO, & BASSANELLO D'ANTICOLI.*

V. ETIENNE Colonne, fils puiné de JEAN, seigneur de Colonne, fut seigneur de Palestrine, sénateur Romain, & mourut vers l'an 1349. Il eut pour enfans, 1. ETIENNE, qui suit; 2. *Pierre*, chanoine de S. Jean de Latran; 3. *Jourdain*, évêque de Sutri; 4. *Jean*, créé cardinal en 1327, mort le 3 juillet 1348; 5. *Agapit*, évêque de Porto-Venere; 6. *Jacques*, évêque de Lubere; 7 *Henri*; & 8. *N.* Colonne, mariée à *Ursus*, comte d'Anguillare.

VI. ETIENNE Colonne eut, entr'autres, ETIENNE, qui suit.

VII. ETIENNE Colonne laissa, entr'autres enfans, de sa femme, ETIENNE, qui suit.

VIII. ETIENNE Colonne laissa de sa femme, 1. NICOLAS, qui suit; 2. JEAN *qui continua la posterité qui sera rapportée après celle de son frere aîné*; & 3. *Pierre* Colonne.

IX. NICOLAS Colonne, seigneur de Palestrine, eut pour enfans, 1. *Jacques* Colonne, lequel fut pere de *Sauveur*, qui tua son oncle; & 2. ETIENNE, qui suit.

X. ETIENNE Colonne fut tué par son neveu. Il avoit épousé *Eugénie*, fille de *Ranuce* Farnèse, dont il eut pour fils unique FRANÇOIS, qui suit.

XI. FRANÇOIS Colonne, prince de Palestrine, laissa de *Lucréce* des Ursins, *Etienne* Colonne, mort en 1548, sans enfans de *Constance* Farnèse, fille du pape *Paul* III, & ALEXANDRE, qui suit.

XII. ALEXANDRE Colonne épousa 1°. *Marguerite* Frangipani: 2°. *Marguerite* Aquaviva d'Aragon. Du premier lit vint *Sarra* Colonne, mort sans posterité de *Clarice* d'Anguillare. Du second lit sortit *Isabelle*, mariée à *Marc-Antoine* Gambacurta, seigneur de Limatula, & Frasso.

IX. JEAN Colonne, frere puîné de NICOLAS, seigneur de Palestrine, eut pour fils unique LOUIS, qui suit.

X. LOUIS Colonne fut pere de *Jean* Colonne, & de PIERRE, qui suit.

XI. PIERRE Colonne épousa *Catherine* Savelli, dont il eut pour fils unique JEAN, qui suit.

XII. JEAN Colonne épousa *Lucréce* des Ursins, dont il eut 1. *François*, prince de Palestrine, qui eut pour fille unique *Julie* Colonne, mariée à *Martio* Colonne, duc de Zagarolle; 2. JULES-CÉSAR, qui suit; 3. *Jacques*; & 4. *Etienne* Colonne.

XIII. JULES-CÉSAR Colonne eut pour enfans FRANÇOIS, qui suit; & *Jacques* Colonne.

XIV. FRANÇOIS Colonne, prince de Palestrine, Carboniano, &c. chevalier de la toison d'or, épousa *Ersilie* Sforce, fille de *Fréderic*, duc de Segni, dont il eut JULES-CÉSAR, qui suit; & *Agapit* Colonne.

XV. JULES-CESAR Colonne, prince de Carboniano, duc de Bassanello, &c. mourut le 17 janvier 1681, âgé de 79 ans. Il avoit épousé 1°. *Isabelle* Farnèse, fille naturelle de *Ranuce*, duc de Parme: 2°. *Manzola* Sforce, dont il n'eut point d'enfans. Ceux du premier lit furent, *Alexandre*, clerc de chambre, mort le 13 juillet 1673; *Etienne*, duc de Bassanello, mort le 11 mai 1673, sans enfans de *Lucréce* Colonne, fille de *Marc-Antoine*, duc de Taliacoti & de Palliano, laquelle prit une seconde alliance avec *Joseph* Conti, duc de Guadagnole, & mourut le 8 août 1716; GILLES, qui suit; & *Artemise* Colonne, mariée à *Louis* Sforce d'Ognano, mort en décembre 1676.

XVI. GILLES Colonne, prince d'Anticoli, puis duc de Carboniano, &c. mourut en septembre 1686. Il avoit épousé 1°. le 21 février 1672 *Tarquinie* Paulucci Altieri, fille d'*Ange* Paulucci, morte le 3 décembre de la même année: 2°. le 14 juin 1676, *Anne-Marie* Altieri, fille d'*Antoine*, frere du pape Clement X, morte le 5 mars 1723. Du premier lit vint *Tarquinie* Colonne, née le premier décembre 1672, morte peu après sa naissance. Du second lit sortirent *Jules-César*, mort jeune; FRANÇOIS-MARIE, qui suit; *Alexandre*; & *Isabelle* Colonne, mariée le premier octobre 1690 à *Marc* Ottoboni, duc de Fiano.

XVII. FRANÇOIS-MARIE Colonne, prince de Carboniano, &c. a épousé *Victoire* Salviati, fille de *François-Mario*, duc de Juliano, dont il a eu *Etienne*; *Jules*; *Catherine* & *Artemise* Colonne.* Volaterran, *l.* 22 *antrop.* Sansovin, *orig. della case d'Ital.* Blondus. Gualdo Priorati. Imhoff, *en ses vingt familles d'Italie*, &c.

COLONNE (Jean) cardinal du titre de sainte Praxede, a vécu dans le XIII siécle: c'est un de ceux qui a le plus contribué à la grandeur & à l'élevation de sa famille. Il étoit fils de PIERRE Colonne, & fut mis par le pape Honoré III, au nombre des cardinaux, en 1216. Ensuite il fut déclaré légat de l'armée chrétienne qu'on envoya au Levant. C'est cette même armée, qui, sous Jean, roi de Jérusalem, & sous les autres croisés, prit le 5 novembre 1219 la ville de Damiete après 22 mois de siége. Le légat contribua beaucoup à cette prise, par le soins qu'il eut d'animer les chefs & les soldats. Ce cardinal ayant été pris par les Sarasins, fut condamné à être scié par le milieu du corps; mais sur le point de souffrir l'exécution d'un arrêt si barbare, sa constance les surprit si fort, qu'ils lui donnerent la liberté. On dit qu'à son retour en Italie, il apporta à Rome la colonne à laquelle J. C. avoit été flagellé, & qu'il la mit dans l'église de sainte Praxede, où on la voit encore. Depuis, le pape Gregoire IX lui donna la conduite de l'armée qu'il avoit fait mettre en campagne, pour enlever le royaume de Naples à l'empereur Frédéric II; mais ce dessein se trouvant plus difficile à exécuter qu'on ne se l'étoit promis, le cardinal Colonne occupa l'armée à reprendre quelques places, que les Impériaux avoient surprises dans la Marche d'Ancone. Il mourut peu de temps après, au commencement du mois de février, en 1245. L'hôpital de Latran, qu'il avoit fondé, est un monument de sa piété. * Matthieu de Westin, *ad ann.* 1244. Paul Jov. *in vita Pomp. Colon.* Onuphre. Ciaconius. Victorel. Auberi. Sponde, &c.

COLONNE (Jean) archevêque de Messine, légat du pape, étoit issu de l'ancienne maison des Colonnes, si connue & depuis long-temps si distinguée. Il naquit vers le commencement du XIII siécle, puisqu'il dit que dans son enfance il avoit vu S. Dominique, pendant qu'il expliquoit les saintes écritures dans le sacré palais. Jean Colonne, cardinal de sainte Praxede, son oncle paternel, conseilla d'envoyer son neveu dans les écoles de Paris, pour s'y former dans les lettres, & le jeune homme répondit aux instructions qu'on lui donna dans cette capitale. Mais il y fit plus qu'on ne desiroit; il s'y consacra à la vie religieuse dans l'ordre de S. Dominique. De retour en Italie, il y enseigna avec succès la théologie dans plusieurs villes, & remplit divers postes dans son ordre, entr'autres, celui de provincial, auquel il fut élevé pour la seconde fois, en 1247; ce qui ne l'empêchoit pas de travailler avec fruit, par ses prédications, au salut des ames & à l'extirpation de l'hérésie. Alexandre IV le fit archevêque de Messine, dans le royaume de Sicile, & le nomma son légat apostolique dans le pays. M. du Pin, dans sa *Bibliothéque des auteurs ecclésiastiques* du XIII siécle, ajoute qu'il fut fait en même temps gouverneur de *Tauromine*. Mais les anciens auteurs ne parlent point de ce gouvernement. Mainfroi ayant poussé ses conquêtes dans le royaume de Sicile; & Messine, qui avoit d'abord quitté son parti pour se soumettre au pape Alexandre IV, s'étant ensuite rangé sous les étendards du victorieux, Jean Co-

lonne, se retira auprès du pape, & passa plusieurs années à Rome, occupé de la priere & de ses livres. Le pape Urbain IV l'établit son vicaire dans la même ville, & l'on voit qu'il remplissoit ce poste dès 1263. Trois ans après cette date, Charles d'Anjou, frere de saint Louis, couronné roi des deux Siciles, défit Mainfroi, & rétablit la tranquillité dans le pays. Mais on n'a aucune preuve que Jean Colonne ait repris le gouvernement de son archevêché de Messine. Il est mort dans une heureuse vieillesse, après l'an 1280. Ce prélat a fait divers ouvrages, entr'autres, un traité *de la gloire du Paradis*; un autre intitulé : *Du malheur des gens de Cour*; un troisiéme qui a pour titre : *Des hommes illustres, soit Gentils ou Chrétiens*, & qui n'a point été imprimé; & enfin, *la Mer des histoires* : celui-ci est une chronique où sont rapportés les principaux événemens de chaque siécle, depuis la création du monde, jusqu'au régne de S. Louis, roi de France. On en trouve divers exemplaires manuscrits dans la bibliothéque du roi, avec ce titre : *Mare historiarum compositum à fratre Joanne de Columna Romano, ordinis Fratrum Prædicatorum.* Dans le septiéme livre de cet ouvrage, l'auteur nous apprend qu'il avoit été envoyé légat en Orient, avant sa promotion à l'archevêché de Messine. Il ne faut pas confondre cet ouvrage avec *la Mer des histoires*, imprimée plusieurs fois en françois, & dont on a une édition en cette langue, dès 1488, à Paris, en deux volumes *in-fol.* Celui-ci va jusqu'au régne de Louis XI; & l'auteur étoit un théologien nommé Brochart, qui le composa en latin, sous ce titre : *Rudimentum novitiorum*, imprimé en 1475 : le traducteur étoit de Beauvais, ou du Beauvoisis. * *Voyez* le tome premier de l'histoire des hommes illustres de l'ordre de S. Dominique, par le P. Touron; & la bibliothéque des écrivains du même ordre, par le P. Echard, tome premier, pag. 418, & suiv.

COLONNE (Gilles) ÆGIDIUS ROMANUS, général de l'ordre des Augustins, & puis archevêque de Bourges, a été un des plus grands hommes de son temps. Il étoit de Rome, & vint étudier dans l'université de Paris, où il fut disciple de S. Thomas d'Aquin. Après avoir reçu les honneurs du doctorat, il fut le premier de son ordre, qui enseigna dans l'université de Paris, & il fut surnommé le docteur très-fondé : *Doctor fundatissimus.* Son mérite le rendit cher au roi Philippe *le Hardi*, qui le choisit pour être précepteur de son fils Philippe *le Bel*, emploi dont il s'aquitta très-bien : il inspira à Philippe l'amour qu'il eut pour les lettres. Ce fut pour ce prince qu'il écrivit le traité *De regimine Principum.* Dans un chapitre de son ordre, tenu en 1287, on résolut qu'on recevroit ses opinions dans les écoles; & depuis, en 1292, il fut élu général du même ordre. Trois ou quatre ans après, le roi Philippe *le Bel* lui fit avoir l'archevêché de Bourges. Gilles Colonne remplit les devoirs d'un bon pasteur, & s'occupa à écrire une bonne partie du grand nombre d'ouvrages qu'il laissa. Quelques auteurs disent que le pape Boniface VIII l'avoit nommé cardinal, & qu'il mourut avant que de l'avoir déclaré dans un conclave. Il y a pourtant peu d'apparence que ce pape ait donné le chapeau à un homme de la maison de Colonne, qu'il avoit tant persécutée. Il est aussi ridicule de dire avec Jean Chenu, que Gilles Colonne fut fait cardinal en 1315, puisqu'il est sûr qu'il n'y eut point de pape cette année. Ce prélat se trouva au concile général de Vienne, où l'ordre des Templiers fut aboli : il obtint du roi une maison qu'ils avoient à Bourges, dont il fit un couvent de son ordre, & mourut à Avignon le 22 décembre de l'année 1316. Son corps fut porté à Paris, & fut enterré dans l'église des Augustins, près le pont-neuf, où l'on voit son tombeau avec cette épitaphe : *Hic jacet aula morum, vitæ munditia, archiphilosophiæ Aristotelis perspicacissimus commentator, clavis & doctor theologiæ, lux in lucem reducens dubia, frater Ægidius de Roma, ordinis fratrum Eremitarum sancti Augustini, archiepiscopus Bituricensis. Qui obiit A. D.* 1316, *die* 22 *mensis decembr.* Le P. Gordon s'est trompé, en disant que ce prélat étoit François; & le P. Gautier a fait une plus grande faute, lorsqu'il a cru que Gilles Colonne étoit différent de Gilles de Rome. Gilles de Rome aima toujours le monastere de son ordre de Paris, qu'il fit héritier de sa bibliothéque. Nous avons encore divers ouvrages de philosophie & de théologie. Sabellic dit que depuis S. Augustin jusques à Gilles de Rome, aucun auteur n'avoit jamais plus écrit, ni avec plus de soin que ce docteur. Plusieurs savans ont travaillé à son éloge. * Sabellic. *T. II. Ennead.* 7, *liv.* 9. Cornelius Curtius, *in elog. vir. illust. ord. S. Aug.* Joseph Pamphile, *chron. Aug.* Trithême. Bellarmin. Coccius. Possevin. Philippe de Bergame. Bzovius. Sponde. Rainaldi. Genebrard. Gordon. Gautier. Jean Chenu, *chr. des arch. de Bourg.* Robert & Sainte-Marthe, *Gall. christ.* Du Boulai, *hist. univ. Paris. &c.* Du Pin, *bibl. des auteurs eccles. du XIV siécle.*

COLONNE (Jacques) cardinal, fils d'OTON, seigneur de Colonne, & archidiacre de l'église cathédrale de Pise. Il fut mis dans le sacré collége par le pape Nicolas III, le 12 mars de l'an 1278. On dit que par cette promotion, ce pontife voulut se rendre favorable la maison de Colonne, pour se défendre contre celle des Ursins. Martin IV, Honoré IV, & Nicolas IV, successeurs de ce pape, eurent aussi une grande estime pour Colonne, & ce fut à sa considération que le dernier de ces pontifes donna en 1288 le chapeau de cardinal à PIERRE Colonne son neveu. Celui-ci étoit marié, & lorsqu'il fut élevé au cardinalat, sa femme prit le voile de religion, & fit vœu de chasteté. Nicolas IV donna encore à Jacques Colonne l'archiprêtré de sainte Marie-Majeure, & la protection de l'ordre militaire de S. Jacques. Ce pape mourut en 1292, & Celestin V qui lui succéda, étant mort aussi en prison l'an 1296, après avoir abdiqué le souverain pontificat, la haine qu'on avoit conçue contre Boniface VIII, successeur de Célestin, fit croire que la mort de ce dernier n'avoit pas été naturelle. On blâma publiquement dans Rome le procédé injuste & violent de Boniface, & il entendit lui-même la voix de ceux qui maudissoient sa cruauté. Ce pape se persuada que c'étoient les Colonnes, qui animoient le peuple contre lui, & qui faisoient courir des bruits desavantageux à sa gloire & à sa dignité. Peut-être ne se trompoit-il pas. Sa famille, qui étoit des Cajetans, n'avoit jamais été en bonne intelligence avec celle des Colonnes; & cette derniere avoit toujours pris opiniâtrément le parti des Gibelins contre l'autre, qui avoit soutenu la faction des Guelphes. Outre cela, les cardinaux Colonne s'étoient opposés à l'élection du pape Boniface, & avoient refusé de venir lui rendre leurs respects, quoiqu'il leur eût fait dire de se trouver à Rome. Ils connoissoient l'humeur altiére & emportée de Boniface; & pour s'y dérober, ils se retirerent à Nepi, où commandoit Jean Colonne, un de leurs parens. Ce procédé offensa furieusement le pontife, qui publia une croisade contre les Colonne; & ayant assiégé Nepi, il la réduisit à une telle extrémité, que pour la sauver, le gouverneur prit le parti d'en chasser les cardinaux ses parens. Ils se jetterent dans Palestrine, où SCIARRA Colonne, un de leurs cousins, commandoit alors, & ils y furent très-bien reçus. Le pape courant à la vengeance, alla lui-même assiéger Palestrine, d'où les trois Colonnes sortirent déguisés, pour se réfugier chez un de leurs amis qu'ils avoient à Perouse. Le lendemain la ville se rendit, & Boniface la fit détruire, aussi-bien que quelques autres, qui avoient ouvert les portes aux Colonnes. Ensuite il lança les foudres ecclésiastiques contre eux. Il priva Jacques & Pierre du cardinalat, & de leurs bénéfices : il retrancha Sciarra de la communion; & se laissant emporter à sa passion, il mit leur tête à prix, & excommunia ceux qui porteroient à l'avenir le nom & les armes des Colonnes. Sciarra fuyant cette persécution, fut pris sur mer par des pirates, & mis à la chaîne. Cette condition, toute déplorable qu'elle fût, lui parut

préférable à celle où la haine du pape l'avoit jetté. Ceux qui l'avoient pris, ayant abordé à Marſeille, le roi Philippe *le Bel* le fit délivrer, & en l'an 1303 l'envoya en Italie avec Guillaume de Nogaret. Ils ſurprirent Boniface à Anagni, où l'on dit que Sciarra Colonne lui donna un ſoufflet, ayant la main armée d'un gantelet. Cela arriva le 7 ſeptembre, & le pontife étant retourné à Rome, y mourut de déſeſpoir le 11 octobre ſuivant. Benoît XI, ſon ſucceſſeur, rétablit les Colonnes, qui eurent beaucoup de crédit ſous le pontificat de Clément V & de Jean XXII. Le cardinal Pierre mourut à Avignon, en 1326, & ſon corps fut porté à Rome, & enterré dans l'égliſe de ſainte Marie-Majeure, où l'on voit ſon épitaphe. Jacques Colonne, ſon oncle, étoit déja mort dès le 14 août de l'an 1318. * Villani, *liv.* 7, *c.* 54 *& ſeqq.* Blondus, *dec.* 2, *l.* 9. Rainaldi. Sponde. Ciaconius. Auberi, &c.

COLONNE (Jean) cardinal, étoit petit-neveu du pape Martin V, fils d'ANTOINE, prince de Salerne, & frere de Fabrice & de Proſper, grands capitaines. Le pape Sixte IV le fit cardinal le 15 mai 1480. Quelque temps après, ce même pape ayant pris les armes contre Ferdinand roi de Naples, fit arrêter le cardinal Colonne, comme partiſan ſecret de ce prince; & il auroit pu être en danger de ſa vie, ſi le traité de paix, que l'on conclut alors, ne lui eût donné le moyen de ſortir du château Saint-Ange, où il avoit été retenu plus d'un an. Sous le pontificat d'Alexandre VI, les Colonnes ſe déclarerent pour le roi Charles VIII, qui paſſa en Italie à la tête d'une armée, pour recouvrer le royaume de Naples, ſur les princes de la maiſon d'Aragon, qui l'avoient uſurpé. Ce cardinal ſortit de bonne heure de Rome, pour n'y être plus expoſé à la colere du pape. Il ſe trouva avec Gilbert de Bourbon, comte de Montpenſier, à la priſe de Gayette, où il tâcha d'adoucir l'eſprit des ſoldats, pendant les déſordres du pillage. Quelque temps après, Proſper ſon frere, ayant abandonné le parti des François, Jean Colonne ſe retira en Sicile, & n'en revint qu'en 1503, après la mort d'Alexandre VI. Il ſe trouva à l'élection de Pie III & de Jules II. Ce dernier le conſidéra extrêmement, lui confia les premieres charges de la cour, & affecta de l'élever autant qu'Alexandre avoit cherché à l'abaiſſer. Le cardinal Jean Colonne mourut à Rome le 26 ſeptembre de l'an 1508, âgé de 51 ans, & fut enterré dans l'égliſe des douze apôtres, où l'on voit ſon épitaphe. * Guichardin, *hiſt. l.* 8 *& ſuiv.* Paul Jove, *l.* 3. Philippe de Commines. Raphaël Volaterran. Onuphre Ciaconius. Sponde. Auberi, &c.

COLONNE (Proſper) grand capitaine, étoit duc de Trajecto, comte de Fondi, fils puîné d'ANTOINE, prince de Salerne. Il embraſſa le parti des François, lorſque le roi Charles VIII entreprit la conquête du royaume de Naples; mais depuis il les abandonna, pour ſe jetter entre leurs ennemis. Une conduite ſi peu raiſonnable a noirci ſa réputation, quelque ſoin que des écrivains Italiens aient pris de le juſtifier, lui & ſon couſin Fabrice Colonne. Proſper Colonne combattit pour Ferdinand d'Aragon, qui reprit Naples, & diverſes autres places en 1496. Il fit la guerre contre les Urſins, & rendit de grands ſervices à Ferdinand de Cordoue. En 1503 il ſe trouva au combat de Barlette & à celui de Garighan, qui furent funeſtes aux François, & enſuite il donna des marques de ſa valeur & de ſa conduite, à la priſe de Capoue, de Seſſa, &c. Il combattit encore aux ſiéges de Padoue, de Crême, de Bergame, & ailleurs. En 1515 il entreprit de défendre le paſſage des Alpes contre les François, qui le ſurprirent en dînant à Ville-Franche du Pô. Il fut mené priſonnier en France; & lorſqu'il eut recouvré la liberté, il reprit les armes avec plus de vigueur, pour ſe venger de l'affront qu'il venoit de recevoir. Il défit les François à la bataille de la Bicoque en 1522, contribua beaucoup à la priſe de Milan, & mourut le 30 décembre 1523, âgé de 71 ans. * Guichardin. Paul Jove. De Langei. Brantôme, *élog. des cap. illuſt. &c.*

COLONNE (Fabrice) duc de Palliano & de Tagliacoti, &c. grand capitaine, étoit fils d'EDOUARD Colonne, duc d'Amalfi & de Marſi. En 1481 il ſe trouva au ſiége d'Otrante qu'on emporta ſur les Turcs, qui s'en étoient rendu maîtres l'année d'auparavant, en revenant de Rhodes. Depuis, Colonne s'attachant au roi de Naples, devint ennemi irréconciliable de la maiſon des Urſins. Ils ſe firent la guerre avec une fureur étrange. Elle fut fatale au royaume de Naples, qui s'attira les armes de l'égliſe, & enſuite celles des François. Le roi Charles VIII en entreprit la conquête l'an 1494. Fabrice & Proſper Colonne quitterent le parti des Aragonois, qui régnoient à Naples, pour ſe jetter dans celui du roi. Ils lui rendirent à la vérité de grands ſervices; mais Charles VIII les combla de tant de bienfaits, qu'ils curent tout-ſujet d'être contens de ſa libéralité. Cependant ils ſe réconcilierent avec Ferdinand, roi de Naples, & furent engagés à ce changement, par la haine qu'ils conſervoient contre les Urſins, qui avoient renoué avec les François. Le roi de Naples nomma Fabrice connétable, & lui remit quelques châteaux importans, que les Urſins avoient dans l'Abruzze. C'étoit le toucher par l'endroit auquel il étoit le plus ſenſible. Les Colonnes eurent depuis de grands démêlés avec le pape Alexandre VI, qui les chaſſa de Rome en 1499. Paul Jove aſſure que ce coup les toucha peu, & même que, pour ſe moquer du pape, ils prirent pour deviſe des joncs, que les vents font plier, ſans les rompre ni les arracher, avec ces paroles: *Flectimur, ſed non frangimur.* Fabrice Colonne, après diverſes aventures, ſe trouva l'an 1512 à la bataille de Ravenne, où il conduiſoit l'avant-garde, & y fut fait priſonnier. Il craignoit le reſſentiment de François; mais Alfonſe, duc de Ferrare, qui étoit dans leur armée, eut ſoin de lui, & le mit en liberté. Fabrice eut pour cette fois de la reconnoiſſance; car il rendit à ſon tour de très-bons ſervices au duc de Ferrare, que le pape Jules II vouloit ruiner, parcequ'il s'étoit déclaré pour les François. Il lui fit prendre la fuite, quelques meſures que le pape eût priſes pour l'arrêter. L'empereur Charles Quint eut beaucoup de conſidération pour Fabrice Colonne, auquel il continua la charge de connétable; mais ce fut pour peu de temps, car ce grand homme mourut en 1520. * Guichardin. Paul Jove. Champier. Brantôme, *élog. des capit. illuſt. &c.*

COLONNE (Marc-Antoine) fils de PIERRE-ANTOINE, prince de Salerne, étoit neveu de Fabrice & de Proſper, & ne leur ceda, ni en conduite, ni en généroſité. Il s'acquit beaucoup de réputation dans les guerres d'Italie de ſon temps, & principalement à la défaite des François à Barlette & au combat de Gariglian, & en diverſes autres occaſions. Depuis, il ſervit le pape Jules II, & défendit en 1512 Ravenne, que le ſeigneur de la Paliſſe emporta. Marc-Antoine Colonne fut encore employé au rétabliſſement des Médicis, défendit Breſſe & Vérone, puis emporta Vicenze, conduiſant alors l'armée de l'empereur. Mais la paix ayant été conclue à Noyon au mois d'août de l'an 1516, le roi François I qui avoit beaucoup d'eſtime pour Colonne, l'attira dans ſon parti, & lui donna le collier de ſon ordre de S. Michel. Il ſervit avec beaucoup de courage, & fut tué l'an 1522 au ſiége de Milan, d'un coup de coulevrine, que ſon oncle Proſper Colonne avoit fait pointer, à ce qu'on dit, contre lui, ſans le connoître. Ce brave homme étoit alors dans la 50e année de ſon âge. * Guichardin. Paul Jove. De Langei. Brantôme, *élog. des capit. illuſt. &c.*

COLONNE (Pompée) cardinal, étoit fils de JERÔME Colonne, & neveu du cardinal *Jean* & de *Proſper*, grand capitaine. Son pere ayant été aſſaſſiné dans une ſédition, Proſper, qui étoit devenu ſon tuteur, le fit élever par des perſonnes, qui lui inſpirerent de l'amour pour les belles lettres; ce qui ne put l'empêcher de s'abandonner au penchant qu'il avoit pour les armes. Il fit la guerre très long-temps, & ne s'attacha à l'état eccléſiaſtique que par un ordre exprès de ſon tuteur,

qui vouloit le faire profiter d'une partie des bénéfices du cardinal Jean Colonne, son autre oncle. Pompée y consentit avec peine, & fut pourvu de l'évêché de Rieti, des abbayes de Sublaco, de Grotta-Ferrata, & de quelques prieurés. On dit qu'aussitôt après il accepta un duel, que lui fit porter un Espagnol, & qu'il se trouva sur le lieu pour se battre, mais qu'ayant été séparé, il en eut tant de dépit, qu'il mit sa soutane en piéces. Quelque temps après, il se fit une affaire avec Jules II, car ce pape ayant passé pour mort, Pompée se mit à la tête de quelques jeunes Romains, & se rendit maître du capitole en 1512. Cette hardiesse lui couta ses bénéfices, qu'on donna à un de ses cousins. On le remit pourtant bien dans l'esprit de Jules, qui lui envoya ordre de le venir voir; mais parceque le bref, qui contenoit cet ordre, ne lui donnoit point le titre d'évêque de Rieti, il s'emporta, & ne voulut point le recevoir. Léon X le fit cardinal le premier juillet de l'an 1517. Il consentit depuis à l'élection d'Adrien VI, pour contre-quarrer Jules de Médicis, qu'il n'aimoit point. Après la mort d'Adrien VI, les intrigues & la jalousie de ces cardinaux empêcherent plus de deux mois l'élection d'un pape. C'est ce qui donna lieu à cette épigramme latine:

*Ecce iterum è summo dejectam culmine Romam,*
*Pompeii & Juli mens furiosa premit.*
*Brute pium, Photine pium nunc stringite ferrum,*
*Quid servasse juvat, si peritura fuit?*

Cependant ils s'accorderent, & cette réconciliation donna le calme à l'église, par l'élection du cardinal de Medicis, nommé Clément VII. Ce ne fut pas pour longtemps; car cette ancienne querelle causa deux fois la prise de Rome; la premiere par ce cardinal, avec Hugues de Moncade en 1526; & l'autre par le connétable de Bourbon, en 1527. Le pape Clément, qui avoit privé Colonne du cardinalat & de ses bénéfices, se voyant arrêté au château Saint-Ange, eut recours à lui. Colonne en agit fort généreusement, & travailla pour sa liberté. Le pape de son côté le rétablit, lui donna la légation de la Marche d'Ancône, l'évêché d'Aversa, & l'archevêché de Mont-Real. Depuis, il fut vice-roi de Naples, où il mourut le 28 juin 1532 dans la 53[e] année de son âge. Ce cardinal aimoit les gens de lettres, & étoit très-libéral & très-magnifique. Il composa un poëme intitulé: *De laudibus mulierum*, en faveur de Victoria Colonne, *dont nous parlerons ci-dessous*. Ce poéme est demeuré manuscrit. Le P. Labbe, jésuite, le cite dans sa *Bibliotheca nova manuscriptorum*, *in-4°*, p. 335. D. Bernard de Montfaucon parle aussi de cet ouvrage, dans sa *Bibliotheca Bibliothecar. manuscript. nova*, p. 141 & 508; & il dit qu'il se trouvoit manuscrit à Rome dans la bibliothéque du Vatican, & à Milan, dans la bibliothéque Ambroisienne. Paul Jove a écrit la vie de ce cardinal. * Onuphre, *chron.* Paul Jove, *in vita Colum.* Guichardin, *liv.* 10. Auberi, *hist. des cardin. &c.*

COLONNE (Victoire) marquise de Pescaire, étoit fille de FABRICE Colonne, duc de Palliano, & femme de *Ferdinand-François* d'Avalos, marquis de Pescaire. Elle étoit savante, & excelloit dans la poësie. Après la mort du marquis de Pescaire, elle ne voulut écouter aucune proposition d'un second mariage, & s'occupa à décrire les plus belles actions de son mari, dans un poëme qu'elle fit pour honorer sa mémoire. Jean Thomas Musconio, poéte célébre, la préfére à Porcie, fille de Caton d'Utique, & femme de Brutus, par rapport à l'affection qu'elle conserva pour la mémoire du marquis de Pescaire son mari. Voici comme il en parle:

*Non vivam sine te, mi Brute, exterrita dixit*
*Porcia, & ardentes sorbuit ore faces.*
*Te, Davale, extincto, dixit Victoria, vivam;*
*Perpetuò mestos sic dolitura dies.*
*Utraque Romana est: sed in hoc Victoria victrix.*
*Perpetuò hæc luctus sustinet, illa semel.*

Pendant la vie de son mari, Victoire donna des preuves d'une modération extraordinaire, lorsqu'elle dissuada le marquis de Pescaire d'accepter le royaume de Naples, que le pape Clément VII & les princes d'Italie lui offrirent après la victoire de Pavie, dont il avoit eu toute la gloire, quoique l'empereur Charles-Quint l'attribuât injustement à Lannoi, vice-roi de Naples, qui s'y étoit porté mollement. Cette généreuse dame se retira pendant les dernieres années de sa vie dans le monastere de sainte Marie à Milan, où elle mourut l'an 1541. * Hilarion de Coste, *hist. des dames illust.*

COLONNE (Etienne) grand capitaine, apprit le métier de la guerre sous *Prosper* Colonne son parent, & commanda un régiment d'Italiens, à la bataille de la Bicoque, à la prise de Milan, de Gènes, & ailleurs. En 1527 le pape Clément VII l'attira dans son parti, pour l'opposer aux Espagnols, qui l'avoient traité avec violence. L'année suivante, il combattit pour les François à Naples, sous le seigneur de Lautrec, & puis sous l'amiral de Bonnivet. De-là il passa en France, où il servit l'an 1536 contre l'empereur qui avoit attaqué la Provence; mais Colonne croyant avoir reçu quelque sujet de plainte, se retira en Italie. Le pape Paul III le fit général des troupes ecclésiastiques, pour le recouvrement de Camerino. Il servit ensuite Côme de Medicis; & enfin l'empereur Charles-Quint l'envoya contre le duc de Clèves, en qualité de mestre de camp général. Il mourut à Pise l'an 1548. * Roscio & Mascardi, *elog. di capit. illust. &c.*

COLONNE (Marc-Antoine) duc de Palliano, de Tagliacoti, &c. grand connétable de Naples, viceroi de Sicile, &c. étoit fils d'ASCAGNE Colonne. Dès son plus jeune âge, il porta les armes, & les porta toujours avec gloire. Il rendit de grands services aux Espagnols. L'an 1557 il commandoit 1000 Italiens; & après avoir contribué à la prise de Sienne, il fut envoyé par le duc d'Albe dans la campagne de Rome, où il remporta de grands avantages. En 1570 le pape Pie V le nomma général des troupes ecclésiastiques, qu'on envoyoit contre le Turc, & il reçut solemnellement l'étendard le 11 juin, dans l'église de S. Pierre. L'année suivante, il commanda en qualité de lieutenant général à la célébre bataille de Lépante; & à son retour il fut reçu en triomphe dans la ville de Rome, où le célébre Marc-Antoine Muret, François, personnage très-éloquent, fit le panégyrique de Colonne. Il remarqua, entr'autres choses, que ce nom de Marc-Antoine avoit été heureux à ceux de cette famille qui l'avoient porté. Le connétable mourut en Espagne le premier août 1584, selon le cardinal d'Ossat, dans sa lettre du 24 septembre 1584. * De Thou, *hist. liv.* 18, 49, 50. Mascardi, *elog. di capit. illust.* Sansovin, &c.

COLONNE (Marc-Antoine) cardinal, étoit fils de CAMILLE Colonne, duc de Zagarole, & de *Victoire* Colonne. Il naquit à Rome, où il étudia en philosophie sous Felix de Montalte, cordelier, qui fut depuis le pape Sixte V. Depuis, ayant eu l'archevêché de Tarente, il fut mis en 1565 au nombre des cardinaux, par Pie IV. Pie V lui donna l'archevêché de Salerne. Gregoire XIII, Sixte V, & Gregoire XIV l'employerent en diverses légations; & Clément VIII lui donna la charge de bibliothécaire apostolique. Elle sembloit être dûe à ce cardinal, qui avoit beaucoup de savoir. Il étoit aussi très-considéré dans le sacré collége, & eut dans divers conclaves plusieurs suffrages pour être pape. Il l'auroit été, si ses meilleurs amis ne lui eussent manqué de parole, comme on assure qu'il le disoit lui-même. Le cardinal Marc-Antoine Colonne s'étant trouvé mal, se fit porter à Zagarole dans le diocèse de Palestrine, où il mourut le 13 du mois de mars 1597. On lui attribue un traité *de ecclesiasticorum redituum origine ac jure*, qui est d'ANTONIO MARSILIO, dit *Colonne* de Bologne. Celui-ci étoit fils de *Cornelio* Marsilio, & de *Lavinia* Colonne, & le cardinal Marc-Antoine lui remit l'archevêché de Salerne, que le pape Pie IV lui avoit donné.

COLONNE (Ascagne) cardinal, étoit fils de MARC-ANTOINE, duc de Palliano. Dès son jeune âge on l'envoya en Espagne, où il étudia dans l'université de Salamanque; & Philippe II, roi d'Espagne, lui procura le chapeau de cardinal, que le pape Sixte V lui donna en 1586. Le cardinal Colonne étoit savant, aimoit les gens de lettres, passa pour auteur d'un traité contre le cardinal Baronius au sujet de la Sicile. On a encore quelques lettres & des harangues de sa façon. Il mourut en 1608. * Le Mire, *de script. sæcul. XVII.* Janus Nicius Erythræus, *Pinac. II. imag. illust. c. XLVIII.* La Rochepozai, *nomencl. card.* Contin. de Ciaconius, &c.

COLONNE (Jérôme) de Naples, descendoit du cardinal POMPÉE Colonne, qui avoit été vice-roi de Naples. Il joignoit à une grande érudition beaucoup de douceur & de bonté. Il fut très-lié avec Jean-Matthieu Aquaviva, duc d'Atri, qui passoit pour très-habile dans les sciences, & sur-tout dans l'astronomie & la musique. Jérôme Colonne se fit une bibliothéque nombreuse pour ce temps-là: elle étoit composée de deux mille cinq cens volumes, & ornée de statues antiques & de beaucoup de médailles qu'il amassa avec soin. Il n'étoit pas moins curieux en tableaux, & il vivoit avec magnificence. Il savoit bien le grec, le latin & l'hébreu; & l'orsqu'il fut devenu veuf, il résolut de prendre les ordres sacrés. Il alloit s'y engager, lorsqu'il mourut de la pierre, en 1586, âgé de 54 ans. Il venoit d'être nommé évêque. Il a recueilli & expliqué les fragmens d'*Ennius*, qui ont été imprimés quatre ans après sa mort, par les soins de *Jean*, son fils. *Pompée*, un autre de ses fils, a été honoré de quelques charges à la cour de Rome. *Fabio*, un troisiéme fils, fait le sujet de l'article suivant. De *Jérôme*, leur pere, on a encore des poësies italiennes, & un recueil de proverbes qui est estimé. * Teissier, *éloges, &c. tome II.*

COLONNE (Fabio) de l'illustre famille des Colonnes, naquit à Naples vers l'an 1567. Dès sa plus tendre jeunesse il montra un gout particulier pour l'histoire naturelle, singuliérement pour la connoissance des plantes. Il lisoit avec avidité, & cependant avec réflexion, ce que les anciens ont écrit sur cette matiére. Il y trouvoit souvent de grandes difficultés; souvent il avoit beaucoup de peine à reconnoître les plantes qu'ils avoient voulu décrire: les fautes dont les manuscrits n'étoient que trop remplis, augmentoient ses difficultés; mais rien ne rebutoit Colonne; & par une application opiniâtre, il dévoiloit ce qui auroit été caché pour tout autre moins pénétrant & moins constant au travail. Il s'appliqua surtout à la lecture de Dioscoride: il songea à en procurer une édition qu'il devoit accompagner d'excellens commentaires, & de planches qui auroient représenté avec exactitude les plantes décrites par cet auteur. Mais nous n'avons point cet ouvrage, & c'est surement une perte pour la botanique. Il est aisé de juger combien Colonne étoit versé dans cette connoissance, par les autres ouvrages qu'il a publiés sur cette matiére. Tous les botanistes conviennent que ce sont autant de chefs-d'œuvres. Aussi l'auteur ne produisoit-il rien qu'après l'avoir vu lui-même, qu'après l'avoir examiné avec soin; & quoique les ouvrages dont il a enrichi le public soient peu considérables, eu égard à la forme extérieure des volumes, on peut dire, & il est certain, qu'ils sont le fruit de longues études & de pénibles recherches. Il convenoit qu'il avoit trouvé de grands secours auprès de Ferdinand Impérato, qui avoit formé un riche cabinet de singularités naturelles, dont la description a été rendue publique. Ce fut en étudiant d'après les plantes qu'Impérato possédoit, aussi-bien que d'après celles que Colonne cultivoit lui-même, ou qu'il découvroit en allant herboriser dans la campagne, que celui-ci étant encore à Naples, a entrepris de publier l'ouvrage qu'il intitula: φυτοβάσανος, *seu plantarum aliquot (ac piscium) historia.* Cet ouvrage parut à Naples en 1593, *in*-4°. Il est orné de planches gravées, selon quelques-uns, par l'auteur même, avec beaucoup de vérité: car il possédoit, dit-on, le talent du dessin, & il s'étoit même fait une maniére particuliére, qui, selon son propre témoignage, représentoit les plantes fort au naturel; (*Nová quâdam arte à me excogitatâ effinxi.*) Ce premier ouvrage fut suivi d'un second, divisé en deux parties, sous le titre de *Minus cognitarum rariorumque stirpium* ἔκφρασις: *Itemque de aquatilibus aliisque nonnullis animalibus libellus.* L'auteur y suit la même méthode qui avoit été applaudie dans son φυτοβάσανος. Il y décrit des plantes singuliéres, & en fait toujours le rapport avec les mêmes plantes que les anciens avoient décrites; ce qui lui donne lieu d'exercer souvent une critique judicieuse contre Matthiole, Dioscoride, Théophraste, Pline, & les autres anciens. Ce second ouvrage est pareillement orné de planches gravées & dessinées par l'auteur. La premiere partie de ce livre parut en 1610, à Rome; mais il y en eut peu d'exemplaires de répandus dans le public. Le duc d'Aqua-Sparta (Frédéric Césio,) l'ayant engagé à en composer une seconde partie, l'une & l'autre furent imprimées à Rome en 1616, *in*-4°, par Jacques Mascardi, imprimeur de l'académie des Lincei. C'étoit une académie que le duc d'Aqua-Sparta avoit établie, & dont l'objet étoit de travailler sur l'histoire naturelle. Le fameux Galilée, Jean-Baptiste Porta, le chevalier Cassien del Pozzo, Claude Achillini, en étoient avec Fabio Colonne, les principaux membres. Cette illustre académie, qui ne subsista que jusqu'en 1630, c'est-à-dire jusqu'à la mort du duc, ou jusqu'en 1640, selon d'autres, a servi de modéle à toutes celles qui se sont depuis établies en Europe. *Cherchez* CESI (Frédéric de). Avec le livre intitulé, ἔκφρασις, parut un petit traité, ou une dissertation sur la pourpre, & sur les Glossopétres, (*De purpurâ.*) Cette petite piéce qui est fort estimée, étant devenue très-rare, fut réimprimée à Kiel en Allemagne en 1674, *in*-4°, avec des notes de Jean-Daniel Major, médecin Allemand. Outre ces ouvrages, Colonne a eu part à l'édition de l'histoire naturelle du Mexique de Hernandez: il est auteur en particulier de beaucoup de notes & observations qui enrichissent cet ouvrage, fini en 1628, mais qui, à cause de la mort du prince Césio, ne parut qu'en 1651, par les soins du chevalier Cassiano del Pozzo, & de François Stelluti, qui étoient le reste des Lincei. Nous ignorons la date de la mort de Fabio Colonne; mais on croit qu'elle arriva vers le milieu du dix-septiéme siécle, & qu'il a vécu plus de quatre-vingts ans. Il avoit commencé au moins divers autres ouvrages, qui sont indiqués dans l'avis du libraire, qui est à la tête de la seconde édition du livre dont on vient de parler. Le principal étoit son édition de Dioscoride: à quoi il faut ajouter, dit l'avis cité, un commentaire sur la Pneumatique de Héron, avec une description très-détaillée de l'Orgue hydraulique des anciens. Il falloit qu'il fût habile dans la musique, car il avoit dessein de donner la description & l'usage d'un nouvel instrument de musique de son invention, qu'il nommoit *Pentecontachordon*, ou *Lyncæa sambuca*, qui étoit monté de cinq cens cordes inégales, sur lequel on pouvoit exprimer trois différentes modulations, la diatonique; la chromatique & l'harmonique. N'étoit-ce pas une espéce de clavecin? En 1744 on a réimprimé à Milan, par les soins de Jean Bianchi, de Rimini, professeur public d'anatomie dans l'université de Sienne, l'ouvrage de Fabio Colonne, intitulé: φυτοβάσανος, avec la vie de l'auteur, & une notice des académiciens dits *Lyncæi*: c'est un volume *in*-4°. Dans la vie Fabio Colonne, on apprend que la description du *Lyncæa sambuca*, que l'on a dit plus haut n'avoir pas été publiée, est un ouvrage italien, composé en 1618, qui contient trois livres; qu'il a été imprimé à Naples & dédié au pape Paul V, & que l'on trouve à la fin le petit traité du même, sur la machine hydraulique d'Héron. On dit aussi que Fabio, après avoir employé ses premieres années à l'étude du latin, du grec, de la musique, des mathématiques, & sur-tout

de l'optique, du dessin & même de la peinture, prit ensuite, suivant l'usage des personnes de condition du pays, des dégrés en droit civil & canonique; mais que les attaques d'épilepsie ausquelles il avoit été sujet dès son enfance, le tournerent vers l'étude des médecins Grecs, & qu'il trouva dans la plante nommée *Valériane*, un reméde contre sa maladie. On ajoute que ce qui lui fournit une occasion de se perfectionner dans l'histoire naturelle, ce fut l'emploi que Martio Colonne lui donna, en l'établissant dans sa principauté de Zagarole, juge des différends qui s'éléveroient au sujet des bornes des terres. * Tiré des ouvrages de Fabio Colonne, & de l'extrait de sa vie, par M. Bianchi, qu'on lit dans le *Journal des Savans*, du mois de janvier 1746, où l'on rend compte de l'ouvrage de Fabio Colonne, intitulé *Phytobasanos*.

COLONNE (Frédéric) duc de Tagliacoti & de Palliano, prince de Butero, connétable du royaume de Naples, vice-roi du royaume de Valence, &c. naquit en 1601, de *Philippe* Colonne & de *Theodore* Thomacelli. Il fut élevé à Madrid à la cour du roi d'Espagne, & y épousa *Marguerite* de Branciforte d'Autriche, princesse de Butero. Ensuite il revint en Italie, & servit à Naples & en Sicile. En 1637 il retourna en Espagne, & fut nommé vice-roi de Valence par le roi Philippe IV. Il s'y acquit beaucoup de réputation par sa modération & par sa probité. L'année suivante, la Catalogne se révolta contre les Espagnols, & se soumit aux François. Ces derniers assiégerent Tarragone, que Frédéric Colonne défendit avec beaucoup de courage; mais ayant extrêmement souffert pendant ce siége, il tomba malade, & mourut sans postérité, le 21 septembre de l'année 1641, en la quarantiéme année de son âge. * Gualdo Priorato, *scen. d'huom. illust. d'Italia.*

COLONNE (Charles) Romain, cardinal diacre, du titre de sainte Agathe des Goths, *à la Suburra*, étoit troisiéme fils de LAURENT Colonne, prince de Palliano & de Castiglione, duc de Tagliacoti, grand connétable du royaume de Naples, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, &c. mort le 15 avril 1689, âgé de cinquante-trois ans; & de *Marie* Mancini, niéce de Jules Mazarin, cardinal, premier ministre en France, morte au mois de mai 1715. Charles Colonne avoit été créé cardinal par le pape Clément XI, le 17 mai 1706. Il étoit alors major-dome du palais apostolique, charge dont Innocent XII l'avoit pourvu le second de mars 1696, & dans laquelle son successeur l'avoit continué. Il est mort à Rome le 8 juillet de l'an 1739, âgé de soixante-treize ans, sept mois & vingt-un jours, étant né dans la même ville le 17 novembre 1665. Il y avoit trente-trois ans, un mois & vingt-deux jours, qu'il étoit cardinal.

COLONNE (N. de) avoit joint l'étude de l'astronomie, de la physique, de l'algébre, & de presque toutes les parties des mathématiques à celle des belles lettres. Il est auteur des *Principes de la nature, suivant l'opinion des anciens philosophes*, 2. vol. *in*-12. à Paris, 1725. Il a laissé plusieurs autres ouvrages de même espéce, prêts à imprimer, entr'autres, une *Histoire naturelle de l'univers, accompagnée de raisons physiques sur les effets les plus curieux & les plus extraordinaires qui soient dans la nature*, en plusieurs volumes *in*-4°. Les *raisons physiques de l'astrologie*, & un *traité du mouvement.* On a imprimé son histoire naturelle de l'univers en 1734; à Paris, en 2 vol. *in*-12. Il se disoit de la maison de Colonne si célébre en Italie: mais on prétend qu'il n'en étoit point, & que son vrai nom étoit Lombard. Cependant il dit lui-même dans l'original de son histoire naturelle de l'univers, qu'il vint d'Italie en France à la fin de 1669 ou en 1670. Il retourna en Italie en 1690, & revint de nouveau se fixer en France peu de temps après. Il avoit plus de quatre-vingts ans, quand il y périt avec M. Laurent, son ami. Ils furent brulés l'un & l'autre dans l'incendie de la maison où ils demeuroient, la nuit du 5 au 6 de mars 1726, & les restes de leurs corps furent ensevelis dans le même cercueil. * *Mémoires du temps. Mercure de mars* 1726, &c.

COLONNE (Raoul de) chanoine de Chartres, *cherchez* RAOUL.

COLONNES D'HERCULE. C'est le nom que les anciens géographes & historiens ont donné aux deux montagnes Calpe & Abyla qui forment le fameux détroit de Cadis ou de Gibraltar; l'une du côté de l'Europe dans l'Andalousie, province d'Espagne; l'autre du côté de l'Afrique, au pays de Tanger en Barbarie. Ces deux montagnes ont été ainsi nommées, selon le sentiment de plusieurs auteurs, parcequ'etant hautes & escarpées elles paroissent de loin à ceux qui viennent du grand Océan pour entrer dans la Méditerranée, comme deux colonnes; ou parcequ'Hercule étant parvenu jusqu'à ce lieu-là, & croyant qu'il n'y avoit plus de terres vers le couchant, y posa, dit-on, deux grandes colonnes, avec ces mots pour inscription: *Non ultrà.* Sur quoi il faut remarquer que l'Amérique ayant commencé à être découverte du temps de Ferdinand & d'Isabelle, l'empereur Charles-Quint, leur successeur au royaume de Castille & d'Aragon, s'avisa de prendre le contre-pied de cette inscription pour sa devise, *Plus ultrà*, voulant faire connoître, ou qu'il avoit poussé ses conquêtes plus loin qu'Hercule, ou qu'elles ne devoient point avoir de bornes. Il y en a qui tiennent que ces colonnes sont de grands monceaux de pierres qu'Hercule fit élever sur le rivage, lesquels se sont tellement affermis & accrus par la longueur des années, qu'ils se voient de fort loin. Les Espagnols croient que ces colonnes étoient sur le rivage occidental de l'isle de Cadis, proche la ville de ce nom, où l'on voit encore deux tours nommées par les habitans, *Colonnes d'Hercule.* La fable ajoute qu'Hercule défit en ce pays-là Géryon, & lui enleva ses bœufs. * Strabon. Pline, &c.

COLOPHON, ville d'Ionie en Asie, fut bâtie, selon Mela, par Mopsus, fils de la nymphe Manto, & célébre devin, ou, selon Strabon, par Andremon, qui y établit une colonie de Pithiens. Elle fut célébre par le temple & l'oracle d'Apollon Clarien, par la naissance de Mimnerme, poëte élégiaque & joueur de flûte, par celle de Xenophanes, philosophe, & selon quelques-uns, par celle d'Homere. La cavalerie des Colophoniens étoit si excellente au rapport de Strabon, qu'elle donna lieu au proverbe *Colophonem addere*, c'est-à-dire, achever une entreprise, parceque cette cavalerie avoit coutume de terminer par la victoire, tous les combats où elle se trouvoit. Colophon a eu un évêché suffragant d'Ephèse. Cette ville, qui est détruite, étoit située aux environs du lieu appellé aujourd'hui *Altobosco.* On apprend d'une médaille de Trébatius Gallus, frapée à Colophon, qu'encore dans le III siécle, cette ville & les douze autres de l'Ionie, formoient une sorte de communauté pour les sacrifices, telle qu'elle étoit du temps d'Hérodote, qui en parle assez au long au premier livre. * Strabon, *au livre* 14. Pline. Mela, *liv.* 1.

COLOSSE, statue d'airain, ou statue d'Apollon, d'une hauteur si extraordinaire, que les anciens assurent que les navires passoient à pleines voiles entre ses jambes; elle étoit haute de soixante-dix coudées, fut mise au port de Rhodes, en l'honneur du soleil, & regardée comme une des sept merveilles du monde. Après que ce Colosse eut demeuré 46 ans debout, il fut renversé par un tremblement de terre. On dit que peu de personnes pouvoient embrasser son pouce. Neuf cens chameaux furent chargés du cuivre dont il étoit formé, lorsque les Sarasins se rendirent maîtres de Rhodes, l'an de J. C. 667. Les peuples de cette isle furent nommés *Colossiens*, à cause de cette statue. Charès, disciple du fameux Lysippe, en fut l'ouvrier, & employa douze ans à la fabriquer. Ce n'est pas pourtant à eux à qui S. Paul adresse une de ses épîtres, mais aux Colossiens qui habitoient dans la grande Phrygie, dont Strabon & Pline parlent. *Leo Allatius* assure que le Colosse de Rhodes fut relevé sous le septiéme consulat de Vespasien, & que

l'empereur Commode, après lui avoir fait ôter la tête, ordonna qu'on y mît la sienne. Il s'appuye sur l'autorité de George Syncelle; mais il a lu, ἐν Ρόδῳ *in Rhodo*, pour ἐν ἱερᾷ ὁδῷ, *in sacra via*; & il a pris le Colosse de Néron fait à Rome par Zenodore, pour le Colosse du soleil, fait à Rhodes par Charès. Suetone rapporte sur ce sujet, que Néron fit mettre dans une cour, à l'entrée de sa maison, un Colosse de six-vingt pieds, dont la tête représentoit celle de ce prince. Pline dit que Zenodore, qui avoit travaillé dix ans en Auvergne à une statue de Mercure, fut appellé à Rome par Néron pour y faire ce Colosse, lequel après la mort de cet empereur, fut dédié au soleil, pour abolir la mémoire de ce monstre. Dion nous apprend que Vespasien fit transporter ce même Colosse de la maison de Néron dans la *rue sacrée*. Lampridius dit qu'ensuite l'empereur Commode fit mettre sa tête en la place de celle de Néron; & Hérodien dit qu'il la fit mettre au lieu de celle du soleil; mais on peut concilier ces deux auteurs, en disant que Vespasien n'avoit point ôté la tête de Néron, & qu'il s'étoit contenté d'y ajouter des rayons pour en faire la dédicace au soleil; de sorte que c'étoit la tête de Néron, & l'image du soleil.

Les premiers Colosses tirent leur origine d'Egypte, où plusieurs auteurs assurent que le roi Sesostris fit placer dans le temple que l'on avoit bâti à Vulcain dans la ville de Memphis, plusieurs statues de pierre, tant de lui & de sa femme que de ses enfans, dont les unes avoient trente coudées de haut & les autres vingt. M. Lucullus apporta d'Apollonie, ville du Pont, à Rome, & fit placer dans le capitole, la figure d'Apollon, qui avoit trente coudées de hauteur. Il y avoit encore à Rome une autre statue de cuivre, représentant Apollon, dans le temple d'Auguste, qui avoit plus de cinquante pieds de haut. Le Colosse d'Auguste étoit dans la place qui portoit son nom à Rome. Constantin en fit bâtir un dans le milieu du cirque de Constantinople. Domitien avoit fait dresser dans le milieu de la place publique, une statue équestre à son honneur, de cent sept pieds de haut, que le sénat fit abattre après la mort de ce prince. Le Colosse d'Hercule, que Fabius Maximus Verrucosus prit à Trente, & qu'il fit placer dans le capitole, étoit une statue de cuivre que Lysippe avoit faite. Celui de Jupiter fut fait par ordre de l'empereur Claude, & placé proche du théatre de Pompée, & à cause de cela, fut appellé *Jupiter Pompéien*. Sp. Carvilius, après la défaite des Samnites, fit fondre toutes les armes de cuivre qu'il avoit prises sur eux, & en fit faire une statue de Jupiter, aux pieds de laquelle il se fit représenter. Ce Colosse fut mis aussi dans le capitole. Il y en avoit un en l'honneur de Mars, dans le temple de Brutus Callaicus. Quelque grandes que fussent ces statues, & quoique les auteurs qui en ont parlé se soient servi du terme de Colosse, qui leur est propre à la vérité, en prenant le mot dans sa vraie & juste signification, néanmoins il ne convient & ne s'entend communément que de cette fameuse statue de Rhodes, dont nous venons de parler. *Voyez* STATUES. * Chevreau, *hist. du monde*. Strabon, *liv.* 22. Pline, *liv.* 5. Pitiscus, *lexic. antiq. &c.*

COLOSSES, ancienne ville de la grande Phrygie dans l'Asie mineure, sur les frontiéres de la Carie, eut premierement titre d'évêché, & devint ensuite métropole. Elle est particuliérement connue par la lettre que S. Paul écrivit aux Colossiens, habitans de cette ville. Mais il y en a qui croient que cette épître est adressée aux Rhodiens, appellés *Colossiens*, à cause du Colosse qu'on avoit érigé au port de cette isle, en l'honneur du soleil. Quoi qu'il en soit, la ville de Colosses en Asie est la même que celle que les Grecs appellent aujourd'hui *Chonos*, située sur le fleuve de Licho. Nicetas Choniates, auteur d'une histoire de son temps, d'une exposition de la foi, &c. étoit de cette ville. * Strabon, *l.* 12. Baudrand.

COLOSWAR, ville de Transsylvanie, *cherchez* CLAUSEMBOURG.

COLOT (Ange) *cherchez* COLOCCI.

COLOURI, *cherchez* SALAMINE.

COLRAINE, bourg avec un bon château, dans le petit pays de Colraine, contrée de l'Ultonie en Irlande, sur la riviére de Banne, environ à une lieue au-dessus de son embouchure dans la baye de Foyle. Colraine envoie deux députés au parlement. C'est aussi la premiere des cinq baronies qui sont dans le comté de Londonderry. * Mati & la Martiniere, *dict. géogr.*

COLRAINE (le comté de) petit pays de l'Ultonie en Irlande. Il est situé le long de la riviére de Banne, vers son embouchure. Ce pays étoit autrefois un comté particulier; mais ce n'est plus qu'une partie de celui de Londonderry. * Mati, *dict. géogr.*

COLTELLINI (Augustin) avocat de Florence, garde des archives de la ville, chef de l'académie des Apathistes, membre de celle de la Crusca, & grand ami de Nicolas Heinsius & de Gilles Ménage, étoit habile jurisconsulte, & a fait imprimer quelques poésies italiennes, & quelques discours de dévotion en prose. Il mourut à Florence le 26 août 1693, âgé de 81 ans. * Menagiana, *tom. III*, *p.* 137.

COLVENERIUS (George) COLVENEER, natif d'un village près de Louvain, prévôt de l'église de saint Pierre de Douai, & chancelier de l'université de la même ville, vint au monde le 21 mai 1564, prit le bonnet de docteur en théologie à Louvain en 1609, & s'appliqua à la critique. Il a laissé des notes sur l'histoire de Flodoard, sur les exemples & miracles de Thomas de Chant-pré, sur la chronique de Baudri, &c. & il a encore donné une édition des œuvres de Raban. Il vivoit encore en 1648, & agissoit vigoureusement contre les partisans de Jansenius. * Gerberon, *hist. du Jansen. t. I. page* 227.

COLUGA, petite ville nouvellement fortifiée, dans le duché de Rezan en Moscovie, sur la riviére d'Occa, & à quinze lieues au-dessous de la ville de Vorotin. * Mati, *dictionnaire*.

COLVIUS (André) de Dordrecht, où il naquit en 1594, & où il mourut le premier juillet 1671, étant curateur & bibliothécaire de cette ville, y exerça l'emploi de ministre pendant quelque temps, après l'avoir exercé en différentes autres églises de sa secte. En 1620 il alla à Venise en qualité de chapelain de Jean Berk, ambassadeur de leurs Hautes-Puissances, & il y fit connoissance avec Fra-Paolo, dont il traduisit en latin le traité italien sur l'inquisition. Cette traduction a été imprimée à Roterdam en 1651. Colvius fut lié avec beaucoup d'autres savans; & c'est à lui que Saumaise a adressé sa lettre sur le chapitre XI de la premiere épître aux Corinthiens, imprimée à Leyde en 1644, & traduite en flamand, en 1645. Colvius étoit de plus bon astronome, philosophe, poëte même, tant en latin qu'en flamand. Il étoit curieux de toute sorte de raretés, comme on le voit par le catalogue de son cabinet qu'il fit imprimer en 1655, sous ce titre : *Catalogus Musæi Andreæ Colvii*. On trouve à la fin un poëme de Thomas Graswirkel, à l'honneur de ce riche cabinet.

COLVIUS (Nicolas) fils unique du précédent, né à Dordrecht le 9 février 1634, fut collégue de son pere, en 1655, dans l'église Wallonne de Dordrecht. Il fut dans la suite ministre à Amsterdam pendant cinquante-cinq ans. En 1706 il fit un sermon pour l'année cinquantiéme de son ministere, sur le Pseaume LXXIII, verset 25. Il a été imprimé avec ce titre: *Le Jubilé de M. Colvius*, à Amsterdam chez Desbordes. Il est mort le 17 novembre 1717, âgé de 83 ans & neuf mois. Il avoit publié en 1706, *in-8°*, un *Recueil des réglemens du synode des églises Wallonnes des provinces-unies des Pays-Bas*. * *Dictionnaire flamand.*

COLUMBI (Jean) jésuite, naquit en 1592 à Manosque en Provence. A l'âge de dix ans, il fut envoyé à Avignon pour y faire ses études, & en 1608 il embrassa l'institut des jésuites, chez qui il s'engagea dans la suite, par la profession solemnelle des quatre vœux. Il y a enseigné successivement la rhétorique, la philosophie, la

théologie fcholaftique & la théologie morale ; & enfin il a expliqué dans le collége de fa fociété, à Lyon, les faintes écritures. Il eft mort dans la même ville le 11 décembre 1679. Voici la lifte de fes ouvrages, qui font en grand nombre. 1. *Virgo Romigeria, feu Manuafcenfis*, à Lyon 1638, *in*-12. C'eft l'hiftoire & l'éloge d'une image de la fainte Vierge, qui eft en grande vénération à Manofque : on lui attribuoit beaucoup de miracles. Comme le vulgaire appelle *Romi*, ce que nous nommons Epines; cette image ayant été trouvée fous des épines, a été appellée *Romigeria*. 2. *De rebus geftis Valentinorum & Dienfium epifcoporum*, à Lyon 1638, *in*-4°. Autre édition, fous ce titre : *Libri quatuor de rebus geftis Valentinorum & Dienfium epifcoporum*, à Lyon 1652, *in*-4°, par les foins de Jacques-Charles-Gélafe Leberon, évêque de Valence & de Die. 3. *Liber fingularis, quòd Joannes Monlucius epifcopus Valentinus & Dienfis, non fuerit hæreticus*, à Lyon 1640, *in*-4°, & fous ce titre : *Liber fingularis, quòd Pius quartus, non damnaverit hærefeos Romæ Joannem Monlucium Valentinum & Dienfem epifcopum, neque Pius quintus, damnationem ejus à Pio quarto Romæ, promulgandi curaverit in Galliâ*, à Lyon 1651, *in*-4°. On trouve l'abrégé de cette apologie dans le quatriéme livre de l'ouvrage fur les évêques de Valence & de Die, nombres 32 & 33. 4. *De rebus geftis epifcoporum Vivarienfium libri quatuor*, à Lyon 1651, *in*-4°. 5. *De rebus geftis epifcoporum Vafionenfium libri quatuor*, à Lyon 1656, *in*-4°. 6. *Commentaria in facram fcripturam, ab initio Genefeos, ufque ad finem librorum Regum, in quibus litteralis fenfus editionis Vulgatæ perpetuò elicitur, & clarè ac breviter, cum morali fparfim & myftico traditur ex verbis ipfius, LXX interpretum, textûs hebraici, & veterum patrum. Acceſſerunt indices duo valdè accurati*, à Lyon 1656, *in-folio*. L'auteur avoue que la difficulté de fon entreprife l'avoit effrayé plus d'une fois, qu'il s'étoit repenti d'y avoir mis la main, & qu'il avoit même abandonné fon ouvrage durant deux années entieres ; qu'ayant été envoyé à Fréjus, & s'y étant vu fans fecours des livres néceffaires, il avoit pris la réfolution de ne plus reprendre la plume, mais qu'il s'étoit remis à l'ouvrage fur les preffantes follicitations que lui en fit Vincent Caraffe, général de fa fociété. La fuite de ce grand ouvrage n'a point paru : on en conferve plufieurs volumes *in-folio* manufcrits au collége des jéfuites de Lyon. 7. *Differtatio de Blancalanda cœnobio, & Lucerna in pago Abrincenfi*, à Lyon 1659, *in*-4°. 8. *De Manuafca urbe provinciæ libri tres*, à Lyon 1659 & 1663, *in*-12. 9. *Guillelmus Junior comes Forcalquerii*, à Lyon 1663, *in*-12. 10. *Opufcula varia*, à Lyon 1668, *in-folio*. Plufieurs de ces écrits avoient déja paru féparément, les autres ont été au moins revus. Cette collection contient ce qui fuit : I. *Differtatio de Cartufianorum initiis, feu quòd Bruno adactus fuerit in eremum vocibus hominis redivivi, Parifiis, qui fe accufatum, judicatum, damnatum exclamabat*. C'eft une vieille fable, qu'il eft étonnant que le pere Columbi ait voulu reffufciter. Le pere Jacques Sirmond, jéfuite, en avoit fi bien démontré la fuppofition & l'abfurdité. Le pere Longueval, de la même compagnie, dit dans une note qui eft au bas de la page 588 du tome feptiéme de l'*Hiftoire de l'Eglife Gallicane* : « Le pere Columbi a fait » une affez longue differtation pour foutenir la vérité de » l'hiftoire que l'on rapporte pour caufe de la retraite de » faint Bruno. Il cite plufieurs chroniques manufcrites » des Chartreux, qui en parlent. Mais outre qu'on pou- » roit propofer bien des difficultés fur l'âge de ces ma- » nufcrits, la faine critique ne permet pas d'admettre » comme véritable un fait fi extraordinaire, dont nul » des auteurs contemporains qui ont parlé de S. Bruno, » n'a fait aucune mention, & dont S. Bruno lui-même » n'a point parlé en rapportant les motifs de fa conver- » fion. » II. *Virgo Romigeria feu Manuafcenfis*. III. *Appendix ad Guillelmum juniorem fcripta anno* 1664. Cet appendix eft contre ce qu'Honoré Bouche avoit écrit fur le même fujet dans fon hiftoire de Provence. IV. *De rebus geftis epifcoporum Siftaricenfium, lib.* 4. V. *De rebus geftis epifcoporum Vivarienfium, lib.* 4. VI. *De rebus geftis epifcopi Valentinorum & Dienfium, l.* 4. VII. *Appendix ad lib.* 4. *de rebus geftis Valentinorum & Dienfium epifcoporum*. Cet appendix contient les écrits fuivans : *Epiftola Joannis de Bernino archiepifcopi Viennenfis & fuffraganeorum ad Gregorium IX, poftulantium canonifationem Stephani è Cartufiano epifcopi Dienfis : Vita Amedæi Roffilionæi, epifcopi Valentini & Dienfis primi, fcripta ab homine æquali*. M. de Catellan, évêque de Valence, fait grand ufage de cette vie dans fes antiquités de l'églife de Valence, liv. V, page 350 & fuivantes. VIII. *Manuafca* ; c'eft une defcription hiftorique & géographique de la ville de Manofque, en trois livres. IX. *Noctes Blancalandanæ*, en trois livres. Ce font des recherches compofées dans l'abbaye de Blanche-Lande, au diocèfe de Coutances, où le pere Columbi paffa quelque temps avec Vincent de Tulles, évêque de Lavaur. Cet ouvrage eft en trois parties : dans la premiere, on trouve des recherches fur les évêques de France, dont on ne lit point les noms, ou le temps dans les auteurs qui ont parlé expreffément des évêques de France. Dans la feconde, on parle de l'origine de l'abbaye de S. Ruf, de quelques abbayes de l'ordre de Prémontré, & de plufieurs autres, & l'on en fait connoître les abbés. Dans le troifiéme, il eft queftion *de Chaponæa Odonis Valentini epifcopi gente*. X. *De incorruptione corporis Philibertæ à Sabaudiâ, duciffæ Nemorofii, differtatiuncula*. Le corps de Philiberte de Savoie, ducheffe de Nemours, étoit inhumé à Chamberi depuis l'an 1526, lorfqu'en 1636 il fut trouvé entier. XI. *De Simianæa gente libri quatuor*. XII. *Appendix ad noctes Blancalandanas, ubi fusè dicitur de teftamentariis vocibus, & nummis fæculorum XII, XIII & XIV : acceffit refponfio ad illa quæ vir eruditus notavit in libello de Chaponæa Odonis epifcopi Valentini gente*. Le pere Columbi a laiffe plufieurs ouvrages manufcrits, entr'autres, une hiftoire des évêques de Nifmes. En 1731 on a imprimé en françois une hiftoire de ces évêques de Nifmes, par M. Ménard, confeiller au préfidial de la même ville, affocié à l'académie des belles-lettres de Marfeille. * Extrait principalement d'un mémoire manufcrit latin du pere Oudin jéfuite. Le pere le Long, *biblioth. des hiftoriens de France*, en plufieurs endroits ; le pere de Colonia jéfuite, en fon *hiftoire littéraire de Lyon*, tome II, *in*-4°, &c.

COLUMELLA (L. Junius Moderatus) natif de Gadès en Efpagne, vivoit fous l'empire de Claude, vers l'an 42 de J. C. & écrivit à Rome des livres de l'agriculture, intitulés : *De re ruftica*, & un autre *de arboribus*, que nous avons encore, & qui font très-bons. Pline lui attribue un autre ouvrage des anciens facrifices pour les biens de la terre. Il y a des critiques qui diftinguent deux Columella, l'un orateur Romain, l'autre philofophe grec pythagoricien; & felon eux, c'eft ce dernier qui étoit de Gadès. Il feroit difficile de s'affurer du cas qu'on doit faire de cette conjecture ; & en cas qu'il y ait un Columella différent du philofophe, il eft également difficile de favoir à qui des deux on doit attribuer les ouvrages dont on vient de faire mention. * Pline, *l.* 3, 5, 7 & 11.

COLUMIERS, *cherchez* COLOMIERS.

COLUMNA, bonne ville & épifcopale, dans le duché de Moskow en Mofcovie, à vingt-cinq ou trente lieues de la ville de Moskow, fur la riviére de même nom, un peu au-deffous de fon embouchure dans l'Occa. * Mati, *dictionnaire*.

COLUMNA (Gui) Sicilien, natif de Meffine, vivoit dans le XIII fiécle. Lorfqu'Edouard I, roi d'Angleterre, paffa en Italie à fon retour de la Terre-Sainte, Columna le fuivit dans fon royaume, & compofa une chronique en trente-fix livres, outre quelques autres traités hiftoriques des rois d'Angleterre, vers l'an 1287. * Simler,

* Simler, *in append. bibl. Gesner.* Vossius, *de hist. lat. lib.* 2, *pag.* 401.

COLUMNA (Landulphe de) chanoine de Chartres, auteur d'une histoire des papes, vivoit dans le XIV siécle, sous le pontificat de Jean XXII, auquel il dédia son ouvrage. * Vossius, *lib.* 2, *de hist. lat. c.* 30, 40 & 64.

COLUMNA (Jerôme) *cherchez* COLONNE.

COLUP, faux Fréderic II, *voyez* TILON-COLUP.

COLUTHUS, poëte Grec. Suidas, le seul des anciens qui parle de Coluthus, nous apprend seulement qu'il étoit de Lycopolis, ville de la Thébaide en Egypte, & qu'il naquit sous le regne d'Anastase, qui succéda en l'année 491 à Zénon. Il nous reste de Coluthus un poëme de l'enlévement d'Heléne, dont Suidas ne parle point, qui fut trouvé par le cardinal Bessarion proche Bitonto dans la terre de Bari. *Postel*, poëte de Hambourg, l'a traduit en vers allemans. *Læscher*, autre savant du Nord, en avoit préparé une édition plus exacte & plus ample que celles qui avoient précédé, & il devoit y joindre des scholies grecques, des variantes, des dissertations philologiques, un glossaire grec, &c. C'étoit employer beaucoup d'érudition pour un ouvrage fort mince en tous sens. Le poëme n'est en effet qu'une narration assez séche de l'enlévement d'Helene, en suivant l'ordre naturel des faits. M. Du Molard l'a traduit en françois en 1742 avec des remarques, *in*-16, à Paris. * *Voyez* le jugement que le *Journal des savans* porte de cette traduction, & des remarques qui l'accompagnent, dans le journal du mois de janvier 1742. *Voyez* aussi sur Coluthus, ses éditions & ses traductions, la bibliothéque grecque de Jean-Albert Fabricius, livre second, chapitre VII, nombre VII.

COLYBES. Les Grecs ont donné le nom de *Colybes* à un certain amas de grains & de légumes qu'ils cuisent & qu'ils offrent en l'honneur des saints & pour les morts. Ils ont dans leur Euchologe des prieres, dans lesquelles s'adressant à Dieu, ils disent qu'ils lui offrent ces Colybes pour sa gloire, & en l'honneur d'un tel saint, & pour la mémoire des morts. Gabriel de Philadelphie a fait un petit traité des Colybes, qui se trouve dans ses opuscules, que M. Simon a fait imprimer à Paris en grec & en latin, avec des remarques. On a coutume de bénir & de distribuer des Colybes, aux fideles, le premier samedi de carême, & les Grecs tiennent que l'origine de cet usage vient de ce que du temps de Julien l'*Apostat*, ce prince ayant fait profaner le pain, & les autres denrées qui se vendoient aux marchés de Constantinople, au commencement du carême, par du sang des victimes immolées aux idoles, le patriarche Eudoxe ordonna aux chrétiens de ne manger que des Colybes, ou du froment cuit. * Allatius. Du Cange. Simon, *dans ses notes sur le traité de Gabriel de Philadelphie.*

COLZIM, montagne d'Egypte, dans le désert de Gebel, à une journée de la mer Rouge. Il y a un célébre monastere de S. Antoine, où demeurent quantité de religieux, qui y vivent dans une austérité très-rigoureuse. On ne voit aucune porte à ce monastere, qui est environné de hautes murailles bâties de briques, & l'on y monte dans une machine tirée par une poulie, comme au couvent de sainte Catherine du mont Sinaï dans l'Arabie déserte. Son terrein occupe environ deux mille arpens de terres, qui rapportent des fruits & des herbages en abondance. Il y a aussi deux petites vignes dont les religieux font du vin blanc fort délicat, qu'ils conservent pour la messe & pour régaler les étrangers. Ils y ont trois églises, dont la principale est celle de S. Antoine, laquelle paroît fort antique. La seconde est celle de S. Pierre & de S. Paul, où il y a un clocher & une cloche qui est la seule que l'on voit en Egypte. La troisiéme église est dédiée à un saint de leur ordre, nommé *Marc*, qui étoit un frere religieux laïc de ce couvent. * Vansleb, *relation d'Egypte.*

COM ou CHOM, petite ville autrefois épiscopale, en Asie, dans la Natolie propre, près de la source du Xanthe, environ à dix-huit lieues au-dessus de Patera. * Mati, *dictionnaire.*

COM, en latin *Comana Pontica*, ville autrefois épiscopale & suffragante de Néocésarée, dans l'Amasie en Natolie, sur le Casalmach, au-dessus de la ville de Tocato. * Mati, *dictionnaire.*

COM, ville de Perse, *cherchez* KOM.

COMACCE (Barthelemi) étoit Florentin, & prit l'habit parmi les dominicains, à l'âge de seize ans. Il parut dans cet ordre également attaché à la pratique de la vertu & à l'étude. Après avoir gouverné les couvens en qualité de prieur, il fut vicaire général de sa congrégation réformée, & inquisiteur de Boulogne. Comacce remplit dignement tous ces emplois. Sixte IV le fit vicaire général de son ordre, & il fut enfin élu général au chapitre qui se tint à Rome l'an 1484. Le P. Comacce exerça peu de temps cette charge; car il fut frapé de peste à Pérouse lorsqu'il faisoit sa visite, & mourut l'année suivante, le premier juillet. Il a fait des commentaires sur les quatre livres des Sentences. * Leandre Alberti, *de vir. illust. ordin. Præd. part. II. l.* 3, *col.* 68. *Biblioth. Prov. Lomb. ann.* 1475, 1 *juillet.*

COMACCHIO, en latin, *Comaclum* & *Comacula*, ville d'Italie, dans le duché de Ferrare, avec évêché suffragant de Ravenne. Elle est située entre les étangs que forme le Pô, & que ceux du pays nomment *Valli di Comacchio.* Cette ville peu considérable, n'est éloignée que d'environ trois ou quatre milles de la mer Adriatique. L'air y est mal sain; & c'est pour cette raison qu'elle n'est habitée que par des pêcheurs, à qui ces étangs, qui sont extrêmement poissonneux, fournissent les moyens de subsister. Il y a aussi des salines qui apportent un grand revenu au pape, car cette ville lui appartient. Elle a été assez long-temps un sujet de division entre le pape & le duc de Ferrare, & l'a été depuis avec l'empereur. * Leandre Alberti.

COMAGENE ou COMMAGENE, petit pays d'Asie, extrêmement fertile, qui occupoit la partie septentrionale de la Syrie. La ville capitale étoit Samosate, aujourd'hui *Seempsat*, sur l'Euphrate, célébre pour avoir été le lieu de la naissance de Lucien, & de Paul, patriarche d'Antioche, hérésiarque. La Comagene devint un royaume particulier, lorsque Pompée ayant vaincu Tigranes & Mithridate, rois d'Armenie & de Pont, adjugea au peuple Romain tout ce que ces deux princes avoient conquis de la Syrie, & en fit une province; & les Seleucides qui y régnerent ne furent plus d'aucune considération. Josephe parle d'Antiochus, roi de Comagene, que Marc-Antoine vainquit, & d'un autre qui amena du secours à Vespasien. *Voyez* ANTIOCHUS. Domitien, fils de Vespasien, s'empara ensuite de la Comagene, qui devint une province de l'empire, & fut nommée dans la suite *Euphratésie.* * Strabon, *l.* 16. Josephe, *guerre des Juifs.* Procope, *guerre des Perses, l.* 1.

COMAGENE, que les anciens auteurs ont nommé *Comagenum*, est aujourd'hui un bourg de l'Autriche, dit *Haimbourg.* Trebellius Pollion parle dans la vie de l'empereur Claude II d'une aventure qu'il eut à Comagene, ville de Pannonie. Il n'en est point parlé dans l'édition ordinaire; mais Gruter & Saumaise (*pag.* 331, *édit. de Paris*,) ont remarqué qu'on en trouve le récit dans le manuscrit de la bibliotheque palatine.

COMANA, province d'Amérique. *Cherchez* CUMANA.

COMANE, ville d'Asie dans la province de Pont, avec évêché suffragant de Néocésarée. Elle étoit située sur le fleuve Iris, & son nom a été renommé par la sainteté de plusieurs de ses prélats, & ent'autres, du fameux Alexandre, dit *le Charbonnier*, élu par S. Gregoire, surnommé *le Thaumaturge.* Strabon fait mention du temple de Comane, dédié à Bellone. Cette ville étoit différente de COMANE, dans la Cappadoce, sur le fleuve Sacus, avec évêché suffragant de Melitene, que

les modernes nomment diversement. Toutes les deux étoient consacrées à Bellone, que l'on y révéroit avec des cérémonies particuliéres. Il y avoit un pontificat auquel les Romains attacherent le droit de souveraineté sur la ville & sur les environs, après avoir vaincu Mithridate ; ce que l'on doit entendre de Comane de Cappadoce. La souveraineté de Comane fut unie à ce pontificat par les Romains. Pompée le donna à Archelaüs, César à Nicomede, & Auguste à Dyteutus. * Strab. *l.* 11 & 12. Dion, *l.* 35. Appian, *in Mithridatic.* Hirtius, *de bello Alexandrino.* Bayle, *dict. crit.*

COMANIE, pays de la Georgie prise en général, situé entre la mer Caspienne vers l'orient, les montagnes qui la séparent de la Circassie vers l'occident, le Gurgistan au midi, & la Moscovie au septentrion. Ce pays est excellent pour le labourage ; mais il n'est guères cultivé, parceque ses peuples ne vivent la plupart que de brigandages. Ils habitent ordinairement au pied des montagnes, à cause des belles sources qui en sortent, & parcequ'elles leur servent de retraite lorsqu'ils sont poursuivis de leurs ennemis. Car tous ceux qui entourent leur pays, les Georgiens, les Mingrelliens, les Circasses, les Tartares & les Moscovites, courent incessamment sur les terres les uns des autres. Les Komoucs occupent la partie orientale de la Comanie, vers la mer Caspienne. Ils sont Mahométans, & sous la protection du roi de Perse, qui les considere, parcequ'ils gardent les passages de ce côté-là contre les Kalmouchs & autres ennemis des Persans. Ces Kalmouchs sont les Tartares qui habitent de l'autre côté de la mer Caspienne, & qui se sont mis sous la protection du grand duc de Moscovie. * Tavernier, *voyage de Perse.*

COMANO, anciennement *Cromna, Cromnum*, petite ville de la Natolie propre, en Asie. Elle est sur la côte de la mer Noire, un peu à l'orient de la ville de Samastro. * Mati, *dict.*

COMANUS, fils de *Nannus*, roi des Ségobrigiens, avoit donné aux Grecs de la Phocide la place où ils bâtirent la ville de *Massilia*, nommée aujourd'hui *Marseille.* Ce roi fut excité par un Ligurien à prévenir l'agrandissement de ces étrangers. Pour lui persuader combien il lui étoit important d'étouffer dans sa naissance une puissance étrangere, qui devenant plus redoutable avec le temps, pouroit un jour envahir ses propres états, voici l'apologue dont on se servit. Une chienne, étant pleine, pria un berger de lui prêter une place où elle pût faire ses petits ; ce qu'ayant obtenu, elle le pria encore de lui permettre de les élever au même endroit ; mais lorsque les chiens furent devenus grands, & qu'elle se sentit fortifiée de leur secours, elle se voulut attribuer en proprieté le lieu qu'elle n'avoit eu que par emprunt. Comanus persuadé qu'il étoit de son intérêt de détruire cette ville, voulut la surprendre un jour qu'on y célébroit la fête de la déesse Flore, & que les habitans ne pensoient qu'à se réjouir ; mais il fut lui-même surpris & tué, avec sept mille hommes qui l'avoient accompagné dans cette entreprise. Depuis ce temps-là, les Massiliens se tinrent si bien sur leurs gardes, que tous les jours de fête ils avoient accoutumé de fermer leurs portes, de reconnoître les étrangers qui étoient dans leur ville, & d'asseoir des corps de garde près des remparts. * Justin, *l.* 17.

COMASC, contrée du duché de Milan en Italie. Elle s'étend tout autour du lac de Côme, entre le Milanez propre, le Bergamasc, le pays des Grisons, & les bailliages des Suisses en Italie. Outre Côme, qui en est la capitale, on y voit encore le fort de Fuentes, & les petites villes de Pianello, de Bellano & de Lecco. * Mati, *dictionnaire.*

COMBABUS, jeune seigneur de la cour du roi de Syrie, fut nommé par le roi de Syrie pour accompagner la reine Stratonice dans un voyage qu'elle entreprit pour s'aquitter d'un vœu fait à Junon. Cette commission étoit délicate. La reine étoit femme ; Combabus étoit beau ; & ces circonstances lui firent craindre les suites de l'honneur qu'il recevoit. Pour les prévenir, il se coupa lui-même les parties qu'on ne nomme point, & les ayant enfermées dans une boëte cachetée, il supplia le roi avant que de partir, de la lui vouloir garder jusqu'à son retour. Ce que Combabus avoit prévu ne manqua pas d'arriver. Stratonice, qui le voyoit tous les jours, en devint éperdument amoureuse : elle parla, elle voulut même le pousser à bout, & ce ne fut qu'en justifiant son impuissance qu'il arrêta ses importunités. Mais ce défaut, quoiqu'essentiel, ne put éteindre l'amour de la reine, qui chercha depuis toute sa consolation dans les fréquens têtes-à-têtes qu'elle avoit avec son amant. Cette distinction fit du bruit, & excita la jalousie des autres courtisans qui étoient du voyage. Ils accuserent Combabus d'adultere, & on le rappella pour lui faire son procès. Déja même on le traînoit au supplice, lorsqu'il demanda pour dernière grace qu'on eût à produire la boëte fatale ; elle fut ouverte, & fit paroitre l'innocence de Combabus aux yeux du roi. Ce prince l'embrassa, plaignit son infortune, fit punir ses délateurs, & le renvoya auprès de la reine, pour achever la construction du temple qu'elle avoit entrepris. On y éleva en bronze la statue de Combabus, habillé en homme, mais d'un air efféminé. Quelques-uns de ses amis furent assez fous, dit-on, pour se traiter eux-mêmes comme il s'étoit traité. Cette historiette est tirée de Lucien, au traité *de Syria Dea.*

☞ COMBAS, bourg considérable, & baronie ancienne du diocèse d'Usez en bas Languedoc, à une lieue & demie de Sommieres, entre Alais, Nismes, Lunel & Montpellier, dans un vallon fertile & agréable, avec un ancien château. Cette terre étoit un ancien fief de la maison de Bermond-Sommieres, fondue dans celle de Narbonne-Pelet, l'an 1527, par le mariage de Françoise de Bermond-Sommieres, dame du Caylar, baronne de Combas, &c. avec Jacques Pelet, vicomte de Narbonne, de la branche de la Verunne. Les barons de Combas sont présentement les aînés de la maison de Narbonne-Pelet. *Voyez* NARBONNE-PELET & BERMOND.

COMBAT singulier, est un combat d'un seul contre un seul. Anciennement les procès se décidoient par le combat. On supposoit que Dieu n'accordoit la victoire qu'à celui qui avoit le meilleur droit. Cela arrivoit en matière civile, aussi-bien qu'en matiere criminelle. On rapporte que la question, *Si la représentation a lieu en ligne directe ?* ayant été agitée devant l'empereur Othon, surnommé *le Grand*, la décision en fut envoyée à un combat & au sort des armes. On le pratiquoit particulierement dans les matières criminelles. On trouve la forme de ces sortes de combats dans l'ancien coutumier de Normandie, & les cérémonies qui s'y observoient. L'accusateur juroit sur la vérité de son accusation, & l'accusé lui donnoit le démenti ; sur quoi chacun jettoit son gage de bataille en justice. Alors on constituoit les deux champions prisonniers jusqu'au jour du combat. Philippe *le Bel* défendit ces combats en 1303. Cependant le parlement de Paris ordonna un pareil combat entre deux seigneurs, par arrêt de l'an 1386 ; & en 1547, Henri II permit que Jarnac & la Chasteigneraye combattissent en sa présence. Le défendeur avoit le choix des armes ; & s'il n'étoit point vaincu avant le coucher du soleil, il étoit absous & censé victorieux. Cet abus étoit autrefois tellement autorisé, que les évêques & les juges ecclésiastiques ordonnoient le combat dans les choses obscures & douteuses. * Pasq. *recherches.* On rapporte qu'Alfonse, roi de Castille, ayant voulu abolir le rit mozarabique pour introduire l'office romain, & le peuple s'y étant opposé, on convint de terminer le différend par un combat.

COMBÉ, fille d'Ascopus, qui passe pour avoir la premiere inventé les armes d'airain ; ce qui l'a fait surnommer *Chalcis.* Il y en a qui lui appliquent cet endroit d'Ovide au *liv.* 7 *des métamorph. vers* 382.

*Adjacet his Pleuron in qua trepidantibus alis*
*Ophias effugit natorum vulnera Combe.*

Polysolus & Ariste disent qu'elle eut de son mari un

grand nombre d'enfans, ce qui a donné lieu à un proverbe des Grecs, de dire en parlant d'une femme féconde : *Elle a eu autant d'enfans que Combé.* * Lloid, *dict.* Hofman, *lexic. univ.*

☞ COMBE ( Guy du Rousseau de la ) reçu au serment d'avocat au parlement de Paris le 7 décembre 1705, a donné au public un *Recueil de Jurisprudence civile du pays de droit écrit & coutumier*, un vol. *in*-4°, dont il a donné une seconde édition beaucoup plus ample en 1746. Il donna en 1738 une nouvelle édition du *Praticien universel* de Couchot, augmentée par lui d'un petit *Traité sur l'exécution provisoire des sentences & ordonnances des premiers juges en différentes matières, & sur les arrêts de défenses & autres arrêts sur requête ;* une nouvelle édition des arrêts de Loüet, augmentée de plusieurs arrêts ; un nouveau Traité des matieres criminelles en 1736, *in*-4°. *Recueil de jurisprudence canonique & bénéficiale*, pris sur les mémoires de feu M. Fuet, 1 vol. *in-fol.* 1748. Depuis son décès, arrivé en 1749, on a donné au public un *Commentaire* posthume du même auteur *sur les nouvelles ordonnances concernant les donations, les testamens, le faux, les cas prévôtaux.* Nicolas-Guy du Rousseau de la Combe, son fils, est auteur d'un Recueil d'arrêts *in*-4°, imprimé en 1743. * *Mem. mss.* de M. Boucher d'Argis.

COMBE ( Marie de CYZ, veuve du sieur de ) institutrice de la communauté du bon Pasteur, *voyez* CYZ.

COMBEFIS ( François ) religieux de l'ordre de saint Dominique, s'est distingué par sa science & par sa pieté dans le XVII siécle. Il étoit né au mois de novembre 1605 à Marmande, petite ville du diocèse d'Agen sur la Garonne, de parens honnêtes, qui étoient des principaux de la ville ; & après avoir étudié chez les jésuites de Bourdeaux, il entra chez les dominicains réformés de cette ville, le 14 juillet 1625, étant dans sa vingtiéme année. Il enseigna la philosophie à Bourdeaux, & la théologie dans les couvens de S. Maximin & de Paris. Depuis ce temps-là il s'appliqua entiérement à la lecture des peres, des anciens auteurs grecs, & des historiens ecclésiastiques. Les prélats de France étant assemblés à Paris en 1655, le choisirent pour travailler aux nouvelles éditions & versions des peres grecs qu'ils vouloient entreprendre, & le gratifierent en 1656 d'une pension de 500 livres, qu'ils augmenterent depuis du double, pour le même sujet ; ce que le clergé de France n'avoit encore jamais accordé à aucun régulier avant lui. Il donna au public, en 1644, les œuvres de S. Amphiloque, évêque d'Icone, de S. Méthode & de S. André de Crete ( qu'il vouloit retoucher & corriger derechef avant sa mort. ) L'année suivante, il mit au jour quelques piéces nouvelles de S. Jean *Chrysostome*, qu'il avoit tirées de la bibliothéque du roi, avec une défense des Scholies de saint Maxime sur S. Denys. Il donna depuis la nouvelle augmentation de la bibliothéque des peres grecs, en deux volumes *in-folio*, imprimés à Paris en 1648, dans le premier desquels nous avons les œuvres de S. Asterius, évêque d'Amasée, & d'autres peres grecs ; & dans l'autre, qui est tout historique, il nous a donné la véritable histoire des Monothelites, qui n'a été désaprouvée à Rome, que parcequ'il n'avoit pas eu, dit-on, assez de respect pour le cardinal Baronius, qu'il fait voir évidemment s'y être trompé. Le P. Goar étant tombé malade lorsqu'il travailloit, par ordre du roi, sur l'histoire Byzantine, qui s'imprimoit au Louvre, & étant mort au mois de septembre, l'an 1653, en achevant la chronographie de Theophane, le pere Combefis, qui étoit son confrere & son ami, fut obligé de remplir sa place. Il revit l'ouvrage entier, y ajouta ses nouvelles notes & corrections en 1655 ; & l'année suivante 1656, il donna plusieurs piéces grecques de S. Jean *Chrysostome*, de S. Severien & d'autres, qui ont été imprimées à Paris. Il donna encore une autre collection en 1660, des vies de S. Eustache & autres saints martyrs, & de S. Sylvestre, pape ; & il publia, l'an 1666, le martyre de trois autres saints, après avoir donné sa nouvelle bibliothéque des peres pour les prédicateurs, en huit gros volumes *in-folio*, imprimés à Paris en 1662. Leo Allatius, bibliothécaire du Vatican, lui envoya son traité *de Simeonibus*, qu'il fit imprimer à Paris en 1664 ; & il y joignit un recueil des origines & des choses de Constantinople, tirées de plusieurs auteurs grecs, qu'il donna avec des notes. Il augmenta la bibliothéque des peres grecs en 1672, d'un nouveau volume *in-folio*, divisé en deux parties, qu'il intitula : *Novissimum auctuarium bibliothecæ Græcorum patrum.* Deux ans après il donna son *Ecclesiastes Græcus*, pour les prédicateurs, en 1674, où il inséra les plus belles piéces des deux Basiles de Césarée & de Seleucie. Il y avoit long-temps qu'il avoit promis une nouvelle édition de toutes les œuvres de S. Maxime, qu'il donna enfin l'an 1675, en deux gros volumes *in-folio*, espérant d'en mettre au jour encore un troisiéme volume ; & cependant il publia en la même année le livre de S. Theodote d'Ancyre, contre Nestorius, avec des notes & une oraison de S. Germain, patriarche de Constantinople. Comme il s'étoit fait connoître au sujet de l'impression de Theophane, il eut ordre de M. Colbert, ministre d'état, qui avoit l'intendance de l'imprimerie royale, de travailler aux autres historiens grecs de Constantinople qui restoient encore à imprimer au Louvre, & il en ramassa plusieurs qui avoient écrit depuis Theophane, dont il vouloit faire deux volumes. Le premier fut commencé, & étoit déja bien avancé, lorsque la guerre de Hollande fit interrompre l'ouvrage : il ne fut achevé qu'après son décès par Du Cange, en 1685, sous ce titre : *Historiæ Bysantinæ scriptores post Theophanem*, auquel on n'a point mis les notes qu'il y avoit préparées. Le second tome, qui devoit contenir les ouvrages de *Leon*, diacre, & de *Michel Psellus*, n'a pas encore paru. Combefis avoit une affection singuliere pour le grand saint Basile, dont il faisoit sa lecture ordinaire, en grec, étant écolier & novice, & il acheva sa carriere en nous donnant ses remarques & ses corrections sur toutes ses œuvres, qui furent achevées d'imprimer pendant qu'il étoit au lit de la mort. Il mourut à Paris, au couvent des dominicains de la rue S. Honoré, le 23 mars 1679, en la soixante-quatorziéme année de son âge, & la cinquante-cinquiéme de sa profession religieuse, après avoir mené une vie très-exemplaire, & avoir souffert plusieurs annés les douleurs de la pierre, qui le consumerent entiérement. Il a laissé quantité de piéces tirées des peres & des historiens grecs, dont on garde une partie au couvent de Paris, où il est décédé ; & la meilleure partie a été retenue par ceux qui les ont eues après sa mort, aussi-bien que ses corrections & sa critique sur toutes les œuvres de S. Gregoire de Nazianze. * *Mem. hist.* M. Du-Pin, *bibl. des aut. eccles. du XVII siécle.* Echard, *bibl. script. ordin. S. Domin.*

COMBES ( Jean de ) avocat du roi au présidial de Riom, a donné au public en 1584, un *traité des Tailles, & autres subsides, & de l'institution & origine des offices concernant les finances.* Cet ouvrage est écrit avec beaucoup de clarté & de pureté, eu égard au temps où il a été composé. Il contient beaucoup de recherches très-curieuses sur la matiére qui y est traitée, & il y regne une critique judicieuse. Ce Jean de Combes étoit fils de *Jean* de Combes, premier président en la cour des Aides de Montferrant, & descendoit de *Jean* de Combes, premier du nom, avocat à Riom, qui a souscrit à la rédaction des coutumes d'Auvergne en 1510. Son nom & sa postérité subsistent encore dans la ville de Riom, où elle posséde aujourd'hui la charge de président, & de lieutenant général au présidial. Antoine Fontanon dans ses *Annotations sur la pratique de Masuer*, mise en françois par Fontanon lui-même, à la fin du titre des Tailles, Collectes, &c. pag. 1001, de l'édition de Lyon 1620, *in*-8°. parle ainsi du traité des Tailles, par de Combes. » Pour ce que M. de Combes, avocat du roi » au siége présidial de Riom en Auvergne, personnage » de grand'lettres, a mis en lumiére un traité des Tail» les, & que par icelui non moins doctement, que di» sertement, il a discouru tous les poincts qui concernent

» la matiere de ce titre ; à cette occasion je te conseille » d'y recourir, &c.

COMBORN, vicomté en Limosin, que l'on a toujours regardée comme la plus ancienne de cette province, & dont le chef-lieu est situé à dix lieues de Limoges, à quatre & demie de Tulles, à cinq de Turenne, & à trois & demie d'Userche. Aujourd'hui cette terre, qui étoit considérable, & de grande étendue, est fort démembrée, & appartient à la maison de Lestairie du Saillant. Les vicomtes de Comborn ont toujours joui, pendant la vacance du siége épiscopal de Limoges, des revenus des châtellenies d'Allezat & de Voutezar, appartenant à cette église ; & ils en font alors exercer la justice, sans que le droit de régale ait aucun lieu à cet égard. Ils ont été maintenus & confirmés dans ce droit dès l'an 1278, par un arrêt rendu au parlement de la Toussaints, contre les officiers du roi Philippe III du nom, surnommé *le Hardi*, qui prétendoient que la régale entiere devoit lui appartenir. Les anciens vicomtes de Comborn, dont la maison a été des plus illustres de celles du Limosin, ont été dans leur temps très-puissans, & en grande considération dans la Guienne, ayant possédé, outre cette vicomté, celle de Limoges même, & celle de Turenne & de Ventadour, comme on le verra dans la suite chronologique *que l'on va rapporter*.

I. ARCHAMBAUD, surnommé *Jambe pourrie*, est le premier que l'on trouve qualifié de vicomte de Comborn, & c'est de lui qu'est descendue la maison de ce nom, dont plusieurs autres grandes maisons ont tiré leur origine. Geoffroi, prieur de Vigeois, auteur du XII siécle, qui a écrit une chronique, rapporte, en parlant de cet Archambaud, que du temps de l'empereur Othon, il avoit soutenu plusieurs combats ; que la reine ayant été accusée d'adultere, il avoit entrepris sa défense avec vigueur, & qu'il avoit contraint ses accusateurs à prendre la fuite. Il ajoute que le grand carnage qu'il faisoit de ses ennemis dans les combats l'avoit fait surnommer *le Boucher*. Il fut marié avec *Sulpicie*, fille de *Bernard*, vicomte de Turenne, & fit conjointement avec elle une donation de quelques héritages à l'église de S. Martin de Tulles, vers l'an 984. Il devint, à cause d'elle, vicomte de Turenne, après la mort du vicomte *Bernard*, son beau-pere, & après celle du vicomte *Adhémar*, son beau-frere. Il y a apparence que cette vicomté lui fut disputée, malgré le droit qu'il y avoit par sa femme, puisqu'au rapport du prieur de Vigeois, lorsqu'il fut sur le point d'entrer dans le château de Turenne qui étoit fortifié, les portes lui en furent fermées avec tant de violence, qu'il fut blessé griévement au pied dont il demeura estropié, & c'est de-là que lui vint le surnom de *Jambe pourrie*. Quoi qu'il en soit, il resta maître de cette vicomté, qu'il transmit à ses descendans. Geoffroi de Vigeois lui donne pour femme la sœur de *Richard*, duc de Normandie ; mais les chartes & les titres de son temps prouvent le contraire. Il eut pour fils celui qui suit.

II. EBLES vicomte de Comborn & de Turenne, épousa en premieres noces *Béatrix*, que l'auteur des miracles de Sainte-Foi de Conches dit être sœur de *Richard*, duc de Normandie, n'étant encore que comte de Rouen. Il fit avec elle & *Guillaume* leur fils, un don de plusieurs héritages à l'église & aux moines de S. Pierre d'Userche, au mois d'avril de l'année 1001. Il fit aussi un don au monastere de S. Martin de Tulles vers l'an 1020, en reconnoissance des services qu'il y avoit reçus, lorsqu'il fut transporté à Tulles, après avoir été blessé dans un combat par Witard de la Roche. Il répudia sa premiere femme & se remaria avec une autre nommée *Petronille*, avec laquelle il donna en 1030, au monastere de S. Pierre d'Userche l'église de Belmont & toutes ses dépendances. Il eut de sa premiere femme ARCHAMBAUD II, vicomte de Comborn, qui suit ; GUILLAUME, qui fut témoin avec ses freres du don fait par son pere au monastere d'Userche en 1030 ; & qui fut vicomte de Turenne, au moyen de la donation que son pere lui fit de cette terre. Il donna l'origine à la branche des vicomtes de TURENNE de la maison de Comborn : *Voyez* TURENNE ; *Ebles* de Comborn, temoin en 1030 ; & *Robert* de Comborn, aussi témoin à la donation faite par son pere à Userche en 1030. Geoffroi de Vigeois écrit que ce dernier fut tué par *Archambaud* son frere. La chronique du même Geoffroi de Vigeois, rapportée par Justel, semble décider que *Guillaume* & *Robert*, sont sortis de la derniere alliance de leur pere, quoique cet auteur avoue que quelques-uns les tiennent issus du premier mariage.

III. ARCHAMBAUD II du nom, vicomte de Comborn, voyant la prédilection que son pere avoit pour ses freres, en conçut une si forte jalousie, qu'il tua Robert l'un deux. Ce meurtre le fit chasser par son pere, & il fut contraint de prendre la fuite. Long-temps après il tua un chevalier, dont son pere avoit reçu autre fois dans un combat une blessure incurable. Cette action fut si agréable à son pere, que se rendant aux priéres de plusieurs de leurs amis, il fit la paix avec lui auprès de Tulles. Depuis, Archambaud fut tué d'un coup d'épée sous le régne de Henri I, roi de France. Il avoit épousé *Rotberge*, fille d'*Aimérie* II du nom, vicomte de Rochechouart, laquelle fit conjointement avec ses trois fils une aumône à S. Martin de Tulles, pour l'ame de feu son mari le jour de sa sépulture, au mois de février, vers l'an 1059. Elle fit un autre don à la même église & aux moines de S. Martin de Tulles, du consentement de son troisiéme fils en 1088, & vivoit encore en 1095. Ses enfans furent ARCHAMBAUD III, vicomte de Comborn, qui suit ; EBLES, qui fut vicomte de Ventadour, & qui fut chef *de la maison de ce nom*, *voyez* VENTADOUR ; & BERNARD, vicomte de Comborn, *qui suivra après la postérité d'*Archambaud *son frere*.

IV. ARCHAMBAUD III du nom, vicomte de Comborn, donna en 1070 la chapelle de Geneste avec les héritages où elle étoit située, au monastere de S. Martin de Tulles. Il donna pareillement l'église de Meimac au monastere d'Userche le 3 février 1085, mourut à Userche en 1086, & fut inhumé dans le cimetiere du même monastere. Il avoit épousé *Ermengarde*, qui mourut avant lui, & dont il laissa le fils qui suit.

V. EBLES II du nom, vicomte de Comborn, étoit en bas âge lorsqu'il perdit son pere, c'est pourquoi celui-ci en mourant le mit sous la tutelle de *Bernard* son oncle, jusqu'à ce qu'il fût en âge de porter les armes ; mais lorsqu'il demanda à jouir de son bien, son oncle prit son temps, & le chassa de chez lui. Cependant par le secours de quelques-uns de ses amis, il entra en possession du château de Comborn. Depuis la femme de son oncle, dont il cherchoit l'occasion de se venger, étant tombée entre ses mains, il la deshonora publiquement, dans la vue que son oncle ne manqueroit pas, après une pareille infamie, de la répudier, ce qui n'arriva pas, parce-qu'elle étoit fille d'un seigneur fort puissant. Quelques jours après son oncle vint avec peu de monde jusqu'à la porte du château comme pour l'insulter : surquoi il se leva de table, & sans consulter personne, étant déja dans la chaleur du vin, il poursuivit son oncle avec ardeur ; mais étant tombé dans une embuscade, il fut pris & tué sur la place. Son corps fut transporté à Tulles, où il fut enterré. Ceci arriva vers la fin de l'automne, au rapport de Geoffroi de Vigeois ; & Etienne Baluze présume que ce fut en l'année 1111. Quoi qu'il en soit, *Ebles* ne fut point marié.

IV. BERNARD, vicomte de Comborn, troisiéme fils d'ARCHAMBAUD II, & de *Rotberge* de Rochechouart sa femme, fut destiné d'abord, suivant quelques-uns, à l'état de cléricature ; & c'est ce qui engagea *Archambaud*, son frere, de le préférer à *Ebles* son autre frere, pour lui confier la tutelle de son fils. Ses deux freres qui étoient ses aînés, & dont le premier eut la vicomté de Comborn, & l'autre celle de Ventadour, après avoir partagé également entre eux les autres héritages paternels, lui donnerent chacun vingt-cinq métairies, avec le patronage de l'église de Belmont. Il contribua par ses li-

béralités à la restauration du monastere de Tulles, ayant donné pour cet effet le 28 décembre 1103, une partie d'un bois qui lui appartenoit. Il tua, *comme on l'a dit ci-dessus*, vers la fin de l'automne 1111, le vicomte *Ebles*, son neveu, & devint par cet homicide vicomte de Comborn. Depuis, pour obtenir le pardon de ce meurtre, qu'il reconnut avoir fait volontairement, il fit en 1119, plusieurs dons aux monasteres de S. Martin de Tulles, & de S. Pierre d'Userche, & résolut de faire les voyages de Jérusalem & de Rome. Il ne paroît pas qu'il ait exécuté cette résolution ; mais Geoffroi de Vigeois écrit qu'il se fit moine à Cluni, où il mourut. Il avoit épousé 1°. *Garcille*, fille de *Hugues* Garcin de Corso, de la race des comtes de Toulouse, laquelle fut deshonorée par le neveu de son mari : & 2°. *Petronille* de la Tour, avec laquelle il donna en aumône l'an 1112, aux moines de S. Martin de Tulles, pour un moine qu'ils avoient fait, la métairie de Bosilesc, située dans le lieu de Courciac, en la paroisse de S. Gal. Du premier mariage vinrent ARCHAMBAUD IV, qui suit ; *Hélie* de Comborn, vicomte, qui donna à S. Martin de Tulles la moitié de la borderie de la Chenal, pour l'ame d'Aimeric, fils d'Etienne de Rofinac son cousin, qui avoit été tué pour son service, ainsi qu'il est porté par un acte d'environ l'an 1153 ; & *Béatrix* de Comborn.

V. ARCHAMBAUD IV du nom, vicomte de Comborn, surnommé *le Barbu*, pour avoir porté une longue barbe jusqu'à sa vieillesse, consentit au don que le vicomte son pere & sa femme firent en 1112 au monastere de Tulles ; se trouva avec son pere, à une assemblée qui fut faite en 1116, dans ce monastere, au sujet d'un différend survenu entre l'abbé d'Userche & le prieur de Ventadour, pour raison d'un héritage que son pere & lui avoient donné à ce prieur ; conseilla & autorisa un autre don que son pere fit à ce monastere le 18 mai 1119, & donna lui-même en 1121, au même monastere, un moine avec quelques héritages dans la paroisse de Camboline, pour l'ame d'Amaluin de Belchâtel, frere d'Elie de Malamort, qu'il avoit tué dans un combat. Il fit construire depuis l'an 1125, le château de Blanchefort sur le territoire de S. Pierre d'Userche, comme il est rapporté dans une ancienne histoire de ce monastere, qui se trouve dans son cartulaire. Il mourut depuis, l'an 1137, & fut enterré à Tulles. Il avoit été marié avec *Humberge*, surnommée *Brunicende*, fille d'*Ademar* III du nom, vicomte de Limoges, qui mourut moine à Cluni. Il en eut ADEMARD IV du nom, vicomte de Limoges, par l'adoption que fit de lui & de *Gui* son frere, leur aïeul maternel. Il fut chef des vicomtes de LIMOGES, de la maison de Comborn. *Voyez* LIMOGES; *Gui* de Comborn, aussi vicomte de Limoges, mort sans postérité ; ARCHAMBAUD V, vicomte de Comborn, qui suit ; *Pierre-Assalit* de Comborn, mort sans postérité ; *Hélie* de Comborn, dont on ne connoît que le nom ; *Bernard* de Comborn, doyen de S. Irier l'an 1188 ; *Marie* de Comborn, abbesse de la Régle, ordre de S. Benoît, diocése de Limoges, vers l'an 1165 ; *Béatrix* de Comborn, mariée, 1°. avec *Gaucelin* de Pierrebuffiere ; & 2°. avec *Hélie* Flamenc ; *Almodie* de Comborn, femme d'*Olivier* de las-Tours ; *Melisende* de Comborn, qui épousa *Hugues* de Châlon ; *Hélene* de Comborn, mariée avec *Bertrand* de Cardaillac, qui vivoit en 1170 ; *Rotberge* de Comborn, femme de *Hélie* de Peyre ; & *Huguette* de Comborn, mariée avec Dauphin comte d'Auvergne & de Clermont. Suivant quelques-uns, cette derniere étoit fille d'*Archambaud* V, & de *Jourdaine* de Périgord. Dans le même temps vivoit *Jean* de Comborn, abbé de l'abbaye de Bonlieu, de l'ordre de Cîteaux, diocése de Limoges, qui fut témoin à une charte de Gui, vicomte d'Aubusson, passée dans son château d'Aubusson le 13 décembre 1174. Il acheva l'église & les cloîtres de son monastere, obtint plusieurs priviléges & immunités des vicomtes de Brosse & de Limoges, & d'Archambaud IV, vicomte de Comborn & sa femme, & mourut en 1195.

VI. ARCHAMBAUD V du nom, vicomte de Comborn, donna en 1159, la terre de Chadabec, à l'abbaye d'Obasine. Il avoit épousé *Jourdaine*, fille de *Boson* III du nom, comte de Périgord. Il accorda avec elle & *Archambaud* leur fils, à l'abbaye de Dalon, diocése de Limoges, l'exemption des droits seigneuriaux dans toute leur terre, par acte expédié le 24 novembre 1178. Ils donnerent le même privilege à l'abbaye de Bonlieu dans le même diocése le 8 mai 1184. Leurs enfans furent *Hélie*, vicomte de Comborn, qui confirma le 28 mai 1178 le privilége accordé par ses pere & mere & par *Archambaud* son frere à l'abbaye de Dalon. Celui-ci épousa *Comtor*, fille de *Raimond* vicomte de Turenne ; mais il mourut sans enfans, & fut inhumé dans le chapitre de l'église de Tulles, devant le crucifix ; ARCHAMBAUD VI, vicomte de Comborn, qui suit ; *Pierre* & *Raimond* de Comborn, religieux ; ASSALIT de Comborn, seigneur de Blanchefort, qui prit le nom de son apanage, suivant la coutume de ces temps-là, & ainsi qu'avoient fait les vicomtes de Turenne, de Ventadour & de Limoges, sortis de cette maison. Il donna l'origine à la maison de BLANCHEFORT. *Voyez* BLANCHEFORT; *Assalide* de Comborn, mariée avec *Gui* I du nom, vicomte d'Aubusson ; *Claire* de Comborn, femme de *Pierre-Bernard* de la Porcherie ; *Dauphine* de Comborn, femme de *Raoul* de Scoraille ; *Garcille* de Comborn, mariée avec *Bertrand* de Malemort ; & *Perronelle* de Comborn, mariée avec *Gaubert* de Malemort.

VII. ARCHAMBAUD VI du nom, vicomte de Comborn, qui dès l'an 1178 avoit octroyé avec ses pere & mere l'immunité des droits seigneuriaux, dans l'étendue de leur terre à l'abbaye de Dalon, lui accorda encore d'autres priviléges le 8 janvier 1196. Depuis s'étant croisé, il donna en 1209 plusieurs métairies à l'abbaye d'Obasine, & fonda la veille de S. Martin de l'année 1219, le monastere de Glandiers de l'ordre des Chartreux, entre son château de Comborn, & celui de Pompadour, dans une vallée cachée & entourée de bois & de petites montagnes. Il jura l'obéissance au roi Louis IX, au mois de mars 1229, envers & contre tous, à l'exception de l'évêque de Limoges, dont il se reconnut homme. Il avoit épousé *Guicharde*, fille de *Hugues* de Beaujeu, laquelle fut inhumée dans l'abbaye d'Obasine, du consentement des abbé & moines du monastere de Tulles, dont les vicomtes de Comborn & leurs femmes étoient paroissiens ; ce qu'Archambaud reconnut par ses lettres du mois de mai 1221, qu'il leur accorda par forme d'indemnité & pour la conservation de leurs droits. Il fut aussi inhumé lui-même dans le chapitre de l'abbaye d'Obasine, où l'on voit son tombeau, & où suivant l'usage de l'ordre de Cîteaux on enterroit les fondateurs. Il laissa pour enfans BERNARD II, vicomte de Comborn, qui suit ; GUICHARD de Comborn, seigneur de Treignac, *tige de la branche des seigneurs de ce nom rapportée ci-après* ; & *Luce* de Comborn, femme l'an 1240, de *Hugues*, seigneur de Noailles, duquel étant veuve elle fit tant en son nom, que comme tutrice de ses enfans mineurs, un don au couvent de Brives le 29 août 1253.

VIII. BERNARD II du nom, vicomte de Comborn, après avoir plaidé long-temps contre Humbert, seigneur de Beaujeu, pour raison de ses prétentions sur la terre & baronie de Beaujeu, & ses dépendances du chef de sa mere, transigea à l'amiable avec lui en présence de Hugues évêque de Clermont, & de Seguin évêque de Mâcon, au mois d'octobre 1246. Il laissa de *Marguerite* de Turenne sa femme, ARCHAMBAUD VII, vicomte de Comborn, qui suit ; & *Hélie* de Comborn, qui épousa *Marie* d'Aurillac, dont il ne paroît pas qu'il ait laissé postérité.

IX. ARCHAMBAUD VII du nom, vicomte de Comborn, mort en 1277, avoit épousé, 1°. *Marie* de Li-

moges : & 2°. *Marguerite* de Pons, fille de *Geoffroi*, seigneur de Pons & de Montignac, qui par lettres de 1257, assigna à Archambaud plusieurs bourgs & maisons seigneuriales pour le payement de la dot de sa fille. Du premier mariage sortirent GUI vicomte de Comborn, qui suit; & BERNARD III du nom, vicomte de Comborn, *dont la postérité sera rapportée après celle de son frere*. Du second mariage vint *Soubeiranne* ou *Souveraine* de Comborn, qui fut mariée avec *Ranulfe* Hélie, seigneur de Pompadour, mort en 1316.

X. GUI, comte de Comborn, vendit à Ebles Savary, clerc, la métairie de l'Iloens dans la paroisse de la Grauliere, par acte passé devant l'official de Limoges au mois d'avril 1287, & fit hommage à l'évêque de Limoges, à cause de sa vicomté de Comborn & de plusieurs autres terres, en 1298. Il avoit épousé, 1°. *Amicie*, fille d'*Eschivat* de Chabannois : 2°. suivant la chronique de S. Martial de Limoges, sous l'année 1277, *Almodie*, fille de *Geofroi* de Thouars, & de *Marguerite* de Taunay. Il eut de cette derniere *Archambaud* VIII du nom, vicomte de Comborn, mort sans postérité; *Etienne* de Comborn, aussi mort sans enfans; *Eustache*, vicomte de Comborn, qui fut le premier donataire entre-vifs avec *Bernard* son oncle, du vicomté de Comborn, par acte du mercredi après l'octave de la Purification de Notre-Dame de l'an 1298. Il mourut pareillement sans postérité; & *Marie* de Comborn, femme de *Guichard* de Comborn, seigneur de Treignac.

X. BERNARD III du nom, vicomte de Comborn, second fils du vicomte ARCHAMBAUD VIII, & de *Marie* de Limoges, sa premiere femme, succéda à ses neveux dans la vicomté de Comborn, & vivoit encore en 1311. Il avoit épousé *Blanche* de Ventadour, de laquelle il eut ARCHAMBAUD IX qui suit; *Antoine* de Comborn, mort sans postérité; & *Gui* de Comborn, chanoine de Reims, l'an 1357, qui peut être le même que *Gui* de Comborn, que quelques-uns mettent au nombre des doyens de l'église de Limoges, en 1326, & qui est qualifié évêque de Limoges dans les actes des consistoires du 22 avril 1346, mais qui apparemment ne prit point possession de cet évêché, son nom ne se trouvant point dans la suite des évêques de cette église. On met aussi au nombre des évêques & comtes de Noyon un *Gui* de Comborn, que les catalogues placent immédiatement après Bernard le Brun *ou* Brus, mort le 31 octobre 1349; mais ou son élection n'eut point lieu, ou il siégea bien peu de temps, puisqu'en la même année 1349 Firmin Cocquerel, chancelier de France, fut élu évêque de Noyon.

XI. ARCHAMBAUD IX du nom, vicomte de Comborn, vivoit en 1350. On ignore le nom de sa femme; mais il eut pour enfans *Archambaud* X du nom, vicomte de Comborn, qui fut marié avec *Marie* de Chaslus, dame de Cors, & qui mourut sans postérité; & *Marthe* de Comborn, mariée avec *Ebles*, vicomte de Ventadour.

*On trouve dans le XIV siécle* Eustache de Comborn, femme de *Gui*, seigneur de Chanac, & mere de *Galienne* de Chanac, mariée le 25 juillet 1355 avec *Ranulfe* Helie II du nom, seigneur de Pompadour; & *Bernard* de Comborn, qui épousa depuis 1340 *Marguerite*, dame de Montausier, veuve de *Gui* de Sainte-Maure, chevalier, & fille unique & héritiere de *Foucaud*, seigneur de Montausier, & de *Petronille* de Mosnac, dame de Jonsac, duquel mariage vint *Jeanne* de Comborn, mariée avant l'an 1364 avec *Pierre* de Mastas, dit *Martelet*, & morte sans enfans.

*BRANCHE DES SEIGNEURS DE TREIGNAC.*

VIII. GUICHARD de Comborn, seigneur de Treignac, second fils d'ARCHAMBAUD VI du nom, vicomte de Comborn, & de *Guicharde* de Beaujeu, vendit & céda tous ses droits & prétentions du chef de sa mere dans la terre & baronie de Beaujeu & ses dépendances, à Humbert seigneur de Beaujeu, moyennant mille livres viennoises, par traité du mois de juillet 1248, passé en présence de Pierre, évêque d'Albanne; de frere Hugues, prêtre, cardinal du titre de sainte Sabine, & de Hugues, évêque de Clermont, & scellé de leurs sceaux. La femme de *Guichard* de Comborn est inconnue, mais il eut pour enfans GUICHARD de Comborn, II du nom, seigneur de Treignac, qui suit; *Béatrix* de Comborn, femme, l'an 1319, de *Jourdain* de Blanchefort; & *Archambaud* de Comborn, seigneur de Puymohend, vivant en 1318, qui fut pere d'un autre *Archambaud* de Comborn, seigneur de Puymohend. Celui-ci qui vivoit en 1369, eut de *Philippe*, sa femme, un fils aussi nommé *Archambaud* de Comborn, & seigneur de Puymohend, qui vivoit en 1425, & dont la femme se trouve seulement nommée *Béatrix*. On ne leur connoît point de postérité.

IX. GUICHARD de Comborn II du nom, seigneur de Treignac, fut marié, 1°. suivant quelques-uns, avec *Isabelle* de Blanchefort, dame dudit lieu : & 2°. avec *Marie* de Comborn, fille de *Gui*, vicomte de Comborn, & d'*Almodie* de Thouars sa seconde femme. Cette derniere, en qualité de dame de Treignac, approuva le lundi après la pentecôte 1325, une vente faite par maître Boson de Corso, clerc, à Renaud de Corso son frere. On donne à GUICHARD pour fille aînée de sa premiere femme *Sibylle* de Comborn, mariée à *Emeric* de Bonneval, auquel elle porta la terre de Blanchefort, que leurs descendans possédent encore en 1758. Cette *Sibylle* de Comborn vivoit veuve le 25 février 1399. Suivant cette date, qui est celle d'une donation par elle faite à son fils, elle paroîtroit être plutôt la petite-fille de GUICHARD II, que sa fille. *Voyez* BONNEVAL. GUICHARD II eut de sa seconde femme, GUICHARD III, seigneur de Comborn, qui suit; & *Souveraine* de Comborn, mariée avec *Renaud* de Born, seigneur d'Hautefort & de Thenon, qui donna en 1321 quittance à sa belle-mere de la dot de sa femme, qui étant veuve de lui, passa une reconnoissance en 1337.

X. GUICHARD de Comborn III du nom, chevalier, seigneur de Treignac & de Chambaret, obtint de Charles de Blois, duc de Bretagne, vicomte de Limoges, & de Jeanne duchesse de Bretagne sa femme, qui le traitent de leur amé cousin, pour les bons services qu'il leur avoit rendus, la haute, moyenne & basse justice, mere & mixte impere aux lieux, villes & terres qu'il possédoit dans leur vicomté de Limoges. Les lettres de cette concession sont datées du 3 février 1345; & pour l'exécution d'icelles, il obtint le 28 juin 1346 une ordonnance du sénéchal & gouverneur de cette vicomté. Il fit un accord à Limoges avec Ranulphe Hélie de Pompadour, chevalier, pour raison des revenus des métairies de la Cassieyre & de Castenet, le 27 novembre 1367, & vivoit encore en 1369. Il laissa de *Blanche* de Ventadour sa femme, le fils qui suit.

XI. GUICHARD de Comborn IV du nom, chevalier, seigneur de Treignac, Chambaret, &c. vivoit en 1412, & mourut avant le premier janvier 1415. Il avoit épousé *Louise* d'Anduze, fille de *Louis* d'Anduze, seigneur de la Voute, & de *Marguerite* d'Apchon. Elle se remaria avec *Jean* l'Archevêque, chevalier, seigneur de Soubise, & mourut veuve de lui avant l'an 1433, ayant eu de son premier mari JEAN I du nom, vicomte de Comborn, qui suit; JACQUES de Comborn, évêque de Clermont, *qui sera mentionné ci-après dans un article séparé*; *Marguerite* de Comborn, mariée par contrat du 4 septembre 1412 avec *Renaud* d'Aubusson, damoiseau, seigneur de Monteil-au-Vicomte, de Peletanges & de Pontarion, dont elle étoit veuve en 1433, & *Isabelle* de Comborn, mariée par contrat du 26 janvier 1426 avec *Golfier*, seigneur de Pompadour, de Cromieres, de Chanac, de Saillant, d'Arnhac, & de Saint-Cir-la-Roche, dont elle étoit veuve en 1441.

XII. Jean I du nom, vicomte de Comborn, seigneur de Treignac, de Chambaret, &c. conseiller & chambellan du roi Charles VII, l'an 1445, se qualifioit héri-

tier de feu son pere le premier janvier 1415, & se trouva à la tête des principaux seigneurs de Limosin, qui firent traité le 12 mars 1417 pour tout leur pays avec le lieutenant de la vicomté de Limoges, stipulant au nom du vicomte de Limoges pour l'entiere démolition du château d'Ayen appartenant à ce prince. Il fut aussi l'un des seigneurs que Guillaume de Blois, dit *de Bretagne*, comte de Périgord, vicomte de Limoges, nomma en mourant, en 1455, pour tuteurs de Françoise de Bretagne, sa fille aînée, qu'il avoit instituée son héritiere universelle; & il assista le 26 novembre 1456 au contrat de mariage d'Isabeau de la Tour, veuve du même Guillaume de Bretagne, avec Arnaud-Amanjeu d'Albret, sire d'Orval. Il avoit épousé *Jeanne* de Rochechouart, veuve de *Foucaud*, seigneur de la Rochefoucaud, & fille de *Geoffroi*, vicomte de Rochechouart, & de *Marguerite* Chenin, comme il paroît par un arrêt du roi Charles VII, rendu à sa requête en ces qualités, le 3 octobre 1445. De cette alliance vinrent JEAN II, vicomte de Comborn, qui suit; *Louis* de Comborn, protonotaire du saint siége apostolique, abbé des abbayes de saint Allyre, diocèse de Clermont; de S. Augustin, diocèse de Limoges en 1470; de Conques, diocèse de Rhodès en 1474; & de Bourg-Deols, diocèse de Bourges, en 1476; toutes quatre de l'ordre de S. Benoît. Son frere le nomma par son testament du 24 août 1480, pour tuteur de ses enfans mineurs, & pour l'un de ses exécuteurs. Quelques-uns mettent sa mort en 1482, & d'autres en 1488; & *Catherine* de Comborn, femme, l'an 1456, de *Jean* de Voluyre, baron de Ruffec en Angoumois.

XIII. JEAN II du nom, chevalier, vicomte de Comborn, baron de Treignac, seigneur de Chambaret, de Camboline, de Beaumont, de Rochefort, de S. Salvadour, &c. fit son testament le 24 août 1480, par lequel il déclare vouloir être enterré dans l'église des chartreux de Glandiers, auprès de son très-redouté seigneur & pere M. le vicomte de Comborn, duquel, & de l'évêque de Clermont son oncle, il veut les testamens être accomplis; ordonne la fondation d'une messe par chaque jour de la semaine; assigne le douaire de sa femme sur la terre de Chambaret; désigne l'abbé de Bourg-Deols son frere, pour tuteur de leurs enfans mineurs; donne à *François* son fils, la seigneurie de Rochefort & ses dépendances, & trois cens livres de rente; à *Gilles* son autre fils, six cens livres de rente, le substituant à *François* en la terre de Rochefort, au cas que celui-ci soit d'église; les substitue aussi à son héritier en cas de mort sans enfans mâles; donne à la dame de Châteauneuf sa fille, cent sols, outre sa dot; & à ses autres filles à chacune mille écus, si elles se marient, & seulement dix livres de rente, si elles sont religieuses; fait son héritier universel, *Amanjeu* son fils aîné, avec substitution en faveur de ses autres freres, & nomme ses exécuteurs son frere & ses cousins-germains Antoine d'Aubusson, chevalier, seigneur de Monteil, & Jean seigneur de Pompadour. Il survécut quelques années à ce testament, comme il paroît par un acte de reconnoissance faite par sa femme, tant pour elle que pour lui, le 12 décembre 1485; mais il mourut avant le mois de janvier 1488. Il avoit été marié, par contrat du 24 mai 1456, avec *Jeanne* de Maignelais, seconde fille de *Jean*, surnommé *Tristan*, seigneur de Maignelais, Montigny, Crevecœur & Coirel, & de *Marie* Jouy. Il eut d'elle AMANJEU vicomte de Comborn, qui suit; *François* de Comborn, seigneur de Chambaret & de Rochefort, mineur, l'an 1480, qui s'étant marié avec *Louise* de Maumont, & voulant lui établir un douaire, en convint avec Antoine seigneur de Pompadour, par un accord fait entr'eux le 28 mai 1509, par lequel il ratifia la donation qu'*Amanjeu*, son frere, avoit faite de tous ses biens au seigneur de Pompadour. Il mourut sans postérité. *Gilles* de Comborn, mineur, l'an 1480, mort depuis sans enfans; *Catherine* de Comborn, mariée avant l'an 1480 avec *Pierre* de Pierrebuffiere, seigneur & baron de Châteauneuf & de Peyrat; *Marguerite* de Comborn, mineure, l'an 1480, mariée 1°. avec *Olivier* Merichon, chevalier, seigneur d'Ure, auquel Amanjeu de Comborn fit vente de trente livres de rente pour la somme de cinq cens livres en 1493, & qui mourut sans enfans: & 2°. avec *Louis* de Montberon, écuyer, seigneur d'Auzances, de Gours & de la Gailliere, qui fit décréter la vicomté de Comborn pour les droits de sa femme, & en jouit quelque temps, faute de payement de sa dot; mais Antoine, seigneur de Pompadour, à qui Amanjeu de Comborn en avoit fait donation, la racheta de lui & de sa femme, par contrat passé au château d'Auzances, près de la ville de Poitiers, le 16 mai 1509; autre *Marguerite* de Comborn, mineure, l'an 1480, morte depuis, sans alliance; *Louise* de Comborn, dame de Châteaubouchet, à laquelle Catherine de Châtelus, vicomtesse de Comborn, fut condamnée de payer la somme de mille écus d'or par arrêt du parlement de Bourdeaux de l'an 1506, qui lui adjugeoit la vicomté de Comborn; & une troisiéme *Marguerite* de Comborn, qui fut mariée, 1°. en minorité, par son frere aîné, le 9 mars 1489, avec *Louis* d'Estaing, damoiseau, seigneur de Val & de Vernine: & 2°. le 4 juin 1499, avec *Jean* de Tersac, seigneur de Ligonès en Auvergne. Elle eut procès avec Antoine de Pompadour, auquel Amanjeu de Comborn, son frere, avoit fait donation de tous ses biens, se plaignant de n'avoir pas eu une légitime suffisante, sur quoi il fut convenu, par un accord fait entr'eux le 15 septembre 1511, qu'il lui seroit encore donné trois mille cinq cens livres.

XIV. AMANJEU vicomte de Comborn, baron de Treignac, seigneur de Chambaret, de Beaumont & de Rochefort, fit hommage au roi pour toutes ces terres mouvantes de lui, à cause de la couronne, le 24 janvier 1488. Se voyant lui & *François*, son frere, sans enfans, il fit une donation de sa vicomté de Comborn & de tous ses autres biens à Antoine, seigneur de Pompadour, son cousin, le 22 mars 1508, & mourut sans postérité depuis 1515. Il avoit été marié 1°. par traité du 27 janvier 1489, avec *Catherine* de Vivonne, veuve d'*Yvon* du Fou, seigneur de Vigean en la Marche, dont il reconnut avoir reçu en dot la somme de six mille livres, outre le douaire de son premier mari & ses meubles, pourquoi il lui assigna cinq cens livres de rente sur la terre de Comborn, par acte du 25 juillet 1492: & 2°. avec *Catherine* de Châtelus, veuve de *Jean* de Conighan, chevalier, à laquelle la vicomté de Comborn fut délivrée en 1506, par arrêt du parlement de Bourdeaux, à la charge de payer à ses belles-sœurs leurs dots & autres dettes, pour à quoi satisfaire, elle vendit la terre de la Motte-Frestineau & autres assises au gouvernement de la Roche à elle appartenantes, & aux enfans de son premier mari & d'elle, pour la somme de six mille livres, à faculté de rachat dans trois ans, par contrat du 28 décembre 1507, nonobstant quoi Amanjeu de Comborn son second mari, fit donation de sa vicomté de Comborn le 22 mars 1508.

COMBORN (Jacques de) évêque de Clermont, second fils de GUICHARD de Comborn IV du nom, seigneur de Treignac, & de *Louise* d'Anduze, étoit en 1435 licencié en droit civil & canonique, chanoine & prévôt de l'église cathédrale de Clermont. Il fut aussi chanoine de l'église de S. Jean & comte de Lyon, & le chapitre de Clermont le députa à l'assemblée tenue à Bourges en 1438, pour la réception de la pragmatique-sanction. Il fut pourvu d'un office de conseiller-clerc au parlement de Paris, par lettres du roi données à Limoges le 11 mai 1442, & il y fut reçu le 3 avril 1443; fut élu évêque de Clermont par le chapitre de cette église le 23 décembre 1444, & confirmé par une bulle du pape Eugène IV du 21 mai 1445, en vertu de laquelle il prit possession de cet évêché, par procureur, le 19 juillet suivant; fit en 1446 un accord avec son chapitre, & un autre avec l'abbé de la Chaise-Dieu, & les prieurs à lui soumis sur le fait de la visite; reçut la même année le

ferment d'obédience des habitans de Clermont, qui lui remirent les clefs de la ville ; transigea avec l'abbé de S. Allyre, pour raison de la dîme des terres labourables & des vignes de la paroisse de S. Casse, le 22 juin 1449 ; fut envoyé en 1451 par le roi Charles VII avec l'évêque de Tulles, pour signifier dans Lyon au cardinal d'Estouteville, légat du pape Nicolas V, la défense de faire aucune fonction de son ministere de légat, avant que d'avoir obtenu l'agrément du roi ; dressa & publia le 2 décembre 1454 quelques statuts pour les prêtres hebdomadaires, chargés de célébrer chaque jour le grand office de la Vierge dans l'église de S. Genest de Thiern ; prêta le serment de fidélité au roi Louis XI le 21 novembre 1461. Ce prince lui envoya en 1463 des lettres, par lesquelles il demandoit aux trois états du pays d'Auvergne une somme de huit mille livres pour être employée à retirer les places qu'il avoit engagées au duc de Bourgogne. Il reçut encore des lettres du même roi en 1470, pour convoquer les états d'Auvergne. Enfin il mourut le 15 février 1474 dans la trentiéme année de son épiscopat, & fut inhumé en son église cathédrale, dans laquelle ce pieux prélat avoit fondé de son vivant douze anniversaires, savoir, un pour chaque mois, & fait faire des colonnes de cuivre dans l'enceinte du maître-autel, avec un pupitre pareillement de cuivre au milieu du chœur, & de grands vitrages dans la nef, du côté du septentrion. Il avoit aussi fait construire le temple du S. Sépulcre, & fondé des places pour quelques vicaires dans la grande église. Ce fut par ses soins & à ses frais, que le couvent des Dominicains, qui avoit été ruiné par le feu, fut rétabli, & que les bâtimens des Freres Mineurs & des Carmes furent augmentés. Il est regardé comme bienfaiteur de la Chartreuse de Glandiers, où il avoit fondé en 1462 un anniversaire, ayant donné de plus à ce monastere quarante écus pour y bâtir une cellule, & trente-sept écus pour l'habillement des religieux, outre un calice d'argent. Pendant le long cours de son épiscopat, il reçut un grand nombre d'hommages des vassaux de son église, qu'il fit rédiger dans un livre exprès. Il fit faire aussi huit terriers qu'il fit transcrire en 1457.

COMBORN (Guichard de) de la maison de ce nom, moine de l'ordre de S. Benoît, abbé des monasteres de S. Pierre d'Userche & de Vigeois, diocèse de Limoges, & licencié en décrets. Il étoit profès du monastere de Tulles, dans lequel il passa la meilleure partie de sa jeunesse. Il se rendit recommandable par ses mœurs & la régularité de sa vie, ainsi que par la science des lettres. C'est pourquoi après la mort de Hugues d'Aubusson, évêque de Tulles, il fut élu sur la fin de septembre 1454, par un tiers du chapitre, pour lui succéder ; mais les deux autres tiers ayant élu en même temps Louis d'Aubusson, frere du dernier mort, l'élection de ce dernier fut confirmée à Bourges le 2 mai 1455. Guichard de Comborn appella de ce jugement à Rome, où il n'eut pas un meilleur succès, l'élection de son compétiteur ayant été confirmée de nouveau par le pape Calixte III le 27 décembre de la même année. Il ne laissa pas de soutenir pendant long-temps ses prétentions, pour lesquelles il plaidoit encore au parlement de Paris le 13 août 1463, & il n'y renonça que le 22 juillet 1465, moyennant une pension annuelle sa vie durant, sur les revenus de cet évêché, de trois cens livres monnoie courante, l'écu d'or valant vingt-sept sous six deniers.

COMBORN (Pierre de) de la maison de ce nom, évêque d'Evreux, abbé des abbayes d'Obasine, de Beaulieu & de S. Augustin, diocèse de Limoges, est ainsi qualifié dans un acte d'échange du 19 février 1455, passé entre lui & les religieux du couvent d'Obasine d'une part, & Jean vicomte de Comborn, d'autre part. Il avoit été nommé à l'évêché d'Evreux par le pape Eugène IV, mais il eut pour compétiteur Guillaume de Floques, qui occupa ce siége pendant dix ans. Il obtint enfin contre lui un arrêt du parlement qui confirmoit sa nomination, & qui le renvoyoit en possession, mais sans dépens, ni restitution de fruits. En vertu de cet arrêt, il prit possession d'abord par Guillaume de Canteleu, & ensuite par lui-même le 20 septembre 1456, & il prêta le serment ordinaire au chapitre, le 30 janvier suivant. Il souscrivit à deux chartes de l'abbaye de la Croix en 1462 & 1463, & restitua le 10 juin de la même année 1463 aux moines de l'abbaye de Cadouin leur saint Suaire qu'ils lui avoient confié. Suivant quelques-uns, il fut transféré dans le même temps à l'évêché de Saint-Pons de Thomieres.

*On trouve au nombre des évêques qui assisterent au mois de février 1453 à la translation du corps de S. Martin en l'église de Tours, un* PIERRE de Treignac, évêque de Tulles, qu'Etienne Baluze dit être de la maison de Comborn, & dont il pense que la promotion à l'évêché de Tulles n'eut point de lieu, pour avoir été faite contre la pragmatique-sanction, étant certain que Hugues d'Aubusson étoit alors sur le siége de cette église. Mais il se pourroit faire qu'il y auroit eu erreur de copiste dans le titre, & qu'au lieu d'*Ebroicensis*, on auroit mis *Tutelensis*, quoique ces deux mots soient bien différens. * *Chronique de* Geoffroi, *prieur de Vigeois, en latin. Hist. de Tulles* de Baluze, *en latin. Gallia christ. nov. édit. tom. I & II. Hist. des grands officiers de la couronne, derniere édit.* Du Bouchet. *Hist. de Berri, par le sieur* de la Thaumassiere. *Cabinet de M.* Clairambault, &c.

☞ COMBRAILLE, pays de France, faisant partie du gouvernement militaire de la province d'Auvergne, mais situé dans le diocèse de Limoges. La ville principale étoit autrefois *Montagu* : c'est à présent *Evaon*, qu'on prononce *Evaux*, où est le siége d'une élection de la généralité de Moulins. Ce pays portoit autrefois le titre de baronie. Elle appartenoit aux comtes d'Auvergne, & fut vendue, l'an 1360, par Jean II du nom, comte de Boulogne & d'Auvergne, à Pierre de Giac, sur lequel elle fut revendiquée en 1440, & acquise par Louis II, duc de Bourbon, pere de Jean, qui la donna en partage avec le comté de Montpensier, à Louis son troisiéme fils, aïeul du connétable Charles de Bourbon. La baronie de Combraille tomba dans le partage des comtes, depuis ducs de Montpensier, d'où par mademoiselle de Montpensier, elle est échue à la maison d'Orléans. On n'y recueille que du seigle ; mais on y nourit quantité de bestiaux. * La Martiniere, *dict. geogr.*

COMBRET, petite ville de France en Rouergue, dans le diocèse de Vabres, sur la riviére d'Alrance, entre Belmont & S. Sernin. * Baudrand.

COME, chef de brigands, ayant été pris & interrogé devant le consul Rupilius, vers l'an 132 avant J. C. demanda quelque délai pour répondre ; & pendant ce temps, s'appuyant sur ses genoux, retint si fort son haleine, qu'il mourut sur le champ. * Valere Maxime, *l. 9, c. 12.*

COME, seigneur d'Arras dans le temps que Jules-César étoit gouverneur des Gaules, ne pouvant s'accoutumer au joug des Romains, prit les armes avec Corée de Beauvais. Pendant que ce dernier assembloit quelques troupes dans le pays, l'autre passa dans la Germanie, & obtint des Germains un secours considérable. César les ayant surpris & défaits dans une embuscade, pardonna aux peuples qui s'étoient révoltés. Come n'osant se fier aux Romains, retourna dans la Germanie, dont il sollicita les peuples à la révolte. Labienus, que César avoit laissé son lieutenant en Italie, fit demander une entrevue par Valusius Quadratus, dans le dessein de tuer Come ; celui-ci ayant été manqué, se sauva, quoique blessé, & se tint si bien sur ses gardes, que les Romains ne purent le surprendre. * J. César, *de bello gallic. l. 8.*

COME ou COMO, en latin *Comum* ou *Novocomum*, ville épiscopale d'Italie dans le Milanez, fut bâtie, au rapport de Justin, par les Gaulois, lorsqu'ils entrerent en Italie sous la conduite de Brennus. Pline rapporte les sentimens de Caton & de Cornelius Alexander, dont l'un attribuoit l'origine de cette ville aux Orobiens, & l'autre

aux

aux Grecs, qui s'étoient établis dans les montagnes des environs. Strabon fait mention de cette ville, de même que Ptolémée, Ammien Marcellin, &c. Lorſque Come eut été ruinée, on la rebâtit: c'eſt depuis ce temps qu'on l'a nommée *Novocomum.* Anſelmo di Poſterula, archevêque de Milan, qui vivoit en 1123, prit Come, & y fit de très-grands changemens. Elle ſouffrit auſſi beaucoup au commencement du XVI ſiécle, durant les guerres d'Italie; & l'empereur Charles-Quint l'ayant priſe en 1520, ſes troupes y cauſerent de grands déſordres, pour punir les habitans qui avoient reçu les François. Cette ville eſt ſur le bord d'un lac, auquel elle donne ſon nom, & elle eſt éloignée de 20 ou 25 milles de Milan. Ce LAC, dit DE COME, en latin *Larius Lacus*, a environ cent milles de tour. Virgile en fait mention, *l.* 2 *Georg.* Il a divers bons bourgs ſur ſes bords: la riviére d'Adde le traverſe; & vers l'endroit où elle entre dans le lac, on a bâti le fort dit *de Fuentes.* Au reſte, la ville de Come eſt grande, riche, bien peuplée, & il y a grand nombre de belles égliſes. Elle a auſſi produit de grands hommes. Le poëte Cecilius, à qui Catulle adreſſe ſa XXXVI épigramme, étoit natif de Come. Pline *le Jeune*, qui a écrit des lettres, neveu de Pline auteur de l'hiſtoire naturelle, en étoit auſſi, au rapport de Suetone dans les vies des hommes illuſtres. Paul Jove y prit encore naiſſance, auſſi-bien que Benoît Jove, de la même famille. C'eſt auſſi la patrie du pape Innocent XI, de la maiſon Odeſcalchi. * Strabon, *l.* 4 *&* 5. Tite-Live, *l.* 33. Pline, *l.* 3. Ammien Marcellin, *l.* 1. Corio & Merula, *hiſt. de Mil.* Leandre Alberti, *deſcript. Ital. &c.*

COMEDIE, piéce de théatre où l'on repréſentoit les actions du peuple, & les événemens de la vie commune. Athénée lui donne le même commencement qu'à la tragédie, & dit que ce n'étoit d'abord qu'un hymne que les païens chantoient à l'honneur de Bacchus, en danſant autour de l'autel, où l'on avoit ſacrifié un bouc à ce dieu des vendanges. Clement Alexandrin attribue l'invention de la comédie à Siſarion d'Icarie, parceque vraiſemblablement il y compoſa le premier les hymnes de Bacchus, que l'on chanta après le ſacrifice du bouc, inſtitué par Icarius. Elle prit le nom de comédie, lorſque les Athéniens tranſporterent cette cérémonie dans leur ville, & qu'ils y introduiſirent des chœurs de muſique & des danſes réglées & figurées. Alors cet hymne ſolemnel fut appellé particulierement tragédie, & ce qui reſta parmi les gens de la campagne, prit le nom de comédie, c'eſt-à-dire, *chanſon de village*, du mot grec κώμη, qui ſignifie *village*; & ᾠδὴ, qui ſignifie *chanſon* ou *hymne*. Elle n'eut pas le même progrès que la tragédie; au ſiécle d'Ariſtophane, qui ſuivit Sophocle & Euripide, elle n'étoit preſque compoſée que de railleries & de médiſances publiques. La comédie commença à recevoir des acteurs vers le même temps que la tragédie, c'eſt-à-dire, du temps du poëte Epicharme, Sicilien. De-là vient que les Siciliens ſoutiennent que la comédie naquit dans Syracuſe, & qu'Epicharme en fut le pere, non qu'il en fût abſolument le premier inventeur: car nous avons des fragmens des comédies d'Alcée, qui le précéda de près de deux cens ans; mais parcequ'il introduiſit le premier des acteurs, outre le chœur de muſique: de même qu'on donna à Theſpis la gloire d'avoir inventé la tragédie, parcequ'il avoit introduit des acteurs entre les chants du chœur. C'eſt ainſi que Diomede donne le nom de premiers comiques à Sannyrion, qui inventa les maſques & les bouffonneries dans la comédie; à Cratin, qui les régla à trois perſonnages, & qui en ordonna la compoſition; & à Ariſtophane, qui la perfectionna. On a diſtingué la comédie des Grecs en vieille, moyenne & nouvelle. Les poëtes de la *vieille comédie* ſont ceux qui reprenoient les vices & attaquoient les perſonnes, ſans artifice & ſans aucun déguiſement, & qui les nommoient par leur nom. C'eſt ce qu'Horace nous fait connoître en parlant d'Eupolis, de Cratinus & d'Ariſtophanes, lorſqu'il dit que ces trois auteurs, & tous les autres poëtes de la vieille comédie, *reprenoient avec beaucoup de liberté tous ceux qui méritoient d'être notés pour leurs malices, pour leurs rapines, pour leurs débauches, & pour leurs autres crimes.* Cette liberté rendit ces ſortes de poëtes formidables à tout le monde, & plus encore aux grands qu'aux petits. Auſſi, quoique cette maniere de dire les vérités fût reçue du peuple avec de grands applaudiſſemens, & qu'elle fût même aſſez agréable à la plus grande partie des perſonnes de qualité, on ne laiſſa pas de s'en laſſer; & Alcibiade fit publier une ordonnance pour défendre à tout poëte comique de ne plus nommer perſonne par ſon nom dans la comédie. Cette ordonnance produiſit une nouvelle eſpéce de repréſentation, qu'on appella *moyenne comédie:* & ce fut Ariſtophane qui la trouva le premier. Il fut ſuivi dans cette méthode par Philémon, par Platon le comique, & par pluſieurs autres, qui prirent à ſon imitation, un milieu entre la ſévérité & la complaiſance. Mais enfin, parceque les ſujets véritables ne laiſſoient pas d'offenſer, quoiqu'on n'y nommât perſonne, on inventa une troiſiéme eſpéce, qu'on appella *nouvelle comédie*, dans laquelle on tâcha de s'accommoder à la délicateſſe de ces temps-là, prenant des ſujets feints & des noms inventés. Menandre fut conſideré comme l'auteur de cette ſorte de comédie, ou du moins comme celui qui avoit le mieux réuſſi. Les poëtes de la vieille comédie ne feignoient rien; les faits étoient véritables, & les perſonnes y étoient nommées. Ceux de la moyenne employoient des faits véritablement arrivés, mais les perſonnes étoient déguiſées. Ceux de la nouvelle inventoient les ſujets & les perſonnages. * Athénée, *l.* 2 *&* 4. Diogene Laërce, *l.* 3. Hedelin, *pratique du théatre.* L. Giraldi, *hiſt. poët.*

Dans l'uſage ordinaire, on prend le nom de comédie pour toute ſorte de poëme dramatique, c'eſt-à-dire, pour tous les ouvrages que l'on deſtine au théatre, ſoit comédie, tragédie, tragi-comédie, ou paſtorale. Mais proprement, *la tragédie* eſt une repréſentation grave & ſérieuſe d'une action funeſte, qui s'eſt paſſée entre des perſonnes que leur grand mérite releve au-deſſus des perſonnes communes, & le plus ſouvent c'eſt entre des princes & des rois. *La tragi-comédie* nous met devant les yeux de nobles aventures, entre d'illuſtres perſonnes menacées de quelque grande infortune qui ſe trouve ſuivie d'un heureux événement. *La comédie* eſt une repréſentation naïve & enjouée d'un événement agréable entre des perſonnes communes, à quoi l'on ajoute ſouvent une douce ſatyre pour la correction des mœurs. *La Paſtorale* n'a pour objet qu'une aventure amoureuſe de bergers & de bergeres, & tire ſon origine de l'églogue. C'eſt une ſorte de poëme dramatique qui a été inconnu aux anciens, & qui eſt originaire d'Italie. On tient que le Taſſe l'inventa l'an 1573, ſur quoi on peut voir Boccalini dans ſon *Raguaglio di Parnaſſo.* Les ſujets des poëmes dramatiques ſont hiſtoriques, ou fabuleux, ou mêlés, la vérité & la fiction s'alliant enſemble, ce qui arrive le plus ſouvent. L'hiſtoire eſt rarement portée ſur le théatre dans toute ſa pureté; & quand elle ſe trouve trop nue, elle ne refuſe pas quelques agrémens que l'invention du poëte lui peut donner. Sous le miniſtere du cardinal de Richelieu, on produiſit une piéce de théatre, dont l'on tient qu'il avoit donné le projet, & qui ne pouvoit ſe rapporter à aucune des quatre eſpéces dont nous venons de parler; c'étoit l'Europe, & on ne lui donna point d'autre titre que de poëme héroïque. Elle fut imprimée ſous le nom de Deſmaretz, de l'académie françoiſe.

Quant à l'origine de la comédie, quelques-uns croient que la comédie eſt un effet de la ſageſſe des Grecs, qui dans la politique, auſſi bien que dans les ſciences, ont été les maîtres des Romains & des Gaulois, & qui ont porté les belles lettres à Rome & à Marſeille. Leurs légiſlateurs, qui travailloient ſérieuſement à inſtruire les hommes, & à leur enſeigner la politeſſe & la vertu par toutes ſortes de moyens, s'aviſerent de donner au peuple des ſpectacles publics, entre leſquels la comédie étoit des premiers, tant pour ôter à ceux qui vivoient dans l'oiſiveté la penſée & le temps de former des cabales contre l'état, que pour inſtruire le peuple, & le porter

par les exemples qu'on lui donnoit, à la haine du vice & à l'amour de la vertu. C'est d'où procéda l'artifice de ces peres, qui pour donner de l'horreur de l'ivrognerie à leurs enfans, faisoient boire par excès leurs domestiques, & les produisoient devant eux en cet état, où ils faisoient des postures ridicules. Sur quoi un auteur de ce temps fait cette observation, que les rois qui sont les peres des peuples, ont trouvé de même à propos qu'il y eût des gens dévoués au service public, pour nous représenter naïvement un avare, un ambitieux, un vindicatif, & nous donner de l'aversion pour les défauts. Les Romains ne jugerent pas la comédie moins utile que les Grecs; ce que Ciceron témoigne dans la cause du comédien Roscius, qu'il défendit avec tant d'ardeur. Mais quoiqu'elle soit introduite à présent dans toute l'Europe, & que les Espagnols & les Italiens en fassent ridiculement un des ornemens de la solemnité des jours les plus saints, tout ce qu'il y a de docteurs éclairés & instruits des vraies régles de la morale chrétienne, en blâment généralement l'usage; & il y a plusieurs traités, comme ceux de M. le prince de Conti, de M. Bossuet, évêque de Meaux, du P. le Brun de l'Oratoire, de M. Nicole, &c. qui ont été publiés sur ce sujet.

Pour ce qui est des loix du théatre, & de la composition du poëme dramatique, on peut voir entre les anciens, Aristote & Horace; & entre les modernes, l'abbé d'Aubignac, M. Corneille l'aîné, le pere le Bossu, & M. Dacier.

Ceux des Grecs qui ont eu le plus de réputation, sont pour le tragique, Sophocle & Euripide; & pour le comique, Menandre & Aristophane. Entre les Romains, les plus célébres sont Plaute, Terence & Seneque, dit *le Tragique*, ou plutôt ce sont les seuls qui nous restent. Depuis la décadence de l'empire, & pendant ces grandes incursions des barbares dans les provinces méridionales de l'Europe, le théatre a été comme enseveli sous les ruines des villes. Il n'a recommencé à paroître que sur la fin du XVI siécle, par les ouvrages du fameux Lopez de Vega en Espagne, & par ceux de l'illustre Tasse en Italie, & qu'au commencement du XVII siécle en France, par les piéces du célébre M. Corneille l'aîné, qui avoit été précédé de Mairet & de peu d'autres, & qui a été suivi d'un grand nombre d'auteurs, entre lesquels il faut distinguer Racine & Moliere.

Les Anglois, les Allemans & les Flamans ont aussi leurs théatres & leurs poëmes, comme les François, les Italiens, & les Espagnols; voici à peu près quelle est la différence de ces six nations en matiére de comédie. Les Italiens qui prétendent marcher les premiers de tous pour le comique, le font particuliérement consister dans les gestes, dans la souplesse du corps & dans les intrigues assez bien variées & plaisamment exécutées, en quoi ils tâchent principalement de satisfaire les sens. Ils ne réussissent pas de même dans la représentation d'une aventure tragique, & ne peuvent, comme les François, exprimer toutes sortes de caractéres: ainsi on ne va guères les voir que pour le pur divertissement, & l'on n'en raporte que peu d'instruction pour les mœurs, parcequ'ils ne s'attachent pas fort à cet article. Mais d'ailleurs, ils ont apporté en France l'invention de ces spectacles de machines qu'ils appellent *Opéra*, & qu'ils soutiennent par des concerts de musique, ce qui satisfait les yeux & les oreilles, sans toucher néanmoins le fond de l'ame: ainsi on peut dire au retour que l'on a vu & ouï, mais non pas que l'on a été instruit. De-là on peut conclure que la comédie italienne n'a pas tout-à-fait la même fin que la comédie françoise, qui est de divertir & d'instruire, comme a fait Moliere dans son misanthrope, dans son tartuffe, & en plusieurs autres piéces de cette nature, & comme ont fait aussi Plaute & Térence en leur temps; ce qui semble être le but & la perfection du poëme dramatique.

Les Espagnols prennent le contre-pied des Italiens, & selon le génie de la nation, ils demeurent ordinairement sur le sérieux, conservant même sur le théatre cette gravité naturelle ou affectée, qui ne plaît guères à d'autres qu'à eux; mais d'ailleurs ils sont admirables dans leurs inventions poëtiques; & les piéces d'intrigue, qui ont fait autrefois le plus de bruit en France, comme le Cid & le Menteur, &c. ont été copiées sur les leurs.

Aujourd'hui les comédies qui ne roulent que sur une variété d'intrigues ne sont plus à la mode en France; on veut des mœurs, on veut des caractères. Les François tiennent le milieu entre les Italiens & les Espagnols; & par un heureux tempérament, ils semblent avoir trouvé le vrai goût sur le théatre. Ils réussissent également bien & dans le tragique & dans le comique, ce qui se voit assez par ce grand nombre d'étrangers qui accourent à leurs spectacles.

Les Anglois ont de fort beaux théatres & de riches habits; mais ni les comédiens, ni leurs poëtes ne se piquent pas fort de s'attacher aux régles de la poëtique; & dans une tragédie ils feront souvent rire & pleurer, ce qui ne se peut souffrir en France où l'on veut de la régularité. Ils introduisent quantité de personnages muets, que nous nommons *Assistans*, pour bien remplir le théatre, ce qui satisfait la vue, & cause aussi quelquefois de l'embaras. A la mort de Mustapha, ils produisent ce prince qui se défend vigoureusement sur le théatre contre une troupe de meurtriers qui le veulent étrangler, & qui n'en viennent à bout qu'après plusieurs sauts & postures qui font rire, au lieu que cette action devroit exciter la pitié; ce que les François n'auroient représenté que dans un récit. Cependant la comédie angloise, pour n'être pas si réguliere que la françoise, ni toujours exécutée par des gens qui donnent toute leur étude à cette profession, ne laisse pas d'avoir ses charmes particuliers. On se plaint qu'on n'y a pas assez d'égard ni pour la religion, ni pour la bienséance.

Les Allemans & les Flamans peuvent être mis ensemble, la différence entre les uns & les autres n'étant pas grande. Leurs poëmes dramatiques sont peu dans les régles, ils n'ont ni la grace ni la délicatesse de ceux des François; la langue même qui est un peu rude, ne leur est pas favorable; & ils sont représentés avec peu d'art par des gens qui ne fréquentent jamais la cour, ni le beau monde, & qui la plupart, de même que les Anglois, ne se donnent pas tout entiers à cette profession, parcequ'ils ont quelque autre métier qu'ils exercent hors des jours de comédie, & que leur théatre n'est pas toujours capable de les entretenir.

Quant aux acteurs ausquels nos plus belles pieces de théatre doivent une partie de leur succès, on a vanté la Fleur, Floridor & la Torilliere le pere, pour le tragique; Moliere, Brecour & Poisson le pere, pour le comique. Raisin le jeune s'est acquis dans ce dernier genre une réputation que sa veuve a parfaitement bien soutenue dans la tragédie; Baron a porté l'action & la déclamation dans les rolles de héros, jusqu'où elle pouvoit aller; & ces héroines si célébres de Corneille & Racine auroient peut-être moins fait de bruit, si elles eussent été représentées par une actrice moins parfaite que la Chammelé.* Daubignac. Corneille, &c.

Quant à l'origine de la comédie en France, elle vient d'une confrérie de la passion, qui fut fondée avant l'année 1402, en l'église de la Trinité de Paris. Les confreres représentoient en certains jours dans des lieux particuliers les mysteres de la passion & de la résurrection de N. S. & les martyres de quelques Saints ou Saintes. Ils en avoient fait quelques représentations en présence de Charles VI, qui leur permit de les continuer publiquement, en y appellant quelques-uns de ses officiers. Et parceque c'étoient les confreres qui en ces temps-là jouoient eux-mêmes, il leur fut encore permis par ces lettres patentes de 1402, d'aller & de venir par la ville, habillés suivant le sujet & la qualité des mystères qu'ils devoient représenter. Après cette permission, ils eurent une salle à la Trinité, qui fut appellée la salle de la passion, où ils faisoient ordinairement les représentations de leurs piéces. En 1545 cette salle leur fut ôtée, & il fut ordonné par un arrêt du parlement, qu'elle serviroit à loger des pauvres. Alors

les confreres de la paſſion choiſirent un autre lieu ; & en 1548, ils acheterent la place & les maſures de l'hôtel de Bourgogne, où ils firent bâtir les édifices qu'on y voit encore à préſent. Le parlement leur permit d'y continuer leurs repréſentations, à la reſerve du myſtere de la paſſion & des autres myſteres ſacres (ce ſont les termes de l'arrêt de 1548) avec défenſe à tous autres de jouer & repréſenter aucune hiſtoire, ſinon ſous le nom & au profit de cette confrérie. Ainſi on né vit plus de repréſentations dévotes, que l'ignorance de ce temps-là avoit introduites & tolerées. Comme la direction des ſpectacles & du théatre ne s'accordoit pas avec l'inſtitut de cette confrérie, il eſt à croire que cette permiſſion & ce privilége ne leur fut donné que dans la vue d'abolir peu à peu l'exercice de ces confreres. En effet, ils louerent cet hôtel aux comédiens Italiens & François, qui étoient obligés de ſe ſervir de ce lieu, ſans pouvoir jouer ailleurs, & ſe contenterent d'y réſerver une loge pour eux. En 1676, le revenu de cette confrérie fut uni à l'hôpital général.

Pline remarque qu'il y avoit deux lieux ſur le lac Larius, à préſent le lac de Côme en Italie, qui étoient appellés *Comœdiæ* & *Tragœdiæ*, à cauſe des ſpectacles de cette ſorte que l'on avoit accoutumé d'y repréſenter. * Ferrarius.

COMENIUS (Jean Amos) grammairien & théologien proteſtant, au XVII ſiécle, naquit en Moravie le 28 mars 1592, & fut reçu miniſtre l'an 1616, à l'âge de vingt-quatre ans; mais il fut obligé de ſortir de ſon pays l'an 1624, que l'on chaſſa de la Bohême & de la Moravie tous les miniſtres proteſtans. Après s'être caché quelque temps dans les montagnes de Bohême, il ſe retira à Leſna, ville de Pologne, & y enſeigna la langue latine : ce fut-là qu'il publia en 1631, ſon livre intitulé *Janua linguarum*, qui lui acquit beaucoup de réputation, & qui a été traduit non-ſeulement en douze langues européennes, mais auſſi en arabe, en turc, en perſan & en mogol. Il s'entêta d'une nouvelle maniére, qu'il prétendoit devoir être ſuivie dans l'inſtruction des enfans, & il en donna un échantillon dans un ouvrage qu'il intitula *Panſophiæ Prodromus*. Il paſſa en Angleterre en 1641, & en Suéde en 1642, où il fut appellé par Louis de Géer, homme de mérite, qui lui fournit abondamment de quoi ſe délivrer de la fatigue de régenter. Comenius propoſoit par tout la réforme de tous les colléges : le chancelier Oxenſtiern l'envoya à Elbing pour y travailler à ſon projet; il y reſta juſqu'en 1648. Deux ans après, il paſſa à la cour de Sigiſmond-Ragotski, prince de Tranſylvanie, où pendant quatre ans il propoſa ſes idées nouvelles pour le réglement d'un collége. Revenu à Leſna, il y ſéjourna juſqu'en 1656, que les Polonois brulerent cette ville. Il perdit dans cet incendie tous ſes manuſcrits, excepté ceux qu'il avoit faits ſur la *Panſophie* & ſur l'*Apocalypſe*. Il ſe ſauva en Siléſie, puis au pays de Brandebourg, à Hambourg & à Amſterdam, où il s'arrêta pour le reſte de ſes jours, & y fit imprimer en 1657, aux dépens de ſon principal Mecene Laurent de Géer, fils de Louis, les différentes parties de ſa *nouvelle méthode d'enſeigner*, ouvrage *in-folio*, dont la république des lettres n'a tiré aucun profit ; auſſi n'y a-t-il rien de praticable dans les idées & les régles qu'il propoſe. La réformation des écoles ne fut pas ſon principal entêtement ; il donna dans le ridicule des prétendus nouveaux prophétes, qui s'imaginoient avoir la clef des prédictions de l'Apocalypſe : ce fut ce qui lui fit recueillir avec ſoin, & publier à Amſterdam, les viſions de Kotterus, celles de Chriſtine Poniatovia, & celles de Drabicius. Il promit aux ſiens un régne de mille ans, qu'il aſſuroit devoir commencer l'an 1672 ou 1673 ; mais il ne vécut pas aſſez pour être témoin lui-même de la vanité de ſes promeſſes, car il mourut à Amſterdam le quinziéme novembre 1671, en ſa quatre-vingtiéme année. Outre les ouvrages que nous avons cités, il y en a encore quelques autres de lui.* *Mém. hiſtoriques*. Bayle, *dict.*

COMENOLITARI. C'eſt une des quatre provinces de la Macédoine moderne. Elle comprend une partie de la province que les anciens appelloient la troiſiéme Macédoine, ou la Macédoine propre, & une petite partie de l'ancienne Theſſalie. Cogni en eſt le lieu principal. * Baudrand.

COMES (Natalis) ou *de Comitibus*, que les autres nomment *Noel le Comte*, de Veniſe, floriſſoit dans le XVI ſiécle. Il avoit étudié les belles-lettres, & il en donna des marques dans les ouvrages que nous avons de lui. Il a traduit les livres des Dipnoſophiſtes d'Athénée, de grec en latin ; mais ſa traduction n'eſt point eſtimable. Il compoſa trente livres de l'hiſtoire de ſon temps, dix de mythologie, & divers autres ouvrages, entr'autres un poëme latin de la chaſſe, imprimé à Veniſe en 1551. Joſeph Scaliger n'eſtimoit pas beaucoup cet auteur, puiſqu'en écrivant à Calviſius, il l'appelle *homo futiliſſimus*. C'eſt dans le quatriéme livre des épîtres, en la lettre 309. On croit qu'il eſt mort en 1582; & il eſt ſûr au moins qu'il vivoit encore le 3 décembre 1581, comme on le voit par une de ſes lettres qui porte cette date.

COMES (Jean) religieux Auguſtin, avoit été confeſſeur de S. François de Sales, & étoit docteur en théologie de la faculté de Paris. Il mourut à Seiſſel en odeur de ſainteté en 1666, âgé de cent onze ans. * Chazan, *dans ſon livre du ſiécle courant.*

COMETES, pere d'Aſterion, un des Argonautes. * Valere Flaccus, *lib.* 1.

COMETES, météores nommés par les Grecs κομῆται, & par les Latins *cometæ* ou *crinitæ ſtellæ*, parcequ'elles paroiſſent comme une étoile qui traîne après elle une longue chevelure. Les philoſophes ſont fort partagés ſur la nature des cometes: voici ce qu'ils ont dit de plus vraiſemblable. Les cometes ſont au deſſus de la lune & dans la région des planetes, étant elles-mêmes une eſpéce de planetes, qui décrivent des orbes par un mouvement perpétuel. Leur corps eſt ſolide, & elles tirent leur ſplendeur de la lumiere du ſoleil, qu'elles réfléchiſſent. Elle a cela de particulier, qu'elle eſt accompagnée d'une longue traînée, ou de certains rayons de lumiére, qui eſt toujours oppoſée au ſoleil, & qui s'affoiblit en s'éloignant. Les philoſophes prétendent que ces rayons ſont réfléchis par le corps de la comete ; c'eſt ce qui fait que les aſtronomes diſtinguent trois ſortes de cometes. La *comete barbue* qui eſt orientale au ſoleil, & qui ſe leve devant lui ; car alors cette lumiere marche devant le corps de la comete en guiſe de barbe. La ſeconde ſorte de comete eſt celle que l'on appelle *caudata* ou *à longue queue :* elle eſt occidentale, & paroît après le ſoleil couché ; car alors le corps de la comete précede cette traînée. La troiſiéme eſt la *comete à la roſe*, autrement nommée *chevelue*, qui paroît lorſque le ſoleil & la comete ſont diamétralement oppoſés, & que la terre eſt entre-deux; car alors cette traînée eſt cachée derriere le corps de la comete, & il ne paroît que quelque peu de rayons autour d'elle en forme de chevelure. Un peu avant que la comete ceſſe de paroître, ſa grandeur apparente diminue, & ſa lumiere diminue peu à peu. Les cometes tournent d'Orient en Occident autour de la terre, & ſemblent décrire un cercle à l'équateur. Deſcartes explique la nature des cometes, en diſant que ce ſont des aſtres qui roulent autour d'un autre ſoleil dans un autre tourbillon du monde, leſquels s'approchent quelquefois de celui-ci, & alors ils paroiſſent, & qui s'en éloignent enſuite, & alors diſparoiſſent. Ce ſentiment a depuis été ſuivi par de très-habiles philoſophes. Il y a une autre ſorte de cometes qui eſt ſublunaire, & qui n'eſt qu'un météore & une inflammation des exhalaiſons de l'air groſſier. Ceux qui voudront voir plus à fond ce qui regarde les cometes, n'ont qu'à lire les différens auteurs qui ont écrit ſur cette matiére. Les anciens ont toujours cru que les cometes préſageoient quelque malheur, & il n'y a rien de plus ordinaire dans les écrits des poétes. Au Méxique & dans différens endroits des Indes, lorſque les peuples voyoient des cometes, ils faiſoient un grand bruit avec leurs cornets & leurs tambours, s'imaginant

que par ce moyen ils leur feroient peur & les feroient enfuir.

Voici les cometes qui ont été les plus remarquables depuis plusieurs siécles, & particuliérement en France. L'an 817, le 17 février, pendant une éclipse de lune, il commença à paroître une comete dans le signe du sagittaire. Peu de jours après, un Jeudi saint, lorsque Louis I, dit *le Débonnaire*, empereur & roi de France, revenoit de l'église en son palais, une galerie rompit sous lui, & vingt personnes de qualité y furent fort blessées; mais l'empereur en fut quitte pour la peur & quelques légeres écorchures. L'an 837, vers la fête de pâque, il parut une autre comete dans le signe de la vierge, laquelle ayant en vingt-cinq jours passé ceux du lion, du cancer & des gémeaux, vint mettre bas sa chevelure & éteindre son globe de feu vis-à-vis de la tête du taureau. Le même empereur Louis *le débonnaire*, qui étoit grand astronome, la découvrit le premier. Il en avoit paru une autre l'année précédente, le 11 avril, dans le signe des balances, laquelle ne se montra que trois jours. L'an 1348 au mois d'août, sous le régne de Philippe *de Valois*, il parut sur la partie occidentale de Paris une cométe extraordinairement lumineuse, le soleil n'étant pas encore couché, & elle sembloit n'être pas fort éloignée de la terre. Le soir suivant on la vit paroître bien plus grosse, & se diviser en plusieurs rayons; mais peu à peu elle disparut. L'histoire remarque qu'il n'y avoit jamais eu de peste plus furieuse & plus universelle dans tout notre hémisphere, que celle qui régna cette même année, & qui désola particuliérement toutes les provinces de la France. Deux ans après, au commencement du régne du roi Jean, on en vit une autre prodigieuse, qui sembloit aussi prédire les malheurs dont la vie de ce prince fut traversée. L'an 1471, il parut une cométe de grandeur extraordinaire, qu'on vit luire quatre-vingt jours durant, depuis le mois de décembre. Elle avoit la tête dans le signe des balances, & la queue fort longue, un peu tournée vers le nord. Ceux qui ajustent les phénomenes du ciel aux accidens d'ici-bas, peuvent appliquer celui-ci à la mort tragique de Charles, frere unique du roi Louis XI, qui fut empoisonné en 1472. L'an 1531, sur la fin de juillet, on observa une comete chevelue qui parut pendant tout le mois d'août. Le vulgaire publioit qu'elle avoit prédit la mort de Louise de Savoye, mere du roi François I, arrivée à Grès en Gâtinois, le 22 septembre, après une longue maladie qu'elle avoit eue à Fontainebleau; mais les historiens remarquent que dès l'an 1528, il y eut un perpétuel déréglement des saisons, ou pour mieux dire, que l'été seul occupa presque toute l'année; de sorte qu'en cinq ans on ne vit pas deux jours de gelée tout de suite. Les arbres poussoient des fleurs incontinent après les fruits, les bleds ne multiplioient point en terre, & faute d'hyver, il y avoit une si grande quantité de vermine qui en rongeoit le germe, que la récolte ne fournissoit pas la semence de l'année suivante. Cette disette causa une famine universelle, ensuite vint une maladie qu'on nomma *trousse-galant*, puis une furieuse peste; si bien que ces trois fléaux emporterent plus de la quatriéme partie des François. L'an 1577, au mois d'octobre, sous le régne de Henri III, roi de France & de Pologne, il parut la plus grande comete qu'on eut jamais vue, & qui sembloit prédire de loin la funeste mort de ce monarque. Elle tenoit en longueur trente degrés d'étendue, embrassant les signes du sagittaire & du scorpion, la queue tournée vers l'Occident. On l'observa depuis le 28 octobre jusque vers la fin de novembre. Un astronome trouva qu'elle étoit à la hauteur de la planete de Vénus. Nous avons vu paroître quelques cometes dans le XVII siécle; & l'on s'est contenté d'en rechercher les causes physiques, sans en faire des applications superstitieuses. * Mézerai, *abr. chron.* & les autres historiens de France. Descartes. Newton. Bayle. Petit, &c.

COMESTOR, ou LE MANGEUR, *cherchez* PIERRE COMESTOR.

COMETHAU, ville de Bohême, *cherchez* COMMOTA.

COMICE, en latin *Comitium*, lieu dans la place romaine, où se faisoient les assemblées du peuple. Ce lieu étoit couvert, & il y avoit une maniere d'échafaud, ou de théatre élevé & spacieux, qu'on appelloit la tribune aux harangues, que les Romains appelloient *Rostra*, qui en étoit voisine. Ce lieu nommé *Rostra*, étoit un temple où l'on avoit rangé les éperons des navires que C. Mœnius consul avoit pris dans une bataille contre les Antiates, l'an de Rome 416, & avant J. C. 338. C'étoit de cet endroit qu'on rendoit la justice, qu'on proposoit les loix au peuple, qu'on le haranguoit, & qu'on traitoit avec lui généralement de toutes choses. On y élisoit encore la plupart des magistrats: aussi les prétendans aux charges s'y familiarisoient indifféremment avec tout le monde, caressoient & prioient les uns, promettoient aux autres, & n'oublioient rien pour avoir les suffrages, se faisant assister dans ces occasions par leurs amis & par leurs parens qui avoient le plus de crédit. Il y avoit un autre lieu nommé *Rostra*, au pied du mont Palatin. * Rosin, *antiq. rom. l.* 6, *c.* 5. *Dict. des antiq. gr. & rom.*

COMICES, *Comitia*, ou *Assemblées du peuple* à Rome, étoient de trois sortes; les uns se faisoient par curies ou paroisses, & s'appelloient *Comitia Curiata*, les autres par tribus, nommées pour cela *Comitia Tributa*, & les troisiémes par centuries ou centaines, qu'on nommoit *Comitia Centuriata*; le peuple Romain ayant été ainsi divisé. Il n'y avoit que les citoyens de Rome qui eussent voix dans les assemblées, par curies ou paroisses, dans lesquelles on élisoit les petits magistrats. Aux deux autres sortes d'assemblées, non-seulement les citoyens avoient droit de donner leurs suffrages; mais encore ceux des colonies & des villes municipales; & c'étoit dans ces grandes assemblées qu'on traitoit des affaires les plus importantes de la république, & qu'on élisoit les grands magistrats. *Cherchez* encore ces mots sous *Centuries*, *Curies*. * Joan. Rosin, *antiq. Rom. l.* 8. *c.* 6.

COMIDIA, ville de Natolie, *cherchez* NICOMEDIE.

COMIERS (Claude) étoit né à Embrun, où il fut chanoine de la cathédrale. Il fut aussi prévôt du chapitre de Ternant en Dauphiné, & eut les titres de docteur en théologie & de protonotaire apostolique. Etant devenu aveugle en 1690, il entra aux Quinze-Vingts de Paris, où il mourut entre 1694 & 1700. Il prenoit depuis la perte de sa vue le titre d'*Aveugle-Royal.* Il avoit professé les mathématiques à Paris: il passoit aussi pour médecin, & même pour controversiste. Ses ouvrages sont: *La nouvelle science de la nature des cometes*, *Lyon* 1665. *Instruction pour réunir les églises prétendues-réformées à l'église romaine*, à Paris en 1678. *La pratique curieuse, ou les oracles des Sibylles*, en 1694 & en 1717. *La duplication du cube, la trisection de l'angle, & l'inscription de l'heptagone régulier dans le cercle*, en 1677, *in*-4°. à Paris. Il a depuis travaillé au *Journal des savans* pendant les années 1676, 1677 & 1678, & l'a enrichi de plusieurs rares machines inventées par lui. Dans le *Mercure* du mois de janvier 1681, on trouve de lui un *discours sur les cometes, par lequel il est prouvé qu'elles ne prédisent aucun malheur.* La matiere est traitée physiquement & historiquement, ce qui rend ce discours utile & curieux. *Dissertation sur les miroirs ardens:* dans le *Mercure* de juin 1681, page 278. *Lettre touchant les eaux minerales de Bourbon-Lancy*, dans le *Mercure* de juillet 1681, premiere partie, page 175. Bourbon-Lancy n'est qu'à trois lieues du chapitre de Ternant, dont M. Comiers étoit prévôt. Cette lettre contient une description historique & topographique du lieu où sont ces eaux, & un détail physique des vertus de ces mêmes eaux. Un *probléme* qu'il proposa, attira bien des réponses; il y en a une dans le *Mercure* de juin 1682: elle est du frere Fiacre de Paris, Capucin. *Traité des phosphores*, dans les *Mercures*

de juin & juillet 1683. *Lettre contenant toutes les machines anciennes & modernes pour élever les eaux, & les avantages que la machine royale a par-dessus toutes les autres qu'on avoit ci-devant exécutées.* Cette lettre, qui est dans l'extraordinaire du *Mercure*, quartier d'avril 1682, tome XVIII, est adressée à M. le marquis de Seignelay. La machine royale dont il y est parlé, & dont la figure accompagne la lettre, avoit été construite par messieurs Ralph du Deel, & John Burnaby, Anglois, & associés. *L'homme artificiel anemoscope, ou prophéte physique des changemens du temps :* dans le *Mercure* de mars 1683 ; la figure accompagne cet écrit. M. Comiers y fait la description de ce petit homme de bois que M. Otto Guericke, bourgue-mestre de Magdebourg, a enfermé dans un tuyau cilindrique de verre, laquelle espece de petite statue en montant plus haut à mesure que l'air devient plus pesant, & descendant plus bas dans ce tuyau à proportion que l'air se décharge, & qu'il devient comme on dit, plus léger, indique par avance les pluies, les sécheresses & les tempêtes, qui se font à cent & à deux cens lieux de soi. M. Comiers examine si ses effets sont possibles, & montre en particulier contre les inventeurs de cette machine, que la chute ou descente précipitée de ce petit homme dans son tuyau de verre, ne peut donner aucun indice de la formation, ni de l'explication des cometes. *Traité des lunettes*, dédié à M le duc de Bourgogne, *contenant la science de la vue, l'ancienneté des lunettes, leurs différences, leur construction, leurs effets ; les découvertes qu'on a faites dans le ciel par le télescope, & sur la terre par les microscopes, & les noms de leurs véritables inventeurs :* dans l'extraordinaire du *Mercure*, quartier de juillet 1682, tome XIX : la suite de ce curieux traité dans le tome XXI, du même extraordinaire : seconde & troisiéme suite, dans le tome XXII, page 236, & suivantes ; quatriéme partie dans le tome XXIV : cinquiéme dans le tome XXV : sixiéme partie, dans le tome XXVI : septiéme partie, dans le tome XXVII : huitiéme partie, dans le tome XXVIII : la neuviéme partie dans le tome XXIX : la dixiéme partie, dans le tome XXX : l'onziéme partie, dans le tome XXXI. *Relation d'un voyage fait en Amérique, à mademoiselle de S. en prose & en vers.* Ce voyage est imaginaire, & n'est que la relation d'un songe aussi chimérique. Il est étonnant que M. Comiers y ait mêlé des vers de galanterie si peu convenables à son état. Cette piéce est dans l'extraordinaire du *Mercure*, tome XXV, 1684, page 68 & suivantes. *Lettre* de M. Comiers, docteur en théologie, prévôt de Ternant, professeur des mathématiques à Paris, *contenant des réflexions sur les changemens de la surface de la terre, & la facile construction de toutes sortes de cadrans solaires, par un seul point d'ombre, ou par deux points d'ombre, sans connoître la déclinaison de la muraille, ni l'élevation du pole ;* dans l'extraordinaire du *Mercure*, quartier d'avril 1684, tome XXVI, page 251. *Lettre* de M. Comiers à M. Hardy, seigneur de Beaulieu, *contenant la conduite, l'élévation des eaux & tout ce qui concerne les jets d'eau : pour répondre à une lettre de M. Bernier, insérée dans le Mercure de février* 1688. La réponse de M. Comiers est dans le *Mercure* d'avril de la même année. Elle est signée, l'aveugle Comiers d'Embrun, P. D. T. (prévôt de Ternant) *Traité des prophéties, vaticinations, prédictions, & prognostications ;* dans le *Mercure* d'août 1689 : cet écrit est principalement contre les prétendues prophéties du ministre Jurieu. Il est divisé en sept articles. Comiers y dit au commencement, que la perte de ses yeux l'oblige depuis cinq ans d'employer la main d'un scribe. Dans le premier article, il dit qu'il a été le but de la persécution de ceux qui avoient quitté le sein de l'église, & des mauvais François, depuis l'année 1660, que par l'aide de M. le marquis de Saint-André Montbrun, capitaine général des armées du roi, il fit poser les armes à quelques mutins des Cévennes, & persuada au comte de Dona de remettre à sa majesté les villes, citadelles & principauté d'Orange, pour la somme de deux cens mille livres, que M. Comiers toucha lui-même dans la ville d'Avignon, chez M. le comte de Ferastiere, beau-pere du comte de Dona. Il ajoute une autre cause de la persécution dont il se plaint : c'est d'avoir empêché avec M. de Saint-André Montbrun, en 1665, la fabrique de poisons, & d'avoir intenté un procès contre ceux qui s'en mêloient, & dont il donne l'histoire en abrégé, entr'autres celle de Denys Lhomme, moine apostat, qui avoit commencé cette fabrique de poisons dans la verrerie du Bois-Gizet, près la Nocle, à quelques lieues de Bourbon-Lancy. La *suite du traité des prophéties*, &c. est dans les *Mercures* de la même année 1689. *Lettre à madame de la Sabliere sur la conduite des eaux.* C'est une réponse à M. Bernier, docteur en médecine, & fameux voyageur, touchant la conduite de la riviere d'Eure à Versailles, dans le *Mercure* de septembre 1688, page 147. *Lettre sur la vitrification*, dans le *Mercure* de mars 1687, premiere partie. *La médecine universelle*, ou l'art de se conserver en santé, & de prolonger sa vie ; dans le *Mercure* du mois de juin 1687 : la suite, ou second discours, dans le *Mercure* du mois juillet ; & la troisiéme partie, ou le troisiéme discours, dans le *Mercure* du mois d'août. M. Comiers écrivit ces trois discours à l'occasion de ce qui étoit rapporté dans une des gazettes de Hollande de l'année 1687, que Louis Galdo, Italien, avoit vécu quatre cens ans. Ces trois discours sont historiques & physiques, & l'on y trouve beaucoup de choses curieuses. Un anonyme ayant fait sur ces discours des réflexions qui paroissent les contredire, M. Comiers y opposa un écrit intitulé : *Réponse aux réflexions & doutes d'un anonyme sur l'âge de quatre cens ans de Louis Galdo.* Cette réponse est dans le *Mercure* du mois de novembre 1687. *Traité des langues & écritures*, dedié à M. le duc de Bourgogne, *avec les alphabets des langues orientales*, dans les *Mercures* des mois de septembre & octobre 1684, & du mois de février 1685. *L'art d'écrire & de parler occultement, & sans soupçon*, au R. P. de la Chaise, confesseur du roi, dans le *Mercure* du mois de mai 1690. Comiers avoit expliqué cet art à MM. de l'académie des sciences le 15 de mars 1690 ; & c'est cette explication plus étendue qu'il donne ici. La suite de ce *traité de l'art d'écrire* est dans les *Mercures* de juin, de juillet & d'août 1690. *Lettre astronomique* à M. le marquis de Nocle-Sommeldiks, *sur l'éclipse de lune du 10 décembre 1685 ;* dans le *Mercure* de janvier 1686. *Lettres concernant les langues & les écritures :* la seconde lettre est dans le *Mercure* d'octobre 1684 : la troisiéme est dans le mois de février 1685 : & les suivantes dans les autres mois de la même année. *La défaite de la ligue d'Augsbourg représentée dans une planche*, 1691 : c'est une suite de son traité des prophéties, inséré dans les *Mercures* des mois d'août, septembre & décembre 1689, & septembre 1690. *Lettre à une dame nouvellement convertie à la religion catholique*, dans le *Mercure* de décembre 1691. *Calendrier perpétuel & invariable, tant pour l'année civile que pour l'année ecclésiastique*, dans le *Mercure* de mars 1693. *La baguette justifiée, & ses effets démontrés naturels*, dans ledit *Mercure*. *Réponse à l'auteur des lettres qui découvrent l'illusion des philosophes sur la baguette*, dans le *Mercure* de mai 1693. Mais on croit que Comiers n'a fait que prêter son nom à cette réponse, qui est au-dessus de ses autres écrits. *Observations touchant les trésors cachés*, dans le *Mercure* de juin 1699. *Réponse à une critique de son systême sur la baguette*, dans le *Mercure* d'août 1693. *Réponse à l'auteur des réflexions faites sur son calendrier perpétuel & invariable*, dans le *Mercure* de septembre 1693. C'est le dernier écrit de M. Comiers, dont la mort est rapportée dans le *Mercure* d'octobre de la même année 1693.

COMINE, *cherchez* COMINO.

COMINES (Philippe de) historien célébre, *cherchez* COMMINES.

COMINGES ; pays & ville de France en Gascogne, avec titre de comté. La ville, nommée ordinairement S. BERTRAND DE COMINGES ou COMENGE, en latin *Convena* ou *Lugdunum Convenarum*, a un évêché suffragant d'Auch. Ce pays est entre le Languedoc, les Pyrénées, le comté de Foix & l'Armagnac, & est divisé en haut & bas. Cominges sur la Garonne est dans le haut, & Lombez dans le bas, entre S. Beat & Montregeau. Il y a aussi une partie du diocèse de S. Bertrand dans le Languedoc, ce qui donne privilége à l'évêque d'entrer dans les états de la province. On nomme cette contrée le petit Comminges. Pline, Strabon, l'itinéraire d'Antonin, Ptolémée, & plusieurs autres anciens auteurs, parlent du pays de Cominges & de la ville de ce nom. La ville fut démolie l'an 585 par l'armée du roi Gontran, parcequ'elle avoit donné retraite au faux Gondebaud, qui se disoit fils de Clotaire. Ainsi la ville de Cominges demeura ensevelie sous ses ruines, jusqu'à ce qu'environ l'an 1085 son évêque S. Bertrand, dont elle porte le nom, la rebâtit dans le même endroit, quoique d'un moindre circuit qu'elle n'étoit. Le premier prélat de Cominges dont nous ayons connoissance est Suavis, qui assista au concile d'Agde l'an 506. Présidius souscrivit l'an 533 au II d'Orléans. Ammius son successeur se trouva l'an 549 au V de la même ville ; & Ruffin l'an 585 assista au II de Mâcon. Il peut être arrivé que le pays de Cominges, depuis la ruine de sa ville capitale, a été quelque temps sans évêque ; du moins nous n'avons connoissance d'aucun de ces prélats jusqu'à Abraham, qui se trouva l'an 788 avec Francolin de Conserans au concile de Narbonne, assemblé contre Felix d'Urgel. Bertrand de Goth qui gouverna l'église de Cominges, après la mort de Maramont, fut depuis pape sous le nom de *Clément* V. Bertrand de Chanac, Amauri de Lautrec, Pierre de Foix, Amanjeu d'Albret & Charles Caraffe, tous cardinaux, ont été évêques de Cominges. Quant à ce qui regarde la fondation de cette ville, on dit que Pompée ayant détruit le parti de Sertorius en Espagne, obligea les peuples qui vivoient dans les Pyrénées sans ordre & sans discipline, de se réduire en corps & dans un lieu qu'on nomma *Convenæ*, c'est-à-dire, assemblée ou communauté. S. Jerôme a conservé la mémoire de cette action, & la débite même avec un peu d'aigreur, en haine de Vigilance. Strabon & Pline semblent dire la même chose. Aujourd'hui S. Bertrand de Cominges est sur une colline qui a la Garonne au pied, entre Saint-Beat & Montregeau. L'église cathédrale est dédiée sous le titre de S. Bertrand, & est enrichie de plusieurs reliques. * Strabon, *l.* 4. Pline, *l.* 4, *c.* 19. L'itinéraire d'Antonin. Ptolémée. S. Jerôme, *adv. Vigilant.* Antonin, *l.* 3, *c.* 19. Gregoire de Tours, *l.* 7. Oihenard, *not. utriusque Vasconiæ.* Du-Chêne, *antiq. des villes, part. II, l.* 2, *c.* 15. Sainte-Marthe, *Gall. christ.* De Marca, *hist. de Bearn.* Du-Pui, *droits du roi.* Olhagarai, *hist. de Foix.* Le P. Anselme, *&c.*

Le comté de Cominges a eu autrefois ses comtes particuliers, dont le plus ancien qui soit connu par les titres, fut un ANEVIUS, qui vivoit vers l'an 900. Il fut pere d'*Arnaud* I du nom, comte de Cominges, qui eut pour successeur en ce comté son fils *Raimond* I du nom. Celui-ci fit une donation à l'église d'Auch en 980, dans laquelle il fait mention de son pere & de son aïeul. Il eut deux fils, l'un nommé *Bernard*, que l'on trouve qualifié comte de Cominges du vivant de son pere, & qui mourut avant lui sans postérité ; & l'autre, *Roger* I du nom, comte de Cominges, qui est nommé dans des actes de l'abbaye de Lezat des années 1010 & 1026. On trouve ensuite *Arnaud* II du nom, comte de Cominges, connu par des titres de l'an 1048 & 1063 ; mais on ne peut dire au juste s'il étoit fils de *Roger* I. On lui donne pour enfans, par conjecture seulement, *Roger* II du nom ; *Bernard-Arnaud* ; & *Raimond-Arnaud*, qui tous trois prirent la qualité de comtes de Cominges. Ils vivoient vers l'an 1114. A ceux-ci succéda *Bernard* II du nom, qualifié comte de Cominges par titres de l'an 1130, qui fonda les abbayes de Bonnefons & de Feuillans, de l'ordre de Cîteaux, & qui fut tué en 1150 auprès de la ville de S. Gaudens. Il avoit épousé *Diaz*, fille de *Geoffroi*, seigneur de Muret & de Samathan, & en avoit eu plusieurs enfans, l'un desquels nommé *Dodon*, & surnommé *Bernard* III, fut comte de Cominges. Il se trouve des actes de lui des années 1165 & 1173. Il se fit moine dans l'abbaye de Feuillans en 1181, suivant les archives de ce monastere. Il avoit été marié avec *Laurence*, fille de *Raimond* & de *Constance*, comte & comtesse de Toulouse, & en avoit eu BERNARD IV du nom, comte de Cominges, qui fit confirmer la fondation & les donations faites par ses ancêtres à l'abbaye de Feuillans, par des bulles du pape de 1187 & 1199. Ce fut lui qui soutint le siége de Toulouse, où il s'étoit renfermé avec le vieux comte Raimond, contre Simon, comte de Montfort. Il se retira sur la fin de ses jours dans l'abbaye de Bolbone, où il prit l'habit monachal, & où il mourut : il y fut enterré vers l'an 1224. Il avoit été marié trois ou quatre fois. Sa premiere femme fut *Stephanie*, fille de *Centule* III, comte de Bigorre, & de *Matelle*, parente d'Alfonse II, roi d'Aragon : elle étoit veuve de *Pierre*, vicomte d'Acqs, & vivoit en 1190. La seconde, *Contous*, fille d'*Arnaud-Guillaume* de la Barthe : il la répudia au mois de novembre 1197. La troisiéme, *Marie*, dame de Montpellier, fille de *Guillaume*, seigneur de la même ville, & d'*Eudoxe*, sœur de *Théodose Comnene*, empereur de Constantinople. Le comte Bernard l'épousa par force ; & ayant été séparée de lui, elle se remaria par traité du 15 juin 1204, avec *Pierre* II, roi d'Aragon. Elle mourut à Rome en 1219, & fut enterrée dans la basilique de S. Pierre. Enfin, quelques auteurs donnent à BERNARD IV, comte de Cominges, une quatriéme femme, qu'ils nomment *Béatrix*. Il eut de sa premiere, *Perenelle* de Cominges, comtesse de Bigorre, qui fut mariée, 1°. vers l'an 1193 avec *Gaston*, surnommé *le Bon*, vicomte de Bearn : 2°. avec *Nunnez* Sange, comte de Cerdaigne : 3°. du vivant de son second mari, le 4 novembre 1218, avec *Gui* de Montfort : 4°. avec *Aimeri* de Bançon : & 5°. vers l'an 1228, avec *Boson* de Mastas. Elle mourut vers la fin de l'année 1259 dans le monastere de l'Ecole-Dieu, où elle fut enterrée. *Bernard* IV eut de sa seconde femme BERNARD V, comte de Cominges, qui suit ; & *Dauphine* de Cominges, abbesse de l'Esclache, ordre de Cîteaux, diocèse de Clermont, en 1292. De sa troisiéme femme vinrent *Mathilde* de Cominges, femme de *Sanche* de la Barthe, seigneur d'Aure ; & *Peronne* de Cominges, mariée avec *Centule* II, comte d'Astarac, & morte sans postérité. On donne encore pour fils à BERNARD IV, *Arnaud-Roger*, moine de Bonnefons, puis évêque de Cominges, depuis l'an 1242, jusqu'environ l'an 1260 ; mais il n'est pas certain de quelle femme il étoit né.

BERNARD V du nom, comte de Cominges, prit part dans les guerres des Albigeois, non qu'il suivît leurs erreurs, mais à cause de la liaison qu'il avoit avec les comtes de Toulouse & de Foix. Il rendit hommage au roi Louis VIII au camp d'Avignon, au mois d'août 1226, & mourut subitement à Lantar, en dînant, le jour de S. André 1241. Il fut enterré dans l'abbaye de Bonnefons. Il avoit épousé, 1°. *Cécile*, fille de *Raimond-Roger*, comte de Foix : & 2°. *Thérèse*, qui fut mere d'une fille. De la premiere il eut BERNARD VI, comte de Cominges, qui suit ; *Arnaud-Roger*, chanoine, puis prevôt, & enfin élu évêque de Toulouse vers la fête de la Toussaints de l'année 1297. Il fut sacré à Rome par le pape, le quatriéme dimanche de carême suivant, & mourut la même année en revenant de Rome ; & *Mascarose*, que quelques-uns font fille de la seconde femme. Elle fut elle-même seconde femme de *Henri* II du nom, comte de Rhodez, & vicomte de Carlat, dont elle eut trois filles, deux desquelles furent mariées dans la maison d'Armagnac, & l'autre dans celle de la Tour en Auvergne.

BERNARD VI, comte de Cominges, qui se qualifioit par la grace de Dieu, ainsi que ses prédécesseurs, est le premier qui avoua tenir en foi & hommage-lige du comte

de Toulouse, tout ce qu'il avoit dans les diocèses de Cominges & de Conserans, quoique de temps immémorial lui & ses successeurs eussent tenu le tout en franc-aleu, sans connoissance d'aucunes personnes ecclésiastiques & laïques. Il mourut fort âgé le 5 janvier 1304, & fut inhumé dans l'abbaye de Bonnefons. Il avoit été marié avec *Laure*, fille aînée de *Philippe* de Montfort, comte de Castres & de la Ferté-Aleps, & de *Jeanne* de Lévis, & en avoit eu 1. BERNARD VII, comte de Cominges, qui suit; 2. PIERRE-RAIMOND, aussi comte de Cominges, *dont il sera parlé après son frere aîné*; 3. *Gui* de Cominges, chevalier, seigneur de Figeac & de Biverre, conseigneur de Lombès, qui servoit en 1346, avec une compagnie d'ordonnance, composée de chevaliers bacheliers, d'un écuyer banneret, de quatre-vingt-douze écuyers, de cent quarante sergens-lances, & de cinquante-sept arbalêtriers, sous le commandement du comte d'Armagnac, lieutenant pour le roi ès parties de Languedoc. Il fut marié deux fois, mais il ne paroît pas qu'il ait eu d'enfans. 4. *Arnaud-Roger* de Cominges, qui fut d'abord abbé, puis évêque de Lombès en 1317, d'où il fut transféré à l'évêché de Clermont le 18 février 1320. Il tint ce siége jusqu'en 1336. 5. *Jean-Raimond* de Cominges, qui étant évêque de Maguelonne, fut transféré sur le siége de Toulouse, dont il fut ordonné le premier archevêque : *voyez* ci-après son article particulier. 6. *Simon* de Cominges, nommé à l'évêché de Maguelonne, lorsque son frere fut transféré à Toulouse : il mourut avant d'être sacré. 7. *Cécile* de Cominges, femme d'*Amanieu*, comte d'Astarac; 8. *Eléonore* de Cominges, mariée avec *Gaston* II du nom, comte de Foix, vicomte de Bearn: 8. *Berengere* de Cominges, femme de *Gerard* d'Aure, vicomte de Larboust.

BERNARD VII du nom, comte de Cominges, fut fait chevalier par le roi Philippe *le Bel*, le jour de la pentecôte 1313, & mourut en 1335, ayant été marié, 1°. avec *Capsuelle*, sœur de *Bernard* VI, comte d'Armagnac: 2°. avec *Marguerite*, vicomtesse de Turenne, fille du vicomte *Raimond* VII du nom : & 3°. avec *Mathe*, fille de *Bernard* IV du nom, seigneur de l'Isle-Jourdain, & de *Marguerite* de Foix. Il n'eut des enfans que de cette derniere, qui furent *Cécile* de Cominges, femme de *Jacques*, comte d'Urgel, fils d'*Alfonse* IV, roi d'Aragon; *Marguerite* de Cominges, promise à *Renaud*, sire de Pons, & morte avant la célébration des nôces; *Jeanne* de Cominges, mariée en 1350 avec *Pierre-Raimond* II du nom, comte de Cominges, son cousin; *Alienor* de Cominges, mariée avec *Guillaume* de Beaufort, vicomte de Turenne; *Mathe* & *Béatrix* de Cominges, destinées pour le cloître par leur pere; & *Jean*, comte de Cominges, né posthume, qui succéda à son pere sous la tutelle de sa mere, & qui mourut en 1339 à l'âge de quatre ans.

PIERRE-RAIMOND I du nom, comte de Cominges, vicomte de Sediere, second fils du comte BERNARD VI & de *Laure* de Montfort, sa femme, fut fait chevalier avec son frere aîné, à Paris le jour de la pentecôte 1313, & après la mort de son neveu en 1339, s'empara du comté de Cominges, au préjudice de sa niéce, prétendant que c'étoit un fief masculin, dont les filles étoient excluses, ce qui causa une guerre dans cette famille; mais le roi Philippe de Valois obligea les contendans à se soumettre à son jugement futur, & cependant mit le comté de Cominges en sa main. Pierre-Raimond se voyant dangereusement malade, & ne laissant qu'un fils encore jeune, pour terminer cette contestation, ordonna par son testament du lundi après la Quasimodo 1339, que son fils fût marié avec *Jeanne* de Cominges, sa niéce. Il mourut vers l'an 1342, laissant de *Françoise* de Fezensac sa femme, PIERRE-RAIMOND II, comte de Cominges, qui suit; & *Eléonore* de Cominges, qui fut mariée, 1°. par contrat du premier décembre 1352, avec le vicomte de Paillas : 2° avec *Galhard* de la Mothe, chevalier, fils aîné de *Bertrand* de la Mothe, chevalier, seigneur de Clermont en Condomois. Elle eut dix mille florins en dot, & institua *Marguerite* de Cominges, sa niéce, pour son héritiere, par son testament du 3 décembre 1396.

PIERRE-RAIMOND II du nom, comte de Cominges, seigneur de Serriere, eut d'abord une guerre à soutenir contre Mathe de l'Isle-Jourdain, veuve du comte son oncle, laquelle appuyée des armes de Bertrand de l'Isle-Jourdain, son frere, lui disputoit le comté de Cominges pour ses filles, prétendant qu'elles y avoient plus de droit que lui; mais cette guerre fut terminée par le mariage de Pierre-Raimond, qui épousa en 1350 *Jeanne* de Cominges, sa cousine germaine, & l'une des filles de la comtesse Mathe, & par ce moyen le comté de Cominges demeura dans cette maison. Le comte Pierre-Raimond servit le roi de France dans les guerres de son temps, comme il se voit par plusieurs de ses quittances pour ses gages des années 1350, 1355 & 1369, par lesquelles il est qualifié, *par la grace de Dieu, comte de Cominges.* Il fit son testament au château de Muret, le vendredi après la fête de S. Luc, le 19 octobre 1375. *Jeanne* de Cominges, sa veuve, qui étoit tutrice de *Marguerite*, sa fille, en 1376, vivoit encore le 29 août 1396. Elle avoit eu du comte PIERRE-RAIMOND II, trois filles, qui furent *Eléonore* de Cominges, mariée, 1° avec *Bertrand* II du nom, comte de l'Isle-Jourdain: 2° avec *Jean* II, comte de Boulogne & d'Auvergne, duquel elle eut *Jeanne*, comtesse de Boulogne & d'Auvergne, qui épousa 1° *Jean* de France, duc de Berri : 2° *Georges*, seigneur de la Tremoille, grand-chambellan de France; MARGUERITE, comtesse de Cominges, qui suit; & *Agnès* de Cominges, morte fille avant l'an 1392.

MARGUERITE, comtesse de Cominges, dame de Serriere, fut instituée par son pere, au défaut d'enfans mâles, son héritiere en son comté & en toutes ses terres par son testament du 19 octobre 1375. Elle fut mariée trois fois. En premier lieu elle fut accordée par traité de l'an 1378, avec *Jean* III du nom, comte d'Armagnac, de Fezensac & de Rhodez, vicomte de Loumagne & d'Auvillars, auquel elle fit donation de son comté & de toutes ses dépendances par acte du 4 juin 1385, en récompense de cent quarante-six mille francs d'or qu'elle lui devoit. Etant restée veuve de lui avec deux filles le 25 juin 1391, elle se remaria avec *Jean* d'Armagnac II du nom, comte de Pardiac, fils de *Geraud* d'Armagnac III du nom, vicomte de Fezensaguet. Il n'avoit que dix-huit ou dix-neuf ans lorsqu'elle l'épousa, & s'en voyant méprisé à cause de sa grande jeunesse, il se retira vers son pere & y demeura quelque temps; mais ayant appris que sa femme avoit établi le seigneur de Fontenelles son lieutenant, en son comté de Cominges, il alla la trouver à Muret, & ne s'y sentant pas le plus fort, il retourna vers son pere, & vers le comte d'Armagnac (Bernard VII) à qui il demanda du secours. Le comte lui en promit. Sur quoi il entra à main armée dans le comté de Cominges, & s'y rendit maître de quelques places; mais le comte d'Armagnac, contre la parole qu'il lui avoit donnée, s'étant joint à la comtesse de Cominges, & ayant arrêté le pere de ce jeune seigneur, il se retira au plus vîte en la ville de Puigasquet, d'où il se rendit depuis à Auch auprès du comte d'Armagnac, pour tâcher de rentrer dans ses bonnes graces; & quoiqu'il se fût soumis à lui demander pardon & même à lui crier *merci*, le comte le fit arrêter, & le fit conduire au château de Lavardeux, & ensuite en celui de Brusson en Rouergue, où ce jeune seigneur demeura quelques années, & mourut de misere vers l'an 1403, après qu'on lui eut fait perdre la vue avec un bassin ardent qu'on lui mit devant les yeux. La comtesse de Cominges sa veuve, épousa en troisiémes noces *Matthieu* de Grailli, dit *de Foix*, frere de *Jean*, comte de Foix. Ils furent mariést dans l'église cathédrale de Pamiers, en présence d'un grand nombre de seigneurs de la maison de Cominges, le 16 juillet 1419, en conséquence d'une dispense du pape Martin V, donnée à Florence le 5 mai précédent pour cause de consanguinité. Elle étoit sa cousine au

troisiéme dégré. Elle lui fit de grands avantages, & lui donna le comté de Cominges par son contrat de mariage, en date du jour précédent de ses épousailles ; mais il n'en eut pas plus d'égard pour elle. Il ne fut pas long-temps sans la mépriser & sans la maltraiter. Il la renferma même dans le château de Saverdun, où il la retint prisonniere pendant quinze ou seize ans. Elle en fit porter ses plaintes au roi Charles VII, qui se trouvant à Toulouse après avoir chassé de Guienne le reste des Anglois, envoya des gens la délivrer du château de Saverdun, & la fit amener à Toulouse, où en reconnoissance du recouvrement de sa liberté, & en haine des mauvais traitemens qu'elle avoit reçus de son mari, elle fit don au roi de son comté & de tous ses biens en 1442. Il y eut un traité entre le roi & *Matthieu* de Foix, par lequel ce dernier s'obligeoit de délivrer sa femme, & de la mettre entre les mains du roi, auquel il céda toutes ses prétentions au comté de Cominges, & aux autres terres qui lui appartenoient à cause de sa femme, renonçant au transport qu'elle lui en avoit fait par son contrat de mariage. *Marguerite* de Cominges mourut à Poitiers en 1443, âgée de 80 ans. Après sa mort, *Matthieu* de Foix voulut faire revivre ses droits sur le comté de Cominges, & en fit plusieurs instances au roi, qui lui en laissa la jouissance sa vie durant, à condition que par sa mort il demeureroit pleinement au roi. Ce seigneur étant mort vers le commencement de l'année 1454, le roi dès ce moment entra en jouissance de ce comté.

Le roi Louis XI étant parvenu à la couronne, fit don du comté de Cominges à Jean *bâtard* d'Armagnac, surnommé *de Lescun*, maréchal de France, gouverneur de Dauphiné, lieutenant-général au duché de Guienne, son conseiller & premier chambellan, & chevalier de l'ordre de S. Michel, qui étant mort sans enfans mâles en 1473, ce comté fut donné par le même roi à ODET d'Aydie, sire de Lescun, gentilhomme Gascon, son conseiller & chambellan, chevalier de l'ordre S. Michel, gouverneur, amiral & grand sénéchal de Guienne, &c. pour lui & ses hoirs mâles, au défaut desquels le roi Louis XII le réunit à la couronne par ses lettres données à Paris le 25 août 1498, & vérifiées en la chambre des comptes. Nonobstant cette réunion Hugues d'Amboise, seigneur d'Aubijoux, qui avoit épousé une fille de Jean *bâtard* d'Armagnac ; Jean de Foix, vicomte de Lautrec ; & Louis de Gramont, aussi à cause de leurs femmes filles d'*Odet* d'Aydie, intenterent action au parlement de Bourdeaux pour le comté de Cominges ; mais par arrêt du 22 mars 1501, ils furent déboutés ; & depuis, ce comté est du domaine de la couronne, à laquelle il fut réuni pour une seconde fois en 1532.

La maison de COMINGES avoit produit un grand nombre de branches, entr'autres celle des vicomtes de CONSERANS, qui a subsisté jusque dans le XV siécle. De ceux-ci sortirent les vicomtes de BURNIQUEL, dont la branche n'étoit pas encore éteinte en 1669. Les seigneurs de MONTESPAN, de RAMEFORT, de PANASSAC, de DURFORT, &c. qui tous ont porté le surnom d'*Espagne*, étoient aussi sortis des vicomtes de CONSERANS. Les seigneurs de LESCURE & de SOLAN, étoient pareillement issus de la maison de COMINGES. Ils sont éteints. Les seigneurs de PUIGUILHEM, du surnom de *Cominges*, passoient pour être sortis des vicomtes de CONSERANS. Cette branche des seigneurs de PUIGUILHEM en forma trois autres. La premiere celle des seigneurs de SIEVRAS, qui subsistoit encore en 1698 ; la seconde des seigneurs de MANCIEUX, qui subsistoit pareillement en 1698 ; & la troisiéme des seigneurs de SAUBOLE, marquis de Vervins, dont étoit LOUIS de Cominges, marquis de Vervins, premier maître d'hôtel du roi, son lieutenant au gouvernement de la ville de Metz, & mestre de camp d'un régiment d'infanterie, qui mourut à l'âge de 33 ans le 11 novembre 1663, laissant de *Anne Dieu-donnée* Fabert sa femme, fille du maréchal de ce nom, pour fils unique, *Louis-Joseph* de Cominges, marquis de Vervins, né posthume le 30 avril 1664, qui vivoit en 1707, & depuis, étant le dernier de sa branche.

Les seigneurs barons de ROQUEFORT, du nom de *Cominges*, qui ont pris fin au commencement du XVII siécle, prétendoient descendre des anciens comtes de Cominges. C'est de ces seigneurs de Roquefort qu'étoit sortie la branche des seigneurs de GUITAUT, qui ont été connus à la cour pendant le regne de Louis XIV, sous le titre de *Comtes de Cominges*, & qui ont donné deux chevaliers à l'ordre du S. Esprit. Le premier qui fut honoré du cordon de cet ordre, fut *François* de Cominges, seigneur, comte de Guitaut, conseiller du roi en ses conseils, & capitaine des gardes du corps de la reine-mere régente Anne d'Autriche, qui ayant arrêté dans le Louvre, par ordre de la reine, les princes de Condé & de Conti, & le duc de Longueville, le 18 janvier 1650, fut fait gouverneur & lieutenant général pour le roi en la ville, château & pays de Saumur & haut Anjou le 3 mars suivant, & chevalier des ordres de sa majesté le 31 décembre 1661. Il mourut à Paris dans son appartement au Louvre d'une attaque d'apoplexie, le 12 mars 1663, âgé de 82 ans, sans avoir été marié, & fut inhumé le lendemain aux Récollets. Il laissa pour héritier *Gaston-Jean-Baptiste* de Cominges, son neveu, seigneur de S. Fort, de Fleac & de la Reolle. Celui-ci, qui fut connu sous le nom de *Comte de Cominges*, commença à servir en 1638, en qualité de capitaine d'une compagnie de chevaux-légers, & fut envoyé en 1646 en Flandre vers les ducs d'Orléans & d'Enguien. Ce fut lui qui arrêta prisonnier le conseiller Broussel, à l'issue du *Te Deum* pour la bataille de Lens, le 26 août 1648. Il fut fait maréchal de camp le 22 avril 1649, & eut charge les 7 & 8 juin suivans, de faire passer des armes aux officiers qui tenoient le parti du roi à Bourdeaux, lorsque les princes furent arrêtés le 18 janvier 1650, & conduits au bois de Vincennes : il fut chargé de leur garde, qu'il reçut ordre de remettre à de Bar le 20 du même mois ; ensuite il fut envoyé à Saumur avec deux mille hommes de pied, pour obliger celui qui commandoit dans le château de lui remettre cette place, avec ordre, en cas de refus, de l'assiéger dans les formes ; mais ce commandant accepta les articles, qu'il lui accorda les premier & 18 avril. Depuis, il fut encore chargé d'arrêter le comte du Dognon, & eut commission le 10 juillet 1652, pour aller servir en qualité de lieutenant-général des armées du roi en Guienne, en l'absence du comte d'Harcourt. Il eut une pareille commission le 4 octobre 1653 pour aller servir en Italie, d'où il passa en Catalogne, où il fut chargé par le prince de Conti le 24 septembre 1654 d'investir Püicerda. Il fut nommé ambassadeur extraordinaire en Portugal le 10 mai 1657, fit son entrée publique à Lisbonne le 16 juillet suivant, & en revint au mois de juillet 1659. Il fut fait aussi chevalier des ordres du roi le 31 décembre 1661, capitaine des gardes du corps de la reine-mere Anne d'Autriche, & gouverneur & lieutenant-général pour le roi de la ville & château de Saumur & du haut pays d'Anjou, au lieu & place de son oncle. Ayant été nommé ambassadeur ordinaire en Angleterre avec un appointement de trente mille livres par an, il fit son entrée publique à Londres le 14 avril 1663, & eut sa premiere audience publique le 17 du même mois, & son audience de congé le 10 décembre 1665. Il mourut à Paris le 25 mars 1670, âgé de 57 ans, & fut inhumé le 26, à S. Roch sa paroisse. Il étoit fils de CHARLES de Cominges, seigneur de Fleac & de S. Fort, maître d'hôtel du roi, & capitaine au régiment des gardes, qui fut tué au siége de Pignerol en 1630, & de *Marie* du Guip. Il avoit été mariée par contrat du 22 mai 1643, avec *Sibylle-Angélique-Emélie* d'Amalbi, morte le 30 janvier 1709, fille unique d'*André* d'Amalbi, conseiller au parlement de Bourdeaux, & de *Sibylle* des Aigues. Il en avoit eu *Louis*, dit *le comte*

*comte de Cominges*, seigneur de la Reolle, &c. gouverneur & lieutenant général pour le roi des ville, château & pays de Saumur, & du haut Anjou, au lieu & place de feu son pere, en 1670, & mestre de camp d'un régiment de cavalerie, en 1676, mort à Paris le 21 mai 1712, âgé de 66 ans, sans avoir été marié, & inhumé le lendemain à S. Sulpice sa paroisse; *Philippe-Victor* de Cominges, baptisé à S. Roch à Paris, le 23 août 1653, reçu chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, en 1674, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Lauroux, ordre de Cîteaux, diocèse d'Angers, & capitaine de cavalerie, tué au service du roi en Allemagne, en 1678; *François* de Cominges, né à Paris, le 8 avril 1660, reçu chevalier de l'ordre de saint Jean de Jérusalem au grand prieuré de France, le 29 mars 1669, nommé abbé de Notre-Dame de Lauroux, après son frere, en 1678. Il servit en qualité de volontaire, & fut blessé à l'expédition d'Alger, en 1682, fut fait enseigne de vaisseau, puis capitaine de cavalerie, & servit en 1683 au siége de Courtrai, où il fut encore blessé. Depuis, il fut commandeur de Chantraine & Vaillantpont, grand-croix & grand-hospitalier de sa religion. Il mourut à Paris, le 16 juin 1732, dans la soixante-douziéme année de son âge; *Louise-Henriette* de Cominges, religieuse à la visitation à Meaux, où elle fit profession en 1684; & *Anne* de Cominges, mariée en 1698 avec *Jean-Baptiste* le Comte, seigneur de la Tresne, premier président au parlement de Bourdeaux, morte veuve sans enfans, à Paris, le 23 juin 1706, & enterrée à S. Roch.

COMINGES (Jean-Raymond de) cardinal, premier archevêque de Toulouse, dans le XIV siécle, étoit fils de *Bernard* VI, comte de Cominges, & de *Laure* de Montfort, & fut élevé sur le siége pontifical de Maguelone, l'an 1310, après la mort de Levi de Mirepoix. Il assista au concile général de Vienne; & lorsque le pape Jean XXII eut érigé, l'an 1317, l'église de Toulouse en métropole, il en fut le premier archevêque. Arnaud Roger de Cominges, son oncle, avoit été évêque de cette ville, à la fin de 1297, & étoit mort en 1298. Jean Raimond laissa l'église de Maguelone à Simon son frere, qui mourut peu de temps après, avant même que d'avoir été sacré évêque. Le nouveau prélat commença par tenir un synode, pour remédier aux nécessités de son troupeau. Jean XXII le mit au nombre des cardinaux, le 18 décembre de l'an 1327, entre lesquels il eut ensuite le titre d'évêque de Porto & de Sainte-Rufine. Après la mort de ce pape, quelques cardinaux lui offrirent la thiare, à condition qu'il ne songeroit point à rétablir le siége pontifical à Rome. Le cardinal de Cominges le refusa, & mourut à Avignon le 20 novembre de l'an 1348 ou 1349, s'étant acquis la réputation d'un prélat savant, sage & libéral. Il avoit fondé à Toulouse un monastere de chanoinesses de S. Augustin, qu'il avoit doté richement. * Villani, *l.* 11 *&* 12. Garriel, *de episc. Mag.* Catel, *mém. du Lang. l.* 5. Frizon, *Gall. purp.* Auberi, *hist. des card.* Sainte-Marthe, *Gallia christiana.* Ughel, *de episc. Port.* Ciaconius, &c.

COMINO ou CUMIN, anciennement *Hephestia*, petite isle de la mer Méditerranée, entre l'isle de Gozzo & celle de Malte. Elle appartient aux chevaliers de ce nom, qui y ont fait construire un bon fort, pour la défendre contre les pirates. On voit sur la côte méridionale de cette isle celle de Cominotto ou Cuminot, qui est aussi aux Maltois. * Mati, *dictionnaire.*

COMITOLO (Paul) de Perouse en Italie, jésuite, au commencement du XVII siécle, savoit les belles-lettres & la théologie, & enseigna la morale & la positive avec beaucoup de réputation. Nous avons de lui quelques traités en faveur du pape Paul V, contre les théologiens de la république de Venise. *Catena illustrium authorum in librum Job*, traduite de grec en latin. *Consilia seu responsa moralia. Doctrina de contractu universo, &c.* Comitolo mourut à Pérouse le 18 février de l'an 1626, âgé de 80 ans. Il passe avec raison pour un des meilleurs casuistes de sa société. * Alegambe, *bibl. script. soc. Jesu.*

COMMANDINO (Frederic) né à Urbin, ville d'Italie, l'an 1509, excella dans les mathématiques & dans la connoissance de la langue grecque. Il étudia la médecine à Padoue, & se fit recevoir docteur à Ferrare. Il enseigna les fortifications & la géographie à Gui Ubaldo, duc d'Urbin, & les mathématiques à François-Marie, fils de ce prince. Commandino mourut le 3 de septembre 1575, dans la soixante sixiéme année de son âge. * De Thou, *hist.* Vossius, *de scient. mathem. c.* 15 § 1, *c.* 16, § 26, *c.* 49, § 23, *c.* 65, § 42. Ant. Teissier, *élog. des hommes illust.* pag. 1. Bayle, *dict. crit.* Commandino est auteur, éditeur, ou traducteur des écrits qui suivent. 1. *Ptolemæi planisphærium. Jordani planisphærium. Frederici Commandini Urbinatis in Ptolemæi planisphærium commentarius, in quo universa scenographices ratio quàm brevissimè demonstrationibus confirmatur*, à Venise 1558, *in-4°.* 2. *Claudii Ptolemæi liber de annalemmate à Feder. Command. instauratus, & commentariis illustratus.... Item, Commandini liber de horologiorum descriptione*, à Rome 1562, *in-4°.* 3. *Archimedes de iis quæ vehuntur in aquâ libri duo*, avec des commentaires, à Boulogne 1565, *in-4°.* 4. *De centro gravitatis solidorum*, à Rome 1565, *in-4°.* 5. *Archimedis opera nonnulla in latinum conversa, & commentariis illustrata*, à Venise 1558, *in-fol.* 6. *Apollonii Pergæi conicorum, libri IV, unà cum Pappi Alexandrini lemmatibus & commentariis Eutocii Ascalinitæ. Sereni Antisensis philosophi libri duo, &c.* le tout revu, traduit & commenté par Commandino, à Boulogne 1566, *in-folio.* 7. *Euclidis elementorum libri XV*, avec les scholies des anciens, & des commentaires de l'éditeur, &c. à Pesaro 1572, *in-folio* & 1619, *in-fol.* 8. *Aristarchi de magnitudinibus & distantiis solis & lunæ liber, cum Pappi Alexandrini explicationibus quibusdam, &c.* traduit & commenté par Commandino, à Pesaro 1572, *in-4°.* 9. *De superficierum divisionibus liber Machometo Bagdenino ascriptus, &c.* à Pesaro 1570, *in-4°*; le même traduit en italien, à Pesaro 1570, *in-4°.* Commandino a ajouté ce qui manquoit à cet ouvrage. 10. Traduction italienne des Elémens d'Euclide, avec les commentaires du traducteur, à Urbin 1575, *in-folio.* 11. *Heronis Alexandrini spiritalium liber*, traduit de grec en latin, à Urbin 1575, *in-4°*; le même traduit en italien, par Alexandro Giorgi, à Urbin 1592, *in-4°.* 12. *Pappi Alexandrini mathematicæ collectiones à Fr. Command. in latinum conversæ, & commentariis illustratæ*, à Pesaro 1588, *in-folio*, à Venise 1589, *in-folio.* * Niceron, *mémoires, tome VI.*

COMMELIN (Jacques) frere de Jerôme Commelin, étoit natif de Gand. Il se retira à Embden en Allemagne, & publia quelques poësies latines, & d'autres en langue vulgaire, en 1568. * Joseph Scaliger, *in not. ad Sen. trag. & in epist.* Val. André, *bibl. Belg. &c.*

COMMELIN (Jerôme) de Douai, célébre imprimeur, & un des plus habiles dans cet art, après Henri Etienne, vivoit dans le XVI siécle à Heidelberg. Il étoit très-savant, & nous avons des notes de sa façon sur divers auteurs Grecs, comme Heliodore, Apollodore, &c. Joseph Scaliger avoue que les lettres grecques avoient beaucoup perdu par la mort de Jerôme Commelin. Il mourut en 1598, vers le commencement. * Valere André. De Thou, *hist. Eloge des hommes illust. par* Ant. Teissier. Baillet, *au tr. des imprimeurs.*

COMMELIN (Isaac) né à Amsterdam le 19 octobre 1598, y mourut le 3 janvier 1676. Il a composé une grande partie de la description de la ville d'Amsterdam, *c'est ce qu'on dit dans le dictionnaire historique* de l'édition de Hollande 1740. Nous avons une description d'Amsterdam (*Descriptio urbis Amstelodamensis*,) à Amsterdam 1694, *in-4°*, par Gaspard Commelin, fils d'Isaac. Est-ce à cette description que le pere a aussi travaillé ? C'est ce qu'on ne nous dit point. Dans le même *dictionnaire*, on donne encore à Isaac Com-

melin : 1. Le livre des placards de Hollande, en deux volumes *in-folio.* 2. Les voyages aux Indes orientales, en deux volumes *in-folio.* 3. La vie des princes d'Orange Guillaume I, Maurice, & Frédéric-Henri, en deux volumes *in-folio.* 4. Le Guide de la France, de l'Espagne, de l'Italie, &c, traduit du françois en hollandois.

ISAAC a eu pour frere puîné, JACQUES Commelin, né aussi à Amsterdam, auteur de plusieurs ouvrages, mais qui ne sont, dit-on, encore que manuscrits : on cite, entr'autres, une histoire de la source des troubles, divisions, & déplorables calamités & désolations des guerres civiles & intestines des Pays-Bas, &c. Le même *Isaac* a eu pour fils JEAN Commelin, né à Amsterdam le 23 juillet 1629, qui a exercé avec honneur la charge de sénateur dans le lieu de sa naissance, qui y est mort en 1692, & qui a composé 1. en hollandois, *les Hespérides des Pays-Bas ;* 2. en latin, *Catalogus plantarum indigenarum : Catalogus horti Amstelodamensis : Historia plantarum horti medici Amstelodamensis : Hortus Malabaricus*, avec de savantes notes.

II. GASPARD, fils puîné, dont on n'a dit qu'un mot à l'article de son pere, étoit né à Amsterdam le 28 février 1636, & il y est mort en 1693. Ce Gaspard Commelin a eu pour fils JEAN, qui a été professeur en médecine à Amsterdam. * Voyez le *dictionnaire historique*, édition de Hollande, 1740. Nous trouvons cités ainsi ailleurs les ouvrages de Jean Commelin, fils aîné d'Isaac. 1. *Joannis Commelini horti medici Amstelodamensis rariorum plantarum descriptio & icones : opus posthumum latinitate donatum, cum observationibus à Frederico Ruyschio & Fr. Kiggelario*, à Amsterdam 1697, *in-fol.* 2. *Catalogus plantarum horti medici Amstelodamensis*, à Amsterdam 1702, *in-8°.* 3. *Catalogus plantarum indigenarum Hollandiæ, cum præmissâ dissertatione Lamberti Bidloo de re herbariâ*, à Amsterdam 1683, *in-12*, & deuxiéme édition, à Leyde 1709, *in-12.* A l'égard de GASPARD Commelin, nous trouvons cités de lui : 1. *Flora malabarica, sive horti malabarici catalogus*, à Leyde 1696, *in-8°.* 2. *Pars secunda horti medici Amstelodamensis*, à Amsterdam 1701, *in-fol.* 3. *Horti medici Amstelodamensis plantæ rariores & exoticæ*, à Leyde 1706, *in-4°.* 4. *Præludia botanica, quibus accedunt plantarum rariorum & exoticarum in his præludiis recensitarum icones & descriptiones*, à Leyde 1703, *in-4°.*

COMMENDO, que Bosma appelle COMMANI, petite ville d'Afrique, située sur la côte d'or, entre le cap des trois pointes & S. Georges de la Mine. Cette ville donne le nom à un petit royaume, dont elle est la capitale. * Mati, *dictionnaire.*

COMMENDON (Jean-François) cardinal, né à Venise le 17 mars 1524, fils d'*Antoine*, qui fut philosophe & médecin, & de *Laure* Barbarigo, fut élevé avec beaucoup de soin. A l'âge de dix ans, il composoit des vers latins, même sur le champ, & dès l'âge de quatorze ans il alla étudier en philosophie & en droit à Padoue, où son mérite naissant lui fit des amis illustres. En 1550 il fit un voyage à Rome, & le pape Jules III l'ayant connu par le moyen de l'ambassadeur de Venise qui le lui présenta, le mit au nombre de ses camériers. Ce pape faisoit bâtir une maison de plaisance hors des murs de Rome, & souhaita qu'on fît des vers pour être gravés sur des piéces de marbre d'une fontaine, où une nymphe recueilloit les eaux pour les distribuer dans les jardins. Commendon composa quelques épigrammes, qui convenoient très-fort au sujet, & que le pape préféra à toutes les autres. Il fit appeller Commendon, & après avoir reconnu son esprit & sa sagesse, par diverses questions qu'il lui avoit faites : « Ce jeune homme, (dit-il à ceux qui étoient auprès de lui ;) » a trop de » mérite pour demeurer plus long-temps inutile, & je » remarque en lui de trop grandes qualités pour ne l'em» ployer qu'à faire des vers. » Aussitôt Jules III l'envoya à Urbin, puis en Flandre, où il accompagna le légat Jerôme Dandini, & de-là en Angleterre. A peine étoit-il de retour à Rome, qu'il fut obligé de partir pour le Portugal. Il passa en ces occupations le reste du pontificat de Jules III, qui mourut en 1555. Marcel II & Paul IV l'estimerent beaucoup. Ce dernier lui donna un appartement dans son palais, & le mit au nombre de ses ministres les plus confidens. Au commencement de son pontificat il le nomma à l'évêché de Zante, & lui donna un bénéfice considérable dans le diocèse de Vérone. Quelque temps après, Commendon fut envoyé nonce vers l'empereur Charles-Quint ; mais les affaires s'étant brouillées, il n'acheva pas son voyage. A son retour à Rome, Paul IV l'envoya à Venise & à tous les princes d'Italie, pour les exciter à se liguer avec lui. Ces emplois l'occuperent assez long-temps. Après la mort de Paul IV, en 1559, Pie IV, qui lui succéda, fit beaucoup de cas du mérite de Commendon, que Paul, prévenu par les Caraffes ses neveux, avoit maltraité sur la fin de son pontificat. Il l'envoya, en 1561, nonce près de l'empereur Ferdinand I, pour la célébration du concile de Trente ; & de-là il le fit passer chez les princes protestans. Commendon vint ensuite à Venise pour s'y délasser de tant de fatigues ; mais les peres du concile de Trente lui donnerent une nouvelle commission, qui étoit la plus importante de ce temps-là : ce fut de retourner en qualité de nonce auprès du même empereur, pour l'instruire de l'état présent du concile & des affaires de l'église. Il fit ce voyage en peu de temps, & peu après, le pape l'obligea d'en entreprendre un autre en Pologne, & d'y résider comme nonce apostolique près du roi Sigismond-Auguste. Il s'y acquit beaucoup de réputation, en réglant sagement les affaires du clergé, en s'opposant avec force aux desseins des hérétiques, & en appaisant, dans la maison royale même, les divisions qui auroient pu avoir des suites fâcheuses. Le pape le fit cardinal, à la sollicitation de S. Charles Borromée son neveu, le 12 mars de l'an 1565, qui étoit le 41^e de l'âge de Commendon. Six mois après il vint en Allemagne, pour s'y trouver à la diéte d'Augsbourg ; & en arrivant à Prague, il y apprit la mort du pape. Pie V lui succéda le 7 janvier 1566 ; & avant que de sortir du conclave, il fit expédier à Commendon un bref, par lequel il lui ordonnoit d'assister en qualité de légat, à cette diéte de l'empire. Deux ans après, il y retourna, & y agit avec son zéle ordinaire, pour la réforme du clergé & pour le bien de l'église. On doit à ses soins la publication du concile de Trente en Allemagne ; & ce fut encore lui qui porta l'empereur Maximilien II à révoquer la permission qu'il avoit donnée aux luthériens de prêcher dans l'Autriche. Commendon fut aussi légat pour la croisade contre les Turcs en Allemagne & en Pologne, & se trouva en ce dernier royaume à l'élection de Henri de France, duc d'Anjou, qui fut depuis notre roi Henri III. Le légat contribua à cette élection, & ce prince ne manqua pas de reconnoissance. Gregoire XIII, qui avoit été élu pape en 1572, après Pie V, ne rendit pas à Commendon toute la justice due à son mérite & à ses services ; car il souffrit que le cardinal Farnèse lui intentât procès, & l'abandonna à la haine de plusieurs personnes de la faction de l'empereur, qui se plaignoit de ce que Commendon avoit préféré les intérêts de la France aux siens, pour l'élection d'un roi de Pologne. Mais les cardinaux d'Est, de Médicis, Sforce, Ursin, Altemps, & quelques autres d'un mérite distingué, se déclarerent pour Commendon ; & lorsqu'ils virent le pape Gregoire dangereusement malade, ils résolurent de le mettre en sa place, tant par l'estime qu'ils avoient pour son mérite, qu'à la recommendation du roi Henri III. En effet, l'affaire avoit été si bien concertée, que si le pape fût mort, ce cardinal auroit été élu ; mais Grégoire revint de sa maladie ; & Commendon étant tombé dans un état très-fâcheux, se fit porter à Padoue, où il mourut le 25 décembre de l'an 1584, âgé de soixante ans. Antoine Maria Gratiani, évêque d'Amelia, composa en latin la vie de ce cardinal. M. Seguin, doyen de l'église royale de S. Germain l'Auxerrois à

Paris, étant à Rome, reçut cette vie manuscrite d'un abbé de ses amis ; & étant de retour à Paris, il la fit imprimer en 1669. Depuis en 1671, M. Fléchier évêque de Nîmes, de l'académie françoise, nous en a donné une excellente traduction en notre langue. On trouve dans le recueil des poësies latines des membres de l'académie des *Occulti*, quelques vers latins composés par le cardinal Commendon. Cette académie le regardoit comme son protecteur, & lui dédia le recueil dont nous venons de parler.

COMMERCE ou NEGOCE. Il se fait dans le royaume, dans les pays étrangers & sur mer. Ce puissant moyen d'enrichir les états, a été l'objet & l'application de la plupart des rois, des princes souverains, & des républiques. Sous la premiere race des rois de France, qui a duré depuis l'an 418, jusqu'en 751 ; on ne voit point quel a été l'état du commerce, parceque ces rois ne s'appliquant qu'à faire des conquêtes, s'adonnoient plutôt à la profession des armes, qu'à enrichir le royaume par le trafic & la communication avec les étrangers. Charlemagne, second roi de la deuxiéme race, qui fut nommée *des Carlovingiens*, voulant faire fleurir le commerce, créa la charge de roi des merciers, pour avoir l'inspection & l'intendance sur les marchands merciers, dans l'étendue de tout le royaume. Cet officier qui étoit fort considérable, avoit pouvoir de donner des lettres de chevalerie aux marchands merciers, & exerçoit sa jurisdiction par des lieutenans dans toutes les provinces, & dans les villes principales du royaume. Il n'y avoit alors que les merciers qui fissent le commerce de toutes sortes de marchandises ; & comme ils ne faisoient aucun ouvrage de leurs mains, le roi des merciers les recevoit avec ces paroles ; *Nous avons noblement reçu chevalier* un tel. Le grand chambrier, qui étoit un officier de la couronne, & qui avoit déja jurisdiction sur les arts & les manufactures, fut établi en la place du roi des merciers, par François I, en 1544. Ce pere des lettres & des arts a été le premier de nos rois qui a formé le dessein de porter le commerce de France sur la mer par des voyages de long cours dans tous les lieux les plus éloignés de la terre. Ce fut par les ordres qu'il donna à l'amiral Chabot, que l'on découvrit depuis le cap Breton jusqu'à la Floride & à la Virginie ; comme aussi le Maragnan & le Canada en Amérique. Il avoit résolu de faire équiper des vaisseaux pour aller dans les Indes orientales ; mais ce grand dessein ne put être exécuté, à cause des guerres qu'il eut contre l'empereur Charles-Quint. Charles duc d'Orléans, fils de François I, & qui avoit été choisi pour grand chambrier de France, étant mort en 1545, ce prince supprima cet office de la couronne, & rétablit celui de roi des merciers, qui subsista jusqu'en l'année 1597, que Henri *le Grand* l'abolit, pour prendre lui-même le soin du commerce. Ce fut lui qui établit une manufacture de tapisserie de haute-lisse aux Gobelins, au fauxbourg S. Marcel à Paris ; une autre de tapisserie de cuir doré, au fauxbourg S. Honoré, & au fauxbourg S. Jacques ; les moulins d'Etampes pour fendre & couper le fer ; la manufacture des toiles & brocards d'or & d'argent à la place royale ; celle des gases & toiles claires à Mantes-sur-Seine ; des poteries & vases de faïence à Paris, à Nevers, & à Brisambourg en Saintonge ; des verreries de crystal imité sur celui de Venise, à Paris & à Nevers, & plusieurs autres. Ce prince institua aussi une chambre ou conseil de commerce composé d'officiers tirés du parlement, de la chambre des comptes & de la cour des aydes, où toutes les choses concernant le commerce étoient décidées. En 1607, il créa un office de maître visiteur, & général réformateur des marchandises, pour avoir l'œil sur toutes les manufactures, qui faisoient la principale partie du commerce. Louis XIII voulant augmenter le commerce de mer, donna la charge de grand-maître & sur-intendant général de la navigation & commerce au cardinal de Richelieu, qui fit plusieurs compagnies de négocians pour faire réussir ce dessein. En 1626, le même roi établit un conseil pour le commerce, composé de quatre conseillers d'état, & de trois maîtres des requêtes, où présidoit le sur-intendant de la navigation. Le roi Louis XIV a joint à ses conquêtes l'abondance & la richesse de son royaume, & a fait fleurir le commerce des François dans toutes les parties du monde, à quoi les soins de M. Colbert ont beaucoup contribué. * *Mem. hist.*

COMMERCI, petite ville du duché de Bar en Lorraine, capitale d'une seigneurie de même nom, est située sur la Meuse, à deux ou trois lieues au-dessus de S. Michel, & à cinq de Toul du côté du couchant. * Mati, *dictionnaire.*

COMMINES, bourg de Flandre avec un bon château, a donné son nom à la famille de Commines. Ce bourg est assez près de Messines sur la Lys.

COMMINES (Philippe de) seigneur d'Argenton, historien, étoit Flamand, & sortoit d'une maison noble. Il passa environ huit ans à la cour de Charles *le Hardi*, duc de Bourgogne, comte de Flandre, & fut estimé comme un homme rare & d'un grand jugement. En 1472 il s'attacha au roi Louis XI, qui n'épargnoit rien pour attirer à sa cour ceux qu'il jugeoit être trop utiles aux autres princes. Les historiens qui croient avoir le mieux pénétré les véritables motifs qui firent changer de maître à Commines, disent que son pere *Jean* de Commines, sénéchal de Poitou, étant mort redevable de deux mille florins du Rhin au duc Philippe *le Bon*, les receveurs du domaine de ce prince saisirent ses biens, & que son fils fut contraint de subsister aux dépens d'autrui, jusqu'à ce que Philippe *le Bon* lui permît l'an 1464, de recevoir les fruits de sa terre de Renuscure, à condition d'en rendre compte : Que Charles, successeur de Philippe *le Bon*, lui remit trois ans après, une partie de ce qu'il devoit ; mais que Commines avoit perdu espérance de s'aquitter du reste, à cause de la dépense continuelle qu'il étoit obligé de faire. Louis XI lui offrit beaucoup plus de biens & de charges qu'il n'en quittoit, & lui fit abandonner le duc de Bourgogne en 1472. Il fut considéré comme régnicole, depuis qu'il se fut allié à la maison des comtes de Monsoreau en Anjou, par son mariage avec *Hélene* de Chambes, de cette maison, qui lui apporta les belles terres d'Argenton, de Coppoux, de Brissou, de Villautrois, de Gourgues, de Buignon, de Souveigne, de Vauzelle, de la Carrie, & la châtellenie des Mottes. Le roi le fit chambellan, & vécut avec lui en une si grande familiarité, qu'ils couchoient souvent ensemble. Commines avoit très-bon air, étoit de la plus riche taille, & étoit bien fait à proportion. Il avoit tant de présence d'esprit, & la nature lui avoit donné une si prodigieuse mémoire, qu'il dictoit souvent à quatre secrétaires en même temps, des lettres sur les affaires d'état les plus délicates, sans appréhender de se méprendre. Il parloit diverses langues, & sur-tout le françois, l'espagnol & l'allemand ; mais il n'entendoit point trop bien le latin. Cela ne l'empêcha pas d'aimer les gens doctes & d'écrire en notre langue l'histoire de son temps. Il exécuta heureusement ce dessein ; & son ouvrage, qui contient ce qui s'est passé durant 34 ans, sous les rois Louis XI & Charles VIII, a mérité l'éloge de tous les savans, sur-tout de Juste-Lipse, qui a jugé ce Philippe digne des Alexandres. Cet ouvrage a été traduit en latin par Sleidan : il a été aussi traduit en italien & en allemand. Nous avons aussi diverses éditions de cette histoire ; la meilleure est celle de Godefroi avec des notes. Commines, que Louis XI avoit fait son chambellan & sénéchal de Poitou, & qu'il avoit employé en diverses négociations, ne fut pas toujours en faveur. On l'accusa de trahison, & on l'arrêta sous Charles VIII, pour avoir favorisé le parti de Louis, duc d'Orléans, qui fut roi dans la suite sous le nom de Louis XII. Commines fut d'abord conduit à Loches, où il demeura huit mois dans une cage de fer, à souffrir des peines

incroyables : de-là il fut transféré dans la prison des Tournelles à Paris. Il y demeura 18 mois avant que sa femme pût obtenir qu'on lui donnât des commissaires, pour lui faire son procès. Enfin il répondit avec tant d'esprit, d'ordre, de netteté & de vigueur, qu'il fut absous de tous les crimes qu'on lui imposoit. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que le duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, pour lequel il s'étoit attiré une si fâcheuse affaire, ne fit non-seulement rien pour lui dans sa longue détention ; mais encore ne pensa pas à lui, lorsqu'il fut parvenu à la couronne. Commines accompagna Charles VIII, dans sa conquête de Naples, & ce prince lui en confia les quatre plus grandes négociations. Il n'est pas possible, dit un moderne, de savoir, à dix ans près, le temps auquel il mourut. Cet auteur blâme également tous ceux qui ont fixé l'année de cette mort ; en attendant néanmoins qu'il nous en donne plus de certitude, nous dirons que Commines finit ses jours en sa maison d'Argenton en Poitou, le 17 octobre de l'an 1509, à l'âge de 64 ans, & qu'il fut enterré dans l'église des Augustins de Paris, où il avoit fait bâtir une chapelle. Sa femme est dans le même lieu, avec sa fille unique *Jeanne* de Commines, mariée à *René* de Brosse dit *de Bretagne*, comte de Penthiévre. Philippe de Commines avoit fait mettre un rébus sur la porte de la chapelle, à la mode de son temps. C'étoit un globe impérial avec un chou cabus, pour dire que le monde n'est qu'abus. Il avoit pris pour devise ces paroles de l'écriture : *Qui non laborat non manducet.* Il disoit ordinairement pendant sa prison, qu'il étoit venu à la grande mer, & qu'il avoit été englouti par la tempête. * Juste-Lipse, *in not. ad lib.* 1 *polit.* Marchantius, *lib.* 1. *comment. Fland.* Le Mire, *in elog. Belg.* Scevole de Sainte-Marthe, *liv.* 1. *elog.* Valere André, *biblioth. belg.* Vossius, *de hist. lat.* La Croix-du Maine, *biblioth. franc.* Du Chêne, *hist.*

COMMIRE ( Jean ) jésuite, naquit à Amboise le 25 de mars l'an 1625. Son pere étoit maître de jeu de paume. Santeul fait allusion à cette circonstance dans l'élégie, *ad amicum anonymum, sed stilo notum & nimis linguacem*, écrite en conséquence du *Linguarium*, page 172 des œuvres posthumes de Santeul, édition de 1698.

*Palmarem me dicis inepto scommate vatem,*
*Palmam cedo, tibi sit rapuisse nefas.*

Ses écrits le rendirent célébre parmi les gens de lettres de son temps. La nature lui avoit donné un esprit également éclairé & solide ; & la lecture assidue des meilleurs auteurs de l'antiquité, répandit sur son style une aménité & une abondance qu'on ne peut s'empêcher d'admirer dans ses ouvrages. Peut-être depuis le siécle d'Auguste, personne n'a-t-il mieux pris le génie de la poësie lyrique. On voit dans ses odes des pensées sublimes, des images vives, une élocution pure, un arrangement noble & harmonieux qu'on n'avoit guères trouvé depuis Horace. Il étoit encore singulier dans la maniere de narrer les fables. Il sembloit avoir emprunté de Phedre, la pureté de la langue romaine, & cette naïveté élégante, qui fait le caractere de ces sortes d'ouvrages. Jusque dans ses moindres piéces, on découvre un gout d'antiquité, qui le rapproche beaucoup des écrivains de la belle latinité. Quoique son attrait naturel fût pour les belles lettres, il ne laissa pas d'enseigner pendant plusieurs années la théologie, & de se donner aussi à la direction. Il avoit beaucoup de franchise & de probité, & un grand éloignement pour les affaires du monde. Il est mort à Paris le 25 décembre 1702, dans sa 77$^{e}$ année. Ses poësies latines, qui composent un volume, furent imprimées plusieurs fois pendant sa vie. On a aussi imprimé ses œuvres posthumes. Ce recueil intitulé *Joannis Commirii opera posthuma*, fut donné en 1704, par le P. Jean-Baptiste du Halde. En 1714 on changea le feuillet du titre, & le P. Sanadon mit une table des ouvrages. Le P. Berruyer, jésuite, a composé une élégie latine sur la mort du P. Commire, & cette piéce a été traduite en vers françois par le P. d'Orival jésuite : ces deux piéces sont imprimées. * Consultez Baillet, *jugemens des savans sur les poëtes modernes, edit. de Paris*, in-12 1688, *& de* 1722, *in-4°. tome* 5.

Quoique l'on ait deux éloges du P. Commire ; l'un en françois dans les *mémoires de Trévoux*, & le second en latin à la tête de ses œuvres posthumes imprimées en 1704, à Paris chez Boudot, on a cependant omis dans l'un & l'autre plusieurs faits qui font honneur à cet écrivain. On auroit dû, par exemple, y faire mention de ses talens pour la critique & pour l'histoire. Ses corrections sur les poësies de saint Orientius, imprimées dans les *mémoires, de Trévoux* des mois de juillet & août, septembre & octobre 1701, marquent quelle étoit sa pénétration, & sa sagacité à restituer les endroits corrompus dans les manuscrits. Feu M. Bigot a dit à des personnes dignes de foi, qu'il avoit communiqué à Nicolas Heinsius, de fort bonnes corrections de ce pere, sur les métamorphoses d'Ovide. Le même M. Bigot avoit entre les mains des remarques du pere Commire, sur le traité de Lactance, de *la mort des persécuteurs.* La modestie de cet habile jésuite, a caché bien des services importans que sa critique a rendus à des ouvrages estimés. Pendant son séjour à Rouen, il avoit formé le dessein d'écrire l'histoire des guerres entre la France & l'Angleterre. Il avoit commencé d'écrire cette histoire en latin ; il crut dans la suite devoir l'écrire en françois. Il avoit fort avancé l'histoire de Philippe de Valois, quand l'ouvrage de M. l'abbé de Choisy, sur la même matiere, parut, & lui fit abandonner un sujet sur lequel il se trouvoit prévenu. Il avoit aussi écrit en peu de mots l'histoire de la déposition de Richard II, roi d'Angleterre ; & quoique ses amis en fussent très-contens, on ne put obtenir de lui qu'il la fît paroître. On en trouve un morceau fort bien fait, contenant le portrait du duc de Glocestre, dans les *mémoires de Trévoux* du mois de juin 1704, article 78, où l'on trouve les circonstances concernant le pere Commire, que l'on vient de rapporter. Ce fut le pere Commire qui détermina le savant M. Huet à faire son traité des navigations de Salomon, qui a été publié en latin : ce savant a donné la lettre du pere Commire sur ce sujet, & la réponse qu'il lui fit, où l'on voit les répugnances du prélat, & les raisons de ces répugnances.

COMMODE, ou L. AURELIUS COMMODUS ANTONINUS, fils d'Antonin *le Philosophe*, & de Faustine, naquit le 31 août l'an 161, sous le consulat de son pere & de son oncle. Outre les noms de L. Ælius Aurelius Commodus, on lui donne aussi quelquefois celui de Marcus au lieu de Lucius. Après la mort de son pere, il porta aussi celui d'Antonin. Il étoit très-bien fait de corps ; mais son esprit étoit inconstant, son naturel fier, cruel, & porté à toutes sortes de débauches. Dès l'âge de 12 ans il donna un échantillon de sa cruauté, en voulant que l'on jettât au feu un homme qui étoit chargé de faire chauffer l'eau des bains où il avoit coutume d'aller, sous prétexte que celle dont il se servoit étoit trop tiéde. Il fut proclamé empereur après que son pere fut mort en Allemagne, le 17 mars de l'an 180. Il avoit eu pour précepteurs Onesicrite, Atteius & Antistius. Des philosophes également sages & savans prirent soin de ses mœurs ; mais la malignité de son penchant l'emporta sur l'éducation. Sa cruauté & ses débauches, si opposées à la clémence & à la sobriété du sage Marc-Aurele, firent croire qu'il n'étoit pas son fils légitime, & que sa femme l'avoit eu d'un gladiateur qu'elle aimoit : aussi imita-t-il le libertinage de sa mere Faustine. Rome vit en sa personne un second Neron, qui n'eut ni piété pour ses dieux, ni respect pour les loix de la nature les plus inviolables, ni reconnoissance, ni fidélité pour ses amis, ni égard pour l'innocence & pour le mérite. Les ministres d'un prince si vicieux firent des

maux incroyables. Commode voulut passer pour Hercule, & se montra au peuple avec la peau de lion & la massue. Il quitta le nom de fils de Marc-Aurele, pour se dire *Hercule fils de Jupiter*. Il demanda des autels, des sacrifices, & il en reçut du sénat, qui aima mieux flater son impiété, que d'irriter sa fureur. Les chrétiens furent tourmentés pour n'avoir pas voulu obéir à la même loi. Sur les moindres prétextes, faux ou véritables, il faisoit mourir une infinité de sénateurs Romains, d'hommes consulaires, & de principaux officiers. Et lorsqu'il manquoit de prétexte pour se défaire de ceux qu'il haïssoit ou qu'il craignoit, il feignoit des conjurations imaginaires contre sa personne, afin que sur ces accusations en l'air il pût les faire punir comme criminels. Après avoir fait mourir les plus illustres sénateurs, il corrompit ses sœurs par des incestes détestables, & donna le nom de sa mere à l'une des trois cens concubines qu'il entretenoit, avec autant de garçons, pour servir à ses voluptés. Il ne donnoit le gouvernement des provinces qu'aux personnes les plus indignes. Il prenoit plaisir à égorger les plus innocentes, & ne manquoit jamais de se trouver au combat des gladiateurs & des bêtes. Il vouloit que toute la terre fût témoin de son adresse, non à bien gouverner ses états, ni à conduire ses armées, mais à égorger une infinité de lions, de tigres & de léopards, & à faire le métier de gladiateur. Ayant conçu le dessein de se défaire de Martia, qu'il entretenoit comme sa femme, de Lætus capitaine de ses gardes, & d'Electus son grand chambellan, il fut prévenu par ceux mêmes qu'il destinoit à la mort. Martia lui présenta, au sortir du bain, du vin, où elle avoit mêlé du poison fort violent; & parcequ'il n'opéroit pas assez promptement, on le fit étrangler par un athlete nommé *Narcisse*, avec lequel il s'exerçoit quelquefois à la lute. Il mourut le dernier jour de l'an 192, dans le palais appellé *Vectile*, sur le mont Cælius, à l'âge de 31 ans, 4 mois, après un régne de 12 ans, 9 mois & 14 jours. Les historiens remarquent qu'il étoit si craintif & si soupçonneux, qu'il n'osoit se fier à un barbier pour le raser, mais qu'il se bruloit lui-même la barbe. * Lampridius, *dans sa vie.* Eutrope, *l.* 8, *hist. Rom.* Onuphre, *dans sa chron. &c.*

COMMODIANUS, auteur chrétien, qui a vécu au commencement du IV siécle, du temps du pape S. Sylvestre. Il s'appelle lui-même *Commodianus*, & par allusion *Gazæus*, & se donne la qualité de *mendiant de J. C.* Il dit qu'il avoit été engagé dans les erreurs des païens, & qu'il s'étoit converti en lisant la loi des chrétiens. Il a fait un ouvrage intitulé, *Instructions*, composé en façon de vers, dans lesquels il n'a gardé ni mesure, ni cadence, & a seulement observé que chaque ligne comprît un sens achevé, & qu'elle commençât par acrostiche; en sorte que toutes les lettres du titre de chaque strophe se trouvent de suite au commencement de chaque vers, & qu'en prenant les premieres lettres des vers on trouve le titre entier. Il y combat les païens & les Juifs, & y donne d'excellentes instructions aux chrétiens catéchumenes, fidéles & pénitens. Le style de son ouvrage est dur, mais la morale en est excellente; il porte les hommes à embrasser une pauvreté volontaire. Il n'y a parmi les anciens que Gennade qui ait parlé de cet auteur & de son ouvrage, avec le pape Gelase, qui le met au rang des livres apocryphes, peut-être parcequ'il suit l'opinion de Papias, de Tertullien & de Lactance, sur le régne de mille ans. Cet ouvrage a été long-temps dans l'obscurité. Le pere Sirmond l'ayant trouvé dans un ancien manuscrit, M. Rigaud se servit de sa copie pour le donner au public en 1650. M. Davies l'a donné en 1711 à Cambridge, à la fin de son édition de *Minucius Felix*. On ne peut douter que l'ouvrage de Commodien ne soit un ancien ouvrage. * Gennad. *de script. eccles.* Gelas. *decreto de apocryph.* Du-Pin, *bibl. des auteurs eccles. III premiers siecles.*

COMMOTA ou COMETHAU, petite ville de Bohême dans le cercle de Saltz, entre la ville de ce nom & celle de Chemnitz en Misnie, à trois lieues de la premiere, & à dix de la derniere. * Mati, *diction.*

COMMUNICANTS, secte d'Anabaptistes dans le XVI siécle, furent ainsi nommés à cause de la communauté de femmes & d'enfans qu'ils pratiquoient avec une brutalité extrême, à l'exemple des Nicolaites. * Prateole, *V. Comm.* Sanderus, *her.* 198. Gautier, *dans sa chron. XVI siécle.*

COMNENE, illustre famille dans l'empire de Constantinople, qui commença à y paroître avec éclat dans le XI siécle. ISAAC Comnene est le premier de cette famille qui y fit entrer la dignité impériale. Il parvint par brigues à l'empire en 1057, & dès 1059 il en étoit dégouté. Ce qu'il y eut de singulier, fut que *Jean*, son frere, refusa de lui succéder. Son refus fit rentrer les Comnenes dans l'état privé; mais ils n'y demeurerent pas long-temps. ALEXIS Comnene devint empereur le premier avril 1081. JEAN, son fils, lui succéda en 1118, & eut pour successeur EMANUEL ou MANUEL, son second fils, en 1143. Celui-ci est très-célébre dans l'histoire des croisades; il laissa l'empire à ALEXIS Comnene son fils en 1180; mais après Alexis II, ce fut un petit-fils d'Alexis I, de la branche cadette, nommé *Andronique*, qui se mit en possession de la dignité impériale en 1183; après quoi il n'y eut plus d'empereur de cette famille, qui ne laissa pas que de demeurer très-considérable. Une autre branche des Comnenes alla s'établir à Trébisonde, & y forma un nouvel état, qu'on appella *empire*, & qui fut enfin détruit par les Turcs. * *Voyez* les articles des empereurs qu'on a nommés.

COMO, *cherchez* COME.

COMORIN (le cap Comorin) c'est précisément la pointe méridionale de la montagne de Gate, & de la presqu'isle de l'Inde deçà le Gange. Il est tourné vers les isles Maldives, & éloigné environ de quarante lieues de l'isle de Ceilan, du côté du couchant. * Mati, *diction.*

COMPAGNIE *des Indes orientales.* Elle fut établie en France en 1664, pour faire commerce dans les Indes orientales. La chambre ou direction générale des affaires de cette société se tient à Paris, & est composée de vingt-un directeurs, douze de la ville de Paris, & neuf des provinces; & il y a des chambres de direction particuliéres de cette compagnie dans les autres villes du royaume. Cette compagnie a le privilége de pouvoir négocier seule, à l'exclusion des autres sujets du roi, depuis le cap de Bonne-Espérance jusque dans la mer orientale, pour le temps de cinquante années, & le roi lui a accordé la proprieté & la seigneurie de toutes les terres & isles qu'elle poura conquérir sur les ennemis de sa majesté, ou qu'elle poura occuper. Elle lui a aussi donné l'isle de Madagascar ou de S. Laurent. Les marchandises que cette compagnie fait venir des Indes, sont l'or, la soye, la canelle, le poivre, le gingembre, la muscade, les toiles de coton, la oüate, la porcelaine, les bois propres à la teinture, l'yvoire, l'encens, le bezoar, &c. Les Portugais firent les premiers commerce dans les états & provinces de l'Orient, vers l'an 1498, au même temps que les Espagnols s'emparoient des nouvelles terres du côté de l'Occident; ce qui donna lieu à ce fameux partage fait par le pape Alexandre VI, qui tirant une ligne imaginaire d'un pole à l'autre, laquelle devoit passer à cent lieues des Açores, adjugeoit au roi de Castille tout ce qui étoit à l'Occident de cette ligne, & au roi de Portugal ce qui étoit à l'Orient. Il se forma en Hollande une compagnie des Indes orientales en 1595, *dont nous parlerons plus bas.* Les Anglois établirent aussi une compagnie à Londres en 1600. Les Danois font leur commerce ordinairement dans le golfe de Bengala, sur les côtes du Pegu, & dans quelques isles de la mer du Sud. Le fameux Gustave Adolphe, roi de Suede, projettoit de faire une compagnie en Suede pour cette grande navigation, vers l'an 1626; mais la guerre d'Allemagne l'empêcha d'exécuter son dessein. * *Mem. histor.*

COMPAGNIE *des Indes occidentales.* En 1664, le roi de France établit à Paris une compagnie pour faire le

commerce des Indes occidentales, ou de l'Amérique, dans l'étendue des pays de la terre-ferme, depuis la riviére des Amazones jusqu'à celle d'Orenoque,& aux isles Antilles, possédées par les François; & dans le Canada, l'Acadie, les isles de Terre-neuve & autres isles près de la Terre-ferme, depuis le nord du pays de Canada jusqu'à la Virginie & la Floride; comme aussi dans la côte de l'Afrique, depuis le cap Vert jusqu'au cap de Bonne-Espérance. * *Mem. hist.*

COMPAGNIE *du Levant.* La société de quelques particuliers en France, étant finie en 1669, le roi permit l'établissement d'une nouvelle compagnie en 1670, pour le commerce du Levant, c'est-à-dire, de la mer Méditerranée & pays qui y confinent. * *Mem. histor.*

COMPAGNIE *du Nord.* Elle fut établie en France l'an 1669, pour faire commerce dans le pays de Zelande, Hollande, côte d'Allemagne, Danemarck, mer Baltique, Suéde, Norwége, Moscovie, & autres pays vers le septentrion. * *Mem. histor.*

COMPAGNIE *de la Chine en France.* Le roi en accorda l'établissement en 1660, pour faire commerce dans l'empire de la Chine, les royaumes de Tonquin & de la Cochinchine,& autres isles adjacentes. * *Mémoires historiques.*

COMPAGNIE *des Indes* en Hollande, est une société de marchands Hollandois pour le trafic des Indes. Elle est composée de six chambres où il y a seize directeurs, qui font dix-sept voix, parceque le président en a deux. La ville d'Amsterdam a seule moitié dans la compagnie, Middelbourg un quart; Roterdam, Delft, Encuse & Horn un autre quart. C'est pourquoi Amsterdam a huit directeurs; Middelbourg quatre, & les quatre autres villes chacune le sien. Cette compagnie tient la chambre générale quatre années de suite à Amsterdam, puis deux années à Middelbourg, & n'est point obligée de s'assembler à Roterdam, à Delft, à Encuse, ni à Horn. Depuis qu'elle a perdu le poste important de l'isle Formosa, le commerce des Indes ne lui a pas été si avantageux qu'il l'étoit auparavant. *Voyez* HOLLANDE. * Tavernier, *Conduite des Hollandois en Asie.*

COMPAGNIES, *cherchez* TARD-VENUS.

COMPAGNY-LAND, c'est-à-dire, *la terre* ou *le pays de la compagnie:* c'est le nom que les Hollandois ont donné à une isle près la terre de Jesso. Elle est au septentrion des isles du Japon, & elle n'est séparée de l'isle des Etats que par le détroit d'Uriez, large d'environ 5 lieues.* Mati, *dict.*

☞ COMPASSEUR (le) famille originaire de Roussillon, établie depuis environ trois siécles en Champagne & en Bourgogne. *Françoise* de Senesterra vendit, par acte & comme chargée de la procuration de BERNARD le Compasseur son mari, le 20 décembre 1390, une portion du château d'Estagelle, près la ville d'Elne. Dans cet acte *Bernard* le Compasseur est qualifié *Miles.*

Une sentence du bailliage de Troyes, du 25 février 1491, citée par la Roque, & connue dans les *Coutumes de Champagne*, à l'occasion de sa noblesse utérine, concede la noblesse du chef de son aieule à *Pierre* le Bey, petit-fils de *Simonne* le Compasseur, dont la sentence donne la généalogie à cent ans & jour pris au-dessus de ladite sentence, en la commençant par *Guillaume* le Compasseur, *né & attrait de la ville d'Elne, noble & gentilhomme, tel connu & réputé notoirement à cause de ses feu pere & mere Bernard le Compasseur, & Françoise de Senesterra.*

Il est dit que GUILLAUME le Compasseur, mari d'*Edmée* de Ferette, en eut trois enfans; savoir, GILLE le Compasseur, & *Thevenotte* & *Simonne* le Compasseur ses filles; *Pierre* le Bey, petit-fils de cette derniere, a donné lieu à la sentence.

GILLE le Compasseur, capitaine de la ville & châtel de Joinville, avoit épousé *Marie* Dorigny, inhumée dans l'église paroissiale de Bar-sur-Seine, où sont ses armes & son épitaphe.

Leur fils EDME le Compasseur, nommé aussi dans la sentence, épousa, par contrat du 7 janvier 1498, *Jaqueline* Hennequin, de la branche de Vaubercey. Blanchard donne la note de ce mariage.

Leur fils aîné CLAUDE-FRANÇOIS le Compasseur, de Créqui-Montfort, sieur de Vitrey, & comme son pere, sieur de Tarsul, en partie, acquit par cession d'*Edme* de Malin, dont il avoit épousé la sœur *Françoise* de Malin, une portion des seigneuries de Tarsul & de Courtivron, par acte du 21 décembre 1582. Le sieur de Vitrey fut tué en 1592.

Le 11 juillet 1595, Henri IV, à son camp devant Dijon, accorda à CLAUDE le Compasseur, fils du précédent, un brevet pour l'érection en baronie de sa terre de Courtivron, par considération des services qu'il lui avoit rendus à la prise & réduction des villes & châteaux de Troyes, de Sens & d'Auxonne. La terre de Courtivron a été depuis érigée en marquisat, pour ceux de ce nom, en 1698.

BENIGNE le Compasseur, sieur d'Allecheu, second fils d'*Edme* & de *Jacqueline* Hennequin, avoit été homme d'armes en la compagnie du maréchal de Tavannes, & employé en plusieurs occasions sous Henri III. Il fut marié quatre fois; en premieres nôces à *Benigne* de la Périere, en secondes à *Jeanne* de Maillard, en troisiémes à *Philipotte* de Monge, & en dernieres à *Suzane Martine* de Choisey. De tous ces mariages il eut des fils qui laisserent postérité. *Benigne* le Compasseur fit des fondations à l'église de S. Michel de Dijon, où il fut inhumé.

C'est de son dernier mariage que descendoit le pere le Compasseur, jésuite, *qui fait le sujet de l'article suivant*, & que descendent aussi les branches de Tarsul & de Courtivron, réunies en une seule aujourd'hui, au cinquiéme degré, en la personne de GASPARD le Compasseur de Créqui-Montfort, marquis de Courtivron, ci-devant aide-maréchal général des logis de la cavalerie des armées du roi, & chevalier de l'ordre royal & militaire de S. Louis, qui de son mariage avec *Marie-Rose-Louise* de Saint Cyr de Cély, a un fils en bas âge nommé TANEGUY PHILIPPE. * Voyez la Roque, *traité de la noblesse*, p. 161. Blanchard, *présidens à mortier du parlement de Paris*, p. 277. Coutumes de Champagne, dans le livre intitulé *Recherches pour servir à l'histoire du droit françois*, p. 220. *Mémoires de Tavannes*, p. 73; & pour les derniers dégrés, le P. Anselme, *généalogie de Clermont-Tonnerre*, tome VIII, p. 916. Paliot, p. 289, & son continuateur.

☞ COMPASSEUR (Etienne le) de la famille de ce nom dont on vient de parler, entra chez les jésuites le 3 de novembre 1682, & s'y distingua par son mérite. Sa naissance & ses talens personnels le tirerent de la solitude à laquelle il s'étoit destiné, pour être précepteur du prince des Asturies. Le roi d'Espagne ayant demandé à Louis XIV un jésuite François pour l'institution de son fils, le pere le Compasseur fut envoyé préférablement à tout autre, comme issu d'une famille anciennement sujette, & d'une province de l'ancienne domination d'Espagne, afin qu'il fût plus agréable aux nationaux. Il répondit parfaitement au choix que Louis XIV avoit fait de lui. Quand il eut fini l'éducation dont il avoit été chargé, le roi d'Espagne voulut le récompenser en l'élevant à l'épiscopat; mais ce religieux, plus modeste encore que savant, le refusa constament. Dès 1717, avant que son éleve fût monté sur le trône d'Espagne par l'abdication de Philippe V, il se retira au collége de sa société à Dijon, où il est mort le 10 juillet 1734 âgé de 68 ans.

Il a laissé à sa famille, sur l'état & la cour d'Espagne, de son temps, des mémoires manuscrits, ainsi qu'un plan général sur l'institution d'un prince. Avant sa mort il avoit appliqué, avec la permission de ses supérieurs, quelques fonds dont il pouvoit disposer à la bibliothéque du collége, où il termina ses jours.

☞ COMPIANO, place forte d'Italie, dans l'état du duc de Parme, sur le Taro, au pied de l'Apennin, à douze milles de Pontremoli au septentrion, & à six milles du

bourg de Val de Taro. Elle étoit au prince de Val de Taro, qui la vendit au duc de Parme en 1682. Les cartes la nomment *Campiano*, mais le vrai nom est *Compiano*. * La Martiniere, *dict. géogr.* au mot *Campiano.*

COMPIEGNE, que les auteurs Latins nomment *Compendium*, ville de France, dans le petit pays de Valois, du gouvernement de l'isle de France, & du diocèse de Soissons. Elle est située sur le confluent de l'Aine & de l'Oise, entre Noyon, Soissons & Senlis, & est célébre pour avoir été le séjour des rois & le lieu de plusieurs assemblées de la nation en 833, 861, 1184. Clotaire I mourut l'an 561 en cette ville: Charles *le Chauve*, qui la fit rebâtir l'an 876, lui donna le nom de *Charleville*, *Carolopolis*, & il augmenta ou fonda la célébre abbaye de S. Corneille, qui depuis ce temps-là est en possession des droits honorifiques dans la ville. Louis II, dit *le Begue*, Louis V, & quelques autres rois de France, y sont enterrés. On dit que Charles *le Chauve* mit en cette abbaye un des trois suaires dont le Sauveur du monde fut envelopé en son sépulcre. Le roi S. Louis fonda à Compiegne les églises des dominicains & des cordeliers. Charles VI prit Compiegne l'an 1415, sur le duc de Bourgogne, qui l'assiégea quinze ans après, par les soins de Jean de Luxembourg. La Pucelle d'Orleans y fut prise en une sortie, & fut vendue aux Anglois, & l'armée du roi Charles VII en fit lever le siége l'an 1431. Au reste, Compiegne est une assez belle ville, & a de grandes places & de jolies maisons. Le palais du roi & la maison de ville sont magnifiques. Outre les deux collégiales de S. Clement & de S. Maurice, & la paroisse du Crucifix, qui dépendent immédiatement de l'abbaye de S. Corneille, il y a encore trois églises paroissiales, un collége de jésuites, & plusieurs autres maisons religieuses. Cette ville est assez marchande. On y a établi plusieurs manufactures, & on y charge quantité de bois qu'on apporte à Paris, dont elle n'est éloignée qu'environ de dix-huit lieues. * *Voyez* Flodoard, Glaber, Nangis, Alberic, &c. avec les capitulaires de Charles *le Chauve*, *tit.* 43, *n.* 2. Du-Chesne, *antiq. des villes*, *part.* 1, *ch.* 7, *du duché de Valois.*

### *Conciles de Compiegne.*

Cette ville est encore célébre par les assemblées ecclésiastiques & par les conciles qui s'y sont tenus, comme celui de l'an 757, où l'on fit dix-huit canons qui regardent presque tous les mariages. Eginhart, & les autres auteurs de chroniques en parlent. L'an 833 le roi Louis *le Débonnaire*, par la conjuration de ses trois fils, & par la sentence des évêques, y fut dépossédé & contraint de quitter ses couronnes. Il fut rétabli sur le trône, malgré cet injuste attentat.

Renaud, métropolitain de Reims, assembla l'an 1085 un concile à Compiégne. Dix évêques & dix-neuf abbés y assisterent. Evrard, abbé de Corbie, y fut déposé; & on y confirma les priviléges de l'église de S. Corneille. * *Liste des conciles*, dans *l'art de vérifier les dates.*

On tint à Compiégne un autre concile l'an 1201; un en 1277. Robert de Courtenai en célébra deux en 1301 & en 1304. Guillaume de Trie, aussi archevêque de Reims, assembla le concile de 1329, contre ceux qui s'opposoient aux libertés des églises.

COMPITALES, *Compitalia*, fête que les Romains célébroient dans les carrefours en l'honneur de leurs dieux domestiques, qui étoient appellés *Lares* ou *Penates*, & qui présidoient non-seulement dans les maisons, mais aussi dans les places & dans les rues. Ce nom vient du mot latin *compita*, qui signifie *carrefours.* Ce fut Servius Tullius, sixiéme roi de Rome, qui institua cette fête, & qui ordonna que les esclaves en feroient la cérémonie avec les sacrificateurs; c'est pourquoi ils jouissoient d'une espéce de liberté pendant ce temps-là. On y faisoit des jeux & des sacrifices pour la santé & la prospérité des familles. Tarquin *le Superbe* ayant consulté l'oracle sur le sujet de ces sacrifices, l'oracle ordonna de sacrifier des têtes aux dieux Lares, & à leur mere appellée *Manie.* C'est pourquoi on leur immola de petits enfans pendant quelques années; mais Junius Brutus, consul, ayant chassé les rois de Rome, donna un autre sens à l'oracle d'Apollon; & au lieu de faire couper la tête à ces innocens, ordonna qu'on présenteroit à ces divinités des têtes de pavots. C'est ainsi qu'il voulut interpréter les paroles de l'oracle.

On se contenta encore, dit Macrobe, de faire des effigies d'hommes & de femmes, faites de paille, qu'on leur offroit en sacrifice, au lieu des enfans qu'on leur immoloit auparavant, & des pelotes rondes de laine pour autant d'esclaves qu'il y avoit dans chaque famille. C'est ce que Festus nous dit: *Quibus tot pilæ, quot capita servorum, tot effigies, quot essent liberi, ponebantur, ut vivis parcerent, & essent his pilis & simulacris contenti*: c'est-à-dire, *on leur offroit autant de pelotes qu'il y avoit d'esclaves, & autant de simulacres qu'il y avoit de personnes libres dans les familles, afin qu'ils ne fissent aucun mal aux vivans, & qu'ils se contentassent de ces offrandes.*

Denys d'Halicarnasse, *livre quatriéme de ses antiquités*, dit que cette fête se solemnisoit après celle des Saturnales, c'est-à-dire, au commencement de janvier, & qu'on la publioit en ces termes: *Die nonâ post Kalend. Janu. Quibus compitalia erunt.* Cette fête se faisoit par les esclaves, selon l'institution de Servius, en mémoire de sa fortune, parcequ'étant né esclave il étoit devenu roi des Romains. Aussi Ciceron, *livre 7 de ses épîtres à Atticus*, dit qu'il ne voulut point aller dans la maison d'Albe, pour ne point chagriner ses esclaves, qui étoient occupés à célébrer les compitales: *Ego quoniam compitalitius dies est, nolo eo die in Albanum venire molestus familiæ.* Ces jeux & ces sacrifices ayant été discontinués, Auguste les rétablit, & les fit célébrer deux fois l'année. * Pline, *l.* 36, *c.* 27. Ovide, 2. *fast.* Suetone, *in August. ch.* 31. Macrobe, *l.* 1 *saturnal.*

COMPLUTE, vulgairement ALCALA DE HENARES, *cherchez* ALCALA.

COMPOSTELLE, que les Espagnols nomment *San Jago de Compostella*, ville capitale de la Galice en Espagne, avec archevêché & université. Elle est célébre par le concours extraordinaire des pélerins qui y arrivent de tous les endroits du monde, pour visiter le corps de l'apôtre S. Jacques, que les Espagnols prétendent y être conservé. Tous les écrivains d'Espagne assurent que le pape Léon III y fonda un évêché, à la priere de Charlemagne. Depuis, le pape Callixte II, qui avoit une particuliere dévotion à S. Jacques, transporta à Compostelle le droit de métropole, qui étoit à Iria, vers l'an 1124. Ce pontife lui donna pour évêchés suffragans Salamanque, *Salamantica*, Plaisance, *Placentia*, Lugo, *Lucus Augusti*, Astorga, *Asturica*, Zamora, *Zamora*, Orenze, *Auria*, Rui, *Rude*, Mondonedo, *Mindonia*, Coria *Cauria*, Ciudad-Rodrigo, *Rodericopolis*, Avila, *Abula*, Leon, *Legio*, & Oviedo, *Ovetum*; ces deux derniers sont exempts, ayant été autrefois archevêchés. Paschal II voulant encore augmenter la réputation de l'église de Compostelle, ordonna que sept des canonicats seroient possédés par des cardinaux. Compostelle est prise pour le *Brigantium* d'Antonin, de Dion & d'Orose; d'autres croient que c'est le *Janasum* de Pomponius Mela. Cette ville est environnée de collines, & arrosée par quelques ruisseaux. Son église métropolitaine est belle: il y en a plusieurs autres magnifiques, avec grand nombre de maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe, & une université. Il y a aussi de belles places & deux foires célébres. Bernard, trésorier de l'église de Compostelle, composa vers l'an 1129 un ouvrage où il a recueilli les bulles des papes, & les ordonnances des anciens rois d'Espagne. Ambroise Moralès loue cet ouvrage, comme très-utile pour la chronologie & pour les antiquités d'Espagne. * Lucius Marineus, *de reb. hispan. lib.* 5, *c. de sacr. ædib.* Merula, *cosm. lib.* 2. Ambrosius Moralès. Joannes Gerondensis, *l.* 1. Vossius, *de hist. lat. l.* 3, *c.* 1. Francisco Taraffa. Baron. *A. C.* 816, 1123, *&c.* Mariana,

*l.* 10, *c.* 5, 6 & 12. Le Mire, *geogr. eccleſ.*

CONCILE DE COMPOSTELLE.

L'archevêque Creſconius y célébra l'an 1056 un concile, & l'on y fit des ordonnances pour conſerver la diſcipline eccléſiaſtique. Ent'autres choſes, on ordonna que les évêques & les prêtres célébreroient tous les jours la meſſe ; & qu'aux jours de jeûne & de pénitence, les clercs porteroient le cilice. * Baronius, *A. C.* 1056. *Tom. IX concil.*

COMPOSTELLE, qu'on a nommé autrefois *Villa de Spiritu ſancto*, ville de l'Amérique ſeptentrionale dans la province de Xaliſco, qui fait partie de l'audience de Guadalajara, ou nouvelle Galice. Elle eſt ſituée près de la mer, au ſeptentrion de Xaliſco, & au couchant de Guadalajara. Le voiſinage de la mer la fait ſubſiſter, car, d'ailleurs, le terroir y eſt ſtérile & mal-ſain. Un Eſpagnol, nommé Guſman, la bâtit. On y avoit mis le ſiége d'un évêché, qu'on transféra l'an 1570 à Guadalajara.

COMPS (Arnaud de) quatriéme grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, ſuccéda en 1163 à Auger de Balben. On ne ſait pas préciſément s'il étoit de Provence ou du Dauphiné ; car l'ordre jouit encore à préſent d'une commanderie & ſeigneurie dans la Provence, ſous le nom de *Comps*, ſituée au diocèſe de Fréjus ; & il y a une maiſon illuſtre dans le Dauphiné qui porte ce même nom de *Comps*, au diocèſe de Valence, & qui poſſede une moitié de la ſeigneurie de Dieu-le-Fils, dont l'autre moitié appartient au commandeur de Poillaval. Peut-être que ces deux ſeigneuries ont appartenu à une même famille. Quoi qu'il en ſoit, elles ſont toutes deux dans l'étendue du grand prieuré de S. Gilles, & de la langue de Provence. Le grand-maître de Comps ſuivit le roi Amauri en la guerre qu'il entreprit contre le calife d'Egypte, qui refuſoit de payer le tribut, auquel par le traité de paix, il s'étoit obligé envers le roi de Jeruſalem, & particuliérement envers Baudouin III, prédéceſſeur d'Amauri. La bataille fut donnée ſur les frontieres d'Egypte, & gagnée par les chrétiens. Comps, après avoir fait pluſieurs belles actions, mourut en 1167, & eut pour ſucceſſeur GILBERT d'Aſſali. * Boſio, *hiſtoire de l'ordre de S. Jean de Jeruſalem.* Naberat, *priviléges de l'ordre.*

COMPS (Bertrand de) dix-ſeptiéme grand-maître de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, qui réſidoit alors à Ptolémaïde, où S. Jean d'Acre, ſuccéda en 1244 au grand-maître Guerin, & étoit de la même maiſon que le grand-maître Arnaud de Comps. Il fut bleſſé dans une bataille contre les Turcomans, qui couroient aux environs d'Antioche, & mourut peu de jours après, en l'an 1248. Les Chrétiens, qui remporterent la victoire, regretterent fort ce brave général. Pierre de Villebride fut élu après. * Boſio, *hiſtoire de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem.* Naberat, *priviléges de l'ordre.*

COMPTON (Guillaume) deſcendoit d'une ancienne famille de Compton, dans le comté de Warwich. L'an 8 du régne de Henri VII, roi d'Angleterre, il fut page de Henri, duc d'Yorck, ſecond fils de ce prince ; & dès que le même Henri fut monté ſur le trône, il fut gentilhomme de la chambre, & ſa faveur s'augmenta tellement, qu'il fut fait gentilhomme de la garderobe, & eut pluſieurs autres avantages conſidérables, qui conſiſtoient en terres, & autres gratifications qu'il reçut de ce prince. Il mourut la vingtiéme année du régne de Henri VIII ; & ſon fils PIERRE, l'an 35 du même régne, laiſſant pour ſucceſſeur HENRI, qui fut membre du parlement le 14^e^ du du régne d'Elizabeth, & un des pairs qui jugerent Marie, reine d'Ecoſſe ; GUILLAUME, fils & héritier de Henri, fut fait chevalier du bain, lorſque Charles fut créé duc d'Yorck, l'an 16 du régne de Jacques I. Il fut auſſi créé comte de Northampton, & peu après chevalier de l'ordre de la jarretiere. Il mourut en 1630. SPENCER, ſon fils, qui lui ſuccéda dans ſes titres, prit les armes pour Charles I contre les rebelles, & fut tué à Hopton-Head, près de Stafford en 1642, laiſſant de *Marie* ſa femme, fille de *François* Beaumont, ſix fils ; JACQUES, ſon héritier : *Charles, Guillaume, Spencer* & *François*, tous chevaliers ; *Henri*, docteur en théologie, premiérement évêque d'Oxford, & puis de Londres ; & deux filles. JACQUES, comte de Northampton en 1701, avoit épouſé 1°. *Iſabelle*, l'une des deux filles & héritieres de *Georges*, comte de Cumberland, de laquelle il a eu deux fils, *Guillaume* & *Jacques*, morts jeunes ; & trois filles *Anne* & *Iſabeau*, mortes auſſi jeunes ; & *Alathée :* 2°. *Marie*, fille de *Baptiſte*, vicomte de Campden, de qui il a eu deux fils, GEORGES & *Spencer ;* & deux filles, *Julienne* & *Marie.* * Dugdal. Imhoff, *en ſes pairs d'Angleterre.*

COMTE (Nicolas le) de Paris, entra dans l'ordre des céleſtins le 28 ſeptembre 1639, & y compoſa pluſieurs ouvrages qui ſont fort connus. C'eſt à lui que l'on eſt redevable des *Fameux voyages de Pietro della Vallé, gentilhomme Romain*, traduits de l'italien, & imprimés à Paris, chez Clouzier, en 1662 & 1664, quatre volumes *in*-4°. de l'*Hiſtoire nouvelle & curieuſe des royaumes de Tunquin & de Lao*, traduits de l'italien du pere Marini, & imprimés à Paris en 1666, *in*-4°. Nicolas le Comte a donné encore le troiſiéme volume de la traduction françoiſe de l'hiſtoire des Juifs, que Louis Coulon, prêtre & docteur en théologie, avoit laiſſé manuſcrite & imparfaite. Les deux premiers volumes étoient déja imprimés, *in*-8°. Nicolas le Comte a achevé le troiſiéme, l'a publié en 1665, & l'a dédié au révérend pere François Gervaiſe. Nicolas le Comte eſt mort le 10 février 1689. C'étoit un homme d'eſprit, dont la converſation étoit agréable & utile, & qui écrivoit paſſablement bien. Ses lettres, qui ſont entre les mains de ſes amis, paſſent pour être d'un ſtyle très-naturel. Il poſſédoit bien l'italien. * *Galliæ Cæleſtin. congreg. hiſtor.* page 234.

COMTE (Noël le) *cherchez* COMES (Natalis).

COMTÉ de la reine, *cherchez* QUEENSCOUNTI.

COMTES, nom d'office & de dignité, *voyez* DUCS.

COMTES PALATINS DE FRANCE ou COMTES DU PALAIS, étoient des officiers que les rois avoient auprès de leurs perſonnes, non-ſeulement pour connoître des affaires d'importance en premiere inſtance ; mais encore ſur l'appel des jugemens rendus par les comtes provinciaux qui étoient gouverneurs & juges des provinces. Ils rendoient la juſtice dans le palais même du roi (qui aſſiſtoit quelquefois aux jugemens ;) c'eſt pourquoi ils étoient nommés *Palatins ;* & les affaires dont la connoiſſance leur étoit attribuée, ſe nommoient cauſes *Palatines*, comme le rapporte Hincmar, archevêque de Reims. La principale fonction du comte Palatin étoit de décider ſouverainement les affaires, où le prince avoit intérêt, ſoit pour ſa perſonne, ſoit pour le bien de ſon état. Il y a lieu de croire que ſous la premiere race des rois de France, & même au commencement de la ſeconde, la charge de comte du palais n'étoit exercée que par un ſeul qui jugeoit les différends, aſſiſté de quelques conſeillers Palatins. Pluſieurs néanmoins portoient en même temps le titre de comte du palais, comme on le voit dans un titre du roi Louis *le Débonnaire*, expédié en 819, qui fait mention de quatre comtes du palais, & comme le témoigne Eginhard, qui dit en termes exprès, qu'Adalard & Géboin étoient comtes du palais en même temps. Ce qui porta les rois à multiplier les comtes du palais, fut l'accroiſſement de leurs états, qu'ils étendirent dans l'Allemagne & dans l'Italie ; car alors ils envoyerent de ces comtes Palatins dans les provinces éloignées, pour y rendre la juſtice, ou pour épargner la peine de leurs ſujets, ou parcequ'il étoit important de décider les affaires ſur les lieux. Les comtes du palais étant envoyés dans les provinces, commettoient quelquefois des lieutenans aux endroits où ils ne pouvoient ſe tranſporter, leſquels ſont appellés *vicomtes du palais*, en la chronique de S. Vincent de

de Wulturne. Alors les comtes provinciaux étoient souvent choisis pour vicomtes du palais, & quelquefois même ils étoient faits comtes Palatins par le roi, qui leur ôtoit néanmoins cette dignité, lorsqu'il lui plaisoit, leur laissant celle de comtes provinciaux.

Les rois de France ont eu des comtes du palais dès l'établissement de la monarchie, & ils les ont conservés long-temps, & bien avant dans la troisiéme race. L'histoire fait mention de Gucilion, comte du palais, sous Sigebert, roi d'Austrasie; de Trudulfe & de Romulfe, sous Childebert; de Tacilon, sous Dagobert I, d'Aigulfe, sous Clovis II, &c. & ces comtes du palais étoient différens des maires du palais, comme Grégoire de Tours le prouve clairement. Les auteurs en nomment aussi sous le régne de tous les rois de la seconde race; Wicbert sous Pepin; Anselme & Vorade, sous Charlemagne, &c. Nous trouvons encore des comtes du palais dans la troisiéme race, entre lesquels Hugues de Beauvais paroît avec cette dignité qu'il obtint du roi Robert. Les comtes de Champagne, de Toulouse, de Guienne & de Flandre, eurent aussi le titre & la jurisdiction de comtes Palatins. Sur quoi il faut remarquer que les comtes de Champagne voyant que les empereurs avoient accordé le titre de comtes Palatins à plusieurs seigneurs dans l'Allemagne, ils voulurent faire connoître qu'ils ne tenoient pas cette dignité de l'empereur, mais du roi de France; c'est pourquoi ils se qualifierent comtes Palatins de France. Quelquefois même ils ont supprimé le titre de Palatin, & se sont dits comtes de France, ou des François. Ainsi les comtes Palatins de France se nommoient comtes des François, ou comtes du royaume. * Du Cange, *dissertation 14 sur l'histoire de S. Louis.*

COMUS, divinité que les anciens faisoient présider aux festins & aux réjouissances nocturnes. Il étoit représenté sous la figure d'un jeune homme chargé d'embonpoint, couronné de roses ou de myrte, tenant un vase d'une main, & de l'autre un plat de fruits ou de viande. * *Voyez* Philostrate, *au 3 tabl.* & Cartari, *de imagine deorum.*

---

## *Addition à la page 662, colonne 2.*

☞ CHOURSES MALICORNE, l'une des plus anciennes maisons de la province du Maine. Elle étoit connue dès le onziéme siécle. En 1081 *Patry* de Chourses donna par contrat à l'abbaye de la Couture au Mans (où l'on conserve aussi plusieurs contrats de mariage des seigneurs de Malicorne) le prieuré de Bernai, & depuis fonda l'abbaye de Tironeau au Perche où l'on voit sa sépulture & ses armes, *d'argent à cinq burettes de gueules.* Dans les anciens titres, leur nom s'écrit tantôt *Chaourses,* tantôt *Chourses*, & en latin *Cadurcus.* L'un d'eux, qui apparemment donnoit mal du cor de chasse, fut nommé par sobriquet *Mal il corne*, & par corruption *Malicorne;* ce nom passa à leur château, puis au bourg voisin dont ils étoient seigneurs, & qui se nommoit anciennement *Condé*, aujourd'hui *Malicorne*, à trois lieues de la Fléche. Voyez l'*histoire de la maison de Sablé.*

Le dernier qui porta ce nom, fut *Jean* de Chourses, seigneur de Malicorne, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Poitou, chevalier de l'ordre du S. Esprit à la premiere promotion, le 31 décembre 1578. Il avoit commandé la cavalerie de l'armée du roi à la bataille de Moncontour en 1569. Voyez Davila, *hist. des guerres civiles de France.* Il mourut sans postérité: *Marguerite* sa sœur, femme de *Charles* de' Beaumanoir, marquis de Lavardin, hérita de ses biens.

*Branche de Chourses-Brémien, qui subsiste encore dans le Maine & en Champagne.*

*Jean* de Chourses, seigneur de Brémien, Boisfrêlon, la Herbeaudiere, Frainville, Monthulé, Neaffle, baron de Lombetz, &c. chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes d'ordonnance, gouverneur pour sa majesté du Vendômois, ville & château de Vendôme, en 1575, contemporain du précédent *Jean* de Chourses, seigneur de Malicorne, portoit le même nom & les mêmes armes, & avoit les mêmes alliances. Il faisoit sa résidence ordinaire à douze lieues de Malicorne au château de Boisfrêlon, près Montoire en Vendômois, où l'on voit encore les armoiries de Chourses sculptées en pierre sur les portes, & les mêmes peintes en 1572 sur les plafonds de la chapelle, & plus anciennement sur les vitres de la grande salle, tantôt seules, tantôt accolées avec celles d'*Antoinette* de Castellan de Clermont, femme dudit *Jean* de Chourses. On y voit aussi celles d'*Anne* de Gouzolle, sa mere, celles de Jeanne de Bailleul, & René de Brisai, ses aïeux paternel & maternel, & onze autres faisant en tout le nombre de seize marquées des noms ci-dessus & des suivans, de Menille, Bonjeu de Ligniere en Berri, de Beauvo, de Troo, de Pouliac, de Vendôme, de Pons en Saintonge, de Turenne, de la Tour de Bologne, d'Amboise de Chavigny, d'Herbeaut, dit de Prunelé.

La terre de Boisfrêlon que le même *Jean* de Chourses seigneur de Brémien avoit donnée pour dot à sa fille *Antoinette*, en la mariant à *André* de Vieuxpont, chevalier, seigneur d'Ozonville, est revenue par droit de succession à M. de Chourses en 1720, & a été partagée entre quatre cohéritiers, cousins germains, issus en ligne directe au quatriéme dégré dudit *Jean* de Chourses & d'*Antoinette* de Castellan de Clermont, sa femme, savoir, entre *Marguerite-Louise* de Chourses, veuve de *Charles* de la Condamine, écuyer, fille de *Gabriel* de Chourses seigneur de Beauregard, gouverneur de la ville & château de Bonnétable, arriere-petit-fils aîné de *Jean*, & entre *Godefroi* de Chourses, seigneur de Bechereau-Piaffé, Chaigné, &c; *Godefroi-François*, dit le baron de Chourses, & *Emanuel*, dit *le chevalier de Beauregard*, tous trois fils de *Jean-Baptiste* de Chourses, frere puîné dudit Gabriel; & après la licitation de ladite terre faite juridiquement, elle fut adjugée audit Godefroi, seigneur de Bechereau, &c. pour la somme de 41000 livres, par acte passé devant Dubois, notaire au Mans, en 1720.

Les trois freres susdits *Godefroi*, *Godefroi-François*, & *Emanuel* ont été mariés & ont eu chacun un fils unique. Les fils des deux freres aînés ont été tués, l'un à la bataille d'Ettingen en 1744, l'autre à Berg-op-Zoom en 1747; le troisiéme vivant en 1757, est dans les ordres.

Lesdits dégrés suivans ont été prouvés, 1°. par titres produits en original devant le juge d'armes, & dont on trouve l'extrait dans l'armorial de France, reg. 1, p. 141; 2°. par l'original en parchemin du procès-verbal des preuves du chevalier de Vieux-Pont, fils de Charles & d'Antoinette de Chourses, reçu chevalier de Malte en 1621; 3°. par l'arrêt du conseil rendu en 1666 sur le rapport de M. Voisin de Lanoiraye, intendant de Touraine, lors de la recherche de la noblesse.

I. Noble homme Jean de Chourses, écuyer, seigneur de Brémien, étoit décédé avant l'an 1486, & avoit laissé pour fils & héritier,

II. Hervé de Chourses, écuyer, seigneur de Brémien, qui paya le 13 décembre 1489, suivant la quittance originale du reçu de l'évêché d'Evreux, le droit de relief pour le fief de Brémien, en la baronie d'Iliers, après la mort de *Jean*, son pere. Il épousa, par contrat passé le 22 septembre 1489, demoiselle *Jeanne* de Bailleul, fille de noble homme *Loys* de Bailleul, en son vivant écuyer, seigneur des Cayaux & de Longpont, & d'*Anne* Lemoine, dont est issu

III. Gauvain de Chourses, chevalier, seigneur de Brémien, qui épousa *Anne* de Gouzolle, dame de Boisfrêlon & de Frainville, par contrat passé le 4 juin 1522.

Elle étoit fille de noble homme *Loys* de Gouzolles, écuyer, & de *Renée* de Brifay. Du mariage de Gauvain & d'Anne de Gouzolles eft iffu JEAN, qui fuit.

IV. JEAN de Chourfes, feigneur de Brémien, de Boisfrêlon, de la Herbeaudiere, Frainville, Monthulé, Neaffle, baron de Lombetz, &c. chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de fa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur du Vendômois, ville & château de Vendôme, qui époufa le 11 novembre 1557 *Antoinette* de Caftellan de Clermont, niéce de Guillaume de Clermont, archevêque d'Auch, cardinal de la fainte églife romaine, ambaffadeur de Louis XII à Rome, légat d'Avignon, mort doyen des cardinaux l'an 1540, & fille de *Pierre* de Caftellan de Clermont, feigneur & baron defdits lieux, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de fes ordonnances, capitaine d'Aigues-mortes, fénéchal de Carcaffonne, chambellan de fa majefté, fon lieutenant général au pays de Languedoc, & de *Marguerite* de la Tour-Turennes, duquel mariage eft iffu GUILLAUME, qui fuit; *Renée*, mariée à *Céfar* de Clinchamps; *Antoinette*, qui époufa *André* de Vieuxpont, chevalier, feigneur d'Orouville; & *Magdeléne*, femme en premieres nôces, de *Gafpard* Menage, baron de Bellegarde, & en fecondes nôces, de *Gedeon* de Thianges, feigneur de Moulinieres.

V. GUILLAUME de Chourfes, chevalier, feigneur de Beauregard, capitaine d'une compagnie de cent arquebufiers à cheval, deftinés pour la garde de Louis de Bourbon, comte de Soiffons, prince du fang, capitaine de 40 lances pour le fervice du roi, lequel époufa *Françoife* de Comines, dont eft iffu

VI. GABRIEL de Chourfes, chevalier, feigneur de Beauregard, capitaine d'une compagnie de 50 arquebufiers à cheval pour la garde du même prince, eut pour femme *Jeanne* Paquinot, dont deux fils, favoir, JEAN-BAPTISTE, qui fuit; & *Gabriel*, fon aîné, gouverneur pour le roi de la ville & château de Bonnétable dans le Maine, qui fut marié deux fois, la premiere avec *Renée* Dagues, duquel mariage font nés *Gabriel* de Chourfes, capitaine au régiment de Picardie, tué à Mons; *Renée* de Chourfes, époufe de *Pierre* de Baigneux, feigneur de Courcival, capitaine au régiment de Navarre, major du Mans, dont font iffus *Gabriel* de Baigneux de Courcival, capitaine au régiment du roi, tué à Spire; *Renée-Françoife* de Baigneux de Courcival, veuve de *Pierre* de Bragelogne, comte de Souches; *Louife-Marguerite* de Baigneux de Chemilly, fille; & *Charles* de Baigneux de Courcival, capitaine au régiment de Vivarais, chevalier de S. Louis, & major du Mans, qui a eu de *Marie* de More, *Louis* de Baigneux de Courcival, mort moufquetaire en 1753. Du fecond mariage de Gabriel avec *Magdeléne* de la Roche-Brêlé, fille de *Charles* & de *Marguerite* de Segrais, font iffus *Louis*, tué au fiége de Mons, & *Marguerite-Louife*, élevée à S. Cyr, femme de *Charles* de la Condamine, écuyer, morte en 1751.

VII. JEAN-BAPTISTE de Chourfes, chevalier, feigneur de Beauregard, de Kilder & de Brockais, capitaine au régiment de cavalerie d'Eftrades, époufa en premieres nôces, au pays de Stulet, dans le comté de Flandre, *Thérèfe* Vandermeer, dont GODEFROY, qui fuit; & en fecondes nôces, le 22 décembre 1679, *Lucréce* Wiffingh, dont font iffus *Godefroi-François*, *Emanuel*, & *Antoinette*. *Godefroi-François*, dit *le baron de Chourfes*, feigneur en partie de Boisfrêlon & Puifieulx, moufquetaire du roi dans fa premiere compagnie, puis capitaine au régiment Royal-Dauphin cavalerie, chevalier de l'ordre royal & militaire de S. Louis, gouverneur de Rethel-Mazarin en Champagne; de fon mariage avec *Jeanne* Guériau a eu *Godefroi-François*, capitaine de dragons dans le régiment de Caraman, tué le 18 août 1747 au fiége de Berg-op-Zoom, âgé de 22 ans, & deux filles vivantes en 1757. *Emanuel*, dit *le chevalier de Beauregard*, veuf de *Lucie-Marguerite* Lemercier, eft aujourd'hui retiré à Ruelles près Paris, avec fon fils unique *Emanuel-Etienne*, prêtre, penfionnaire du roi.

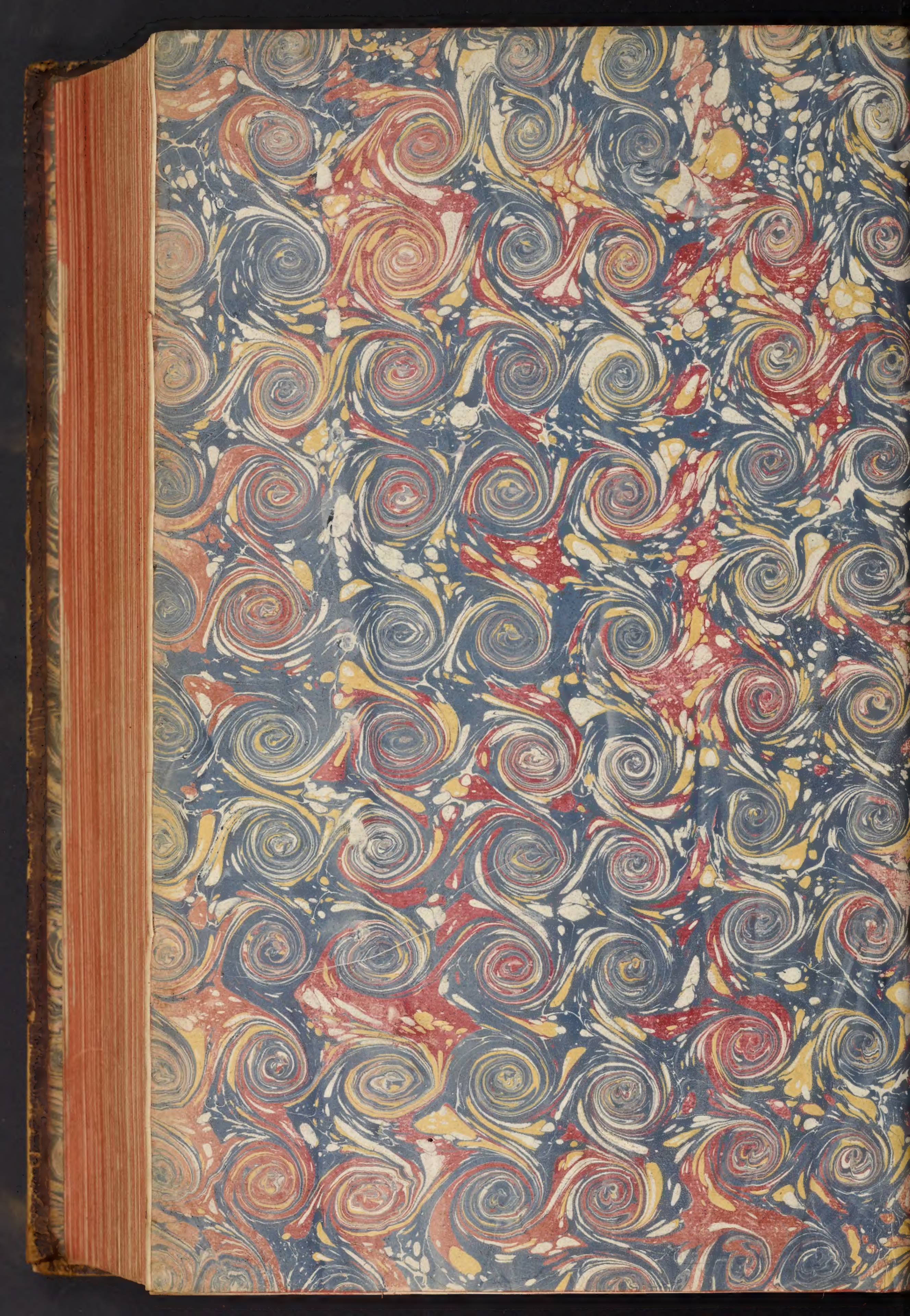
VIII. GODEFROI de Chourfes, chevalier, feigneur de Beauregard, Piaffé, Bechereau & Chaigné, adjudicataire de la terre de Boisfrêlon, licitée entre lui & fes cohéritiers en 1720, comme il eft dit ci-deffus, époufa à Bonnétable *Magdeléne* Paquinot, dont LOUIS, qui fuit; & trois filles vivantes en 1756, dont deux mariées, l'une à *François-Louis* du Belay, chevalier, feigneur du Drouilly, des Hayes & de Ternai en Vendômois, l'autre à *Jacques-Cafimir* de Klaften, feigneur de la Giroudiere.

IX. LOUIS de Chourfes, chevalier, feigneur de Piaffé, Bechereau, Boisfrêlon & Chaigné, tué à Ettingen en 1744, dans les gardes du roi. Il avoit époufé en 1731 demoifelle *Louife* Defcorches de Sainte-Croix, dont quatre enfans vivans qui fuivent.

X. LOUIS de Chourfes, chevalier, feigneur de Piaffé, Bechereau, Boisfrêlon & Chaigné, page du roi de la grande écurie, aujourd'hui lieutenant dans Briffac, âgé de 23 ans, en 1756; *Cafimir*, fon frere, âgé de 21 ans, eft lieutenant dans le régiment de Guienne; *Godefroi*, âgé de 14, eft à l'école militaire; & *Magdeléne-Charlotte* eft penfionnaire en la maifon royale de S. Cyr.

* *On donne cet article tel qu'il a été remis par la famille.*

*Fin du troifiéme volume.*




SPECIAL 93-B
OVERSIZE 8161-
V.3
THE GETTY CENTER
LIBRARY

